TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DU DICTIONNAIRE

DES SCIENCES,

ARTS ET MÉTIERS.

TOME PREMIER.

A = H

503
.E56
1751
Rare
Books

f AE
25
E53t
1751
t.1
SCOIRB

C

AU LECTEUR

Da veniam Scriptis, quorum non gloria nobis
causſa, ſed utilitas, officiumque fuit.

Ovid. Triſt. III. 10.

L'HISTOIRE.

L'ENTENDEMENT

LA MEMOIRE, à laquelle ſe rapporte L'HISTOIRE

LA RAISON d'où émane LA PHILOSOPHIE où SCIENCE.

LES ETRES PHISIQUES, agissent sur les Sens. Les impressions de ces êtres en excitent les Perceptions dans l'Entendement.

LA MORALE, Science des Mœurs, C'est la Science qui nous prescrit une regle conduite et les moyens d'y conformer nos actions.

LA POESIE, c'est l'imitation de la belle nature exprimée par le Discours mesuré. La Poésie a pour objet les individus imaginés à l'imitation des êtres historiques. Les différents genres de Poésie nous en offrent deux distributions. Ou le sujet du Poëme est Sacré ou il est Profane.

LA POESIE SACRÉE, Quand le sujet d'un Poëme est sacré. Poésie des Hebreux, les Cantiques, le livre de Job, passent pour être en vers.

LA POESIE PROFANE, Quand le sujet d'un Poëme est profane. Elle se distribue en Poésie Narrative, en Dramatique, en Parabolique.

LA POESIE NARRATIVE. Le Poëme épique, le Madrigal, l'épigramme, sont or dinairement de Poésie Narrative.

LA POESIE DRAMATIQUE. De la Poésie Dramatique sont: la Tragédie, la Comédie, l'Opéra, Pastorales.

LA POESIE PARABOLIQUE. De Poésie Parabolique sont les Allégories, Fables, &c.

LA PEINTURE, C'est un art qui par des lignes et des Couleurs représente sur une surface égale et unie, tous les objets visibles. Le Peintre imite ou contrefait la nature par l'emploi des Couleurs.

LA SCULPTURE, L'art qui par le moyen du Dessein et de la matière solide, imite avec le ciseau les objets palpables de la Nature. Elle se divise en ecclptique et Moderne. L'Antique est celle dépet le plus durable des vertus des hommes et de leurs foiblesses.

LA GRAVURE, C'est l'art par le moyen du Dessein, et de l'incision sur les matieres dures, d'imiter par la Lumiere et les ombres de Gravures en Cuivre, en Acier, au burin, à l'eau forte, en bois, en maniere noire, et en clair-obscur.

LA MUSIQUE THEORIQUE ou SPECULATIVE.

LA MUSIQUE PRATIQUE a deux branches.

MUSIQUE INSTRUMENTALE.

MUSIQUE VOCALE.

LA MUSIQUE, C'est la Science des Sons entant qu'ils sont capables d'affecter agréablement l'oreille, ou l'art de disposer et de conduire tellement les sons que de leur consonnance, de leur successif et de leurs durées relatives il résulte des sensations agreables.

L'IMAGINATION d'où naît la POESIE et ce qui est FICTION.

L'HISTOIRE a pour objet ce qui a réellement existé, ou qui est existé, et la Matiere de l'Histoire est les individus réels ou imaginés, à l'imitation des Etres historiques. Il ne seroit donc pas étonnant, que la Poésie suivit une des distributions de l'Histoire. Mais les différents genres de Poésie, et la différence de ses sujets nous en offrent deux distributions très naturelles. Les premiers de ces Poëtes sera Narrative, la seconde Dramatique, la troisieme Parabolique.

Nous n'entendons ici par Poésie que ce qui est FICTION. Comme il peut y avoir Versification sans Poésie, et Poésie sans Versification nous avons crû devoir regarder la Versification comme une qualité du style, et la renvoyer à l'art Oratoire. En revanche nous rapporterons à l'Architecture, la Musique, la Peinture, la Gravure, la Sculpture, &c. à la Poésie. Car l'Architecte comme un Graveur, qu'il est un Peintre, que du Poëte qu'il est un Peintre, et qu'il est un Poëte, que du Musicien le Peintre, le Sculpteur, le Graveur, &c. imitent ou contrefont la Nature, sont l'un emploie le Discours, l'autre les Sons. Le Poëte, le Musicien, le Peintre, le Sculpteur, les Couleurs, le troisieme le Marbre l'Airain, &c. et le dernier l'Instrument ou la Voix. A l'égard de l'Architecte, il n'imite la nature qu'imparfaitement par la Symmétrie de ses ouvrages.

Les différents genres de Poésie, et la différence de ses sujets nous en offrent deux distributions très naturelles. Les premiers de ces Poëtes sera Narrative, la seconde Dramatique, la troisieme Parabolique.

Nous n'entendons ici par Poésie que ce qui est FICTION. Comme il peut y avoir Versification sans Poésie, et Poésie sans Versification nous avons crû devoir regarder la Versification comme une qualité du style, et la renvoyer à l'art Oratoire. En revanche nous rapporterons à l'Architecture, la Musique, la Peinture, la Gravure, la Sculpture, &c. à la Poésie. Car l'Architecte comme un Graveur, qu'il est un Peintre, que du Poëte qu'il est un Peintre, et qu'il est un Poëte, que du Musicien le Peintre, le Sculpteur, le Graveur, &c. imitent ou contrefont la Nature, sont l'un emploie le Discours, l'autre les Sons. Le Poëte, le Musicien, le Peintre, le Sculpteur, les Couleurs, le troisieme le Marbre l'Airain, &c. et le dernier l'Instrument ou la Voix. A l'égard de l'Architecte, il n'imite la nature qu'imparfaitement par la Symmétrie de ses ouvrages.

L'HISTOIRE a pour objet ce qui a réellement existé, ou qui est existé, et la Matiere de l'Histoire est les individus réels ou imaginés, à l'imitation des Etres historiques. Il ne seroit donc pas étonnant, que la Poésie suivit une des distributions de l'Histoire. Mais les différents genres de Poésie, et la différence de ses sujets nous en offrent deux distributions très naturelles. Les premiers de ces Poëtes sera Narrative, la seconde Dramatique, la troisieme Parabolique.

Nous n'entendons ici par Poésie que ce qui est FICTION. Comme il peut y avoir Versification sans Poésie, et Poésie sans Versification nous avons crû devoir regarder la Versification comme une qualité du style, et la renvoyer à l'art Oratoire. En revanche nous rapporterons à l'Architecture, la Musique, la Peinture, la Gravure, la Sculpture, &c. à la Poésie. Car l'Architecte comme un Graveur, qu'il est un Peintre, que du Poëte qu'il est un Peintre, et qu'il est un Poëte, que du Musicien le Peintre, le Sculpteur, le Graveur, &c. imitent ou contrefont la Nature, sont l'un emploie le Discours, l'autre les Sons. Le Poëte, le Musicien, le Peintre, le Sculpteur, les Couleurs, le troisieme le Marbre l'Airain, &c. et le dernier l'Instrument ou la Voix. A l'égard de l'Architecte, il n'imite la nature qu'imparfaitement par la Symmétrie de ses ouvrages.

ESSAI D'UNE DISTRIBUTION GÉNÉALOGIQUE DES SCIENCES ET DES ARTS PRINCIPAUX.

Selon l'Exposition détaillée du Système des Connoissances Humaines dans le Discours préliminaire des Editeurs de l'Encyclopédie, publié par M. Diderot et M. d'Alembert.

A PARIS en 1751.

Réduit en cette forme pour découvrir la Connoissance Humaine d'un coup d'œil.

Par Chrétien Frédéric Guillaume Roth.

A WERMIN, 17..

Et sparsas non nulli sibi gratia Musæ
Appetiere, pocta nisi vivina lupa.
Mart. IX. 227.

LA SCIENCE de la dernière importance est de BIEN CONNOITRE NOUS MÊMES; et d'exposer clairement aux autres, l'objet d'une Encyclopédie.

Benard Direxit.

AU LECTEUR

Da veniam Scriptis, quorum non gloria

SACRÉE. PRO- EMPLOI-
Les opérations Divines et miraculeu- PHETIES ou le recit aprecedés l'évenement. ÉE.

LES FAITS DE DIEU appartiennent à l'Histoire Sacrée.

LES Faits de la NATURE. L'objet de l'histoire Naturelle est aussi étendu que la Nature; il comprend tous les êtres qui vivent sur la Terre, qui s'élevent dans l'air, ou qui restent dans le sein des Eaux; tous les êtres qui couvrent la surface de la Terre, et qui sont cachés dans ses entrailles.

LES FAITS de L'HOMME

Science de L'ETRE en GÉNÉRAL. Raison, é… aucun objet … reflexion n'a… multitude de c… qui se sont re… Quibus abs… on peut rappo… hefs sont Die… l'Homme s'es… l'Histoire Nat… L'Homme … conscience ou… dont l'homme… de ses sens … et la Natu… me distri… phie ou… sont S… phie … la

L'HISTOIRE.

Est le recit des faits donnés pour vrais. Les faits sont ou de Dieu, ou de l'Homme, ou de la Nature. Les faits de Dieu appartiennent à l'Histoire sacrée; Les faits de l'Homme, à l'Histoire Civile; et les faits de la Nature, à l'Histoire Naturelle. I°. L'Histoire Sacrée est une Suite des opérations Divines et miraculeuses par lesquelles il a plu à Dieu de conduire autrefois la Nation Juive et d'exercer aujourd'hui notre foy. Elle se distribue en Histoire Sacrée ou Ecclesiastique, et en Histoire des Prophéties, ou le recit a précédé l'événement. II°. L'Histoire Civile, Cette Branche de l'Histoire Universelle, Cujus fidei exempla majorum, vicissitudines rerum, fundamenta prudentiæ civilis, hominum denique nomen et fama commissa sunt, se distribue suivant ses objets en Histoire Civile proprement dite, en Histoire Littéraire et des Savans. L'Histoire Civile proprement dite peut se subdiviser en Mémoires, en Antiquités, et en Histoire complette. Les Mémoires sont des Histoires écrites par les personnes qui ont eu part aux affaires, ou qui en ont été témoins oculaires. On donne aussi le nom de Mémoires aux actes d'une Société Littéraire. Les Antiquités sont les Ouvrages qui nous restent des Anciens. S'il est vrai que l'Histoire soit la peinture des Tems passés, Les Antiquités en sont des Desseins presque toujours endommagés, et l'Histoire complette un Tableau dont les Mémoires sont des études. III°. La Distribution de L'Histoire Naturelle, est donnée par la différence des faits de la Nature. Ou la Nature est uniforme, et suit un Cours reglé, tel qu'on le remarque généralement dans les Corps Célestes, les Animaux, les Végétaux, &c, ou elle semble forcée et dérangée de son cours ordinaire comme dans les Monstres; ou elle est contrainte et pliée à différens usages, comme dans les Arts. La Nature fait tout ou dans son cours ordinaire et réglé, ou dans ses écarts ou dans son emploi. Uniformité de la Nature 1re partie de l'Histoire Naturelle. Erreurs ou Ecarts de la Nature 2e partie de l'Hist. Nat. Usage de la Nature 3e partie de l'Hist. Nat. Il est inutile de s'étendre sur les avantages de la Nature uniforme. Mais si l'on nous demande à quoi peut servir l'Histoire de la Nature monstrueuse, nous répondrons à passer des prodiges de ses écarts aux merveilles de l'art; à l'égarer encore ou à la remettre dans son chemin, et surtout à corriger la témérité des propositions générales. Ut axiomatum corrigatur iniquitas. Quant à l'Histoire de la Nature pliée à différens usages, on en pourroit faire une Branche de l'Histoire Civile; Car l'Art en général est l'industrie de l'Homme appliquée par ses besoins, ou par son luxe, ou par son amusement, ou par sa curiosité aux productions de la Nature. Quoi qu'il en soit, cette application ne se fait qu'en deux manieres, ou en raprochant, ou en éloignant les Corps naturels. L'Homme peut quelque chose, ou ne peut rien, selon que le rapprochement, ou l'éloignement des Corps naturels, est ou n'est pas possible. L'Histoire de la Nature Uniforme se distribue suivant ses objets principaux en Histoire Céleste, ou des astres, de leurs mouvemens apparences sensibles, &c. sans en expliquer la cause par des Systêmes, des Hypotheses, &c. Il ne s'agit ici que de Phénomènes purs. En Histoire des Météores, comme Vents, pluies, tempêtes, tonneres, aurores boreales; En Histoire de la Terre et de la Mer, ou des Montagnes, des Fleuves, des Rivieres, des Courants, du flux et reflux, des Sables, des Terres, des Forets, des Isles, des Figures, des Continens, &c. En Histoire des Minéraux, des Végetaux, et des Animaux. D'ou resulte une Histoire des Élémens, de la Nature apparente, des effets sensibles des Mouvemens, du Feu, de l'air, de la Terre et de l'Eau.

L'Histoire de la Nature Monstreuse doit suivre la même division. La Nature peut opérer des prodiges dans les Cieux, dans les régions de l'air, sur la surface de la Terre, dans ses entrailles, au fond des Mers, et partout et partout.

L'Histoire de la Nature Emploiée est aussi étendue que les différens usages que les hommes font de ses productions dans les Arts, les Métiers, et les Manufactures. Les Métiers sont au nombre de plus de 250.

LA GÉNÉALOGIE, appartient à l'Histoire. On entend ordinairement par généalogie, une suite, dénombrement d'aïeux, ou une histoire sommaire des parentés et alliances d'une personne, ou d'une maison illustre tant en ligne directe qu'en ligne collaterale.

LA NATURE a ses écarts, et la Raison ses abus. Nous avons rapporté les monstres aux écarts de la Nature; et c'est à l'abus de la Raison qu'il faut rapporter toutes les Sciences, et tous les arts qui ne montrent que l'avidité, la méchanseté, la superstition de l'homme, et qui les deshonorent.

Ce n'est pas assés pour nous de vivre avec nos Contemporains et de les dominer, animés par la curiosité et cherchant par l'amour propre et par une avidité naturelle à embrasser à la fois le passé, le présent, et l'avenir; nous desirons en même-temps de vivre avec ceux qui nous suivront, et d'avoir vecu avec ceux qui nous ont précédés. De là l'origine et l'étude de l'Histoire, qui nous unissant aux Siecles passées, par le spectacle de leurs vices et de leurs vertus, transmet les nôtre aux Siecles futurs. C'est là qu'on apprend à n'estimer les hommes que par le bien qu'ils font, et non par l'appareil imposant qui les entoure: Les Souverains, ces hommes assez malheureux pour ce que tout conspire à leur cacher la verité, peuvent eux mêmes se juger d'avance à ce Tribunal intégre et terrible. Le temoignage que rend l'histoire à ceux de leurs prédécesseurs, qui leur ressemblent, est l'image de ce que la posterité dira d'eux.

LA MEMOIRE à laquelle se rapporte L'HISTOIRE.

LA NUMISMATIQUE. C'est la Science des Médailles. Ces monumens précieux reunis ensemble, forment presque une Histoire suivie d'ancienne Peuples, de Princes, et des grandes Villes, et leur autorité est d'autant plus respectable, qu'ils n'ont pû être alterés. Ce sont des témoins contemporains des choses qu'ils attestent revêtus de l'autorité publique qui semblent n'avoir survecu à une longue suite de siecles, et aux diverses révolution des états que pour transmettre à la posterité des faits plus ou moins importante dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoissance. On y peut faire tous les jours d'heureuse découvertes, son etendue n'a point de bornes, les objets de toutes les Sciences et de tous les arts sont de son ressort, sur-tout l'Histoire, la Mythologie, la Chronologie et l'ancienne Géographie.

NUMISMATOGRAPHIE, Signifie la description et la connoissance des Medailles et des Monnoies antiques soit d'Or, soit d'Argent soit de Cuivre.

ET… agissent … sions de ce… ceptions dan…

L'EN… ne s'occupe de c… selon les trois fac… la Raison, l'I… fait un dénombre… tions par la Mém… et les compare pa… imiter, et à les c… D'ou resulte u… Connoissance … fondée en histo… en Philosoph… Poésie et …

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences ...

TABLE
ANALYTIQUE ET RAISONNÉE
DES MATIERES
CONTENUES DANS LES XXXIII VOLUMES IN-FOLIO
DU DICTIONNAIRE
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,
ET
DANS SON SUPPLÉMENT.

TOME PREMIER. I

LIBRARY U.S. NATIONAL MUSEUM
146469
JAN. 8 1894
SMITHSONIAN INSTITUTION

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

A AMSTERDAM,

Chez MARC-MICHEL REY.

M. DCC. LXXX.

AVERTISSEMENT.

1°. CETTE Table rapproche les articles qui ſervent de ſupplément les uns aux autres, qui s'éclairent, s'expliqu & ſe développent mutuellement; elle réunit les obſervations, les corrections qui ont rapport à un même artic & que le lecteur ne ſoupçonne pas, ou ne pourroit trouver qu'avec beaucoup de peine. C'eſt ainſi, par exemple, q le lecteur trouvera qu'après avoir lu l'article AIUS-LOCUTIUS, on doit lire l'article CASUISTE, quoique le prem ne renvoie point au ſecond; qu'après l'article ARSENIC, on doit lire l'article ORPIMENT, où le même objet traité d'une maniere plus exacte & plus étendue. C'eſt ainſi encore que l'on trouvera dans l'article HISTOIRE, p M. de Voltaire, la critique d'une propoſition renfermée dans l'article CERTITUDE; que le ſyſtême expoſé ſous mot FERMES DU ROI, ſe trouve réfuté ſous le mot SUBSIDE, &c. &c. L'Encyclopédie eſt pleine d'articles de cet ſorte, qui doivent être lus conjointement, quoique cette connexion n'ait été indiquée par aucun renvoi.

2°. Pluſieurs articles très-importans, qui n'exiſtent point formellement dans l'Encyclopédie, ont été créés matériaux épars tirés d'elle-même, & placés dans la Table à leur rang alphabétique: tels ſont les articles REGNE (*Hiſt. nat.*) MONADE, (*Hiſt. de la Phil.*) PROGRÈS DES CONNOISSANCES, &c.

3°. Les Supplémens ne ſont plus qu'un même corps avec l'Encyclopédie dans cette Table.

4°. Si l'Encyclopédie renferme des contradictions, on n'a point voulu les diſſimuler. Il étoit comme impoſſible d les éviter dans un ouvrage, auquel tant de mains différentes ont travaillé, & qui a eſſuyé tant d'obſtacles & d ſecouſſes. Ces contradictions rapprochées, pourront amuſer les critiques & inſtruire les ſages.

5°. On a établi entre les Volumes de planches & ceux de diſcours, une relation qui n'exiſtoit que très-défectueuſement

6°. Cette Table fournit au lecteur un moyen facile de tirer de l'Encyclopédie, ſur chaque matiere de ſcience & d'art, des traités auſſi complets que la nature de cet Ouvrage peut le permettre.

7°. Divers articles n'ont été préſentés dans l'Encyclopédie que ſous un mot ſcientifique. Nous avons cru devoir les préſenter ſous leur terme vulgaire, & lever ainſi le voile qui déroboit au commun des lecteurs des richeſſes philoſophiques ou littéraires, auxquelles chacun a droit de prétendre.

8°. Pluſieurs articles de Philoſophie ou de Métaphyſique étant fort étendus dans l'Encyclopédie, l'analyſe de ces articles les préſente ſous un point de vue plus reſſerré & plus commode: d'où réſultent divers avantages; comme de donner au lecteur une idée générale de la maniere dont ils ſont traités; de ſervir à lui rappeller l'enchaînement des idées principales qui s'y trouvent développées; enfin de lui faire trouver avec facilité dans un article d'une certaine étendue, telle penſée, telle obſervation que le beſoin du moment peut faire deſirer.

9°. L'Encyclopédie étant un Dictionnaire d'arts & de ſciences, il n'y a aucun article pour les noms d'hommes, quoiqu'il y ait peu d'hommes illuſtres dont il ne ſoit fait mention dans cet Ouvrage. On indique les endroits où il eſt parlé de chacun d'eux & de leurs ouvrages.

10°. L'impoſſibilité de mettre ſous chaque mot tout ce qui s'y rapportoit, à moins de faire un traité complet de chaque article, a rendu les renvois & les tranſpoſitions (*a*) inévitables dans l'Encyclopédie: la Table abrege ſinguliérement les recherches à cet égard; non ſeulement elle indique ſous un ſeul mot tout ce qui a rapport à ce mot dans les différens Volumes; mais par le ſecours des renvois qui portent également ſur la Table même & ſur le corps de l'Encyclopédie, & par celui des analyſes qu'elle renferme, elle fournit au lecteur, dans pluſieurs cas, un moyen très-expéditif de ſatisfaire ſa curioſité, ſans ſortir de l'Ouvrage même.

11°. En ſuppoſant, ce que nous ſommes bien éloignés de croire, que l'ordre alphabétique ſoit un inconvénient dans l'Encyclopédie, cette Table y remédie complettement.

12°. Elle eſt précédée d'un tableau de toutes les connoiſſances humaines, avec des définitions claires, courtes & préciſes, & elle eſt ſuivie d'une Table de tous les arts & métiers traités dans l'Encyclopédie, également diſpoſée par ordre alphabétique.

Quoiqu'au premier coup-d'œil rien ne paroiſſe moins ſuſceptible d'une Table de matieres qu'un Dictionnaire (puiſqu'en général la Table d'un Ouvrage n'eſt qu'une eſpece de Dictionnaire dans lequel on rapproche ſous un même mot tout ce qui peut y avoir rapport), l'expoſé vrai & fidele du plan & du travail de cette Table de l'Encyclopédie, unique dans ſon genre, ſuffit pour en faire connoître la néceſſité, l'importance & l'utilité.

La célébrité de l'Encyclopédie dans toute l'Europe, exigeoit qu'un Ouvrage deſtiné à faire corps avec elle, eût le degré de perfection propre à le rendre digne d'une pareille aſſociation; il exigeoit de l'unité dans le plan & de la liaiſon dans les parties; il demandoit de plus qu'une perſonne ſeule ſe chargeât de l'exécution; mais où trouver un homme qui fût aſſez verſé dans les différens genres de connoiſſances, & qui pût avoir aſſez de patience & de tems pour lire & analyſer, la plume à la main, trente-trois Volumes *in-folio*, enfin qui réunît tous les talens néceſſaires pour un travail auſſi pénible & auſſi difficile?

M. *Mouchon*, Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe à Baſle, a eu le courage de l'entreprendre: ſes connoiſſances en tout genre, & l'application qu'il a donnée à cet Ouvrage, nous répondent du ſuccès de ſon travail & de la reconnoiſſance du public: il y a conſacré huit années entieres; & ceux qui l'examineront avec attention, ſeront étonnés qu'il ait pu en venir à bout dans cet eſpace de tems: c'eſt le fruit de tant de veilles que nous donnons aujourd'hui au public, ſous le titre de *Table analytique & raiſonnée des matieres contenues dans les XXXIII Volumes in-folio de l'Encyclopédie.*

On avoit annoncé cette Table pour 1777: elle n'a été retardée que parce qu'on a voulu y fondre les Supplémens: cette nouvelle tâche a été entrepriſe & achevée avec le même courage & la même ſagacité par M. *Mouchon*, qui pouvoit ſeul mettre de l'unité & de l'enſemble dans les divers réſultats de ce travail immenſe.

Ainſi, on peut regarder la Table que nous annonçons, comme un excellent Abrégé de ce fameux Dictionnaire: elle eſt néceſſaire à ceux qui ont l'Encyclopédie & les Supplémens: elle peut ſervir à ceux qui ne poſſédant pas ce grand Ouvrage, ont cependant beſoin, & ſont à portée de le conſulter quelquefois: elle le complette, elle en multiplie ſinguliérement l'utilité, & en rend l'uſage auſſi facile que commode: elle peut même le remplacer dans bien des occaſions.

(*a*) Ces tranſpoſitions ſont en très-grand nombre, & il étoit néceſſaire de les indiquer dans la Table. Pluſieurs objets ont été traités par occaſion d'une maniere plus étendue, quelquefois plus intéreſſante que dans leur article propre. Il a fallu y renvoyer.

TABLE

AE
25
E53t
1751
E.1
SCDICS

TABLE

ANALYTIQUE ET RAISONNÉE

DES MATIERES

CONTENUES dans le DICTIONNAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS, & dans ſon SUPPLÉMENT.

[Le chiffre romain en grandes capitales indique le volume; le chiffre arabe la page, & les lettres *a* ou *b* la premiere ou la ſeconde colonne. Lorſque le volume cité eſt un des volumes du Supplément, l'indication eſt précédée du mot *Suppl.*]

A

, (*Gramm.*) I. Ce caractere conſidéré en tant que lettre. On dit que l'*a* vient de l'aleph des Hébreux; mais le caractere dont nous nous ſervons pour repréſenter ce ſon, nous vient de l'alpha des Grecs. L'aleph n'a aujourd'hui aucun ſon que celui de la voyelle qui lui eſt jointe; mais autrefois il ſe prononçoit comme notre *a*. I. 1. *a*. Le ſon de l'*a* eſt long en certains mots, & bref en d'autres. Comment les Romains caractériſoient l'*a* long. On met aujourd'hui un accent circonflexe ſur l'*a* long, au lieu de l'*s* qu'on écrivoit autrefois après cet *a*. L'*a* chez les Romains étoit appellé *lettre ſalutaire*. *Ibid. b.*

II. Ce caractere conſidéré en tant que mot, eſt ou verbe, ou prépoſition; mais *à* n'eſt jamais adverbe, comme quelques Grammairiens l'ont cru: *a* n'eſt pas non plus une ſimple particule qui marque le datif, parce qu'en françois nous n'avons ni déclinaiſon, ni cas. I. 2. *a*. Obſervations ſur les différens uſages de la prépoſition *à*. *Ibid. b.*

A, après un ſubſtantif; *a*, après un adjectif; *a*, après un verbe; *a*, avant une autre prépoſition. I. 3. *a*. A, après des adverbes; *a*, en des façons de parler adverbiales, & en celles qui ſont équivalentes à des prépoſitions latines. Il faut conſidérer la prépoſition *à* en deux états différens: 1°. dans ſon état ſimple; *rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar*: 2°. lorſqu'elle devient un mot compoſé par ſa jonction avec l'article *le* ou *les*, & alors

elle s'exprime par *au*, & *aux*. A eſt auſſi une prépoſition inſéparable qui entre dans la compoſition de certains mots. A en grec, marque privation, augmentation & admiration. *Ibid. b.*

De tous les ſons, celui de l'*a* eſt le plus éclatant; & la voix, comme pour complaire à l'oreille, le choiſit naturellement. *Suppl.* III. 304. *a.*

A eſt une prépoſition qui, entr'autres uſages, marque un rapport d'attribution. Inexactitude de nos Grammairiens ſur cette prépoſition. I. 724. *a*. Rapport de notre *à* avec la prépoſition *ad* des Latins, *Ibid.* 725. *b*. & avec la prépoſition *a* ou *ab*. Obſervations qui prouvent que notre *à* n'eſt auſſi qu'une prépoſition. *Ibid.* 726. *a*. Obſervations ſur les articles *à*, *au*, *aux*. *Ibid.* 723., 724. *a*, *b*. 727. *a*. A, particule prépoſitive en françois. XII. 100. *b*.

A ou *ab*, exemples de quelques uſages de cette prépoſition latine. I. 28. *b*.

A étoit une lettre numérale chez les Anciens.

A, lettre ſymbolique, étoit un hiéroglyphe chez les Égyptiens. A numiſmatique ou monétaire, ſes différentes ſignifications. A lapidaire, ſes différentes ſignifications dans les anciennes inſcriptions ſur les marbres. I. 4. *a*. A, lettre de ſuffrage chez les Romains, emportoit le ſens du verbe *antiquo*. A, ſigne d'abſolution, chez les Romains, dans les cauſes criminelles. *A cognitionibus*, il paroît que ces mots marquoient une charge de conſéquence auprès de l'Empereur. *Ibid. b.*

A curâ amicorum, ces mots qui ſe liſent dans quelques inſcriptions ſépulcrales, ſemblent indiquer une dignité qui con-

fiſtoit à être dans l'amitié des Grands & de leur compagnie. A, dans les écrivains modernes, veut dire l'an. A, dans le calendrier, eſt une lettre dominicale.

A. D. Ces deux caracteres, dans les lettres que s'écrivoient les anciens, ſignifioient *antè diem*. I. 5. *a*.

A, déſigne en logique une propoſition affirmative. A, dans le dialecte Dorien, eſt employé à exprimer quelque choſe de mâle & de nerveux. *Ibid. b*.

A, abréviation employée en chymie, en médecine & dans les livres de commerce. *Ibid.*

A, (*Antiq. Médaill. Inſcrip.*) ſignifications de cette lettre, omiſes dans le *Dict. des Sciences*, &c. *Suppl.* I. 1. *a*.

A, (*Muſiq.*) ſignifications de cette lettre écrite ſur l'enveloppe d'une partie de muſique, ou ſur la partie même, ou enfin dans le courant de la baſſe-continue d'une piece de chant à pluſieurs parties. *Suppl.* I. 1. *a*.

A, (*Écritur.*) maniere de tracer cette lettre. I. 5. *b*.

A, (*Géogr.*) riviere de France. I. 6. *a*.

A A

AA, (*Géogr.*) riviere de France. I. 6. *a*.

AA, (*Géogr.*) ce nom ſignifioit anciennement un amas d'eaux. *Suppl.* I. 1. *a*. Rivieres de ce nom dans les Pays-Bas, en Suiſſe & en Allemagne. *Ibid. b*.

AA, (*Géogr.*) pourquoi quelques fleuves ont été appellés de ce nom. XI. 484. *b*.

AAGARD. (*Nicolas & Chrétien*) XVII. 610. *a*.

AAIN-CHARIN, (*Géogr.*) village de la Judée, remarquable par quelques ruines & par un couvent. *Suppl.* I. 2. *a*.

AAIN-EL-GINUM (*Géogr.*), ville ancienne d'Afrique. Fêtes nocturnes que les Africains célébroient dans un temple aux environs de cette ville. *Suppl.* I. 2. *a*.

AAIN-MARIAM, (*Géogr.*) ou la fontaine de Marie; origine de ce nom; ſituation de cette fontaine. *Suppl.* I. 2. *a*.

AAIN-TOGIAR, (*Géogr.*) ou la fontaine des Marchands. Nom donné aux ruines d'une ville de la Paleſtine. *Suppl.* I. 2. *a*. Deſcription de ce lieu. *Ibid. b*.

AAL, (*Botan.*) genre de plante dont il n'eſt fait mention que dans l'Herbier de Rumphe. Deſcription de deux eſpeces que cet auteur en diſtingue. Leurs qualités; leurs uſages. *Suppl.* I. 2. *b*.

AARON, (*Hiſt. ſacr.*) ſignification de ce nom. Hiſtoire d'Aaron, grand-prêtre des Juifs. *Suppl.* I. 3. *a*. Éloge qu'en fait l'auteur de l'Eccléſiaſtique, c. LXV, ℣. 7, &c. Comparaiſon que fait S. Paul du ſacerdoce d'Aaron avec celui de J. C. Traits de conformité entre Aaron & Mercure. *Suppl.* I. 4. *a*. Maniere dont on repréſente ce ſacrificateur des Juifs. *Ibid. b*.

AARON, obſervations ſur la métamorphoſe de la verge d'Aaron, & ſur celle des verges des magiciens de Pharaon. IX. 850. *b*. Dégradation d'Aaron. IV. 758. *a*. Conſécration de ſa famille. XI. 473. *b*.

AARON-RASCHILD, (*Hiſt. des Arab.*) calife. Les arts & les ſciences encouragés par ce prince. IX. 866. *b*. Il maſſacre Yahya & ſa famille: ſa généroſité envers Mondir. I. *Sup.* 809. *a*.

AARON-RASHID, vingt-cinquieme calife, connu ſous le nom de *Rashid*. Précis de ſa vie. *Suppl.* I. 4. *b*. Portrait de ce prince. *Ibid.* 5. *a*.

AATENARCHEDDE, (*Botan.*) nom malabare d'une eſpece d'arbriſſeau du genre du mandaru. Deſcription qu'en a donnée Plukenet. *Suppl.* I. 5. *b*.

A B

AB, (*Antiq. Hébraïq.*) mois des Hébreux. Jeûnes qu'ils célébroient en ce mois I. 6. *a*.

AB, (*Lang. Syriaq.*) nom du dernier mois de l'été. I. 6. *b*.

AB, (*Lang. Hébraïq.*) ſignifie *pere*. Ce mot a été pris auſſi pour ſignifier un perſonnage à qui l'on voueroit les mêmes ſentimens qu'à un pere. I. 6. *b*.

AB, (*Gramm.*) particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a*.

ABA, (*Géogr.*) ville d'Arcadie: fête de Bacchus qu'on y célébroit. XV. 236. *b*.

ABACA, (*Botan.*) eſpece de bananier appellée *Coffo* dans les Indes. *Suppl.* I. 6. *a*. Son uſage. *Suppl.* I. 783. *b*, 784. *a*. *Voyez* COFFO & FANA.

ABACATUAIA, (*Ichthy.*) poiſſon d'un nouveau genre, ainſi nommé au Bréſil. Auteurs qui en ont parlé. Sa deſcription. *Suppl.* I. 6. *a*. Obſervation ſur le genre particulier de ce poiſſon, & ſur la famille à laquelle il doit appartenir. Autres eſpeces du même genre. *Ibid. b*.

ABADA, (*Hiſt. nat.*) animal qui ſe trouve ſur la côte méridionale du Bengale. Sa deſcription. I. 6. *b*.

ABADA, (*Zoolog.*) nom employé dans quelques pays d'Aſie, pour déſigner le Rhinocéros. *Suppl.* I. 6. *b*.

ABADIR, (*Myth.*) nom d'une pierre que Cybele ou Ops fit avaler à Saturne à la place de l'enfant dont elle étoit accouchée. Origine & ſignification de ce mot. I. 7. *a*.

ABAI, (*Botan.*) deſcription que donne Kempfer de cette plante Aſiatique: elle fait dans la famille des anones un genre nouveau; en quoi il differe du tulipier. Autre eſpece qu'on peut rapporter à ce genre. *Suppl.* I. 7. *a*.

ABAILARD, (*Pierre*) *Voyez* ABÉLARD.

ABAJOUR, (*Archit.*) eſpece de fenêtre deſtinée à éclairer tout étage ſouterrein. Fenêtres en abajour. I. 7. *a*.

ABAISSÉ, (*Blaſ.*) ſe dit des ailes des aigles, lorſque le bout eſt en-bas, ou qu'elles ſont pliées. Chevron, pal, bandes abaiſſés, piece abaiſſée. I. 7. *b*.

Abaiſſé, uſage de ce terme dans le Blaſon. *Suppl.* I. 7. *a*. Obſervations ſur Antoine de Paulo, grand-maître de l'Ordre de Malthe. Armes de Paulo de Calmont, à Toulouſe, & de Mellet de Fargues en Auvergne. *Ibid. b*.

ABAISSEMENT, (*Algéb.*) réduction des équations au moindre degré dont elles ſont ſuſceptibles. I. 7. *b*.

ABAISSEMENT. (*Géogr. Aſtron.*) Abaiſſement du pole. Abaiſſement de l'horizon viſible. I. 7. *b*. Abaiſſement d'une étoile ſous l'horizon. I. 8. *a*.

Abaiſſement. Abaiſſement du cercle crépuſculaire. Temps que le ſoleil emploie à deſcendre juſqu'à ce cercle. Abaiſſement des planetes par l'effet de la parallaxe. Abaiſſement du niveau. Différence entre le niveau vrai & apparent. *Suppl.* I. 7. *b*. Abaiſſement des ſignaux dans les opérations employées pour meſurer la grandeur de la terre, ou pour lever des cartes topographiques. Ouvrages à conſulter ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 8. *a*.

ABAISSEMENT *ou* ABATTEMENT, (*Blaſ.*) eſt quelque choſe d'ajouté à l'écu, en conſéquence d'une action déshonorante. Parmi les Auteurs, les uns les ſuppoſent réels, les autres les rejettent comme des chimeres. I. 8. *a*.

ABAISSEMENT *de la main*, (*Muſiq.*) voyez FRAPPÉ.

ABAISSER, BAISSER, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 23. *a*.

ABAISSEUR, (*Anatom.*) muſcles de ce nom. I. 8. *b*.

ABALIÉNATION, (*Juriſp.*) ſorte d'aliénation. I. 8. *b*.

ABALON, (*Botan.*) genre de plante auquel Linnæus a donné le nom d'*hélonias*. Deſcription de deux eſpeces renfermées dans ce genre. *Suppl.* I. 8. *a*. Erreurs de Linnæus ſur ces plantes. *Ibid. b*.

ABAMA, (*Botan.*) genre de plante qui vient naturellement auprès de l'Acore. Auteurs qui ont parlé de ſa deſcription. *Suppl.* I. 9. *a*.

ABANDION, (*Botan.*) genre de plante de la famille des liliacées. Deſcription de deux eſpeces qu'il renferme. *Suppl.* I. 9. *a*.

ABANDONNEMENT, *déſiſtement d'un héritage*. (*Juriſp.*) Ce qu'emportent ces deux expreſſions différentes. IV. 886. *b*.

ABANO, (*Géogr.*) petite ville du Padouan. Qualité des eaux de ſes bains. *Suppl.* I. 9. *b*.

ABAPUS, (*Botan.*) genre de plante de la famille des liliacées. Deſcription de deux eſpeces qu'il renferme. *Suppl.* I. 9. *b*.

ABAQUE, 1°. table couverte de pouſſiere, ſur laquelle les anciens mathématiciens traçoient leurs figures. 2°. Table de Pythagore, pour apprendre plus facilement les principes d'arithmétique. I. 9. *a*. 3°. Armoire en buffet qui ſervoit chez les Anciens à différens uſages. Etymologie du mot *abaque*. Ses différentes ſignifications. Deſcription de l'abaque qui étoit d'uſage pour les comptes & les calculs. Abaque, eſpece d'auge dont on ſe ſert dans les mines. Abaque, couronnement du chapiteau d'une colonne. Autres ſignifications de ce mot en architecture. *Ibid. b*.

ABARANER *ou* ABRENER, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans la grande Arménie. *Suppl.* I. 10. *a*.

ABARBANEL, (*R. Iſaac*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. IX. 573. *b*.

ABAREMO-TEMO, (*Botan.*) l'exiſtence de cet arbre n'eſt nullement douteuſe, comme on l'avoit ſoupçonné: c'eſt une eſpece d'acacia. Lieux où on le trouve. Sa deſcription; ſes vertus; ſes uſages. *Suppl.* I. 10. *a*.

ABARES, *voyez* AVARES. *Suppl.* I. 10. *a*.

ABARI, ABARO, ABARUM, (*Botan.*) c'eſt par erreur que ce mot a été ainſi écrit, au lieu de *Abavi*, *Abavo*, *Abavum*. *Suppl.* I. 10. *a*.

ABARIS, (*Géogr.*) ville d'Égypte, connue ſous le nom de *Peluſium*. Obſervations ſur cette ville. Divers noms qu'elle a eus. *Suppl.* I. 10. *b*.

ABARIS *le Scythe*. XIV. 849. *a*, 850. *b*.

ABARIS, *Médecin*. X. 276. *b*.

ABAS, nom d'un vent, d'une riviere d'Albanie, & de différens perſonnages connus dans la Mythologie. *Suppl.* I. 10. *b*.

ABASCIE, (*Géogr.*) partie de la Géorgie. Il y a peu de villes en ce pays, & même peu d'habitations fixes. Obſervations ſur les habitans. *Suppl.* I. 10. *b*. Voyez ABCAS.

ABASCIE, riviere d'Aſie. *Ibid.*

ABASSAM, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique en Guinée. *Suppl.* I. 11. *a.*

ABASSIS, pesée de cette monnoie de Perse. XII. 449. *b.*

ABATAGE, 1°. terme de maçonnerie, faire un abatage d'une ou plusieurs pierres. 2°. Sixieme manœuvre du faiseur de bas au métier. 3°. Explication de ce que les charpentiers entendent par *faire un abatage*. I. 10. *a.*

ABATANT, 1°. espece de volet. 2°. Partie du métier à faire des bas. I. 10. *b.*

ABATELLEMENT, (*Comm.*) terme usité dans les échelles du levant: sentence d'interdiction de commerce. I. 10. *b.*

ABATOS, (*Géogr.*) isle d'Égypte dans le lac Mœris. Ce qui la rendoit remarquable. Rocher du même nom. *Supp.* I. 11. *a.*

ABATTÉE, (*Marine.*) mouvement de rotation que fait un vaisseau lorsque l'avant cede ou obéit à la direction du vent. Différence entre l'arrivée & l'abattée. Voyez, à l'*article* ARRIVÉE, les moyens que l'on peut employer pour faire céder le vaisseau à la direction du vent. Mesure de la grandeur d'une abattée. Cause des abattées d'un vaisseau qui est en panne ou à la cape. *Suppl.* I. 11. *a.*

ABATTIS, 1°. pierres abattues dans une carriere. 2°. Arbres abattus & entassés pour former une espece de retranchement dans les défilés & les passages des rivieres, ou pour mettre certains postes à l'abri des attaques. I. 10. *b.* 3°. Coupe d'un bois ou d'une forêt. 4°. Terme de chasse. 5°. Terme de cuisine. 6°. Tuerie. 7°. Terme de tanneurs & de chamoiseurs: cuirs d'abattis. I. 11. *a.*

ABATTIS, (*Art milit.*) sorte de retranchement qui se pratique dans un bois, lorsqu'il s'agit de barrer un passage à la hâte. Maniere de le faire. Selon le chevalier Folard, les saules sont, de tous les arbres, les plus propres à ces sortes d'ouvrages. Différens cas où l'on peut se servir très-utilement de ces abattis. *Suppl.* I. 11. *b.* Exemples de leur utilité, dans les combats de Fribourg, en 1644; à Ensheim, en 1674, & à Malplaquet, en 1709. — Les abattis font un merveilleux effet, lorsqu'il s'agit de soutenir une attaque après le passage d'une riviere; lorsqu'on se trouve enfermé entre deux armées, & qu'on est dans l'attente de quelque secours: lorsqu'un corps de troupes porté dans des bois en avant de l'armée est sur le point d'être enveloppé. Voyez à l'*art.* RETRANCHEMENT, les différentes dispositions qu'on peut faire, tant pour l'attaque que pour la défense de ces sortes de fortifications. Observation particuliere sur la maniere de les attaquer. *Ibid.* 12. *a.*

ABATTRE, terme de marine, de manége, de fauconnerie, du métier de faiseur de bas, I. 11. *a.* de chapelier, du jeu de tric-trac. *Ibid. b.*

ABATTRE, (*Marine.*) faire une abattée en appareillant. *Suppl.* I. 12. *b. Voyez* ABATTÉE & APPAREILLER.

Abattre un vaisseau, le coucher sur un côté. Lorsqu'on l'abat jusqu'au point de découvrir sa quille, on appelle cela le *virer en quille*. Maniere d'exécuter cette manœuvre. *Suppl.* I. 12. *b.* Ce qu'on entend par côté du vent, & côté sous le vent dans un vaisseau abattu. *Ibid.* 13. *a.* Maniere de redresser le vaisseau. Façon d'abattre qui peut être usitée en tout lieu, & qui est telle qu'on peut se passer de tout l'appareil nécessaire pour le soutien de la mâture. *Ibid.* 14. *a.* Pieces de bois dont l'usage est de soutenir la mâture des vaisseaux qu'on veut abattre. Détails sur la manœuvre d'abattre le vaisseau. *Suppl.* I. 230. *a*, *b.* 231. *a.*

ABATTUE, (*Salines.*) travail continu d'une poële, depuis le moment où on la met en feu jusqu'à celui où on la laisse reposer. I. 11. *b.*

ABAVI, ABAVO, ABAVUM, (*Botan.*) *Voyez* ABARI.

ABAWIWAR, (*Géogr.*) contrée de la haute-Hongrie. Ses bornes, ses principales villes. Origine de son nom. *Suppl.* I. 14. *b.*

ABBA, observations sur ce mot. IX. 261. *a.*

ABBADIE. (*Jacques*) Examen des preuves qu'il allegue pour démontrer la certitude de la vision céleste de Constantin. XVII. 352. *a*, *b.* 353. *b.*

ABBAS, (*Hist. des Arabes.*) premier calife Abbassside. Précis de sa vie & de son regne. *Suppl.* I. 14. *b.* Son caractere. *Suppl.* II. 130. *a.*

ABBASSIDES, (*Hist. des Califes.*) famille Arabe qui fut en possession du califat après les Omuriades. Comment cette révolution arriva. *Suppl.* I. 15. *a.* Caractere des Abbassides. Changement dans les mœurs des Arabes que produisirent les sciences & les lettres, protégées par ces califes. Motomasem, huitieme calife Abbassside, confie la garde de sa personne à des étrangers féroces, connus sous le nom de *Turcs*, qui, devenus dispensateurs des graces, n'éleverent aux dignités que leurs parens & leurs amis. Rhadi Bellat, vingtieme Abbassside, acheve de perdre l'autorité affoiblie par la molleſſe de ses prédécesseurs. *Ibid. b.* Rétablissement de Kaïem, calife abbassside par Trogrudbek. Depuis cet événement, onze califes languirent sans pouvoir à Bagdad, qui fut prise par le petit-fils de Gengis, l'an de l'hégire 656. Dans la suite, le sultan Bibar, l'un des successeurs de Saladin, appelle en Égypte une branche des Abbassides qui y exerça le califat jusqu'en 92, que Selim en fit la conquête. *Ibid.* 16. *a.* Voyez CALIFES.

ABBATIALE. *Table.* XV. 800. *a.*

ABBAYE, différence entre abbaye & prieuré. I. 11. *b.* Dans le commencement de la monarchie françoise, les duchés & comtés s'appelloient *abbayes*. Plusieurs personnes de la premiere distinction, & même des rois prenoient le nom d'*abbés*. Le tiers des meilleurs bénéfices d'Angleterre étoit anciennement approprié aux abbayes & autres maisons religieuses. Abbayes de France qui ne sont pas à la nomination du roi. *Ibid.* 12. *a.*

ABBAYES, données en commende à des laïques. III. 685. *a.* Abbayes consistoriales: elles ne sont pas toujours proposées en consistoire. IV. 47. *b.* Les abbayes chefs d'ordre sont toutes régulieres. III. 272. *a.* Description d'une abbaye. Voyez *Architecture*, vol. I. des planches. *Armes d'abbayes*, voyez la planche XIV du blason, vol. II.

ABBÉ, (*Hist. eccl.*) origine de ce mot. Ce qu'étoient les anciens abbés. I. 12. *a.* Loix & supérieurs auxquels ils étoient soumis. Exemption des ordinaires & autres privileges qu'ils avoient obtenus. Gouvernement des abbés parmi les anciens moines d'Égypte, & en occident. Ils étoient distingués du clergé. Permission qui leur fut donnée ensuite d'exercer la prêtrise dans leurs monasteres. *Ibid. b.* Époque du relâchement & de l'ambition des abbés. L'ordre de Cluny, pour établir l'uniformité, ne voulut avoir qu'un seul abbé. Mais les fondateurs de Citeaux donnerent des abbés à tous les nouveaux monasteres qu'ils fonderent. Les chanoines réguliers eurent aussi des abbés dans leurs principales maisons. Les biens des monasteres ayant excité la cupidité des séculiers, les laïques se mirent en possession d'une partie de ces biens, & prirent même le titre d'*abbés*. I. 13. *a.* A cet abus succéda la coutume de donner ces biens en commende à des clercs séculiers. Origine des abbés mitrés, crossés & non crossés; des abbés œcuméniques, cardinaux, &c. Les abbés aujourd'hui se divisent principalement en abbés réguliers, & en abbés commendataires. *Ibid. b.* Juriſdiction & privileges des uns & des autres. Il est probable que les abbés commendataires ne furent jamais bien communs en Angleterre. En quoi consistoit anciennement la cérémonie par laquelle on établissoit un abbé. Division des biens des abbayes de France en trois lots, savoir; celui de l'abbé, celui des religieux, & la portion affectée aux réparations & charges communes de l'abbaye. *Ibid.* 14. *a.* Trois sortes de puissances des abbés réguliers. Celle de l'abbé commendataire. *Ibid. b.*

Abbé, titre que l'on donne à certains évêques, aux supérieurs de quelques congrégations de chanoines réguliers, & à différens magistrats. I. 14. *b.*

Abbé, comment se faisoit anciennement l'élection des abbés. V. 456. *a.* Ordre établi pour l'élection des abbés, & autres dignités semblables. 457. *a*, *b.* 458. *a*, *b.* Abbés nommés autrefois *Archimandrites*. I. 615. *a.* Abbés commendataires. III. 684. *b.* Abbés laïcs dans le Béarn. IV. 1096. *a.* Juriſdiction des abbés. IX. 73. *a.* Notaires, XI. 237. *b.* & vicaires des abbés. XVII. 231. *b.* Abbés de l'empire. IV. 69. *a*, *b.* *Armes d'abbés*, voyez la planche XIV du blason, vol. II. Chapeau d'abbé dans les armoiries. *Suppl.* II. 324. *b.* Crosse d'abbé. 656. *b.* Mitre. *Suppl.* III. 939. *b.*

ABBESSE, (*Hist. eccl.*) l'institution des abbesses, postérieure à celle des abbés. Droits & autorité des abbesses. I. 14. *b.* En France, la plupart des abbesses sont nommées par le roi. En quoi consiste cette nomination. Age requis pour obtenir le titre d'*abbesse*. Confessions que l'abbesse recevoit autrefois de ses religieuses. *Ibid.* 15. *a.* De l'élection des abbesses. V. 458. *a.*

ABBEVILLE, (*Géogr.*) ville capitale du Ponthieu en Picardie. Son origine, & celle de son nom. Sa description. Draps d'Abbeville. Hommes célebres auxquels cette ville a donné naissance. Sa devise. Sa population. *Suppl.* I. 16. *a.*

Abbeville, ce qui s'y pratiquoit autrefois à l'égard des meurtriers. VIII. 252. *a.* De la manufacture des draps fins d'Abbeville. X. 62. *a.*

ABBOT, (*Robert & Géorge*) anecdotes sur ces deux ecclésiastiques anglois. VII. 1006. *b.*

ABCAS & ABCASSES, (*Géogr.*) peuples d'Asie entre la Circassie, la mer Noire & la Mingrelie. Leur caractere & leur commerce. *Suppl.* I. 16. *b. Voyez* ABASCIE.

ABCÈS, (*Chirurg.*) étymologie de ce mot. I. 15. *a.* Traitement des abcès. *Ibid. b.* Mémoire de M. Petit sur les tumeurs de la vésicule du fiel, & les signes qui les distinguent des abcès dans le foie. Les ventricules du cœur sont moins sujets à des abcès qu'à des inflammations. Exemple d'une guérison d'un abcès au foie, & de celle d'un abcès dans la poitrine. I. 16. *a.*

Abcès, différence entre dépôt & abcès. IV. 865. *a.* Causes de la fermentation de l'abcès. XV. 682. *a.* 867. *b.* Fluctuation qu'on imprime avec les doigts à un abcès, pour en porter un jugement convenable. VI. 881. *b.* Relâchement que produit le pus dans les chairs voisines de l'abcès, avant qu'il ait été évacué: nécessité de suppléer par des remedes à cette évacuation, pour entretenir les chairs dans un état qui favorise la continuation de la suppuration. IV. 998. *b.* Déprava-

tion des matieres purulentes que peut cauſer l'air en pénétrant dans la cavité de l'abcès. Uſage des digeſtifs, pour prévenir cette dépravation, & entretenir le relâchement. 999. *a.* De l'uſage des inciſions & contr'ouvertures. IV. 138. *b.* VIII. 650. *a.* Des injections dans les abcès. VIII. 750. *a.* Vers dans les abcès. XVII. 44. *a.* Des abcès par leſquels ſe terminent quelques maladies inflammatoires. VIII. 709. *a.* 717. *a.* 724. *b.* 725. *a.* Abcès enkiſté. V. 691. *a.* Abcès d'une eſpece ſinguliere, maladie endémique des habitans de Sibérie. XVII. 630. *a.* Dangers des abcès à l'aiſſelle. I. 240. *a.* Abcès dans le cœur. III. 601. *b.* Au col. 318. *b.* Sur l'*article* ABCÈS, *voyez* PLAIE & ULCERE.

ABDALLA, (*Hiſt. des Califes*) oncle des deux premiers califes abbaſſides; comment il fut un des inſtrumens de la grandeur de ſa famille. Son caractere féroce & cruel. *Suppl.* I. 16. *b.* Animé par l'ambition de devenir calife. Après la mort d'Abbas, ſon armée eſt défaite par le célebre Moſlem. Sa mort à Bagdad. *Ibid.* 17. *a.*

ABDALLA, pere de Mahomet. Circonſtances de la conception de cet enfant extraordinaire. Portrait d'Abdalla. *Sup.* I. 17. *a.*

ABDALLA SABA, (*Hiſt. des Sectes relig.*) né dans le judaïſme, devient muſulman, & donne naiſſance à la ſecte des gholaïtes. *Suppl.* I. 17. *a.* Doctrine extravagante de ces ſectaires. Culte qu'ils rendoient à Ali. *Ibid. b.*

ABDALLA *ſurnommé* AL-SHAFEI, (*Hiſt. des ſectes rel.*) chef de la troiſieme ſecte orthodoxe des ſonnites. Précis de ſa vie. Son caractere. *Suppl.* I. 17. *b.*

ABDALLA ALMAMON, (*Hiſt. des Calif.*) vingt-ſeptieme calife de Bagdad. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 18. *a.* Portrait de ce prince. *Ibid. b.*

ABDALLA, fils de Zobéïr & d'Aſma. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 18. *a.*

ABDALMALEC, calife. *Suppl.* II. 128. *b.*

ABDAS, évêque de Suze: temple des adorateurs du feu qu'il détruiſit. La conduite qu'il tint dans cette circonſtance, juſtifiée très-inconſidérément par Théodoret. XII. 346. *a.* XVII. 698. *a, b.*

ABDELARI, *liſez* ABDELAVI, (*Botan.*) nom égyptien d'une eſpece de melon. Deſcription de cette plante & de ſon fruit. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDEMELECH, (*Hiſt. ſainte.*) ſerviteur de Sédécias, qui délivra Jérémie de ſa priſon. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDENAGO *ou* AZARIAS, (*Hiſt. ſainte.*) l'un des trois jeunes hébreux que Nabuchodonoſor fit jetter dans une fournaiſe ardente. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDERAME I, (*Hiſt. des Califes*) ſurnommé *Abdel* ou *le Juſte*. Précis de ſa vie. *Suppl.* I. 19. *b.*

Abderame, conquêtes de ce prince arabe. IX. 866. *a.* Il forme en Eſpagne un état indépendant. *Suppl.* II. 130. *a.*

ABDERAME *ou* ABDALRAHMAN, (*Hiſt. des Sarraſ.*) général de Heſcham, calife des Sarraſins au huitieme ſiecle. Ses exploits. Sa mort. *Suppl.* I. 19. *b.*

ABDERAME, (*Hiſt. mod.*) ſouverain de Safie, dans le royaume de Maroc, &c. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABDERE, (*Mythol.*) favori d'Hercule. Ville du même nom, bâtie près de ſon tombeau: elle fut la patrie de Démocrite. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABDERE, ABDERITES, ABDERITAINS, (*Hiſt. anc.*) ville & peuple de Thrace. Ce peuple paſſoit pour groſſier & ſtupide. Maladie ſinguliere dont les Abderitains étoient attaqués dans un certain tems de l'année. Ils appellerent Hyppocrate pour guérir Démocrite de la prétendue folie qu'ils lui attribuoient. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABDERITAINS, leur guerre avec les Thaſiens. XVI. 222. *b.*

ABDEST, (*Hiſt. des cérémon.*) purification légale en uſage chez les Turcs & chez les Perſans. I. 16. *b.*

ABDIAS *de Babylone*, (*Hiſt. eccl.*) auteur d'une *Hiſtoire du combat des Apôtres*. Contradictions qui démontrent l'impoſture de cet auteur. Éditions de ſon ouvrage. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDIAS, (*Hiſt. ſainte.*) le quatrieme des douze petits prophetes. Autres perſonnages de ce nom dont il eſt parlé dans l'écriture. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDICATION, 1°. acte par lequel un magiſtrat, ou une perſonne en charge y renonce. Différence entre l'abdication & la réſignation. 2°. Acte par lequel un pere déſavoue ſon fils. 3°. Acte par lequel un homme libre renonçoit à ſa liberté. 4°. Abdication au palais. I. 16. *b.*

ABDIQUER, *ſe démettre*, (*Synon.*) différence entre ces mots. IV. 809. *b.*

ABDISSI, ABDISU *ou* ABDIESU, (*Hiſt. eccl.*) patriarche de Muzal en Syrie. Sa ſoumiſſion au concile de Trente. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDOLONYME, (*Hiſt. de Sidon.*) phénicien qui, de l'état obſcur de laboureur, devint roi de Sidon, & reçut la couronne des mains d'Alexandre-le-Grand. *Suppl.* I. 20. *b.*

ABDOLONYME, roi de Sidon. XIII. 500. *a.* XV. 171. *a.*

ABDOMEN, (*Anatom.*) le bas-ventre. Étymologie du mot. Deſcription de l'abdomen. Parties qu'il renferme. I. 17. *a.*

Abdomen, ſa deſcription. VIII. 271. *b.* *Suppl.* II. 612. *a, b.* Limites du thorax & de l'abdomen. *Ibid. a.* Glandes de l'abdomen, qui reçoivent les vaiſſeaux lymphatiques. IX. 775. *b.* Muſcles de l'abdomen: muſcle tranſverſe. XVI. 564. *a.* L'oblique aſcendant & l'oblique deſcendant. XI. 307. *b.* *Suppl.* IV. 76. *a, b.* Muſcle pyramidal. XIII. 594. *a.* Arcade des muſcles de l'abdomen. *Suppl.* I. 532. *b.* Muſcle droit. V. 115. *a.* *Suppl.* II. 741. *b.* Tendons appellés *énervations*, qui ſe remarquent dans les différentes parties des muſcles droits. V. 651. *a.* Preſſion des muſcles de l'abdomen ſur l'eſtomac. *Suppl.* II. 876. *b.* Maladies de l'abdomen. Fiſtule. VI. 825. *b.* Enflure. XVI. 777. *a, b.* Epanchement du ſang dans l'abdomen. VIII. 119. *a.* Des plaies de l'abdomen. XII. 684. *a, b.* Inſtrument pour dilater les plaies du bas-ventre, afin de réduire les parties qui en ſont ſorties. II. 265. *b.* De la réunion des plaies du bas-ventre, VII. 521. *b.* Des fomentations appliquées ſur le bas-ventre. VII. 48. *a.* Inciſion de l'abdomen appellée *gaſtrotomie*. 522. *b.* Influence réciproque contre les viſceres abdominaux & le cerveau. IX. 921. *b.* Uſage de la chaiſe chirurgicale pour les opérations de l'abdomen. *Suppl.* II. 308. *b.*

ABDOMINALE, *artere*, (*Anat.*) branche de la crurale. *Suppl.* II. 657. *a.*

ABDON, (*Hiſt. ſainte.*) différens perſonnages de ce nom dont il eſt parlé dans l'Écriture. *Suppl.* I. 21. *a.*

ABDON, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu d'Aſer, aſſignée aux lévites. Incertitudes ſur cette ville. *Suppl.* I. 21. *a.*

ABDUCTEUR, (*Anat.*) muſcles abducteurs. I. 17. *b.*

ABDUCTION, (*Logiq.*) eſpece d'argumentation. I. 17. *b.*

ABDYRMACHIDES, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Lybie. Obſervations ſur leur caractere & leurs mœurs. *Suppl.* I. 20. *a.*

ABÉCÉDAIRE, (*Botan.*) nom que Rumphe a donné à une plante de l'iſle Ternate. Nom qu'on lui donne en Aſie. Sa deſcription. Ses qualités. *Suppl.* I. 20. *b.* Ses uſages. Famille & genre auxquels elle appartient. *Ibid.* 22. *a.*

ABÉCÉDAIRE, *voyez* SYLLABAIRE.

ABÉE, (*Géogr.*) villes grecques de ce nom. *Suppl.* I. 22. *a.*

ABEILLE, (*Hiſt. nat.*) trois ſortes d'abeilles: l'abeille commune, les faux-bourdons ou mâles, & les femelles ou reines. Des reines abeilles: caracteres qui les diſtinguent. Leur emploi dans les ruches. Abeilles mâles, leur durée, leur forme. I. 18. *a.* Leur emploi. Abeilles ouvrieres ou communes: leur deſcription. Manœuvre qu'elles exécutent avec leurs jambes. *Ibid. b.* Uſages de leur trompe, de leurs eſtomacs & de leur aiguillon. Les piquures des abeilles leur ſont ſouvent mortelles. *Ibid.* 19. *a.* Effets de ces piquures. Leur remede. Hiſtoire des abeilles. Expérience par laquelle on parvient à trouver la mere abeille. Expérience de l'accouplement des abeilles. *Ibid. b.* Tems de la fécondité de la mere. Sa ponte prodigieuſe d'environ douze mille œufs. Inſtinct des abeilles ouvrieres, pour préparer les alvéoles à ces nouveaux œufs. *Ibid.* 20. Ponte & deſcription de ces œufs. Soin des abeilles pour leurs vers. *Ibid. b.* Métamorphoſe de ces vers. Nourriture des abeilles. Eſpece de dévoiement auquel elles ſont ſujettes. *Ibid.* 21. *a.* Comment on les guérit. Caracteres qui diſtinguent les jeunes abeilles & les vieilles. Durée de leur vie. Détails ſur les faits les plus remarquables dans l'eſpece de ſociété qu'elles compoſent. Elles ne peuvent travailler ſans la préſence de la mere abeille, qui doit être unique dans la ruche. Durée de leurs travaux. Comment elles font la cire. *Ibid. b.* Leur état en hiver. Mort des faux-bourdons. Sort des animaux qui entrent dans la ruche. Eſpece d'abeilles différentes de celles qui produiſent le miel & la cire. Abeilles connues ſous le nom de *bourdons*, voyez ce mot. Deſcription & hiſtoire naturelle des abeilles perce-bois. *Ibid.* 22. *a.* Des abeilles maçonnes, & de quelques autres eſpeces d'abeilles qui font des nids ſous terre. *Ibid. b.*

Abeille. Chaleur remarquable des abeilles. III. 38. *a.* Obſervation microſcopique de l'aiguillon d'une abeille. XI. 722. *b.* Du ſexe des abeilles ouvrieres. I. 124. *a.* Des ruches, XIV. 427. *a, b.* Premiers travaux des abeilles dès qu'elles ſe trouvent bien dans une ruche. V. 995. *b.* Travail de la cire. III. 471. *a, b.* Comment elles conſtruiſent leurs alvéoles. I. 306, 307. Détails ſur la maniere dont elles travaillent le miel: double eſtomac des abeilles ouvrieres. X. 496. *a.* Reſſource qu'elles tirent des bruyeres. *Suppl.* II. 75. *b.* Récolte abondante que leur fourniſſent les ſaules au commencement du printems. *Suppl.* IV. 750. *a.* De la ſortie des eſſaims & de ce qu'il faut obſerver pour les faire entrer dans une ruche. V. 994. *a, b*, &c. Une mere abeille eſt en état de conduire un eſſaim, quatre ou cinq jours après qu'elle eſt métamorphoſée en mouche: lorſqu'elle ſort de la ruche, elle eſt déja prête à pondre: ce qui arrive lorſqu'il y a deux ou pluſieurs femelles dans un eſſaim. V. 995. *a.* Diverſes obſervations ſur les abeilles du mont Hymette dans l'Attique. VIII. 394. *b.* Sur celles de Narbonne & Rouſſillon. X. 770. *b.* — 774. *a.* Abeilles d'Amérique. 774. *a, b.* Abeille tapiſſiere. XV. 899. *b.* Fauſſes teignes qui attaquent les abeilles. XVI. 7. *a.* Réflexions d'un poëte ſur la deſtruction des abeilles pour en avoir le miel.

XVII. 740. *a*, *b*. — *Voyez* les planches sur les abeilles, dans le vol. I. article *Economie rustique*.

ABEILLE, (*Astron.*) constellation méridionale. *Suppl.* III. 965. *b*.

ABEILLE, (*Blason*) est l'hiéroglyphe du travail & de l'obéissance. Sa situation dans les armoiries. *Ibid.*

ABEILLE, (*M.*) son projet pour la construction du canal de Bourgogne. *Suppl.* II. 169. *b*.

ABEILLE, figure symbolique. XV. 733. *a*.

ABEILLE, (*Gaspard*) observations sur la vie & les ouvrages de ce Poëte. XIV. 288. *b*.

ABEILLES, (*Myth.*) passerent pour nourrices de Jupiter. I. *a*. 23.

ABEL, (*Hist. sainte.*) second fils d'Adam. *Suppl.* I. 22. *a*. Poëme de M. Gesner, intitulé: *La Mort d'Abel.*

ABEL. Du sacrifice d'Abel. Beau morceau du Poëme de la mort d'Abel. XIV. 478. *b*. — 480. *b*.

ABEL, (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck. Histoire de son regne. *Suppl.* I. 22. *b*. Férocité de son caractere. — *Ibid.* 23. *b*. Voyez *Suppl.* II. 8. *b*. 9. *a*.

ABELARD, (*Pierre*) Histoire de cet homme célebre par sa science, par ses amours & ses malheurs. XI. 773. *a*. 887. *a*, *b*. XIV. 771. *a*, *b*. 772. *a*, *b*. *Suppl.* IV. 7. *a*.

ABÉLIENS, ABÉLONIENS & ABÉLONITES, (*Hist. eccléf.*) sorte d'hérétiques en Afrique, dont la pratique distinctive étoit de se marier, & de faire profession de se passer de leurs femmes. Principe sur lequel ils fondoient cette pratique. I. 23. *a*. Histoire de cette secte. Pourquoi ceux qui l'embrasserent furent appellés *Abéliens*. *Ibid. b*.

ABELLA, (*Géogr.*) ville de la Campanie. Auteurs qui en ont parlé. *Suppl.* I. 23. *b*.

ABELLI, (*Louis*) XVII. 225. *a*.

ABELMAACHA, *ou* ABELE, (*Géogr.*) ville de la tribu de Nephtali. Evénement qui la rendit illustre. *Suppl.* I. 23. *b*.

ABELMOSC, (*Botan.*) plante qu'il ne faut pas confondre avec l'ambrette, comme quelques-uns l'ont fait. Observations sur les noms que les naturalistes lui ont donnés. *Suppl.* I. 23 *b*. Description, qualités & usages de cette plante. *Ibid.* 24. *a*.

ABEN-EZRA, histoire & doctrine de ce rabin. IX. 42. *b*. XVI. 388. *a*.

ABER, (*Géogr.*) lac d'Ecosse. *Suppl.* I. 24. *a*.

ABER, (*Conchyliol.*) nom que les Negres du Sénégal donnent à un petit coquillage. *Suppl.* I. 24. *a*. Sa description. *b*.

ABERBROTHOCK, (*Géogr.*) village d'Ecosse. Qualités & propriétés des eaux minérales qu'on trouve dans ce lieu. *Suppl.* I. 24. *b*.

ABERDEEN *ou* ABERDON, (*Géogr.*) ville de l'Ecosse septentrionale. Sa description. *Ibid.*

ABERGEMENT, (*Géogr.*) divers lieux de ce nom en Bourgogne & en Franche-Comté. *Suppl.* I. 25. *a*.

ABERRATION, (*Astron.*) mouvement apparent dans les étoiles fixes. Histoire de la découverte de cette aberration. Comment M. Bradley en explique la théorie. I. 24. *a*. Comparaison de M. de Maupertuis pour la faire concevoir. *Ibid. b*. Démonstration simple de cette aberration. Ouvrages à consulter sur la théorie & les calculs de l'aberration. *Ibid.* 25. *a*.

ABERRATION, histoire de la découverte de l'aberration des étoiles. *Suppl.* II. 893. *a*, *b*. Par la théorie de l'aberration & le système de l'émission de la lumiere du corps du soleil, on fait que la terre parcourt en $8' \frac{1}{2}$ un arc de 20″. de son orbite. V. 567. *b*. Tables d'aberration pour les étoiles fixes & les planetes. *Suppl.* IV. 901. *b*. — 907. *a*.

ABERRATION, (*Astron.*) histoire de la découverte qu'a faite Bradley de l'aberration des étoiles fixes. Variations annuelles observées par quelques astronomes dans certaines étoiles, avant cette démonstration. Ces variations attribuées par erreur à la parallaxe du grand orbe. *Suppl.* I. 25. *a*. Recherche de Bradley pour en trouver la véritable cause. *Ibid. b*. Ingénieuse explication qu'il en a donnée. Ellipse que chaque étoile décrit par l'effet de cette aberration. 26. *a*. Doctrine de l'auteur sur ce mouvement apparent. Méthode pour trouver l'aberration en latitude, & en déclinaison & en ascension droite. Table des aberrations dans la connoissance des tems de 1774. Abrégé de cette table pour les dix principales étoiles, vers 1750. *Ibid. b*. De l'aberration qui a lieu dans les planetes. Maniere de la calculer. *Suppl.* I. 27. *a*.

ABERRATION, (*Optiq.*) disperson des rayons qui, par l'imperfection des lunettes, produit la confusion des images. Deux causes de l'aberration; savoir, la sphéricité des verres ou des miroirs, & la diverse réfrangibilité des rayons. *Suppl.* I. 27. *a*. Lunettes achromatiques inventées par Euler, pour diminuer ces deux especes d'aberration. *Ibid. b*.

ABEX, (*Géogr.*) contrée maritime d'Afrique. Qualité du pays. Observations sur les habitans. *Suppl.* I. 27. *b*.

ABIA *ou* ABIAS, (*Hist. sainte.*) divers personnages de ce nom, dont il est parlé dans l'ancien testament. *Suppl.* I. 27. *b*.

ABIA, (*Hist. anc.*) roi des Parthes. *Ibid.*

ABIATHAR, (*Hist. sainte*) fils d'Abimelech; fut le dixieme grand-prêtre des Juifs, &c. — Autre personnage de ce nom. *Suppl.* I. 27. *b*. *Voyez* ACHIMELEC.

ABJECTION, *voyez* BASSESSE.

ABIENS, (*Hist. anc.*) peuples Scythes ou Thraces qui faisoient profession d'un genre de vie austere. Haute estime que les Grecs avoient pour eux. I. 25. *b*.

ABIGAIL, (*Hist. sainte*) femme de Nabal, & ensuite de David, &c. *Suppl.* I. 28. *a*. *Voyez* NABAL.

ABIME, (*Blason*) pieces en abime.

ABIMELECH, (*Hist. sacr.*) nom commun à tous les rois de Gérare, ville d'Arabie Pétrée. Passion violente que l'un de ces rois conçut pour Sara, femme d'Abraham. Réflexion sur la beauté que cette femme du patriarche conserva dans un âge très-avancé. *Suppl.* I. 28. *a*.

ABIMELECH, fils du précédent, conçut aussi de l'amour pour Rébecca, femme d'Isaac. *Ibid.*

ABIMELECH, fils de Gédéon. Principaux événemens de sa vie. *Ibid. b*.

ABISME, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Ses significations. I. 25. *b*.

ABISME, différence entre gouffre, précipice & abisme. XIII. 270. *b*. Des vents qui sortent des abismes. XVII. 19. *b*.

ABISME, (*Critiq. sacr.*) l'enfer & les lieux les plus profonds de la mer & du chaos, qui étoit couvert de ténebres au commencement du monde, & sur lequel l'esprit de Dieu étoit porté. Sentiment des anciens Hébreux, & de la plupart des Orientaux sur le grand abisme. I. 25. *b*. Conjectures de M. Woodward sur la forme du grand abisme, renfermé, selon lui, dans les entrailles de la terre. I. 26. *a*. Description d'une fontaine sans fond, de Sablé en Anjou, que l'on peut mettre par cette raison au rang des abismes. *Ibid. b*.

ABISME, (*Blas.*) centre ou milieu de l'écu. I. 26. *b*.

ABISME, (*Art mécan.*) vaisseau de bois à l'usage des chandeliers. Sa description & son usage. I. 26. *b*.

ABISSINIE *ou* ETHIOPIE, (*Géogr.*) royaume d'Afrique. Ses bornes & son étendue: ses principales provinces. Qualités & productions du pays. Observations sur les habitans du royaume d'Abissinie. *Suppl.* I. 28. *b*. Religion & mœurs des Abissins. Commerce de ses peuples avec les Hollandois. — *Suppl.* I. 29. *a*. *Voyez* ABISSINS.

ABISSINIE. De la pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *a*.

ABIU, (*Hist. sacr.*) fils d'Aaron & d'Elizabeth. *Suppl.* I. 29. *a*.

ABJURATION, (*Jurisp. Théolog.*) signification de ce mot chez les anciens Romains. Par le serment d'abjuration en Angleterre, on s'oblige de ne reconnoître aucune autorité royale dans la personne du prétendant. Le mot d'*abjuration* est aussi usité dans les anciennes coutumes d'Angleterre, pour le serment fait par une personne coupable de félonie, qui se retirant dans un lieu d'asyle, s'obligeoit par serment d'abandonner le royaume. I. 27. *a*.

ABJURER, RENONCER *ou* RENIER, différences entre ces mots. XIV. 112. *b*. Cérémonie à laquelle étoit obligé en Angleterre celui qui abjuroit une hérésie pour entrer dans l'église catholique. VI. 371. *b*. Imposition des mains qui se pratiquoit à l'égard de ceux qui abjuroient leurs erreurs dans l'église. VIII. 599. *b*.

ABLAB, (*Botan.*) nom corrompu d'un genre de plante. *Suppl.* I. 29. *a*. *Voyez* LABLAB.

ABLATIF, (*Gramm.*) étymologie du mot. Les Grecs n'ont point de terminaison particuliere pour marquer l'ablatif. Il n'y a point d'ablatif en françois, ni dans les autres langues vulgaires. Les grammairiens les plus habiles soutiennent que l'ablatif est le cas de quelqu'une des prépositions qui se construisent avec l'ablatif; enforte qu'il n'y a jamais d'ablatif qui ne suppose quelqu'une de ces prépositions exprimée ou sousentendue. I. 25. *b*.

ABLATIF. Origine de ce mot. VII. 648. *a*. Origine de l'ablatif chez les Latins. IV. 638. *b*. Usage de ce cas. II. 734. *b*. Examen de cette question, si le datif grec doit être appellé quelquefois ablatif, comme le prétendent les auteurs de la grammaire de P. R. IV. 637. *a*, *b*. &c. Le génitif grec ne sauroit être considéré comme un ablatif. IV. 640. *a*. Quelques auteurs latins mettoient constamment les noms de ville à l'ablatif, & les regardoient comme indéclinables. XI. 458. *a*.

ABLATIF ABSOLU, (*Gramm.*) l'auteur prouve qu'il n'y a point d'ablatif qui ne suppose une préposition exprimée ou sousentendue, & que si dans la construction élégante on supprime souvent la préposition, c'est lorsque les autres mots de la phrase font entendre aisément quelle est la préposition sousentendue. Les meilleurs auteurs latins, tant poëtes qu'orateurs, ont souvent exprimé les prépositions que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime. Exemples. I. 28. *b*. En françois nous n'avons point d'ablatif absolu; mais nous avons des façons de parler absolues, comme: *cela fait*, *ce considéré*, *vu par la cour*, &c. I. 29. *a*.

ABLATIF ABSOLU. Réflexions ſur ces ablatifs. VII. 647. *b.* &c. Les mêmes réflexions rétractées par l'auteur. XVII. 47. *a.*

ABLAY, (*Géogr.*) contrée de la grande Tartarie. *Suppl.* I. 29. *a.*

ABLE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon de riviere. On en tire la matiere appellée *eſſence d'orient*, qui ſert à colorer les fauſſes perles. Deſcription de la maniere de la faire. Les particules de matiere qui viennent des écailles ſont ſenſibles dans cette liqueur, au moyen du microſcope ou même de la loupe. Apparences qu'elles offrent. Autres parties du poiſſon où ſe trouve cette matiere brillante. Conjecture ſur la maniere dont ſe forment les écailles de l'able. I. 29. *b.*

ABLE, pêche de ce poiſſon avec les ſeinnettes. XIV. 902. *b.*

ABLUTION, (*Hiſt. des cérém.*) ablutions uſitées chez les Romains. Celles que les prêtres juifs obſervoient. Ablutions dans l'égliſe Romaine. I. 30. *a.*

ABLUTION, aſperſions & ablutions des prêtres payens. I. 758. *a.* Ablutions établies chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b.*

ABLUTION, (*Science hermétiq. Philoſophie ſpagyriq.*) abſterſion, lavement de la noirceur, tache, ſouillure de la matiere par la continuation du ſecond degré du feu d'Egypte, &c. *Suppl.* I. 29. *a.*

ABLUTION, (*Relig. Mahom.*) les mahométans la regardent comme une condition eſſentiellement requiſe à la priere. Trois ſortes d'ablutions chez les muſulmans. I. 30. *a.*

ABLUTION, LOTION, (*Pharmac.*) opérations pharmaceutiques appellées de ces noms. I. 30. *b.*

ABNER, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Ner, général des armées de Saül. Sa conduite après la mort de ce roi. Mort d'Abner. *Suppl.* I. 29. *b. Voyez* ISBOSETH.

ABO, (*Géogr.*) obſervations ſur cette ville de Suede. *Ibid.*

ABOCHARANA, (*Géogr.*) ville de l'Arabie heureuſe où l'on garde le tréſor du ſultan. Sa ſituation. *Suppl.* I. 29. *b.*

ABOLA, (*Botan.*) genre de plante du Canada. Sa deſcription, remarque ſur ſa claſſification. *Suppl.* I. 29. *b.*

ABOLITION, (*Juriſp.*) étymologie du mot. Différence entre abolition & grace. Lettres d'abolition. I. 31. *a.*

ABOLITION, (*Juriſp. crimin.*) différence entre grace, pardon, rémiſſion & abolition. Comment les lettres d'abolition doivent être préſentées. Crimes qu'elles ne ſauroient dérober au châtiment. Réflexion ſur ces lettres. *Suppl.* I. 30. *a.* Singuliere prétention de la cour de Rome de pouvoir donner des lettres d'abolition dans tout le monde chrétien. *Ibid. b.*

ABOLITION, lettres d'abolition. VII. 803. *a.* IX. 414. *a*, *b.* 423. *b.*

ABOMASUS, ABOMASUM, ABOMASIUM, (*Anat. comp.*) un des eſtomacs des animaux ruminans. I. 31. *a.*

ABOMINABLE, DÉTESTABLE, EXÉCRABLE, (*Synonym.*) différences entre ces mots. I. 31. *b.*

ABOMINATION, (*Critiq. ſacr.*) ſignifications & uſages de ce mot dans l'écriture ſainte. I. 31. *b.*

ABONDAMMENT, COPIEUSEMENT, BEAUCOUP, BIEN, (*Synon.*) différence entre ces mots. IV. 177. *a.*

ABONDANCE, (*Myth.*) divinité des payens. Comment on la repréſente. Etymologie du mot *abondance*. *Ibid. b.*

ABONDANCE, (*Myth.*) dieu de l'abondance. XIII. 159. *a.* Corne d'abondance. IV. 249. *b.* XV. 728. *b.* Symboles de l'abondance. *Ibid. b.* 729. *a.* 731. *a.*

ABONDANCE, (*Polit. économ.*) étymologie de ce mot. Une paix durable dans un état policé pourroit être regardée comme la cauſe premiere de l'abondance; mais ce n'eſt qu'autant qu'elle met les hommes en état de s'occuper ſans relâche des travaux de la terre. Les deux ſources uniques de l'abondance roulent ſur deux points fondamentaux; l'agriculture & la nourriture des beſtiaux. De-là découlent les jouiſſances des citoyens conſommateurs. Alors l'eſprit humain, tranquille ſur les moyens de ſe procurer le néceſſaire comme le ſuperflu, cherche à multiplier ſes jouiſſances par l'invention des arts, l'étude & la culture des hautes ſciences. C'eſt alors que le luxe de conſommation devient véritablement utile. *Suppl.* I. 30. *b.*

On diſtingue trois ſortes de peuples : les chaſſeurs, les paſteurs, les agricoles. Les premiers ne peuvent jamais être dans l'abondance; & comme les progreſſions de la population ſuivent néceſſairement les moyens de ſubſiſter, la population y eſt néceſſairement reſtreinte au plus petit nombre poſſible. Les peuples paſteurs ont beſoin d'un grand pays pour ſubſiſter en certain nombre; mais les chaſſeurs ſont encore en plus petit nombre, & forment pour vivre une plus petite nation.... Proportion dans laquelle le nombre des hommes ſe trouve dans les nations qui ne cultivent pas les terres... *Suppl.* I. 31. *a.* Vices dans les gouvernemens qui éloignent & rétreciſſent cette abondance qui ſeule rend les états floriſſans, chez les nations agricoles... Dangereux effets de l'exportation des denrées, lorſqu'elle n'eſt pas reſtreinte au ſuperflu... L'homme ne peut ſe procurer l'abondance qu'avec des peines & des ſoins infinis; *Suppl.* I. 31. *b.* mais comme il peut, par ſon induſtrie, trouver des moyens ſûrs & peu diſpendieux de tenir le ſuperflu qu'il poſſede en réſerve pour les tems malheureux, c'eſt à rendre ces précautions générales par la voie de la perſuaſion, que doit particuliérement s'appliquer une adminiſtration éclairée. *Ibid.* 32. *a.*

ABONDANCE, (*Écon. polit. & ruſtiq.*) fontaines auxquelles on attribue la propriété de prédire l'abondance ou la ſtérilité. VII. 98. *a.* Moyens d'entretenir l'abondance. IV. 556. *a*, *b.* Abondance avec cherté eſt opulence. VII. 830. Mauvaiſe adminiſtration, lorſque l'abondance devient un fléau auſſi redoutable que la diſette. VIII. 278. *b.*

ABONDANCE, (*Belles-lettres.*) il y a dans le ſtyle une abondance qui en fait la richeſſe & la beauté. Il y a auſſi une abondance vaine qui ne fait que déguiſer la ſtérilité de l'eſprit par l'oſtentation des paroles : l'art de peindre en poéſie eſt l'art de toucher avec eſprit, & l'abondance conſiſte alors à faire beaucoup avec peu. *Suppl.* I. 32. *a.* Un nouveau charme de l'abondance, c'eſt l'air de négligence & de ſimplicité dans celui qui prodigue les richeſſes de ſtyle avec celles du génie. La paſſion donne lieu à l'abondance du ſtyle, dans les momens où l'ame ſe ſoulage par des plaintes; mais lorſque le cœur eſt ſaiſi de douleur, enflé d'orgueil ou de colere, la préciſion & l'énergie en ſont l'expreſſion naturelle.

Quand le caractere de celui qui parle eſt auſtere, l'expreſſion doit être pleine, forte & préciſe. Par-tout où la philoſophie eſt ſuſceptible d'éloquence, elle permet au ſtyle une abondance ménagée. Le genre oratoire eſt celui où les richeſſes du ſtyle peuvent ſe répandre le plus abondamment; & c'eſt-là ſur-tout que l'on voit des exemples d'une abondance vicieuſe. *Ibid. b.*

Il eſt certain que les grandes vérités morales & religieuſes dont la chaire doit retentir, exigent quelquefois des développemens; & c'eſt-là que le ſtyle doit employer ſon abondance, mais avec l'économie que le goût & la raiſon preſcrivent. Exemple tiré de Maſſillon. L'abondance du ſentiment n'eſt pas fatigante comme celle de l'eſprit; auſſi n'y a-t-il que les ſujets pathétiques ſur leſquels il ſoit poſſible de parler d'abondance. *Suppl.* I. 33. *a.* Lorſque la force de l'éloquence doit réſulter de l'ordre & de l'enthouſiaſme des idées, c'eſt une imprudence de ſe livrer à l'inſpiration du moment, à moins que l'orateur n'ait la ſageſſe de ne point s'écarter de la méthode preſſante du raiſonnement. — Il faut avouer cependant qu'il n'y a que cette façon de produire les grands effets de l'éloquence, & de ſaiſir tous les avantages du lieu, du moment, de ſon émotion propre & de celle de ſes auditeurs. Le vice du ſtyle oppoſé à l'abondance eſt la ſéchereſſe & la ſtérilité. *Ibid. b.*

ABONDANCE, dans le ſtyle des avocats. *Suppl.* I. 817. *a*, *b.*

ABONDANT, (*Arithm.*) nombre abondant. Il eſt oppoſé au nombre défectif. I. 32. *a.*

ABONNÉ, (*Juriſp.*) dixme abonnée. IV. 1094. *a.* Fief abonné. VI. 698. *a.* 712. *a.* Serf abonné. XV. 83. *a.* Taille abonnée. 843. *b.*

ABONNEMENT, (*Juriſp.*) pour les dixmes. IV. 1094. *a.* Abonnement de fief. VII. 280. *b.*

ABORDAGE, (*Marine*) ſignifications de ce mot. *Suppl.* I. 33. *b.* Il s'emploie particuliérement pour exprimer l'action d'un vaiſſeau qui joint un vaiſſeau ennemi à deſſein de l'accrocher & de s'en emparer, en faiſant paſſer ſon équipage à bord de cet ennemi. Maniere d'exécuter cette manœuvre. L'abordage eſt avantageux pour le vaiſſeau qui ne peut réſiſter à l'artillerie de ſon ennemi : l'adreſſe & le courage peuvent alors ſuppléer à la force. Comment on peut d'avance dreſſer l'équipage à cette action hardie. Quel eſt, des deux vaiſſeaux, celui qui a le plus d'avantage dans cette opération militaire. *Ibid.* 34. *a.* Armes employées des deux parts. Du combat qui ſuit ordinairement l'abordage. Réflexion ſur le choix des armes les plus convenables. Rareté de l'abordage cauſée par la forme actuelle des vaiſſeaux, & la perfection de la manœuvre. *Ibid. b.*

ABORDER, (*Marine.*) verbe employé quelquefois dans un ſens neutre, quelquefois dans un ſens actif. *Suppl.* I. 34. *b.* Danger que courent deux vaiſſeaux qui s'abordent involontairement. Le calme peut être compté parmi les cauſes qui font aborder les vaiſſeaux. *Voyez* CALME. Précautions à prendre lorſque cet accident eſt ſur le point d'arriver. Différentes manieres dont les vaiſſeaux peuvent s'aborder. *Ibid.* 35. *a.*

Aborder, maniere de jetter les grappins à un vaiſſeau qu'on veut aborder. *Suppl.* I. 125. *a*, *b.*

ABORDER, *avoir accès*, *approcher*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 69. *a.*

ABORIGENES, (*Géogr.*) ce nom donné quelquefois aux habitans primitifs d'un pays, a été le nom propre d'un certain peuple du Latium. Pourquoi ce peuple fut appellé *Aborigene*. Divers ſentimens ſur l'étymologie de ce mot, & ſur l'origine de la nation. I. 32. *b.*

ABOULFARAH, poëte perſan. XIV. 888. *b.*

ABOUMANIFA, (*Hiſt. des ſectes relig.*) fondateur d'une des principales ſectes des Sonnites. Caractere de ſa ſecte. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 35. *b.*

ABOUTIGE, (*Géogr.*) petite ville d'Égypte, autrefois *Abyde*. Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* I. 35. *b.*

ABOYEUR, (*Ornithol.*) différens noms de cet oiseau. Auteurs qui en ont parlé. Sa description. *Suppl.* I. 36. *a.* Qualité de sa chair. Origine de son nom. *Ibid. b.*

ABRACADABRA, (*Magie.*) vertu supposée de cette parole magique. Maniere dont ce mot mysterieux doit être écrit. I. 33. *b.* Disposition & usage des caracteres de ce mot, selon Serenus Samonicus, ancien médecin. I. 34. *a.* *Voyez* IX. 854. *a.*

ABRAHAM, (*Hist. sacr.*) fils de Tharé. Histoire abrégée de ce patriarche. *Suppl.* I. 36. *b.*

Abraham, recherches sur le tems de la naissance de ce patriarche. III. 397. *b.* Quelle a été sa langue. VIII. 84. *b*, 85. *a.* Quelle fut sa premiere religion. XIV. 453. *b.* — 459. *a.* Son frere. *Suppl.* I. 513. *a.* Sa femme. *Ibid.* IV. 737. *a*, *b.* Examen de l'expédient qu'il employa pour préserver sa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara. XII. 344. *a.* État d'Agar dans la maison d'Abraham. III. 829. *b.* Alliance de Dieu avec Abraham. I. 285. *a.* Circoncision qui lui fut prescrite. III. 459. *a.* L'hospitalité pratiquée par ce patriarche. VIII. 314. *b.* Observation sur le lieu où Abraham reçut les anges. IX. 954 *b*, 955. *a*, *b.* De l'arbre sous lequel il les reçut. XVI. 150. *b.* Liturgie établie sous Abraham. IX. 596. *a.* Ce qu'on doit entendre par le sein d'Abraham, dont il est parlé dans l'évangile. XIV. 899. *b.*

ABRAHAM, (*Nicolas*) jésuite. XVI. 447. *b.*

ABRANTES, (*Géogr.*) ville de Portugal. Sa description. Sa population. *Suppl.* I. 36. *b.*

ABRAXAS, (*Hist. des hérésies.*) usage que les Basilidiens faisoient de ce mot. I. 34. *a.* Les anciens n'ont donné de ce mot aucune explication satisfaisante. Godfrid Wendelin a trouvé dans abraxas le mystere de la Trinité & de la Rédemption. Le pere Hardouin a suivi à-peu-près la même explication. Selon M. Basnage, ce mot tire son origine des Egyptiens, puisque l'on voit, dit-il, un grand nombre d'amulettes sur lesquels est un Harpocrate avec le mot *abraxas*. Il ajoute que ce mot barbare ne signifie rien, & qu'il ne sert à exprimer que des nombres. *Ibid. b.* Mais cette derniere assertion a été réfutée par M. de Beausobre, qui montre par l'étymologie grecque de ce mot, qu'il signifie à la lettre, *le beau, le magnifique sauveur, celui qui guérit les maux & qui en préserve*, & que le sauveur n'étoit autre que le soleil. I. 35. *a.*

ABRAXAS, (*Hist. nat.*) pierres de ce nom. VIII. 206. *b.*

ABRÉGÉ, (*Littér.*) selon quelques critiques, les abrégés sont un des premiers fruits de l'ignorance & de la fainéantise, où la barbarie a fait tomber les siecles qui ont suivi la décadence de l'empire. Six différentes sortes d'abrégés. I. 35. *a.* Les abrégés ont causé des pertes irréparables à la république des lettres. Utilités qu'ils ont procurées. Maniere dont ils doivent être composés pour être utiles. *Ibid. b.*

Abrégé, différence entre un abrégé & un extrait. VI. 334. *a.* Abrégés chronologiques. III. 400. *a.*

ABRÉGÉ *ou* ABRÉVIATION, (*Tachéograph. littér.*) lettres, notes, caracteres d'abréviation. I. 36 *a.*

ABRÉGÉ, (*partie de l'orgue.*) assemblage de plusieurs rouleaux par le moyen desquels on répand & l'on transmet l'action des touches dans une plus grande étendue. Description de cette partie de l'orgue. I. 36. *a.* *Voyez* aussi XI. 636. *a.*

ABRÉGEMENT, (*Jurisp.*) abrégement de fief; abréger un fief. VI. 698. *a*, *b.* — 704. *b.* VII. 280. *b.*

ABRÉVIATEUR, 1°. auteur d'un abrégé; 2°. officier de la chancellerie romaine. I. 37. *a.*

Abréviateur, on reproche aux abréviateurs d'avoir souvent donné lieu à la perte des originaux. V. 820. *b.*

ABRÉVIATION, (*Littér.*) les rabbins sont ceux qui emploient le plus d'abréviations. Ouvrage où se trouve la plus ample collection des abréviations romaines. I. 37. *a.*

Abréviation, explication de la plupart des abréviations numéraires qui se trouvent dans les auteurs, sur les monumens, inscriptions & médailles, & de plusieurs autres dont l'intelligence est également utile & nécessaire. *Suppl.* I. 36. *b.*

Abréviation, en quel tems les abréviations des Hébreux furent inventées. XV. 815. *b.* 1°. Des abréviations employées dans le droit. Explication de celles dont on se sert lorsqu'on cite, en matiere de droit, soit civil, soit canon. III. 485. *a.* Abréviations employées en citant le digeste. IV. 997. *b.* Observations sur l'*et cætera* usité dans le style judiciaire. VI. 39. *a*, *b.* Caracteres usités parmi les anciens avocats. II. 650. *a.* Les abréviations dans les actes publics, défendues par Justinien. XV. 816. *b.*

2°. Des abréviations en usage dans les inscriptions & les médailles. II. 650. *a.* Explication de quelques-unes employées sur les tombeaux. X. 697. *b.* 698. *a.* Abréviations usitées dans les inscriptions romaines, XV. 817. *a.* dans les tableaux appellés *ex voto*. XVII. 415. *b.* Lettres initiales ou figles qu'on employoit dans quelques abréviations. XV. 183. *a.* Celles qu'on voit dans quelques inscriptions de médailles. VIII. 778. *b*, 779. *a.*

3°. Des abréviations en pharmacie & en médecine. II. 649. *b.* Ces abréviations employées du tems de Ménécrate. X. 288. *a.* Celles qui sont en usage dans les auteurs anciens pour désigner les poids & les mesures. XII. 854. *a.* Celles par lesquelles on désigne les différentes mesures usitées en médecine & en pharmacie. X. 423. *b.* Ce que signifie l'abréviation *ana* ou *aa.* I. 392. *a.* Des abréviations dont les médecins usent dans leurs formules. VII. 187. *a.* Celles des apothicaires. XII. 861. *b.*

4°. Les abréviations en usage dans les autres arts, expliquées aux articles de ces arts ou dans les volumes des planches.

5°. Écritures par abréviations. II. 391. *b.* 647. *b.* XI. 248. *a*, *b.* Voyez les *articles* TACHÉOGRAPHIE, BRACHYGRAPHIE & CARACTERES. On trouve aussi à l'article particulier de chaque lettre de l'alphabet, ses significations & usages, considérée comme caractere d'abréviation.

ABRÉVIATIONS, en usage dans les bulles. *Suppl.* I. 41. *a.*

Abréviations, en musique. Les copistes, ni ceux qui gravent ou impriment de la musique, ne doivent jamais se servir d'abréviations dans les parties séparées; mais il en est autrement des partitions, sur-tout pour celles qui sortent de la main du compositeur. Abréviations les plus usitées. *Suppl.* I. 45. *b.*

ABRÉVIATIONS, (*Comm.*) explication des principales abréviations qu'emploient les négocians. I. 37. *b.* Abréviations particulieres aux négocians & banquiers hollandois. I. 38. *a.*

ABREUVER, (*Agricult.*) on ne sauroit rendre un plus grand service à l'agriculture, qu'en indiquant les moyens d'augmenter les produits des prés. Or, par l'irrigation faite avec prudence, on augmente avec le moins de frais possible la récolte des fourrages la plus abondante. Le premier objet est de se procurer des eaux à la portée du cultivateur. Détails sur les signes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux souterreines. *Suppl.* I. 46. *a.* Maniere de ramasser les eaux. *Ibid. b.* Signes extérieurs des bonnes eaux. Quelles sont les mauvaises. *Ibid.* 47. *a.* Maniere de découvrir la viscosité de l'eau. *Ibid. b.* Moyens de rendre utiles certaines eaux vicieuses ou de médiocre qualité. Comment on purge & on garantit l'eau des parties anti-végétatives. Comment on l'empêche de contracter de mauvaises qualités. *Ibid.* 48. *a.* Filtration propre à corriger certaines eaux. De la pente convenable pour la conduite des eaux sur une prairie. *Ibid. b.* Détails sur les opérations nécessaires pour cette conduite. Prairies qui peuvent être arrosées en ménageant, dans les endroits commodes, des écluses. *Ibid.* 49. *a.* Machine simple par laquelle on peut amener l'eau sur la prairie. Comment on doit préparer la prairie à recevoir les eaux. *Ibid. b.* Moyen de détruire les taupes. Deux sortes de canaux d'irrigation; les uns appellés *maîtresses rigoles*, les autres *rigoles simples*. Direction sur la maniere de les établir. *Ibid.* 50. *a.* Utilité des étangs. *Ibid. b.* Maniere de les construire. Comment on fait servir l'eau même de l'étang, à l'ouvrir, & à le fermer lorsqu'il est plein. *Ibid.* 51. *a.* Comment on empêche que l'eau en entrant dans l'étang ne le creuse ou ne le dégrade. Construction des bâtardeaux & des écluses. Regles qu'il faut suivre dans l'arrosement. *Ibid. b.* Regles sur le tems d'arroser. Regles sur la maniere de pratiquer & d'employer les divers canaux destinés à porter & à répandre les eaux sur le terrein. *Ibid.* 52. *a.* Eaux grasses & accidentelles qui lavent les grands chemins ou les rues, ou qui découlent des fumiers. Regles sur leur usage. De la maniere de recueillir les eaux à tems & d'en faire usage. Irrigation d'un pré de terre forte, dont la pente est médiocre. Culture & engrais de cette sorte de terrein. Irrigation des prés de terre forte, dont la pente est rapide. *Ibid. b.* Culture d'une terre légere & sans pente. Irrigation des prés dont la terre est légere, & la pente douce ou rapide. Des terres marécageuses. Maniere d'arroser les chenevieres & les jardins. Vraie saison de chercher les sources. Autres directions sur les arrosemens, *Ibid.* 53. *a.* & la culture des prairies. *Ibid. b.* Voyez ARROSER.

ABREUVER *le bétail*, (*Écon. rustiq.*) importance de ce soin. *Suppl.* III. 805. *b.* — 809. *a.* Abreuver les chevaux. *Voyez* EAU, (*Manege.*) mauvaise qualité qu'acquierent les eaux dans lesquelles on a lavé le linge & les ordures des maisons. *Suppl.* III. 805. *a*, *b.* — 808. *b.*

ABREUVER *un vaisseau*, (*Marine.*) expression vicieuse & hors d'usage. *Suppl.* I. 53. *b.*

ABREUVOIR, (*Jardin.*) défaut des arbres qui a la même cause que la gelivure. I. 38. *a.* *Voyez ce mot.*

ABREUVOIR, (*Chasse.*) maniere de prendre les oiseaux à l'abreuvoir. I. 38. *a.* *Voyez* vol. III. des planches, article *Chasse*, planche II.

ABREUVOIRS, (*Maçonnerie*) I. 38. *b.*

ABREX, (*Inscript.*) mot qui se trouve dans une inscription trouvée à Langres en 1573, & qui a fait penser à M. Mahudel que Bellorix, dont il est parlé dans cette inscription, étoit un homme d'autorité chez les Langrois, & même qu'il avoit été un de leurs rois. I. 38. *b.*

ABREYER, (*Marine*) mettre à l'abri. L'usage de ce mot démontré par quelques exemples. *Suppl.* I. 53. *b.*

ABRI, (*Agricult.*) Utilité d'un abri dans les jardins. Comment on abrite un terrein contre les vents destructeurs. L'abri d'un mur, favorable aux poiriers de haute tige greffés sur coignassier. Lorsqu'il y a quelque fosse à l'abri dans les bois, on peut ordinairement compter d'y prendre des bécasses. *Suppl.* I. 53. *b.*

Abri. Des abris qui conviennent aux plantes, *Suppl.* II. 29. *a.* aux boutures. *Ibid.* 48. *a.* Des abris pour les contr'espaliers des poiriers, *Ibid.* IV. 459. *a.* pour les jeunes plantes. *Ibid.* 773. *a.* Du soin d'abriter les pêchers & autres arbres délicats. *Ibid.* 271. *a*, *b.* Voyez EXPOSITION.

ABRI, (*Marine.*) usage de ce mot. *Suppl.* I. 54. *a.*

ABRI, *à l'abri*, *à couvert*, (*Synon.*) différences entre ces mots. IV. 421. *a.*

ABRICOTIER, (*Botan.*) caracteres de cet arbre. I. 38. *b.* *Abricotier*, caractere générique. *Suppl.* I. 57. *a.* Especes. Variétés. Directions sur leur culture. *Ibid. b.*

Abricotier, exposition qu'il demande. I. 757. *a.* Détails sur les abricotiers que l'on fait venir de noyau, sur leur greffe, & autres soins qu'ils exigent en pépiniere. XII. 321. *b.* Remarque sur leur greffe. *Suppl.* II. 294. *b.*

ABRICOTS, (*Botan.*) exposition la plus convenable aux abricotiers. Différentes especes d'abricotiers. Compote d'abricots verds. Compote d'abricots mûrs. I. 38. *b.* Abricots confits. Abricots en marmelade. Pâte d'abricots. Abricots à mi-sucre. Abricots à oreille. *Ibid.* 39. *a.*

Abricots, signe de leur maturité. X. 209. *b.* Maniere de les sécher. VII. 357. *b.*

Abricots, (*Econ. domest. cuisin.*) mauvaise qualité des abricots de Hollande. Maniere de faire sécher les abricots. Compote d'abricots verds. *Suppl.* I. 54. *a.* Compote d'abricots en maturité. Compote d'abricots grillés. Confiture d'abricots verds. Autre confiture d'abricots qui ne sont ni trop mûrs, ni trop verds. *Ibid.* 55. *a.* Autre confiture d'abricots verds. Marmelade d'abricots. *Ibid.* 56. *a.* Marmelade à la mode de France. Pâte d'abricots. Eau d'abricots. Abricots à l'eau-de-vie. *Ibid. b.* Crême, tourte, bignets d'abricots. *Ibid.* 57. *a.*

Abricots de Saint-Domingue, (*Botan.*) fruit d'un arbre qui ne ressemble à l'abricot que par le goût, &c. *Suppl.* I. 57. *a.*

ABROBANIA *ou* ABROGRANIA, (*Géogr.*) contrée de la Transylvanie. Sa situation & celle de sa capitale. *Suppl.* I. 58. *b.*

ABROBI, (*Géogr.*) gros village d'Afrique en Guinée. Sa situation & sa description. Productions du pays auquel il appartient. *Suppl.* I. 58. *b.*

ABROLHOS, *ou* BAXOS DE BABUCHA, (*Géogr.*) écueils dangereux dans l'Océan méridional. Signification de leur nom. *Suppl.* I. 59. *a.*

ABRUS, (*Botan.*) espece de feve rouge qui croît en Égypte & aux Indes. Deux sortes d'abrus. Leurs usages. I. 39. *b.*

Abrus, nom égyptien d'une plante, qui de l'Afrique a été transportée en Amérique & dans quelques endroits de l'Inde. Rumphe en a donné une bonne figure. Lieux & terreins où elle croît. Ses différens noms. Description, qualités, *Suppl.* I. 59. *a.* usages & culture de la premiere espece. *Ibid.* 60. *a.* Seconde espece, *Konni*. Ses différens noms. Lieux où elle croît. Sa description & ses usages. *Ibid. b.* Troisieme espece, *Anacock*. Ses différens noms. Description incomplette de cette plante. *Ibid.* 61. *a.*

ABRUZZE, (*Géogr.*) province du royaume de Naples. Ses bornes. Ses villes principales. Qualité & productions du pays. Son étendue. Observation sur le mont Majelle. *Supp.* I. 61. *a.*

ABS, (*Gramm.*) particule prépositive en françois. XII. 101. *a.*

ABSALOM, (*Hist. sacr.*) troisieme fils de David. Principaux événemens de sa vie. *Suppl.* I. 61. *a.*

Absalom, observations sur le poids de ses cheveux. XII. 854. *a*, *b.* XV. 167. *a.* Achitophel s'attache à son parti. *Suppl.* I. 145. *b.*

ABSALON, (*Hist. de Danem.*) ministre général, & prélat, qui descendoit d'une des plus illustres maisons du Danemarck. Précis de sa vie. *Suppl.* I. 61. *b.* *Ibid.* II. 221. *b.*

ABSCISSE, (*Géom.*) abscisse dans la parabole, dans l'ellipse & dans l'hyperbole. I. 39. *b.*

Abscisse, axe des abscisses. I. 905. *a.* Méthode pour déterminer les points où la courbe coupe l'axe des abscisses. *Ibid.*

ABSENCE, (*Jurisp.*) l'absence est présumée en matiere de prescription. Celui qui est absent du royaume avec intention de n'y plus retourner, est réputé étranger; mais il n'est pas réputé mort. I. 40. *a.*

ABSENT, (*Jurisp.*) absent en matiere de prescription. Regle de droit établie lorsqu'il s'agit de faire le partage d'une succession où un absent a intérêt. Terme auquel un absent doit être réputé pour mort, selon la théorie de M. Nicolas Bernoulli. Observations de l'auteur sur cette théorie. I. 40. *a.* Remarques sur les tables de MM. Deparcieux & de Buffon, employées pour résoudre le problême dont il s'agit. Principes qui peuvent mettre le lecteur en état de se satisfaire sur la question présente, *des absens réputés pour morts*. *Ibid. b.*

ABSIMARE, (*Hist. des Emp.*) aussi nommé *Tibere III*, empereur. Précis de sa vie depuis qu'il fut monté sur le trône. *Suppl.* I. 62. *a.* Sa fin malheureuse. *Ibid. b.*

ABSINTHE, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Quatre sortes d'absinthe. Observations sur sa culture. Analyse chymique de la grande absinthe. Son usage en médecine. I. 41. *a.* Maniere de composer le vin d'absinthe qui peut se préparer en tout tems. *Ibid. b.*

Absinthe, espece de plante du genre des armoises, *voyez* ce mot. Teinture d'absinthe composée. XVI. 33. *a.* Usage médicinal de l'absinthe. I. 700. *b.*

ABSOLU, (*Gramm.*) signification de ce mot. *Suppl.* I. 62. *b.*

ABSOLU, (*Métaphys.*) est opposé à conditionnel. Ce mot n'est jamais dans ce sens l'attribut d'une substance; mais l'épithete de ses attributs. Nécessité absolue & hypothétique. On demande s'il y a une éternité, une infinité, une perfection, une possibilité, une impossibilité absolues. *Suppl.* I. 62. *b.* *Voyez ces mots.*

ABSOLU, (*Logiq.*) est opposé à relatif. Ce qu'on entend par idée absolue. *Suppl.* I. 62. *b.* Et par idée relative. Termes absolus & termes relatifs. *Ibid.* 63. *a.*

ABSOLU, (*Algeb. Astron.*) nombre absolu. Equation absolue en astronomie, c'est la somme des équations optique & excentrique. I. 41. *b.*

ABSOLU, (*Algeb.*) nombre absolu ou homogene de comparaison. VIII. 282. *a.*

ABSOLU, (*Théolog.*) forme absolue dans les sacremens. VII. 177. *b.*

ABSOLU, (*Gramm.*) verbes absolus. Trois sortes de verbes absolus en françois, par rapport à la composition des prétérits. XII. 97. *a.* Sens absolu, en quoi il differe du sens relatif. XIV. 54. *b.* propositions absolues. 55. *a.* IV. 82. *b.* Termes absolus. XVI. 156. *b.* Impossible absolu. VIII. 600. *b.*

ABSOLUTION, PARDON, RÉMISSION, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 42. *a.*

ABSOLUTION, (*Jurisp.*) maniere de prononcer les jugemens chez les Romains. S'il y avoit autant de voix pour absoudre l'accusé, que pour le condamner, il étoit absous. Comment on prononçoit les jugemens chez les Athéniens. I. 42. *a.*

ABSOLUTION, (*Hist. anc.*) calculs qui portoient absolution. I. 4. *b.* II. 545. *b.* *Suppl.* II. 109. *a.*

ABSOLUTION, (*Droit canon.*) les catholiques romains regardent l'absolution comme partie du sacrement de pénitence. I. 42. *a.* La formule de l'absolution est absolue dans l'église romaine, déprécatoire dans l'église grecque, & déclaratoire chez les protestans. *Ibid. b.*

ABSOLUTION, sentence qui releve une personne de l'excommunication. Comment cette cérémonie se pratique en Ecosse. I. 42. *b.*

ABSOLUTION, (*Droit canon.*) deux sortes d'absolutions accordées à l'effet de relever quelqu'un de l'excommunication; l'une absolue, & l'autre sans réserve: celle-ci est de deux sortes, l'une appellée *ad effectum*, l'autre *ad cautelam*. Absolution *à sævis*, en terme de chancellerie romaine. Prieres appellées du nom d'*absolution*. I. 42. *b.*

ABSOLUTION, (*Théolog.*) chez les Grecs, la forme d'absolution est déprécative: en quel tems on joignit chez les Latins la forme indicative à la déprécative: autre tems où celle-ci fut abandonnée. IV. 866. *a.* De l'absolution de l'excommunication. VI. 227. *a*, *b.* Des cas réservés, ou dont les supérieurs ecclésiastiques se réservent l'absolution. II. 739. *a.*

ABSORBANT, (*Anatom.*) vaisseaux absorbans. I. 43. *a.*

ABSORBANS, (*Médec.*) remedes absorbans internes & externes. En quel cas les premiers sont principalement indiqués. Précautions qui doivent en précéder & en accompagner l'usage. I. 43. *a.*

Absorbans, absorbans recherchés par certains cachectiques. V. 737. *b.* Les corps terreux naturels, qui sont tirés du regne animal & de la craie, n'ont que la vertu absorbante: observation sur leur usage. XVI. 175. *b.* Qualité absorbante des astringens. *Suppl.* I. 661. *b.* Ceux qui font usage d'absorbans terreux sont souvent exposés aux concrétions pierreuses. 893. *a.*

ABSORBER, ENGLOUTIR, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 43. *a.*

ABSORPTION *ou* RÉSORPTION, (*Physiol.*) le corps a partout & sans exception des vaisseaux invisibles occupés à attirer l'humeur épanchée, & à la rendre au sang: si cette humeur lymphatique n'y rentroit pas, l'hydropisie seroit inévitable. Principales parties du corps où cette humeur est sur-tout sensible, & dont la résorption se fait toujours dans l'état de santé. *Suppl.* I. 63. *a.* Résorption de différentes humeurs dans la santé & dans la maladie. Toutes les membranes résorbent par leurs deux surfaces. Le poumon est sujet à une puissante résorption. La peau résorbe évidemment différentes matieres & vapeurs. La résorption a lieu dans tous les organes creux du corps humain. Toutes les humeurs un peu atténuées rentrent dans le sang par les vaisseaux de l'absorption. *Ibid. b.* L'âcreté seule, portée à un certain degré, paroît exclure la résorption. Routes que prennent les humeurs pour rentrer dans le sang. Propriété absorbante des vaisseaux lymphatiques. Examen de la question: si cette propriété n'appartient qu'à cette espece de vaisseaux. *Ibid.* 64. *a.* De la cause de la résorption. *Ibid. b.* *Voyez* RÉSORPTION.

ABSOUDRE, (*Jurisp.*) tout juge qui a pouvoir de condamner, a aussi pouvoir d'absoudre. III. 834. *b.*

ABSOUTE,

ABSOUTE, (*Théolog.*) Quand & comment cette cérémonie ſe pratiquoit autrefois. En quoi elle conſiſte aujourd'hui. I. 43. *b.*

ABSTÊME, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. Diviſion entre les proteſtans ſur la queſtion, ſi les abſtêmes peuvent communier ſous la ſeule eſpece du pain. Monſieur de Meaux a tiré avantage de cette variation, pour juſtifier le retranchement de la coupe. Dans les premiers ſiecles de la république romaine, toutes les dames devoient être abſtêmes. I. 43. *b.*

ABSTÊME, (*Diete*) les buveurs d'eau jouiſſent d'une meilleure ſanté que les buveurs de vin. V. 193. *b.*

ABSTEMIUS, (*Lorenzo*) jéſuite: ſa patrie & ſes ouvrages. IX. 790. *b.*

ABSTINENCE, (*Critiq. ſacr.*) examen de la queſtion, ſi les hommes, avant le déluge, s'abſtenoient de vin & de viande. Abſtinences ſacrées chez les juifs & les premiers chrétiens. Abſtinence morale recommandée aux fideles. I. 44. *a.*

ABSTINENCE, (*Hiſt. anc.*) Orphée après avoir adouci les mœurs des hommes, établit une ſorte de vie, qu'on nomma depuis *orphique ;* & une des pratiques des hommes qui embraſſoient cet état, étoit de ne point manger de la chair des animaux. I. 44. *a.* Jeûne célebre chez divers peuples de l'antiquité. *Ibid. b.*

ABSTINENCE DES PYTHAGORICIENS, (*Hiſt. de la Philoſ.*) elle conſiſtoit à ne manger ni chair ni poiſſon. On ne peut attribuer qu'à une ſorte de ſuperſtition ou d'ignorance, l'averſion qu'avoit Pythagore pour un grand nombre d'autres alimens, pour les feves, pour la mauve, pour le vin, &c. *Ibid. b.*

ABSTINENCE, (*Philoſ. morale*) juſte idée de ce qu'il faut entendre par ce mot. *Suppl.* I. 64. *b.* Les objets de l'abſtinence ſont tous les plaiſirs naturels que les regles de la vertu n'interdiſent pas. La religion ſeule peut faire conſidérer leur privation comme une vertu. Par rapport au ſage, ſes motifs à l'abſtinence ſont 1°. le danger de l'habitude, 2°. celui d'être diſtrait des réflexions ſérieuſes, qui exigent une ame dégagée de tous les objets ſenſibles ; 3°. le beſoin d'affoiblir l'empire des ſens, & d'augmenter celui de la raiſon. *Suppl.* I. 65. *a.*

ABSTINENCE, (*Médec*) privation des alimens trop ſucculens. Son utilité dans les maladies. I. 44. *b.*

Abſtinence, elle eſt un des premiers moyens employés contre les différentes maladies. *Suppl.* I. 65. *a.* L'utilité en eſt aſſez reconnue. C'eſt contre l'abus qu'on en fait, qu'il faut s'élever. Hippocrate preſcrivoit l'abſtinence dans quelques maladies ; mais il mettoit autant d'attention à choiſir le moment où il falloit l'admettre ou l'exclure, qu'à choiſir l'inſtant où il falloit appliquer un remede déciſif. Aphoriſmes de cet auteur relatifs à cet objet. Contraſte entre ces préceptes & la méthode de la plupart des modernes. Rigueur dangereuſe d'une abſtinence déplacée. *Ibid. b.*

Les hommes qui ſe portent le mieux, ne ſupportent qu'avec peine les changemens trop ſubits dans la maniere de vivre. Oſera-t-on prétendre que cet effet n'ait point lieu dans les maladies ?... Il faudroit choiſir par préférence l'heure ordinaire des repas, pour donner aux malades les nourritures légeres que permet leur état. Le choix des bouillons de viande qu'on ſubſtitue à la nourriture qu'Hippocrate donnoit à ſes malades, eſt, dans la plupart des maladies aiguës, un inconvénient plus redoutable que la nourriture ſolide. *Ibid.* 66. *b.*

ABSTINENCE, (*Méd. Hygien.*) les mauvais effets de l'abſtinence plus difficiles à guérir que ceux de l'intempérance. I. 275. *b.* Abſtinence de régime. VIII. 543. *b.* Abſtinence de la chair. III. 11. *a. Voyez* PYTHAGORISME. Abſtinence des Japonois. VIII. 454. *b.* Abſtinence de la chair pour les malades. I. 266. *b.* Sur l'abſtinence, *voyez* JEUSNE & RÉGIME.

ABSTINENS, (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques du troiſieme ſiecle. Leurs erreurs. I. 45. *a.*

ABSTRACTIFS *noms*, (*Gramm.*) XI. 196. *a.*

ABSTRACTION, (*Logiq. Métaph.*) comment notre eſprit forme des abſtractions. Les objets de nos idées abſtraites n'exiſtent point hors de nous. I. 45. *a.* Chaque abſtraction particuliere exclut la conſidération de toute autre propriété. Noms d'eſpeces formés par abſtraction. Doctrine des philoſophes ſcholaſtiques ſur les noms concrets. Ils ont pris l'inverſe des opérations de l'eſprit humain dans la génération des idées, & prétendu que les noms concrets ſont formés de ceux qu'ils nomment abſtraits. *Ibid. b.* Les noms de ſciences & d'arts ne ſont que des termes abſtraits. Ce n'eſt que par des abſtractions de notre eſprit, que nous acquérons les idées de *mort* & de *néant*. Analogie entre les expreſſions de nos idées ſenſibles & celles de nos idées abſtraites. I. 46. *a. Dieu* eſt un terme réel ; *nature* n'eſt qu'un terme métaphyſique. Comment ſe ſont formées nos idées de *plaiſir* & de *douleur*. Abus des termes métaphyſiques. Ils ont donné lieu à pluſieurs fictions. Différence entre les noms phyſiques & les noms métaphyſiques. *Ibid. b.* Utilité des termes abſtraits. Circonſpection avec laquelle il faut en uſer. I. 47. *a.*

ABSTRACTION, (*Pſychologie. Logiq.*) définition de cette eſpece d'abſtraction. Deux eſpeces d'abſtraction ; l'une phyſique, l'autre métaphyſique. *Suppl.* I. 66. *b.*

ABSTRACTION PHYSIQUE. Elle conſiſte à ſéparer l'une de l'autre, & à conſidérer à part, chacune des idées différentes que préſente l'idée totale d'un individu. *Suppl.* I. 66. *b.* Traits qui diſtinguent cette ſorte d'abſtraction de celle dont on parlera dans l'article ſuivant. C'eſt à l'abſtraction phyſique que nous devons toutes nos idées diſtinctes. C'eſt peut-être au défaut d'en faire uſage, que tant de gens doivent leur ſtupidité, leur défaut de mémoire, leur incapacité. De ce défaut doit naître auſſi la pauvreté de la langue des nations ſauvages ; au lieu que la richeſſe des langues que parlent les ſavans, naîtra de la cauſe oppoſée. *Suppl.* I. 67. *a.* C'eſt à cette opération de l'eſprit que nous devons le pouvoir de définir, de décrire & d'analyſer. Abus de l'abſtraction, qui conſiſte à donner aux idées abſtraites une réalité, une exiſtence à part qu'elles n'ont point. Erreurs qui en réſultent. Exemples tirés des fauſſes idées qu'on s'eſt faites de Dieu & de l'ame humaine. *Ibid. b.*

Quelque loin que nous pouſſions l'analyſe & la décompoſition d'une idée totale, l'eſprit le plus pénétrant ne parviendra jamais à une connoiſſance parfaite d'aucun des êtres que nous offre la nature. L'eſſence des ſubſtances nous ſera toujours cachée. *Ibid.* 68. *a.* Tant que nous nous en tiendrons à cette premiere abſtraction, nous n'aurons par elle que des idées individuelles ; notre eſprit ne ſaiſira aucun rapport entre les objets ; il ne les raſſemblera ſous aucune idée commune, & il ſe perdra dans le cahos immenſe que leur multitude lui préſentera. Mais dès que je viens à comparer entr'eux les êtres, non-ſeulement ſous leur idée totale & individuelle, mais auſſi par les idées partielles que j'ai abſtraites de l'idée totale, je reconnois bientôt dans l'idée de l'une, des idées que j'avois découvertes dans celle de l'autre ; ainſi j'arrive à la connoiſſance d'une idée commune & générale qui convient à tous les êtres en qui ſon objet ſe trouve, quelque différens qu'ils ſoient à tout autre égard. C'eſt cette opération de l'eſprit que nous nommons *abſtraction métaphyſique. Ibid. b.*

ABSTRACTION MÉTAPHYSIQUE. Comment l'eſprit parvient à former cette eſpece d'abſtraction. *Suppl.* I. 69. *a.* Elle conſiſte à former par la réunion des traits ſemblables que l'on découvre en divers ſujets, des idées qui leur conviennent également à tous, & à nous procurer, par le nom qu'on donne à ces idées, un mot commun qui les déſigne tous, ſans aucun égard aux traits par leſquels ils ſont diſtingués les uns des autres. C'eſt par cette opération de l'eſprit que notre ame s'élevera par degrés aux notions les plus univerſelles. C'eſt par elle que, ſans ſurcharger les langues de tous les mots néceſſaires pour égaler le nombre des individus, nous pouvous les déſigner tous, & que, ſans avoir une idée de chacun d'eux, nous nous les repréſentons tous. C'eſt par elle que, ſaiſiſſant les traits par leſquels les êtres ſe reſſemblent, nous les avons rangés ſous des claſſes dont les limites ſont marquées. Par là nous établiſſons entre nos idées, des rapports qui nous repréſentent les rapports des êtres entr'eux & leur enchaînement ; nous tranſportons dans nos idées l'ordre qui regne dans la nature, & nous ne courons plus le riſque de nous perdre dans la foule innombrable des êtres. *Ibid. b.*

Cependant quelque avantage que nous tirions de la capacité d'abſtraire, n'oublions pas d'un côté, que cette faculté ne nous eſt néceſſaire qu'à cauſe des bornes de nos connoiſſances ; & de l'autre, que l'abus qu'il eſt ſi facile d'en faire, eſt pour nous une ſource funeſte de diſputes vaines & d'erreurs dangereuſes. 1°. Etendre nos idées générales, n'eſt pas perfectionner nos idées individuelles, & cependant ce n'eſt jamais d'une maniere générale que nous agiſſons, mais toujours dans les cas particuliers, & envers tel ou tel individu. *Ibid.* 70. *a.* Auſſi eſt-il certain que le plus habile dans chaque genre d'occupation, ne ſera pas celui qui aura le plus d'idées abſtraites métaphyſiques ; mais celui qui connoîtra le mieux les objets individuels. *Ibid. b.* 2°. Un ſecond abus des idées univerſelles, eſt de regarder chaque genre, chaque eſpece, comme faiſant un corps à part, qui forme dans la nature une province iſolée ; au lieu que dans le vrai, nul être n'agit en général, nulle eſpece n'agit en corps. Chaque être, tel qu'il exiſte, eſt auſſi différent dans ſa place, de tout individu de ſon eſpece, relativement aux effets qu'il produira, que s'il étoit d'une eſpece différente. 3°. Une troiſieme erreur, eſt de donner à nos idées univerſelles une exiſtence hors de nous, une réalité diſtincte des individus qui nous ont fourni les idées ſimples dont nous compoſons l'idée générale. Auteurs à conſulter. *Suppl.* I. 71. *a.*

ABSTRACTION, (*Logiq. Métaph.*) c'eſt l'imperfection de l'eſprit qui le force à avoir des idées abſtraites. VI. 151. *a.* Comment ſe forment nos idées univerſelles : eſpece d'échelle ou de pyramide que nous formons en généraliſant de plus en plus nos idées, juſqu'à ce que nous ſoyons parvenus à la plus générale de toutes, celle de l'être. VIII. 491. *b.* 492. *a.*

Pourquoi les idées deviennent plus difficiles à ſaiſir, ſelon qu'elles ſont plus abſtraites. Difficulté de former des abſtractions. Leur utilité lorſqu'elles ſont exprimées par des termes généraux. *Ibid.* Nos abſtractions ne nous inſtruiſent point. VI. 152. *a.* Il eſt bien important de ne pas réaliſer nos abſtractions. IV. 747. *a.* Il eſt bon de comparer les êtres, & de généraliſer leurs rapports; mais il n'eſt pas moins néceſſaire de ne jamais perdre de vue les objets réels auxquels ils ſe rapportent, & de bien marquer le terme où l'abſtraction doit s'arrêter. Quel eſt ce terme. VI. 45. *b.* Comment les hommes ſont venus à donner une réalité aux abſtractions de leur eſprit. 108. *a. Suppl.* IV. 1001. *b.* Abus que les philoſophes ont fait de leurs abſtractions en leur attribuant une réalité. XVII. 183. *a.* Ce ſont les idées abſtraites générales qui font méconnoître l'évidence, & qui favoriſent le pyrrhoniſme. VI. 151. *b.*

ABSTRACTION, opération chymique. XI. 501. *a.*

ABSTRAIRE, (*Gramm.*) obſervations ſur la conjugaiſon de ce verbe. I. 47. *b.*

ABSTRAIT, DISTRAIT, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 47. *b.*

ABSTRAIT, (*Mathém.*) nombres abſtraits. Mathématiques abſtraites. I. 47. *b.*

ABSTRAIT, *terme*, (*Logiq.*) I. 47. *b.* Tous les termes ſont ou individuels ou abſtraits. Les ſubſtantifs de cette ſeconde eſpece ſont nommés appellatifs chez les grammairiens; mais en philoſophie, on nomme abſtraits généralement tous les termes qui déſignent quelque idée abſtraite, de quelque nature qu'elle ſoit. Entre ces termes, les ſcholaſtiques en ont diſtingué de deux ſortes: ceux qu'ils ont proprement nommés abſtraits, & ceux qu'ils ont appellés concrets. — Obſervations ſur les termes abſtraits. 1°. un terme abſtrait peut quelquefois être employé comme individuel, en y ajoutant quelque mot qui en reſtreigne le ſens à un ſeul individu. *Suppl.* I. 71. *b.* 2°. Des termes individuels peuvent de même devenir des termes univerſels & abſtraits. 3°. C'eſt à l'exiſtence des termes abſtraits que nous devons ces figures poétiques qui conſiſtent à perſonnifier des idées purement intellectuelles. 4°. On ne peut fixer le ſens des termes abſtraits, qu'en détaillant les diverſes idées ſimples renfermées dans l'idée abſtraite qu'ils déſignent. *Ibid.* 72. *a.*

ABSTRAIT, (*Gramm. Rhét. Mathém.*) termes abſtraits. XVI. 155. *a.* 701. *a.* XVII. 763. *b.* 764. *a.* Verbe abſtrait, *voyez* SUBSTANTIF VERBE. Le nom abſtrait pour le concret; figure de rhétorique. X. 469. *b.* Nombre abſtrait. III. 828. *b.* Grandeur abſtraite. VII. 855. *b.* Cinq claſſes d'idées abſtraites métaphyſiques. *Suppl.* I. 114. *b.*

ABSTRAITE, *idée*, (*Logiq.*) comme il y a deux ſortes d'abſtraction (*voyez ce mot*), il y a auſſi deux ſortes d'idées abſtraites. 1°. Idées abſtraites individuelles. Leur origine. *Suppl.* I. 72. *a.* Comment elles ſe forment dans notre eſprit. Ces idées réduites à trois claſſes, diſtinguées en ſimples & compoſées. Comment nous pouvons augmenter le nombre des idées abſtraites que nous fournit un individu. *Ibid. b.* 2°. Idées abſtraites métaphyſiques. Il faut y conſidérer la compréhenſion & l'étendue de l'idée. *Ibid.* 73. *a*; enſuite ſon degré d'abſtraction plus ou moins grand. *Ibid. b.*

Il ſuit de ce qui précede, que nous pouvons diſtinguer trois ſources de nos idées; ſavoir, les ſenſations, le ſentiment intime de ce qui ſe paſſe en nous, & la faculté de former des abſtractions.

ABSTRAITS, *termes*, (*Logiq.*) I. 71. *a.*

ABSURDE, (*Géom.*) uſage du principe de réduction à l'abſurde. VII. 634. *a.*

ABSUS, (*Botan.*) genre de plante. En quoi il differe de la caſſe & du ſéné. *Suppl.* I. 74. *a.* Deſcription des trois eſpeces d'abſus. Lieux où elles croiſſent: leurs noms: uſages de la ſeconde eſpece appellée *telamandu-kola*. *Ibid. b.* Erreur de Linnæus ſur ces plantes. *Ibid.* 75. *a.*

ABSYRTUS, médecin de l'antiquité. *Suppl.* III. 376. *b.*

ABU, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 784. *a.*

ABUB, (*Muſiq. des hébreux.*) inſtrument de muſique ſur lequel on donne ici différens ſentimens. Le plus probable eſt de ceux qui veulent que l'abub ſoit la même eſpece de flûte que les latins appelloient *ambabuïa*. *Suppl.* I. 75. *a.*

ABUBEKER *ou* ABU-BECRE, (*Hiſt. des calif.*) premier calife, ſucceſſeur de Mahomet. Principaux traits de ſa vie. *Suppl.* I. 75. *a.*

ABUBEKER, ſucceſſeur de Mahomet. IX. 865. *b. Suppl.* II. 124. *b.*

ABUDAHERT, (*Hiſt. du mahom.*) fameux carmacien qui entreprit une expédition contre les mecquois & contre leur temple, dont il enleva la pierre noire, qui enſuite fut renvoyée à la Mecque par les carmaciens eux-mêmes, & remiſe dans le lieu qu'elle occupoit auparavant. *Suppl.* I. 76. *b.*

ABULFALI, (*Botan.*) genre de plante de la famille des labiées, &c. Lieux où elle croît. Ses différens noms. Auteurs qui en ont parlé. Sa deſcription. *Suppl.* I. 77. *a.* Ses qualités. *Ibid. b.*

ABULHUSEN-IBNU-TELMID, médecin arabe. X. 276. *b.*

ABUL-HUSSEIN-ESSOPHI, philoſophe arabe, XIV. 665. *b.*

ABULI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Lieux où elle croît. Sa deſcription. *Suppl.* I. 77. *b.* Ses qualités. Remarque ſur la maniere de la claſſer. *Ibid.* 78. *a.*

ABU-MESLEM, (*Hiſt. des arab.*) général arabe, *Suppl.* I. 78. *a. Voyez* MOSLEM.

ABUMON, (*Botan.*) genre de plante de la ſection des jacintes, dans la famille de liliacés. Erreur de Linnæus ſur cette plante. Auteurs qui en ont parlé ſous différens noms. Lieux où elle croît. Sa deſcription. *Suppl.* I. 78. *a.* Sa culture. Remarque ſur la maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

ABUNA, patriarche d'Ethiopie & d'Abyſſinie. IX. 134. *a, b.*

ABUS, (*Gramm.*) abus dans la diſcipline & dans les mœurs. Abus de ſoi-même. Application abuſive d'un mot. I. 48. *a.*

ABUS, (*Juriſp.*) appel comme d'abus. Maniere de ſe pourvoir contre les jugemens & autres actes de ſupériorité des eccléſiaſtiques. Divers moyens qui ont été employés contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques & de la cour de Rome, avant de venir à l'appel comme d'abus. I. 48. *a.* En quel tems l'appel comme d'abus commença d'être en uſage. Maximes de juriſprudence ſur l'appel comme d'abus. *Ibid. b.*

ABUSIFS, *droits*, (*Juriſp.*) V. 142. *a.*

ABUTILON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses uſages en médecine. I. 49. *a.*

Abutilon, eſpeces d'abutilon nommées *auguri*. *Suppl.* I. 432. *b. Beloére. Ibid.* 863. *a, b.*

ABYDE, (*Géogr.*) ville de Phrygie. Ses fondateurs. C'eſt-là que Xerxès jetta un pont de batteaux pour paſſer en Europe. Les habitans de cette ville réputés menteurs & charlatans. Ils s'enſeveliſſent ſous leurs ruines plutôt que de ſe rendre à Philippe, roi de Macédoine. *Suppl.* I. 78. *b. Voyez* ſur cet événement, *Ibid.* 141. *a.*

ABYDE, ville d'Égypte, la plus grande du pays après Thébes. Sa ſituation. Comment elle devint célebre. Autre ville de ce nom en Égypte. *Suppl.* I. 78. *b. Voyez* ABOUTIGE.

ABYDE, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Égypte, aujourd'hui *Fium*. Monumens trouvés dans cette ville. VI. 832. *a.* Autre ville de ce nom en Aſie. XV. 128. *a, b.*

ABYSSINS, (*Géogr.*) l'empereur des abyſſins, déſigné par le titre de *Négus*, XI. 85. *a.* & par celui de *Preſtre-Jean*. XIII. 332. *b.* Ses armes, planche XVI du blaſon, vol. II. Réſidence des empereurs abyſſins. VII. 739. *a.* Principal miniſtre de la cour du roi d'Abyſſinie. XIII. 742. *b.* Sort du prêtre univerſel ou chitomé de l'Abyſſinie. XI. 378. *a.* Pouvoir exceſſif que les prêtres exerçoient dans ce pays. 85. *a.* Formalités du mariage de l'Empereur. VIII. 935. La circonciſion eſt un ſigne de nobleſſe pour les femmes d'Abyſſinie. III. 462. *a.* Obſervations ſur l'extérieur & la figure des abyſſins. VIII. 346. *b.* Maniere dont ils bâtiſſent, IX. 804. *a.* dont ils ſe ſaluent. XIV. 589. *b.* Eſpece de grain qui fait la principale nourriture des abyſſins. XVI. 4. *a.* Magiſtrats civils qui rendent la juſtice en Abyſſinie. XVII. 377. *a.* Affoibliſſement du royaume d'Abyſſinie par les Galles. VII. 449. *b.* Caracteres abyſſins, *voyez* vol. II des planches, article *Caractere*, planche VI. *Voyez* ABYSSINIE.

A C

ACACAHOATLI, (*Ornith.*) nom méxicain qui veut dire *oiſeau aquatique à voix rauque*. Sa deſcription. Autres obſervations ſur l'hiſtoire naturelle de cet oiſeau. Remarque ſur l'eſpece à laquelle il appartient. *Suppl.* I. 79. *a.*

ACACALOTI, (*Ornith.*) ou *corbeau aquatique*. Sa deſcription. *Suppl.* I. 79. *a.* Autres obſervations ſur l'hiſtoire naturelle de cet oiſeau. Remarque ſur l'eſpece à laquelle il appartient. *Ibid. b.*

ACACIA, (*Science numiſmat.*) ſorte de petit ſac ou rouleau long & étroit, que les conſuls & les empereurs ont à la main dans quelques médailles. I. 49. *a.*

ACACIA, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de l'acacia commun. I. 49. *a.*

Acacia, nom ancien que les grecs ont toujours donné à l'arbre qui porte la gomme arabique, & que l'on donne dans nos pays à deux autres ſortes d'arbre qui n'ont rien de commun avec le gommier d'Arabie, ſinon d'être épineux & de porter quelquefois de la gomme. Le premier de ces arbres eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale. Sa deſcription. Remarque ſur le nom de *pſeudo-acacia* que lui donne Tournefort. *Suppl.* I. 79. *b.* Le ſecond arbre eſt le prunellier ou prunier ſauvage. Suc qu'on tire de ſon fruit ſous le nom d'*acacia noſtras*, ou *germanica*. Voyez ſa deſcription au mot PRUNELLIER, *Dict. des Sciences*, &c. Autres plantes épineuſes auxquelles on a transféré le nom d'*acacia*. Du véritable acacia connu des grecs ſous ce nom. Trois eſpeces de ce genre. Premiere eſpece, gommier rouge, *nebneb*. Ses différens

noms. Auteurs qui en ont parlé. *Ibid.* 80. *a.* Lieux où il croît. Sa deſcription. *Ibid. b.* Ses qualités *Ibid.* 81. *a.* & uſages. Propriétés de la gomme qu'il fournit. Eſpece de ſuc qu'on tire de ſes gouſſes. *Ibid. b.* Divers uſages auxquels les anciens employoient la gomme jaunâtre ou purpurine de l'acacia, ſon bois & ſes gouſſes. Paſſages tirés de Théophraſte, Pline & Dioſcoride ſur cet arbre. Extrait de ce que les auteurs modernes ont écrit ſur ce même arbre. *Ibid.* 82. *a.* Analyſe & uſage médicinal de ſon ſuc. Cet arbre ne produit point de gomme dans la baſſe-Égypte. *Ibid. b.* Il ne doit pas être confondu avec le gommier blanc, le ſant & le cardem qui ſont trois eſpeces differentes de l'acacia dont on parle ici. Le nom de *mimoſa nilotica*, que Linnæus lui donne, n'eſt pas exact. Deuxieme eſpece, gommier rouge, *gonaké*, arbre du Sénégal. Lieux où il croît. Sa deſcription, *Ibid.* 83. *a.* ſes qualités & uſages. Troiſieme eſpece, *ſiung*. Lieux où croît cet arbre. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. *Ibid. b.* Les deux eſpeces ſuivantes forment un genre différent de l'acacia, qui reconnoîtra pour chef le gommier blanc, dont le ſuc fait preſque la ſeule nourriture des arabes, pendant leurs voyages dans les déſerts de l'Afrique. Quatrieme eſpece, gommier blanc, *verek*. Cet arbre inconnu aux Européens juſqu'à l'an 1748. Comment M. Adanſon en fit la découverte. *Ibid.* 84. *a.* Sa deſcription, *Ibid. b.* ſes qualités. *Ibid.* 85. *a.* Suc gommeux qui en découle. Uſages de cette gomme. Maniere dont les maures en font la récolte. Forêts de gommiers au Sénégal. *Ibid. b.* Principaux lieux où l'on fait la traite de la gomme dans ce pays. *Ibid.* 86. *a.* Quelle eſt à-peu-près la quantité de gomme que chaque forêt produit. Détails ſur ce commerce. *Ibid. b.* Quantité de gomme qui ſe vend annuellement au Sénégal. Depuis que les françois ſe ſont établis dans cette contrée, le prix de cette marchandiſe a beaucoup diminué, & a fait diſparoître celle qui venoit d'Arabie. Celle-ci ne differe en rien de celle dont il eſt traité dans cet article. Paſſage de Pline, où il eſt parlé du gommier blanc. Erreur de Linnæus ſur deux eſpeces d'acacia qu'il rapporte à cette plante. Cinquieme eſpece, *ded*; arbre du Sénégal. *Ibid.* 87. *a.* Sa deſcription, ſes uſages. Reſpect ſuperſtitieux des negres pour cet arbre. L'auteur parle ici de deux plantes décrites, l'une par Pline, l'autre par Rauwolf, & qui ont un tel rapport avec le ded du Sénégal, qu'elles pourroient bien n'être que la même eſpece, connue ſous différens noms. *Ibid.* 88. *a.*

Acacia, deſcription de l'acacia d'où l'on tire la gomme arabique. I. 570. *b.* Eſpece d'acacia épineux d'où l'on tire le cachou. II. 506. *b.* Pſeudo-acacia ou faux-acacia. XIII. 540. *a*, *b*. *Suppl.* IV. 653. *b.* &c. Erreur à corriger dans ce qui a été dit du ſuc appellé *acacia noſtras*, dans l'article de l'acacia concernant l'hiſtoire des drogues. XIII. 530. *b.* Eſpece d'acacia nommé *abaremo-temo*. *Suppl.* I. 10. *a.*

ACACIA, (*Hiſt. des drog.*) ſuc épaiſſi, gommeux, *&c.* Lieux d'où on nous l'apporte. Deſcription de l'arbre qui le produit. Analyſe chymique de ce ſuc. Ses uſages. I. 49. *b.*

ACADÉMICIEN, *académiſte*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 49. *b.*

ACADÉMICIENS, (*Hiſt. de la Philoſ.*) ſecte de philoſophes qui ſuivoient la doctrine de Socrate & de Platon, quant à l'incertitude de nos connoiſſances & à l'incompréhenſibilité du vrai. Différence entre les académiciens & les platoniciens. Hiſtoire des principaux académiciens. En quoi conſiſtoient le doute de Socrate & celui de Platon. Philoſophie d'Arcéſilas, fondateur de la nouvelle académie. I. 50. *a.* Celle de Carnéade, auteur de la troiſieme académie. Doctrines de ces deux derniers philoſophes, comparées entr'elles. *Ibid. b.* Philoſophie de Philon, fondateur de la quatrieme académie. Antiochus, fondateur de la cinquieme, fit paſſer dans l'académie les dogmes des ſtoïciens. Quelques-uns ont regardé toutes ces ſectes, quoique partagées en diverſes écoles, comme ne formant qu'une ſeule académie. Cependant, ſi nous y regardons de plus près, nous verrons qu'il faut néceſſairement diſtinguer l'ancienne, qui fut celle de Socrate & de Platon; & la nouvelle, qui fut celle d'Arcéſilas, de Carnéade & de Philon. I. 51. *a.*

Académiciens, académiciens honoraires. VIII. 291. *b.* Académiciens libres. 292. *a.* Noms que prirent les membres d'une ſociété académique, fondée par Charlemagne. Titre que prit Charles IX, dans une académie qu'il avoit formée. *Ibid.* Éloge de quelques académiciens qui ont voué leurs travaux à l'utilité publique. V. 750. *a.*

ACADÉMIE, jardin ou maiſon ſituée dans le Céramique, un des fauxbourgs d'Athenes. Origine du mot *académie*. Cet aſyle des beaux-arts fut embelli par Cimon, I. 51. *a.* & détruit par Sylla. Maiſon de campagne de Cicéron, appellée *académie*. Le mot *académie* ſe prend auſſi pour la ſecte des académiciens. On compte ordinairement trois académies: la premiere fondée par Platon, la ſeconde par Arcéſilas, & la troiſieme par Carnéade. Doctrine de l'ancienne académie. Cette doctrine mitigée par la nouvelle. *Ibid. b.*

Académie de Platon. Fondation de l'académie. Ornemens de ce lieu. XII. 745. *b.* Succeſſeurs de Platon. Hiſtoire de l'académie premiere, de la moyenne & de la nouvelle. *Voyez* PLATONISME. Différence entre les pyrrhoniens & les académiciens de la nouvelle académie. XIV. 757. *a*, *b*. Petites académies où les gens de lettres s'aſſembloient. VI. 235. *b.*

Académie gymnaſtique. Quelle devroit être la grandeur de l'édifice. Chefs d'académie: leurs devoirs à remplir. VI. 249. *a.* Statues qu'on mettoit dans les gymnaſes & les académies. VIII. 171. *b.* Projet de Pluvinel pour l'établiſſement d'académies gymnaſtiques. VI. 247. *b.*

ACADÉMIE, (*Hiſt. Littér.*) ſociété littéraire parmi les modernes. Différence entre *académie* & *univerſité*. Premiere académie établie par Charlemagne. Chaque académicien prenoit le nom de celui des anciens auteurs, ou de quelque autre perſonnage célebre qui lui plaiſoit davantage. Académies fondées en Italie, en Angleterre & en France. I. 52. *a.*

Académie. De l'utilité des académies modernes. I. xxxiij. Quel devoit être l'objet des travaux d'un académicien & d'une académie. V. 635. *b.* 636. *a.* Eſpece de travaux que doivent entreprendre les ſociétés littéraires qui contribueroient beaucoup à faciliter l'exécution d'une Encyclopédie. V. 635. *a*, *b*. Chanceliers des académies. III. 90. *a.* Du ſecrétaire d'une académie. V. 528. *a.* Femmes admiſes dans les académies littéraires. VI. 475. *b.* Vices attachés à l'inſtitution de nos académies, qui empêchent le progrès des ſciences. XIV. 789. *a*, *b*. L'établiſſement des académies a commencé à Florence. *Suppl.* III. 55. *b.* Ancienne académie chez les Eduens. *Suppl.* II. 775. *a*, *b*. Académies des Juifs. *Voyez* JUIFS. Académies en France & en Angleterre qui ſe ſont occupées d'agriculture. *Ibid.* I. 221. *a*, *b*. Académies ou ſociétés d'agriculture. *Ibid.* III. 611. *a*, *b*. *Voyez* SOCIÉTÉS.

Académie Françoiſe, ſon fondateur. Son objet. Sa forme. I. 52. *a.* Sa deviſe. *Ibid. b.* Égalité qui regne parmi les membres de cette académie. V. 506. *b.* Médaille frappée lorſqu'elle fut placée au Louvre. XI. 775. *b.* XVI. 67. *b.* But que ſon fondateur devoit ſe propoſer. *Suppl.* I. 591. *a.*

Académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Hiſtoire de ſes commencemens & de ſes progrès. Entrepriſe qu'elle forma d'une hiſtoire du regne du roi, par médailles. I. 52. *b.* Ses autres travaux. Ses aſſemblées tenues chez M. de Louvois, enſuite fixées au Louvre. Jours de ces aſſemblées. Du nombre de ſes membres. Continuation des médailles de l'hiſtoire du roi. Progrès de l'académie ſous M. de Pontchartrain. I. 53. *a.* Médaille en mémoire de ſon établiſſement. Service que M. l'abbé Bignon lui rendit. *Ibid. b.* Nouveaux réglemens donnés par le roi à cette académie. Ouvrages qu'elle a publiés. Prix littéraire qu'elle diſtribue chaque année. Sa deviſe. I. 54. *a.* Il y a plus d'égalité dans cette académie que dans celle des ſciences. V. 506. *b.* Hiſtoire de cette académie. VIII. 779. *b.* 780. *a.* Académie de belles-lettres, établie à Marſeille. X. 158. *a*, *b*.

Académie des Sciences. Hiſtoire de cette académie. I. 54. *a.* Premiers ouvrages qu'elle a publiés. Principaux articles du réglement qu'elle reçut en 1699, qui changea totalement la forme de cette académie. *Ibid. b.* Divers autres changemens qu'elle a ſubis. Ouvrage qu'elle publie chaque année. Secrétaires qu'elle a eus. Fondation de deux prix qu'elle diſtribue alternativement tous les ans. Sa deviſe. Lieu de ſes aſſemblées. Autres académies du royaume. I. 55. *a.* Réponſe de M. de Fontenelle au duc d'Orléans, qui lui offroit la préſidence perpétuelle de cette académie. VIII. 292. *a.* Mémoires de cette académie. *Suppl.* I. 664. *a.*

Académies étrangeres. Celle de Berlin, appellée *Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe*. Hiſtoire de cette ſociété littéraire. Académie impériale de Pétersbourg, fondée par le Czar Pierre-le-Grand. I. 55. *b.* Progrès, ouvrages de cette compagnie. Son renouvellement. Sa deviſe. Académie royale d'Eſpagne. Académie des curieux de la nature, en Allemagne. Académies d'Italie. L'Italie ſeule a plus d'académies que tout le reſte du monde enſemble. Auteur qui en a donné l'hiſtoire. Vingt-cinq académies dans la ſeule ville de Milan. Cinq cens cinquante autres dans le reſte de l'Italie. Noms de quelques-unes. *Ibid.* 56. *a.* Académies ou écoles, en Angleterre. *Ibid. b.* Société royale de Londres. XIV. 417. *a*, *b*. XV. 259. *b.* Réglement de cette ſociété ſur l'élection des étrangers. *Suppl.* IV. 804. *b.* Celle de Montpellier. XV. 260. *a.* Académie de Soiſſons. 308. *a*, *b*. Académie de la Cruſca. IV. 522. *a*, *b*. Académie royale de Suede, dont l'unique objet ſe rapporte à des vues économiques. V. 750. *a.* Académie Étruſque. VI. 85. *b.* Académie des Jeux Floraux. VI. 876. *b.* Société des Incatenati à Vérone. VIII. 644. *b.* Inſtitut de Boulogne. 800. *a.* Société littéraire des Arcadiens. I. 602. *b.* Académie des ſciences & belles-lettres de Châlons. *Suppl.* II. 310. *b.* Académie royale de la Rochelle. *Ibid.* IV. 657. *a.*

Académie de Chirurgie. *Voyez* CHIRURGIE.

Académie de Peinture & de Sculpture de Paris. Son hiſtoire. Lieu de ſes aſſemblées. Penſion qui lui fut accordée en 1663. Comment elle eſt compoſée. I. 56. *b.* École publique qu'elle tient. Prix diſtribués à ſes éleves. Autres académies de pein-

ture à Paris. *Ibid.* 57. *a.* Réflexion ſur leur utilité. XII. 253. *b.*

Académie d'Architecture, établie à Paris. I. 57. *a.*

Académie, ſe dit des écoles & ſéminaires des Juifs. I. 57. *a.*

Académie royale de Muſique. Voyez OPÉRA.

Académie, ſe dit des lieux où la jeuneſſe apprend à monter à cheval, & quelquefois à faire des armes, à danſer, à voltiger, &c. Premiere académie de cette eſpece établie à Naples. I. 57. *a.* Celle qu'Henri VIII fonda en Angleterre. Premiers écuyers françois. Utilité des exercices de cette académie pour la ſanté. *Ibid. b. Voyez* ACADÉMIE GYMNASTIQUE.

ACADÉMIE, (*Hiſt. Littér.*) articles omis dans l'*Encyclopédie*, auxquels on a ſuppléé par les ſuivans. *Suppl.* I. 88. *a.*

Académie Platonique de Florence. Hiſtoire de ſa fondation, par Laurent de Médicis, ſurnommé *le Magnifique.* Principaux perſonnages qui l'ont ſoutenue. Objets de cette ſociété. *Suppl.* I. 88. *b.*

Académie del Cimento. Premiere académie de Phyſique fondée en Europe. Hiſtoire abrégée de cette ſociété littéraire, formée des débris de l'académie platonique, en 1657. *Suppl.* I. 88. *b.*

Académie de-gli Intronati, fondée à Sienne, vers l'an 1450. Pourquoi les académiciens prirent ce nom ſingulier. *Suppl.* I. 89. *a.* VIII. 846. *b.*

Académie de-gli Scoſſi, établie à Pérouſe. Emblème dont cette ſociété tiroit ſon nom, ſa deviſe. Cette académie réunie en 1561 à celle *de-gli Inſenſati.* Académie *de-gli Excentrici*, établie auſſi à Pérouſe en 1567. *Suppl.* I. 89. *a.*

Académie de la Cruſca, la plus célebre de toutes celles d'Italie, établie à Florence en 1582, par les ſoins d'Antoine-François Grazzini. Objet de cette ſociété. Sa deviſe. Meubles allégoriques de la ſalle où les académiciens s'aſſemblent. Lieu de leurs aſſemblées. Services qu'ils ont rendus à la langue italienne. *Dictionnaire de la Cruſca. Suppl.* I. 89. *b.*

Académie des Apathiſtes, ou académie impartiale. Son objet. Ses aſſemblées publiques. *Suppl.* I. 89. *b.*

Académie de France à Rome, école de peinture que le roi Louis XIV y établit en 1666. Elle eſt compoſée d'un directeur & de douze penſionnaires. Charles Lebrun en fut le premier promoteur. *Suppl.* I. 89. *b.* Cet établiſſement peut être regardé comme une pépiniere d'artiſtes que la France entretient en Italie. Il s'eſt pourtant trouvé des perſonnes qui ont oſé le fronder, comme peu néceſſaire ou même inutile. Les raiſons alléguées pour ſoutenir une opinion auſſi déraiſonnable, ont été réfutées par le feu Comte Algarotti, dans un excellent *Eſſai ſur l'Académie de France à Rome.* Expoſé des raiſons contenues dans cet ouvrage. *Ibid.* 90. *a.* L'Italie eſt pour les artiſtes une véritable terre claſſique; tout y invite l'œil du peintre, tout l'inſtruit, tout réveille ſon attention. *Ibid. b.* D'ailleurs, quand il y auroit en France encore plus de tableaux des excellens maîtres d'Italie qu'il n'y en a effectivement, c'eſt toujours dans la patrie d'un artiſte, ou dans le lieu où il a fixé ſon ſéjour, que ſe voient ſes meilleurs ouvrages. Principaux lieux d'Italie où ſe trouvent les chefs-d'œuvre des grands artiſtes de ce pays. Imperfection des eſtampes qui repréſentent ces merveilleux ouvrages. *Ibid.* 91. *a.* Principales villes d'Italie que les artiſtes françois devroient viſiter. Nouvelles vues du comte Algarotti, ſur les moyens d'étendre & de perfectionner l'établiſſement de Louis XIV. *Ibid. b.* Ouvrages diſtingués de quelques maîtres ordinaires qui l'emportent ſur les productions médiocres des plus grands artiſtes. *Ibid.* 92. *a.*

Académie des Arts, établie en Saxe en 1765. *Suppl.* I. 92. *a.*

Académie de Muſique, (*Muſiq.*) *Suppl.* I. 92. *a.*

Académie royale de Marine, établie à Breſt. Sa fondation en 1752. *Suppl.* I. 92. *a.* Académiciens dont elle eſt compoſée. Officiers qui la régiſſent. Ses ſéances. Travaux des académiciens. Cette ſociété qui étoit tombée dans une eſpece d'abandon, fut rétablie en 1769. *Ibid. b.* Changement dans le nombre de ſes membres. Objets vers leſquels leurs travaux ſe ſont principalement tournés. *Ibid.* 93. *a.*

Académie d'Hiſtoire, elle n'exiſte encore nulle part: raiſons qui devroient engager les ſouverains à en procurer l'établiſſement. *Ibid.* 93. *a.*

ACADÉMIES, *avantages des* (*Littér. & Philoſ.*) extrait d'un ouvrage de M. Formey, ſur ce ſujet. Genre de littérature particuliérement cultivé dans le douzieme ſiecle. Exemple de la ridicule dialectique qui régnoit alors. *Suppl.* I. 93. *b.* Le philoſophe paſſe rapidement ſur ces tems de ténebres pour ſe tranſporter au ſiecle de Deſcartes, le pere de la ſaine philoſophie & de l'eſprit philoſophique. Le prix & l'efficacité de ſes préceptes ont été d'une évidence inconteſtable. *Ibid.* 94. *a.* Depuis la révolution qu'il a faite, tout bon eſprit, tout vrai philoſophe ne porte plus le nom d'aucun maître, d'aucune ſecte. La vérité ſeule regne; c'eſt au pied de ſon trône qu'on porte toutes les conquêtes, & qu'on dépoſe tous les tréſors.

Cependant, dès que l'eſprit humain eſt développé juſqu'à un certain point, il a ſes plaiſirs & ſes beſoins à part; il lui faut des alimens dont l'uſage devient preſque indiſpenſable, & il cherche avec empreſſement les moyens de ſe les procurer. On a cru en trouver un fort convenable, en faiſant un dépôt commun des connoiſſances acquiſes par un certain nombre de perſonnes, qui ſe rendent des ſervices réciproques dans cette acquiſition. *Ibid. b.*

S'il eſt vrai que les académies n'aient ni l'agrément, ni l'utilité qu'on pourroit s'en promettre, la cauſe qu'on en pourroit alléguer eſt moins dans les académies même, que dans les hommes, dans le cœur humain. La concorde & l'union ſont rares; elles ſuppoſent des ſentimens que l'envie, la jalouſie, l'orgueil & l'intérêt n'étouffent que trop ſouvent dans les cœurs. D'ailleurs, il faudroit, pour que les académiciens ſe prêtaſſent mutuellement des ſecours, que chaque diſcours, objet de leur critique, n'offrît rien qui ne pût être ſaiſi par ceux qui l'entendent, & qu'enſuite on fît ſur ce qui a été lu, des remarques judicieuſes & décentes. Malheureuſement on ne ſait ni exercer la critique, ni la ſoutenir.

Pour juger du plus grand avantage qui puiſſe réſulter de l'établiſſement des académies, remontons au ſiecle où elles ont été fondées. L'ennemi qu'elles avoient à combattre, c'eſt l'ignorance. *Ibid.* 95. *a.* Ignorance orgueilleuſe: tous ceux qui aſpiroient à quelque genre de diſtinction, auroient cru s'avilir en ſe mettant au fait des ſimples élémens des ſciences. Le ſexe n'avoit point de connoiſſances proprement dites. Si quelque femme eût oſé prétendre aux lumieres, l'odieuſe ſatyre eût bientôt imprimé ſur elle le caractere du ridicule. Les princes, les grands & leurs miniſtres ſe faiſoient gloire, il eſt vrai, de protéger les ſavans; mais ils n'étoient guidés dans leur diſtribution, que par des ſots, ou par une vanité puérile. *Ibid. b.*

D'où venoit cet éloignement pour la ſcience? Du faux-ſavoir. Les ſubtilités, les obſcurités, les puérilités de toutes les doctrines, avoient tellement dégoûté le reſte des humains de l'étude, qu'on ne peut raiſonnablement leur en faire un reproche. Il s'agiſſoit donc d'inſpirer aux uns le goût de la vraie ſcience, & de porter les autres, choſe bien plus difficile, à l'abjuration du faux-ſavoir. Rien n'étoit plus propre à produire ces heureux effets que l'établiſſement des académies. Quand on a vu des gens d'élite s'abſorber dans les ſciences, en faire leurs délices, on a d'abord eu peine à en croire ſes yeux. Mais de l'étonnement on a bientôt paſſé à l'admiration, de l'admiration à l'imitation. *Ibid.* 96. *a.* Au lieu que ſous le regne de la ſcholaſtique, les docteurs angéliques, ſubtils, illuminés n'ignoroient rien, & communiquoient à leurs diſciples la ſcience univerſelle: on n'admet plus aujourd'hui aucun fait ſans des preuves de fait; on n'affirme plus aucune propoſition ſans des preuves de raiſonnement; on ne jure plus par aucun homme. Le ſeul ennemi que la ſcience a aujourd'hui en tête, & qui partage l'empire des lettres avec elle, c'eſt le demi-ſavoir. *Ibid. b.* Les traits qui caractériſent les demi-ſavans, ſont 1°. de croire exceller & primer dans une ſcience dont ils n'ont que la teinture & les premieres notions; 2°. de croire leur ſcience unique ou même univerſelle. *Ibid.* 97. *a.* Mais comment le ſiecle où nous vivons eſt-il devenu le ſiecle du demi-ſavoir? Le voici. Deux ſecours prétendus par leſquels on vouloit étendre & faciliter les études, vinrent plutôt en détourner, & égarerent les hommes dans toutes ſortes de ſentiers; je parle des Journaux & des Dictionnaires. D'où vient la vogue que ces ſortes d'ouvrages ont acquiſe? De l'eſpérance qu'on a conçue de devenir ſavans par ces lectures, ſans eſſuyer la longueur & la ſéchereſſe des études proprement dites. Mais quel ſavoir en a-t-il réſulté? Liſez les écrits qui ont paru depuis le commencement de ce ſiecle. Tout regorge d'eſſais, d'examens, de recherches; les preſſes gémiſſent, le papier enchérit, & le ſavoir diminue en raiſon de ces progrès. *Ibid. b.*

Autre déshonneur pour les lettres: des hommes de la plus grande célébrité, préferent au ton de la décence, celui d'une plaiſanterie dont on eſt à la fin excédé, & qui donne le plus ſouvent dans le bas, dans le trivial. De-là cette foule de ſubalternes, qui voulant ſe mettre au ton de ceux qu'ils prennent pour leurs chefs, barbouillent, infectent le papier d'inutilités, d'indécences, d'horreurs. Où rencontrer alors le bon eſprit, la ſaine philoſophie? Qui nous les procurera? Les académies ſont chargées de cette utile fonction. Elles doivent s'en acquitter; elles le peuvent. Quand de ſemblables corps jouiſſent de la conſidération qui leur eſt due, ils doivent être le ſoutien de la bonne cauſe dans l'étendue de leur ſphere & de leur vocation. *Ibid.* 98. *a.* L'égliſe veille au dépôt de la religion, les tribunaux au maintien des loix; c'eſt aux académies à faire régner un ſavoir épuré, ſolide, fécond en fruits précieux. Pour cet effet, il convient qu'elles ſoient compoſées d'hommes également éclairés & bien intentionnés, qui n'aient d'autre but que la vérité & le bien public. Et parmi les moyens qu'elles doivent employer pour l'extirpation du demi-ſavoir, je me contenterai d'en indiquer deux: le goût qui doit régner dans leurs productions, & l'approbation qu'elles donnent à celles des autres. *Ibid. b.*

ACADÉMIQUE, ſtyle académique. V. 526. *a.* Éloges académiques. *Ibid.* 527. *b.*

ACADÉMISTE, penſionnaire qui apprend à monter à cheval dans une académie. La chaſſe défendue en France aux Académiſtes. I. 57. *b.*

Académiſte, *Académicien*, différence entre ces noms. I. 49. *b.* Des exercices auxquels on forme les académiſtes, & de ceux auxquels on devroit les former. VI. 249 *a.* 250 *b.* &c.

ACADIE, (*Géogr.*) preſqu'iſle de l'Amérique ſeptentrionale. Ses productions. Marchandiſes & différens objets de commerce qu'on en tire. I. 57. *b.*

ACADIE, ou *nouvelle Ecoſſe*, (*Géogr.*) ſa ſituation & ſon étendue, ſes productions. Mœurs des anciens Acadiens. Hiſtoire des établiſſemens des François & des Anglois dans ce pays. *Suppl.* I. 99. *a.*

Acadie, comment les jongleurs y guériſſent les malades. VIII. 875. *b.* 876. *a.*

ACAJA, (*Botan.*) deſcription de cet arbre. Uſage qu'on en tire. I. 57. *b.*

ACAJOU, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Lieux où croit l'acajou. Ses propriétés & uſages. I. 58. *a.*

ACAJOU, noix d'acajou XI. 191. *b.* Acajou de l'iſle de la Trinité. XVI. 650. *a.* Eſpece d'anacarde dite acajou. I. 394. *b.*

ACAMACU, (*Ornith.*) eſpece de gobemouche huppé du Bréſil. Ses différens noms. *Suppl.* I. 99. *b.* Sa deſcription. Les lieux qu'il fréquente. *Ibid.* 100. *a.*

ACAMBOU, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſur la côte de Guinée. *Suppl.* I. 100. *a.*

ACAMANTE, *ou* ACAMAS, (*Géogr.*) ville & promontoire de l'ile de Chypre, autrefois épiſcopale, &c. *Suppl.* I. 100. *a.*

ACANGATARA, (*Ornith.*) nom qu'on donne dans le Bréſil à une eſpece de coucou huppé. *Suppl.* I. 100. *a.* Auteurs qui en ont parlé. Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où il ſe plaît. *Ibid. b.*

ACANOS, (*Botan.*) nom ancien que les Grecs donnoient à un genre de chardon. Noms que les modernes lui ont donnés. Sa deſcription. *Suppl.* I. 100. *b.* Ses uſages. Erreur de Linnæus ſur cette plante. *Ibid.* 101. *a.*

ACANTHABOLE, (*Chirurg.*) deſcription & uſage de cet inſtrument de chirurgie. I. 58. *a.*

ACANTHE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Son analyſe chymique. Ses uſages. I. 58. *b.*

ACANTHE, (*Archit.*) ornement ſemblable à deux plantes de ce nom. Relation du fait qui donna occaſion à Callimachus de compoſer le chapiteau corinthien, & de l'orner de feuilles d'acanthe. Villapande a prétendu que ce chapiteau avoit été exécuté dans le temple de Salomon. I. 58. *b.*

ACANTHION, (*Botan.*) eſpece de plante du genre du cirſium, que Dioſcoride & Pline comparent à l'échinope. C'eſt à tort que Linnæus l'a confondue avec les chardons. Différens noms ſous leſquels les auteurs en ont parlé. *Suppl.* I. 101. *a.* Lieux où elle croît. Sa deſcription, ſes uſages, *ibid. b.*

ACAPTE, eſpece de droit ſeigneurial. XIII. 837. *a.*

ACAPULCO, (*Géogr.*) ville & port de l'Amérique dans le Mexique, ſur la mer du Sud. Commerce de cette ville. X. 482. *a.*

ACARA ou ACARAI, (*Géogr.*) place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai. Commerce qui s'y fait. I. 59. *a.*

ACARA, (*Ichthyol.*) nom que les habitans du Breſil donnent à un poiſſon dont on trouve ici la deſcription. Auteurs qui en ont parlé. *Suppl.* I. 101. *b.*

ACARAAJA, (*Ichthy.*) poiſſon du Breſil. Naturaliſtes qui en ont donné la figure. Sa deſcription. Eſpece à laquelle il appartient. *Suppl.* I. 102. *a.*

ACARAMUCU, (*Ichthy.*) poiſſon du Breſil qui ſe range dans la famille de ceux qu'on appelle coffres. Naturaliſtes qui en ont donné la figure. Sa deſcription. *Suppl.* I. 102. *a.* Mers qu'il fréquente. Alimens dont il ſe nourrit. *Ibid. b.*

ACARA-PATSJOTTI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 102. *b.*

ACARAPINIMA, (*Ichthy.*) poiſſon du Breſil. Auteurs qui en ont donné la figure. *Suppl.* I. 102. *b.* Sa deſcription. Qualité de ſa chair. Ce poiſſon regardé comme une eſpece de l'acaraaja. *Ibid.* 103. *a.*

ACARAPITAMBA, (*Ichthy.*) poiſſon du Breſil. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. Deſcription d'un inſecte qui ſe gliſſe dans l'intérieur de ſa bouche, & s'attache à ſon goſier. *Suppl.* I. 103. *a.*

ACARAPUCU, (*Ichthy.*) poiſſon du Breſil. Sa deſcription. Ce poiſſon regardé comme une eſpece de l'acarapitamba. *Suppl.* I. 103. *b.*

ACARAUNA, (*Ichthy.*) poiſſon ainſi appellé au Breſil, & qui ſe trouve pareillement au Cap-Verd. Auteurs qui l'ont décrit. Sa deſcription. *Suppl.* I. 103. *b.* Maniere de le claſſer. *Ibid.* 104. *a.*

ACARAUNA, eſpece d'acarauna des iſles Moluques, nommée Bouto-viſch. *Suppl.* II. 15. *a.*

ACARICOBA, (*Botan.*) eſpece d'écuelle d'eau, hydrocotyle. En quoi elle differe de celle de l'Europe. Qualité de ſa racine. Uſage de cette racine, & du ſuc de ſes feuilles. Ses différens noms. *Suppl.* I. 104. *a.*

ACARNE, (*Ichthyol.*) deſcription de ce poiſſon de mer. I. 59. *a.* Qualité de ſa chair. *Ibid. b.*

ACASTE, (*Mythol.*) fils de Pélias, un des argonautes. Quelques traits hiſtoriques ſur ce prince. *Suppl.* I. 104. *a.*

ACATALECTIQUE, (*Poétiq. des anciens.*) ſignifie des vers complets, qui ont tous leurs piés & leurs ſyllabes. Etym. du mot. Exemple de vers catalectiques & de vers acatalectiques. I. 59. *b.* II. 759. *a.*

ACATALEPSIE, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) impoſſibilité qu'il y a qu'une choſe ſoit conçue ou compriſe. Etym. du mot. *Voyez* CATALEPSIE, COMPRÉHENSION, CONCEPTION. Ce mot eſt ſynonyme à *incompréhenſibilité*. Les Pyrrhoniens tenoient pour l'acatalepſie abſolue. Arcéſilas, premier défenſeur de l'acatalepſie. Comment il prouvoit qu'on ne peut rien ſavoir. I. 59. *b.*

ACATECHICHITLI, (*Ornith.*) eſpece de tarin du Mexique. Noms que les ornithologiſtes lui ont donné. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. Sa nourriture. Ses rapports avec le tarin d'Europe. *Suppl.* I. 104. *a.*

ACATSJA-VALLI, (*Botan.*) plante paraſite du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* I. 104. *a.* Lieux où elle croît. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Genre auquel elle appartient. *Suppl.* I. 104. *b.*

ACAWERIA, (*Botan.*) plante de l'iſle de Ceylan. Ses différens noms. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Du rang qu'elle doit occuper parmi celles qui paſſent pour être le contre-poiſon des ſerpens venimeux. Erreur de Linnæus ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 105. *a.* L'acaweria forme un genre particulier. *Ibid. b.*

ACCABLEMENT, poiſons qui produiſent un grand accablement. IV. 650. *b.*

ACCAREMENT *ou* ACCARIATION, (*Terme de palais.*) étymologie de ce mot. Différence entre l'accarement & la confrontation, entre accarer & confronter. *Suppl.* I. 105. *b.*

ACCASTELLAGE, (*Marine*) château ſur l'avant & ſur l'arriere d'un vaiſſeau. Ordonnance du roi ſur cette partie du vaiſſeau. Comment on conſtruit un accaſtellage. I. 60. *b.*

ACASTILLAGE, (*Marine.*) détails ſur la conſtruction des liſſes d'acaſtillage. *Suppl.* I. 105. *b.*

ACASTILLÉ, (*Archit. naval.*) obſervations ſur la ſignification & l'uſage de ce mot. *Suppl.* I. 106. *a.*

ACCÉLÉRATEUR, (*Anatom.*) muſcle de la verge. Sa deſcription. I. 60. *b.*

ACCÉLÉRATEUR, (*Anatom.*) deſcription de ce muſcle qu'on peut regarder comme le principal muſcle de la génération de l'homme. *Suppl.* I. 106. *a.*

ACCÉLÉRATEUR, autre deſcription de ce muſcle. *Suppl.* IV. 280. *a.* Ses uſages. 282. *a.* *Voyez* EJACULATEUR.

ACCÉLÉRATION, (*Phyſiq.*) ſyſtêmes imaginés par les philoſophes, pour expliquer l'accélération des corps graves dans leur chûte. Cette accélération attribuée par quelques philoſophes à la preſſion de l'air. I. 60. *b.*

Hypotheſes des Hobbes, des Péripateticiens, des Gaſſendiſtes & des Cartéſiens, ſur cette accélération. Véritable explication de ce phénomene. I. 61. Loix de l'accélération. Mouvement d'un corps pouſſé de bas en haut. *Ibid.* 62. *a.*

Accélération des corps ſur des plans inclinés. I. 62. *a.* Loix générale de cette accélération. Loix particulieres. *Voyez* PLAN INCLINÉ. Galilée, premier inventeur de ces loix. *Ibid.*

Accélération du mouvement des pendules, des projectiles. *Voyez* PENDULE, PROJECTILE. *Ibid. a.*

Accélération du mouvement des corps comprimés, lorſqu'ils ſe rétabliſſent dans leur premier état. *Voyez* COMPRESSION, DILATATION, *&c.* Accélération du mouvement de l'air comprimé, lorſqu'il reprend ſon volume ordinaire. I. 62. *b.*

Accélération des étoiles fixes, dans l'aſtronomie ancienne. *Ibid. b.*

Accélération. De l'accélération du mouvement. X. 837. *a. b.* 838. *a.* De l'accélération d'un corps dans ſa deſcente ſur un plan incliné. XII. 692. *b.* Dans ſa chûte. IV. 74. *b.* III. 404. *a.*

Accélération diurne des étoiles. (*Aſtronomie.*) elle eſt de $3'\ 55''\ \frac{9}{10}$, elle vient du retardement effectif du ſoleil. Maniere de calculer rigoureuſement la quantité de cette accélération. Erreur de pluſieurs aſtronomes ſur ce ſujet. Uſage qu'on tire de cette accélération pour régler les pendules. *Suppl.* I. 106. *b.*

ACCÉLÉRATRICE, *force*, (*Phyſiq.*) lorſqu'on examine les effets produits par une telle force, & qu'on ne connoît point la cauſe en elle-même, les effets doivent toujours être donnés indépendamment de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits. Il eſt donc inutile d'avoir recours à ce principe, que la force accélératrice ou retardatrice eſt proportionnelle à l'élément de la vîteſſe : principe appuyé ſur cet unique axiome vague & obſcur, que l'effet eſt proportionnel à ſa cauſe. I. 62. *b.*

ACCÉLÉRATRICES, *forces*. *Voyez* VII. 116. *b*. 117. *a*. *b*. Loix des forces accélératrices & maniere de les comparer. *Ibid*. 117. *b*. 118. *a*.

ACCÉLÉRÉ, *mouvement* (*Phyſiq*.). I. 62. *b*.

ACCÉLÉRÉE, *viteſſe*. XVII. 360. *a*.

ACCÉLÉRÉE, (*Aſtronom*.) planete accélérée ou retardée dans ſon mouvement. I. 63. *a*.

ACCENSES, (*Hiſt. rom*.) officiers de ce nom chez les Romains. *Ibid*. *a*.

ACCENT, (*Gramm*.) maniere d'articuler les mots. Etym. du mot *accent*. Accent national. Quel accent il faut imiter pour bien parler une langue vivante. I. 63. *a*. Accent gaſcon. Différentes modifications de voix compriſes ſous le mot *accent*. 1°. Variété dans le ton. 2°. Dans la longueur des ſyllabes. 3°. Aſpiration devant certaines voyelles. 4°. Variété du ton pathétique. 5°. Variété des intervalles dans la prononciation. *Ibid*. *b*. Signes particuliers que les grammairiens ont appellés *accens*. Ces ſignes ſont néceſſaires pour indiquer la bonne prononciation. Ils étoient pratiqués dès avant Cicéron. Notes en uſage chez les anciens, outre les accens, pour montrer le mode, la maniere de chaque mot & de chaque phraſe. Les grecs paſſent pour avoir les premiers introduit l'uſage des accens dans l'écriture. *Ibid*. 64. *a*. Uſages de leurs accens, aigu, grave & circonflexe. Les mêmes accens employés par les latins. L'élévation & la dépreſſion de la voix étoient plus ſenſibles chez les anciens que parmi nous. Différence du ton proſodique & du ton pathétique. Nous n'avons point d'accens pour marquer l'élevement ou l'abaiſſement de la voix. *Ibid*. *b*. Différence entre l'harmonie des vers grecs & latins & celle de nos vers. Délicateſſe des anciens ſur la prononciation des acteurs & des orateurs. Attention qu'avoit Lulli à ajuſter ſon chant à la bonne prononciation. Accens de la grammaire grecque. Examen de la queſtion s'il faut marquer aujourd'hui ces accens ſur les mots grecs. *Ibid*. 65. *a*. Accens de la grammaire latine. Accens des Hébreux, inventés vers le cinquieme ſiecle par les docteurs de l'école de Tibériade. *Ibid*. *b*. Pourquoi ces docteurs furent appellés *Maſſoretes*. Ce que nous entendons par *accent* dans notre langue. Obſervations ſur notre maniere de prononcer le grec & le latin, & de marquer les accens ſur les mots latins. *Ibid*. 66. *a*. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on accoutumât les jeunes gens à marquer les accens dans leurs compoſitions. Uſage que nous faiſons aujourd'hui en françois, des accens que nous avons reçus des anciens. *Ibid*. *b*. Ces fineſſes & cette exactitude grammaticales ne doivent pas être regardées comme indignes de l'attention des perſonnes élevées. Obſervations ſur la prononciation de l'*e*. *Ibid*. 67. *a*. Comment on prononçoit l'*s* à laquelle nous avons ſubſtitué l'accent circonflexe. *Ibid*. *b*.

ACCENT, accens dans la langue hébraïque. VIII. 78. *a*. dans la langue grecque, il n'y avoit aucun mot qui n'eût ſon accent. IV. 690. *a*. L'uſage des accens de cette langue preſqu'entiérement négligé. V. 624. *a*. Accens des latins. IV. 690. *a*. Deux regles ſur la maniere de placer les accens en grec & en latin. I. 495. *a*. *b*. Abus où nous tombons dans l'uſage des accens. IV. 962. *a*. Les accens ſont l'ame des mots; ils ſont le fondement de toute déclamation; ils naiſſent de la ſenſibilité de l'organiſation : pourquoi la langue italienne eſt plus accentuée que la nôtre. IX. 260. *b*. Remarques grammaticales ſur les accens. *Suppl*. III. 132. *a*.

ACCENT, (*Art de la parole*) modification de la voix qui ſert à diſtinguer certains tons dans le diſcours ou dans le chant, & à y mettre plus de variété. *Suppl*. I. 106. *b*. On diſtingue trois eſpeces d'accens : le grammatical, l'oratoire, & le muſical. *Ibid*. 107. *a*. La danſe même a auſſi ſes accens. *Ibid*. *b*.

ACCENT, (*Belles-Lettr*.) il y a dans la parole une eſpece de chant, dit Cicéron. Mais ce chant étoit-il noté, comme on nous l'aſſure, par la proſodie des langues anciennes ? Il eſt difficile de concevoir cet accent proſodique adhérent aux ſyllabes, à moins que dans la déclamation, il ne cedât la place à l'accent oratoire. Il ne faut pas confondre ici la quantité avec l'accent. La quantité peut être fixe & preſcrite; mais les intonations doivent être libres, & au choix de celui qui parle. *Suppl*. I. 107. *b*. Dans la langue françoiſe il n'y a point d'accent proſodique déterminé & invariable; & l'on ſent bien que ſi cela étoit, le choix des intonations n'auroit plus lieu, ou ſeroit ſans ceſſe contrarié par l'accent. En quoi conſiſte l'accent des provinces. *Ibid*. 108. *a*.

ACCENT, l'accent eſt une ſorte de chant naturel. Il eſt plus ou moins marqué ſelon les climats. III. 141. *a*. Eſpece d'accent expreſſif de modulation naturelle dans toutes les langues. *Suppl*. III. 306. *a*. Il y a une modulation particuliere à chaque province, & même à chaque ville. IV. 54. *a*. Différence entre l'accent proſodique & l'accent oratoire. XIII. 498. *b*.

ACCENT, (*Muſiq*.) on appelle ainſi toute modification de la voix parlante, dans la durée ou dans le ton des ſyllabes & des mots du diſcours. *Suppl*. I. 108. *a*. On diſtingue l'accent grammatical, l'accent logique ou rationnel, & l'accent pathétique ou oratoire. L'étude de ces divers accens & de leurs effets dans la langue, doit être la grande affaire du muſicien. Le plus ou le moins d'accent eſt la vraie cauſe qui rend les langues plus ou moins muſicales. Malheureuſement tous ces accens divers qui s'accordent parfaitement dans la bouche de l'orateur, ne ſont pas ſi faciles à concilier ſous la plume du muſicien, déjà ſi gêné par les regles de ſon art. De-là vient que le compoſiteur ne pouvant ſuivre à la fois les regles de tous les accens, eſt ſouvent obligé de donner la préférence à l'une ou à l'autre, ſelon les différens genres de muſique qu'il traite. *Suppl*. I. 108. *b*. Regles ſur la maniere dont il faut avoir égard à ces divers accens dans la compoſition muſicale. *Ibid*. 109. *a*.

ACCENT, de l'accent en muſique. *Suppl*. III. 911. *b*. 915. *b*. Comment la muſique doit obſerver l'accent oratoire & l'accent proſodique. *Suppl*. II. 322. *a*. C'eſt l'accent des langues qui détermine la mélodie de chaque nation. *Suppl*. III. 895. *b*.

ACCENT MUSICAL, (*Muſiq*.) dans la muſique, l'intonation de la voix ou de l'inſtrument étant déterminée, ce n'eſt pas là qu'il faut chercher l'accent, mais dans la maniere de faire cette intonation. *Suppl*. I. 109. *a*. C'eſt au choix de l'accent muſical propre à la piece qu'on exécute, qu'on reconnoît le bon muſicien, l'homme de goût. C'eſt l'accent muſical qui fait qu'une muſique expreſſive pour un allemand, ne l'eſt point pour un françois. Outre l'accent muſical indéterminé, lorſque le compoſiteur ne l'a pas marqué expreſſément, il y a un accent déterminé, & à quoi le compoſiteur a droit de s'attendre ſans le marquer. Détails ſur ce ſujet. *Suppl*. I. 109. *b*.

ACCENT, (*Muſiq*.) Agrémens du chant françois auxquels on a donné ce nom. Signes de ces accens. Différentes ſortes de ces accens que les auteurs qui ont écrit en allemand & en latin au XVI & XVIIe ſiecles, diſtinguoient.

ACCENT DOUBLE, (*Muſiq*.) ſorte d'agrément. *Suppl*. I. 110. *a*.

ACCENS, (*Muſiq*.) les poëtes emploient ſouvent ce mot pour ſignifier le chant même. *Suppl*. I. 110. *a*.

ACCENS ECCLÉSIASTIQUES, (*Muſiq*.) on appelloit ainſi différentes inflexions de voix qu'on faiſoit dans les Égliſes catholiques en pſalmodiant. *Suppl*. I. 110. *a*.

ACCENS, (*Muſiq. des Hébreux*.) quelques auteurs veulent que les accens des hébreux leur ſerviſſent auſſi de notes. Ouvrage à conſulter. *Suppl*. I. 110. *b*.

ACCENT, (*Ecriture*) formation des accens. I. 67. *b*.

ACCEPTATION, (*Juriſpr*.) l'acceptation d'une donation eſt néceſſaire pour ſa validité. En matiere bénéficiale, l'acceptation doit être ſignifiée dans le tems même de la réſignation. Deux ſortes d'acceptations en matiere eccléſiaſtique, l'une tacite & l'autre ſolemnelle. I. 68. *a*.

ACCEPTATION, (*Comm*.) celle des lettres de change & billets à ordre. Les lettres payables à vue n'ont pas beſoin d'acceptation. Maniere de déclarer l'acceptation. Diverſes maximes de droit en uſage dans le commerce par rapport à cette acceptation. I. 68. *a*. Acceptation ſous conditions. *Ibid*. *b*.

ACCEPTATION, (*Comm*.) livre d'acceptation. IX. 612. *a*. 616. *a*.

ACCEPTER *une lettre de change*, (*Comm*.) attention qu'il faut avoir avant d'accepter une lettre de change. Danger de l'uſage de laiſſer les lettres chez ceux ſur qui elles ſont tirées pour les accepter. Obſervations ſur la différence des dates entre les places qui ſuivent le vieux ſtyle, & celles qui ſuivent le nouveau. I. 68. *b*.

ACCEPTER, RECEVOIR, (*Synon*.) différence entre ces mots. XIII. 846. *b*.

ACCEPTEUR, (*Comm*.) l'accepteur devient débiteur par ſon acceptation. I. 68. *b*.

ACCEPTION, (*Gramm*.) ſens que l'on donne à un mot. Un mot a pluſieurs acceptions, quand il peut être pris en pluſieurs ſens différens. I. 68. *b*.

ACCEPTION, *ſignification*, *ſens*; différences dans l'uſage de ces mots. XV. 16. *a*. *b*.

ACCÈS, (*Gramm*.) ſignification de ce mot. *Avoir accès*, *aborder*, *approcher* : différences dans la ſignification & l'uſage de ces mots. I. 69. *a*.

ACCÈS, (*Médec*.) différence entre le paroxiſme & l'accès. I. 69. *a*.

Accès, (*Médéc*.) différence entre accès, redoublement & paroxiſme. XII. 79. *b*. Difficulté d'expliquer la cauſe des accès de fievre. 80. *a*.

Accès, terme uſité à l'élection des papes. I. 69. *a*.

ACCÈS, (*Droit canoniq*.) faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour poſſéder un bénéfice, après la mort du titulaire, ou lorſqu'il auroit l'âge compétent. Le concile de Trente a abrogé les accès. Différence entre l'accès & le regrès.

ACCESSOIRE, (*Droit natur*.) la plupart des choſes qui entrent en propriété, ne demeurent pas dans le même état. Les modifications & changemens qu'elles ſouffrent, proviennent, ou de la nature même des choſes, ou du fait des hommes : tout cela eſt compris ſous le nom d'acceſſoires, ſur leſquels on trouve ici les regles ſuivantes.

1°. Il faut voir ſi c'eſt de bonne ou de mauvaiſe foi que

quelqu'un a mêlé ſon bien ou ſon travail avec le bien d'autrui ; car s'il y a de la mauvaiſe foi de ſa part, il mérite de perdre ſa peine ou ſon bien. *Suppl.* I. 110. *b.*

2°. Celui au bien duquel une choſe d'autrui a été jointe & incorporée, ſoit par le fait innocent de celui-là même à qui elle appartenoit, ou ſans que celui-ci y ait eu aucune part, doit, toutes choſes d'ailleurs égales, avoir l'ouvrage ou le compoſé qui en réſulte.

3°. Si la choſe ou la peine de l'un des deux eſt ſuſceptible de remplacement, & que celle de l'autre ne le ſoit pas, ſans qu'il y ait d'ailleurs aucune mauvaiſe foi de part & d'autre, celui à qui appartient cette choſe, ou cette peine, doit ſe contenter qu'on lui en rende une autre toute ſemblable de même eſpèce, ou la valeur en argent. *Suppl.* I. 111. *a.*

ACCESSOIRE, (*Juriſp.*) l'oppoſé du *principal.* XIII. 372. *b.* 373. *a.*

Acceſſoire, deux ſortes d'acceſſoires de choſes léguées : les uns qui ſuivent naturellement la choſe ; les autres qui n'y ſont ajoutés que par une diſpoſition particuliere. *Suppl.* I. 111. *a.* Règle à ſuivre dans les doutes de ce qui doit ſuivre la choſe léguée comme ſon acceſſoire. Cette regle appliquée à différens cas. *Ibid.* 111. *b.*

ACCESSOIRE, (*Logiq.*) l'acceſſoire eſt l'oppoſé du fond, de l'eſſentiel, du principal de la choſe dont il eſt queſtion. *Suppl.* I. 112. *b.*

ACCESSOIRE, (*Gramm.*) diſtinction de l'idée principale & des idées acceſſoires. X. 761. *a. b.* XVI. 157. *a.* Modification d'une idée primitive par deux ſortes d'idees acceſſoires. VII. 173. *b.*

ACCESSOIRES, (*Anat.*) nerfs, auxquels on a donné ce nom. Leur deſcription. I. 69. *b.*

ACCESSOIRES, (*Peinture*) acceſſoires dans un tableau. I. 69. *b.*

ACCIACATURA, (*Muſiq.*) agrément qui ne peut avoir lieu que dans l'accompagnement du clavecin, ou quand celui-ci a une partie obligée à exécuter, où il y a des arpegges. Autre acception de ce mot. *Suppl.* I. 112. *b.*

ACCIDENT, (*Gramm.*) propriété qui, à la vérité, eſt attachée au mot, mais qui n'entre point dans une définition eſſentielle du mot. I. 69. *b.* 1°. Toute diction peut avoir un ſens propre, ou un ſens figuré. 2°. Un mot peut être ou primitif ou dérivé. 3°. Il peut être ou ſimple ou compoſé. 4°. Quatrieme ſorte d'accident, qui regarde la prononciation. Chaque ſorte particuliere de mots a ſes accidens qui lui ſont propres. Ceux du nom ſubſtantif, de l'adjectif, des pronoms, des verbes : ceux des verbes en particulier ſont, 1°. l'acception propre ou figurée. *Ibid.* 70. *a.* 2°. L'eſpece, par laquelle ils ſont ou primitifs ou dérivés. 3°. La figure, par laquelle ils ſont ou ſimples ou compoſés. 4°. La voix ou forme, qui peut être active, paſſive ou neutre. 5°. Les modes. 6°. Les tems. 7°. Les perſonnes. 8°. La conjugaiſon. *Ibid. b.* 9°. L'analogie ou l'anomalie. Accidens des prépoſitions. *Ibid.* 71. *a.* Accidens des adverbes; l'eſpece, la figure & la comparaiſon. *Ibid. b.* Accidens des interjections. *Ibid.* 72. *a.*

Accident, erreur où M. du Marſais eſt tombé I. 70. *b.* Relevée, VIII. 705. *b.* Autre erreur de ce grammairien, en ce qu'il avance dans le même article, que les prépoſitions ſont toutes primitives & ſimples. XIII. 304. *b.* Accidens des conjonctions. III. 872. *b.*

ACCIDENT, (*Muſiq.*) ce mot ſe prend en différens ſens. *Suppl.* I. 112. *b.* 1°. Il déſigne tous les modes d'une choſe par oppoſition à la ſubſtance conſidérée abſtractivement. Il paroît que nous ne connoiſſons dans chaque choſe que les accidens, & que l'idée de la ſubſtance n'eſt, dans le fond, que la ſimple idée abſtraite de l'exiſtence. Sous ce point de vue, il faut prendre garde de ne pas confondre la ſubſtance avec l'eſſence. Il faut auſſi ſe ſouvenir que les idées de ſubſtance & d'accident, ſont des idées abſtraites, qui n'ont point hors de nous, d'objet réel correſpondant. *Ibid.* 113. *a.* La ſubſtance ne peut exiſter ſans les accidens, ni les accidens ſans la ſubſtance.

2°. Le terme *accident* ſe prend ſouvent pour déſigner les attributs non eſſentiels d'une choſe : ce ſont des manieres d'être qu'on peut appeller modifications accidentelles. *Ibid. b.* Réponſe à la queſtion, ſi la ſubſtance peut exiſter ſans ſes modifications, ou les modifications ſans la ſubſtance. *Ibid.* 114. *a.*

3°. Quelques théologiens ont parlé d'accidens abſolus, ou de modifications qui ont une exiſtence propre. Ce langage eſt inintelligible, à moins qu'ils n'entendent par-là les accidens qui conſiſtent dans l'application d'une ſubſtance modifiée, ſur une autre ſubſtance auſſi modifiée, dont la premiere devient une nouvelle modification. *Ibid.* 114. *a.* Diviſion qu'Ariſtote faiſoit de tous les êtres en deux claſſes ; la ſubſtance & les accidens : cette derniere étoit ſubdiviſée en neuf autres : de-là les dix cathégories d'Ariſtote. *Ibid. b.*

4°. Le terme *accident* s'emploie pour déſigner le cinquieme des univerſaux, ou la cinquieme & derniere claſſe des idées abſtraites métaphyſiques. Énumération de ces claſſes. *Ibid.*

ACCIDENT, (*Logiq.*) définition de l'accident. Deux claſſes générales des êtres, ſelon les Ariſtotéliciens ; ſavoir, celle de la ſubſtance, & celle de l'accident. I. 72. *a.*

ACCIDENT, ſignification de ce mot en métaphyſique. XVII. 405. *b. Accident, aventure, événement :* différence entre ces mots. I. 868. *b.*

ACCIDENT, (*Médec.*) les praticiens recommandent d'avoir plutôt égard à la violence des accidens, qu'à la cauſe de la maladie. I. 72. *a.*

Accidens arrivés à la chaſſe. XVI. 918. *b.*

ACCIDENT, (*Peint.*) accidens de lumiere. III. 499. *b.*

ACCIDENT, (*Fauconn.*) des accidens qui arrivent aux oiſeaux de proie. I. 72. *a.* Remedes pour les bleſſures qu'auroit reçues le faucon, en attaquant le milan ou le héron. *Ibid. b.*

ACCIDENTEL, (*Phyſiq.*) cauſe accidentelle, oppoſée à cauſe conſtante. Point accidentel, en perſpective. I. 72. *b.*

ACCISE, (*Comm.*) comment les droits d'acciſe ſe paient à Amſterdam. I. 72. *b.*

ACCLAMATION, (*Hiſt. anc.*) acclamations des hébreux & des grecs. Election de quelques magiſtrats d'Athenes par acclamation. I. 72. *b.* Trois différentes eſpeces d'acclamations chez les romains, celles du peuple, qui avoient lieu aux entrées des généraux & des empereurs, aux ſpectacles donnés par les grands, & aux triomphes : celles du ſénat, dont le but étoit d'honorer le prince, & ſouvent de le flatter ; & celles des aſſemblées des gens de lettres, à peu-près ſemblables à celles des ſpectacles. I. 73. *a.*

ACCLIVITAS, (*Lang. latin.*) ſignification de ce mot. Quelques auteurs de fortification ont employé ce mot pour ſynonyme à *talud.* I. 73. *a.*

ACCOLADE, (*Hiſt. de la cheval.*) en quoi conſiſtoit cette cérémonie. Comment elle ſe pratiquoit par les rois de France. Exemple de Guillaume le conquérant, donnant l'accolade à ſon fils. Privileges de ceux qui avoient reçu l'accolade. I. 73. *b.*

ACCOLADE. (*Muſiq.*) *Ibid. b.*

ACCOLAGE, (*Agricult.*) travail qui conſiſte à attacher les ſarmens aux échalas. Inſtructions ſur le tems & la maniere de ce travail. I. 73. *b.*

ACCOLÉ, (*Blaſon*) différentes ſignifications de ce mot. *Suppl.* I. 115. *a.*

ACCOLÉ, divers ſens de ce mot. I. 74. *a.*

ACCOLER, (*Comm.*) faire en marge un trait de plume, qui marque que pluſieurs articles ſont compris dans une même ſupputation. Exemple. I. 74. *a.*

ACCOMMODAGE, (*Perruq.*) maniere d'accommoder une tête. I. 74. *a.*

ACCOMMODATION, (*Critiq. ſacr.*) de l'accompliſſement des prophéties par accommodation. III. 484. *a.*

ACCOMMODER, (*Art. culinaire*) but de l'accommodage des mêts. Détails ſur les trois accommodages les plus ordinaires, le rôti, le bouilli, l'étuvée. Effets du bouilli & du rôti pour la digeſtion & la nourriture. I. 74. *b.*

ACCOMPAGNÉ, (*Blaſon*) il ſe dit de quelques pieces honorables, qui en ont d'autres en ſéantes partitions. Accompagnemens de la croix, du chevron, de la faſce, du pairle, &c. I. 75. *a.*

Accompagné, (*Blaſon*) différentes ſignifications & uſages de ce mot. *Suppl.* I. 115. *a.*

ACCOMPAGNEMENT, (*Poéſie lyr.*) l'accompagnement eſt indiqué par la nature, & doit être analogue au ſyſtême de la fiction poétique, dont la muſique eſt une branche du côté de l'expreſſion.

1°. Dans la nature du corps ſonore, il n'y a point de ſon pur & ſimple ; la voix humaine eſt, en elle-même, un compoſé de ſons, qui forment enſemble un accord. L'emploi de la ſymphonie dans l'accompagnement eſt donc d'imiter le retentiſſement harmonieux de la voix, & de le rendre plus ſenſible.

2°. Rien de plus ordinaire que d'éprouver, dans l'inſtant où on exprime un ſentiment ou une penſée, le beſoin d'exprimer auſſi une foule d'idées qui ſe croiſent, de mouvemens qui ſe combattent, d'images qui viennent en foule ſe préſenter à l'eſprit. L'accompagnement devient alors le ſupplément de la voix, & ſert à exprimer, non-ſeulement les alternatives, mais le mêlange des différentes affections de l'âme. *Suppl.* I. 115. *b.*

3°. La déclamation, même la plus animée, a ſes réticences, dont les tems ſont remplis dans l'ame, ou par des réflexions, ou par des ſentimens que la parole n'exprime pas ; & l'accompagnement ſert alors à révéler les réticences. *Suppl.* I. 116. *a.*

4°. Toutes les fois que, dans le poëme lyrique, il s'établit une communication, une influence réciproque entre l'ame de l'acteur & les objets qui l'environnent, l'accompagnement devient l'organe de ces objets ſuppoſés ſenſibles.

5°. Parmi ces objets, quelques-uns ont eux-mêmes une eſpece de voix : la ſymphonie eſt alors imitative ou du bruit ou des ſons, qui dans la réalité, ſe feroient entendre. On ne doit jamais oublier que la mélodie eſt l'ame de l'accompagnement. *Suppl.* I. 116. *b.*

ACCOMPAGNEMENT, (*Muſiq.*) accompagnement ſur le clavecin. La baſſe eſt ordinairement le guide de tout l'accom-

pagnement. Cauſes qui rendent l'accompagnement difficile : l'une ſe trouve dans la maniere de chiffrer les baſſes ; l'autre, dans les méthodes d'accompagnement. I. 75. *a.* Moyen de remédier à la premiere. Divers moyens qu'ont employés quelques maitres pour remédier à la ſeconde. C'eſt à Rameau que nous ſommes redevables d'une méthode qui garantit de tous les inconvéniens de celles qu'on avoit ſuivies juſqu'à préſent. En nous faiſant connoître la baſſe fondamentale, il nous a découvert les véritables fondemens d'un art où tout paroiſſoit arbitraire. *Ibid. b.* Expoſition des principes ſur leſquels ſa méthode eſt fondée. *Ibid.* 76. *a.* Obſervations générales qu'on doit toujours faire en accompagnant. 1°. Dans la plupart des accords diſſonans, il y a quelque ſon à retrancher, pour en diminuer la dureté. 2°. Il faut toujours proportionner le bruit au caractere de la muſique, & à celui des inſtrumens qu'on accompagne. *Ibid. b.* 3°. Il faut ne rebattre qu'en bien marquant la meſure. 4°. Il faut accompagner ſimplement. 5°. On ne doit pas accompagner la muſique françoiſe comme la muſique italienne. 6°. Le goût de l'accompagnement ſur l'orgue eſt différent de celui du clavecin. Accompagnement ſe dit encore de toute partie compoſée ſur un chant principal, pour y faire harmonie. Pourquoi il convient d'accompagner les voix de quelque inſtrument. I. 77. *a.*

Accompagnement, préceptes pour la maniere de l'accompagnement ſur l'orgue ou le clavecin, tirés d'une diſſertation de M. Rameau. V. 17. *a.* En quoi conſiſte l'art de ne point couvrir la voix dans l'accompagnement. Maniere d'accompagner le récitatif. VIII. 58. *b. Suppl.* IV. 590. *b.* Table de tous les chiffres de l'accompagnement. III. 334. *b.* Quel doit être l'accompagnement, pour que la muſique ait plus d'expreſſion. *Suppl.* II. 927. *a*, *b.* Agrément qui a lieu dans l'accompagnement du clavecin. *Ibid.* I. 112. *b.* Des quintes & octaves cachées dans l'accompagnement de cet inſtrument. *Ibid.* II. 91. *a.*

Accompagnement ſans chiffres. Tout bon accompagnateur doit pouvoir accompagner une baſſe non chiffrée, lorſqu'il a toute la partition, & même lorſqu'il n'a que la partie principale au-deſſus de la baſſe ; mais il eſt impoſſible d'accompagner bien, lorſqu'on n'a que la baſſe ſeule. *Suppl.* I. 116. *b.* Cependant, comme on a quelques regles bonnes pour cet accompagnement, dans les cas ordinaires, l'auteur les préſente ici, mais en déclarant qu'elles ſont inſuffiſantes dans bien des cas. *Ibid.* 117. *a.*

ACCOMPAGNEMENT, (*Peinture*) objets ajoutés dans un tableau, ou pour l'ornement, ou pour la vraiſemblance. I. 77.

ACCOMPAGNER, (*Muſiq.*) ce mot même avertit celui qui accompagne dans un concert, qu'il n'eſt chargé que d'une partie acceſſoire ; qu'il ne doit s'attacher qu'à en faire valoir d'autres, & que ſi-tôt qu'il a la moindre prétention pour lui-même, il gâte l'exécution, & impatiente à la fois les concertans & les auditeurs. *Suppl.* I. 117. *b.*

ACCOMPLISSEMENT, (*Théolog.*) une même prophétie peut avoir pluſieurs accompliſſemens en différens tems. De-là la diſtinction d'accompliſſement direct & par accommodation. L'accompliſſement d'accommodation ne fait preuve, qu'autant qu'il eſt contenu, ou clairement indiqué dans les écritures, ou conſtamment enſeigné par la tradition. I. 77. *b.*

Accompliſſement, examen du ſentiment de ceux qui admettent dans l'accompliſſement des prophéties, un objet prochain & un objet éloigné. XIII. 463. *b.* &c. De l'accompliſſement des prophéties en Jeſus-Chriſt. *Ibid.* & III. 484. *a.* XVI. 779. *b.*

ACCON, (*Marine*) eſpece de bateau, ayant la forme d'un quarré long & à fond plat. Avantage & inconvéniens de ces bateaux. Dimenſions de ceux de Saint-Domingue. *Suppl.* I. 117. *b.*

ACCORD, (*Juriſp.*) accommodement. I. 77. *b.*

ACCORD, (*convention, conſentement*) différence entre ces mots. IV. 161. *b.* Sur la matiere des accords, *voyez* CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE, STIPULATION, TRANSACTION.

ACCORD, (*Peint.*) harmonie dans la lumiere & les couleurs d'un tableau. I. 78. *a.*

ACCORD, (*Muſiq.*) accord parfait, compoſé de trois ſons. On y ajoute ordinairement l'octave du ſon principal, pour avoir l'enſemble de toutes les conſonnances dans le même accord, & la diſſonance exprimée par une quatrieme partie. Accord imparfait, celui où regne la ſixte au lieu de la quinte, & où le ſon grave n'eſt pas le fondamental. Accords conſonnans & accords diſſonans. Table de tous les accords reçus dans l'harmonie. Accords fondamentaux. I. 78. *a.* Accords par ſuppoſition. *Ibid. b.* Obſervations ſur les accords. 1°. Le choix des divers renverſemens d'un même accord n'eſt point indifférent pour l'harmonie ou l'expreſſion. I. 79. *a.* 2°. Le choix des intervalles n'eſt guere moins important. 3°. On rend les accords plus harmonieux en les reſſerrant. *Ibid. b.*

Accord, on ne peut déterminer au juſte le nombre d'accords poſſibles. Outre ceux dont il eſt parlé, (article ACCORD de l'Encyclopedie) il y en a nombre d'autres, dont les grands maîtres ſe ſervent, & ſe ſont ſervis. *Suppl.* I. 117. *b.* Preuves de cette multitude d'accords, qu'on peut faire valoir en muſique. On appelle encore *accord*, l'état d'un inſtrument, dont les ſons fixes ſont entr'eux dans toute la juſteſſe qu'ils doivent avoir. *Suppl.* I. 118. *a.*

Accord diſſonant, faux accord, accord faux, autant de différentes expreſſions qu'il ne faut pas confondre, & qu'on enſeigne ici à diſtinguer. *Suppl.* I. 118. *a.*

Accord, la plus eſſentielle partie de la compoſition roule ſur la connoiſſance de tous les accords dont la muſique peut faire uſage, & ſur la maniere la plus avantageuſe de les combiner. Voyez ſur cette combinaiſon l'article MODULATION. Comment on eſt inſenſiblement parvenu à introduire dans la compoſition un très-grand nombre d'accords différens. *Suppl.* I. 118. *a.* Principes d'après leſquels on peut déterminer quels ſont les accords admiſſibles. *Ibid. b.*

Accords immédiats, ceux dont les tons ſont ſéparés par des intervalles ſimples ; les accords médiats ſont ceux dont les intervalles ſont compoſés. Dans quelqu'octave que l'on compte l'intervalle, il eſt cenſé être le même, & conſerver le nom qu'il a dans la premiere. Cependant, dès qu'il s'agit d'accords réels dans un chant à pluſieurs parties, ces intervalles ne ſont plus équivalens ; & l'on ſe tromperoit beaucoup, ſi l'on croyoit pouvoir indifféremment ſubſtituer le ſimple au compoſé, ou le compoſé au ſimple, & prendre un accord médiat, au lieu d'un immédiat. *Suppl.* I. 119. *a.* On en diſtingue trois eſpèces, le majeur, le mineur & l'accord diminué. Quels ſont les cas dans leſquels on emploie l'accord parfait. *Ibid. b.* Cette ſorte d'accord n'exige pas néceſſairement les trois conſonnances qui le compoſent ; il n'y a que la tierce, dont il ne peut jamais ſe paſſer ; mais il n'eſt pas indifférent dans les cas particuliers, lequel des deux intervalles on choiſiſſe, pour le répéter à la place de celui qu'on veut omettre. Double tranſpoſition qu'admet l'accord parfait. Du paſſage de cet accord à d'autres. *Suppl.* I. 120. *a.*

Accord, des effets que peut produire le choix des accords par rapport à l'expreſſion. *Suppl.* II. 926. *a. b.* Art de diſtribuer les accords. *Voyez* CONTRE-POINT. Anticipation de l'accord. *Suppl.* 450. *a.* Faces d'un accord. VI. 357. *b.* Accords fondamentaux. VII. 57. *a. b. Suppl.* III. 83. *b.* Formule harmonique, par laquelle on détermine l'accord convenable à chaque degré du ton ſur la ſucceſſion de la baſſe. XIV. 22. *b.* Renverſement de l'accord. 122. *b.* Accords directs. *Suppl.* II. 723. *b.* Accords durs. 746. *b.* De l'art de chiffrer les accords. III. 334. *b.* Maniere de toucher ſucceſſivement les différens tons d'un accord, au lieu de les frapper à la fois. *Voyez* ARPÉGEMENT. I. 701. *b.* & HARPÉGEMENT. VIII. 58. *a. b.* Inſtrument qui ſert à donner le ton de l'accord. XVI. 404. *a.* 405. *a.* De l'origine du plaiſir que donne la perception des accords. XVI. 58. *b. Suppl.* IV. 211. *a.*

Diſpoſition des doigts ſur l'orgue ou le clavecin pour l'accord parfait. V. 17. *a.* Pour l'accord diſſonant. *Ibid. b.* Origine de l'accord parfait majeur, & de l'accord parfait mineur. VII. 55. *a.* Quel eſt le ſon qu'on appelle fondamental dans tout accord parfait. *Ibid.* Des accords conſonnans & diſſonans. I. 76. *a.* IV. 50. *a. b.* 1049. *a. b. Suppl.* II. 554. *a. b.* 726. *a. b. Suppl.* III. 9. *a.* Paſſage d'un accord diſſonant, à un autre accord quelconque. II. 513. *b.* Accords de ſeconde. XIV. 858. *b. Suppl.* IV. 758. *a. b.* De ſixte. XV. 235. *a. Suppl.* IV. 801. *b.* De ſeptieme. XV. 72. *a. Suppl.* IV. 780. *a. b.* De neuvieme. XI. 121. *b. Suppl.* IV. 36. *a.* De la ſous-dominante. XV. 417. *b.* Par ſuppoſition. XV. 679. *b. Suppl.* IV. 847. *a.* Accord appellé ſuſpenſion. XV. 700. *b.* Accord appellé triade enharmonique. *Suppl.* IV. 976. *b.* Accord de triton. 977. *b.* Obſervations ſur les accords, à l'article TEMPÉRAMENT. *Voyez* auſſi l'article HARMONIE. Obſervation critique ſur l'article ACCORD de l'Encyclopédie. III. *ix.* Des accords ſelon M. Kirnberger. *Suppl.* IV. 873. *b.*

Accord de l'orgue : ce mot ſignifie, 1°. *partition.* Voyez ſon article particulier ; 2°. l'accord reſpectif de tous les jeux. La partition, qui eſt le fondement de l'accord, ſe fait ſur le preſtant. Ordre à ſuivre pour accorder ſucceſſivement tous les jeux de l'orgue. I. 79. *b.* Uſage des accordoirs, pour accorder tous les jeux de mutation. *Ibid.* 80. *a.*

ACCORDER *des inſtrumens*, (*Muſiq. italien.*) maniere d'accorder les inſtrumens. Les inſtrumens dont on tire le ſon par inſpiration, montent ſenſiblement, quand on a joué quelque tems. Précaution à prendre en les accordant. I. 80. *a.*

Accorder, maniere d'accorder les tuyaux de l'orgue. XI. 623. *a.* Regles pour accorder l'orgue ou le clavecin. XII. 107. *a.* XVI. 57. *a. b.* &c. Maniere d'accorder une vielle. XVII. 261. *a. b.* La baſſe de viole. 312. *a.*

ACCORDOIR, (*Luther.*) deſcription de l'accordoir du clavecin, & des accordoirs d'orgue. I. 80. *b.*

Accordoir, des clés ou accordoirs. III. 518. *b.* Uſage des accordoirs pour l'orgue. XII. 108. *a.*

ACCORE, (*Marine*) on diſtingue pluſieurs ſortes d'accores, qui tous prennent leur nom de l'endroit du vaiſſeau qu'ils appuient. *Suppl.* I. 120. *a.* Regles ſur la maniere de les diſpoſer & de les ranger. *Ibid. b.*

Accôre, adj. côte-accore. Il eſt difficile de ſe ſauver lorſqu'on échoue à une telle côte. *Suppl.* I. 120. *b.*

ACCOSTÉ, (*Blaſ.*) pal accoſté. Bande accoſtée. I. 81. *a.*

ACCOUCHEMENT, (*Médec. Chirurg. Phyſiolog.*) divers ſentimens ſur la cauſe de l'accouchement. I. 81. *a.* Pourquoi quelques femmes ont une groſſeſſe peu apparente. Douleurs de l'enfantement: comment on les diſtingue des douleurs de colique. Leurs cauſes. I. 82. *a.* Moyens de faciliter l'accouchement. Soins du chirurgien dans l'accouchement. Situation la plus avantageuſe à la femme. Maniere de tirer l'enfant. *Ibid. b.* Situation qu'il faut lui donner dès qu'il eſt né. Comment il faut couper le cordon. Accouchement du placenta. Signes de la préſence d'un ſecond enfant. Soins à prendre lorſque l'enfant a ſouffert au paſſage. De l'accouchement où l'enfant préſente les pieds. *Ibid.* 83. *a.* Cauſes qui peuvent rendre difficile un accouchement naturel. Remedes qu'elles exigent. Accouchement du fœtus mort. En quel cas l'opération céſarienne devient néceſſaire. Pourquoi quelques enfans naiſſent coëffés. Ecoulemens qui précedent l'accouchement. Trois conditions pour que l'accouchement ſoit naturel. *Ibid. b.* Variétés dans le terme de l'accouchement. Conduits extraordinaires par où ſort le fœtus. Relation d'un accouchement par le fondement. *Ibid.* 84. *a.* Du lieu qu'occupoit le fœtus pendant la groſſeſſe. *Ibid. b.* Exemple d'un accouchement de neuf enfans & d'une maſſe informe. Autre exemple d'un accouchement de cinq enfans. Examen de la queſtion, s'il ſe fait un écartement des os pubis dans l'accouchement. *Ibid.* 85. *a.* Auteurs françois qui ont écrit ſur les accouchemens. *Ibid. b.*

Accouchement: celui qui ſe fait avant le terme, *voyez* AVORTEMENT. Cauſes qui prématurent un peu le terme de neuf mois. VI. 444. *b.* Des douleurs de l'enfantement & du ſoin de diſtinguer les vraies d'avec les fauſſes. V. 664. *b.* D'où viennent les eaux que les femmes perdent avant l'accouchement. *Suppl.* I. 296. *b.* Etat de la matrice aux approches de l'accouchement. *Suppl.* III. 270. *a.* Cauſes de l'accouchement & des douleurs qui l'accompagnent. VII. 960. *a.* 961. *a.* Situation du fœtus aux approches & au terme de l'accouchement. VII. 6. *b.* 7. *a. Suppl.* III. 69. *b.* De l'exciuſion du placenta après l'accouchement du fœtus. XII. 675. *b.* Précautions à prendre en accouchant une femme ſujette à la chûte de matrice. X. 201. *b.* Ce qu'on doit faire avant ou après l'accouchement, lorſqu'il y a lieu de craindre l'atonie de la matrice. *Suppl.* I. 679. *b.* 680. *a.* Mauvaiſe pratique de quelques ſage-femmes de pouſſer le coccyx en arriere dans l'accouchement. III. 558. *b.* Accouchement laborieux ou même impoſſible: ſes cauſes. V. 181. *a*, *b.* Réflexions qui doivent faire ceſſer les alarmes que pourroit cauſer l'aſſemblage de ces phénomenes. 182. *a.* Les accouchemens des femmes trop jeunes ſouvent dangereux. Des femmes chez qui certains défauts de conformation rendent les accouchemens très-laborieux ou même impoſſibles. X. 119. *a.* Accouchemens malheureux, cauſés par la mauvaiſe conformation du baſſin. *Suppl.* I. 826. *a.* Des maladies de la matrice qui peuvent rendre les accouchemens laborieux. XVII. 556. *b.* &c. Véritable cauſe qui met obſtacle au paſſage de l'enfant par l'engagement de la tête. III. 558. *b.* Moyen d'ouvrir la tête d'un enfant dans les cas où il eſt néceſſaire de vuider le cerveau. Moyen de percer le ventre d'un enfant qu'une hydropiſie empêche de venir au monde. IV. 406. *b.* Cas où l'on ne peut ſe diſpenſer de mutiler les enfans monſtrueux. *Ibid.* Obſervations ſur les accouchemens empêchés par la tuméfaction de la tête du fœtus. IX. 838. *b.* Il ne faut pas regarder le détachement de l'épiderme comme un ſigne certain de la mort de l'enfant. V. 790. *b.* Comment on excite des épreintes pour procurer la ſortie d'un enfant mort, ou du placenta. 836. *b.* Obſervation ſur l'uſage des vomitifs pour procurer la ſortie du fœtus mort, ou de l'arriere-faix. XVII. 467. *a.* Des accouchemens de pluſieurs enfans à la fois. VII. 2. *a.* Exemple d'une fille qui accouche d'une autre fille huit jours après ſa naiſſance. *Suppl.* I. 438. *b.* Sortie d'un fœtus par le fondement. VII. 78. *b.* Des inſtrumens: lit ſur lequel ſe fait l'accouchement. *Suppl.* III. 763. *a.* Uſage de la chaiſe chirurgicale dans les accouchemens laborieux. *Suppl.* II. 304. *a.* 309. *a.* De l'uſage des crochets dans les accouchemens. IV. 498. *a*, *b.* De l'uſage du forceps. VII. 125. *b.* 126. *a*, *b.* Celui de la lance dans l'accouchement du fœtus mort. IX. 238. *a.* Du tire-tête. XVI. 343. *b.* Cauſes de l'impoſſibilité abſolue de l'accouchement, qui rendent indiſpenſable l'opération céſarienne. II. 867. *b.* Des maladies qui ſuivent l'accouchement. VI. 478. *a*, *b.* &c. Ecoulement involontaire d'urine à la ſuite de certains accouchemens. XVII. 206. *b.* Dilacération de la fourchette. VII. 225. *b.* Déchirement de la matrice. X. 199. *b.* Comment la mere peut nuire dans l'accouchement au tempérament de ſon enfant. V. 659. *b.* Comment les ſage-femmes nuiſent auſſi aux enfans. *Ibid.* Accouchemens faciles des américaines. *Suppl.* I. 350. *b.* La gloire des femmes iroquoiſes eſt d'accoucher ſans ſe plaindre. VIII. 788. *a.* Liſte des principaux ouvrages qui ont paru ſur l'accouchement. V. 663. *a*, *b.* &c. Suites de l'accouchement, *voyez* COUCHES.

ACCOUCHEMENT, (*Méchaniſme de l'*) ſa cauſe dans la ſtructure muſculaire de l'utérus. Premier ſyſtême propoſé ſur ce ſujet. Lorſque par l'augmentation du volume du fœtus, toutes les fibres du col de la matrice ſe ſont épanouies, & que les fibres de cet organe ne peuvent plus prêter, elles commencent alors à ſentir l'irritation du fœtus: elles ſe contractent, le fond deſcend, & l'orifice eſt dilaté dans le même tems qu'il s'éleve. Ce ſyſtême, tout ingénieux qu'il eſt, offre des difficultés qui le font abandonner. De nouvelles obſervations des fibres de l'utérus ont fait conclure qu'elles devoient agir comme celles des inteſtins en rétreciſſant les diametres de cette cavité, & en pouſſant devant elles tout ce qui eſt contenu dans l'utérus. *Suppl.* I. 121. *a.* Mais outre l'action de l'utérus, il faut conſidérer principalement cet effort purement volontaire qu'on appelle *travail*, & qui n'eſt que la force du diaphragme, jointe à celle des muſcles du bas-ventre: la cauſe de cette action eſt évidemment dans la reſpiration & dans les efforts prodigieux que fait la femelle. La cauſe irritante de l'accouchement eſt apparemment dans les incommodités de la mere pouſſées au plus haut point. Obſervation ſur le terme de l'accouchement. *Ibid. b.* Cauſes qui le font varier, ſoit en le prématurant, ſoit en le reculant. Du terme le plus accéléré auquel un enfant peut vivre. *Ibid.* 122. *a.* Ce terme paroît être à la fin du ſeptieme mois. Plus on avance vers le neuvieme, plus l'accouchement eſt naturel. Du terme le plus reculé de l'accouchement. Cauſes de ce retardement. *Ibid. b.*

ACCOUCHEMENT, (*Juriſp.*) *voyez* PART. XII. 84. *b.* Examen de quelques queſtions ſur l'accouchement des femmes ſoupçonnées d'avoir ôté la vie à leur enfant. *Suppl.* III. 593. *a.* Des ſignes qui peuvent indiquer dans une femme ſi réellement elle a accouché. 599. *a*, *b.* S'il eſt permis dans certains cas de tirer le fœtus par pieces pour conſerver la mere. *Suppl.* I. 718. *a.*

ACCOUCHEMENT, (*Myth.*) divinités qui préſidoient aux accouchemens. VIII. 555. *a.* IX. 713. *a.* V. 418. VII. 585. *a.*

ACCOUCHEMENT, (*Hiſt. nat.*) l'accouchement eſt ſans hémorrhagie chez les animaux. VII. 960. *a.* Et moins laborieux que chez les femmes. 961. *b.*

ACCOUCHEUR, (*Zoolog.*) développement de la génération du pipa. Génération de la grenouille. *Suppl.* I. 122. *b.*

ACCOUCHEUSE, (*Chirurg.*) *ou* SAGE-FEMME. Les accoucheuſes gâtent ſouvent la tête de l'enfant. Autres funeſtes effets de leur impéritie ou de leurs imprudences. Barbarie exercée par quelques ſage-femmes pour gagner de l'argent. I. 85. *b.* *Voyez* SAGE-FEMME.

ACCOUPLEMENT, (*Hiſt. nat. des anim.*) parmi les animaux qui ont des ſexes, il y en a beaucoup qui ne ſe joignent pas par une vraie copulation. Tems de l'accouplement pour diverſes eſpeces. I. 86. *a.* Effets que produit l'accouplement dans les mâles de quelques eſpeces. *Ibid. b.*

ACCOUPLEMENT, (*Zoolog.*) tous les animaux tirent leur origine d'un animal ſemblable à eux. Les animaux les plus ſimples multiplient à la maniere des plantes: ils ſe diviſent, & leurs parties ſe forment & deviennent de nouveaux animaux. *Suppl.* I. 123. *a.* Maniere dont accouchent quelques animaux microſcopiques. Un grand nombre d'animaux marins engendrent de véritables œufs, ſans avoir de mâle, & ſans avoir d'organes des deux ſexes. Les coquillages commencent à donner l'exemple des deux ſexes, réunis, à la vérité, dans le même animal. *Ibid.*

Il y a un nombre conſidérable de coquillages & d'animaux hermaphrodites, doués des deux ſexes, jouiſſant des organes femelles d'un autre animal de leur eſpece, dans le tems qu'ils offrent aux organes mâles de ce même animal la jouiſſance de leurs organes femelles: c'eſt ici que commence l'accouplement. Parmi cette claſſe, il y a des animaux dont l'accouplement eſt très-compoſé, & dont pluſieurs individus ſont attachés entr'eux par les chaînes du plaiſir. Eſpeces d'animaux dont les individus fourniſſent uniquement la liqueur fécondante, tandis que les autres n'ont que les œufs qui doivent être fécondés par cette liqueur. Accouplement des poiſſons. Inſectes dans leſquels il y a un ſexe différent de celui des autres claſſes. *Suppl.* I. 124. *a.* Des animaux dont les individus n'ont qu'un ſexe. L'organe du plaiſir ſe trouve dans tous les mâles de ces eſpeces. Dans les mâles, du moins dans les quadrupedes, c'eſt la préſence d'une quantité ſuffiſante de liqueur fécondante qui produit la paſſion avec laquelle ils pourſuivent & ſubjuguent les femelles. Inflammation paſſagere de l'organe de la femelle qui excite les deſirs du mâle. Dans les claſſes d'animaux dont les mâles ſurpaſſent le nombre des femelles, c'eſt la femelle qui ſollicite l'accouplement. *Ibid. b.* Plus un animal eſt lent, plus ſon accouplement a de durée. Des moyens dont la nature ſe ſert pour favoriſer l'accouplement. *Ibid.* 125. *a.*

ACCOUPLEMENT *des inſectes*. VIII. 784. *a*, *b.* Papillons qui, ſans accouplement, produiſent des œufs fécondés. *Suppl.* II. 387. *b.*

ACCOUPLEMENT, (*Archit.*) maniere d'eſpacer les colonnes le plus près les unes des autres qu'il eſt poſſible. De tous les ordres, le dorique eſt le plus difficile à accoupler. I. 86. *b.*

ACCOUPLER, (*Agricult.*) obſervations ſur les bœufs qu'on attache ſous un même joug à une charrue ou à un charriot. *Suppl.* 125. *a.*

ACCROCHEMENT, (*Horlog.*) vice de l'échappement qui fait arrêter l'horloge. Cauſe de ce défaut. Ce qu'on entend par feinte d'accrochement. I. 87. *a.*

ACCROCHER, (*Marine*) maniere de jetter les grappins à bord d'un vaiſſeau ennemi qu'on veut aborder. *Suppl.* I. 125. *a.*

ACCROISSEMENS, *calcul des*, (*Algeb.*) *Suppl.* I. 125. *b.*

ACCROISSEMENT, (*Juriſp.*) réunion d'une portion devenue vacante à celle qui eſt déja poſſédée par quelqu'un. Eſpece d'accroiſſement appellée *alluvion*. I. 87. *a.*

ACCROISSEMENT, (*Phyſiq.*) deux ſortes d'accroiſſemens; l'un par juxtà-poſition, l'autre par intus-ſuſception. I. 87. *a.*

ACCROISSEMENT, (*Phyſiolog.*) accroiſſement du fœtus dans chaque mois de la groſſeſſe. I. 87. *a.* Proportion ſelon laquelle l'enfant croît après la naiſſance. Cauſes de la rapidité de l'accroiſſement du fœtus. 1°. La nature viſqueuſe & muqueuſe des parties qui le compoſent. *Ibid. b.* 2°. La force du cœur relativement aux fluides & aux premiers vaiſſeaux. Plus l'animal approche de l'adoleſcence, plus il croît lentement. Terme où finit l'accroiſſement. *Ibid.* 88. *a.* Pourquoi, lorſqu'on a ceſſé de croître, on ne laiſſe pas de groſſir. Le corps n'eſt jamais dans un état fixe. Changemens inſenſibles qui arrivent dans l'économie animale, & qui amenent la vieilleſſe, & enfin la mort. *Ibid. b.* La durée de la vie peut ſe meſurer par celle du tems de l'accroiſſement. Différences dans la durée de l'accroiſſement, entre les animaux qui multiplient beaucoup, & ceux qui multiplient moins. *Ibid.* 89. *a.* Cauſes particulieres de la longue vie des poiſſons. Moyens naturels de prolonger notre vie. Cauſes qui s'oppoſent à la régénération des parties du corps humain. *Ibid. b.* Eſpece d'accroiſſement journalier par lequel nos corps ſont d'environ ſix à ſept lignes plus grands le matin que le ſoir. Principes dont on peut déduire les découvertes faites ſur cette matiere. 1°. Structure de l'épine. 2°. L'épine chargée de tout le poids du tronc. 3°. Augmentation dans le diametre de la poitrine pendant le jour. *Ibid.* 90. *a.* 4°. Accroiſſement produit après le repas par l'action des vaiſſeaux. 5°. Quand on eſt couché, on devient plus long d'un demi-pouce; mais cette augmentation diſparoît dès qu'on eſt levé. *Ibid. b.*

ACCROISSEMENT, (*Econom. animale*) l'animal commence à croître dès le premier moment de ſon exiſtence. L'obſervation démontre que les œufs ſe ſont accrus dans l'ovaire de la poule ſans le ſecours du mâle. Si le cœur eſt l'unique agent de l'accroiſſement, le cœur du poulet a donc agi avant la fécondation. Cet accroiſſement eſt lent. Il ne devient rapide que par l'irritation que la liqueur fécondante cauſe dans le cœur de l'embryon. Proportion dans laquelle ſe fait cet accroiſſement dans un tems déterminé. *Suppl.* I. 125. *b.*

Pour donner une idée de l'accroiſſement de l'animal, on ſe ſert de celui du poulet, parce que c'eſt le ſeul fœtus dont nous ayons les époques & les meſures. Proportion de cet accroiſſement pendant l'incubation, & après que l'animal eſt éclos. De l'accroiſſement du fœtus humain depuis la conception juſqu'à la naiſſance. Progrès du corps humain depuis ce terme juſqu'à l'âge adulte. *Suppl.* I. 126. *a.* Proportion des principales parties du corps dans le fœtus & dans l'homme fait. De l'accroiſſement des os du fœtus. Celui de la membrane ombilicale du poulet. *Ibid. b.* Deſcription de la figure veineuſe qui occupe un partie de l'enveloppe du jaune. Accroiſſemens particuliers dans l'homme & dans les animaux, qui n'ont lieu qu'à certaines époques, & ceux qui n'ont lieu dans l'homme que par la maladie.

Des cauſes & du méchaniſme d'où dépendent les accroiſſemens expoſés ci-deſſus.

Parmi ces cauſes, on peut d'abord conſidérer la chaleur. *Suppl.* I. 127. *a.* Enſuite l'irritabilité du cœur. On doit même regarder le cœur comme le ſeul moteur du corps animal. *Ibid. b.*

Méchaniſme de l'accroiſſement du fœtus. *Ibid.* 128. *b.*

Formation de la ſubſtance cellulaire & de la membrane adipeuſe. Celle des fibres & des petites lames qui attachent le cœur au péricarde. Degré d'accroiſſement qui fait naître les membranes. *Ibid.* 129. *a.* Formation des tendons. Accroiſſement & prolongement des nerfs. Comment ſe forment les muſcles. *Ibid. b.*

Origine de l'irritabilité. En quel tems le mouvement des muſcles des extrémités commence à être ſenſible. En quel tems paroiſſent les viſceres. Terme auquel le cerveau acquiert de la conſiſtance dans le poulet. Commencemens du foie, de l'eſtomac, des inteſtins, des teſticules ou des ovaires, des reins & des capſules rénales. A quel terme on diſtingue les racines de l'aorte. Commencement des cartilages qui forment les os de la tête. Formation du bec. *Ibid.* 130. *a.* Celle du crâne. Différence entre l'accroiſſement des os longs, & celui des os plats. Formation du tibia. *Ibid. b.* Suite ſur l'oſſification. De la maniere dont ſe forment les épiphyſes. Vaiſſeaux intérieurs de l'os & du cartilage de l'épiphyſe. *Ibid.* 131. *a.* Changemens ſucceſſifs de la ſubſtance oſſeuſe, depuis l'état de gelée juſqu'à l'oſſification parfaite. Progreſſion dans l'os qui renaît après une fracture. Théorie des cauſes & du méchaniſme de l'accroiſſement des os. *Ibid.* 132. *a.* Comment ſe fait l'accroiſſement & le développement du cœur. *Ibid. b.* Rétreciſſement du trou ovale. Ce trou fermé après la naiſſance. Force d'attraction qui change entiérement la figure & la ſituation du poulet. Changement conſidérable dans les inteſtins de l'homme. *Ibid.* 133. *a.* Dans la ſituation des teſticules. Accroiſſemens qui ſe font quelquefois dans le fœtus contre l'ordre de la nature. *Ibid. b.* Accroiſſemens que prend quelquefois une portion du placenta, ſans fœtus & ſans arteres. Exemples de fœtus ſans cœur. Accroiſſemens précipités de quelques perſonnes qui atteignent la puberté à trois, quatre ou cinq ans, & dont la taille & les forces ſont très-proportionnées. *Ibid.* 134. *a.* des cauſes du développement des parties primitives de l'embryon, par lequel il acquiert la forme & les proportions que l'animal doit avoir. Ces cauſes ſont l'attraction, la preſſion, *Ibid. b.* la dérivation & la révulſion. Diſproportion de l'accroiſſement entre la tête & le cœur & les parties inférieures. *Ibid.* 135. *a.* Influence de l'inégalité de la nourriture & de la nature des alimens ſur la figure des parties de l'animal. Pourquoi, dans les commencemens du fœtus, les élémens ſolides ſont encore inviſibles, quoique d'un volume aſſez grand. Des changemens de couleur qui arrivent ſucceſſivement dans les différens fluides. *Ibid. b.* Le mouvement du cœur demeure inviſible auſſi long-tems que regne la tranſparence. *Ibid.* 136. *a.*

Accroiſſement, principes ſur leſquels eſt fondée la théorie de l'accroiſſement & du décroiſſement de notre machine: comment ſe fait l'accroiſſement. IV. 727. *a.* Accroiſſement de l'embryon. VI. 668. *a.* V. 561. *b.* *Suppl.* II. 800. *b.* &c. *Suppl.* III. 66. *a*, *b.* Du fœtus. VII. 1. *b.* &c. *Suppl.* III. 66. *b.* &c. Forces mouvantes du fœtus, qui concourent à ſon accroiſſement. 71. *b.* &c. Nutrition par laquelle cet accroiſſement ſe fait. 70. *a*, *b.* Accroiſſement du corps humain avant & après la naiſſance. *Suppl.* I. 198. *b.* – 200. *a*, *b.* Du corps d'un enfant. VIII. 258. *a.* Du corps dans l'âge de puberté. 259. *a.* Terme de cet accroiſſement. *Ibid. b.* La durée totale de la vie peut ſe meſurer par le tems de l'accroiſſement. Variations dans la hauteur totale du corps. 260. *b.* Conditions néceſſaires pour que le ſuc nourricier ſoit propre à la nutrition & à l'accroiſſement. II. 504. *b.* Conſéquence qu'on peut tirer de l'examen des terres calcaires, pour expliquer le développement & l'accroiſſement des corps organiſés. 542. *a.* Pourquoi notre taille eſt allongée le matin, & diminuée le ſoir. V. 802. *b.* Accroiſſemens extraordinaires de quelques parties du corps animal. *Suppl.* III. 551. *a.* *Voyez* ORGANISATION.

ACCULÉ, (*Manege*) diverſes obſervations ſur les chevaux acculés. V. 716. *b.*

ACCULÉ, (*Archit. navale*) acculé s'applique à toutes les varangues qui s'éloignent de la maîtreſſe varangue du vaiſſeau pour aller ſur l'avant ou ſur l'arriere. Varangues demi-acculées. La derniere des varangues nommée *fourcat*. *Suppl.* I. 136. *a.*

ACCULEMENT, (*Archit. navale*) définition. Quel doit être l'acculement de la maîtreſſe varangue dans les vaiſſeaux de différentes grandeurs. *Suppl.* I. 136. *a.*

ACCUSATEUR, (*Juriſp.*) Chez les Romains tout citoyen pouvoit ſe porter accuſateur. En France, un particulier ne ſe peut porter accuſateur, qu'autant que le crime lui a apporté perſonnellement du dommage, & il ne peut conclure qu'à des réparations civiles. Magiſtrat chargé de la vindicte publique. Différence entre accuſateur & dénonciateur. Dans quels cas l'accuſateur privé doit être condamné à des dommages & intérêts. Pourquoi le procureur général ne peut l'être. I. 91. *a.*

ACCUSATEUR, diſtingué du délateur & du dénonciateur. IV. 777. *b.* 830. *b.* Des accuſateurs chez les Romains. IX. 21. *a. b.* XII. 686. *a.* Maximes de droit ſur les accuſateurs ou plaignans. XII. 686. *a. b.*

ACCUSATIF, (*Gramm.*) pourquoi le quatrieme des cas des noms a été nommé *accuſatif*. Uſages de ce cas: 1°. Il fait connoître le mot qui marque l'objet de l'action exprimée dans le verbe. 2°. Il ſert à marquer l'objet des prépoſitions que l'uſage de la langue latine détermine par l'accuſatif. I. 91. *b.* 3°. Il eſt le ſuppôt de l'infinitif. Obſervations ſur l'accuſatif. Un accuſatif étant conſtruit avec un infinitif, ces deux mots forment un ſens équivalent à un nom. Exemples dans leſquels ces deux mots conſtruits enſemble deviennent le ſujet d'une prépoſition. Exemples dans leſquels ils deviennent le terme de l'action d'un verbe actif. *Ibid.* 92. *a.* Comment nous marquons en françois le rapport de l'accuſatif. *Ibid. b.*

ACCUSATIF, uſage de ce cas. II. 734. *b.* VIII. 706. *a.* De l'accuſatif après un infinitif, VIII. 705. *b.* Après le participe

actif. XII. 91. *b.* L'accusatif n'est jamais régime que d'une prépositon. XVII. 47. *b.*

ACCUSATION, (*Juriſp.*) chez les Romains, chaque particulier pouvoit poursuivre la vindicte publique. I. 92. *a.* Mais l'accusation des crimes privés n'étoit recevable qu'en la bouche de ceux qui y avoient intérêt. Le terme d'*accusation* n'avoit lieu qu'à l'égard des crimes publics. Caton fut accusé quarante-deux fois. Récrimination de l'accusé. Selon les loix de l'inquisition, le prisonnier doit s'accuser lui-même. Une accusation grave étoit autrefois décidée par le combat ou par le serment. *Ibid.* 93. *a.*

ACCUSATION, des accusations chez les Romains. IX. 21. *a.* XII. 686. *a.* Accusation d'un accusé contre son accusateur. XIII. 865. *b.* Décharge de l'accusation : mettre hors de cour sur l'accusation ; différence entre ces deux expressions. IV. 878. *a.* On ne peut exiger qu'un criminel s'accuse lui-même. IV. 467. *b.*

ACCUSATION *secrete*, (*Politiq.*) les accusations secretes sont un abus manifeste. C'est la foiblesse du gouvernement qui les rend nécessaires. Elles rendent les hommes faux & perfides. Malheureuse situation de ceux qui sont exposés à ces accusations. Elles les rendent incapables de servir utilement leur partie. Frivolité des motifs par lesquels on prétend justifier les accusations & les peines secretes. Les accusations publiques sont conformes à la nature du gouvernement républicain. Magistrats qui en sont chargés dans les monarchies. Quelle doit être la peine du calomniateur. *Suppl.* I. 136. *b.*

ACCUSÉ, (*Juriſp.*) un accusé ne peut être jugé sans avoir été entendu. Sa récrimination n'est point admise. L'accusé meurt sans flétrissure, s'il meurt avant le jugement de son procès. I. 93. *a.*

ACCUSÉ, (*Juriſp. crim.*) obligation où sont les juges de traiter l'accusé avec toutes sortes d'égards, tant qu'il n'est qu'accusé. Inhumanité dans la maniere de procéder envers un accusé. Ce qu'on entend par régler la procédure à l'extraordinaire. Réflexions contre l'injuste rigueur dont on use communément à l'égard du prévenu. *Suppl.* I. 137. *a.* Il seroit à desirer qu'il y eût pour les accusés un lieu de détention ou de sûreté qui ne fût point la prison. Il faudroit écarter de l'instruction des procès criminels toute sévérité que les circonstances ne rendroient pas nécessaire. Il est une chose sur-tout qui fait peine aux ames sensibles ; c'est qu'un accusé soit dénué de conseil ; c'est qu'on lui cache le nom & les dépositions des témoins qu'on a rassemblés contre lui. Cet usage contraire à celui qui se pratiquoit à Rome. L'art. VIII. du titre IV. de l'ordonnance de 1670 ne permet à un accusé d'avoir recours au ministere d'un avocat, que dans le cas de péculat, concussion, banqueroute frauduleuse, *&c.* Réflexions sur cette loi. *Ibid. b.*

L'impératrice de Russie & le roi de Sardaigne n'ont pas hésité à donner aux accusés des défenseurs, plus propres à éclairer le juge, & à tranquilliser sa conscience, qu'à favoriser les coupables. Une disposition pareille tourneroit à la gloire de notre législation. *Suppl.* I. 138. *a. Voyez* ARRÊTS.

ACCUSÉ, celui qu'on nommoit *ampliatus*. *Suppl.* I. 372. *a.* Comment les accusés se purgeoient autrefois. *Voyez* ÉPREUVE, JUGEMENT DE DIEU. Comment ils se purgeoient par serment. *Suppl.* II. 535. *b. Voyez* auſſi SERMENT. C'est à tort que l'on confond l'accusé avec le criminel dans le style de la jurisprudence. IV. 470. *a.* Confrontation des accusés. III. 861. *a.* Curateur à l'accusé. IV. 570. *a.* Conviction d'un accusé. IV. 160. *a.* 168. *b.* Décharge d'un accusé. 665. *a.* Procédures à l'égard d'un muet par nature, & à l'égard d'un muet volontaire. X. 851. *a.*

ACEMELLA, ou *Acmella*, (*Mat. méd. & Bot.*) cette plante est originaire de l'isle de Ceylan, d'où elle a été apportée en Europe. Sa description. Exemples qui démontrent la vertu lythontriptique de cette plante, ou sa propriété de dissoudre les pierres de la vessie. *Suppl.* I. 138. *a.*

ACEPHALE, étymol. du mot. Il paroît que c'est sans fondement que d'anciens naturalistes ont avancé qu'il y avoit des peuples acephales ou sans tête. On appelle acephales, dans un sens figuré, des ecclésiastiques qui se soustraient à la discipline & à la juridiction de leurs supérieurs ; & des monasteres ou chapitres indépendans de la juridiction des évêques. Sectes désignées par le nom d'*Acephales*. Les jurisconsultes appellent *acephales* les pauvres gens qui n'ont aucun seigneur propre, parce qu'ils ne possedent aucun héritage. I. 93. *b.*

ACEPHALE, (*Anat.*) fœtus acephale. *Suppl.* III. 552. *b.*

ACERER, (*Serrur. & Tailland.*) souder un morceau d'acier à l'extrémité d'un morceau de fer. I. 93. *b.* Description de différentes manieres d'acérer. *Ibid.* 94. *a.*

ACESÉE, fameux brodeur de l'antiquité. XII. 162. *a.* 324. *b.*

ACESIAS, médecins grecs de ce nom. X. 276. *b.* 277. *a.*

ACESTE, (*Myth.*) roi de Sicile, fils du fleuve Crinisus & d'Egeste, *&c. Suppl.* I. 131. *b.*

ACÉTABULE, (*Hiſt. nat.*) on avoit mis l'acétabule au rang des plantes marines ; mais on a reconnu qu'il appartient au regne animal, & qu'il est produit par des insectes de mer. Sa description. *Voyez* POLYPIER DE MER, *plantes marines.* I. 94. *b.*

ACÉTABULE, (*Anat.*) cavité dans certains os, destinée à recevoir les grosses têtes d'autres os. Description de cette cavité. I. 94. *b.*

ACÉTABULE, (*Hiſt. anc.*) sorte de vase que les anciens mettoient sur table. Mesure romaine qui contenoit un cyathe, dont on se servoit particuliérement en médecine. Poids de l'acétabule de miel, de vin, d'huile. I. 94. *b.*

ACETÈS, (*Myth.*) un des compagnons de Bacchus. Merveilles que les poëtes racontent sur sa vie. *Suppl.* I. 138. *b.*

ACETEUSE, *fermentation.* XVII. 301. *b.* 302. *a. b.*

ACHAB, (*Hiſt. sacr.*) roi d'Israël. Ses crimes & sa mort. *Suppl.* I. 138. *b.*

ACHAB, culte de Baal qu'il introduisit en Israël. IX. 927. *a. b.* XIII. 462. *a.* Ses guerres contre le roi de Syrie. *Suppl.* I. 873. *a.* Son crime envers Naboth. *Suppl.* IV. 2. *a.* Fin malheureuse de sa famille. *Suppl.* III. 548. *a.*

ACHAÏE, (*Géogr.*) ce nom donné à deux provinces ; l'une hors du Peloponnese, & l'autre dans cette presqu'isle. Titre de princes d'Achaïe que portent les ducs de Savoie. *Suppl.* I. 139. *b.*

ACHAÏE, prêtres d'Achaïe. XIII. 343. *a.* Figure symbolique de l'Achaïe. XV. 732. *a.*

ACHAÏE, (*Hiſt. anc.*) contrée du Peloponnese. Histoire de la république des Achéens. *Suppl.* I. 139. *b. Voyez* ACHÉENS.

ACHALALACTLI, (*Ornith.*) oiseau du Mexique. Ses différens noms. Description qu'en donne Brisson. Autre description plus détaillée. *Suppl.* 142. *a.* Qualités de sa chair. Lieux qu'il fréquente. Sa nourriture. *Ibid. b.*

ACHAM, ou *Aſem*, (*Géogr.*) ces deux noms désignent le même royaume de l'Inde au-delà du Gange. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHARNA, (*Géogr.*) ville d'Attique. Observations sur ses habitans. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHAT, (*Juriſp.*) achats par commandement. III. 684. *a.* Facteurs pour l'achat. VI. 359. *b.* Sur l'achat, *voyez* VENTE.

ACHATES, (*Géogr.*) ancien nom d'une riviere de Sicile. Les anciens ont cru qu'elle produisoit des pierres précieuses. Pierre merveilleuse que Pline prétend y avoir été trouvée. Nom moderne de cette riviere. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHAZ, (*Hiſt. sacr.*) roi de Juda. Principaux traits de sa vie & de son regne. *Suppl.* I. 142. *b.*

ACHAZ, le temple profané par ce roi. X. 877. *b.* Cadran d'Achaz. VII. 725. *b.*

ACHAZIA, ou *Ochoſias*, (*Hiſt. sacr.*) nom qui signifie, *celui que l'éternel a pris ;* c'est le nom du successeur d'Achab, roi d'Israël. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I. 143. *a. Voyez* OCHOSIAS.

ACHAZIA, fils de Joram, roi de Juda. Précis des événemens de son regne. *Suppl.* I. 143. *Voyez* OCHOSIAS.

ACHE, (*Botan.*) quatre especes d'ache. Description de l'ache de marais. I. 95. *a.* Lieux qui lui conviennent. Analyse chymique de l'ache de marais. Ses usages en médecine. *Ibid. b.*

ACHE, (*Mat. médic.*) analyse de la semence de cette plante. Qualités & usages de cette semence. *Suppl.* I. 143. *b.*

ACHE, le céleri est une espece d'ache. II. 801. *a.* Ache de montagne ou liveche. IX. 600. *a.* & Oreoselinum. XI. 624. *b.* Couronne d'ache distribuée aux vainqueurs des jeux Néméens. XI. 90. *a.* Mondificatif d'ache, sorte d'onguent. X. 641. *a. b.*

ACHÉES, (*Pêche*) vers qui servent à nourrir des oiseaux, & à faire des appâts pour la pêche. Moyens de s'en pourvoir en toute saison. I. 95. *b.*

ACHÉENS, (*Hiſt. anc.*) histoire de leur république. VII. 915. *a. b.* 916. *a.* V. 735. *a.* X. 301. *b.* 302. *a. Voyez* ACHAÏE, ARATUS & PHILOPŒMEN.

ACHELOÜS, (*Myth.*) fils de l'Océan & Thétis. Son combat avec Hercule. Explication de cette fable. *Suppl.* I. 143. *b.*

ACHELOÜS, (*Géogr. anc.*) îles à l'embouchure de ce fleuve. V. 933. *b.*

ACHEM ou *Achen*, (*Géogr.*) ville capitale d'un royaume de même nom aux Indes orientales, dans l'île de Sumatra. *Suppl.* I. 143. *b.* Etendue de ce royaume. Révolution arrivée en 1700, qui nuisit à son commerce. Inutile sévérité des loix de ce pays. Religion des habitans. *Suppl.* I. 144. *a.*

ACHEM, (*Géogr.*) seigneurs de la cour du roi d'Achem. XI. 552. *b.* A Achem, dit Dampierre, tout le monde cherche à se vendre. V. 938. *b.*

ACHERI, (*Dom. Luc d'*) sa patrie & ses ouvrages. XIII. 698. *a.*

ACHERON, (*Myth.*) fils de Titan & de la terre. — C'étoit un fleuve de la Thesprotie. Pourquoi on en a fait un fleuve d'enfer. *Suppl.* I. 144. *a.*

ACHERON, (*Myth.*) étymologie de ce mot. V. 671. *b.* Livres achérontiques. IX. 604. *a.*

ACHERUSE, (*Géogr. Hiſt. anc. Myth.*) lac d'Egypte près de Memphis. Cérémonie qui ſe pratiquoit près de ce lac. I. 96. *a.*

ACHETER, (*Comm.*) différentes manieres d'acheter. I. 96. *a.*

ACHETEUR, (*Juriſp.*) pacte commiſſoire entre vendeur & acheteur. XI. 739. *a.* Action intentée par l'acheteur d'une choſe défectueuſe, pour faire caſſer la vente. XIII. 875. *a.* Préſent que l'acheteur fait dans certains cas à la femme ou fille du vendeur. V. 807. *b.* Vin de marché que l'acheteur paie au vendeur. XVII. 300. *b.*

ACHEVEMENT, (*Belles-Lettr.*) c'eſt dans le poëme dramatique la concluſion qui ſuit l'événement par laquelle l'intrigue eſt dénouée. L'art conſiſte à faire qu'après le dénouement, il n'y ait plus aucun doute, ni ſur les ſuites de l'action, ni ſur le ſort des perſonnages. Mais ſouvent il n'en eſt pas ainſi; & la cataſtrophe peut n'être pas aſſez tranchante pour ne laiſſer rien à attendre. *Suppl.* I. 144. *a.* L'achevement dans la tragédie doit être terrible ou touchant. Il doit être plaiſant dans la comédie, & d'une extrême vivacité. De l'achevement dans le poëme épique. *Ibid. b.*

ACHIAB, (*Hiſt. des Juifs.*) neveu du grand Hérode. Services qu'il lui rendit. *Suppl.* I. 144. *b.*

ACHILLE, (*Mythol.*) fils de Thétis & de Pélée. Epreuve que cette déeſſe faiſoit ſubir à ſes enfans. Hiſtoire d'Achille. Obſervation ſur les noms de ce héros. *Suppl.* I. 144. *b.* Il fut après ſa mort honoré comme un dieu. Tragédies françoiſes ſur la mort d'Achille. *Ibid.* 145. *a.*

ACHILLE, (*Myth.*) ſa patrie. IX. 294. *b.* Son amour pour Deïdamie dans l'île de Syros. XIV. 846. *a.* Sa conduite après qu'Agamemnon lui eut enlevé Briſeis. *Suppl.* II. 71. *a.* Son diſcours à Priam après la mort d'Hector. *Suppl.* IV. 984. *a.* Caractere que lui donne Homere. *Suppl.* III. 949. *a.* Chevaux d'Achille. *Suppl.* II. 393. *b.* Deſcription de ſon bouclier par Homere. III. 658. *b.* XIII. 607. *a. b.* VIII. 311. *a.* Son tombeau. XV. 182. *b.* Iſle où il étoit révéré. 491. *b.* Temple où il étoit défendu de le nommer. XVI. 134. *b.*

ACHILLE, *tendon d'* (*Anat. Chir.*) ſa deſcription & ſon uſage. XVI. 128. *b.* De la rupture de ce tendon & de ſa cure. XIV. 438. *b. &c.*

ACHILLE, (*Logiq.*) argument auquel on a donné ce nom. X. 831. *a.*

ACHILLÉE, île de ce nom. IX. 436. *a.*

ACHILLEIDE, (*Belles-Lettr.*) ouvrage de Stace en l'honneur d'Achille. Cet ouvrage doit plutôt être conſidéré comme une hiſtoire que comme un poëme épique. I. 97. *a.*

ACHIMAAS, (*Hiſt. ſacr.*) fils du grand-prêtre Sadoc, *&c. Suppl.* I. 145. *a.*

ACHIMBASSI, (*Hiſt. mod.*) nom d'un officier du grand Caire, préfet des médecins. Cet office eſt acquis par argent, & exercé en faveur de ceux qui paient le mieux. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHIMELECH ou *Abiathar*, (*Hiſt. ſacr.*) grand-prêtre du temple de Saül. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHIS, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Geth. Affaires entre lui & David. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHITOB, (*Hiſt. ſacr.*) deux grands-prêtres de ce nom. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHITOPHEL, (*Hiſt. ſacr.*) conſeiller de David, qui eut la lâcheté de ſe joindre à Abſalon, dans ſa révolte. Sa fin malheureuſe. *Suppl.* I. 145. *a.*

ACHOMBENÉ, (*Géogr.*) ville capitale du royaume d'Axim, ſur la côte d'Or en Afrique. Deſcription de ce lieu. *Suppl.* I. 146. *a.*

ACHOR, (*Mythol.*) dieu chaſſe-mouche. Pline dit que dès que les Cyréniens lui avoient ſacrifié, les mouches mouroient. Obſervations ſur cette relation de Pline. I. 97. *a.*

ACHORE, (*Médec.*) troiſieme degré de la teigne. Différence entre les croûtes de lait & la teigne. IV. 516. *a.*

ACHOUROU, (*Bot.*) eſpece de laurier d'Amérique; on l'appelle auſſi *bois d'Inde*. Sa deſcription & ſon uſage. I. 97. *b.*

ACHROMATIQUE, (*Optique*) mot tiré du grec, qui ſignifie, ſans couleur. Lunettes achromatiques. Premieres recherches de M. Euler, pour l'invention de ces lunettes. *Suppl.* I. 146. *a.* Travaux & ſuccès de M. Dollond. *Ibib. b.* Auteurs qui ont écrit ſur la théorie des lunettes achromatiques. Dimenſions de deux lunettes excellentes faites par Dollond. *Ibid.* 147. *a.*

ACHROMATIQUES, *lunettes*, (*Optiq.*) raiſon du nom donné à ces lunettes. Obſervations ſur une de ces machines, conſtruite en Angleterre, très-ſupérieure à toutes les autres & particuliérement ſur ſon objectif. De la maniere de meſurer le rapport de la diffuſion des couleurs dans les différentes matieres dont l'objectif eſt formé. *Suppl.* I. 147. *b.*

Remarques ſur les oculaires adaptés aux objectifs achromatiques. De la maniere de conſtruire d'excellentes lunettes de poche à objectif d'un ſeul verre, & oculaire ſimple concave. *Suppl.* I. 149. *a.* Suite des obſervations ſur les oculaires des lunettes achromatiques. Théorie d'où réſulte la plus grande perfection de ces lunettes. *Ibid. b.*

Achromatiques, lunettes, inventées par M. Euler. *Suppl.* I. 27. *b.* verre nommé *crown-glaſſ*, en uſage pour cette ſorte de lunettes. *Suppl.* II. 656. *b.* Autre dit *flint-glaſſ. Suppl.* III. 53. *a.* Article ſur les lunettes achromatiques. 813. *b.* 815. *a.*

ACHRONIQUE, (*Aſtron.*) *Voyez* ACHRONYQUE.

ACIDALIUS, (*Valens*) ſavant littérateur. XVII. 628. *a.*

ACIDE, (*Chymie.*) On diviſe ordinairement les acides en manifeſtes & cachés. Marques auxquelles on reconnoît les acides. L'acide fait l'eſſence de tout ſel. Diſtinction des acides en minéraux, végétaux & animaux. Acides minéraux, le vitriolique. I. 98. *a.* Le nitreux, l'acide du ſel commun. L'acide fait l'eſſence ſaline des ſels des végétaux. Acides contenus dans le corps des animaux. *Ibid. b.* Acides fixes ou volatils. Uſages des acides en médecine. Les acides coagulent les liqueurs animales. Ils temperent l'efferveſcence de la bile & du ſang. Dans certains cas ils ſont atténuans & apéritifs. Les acides en liqueur ſont ce qu'il y a de plus propre à pénétrer & à diſſoudre. Différens degrés de vertu diſſolutive dans les acides minéraux, végétaux & animaux. *Ibid.* 99. *a.* Comment on peut adoucir les acides. Les acides dulcifiés ſont des liqueurs fort agréables. *Ibid. b.*

ACIDE, il y a des matieres qui ſont alkalines pour quelques corps & acides pour d'autres. I. 273. *a.* Acides répandus dans l'air. XI. 322. *b.* Article ſur les ſels acides. XIV. 904. *a.* Inflammation des huiles par les acides. XIV. 149. *b.* Dulcification des eſprits acides par l'eſprit-de-vin. XVII. 288. *a.* Les eſprits acides ſe gelent très-difficilement. VII. 677. *b.* De l'acide animal. XV. 586. *b.* Diſpoſition du ſang à l'acide. *Suppl.* IV. 724. *a. b.* 725. *a.* De l'acide végétal. L'acide regardé mal-à-propos comme le produit caractériſtique des ſubſtances végétales. XVI. 870. *a. b.* De l'acide végétal. XIV. 909. *b.* Des acides minéraux. X. 534. *a.* Acide ſurabondant dont ſe chargent les ſels métalliques. XV. 683. *b.* Propriétés contraires des acides végétaux & minéraux par rapport à la vertu émétique. 872. *b.* Les acides minéraux agiſſent puiſſamment ſur l'huile. VIII. 337. *a.* Diſſolution du cuivre par différens acides. IV. 545. *b.* 546. *a. b.* Acides qui diſſolvent l'argent. IX. 740. *a.* Diſſolution du mercure par tous les acides. X. 373. *a.* Diſſolution de l'arſenic. *Suppl.* I. 583. *a.* Acide nitreux. XI. 158. *b.* Acide marin. XIV. 908. *b.* 918. *b*, &c. 992. *b*, &c. Acide ſulphureux. XV. 400. *a.* 401. *b.* 402. *a.* Acide de tartre. XV. 930. *b.* Acide vitriolique. XVII. 366. *b.* Acide radical ou eſprit de vénus. 58. *a.* Remedes acides vermifuges. 73. *b.* Eaux aciduleuſes. *Suppl.* III. 471. *b.* Diſſolution de la chaux par les acides. III. 266. *b.*

ACIDES, (*Médec.*) divers accidens qu'ils occaſionnent ſelon les parties qu'ils occupent. Moyens de les détruire. I. 99. *b.*

ACIDES, (*Médec.*) rapports acides de l'eſtomac. I. 198. *b.* Cauſes de l'acrimonie acide. III. 389. *a.* Dans les enfans. V. 660. *a, b.* Ferment acide imaginé par quelques médecins chymiſtes. VI. 519. *a, b.* Bons effets des coquilles d'huître dans les eſtomacs gâtés par des acides. VIII. 344. *a.* Sur les acides. *Voyez* AIGREURS.

ACIDITÉ, (*Chymie*) comment on empêche que les acidités ne prédominent dans les corps, & ne viennent à coaguler le ſang. I. 100. *a.*

ACIDITÉ des alimens. I. 265. *b.*

ACIER, (*Chymie. Métall.*) étym. du mot. De tous les métaux, l'acier eſt celui qui eſt le plus ſuſceptible de dureté. Il n'eſt pas vrai, comme l'ont cru les anciens, que l'acier ne ſoit que du fer plus pur, & plus compact. I. 100. *a.* Deſcription de deux ſortes d'acier; l'acier naturel, & l'acier factice. Définition de l'acier. Défaut du fer tel que la nature nous le préſente. Aigreur & dureté du fer de fonte. En quoi conſiſte l'art de faire l'acier. *Ibid. b.* A quel point l'art doit détruire les parties hétérogenes du fer pour former l'acier. Manœuvre employée pour cela. Diſtinction de deux ſortes de mines, dont les unes contiennent un ſoufre peu adhérent, qui s'échappe aiſément dans les premieres opérations du feu; & les autres contiennent un ſoufre fixe, qu'on ne détruit qu'avec beaucoup de peine. L'acier eſt un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé. *Ibid.* 101. *a.* Sentiment d'Ariſtote & de M. Liſter ſur les procédés à ſuivre pour convertir le fer en acier. Autre façon de procéder, ſelon Agricola. *Ibid. b.* Paſſages de Pline ſur ce ſujet. Ouvrage de M. de Réaumur, où il expoſe la maniere de convertir le fer forgé en acier. *Ibid.* 102. *a.* Autre méthode tirée de Geoffroy. *Ibid. b.*

De l'acier naturel. Difficulté de diſtinguer les mines de fer de celles d'acier. *Ibid. b.* Plus les mines tendent à être acier, moins elles peuvent ſe mêler avec celles qui ſont deſtinées à être fer. La premiere opération à faire ſur une mine propre à être convertie en acier, c'eſt de la fondre. Pratiques obſervées,

vées pour cet effet dans les acieries de divers endroits. *Ibid.* 103. *a.* Détail sur la maniere de procéder à Dambach, à sept lieues de Strasbourg. Abondance & qualité de la mine ouverte, en 1737, dans les Vosges. Comment on tiroit & on fondoit cette mine. Opérations par lesquelles la fonte reçoit la qualité d'acier. *Ibid. b.* Pourquoi l'acier est à bas prix, après toutes les opérations que son travail exige. Maniere de faire l'acier en Dalécarlie. *Ibid.* 104. *b.* Diminution que souffre le fer réduit en acier. Acierie de Quvarnbaka en Suede. Son travail. *Ibid.* 105. *b.* Trois qualités de l'acier qui s'y travaille, savoir; l'acier en barril, celui pour les épées, & l'acier excellent, ou à ressorts. Quantité d'acier qu'on fait chaque semaine. Maniere de transformer en acier le fer d'une mine marécageuse de la Dalécarlie. *Ibid.* 106. *a.* Acieries dans le Dauphiné, à Saltzbourg, dans la Stirie, la Carinthie & le Tirol. *Ibid. b.* Acieries de France. Différentes couleurs que prend successivement l'acier mis sur un petit feu de charbon. Qualités des aciers d'Angleterre & d'Allemagne. Épreuve par laquelle on distingue le bon acier du mauvais. *Ibid.* 107. *a.* Qualités & usages des aciers d'Allemagne, de Pont, de Hongrie, de celui qui se fait aux environs de Lyon, de celui de Nevers & de celui d'Angleterre. Motifs qui doivent engager en France à de nouvelles tentatives pour faire de meilleur acier. Autres aciers dont il n'a point encore été fait mention dans cet article. *Ibid. b.* Explication de la propriété que l'acier a de produire des étincelles en le frappant contre un caillou. Propriétés médicinales de l'acier. *Ibid.* 108. *a. Voyez* FER.

ACIER, origine du mot *chalybs*, dont on le nomme en latin. III. 42. *a.* Les mines d'acier ne doivent être considérées que comme des mines de fer, qui donnent de l'acier dès la premiere fusion. VI. 494. *b.* Principe à observer pour convertir le fer en acier. 495. *b.* C'est en prenant une surabondance de phlogistique, que le fer devient acier. VI. 918. *b.* Le fer converti en acier dans un creuset, où le feu fait la double fonction de principe & d'instrument. *Ibid.* Maniere de réduire le fer en acier. VI. 915. *a.* 917. *b.* De la maniere de faire & de tremper l'acier. XVI. 585. *b.* — 587. *b.* Moyen d'avoir dans l'horlogerie de l'acier le plus dur & le moins sujet à grener. Comment on le prépare pour le travailler. VII. 353. *a.*

ACILIA, *loi*, (*Jurisp. rom.*) IX. 649. *b.*

ACIS, (*Mythol.*) fils de Faune & de la nymphe Symethe. Fiction des poëtes sur Acis. Explication de cette fable. Fleuve Acis en Sicile. *Suppl.* I. 150. *a.*

Acis, histoire d'Acis & de Galatée. VII. 428. *b.*

ACME, (*Médec.*) le plus haut point d'une maladie, I. 108. *a.* dans la durée de laquelle on distingue l'arche, l'anabasis, l'acme & le paracme. *Ibid. b.*

ACMÉ, (*Hist. anc.*) fille d'une grande distinction, de race juive, qui plut à la femme d'Auguste, & demeura auprès d'elle. Sa mort. *Suppl.* I. 150. *a.*

ACMELLA, (*Bot.*) caracteres de cette plante de l'île de Ceylan. On lui attribue la vertu de guérir de la pierre. Maniere de la préparer & d'en user. Description de cette plante, selon Breyn. Motifs de rechercher plus soigneusement ses propriétés. I. 108. *b.* Comment les qualités des fruits, des végétaux, des animaux, peuvent varier selon les tems & les lieux. *Ibid.* 109. *a.*

ACMON, (*Hist. anc. & Myth.*) patriarche des Cumbréens ou Saques: on le fait antérieur de deux siecles à Abraham. *Suppl.* I. 150. *a.* Histoire de ce héros & de son frere Doëas. *Ibid. b.*

ACOCATS, (*Soierie*) description & usage de cette partie du métier. I. 109. *a.*

ACŒMETES, (*Théolog.*) religieux d'orient, qui observoient jour & nuit une psalmodie perpétuelle. Leur fondateur. I. 109. *a.* Sigismond, roi de Bourgogne, établit les Acœmetes en occident, & ils s'y multiplierent. I. 109. *b.*

ACOLCHI, (*Ornith.*) espece de troupial du Mexique. Différens noms sous lesquels les ornithologistes en ont parlé. Description de cet oiseau. *Suppl.* I. 150. *b.* Il est extrêmement commun, abondant & incommode au Mexique, à la Louisiane, à la Virginie & à la Caroline. Diverses observations sur cet oiseau. Erreur de M. Brisson. *Ibid.* 151. *a.*

Acolin, nom que les mexicains donnent à une espece de courli. Observations sur cet oiseau. *Suppl.* I. 151. *a.*

ACOLYTHE, (*Théol. Hist.*) signifioit chez les anciens une personne inébranlable dans ses sentimens. Étymologie du mot. Ce nom fut donné aux jeunes clercs qui aspiroient au saint ministere. L'église latine a eu des acolythes dès le troisieme siecle. Leurs fonctions. I. 109. *b.* Ce nom fut donné encore à des officiers laïcs attachés à la personne des empereurs de Constantinople. I. 110. *a.*

Acolythes, leur chef. I. 612. *b.*

ACOMAC, (*Géogr.*) province de Virginie. Sa situation & ses bornes. Villes qu'elle renferme. *Suppl.* I. 151. *a.*

ACONCE, (*Jacques*) XVI. 589. *b.*

ACONIT, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Maniere de la multiplier. Propriétés de l'aconit, dont on se sert en médecine. Le napel est un poison, auprès duquel croît toujours l'aconit, qui lui sert de contre-poison. I. 110. *b.*

Aconit, espece d'aconit appellé *napel.* XI. 16. *a.*

Aconit, (*Mat. médic.*) trois especes d'aconit connues en médecine: le napel, le tue-loup & l'aconitum salutiferum. *Suppl.* I. 151. *a.* Usage que la médecine tire des deux premieres especes. Défiance qu'on doit avoir des prétendues propriétés du troisieme aconit. *Ibid. b.*

ACOPIS, (*Hist. nat.*) pierre précieuse. Origine de son nom. Découverte de M. Daubenton, sur la maniere de transmettre, à nos descendans, les noms des pierres précieuses sur les pierres même. I. 110. *b.*

AÇORES, (*Géogr.*) isles de l'Amérique. Commerce de ces isles. I. 110. *b.*

Açores, terres sulfureuses de ces isles. XVII. 446. *a.* Isles nouvelles formées par des volcans parmi les Açores. VIII. 920. *a.* XVII. 445. *a.* Remarque sur une montagne de l'une des Açores, appellée *pic de Saint-George*. XII. 543. *b.*

AÇORES, (*Géogr.*) événement qui a rendu célebre l'isle de Saint-Michel, l'une des Açores. *Suppl.* I. 151. *b.*

ACORUS, (*Hist. nat.*) trois différentes racines de ce nom. Description du vrai acorus. I. 110. *b.* Lieux d'où il vient. Son analyse. Ses vertus médicinales. Description de l'acorus des Indes, & du troisieme acorus. Leurs propriétés. I. 111. *a.*

ACORUS, (*Mat. médic.*) jonc odorant. Analyse de sa racine. Ses propriétés & usages. *Suppl.* I. 151. *b.* La plante connue sous le nom d'*acorus verus*, n'est point la même que les anciens avoient décrite sous le nom de *calamus aromaticus*. Ibid. 152. *a.*

Acorus, usage qu'on en fait: choix du meilleur. II. 540. *a.* Espece d'acorus d'Amérique, dont les vertus sont supérieures à celui d'Europe. 626. *b.* Les droguistes vendent quelquefois le galanga pour l'acorus. VII. 427. *b.*

ACOSTA, (*Uriel*) XIII. 151. *b.*

ACOUSMATIQUES, *ou* EXOTÉRIQUES, (*Hist. anc.*) disciples de Pythagore, qui n'avoient que la permission de l'entendre, sans le voir. Distinction de ses disciples en exotériques & ésotériques: ceux-ci le voyoient face à face. I. 111. *a.*

ACOUSTIQUE, (*Musiq.*) partie théorique de la musique. I. 111. *a.*

ACOUSTIQUE, (*Math. mixt.*) propriété de l'ellipse dont on fait usage dans l'acoustique. V. 518. *b.* Sur l'acoustique, *voyez* PHONIQUE. XII. 523. *b.*

ACOUSTIQUES, *remedes*, (*Médec.*) contre les maladies de l'oreille, & les défauts de l'ouie. I. 111. *a.*

ACOUTY, (*Hist. nat.*) animal quadrupede des Antilles. Description & histoire naturelle de cet animal. I. 111. *b.*

ACQS, (*Géogr.*) ville du Languedoc. Origine de son nom. *Suppl.* I. 152. *a.*

ACQUAPENDENTE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Origine de son nom. Sa situation, &c. *Suppl.* I. 152. *a.*

ACQUÉREUR, (*Jurisp.*) tiers-acquéreur. XVI. 323. *b.* Déclaration que celui qui paroît être l'acquéreur d'un immeuble, fait du véritable acquéreur. V. 454. *b.*

ACQUÊT, (*Jurisp.*) bien immeuble acquis par achat, donation, ou autrement. Différences entre les acquêts & les propres. Loix sur les acquêts. I. 112. *a.*

Acquêt, différence entre les acquêts & les conquêts. III. 899. *a.* Héritier des meubles & acquêts. VIII. 164. *a.* Collecteurs députés sur les finances des nouveaux acquêts. III. 631. *a.* Différentes manieres dont les acquêts immeubles deviennent propres réels. XIII. 487. *b.* Les immeubles qui n'ont pas encore été transmis par succession, ne forment que des acquêts quand ils ont fait souche. XV. 385. *a.* Fief d'acquêt. VI. 698. *b.* Succession des acquêts. XV. 598. *a.*

ACQUÊTS, *nouveaux*, (*Finance*) droit que paient au roi les roturiers, pour acquisition & tenure de fiefs. I. 112. *a.*

ACQUI, (*Géogr.*) ville d'Italie. Ses eaux. Ses principales révolutions. *Suppl.* I. 152. *a.*

ACQUISITION, (*Jurisp.*) manieres d'acquérir par alluvion. I. 289. *b.* Par occupation. XI. 333. *a. Voyez* PRISE DE POSSESSION.

ACQUIT *à caution*, (Finance) I. 112. *a. Acquit à caution de transit. Acquit ou certificat de franchise. Acquit de paiement. Acquit de comptant.* Ibid. *b.*

ACQUIT, (*Comm.*) maniere de mettre l'acquit sur des lettres de change. I. 112. *b.*

ACQUIT. (*Billard*) I. 112. *b.*

ACRAMAR, *Actmar, Arcissa, Abacmas*, ou *Van*, (*Géogr.*) ville de la grande Arménie. Sa situation. Diverses observations sur cette ville. *Suppl.* I. 152. *b.*

ACRE, (*Comm.*) mesure de terre. Ses différences selon les différens pays. Étymologie du mot acre d'Angleterre. I. 113. *a. Voyez* ARPENT.

ACRE, (*Arpentage*) mesure d'Angleterre pour le terrein. Son rapport avec l'arpent de Paris. Table des subdivisions de l'acre. Rapport du pied d'Angleterre au pied de Paris. *Suppl.* I. 152. *b.*

ACRE, *Saint-Jean d'Acre, Acca, Accaron, Acco, Ptolémaïde*, (*Géogr.*) ville de Palestine, engloutie en 1762, par un tremblement de terre. Ses révolutions. *Suppl.* I. 152. *b.*

ACRE, (*Chymie*) il y a autant de différentes especes d'âcre,

qu'il y a de différentes eſpeces de ſels. Diſtinction des âcres en ſcorbutique, vérolique, & autres eſpeces. Cauſes qui les produiſent dans le corps humain. Les âcres ſont des diſſolvans très-actifs. Un âcre contre nature, confondu dans les humeurs, ne produit aucun effet, tant qu'il n'y eſt pas en aſſez grande quantité. I. 113. *a.* Comment ſon effet ſe manifeſte quelquefois ſubitement. *Ibid. b.*

ACRES, (*Médec.*) médicamens âcres externes. *Voyez* VÉSICATOIRES.

ACRETÉ, différence entre âcreté & acrimonie. I. 113. *b.* méthode pour ôter l'âcreté mordicante de toute ſorte de racine. VII. 663. *b.* L'âcreté des humeurs leur ôte la faculté de rentrer dans le ſang par les vaiſſeaux réſorbans. *Suppl.* I. 64. *a.* Cette âcreté dominante dans la vieilleſſe. *Suppl.* IV. 74. *b. Voyez* ACRIMONIE.

ACRIDOPHAGES, (*Hiſt. anc.*) peuples qui vivent de ſauterelles. Courte vie, & mort ſinguliere des hommes acridophages. On plaçoit ces peuples en Ethiopie, proche des déſerts. Divers ſentimens ſur les ſauterelles, dont ſe nourriſſoit S. Jean. I. 113. *b.*

Acridophages, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *b.*

ACRIMONIE, *âcreté*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 113. *b.*

ACRIMONIE, (*Chym. & Phyſiq.*) en quoi conſiſte l'acrimonie. I. 113. *b.* 1°. Dans ſon principe; 2°. dans la ſenſation qu'elle donne; 3°. dans les humeurs. *Ibid.* 114. *a.*

ACRIMONIE, (*Médec.*) acrimonie muriatique. I. 265. *b.* Diverſes acrimonies des liquides, d'où naiſſent en général les maladies chroniques. III. 388. *b.* 389. *a.* Remedes épicéraſtiques contre l'acrimonie des humeurs. V. 776. *a.* Compoſition nommée *blanc-manger*, propre dans les maladies, où il faut corriger l'acrimonie des humeurs. II. 271. *b. Voyez* ACRETÉ.

ACRISIE, (*Médecin.*) étymologie de ce mot, deſtiné à déſigner l'état de crudité des humeurs, qui empêche la ſéparation de la matiere morbifique & ſon expulſion hors du corps. *Suppl.* I. 152. *b.* Danger des maladies qui n'ont été jugées qu'imparfaitement. Conduite du médecin dans ce cas. *Suppl.* I. 153. *a.*

ACRISIUS, (*Myth.*) roi d'Argos, pere de Danaë. Evénement qui cauſa ſa mort. *Suppl.* I. 153. *a. Voyez* ARGOS.

ACROBATES, (*Hiſt. anc.*) ſorte de danſeurs de corde. I. 114. *a.*

ACROCHORDON, (*Médecin.*) excroiſſance ronde ſur la peau, avec une baſe mince; eſpece de verrue. Sa deſcription. Son extirpation. *Suppl.* I. 153. *a.*

ACROMION, (*Anatom.*) apophyſe de l'omoplate. Étymologie du mot. I. 114. *a.* L'acromion n'eſt qu'un cartilage dans l'enfance, qui s'oſſifie peu-à-peu. *Ibid. b.*

ACRON, médecin grec. X. 277. *a.*

ACRONYQUE, (*Aſtron.*) lever d'une étoile lorſque le ſoleil ſe couche, ou coucher d'une étoile lorſque le ſoleil ſe leve: étymologie du mot. Uſage que faiſoient les premiers peuples des obſervations du lever & du coucher des aſtres, acronyque, coſmique & héliaque. I. 114. *b.*

Acronyque, lever. IX. 443. *b.* Coucher. IV. 321. *b.* Lever & coucher. *Suppl.* III. 736. *b.*

ACROSTICHE, (*Belles-Lettr.*) ſorte de poéſie: étymologie du mot. Goût ſingulier que nos premiers poëtes françois avoient pris pour nos acroſtiches. I. 114. *b.*

Acroſtiche, nom que quelques auteurs donnent à deux épigrammes de l'anthologie; l'une en l'honneur de Bacchus, l'autre en l'honneur d'Apollon. I. 114. *b.* Origine des acroſtiches de nos premiers poëtes. Eſpeces d'acroſtiches uſitées dans la cabale. *Ibid.* 115. *a.*

Acroſtiches, dans les pſeaumes, & autres livres de l'Ecriture. I. 254. *b.*

ACROTERES, (*Archit.*) quelques-uns confondent ce terme avec *amortiſſement*. Sa ſignification dans l'architecture françoiſe. I. 115. *a.*

ACTAMAR, (*Géogr.*) lac de ce nom. XVI. 829. *a.*

ACTE, différence entre acte & action. I. 118. *b.* Définition métaphyſique de l'acte. 175. *b.*

ACTE, (*Belles-Lettr.*) partie d'un poëme dramatique. Étymologie du mot. I. 115. *a.* Pourquoi nous diviſons nos pieces en pluſieurs actes. Les poëtes grecs ne connoiſſoient point cette ſorte de diviſion: ce ſont les romains qui l'ont introduite. Quelle doit être la diſtribution des ſujets de chaque acte ſelon Voſſius. Pourquoi le nombre en eſt fixé à cinq. *Ibid. b.* Selon M. l'abbé Vatry, cette diviſion en cinq actes eſt un regle arbitraire, qu'on peut violer ſans ſcrupule. Aucune regle ne fixe le nombre des ſcenes, dont l'acte eſt compoſé. Des entr'actes. *Ibid.* 116. *a.*

ACTE, (*Poéſ. dram.*) origine de la diviſion du drame en divers actes. On ne ſauroit trouver dans la nature du drame, le fondement de la regle d'Horace, qui exige cinq actes pour chaque piece de théatre. Emploi des entr'actes ſelon la pratique des anciens. Chez les anciens, l'action n'avançoit que peu ou point durant l'intervalle d'un acte à l'autre. Chez les modernes, il ſe paſſe bien des événemens derriere la ſcene, pendant l'entr'acte. *Suppl.* I. 153. *b.*

Utilité de la diviſion du poëme dramatique en trois ou cinq actes. Comment doivent être employés les entr'actes. La nature n'avoue point la regle arbitraire & l'uſage établi chez quelques modernes, de faire tous les actes d'une étendue à peu-près égale.

Obſervation ſur la deſtination de chacun des cinq actes, ſelon Voſſius. *Ibid.* 154. *a.* Les poëtes habiles dans leurt art, commencent le nœud le plutôt poſſible, & le prolongent de même, en le ſerrant de plus en plus. Qu'eſt-ce qu'un acte? un degré, un pas de l'action. C'eſt par cette diviſion de l'action totale en degrés, que doit commencer le travail du poëte, ſoit dans la tragédie, ſoit dans la comédie, lorſqu'il en médite le plan. Exemple tiré du Tartuffe de Moliere. *Suppl.* I. 154. *a.*

L'uſage de donner cinq actes à la tragédie, n'eſt ni aſſez fondé pour faire loi, ni aſſez dénué de raiſon pour être banni du théatre. Quand le ſujet peut les fournir, cinq actes donnent à l'action une étendue avantageuſe; mais le ſujet peut être naturellement tel, que, ne donnant lieu qu'à deux ou trois repos, il ne ſoit ſuſceptible auſſi que de deux ou trois ſituations aſſez fortes pour établir les degrés de l'action. Il en eſt de même de la diviſion en deux actes, pour de petites comédies. Eſchyle, l'inventeur de la tragédie, avoit négligé de la diviſer en actes. Dans la ſuite, les poëtes ſe ſoumirent à la loi des cinq actes; mais les intermedes étoient occupés par le chœur. Quant à la durée, il ſuffit qu'il n'y ait pas, d'un acte à l'autre, une inégalité très-ſenſible. *Suppl.* I. 155. *a.*

Acte. Ce que nous nommons acte, n'étoit, dans l'origine, que des pieces épiſodiques. III. 361. *a.* V. 813. *b.* De l'intervalle entre deux actes. *Suppl.* II. 810. *b.* Du nombre des actes de l'opéra. *Suppl.* 157. *a.*

ACTE, (*Muſiq.*) l'unité de tems & de lieu doit être rigoureuſement obſervée dans un acte d'opéra; mais il dépend du muſicien de précipiter ou ralentir l'action juſqu'à un certain point, pour augmenter la vraiſemblance ou l'intérêt. Du prologue de l'opéra. Nombre des actes dans les opéras françois & italiens. *Suppl.* I. 155. *b.*

Acte de cadence. *Ibid.*

ACTE, (*Juriſp.*) en Angleterre, l'expédition des actes ſe fait de deux manieres. On la diſtingue en dentelée & non dentelée. I. 116. *b.* Les actes publics ſont ou de juriſdiction volontaire, ou de juriſdiction contentieuſe. Les actes privés ſe paſſent de particulier à particulier. Acte d'appel, d'héritier, de notoriété, du parlement. *Ibid.* 117. *a.*

ACTE, (*terme de palais*) 1°. atteſtation donnée par les juges, pour conſtater quelque circonſtance de fait ou de procédure. 2°. Atteſtation que donne un greffier, qu'une partie s'eſt préſentée, ou a ſatisfait à telle formalité ou procédure. I. 117. *a.*

Acte, méthode des romains par rapport aux actes qu'ils paſſoient devant notaires. XI. 234. *b.* 235. *a.* Comment les actes publics étoient autrefois diſtingués des écritures privées. XI. 863. *a.* Des anciens actes, *voyez* CHARTE, TITRE, DIPLOME. Actes ſuſceptibles de conditions: on diſtingue dans ces actes, la cauſe, la mode, & la démonſtration d'avec la condition. III. 836. *b.* De la forme des actes. VII. 178. *a.* Des clauſes dans les actes. III. 513. *b.* Contrôle des actes. XI. 235. *b.* 237. *b.* Devant notaires, IV. 150. *b.* & ſous ſignature privée. 151. *a.* Néceſſité & utilité de la date dans les actes. 634. *b.* En quel tems on commença en France à écrire les actes judiciaires en françois. 657. *b.* Double d'un acte. V. 168. *a. b.* Entérinement d'acte. 718. *b.* Expédition d'un acte. VI. 290. *a.* Faits d'un acte. 284. *b.* Formalités dans les actes. VII. 171. *a.* Formules des actes. 185. *a. b.* Actes extra-judiciaires. VI. 337. *a.* de l'interprétation des actes. VIII. 832. *b.* Minute d'un acte. X. 559. *b.* Actes de notoriété. XI. 253. *b.* De la formalité du timbre employé dans les actes publics. XI. 862. *b.* — 872. *b.* Actes publics appellés chez les romains *Tabulæ*. XV. 811. *b.* Les abréviations dans les actes publics, défendues par Juſtinien. 816. *b.* Acte ſolemnel. XV. 318. *a.* Acte ſynallagmatique. 745. *b.* Sur les actes, *voyez* CONTRAT & INSTRUMENT.

ACTE DE FOI, (*Hiſt. mod.*) deſcription de cette cérémonie qui ſe pratique dans les pays d'inquiſition, en Eſpagne. I. 116. *a.*

Acte de foi. Voyez AUTO-DA-FÉ.

ACTES, (*Littér.*) tranſactions, mémoires, en matiere de ſcience. I. 116. *a.*

ACTES D'ARCHELAÜS, (*Hiſt. eccl.*) XVII. 751. *a. b.* Ce ſont les actes de deux diſputes qu'on prétend qu'Archelaüs, évêque de Chaſcar, eut avec l'héréſiarque Manès en Méſopotamie. Raiſons ſur leſquelles M. Zacagni fonde l'authenticité de ces actes. *Ibid. b.* Ces raiſons réfutées par M. de Beauſobre. *Ibid.*

ACTES DES APOTRES, (*Critiq. ſacr.*) ſujet de ce livre I. 116. *a.* Du ſtyle de ſon auteur. Ouvrages ſuppoſés ſous le nom d'*actes des apôtres*. *Ibid. b.*

Actes des Apôtres. Obſervations ſur quelques paſſages de ce livre ſacré: *ſur ch.* VI. 9. IX. 476. *b. ſur ch.* VII. 2. 3. 4. III. 397. *b.* 398. *a. b. ſur ch.* VIII. 43. IX. 128. *a. ſur ch.* XI. 28. *Suppl.* I. 194. *b. ſur ch.* XV. 20. 29. VII. 188. *b.*

ACTES DES MARTYRS. X. 168. *a.* Notaires pour ces actes. XI. 237. *b.*

ACTÉA, (*Botan.*) ou *chriſtophorienne.* Son ſuc regardé comme un poiſon. Sentiment contraire de Pline. I. 115. *a.*

Actea, voyez HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE. VIII. 146. *a, b.*

ACTÉON, (*Mythol.*) un des chevaux du ſoleil. Noms des autres chevaux. I. 117. *a.*

ACTÉON, explication de la fable d'Actéon métamorphoſé en cerf, & dévoré par ſes chiens. *Suppl.* I. 155. *b.*

ACTEUR, (*Théatre*) les premiers acteurs n'étoient que des chanteurs. Theſpis mêla à ce chœur un déclamateur. Eſchyle tenta d'en introduire un ſecond, puis Sophocle un troiſieme. Les grecs n'admirent jamais ſur la ſcene plus de trois interlocuteurs à la fois. Selon Voſſius, le nombre des acteurs d'une piece ne devoit pas excéder celui de quatorze. Acteurs ſecondaires dont parle Horace. Les acteurs déclamoient ſous le maſque, accompagnés d'un joueur de flûte. Autant ils étoient en honneur à Athenes, autant ils furent mépriſés à Rome. La même différence ſe trouve entre les anglois & les françois. I. 117. *a. Voyez* COMÉDIEN.

Acteur, trois ſortes d'acteurs chez les romains, diſtingués par les noms de *ſecundarii*, *adjutores* & *monitores*. XIV. 884. *a.* Quel étoit chez les romains le ſalaire d'un acteur. IX. 710. *a. b.* Chauſſure des acteurs anciens, *voyez* COTHURNE, SOC, BRODEQUIN. De l'habit des acteurs chez les grecs. *Suppl.* IV. 959. *b.* Pourquoi les acteurs des anciens étoient maſqués. 231. *b.* Des acteurs doubles ou en ſous-ordre. V. 79. *b.* Uſage qu'il en faudroit faire pour la perfection du théatre. 80. *b.* Acteurs & actrices de l'opéra : ils ne dérogent pas. III. 672. *a.* De la prononciation des acteurs. XIII. 456. *b.* Chez les romains les acteurs devoient obſerver exactement les voyelles breves & longues. II. 414. *a.* Déclamation. IV. 680. *b.* — 691. *b.* Geſte. VII. 652. *b.* Du talent de l'expreſſion dans l'acteur. *Suppl.* II. 921. *a. b.* Du débit des acteurs de l'opéra. IV. 651. *b.* 652. *a. b.* Tous nos héros de théatre ſont un peu fanfarons. VI. 402. *a.* Difficulté de trouver des acteurs pour les rôles du genre merveilleux. *Suppl.* III. 824. *a.*

ACTEUR, *Actrice*, (*Muſiq.*) qualités que doivent réunir les acteurs & actrices de l'opéra. *Suppl.* I. 155. *b.*

ACTIAQUES, *jeux*, (*Hiſt. anc.*) inſtitués en mémoire de la victoire remportée par Auguſte, auprès d'Actium. On les célébroit tous les cinq ans. Alluſion que Virgile fait à ces jeux pour flatter Auguſte. I. 117. *b.*

ACTIAQUE, *époque.* V. 836. *a.* 900. *a. b.*

ACTIF, (*Gramm.*) verbes actifs. Des verbes qui ont une voix active & une voix paſſive. Dans les langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix active. Verbes actifs tranſitifs. Verbes actifs intranſitifs, autrement dits, verbes neutres. I. 118. *a.*

Actif, voix active dans les verbes. III. 879. *b.* XVII. 437. *a.* Du ſon actif. XV. 18. *b.* Le tour actif eſt plus dans le génie de la langue françoiſe que le paſſif; c'eſt le contraire en latin. IV. 862. *a.* Quelquefois on emploie en latin dans le ſens actif, des formes communément deſtinées au ſens paſſif. En françois, on emploie quelquefois le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le ſens paſſif. XII. 141. *b.* Verbes actifs françois, diſtingués en relatifs & pronominaux : formation de leurs prétérits. XII. 97. *b.* 98. *a. b.*

ACTIF, (*Phyſiq.*) principes actifs, qui, ſelon M. Newton, conſervent le mouvement dans l'univers. I. 118. *a.*

ACTIF, (*terme de pratique*) dettes actives & paſſives. Voix active & paſſive dans les élections. I. 118. *b.*

ACTIF, (*Chymie*) principes actifs; quelques chymiſtes diſtinguent les principes chymiques des corps, en actifs & en paſſifs. Cette diſtinction rejettée. M. Homberg & quelques autres ne font qu'un ſeul principe actif dans l'univers; ſavoir, le ſouffre ou le feu. I. 118. *b.*

ACTIF, (*Médec.*) remedes actifs. I. 118. *b.*

ACTINIA-SOCIATA, ou *animal-fleur*, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes l'ont appellé *ortie de mer.* Deſcription de ce zoophyte, qui ſemble réellement unir la forme d'une fleur à la ſtructure & aux organes d'un animal. *Suppl.* I. 156. *a.* Maniere dont il ſe multiplie & ſe nourrit. *Ibid. b.* Voyez PRIAPE A TIGE DÉLIÉE.

ACTION, *acte*, (*Gramm.*) différences entre ces mots. I. 118. *b.*

Action, définition de ce mot. I. 175. *b.*

ACTION, (*Morale*) les actions morales ſont les actions volontaires de l'homme, conſidérées par rapport à l'imputation de leurs effets dans la vie commune. I. 118. *b.* Ce qu'il faut entendre par action volontaire. Différence entre action volontaire & action de la volonté. Ce qu'on entend par actions humaines. Les actions volontaires conſidérées ſous deux vues différentes; ſavoir, en elles-mêmes, ou en tant que leurs effets peuvent être imputés à l'homme. On diſtingue dans les actions morales, 1°. la matiere, qui comprend le mouvement phyſique de quelqu'une de nos facultés, ou de celles des êtres dont nous pouvons diriger les actions; 2°. la forme qui conſiſte dans l'imputabilité. I. 119. *a. b.*

Action, divers ſentimens ſur les principaux mobiles des actions humaines. VIII. 818. *b.* 819. *a.* Sentiment de Bayle. I. 810. *b.* Il faut ſe contenter du vraiſemblable, pour ſe déterminer dans ſes actions. XVII. 484. *a.* Actions machinales. I. 344. *a.* Des motifs qui doivent nous animer dans nos actions. III. 206. *b.* De la moralité des actions : *voyez* MORALITÉ. Des actions volontaires & involontaires. VIII. 865. *b.* XVII. 454. *a.* Les actions diſtinguées en immanentes & tranſitoires. VIII. 570. *a.* De l'imputation des actions. 636. *b.* &c. Actions réputées infamantes chez les romains. 697. *b.*

ACTION. (*Mécahnique*) Nous ne devons pas attacher une autre idée au mot *action*, que celle d'un mouvement actuel, ou de ſimple tendance. La ſeule notion préciſe qu'on puiſſe donner du mot *force*, ſe réduit à ſon *effet.* Quantité d'action. Éloge de deux ouvrages de M. de Maupertuis, dans leſquels il établit ce principe; que dans les changemens qui ſe font dans l'état d'un corps, la quantité d'action néceſſaire pour produire ce changement, eſt le moindre qu'il eſt poſſible. I. 119. *b.* Ce principe appliqué par M. Euler, au mouvement des planetes. Principe que MM. de Fermat & Leibnitz ont employé pour expliquer les loix de la réfraction. Explication que M. Newton en a donnée. Comment M. de Maupertuis a cherché à concilier cette explication avec les principes métaphyſiques. Obſervations de l'auteur. *Ibid.* 120. *a.*

Action d'une force en méchanique. *Suppl.* II. 840. *a, b.* Obſervation ſur la maniere de définir ce mot. VII. 115. *b.* 116. *a.* Définition que Wolf en a donnée. IV. 295. *a.* Action des puiſſances. XIII. 555. *b.* Du rapport de la force vive avec l'action. VII. 115. *b.* 116. *a.* Principe de la minimité d'action. IV. 295. *a, b.* — 297. *a.*

ACTION, (*Art orat.*) extérieure de l'orateur. Elle a deux parties; la voix & le geſte: c'eſt ce que les anciens entendoient par *prononciation.* Démoſthene lui donnoit le premier, le ſecond & le troiſieme rang dans l'éloquence. Regles à obſerver dans l'action. Celle des anciens étoit beaucoup plus véhémente que celle de nos orateurs. *Suppl.* I. 120. *b. Voyez* PRONONCIATION, DÉCLAMATION, GESTE.

Action du Poëme. I. 121. *a. Voyez* POEME & ÉPOPÉE.

Action de la Tragédie. I. 121. *a. Voyez* TRAGÉDIE & DRAMATIQUE.

ACTION, (*Poëſie.*) action principale, action épiſodique: on ne traite ici que de la premiere. Action du poëme dramatique. *Action du poëme épique.* 1°. Elle doit être *grande.* On peut rendre l'action intéreſſante, par la dignité des perſonnages, par la grandeur de l'action même, par la comparaiſon des perſonnages avec les hommes ordinaires. 2°. L'action doit être *une.* I. 121. *a.* L'épopée n'eſt pas la vie ou le langage d'un héros, mais le récit d'*une* action. Comment les épiſodes doivent être liés à l'action principale. 3°. L'action doit être *entiere.* Les cauſes & les deſſeins du héros forment le commencement de l'action; les efforts des cauſes contraires en forment le milieu; la ſolution des obſtacles fait le dénouement. *Ibid. b.* 4°. L'action doit être *merveilleuſe*, mais cependant vraiſemblable. 5°. *Durée* de l'action. Différence à cet égard entre la tragédie & l'épopée. Plus les paſſions ſont violentes, moins l'action doit durer. La durée de l'action ne doit pas paſſer une année. Exemples. I. 122. *a.*

ACTION, (*Belles-lettr.*) l'action finale d'un poëme eſt un événement à produire. L'action continue eſt le combat des cauſes & des obſtacles qui tendent réciproquement, les unes à produire l'événement, & les autres à l'empêcher, ou à produire un événement contraire. L'action du poëme peut ſe conſidérer comme une ſorte de problême, dont le dénouement fait la ſolution. Dans ce problême, tantôt l'alternative ſe réduit à réuſſir ou à manquer l'entrepriſe, comme dans l'Enéide. Tantôt le ſort eſt en balance entre deux événemens, tous les deux funeſtes, comme dans l'Œdipe; ou l'un heureux & l'autre malheureux, comme dans l'Odyſſée & l'Iphigénie en Tauride. *Suppl.* I. 156. *b.*

De cette définition de l'action, conſidérée comme un problême, il ſuit 1°. qu'il eſt de ſon eſſence d'être douteuſe & incertaine, & de l'être juſqu'à la fin. *Ibid.* 157. *a.* Mais autant que la ſituation doit être cachée, autant les termes oppoſés où l'action peut aboutir, doivent être marqués & mis en évidence; 2°. que plus les événemens oppoſés ſont extrêmes, plus l'alternative de l'un à l'autre a d'importance & d'intérêt. En quoi conſiſte l'intérêt de la comédie. *Ibid. b.* De l'action de l'épopée. Obſervations ſur celle de la Pharſale, de l'Iliade & de l'Odyſſée. L'épopée eſt une tragédie dont l'action ſe paſſe dans l'imagination du lecteur. *Ibid.* 158. *a.* Avantages & déſavantages qui en réſultent. La tragédie l'emporte ſur l'épopée par la rapidité de l'action, mais l'épopée l'emporte ſur la tragédie par la variété, la richeſſe, la grandeur & la majeſté. Tout ſujet qui convient à l'épopée doit convenir à la tragédie; c'eſt-à-dire, être capable d'exciter en nous l'inquiétude, la terreur & la pitié. C'eſt dans ce ſens qu'Ariſtote a dit que le fonds des deux poëmes étoit le même, & que l'épopée ne differe de la tragédie, que par ſon étendue & par la forme de ſes vers. *Ibid.* 158. *b.* Diſpoſition du ſujet d'Iphigénie en Tauride, à-peu-près comme Euripide auroit pu le diſpoſer lui-même, s'il en eût voulu faire un poëme en récit. *Ibid.* 159. *a.* Le Taſſe regar-

doit le merveilleux comme la ſource du pathétique de l'épopée; & laiſſant à la tragédie la terreur & la pitié, il réduiſoit le poëme héroïque à l'admiration, le plus froid des mouvemens de l'ame. Critique de ce ſentiment. La regle la plus ſûre dans le choix du ſujet de l'épopée, eſt donc de le ſuppoſer au théatre, & de voir l'effet qu'il y produiroit. *Ibid. b.* Il eſt plus avantageux qu'on ne penſe d'introduire quelquefois dans l'épopée des épiſodes pris dans la claſſe des hommes obſcurs. Exemple tiré de la conjuration de Portugal. L'action principale doit ſe terminer à une moralité dont elle ſoit le développement.

Dans la variété des objets que les beaux arts ſavent peindre, il n'y en a point de plus remarquable que l'homme; & lorſque ſon activité eſt excitée par quelque ſujet intéreſſant: auſſi, entre tous les ouvrages de l'art, le premier rang eſt dû à ceux qui repréſentent l'homme en action. L'action elle-même eſt ce qui donne à la fable une exiſtence réelle. *Ibid.* 160. *a.* L'action eſt ce qui rend la fable poſſible, ce qui lui donne ſon commencement, ſon progrès & ſa fin. C'eſt proprement l'action, & non la fable, qui donne à un ouvrage de la grandeur & du prix. La premiere qualité de l'action, c'eſt d'être vraiſemblable & naturelle. La ſeconde, qu'elle ſoit intéreſſante. *Ibid. b.* De l'art de donner de l'intérêt à des actions très-peu conſidérables en elles-mêmes. La troiſieme qualité de l'action, c'eſt qu'elle ſoit entiere & complette. Enfin elle doit être une. *Ibid.* 161. *a.* On dit d'un ouvrage qu'il y entre peu d'action, quand il remue plus l'imagination que le cœur. Les beaux-arts nous offrent pluſieurs manieres différentes d'exprimer une action; & chaque maniere a ſes regles particulieres à l'égard de la grandeur, de la forme & de l'arrangement total de l'action. *Ibid. b.*

Action, quelle doit être l'action de l'épopée. V. 826. *a.* *Suppl.* II. 828. *a*, *b.* &c. Partie de l'action de l'épopée qui ſert de fond à l'épiſode. V. 814. *a*, *b.* Du commencement de l'action. *Suppl.* II. 526. *a*, *b.* Action de l'églogue. 430. *a*, *b.* Unité d'action dans le poëme dramatique. XVII. 401. *b.* &c. *Suppl.* IV. 990. *a*, *b.* &c. De la durée de l'action épique & dramatique. *Ibid.* 991. *b.* De ſa vraiſemblance, 996. *a*, *b.* &c. ſur les autres qualités de l'action, *voyez* PATHÉTIQUE & MORALITÉ. Sur ſes parties eſſentielles, *voyez* EXPOSITION, INTRIGUE, DÉNOUEMENT. Sur ſes diviſions & repos, *voyez* ACTES & ENTR'ACTES. Sur ſes moyens, *voyez* MŒURS, SITUATION, RÉVOLUTION, RECONNOISSANCE. Combien l'action devient intéreſſante par le bon choix des perſonnages. *Suppl.* II. 231. *a.*

ACTION, (*Econom. anim.*) on diſtingue les actions en vitales, naturelles & animales. I. 122. *a.*

Action, différence entre les actions libres & les actions naturelles. VI. 362. *b.* C'eſt de l'action des vaiſſeaux dont un viſcere eſt compoſé, que dépend l'action du viſcere entier. IV. 649. *b.*

ACTION, (*Médec.*) fonction d'un organe, force ou effet d'un remede. I. 122. *b.*

ACTION, (*Art milit.*) combat. *Ibid.* 122. *b.*

Action, différence entre action, bataille & combat. II. 131. *b.* Inſtructions & détails ſur la conduite dans l'action. VI. 264. *b.* &c.

ACTION, (*Juriſp.*) demande judiciaire fondée ſur un titre ou ſur la loi. Diviſion des actions en réelles, perſonnelles & mixtes. I. 122. *b.* en civiles & pénales: en mobiliaires & immobiliaires: en préjudiciaires & principales: en perpétuelles & temporelles: en directes & contraires. *Ibid.* 123. *a.*

Action, la citation en jugement étoit chez les Romains quelque choſe de plus fort qu'une ſimple action. III. 485. *b.* De l'action dans les conteſtations qui naiſſoient pour les affaires des particuliers. IX. 19. *a.* Actions de bonne foi, arbitraires & de droit étroit que diſtinguoient les Romains. V. 125. *a.* Formules des actions. VII. 184. *a*, *b.* Action contraire, oppoſée à l'action directe: cas où elle avoit lieu. IV. 121. *b.* Différentes actions que peut employer un créancier contre ſon débiteur. 905. *b.* Actions qui naiſſent des hypotheques. VIII. 415. *b.* Double-action. V. 74. *a*, *b.* Action qui naît du gage. VII. 415. *a.* Les actions réputées meubles ou immeubles ſelon leur objet. X. 475. *a.*

ACTION, (*Comm.*) ſignifie quelquefois les effets mobiliaires. I. 123. *a.*

Action de compagnie. Droits qu'on acquiert dans une compagnie à proportion du nombre d'actions qu'on y poſſede. Délivrer une action. Les actions des compagnies hauſſent & baiſſent, ſelon qu'elles prennent faveur ou perdent leur crédit. Exemple de la révolution de l'an 1719. Commerce des actions en Hollande. Actions françoiſes: elles ſont préſentement de trois ſortes; ou ſimples, ou rentieres, ou intéreſſées. I. 123. *a*, *b.* Nourrir une action. Fondre des actions. Action nourrie. Dividende. Actions du Sud, des Indes, & de la banque, en Angleterre. *Ibid.* 124. *a.*

Action, coupons d'actions. IV. 354. *a.* Diſcrédit des actions. 1034. *a.* Police d'action. IV. 354. *a.* Fondre des actions. VII. 80. *a.*

Action du Foreſtaller, en Angleterre. I. 124. *a.*

Action, en terme de manege. *Ibid.* 124. *a.*

Action, en peinture & en ſculpture. *Ibid.* 124. *a.*

ACTIONNAIRE *ou* ACTIONISTE, (*Comm.*) différente acception de ces deux mots. Quelques auteurs politiques ont regardé les actionnaires & les actioniſtes comme de mauvais citoyens, vivant dans l'oiſiveté aux dépens des gens laborieux. Ils prétendent que le jeu d'action ou agiotage fomente l'eſprit de pareſſe, & nuit à toute autre eſpece de commerce.

D'autres ſoutiennent au contraire qu'un intérêt dans les fonds publics eſt plus capable d'attacher les cœurs à la patrie, que de les en éloigner. *Suppl.* I. 161. *b.*

Pour ce qui eſt des actioniſtes, il eſt aiſé de faire voir qu'ils produiſent plus de bien que de mal. Eux ſeuls ont l'art de faire ſortir tout l'argent des coffres, & de le mettre en circulation pour le ſervice du gouvernement. C'eſt leur jeu d'actions qui a mis l'Angleterre en état de faire des emprunts énormes ſans s'écraſer. *Ibid. a.*

ACTISANÈS, (*Hiſt. d'Egypt.*) il détrône Aménophis ſous la tyrannie duquel gémiſſoit l'Egypte, & regne à ſa place. Caractere de ſon regne. *Suppl.* I. 162. *a.*

ACTIUM, (*Hiſt. rom.*) bataille d'Actium. *Suppl.* II. 465. *a.* Préſage qui annonçoit à Auguſte la victoire dans la bataille d'Actium. XI. 483. *b.* Victoire d'Actium. XVII. 245. *a.* Jeux inſtitués pour en célébrer la mémoire. I. 117. *b.*

ACTIVITÉ, ſphere d'activité d'un corps. XV. 453. *a.*

ACTON, *eaux minérales d'*, (*Médec.*) leurs propriétés. I. 124. *b.*

ACTUALITÉ, (*Métaphyſ.*) différence entre l'exiſtence & l'actualité. VI. 264. *b.*

ACTUARII ſeu *AB ACTIS*, différence entre ces officiers & les notaires. XI. 234. *b.*

ACTUARIUS, médecin. X. 277. *a.*

ACTUEL, (*Théolog.*) grace actuelle, en quoi elle differe de la grace habituelle, ſelon les ſcholaſtiques. I. 124. *b.* Péché actuel, dit par oppoſition à péché originel. *Ibid.* 125. *a.*

ACTUEL, (*Métaphyſ.*) être actuel. VI. 76. *a.* Différence entre poſſible & actuel. XIII. 169. *b.*

ACTUEL, (*Médec.*) accès actuel, douleur, cure actuelle. I. 125. *a.*

ACTUEL, (*Chirurg.*) cautere actuel. I. 125. *a.*

ACUDIA, (*Hiſt. nat.*) animal de l'Amérique, ſemblable à l'eſcargot. Qualité phoſphorique de cet animal. I. 125. *a.*

ACUPONCTURE, (*Médec.*) opérations de ce nom en uſage chez les Chinois. XV. 50. *a.* Article ſur l'acuponcture. XVII. 203. *a*, *b.*

ACUTANGULAIRE, (*Géom.*) ſection acutangulaire du cône, des ſections formées par un plan perpendiculaire à un des côtés du cône. Différentes courbes formées par ces ſections, ſelon que le cône eſt acutangle, rectangle ou obtuſangle. Les noms d'ellipſe, de parabole & d'hyperbole ſe trouvent pour la premiere fois dans Apollonius. *Suppl.* I. 162. *b.*

A D

AD, (*Gramm.*) prépoſition latine. Comment elle ſe compoſe avec pluſieurs mots, tant en latin qu'en françois. I. 125. *a.*

AD, particule prépoſitive en françois. XII. 100. *b.*

ADACA, (*Botan.*) plante annuelle des Indes. Des autres noms qui lui ont été donnés. Sa deſcription. *Suppl.* I. 162. *b.* Ses qualités & uſages. L'adaca eſt conſidéré comme faiſant un genre nouveau, voiſin de l'akoub & de l'échinope, dans la famille des plantes compoſées, c'eſt-à-dire, à fleurs raſſemblées en têtes. *Ibid.* 163. *a.*

Deuxieme eſpece. Auteurs qui en ont donné la figure. Lieux où elle croît. Sa deſcription. *Ibid.*

Troiſieme eſpece d'adaca. Ses noms. Sa deſcription. *Ibid. b.*

ADAB *ou* ADAD, (*Hiſt. ſacr.*) rois de Syrie & de Damas qui ont porté ce nom, & qui firent long-tems la guerre aux juifs. *Suppl.* I. 163. *b.*

ADAD *ou* ADOD, (*Myth.*) divinités des Aſſyriens & des Phéniciens. *Suppl.* I. 163. *b.*

ADAGE, *voyez* PROVERBE.

ADAKODIEN, (*Botan.*) nouvelle eſpece d'aſclépias, ou dompte-venin. Ouvrage où elle eſt repréſentée. *Suppl.* I. 163. *b.* Sa deſcription. Ses qualités. *Ibid.* 164. *a.* & uſages. *Ibid. b.*

ADALI, (*Botan.*) plante de la famille des verveines, que quelques auteurs ont nommée *Lippi.* Ouvrage où elle eſt figurée. Elle croît dans les ſables du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 164. *b.* Ses qualités & uſages. *Ibid.* 165. *a.*

ADALIDES, (*Hiſt. mod.*) officiers de juſtice en Eſpagne. I. 125. *b.*

ADAM, (*Théolog.*) ſignification de ce mot. C'eſt par l'hiſtoire d'Adam qu'on peut concevoir comment l'homme eſt un compoſé ſi étrange de vices & de vertus. I. 125. *b.* Comment S. Auguſtin a tiré des deux différens états d'Adam,

des

des armes pour combattre les manichéens & les pélagiens. Queſtions ſur Adam, agitées par les rabbins. 1°. Sur la durée du ſéjour que firent Adam & Eve dans le jardin de délices. 2°. Sur la formation de la femme. 3°. Sur la beauté & la taille d'Adam. 4°. Sur ſa ſcience. *Ibid.* 126. *a.* 5°. Sur le ſalut du premier homme. 6°. Sur le lieu de ſa ſépulture. Divers ſens du mot *Adam* en matiere de morale & de ſpiritualité. *Ibid. b.*

Adam, fables des docteurs juifs ſur Adam. IX. 49. *a*, *b*. I. 448. *a*. Les Grecs ont trouvé dans le nom d'Adam les quatre parties du monde. XV. 817. *a*. S'il eſt vrai qu'Adam ait été un grand philoſophe. I. 493. *b*. 494. *a*. Sentiment des docteurs juifs ſur l'image de Dieu en l'homme; ſur l'immortalité du premier homme dans l'état d'innocence. IX. 50. *a*. Du culte d'Adam. 596. *a*. De la défenſe de manger du fruit défendu. Combien de tems Adam & Eve vécurent dans le jardin d'Eden. II. 801. *b*. Alliance de Dieu avec Adam. I. 284. *b*. De la chûte d'Adam. III. 404. *b*. Les rabbins ont cru qu'après la mort d'Abel, Adam demeura longtems ſans uſer du mariage. I. 23. *a*, *b*. II. 802. *a*. De l'imputation du péché d'Adam. VIII. 640. *a*.

ADAM, maître Adam, poëte. XI. 114. *a*.

ADAM, (*Charles*) maître d'écriture de Charles IX, protecteur de la communauté des maîtres écrivains. IX. 906. *a*, *b*.

ADAMARAM, (*Botan.*) genre de plante qui vient dans la famille de celles qui ont le calice & les étamines ſur le fruit ſans aucune corolle. Ses différens noms. Auteurs qui en ont parlé. Quatre eſpeces de ce genre. *Suppl.* I. 165. *a*.

Premiere eſpece. *Adamaram* ou *Catappa*. Deſcription de cette plante. *Suppl.* I. 165. *a*. Ses qualités & uſages. Sa culture. Lieux où elle croît naturellement. Erreur de Linnæus ſur cette plante. *Ibid.* 166. *a*.

Deuxieme eſpece. *Saros*, Ouvrage où cette plante eſt figurée. *Ibid.* Sa deſcription. *Ibid. b*.

Troiſieme eſpece. *Saliſſa* ou *Catappa littorea*; différens noms de cette plante. Auteur qui l'a décrite. Lieux qui lui conviennent. Sa deſcription. Ses uſages. Contrées où cette plante eſt commune. *Ibid.*

Quatrieme eſpece. *Lalia* ou *Catappa ſilveſtris*. Lieux où croît cette plante. *Suppl.* I. 166. *b*. Sa deſcription. Ses uſages. *Ibid.* 167. *a*.

ADAMBOE, (*Botan.*) genre de plante de la famille des myrthes. Deux eſpeces de ce genre. Lieux où elles croiſſent. *Suppl.* I. 167. *a*.

Premiere eſpece. *Adamboé*; ſes autres noms. Deſcription. *Ibid. b*.

Deuxieme eſpece. *Katou-Adamboé*; ſes autres noms. Sa deſcription. Ses uſages. *Ibid.* Remarques. *Ibid.* 168. *a*.

ADAMIQUE, *terre*, (*Hiſt. nat.*) eſpece de vaſe ou de limon qui ſe trouve au fond de la mer. Comment cette terre eſt formée. I. 126. *b*.

ADAMITES *ou* ADAMIENS, (*Théolog.*) anciens hérétiques. Incertitude ſur l'origine & l'auteur de cette ſecte. Leurs dogmes & pratiques infames. Cette ſecte renouvellée à Anvers dans le douzieme ſiecle par un certain *Tandème* ou *Tanchelin*. I. 127. *a*. Autres adamites qui parurent dans le quatorzieme ſiecle ſous le nom de *Turlupins*, dans le Dauphiné & la Savoie. Les mêmes erreurs renouvellées en Allemagne par un nommé *Picard*, au commencement du quinzieme ſiecle. Quelques ſavans font remonter l'origine des adamites au-delà du chriſtianiſme. *Ibid. b*.

ADANA *ou* ADENA, (*Géogr.*) deux noms d'une ville de la Natolie ou de la Cilicie. *Suppl.* 168. *a*.

ADANE, (*Ichthy.*) poiſſon qui ne ſe trouve que dans le fleuve du Pô. Sa deſcription. Sa groſſeur prodigieuſe. I. 127. *b*. Lieux où il ſe retire dans le fleuve, où il vit. Qualité de ſa chair. *Ibid.* 128. *a*.

ADAPTÉ, *ſens adapté*, (*Gramm.*) XV. 21. *b*.

ADAR, (*Antiq. hébraïq.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois de février. Fêtes qu'ils célebrent en ce mois. Mois intercalaire qu'ils ajoutent tous les trois ans à l'année, ſous le nom de *véadar* ou *ſecond adar*. I. 128. *a*.

ADARCE, (*Hiſt. nat.*) écume ſalée qui s'engendre dans les marais. Ses qualités médicinales. I. 128. *b*.

ADARCON, (*Hiſt. anc.*) monnoie qui avoit cours du tems de David, & de Darius l'ancien. *Suppl.* I. 168. *a*.

ADARGATIS, *Atergatis* & *Derceto*, (*Myth.*) déeſſe des Babyloniens & des Syriens. *Suppl.* I. 168. *a*.

ADDA, (*Géogr.*) riviere du pays des Griſons. VII. 950. *b*.

ADDICTION, (*Juriſp.*) action de transférer des biens à un autre, par ſentence d'une cour ou par vente. *Bona addicta. Servi addicti. Addictio in diem.* I. 128. *b*.

ADDISSON, (*Lancelot*) XVII. 601. *b*.

ADDISSON, (*Joſeph*) fils du précédent. Obſervations ſur cet homme célebre & ſur ſes ouvrages. IX. 586. *b*. XVI. 517. *a*, *b*. 518. *a*, *b*. XVII. 617. *a*, *b*. 618. *a*, *b*. Son poëme ſur la journée d'Hochſtet. Cauſes de ſon élévation. *Suppl.* III. 429. *b*.

ADDITION, (*Arithm.*) Regles d'addition, des nombres ſimples, des nombres compoſés, I. 129. *a*. des nombres qui ont différentes dénominations, des décimales. Addition en algebre. *Ibid. b*. Ce qu'on entend par grandeurs ſemblables. Pour reconnoître facilement les quantités algébriques ſemblables, on ne doit point faire attention à leur coëfficient, mais il faut écrire les lettres dans l'ordre de l'alphabet. Quand les grandeurs ſont ſemblables & affectées de ſignes contraires, elles ſe détruiſent en tout ou en partie. *Ibid.* 130. *a*. Addition des fractions poſitives qui ont le même dénominateur. Addition des quantités négatives. Addition d'une quantité négative à une quantité affirmative. Addition des irrationnels. *Ibid. b*.

Addition, addition algébrique. I. 676. *a*. Addition des quantités. XIII. 655. *b*. Addition des fractions. VII. 264. *b*. Des fractions décimales. IV. 669. *a*. Addition dans les calculs des conducteurs des mines. VII. 638. *b*.

ADDITION, (*terme de pratique*) ſynonyme à *ſupplément*. I. 130. *b*.

ADDITIONS, (*Imprim.*) petites lignes placées en marge. Leur uſage. Maniere de les diſpoſer, quand les notes qu'elles renferment ſont d'une longueur conſidérable. I. 130. *b*.

ADDUCTEUR, (*Anat.*) muſcles adducteurs en différentes parties du corps. I. 130. *b*. Voyez l'*article* ANTITHENAR. Adducteur de l'œil, du pouce, de l'index, du petit doigt, &c. *Ibid.* 131. *a*.

ADÉA, *ou* ADDEÉ, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique ſur la côte d'Ajan. Ses bornes & ſon étendue. Ses productions & ſon commerce. *Suppl.* I. 168. *a*.

ADEL, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſur la côte d'Ajan. Ses bornes. Villes qu'il renferme. Qualités & productions du pays. *Suppl.* II. 168. *a*.

ADÉLAIDE, (*Poéſie*) bouquet ſur la fête d'Adélaïde. *Suppl.* II. 40. *b*.

ADÉLITES, & *almoganens*, (*Hiſt. mod.*) ſorte de devins dont les eſpagnols font beaucoup de cas. I. 131. *a*.

ADELODAGAM, (*Botan.*) arbriſſeau de la famille des perſonnées. *Suppl.* I. 168. *a*. Ouvrage où il eſt figuré. Lieux où il croît. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. *Ibid. b*.

ADELSTAN, (*Hiſt. d'Angl.*) fils naturel d'Édouard l'ancien. *Suppl.* I. 168. *b*. Motifs qui engagerent Édouard à préférer Adelſtan à ſon fils légitime. Principaux événemens de ſon regne. *Ibid.* 169. *a*.

ADELUS, *ou* ADILSE, (*Hiſt. de Suede & de Danemarck*) précis de ſon regne. *Suppl.* I. 169. *b*.

ADEN, (*Géogr.*) ville de l'Arabie heureuſe, l'une des plus belles de l'Aſie. Sa deſcription & ſa ſituation. Ses révolutions. Son commerce. *Suppl.* I. 170. *a*. Révolution arrivée dans cette ville. *Ibid.* 507. *b*.

ADEPTES, (*Philoſoph.*) ceux qui s'occupoient à tranſformer les métaux, & à la recherche d'un remede univerſel. Paracelſe diſoit qu'on ne doit attendre que du ciel les découvertes que recherchoient les adeptes. I. 131. *b*. Réflexions ſur leur prétention de parvenir à faire de l'or. XII. 577. *b*. *Voyez* ALCHYMISTES & PHILOSOPHES.

ADEQUAT, (*Logiq. Métaphyſ.*) objet adéquat d'une ſcience. Idée adéquate ou totale. I. 128. *b*.

Adéquat, idées adéquates. VIII. 492. *b*. Notion adéquate. XI. 252. *b*.

ADERBACH *en Bohême*, (*Géogr.*) aſpect que préſentent les montagnes voiſines de ce lieu. X. 675. *a*. Voyez le vol. VI des planches, article *Montagnes*.

ADESSENAIRES, (*Hiſt. eccl.*) ou *impanateurs*, hérétiques du ſeizieme ſiecle. I. 132. *a*. *Voyez* LUTHÉRIENS.

ADHATODA, (*Botan.*) deſcription de cette plante. On lui attribue la vertu d'expulſer le fœtus mort. I. 132. *a*.

ADHATODA, (*Botan.*) deux eſpeces d'adhatoda, nommées *Bem-corini. Suppl.* I. 869. *b*. *Boin-caro. Ibid.* II. 3. *a*, *b*.

ADHÉRENCE, *ou* ADHÉSION, (*Phyſiq.*) adhérences dans le corps humain, qui donnent occaſion à diverſes maladies. Adhérence qui prouve la preſſion de l'air. M. Muſſchembroeck attribue l'adhérence des parties des corps à leur attraction mutuelle. Raiſon donnée par quelques auteurs pour prouver que l'adhérence des parties de l'eau ne vient pas de leur attraction. I. 132. *a*.

Adhérence, l'adhérence des parties des corps attribuée à l'effet de l'air. I. 229. *b*. Adhérence de deux marbres polis appliqués l'un à l'autre. VI. 883. *b*. Adhérence des particules d'eau. V. 187. *a*. Sur l'adhérence, *voyez* COHÉSION.

ADHÉRENT, (*Juriſp.*) différence entre complice & adhérent. I. 132. *b*.

ADHÉRENT, *attaché*, *annexé*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 132. *b*.

ADHÉRITANCE, (*Juriſp.*) ou *adhéritement*. Son oppoſé eſt déshéritance ou déshéritement. IV. 884. *b*.

ADHÉSION de l'air aux corps fluides & aux ſolides. I. 849. *a*.

ADIAPHORISTES, (*Hiſt. eccl.*) étymologie du mot. On a donné ce nom aux luthériens mitigés, diſciples de Mélanchton, & enſuite à ceux qui ſouſcrivirent à l'*interim*. I. 312. *b*.

ADJECTIF, (*Gram.*) Comme toute qualité ſuppoſe une ſubſtance dont elle eſt qualité, tout adjectif ſuppoſe

un ſubſtantif. Nous ne connoiſſons les ſubſtances que par l'impreſſion qu'elles font ſur nos ſens, & que nous exprimons par des adjectifs. Les objets n'excitent en nous telle ſenſation, que par un effet de la diſpoſition de nos organes & ſelon les loix du méchaniſme univerſel. On diſtingue les adjectifs en phyſiques & en métaphyſiques. I. 133. *a.* Parmi ceux de cette ſeconde claſſe ſe trouvent les ſuivans, grand & petit, différent & pareil ou ſemblable, borné, terminé, fini & infini. *ibid. b.* parfait & imparfait. Comment s'acquierent les idées exprimées par ces adjectifs. Réfutation des idées innées. Autres adjectifs métaphyſiques, ceux qui modifient leurs ſubſtantifs; & les font conſidérer ſous quelque point de vue particulier. *Ibid.* 134. *a.* Il faut obſerver ici que les mots changent de valeur ſelon les différentes vues que l'uſage leur donne à exprimer. Régles à obſerver ſur la terminaiſon, & ſur la poſition de l'adjectif. *Ibid. b.* Liſte de pluſieurs adjectifs qui ne ſe placent qu'après leurs ſubſtantifs. *Ibid.* 135. *a.* Et de ceux qui les précedent toujours. Autres qui ſe placent indifféremment devant ou après. *Ibid. b.* La poſition de l'adjectif devant ou après le nom qu'il détermine, en change quelquefois entiérement la valeur. Terminaiſon des adjectifs ſelon leur genre, en grec, en latin, & en françois. *Ibid.* 136. *a.* Adjectifs dont la terminaiſon maſculine a changé par l'uſage. Adjectifs terminés au maſculin par un *f*, qui ſe change en *v* au féminin. Obſervation ſur quelques irrégularités des adjectifs, *mon ma, ton ta, ſon ſa.* Obſervation ſur l'adjectif joint au mot pluriel *gen.* marque du pluriel dans les adjectifs. *Ibid. b.* Degrés de comparaiſon des adjectifs. Adjectifs pris adverbialement. Il ne faut pas confondre l'adjectif avec le ſubſtantif qui énonce une qualité. *Ibid.* 137. *a.* Uſage des adjectifs en poéſie. *Ibid. b.*

ADJECTIFS, (*Logiq.*) On diſtingue en logique, principalement, quatre ſortes d'adjectifs; les nominaux, les verbaux, les numéraux & les pronominaux. I. 137. *a.* Degrés de comparaiſon des adjectifs. *Ibid.* 138. *a.*

Adjectif, différence entre épithete & adjectif. V. 820. *a.* Quels adjectifs peuvent être rangés dans la claſſe des épithetes. *Ibid. b.* Les adjectifs ne doivent point être mis au rang des noms. VI. 591. *a.* XV. 587. *b.* Propriété caractériſtique des adjectifs. X. 756. *a.* Les adjectifs n'ont en eux-mêmes qu'un ſens indéfini. VIII. 669. *a.* 754. *a.* 755. *b.* De la terminaiſon des adjectifs ſelon les nombres. XI. 206. *b.* Parmi les adjectifs en françois, il en eſt qui ſe terminent en *ile* pour le maſculin & le feminin, & d'autres qui ſe terminent en *il* pour le maſculin & en *ile* pour le feminin. Raiſon de cette différence. XIII. 554. *a.* Obſervations ſur la terminaiſon de quelques adjectifs latins. VII. 175. *b.* Des cas où un adjectif eſt pris ſubſtantivement, ſoit en françois, ſoit en latin. XV. 588. *b.* Adjectifs qui ſont pris adverbialement. I. 149. *a.* Fondement de l'accord de l'adjectif avec le ſubſtantif. IV. 86. *a.* des genres des adjectifs. VII. 590. *b.* Obſervation ſur une regle de Vaugelas, touchant les adjectifs qui ſe trouvent placés après leurs ſubſtantifs ayant le mot *plus*, entre deux. XV. 668. *a. b.* Diviſion des adjectifs en phyſiques & en métaphyſiques. X. 756. *a.* Tranſmutation des uns en noms & des autres en pronoms. *Ibid.* Deſtination des adjectifs propoſitifs ou métaphyſiques. I. 726. *a.* Trois ſortes d'adjectifs déclinables en latin. XI. 890. *b.* 891. *a.* Adjectifs indéclinables. 891. *b.* Adjectifs hétéroclites. VIII. 190. *a.* Adjectifs numéraux. XI. 207. *b.* Ordinaux. 581. *a.* Partitifs. XII. 106. *a.* Poſſeſſifs. XIII. 162. *b.*— 165. *a.* relatifs XIV. 53. *b.* Conjonctifs. 55. *b.*— 61. *a.* Verbaux. XVII. 46. *b.* 47. *a. b.* Regles concernant les adjectifs en françois. *Suppl.* III. 127. *b.*

Adjectifs, verbes. X. 737. *a.* Diſtinction de ces verbes en actifs, paſſifs & neutres. XI. 118. *b.* Il n'y a point de verbe adjectif qui ne ſe puiſſe décompoſer par le verbe ſubſtantif *être.* XVII. 51. *a.*

ADIEU, diſcours d'adieu chez les anciens. I. 527. *b.*

ADIMAN, (*Hiſt. nat.*) animal privé, aſſez ſemblable à un mouton, *&c.* commun dans les déſerts de Lybie. I. 138. *a.*

ADJOINT, (*Gramm.*) mots ajoutés à la propoſition, & qui n'entrent pas dans la compoſition de la propoſition. I. 138. *a.*

Adjoint, aſſocié collegue. I. 138. *b.*

ADJOINT, titre qu'on a ſubſtitué dans l'académie des ſciences à celui d'éleve. V. 506. *b.* Adjoint d'un officier eccléſiaſtique. III. 554. *b.*

ADJOINT, (*Libr.*) officier de la Librairie. Ses fonctions. Il y a quatre adjoints qui, avec le ſyndic, forment ce qu'on appelle les officiers de la librairie. Fonctions de ces officiers. I. 131. *b.*

ADJOINTS, (*Bell. Lett.*) ou *circonſtances.* Argumens qui ſe tirent des adjoints. I. 138. *a.*

ADJOURNEMENT, (*Juriſp.*) Etym. de ce mot. L'aſſignation n'emporte pas toujours adjournement. Les adjournemens pardevant les juges inférieurs ſe donnent ſans commiſſions. I. 138. *b.* Comment les exploits d'adjournement doivent être authentiqués. Adjournement perſonnel. Adjournement à trois briefs jours. Sens du mot *adjournement* en Angleterre. *Ibid.* 139. *a.*

Adjournement, différence entre aſſignation & adjournement I. 770. *a.* De l'adjournement tel qu'il ſe pratiquoit chez les Romains pour les affaires des particuliers. IX. 19. *b.* Les formalités d'adjournemens & citations ſont réglées par l'ordonnance de 1667. IV. 308. *a.* Adjournement qui ſe donne par un appariteur pour comparoître devant un juge d'égliſe. III. 485. *b.* Décret d'adjournement perſonnel: décret d'adjournement ſimple. IV. 715. *b.* Etat d'adjournement perſonnel. VI. 28. *a.* Exploit d'adjournement. 306. *b.* Adjournement formel. VII. 182. *b.* Converſion d'adjournement perſonnel en décret de priſe de corps. IV. 166. *b.* Adjournement des pairs au parlement. XI. 764. *b.* Sur les adjournemens, *voyez* EXPLOIT, VADIMONIUM, CITATION EN JUGEMENT.

ADIPEUX, (*Anatom.*) vaiſſeaux adipeux. Obſervations ſur ces vaiſſeaux. Membrane adipeuſe. I. 139. *a.*

ADIPEUX, (*Anat.*) l'exiſtence des conduits adipeux rejettée, la graiſſe ſuinte certainement de toute la longueur des arteres. La membrane adipeuſe n'eſt que la cellulaire. *Suppl.* I. 170. *a.*

ADIPEUX, membranes adipeuſes. VII. 838. *b.* Leur formation. *Suppl.* I. 129. *a.* Cellules adipeuſes. II. 807. *b.* 808. *a.* VII. 838. *b.* Pourquoi dans la ſecrétion des humeurs, les molécules huileuſes entrent dans les conduits adipeux, tandis que le ſang continue ſa route. VII. 839. *a.* Arteres adipeuſes. *Suppl.* IV. 604. *b.* Veines adipeuſes. 605. *a.*

ADIRÉ, vieux terme de pratique, ſynonyme à *égaré.* Pourſuite du paiement d'une lettre de change *adirée.* I. 139. *a.*

ADIRES, (*Hiſt. nat.*) ſortes de chiens qu'on voit en Eſpagne. Autre animal d'Afrique, nommé *Adire.* I. 139. *b.*

ADITION, (*Juriſp.*) adition d'hérédité. I. 139. *b.*

ADJUDICATION, (*Juriſp.*) adjudication par décret. I. 139. *b.*

ADJUDICATION. Congé d'adjuger. III. 863. *a.* Adjudication au rabais. XII. 731. *b.* Adjudication à l'extinction de la chandelle. III. 127. *a.* Adjudication à trois coups de bâton. *Ibid.* Adjudication par décret. IV. 717. *a. b.* Élections en ami, uſitées dans les adjudications des biens qui ſe font en juſtice. V. 454. *b.*

ADMETE, (*Myth.*) roi de Pheres en Theſſalie, fut un des argonautes. Ce que la fable raconte ſur ce roi. *Suppl.* I. 170. *a. Voyez* ALCESTE.

ADMETE, (*Myth.*) fille d'Euriſthée. *Suppl.* I. 170. *a.* Hiſtoire ſinguliere de cette Princeſſe. *Ibid. b.*

ADMETTRE, *Recevoir*, (*Synon.*) différences & rapports de ces deux mots. I. 139. *b.*

ADMINISTRATION, (*Juriſp.*) Adminiſtration des biens d'un mineur. I. 140. *a.* Adminiſtration des ſacremens. Adminiſtration en matiere bénéficiale. Adminiſtration ſynonyme à fourniſſement, en terme de palais. *Ibid. b.*

ADMINISTRATION, (*Droit. Politiq.*) Réflexions ſur l'adminiſtration des états. IX. 360. *b*, &c. La bonne adminiſtration eſt la principale ſource de la puiſſance des états. XIII. 557. *a.* Caractere de l'adminiſtration des vieillards. XVII. 258. *a.* Les hommes de génie peu propres à l'adminiſtration des états. VII. 583. *b.* Plus le produit net eſt grand, plus l'adminiſtration eſt bonne. VIII. 278. *b.* L'opulence & la miſere ſont la ſuite d'une mauvaiſe adminiſtration. VIII. 676. *a.* Sur l'adminiſtration, *voyez* GOUVERNEMENT. Adminiſtration des finances. VI. 814. *a.*

ADMIRABLE, (*Médec.*) épithete appliquée à toutes les pierres factices médicinales. Deſcription de la pierre admirable de M. Lémery. Ses propriétés & ſon uſage. I. 140. *b. Voyez* PIERRE MEDICAMENTEUSE.

ADMIRATIF, (*Gramm.*) uſage du point admiratif dans la ponctuation. I. 140. *b.*

ADMIRATION, (*Morale*) nature de ce ſentiment. Son principe & ſon objet. Il faut être ſouvent en garde contre ce ſentiment. Eſprits qu'il eſt difficile d'étonner. I. 140. *b.*

Admiration. Réflexions ſur ce mouvement de l'ame. XII. 144. *a.* Larmes d'admiration. IX. 295. *b.*

ADMIRATION, (*Beaux Arts.*) On peut nommer étonnement, le ſentiment que produit en nous un événement contraire à notre attente, & reſtreindre l'admiration au ſentiment qui naît de la conſidération d'une force extraordinaire & inconnue. Deſcartes a mis l'admiration au rang des paſſions; Wolf au contraire, l'en a exclue. L'admiration peut être du plus grand uſage pour porter l'homme au bien, & le détourner du mal. Le mal, porté à un certain degré, eſt auſſi propre que le bien à produire ce mouvement. Diverſes occaſions dont les artiſtes doivent profiter pour l'exciter dans notre eſprit. *Suppl.* I. 170. *b.* Pour qu'un artiſte puiſſe exciter l'admiration, il ne ſuffit pas qu'il connoiſſe les ſources du merveilleux, il faut qu'il ait profondément médité ſur les grands objets de la nature & de la vie civile, &c. *Ibid.* 171. *a.*

ADMIRAULD, deſcription d'une pendule de cet ingénieux artiſte. V. 870. *a. b.* Sa machine à tailler les fuſées. VII. 394. *b.*

ADOLESCENCE, (*Phyſiolog.*) quels ſont les termes de cet âge. I. 141. *b.*

Adoleſcence. Deſcription phyſiologique de cet âge. *Suppl.*

I. 200. *b.* L'adoleſcent doit être parvenu au terme de l'accroiſſement de ſon eſprit. *Ibid.* Régime propre à cet âge. XIV. 12. *b.* Maladies auxquelles il eſt expoſé. Remedes. I. 170. *b.*

ADOLIA, (*Bot.*) genre de plante du Malabar. Ses différens noms. Ouvrage où elle eſt figurée. Sa deſcription. *Suppl.* I. 171. *a.* Ses qualités & uſages. *Ibid. b.* Deuxieme eſpece. *Vetadagou :* ouvrage où elle eſt figurée. Ses différens noms. Sa deſcription. *Ibid.*

ADOLPHE, ou ADOLPHE de Naſſau, (*Hiſt. d'Allem.*) empereur. Cauſe de ſon élection, *Suppl.* I. 171. *b.* Précis de ſon regne. Ses enfans. *Ibid.* 172. *a.*

ADOLPHE de Naſſau, empereur dépoſé. IV. 72. *b.*

ADOLPHE, (*Hiſt. de Danem.*) fils de Gerard, comte de Holſtein & duc de Sleſwigh. Eloge de ce prince. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 172. *a.*

ADOLPHE de Schaffembourg, comte de Holſtein. Ses guerres avec le roi de Danemarck. *Suppl.* II. 222. *b.*

ADOM ou *Adon*, (*Géogr.*) petit royaume de la côte d'Or en Afrique. Ses bornes, ſon étendue. Son gouvernement. Ses productions. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADONAÏ, (*Théolog.*) l'un des noms de Dieu, qui ſignifie *Seigneur*, en hébreu. Pourquoi les maſſoretes ont mis ſous le nom que l'on lit aujourd'hui *Jehova*, les points qui conviennent aux conſonnes du mot *Adonaï*. Origine de ce mot. Il a été quelquefois appliqué aux hommes. I. 141. *b.*

ADONIAS, ou *Adonija*, (*Hiſt. ſacr.*) fils de David. Signification de ſon nom. Hiſtoire de ce prince. Autres perſonnages de ce nom, dont il eſt parlé dans l'écriture ſainte. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADONIAS, (*Hiſt. ſacr.*) fils de David. Son ambition. *Suppl.* IV. 714. *a.* Sa mort. *Ibid.*

ADONI-BESEH, (*Hiſt. ancien.*) roi de la ville de Beſech en Canaan. Ses cruautés. Cataſtrophes qu'il eſſuya. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADONIES, ou *Fêtes adoniennes*, (*Myth.*) qu'on célébroit en l'honneur d'Adonis. Lieux où elles furent célébrées. Deſcription que Lucien donne de la maniere dont cette ſolemnité ſe pratiquoit à Byblos en Phénicie. I. 141. *a.* Le culte d'Adonis adopté par les Juifs. *Ibid.* 142. *a.*

ADONIQUE, *ou* ADONIEN, (*Poéſie*) ſorte de vers. On en faiſoit uſage aux fêtes d'Adonis. I. 142. *a.*

Adonique, le vers adonique termine ordinairement les ſtrophes des vers ſaphiques. XIV. 641. *a.*

ADONIS, (*Jardin.*) Sorte de renoncule. Ses vertus médicinales. I. 142. *a.*

ADONIS, (*Myth.*) fruit de l'inceſte de Cyniras avec ſa propre fille Myrrha. Aventures d'Adonis. Fête en ſon honneur, dont Arſinoë, femme de Ptolémée-Philadelphe donna le ſpectacle en Egypte. Explication de la fable d'Adonis. Obſervations ſur ſon culte. *Suppl.* I. 173. *a.*

Adonis, temples d'Adonis. Réflexions ſur ſon apothéoſe. XVI. 66. *b.* Sa fête défendue dans l'écriture. X. 718. *a.* Malédiction que ſon grand-pere prononça contre lui. *Suppl.* I. 306. *a.*

ADONIS, (*Géogr. Mythol.*) fleuve de Phénicie. Origine de ſon nom. Fêtes en l'honneur d'Adonis qu'on célébroit tous les ans auprès de ce fleuve. Pourquoi ſes eaux paroiſſoient rouges le jour de cette fête. Deſcription de ſon cours. *Suppl.* I. 173. *a.*

ADONNER, (*Marine*) devenir moins contraire, ou même favorable, en parlant du vent. Uſage de ce mot. *Suppl.* I. 172. *b.*

ADOPTIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du huitieme ſiecle. Origine de cette ſecte. Déciſion de Felix, évêque d'Urgel, ſur la filiation de Jeſus-Chriſt. Conciles où la doctrine des adoptiens fut condamnée. I. 142. *a*, *b.*

ADOPTIF, (*Juriſp.*) droit qu'acquéroient les enfans adoptifs chez les Romains. Adrien préféroit les enfans adoptifs aux enfans ordinaires. Livres intitulés *adoptifs*. I. 142. *b.*

Adoptifs. Les enfans adoptifs jouiſſoient des droits d'agnation. I. 176. *b.* Frere adoptif. VII. 299. *b.*

ADOPTION, (*Juriſp. Hiſt. anc. & mod.*) mots dérivés du verbe *adoptare :* on a fait *adobare*, qui ſignifioit *faire quelqu'un chevalier*, d'où eſt venu *miles adobatus*, chevalier nouvellement fait. En quoi conſiſtoit l'eſpece d'adoption que Jacob fit d'Ephraïm & de Manaſſé. I. 142. *b.* Adoption que faiſoit chez les Juifs un frere en épouſant la veuve de ſon frere. Adoption de Moyſe par la fille de Pharaon. Celle d'Eſther par Mardochée. Adoption que Dieu fait des fideles. Chez les Muſulmans, celui qui eſt adopté paſſe par la chemiſe de celui qui l'adopte. Elie adopta Eliſée en le revêtant de ſon manteau. Moyſe adopta Eléazar pour grand-prêtre, en le revêtant des habits d'Aaron. Nous obtenons l'adoption des enfans de Dieu en revêtant l'homme nouveau. Conditions requiſes chez les Romains pour l'adoption. *Ibid.* 143. *a.* Deux ſortes d'adoptions ; l'une devant le prêteur, l'autre dans l'aſſemblée du peuple ou par un reſcrit de l'empereur. Adoption teſtamentaire qui étoit pratiquée chez les Romains, & qui eſt aujourd'hui en uſage en France. Adoption de Boſon, roi d'Arles, par le pape Jean VIII. en quels termes étoit conçue la demande en adoption. Effets de l'adoption chez les Romains. Adoptions feintes, interdites par le ſénat. Loi des Atheniens ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

ADOPTION, (*Hiſt. mod.*) Cérémonie de l'adoption, pratiquée chez les Turcs & les Arméniens. En quels cas ces peuples adoptent des enfans étrangers. Réflexion de miladi Montague ſur cette adoption. *Suppl.* I. 173. *b.*

ADOPTION *par les armes*, (*Hiſt. milit.*) origine de cette adoption chez les peuples du nord. Par cette cérémonie, les germains étoient reconnus enfans de la république. C'eſt dans l'hiſtoire des Goths & des Lombards qu'il eſt plus ſouvent fait mention de cette adoption militaire. *Suppl.* I. 173. *b.* L'adoption de Coſroës, fils de Cebades, roi de Perſe, propoſée à l'empereur Juſtin. Comment ſe faiſoient les adoptions militaires. Droits qu'elles conféroient. L'uſage de cette adoption chez les Lombards a fini avec leur monarchie : mais depuis ce tems, on en trouve encore des traces chez les empereurs d'Orient. On trouve différens monumens qui conſtatent que les rois de France ont été adoptés par des princes étrangers. Deux ſortes d'adoptions faites par les rois de France ; l'une par la barbe, l'autre par les cheveux. *Ibid.* 174. *a.*

Adoption. Cérémonie d'adoption chez les Romains. IX. 363. *b.* Eſpece d'adoption nommée adrogation. I. 147. *a.* Autorité qu'exerçoit à l'égard des adoptions le college des pontifes & enſuite l'empereur ou un magiſtrat. XIII. 80. *b.* Nobleſſe d'adoption. XI. 171. *b.* Eſpece d'adoption nommée *affiliation*, en uſage chez les Gaulois. I. 159. *b.*

ADORATION, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. I. 143. *b.* Il eſt pris quelquefois pour la marque de vénération que des hommes rendent à d'autres hommes. En quoi conſiſte l'adoration que les catholiques rendent à la croix. I. 144. *a.*

ADORATION, (*Hiſt. mod.*) maniere d'élire les papes, mais qui n'eſt pas ordinaire. En quoi elle conſiſte. Abus attachés à cette ſorte d'élection. 144. *a.*

ADORER, (*Théolog.*) ſignifie littéralement porter à ſa bouche, baiſer ſa main, ou baiſer quelque choſe. Les Hébreux mettent quelquefois *le baiſer* pour *l'adoration*. I. 144. *a.* Le terme d'adorer ſe prend auſſi pour les marques de reſpect qu'on rend à des ſupérieurs. Dans l'une & l'autre ſorte d'adoration, on s'inclinoit profondément, & ſouvent on ſe proſternoit juſqu'en terre. Exemples. *Ibid. b.*

ADORER, *honorer*, *révérer*, (*Gramm.*) ſignification, différences & uſage de ces mots. I. 144. *b.*

Adorer, ſignification propre de ce mot. VIII. 500. *b.*

ADOS, (*Jardinage*) conſtruction d'une forme d'Ados qui va de pair, à peu de choſe près, avec les chaſſis vitrés pour les pois de primeur, & pour les fraiſiers, ainſi que pour quantité de nouveautés. Avantages de cette ſorte d'Ados. *Suppl.* I. 174. *b.*

ADOUBER *un chevalier*, ancien terme de chevalerie. III. 312. *a.*

ADOUCIR, *mitiger*, (*Synonym.*) différences entre ces deux mots. I. 145. *a.*

ADOUCIR, (*Peinture*) maniere de mêler ou fondre pluſieurs couleurs enſemble ſur le tableau. Comment on adoucit les deſſins lavés & faits avec la plume. I. 145. *a.*

ADOUCIR, (*Archit.*) art de laver un deſſin, de maniere que les ombres expriment diſtinctement les corps ſphériques d'avec les angulaires. I. 145. *a.*

Adoucir, en terme d'épingletier-aiguilletier, en terme d'orfévrerie, en terme de diamantaire. I. 145. *a.* De doreur ſur bois, d'horloger, de fondeur de plomb, de teinturier. *Ibid. b.*

ADOUCISSEMENT, (*Peint.*) *Voyez* ADOUCIR.

ADOUCISSEMENT, (*Archit.*) liaiſon d'un corps avec un autre corps formé par un *congé*. I. 145. *b.*

ADRACHNE, (*Bot.*) plante commune dans la Candie, ſur les montagnes de Leuce, & dans d'autres endroits entre des rochers. Sa deſcription. I. 145. *b.*

ADRAGANT, *la gomme*, (*Hiſt. nat. Méc. Chym.*) ſuc gommeux qui nous vient de Crete, d'Aſie & de Grece. Caracteres de la meilleure gomme adragant. Son analyſe. Ses propriétés & uſages. I. 146. *a.*

ADRAGANT, *gomme*. *Suppl.* I. 805. *b.* plante d'où elle découle. XVI. 512. *b.*

ADRAMMELEC, (*Myth. Hiſt. ſacr.*) étymologie de ce nom. Divinité Aſſyrienne, dont le culte fut introduit dans la Samarie après la tranſplantation des Cathéens. Figure que les docteurs Juifs lui donnent. C'étoit la même divinité que Moloch. Auteurs à conſulter. *Suppl.* I. 175. *a. Voyez* ANNAMALEC.

ADRAMMELEC, fils de Sennacherib. *Suppl.* I. 175. *a.*

ADRASTE, (*Hiſt. anc. Myth.*) fils de Gordius, roi de Phrygie, fut un de ces infortunés qui vivent déchirés de remords, ſans s'être rendus coupables. Aventures de ce prince. *Suppl.* I. 175. *a.*

ADRASTE, (*Hiſt. anc.*) roi d'Argos. Principaux événemens

de ſa vie. Obſervations ſur ſon cheval merveilleux. *Suppl.* I. 175. *b.*

ADRESSE, *ſoupleſſe, fineſſe, ruſe, artifice*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 146. *a.*

ADRESSE, (*Hiſt. mod.*) terme uſité en Angleterre, pour ſignifier un placet, une requête, une remontrance. I. 146. *b.*

ADRESSE, (*Comm.*) différentes ſignifications de ce mot. I. 146. *b.*

Adreſſe, relief d'adreſſe, en terme de juriſprudence. XIV. 66. *b.* Adreſſe des lettres. XV. 698. *b.* Tours d'adreſſe. XVI. 463. *b.*

ADRIA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie. Obſervations ſur ſon évêché. Il n'en exiſte plus que des ruines. Son origine. Traces de ſon ancienne ſplendeur. *Suppl.* I. 175. *b.*

ADRIANALES, (*Hiſt. anc.*) *Voyez* HADRIANALES.

ADRIANO A SIERRA, (*Géogr.*) montagne de la Biſcaye, une des plus hautes des Pyrénées. Chemin qu'on y a taillé dans le roc. *Suppl.* I. 175. *b.*

ADRIATIQUE, *mer*, (*Géogr.*) ou golfe de Veniſe. Sa longueur. Largeur de ſon ouverture entre la Canina & Otrante. Table des pays qui confinent à la mer Adriatique. Des principales îles de ce golfe. Des petits golfes particuliers qui s'y trouvent. De pluſieurs mers qui prennent leur nom des pays voiſins, & des principales villes & fortereſſes de ce golfe. *Suppl.* I. 176. *a*, *b.*

ADRIATIQUE, *mer*, origine de ce nom. X. 365. *a.* Projet que forma M. Varron de bâtir un pont ſur cette mer pour joindre l'Italie à la Macédoine. XIII. 71. *b.*

ADRIANISTES, (*Hiſt. eccl.*) 1°. hérétiques qui ſortirent, ſelon Théodoret, de la ſecte de Simon le magicien. 2°. Sectateurs d'Adrien Hamſtedius, novateur qui vivoit dans le XVI. ſiecle. Ses erreurs. I. 146. *b.*

ADRIEN I, pape. C'eſt le premier pape qui prétendit être au rang des princes, XI. 835. *b.* & qui ſe fit baiſer les pieds. XII. 558. *a.*

ADRIEN IV. La ville de Rome miſe à l'interdit par ce pape. VIII. 816. *a.*

ADRIEN VI. Obſervations ſur ce pape. XVII. 761. *a*, *b.* 562. *a.*

ADRIEN, (*Ælius*) fils adoptif & ſucceſſeur de Trajan. Hiſtoire de cet empereur. *Suppl.* I. 177. *a.*

ADRIEN, empereur. Sa patrie. VIII. 932. *b.* Il conſulte les ſorts de Virgile pour ſavoir s'il ſuccédera à Trajan. XV. 378. *b.* Heureux préſage qu'il tira un jour de la perte de ſon manteau. XII. 319. *a.* Les Juifs punis par cet empereur. X. 406. *a*, *b.* *Suppl.* I. 885. *b.* Honneurs qu'il rendit à ſon mignon Antinoüs. XI. 533. *b.* Son amitié pour Verus. Diviſion qu'il fit de l'Aquitaine. *Suppl.* III. 310. *b.* Temple qu'il ſe fit élever à Athenes ſous le nom de Jupiter Panhellenien. XI. 817. *b.* Feu de joie ordonné par Adrien. Belle action de cet empereur. VI. 637. *b.* Lieu où il finit ſes jours & fut enterré. IX. 892. *a.* Fête qu'Antonin établit en ſon honneur. VIII. 22. *a.* Adrien compté parmi les médecins. X. 277. *b.* Maiſon de plaiſance qu'il avoit ſur le chemin de Tivoli à Freſcati. XVII. 273. *a.* *Suppl.* II. 214. *a.* Mole d'Adrien. X. 628. *a.* Muraille d'Adrien dans la Grande-Bretagne. X. 866. *b.* XVI. 823. *b.* Cirque d'Adrien. *Suppl.* II. 431. *b.* III. 476. *b.* Château qu'il fit pour lui ſervir de tombeau. *Suppl.* II. 373. *b.* Tombeau d'Adrien. *Voyez* l'article *antiquités*, vol. I. des planches. Edit perpétuel de cet empereur. V. 139. *a.* S'il eſt vrai qu'il inſtitua des jeux circenſes. *Suppl.* II. 431. *a.*

ADROGATION, (*Juriſp.*) ſorte d'adoption. I. 147. *b.*

Adrogation, aſſociation d'un patricien dans l'ordre des Plébéiens. I. 147. *a.*

ADVENTICE, (*Logiq.*) idées adventices ou qui viennent des ſens, de façon que, ſans les impreſſions faites ſur nos organes, nous ne ſaurions les avoir dans l'état préſent des choſes. *Suppl.* I. 177. *b.*

ADVENTICE, (*Jardin.*) plantes adventices, qui croiſſent ſans avoir été ſemées. Racines adventices. *Suppl.* I. 177. *b.*

ADVERBE, (*Gram.*) étymol. de ce mot. I. 147. *a.* L'adverbe a la valeur d'une prépoſition avec ſon complément. Il ajoute quelque modification à l'action que le verbe exprime, & il n'a beſoin lui-même d'aucun complément. *Ibid. b.* Tout adverbe peut être énoncé par une prépoſition & un mot qui lui eſt ajouté comme ſon complément. Différentes ſortes d'adverbes; ſavoir, de tems, de lieu. *Ibid.* 148. *a.* de quantité, de qualité, de maniere, d'interrogation, d'affirmation, de négation, *Ibid. b.* de diminution, de doute, d'exception, *&c.* Adverbes qui ſervent dans les degrés de comparaiſon, à augmenter la ſignification des adjectifs. Adverbes qui ſe comparent. Adjectifs pris adverbialement. Expreſſions adverbiales. *Ibid.* 149. *a.*

ADVERSATIF, (*Gram.*) conjonction adverſative. I. 149. *a.* Différence entre ces conjonctions & celles qu'on nomme disjonctives. *Ibid. b.*

Adverſatif, conjonction adverſative. III. 873. *a.* X. 759. *b.* Propoſition adverſative. IV. 85. *b.*

ADVERSITÉ, (*Morale*) raiſons qui doivent engager l'homme à ſupporter l'adverſité & à en profiter. *Suppl.* I. 177. *b.* *Voyez* AFFLICTION.

ADVERSITÉ, *Voyez* PROSPÉRITÉ. C'eſt dans l'adverſite que la vertu brille de ſon plus bel éclat. XVII. 178. *a.*

ADJUTOR, acteur déſigné par ce nom chez les Romains. XIV. 884. *a.*

ADVEU *& dénombrement*, (*Juriſp. féod.*) acte de vaſſalité. Maximes de juriſprudence ſur ce ſujet. I. 149. *b.*

ADULA, (*Géogr.*) contrée des Alpes entre les griſons, les ſuiſſes & les valeſiens. Montagnes qu'elle contient. *Suppl.* I. 177. *b.*

ADULTÉRATION, (*Juriſp.*) action de dépraver & altérer quelque choſe qui eſt pur. Diverſes peines infligées à ceux qui adulterent la monnoie courante. I. 150. *a.*

ADULTÉRATION, (*Pharmac.*) falſification d'un médicament. I. 150. *a.*

ADULTERE, (*Morale*) ce crime eſt, après l'homicide, le plus puniſſable. I. 150. *a.* Maux qui réſultent de l'union paſſagere de deux perſonnes qui ſont ſans engagement. Maux qui retombent ſur les enfans provenans d'adultere. La ruine de la fécondité & l'opprobre de la ſociété ſont les ſuites infaillibles des liaiſons irrégulieres. Quel eſt le célibat que l'égliſe honore & autoriſe. *Ibid. b.* Premiere loi contre l'adultere publiée par Auguſte. L'adultere conſidéré plutôt comme un crime privé que comme un crime public. La loi avoit établi en certains cas le mari juge & exécuteur en ſa propre cauſe. Dans quels cas la loi Julia décernoit des peines contre le mari, auſſi bien que contre la femme. Une femme ne peut pourſuivre ſon mari coupable de ce crime. Singuliere punition ſous Théodoſe, d'une femme adultere. Punitions de ce crime chez divers peuples. *Ibid. a.* Quelles ſont aujourd'hui les loix concernant l'adultere. Sentimens de diverſes ſectes chrétiennes ſur l'effet de l'adultere par rapport au mariage. Loi des Anglois contre une femme qui abandonne ſon mari pour vivre avec un adultere. *Ibid. b.*

Adultere, réflexions ſur ce crime. VII. 188. *b.* Si la queſtion de l'adultere peut ſe réſoudre par la reſſemblance ou diſſemblance des enfans au pere. *Suppl.* III. 888. *b.* 889. *a.* Il étoit inconnu à Sparte. IX. 156. *a.* Eaux de jalouſie employées chez les Juifs pour connoître ſi une femme étoit coupable d'adultere. V. 203. *b.* Droit d'un mari chez les premiers Romains ſur ſa femme adultere. X. 102. *a.* Les femmes romaines répudiées pour adultere étoient obligées de prendre la toge des hommes. XVI. 369. *a.* Peine d'être tonſurée & renfermée, infligée chez les Romains & parmi nous aux femmes adulteres. 413. *b.* Punition d'une femme convaincue d'adultere chez les catholiques. I. 895. *a.* VI. 477. *a.* Peines portées contre le même crime par l'authentique. 476. *a.* Sentiment de S. Ambroiſe ſur l'adultere. XII. 343. *b.* Peine infligée par les loix d'Alfred à celui qui débauchoit la femme d'un autre. XVII. 587. *a.* Châtiment nommé paratilme infligé autrefois aux adulteres qui étoient pauvres. XI. 924. *a.* Comment un mari ſe venge en Mingrélie de l'infidélité de ſa femme. X. 547. *b.* Les adulteres condamnés à mort dans l'île de Tenedos. XVI. 134. *a.* Punition de ce crime ſelon les loix de Gengis-kan. XVII. 664. *a.* De l'adultere commis par les fiancés. VI. 661. *a.* De la femme adultere dont il eſt parlé dans l'évangile. VI. 478. *b.* XVII. 758. *b.*

ADULTERE, (*Aſtronom.*) éclipſes adulteres. I. 151. *b.*

ADULTERIN, (*Juriſp.*) enfans provenus d'un adultere. Combien les loix leur ſont contraires. I. 151. *b.* *Voyez* BATARD.

ADVOCAT, (*Juriſp.*) étym. de ce mot. I. 151. *b.* Des advocats chez les Romains. Il ne leur étoit pas permis de vendre leurs ſervices. On diſtinguoit deux ſortes d'advocats, les plaidans & les juriſconſultes. I. 152. *a.*

Advocat général. Advocat fiſcal des empereurs. Advocat conſiſtorial. *Ibid.* Advocat d'une cité ou d'une ville. Advocat dont la fonction étoit de défendre les droits & revenus de l'égliſe & des communautés religieuſes. *Ibid. b.*

Advocat. Du tems de la république romaine, l'emploi des advocats étoit plus honorable que celui des juriſconſultes. IX. 71. *a.* Leur profeſſion avilie dans Athenes & dans Rome. *Suppl.* I. 814. *b.* Habit des advocats romains. XVI. 369. *b.* Eſpece d'amulette que les advocats portoient autrefois avec eux. III. 589. *b.* Tableaux dont ils ſe ſervoient pour toucher les juges. XV. 805. *b.* Les advocats appellés *Scholaſtici.* XIV. 770. *a.* Advocats du fiſc chez les Romains. VII. 600. *b.* Advocats nommés *Moratores.* IX. 20. *a.* Loi Cincia ſur les honoraires des advocats. 654. *b.* Caracteres uſités parmi les anciens advocats. II. 650. *a.*

College des advocats. III. 632. *b.* College des advocats au conſeil. *Ibid.* & IV. 20. *b.* Communauté des advocats & procureurs du parlement. III. 717. *b.* Commencement de l'ordre des advocats au parlement. *Ibid.* Les advocats ont ſeuls caractere pour donner des conſultations authentiques. IV. 107. *b.* Il n'y avoit autrefois que les anciens advocats qui euſſent droit de donner des conſultations. Caractere que devroit avoir l'advocat que l'on conſulte. 108. *a.* Les advocats dans leurs conſultations ſe qualifient de conſeil. Différence entre advocat conſultant

conſultant & advocat au conſeil. IV. 1. *b.* Advocats généraux du grand conſeil du roi. IV. 10. *b.* Advocats au grand conſeil. IV. 11. *a.* Ancienneté de l'établiſſement des avocats du roi au parlement. VII. 601. *a*, *b.* Advocats du roi, advocats généraux au parlement de Paris. XII. 19. *a*, *b.* — 22. *a.* Lieu où les advocats au parlement donnent des conſultations. III. 50. *b.* Advocat général en la chambre des comptes. III. 789. *a.* Advocats généraux de la cour des aides. IV. 364. *a.* Advocats du châtelet de Paris. III. 243. *b.* Conſeiller-advocat. IV. 25. *a.* Advocat-procureur. XIII. 418. *b.* Bâtonnier des advocats. II. 145. *b.* Clercs d'advocats. III. 524. *a.* Concluſions des advocats. 820. *b.* Doyen des advocats. V. 94. *a.* Ecritures d'advocats. 370. *b.* Matricule des advocats. X. 206. *a.* Défenſe faite aux advocats par rapport à leurs cliens. III. 531. *b.* De leur maniere de plaider. *Suppl.* I. 815. *a*, *b.* *&c.* Fauſſe éloquence des anciens advocats françois. *Suppl.* II. 686. *b.*

Advocats & *advoués* dans les cauſes de duel. V. 162. *a.*

ADVOCATIE, établie en certains lieux d'Allemagne. II. 750. *a*, *b.*

ADVOCATOIRES, *lettres.* IX. 415. *b.*

ADVOUÉ, (*Juriſp.*) ſignifioit anciennement l'advocat, c'eſt-à-dire, le patron ou protecteur d'une égliſe, ou communauté religieuſe. Etym. du mot. Quelques rois ont pris la qualité d'advoués de certaines égliſes. Quelles étoient les fonctions des advoués. Origine de cet office. Il y eut quelquefois auſſi des ſous-advoués dans chaque monaſtere. I. 152. *b.* Le nom d'advoués donné à des perſonnes exerçant d'autres fonctions. Deux ſortes d'advoués eccléſiaſtiques en Angleterre. La qualité d'advoués donnée à quelques femmes. Le titre d'advoué en chef donné au roi de France & au roi d'Angleterre. Advoués de contrées & de provinces. Godefroi de Bouillon après la priſe de Jéruſalem ſur les Sarraſins fut élu advoué du ſaint Sépulcre. *Ibid.* 153. *a.* *Voyez* DÉFENSEUR, PATRON.

Advoué de l'égliſe, qualité que prend l'empereur. IV. 741. *a.*

ADVOUERIE, (*Juriſpr.*) droit de préſenter à un bénéfice vacant. Pourquoi on a donné au patronage le nom d'*advouerie*. L'advouerie diſtinguée en perſonnelle & réelle. I. 153. *a.* Comment on acquiert un patronage laïque & eccléſiaſtique. En quel cas le patronage revient au roi. En quel cas il eſt dit *dormir*. — *Voyez* PATRONAGE.

ADUSTE, (*Médec.*) humeur, qui pour avoir été long-tems échauffée, eſt devenue comme brûlée. On met la bile au rang des humeurs aduſtes. Sang aduſte ou enflammé. Remede pour le corriger. I. 153. *b.*

ADYTUM, (*Hiſt. anc.*) ſanctuaire. Etym. du mot. ſanctuaire des anciens Juifs. I. 153. *b.*

Æ B

Æ, (*Gramm.*) cette diphtongue n'a dans la prononciation que le ſon de l'*e* ſimple. I. 153. *b.* Nos anciens auteurs ont écrit par *æ* le ſon de l'*ai* prononcé comme un *e* ouvert; ce qui eſt plus raiſonnable que la pratique de ceux qui écrivent par *ai*, le ſon de l'*e* ouvert qu'on fait entendre en prononçant, *françois*, *j'avois*, &c. En latin, *æ* & *ai* étoient de véritables diphtongues, où l'*a* conſervoit toujours un ſon plein & entier. I. 154. *a.*

ÆBUTIA, *loi.* IX. 649. *b.*

ÆDES, (*Hiſt. anc.*) ſignifications de ce mot chez les Romains. I. 154. *a.*

ÆDES *ſacra*, *ædiculum*. Signification de ces mots. XVI. 89. *b.*

ÆGIBOLIUM, (*Hiſt. des relig.*) l'ægibolium, le taurobolium & le criobolium étoient des ſacrifices expiatoires, dont il n'eſt pas fait mention avant le ſecond ſiecle. *Suppl.* I. 177. *b.* Cérémonies pratiquées dans leur célébration. A quelle occaſion on les célébroit. Qualités qu'on exigeoit de ceux qui ſe faiſoient initier aux myſteres. Les ſacrifices & les auſtérités du noviciat ſe renouvelloient tous les vingt ans. Pourquoi les Céſars établirent des pontifes ſubalternes, en retenant pour eux-mêmes la dignité pontificale. Premier empereur chrétien qui ceſſa d'en remplir les fonctions. *Suppl.* I. 178. *a.*

ÆGILOPS, (*Chir.*) ulcere au grand angle de l'œil. Cauſe de cette maladie. Il ne faut point la confondre avec la fiſtule lacrymale. I. 154. *a.*

ÆGILOPS, différence entre l'anchylops & l'ægilops. I. 440. *b.*

ÆGIMIUS, médecin. X. 277. *b.*

ÆGINETE, auteur en chirurgie. III. 352. *a.*

ÆGOLETHRON, (*Bot. anc.*) plante décrite par Pline. Elle croît dans la Colchide. Le miel que les abeilles en tirent rend furieux ou ivres ceux qui en mangent. I. 154. *a.* Funeſtes effets de ce miel ſur les ſoldats qui retournoient d'Aſie en Grece ſous la conduite de Xénophon. Caracteres de la plante nommée *ægolethron*. *Ibid. b.*

ÆGYPTIAC, (*Mat. méd.*) inventeur de cette compoſition. Formule & uſage de cette ſorte de déterſif. *Suppl.* I. 178. *a.*

ÆLIA *fuſia*, *loi.* IX. 649. *b.*

Ælia ſentia ou *ſextia*, *loi.* IX. 649. *b.*

ÆLIEN, *droit.* V. 117. *a.* 138. *a.*

ÆLIEN, (*Claude*) obſervations ſur cet auteur & ſes ouvrages. XIII. 258. *a.*

ÆLIUS, *Promotus*, deux médecins de ce nom. X. 277. *b.*

ÆMILIA, *loi.* IX. 650. *a.* Voie æmilienne. XVII. 419. *a.*

ÆMILIUS *Macer*, médecin. X. 277. *b.*

ÆRARIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu du tréſor public à Athenes. XI. 508. *b.* Différence qu'on établiſſoit à Rome entre le fiſc & le tréſor public. VI. 819. *b.* Tréſor renfermé à Rome dans le temple d'Ops. XI. 516. *a.* Pourquoi le temple de Saturne fut appellé *Ærarium*. V. 899. *b.* Préfet du tréſor public. XIII. 281. *b.* Gardiens du tréſor public. 701. *b.* *Quatuor viri ab ærario*. 696. *a.* Tréſor de l'état ſous les empereurs romains. V. 899. *b.* Préfets du tréſor. IV. 153. *a.*

ÆRIA, (*Géogr.*) ville de Gaule. *Suppl.* IV. 11. *b.*

AÉRIEN. Selon les Eſſéniens, l'ame eſt une ſubſtance aérienne. Corps aériens des conges. Démons aériens. Habitans aériens. I. 155. *a.*

AÉRIENNE, *perſpective*, (*Optiq.*) deſcription de cette ſorte d'illuſion d'optique. *Suppl.* I. 178. *a.*

Aérienne, perſpective aérienne. XII. 436. *a.* Téleſcope aérien. XVI. 40. *b.*

AÉRIENS, (*Hiſt. eccl.*) ſectaires du quatrieme ſiecle. Leurs dogmes. I. 155. *a.*

AEROMANTIE, (*Divin. Hiſt. anc.*) divination par le moyen de l'air. Ses différentes eſpeces. I. 155. *b.*

AERSCHOT, (*Géogr.*) ville forte du Brabant. Ses révolutions. *Suppl.* I. 178. *b.*

ÆRUMNA, origine de ce mot. XVI. 701. *b.*

ÆS, *Æſculanus*, *Æres*, (*Myth.*) divinité qui préſidoit à la fabrication des monnoies de cuivre. I. 155. *b.*

ÆS uſtum, ou *cuivre brûlé*, (*Chym. Médec.*) maniere de faire la préparation qui porte ce nom. Uſage de ce remede. I. 155. *b.* *Voyez* IV. 545. *b.*

ÆSCHRION, médecin. X. 278. *a.*

ÆSCULANUS, (*Myth.*) *Voyez* ESCULANUS.

ÆSON, rajeuniſſement d'Æſon par Médée. XIII. 762. *a*, *b.*

ÆSOPUS, richeſſe qu'acquit cet acteur. XV. 447. *a.*

ÆTHIOPS *martial*, (*Chym.*) ſa préparation. X. 152. *b.* Æthiops minéral. 374. *b.*

AETIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du quatrieme ſiecle. Hiſtoire d'Aetius leur chef. Leurs erreurs. Ils furent encore nommés *Eunoméens*, *Hétérouſiens*, *Anoméens*, *Exoucontiens*, *Troglytes ou Troglodytes*, *Exocionites*, *& purs Ariens*. *Voyez* ces mots ſous leurs titres. I. 156. *a.*

ÆTION, peintre grec. XII. 254. *b.*

AETIUS, (*Hiſt. de l'emp. d'Orient.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de ſon tems. Fléau d'Attila. Son origine. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 178. *b.* *Voyez* ATTILA.

ÆTIUS, trois médecins de ce nom. X. 278. *a.* Doctrine de l'un d'eux ſur la ſaignée. XIV. 502. *b.* *Amideni Ætii opera*. III. 352. *a.*

A F

AFFABILITÉ, *civilité*, *politeſſe*; différences & rapports entre ces expreſſions. III. 497. *a.* Réflexions ſur l'affabilité. XVII. 752. *b.*

AFFABLE, *civil*, *poli*, *honnête*, *gracieux*; différences entre ces mots. XII. 904. *a.*

AFFABLE, (*Gramm.*) relation entre les qualités affable, honnête, civil, poli & gracieux. *Suppl.* I. 179. *b.*

AFFAIRE, (*Droit nat.*) obligation que nous contractons envers un homme qui gere utilement nos affaires à notre inſu & ſans ordre de notre part. Cette obligation, appellée quaſi-contrat par les juriſconſultes Romains. Conſidérations ſur leſquelles elle eſt fondée. *Suppl.* I. 179. *b.*

AFFAISSEMENT, (*Médec.*) affaiſſement de vaiſſeaux. Boerhaave diſtingue trois branches de cette maladie. I. 156. *b.*

AFFALER, (*Marine*) peſer ou faire effort ſur une choſe pour vaincre le frottement qui la retient. On eſt preſque toujours obligé d'affaler les cargue-fonds des voiles, lorſqu'elles ſont carguées, & qu'on veut les orienter. Maniere de les affaler. Ce qu'on entend par un matelot qui s'affale avec une manœuvre, ou le long d'une manœuvre. *Suppl.* I. 180. *a.*

AFFALER, (*s'*) (*Marine*) s'approcher trop d'une côte dont on court riſque de ne pouvoir enſuite s'éloigner. Précautions à prendre pour ne point s'affaler. Moyens à employer lorſque la force du vent ou des courans ont fait affaler un vaiſſeau malgré lui. *Suppl.* I. 180. *a.*

AFFECTATION, (*Morale*) définition de cette maniere

d'être. I. 156. *b.* Ce terme eſt ſouvent relatif & de comparaiſon. Exemple d'affectation; la démarche d'un maître à danſer ou des petits-maîtres, des diſcours démentis par les mœurs, les grands complimens. *Ibid.* 157. *b.*

Affectation dans la converſation, elle eſt inſupportable aux gens d'eſprit. Affectation dans le ſtyle. Parler comme un livre, eſt ſouvent un grand défaut. I. 157. *a.*

AFFECTATION, (*Belles-lettr.*) affectation dans la penſée, dans l'expreſſion, dans le choix des mots, des tours, ou des images. Divers exemples de ce défaut dans les écrits de Voiture. Affectation qu'il reprochoit à Pline. *Suppl.* I. 180. *b.* Celle où eſt tombé Balzac. *Ibid.* 181. *a.* Celle qu'on reproche à l'avocat Lemaître, & aux orateurs de ſon tems. En quoi conſiſtoit l'affectation de Marivaux & celle de Fontenelle. *Ibid. b.* Lamothe, manieré dans les fables. *Ibid.* 182. *a.*

Affectation. Elle doit être bannie de la converſation. IV. 166. *a.* Celle du ſtyle. V. 526. *a.* doit être bannie de tout grand ouvrage. 647. *b.* L'affectation d'eſprit nuit à la clarté. *Suppl.* II. 453. *b.*

AFFECTATION, *afféterie*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 157. *a.*

Affectation, terme de pratique, terme de droit canonique. I. 157. *b.*

AFFECTÉ, (*Algéb.*) équation affectée, quantité affectée de tel coëfficient, affectée du ſigne + ou du ſigne — I. 157. *b.*

AFFECTER, (*Gramm.*) diverſes ſignifications de ce verbe. *Suppl.* I. 182. *a.*

AFFECTION, (*Métaphyſ.*) attribut particulier à quelque ſujet, & qui naît de l'idée que nous avons de ſon eſſence. Ce mot en ce ſens eſt ſynonyme à *propriété.* Voyez PROPRIÉTÉ. Diverſes claſſes d'affections, ſelon Ariſtote & les Péripatéticiens. Autre diviſion des affections, ſelon Sperlingius. I. 157. *b.* Affections du corps. Affections de l'ame. *Ibid.* 158. *a.*

AFFECTION, (*Phyſiol.*) ſentiment vif que les objets excitent en nous. Mouvemens muſculaires d'où dépend l'intenſité de ces ſentimens. Cauſe de la différence de ſenſibilité chez les hommes. I. 158. *a.* Il vaut mieux être trop indulgent que trop ſévere à juger des actions occaſionnées par des paſſions violentes. *Ibid. b.*

Affection, (*Médecine*) maladie. I. 158. *b.*

Affections de l'ame. Leur influence ſur la ſanté. XI. 224. *a*, *b.*

AFFETERIE, *affectation;* différences entre ces mots. I. 157. *b.*

AFFICHES, (*Terme de palais.*) placards appoſés en certains endroits lors des criées des immeubles ſaiſis. I. 158. *a.*

Affiche, différence entre affiche & placard. XII. 671. *a.* Affiche pour les criées. IV. 464. *b.*

AFFICHE, (*Librair.*) placard appliqué au coin des rues pour annoncer quelque choſe avec publicité. Feuille périodique que l'on appelle *affiche de Paris.* I. 158. *b.*

AFFILER *un outil tranchant*, (*Arts méchan.*) en quoi conſiſte cette opération. Pierres à affiler. I. 159. *a.* Leur deſcription. Maniere d'affiler le couteau, le raſoir, la lancette. *Ibid. b.*

AFFILIATION, (*Juriſp.*) ou *adoption.* Chez les Gaulois l'affiliation ne ſe pratiquoit que parmi les grands. Cérémonies de cette ſorte d'adoption. I. 159. *b.*

AFFINAGE, (*Arts méch.*) définition. I. 159. *b.*

AFFINAGE *des métaux*, (*Chymie.*) affinage au plomb, pour l'argent. Affinage de l'argent au ſalpêtre. I. 160. *a.* Affinage de l'or. Deſcription de ces différentes manœuvres. *Ibid. b.*

Affinage, uſage de la houille préparée pour l'affinage des mattes, *Suppl.* III. 456. *a.* Opération d'affinage ſur le plomb. V. 990. *a*, *b.* Affinage du cuivre. 993. *a.* Méthode pour tirer l'étain de ſa mine. *Ibid. b.* Maniere de traiter la mine de fer. 994. *a.* Maniere d'affiner l'argent avec le plomb. XII. 779. *a.* Avec le ſalpêtre. XIV. 580. *b.* Affinage de l'or. XI. 524. *a.* Affinage de l'or par l'antimoine. VII. 365. *a.* Fourneaux d'affinage. VII. 242. *a.* Affinage des ſucres. *Voyez* SUCRERIE.

AFFINAGE, (*Manufact. de lainage*) derniere tonture qu'on peut donner aux draps. Article d'un réglement de 1708 ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 182. *b.*

Affinage des aiguilles, derniere façon qu'on leur donne. *Ibid.*

AFFINERIES *des groſſes forges.* VII. 157. *a*, *b.* &c. 162. *a*, *b.*

AFFINGER, envoyé en Amérique par les marchands d'Ausbourg. XVII. 4. *a.*

AFFINITÉ, (*Juriſpr.*) étymolog. de ce mot. Degrés d'affinité qui empêchoient le mariage ſous la loi de Moïſe. Les juriſconſultes ont étendu fort loin les degrés d'affinité. L'affinité, ſelon les canoniſtes modernes, empêche le mariage juſqu'au quatrieme degré. Différentes ſortes d'affinité ſelon les canoniſtes. I. 161. *a.* Affinité ſpirituelle. *Ibid. b.*

AFFINITÉ, des degrés d'affinité, & maximes de droit qui les concernent. IV. 764. *b.* Diſpenſe d'affinité. IV. 1037. *b.* 1041. *a*, *b.*

AFFINITÉ, (*Chym.*) action que les parties conſtituantes des corps exercent les unes ſur les autres. *Suppl.* I. 182. *b.*

Toutes les fois qu'on met enſemble deux ſubſtances dans l'état qui favoriſe l'action de l'affinité, cet état eſt l'équipondérance qui ſuppoſe elle-même la préſence d'un fluide. Ces conditions ſeront développées à l'article *diſſolution.*

Différence entre l'aggrégation & l'affinité. Effets de l'affinité lorſqu'une des ſubſtances que l'on préſente à l'autre dans l'état qui favoriſe la diſſolution, eſt elle-même déjà compoſée. Ce qu'on entend par affinité double. On a nommé *rapports* les différens degrés d'affinité entre les différens corps. *Suppl.* I. 183. *a.* L'utilité de la recherche des cauſes méchaniques des affinités a été long-tems un problême. Auteurs qui cependant ont travaillé à les découvrir. Obſervations ſur l'explication qu'en ont donnée M. Leſage de Geneve & M. Jean-Philippe de Limbourg. Hypotheſe de M. Maquer. Belle idée de M. de Buffon ſur la loi des affinités. *Suppl.* I. 183. *b.*

AFFINITÉS, (*Chym.*) *Voyez* RAPPORTS. XIII. 797. *a*, *b.* Les affinités attribuées au principe de l'attraction, *Suppl.* II. 724. *b.* La réduction des métaux conſidérée comme une ſuite de la loi des affinités. *Suppl.* IV. 340. *b.*

AFFIRMATIF, (*Logiq.*) définition du raiſonnement affirmatif. Conditions requiſes pour qu'il ſoit bon. Définition de la propoſition affirmative. *Suppl.* I. 184. *a.* Regle ſur cette ſorte de propoſitions tant générales que particulieres. Si dans une propoſition affirmative générale on fait entrer une négation, la propoſition devient alors négative particuliere. Dans toute propoſition affirmative particuliere, l'attribut eſt pris dans toute ſa compréhenſion. Différence entre l'étendue d'une idée & ſa compréhenſion. Le ſujet eſt pris dans la propoſition affirmative, ſelon toute l'extenſion qu'elle a dans la propoſition. L'extenſion de l'attribut eſt reſſerrée par celle du ſujet, & n'en doit pas avoir davantage. Combien il importe de ſe faire une juſte idée de la compréhenſion & de l'extenſion de nos idées. *Ibid. b.*

AFFIRMATIF, propoſition affirmative. XIII. 478. *b.* Condition affirmative. III. 837. *b.* Démonſtration affirmative. IV. 823. *a.*

AFFIRMATION, (*Logiq. Pſych.*) état de l'ame qui voit & qui ſent qu'elle voit, qu'une idée eſt renfermée dans une autre idée. *Suppl.* I. 184. *b.* L'affirmation n'eſt pas une action, un mouvement volontaire de l'ame, mais elle en eſt un ſentiment qui, dans ſon eſſence, emporte auſſi peu un acte de l'ame, que la connoiſſance, la perception d'une choſe qui lui eſt préſente, ou le ſentiment de ce qui ſe paſſe en elle. En quoi conſiſte le jugement négatif. De la maniere de faire connoître aux autres ces jugemens de notre ame. En quel cas l'affirmation, auſſi bien que la négation peut exiger, pour avoir lieu, un acte libre & volontaire de l'ame. *Ibid.* 185. *a.* Dans le raiſonnement, l'affirmation eſt, tout comme dans le jugement, la vue réelle ou crue telle, le ſentiment intime qu'une idee eſt renfermée dans une autre : elle n'eſt pas non plus une action. *Ibid. b.*

AFFIRMATION, (*Juriſp.*) déclaration faite avec ſerment. On diſtingue l'affirmation en matiere civile, & celle-ci ne ſauroit être diviſée; & l'affirmation en matiere criminelle; mais comme elle ne ſuffit pas pour purger l'accuſé, on ſe ſert contre lui de ſes propres aveux, ſans avoir toujours égard à ce qu'il dit à ſa décharge. En matiere civile, lorſque l'affirmation n'eſt pas litis-déciſoire, le juge y a ſeulement tel égard que de raiſon. En Angleterre les quakres ſont diſpenſés du ſerment dans leurs affirmations. I. 161. *a.* Déclaration du parlement qui les en diſpenſe. Formule de leur affirmation. *Ibid.* 162. *a.*

AFFIRMATION. (*en terme de bureaux*) I. 162. *a.*

Affirmation, contrôleur des affirmations. IV. 151. *b.* Greffe des affirmations. VII. 921. *a.*

AFFIRMATION, (*Gramm.*) adverbes d'affirmation. I. 148. *b.*

AFFIRMER, (*Philoſoph.*) on affirme, ou ſimplement, ou par ſerment. Dans l'un & l'autre cas, celui qui affirme, pour être innocent, doit être bien inſtruit de ce dont il parle. *Suppl.* I. 185. *b.*

AFFIXES, *particules*, (*Gram.*) XII. 102. *a. b.*

AFFLICTION, *chagrin*, *peine*, (*Synonymes*) I. 162. *a.*

AFFLICTION, (*Théol. Moral.*) on emploie ce mot pour déſigner tout mal qui accable l'ame & qui l'abat. Il y a des afflictions diſpenſées par la main de Dieu, comme des épreuves ſalutaires. Il en eſt d'autres, qui ſont une ſuite naturelle de nos péchés, ſource d'avantages ineſtimables dans les afflictions, qui compenſent bien les diſgraces paſſageres qui les accompagnent. *Suppl.* I. 186. *a.* La perte de nos biens doit nous détacher des avantages terreſtres, & nous attacher à celui qui eſt la ſource de tous les biens. Les maladies rappellent l'idée de la mort. Les afflictions en général rendent l'homme compatiſſant. Un homme guéri de quelque vice par ſes afflictions, doit être plus à l'abri des rechûtes. Enfin, les maux de cette vie donnent lieu de pratiquer pluſieurs vertus. *Ibid. b.* Quand ils ne produiſent pas tous ces bons effets, ou quand ils en produiſent de mauvais, ce n'eſt pas au

souverain dispensateur qu'il faut s'en prendre, mais à notre propre folie. *Ibid.* 187. *a.* Voyez ADVERSITÉ.

Affliction, douleur, chagrin, tristesse, désolation: différences entre ces mots. V. 82. *b.* Réflexions sur les afflictions des gens de bien, alléguées par les incrédules comme une preuve contre la providence. XIII. 517. *a. b.* Des consolations aux affligés. IV. 48. *a, b.*

AFFLIGE, *fâché* (*Synon.*) différence dans la signification de ces mots. *Suppl.* I. 187. *a.*

AFFOIBLISSEMENT, (*Gramm.*) *Suppl.* I. 187.

Affoiblissement des monnoies, différens moyens d'affoiblir les monnoies. Inconvéniens qui en naissent. Le prince ne doit jamais employer un tel expédient pendant la guerre, les troubles, ou les mouvemens civils qui se font dans son état. N'affoiblir que les especes d'or, ou que celles d'argent, c'est comme si le prince affoiblissoit les unes & les autres. *Suppl.* I. 187. *b.*

AFFOIBLISSEMENT, (*Médec.*) espece d'affoiblissement par énervation. V. 651. *a. b.*

AFFOLÉ, (*Marine*) aiguille affolée; celle d'une bousole, qui est lente à prendre sa direction, ou qui a beaucoup de mouvemens d'oscillation. Causes qui y contribuent. *Suppl.* I. 187. On ne doit point se servir d'une bousole, dont l'aiguille est affolée. Précaution à prendre avant de se servir d'une aiguille qui a été affolée, & qu'on a fait aimanter de nouveau. *Ibid.* 188. *a.*

AFFOURCHE, (*Marine*) ancre d'affourche. Comment elle est placée dans le vaisseau. *Suppl.* I. 188. *a.*

AFFOURCHE, (*cable d'*) ou qui tient l'ancre d'affourche. Sa longueur & son épaisseur. A quel endroit on le fourre. *Suppl.* I. 188. *a.*

AFFOURCHER, (*Marine*) mouiller une seconde ancre. Comment on exprime la direction dans laquelle on est affourché. Affourcher est une opération presque nécessaire, pour peu que l'on séjourne dans une rade, sur-tout lorsque cette rade est sujette aux marées, qui feroient fréquemment changer de place un vaisseau. Quels sont les cas où on ne doit pas affourcher. Attention à se tenir éloignés les uns des autres, lorsqu'on n'a pas affourché. De la maniere de pratiquer cette manœuvre. *Suppl.* I. 188. *b.* Comment on doit affourcher, lorsqu'on n'a point de chaloupe, ou qu'un gros tems empêche de s'en servir. *Ibid.* 190. *a.*

AFFRANCHI, (*Théolog.*) divers sentimens sur la *synagogue des affranchis*, qui s'éleverent contre S. Etienne, dont il est parlé dans les actes des apôtres. I. 162. *b.*

AFFRANCHI, (*dans le Droit Romain*) devoirs de l'affranchi envers son ancien maître. I. 162. *b.* Mariage auquel l'affranchi ne pouvoit prétendre. Qualité de son fils. Sens des mots *libertus*, *libertinus*, *manumissio*. Nom que prenoient les affranchis. Dans quelles tribus on les distribuoit. Dès l'instant de l'affranchissement, les esclaves se coupoient les cheveux. Les affranchis ne pouvoient être appliqués à la question pour déposer contre leur maître. *Ibid.* 163. *a.*

Affranchi, différence qu'on mettoit, dans les premiers tems de Rome, entre les affranchis & les libertins. IX. 476. *b.* 477. *a.* Lieu où les affranchis alloient pendre leur chaînes. XVI. 78. *b.* Tribus dans lesquelles ils étoient distribués. 625. *a.* Succession des affranchis. XV. 598. *a.* Déesse patrone des affranchis. VI. 541. *b.* Sur les affranchis, *voyez* l'article PATRON.

AFFRANCHIR, *délivrer*, différences entre ces mots. IV. 792. *b.*

AFFRANCHISSEMENT, (*Jurisp.*) signification de ce mot dans le droit romain, dans le droit françois & dans le droit anglois. I. 163. *a.*

Affranchissement, trois différentes manieres dont l'affranchissement se faisoit à Rome. V. 940. *b.* Loi *Fusia caninia* sur l'affranchissement par testament. *Ibid.* & IX. 661. *a.* Affranchissement par vindicte. XVII. 307. *b.* Loi *Junia norbana* sur les affranchis. IX. 664. *a.* Baguette dont le licteur touchoit la tête de l'affranchi. XVII. 307. *b.* Affranchissement des gladiateurs. VII. 696. *a.* Sur l'affranchissement parmi les romains. *Voyez* MANUMISSION.

Rois de France, qui ont travaillé à procurer l'affranchissement des esclaves. V. 936. *b.* Réglemens sur l'affranchissement des esclaves de l'Amérique françoise, & sur l'état des affranchis. 942. *b.* 943. *a.*

AFFRETEMENT, acte par lequel on affrete & on nolise un vaisseau. III. 218. *b.* Ordonnance qui a pourvu à tous les cas qui peuvent survenir à la suite de l'affretement. 219. 220.

AFFRETER, (*Marine*) différence entre freter & affreter. *Suppl.* I. 190. *a.*

AFFRONT, (*Gramm.*) différence entre affront, insulte, outrage & avanie. *Suppl.* I. 190. *b.*

Affront, avanie, outrage, insulte: différences entre ces mots. I. 859. *b.*

AFFUT, (*Artill.*) Description par figures de l'affut d'un canon. I. 163. *b.* Diverses especes d'affuts. Description de l'affut du mortier. *Ibid.* 164. *a.*

Affut, trois sortes d'affuts de canon, Regles principales, selon lesquelles un affut doit être construit. XVII. 753. *a, b.* Affut du capitaine espagnol. V. vol. des planches, article FONDERIE DES CANONS, pl. 24 & 25. Différentes épaisseurs des roues de l'affut, selon la piece à laquelle il est destiné. VIII. 450. *b.* De l'emplacement des tourillons par rapport à l'essieu. Distance des flasques de l'un à l'autre. 754. *a. b.* Bandeau, piece de la ferrure. II. 58. *a.* Cheville d'affut. *Suppl.* II. 393. *a.*

AFFUT *des nouvelles pieces de campagne, ou de bataille*, (*Art milit.*) l'objet principal a été de rendre les nouveaux affuts beaucoup plus légers que les anciens; & on en a diminué en conséquence toutes les dimensions. Inconvéniens de ces affuts. Ils sont moins simples, plus fragiles que les anciens, & coûtent davantage. *Suppl.* I. 190. *b.* Détails sur leur construction. *Ibid.* 191. *a.* Représentation très-exacte de l'affut de la piece de douze. *Voyez* pl. II. d'artillerie dans les planches de Supplément. Dimensions des affuts de campagne des calibres de douze, huit & quatre. Poids des nouveaux affuts de bataille, avec leurs avant-trains. Poids des affuts des anciennes pieces, avec leurs avant-trains. *Ibid.* 192. *a.*

AFFUTER, synonyme d'*aiguiser*, maniere d'affuter les burins. I. 164. *a.* Différence entre *affuter* & *aiguiser*. *Ibid. b.*

AFIN, *pour*, différences entre ces mots. XIII. 244. *a.*

AFRIQUE, (*Géogr.*) diverses observations sur cette partie du monde. Places d'Afrique, fréquentées pour le commerce. Celles où les européens ont des établissemens. I. 164. *b.*

AFRIQUE, sa forme, son étendue & ses bornes. Étymologie du mot *Afrique*. Révolutions de cette partie du monde. Connoissance qu'en ont eue les anciens. Premier navigateur qui en a fait le tour. Cette grande région peu connue dans son intérieur. Quelques géographes terminoient l'Afrique au Nil. *Suppl.* I. 193. *a.* Idée de la géographie ancienne de cette partie du monde. Division que les modernes en ont faite. Pays des blancs. Provinces du pays des noirs. Fleuves & rivieres, montagnes, isles. *Ibid. b.* Température de l'Afrique. Qualité & productions du terroir. Animaux qu'on y trouve. Mines d'or, d'argent & de sel. Religions établies. Gouvernemens, mœurs des peuples. Détails sur le commerce d'Afrique. Table figurée contenant la division générale de l'Afrique. *Ibid.* 194. *a.*

Afrique, description des peuples d'Afrique. VIII. 346. *b.* 347. *a.* Une des raisons pour laquelle les européens n'ont pas encore pénétré dans l'intérieur de l'Afrique. X. 65. Déserts d'Afrique. XIV. 500. *a.* Climats de cette partie du monde. XVII. 726. *a. b.* 733. *a.* Montagnes d'Afrique, dont le nom commence par *beni*. *Suppl.* I. 875. *a. b.* Fleuves d'Afrique. VI. 870. *b.* Ses mines d'or. XI. 521. *b.* Division de l'Afrique propre, selon les anciens. XVII. 708. *b.* Voyage d'Hannon le long des côtes de l'Afrique: colonies qu'il y établit. XII. 374. *b.* Ancienne église d'Afrique. V. 421. *a.* Escales sur les côtes d'Afrique. V. 929. *a.* Pouvoir sur la nature que les africains attribuent en plusieurs lieux à leurs despotes. XI. 378. *b.* Commerce des anglois en Afrique. VII. 456. *b.*

A G

AGA, (*Hist. mod.*) dans le Mogol, c'est un grand seigneur; chez les turcs, c'est un commandant, ou un titre d'honneur. I. 165. *a.*

AGA, Silahdar Aga, ou Selictar Aga. XV. 190. *b.* Signification & usage du mot *Aga*. *Suppl.* III. 498. *b.*

AGABUS, (*Hist. sacr.*) origine & signification de ce mot. C'est le nom d'un prophete, dont il est parlé, *act. xj. 28*, & *xij. 10. 11.* Observations sur la famine prédite par ce prophete. *Suppl.* I. 194. *b.*

AGAG, (*Géogr.*) royaume & ville d'Afrique. *Suppl.* I. 195. *a.*

AGAG, (*Hist. sacr.*) roi des amalecites, fut épargné par Saül contre l'ordre que Dieu lui avoit donné, & ensuite massacré par Samuel. *Suppl.* I. 195. *a.*

AGALLA, (*Géogr. sacr.*) ville de la tribu de Ruben, &c. *Suppl.* I. 195. *b.*

AGAMEDE, (*Mythol.*) frere du célebre Trophonius, qui bâtit avec son frere le temple de Delphes. Sa mort. *Suppl.* I. 195. *b.*

AGAMEDES, (*Hist. anc.*) frere de Trophonius. XI. 540. *a.* XVI. 707. *a.*

AGAMEMNON, (*Mythol.*) tems où il régnoit. Son origine. Ce que les poëtes nous racontent sur ce prince. *Suppl.* I. 195. *b.*

Agamemnon, description de son sceptre. XIV. 757. *b.* Pourquoi Agamemnon & Menelas sont appellés *Atrides*. *Suppl.* I. 680. *b.*

AGAMI, (*Ornith.*) oiseau de Cayenne, de la famille des vanneaux. *Suppl.* I. 195. *b.* Sa description. *Ibid.* 196. *a.*

AGAPES, (*Hist. eccl.*) repas de charité des premiers chrétiens. Réforme que les pasteurs apporterent à ces repas. Comment ils furent supprimés. La perception de l'eucharistie suivoit les agapes. I. 165. *a.* Quelques-uns prétendent que cette coutume fut tirée du paganisme. Réfutation de cette opinion. Bug

de cet uſage. Autres uſages qui ont un certain rapport avec celui des agapes. *Ibid. b.*

Agapes, repas des premiers chrétiens qui portoient ce nom. Affreuſes calomnies auxquelles ils donnerent lieu. *Supp.* I. 196. *a.*

Agapes, obſervation ſur les agapes. XII. 501. *b.* XIV. 127. *a.* Cette fête étoit accompagnée de danſes. IV. 624. *b.* L'uſage des lectiſternes y fut introduit. *Suppl.* III. 720. *a.* But de ſon établiſſement. Son abolition en 397, au concile de Carthage. IV. 624. *b.*

AGAPETES, (*Hiſt. eccl.*) vierges de la primitive égliſe. Origine de leurs communautés. Loin d'avoir rien de criminel, elles étoient néceſſaires à bien des égards; mais hors des cas privilégiés & de néceſſité, l'égliſe n'a jamais ſouffert que des vierges vécuſſent avec des eccléſiaſtiques, autres que leurs plus proches parens. I. 165. *b.* Leur devoir étoit de vivre éloignées des regards des hommes. Défenſes faites aux eccléſiaſtiques d'avoir chez eux des femmes. Il eſt probable que la fréquentation des agapetes & des eccléſiaſtiques avoit occaſionné des déſordres. Le concile de Latran les abolit en 1139. Erreur de M. Chambers ſur ce ſujet. *Ibid.* 166. *a.*

AGAR, (*Hiſt. ſacr.*) ſervante de Sara, femme d'Abraham. Son hiſtoire. *Suppl.* I. 196. *b.*

Agar, ſon hiſtoire. *Suppl.* III. 669. *a, b.* Puits où les muſulmans prétendent qu'elle déſaltéra ſon fils. *Suppl.* II. 88. *a.*

AGARIC, (*Hiſt. nat.*) minéral. I. 166. *a.*

AGARIC, (*Botan.*) herbe qui reſſemble au champignon. Deſcriptions de cette plante. I. 166. *a.* Elle eſt peu eſtimée comme purgatif. On la diviſe en mâle & femelle. Teinture réſineuſe, tirée de l'agaric. Effets des diſſolvans ſulphureux & aqueux ſur cette plante. *Ibid. b.* Extrait d'agaric, purgatif ſalutaire. Diſtillation de l'agaric. Analyſe de l'agaric mâle, employé pour teindre en noir. *Ibid.* 167. *a.*

Agaric de méleſe. X. 314. *a.* Agaric minéral. XVI. 10. *a.* Pilules d'agaric. XII. 626. *a.*

AGARON, (*Conchyl.*) coquillage du genre de la porcelaine. Deſcription de la coquille & de l'animal qui l'habite. *Suppl.* I. 196. *b.* Lieux où on trouve l'agaron. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 197. *a.*

AGASICLÈS, (*Hiſt. anc.*) roi de Lacédémone. Son éloge. *Suppl.* I. 197. *a.*

AGASSE. *Voyez* PIE.

AGATHARCHIDES, ſurnommé *Gnidien*, médecin. X. 278. *a.* Son ouvrage géographique. VII. 609. *b.*

AGATE, (*Hiſt. nat.*) pierre-fine. Sa ſubſtance eſt celle de la pierre à fuſil. Agate orientale. Ses caracteres. I. 167. *a.* Agate occidentale. Celle qu'on appelle *jaſpée*. Agate ſimplement dite. Tableaux ſinguliers & bizarres qu'on croit y découvrir quelquefois. Agate onyce. Agate œillée: uſage qu'on en fait. *Ibid. b.* Agate herboriſée, ou dendrite. Belles images qu'on y a découvertes. Diverſes manieres de teindre l'agate & de la colorer. Comment on peut tracer ſur la chalcédoine des figures qui aient quelque régularité. *Ibid.* 168. *a.* Maniere de diſtinguer les agates naturelles des factices. Comment on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines. Effet du feu ſur la chalcédoine. *Ibid. b.* Effets de la diſſolution d'argent ſur diverſes agates & ſur la chalcédoine. Obſervations de M. de la Condamine, ſur un changement arrivé à deux dendrites naturelles. *Ibid.* 169. *a.*

Agate, différence entre le rouge d'agate & celui de cornaline. IV. 244. *b.* Les agates perdent à la longue de leur éclat. *Suppl.* II. 108. *a.* La pâte de l'agate ne differe guere de celle de la cornaline, que par la couleur. IV. 245. *a.* Lieu d'où l'on tire les plus belles agates de l'orient. VIII. 21. *b.* Rapports & différences entre le jaſpe & l'agate. 466. *b.* Deux agates remarquables dans le cabinet d'Upſal. 535. *b.* Jaſpe-agate. 467. *b.* Différentes eſpeces d'agates diſtinguées par les noms ſuivans: Léontéreſe, IX. 391. *a.* Pierre de mocka. X. 590. *a. b.* Nicomia. XI. 136. *b.* Agate-onyx. 488. *a. b.* Eſpeces d'agates appellées par les anciens, paſſachates. XII. 496. *b.* Sardachates. XIV. 649. *a. b.* Taos lapis. XV. 894. *b.* Agate en mammelons. IV. vol. de planch. Cryſtalliſations, planch. 9. Maniere d'imiter l'agate. II. 542. *b.* Moyen de former des deſſins ſur l'agate. IX. 740. *a.* De la gravure ſur cette pierre. XI. 488. *a. b.* Camées ſur agates. XII. 588. *b.*

AGATE, (*Fleuriſte.*) on donne ce nom à pluſieurs tulipes, dont on trouve ici le catalogue, d'après le grand vocabulaire françois. *Suppl.* I. 197. *a.*

AGATHA. (*Géogr.*) *Voyez* AGDE.

AGATHARQUE de Samos, peintre célebre. XII. 255. *a.*

AGATHIUNS, médecin. X. 278. *a.*

AGATHOCLE, (*Hiſt. de Syracuſe*) hiſtoire de ce tyran. *Suppl.* I. 197. *b.*

AGATHOCLÈS, tyran de Syracuſe. XIV. 245. *b.* Ses guerres avec les carthaginois. *Suppl.* I. 363. *a. b.* Diverſion qu'il fit, lorſqu'ils l'attaquerent. IV. 1068. *b.* Avantage qu'il ſut tirer d'une éclipſe. *Suppl.* II. 753. *a.*

AGATIS, ou *agaſtis*, (terme de coutume) dommage cauſé par un animal quelconque dans une terre cultivée. Maxime de droit ſur ce genre de dommage. *Suppl.* I. 197. *b.*

AGATTON, ou GATTON (*Géogr.*) ville d'Afrique ſur la côte de Guinée. Sa ſituation. Qualité & productions du pays des environs. *Suppl.* II. 198. *b.*

AGATY, (*Botan.*) arbre du Malabar. Son hiſtoire naturelle. I. 169. *a.* Propriétés de ſon écorce & de ſon ſuc. *Ibid. b.*

AGDE, (*Géogr.*) ville épiſcopale du Languedoc. Son évêché. Origine de cette ville. Concile d'Agde. Productions de ſon territoire. *Suppl.* I. 198. *b.*

AGDE, obſervations ſur Agde ancienne. *Suppl.* IV. 9. *b.*

AGE, (*Mythol.*) quatre âges, ſelon les poëtes. But de l'ouvrage d'Héſiode, intitulé: *opera & dies.*

AGE, deſcription de l'âge d'or. XI. 531. *a.* Quel a été le véritable état de l'âge d'or. XI. 368. *a. b.* Deſcriptions de l'âge de fer. VI. 500. *a.* XV. 172. *a.* Etat des choſes dans le premier âge du monde. *Suppl.* II. 390. *b.*

AGE du monde diviſé par les chronologiſtes en ſix époques principales. Diverſité de leurs opinions ſur l'antiquité du monde. I. 169. *b. Voyez* ANTIQUITÉ & CHRONOLOGIE.

Age du monde, (*Chronologie*) table chronologique des ſept âges du monde, ſuivant le texte grec, après les preuves abrégées, d'après le ſyſtême de M. Boivin l'aîné, qui a travaillé pendant plus de cinquante ans, avec une application conſtante, à débrouiller cette ancienne chronologie. *Suppl.* I. 201. *a.*

AGE, (*Juriſp.*) âges qui rendent habile aux diverſes fonctions auxquelles on peut être appellé. I. 170. *a.*

Age, de l'âge auquel on devient propre à quelque emploi. Doyen d'âge. V. 93. *b.* Diſpenſe d'âge. IV. 1038. *b. Voyez* MAJORITÉ.

AGE, (*Médec.*) diviſion de la vie humaine. I. 170. *a.* Maladies propres à chaque âge en particulier. Remedes propres à ces maladies. *Ibid. b.* Voyez *les articles particuliers des différens âges.* Conſeils aux vieillards. *Ibid.* 171. *a.*

AGE, (*Anatom.*) le cerveau ſe durciſſant avec l'âge, celui des vieillards eſt plus propre aux démonſtrations anatomiques. I. 171. *a.*

AGE, (*Médecine légale*) la vie de l'homme diviſée en deux âges: le premier s'étend depuis la conception juſqu'à la naiſſance: le ſecond, depuis ce terme juſqu'à la mort.

Du premier âge. Voile impénétrable qui couvre les myſteres de la génération. *Suppl.* I. 198. *b.* Accroiſſement & développement de l'embryon. *Ibid.* 199. *a.* Le fœtus de trois mois ne donne encore aucune preuve de ſentiment. Conſéquence déteſtable que quelques perſonnes en ont tirée.

Du ſecond âge. Protection des loix ſous laquelle vit l'enfant dès le moment de ſa naiſſance. La durée de la vie diſtinguée en différens périodes appellés *âges*. Inconvéniens qui réſultent de la fixation uniforme de ces termes. *Ibid. b.*

Du terme général de la vie humaine. Deſcription des différens âges, l'enfance, la puberté, *Ibid.* 200. *a.* l'adoleſcence, l'âge viril, la vieilleſſe & la décrépitude. La gradation ſucceſſive des âges de la vie n'eſt pas eſſentiellement bornée à des termes fixes: les circonſtances différentes, les hommes différens les font varier. Chaque individu parvenu au terme de l'accroiſſement de ſon corps, eſt au terme de l'accroiſſement de ſon eſprit: l'imagination, la mémoire, le jugement, ſont déjà venus à cet âge, ou ne doivent jamais venir. Cependant on a vu des enfans, dont l'eſprit paroiſſoit infiniment au-deſſus du développement des facultés phyſiques. Mais cette exception ſi rare, ne contredit point un principe général puiſé dans la nature. *Ibid. b.* On a auſſi des exemples du contraire. On a vu un enfant qui donna des marques de virilité à l'âge de cinq ans; mais ſa raiſon étoit inférieure à celle des enfans de ſon âge: il devint rachitique vers la dixieme année, & n'augmenta jamais de jugement. Les femmes ſont en général plus précoces que les hommes, mais leur aptitude à la génération ſe termine plutôt. Exemples de vieilleſſes extraordinaires. L'accroiſſement des facultés intellectuelles étant à-peu-près le même que celui du corps, les loix ne ſoumettent l'homme aux devoirs réfléchis, que lorſqu'il eſt en état de faire uſage de ſa raiſon, & de ſe rendre compte de ſa conduite. *Ibid.* 201. *a.*

AGE *de la lune*, (*Aſtron.*) *Voyez* ÉPACTE, NOMBRE D'OR.

AGE, (*Jardin.*) comment on compte celui d'un arbre. I. 171. *a.*

AGE, (*Manege*) marques qui font connoître l'âge d'un cheval. Changemens qui s'obſervent chaque année aux dents du cheval juſqu'à treize ans. I. 171. *a.* Autres obſervations qui en indiquent l'âge. *Ibid. b.*

Ages, leur influence ſur le caractere. *Suppl.* III. 947. *b.* 952. *b.* Régime convenable à chaque âge. XIV. 12. *a.*

AGELADÈS d'argos, ſculpteur. XIV. 816. *a.*

AGÉMOGLANS, (*Hiſt. mod.*) jeunes enfans que le grand ſeigneur achete des tartares, ou qu'il prend en guerre. Signification du mot *Agémoglan*. I. 171. *b.* La plupart ſont enfans de chrétiens, enlevés par forme de tribut. Leur éducation. C'eſt de leur école qu'on tire les janiſſaires. Offices réſervés à ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes. *Ibid.* 172. *a.*

AGEN, (*Géogr.*) ville de France en Guyenne, capitale de l'Agenois. Sa ſituation. Son ancienneté. Son évêché. Son college, &c. *Suppl.* I. 202. *b.*

AGENOIS,

AGENOIS, (*Géogr.*) pays de France dans la Guyenne. Sa ſituation. Autres détails ſur ce pays. *Suppl.* I. 203. *a.*

Agenois, ſon ancienne étendue. *Suppl.* IV. 53. *a.*

AGENS *de change, Conſuls, Courtiers*, (*Comm.*) divers changemens arrivés dans ces offices en France & à Paris. I. 172. *a.* Il y a préſentement ſoixante agens de change à Paris. Quels ſont leurs droits. Autres obſervations ſur les agens de change. *Ibid. b. Voyez* COURTIER.

Agens généraux du Clergé, ceux qui ſont chargés des affaires du clergé de l'égliſe gallicane. Leur création en 1595. Réglemens qui les concernent. I. 172. *b.*

AGENT, en phyſique & en méchanique. I. 172. *b.*

Agent, problême de méchanique : le pouvoir ou l'intenſité d'un agent étant donné, déterminer combien il faut d'agens ſemblables, pour produire un effet demandé dans un tems donné.... Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiſent un effet donné, étant jointes enſemble. V. 844. *a.*

AGENT & PATIENT, (*Juriſpr.*) ſelon la coutume d'Angleterre. I. 173. *a.*

Agent d'un prince ou d'un particulier. I. 173. *a.*

Agent, en terme de négociation. I. 173. *a.*

AGERE, (*Gramm.*) différences de ſignification entre les verbes *agere, facere* & *gerere*. XV. 758. *a.*

AGERU, (*Botan.*) eſpece d'héliotrope du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 203. *a.* Ses qualités & uſages. *Ibid. b.*

AGESANDRE de Rhodes, ſculpteur. XIV. 816. *a.*

AGESILAS, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Sparte. Principaux événemens de ſa vie & de ſon regne. Caractere de ce prince. Son éloge. *Suppl.* I. 203. *b.*

Agéſilas, ſobriété de ce roi. VII. 754. *a, b.* Parole d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de petites choſes. VIII. 404. *a.*

AGÉSILAS, éphore de Sparte, l'un des principaux inſtrumens dont le troiſieme Agis ſe ſervit pour faire revivre la diſcipline de Licurgue. Il devint enſuite le tyran du peuple dont il ſe diſoit le protecteur. Sa mort. *Suppl.* I. 205. *a. Voyez* AGIS III.

AGÉSIPOLIS, (*Hiſt. de Lacédém.*) fils de Pauſanias. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* I. 205. *a.*

AGEY, (*Géogr.*) village de Bourgogne. Cabinets d'hiſtoire naturelle, d'inſtrumens de phyſique & de muſique que la comteſſe de Rochechouart a formés dans ce lieu. *Suppl.* I. 205. *b.*

AGGÉE, (*Hiſt. ſainte*) le dixieme des douze petits prophetes, &c. *Suppl.* I. 205. *b.*

AGGER, (*Gramm. lat.*) ſignification de ce mot. XVI. 823. *b.*

AGGLESTON, (*Hiſt. Antiq. Cérém. ſuperſt.*) idole de pierre, monument ſingulier de la ſuperſtition des anciens Bretons. Voyez *les planch. d'antiq. dans le Suppl.* Elle ſe voit dans la preſqu'ile de Purbek, en la province de Dorceſter en Angleterre. Sa deſcription. *Suppl.* I. 205. *b.*

AGGLUTINANS, (*Médec.*) propriété de ces remedes, I. 173. *a.* diſtingués en alimens & en remedes proprement dits. Agglutinans qui s'appliquent à l'extérieur. Ce qu'on entend par *agglutination*. I. 173. *b.*

AGGLUTINANS, (*Méd. Mat. méd.*) critique de cet article de l'Encyclopédie. Obſervations qui prouvent qu'on ne ſauroit attacher aux agglutinans la propriété de fortifier. Genre de remedes agglutinans auxquels on ſuppoſe la propriété de réunir les parties ſolides qui ont été diviſées. *Suppl.* I. 206. *a.*

AGGRANDIR, *augmenter*, différence entre ces mots. I. 876. *a.*

AGGRAVE, *voyez* RÉAGGRAVE.

AGGRÉGATIF, opérations chymiques aggrégatives. XI. 499. *b.*

AGGRÉGATION, (*Chym. Philoſ.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 206. *a.*

AGGRÉGATION, (*Chymie*) différence entre aggrégation & affinité. *Suppl.* I. 183. *a.*

AGGRÉGATION, (*Juriſp.*) nobleſſe d'aggrégation. XI. 171. *b.*

AGGRÉGÉ, *Phyſiq. & Chym.*) ce qu'on entend par maſſe ou corps aggrégé. X. 339. *b.* III. 410. *b.* 411. *a.* Affections de la maſſe ou de l'aggrégé diſtinguées de celles des parties intégrantes. *Ibid. b.* Différences entre les affections des aggrégés, & celles des corpuſcules. 413. *a, b.* Différence entre les mixtes & les aggrégés. X. 585. *b.* De la force de la cohéſion dans les aggrégés. 586. *b.* Toutes les unions des divers liquides aqueux ſont de pures aggrégations..... Les différentes ſubſtances métalliques s'alliant ſans aucune proportion, ne forment qu'une eſpece d'aggrégation. 587. *b.* 588. *a.* La phyſique ſe borne preſque aux affections des maſſes. III. 414. *a.*

AGGRÉGÉ *en droit*. A qui ſe donne la place d'aggrégé. I. 174. *a. Voyez* DOCTEUR *en droit*.

AGGRESSEUR, (*Droit nat.*) comment il eſt permis de ſe défendre contre un aggreſſeur. IV. 735. *a, b.* Cas où l'aggreſſeur même acquiert le droit de ſe défendre à ſon tour. 736. *a.*

AGIATIS, (*Hiſt. de Lacédém.*) femme d'Agis III, roi de Lacédémone, & enſuite de Cléomene. Sentimens vertueux qu'elle inſpira à ce dernier. *Suppl.* I. 206. *b.*

AGILA, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi des Viſigoths. Le poignard éleva cet homme cruel ſur le trône, & le poignard l'en fit tomber. Il fut indigne de régner, même ſur des barbares; il périt malheureuſement, & mérita ſon ſort. Ces aſſertions démontrées par le tableau de ſa vie. *Suppl.* I. 206. *b.*

AGIO, (*Comm.*) ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant. Variations de l'agio de banque. *Agio*, profit qui revient d'une avance faite par quelqu'un. I. 174. *a. Agio*, change d'une ſomme négociée avec perte ou profit. *Ibid. b.*

AGIOSIMANDRE, (*Hiſt. eccléſ.*) étymologie de ce mot, qui ſert à déſigner l'inſtrument dont les chrétiens grecs ſe ſervent au lieu de cloche. *Suppl.* I. 207. *a.*

AGIR, (*Morale*) difficulté d'éclaircir ce terme métaphyſique. I. 174. *b.* Divers ſens qu'on lui attache. Définition que l'auteur en donne : *agir* eſt en général *la diſpoſition d'un être en tant que par ſon entremiſe il arrive actuellement quelque changement*. Cette définition appliquée à l'action de toute cauſe inſtrumentale, I. 175. *a.* à celle des eſprits, à celle de Dieu. Explication de quelques termes relatifs au ſujet ici traité. *Produire un effet, cauſe, action, paſſion, acte. Ibid. b. cauſalité, puiſſance, faculté. Ibid.* 176. *a.*

Agir. Obſervation ſur l'article AGIR de l'Encyclopédie. III. XV.

AGIS I, (*Hiſt. de Lacédém.*) hiſtoire de ce prince. *Suppl.* I. 207. *b.*

AGIS II, principaux événemens de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* I. 207. *b.*

Agis II n'obtient pas la permiſſion de manger en particulier, après être revenu vainqueur. XII. 501. *b.* Silence par lequel il répond à la harangue d'un ambaſſadeur d'Abdere. XV. 191. *b.*

AGIS III, tableau du regne de ce roi de Lacédémone. *Suppl.* I. 208. *a.* Ses efforts pour ramener, chez les Spartiates, la ſimplicité des premieres mœurs. *Ibid. b. Voyez* AGÉSILAS, *éphore*. Sa mort & celle de ſa mere & de ſon aïeule. *Ibid.* 209. *a.*

Agis III. Priſon dans laquelle il finit ſes jours. XII. 503. *a.*

AGIS IV, n'eſt célebre que par ſa jalouſie contre Alexandre-le-grand dont il crut pouvoir arrêter les proſpérités. *Suppl.* I. 209. *a.*

AGITATEURS, (*Hiſt. mod.*) agens ou ſolliciteurs, que l'armée angloiſe, durant les guerres civiles ſous Charles I, créa pour veiller à ſes intérêts. Cromwel ſe ligua avec eux, & vint enſuite à bout de les faire caſſer. I. 176. *a.*

AGITATION *de la mer*, (*Marine*) on en reconnoît deux cauſes : la combinaiſon des forces attractives du ſoleil & de la lune, & l'effort ou la preſſion du vent. L'agitation des vagues, de plus longue durée que les vents dont elle eſt l'effet. Vagues en ſens contraire qu'on obſerve quelquefois. Mer houleuſe & patouilleuſe. Elle fatigue beaucoup les vaiſſeaux. En quels endroits cet état de la mer ſe fait ſur-tout remarquer. Importance de diſtinguer les différentes ſortes d'agitations de la mer. *Suppl.* I. 209. *b.* Divers degrés de l'agitation de la mer, que l'auteur diſtingue par les noms de *mer agitée* ou *mâle, mer mauvaiſe, mer groſſe, mer très-groſſe* & *mer horrible. Ibid.* 210. *a.*

AGLAOPHON, deux tableaux de ce peintre grec. XII. 255. *a.*

AGLAUS, (*Hiſt. anc.*) berger d'Arcadie, que l'oracle d'Apollon déclara plus heureux que le roi de Lydie. *Suppl.* I. 210. *a.*

AGLIBOLUS, (*Myth.*) les Palmyréniens adoroient le ſoleil ſous ce nom. Comment ils le repréſentoient. I. 176. *a.*

AGLIBOLUS, divinité des Palmyréniens. IX. 926. *a, b.* &c.

AGNACAT, (*Botan.*) arbre d'Amérique. Sa deſcription, propriété de ſon fruit. I. 176. *b.*

AGNANIE, (*Géogr.*) *voyez* ANAGNIE.

AGNANO, (*Géogr.*) lac d'Italie dans la terre de Labour. Cauſe d'un bouillonnement ſingulier qu'on remarque ſur ſes bords. On prétend qu'il eſt dangereux de s'y baigner. Le plus grand danger de ce lac eſt celui du mauvais air en été. *Suppl.* I. 210. *a.*

AGNANTHUS, (*Botan.*) deſcription de cette plante. I. 176. *b.*

AGNATS & *Cognats* : (*Juriſp.*) loi des douze tables ſur le droit de ſucceſſion des agnats & des cognats. V. 75. *a.* Tous les cognats ſont agnats; mais tous les agnats ne ſont pas cognats. III. 604. *a.* Succeſſion des agnats. *Ibid.* XV. 298. *a.* Ils formoient le premier ordre d'héritiers *ab inteſtat*. III. 901. *b.* Tutele des agnats. XVI. 764. *a.* Agnation naturelle & adoptive. III. 901. *b.*

AGNATION, (*Juriſp.*) lien de conſanguinité entre les deſcendans par mâle d'un même pere. L'agnation differe de la cognation. Privilege d'agnation accordé ou refuſé aux

femmes, ſelon diverſes loix. Les enfans adoptifs jouiſſent des droits d'agnation. I. 176. *b.*

AGNATIQUE, (*Droit polit.*) ſucceſſion agnatique. III. 604. *a.* XV. 598. *a.* Sur quoi elle eſt fondée.... On examine s'il n'eût pas été plus avantageux de borner la ſucceſſion du ſtadhoudérat à la ligne agnatique..... Auteurs à conſulter. III. 604. *b.*

AGNEAU, (*Econom. ruſtiq.*) éducation des agneaux. Caſtration de ces animaux. Remedes aux maladies qui les attaquent. I. 177. *a.*

Agneau. De l'éducation des agneaux. XVI. 714. *a*, *b.* &c. monſtruoſités dans quelques agneaux. *Suppl.* III. 552. *a.* 553. *b.*

AGNEAU, (*Cuiſine*) différens mets compoſés de diverſes parties de cet animal.

Queſtion de juriſprudence ſur les agneaux. Dans les tems de mortalité des beſtiaux, on a quelquefois défendu de tuer des agneaux. Réglemens qui fixent le tems où ils peuvent être vendus. I. 177. *b.*

AGNEAU, (*Mat. médic.*) application de ſa peau toute chaude, pour relâcher les vaiſſeaux. Uſages de quelques autres parties ou viſceres de cet animal. Qualités diététiques de l'agneau. Uſages de ſa peau en pelleterie. I. 178. *a.*

Agneaux de Perſe, agneaux de Tartarie, objets de commerce. I. 178. *a.*

AGNEAU, (*Blaſ.*) ſignification de ce hiéroglyphe. Agneau paſchal, terme de blaſon. *Suppl.* I. 210. *b.*

AGNELIN, (*laine d'*) IX. 197. *b.*

AGNIUS, (*Hiſt. de Suede*) fils de Dager, roi de Suede. Il ſoumet les Finlandois; épouſe une princeſſe de ce pays, l'étrangle pendant ſon ſommeil. *Suppl.* I. 210. *b.*

AGNOITES, (*Théolog.*) ſecte d'hérétiques qui ſuivoient l'erreur de Théophrone de Cappadoce. I. 178. *b.*

AGNOITES, ſecte d'Eutychiens, qui parut au ſixieme ſiecle. Origine de leurs erreurs. Comment les théologiens catholiques les réfutent. I. 178. *b.*

AGNOMEN, uſage de l'agnomen chez les Romains. IX. 198. *b.* 200. *b.* 201. *a.*

AGNUS-CASTUS, (*Botan. Mat. méd.*) arbriſſeau. Deſcription de ſa fleur. Uſages de cet arbriſſeau en médecine. I. 179. *a.*

AGNUS *caſtus*, (*Botan.*) deſcription de cet arbriſſeau. *Suppl.* I. 210. *b.* Deſcription de l'agnus-caſtus commun. Lieux où il croît. Maniere de le cultiver, *Ibid.* 211. *a.* & de le multiplier. Pourquoi on lui a donné le nom de *caſtus*. *Ibid. b.*

Agnus-caſtus à feuilles digitées & dentelées. Contrée où il croît. Sa deſcription. Troiſieme eſpece de ce genre, qui nous vient des deux Indes. Quatrieme eſpece qui a été apportée de la Chine. Maniere de cultiver & de multiplier ces deux dernieres. *Suppl.* 211. *b.*

Agnus-caſtus, cet arbre, dit-on, cauſe l'impuiſſance. VIII. 632. *b.*

AGNUS DEI, (*Théolog.*) pain de cire bénit par le pape. Origine de cette cérémonie. Comment elle ſe pratique. *Agnus Dei*, priere de la meſſe. I. 179. *a.*

AGNUS SCYTHICUS, (*Botan.*) deſcription de cet arbriſſeau par Scaliger. Comment il eſt démontré que l'agneau de Scythie eſt une fable. Deſcription du même arbriſſeau par Hans-Sloane. I. 179. *a.* Crédibilité d'un fait; regles à ſuivre pour établir cette crédibilité. *Ibid.* 180. *a.*

AGON, (*Hiſt. anc.*) combat pour la ſupériorité dans quelque exercice du corps ou de l'eſprit. Remarques hiſtoriques ſur l'inſtitution de ces jeux chez les Grecs & chez les Romains. *Agon* ſe diſoit auſſi d'un miniſtre dans les ſacrifices. I. 180. *b.* *Voyez* VICTIMAIRE.

AGONALES, (*Hiſt. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Janus, ou du dieu Agonius. Etymologie du mot *Agonales*. I. 180. *b.*

Agonales, jeux publics. I. 180. *b.*

AGONAUX, (*Hiſt. anc.*) fêtes célébrées chez les Romains au mois de janvier. Origine du nom qui leur fut donné. I. 180. *b.*

AGONIE, (*Médec.*) râle dans l'agonie. XIII. 779. *a.* Cauſe de la ſueur dans l'agonie. XV. 628. *a.* — *Voyez* MORIBOND.

AGONISTIQUE, (*Hiſt. anc.*) ſcience des exercices du corps uſités dans les ſpectacles des anciens. Ouvrage ſur ce ſujet. I. 181. *a.*

AGONISTIQUES, (*Théolog.*) prédicateurs que les donatiſtes envoyoient, pour répandre leur doctrine. I. 181. *a.*

Agoniſtiques, ſoins que prenoient les anciens, pour former les jeunes gens aux exercices du corps, néceſſaires à l'homme de guerre. VII. 995. *a.* Il n'eſt point de nation où ces exercices aient été plus long-tems pratiqués que chez les François. *Ibid. b.* Sur l'agoniſtique, *voyez* GYMNASTIQUE, ATHLÉTIQUE.

AGONOTHETES, (*Hiſt. anc.*) magiſtrats prépoſés ſur les jeux publics. Leurs fonctions. I. 181. *a.*

Agonothetes, la ſévérité des agonothetes extrêmement redoutée de ceux qui ſe donnoient en ſpectacle. X. 183. *b.* Comment les juges étoient placés en diſtribuant les prix. VIII. 536. *a.* Magiſtrats qui régloient les jeux chez les Romains. *Ibid. b.* *Liſez l'article* HELLÉNODICE.

AGORACRITE, ſculpteur. XIV. 816. *a.*

AGORANOME, (*Hiſt. anc.*) magiſtrats chez les Athéniens. I. 181. *b.*

AGOSTA, *Agouſta* ou *Auguſta*, (*Géogr.*) petite ville de Sicile. Son fondateur. Son port. Ses révolutions & ſa ruine en 1693. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGOSTINI, (*Léonardo*) obſervations ſur cet écrivain & ſon recueil de pierres gravées. XII. 590. *b.*

AGOSTINO, (*Antonio*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XIV. 644. *a.*

AGOUNA, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique ſur la côte d'Or. Ses bornes & ſon étendue. Caractere des habitans. Fort des Anglois. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGOUT, (*Géogr.*) riviere du Languedoc. Son cours. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGOUTI, (*Hiſt. nat.*) eſpece d'agouti appellé *tapiti*. XV. 899. *b.*

AGRA, (*Géogr.*) capitale de l'Indoſtan. Commerce de cette ville. I. 181. *b.*

AGRA, (*Géogr.*) capitale de l'empire du Mogol. Sa deſcription. Celle du palais de l'empereur. Sa population. Mœurs & religion des habitans. *Suppl.* I. 212. *a.*

AGRA, (*Hiſt. nat.*) bois de ſenteur qui vient de la Chine. I. 181. *b.*

AGRAFE, (*Architecture*) ornement de ſculpture dans les édifices. I. 181. *b.* Regles ſur la compoſition des ornemens d'architecture. *Ibid.* 182. *a.*

AGRAFE, (*Jardin.*) *Agrafe*, (*Serrur.*). I. 182. *a.*

AGRAHALID, (*Botan.*) deſcription de cet arbre d'Égypte & d'Éthiopie. I. 182. *a.*

AGRAIRE, (*Hiſt. anc.*) énumération des principales loix agraires. Par la loi agraire, on entend particuliérement la loi *caſſia*, publiée par Sp. Caſſius. Oraiſons de Cicéron, intitulées *De lege agrariâ*. I. 182. *a.*

Agraires, loix. IX. 650. *a*, *b.* &c.

AGRANIES, (*Myth.*) fêtes inſtituées à Argos, en l'honneur d'une fille de Proëtus. Deſcription de ces fêtes. I. 182. *b.*

AGRAULIES, (*Myth.*) fêtes en l'honneur de Minerve. I. 182. *b.*

AGRÉABLE. *gracieux*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 182. *b.*

Agréable, gracieux, différences entre ces mots. VII. 806. *a.* Différence entre un bien honnête & un bien agréable. II. 319. *b.* L'agréable n'eſt point le but eſſentiel des beaux-arts. *Suppl.* I. 587. *b.* 588. *a*, *b.*

AGRÉABLE: (*Beaux-arts*) l'agréable ne doit point être regardé comme conſtituant l'eſſence des ouvrages de l'art. La nature dans toutes ſes productions tend conſtamment à la perfection, mais elle a ſoin de leur donner l'agréable pour compagne inſéparable. Il en doit être de même de chaque ouvrage des beaux-arts. Il faut que tout ouvrage conſerve encore de l'importance, après qu'on l'aura dépouillé de l'agrément que l'art y a ſu mettre. L'étude & la connoiſſance exacte de ce qui conſtitue l'agréable font donc une partie eſſentielle de l'art, mais non pas la partie unique. Voies à ſuivre pour arriver à la connoiſſance de l'agréable. *Suppl.* I. 212. *b.* Un objet, pour devenir agréable, doit exciter l'activité de l'ame; pour cet effet, il faut qu'il agiſſe ſur l'imagination, & qu'il inſpire des deſirs. *Ibid.* 213. *a.*

AGREDA, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne, autrefois Gracchuris. VII. 800. *a.*

AGRÉMENS, (*Paſſement.*) ornemens des robes des dames. Deſcription du métier ſur lequel on les travaille, & de la maniere de travailler. I. 183. *a.*

AGRÉMENS, (*Gramm. Syn.*) idée exacte de la ſignification de ce mot. Différence entre graces & agrémens. *Suppl.* I. 213. *a.*

AGRÉMENS *du chant*, (*Muſiq.*) quels ſont les principaux. *Suppl.* I. 213. *a.* *Voyez* GOUT DU CHANT, *Dict. raiſ. des ſciences*, &c. & *Suppl.* I. 213. *a.*

Agrémens, nommés *accent*. *Suppl.* I. 110. *a.* Aſpiration. *Ibid.* 653. *a.* Battement. *Ibid.* 828. *b.* Cadence. II. 513. *b.* *Suppl.* II. 96. *a*, *b.* Flatté. *Ibid.* III. 47. *b.* Martellement. *Ibid.* 858. *b.* Port de voix. *Ibid.* IV. 512. *b.* Agrément qui a lieu dans l'accompagnement du clavecin. *Ibid.* I. 112. *b.* Agrément du chant & des inſtrumens, nommé *chûte*. *Ibid.* II. 426. *b.* Agrément appellé *pincé*, propre à certains inſtrumens. *Ibid.* IV. 375. *a.* Eſpece d'agrément nommé autrefois *cicolomezzo*. *Ibid.* II. 431. *b.*

AGRÉMENT, *conſentement*, *permiſſion*, différences entre ces mots. IV. 32. *b.*

AGRÉMENT, *aménité*, (*Beaux-arts*) qualité d'un objet qui le rend propre à donner à l'eſprit un contentement doux & tranquille. Il ſemble que l'agrément réſulte de ces beautés qui ſe confondent entr'elles, parce qu'il n'y en a aucune qui ſe diſtingue ſupérieurement. *Suppl.* I. 213. *a.* L'agrément plaît principalement aux eſprits doux & tranquilles. Nul artiſte n'atteindra à cette qualité, s'il n'a reçu de la nature une ame douce & complaiſante. Artiſtes qui ont ſu donner de l'agré-

ment à leurs ouvrages en poéſie & en éloquence, en peinture & en muſique. *Ibid. b.*

AGRIA, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie. Ses révolutions. *Suppl.* I. 213. *b.*

AGRICOLA, (*Jean*) diſciple & compatriote de Luther. VIII. 925. *b.*

AGRICOLA, (*George*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. VII. 704. *b.* X. 435. *a.* Son ſyſtême ſur la livre romaine. IX. 619. *a.*

AGRICULTURE, eſtime qu'en faiſoient les anciens. I. 183. *b.* Comment elle perdit ſes premiers honneurs, & dégénéra. Ce que fait l'empereur de la Chine pour en inſpirer le goût à ſes ſujets. *Ibid.* 184. *b.* Protection accordée de tout tems aux laboureurs. Combien les empereurs, & en particulier Conſtantin, eurent à cœur la tranquillité & la ſûreté des laboureurs. Les empereurs n'ont pas moins veillé à ce que l'agriculteur remplît ſon devoir. *Ibid. b.* Les rois de France ont également pris à cœur ces grands objets. Citation de quelques loix données pour la ſûreté des campagnes. Préceptes généraux ſur l'agriculture. *Ibid.* 185. *a.* Labours qu'il faut donner aux terres à bled. Préceptes concernant les terres à menus grains. *Ibid. b.* Animaux dont on ſe ſert pour le labourage. Diverſes attentions qu'il faut avoir pour tirer du labour le meilleur avantage. *Ibid.* 186. *a.* Travaux du laboureur pour chaque mois de l'année. *Ibid. b.* Expoſition du nouveau ſyſtême d'agriculture de M. Tull, traduit par M. Duhamel. *Ibid.* 187. *b.* 188. *a*, *b.* Jugement qu'en porte le traducteur. *Ibid.* 189. *a*, *b.*

Agriculture. Hiſtoire abrégée de l'agriculture françoiſe. *Suppl.* I. 213. *b.* Cet art cultivé par les anciens Gaulois. *Ibid.* 214. *a.* Les invaſions des peuples du nord fatales à l'agriculture. *Ibid. b.* Comment les terres furent cultivées du tems de Charlemagne. Le régime féodal contraire aux progrès de l'art. *Ibid.* 215. *a.* Premieres loix favorables aux cultivateurs, ſous François I, Charles IX & Henri IV. Jean Liébault, médecin dijonnois, regardé comme l'un des principaux auteurs du rétabliſſement de l'agriculture, ſous le miniſtere de Sully. Ouvrage qu'il donna, de concert avec Charles-Étienne. Ouvrages d'un payſan de Saintonge, nommé Bernard Paliſſy. *Ibid.* 216. *a.* Éloge du livre d'Olivier de Serres, ſire de Pradines, ſur l'agriculture, dédié à Henri IV. Protection & encouragemens que Louis XIV accorda aux cultivateurs. *Ibid. b.* Cependant ce n'eſt que depuis environ quinze années, que l'agriculture eſt entiérement ſortie de la langueur où elle étoit retenue, & que le public, éclairé par d'excellens ouvrages, a paru revenir de ſes injuſtes préventions contr'elle. Ouvrage de l'auteur de cet article, intitulé : *Principes phyſiques de l'agriculture & de la végétation. Ibid.* 217. *a.*

Ouvrages ſur l'agriculture compoſés chez les autres nations. Il manque encore à la France un corps complet d'agriculture, réduit & approprié au climat de ce royaume. L'auteur a tenté cette entrepriſe ſous le titre d'*Elementa agriculturæ phyſico-botanicæ. Ibid. b.*

Différentes cauſes qui ont décidé la nation françoiſe en faveur de l'agriculture. Soins particuliers qu'on a donnés à la conſervation des animaux qui en ſont la baſe & le ſoutien. Expériences faites à Trianon ſous les yeux du Roi. Autres encouragemens fournis par ce monarque. Charrue du ſieur Deſpommiers. *Ibid.* 218. *a.* Loix qui ont permis l'exportation des grains. Réflexions ſur cet objet. Avantages qui réſulteroient de l'exportation des farines. Nouvelle méthode pour la mouture des grains plus économique que les anciennes. Méthode qu'obſervoient à cet égard les Romains. *Ibid. b.* Meſures priſes par le miniſtere pour faire répandre dans les provinces la nouvelle maniere de moudre les grains. Expoſé d'un ouvrage intitulé : *Traité de la mouture par économie. Ibid.* 219. *a.* Eſſais faits pour conſtater le rapport entre une certaine quantité de bled & le poids du pain qui en eſt le produit. Ouvrages publiés ſur les bleds ergotés. *Ibid. b.* Moyens employés pour faire périr les mulots qui dévorent les ſemences. *Ibid.* 220. *a.* Notice des ouvrages d'agriculture qui ont contribué à la perfection de cet art en France. *Ibid. b.* Sociétés littéraires & académies qui ſe ſont occupées de cet objet. *Ibid.* 221. *a.* Sociétés angloiſes. *Ibid. b.* Moyens d'encouragemens pour l'agriculture, employés en Allemagne, en Suiſſe, en Italie, en Suede, en Danemarck, en Norwege & en Eſpagne. Origine de la premiere ſociété d'agriculture établie en France. *Ibid.* 222. *a.* Autres établiſſemens ſemblables fondés en différentes provinces du royaume. Il eſt à ſouhaiter que le patriotiſme procure un jour à ces ſociétés, des terres, des fonds, des avances, pour faire des expériences, & pour mettre ces corps reſpectables en état de donner des leçons publiques & gratuites d'agriculture & d'économie. École d'agriculture fondée dans la terre d'Annel, près Compiegne, ſous la direction de M. de Sarcy de Sutieres. *Ibid. b.* Combien il importeroit de perfectionner en France l'art de cultiver la vigne, & celui de faire les vins & les eaux-de-vie. Ouvrages publiés ſur cet objet. Projet d'un ouvrage ſous le titre d'*Hiſtoire naturelle de la vigne & des vins.* Moyens employés pour lui donner toute la perfection dont il eſt ſuſceptible. *Ibid.* 213. *a.*

Agriculture. I. Quel eſt l'objet, l'effet, la perfection de l'agriculture. IV. 552. *a.* L'agriculture ſe place d'elle-même au premier rang des profeſſions... Comment elle procure les matieres premieres pour les autres. VI. 812. *a.* Éloge de cet art & de ceux qui l'exercent. 528. *b.* Combien il étoit en honneur chez les Romains. IX. 147. *a.* XIII. 96. *b.* Chez les Carthaginois. XI. 959. *b.* L'agriculture honorée à la Chine : avantages qui en réſultent. XIII. 96. *b.* *Voyez* l'article CHINE. Exhortation à l'étude de l'agriculture, & ſur-tout aux expériences qui ſont le plus ſûr moyen de ſe perfectionner dans cet art. IV. 564. *a.* Richeſſes végétales que l'homme auroit pu ſe procurer, s'il eût ſu tirer parti de la prodigieuſe fécondité de la nature. *Suppl.* IV. 968. *b.* Réflexions ſur la néceſſité & la maniere de le faire fleurir dans un état. IX. 148. *a*, *b.* Moyen d'en favoriſer les diverſes branches, ſelon le beſoin que le peuple en a. IV. 560. *b.* Des inſtitutions, ſociétés, écoles d'agriculture. *Suppl.* III. 611. *a*, *b.* Projet d'une ſociété d'agriculture. *Suppl.* IV. 969. *b.* &c. État d'imperfection où elle a été laiſſée. Combien il importe de perfectionner cet art. VIII. 227. *a.*

II. De l'état de l'agriculture en France. VI. 529. *a*, *b.* &c. État de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y ſuit. IV. 564. *a*, *b.* &c.

III. L'agriculture enviſagée ſous un point de vue politique... Elle eſt la baſe du commerce. IV. 552. *b.* &c. Elle eſt une ſource d'abondance. *Suppl.* I. 30. *b.* Effets du luxe par rapport à l'agriculture. IX. 764. *a.* XIII. 101. *a.* L'établiſſement des manufactures de luxe, contraire en France à l'agriculture. *Ibid. b.* VII. 366. *a.* Cauſes du dépériſſement de l'agriculture en Italie ſous les premiers empereurs. IX. 766. *b.* Les impôts exceſſifs ruinent l'agriculture. XIII. 96. *a*, *b.* De la néceſſité des richeſſes pour la culture des grains. VII. 829. *b.* En quel cas l'argent peut être deſtructeur de l'agriculture. VIII. 825. *b.*

IV. L'agriculture ne peut avoir des ſuccès étendus que par la multiplication des beſtiaux. VI. 513. *a.* Tout ce qui tend à décourager ſur l'entretien des troupeaux eſt nuiſible à l'agriculture. VII. 366. *a.* Examen très-détaillé de la queſtion, s'il vaut mieux employer en agriculture les bœufs que les chevaux. VI. 529. *a*, *b.* &c. Quelle devroit être la régie de l'agriculture pour augmenter autant qu'il eſt poſſible les profits ſur les beſtiaux. VI. 533. *a*, *b.* &c. Il importe pour l'agriculture que les bleds ſe maintiennent à un prix uniforme. 534. *a.* L'agriculture proſpere plus par le fermier que par le métayer. 535. *b.* État de la grande culture des grains. VII. 813. *a*, *b.* État de la petite culture. 814. *b.* &c. État d'une bonne culture. 816. *b.* &c. Obſervations ſur les avantages de la culture des grains. 820. *a*, *b.* &c. L'agriculture ne proſpere que lorſque les terres ont été partagées entre un grand nombre de poſſeſſeurs. XIII. 97. *a.* Combien de petites obſervations & qui paroîtroient minutieuſes, peuvent devenir utiles à l'agriculture. I. 586. *b.* Motifs qui auroient dû engager les cultivateurs philoſophes à conſulter les fermiers & ceux qui ſont exercés à la pratique de l'art. VI. 528. *a*, *b.*

V. Différens genres de connoiſſances avec leſquelles l'agriculture a des relations. *Suppl.* II. 31. *b.* La connoiſſance de la nature du terrein & de la température du climat eſt le premier principe de l'agriculture. II. 343. *a.* Obſervations ſur la terre. XVI. 177. *b.* Réflexions ſur la meilleure culture des terres. 665. *b.* Uſages des canaux d'arroſement & de deſſéchement. 184. *b.* 185. *a*, *b.* — 192. *b.* Sur l'emploi des eaux dans l'agriculture, *voyez* EAUX. Alternative dans la culture des terres. *Voyez* ALTERNER. Réflexions contre l'uſage de mettre les terres en jachere. *Suppl.* III. 490. *a.* Légere eſquiſſe des diverſes méthodes de l'agriculture angloiſe. IV. 560. *b.* De l'engrais des terres. V. 684. *b.* Train commun pour la culture, après que les terres ont été fumées. V. 685. *b.* Sur les opérations de l'agriculture. *Voyez* LABOUR & LABOURAGE. Des mauvaiſes herbes des champs & des moyens de les extirper. VIII. 148. *b.* Vents nuiſibles dans l'agriculture. XVII. 23. *b.* Obſervations ſur l'influence des aſtres relativement à l'agriculture. VIII. 736. *a.* Conſidérations ſur les deux principaux objets de l'agriculture qui ſont la multiplication & la perfection des plantes. II. 343. *b.* Directions d'agriculture. *Voyez* les *articles* BLED, CULTURE, GERMINATION, TERRE. *Voyez les planches d'Agriculture*, vol. I. & *Suppl.*

AGRICULTURE, (*Myth.*) divinités païennes qui protégeoient l'agriculture. VIII. 598. *b.* XIV. 310. *b.* Fête que les Romains avoient inſtituée en l'honneur des dieux qui préſidoient à l'agriculture. *Suppl.* III. 222. *a.*

AGRIGENTE, (*Géogr.*) ville de Sicile, fondée par les habitans de Géla, 579 ans avant J. C. Elle s'appelloit en grec *Acragas*, à cauſe de la bonté de ſon terroir. Ses productions & ſa fertilité. Luxe & magnificence des agrigentins. Parole de Platon ſur ces peuples. Magnifique triomphe d'Exenete, vainqueur dans les jeux olympiques. *Suppl.* I. 223. *b.* Noces ſplendides de la fille d'Antiſthene. Trait qui montre la molleſſe des agrigentins. Bel uſage que Gélias faiſoit de ſes richeſſes. Son hoſpitalité. Autorité que le philoſophe Empedocle avoit acquiſe ſur le cœur de ſes concitoyens. Son mérite

célebre dans la Grece. Population d'Agrigente. *Ibid.* 224. *a.* Deſcription que Pindare fait de cette ville. Son état préſent. *Ibid. b.*

AGRIGENTE : retraite d'Annibal, fils de Giſcon à Agrigente. XIV. 216. *b.* Ville bâtie ſur ſes ruines. VII. 643. *a.* Eſpece de terre nommée *malacubi*, qui ſe trouve dans le voiſinage d'Agrigente. Phénomenes qu'on y obſerve. IX. 929. *b.*

AGRIPAUME, (*Botan.*) herbe à fleur compoſée d'une ſeule feuille & labiée. Sa deſcription. Son analyſe chymique. Ses propriétés & uſages en médecine. I. 190. *b.*

AGRIPPA, (*Hiſt. anc.*) on appelloit ainſi les enfans venus au monde dans une autre attitude que celle qui eſt naturelle. Origine de ce nom. I. 190. *b.*

AGRIPPA *Menenius*, (*Hiſt. rom.*) il eſt envoyé par le ſénat auprès du peuple retiré ſur le Mont-ſacré. L'élection des tribuns du peuple opere dans le gouvernement une révolution qui fut ſon ouvrage. *Suppl.* I. 224. *b.*

AGRIPPA, (*Menenius*) appaiſe une ſédition par un apologue. XIV. 886. *a.*

AGRIPPA *Vipſanius*, (*Hiſt. rom.*) le plus grand capitaine & le plus habile homme de ſon tems, fit ſon apprentiſſage de guerre ſous le premier des Céſars. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 124. *b.*

AGRIPPA, (*Marcus Vipſanius*) gendre d'Auguſte. Amende qu'il impoſa aux habitans d'Ilium en Troade. XIV. 739. *a.* Il renonce aux honneurs du triomphe. XVI. 652. *b.* Son goût pour la peinture. XII. 274. *a.* Ses travaux pour l'utilité publique : ouvrages dont il décora Rome. III. 539. *a.* 569. *b.* Panthéon d'Agrippa. *Voyez* les planches d'antiquités, *vol.* I.

AGRIPPA (*Caïus*) petit-fils d'Auguſte : honneurs que la colonie de Piſe rendoit à ſa mémoire. XII. 83. *b.*

AGRIPPA, (*Henri Corneille*) précis de ſa vie : Ses principes philoſophiques. XIII. 628. *a. b.* &c.

AGRONOMIE, ouvrage ſous ce titre. *Suppl.* I. 217. *b.*

AGROTERE, (*Myth.*) nom de Diane. Sacrifice qu'on lui offroit en mémoire de la défaite des Perſes. I. 190. *b.*

AGUACATES, (*Bot.*) *Voyez* PALTA.

AGUANS, colonie de Tartares qui détruiſirent en Perſe la dynaſtie des Sophis. XII. 418. *b.*

AGUAPECA, (*Ornith.*) genre d'oiſeau de la famille des vanneaux. Les François l'appellent *poule d'eau.* Ses autres noms. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. *Suppl.* I. 225. *a.*

AGUARA-PONDA, (*Botan.*) deſcription de deux eſpeces de plantes de ce nom. I. 191. *a.*

AGUERRE, (*Chrétienne d'*) (*Hiſt. mod.*) comteſſe de Sault. Faction qu'elle excite en Provence. Elle s'appuie des forces du duc de Savoie : ſe brouille enſuite avec ce prince : échape à ſes pourſuites. Le duc perd par degrés ſon crédit, & les conquêtes qu'il avoit faites. Il eſt forcé de ſe retirer. Enfin la comteſſe de Sault éteint peu à peu les troubles qu'elle avoit excités, ferme pour jamais au duc l'entrée de la Provence, & paſſe le reſte de ſa vie, adorée dans ſa faction & reſpectée dans l'autre. *Suppl.* I. 225. *b.*

AGUI, (*Marine*) maniere dont ce cordage eſt préparé. Son uſage. *Suppl.* I. 226. *b.*

AGUI L'AN NEUF, (*Hiſt. mod.*) quête qui ſe faiſoit au premier jour de l'an. Abolition de cette coutume qui ſe pratiquoit avec beaucoup de licence & de ſcandale. I. 191. *b.*

AGUI L'AN NEUF, (*Hiſt. anc.*) cri des anciens druides lorſqu'ils avoient cueilli *le gui de chêne.* Cérémonie qui ſe pratiquoit à cette occaſion. I. 191. *b.*

AGUIRRE, (*Joſeph Saëns d'*) obſervations ſur ſes ouvrages. XIV. 536. *a.*

AGUL, (*Bot.*) deſcription de cet arbriſſeau. Lieux où il ſe trouve. Manne dont ſes feuilles ſont chargées chaque matin. Propriété de ces feuilles. I. 191. *b.*

AGUTIGUEPA, (*Bot.*) deſcription de cette plante du Breſil. Uſage qu'on en tire. I. 191. *b.*

A H

AHATE, *de Pauncho Recchi*, (*Bot.*) deſcription de cet arbre. Lieux qui lui conviennent. I. 192. *a.*

AHOVAI, (*Bot.*) deux différens fruits de ce nom, qui croiſſent en Amérique. Deſcription de l'arbre du Breſil qui produit l'ahovai. I. 192. *a.*

A I

AI, (*Gramm.*) obſervations ſur cette diphtongue. VIII. 424. Uſage que les Grecs & les Latins en ont fait. IV. 1016. *b.* De l'uſage de ceux qui écrivent par *ai*, le ſon de *l'e* ouvert, comme dans *français*, *j'avais*, &c. I. 154. *a.* IV. 1016. *b.* VIII. 425. *a.*

AIA, (*Géogr.*) fleuve d'Italie que les Latins appelloient *Allia.* Evénemens remarquables arrivés près de ce fleuve. *Suppl.* I. 226. *b.*

AJACCIO, (*Géogr. Hiſt. de Corſe.*) la plus jolie ville de toute la Corſe. *Suppl.* I. 126. *b.* Sa deſcription. Hiſtoire de l'établiſſement qu'une colonie de grecs forma en 1677 dans les environs de cette ville. *Ibid.* 227. *a.*

AIAS, (*Géogr.*) trois villes de ce nom en Aſie : l'une dans la Natolie ; l'autre dans l'Arabie heureuſe ; la troiſieme dans la Caramanie. *Suppl.* I. 228. *a.*

AJASALOUE, nom d'Epheſe moderne, qui n'eſt aujourd'hui qu'un chétif village. V. 772. *b.*

AJAX, (*Hiſt. poét.*) roi de Salamine, rival d'Achille. Son hiſtoire. *Suppl.* I. 228. *a.*

AJAX, (*Hiſt. poét.*) fils d'Oïlée, roi de Locres. Son hiſtoire. *Suppl.* I. 228. *a.*

AJAX. *Suppl.* IV. 18. *a.* Morceau pathétique de l'Ajax de Sophocle. XVI. 2. *b.*

AJAZZO, *Voyez* ISSUS. VIII. 930. *a.*

AICHSTET, de l'évêque d'Aichſtet. IV. 68. *b.*

AIDE, différentes ſignifications de ce mot. I. 192. *b.*

AIDE, (*Juriſp.*) égliſe ſuccurſale. I. 192. *b.*

Aide, ſubſide en argent, que les vaſſaux étoient obligés de payer au ſeigneur en certaines occaſions. I. 192. *b.* En quoi elle differe de la taxe. Son origine. *Ibid. b.*

AIDE, (*Juriſp. féodale.*) ſecours auxquels les vaſſaux ſont tenus envers leurs ſeigneurs en certaines occaſions particulieres. I. 192. *b.*

Aides de rançon, aides loyaux, aides libres, aide chevel, aides raiſonnables, aide-relief; aides appellées *coutumes épiſcopales*, &c. I. 193. *a.*

AIDES, (*Finance*) Impôts appellés de ce nom. Ils furent établis ſous Charles V, en 1270. I. 193. *a.*

Cour des Aides, il y en a douze en France. Origine de cette cour ſous François I. Généraux des aides. I. 193. *b.*

Aides, diverſes ordonnances ſur le fait de l'aide. V. 460. *b.* &c. Ordonnance des aides donnée en 1680. V. 145. *b.* Cour des aides. IV. 355. *b*, &c. Commis aux aides. III. 701. *b.* Contrôle des aides. IV. 148. *b.* Directeurs des aides. 1027. *a.* Elu ſur le fait de l'aide. V. 460. *a. b*, &c. 531. *b.* Vicomte des aides. XVII. 239. *b.* Chambre des conſeillers généraux ſur le fait des aides. III. 50. *b.* Chancellerie près la cour des aides. 114. *a. b.* Clercs des aides. 524. *a.* Code des aides. 570. *b.* Collecte de l'aide. 628. *a.* Commis aux aides. 701. *b.* Ferme des aides. VI. 515. *a*, *b.* Sergent des aides. XV. 86. *b.* Aide de chevalerie. III. 309. *b.*

AIDES, officiers créés dans diverſes villes de l'Empire romain pour éclairer dans leurs fonctions les députés des conſuls & les conſervateurs des lieux. XII. 908. *b.* 909. *a.*

AIDES, (*Manege*) diverſes obſervations ſur les aides. Différentes ſortes d'aides. Préceptes ſur la maniere de les employer. I. 193. *b.*

AIDES, (*Maneg.*) comment on diſtingue les aides qui conviennent aux diverſes eſpeces de chevaux. ſelon les défauts auxquels ils ont le plus de penchant. V. 631. *b.* Aides pour le galop. VII. 454. *b.*

AIDE-DE-CAMP, (*Art milit.*) Fonctions des officiers de ce nom. I. 193. *b.*

AIDE-MAJOR. Aides-majors d'infanterie. Sous-aides-majors. Aides-majors des places. I. 194. *a.*

AIDE-MAJOR, (*Marine*) ſes fonctions. I. 194. *a.*

AIDER, *aſſiſter*, *ſecourir*, (*Synon.*) I. 771. *b.*

AIEREBA, (*Ichthy.*) genre de raie ainſi nommée au Breſil. Sa deſcription. En quoi elle differe de la raie. *Suppl.* I. 228. *b.*

AIESHA, femme de Mahomet. *Suppl.* II. 126. *b.* 127. *a.*

AIGLE, (*Hiſt. nat.*) on en diſtingue ſix eſpeces principales. I. 194. *b.*

Aigle royal, deſcription de deux aigles, l'un mâle & l'autre femelle, que l'on a rapportés à l'aigle royal. I. 194. *b.* Deſcription que donne Aldrovande d'un aigle royal, qui avoit pris tout ſon accroiſſement. I. 195. *a.*

Petit aigle noir, deſcription d'un aigle de cette eſpece par Willughbi. I. 195. *a.*

Aigle à queue blanche, deſcription que Willughbi en a faite. I. 195. *a.* Hiſtoire naturelle des aigles. *Ibid. b.*

Aigle de mer. XI. 628. *b.* Eſpece d'aigle appellée *pygargue.* XIII. 591. *a.*

Aigle. Du rajeuniſſement de l'aigle. XIII. 763. *a.* Le grand aigle de mer. VI. Vol. des pl. regne animal. pl. 37.

AIGLE, (*Myth.*) oiſeau conſacré à Jupiter. Origine de la fable qui donne l'aigle pour compagnon de ce Dieu. I. 196. *a.* Danger que court le philoſophe qui entreprend d'inſtruire un peuple ſuperſtitieux. *Ibid. b.*

AIGLE, (*Aſtron.*) conſtellation. I. 196. *b.*

Aigle, moyen de connoître la claire de l'aigle dans le ciel. *Suppl.* II. 567. *b.* Etoile de l'aigle dans laquelle on a obſervé un changement de lumiere & un mouvement particulier. 896. *b. Suppl.* IV. 916. *a.* Variation en latitude de deux étoiles de l'aigle. *Suppl.* II. 891. *a.* Etoile nouvelle obſervée anciennement près de l'aigle. 895. *b.*

AIGLE, (*Blaſon*) une des parties les plus nobles du Blaſon. Comment on le repréſente. Aigle éployée. L'aigle a ſervi d'étendard à pluſieurs nations. I. 196. *a.* Comment les aigles romaines étoient repréſentées. Origine de l'aigle à deux têtes. Aigle ſymbolique ſur les médailles. I. 197. *a.*

AIGLE. (*Blaſon*) Premier empereur qui prit un aigle à deux têtes. Autrefois les empereurs portoient *d'azur à l'aigle d'or*. Aigle au vol abaiſſé. Aigle languée, membrée, armée, diadêmée. Signification de l'aigle ſymbolique. *Suppl.* I. 229. *a.*

Aigle. Avant Marius, l'aigle n'étoit point l'enſeigne perpétuelle du général des Romains. I. 698. *a.* Aigle, ſigne des légions. XV. 733. *a.* De l'aigle employée comme enſeigne. VI. 41. *a.* IX. 354. *b.* Aigle, figure ſymbolique. XV. 734. *a.* Aigle abaiſſée dans les armoiries. *Suppl.* I. 7. *a.*

AIGLE, (*Pierre d'*) caillou qui ſe trouve dans cette pierre. II. 261. *b.* XI. 267. *a.* Article ſur la pierre d'aigle. XII. 582. *b.* Ses rapports avec la géode. VII. 606. *a.* Le nom de pygargites donné par les anciens à cette pierre. XIII. 591. *a.* On l'appelle auſſi pierre des reins. XIV. 48. *a.* Enhydrus. V. 689. *a.* Eſpece de pierre d'aigle, que Pline appelle pierre taphiuſienne. XV. 895. *b.* Etite pleine d'eau. VI. vol. des planch. cryſtalliſations. pl. 9. *Voyez* l'article ETITE.

AIGLE, (*Bois d'*) II. 307. *b.*

AIGLE. (*Géogr.*) Salines d'Aigle dans le canton de Berne. XIV. 555. *a. b*, &c.

AIGLE-BLANC, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie en Pologne. Caractere de cet ordre. I. 197. *a.*

Aigle-blanc, ordre de chevalerie de Pologne. Son inſtitution. Marque de l'ordre. Son renouvellement en 1705. *Suppl.* I. 229. *a.*

AIGLE ou *Igle*, (*Géogr.*) petite ville du duché de Luxembourg. Pyramide antique qu'on y voit. *Suppl.* I. 229. *b.*

AIGLE, (*Géogr.*) riviere de France. *Suppl.* I. 229. *b.*

AIGRETTE, (*Blaſon*) ſorte d'aigle appellée *Alérion*. I. 254. *b.*

AIGNAN, (*Saint*) comment il fut élu évêque d'Orléans. XV. 379. *b.*

AIGRE. (*Métall.*) De l'or aigre. XI. 526. *b.* Des matieres qui rendent les métaux aigres. *Voyez* MÉTAL.

Aigre, vin, moyen de le raccommoder. XVII. 297. *a.* Liqueurs maltées, petites bieres tournant à l'aigre, comment on les corrige. *Ibid.*

AIGREMOINE, (*Bot. Mat. méd.*) caracteres de cette plante. Pourquoi elle eſt appellée *Eupatorium*. Ses propriétés & uſages en médecine. I. 197. *b.*

AIGRETTE, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. I. 198. *a.*

AIGRETTE, (*Botan.*) eſpece de broſſe qui ſe trouve au haut de quelques graines. I. 198. *a.*

AIGRETTE, (*Mett. en œuvre.*) I. 198. *a.*

Aigrette de verre, maniere de faire cette ſorte d'ornement. I. 198. *a.*

Aigrette, maniere de filer les aigrettes de verre. V. 544. *b.*

AIGRETTE, (*Plumaſſier.*) AIGRETTE, (*Artific.*) I. 198. *b.*

AIGRETTE, (*Hiſt. nat.*) plumes de l'oiſeau de ce nom. I. 198. *b.*

AIGREUR, (*Médec.*) cauſes & remede des aigreurs. I. 198. *b.*

Aigreur, pourquoi bien des perſonnes ſont incommodées d'aigreurs, quoiqu'elles ne vivent que de viande, de pain & d'eau. VI. 526. *a.*

AIGREUR, (*Gravure*) ſe dit des touches noires & trop profondes qui proviennent de l'inégalité des tailles. Cauſe de ce défaut. *Suppl.* I. 229. *b.*

AIGU, (*Géom.*) angle aigu. Triangle acutangle. Section acutangulaire d'un cône. I. 198. *b.*

AIGU, (*Muſiq.*) I. 198. *b.*

Aigu, pourquoi les ſons de l'accord très-aigus ſont abſorbés par l'harmonique grave. VIII. 55. *a.* Agrément de la voix aiguë des femmes dans le chant. XVII. 436. *b.*

AIGUË, *voix*, (*Séméiot.*) prognoſtics qu'on en tire en différentes maladies. XVII. 435. *a.*

AIGUES, *maladies*, (*Médec.*) doctrine d'Hippocrate ſur ces maladies. *Suppl.* III. 428. *a.* La durée d'une maladie aiguë diviſée en quatre périodes. I. 108. *b.* Principaux ſymptômes des maladies aiguës. XV. 742. *b.* Différentes terminaiſons de ces maladies : en quoi elles different les unes des autres : de la mort à la ſuite de ces maladies. X. 723. *a. b.* Diſtinction des maladies aiguës ſuivant leur durée. XVI. 120. *a.* Périodes diſtingués dans une maladie aiguë. *Ibid. b.* Durée & jours critiques de cette ſorte de maladie. IV. 472. *a. b.* Différentes ſortes de jours que les médecins diſtinguoient dans leur durée. 473. *a. b.* Douleurs dans ces maladies. V. 86. *a.* Diverſes eſpeces de maladies aiguës accompagnées de fievres non critiques. VI. 722. *b.* Fievres aiguës. 723. *a.* Fievre aiguë, accompagnée de ſueurs immodérées. VI. 739. *b.* Evacuation critique la plus générale & la plus ſûre dans les maladies aiguës. XV. 621. *b.* Prognoſtics, traitement des maladies aiguës : *voyez* ces articles : *voyez* auſſi MALADIE, FIEVRE.

AIGUEBELLE, (*Lac d'*) eſpece de ſaumon qui s'y trouve. IX. 310. *a.*

AIGUE-MARINE, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe. On croit que c'étoit le *béril* des anciens. Caracteres diſtinctifs de l'aigue marine. On diſtingue cette pierre en orientale & occidentale. I. 199. *a.* Lieux d'où on tire les aigues-marines. *Ibid. b.*

Aigue-marine, pierre précieuſe auſſi nommée *béril*, dont les anciens diſtinguoient pluſieurs ſortes. II. 209. *a.* Maniere de la contrefaire. *Ibid. b.*

AIGUES-CAUDES, (*Géogr.*) ſource d'eaux minérales dans le bailliage d'Oléron, gouvernement de Guienne. *Suppl.* I. 230. *a.*

AIGUES-MORTES, (*Géogr.*) petite ville de France dans le bas Languedoc. Origine de ſon nom. Tour remarquable qu'on y voit. Cette ville avoit anciennement un port. *Suppl.* I. 230. *a.*

Aigues-mortes, cour du roi à Aigues-mortes. IV. 355. *b.*

AIGUILLE, (*Ichthyolog.*) poiſſon de mer, ſa deſcription. I. 199. *b.*

Aiguille, eſpece d'aiguille des Moluques, dite *Boujaya Suppl.* II. 34. *b.*

Aiguille d'Ariſtote, appellée en Languedoc *trompette*. Deſcription de ce poiſſon. I. 199. *b.*

AIGUILLE AIMANTÉE, (*Phyſiq.*) dimenſions des meilleures aiguilles aimantées. I. 199. *b.* Conſtruction de cet inſtrument. La meilleure maniere d'aimanter une aiguille. Effets ſinguliers du tonnerre ſur l'aiguille aimantée. I. 200. *a.* Cauſes qui peuvent ſuſpendre, détruire ou altérer ſa vertu directive. Expérience qui prouve que le grand froid en eſt une principale. Déclinaiſon de l'aiguille aimantée. Découverte de ce phénomene. *Ibid. b.* Variations de la déclinaiſon. Obſervations qui en ont été faites pendant deux cens ans à Paris. Comment on obſerve la déclinaiſon de l'aiguille. *Ibid.* 201. *a.* Son inclinaiſon. Elle varie dans tous les lieux & dans tous les tems plus encore que la déclinaiſon. Difficultés d'obſerver cette déclinaiſon. Méthode de M. Dan. Bernoulli pour faire cette obſervation avec ſuccès. *Ibid. b.* Action de l'aimant, du fer, & autres corps magnétiques ſur l'aiguille aimantée. Effets qu'a produits ſur elle une barre de fer qui lui a été préſentée à différentes latitudes. *Ibid.* 202. *a.*

Aiguille aimantée. De la maniere de conſtruire & d'aimanter les aiguilles. II. 376. *b.* XII. 902. *b.* Méridien ſous lequel l'aiguille n'a point de déclinaiſon. XVI. 147. *a.* Aiguille affolée. I. 162. *a. Suppl.* II. 187. *b.* Conjectures ſur la poſſibilité d'un rapport entre la déclinaiſon & l'inclinaiſon de l'aiguille & le mouvement de l'axe de la terre. V. 642. *b.* Des variations de l'aiguille aimantée dans les mines. VII. 639. *a.* Obſervation de l'aiguille aimantée, ſur l'Etna. *Suppl.* II. 887. *a.* *Voyez* l'article particulier à cet objet.

AIGUILLE, (*Horloger.*) ce qu'il faut obſerver pour que des aiguilles ſoient bien faites. I. 202. *b.*

AIGUILLE, dans l'artillerie. I. 202. *b.*

AIGUILLE, (*Marine*) différentes ſignifications de ce mot. I. 202. *b.*

Aiguille de Carene, (*Marine*) piece de bois, dont l'uſage eſt de ſoutenir la mâture des vaiſſeaux que l'on veut abattre. Maniere de les tailler, de les placer & de les appuyer. *Suppl.* I. 230. *a.* Maniere de placer les *pataras*. Détail de tout ce qui reſte encore à faire pour abattre le vaiſſeau. *Ibid. b.* Comment on empêche l'eau de tomber dans le vaiſſeau par les panneaux des gaillards, où paſſent les aiguilles. *Ibid.* 231. *a.*

Aiguille à voile, celles dont ſe ſervent les voiliers pour coudre, non ſeulement les voiles, mais tout ce qui eſt relatif aux voiles. Deſcription de ces aiguilles & de leurs différentes eſpeces. Inſtrument qui ſert à percer les aiguilles. Autre qui ſert à préparer un paſſage à l'aiguille. Aiguille à merliner. *Suppl.* I. 231. *a.*

AIGUILLE, (*Architecture*) pyramide établie ſur la tour d'un clocher. Charpente de cette pyramide. I. 203. *a.*

Aiguille, ou *poinçon*. (*Charpent.*) I. 203. *a.*

Aiguille à coudre, & autres, &c. Différentes ſortes d'aiguilles. I. 203. *a.*

Aiguille de tailleur, ou à coudre. I. 203. *a.* Comment on les fabrique. *Ibid. b.* Paquets qu'on en forme, numérotés ſelon les différentes groſſeurs des aiguilles. I. 204. *b.* Différentes ſortes d'aiguilles des tailleurs. I. 205. *a.*

Aiguille à coudre, leſſive des aiguilles. IX. 402. *a.* Maniere de les tremper. XVI. 587. *b.* De les vanner. 834. *b.* De les polir. XII. 914. *b.*

AIGUILLE, (*Chirurg.*) porte-aiguille. XIII. 138. *a.*

Aiguille. Deſcription des aiguilles dont les chirurgiens ſe ſervent pour la réunion des plaies & la ligature des vaiſſeaux. I. 205. *a.* Aiguilles pour la ſuture des tendons, pour le bec de lievre, pour la ligature de l'artere intercoſtale, pour abattre la cataracte, pour l'anévriſme, *Ibid. b.* pour l'opération de la fiſtule à l'anus. Aiguille à ſétons. *Ibid.* 206. *a.*

Aiguille de blanchiſſeur de cire. I. 206. *a.*

Aiguille de gaînier & de gantier. I. 206. *a.* Aiguilles à cheveux, à réſeau, à emballer, à matelas, à empointer. I. 206. *b.*

Aiguille, ſervant à faire les filets ou réſeaux de ficelle, corde, cordonnet, & dont on ſe ſert pour pêcher, chaſſer, & fermer les baies des jeux de paume. I. 206. *b.*

Aiguille, chez les piqueurs d'étuis. I. 206. *b.*

Aiguille à ſellier. I. 206. *b.*

Aiguille de chaſſe, (*Draperie*) partie du métier de drap. Sa deſcription & ſon uſage. I. 206. *b.*

Aiguille à meche. I. 207. *a.*
Aiguille à preſſer, pour les ouvriers en tapiſſerie. I. 206. *a.*
Aiguille, en terme d'hydraulique. I. 207. *a.*
AIGUILLE. (*Fauconnerie*) I. 207. *a.*
AIGUILLE, (l') (*Géogr.*) montagne du Dauphiné. *Suppl.* I. 230. *a.*
AIGUILLE, *Mont*, (*Géogr.*) montagne du Dauphiné. X. 679. *b.* 392. *b.*
AIGUILLE, (*Agricult.*) piece de la charrue à verſoir. *Suppl.* I. 230. *a. Voyez* I. vol. des planch. de l'Encyclopédie, pl. 2.
AIGUILLES, (*Chaſſe*) celles dont on ſe ſervoit pour tuer les loups. I. 207. *a.*
AIGUILLES à tricoter. *Aiguilles* d'enſuple; inconvénient de leur uſage. Comment on y a ſuppléé imparfaitement par l'*entacage*. I. 207. *b.*
AIGUILLES à brodeur. I. 208. *a.*
Aiguilles de métier à bas, ou de bonnetier. Comment on les fabrique. I. 208. *a. b.*
Aiguilles à perruquier. I. 209. *a.* Aiguilles paſſe-groſſes. *Ibid. b.*
Aiguilles à ficelle. *Aiguille* d'une balance. I. 209. *b.*
AIGUILLES, (*Marine*) aiguilles de l'éperon. Aiguilles de tré, ou de trévier. I. 209. *b.*
AIGUILLES des peintres en émail. V. 433. *a. b.*
Aiguilles d'eſſai. II. 672. *b.* XVI. 443. *b.*
AIGUILLES. (*Manufact. en ſoie*) I. 209. *b.*
AIGUILLES, (*Hiſt. anc.*) *acus diſcriminales & crinales.* Aiguilles à cheveux, dont les femmes romaines ſe ſervoient. I. 209. *b.*
Aiguilles qui ſervoient à la coëffure des dames romaines. XVI. 383. *a.*
AIGUILLES, (*le Cap des*) (*Géogr.*) à l'extrémité la plus méridionale de l'Afrique. Il eſt fort dangereux. *Suppl.* I. 230. *a.*
AIGUILLÉE, (*Art. méchan.*) préparation des aiguillées, dont ſe ſert le cordonnier pour les coutures lacées. Quatre tems ſucceſſifs pour attacher la ſoie à l'aiguillée. *Suppl.* I. 231. *b.* Maniere de donner à l'aiguillée un tors un peu plus lâche dans ſa longueur que dans les deux bouts. Aiguillées pour les coutures ſimples, ou à ſurjet. *Ibid.* 232. *a.*
AIGUILLER *la ſoie*, (*Manufact.*) cette manœuvre défendue par le réglement de Piémont. I. 207. *b.*
AIGUILLETER, (*Marine*) joindre bout à bout, lier une choſe avec une autre, à l'aide d'un cordage. Divers cas dans leſquels ſe fait cette opération. *Suppl.* I. 232. *a.*
AIGUILLETTE, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon. V. 433. *b.* XI. 662. *b.*
AIGUILLETTE, *nouement de l'*, (*Magie*) XI. 257. *b.*
AIGUILLETTE, *nouer l'*, (*Maneg.*) V. 434. *a.*
AIGUILLETTE, (*Marine*) cordage qui ſert à aiguilletter. Différentes ſortes de cordages employés à cet uſage. *Suppl.* I. 232. *a.* Aiguillette établie au cul des poulies, pour joindre & faire communiquer le dormant de la manœuvre avec la poulie. Différence entre *aiguillette* & *amarre*. *Ibid. b. Voyez* ce dernier mot.
AIGUILLETTE, (*Canonnage*) celle dont les canonniers ſe ſervent pour brider les deux branches de la brague. *Suppl.* I. 232. *b.*
AIGUILLIER, (*Commun.*) ſtatuts de cette communauté établie à Paris. Sa réunion à celle des épingliers. I. 210. *a.*
AIGUILLON, (*Inſectol.*) dans la partie poſtérieure du corps de pluſieurs inſectes. VIII. 782. *a.* Obſervation microſcopique de l'aiguillon d'une abeille. XI. 722. *b.*
AIGUILLON, (*Géogr.*) petite ville de l'Agenois, au gouvernement de Guienne. Sa ſituation. Son érection en duché-pairie. Seigneurs qui l'ont poſſédée. Siege de cette ville en 1346. *Suppl.* I. 232. *b.*
AIGUISÉ, (*Blaſon*) en quoi il differe du *fiché*. I. 210. *b.*
AIGUISER *la pierre : voyez* l'article CALAMINE.
Aiguiſer, *allégir*, *amenuiſer*, (*Synon.*) I. 356. *a.*
Aiguiſer, voyez *affiler*. Différence entre affuter & aiguiſer. I. 164. *b.* Pierre de Turquie à aiguiſer. XVI. 755. *a. Voyez* ÉMOUDRE.
AIL, (*Hiſt. nat. Jardinage & Mat. méd.*) caracteres de ce genre de plante. Soin des cayeux de l'ail. Analyſe de l'ail. I. 210. *b.*
Ail, eſpece d'ail, appellée *moly* par les anciens. X. 632. *b.* 633. *a.* Autres eſpeces connues ſous le nom de *rocambole*. XIV. 311. *b.* Scorodoprafum. 806. *a.*
AILE, (*Critiq. ſacr.*) divers ſens de ce mot dans la langue hébraïque. I. 211. *a.*
AILE, dans l'anatomie du corps humain. I. 211. *a.*
AILE, (*Ornith.*) partie du corps des oiſeaux. I. 211. *a.* Extrait d'un manuſcrit de M. Formey ſur cette matiere. Art avec lequel les ailes ſont façonnées. *Ibid. b.* Les ailes ſont placées à l'endroit le plus commode du corps. Structure des ailes. Énumération des principales parties de l'aile. *Ibid.* 212. *a.*
AILE, (*Inſectolog.*) ailes des inſectes. VIII. 782. *b.* Des mouches. X. 769. *a. b.* Des papillons. XI. 872. *b. Suppl.* III. 728. *b.*
AILE, en terme de fauconnerie, de botanique, d'architecture. I. 212. *b.*
Aile, eſpece de biere très-commune en Angleterre & en France. I. 252. *b.*
AILES DE SAINT-MICHEL, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie en Portugal. A quelle occaſion il fut inſtitué. Sa banniere, ſa regle, ſon vœu, ſa deviſe. I. 213. *a.*
AILES *de Saint-Michel*, ordre de chevalerie en Portugal. Son inſtitution. Regle & vœu des chevaliers. Marque & deviſe de l'ordre. *Suppl.* I. 232. *b.*
AILES, en terme de guerre. La cavalerie eſt ordinairement poſtée ſur les ailes. Pan fut l'inventeur de cette maniere de ranger une armée. Ailes dans les armées romaines. I. 213. *a.*
Ailes de la phalange grecque. *Suppl.* IV. 315. *a.* Aile de la cavalerie chez les romains. 669. *a.*
AILES, (*Fortification*) comment elles doivent être flanquées & défendues. I. 213. *a.*
Ailes, divers autres ſens de ce mot. I. 213. *b.*
AILÉ, différence entre ailé & volant. XIII. 648. *a.*
AILLEURS, (*d'*) *de plus*, *outre cela*, (*Synonym.*) IV. 612. *a.*
AILLY, (*Pierre d'*) cardinal. *Suppl.* IV. 366. *a.*
AIMABLE, *ſociable*, (*Synon.*) XV. 251. *b.*
AIMANT, *Hiſt. nat.*) pierre ſerrugineuſe. Elle a été connue des anciens. Divers noms qu'on lui a donnés. I. 214. *a.* Le nom de *magnes* lui vient de la ville de Magneſie, dans l'Aſie mineure, ſa premiere patrie. Les anciens n'ont connu de l'aimant que ſa vertu attractive & communicative. Comment on peut avoir découvert ſa vertu directive. *Ibid. b.*

I. *Des poles de l'aimant & de ſa vertu directive.* Comment on a pu diſtinguer ces poles. Ce qu'on appelle axe de l'aimant. La propriété d'avoir des poles, eſt eſſentielle à tous les aimans. Cette polarité ne vient point de ce que les mines de l'aimant ſont dirigées nord & ſud. Ces poles peuvent changer de place. Pourquoi l'on a donné aux poles de l'aimant les mêmes noms qu'aux poles du monde. *Ibid.* 215. *a.* Déclinaiſon de l'aimant. Son inclinaiſon. Comment on change les poles par la ſection. *Ibid. b.*

II. *De la vertu attractive de l'aimant.* §. 1. *Attraction & répulſion de deux aimans. Ibid. b.* La force d'un aimant s'étend tantôt plus, tantôt moins. Quelques-uns étendent leur activité à 14 pieds, d'autres à 8 ou 9 pouces. L'activité d'un aimant n'eſt pas la même en tout tems. La proportion de cette force dans les différentes diſtances, n'eſt pas la même dans les différens aimans. Expérience de M. du Tour ſur ce dernier objet. *Ibid.* 216. *a.* Phénomenes de répulſion. Singularités obſervées à cet égard. S'il eſt vrai que la répulſion ſoit plus foible que l'attraction; ſentiment de M. Mitchell ſur ce point. L'effet de cette activité n'eſt point affoibli par l'interpoſition des corps ſolides, ni des fluides, ni par le vent, la flamme ou le courant des eaux. *Ibid. b.*

§. 2. *Attraction réciproque de l'aimant & du fer*, plus forte encore que celle de deux aimans. Cette attraction de l'aimant agit ſur tous les corps qui contiennent des particules de fer. Pour cet effet, il faut quelquefois calciner ces corps. En quels cas le fer obéit plutôt à un aimant foible qu'à un fort. La chaleur exceſſive de l'aimant diminue ſa vertu pour un tems. La plus grande force eſt aux environs des poles. *Ibid.* 217. *a.*

§. 3. *Armure de l'aimant.* Elle en augmente la force. *Ibid. a.* Maniere d'armer un aimant. *Ibid. b.* Expériences qui démontrent que l'armure augmente les forces de l'aimant. Cependant des cauſes aſſez foibles en détruiſent l'effet en un inſtant. *Ibid.* 218. *a.* Un aimant vigoureux n'a que peu de force pour ſoulever un fer d'une trop grande longueur, quoique d'un poids léger. *Ibid. b.*

III. *De la communication de la vertu magnétique.* Elle ſe communique au fer, & d'un aimant vigoureux à un aimant foible. Comment on donne au fer une vertu magnétique durable. *Ibid. b.* Il y a certaines proportions d'épaiſſeur & de longueur, hors deſquelles le fer en reçoit moins. Comment on peut ſuppléer au défaut de longueur d'une lame de fer. *Ibid.* 219. *a.*

Barreaux d'acier & aimant artificiel, d'une force extraordinaire. M. Knight aimante un aimant foible, au point de le rendre excellent. Singularités qu'il opere ſur les poles de l'aimant. *Ibid. b.* La méthode de M. Knight a vraiſemblablement quelque analogie à celle qu'a publiée M. Mitchell. La communication de la vertu magnétique n'épuiſe point l'aimant dont on la tire. Le fer aimanté n'en acquiert aucune peſanteur. Diverſité dans les aimans & les fers par rapport à l'aptitude à communiquer & à recevoir la vertu magnétique. *Ibid.* 220. *a.*

Deſcription de l'aimant artificiel. La méthode de faire de tels aimans eſtimée la meilleure. I. 220. *b.* Circonſtances qui peuvent détruire en très-peu de tems le magnétiſme du fer le mieux aimanté. *Ibid.* 221. *b.*

Du fer aimanté, ſans avoir jamais touché à l'aimant. 1°. Un morceau de fer, de figure oblongue, placé quelque tems dans

une poſition verticale, devient un aimant d'autant plus parfait, qu'il a reſté plus long-temps dans cette poſition. 2°. Toutes les pieces de fer qui reſtent long-tems perpendiculaires à l'horizon, acquierent une vertu magnétique. 3°. Il y a certaines circonſtances où le tonnerre communique au fer une vertu magnétique. 4°. En faiſant rougir une barre, & la laiſſant refroidir, en la tenant dans le plan du méridien, on lui donne des poles fixes. I. 222. *b.* 5°. Une percuſſion forte dans un morceau de fer, eſt capable de lui donner des poles. 6°. Les outils d'acier qui ſervent à couper le fer, s'aimantent par le travail. I. 223. *a.* 7°. On aimante un morceau de fer en le rompant près du bout, à force de le plier de côté & d'autre. 8°. Méthode indiquée par M. Marcel. *Ibid. b.*

AIMANT: l'action magnétique eſt ſuſpendue par la terre graſſe, qui enveloppe la mine de fer. I. 103. *b.* Toute mine de fer n'eſt pas attirable par l'aimant. VI. 494. *b.* Trois principales propriétés de l'aimant. IX. 860. *a. b.* Poles de l'aimant. XII. 902. *b.* Réflexion ſur ces propriétés. I. vj. Des hypotheſes inventées pour les expliquer. IX. 860. *a. b.* Mines d'aimant à Seriphe. XV. 113. *b.* Expériences par leſquelles on procure au fer les propriétés de l'aimant. XII. 902. *b.* Maniere d'aimanter, par le feu, un morceau de fer. XVII. 173. *a.* Comment on aimante les aiguilles. I. 199. *b.* Effets de la foudre & de l'électricité ſur l'aimant. *Suppl.* III. 98. *b.* Machine qui ſe meut par la force attractive de l'aimant. 829. *a. b.* Sur l'aimant, conſultez les articles MAGNÉTIQUE & MAGNÉTISME. De la déclinaiſon de l'aimant: *voyez* DÉCLINAISON, AIGUILLE AIMANTÉE.

AIMANT, (*Mat. méd.*) on n'en fait aucun uſage pour l'intérieur du corps. I. 223. *b.* Son uſage employé extérieurement. I. 224. *a.*

AIMANT-ARSENICAL, (*Chym.*) emplâtre magnétique. I. 224. *a.*

Aimant arſenical. IX. 860. *a.* XI. 665. *a.*

Aimant de chair, ſorte de terre. XVII. 380. *b.* 381. *a.*

AIN, (*Géogr.*) riviere qui ſépare la Breſſe du Bugey. Deſcription de ſon cours, poiſſons qu'on y pêche. *Suppl.* I. 233. *a.*

AIN-CHAREM, (*Géogr.*) village de Judée où l'on croit que demeuroient Zacharie & Elizabeth. *Suppl.* I. 233. *a.*

AINAY, (*Géogr.*) ancienne abbaye de la ville de Lyon. *Suppl.* I. 233. *a.* Temple ſur les ruines duquel elle fut bâtie. Etymologie de ſon nom. Académie inſtituée anciennement dans ce lieu par Caligula. *Ibid. b.*

AINE. (*Chir.*) Hernie dans le pli de l'aine. VIII. 175. *b.*

AINE, (*Géogr.*) riviere de France. Deſcription de ſon cours. *Suppl.* I. 233. *b.*

AINÉ, (*Juriſp.*) l'aîneſſe ne ſe conſidere qu'entre mâles, ſi ce n'eſt en quelques coutumes particulieres. Les enfans de l'aîné le repréſentent. Prérogatives de l'aîné. I. 224. *a.*

Aîné. L'aîné appellé chef du nom & armes. III. 272. *a.* Avantage de l'aîné dans le partage des biens nobles. VII. 299. *b.* L'aîné mâle des cohéritiers appellé chemier dans quelques coutumes: ſon droit de chemerage. III. 274. *b.* Droit de l'aîné dans les coutumes des prélegs. IV. 417. *b.*

AINESSE, ce droit a été introduit en France pour perpétuer le luſtre des familles. En quoi il conſiſte dans la coutume de Paris. Comment les droits de l'aîné peuvent être tranſportés à d'autres. *Ibid. b.* Droit d'aîneſſe des filles. Les enfans de l'aîné le repréſentent à ſon défaut. Ce qu'il faut entendre proprement par *préciput*, & par *portion avantageuſe*. I. 225. *a.*

Aîneſſe. Réflexions ſur le droit d'aîneſſe. XIII. 370. *a.* Son origine en France. VI. 692. *a.* Ce droit établi dans la ſucceſſion de la couronne. *Ibid.*

AIN-PARITI, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de cette plante. *Suppl.* I. 233. *b.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. *Deuxieme eſpece; ſchem pariti.* Auteurs qui en ont donné la figure ſous différens noms. Sa deſcription. *Ibid.* 234. *a.* Remarque ſur le nom que Linnæus donne à cette plante. *Ibid. b.*

AINS. Cinq différentes eſpeces d'ains pour la pêche. IX. 500. *a.*

AINSI, *c'eſt pourquoi*, (*Synon.*) II. 869. *b.*

AINTAB, (*Géogr.*) *Voyez* ANDEB.

AIOL, (*Ichthy.*) Deſcription de ce poiſſon. I. 225. *a.*

AJOURNEMENT, *voyez* ADJOURNEMENT.

AJOUTER, *augmenter*, (*Synon.*) différence entre ces deux mots. I. 225. *a.*

AIPIMIXIRA, (*Ichthy.*) poiſſon de mer. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses autres noms. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Qualité de ſa chair. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 234. *b.*

AIR, (*Phyſiq.*) les anciens l'ont conſidéré comme un élément. Diſtinction de l'air en vulgaire ou *hétérogene*, & en *élémentaire*. Caracteres auxquels on peut reconnoître l'air proprement dit, & le diſtinguer des ſubſtances hétérogenes qu'il renferme. I. 225. *b.* Quant à la nature & ſubſtance de l'air, nous n'en ſavons que bien peu de choſe. Le Docteur Hook veut que ce ne ſoit que l'éther même. D'autres prétendent que ce n'eſt autre choſe que la matiere des autres corps devenue par divers changemens, ſuſceptible d'élaſticité. Sentimens de Boyle & de Newton. *Ibid.* 226. *a.* On peut faire prendre à l'eau & à d'autres fluides, l'apparence de l'air pour quelque tems; d'où l'on diviſe l'air en réel & apparent, en permanent & paſſager. La plupart des philoſophes font conſiſter l'élaſticité de l'air dans la figure de ſes particules. Syſtême de Newton, différent du précédent. Comment il prétend que ſe forme l'air permanent. *Ibid. b.* M. Boyle par diverſes expériences a tiré de pluſieurs corps une ſubſtance vraiment élaſtique. Cependant cette ſubſtance étoit fort éloignée de la nature d'un air pur. Et certaines expériences ſemblent prouver que l'élaſticité n'eſt point la qualité conſtitutive de l'air. Subſtances hétérogenes qui ſe mêlent à l'air. *Ibid.* 227. *a.* Il eſt un des agens les plus conſidérables & les plus univerſels qu'il y ait dans la nature.

Propriétés de l'air. I. *Sa fluidité. Ibid. b.* Quelques philoſophes en attribuent la cauſe au feu qui y eſt entremêlé. La preſſion de l'air conſidéré comme fluide s'exerce en tout ſens.

II. *Sa peſanteur ou ſa gravité.* Preuves de cette propriété. *Ibid.* 228. *a.* Expérience de Toricelli. C'eſt à cette peſanteur qu'on doit attribuer l'effet des pompes, l'expreſſion du lait des mammelles par un enfant qui tette, l'action des ventouſes. *Ibid. b.* Maniere de peſer l'air. Expérience qui prouve que les vapeurs & les exhalaiſons dont l'air eſt rempli, ajoutent à ſa peſanteur. Rapports de la peſanteur de l'air à celle de l'eau, ſelon diverſes expériences: ce rapport moyen eſt comme de un à mille. Selon de plus récentes expériences, comme de un à huit cens. *Ibid.* 229. *a.* Selon M. Muſchembroek, cette peſanteur a été quelquefois comme de un à ſix cens ſix. Les loix de la gravitation de l'air doivent être les mêmes que celles des autres fluides. Nouvelle preuve que l'air preſſe également de toutes parts. Uſages & effets de l'air découlant de ſa gravité & de ſa fluidité. 1°. Il enveloppe la terre avec les corps qui ſont deſſus, les preſſe, & les unit avec une force conſidérable. Calcul par lequel on peut avoir le poids, dont l'air comprime notre globe. Utilité de cette compreſſion. *Ibid. b.* 2°. Il cauſe le mêlange des corps contigus les uns aux autres & ſinguliérement des fluides. 3°. Il détermine l'action d'un corps ſur un autre. Sur les hautes montagnes, les ſubſtances qui ont le plus de ſaveur paroiſſent inſipides. 4°. De-là naiſſent encore les vents.

III. *Son élaſticité.* Expériences qui nous en convainquent. *Ibid.* 230. *a.* La regle des compreſſions de l'air en raiſon directe des poids qui le compriment n'eſt pas entiérement exacte. On ne ſauroit aſſigner de bornes préciſes à l'élaſticité de l'air, ni la détruire ou l'altérer. Cependant l'expérience de M. Hawksbée & celle de M. Hales ſemblent prouver le contraire. *Ibid. b.* De ce que l'air eſt élaſtique, il ſuit qu'il doit être ſuſceptible d'une preſſion qui le réduiſe à un tel eſpace, que ſon élaſticité qui réagit contre le poids qui le comprime, ſoit égale à ce poids. *Ibid.* 231. *a.* On ne connoît point encore les bornes de la condenſation de l'air. M. Hales en faiſant geler de l'eau dans un boulet de fer, a réduit l'air en un volume mille huit cens trente-huit fois plus petit, de ſorte qu'il doit avoir été plus de deux fois plus peſant que l'eau. Uſages que l'art a tirés de l'élaſticité de l'air. Effets de la raréfaction de l'air par le feu. *Ibid. b.* Lorſque l'air ſe trouve en liberté, il prend toujours une figure ſphérique dans les interſtices des fluides où il ſe loge. On n'a pu découvrir juſqu'à quel point l'air peut ſe dilater lorſqu'il eſt entiérement libre. Diverſes expériences faites ſur ce ſujet par MM. Muſchenbroek & Boyle. *Ibid.* 232. *a.* Plus l'air eſt denſe, plus avec un même degré de chaleur il ſe dilatera. Cauſes des tremblemens de terre ſelon M. Amontons. Quel ſeroit le poids de l'air qui rempliroit tout l'eſpace occupé par le globe terreſtre. Un degré de chaleur qui, dans notre orbe, ne produiroit qu'un effet modéré, en produiroit un beaucoup plus violent dans un orbe inférieur. Et comme il peut y avoir bien des degrés de chaleur au-delà de l'eau bouillante, il peut y en avoir dont la violence ſecondée du poids de l'air intérieur, ſoit capable de mettre en pieces tout le globe terreſtre. *Ibid. b.* Dilatation & contraction perpétuelles que cauſe l'air dans les corps où il s'inſinue, d'où réſulte la circulation des fluides dans les vaiſſeaux des végétaux. Rupture des glaces & de certains corps qui contiennent de l'air dans un tems froid. Cauſes de la putréfaction & de la fermentation. L'air eſt le principal inſtrument de la nature dans toutes ſes opérations. Ses effets ſur le corps humain. Comment l'air ſe charge d'exhalaiſons animales corrompues, & peut cauſer des maladies peſtilentielles. *Ibid.* 233. *a.* Effets de la chaleur & du froid. De l'air ſur les ſubſtances animales. Le ſcorbut eſt la maladie des pays froids. L'air humide produit le relâchement dans les fibres animales & végétales. *Ibid. b.* L'air ſec produit le contraire. L'air peut changer les deux regnes, l'animal & le végétal, l'un en l'autre. Cauſes de l'incorruptibilité de l'air. Subſtances que l'air pénetre, & celles qu'il ne pénetre pas. *Effets que produit l'air, joint à différentes ſubſtances qui s'y mêlent.* 1°. Il diſſout & atténue les corps.

Exemple de la rouille du fer & autres. *Ibid.* 234. *a.* 2°. Il volatiliſe les corps fixes. 3°. Il fixe les corps volatils. 4°. Il met en action les corps qui ſont en repos. Ses effets dans pluſieurs procédés chymiques. Il peut produire une infinité de changemens dans les ſubſtances, par les matieres hétérogenes qui s'y mêlent. *Ibid. b.* Effets des vapeurs qui s'élevent de certaines mines. Changement arrivé dans l'air de l'iſle de Ternate, lorſque les Hollandois en eurent fait abattre les girofliers. L'air contribue aux changemens qui arrivent d'une ſaiſon à l'autre. Moyen de fertiliſer le froment. Comment ſe forment les météores. *Ibid.* 235. *a.* Changemens que la ſéchereſſe & l'humidité produiſent dans l'athmoſphere. Obſervations faites par rapport à ces changemens en Guinée & dans l'iſle de Saint-Iago. Influences que ces différences dans l'air ont ſur les expériences des phyſiciens & des chymiſtes. Tous les ſels ſe mêlent aiſément & agiſſent avec plus de force dans un air épais & humide. Fermentations excitées par certaines ſubſtances dont l'air eſt imprégné. Dans quel tems on peut le mieux enlever des taches faites par le ſuc des ſubſtances végétales. *Ibid. b.* Subſtance vitale & ſinguliere répandue dans l'air, ſelon Boyle. Sels qui paroiſſent & s'accroiſſent dans certains corps qui n'en produiroient point du tout, ou beaucoup moins, s'ils n'étoient pas expoſés à l'air. Effet de l'air introduit dans les médicamens antimoniaux. Altération de diverſes ſubſtances en certains pays, étant expoſées à l'air. En s'inſinuant dans le corps avec toutes ſes qualités, l'air peut vicier la maſſe du ſang & des autres humeurs. Il peut relâcher & obſtruer tout le ſyſtême nerveux, gâter les parties nobles, ſelon les qualités dont il eſt chargé. *Ibid.* 236. *a.* Roue centrifuge, & ventilateur deſtinés à renouveller l'air d'une chambre. *Ibid. b.*

Air. De la nature de l'air. Les anciens ont cru que l'eau ſe changeoit en air, & l'air en eau. VII. 82. *a.* Expérience qui ſemble d'abord appuyer cette opinion. *Ibid.* Acides répandus dans l'air. XI. 322. *b.* Air chymique. III. 414. *b. Propriétés de l'air.* 1°. *Sa fluidité.* Accélération qu'on lui attribue en paſſant d'un lieu plus large dans un plus étroit. VII. 248. *b.* Sa réſiſtance. XIV. 176. *b.* 2°. *Sa peſanteur ou ſa gravité.* Poids de l'air. III. 656. *b.* Effets qui en réſultent. I. 820. *a.* Différences dans le poids de l'air. *Ibid.* Effets qu'elles produiſent dans notre corps. Pourquoi nous ne ſentons point la preſſion de l'air. *Ibid. b.* Différence entre l'air qui eſt au ſommet des montagnes & celui que nous reſpirons. 821. *b.* Les raréfactions de l'air à différentes hauteurs ne ſuivent point la proportion des poids dont l'air eſt chargé. 822. *a.* Diverſes méthodes pour trouver ſa hauteur. 821. 882. Phénomenes de la peſanteur de l'air. *Suppl.* IV. 614. *a.* Compreſſion de l'air par ſon propre poids & par le ſecours de l'art. III. 776. *a.* Comment Newton l'explique. *Ibid.* Obſervations qui montrent que l'air contient dans ſes pores un grand nombre de molécules peſantes, de l'eau, de l'huile, des ſels volatils. X. 192. *a.* Preſſion de l'air ſur la ſurface de la terre. XIII. 324. *a.* La preſſion de l'air fait monter l'eau dans les pompes. *Suppl.* IV. 319. *b.* Effets de ſa preſſion contre un eſpace où il eſt extrêmement raréfié. 614. *a.* Méthode pour trouver le poids d'un pied ou d'un pouce cube d'air. XII. 850. *a.* 3°. *Son élaſticité.* De l'élaſticité de l'air. *Suppl.* IV. 615. *a.* V. 446. *b.* C'eſt elle qui eſt la cauſe immédiate de la ſuſpenſion du mercure dans le barometre. *Ibid.* De tous les corps connus, il n'y en a point qui ſe dilate autant que l'air. IV. 1005. *b.* Maniere de condenſer l'air par art. III. 835. *b.* Cet air condenſé produit des effets directement oppoſés à ceux de l'air raréfié. 836. *a.* Recherches des philoſophes ſur la denſité de l'air. IV. 833. *b.* Table des denſités de l'air ſelon les hauteurs du barometre & du thermometre. *Suppl.* IV. 901. *a.* Air qui n'eſt point expanſible. VI. 278. *b.* Inſtrument deſtiné à meſurer la denſité de l'air. X. 49. *b.* Cauſe des vents dans ſes différentes condenſations & dilatations. XVII. 20. *a.* Pourquoi l'air en ſe refroidiſſant abandonne une partie des vapeurs qu'il retenoit ſuſpendues. VII. 676. *a.* Conjecture ſur la concreſcibilité de l'air. IX. 570. *a.* De l'expanſibilité de ce fluide. V. 274. *b*, &c. 283. *b.* VII. 676. *a.* 4°. *Divers uſages de l'air.* Effet de l'air pour modérer la force des goutes d'eau de pluie dans leur chûte. XII. 445. *b.* 793. L'air favoriſe la putréfaction. XIII. 587. *b.* Son influen *b.* dans les fermentations. XVII. 284. *a.* L'air conſidéré comme menſtrue & diſſolvant. VI. 123. *b*, &c. Comme diſſolvant de l'eau. 127. *a*, *b*, &c. Moyen de ſavoir vrai bien un air eſt plus chargé d'eau qu'un autre. 283. *b.* dépendance de l'air ſur la fertilité de la terre. *Suppl.* III. 29. Influ ir néceſſaire à la germination. XVI. 954. *a.* 958. *a. b.* L'a eſpeces d'air contenus dans les végétaux. 958. *a.* Deux Expériences qui montrent combien l'air pénetre dans les plantes. *Ibid.* L'air néceſſaire à leur accroiſſement. I. 437. *a.* Il eſt auſſi néceſſaire à l'entretien du feu. VI. 602. *b.* VIII. 548. *b.* Et à la combuſtion dans les opérations chymiques. *Suppl.* II. 515. *b.* Ses effets ſur la flamme. VI. 837. *b.* Effets de l'air dans les tremblemens de terre. XVI. 581. *a.* Mouvemens extraordinaires dans l'air, qu'on a confondus avec les tremblemens de terre. 582. *b.* Divers effets de ce fluide : inſtrumens inventés pour en meſurer les changemens. I. 819. *b.*

AIR. (*Phyſ. Chym.*) Profondeur dans la terre, à laquelle, ſelon Boerhaave, le poids de l'air ſeroit égal à celui de l'or. *Suppl.* I. 134. *b.* Pourquoi le thermometre deſcend de quelques degrés dans le vuide. Obſervations contre le ſentiment de quelques phyſiciens qui ont cru que le feu conſumoit l'air. Pourquoi une bougie enfermée ſous une cloche de verre y laiſſe un vuide après ſon extinction. Cauſe de cette extinction. Pourquoi le charbon ne ſe conſume pas dans les vaiſſeaux clos, à quelque feu qu'on les expoſe. *Ibid.* 235. *a.*

Air fixe, celui que l'on croit entrer, comme partie conſtituante, dans la compoſition des corps les plus ſolides. Expériences qui conſtatent l'exiſtence de cet air. La chaux, ſelon quelques phyſiciens, n'eſt que la pierre calcaire privée d'air fixe. *Ibid.* 235. *a.* La putréfaction n'eſt que l'effet de ſa diſſipation. La ſaveur & l'action médicamenteuſe des eaux minérales eſt due à l'air fixe. Obſervations ſur la nature de cet air. *Ibid. b.*

Air fixe. Suppl. I. 755. *b.* VI. 278. *b.* Obſervations ſur une des propriétés de l'air fixe. *Suppl.* II. 275. *a.* Cet air fait une partie principale du gluten qui ſert à lier les élémens terreux des fibres animales. *Ibid.* III. 35. *b.* La force de l'air fixe développé, conſidérée comme une des cauſes ſecondaires du mouvement du ſang. *Ibid.* IV. 729. *b.*

AIR. (*Phyſiolog. Médec.*) De l'air & de ſes propriétés relativement au corps humain. *Suppl.* I. 755. *a*, *b. Ibid.* IV. 613. *b.* Qualité ſalutaire que les arbres lui donnent. *Ibid.* I. 520. *b.* Quantité dont il peſe ſur le corps humain. I. 820. *a. Suppl.* IV. 614. *a.* De la preſſion qu'il exerce ſur nous. *Ibid. a*, *b.* Preſſion de l'air ſur les organes de la reſpiration. XIV. 183. *b. Suppl.* IV. 614. *b.* Cauſe de mort par privation d'air. XV. 635. *b. Suppl.* IV. 614. *b.* Bons effets de l'air des montagnes pour la reſpiration. *Ibid.* IV. 614. *b.* Par la reſpiration, il perd ſon aptitude à être reſpiré de nouveau. *Ibid.* 615. *a.* Utilité de l'air que la reſpiration fait entrer dans le corps. *Ibid.* 622. *a.* Air en ſolution dans le ſang. *Ibid.* 614. *a.* Son utilité. *Ibid.* 620. *b.* 621. *a*, *b.* Mort ſubite que peut cauſer le dégagement de l'air qui circule dans les humeurs. *Ibid.* 842. *b.* De l'air conſidéré par rapport à la ſanté, comme une des ſix choſes non naturelles. XI. 218. *b.* — 220. *b.* Combien l'état de l'air influe ſur la ſanté & ſur quelques malades. VIII. 738. *a.* Comment on pourroit s'aſſurer de l'état de l'air dans les maladies épidémiques. XI. 322. *b.* Néceſſité de la bonne conſtitution de l'air & de ſon renouvellement. XVII. 27. *b.* Machines deſtinées à le renouveller & à le purifier. XVI. 767. *b.* 768. *a.* XVII. 27. *b.* Salubrité d'un air pur & tempéré. VIII. 386. Influence de l'air dans certaines maladies, & par rapport à l'effet de certains remedes. XV. 47. *a*, *b.* Conduite à tenir par rapport à l'air que reſpirent les malades. XIV. 15. *b.* XIII. 757. *b.* Comment l'air peut devenir la matiere d'un bain médicinal. *Suppl.* I. 757. *a.* Effet de l'air dans le voiſinage des mines, des volcans, des marais. 48. *a.*

AIR, (*Divin.*) divination par le moyen de l'air. I. 155. *b.*

AIR, (*Géogr.*) montagne d'Arabie proche de Médine. *Suppl.* I. 235. *b.*

AIR. (*Marine*) Extrait d'un mémoire de M. le vicomte de Morogues, ſur les moyens de conſerver la ſanté aux équipages des vaiſſeaux. *Suppl.* I. 235. *b.* L'air de la mer ſemble devoir être le plus naturel & le plus ſain qu'on puiſſe reſpirer. Si donc les équipages ſont ſujets à pluſieurs maladies, c'eſt que les vaiſſeaux ont, pour ainſi dire, leur athmoſphere particuliere, & qu'ils portent dans eux le principe de la corruption de l'air que les équipages ſont obligés de reſpirer. Sur les moyens de renouveller l'air de l'entrepont & des cales, *voyez* les articles MANCHE & VENTILATEUR, *Dict. raiſ. des Sciences*, &c. & *Supplément. Ibid.* 236. *a.*

AIR DE VENT. Diviſion de la bouſſole en trente-deux parties qu'on nomme *airs de vent. Suppl.* I. 236. *a.* Maniere d'exprimer avec exactitude l'air de vent où l'on a couru. Ordre qu'on a ſuivi dans la nomination des trente-deux airs de vent. Maniere d'écrire & de prononcer ces noms par abréviation. *Ibid. b. Voyez fig. 3. de la planche I. Architecture navale. Suppl.*

AIR, *ou* AIRE. Explication de quelques expreſſions en uſage dans la navigation. Acquérir de l'air ou de l'aire. Vaiſſeau qui a beaucoup d'air. Donner de l'air au bâtiment, &c. *Suppl.* I. 236. *b.*

AIR. Divers ſens de ce mot dans le ſtyle de l'Écriture ſainte. I. 236. *b.*

AIR, (*Myth.*). I. 236. *b.*

AIR, *manieres*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 236. *b.*

AIR, (*Phyſionom.*) air noble. VIII. 329. *a.* Air ignoble. 548. *b.*

AIR, (*Beaux-arts*) *voyez* ASPECT.

AIR, (*Peinture*). I. 237. *a.*

AIR. Divers autres ſens de ce mot. I. 237. *a.*

AIR, (*Muſiq.*) étymologie de ce mot. Les Grecs avoient pluſieurs ſortes d'airs qu'ils appelloient *nomes*. Diverſes eſpeces d'airs dans la muſique moderne. I. 237. *a.*

AIR, (*Litt. Poéſie lyriq.*) l'air eſt une période muſicale, qui a ſon motif, ſon deſſein, ſon enſemble, ſon unité, ſa ſymmétrie, & ſouvent auſſi ſon retour ſur elle-même. L'air eſt à la muſique ce que la période eſt à l'éloquence. La muſique vocale a trois procédés différens: le récitatif ſimple, le récitatif obligé & l'air. Art de les placer à propos. *Suppl.* I. 237. *a.* Différens caracteres de l'air, appropriés aux différentes affections de l'ame, qu'ils expriment. *Ibid. b.* De la forme que le poëte doit donner à la période deſtinée à former un air. Ce qu'on entend par motif ou deſſein. Quel eſt le ſtyle le plus convenable à ce genre de compoſition muſicale. Les airs de Métaſtaſe préférés à ceux de Zeno. Les Odes de Malherbe & de Rouſſeau, peu propres à exercer le muſicien. *Ibid.* 238. *a.* Il eſt impoſſible de faire un air ſur les vers de Quinault. Mauvais goût des Italiens dans la compoſition de leurs airs. L'art d'arondir & de ſymmétriſer la période muſicale, peu connu, juſqu'ici, des François. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un rendît les chefs-d'œuvres de Quinault ſuſceptibles de cet ornement. Projet d'adapter une muſique nouvelle aux poëmes de Théſée, de Roland & d'Armide. Obſervations qui montrent que l'égalité du vers n'eſt pas eſſentielle à la ſymmétrie du chant. *Ibid. b.* Entre les membres ſymmétriquement oppoſés d'une période, c'eſt une choſe précieuſe que l'égalité du metre, & l'identité des nombres. Exemple tiré de Métaſtaſe. Avec une oreille juſte & long-tems exercée aux formules du chant, un poëte François peut donner ce genre de perfection à ſon ouvrage. Avantage que les Italiens ont ſur nous à cet égard. La muſique, pour émouvoir profondément l'oreille & l'ame, a beſoin de graduer, de redoubler, de graver ſes impreſſions: voilà pourquoi le retour du motif a tant de charmes & de pouvoir. *Ibid.* 239. *a.* Circonſtances qui permettent de placer l'air au milieu de la ſcene la plus vive & la plus rapidement dialoguée. Ce qui nuit le plus réellement à la chaleur de l'action, ce ſont ces longs préludes & ces longs épiſodes de ſymphonie qu'on nomme ritournelles. *Ibid. b.*

Air, différens airs de flûte des anciens. VI. 893. *b.* &c. Air chinois, vol. VII. des planches, *Muſique*, planche III. Air perſan, planch. IV. Air des ſauvages de l'Amérique. *Ibid.* De l'air & du récitatif dans l'opéra. XII. 825. *a.* 826. *a, b.* Style du poëte dans les airs. 827. *b.* L'aria des Italiens eſt autant deſtinée à l'expreſſion du geſte qu'à celle du chant. 835. *b.* Canevas, paroles que les muſiciens mettent ſous un air. II. 597. *a.* Airs caractériſés. XVII. 754. *b.* Variations dont on orne un air. XVI. 845. *b.* Sortes d'airs appellés *doubles*. V. 78. *b.* Airs de table. III. 139. *b.* Sur l'*article* AIR, *voyez* auſſi MOTIF.

AIRAIN, (*Chymie*) *cuivre jaune*, compoſé de cuivre fondu & de calamine. Maniere de le faire. Compoſition de l'airain, appellée *bronze*, dont on fait les cloches. Airain de Corinthe précieux chez les anciens: on le diſtingue en trois ſortes. Origine de ce cuivre. Qualité diſtinctive du cuivre jaune. I. 237. *b.*

AIRAIN, celui de Dodone. III. 254. *a.* Uſages ſacrés que les Grecs firent de l'airain dans les tems les plus reculés. XVI. 35. *a.* Airain de Corinthe. IV. 547. *a, b.* X. 243. *b.* Sur l'airain, *voyez* CUIVRE.

AIRE, (*Géometr.*) eſpace qu'une figure renferme. I. 237. *b.* Trouver l'aire d'une figure géométrique. Méthode pour meſurer un terrein terminé par des lignes. En aſtronomie, les aires elliptiques ſont proportionnelles aux tems; ce qui eſt un effet de la gravitation des planetes vers le ſoleil. *Ibid.* 238. *a.*

Aire, *voyez* SURFACE. Démonſtration de cette loi dans l'aſtronomie, que les aires ſont proportionnelles aux tems. II. 823. *b.* Trouver l'aire d'un cercle. II. 834. *a.* Le diametre d'un cercle étant donné, en trouver l'aire. III. 462. *b.* Cette aire étant donnée, en trouver le diametre. IV. 941. *b.* Trouver l'aire d'un polygone, XII. 941. *b.* d'un quarré, XIII. 659. *b.* d'un ſecteur, XIV. 877. *a.* d'un ſegment, 889. *b.*

AIRE, (*Archit.*) divers uſages de ce mot en architecture. I. 238. *a.*

AIRE, (*Econ. ruſtique*) comment on fait l'aire d'une grange, celle des bergeries, celle des toîts à porc. I. 238. *b.*

AIRE, l'endroit qu'habitent les grands oiſeaux de proie. Défenſe faite par Louis XIV, de prendre *aucune aire* d'oiſeaux. I. 238. *b.*

AIRE des aigles. I. 195. *b.*

AIRE, (*Vannier*). I. 238. *b.*

AIRE, (*Géogr.*) villes de ce nom. I. 238. *b.*

AIRE *en Artois*, (*Géogr.*) fontaine percée à cent trente-ſept pieds de profondeur ſur la grande place de cette ville. Inſcription placée ſur cette fontaine. Vers & inſcription placés ſur une autre fontaine établie dans le fort S. François, voiſin de cette ville. *Suppl.* I. 239. *b.*

AIRE, (*Géogr.*) ville de France en Gaſcogne. Son état préſent. Obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. *Suppl.* I. 240. *a.*

AIRELLE, ou *Myrtille*, (*Botan.*) autres noms de ce genre de plante. Ses caracteres génériques. Deſcription de quatre eſpeces d'airelle. Diverſes obſervations ſur leurs qualités, uſages, lieux où elles croiſſent, &c. *Suppl.* I. 240. *a.*

Airelle, voyez MYRTILLE. X. 920. *b.*

AIRI, (*Géogr.*) lieu de ce nom près d'Auxerre. *Suppl.* I. 725. *b.*

AIROMÉTRIE, (*Phyſiq.*) Élémens de l'airométrie de Wolf. I. 239. *a.*

AIRS, (*Manege*) allures & exercices qu'on apprend au cheval de manege. Quelques-uns les diviſent en *bas* & *relevés*. I. 239. *a.*

Airs bas, ou près de terre. Airs relevés, vol. VII des planches, *Manege*, pl. VII & IX.

AIS, (*Menuiſ. Charp.*) maniere de couvrir les entrevouts. On plafonne preſque toutes les chambres habitées par les maîtres, ce qui occaſionne la ruine des planchers. I. 239. *a.*

Ais de bois de batteau. I. 239. *b.*

AIS, terme employé dans pluſieurs arts. I. 239. *b.*

AISAI-LE-DUC, (*Géogr.*) n'eſt pas une ville comme il eſt dit dans l'Encyclopédie, mais un petit bourg. Ruines qu'on y voit d'un ancien château. *Suppl.* I. 241. *a.*

AISSELLE, (*Anat.*) danger des abcès dans les aiſſelles. I. 240. *a.* Comment on peut corriger la puanteur de la tranſpiration des aiſſelles dans certaines perſonnes. *Ibid. b.*

Aiſſelle, parties ſituées ſous l'aiſſelle. I. 906. *b.*

AISSELLE, (*Jardin. Botan.*) aiſſelle des plantes. I. 240. *b.*

AISSELIER, (*Charp.*) deſcription de la piece de bois ainſi nommée. Bras d'une roue, nommés *aiſſeliers*. I. 240. *b.*

AIT *acte*, (*terme de palais*) ordonnance qui ſe met au bas de quelques requêtes. I. 240. *b.*

AJUS, (*Marine*) nœud dont on ſe ſert pour lier enſemble deux cordages qui doivent faire force & ſe roidir. *Suppl.* I. 241. *a.* *Voyez* fig. 4, pl. d'*Architecture navale*, dans le *Suppl.*

AIUS-LOCUTIUS, (*Myth.*) dieu de la parole. Origine de ſon culte à Rome. Moyen d'accorder le reſpect qu'on doit à la croyance d'un peuple & au culte national, avec la liberté de penſer. S'il y a dans cet article quelque choſe qui ne paroiſſe pas exact, ou qui bleſſe quelques perſonnes, l'auteur renvoie à l'*article* CASUISTE, où ſa penſée eſt expliquée d'une maniere qui doit ſatisfaire tout le monde. I. 241. *a.*

AJUTAGE, *ou* AJOUTOIR, (*Fontainier*) ajutages ſimples & compoſés. Ajoutoirs à l'épargne. I. 241. *b.* Quels ajutages ſont les meilleurs. Table des dépenſes d'eau pendant une minute, par différens ajutages ronds, l'eau du réſervoir étant à douze pieds de hauteur. *Ibid.* 242. *a.* *Voy.* DÉPENSE DES EAUX.

Ajutage. Regle ſur le diametre du principal ajutage d'un jet d'eau, lorſqu'il ſe diſtribue en grand nombre d'autres plus petits, & ſur le diametre du conduit. VIII. 521. *b.* Rapports des dépenſes d'eau, ſelon le diametre des ajutages, & la hauteur des réſervoirs. IV. 859. *b.* Faiſceau de pluſieurs ajutages ſur la même platine. VII. 642. *b.*

AIX, (*Géogr.*) petite ville de France dans le golfe de Gaſcogne. Fort que les Anglois y détruiſirent en 1757. *Suppl.* I. 241. *a.*

AIX, ville capitale de la Provence. Son fondateur. Ses révolutions. Sa deſcription. *Suppl.* I. 241. *a.* Son archevêché. Son commerce. *Ibid. b.*

Aix en Provence. Fondation de cette ville. XIV. 575. *a.* Aix ancienne. *Suppl.* IV. 11. *a.* Hiſtoire de ſon Parlement. XII. 36. *a.* Doyen de ce Parlement. V. 97. *a.* Chancellerie d'Aix. III. 108. *b.* Fête qui ſe célebre à Aix la veille de la S. Jean. II. 406. *a.* Projet d'un canal pour le commerce de cette ville. *Suppl.* II. 187. *a, b.*

AIX, (*Géogr.*) ville de Savoie. Ses bains. Reſtes qu'on y voit d'un arc de triomphe. *Suppl.* I. 241. *b.*

AIX-LA-CHAPELLE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie. Son rang ſur le banc du Rhin. On lui donne quelquefois la dénomination de ville impériale par excellence. Elle eſt dépoſitaire de l'épée, du baudrier & du livre d'évangiles qui ſervent au couronnement des Empereurs. Affection que Charlemagne eut toujours pour cette ville. Religions qu'on y profeſſe. Régence de la ville. Droits qu'y exercent l'électeur Palatin & l'évêque de Liege. Territoire d'Aix-la-Chapelle. Cérémonie dans laquelle on montre les joyaux de l'Empire. Population de cette ville. *Suppl.* I. 241. *b.* Son commerce & ſes bains. Conciles qui s'y ſont aſſemblés. Calamités qu'elle a eſſuyées. Ses mois romains & ſa contribution à la chambre impériale. *Ibid.* 242. *a.*

Aix-la-Chapelle, obſervations ſur ſes eaux minérales. X. 539. *b.* 540. *a.* XVI. 268. *a.*

AIZOON, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Lieux où elle croît. Ses propriétés. I. 242. *b.*

AK

AKALZIKE *ou* AKELSKA, (*Géogr.*) ville de la Turquie Aſiatique. Ses fortifications. Son gouvernement. *Suppl.* I. 242. *a.*

AKEBAR, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

AKERKUF, (*Géogr.*) montagne de la Turquie Aſiatique. Ruines qu'on y voit. *Suppl.* I. 242. *a.*

AKISSAR, (*Géogr.*) ville de la Natolie en Asie. Sa situation & sa population. Son commerce. Monumens d'antiquité dans ses environs. *Suppl.* I. 242. *a.* *Voyez* THYATIRE.

Akissar, ville de la Natolie. XVI. 307. *b.*

AKRA, *Acara*, *Acaro*, *Kra*, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or. *Suppl.* I. 242. *a.* Ses bornes & son étendue. Ses principales villes. Occupations des habitans. Commerce du pays. Observations sur la capitale nommée *Akra-le-Grand*. *Ibid. b.*

A L

AL, les Arabes emploient souvent cette particule au commencement d'un nom, pour marquer l'excellence. Cas qu'on doit faire de la science étymologique. L'auteur la considere comme moins estimable que celle qui consiste à marquer les différences délicates des mots pris communément pour synonymes. Eloge de l'ouvrage de l'abbé Girard. I. 242. *b.*

ALABASTER, (*Guillaume*) théologien & poëte. XV. 637. *a.*

ALABASTRITE, espece d'onyx, selon les anciens. XI. 488. *a.*

ALAINS, (*Hist.*) histoire de ces peuples, regardés comme les plus belliqueux des Scythes d'Europe. *Suppl.* I. 243. *a.*

ALAIS, (*Géogr.*) ville de Flandre dans les Cévennes, capitale d'une ancienne seigneurie érigée en comté. Devenue épiscopale sous Louis XIV. Citadelle bâtie dans cette ville en 1689. Son commerce. *Suppl.* I. 244. *b.* Son premier évêque. *Ibid.* II. 459. *a.*

ALAITER, comment le lait se filtre, & comment il est sucé par l'enfant. X. 2. *b.* 5. *b.* Raisons qui doivent engager une mere à alaiter son enfant. 119. *a*, *b.* XI. 261. *a.* — *Voyez* ALLAITEMENT.

ALALCOMENE, (*Géogr.*) ville de Béotie. Temple & simulacre de Minerve qu'on y remarquoit. *Suppl.* I. 244. *b.*

ALAMBIC, (*Chymie.*) description & usage de ce vaisseau. Différentes sortes d'alambics. I. 242. *b.*

Alambic, son chapiteau. III. 179. *b.* Sa cucurbite. IV. 532. *b.*

ALAMOS, (*Balthasar*) observations sur cet homme de lettres. X. 298. *a.*

ALAMPI ou *Lay*, (*Géogr.*) ville d'Afrique sur la côte d'Or. Sa situation. Caractere des habitans. Leur commerce. *Suppl.* I. 244. *b.*

ALAND, (*Géogr.*) isle de la mer Baltique. Sa grandeur. Ses productions. Son abord dangereux. On croit qu'elle fut entiérement indépendante des états voisins. *Suppl.* I. 244. *b.*

ALANGUER, ou *Alenquer*, (*Géogr.*) ville de Portugal. Son origine. Sa population. Fondations religieuses dans cette ville. *Suppl.* I. 245. *a.*

ALARCON, (*Géogr.*) ville d'Espagne dans la nouvelle Castille. Ses révolutions. Son état présent. *Suppl.* I. 245. *a.*

ALARD, (*Lambert*) sa patrie & ses ouvrages. IX. 138. *b.*

ALARES, (*Hist. anc.*) milice romaine, ou plus vraisemblablement épithete qu'on donnoit à la cavalerie. I. 243. *a.*

ALARIC I, (*Hist. des Visigoths.*) roi de Visigoths. Tableau de sa vie & de son regne. *Suppl.* I. 245. *a.*

ALARIC, roi des Visigoths, vaincu & tué par Clovis. *Suppl.* II. 472. *a.*

ALARIC II, roi des Visigoths. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I. 246. *b.*

ALARIC II, son code. III. 570. *b.*

ALARIC ou ALRIC, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Précis de son regne. *Suppl.* I. 246. *b.*

ALARIC II, fils d'Agnius, roi de Suede. Il partage le trône avec son frere Eric. Leur jalousie mutuelle. Leur mort. *Suppl.* I. 246. *b.*

ALARME, (*Art milit.*) poste d'alarme, pieces d'alarmes. I. 243. *a.*

ALATERNE, (*Bot.*) arbrisseau. Usage qu'on en fait. Maniere de l'encaisser. Propriété de ses feuilles. I. 243. *b.*

ALATERNE, *nerprun*, (*Botan.*) description de cet arbuste. Ses especes & variétés. *Suppl.* I. 247. *b.*

Premiere espece. Alaterne à feuilles ovales, crenelées par les bords. Sa description. 2. Alaterne à feuilles lancéolées, profondément dentelées. Sa description. 3. Alaterne à feuilles presque cordiformes & dentelées. 4. Alaterne à feuilles ovales, lancéolées, & non dentelées. Détails sur la culture de cet arbrisseau & sur la maniere de le multiplier. *Ibid.* 248. *a.*

ALAVA ou *Alaba*, (*Géogr.*) petit pays d'Espagne. Son étendue. Ses productions, son commerce. *Suppl.* I. 250. *a.*

ALAVA, (*Diego Equivel de*) XVII. 367. *a.*

ALBA HELVIORUM, (*Géogr.*) différens sentimens sur le nom moderne de ce lieu. Selon M. d'Anville on ne peut se refuser à l'évidence des preuves qui démontrent que ce lieu n'étoit pas éloigné d'un village nommé *Aps* dans le Vivarais. Observations de M. Lancelot, qui confirment ce sentiment. *Suppl.* I. 250. *a.* Inscriptions trouvées dans le voisinage de ce lieu. *Ibid. b.*

ALBADARA, (*Anatom.*) l'os sésamoïde de la premiere phalange du gros orteil. Ce qu'en disent les magiciens. Maladie convulsive causée par la dislocation de cet os. I. 243. *b.* Blessure de cette partie devenue mortelle. *Ibid.* 244. *a.*

ALBAN, *Saint*, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans le Hertfort-Shire. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 250. *b.*

ALBAN, *mont*: pluies de pierres tombées dans son voisinage. XII. 795. *b.*

ALBANE, (*François*) peintre. V. 327. *a*, *b.*

ALBANIE, (*Géogr.*) province de l'ancienne Grece, aujourd'hui nommée *le Chirvan*. Ses bornes. Ses villes principales. Ses fleuves & lacs. Observations sur ses habitans. Cette province annexée à la Turquie en 1467. *Suppl.* I. 250. *b.*

ALBANIE, (*Géogr.*) ville d'Amérique dans la nouvelle York. *Suppl.* I. 251. *a.* Cataractes près de cette ville. II. 769. *b.*

ALBANIE ou *Braid-Alban*, (*Géogr.*) petit pays de la province de Perth, en Ecosse, avec titre de duché. Ses productions & son commerce. *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBANO, (*Géogr.*) ville d'Italie dans la campagne de Rome. Sa situation. Production de son territoire, & beauté de ses environs, *&c.* *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBANOIS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du septieme siecle. Leurs erreurs. I. 244. *a.*

ALBASTRE, (*Hist. nat.*) ses différentes couleurs. Description de cette pierre. Son poliment. Usages qu'on en fait. Albâtre oriental & commun. Ses usages en médecine. I. 244. *b.*

Albâtre, IX. 816. *a.* Examen de la question si l'albâtre doit être mis au rang des gypses. VIII. 1023. *a.* Le véritable albâtre doit être regardé comme une pierre calcaire. *Ibid. b.* Formation de l'albâtre d'orient. XV. 490. *a.* Albâtre oriental dans la grotte d'Antiparos. VII. 967. *b.* Vase d'albâtre. XVI. 851. *a.* Carrieres d'albâtre en Bourgogne. *Suppl.* III. 843. *a.*

ALBATROSS, (*Ornith.*) description de cet oiseau. Lieux où on le trouve. I. 244. *b.*

ALBE, cette ville ruinée par Tullus-Hostilius. XIV. 326. *a.* Voie d'Albe. XVII. 419. *a.*

ALBE-JULIE ou *Weissembourg*, (*Géogr.*) capitale d'un comté de même nom, en Transilvanie. Ses environs. Autres observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBE ROYALE ou *Stul-Weissembourg*, (*Géogr.*) capitale d'un comté de même nom en Hongrie. Ses révolutions. *Suppl.* I. 251. *a.*

ALBEN, (*Géogr.*) gros bourg dans la Carniole, situé sur une montagne de même nom, & près duquel une riviere aussi nommée *Alben* prend sa source. Cours de cette riviere. *Suppl.* I. 251. *b.*

ALBENGUA, (*Géogr.*) ville de l'état de Gênes. Elle a été détruite par les guerres. Productions de ses environs. Mauvaise qualité de l'air. *Suppl.* I. 251. *b.*

ALBERGEMENS du Dauphiné, (*Jurispr.*) V. 580. *b.*

ALBERONI, cardinal. *Suppl.* IV. 395. *a.*

ALBERT I, dit *le triomphant & le borgne*, (*Hist. d'Allem.*) empereur. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 251. *b.* Ses enfans. *Ibid.* 252. *a.*

ALBERT I. Sa conduite envers les Suisses. XV. 647. *a.*

ALBERT II, dit *le Grave & le Magnanime*, (*Hist. d'Allem. & de Hong.*) successeur de Sigismond, empereur, roi de Hongrie & de Boheme. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 252. *a.*

ALBERT II. Observations sur son regne. VIII. 285. *b.*

ALBERT *de Meklembourg*, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede. Principaux événemens de son regne. *Suppl.* I. 252. *a.*

ALBERT, *Jean*, (*Hist. de Pologn.*) roi de Pologne. Principaux événemens de son regne. Caractere de ce prince. *Suppl.* I. 253. *a.*

ALBERT LE GRAND, observations sur ce savant & sur ses ouvrages. III. 429. *b.* IX. 326. *b.* XI. 952. *b.* XIV. 773. *b.*

ALBERT, évêque de Liege. Sa mort prédite par les sorts. XV. 380. *a.*

ALBERTET, poëte provençal. XV. 229. *b.*

ALBERTI, (*Salomon*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *b.* Physiologiste. *Suppl.* IV. 355. *a.*

ALBESIE, (*Hist. anc.*) nom de certains boucliers dont se servoient les Albiens, peuple de la nation des Marses. On les appelloit aussi *Décumana* à cause de leur étendue. *Suppl.* I. 254. *a.*

ALBI, (*Géogr.*) trois villes de ce nom: l'une capitale de l'Albigeois dans le haut Languedoc. *Suppl.* I. 254. *a.* L'autre dans le Genevois, province de Savoie. La troisieme dans le royaume de Naples. Diverses observations sur chacune d'elles. *Ibid. b.*

ALBIGEOIS, (*Hist. eccl.*) secte du douzieme siecle, qui a tiré son nom de la ville d'Albi en Languedoc, & qui avoit pris naissance en Bulgarie. Erreurs des Albigeois. 1°. Ils admettoient deux principes. 2°. Deux Christs. 3°. Ils nioient la résurrection. 4°. Ils condamnoient les sacremens. Ils se distinguoient en parfaits & en croyans. Conciles qui les condam-

nerent. I. 245. *b.* La puiſſance temporelle employée pendant dix-huit ans pour les terraſſer. Ils ſe joignirent enſuite aux Vaudois, puis aux Calviniſtes. Exécution de Cabrieres & de Mérindol. Les Vaudois n'ont jamais adopté leurs opinions. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 246. *a.*

ALBIGEOIS, (*Géogr.*) canton du haut Languedoc. Ses productions. Ses principaux lieux. *Suppl.* I. 254. *b.*

ALBIGEOIS, prenoient le nom de bons hommes. II. 329. *a.* Cérémonie appellée *Conſolation*, que quelques Albigeois pratiquoient. IV. 48. *b.* Croiſade formée contr'eux. *Ibid.* 505. *a.* Erection du tribunal de l'inquiſition contre les Albigeois. VIII. 773. *a*, *b.* Leur perſécution. *Suppl.* III. 608. *a.* *Voyez* l'article *Vaudois*.

ALBIGNI, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) village près de Lyon, qu'on croit avoir tiré ſon nom du long ſéjour qu'y avoient fait les troupes d'Albin. Cet Albin combat pour l'empire contre l'empereur Severe. Monument que les Lyonnois, attachés à la fortune d'Albin, conſacrent à Jupiter. *Suppl.* I. 254. *b.*

ALBINOS, (*Géogr.*) peuples ſinguliers en Afrique. Leur deſcription. Ils ſont regardés comme une variété de l'eſpece humaine qu'on pourroit perfectionner, ſi on l'aſſocioit à d'autres hommes plus robuſtes & plus perfectionnés. *Suppl.* I. 255. *a.*

ALBINOS, negres blancs. XI. 79. *a*, *b.*

ALBINUS, (*Chrétien-Bernard*) anatomiſte. *Suppl.* I. 406. *b.*

ALBINUS, ſa piété envers les veſtales. XVII. 213. *a*, *b.*

ALBINUS, (*Bernard Sigefroi*) anatomiſte. *Suppl.* I. 406. *a.* Ses injections. *Suppl.* III. 602. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 356. *a.*

ALBION, conjecture ſur l'origine de ce nom donné à l'Angleterre. VII. 950. *a.*

ALBIZZI, *Voyez* PISE, (*Barthelemi de*) XII. 657. *a*, *b.*

ALBOIN, fondateur du royaume des Lombards en Italie. IX. 681. *b.*

ALBORA, (*Médec.*) eſpece de gale. Signes & remedes de cette maladie. I. 246. *a.*

ALBOURS, (*Géogr.*) montagne près du mont Taurus; le plus fameux volcan que l'on connoiſſe dans les iſles de l'océan Indien. *Suppl.* I. 255. *a.*

ALBRECHT, (*J. MelchiorFréderic*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *b.*

ALBRET, obſervations ſur Jeanne d'Albret, mere de Henri le Grand. XII. 192. *a.*

ALBUCASIS, médecin Arabe. X. 278. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 503. *a.*

ALBUGINÉE, (*Anat.*) troiſieme des tuniques propres du teſticule. Sa deſcription. *Suppl.* I. 255. *a.*

ALBUGINÉE, maladies de cette partie de l'œil. XVII. 570. *a.*

ALBUGO, ou *Leucoma*, (*Chirur.*) tache blanche ſur la cornée de l'œil. Il faut diſtinguer l'albugo des cicatrices de la cornée. Remedes. I. 246. *b.*

ALBULA, *voyez* TIBRE.

ALBUM, (*Ant. rom. & Hiſt. mod.*) tableau ſur lequel on écrivoit. *Album prætoris. Album decurionum. Suppl.* I. 255. *b.*

Album, livre blanc dont les négocians & les voyageurs ſe ſervent. *&c. Suppl.* I. 255. *b.*

ALBUM *græcum*, eſpece de remede. Sa préparation. III. 331. *b.*

ALBUMINEUX, (*Phyſiol.*) ſuc albumineux dans le corps des animaux. Propriétés ſingulieres de cette eſpece d'huile. I. 246. *b.*

ALBUMINEUX, (*Anat.*) la lymphe, humeur albumineuſe. Caractere de cette humeur. Cauſes de ſon épaiſſiſſement. C'eſt la lymphe épaiſſie qui forme les polypes, la couenne du ſang; qui ferme l'ouverture d'une artere, dont elle ſort avec le ſang. Son analyſe chymique. *Suppl.* I. 255. *b.*

ALBUMINEUX, préparation des humeurs albumineuſes. *Suppl.* IV. 759. *b.* 761. *a.* *Voyez* LYMPHE.

ALBUNÉE, nom d'un bois, d'une fontaine & d'une divinité de Tibur. XVI. 317. *a.*

ALCAÇAR, (*Géogr.*) *Alcaçar d'Oſal*, petite ville de Portugal. *Alçacar Quivir*, ville d'Afrique. *Alcaçar de guete*, ville d'Eſpagne. *Suppl.* I. 256. *a.*

ALCAÏQUES, (*Littérat.*) vers alcaïques. On en diſtingue quatre eſpeces. I. 247. *a.* Ode alcaïque. *Ibid. b.*

ALCALA, bibliotheque de Ximenès à Alcala. II. 236. *a.*

ALCAMENE, (*Hiſt. de Sparte*) petit-fils d'Archelaüs, roi de Sparte. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 256. *a.*

ALCAMENE, Athénien, ſculpteur. XIV. 816. *b.*

ALCANA, (*Bot.*) couleurs que l'alcana ou troeſne d'Egypte fournit à la teinture. Huile tirée de ſes baies. I. 247. *b.*

ALCANA, poudre faite avec ſa feuille. Ses uſages au levant. IX. 132. *b.*

ALCANNA, (*Médec.*) le kenna des Turcs & des Maures. Ses uſages. I. 247. *b.*

ALCANNA, (*Botan.*) arbriſſeau de la famille des ciſtes. Figures qu'on en a données. *Suppl.* 256. *a.* Ses différens noms. Sa deſcription. *Ibid. b.* Ses qualités. Propriété qu'il a de teindre en rouge les parties ſolides des corps vivans. Uſage qu'en font les peuples d'Egypte, de Perſe & du Sénégal. Commerce de cette plante & de ſes produits. *Ibid.* 257. *a.* Sa culture. Il n'eſt pas douteux que l'alcanna ne ſoit le cyprus des anciens, & l'hacopher dont il eſt parlé dans l'Écriture ſainte. *Ibid. b.*

ALCANTARA, (*Hiſt. mod.*) ancien ordre militaire en Eſpagne. I. 247. *a.* Les chevaliers d'alcantara portoient auparavant le nom de *chevaliers du Poirier*. Pourquoi ils changerent de nom. La maîtriſe de cet ordre unie à la couronne par Ferdinand & Iſabelle. Autres obſervations ſur cet ordre. I. 248. *a.*

ALCANTARA, (*Géogr. Hiſt. mod.*) 1°. petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadure. 2°. Ordre militaire en Eſpagne. Croix de cet ordre. *Suppl.* I. 257. *b.*

Alcantara, pont que les Romains bâtirent dans cette ville. XIII. 71. *b.*

ALCASAR, (*Louis de*) XV. 133. *b.*

ALCATHÉES, (*Myth.*) fêtes célébrées à Micènes en l'honneur d'Alcathoüs, fils de Pélops. I. 248. *a.*

AL-CATIPF ou *El-katif*, (*Géogr.*) ville de l'Arabie déſerte. Canal par lequel elle communique avec la mer. Autres obſervations. *Suppl.* I. 258. *a.*

ALCATRAZ, *Ornith.*) *Voyez* CALAO.

ALCÉ, (*Hiſt. nat.*) différentes deſcriptions qu'on a données de cet animal quadrupede. Il paroît que l'alcé eſt le même que l'élan. I. 248. *a.*

ALCEA *indica*, *voyez* BAMIA.

ALCÉE, poëte de Mytilene. X. 926. *a*, *b.*

ALCESTE, (*Myth.*) fille de Pelias & d'Anaxabie. Son Hiſtoire. *Suppl.* I. 258. *a.*

ALCHYMIE, ſes opérations ont quelque choſe d'admirable & de myſtérieux. Antiquité de cette ſcience. Étymologie du mot *Alchymie*. I. 248. *b.* Le premier auteur qui parle de faire de l'or eſt Zozime, qui vivoit au commencement du cinquieme ſiecle. Geber, auteur Arabe, eſt le premier qui a parlé du remede univerſel. Pourquoi, ſelon Suidas, on ne trouve point de monument plus ancien de l'alchymie. La théorie de la pierre philoſophale expliquée dans la table d'Hermès. Eſſais de Caligula pour tirer de l'or de l'orpiment. La chymie peut avoir été portée autrefois à un haut point de perfection. Ce qui s'oppoſe aux progrès de l'alchymie & de la chymie. Auteurs d'alchymie. I. 249. *a.*

ALCHYMIE, elle doit ſa naiſſance à l'Egypte. III. 425. *b.* L'hiſtoire de cette prétendue ſcience ſe trouve liée avec celle de la chymie. 421. *a*, *b.* &c. L'influence des aſtres rétablie dans l'alchymie par Urbain Hierne. VIII. 732. *b.* André Libavius, zélé défenſeur de l'alchymie. III. 432. *b.* Ses ouvrages ſur l'alchymie. *Ibid. Voyez* HERMÉTIQUE. VIII. 169. *b.* &c.

ALCHYMISTE, comparaiſon de l'alchymie avec la poéſie. Diſtinction des alchymiſtes en vrais & en faux. I. 249. *b.*

ALCHYMISTE, prétendu ſecret des alchymiſtes pour rajeunir les hommes & les animaux. XIII. 762. *b.* &c. L'influence des aſtres ſur le corps humain & ſur les métaux, admiſe par les alchymiſtes. VIII. 731. *a*, *b.* Vertus médicinales qu'ils attribuerent aux métaux. *Ibid. a.* Ouvrages de Beccher ſur l'alchimie. III. 435. *a.* — *Voyez* ADEPTES.

ALCIBIADE, (*Hiſt. des Athén.*) caractere de ce prince Athénien. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 258. *b.*

ALCIBIADE, célebre Athénien. *Suppl.* I. 675. *b.* 676. *a.* Ce qu'il dit à Périclès qui ſe diſpoſoit à rendre ſes comptes. X. 317. *b.* Diſcorde entre Alcibiade & Nicias. XI. 694. *a.* Cauſe de ſa condamnation par les Athéniens. X. 923. *a.* Lieu de ſon tombeau. 317. *b.*

ALCIDE, (*Myth.*) ou Hercule. *Suppl.* I. 260. *a.* Diodore compte trois Hercules; un Egyptien, un Crétois & un Thébain. Cicéron en compte ſix. L'auteur de cet article prenant quelque choſe de ces deux écrivains, & les corrigeant l'un par l'autre, en diſtingue cinq: l'Egyptien, l'Africain, le Tyrien, le Crétois & le Thébain. Détails ſur ces différens perſonnages. *Ibid. b.*

ALCINOUS, (*Myth.*) roi des Phéaciens dans l'iſle de Corcyre, aujourd'hui Corfou. Mœurs de ces peuples. Admirables jardins d'Alcinoüs. *Suppl.* I. 261. *a.*

ALCINOUS, roi de Phæacie. Mœurs de ſes courtiſans. XII. 481. *b.*

ALCMAER, (*Géogr.*) ville des provinces-unies. Son rang entre les villes de la Nord-Hollande. Sa deſcription. Ses révolutions. Productions de ſon territoire. *Suppl.* I. 261. *a.*

ALCMAN, poëte né à Sardes. XIV. 655. *a.*

ALCMANON, phyſiologiſte. Son ouvrage. *Suppl.* IV. 344. *b.*

ALCMENE, (*Myth. Arts du Deſſin. Peint.*) On voit ſur un vaſe étruſque deſſiné, *fig. I. pl. 3. d'antiquités* dans le *Supplément*, une parodie des amours de Jupiter & d'Alcmene; compoſition eſtimée une des plus ſavantes que l'on connoiſſe, & en même temps des plus comiques. Deſcription de cet ouvrage. *Suppl.* I. 261. *a.*

ALCMEON, diſciple de Pythagore. Sa philoſophie. XIII.

624. *a.* I. 411. *b.* Il cultiva ſoigneuſement la médecine. X. 263. *a.* Son ſentiment ſur les cauſes de la ſanté & de la maladie. XI. 363. *a.*

ALCOHOL, eſprit-de-vin rectifié. XVII. 287. *a*, *b.* Sa qualité ſtyptique. XV. 558. *b.* *Voyez* ALKOOL.

ALCORAN, (*Mahométiſme*) étymologie de ce mot. Divers noms que les muſulmans donnent à l'alcoran. Opinion commune ſur l'origine de l'alcoran. Ce qu'en croient les muſulmans. I. 250. *a.* Confuſion répandue dans ce livre. Toute la doctrine mahométane peut ſe rapporter à deux points, l'un *hiſtorique*, & l'autre *dogmatique*. Fables & abſurdités mêlées aux premiers dogmes de l'alcoran. Les ſept paradis. Doctrine ſur les anges qui gardent le paradis. *Ibid. b.* Béatitude des croyans. Peines des réprouvés. Deux points fondamentaux établis dans l'alcoran, la prédeſtination & la violence employée contre les incrédules. Comment l'alcoran fut rédigé en un volume. Uſage des points ajoutés au texte de l'alcoran. *Ibid.* 251. *a.* Diviſion de l'alcoran par chapitres & verſets. Editions de ce livre chez les muſulmans. Ses nombreux commentaires. Les mahométans ont encore un livre de traditions, une théologie, leurs caſuiſtes & un droit canon. Différentes traductions de l'alcoran. Culte extérieur des mahométans. *Ibid. b.*

Alcoran, diverſes obſervations ſur ce livre. Morale qu'il renferme. IX. 864. *b.* Sections de l'alcoran. XV. 683. *b.* Sectaires mahométans qui croient que l'alcoran a été créé. VIII. 915. *b.* X. 765. *b.* commentaire de ce livre. XV. 658. *b.* Copie précieuſe de l'alcoran dans la bibliotheque de Stockholm. II. 234. *a.* Lecteurs de l'alcoran dans les moſquées. VII. 676. *b.* Conſidération dont jouiſſent ceux qui apprennent tout l'alcoran par cœur. VIII. 22. *a.* Deux eſpeces de préceptes diſtingués dans ce livre. XV. 660. *a.* L'aumône y eſt formellement preſcrite. XVII. 686. *a.* Equité d'une loi qu'il contient ſur les fiançailles. VI. 660. *a.*

Alcoran, chez les Perſans, ſignifie encore une tour fort élevée, &c. I. 251. *b.* *Voyez* MINARET.

ALCOVE, obſervation ſur le genre de ce mot. II. iij. Chambres à alcoves. III. 46. *b.*

ALCUIN, (*Flaccus*) XVII. 672. *b.*

ALCYON, (*Ornith.*) I. 252. *a.* *Voyez* MARTIN-PÊCHEUR & ROUSSEROLE.

ALCYON, (*Blaſon*) différentes deviſes priſes de l'alcyon. *Suppl.* I. 261. *b.*

ALCYONE, (*Myth.*) *voyez* CEYX.

ALCYONIENS, *jours*. VIII. 893.

ALCYONIUM, (*Hiſt. nat.*) ſubſtance marine qu'on a miſe fort long-tems au rang des végétaux, mais reconnue à préſent pour ſubſtance animale. I. 252. *a.*

ALDÉBARAN, (*Aſtron.*) ou œil du taureau. *Suppl.* I. 566. *a.* Singuliers changemens dans la latitude de cette étoile. 890. *b.* 891. *a.* Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *a.*

ALDERMAN, (*Hiſt. mod.*) magiſtrats de ce nom. Leurs fonctions. I. 252. *a.* Des aldermans de Londres. Aldermans chez les Anglois-Saxons, & chez les anciens Allemands. Ce titre employé autrefois pour ceux de prince, de comte, & de juge. *Ibid. b.*

Aldermans, origine de ces magiſtrats d'Angleterre. V. 186. *b.*

ALDOBRANDINE, *noce*, (*Peint. Antiq.*) XI. 182. *b.*

ALDOVRANDE, (*Ulyſſe*) anatomiſte. *Suppl.* I. 395. *b.*

ALE, (*Géogr.*) royaume des Barbecins dans la Guinée. Obſervations ſur les mœurs des habitans. *Suppl.* I. 262. *a.*

ALÉATOIRE, *contrat*, IV. 124. *a.* On ne doit pas le confondre avec toute ſorte de gageure. VII. 422. *a.*

ALECTO, (*Myth.*) l'une des trois furies. Son nom répond à celui de l'envie. I. 252. *b.*

ALECTORIENNE, *pierre*, (*Hiſt. nat.*) ou *piere de coq*. Elle ſe trouve dans l'eſtomac & dans le foie des coqs. Sa deſcription. I. 253. *a.*

ALECTRYOMANCIE, (*Art divin.*) divination qui ſe faiſoit par le moyen d'un coq. Comment elle ſe pratiquoit. C'eſt par elle que quelques devins découvrirent les premieres lettres du nom du ſucceſſeur de Valens. I. 253. *a.*

ALECTRYOMANCIE, (*Hiſt. des ſuperſt.*) critique de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 262. *a.*

ALEIRON, (*Arts*) deſcription, diſpoſition & uſage de cette piece du métier d'étoffes en ſoie. I. 253. *a.*

ALEMBERT, (*Jean le Rond d'*) ſon traité de l'équilibre & du mouvement des fluides. VII. 115. *a.* VIII. 371. *b.* 373. *a.* XII. 524. *a*, *b.* Eſſai d'une nouvelle théorie de la réſiſtance des fluides. VI. 887. *b.* 888. *a.* 889. *a.* 890. *a*, *b.* Son traité de dynamique. V. 175. *a.* VII. 115. *a.* Extrait de la préface de cet ouvrage. VII. 113. *b.* Ses recherches ſur les vibrations des cordes. IV. 210. *b.* Sa diſſertation ſur la cauſe des vents. VI. 908. *b.* Ses recherches ſur le ſyſtême du monde. XI. 905. *a.* *Suppl.* I. 665. *a.* Son ouvrage ſur la préceſſion des équinoxes. *Ibid.* Comment il a perfectionné le calcul intégral. *Suppl.* III. 619. *b.* & l'a appliqué à la théorie du mouvement. 624. *a.* Sa théorie ſur les lunettes achromatiques. 814. *b.* Ses diverſes tables aſtronomiques. *Suppl.* IV. 888. *a.* Celles du mouvement de la lune. IX. 736. *a.*

ALEMBROTH, (*Chym.*) divers ſens de ce mot en alchymie & en chymie. I. 253. *b.*

ALENÇON, (*Géogr.*) ville de France. Commerce de la généralité d'Alençon. I. 253. *b.*

ALENÇON, (*Géogr.*) la troiſieme ville de Normandie. Ducs d'Alençon. Quatre pays compris dans cette généralité. *Suppl.* I. 262. *a.*

ALENÇON: chancelier d'Alençon. III. 90. *a.* Échiquier d'Alençon. V. 259. *a*, *b.* Étites qu'on trouve dans les environs de cette ville. *Suppl.* II. 890. *a.*

ALENE, (*Arts méch.*) diverſes ſortes d'alenes; maniere de s'en ſervir. I. 253. *b.*

ALENTEJO, (*Géogr.*) province de Portugal. Son étendue. Ses productions. Sa population. Juriſdictions, villes, bourgs & paroiſſes qu'elle renferme. *Suppl.* I. 262. *b.*

ALÉOPHANGINES, (*Pharm.*) maniere de préparer les pillules de ce nom. I. 254. *a.*

ALEP, (*Géogr.*) ville de Syrie. Les pigeons y ſervent de couriers. Il eſt défendu d'aller autrement qu'à cheval d'Alexandrette à Alep. Commerce de cette ville. I. 254. *a.*

Alep, pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *a.*

ALEPH, (*Alph. hébreu*) ce nom ſignifie *chef*, *prince*, ou *mille*. Uſages que les Hébreux font de la lettre *Aleph*. I. 254. *b.*

ALERION, (*Blaſ.*) différence entre l'alérion & les merlettes. I. 254. *b.*

ALESA, (*Géogr.*) ancien nom d'une ville de Sicile, aujourd'hui *Toſa*. Fontaine merveilleuſe qu'on voyoit dans ſon voiſinage. Vers de Priſcien ſur cette fontaine. *Suppl.* I. 262. *b.*

ALESENSIS, *Alſenſis*, *Aliſenſis pagus*, (*Géogr. du moyâge*) l'Auxois en Bourgogne: ce *Pagus* tire ſon nom de l'ancienne Aliſe, capitale des Mandubiens, &c. Etendue de ce pays. Dès le neuvieme ſiecle il eut le titre de comté. *Suppl.* I. 262. *b.* Détails ſur ce comté, & ſur les principaux lieux qu'il renferme. *Ibid.* 263. *a.*

ALESOIR, (*Fond. des canons*) machine à forer les canons. Sa deſcription & ſon uſage. I. 255. *a.*

ALESOIR, (*Horlog.*) outil d'horlogerie. I. 255. *b.*

ALESOIR, (*Doreur*) outil de doreur. I. 256. *a.*

ALET, (*Géogr.*) ville du Bas-Languedoc. Obſervations ſur ſon évêché. Rituel d'Alet. *Suppl.* I. 264. *a.*

ALEU, (*Juriſp.*) étymologie de ce mot. *Suppl.* III. 735. *b.* Terre appellée autrefois *Allodium*. IV. 690. *b.* 691. *a.* 694. *b.* Franc-aleu naturel. VII. 280. *a.* Coutume de franc-aleu. IV. 416. *b.* Franc-aleu noble; franc-aleu par privilege; franc-aleu roturier. VII. 280. *a.* *Voyez* ALLEU.

ALEUROMANCIE, (*Divin.*) divination dans laquelle on ſe ſervoit de farine d'orge ou d'autres grains. Cette ſorte de divination s'introduiſit parmi les chrétiens. Etymologie du mot. I. 256. *a.*

ALEUROMANCIE, (*Hiſt. des ſuperſt.*) eſpece de divination avec de la farine de bled. Comment elle ſe pratiquoit. *Suppl.* I. 264. *a.*

ALEXANDRE, roi de Syrie. *Suppl.* I. 264. *a.* Comment cet uſurpateur s'empara du trône. Ses vices. Malheurs de la Syrie pendant ſon regne. Les Syriens l'abandonnent. Sa mort. *Ibid. b.*

ALEXANDRE, (*Hiſt. de Syrie*) frippier d'Alexandrie, qui eut l'adreſſe de ſe faire paſſer pour le fils d'Alexandre Bala, dont il réclama l'héritage. Ses premiers ſuccès. Revers qui ſuivirent. *Suppl.* I. 264. *b.*

ALEXANDRE I, (*Hiſt. d'Egypte*) fils de Ptolomée Phiſcon, hérite de la couronne au préjudice de ſon frere aîné, Ptolomée Soter II, plus connu ſous le nom de *Lathyre*. Agitations de ſon regne. Sa fin malheureuſe. *Suppl.* I. 265. *a.*

Alexandre I, fils de Ptolomée Phiſcon. Rivalité entre lui & ſon frere. *Suppl.* II. 463. *b.* Sa conduite envers ſa mere. 464. *a.*

ALEXANDRE II, (*Hiſt. d'Egypte*) ſecond fils d'Alexandre I. Il eſt élevé ſur le trône par la protection des Romains. *Suppl.* I. 265. *a.* Il épouſe ſa ſœur, qu'il fait mourir enſuite. Les Egyptiens le précipitent du trône. Sa mort. *Ibid.*

ALEXANDRE, roi d'Epire. Ambiguité d'un oracle qui cauſa ſa mort. XI. 539. *a.*

ALEXANDRE-LE-GRAND, (*Hiſt. anc.*) fils & ſucceſſeur de Philippe, roi de Macédoine. Tableau de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* I. 265. *b.* Son ſiecle regardé comme celui du génie & des arts. *Ibid.* 272. *a.*

Alexandre-le-Grand, obſervations ſur ce conquérant. XII. 285. *b.* Son hiſtoire. VII. 914. *b.* Ses conquêtes juſtifiées. VIII. 222. *b.* Pourquoi il les pouſſa juſqu'aux Indes. 661. *a.* Paroles prophétiques adreſſées à ce prince par un hellenodice. VIII. 106. *b.* Exclamation d'Alexandre ſur le tombeau d'Achille. XV. 182. *b.* Cas ſingulier qu'il faiſoit d'Homere. VI. 557. *b.* XV. 244. *b.* 245. *a.* Nœud gordien coupé par Alexandre. VII. 742. *a.* Sa maladie après s'être baigné dans le Cydnus. 328. *b.* Réflexions ſur la victoire d'Iſſus. VIII. 930. *a.* Vaſes qu'il trouva parmi les dépouilles de Darius. XVI. 851. *b.* Richeſſes qu'il

qu'il trouva dans le château de Suze. XIII. 246. *a.* Divers pays conquis par ce prince. IX. 788. *b.* Lettre qu'il écrivit à Ariſtote, après la conquête de l'Aſie. 410. *b.* Moyens qu'il fournit à ce philoſophe, de perfectionner ſes connoiſſances dans l'hiſtoire naturelle. I. 411. *b.* Réponſe de Sérapis à ceux qui le conſulterent ſur la maladie d'Alexandre à Babylone. XI. 540. *a.* Ses funérailles. VII. 369. *a*, *b.* Ses épitaphes. V. 817. *a.* Réflexions ſur ſon caractere. Sa politique admirable. VII. 911. *b.* 912. *a.* Mépris qu'il faiſoit de la diſtinction des jours heureux & malheureux. VIII. 892. *b.* Sa ſobriété avant ſes conquêtes. VII. 754. *b.* Vénération que les Macriens avoient pour lui. XV. 867. *b.* Ingénieurs qui l'accompagnoient dans ſes expéditions. VII. 609. *a.* Son goût pour la chaſſe. XVI. 917. *a.* Edit qu'il publia en faveur de l'hoſpitalité & des gens de bien de tout pays. VIII. 315. *a.* Complaiſance des oracles pour Alexandre. XI. 533. *a*, *b.* Réponſe que lui fit la prêtreſſe de Delphes. 534. *a.* Celle de l'oracle de Jupiter Ammon. VIII. 35. *b.* Juſte eſtimation de la grandeur de ce prince. VII. 856. *a.* Caractere de ſa phyſionomie. *Suppl.* II. 229. *b.*

ALEXANDRE *de Paphlagonie*, (*Hiſt. anc.*) célebre impoſteur qui étonna le vulgaire par de prétendus prodiges. Hiſtoire de ſes impoſtures. *Suppl.* I. 272. *a.* Le nom d'*Alexandre* déshonoré par d'autres impoſteurs. Aventurier de ce nom, qui ſe dit le fils de Perſée. *Ibid.* 273. *a.*

ALEXANDRE, *tyran de Phérès*, (*Hiſt. de Grece*) hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 273. *a.*

ALEXANDRE *Sévere ;* il conſulte les ſorts de Virgile, qui lui prédirent ſon élévation à l'empire. XV. 378. *b.* Traits qui le caractériſent. XVII. 864. *a.* 865. *a.* Grandeur & force prodigieuſe de cet empereur. II. 390. *b.* Cirque qui porte ſon nom. III. 476. *b.*

ALEXANDRE III, pape, établit l'inquiſition en France. VIII. 774. *a.* Interdit qu'il prononce ſur l'Angleterre. 816. *a.* Obſervations ſur ce pape. XV. 177. *b.*

ALEXANDRE VI, ſa patrie ; ſon caractere. XVI. 812. *b.* Ligne de marcation qu'il établit pour le partage des Indes entre les Eſpagnols & les Portugais. IX. 525. *a. Suppl.* I. 353. *b.* Indulgences vendues par ce pape. VIII. 690. *b.*

ALEXANDRE VII. *Voyez* XV. 177. *b.* ALEXANDRE VIII. *Voyez* XVII. 7. *a.*

ALEXANDRE, (*Hiſt. de Pologne*) roi de Pologne, fils de Caſimir IV. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 273. *b.*

ALEXANDRE, (*Hiſt. de Pologne*) fils de Jean Sobieski. Singulier trait de contradiction dans la vie de ce prince. *Suppl.* I. 274. *a.*

ALEXANDRE FARNÈSE, duc de Parme ; ſiege qu'il fit d'Anvers. IX. 795. *b.* 796. *a*, *b.* &c.

ALEXANDRE TRALLIAN, médecin. X. 278. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 502. *b.*

ALEXANDRE DE PLEURON, poëte & grammairien. XII. 765. *a.*

ALEXANDRE, (*le P.*) ſa pendule à équation. V. 858. *a.* Sa pendule pour le tems vrai ſeulement. 862. *b.*

ALEXANDRE, (*Guillaume*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 364. *b.*

ALEXANDRE, maître écrivain. IX. 908. *b.*

ALEXANDRETTE ; défenſe d'aller d'Alexandrette à Alep autrement qu'à cheval. I. 254. *a.*

ALEXANDRIE *d'Egypte.* Son origine. *Suppl.* I. 268. *b.* Les différens quartiers de cette ville appellés *Laures.* IX. 315. *b.* Son muſée. X. 893. *b.* 894. *a.* Son phare. XII. 488. *a*, *b.* 493. *b.* Sa bibliotheque : hiſtoire de cet établiſſement. II. 230. *a.* XII. 485. *b.* 502. *a.* IX. 866. *a.* Son temple de Sérapis. XV. 78. *a*, *b.* 79. *a*, *b.* Lieu d'Alexandrie appellé *Phiale.* XII. 501. *a.* Ses monnoies. X. 651. *a*, *b.* 652. *a.* Paroiſſes de cette ville, du tems de Conſtantin. XII. 75. *a.* Les juifs attirés dans Alexandrie, ſous Ptolomée Soter. XV. 68. *b.* Principaux arts qu'on y exerçoit. XI. 849. *a.* Sa navigation & ſon commerce. 54. *b.* 55. *a.* Patriarchat d'Alexandrie. XII. 175. *a.* Cathéchiſtes de ſon école. II. 773. *b.*

ALEXANDRIE, dite *Alexandrie de la paille.* (*Géogr.*) Origine & révolutions de cette ville du Milanez. Pourquoi elle reçut le nom d'Alexandrie *de la paille.* Deſcription de cette ville. Ses foires. *Suppl.* I. 274. *a.*

ALEXANDRIE, (*Géogr.*) ville qu'Alexandre-le-Grand fit bâtir près du Tanaïs. *Suppl.* I. 274. *a.* Autre Alexandrie en Suziane. *Ibid. b.*

Alexandrie non loin du Tanaïs, ſon origine. *Suppl.* I. 270. *b.*

ALEXANDRIN, (*Géogr.*) petit quartier du Milanez. Sa capitale nommée *Alexandrie de la paille. Suppl.* I. 274. *b.*

ALEXANDRIN, (*Poéſie franç.*) ſorte de vers françois. I. 256. *a.* Le nombre & la gravité forment ſon caractere. Pourquoi ce vers fut nommé *Alexandrin. Ibid. b.*

ALEXANDRIN, (*Belles-lettr. Poéſie*) obſervation ſur ce qui eſt dit dans l'Encyclopédie, que le vers alexandrin françois répond au vers hexametre latin. Son rapport avec le vers aſclépiade. Cauſes de la monotonie de nos grands vers. Quel ſeroit le moyen de la corriger. *Suppl.* I. 274. *b.*

Alexandrin, vers. XVII. 160. Son hémiſtiche. VIII. 113. *b.* Pourquoi on a donné douze ſyllabes à cette ſorte de vers. V. 830. *a.* Enjambement dans les vers alexandrins. V. 689. *b.*

ALEXAS, (*Hiſt. des juifs*) troiſieme mari de Salomé, ſœur d'Hérode-le-Grand. Eloge qu'il mérite. *Suppl.* I. 274. *b.*

ALEXIA, circonvallation de Céſar à Alexia. III. 465. *a.*

ALEXINUS, philoſophe de la ſecte mégarique. X. 305. *a.*

ALEXION, regrets de Cicéron, ſur la mort de ce médecin. X. 278. *b.*

ALEXIPHARMAQUES, (*Médec.*) qualité de ces remedes. Leurs effets. Etymologie du mot. I. 256. *b.* Précautions avec leſquelles il faut les adminiſtrer. *Ibid.* 257. *a.* 1°. Ils doivent être proſcrits dans les inflammations & irritations trop grandes : 2°. Toutes les fois que le mouvement des liquides eſt déjà trop grand. 3°. Lorſqu'on auroit à craindre de faire paſſer les impuretés des premieres voies dans les petits vaiſſeaux. 4°. Il faut les tempérer par la douceur des délayans & des calmans. 5°. Il faut s'en abſtenir ſi la ſueur eſt à craindre. 6°. Lors même que la ſueur eſt néceſſaire, il faut les faire précéder par les délayans & les apéritifs légers. 7°. Autres circonſtances où il faut les éviter. Alexipharmaques qui ſe trouvent dans les trois regnes. *Ibid. b.* Alexipharmaques compoſés. Il n'y a point de différence entre les alexiteres & les alexipharmaques. *Ibid.* 258. *a.*

ALEXIPHARMAQUES, (*Médecine*) de l'abus de ces remedes dans les maladies aiguës. *Suppl.* I. 274. *b.* Révolutions dans la médecine. Différentes méthodes curatives qui ont ſuccédé les unes aux autres. Abus des ſpécifiques qu'on ſuppoſoit appropriés à chaque eſpece de maladie ou de léſion. Cet abus ne doit pas nous les faire rejetter entiérement.

Maniere dont les alexipharmaques agiſſent. *Suppl.* I. 275. *a.* De la maniere de les employer, & des cas auxquels ils ſont appropriés. *Ibid. b.*

Alexipharmaques. Remedes ainſi nommés par les anciens. *Suppl.* IV. 460. *a.*

ALEXIPPE, médecin. X. 279. *a.*

ALEXIS *Micaclovitz.* Obſervations ſur le regne de ce czar. XIV. 445. *a.*

ALEXITERES, (*médec.*) eau de lait alexitere. Trochiſques alexiteres. Propriétés de ces remedes. I. 258. *a.*

Alexiteres, différence entre ces remedes & ceux qu'on appelle *alexipharmaques.* Le nom d'alexiteres donné par quelques modernes aux amulettes & aux charmes. *Suppl.* I. 275. *b.*

ALEYUT, (*Géogr.*) île de ce nom au nord de Kamtſchatka. *Suppl.* I. 639. *b.*

AL-FARABE, philoſophe arabe. XIV 665. *a.*

ALFATAK, *forêt d'* (*Géogr.*) en Afrique. *Suppl.* I. 86. *a.*

ALFEZ, (*Iſaac*) rabbin. VII. 982. *a.*

ALFON, (*Hiſt. du Nord*) fils de Sigard, roi de Danemarck. Hiſtoire de ce prince. *Suppl.* I. 276. *a. Voyez* ALVILDE.

ALFRED-LE-GRAND, (*Hiſt. d'Anglet.*) le plus illuſtre des rois, le plus ſage & le plus éclairé des légiſlateurs. Tableau de ſon regne. Evénemens qui l'agiterent. Sageſſe de ſes loix & de ſes inſtitutions. Portrait de ce prince. *Suppl.* I. 276. *a.*

Alfred, roi d'Angleterre. Diviſion de l'Angleterre par ce roi. IX. 403. *a.* On lui attribue l'invention des lanternes de corne. 277. *a.* Détails ſur ſes loix. XVII. 587. *a*, *b.* &c. Comment il travailla à les faire obſerver. IX. 655. *b.* Obſervations ſur ſon caractere, ſon regne & ſa vie. XVII. 586. *a*, *b.* — 589. *a.*

ALFRED, philoſophe ſcholaſtique. XIV. 773. *a.*

ALGALIE, (*Chir.*) tuyau d'argent qu'on introduit dans la veſſie. Sa deſcription. Inconvéniens de cette ſonde. Comment on y remédie. Sondes flexibles dont on ſe ſert lorſqu'on eſt obligé de laiſſer une algalie dans la veſſie. Inconvénient auquel leur ſtructure les rend ſujettes. Algalie tournée en S, dont M. Petit ſe ſert pour la veſſie. I. 258. *b.* Algalies des femmes. Celles dont on ſe ſert pour faire des injections dans la veſſie. *Ibid.* 259. *a.*

ALGARDE, ſculpteur italien. XIV. 829. *a.*

ALGAROTH, poudre d'algaroth. I. 509. *a.* X. 376. *b.*

ALGAROTTI, (*le comte*) analyſe de ſon eſſai ſur l'académie de France à Rome. *Suppl.* I. 90. *a*, *b.* &c.

ALGARVE *ou* ALGARBE, (*Géogr.*) province de Portugal, à laquelle on donnoit autrefois le nom de *royaume.* Son étendue. Ses productions. Sa population. Nombre des villes, bourgs & paroiſſes qu'elle renferme. *Suppl.* I. 279. *a.*

ALGAZEL, philoſophe arabe. XIV. 666. *b.*

ALGEBRE, (*Math. Arithm.*) étymologie de ce mot. I. 259. *a.* Elle a deux parties ; le calcul des grandeurs, & l'uſage de ce calcul, pour la ſolution des problêmes. Divers noms qu'elle a reçus. Maniere de procéder en algebre. Deux algebres ; la numérale & la littérale ou la nouvelle, autrement dite *ſpécieuſe.* Univerſalité de ſes uſages. Explication des lettres qu'on y emploie. *Ibid. b.* De l'origine de cet art. Comment il nous eſt parvenu. Premier livre qui en traite, imprimé en 1494. Auteurs qui ont ſuivi. *Ibid.* 260. *a.* Extrait d'une diſſertation de l'abbé de Gua, ſur l'hiſtoire de l'algebre. Eloge de François Viete : ſes découvertes en algebre. *Ibid. b.* Ouvrage d'Harriot, ſur l'art de l'analyſe. Degré de perfection où

Deſcartes porta l'algebre & l'analyſe. *Ibid.* 261. *a.* L'application de l'analyſe à la géométrie appartient preſqu'entiérement à Deſcartes. *Ibid. b.* Quoique Newton fût né dans un tems où l'analyſe paroiſſoit preſque parfaite, un ſi grand génie ne pouvoit manquer d'y ajouter encore, comme il l'a fait dans ſon arithmétique univerſelle. Autres traités dans leſquels il a fait l'application de l'analyſe à la géométrie. Les élémens de l'algebre furent compilés & publiés par Kerſey en 1671. Additions faites en divers tems à cet ouvrage. Autres traités ſur le même ſujet, où ſe trouve l'application de l'algebre à la géométrie. *Ibid.* 262. *a.* Autre uſage de l'algebre pour le calcul des infinis. *Ibid. b.* Voyez *Arithmétique univerſelle, application de l'algebre à la géométrie.*

Algebre. Origine de l'algebre. I. v. vj. Son état chez les anciens. I. 677. *b.* IV. 1014. *b.* Différence entre l'algebre & l'analyſe. VII. 637, *b.* On peut appeller l'algebre géométrie ſymbolique ou métaphyſique. *Ibid.* On lui donne le nom d'arithmétique ſpécieuſe. XV. 442. *b.* Explication des caracteres algébriques. II. 648. *a.* Notion générale de l'algebre & de ſes opérations. I. 675. *b.* — 678. *b.* Méthode qu'on ſuit pour la ſolution des problêmes. XIII. 748. *b.* Equations algébriques. V. 842. *a*, *b.* Formules algébriques. VII. 183. *b.* Elémens d'algebre de M. Clairaut. V. 497. *b.* De l'application de l'algebre à la géométrie élémentaire. VII. 637. *a.* Application de la géométrie à l'algebre. I. 551. *b.* Abus de l'application de l'algebre à la phyſique. I. vij.

ALGER, des algériens & de leur commerce. II. 69. *b.* Dey d'Alger. IV. 925. *a*, *b.* Gouverneur des provinces d'Alger. II. 219. *b.* Des grades militaires chez les algériens. XI. 447. *b.* Bâtimens où l'on rend la juſtice, & où l'on traite des affaires des provinces. *Suppl.* IV. 719. *a.*

ALGIDE, *fievre.* VI. 723. *a.*

ALGONQUINS, idée que ces peuples ont de l'être ſuprême. X. 485. *b.* Leur doctrine & leurs pratiques par rapport à ces génies tutélaires, qu'ils appellent *manitous.* 41. *a.* Divination qu'ils pratiquent par la cendre. XVI. 144. *b.*

ALHAGI, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Manne qu'on en retire. Lieux où elle croît. Propriété de ſes feuilles & de ſes fleurs. I. 263. *a.*

ALHAGINE, *manne.* X. 44. *a.*

ALHANDAL, trochiſques alhandal. III. 657. *b.*

ALI, (*Hiſt. des calif. Hiſt. des ſect. relig.*) couſin-germain de Mahomet, qui, dans la ſuite, le choiſit pour ſon gendre. Oppoſitions continuelles qui l'empêchent de parvenir au califat. Sa mort. Son portrait. Reſpect qu'inſpire ſa mémoire, pouſſé juſqu'à l'idolâtrie. Sectateurs d'Ali. Qualifications pompeuſes qu'ils lui donnent. Sentences qu'il a écrites. Son commentaire de l'alcoran. *Suppl.* I. 279. *a.*

ALI, (*Mahométiſm.*) obſervations ſur la ſecte d'Ali. XIV. 763. *b.* Sa doctrine. XV. 142. *a*, *b.* Introduction de cette ſecte en Perſe. XII. 418. *a.* Grand-prêtre établi ſur elle dans ce royaume. XIV. 887. *a.* Hiſtoire d'Ali. IX. 866. *a. Suppl.* II. 126. *b.* Culte que lui rendoient les Gholaïtes. *Suppl.* I. 17. *b.*

ALI, (*Moulla Scherefeddin*) auteur qui a écrit l'hiſtoire des conquêtes de Tamerlan. XVII. 668. *a.*

ALICA, (*Litt.*) eſpece de nourriture dont il eſt beaucoup parlé chez les anciens, & cependant peu connue des modernes. L'auteur rapporte ici la plupart des paſſages où il en eſt fait mention. I. 263. *b.*

ALIÉNATION, (*Juriſp.*) diverſes obſervations & maximes de droit ſur les aliénations. I. 264. *a.*

ALIÉNATION, (*Droit politiq.*) réflexions contre le prétendu pouvoir d'aliéner la couronne. XIV. 418. *b.* Inaliénabilité du domaine. V. 22. *b.* IX. 667. *b.* Comment il peut être aliéné. V. 24. *b.* Enſaiſinement des actes d'aliénation de biens domaniaux. V. 708. *b. Voyez* ENGAGEMENT *du domaine.* 677. *a*, *b.* Aliénations conſidérées comme une des reſſources que les finances procurent. VI. 813. *b.*

ALIÉNATION, (*Juriſp.*) différentes ſortes d'aliénations compriſes ſous le nom de vente. XVII. 24. *b.* Aliénation dite abaliénation. I. 8. *b.* Sorte d'aliénation appellée amortiſſement. 367. *a.* Chambre des aliénations faites par les gens de mainmorte. III. 46. *b.* Les biens de la famille ne doivent s'aliéner que le moins qu'il eſt poſſible. V. 344. *b.* Remploi des biens aliénés. XIV. 100. *b.* De l'aliénation des biens de l'égliſe. V. 423. *b.* & de ceux des fabriques en particulier. VI. 351. *a.*

ALIGNER, (*Architect.*) réduire pluſieurs corps à une même ſaillie. I. 264. *b.*

ALIGNER, (*Jardin.*) deſcription de la maniere de tracer ſur le terrein des lignes pour former des allées, des parterres, des boſquets, des quinconces, & autres pieces. I. 264. *b.*

ALIGNEMENT en quinconce. XIII. 714. *b.*

ALIGNOUET, (*Outil*) inſtrument dont on ſe ſert dans la fabrication des ardoiſes. Deſcription & uſage de cet outil. I. 264. *b.*

ALIMENS, (*en Droit*) ſignifient toutes les néceſſités de la vie, & ſouvent même une penſion deſtinée à fournir à quelqu'un ſes beſoins. I. 264. *b.* A qui les alimens ſont dus, & par qui. Regles de juriſprudence ſur cet objet. *Ibid.* 265. *a.*

ALIMENS, (*Juriſp.*) les enfans doivent les alimens à leurs aſcendans qui ſont dans l'indigence. V. 654. *b.* Donation alimentaire. 48. *a.*

ALIMENS, (*Médecine*) conſidérés ſous deux points de vue. I. *Des alimens conſidérés comme cauſe de maladies.* 1°. Leur quantité trop grande; 2°. leurs qualités vicieuſes: ces qualités ſont: I. 265. *a.* l'alkaleſcence, l'acidité, la qualité rance, les ſalures, la viſcoſité & glutinoſité; 3°. le tems où l'on prend les alimens, peut influer ſur leur altération. Cure des maladies dont la cauſe eſt produite par les alimens. *Ibid. b.* Tout aliment en général peut avoir des qualités ou contraires ou favorables à la ſanté de celui qui ſe porte le mieux. Tels alimens qu'on ſoupçonneroit le moins de contenir des œufs d'inſectes, en ſont imprégnés. *Ibid.* 266. *a.* II. *Alimens conſidérés comme remedes.* Alimens les plus convenables à un malade. Procédés de M. Geoffroi le cadet, par leſquels il a fait l'analyſe des viandes qui ſont le plus d'uſage. *Ibid. b.* & 267. *a.* Table du produit de ſes expériences ſur la chair de bœuf, celle de veau, celle de mouton, celle de poulet, de coq, de chapon, de pigeon, de faiſan, de perdrix, de poulet-d'inde. *Ibid. b.*

Alimens, matieres alimenteuſes. XI. 261. *b.* &c. Des alimens tirés des plantes. *Suppl.* II. 31. *a.* Eſpece de ſel que la plupart des alimens renferment dans leur ſubſtance. XI. 289. *b.* Influence de la nature des alimens ſur la figure des parties de l'animal. *Suppl.* I. 135. *b.* Alimens convenables aux enfans: *voyez* ce dernier mot. Ce ſont les ſubſtances farineuſes qui fourniſſent l'aliment principal des hommes & d'un grand nombre d'animaux. VI. 412. *a.* Différentes ſortes de plantes farineuſes employées pour la nourriture chez différens peuples. *Ibid. b.* Poudre alimenteuſe qui nourrit un adulte, & le met en état de ſoutenir des travaux pénibles, à la doſe de ſix onces par jour. *Ibid.* Du choix des alimens pour la ſanté. VIII. 386. *b.* XI. 220. *b.* 221. *a*, *b.* 263. *a*, *b.* Alimens les plus propres à ſervir à la conſervation individuelle. 289. *a.* Comment on peut juger que l'on n'a pris dans un repas que la nourriture convenable. 222. *a.* Les animaux ſauvages fourniſſent une meilleure nourriture que les domeſtiques. XIV. 728. *b.* Les alimens n'échauffent que par leur aſſaiſonnement. V. 244. *a.* Danger de ſe nourrir d'alimens trop chauds par le feu. *Suppl.* II. 35. *a.* En quoi conſiſte la méthode de conſerver les alimens. IV. 538. *b.* 539. *a.* Art de rendre les alimens des deux regnes plus faciles à digérer. Bizarreries ſingulieres qu'on a obſervées par rapport à la qualité des alimens, que certains eſtomacs digerent préférablement à d'autres. IV. 1002. *a.* Des alimens indigeſtes. VIII. 676. *b.* 677. *a.* Effets bien reconnus de l'uſage des alimens farineux non fermentés. VI. 413. *b.* Les habitans des pays chauds aiment les alimens de haut-goût. VIII. 70. *b.* Des alimens de mauvaiſe qualité, & qui n'incommodent pas, marquent une bonne conſtitution. VI. 376. *b.* L'excès des alimens fait dormir. XV. 332. *b.* Les alimens regardés dans certains cas comme cauſe d'épidémie. V. 788. *b.* Deſir immodéré de certains alimens abſurdes, nuiſibles, &c. V. 735. *a*, *b.* Mauvais effets des alimens viſqueux. XVII. 357. *b.* Agglutinans. I. 173. *b.* Alimens aqueux. I. 565. *a.* Alimens doux. V. 91. *a*, *b.* Alimens fortifians, *voyez* ce dernier mot. Des alimens par rapport aux malades. XIV. 14. *a. b.* &c. L'homme s'eſt accoutumé quelquefois à des alimens pour leſquels il devoit avoir naturellement de l'éloignement. *Suppl.* III. 247. *b.* Aucun aliment n'eſt vraiment ſalutaire, quand ſon odeur eſt déſagréable. *Suppl.* IV. 104. *a.*

ALIMENT, (*Phyſiologie*) tentatives que les premiers hommes ont dû faire à leurs dépens, ſur le choix des alimens. Eſſais qu'ont faits ceux qui ſe ſont trouvés dans une néceſſité preſſante. I. 269. *b.*

ALIMENS, (*Hiſt.*) eſpece de nourriture des anciens, appellée *alica.* I. 263. *b.* Autre dite *alphita.* 297. *b.* Eſpece de bouillie des anciens appellée *griotte.* VII. 949. *b.* Sauce noire des Spartiates. XVII. 760. *a.* Mets les plus délicats des premiers romains. XIII. 565. *a.* 759. *a.* Ragoût nommé *calalou*, que les dames créoles préparent en Amérique. II. 539. *a.* Ragoût des dames créoles des Antilles, nommé *Couſſecaye.* IV. 404. *a.* Eſpece de ſauce que les grecs & les latins nommoient *garum.* I. 440. *a.* Aliment des Caraïbes, nommé *taumalin.* XV. 938. *a.* Différentes ſortes de plantes employées chez les différens peuples en qualité d'alimens. VI. 412. *b.*

ALIMENTAIRE, (*Phyſiologie*) opinions des anciens médecins ſur la compoſition des humeurs. Conduit alimentaire. Morgagni regarde tout le conduit alimantaire comme formant une ſeule glande. I. 269. *b.*

ALIMENTAIRES, (*Hiſt. anc.*) jeunes garçons & jeunes filles qu'on élevoit à Rome dans des lieux publics, comme cela ſe pratique à Paris, dans les hôpitaux de la Pitié, des Enfans-rouges, &c. Souvent on appelloit ces garçons & ces filles du nom des fondateurs & fondatrices de ces maiſons. I. 270. *a.*

ALIQUANTES, (*Arithm.*) parties aliquantes d'une livre, ou vingt ſols. I. 270. *b.*

ALIQUOTES, (*Arithm.*) parties aliquotes d'une livre, ou vingt ſols. I. 270. *b.*

ALISE, (*Géogr. Hiſt.*) ancienne ville de Bourgogne, métropole des Gaules ; & capitale des Mandubiens. Son antiquité. Quel étoit ſon emplacement. Cette ville priſe par Céſar. *Suppl.* I. 282. *a.* Elle fut rebâtie ſous les empereurs. Voies romaines qui tendoient à Aliſe. Anciennes égliſes de cette ville. *Ibid. b.* Étymologie que Lemoine donne du nom d'Aliſe. Son état de décadence & de ruine dans le neuvieme ſiecle. Chapelle & eaux de ſainte Reine. Population du bourg d'Aliſe. Commerce de ce lieu. Fête de ſainte Reine. Établiſſement des cordeliers & d'un hôpital dans ce lieu. État préſent du lieu où étoit bâtie l'ancienne ville d'Aliſe. Monumens d'antiquité qu'on y a trouvés. *Ibid. b.* 283. *a.*

ALISÉ, (*Phyſiq. & Marine*) vents aliſés, vents de commerce, mouſſons. I. 270. *b.* Le vent proprement appellé *aliſé*, regne toute l'année entre les tropiques, de l'eſt à l'oueſt; mais il eſt ſujet à quelques variations, ſuivant la ſaiſon. Ces vents ſont ſi forts, que les vaiſſeaux traverſent la mer du ſud en dix ſemaines. Traités où l'on peut s'inſtruire avec plus de détail ſur ces vents. Opinion ſinguliere du docteur Liſter ſur leur cauſe. I. 271. *a.* Autre ſyſtême du docteur Gordon. *Ibid. b.*

Aliſé, vents aliſés ; étymologie du mot : ce qu'on entend par ces vents. VI. 50. *b. Suppl.* IV. 51. *a.* Leurs cauſes. VI. 905. *a.* XVII. 17. *b.* 18. *b. Voyez* MOUSSONS.

ALISMA, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Ses qualités en médecine. I. 271. *b.*

ALISO, (*Géogr.*) ce nom commun à une riviere (la riviere d'Alme) & à une forteresſe dans le pays des Sicambres, aujourd'hui dans l'évêché de Paderborn. Aliſo eſt le premier endroit de la Weſtphalie, où les romains ſe ſont établis. Détermination de ce lieu. *Suppl.* I. 283. *b.*

ALITEUS, (*Mythol.*) article de l'Encyclopédie ; liſez *Aliterius* : ſurnom donné à Jupiter & à Cerès. I. 283. *b.*

ALIX, (*l'ordre du Chapitre d'*) paroiſſe de Marſy-ſur-Anſe, en Lyonnois. Marque de l'ordre. Comment on eſt admis dans ce chapitre. *Suppl.* I. 283. *b.*

ALIZIER, (*Botan.*) ou ſorbier ſauvage. Ses autres noms. Caractere générique. Il eſt impoſſible d'aſſigner entre les aliziers, les nefliers, les ſorbiers & les poiriers, des différences aſſez marquées & aſſez invariables, pour qu'on ne puiſſe pas les confondre. Il n'eſt preſque pas une eſpece de tous ces genres, qui ne puiſſe ſe greffer ſur toutes les autres. Détails ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 284. *a.* Deſcription de ſept eſpeces d'alizier. Obſervations de culture ſur ces différens arbres. *Ibid. b.*

ALK, (*Ornith.*) oiſeau aquatique de la Norwege. Ses différens noms ; auteurs qui l'ont fait connoître. Sa deſcription. *Suppl.* I. 283. *b.* Contrés qu'il fréquente. Lieux où il fait ſon nid. Sa nourriture. Il ne faut pas confondre cet oiſeau avec le pingoin. *Ibid. a.*

ALKAHEST, (*Chymie*) menſtrue ou diſſolvant, qui, ſelon les alchymiſtes, réſout entiérement les corps en leur matiere primitive. I. 271. *b.* Paracelſe & Vanhelmont aſſurent l'exiſtence de ce menſtrue. Boyle en étoit ſi entêté, qu'il auroit mieux aimé poſſéder l'alkaheſt, que la pierre philoſophale. L'idée d'un tel diſſolvant n'eſt point abſurde. Auteurs qui en ont traité. Origine du mot *alkaheſt*, que Paracelſe a employé le premier. Quelques-uns l'ont cru formé de *alkali eſt.* Autres opinions ſur l'étymologie de ce mot. I. 272. *a.* Autres termes employés pour exprimer ce diſſolvant. Propriétés que lui attribue Vanhelmont. Celui-ci, avec Paracelſe, regardoit l'eau comme l'inſtrument univerſel de la chymie & de la philoſophie naturelle, la terre comme la baſe, & le feu comme la cauſe efficiente de toutes choſes. Le caractere de l'alkaheſt eſt de changer & de diſſoudre tous les corps ſublunaires, excepté l'eau ſeule. De quelle maniere ces changemens arrivent. *Ibid. b.* Ce qu'il faut penſer de ce menſtrue univerſel. *Ibid.* 273. *a.*

ALKALESCENCE, (*Médecine*) de celle du ſang. *Suppl.* IV. 724. *a. b.* 725. *a.*

ALKALI, (*Chymie*) tout ſel dont les effets ſont contraires à ceux des acides. Origine du mot. Il y a des matieres qui ſont alkalines pour quelques corps, & acides pour d'autres. Les alkalis ſont, ou fluides, ou ſolides ; ou fixes, ou volatils. Comment on peut ſavoir ſi une matiere eſt alkaline. I. 273. *a.* Les alkalis ſe fondent au feu, & s'humectent à l'air. Les trois regnes en fourniſſent. *Natrum*, alkali fixe naturel, du genre minéral. Méthode de Tachenius, pour faire des alkalis fixes.

Le nitre fixe contient un peu de la partie graſſe de la matiere inflammable avec laquelle on l'a fixé. I. 273. *a.* Il y a lieu de ſoupçonner que les alkalis ſont gras au toucher par l'huile qui y eſt fixée. Les alkalis fixes ſont en général plus forts que les volatils. Ceux des plantes ſont compoſés d'une petite partie de la terre de la plante. Un alkali peut l'être plus ou moins, ſelon ce qu'il a d'acide concentré dans ſa terre. Il ne faut pas leſſiver les cendres des plantes avec l'eau chaude, pour en tirer les ſels. *Ibid.* 274. *a.* Les alkalis volatils different entr'eux, comme les fixes different entr'eux. Les alkalis fixes ſont des diſſolvans des matieres graſſes, & de puiſſans fondans. Les ſavons ne ſont compoſés que d'alkalis & d'huiles joints enſemble. *Ibid. b.*

ALKALI, étymologie de ce mot. XIV. 906. *b.* Article ſur les ſels alkalis. 905. *b.* — 908. *a.* Propriétés communes aux acides & aux alkalis. 904. *a.* Comment ſe forment les ſels alkalis. I. 98. Suivant les principes de Stahl, il n'y a point d'alkali volatil formé par la nature ; mais tous les ſels de cette eſpece ſe produiſent par le feu ou par la putréfaction. XIII. 588. *a.* L'alkali volatil regardé mal-à-propos comme le produit caractériſtique des ſubſtances animales. XVI. 870. *a.* Plantes qui contiennent le plus d'alkali. XVII. 127. *b.* L'alkali fixe conſidéré comme fondant. VI. 916. *a.* employé pour ſéparer le ſoufre de l'arſenic. *Suppl.* I. 582. *b.* Les terres alkalines mêlées avec la glaiſe entrent aiſément en fuſion. VII. 699. *b.* Les ſubſtances alkalines ſont les ſeuls fondans pour les ſables des verreries. XVII. 127. *a. b.* Alkali extemporané ou flux blanc. VI. 913. *a.*

Action des alkalis fixes ſur le cuivre. IV. 546. *a.* De la diſſolution du cuivre par l'alkali volatil. *Ibid.* Précipitation par les alkalis, d'un cuivre diſſous dans un acide. *Ibid.* D'où dépend le ſuccès de la diſſolution du fer dans l'alkali fixe. X, 60. *a.* Les alkalis volatils, quoique produits par la putréfaction, ont le pouvoir de la retarder, de même que les alkalis fixes. XIII. 588. *b.* L'alkali fixe & l'acide vitriolique ſont les ſubſtances qui ont le plus d'affinité avec l'eau. V. 190. *a.* Utilité en chymie du ſel lixiviel, ou alkali fixe. II. 814. *b.* Utilité de ce ſel pour blanchir le linge. *Ibid.* La chaux précipite les alkalis volatils, & peut être précipitée par eux. III. 263. *b.* Propriétés communes à la chaux & aux alkalis fixes ſalins. 264. *a.* Changement que la chaux opere ſur les alkalis ſalins. 266. *a.* Pourquoi la chaux augmente la cauſticité des alkalis. *Suppl.* II. 275. *a.* Alkali fixe de tartre. XV. 927. *b.* Nature de l'alkali phlogiſtiqué. *Suppl.* III. 348. *a.* Comment on découvre l'alkali contenu dans l'eau. 474. *a.*

ALKALI *phlogiſtiqué*, *leſſive ſulfureuſe*, ou, pour parler plus exactement, *alkali ſaturé de la matiere colorante du bleu de Pruſſe.* L'alkali prend, dans cette préparation, toutes les qualités d'un ſel neutre. *Suppl.* I. 286. *a.* Il ne peut plus être attaqué par les acides, & ne cede qu'à l'action de quatre affinités réunies. Il précipite tous les métaux diſſous, & ne précipite pas les terres. Utilité de la diſſolution d'alun, que l'on emploie dans la formation du bleu de Pruſſe. Quel eſt le principe qui neutraliſe l'alkali, qui opere ces précipitations ? la maniere dont on le prépare, en le calcinant avec des matieres inflammables, a fait penſer que c'étoit ſimplement le phlogiſtique ; mais l'auteur de cet article rapporte ici pluſieurs obſervations, qui réſiſtent aujourd'hui à cette opinion. *Ibid. b.*

ALKALIS fixes, conſidérés comme remedes. Leurs propriétés. Maniere de les employer. Si les alkalis ſont des remedes, ils ſont auſſi cauſe de maladies. Cauſes de l'alkaleſcence des humeurs. I. 275. *a.* Il faut ſe défier d'une ſanté exceſſive. Les effets de l'abſtinence plus difficiles à guérir que ceux de l'intempérance. Signes par leſquels ſe manifeſte une putréfaction alkaline. *Ibid. b.* Cure des maladies cauſées par l'alkaleſcence des humeurs. *Ibid.* 276. *a.*

ALKALIS, (*Médec.*) propriétés des eaux diſtillées de plantes alkalines. V. 198. *a.* Les alkalis mis au rang des réſolutifs externes les plus efficaces. XIV. 179. *a, b.* Alimens alkalins. I. 265. *b.* Acrimonie alkaline. III. 389. *a.* Eaux alkalines. *Suppl.* III. 417. *b.* Effets des alkalis fixes dans le ſang, 805. *b.* & ſur la chair. *Ibid.* & 806. *b.*

Alkali de Rotrou ; *Alkalis* dulcifiés. I. 276. *b.*

ALKATIF, (*Géogr.*) cette ville enrichie par la pêche des perles. *Suppl.* I. 508. *a.*

ALKEKENGE, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Ses propriétés en médecine. Trochiſques d'alkekenge. I. 276. *b.*

ALKERMÈS, graine d'écarlate. Confection alkermès. Sirop alkermès de Montpellier. I. 277. *a.*

Alkermès, confection alkermès. III. 847. *a, b.* Alkermès pour la teinture. XVI. 10. *a.* 18. *b*, &c. *Voyez* KERMÈS.

ALKINDI, philoſophe Arabe. XIV. 665. *a.*

ALKOOL, (*Chym.*) matiere réduite en parties extrêmement ſubtiles. *Alkooliſer*, purifier & ſubtiliſer. Etymologie de ce mot. *Voyez* ALCOHOL. I. 277. *a.*

AL-KOSSIR, *ou* COSSIR, (*Géogr.*) ville d'Egypte ſur la mer rouge. Deux villes de ce nom ; l'ancienne & la nouvelle. Stérilité des environs. *Suppl.* I. 286. *b.*

ALLA, (*Géogr.*) nom d'une ville du Trentin, & d'une riviere de Pologne. *Suppl.* I. 287. *a.*

ALLA, (*Muſiq.*) Alla breve. Alla Capella. Alla franceſe. Alla polacca. Alla ſemi breve. Alla zoppa. Alla ottava. *Suppl.* I. 287. *a.*

ALLAIS *de Beaulieu*, maître écrivain. IX. 908. *a.*

ALLAITEMENT (*Médec & Chirurg.*) correſpondance entre la matrice & les mammelles. Equilibre d'action & de réaction qui s'établit entre ces deux organes durant la groſſeſſe. Cauſes de l'accouchement. *Suppl.* I. 287. *b.* Les mam-

melles ayant reçu à force de réagir, une diſpoſition extrême à l'action, elles tournent ſur elles l'action des autres organes ; au point que les uns ceſſent tout-à-fait leurs fonctions, & des autres n'agiſſent qu'après que l'action a reflué des mammelles ſur eux. Eſpece de révolution dans l'économie animale après l'accouchement, d'où réſulte la fievre de lait. Comment la nature prévient les déſordres qu'entraîneroit le refus que fait la mere de nourrir ſon enfant. *Ibid.* 288. *a.* En quoi conſiſtent ces déſordres. *Ibid. b.* La nourriture la plus conforme à la conſtitution de l'enfant eſt celle qui eſt préparée dans le corps de ſa mere, & qui affluë dans ſes mammelles. Des maux auxquels eſt expoſé un enfant qui en eſt privé. De la diſpoſition des enfans à prendre le caractere moral & les affections morbifiques de leurs nourrices. Le corps d'un nouveau né demande le lait d'une femme nouvellement accouchée. *Ibid.* 289. Inconvéniens qu'il y a de le faire jeûner d'abord après ſa naiſſance. *Ibid. b.* Théorie de l'excrétion du lait, tirée d'un ouvrage de M. de Bordeu. Méchaniſme de l'action de tetter. Autres cauſes qui font ſortir le lait des mammelles. *Ibid.* 290. *a.* Deux eſpeces d'obſtacles qui s'oppoſent au ſuccès de l'allaitement. Ceux qui proviennent de la mere, dépendent principalement de la mauvaiſe conformation de ſes mammelons. *Ibid. b.* Précautions à prendre pour donner aux mammelons la forme & la conſiſtance requiſes. *Ibid.* 291. *a.* Comment on s'aſſure que l'enfant ne tette pas à faux. Uſage des petits chiens appliqués aux mammelles de la nourrice pour la diſpoſer à être allaitée par ſon nourriſſon. Comment celui-ci doit être nourri pendant ce tems-là. Autres obſtacles à l'allaitement. Lorſque les femmes, qui n'ont preſque point de mammelons n'ont point travaillé à les former avant que d'être accouchées, & que leur lait n'a point du tout coulé. Applications à faire lorſque leur lait s'eſt grumelé dans le ſein. *Ibid. b.* Des enfans, qui dans un accouchement laborieux, ſont nés avec un viſage tuméfié, la bouche béante, bavant continuellement, ou même ayant la mâchoire luxée. Moyens de les nourrir & de les rétablir. Soins qu'exigent ceux qui ſont nés avec des narines extrêmement rétrecies, & ceux qui s'enrhument pendant le cours de l'allaitement. Comment on peut diſpoſer à l'allaitement ceux qui ont la langue trop fortement appliquée & comme collée au palais : ceux qui, ſans être nés avec ce défaut, l'acquierent quelquefois, après qu'on a été trop long-temps à leur faire prendre le mammelon : ceux qui naiſſent avec un prolongement contre nature du frein de la langue. *Ibid.* 292. *a.* Ceux dont la langue eſt retenue en arriere ou latéralement par des brides ligamenteuſes, qui l'empêchent de ſe creuſer pour embraſſer le mammelon. Opérations que ces différens cas exigent. *Ibid. b.* Plan de conduite qu'il faut ſuivre pour réuſſir dans le traitement. Les directions ici préſentées ſont tirées de l'excellent ouvrage de madame le Rebours. Il faut profiter du premier moment où les enfans cherchent à tetter. *Ibid.* 293. *a.* Attitude de la mere durant l'allaitement. Chaleur convenable aux enfans. Tout ce qui peut inquiéter & tracaſſer la mere, doit être évité avec ſoin. Mauvaiſe habitude de fermer les rideaux autour du lit. Degré de chaleur qu'il faut ménager à la mere. Conduite qu'elle doit tenir pour acquérir de bonne heure des forces & de l'appétit. *Ibid. b.* Direction ſur ſa nourriture & ſon régime. Du tems où l'enfant doit être ſevré. Saiſon qu'il faut choiſir. Précautions à prendre. Danger de tenir les enfans trop chaudement & trop renfermés. Maniere de laver l'enfant au moment où il vient de naître. *Ibid.* 294. *a.* Comment on doit le coucher. Lorſqu'il commence à tetter, il ne lui faut point d'autre nourriture. Quelle eſt celle qui lui convient, s'il a abſolument beſoin de manger. Son ſommeil ne doit point être interrompu. Remedes contre les tranchées des enfans. Ils doivent reſpirer un air libre & ſouvent renouvellé. Maniere de les changer lorſqu'ils ſont mouillés. Lavage des enfans. Comment on doit leur maintenir le ventre libre. *Ibid. b.* Juſqu'à quel terme ils doivent être nourris du lait de leur mere. Des inconvéniens qu'on évite en nourriſſant ſes enfans ſoi-même. *Ibid.* 225 *a.* *Voyez* ALLAITER.

ALLAITEMENT. Obſervations phyſiologiques ſur ce ſujet. *Suppl.* IV. 840. *a.*

ALLANTOÏDE, (*Anat.*) membrane qui environne le fœtus de quelques animaux. I. 277. *a.* Les anatomiſtes diſputent ſi l'allantoïde ſe trouve dans l'homme *Ibid. b.*

ALLANTOÏDE, (*Anat. comparée. Zoolog.*) cette membrane ſe trouve dans les quadrupedes ; & nous n'en connoiſſons aucun qui en ſoit privé. Elle enveloppe le fœtus de ces animaux. Elle eſt continue avec l'*ouraque*. *Suppl.* I. 296. *a.* La plupart des Auteurs nient dans l'homme l'exiſtence de cette membrane. Obſervations ſur ce ſujet. D'où viennent les eaux que les femmes perdent avant l'accouchement. Membrane moyenne qui eſt la baſe du chorion dans l'arriere-faix. *Ibid. b.* Comment la nature a pu ſuppléer, dans l'eſpece humaine à l'utilité, évidente que l'allantoïde a dans les bêtes. *Ibid.* 297. *a.*

Allantoïde, cette membrane regardée comme le réſervoir de l'urine du fœtus. VII. 3. *a.*

ALLARME, *terreur, effroi, frayeur, épouvante, crainte, peur, appréhenſion*, (*Synonymes*) différences entre ces mots. I. 227. *b.*

ALLARMÉ, *effrayé, épouvanté*, (*Synonymes*) V. 412. *b.*

ALLAZI, (*Léon*) ſa patrie & ſes ouvrages. XIV. 797. *a.*

ALLÉES *de jardin*. Différentes ſortes d'allées. I. 278. *a.* Elles doivent être dreſſées dans leur milieu en ados. Largeur qu'on doit leur donner. Sur quelle ligne il faudroit diſpoſer les arbres pour que l'allée préſentât la même largeur dans toute ſa longueur. Diverſes ſolutions de ce problême. *Ibid. b.*

Allées, quelle eſt la meilleure maniere de bien élever & dreſſer des allées. V. 571. *a.* De l'alignement des allées. XV. 735. *b.* Maniere de tracer des allées. I. 264. *b.* Allées de jardin. *Suppl.* III. 500. *a.* 501. *a.* Allées extérieures condamnées. *Suppl.* IV. 402. *a.* *Voyez* ſur les allées de jardin, *paralléliſme des rangées d'arbres*. XI. 909. *b.* Maniere de ſabler les allées d'un jardin. XIV. 465. *b.* 466. *b.* Plantation des allées des boſquets. XII. 726. *b.* *Suppl.* II. 23. *a.* Allées en zig-zag. XVII. 714. *a.* Allées en berceau. II. 206. *b.* Taille ou élagage des allées. XV. 835. *a.* Rencontre de quatre allées dans un bois. II. 702. *b.*

ALLEGEANCE, (*Juriſpr.*) ſerment d'allégeance que les Anglois prêtent à leur roi. Formule de ce ſerment. I. 279. *b.*

Allégeance, (*ſerment d'*) XV. 103. *b.*

ALLEGER, (*Marine*) uſages de ce mot. Comment on allege un vaiſſeau pour le faire entrer dans une riviere ou dans un port où il y a peu d'eau. Comment on l'allege en cas d'échouage. *Suppl.* I. 297. *a.* Examen de la queſtion ; s'il convient d'alléger un vaiſſeau lorſqu'il eſt pourſuivi par un ennemi ſupérieur, en pleine mer. *Ibid. b.*

ALLEGERIR, *ou* ALLÉGIR UN CHEVAL, (*Manege*) I. 279. *b.*

ALLEGIR, *amenuiſer, aiguiſer*, (*Synonymes*) I. 356. *a.*

ALLÉGORIE, (*Littér.*) exemples de cette figure. La plupart des Théologiens trouvent l'ancien teſtament plein d'allégories. Le ſens allégorique ne forme pas un argument ſûr comme le ſens littéral. Les païens eux-mêmes faiſoient grand uſage des allégories. M. de la Nauſe prétend que ce n'étoit point pour ſe cacher, mais pour mieux ſe faire entendre, que les Orientaux employoient leur ſtyle figuré, les Egyptiens leurs hiéroglyphes, les philoſophes leurs allégories. I. 280. *a.* Comment cette maniere de raiſonner s'introduiſit parmi les Chrétiens. Quelques auteurs ont cru que le ſujet du poëme épique n'étoit qu'une maxime de morale *allégoriée*. I. 280. *b.*

ALLÉGORIE, (*Arts de la parole & du deſſin.*) on ſubſtitue l'image à la choſe déſignée, quelquefois par néceſſité, lorſqu'il n'eſt pas poſſible de repréſenter la choſe elle-même ; quelquefois par circonſpection : enfin, ſouvent en vue de l'énergie. *Suppl.* I. 297. *b.*

ALLÉGORIE, (*Art de la parole.*) 1°. De la nature & de l'effet de l'allégorie en général. Toute allégorie doit renfermer une image qui détermine la choſe qu'on veut exprimer, & qui la faſſe connoître ſous une face plus avantageuſe. De plus, l'allégorie ne doit pas être pouſſée trop loin, & l'on ne doit rien y ajouter qui retombe dans le ſens propre. Enfin l'image doit être unique ; ſans confuſion, ſans mêlange d'autres objets. L'effet de l'allégorie eſt de préſenter des idées abſtraites ſous une forme ſenſible à notre eſprit, & de donner à ſon objet plus de vivacité. *Ibid.* 298. *a.* Quant à l'uſage de l'allégorie, il faut obſerver en général, que l'excès ſeroit un défaut.

2°. *Des divers genres d'allégories*. Le premier but de l'allégorie a été de ſuppléer à l'indigence des langues. Le ſecond, de donner à la choſe qu'on a voulu repréſenter, un tour plus délicat qui s'éloignât de l'expreſſion vulgaire, ou qui voilât l'objet, juſqu'à ce que le jugement fût à l'abri de toute prévention. On emploie quelquefois l'allégorie uniquement dans la vue de donner à une idée plus de clarté, & de la rendre aſſez ſenſible pour qu'elle s'imprime dans l'eſprit. *Ibid. b.*

Conditions eſſentielles dans cette derniere eſpece d'allégorie. Cette figure peut encore avoir un but plus relevé ; c'eſt d'énoncer les choſes d'une maniere plus forte & plus expreſſive, & de les préſenter en même tems dans un plus grand jour. Elle tient par-là quelquefois lieu de la vérité qu'elle préſente. Eſpece d'allégorie qui a principalement pour but de rendre une penſée avec plus de briéveté. Enfin il y a une ſorte d'allégorie qu'on pourroit nommer myſtérieuſe ou pathétique, parce qu'en effet pluſieurs prophéties ſont écrites dans ce ſtyle. *Ibid.* 299. *a.*

3°. Des ſources d'où l'on doit tirer les allégories. Ces ſources ſont ; la nature, les mœurs & uſages des peuples, les ſciences & les arts.

Des

Des perſonnes allégoriques. Diverſes manieres dont la poéſie transforme les vertus, les qualités abſtraites, l'amour, la haine, la diſcorde, la ſageſſe, en êtres vivans. *Ibid. b.*

Il eſt très-probable que la plupart des divinités du Paganiſme, & pluſieurs héros de la Mythologie, étoient dans leur origine des perſonnages allégoriques. Les êtres allégoriques dont nous parlons, different de l'allégorie propre, en tant qu'ils ſont la choſe ſignifiée elle-même, & non une ſimple ſubſtitution d'une image à la place de l'objet repréſenté. Energie dont ils ſont ſuſceptibles. *Ibid.* 300. *a.* Autres eſpeces d'êtres perſonnifiés qu'on n'emploie que dans la vue de rendre ſenſibles des notions abſtraites, ou pour mettre du merveilleux dans l'action; ou enfin pour s'en ſervir comme de machines qui forment l'intrigue ou le dénouement. Obſervations ſur leur uſage. *Ibid. b.* La prudence veut qu'on ne montre ces êtres allégoriques qu'en paſſant, & qu'on les faſſe diſparoître avant que l'illuſion puiſſe être diſſipée. Ces perſonnages dans un poëme peuvent être tolérés; mais on auroit tort d'en conclure qu'ils contribuent à ſa beauté. *Ibid.* 301. *a.*

ALLÉGORIE, (*Belles-lettres*) différence entre l'apologue & l'allégorie. I. 301. *a.* Celle-ci eſt quelquefois une façon de préſenter avec ménagement une vérité, qui offenſeroit, ſi on l'expoſoit toute nue. Son objet eſt manqué, ſi l'eſprit ſatisfait d'en appercevoir la ſurface, ne deſire pas autre choſe, & ne pénetre pas le fond. Le P. le Boſſu prétend que la fable du poëme épique eſt une allégorie, un apologue, & que la vérité morale qu'il renferme doit être le premier & principal objet dont le poëte doit s'occuper. Ce n'eſt certainement pas ainſi qu'Homere & Virgile ont conçu l'idée & le plan de leurs poëmes. *Ibid. b.* C'eſt particuliérement dans les préſages, dans les ſonges, dans le langage prophétique, que les poëtes emploient l'allégorie. Epitaphe allégorique d'un libraire de Boſton. Modeles de l'allégorie en action. Quelque belle que ſoit l'allégorie, elle ſeroit froide ſi elle étoit longue. La poéſie deſcriptive a bien plus de mérite à peindre la nature toute nue, qu'à l'envelopper des voiles de l'allégorie depuis long-tems uſés. Les emblêmes ne ſont que des allégories que peut exprimer le pinceau. Exemples de tableaux allégoriques. *Ibid.* 302. *a.* Le ſtyle allégorique employé quelquefois par les philoſophes. C'eſt à cette faculté de ſaiſir les rapports d'une idée abſtraite avec un objet ſenſible, que l'on doit toute la beauté de la mythologie des Grecs. L'allégorie eſt uſitée même chez les ſauvages. Comment les habitans des bords de l'Orénoque témoignent à un étranger que ſon arrivée leur eſt agréable. *Ibid. b.*

ALLÉGORIE, (*Peinture*) à l'aide de l'allégorie, la peinture peut atteindre au plus haut degré d'énergie. I. 302 *b.* Ainſi des notions générales ſont exprimées par un objet individuel, & une ſuite d'événemens ſe préſente à la fois. L'allégorie conſiſte ici, dans la repréſentation d'une idée générale, au moyen d'un fait particulier. Elle devient comme une langue univerſelle, à la portée de tout homme qui réfléchit. Diſtinction entre ce langage allégorique & cette eſpece d'hiéroglyphes dont les figures ſont des ſignes de ſimple convention. *Ibid.* 303. *a.* Les arts du deſſin n'ayant point de langage affecté aux notions générales, il doit leur être permis de ſe ſervir de l'allégorie, lors même qu'elle n'ajoute rien à la force de l'expreſſion, & qu'elle ne dit que ce que le langage ordinaire pourroit également dire. Mais il faut que l'allégorie rende la notion générale qu'elle exprime, avec beauté & avec énergie— Deux eſpeces d'allégories: 1°. *les images*, qui ſervent à exprimer un objet indiviſible, une notion, une propriété, un être incorporel. Celles qui ne ſe bornent pas à indiquer ſimplement l'objet, mais qui le caractériſent en quelque façon, ſont d'un très-grand prix. *Ibid. b.* Un artiſte qui aura du génie, peut donner à une image, d'ailleurs peu ſignificative, un ſens naturel, à l'aide de quelques traits caractériſtiques. Les images qui préſentent des figures humaines, ſont les plus propres à rendre l'allégorie parfaite, par l'attitude, le caractere & l'action de ces figures. *Ibid.* 304. *a.* Mais il n'y a qu'un grand génie capable d'exprimer chaque caractere de l'eſprit, chaque ſentiment de l'ame, qui puiſſe réuſſir dans des inventions de ce genre. Les attributs dont on accompagne ordinairement les figures humaines, ſervent à faciliter l'intelligence de l'allégorie, mais elles ne ſuffiſent pas pour la remplir. 2°. Seconde eſpece d'allégorie; *les tableaux* qui repréſentent allégoriquement une maxime, ou une propoſition générale. *Ibid. b.*

L'heureuſe invention d'une allégorie intéreſſante doit donner plus de prix à un tableau, que ne lui en donneroit le pinceau du Titien même, s'il n'étoit accompagné d'aucun autre mérite. Trois ſortes de tableaux allégoriques. 1°. Ceux dont le ſujet eſt pris de la nature viſible, & entremêlé d'objets pathétiques & moraux. 2°. La ſeconde claſſe contient les repréſentations de vérités générales, & de maximes relatives aux mœurs. 3°. La troiſieme renferme les repréſentations hiſtoriques, ſoit qu'elles indiquent ſimplement les faits, ſoit qu'elles circonſtancient les événemens. Elles ſont conſidérées comme le point le plus haut & le plus difficile de l'art. *Ibid.* 305. *a.* Pour réuſſir dans ce genre, il faut, non-ſeulement ſavoir concentrer une multitude de choſes en un petit eſpace, mais encore avoir l'art de le rendre bien viſible. Le but d'un tableau allégorique eſt de mettre les faits dans le point de vue le plus éclatant. Le premier ſoin de l'artiſte ſera donc de découvrir l'eſprit du trait hiſtorique qu'il veut repréſenter; il doit enſuite inventer les caracteres propres à marquer le fait, à faire connoître les tems, les lieux & les perſonnages. *Ibid. b.* Obſervations qui peuvent aider à la recherche des principes ſur l'invention des images allégoriques. Ces images diſtinguées en trois ſortes: celles qui tiennent de la nature de l'exemple; celles dans leſquelles l'artiſte exprime ſa penſée par la voie des comparaiſons, & enfin les allégories pures. *Ibid.* 306. *a.* Détails & regles ſur l'invention de ces différentes images. *Ibid. b.*

De l'uſage de l'allégorie. L'architecture l'emploie pour donner à ſes ouvrages l'empreinte de leur deſtination. Les anciens l'ont employée à caractériſer leurs meubles. Mais c'eſt dans les monumens & les médailles qu'on en fait l'uſage le plus fréquent. L'allégorie ſervoit encore chez les païens à exprimer leurs idées ſur les divers attributs de la divinité, par les ſtatues de leurs dieux. *Ibid.* 307. *a.* En peinture, il vaut beaucoup mieux que l'artiſte ſupplée au défaut des ſignes ſymboliques bien expreſſifs, par une bonne inſcription, que par des hiéroglyphes forcés. Quant au mêlange des perſonnages allégoriques, avec des perſonnages réels & hiſtoriques, les auteurs les plus judicieux le rejettent abſolument comme une choſe abſurde & qui révolte le bon ſens. Cependant il y auroit trop de rigidité à refuſer aux perſonnages allégoriques la liberté de prendre part à une action hiſtorique; & ce mêlange peut ſe faire d'une maniere ſi ingénieuſe, qu'il ne ſauroit déplaire aux connoiſſeurs les plus délicats. *Ibid. b.*

Allégorie, obſervations ſur les allégories dans l'interprétation de l'écriture, & ſur le goût des Peres pour cette maniere de l'interpréter. XII. 349. *b.* VI. 763. *a*, *b.*— 765. *a.* Il ne faut pas confondre l'allégorie avec le ſens figuré. VI. 783. *b.* Du merveilleux qu'on peut tirer de l'allégorie dans le poëme épique ou dramatique. *Suppl.* IV. 1002. *b*, &c.

ALLÉGORIQUE, (*Théolog.*) ſens allégorique de l'écriture. Les anciens interpretes s'y ſont fort attachés. Le ſens allégorique eſt un ſens myſtique qui regarde l'égliſe & les matieres de religion. Exemple tiré d'un paſſage de l'Epître de ſaint Paul aux Galates. I. 280. *b.*

Allégorique, du ſens allégorique de l'écriture. V. 366. *a.* XV. 21. *a*, *b.* 29. *a.*

ALLÉGORIQUE, (*Belles-lettres. Poéſie.*) il eſt vraiſemblable que dans le langage des premiers poëtes, l'allégorie fut la pépiniere des dieux. Le même perſonnage eſt employé comme réel dans un poëme, & comme allégorique dans un autre, ſelon que le ſyſtême religieux dans lequel ce perſonnage eſt réaliſé, convient ou non au ſujet du poëme. *Suppl.* I. 307. *b.* Nos anciens poëtes françois ont porté à l'excès l'abus des perſonnages allégoriques: & même, non-ſeulement on faiſoit des perſonnages, mais encore des mondes allégoriques. *Ibid.* 308. *a.*

ALLÉGORIQUE, (*Littér. & beaux Arts.*) des perſonnages allégoriques dans la poéſie & dans la peinture. XII. 430. *a. b. Suppl.* I. 299. *b.* 300. *a.* Fables allégoriques. VI. 342. *a.* Statue allégorique. XV. 497. *b.* Des figures allégoriques dans les tableaux d'hiſtoire. III. 774. *a.* De leur mêlange avec les perſonnages hiſtoriques. *Suppl.* I. 307. *b.* Réflexion ſur les tableaux allégoriques. XV. 804. *b. Suppl.* I. 302. *a.* 304. *b.* Images allégoriques. 303. *b.*

ALLEGRO, (*Muſique*) le troiſieme des quatre principaux degrés de mouvement, établis dans la muſique Italienne. I. 281. *a.*

ALLEGRO, (*Muſique*) différence entre allegro & gaiement. *Suppl.* III. 166. *a.*

ALLELUIA, ſentiment de ſaint Jérôme ſur ce mot. C'eſt lui qui, le premier, l'a introduit dans l'Egliſe. Saint Grégoire ordonna qu'on le chanteroit toute l'année, comme on le pratiquoit chez les Grecs. Dans quels ſervices l'égliſe Romaine le ſupprima enſuite. Ce que diſent ſaint Auguſtin & Sozomene ſur le chant de l'alleluia dans l'Egliſe. I. 281. *a.*

ALLELUIA, (*Botan.*) en latin *oxis*, herbe à fleurs. Sa deſcription I. 281. *b.*

Alleluia, *oxytriphillon*, culture de cette plante. Son uſage en Médecine. I. 281. *b.*

ALLEMAGNE, (*Géogr.*) deſcription géographique de ce pays. Moyens par leſquels l'empereur a encouragé ſes ſujets au commerce. Avantages que l'Allemagne retire pour ſon commerce, du traité conclu en 1718, entre l'empereur & la Porte-Ottomane. I. 281. *b.*

ALLEMAGNE, (*Géogr. Hiſt.*) étendue & bornes de ce pays. Caractere des Allemands. *Suppl.* I. 308. *a.* Conſtitution de l'ancienne Germanie. Productions & population de ce pays. Ses révolutions. Origine du titre d'empereur des Romains que prend le chef du corps germanique. *Ibid. b.* Les rois d'Allemagne ſe déſiſtent de leurs droits ſur les Romains, & continuent à ſe parer du vain titre de défenſeurs de l'Empire. Electeurs d'Allemagne. Du tems où ces princes ſe ſont approprié le privilege excluſif d'élire l'empereur. Maiſons d'Allemagne qui ont poſſédé la couronne impériale. *Ibid.* 309. *a.* Obſervations ſur leur antiquité, l'étendue de leur domination, les différentes branches qu'elles ont formées, &c. Maiſon des comtes Palatins du Rhin. Maiſon de Saxe. Maiſon électorale de Brandebourg. Maiſon de Brunſwic-Hanovre. L'électorat de Boheme tombé dans la maiſon d'Autriche. Les électeurs eccléſiaſtiques, chanceliers de l'empire. Grands offices de la couronne, dont chaque électeur eſt revêtu. *Ibid. b.* Différens ſouverains d'Allemagne qui, avec une égalité de prérogatives, ſont diſtingués par la différence des noms. Princes ſouverains qui n'ont point le droit d'élire l'empereur : les uns poſſedent des états très-étendus, les autres n'ont qu'une puiſſance bornée, qui les met dans une ſorte de dépendance de leurs voiſins puiſſans. Etendue & bornes de la puiſſance & de l'autorité de l'empereur. Etats de l'empire, compoſés de trois corps ou colleges. College des électeurs. College des princes. *Ibid.* 310. *a.* College des villes impériales. Villes anſéatiques. L'Allemagne diviſée en differens cercles ou grandes provinces depuis l'an 1439. Obſervations géographiques ſur chacune de ces provinces. Autriche, Baviere. *Ibid. b.* Souabe, Franconie. *Ibid.* 311. *a.* Haute-Saxe, Baſſe-Saxe, Weſtphalie, Bas-Rhin, Haut-Rhin. *Ibid. b.* Religions profeſſées en Allemagne. Conſtitution politique de ſes différens états. Examen de la queſtion, ſi le gouvernement de l'Allemagne peut être regardé comme ariſtocratique, ou comme monarchique. En quoi conſiſte la puiſſance impériale. *Ibid.* 312. *a.* Différences dans les prérogatives de l'empereur & celles des rois. Examen du ſentiment de quelques écrivains Allemands, qui ont prétendu que leur gouvernement étoit populaire. Des forces de l'Allemagne. *Ibid. b.* Goût des habitans pour les arts méchaniques. Nombre des villes & des bourgs renfermés dans les dix cercles. Productions du pays. Les richeſſes de l'Allemagne, diſtribuées avec plus d'économie que dans les autres royaumes. La puiſſance de ce pays comparée à celle des états voiſins. *Ibid.* 313. *a.* Maux politiques dans le corps germanique. Le défaut d'harmonie avec le ſouverain, eſt le germe de ſa langueur & de ſon dépériſſement. Le plus grand vice du gouvernement de l'empire eſt de n'être ni monarchique, ni puiſſance fédérative. Déſunion des membres qui compoſent ce corps. Diviſions qu'entretient la différence des religions. Maux qui réſultent du droit accordé à différens états de l'empire, de faire des alliances avec leurs voiſins. *Ibid. b.*

Allemagne. De l'empire d'Allemagne. V. 582. *b.* 583. *a, b.* Sa diviſion par cercles. II. 837. *b.* Conſtitution d'Allemagne. Etat du gouvernement de ce vaſte corps. IV. 63. *a, b.* &c. Premiers rois d'Allemagne qui prirent le titre d'empereur. *Suppl.* II. 557. *a.* Des états de l'empire. VI. 20. *a, b.* République fédérative d'Allemagne. XIV. 159. *a.* Colleges du corps germanique. III. 633. *a, b.* Tems où l'empire devint électif. Il l'a été juſqu'à ce que la maiſon d'Autriche, en le laiſſant tel en apparence, l'a rendu réellement héréditaire. V. 454. *b.* Des contingens que chaque membre de l'empire doit fournir lorſqu'il eſt en guerre. IV. 114. *b.*

De l'empereur d'Allemagne. V. 575. *b.* Diſtribution des grands offices de l'empire. 453. *b.* Diete de l'empire. IV. 972. *b.* Du vicariat de l'empire. 67. *b.* Tribunaux ſupérieurs ; la chambre impériale & la chambre aulique. III. 52. *b.* IV. 3. *b.* Archichancelier de l'empire. III. 98. *a, b.* Juges des princes, nommés *Auſtregues.* I. 892. *b.* Repréſentans de la nation germanique. XIV. 143. *b.*

Etabliſſement des Celtes en Allemagne. *Suppl.* II. 281. *b.* Du tems des empereurs Carlovingiens, il y avoit peu de villes murées en Allemagne. II. 370. *a.* Tems auquel on commença à les fermer de murailles. VIII. 590. *b.* Le nombre des villes multiplié dans ce pays. *Ibid.* Privileges que pluſieurs villes d'Allemagne ont acquis durant les ligues auxquelles donnerent lieu les interregnes & les troubles de l'empire. *Ibid.* Pays d'Allemagne où tous les ſujets ſont Landſaſſes. Autres pays appellés *Territoria non clauſa.* Autres appellés *Territoria clauſa.* IX. 241. *b.* Eſpece de pillage que les princes d'Allemagne exerçoient autrefois entr'eux. IV. 989. *b.* Etat de la juriſprudence d'Allemagne juſqu'au tems où le code Frédéric parut. III. 572. *b.* Droit d'Allemagne. V. 117. *a, b.* Nobleſſe immédiate chez les Allemands. XI. 173. *a, b.* Nobleſſe parfaite & nobleſſe locale. 174. *b.* Bibliotheques d'Allemagne. II. 234. *a.* Soins qu'on a donnés dans ce pays au progrès de l'agriculture. *Suppl.* I. 222. *a.* Des bleds d'Allemagne. 921. *b.* Vins d'Allemagne. XVI. 290. *b.* Changement arrivé dans les mœurs de ce pays depuis que les françois y ont fait ſéjour. 805. *a.* Conſidérations ſur l'état de la poéſie en Allemagne. *Suppl.* IV. 436. *b.* 437. *a.*

ALLEMANDE, *langue*, (*Gramm.*) caractere de cette langue. IX. 262. *a.* Son utilité. 265. *b.* Son caractere tranſpoſitif. 258. *b.* Obſervation ſur la langue & les expreſſions allemandes. II. 658. *a.* De la prononciation de l'Allemand. XIII. 458. *a, b.* Dialectes de cette langue. XVI. 214. *a.* De la conjugaiſon des verbes allemands. III. 882. *a.* Du ſuperlatif dans cette langue. XV. 664. *a.* Caracteres Allemands. Vol. II. des planch. article *caractere.* Planch. X.

ALLEMANDE, (*Danſe.*) ſorte de danſe. *Suppl.* II. 575. *a.*

ALLEMANDS, (*Hiſt.*) origine des Allemands. Pays qu'ils ont habités. I. 282. *a.*

ALLEMANDS, origine du nom *Allemand.* V. 118. *a.* Il n'y a pas de nation plus jalouſe de ſa nobleſſe que l'Allemande. XIII. 689. *b.* Goût des Allemands pour la métallurgie. X. 434. *b.* Loix des Allemands. IX. 651. *a, b.* Droit Allemand. V. 117. *a, b.* École Allemande de peinture. 314. *b.* &c. Hiſtoire de la poéſie Allemande. *Suppl.* IV. 446. *a, b.*—448. *a.*

ALLEN, (*Guillaume*) obſervations ſur la vie & le caractere de ce cardinal. XIV. 374. *b.*

ALLER, diverſes expreſſions de marine, où ce verbe eſt employé. I. 282. *a.*

ALLER, *marcher, courir*, (*Marine*) différentes ſignifications & uſages de ces mots. *Suppl.* I. 313. *b.* Aller vent arriere. Aller au plus près ou à la bouline, ou à pointe de bouline. Aller vent largue. Aller de bout au vent. Aller de l'arriere. Aller en travers. Aller à l'aviron. *Ibid.* 314. *a.*

ALLER *à l'épée*, (*Eſcrime*) I. 282. *b.*

ALLER, (*Manege*) divers uſages de ce mot dans l'équitation. I. 282. *b.*

ALLER, (*Vénerie*) différentes expreſſions où ce mot eſt employé. I. 282. *b.*

ALLER, (*terme de Veneur*) aller de bon tems, aller aux bois. *Suppl.* I. 314. *a.*

ALLER, (*Gramm.*) différence de ſens entre ces deux expreſſions, *je ſuis allé*, & *j'ai été.* XI. 121. *a.*

ALLERIA, (*Géogr.*) ville de l'iſle de Corſe, anciennement nommée *Rhotanus.* Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* I. 314. *b.*

ALLERION, (*Blaſon*) petite aigle ſans bec ni jambes. Etymologie de ce mot. Pourquoi les ducs de Lorraine ont pris pour armes des allerions. *Suppl.* I. 314. *b.*

ALLEU, *franc-* (*Juriſp.*) fief poſſédé ſans dépendance d'aucun ſeigneur. Etym. du mot. I. 282. *b.* Après la conquête des Gaules, les terres furent diviſées en bénéfices & alleus. Acception de ce mot dans les anciens juriſconſultes & les capitulaires de Charlemagne. Uſurpations des ſeigneurs ſur les terres allodiales. Franc-alleu noble, & roturier. Trois ſortes de coutumes par rapport au franc-alleu. *Ibid.* 283. *a.* *Voyez* ALEU.

ALLEYN, (*Thomas*) mathématicien & aſtronome. XV. 488. *a, b.*

ALLIA, (*Géogr.*) fleuve d'Italie, *voyez* AÏA.

ALLIAGE, (*Chymie*) celui de l'or & de l'argent. I. 283. *a.* Pourquoi on le fait, ſoit en monnoie ſoit en vaiſſelle. Alliage naturel. Celui du fer avec l'or & l'argent. Celui du mercure. Comment Archimede découvrit l'alliage de la couronne d'or d'Hieron. *Ibid. b.*

ALLIAGE, (*Arithm.*) regle d'alliage. Explication de cette regle. I. 284. *a.*

Alliage, à la monnoie, pourquoi il eſt néceſſaire. I. 284. *b.*

Alliage. Différence entre alliage & aloi. I. 292. *b.* Alliages métalliques. X. 429. *a.* Métaux qui s'uniſſent. Métaux qui ne peuvent s'unir. VII. 400. *b.* Pourquoi l'on ſe ſert d'alliage dans les métaux des monnoies. X. 652. *b.* Deux ſortes d'alliages dans la fabrique des monnoies. Méthode pour trouver la proportion de l'alliage avec le fin, lorſque l'on fond enſemble des lingots de différens titres. 663. *b.* 664. *a.* Alliage de l'or avec d'autres métaux. XI. 523. *b.* Comment on exprime les degrés d'alliage de l'or. II. 672. *a.* Comment on ſépare un alliage d'or & d'argent. V. 993. *a.* L'or & l'argent ſe diſſolvent l'un l'autre & ſe mêlent avec le fer. VI. 915. *b.* Moyen de dépouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient. 920. *b.* Maniere d'unir le cuivre à l'argent. XVI. 444. *a.* Effet de la fuſion de fer avec l'argent. VI. 496. *b.* Différens effets du fer allié avec d'autres ſubſtances métalliques. *Ibid.* Phénomenes obſervés dans l'alliage du fer avec l'étain. VI. 7. *b.* Alliage de l'étain avec différens métaux. *Ibid.* & 10. *a.* Expériences par leſquelles on voit les effets que produiſent les différens alliages des métaux ſur leur denſité. *Suppl.* II. 694. *a, b. &c.* *Voyez* ALLIER.

ALLIAIRE, (*Bot.*) deſcription, analyſe, & propriétés de cette plante. I. 284. *b.*

ALLIANCE, (*dans les ſaintes Écritures*) la premiere alliance de Dieu avec les hommes eſt celle qu'il fit avec Adam. La ſeconde eſt celle qu'il fit avec l'homme après ſon péché. I. 284. *b.* Une troiſieme eſt celle que le Seigneur fit avec Noë. Celle que Dieu fit enſuite avec Abraham fut

plus limitée que les précédentes. On ne parle guere ordinairement que de l'alliance du Seigneur avec Abraham, & de celle qu'il a faite avec tous les hommes par Jesus-Christ. Celle avec Abraham fut plusieurs fois renouvellée. *Ibid.* 285. *a.* Enfin la plus parfaite est celle que Dieu a faite avec nous par la médiation de Jesus-Christ. *Ibid. b.*

ALLIANCE, union par mariage. I. 285. *b.*

ALLIANCE, ligues & traités des souverains. Le titre d'*allié des Romains* étoit fort recherché. Différentes sortes d'alliés qu'ils avoient. I. 285. *b.*

ALLIANCE, (*Droit politiq.*) repas d'alliance chez les anciens. XIV. 127. *a.* Traité d'alliance. XVI. 535. *b.* Échange d'armes usité pour confirmer certaines alliances. I. 691. *a.* Sur les alliances, *voyez* TRAITÉ PUBLIC. Symbole des alliances. XV. 728. *b.* 731. *b.* Des alliés du peuple romain. I. 285. *b.* XIII. 103. *b.*

ALLIAR ÆRIS, (*Alchymie*) cuivre de ceux qui travaillent au grand œuvre: cuivre blanc. D'autres entendent par-là l'*eau de mercure*. I. 285. *b.* Comment on peut changer le cuivre en argent, selon Becker. *Ibid.* 286. *a.*

ALLIER, (*Chymie*) les Indiens allient l'or avec l'émeri d'Espagne. Comment on exprime les degrés d'alliage d'argent. Alliage du mercure avec les autres métaux : avec l'étain. I. 286. *a.* Avec le plomb. *Ibid. b. Voyez* ALLIAGE.

ALLOBROGES, (*Géogr.*) leur pays. *Suppl.* IV. 10. *a.*

ALLOCUTION, médailles sur les allocutions. X. 251. *b.* 252. *a.*

ALLODES, (*Jurisp.*) étymologie de ce mot. *Suppl.* III. 735. *b.*

ALLODIALES, *terres : voyez* ALLEU. Hommes allodiaux. VIII. 280. *a.*

ALLONGE, significations & usages de ce mot en marine. I. 287. *a.* Dans le commerce, en menuiserie & taillanderie, & chez les bouchers. *Ibid. b.*

ALLONGES des potenceaux, (*Rubann.*) leur description & leur usage. *Allonges*, pieces du métier de gazier. I. 288. *a.*

ALLONGÉ, (*en Géométrie*) sphéroïde allongé ou applati. I. 288. *b.*

ALLONGÉ, (*Vénerie*) *allongée, moëlle.* (*Anat.*) I. 288. *b.*

ALLONGER, terme de marine, d'escrime, de manege, des manufactures de soie & de laine. I. 288. *b.*

ALLONGER, (*Marine*) d'où vient aux cordes la puissance de s'allonger sans se rompre. Elasticité de cette puissance. *Suppl.* I. 314. *b.* Une corde en allongeant perd de sa circonférence. Tous les différens cordages d'un vaisseau ne doivent pas être commis à un degré semblable. Il y a de l'avantage à commettre beaucoup plus les cables, les grêlins, les remorques, & généralement toutes les manœuvres, dont l'allongement élastique ou momentané n'est point à redouter. Observation à faire à cet égard pour les manœuvres courantes. *Ibid.* 315. *a.*

ALLUCHON, ou *Alichon.* (*Mécan.*) on donne ce nom aux chevilles ou especes de dents dont on garnit les roues dentelées dans les grandes machines. Deux sortes d'alluchons. Leur usage. Bois dont on les fait. Méthode pour fixer le nombre d'alluchons dont un rouet ou un hérisson doit être garni. Détermination de leur épaisseur & de leur force. *Suppl.* I. 315. *b.* Celle de la forme. *Ibid.* 316. *a.* & de la longueur qu'ils doivent avoir. Queue des alluchons. *Ibid. b.*

ALLUMÉ, (*Blason*) usages de ce mot. *Supplément* I. 316. *b.*

ALLUMER, *voyez* IGNITION.

ALLURES *du cheval*, (*Maneg.*) *Voyez* PAS, ENTREPAS, TROT, AMBLE, GALOP, TRANQUENARD, & TRAIN ROMPU. I. 289. *b.*

ALLURES, *voyez* sur ce sujet III. 305. *a*, *b. Suppl.* III. 396. *a*, *b.* Allure froide. VII. 332. *b.* Allures décrites. VII. Vol. des planch. article *Manege*, planch. I. & suivantes.

ALLUSION, (*Rhét.*) figure de rhétorique. Deux especes d'allusions. Observation générale sur les allusions. I. 289. *b.*

ALLUSION, (*Belles-Lettr.*) application personnelle d'un trait de louange ou de blâme. Rien de plus odieux que la satyre personnelle. La seule permise & honnête est la satyre générale des mauvaises mœurs. C'est elle cependant qu'on trouve moyen de rendre criminelle par la méthode des allusions. C'est une façon de nuire aussi basse qu'elle est commune, que d'appliquer ainsi des traits qui, par eux-mêmes n'ont rien de personnel pour faire un crime à l'écrivain de l'intention qu'on lui suppose. Rien de plus effrayant & de plus nuisible, pour les lettres, que cette manie des allusions. *Suppl.* I. 317. *a.* Maniere noble dont les gens en place devroient répondre aux vils délateurs qui leur dénoncent les traits de blâme qui peuvent les regarder. *Ibid. b.*

Allusions, elles sont fréquentes dans les langues primitives & dans le style oriental. Ce goût d'allusions se voit sur-tout chez le peuple & chez les nations qui se forment. VIII. 89. *b.* 90. *a. Voyez* l'article ORIENTAUX.

ALLUVION, (*Jurispr.*) le droit romain met l'alluvion entre les moyens légitimes d'acquérir. I. 289. *b.*

ALMADEN, ville d'Espagne. Mine de cinnabre dans ce lieu. III. 455. *a.*

ALMADIE, especes de barques de ce nom, dont se servent les noirs de la côte d'Afrique, & les habitans de la côte de Malabar. I. 289. *b.*

ALMAGESTE, (*Astron.*) ouvrage fameux sur la géométrie & l'astronomie composé par Ptolomée. Etym. de ce mot. Cet ouvrage ne contient que les observations des Grecs. Il fut publié sous l'empire d'Antonin & traduit d'arabe en latin en 1230. Nouvel almageste du P. Riccioli. I. 290. *a.*

ALMAGESTE, contenu de l'almageste de Ptolomée. I. 793. *a.* Catalogue d'étoiles qu'on y trouve. *Suppl.* II. 269. *a.* Cet ouvrage traduit en arabe. VII. 610. *b.* Almageste nouveau de Riccioli. I. 792. *b.*

AL-MAMOUN, (*Hist. des Arabes.*) l'un des califes des Sarrasins. Degrés du méridien mesurés par son ordre. I. 290. *a.*

AL-MAMOUN, calife Arabe. Protection qu'il accorda à Alphonse persécuté par son frere. XVI. 387. *b.* Comment il contribua au progrès des lettres & des sciences. II. 233. *a.* XIV. 664. *b.* Ses travaux pour perfectionner l'astronomie. I. 788. *b.*

ALMANACH, (*Astron.*) diverses étym. de ce mot. I. 290. *a.* Des prédictions de l'astrologie judiciaire répandues dans certains almanachs. Utilité de nos almanachs d'aujourd'hui. Almanach royal; ce qu'il contient. *Ibid. b.*

Almanach, maniere de le construire. II. 554. *a.* Almanachs astronomiques. *Suppl.* I. 665. *a. Suppl.* II. 548. *a*, *b.* 816. *b.* 817. *a*, *b.* De quelques tables contenues dans les almanachs astronomiques de Vienne & de Berlin, *voyez* TABLES. Almanach astronomique de Paris, *voyez* CONNOISSANCE DES TEMS. Almanach des Bramines. *Suppl.* IV. 230. *b.*

ALMANDINE, (*Hist. nat.*) pierre précieuse, moins estimée que le rubis oriental. Les plus belles peuvent être estimées à l'égal du rubis spinel. I. 291. *a.*

ALMANZA, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Victoire remportée dans ce lieu par les François & les Espagnols, sur les Anglois & les Portugais. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMAZAN, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Fausse relique qu'on y va visiter. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMEIDE, (*Géogr.*) ville de Portugal. Observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMELO, (*Géogr.*) ville des provinces unies. Sa situation & son commerce. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMERIE, (*Géogr.*) ville d'Espagne. Productions de ses environs. Son évêché. *Suppl.* I. 317. *b.*

ALMICANTARATS, (*Astron.*) ces cercles sont par rapport aux azimuts & à l'horizon, ce que sont les paralleles par rapport aux méridiens & à l'équateur. Leur usage. Méthode pour trouver la déclinaison d'une étoile & la hauteur du pole indépendamment l'une de l'autre. I. 291. *a.*

Almicantarats, ou cercles de hauteur. II. 835. *b.* XI. 906. *a.*

ALMISSA, (*Géogr.*) ville de la Dalmatie vénitienne. Observations historiques sur cette ville. *Suppl.* I. 318. *a.*

ALMOX, ARISFASGO, art. de l'Encyclopédie, lisez *Almoxarifazgo*, droit qui se perçoit en Espagne. Ouvrage à consulter. Officier préposé à la perception de ce droit. *Suppl.* I. 318. *a.*

ALMUGIM, (*Crit. sacr.*) bois dont il est parlé dans l'écriture & sur la nature duquel les interpretes ne s'accordent pas. III. 491. *a.*

ALNWICK, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* I. 318. *a.*

ALOÈS, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. I. 291. *a.*

ALOÈS, (*Mat. médic.*) aloès succotrin, hépatique, & caballin. Aloès en calebasse ou des barbades. I. 291. *b.* L'aloès contient beaucoup d'huile & de sel essentiel. Ses effets en médecine. Comment il faut le préparer. Différentes préparations d'aloès. Aloès rosat le plus simple & le seul d'usage. Pillules d'aloès lavé. *Ibid.* 292. *a.*

ALOÈS, (*Mat. médic.*) les trois especes d'aloès se tirent de la même plante. Substances tirées de l'aloès par l'analyse. *Suppl.* I. 318. *a.* Propriétés de ces substances. Examen critique de quelques propositions renfermées dans l'article *Aloès* de l'Encyclopédie. Propriétés de l'aloès pris en substance. Maniere la plus simple de séparer le partie gommeuse de la résineuse. Auteurs qui ont condamné l'usage de l'aloès. *Ibid. b.*

Aloès, bois d'aloès. II. 307. *b.* XV. 208. *b.* Aloès de Zocotora. XVII. 720. *b.* Calambacs, calambours, sortes d'aloès. XV. 212. *b.* II. 539. *a.* Aloès d'Amérique, nommé *Karata*. IX. 113. *a.* XVI. 387. *a.* Autre aloès nommé *Catevala*. *Suppl.* II. 270. *b.*

ALOGIENS, (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques qui nioient que Jesus-Christ fût le verbe éternel. On en rapporte l'origine à Théodose de Byzance. I. 292. *b.*

Alogiens, raisons qu'ils alléguoient contre la canonicité de l'apocalypse. I. 528. *a.*

ALOI, (*Métall.*) l'aloi est à l'alliage, ce que l'espece est au genre, ou comme *alliage* est à *mélange*. I. 292. *b.*

ALONZO *d'Ercilla y cunega*, (*Don*) obſervations ſur la vie & l'ouvrage de ce poëte eſpagnol. XII. 821. *b.*

ALOPECIE, (*Médec.*) maladie qui cauſe la chûte des cheveux. Sa cauſe. Obſervation ſur le traitement de cette maladie. I. 293. *a.* *Voyez* CALVITIE.

ALOIE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. Qualité de ſa chair. I. 293. *a.*

Aloſe, maniere de pêcher les aloſes au filet appellé *feintiers*. VI. 465. *a*, *b.*

ALOSIERES, (*Pêche*) IV. 421. *a.* XVII. 91. *b.* VIII. vol. des planch. Pêche. pl. 33.

ALOST, (*Géogr.*) ville de la Flandre Autrichienne, capitale du comté du même nom. Ses révolutions. Préfectures & ſeigneuries renfermées dans ce comté. Ses productions. *Suppl.* I. 318. *b.*

ALOUETTE, (*Ornith.*) caractere qui diſtingue les alouettes. Deſcription & hiſtoire naturelle de l'alouette ordinaire. I. 293. *b.*

Alouette, eſpeces d'alouettes appellées farlouſes. VI. 414. *a.* Cochevis. III. 560. *b.* Calandres. *Suppl.* II. 113. *b.* Comment on attire les alouettes par le miroir. X. 572. *a.* *Voyez* auſſi vol. III des planches, article *chaſſe*, planche II. Traîneau pour la chaſſe aux alouettes. *Ibid.* Chaſſe des alouettes à la tonnelle murée. *Ibid.*

Alouette de bois, ſa deſcription. En quoi elle differe de l'alouette ordinaire. I. 294. *a.*

Alouette de mer, ſa deſcription. I. 294. *a.* Cinq manieres de prendre les alouettes. *Ibid. b.*

Alouette, pié d' (*Botan.*) XII. 559. *a.*

ALOUSIE *Sainte*, ſerpens de cette île. XV. 107. *a*, *b.*

ALPAGNE, (*Hiſt. nat.*) animal à laine. Uſages que les habitans du Pérou en tirent. I. 294. *b.*

ALPAM, (*Botan.*) plante indienne. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses uſages. I. 294. *b.*

ALPAM, (*Botan.*) plante peu connue juſqu'ici, de la famille des anones. Ses autres noms. Deſcription, qualités. *Suppl.* I. 319. *a.* & uſages de cette plante. *Ibid. b.*

ALPARGATES, ſortes de ſouliers qui ſe font avec le chanvre. Maniere de les faire. I. 294. *b.*

ALPES, les Pyrénées, l'Apennin, *&c.* ont été quelquefois appellés Alpes. III. 477. *b.* Élévation de quelques montagnes des Alpes au-deſſus de la mer. VII. 691. *a.* Haute pointe des Alpes Savoyardes, nommée *Bonaiſe*. *Suppl.* II. 11. *a.* Hauteur à laquelle la neige commence à être permanente ſur les Alpes. *Suppl.* III. 230. *b.* Diſtribution des différentes chaînes de montagnes qui partent des Alpes. X. 676. *b.* Du paſſage des Alpes par Annibal. *Suppl.* III. 958. *a.* Paſſage le plus aiſé des Alpes. XIII. 77. *a.* Eſpece de pierres appellées poudingues qu'on trouve dans ces montagnes. XIII. 187. *b.* Cavités dans les Alpes où l'on va tirer le cryſtal. VII. 968. *a.* Alpes Rhétiennes. XIV. 250. *a.* Alpes maritimes, Graïennes, Cottiennes & Pennines. *Suppl.* IV. 8. *b.*

ALPHA & OMEGA, (*Théol. numiſm.*) Jeſus-Chriſt appellé l'alpha & l'omega. Monnoies où ſe trouvent ces lettres. Armes de Conſtantin où elles furent gravées. *Suppl.* I. 319. *b.*

ALPHABET, comment on eſt parvenu à former cette table ou liſte qui porte ce nom. Étym. du mot. Définition. Utilité des alphabets. I. 295. *a.* Obſervations ſur l'alphabet grec, & ſur l'alphabet des Romains, qui eſt celui que nous avons adopté. *Ibid. b.* Conformité qui doit ſe trouver entre la prononciation & l'orthographe. Nos peres ont écrit conformément à leur prononciation. Comment celle-ci eſt devenue inſenſiblement différente de l'orthographe. En quoi notre alphabet eſt défectueux. *Ibid.* 296. *a.* Avantages qu'on trouveroit dans l'invention d'un nouvel alphabet. Réponſe aux difficultés qu'on oppoſe à ce ſujet. *Ibid. b.*

Alphabet, origine de l'alphabet. Circonſtances qui ont occaſionné les différens alphabets. II. 645. *b.* Alphabet des penſées humaines projetté par Leibnitz. Plan d'un alphabet univerſel projetté par M. Lodwic. 646. *a.* Autre plan de même genre dans le journal littéraire de l'an 1720. *Ibid. b.* Il n'eſt pas poſſible d'imaginer un corps de lettres élémentaires commun à toutes les nations. IX. 406. *a.* Obſervations ſur l'arrangement des lettres dans la table alphabétique. Principes qui peuvent ſervir de fondement au ſyſtême d'un nouvel alphabet. *Ibid. a*, *b. &c.* Corrections que notre alphabet exigeroit. XVI. 736. *b.* XVII. 480. *a.* De l'alphabet hébreu. VIII. 76. *b.* Lettres qui furent ajoutées à l'alphabet de la langue Tudeſque. XVI. 736. *b.* Lettre que l'empereur Claude vouloit introduire dans l'alphabet. I. 516. *b.* Nouvel alphabet que doit ſe faire l'auteur d'un vocabulaire. V. 639. *a.* Alphabet ſecret. III. 518. *a.* Jeu de l'alphabet. XIV. 792. *a.* Ouvrages à conſulter pour connoître l'hiſtoire des lettres & la génération des alphabets. IX. 408. *b.* *Voyez* CARACTERE.

Alphabet, en termes de polygraphie ou de ſtéganographie. Etymologie de ces deux derniers mots. *Cytale laconique* des anciens. On donne auſſi le nom d'alphabet à quelques livres où les matieres ſont écrites ſelon l'ordre alphabétique. I. 297. *a.*

Alphabet grec & latin, cérémonie pour la conſécration d'une nouvelle égliſe. I. 297. *a.*

Alphabet, regiſtre des négocians. I. 297. *a.*

Alphabet, des relieurs-doreurs. I. 297. *b.*

Alphabet, aſtrologique & céleſte qu'on attribue aux Juifs. Auteurs cabaliſtes qui en parlent. II. 479. *b.*

ALPHÉE, ſur quoi eſt fondée la fable des amans du fleuve Alphée en Elide avec la fontaine Aréthuſe en Sicile. I. 297. *b.*

Alphée, prétendu mêlange des eaux de ce fleuve avec celles de l'Aréthuſe. I. 636. *a.* VI. 869. *a.* XV. 767. *b.*

ALPHESTE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. Auteurs qui en ont donné la figure. Remarque. *Suppl.* I. 319. *b.*

ALPHITA, préparation alimentaire des anciens. L'alphita des Grecs étoit le *Polenta* des Latins. I. 297. *b.*

ALPHITOMANCIE, ſorte de divination. Uſage qu'on en faiſoit pour tirer l'aveu de quelque crime. Origine de ce ſerment; *Que ce morceau puiſſe m'étrangler.* I. 298. *a.*

ALPHONSE I, (*Hiſt. d'Eſpagne*) ſurnommé le Catholique. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 319. *b.*

ALPHONSE II, III. *Suppl.* I. 320. *a.* IV. V. VI. Tableaux des regnes de ces rois d'Eſpagne. *Ibid. b.*

ALPHONSE VI, roi de Caſtille & de Léon. XIII. 157. *b.* Siege de Tolede par ce roi. XVI. 387. *b.*

ALPHONSE, *le Batailleur*, roi d'Aragon. Guerres qu'il ſoutint contre Urraque, ſon épouſe, pour la couronne de Caſtille. Les Galiciens reconnoiſſent le fils d'Urraque pour leur ſouverain. Il force enſuite le roi d'Aragon à lui reſtituer les places qu'il occupoit encore dans la Caſtille. *Suppl.* I. 320. *b.* *Voyez* ALPHONSE, ROI D'ARAGON.

ALPHONSE, VII, VIII, IX, X. & XI. *Suppl.* I. 321. *a.* Tableaux de leurs regnes. *Ibid. b.*

ALPHONSE X, roi de Léon & de Caſtille. Ses tables aſtronomiques. *Suppl.* IV. 922. *a.*

ALPHONSE, (*Hiſt. d'Aragon*) cinq rois de ce nom régnerent dans l'Aragon. On trouve ici le précis de leurs vies & de leurs regnes. *Suppl.* I. 322. *a.* Sur Alphonſe I. *Voyez* ci-devant l'article Alphonſe le Batailleur.

ALPHONSE V, roi d'Aragon. Ses guerres pour le royaume de Naples. *Suppl.* III. 166. *b.*

ALPHONSE, (*Hiſt. de Portug.*) ſix rois de ce nom régnerent dans le Portugal. On trouve ici les principaux événemens de leurs regnes. *Suppl.* I. 323. *a.*

ALPHONSE I, roi de Portugal. Obſervations ſur ce roi. VII. 1007. *b.*

ALPHONSE II, roi de Naples & d'Aragon. Soins qu'il donna à l'étude des médailles. X. 229. *b.*

ALPHONSIN, (*Chirurg.*) inſtrument deſtiné à tirer les balles du corps. Maniere de s'en ſervir: I. 298. *a.*

ALPHORES, (*Géogr.*) habitans de quelques iſles d'Aſie. Ceinture dont ils couvrent leur nudité. *Suppl.* I. 900. *a.*

ALPHOREESE, (*Icht.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* II. 148. *a.*

ALPHURU, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 781. *a*, *b.*

ALPIN, médecin. X. 135. *a.* 462. *a.*

ALPISTE, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Ses uſages en médecine. I. 298. *a.*

ALPUAARRAS, (*Géogr.*) hautes montagnes d'Eſpagne, dans le royaume de Grenade. Obſervations ſur leurs habitans. Température & productions de ce pays. *Suppl.* I. 323. *b.*

ALQUIER, on nomme ainſi diverſes meſures en Portugal. Leurs rapports avec d'autres meſures connues. I. 298. *b.*

ALQUIFOUX, plomb alquifoux. XII. 779. *b.* 781. *a.* 784. *b.* 789. *a.*

ALRUNES, lares ou dieux pénates des anciens Germains, dont les figures repréſentoient des ſorcieres. Soins qu'on en prenoit. Culte qu'on leur rendoit. Leur protection & leurs prédictions. On dit que les Bas-Allemands, les Danois & les Suédois en ont encore. I. 298. *b.*

ALSACE, (*Géogr.*) en quoi conſiſte le commerce de cette province. Détails ſur les mines de l'Alſace & ſur leur rapport. I. 299. *a.* Obſervations eſſentielles ſur les moyens d'en tirer le parti le plus avantageux. *Ibid.* 301. *a*, *b.* Carrieres renommées de l'Alſace. Mines non exploitées. *Ibid.* 302. *b.* Etat de ce que les mines de Giromagny produiſoient en 1744. *Ibid.* 303. *a.*

Alſace, étymologie du mot *Alſace*. XVI. 618. *a.* Hiſtoire abrégée de ce pays ſous les Romains & ſous les Francs. *Suppl.* IV. 831. *b.* Conſeil d'Alſace. IV. 2. *b.* Chancellerie d'Alſace. III. 109. *a.* Détails ſur les mines de cette province. I. 299—302. 638. *a.* Mine d'aſphalte en Alſace. 759. *a*, *b.*

ALSADOR, (*Botan. exotiq.*) *voyez* SADUR.

ALSEN, (*Géogr.*) iſle de Danemarck, dans la mer Baltique. Sa grandeur & ſes productions. Château remarquable dans cette iſle. *Suppl.* I. 324. *a.*

ALSFELD, (*Géogr.*) ville du haut-Rhin. Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* I. 324. *a.*

ALSGAUGENSIS PAGUS, vel *Comitatus*, (*Géogr.*) l'Elſgow, canton en Alſace, Franche-Comté & Bâlois. Lieux qu'il comprenoit. *Suppl.* I. 324. *a.*

ALSINE, (*Botan.*) *voyez* MORGELINE.

ALTADAS, (*Hiſt. anc.*) douzieme roi d'Aſſyrie. Quelques-uns le confondent avec Sardanapale. *Suppl.* I. 324. *b.*

ALTAY, (*Géogr.*) montagnes de la grande Tartarie. Leur ſituation géographique & leur étendue. *Suppl.* I. 324. *b.*

ALTEMBERG en Saxe. Mine d'étain dans ſon diſtrict. VI. 5. *a.*

ALTÉRANT, (*Médec.*) remedes altérans qui agiſſent ſur le corps humain ſans produire des évacuations ſenſibles. Comment leur action s'exerce. *Suppl.* I. 324. *b.* Enumération des remedes compris dans la claſſe des altérans. L'effet de la plupart, examiné de près, ſe réduit à ſi peu de choſe, qu'on ſeroit infiniment plus fondé d'attribuer à l'expectation ou à la nature tout le merveilleux des cures qu'on leur attribue. Impoſſibilité d'expliquer l'action méchanique de divers remedes ou poiſons dont les effets ſubits ſe ſont reſſentir dans toute l'économie animale. *Ibid.* 325. *a.*

Altérans, remedes. X. 296. *b.*

ALTÉRATION, (*Phyſique*) changement accidentel & partiel d'un corps. Ses cauſes. I. 303. *b.*

Altération, en quoi elle differe de la corruption. IV. 278. *a.*

ALTÉRATION, terme de médecine, de jardinage & de monnoyage. I. 304. *a. Voyez* ADULTÉRATION.

ALTERNATION, méthode pour trouver toutes les différentes alternations poſſibles d'un nombre de choſes donné. I. 304. *a. Voyez* COMBINAISON & PERMUTATION.

ALTERNE, feuilles alternes d'une plante, en botanique: en géométrie, angles alternes; raiſon alterne. *Alterné*, terme de blaſon. I. 304. *b.*

Alternes, angles. XI. 905. *b.*

ALTERNER, (*Agricult.*) ſe ſervir des mêmes terres alternativement en champs & en prés. *Suppl.* I. 325. *a.* En quels cas l'alternative peut & doit avoir lieu: 1°. les prés dont on voit diminuer le produit, ſont dans le cas de devoir être ouverts & ſemés en grain, pour être enſuite remis en prairies ou en herbages. 2°. Lorſqu'on voit des plantes à feuilles larges qui, en ſe multipliant, étouffent les plantes fines; ou que les racines des bonnes plantes, en s'entrelaçant, forment un tiſſu impénétrable aux bénignes influences de l'air. 3°. Lorſqu'on voit diminuer les plantes bonnes & ſucculentes garnies de feuilles ſavoureuſes, dont la tige & les branches ne deviennent pas coriaces en ſe ſéchant. *Ibid. b.* 4°. Lorſqu'on voit ſe multiplier de mauvaiſes herbes ou inutiles, ou mal ſaines au lieu de bonnes. 5°. Lorſqu'on voit un pré ravagé par les hannetons, qui, ſous la forme de vers, dévorent les racines des plantes, ou les éventent. 6°. Lorſqu'on s'apperçoit que ſon produit diminue, ou que le terrein trop maigre ne donne pas des récoltes qui dédommagent, année commune, des frais de culture. *Ibid.* 326. *a.* 7°. Si l'on manque de fourrage, & qu'on n'ait pas ſuffiſamment de fumier pour les champs, il faut ſe procurer des prés en dénaturant une partie de ſes champs, & alterner cette culture. Proportion qu'il doit y avoir entre les prairies & les terres labourées, dans un domaine bien monté.

Avantages de l'alternative. Obſtacles qui s'y oppoſent, & moyens de les lever. *Ibid. b.*

Regles de cette alternative dans les pays où elle eſt actuellement ſuivie avec ſuccès. *Ibid.* 327. *a.*

Regles à ſuivre, ſelon l'expoſition & la nature du ſol. *Ibid.* 328. *a. Voyez* ESPECE, *changement d'* (*Agricult.*)

ALTESSE, les rois d'Angleterre & d'Eſpagne n'avoient point d'autre titre autrefois. Les princes d'Italie l'ont pris en 1630... *Alteſſe royale... ſéréniſſime... électorale.* Quels princes ont commencé de prendre le titre d'*alteſſe royale.* I. 304. *b.* Le ſucceſſeur déſigné de la czarine a le titre d'*alteſſe impériale.* Les princes cardinaux prennent celui d'*alteſſe éminentiſſime. Ib.* 305. *a.*

ALTHÆA FRUTEX, (*Botan.*) deſcription & culture de cet arbriſſeau. I. 305. *a. Voyez KETMIA SYRORUM.*

Althæa, eſpece d'althæa nommé *monoſpermalthæa.* X. 671. *a.* Onguent d'althæa. IV. 937. *b.* Sur l'althæa, *voyez* GUIMAUVE.

ALTO-BASSO, (*Luth.*) eſpece d'inſtrument de percuſſion à cordes. Sa deſcription. *Suppl.* I. 329. *a.*

ALTOMARUS, ſes obſervations ſur la manne. X. 42. *a.* 44. *b.*

ALTORF en Franconie. Mine de charbon végétal, découverte près de cette ville. III. 194. *b.*

ALTUR, *ou* ALFOR, (*Géogr.*) ville maritime de l'Arabie-Pétrée. Ses maiſons bâties de corail blanc. Obſervations ſur ſes habitans & ſur ſon port. *Suppl.* I. 330. *a.*

ALVARE en Dauphiné. Ses mines de fer. VI. 494. *a.*

ALUCO, deſcription de cet oiſeau. I. 305. *a.* Uſages qu'en tire la médecine. *Ibid. b.*

ALUDEL, (*Chymie*) vaiſſeau chymique. Sa conſtruction. Maniere de le diſpoſer pour s'en ſervir. I. 305. *b.*

Aludel, fourneaux deſtinés à cette ſorte de vaiſſeau. VII. 235. *a.*

ALVÉOLES, (*Anat.*) cavités où les dents ſont placées. Elles ne ſont pas toutes formées dans le fœtus. Leur état dans un adulte. I. 305. *b.* Principe de la douleur qu'on éprouve dans les maux de dents. *Ibid.* 306. *a.*

Alvéoles, état des alvéoles dans le fœtus. IV. 834. *a.* Matiere viſqueuſe & molle, renfermée dans l'alvéole, & figurée à-peu-près comme une dent. Membrane dans laquelle cette matiere eſt contenue. Nombre de germes renfermés dans chaque alvéole. *Ibid. b.* Arcade alvéolaire. *Suppl.* I. 532. *b.* Artere alvéolaire. *Ibid.* II. 247. *a.* Nerf alvéolaire. *Ibid.* IV. 37. *b.*

Alvéoles, coquilles foſſiles. VI. vol. Regne minéral. pl. 2 & 3.

ALVÉOLES, cellules des gâteaux de cire. L'abeille rend par la bouche la cire dont elle forme les alvéoles. Forme de ces cellules. I. 306. *a.* Ordre dans lequel elles ſont rangées. Alvéoles d'un gâteau. *Ibid. b.* Comment on démontre que les abeilles conſtruiſent leurs alvéoles de la façon la plus avantageuſe pour épargner la cire. Solidité de cette conſtruction. Quelles ſont les parties de l'alvéole que les abeilles forment les premieres: ſuite de leur travail. Uſage des alvéoles dans la ruche. Diverſité de leurs grandeurs ſuivant ces uſages. *Ibid.* 307. *a.* Figure des alvéoles deſtinés à ſervir de logement aux vers qui doivent ſe métamorphoſer en abeilles meres. *Ibid. b.*

Alvéoles, la cire des alvéoles eſt blanche, quoique les pelottes de cire brute, que les abeilles apportent, ſoient de différentes couleurs. III. 471. *b.* Ordre que ſuivent les abeilles en rempliſſant de miel les alvéoles. Eſpece de croûte que forme dans les alvéoles la derniere couche de miel. Alvéoles deſtinés à la conſommation journaliere. Les autres ſont fermés par un couvercle de cire. X. 496. *a.*

ALVILDE, (*Hiſt. Myth.*) femme célebre dans les annales du Nord, par ſa vertu & par ſa beauté; fille de Sivard, roi de Gotland. Aventures d'Alvilde & d'Alfond ſon amant, fils de Sigard, roi de Danemarck. *Suppl.* I. 330. *a. Voyez* ALFOND.

ALVIN, terme uſité en Bourgogne pour celui d'empoiſſonnement. V. 593. *a.*

ALUN, ſel foſſile & minéral, d'un goût acide. I. 307. *b.* Les anciens connoiſſoient deux ſortes d'*alun naturel*, le liquide & le ſec. Deſcription que donne M. de Tournefort, d'une mine d'alun naturel liquide dans l'iſle de Milo. Alun de plume; on le confond quelquefois avec l'amiante. *Ibid.* 308. *a.* Autre deſcription que donne M. de Tournefort, d'une grotte revêtue d'alun ſublimé, & d'une autre dont le fond étoit rempli de ſoufre enflammé.

Quelles ſont les mines d'alun les plus ordinaires. Lorſque le minéral, qui contient l'alun, a été mis en tas & expoſé à l'air, on voit fleurir l'alun à la ſurface du tas. *Ibid. b.* Comment on eſſaie ces matieres. Mines où ſe trouve l'alun de Rome, ou de roche. Comment on l'en tire. Autre mine, près de Pouzzol, appellée le *mont d'alun.* Celles d'Angleterre, dans les provinces d'York & de Lancaſtre. *Ibid.* 309. *a.* Comment on en tire l'alun, auſſi appellé *alun de roche.* On trouve en Suede une ſorte de pierre dont on tire de l'alun, du vitriol & du ſoufre. Maniere dont ſe fait ce travail. Alun de Cypſele en Thrace. Mine du Dange, près de Liege. Deſcription de la mine, *Ibid. b.* & de la maniere dont on y travaille l'alun. *Ibid.* 310. *a*, *b.* On fait auſſi l'alun proche les montagnes des Pyrénées en France. Élémens, ou matieres dont l'alun eſt compoſé. *Ibid.* 311. *a.* Uſages de ce ſel en médecine, & particuliérement contre les hémorrhagies. *Ibid. b.* Uſage extérieur de l'alun. Son utilité pour la teinture. Il empêche le papier de boire. Alun ſucré. Alun brûlé. Alun de plume. L'alun clarifie les liqueurs. Uſage qu'en font les naturaliſtes pour conſerver les animaux. Opinion ſuperſtitieuſe ſur l'effet de l'alun. Alun purifié. Alun teint de Mynſicht. *Ibid.* 312. *a.* Procédé de M. Helvetius, par lequel il faiſoit par le feu, ce que Mynſicht faiſoit par l'eau. *Ibid. b.*

Alun, obſervations ſur la nature de ce ſel. I. 98. XVII. 364. *a.* 365. *b. Voyez* III. vol. des planches, article CHYMIE, planche 16. Mine d'alun qui s'allume à l'air, lorſqu'elle y a été expoſée quelque tems. III. 193. *b.* Alun formé d'une diſſolution d'argille par l'acide vitriolique. VII. 699. *a.* Alun tiré de la ſolfatara, près de Pouzzol. XIII. 254. *a.* XV. 319. *b.* Alun de Rome. XVI. 10. *b.* Eaux alumineuſes. X. 536. *a.* Travail de l'alun. VI. vol. des planch. article de MINÉRALOGIE.

Alun, mines d'alun, près de Freienwald, dans la haute Saxe. *Suppl.* III. 145. *a.* Comment on découvre l'alun contenu dans l'eau. 474. *a.*

ALYPUM, (*Botan.*) deſcription de cet arbuſte. Cette plante a beaucoup d'amertume. On la trouve en Languedoc. I. 312. *b.* Ses uſages en médecine. On ne doit ſe ſervir d'un remede ſi violent qu'avec beaucoup de précaution. *Ibid.* 313. *a.*

A M

AMACORE, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique. Correction de quelques erreurs qui ſe trouvent dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 331. *a.*

AMACUSA, (*Géogr.*) iſle du Japon. *Suppl.* I. 331. *a.* Sa poſition & ſa figure. Longitude & latitude. *Ibid. b.*

AMADABAD, (*Géogr.*) capitale du royaume de Guzarata, dans le Mogol. Objets de ſon commerce. I. 313. *b.*

AMADABAD, ville d'Aſie, capitale du royaume de Guzarata. Sa deſcription. Garniſon de cette ville. *Suppl.* I. 331. *b.*

AMADAN, *ou* HEMEDAN, (*Géogr.*) ville d'Asie en Perse. Sa situation & sa beauté. Fertilité de ses environs. *Suppl.* I. 331. *b.*

AMADAN, ville de Perse, bâtie dans le lieu de l'ancienne Ecbatane. XV. 942. *a.*

AMADIE, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans le Curdistan. Production de ses environs. *Suppl.* I. 331. *a.*

AMADOU, maniere de faire l'amadou. I. 313. *b.*

Amadou dont on se sert dans les Antilles. XVI. 387. *a.*

AMAIS, (*Hist. d'Égypte*) frere de Sesostris. Sa perfidie envers son frere. Sa fuite. *Suppl.* I. 331. *b.*

AMALARIC, (*Hist. des Goths*) fils légitime d'Alaric II. Précis de sa vie. *Suppl.* I. 332. *a.*

AMALAZONTE, (*Hist. des Goths. Hist. d'Italie*) fille de Théodoric, roi d'Italie. Histoire de son regne. *Suppl.* I. 332. *a.*

AMALECITES, (*Hist. anc.*) histoire de ce peuple. *Suppl.* II. 196. *a.*

AMALFI, (*Géogr.*) ville ancienne du royaume de Naples. Sa situation. Ses révolutions. *Suppl.* I. 332. *b.*

AMALGAMATION, (*Chymie*) comment se pratique l'amalgamation du mercure avec les métaux. I. 313. *b.* Ordre selon lequel les métaux s'amalgament avec le mercure. Comment se fait l'amalgamation de l'or. Usage qu'en font les orfevres & les doreurs. C'est par cet amalgame que se fait la dorure. Comment on enleve la noirceur de l'amalgame. Comment se fait ce qu'on appelle *chaux d'or. Ibid.* 314. *a.*

Amalgamation & *amalgame*, alliage du mercure avec les autres métaux. I. 283. *b.* 286. *a*, *b.* X. 373. *a.* 429. *a.* Différence entre l'amalgame & l'alliage. I. 283. *b.* Amalgame de l'étain avec le mercure. I. 604. *b.* VI. 8. *a.* Du mercure avec le cuivre. IV. 546. *b.* avec le fer. VI. 496. *b.* avec le zinc. XVII. 717. *a.* Le bismuth rend quelques métaux plus propres à s'amalgamer avec le mercure. II. 263. *a.*

AMALGAME, celui du mercure avec le plomb. Ce qui provient de la lotion de cet amalgame. Méthode d'annoblir les métaux. Qualités qu'acquierent les métaux amalgamés. Comment on peut les rétablir dans leur premier état. I. 314. *a.* L'amalgame est un moyen dont on se sert dans plusieurs pays pour tirer l'or & l'argent de leurs mines. *Ibid. b.*

AMALI, (*Botan.*) genre de plante. Lieux où cette plante croît. Sa description. Ses qualités & usages. *Suppl.* I. 333. *a.*

AMALTHÉE, (*Myth.*) chevre qui nourrit Jupiter. III. 322. *a.*

AMAN, (*Hist. des Juifs*) favori d'Assuérus. Son élévation. Sa catastrophe & sa mort. *Suppl.* I. 333. *b.*

AMAN, fête que célebrent les Juifs en mémoire de ce qu'ils furent préservés par Esther du massacre qu'Aman vouloit faire de leur nation. XII. 535. *a.*

AMAN, *ou* SAMA, (*Géogr.*) ville de la Judée. *Suppl.* I. 333. *b.*

AMAND de Ziriczée. XVII. 719. *a.*

AMAND, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 694. *a*, *b.*

AMAND, (*Marc-Antoine Gerard, sieur de Saint*) observations sur la vie & sur les ouvrages de ce poëte. XIV. 395. *a*, *b.*

AMANDE, usage des amandes douces en médecine. Analyse des douces & des ameres. I. 314. *b.* Propriétés de celles-ci. Les unes & les autres conviennent en tout tems. Lait d'amandes. D'où vient la différence du goût des ameres & des douces. Comment se fait l'huile d'amandes douces. Maniere de confire les amandes. Amandes à la praline grise. Pralines rouges. Amandes glacées. I. 315. *a.* Amandes soufflées. *Ibid. b.*

Amande, fruit qui sert de monnoie aux Indes occidentales. I. 315. *b.*

AMANDÉ, boisson agréable, rafraîchissante, &c. Maniere de la faire. I. 315. *b.*

AMANDIER, (*Jardin.*) caracteres de ce genre d'arbre. Sa description. I. 315. *b.*

AMANDIER, (*Botan.*) ses autres noms. Caracteres génériques de cet arbre. *Suppl.* I. 333. *b.* Description & culture de quatre especes d'amandiers. Variétés. *Ibid.* 334. *a.*

Amandier, culture des amandiers en pépiniere. XII. 322. *a.* Germination de l'amandier. XVI. 953. *b.* Amande de l'isle de Java, nommée *catappas*. II. 769. *a.*

AMANT, *amoureux*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 315. *b.*

Amant, singuliere affliction d'un amant. IV. 48. *b.* Plainte des amans contre les portes fermées. XIII. 135. *b.* L'éternument étoit anciennement un présage entre les amans. VI. 50. *a.* Amans infideles. VIII. 701. *b.*

AMANUS, (*Myth.*) dieu des anciens Perses. Culte que les mages lui rendoient. I. 316. *a.*

AMANUS, dieu des anciens perses; le soleil ou le feu qui en étoit une image. Culte que les mages lui rendoient chaque matin. *Suppl.* I. 334. *b.*

AMARA, montagne d'Ethiopie : bibliotheque sur cette montagne. II. 233. *a.*

AMARACUM, (*Botan. exot.*) *Voyez* SAMPSUCHUM.

AMARANTHE, (*Bot. & Jardin.*) description de cette plante. Sa culture. Maniere de la transplanter. Comment on en conserve la graine. I. 316. *a.*

Amaranthe, deux especes d'amaranthes; l'une dite passe-velours. XII. 125. *a.* l'autre, tricolor. XVI. 634. *b. Suppl.* III. 498. *a.* Espece d'amaranthe nommée *belutta adeka manjen. Suppl.* I. 866. *a*, *b.*

AMARANTE, (*l'Ordre de l'*) ordre de chevalerie en Suede. Son origine. Marque de l'ordre. Son extinction. *Suppl.* I. 334. *b.*

AMARE, (*Gramm. latin.*) différence entre *amare* & *diligere.* XV. 758. *b.*

AMARRE, (*Marine*) lien, cordage qui sert à assujettir & à tenir en place. Différence entre l'amarre & l'aiguillette. Amarres d'un vaisseau, d'une chaloupe ou d'un canot. Amarre qu'on jette à un canot, lorsqu'en pleine mer, ou dans un courant, il vient à bord d'un vaisseau. *Suppl.* I. 335. *a.*

AMARRER, amarrer un vaisseau. C'est le capitaine qui est chargé de bien amarrer son vaisseau, & qui en répond. *Suppl.* I. 335. *b.*

AMASEUS, (*Romulus*) XVI. 866. *a.*

AMASIAS, (*Histoire sainte*) roi de Juda. Événement de son regne. *Suppl.* I. 335. *b.*

AMASIS, (*Hist. d'Égypte*) roi d'Égypte. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 335. *b.*

AMASIS, roi d'Égypte. Loix qu'il établit. IX. 648. *a.* Embellissemens qu'il fit au temple de Minerve à Saïs. XVI. 77. *a.*

AMASSER, (*Hydraulique*) pour amasser des eaux, il faut examiner si la source est découverte, si elle n'est point apparente, si elle est enfoncée dans les terres. Conduite à observer selon chacun de ces cas. I. 317. *a.*

AMATEUR, (*Belles-Lettr.*) ce seroit une classe d'hommes précieuse aux arts & aux lettres que celle qui, par un goût naturel, plus ou moins éclairé, mais sincere & juste, jouiroit de leurs productions, s'intéresseroit à leur gloire; &, selon ses divers moyens, encourageroit leurs travaux. Mais la foule des amateurs est composée d'une espece d'hommes, qui, n'ayant par eux-mêmes, ni qualités, ni talens qui les distinguent, & voulant être distingués, s'attachent aux arts & aux lettres comme le gui au chêne, ou le lierre à l'ormeau. *Suppl.* I. 336. *a.* C'est encore pis, lorsqu'ils s'attachent à un homme de génie, pour se donner une existence & un reflet de considération: ils se constituent ses valets les plus bassement dévoués; ils se permettent pour lui, à son insu & à sa honte, des maneges dont il n'a pas besoin, & dont il rougiroit, & le déshonorent s'il est possible, en affectant de le servir. A l'égard des lettres, l'amateur s'appelle plus communément connoisseur; & malheur au siecle où cette sorte de gens abonde. Croyant rivaliser avec le talent même, ils en sont jaloux en secret. Ce sentiment d'envie, cette haine des vivans, leur fait sans cesse exalter les morts. Ainsi les prétendus amis des lettres ne sont rien moins, le plus souvent, que les amis de ceux qui les cultivent. Caractere du véritable ami des talens. *Ibid. b.*

AMATIR, opération dans la monnoie. I. 317. *a.* & en orfévrerie. *Ibid. b.*

AMAUSENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) contrée d'Amous dans la Sequanie. Étymologie du mot *Amous*. Lieu de cette contrée, nommé *Amagetobria*, où se donna un combat funeste aux Eduens. Étendue de ce canton. Observations sur les principaux lieux qui lui appartenoient. *Suppl.* I. 337. *a.*

AMAUTAS, (*Hist. mod.*) Philosophes du Pérou, sous le regne des Incas. Sciences qu'ils enseignoient à leurs disciples. Tragédies & comédies qu'ils composoient. I. 317. *a.* Prix accordés aux meilleurs acteurs. On dit cependant que du tems de la conquête des espagnols, ils n'avoient pas encore l'usage de l'écriture. *Ibid.* 318. *a.*

AMAYUM, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

AMAZONE, (*Hist. anc.*) femme courageuse & hardie. Ancienne nation des amazones. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'existence de cette nation. Dissertation de M. Petit sur les amazones, dans laquelle il prouve qu'il y a eu réellement une telle nation. Comment elles sont représentées dans les médailles. Républiques modernes d'amazones. I. 318. *a.*

AMAZONES, le hazard fournit aux amazones l'occasion de se servir des chevaux, & elles cultiverent l'art de l'équitation. Cavalerie qu'elles menerent devant Athenes. V. 886. *a.* Bouclier qui leur étoit particulier. XII. 289. *b.* Peuples qui leur fournissoient des maris. VII. 1022. *a.*

AMAZONES, (*riviere des*) (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale. Divers noms qu'elle a eus. Origine de ce dernier. Cours de ce fleuve. Cartes qu'on en a publiées. Voyage de M. de la Condamine sur ses bords. Ce qu'il pense des amazones d'Amérique. I. 318. *b.*

Amazones, description de son cours. X. 67. *a.* Jonction de l'Orénoque à ce fleuve. XI. 624. *b.* Flot impétueux de la mer à son embouchure. XIII. 126. *a*, *a.* Habitans des environs de ce fleuve. VIII. 347. *b.* XVI. 198. *b.* 205. *b.*

Amazones, (*Pierre des*) VIII. 432. *b.* XII. 576. *b.* XVI. 417. *a.*

AMBACHT, (*Géogr.*) terme de topographie, qui ſe prend aujourd'hui pour une étendue de juriſdiction, pour un territoire dont le poſſeſſeur a droit de haute & de baſſe juſtice. On ne ſe ſert de ce terme, qu'à l'égard de quelques villes de Flandre. Signification qu'il avoit anciennement. Son origine. *Suppl.* I. 337. *b.*

AMBAIBA, (*Botan.*) deſcription de cet arbre du Breſil. I. 318. *b.* Uſage qu'en font les habitans. Propriétés chimériques qu'on lui attribue. *Ibid.* 319. *a.*

AMBAITINGA, (*Botan.*) caracteres de cet arbre & de ſon fruit. Liqueur qu'on tire de l'ambaitinga. I. 319. *a.*

AMBALAM, (*Botan.*) arbre des Indes. Deſcription de cet arbre & de ſon fruit. Ses propriétés & uſages. I. 319. *a.*

AMBALAM, grand arbre du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 337. *b.* Ses qualités & uſages. *Ibid.* 338. *a.* Seconde eſpece *cat-ambalam.* Sa deſcription. *Ibid. b.*

AMBARE, (*Botan.*) arbre des Indes. Sa deſcription. Propriété & uſage de ſon fruit. I. 319. *a.*

AMBARRES, (*Géogr.*) peuples gaulois. Contrées qu'ils occupoient. *Suppl.* I. 338. *b.*

AMBARVALES, (*Hiſt. anc.*) fêtes chez les romains. *Carmen Ambarvale.* Prêtres qui préſidoient à ces fêtes. Tems où elles ſe célébroient. *Voyez* SUOVETAURILIES.

AMBARVALES. *Voyez* AMBURBIUM. Prêtres qui ſervoient aux ſacrifices des Ambarvales. I. 745. *b.* Hoſties ambarvales. VIII. 318. *b.*

AMBASSADE, (*Hiſt. mod.*) ancien uſage des rois de France d'envoyer pluſieurs ambaſſadeurs enſemble. L'hiſtoire nous parle auſſi d'ambaſſadrices. I. 319. *b.*

AMBASSADE, (*Secrétaire d'*) XIV. 863. *a.*

AMBASSADEUR; (*Hiſt. mod.*) recherches ſur l'étymologie du mot *ambaſſadeur.* Différence entre *legatus* & *ambaſſadeur.* I. 319. *b.*

Ambaſſadeur ordinaire, ces ambaſſadeurs étoient inconnus il y a 200 ans.

Ambaſſadeur extraordinaire. En quoi ceux-ci different des premiers. Athenes & Sparte s'honoroient beaucoup des ambaſſadeurs qu'on leur envoyoit. Comment ils expoſoient leur commiſſion à Athenes & à Rome. Chez nous ils s'adreſſent uniquement au roi. Exemples qui montrent que la perſonne des ambaſſadeurs étoit regardée comme ſacrée. Cérémonies auxquelles les ambaſſadeurs ne doivent point aſſiſter. Préſéance du nonce du pape en France. I. 320. *a.* L'ambaſſadeur de France a par-tout le pas ſur celui d'Eſpagne. *Ibid. b.*

Ambaſſadeur, différence entre ambaſſadeur, député & envoyé. IV. 867. *b.* Les ambaſſadeurs que les ennemis envoyoient auprès des romains, ne pouvoient entrer dans la ville de Rome. XVI. 66. *b.* Lieu où ils attendoient la réponſe du ſénat. 70. *a.* Lieu où les ambaſſadeurs étrangers étoient reçus à Rome. 78. *b.* II. 199. *a.* Les ambaſſadeurs chargés de traiter de la paix, portoient un caducée. II. 527. *a.* Dépenſe pour l'entretien que les romains faiſoient aux ambaſſadeurs à Rome. IX. 322. *a.*

Pourquoi nos ambaſſadeurs prennent le titre de comtes. III. 800. *b.* Titre d'excellence donné aux ambaſſadeurs. VI. 217. *a.* Ambaſſadeur extraordinaire. VI. 337. *a.* Ambaſſadeur d'obédience. XI. 297. *b.* Audience des ambaſſadeurs. I. 866. *b.* Secrétaire d'ambaſſadeur. XIV. 863. *a.* Hôtel d'un ambaſſadeur; privileges qui y ſont attachés. VIII. 319. *b.* Franchiſes du quartier des ambaſſadeurs à Rome. VII. 284. *a.* Introducteur des ambaſſadeurs. VIII. 846. *b. Voyez* MINISTRE *du roi dans les cours étrangeres.* X. 556. *a.*

AMBEL, arbre des Indes. Uſages qu'on en tire. Ses effets en médecine. I. 320. *b.*

AMBEL, (*Botan.*) eſpece de nenuphar. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. *Suppl.* I. 338. *b.* Ses qualités & uſages. Seconde eſpece nommée *areca-ambel.* Sa deſcription & ſes uſages. *Ibid.* 339. *a.*

Ambel, caractere qui le diſtingue du *citambel. Suppl.* II. 444. *a.*

AMBERG, (*Géogr.*) montagne de Suede. Sa hauteur. Monument ſur ſon ſommet. *Suppl.* I. 339. *b.*

AMBETTI, (*Botan.*) herbe annuelle qui croît au Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 339. *b.* Ses qualités & uſages. *Ibid.* 340. *a.*

AMBI, inſtrument de chirurgie. Sa deſcription. Maniere de s'en ſervir. Avantages & déſavantages de cette machine. I. 320. *b.*

AMBIA-MONARD, (*Mat. médic.*) eſpece de bitume. Ses propriétés & ſes uſages. I. 321. *a.*

Ambia-Monard, (*article de l'Encyclopédie*) liſez AMBIA.

AMBIAN, *article de l'Encyclopédie*, (*Géogr.*) il paroît démontré que la ville & le royaume de ce nom ſont imaginaires. *Suppl.* I. 340. *a.*

AMBIDEXTRE: il y a beaucoup moins de femmes ambidextres que d'hommes. Uſage métaphorique de ce mot. I. 321. *a.*

Ambidextre, réflexions ſur l'inégalité que la coutume a miſe entre la main droite & la gauche. VI. 250. *a.* IX. 875. *a*, *b.* Hippocrate dit qu'une femme ne devient point ambidextre. VI. 469. *a.*

AMBIGUITÉ. *Voyez* ÉQUIVOQUE. Sophiſmes qui viennent de l'abus de l'ambiguité. XV. 364. *b.*

AMBITION, (*Morale*) diverſes ſortes d'ambitieux. D'où vient chez les hommes la différence des paſſions qu'on déſigne du même nom. I. 321. *b.*

Ambition, elle eſt le principe de la plupart des mouvemens humains. VIII. 276. *a.* Volupté de l'ambition. XVII. 460. *a.* Excès de l'ambition joints aux égaremens du fanatiſme. VI. 396. *a*, *b.*

AMBIVARETES, (*Géogr.*) peuples gaulois. Obſervations hiſtoriques ſur ces peuples. *Suppl.* I. 340. *a.*

AMBLE, (*Manege*) ce pas eſt un train rompu. On ne le connoit point dans les maneges. Différentes manieres de dreſſer un cheval à l'amble. I. 321. *b.* La maniere de mettre un cheval à l'amble, par le moyen du tramail, paroît la plus naturelle & la plus ſûre; mais il y a certaines fautes à éviter, où tombent ſouvent ceux qui s'en tiennent à cette méthode *Ibid.* 322. *a.*

Amble, deſcription de cette allure: elle eſt fatigante pour le cheval, & douce pour le cavalier. Quels ſont les chevaux qui la prennent. III. 306. *Suppl.* III. 396. *b.* VII. vol. des planch. Article MANEGE, pl. 6.

AMBLETEUSE, (*Géogr.*) ville de Picardie. Obſervation ſur ſa rade. *Suppl.* I. 340. *a.*

AMBOHISTMENES, *article de l'Encyclopédie*, (*Géogr.*) erreur à corriger. Ce ſont de hautes montagnes de l'iſle de Madagaſcar. *Suppl.* I. 340. *b.*

AMBOINE, iſle des Moluques qui produit le girofle. VII. 671. *a.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *a*, *b.* Tambourin à l'uſage des femmes. 563. *a.* Autre inſtrument des habitans. 930. *b.*

AMBOISE, (*Edit d'*) V. 391. *a.* XI. 736. *b.*

AMBOKELY, (*Botan.*) herbe paraſite du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 340. *b.* Ses qualités & uſages. Elle n'eſt point une eſpece de vanille, comme l'a penſé Linnæus. *Ibid.* 341. *a.*

AMBRACIE, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) ville d'Epire. Hiſtoire des Ambraciotes. *Suppl.* I. 341. *a.*

AMBRACIE, monumens que les Romains tranſporterent de cette ville à Rome. XII. 272. *a.*

AMBRE-GRIS, (*Hiſt. nat.*) parfum qui vient de la mer & qui ſe trouve ſur les côtes en morceaux de conſiſtance ſolide. Deſcription & qualités. Divers ſentimens des naturaliſtes ſur l'origine & la nature de cette ſubſtance. I. 323. *a.* M. Formei ne trouve point de ſentiment plus raiſonnable, que celui, que l'ambre-gris eſt un compoſé de cire & de miel que les abeilles font dans les fentes de grands rochers au bord de la mer des Indes. M. Geoffroi ne doute pas que ce ne ſoit une eſpece de bitume qui ſort de la terre ſous les eaux de la mer. Le ſentiment des Orientaux & de pluſieurs auteurs revient à celui de M. Geoffroi. Groſſeur & forme des morceaux d'ambre-gris qu'on trouve au bord de la mer. *Ibid. b.* Iſles & côtes où l'on en ramaſſe en plus grande abondance. On en diſtingue de trois qualités, dont la meilleure ſe reconnoît par le ſuc gras & de bonne odeur qui en ſort, quand on le perce avec une aiguille que l'on a fait chauffer. *Ibid.* 324. *a.*

Ambre-gris, groſſes boules d'ambre-gris qu'on trouve dans certains poiſſons appellés *cachalots.* II. 503. *b.* Lieu où la mer jettoit l'ambre, ſelon les anciens. *Suppl.* I. 823. *a.*

AMBRE-GRIS, (*Médecine*) ſon analyſe. Ses vertus. I. 324. *a.*

AMBRE-JAUNE, (*Hiſt. nat.*) ſes qualités. Incertitude des naturaliſtes ſur ſon origine. M. Formei croit qu'il découle de certains arbres du genre des ſapins. Cet ambre ne ſe trouve que dans la mer Baltique. On voit ſouvent, au milieu de ces morceaux, des fétus, des feuilles ou des inſectes. I. 334. *b.* Explication de cette ſingularité. L'ambre doit être mis au nombre des réſines plutôt que des gommes. D'autres auteurs ont cru qu'il étoit un bitume. *Ibid.* 325. *a.* M. Geoffroi en diſtingue de deux ſortes, l'une eſt jettée ſur les bords de certaines mers, l'autre eſt tirée du ſein de la terre. Celle-ci ſe trouve en Pruſſe & en Poméranie; les principales mines ſont ſur les côtes de Sudwic. On trouve de l'ambre-jaune en Provence, en Italie, en Sicile, en Pologne, en Siléſie, en Suede, en Danemarck, &c. Où ſe trouve la plus belle qualité. On en diſtingue de trois ſortes. Uſage qu'on fait de l'ambre jaune. *Ibid.* 326. *a.*

Ambre-jaune. Voyez l'article *ſuccin* deſtiné à ſervir de ſupplément à l'article *ambre-jaune.* Vernis d'ambre-jaune. De la nature de l'ambre, & des moyens de le diſſoudre. XVII. 78. *a*, *b.* Pomme d'ambre. XIII. 4. *b.*

Ambre liquide, Baume. II. 164. *b. Voyez* LIQUIDAMBAR.

AMBROISE, (*Saint*) effets ſpirituels qu'il attribue au lavement des pieds. IX. 312. *b.* Obſervations ſur ſes ouvrages. XII. 343. *b.*

AMBROISE *le camaldule.* Obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XIII. 147. *a.*

AMBROISE, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 694. *b.*

AMBRONS, anciens Suiſſes. VIII. 109. *a.* XI. 466. *b.*

AMBROSIE, (*Myth.*) nourriture des dieux. Etymologie

du mot *ambroſie*. Bon mot de Lucien ſur ce ſujet. I. 326. *a*.

AMBROSIE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Son uſage médicinal. I. 326. *b*.

AMBROSIEN, (*rit ou office*) maniere de faire l'office dans l'égliſe de Milan, différent de celui de Rome. Raiſons ſur leſquelles l'égliſe de Milan ſe diſpenſa de ſuivre le rit romain. I. 326. *b*.

Chant ambroſien, différence entre ce chant & le romain. I. 326. *b*.

AMBULI, (*Botan.*) genre de plante de la famille des perſonées, qui croît au Malabar. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. *Suppl.* I. 341. *b*.

AMBULTI, article de l'Encyclopédie, (*Myth.*) liſez *Ambulii*, ſurnom de quelques divinités. *Suppl.* I. 342. *a*.

AMDENAGER, (*Géogr.*) *voyez* ANDANAGAR. *Suppl.* I. 342. *a*.

AME, principe doué de connoiſſance & de ſentiment. I. 327. *a*.

I. De ſon origine. Quelques-uns ont cru qu'elle n'étoit qu'une pure *qualité*. La plupart l'ont regardée comme une *ſubſtance*, qui n'étoit qu'une partie ſéparée d'un tout; ſavoir, Dieu. Divers ſentimens ſur la nature de ce tout. Tous les ſentimens des anciens ſur la nature de Dieu tenoient beaucoup du ſpinoſiſme. Quelles différences les diſtinguoient de Spinoſa. Ils n'avoient eu, de même que les premiers peres de l'égliſe, aucune teinture de la véritable ſpiritualité. Divers ſentimens des Théiſtes ſur la nature & l'origine de l'ame. *Ibid. b*. Ils s'accordoient tous en ce qu'ils la regardoient comme partie de la ſubſtance de Dieu, qui devoit y retourner par réfuſion. Expoſition des ſentimens des philoſophes Grecs ſur ce ſujet, donnée par Cicéron. Les anciens ne croyoient l'ame éternelle que comme appartenante à la ſubſtance éternelle de Dieu. Comparaiſon qu'ils employoient pour l'expliquer. Ils ne différoient entr'eux que ſur le tems où l'ame devoit ſe réunir à ſon principe. *Ibid.* 328. *a*. Expoſition particuliere du ſentiment de Pythagore, de celui de Platon, de celui d'Ariſtote, *Ibid. b*. de celui des Stoïciens. Opinion ſur ce même ſujet, de ceux qui admettoient dans le monde un bon & un mauvais principe. Peu après la naiſſance du chriſtianiſme, les philoſophes apporterent quelque changement à leurs opinions; & d'un autre côté quelques hérétiques ſe ſaiſirent de la doctrine que les philoſophes abandonnoient. Les Grecs ne peuvent avoir emprunté des Egyptiens leur opinion ſur l'ame univerſelle du monde, comme quelques-uns l'ont cru. *Ibid.* 329. *a*. On peut regarder comme auteurs de cette doctrine, Phérécide de Scycros, & Thalès le Miléſien. *Ibid. b*. Cependant il eſt vraiſemblable que les Grecs furent conduits à cette erreur par l'abus de quelques principes égyptiens, ſur la métempſycoſe.

Du principe de l'unité de Dieu admis chez les Egyptiens qu'ils exprimoient en diſant, *Dieu eſt tout*, les Grecs en conclurent que *tout eſt Dieu*, & ſe jetterent dans toutes les erreurs de notre ſpinoſiſme. *Ibid.* 330. *a*. Les Orientaux d'aujourd'hui ont tiré leur religion d'Egypte, mais leurs ſpinoſiſme vient de leur communication avec les Arabes mahométans. Comment le dogme monſtrueux de l'ame du monde paſſa enſuite des Grecs aux Égyptiens. Divers ſentimens des peres ſur l'origine de l'ame. M. Leibnitz croit que les ames ont été dans les ſemences & dans les ancêtres juſqu'à Adam, comme ames ſenſitives, mais qui deviennent raiſonnables par la génération. *Ibid. b*.

II. *De la nature de l'ame*. Sentimens des anciens philoſophes. Ce qu'ils nommoient incorporel n'étoit point notre ſpirituel, mais ſimplement ce qui eſt compoſé de parties très-ſubtiles. *Ibid.* 331. *a*. Encore aujourd'hui il y a peu d'hommes en Orient qui aient une connoiſſance parfaite de la ſpiritualité: paſſage de M. de Laloubére qui le confirme. Aux païens, on peut joindre les anciens docteurs Juifs & les peres des premiers ſiecles de l'égliſe, qui paroiſſent n'avoir pas connu la ſpiritualité de l'ame. Philoſophes modernes qui croient l'ame matérielle. *Ibid. b*. Spinoſa ne trouve entre l'ame & le corps d'autre différence que celle qu'y mettent les modifications diverſes. Précis de ſon ſyſtême. *Ibid.* 332. *a*. Idée qu'avoient les anciens de la ſubſtance unique dont ils croyoient que les êtres tiroient le fonds même de leur nature. *Ibia. b*. Sentimens contradictoires des anciens ſur la *matiere*. Réfutation du ſpinoſiſme. *Ibid.* 333. *a*, *b*. Embarras de Lucrece à expliquer ce qui produit le ſentiment dans l'homme. Preuve de la ſpiritualité de l'ame, tirée de la nature de ſes opérations. *Ibid.* 334. *a*. Spinoſa établit que l'eſprit n'a aucune faculté de penſer ni de vouloir, mais ſeulement qu'il a telle ou telle penſée, telle ou telle volonté. Réfutation de cette abſurdité. *Ibid. b*. Cauſe des ſenſations ſelon Hobbes: elle eſt produite, dit-il, par la preſſion de l'objet extérieur ſur l'organe, & cette preſſion pénétrant juſqu'à la partie intérieure, là ſe forme la repréſentation par une eſpece de réflexion qui cauſe une preſſion vers la partie extérieure. Réfutation de cette opinion. *Ibid.* 335. *a*. Abſurdité de s'imaginer que la connoiſſance eſt auſſi eſſentielle à la matiere que l'étendue. Autre réfutation du ſyſtême d'Epicure, de Spinoſa, de Hobbes, ſur la nature de l'ame. D'abord on ne conçoit pas que les impreſſions des objets puiſſent apporter, dans la matiere dont ils compoſent l'ame, d'autre changement que de nouveaux mouvemens, ou de nouvelles déterminations de mouvement, de nouvelles figures, de nouvelles ſituations: or toutes ces choſes n'ont aucun rapport avec l'idée qui s'imprime dans l'ame. *Ibid. b*. 336. *a*, *b*. Autre preuve tirée des idées que l'eſprit forme en conſéquence de ſes ſenſations. Enfin la maniere dont nous exerçons la faculté de communiquer nos penſées aux autres ne nous permet pas de mettre notre ame au rang des corps. *Ibid.* 337. *a*. Ce n'eſt pas l'incompréhenſibilité ſeule qui fait refuſer la penſée à la matiere, mais l'impoſſibilité intrinſeque de la choſe. Cependant Locke a avancé que nous ne ſerons peut-être jamais capables de connoître ſi un être purement matériel penſe ou non. Paſſage de M. de Voltaire ſur ce ſujet, *Ibid. b*. dans lequel on voit l'homme d'eſprit, mais non le métaphyſicien. Il ſuffit de remarquer que le ſujet de la penſée doit être un: or un amas de matiere n'eſt pas un; c'eſt une multitude. Cette unité démontrée. Des facultés de l'ame. *Ibid.* 338. *a*. Analyſe de la philoſophie de Wolf ſur ce ſujet.

III. *De l'immortalité de l'ame*, prouvée d'abord par la ſimplicité de cette ſubſtance. Phérécide répandit le premier ce dogme dans la Grece. Pythagore le reçut de lui. Platon l'apprit des diſciples de Pythagore: argumens dont il l'appuyoit. *Ibid. b*. Ces philoſophes qui ſuppoſoient que l'ame ſe réuniſſoit à la ſubſtance univerſelle, ne la croyoient donc pas immortelle au ſens dont nous l'entendons. Platon inſiſte ſur le dogme des peines & des récompenſes après cette vie, de maniere à montrer qu'il n'en étoit pas perſuadé. *Ibid.* 339. *a*. Et les anciens les plus éclairés ont regardé ce que ce philoſophe dit à cet égard, comme des opinions deſtinées pour le peuple, dont il ne croyoit rien lui-même. Les Péripatéticiens & les Stoïciens parloient plus ouvertement contre les peines & les récompenſes futures. Paſſages d'Ariſtote, d'Epictete, de Seneque, de Cicéron qui ſe déclarent expreſſément contre ce dogme. *Ibid. b*. Les paſſages qu'on extrait de Cicéron pour prouver qu'il croyoit l'immortalité de l'ame, ne détruiſent point le précédent. Dans quelle occaſion parut ſurtout le ſentiment de Céſar, de Caton & de Cicéron ſur cette matiere. Preuves tirées de la raiſon en faveur de l'immortalité. *Ibid.* 340. *a*. Ces preuves bien méditées forment en nous une conviction à laquelle il n'y a que la révélation qui puiſſe ajouter quelque choſe.

IV. *Du ſiege de l'ame*. Quelques philoſophes la font exiſter dans toutes les parties du corps. *Ibid. b*. Nous ne pouvons appercevoir aucune diſpoſition dans nos organes qui détermine l'un plutôt que l'autre à être le ſiege de l'ame. M. Vieuſſens a ſuppoſé dans un ouvrage où il ſe propoſe d'expliquer le délire mélancolique, que le centre ovale étoit le ſiege des fonctions de l'eſprit. Expoſition de ſon hypotheſe. *Ibid.* 341. *a*. Obſervations de l'auteur ſur cette hypotheſe. L'union du corps avec l'ame eſt un fait certain, mais dont les détails nous ſont abſolument inconnus. *Ibid. b*. Deſcartes conjectura que la glande pinéale étoit le ſiege de l'ame. Obſervations qui renverſent cette hypotheſe. Selon M. de la Peyronie c'eſt le corps calleux qui eſt ce ſiege de l'ame. Toutes les autres parties du cerveau ont été attaquées ſans interrompre les fonctions ſpirituelles. Obſervations & expériences ſur leſquelles M. de la Peyronie fonde ſon hypotheſe. *Ibid.* 342. *a*. Réflexions qui tendent à humilier l'homme ſur ſa condition préſente par la contemplation des choſes futiles d'où dépendent les qualités dont il fait le plus de cas. Trois obſervations tirées des mémoires de l'académie, propres à démontrer les effets de l'ame ſur le corps, & réciproquement, les effets du corps ſur l'ame. *Ibid. b*.

Ame. 1°. *De ſon origine*. Sentimens de quelques philoſophes ſur ce ſujet; ſavoir, de Socrate. XV. 263. *b*. De Platon. VIII. 902. *a*. Des Stoïciens. XV. 529. *b*. 530. *b*. Des Arabes. XIV. 670. *b*. Raiſons alléguées contre ceux qui prétendent que nos ames ſont une portion de Dieu. XV. 466. *a*. Préexiſtence des ames ſelon les docteurs Juifs. IX. 48. *b*. 49. *a*.

2°. *De ſa nature*. Une des cauſes de nos erreurs ſur la nature de l'ame. *Suppl.* I. 67. *b*. 68. *a*. Connoiſſance que nous avons de ſon eſſence. XV. 584. *b*. Syſtême des Sociniens ſur les ſubſtances ſpirituelles. XVII. 397. *b*. Simplicité de l'être intelligent. XV. 204. *b*. *Suppl.* IV. 332. *b*. 333. *a*. Preuve que le pere Buffier donne de la ſpiritualité de l'ame. V. 400. *b*. Démonſtration de cette vérité, que l'ame ne peut être compoſée de parties matérielles, réellement diſtinctes les unes des autres. VI. 154. *b*. Raiſons ſur leſquelles Deſcartes établit la diſtinction de l'ame & du corps. II. 718. *a*. 721. *b*. La propriété de ſentir ne peut réſulter de l'organiſation.

l'organiſation. VI. 147. *b.* Non plus que la penſée & la volonté. IX. 464. *a.* Les êtres ſenſitifs individuels ne peuvent être des ſubſtances matérielles. VI. 154. *b.* M. Euler prouve que la force d'inertie étant une propriété de la matiere, la faculté de penſer n'en ſauroit être une. VII. 112. *b.* Décret d'un concile de Vienne ſur la nature de l'ame. 177. *b.* Réflexions ſur le matérialiſme. IX. 627. *a.* Joignez à tout ce qui précede, la lecture de l'article *immatérialiſme.*

3°. *De ſon immortalité.* Cette immortalité rejettée par les anciens philoſophes. XIII. 512. *b.* Hérétiques qui ont penſé de même. XVI. 281. *a.* Le dogme d'un état futur, établi & reconnu par les légiſlateurs, les poëtes Grecs & pluſieurs philoſophes. I. 811. *b.* Son utilité. 812. *a.* Les anciens croyoient que les ames des honnêtes gens devenoient autant d'eſpeces de dieux. Corps ſubtils que les païens attribuoient aux ames des défunts. X. 17. *b.* Croyance des Turcs ſur le lieu où va l'ame lorſqu'elle quitte le corps. VII. 372. *a.* Sentiment d'Ariſtote ſur l'immortalité de l'ame. I. 659. *a*, *b.* Effet que l'idée d'une autre vie produiſoit ſur les Scythes. XIV. 849. *a.* Idées des Celtes ſur les peines & les récompenſes d'une vie à venir. II. 810. *b.* Courage que leur inſpiroit l'eſpérance de l'immortalité. 811. *a.* Principale preuve de cette immortalité. VIII. 576. *b.* Réflexion ſur l'opinion de ceux qui regardent les déſordres actuels comme la preuve d'un état à venir. II. 193. *b.* Ce qui prouve la réalité du moral, prouve auſſi l'immortalité. *Suppl.* IV. 333. *b. Note.* L'immortalité prouvée par l'état de ſouffrance où l'homme vertueux ſe trouve ſouvent ici-bas. XVII. 181. *a.* Réponſe à une objection contre l'immortalité de l'ame, tirée d'une conſidération ſur l'ame des bêtes. I. 349. *b.* 350. *a.* Le ſentiment ſeul de l'immortalité, peut nous rendre fideles à la probité & à la vertu. XIII. 400. *b.* XIV. 496. *a*, *b.* Influence de ce ſentiment ſur la population. XIII. 92. *a*, *b.*

4°. *De l'union de l'ame avec le corps, & des effets de cette union.* Du moment où elle s'unit au corps de l'embryon. *Suppl.* I. 438. *a*, *b.* Pourquoi l'ame ſe confond avec le corps auquel elle appartient, & lui attribue ſes propres ſenſations. XV. 38. *a.* Réflexions ſur la nature & les effets de leur union. VI. 367. *b.* 368. *a.* Du ſiege de l'ame. VI. 370. *a. Suppl.* III. 36. *b. Suppl.* IV. 779. *b. Voyez* CALLEUX. Divers ſentimens ſur ce ſujet. II. 864. *b. Suppl.* III. 956. *a.* Sentiment de Pythagore. XI. 363. *a.* Le ſiege de l'ame ne doit pas être borné au corps calleux; mais doit s'étendre au cervelet & à la moëlle allongée. VI. 370. *a.* Examen de la queſtion, ſi en effet ce ſiege eſt dans la moëlle allongée. *Suppl.* III. 944. *b.* Obſervation qui montre que l'ame n'eſt pas dans le cœur. *Suppl.* II. 494. *b.* La glande pinéale n'en peut être le ſiege. 536. *b.* Obſervation qui montre qu'elle ne réſide pas dans la généralité du corps. *Suppl.* IV. 779. *b.* Sur le ſiege de l'ame : *voyez* CERVEAU. De l'action réciproque de l'ame ſur le corps, qui eſt l'effet de l'union des deux ſubſtances. Syſtêmes imaginés pour rendre raiſon de cette action. II. 787. *b*, &c. De l'influence de l'ame ſur le corps & du corps ſur l'ame. VIII. 728. *b.* 729. *a. Suppl.* II. 915. *a. Voyez* ſur ce ſujet *harmonie préétablie ; occaſionnelles, cauſes ; influence phyſique.* Liaiſon intime des ſens avec l'ame. *Suppl.* III. 36. *a.* Organes qui lui tranſmettent le changement arrivé par le contact des objets extérieurs. *Suppl.* IV. 28. *a*, *b.* De ſon action ſur les fibres. *Suppl.* III. 37. *a.* Fonctions qu'elle exerce pendant le ſommeil, ſelon Hyppocrate. *Suppl.* II. 479. *b.* Auteurs phyſiologiſtes ſur l'ame. *Suppl.* IV. 359. *b.* 360. *a*, *b.* En quoi conſiſte la faculté motrice de l'ame ſur le corps. VI. 363. *b.* Influence de l'ame ſur les mouvemens vitaux. 366. *b.*— 371. *a.* VII. 51. *a.* L'ame regardée par quelques philoſophes comme le principe des facultés vitales. VI. 365. *b.* Notre ame n'opere qu'autant que notre corps ſe trouve en certaine diſpoſition. V. 401. *b.* Médecins qui attribuent principalement à l'ame le maintien de la ſanté du corps & ſon rétabliſſement dans les maladies : *voyez* STAHLIANISME.

5°. *Des facultés & opérations de l'ame en général.* Son activité. Elle fait le véritable prix de l'homme. Tout ce qui peut l'exciter, lui doit être un objet important. *Suppl.* III. 628. *a.* L'un de ſes grands beſoins eſt d'être occupée. V. 693. *b.* Inertie de l'ame. I. 470. *b.* Nous n'avons pas des idées réfléchies de toutes ſes opérations. VI. 369. *a.* Toutes les facultés de l'ame que nous diſtinguons, ne ſont point différentes dans leur principe. VIII. 563. *a.* Deux facultés de l'ame qui lui fourniſſent les moyens d'exercer ſon activité. I. 348. *a.* Opérations de l'ame que quelques phyſiologiſtes ont appellées mixtes-intellectuelles. VI. 364. *b.* Les facultés de l'ame diſtinguées en libres & en néceſſaires. 369. *b.* Etat d'un homme qui médite profondément. I. 471. *a.* De la faculté de ſentir, du jugement, de la mémoire & de quelques autres facultés de l'ame. VI. 147. *b*, &c. Facultés intellectuelles. VII. 806. *a. Voyez* les articles particuliers de chaque faculté de l'ame. Obſervation critique ſur l'article AME de l'Encyclopédie. III. vij. Sur l'ame ; *voyez* encore l'article ESPRIT.

AME *des bêtes :* il ne paroît pas que les anciens philoſophes ſe ſoient fort occupés de cette matiere. Deſcartes, ſuivi d'un parti nombreux, eſt le premier qui ait oſé traiter les bêtes de pures machines. I. 343. *b.* Cette opinion ſauvoit deux objections, l'une contre l'immortalité de l'ame, l'autre contre la bonté de Dieu. Avantages du cartéſianiſme ſur la philoſophie d'Ariſtote, par rapport au ſujet dont il s'agit. Le ſyſtême de Deſcartes eſt tout fondé ſur cette raiſon ; c'eſt que le ſeul méchaniſme ſuffiſant à expliquer les mouvemens des brutes, l'hypotheſe qui leur donne une ame eſt fauſſe, parce qu'elle eſt ſuperflue. 1°. Il eſt certain que l'homme lui-même fait un grand nombre d'actions machinalement. 2°. Il y a des mouvemens naturels ſi involontaires, que nous ne ſaurions les retenir. 3°. Les goûts & antipathies naturelles ont leur fondement dans le méchaniſme. *Ibid.* 344. *a.* 4°. Les paſſions dépendent du mouvement du ſang & des eſprits animaux. Conſéquences de tout cela en faveur de Deſcartes. Comparaiſons qui donnent une juſte idée des automates Cartéſiens. *Ibid. b.* Merveilleuſes productions de l'art humain, d'où les Cartéſiens tirent une conſéquence en faveur de leur hypotheſe. *Ibid.* 345. *a.* Réponſe de leurs adverſaires.

On ne peut diſconvenir que Dieu ne puiſſe produire des machines telles que les Cartéſiens imaginent que ſont les bêtes. Mais tous les phénomenes que nous obſervons dans les bêtes, nous conduiſent à leur donner pour cauſe un principe immatériel. Si donc nous nous trompons, c'eſt Dieu qui nous trompe, ce qui ne ſauroit être admis. *Ibid. b.* Si l'opinion de Deſcartes eſt fondée, nous pourrons, par une conſéquence très-légitime, douter auſſi de l'exiſtence même de l'ame des hommes. Maniere dont il ſaudroit raiſonner avec un Pyrrhonien qui douteroit que les actions des autres hommes viennent d'un principe ſpirituel. *Ibid.* 346. *a.* Ce raiſonnement s'applique aiſément aux actions des brutes, & la conſéquence eſt naturelle. Les Cartéſiens alleguent l'idée vague d'un méchaniſme poſſible, mais inconnu & inexplicable; au lieu que nous avons l'idée claire d'une autre cauſe, l'idée d'un principe ſenſitif, à laquelle nous conduit tout ce que nous obſervons dans les bêtes. *Ibid. b.* On ne peut, dans le ſyſtême de Deſcartes, rendre raiſon du but de ces organes des bêtes ſi ſemblables aux nôtres, ni du but de l'exiſtence de ces automates ſi merveilleux. Erreur qu'il y auroit à dire que ces machines ont été faites pour l'uſage des hommes. *Ibid.* 347. *a.*

Différences eſſentielles entre l'ame humaine & celle des bêtes. *Ibid. b.* Cette différence ne peut venir ſimplement d'une organiſation plus groſſiere dans les animaux. Ce ſeroit une choſe oppoſée à la nature d'un Dieu bon & ſage, & contraire à l'ordre qu'il ſuit invariablement de donner à la créature certaines facultés, & de ne lui en permettre pas l'exercice. *Ibid.* 348. *a.*

De la nature de l'ame des bêtes. Il y a dans l'ame de l'homme deux facultés : l'une celle de former des idées claires & diſtinctes; l'autre celle de ſentir. *Ibid. a.* On peut ſuppoſer dans l'échelle des intelligences, une eſpece d'eſprit qui n'auroit que cette derniere faculté ſans avoir la premiere : telle ſeroit l'ame des bêtes. Combien la privation de la premiere de ces facultés met de différence entre l'homme & la brute.

Avantages de cette derniere hypotheſe ſur celle des Cartéſiens. *Ibid. b.* Ingénieuſe comparaiſon de l'auteur pour rendre plus ſenſible, la maniere dont l'ame des bêtes agit ſur le méchaniſme du corps auquel elle appartient.

Objection. La ſpiritualité de l'ame des bêtes, qu'on regarde cependant comme mortelle, ruine les preuves de l'immortalité de notre ame. *Ibid.* 349. *b. Rép.* La parfaite certitude que nous avons de l'immortalité de nos ames ne ſe fonde que ſur ce que Dieu l'a révélée. Ainſi, quoique l'ame des bêtes meure avec le corps, cela n'obſcurcit nullement le dogme de l'immortalité de nos ames. L'argument tiré de la ſpiritualité de nos ames prouve ſeulement que l'ame peut ſubſiſter après la mort, c'eſt tout ce qu'il doit prouver. Conſéquences tirées de la nature même de l'ame des bêtes, qui portent à croire que ſa ſpiritualité ne la ſauvera pas de l'anéantiſſement. *Ibid.* 350. *a.*

On objecte contre cette ſpiritualité, les ſouffrances auxquelles elles ſont expoſées, qui répugnent à cette maxime, *ſous un Dieu juſte, on ne peut être miſérable ſans l'avoir mérité. Rép.* Cette maxime ne regarde que les créatures libres & raiſonnables. La nature des choſes exigeoit, qu'en procurant à l'ame des bêtes des ſenſations agréables, ſon union à un corps l'exposât à recevoir, par la même raiſon, des ſenſations douloureuſes. *Ibid. b.* La bonté de Dieu emporte qu'il n'y ait aucune de ſes créatures qui ne gagne à exiſter, plutôt que d'y perdre : or, telle eſt la condition des bêtes. C'eſt une erreur de comparer les ſouffrances des bêtes aux nôtres. *Objection.* Mais n'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injuſtice à faire ſouffrir des ames & à les anéantir, en détruiſant leurs corps pour conſerver d'autres corps ? *Rép.* Ce n'eſt point au corps, comme corps, que ſe termine l'uſage que nous tirons des animaux, c'eſt au

bonheur des êtres intelligens. *Ibid. a.* D'ailleurs la mort d'une ame ſenſitive n'eſt que la ſouſtraction d'un bien qui n'étoit pas dû.

Expoſition de *l'amuſement philoſophique* du P. Bougeant. Son hypotheſe ſur la nature de l'ame des bêtes. *Ibid. b.*

Ame des bêtes, ame ſenſitive que les Péripatéticiens leur donnoient. VIII. 795. *a.* Formes ſubſtantielles imaginées par les Scholaſtiques pour expliquer l'ame des bêtes. VII. 176. *b.* Opinions des modernes ſur cette ame. 177. *a.* Sentimens des Sociniens. XVII. 399. *b.* Cette ame n'eſt ni libre ni intellectuelle. VI. 364. *a.* Réflexions philoſophiques ſur l'ame des bêtes. II. 214. *b.* De la faculté de comparer dont elles ſont douées. III. 744. *b.* Différence de l'intellect de la bête & de celui de l'homme. VIII. 806. *a.*

Ame du monde, ce que les anciens philoſophes entendoient par-là. VIII. 570. *a.* XII. 961. *a.* Doctrine des Stoïciens ſur ce ſujet. XV. 528. *a.* Cette doctrine admiſe chez les Celtes. II. 810. *a.* Le ſyſtême de l'ame du monde favoriſoit les extiſpices. VI. 329. *a.* Le dogme de l'ame du monde a de grands rapports avec le ſpinoſiſme. XV. 463. *a.* Cette ame eſt l'archée des philoſophes ſpagyriques. *Suppl.* I. 534. *b.*

AME *des plantes*, divers ſentimens ſur ſa nature & ſon ſiege dans la plante. Elle n'eſt regardée que comme végétative. I. 353. *b. Voyez* PLANTE.

AME *de Saturne*, (*Alchym.*) I. 353. *b.*

AME, (*Archit. Deſſin*) AME, (*Stucateur*) I. 353. *b.*

Ame d'une médaille. X. 239. *a.*

AME, terme d'artillerie, de marine, d'artificier, de boiſſelier, de commerce de tabac. I. 354. *a.*

AME, (*Fonderie*) *voyez* NOYAU. XI. 267. *a*, *b.* 268. *a.*

AME, (*Artill.*) arrondiſſement du fond de l'ame des pieces. III. 64. *a.*

AMÉ, mot ordinairement joint à celui de féal. VI. 461. *a.* Premieres lettres où ſe trouve cette adreſſe, *à nos amés & féaux.* XI. 590. *a. Voyez* ci-deſſous AMÉS.

AMÉ, princes de ce nom qui ont régné en Savoie. XIV. 719. *a.*

AMEDÉE VIII, duc de Savoie, ſéjour qu'il fit à Ripaille; hermitage qu'il avoit fondé. XIV. 297. *b.*

AMEDÉE, IX. XVI. 296. *b.*

AMELAND, (*Géogr.*) petite iſle des Provinces-unies, *&c. Suppl.* I. 342. *a.*

AMELI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 342. *a.* Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece : *Gorallo.* Ses différens noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. Remarques. *Ibid. b.*

AMELIA, (*Géogr.*) ville d'Italie dans le duché de Spolette. Diverſes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* I. 342. *b.*

AMELIN, (*Jean d'*) obſervations ſur cet homme de lettres. XIV. 660. *b.*

AMÉLIORATION, (*Juriſp.*) on en diſtingue de trois ſortes; d'indiſpenſables, d'utiles, de voluptueuſes. I. 353. *a.*

AMÉLIORER, ce mot n'eſt appliqué ici qu'à l'art du jardinage. Moyens d'améliorer une terre. I. 354. *a.*

AMELIUS, philoſophe éclectique. V. 276. *a.*

AMELOT, *de la Houſſaye*, obſervations ſur ce ſavant & ſes ouvrages. XI. 652. *a.*

AMELOTTE, (*Denis*) ſes ouvrages. XIV. 522. *b.*

AMELPO, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses autres noms. *Suppl.* I. 342. *b.* Deſcription, qualités & uſages de cette plante. Remarque ſur la maniere de la claſſer. *Ibid.* 343. *a.*

AMEN, les Hébreux avoient quatre ſortes d'amen. Origine que quelques auteurs donnent à ce mot. Racine de ce mot. Paſſage du Deutéronome où il eſt employé. Sens de ce mot dans le nouveau Teſtament, lorſqu'il eſt répété deux fois. Ce mot très-fréquent dans S. Jean, ne ſe trouve pas dans S. Luc. I. 354. *b.*

AMENDE, (*Juriſpr.*) il y en a que les loix n'ont pas déterminées, & qui s'impoſent ſuivant les circonſtances & la prudence du juge. I. 355. *a.*

Amende honorable, deſcription de cette peine. Faire amende honorable à quelqu'un. I. 355. *a.*

Amendes, relatives aux chaſſes. Il en eſt parlé *article XL.* de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669. I. 355. *a. Art. XIV, titre des peines, amendes, reſtitutions, du mois d'août 1669. Article XV. Idem.*

Amende, loi Atérina ſur les amendes. IX. 653. *a.* Amendes auxquelles les Romains condamnoient. XII. 250. *a.* Amende nommée Weregild, dans les loix d'Alfred. XVII. 587. *a.* 597. *b.* Loix de grands ſix ſols, de petits ſix ſols, de ſept ſols ſix deniers. IX. 662. *a.* Collecte des amendes. III. 627. *b.* Conſignation d'amende. IV. 46. *a.* Contrôle des amendes. 148. *b.* Amende coutumiere. 419. *a.* Le terme d'exploit joint à celui d'amende. VI. 308. *b.* Ferme des amendes. VI. 510. *b.* Des condamnations à l'amende par un juge d'égliſe. IX. 79. *a.*

AMENDER *les terres*, (*Agriculture*) *voyez* FERTILISATION.

AMENER, *mener*, *remener*, *ramener*, *emmener*, *remmener*; différentes ſignifications de ces mots. X. 333. *a.*

AMÉNITÉ, (*Philoſ. moral. Belles-Lettr.*) douceur accompagnée de politeſſe & de grace. Style plein d'aménité. *Suppl.* I. 343. *b.*

AMENOPHIS, (*Hiſt. d'Egypt.*) roi d'Egypte. Ses cruautés. Le roi d'Ethiopie en délivre les Egyptiens. Quelques-uns reconnoiſſent en lui le Pharaon contemporain de Moïſe. *Suppl.* I. 343. *b.*

AMENTHÈS, lieu ſouterrein, ſelon les Égyptiens, où vont les ames au ſortir des corps. Moyens que les légiſlateurs ont imaginé pour accorder la providence avec la diſtribution inégale des biens & des maux dans ce monde. I. 355. *b.*

AMENUISER, *allégir*, *aiguiſer*, (*Synon.*) termes communs à preſque tous les arts méchaniques. Différences qui les caractériſent. I. 356. *a.*

AMER, on ne peut définir les ſaveurs, qu'en les rapportant aux ſubſtances naturelles qui les excitent. Propriétés des amers. I. 356. *a.*

AMER, il n'y a point de conformité entre un amer animal & un amer végétal. VI. 526. *b.* Amers conſidérés comme vermifuges. XVII. 73. *b.* Eaux ameres de jalouſie. V. 203. *b.*

AMERBACH, (*Jean*) imprimeur. VIII. 624. *b.*

AMÉRICAINS, deſcription de ces peuples. VIII. 344. *b.* 347. *a*, *b.* 348. *a.* Doctrines religieuſes de quelques ſauvages d'Amérique. X. 485. *b.* 486. *a.* Ils adorent un mauvais principe qu'on a cru être le diable. IV. 927. *b.* Enchantemens pratiqués par ces peuples ſauvages. V. 618. *a.* Leurs funérailles. VII. 373. *a*, *b.* Leur fête des morts. VI. 572. *b.* La médecine cultivée avec beaucoup de ſageſſe chez les anciens Américains. X. 264. *a*, *b.* Uſage que les Américains font de la muſique pour ranimer le courage de leurs malades. X. 906. *b.* Morceau de muſique Américaine. 902. *a.* VII. vol. des planch. de muſique pl. 4. Caractere du ſtyle des ſauvages d'Amérique. X. 437. *a.* Ouvrages des anciens Américains ſur certaines pierres fines. XII. 576. *b.* Eſpece de bacchanale des ſauvages d'Amérique. XV. 358. *b.* Arme de chaſſe la plus ordinaire des Américains. XIV. 645. *a*, *b.* Leurs enſeignes militaires. V. 712. *b.* Comment quelques peuples d'Amérique s'excitent au combat. *Suppl.* I. 807. *b.* Américains ſeptentrionaux. V. 949. *a.* Américains méridionaux, appellés Moxes. X. 843. *b.* 844. *a.* Auteurs qui ont écrit l'hiſtoire des Américains. VIII. 662. *b.*

AMERIE, (*Antiq. rom.*) voie d'amérie. XVII. 419. *a.*

AMÉRIQUE, (*Géogr.*) deſcription de cette partie du monde. Ses productions précieuſes. Marchandiſes qu'on en retire. I. 356. *b.*

AMÉRIQUE, (*Hiſt. & Géogr.*) l'hiſtoire du monde n'offre point d'événement plus ſingulier que la découverte de ce continent. Vouloir que les Phéniciens & les Carthaginois aient voyagé en Amérique, c'eſt une opinion ridicule & auſſi peu fondée que tout ce qu'on a dit des prétendus voyages des Chinois, vers les plages du Mexique. *Suppl.* I. 343. *b.* S'il y a un peuple en Europe qui ait anciennement fréquenté quelques côtes de l'Amérique ſeptentrionale, ce ſont les Irlandois & les Norwégiens, qui, avant le quinzieme ſiecle, firent des établiſſemens au Groënland. Mais le danger de ces parages, & la rigueur du climat, furent des obſtacles invincibles aux découvertes qu'ils auroient pu faire, en dirigeant leur route vers le midi. Quand on voit au contraire Chriſtophe Colomb, découvrir en 1492 une route aiſée, & aller preſque en droite ligne à Saint-Domingue, on ſeroit tenté de croire qu'il ſavoit cette route d'avance. *Ibid.* 344. *a.* Parmi les peuplades répandues dans ce nouveau monde, il n'eſt pas poſſible d'en nommer plus de deux, qui euſſent formé une eſpece de ſociété politique; c'étoit les Mexicains & les Péruviens. Leur population a dû être très-peu conſidérable, puiſqu'ils n'avoient ni inſtrumens, ni aucun animal propre au labourage. — Obſervations ſur l'extérieur & la taille des Américains, des Patagons. *Ibid. b.* Race d'hommes appellés *Blafards* qu'on rencontre à la côte Riche & à l'iſthme de Darien. Cauſe de l'altération de leur couleur. Hommes monſtrueux dans le nouveau monde, qui ne ſont tels que par artifice. De la cauſe du mal vénérien, dont tant d'Américains étoient atteints, aux Antilles, aux Caraïbes, dans la Floride, le Pérou, & une partie du Mexique. *Ibid.* 345. *a.* Ce mal a pu être une affection morbifique du tempérament de ces peuples, comme le ſcorbut dans les contrées du Nord. Cauſes qui rendoient le climat de l'Amérique malſain dans certains endroits, & beaucoup plus froid qu'il n'auroit dû l'être, eu égard à la latitude reſpective des contrées. Peu de progrès que les Américains avoient faits dans la Métallurgie, & dans quelques autres arts de premiere néceſſité. Dépopulation de l'Amérique. *Ibid. b.* Rien ne prouve mieux le peu de communication qu'avoient entr'eux tous les Américains, que ce nombre incroyable d'idiomes qu'y parloient les Sauvages de différentes tribus. Etat de dépopulation & de déſolation des terres Magellaniques. La population de tout le nouveau monde eſtimée d'environ quarante millions au temps de ſa découverte. *Ibid.* 346. *a.* De la grandeur de ce continent. Comment les Eſpagnols ont contribué à la dépopulation de l'Amérique. La traite des negres employée par la cour d'Eſpagne pour remédier à ce mal. Etat de barbarie où ſe trouvoit l'Amérique au quinzieme ſiecle. *Ibid. b.* Recherche

des cauſes qui ont pu contribuer à l'extrême différence qui ſe trouvoit alors entre les habitans de l'ancien continent & ceux du nouveau. Obſervations ſur l'atlantique des anciens. *Ibid.* 347. *a.* Réfutation de l'hypotheſe de ceux qui prétendent que les hommes ne s'étoient introduits que depuis peu en Amérique, en franchiſſant la mer du Kamſchatka, ou le détroit de Tchutzkoi. Obſervations ſur les grands os foſſiles qu'on a déterrés en différens endroits du nouveau monde. *Ibid. b.* Monumens qui s'y trouvent de quelque grande inondation qu'il a ſoufferte anciennement. Pourquoi les différentes tribus de l'Amérique avoient eu peu de commerce & de liaiſons entr'elles. Cauſes des fréquentes guerres qui s'élevent entre ces peuples. Les peuples véritablement pêcheurs n'exiſtoient que dans les parties les plus ſeptentrionales du nouveau monde. *Ibid.* 348. *a.* Uſage pratiqué par les peuples chaſſeurs de boucaner la chair. L'uſage des épiceries plus convenable dans les climats chauds. Différentes compoſitions nutritives qu'on a découvertes parmi les peuples chaſſeurs du nouveau monde. *Ibid. b.* Méthode de ſe procurer du feu parmi les anciens Américains. Il y a des voyageurs qui ont cru que ces peuples n'avoient pas la moindre idée de l'inceſte, au moins dans la ligne collatérale; ce qui a fait penſer que les facultés phyſiques & morales ont dû s'altérer en eux. *Ibid.* 349. *a.* Obſervations ſur ce dernier ſentiment. *Ibid. b.* Les mœurs de l'homme ſauvage le rendent moins robuſte qu'on ne ſeroit tenté de le croire. Son penchant à la pareſſe. Paſſion des Américains pour les liqueurs fortes. Comment ils en compoſent eux-mêmes. Cauſe des ravages que la petite vérole a faits parmi eux. *Ibid.* 350. *a.* Obſervations ſur la longueur de leur vie. Les Américaines accouchent avec une facilité étonnante. Comment elles ferment le cordon ombilical de leurs enfans. Pourquoi on a trouvé peu d'Américains eſtropiés ou nés contrefaits. Quand les Américaines mettent au monde des jumeaux, elles immolent celui qui leur paroît le plus foible. *Ibid. b.* Stupidité des enfans de ce pays qu'on a eſſayé d'inſtruire. Ce qu'il faudroit faire pour s'aſſurer du degré de leur intelligence. Altération qu'on a remarquée dans le tempérament des créoles. Plus on étendra la culture dans l'intérieur du nouveau monde, en ſaignant les marais, en abattant les bois, plus le climat y changera & s'adoucira. *Ibid.* 351. *a.* C'eſt à tort qu'on a cru que l'abondance du gibier, du poiſſon & des fruits provenus ſans culture, avoient retardé les progrès de la vie civile dans preſque toute l'Amérique. Il paroît au contraire que la poſſeſſion d'un grain auſſi facile à cultiver que l'eſt le maïs, auroit dû porter les Américains à renoncer à la vie ambulante. Cependant quelques-uns de ceux qui la cultivoient, étoient encore plongés dans l'anthropophagie. Grand nombre de ces peuples anthropophages. *Ibid. b.* S'il eſt vrai que quelques ſauvages des provinces méridionales d'Amérique adoroient une citrouille. Diſette de mots dans la langue des anciens Péruviens & dans celle des nations ambulantes. Religion barbare & cruelle des Américains. *Ibid.* 352. *a.* Eſpece de jongleurs, ſacrificateurs ou médecins qu'ils ont parmi eux. Les miſſionnaires les perſécutent avec acharnement. Il n'y a proprement que les Quakers qui ſe ſoient établis au nouveau monde ſans y commettre de grandes injuſtices. Les crimes que les Eſpagnols ont commis en Amérique, groſſiérement exagérés par Las Caſas. Cruautés horribles qu'ils exercerent contre les Péruviens, & les Mexicains. Armées Eſpagnoles qui marcherent contre ces deux nations. *Ibid. b.* Pays impratiquables couverts de ronces, de brouſſailles & de forêts, que trouverent en Amérique ceux qui en firent la découverte. Vaſtes déſerts qui ſéparoient les petites habitations des Sauvages. La dépopulation de l'Amérique & le peu de courage de ſes habitans, ſont les véritables cauſes de la rapidité des conquêtes qu'on y a faites. Et ce n'eſt point, comme on l'a cru, l'avantage des armes à feu qui décida la victoire en faveur des Eſpagnols. *Ibid.* 353. *a.* Ridicule ſentiment de quelques juriſconſultes, qui ont prétendu que les peuples chaſſeurs n'étoient pas véritablement poſſeſſeurs du terrein qu'ils occupoient, parce qu'ils ne le cultivoient pas. Obſervations ſur la bulle d'Alexandre VI, qui donnoit au roi d'Eſpagne tout le continent & les iſles de l'Amérique: & ſur le ſentiment de quelques théologiens qui ſoutinrent dans le ſeizieme ſiecle, que les Américains n'étoient point des hommes. Extrême férocité de ces peuples, ſur laquelle ces théologiens fonderent leur opinion. *Ibid. b.*

AMÉRIQUE, (*Géogr.*) recherches géographiques & critiques ſur la poſition des lieux ſeptentrionaux de l'Amérique. Regles à ſuivre pour eſtimer le degré de crédibilité que méritent les relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. *a.* Pygmées qui, ſelon les rapports de quelques Sauvages, habitent les parties les plus occidentales & ſeptentrionales de l'Amérique. *Ibid.* 355. *a.* Les Européens, qui ont fondé dans ces mêmes contrées des établiſſemens, appellés *Eſprits* par ces Sauvages. Peuples qui habitent les parties les plus occidentales du nord de l'Amérique. Contrées qui ſe trouvent dans l'intérieur de l'Amérique entre les quarante & cinquante degrés de latitude. Habitans des pays qui ſont plus à l'oueſt. Obſervations qui prouvent que l'Amérique s'étend plus loin à l'oueſt que les nouvelles cartes ne le marquent. *Ibid. b.* Nations que le baron de la Houtan nous fait connoître. Diſtances qu'il donne des différens lieux qu'il décrit. *Ibid.* 356. *a.* Obſervations critiques ſur la véracité de ce voyageur. *Ibid.* 357. *a, b.* Relation d'un voyage, par M. le Page du Prat, qui ſert à déterminer la largeur de l'Amérique ſeptentrionale. *Ibid.* 359. *a, b.* Détermination de cette largeur du côté de l'oueſt. Obſervations qui mettent hors de doute, la vérité de la relation de M. le Page. *Ibid.* 360. *a.* Idées particulieres ſur ce grand nombre de nations de l'Amérique ſeptentrionale, qui ne ſont que peu ou point connues. Les voyageurs ont trouvé ces nations plus douces, plus polies, plus ingénieuſes, à meſure qu'ils ſe ſont avancés vers l'oueſt. *Ibid. b.* Réflexions qui prouvent que ces nations civiliſées ne ſont pas des colonies étrangeres. Réfutation du ſentiment de M. de Guignes, qui a cru que les Péruviens étoient d'origine Chinoiſe. *Ibid.* 361. *a.* L'opinion de cet auteur, qui attribue aux Mexicains une même origine, également réfutée. Diſtinction entre les anciens habitans policés de l'Amérique, & ceux que l'auteur regarde comme étrangers d'origine, ou mêlés avec des naturels du pays. Hypotheſe de l'auteur ſur une tranſmigration de Chinois en Amérique. *Ibid. b.* Conjectures ſur l'exiſtence de quelques nations policées que l'auteur place vers l'oueſt du Canada. Table figurée contenant la diviſion générale du Canada. *Ibid.* 362. *a.*

AMÉRIQUE, qualité des différens climats de cette partie du monde. XVII. 727. *a.* Froid exceſſif du nord-oueſt de l'Amérique. VII. 315. *b.* Recherches ſur ces mêmes régions, *voyez* CALIFORNIE. Glaces qui ſe trouvent dans ſes mers du nord. 688. *a.* L'Amérique plus froide que l'ancien continent. *Suppl.* IV. 250. *a.* Recherches pour découvrir la communication de la mer du nord à la mer du ſud par le nord-oueſt. X. 368. *b.* Du paſſage par le nord de l'Amérique. *Suppl.* IV. 250. *a, b.* L'opinion de ceux qui la croient contiguë à l'Aſie, combattue par un officier Suédois. *Suppl.* I. 639. *b.* Largeur du détroit qui la ſépare de l'Aſie. *Suppl.* II. 135. *a.* Quelques-uns prétendent que l'Amérique tenoit autrefois à l'Europe. XI. 336. *b.* Des chaînes de montagnes d'Amérique. VII. 620. *a.* X. 677. *a.* Fleuves d'Amérique. VI. 870. *b.* Leurs directions. 869. *a.* Deſcription poétique de quelques-uns de ces fleuves renfermés ſous la zone torride. XVII. 728. *b.* Mines d'or d'Amérique. XI. 522. *a.* Mines d'argent. I. 639. *b. &c.* De mercure. VII. 977. *a.* Comment le nord de l'Amérique a pu être peuplé. X. 368. *b.* Comment les animaux ont pu paſſer en Amérique après le déluge. IV. 802. *b.* Des tréſors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. VIII. 358. *a.* Colonies Européennes fondées en Amérique. Diverſes obſervations ſur ces colonies. III. 650. *a, b.* Révolutions ſingulieres que le climat de ce pays produit ſur les Européens. VIII. 130. *a.* Fievre qui attaque les Européens dans l'Amérique Eſpagnole. XV. 791. *b.* De la permiſſion de trafiquer dans les ports de l'Amérique Eſpagnole. XIV. 19. *a.* Avantage que procureroit à l'Amérique la ſuppreſſion de l'eſclavage des negres. XVI. 533. *a.* L'inoculation portée & pratiquée en quelques endroits d'Amérique. VIII. 756. *b.* 769. *b.* 770. *a.* L'inquiſition établie en Amérique. 775. *b.* Des Sauvages d'Amérique. XIV. 729. *a.* *Voyez* auſſi AMÉRICAINS. Comment les dames reçoivent leurs viſites dans les iſles Françoiſes. VIII. 33. *a.*

AMERTUME, (*Phyſiq.*) principe de cette ſaveur. I. 356. *b.*

AMÉS *& Féaux*, expreſſions par leſquelles nos rois diſtinguoient dans leurs lettres-patentes, les magiſtrats & officiers qui avoient des dignités. I. 356. *b.* *Voyez* ci-deſſus AMÉ.

AMESTRIS, (*Hiſt. de Perſe*) femme de Xerxès, roi de Perſe. On voit dans ſon hiſtoire ici rapportée, un exemple dont l'amour offenſé eſt capable. *Suppl.* I. 362. *b.*

AMETHYSTE, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe de couleur violette. Étymologie du mot. Quelles ſont les plus belles améthyſtes. Objet de comparaiſon qui exprime la couleur de l'améthyſte. Améthyſtes orientales & occidentales. Rapports de cette pierre avec le cryſtal. I. 357. *a.* Lieux où elle ſe trouve. Ses propriétés en médecine. *Ibid. b.*

Améthyſe, appellée *pierre de Vénus*. XVII. 37. *b.*

AMEUBLIR, (*Agric.*) ſe dit des ſoins que l'on prend pour empêcher la terre de devenir compacte. Avantage d'une terre bien diviſée. Cauſes naturelles qui contribuent à l'ameublir. *Suppl.* I. 362. *b.*

AMEUBLISSEMENT, (*Juriſpr.*) diverſes maximes de juriſprudence ſur l'ameubliſſement d'une partie de la dot, ou d'un propre. I. 357. *a.*

Ameubliſſement, *voyez* MOBILISER. Fruits ameublis. VII. 358. *a.*

AMIA, (*Ichthy.*) eſpece d'amia nommée *Baby*. *Suppl.* I. 741. *a.*

AMIANTE, (*Hiſt. nat.*) matiere minérale. Ses différentes ſortes. I. 358. *a.* Propriétés de ce minéral. Différens noms qu'on lui a donnés. Meches d'amiante. *Ibid. b.* Toile d'amiante. Maniere de la faire. Il ne faut pas confondre l'alun de plume avec l'amiante. Ses uſages en médecine. *Ibid.* 359. *a.*

Amiante, on confond quelquefois l'alun de plume avec l'amiante. I. 308. *a.* Comment M. de Buffon en explique la formation. II. 534. *b.* Deux eſpeces d'amiantes, chair foſſile. II. 692. *a.* III. 12. *a.* Cuir foſſile. IV. 535. *a.* Amiante ſur la roche. VI. vol. des planch. article *Cryſtalliſations*. pl. 6. Toile d'amiante trouvée à Rome dans une urne. II. 815. *b.* Sur l'amiante, *voyez* LIN INCOMBUSTIBLE. IX. 547. *b.* *&c.*

AMICLE, (*Hiſt. anc.*) habit extérieur dont les femmes ſe couvroient. I. 359. *b.*

AMICLÈS, (*Hiſt. de Lacédém.*) troiſieme roi de Lacédémone, pere d'Hyacinthe, qu'Apollon tua d'un coup de palet. *Suppl.* I. 362. *b.*

Amict, (*Hiſt. mod.*) un des ſix ornemens que porte le prêtre à l'autel. Sa deſcription. I. 359. *a.*

AMICT, partie du vêtement du prêtre. *Suppl.* III. 759. *b.*

AMIDA, (*Hiſt. mod.*) faux dieu adoré par les Japonois. Son principal temple. Comment il eſt repréſenté. Confiance des Japonois en ce dieu. I. 359. *b.*

AMIDA, *voyez* ſur ce dieu. VIII. 456. *b.* *Suppl.* III. 548. *b.*

AMIDON, *voyez* AMYDON.

AMIENS, loi d'Amiens. IX. 651. *b.* Parlement à Amiens. XII. 38. *a.* Ancien nom de cette ville. XIV. 595. *a.*

AMILCAR, *fils de Magon*, (*Hiſt. de Carthag.*) précis de ſa vie. *Suppl.* I. 362. *b.*

AMILCAR RHODANE, envoyé par les Carthaginois auprès d'Alexandre-le-Grand, pour pénétrer les deſſeins de ce conquérant. A ſon retour à Carthage il eſt condamné à perdre la tête. *Suppl.* I. 363. *a.*

AMILCAR, celui qui parut du tems d'Agathocle, dont il fut l'ami ou plutôt le complice. *Suppl.* I. 363. *a.* Sa mort. *b.*

AMILCAR, fils de Giſcon, petit-fils du premier Amilcar. Ses exploits en Sicile. Sa fin malheureuſe. *Suppl.* I. 363. *b.*

AMILCAR, ſurnommé *Barca*. Principaux événemens de ſa vie. Ses guerres contre les Romains. *Suppl.* I. 364. *a.* Eloge de ce général. *Ibid. b.*

AMIN, (*Hiſt. des Califes*) fils d'Aaron Rashid. Hiſtoire de ce Calife. *Suppl.* I. 364. *b.*

AMIRAL, (*Marine*) étymologie du mot. A qui on donnoit ce titre autrefois. A qui on le donne aujourd'hui. Ce qu'emporte ce titre chez différentes nations. Marques extérieures de dignité de l'amiral de France; ſes droits. Autres obſervations ſur cette même dignité. I. 360. *a.* Son pouvoir étoit fort étendu autrefois. Il y a eu anciennement des amiraux pour diverſes provinces maritimes du royaume. On trouve une liſte des amiraux de France, donnée par le P. Fournier. Réglemens & ordonnances à conſulter ſur ce ſujet. Nombre des amiraux depuis 1270. *Ibid. b.*

Vaiſſeau Amiral, ce qui le diſtingue. Vaiſſeau amiral d'une flotte : comment un vaiſſeau acquiert cette qualité. I. 360. *b.*

Amiral d'une compagnie de vaiſſeaux marchands allant de conſerve. I. 360. *b.*

AMIRAL, lord haut-amiral d'Angleterre. IX. 691. *a.* Pavillon de l'amiral. XII. 196. *b.* Vice-amiral. XVII. 235. *b.* Grand-amiral en Turquie. II. 631. *b.* Armes de l'amiral de France & du vice-amiral. Planch. XVII. du blaſon. vol. II.

AMIRAL, (*Conchyl.*) grand-amiral. IV. 190. *b.* Amiral & vice-amiral, coquilles précieuſes. XVII. 461. *a.*

AMIRANTE, (*Marine*) ſe dit quelquefois de la charge d'amiral. Diſtinctions attachées à cette charge dans tous les royaumes bordés de la mer. I. 361. *a.*

AMIRANTE, *Iſle de l'* (*Géogr.*) iſles de la mer des Indes, ſituées entre la ligne & l'iſle de Madagaſcar. *Suppl.* I. 365. *a.*

AMIRAUTÉ, (*Juriſpr.*) il y a en France des ſieges d'amirauté dans tous les ports du royaume. Objets du reſſort de ce tribunal. De quels juges il eſt compoſé. I. 361. *a.*

Amirauté des provinces-unies, celle d'Angleterre. I. 361. *a.*

Amirauté, chambres d'amirauté en Hollande. III. 634. *a.*

AMITIÉ, (*Morale*) ſa définition. Ce qui la diſtingue de la charité. L'inſuffiſance de notre être fait naître l'amitié; l'inſuffiſance de l'amitié la détruit. Autres cauſes qui la détruiſent. Quel eſt le caractere le plus propre à ce ſentiment. I. 361. *b.* Différences dans les amitiés des jeunes gens & des vieillards. Devoirs de l'amitié. Il faut que l'un dans ſon beſoin, attende ou exige toujours moins que plus de ſon ami, & que l'autre ſelon ſes facultés donne toujours à ſon ami plus que moins. Examen de cette maxime, *l'amitié doit entre les amis trouver de l'égalité ou l'y mettre.* I. 362. *a.* Comment les anciens ont repréſenté l'amitié. *Ibid. b.*

AMITIÉ, diſtinction entre l'amour & l'amitié. I. 368. *a.* Différence entre les témoignages & les démonſtrations d'amitié. VII. 822. *b.* Amitié des anciens Scythes. XIV. 848. *a*, *b.* XV. 100. *b.* 101. *a.* Réflexions ſur les amitiés humaines. VIII. 275. *b.* Principes de nos amitiés. I. 372. *a.* L'amitié des perſonnes même de mérite, peut avoir ſes inconvéniens. XII. 145. *b.* Eloge de l'amitié. XVII. 742. *a.* Symbole de l'amitié. XV. 728. *b.* La familiarité eſt le charme le plus ſéduiſant, & le lien le plus doux de l'amitié. VI. 390. *b.* Obſervation critique ſur l'article *Amitié* de l'Encyclopédie. III. vij.

AMITIÉ, qualité dans le bled. I. 362. *b.*

AM-KAS, (*Hiſt. mod.*) vaſte ſalle dans le palais du grand Mogol. Deſcription de ſon trône, & d'une tente remarquable dans ſon palais. I. 362. *b.*

AMLAF, (*Hiſt. de Danem.*) *Voyez* ANLAF.

AMLETH, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Jutland. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 365. *a.*

AMMAN, (*J. Conrad*) anatomiſte. *Suppl.* I. 402. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *b.*

AMMI, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. I. 362. *b.*

AMMI *de Candie*, (*Mat. médic.*) qualité que doit avoir celle qu'on emploie en médecine; ſes vertus. I. 362. *b.*

AMMIRATO, (*Scipion*) obſervations ſur cet homme de lettres & ſes ouvrages. IX. 331. *b.*

AMMITE *ou* AMMONITE, (*Hiſt. nat.*) matiere pierreuſe. On diſtingue l'ammite en petite & en grande. Deſcription de l'une & de l'autre. I. 363. *a.*

AMMODYTE, (*Hiſt. nat.*) deſcription de ce ſerpent. Effet de ſa morſure. Remede qu'on lui applique. I. 363. *a.*

AMMON, (*Hiſt. ſacr.*) né de l'inceſte de Loth avec ſa fille. *Suppl.* I. 366. *a.*

AMMON, (*Myth.*) fils de Cyniras. Il épouſa Mirrha, & fut le pere d'Adonis. Malédiction que prononça Cyniras contre Mirrha & ſon petit-fils Adonis. *Suppl.* I. 366. *a.*

AMMON, (*Myth.*) ſurnom de Jupiter adoré en Lybie. On a cru que cette divinité étoit le ſoleil. Figure qu'on lui donnoit. Sa ſtatue étoit une eſpece d'automate. Vénération des Egyptiens pour ce Dieu. *Suppl.* I. 366. *a.* Le plus reſpecté de tous les oracles, fut celui de Jupiter-Ammon. Proceſſions dans leſquelles les prêtres portoient ſa ſtatue. L'empreſſement des nations à conſulter cet oracle, avoit fait du lieu le plus aride, le centre de l'opulence. Les prêtres profitoient également de la crédulité des peuples, & de l'ambition des princes. Cependant Lyſandre ne réuſſit pas à les ſuborner, comme Alexandre-le-Grand. *Ibid. b.* *Voyez* AMMONITES.

Ammon, *Jupiter*, oracle de ce dieu. XI. 537. *b.* Origine de ſon culte. *Suppl.* II. 311. *a.* Particularités ſur ſa ſtatue. XV. 376. *b.* Jupiter-Ammon honoré par les Aphitéens & les Lacédémoniens. XV. 432. *b.* Origine & ſignification du mot *Ammon* & de ſes dérivés. I. 261. *a.* Alexandre conſulte ce dieu. *Suppl.* I. 268. *a*, *b.* *Voyez* HAMMON.

AMMON, (*Géogr.*) quartier de ce nom en Lybie. *Suppl.* III. 816. *b.*

AMMON, (*Cornes d'*) IV. 247. *b.* Celles qui ſe trouvent dans le ſable de Rimini. IX. 386. *a.* Cornes d'Ammon repréſentées, VI vol. des planch. Coquilles foſſiles, planch. II & III. *Voyez* CORNES.

AMMONIAC *ſel*, (*Hiſt. nat.*) celui des anciens. Etymologie de ce mot. I. 363. *a.* Fauſſe origine qu'on a donnée à ce ſel. *Ibid. b.*

Sel ammoniac naturel, d'où & comment on le tire. *Ibid.*

Sel ammoniac factice. D'où on le reçoit. Diverſes opinions ſur ſa formation. *Ibid.* Relation du pere Sicard ſur la maniere dont on le fait en Egypte. Ses propriétés en médecine. *Ibid.* 364. *a.*

Ammoniac ſel, ce ſel appellé *aigle céleſte* par les alchymiſtes. I. 197. *b.* Il n'eſt point de ſubſtance animale où il ſoit auſſi développé que dans l'urine. XIII. 587. *b.* Sa propriété de refroidir les liqueurs. 902. *b.* &c. Sels ammoniacaux. XIV. 910. *a*, *b.* 912. *b.* — 914. *b.*

AMMONIAQUE, (*Gomme*) celle qu'on préfere pour l'uſage. D'où elle provient. Son analyſe chymique; ſes propriétés en médecine. Pillules, emplâtre & lait de gomme ammoniaque. I. 364. *b.*

AMMONITES, (*Hiſt. anc.*) peuples Lybiens, qui tiroient leur nom du temple de Jupiter-Ammon. *Suppl.* I. 366. *b.* Etendue & bornes de l'Ammonie proprement dite. Lieu où étoit bâti le temple d'Ammon. Fontaine remarquable dans ſon voiſinage. Statue du dieu qu'on y adoroit. Caractere & mœurs des Ammonites. *Ibid.* 367. *a.*

Ammonites, hiſtoire de cette nation. *Suppl.* II. 194. *b.*

AMMONIUS *Saccas*, philoſophe éclectique. V. 274. *a.*

AMMONIUS, ſucceſſeur d'Ariſtarque dans l'école d'Alexandrie. IX. 234. *b.*

AMMONIUS, (*André*) obſervations ſur ce poëte latin. IX. 713. *b.*

AMNIOMANTIE, (*Divin.*) préſage qu'on tiroit de la coëffe qui enveloppe quelquefois la tête d'un enfant à ſa naiſſance. Trois membranes dont le fœtus eſt enveloppé. Les deux dernieres ſortent quelquefois avec le fœtus, & lui forment une coëffe. Préjugés attachés à cette coëffe. I. 365. *a.*

AMNIOS, (*Anatom.*) deſcription de cette membrane. Elle contient une liqueur claire. I. 365. *a.* A la partie extérieure eſt ſituée la membrane allantoïde. Il eſt indécis ſi l'amnios a de vraies glandes. *Ibid. b.*

AMNIOS, (*Anat.*) deſcription de cette membrane. *Suppl.* I. 367. *a.* Chaque jumeau a ſon amnios à part. Liqueur dont il eſt le réſervoir. Proportion de la quantité de cette humeur

au

au fœtus. Sa nature & sa qualité. Son origine. Usage que le fœtus en tire. *Ibid. b.* On lui attribue la qualité de nourrissante, & la fonction de nourrir en partie le fœtus. Elle partage cet office avec le sang de la mere, repompé dans le placenta. *Ibid.* 368. *a.*

Amnios, description de cette membrane. VII. 2. *b.* Liqueur qu'elle renferme ; sa nature & son usage. *Suppl.* III. 70. *b.* 194. *b.*

AMNISTIE, (*lettres d'*) IX. 414. *b.*

AMNON, (*Hist. sacr.*) fils aîné de David. Son amour pour Thamar sa sœur dont il abuse, & qu'il chasse ensuite honteusement de sa maison. Sa mort. *Suppl.* I. 368. *a.*

AMOLAGO, (*Botan.*) espece de poivre du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* I. 368. *a.* Sa description & ses qualités. Erreur de Linnæus sur cette plante. *Ibid. b.*

AMOLLIR, maniere d'amollir la corne, les os & l'ivoire. IV. 247. *a.*

AMOME, fruit sec en grappe. Sa description, & celle de la plante qui le produit. I. 365. *b.* Analyse de ce fruit. Caracteres de la meilleure qualité. Ses effets en médecine. *Ibid.* 366. *a. Voyez* TUGUS.

AMOMUM, sium aromaticum, propriétés de cette semence. I. 366. *a.*

AMOMUM Plinii ou *Solanum fruticosum*, (*Botan.*) description de cet arbrisseau. I. 366. *a.*

AMON, (*Hist. sacr.*) roi de Juda. *Suppl.* I. 368. *b.*

AMONT, le contraire d'aval. Signification de ces mots. I. 858. *a.*

AMONTONS, clepsydre de son invention. III. 522. *b.* Ses observations sur les frottemens. VII. 342. *b.*

AMORTISSEMENT, (*Jurispr.*) aliénation d'immeubles au profit de gens de main-morte. *Lettres d'amortissement.* Patentes royales contenant permission en faveur d'une communauté d'acquérir un fonds. Ce réglement a été fait à l'exemple de la loi Papiria. Ce fut S. Louis qui imagina cet expédient. I. 367. *a.*

Amortissement, lettres d'amortissement. IX. 414. *b.* Le droit d'amortissement que les gens de main-morte paient au roi, ne les exempte pas du droit d'indemnité. VIII. 670. *b.* reconnoissance que doivent passer les gens de main-morte, pour les héritages amortis. XIII. 861. *b.*

AMORTISSEMENT, (*Finances*) fonds d'amortissement à former pour acquitter la dette de l'état. XVII. 769. *a*, *b.*

AMORTISSEMENT, (*Architecture*) tout ouvrage isolé, qui termine quelque avant-corps. Regles à observer sur cette partie de l'architecture. I. 367. *a.*

Amortissement, *voyez* ACROTERES. Boule d'amortissement. II. 361. *b.* Pyramide d'amortissement. XIII. 599. *a.* Vase d'amortissement. XVI. 850. *b.*

AMOS, (*Hist. sacr.*) l'un des douze petits prophetes. Il prophétisoit à Béthel, d'où Jéroboam II l'obligea de sortir. Autres personnages de ce nom. *Suppl.* I. 369. *a.*

AMOUR, il n'est pas impossible qu'il y ait un amour exempt de grossiéreté. Le même objet peut plaire à divers hommes par des endroits opposés. I. 367. *b.* C'est moins la beauté, que l'ame & le caractere que nous cherchons, & qui nous détermine. Distinction de l'amour pur & de l'amitié. Il n'y a point d'amour sans estime. Par une suite du même principe, la haine rabaisse ceux qui en sont l'objet. I. 368. *a.*

Amour, 1°. Réunissez les articles qui traitent de l'amour, contenus. I. 367. *b.* 369. *a*, *b.* 374. *b.* Différens caracteres de cette passion, selon la diversité des climats. III. 534. *b.* Description de l'amour. VIII. 276. *a.* L'amour des sexes est une preuve de la providence. XIII. 515. *b.* Différence entre amour & galanterie. XVII. 754. *b.* Pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les êtres, & le malheur de l'homme. IV. 401. *a.* En quoi il consiste dans la plupart des hommes. VI. 473. *b.* Rien de plus impérieux que cette passion. VIII. 593. *a.* Pays où le physique de l'amour a une force presqu'invincible. XIII. 553. *b.* De toutes les passions, l'amour semble être celle qui sied le mieux aux femmes. VI. 473. *b.* 2°. Des vices ou vertus qui accompagnent l'amour. Fidélité. VI. 686. *b.* Discrétion. VIII. 684. *a.* Pudeur. XIII. 553. *a.* Inconstance : cause de cette inconstance expliquée par les poëtes. I. 448. *a.* Peut-être l'amour ne dure-t-il que par les secours que la galanterie lui prête. VII. 428. *a.* L'amour malheureux exclut la galanterie. *Ibid.* Jalousie. VIII. 439. *a.* Infidélité. 701. *b.* Amour immodéré ; délire érotique. V. 909. *a*, *b.* VII. 377. *b.* &c. Amour illicite. XVII. 459. *b.* 3°. Plaisirs de l'amour. X. 118. *a*, *b. Voyez* FAVEURS. VI. 433. *b.* Jouissances. VIII. 889. *a*, *b.* Effets que ces plaisirs produisent sur tout le corps. XV. 740. *a.* La pudeur leur est nécessaire. XVII. 36. *b.* Considérations sur ces plaisirs relativement à la santé. X. 116. *a*, *b.* &c. XVII. 37. *b.* X. 52. *b.* III. 535. *b.* VI. 161. *a.* 4°. De ce qui peut inspirer de l'amour ou en éloigner. Le printems invite à l'amour. XVII. 736. *a.* Des philtres pour donner de l'amour. XII. 515. *b.* Remede propre à exciter l'amour. VIII. 634. *b. Voyez* APHRODISIAQUES. Statues qui ont inspiré de l'amour. XIV. 825. *b.* 826. XV. 498. *a.* Usage que les anciens faisoient du son tiré du bled, lorsqu'ils vouloient inspirer cette passion. XV. 348. *a.* Explication de cette expression *spirare amores*. *Ibid.* 477. *a.* Les anciens se servoient de la musique, comme d'un préservatif contre les traits de l'amour. X. 905. *b.* Fleuve du Péloponnese, qu'on croyoit propre à éteindre le feu de l'amour. XIV. 929. *b.* 5°. Cours d'amour établies autrefois en Provence & en Picardie. XVI. 127. *b.* Sorte de confrairie dont l'objet étoit de prouver l'excès de son amour par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs de la saison. VII. 352. *a*, *b.* De l'amour dans les animaux. III. 39. *a*, *b.*

AMOUR, (*Belles-lettr.*) de l'amour dans la tragédie. XVI. 519. *b.* Dans l'églogue. V. 429. *a*, *b.* Pourquoi cette passion a été mise si fréquemment au théatre. *Suppl.* II. 791. *b.* Considérations sur ce sujet. *Suppl.* III. 951. *a*, *b.* Pourquoi la peinture de l'amour étoit interdite sur le théatre des anciens. *Suppl.* IV. 960, *b.* La maniere dont on le peint au théatre propre à le rendre redoutable. *Ibid.* Si l'amour dans la tragédie nuit à l'unité d'action. 991. *a.*

Amour du monde, cet amour renferme de vives semences de presque toutes les passions. I. 368. *a.*

Amour du monde, quand les hommes dégoûtés du monde prennent la résolution d'y renoncer, il est rare qu'ils la puissent tenir. V. 694. *a.* Vers de M. de la Fare, sur les erreurs & la frivolité du monde. XVII. 368. *b.*

Amour de Dieu, *voyez* CHARITÉ. Divers sentimens sur l'amour de Dieu. I. 146. *a*, *b.* &c. L'amour de nous-mêmes n'est point opposé à l'amour divin. I. 372. *a.* 373. *b.* 374. *b.* S'il est vrai que nous puissions aimer en Dieu quelqu'autre chose que sa bonté. II. 319. *b.* Trois sortes d'amour auxquels Dieu éleve l'homme qui s'est occupé de lui : amour de préférence, amour de complaisance, amour d'union. VIII. 829. *a*, *b.* Motifs pour lesquels nous devons aimer Dieu. XIV. 79. *b.*

Amour de la gloire, avantages & réalité de la gloire. S'il y a de véritables contempteurs de la gloire. I. 368. *a. Voyez* GLOIRE.

Amour des sciences & des lettres, comparaison de cet amour avec celui de la gloire. Il suppose de la grandeur dans l'ame, & de la pénétration dans l'esprit. Honneur que la plupart des hommes rendent aux lettres. Avantages des bons livres. Deux inconvéniens à craindre dans l'étude des lettres ; le mauvais choix & l'excès. Conseils aux gens de lettres. Se borner à un petit nombre de connoissances. Les réduire en pratique. Joindre le commerce du monde. I. 368. *b. Voyez sur cet article une observation, vol.* III, *pag.* 15. *Voyez aussi les articles* LETTRES & SCIENCES.

Amour du prochain. Voyez CHARITÉ.

Amour des sexes. L'amour est à l'ame ce que l'ame est au corps. On ne peut se plaindre de l'inconstance de l'objet aimé. Ce qui entretient l'amour. Il n'y a qu'une sorte d'amour ; mais il y en a mille différentes copies. Effets d'un véritable amour sur les mœurs. I. 369. *a.* Il est extrêmement rare. *Ibid. b.*

Amour conjugal, ses caracteres ne sont point équivoques. Effets du mariage dans ceux qui n'ont point eu de véritable amour. Vices qui troublent l'amour le mieux affermi. Le seul amour fondé sur la vertu rend le mariage heureux. Pour acquérir le droit d'exiger qu'on vous aime, travaillez à le mériter. I. 369. *b.*

Amour paternel, ce sentiment est un instinct que le seul abus de la raison déprave. I. 369. *b.* Soins d'un pere & d'une mere envers leurs enfans, quand ils n'écouteroient que la voix de l'instinct. Comment le pouvoir de la coutume contrarie ce sentiment. Dangers attachés à l'usage des nourrices étrangeres. Comparaison des rois aux peres de famille, & d'un pere à un roi. *Ibid.* 370. *a.* Rapport entre le gouvernement d'une famille, & celui d'un état. L'amour paternel ne differe pas de l'amour-propre. *Ibid. b.*

Amour paternel & maternel. L'amour des peres pour leurs enfans prouve une providence. XIII. 515. *b. Voyez l'article* PERE. Explication de certains effets de l'amour paternel ou maternel attribués à la force du sang. XV. 45. *b.* Amour des meres pour leurs enfans nouveaux nés. *Suppl.* III. 593. *b.* Amour d'une mere pour son enfant. 953. *a.*

Amour filial & fraternel, pourquoi la tendresse des enfans n'est pas si vive que celle des peres. La reconnoissance prévient dans les enfans bien nés ce que le devoir leur impose. Nœud de l'amitié des freres. I. 370. *b. Voyez* ENFANT, FILS & FRERE.

Amour de l'estime, difficulté de trouver la premiere raison pour laquelle nous aimons à être estimés. On ne la peut trouver que dans la sagesse du Créateur. Cet amour vient à l'appui de la foiblesse de notre raison qui doit nous montrer l'honnête, & nous le faire préférer à l'agréable. I. 371. *a. Voyez* ESTIME.

Amour-propre & de nous-mêmes. Si les philosophes ont eu raison de rapporter à l'amour-propre toute sorte d'attachemens. Différence entre l'amour de nous-mêmes & l'amour-propre. L'amour de nous-mêmes ne peut pécher en excès.

I. 371. *b.* Si l'on doit aimer la vertu pour elle-même : exclamation de Brutus. Il eſt néceſſaire que nous deſirions infiniment, c'eſt-à-dire, que nous nous aimions ſans meſure. Ce qu'il faut entendre par ces deſirs infinis. L'amour de nous-mêmes n'eſt point oppoſé à l'amour divin. Ce premier eſt le principe de toutes nos affections & de nos mouvemens. Toutes les ſources de nos amitiés ſe réduiſent à la proximité, l'intérêt, la reconnoiſſance & la ſympathie. *Ibid.* 372. *a.* La proximité tire de l'amour de nous-mêmes toute la force qu'elle a pour allumer nos affections : effets de la proximité de ſang, de nation, de profeſſion. Principe de la fermeté barbare que témoigna Brutus, en voyant mourir ſes enfans. Pouvoir de l'intérêt ſur le cœur de l'homme. *Ibid. b.* Comment la reconnoiſſance vient de l'amour de nous-mêmes. Deux ſortes de ſympathie, celle des corps & celle des ames : aimer les gens par ſympathie, c'eſt ne les aimer qu'à cauſe de leur reſſemblance avec nous. Sur quels principes d'amour-propre peut être fondé celui que nous avons pour les gens vertueux. *Ibid.* 373. *a.* Raiſon pourquoi les vicieux doivent trouver la vertu aimable. L'amour de nous-mêmes a beaucoup de part aux ſentimens les plus épurés, que la morale & la religion nous inſpirent pour Dieu. *Ibid. b.* La ſeule perfection connue ne fait pas naître l'amour divin, mais ſeulement l'admiration. Conſéquences qui dérivent de l'amour de nous-mêmes. 1°. Devoirs à remplir envers nous-mêmes. 2°. Sacrifice de ſes plaiſirs à l'ordre. 3°. Chercher ſon bonheur n'eſt point vertu, c'eſt néceſſité. *Ibid.* 374. *a.* Comment il devient vertu. 4°. Notre amour-propre eſt donc le motif qui, ſecouru de la grace, nous unit à Dieu; mais il ne faut pas faire notre fin de notre motif. 5°. En ſuivant l'ordre inviolablement, on travaille ſolidement à contenter ſon amour-propre. 6°. Moyens d'acquérir & de conſerver l'amour de l'ordre. *Ibid. b.*

Amour-propre & de nous-mêmes ; ſur cet amour, *voyez* INTÉRÊT. VIII. 818. *b.* Différence entre l'amour de ſoi-même & l'amour-propre. XII. 144. *b.* 145. *a.* L'amour de ſoi-même conſidéré comme principe des loix naturelles. XI. 46. *a.* L'activité de l'amour-propre tempérée par les ſentimens d'humanité. VIII. 277. *b.* Effet de l'amour-propre nommé *Egoïſme.* V. 431. *a.*

Amour de la patrie, *voyez* PATRIE & PATRIOTISME.

AMOUR *ou* CUPIDON, (*Myth.*) dieu du paganiſme. Explication des fictions allégoriques des poëtes ſur l'amour. I. 374. *b.* Rapport de tout ce qu'ils en ont dit, avec ſes effets & ſes caracteres moraux. *Ibid.* 375. *a.*

Amour ou *Cupidon*, l'amour fils de la pauvreté & du dieu de la richeſſe. XII. 301. *b.* XIII. 159. *a.* Frere de l'amour nommé *Anteros.* I. 495. *b. Voyez* CUPIDON.

AMOUR, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 694. *b.*

AMOUR *du prochain*, (*l'ordre de l'*) inſtitué en Ruſſie. Marque de cet ordre. *Suppl.* I. 369. *a.*

AMOUREUX, différence entre amant & amoureux. I. 315. *b.* Cour amoureuſe. IV. 398. *b.* Délire amoureux. V. 909. *a*, *b.*

AMOUS, *Contrée d'*, (*Géogr.*) dans la Séquanie. *Suppl.* I. 337. *a.*

AMPAC, (*Botan.*) genre de plante de la famille des piſtachiers. Premiere eſpece : *Ampac*, ſes autres noms. Lieux où il croît. Sa deſcription. *Suppl.* I. 369. *a.* Ses qualités & uſages. Cette plante n'eſt point une eſpece de ſumac, comme l'a cru M. Burmann. Deuxieme eſpece : *Giba.* Ses autres noms. *Ibid. b.* En quoi cette eſpece differe de la précédente. Ses qualités & uſages. Troiſieme eſpece. Sa deſcription & ſes uſages. *Ibid.* 370. *a.*

AMPEL, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 770. *b.*

AMPELAAS, (*Botan.*) eſpece de figuier, ainſi nommé par les Malays. Ses autres noms. *Suppl.* I. 370. *a.* Premiere eſpece *Ampelaas.* Sa deſcription. Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages. Seconde eſpece : *Itilat.* Sa deſcription. *Ibid. b.* Troiſieme eſpece : *Wellat.* Sa deſcription. Erreurs de M. Burmann ſur cette plante. *Ibid.* 371. *a.*

AMPELITE, (*Hiſt. nat.*) terre noire & inflammable. I. 375. *a.* Dans quels endroits on la trouve. D'où vient ſon nom. Ses uſages en médecine. *Ibid. b.*

AMPHIARTHROSE, (*Anat.*) eſpece d'articulation. IV. 951. *a.*

AMPHIBIE, (*Hiſt. nat.*) Comment l'homme & d'autres animaux peuvent être appellés *amphibies.* Diviſion des animaux, en terreſtres, aquatiques & amphibies. I. 375. *b.* Animaux amphibies rapportés par Geſner. Claſſe d'amphibies, ſelon Linnæus. *Ibid.* 376. *a.*

Amphibies, uſage des poumons dans les animaux amphibies. XIII. 241. *b.* Inſectes amphibies. VIII. 787. *a.* Du ſiege de l'ame dans les animaux amphibies. *Suppl.* II. 142. *a.* Auteur qui a donné quelques recherches anatomiques ſur ces animaux. *Suppl.* I. 412. *b.* Animaux amphibies repréſentés, vol. VI. planch. XVII.

AMPHIBOLOGIE, (*Gramm.*) étymologie du mot. Définition. Exemple. Ce qui peut donner lieu à l'amphibologie en françois. Regle de clarté dans le diſcours. I. 376. *a.*

AMPHIBOLOGIQUE *ſens.* XV. 23. *b.*

AMPHICTYONS, (*Hiſt. anc.*) qui fut l'inſtituteur de ce conſeil. Nations qui y envoyoient des députés. Autre conſeil de ce nom, inſtitué par Acriſius : les Romains ne ſupprimerent pas ces aſſemblées. I. 376. *b.*

Amphictyons, ligue des Amphictyons. VII. 912. *b.* Leurs aſſemblées appellées *Pylées.* XIII. 592. *b.* Députés que les Grecs y envoyoient. VIII. 206. *b.*

AMPHION, ancien poëte grec. VII. 907. *b.*

AMPHIPHON, (*Myth.*) gâteaux en l'honneur de Diane. I. 376. *b.*

AMPHISBENE, *ſerpent.* XV. 107. *a.*

AMPHISCIENS, (*Géogr.*) peuples ainſi nommés. XI. 465. *a.*

AMPHITHÉATRE, étymologie du mot. Deſcription d'un amphithéatre. I. 377. *a.* Celui de Statilius Taurus. Celui de Veſpaſien, appellé *le Coliſée.* Deſcription de cet édifice. *Ibid. b.* Autres amphithéatres, ſoit en Italie, ſoit dans les Gaules. C'eſt ſur l'arêne des amphithéatres que ſe faiſoient les combats de gladiateurs & les combats de bêtes : les naumachies & autres jeux. Deſcription de notre amphithéatre. *Ibid.* 378. *a.*

Amphithéatre, lieu de l'amphithéatre où les conſuls, & dans la ſuite les empereurs, avoient leur ſiege. XII. 811. *a.* Arêne de l'amphithéatre I. 632. *b.* Amphithéatre de Veſpaſien. III. 621. *b. Voyez* l'article *Antiquités*, vol. I des planches. Celui de l'empereur Sévere. *Ibid.* Amphithéatre de Vérone. XVII. 88. *b.* Reſte d'un amphithéatre près de Bordeaux. XI. 773. *b.* Amphithéatre de Nîmes. XI. 148. *b.*

AMPHITHÉATRE. (*Anatomie*) I. 378. *a.*

AMPHITHÉATRE *de gazon*, (*Jardinage*) I. 378. *b.*

AMPHITHÉATRE, (*Fleuriſte*) agrément & utilité des amphithéatres dans un jardin. *Suppl.* I. 371. *a.*

AMPHITROSTYLE, *temple.* XVI. 61. *a.*

AMPHORE, ſens de ce mot employé dans l'Ecriture ſainte. I. 378. *b.*

AMPHORE, meſure en uſage chez les Grecs & les Romains; chez les Vénitiens. I. 378. *b.*

Amphore, *voyez* XVII. 298. *b.* Amphore capitoline & amphore ordinaire. XIII. 637. *b.*

AMPLIATION, terme de chancellerie. Lettres d'ampliation. Ampliation, en termes de finance, en termes de pratique. I. 379. *a.*

AMPLIATION, (*Antiq. rom.*) plus amplement informé, remiſe d'un jugement. Différence entre *ampliatio* & *comperendinatio.* L'ampliation eſt la remiſe défendue par M. Acilius Glabrion. Eſpece d'accuſé qu'on appelloit *ampliatus.* *Suppl.* I. 372. *a.*

Ampliation, lettres d'ampliation, de rémiſſion. IX. 414. *b.* Requête d'ampliation. XIV. 162. *b.*

AMPLIFICATION, (*Rhétorique*) définitions. I. 379. *a.* Différences entre l'amplification & la preuve. L'amplification eſt de deux ſortes : l'une roule ſur les choſes, l'autre a pour objet les mots & les expreſſions. La premiere peut s'exécuter de différentes manieres : par l'amas des définitions; par la multiplicité des circonſtances; par le détail des cauſes & des effets; par l'énumération des conſéquences; par les comparaiſons, les exemples; par les contraſtes.

L'amplification par les mots, ſe fait par des métaphores, des ſynonymes, des hyperboles, des périphraſes, des répétitions, des termes nobles & magnifiques. Regles à obſerver ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

AMPLIFICATION, (*Eloquence*) accumulation de toutes les circonſtances & qualités particulieres à la choſe dont on parle, propre à donner au diſcours la juſte étendue & la force néceſſaire. *Suppl.* I. 371. *a.* Les amplifications appartiennent principalement au ſtyle poétique & oratoire : elles ſont une partie importante de l'art du poëte, & c'eſt preſque la partie la plus eſſentielle de l'art de l'orateur. L'amplification arrête l'auditeur ſur l'idée qui doit le frapper : il a le tems de s'en bien pénétrer. Méthode la plus facile de faire cette ampliſication. *Ibid. b.* Lorſque la nature du ſujet oblige d'employer des idées ſimples & abſtraites, il faut auſſi les répéter à l'imagination & au cœur, & les préſenter ſous de nouvelles formes plus ſenſibles & plus frappantes. *Ibid.* 372. *a.*

AMPLITUDE, (*Géom. Aſtron.*) d'un arc de parabole; d'un aſtre en aſtronomie : elle eſt orientale ou occidentale. Complément de l'amplitude. Méthode pour trouver l'amplitude du ſoleil par la trigonométrie & par le globe. Amplitude magnétique. I. 380. *a.*

AMPLITUDES, *tables des* (*Aſtron.*) *Suppl.* IV. 923. *b.*

AMPOULE, (*Hiſt. anc.*) chez les anciens romains; chez les chrétiens. La ſainte ampoule de l'égliſe de Rheims. Chevaliers de la ſainte ampoule. I. 380. *a.*

AMPOULE, (*l'ordre de la ſainte ampoule*) ou de ſaint Remy. Son inſtitution. Fonction des quatre chevaliers de cet ordre. Marque qu'ils portent. *Suppl.* I. 372. *b.*

AMPOULE, (*Chir.*) ſorte d'ampoule appellée *cloche.* III. 544. *a.*

AMPOULÉ, (*Belles-Lettres*) ſtyle élevé outre meſure. Exemples deſtinés à faire connoître en quoi conſiſte ce défaut. *Suppl.* I. 372. *b.*

Ampoulé, du ſtyle ampoulé. VII. 332. *b.* XV. 554. *a.* Obſervation ſur ce vers d'Horace, *projicit ampullas & ſeſquipedalia verba. Ibid.* 22. *a.*

AMPULAT, (*Botan.*) plante de la famille des mauves. Premiere eſpece, *ampulat.* Ses autres noms. Deſcription de cette plante. *Suppl.* I. 373. *a.* Ses qualités & uſages. Seconde eſpece, *pulat.* Sa deſcription. Troiſieme eſpece, *wotel.* Lieux où croît cette plante. Sa deſcription & ſes uſages. *Ibid. b.*

AMPUTATION, (*Chirurg.*) quels ſont les cas où elle doit avoir lieu en chirurgie. Détermination de l'endroit où elle doit ſe faire. I. 380. *b.* Diſpoſition de toutes les choſes néceſſaires à l'opération. Situation où doit être mis le malade. Trois conditions eſſentielles à remplir dans l'opération: ſe rendre maître du ſang, abattre le membre, faire la ligature des vaiſſeaux & appliquer l'appareil. *Ibid.* 381. *a.* Détails ſur la maniere de remplir la ſeconde condition. *Ibid. b.* Comment il faut ſe rendre maître du ſang, lorſque l'amputation eſt faite. Application de l'appareil. Maniere de coucher le malade. Levée de l'appareil. *Ibid.* 382. *a.* Méthode propoſée par M. Sabourin, pour abréger les ſuites de l'opération. Autres méthodes rejettées par l'auteur. Amputation du bras dans l'article. *Ibid. b.*

Amputation, diverſes obſervations ſur la néceſſité d'amputer les membres gangreneux. VII. 470. *a.* Du tems où doit s'en faire l'amputation dans les gangrenes ſeches. 471. *b.* Des moyens d'arrêter les hémorrhagies dans les amputations. VIII. 122. *a, b.* 123. *a, b.* De la ligature des vaiſſeaux après l'opération. IX. 518. *a, b.* Uſage qu'on faiſoit autrefois des repercuſſifs après l'amputation d'un membre. XIV. 131. *a.* De la dénudation enſuite de l'opération. IV. 849. *b.* Moyen de remédier à la ſaillie de l'os, lorſqu'après l'amputation le moignon a pris une forme conique. IV. 849. *b.* Petit matelas de charpie pour couvrir la plaie du moignon. VII. 523. *a.* De la régénération des chairs, & de la ſuppuration à la ſuite d'une amputation. VIII. 642. *b.* Jambe de bois qui doit ſuppléer à celle qu'on a perdue par amputation. 442. *a, b.* Pourquoi des perſonnes mutilées rapportent quelquefois les ſenſations qu'elles éprouvent au membre qu'elles n'ont plus. XV. 46. *b.* Amputation d'un pied ſphacelé. 451. *b.* Du cancer. II. 588. *a, b.* Des épulis. VII. 546. *a.* Deſcription de la ſcie deſtinée aux amputations, & de la maniere de s'en ſervir. XIV. 784. *b.* 785. *a.* Couteaux pour les amputations. IV. 405. *b.* Des moyens de prévenir l'amputation dans les cas d'une bleſſure avec fracas dans l'os, & plaie conſidérable. *Suppl.* I. 925. *b.* 926. *a.* Uſage de la chaiſe chirurgicale pour les amputations. *Ibid.* II. 309. *a.*

AMQUEZ, (*Jean*) XVII. 4. *a.*

AMRI, (*Hiſt. des Juifs*) roi d'Iſraël. *Suppl.* I. 374. *a.*

AMSTERDAM, (*Géogr.*) bibliotheque de cette ville. II. 234. *a.* Bourſe. II. 373. *b.* Marché aux grains. X. 84. *b.* Place Lombarde. IX. 418. *b.* Canaux de l'Y dans cette ville. *Suppl.* II. 183. *b.* Trois ſortes de marchés dans le commerce d'Amſterdam. X. 84. *b.* Commencement de ſon commerce. III. 693. *a.* Les Gibelins y introduiſirent l'uſage des lettres de change. IX. 418. *b.* Maiſon des Lombards: comment on y prête ſur gages. 681. *a.* Banque d'emprunt. II. 61. *a.* Circonſtances dans leſquelles les viremens de partie furent établis à Amſterdam. XVII. 325. *a.*

AMVALLIS, (*Botan.*) eſpece de carambole. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. *Suppl.* I. 374. *a.* Ses qualités & uſages. Dénomination que Linnæus lui donne. *Ibid. b.*

Amvallis, caracteres qui diſtinguent cette plante de la carambole. *Suppl.* II. 233. *b.*

AMVETTI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 374. *b.* Qualités & uſages de cette plante. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 375. *a.*

AMULETE, (*Divin.*) image qu'on porte pendue au cou ou ſur ſoi, comme un préſervatif contre les enchantemens & les maladies. Noms que lui donnoient les grecs & les latins. Philacteres des juifs, eſpece d'amuletes. I. 383. *a.* Les chrétiens n'ont pas été exempts de ces ſuperſtitions. Les arabes, les turcs, les negres font grand cas de ces taliſmans. Les provençaux ſont dans la même erreur. Ces pratiques défendues par les peres & les conciles. Opinion de Boyle favorable aux taliſmans. *Ibid. b.* Amuletes préſervatifs de la peſte. Auteurs qui admettent ces ſuperſtitions. *Ibid.* 384. *a.*

Amulete, le chancelier Bacon en regarde l'uſage comme illicite. VI. 417. *b.* Uſage des amuletes contre les maladies. V. 618. *b.* Celles par leſquelles les romains préſervoient les enfans des faſcinations. VI. 417. *a, b.* Les mots *abracadabra* & *abraxas*, portés en qualités d'amuletes. I. 33. *b.* 34. *a, b.* Eſpece d'amuletes que les avocats portoient avec eux. III. 589. *b.* Amulete contre la peſte. 613. *b.* Amuletes dont les vertus étoient fondées ſur certains rapports de noms. IV. 748. *b.* Celles qui ſe trouvent dans les cabinets des curieux en Toſcane. Amuletes que Pignorius a fait connoître: leur uſage en Eſpagne. De l'uſage des *Agnus Dei.* VI. 417. *b.* Les hiéroglyphes portés en façon d'amuletes. VIII. 206. *a.* Amulete appellée *mikias* chez les anciens égyptiens. X. 500. *b.* Eſpece de remedes qui ont quelque rapport aux amuletes. XII. 355. *b.* Pierres employées en qualité d'amuletes. 579. *a.* *Voyez* l'article TALISMAN. Voyez auſſi les figures des amuletes des anciens à l'article *Antiquités*, du premier vol. des planches.

AMULI, (*Botan.*) genre de plante aquatique de la famille des perſonées. Premiere eſpece, *amuli.* Lieux où elle croit. Sa deſcription. *Suppl.* I. 375. *a.* Ses qualités & uſages. Erreurs de quelques botaniſtes ſur cette plante. Deuxieme eſpece, *annili.* Ses autres noms. Lieux où elle croît. Sa deſcription & ſes uſages. *Ibid. b.*

AMULIUS, peintre romain. XII. 274. *b.*

AMULIUS, frere de Numitor: comment il prétendit s'affermir ſur ſon trône uſurpé. XVII. 211. *a.*

AMURAT II. Sa victoire ſur Uladiſlas. XVI. 848. *a.*

AMURAT IV. Puiſſance de ce ſultan. IX. 868. *a.* Comment il réprima l'inſolence des janiſſaires & des Spahis. *Suppl.* III. 566. *b.*

AMUSANT, adj. (*Beaux-arts*) mot qui ſert à déſigner les ouvrages de l'art, qui n'ont d'autre but que d'exciter des ſentimens agréables, dont l'effet ſe borne au moment préſent. L'artiſte, qui, à tous égards, doit conſulter la nature, fera bien de l'imiter encore ici. Or, il eſt très-rare dans la nature que l'agréable ne viſe pas à une utilité plus relevée. L'amuſant y produit au moins toujours l'effet avantageux d'entretenir la ſérénité de l'eſprit & la ſanté du corps. Ainſi, nous exigeons de l'artiſte qui ne ſe propoſera que d'amuſer, qu'il le faſſe en homme de goût, & qu'il ſe ſouvienne que ce ſont des hommes & non des enfans, que ſon ouvrage doit amuſer. *Suppl.* I. 376. *a.* Ce n'eſt qu'à l'aide d'une grande fineſſe de tact, & de beaucoup d'expérience acquiſe par le commerce des meilleurs eſprits, qu'un artiſte peut ſe promettre de réuſſir dans un ouvrage de pur agrément. *Ibid. b.*

AMUSEMENT, *divertiſſement*, *récréation*, *réjouiſſance*, (*Synon.*) IV. 1069. *b.*

AMUSER, *divertir*, (*Synon.*) détermination préciſe de la ſignification de ces deux mots. *Suppl.* I. 376. *b.*

AMYANTE, (*Hiſt. nat.*) définition de cette ſorte de ſubſtance. *Suppl.* I. 376. *b.* Etymologie du mot *amyante.* Cette ſubſtance diſtinguée en quatre eſpeces. Les anciens lui donnoient auſſi le nom d'*asbeſte.* Et dans l'Encyclopédie, on trouve ces deux ſubſtances confondues; mais il y auroit plus d'exactitude à les diſtinguer. Toile précieuſe & cependant commune chez les anciens, qu'on faiſoit avec l'amyante. *Ibid.* 377. *a.* Il y a lieu de croire que notre amyante, que nous n'avons pas l'art d'ourdir en toiles légeres, comme les anciens, & qui ſe conſume & s'altere en partie au feu, n'eſt pas la même que celle des anciens. Auteurs qui ont regardé l'amyante comme un végétal. La plupart des naturaliſtes l'ont regardée cependant comme étant de la nature des pierres, dont elle ne differe que par l'arrangement des parties conſtituantes, & par le gluten qui les lie. Différentes qualités d'amyante. Lieux d'où on les tire: comment on les trouve. *Ibid. b.* Quelques-uns croient avec aſſez de vraiſemblance qu'elles ſont une décompoſition de quelque matiere diſſoute, qui ſe trouve entre deux lits d'argille, formée par une eſpece de ſuc qui ſe durcit à l'air. Pourquoi cette ſubſtance réſiſte au feu. C'eſt ſans doute une terre réfractaire qui ſert de baſe à l'amyante. On peut la conſidérer auſſi comme une eſpece de ſélénite. *Suppl.* I. 378. *a.* Comme on ne trouve point de carriere d'amyante, ni de ſélénite, cela prouve que ces corps ſont accidentellement formés, & ſont le produit de quelques autres corps. Ainſi on ne doit point mettre l'amyante au rang des matieres primitives du globe. Selon le docteur Meſny, elle ſeroit formée par la diſſolution ou l'efflorеſcence, ou la calcination de la pierre nommée *galactite.* Deux eſpeces d'amyante qu'on trouve dans les environs de Florence. Expériences chymiques qui démontrent la nature & la qualité de l'amyante.

Les vertus médicinales de cette ſubſtance, rapportées à la fin de l'article AMYANTE de l'Encyclopédie, regardées comme chimériques. *Ibid. b.*

Amyante, ſes rapports avec la galactite. *Suppl.* III. 167. *b.*

AMYCLÉE, deſcription du trône d'Apollon d'Amyclée, ouvrage du ſculpteur Bathyclès. XIV. 817. *a, b.*

AMYCLEUS, (*Myth.*) remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 378. *b.*

AMYDON, (*Arts*) cet article explique la maniere de faire l'amydon dans toutes ſes circonſtances. On trouve enſuite la définition de l'amydon, quelques ſtatuts concernant les amydonniers, l'uſage de cette matiere en médecine, & enfin l'expoſition de deux autres ſortes d'amydons, l'un fait avec la racine de l'*arum*, l'autre avec la pomme de terre. I. 384. *b.*

AMYDON, (*Chym.*) les expériences de MM. Beccaria & Keſſel-Meyer, nous apprennent que l'amydon exiſte tout formé dans la nature, qu'il fait partie de la plupart des plantes céréales, & qu'il eſt facile de l'en ſéparer. Eſpece de lotion de la farine de froment, par laquelle on obtient deux ſortes de ſubſtances, auxquelles on a donné le nom de *glutineuſe* &

d'*amylacée*. Cette derniere conſtitue vulgairement l'amydon. Différentes proportions de ces deux ſubſtances, ſelon les différentes eſpeces de bleds. La ſéparation des deux ſubſtances eſt aiſée dans le bon bled: elle l'eſt moins lorſque par vetuſté, par humidité, ou par d'autres cauſes, les grains ont été altérés. La ſubſtance amylacée eſt la ſeule dont la nature ſoit végétale: la partie glutineuſe paroît au contraire ſe rapprocher ſinguliérement de la nature animale, ou des ſucs lymphatiques ou albumineux. Obſervations & expériences qui le prouvent. *Suppl.* I. 379. *a*. Produit de la diſtillation de l'amydon. Expériences faites ſur cette ſubſtance. Des différens corps d'où l'on peut tirer la ſubſtance amylacée. *Ibid. b.*

Amydon, eſpece d'amydon faite avec du ſuc de manioc. II. 744. *a*. X. 769. *a*. Colle d'amydon. *Suppl.* II. 505. *b*.

AMYGDALES, (*Anatomie*) nature & diſpoſition de ces glandes. Comme elles ſont ſujettes à s'enflammer, elles occaſionnent ſouvent le mal de gorge. Maladies des amygdales. Remedes à ces maladies. I. 386. *b*.

AMYNTAS, médaille de ce roi de Macédoine. X. 253. *b*.

AMYOT, (*Jacques*) précis de ſa vie. Obſervations ſur ſes ouvrages. X. 324. *a*, *b*.

AMYRUTZÈS, philoſophe péripatéticien. XVI. 574. *b*.

A N

AN, (*Hiſt. aſtron.*) Définition générale. La grande année eſt le tems dans lequel les étoiles fixes font leur révolution. Année de chaque planete. Année proprement dite, diviſée en civile & aſtronomique. La viciſſitude des ſaiſons a donné occaſion à la premiere inſtitution de l'année; & la premiere attention qu'on a eue, a été de faire que les mêmes parties de l'année répondiſſent aux mêmes ſaiſons. I. 387. *a*. Différentes manieres de compter les années entre les différens peuples. Les aſtronomes ſont peu d'accord ſur la grandeur de l'année ſolaire. Moment où commence l'année aſtronomique. Différence entre l'année ſidéréale & l'année tropique. *Ibid. b*. Différence entre l'année civile & l'année tropique: cette différence a donné lieu de ſoudiviſer l'année civile en commune & biſſextile. Celle-ci fut inventée par Jules-Céſar; dans quel but. Pourquoi elle fut nommée *biſſextile*. Autre réformation de l'année civile indiquée à l'article GRÉGORIEN.

Année lunaire. Deux eſpeces de mois lunaires; le périodique & le ſynodique. I. 388. *a*. Année lunaire aſtronomique & civile. Différentes ſortes d'années civiles que les anciens ont imaginées. Ancienne année romaine. Correction de Numa. *Ibid. b*. Année Julienne. Année Grégorienne. *Ibid.* 389. *a*. Année égyptienne. *Ibid. b*. Ce qu'étoient les années des patriarches rapportées dans l'Écriture.

Ancienne année grecque. Année macédonienne. *Ibid.* 390. *a*. Année juive, ancienne & moderne. Année ſyrienne. Année perſienne. *Ibid. b*. Année arabe ou turque, éthiopique, ſabbatique chez les anciens Juifs. Année du jubilé. *Jour de l'an*. Jour auquel commençoit l'année chez les romains. Cérémonies de ce jour uſitées parmi eux. *Ibid.* 391. *a*. Jour où commence l'année en Angleterre. Commencement de l'année civile & de l'année eccléſiaſtique chez les juifs. Commencement de l'année chez les françois, chez les mahométans, chez les perſans, les chinois, les brachmanes, les mexicains, à Rome, & chez les grecs.

Les années ſont encore diſtinguées eu égard aux époques d'où on les compte. *Ibid. b*.

AN, années planétaires. XII. 703. *a*. Différence entre l'année ſidéréale (autrement dite anomaliſtique, aſtrale, périodique) & l'année tropique. I. 488. *a*. 778. *a*. Inſtant du commencement de l'année dans les tables aſtronomiques. V. 833. *b*. Années luniſolaires des premiers peuples du monde. IX. 725. *b*. 745. *a*, *b*. XVI. 772. *b*. — 774. *b*. Moyen d'accorder les années lunaires avec les ſolaires. V. 557. *b*. Comment les turcs font cet accord. *Ibid.* Année ſolaire, tropique & planétaire. XV. 309. *b*. L'année ſolaire trouvée par les anciens égyptiens, & reçue enſuite par les autres peuples. XVI. 773. *a*. Différentes années que les égyptiens ont ſucceſſivement établies. XVII. 722. *a*. X. 620. *b*. &c. Année cynique & année civile de ces peuples. *Suppl.* III. 737. *a*. IV. 811. *b*. Années des iſraélites. VIII. 543. *a*. XVI. 773. *b*. Moyen de trouver l'année juive. II. 554. *b*. Années des anciens grecs. VIII. 207. *a*. Année olympique, *Suppl.* IV. 127. *b*. des anciens romains: diviſion de l'année par Romulus. II. 552. *b*. X. 150. *b*. Changement que fit Numa à l'année. II. 553. *a*. Les années romaines étoient diſtinguées par les noms des conſuls. VI. 420. *b*. Années éthiopiennes. VIII. 35. *a*, *b*. Années des arabes & des mahométans. VIII. 773. 96. *a*. XVI. 773. *b*. 752. *a*. Maniere de trouver le nombre des années mahométanes. II. 554. *b*. De la maniere dont les peuples qui compoſoient la partie orientale de l'empire romain, comptoient leurs années vers les premiers ſiecles de l'ere chrétienne. X. 621. *a*. Années des ſiamois. XV. 149. *b*. 150. *a*. Comment on compte les années à Rome, en France, en Angleterre, à Florence. VIII. 643. *a*.

Variations ſur le tems & la ſaiſon où les différens peuples ont commencé leurs années. Les jours caniculaires étoient le commencement de l'année chez les égyptiens & les éthiopiens. II. 597. *b*. Tems où commence l'année des juifs. XIV. 371. *b*. Quel eſt le jour du commencement de l'année en Angleterre & en cour de Rome. V. 834. *b*. L'année de Romulus commençoit au premier de Mars. X. 150. *b*. En France on a commencé l'année à Pâques, juſqu'en 1564. *Ibid.* Le commencement de l'année fixé par l'ordonnance de Rouſſillon. XIV. 414. *b*. — *Voyez* JOUR DE L'AN.

Année climactérique. III. 532. *a*. Année emboliſmique. V. 557. *a*. Année émergente. 564. *a*. Année ſabbatique. XIV. 458. *a*. Année biſſextile. II. 264. *a*, *b*. Année jubilaire. IX. 1. *b*. Année ſacrée dans l'hiſtoire grecque. XIV. 477. *a*. Année vague dans le calendrier des égyptiens, des perſes, des cappadociens, des arméniens. XVI. 797. *b*.

AN, (*Jour de l'*) particularités ſur ce jour expoſées. VIII. 893. *a*.

AN ET JOUR. (*Juriſp.*) I. 392. *a*.

ANA, *Menagiana*, *Bolæana*, *&c.* Recueils dont le nom eſt terminé par *ana*. II. jv.

ANABAPTISTES, (*Hiſt. anc.*) Quels hérétiques des premiers ſiecles ont été les prédéceſſeurs des nouveaux anabaptiſtes. Sectes du douzieme ſiecle qui adopterent la même erreur. I. 392. *a*. Anabaptiſtes proprement dits. Incertitude ſur l'auteur de cette héréſie. Comment Sleidan détermine l'origine des anabaptiſtes. Leurs erreurs naquirent de l'abus de la doctrine de Luther. Guerre des payſans de Souabe. Exécution de Muncer & de Pfiffer. *Ibid. b*. Dernier échec que ſouffrirent les anabaptiſtes, après lequel ils n'oſerent plus ſe montrer ouvertement. Argumens par leſquels Calvin & d'autres auteurs les combattirent. *Ibid.* 393. *a*. Doctrine & mœurs des nouveaux anabaptiſtes. Divers noms ſous leſquels ils ſont connus. *Ibid. b*.

Anabaptiſtes perſécutés par Charles-Quint. X. 335. *a*, *b*. Différentes ſectes d'anabaptiſtes diſtinguées par les noms ſuivans: Ambroſiens. I. 326. *b*. Collégiens. III. 638. *b*. Conmans. III. 840. *a*. Gabriélites. VII. 413. *b*. Mammillaires. X. 6. *b*. Memnonites. X. 335. *a*, *b*. Nuds pieds ſpirituels. XI. 277. *b*. Sabbatairiens. XIV. 457. *b*. Anabaptiſtes de Suiſſe, leur doctrine conforme à celle de Servet. XV. 120. *a*.

ANACA, (*Ornith.*) eſpece de perruche du Breſil. *Suppl.* I. 379. *b*. Sa deſcription. Cet oiſeau ſe trouve encore à la Guiane. *Ibid.* 380. *a*.

ANACARDE, (*Hiſt. nat.*) fruit ou noyau. Diverſes eſpeces. La plus petite appellée *ligas*. Deſcription de l'arbre qui la produit. Anacarde moyen. I. 394. *a*. Ses différens uſages. Troiſieme eſpece dite *acajou*. Où ſe trouve l'arbre qui porte ce fruit. Deſcription de cet arbre. *Ibid. b*. Uſage de l'acajou & de ſon fruit. Les habitans du Breſil comptoient leur âge avec les noix de cet arbre: ils en ſerroient une tous les ans. *Ibid.* 395. *a*.

Anacarde; ligas, eſpece d'anacarde. IX. 515. *b*.

ANACEPHALÉOSE, (*Belles-Lettr.*) récapitulation des principaux chefs d'un diſcours. Comment elle doit ſe faire. Son utilité. I. 395. *a*. *Voyez* RÉCAPITULATION.

ANACHARSIS le ſcythe. XIV. 849. *a*.

ANACHIS, (*Myth.*) divinité tutélaire des égyptiens. I. 395. *a*.

ANACHORETE, (*Hiſt.*) parmi les grecs, il y a grand nombre d'anachoretes. Autres noms qu'on leur donne. Ceux de Syrie & de Paleſtine. Ceux de l'occident. L'ordre de S. Benoît en a eu beaucoup. Ils ne ſubſiſtent plus aujourd'hui. Les anciens ont enrichi leurs monaſteres. I. 395. *b*.

ANACHORETES de la Grece. X. 617. *b*. Mélote dont ſe couvroient les premiers anachoretes. X. 323. *b*. *Voyez* HERMITE, ASCETIQUE, CÉNOBITE.

ANACHUNDA, (*Botan.*) eſpece de ſolanum épineux du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 380. *a*. Ses uſages. Cette plante diſtinguée de celle que Piſon appelle *juripada*. *Ibid. b*.

ANACLASTIQUE, (*Optiq.*) ou *Dioptrique*. Ce mot ſe prend auſſi adjectivement. Point anaclaſtique. Courbes anaclaſtiques. I. 395. *b*.

ANACOCK, (*Botan.*) eſpece d'abrus. *Suppl.* I. 61. *a*.

ANACOLUTHE, (*Rhét.*) figure de mots, qui eſt une eſpece d'ellipſe. Etymologie de ce mot. Exemple tiré de Virgile. I. 396. *a*.

ANACOLUTHE, figure de grammaire. VI. 769. *b*. VIII. 402. *a*.

ANACRÉONTIQUE, Anacréon de Téos floriſſoit l'an du monde 3512. Caractere de ſon eſprit & de ſes poéſies. Traductions d'Anacréon, par madame Dacier, & par d'autres. Celle de Gacon. Odes anacréontiques d'Horace, & de M. de la Mothe. Meſure des vers qu'employoit Anacréon dans ſes odes. Celle des vers de nos modernes qui l'ont imité. *Ibid. b*.

ANACRÉONTIQUE, caractere des odes d'Anacréon. XI. 346. *b*. *Suppl.* IV. 93. *b*. Chanſons érotiques, eſpece d'odes

anacréontiques. V. 909. *a.* Odes anacréontiques en françois. *Suppl.* IV. 93. *b.* Obſervations ſur le poëte Anacréon, & ſur ſes odes. XII. 846. *a.* XVI. 143. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 444. *b.*

ANACTES, (*Myth.*) noms de quelques dieux qu'on prétendoit être nés dans Athenes. Nom d'honneur affecté aux fils & aux freres des rois de Chypre. I. 396. *b.*

ANADARA, (*Conchyl.*) coquillage bivalve, du genre de ceux qu'on appelle *arche de Noé*. Lieux où il ſe trouve. Sa deſcription. Auteurs à conſulter. *Suppl.* I. 380. *b.*

ANADIPLOSE, (*Gramm.*) figure. Exemples. I. 396. *b.*

ANADIPLOSE, figure de diction. V. 744. *b.*

ANADYOMENE, (*Hiſt. anc.*) tableau de Vénus peint par Apelle. I. 397. *a.*

ANADYOMENE, (*Hiſt. de l'art antiq. Peint. Sculpt.*) tableau d'Apelle repréſentant Vénus Anadyomene. Signification de cette épithete. Naiſſance de cette déeſſe. Traduction de quatre épigrammes ſur ce tableau; tirées de l'anthologie. *Suppl.* I. 381. *a.* Réflexions relatives à la peinture que dut naturellement produire la contemplation de ce chef-d'œuvre. Les actions & les diſpoſitions véritablement agréables en peinture, doivent être ſimples & néceſſaires; alors elles plaiſent ſans frapper. La poſition dont Apelle a fait choix pour exprimer ſa Vénus ſortant de la mer, eſt le plus grand exemple de ces graces produites par la juſteſſe & la ſimplicité. Le ſculpteur qui travailla ſa figure de bronze antique, dont on trouve la repréſentation, (*planch. I. des Antiquités. Suppl.*) a ſaiſi le même caractere & la même expreſſion. *Ibid. b.* Éloge du tableau d'Apelle. Plus on étudie les anciens, plus on eſt frappé du mérite & de la ſupériorité des Grecs. Éloge du mémoire de M. de Caylus ſur la Vénus Anadyomene d'Apelle. Parallele de ce tableau avec celui du Titien, qui repréſente Vénus eſſuyant ſes cheveux, ſeule, & dans l'eau juſqu'au deſſous de la ceinture. Bronze antique regardé par M. le comte de Caylus comme une imitation du tableau d'Apelle. *Ibid.* 382. *a.*

Anadyomene, ſurnom de Vénus. XVII. 36. *a.* Tableau de Vénus Anadyomene. *Ibid. b.*

ANADYR, (*Géogr.*) riviere de l'Aſie, au nord-eſt. *Suppl.* I. 636. *b.* 637. *a*, *b.* 638. *a.*

ANADYRSKOI, *Cap*, (*Géogr.*) *Suppl.* I. 637. *b.*

ANÆTIS, (*Myth.*) déeſſe adorée jadis par les Lydiens, les Arméniens & les Perſes. Ce qui concernoit ſon culte & ſa fête. Cette fête fut inſtituée en mémoire de la maniere ſinguliere dont Cyrus vainquit les Saces, peuples de Scythie. Statue de la déeſſe. Débris de cette ſtatue. I. 397. *a.*

ANÆTIS, *Anaïtis* & *Anitis*, dont on a fait un ſecond article dans l'Encyclopédie, ſont la même déeſſe; ſavoir Diane. Elle eſt encore nommée *Nanée*, ou Diane d'Elimaïs. *Suppl.* I. 382. *b.*

ANAETIS. *Voyez* NANÉE. XI. 12. *b.* & DIANE PERSIQUE. XII. 429. *b.* Sa fête célébrée à Babylone. XIV. 471. *b.* Son temple. XVI. 67. *a.*

ANAGNIE & AGNANIE, ſont la même ville d'Italie, dont il étoit inutile de faire deux articles dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 382. *b.*

ANAGOGIES, fêtes de Vénus célébrées à Eryce en Sicile. II. 759. *a.*

ANAGOGIQUE, *ſens*, (*Critiq. ſacr.*) XV. 21. *b.* 29. *a.* V. 366. *b.*

ANAGRAMME, (*Belles-lettr.*) étymologie de ce mot. Divers anagrammes cités. I. 397. *b.* Regles de l'anagramme. Qui en fut l'inventeur chez les modernes, & qui ſont ceux qui s'y ſont exercés. Deux manieres de faire des anagrammes. Deux anagrammes heureuſement trouvées. Celles qu'on appelle mathématiques, les numérales, ou chronogrammes. *Ibid.* 398. *a.*

Anagramme, on s'eſt ſervi de ce jeu d'eſprit pour amener ou l'éloge ou la ſatyre de la perſonne dont le nom donnoit l'anagramme. Eſpece d'anagramme exécutée par des danſeurs en l'honneur de Staniſlas, qui, dans la ſuite, devint roi de Pologne. *Suppl.* I. 382. *b.*

Anagramme, la ſcience des anagrammes dépend de celle des combinaiſons. III. 664. *b.* XII. 388. *a.* L'abus de l'anagramme regardé comme une des ſources de la mythologie. VIII. 81. *a.*

ANAGYRIS, (*Botan.*) genre de plante. Ses différens noms. Caractere générique. Deſcription de l'unique eſpece de ce genre qui nous ſoit connue. Lieux où croît cette plante. Sa culture. Maniere de la multiplier. *Suppl.* I. 383. *a.*

ANAGYRUS, (*Géogr. & Myth.*) bourg de l'Attique. Anecdote ſur le dieu appellé *Anagyrus*. I. 398. *b.*

ANALEMME, (*Aſtron.*) eſpece de planiſphere. Uſage de cette machine. I. 398. *b.* On appelle auſſi *analemme*, le trigône des ſignes, utile à ceux qui tracent des cadrans. *Ibid.* 398. *a.*

ANALEPTIQUES, (*Médec.*) remedes deſtinés à rétablir les forces. Comment ils agiſſent. Dans quels cas ils ſont ſalutaires. Quand on doit s'en abſtenir. Indication des principaux, tirés des végétaux, des animaux, & autres ſubſtances. I. 399. *a.*

ANALEPTIQUES. *Voyez* RECOUVREMENT des forces, & RESTAURATIF.

ANALOGIE, (*Logiq. & Gramm.*) étymologie du mot. I. 399. *a.* Définition. Raiſonnemens fondés ſur l'analogie. *Ibid. b.* La regle de l'analogie n'eſt pas une regle de certitude; mais elle forme ſouvent une grande probabilité. En matiere de foi on ne doit point raiſonner par analogie. Ce que c'eſt que l'analogie en grammaire. *Ibid.* 400. *a.* Uſage de ce mot en mathématique & en médecine. *Ibid. b.*

Analogie. Voyez INDUCTION. De quel principe ſe déduit la juſteſſe des concluſions que nous tirons de l'analogie. Utilité de cette voie de connoiſſances. III. 894. *b.* C'eſt en joignant l'analogie au témoignage des ſens, que nous nous aſſurons de la vérité des choſes. XV. 27. *a.* De l'uſage de l'analogie en phyſique. VI. 301. *b.* *Suppl.* IV. 322. *a*, *b.* 786. *a*, *b.* De ſon uſage en matiere grammaticale. IV. 641. *b.* Elle peut ſervir à décider entre deux locutions, quelle eſt celle qu'on doit admettre. XVII. 518. *b.*

ANALOGIE, (*Belles-lettr.*) par l'analogie du ſtyle en lui-même, on entend l'unité de ton & de couleur. Le ton le plus aiſé à prendre & à ſoutenir, après celui du bas peuple, c'eſt le ton de la haute éloquence & de la haute poéſie. Le plus difficile à ſaiſir & à obſerver avec juſteſſe, eſt celui du familier noble. C'eſt pourquoi un ouvrage dans ce genre ne peut être bien écrit, dans notre langue, qu'à Paris, &c. C'eſt encore moins par la diverſité des tons, que par l'incertitude & la variation continuelle de leurs limites, qu'il eſt difficile d'obſerver, en écrivant, une parfaite analogie de ſtyle. A meſure qu'une langue ſe polit, & que le goût s'épure, les divers ſtyles s'affoibliſſent, & leur cercle ſe rétrecit. Peut-être les langues anciennes avoient-elles des tons auſſi variés que la nôtre; mais la gêne à laquelle les anciens étoient ſoumis, par rapport à l'analogie, n'eſt pas ſenſible pour nous. *Ibid. b.* Eſpece d'analogie entre l'expreſſion & la penſée; 1°. lorſqu'au moyen des termes imitatifs, on peint le bruit & le mouvement d'un objet; 2°. lorſque, par l'harmonie & le coloris, on en peint le caractere idéal ou ſenſible. Analogie d'habitude, celle que des impreſſions répétées ont établies entre les ſignes de nos idées, & nos idées elles-mêmes. *Ibid.* 384. *a.* L'analogie des mots entr'eux n'eſt pas toujours une raiſon de les appliquer à des idées analogues entr'elles: l'uſage à cet égard n'eſt pas conſéquent. Dans certaines circonſtances, il n'eſt pas avantageux d'employer le mot propre ou d'habitude; mais il faut uſer des termes métaphoriques ou de circonlocution. Le cas particulier où le mot propre a l'avantage, & ne peut être ſuppléé, c'eſt dans les choſes de ſentiment. Affoibliſſement que ſouffre la penſée ou le ſentiment exprimé dans une langue étrangere. Quelle en eſt la raiſon. *Ibid. b.*

ANALOGUE, (*Gramm.*) les langues diſtinguées en analogues & en tranſpoſitives: obſervations ſur les premieres. VIII. 853. *b.* IX. 258. *a*, *b.* 263. *b.* 264. *b.* 265. *a.* XVI. 561. *a.* Termes analogues. XVI. 156. *b.*

ANALYSE, (*Math. Arithm. Algeb.*) méthode de réſoudre les problêmes mathématiques, en les réduiſant à des équations. Son utilité. I. 400. *b.* Elle ſe diviſe en analyſe des quantités finies & celle des infinies. Anciens auteurs d'analyſe. Principaux auteurs ſur l'analyſe des infinis. Obſervations ſur l'analyſe démontrée du P. Reyneau. *Ibid.* 401. *a.*

Analyſe, (*Mathémat.*) de la méthode des anciens. Définition que Pappus donne de l'analyſe. Son but eſt de découvrir la vérité, ou de trouver le moyen d'exécuter ce qu'on s'eſt propoſé: ainſi on la diſtingue en théorétique & problématique. *Suppl.* I. 385. *a.* Les anciens n'avoient rien qui reſſemblât à notre calcul: ils pratiquoient leur analyſe à force de tête. Comment ils en avoient diminué la difficulté. Ce qui nous reſte des écrits analytiques des anciens. Parallele de leur méthode analytique avec celle des modernes. *Ibid. b.* Avantages de nos calculs. On en tireroit un plus grand parti, ſi l'on faiſoit plus d'uſage de quelques théorêmes que les anciens nous ont laiſſés. Tels ſont ſur-tout ceux qui ſont contenus dans le livre des *Data* d'Euclide. Obſervations ſur la nature de ces *data*. Les propoſitions qu'on trouve dans ce livre, ſervent d'abord à faire voir quelles conditions d'un problême ſont ſuperflues, parce qu'elles ſont néceſſairement renfermées dans les autres. Enſuite les mêmes propoſitions ſont utiles à réſoudre pluſieurs problêmes géométriques, ſans beaucoup de difficulté. Exemple de cette ſeconde utilité. Solution des problêmes 4 — 10, de l'arithmétique univerſelle de Newton, par la propoſition 67 de ce livre. *Ibid.* 386. *a.*

Analyſe, hiſtoire de l'analyſe. I. 260. 261. En quoi conſiſtoit celle des anciens. I. 677. *b.* IV. 1014. *b.* Différence entre l'algebre & l'analyſe, & entre l'analyſe en géométrie, & l'analyſe en logique. VII. 637. *b.* Application de l'analyſe à la géométrie. I. 550. *b.* 677. *b.* VII. 637. *a.* Service que Deſcartes a rendu en cela à la géométrie. I. 550. *b.* Avantages des calculs algébriques appliqués à la géométrie. I. 677. *b.* Application de l'analyſe & de la géométrie à la phyſique. I.

552. *b.* L'analyſe perfectionnée par M. Newton. I. 262. *a.* XVII. 631. *a.* Eſpece d'analyſe appellée par Leibnitz, *analyſe de ſituation.* XV. 232. *a.* Obſervations ſur le mémoire de M. Fontaine, ſur l'analogie. V. 853. *a*, *b.*

ANALYSE. (*Gramm.*) I. 401. *b.*

Analyſe, conſtruction analytique. *Voyez* CONSTRUCTION, & VII. 845. *a.*

ANALYSE, (*Logique*) avantages de cette méthode. Dans l'expoſition ou la recherche de la vérité, il faut commencer par les idées les plus ſimples. Divers ſentimens des philoſophes ſur ces idées ſimples. I. 401. *b.* Avantages d'une analyſe ſage & bien ordonnée. La marche de l'eſprit ſelon cette méthode, eſt plus naturelle que celle qu'il ſuit dans la ſyntheſe. Inconvéniens de cette derniere méthode, lorſqu'elle eſt employée par les géometres. L'analyſe n'eſt pas moins préférable, lorſqu'il s'agit de communiquer nos découvertes aux autres. Exemple tiré de l'application de l'analyſe à l'étude des mathématiques. *Ibid.* 402. *a.* Le même ordre doit être ſuivi dans celle des autres ſciences. Avantages qui en réſulteront. D'où viennent les défauts des raiſonnemens des philoſophes. *Ibid. b.*

Analyſe, en quoi conſiſte la méthode analytique. I. 403. *b.* Sciences auxquelles elle convient le mieux. Ses avantages. V. 495. *a.* Utilité & ſûreté de cette méthode. X. 752. *b.* Comment nous parvenons à analyſer les objets. *Suppl.* I. 67. *b.* De l'analyſe des idées & des penſées pour en donner le développement. *Suppl.* II. 708. *a.* Regles à ſuivre, en remontant de l'effet à la cauſe. V. 405. *b.* Développement de la méthode analytique que doit ſuivre le phyſicien en étudiant la nature. VII. 614. *a*, *b.* — 618. *b.* De l'uſage de cette méthode en mathématique. *Suppl.* III. 917. *a*, *b.* en aſtronomie. *Ibid. b.* en phyſique. *Suppl.* IV. 321. *b.* Sur l'analyſe, *voyez* MÉTHODE.

ANALYSE d'un livre, d'un ouvrage. En quoi conſiſte l'art de cette ſorte d'analyſe. Modeles d'analyſe. I. 403. *a.*

Analyſe, eſpece d'index. I. 403. *a.*

ANALYSE, (*en Chymie*) le feu en eſt le principal agent. Principes que fourniſſent les corps analyſés. L'analyſe des végétaux & des animaux plus aiſée que celle des minéraux. L'analyſe des plantes par diſtillation n'en fait point connoître les vertus. Ce qui rend celle de quelques minéraux impratiquable. I. 403. *a.* Comment on eſt ſouvent trompé par de prétendus chymiſtes qui ſe chargent d'analyſer certains remedes ſecrets ou certaines eaux pour en connoître la compoſition. Difficulté d'analyſer une eau minérale. *Ibid. b.*

Analyſe chymique. Analyſe menſtruelle. X. 342. *b.* Analyſe des ſubſtances animales. XV. 585. *b.* Des végétaux. XVI. 869. *b.* 870. *a*, *b*, *Suppl.* II. 31. *b.* Opérations pour les eſſais, qui ſont les mêmes que celles de la chymie analytique. V. 989. *b.* Exactitude de l'analyſe. XIII. 375. *a.* A quel point de décompoſition l'on a pu parvenir par l'analyſe. III. 418. *b.* Quelle a été l'utilité de l'analyſe produite par une diſtillation pouſſée par degrés juſqu'à la plus grande violence du feu. IV. 1056. *a.* Remarque ſur l'ancienne méthode d'analyſe & ſur une nouvelle. XVI. 870. *a*, *b.*

Analyſe des hazards, *voyez* HAZARD.

ANALYTIQUE, adjectif. (*Mathém.*) En quoi conſiſte la méthode analytique dans la philoſophie naturelle. I. 403. *b.* *Voyez* ANALYSE. En quoi conſiſte la ſynthétique. Définition de l'une & de l'autre employée en géométrie. *Ibid.* 404. *a.*

ANAMORPHOSE, (*en Peinture & Perſpective*) Projection monſtrueuſe de quelque image qui néanmoins paroît réguliere à un certain point de vue. Méthode à ſuivre pour la faire. Singuliers ouvrages en ce genre. I. 404. *a.* Autre pratique pour faire méchaniquement une anamorphoſe. Maniere d'en tracer une ſur la ſurface convexe d'un cône, & ſur une pyramide dont la baſe ſeroit un polygone. Anamorphoſes tracées ſur deux côtés du cloître des Minimes de la place royale, à Paris. *Ibid. b.* Traités latins du pere Nicéron & du pere Maignan, ſur ce même ſujet. Comment on peut tracer une figure difforme, qui paroiſſe de ſa figure naturelle dans un miroir cylindrique. Méthode pour tracer de telles images qui ſoient rétablies par des miroirs coniques ou pyramidaux. Machine anamorphotique. *Ibid.* 405. *a.* Anamorphoſes en dioptrique. Maniere de les deſſiner. Ouvrages connus en ce genre. *Ibid. b.*

Anamorphoſe. Regle pour faire une anamorphoſe, qui paroiſſe réguliere & bien faite à travers un polyhedre. XII. 944. *a.*

ANAMNESTIQUE, (*Médecine*) ſignes anamneſtiques. III. 688. *b.* XV. 188. *b.*

ANAMULU, (*Botan.*) arbre toujours verd du Malabar. Ses différens noms. Deſcription, qualités & uſages de cet arbre. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 388. *b.*

ANAN, (*Géogr.*) *Anan* & *Annan* ne devoient être qu'un ſeul & même article dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANAS, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Miller en diſtingue ſix eſpeces. Leurs deſcriptions. I. 405. *b.* Fruit de l'ananas. Comment cette plante nous eſt parvenue. Qualité des ananas cultivés en Europe. Tems & caractere de leur maturité. Vin, confiture d'ananas. *Ibid.* 406. *a.*

Ananas. Engrais propre aux ananas. XV. 880. *b.* Ananas ſauvages, appellés *karatas.* IX. 113. *a*, *b.* Ananas repréſenté VI. vol. des planches, regne végétal, planche 96.

ANANEL, (*Hiſt. ſacr.*) grand-prêtre des Juifs, ſous Hérode le grand. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANIAS, (*Hiſt. ſacr.*) ſouverain ſacrificateur des Juifs, ſucceſſeur de Joſeph, fils de Camith. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANIAS, (*Hiſt. des Juifs*) ſurnommé le Saducéen, célebre dans la révolte des Juifs contre les Romains. *Suppl.* I. 389. *a.*

ANANISAPTA, (*Magie*) taliſman contre la peſte, qui conſiſte à porter ſur ſoi ce mot écrit. Ce qu'en dit Delrio. I. 406. *a.* Etymologies prétendues de ce mot. *Ibid. b.*

ANANTALI, (*Botan.*) plante du Malabar de la famille des orchis. Noms que les botaniſtes lui ont donnés. Sa deſcription. *Suppl.* I. 389. *b.* Ses qualités & uſages. Erreur de Linnæus ſur cette plante. *Ibid.* 390. *a.*

ANANUS, (*Hiſt. des Juifs*) grand-prêtre des Juifs, appellé Anne dans l'évangile. *Suppl.* I. 390. *a.*

Ananus, fils du précédent, grand-prêtre, & enſuite gouverneur de Jéruſalem. *Suppl.* I. 390. *a.*

ANAPARUA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 390. *a.* Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

ANAPAUOMENE, (*Hiſt. nat.*) fontaine de Dodone. Phénomenes merveilleux de cette fontaine. I. 406. *b.*

ANAPE, (*Géogr. anc. Myth.*) fleuve de Sicile. Fiction des poëtes ſur ce fleuve. I. 406. *b.*

ANAPESTE, (*Littér.*) ſorte de pié dans la poéſie grecque & latine. Etymologie du mot. I. 406. *b.*

ANAPESTE, (*Littér.*) dactyle renverſé. Uſage qu'en faiſoient les Grecs. Le récitatif de Lully a le plus ſouvent la marche de l'anapeſte. Caractere de l'anapeſte françois. *Suppl.* I. 390. *b.*

ANAPHÉ, (*Géogr. anc.*) iſle de la mer Egée, aujourd'hui Nanfio. XI. 12. *b.*

ANAPHONESE, l'exercice par le chant. Effets d'un tel exercice par rapport à la ſanté. I. 407. *a.*

ANAPHORE, (*Gramm.*) figure d'élocution. Etymologie du mot. Exemple. I. 407. *a.*

ANAPLEROTIQUES, remedes qui réparent les chairs ulcérées. Comment ils agiſſent. Précautions à prendre dans l'uſage de ces remedes. I. 407. *a.* *Voyez* INCARNATIF, SARCOTIQUE.

ANAPODARI, (*Géogr.*) cette riviere eſt auſſi appellée *Anpadore* ou *Arpadore.* Il eût fallu n'en faire qu'un article dans l'Encyclopédie.

ANARCHIE, tout gouvernement en général tend au deſpotiſme ou à l'anarchie. I. 407. *b.*

Anarchie, eſpece d'anarchie appellée autonomie. I. 897. *b.*

ANASARQUE, (*Médecine*) Différence entre l'anaſarque & la leucophlegmatie. IX. 437. *a.*

ANASCHORIGENAM, (*Botan.*) eſpece d'ortie du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 390. *b.* Seconde eſpece : *vallischorigenam.* En quoi elle differe de la précédente. Ses uſages. *Ibid.* 391. *a.*

ANASCHOVADI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Lieux où elle croît. Sa deſcription. *Suppl.* I. 391. *a.* Qualités & uſages de cette plante. *Ibid. b.*

ANASTASE, (*Saint*) édition de ſes œuvres. Principal but de ſes écrits. XII. 342. *b.*

ANASTASIE *ou* ANASTASIOPLE, (*Géogr.*) ville de ce nom. Tranſpoſition de cet article dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 391. *b.*

ANASTOMOSE, (*Anat.*) excès d'ouverture dans l'orifice des vaiſſeaux. Etymologie de ce mot. Autre ſens dans lequel on le prend. Communication réciproque de deux vaiſſeaux. I. 407. *b.* Il en eſt de pluſieurs eſpeces. On n'a eu longtems que des conjectures ſur la maniere dont les extrémités des vaiſſeaux artériels tranſmettoient le ſang aux veines. Comment on eſt parvenu à la connoître. Ouvrage intitulé *Anaſtomoſis retecta. Ibid.* 408. *a.*

ANASTOMOSE, (*Anat.*) ancienne ſignification de ce mot. Signification moderne & généralement connue. Les anaſtomoſes regnent dans toutes les claſſes des vaiſſeaux. Les grandes ſe trouvent principalement dans les veines. *Suppl.* I. 391. *a.* Celles qui ſont formées par deux troncs d'arteres qui ſe réuniſſent, ſont plus rares. Les anaſtomoſes médiocres ſont ſans nombre. Deux arteres voiſines ſe réuniſſent conſtamment par des branches qui ſe rencontrent. Les anaſtomoſes des arteres & des veines ſont capillaires, & il ſeroit dangereux qu'il y en eût de plus groſſes. *Ibid.* 392. *a.* Il eſt prouvé que le ſang des arteres ne s'épanche point dans la tunique cellulaire. De l'utilité des anaſtomoſes. Elles ſervent à broyer le ſang. Mais il n'y a pas lieu de croire, comme le penſoit Bellini, qu'elles ſervent à la ſécrétion des humeurs. Celles qui ſont conſidérables ont cer-

tainement pour but de suppléer aux embarras qui pourroient naître dans le mouvement du sang. L'anastomose empêche, par exemple, la ligature de l'artere humérale de devenir mortelle. *Ibid. b.* De plus, les anastomoses donnent au sang la facilité de se décharger dans des situations & dans des circonstances où il ne peut pas suivre son courant naturel. On a cru, & avec beaucoup de probabilité, que les arcades & les anastomoses pouvoient encore servir à rétablir le mouvement d'un amas de globules, qui sans ce secours, pourroient arrêter le mouvement du sang. *Ibid.* 393. *a.*

Anastomose, celle qui fait la communication des veines & des arteres. XVI. 875. *a.* III. 468. *b.* Premiers anatomistes qui l'ont découverte. *Suppl.* IV. 238. *b.* C'est dans cet endroit que se fait la sécrétion des parties huileuses du sang qui servent à former la graisse. VII. 839. *a.* Anastomoses entre les nerfs. *Suppl.* III. 58. *a.*

ANASTROPHE, (*Gramm.*) vice de construction. Etymologie de ce mot. Exemples. I. 407. *a.*

Anastrophe, figure de grammaire. VI. 769. *a.* VIII. 401. *a*, *b.*

ANATAJAN. (*Géogr.*) Remarque sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 393. *b.*

ANATE *ou* ATTOLE, (*Hist. nat.*) teinture qui se prépare aux Indes, à-peu-près comme l'indigo. Maniere dont on la fait. I. 408. *a.*

ANATHÊME, (*Théolog.*) sens du mot *cherem* des Hébreux. Exemples d'anathêmes sous la loi de Moïse. Anathêmes prononcés par l'église chrétienne. Anathêmes judiciaires & abjuratoires. Dans quel sens saint Paul desiroit être fait anathême pour ses freres. Il faut remarquer que ce mot est pris quelquefois dans un sens favorable, & qu'alors il signifie *consacré*, *dévoué*. I. 148. *b.*

Anathême. Voyez EXCOMMUNICATION. VI. 224. *b.* De l'anathême chez les anciens Hébreux. VIII. 503. *b.* De l'anathême prononcé par le mot *maran-atha*. X. 66. *b.*

ANATIFERES, *conques*, (*Conchyl.*) coquilles de mer. IV. 189. *a.* *Suppl.* II. 549. *a*, *b.* En quoi elles different des pouce-pieds. XIII. 187. *a.*

ANATILIA, (*Géogr.*) lieu dans la Gaule. *Suppl.* IV. 11. *b.*

ANATOLIE, principautés particulieres que les Turcs formerent dans l'Anatolie au commencement du quatorzieme siecle. XIV. 654. *a*, *b.* *Voyez* NATOLIE. XI. 37. *b.*

ANATOMIE, étymologie & différentes acceptions de ce mot. But de l'anatomie. Avantages de l'anatomie. I. 409. *a.* Dispute contre les médecins dogmatiques & les empyriques sur ces avantages. Parti moyen que prit Celse pour terminer la dispute. Ici l'on examine si la dissection vivante d'un malfaiteur blesse l'humanité. *Ibid. b.* Exemple d'un cas où l'exécution d'un criminel fut transmuée utilement en opération anatomique. *Ibid.* 410. *a.* Dans la question sur les avantages de l'anatomie, chacun a pris le parti qui convenoit à ses lumieres anatomiques. Six propositions bien établies qui démontrent l'utilité de l'anatomie. *Ibid. b.* Histoire abrégée des progrès de cet art. Son origine. *Ibid.* 411. *a.* Philosophes qui l'ont cultivé. Esquisse de l'anatomie & de la philosophie d'Aristote. *Ibid. b.* Autres anatomistes venus après lui. Decouvertes d'Herophile & d'Eudeme sur les nerfs. Système de Physiologie d'Herophile. *Ibid.* 412. *a.* On croit qu'Herophile & Erasistrate oserent les premiers ouvrir des corps humains. Découvertes & connoissances physiologiques de ce dernier. Anatomistes qui les ont suivis. Système d'Aretée, Rufus, Galien. Progrès de l'anatomie retardés. *Ibid. b.* Ouvrages de Galien. Soranus. Traité de Théophile-Protospatarius. Nemesius. Siecles d'ignorance. Ouvrages de Mundinus. Ceux de Concorrigio publiés en 1515. Epoques dans l'histoire générale de l'anatomie. Auteurs qui ont travaillé & écrit depuis Vésale jusqu'à nous : découvertes qu'ils ont faites. *Ibid. b.* Avantages que nous ont procuré ces découvertes. *Ibid.* 415. *a.* & l'anatomie en général. *Ibid. b.* Anatomie humaine, & anatomie comparée. Division de l'anatomie selon les diverses parties que présente le corps humain. Explication des planches anatomiques contenues dans l'Encyclopédie. *Ibid.* 416. *a.*

Planche I. Fig. 1, de Vesale, représente le squelette, vu en devant. I. 416. *a.*

Fig. 2, représente la tête du squelette, vue dans sa partie inférieure. *Ibid. b.*

Les fig. 3, 4, 5, représentent des squelettes de fœtus de différens âges. *Ibid.* 417. *a.*

Planche II. Fig. 1., de Vesale, représente le squelette, vu de côté.

Fig. 2, représente la base du crâne. I. 417. *a.*

Fig. 3, représente les dents dans leur entier.

Fig. 4, Fig. 5, Fig. 6, } de Clopton Havers. *Ibid.* 417. *b.*

Planche. III. Fig. 1, de Vesale, représente le squelette, vu en arriere.

Fig. 2—8, représentent différens degrés d'ossifications de l'os parietal, par où l'on voit comment les intervalles entre les fibres osseuses se sont remplis par degrés. I. 417. *b.*

Planche IV. Fig. 1, d'Albinus. I. 417. *b.*

Fig. 2, d'Albinus. *Ibid.* 418. *a.*

Fig. 3, de Courcelles. *Ibid. b.*

Planche V. d'Albinus, deux figures. I. 418. *b.*

Planche VI. Fig. 1, d'Albinus. I. 419. *b.*

Fig. 2, Fig. 3, } de Courcelles. *Ibid.* 420. *b.*

Fig. 4, de Courcelles. *Ibid.* 421. *a.*

Planche VII. Fig. 1, d'Haller; elle représente le diaphragme. I. 421. *b.*

Fig. 2, de M. Duverney, représente le pharynx, vu postérieurement.

Fig. 3, du même; elle représente le larynx, vu antérieurement.

Fig. 4, d'Eustachi; elle représente le larynx, vu postérieurement.

Fig. 5, du même, représente le larynx ouvert & vu sur le côté. *Ibid.* 422. *a.*

Planche VIII. Fig. 1, de Drake. I. 422. *a.*

Fig. 2, ramifications de la veine-porte dans le foie. I. 423. *a.*

Fig. 3, membranes de la trachée-artere séparées les unes des autres.

Fig. 4, tronc d'une grosse veine disséqué.

Fig. 5, une partie de l'aorte tournée dedans en dehors.

Fig. 6, vaisseaux lymphatiques.

Fig. 7, ramifications de la veine-cave dans le foie.

Fig. 8, de Ruisch; parties des arteres distribuées dans le placenta.

Fig. 9, l'artere pulmonaire.

Fig. 10, tronc de la veine pulmonaire. *Ibid. b.*

Planche IX. Figure 1, des transactions philosophiques. Elle représente les troncs de la veine-cave avec leurs branches disséquées dans un corps adulte. I. 423. *b.*

Fig. 2, les troncs de la veine-porte, disséqués & developpés.

Fig. 3, d'Huber; représente la moëlle épiniere à gauche. *Ibid.* 424. *a.*

Fig. 4, du même; représente une portion de la moëlle épiniere de la partie supérieure du dos, & considérée en devant. *Ibid. b.*

Planche X. Figure 1, de Vieussens. I. 424. *b.*

Fig. 2, d'Eustachi. *Ibid.* 426. *a.*

Planche XII. Fig. 1, d'Haller; représente les arteres de la face. I. 427. *b.*

Fig. 2, du même; représente une partie de la distribution de la carotide externe. *Ibid.* 428. *a.*

Fig. 3, de Ruisch, le procès ciliaire, vu au microscope.

Fig. 4, du même; le globe de l'œil & les nerfs qui s'y rendent.

Fig. 5, du même; la langue, vue dans sa partie inférieure.

Figure 6, du même; la choroïde sans ses vaisseaux. *Ibid. b.*

Fig. 7, de Cowper; les muscles de l'œil presque dans leur situation naturelle.

Fig. 8, de Bidloo; la paupiere supérieure avec ses glandes & ses poils, vus à la loupe.

Fig. 9, de Ruisch, la choroïde & ses arteres.

Fig. 10, du même; la sclérotique & la rétine.

Fig. 11, du même; l'humeur vitrée & la cristaline.

Fig. 12, du même; lames de la sclérotique.

Fig. 13, du même; l'iris.

Fig. 14, d'Heister; la langue, vue dans sa face supérieure. *Ibid.* 429. *a.*

Planche XIII. De l'oreille. Fig. 1, de Duverney. Elle représente la distribution de la portion dure dans les différentes parties de la face. I. 429. *a.*

Fig. 2, d'après nature, représente l'os des tempes en situation, & vu à sa partie latérale externe.

Fig. 3, d'après nature, l'os des tempes, vu dans sa partie inférieure.

Fig. 4, représente le même os, vu par sa face latérale interne. *Ibid. b.*

Fig. 5, d'après nature, représente les canaux demi-circulaires & le limaçon.

Fig. 6, de Valsalva, représente les canaux demi-circulaires, le limaçon, les osselets de l'oreille, &c. en situation.

Fig. 7, de Ruisch, représente les osselets de l'ouïe dans leur état naturel & recouverts de leur perioste.

Fig. 8, de Valsalva, représente la distribution de la portion molle dans les canaux demi-circulaires. *Ibid. b.*

Fig. 9, 10, de Bidloo, représentent la peau & l'épiderme, vus au microscope.

Fig. 10, représente l'épiderme.

Fig. 11 & 12, d'après Ruisch, représentent la cloison des

narines couvertes de la membrane pituitaire, garnie de ſes vaiſſeaux & de ſes glandes muqueuſes. *Ibid.* 430. *a.*

Planche XIV. Fig. 1, d'Haller.

Fig. 2, de Ridley. *Ibid.* 430. *a.*

Planche XV. Les figures de cette planche ſont tirées des *adverſaria anatomica* de Tarin, elles repréſentent les cavités du cerveau & du cervelet.

Fig. 1, on voit dans cette figure les deux portions antérieures & poſtérieures de la tête. *Ibid. b.*

Fig. 2, la partie moyenne de la coupe de la figure 1, qui repréſente la face; le plexus choroïde en a été enlevé; la coupe O P du bord poſtérieur du corps calleux, &c. a été éloignée pour découvrir la partie ſupérieure du cervelet. *Ibid.* 431. *a.*

Fig. 3, eſt preſque la même que la précédente, ſinon qu'elle repréſente le troiſieme ventricule.

Fig. 4, la tête coupée de maniere qu'on découvre les ſinus antérieurs des ventricules latéraux du cerveau & les cornes du belier.

Fig. 5, repréſente une coupe verticale de la tête, de droite à gauche, le long de la partie poſtérieure des oreilles, & le cervelet coupé, de maniere qu'on puiſſe y découvrir le quatrieme ventricule. *Ibid. b.*

Planche XVI. Figure d'Haller; repréſente les arteres de la partie antérieure & interne de la poitrine. I. 432. *a.*

Fig. 2, du même; l'aorte inclinée ſur la gauche, afin qu'on puiſſe mieux voir les arteres bronchiales du même côté. *Ibid. b.*

Fig. 3, de Nuck; repréſente une partie de la mammelle.

Fig. 4, de Bidloo; repréſente les veſicules d'un rameau bronchial. *Ibid.* 433. *a.*

Planche XVII. De Senac. Fig. 1, repréſente la face convexe du cœur.

Fig. 2, la face applatie du cœur & les oreillettes remplies; les ventricules & les vaiſſeaux coronaires ſont auſſi remplis; le ſinus de la veine coronaire a été forcé par l'injection. I. 433. *a.*

Fig. 3, les fibres muſculaires du cœur & leurs contours.

Fig. 4, la face applatie ou inférieure du cœur.

Fig. 5, l'intérieur du ventricule gauche. *Ibid. b.*

Fig. 6..... Fig. 7, repréſente la ſtructure des valvules ſygmoïdes.

Fig. 8, une valvule ſygmoïde priſe d'un autre ſujet. *Ibid.* 434. *a.*

Planche XVIII. Fig. 1, d'Haller, repréſentant quelque partie du bas-ventre.

Fig. 2, repréſente les reins, &c.

Fig. 3, du même, repréſente les inteſtins en ſituation. I. 434. *b.*

Planche XIX. Fig. 1, de Kulm. *Ibid. b.*

Fig. 2, de Reverhôlt, repréſente la partie concave du foie.

Fig. 3, du même, la face convexe du foie.

Fig. 4, de Bidloo, la rate dépouillée de ſes membranes.

Fig. 5, de Ruiſch, une portion de l'inteſtin *jejunum* renverſé.

Fig. 6, de Peyer. Fig. 7, d'Heiſter, les veines lactées. *Ibid.* 435. *a.*

Planche XX. Fig. de Nuck, Fig. 2 & 3, de Bertin, le rein coupé en deux. I. 435. *a.*

Fig. 4, de Ruiſch, la moitié du rein coupée, de maniere qu'on y puiſſe voir la diſtribution des vaiſſeaux ſanguins.

Fig. 5, de Duverney, Chirurgien. *Ibid.* 435. *b.*

Planche XXI. Fig. 1, de Ruiſch; la verge dépouillée de la peau dans ſa partie inférieure.

Fig. 2, d'Heiſter, la verge, vue par ſa même face ſupérieure.

Fig. 3, d'Heiſter, la partie inférieure de la même verge. *Ibid.* 435. *b.*

Fig. 4, de Morgagni, la verge vue dans la partie inférieure & le canal de l'uretre coupé.

Fig. 5, de Graaf. Fig. 6, du même. Fig. 7, du même, & la ſuivante, repréſentent la communication des véſicules ſeminaires avec le canal déférent, tel qu'on la découvre dans le corps humain.

Fig. 9. d'Heiſter, le teſticule. *Ibid.* 436. *a.*

Planche XXII. Fig. 1, d'Haller. I. 436. *a.* Fig. 2, du même. Fig. 3, de Kulm.

Fig. 4, d'Huber, repréſente l'hymen d'une fille quelques ſemaines après ſa naiſſance.

Fig. 5, d'Huber, un hymen contre nature. *Ibid. b.*

Fig. 6, du même, les parties externes de la génération d'une fille de quatorze ans. I. 437. *a.*

ANATOMIE, ſupplément à l'hiſtoire abrégée des progrès de l'anatomie. *Suppl.* I. 393. *a.* L'anatomie paroît être née en Égypte, empire qui fut la mere des arts. Elle fut connue dans la Grece pluſieurs ſiecles avant Hippocrate; mais ce furent les philoſophes qui mirent dans l'anatomie des détails, & qui y conſacrerent des travaux ſuivis. Les deſcendans d'Eſculape, médecins & prêtres de ce dieu, exerçoient chez eux l'anatomie. Travaux anatomiques d'Ariſtote. *Ibid. b.* Les fragmens qui nous reſtent d'Hérophile, nous en donnent la plus grande opinion. On doit beaucoup à Galien, quoiqu'il ait noyé, ſous un ſtyle aſiatique, bien d'excellentes choſes. L'art périt avec lui, & pendant douze cens ans, on n'apprit cet art que dans ſes livres. L'empereur Frédéric II le fit renaître, en ordonnant que chaque année il ſe feroit en Sicile la diſſection d'un corps humain. Jacques Bérenger de Carpi fut l'inſtaurateur de l'anatomie. Recherches, travaux & découvertes de cet auteur qui ont enrichi l'art. Progrès qu'il a faits ſous les autres anatomiſtes modernes. Veſale. *Ibid.* 394. *a.* Jacques Sylvius, Charles Etienne, J. Philippe Ingraſſias de Rachalbute en Sicile, Michel Servet, Réaldo Colombo de Crémone, Gabriel Falloppia. *Ibid. b.* Barthelemi Euſtachio de S. Séverin, Jules-Céſar Arantius, Volchercoſter de Groningue, Vidus Vidius de Florence, André Céſalpin, Jean-Baptiſte Canani. *Ibid.* 395. *a.* Jean-Baptiſte Carcanus, Conſtance Varole, Salomon Alberti, Severin Pineau, Uliſſe Aldrovande, Jérôme Fabrice d'Aquapendente, Jules Caſſerius, Jean Riolan le fils. *Ibid. b.* Nicolas Habicot, Sanctorius, François Plazzoni, Jean-Baptiſte Corteſius, Adrien Spiegel de Bruxelles, Caſpar Arſelli, Guillaume Harvey. *Ibid.* 396. *a.* M. Aurele Severino, Jean Facolk, Michel Rupert Beſler, Jean Walæus, François Sylvius de le Boe, Jean Veſling, Thomas Bartholin. *Ibid. b.* Nicolas Tulp, George Ent, Michel Lyſer, Conrad Victor Schneider, J. George Wirſung, Jean-Baptiſte de Helmont, Dominique Panarole, Jean Van Horne, Nathanael Highmore, Jean Pecquet. *Ibid.* 397. *a.* Dominique Marchetti, Olaüs Rudbek, François-Marie Florentino, François Gliſſon, Michel Heiland, Thomas Warthon, J. Jacques Wepfer, Thomas Willis. *Ibid. b.* Gerard Blaſius, Marcel Malpighy, J. Alphonſe Borelli, Nicolas Henon, Olaüs Borch. *Ibid.* 398. *a.* Antoine Everard, Robert Boyle, Laurent Bellini, Charles Drelincourt, Nicolas Hobokin, François Redi, Regner de Graaf. *Ibid. b.* Henri Meibom, Robert Hooke, Frédéric Ruyſch, Jean Swammerdam. *Ibid.* 399. *a.* Claude Perrault, Gautier Néedham, Richard Lower, Jean Bohn, Théodore Kerkring, François Bayle, Martin Liſter. *Ibid. b.* Gaſpard Bartholin, J. Conrad Brunner, Jean-Nicolas Pechlin, Antoine Van Leuwenhoeck, Oliger Jacobæus, Joſeph Guichard Duverney. *Ibid.* 400. *a.* J. Conrad Peyer, Jean Méry, Auguſte-Quirin Rivinus, Denis Dodart, Etienne Lorenzini, Edouard Tyſon, Amé Bourdon, Philippe de la Hire. *Ibid. b.* Nehemie Grew, J. Jacques Harder, Denis Papin, Pierre Guenellon, Philippes-Jacques Hartman, Joſeph Zambeccari, Philippe Bonanni, Pierre Dionis, Guillaume des Noues, Antoine Nuck, Michel-Bernard Valentini. *Ibid.* 401. *a.* George-Erneſt Stahl, Antoine de Heyde, Pierre Chirac, Raimond Vieuſſens, Godefroi Bidloo. *Ibid. b.* Samuel Collins, Paul Buſſiere, Jean-Godefroi de Berger, Jean Zeller, Jean-Baptiſte Caldeſi, Warne Chrouet, Frederic Hofman, J. Jérôme Baragli, J. Dominique Gagliardi, Savard, Daniel Tauvry. *Ibid.* 402. *a.* Clopton Havers, Alexis Littre, J. Conrad Amman. Philippe Verheyen, Herman Boerhaave, Archibald Pitcairn, François Poupart, J. Van-Hoorn. *Ibid. b.* Guillaume Cowper, Jean-Jacques Rau, Herman Ridley. Guillaume Cockburne, George Baglivi. *Ibid.* 403. *a.* Jean Floyer, Antoine Valiſnieri, Sylveſtre, Jacques Keil-Jean, Fantoni, J. Marie Lanciſy. *Ibid. b.* Placide Soraci, Abraham Cyprian, Antoine Pacchioni, Louis Lémery, Jacques Drake, Jean Palfyn, Jean Salzman. J. Puget, Jacques Hovius, Antoine Maîtrejean, Antoine-Marie Valſalva. *Ibid.* 404. *a.* J. Dominique Santorini, Louis Petit, J. Sigiſmond Henninger, Jacques Douglas, J. Baptiſte Morgagni, Dominique Miſtichelli. *Ibid. b.* Abraham Vater, Laurent Heiſter, Geoffroi le fils, Antoine-Ferchaud de Reaumur, Patrice Blair, François Petit, Jean Aſtruc, Jacques Winſlow. *Ibid.* 405. *a.* J. Baptiſte Bianchi, Guillaume Cheſelden, Auguſtin-Frédéric Walther, Pierre-Simon Rouhault, Chriſtophe-Jacques Trew, Schwenke, Benoît Stehelin, J. Théodore Eller, Edouard-Pierre Wium. *Ibid. b.* Jacques Jurin, J. Claude-Adrien Helvetius, Sauveur Morand, J. Erneſt Wreden, J. Woodward, Stukkley, Bernard-Sigefroi Albinus, Jean-Adam Kulmus. *Ibid.* 406. *a.* Jean Rutty, Pierre-Antoine Michelotti, Arent Cani, Chrétien-Bernard Albinus, Pierre Senac, J. George Duvernoi. *Ibid. b.* Alexandre Monro, François-Joſeph Hunauld, Thomas Simſon, René-Jacques-Croiſſant Garengeot, J. Chriſtophe Bohlius, Etienne Hales, George-Ehrhard Hamberger. *Ibid.* 407. *a.* Jacques-Auguſte Blondel, Albert de Haller. *Ibid. b.* Frederic Schreiber, Nicolas Roſen, François Nicholls, Joſias Weitbrecht, François Gigot de la Peyronie, Alexandre Stuart, Jacques-Théodore Klein. J. Frédéric Caſſebohm. *Ibid.* 408. *a.* Antoine Leproti, Dominique-Guſman Galéazzi, Pierre Nanni, Pierre-Paul Molinelli, Cajetano Tacconi, Job Baſter, Jean Bajet, Bryan Robinſon, Céſar Verdier, Antoine Ferrein, Joſeph Lieutaud. *Ibid. b.* Pierre Lyonnet, Guillaume Porterfield, George Martine,

Martine, Browne Langrish, J. Jacques Huber, Chrétien-Gottlieb Buttner, Jacques Denys, J. Erneſt Hebenſreit, Juſte-Godefroi Gunz, Rye, Guillaume Noortwyck, François Duhamel du Monceau. *Ibid.* 409. *a.* Philippe-Adolphe Boehmer, Abraham Kaauw, François Boiſſier de Sauvages, Claude-Nicolas le Cat. *Ibid. b.* David-Corneille de Courcelles, Jean-Nathanaël Lieberkühn, Joſeph-Etienne Bertier, Henri Baker, J. C. Wilde, Clifton Wintringham, Benjamin Hoadley, Pierre Demours, Joſeph-Exupere Bertin. *Ibid.* 410. *a.* Jacques Parſons, Antoine Petit, Philippe-Conrad Fabricius, J. Daniel Schlicting, François-David Hériſſant, Théophile de Bordeu, Caſimir-Chriſtophe Schmiedel, Frédéric-Guillaume Henſing, Pierre Tabarrani, Jean Linings. *Ibid. b.* Charles Bonnet, Turbeville Needham, Guillaume Hunter, George-Louis Leclerc de Buffon, d'Aubenton, *Ibid.* 411. *a.* François Lamure, Joſeph-Marie de la Sône, Abraham Trembley, Jacques Gauthier, J. S. Eiſenman, Richard Broklesby, Jean-Joſeph Sue, Pierre Camper. *Ibid. b.* Auguſte-Jean Roeſel, Charles de Geer, Arlet, J. Frédéric Meckel de Wezlar, Pierre Tarin, Jean Bonhomme, George Arnauld, Anne-Charles Lorry, Ambroiſe Bertrandi, Jean-Daniel Meyer, Etienne-Louis Geofroi. *Ibid.* 412. *a.* George-Guillaume Steller, J. George Heuerman, J. Godefroi Zinn, Antoine Louis, J. F. Maurice Duverney, J. George Roederer, Bourgelat, Robert Whytt, J. Godefroi Janke. *Ibid. b.* Guillaume Smellie, J. Jacques-Louis Hoin, J. Baptiſte Bohadſch, J. Ellis, Gualther, V. Doeveren, Jacques-Chrétien Schaeffer, Alexandre Monro, Urbain Toſeti, Cæſario Pozzi. *Ibid.* 413. *a.* Martin-Frobenius Leder Muller, Marc-Antoine-Léopold Caldani, Charles-Nicolas Jenty, J. Amedée Walther, J. François Cigna, Touſſaint Bordenave, Antoine de Haen, Laurent Clauſſen, Robert Ramſay, J. Baptiſte Gaber, Fougeroux, Charles-Frédéric Wolf. *Ibid. b.* George-Chriſtiern Reſchel, Balthazar Adam Stier, Simon-Pierre Pallas, Felix Fontana, J. Frédéric Lobſtein, Antoine Martin, Dominique Cotunni, Joſeph-Thaddée Klinkoſch, Charles-Warner Curtius, Henri-Auguſte Wrisberg, Henri-Palmatius Leveling, Luc Sichi, Lazare Spallanzani, Philippe Fermin. *Ibid.* 414. *a.* La Foſſe le fils, J. Daniel Mezger, Guillaume Hewſon, Adolphe-Julien Boſe, J. Michel Roederer, Deſcemet, Tenon. *Ibid. b.*

Anatomie, les premiers médecins ſe ſont peu appliqués à cette ſcience. IV. 1047. *a.* Hippocrate cependant en fit un objet d'étude. VIII. 212. *b.* Anatomie d'Hippocrate. *Suppl.* III. 428. *a.* Etabliſſement d'une école d'anatomie pratique à Paris. III. 357. *a.* Ce que doit faire un démonſtrateur : établiſſement néceſſaire pour les progrès de l'anatomie. IV. 1046. *a*, *b.* Objet de l'anatomie comparée. VIII. 226. *b.* Anatomie comparée d'Ariſtote. I. 658, *b.* Utilité de l'anatomie des animaux pour la médecine de l'homme. V. 600. *a.* Utilité de quelques connoiſſances anatomiques pour les hommes de tout état. V. 397. *b.* Utilité de l'anatomie pour connoître l'économie animale. *Suppl.* IV. 104. *b.* *Voyez* ANATOMIQUE.

ANATOMIE, (*Peinture*) connoiſſances anatomiques néceſſaires à un peintre. V. 714. *a.* Détails ſur les parties de l'anatomie qu'un éleve en peinture doit étudier. VI. 773. *b.* &c.

ANATOMIE *du cheval*, (*Hippiatriq.*) *Suppl.* III. 377. *b.* &c.

ANATOMIE *des Plantes*, (*Jardin.*) leur organiſation intérieure. Elles ne peuvent ſe paſſer de l'air pour leur accroiſſement. Effet de la chaleur de la terre ſur les plantes. Deſcription du méchaniſme des plantes. Cette anatomie n'eſt pas moins digne de l'étude du Philoſophe. Pourquoi les anciens n'ont fait que peu de progrès de ce côté-là. I. 437. *a.*

Anatomie des plantes, découvertes qui ont été faites dans l'anatomie des plantes. VIII. 227. *b.* Enumération de leurs principaux organes. XI. 629. Leurs pores. XIII. 125. *b.* Leurs trachées. XVI. 506. *a.* Leurs différens vaiſſeaux. 802. *b.* Auteurs qui ont le mieux parlé de l'anatomie des plantes. VII. 646. *a.* — *Voyez* PLANTES.

ANATOMIQUE, préparations anatomiques. Soins à prendre pour les conſerver. Liqueur la plus propre à les conſerver flexibles & approchantes de l'état naturel. I. 437. *b.* Autres attentions à obſerver ſur le même objet. *Ibid.* 438. *a.*

Anatomique, expoſition anatomique du corps de l'homme. VIII. 261. *b.* &c. Utilité de l'inſpection anatomique des cadavres. 230. *b.* Des obſervations anatomiques. XI. 317. *a*, *b.* 318. *a.* Diſſections anatomiques. IV. 1046. *a*, *b.* Injections anatomiques. VIII. 746. *b.* — 749. *b.* *Suppl.* III. 601. *b.* Préparations anatomiques. XIII. 296. *a*, *b.* — 299. *b.* Théatre anatomique. XVI. 237. *b.* Figures anatomiques en cire, par le ſieur Benoit. III. 472. *a.* Ouvrages anatomiques de divers auteurs. I. 411. *b.* &c. Ceux de Galien en particulier. X. 271. *b.* Ecrits de Galien ſur les adminiſtrations anatomiques. IV. 1047. *a.*

ANATRAN, (*Chymie*) ſel de verre. Anatran artificiel. Autre ſens de ce mot. I. 438. *b.*

ANAVINGA, (*Bot.*) arbre du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 414. *b.* Ses qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 415. *a.*

ANAXAGORE de Clazomène. Hiſtoire de ce philoſophe. VIII. 878. *a.* Ses principes philoſophiques. *Ibid. b.* Opinion d'Anaxagore nommée homéoménie. 249. *b.* Injuſtice de quelques imputations qui lui ont été faites. 391. *a.* Son aſtronomie. I. 786. *a.* Ses études géométriques. VII. 629. *b.* Obſervations ſur le mépris qu'il fit des richeſſes. XIV. 273. *a.* 274. *a.* 275. *a.* 278. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 345. *a.*

ANAXANDRE, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Lacédémone. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* I. 415. *a.*

ANAXANDRIDE, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Lacédémone. Traits qui ont perpétué ſa mémoire. *Suppl.* I. 415. *b.*

ANAXARQUE d'Abdere. V. 453. *a.*

ANAXENOR, le plus fameux joueur de luth qui ait exiſté. IX. 757. *b.*

ANAXIDAME, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Lacédémone, collegue d'Anaxandre, fut ſans talent pour la guerre. *Suppl.* I. 415. *b.*

ANAXILAUS de Lariſſe. Sa philoſophie. XII. 624. *b.*

ANAXIMANDRE, obſervations ſur ce philoſophe. X. 502. *b.* Il fut l'auteur d'une eſpece d'athéiſme expliquée ſous le nom d'Hylopathianiſme. VIII. 390. *b.* Ses connoiſſances en aſtronomie. I. 785. *b.* Ses travaux dans les mathématiques, ſa phyſiologie & ſa coſmogonie. VIII. 877. *b.*

ANAXIMANDRIDE, poëte athénien. Pourquoi il fut condamné à mort. *Suppl.* II. 521. *a.*

ANAXIMENE, diſciple d'Anaximandre : doctrine de ce philoſophe : précis de ſa vie. VIII. 878. *a.* X. 502. *b.* Ses connoiſſances aſtronomiques. I. 785. *b.*

ANAXIMENE de Lampſaque. Comment il ſauva ſa patrie. IX. 235. *b.*

ANAZETA, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans la grande Arménie. On ſoupçonne qu'elle eſt la même que *Manaſſate*. *Suppl.* I. 415. *b.*

ANCA, oiſeau fabuleux des Arabes. Nos préjugés ridicules nous ôtent le droit de nous moquer des préjugés des autres. I. 438. *b.*

ANCÉE, (*Hiſt. Grecque*) roi d'Arcadie. Fameux pour avoir donné lieu au proverbe ; *il y a encore bien du chemin entre le verre & la bouche*. *Suppl.* I. 416. *a.*

ANCENIS, (*Géogr.*) ville de Bretagne ; c'eſt l'ancienne *Anceniſium*. *Suppl.* I. 416. *a.*

ANCÊTRES, différence entre les ancêtres & les prédéceſſeurs, entre les peres & les ancêtres. I. 439. *a.*

Ancêtres, images que les Romains conſervoient de leurs ancêtres. VIII. 559. *b.* Vanité de la gloire qu'on tire de ſes ancêtres. VII. 459. *a.* 857. *a.*

ANCHARANO, (*Biolog.*) *Voyez* TERAMO.

ANCHE, (*Lutherie*) deſcription. Anche d'orgue. I. 439. *a.*

Anche, jeux d'anche de l'orgue. XI. 638. *b.* 639. *a*, *b.* Outil qui ſert à plier les lames de cuivre dont les anches de ces jeux ſont faites. V. 1001. *b.* Flûtes à anche des anciens. *Suppl.* I. 58. *a*, *b*, &c.

ANCHEDIVE, *ou* ANGADIVE *ou* ANGEDIVE, (*Géogr.*) iſle de l'océan indien. *Suppl.* I. 416. *a.*

ANCHIALE, (*Théolog.*) nom que les juifs font intervenir dans leurs ſermens. Ce qu'il ſignifie. Quel eſt le jurement le plus ordinaire des juifs. On reprochoit aux juifs d'adorer la tête d'un âne. I. 439. *b.*

ANCHISE, (*Hiſt. grecque*) pere d'Enée. Ses voyages après la priſe de Troye. Sa mort en Sicile. *Suppl.* I. 416. *a.*

ANCHOIS, (*Hiſt. nat.*) deſcription de ce poiſſon. Maniere de le pêcher. Quelle eſt la meilleure façon d'apprêter les anchois. Cette excellente ſauce que les Grecs & les Latins nommoient *yarum* n'étoit autre choſe que des anchois préparés. Qualité de la ſauce aux anchois par rapport à l'eſtomac. I. 440. *a.*

Anchois, maniere de préparer les anchois en Provence & en Languedoc. XIV. 657. *b.*

ANCHYLOSE, (*Chirurg.*) on diſtingue l'anchyloſe vraie & la fauſſe. I. 440. *a.* Cauſes de cette maladie, ſon traitement. Comment on la prévient. *Ibid. b.*

Anchyloſe, utilité des frictions dans la cure de cette maladie. VII. 307. *b.*

ANCHYLOPS, (*Chirurg.*) diſtinction entre l'anchylops & l'œgilops. I. 440. *b.* Cette maladie donne ſouvent lieu à la fiſtule lacrymale. Comment on peut prévenir ce dernier accident. *Ibid.* 441. *a.*

ANCIEN, *vieux*, *antique*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 441. *a.*

Ancien, différence entre ancien & antique. I. 515. *b.* Entre ancien, antique & vieux. XVII. 267. *a.*

ANCIENS, (*dans l'Hiſt. des Juifs*) juges du Sanhédrin. Anciens dans les aſſemblées des premiers chrétiens. Différences entre les anciens chez les juifs & chez les chrétiens. Le préſident ou évêque prenoit la qualité d'*ancien*. Les

assemblées des ministres étoient appellées *conseil* des anciens. Juriſdiction de ces assemblées. I. 441. *a.*

Anciens établis pour servir de conseil à Moïse. IV. 23. *a.*

Anciens chez les protestans. Ceux des calvinistes lorsqu'ils étoient tolérés en France. Ceux des paroisses d'Écosse. I. 441. *b.*

ANCIENS, (*Belles-lettr.*) dans les dialogues de Perrault intitulés *parallele des anciens & des modernes*, l'un des interlocuteurs prétend que c'est nous qui sommes les anciens parce que, dans la durée du monde, de même que dans la vie d'un homme, le dernier âge est la vieillesse. Ce sophisme ingénieux, d'après lequel on a dit plaisamment ; *le monde est si vieux, qu'il radote*, a été pris un peu trop à la lettre par l'auteur du *parallele*. L'avantage que Fontenelle attribue aux modernes d'être montés sur les épaules des anciens est très-réel du côté des connoissances progressives ; mais en fait de talens, de génie & de goût, la succession n'est pas la même. Quand le flambeau du génie est éteint, & que le goût s'est dépravé, quels lents efforts ne faut-il pas à la raison & au génie même, pour le dégager de la rouille de l'ignorance ? *Suppl.* I. 416. *b.*

Quelle pitié de voir dans les dialogues sur les anciens & les modernes, opposer sérieusement de médiocres ou de mauvais ouvrages du siecle passé, aux chefs-d'œuvre de l'antiquité ! — dans quel autre excès ne sont pas tombés les partisans des anciens, par les éloges outrés qu'ils leur ont prodigués ? Etoit-ce à la grossiéreté pédantesque à venger le goût ? avoient-ils peur que les beautés d'Homere & de Virgile ne fissent pas oublier leurs défauts ? *Ibid.* 417. *a.* En général, rien de plus imprudemment engagé que cette fameuse dispute. En opposant toute l'antiquité au nouveau regne des lettres, on embrassoit mille ans d'un côté, & tout au plus quatre cens de l'autre. Et que pouvoit-on comparer ? les orateurs ? Qu'avoit de commun leur emploi sublime avec celui de nos avocats ? & tous les grands ressorts de l'éloquence républicaine ont-ils passé de la tribune dans la chaire, où la seule passion qu'on excite est la crainte, quelquefois la pitié ? Les histoires ? mais quelques talens que la nature eût accordés à ceux de nos tems de ténebres, de barbarie & de servitude, auroient-ils pu donner au fer le prix de l'or ? *Ibid. b.* Les poëtes ? mais a-t-on pu prétendre que deux regnes, celui de Léon X, & celui de Louis XIV pussent entrer dans la balance avec toute l'antiquité. Qu'on attende encore quelques siecles, & quand les tems seront égaux, on aura droit de comparer les hommes. Par rapport aux arts, il faut convenir que quand les modernes auroient égalé les anciens en sculpture & en architecture, la gloire de ces deux arts n'en seroit pas moins toute entiere à ceux qui, les ayant créés, seront portés à un point d'élégance, de correction, de noblesse dignes de servir de modele. Quant à la peinture & à la musique, il faut savoir douter des prodiges que l'on nous vante, mais ne pas assûrer sur des preuves légeres que ces arts n'étoient qu'au berceau. *Ibid.* 418. *a.* Réflexions sur la maniere dont Perrault a plaidé la cause des modernes contre les anciens. *Ibid. b.*

Anciens, antiquité, (*Beaux-Arts*) on ne sauroit disconvenir que les Grecs & les Romains ont porté les arts à un degré de perfection que les modernes n'atteignent que très-rarement. Réflexions générales sur le goût des anciens relativement à l'éloquence & à la poésie. *Suppl.* I. 418. *b.* C'est à ce qu'il y a d'accidentel dans les formes sous lesquelles le beau peut se présenter, qu'on doit nécessairement faire attention, lorsqu'il s'agit de juger des anciens. La forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages de goût s'éloigne pour l'ordinaire très-fort de la forme qu'on suit aujourd'hui. C'est que leur but n'étoit pas le même. Il n'y a peut-être point de genre, soit en poésie, soit en prose, qui n'ait été dans sa premiere origine introduit à l'usage de la religion ou de la politique. Voilà ce qui justifie l'usage des chœurs dans les tragédies anciennes. Voilà ce qui montre comment certains traits qui dépareroient un ouvrage moderne, répondoient parfaitement au but principal de l'auteur. Pour juger sainement des ouvrages de goût des anciens, il faut encore avoir constamment sous les yeux, leurs mœurs, leurs loix & leurs usages. *Ibid.* 419. *a.* Ce qui nous semble décidé en faveur des anciens, c'est qu'en général leur goût étoit plus naturel & plus mâle que celui de la plupart des modernes ; qu'à cet égard, leurs ouvrages sont de beaucoup préférables aux nôtres, qu'ils ont été d'une utilité plus essentielle & plus propre à former des hommes d'état, de bons citoyens & de braves soldats. *Ibid. b.* Les anciens alloient droit à leur but ; & comme leurs loix, leurs mœurs & la nature du cœur humain étoient sans cesse sous leurs yeux, ils ne pouvoient guere s'égarer. Leurs idées se tournoient de bonne heure vers la vie active, & leurs actions tendoient toujours au grand. Doit-on s'étonner après cela de retrouver dans tous leurs ouvrages une vigueur mâle, un jugement mûr, un but marqué, caracteres qu'on n'apperçoit que bien rarement dans les ouvrages des modernes ? C'est plutôt en grandeur de sentiment qu'en force de génie, que les anciens l'emportent sur nous. *Ibid.* 420. *a.* Voilà ce que nous devons admirer dans leurs ouvrages : mais ce seroit pousser la vénération pour eux au-delà de ses justes bornes, que de croire que la forme même qu'ils leur donnoient, doive être notre modele unique. La forme d'un ouvrage est accidentelle ; on l'abandonne à notre choix : il suffit qu'elle ne répugne pas au sujet, & que ce sujet soit grand. *Ibid. b.*

ANCIENS, (*Litt.*) on trouve dans les ouvrages des sages de l'antiquité, les semences de la plupart des découvertes modernes. XII. 512. *a.* Défauts de raisonnemens assez ordinaires aux anciens. XV. 364. *a.* Auteurs à qui nous devons la restitution des ouvrages des anciens. IV. 490. *a*, *b.* Réflexions sur l'admiration excessive qu'on a pour les ouvrages & les opinions des anciens. XII. 514. *a*, *b.* Raison pour laquelle la dispute sur le mérite des anciens & des modernes ne sera jamais terminée. VII. 769. *b.* Les anciens surpassés par les modernes dans les ouvrages philosophiques. V. 918. *a.* Exagération dans les éloges qu'on a donnés à leurs ouvrages. *Suppl.* I. 463. *a.* Les talens des artistes modernes préférés à ceux des anciens. 594. *b.* Les artistes du premier ordre étoient aussi rares chez eux que parmi nous. *Suppl.* III. 356. *a.* Imperfections dans leurs ouvrages. *Suppl.* IV. 595. *a.*

ANCIENNE *loi*. IX. 651. *b.* Fief ancien. VI. 699. *a.*

ANCILE, (*Antiq.*) espece de bouclier de bronze chez les Romains. Les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce mot. I. 441. *b.* Divers sentimens sur la figure de l'ancile. Les Romains en conservoient douze dans le temple de Mars. Procession des anciles. *Ibid.* 442. *a.*

ANCILLON, (*David & Charles*) pere & fils. X. 473. *a.*

ANCOBER, (*Géogr.*) royaume d'Afrique sur la côte d'Or. Observations sur ce pays. *Suppl.* I. 420. *b.*

ANCOLIE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses propriétés & usages en médecine. I. 442. *a.*

ANCONE, (*Marche d'*) en quel tems les papes obtinrent ce pays. XI. 836. *a.*

ANCONÉ, (*Anat.*) épithete de quatre muscles qui vont s'attacher à l'apophyse *ancon*. I. 442. *a.* Description de ces muscles. *Ibid. b.* *Voyez* BRACHIAL.

ANCRAGE, *voyez* MOUILLAGE.

ANCRE, instrument de marine. Sa description. I. 442. *b.* Diverses sortes d'ancres en usage dans les vaisseaux. Celles des anciens. *Ibid.* 443. *a.*

Extrait de la piece de M. J. Bernoulli, sur *la meilleure figure des ancres*. I. 443. *a.*

Extrait du mémoire de M. Trésaguet, sur *la meilleure maniere de forger les ancres*. *Ibid. b.* Description de la machine qui meut le martinet, & du jeu de cette machine. *Ibid.* 444. *b.* Explication de toutes les épithetes jointes au mot *ancre*, & de toutes les phrases où ce mot est employé. Comment doit être rangée une flotte qui mouille dans un port ou dans une rade où il y a déja beaucoup de vaisseaux. *Ibid.* 445. *b.*

Ancre. Figure d'ancre, vol. VII. des planch. *Marine*, pl. II. Ancre d'affourche. I. 162. *b.* *Suppl.* I. 188. *a.* Boissoirs pour soutenir l'ancre. II. 339. *b.* Espece de marque destinée à indiquer l'endroit où l'ancre est mouillée, lorsque le cable s'est rompu. II. 355. *a.* Jas d'ancre. VIII. 463. *b.* Patte d'une ancre. XII. 187. *b.* 188. *a.* Petites ancres appellées *grappins*. VII. 860. *b.* Ancre des Chinois. XV. 329. *b.* XVI. 806. *a.* Ancre à la veille. XVI. 875. *a.* Enjabler une ancre. V. 689. *b.* Brider l'ancre. II. 418. *a.* Mouiller une seconde ancre, *voyez* AFFOURCHER. Force des ancres. Treize planches sur ce sujet, dans le vol. VII.

ANCRE, (*Blason*) noms de ses différentes parties. Signification de ce symbole. *Suppl.* I. 420. *b.*

Ancre, figure symbolique. XV. 729. *b.*

ANCRE, (*Horlog.*) échappement à ancre. V. 234. *b.* XIV. 140. *b.*

ANCRE, (*Serrur.*) description de la piece qui porte ce nom. I. 446. *a.*

ANCRE, (*Maréchalle d'*) accusation formée contr'elle. XV. 372. *a.* Sa réponse au conseiller Courtin. XIV. 138. *a.*

ANCUS MARTIUS, (*Hist. rom.*) quatrieme roi de Rome. Tableau de son regne. *Suppl.* I. 420. *b.*

Ancus Martius, roi de Rome, histoire de son regne. XIV. 326. *a.*

ANCYRE, (*Géogr.*) ville d'Asie. XVI. 3. *a.* Disposition du concile d'Ancyre sur le célibat des prêtres. II. 804. *b.*

ANDAGUELAFS, (*Géogr.*) ville du Pérou. Pont fameux bâti près de ce lieu. XIII. 72. *b.*

ANDANTE, le second des quatre principaux degrés de mouvement établis dans la musique italienne. Son diminutif *andantino*. I. 446. *b.*

ANDEB, *ou* AINTAB, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, au gouvernement d'Alep. Sa description. *Suppl.* I. 421. *a.*

ANDECOLL, observations sur l'or d'Andecoll, près de Coquimbo. IX. 315. *a.*

ANDEOL, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 694. *b.*

ANDERSON, observations sur la description que cet auteur a donnée de l'Irlande. VIII. 916. *a.*

ANDES, *les*, (*Géogr.*) chaîne de montagnes au Pérou, la plus grande qu'il y ait au monde. Sa longueur. Hauteur de ces montagnes. Effets qui en réſultent. Volcans dans cette chaîne. *Suppl.* I. 421. *b.*

Andes, Cordelieres des andes, montagnes du Pérou. IV. 214. *a*, *b.* X. 673. *b.* *Voyez* CORDELIERES.

ANDIMALLERI, (*Botan.*) eſpece de jalap. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. *Suppl.* I. 421. *b.* Ses qualités & uſages. Trois eſpeces d'andimalleri. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 422. *a.*

ANDIRA, *ou* ANGELYN, (*Botan.*) arbre du Breſil. Uſage de ſon noyau en médecine. I. 447. *a.*

ANDIRA-GUACU, (*Hiſt. nat.*) eſpece de chauve-ſouris. Sa deſcription. I. 447. *a.*

ANDJURI, (*Botan.*) arbre des iſles Moluques. Ses autres noms. Deſcription, *Suppl.* I. 422. *a*, qualités & uſages de cette plante. *Ibid. b.* Deuxieme eſpece, *hanet.* Lieux où cet arbre croît. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. Troiſieme eſpece, *hann. Ibid.* 423. *a.* Lieux où elle croît. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. Quatrieme eſpece, *ulit-helawan.* Deſcription, qualités & uſages de cet arbriſſeau. Maniere de claſſer l'andjuri. *Ibid. b.*

ANDOVER, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans le Southampton. Foires qui ſe tiennent auprès. *Suppl.* I. 423. *b.*

ANDOUILLE, comment ſe font celles de cochon, & celles de veau. I. 447. *b.*

Andouilles de tabac, maniere de les faire. I. 447. *b.*

ANDOUILLER, terme de vénerie, *voyez* BOIS *de cerf.*

ANDRA, *ou* ARDRA, (*Géogr.*) fleuve, royaume & ville d'Afrique en Guinée. Erreur à corriger dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 423. *b.*

ANDRANODORE, (*Hiſt. de Syracuſe*) gendre d'Hiéron, aſpire après lui à la tyrannie. Les Syracuſains le maſſacrent avec ſa femme & ſes enfans. *Suppl.* I. 424. *a.*

ANDRÉ, (*ſaint*) apôtre. Obſervations ſur les actes ou pieces concernant ſon martyre. XIII. 343. *a.*

ANDRÉ, (*ſaint-*) (*Géogr.*) ville d'Ecoſſe. Parallele de ce qu'elle étoit autrefois & de ce qu'elle eſt à préſent. *Suppl.* I. 424. *a.*

ANDRÉ, (*l'ordre de ſaint*) en Ruſſie. Son inſtitution. Marque de l'ordre. *Suppl.* I. 424. *a.*

ANDRÉ, (*l'ordre de ſaint*) du Chardon & de la Rue. Ordre militaire en Ecoſſe. Son inſtitution. *Suppl.* I. 424. *a.* Grand-maître de l'ordre. Chevaliers. Marque. *Ibid. b.*

ANDRÉ, (*ordre de ſaint*) en Ecoſſe. XI. 603. *a.* Parlement de la S. André. XII. 63. *a.*

ANDRÉ, (*Jean*) né mahométan & converti au chriſtianiſme. XVII. 650. *b.*

ANDRÉ, (*Jacques*) théologien luthérien. XVII. 646. *a.*

ANDRÉ, (*le maréchal de ſaint-*) obſervations ſur un preſſentiment qu'il eut avant la bataille de Dreux. XIII. 322. *b.*

ANDRÉ, (*le P.*) jéſuite. Son eſſai ſur le beau. II. 173. *a*, *b.*

ANDRÉ II, roi de Hongrie; ce qu'il fit pour faire lever l'interdit mis en 1232, ſur ſon royaume. VIII. 816. *b.*

André de la croix, emplâtre qui porte ce nom. V. 589. *a.*

ANDREAS, médecin. X. 279. *a.*

ANDREINI, (*Iſabelle*) célebre comédienne de Padoue. XI. 741. *b.*

ANDRINOPLE, boſtangi-bachi d'Andrinople. II. 340. *a.*

ANDRO, (*Géogr.*) iſle de Turquie en Europe, dans l'Archipel. Sa population. Son principal bourg. Ses productions. Ruines de l'ancienne ville d'Andro. *Suppl.* I. 424. *b.*

ANDROGYNE, (*Hiſt. nat.*) animal qui, par une conformation monſtrueuſe, paroît réunir en ſoi les deux ſexes. Deſcription de ce défaut de conformation. Il paroît par les obſervations des naturaliſtes, qu'il n'y a point de parfait androgyne. Ce malheur ne donne point le droit de priver ceux en qui la nature le fait rencontrer, des privileges dus à tout citoyen. *Suppl.* I. 424. *b.* On ne doit pas même interdire le mariage à un androgyne qui y feroit ſervir le ſexe dominant chez lui. *Ibid.* 425. *a.*

ANDROGYNES, hommes de la fable qui avoient les deux ſexes, deux têtes, quatre bras & deux pieds. Etymologie du mot. Quelques rabbins ont cru qu'Adam avoit été créé androgyne. Fables de Platon ſur l'origine des androgynes. D'où cette idée peut avoir été empruntée. Uſage qu'en font les poëtes pour expliquer la cauſe de ce penchant qui entraîne un ſexe vers l'autre. I. 448. *a.*

ANDROIDE, (*Méchan.*) automate qui par certains reſſorts fait des fonctions extérieurement ſemblables à celles de l'homme. Etymologie du mot. Celui qu'avoit fait Albert-le-grand. Flûteur automate de M. Vaucanſon. Deſcription extérieure & intérieure de cette machine, & de la maniere dont ſe produit l'effet qu'on s'eſt propoſé en la compoſant. I. 448. *b.* 449, 450. Réflexion ſur le merveilleux méchaniſme de cet androïde. I. 451. *b.*

ANDROMACHUS, médecin. X. 279. *a.*

ANDROMEDE, monument qu'on a cru trouver à Joppé de l'expoſition de cette femme à un monſtre marin. VIII. 881. *b.*

ANDROMEDE, (*Aſtron.*) conſtellation boréale. *Suppl.* I. 425. *a.*

Andromede, moyen de diſtinguer cette conſtellation dans le ciel. *Suppl.* II. 567. *a*, *b.*

ANDROMAQUE, (*Hiſt. anc. Myth.*) fille d'Aétion, roi de Thebes en Cilicie. Ses aventures. *Suppl.* I. 425. *a.*

ANDRONICUS, philoſophe péripatéticien. XIV. 255. *a.*

ANDRONICUS, comédien qui introduiſit la comédie à Rome, XII. 754. *b.* 842. *b.* de même que l'uſage de partager entre deux acteurs le chant & le geſte. 835. *b.* Obſervation ſur ſes pieces & ſon action. IV. 686. *b.*

ANDROS, iſle de la mer Egée. Ruines de Paléopolis dans cette iſle. XI. 777. *b.*

ANDROSÆMUM, (*Botan.*) autres noms de cette plante. Sa deſcription. Sa culture. *Suppl.* I. 425. *a*, *b.*

ANDRY, diſputes entre ce médecin & M. Hecquet, ſur la ſaignée. XIV. 505. *a.*

ANE, (*Hiſt. nat.*) hiſtoire naturelle & deſcription de cet animal. I. 451. *b.*

Ane, organes de la voix de cet animal. XVII. 434. *a*, *b.* Vers auxquels les ânes ſont ſujets. III. 303. *b.*

ANE *ſauvage*, l'eſpece en eſt différente de celle de l'âne domeſtique. Uſage qu'on fait de ſa peau. I. 452. *a.* Les deſcriptions qu'on a de cet animal ſont imparfaites. *Ibid. b.*

ANE *ſauvage*, eſpece indiquée ſous le nom de *camphur.* II. 580. *b.*

ANE, fêtes des ânes qu'on célébroit autrefois à Rouen. VI. 573. *b.* Sur quel fondement les païens prétendoient que les juifs adoroient un âne, ou une tête d'âne, ou un dieu qui avoit des piés d'âne. I. 439. *b.* VI. 116. *a.* VIII. 502. *b.* XI. 486. *a.*

ANE, (*Bot.*) herbe aux ânes. VIII. 145. *b.* Pas d'âne. XII. 109. *a*, *b.* XVI. 762. *b.*

ANE, *pas d'* (*Arts*) ſorte de mords. XII. 111. *a.* Sorte de reſſort dont les horlogers font uſage. *Ibid. b.*

ANE, outil ſur lequel on évuide les dents d'un peigne. Explication de cet inſtrument. L'âne eſt auſſi à l'uſage des ouvriers en marqueterie. Deſcription par figure. I. 452. *b.*

ANEANTISSEMENT, (*Métaphyſ.*) oppoſé à la création. Il eſt néceſſairement ſurnaturel & métaphyſique. Quelques philoſophes penſent que l'anéantiſſement eſt une conſéquence inévitable de la pure inaction de Dieu ſur la créature. I. 452. *b.*

ANECDOTES, (*Hiſt. anc. & mod.*) les Grecs donnoient ce nom aux choſes qu'on faiſoit connoître pour la premiere fois au public. Acception de ce mot parmi nous. Livre de Procope, intitulé *Anecdotes.* I. 452. *b.* *Anecdotes de la maiſon de Florence*, par Varillas. Autre ſens de ce mot. *Anecdotes grecques, tréſor d'anecdotes. Ibid.* 453. *a.*

ANÉE, (*Comm.*) meſure de grains. Celle de Lyon, de Mâcon, de Marſeille. I. 453. *a.*

ANÉMOMETRE, (*Phyſiq.*) machine qui ſert à eſtimer la force du vent. Deſcription de trois différens anémometres. I. 453. *a.*

Anémometre. XVII. 21. *a.* Anémometre ſonnant. *Suppl.* III. 226. *b.*

ANÉMONE, (*Bot.*) deſcription. Différentes eſpeces d'anémones. Culture de cette plante. Ses propriétés en médecine. I. 453. *b.*

ANEMOSCOPE, (*Phyſiq.*) machine qui aide à prédire les changemens du vent. Celui qu'on fait des boyaux d'un chat. Celui des anciens. Anémoſcope de Otto de Guericke. I. 453. *b.*

ANES, (*Aſtron.*) deux étoiles de ce nom dans la conſtellation du cancer. *Suppl.* I. 425. *b.*

ANESSE, obſervations ſur le lait d'âneſſe. IX. 201. *a.* Uſages médicinaux de ce lait. 206. *b.* Maniere de nourrir l'âneſſe. 207. *a.*

ANET, (*Botan.*) genre de plante à fleurs en roſe, *&c.* Facilité de la cultiver. Son odeur. Analyſe des ſommités de cette fleur. Ses uſages en médecine. Préparations d'anet. Effet de ſon huile. Uſage de ſes graines & fleurs. I. 454. *a.*

ANET, (*Epicuréiſm. modern.*) école d'anet & du temple à Paris. V. 785. *b.*

ANÉVRYSME, (*Chir.*) tumeur faite de ſang par la dilatation ou l'ouverture d'une artere. Anévryſme vrai. Ses cauſes. I. 454. *a.* Il eſt plus ou moins dangereux, ſelon ſon volume & la partie où il eſt ſitué.

Anévryſme faux. Ses cauſes. Sa cure. *Ibid. b.* Opération de l'anévryſme vrai. *Ibid.* 455. *a.* Opération de l'anévryſme faux. *Ibid. b.* Anévryſme enkiſté. Son traitement. *Ibid.* 456. *a.* Tumeur anévryſmale. Comment elle ſe forme. *Ibid. b.* Traitement & opération de cette tumeur. *Ibid.* 457. *a.* Remarque eſſentielle de M. Foubert ſur l'opération de l'anévryſme enkiſté. *Ibid. b.*

Anévryſme, danger de la ligature de l'anévryſme du bras. Remede qui en diſpenſe & guérit parfaitement. I. 721. *a.* Aiguille pour l'opération de l'anévryſme. 205. *b.* Cauſe de la gangrene dans l'anévryſme faux. VII. 469. *b.*

ANGADIVE, ou *Angedive*, (*Géogr.*) *voyez* ANCHEDIVE.

ANGADOXA, (*Géogr.*) *voyez* ANGOKA.

ANGALA, (*Ornith.*) eſpece de grimpereau de Madagaſcar. Ses autres noms. Deſcription de cet oiſeau. *Suppl.* I. 425. *b.* Ses mœurs. Erreur de M. Briſſon ſur l'angala. *Ibid.* 426. *a.*

ANGARIA, (*Hiſt. rom.*) mot que les Latins adopterent pour ſignifier une charge perſonnelle, une corvée, & un cheval de poſte. XIII. 171. *a.*

ANGE, (*Théolog.*) étym. de ce mot. C'eſt une dénomination d'office attribuée quelquefois à d'autres perſonnes qu'à ces intelligences céleſtes. Toutes les religions ont admis l'exiſtence des anges, & les chrétiens ont embraſſé la même doctrine. Les auteurs eccléſiaſtiques diviſent les anges en trois hiérarchies. Ce qu'il faut entendre particuliérement par un ange. Bons & mauvais anges. I. 458. *a.* Sens de ce mot employé dans l'apocalypſe. Doctrine des philoſophes païens ſur les natures ſpirituelles, mitoyennes entre Dieu & l'homme. Celle des Muſulmans ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

ANGE, quelques-uns croient que Dieu s'eſt ſervi de leur miniſtere pour créer le monde. Examen de l'opinion qui établit que l'eſpace entre Dieu & l'homme eſt rempli par des anges. I. 493. *a.* Hiérarchie des anges. VIII. 203. *a.* Divers ſentimens ſur les anges : doctrine de pluſieurs Peres de l'égliſe ſur leur nature. VIII. 571. *b. &c.* S. Auguſtin enſeigne que ceux qui prenoient la figure humaine mangeoient & buvoient réellement. *Suppl.* IV. 574. *a.* Doctrine des Juifs ſur les anges. IX. 47. *a*, *b.* Des Sadducéens. 31. *a.* Des Samaritains. 27. *b.* Des Arabes. XIV. 670. *b.* Anges tutélaires. XVI. 763. *a*, *b.* Des anges ſelon la doctrine de Mahomet. Anges qui, ſelon l'alcoran, examinent les morts dans le ſépulcre. XI. 89. *a.* Conte que fait Mahomet ſur deux anges qu'il nomme *Arot* & *Marot*. I. 701. *a.* Anges du paradis de Mahomet. I. 250. *b.* 251. *a.* Des mauvais anges, *voyez* DÉMONS.

ANGE, différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. XI. 279. *b.* Anges des ſynagogues & des égliſes. XV. 744. *b.*

ANGE, (*Ichthyol.*) deſcription & hiſtoire naturelle de ce poiſſon de mer. I. 458. *b.* Uſages qu'on en tire. *Ibid.* 459. *a.*

ANGE, obſervation ſur les yeux de ce poiſſon. XI. 390. *a.* Sa deſcription. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 52.

ANGE, (*Pont & Château Saint-*) XIV. 549. *a.*

ANGE I, (*Iſaac*) (*Hiſt. du Bas-Empire*) après l'extinction de la famille des Comnenes, fut appellé au trône de Conſtantinople. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* I. 426. *a.*

ANGE II, (*Alexis*) ſon regne ne fut marqué que par quelques actes de cruauté. *Suppl.* I. 426. *a.*

ANGE III, ou *Ange le jeune*, (*Alexis*) neveu du précédent. *Suppl.* I. 426. *a.* Tableau de ſon regne. *Ibid. b.*

ANGEL, (*Hiſt. nat.*) deſcription de cet oiſeau, qualité de ſa chair. I. 459. *a.*

ANGELES, (*La Puebla de-los*) (*Géogr.*) ville d'Amérique dans la Nouvelle-Eſpagne, *&c. Suppl.* I. 425. *b.*

ANGELIC, (*Jean*) ſurnommé de Fiéſole. VI. 719. *b.*

ANGÉLIQUE, application de cet adjectif. I. 459. *a.*

Habit angélique, moines du grand & angélique habit, moines du petit habit. I. 459. *a.*

Habit angélique, chez les anciens Anglois. Coutume qu'ils obſervoient à l'égard de cet habit, I. 459. *a.* & qui ſubſiſte encore en Eſpagne & en Italie. *Ibid. b.*

Angélique, *art.* I. 717. *b.*

ANGÉLIQUE, (*Bot.*) genre de plante. Deſcription de la fleur, des feuilles & du fruit. Angélique de Boheme. Ses propriétés en médecine. Diverſes préparations & compoſitions d'angélique. Vertus de ſon eau diſtillée. Extrait de ſa racine. Baume d'angélique de Sennert. Les peuples d'Iſlande & de Laponie ſe nourriſſent des tiges d'angélique. I. 459. *b.* Compoſition de l'eau d'angélique. Comment ſe blanchit l'angélique. Maniere de préparer les cardons. *Ibid.* 460. *a.*

Angélique, obſervation microſcopique de la graine de cette plante. VII. 833. *b.* Angélique baccifere, *voyez* ARALIA.

ANGÉLIQUE, (*Mat. médic.*) ſes vertus contre la peſte. Vertus imaginaires qu'on lui a attribuées contre les maléfices. Propriétés mieux reconnues de cette plante. *Suppl.* I. 426. *b.*

Angélique, danſe en uſage chez les anciens grecs. I. 460. *a.*

Angélique, ſorte de guitarre. Sa deſcription. I. 460. *a.*

Angéliques, anciens ordres de chevaliers. On les diviſoit en trois claſſes. I. 460. *a.*

ANGELO, (*Giacomo*) obſervation ſur la traduction qu'il a faite de la géographie de Ptolémée. XIV. 746. *a*, *b.*

Angelo, l'art de l'eſcrime, par cet auteur. Volume IV. des planch. article *Eſcrime*, pag. 1. *a.*

ANGELOT, (*Comm.*) ancienne monnoie de France. Il y en a eu de divers poids & de diverſes valeurs. I. 460. *a.* Angelot d'Angleterre, monnoie d'or, monnoie d'argent. *Ibid. b.*

ANGELS, port-angels. XIII. 131. *b.*

ANGELUS, cette priere ſe nommoit autrefois le pardon. XI. 933. *a.*

ANGELY, (*l'*) fou de Louis XIV. VII. 42. *b.*

ANGERONNE, (*Myth.*) fêtes en l'honneur de cette déeſſe. IV. 1067. *a.*

ANGERS, (*Géogr.*) capitale du duché d'Anjou. Son nom ancien. Situation de cette ville. Sa deſcription. Sa population. Principaux établiſſemens & tribunaux qu'on y remarque. Dioceſe d'Angers. Revenus de l'évêque. *Suppl.* I. 427. *a.*

ANGHIERA, *le Comté d'* (*Géogr.*) petit quartier du Milanez. Ses bornes. Situation de la ville d'Anghiera. Comtes d'Anghiera. Autres villes de ce comté. *Suppl.* I. 427. *a.*

ANGIA, (*Géogr.*) *voyez* ŒNOPIE. XI. 402. *a.*

ANGINE, *voyez* ESQUINANCIE.

ANGLE, (*Géom.*) de la meſure & quantité d'un angle. Art de prendre la valeur des angles ſur le papier & ſur le terrein. I. 261. *a.* Couper un angle. Différentes eſpeces d'angles. *Ibid. b.* Diverſes dénominations d'angles, dérivant de leur ſituation, accompagnées de quelques problêmes ou théorêmes qui s'y rapportent. *Ibid.* 462. *a.* Angles plans, ſphériques & ſolides. *Ibid. b.* Autres eſpeces d'angles moins uſitées en géométrie. *Ibid.* 463. *a.*

ANGLE, complément d'un angle. III. 764. *b.* Angles alternes. I. 304. *b.* Angles internes. VIII. 832. *a.* Angles externes. VI. 327. *a.* Angles ſemblables. XIV. 936. *b.* Angles oppoſés au ſommet : angle externe oppoſé : angle interne oppoſé. XI. 512. *b.* 513. *a.* Angles formés par une ligne qui coupe tranſverſalement deux paralleles. 905. *b.* Angles contigus. IV. 113. *a.* Angle de contingence. 114. *a.* Angle curviligne. IV. 579. *a.* Angle plan. XII. 696. *b.* Angle ſolide. XV. 321. *a.* Angle ſphérique. 454. *b.* Angle au centre. II. 824. *a.*

Pourquoi l'on meſure les angles par les degrés du cercle. IV. 761. *b.* VII. 633. *b.* Former un angle droit avec le compas de proportion. III. 753. *a.* Trouver un angle quelconque par ce même inſtrument : trouver par le même les degrés que contient un angle. *Ibid.* Obſervations qui peuvent donner aux commençans des notions diſtinctes ſur la meſure des angles. VII. 633. *b.* Meſure d'un angle. X. 409. *a*, *b.* Calculs des angles des polygones. XII. 941. *a*, *b.* &c. Table qui repréſente la ſomme des angles de toutes les figures rectilignes, depuis le triangle juſqu'au dodécagone. XII. 941. *b.* De la triſection géométrique des angles. XVI. 662. *a*, *b.*

De la maniere de lever les angles ſur le terrein, avec la chaîne, III. 7. *a.* avec la planchette, XII. 701. *a.* avec la bouſſole, II. 377. *b.* avec le cercle d'arpenteur, II. 836. *b.* avec le demi-cercle. IV. 811. *a*, *b.* Inſtrument qui ſert à lever les angles ſur le terrein, par une méthode facile. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.* Ouvrages de M. de la Grive ſur l'obſervation des angles dans les opérations trigonométriques ſur la ſurface de la terre. *Suppl.* IV. 880. *a*, *b.* &c. Table des angles que deux objets forment au centre de la terre. 884. *b.* Table de ce qu'il faut ajouter aux angles obſervés depuis un ſignal éloigné de 100 toiſes de l'objet obſervé, quand le centre du quart de cercle n'eſt pas dans celui du ſignal. 884. *b.* Table de la correction qu'il faut faire aux angles obſervés ſuivant les différentes hauteurs de l'objet ſur l'horizon. *Ibid.*

ANGLE *d'azimut*, (*Aſtron.*) dans le calcul des éclipſes du ſoleil. *Suppl.* I. 427. *a.*

Angle de commutation, différence entre la longitude d'une planete vue du ſoleil, & celle de la terre vue du même point. *Suppl.* I. 427. *b.*

Angle de conjonction, dans le calcul des éclipſes de ſoleil. *Ibid.*

Angle parallactique, formé par le vertical, & par un cercle, ou de déclinaiſon, ou de latitude. *Ibid.*

Angle de poſition, formé au centre du ſoleil ou d'une étoile par le cercle de déclinaiſon & le cercle de latitude. Maniere de le calculer pour le ſoleil & pour les étoiles. Ouvrages où l'on trouve des tables de l'angle de poſition. *Ibid. Voyez* POSITION.

ANGLE *de contact* ou *de contingence*, (*Géom.*) remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. Explication de quelques endroits obſcurs qu'il renferme. *Ibid.*

A parler exactement il n'y a d'autres angles que les rectilignes. De-là vient que tous les géometres déterminent unanimement l'angle que font deux courbes par celui que forment leurs tangentes. Les courbes qui ſe rencontrent en un point, & qui ont à ce point une même tangente, ne font point d'angle entr'elles. *Ibid.* 428. *a.* Dans quel ſens on dit que des courbes qui s'écarteront toujours moins de la tangente commune, feront les angles de contact toujours plus petits; & que ſi, avec le même arc & le même ſommet, on décrit des paraboles des différens ordres, en paſſant réguliérement de l'ordre inférieur à celui qui lui eſt immédiatement ſupérieur, on aura une ſuite d'angles de contingence qui décroîtront à l'infini. *Ibid. b.*

Angle horaire, *voyez* HORAIRE.

Angles, en méchanique, en optique, en aſtronomie. I. 463. *a.* en aſtrologie, en navigation, en architecture, en tactique, en fortification. *Ibid. b.*

Angles en optique, *voyez* INCIDENCE, INCLINAISON, RÉFLEXION, *&c.* Angles du baſtion, en fortification. II. 130. *a.*

ANGLE, (*Anatomie*) ſe dit de différentes parties qui forment un angle ſolide ou linéaire. I. 464. *a.*

Angle,

Angle, en terme d'écriture. I. 464. *a.*

Angles correſpondans des montagnes, on appelle ainſi les angles de deux montagnes ſéparées par une profondeur, dont l'un étant un angle ſaillant, ſe trouve toujours oppoſé à un angle rentrant formé dans l'autre montagne. Raiſon qu'en donne M. de Buffon. I. 464. *a.*

Angles correſpondans des montagnes, recherches ſur leur origine. IV. 797. *b.* 801. *b.* 802. *a. Suppl.* IV. 79. *b.*

Angles, anciens peuples d'Angleterre. Loi des Angles. IX. 651. *b.*

ANGLESEY, (*Géogr.*) iſle de la Grande-Bretagne. Son étendue. Nombre des paroiſſes de ſon diſtrict. Sa capitale. Ses productions. *Suppl.* I. 428. *b.*

ANGLETERRE, (*Géogr.*) royaume d'Europe. Ses bornes, ſes rivieres, ſes provinces, ſes productions, ſes avantages, ſes principales marchandiſes, ſes principaux lieux de commerce. I. 465. *a.*

ANGLETERRE, 1°. conjecture ſur le nom d'*Albion*, donné anciennement à l'Angleterre. VII. 950. *a.* Etabliſſement des Celtes dans ce pays. *Suppl.* I. 281. *a.* Ce royaume ravagé par les Normands dans le neuvieme ſiecle. XI. 229. *a.* Diviſion de l'Angleterre par Alfred. IX. 403. *a.* Hiſtoire du regne de ce roi; article important de l'hiſtoire d'Angleterre. XVII. 586. *a*, *b.* *&c.* Diviſion de l'Angleterre ſous Henri II, en ſix parties ou circuits. III. 466. *b.* En quel tems on érigea des paroiſſes en Angleterre. XII. 75. *a.* Interdit prononcé ſur ce royaume par les papes Alexandre III & Innocent III, VIII. 816. *a*, & par Sixte V. 817. *a.* Diviſion préſente de l'Angleterre en 52 comtés. III. 801. *a.*

2°. Quelle eſt la plus haute montagne de ce pays. X. 387. *a.* En quel tems les loups furent détruits en Angleterre. IX. 181. *a.* Obſervations météorologiques faites dans ce pays. XVI. 118. *a.*

3°. *Du roi.* Ses armes, *voyez* planche 15 du blaſon, vol. II. Prérogative du roi d'Angleterre. XIII. 307. *b.* Sa ſuprématie. XV. 683. *a.* Les rois d'Angleterre ſe ſont fait honneur du titre de *Dapifer*, dans la maiſon des rois de France. IV. 631. *a.* Fêtes où le roi ſe montroit publiquement dans toute ſa magnificence. IV. 396. *b.* Deux capacités que les loix donnent au roi. II. 625. *a.* Princes d'Angleterre. XIII. 370. *b.* Champion du roi III. 85. *b.* Sa couronne. IV. 393. *b. Suppl.* II. 642. *a.*

4°. *De la religion.* Qualité de défenſeur de la foi, que prend le roi. IV. 741. *a.* Des premiers moines en Angleterre. X. 616. *b.* Avantage que les Anglois ont retiré de la deſtruction des monaſteres. 638. *b.* La réformation établie dans le royaume. XIII. 890. *b.* Diſtinction des épiſcopaux & des presbytériens. V. 812. *b.* XIII. 309. *b.* Faction des Wighs & des Torys. XVI. 440. *a*, *b.* XVII. 612. *a*, *b.* Des Quakers. XIII. 648. *b.*

5°. *Du gouvernement.* Deux ordres de ſujets en Angleterre; les pairs du royaume & les communes. XI. 765. *b.* Du parlement. XII. 38. *a*, *b.* &c.

Eloge du gouvernement d'Angleterre. VII. 790. *a.* Obſervations ſur ce gouvernement. X. 637. *b.* La liberté eſt l'objet direct de la conſtitution angloiſe, IX. 472. *a.* Du corps des repréſentans, XIV. 143. *a*, *b.* Ni le roi ni le parlement ſéparément ne peuvent s'attribuer la diſpoſition du grand ſceau. XIV. 748. *a.* Du droit d'être jugé par ſes pairs. XI. 765: *b.* Droit & gouvernement d'Angleterre. V. 119. *a*, *b.* — 121. *b.* Ouvrages de Jacques Harrington ſur ce gouvernement. XIV. 447. *b.* 448. *a*, *b.*

6°. *Autres conſidérations politiques.* Union de l'Ecoſſe avec l'Angleterre. XVII. 385. *b.* Etat préſent des finances de ce royaume. XV. 581. *a*, *b.* Dette nationale ſous la reine Anne. 619. *b.* De la taxe des terres dans ce pays. XV. 948. *b.* Service que les actioniſtes ont rendu à ce royaume en le mettant en état de faire des emprunts. *Suppl.* I. 162. *a.* Echiquier d'Angleterre. V. 259. *b.* Milice du royaume. XVI. 527. *b.* Calculs politiques. I. 679. *b.* 680. *a.* XII. 919. *b.* &c.

7°. *De l'agriculture & du commerce.* Etat de l'agriculture en Angleterre. IV. 553. *b.* 560. *b. Suppl.* I. 221. *b.* Diverſes conſidérations ſur l'agriculture angloiſe & le commerce des bleds dans ce pays, à l'article *Fermier*. VI. 528. *b.* Obſervations ſur les compagnies de commerce établies en Angleterre. III. 741. *a*, *b.* Divers détails très-importans ſur les laines de ce royaume. IX. 178. *a*, *b.* &c. L'Angleterre mal conſeillée au ſujet du tranſport des eſpeces. X. 194. *b.* Pêche de la baleine par les Anglois. *Suppl.* I. 761. *b.* Sur l'article du commerce, *voyez* ci-deſſous ANGLOIS.

8°. *Différentes obſervations ſur l'Angleterre.* Des bibliotheques de ce royaume. II. 232. *a.* Hiſtoire de l'établiſſement de l'inoculation dans ce pays. VIII. 755. *a*, *b.* &c. 769. *b.* Grands événemens que l'hiſtoire d'Angleterre offre depuis deux ſiecles. XI. 347. *a.*

La nouvelle Angleterre, tems de ſa découverte. Productions qu'on en tire. I. 465. *a.*

ANGLETERRE, (*Nouvelle*) nation de ſauvages dans cette contrée. X. 614. *b.* Du climat de ce pays. XVII. 733. *b.*

ANGLICANE, *liturgie*. IX. 598. *b.* 603. *b.* 604. *a.* Chef de l'égliſe anglicane. V. 420. *a.* XV. 683. *a.* Livre des Anglois qui contient la maniere de conférer les ordres & de faire le ſervice divin. XI. 581. *a.* De la validité de l'ordination des évêques Anglois. *Ibid. b.* & 582. *a*, *b.* Ouvrage ſur l'épiſcopat d'Angleterre. XVII. 591. *a.* Anglicans, *voyez* EPISCOPAUX.

ANGLOIS, la qualité d'Anglois appellée anciennement *Englecerie*. V. 683. *b.* Ancienne patente où ſont contenus les privileges de la nation Angloiſe. II. 222. *b.* Droit Anglois V. 119. *a*, *b.* Loi des Anglois. IX. 651. *b.* Uſage particulier aux Anglois, qui marque leur goût pour l'économie domeſtique. V. 749. *a.* Goût des Anglois pour les combats de bêtes & d'hommes. VII. 697. *b.* L'induſtrie encouragée dans les états du roi d'Angleterre. VIII. 694. *b.* Les grands talens honorés par les Anglois. XVII. 632. *b.* Liberté de penſer & d'écrire parmi eux. 870. *b.* Du talent poétique des Anglois. XI. 347. *a. Suppl.* IV. 435. *a*, *b.* Pourquoi ils n'ont jamais admis ſur leur théatre la ſatyre politique. *Suppl.* IV. 743. *b.* Du théatre & des poëtes Anglois, *voyez* THÉATRE, POEME & POETE. Du clergé Anglois. XV. 637. *b.*

Navigation Angloiſe. Des navigateurs Anglois. XI. 53. *a.* Leur navigation dans le nord & la mer Baltique. III. 694. *a.* Prétention des Anglois à l'empire des mers qui environnent leurs trois royaumes. X. 358. *b.*

Du commerce des Anglois. Commencement de leur commerce par la chûte de celui de Flandres. III. 693. *a.* Leur élévation par leurs manufactures de laines. Formation d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales par la reine Elizabeth. En quel tems les Anglois formerent de grands établiſſemens en Amérique. 694. *b.* Leurs efforts d'aggrandiſſement. 695. *a.* Des compagnies Angloiſes de commerce. 1°. De la compagnie du Sud. XV. 619. *b.* &c. 2°. De la compagnie des Indes. 620. *a*, *b.* Réflexion ſur celles d'Amérique. *Ibid. b.* Avantages que les Anglois retirent de la ſageſſe qu'ils ont de ne faire le commerce de luxe que pour leurs voiſins, & de faire conſiſter leur luxe à répandre ſur l'indigence les gains immenſes qu'ils font. XVII. 870. *b.* Avantages qu'ils ont retirés de la manufacture de leurs laines. 872. *b.* Commerce des Anglois en Afrique. VII. 456. *b.* Sur le commerce des Anglois, *voyez* encore ci-deſſus l'article ANGLETERRE.

ANGLOIS, (*l'*) *la langue Angloiſe.* Son origine & ſes révolutions. Auteurs Anglois de différens ſiecles, par les ouvrages deſquels nous apprenons les changemens ſucceſſifs qu'éprouva cette langue. *Suppl.* I. 429. *a.* Eloge du dictionnaire Anglois de Johnſon, qu'on peut conſulter ſur ce ſujet. Cauſes de la variation des langues vivantes. *Ibid. b.*

ANGLOISE, *langue*, (*Gramm.*) caractere de l'anglois. IX. 262. *a.* 265. *a.* 266. *a. Suppl.* III. 252. *a*, *b.* Son utilité. IX. 265. *b.* Encouragemens à l'étudier. VI. 91. *a.* De la prononciation de cette langue. XIII. 457. *b.* L'anglois lié par le celtique avec l'hébreu. IX. 259. *a.* En quel tems on commença en Angleterre à ſe ſervir de l'anglois dans les cours de judicature & dans les actes publics. 266. *a.* Des articles dans cette langue. I. 723. *b.* Comment on indique en anglois la relation de l'adjectif au nom. VII. 593. *b.* Des conjugaiſons des verbes. III. 882. *a*, *b.* XV. 565. *a.* Des ſurnoms anglois. XV. 692. *b.*

ANGLO-SAXONS, hiſtoire de leur gouvernement. VIII. 138. *b.* 139. *a.* De la nobleſſe parmi eux. XVI. 219. *b.* V. 186. *a*, *b.* Caracteres Anglo-Saxons, *voyez* vol. II. des planch. article *Caractere*, planche 9.

ANGLURE, obſervations ſur la maiſon d'Anglure en Champagne, & en particulier ſur un ſeigneur d'Anglure, qui, étant priſonnier de Saladin, s'étoit attiré ſes bonnes graces. *Suppl.* IV. 768. *a.*

ANGOISSE, (*Beaux-Arts*) le plus haut degré de la crainte. Il n'y a peut être point de paſſion dont l'effet ſoit auſſi permanent, ni par conſéquent de moyen plus ſûr d'inſpirer une averſion invincible pour l'objet qui aura jetté l'eſprit dans cette cruelle ſituation. Le poëte tragique eſt, de tous les artiſtes, celui qui peut tirer le meilleur parti de cette paſſion. Klopſtock dans ſa Meſſiade, & Bodmer dans ſa Noachide, l'ont traitée avec la plus grande vérité. Eſchyle, dans ſa tragédie des Eumenides, & Shakeſpear en divers endroits de ſes pieces, l'ont admirablement exprimée. *Suppl.* I. 430. *a.*

ANGOKA ou *Angadoka*, (*Géogr.*) iſles d'Afrique dans le canal de Moſambique. Courans dangereux près de ces iſles. *Suppl.* I. 430. *a.*

ANGOLA, (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans le Congo. Negres qu'on en tire. Commerce qu'en font les Portugais. I. 465. *b.*

Angola. Qualité du climat du royaume d'Angola. XVII. 726. *b.* Negres d'Angola. VIII. 347. *a.* XI. 81. *a.* Cérémonies cruelles qui ſe pratiquoient aux funérailles des rois. XVI. 396. *b.* Oiſeau favori des rois d'Angola. XI. 833. *a.* Tambour & inſtrument de muſique des peuples d'Angola. *Suppl.* III. 683. *a.* 850. *b.*

ANGOLAM, (*Bot.*) arbre du Malabar. Il eſt dans ce pays le ſymbole de la royauté. Ses uſages en médecine. I. 465. *b.*

ANGOLAM, (*Botan.*) arbre toujours verd du Malabar. Ses différens noms; lieux où il croît. Sa deſcription. *Suppl.* I. 430. *b.* Ses qualités & uſages. Maniere de claſſer cet arbre. Remarques ſur le nom que Linnæus lui donne; & en général ſur le ſyſtême de ce célebre botaniſte. *Ibid.* 431. *a.*

ANGOUMOIS, (*Géogr.*) province de France. Ses bornes. Ses productions. Ouvrages de l'art, qui ſe fabriquent dans cette province & dans le Limouſin. I. 466. *a.*

ANGOURI, (*Géogr.*) ville d'Aſie. Poil de ſes chevres. I. 466. *a.*

ANGREC, (*Botan.*) plante paraſite qui croît communément aux îles Moluques, ſur le tronc du cocotier. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 431. *a*, *b.* Culture, qualités & uſages de cette plante. Seconde eſpece. Sa deſcription. Troiſieme eſpece. Sa deſcription & ſa culture. Erreur de Linnæus ſur cette plante. *Ibid.* 432. *a*, *b.*

ANGUILLE, (*Ichth.*) deſcription & hiſtoire naturelle de ce poiſſon. Sa chair conſidérée comme aliment. Pêche de l'anguille aux hameçons dormans, à l'épinette, à la fouïne, à la naſſe. I. 466. *b.*

Anguille de ſable. Sa deſcription. I. 466. *b.*

Anguille. Obſervation ſur la circulation du ſang dans les anguilles. III. 469. *a.* Les anguilles ne ſont pas ſans écailles. XII. 890. *a.* Anguille de mer nommée *Babi. Suppl.* I. 741. *a. b.* Anguille électrique de Surinam. *Suppl.* IV. 363. *b.* Pêche des anguilles au haveneau. VII. 213. *b.*

ANGUILLE, animalcule que l'on découvre dans certaines liqueurs. Celles de la colle de farine, ſont les plus ſingulieres. I. 467. *a.*

ANGUILLE, faux plis dans le drap. I. 467. *a.*

ANGUILLE, iſle de l'Amérique. I. 467. *a.*

ANGULAIRE, (*Géogr.*) mouvement angulaire. I. 467. *a.*

ANGULAIRE, (*Anat.*) apophiſes angulaires du coronal. Muſcle angulaire de l'omoplate. Artere angulaire. I. 467. *b.*

ANGURI, (*Botan.*) nom malays d'une eſpece d'abutilon. Ses autres noms. Sa deſcription. Culture, qualités & uſages de cette plante. Erreur de Linnæus. *Suppl.* I. 432. *b.* & 433. *a.*

ANGUSTICLAVE, (*Hiſt. anc.*) partie ajoutée à la tunique des chevaliers Romains. Quels chevaliers la portoient. I. 467. *b.*

Anguſticlave, il en eſt parlé, VIII. 13. *a.* IX. 301. *a.*

ANHIMA, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau du Breſil. I. 467. *b.* Diverſes particularités ſur cet oiſeau. Propriétés médicinales de ſa corne. *Ibid.* 468. *a.*

ANHINGA, (*Ornith.*) genre d'oiſeau aquatique, de la famille des cormorans. Noms que les ornithologiſtes lui ont donnés. Lieux où il eſt commun. Sa deſcription & ſes mœurs. *Suppl.* I. 433. *b.*

ANI, (*Ornith.*) oiſeau de la famille des coucous ou des perroquets. Auteurs qui l'ont décrit. Différens noms qu'on lui a donnés. Sa deſcription & ſes mœurs. *Suppl.* I. 434. *a*, *b.*

ANI *ou* ANIKAGAÉ, (*Géogr.*) ville de la grande Arménie en Aſie. Obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. Particularités qui le concernent. *Suppl.* I. 434. *b.*

ANIAN, (*Géogr.*) nom d'un détroit célebre dont on a beaucoup parlé, & qu'on n'a jamais bien connu. Diverſes poſitions que les géographes lui ont données. Ouvrages à conſulter. On l'appelle communément détroit du *Nord*, ou détroit de *Béering*. *Suppl.* I. 434. *b.* *Voyez ſur ce détroit les articles* BÉERING, CALIFORNIE & DÉTROIT.

ANIGRIDES, (*Myth.*) nymphes. Cérémonies qu'on pratiquoit, pour en obtenir certaines guériſons. I. 468. *a.*

ANIKA, celui par qui la Sibérie fut découverte. XV. 154. *a*, *b.*

ANIL, (*Botan.*) pays où croît l'anil. II. 283. *a.* Comment on tire de ſa feuille le bleu d'inde & l'indigot. 282. *b.*

ANILLE, (*Blaſon*) meuble de l'écu en forme de deux croiſſans, &c. Etymologie de ce mot. *Suppl.* I. 435. *a.*

ANIMAL, (*Hiſt. nat.*) difficulté de répondre à la queſtion: *Qu'eſt-ce que l'animal.* I. 468. *a.* Réponſe de M. de Buffon. *Ibid. b.* Les lignes de ſéparation entre les regnes n'exiſtent point dans la nature. Il y a des êtres organiſés qui ne ſont ni animaux, ni végétaux, ni minéraux. Le paſſage de la nature du végétal au minéral, eſt bruſque. Conſéquence qu'en tire M. de Buffon. *Ibid.* 469. *a.* Les animaux tiennent le premier rang dans la nature, parce qu'ils ſont capables de plus de fonctions que les autres êtres, & qu'ils ont par leurs ſens plus de rapport avec les objets qui les environnent. Nous-mêmes, à ne conſidérer que la partie matérielle de notre être, nous ne ſommes au-deſſus des animaux que par quelques rapports de plus, tels que ceux que nous donnent la langue & la main. Pourquoi les animaux ne penſent, ne parlent & ne perfectionnent rien. *Ibid. b.* Leurs opérations ne ſont que des réſultats méchaniques & purement matériels. Cauſes de la variété que nous mettons dans nos productions & nos ouvrages. L'animal eſt l'ouvrage le plus complet du Créateur; mais ſur-tout c'eſt dans la ſucceſſion, le renouvellement & la durée des eſpeces, que la nature paroît tout-à-fait inconcevable. *Ibid.* 470. *a.* La matiere inanimée n'a ni ſentiment, ni ſenſation, ni conſcience d'exiſtence; la faculté de penſer & de ſentir, s'éteint dans quelque point de la chaîne placé entre le regne animal & le végétal; point qui nous échappera à jamais. Les rapports qui nous lient à la matiere en général ne ſont point partie de notre être; c'eſt l'organiſation, la vie, l'ame qui fait proprement notre exiſtence. Nous exiſtons ſans ſavoir comment, & nous penſons ſans ſavoir pourquoi. Inertie de l'ame. *Ibid. b.* Etat d'un homme qui médite très-profondément. Raiſons pour leſquelles nous pouvons nous donner le premier rang dans la nature; nous devons enſuite donner la ſeconde place aux animaux, la troiſieme aux végétaux, & enfin la derniere aux minéraux. L'animal n'a de commun avec le minéral, que les qualités de la matiere priſes généralement. Son individu eſt un centre où tout ſe rapporte; un point où l'univers entier ſe réfléchit. Rapports qui lui ſont communs avec les végétaux. *Ibid.* 471. *a.* En quoi conſiſte la différence entre les animaux & les végétaux. Ce qu'il faut entendre par la faculté de ſentir, dans laquelle on fait ſur-tout conſiſter cette différence. On croit en trouver une autre dans la maniere de ſe nourrir. *Ibid. b.* mais qui eſt plus apparente que réelle. Pourquoi les mouvemens ſont ſi variés dans les animaux, & ſi uniformes dans les végétaux. Il n'y a aucune différence abſolument eſſentielle & générale entre les animaux & les végétaux. Quelles ſont les reſſemblances des uns & des autres. *Ibid.* 472. *a.* Autres comparaiſons des animaux aux végétaux: le nombre des premiers eſt beaucoup plus grand que celui des eſpeces de plantes. Il eſt plus facile de diſtinguer les eſpeces d'animaux, les unes des autres, que celles des plantes. Dans les plantes, comme dans les animaux, le nombre d'individus eſt beaucoup plus conſidérable dans le petit que dans le grand. Chaque eſpece de plante eſt plus abondante que chaque eſpece d'animal. *Ibid. b.* Réponſe de M. de Buffon, aux objections qu'on peut faire contre cette derniere propoſition. *Ibid.* 473. *a.* Comparaiſon des animaux & des végétaux pour le lieu où la nature les fait ſubſiſter. Quoique le microſcope ait fait découvrir un grand nombre de nouvelles eſpeces d'animaux, à peine a-t-on pu reconnoître une ou deux eſpeces de plantes nouvelles, par le ſecours de cet inſtrument. Comparaiſon des animaux & des végétaux pour la grandeur, & enfin pour la forme. *Ibid. b.* Diviſion des trois regnes par M. d'Aubenton. Les anciens ont diviſé les animaux en deux claſſes; la premiere comprend ceux qui ont du ſang, la ſeconde, ceux qui n'ont point de ſang. Obſervation ſur cette diviſion. Elle donne lieu à des ſous-diviſions qui embraſſent tout le regne animal. *Ibid.* 474. *a.* Autres diſtributions qu'on a faites des animaux, toutes plus ou moins défectueuſes. Méthode de M. Linnæus, par laquelle il diſtingue les animaux des végétaux & des minéraux, & les diſtribue en ſix claſſes. *Ibid. b.*

Animal, obſervations ſur les définitions qu'on a données de l'animal, & ſur les caracteres par leſquels on a cru le diſtinguer de la plante. On ne peut regarder le ſentiment comme le caractere eſſentiel de l'animal, parce qu'il faudroit avoir un caractere ſenſible du ſentiment lui-même. Certains animaux paroiſſent ne point ſentir dans certaines circonſtances de leur vie. *Suppl.* I. 435. *a.* Certaines plantes ont une irritabilité très-vive. L'animal, nous dit-on, ſe meut de lui-même. Il y a pluſieurs plantes qui produiſent des mouvemens vifs & réitérés, ſans qu'il y paroiſſe une cauſe irritante. La loi de la nourriture ne regarde que les grands animaux; dans un grand nombre de petits, la nature en ſuit une toute différente. Pour diſtinguer donc l'animal de la plante, il faut ſuivre la vie & les développemens de l'un & de l'autre: on trouvera que les mouvemens des plantes ſont plus rares & plus uniformes, qu'ils durent moins, & que le repos eſt l'état dominant des végétables. *Ibid. b.* On a cru que la matiere végétale exaltée & portée à un certain degré de pourriture acquéroit du mouvement, & paſſoit dans le regne animal. Cette hypotheſe eſt combattue par des faits dont de très-bons obſervateurs ſe ſont aſſurés, & dont on trouve ici l'expoſition. *Ibid.* 436. *a.*

Animal, caractere diſtinctif de l'animal. *Suppl.* II. 490. *b.* Plus il approche de l'adoleſcence, plus il croît lentement. I. 88. *a.* Accroiſſement & décroiſſement de la force de l'animal. VII. 110. *a.* La durée de ſa vie peut ſe meſurer par celle du tems de l'accroiſſement. I. 89. *a*, *b.* Plus les autres viſceres ſont petits dans un animal, à proportion du ſujet, plus le foie eſt grand. VII. 35. *b.* 36. *a.* La dilatation & la contraction des dimenſions extérieures du corps ſont eſſentielles à la vie de l'animal. III. 596. *b.* Chaleur de l'animal; principaux phénomenes qu'elle préſente. III. 31. *b.* 32. *a.* 33. *b.* Sels qui ſe trouvent dans le corps de l'animal. I. 99. *a.* La premiere notion dans l'animal, la ſeule commune aux eſpeces de tous les genres, porte ſur la ſenſation intime & radicale de ſon exiſtence. XV. 39. *a.* De l'animal ſelon la philoſophie de

Hobbes. VIII. 236. *a.* Avantages de la plante ſur l'animal. *Suppl.* II. 45. *a.*

Animal, *Bête*, *Brute*, (*Synon.*) II. 214. *a.*

Animal, adject. planches d'hiſtoire naturelle concernant le regne animal, vol. VI. planch. 93. Economie animale. XI. 360. *a.* — 366. *b.* Subſtances animales. XV. 585. *b.* De l'acide animal. 586. *b.* Corps terreux naturels tirés du regne animal: leur uſage en médecine. XVI. 175. *b.* Sels animaux. I. 98. *b.* Cendres animales. II. 813. *a*, *b.* Il y a lieu de croire que le fer eſt répandu dans le regne animal. VI. 496. *a.* Action animale. I. 122. *b.* Bonté animale. II. 318. *b.* Chaleur animale. III. 31. *a*, *b.* Mouvement animal. X. 841. *a.* Facultés animales. VI. 363. *a.* Fonctions animales. VII. 51. *a.* Animaux qui font la nuance entre le regne animal & le regne végétal. XVII. 744. *a.* Paſſage du regne animal au végétal. *Suppl.* IV. 532. *b.* Collection du cabinet du roi dans le regne animal. II. 489. *b.* Soins que demande l'entretien de cette partie d'un cabinet d'hiſtoire naturelle. 491. *b.*

Animal-fleur. *Suppl.* I. 156. *a*, *b.*

ANIMAL, ANIMAUX, (*Blaſon*) quadrupedes volatiles, poiſſons & reptiles repréſentés dans les armoiries. Poſitions particulieres des principaux quadrupedes. Termes qui expriment ces différentes poſitions. *Suppl.* I. 436. *a.*

ANIMALCULE, (*Hiſt. nat.*) ceux qu'on a découverts à l'aide du microſcope. I. 474. *b.* Syſtême de M. de Buffon ſur ces prétendus animalcules. Nouvelles obſervations microſcopiques de M. Needham. Animalcules obſervés ſur différentes matieres. *Ibid.* 475. *a.*

Animalcules, obſervations microſcopiques des petits animaux qui échappent à la vue ſimple. XI. 723. *b.* Anguilles qu'on découvre dans certaines liqueurs. I. 467. *a.* *Suppl.* IV. 607. *a.* Animalcules que Leuwenhoeck a remarqués dans de l'eau où l'on avoit jetté du poivre. IV. 1075. *a.* Expériences de M. de Buffon ſur la génération de quelques animalcules. IV. 278. *b.* De la reproduction de quelques animalcules. *Suppl.* I. 123. *b.* *Suppl.* III. 64. *a*, *b.* Leurs mouvemens. *Suppl.* I. 435. *b.* Obſervations ſur les animalcules de Needham. 738. *a.* Animalcules dans les ſemences des plantes. II. 345. *a.* Dans la ſemence du ver à ſoie. XVII. 40. *b.* Dans la laite du merlus. X. 390. *b.* Animalcules ſpermatiques. VII. 565. *b.* & *Suppl.* IV. 769. *b.* Leur *exiſtence* conteſtée. VII. 566. *b.* &c. Obſervations de Leuwenhoeck ſur les animaux ſpermatiques: maniere de faire ces obſervations. XIV. 939. *a.* Les animalcules regardés par quelques naturaliſtes, comme principe de la formation des germes. *Suppl.* III. 212. *a.* Ouvrages ſur les animalcules. *Suppl.* IV. 363. *b.* 364. *b.*

ANIMALISTES, ſecte de phyſiciens qui doit ſa naiſſance à Hartſoeker. Difficultés qui s'élevent contre leur opinion. I. 475. *a.* Découvertes que quelques phyſiciens ont faites d'un nombre prodigieux d'animaux ſinguliers répandus ſur différentes ſubſtances. *Ibid. b.*

ANIMALITÉ, (*Zoolog.*) la forme, la maniere de ſe nourrir, de croître, de multiplier, la faculté loco-motive, le ſentiment, ne ſont point des caracteres diſtinctifs de l'animalité. C'eſt ce que l'auteur de cet article a entrepris de prouver, en entrant ſur chacun de ces prétendus caracteres dans un très-grand détail.

Il n'y a point de forme particuliere affectée à l'animal: c'eſt ce qu'indiquent la variété infinie des formes animales, & les formes ſucceſſives très-différentes les unes des autres par leſquelles la nature fait paſſer un même individu. Les zoophytes ſont de vrais animaux, dont la forme extérieure approche plus du végétal que de l'animal. *Suppl.* I. 436. *a.*

L'obſervation nous démontre encore qu'il n'y a point d'organiſation particuliere affectée à l'animal, & qu'il y a certainement plus de diſtance à cet égard de l'huitre à l'homme que du polype à une mouſſe. La nutrition des animaux ſe fait de tant de manieres, avec tant & ſi peu d'organes, avec des organes ſi diſſemblables, qu'elle n'offre rien d'aſſez conſtant, ni d'aſſez uniforme, pour en tirer un caractere diſtinctif. *Suppl.* I. 437. *a.* A l'égard de l'accroiſſement, il eſt le même dans tous les êtres du regne animal & du regne végétal. S'il y a plus de difficulté au ſujet de la génération, c'eſt uniquement pour le peuple & non pour le philoſophe, qui ſait que la génération eſt à-peu-près uniforme pour tous les êtres, & que la différence qu'il peut y avoir entr'eux dans la maniere de ſe reproduire, à quelque point qu'elle ſoit portée, peut au plus varier l'animalité; mais elle l'étendra au lieu de la reſtreindre à une certaine collection d'êtres particuliers. La faculté loco-motive eſt un ſecours accidentel donné à quelques êtres, pour ſatisfaire leurs beſoins, & l'état de repos ou la négation du mouvement n'exclut pas plus l'animalité, que l'état de mouvement ou la négation du repos. Obſervations qui tendent à prouver que l'animalité embraſſe tous les êtres de la nature. *Ibid. b.* *Voyez ſur le même ſujet l'article* ANIMAL.

ANIMATION, (*Médec. légale*) moment où l'ame s'unit au corps de l'embryon dans le ſein de la mere. Différens ſentimens des philoſophes ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 438. *a.* Les profondes ténebres qui enveloppent encore le myſtere de la génération, ne permettent pas d'aſſurer s'il exiſte quelque choſe de vivant dans le germe des hommes, avant le moment de la conception. Mais on eſt comme forcé d'admettre l'exiſtence d'une ame dans l'embryon, dès qu'il commence à vivre. On eſt donc coupable envers l'état qu'on prive d'un citoyen, lorſque par des moyens violens on met obſtacle au développement d'un germe. *Ibid. b.*

ANIMAUX, analogie entre les végétaux & les animaux. VII. 228. *a.* Examen des différentes parties du corps des animaux. Différentes proportions du cerveau dans les animaux, ſelon leurs eſpeces. II. 865. *a.* *Suppl.* II. 299. *b.* Organes différemment proportionnés aux alimens. *Suppl.* III. 247. *b.* Animaux qui ne ſont jamais dans un état de mucoſité. 70. *a.* Des yeux des animaux. XI. 389. *b.* 390. *a.* XII. 206. *a.* De leurs oreilles. XI. 613. *b.* 706. *a*, *b.* De leur bouche. II. 349. *a.* De leurs dents & de leurs mâchoires. IV. 836. *a*, *b.* — 838. *a*, *b.* IX. 801. *a.* De la langue de quelques animaux. IX 247. *b.* Du cœur des animaux: les animaux timides ont le cœur plus grand que les courageux. III. 594. *b.* Os dans le cœur de certains animaux: autres dont le cœur n'a qu'un ventricule. *Ibid.* De la ſtructure des mammelles dans les femelles des animaux. X. 5. *a.* Comparaiſon de diverſes parties du corps de l'homme aux parties analogues de différens animaux. VIII. 260. *a.* Pourquoi le poumon des quadrupedes a plus de lobes que celui de l'homme. IX. 624. *a.* Une des principales différences entre l'homme & les animaux, conſiſte en ce qu'il y a beaucoup plus de correſpondance entre la tête & le cœur de l'homme, que dans les autres animaux. III. 600. *a.* Des ſexes des animaux. *Suppl.* III. 10. *b.*

De la chaleur des animaux. III. 31. *a*, *b.* — 35. *a.* 37. *b.* VI. 601. *b.* Différentes vîteſſes du ſang dans différentes eſpeces. III. 599. *b.* Pulſation du pouls des animaux. XIII. 567. *b.* De la voix des animaux. XVII. 432. *a*, *b.* De l'odorat. XI. 356. *b.* 357. *b.* Mouvement progreſſif des animaux. XIII. 435. *a*, *b.* La plupart des animaux paroiſſent plus ſenſibles que les hommes aux changemens de l'air. XVI. 117. *b.* Effets du froid ſur le corps des animaux. VII. 317. *b.* Pourquoi les animaux ont plus d'action vitale & de vigueur en hiver qu'en été. 323. *a.* Effets des grandes chaleurs ſur le corps des animaux. *Ibid.*

De la reproduction & de la nourriture des animaux. Comparaiſon entre ce qui ſe paſſe dans la génération des ovipares & des vivipares. VII. 568. *b.* Des différentes manieres dont les animaux ſe reproduiſent. 560. *a*, *b.* De leur accouplement. *Suppl.* I. 123. *a*, *b.* De la maniere de multiplier. *Ibid.* De leur accroiſſement. 125. *b.* &c. &c. Différences par rapport à la durée du tems de l'accroiſſement, entre les animaux qui multiplient beaucoup, & ceux qui multiplient peu. I. 89. *a.* Pourquoi les femelles des animaux ne ſont pas ſujettes aux menſtrues. X. 338. *a.* 339. *a.* De la nourriture des animaux. XI. 264. *a*, *b.* 265. *a.* Les animaux qui vivent de viande s'engraiſſent plus difficilement que ceux qui vivent d'herbes. VII. 839. *a.* Les animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même eſpece de nourriture s'aſſimileroient en entier à la forme de cette nourriture. XVI. 943. *a.* Le beſoin les a quelquefois forcés à ſurmonter leur inſtinct. *Suppl.* III. 247. *b.* Comment vivroient les animaux, ſi les alimens ſalubres dégénéroient en poiſon. I. 109. *a.*

Comment les qualités des animaux peuvent varier ſelon les tems & les lieux. I. 109. *a.* Nous appercevons dans les animaux l'exercice des mêmes fonctions ſenſitives que nous reconnoiſſons en nous-mêmes. VI. 155. *b.* Des forces des animaux. VII. 120. *b.* &c. 124. *a.* Pourquoi pluſieurs animaux nagent naturellement. XI. 6. *a.* Effets de la muſique ſur les animaux. X. 904. *b.* De leurs facultés ſenſitives. VI. 364. *a.* Influence de la lune ſur quelques animaux. VIII. 736. *b.* Des animaux châtrés. III. 251. *b.* Animaux dans le vuide. XVII. 574. *a.*

De l'inſtinct. Articles ſur l'inſtinct des animaux. VIII. 795. *a*, *b.* &c. *Suppl.* III. 608 *b.* — 610. *b.* Du principe de leurs actions. II. 214. *b.* Les facultés récordatives ont moins de perfection dans les animaux que dans les hommes: différence entre leurs actions & les nôtres, qui montre que leur ame n'eſt ni libre, ni intellectuelle. VI. 364. *a.* Du langage des animaux. VIII. 257. *a.* 798. *a.* 827. *b.* IX. 253. *a.* Des paſſions qu'ils manifeſtent. VIII. 798. *b.* 799. *a.* Jalouſie que les mâles manifeſtent ſur les petits de la même eſpece. III. 324. *b.* *Voyez* AME DES BÊTES.

Diſtributions méthodiques. Diſtinctions des animaux par rapport au ſexe. I. 86. *a.* Diſtinctions des animaux en chauds & en froids. III. 31. *a.* 37. *b.* Animaux carnaciers ou carnivores, & animaux frugivores. *Voyez leurs articles particuliers.* Animaux ovipares & vivipares. XI. 709. *b.* Animaux ruminans. XIV. 434. *b.* Diſtribution des quadrupedes. XIII. 645. *b.* &c. Animaux diſtingués en amphibies, aquatiques & terreſtres. I. 375. *b.* Diſtinction des animaux qui n'ont point de ſang en grands & en petits. VIII. 781. *a.* Animaux zoophytes. XVII. 744. *a.* Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des ani-

maux. *Suppl.* I. 399. *b.* Deſcription poétique des animaux de la zone torride, XVII. 729. *a.* & de la zone glaciale. 731. *b.* Science qui traite des animaux. 744. *a.*

Premier motif qui vraiſemblablement porta l'homme à égorger les animaux. VII. 330. *a.* Expédiens généraux que nous devons employer pour ſubjuguer les animaux, & les amener à la ſociété de l'homme. VI. 415. *a.* Moyen de tranſporter les animaux ſans altération dans les pays éloignés. *Suppl.* IV. 124. *b.*

ANIMAUX, (*Blaſon*) *Suppl.* I. 910. *b.* Animaux en repos. *Suppl.* II. 807. *a.* En travail. 811. *b.* Coupés. 641. *b.* L'un ſur l'autre. *Suppl.* III. 815. *a*, *b.* Monſtrueux. 956. *b.* Naiſſans. *Suppl.* IV. 6. *a.* Partis. 242. *b.* Paſſans. 254. *b.* Rampans. 572. *b.* Saillans. 694. *a.* Soutenans. 819. *a.* Têtes d'animaux. 936. *b.*

ANIMÉ, *gomme*, Réſine d'Orient & d'Éthiopie aſſez rare, mais à laquelle on ſubſtitue celle d'Occident. Deſcription de l'une & de l'autre. Deſcription de l'arbre de l'animé occidentale. Caractere de la meilleure gomme animé. I. 475. *b.* Ses uſages en médecine. *Ibid.* 476. *a.*

ANIMELLES, (*Cuiſin.*) teſticules de belier qui font un mets très-nourriſſant & fortifiant: trois manieres de le ſervir. *Suppl.* I. 439. *a.*

ANIMER. (*Belles-lettr. Poéſie*) Animer la nature & tout ce qui donne quelque ſigne de vie: l'un des plus eſſentiels artifices de la poéſie. *Suppl.* III. 628. *b.* 971. *a*, *b.* Art d'animer le ſtyle. 970. *b.* &c. *Voyez* PERSONNIFIER. Toutes les parties de la nature animées par la mythologie. *Voyez ce dernier mot.*

ANIMISTES, *médecins. Voyez* STAHLIANISME.

ANIMOVISTES, animaliſtes réformés par Leuwenhoek. I. 476. *a.*

ANINGA-IBA, (*Bot.*) arbre du Breſil; ſa deſcription. Son fruit. Uſage du fruit & du bois. Autre eſpece d'aninga. Propriété de l'un & de l'autre en médecine. I. 476. *a.*

ANINGA-PARI, plante de la nature des précédentes. I. 476. *a.*

ANIO, (*Géogr.*) petite riviere connue ſous le nom de *Teveron.* Etymologie du premier nom. Deſcription de ſon cours. *Suppl.* I. 439. *a.*

Anio, origine du nom de cette riviere d'Italie. *Voyez* TÉVÉRONNE. Lacs qu'elle traverſe. XV. 200. *b.*

ANJOU, (*Géogr.*) province & duché de France. Bornes de cette province. Son commerce. I. 476. *b.*

Anjou, carrieres d'ardoiſe dans cette province. I. 628. *b.* vol. VI des planch. vers la fin. Chambre d'Anjou. III. 47. *a.* Chancelier du duc d'Anjou. III. 90. *b.* Grand conſeil, IV. 11. *a.* & grands jours de ce duc. VIII. 893. *b.* Impoſition foraine d'Anjou. XVI. 533. *a.* Des anciens comtes d'Anjou. *Suppl.* IV. 36. *a.*

ANIRAN, ange dont les mages célebrent la fête. I. 476. *b.*

ANIRE *de Higmor*, (*Anat.*) ſinus pituitaire connu avant Higmor, dont par conſéquent il ne doit pas porter le nom. Deſcription de ce ſinus. *Suppl.* I. 439. *a.*

ANIS, (*Botan.*) plante qui doit être rapportée au genre du perſil. Sa deſcription. Analyſe de la plante ſans la racine. I. 476. *b.* Analyſe de la ſemence. Quelle eſt celle qu'on doit choiſir en médecine. Ses propriétés. Différentes préparations où l'on fait entrer la ſemence d'anis. *Ibid.* 477. *a.*

Anis des Indes, *voyez* ZINGI. Anis de la Chine, *voyez* BADIANE. Dragée d'anis, *voyez* DRAGÉE.

ANISÉ, (*Pharm.*) vin aniſé. Comment on le fait. Ses propriétés. I. 477. *a.*

Aniſé, baume de ſoufre aniſé. II. 165. *a.*

ANITIS, *voyez* ANÆTIS.

ANLAF, (*Hiſt. du Nord*) roi des Danois northumbres. Ses guerres avec Edmond, roi d'Angleterre, *Suppl.* II. 768. *b.* & enſuite avec Edred. *Ibid.* 774. *a.*

ANNA-PERENNA, (*Myth.*) bonne payſanne dont les Romains firent une déeſſe par reconnoiſſance, & célébroient la fête. Mauvais tour que lui joua le dieu Mars dans le ciel. I. 477. *a.*

ANNAIRE, loi. IX. 651. *b.*

ANNALES, (*Hiſt.*) différence entre les annales & l'hiſtoire. Quel en fut l'objet dans les premiers tems de Rome, & à qui le ſoin de les écrire étoit confié. Ecrivains annaliſtes. Annales de Grotius. Fauſſetés contenues dans celles de Baronius. I. 477. *b.*

ANNALES, clous dont les premiers Romains ſe ſervoient pour leurs annales. III. 551. *a.* Loix annales. IX. 651. *b.* Poſſeſſion annale. XIII. 165. *b.*

ANNAMALEC & ADRAMALEC, (*Hiſt. de l'idolât.*) étoient les idoles que révéroient les Aſſyriens, qui leur immoloient des victimes humaines. Forme ſous laquelle on les repréſentoit. *Suppl.* I. 439. *b. Voyez* ADRAMELEC.

ANNAN, (*Géogr.*) *voyez* ANAN.

ANNATE, (*Hiſt. mod.*) revenu d'un an ou taxe ſur le revenu de la premiere année d'un bénéfice vacant. Origine du droit d'annate. Comment les papes ſe le ſont approprié. Raiſons qui le juſtifient. Les François ne ſe ſont ſoumis qu'avec peine à cette charge. Conteſtations ſur cette matiere dans le concile de Conſtance. I. 478. *a.* Décrets du concile de Bâle. Oppoſitions des rois de France au droit des annates. Son établiſſement en Angleterre. Ce qui fut réglé à ce ſujet en Allemagne. Bulle du pape Paul II, en 1469, ſur le paiement des annates. *Ibid. b.*

Annates. Les annates n'ont point été établies en France par le concordat arrêté entre François I & Léon X, mais par une bulle qui ſuivit de près. III. 825. *a.* Eſpece de droit d'annates appellé *déport.* IV. 862. *a*, *b.*

ANNE, (*Hiſt. ſacr.*) ce nom commun à trois femmes dont il eſt parlé dans l'hiſtoire ſainte. *Suppl.* I. 439. *b.*

ANNE, le ſouverain ſacrificateur, *voyez* ANANUS.

ANNE, (*Hiſt. d'Anglet.*) fille de Jacques II & d'Anne Hyde. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* I. 439. *b.*

ANNE de Bretagne, mariée à Louis XII, roi de France, XI. 14. *a*, *b.*

ANNE, impératrice de Ruſſie. Paroles contre ſa perſonne, qu'elle mit au rang des crimes de leze-majeſté. IX. 399. *b.*

ANNEAU. (*Hiſt.*) De l'anneau des évêques & de celui des cardinaux. Origine des anneaux. Les premiers peuples où nous en trouvons l'uſage établi, ſont les Hébreux. Autres peuples qui s'en ſervoient. Origine de cet uſage, ſelon les Perſans. Les Grecs, ſelon Pline, n'en connoiſſoient point l'uſage du tems de la guerre de Troye. Les Sabins ſe ſervoient de l'anneau dès le tems de Romulus, & le tranſmirent aux Romains: les anciens Gaulois & Bretons s'en ſervoient auſſi. I. 479. *a.* Matiere des anneaux. La maniere de les porter étoit fort différente, ſelon les différens peuples. Il n'y a point de partie du corps où on ne les ait portés, ce qui eſt confirmé par divers exemples cités par l'auteur. *Ibid. b.* Uſage des anneaux. Les anciens en avoient de trois ſortes; la premiere ſervoit à diſtinguer les conditions & les qualités; la ſeconde étoit en uſage dans les noces; la troiſieme étoit deſtinée à ſervir de ſceau. Uſage des anneaux de jonc. Anneaux de fer, marque d'eſclavage chez les Germains. Anneau paſtoral des évêques. *Ibid.* 480. *a.*

Anneau: ce qu'on raconte de celui de Gygès & de ceux d'un tyran des Phocéens. IV. 610. *b.* Anneaux des Romains qui ſervoient à cacheter. XII. 586. *b. Voyez Antiquités*, vol. I des planches. Nos premiers rois n'avoient auſſi d'autre ſceau que celui qui étoit à leur anneau. IV. 1023. *b.* Anneaux des chevaliers. III. 311. *b.* Taliſmans en forme d'anneaux. XV. 867. *b.* Ouvrages ſur les anneaux des anciens. XII. 590. *b.* Femmes arabes qui portent des anneaux au nez. XII. 429. *b.* Tradition par l'anneau. XVI. 509. *b.* Inveſtiture par la croſſe & l'anneau. VIII. 864. *a.* Anneau magique. II. 836. *b.*

ANNEAU *bouclé*, (*Blaſon*) *Suppl.* II. 33. *b.*

ANNEAU *de ſaturne*, (*Aſtron.*) découverte de cet anneau par M. Huyghens, publiée en 1659. Sa forme & ſon inclinaiſon. Ses dimenſions. Nous n'en pouvons ſavoir l'uſage. Hypotheſe de M. de Maupertuis ſur ſa formation. I. 480. *b.*

Anneau de ſaturne, ſes différens phénomenes. *Suppl.* I. 439. *b.* Cauſes qui le font diſparoître à nos yeux. A quels points de l'orbite de ſaturne cet anneau n'eſt plus viſible. *Ibid.* 440. *a.* Détermination du nœud de l'anneau & de ſon inclinaiſon. Méthode pour déterminer la figure apparente pour un tems donné. *Ibid. b.* Maniere de calculer l'élévation du ſoleil au-deſſus du plan de l'anneau. Diametre apparent de ſaturne & des deux cercles concentriques entre leſquels l'anneau eſt renfermé. Cet anneau paroît n'être pas exactement plan, ſon épaiſſeur n'eſt pas ſenſible à nos yeux. Lorſque nous le perdons de vue, on voit quelquefois ſon ombre ſur le diſque de ſaturne. *Ibid.* 441. *a.*

Anneau de ſaturne, obſervations & conjectures ſur cet anneau. V. 642. *b.* XIV. 695. *a*, *b.* Comment on eſt parvenu à le connoître. VIII. 417. *b.* Diametre apparent de cet anneau. IV. 942. *a. Suppl.* II. 713. *a.* Son inclinaiſon & ſon nœud. *Suppl.* IV. 742. *a.*

ANNEAU *du pêcheur*, (*Hiſt. eccléſ.*) ſceau dont le pape ſcelle tous les brefs apoſtoliques. Pourquoi on lui a donné ce nom. *Suppl.* I. 441. *a.* Cérémonie pratiquée immédiatement après la mort du pape. *Ibid. b.*

ANNEAU *ſolaire* ou *horaire*, deſcription de cette ſorte de cadran. I. 480. *b.*

ANNEAU *aſtronomique ou univerſel*, eſpece de cadran ſolaire, qui ſert à trouver l'heure du jour en quelque endroit que ce ſoit de la terre. Deſcription de cet inſtrument. I. 480. *b.* Son uſage. Autre eſpece d'anneau aſtronomique. Troiſieme eſpece pour l'uſage de la navigation. Sa deſcription. *Ibid.* 481. *a.* Maniere de s'en ſervir. *Ibid. b.*

ANNEAU, en anatomie. I. 481. *b.*

ANNEAU, en agriculture. I. 481. *b.*

ANNEAU, meſure de bois. I. 481. *b.*

ANNEAU, (*Marine*) dont on ſe ſert pour attacher les vaiſſeaux. I. 481. *b.*

ANNEAU. (*Serrurerie*) Anneau de clef. I. 481. *b.*

ANNEAU, chez les bourreliers. I. 481. *b.*

ANNEAUX *de Samothrace*, (*Hiſt. anc.*) eſpece de taliſmans.

Vertu

Vertû qu'on leur attribuoit. Pourquoi on les appelloit *famothraciens*. *Suppl.* I. 441. *b.*

ANNEAUX, dans les manufactures en ſoie. Leur uſage. I. 482. *a.*

ANNEAUX *de vergues*, (*terme de Marine*) anneaux de chaloupes, de ſabords, d'écoutilles. I. 482. *a.*

ANNECY, (*Géogr.*) ville de Savoie dans le Genevois. Sa deſcription. Obſervations ſur le lac d'Annecy. *Suppl.* I. 441. *b.*

ANNELET, (*Blaſon*) petit anneau qui meuble l'écu. Caracteres attachés à ceux qui ont des annelets dans les armes. *Suppl.* I. 441. *b.*

ANNEXÉ, *adhérent, attaché*, (*Synon.*) I. 132. *b.*

ANNIBAL, (*Hiſt. de Carthag.*) hiſtoire abrégée de la vie de ce célebre général des Carthaginois. *Suppl.* I. 451. *b.* Son caractere. *Ibid.* 445. *b.*

ANNIBAL, fils de Giſcon, ſa retraite d'Agrigente. XIV. 216. *b.*

ANNIBAL, portrait de ce capitaine; ſon paſſage des Alpes. *Suppl.* III. 958. *a.* Ses exploits ſur les Romains. XIII. 572. *b.* 573. *a.* Changement ſurvenu dans ſes troupes après leur ſéjour dans la Campanie. VI. 244. *a.* Son exclamation lorſqu'il apprit la mort de ſon frere. *Suppl.* III. 916. *b.* Son refuge auprès de Pruſias. XI. 136. *a.* Sa mort. *Ibid.* & IX. 481. *a, b.* Statues d'Annibal dans Rome. XV. 504. *a.*

ANNICERIS, diſciple d'Ariſtipe. IV. 605. *a.*

ANNILI, (*Bot.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 375. *b.*

ANNIVERSAIRES, dans l'égliſe. Origine de ceux où l'on rappelle la mémoire d'un défunt en priant pour le repos de ſon ame. I. 482. *b.*

ANNIUS de Viterbe. XVII. 359. *b.*

ANNOBLISSEMENT, *voyez* NOBLESSE. Lettres d'annobliſſement. IX. 414. *b.*

ANNONA, (*Bot.*) eſpece d'annona appellée *cœur-de-bœuf*. *Suppl.* II. 496. *a, b.* Eſpece d'annona la plus eſtimée. XIV. 639. *b.* *Voyez* ANONA.

ANNONAIRE, *loi*. IX. 652. *a.*

ANNONCIADE, (*Hiſt. mod.*) nom commun à pluſieurs ordres inſtitués avec une vue, un rapport à l'annonciation. I. 482. *b.* Etabliſſement de l'ordre des ſervites, qui eſt le premier de cette eſpece. Etabliſſement du ſecond & du troiſieme, qu'on appelle des annonciades céleſtes. *Ibid.* 483. *a.*

ANNONCIADE, (*Hiſt. mod.*) ſociété fondée à Rome en 1460, pour marier de pauvres filles. Progrès de cette ſociété. Honneurs que lui font les papes. Diſtinctions accordées par cette ſociété aux filles qui peuvent être religieuſes. I. 483. *b.*

ANNONCIADE, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie. Son origine & ſon hiſtoire. I. 483. *a.*

ANNONCIADE, (*l'Ordre milit. de l'*) ſon inſtitution par Amédée VI. comte de Savoie. Marque de l'ordre. Sa deviſe. *Suppl.* I. 445. *b.* Cet ordre qui d'abord avoit pris le nom de *l'ordre du lac d'Amour*, ne reçut celui de l'*Annonciade* que ſous Amédée VIII. Grand & petit collier des chevaliers. Chapelle de l'ordre de l'annonciade. *Ibid.* 446. *a.*

ANNONCIATION, (*Théol. Hiſt. eccl.*) nouvelle que l'ange Gabriel vint donner à la Sainte Vierge. *Annonciation*, fête qu'on célebre dans l'égliſe Romaine. Ancienneté de ſon inſtitution. Divers jours de l'année auxquels elle a été célébrée. I. 483. *b.* Annonciation, chez les Juifs. *Ibid.* 484. *a.*

Annonciation, *voyez* FÊTE DES O. VI. 573. *a.*

ANNOTATION, en terme de palais, en médecine, en littérature. I. 484. *a.*

ANNUEL, (*Aſtron.*) divers uſages de cette épithete. Equation annuelle du moyen mouvement du ſoleil & de la lune, des nœuds & de l'apogée de la lune. I. 484. *a.* D'où dépend l'équation annuelle du moyen mouvement du ſoleil, appellée auſſi *équation du centre*. Ces quatre équations ſont toujours porportionnelles. *Ibid. b.*

ANNUEL, *voyez* PAULETTE.

ANNUITÉ, (*Comm. & Math.*) rente qui n'eſt payée que pendant un certain nombre d'années. Les annuités ſont extrêmement avantageuſes au commerce. Elles ſont fort en uſage en Angleterre. Coupons de la loterie royale de 1744. I. 484. *b.* Table des ſommes qu'on doit prêter pour recevoir 100 livres à la fin de chaque année, de maniere qu'on ſoit rembourſé entiérement au bout de tel nombre d'années qu'on voudra juſqu'à 100 ans; les intérêts comptés ſur le pied du denier 20. *Ibid.* 485. *a.* Méthode ſur laquelle cette table eſt établie. *Ibid. b.* Diſtribution d'un emprunt de 6000000 livres, diviſé en 12000 actions ou billets de 500 livres chacun, pour acquitter intérêts & principal en dix ans, en payant tous les ans la même ſomme ou à peu près, tant pour les intérêts que pour le rembourſement d'une partie des actions ou billets. Explication & uſage de cette table. I. 486. *a.*

ANNUITÉ, obſervations à ajouter à l'article *Annuité*. III. xvj. Annuités viageres. XVI. 415. *a.*

ANNUITÉ, (*Algeb.*) problême concernant les annuités. *Suppl.* I. 446. *a.*

ANNULAIRE, (*Anatomie*) épithete qu'on donne à pluſieurs parties du corps qui ont de la reſſemblance avec un anneau. Doigt annulaire. I. 486. *b.*

ANNULAIRES, *ligamens*, (*Anatomie*) on démontre ici la ſtructure de ces ligamens que peu d'auteurs ont connue. *Suppl.* I. 446. *b.*

ANNULAIRES, (*voûtes*) (*coupe des pierres*). I. 486. *b.*

ANNULAIRE, *éclipſe*, (*Aſtron.*) dans les tables des 59 éclipſes viſibles à Paris que M. Duvaucel a données, & qui s'étendent depuis 1769 juſqu'en 1900, il n'y en a aucune de totale; mais il y en a une annulaire le 8 octobre 1847. Le diametre de la lune dans les éclipſes annulaires ne paroît pas plus petit, que lorſque la lune eſt pleine & lumineuſe. *Suppl.* I. 446. *b.*

ANNULLER, exemples de l'uſage de ce mot en juriſprudence. Terme de teneur de livres. I. 486. *b.*

ANNULLER, oppoſition à fin d'annuller. XI. 513. *b.*

ANODINS, remedes, XI. 23. *a.* XIII. 785. *b.* Gouttes anodines. VII. 771. *b.*

ANOLIS, (*Hiſt. nat.*) lézard fort commun aux Antilles de l'Amérique. Deſcription & hiſtoire naturelle de cet animal. Autres anolis décrits par le P. du Tertre. *Voyez* LÉZARD.

ANOMAL, (*Gramm.*) différence entre les verbes défectifs & les anomaux. On trouve des uns & des autres dans toutes les langues. I. 487. *b.*

ANOMAL, *voyez* les mots HÉTÉROCLITE & IRRÉGULIER.

ANOMALIE, (*Aſtronomie*) Képler en diſtingue trois, la moyenne, l'excentrique & la vraie. L'anomalie vraie étant donnée, comment on peut trouver la moyenne; & réciproquement, l'anomalie moyenne étant donnée, moyen de trouver la vraie. I. 487. *b.*

ANOMALIE *vraie*, (*Aſtron.*) explication d'une méthode pour trouver cette anomalie, dans laquelle on procede par de fauſſes poſitions, comme ſi l'anomalie vraie étoit déja connue, & que l'on cherchât l'anomalie moyenne qui lui répond. *Suppl.* I. 447. *a.*

Anomalie, celle des planetes principales. XII. 708. *a.* Des planetes ſecondaires. XIV. 858. *a.* Moyen de trouver l'anomalie vraie ou égalée. V. 857. *a.* Anomalie de l'excentrique. VI. 218. *a.*

ANOMALISTIQUE, (*Aſtronom.*) différence entre l'année anomaliſtique & l'année tropique. I. 488. *a.*

ANOMALISTIQUE, (*Aſtron.*) révolution d'une planete par rapport à ſon apſide, ſoit apogée, ſoit aphélie. Cette révolution eſt plus longue que la révolution ſidérale à cauſe du mouvement de l'aphélie ou de l'apogée. Méthode pour en trouver la durée. *Suppl.* I. 447. *a.*

ANOMÉENS ou *diſſemblables*, (*Hiſt. eccl.*) nom qu'on donna aux purs Ariens. Ils eurent encore d'autres noms. Ils étoient oppoſés aux ſemi-Ariens. Ces hérétiques ne s'attaquerent pas moins vivement entr'eux, qu'ils avoient attaqué les catholiques. I. 488. *a.*

ANOMIES, VI. vol. des planch. coquilles foſſiles, pl. 3.

ANONA, (*Hiſt. nat.*) fruit des Indes. Deſcription de ce fruit, & de l'arbre qui le produit. *Voyez* ci-deſſus ANNONA. &c.

ANONYME, (*Litt.*) étymologie du mot *anonyme*. Auteurs qui ont fait des recherches ſur les ouvrages anonymes. Raiſons pour leſquelles un auteur garde l'anonyme. I. 488. *b.* Préjugés qui en réſultent dans l'eſprit des lecteurs. *Ibid.* 489. *a.*

ANONYMOS, (*Botan.*) diverſes plantes de ce nom. *Anonymos ribeſii foliis*, *anonymos frutex braſilianus*, *flore keiri*, *anonymos flore coluth. Cluſii*, &c. I. 489. *a.*

ANOREXIE, (*Médec.*) averſion pour les alimens. Ses cauſes. I. 489. *b.*

ANPADORE, (*Géogr.*) *voyez* ANAPODARI.

ANQUETIL. Son hiſtoire de la ville de Reims. *Suppl.* IV. 598. *a.*

ANSEATIQUES, *villes*, *voyez* HANSE.

ANSEGISE, abbé. *Suppl.* IV. 704. *b.*

ANSELME, (*Art de Saint-*) I. 718. *a.*

ANSGRADE, moine de l'abbaye de S. Vandrille. *Suppl.* IV. 704. *b.*

ANSICO, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſous la ligne. Boucheries d'hommes que Voſgien dit établies chez ces peuples. Raiſons qui peuvent en faire douter. I. 490. *a.*

ANSJELI, (*Botan.*) grand arbre du Malabar. Ses autres noms. Lieux où il croît. Sa deſcription. *Suppl.* I. 447. *b.* Ses qualités & uſages. 448. *a.* *Voyez* JAK.

ANSJELI-MARAVARA, (*Botan.*) plante paraſite du Malabar. Signification de ſon nom. Sa deſcription. *Suppl.* I. 448. *a, b.* Ses qualités & uſages. Erreur de Linnæus. 449. *a.*

ANSLOO, (*R.*) poëte hollandois. Ses ouvrages. *Suppl.* III. 444. *b.* 445. *a.*

ANSON, (*George*) amiral. Hiſtoire de ſes voyages. XI. 53. *b.* 54. *a.* Son ſéjour dans l'iſle de Juan Fernandez. Cartes utiles qu'il a publiées. VIII. 922. *b.* 923. *a.*

ANTAGONISTES, *muſcles*, (*Anat.*) *Voyez* MUSCLE.

ANTAGORAS, poëte Rhodien. XIV. 256. *a.*

ANTALES, (*Conchyliol.*) eſpece de tuyaux de mer. XVI. 770. *b.*

ANTARCTIQUE, *pole*, (*Aſtron. & Géogr.*) les étoiles

qui en ſont voiſines ne ſe levent jamais pour nous. Cercle antarctique. D'où vient cette épithete. I. 491. *a.*

Antarctiques, terres. XVI. 180. *a.*

ANTARES, (*Aſtron.*) cœur du ſcorpion. *Suppl.* II. 567. *b.* Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *b.*

ANTÉCÉDENT, (*Théologie*) décret antécédent. Volonté antécédente en Dieu. I. 491. *a.* Dans quel ſens le terme antécédent eſt appliqué à Dieu. *Ibid. b.*

ANTÉCÉDENT, (*Gramm.*) ce qu'on entend par ce mot dans les propoſitions compoſées d'une propoſition principale & d'une incidente. VIII. 648. *a.* 649. *a.*

ANTECHRIST, (*Théolog.*) ce qu'on entend par ce mot. Tems du regne de l'antechriſt. Sentimens des Peres ſur la perſonne de l'antechriſt, & ſur la maniere dont il régnera. I. 491. *b.* Abſurdité de l'idée des proteſtans qui ont appliqué au pape & à l'égliſe romaine tout ce que l'écriture dit de l'antechriſt. Sentiment de Grotius. Divers noms que pluſieurs auteurs ont donnés à l'antechriſt. *Ibid.* 492. *a.* Citations de quelques paſſages d'un ouvrage de Raban-Maur ſur cette matiere. Sommaire d'un ouvrage de Malvenda, théologien eſpagnol ſur l'antechriſt. *Ibid. b.*

ANTECHRIST, nom de l'antechriſt marqué par le nombre 666 dans l'apocalypſe. I. 673. *b.* 492. *a, b.* XVII. 620. *a.* Ce que les Cocceïens croyoient de la venue de l'antechriſt. III. 557. *b.*

ANTECIENS, (*Géogr.*) peuples placés ſous le même méridien & à la même diſtance de l'équateur, les uns vers le nord, les autres vers le midi. Divers rapports ſous leſquels on peut les conſidérer. I. 493. *a.*

ANTÉDILUVIENNE, *Philoſophie.* Quelques-uns de ceux qui remontent à l'origine de la philoſophie la vont chercher juſques chez les anges. Quelques-uns croient que Dieu s'eſt ſervi de leur miniſtere pour créer le monde. Examen de l'opinion, qui établit que l'eſpace entre Dieu & l'homme eſt rempli par des anges. I. 493. *a.* Connoiſſances attribuées aux mauvais anges. Raiſonnemens du docteur Hornius, pour prouver qu'Adam a été un grand philoſophe. *Ibid. b.* Réfutation de ces raiſonnemens ridicules. Comment il eſt prouvé que les premiers hommes étoient bien éloignés de penſer à la philoſophie. *Ibid.* 494. *a.* Citation du paſſage tiré de l'*Eſſai ſur le mérite & la vertu*, qui vient à l'appui de cette propoſition. Les premiers enfans d'Adam, philoſophes ſelon Hornius. Colonnes élevées par les enfans de Seth au rapport de Joſephe. *Ibid. b.* Si l'on peut conclure de ce que l'écriture nous dit de Jubal & de Tubalcaïn, qu'ils étoient philoſophes. C'eſt au haſard que nous devons la plupart des arts utiles. C'eſt donc inutilement qu'on cherche l'origine de la philoſophie dans les tems qui ont précédé le déluge. *Ibid.*

Antediluvienne, philoſophie, & *tems antediluviens.* Si les hommes avant le déluge s'abſtenoient de vin & de viande. I. 44. *a.* Si l'on doit croire qu'il y ait eu des célibataires dans ce tems-là. II. 802. *a.* De la chymie antediluvienne. III. 422. *b.* Tubalcaïn conſidéré comme chymiſte. *Ibid.* Des patriarches qui ont vécu avant le déluge, *voyez* PATRIARCHE. De la taille des hommes avant le déluge. *Suppl.* III. 193. *b.*

ANTEDONE, (*Géogr.*) remarques ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 449. *a.*

ANTÉE, fils de la terre : ſon tombeau. XVI. 337. *a. Suppl.* III. 192. *b. Voyez* ANTHÉE.

ANTENNES, (*Inſectolog.*) différence entre les cornes des inſectes & les antennes. IV. 245. *b.* Deſcription des antennes de différentes eſpeces. VIII. 781. *a.* Antennes des mouches. X. 770. *a.* Des papillons. XI. 873. *a, b.*

ANTENOR, prince Troyen : on l'a cru fondateur de Patavium. XVII. 3. *b.*

ANTÉOCCUPATION, (*Eloquence*) figure qui conſiſte à s'exprimer de maniere que la perſonne qu'on inſtruit de quelque fait paroiſſe en être déja convaincue. Exemple. *Suppl.* I. 449. *a.*

ANTEPAGMENTA, terme d'architecture ancienne. XVII. 755. *a.*

ANTEQUERA, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne au royaume de Grenade. Sa deſcription. Sel qu'on trouve dans la montagne qui en eſt voiſine. Propriété remarquable d'une fontaine à deux lieues de cette ville. *Suppl.* I. 449. *a.*

ANTEROS, (*Mythol.*) fils de Vénus & de Mars. A quelle occaſion il naquit. Sa ſtatue & ſon culte. I. 495. *b.*

ANTEROSTA & *Potroſta*, (*Myth.*) ſupplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 449. *a.*

ANTES, (*Archit.*) pilaſtres des encoignures, autrefois nommés *Antes.* Temples à antes. II. 623. *b.* XVI. 61. *a.*

ANTESIGNAN, (*Pierre*) grammairien. XIII. 732. *b.*

ANTHEDON, ville de Béotie. Culte de Glaucus dans ce lieu. VII. 705. *b.*

ANTHÉE, (*Myth.*) roi de Lybie, que la fable fait fils de la terre, *&c.* Combat d'Hercule & d'Anthée. Explication de cette fable. *Suppl.* I. 449. *b. Voyez* ANTÉE.

ANTHELMI, ſa diſſertation ſur le ſymbole de S. Athanaſe. XV. 727. *b.*

ANTHELMINTIQUES, (*Mat. médic.*) remedes contre les vers qui viennent dans le corps humain. Remedes internes. Remedes externes. *Suppl.* I. 449. *b.*

ANTHEMIUS, (*Hiſt. de l'Empire d'occident*) hiſtoire de cet empereur Romain. *Suppl.* I. 449. *b.*

ANTHEMIUS de Tralles. XVI. 537. *b.*

ANTHERE, (*Bot.*) *Suppl.* IV. 787. *b.*

ANTHERMUS, ſculpteur. XIV. 816. *b.*

ANTHIAS, *Ichthy.*) genre de poiſſon de mer, dont on diſtingue quatre eſpeces. Leur deſcription. I. 496. *a.*

Anthias, poiſſon de ce genre, nommé *barbier.* II. 73. *a, b.*

ANTHIRRINUM, (*Botan.*) Deſcription de cette plante. Obſervations relatives à ſa culture. I. 496. *a.*

ANTHISTERIES, (*Myth.*) fêtes que les athéniens célébroient. I. 496. *a.* Étymologie du mot *Anthiſteries. Ibid. b.*

ANTHOLOGE, (*Théolog.*) recueil des principaux offices en uſage dans l'égliſe grecque. Nouvel anthologe d'Antoine Arcadius. I. 496. *b.*

ANTHOLOGIE, (*Litt.*) récueil des épigrammes de divers auteurs grecs. I. 496. *b.*

Anthologie manuſcrite de Guyet. *Ibid. b.* Celle de Méléagres, natif de Gadare en Syrie. Celle de Philippe de Theſſalonique, d'Agathias, & enfin de Planude. *Ibid.* 467. *a.*

Anthologie, correction de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 450. *a.*

Anthologie, auteur de cet ouvrage. VII. 414. *b. Suppl.* III. 165. *b.* Épigrammes de l'anthologie. V. 793. *a, b.* Épigrammes de ce même livre en l'honneur de Bacchus & d'Apollon. I. 114. *b.* Traduction de quatre épigrammes de l'anthologie ſur la Vénus anadyomene. *Suppl.* I. 381. *a, b.* Obſervations ſur l'anthologie manuſcrite de la bibliotheque du roi de France. XVII. 755. *b. Voyez* FLORILEGE.

ANTHRACOSE, (*Chirurg.*) charbon des paupieres. Cauſe de cette maladie. Sa cure. I. 497. *a.*

ANTHRAX, *furoncle, clou, charbon ;* différences dans la ſignification de ces mots. XVII. 791. *a.*

ANTHRAX, (*Maréchal.*) *Suppl.* III. 403. *a.*

ANTHROPOGRAPHIE, (*Anatomie*) deſcription de l'homme. Ouvrage ſous ce titre, de J. Riolan le fils. Éloge qu'en fait Boerhaave. Autres ouvrages ſous le même titre. I. 497. *a.*

ANTHROPOLOGIE, (*Théologie*) pourquoi l'eſprit ſaint ſe ſert d'expreſſions anthropologiques en parlant de Dieu. *Voyez* ANTHROPOPATHIE. En terme d'*œconomie animale*, traité de l'homme. Deux ouvrages indiqués ſous ce titre. I. 497. *b.*

ANTHROPOMANTIE, (*Divin.*) divination par l'inſpection des entrailles humaines. Elle fut pratiquée par l'empereur Eliogabale, &, au rapport de Cedrene & de Théoderet, par l'empereur Julien. I. 497. *b.* Autres peuples qui l'ont employée. *Ibid.* 498. *a.*

ANTHROPOMORPHITE, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques. Diſputes des anthropomorphites & des orthodoxes. Ils ont été appellés *Audiens* & *Vadiens.* Erreurs de Tertullien ſur l'ame humaine. I. 498. *a.*

ANTHROPOPATHIE, (*Théolog.*) différence entre l'anthropologie & l'anthropopathie. I. 498. *a.*

ANTHROPOPHAGES, (*Hiſt.*) anciens peuples mangeurs d'hommes. I. 498. *a.* C'eſt à cette barbarie qu'il faut rapporter l'origine des ſacrifices humains. Les païens en accuſoient les premiers chrétiens. Origine de l'anthropophagie ſelon quelques auteurs. Peuples chez qui elle étoit en uſage. Annibal faiſoit manger de la chair humaine à ſes ſoldats. Ce vice a moins été celui d'une contrée que celui d'un ſiecle. Orphée eſt le premier qui en fit ſentir l'inhumanité. Cauſe de l'antropophagie ſelon quelques modernes. *Ibid. b.*

ANTHYLLE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de ſept eſpeces de ce genre. Autres remarques de culture. Lieux où elles croiſſent naturellement. *Suppl.* I. 450. *a, b.*

ANTHYLLIS, (*Bot.*) deux eſpeces de cette plante. Propriétés qu'on lui attribue. I. 499. *a.*

ANTI, (*Gramm.*) cette prépoſition vient quelquefois de la prépoſition latine *antè*, quelquefois de la prépoſition grecque *anti.* Les livres de controverſes & de diſputes littéraires portent ſouvent le nom d'*anti.* Remedes *antiécliptiques* & *anticométiques* d'un certain charlatan. I. 499. *a.*

Anti, particule propoſitive en françois. XII. 101. *a.*

ANTIA, *loi.* IX. 652. *a.*

ANTI-APHRODISIAQUES, (*Mat. médic.*) il n'eſt pas certain que les ſubſtances regardées communément comme telles, le ſoient véritablement. *Suppl.* I. 450. *b.*

ANTI-APOPLECTIQUE, (*Médec.*) compoſition d'un baume de ce nom. Ses effets. Il doit être adminiſtré avec ſageſſe. I. 499. *b.*

ANTIBES, comment la fête des Innocens étoit célébrée à Antibes dans le couvent des Franciſcains. VI. 576. *a.*

ANTI-CACOCHYMIQUES, (*Mat. médic.*) obſervations ſur le préjugé qui a accrédité l'uſage de ces remedes. *Suppl.* I. 450. *b.*

ANTICHAMBRE, (*Archit.*) deux ſortes d'antichambres dans un hôtel. Maniere de les décorer. I. 499. *b.*

Antichambre, obſervation ſur le genre de ce mot. II. *iij.*

ANTICHRÈSE, (*Juriſpr.*) ſorte de contrat oppoſé au vif-gage. V. 675. *b.*

ANTICHTONES, mot ſynonyme à *Antipodes*. Autre ſignification de ce mot dans les auteurs. I. 500. *a.*

ANTICIPATION, (*Juriſpr.*) lettres d'anticipation. IX. 415. *a.*

ANTICIPATION, (*Muſiq.*) lorſque le compoſiteur fait entendre une note ou un accord avant le tems. Différentes ſortes d'anticipation; ſavoir, de la note, de l'accord, de la tranſition, & enfin du ſauvement des diſſonances. On ne pratique guere l'anticipation du ſauvement des diſſonances, que ſur les accords de neuvieme, & ſur leurs dérivés. Précautions qu'on y obſerve. Des accords de neuvieme ſur leſquels on ſe ſert de l'anticipation. *Suppl.* I. 451. *a*, *b.*

ANTICYRE, (*Géogr. anc.*) iſle où croiſſoit l'ellébore diſtinguée de la ville d'Anticyrrhe, où on le préparoit. V. 514. *a.* Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 790. *a.*

ANTIDATER, (*Comm.*) autrefois on étoit dans l'uſage de laiſſer les ordres en blanc au dos des lettres, & il étoit facile de les antidater. Le réglement de 1673 a pourvu à cet abus. I. 500. *b.*

ANTIDESMA, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 844. *a*, *b.*

ANTI-DICOMARIANITES, (*Hiſt. nat.*) anciens hérétiques qui prétendoient que la ſainte Vierge n'avoit pas continué de vivre dans l'état de virginité. Paſſages ſur leſquels ils ſe fondoient. I. 500. *b.*

ANTIDOTE, *voyez* CONTRE-POISON. Les Grecs & les Arabes appelloient de ce nom toutes ſortes d'électuaires. V. 481. *b.* Sous ce terme générique ſont compris les alexipharmaques & les alexiteres : *voyez* ces mots. Énumération de divers antidotes. *Suppl.* IV. 465. *a*, *b.*

ANTIDOTUS, peintre célebre de la Grece. XII. 255. *a.*

ANTIENNE, (*Hiſt. eccl.*) étymologie de ce mot. Ce qu'on entendoit autrefois par-là. I. 500. *b.* Sens dans lequel ce mot ſe prend aujourd'hui. Le nombre des antiennes varie ſuivant la ſolemnité plus ou moins grande des offices. Comment elles doivent être chantées. On donne auſſi ce nom à quelques prieres particulieres. I. 501. *a.*

Antiennes, uſage des Neumes dans le chant des antiennes. *Suppl.* IV. 35. *a*, *b.*

ANTIGONE, (*Hiſt. poét.*) fille d'Œdipe & de Jocaſte, & ſœur de Polinice. Sa fin malheureuſe. Tragédies dont elle a été le ſujet. *Suppl.* I. 452. *a.*

ANTIGONIE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 452. *a.*

ANTIGONUS, (*Hiſt. anc.*) ſurnommé le Cyclope ou le Borgne; un des lieutenans d'Alexandre-le-Grand. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 452. *b.*

ANTIGONUS GONATAS, fils de Démétrius, célebre par ſon courage & ſes malheurs. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 453. *b.*

ANTIGONUS II, roi de Macédoine, fait la guerre aux Achéens. *Suppl.* I. 140. *a*, *b.*

ANTIGONUS, fils d'Ariſtobule, roi de Judée. *Suppl.* I. 454. *a.*

ANTIGONUS, auteur de la ſecte des ſaducéens. Sa doctrine. IX. 30. *a.*

ANTI-HECTIQUE, *de la Poterie*, (*Chym. & Médec.*) comment ſe prépare ce remede. I. 501. *a.* Maladies auxquelles ſon auteur l'appliquoit. Méthode dont il ſe ſervoit pour le faire prendre.

Obſervations ſur le traitement des maladies longues. *Ibid. b.*

ANTI-HECTIQUE, préparation du bézoar jovial ou d'étain, dit anti-hectique. II. 221. *b.* Ce qu'on doit penſer de ce remede. VI. 9. *a.*

ANTI-LIBAN, montagne d'Aſie. IX. 457. *a*, *b.*

ANTILLES, *iſles*, (*Géogr.*) ou *Caraïbes*. Articles ſur ces iſles. VIII. 924. *b.* & ſur les ſauvages qui les habitent. II. 669. *b.* Iſles Antilles dont les noms ſont précédés de l'épithete de *ſaint*. XIV. 525. *b.* La partie méridionale des Antilles eſt appellée *Sotavento* par les Eſpagnols. XV. 384. *a.* Diſtinction qui ſe fait dans ces iſles, de la partie de l'iſle qui regarde le levant, & de la partie oppoſée : différente température de ces deux parties. II. 488. *a.* Hautes montagnes des Antilles. XII. 663. *b.* Montagne remarquable dans l'iſle Saint-Vincent. XIV. 525. *b.* Serpens de ces iſles. XV. 107. *a*, *b.* Salines. XIV. 568. *b.* Obſervations ſur les différentes terres des Antilles. XVI. 173. *a*, *b.* Terreins de Coſtieres aux Antilles. IV. 298. *b.* Principaux débouquemens de ces iſles. 654. *b.* De ceux qui s'engagent avec les habitans des Antilles, pour les ſervir pendant trois ans. V. 675. *b.* Pourquoi les Antilles étoient autrefois plus humides qu'aujourd'hui. *Suppl.* IV. 417. *a.*

ANTILLES, (*Géogr.*) correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 454. *a.*

ANTILOGIE, (*Littér.*) contradiction entre deux paſſages du même auteur. Ouvrages où l'on concilie les apparentes antilogies de la bible. I. 502. *a.*

ANTI-MACHIAVELISTES. XII. 918. *b.* 919. *a.*

ANTIMACHIE, (*Myth.*) fête qu'on célébroit dans l'iſle de Cos. I. 502. *a.* Raiſon de ſon inſtitution. *Ibid. b.*

ANTIMENSE, (*Hiſt. eccl.*) nappe conſacrée dont on uſe dans l'égliſe grecque. Pourquoi ces linges ont été en uſage. I. 502. *b.*

ANTIMOINE, (*Hiſt. nat. Chym.*) minéral métallique. Antimoine crud. Pourquoi les alchymiſtes l'ont appellé *le plomb des ſages*. Différentes ſortes d'antimoine natif. Le plus ſouvent il eſt en mine, mêlé de matieres étrangeres. Étymologie du mot *antimoine*. I. 502. *a.* Lieux où ſe trouvent ces mines. Comment on en tire ce minéral. Antimoine fondu. Quel eſt le meilleur. De quels principes l'antimoine eſt compoſé. Ses rapports avec le mercure. Difficultés de mêler ce dernier minéral avec le régule d'antimoine. *Ibid.* 503. *a.* Vinaigre d'antimoine. Conteſtations en médecine ſur l'uſage de ce minéral. *Ibid. b.* Uſage intérieur de l'antimoine crud cité dans Kunkel, pour la guériſon d'un rhumatiſme, & pour une fievre quarte. Autres maladies pour leſquelles il eſt recommandé. Préparations où il entre. S'il eſt vrai que ſes vapeurs ſoient nuiſibles à la ſanté. *Ibid.* 504. *a.* S'il contient une matiere arſenicale. Uſage extérieur de l'antimoine. Service qu'on en tire dans les arts. Comment on s'en ſervoit pour relever la beauté du viſage. Divers noms poétiques que lui donne l'alchymiſte Philalethe. *Ibid. b.* Caracteres du meilleur antimoine. Action du feu ſur ce minéral. On peut ſéparer le régule d'avec le ſoufre de l'antimoine par l'eau régale. Quoique ſa partie métallique ait une grande liaiſon avec le ſoufre minéral, cependant celle qu'y ont les autres métaux eſt encore plus grande. De là réſultent les moyens qu'on emploie pour faire ce régule d'antimoine. Autres préparations d'antimoine. C'eſt ſa partie ſulphureuſe qui en fait le prix dans les maladies de la peau ou de la poitrine. Précautions à prendre dans l'uſage de l'antimoine crud. *Ibid.* 505. *a.* Comment on doit l'employer dans certaines tiſanes. *Ibid. b.*

ANTIMOINE (*verre d'*) méthode à ſuivre pour le faire. Sa qualité. Le fer rétablit en régule l'antimoine calciné. L'antimoine calciné perce les creuſets. Verre d'antimoine fait avec le régule. I. 505. *b.* Comment on le rend tranſparent. Uſages de ce verre en médecine. *Ibid.* 506. *a.*

ANTIMOINE, (*foie d'*) diverſes manieres de le faire. I. 506. *a.*

ANTIMOINE, (*verre d'Antimoine ciré*) pratiques pour le faire. Uſage du foie d'antimoine pour obtenir une poudre appellée *ſafran des métaux*. Nitre antimonial, ou anodin minéral. I. 506. *a.* Foie de ſoufre d'antimoine, capable de diſſoudre tous les métaux. Kermès minéral tiré de la leſſive du ſafran des minéraux. Uſage du ſafran des métaux en médecine. Préparation du régule médicinal. Ce qui le diſtingue du foie. *Ibid. b.*

ANTIMOINE, (*régule ſimple d'*) comment on le fait. Ses uſages. I. 506. *b.*

ANTIMOINE, (*régule martial d'*) maniere dont on le fait. I. 506. *b.* Ses uſages. Neige d'antimoine. Régule de vénus. Régule jovial. *Ibid.* 507. *a.* Régule des métaux. Régule violet. Autres préparations d'antimoine. *Ibid. b.*

ANTIMOINE, (*teinture d'*) méthode à ſuivre pour la faire. Comment on s'aſſure que la teinture eſt d'antimoine. Son uſage en médecine. I. 507. *b.*

ANTIMOINE, (*ſoufre doré*) maniere dont on le prépare. I. 507. *b.* Les ſoufres dorés paſſent pour un remede univerſel. Dans quel mêlange on les ordonne. Leurs diverſes propriétés. Uſage du kermès minéral ou ſoufre doré, fait par ébullition. *Ibid.* 508. *a.* Précautions avec leſquelles il faut l'employer. *Ibid. b.*

ANTIMOINE, (*beurre ou huile glaciale d'*) comment on le prépare. I. 508. *b.* On ne s'en ſert qu'à l'extérieur. Teinture de pourpre antimoine. Poudre d'algaroth. Bezoard minéral. I. 509. *a.*

ANTIMOINE, (*cinabre d'*) ſa préparation. I. 509. *a.*

ANTIMOINE, (*fleur d'*) uſage de ce remede. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*fleurs de régule martial d'*) dans quelles maladies on les ordonne. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*fleurs fixes d'*) préparation & uſage de ce remede. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*la céruſe ou chaux d'*) Ses propriétés. I. 509. *b.*

Antimoine revivifié, comment on le prépare. Ses propriétés. Toutes ces préparations peuvent être gouvernées de maniere qu'elles n'operent qu'inſenſiblement. I. 509. *b.*

ANTIMOINE, (*magiſtere d'*) ſes uſages. I. 509. *b.*

ANTIMOINE *en poudre & en tablettes*. Sa préparation & ſes uſages. I. 509. *b.*

Antimoine, pourquoi les chymiſtes ont donné le nom de loup à ce minéral. IX. 703. *a.* Le ſel marin eſt le diſſolvant propre de l'antimoine. II. 219. *a.* Uſage de deux creuſets

pour le ſéparer de ſa mine. IV. 460. *b.* Des propriétés de la terre d'antimoine. VII. 69. *b.* Faire fumer l'antimoine : comment ſe fait cette opération dans la purification de l'or par l'antimoine. 365. *a.* Obſervations ſur les émétiques antimoniaux. XVII. 467. *b.* Ancien uſage de l'antimoine en qualité de fard. VI. 408. *b.* De la fonte de l'antimoine pratiquée par les fondeurs en caracteres. II. 655. *a.* La vapeur du régule n'eſt point dangereuſe aux fondeurs : effet ſingulier qu'elle produit ſur les chats. *Ibid.* Mêlange de plomb & d'antimoine pour les caracteres d'imprimerie. *Ibid. a*, *b.* Ce que Baſile Valentin a écrit ſur l'antimoine. III. 431. *a.*

Clyſſus d'antimoine : ce clyſſus employé autrefois comme médicament, a perdu aujourd'hui ſa célébrité. III. 553. *a.* Clyſſus ſimple & compoſé d'antimoine. VII. 66. *b.* Etain d'antimoine. VI. 10. *a.* Le régule d'antimoine donne un verre, conſidéré ici comme un fondant très-actif. VI. 915. *b.* Préparation antimoniale, dite *fondant de rotrou.* VII. 64. *b.* Diverſes manieres de préparer l'antimoine diaphorétique. 65. *a*, *b.* &c. Lavage de l'antimoine diaphorétique, pour le ſéparer des parties régulines qu'il peut contenir. 1025. *b.* Foie d'antimoine. VIII. 132. *b.* Faux foie d'antimoine, ou antimoine crud détoné avec du nitre. VIII. 133. *a.* Réduction de la mine d'antimoine en régule. VI. 917. *b.* De l'éméticité de ce régule. VII. 70. *a.* Pilules perpétuelles faites de ce régule : gobelets purgatifs faits de la même ſubſtance. XII. 626. *a*, *b.* Teinture d'antimoine tartariſée. VIII. 132. *b.* Préparation d'antimoine avec le tartre, pour faire le tartre émétique. XV. 931. *a.* Soufre groſſier d'antimoine. VIII. 132. *b.* Soufre doré. 133. *a.* Teinture d'antimoine préparée avec le ſuc de citron. III. 492. *b.* Beurre d'antimoine ; huile glaciale d'antimoine ; beurre d'antimoine rectifié. II. 218. *b.* Préparation d'antimoine appellée *bezoar minéral.* II. 221. *b.* Huile d'antimoine. VIII. 338. *a.* Compoſition du fer & du régule d'antimoine. VI. 496. *b.* Préparations de la céruſe d'antimoine. VII. 68. *a*, *b.* Magiſtere d'antimoine. X. 193. *b.* Rubine d'antimoine, ou magnéſie opaline. IX. 859. *a.* Nitre antimonié. XI. 156. *b.* Panacée antimoniale de Glauber. 807. *a.* Supplément à l'article ANTIMOINE. XIV. 38. *a*, *b.* &c. *N.B.* C'eſt par inexactitude que dans l'article *Antimoine*, I. 507. *b.* le lilium eſt qualifié de préparation d'antimoine. IX. 532. *b.*

ANTIMONIAUX, (*Médec.*) préparations où entre l'antimoine. Les antimoniaux ſont principalement d'une nature émétique. Nul autre remede ne leur eſt comparable dans les affections maniaques. Une taſſe antimoniale donne une forte qualité catharthique ou émétique à toute liqueur qu'on y verſe, &c. I. 510. *a.*

Antimoniaux, obſervations ſur les émétiques antimoniaux. XVII. 467. *b.* Danger d'introduire l'air dans les médicamens antimoniaux. I. 236. *a.*

ANTIN, *Duc d'* (*Hiſt. mod.*) comment il flattoit Louis XIV. *Suppl.* III. 802. *b.*

ANTINE, (*D. Maure-François*) ſon éloge. *Suppl.* III. 244. *a.*

ANTINOMIE, (*Juriſpr.*) contradiction entre deux loix ; oppoſition à toute loi. *Antinomiens*, ſecte d'enthouſiaſtes. I. 510. *a.*

ANTINOMIENS, diſciples d'Agricola, ſecte de luthériens, VIII. 925. *b.*

ANTINOÜS, favori d'Adrien : honneurs que cet empereur lui rendit. XI. 533. *b.* Temple & jeux en ſon honneur qu'établirent les Mantinéens. X. 56. *b.*

Antinoüs, ſtatue d'Antinoüs repréſentée. III. vol. des planches, article *deſſin*, planche 34.

ANTIOCHE, (*Géogr. anc.*) cette ville renverſée en 115 par un tremblement de terre. XVI. 582. *b.* Effet des interceſſions de Flavien auprès de Théodoſe en faveur des habitans d'Antioche. VIII. 813. *b.* Bibliotheque d'Antioche. II. 231. *b.* Eve d'Antioche. V. 900. *b.* Les catholiques d'Antioche appellés dans le quatrieme ſiecle Euſtatiens. VI. 212. *b.* Schiſme d'Antioche. *Ibid.* Patriarchat d'Antioche. XII. 175. *a.* Concile d'Antioche en 272. VIII. 283. *b.*

ANTIOCHE DE MYGDONIE. *Voyez* NISIBIS. XI. 147. *b.*

ANTIOCHUS I, *ou* ANTIOCHUS SOTER, (*Hiſt. de Syrie*) fils de Seleucus. Capitaine & ſucceſſeur d'Alexandre. Principaux événemens de ſa vie. Comment il eſt déſigné & repréſenté dans les médailles. *Suppl.* I. 454. *b.* & 455. *a.*

Antiochus Soter, ſon amour pour ſa belle-mere Stratonice. V. 909. *b.* Comment il l'obtint de ſon pere Seleucus. X. 283. *a*, *b.*

ANTIOCHUS II, *ſurnommé* DIEU, fils d'Antiochus Soter & de Stratonice. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 455. *a.*

ANTIOCHUS DIEU, article ſur ſes femmes Laodice & Bérénice. *Suppl.* I. 880. *b.*

ANTIOCHUS III, *ſurnommé* LE GRAND, fils de Seleucus II, & de Laodice. Événemens qui diſtinguerent ſon regne. *Suppl.* I. 455. *b.*

ANTIOCHUS III, *ou* LE GRAND, roi de Syrie ; vaincu par les Romains. VII. 915. *b.* IX. 859. *b.* 860. *a.* Aventure qui lui valut le bonheur d'entendre la vérité une fois en ſa vie. VI. 845. *b.* Son lieutenant Artaxias ſe rend indépendant en Arménie. *Suppl.* I. 601. *a.*

ANTIOCHUS-LE-GRAND, compoſition de ſa thériaque. I. 310. *b.*

ANTIOCHUS IV, *ſurnommé* DIEU, ÉPIPHANE *ou* ILLUSTRE. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* I. 456. *b.*

ANTIOCHUS IV, *ou* ÉPIPHANES, donne aux Grecs des ſpectacles de combats de gladiateurs. VII. 697. *a.* Perſécution qu'il exerça contre les Juifs. XVI. 507. *b.* Il pille le temple de Jéruſalem. VIII. 311. *b.* Obſervation ſur un paſſage du livre des Machabées, où il eſt dit qu'il étoit allé à Perſepolis pour piller le temple de cette ville. XII. 426. *b.*

ANTIOCHUS VI, fils d'Alexandre Eupator, & petit-fils d'Antiochus Dieu, prit, comme ſon aïeul, le ſurnom de DIEU, auquel il joignit celui d'ÉPIPHANE. Précis de ſa vie. *Suppl.* I. 458. *b.*

ANTIOCHUS VII, fils de Démétrius Soter, & frere de Démétrius Nicanor. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* I. 458. *b.*

ANTIOCHUS VII, fils de Démétrius Soter. Sa mort. XI. 12. *b.*

ANTIOCHUS VIII, eut le ſurnom d'ÉPIPHANE & de GRYPHON : le dernier des fils de Démétrius Nicanor. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 459. *b.*

ANTIOCHUS IX, *ſurnommé* PHILOPATOR, fils d'Antiochus Evergete, & frere utérin d'Antiochus Épiphane. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 460. *b.*

ANTIOCHUS X, *ſurnommé* LE PIEUX, fils de Philopator. Événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 460. *b.*

ANTIOCHUS XI, quoiqu'il n'ait jamais régné véritablement ſur la Syrie, ſon nom eſt inſcrit ſur la liſte des rois Séleucides. *Suppl.* I. 461. *a.*

ANTIOCHUS XII, fils d'Antiochus le Pieux, qui ne lui laiſſa que ſes malheurs pour héritage, &c. *Suppl.* I. 461. *a.*

ANTIOCHUS XIII, *ſurnommé* L'ASIATIQUE, dernier roi de Syrie, de la race des Séleucides. Ses guerres avec les Romains. *Suppl.* I. 460. *b.*

ANTIOCHUS, fondateur de la cinquieme académie. I. 51. *a.*

ANTIOPE, (*Hiſt. anc. Myth.*) fille de Nictée, l'un des rois de la Béotie. Ses aventures. *Suppl.* I. 462. *a.*

ANTIPARALLELES, *lignes*, (*Géom.*) définition. *Suppl.* I. 462. *a.*

ANTIPAROS, (*grotte d'*) dans l'Archipel. VII. 967. *b.* Sa deſcription. II. 785. *b.* VI. vol. des planch. article MONTAGNES. pl. 3.

ANTIPATHIE, (*Phyſiq.*) exemples de cette affection. I. 510. *b.* Les Péripatéticiens en expliquoient la cauſe ; mais les philoſophes modernes avouent qu'ils l'ignorent. *Ibid.* 511. *a.*

Antipathie, *haine*, *averſion*, *répugnance*, (*Synon.*) différences de ces mots. I. 511. *a.*

Antipathie, les goûts & antipathies naturelles ont leur fondement dans le méchaniſme. I. 344. *a.* Exemple ſingulier d'antipathie. XV. 45. *a.* Antipathie de certains fluides. XV. 735. *b.*

ANTIPERISTASE, (*Philoſ.*) action de deux qualités contraires, dont l'une, par ſon oppoſition, excite & fortifie l'autre. Exemples qu'en donnent les philoſophes de l'école. Comment ils juſtifient leur opinion. Raiſonnemens qui la réfutent. I. 511. *b.* Il n'eſt pas beſoin d'imaginer d'antiperiſtaſe pour expliquer la congelation de l'eau, par le moyen de la neige & du ſel auprès du feu, ni celle de la grêle, ni celle de la fermentation de la chaux par l'eau froide, ni la fraîcheur des ſouterreins en été, ni la fumée de certaines eaux en hiver. *Ibid.* 512. *a.*

ANTIPHATES, roi des Leſtrigons. IX. 402. *b.*

ANTIPHILE, peintre grec : détail ſur ſes ouvrages. XII. 225. *a.*

ANTIPHON, orateur athénien. XIV. 243. *b.*

ANTIPHONIER. (*Lithurgie*) *Voyez* GRADUEL.

ANTI-PHRASE, (*Gramm.*) contre-vérité. Exemple de cette façon de parler. Pluſieurs grammairiens rapportent ces exemples à l'ironie ou à l'euphémiſme. I. 512. *a.* L'antiphraſe ne ſuppoſe pas toujours une phraſe entiere, comme le prétend Sanctius. *Ibid. b.*

ANTIPODES, (*Géogr.*) étymologie du mot, & définition. Les antipodes ne ſouffrent pas exactement le même degré de chaud & de froid. Divers rapports qui ſe trouvent entre les peuples antipodes. Platon paſſe pour avoir imaginé le premier la poſſibilité des antipodes. I. 512. *b.* Faux raiſonnemens des anciens qui les empêchoient de les concevoir. Virgile déclaré hérétique pour avoir cru les antipodes. Comment un anonyme a prétendu révoquer en doute ce fait, ou du moins juſtifier le pape Zacharie, auteur de l'excommunication. *Ibid.* 513. *a.* Cette erreur phyſique du pape ne prouve rien contre l'infaillibilité de l'égliſe. Les premiers chrétiens n'étoient point d'accord entr'eux ſur les antipodes. *Ibid. b.* Comment ſaint Auguſtin en combat l'exiſtence. Ses erreurs ſur ce point ne le rendent pas moins reſpectable à tout autre égard. Lucrece ; Plutarque

Plutarque & Pline les ont auſſi niés. Si la terre n'eſt point une ſphere, mais un ſphéroïde applati, il n'y a plus d'antipodes réciproques. *Ibid.* 514. *a.* Démonſtration de cette propoſition. Les lieux ſitués à l'un & l'autre pole & ſous l'équateur ſont exceptés. *Ibid. b.*

ANTIPTOSE, figure de grammaire par laquelle on met, dit-on, un cas pour un autre. Exemples. Pluſieurs grammairiens regardent cette figure comme une abſurdité qui détruiroit toutes les regles. Principes ſelon leſquels il faut expliquer ce qu'on appelle antiptoſe. I. 514. *b.*

Antiptoſe, obſervations ſur cette figure. VI. 989. *b.*

ANTIQUAIRE, différentes eſpeces d'antiquaires. I. 415. *a.*

Antiquaires, énumération de quelques-uns de ceux qui ſe ſont particuliérement diſtingués dans la connoiſſance des médailles. X. 229. *a*, *b.* XI. 283. *b.* 284. *a.*

ANTIQUE, ſens de ce mot, lorſqu'il eſt employé par les architectes, les ſculpteurs & les peintres. Antiquités qui nous reſtent, en ſculpture, & dans le pittoreſque; comment Michel-Ange trompa le public ſur une prétendue antique. *Antique* eſt quelquefois diſtingué d'*ancien*. *Antique-moderne* eſt employé pour déſigner des ouvrages gothiques. I. 515. *a.*

ANTIQUE, *ancien*, *vieux*. (*Synonym.*) I. 441. *a.* XVII. 267. *a.*

ANTIQUE, (*Blaſon*) uſage de ce mot dans le blaſon. I. 515. *b.*

ANTIQUE, (*Blaſon*) ſe dit des couronnes à pointes, des vaſes, édifices, vêtemens des anciens, &c. Les lions & les léopards couronnés, ont preſque toujours une couronne à l'antique. Il n'en eſt pas de même des autres animaux quand ils ont une couronne. *Suppl.* I. 462. *a*, *b.*

ANTIQUES, (*Arts du deſſin*) nom qu'on donne aux pieces entieres & aux fragmens qui nous reſtent des ouvrages peints ou ſculptés chez les peuples anciens où les arts ont fleuri. Ceux qui ſe ſont conſervés des beaux jours de la Grece, ſont regardés comme des modeles parfaits, ou qui du moins approchent de bien près de la perfection. Parties eſſentielles de l'art qu'on admire dans les antiques. Conſeils aux artiſtes qui aſpirent à la perfection de leur art. Les monumens anciens diſtingués en trois claſſes principales, ſelon leurs différens degrés de beauté. Comment les antiques doivent être étudiées, exagération dans les éloges que les connoiſſeurs anciens & modernes ont faits de l'excellence des antiques. *Suppl.* I. 462. *b.* 463. *a.*

Antiques. Monumens antiques des Etruſques. *Voyez* ETRUSQUE : d'Herculanum & de Pompeii, voyez ces mots. Force & beauté *d'expreſſion* dans la plupart des antiques, *Suppl.* II. 921. *a.* De la ſculpture antique. XIV. 837. *a*, *b*, &c. Des bas-reliefs antiques. *Voyez* RELIEF. Peinture antique. XII. 268. *b*, &c. Graveurs qui ont excellé à imiter l'antique. XI. 742. *a.* Principaux auteurs qui ont écrit ſur les antiques, *voyez Caylus*, *Hardouin*, *Montfaucon*, *Winkelman*. Importance de l'étude des antiques pour les artiſtes. *Suppl.* III. 515. *a.*— *Voyez* ANTIQUITÉ.

Antiques, loix antiques des Viſigoths. IX. 652. *a.* Code des loix antiques. III. 579. *b.*

ANTIQUITÉ, ſens de ce mot. Prétendue antiquité de certains peuples & de quelques monarchies. La fauſſeté de ces exagérations a été démontrée. *Antiquités*, en architecture. I. 516. *a. Voyez* les planches qui repréſentent divers monumens d'antiquité. vol. I.

Antiquité, expoſition de divers ſentimens de pluſieurs nations ſur l'antiquité du monde. III. 391. *a.* 392. *b.* I. 169. *b.* V. 835. *a.* Choix que nous devons faire au milieu de cette diverſité. III. 392. *b.* Ce qu'on peut conclure de certain des hiſtoires les plus anciennes. VIII. 222. *a*, *b.* Controverſe ſur l'antiquité du monde qui s'éleva du tems de Maimonidès entre les docteurs juifs. IX. 46. *b.* Antiquité du monde ſelon M. Newton. III. 391. *a.* Preuves hiſtoriques de la nouveauté du monde, tirées des commencemens des arts & des ſciences. IV. 980. *b.* De la population du monde dans les ſiecles reculés. XIII. 89. *a*, *b.*— Antiquité que s'attribuoient les Chaldéens. III. 22. *b.* Les Babyloniens. VIII. 221. *a.* I. 785. *a.* Celle que s'attribuoient les Egyptiens. V. 434. *b.* VIII. 221. *a.* I. 785. *a.* Vieille chronique des Egyptiens, contenant l'eſpace de 36525 ans. Sentiment de M. Marsham ſur cette chronique. III. 388. *a.* La chronologie de Manéthon ſur les antiquités égyptiennes, rejettée. IV. 981. *a*, *b.* Obſervations ſur l'antiquité des Egyptiens. VIII. 221. *b.* Celle que s'attribuent les Phéniciens. *Ibid. a.* De l'antiquité dont les Chinois ſe glorifient. III. 342. *a.* Ce qu'il en faut penſer. *Ibid.* & 347. *a.* Recherches de M. Freret ſur les antiquités chinoiſes. IV. 981. *a. b.*—Monumens écrits qui nous reſtent de la plus haute antiquité. VIII. 221. *a*, *b.* Monumens d'architecture qui ſervent à conſtater l'antiquité de certains peuples. *Ibid.*

ANTISCIENS, (*Géogr.*) peuples dont les ombres ont à midi des directions contraires. On les confond ſouvent avec les Antéciens. Autre ſens du mot *antiſciens* ſelon les aſtrologues. I. 516. *b.*

ANTISCORBUTIQUE, le cochlearia tient le premier rang parmi les plantes antiſcorbutiques. III. 561. *a*, *b.* Préparation des bouillons antiſcorbutiques. *Ibid. b.* & IV. 458. *a.* Sucre antiſcorbutique. XV. 615. *b.* Effets des antiſcorbutiques dans l'eſtomac. VI. 526. *a*, *b.*

ANTI-SEPTIQUE, remedes anti-ſeptiques. VII. 471. *b.* XV. 73. *a*; *b.* De leur uſage dans les inflammations. VIII. 720. *b.* Qualité anti-ſeptique du ſel marin. XIV. 920. *a*, *b.*

ANTI-SIGMA, (*Gramm.*) lettre que l'empereur Claude vouloit ſubſtituer au Ϝ des Grecs. Etymologie de ce mot. Uſage qu'on a fait de l'anti-ſigma ſelon Iſidore. I. 516. *b.*

ANTI-SPASMODIQUES, (*Mat. médic.*) remedes qui conviennent dans les affections des nerfs, ou les mouvemens ſpaſmodiques. Propriétés qu'on leur attribue, réflexions ſur l'adminiſtration de ces remedes, & les propriétés merveilleuſes qu'on a cherchées dans quelques-uns. Quelques écrivains n'ont pas rougi de ranger les exorciſmes dans la claſſe des anti-ſpaſmodiques. Peu de confiance qu'on doit avoir en la plupart des remedes employés contre les affections nerveuſes. Enumération des anti-ſpaſmodiques les plus uſités. Maladies particulieres dans leſquelles l'emploi de ces remedes eſt indiqué. Aſcendant que le médecin doit exercer ſur l'eſprit du malade. *Suppl.* I. 463. *a*, *b.* & 464. *a.*

Anti-ſpaſmodiques, aſſociés aux narcotiques pour ôter le ſentiment de la douleur. V. 87. *b.* Poudre anti-ſpaſmodique. XIII. 188. *a.*

ANTISTHENE, hiſtoire & principes de ce philoſophe. IV. 594. *b*, &c. noces de ſa fille. *Suppl.* I. 224. *a.*

ANTISTROPHE, (*Gramm.*) ſtance que le chœur chantoit en ſe tournant à gauche, après avoir chanté la ſtrophe en ſe tournant à droite. En grammaire *l'antiſtrophe* ſignifie *converſion*. I. 516. *b. Antiſtrophe*, étoit auſſi un terme de l'ancienne poéſie lyrique chez les Grecs. *Ibid.* 517. *b.*

Antiſtrophes & *ſtrophes*, danſes des Grecs. II. 43. *a.* Comment ſe chantoient les ſtrophes & antiſtrophes. V. 823. *a.*

ANTITACTES, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques. Leurs erreurs. I. 517. *a.*

ANTITHENAR, (*Anat.*) nom que les anatomiſtes donnent aux muſcles auſſi nommés *adducteurs*. Etymologie du mot. Antithenar du pouce de la main, celui du gros orteil. I. 517. *a.*

ANTITHESE, (*Belles-lettres*) cette figure bien ménagée plaît infiniment à l'eſprit. Exemples tirés de quelques anciens. I. 517. *a.* Auteurs qui en ont abuſé. M. Flechier en a fait ſa figure favorite. Regle à obſerver ſur ſon uſage. *Ibid. b.*

ANTITHESE, (*Belles-lettres*) l'antitheſe exprime un rapport d'oppoſition entre des objets différens; ou dans un même objet, entre ſes qualités, ou ſes façons d'être ou d'agir. Modele de cette figure. Comment elle peut convenir, même aux ſujets ſérieux. Exemples qui montrent que la plupart des grandes penſées prennent le tour de l'antitheſe, ſoit pour marquer plus vivement les rapports de différence & d'oppoſition, ſoit pour rapprocher les extrêmes. L'antitheſe eſt ſouvent un trait de délicateſſe ou de fineſſe épigrammatique : exemples. Souvent même elle prend le ton le plus haut; & l'éloquence, la poéſie héroïque, la tragédie même peut l'admettre ſans s'avilir. Exemples. Réflexions ſur le ſage emploi de cette figure. *Suppl.* I. 464. *a*, *b.*

Antitheſe, figure de penſée. VI. 771. *a.* Différence entre les antitheſes d'idées & les antitheſes d'expreſſions. VII. 767. *a.* Du plaiſir que donnent les contraſtes, les oppoſitions, les antitheſes. 766. *b.* — *Voyez* CONTRASTE.

ANTITRINITAIRES, (*Théolog.*) ceux des premiers ſiecles, ceux de notre tems. Liſte donnée par Sandius des antitrinitaires modernes. I. 517. *b.*

Antitrinitaires, anciens & modernes. XVI. 647. *a*, *b.* Article particulier ſur les antitrinitaires modernes. XV. 120. *a*, *b.* *Voyez* auſſi SOCINIENS.

ANTITYPE, (*Théolog.*) ce que l'on met à la place d'un type. Citation de deux endroits du nouveau teſtament où ce mot eſt employé. Hebr. IX. 24. & I. Pierre III. 21. Examen de ces paſſages. *Voyez* l'article TYPE. I. 518. *a.*

Antitype, mot employé par les P.P. grecs pour ſignifier l'Euchariſtie. D'où les proteſtans ont conclu que ce ſacrement n'étoit que la figure du corps de chriſt. Comment cette conſéquence eſt démontrée fauſſe. I. 518. *a.*

ANTIUM, (*Géogr.*) ville des Volſques, célebre par les guerres des Antiates contre les Romains. Colonie que les Romains y envoyerent. Temple de la fortune dans cette ville. Néron la rétablit. Ruines d'Antium actuellement ſubſiſtantes. projet de rétablir ſon port. *Suppl.* I. 465. *a.*

Antium, temple de la fortune à Antium. VII. 206. *b.* Sorts d'Antium. XV. 376. *b.*

ANTOINE, (*Marc*) *Hiſt. rom. Hiſt. Littér.* ſurnommé l'orateur. Principaux traits de ſa vie. *Suppl.* I. 463. *a.*

ANTOINE, (*Marc*) aïeul du célebre Marc-Antoine. Ses talens dans l'éloquence. Principales pieces de cet orateur. XI. 568. *a*, *b.*

ANTOINE, (*Marc*) fils de l'orateur. Traits qui le font connoître. Obſervations ſur ſon frere *Caïus Antonius*. *Suppl.* I. 463. *a.*

ANTOINE, (*Marc*) le triumvir. Evénemens qui l'ont rendu célebre. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 463. *b.*

ANTOINE, (*Marc*) le triumvir. Il fait les fonctions de gymnaſiarque dans Athenes. VII. 1016. *a.* Il ſe préſente en public habillé en luperque. IX. 747. *a.* Conduite d'Antoine après la mort de Céſar. XVI. 672. *a*, *b.* Art avec lequel il fait ſon éloge. *Suppl.* IV. 257. *b.* Union d'Octave, d'Antoine & de Lépide; hiſtoire du ſecond triumvirat. XVI. 673. *a*, *b.* De ſon mariage avec Octavie. *Suppl.* IV. 87. *a.* Commencemens de ſon amour pour Cléopâtre. XV. 918. *b.* Séjour qu'il fit à Samos avec elle. XIV. 598. *b.* Négociations pour ſa réconciliation avec Octave. XV. 909. *a.* Maiſon où il ſe retira près d'Alexandrie. XVI. 334. *b.* Mélancolie où tomberent ſes ſoldats après avoir mangé d'une certaine herbe. X. 309. *a.* Ses efforts inutiles pour prendre & piller Palmyre, XI. 799. *a.* Défaite d'Antoine à Actium : mort de ce triumvir. XVI. 677. *a.* *Voyez* ce qui eſt dit aux articles AUGUSTE & CLÉOPATRE.

ANTOINE, (*Saint*) X. 615. *b.* Quel étoit ſon habit. VIII. 16. *b.*

ANTOINE, (*L'ordre militaire de ſaint*) ſon inſtitution en 1381, par Albert de Baviere, comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande. Marque de l'Ordre. *Suppl.* I. 470. *b.*

ANTOINE (*L'ordre milit. de ſaint*) en Ethiopie. Son inſtitution en 370, par Jean, dit *le Saint*, empereur d'Ethiopie. Marque de l'ordre. *Suppl.* I. 470. *b.*

ANTOINE, (*Le pic de ſaint-*) (*Géogr.*) haute montagne du Japon. *Suppl.* I. 470. *b.*

ANTOINE, (*Saint*) (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 695. *a*, *b.*

ANTOINE *de Meſſine*, peintre. V. 328. *b.* X. 408. *a.*

ANTOINE *de Viennois*, (*Religieux de ſaint-*) VI. 647. *b.*

ANTOINE, (*Feu ſaint-*) (*Médecine*) VI. 647. *b.*

ANTOINE, (*Herbe ſaint-*) VIII. 145. *b.*

ANTOINE, (*Canal de ſaint-*) *Suppl.* II. 184. *a.*

ANTOLYCUS, oncle de Jaſon, adoré par les Synopiens. XV. 214. *a.*

ANTONIA, (*Tour d'*) le monument le plus magnifique qu'Hérode le grand ait élevé. Sa deſcription. I. 518. *b.* Comment elle fut priſe par vingt-deux ſoldats de Tite. *Ibid.* 519. *a.*

ANTONIA, *judiciaria*, loi. IX. 652. *a.*

ANTONIDES, (*Jean*) poëte hollandois. *Voyez* VANDERGOES.

ANTONIN. *Monumens qui portent le nom des Antonins.* Cirque d'Antonin Caracalla. III. 476. *b.* XIV. 350. *a.* Colonne érigée à l'honneur de M. Aurele-Antonin. III. 652. *a*, *b.* Itinéraire d'Antonin. VIII. 935. *b.* XVII. 418. *b.* Thermes d'Antonin. XIV. 350. *b.* Retranchement conſtruit par Antonin le pieux, dans la Grande Bretagne. XVI. 824. *a.*

ANTONIO, (*Nicolas*) de Seville. XV. 134. *a.*

ANTONIUS *primus*, (*Marcus*) XVI. 551. *a*, *b.*

ANTONOMASE, (*Littér.*) figure par laquelle on ſubſtitue le nom appellatif au nom propre, ou celui-ci au premier. Exemples de cette figure. I. 519. *a.*

ANTRIM, (*Géogr.*) province d'Irlande : pavé des géans dans cette province. XII. 194. *a*, *b*, &c. XIV. 770. vol. des planches, regne minéral, ſixieme collection, planche 6.

ANTROPOMORPHISME, obſervations ſur cette ſorte d'erreur. X. 17. *b.* Différence entre l'antropomorphiſme d'un païen & celui d'un chrétien peu éclairé. XVII. 801. *b.* Sectes d'antropomorphiſtes. II. 294. *a.*

ANTROPOPHAGES, origine de l'antropophagie. XI. 372. *a.* Uſage que ces peuples font de la chair humaine. III. 11. *b.* Antropophages d'Amérique. *Suppl.* I. 351. *b.* Canadiens antropophages. *Suppl.* II. 165. *b.* Celtes antropophages. 285. *a*, *b.*

ANSTRUSTIONS, (*Hiſt. mod.*) volontaires, qui chez les Germains ſuivoient les rois dans leurs entrepriſes. Différentes dénominations qu'ils ont reçues. Pourquoi les loix ſaliques & ripuaires en font peu mention. I. 519. *b.*

ANTSJAC, (*Botan.*) nom Javanois d'une eſpece de figuier. Ses différens noms. Deſcription, qualités & uſages de cet arbre. Différence entre cet arbre, l'aréalu du Malabar, & un troiſieme appellé l'arbre de Pagodes. *Suppl.* I. 471. *a*, *b.*

ANTU, (*Botan.*) plante des iſles Moluques. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. *Suppl.* I. 471. *b.* 472. *a.*

ANTUA, (*Géogr.*) ancienne ville de Bourgogne. *Suppl.* I. 691. *b.*

ANTY, (*Botan.*) nom Malays d'une eſpece de *ſolanum* ou *morelle*, commune aux iſles Moluques, autour des habitations. Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages de cette plante. Erreurs de Linnæus. *Suppl.* I. 472. *b.*

ANVALI, (*Botan.*) nom brame d'une plante des Indes. Ses différens noms. Lieux où elle croit. Sa deſcription. Culture qu'elle demande. Ses qualités & uſages. Erreur de Jean Commelin & de Linnæus ſur cette plante. *Suppl.* I. 473. *a*, *b.*

ANUBIS, (*Myth.*) Dieu des Egyptiens. Cynopopolis fut bâtie en ſon honneur. Il étoit le même que le Mercure des Grecs. Mauvaiſe fin que fit ſon culte chez les Romains. I. 519. *b.*

ANUBIS, (*Hiſt. d'Egypte*) frere d'Oſiris, roi d'Egypte. Apothéoſe d'Anubis. Son culte introduit dans la Grece. Comment on le repréſentoit. Inſcription qui l'a fait regarder comme frere d'Apis. *Suppl.* I. 473. *b.* & 474. *a.*

Anubis, ſtatue de Mercure & Anubis joints enſemble. VIII. 165. *a.*

ANVERS, (*Géogr.*) commencemens & progrès du commerce de cette ville. III. 693. *a*, *b.* Siege d'Anvers par Alexandre Farneſe. IX. 795. *b*, &c. Priſe de cette place. III. 693. *b.*

ANUS, (*Anat. & Chir.*) releveurs de l'anus. XIV. 65. *a.* Sphincter de l'anus. 459. *b.* *Suppl.* IV. 823. *b.* 824. *a.* De l'imperforation de l'anus. VIII. 589. *a.* Chûte de l'anus. III. 404. *a.* VIII. 129. *a.* Gerçures & crevaſſes à l'anus. XIV. 243. *a.* Accouchement par l'anus. I. 84. *a*, *b.* Condylome à l'anus. III. 844. *b.* De la fiſtule à l'anus. VI. 825. *b*, &c. Inſtrument deſtiné à dilater l'anus. XV. 448. *b.* Uſage du ſyringotome dans l'opération de cette fiſtule. XV. 774. *a.* Bandage pour contenir l'appareil après l'opération. 783. *b.* Tente pour les panſemens. XVI. 141. *a.* Uſage de la chaiſe chirurgicale dans les maladies de l'anus. *Suppl.* II. 308. *b.* 309. *a.* Conſultez ſur cette partie l'article FONDEMENT.

ANUS *artificiel*, (*Chirur.*) il y a des enfans qui viennent au monde ſans anus, de ſorte que, pour leur ſauver la vie, il faut leur en faire un artificiel à la place où doit être le naturel. Opération qui ſe pratique alors. En quel cas on ne peut ſauver la vie à l'enfant qui n'a point d'anus. Circonſtances où il eſt à propos de former un anus artificiel dans les adultes. Exemple que l'auteur en a rapporté très en détail, à cauſe des nouvelles lumieres qu'il peut répandre ſur la chirurgie herniaire. *Suppl.* I. 474. *a.* Exemples de renverſemens extraordinaires de l'inteſtin par des anus artificiels formés par des plaies. Remedes apportés aux différens accidens qui réſultoient de cette maladie. *Ibid.* 476. *b.*

ANUS, (*Maréchal.*) anus de cheval. *Suppl.* III. 388. *a.* Dilatation de l'anus. 411. *b.* De la fiſtule à l'anus. *Ibid.*

ANXIÉTÉS cauſées par certaines fievres. VI. 724. *b.* *Voyez* INQUIÉTUDE.

ANZUQUIAMA, (*Géogr.*) ville du royaume de Mino en Aſie. Incendie du palais du roi Nobunanga. I. 520. *a.*

A O

AOD, (*Hiſt. des Juifs*) fils de Gera, de la tribu de Benjamin. Il ôte la vie au roi de Moab qui opprimoit les Hébreux, & devient juge d'Iſraël. *Suppl.* I. 479. *b.*

AORASIE des dieux, (*Myth.*) les anciens penſoient que les dieux ne ſe montroient aux hommes que par derriere. Exemples qu'ils en donnent. Etymologie du mot *aoraſie*. I. 520. *a.*

AORISTE, terme de Grammaire. Etymologie du mot. Il ſe dit d'un tems, & ſur-tout d'un *préterit* indéterminé. Regle à ſuivre ſur l'uſage de ce tems. I. 520. *a.*

AORSI, (*Géogr.*) anciens peuples de l'Aſie occidentale, aujourd'hui les *Coſéques*. Différentes colonies de Scythes qui ont eu le même nom. *Suppl.* I. 479. *b.*

AORTE, (*Anat.*) ou *la grande artere*. Etymologie du mot. Elle s'éleve du ventricule gauche du cœur & ſe partage dans toutes les parties du corps. Aorte aſcendante & deſcendante. Branches que produit l'aorte. Oſſifications des enveloppes de l'aorte à la ſortie du cœur. I. 520. *b.*

AORTE, (*Anat.*) diverſes obſervations ſur l'aorte du fœtus & de l'adulte, ſur celle de l'homme & des animaux. *Suppl.* I. 479. *b.*

Aorte, deſcription de ce vaiſſeau. VIII. 271. *a*, *b.* A quel terme on diſtingue dans le fœtus les trois racines de l'aorte. *Suppl.* I. 130. *a.* Quelques obſervations ſur ſes membranes. 603. *a.* Valvules ſygmoïdes à la naiſſance de l'aorte. XV. 183. *b.* Viteſſe avec laquelle le ſang eſt pouſſé dans l'aorte. III. 597. *b.* Oſſification de ce vaiſſeau. *Suppl.* IV. 193. *b.* Pourquoi il paroît applati dans un cadavre en certains endroits. *Suppl.* I. 602. *a.* Jeux de la nature ſur ce vaiſſeau. XVI. 800. *b.*

AORTE DU CHEVAL. (*Maréch.*) *Suppl.* III. 390. *b.* 391. *a.*

AOSTE *ou* HOSTE, (*Géogr.*) autrefois petite ville, aujourd'hui village de Viennois, aux confins de la Savoie. Fragmens qu'on y trouve de monumens antiques. *Suppl.* I. 480. *a.*

AOVARA, (*Botan.*) fruit des Indes. Sa deſcription. Sa propriété en médecine. I. 521. *a.*

AOUST, ce mois & celui de juillet ſont les ſeuls qui aient conſervé les noms que les empereurs leur ont don-

nés. Signes dans leſquels le ſoleil paſſe en ce mois. Sa température. Fête que les Anglois célébroient le premier de ce mois, appellée *lammas-day*. I. 521. *a*.

Aouſt, édit d'aouſt. V. 391. *a*. Travaux du laboureur dans ce mois. I. 187. *a*. Mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 121. *b*.

AOUSTE, fondation de cette ville. XIV. 539. *b*.

A P

APACARO, (*Botan.*) nom brame d'un arbriſſeau toujours verd. Ses différens noms. Deſcription, qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 480. *a*, *b*.

APAGOGIQUE, démonſtration. IV. 823. *a*.

APALACHES *ou* APALACHITES, (*Géogr. & Hiſt.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale. Principales nations qu'on diſtingue entr'eux. Ville capitale, ſéjour du roi. Autres villes remarquables. Extérieur de ces peuples, leurs mœurs & uſages. *Suppl.* I. 480. *b*.

APALACHITES, peuples de l'Amérique ſeptentrionale. VIII. 347. *b*.

APAMÉ, (*Hiſt. d'Egypte*) veuve de Magus, uſurpateur de la Cyrénaïque. Ses aventures depuis la mort de ſon mari. *Suppl.* I. 481. *a*.

APAMÉE, ville de la Bythinie, premiérement nommée Myrlée. X. 914. *b*. Et aujourd'hui *Montagnac*. 679. *b*. Bibliotheque d'Apamée. II. 230. *b*.

APAN, (*Conchyl.*) eſpece de coquillage du genre du jambonneau. Lieux où on le trouve. Deſcription de la coquille & de l'animal qui l'habite. Comment les negres en font la pêche. Qualité de ſa chair. *Suppl.* I. 481. *a*, *b*.

APANAGE, (*Hiſt. mod.*) origine de ce mot. Ce qu'étoient les apanages dans leur inſtitution. Celui des puînés d'Angleterre. Ce droit étoit inconnu en France ſous les deux premieres races. Comment il fut établi. Apanage des ſeconds fils de France. I. 521. *b*. Le domaine de l'héritier préſomptif de la couronne, s'appelle improprement *apanage*. Autre uſage de ce mot. Obſervation de Paul-Emile ſur l'origine de ce droit. *Ibid.* 522. *a*.

Apanage. En quel tems fut introduit en France la coutume des apanages. V. 655. *b*. Aliénation du domaine pour les apanages. V. 24. *b*. Les apanages aujourd'hui reverſibles à la couronne. 677. *b*. Juſtice d'apanage. IX. 93. *a*. Chancellerie pour l'apanage des fils de France. III. 100. *a*. Scel des apanages. XIV. 749. *a*. Garde des ſceaux des apanages. VII. 505. *a*, *b*.

APANAGER, échiquier des apanagers. V. 259. *b*.

APARINE *vulgaire*, (*Botan.*) *voyez* GRATERON.

APART, (*Littér.*) terme affecté à la poéſie dramatique. Critique de cet uſage. I. 522. *a*.

A PARTE, (*Belles-lettr.*) la vraiſemblance des *à parte* eſt fondée ſur cette ſuppoſition, que le ſpectateur n'eſt préſent qu'en eſprit à la repréſentation théatrale. Anecdote aſſez connue, qui prouve que les *à parte* ſont quelquefois dans la vraiſemblance, même dans la nature. Dans l'*à parte* l'acteur ne doit jamais paroître s'adreſſer au ſpectateur & lui parler confidemment. *Suppl.* I. 481. *b*.

APATHIE, celle des Stoïciens. Ce que les premiers chrétiens entendoient par ce mot. Apathie du quiétiſme. I. 522. *a*.

APATISTES, (*Académie des*) *Suppl.* I. 89. *b*.

APATURIES, (*Myth.*) fête en l'honneur de Bacchus. Son origine. I. 522. *a*. Comment on la célébroit. Quelques auteurs ont mal-à-propos confondu les apaturies avec les ſaturnales. *Ibid. b*.

Apaturies, cérémonie qui ſe pratiquoit le troiſieme jour de cette fête. IV. 575. *b*.

APATURIUS, talens de ce peintre grec. VII. 255. *a*. 437. *b*.

APELLE, diverſes obſervations ſur ce peintre & ſur ſes ouvrages. XII. 255. *b*. Son tableau de Vénus anadyomene. XVII. 36. *b*. I. 397. *a*. *Suppl.* I. 381. *a*, *b*. Son tableau de la calomnie. II. 564. *a*. Obſervation ſur ſa réponſe à un cordonnier. XV. 19. *b*. Tableau qu'Apelle & Protogene travaillerent enſemble. XII. 264. *a*.

APELLITES, hérétiques du ſecond ſiecle. Leur chef, leurs erreurs. I. 522. *b*.

Apellites, leur erreur ſur l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt. I. 749. *b*. Faux évangiles d'Apellès. VI. 117. *a*.

APENNINS *monts*, diſtinction que les Romains établiſſoient entre les arbres de l'orient & de l'occident de l'Apennin. VIII. 701. *a*.

APEPSIE, terme de l'ancienne médecine. III. 564. *b*.

APÉRITIFS, (*Médec.*) remedes qui rendent le cours des liqueurs plus libre. On doit mettre dans cette claſſe les émolliens & les relâchans. Comment ſe produit leur effet. Les apéritifs conviennent dans tous les cas d'obſtruction. Les évacuans peuvent être appellés de ce nom, de quelque

nature qu'ils ſoient. Les cinq racines apéritives. Sirop des cinq racines. I. 523. *a*.

APÉRITIFS, (*Mat. médic.*) obſervations ſur ce qui eſt dit dans l'Encyclopédie qu'*on tire des racines apéritives, une eau avec laquelle on pourroit faire le ſyrop*. *Suppl.* I. 482. *a*.

Aperitif, apozême, I. 542. *a*.

APERTE, *loi*. IX. 652. *a*.

APEX, (*Hiſt. anc.*) bonnet ſacerdotal. Etymologie de ce mot & de celui de *Flamines* qui étoit le nom des prêtres qui le portoient. I. 523. *a*.

APHACITE, (*Myth.*) ſurnom de Vénus. Signes auxquels on connoiſſoit ſi la Déeſſe agréoit ou rejettoit les offrandes qu'on lui apportoit. I. 523. *b*.

Aphacite, deſcription de l'oracle de Vénus aphacite. XI. 541. *a*.

APHÉLIE, (*Aſtron.*) la plus grande diſtance d'une planete au ſoleil. Son oppoſé eſt le périhélie. Mouvement de l'aphélie. I. 523. *b*. Proportions de ce mouvement avec la diſtance des planetes au ſoleil. Ce mouvement n'eſt pas encore parfaitement connu. Mouvement des aphélies de Mercure & de Mars, ſelon Newton : lieu de l'aphélie de chaque planete, ſelon Kepler, pour l'année 1700. Leurs mouvemens annuels, ſelon le même, & ſelon de la Hire. *Ibid.* 524. *a*.

APHÉLIE, (*Aſtron.*) ce qu'il y a de plus important à expliquer au ſujet de l'aphélie des planetes, eſt la maniere d'en déterminer la poſition & le mouvement par des obſervations aſtronomiques. Explication de la méthode de Kepler qu'il tiroit de la nature du mouvement elliptique. Premiere méthode pour trouver l'apogée du ſoleil. Seconde méthode pour les planetes, troiſieme méthode employée par l'auteur pour déterminer l'aphélie de Mercure & de Vénus. Quatrieme méthode. Table de l'aphélie des planetes pour l'année 1750, & de ſon mouvement pour cent ans. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* I. 482. *a*, *b* & 483. *a*.

Aphélie, *voyez* APSIDES. Moyen de trouver la diſtance du lieu vrai de la planete à ſon aphélie. V. 857. *a*.

APHERESE, (*Gramm.*) figure de diction. Etymologie du mot. Exemples de cette figure. I. 524. *a*.

APHONIE, (*Médec.*) privation de la voix. Cauſes de cette maladie. Obſervation de cette cauſe dans un mélancholique frappé d'aphonie. La paralyſie de la langue qui précede ou qui ſuit l'apoplexie ou l'hémiplégie, eſt accompagnée d'aphonie. Accidens qui peuvent l'occaſionner. Celle qui eſt incurable. Celle qu'on peut guérir. Remedes qu'il faut employer. I. 524. *b*.

Aphonie, uſage du velar, XVI. 877. *a*. & de la véronique dans cette maladie. XVII. 91. *a*. Prognoſtics tirés de l'aphonie dans certaines maladies. 435. *a*, *b*. Traitement de cet accident. *Ibid. b*. 436. *a*.

APHORISME, (*Médec.*) chaque aphoriſme d'Hippocrate eſt le réſultat de pluſieurs obſervations. XI. 320. *a*. Critique de ceux de Boerhaave. 313. *a*.

APHRACTES, (*Hiſt. anc.*) navires des anciens à un rang de rames, ainſi appellés parce qu'ils n'étoient point couverts. Leur conſtruction. Autres vaiſſeaux de ce nom qui étoient couverts. Paſſage de Tite-Live, d'où l'on peut conclure en quoi conſiſtoit la différence des aphractes & des cataphractes. I. 525. *a*.

Aphractes, *voyez* CATAPHRACTES. II. 766. *b*.

APHRODISÉE, (*Alexandre*) ſa phyſiologie. *Suppl.* IV. 348. *a*.

APHRODISIAQUES, (*Mat. méd.*) différence entre ces remedes & ceux que les anciens appelloient *ſpermatopoiética*. Subſtances auxquelles les auteurs de Matiere médicale attribuent ſans fondement la vertu aphrodiſiaque. Remedes aphrodiſiaques employés à l'extérieur. Seconde claſſe d'aphrodiſiaques qui paroiſſent les ſpermatopées des anciens. Derniere reſſource qu'on propoſe dans l'extrême frigidité. *Suppl.* I. 483. *a*, *b*.

Aphrodiſiaques, propriétés & uſages de ces remedes. VIII. 634. *b*. Ceux qu'emploient les Indiens. *Suppl.* I. 792. *a*. Remedes oppoſés aux aphrodiſiaques. 450. *b*.

APHRODITES, (*Géogr.*) il eſt incertain s'il y a en Afrique deux villes de ce nom ou une ſeule. On peut dire au moins que les géographes ne ſont pas d'accord ſur leur poſition. *Suppl.* I. 483. *b*.

APHTARTODOCETES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques. Etymologie de ce mot. Leurs erreurs. I. 526. *a*.

APHTES, (*Médec.*) petits ulceres qui occupent l'intérieur de la bouche. Parties qui peuvent en être attaquées. I. 525. *a*. Cauſe de ces accidens. Caracteres auxquels on juge de leur malignité. Les enfans & les vieillards y ſont plus ſujets. Circonſtances qui ſe joignent aux aphtes qui attaquent les adultes. Remedes. *Ibid. b*.

Aphtes, prognoſtic ſur les aphtes des enfans. V. 661. *a*. Curation de cette maladie. *Ibid.* 662. *b*. Gargariſme déterſif pour les aphtes putrides. VII. 515. *a*.

APHTES, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 411. *b*.

APHYE, (*Ichth.*) petits poiſſons de mer. Pourquoi ils ſont ainſi nommés. Deſcription de l'aphye vraie. Autres poiſſons de ce nom. I. 525. *b.*

API, petite pomme. Sa deſcription. Hiſtoire naturelle de l'arbre qui la produit. I. 526. *a.*

Api ſauvage, *voyez* SARDOINE.

API-API, (*Botan.*) nom maſſacare d'une plante paraſite de la famille des orchis. Sa deſcription, *Suppl.* I. 483. *b.* ſes qualités & uſages. *Ibid.* 484. *a.*

APICIUS, *voyez* GOURMANDISE. VII. 754. *a.*

APINEL, (*Botan.*) racine d'Amérique. Son utilité contre les ſerpens. I. 526. *a.*

Apinel, il eſt parlé de cette racine. XVII. 662. *b.*

APIOS, deſcription & hiſtoire naturelle de cette plante. I. 526. *a.* Ses uſages en médecine. *Ibid. b.*

APIS, (*Myth.*) divinité célebre des Egyptiens. L'ame d'Oſiris s'étoit retirée, dit-on, dans le bœuf Apis. Caracteres auxquels on le reconnoiſſoit. Ce qui ſe pratiquoit lorſqu'on l'avoit trouvé. Cérémonies obſervées à ſa mort. I. 526. *b.* Conduite de Cambyſe à l'égard de ce dieu & de ſes prêtres. Comment on le conſultoit. *Ibid.* 527. *a.*

Apis, ornement de tête de ce dieu. XVI. 202. *a.* Ses temples à Memphis. 218. *a.* Roi d'Argos de ce nom. *Suppl.* I. 552. *a.*

APIUM *riſûs*, (*Botan.*) effet de cette plante. IV. 1060. *Voyez* SARDOINE, RENONCULE.

APLUSTRE, (*Hiſt. anc.*) ornement qu'on mettoit au plus haut des poupes. Sa deſcription. I. 527. *a.*

APOCALYPSE, (*Théolog.*) ſujet de ce livre. L'enchaînement d'idées ſublimes qu'il contient a toujours été un écueil pour la plupart des commentateurs. Divers ſentimens ſur l'auteur de cet ouvrage. Raiſons pour leſquelles on doit l'attribuer à l'apôtre S. Jean. I. 527. *b.* Sa canonicité conteſtée. Apocalypſes ſuppoſées. *Ibid.* 528. *a.*

Apocalypſe de S. Jean, attribuée par quelques-uns à Cérinthe. II. 844. *b.* Doutes élevés ſur l'authenticité de ce livre. 223. *a.* Sentiment de Zwingle. XVII. 616. *a.* Commentaire de Alcaſar ſur l'Apocalypſe. XV. 133. *b.* Ouvrage de Newton ſur le même livre. XVII. 635. *a.*

APOCRISIAIRE, (*Hiſt. anc.*) officier établi pour intimer les ordres ou déclarer les réponſes d'un prince. Etymologie de ce mot. Cet officier devint chancelier de l'empereur. Obſervations ſur ſes noms & ſa charge. Les patriarches donnerent ce nom aux diacres qu'ils députoient pour les intérêts de leurs égliſes, &c. Ils étoient ce que ſont les ambaſſadeurs ordinaires des ſouverains & les nonces du pape. Bornes de leur juriſdiction. Ils avoient rang après les évêques. On a donné le même nom aux chanceliers, que l'on appelloit auſſi *référendaires*. Tems où les papes commencerent à avoir leurs apocriſiaires. I. 528. *b.* A leur imitation, les monaſteres eurent auſſi les leurs. Les empereurs de Conſtantinople ont auſſi donné quelquefois le même nom à leurs ambaſſadeurs. Abolition de l'uſage où la cour de Rome étoit d'avoir un apocriſiaire à Conſtantinople. *Ibid.* 529. *a.*

APOCRISIAIRE, charge établie par Charlemagne, dans ſon palais. IV. 36. *b.*

APOCRYPHE, (*Théolog.*) on nommoit *apocryphe*, tout écrit dérobé à la connoiſſance du public. Ainſi un livre pouvoit être en même tems apocryphe & divin. Différence entre les canoniques & les apocryphes. Signification différente qu'on a aujourd'hui attachée à ce mot. I. 529. *a.* L'égliſe ſeule a droit de décider ſi un livre eſt canonique ou apocryphe. Diſputes des catholiques & des proteſtans ſur cette matiere. Livres reconnus pour apocryphes par l'égliſe catholique. *Ibid. b.*

Apocryphe, regles de critique à ſuivre pour diſtinguer les livres authentiques des apocryphes. II. 857. *b.*

APOCYN, (*Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloche. Différences qu'on remarque dans les diverſes eſpeces de ce genre. I. 529. *b.* Reſſemblance de l'apocyn à l'ipécacuana. *Ibid.* 530. *a.*

Apocyn, eſpece d'apocyn bâtard du Méxique. XVI. 2. *b.*

APOGÉE, (*Aſtron.*) point de l'orbite d'une planete le plus éloigné de la terre. Son oppoſé eſt le périgée. Il eſt moins queſtion chez les modernes d'apogée & de périgée que d'aphélie & de périhélie. Comment on détermine la quantité du mouvement de l'apogée. I. 530. *a.* Mouvement de celui de la lune; grandes inégalités auxquelles il eſt ſujet. La cauſe de ce mouvement eſt encore inconnue. *Ibid. b.*

Apogée de la lune : mouvement de l'apogée. IX. 729. *a.* X. 840. *b.* 841. *a.* *Voyez* auſſi APSIDES & PERIGÉE. Méthode pour déterminer l'apogée du ſoleil. *Suppl.* I. 482. *a*, *b.* Libration de l'apogée de la lune. *Suppl.* III. 740. *b.*

APOLLINAIRES, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques. Sentiment de leur chef. Différence entr'eux & les anciens, ſelon Péarſon. I. 530. *b.* Progrès de cette héréſie en Orient. Conciles qui l'ont anathématiſée. *Ibid.* 531. *a.*

Apollinaires, pourquoi ils furent appellés *Dimœrites*. IV. 1011. *a.*

Apollinaires, *Jeux*, ou en l'honneur d'Apollon, célébrés chez les Romains. Prodige arrivé à la premiere célébration de ces jeux. I. 531. *a.*

APOLLINARIS, *Sidonius*, évêque & célebre écrivain du cinquieme ſiecle. IX. 777. *b.*

APOLLODORE, obſervations ſur ce peintre & ſur ſes ouvrages. XII. 256. *a*, *b.* Sinalion fit la ſtatue de cet artiſte repréſenté dans un accès d'emportement auquel il étoit ſujet. XIV. 826. *b.*

APOLLON, (*Myth.*) Cicéron diſtingue quatre Apollons. Cauſes de ſon expulſion du ciel par Jupiter. Ses aventures ſur la terre. I. 531. *a.*

APOLLON, 1°. ce dieu diſtingué du ſoleil. XV. 315. *a.* Ses attributs. 729. *b.* Le ſphynx lui appartenoit. 734. *a.* Sa victoire ſur le ſerpent Python. 71. *b.* Symboles des villes où il étoit adoré. 729. *a.* Siege ſur lequel il eſt aſſis dans les médailles des rois de Syrie. 730. *a.* Ce dieu repréſenté en femme dans quelques monumens. *Suppl.* I. 488. *a*, *b.* Comment les Etruſques le repréſentoient. *Suppl.* II. 902. *a*, *b.* Oracle merveilleux qu'il rendoit dans le temple de la déeſſe Syrienne. XV. 772. *b.* Comment il rendoit ſes oracles à Delphes. *Suppl.* I. 489. *a.*

2°. *Surnoms de ce dieu.* Apollon Archegetes. I. 610. *b.* Amycléen. XIII. 343. *b.* XIV. 817. *a*, *b.* Carnien. II. 690. *b.* *Comeus.* III. 679. *a.* *Cortinipotens.* *Suppl.* 488. *b.* Delphinien. IV. 795. *b.* Epidelien. V. 787. *b.* *Hyſius.* VIII. 419. *a.* Muſagete. X. 877. *b.* *Parnopius.* XII. 73. *a.* Pataréen. 161. *b.* 162. *a.* *Polius.* 922. *a.* Pythien. 662. *b.* XIII. 632. *a.* *Sandarius.* XIV. 609. *b.* Sarpédonien. 662. *b.* Sminthien. X. 856. *a.* XV. 240. *b.* Palatin. XVI. 67. *a.* *Theoxenius.* 261. *b.* *Thymbreus.* 309. *b.* *Vulturius.* XVII. 578. *a.*

3°. *Temples d'Apollon.* XVI. 67. *a*, *b.* Celui de Delphes. IV. 793. *b.* Temple d'Apollon à Toulouſe. XVI. 449. *b.* Sur le mont-Geranien. 658. *b.* Temple d'Apollon Théorius à Trézene. XVI. 685. *a.* Trône d'Apollon Amycléen. XIV. 817. *a*, *b.* De ſes ſtatues grecques. *Suppl.* III. 257. *a*, *b.* Statue d'Apollon dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.* Celle d'Apollon Pythien à Samos. XIV. 827. *a*, *b.* Vol. III. des planch. article *Deſſin*, planch. 35.

4°. Prêtreſſes d'Apollon Amycléen. XIII. 343. *b.* Prêtres d'Apollon à Didyme en Ionie. II. 396. *b.*

5°. *Fêtes d'Apollon.* Apollinaires & Apollonies. I. 531. *a.* 532. *a.* Daphnéphories. IV. 630. *b.* Délies. 784. *a*, *b.* Epidémies. V. 789. *a.* Galaxies. VII. 429. *a.* Hebdomées. VIII. 75. *b.* Hecatombées. 94. *a.* Fêtes célébrées en ſon honneur auprès du tombeau d'Hyacinthe. 358. *b.* Jeux Carniens en l'honneur d'Apollon. 537. *b.*

APOLLON, (*Luth.*) inſtrument reſſemblant au thuorbe. Son inventeur. Il n'eſt plus d'uſage. *Suppl.* I. 484. *a.*

APOLLONIDES, médecin. X. 279. *a.*

APOLLONIE, (*Géogr.*) ville de Sicile. Autres villes du même nom. I. 531. *b.*

APOLLONIE, (*Géogr.*) corrections à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 484. *a.*

APOLLONIE, obſervations ſur un oracle qui ſe rendoit dans une ville de ce nom. XI. 536. *a.*

APOLLONIEN, (*Géom.*) hyperbole & parabole apolloniennes; ainſi appellées d'Apollonius Pergæus, qui a donné un traité des ſections coniques. Une partie de ſes ouvrages fut perdue pour un tems. Comment elle a été retrouvée. I. 531. *b.*

APOLLONIEN, (*Géom.*) remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 484. *a.*

APOLLONIES, (*Myth.*) fêtes en l'honneur d'Apollon. A quelle occaſion elles furent inſtituées. I. 532. *a.*

APOLLONIUS, (*Hiſt. des Juifs*) deux perſonnages de ce nom dont il eſt parlé dans le livre des Machabées. *Suppl.* I. 484. *a.*

APOLLONIUS, *le Myndien.* Son ſentiment ſur les cometes. III. 674. *a.*

Apollonius de Perge. Obſervations ſur ce géometre & ſur ſes ouvrages. XII. 355. *a.* VII. 630. *a.* 631. *a.* Traité d'analyſe qui nous reſte de lui. *Suppl.* I. 385. *b.*

Apollonius de Rhodes. Ouvrage de ce poëte, intitulé *Argonautique.* *Suppl.* I. 551. *b.*

Apollonius de Tyane. Son hiſtoire. Honneurs qui lui ont été rendus. XVI. 771. *b.* 772. *a.* Eſpece de réſurrection qu'il opéra. X. 726. *a.* Fables débitées ſur ſon compte. Sa philoſophie. XIII. 625. *a*, *b.*

Apollonius, ſculpteur. XIV. 816. *b.*

APOLOGÉTIQUE, (*Théolog.*) ſujet de l'ouvrage de Tertullien, intitulé de ce nom. I. 532. *a.*

APOLOGIE, (*Littér.*) celles auxquelles donnerent lieu les perſécutions exercées contre les chrétiens. I. 532. *a.* Euſebe nous a conſervé quelques fragmens de celle de Quadrat, évêque d'Athenes. Obſervations ſur celles de Juſtin, Martyr. Celle d'Athénagore. Dialogue de Minutius Felix, intitulé *Octavius.* I. 532. *b.*

APOLOGUE, (*Belles-lett.*) étymologie de ce mot. Diſtinction du P. de Colonia entre l'apologue & la parabole. M. de la Barre a ſoutenu que non-ſeulement il n'y avoit nulle vérité,

vérité, mais encore nulle vraiſemblance dans la plupart des apologues. I. 532. *b.*

APOLOGUE, (*Belles-lett.*) obſervation ſur ce qui a été dit dans l'Encyclopédie, que cette eſpece de fable peut ſe paſſer de la vraiſemblance des mœurs. *Suppl.* I. 484. *b.*

APOLOGUE, *voyez* FABLE. Différence entre l'apologue & l'allégorie. *Suppl.* I. 301. *a*, *b.* L'apologue né en Arabie. 503. *a.* Récit de l'apologue. XIII. 852. *b.* Style qui lui convient. XV. 552. *b.* Apologue de Menenius Agrippa. XIV. 886. *a.* De l'allégorie dans les apologues. *Suppl.* I. 298. *b.*

APOMELI, ſorte de boiſſon des anciens. XI. 729. *b.*

APON, particularités ſur une fontaine de ce nom. XII. 240. *a.*

APON, (*Pierre*) ou d'Albano, docteur ſcholaſtique. XIV. 775. *a.*

APONEVROSES, (*Anat.*) *Suppl.* III. 978. *b.*

APOPHORETES, *voyez* CÉRAMES.

APOPHYSE, (*Anat.*) éminence d'un os. Étymologie du mot. Différentes eſpeces d'apophyſes. Leur uſage. I. 533. *b.*

APOPHYSE, (*Anat.*) partie de l'os qui n'en a jamais été ſéparée par un cartilage mitoyen. Diſtinction des apophyſes en originales & adventices. *Suppl.* I. 484. *b.*

Apophyſe, la plupart des apophyſes ont été épiphyſes dans l'enfance. Il y a des épiphyſes qui ont encore leur apophyſe, & des apophyſes qui portent des épiphyſes. V. 810. *b.*

APOPHLEGMATISMES & *Apophlegmatiſans*, (*Méd. Mat. médic.*) évacuations de la tête & du cerveau, & remedes qui les procurent. Propriétés & uſages des ſternutatoires ou errhins, & des maſticatoires ou ſialagogues. *Suppl.* I. 484. *b.*

APOPLEXIE, (*Médecine*) deſcription de cette maladie. Signes avant-coureurs. Cauſes de cette maladie. L'apoplexie diſtinguée en ſéreuſe, ſanguine & polypeuſe. Pronoſtic de l'apoplexie. Diverſité des ſentimens ſur la cure. I. 534. *a.* Comment elle dégénere en hémiplégie & paraplégie. *Ibid. b.*

APOPLEXIE, (*Médec.*) obſervations ſur l'uſage des émétiques dans cette maladie. Dans l'apoplexie ſanguine, il faut être plus réſervé ſur leur uſage qu'on ne l'eſt communément. Ils peuvent être placés avec plus d'avantage dans l'eſpece d'apoplexie qu'on nomme *ſéreuſe*. *Suppl.* I. 485. *a.*

Apoplexie, différence entre l'apoplexie & le carus. II. 733. *b.* Ceux qui ont le cou fort court, paſſent pour être ſujets à l'apoplexie. IV. 319. *a.* Maladies qui l'annoncent ordinairement. *Suppl.* I. 657. *a.* Cauſe prochaine de l'apoplexie. II. 864. *a.* En quoi elle differe de l'épilepſie. *Ibid.* L'épilepſie produit ſouvent l'apoplexie. V. 796. *b.* Apoplexie cauſée par un dépôt laiteux. *Suppl.* II. 700. *b.* Lenteur de reſpiration dans cette maladie. *Suppl.* IV. 017. *b.* Obſervation faite dans ceux qui ſont morts de ces maladies. II. 864. *b.* Obſervations faites ſur les cadavres de quelques perſonnes mortes apoplectiques. X. 722. *b.* *Suppl.* IV. 842. *b.* Uſage des ventouſes dans cette maladie. XVII. 29. *b.* Baume anti-apoplectique. I. 499. *b.* II. 502. *a.* Frictions conſeillées dans l'apoplexie. VII. 307. *a.* De l'apoplexie cauſée par l'ivreſſe. XVII. 680. *a.* 683. *b.* Cauſes de certaines apoplexies dans un dégagement de l'air qui circule dans les humeurs. *Suppl.* IV. 842. *b.* Obſervations ſur le ſachet anti-apoplectique qu'un empyrique vend à Paris. XIV. 473. *b.*

APOSCEPARNISMOS, (*Chir.*) fracture du crâne par un inſtrument tranchant qui emporte la piece. Étymologie de ce mot. Exemple de la guériſon d'une telle fracture. I. 534. *b.*

APOSIOPESE, (*Belles-lettr.*) figure de rhétorique. Étym. du mot. Exemple. I. 535. *a.*

APOSIOPESE, *voyez* RÉTICENCE.

APOSTASIE, étymologie de ce mot. Ce qu'on entend ordinairement par *apoſtaſie*. Les anciens en diſtinguoient trois ſortes. Punition exercée en France contre un catholique qui embraſſe la religion prétendue réformée. I. 535. *a.*

APOSTASIE, la foi conſidérée comme perſuaſion, n'étoit pas plus grande chez les chrétiens, qui la confeſſoient dans les martyres, que dans ceux que la crainte faiſoit apoſtaſier. VII. 17. *a.* Sorte de chrétiens tombés, qu'on nommoit autrefois *Mittentes*. X. 584. *b.* Nom de libellatiques donné à ceux qui apoſtaſioient dans le tems de la perſécution ordonnée par Decius. IX. 458. *b.* Apoſtats chez les Turcs, appellés *Mordates*. X. 707. *b.*

APOSTÊME, (*Chir.*) tumeur contre nature, faite de matiere humorale. Différences entre les apoſtêmes. I. 535. *a.* Il y a autant de différentes apoſtêmes, qu'il y a de différentes liqueurs; ces liqueurs ſont le chyle, le ſang, & celles qui émanent du ſang. *Ibid. b.* Différences accidentelles des apoſtêmes. Les uns ſe forment par fluxion, les autres par congeſtion. Cauſes de ces maladies. Leurs ſignes. Leurs tems. *Ibid.* 536. *a.* Leur terminaiſon. *Ibid. b.*

APOSTÊME, *voyez* III. 867. *b.* Retour ſubit de la matiere d'un apoſtême dans les vaiſſeaux. IV. 792. *a*, *b.*

APOSTILLE, différence entre poſtille & apoſtille. XIII. 173. *a.*

APOSTOLIQUE, (*Théolog.*) égliſe apoſtolique. Celles qui portoient ce nom dans les premiers ſiecles. I. 536. *b.* On donnoit auſſi aux évêques le nom d'apoſtoliques. Dans les ſiecles ſuivans, les trois patriarchats d'Orient étant tombés entre les mains des Sarraſins, le titre d'*apoſtolique* fut réſervé au ſeul ſiege de Rome, *&c. Ibid.* 537. *a.*

APOSTOLIQUES, (*Théolog.*) anciens moines répandus autrefois dans les iſles Britanniques. L'origine que leur donnent Hoſpinien & Balcé, traitée de fabuleuſe par M. Cave. Témoignage de Bede. Paſſage erroné de Bingham ſur S. Colomban. I. 537. *a.*

APOSTOLIQUES, (*Hiſt. eccl.*) nom que deux ſectes ont pris. I. 537. *a.* Les premiers apoſtoliques s'éleverent d'entre les encratiques dans le troiſieme ſiecle. Les autres parurent au douzieme. *Ibid. b.*

Apoſtoliques, traditions apoſtoliques. XVI. 507. *b.* Conſtitutions apoſtoliques. IV. 72. *b.* Canons apoſtoliques. II. 604. *b.* 605. *a*, *b.* Lettres apoſtoliques. IX. 415. *a.* Chambre apoſtolique. III. 47. *a*, *b.* Brefs apoſtoliques. II. 410. *a.* Conſervateur apoſtolique. IV. 34. *a.* Curſeurs apoſtoliques. 578. *b.* Mois apoſtoliques. X. 620. *a.* Notaire apoſtolique. XI. 238. *a.*— 240. *a.* 245. *b.* Notaire de la chambre apoſtolique. 240. *b.* Protonotaires apoſtoliques. XIII. 507. *b.* Vicaires apoſtoliques. XVII. 231. *b.* Chambre apoſtolique de l'abbé de Sainte Genevieve. III. 47. *b.*

APOSTROPHE, figure de rhétorique. Exemple tiré d'une oraiſon funebre de Boſſuet. Autres tirés de l'oraiſon de Cicéron, pour Milon, de l'Enéide. Celle que Démoſthene adreſſe aux Grecs tués à la bataille de Marathon. Celle que Cicéron adreſſe à Tubéron dans l'oraiſon pour Ligarius. Comment on doit uſer de cette figure. Étymologie de ce mot. I. 537. *b.*

Apoſtrophe, figure de penſée. VI. 771. *b.* Remarques ſur l'apoſtrophe. *Suppl.* III. 132. *b.* Exemple bien placé de cette figure. XVII. 755. *b.* — *Voyez* MOUVEMENS DU STYLE.

APOSTROPHE, (*Gramm.*) uſage de l'apoſtrophe. Erreur où l'on tombe communément ſur le genre de ce mot. I. 538. *a.*

APOTACTITES, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques; leur morale outrée. I. 538. *a.* Ils tomberent dans l'héréſie des encratites. Actes apocryphes où il paroît qu'ils avoient puiſé leurs opinions. *Ibid. b.*

APOTHÉOSE, (*Hiſt. anc.*) origine de cet uſage. Il avoit commencé par la reconnoiſſance, & il dégénéra en flatterie ſous les empereurs. Cérémonies pratiquées dans l'apothéoſe. I. 538. *b.* Diverſes perſonnes à qui cet honneur fut accordé. Comment il fut enſuite avili. *Ibid.* 539. *a.*

APOTHÉOSE, origine des apothéoſes. Comment le culte rendu aux grands hommes ſe confondit avec celui qu'on rendoit aux aſtres. XII. 957. *a*, *b.* 958. *a.* Pourquoi les apothéoſes d'Alexandre & de Céſar n'ont pas réuſſi. 958. *b.* Cérémonies pratiquées à l'apothéoſe des empereurs. III. 904. *b.* Réflexions ſur ces cérémonies. 905. *a.* & ſur l'épithete de *Divus*, que la perſonne déifiée acquéroit par-là. *Ibid.* XVII. 770. *a.* Parole de Veſpaſien ſur ſa future apothéoſe. III. 905. *a.* Les ſtatues faiſoient partie des apothéoſes. XV. 498. *b.* Temples élevés en conſéquence de l'apothéoſe. VI. 404. *b.* Des médailles frappées à l'occaſion des apothéoſes des empereurs. III. 904. *b.* X. 252. *a.* Aigle qu'on faiſoit partir du bûcher où l'on brûloit le corps de l'empereur. X. 252. *a.* Oppoſition des apothéoſes des anciens à celles de nos ſaints. VIII. 501. *b.*

APOTHÉOSE d'*Homere*, (*Hiſt. antiq.*) ce monument eſt l'ouvrage d'Archelaüs de Prienne. On le trouva en 1668 dans un lieu nommé *Frattochia*, appartenant aux princes Colonne. Différentes explications de ce monument qu'ont données le P. Kircher, M. Cuper, M. Spanheim, Nicolas Heinſius, Gronovius, M. Welſtein & M. Scholt. *Suppl.* I. 485. *a*, *b.* 486. *a*, *b.*

APOTHICAIRE; ceux de Paris ne font qu'un ſeul & même corps avec les marchands épiciers. Diſpoſitions contenues dans leurs ſtatuts. I. 539. *a.*

APOTHICAIRES, poids des apothicaires. XII. 861. *a*, *b.* Détails ſur le corps des apothicaires de Paris. V. 779. *a.* VI. 12. *b.* Apothicaires chez les anciens. XII. 492. *b.* 493. *a.*

APOTHICAIRERIE, (*Archit.*) celle de Lorette en Italie, & celle de Dreſde. I. 540. *a.*

APOTOME, (*Géomét.*) I. 540. *a.*

APOTOME, (*Muſique*) les Grecs diviſoient le ton majeur inégalement de pluſieurs manieres. De l'une de ces diviſions réſultoient le dieſe ou limma d'un côté, & de l'autre l'apotome. Génération de l'apotome. Les anciens diſtinguoient le majeur & le mineur. I. 540. *b.*

APOTRE, (*Théolog.*) ſens de ce mot dans les auteurs profanes, & dans le nouveau Teſtament. I. 540. *a.* Comment S. Paul prouvoit ſon apoſtolat. Symboles ou attributs ſpécifiques des apôtres. Des lieux où ils ont prêché l'évangile. On donne le nom d'*apôtre* à celui qui a le premier porté la foi dans un pays. Le pape a auſſi quelquefois reçu ce nom. I. 540. *b.*

Apôtres. De l'évangile des douze apôtres. VI. 114. *b.* 115. *a.* Hiſtoire du combat des apôtres. *Suppl.* I. 20. *b.*

Apôtre, ce nom déſignoit encore des miniſtres ordinaires de l'égliſe, qui voyageoient pour ſes intérêts, ou ceux qui étoient envoyés par quelques égliſes pour porter des aumônes à d'autres. I. 540. *b.* Officiers appellés du nom d'*apôtres* chez les anciens Juifs. Quelques auteurs croient que S. Paul avoit exercé cet emploi, ſe fondant ſur les premieres paroles de l'épître aux Galates. I. 541. *a.*

Apôtre, livre de la liturgie grecque qui contient les épîtres des apôtres que les Grecs liſent pendant le cours de l'année. Le nom d'*Apoſtolus* a été en uſage dans l'égliſe latine dans le même ſens. I. 541. *a.*

Apôtres, terme de droit. Lettres dimiſſoires ainſi nommées. I. 541. *a.*

APOTRES, (*Juriſpr.*) ou libelles appellatoires. IV. 881. *b.*

APOTRES, (*Onguent des*) autrement *unguentum veneris.* Ses qualités. I. 541. *a.*

APOYOMATLI, (*Bot.*) herbe de la Floride. Uſage qu'en font les Eſpagnols contre la gravelle. I. 541. *b.*

APOZEME, (*Pharm.*) différence entre la décoction & l'apozeme. On le diſtingue en altérant & en purgatif. Comment il ſe compoſe. Doſe ſelon laquelle on l'ordonne. Uſage des apozemes. Apozeme tempérant. Apozeme délayant & humectant. I. 541. *b.* Apozeme atténuant & déterſif. Apéritif, hépatique & emmenagogne. Apozeme contre la pleuréſie, la péripneumonie & la toux. Apozeme antiſcorbutique. Apozeme pectoral & adouciſſant. Apozeme laxatif. I. 542. *a.* Apéritif & purgatif contre l'hydropiſie. Fébrifuge & laxatif. Obſervations générales ſur les apozemes. *Ibid. b.*

APPARAT, (*Littérat.*) apparat ſur Cicéron, apparat ſacré de Poſſevin, apparat poétique du P. Vaniere. I. 542. *b.*

APPARAT, (*Litt.*) apparat ſacré de Poſſevin. Apparat du P. Vaniere. *Suppl.* I. 490. *a.*

APPAREIL, (*Chirurg.*) il faut avoir préparé l'appareil avant de commencer l'opération. Exception à cette regle. I. 543. *a.*

Appareil. De l'application des défenſifs dans le premier appareil des grandes opérations. IV. 741. *b.* Intervalle entre l'opération & la levée du premier appareil. XI. 824. *b.* De l'application & levée de l'appareil après l'amputation. I. 382. *a.* Appareils pour les fractures. VII. 267. *b.* — De la taille au haut appareil. VIII. 68. *a*, *b.* Au petit appareil. XV. 847. *a*, *b.*

APPAREIL, (*Architect.*) bâtiment d'un bel appareil. Pierre ou aſſiſe de bas appareil. I. 543. *a.*

APPAREILLER, (*Marine*) ce verbe exprime la réunion de pluſieurs manœuvres d'un vaiſſeau, dont le but eſt de quitter l'endroit où il étoit mouillé, & de mettre à la voile. Deſcription de ces manœuvres. *Suppl.* I. 490. *a.*

APPAREILLEUR, (*Architect.*) ouvrier chargé de l'appareil des pierres. Connoiſſances que ces ouvriers doivent poſſéder. I. 543. *b.*

Appareilleur, compas d'appareilleur. III. 758. *a.*

APPARENCE, *extérieur*, *dehors*, (*Synonymes*) différence entre ces mots. I. 543. *b.*

Apparence, divers ſens de ce mot, en philoſophie, en perſpective, en optique, en aſtronomie, en terme de manege. I. 543. *b.*

Apparence, cauſes qui changent à nos yeux les apparences des choſes. V. 831. *b.* 832. *a*, *b.*

APPARENT, (*Aſtronomie*) conjonction apparente. Horizon apparent ou ſenſible. Grandeur apparente. La grandeur apparente d'un objet ne dépend pas ſeulement de l'angle ſous lequel il eſt vu, mais encore de ſa diſtance apparente. Les grandeurs apparentes des objets éloignés ſont réciproquement comme les diſtances. Obſervation qui reſtreint l'univerſalité de cette propoſition. I. 544. *a.* Diametres apparens du ſoleil & de la lune; de l'anneau de ſaturne. Regle pour juger des diametres réels par les diametres apparens & par les diſtances. Quand les objets ſont fort éloignés de l'œil, leurs grandeurs apparentes ſont proportionnelles aux angles ſous leſquels ils ſont vus. Diſtance apparente; elle eſt ſouvent fort différente de la diſtance réelle. Et lorſque l'objet eſt fort éloigné, elle eſt preſque toujours plus petite. *Ibid. b.* Raiſon de cette apparence. *Ibid.* 545. *a.*

APPARENT, *lieu*, (*Optique*) comment le lieu apparent eſt différent du lieu vrai. Les opticiens ſont fort partagés ſur le lieu apparent d'un objet vu par un miroir ou par un verre. *Ibid.* 545. *a.* Principes ſur leſquels tous les opticiens s'accordent à cet égard. *Ibid. b.* Différence entre le lieu apparent & le lieu vrai d'un aſtre.

Apparent. Les opticiens ſont fort partagés ſur le lieu apparent d'un objet vu par réfraction. IV. 1015. *a.* Diſtance apparente. Grandeur apparente. *Voyez* DISTANCE & GRANDEUR.

APPARENTE, *loi*, particuliere à la coutume de Normandie. IX. 652. *b.*

APPARITEUR, bedeau d'une univerſité. Ceux qui ont l'emploi de citer quelqu'un devant un tribunal eccléſiaſtique. Appariteurs chez les Romains. I. 546. *a.*

Appariteur, ſergent appariteur. XV. 86. *b.*

APPARITION, *viſion*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 546. *a.*

APPARITION, (*Aſtron.*) cercle d'apparition perpétuelle. I. 835. *b.*

Apparition, *viſion*, différence entre ces mots. XVII. 343. *b.*

APPARITION, (*Magie*, *Superſt. Myth.*) de l'apparition des ſpectres. XV. 447. *b.* VI. 404. *a.* Origine de la crédulité du peuple ſur ces apparitions. XVII. 567. *a.* Examen du ſentiment de Spinoſa ſur ce ſujet. XV. 466. *b.* Pourquoi les apparitions d'eſprits ont plus fait périr de femmes que d'hommes. VI. 416. *b.* *Voyez* REVENANS. Apparitions de chevaliers armés qui combattoient de nuit dans les airs. VIII. 106. *b.* Divination par l'apparition des monſtres & ſpectres. XVI. 146. *b.* De l'apparition des dieux. XVI. 252. *a.* I. 520. *a.* V. 809. *a.* Les apparitions des dieux, ſelon les Orientaux, étoient effrayantes. VI. 436. *a.*

APPARTEMENT, (*Architect.*) vient du latin *partimentum.* I. 546. *a.* Ce qu'on entend par ce mot. Regles à ſuivre pour la bonne diſpoſition des appartemens de commodité, & pour ceux de parade. *Ibid. b.* *Voyez* les planches d'architecture, volume I.

APPAS, *attraits*, *charmes*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 547. *a.*

APPAT, (*Pêche*) préparation des feves pour ſervir d'appât aux poiſſons. VI. 651. *b.* Différentes ſortes d'appâts. XII. 223. *a*, *b.* 224. *a.*

APPAUMÉE, (*Blaſon*) main étendue, les bouts des doigts en haut. La main droite eſt le ſymbole de fidélité. *Suppl.* I. 491. *b.*

APPEAU, tons notés pour l'appeau de quelques oiſeaux. Vol. III. des planch. article CHASSE, planch. XV.

APPEAUX, (*greffier d'*) VII. 926. *a.* Juge d'appeaux. IX. 9. *b.*

APPEL, en terme de droit, où ſe portent les appels. Dans quels cas l'appel a la force de ſuſpendre. Comment l'appel périt. Condamnation de l'appellant qui ſuccombe. Appel ſimple, par oppoſition à l'appel comme d'abus. Des appels dans les tribunaux eccléſiaſtiques; gradation qu'il faut ſuivre. I. 547. *b.* Lorſqu'il y a eu trois ſentences conformes, il n'y a plus lieu à l'appel. Il eſt ordinairement dévolutif & ſuſpenſif. Appel ſimple & appel qualifié. On appelle quelquefois des jugemens des papes au futur concile: exemples. *Ibid.* 548. *a.*

Appel, différence entre appellation & appel. I. 558. *b.* Action qu'on obtenoit chez les Romains, pour faire mettre la choſe au même état où elle étoit avant le jugement: en quoi cette action différoit de l'appel. IX. 20. *a.* — De l'appel comme d'abus. I. 48. *a*, *b.* Divers moyens employés contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques avant l'appel comme d'abus. *Ibid. a.* Origine de l'appel comme d'abus. IX. 77. *b.* Appel comme d'abus de la fulmination d'une bulle. II. 463. *a.* Lettres d'appel comme d'abus. IX. 415. *a.* — On peut exécuter un ou pluſieurs chefs d'un jugement, & appeller des autres. III. 271. *a.* Pour le reſſort d'appel, il n'y a que deux degrés de juſtice ſeigneuriale, & trois de juſtice royale. IV. 764. *b.* Converſion d'appel en oppoſition. 166. *b.* Sentences & jugemens dont l'appel n'eſt plus recevable. III. 375. *b.* De l'appel au parlement. XII. 25. *a.* De l'appel dans les juriſdictions eccléſiaſtiques. IV. 765. *a.* — Appel comme de juge incompétent. III. 762. *b.* VIII. 653. *b.* Appel de dépens. IV. 858. *a.* Dépens de cauſe d'appel. IV. 859. *a.* Exécution nonobſtant l'appel. VI. 235. *a*, *b.* Fol appel. VII. 42. *b.* Chefs d'appel. 945. *a.* Appel dévolutif, appel ſuſpenſif. IV. 919. *b.* Déſertion d'appel. 881. *b.* Juge d'appel: juge dont eſt appel. IX. 9. *b.* Lettres d'appel. 415. *a.* Moyens d'appel. X. 844. *b.* Relever un appel. XIV. 64. *b.* Relief d'appel. 66. *b.* Appel verbal. XVII. 48. *a.*

APPEL, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 491. *b.* 492. *a.*

APPELS du tambour. I. 767. *b.*

APPELLATIF. (*Gramm.*) Le nom appellatif eſt oppoſé au nom propre. Origine des noms appellatifs. I. 548. *a.* Appellatifs de genre, appellatifs d'eſpece. Les noms de genre peuvent devenir noms d'eſpece, ſi on les renferme ſous des noms plus étendus. Le nom d'eſpece peut devenir nom de genre, s'il peut être dit de diverſes ſortes d'individus ſubordonnés à ce nom. *Ibid. b.*

Appellatif, joignez à cet article celui du mot *générique.* VII. 574. *b.* &c. Des noms appellatifs. *Suppl.* I. 71. *b.* Diſtinction des noms en appellatifs & en propres. XI. 196. *a.* Recherches ſur l'ordre de la génération des noms appellatifs & des noms propres. 198. *b.* 199. *a*, *b.* Les noms appellatifs ſont indéfinis en eux-mêmes. VIII. 669. *a.* Acceptions déterminatives de cette eſpece de noms. XV. 16. *b.* Des nombres des noms appellatifs. XI. 206. *b.*

APPELLATION, *Appel*, différence entre ces ſynonymes. I. 548. *b.*

APPELLATION. Des appellations en cour de Rome, des ſentences rendues par les primats ou métropolitains qui relevent immédiatement du Saint Siege. XI. 832. *a.* Maux qu'ont entraînés les appellations en cour de Rome. IV. 725. *b.*

APPELLER, *Nommer*, différence entre ces mots. I. 548. *b.*

APPENDICE *vermiculaire*, (*Anatom.*) *Voyez* INTESTINS & CÆCUM.

APPENZELL, montagne de ce canton dite *Gimmor.* VII. 662. *a.*

APPERCEVOIR; *Voyez* APPRÉHENSION & PERCEPTION.

APPETER, de la faculté d'appeter. VI. 362. *b.* 365. *a*, *b.*

APPÉTIT, (*Morale*) les ſcholaſtiques diſtinguent l'appétit concupiſcible & l'appétit iraſcible. I. 549. *a.* Appétit ſenſitif, & appétit raiſonnable. *Ibid. b.*

Appétit, différence entre les appétits & les inclinations. VIII. 651. *b.* appétits diſtingués par les ſcholaſtiques en iraſcibles & concupiſcibles. III. 832. *a.* Raiſon qui doit nous éloigner des appétits contraires à la tempérance. XVI. 59. *a*, *b.*

Appétit vénérien, *voyez* ÉROTIQUE, FUREUR UTERINE.

APPÉTIT, (*Phyſiol. Hygien. Médec.*) différence entre la faim & l'appétit. VI. 373. *b.* Moyen établi par Sanctorius, pour connoître le moment où il faut mettre des bornes à ſon appétit. III. 13. *b.* Quatre différentes manieres dont l'appétit peut être léſé. IV. 756. *b.* 865. *b.* Dépravations de l'appétit. V. 735. *b.* Appétits dépravés nommés *malacie*. IX. 929. *a.* Orexie. XI. 625. *a*, *b.* 626. *a.* & pica. XII. 544. *b.* Conſultez ſur l'appétit l'article *Faim.*

APPÉTITIVE *faculté*. VI. 362. *b.* 365. *a*, *b.*

APPIENNE, *la voie*, (*Antiq. rom.*) deſcription de ce chemin. I. 549. *b.* *Voyez ci-deſſous* APPIUS.

APPIUS CLAUDIUS, hiſtoire du premier de ce nom : ſon caractere & celui de ſon fils. XIV. *b.*

Appius Claudius ſurnommé *Cœcus :* cauſe de ſon émulation à embellir Rome, & à conſtruire la voie qui porte ſon nom. III. 539. *a.* Détails ſur cette voie. XVII. 419. *a*, *b.* III. 275. *b.* Marché d'Appius. X. 85. *b.* Anecdote ſur ſon fils, au mot *Claudius.*

APPLATIR, difficulté de donner une définition exacte de ce mot. I. 549. *b.* Comment cette action doit ſe concevoir. *Ibid.* 550. *a.*

APPLAUDISSEMENT, (*Hiſt. anc.*) trois ſortes d'applaudiſſemens chez les Romains. Autres manieres d'applaudir I. 550. *a.*

Applaudiſſemens. Voyez ACCLAMATIONS. Gens gagés anciennement pour applaudir aux pieces de théatre ou aux harangues publiques. IX. 310. *b.* Maniere d'applaudir aux ſpectacles en jettant en l'air un linge appellé *orarium*. XI. 559. *a.* Effet des applaudiſſemens du parterre. *Suppl.* IV. 242. *a*, *b.*

APPLICATION, *de l'algebre*, ou *de l'analyſe à la géométrie.* Juſqu'à Deſcartes perſonne n'y avoit penſé. Service qu'il a rendu en cela à la géométrie. Nous ignorons ſi les anciens avoient quelque ſecours ſemblable dans leurs recherches. Obſervation ſur le traité d'Archimede, ſur les ſpirales, & ſur ſes démonſtrations. I. 550. *b.* M. Newton craignant que l'uſage trop fréquent de l'analyſe dans la géométrie ne fît perdre à celle-ci cette vigueur qui caractériſe ſes démonſtrations, ſe plaint ſouvent de ce que la lecture des anciens géometres eſt abandonnée. Juſqu'à quel point cette plainte eſt fondée. *Ibid.* 551. *a.* Il y a des cas où l'uſage de l'analyſe, loin d'abréger les démonſtrations, les rendroit au contraire plus embarraſſées. *Ibid. b.*

Application de la géométrie à l'algebre. En quels cas elle a lieu. La conſidération des courbes de genre parabolique, & du cours de ces courbes, par rapport à leur axe, eſt ſouvent utile pour démontrer aiſément pluſieurs théorêmes ſur les équations & ſur leurs racines. I. 551. *b.* On peut même quelquefois appliquer la géométrie à l'arithmétique. Exemple. *Ibid.* 552. *a*

Application. On eſt redevable aux François de deux grandes idées qui ont conduit à trouver la géométrie nouvelle, ſavoir l'application de l'algebre à la géométrie, l'application du calcul aux quantités différentielles. VII. 632. *b.* La géométrie aidée de l'algebre eſt applicable à toutes les autres parties des mathématiques. 637. *b.* L'application de l'analyſe à la géométrie appartient preſqu'entiérement à Deſcartes. I. 261. *b.* Uſage qu'en a fait Newton. 262. *a.* Ouvrages où ſe trouve l'application de l'algebre à la géométrie. *Ibid.* On a fait à l'auteur de l'article *application*, quelques queſtions qui ont donné lieu aux remarques qui ſe trouvent. VII. 637. *a*, *b.*

Application de la géométrie & de l'algebre à la méchanique. En quoi elle conſiſte. Comment elle eſt poſſible. L'article *accélération* renferme un exemple de l'application de la géométrie à la méchanique. I. 552. *a.*

Application de la méchanique à la géométrie. I. 552. *b.*

Application de la géométrie & de l'aſtronomie à la géographie. En quoi elle conſiſte. I. 552. *b.*

Application de la géométrie & de l'analyſe à la phyſique. Elle eſt fondée ſur les mêmes principes que l'application de l'algebre à la géométrie. Une ſeule obſervation donne ſouvent toute une ſcience. Par le ſecours de la géométrie & de l'analyſe, on parvient à déterminer la quantité d'un effet qui dépend d'un autre effet mieux connu. Cependant les différens ſujets de phyſique ne ſont pas également ſuſceptibles de l'application de la géométrie. I. 552. *a.*

Application de la méthode géométrique à la métaphyſique. I. 552. *b.* Abus de cette méthode. Ce n'eſt point à ſa méthode que la géométrie doit ſa certitude; mais à la ſimplicité de ſon objet. *Ibid.* 553. *a.*

Application de la géométrie à la médecine. X. 220. *a.* — 222. *a.* De la géométrie & des principes mathématiques à la phyſique. XII. 536. *b.* XVII. 183. *b.* I. vj.

Application de la métaphyſique à la géométrie. La géométrie a une métaphyſique qui lui eſt propre. Caractere qu'elle doit avoir. Abus qu'on a fait de cette métaphyſique. Utilité qu'elle peut avoir. I. 553. *a.* Obſervation ſur certains géometres qui ſont mauvais métaphyſiciens. *Ibid. b.*

APPLICATION, (*Théolog.*) celle des mérites de Jeſus-Chriſt. I. 553. *b.*

Application, différence entre l'application & la contention de l'eſprit. IV. 111. *b.*

APPLIQUÉE, (*Géom.*) ligne droite terminée par une courbe, &c. I. 553. *b.*

APPLIQUER, (*Mathém.*) tranſporter une ligne droite dans une figure, enſorte que les extrémités de cette ligne ſoient dans le périmetre de la figure. *Appliquer* ſignifie auſſi *diviſer*. I. 553. *b.*

Appliquer, tracer l'une ſur l'autre des figures différentes, mais dont les aires ſont égales. I. 553. *b.*

APPOINTEMENT. (*en terme de palais*) Les appointemens des inſtances appointées de droit, ne ſont point prononcées à l'audience; on les leve au greffe. Pluſieurs ſortes d'appointement. I. 554. *a.*

Appointement, dit *clauſion* dans certains parlemens. III. 515. *a.* Appointement de concluſion. 820. *a.* Appointement de jonction : appointement en droit & joint. VIII. 874. *a.* Appointement à mettre. X. 473. *a.* Appointement de contrariété. IV. 122. *a.*

Appointemens, penſion. I. 554. *a.* Les appointemens ſont différens des gages. *Ibid. b.*

Appointemens, différence entre appointemens, gages & honoraires. VIII. 291. *b.* Appointemens que le roi ou quelque autre ſeigneur donne à ſes officiers. VII. 418. *b.*

APPORTER, *Porter*, *Tranſporter*, *Emporter :* ſignification de ces mots. XIII. 145. *b.*

APPOSITION, (*Gramm.*) figure de conſtruction. Le rapport d'identité eſt la raiſon de l'appoſition. I. 554. *b.*

APPRÉCIABLE. (*Muſiq.*) Les ſons appréciables à notre oreille ſont renfermés dans huit octaves; mais dans la pratique, on ne paſſe pas communément les bornes de cinq octaves. Un ſon trop fort, celui d'une cloche, par exemple, dans le clocher, n'eſt plus appréciable. *Suppl.* I. 492. *a.* *Voyez* ÉTENDUE.

APPRÉHENSION, (*Méthaphyſ.*) opération de l'eſprit qui lui fait appercevoir une choſe. L'ame, ſelon le P. Malebranche, peut appercevoir les choſes en trois manieres; par l'entendement pur, par l'imagination, par les ſens. Obſervation de l'auteur ſur cette diſtinction. I. 555. *a.* La faculté de penſer eſt toujours la même, toujours également ſpirituelle, de quelqu'objet qu'elle s'occupe. *Ibid. b.*

Appréhenſion, *Alarme*, *Terreur*, *Effroi*, *Frayeur*, *Épouvante*, *Crainte*, *Peur.* (*Synon.*) I. 277. *b.*

APPRENDRE, *Étudier*, *s'inſtruire*, différence entre ces ſynonymes. I. 555. *b.*

APPRENTIF, (*Comm.*) ſtatuts ſur les apprentifs marchands I. 555. *b.* Autres apprentifs, à quoi ils ſont aſtreints. Apprentifs qui veulent être reçus à la maîtriſe. Apprentifs chez les veuves de maîtres. *Ibid.* 556. *a.*

APPRENTISSAGE, acte par lequel un jeune homme entre en apprentiſſage chez un maître. XI. 305. *b.* Brevet d'apprentiſſage. II. 414. *b.* Greffe des apprentiſſages. VII. 921. *a.* De l'apprentiſſage en orfévrerie. XI. 628. *a.* Voyez à l'article de chaque profeſſion les réglemens concernant les apprentiſſages.

APPRÊT *des étoffes de ſoie.* Maniere d'apprêter un ſatin. Apprêt des petits velours. I. 556. *a.*

APPRÊT, terme de chapelier. I. 556. *b.*

APPRÊT chez les pelletiers. Principales peaux dont on ſe ſert pour les fourrures. Maniere de les paſſer en huile. I. 556. *b.*

APPRÊT, (*Peinture d'*) peinture ſur le verre. I. 556. *b.*

APPRÊTER, chez les fondeurs de caracteres d'imprimerie. I. 557. *a.*

Apprêt de l'étain. I. 557. *a.*

APPRIVOISÉ, *Privé* : différence entre ces mots. XIII. 388. *b.*

APPRIVOISER, moyens généraux d'apprivoiſer les animaux. VI. 415. *a.*

APPROBATION. (*Librairie*) Il eſt vraiſemblable que,

lors de la renaiſſance des lettres, les livres n'étoient point ſujets à la formalité d'une approbation. Ce qui a rendu cette formalité néceſſaire. I. 557. *b.*

Approbation & *Privilege du roi* en faveur de l'impreſſion d'un livre. V. 146. *b.* De l'approbation des livres donnée par les cenſeurs. II. 818. *a*, *b.*

Approbation, de celle qu'on doit accorder au mérite. X. 388. *a*, *b.*

APPROCHE, (*Géométrie*) propoſition de Léibnitz ſur *la courbe aux approches égales*. Comment MM. Bernoulli, Varignon & de Maupertuis ont réſolu ce problême. I. 557. *b.*

APPROCHER, divers uſages de ce mot. Il conſerve ſa ſignification dans la chaſſe aux oiſeaux marécageux. Deſcription d'une machine plus facile & de moindre dépenſe que les peaux de vaches préparées pour tirer aux canards. I. 558. *a.*

Approcher, *Avoir accès*, *Aborder* : différences entre ces mots. I. 69. *a.*

APPROPRIATION, (*Terme de Juriſprudence canonique*) application d'un bénéfice eccléſiaſtique, qui de ſa nature eſt de droit divin, & non un patrimoine perſonnel, à l'uſage de quelque prélat & communauté. Préalables néceſſaires pour faire une appropriation. Comment on peut la diſſoudre. I. 558. *b.*

Appropriation & *impropriation* : différence entre ces actes. VIII. 631. *b.*

APPROPRIATION, terme de théologie. XVI. 646. *b.* *Voyez* TRINITÉ.

APPROPRIATION, (*Gramm. Logiq.*) changement que l'on fait ſubir au ſens d'un mot, lorſque de ſon emploi naturel, à déſigner une choſe d'un certain genre, on le fait ſervir à en déſigner une autre d'un genre différent. Précaution à prendre pour que cette appropriation n'induiſe pas en erreur. *Suppl.* I. 492. *a*, *b.*

APPROPRIATION, (*Chym.*) terme dont s'eſt ſervi Henckel pour déſigner une ſorte de préparation que l'artiſte donne aux ſubſtances qu'il veut combiner, pour les rendre propres à cette combinaiſon. Comment ce chymiſte établit ſa doctrine de l'appropriation. Divers exemples qui en montrent la néceſſité. *Suppl.* I. 492. *b.*

APPROVISIONNEMENT *des places*, (*Art milit.*) obſervations ſur les tables que M. de Vauban a données à ce ſujet. Etat de M. de Saint-Ferrier, dreſſé pour l'approviſionnement des places de Flandre. I. 558. *b.*

APPROVISIONNEMENS *des magaſins à bled*, cauſe des avaries conſidérables qu'ils ſouffrent. *Suppl.* I. 923. *b.*

APPROXIMATION, (*Mathém.*) différentes méthodes d'approximation. Quels ſont les cas où il faut y avoir recours. I. 558. *b.* Méthode la plus ſimple & la plus facile d'approcher de la racine d'un nombre. *Ibid.* 559. *a.* Autres méthodes enſeignées. *Ibid. b.*

Approximation, méthode pour avoir la valeur approchée de toutes les racines d'une équation numérale déterminée. *Suppl.* I. 492. *b.* Explication de la méthode de M. de la Grange, donnée dans les volumes XXIII & XXIV des mémoires de Berlin. *Ibid.* 493. *a*, *b.* Méthode pour avoir les valeurs approchées des racines d'une équation algébrique déterminée. *Ibid.* 494. *b.*

Approximation, comment par le moyen des fractions décimales on approche auſſi près qu'on veut de la racine d'un nombre quelconque. IV. 669. *b.* Méthode d'omettre certains termes dans les calculs d'approximation. XI. 74. *b.* Méthode pour trouver par approximation les racines d'une équation, en changeant cette équation en une autre d'un degré inférieur. II. 740. *a.*

APPUI, *ſoutien*, *ſupport*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 559. *b.*

APPUI, point d'appui d'un levier. I. 559. *b.* Charge du point d'appui. Il eſt moins chargé dans la balance appellée *romaine*, que dans la balance ordinaire. *Ibid.* 560. *a.*

Appui, combien un appui peut moins ſupporter lorſqu'il eſt poſé de biais, que perpendiculairement. VI. 14. *b.* Sur le point d'appui, *voyez* LEVIER.

APPUI, divers uſages de ce mot, en terme de tourneur, en architecture, en charpenterie, en manege. I. 560. *a.*

APPUIS, en ferrurerie. XVII. 819. *a*, *b.*

APPYA, (*Botan.*) plante de la famille des tithymales, & commune dans l'iſle d'Amboine. Premiere eſpece, *appya*. Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece, *hulira*. Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages. *Suppl.* I. 497. *a*, *b.*

APRE, (*Gramm. grecque*) eſprit âpre ou rude, oppoſé à l'eſprit doux. Son uſage. I. 561. *a.*

APRETÉ, rudeſſe de la ſurface d'un corps. C'eſt une qualité purement relative. Exemple par lequel il paroît que chaque couleur a ſon eſpece particuliere d'âpreté. I. 561. *a.*

APRIÈS, (*Hiſt. d'Egypte*) fils de Pſammis, & ſon ſucceſſeur au trône d'Egypte. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 498. *a.*

APRON, (*Ichth.*) poiſſon de riviere. Sa deſcription. Lieux où il ſe trouve. I. 561. *b.*

A PROPOS, (*Belles-lettr. Poéſ.*) qualité eſſentielle à la narration poétique. *Suppl.* IV. 15. *b.*

APROSIO, (*Angelico*) XVII. 309. *b.*

APS, (*Géogr.*) village du Vivarais. Monumens d'antiquité dans ſon voiſinage. *Suppl.* I. 250. *a*, *b.*

APSIDE, (*Aſtron.*) grande & petite apſide, qui ſont l'aphélie & le périhélie, ou l'apogée & le périgée. Ligne des apſides. On eſtime l'excentricité ſur la ligne des apſides. Comparaiſon du mouvement d'une planete d'une apſide à l'autre, aux oſcillations d'un pendule. I. 561. *b.* Parmi les philoſophes qui ont employé cette comparaiſon, ſe trouve M. J. Bernoulli, dans une piece intitulée, *Nouvelles penſées ſur le ſyſtême de Deſcartes, avec la maniere d'en déduire les orbites & les aphélies des planetes*. Mouvement de la ligne des apſides. Diverſes méthodes pour déterminer la poſition des apſides. Méthode de M. Newton, pour en déterminer le mouvement. *Ibid.* 562. *a.*

Apſides de la lune, leur mouvement dans les ſyzygies. XV. 782. *a.* Révolution d'une planete par rapport à ſon apſide. *Suppl.* I. 447. *a.* Apſide, *voyez* APOGÉE, APHÉLIE, PÉRIGÉE, PÉRIHÉLIE.

APSIS, partie intérieure des anciennes égliſes, où le clergé étoit aſſis, & l'autel placé. Pourquoi elle étoit appellée de ce nom. Cérémonies qu'on pratiquoit à l'entrée ou ſous l'arcade de l'apſis. Le trône de l'évêque s'appelloit auſſi *apſis*. I. 562. *b.* C'étoit auſſi le nom d'un reliquaire ou d'une châſſe, où l'on renfermoit les reliques des ſaints. *Ibid.* 563. *a.*

APT, (*Géogr.*) lieu dans la Gaule. *Suppl.* IV. 11. *a.*

APTERES, *inſectes*. VIII. 786. *b.*

APULEIA, *loi*. IX. 652. *b.*

APULÉE, ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 840. *a.*

APULÉE, (*Lucius*) médecin. X. 287. *b.*

APULSE, (*Aſtron.*) proximité de la lune à une étoile. Utilité de l'obſervation des apulſes. Maniere de la faire. Comment on calcule ces phénomenes. *Suppl.* I. 498. *b.*

APUREMENT, (*Juriſpr.*) requête d'apurement. III. 784. *a.* Apurement des comptes. 794. *a.*

APURIMA, riviere du Pérou. Pont d'Apurima. XIII. 72. *b.*

APUS *ou* APOUS, (*Aſtron.*) ou l'*oiſeau de Paradis*, conſtellation méridionale. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale pour le 31 mai 1752. *Suppl.* I. 498. *b.*

APYCNI, (*Muſiq. des anc.*) ce nom donné par les anciens à certains ſons de leur ſyſtême ou diagramme, & au genre diatonique. *Suppl.* I. 498. *b.*

APYRE, (*Chym.*) propriété de réſiſter à la plus grande action du feu. Rapports & différences entre les ſubſtances apyres, & celles qu'on nomme réfractaires. *Suppl.* I. 499. *a.*

APYRES, *pierres*. XII. 577. *a.*

A Q

AQUAPENDENTE, (*Fabrice*) célebre anatomiſte. *Voyez* FABRICE.

AQUARIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du troiſieme ſiecle. Ils ſubſtituoient l'eau au vin dans le ſacrement de l'Euchariſtie. On dit que la perſécution donna lieu à cette héréſie. I. 563. *b.* *Voyez* ENCRATITES.

AQUEDUC, (*Archit. Antiquit.*) on en diſtingue de deux ſortes, d'apparens & de ſouterreins. On les diſtribue encore en doubles & en triples. Quels ſont les canaux où l'eau roule. Les aqueducs étoient jadis une des merveilles de Rome. I. 563. *b.* Pourquoi ces aqueducs, qu'on pouvoit conduire en droite ligne à la ville, n'y parvenoient que par des ſinuoſités fréquentes. Soupiraux pratiqués d'eſpace en eſpace. Puits dans le canal même de l'aqueduc. Aqueduc de l'*Aqua Marcia*. I. 564. *a.* Divers autres ouvrages en ce genre faits par les Romains, dont on trouve ici une courte deſcription. Celui de Louis XIV, proche de Maintenon. Cloaques ou aqueducs ſouterreins de Rome, appellés par Pline, *le plus grand ouvrage que jamais on ait entrepris*. *Ibid. b.*

Aqueduc. Des aqueducs de Sparte. XII. 286. *b.* de Spolete. XV. 480. *a.* Des aqueducs conſtruits par Agrippa. III. 538. *b.* Aqueduc de Rome nommé *tepula aqua*. XVI. 145. *a.* Ouvrage ſur les aqueducs de Rome. XVII. 489. *b.* Aqueduc de Caſerte. *Suppl.* II. 257. *b.* Maniere de conduire l'eau dans une ville ou dans la campagne. III. 842. *b.* Dans les jardins. 843. *a.* Mortier pour les aqueducs. X. 730. *b.* Détails ſur la maniere de faire le moule des gros tuyaux de fer pour la conduite des eaux. VII. 154. *b.* Sur les aqueducs, *voyez* TUBE, CANAL, TUYAU, CONDUITE.

AQUEDUC *de Fallope*. (*Anat.*) *Suppl.* IV. 39. *a.*

AQUEUX, humeur aqueuſe de l'œil. Elle circule, mais on ignore comment. Remedes & alimens appellés aqueux. I. 565. *a.* A qui ils conviennent. *Ibid. b.*

Aqueuſe, humeur, de l'œil. XI. 386. *a.* 387. *a.* *Suppl.* IV. 113. *a.*

Préparation des humeurs aqueuſes du corps humain. *Suppl.* IV. 759. *b.* 761. *a.*

AQUILA, ſes verſions de l'ancien teſtament. XV. 217. *b.* 218. *a.* XVII. 166. *a.*

AQUILIA, *loi*, IX. 652. *b.*

AQUILIENNE, *loi*, (*Juriſpr. crim.*) cette loi avoit deux objets : l'un, d'aſſurer la punition ou la réparation du dommage que l'on avoit cauſé à un particulier, ſoit en bleſſant ou tuant, ſoit en lui enlevant ſes eſclaves ou ſon bétail ; l'autre, d'aſſurer la réparation & la punition du tort que pouvoit avoir occaſionné à un citoyen le fait de l'eſclave ou du bétail appartenant à un autre. Pourquoi elle fut nommée *aquilienne*. Action qu'elle produit aujourd'hui. Obſervations ſur la maniere dont la juſtice a cru devoir procéder dans les différens tems contre les animaux ou choſes inanimées, qui avoient cauſé quelque dommage. *Suppl.* I. 499. *a.*

AQUIN, (*Thomas d'*) philoſophe ſcholaſtique, *voyez* THOMAS.

AQUITAINE, (*Géogr. & Hiſt.*) une des trois parties de l'ancienne Gaule. Peuples que Céſar fit entrer dans l'Aquitaine. Différentes diviſions de ce pays, faites en différens tems. I. 565. *b.* Elle fut appellée *Aquitaine*, de l'abondance de ſes eaux. Elle avoit été appellée *Armorique*, qui vouloit dire pays maritime. Après pluſieurs révolutions, elle fut érigée en royaume par Charlemagne, & ſupprimée par Charles-le-Chauve, qui y mit des ducs. Diviſion de l'Aquitaine moderne. *Ibid. b.*

AQUITAINE, diviſion de ce pays par Adrien. XI. 258. *a.* *Suppl.* III. 310. *b.* Chancelier d'Aquitaine. III. 90. *b.* En quel tems le nom de *Guienne* ſuccéda à celui d'*Aquitaine*. VII. 1006. *a.*

A R

ARA *bleu du Breſil*, (*Ornith.*) VI. vol. des pl Regne animal, pl. 38. Différentes eſpeces d'ara ou perroquets du Breſil. *Voyez* ARARA, ARARACANGA, ARARAUNA.

ARA, *ou* HARA, (*Géogr.*) cette ville eſt la même que *Charan* ou *Haran*, ſelon la vulgate. *Suppl.* I. 499. *b.*

ARABE, richeſſe de la langue arabe. Caracteres que nous appellons *arabes*. I. 566. *a.* Comment ils nous ſont parvenus, & dans quel tems. M. Huet penſe que ces chiffres n'ont point été empruntés des Arabes, mais des Grecs. Obſervations ſur les chevaux arabes, & leurs généalogies. Bien que les Arabes donnent à leurs enfans quand ils ſont arrivés à l'âge d'homme. *Ibid. b.*

ARABE, cette langue fixée avant Mahomet, ne s'eſt point altérée depuis. IX. 867. *a.* Les noms de cette langue n'ont que trois cas. II. 736. *a.* Combien il nous conviendroit de cultiver l'arabe. V. 916. *b.* Chiffres arabes. II. 647. *a.* Caracteres arabes, *voyez* CARACTERE, planches III & IV. vol. II.

Arabes. Etat de la philoſophie chez les anciens Arabes. I. 566. *b.* Tout ce qu'on a dit pour prouver que les Arabes ſe ſont livrés aux ſpéculations philoſophiques, n'eſt appuyé que ſur des conjectures. Raiſonnemens de Joſeph-Pierre Ludewig, pour prouver l'attachement des Arabes à la philoſophie. Ces raiſonnemens combattus. *Ibid.* 567. *a.* Le zabianiſme, qui paſſe pour avoir pris naiſſance chez les Arabes, ne prouve pas mieux leur philoſophie. *Ibid. b.* Oppoſition des loix de Moyſe aux ſuperſtitions des Zabiens. Origine du nom de zabien. Quelle étoit cette ſecte, & ſon antiquité. *Ibid.* 568. *a.* Livres des Zabiens. *Ibid. b.* Principaux dogmes de cette ſecte. *Ibid.* 569. *a.*

ARABES, (*Hiſtoire des*) leur mépris pour les autres peuples. Difficulté de déchirer le voile qui couvre leur origine. Premieres familles qui occuperent l'Arabie après le déluge. Les Arabes prétendent que la poſtérité d'Iſmaël étant devenue plus puiſſante que les autres familles, les extermina pour s'emparer de leur pays. Il ſeroit plus naturel de penſer que ces différens peuples ſe confondirent, & formerent entr'eux des alliances ; mais les Arabes flattés de deſcendre tous d'Abraham, aiment mieux atribuer des atrocités à leurs ancêtres, que d'avouer que le ſang iſmaélite a été altéré par le mêlange impur d'un ſang étranger. *Suppl.* I. 500. *a.* Quoique chaque famille formât une eſpece d'empire, toutes avoient le même amour d'indépendance ; & libres dans leurs déſerts, elles plaignoient les nations aſſervies à des maîtres. Les Arabes grands & bien faits entretenoient leur vigueur par de pénibles exercices. La frugalité ſemble en eux une vertu naturelle. Leur genre de vie les conduit ſans infirmité à une extrême vieilleſſe. On leur reproche une gravité mélancolique, qui les rend inſenſibles à tout ce qui affecte le plus délicieuſement les autres hommes ; une humeur chagrine, beaucoup d'orgueil, & un fonds de cruauté qui leur fait répandre le ſang humain ſans fruit & ſans remords. *Ibid. b.* Leurs erreurs ſur le droit de la guerre les ont précipités dans un déluge de crimes. Ils ſe perſuaderent que tout ennemi étoit exterminateur, & ſe crurent ainſi autoriſés à maſſacrer des hommes qui les auroient exterminés, s'ils avoient remporté la victoire ſur eux. Ces excès furent encore autoriſés par la religion muſulmane, qui, au lieu d'adoucir leurs mœurs, leur communiqua plus de férocité. Cependant les Arabes ont auſſi donné des exemples de bienfaiſance, qui ont peu d'imitateurs : on a fait de tout tems l'éloge de leur fidélité à tenir leurs engagemens. Leur généroſité s'étend juſques ſur les animaux qui ont vieilli à leur ſervice. *Ibid.* 501. *a.* Ils exercent la plus admirable hoſpitalité envers l'étranger qui ſe refugie dans leurs tentes, & ſe confie à leur foi. Leur humanité paroît dans leur maniere de punir les crimes. La loi du talion regle leurs jugemens, & le mépris public eſt le ſupplice que redoute le peuple à qui il reſte des mœurs. Vie nomade & vagabonde que menent les Bédouins deſcendans des Scénétis. Forme de leur gouvernement. Celui des Arabes habitans des villes. *Ibid. b.* Leur commerce & leurs richeſſes. L'Arabie éclairée anciennement par le flambeau des ſciences & des arts. Les Arabes furent les premiers qui prirent leur eſſor vers le ciel, pour y contempler les aſtres ; mais ils ne ſe bornerent pas aux ſciences naturelles ; l'amour du merveilleux les rendit dupes de différentes ſortes de charlatans. On voyoit parmi eux de prétendus ſavans qui ſe vantoient d'entendre le langage des oiſeaux. Certains ſolitaires fanatiques ou impoſteurs ſe faiſoient conſidérer d'une multitude aveugle ſous la qualité de prophetes. C'eſt de l'Arabie qu'on vit éclorre cet eſſaim d'aventuriers qui errent ſur le globe, ſous le nom de *diſeurs de bonne aventure*. *Ibid.* 502. *a.* Etat de la médecine chez les Arabes. Soin qu'ils prennent de conſerver leur généalogie. En quoi conſiſtent leurs ouvrages dans les arts méchaniques. L'éloquence & la poéſie cultivées par ces peuples, que la nature du climat doit néceſſairement attacher aux arts d'agrément, qui parlent à l'imagination & font le charme de l'eſprit & du cœur. *Ibid. b.* Ce fut encore dans l'Arabie que l'apologue prit naiſſance. Comment les Arabes forment les mœurs de leurs enfans. Obſervations ſur leur langue. Ses titres établiſſent ſa haute antiquité ; mais ſa fécondité & ſon harmonie n'ont pu être que l'ouvrage tardif du tems. Son dialecte le plus eſtimé eſt celui des Koréishites, que parloit Mahomet. Caracteres arabes. *Ibid.* 503. *a.* Le beſoin du climat a fait naître chez ces peuples certains uſages, comme la circonciſion, la diſtinction des viandes permiſes & prohibées, les ablutions. La polygamie, autoriſée par l'exemple des patriarches, s'eſt perpétuée dans l'Arabie. La fécondité des femmes y fut toujours en honneur. Etat d'oppreſſion dans lequel elles vivent. Les Arabes naturellement guerriers ne prirent cependant les armes que par l'avidité du butin, & jamais pour étendre leurs limites. *Ibid. b.* Ils donnerent à l'Egypte des rois qui ſont connus ſous le nom de *paſteurs*. Leur plus grande gloire fut de n'avoir jamais ſubi de domination étrangere. Vains efforts de différens peuples & particuliérement des Romains pour les ſubjuguer. *Ibid.* 504. *a.* Leurs déſerts étoient une barriere qui les mettoit à l'abri des incurſions étrangeres. Education guerriere qu'ils donnoient à leurs enfans. Religion des Arabes, avant qu'ils euſſent embraſſé le mahométiſme. *Ibid. b.*

Arabes, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *a.* 926. *a.* Anciens Arabes, *voyez* IDUMÉENS. Origine des douze tribus des Arabes. *Suppl.* III. 669. *b.* Repréſailles que les Arabes exerçoient dans leurs guerres avant Mahomet. IV. 933. *b.* Divinité qu'ils adoroient. III. 1. *a*, *b.* Caracteres & conquêtes de ces peuples. XI. 642. *b.* IX. 865. *b.* &c. Hiſtoire des califes arabes. *Suppl.* II. 124. *a*, *b.* — 131. *b.* Leur ardeur pour la guerre. 130. *b.* Nourriture qu'ils tirent du ſuc du gommier blanc. *Suppl.* I. 84. *a.* 85. *b.* Uſage des Arabes, par rapport à leurs noms. XV. 692. *a.* Vêtement des Arabes nommé *habe*. VIII. 5. *a.* Priere que les pauvres Arabes font après le repas. XVII. 648. *b.* De la circonciſion chez les Arabes. III. 461. *b.* Leurs funérailles. VII. 371. *b.* Femmes arabes qui portent des anneaux au nez. XII. 429. *b.*

Des ſciences cultivées par les Arabes. IX. 866. *b.* Tems où ils commencerent à s'y adonner. *Suppl.* II. 130. *a*, *b.* Changement que les ſciences & les lettres produiſirent dans leurs mœurs. *Suppl.* I. 15. *b.* Rois arabes qui les ont protégées. II. 233. *a*, *b.* Bibliotheques arabes. *Ibid.* Leurs connoiſſances en aſtronomie. I. 788. *b.* Leurs ouvrages de géométrie. VII. 630. *b.* 631. *a.* Leur chymie. III. 429. *a.* Géographes arabes. VII. 610. *b.* De la phyſiologie des Arabes. *Suppl.* IV. 348. *a*, *b.* De leur médecine. X. 261. *a.* & de leurs médecins. 271. *b.* 272. *a*, Détails ſur les principaux d'entr'eux. 276. *b.* — 290. *a.* Médailles arabes. X. 255. *a.* Bibles arabes. II. 225. *a*, *b.*

Comment les Arabes comptoient leurs années avant Mahomet. VIII. 96. *a.* Années des Arabes. I. 391. *a.* VIII. 96. *a.* XVI. 773. *b.* Leurs mois. VIII. 96. *a.* X. 620. *b.*

Nomades arabes. XI. 202. *a.* Arabes Bédouins. II. 189. *a.* Arabes Sarraſins. XIV. 662. *b.* &c. Arabes Scénites. 755. *a.*

ARABESQUE, *ou Moreſque*, ſorte d'ouvrage de peinture ou de ſculpture. Uſage qu'on fait encore de ces ornemens. A quelles parties de l'architecture on doit les réſerver. I. 569. *b.*

Arabeſque, peinture : ſur l'ancienne, *voyez* XII. 277. *b.* & ſur la moderne. VII. 966. *b.*

ARABIE, (*Géogr.*) deſcription & diviſion géographiques

de ce pays. Villes de l'Arabie-Heureuſe où il ſe fait le plus de commerce. Objets de ce commerce. I. 570. *a.*

Arabie, ſon étendue. Ses bornes. Etymologie du mot *Arabie*. Sa diviſion en différentes provinces. Comment ſont bâties les villes de ce pays. Deſcription des provinces qu'il renferme. Arabie déſerte. *Suppl.* I. 505. *b.* Divers titres qui annobliſſent l'Arabie-Pétrée, & la rendent plus célebre que les autres parties de ce vaſte pays. Province d'Yemen, ou Arabie-Heureuſe. Du commerce des anciens Arabes. *Ibid.* 506. *a.* Principales richeſſes & productions de l'Arabie. Bêtes féroces dont elle eſt infeſtée. Autres animaux qui produiſent de grands avantages pour le commerce de ces peuples. *Ibid. b.* Pourquoi certains cantons de l'Arabie ſont rafraîchis par des pluies abondantes qui les rendent propres à la culture des bleds, tandis que d'autres languiſſent dans l'aridité. Chaleur exceſſive du climat. *Ibid.* 507. *a.*

ARABIE, (*Comm.*) extrait de la relation que M. Niébuhr donna en 1772, de l'Arabie. Quelle eſt la meilleure des cartes de ce pays. Médaille ſinguliere qu'il en rapporta parmi d'autres monumens. *Suppl.* I. 507. *a.* Diviſion de l'Arabie en huit provinces. Province d'Yemen. Son étendue. Ses principaux diſtricts. Ses révolutions. Fondation de Moka. Son commerce. Beit-el-fakih, entrepôt du commerce du café. Situation de Sana, capitale de l'Yemen. Moſquées des Taâs. Révolution arrivée dans la ville d'Aden. Petits ſouverains qu'on trouve dans la vaſte contrée de Haſchid & de Békil. *Ibid. b.* Mariages des habitans de Sahan. Eloge de leurs mœurs. Révolution arrivée dans la province d'Oman. Obſervations ſur la ville de Maſcat. Des colonies arabes établies ſur la plage maritime du golfe Perſique. Iſle de Baharein. Ville de Katif, enrichie par la pêche des perles. Arabes de la province de Hedſias. Préſens que le ſultan envoie chaque année à la Mecque & à Médine. Obſervations ſur la caba ou grande moſquée. Du climat de l'Arabie. *Ibid.* 508. *b.* Nobleſſe arabe. Tolérance religieuſe exercée dans ce pays. Education des Arabes. Retraite des femmes. Loix pénales. Les habitans de l'Arabie déſerte préferent l'état de vierge à la plus riche dot. La polygamie n'eſt pas généralement pratiquée en Arabie. De la dot des femmes. Loi du divorce. La vertu d'hoſpitalité caractériſe particuliérement la nation. Ecoles & académies. *Ibid. b.* Talent des Arabes pour la verſification. Leurs connoiſſances aſtronomiques. Eſpece de cheval qu'ils eſtiment le plus. *Ibid.* 509. *a.*

Arabie, rareté des puits dans l'Arabie. VII. 94. *a.* Qualité de ſon climat. XVII. 726. *b.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *a.* Montagnes d'Arabie. X. 677. *a.* Partie de l'Arabie appellée *Yemen*. XVII. 667. *b.* Province d'Arabie habitée par les fées. VI. 464. *a.* Figure ſymbolique de l'Arabie. XV. 732. *b.* 733. *a.*

ARABIQUE, (*gomme*) d'où elle vient; la plus eſtimée. I. 570. *a.* Deſcription de l'arbre acacia d'où on la tire. Analyſe de cette gomme. Ses uſages en médecine. *Ibid. b.*

Arabique, gomme, (*Mat. méd.*) caracteres & propriétés de cette ſubſtance. *Suppl.* I. 509. *a.*

ARABIQUES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du troiſieme ſiecle, qui enſuite convaincus par Origene, abjurerent leurs erreurs. I. 570. *b.*

ARACA-MIRI, (*Botan.*) deſcription, qualités & uſages de cet arbriſſeau du Breſil. I. 571. *a.*

ARACA-PUDA, (*Botan.*) plante très-approchante du roſſolis. Ses autres noms. Lieux où elle croît. Sa deſcription, ſes qualités & uſages. Maniere de la claſſer. Deuxieme eſpece, *kandulæſſa*. Sa deſcription. Erreur de Linnæus. *Suppl.* I. 509. *a, b.*

ARACAN, (*Géogr.*) royaume des Indes. Son commerce peu conſidérable. Celui de Pégu. Maniere dont on y commerçoit autrefois. I. 571. *a.*

Aracan, obſervation ſur les habitans de ce pays. VIII. 345. *b.*

ARACARI, (*Ornith.*) eſpece de toucan. Ornithologiſtes qui en ont donné la figure. Noms qu'ils lui ont donnés. Sa deſcription, ſes mœurs. *Suppl.* I. 509. *b.* 510. *a.*

ARACHNÉ, (*Myth.*) fille d'Idmon, rivale de Minerve. Sa métamorphoſe. *Suppl.* I. 510. *a, b.*

ARACHNOÏDE, (*Anat.*) membrane qui eſt entre la dure-mere & la pie-mere. Etymologie de ce mot. Arachnoïde du cryſtallin, I. 571. *a.* très-difficile à découvrir. Uſages de cette tunique. *Ibid. b.*

Arachnoïde, membrane de l'œil. IV. 527. *b.* XVI. 745. *b.* 746. *a.* Membrane arachnoïde entre la dure & la pie-mere. VIII. 265. *a.* dans la moëlle de l'épine. *Suppl.* III. 945. *b.*

ARACK, eſpece d'eau-de-vie que font les Tartares. Comment elle ſe fait. Sa force ſupérieure à celle de l'eſprit-de-vin. I. 571. *b.* *Voyez* RACK.

ARADA, negres d'Arada. VIII. 347. *a.* XI. 81. *a.*

ARADUS, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 510. *b.*

ARADUS, iſle de Phénicie: colonnade de verre dans un temple de cette iſle. XVII. 93. *a.*

ARÆ PHILENORUM, (*Géogr. Hiſt.*) lieu d'Afrique, &c. Son nom moderne. C'eſt un des monumens les plus frappans de l'enthouſiaſme auquel ait pu porter jadis l'amour de la patrie. *Suppl.* I. 510. *b.*

ARAFAT, (*Géogr. & Hiſt.*) montagne proche de la Mecque. Cérémonie qu'y pratiquent les Turcs. I. 571. *b.*

ARAIGNÉE, (*Hiſt. nat.*) deſcription des parties de cet inſecte. I. 572. *a.* Les mâles plus petits que les femelles. Soins qu'elles ont de leurs œufs. Prompt accroiſſement des petites araignées. Six genres d'araignées.

Des araignées domeſtiques. Elles quittent leur peau chaque année, & vivent aſſez long-tems. Comment elles font leur toile. *Ibid. b.* Une araignée ne peut faire que deux ou trois toiles dans ſa vie.

Des araignées de jardins. Elles ſont différentes en couleur. L'huile de térébenthine les tue en un inſtant. Comment elles travaillent leur toile. Leur ſituation ſur la toile. Abri qu'elles ſe ménagent. Leur chaſſe. *Ibid.* 573. *a.*

Des araignées de caves. Caracteres qui les diſtinguent des autres. Comment elles prennent leur proie.

Des araignées vagabondes. Elles ſont de grandeurs & de couleurs différentes. Comment elles cherchent leur proie. *Ibid. b.*

Des araignées faucheurs. Leur deſcription.

Groſſes araignées d'Amérique. Leur venin. Coque où leurs œufs ſont renfermés. Elles ſont avides des œufs de colibri.

Araignées appellées *phalanges*. Voracité des araignées en général. Motifs qui portent à les détruire. S'il eſt dangereux d'avaler une araignée. *Ibid.* 574. *a.* Obſervations ſur leur prétendu venin. Ouvrage de ſoie d'araignées.

Symptômes que cauſe la piquure de l'araignée, ſelon quelques médecins; moyens de la guérir. D'où viennent les contractions d'eſtomac que peut cauſer une araignée avalée. Prétendue vertu de la toile. *Ibid. b.*

ARAIGNÉE, (*Inſectolog.*) caracteres qui diſtinguent les araignées mâles & femelles des jardins. Façon ſinguliere dont s'opere leur accouplement. Soin qu'elles prennent de leurs œufs. Accroiſſement des araignées écloſes. Durée de leur vie. Hiſtoire naturelle de l'araignée maçonne. Lieux où elle ſe trouve. *Suppl.* I. 510. *b.* — 513. *a.*

Araignée, haine du ſcorpion pour l'araignée. XIV. 809. *a.* Les araignées ſujettes aux poux. XVII. 811. *a.* Ductilité de la matiere des toiles d'araignées. V. 158. *a, b.* 159. *a.* Expériences faites ſur cette ſoie. XV. 303. *b.* &c. Différentes eſpeces d'araignées. Araignée du Breſil, nommée *namdui*. XI. 11. *a, b.* 129. *b.* Araignée venimeuſe, nommée *phalange*. XII. 483. *b.* De la tarentule & de ſa morſure. XV. 905. *b.* — 908. *a.* Araignées & tarentule, repréſentées vol. VI des planches, *Regne animal*, pl. 83. Araignée crabe. *Ibid.*

Araignée de mer. XVII. 370. Crabe de ce nom. IV. 425. *a.*

ARAIGNÉE, terme de fortification, de marine, & de chaſſe. I. 574. *b.*

ARAL, (*Géogr.*) grand lac d'Aſie, dans la Tartarie indépendante, à l'orient de la mer Caſpienne. Son étendue. Rivieres qu'il reçoit. Sel qu'on en retire. Poiſſons qu'on y trouve. Comment il communique à la mer Caſpienne. *Suppl.* I. 512. *a, b.*

ARALIA, (*Botan.*) genre de plantes. On en compte quatre eſpeces. I. 575. *a.*

Aralia, angélique baccifere. Ses autres noms. Caracteres de ce genre de plante. Deſcription & culture de ces différentes eſpeces. *Suppl.* I. 512. *b.*

ARALIASTRUM (*Botan.*) eſpece de plante hermaphrodite. Sa deſcription. I. 575. *a.*

ARALNOW, (*lac*) X. 365. *a, b.* Evaporation de ſes eaux. VII. 88. *b.*

ARAM, (*Géogr.*) correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 513. *a.*

ARAM, *voyez* SYRIE. La Céléſyrie déſignée dans l'Ecriture ſous le nom général d'*Aram*. *Suppl.* II. 279. *b.*

ARAMACA, (*Ichth.*) eſpece de ſole. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa deſcription & ſes mœurs. *Suppl.* I. 513. *a.*

ARAN, (*Hiſt. ſacr.*) frere d'Abraham. Fictions ſur ſa mort. *Suppl.* I. 513. *a.*

ARANAPANNA, (*Botan.*) eſpece de fougere du Malabar. Deſcription & uſage de cette plante. *Suppl.* I. 513. *b.*

ARANTIUS, (*Jules-Céſar*) anatomiſte. *Suppl.* I. 395. *a.*

ARARA, (*Ornith.*) nom braſilien d'une eſpece de perroquet ou d'ara. Auteurs qui l'ont décrit. Ses différens noms. Sa deſcription. Son cri. Lieux où il ſe trouve. *Suppl.* I. 513. *b.* 514. *a.*

ARARACANGA, (*Ornith.*) autre eſpece d'ara du Breſil. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. *Suppl.* I. 514. *a, b.*

ARARATH, (*Géogr. ſacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Le mot *Ararath* ſignifie l'Arménie, & non une montagne. Lieux où l'on croit que s'arrêta l'arche. *Suppl.* I. 514. *b.*

Ararath, montagne d'Arménie. Signification de ſon nom. IV. 798. *a.* Impoſſibilité de monter à ſon ſommet. I. 609. *b.*

On croit que c'eſt aujourd'hui le mont Gordien, VII. 742. *a.* & qu'elle a été autrefois un volcan. XVII. 445. *a.*

ARARAUNA, (*Ornith.*) troiſieme eſpece d'ara du Breſil. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où il ſe trouve. *Suppl.* I. 514. *b.* 515. *a.*

ARASH, (*Géogr.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 515. *a.*

ARATU, (*Inſectolog.*) nom braſilien d'une eſpece de crabe. Sa deſcription. *Suppl.* I. 515. *a.*

ARATUS, (*Hiſt. de Sycione*) chef de la ligue des Achéens. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 515. *b. Voyez* ACHÉENS.

Aratus, chef de la république des Achéens. VII. 915. *a*, *b.* XV. 167. *b. Suppl.* I. 140. *a*, *b.* Défaut dans ſon caractere. *Ibid.* II. 158. *a.*

ARATUS, poëte grec. XV. 320. *a.*

ARAUQUES, *les*, (*Géogr.*) peuples qui habitent la vallée d'Arauco, au Chili, dans l'Amérique méridionale. Leurs guerres avec les Eſpagnols. Leurs armes. Election de leur chef. *Suppl.* I. 516. *a.*

ARAXE, quel eſt le fleuve ainſi nommé par les anciens. XIV. 848. *b.* Lieu de ſa ſource. *Suppl.* I. 6. *a.*

ARBACE, (*Hiſt. d'Aſſyrie*) un des principaux capitaines de Sardanapale. Sa conjuration contre ce roi. Il forme de l'empire d'Aſſyrie trois grandes monarchies : la Médie, la Babylonie & la Perſe. *Suppl.* I. 516. *b.*

Arbace. Voyez ſur ſa conjuration, *Suppl.* I. 660. *a.*

ARBALÊTE, eſpece d'arme. Arbalête des anciens. Etymologie du mot. Arbalête des marins. I. 576. *a.*

ARBALÊTE, (*Art milit.*) *arcus baliſtarius*, ou *baliſta manualis*. Deſcription de l'arbalête ancienne. *Voyez planche I de l'Art militaire, Armes & Machines, dans le Supplément.* Maniere de s'en ſervir. Différentes grandeurs de cette arme. Tems auxquels on en faiſoit uſage. L'arbalête plus avantageuſe que le fuſil. *Suppl.* I. 517. *a*, *b.*

Arbalête. Deux ſortes d'arbalêtes nommées anciennement *ſcorpion.* XIV. 809. *b.* & *ribaubequer.* 269. *b.*

ARBALÊTE, deſcription d'un piege de ce nom, pour prendre les loirs. I. 576. *a.*

ARBALÊTE, deſcription de celle des taillandiers. Divers autres uſages de ce mot. I. 576. *b.*

ARBALÊTRIERS, appellés *cranequiniers.* IV. 433. *b.* Grand-maître des arbalêtriers de France. VII. 854. *a.* Fantaſſin arbalêtrier avec ſon armure. *Voyez planche de l'armurier, vol. I.*

ARBALESTRILLE, (*Aſtronom.*) inſtrument qui ſert à prendre en mer les hauteurs du ſoleil & des aſtres. Deſcription de cet inſtrument. I. 577. *a.* Maniere de s'en ſervir. Ses défauts. Correction qu'il faut faire en mer ſur la hauteur trouvée. *Ibid. b.*

ARBATA, (*Géogr.*) correction de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBEAU, (*Thoinet*) III. 367. *b.*

ARBELLE, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile. Proverbe ſur ceux qui en avoient fait le voyage. I. 577. *b.*

ARBELLE, (*Géogr. ſainte*) ville de Galilée. Soins que prit Hérode pour détruire les voleurs des environs de cette ville. I. 578. *a.*

ARBELLES, (*Géogr. anc.*) ville célebre par la victoire d'Alexandre ſur Darius. I. 578. *a.*

ARBELLES, *bataille d'* (*Hiſt. anc.*) *Suppl.* I. 269. *a*, *b.*

ARBENNE, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. Lieux où on le trouve. Pourquoi il eſt appellé perdrix blanche. I. 578. *a.*

ARBIENS, (*Géogr.*) ancienne nation d'Aſie entre l'Indoſtan & la Perſe, elle avoit une ville nommée *Arbis*, & des montagnes nommées *arbiti-montes*, &c. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBITRAGE, (*en matiere de change*) ce que divers auteurs qui ont traité du commerce, diſent de l'arbitrage. I. 578. *b.*

ARBITRAGE, (*Juriſpr.*) greffe des arbitrages. VII. 921. *a.*

ARBITRAIRE, *loi*, ou muable. IX. 653. *a.*

ARBITRAL, (*terme de droit*) les ſentences arbitrales doivent être homologuées en juſtice. Les arbitres qui ont prononcé la ſentence peuvent ſeuls éclaircir les obſcurités qu'elle renfermeroit. I. 578. *b.*

ARBITRATEUR, (*Juriſp.*) eſpece d'arbitre. Arbitrateurs que des parties en litige choiſiſſent en Angleterre. Différence entre *arbitre* & *arbitrateur.* I. 578. *b.*

ARBITRE, (*Juriſp.*) comment les Romains les employoient. Différentes ſortes d'arbitres chez les modernes. Des femmes priſes pour arbitres. Le cardinal Wolſei conſtitué pour arbitre entre Henri VIII & François I. Arbitres compromiſſionnaires. Les actes de ſociété doivent contenir la clauſe de ſe ſoumettre aux arbitres pour les conteſtations qui peuvent ſurvenir. I. 579. *a.* Ce que doivent faire les arbitres quand ils ſont partagés en opinions. Appel de leur ſentence. Sentences des arbitres. *Voyez* ARBITRAL. *Ibid. b.*

Arbitre, différence entre arbitre & arbitrateur. I. 578. *b.* Des arbitres chez les Romains dans les conteſtations entre particuliers. IX. 19. *a.* 20. *a.* Différence entre arbitre & amiable compoſiteur. I. 358. *a.* Compromis par lequel les parties conviennent de s'en tenir à la déciſion des arbitres. III. 779. *a.* Sur-arbitre. XV. 684. *b.* Tiers-arbitre. XVI. 323. *b.*

ARBITRE, *libre* (*Théolog.*) en quoi il conſiſte. VI. 156. *b.* Doctrines ſur le libre arbitre : celle des Phariſiens. XII. 491. *a.* Des Sadducéens. XIV. 487. *a.* Des Pélagiens. XII. 280. *b.* Des Sémi-Pélagiens. XIV. 945. *b.* 946. *a. Voyez* ſur cette matiere les articles *Prédétermination phyſique, Prémotion phyſique, & Prédeſtination.*

ARBORIBONZES, (*Hiſt. mod.*) prêtres du Japon. Leurs mœurs, leur habillement, leur extérieur. I. 279. *b.*

ARBORICHES, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBORISÉES, *pierres. Voyez* PIERRES EMPREINTES, PHYTOLITES.

ARBOUSIER, (*Bot.*) deſcription de cet arbre. Uſages de ſes feuilles, de ſon écorce & de ſon fruit. I. 580. *a.*

ARBOUSIER, (*Botan. Jardin.*) ſes différens noms. Caracteres de ce genre de plante. Deſcription de cinq eſpeces d'arbouſiers, & de leurs principales variétés. Culture de ces plantes. Lieux où elles croiſſent, &c. *Suppl.* I. 518. *a.*

ARBRE, (*Hiſt. nat.*) deſcription générale de cette ſorte de plante. En comparant la hauteur & la conſiſtance de toutes les plantes, on va par nuances de la plante la plus baſſe à l'arbre le plus élevé. Difficulté de diſtinguer les arbres des arbriſſeaux. Diviſion des arbres en grands, en moyens & en petits. Méthodes qu'ont ſuivies les botaniſtes pour ranger les arbres ſous différens genres. I. 580. *a.* Défaut de ces méthodes. Celle de M. de Tournefort. Diſtinctions qu'établiſſent les jardiniers entre les différens arbres. Tous ne peuvent pas vivre dans le même climat. Différences entre ceux qui quittent leurs feuilles, & les arbres toujours verds. Des moyens de multiplier & de perfectionner les arbres. *Ibid. b.* Les arbres des forêts ne ſont pas les mêmes par-tout : diverſité à cet égard. Comment on diviſe les arbres fruitiers. Arbres d'ornement. Divers ſoins du jardinier par rapport aux arbres. *Ibid.* 581. *a.*

1°. Du choix des arbres. *Ibid.* 581. *a.*

2°. De la préparation des arbres à planter. *Ibid. b.*

3°. De la maniere de planter les arbres. Préparation du terrein. Maniere de planter. Tems qu'il faut choiſir, &c. &c. *Ibid.* 582. *a.*

4°. De la multiplication & de la taille des arbres.

5°. De leur entretien. *Ibid. b.* Diſtribution des arbres en différentes claſſes, ſelon le jardinier. Des arbres en paliſſade; des arbres à haute tige. *Ibid.* 583. *a.* Arbres de haut, ou de plein vent, arbres de tige ou en plein air; arbre nain ou en buiſſon; arbres en eſpalier; arbres ſur franc; arbres en contre-eſpalier ou haies d'appui. Obſervations particulieres ſur les arbres.

1°. Comment ils reçoivent leur nourriture.

2°. Utilité des feuilles. *Ibid. b.*

3°. Utilité de la culture pour les progrès de l'arbre. Un arbre ébranché, étêté, coupé même à raſe-terre, ne meurt point par ces opérations. *Ibid.* 584. *a.*

4°. Soins qu'il faudroit prendre pour que les bois euſſent une certaine courbure pour la bonne conſtruction des vaiſſeaux.

5°. Opération très-ſimple qu'il faudroit faire aux arbres pour les délivrer de toute eſpece de mouſſe.

6°. Diſpoſition qu'il faut donner aux forêts pour avoir des arbres de haute-futaie.

7°. Pourquoi les arbres les plus durs ſont plus expoſés à périr dans un hiver rigoureux que les arbres plus jeunes ou plus tendres. *Ibid. b.*

8°. On obſerve que dans pluſieurs arbres fruitiers, la baſe de la touffe affecte toujours d'être parallele au plan du terrein ſur lequel ils ſont plantés. On en cherche encore une raiſon ſatisfaiſante.

9°. Les cercles concentriques marqués ſur la coupe horizontale d'un arbre indiquent ſon âge. Pourquoi ces cercles ſont ſouvent plus ſerrés d'un côté que d'un autre. *Ibid.* 585. *a.* Signe extérieur auquel on peut reconnoître ſi le bois d'un arbre eſt également nourri dans toute ſa ſubſtance. Comment l'aubier ſe convertit peu à peu en bois. Les bons terreins fourniſſent les arbres qui ont le moins d'aubier & qui par-là ſont le plus propres au ſervice. Erreur aſſez commune ſur la maniere dont on croit qu'il faut orienter les arbres en les tranſplantant. *Ibid. b.* Comment le froid fait périr les arbres. Avantage des plantes réſineuſes à cet égard. Dans quelles circonſtances un froid médiocre peut devenir nuiſible. Circonſtances qui rendirent ſi funeſte le froid de 1709. Faux aubier obſervé dans quelques arbres, & qu'on attribue à ce même hiver. *Ibid.* 586. *a.* Les gelées d'hiver ſont ordinairement moins fâcheuſes que celles du printems. Soins à prendre pour préſerver des plantes précieuſes des mauvais effets du gel du printems. Obſervations minutieuſes en apparence & cependant très-utiles à l'agriculture. *Ibid. b.*

10°. Avantage de l'écorcement des arbres pour améliorer la qualité du bois. *Ibid. b.* Défenſes d'écorcer les arbres dans le royaume de France. Cette maniere de conſolider les bois n'étoit entiérement inconnue, ni aux anciens, ni aux modernes. Les arbres écorcés ayant été abattus, leurs ſouches recroiſſoient moins. Il n'eſt pas vrai que la ſeve de l'écorce, celle de l'aubier, & celle du bois, nourriſſent & forment chacune une certaine partie à l'excluſion des autres. Expérience pour comparer la tranſpiration des arbres écorcés & non écorcés. L'écorce empêche l'excès de la tranſpiration. *Ibid.* 587. *a.* Conjecture de M. Duhamel ſur les moyens de prolonger la vie d'un arbre écorcé & de rendre ſon bois encore plus dur. De la multiplication des arbres par marcotte ou bouture. Expérience qui démontre l'exiſtence d'une ſeve aſcendante & d'une autre deſcendante qui ſert au développement des racines. Conſéquence qu'en tire M. Duhamel pour aſſurer le ſuccès des boutures. *Ibid. b.* Arbres renverſés dont les branches ont produit des racines & les racines des feuilles. Autre expérience ſinguliere de M. Duhamel. Extrait du manuel de ce même académicien ſur les opérations néceſſaires pour élever des boutures avec autant de ſûreté & de facilité qu'il eſt poſſible. *Ibid.* 588. *a.* Pratique pour avoir beaucoup de marcottes d'un même arbre. Pour étudier la nature, ce n'eſt pas aſſez de la ſuivre dans ſon cours ordinaire & réglé, il faut quelquefois eſſayer de la dérouter pour en connoître toute la fécondité & les reſſources. *Ibid. b.*

ARBRE, (*Botan. Jardin.*) des caracteres qui diſtinguent l'arbre des autres végétaux. Diſtinction de quatre différens ordres d'arbres. Agrémens que leur vue procure à l'homme. *Suppl.* I. 519. *b.* Utilités que nous retirons de leur bois, & de leurs différens produits. Leurs effets ſur le ſol. *Ibid.* 520. *a.* Ils retiennent les terres par l'entrelacement de leurs racines. De foibles arbriſſeaux croiſſent ſur un rocher, & par le *détritus* des parties de ces plantes qui tombent ou ſe détruiſent, le rocher couvert inſenſiblement d'une terre végétale, deviendra propre à recevoir des eſpeces plus élevées, & à les nourrir. Fécondité que les arbres donnent à la terre. Certains arbres tirent plus de nourriture de l'air qu'ils n'en dérobent à la terre. Les arbres ſervent à deſſécher un ſol trop humide. Qualités ſalutaires qu'ils donnent à l'air. *Ibid. b.* Les arbres raſſemblés ſont auſſi une des ſources des pluies bienfaiſantes. Des moyens de reproduction que la nature leur a donnés. Forme ou propriété que leurs ſemences ont reçue pour procurer leur diſperſion. Inſtructions ſur l'art de les multiplier. 1°. Ne les ſemez que dans des terres & des ſituations analogues à celles où la nature les a fait croître. *Ibid.* 521. *a.* 2°. N'enfoncez jamais trop, ni les ſemences d'arbres, ni les jeunes arbres que vous confierez à la terre, & recouvrez les ſemences de ce terreau léger & végétal que leur a préparé la nature. 3°. Obſervation qui prouve l'utilité de l'élagage. Comment on connoît que certains arbres ſont d'une même famille. 4°. Principe de toutes les alliances qu'on peut faire contracter aux différentes eſpeces ou variétés d'arbre, ou de leur multiplication par la greffe. 5°. Comment la nature nous a fait connoître la multiplication de bouture. 6°. Marcotte naturelle qui nous a fourni la méthode de marcotter les arbres. *Ibid. b.* 7°. Différens faits qui indiquent pluſieurs moyens de multiplier les arbres. 8°. Deux ſortes de fruitiers qui croiſſent naturellement dans les bois ; les uns agreſtes, les autres plus dignes d'être tranſplantés dans les jardins. Les fruitiers de nos vergers doivent être multipliés de graines. 9°. La greffe eſt utile à perpétuer & fixer les variétés obtenues fortuitement. 10°. Elle peut contribuer au coloris des fruits, à leur groſſeur, leur goût, leur précocité, leur abondance. 11°. Principe de l'importante opération de la taille. 12°. Obſervations d'où naiſſent les regles ſur le mêlange des terres, & l'expoſition qui convient aux arbres à fruit. *Ibid.* 522. *a.* Des maladies des arbres. Maladies qui attaquent la tige. Leurs cauſes. Maladies pédiculaires des arbres. Cauſe des mouſſes & des lichens qui s'y attachent. Pourquoi certains arbres réſiſtent plus à la gelée que d'autres. Des arbres des pays chauds qu'on peut accoutumer à la température de notre climat. Des moyens de les y accoutumer. *Suppl.* I. 519. 523. *a.*

Arbre. Trois états diſtingués dans la durée des arbres. IV. 47. *a.* Deſcription de la végétation des arbres & des uſages des différentes parties qu'on diſtingue en eux. XVI. 953. *a*, *b.* 962. *b.* Maniere de compter l'âge d'un arbre. I. 171. *a.* II. 300. *b.* Inſtrument qui ſert à faire connoître la quantité de bois qu'un arbre contient. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.* De l'accroiſſement des arbres. II. 300. *b.* Les arbres dépouillés de leurs feuilles & de leurs boutons périſſent ſans reſſource. XVI. 960. *b.* Cauſes qui amenent la mort naturelle de l'arbre. 962. *b.* Diviſion des arbres à fruit. VII. 356. *a.* *Voyez* FRUITIERS. Des arbres qui contribuent à l'embelliſſement d'un jardin. 835. *b.* Arbres à raſſembler dans un boſquet, *voyez* ce mot. Arbres en eſpaliers. V. 954. *a.* & contre-eſpaliers. IV. 142. *a.* Arbres de forêts, appellés piés-corniers. XII. 558. *b.* Jeunes arbres de forêts, appellés baliveaux. II. 38. *b.* Arbres coniferes. III. 871. *a.* Le plus gros arbre de l'univers & peut-être le plus vivace *Suppl.* I. 798. *b.* Pourquoi les arbres toujours verds ſont décrédités en France : qualités de ces arbres qui doivent engager à les cultiver. *Suppl.* II. 668. *b.* Arbres qui dans certains lieux ſuppléent au défaut des pluies. *Suppl.* III. 476. *b.*

De la culture des arbres. Art de les multiplier. X. 859. *b.* *Voyez* MULTIPLICATION. Leur culture en pépiniere. XII. 320. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 292. *a*, *b.* De la plantation des arbres. XII. 710. *b*, &c. 726. *a*, *b.* *Voyez* PLANTATION. La maniere de les tranſporter. XVI. 561. *a.* *Voyez* TRANSPORT. De leur tranſplantation. 560. *a.* *Voyez* TRANSPLANTATION. Opération de tailler les arbres. XV. 833. *a.*—841. *b.* De les effeuiller. VI. 654. *a.* De les greffer. *Voyez* GREFFE. De l'engrais qui leur convient. V. 684. *b.* Dommage appellé gélivure, qui arrive aux arbres par de fortes gelées. VII. 543. *b.* Faire jeûner un arbre. VIII. 544. *a.* Armer un arbre. *Suppl.* I. 561. *a.* Bouillons pour les arbres malades. 578. *a.* Arroſement des arbres. 576. *b*, &c. Arbres cariés. *Suppl.* II. 240. *a.* Opération ſur les arbres appellée cautere. XVII. 761. *b.* Pourquoi les arbres à haute tige auxquels on ôte plus de bois qu'il ne faut, produiſent peu de fruit. XII. 723. *b.* Maniere de rendre à un arbre une vigueur qui paroît lui manquer. XIII. 762. *a.* Moyen de rajeunir les arbres & de hâter la maturité de leurs fruits. *Suppl.* III. 215. *b.* Art de tirer le ſuc des arbres en les perçant. XVI. 152. *a*, *b.* Culture & conduite des arbres étrangers, des arbriſſeaux qu'on recherche par curioſité, des arbres toujourds verds. XII. 323. *b.* Culture des arbres délicats. *Suppl.* I. 248. *b.* 247. *a*, *b.* Maniere de les empailler. *Ibid. b.* Diverſes inſtructions ſur la culture des arbres, à l'article BRANCHE. II. 394. *b.* Deſcription d'une machine pour arracher de gros arbres. *Voyez* PLANCHES DU JARDINAGE. vol. I, & l'article FRUITIER.

Arbre qui porte des ſavonnettes, (*Botan.*) genre de plante. Deſcription de ſa fleur & de ſon fruit. Lieux où il croît. Ses uſages en médecine. I. 589. *a.*

Arbre à ſavonnette. XIV. 723. *a*, *b.*

Arbre de vie, arbriſſeau, ſa deſcription, ſes qualités. I. 589. *a.*

ARBRE DE VIE, (*Botan.*) ſes différens noms. Caractere de ce genre de plante. Deux eſpeces qu'il renferme : l'une originaire du Canada, l'autre de la Chine. Deſcription de ces arbres. Leur culture. Uſage qu'on en tire. *Suppl.* I. 523. *b.* 524. *a*, *b.*

Arbre de vie, arbre planté au milieu du jardin d'Eden. I. 589. *a.*

Arbre de vie. XVI. 306. *b.* *Suppl.* II. 437. *b.*

Arbre à pain, qualité & uſage de ſon fruit. *Suppl.* IV. 649. *b.*

Arbre de la ſcience du bien & du mal. On diſpute ſi cet arbre étoit le même que l'arbre de vie. Raiſons pour & contre. I. 589. *a.* Recherches ſur la nature du fruit défendu. Pluſieurs anciens ont pris tout le récit de Moïſe dans un ſens figuré. Sentiment de ſaint Auguſtin ſur la vertu de ces arbres. Rêveries des Rabbins ſur l'arbre de vie. *Ibid. b.*

Arbre de Diane, végétation métallique. Par quel mêlange on fait cette opération. Végétation métallique dont parle Furetiere. Deux manieres de faire cette expérience. I. 590. *a.*

Arbre de Mars, invention moderne. Comment la découvrit M. Lemery le jeune. I. 590. *a.*

Arbre de Diane : arbre de Mars : *voyez Végétations métalliques.* XVI. 871. *b.* I. 637. *b.*

ARBRE, (*Mythol.*) diverſes eſpeces d'arbres conſacrés à différentes divinités. I. 590. *b.*

Arbre. Le culte rendu aux arbres eſt de la plus haute antiquité. *Suppl.* III. 39. *b.* Cérémonie qui conſiſtoit à porter des arbres dans certains ſacrifices. IV. 824. *b.* Nymphes qui préſidoient aux arbres. VIII. 33. *a*, *b.* Arbres conſacrés aux dieux : *voyez* les articles particuliers de ces dieux.

ARBRES, (*Méchanique*) partie principale d'une machine qui ſert à ſoutenir tout le reſte. I. 590. *b.*

Arbre d'une machine à élever les pierres. I. 590. *b.*

Arbre, chez les cardeurs ; chez les cartonniers ; chez les friſeurs d'étoffe ; chez les fileurs d'or ; I. 590. *b.* chez les horlogers ; différentes ſortes d'arbres dont ils ſe ſervent. Chez les imprimeurs. *Ibid.* 591. *a.* dans les papeteries ; chez les potiers d'étain ; chez les rubaniers ; chez les tourneurs. *Ibid. b.*

ARBRES, (*Juriſpr.*) les arbres de réſerve & baliveaux ſur taillis ſont réputés faire partie du fonds des forêts. Plantations d'arbres ſur les grands chemins & branches d'iceux. A qui eſt adjugée la propriété d'un arbre ſur lequel il y a conteſtation. D'un arbre qui étend ſes branches ſur un fonds étranger. A qui appartiennent les arbres morts, & ceux qui ſont abattus par le vent. Les arbres en futaie réſervés au propriétaire : l'uſufruitier peut en demander

pour

pour les réparations. Des arbres qu'un fermier a plantés. *Suppl.* I. 523. *b.*

ARBRE, (*Blaſon*) de l'arbre dans les armoiries. Email qui lui eſt propre. Arbre futé, arraché, écoté, éfeuillé. *Suppl.* I. 527. *a.*

Arbre, (*Blaſon*) *Suppl.* I. 910. *b.* Arbre futé. *Ibid.* III. 164. *b.* Arbre au pied nourri. *Ibid.* IV. 62. *b.* Arbre nourri. *Ibid.*

ARBRE GÉNÉALOGIQUE, (*Art hérald.*) ſon utilité, maniere de le conſtruire & d'en diſtribuer les branches. *Suppl.* I. 527. *a.*

Arbre généalogique. Ce qu'on entend par rameau dans cet arbre. *Suppl.* IV. 567. *b.*

ARBRISSEAU, (*Botan.*) on ne peut déterminer préciſément ce qui diſtingue un arbriſſeau d'un arbre. I. 592. *a.*

Sous-arbriſſeau, plantes qui portent ce nom. I. 592. *a.*

Arbriſſeau, difficulté de diſtinguer les arbres des arbriſſeaux. I. 580. *a.* Sous-arbriſſeau. XV. 639. *a.*

ARBRISSEL, (*Robert d'*) fondateur de l'ordre de Fontevraud. VII. 106. *b.*

ARBUE, (*Métall.*) fondant de la mine de fer : détails ſur ce ſujet. VII. 138. *a*, *b.* De la qualité des mines venues de l'arbue & de la caſtine : proportions à établir dans l'uſage de ces fondans : moyens de connoître ce que les mines portent d'arbue & de caſtine. 143. *b.* Du mêlange de l'arbue & de la caſtine avec la mine de fer. 152. *b.*

ARBUTHNOT, (*Jean*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *a.*

ARC, arme offenſive, la plus ancienne, la plus univerſelle. Son uſage en Europe avant les armes à feu. Louis XI l'abolit. En Angleterre on fait grand uſage de l'arc, & il y a même des loix pour encourager les peuples à ſe perfectionner dans l'art d'en tirer. I. 592. *a.*

ARC, (*Art. milit.*) eſpece d'arme. *Voyez planche 1. Art milit.* Armes & machines dans le ſupplément. *Suppl.* I. 527. *b.*

ARC, (*Géométrie*) arcs de cercle : meſure des angles par ces arcs. Arcs concentriques. Arcs égaux. Arcs ſemblables. Diſtance du centre de gravité d'un arc de cercle au centre du cercle. Arc diurne du ſoleil. Arc nocturne. Arc du méridien, meſure de la latitude. Arc de l'équateur, meſure de la longitude. I. 592. *b.* Arc de progreſſion ou de direction. Arc de rétrogradation, de ſtation. Arc entre les centres dans les éclipſes. Uſage qu'on en fait pour déterminer la grandeur d'une éclipſe de lune. Arc de viſion. *Ibid.* 593. *a.*

Arc, arcs ſemblables. XIV. 936. *b.* Supplément d'un arc. XV. 673. *a.* Centres de gravité d'un arc & d'un ſecteur de cercle. II. 825. *b.* Corde d'un arc. IV. 204. *a*, *b.* Courbure d'un arc. 390. *a*, *b.* Retrancher un arc, de la circonférence d'un cercle, par le compas de proportion. III. 753. *a.* Diviſer un arc en deux parties quelconques. IV. 204. *b.*

ARC *ſémidiurne*, (*Aſtron.*) table des arcs ſémidiurnes, dans la plupart des volumes de la connoiſſance des tems. *Suppl.* I. 528. *b.* *Voyez* SÉMIDIURNE.

ARC *d'émerſion*, (*Aſtron.*) quantité dont il faut que le ſoleil ſoit abaiſſé au-deſſous de l'horizon pour que les aſtres de différentes grandeurs commencent à être viſibles à la vue ſimple. *Suppl.* I. 528. *b.*

Arc en aſtronomie. Arc diurne. IV. 1087. *a.* Arc nocturne. XI. 183. *a.* Inſtrument aſtronomique nommé arc mural. X. 867. *a.*

ARC *de poſition*, (*Aſtrologie*) c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle en aſtronomie *angle horaire*. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC *en Barrois*, (*Géogr.*) petite ville du duché de Bourgogne. Ce lieu déclaré ville en 1726. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC *ou* L'AR, (*Géogr.*) petite riviere de France en Provence. Deſcription de ſon cours. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC *du colon*, (*Anat.*) grande courbure de cet inteſtin. *Suppl.* I. 529. *a.*

ARC, (*Architecture*) uſage qu'en font les architectes. Arcs circulaires, qui ſont de trois eſpeces. Arcs elliptiques. Arcs droits. I. 593. *a.* La doctrine & l'uſage des arcs ſont très-bien expoſés par M. Henri Wotton dans les théorêmes contenus dans cet article de l'Encyclopédie. *Ibid. b.*

ARC ou *ligne courbe de l'éperon*, (*Marine*) I. 593. *b.*

ARC, partie de la ferrure d'un carroſſe. Maniere de le forger, & ſon emploi dans le carroſſe. I. 594. *a.*

Arc-boutant, en architecture, marine & méchanique. I. 394. *a.*

ARC, (*Horlog.*) arc de levée. IX. 442. *a*, *b.* Arc de ſupplément. IX. 442. *b.* XV. 673. *b.* Différence entre les variations de l'arc de levée & celles de l'arc de ſupplément. XV. 673. *b.* Méchaniſme par lequel on borne l'arc de ſupplément dans les montres. XIV. 123. *a.*

ARC, (*Muſiq.*) ou archet. *Suppl.* I. 528. *b.*

ARC-EN-CIEL, (*Phyſiq.*) deſcription de ce météore. Circonſtances néceſſaires pour ſon apparition. Explications de ce phénomene données par Antoine de Dominis, Képler, Harriot & Deſcartes, défectueuſes à certains égards. I. 594. *b.* Théorie de l'arc-en ciel. *Ibid.* 595. *a.*

Arc-en-ciel, extérieur. I. 597. *a.*

Arc-en-ciel, artificiel. Dimenſion de l'arc-en-ciel. I. 597. *b.* On déduit ici de la théorie précédente l'explication de tous les phénomenes particuliers de l'arc-en-ciel. 1°. Pourquoi l'arc-en-ciel eſt toujours de même largeur. 2°. Pourquoi les jambes de l'arc-en-ciel ne ſont pas toujours contiguës à la terre. 3°. Pourquoi l'arc-en-ciel change de ſituation à meſure que l'œil en change. 4°. Pourquoi l'arc-en-ciel forme une portion de cercle, tantôt plus grande, & tantôt plus petite. 5°. Pourquoi il ne paroît jamais quand le ſoleil eſt à une certaine hauteur. 6°. Pourquoi il ne paroît jamais plus grand qu'un demi-cercle. *Ibid.* 598. *b.* 7°. Comment l'arc-en-ciel peut paroître interrompu à ſa partie ſupérieure. 8°. Par quelle raiſon il peut paroître quelquefois renverſé. 9°. Pourquoi il ne paroît pas toujours exactement rond, & qu'il eſt quelquefois incliné. 10°. Pourquoi les jambes de l'arc-en-ciel paroiſſent quelquefois inégalement éloignées. Arcs-en-ciel extraordinaires. *Ibid.* 599. *a.* Arc-en-ciel lunaire. *Ibid. b.* Arc-en-ciel marin. Arc-en-ciel blanc. Superſtition des prêtres païens par rapport à l'arc-en-ciel. I. 600. *a.*

ARC-EN-CIEL, (*Phyſiq.*) deſcription d'une machine que Muſchembroeck a imaginée, par le moyen de laquelle on repréſente aiſément tous les arcs-en-ciel & d'une maniere très-claire. *Voyez* pl. 1. de phyſique. *fig.* 1. dans le Supplément. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* I. 527. *b.*

Arc-en-ciel, inſtrument par lequel on voit les jours & les heures auxquels un arc-en-ciel peut ſe former. *Suppl.* III. 770. *b.*

ARC-EN-CIEL, (*Poéſie, Mythol.*) image poétique qu'en a donnée le chevalier Blackmore. VIII. 903. *a.* Appartement de l'arc-en-ciel dans un temple des anciens Péruviens. XVI. 84. *b.*

ARC-DE-CLOITRE, (*Archit. & Coupe des pierres*) *Arc-doublau. Arc-droit. Arc-rampant.* I. 600. *b.*

ARC-DE-TRIOMPHE, (*Hiſt.*) deſcription & uſage de ces édifices. Deſcription de celui d'Orange qui fait une des portes de cette ville. I. 600. *b.* Autres arcs-de-triomphe ; ceux de Cavaillon, de Carpentras, de Tite à Rome ; celui qu'on appelloit de Portugal, le grand & le petit arc de Sévere. Ceux de Gallien. *Ibid.* 601. *a.* De Conſtantin, de S. Remi en Provence. Arcs de triomphe modernes. Arcs de triomphe d'eau. *Ibid. b.*

ARC-DE-TRIOMPHE, (*Archit.*) les premiers monumens de ce genre n'eurent rien de magnifique. Dans la ſuite, le marbre y fut employé, & l'architecture ſecondée de la ſculpture, les embellit de bas-reliefs & d'inſcriptions. — Arc-de-triomphe de Titus. — Pendant un tems ces arcs eurent la forme d'un demi-cercle. On leur donna enſuite une forme quarrée, *&c.* Arcs-de-triomphe de l'ancienne Rome, dont il n'a pas été parlé dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 528. *a*, *b.*

Arc-de-triomphe. Chars élevés ſur des arcs-de-triomphe. XVI. 212. *b.* Arc conſacré par Auguſte à la mémoire de ſon pere. XIV. 821. *b.* Celui de Titus. 351. *a.* Celui de Conſtantin. 350. *b.* XVI. 655. *a*, *b.* *Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I. des planch. Arc de Septime Sévere. *Ibid.*

ARC, (*Jeanne d'*) ou la pucelle d'Orléans. Précis de ſa vie. XVI. 860. *a*, *b.* *Suppl.* I. 529. *a*, *b.* *Ibid.* II. 531. *b.* Epée dont elle s'arma. *Ibid.* IV. 705. *a.* Droits de nobleſſe accordés à ceux qui deſcendent par les femmes de quelqu'un de ſes freres. XI. 180. *b.*

ARCADE, (*Architecture*) arcade feinte. I. 601. *b.*

ARCADE, (*Archit.*) regle établie par Vignole, & aſſez généralement ſuivie pour la hauteur & la largeur des arcades. Proportions qu'on doit obſerver quand les colonnes qui accompagnent les arcades ont des piédeſtaux, & quand elles n'en ont point. Des colonnes engagées dans les jambages. Arcades ſans colonnes ni pilaſtres. Hauteur & ſaillie des impoſtes. Largeur des bandeaux de l'arc ou archivolte. Boſſage de la clef. Modeles de moulures & autres ornemens propres aux impoſtes, & aux archivoltes des arcades, ſuivant les différens ordres. Portique dorique, & portique ionique. *Voyez* pl. 4. d'architecture dans le Supplément. *Suppl.* I. 531. *b.* 532. *a*, *b.*

Arcade, tympan d'arcades. XVI. 776. *b.* Arcades qu'il y avoit à Rome, appellées *janus*. VIII. 452. *b.* Ceintres pour la conſtruction des arcades. II. 798. *b.*

Arcade, en jardinage. Dimenſion de ces paliſſades. Soins qu'elles exigent. I. 601. *b.*

Arcade, dans les manufactures de ſoierie. Deſcription & uſage de cette partie du métier. I. 601. *b.*

Arcade, en paſſementerie. Conſtruction & uſage de cette partie du métier. I. 602. *a.*

Arcade, en ferrurerie. I. 602. *a.*

ARCADE, (*Anat.*) arcade alvéolaire. Arcade des muſcles de l'abdomen. Arcade ſurciliere ou orbitaire. *Suppl.* I. 532. *b.*

ARCADIE, vallon d'Arcadie appellé *Bathos*. *Suppl.* I. 827. *b.* Deux peuples d'Arcadie de mœurs totalement différentes, parce que l'un cultivoit la muſique, & que l'autre

la négligeoit. X. 905. *Suppl.* III. 256. *a.* L'Arcadie, payſage du Pouſſin. V. 319. *b.* XII. 212. *b.* Roman du même nom, de Philippe Sidney. *Ibid.* 311. *a.*

ARCADIENS, (*Hiſt. litt.*) ſociété de ſavans formée à Rome en 1690, dont le but eſt la conſervation des lettres & la perfection de la poéſie italienne. Pourquoi ils ont pris le nom d'*Arcadiens*. Gouvernement de cette ſociété. Ses fondateurs, ſes loix, ſes attributs, ſes branches répandues dans les principales villes d'Italie. Séances de cette ſociété. Réception des poſtulans. Olympiades des Arcadiens. I. 602. *b.*

Arcadiens, caracteres. *Voyez* vol. II. des planch. article *Caractere*, planch. 8.

ARCADIUS & HONORIUS, (*Hiſt. de l'empire d'Orient*) fils de Théodoſe. Tableau de leur regne. *Suppl.* I. 532. *b.*

Arcadius & Honorius, obſervations ſur ces empereurs. XIII. 831. *a.* Ils réduiſent la puiſſance dont les évêques abuſoient. IX. 76. *a.*

ARCAGATHUS, premier chirurgien qui parut à Rome. III. 350. *b.* X. 279. *b.*

ARCANE, (*Chymie*) remede ſecret, dont la compoſition n'eſt pas connue. Les hommes blâment la médecine comme une ſcience obſcure, & dans leurs maladies ils s'en rapportent à des ignorans. Ils attribuent à leurs jugemens ſur la médecine une certitude qu'ils ne veulent pas reconnoître dans ceux des médecins. Preuves que la médecine eſt plus certaine que la plupart des autres ſciences. I. 603. *a.* Mauvaiſe maniere dont on l'attaque. Réflexions ſur le penchant des hommes à écouter les charlatans. *Ibid. b.*

ARCANE, (*Philoſ. hermét.*) doctrine de Paracelſe ſur les arcanes. Différentes ſignifications de ce mot. *Suppl.* I. 533. *a*, *b.*

ARCANE-CORALLIN, (*Chym. Médec.*) précipité rouge adouci par l'eſprit-de-vin. Origine de ce nom. Comment on fait cette préparation. 1°. Celle du précipité rouge : moyen de le diſtinguer du minium que des fripons vendent à ſa place. I. 603. *b.* 2°. Celle de l'arcane-corallin. Ses vertus en médecine. C'eſt un des plus grands fondans des humeurs froides ou véroliques, *&c.* Maniere d'employer ce remede intérieurement & extérieurement. *Ibid.* 604. *a.*

Arcane de tartre, comment on le fait. I. 604. *b.*

ARCANUM duplicatum, (*Chym. Médec.*) I. 604. *b.*

Arcanum jovis, ſa compoſition. Obſervation ſur cet arcane. I. 604. *b.*

ARCASSE, (*Marine*) barre d'arcaſſe. II. 91. *a*, *b.* Bordage de l'arcaſſe. 332. *b.*

ARCE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 533. *b.*

ARCENAY, (*Géogr.*) en Auxois. Antiquité de ce village. *Suppl.* I. 264. *a.*

ARCESILAS, fondateur de la moyenne académie. Obſervations ſur ce philoſophe. XII. 662. *a.* 750. *b.* Ses principes philoſophiques. I. 50. *a*, *b.* 51. *b.* 59. *b.*

Arcéſilas de Paros : ouvrage de ce peintre. XII. 256. *b.*

Arcéſilas, ſculpteur. XIV. 816. *b.*

ARCEUS, (*baume d'*) II. 165. *a.*

ARCHAGATHUS, *voyez* ARCAGATHUS.

ARCHAGETES, nom que les Spartiates donnoient à leurs rois. XVII. 755. *b.*

ARCHAÏSME, (*Littér.*) imitation de la maniere de parler des anciens. Étymologie du mot. Ouvrages de Naudé écrits en ſtyle de Montagne. Commencement de l'épître du comte Hamilton à J. B. Rouſſeau, écrite en ſtyle marotique. *Suppl.* I. 533. *b.* 534. *a.*

ARCHAÏSME, figure de grammaire. VI. 769. *a.* XI. 94. *b.* 95. *a.*

ARCHAL, (*fil d'*) VI. 789. *a.* 790. *b.*

ARCHAMBAUD, ancien maire du palais. *Suppl.* IV. 790. *a.*

ARCHANGEL, (*Géogr.*) ville de Ruſſie. Son commerce. Sa foire. I. 605. *a.*

Archangel, porte de cette ville. XIII. 131. *b.*

ARCHE D'ALLIANCE, (*Théolog.*) ce qu'elle renfermoit. Hiſtoire de cette arche. Sa deſcription. Eſpece d'arche que les Juifs modernes ont dans leurs ſynagogues. Soins que prit Jérémie de cacher l'arche de l'alliance. Prédiction du prophete ſur le tems où elle doit ſe retrouver. I. 605. *b.*

ARCHE *d'alliance*, (*Hiſt. & Crit. ſacr.*) erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Hiſtoire de cette arche, depuis le tems de la conſtruction, juſqu'à celui où Jérémie la cacha dans une caverne du mont Nebo, lorſque Jéruſalem fut aſſiégée par Nabuchodonoſor. *Suppl.* I. 534. *a.*

Arche d'alliance. Suppl. I. 534. *a.* Couvercle de l'arche. XIII. 465. *b.* Confiance qu'avoient en elle les Hébreux. XI. 375. *b.* Combien de tems elle fut en dépôt à Baala. *Suppl.* I. 740. *a.*

ARCHE DE NOÉ, tems & ouvriers que Noé employa pour la bâtir. I. 606. *a.* Qualité du bois dont il ſe ſervit. Dimenſions de ce bâtiment. Diverſité des ſentimens ſur les coudées qui lui ſervoient de meſure. *Ibid. b.* Ce que l'arche renfermoit. Nombre & diſtribution des appartemens. Leurs uſages. *Ibid.* 607. *a.* Comment l'évêque Wilkins montre que l'arche dont on a prétendu faire une objection contre la vérité des écritures en devient une preuve. *Ibid. b.* Extrait des ſyſtêmes de M. le Pelletier de Rouen, & du P. Buteo, ſur les dimenſions de l'arche, ſa capacité, ſa diſtribution intérieure & autres proportions. *Ibid.* 608. *a.* Difficultés que préſente le ſyſtême du P. Buteo. *Ibid.* 609. *a.* Autres difficultés dont parle D. Calmet, éclaircies par M. le Pelletier. Du lieu où s'arrêta l'arche après le déluge. Impoſſibilité de monter au ſommet du mont-Ararat pour y voir des débris de l'arche. *Ibid. b.*

ARCHE DE NOÉ, (*Hiſt. & Antiq. ſacr.*) plan de cette arche dans la premiere planche d'antiquités ſacrées du Supplément. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 534. *a*, *b.*

Arche de Noé, explications figurées que quelques théologiens ont données de la ſtructure de l'arche. VI. 763. *b.* 764. *b.* 765. *a.* Lieu où cette arche s'arrêta. *Suppl.* I. 514. *b.*

ARCHE DE NOÉ, (*Conchyl.*) eſpece de ce genre nommée *Anadara*. *Suppl.* I. 580. *b.*

ARCHE, la cour des arches, en Angleterre. I. 609. *a.* Pourquoi cette cour a été ainſi appellée. Officiers de cette cour. On joint ordinairement à cette officialité une juriſdiction particuliere ſur treize paroiſſes de Londres. Du juge & des avocats de cette cour. I. 610. *a.*

ARCHÉE, (*Phyſiologie*) principe qui détermine chaque végétation en ſon eſpece. Hypotheſes de Paracelſe & de Van-Helmont ſur l'archée, pour expliquer la cauſe de tous les mouvemens méchaniques intérieurs du corps humain. I. 610. *a.*

ARCHÉE *de la nature*, (*Philoſ. hermét.*) agent univerſel & particulier à chaque individu. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, (*Hiſt. des Juifs*) fils d'Hérode le Grand. Son gouvernement tyrannique. Son exil à Vienne. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, roi de Judée. Sa dépoſition. IV. 828. *b.*

ARCHELAUS, (*Hiſt. d'Egypte*) grand-prêtre de Comano dans le Pont, que Bérenice épouſa après l'expulſion d'Aulete ſon pere. Il meurt dans un combat contre les Romains. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, (*Hiſt. de Lacédém.*) roi de Sparte. *Suppl.* I. 534. *b.*

ARCHELAUS, de Milet. Ses principes de phyſique & de morale. VIII. 879. *a.*

ARCHELAUS, ſculpteur. Obſervations ſur un monument de cet artiſte, repréſentant l'apothéoſe d'Homere. XIII. 359. *b.* 360. *a*, *b.*

ARCHELAUS, (*actes d'*) XVII. 751. *a*, *b.* *Voyez* ACTES.

ARCHERS, (*Art milit.*) ſorte de milice ou de ſoldats. Ils ne ſont plus en uſage qu'en Turquie & chez les Aſiatiques. *Archers*, officiers des lieutenans de police & des prévôts. Ceux qu'on appelle *Maréchauſſée*. Utilité de leur établiſſement. Archers des pauvres. Corps d'infanterie créé par Charles VII, ſous le nom de *Francs-Archers*, caſſé enſuite par Louis XI. I. 610. *b.*

ARCHER. (*Milice Grecq.*) Uſage que les Grecs faiſoient des archers, jaculateurs, gens de trait, *&c.* dans les combats. Comment les archers & frondeurs s'exerçoient. *Suppl.* I. 534. *b.* 535. *a.*

Archers, dans les armées Romaines. XVI. 879. *b.* VII. 359. *a*, *b.* Claie portative derriere laquelle les archers tiroient. XII. 195. *b.* Leur place dans l'ordre de bataille des Romains. *Suppl.* IV. 174. *b.* Des Grecs. 314. *a.* Archers autrefois attachés aux hommes d'armes. VIII. 280. *a.* Francs-archers. VII. 280. *a.* Nobleſſe des francs-archers. XI. 172. *b.*

ARCHERS, (*Juriſpr.*) archers du prévôt de l'hôtel. *Suppl.* IV. 665. *b.* Saint que les archers ont pris pour patron. 258. *b.*

ARCHET, (*Lutherie*) outil d'arquebuſier & à l'uſage du doreur. *Archet* chez les ſerruriers, chez les fondeurs de caracteres d'imprimerie. I. 611. *a.* chez les tourneurs. I. 611. *a.*

Archet, des anciens appellé *plectrum*. XII. 755. *b.* Archet de violon. XVII. 319. *b.* Notre archet étoit inconnu aux anciens. *Suppl.* III. 617. *b.*

ARCHEVÊCHÉ, (*Juriſp.*) ce terme ſe prend pour le dioceſe de l'archevêque, pour une province eccléſiaſtique, pour le palais de l'archevêque, & enfin pour ſes revenus temporels.

Il y a dix-huit archevêchés en France, & deux en Angleterre. De l'archevêché de Cantorberi. De celui d'Yorck. I. 611. *b.* Le nom d'archevêché n'a guere été connu en occident avant le regne de Charlemagne. Droits qu'emporte aujourd'hui ce titre. I. 612. *a.*

ARCHEVÊQUE, (*Hiſt. eccl.*) ce nom fut inconnu dans les premiers ſiecles de l'égliſe. On croit que S. Athanaſe l'introduiſit vers le milieu du quatrieme ſiecle, en le donnant à l'évêque d'Alexandrie. Ce nom dans ſon origine n'étoit qu'un terme de vénération. On l'a donné quelquefois aux papes. L'égliſe d'Afrique le proſcrivit comme plein de faſte

& d'orgueil. I. 612. *a.* Celles de France & d'Eſpagne ne l'avoient pas encore adopté dans le ſeptieme ſiecle. Comment il l'a été inſenſiblement. Droits & prérogatives de l'archevêque. *Ibid. b.*

Archevêque. Droit des archevêques en qualité de métropolitains. X. 471. *b.* Droit qu'ils ont de porter le pallium. XI. 792. *a*, *b.* Viſites des archevêques dans les égliſes de leurs dioceſes. XVII. 355. *b.* Uſage de porter la croix devant eux. IV. 509. *b.* Leur croix pectorale. *Ibid.* De l'union des archevêchés, évêchés & autres bénéfices. XVII. 385. *a.* Archevêques honorés du titre de légats nés. IX. 343. *a.* Archevêques primats. XIII. 364. *b.* Co-adjuteurs des archevêques. III. 554. *b.* Armes d'archevêques. *Voyez* les planches de blaſon. vol. II. Chapeau d'archevêques. *Suppl.* II. 324. *b.*

ARCHIAS de Corinthe, fondateur de Syracuſe. XV. 767. *a.*

ARCHICAMERIER, (*Hiſt. mod.*) ou *Archichambellan.* L'électeur de Brandebourg eſt archichambellan de l'empire. Ses offices ou fonctions en cette qualité. I. 612. *b.*

ARCHICHANCELIER, (*Hiſt. mod.*) ancienneté de cet office en France. Les empereurs en avoient trois. I. 612. *b.* Archevêques archichanceliers. L'électeur de Mayence fait ſeul les fonctions d'archichancelier en Allemagne. L'abbé de Fulde a auſſi le titre d'archichancelier de l'impératrice. *Ibid.* 613. *a.*

Archichancelier de l'Empire. III. 98. *a*, *b.* IV. 64. *b.* Archichancelier pour les Gaules. 65. *a.* Archichancelier pour l'Italie. *Ibid.*

ARCHICHAPELAIN, ce qu'emportoit ce titre ſous la ſeconde race des rois de France. Par qui cette fonction a été exercée. Il n'en eſt plus fait mention ſous la troiſieme race. I. 613. *a.*

ARCHIDAME, (*Hiſt. de Lacédém.*) tableau du regne de ce roi de Sparte. *Suppl.* I. 535. *a.*

ARCHIDAMIE, (*Hiſt. de Lacédém.*) femme Spartiate. Vengea l'honneur de ſon ſexe, lorſque Pirrhus aſſiégeoit Sparte. Les femmes excitées par ſon exemple, ſauverent leur patrie d'un joug étranger. *Suppl.* I. 535. *b.*

ARCHIDAPIFER, (*Hiſt. mod.*) grand-maître d'hôtel de l'empire. L'électeur de Baviere eſt revêtu de cette charge. Il faut la diſtinguer de celle de grand-maître d'hôtel de l'empereur. I. 613. *a. Voyez* TRUCHSES.

ARCHIDIACRE, (*Hiſt. eccl.*) ce qu'emportoit ce titre dans ſon origine & dans les premiers tems. Comment l'archidiacre s'éleva inſenſiblement au-deſſus des prêtres & des archi-prêtres. Quelle fut la juriſdiction des archidiacres. Diſpoſition du concile de Trente à leur égard. Diminution de leur juriſdiction. I. 613. *b.* Leurs fonctions & prérogatives. Il y avoit anciennement un archidiacre de l'égliſe romaine. Ceux qu'on appelloit *cardinaux.* Grand archidiacre dans l'égliſe de Conſtantinople. Le titre d'archidiacre eſt devenu aujourd'hui un titre aſſez inutile. Prétentions que forment les archidiacres en quelques dioceſes, du droit de dépouille ou de funérailles, & d'une année de revenu de la cure, qu'ils appellent *l'année du dépôt.* Principaux offices que l'archidiacre avoit anciennement à remplir. I. 614. *a.* Tems de l'inſtitution de cette dignité; divers ſentimens à cet égard. *Ibid. b.*

Archidiacre, IV. 931. *b.* Viſite de l'archidiacre. XVII. 356. *a*, *b.* En quelques endroits les archidiacres ſe ſont attribué une partie de la juriſdiction épiſcopale. IX. 79. *b.* Comment la juriſdiction des archidiacres prévalut ſur celle des archiprêtres. Moyens employés par les évêques contre les entrepriſes des archidiacres. XI. 420. *a.*

ARCHIDUC, (*Hiſt. mod.*) le plus ancien eſt celui d'Autriche. Ceux de Lorraine & de Brabant. Divers ſentimens ſur celui qui prit le premier le nom d'archiduc d'Autriche. Privileges de cet archiduc. Ses armes. *Voyez* planche 16 du blaſon, vol. II.

ARCHIDUCS, (*Blaſon*) leur couronne. *Suppl.* II. 642. *a.*

ARCHI-ÉCHANSON *de l'empire.* IV. 67. *a.*

ARCHIGALLE, chef des Galles, prêtres de Cybele. VII. 449. *a.*

ARCHIGENES, médecin. X. 279. *b.* V. 270. *a.*

ARCHIGRELINS, ſorte de corde. IV. 205. *a.*

ARCHILOQUE, poëte. Précis de ſa vie. XII. 78. *b.* Pourquoi il fut chaſſé de Sparte. IX. 159. *a.*

ARCHI-MAITRE d'*hôtel de l'empire.* IV. 67. *a.*

ARCHIMANDRITE, (*Hiſt. eccl.*) ſignifioit anciennement le ſupérieur d'un monaſtere. Ce nom étoit quelquefois donné aux archevêques. Il eſt affecté dans l'égliſe grecque au ſupérieur d'un monaſtere d'hommes. Étymologie de ce mot. A qui ce nom eſt donné aujourd'hui en Moſcovie & en Grece. I. 615. *a.*

ARCHIMARÉCHAL, (*Hiſt. mod.*) grand maréchal de l'empire, qui eſt l'électeur de Saxe. Ses fonctions en cette qualité. I. 615. *a.*

ARCHIMÈDE, paſſage de Cicéron ſur ce géometre. XV. 769. *a.* Attention dont il étoit capable. I. 842. *b.* Sa mort. XV. 768. *b.* Obſervations ſur ſon tombeau. Découverte qu'en fit Cicéron. Ses inventions & ſes ouvrages. 769. *a*, *b.* 770. *a.* VII. 630. *a.* Comment il connut l'alliage de la couronne d'Hiéron. I. 283. *b.* Du traité d'Archimede ſur les ſpirales. I. 550. *b.* XV. 474. *a*, *b.* Son miroir ardent. I. 624. *b.* Ses connoiſſances en aſtronomie. I. 786. *b.* Globe céleſte de verre qu'il conſtruiſit. XVII. 93. *a.* Livre d'Archimede ſur les conoïdes & les ſphéroïdes. III. 898. *b.* Corbeau d'Archimede. *Suppl.* IV. 472. *b.*

ARCHIMIME, perſonnage employé dans les funérailles des Romains. IV. 626. *b.* VII. 370. *b.* X. 520. *a.* Danſe de l'archimime. IV. 626. *b.*

ARCHIPEL, (*Géogr.*) étymologie de ce mot. Le plus célebre eſt celui de Grece. Autres archipels. I. 615. *b.*

Archipel, principales productions de chacune des iſles de l'Archipel. VII. 919. *b.* Prodigieux ravages que fit dans l'Archipel le débordement du Pont-Euxin, dont parle Diodore de Sicile. XIII. 78. *b.* Iſles formées dans l'Archipel par des Volcans. XVI. 262. *a*, *b.* Des vins de l'Archipel. XVII. 290. *b.* 299. *b.* 301. *a.* État des iſles de l'Archipel ſous l'empire Romain, & dans les tems ſuivans. XII. 78. *b. Voyez* ÉGÉE MER.

ARCHIPEL, *duché de l'* (*Géogr.*) ſouveraineté qui a duré pluſieurs années dans la maiſon des ducs de Naxe. *Suppl.* I. 535. *b.*

ARCHIPEL, (*Géogr.*) différens archipels qu'on compte en géographie. *Suppl.* I. 535. *b.*

ARCHIPRÊTRE, (*Hiſt. eccl.*) titre qu'on donnoit autrefois au premier des prêtres dans une égliſe épiſcopale. Ses fonctions. I. 615. *a.* Dignité d'archiprêtre dans quelques égliſes cathédrales. On a donné ce titre au premier curé d'un dioceſe. Archiprêtres de la ville & ceux de la campagne. Ceux de la ville de Paris. Archiprêtre dans l'égliſe de Conſtantinople. I. 616. *a.*

Archiprêtre, les archiprêtres & doyens ruraux paroiſſent avoir ſuccédé aux chorévêques. III. 373. *b.* Quelle étoit leur charge & leur juriſdiction. XI. 419. *b.* Conciles du treizieme ſiecle qui reglent leurs fonctions & leurs droits. V. 97. *a*, *b.*

ARCHISYNAGOGUS, (*Hiſt. judaïq.*) chef de la ſynagogue chez les Juifs. Notables qui préſidoient aux aſſemblées de la ſynagogue. Divers noms qu'on leur donnoit. Leurs fonctions & autorité. I. 616. *a.*

ARCHITECTE, eſtime qu'on a fait de tout tems des architectes. I. 616. *a.* Divers talens qu'ils doivent réunir. Architectes modernes diſtingués par de grands ouvrages. *Ibid. b.*

ARCHITECTE, (*Beaux-arts*) celui qui prétend au titre d'architecte doit premiérement poſſéder une connoiſſance ſolide & étendue des mœurs & des uſages des principaux peuples; mais ſur-tout de la nation au milieu de laquelle il vit. Il doit enſuite joindre à cette connoiſſance un jugement ſolide pour diſcerner l'utile, le convenable & le décent. Troiſiémement il doit être doué d'un bon génie, c'eſt-à-dire, avoir une grande facilité d'inventer & d'ordonner. On exige qu'il ait un goût épuré en tout genre de beauté. Enfin, l'architecte doit poſſéder diverſes parties des mathématiques, un précis de l'hiſtoire naturelle, la méchanique & la connoiſſance de tous les arts qui entrent dans la conſtruction d'un bâtiment. Directions qu'il doit ſuivre dans ſes études. Dans ſes recherches, il eſt eſſentiel qu'il remonte toujours aux premiers principes de l'art. Voyages qu'il doit faire en Italie & en France. Projet d'un établiſſement propre à former de grands architectes. *Suppl.* I. 535. *b.* 536. *a*, *b.* 537. *a.*

Architecte, qualités eſſentielles à un architecte. VII. 584. *b.* 770. *b.* Il doit ſur-tout poſſéder l'art du deſſin. I. 367. *b.* IV. 891. *b.* 894. *a.*

ARCHITECTONIQUE, *machine.* IX. 794. *b.*

ARCHITECTURE, on en diſtingue trois eſpeces; la civile, la militaire, & la navale. Définition de chacune. Il ne s'agit ici que de l'architecture civile. Son origine. Nous regardons la Grece comme le berceau de la bonne architecture. I. 617. *a.* Ordres que nous tenons d'eux. Nous n'avons pu en France en compoſer qui aient approché de ceux des Grecs & des Romains. De l'architecture ſous les empereurs. Elle fut entraînée dans la chûte de l'empire d'occident. Charlemagne entreprit de la rétablir. Défauts de cette nouvelle architecture. Ce n'eſt que dans les deux derniers ſiecles que les architectes s'appliquerent à retrouver la premiere ſimplicité. *Ibid. b.* On diſtingue l'architecture, eu égard à ſes différentes époques, & auſſi ſelon les divers caracteres des ordres. Vitruve eſt le ſeul ancien dont nous ayons des préceptes par écrit. Commentaire de ſon ouvrage. Auteurs qui ont écrit ſur l'architecture depuis Vitruve. *Ibid.* 618. *a.*

ARCHITECTURE, (*Beaux-arts*) il ne s'agit ici de l'architecture, qu'autant qu'elle tient au goût. Talent qu'on a droit d'exiger d'un architecte. Génie créateur, mais dont les productions ſoient ſoumiſes aux regles du goût. On ne ſauroit nier que l'architecture n'ait une utilité bien décidée pour la culture de l'eſprit & du cœur, puiſque cet art ſait reproduire

à ſa maniere toutes les impreſſions avantageuſes que la beauté d'une contrée peut exciter. Eſpece de perfection que l'architecte doit mettre dans tous les bâtimens qu'il veut conſtruire. *Suppl.* I. 537. *b.* La nature eſt ſa véritable école. La perfection dans l'art de bâtir fait autant d'honneur à une nation que les autres talens qu'on y cultive. On peut même dire que l'architecture influe autant ſur les mœurs, que la muſique y influoit au jugement des anciens Spartiates. Effet du bon goût en matiere de bâtiment. *Ibid.* 538. *a.* L'origine de l'architecture remonte aux tems les plus reculés. Si l'on pouvoit raſſembler les principaux genres de goût en fait d'architecture, on en pourroit tirer bien des éclairciſſemens ſur le caractere national des différens peuples chez qui ces genres ont été cultivés. Cet art fut apporté de l'Egypte & de la Phénicie en Grece, où il atteignit à ſa perfection. Il reçut ſucceſſivement diverſes modifications en Grece & en Italie: de-là l'invention des cinq ordres qui ſervent encore de regle aujourd'hui. Il n'eſt plus à préſumer qu'on puiſſe inventer un nouvel ordre, qui differe réellement des anciens, & qui ſoit bon. *Ibid. b.* A l'extinction de la maiſon de Céſar, l'architecture romaine commença à décliner. Hiſtoire de cet art depuis cette époque. Edifices d'architecture gothique. Egliſes de S. Marc & de ſancta Maria-Formoſa qu'on voit à Veniſe, dans leſquelles on retrouve quelques traces de l'ancien bon goût. Autres édifices d'Italie qui montrent que le bon goût ne s'eſt jamais entiérement éteint. *Ibid.* 539. *a.* Renaiſſance de l'art au quinzieme ſiecle. Principaux architectes de ce tems-là. Progrès du bon goût. Réflexions ſur la théorie de l'architecture. Regles eſſentielles & de premiere néceſſité, qu'il faut ſuivre dans toute eſpece de bâtiment. *Ibid. b.* Regles acceſſoires, dont l'obſervation procure à l'édifice la grace & la beauté. Examen de la queſtion, s'il eſt permis de s'écarter des proportions établies par le commun des architectes, pour la conſtruction des colonnes; & des regles qu'ils ont établies pour les ornemens des différens ordres. *Ibid.* 540. *a.* Conſeil à ceux qui veulent écrire ſur la théorie de l'architecture. Principaux articles que cette théorie embraſſe. *Ibid. b.*

Architecture, but de cet art. *Suppl.* I. 586. *a, b.* Son antiquité. *Ibid.* 592. *a.* Bon goût de l'architecture grecque. VII. 764. *a.* Architecture des Lacédémoniens. IX. 159. *b.* Cet art moins ancien que la ſculpture. XIV. 837. *a.* Premieres inventions d'architecture pratiquées à la conſtruction du temple d'Epheſe. V. 773. *b.* Monumens d'architecture ancienne, *voyez Antiquités*, vol. I des planch. Architecture gothique. VII. 749. *a, b.* 763. *b.* Réflexions ſur l'architecture grecque & l'architecture gothique. VII. 763. *b.* 764. *a.* Du goût en matiere d'architecture. IV. 492. *b.* Beauté dans les ouvrages de cet art. *Suppl.* I. 839. *a, b.* Des proportions. IV. 51. *b.* XIII. 468. *b.* Décorations d'architecture. IV. 702. *b.* Corruption du goût en fait d'ornemens. XI. 657. *b.* Défauts choquans en architecture. *Suppl.* II. 406. *a, b.* Défauts de convenance. *Ibid.* 585. *b.* Ouvrages du caprice en architecture. II. 637. *b.* Genre fantaſtique employé dans cet art. VI. 682. *b.* Ecole d'architecture. V. 313. *b.* 314. *a, b.* Académie d'architecture à Paris. I. 57. *a.* De la critique & du goût en matiere d'architecture. IV. 492. *b.* Ouvrages d'architecture de Jacques-François Blondel. *Suppl.* IV. 683. *b.* 684. *a.* Sur l'architecture, *voyez* auſſi *Maçonnerie, Bâtiment, & les planches d'Architecture, vol. I.*

Architecture en perſpective: architecture feinte. I. 618. *b.*

ARCHITRÉSORIER, (*Hiſt. mod.*) grand tréſorier de l'Empire, qui eſt l'électeur Palatin. Comment cette dignité a été tranſportée à divers électeurs. C'eſt lui qui répand le jour du couronnement de l'empereur des pieces d'or & d'argent dans la place publique. I. 618. *b.*

Architréſorier de l'Empire. IV. 67. *a.*

ARCHITRAVE, (*Archit.*) principale poutre qui porte ſur les colonnes. Etymologie de ce mot. Différence entre celle des anciens & celle des modernes. I. 618. *b.* Ornement des architraves. Architraves mutilées. Architraves coupées. *Ibid.* 619. *a.*

ARCHITRAVE, en marine. I. 619. *a.*

Architrave, regles à obſerver par rapport à cette partie de l'entablement. *Suppl.* II. 808. *a, b.*

ARCHITRICLINUS, ſignification de ce mot employé dans l'Evangile. XI. 917. *b.*

ARCHIVE, gardien des archives ſous les empereurs à Conſtantinople. III. 220. *a, b.* Garde des archives en Angleterre. *Ibid. b.* Garde des titres de la couronne en France. *Ibid.*

ARCHI-VIOLE *de lyre*, (*Luth.*) inſtrument à cordes uſité ci-devant en Italie. Sa deſcription. *Suppl.* I. 540. *b.*

ARCHIVOLEUR, (*Hiſt. anc.*) chef des filous. Coutume qu'obſervoient les voleurs Egyptiens. I. 619. *a.*

ARCHIVOLTE, (*Archit.*) ornement des archivoltes. Archivolte retourné. Archivolte ruſtique. I. 619. *a.*

Archivolte d'une arcade, (*Archit.*) *Suppl.* I. 532. *b.*

ARCHONTES, (*Hiſt. anc.*) magiſtrats de l'ancienne Athenes. Etymologie du mot. Ils étoient au nombre de neuf. Examen qu'on faiſoit de leur race, de leur religion, de leurs ſervices & de leur fortune, avant de les élire. Leurs engagemens. Ils devoient éviter l'ivreſſe. Information pour le ſecond officier de ce tribunal. Examen de leur vie privée. Diverſes révolutions de cette magiſtrature depuis Médon qui fut le premier archonte. Archontes perpétuels, décennaux, puis annuels. Office du premier archonte appellé *Éponyme*. Fonctions du ſecond archonte appellé *Roi*. I. 619. *b.* Fonctions du troiſieme appellé *Polémarque*. Fonctions des ſix autres appellés *Theſmothetes*. Cette magiſtrature dura dans Athenes tant qu'il y eut un reſte de liberté & de vie. Autres uſages qu'on a faits du mot *Archonte*. *Ibid.* 620. *a.*

Archontes, d'où étoient tirés ces magiſtrats. IX. 856. *b.* Leur gouvernement. *Suppl.* I. 671. *b.* Leurs fonctions. IX. 856. *b.* & XII. 906. *b.* Les archontes appellés *Novem-virs*. XI. 258. *b.* Du roi archonte. XIV. 321. *b.* 322. *a.* Les ſix derniers archontes appellés *Theſmothetes*. XVI. 275. *a.* Gens conſommés dans les affaires, dont les archontes ſe faiſoient quelquefois aſſiſter. XI. 935. *a.* Table des archontes d'Athenes. *Suppl.* IV. 127. *b.* — 141. *a.* Archontes de Syracuſe. I. 377. *a.*

ARCHONTIQUES, (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques qui parurent ſur la fin du deuxieme ſiecle. Leurs erreurs. I. 620. *a.*

ARCHYTAS *de Tarente*. Hiſtoire de ce philoſophe: ſon caractere: ſes principes philoſophiques. XIII. 623. *b.* XV. 909. *b.*

ARÇON, (*Manege*) deſcription des parties de l'arçon & de tout ce qui a rapport à cette piece de l'équipage du cheval. I. 620. *b.*

Arçon repréſenté vol. VII. des pl. manege pl. 24.

ARÇON, outil de chapelier: deſcription par figure de cet inſtrument. Son uſage. I. 620. *b.*

Arçon, deſcription & uſage de l'arçon dans le travail du chapelier. III. 163. *b.*

ARCTIQUE, (*Aſtron.*) pole de ce nom. Cercle polaire arctique. Il eſt décrit par le mouvement du pole de l'écliptique autour du pole du monde. Obſervations faites ſous ce cercle, pour déterminer la figure de la terre. I. 621. *b.*

Arctiques, terres. VIII. 921. *b.* XVI. 180. *a.*

ARCTURUS, (*Aſtron.*) étoile fixe de la premiere grandeur. Elle eſt nommée dans Virgile, & dans le livre de Job. IX. 9. xxxviij. 31. I. 621. *b.*

Arcturus, comment on diſtingue cette étoile dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *a.* Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *b.* Variation dans ſa latitude. 890. *b.* *Suppl.* III. 710. *b.* Dans ſon aſcenſion droite & ſa déclinaiſon. *Suppl.* IV. 919. *b.* 920. *a.*

ARCUEIL près de Paris: incruſtations qui ſe forment dans les eaux d'Arcueil. VIII. 658. *a.* Ancien aqueduc d'Arcueil. XI. 947. *a.*

ARCY, gros village de France en Bourgogne. Deſcription des grottes fameuſes, voiſines du village d'Arcy. I. 622. *a.*

ARDAVALIS, *ou* HARDAVALIS, (*Muſiq. inſtrum. des Héb.*) recherches ſur cet inſtrument. *Suppl.* I. 541. *a.*

ARDEATINE, *voie*. XVII. 419. *b.*

ARDENNES, (*forêt des*) étymologie & ſignification du mot *ardennes*. VIII. 132. *b.* — *Voyez* ARDUENNENSIS.

ARDENS, *mal des ardens*, (*Médec.*) IX. 921. *a.* Eſprits ardens, (*Chym.*) XVII. 286. *b.* — 288. *b.*

ARDENT, (*Miroir*) verre ardent. I. 623. *b.* Quelques auteurs croient que les anciens connoiſſoient les miroirs concaves. Paſſages qui prouvent que les effets des verres convexes étoient connus des anciens. Pourquoi la propriété qu'ont les verres convexes de groſſir les objets, leur a échappé. *Ibid.* 624. *a.* Grandeur de l'arc que doit contenir le verre ou le miroir ardent. Les grands miroirs produiſent de plus grands effets, & brûlent à une plus grande diſtance que les petits. Les miroirs de bois doré ou faits d'autres matieres polies peuvent brûler. Miroirs ardens d'Archimede & de Proclus. Ce qui rend douteux les effets qu'on leur a attribués. *Ibid. b.* Comment Deſcartes a attaqué l'hiſtoire d'Archimede, & comment M. Dufay a répondu au raiſonnement de Deſcartes. *Ibid.* 625. *a.* Deſcription du miroir polygone & à pluſieurs plans qu'employa Archimede, ſelon Tzetzes, poëte grec, du douzieme ſiecle. Miroir à-peu-près ſemblable, fait par M. de Buffon, qui a brûlé à deux cens pieds de diſtance. Effets merveilleux de divers miroirs ardens rapportés dans cet article. Celui de Tſchirnhauſen. *Ibid. b.* Ceux de Villette, ouvrier françois de Lyon. Effets du miroir ardent de l'Académie. Lentille convexe de Tſchirnhauſen. *Ibid.* 626. *a.* Ses effets. Les rayons de la lune ramaſſés ne donnent pas le moindre degré de chaleur. Lentilles d'eau glacée. Un miroir ardent a moins d'efficace dans les grandes chaleurs, que dans les chaleurs ordinaires; & dans celles-ci, moins qu'après une grande pluie. Cauſes de ces phénomenes. Maniere de conſtruire un miroir ardent avec des feuilles d'or. *Ibid. b.* & avec un grand nombre de morceaux quarrés de verre. Moyen facile d'avoir un miroir brûlant, dont le foyer ſoit derriere lui à une diſtance donnée. Effets de la diſpoſition de deux miroirs paraboliques placés à une grande diſtance l'un vis-à-vis de l'autre, ſi le foyer de l'un étoit occupé par un corps bien chaud. L'effet ſera produit à une beaucoup plus grande diſtance, ſi les miroirs ſont ſphériques.

D'où

D'où vient cette différence. Affoibliſſement des rayons cauſé par une glace plane interpoſée entre les miroirs paraboliques. *Ibid.* 627. *a.* De la paille allumée entre les deux miroirs, en diminue beaucoup l'action; mais un vent violent ne la diminue pas ſenſiblement. Autre expérience qui montre l'affoibliſſement des rayons d'un charbon, lorſqu'ils paſſent au travers du verre. Image réfléchie d'une chandelle placée au foyer d'un miroir parabolique. Expériences faites ſur un miroir elliptique. Utilités qu'on pourroit tirer des obſervations précédentes, pour échauffer une ſerre deſtinée aux plantes, & pour donner aux plaques de cheminée une forme plus propre à renvoyer la chaleur. *Ibid. b.*

Ardent, miroir, pierre dont les anciens faiſoient des miroirs ardens. VIII. 137. *b.* Eſpece de jaſpe qu'on peut employer au même uſage. 138. *a.* Deux manieres de faire les miroirs ardens métalliques. X. 570. *a, b.* Du foyer de ces miroirs. VII. 262. *b.* Phénomene de l'étain expoſé au foyer d'un miroir ardent. VI. 7. *b.* Son effet ſur le fer. 497. *b.* Pourquoi un miroir enduit de noir brûle moins qu'un autre: pourquoi les miroirs brûlent mieux en hiver qu'en été. 601. *b.* La lumiere de la lune ne produit aucune chaleur dans un miroir ardent. 602. *a.* Tous les corps ſont vitreſcibles par l'action du feu concentré par un miroir ardent. XVII. 362. *a.*

ARDENTE, *chambre ardente*, (*Juriſp.*) III. 47. *b.*

ARDENTE, *fievre*, (*Médec.*) VI. 723. *a, b.* Pourquoi les perſonnes phlegmatiques ne ſont pas ſujettes à ces fievres. VII. 325. *a.*

ARDER *ou* ARDRA, (*Géogr.*) *voyez* ANDRA & ASSEM.

ARDICÈS de Corinthe, peintre. XII. 270. *b.*

ARDOISE, (*Minéralog.*) uſage qu'en ont fait les anciens. Elle eſt tendre au ſortir de la terre. Elle n'eſt autre choſe qu'une terre plus dure qu'une autre. Plus on creuſe, plus on la trouve dure & ſeche. I. 628. *a.* Comment elle eſt diſpoſée dans la carriere. Nos plus fameuſes carrieres ſont dans la province d'Anjou, & aux environs d'Angers. Autres carrieres connues. Repréſentations de poiſſons & de plantes dans certaines ardoiſes. C'eſt avec de grands riſques par rapport à la fortune, qu'on entreprend de travailler une carriere d'ardoiſe. Deſcription de ce travail. *Ibid. b.* Diverſes qualités d'ardoiſe. *Ibid.* 631. *b.* Les ardoiſes conſidérées ſelon leurs échantillons. *Ibid.* 632. *a.*

Ardoiſe, bancs d'ardoiſe. II. 53. *a.* Origine des ardoiſes ſelon quelques naturaliſtes. XIV. 767. *b.* Diſpoſitions des lits d'ardoiſe. 768. *a.* Diviſion des quartiers d'ardoiſe. IV. 133. *b.* Différentes ſortes d'ardoiſes déſignées par les noms ſuivans, *Pierre d'Hibernie*. VIII. 200. *a. Lavagna*. IX. 308. *a. Pierre de Caen*. Carrieres aux environs de la ville d'Angers, dont on fait de l'ardoiſe pour couvrir les bâtimens. Uſage qu'en faiſoient les anciens. IX. 812. *a.* Eſpece d'ardoiſe nommée *chat*. III. 236. *b.* Inſtrumens pour la fabrication des ardoiſes, nommés *alignouet*, I. 264. *b.* & *chaput*. III. 183. *a.* Couvertures en ardoiſe. *Suppl.* II. 648. *a. Voyez* les planches d'ardoiſerie, vol. VI. des planch. vers la fin.

ARDSCHIR I, roi de Perſe. *Voyez* BAHAMAN.

ARDSCHIR II, ſurnommé *Babegan*, (*Hiſt. de Perſe*) fut le premier roi de la quatrieme dynaſtie. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 541. *b.*

ARDSCHIR III, ce prince, fils de Schirouïk, que nous prononçons Siroès, ne fit que paroître ſur le trône. Sa défaite par Scheheriat ſon général. Signification du mot *Ardſchir*.

ARDUENNENSIS ſylva & pagus, (*Géogr. du moy. âge*) étendue de la forêt des Ardennes. Forêt qui en conſerve aujourd'hui le nom. Diverſes obſervations ſur le pays où elle étoit ſituée. Inſcriptions qui prouvent le culte qu'on y rendoit à Diane. Evénemens qui le rendent remarquable. Comté des Ardennes; monaſtere que Sigebert, roi d'Auſtraſie, y fonda. Autres lieux compris dans ce pays. Abbayes de Prum & de Saint-Hubert. *Suppl.* I. 543. *a, b.*

AREALU, (*Botan.*) eſpece de figuier du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. Uſages qu'on en retire. Adoration que lui rendent les gentils du Malabar. Erreur de Linnæus. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 543. *b.* 544. *a, b.*

Aréalu du Malabar: en quoi il differe du figuier de Java, nommé *Antsjac*. *Suppl.* I. 471. *b.*

AREBO *ou* ARBON, (*Géogr.*) place de commerce au royaume de Benin en Afrique. Deſcription de cette ville. Les Hollandois y poſſedent un comptoir. *Suppl.* I. 544. *b.*

ARECA, (*Mat. médic. Botan.*) eſpece d'arbre qui croît ſur la côte du Malabar, & en général dans l'Inde. Sa deſcription. Ses différens noms. Subſtance appellée *cachou*, qu'on fait avec le ſuc de ſon fruit. *Suppl.* I. 544. *b.*

ARECA, (*Botan.*) arbre qui fournit le cachou: ſes autres noms: ſa deſcription. II. 506. *b.* Celle de ſon fruit: uſages qu'en ſont les Indiens. 507. *a.* XI. 191. *b.* Si l'on mâche l'arec verd, il cauſe une eſpece de vertige & d'ivreſſe. *Ibid. b.*

ARECA-AMBEL, eſpece de plante. *Suppl.* I. 339. *a.*

ARECA, (*Géogr.*) iſle d'Aſie dans le golfe Perſique.

AREK, (*Botan.*) genre de palmier des Indes. Hiſtoire naturelle de ſept eſpeces renfermées ſous ce genre. Premiere eſpece, *arek*. Ses autres noms. Ceux du fruit qu'il porte. Deſcription de cet arbre. Ses qualités. Uſages qu'on en retire. Maniere d'en manger le fruit. Son goût & ſes propriétés. Service de l'arek, uſage de politeſſe dans les viſites. *Suppl.* I. 546. *b.* Eſpece de chaux qui ſe mange avec l'arek. Différentes manieres de préparer ce fruit. Danger d'en faire uſage toute la journée, à la maniere des Indiens. Remede aux maux qu'il peut cauſer. Uſages médicinaux & autres qu'on tire des différens produits de l'arbre. *Ibid.* 547. *a.* Expreſſions ſymboliques que les Indiens forment en coupant diverſement les fruits de l'arek. Culture de cet arbre. Récolte du fruit. Maniere de le conſerver. *Ibid. b.* Uſage que les Indiens font des pierres d'arek. Eſpeces de bezoards végétaux. Variétés de cette plante. Erreurs de Linnæus. Deuxieme eſpece: *hoea-nywel*. Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où on la trouve. Ses uſages. *Ibid.* 548. *a.* Troiſieme eſpece: *mabock*. Sa deſcription & ſon uſage. Quatrieme eſpece: *hena-hena*. Ses autres noms. Caracteres qui la diſtinguent de l'arek commun. Lieux où croît cet arbre. Qualités de ſon bois. Uſages qu'on tire de ce bois & du fruit. *Ibid. b.* Cinquieme eſpece: *huda-keker*. Lieux où croît cet arbre. Ses différens noms. Deſcription, qualités & uſage. Variété de cette eſpece. Sixieme eſpece: *opoſſy*. Ses autres noms. Sa deſcription. *Ibid.* 549. *a.* Ses qualités & uſages. Septieme eſpece: *Jaleyt*. En quoi elle differe de la précédente. Uſage qu'on en tire. *Ibid. b.*

ARENA, (*Antoine*) poëte. XV. 406. *b.*

ARENE, (*Hiſt. nat.*) diſtinguée du gravier & du ſable calcinable, entre leſquels elle tient le milieu. Sa formation. I. 632. *a.* Diviſion de l'arene, en foſſile, fluviatile & marine. *Ibid. b.*

ARENE, (*Hiſt. anc.*) partie de l'amphithéatre des Romains. Pourquoi elle étoit couverte de ſable. Sable d'or dont la fit couvrir Néron. I. 632. *b.*

ARÉOLE, (*Anat.*) cercle coloré qui entoure le mammelon. Tubercules qu'on y remarque. Humeur qu'on en exprime. I. 632. *b.*

ARÉOLE. (*Anat.*) Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 549. *b.*

Aréole des mammelles. *Suppl.* IV. 839. *b.* Couleur de ce cercle. X. 1. *b.* 5. *b.*

ARÉOLE, poids de l'aréole des Romains. VII. 832. *b.*

ARÉOMETRE, inſtrument qui ſert à meſurer la denſité ou la peſanteur des fluides. Deſcription de l'aréometre ordinaire. I. 632. *b.* Principe ſur lequel cet inſtrument eſt conſtruit. Aréometre de l'invention de M. Homberg. Son uſage. Table conſtruite à l'aide de cet inſtrument, qui montre, tant pour l'été que pour l'hiver, les différentes peſanteurs ſpécifiques des fluides, dont l'uſage eſt le plus ordinaire en chymie. Autre méthode pour connoître le degré de peſanteur d'un fluide, *Ibid.* 633. *a.* préférée par M. Muſchenbroeck à toute autre. Imperfections de l'aréometre de M. Homberg. Pourquoi une barque chargée en mer, enfonce davantage en paſſant en eau douce. Pourquoi l'on voit quelquefois des iſles flottantes. L'exemple de l'aréometre fait voir qu'il n'eſt pas beſoin pour ſurnager que le corps flottant ſoit d'une matiere plus légere que l'eau. *Ibid. b.* Précaution à prendre dans la conſtruction & l'uſage de l'aréometre. *Ibid.* 634. *a.*

Aréometre. *Voyez* PESE-LIQUEUR, BALANCE HYDROSTATIQUE.

ARÉOPAGE, (*Hiſt. anc.*) ſénat d'Athenes: d'où lui vient ce nom. La Grece n'a point eu de tribunal plus renommé. C'eſt le premier qui ait eu droit de vie & de mort. Comment la juriſdiction de ce corps s'étendit peu-à-peu. Etendue de ſon autorité & de ſes fonctions. I. 634. *a.* Comment cette cour déchut depuis Périclès. Les auteurs ne s'accordent point ſur le nombre des juges qui compoſoient l'aréopage. Il ſubſiſtoit neuf cens quarante-un ans avant Solon. Du lieu & du tems de ſes audiences. Il proſcrivoit l'éloquence des plaidoyers. Comment les aréopagites donnoient leurs ſuffrages, & les recueilloient. *Ibid. b.*

Aréopage. *Suppl.* I. 673. *a.* Sénat de l'aréopage. IX. 856. *b.* Comment on tiroit au ſort ceux qui devoient compoſer ce tribunal. Nombre des aréopagites. XII. 635. *a.* Toît de l'aréopage. IX. 804. *a.* Eſpeces de ſieges ſur leſquels on faiſoit aſſeoir l'accuſateur & l'accuſé. VIII. 632. *b.* Serment que faiſoient ſur l'autel des furies ceux qui paroiſſoient devant ce tribunal. VII. 383. *a.* Maniere de plaider devant l'aréopage. VI. 273. *a.* XII. 147. *a. Suppl.* I. 814. *b.* 816. *a.*

ARÉOPAGITES, portrait qu'Iſocrate a tracé de ces hommes merveilleux, & du bon ordre qu'ils établirent dans Athenes. I. 634. *b.* Vertus de ces magiſtrats. Jugemens célebres qu'ils ont rendus. Obſervations ſur Denis l'aréopagite. Mémoires à conſulter. *Ibid.* 635. *a.*

AREQUE, (*Botan.*) *voyez* ARÉCA.

ARÉQUIPA, ville du Pérou: volcan près de ce lieu. XVII. 444. *a.* — 445. *b.*

ARETA, (*Géogr.*) petit pays d'Aſie, dans la Paleſtine, ſous l'empire Turc. Ses bornes: ſes habitans. Obſervations ſur les émirs de cette contrée. *Suppl.* I. 550. *a.*

ARÉTAS I, (*Hiſt. des Arabes*) chef ou roi d'une tribu des

Arabes Nabatées. Ses démêlés avec les Juifs. *Suppl.* I. 550. *a.*

ARÉTAS II, autrement Énée, ſucceſſeur d'Arétas I. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 550. *a.*

ARÊTE, (*Ichthy.*) partie du corps des poiſſons. I. 635. *b.*

ARÊTE, terme employé dans la coupe des pierres. I. 635. *b.*

ARÊTE, terme de chapelier, de diamantaire, de planeur. I. 636. *a.*

ARÊTES, (*Maréch.*) maladie du cheval. Son traitement. I. 636. *a.*

Arêtes, voyez ſur cette maladie des chevaux. V. 212. *a.*

ARETÉE, médecin. X. 279. *b.* 280. *a.* Sa phyſiologie. I. 412. *b.* *Suppl.* IV. 346. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 502. *b.*

ARÉTHUSE, (*Myth.*) fontaine de la preſqu'iſle d'Ortygie. Métamorphoſe de la nymphe Aréthuſe en fontaine. Prétendu mêlange des eaux de l'Alphée, fleuve du Péloponneſe avec celle de l'Aréthuſe en Sicile. I. 636. *a.*

Aréthuſe, article ſur cette fontaine. *Suppl.* IV. 191. *b.* Sur quoi eſt fondée la fable des amours de cette fontaine avec l'Alphée. I. 297. *b.* VI. 869. *a.* XV. 767. *b.*

ARÉTHUSE, (*Géogr.*) quatre fontaines de ce nom. *Suppl.* I. 550. *b.*

ARÉTIN, (*Guy*) d'Arezzo, inventeur des notes de muſique. XI. 249. *a.* Additions qu'il fit à l'ancien ſyſtême. XV. 781. *a.* Sa maniere de ſolfier. *Suppl.* IV. 805. *b.* Inconvénient de ſa méthode. VII. 458. *a.* *Voyez* les planch. vol. VII. article MUSIQUE, planch. 5 *bis*.

ARGALUS, (*Hiſt. de Lacédém.*) ſucceſſeur d'Amiclès au trône de Sparte. *Suppl.* I. 550. *b.*

ARGANETE, (*Art milit. des anc.*) ſorte de baliſte. *Voyez* planch. 10 de l'art militaire. *Supplément.*

ARGATA, *chevalier de l'* (*Hiſt. mod.*) ou *chevalier du dévidoir*. I. 636. *b.*

ARGÉENS, (*Hiſt. anc.*) repréſentations d'hommes que les veſtales jettoient dans le Tibre. Obſervations ſur cette cérémonie & ſur ſon origine. I. 636. *b.*

ARGEMA, (*Chir.*) ulcere du globe de l'œil. Ce qu'il y a de fâcheux dans ces maladies. Maniere de les traiter. I. 637. *a.*

ARGENT, (*Métall.*) état dans lequel on le trouve dans les mines. Argent en cheveux, en filets, en végétation, en feuilles, en lames. Mines où l'argent eſt renfermé dans la pierre. Diverſes couleurs que ce métal reçoit dans d'autres mines. Celle qu'on appelle *mine d'argent rouge*. Mines qui ſe trouvent dans la généralité de Paris & Iſle de France, & dans d'autres provinces de ce royaume. I. 637. *b.* Deſcription de la mine d'argent de Salſebéryt en Suede, & de tout ce qu'elle renferme de merveilleux. Détails ſur les mines du Potoſi en Amérique. Malignité des vapeurs qui s'en exhalent. Combien elles ſont funeſtes aux ouvriers. *Ibid.* 639. *a.* On ne trouve les mines d'argent les plus riches, que dans les endroits froids de l'Amérique; telle étoit ſur-tout autrefois la température du Potoſi. Corvée à laquelle ſont obligés les Indiens, pour le travail des mines. Autres mines découvertes depuis quelques années en Amérique. Il y a, à ce qu'on dit, en Saxe & dans le pays d'Hanovre beaucoup de mines d'argent. Mines d'argent corné. *Ibid.* 640. *a.* Mines d'argent rouge. Mines blanches & griſes. Comment on tire l'argent du minerai qui le contient. *Ibid.* *b.* Le titre de l'argent le plus pur eſt de douze deniers. Comment on s'y prend pour monter le titre de l'argent en le rafinant. L'argent en chymie s'appelle *luna*. Comment ſe fait la teinture d'argent. *Ibid.* 641. *a.* Vertus qu'on lui attribue en médecine. Converſion de l'argent en cryſtal. Pierre infernale d'argent. Chaux d'argent. Lune cornée. La maniere de ſéparer l'argent d'avec la mine, eſt la même pour en ſéparer l'or. L'argent eſt après l'or, le métal le plus fixe. Expériences qui le prouvent. L'argent eſt après l'or, le plus ductile des métaux. *Ibid.* *b.*

Argent. Analogie entre le plomb & l'argent. XII. 775. *b.* Différentes mines d'argent. IX. 737. *b.* Celles de l'Attique. *Suppl.* I. 691. *a.* Mines d'argent arſénicales. 580. *a.* Mine de la province de Cardigan en Angleterre. *Suppl.* II. 236. *b.* Mines de Kongsberg en Norwege. *Suppl.* III. 689. *a.* Maſſes d'argent appellées *pignes* en Amérique. XII. 614. *b.* Mines d'argent appellées *mulato*, *négrillo* & *paco*, en Amérique. Voyez ces mots. Mines d'Afrique. *Suppl.* I. 194. *a.* Du minerai le plus riche du Chili & du Pérou. XII. 789. *a.* Mine d'argent rouge. X. 541. *a.* Vol. VI des planch. Cryſtalliſations mathém. planch. 3. Mine cuivreuſe qui contient beaucoup d'argent. *Suppl.* III. 2. *a.* Mines d'argent en Alſace. I. 299. *a*, *b.* Près d'Ilkuſch en Pologne. VIII. 555. *a.* A Joochims-Thal en Bohême. 866. *a.* L'argent ne ſe trouve qu'accidentellement dans la mine du cobalt. III. 557. *a.* Argent minéraliſé avec le ſoufre. X. 541. *a.* — Du traitement de la mine. X. 433. *b.* Vol. VI. des planch. article *Métallurgie*. Eſſai par lequel on peut s'aſſurer de la quantité d'argent contenue dans une mine. IX. 738. *b.* Maniere de traiter en grand les mines d'argent. *Ibid.* Uſage du mercure dans ces opérations. X. 374. *a.* Moyen dont on ſe ſert dans pluſieurs pays pour tirer l'argent de ſon minerai. I. 314. *b.* Matte de plomb & d'argent. X. 207. *a.* Du traitement des mines de cuivre qui contiennent de l'argent. 433. *a.* IV. 544. *a*, *b.* Opération de ſéparer l'or de l'argent. 581. *a*, *b.* — Affinage de l'argent. I. 160. *a.* Des cémentations pour purifier l'argent. II. 811. *a*, *b.* — Alliage de l'argent avec d'autres métaux. I. 283. *b.* Comment on exprime ſes degrés d'alliage. 286. *a.* — La calcination de l'argent ne paroît pas abſolument impraticable. II. 543. *b.* Du raffinage de ce métal. V. 993. *a.* Remarque ſur l'indiſſolubilité de l'argent par l'eau régale. XIII. 911. *b.* L'or & l'argent ſe diſſolvent l'un l'autre. VI. 915. *b.* — Des eſſais de l'argent: ces eſſais demandent beaucoup plus d'attention & de ſoin que ceux d'or. XI. 526. *b.* *Voyez* ſur cette opération l'article ESSAI. V. 983. *a*, *b.* Du titre de l'argent. XVI. 361. *b.* L'argent fin ne peut ſe trouver exactement au titre de douze deniers. XI. 526. *b.* Lumiere que donne l'argent en bain, quand il perd ſa fluidité. V. 268. *b.* Argent en barres. *Suppl.* I. 814. *a.* Moyen de faire de la poudre d'argent. XVII. 100. *b.* Maniere de le blanchir. II. 272. *b.* 274. *b.* XV. 392. *a.* Variations dans la valeur & l'abondance de l'argent. X. 645. *a*, *b.* 646. *a.* L'argent avant que d'être en monnoie avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit employé. Comment & par quelle raiſon ce métal a été employé à faire de la monnoie. X. 646. *b.* De la proportion entre l'or & l'argent: quelle elle étoit anciennement. X. 651. *a*, *b.* Le ſouverain ne doit pas la fixer. 647. *b.* Proportion entre ces deux métaux dans les pays de commerce. III. 129. *b.* Conſultez encore ſur l'argent l'*article* LUNE.

ARGENT, (*Econ. polit. Comm.*) on déſigne par ce mot toutes les eſpeces de ſignes de la richeſſe, courans dans le commerce. Valeur de l'argent conſidéré comme ſigne. Le prince a le droit de la fixer. I. 541. *b.* Une grande quantité d'or & d'argent eſt toujours favorable, lorſqu'on les regarde comme marchandiſe; mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on les regarde comme ſignes. Combien les Eſpagnols s'abuſerent lorſqu'ils fonderent leur opulence ſur les mines de l'Amérique. M. de Monteſquieu cité ſur ce ſujet. *Ibid.* 642. *a.* Ce qui réſultera néceſſairement de la trop grande abondance de l'or & de l'argent dans le commerce. Cette trop grande abondance qui anéantiroit l'uſage de l'argent dans le commerce, eſt encore extrêmement éloignée. *Ibid.* *b.* Défenſes de déformer ou altérer l'argent monnoyé en France. Libre entrée & ſortie de cet argent. Définitions du mot *argent* joint à diverſes épitheres qui indiquent ſes différens rapports, caracteres & uſages. *Ibid.* 643. *a.*

ARGENT, (*Econom. polit. Finan. Comm.*) étymologie du mot *pecunia*. IX. 177. *a.* *Voyez* les articles INTÉRÊT, ESPECES & MONNOIE.

ARGENT, (*Blaſon*) maniere de le repréſenter. Vertus dont il eſt le ſymbole. *Suppl.* I. 551. *a.*

Argent, en blaſon. *Voyez* auſſi *Suppl.* III. 916. *b.*

ARGENTAN, (*Géogr.*) ville de la baſſe Normandie. Sa ſituation. Sieges de juſtice qui y ſont établis. Egliſes & fondations religieuſes qu'on y trouve. Ses manufactures. Titre qu'elle porte. *Suppl.* I. 551. *a.*

ARGENTER, l'argenture ſur les métaux differe totalement de l'argenture ſur les autres matieres.

Manieres d'argenter ſur fer ou ſur cuivre. I. 643. *b.* On renvoie à l'article *Dorure* l'argenture des métaux, ſur bois, ſur toile, &c. Comment on déſargente une piece. *Ibid.* 644. *b.*

Argenter. Papier argenté. XI. 861. *b.* Argenture à froid d'une piece de laiton. IX. 741. *a*, *b.*

ARGENTEUIL, (*Géogr.*) gros bourg à deux lieues de Paris. Sa population. Son commerce. Carrieres de plâtre dans les environs. Seigneurs d'Argenteuil. Autre bourg de ce nom en Bourgogne. *Suppl.* I. 551. *a.*

ARGENTIERS, chez les Athéniens & chez les Romains. 233. *a*, *b.*

ARGENTINE, (*Botan.*) plante qui doit être rapportée au genre des *pentaphylloïdes*. Sa deſcription. Lieux où elle ſe trouve. Analyſe de cette plante. Ses uſages en médecine. I. 645. *a.* — *Voyez* PENTAPHYLLOÏDES.

Argentine, théatre ainſi nommé à Rome. Plan, coupe & élévation de cet édifice. X. vol. des pl. article *Théatres*.

ARGENTON, bourg ſur la côte de Bretagne. Écueil vis-à-vis de ce bourg. VII. 222. *b.*

ARGENTRÉ, (*Bertrand d'*) ſavant du ſeizieme ſiecle. XVII. 361. *b.*

ARGENTUM muſicum, (*Métall.*) I. 889. *b.*

ARGILE, (*Hiſt. nat.*) caracteres de cette terre. Uſages auxquels elle ſert communément. Diverſes couleurs d'argille. Abondance de cette terre. Elle forme, ſelon M. de Buffon, une des principales couches du globe terreſtre. Comment ſe ſont formées les argilles, ſelon cet auteur. I. 645. *b.* Le ſable peut, avec le tems, produire l'argille; & celle-ci, en ſe diviſant, acquiert les propriétés d'un véritable limon. Preuves de cette théorie. L'argille peut devenir du caillou & du véritable

verre, & le verre & le caillou redevenir argille. *Ibid.* 646. *a.* Obſervations qui prouvent cette derniere aſſertion par rapport au caillou. Ce qui arrive au caillou arrive au ſable. Comment le verre ſe décompoſe pour devenir argille. Par tout ce qui précede, il eſt évident que les glaiſes, les argilles & les ſables ont été formés par des ſcories & des écumes vitrifiées du globe terreſtre. *Ibid. b.*

Argille. Comment les ſables ont pu former les argilles. II. 533. *b.* Expérience qui prouve que le ſable, & même le caillou & le verre exiſtent dans l'argille. *Ibid.* Tranſmutation du verre, ſable ou caillou en argille. 534. *a.* L'argille & le caillou ſont les deux termes des matieres vitrifiables. *Ibid. b.* Expérience par laquelle on tire du fer de l'argille. VI. 495. *b.* Effets du feu ſur l'argille & les terres argilleuſes. XVII. 364. *a. Suppl.* II. 53. *a. Suppl.* IV. 517. *b.* Caracteres & nature de l'argille : ſon uſage dans les verreries en glaces. 116. *a*, *b.* Sorte de terrein que l'argille peut fertiliſer. X. 133. *a.* Terres argilleuſes d'Angleterre : leurs qualités & propriétés. IV. 561. *b.* 562. *a.* de l'argille de Gentilli. VII. 236. *a.* Argille marneuſe. *Suppl.* III. 851. *a.* 854. *a.* Préparation de l'argille pour les fourneaux. 235. *b.* Sur l'argille, *voyez* l'article GLAISE.

ARGINEUSES, (*Géogr.*) iſles de ce nom, à la vue deſquelles les Athéniens vainquirent les Lacédémoniens. *Suppl.* I. 551. *b.*

ARGO, (*Myth.*) vaiſſeau qui tranſporta en Colchide, l'élite de la jeuneſſe grecque. Les critiques ſont partagés ſur l'origine de ce nom. Ovide appelle ce navire *ſacram argum*; il eſt auſſi nommé *loquax*. A qui il fut conſacré. Son changement en conſtellation. Forme de ce bâtiment. Les Argonautes le porterent ſur leurs épaules, depuis le Danube juſqu'à la mer Adriatique. Pourquoi l'on a feint que ce vaiſſeau rendoit des oracles. I. 647. *a.*

Argo, voyez ſur ce ſujet. XI. 58. *b.* 683. *b.* XVI. 808. *b.* XVII. 453. *b.*

ARGO, (*Aſtron.*) conſtellation. I. 647. *b.*

ARGO, *navire d'*, XI. 59. *a.* Étoiles de cette conſtellation qui ont diſparu. VI. 63. *b.*

ARGOLI, (*André*) ſes ouvrages. XV. 831. *b.*

ARGOLIDE, *Argos* ou *Argides*, (*Géogr.*) royaume du Péloponneſe. Ses bornes. Ses principales villes. Révolutions de ce royaume. Son état préſent. *Suppl.* I. 551. *b.*

ARGONAUTES, (*Myth.*) leur nombre. Les principaux d'entr'eux. Leur voyage. Tems de leur expédition. Divers ſentimens ſur l'objet de ce voyage, & ſur ce qu'on doit entendre par la toiſon d'or que les Argonautes allerent enlever en Colchide. I. 647. *b.*

ARGONAUTES, hiſtoire de leur expédition. *Suppl.* III. 506. *b.* Deux de leurs compagnons nommés *Acaſte*. *Suppl.* I. 104. *a.* & *Admete*, 170. *a.* Conſtructeur de leur navire. 553. *a.* Du tems de leur expédition. *Suppl.* IV. 190. *a.* Culte qu'ils rendirent aux divinités marines avant leur expédition. X. 365. *a.* Lieu d'où ils partirent. XVII. 453. *b.* Les Argonautes dirigés par Minerve. X. 545. *a.* Ce qui leur arriva près des roches Cyanées. IV. 584. *b.* Prétendu voyage qu'on leur attribue. *Suppl.* I. 347. *a*, *b.* Explication de la fable des Argonautes, ſelon les chymiſtes. III. 421. *Suppl.* III. 506. *b.* Explication de celle de la toiſon d'or, qui fut l'objet de leur expédition. XVI. 385. *b.* Poëme d'Orphée ſur les Argonautes. *Suppl.* IV. 187. *b.* *Voyez* JASON.

ARGONAUTIQUE, (*Hiſt. Litt. & Crit.*) nom d'un poëme épique d'Apollonius de Rhodes. Obſervations ſur cet ouvrage. Son éloge. L'expédition des Argonautes, chantée par divers poëtes romains. *Suppl.* I. 551. *b.*

ARGONE, (*Dom Bonaventure d'*) *Suppl.* III. 167. *a.*

ARGOS, (*Géogr. Hiſt. anc.*) ville du Péloponneſe, aujourd'hui *Naupalia*. Ses anciens noms. Citadelle qui la défendoit. Hiſtoire des rois d'Argos. Obſervations ſur les Argiens. *Suppl.* I. 551. *b.* & 552. *a*, *b.*

ARGOS, *royaume d'*, XIV. 420. *a.* Son fondateur. *Suppl.* III. 569. *b.* Droit des Héraclides ſur ce royaume. VIII. 140. *b.* Temple & culte de Junon chez les Argiens. VIII. 157. *b.* IX. 60. *a.* XVI. 73. *b.* Fête en ſon honneur. XVI. 406. *b.* 411. *a.* Fête célébrée à Argos en l'honneur des femmes de cette ville. VIII. 359. *b.*

ARGOS, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Abyſſinie. *Suppl.* I. 552. *b.*

ARGOTS, dans la taille des arbres. XV. 836. *b.*

ARGOULETS, (*Art. milit.*) eſpece de huſſards de l'ancienne milice françoiſe. Leurs armes. Uſages auxquels ils étoient employés. *Suppl.* I. 552. *b.*

Argoulets, ancien corps de troupe militaire. II. 781. *b.*

ARGOUX, (*Gabriel*) juriſconſulte. XVII. 368. *b.*

ARGUE, machine à l'uſage des tireurs d'or. Deſcription & uſage. I. 648. *a.*

Argue, tête d', XVI. 204. *b.* Deſcription de l'argue. X. vol. des pl. article *Tireur d'or*, pl. 1 & 2.

ARGUIN, *golfe d'*, VII. 733. *a.*

ARGUMENT, (*Rhét.*) comment on diviſe les argumens. Argument en forme. L'enthymême eſt l'argument le plus familier aux orateurs. Argumens intrinſeques ou artificiels, que l'orateur tire, ou de ſa propre perſonne, ou de celle de ſes auditeurs, ou du fonds même du ſujet. Argumens naturels ou extrinſeques que l'orateur trouve pour ainſi dire tout faits, comme les loix, les arrêts, &c.

Autre diſtinction d'argumens, relative aux trois genres de rhétorique. I. 648. *b.* Divers autres uſages du mot *argument* en littérature, en logique, en aſtronomie. *Ibid.* 649. *a.*

Argumens, lieux communs d'où ils ſe tirent. IX. 499. *a.*

ARGUMENT, (*Aſtron.*) c'eſt en général, la quantité de laquelle dépend une équation, une inégalité, une circonſtance quelconque du mouvement d'une planete. Quatorze inégalités du mouvement de la lune. Argument de la premiere équation dans le calcul de ce mouvement. Argument de la parallaxe. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUMENTATION, l'art de l'argumentation a perverti le ſens de la raiſon. XVII. 770. *b.*

ARGUN, (*Géogr.*) obſervations ſur cette riviere de la Tartarie orientale. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, (*Myth.*) fils de Phrixus, conſtruit le navire *argo*, &c. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, celui à qui Junon confia la garde d'Io. Explication de la fable d'Argus. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, petit-fils du précédent, ſuccéda à Apis, roi d'Argos. Les Grecs lui conſacrerent des autels après ſa mort. *Suppl.* I. 553. *a.*

ARGUS, ſur ce roi d'Argos, *voyez Suppl.* I. 552. *a.*

ARGUS, (*Hiſt. nat.*) on a donné ce nom, 1°. à des papillons diurnes; 2°. à certains coquillages; 3°. à un ſerpent de Guinée. *Suppl.* I. 553. *a*, *b.*

Argus, terme de fleuriſte. *Suppl.* I. 553. *b.*

ARGYLIENS, peuples, auſſi nommés *Tyrrhenes*. XVI. 787. *a.*

ARGYRASPIDES, (*Hiſt. anc.*) ſoldats macédoniens diſtingués par Alexandre. Ils faiſoient le ſecond corps de ſon armée. Oppoſition du ſentiment de Q. Curce à celui de Juſtin, ſur la nature de ces troupes. I. 649. *a.* Les capitaines d'Alexandre tâcherent à l'envi, après ſa mort, d'engager, dans leur parti, les Argyraſpides. *Ibid. b.*

ARHON, (*Géogr.*) montagne d'Afrique en Barbarie. Ses habitans. Productions du ſol. *Suppl.* I. 553. *b.*

ARIA, (*Muſiq.*) terme de poéſie & de muſique. But de l'aria. De ſa compoſition poétique. Deux parties qu'elle renferme. De la théorie muſicale de l'aria. Comment ſes deux parties doivent être chantées. Des répétitions des morceaux de ſentiment. Répétition de la premiere partie, ou *da-capo*. Quel en eſt le motif. Un trop ſévere aſſujettiſſement aux regles qu'a établies l'uſage, annonce la médiocrité du talent de l'artiſte. Un compoſiteur habile s'en affranchit, dès que la nature du ſujet l'exige. Ouvrage que le chanteur doit conſulter. Regles de goût qu'il doit principalement obſerver. *Suppl.* I. 554 & 555. *a.*

Aria, paſſions propres à être exprimées dans l'aria. *Suppl.* III. 826. *a*, *b.*

ARIA, (*Géogr.*) lieux auxquels les anciens Grecs donnerent ce nom. Ville du Japon, ainſi nommée. *Suppl.* I. 555, *a.*

Aria, contrée de l'ancienne Aſie, à l'orient de la Perſe, & au nord-oueſt de l'Inde. Il y avoit un lac, un fleuve & une ville de même nom. *Suppl.* I. 555. *a.*

ARIADNE, *ou* ARIANE, (*Myth.*) fille de Minos. Ses aventures. Pieces de théatre auxquelles cette fable a donné lieu. *Suppl.* I. 555. *a*, *b.*

ARIANISME, (*Hiſt. eccl.*) ſon origine. Sentimens d'Arius. Comment il les répandit. Progrès de l'arianiſme, malgré la vigueur avec laquelle il fut pourſuivi. I. 649. *b.* Cependant les Ariens, malgré leur nombre, virent bientôt la plus grande partie des évêques retourner à la foi catholique. Comment S. Grégoire de Nazianze répond aux Ariens, qui reprochoient aux Orthodoxes leur petit nombre.

L'arianiſme fut enfin abattu ſous le grand Théodoſe. Il ne s'éteignit en Eſpagne & en Afrique qu'environ l'an 660. Eraſme & Servet ſemblent avoir voulu le rétablir. Après la mort de celui-ci, on vit paroître à Geneve un nouveau ſyſtême d'arianiſme, I. 650. *a*, qui paſſa enſuite en Pologne, & dégénéra en ſocinianiſme. On accuſe Grotius de l'avoir favoriſé. L'arianiſme n'eſt toléré dans aucun pays chrétien. On le profeſſe ouvertement en Turquie. Nulle héréſie n'a été défendue & combattue avec plus de vigueur. *Ibid. b.*

Arianiſme, les erreurs de l'arianiſme condamnées par les conciles. XVII. 53. *a.* Doctrine des Ariens. IV. 101. *a.*

ARIBERT, fils de Clotaire II, (*Hiſt. de France*) roi d'une partie de l'Aquitaine. Obſervations ſur ſes enfans. *Suppl.* I. 555. *b.*

ARIC, roi de Suede, frere & collegue d'Eric IV. *Suppl.* II. 865. *a.*

ARICA, ville d'Amérique. Son commerce. I. 650. *b.*

ARICA, (*Géogr.*) port & ville de l'Amérique méridionale. Hiſtoire de cette ville. Sa ruine en 1605. Son état

préſent. Obſervations ſur la qualité du climat & la fécondité du ſol des environs. *Suppl.* I. 555. *b.*

ARICA, (*Géogr.*) nom latin de l'iſle d'Aldernay ou Aurigny, dans le canal de ſaint Georges. *Suppl.* I. 555. *b.*

ARICIE, (*Géogr.*) ville d'Italie dans le *Latium*. Forêt de ſon voiſinage qui fut appellée du nom de bois ſacré. Etat préſent de cette ville. *Suppl.* I. 555. *b.*—*Voyez* l'article ſuivant.

ARICIE, (*Hiſt. poét.*) princeſſe du ſang royal d'Athenes, & reſte malheureux de la famille des Pallantides, ſur qui Théſée uſurpa le royaume. Elle donna ſon nom à la ville & à la forêt dont il eſt parlé dans l'article précédent. Obſervation ſur le temple de Diane qui fut élevé dans cette forêt, & ſur le prêtre de ce temple. Fête qu'on y célébroit. *Suppl.* I. 556. *a.*

ARICINA, (*Myth.*) ſurnom de Diane. Origine du culte qu'on lui rendoit ſous ce nom. Prêtre qui y préſidoit. Fête qui lui étoit conſacrée. I. 650. *b.*

ARICOURI, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique méridionale dans la Guiane. Mœurs, uſages, religion de ce peuple. *Suppl.* I. 556. *a.*

ARIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques, ſectateurs d'Arius, qui vivoit dans le quatrieme ſiecle. Leurs dogmes. Leur condamnation par le concile d'Alexandrie. Diviſion de cette ſecte en diverſes branches. Semi-Ariens. Diverſes confeſſions de foi des Ariens. I. 651. *a.*

Ariens, doctrine des Ariens & leurs efforts contre les orthodoxes. IV. 101. *a.* Divers noms qu'ils reçurent : leurs diviſions entr'eux. I. 488. *b.* *Voyez* les diverſes branches d'ariens, aux articles, ACACIENS, ANOMÉENS, EUDOXIENS, EUSÉBIENS, PORPHYRIENS, EUNOMÉENS, EXOCIONITES, AÉTIENS, PSATYRIENS, SEMI-ARIENS, HÉTÉRUSIENS, & URSACIENS. Sentimens de charité & de tolérance envers les Ariens, exprimés dans un paſſage de Salvien, prêtre de Marſeille. VIII. 159. *a.*

ARIETTE, de l'ariette dans l'opéra. XII. 825. *a.*

ARIMANE, (*Philoſoph. des Mages*) *Voyez* OROSMADE.

ARIMASPES, (*Hiſt. anc.*) raiſon de croire que ces peuples n'ont jamais exiſté. Diodore de Sicile eſt le ſeul qui aſſure qu'ils formoient un corps de nation du tems de Cyrus, roi de Perſe. Service important qu'ils rendirent à ſon armée. Autres auteurs qui en ont parlé. Conjectures ſur l'origine du nom qu'ils portoient, qui ſignifie *borgne* ou qui n'a qu'un œil. *Suppl.* I. 556. *b.*

ARION, (*Hiſt. poét.*) célebre muſicien & poëte grec de la ville de Méthymne de l'iſle de Lesbos. Ses aventures. *Suppl.* I. 557. *a.*

ARIOSTE, (*Louis*) précis de la vie de ce poëte : ſon caractere : obſervations ſur ſon poëme de Roland le furieux. XIV. 1. *a*, *b.*—3. *b.* *Suppl.* IV. 432. *b.* Parallele de ce poëme avec la Jéruſalem délivrée du Taſſe. XV. 555. *b.* De ſes contes. *Suppl.* II. 569. *b.*

ARISTAGORAS, (*Hiſt. anc.*) fils de Melpagoras, gendre & couſin d'Hiſticé, ſouverain de Milet. Guerres qu'il entreprit & ſoutint contre les Perſes. Sa défaite & ſa mort. Autres perſonnages de ce nom. *Suppl.* I. 557. *a.*

ARISTANDRE de Telmeſſe. XVI. 51. *b.*

ARISTARQUE, (*Hiſt. & Littér.*) ſignification littérale de ce mot. Acception commune. De ce nom viennent les titres de quelques livres de critique. Ce nom ne ſe prend point en mauvaiſe part comme celui de Zoïle. I. 651. *b.*

Ariſtarque, célebre grammairien. Obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XIV. 603. *a*, *b.* Edition qu'il donna de l'Iliade d'Homere. XII. 817. *a.*

Ariſtarque, philoſophe de Samos. XIV. 599. *b.* 600. *a.* Son aſtronomie. I. 786. *b.*

Ariſtarque, poëte tragique de Tegée. XVI. 5. *a.*

ARISTHÉE, (*Myth.*) prodiges qu'on lui attribue. XIII. 407. *a.*

Ariſthée, auteur d'un livre qui nous donne l'hiſtoire de la verſion des ſeptante. XV. 66. *a*, *b.*

ARISTIDE Athénien : impoſition qu'il mit ſur toute la Grece. VIII. 603. *a.* Aventure qui lui arriva dans l'aſſemblée du peuple le jour de ſon banniſſement par l'oſtraciſme. XI. 693. *b.*

Ariſtide de Thebes, obſervations ſur ce peintre & ſes ouvrages. XII. 256. *b.*

ARISTIPPE, hiſtoire de ce philoſophe & de ſa philoſophie. IV. 604. *a*, *b.* Obſervations ſur ſa patrie. XVI. 263. *b.* Différence entre ſa morale & celle d'Epicure. XVII. 458. *a.* Lettres qu'il a écrites, l'une à Antiſthene, IX. 412. *a.* l'autre à ſa fille Arete, lorſqu'il étoit ſur le point de mourir. *Ibid. b.*

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs*) autrement appellée *Judas* & ſurnommé *Philellen*, fils d'Hircan & petit-fils de Simon Machabée, grand-prêtre & roi des Juifs. Il ne régna qu'un an, pendant lequel il fit mourir ſa mere en priſon, & ſon frere par un effet de la fourberie de quelques-uns de ſes courtiſans. *Suppl.* I. 557. *b.*

Ariſtobule I, roi des Juifs ; incorpore avec eux les Ituréens. VIII. 936. *a.*

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs*) ſecond fils d'Alexandre Jannée & d'Alexandra, jouit pendant trois ans de la royauté, & de la ſouveraine ſacrificature. Sa mort. *Suppl.* I. 557. *b.*

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs*) petit-fils du précédent. Hérode lui accorde la ſouveraine ſacrificature, quoiqu'il n'eût que dix-ſept ans, & le fait mourir peu de tems après. *Suppl.* I. 557. *b.*

ARISTOBULE, (*Hiſt. des Juifs*) fils d'Hérode & de Mariamne. Son pere le fait mourir avec ſon frere Alexandre. *Suppl.* I. 557. *b.*

ARISTOBULE, juif d'Alexandrie : remarque ſur ce philoſophe péripatéticien & ſur les ouvrages qu'on lui attribue. XV. 817. 66. *b.* 67. *a.* 68. *a.*

ARISTOCLÈS, ſculpteurs de ce nom. XIV. 817. *a.*

ARISTOCRATIE, (*Politique*) étymologie & ſens de ce mot. Les auteurs politiques préferent cette forme de gouvernement à toute autre. Différence entre l'ariſtocratie & l'oligarchie. I. 651. *b.* Loix principales relatives à l'ariſtocratie, tirées de *l'eſprit des loix*. *Ibid.* 652. *a.*

Ariſtocratie, origine de l'ariſtocratie. VII. 789. *a.* République ariſtocratique. XIV. 150. *b.* Quelle eſt la moins mauvaiſe ariſtocratie. VII. 848. *b.* De la nobleſſe dans l'ariſtocratie. XI. 166. *a*, *b.* Des manieres ſous ce gouvernement. X. 35. *b.*

ARISTODEME, (*Hiſt. anc.*) ſacrifie ſa fille aux dieux. *Suppl.* I. 393. *b.*

ARISTOGITON, (*Hiſt. anc.*) *Voyez* HARMODIUS.

ARISTOLAUS, peintre célebre de la Grece. XII. 257. *a.*

ARISTOLOCHE, (*Botan.*) genre de plante : quatre ſortes d'ariſtoloches employées en médecine. Caracteres de la longue, de la ronde, & de la petite. Huile & ſel que contiennent ces plantes. Leurs vertus en médecine. I. 652. *b.*

Ariſtoloche, *voyez* ARISTOLOCHIQUE.

ARISTOLOCHIQUE, (*Mat. médic.*) nom donné aux médicamens que l'on croit propres à exciter le flux des lochies. Obſervation ſur leur vraie propriété. Ces remedes diſtingués en apéritifs & dérivans. Comment s'exerce leur action. Il eſt peu de remedes dont l'uſage exige autant de précautions que les ariſtolochiques ; obſervations ſur les propriétés de la plante qui ſemble avoir donné le nom à cette claſſe de remedes. *Suppl.* I. 558. *a*, *b.*

ARISTON, philoſophe péripatéticien. XII. 371. *b.*

Ariſton de Chio, diſciple de Zénon. XV. 531. *b.*

ARISTOPHANE, obſervations ſur ce poëte & ſur ſes ouvrages. XII. 842. *a.* III. 666. *b.* *Suppl.* II. 520. *b.* 521. *a.* *Suppl.* IV. 744. *a.* Eſquiſſe de ſa piece intitulée les chevaliers. *Suppl.* III. 639. *b.* Ses outrages contre Euripide. XIV. 537. *b.* Examen d'un paſſage de ce poëte où l'on a cru qu'il avoit fait mention du verre. XVII. 92. *b.* 98. *a.*

ARISTOTE, hiſtoire de ce philoſophe : auteurs qui ont écrit ſa vie. XV. 489. *a*, *b.* Comment il ſe nomma un ſucceſſeur dans le lycée. IX. 398. *a.* Faux récit de ſaint Juſtin & de ſaint Grégoire de Nazianze ſur ſa mort. VI. 211. *b.* Court parallele de Platon & d'Ariſtote. XII. 745. *a.*—*Des ouvrages de ce philoſophe.* Sa dialectique. IV. 934. *b.* Court expoſé de ſa rhétorique. V. 529. *b.* La morale cultivée par ce philoſophe. X. 700. *b.* Ses connoiſſances en politique. XII. 917. *a.* Sa poétique. XVI. 513. *a.* Ses études anatomiques. I. 411. *b.* II. 489. *b.* *Suppl.* I. 393. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 345. *b.* Soins qu'il prit de ſe procurer des animaux de toute eſpece. II. 489. *a*, *b.* Ses connoiſſances géographiques. VII. 609. *a.* Ses ouvrages ſur les beaux-arts. *Suppl.* II. 872. *b.* Son ornithologie. *Suppl.* IV. 186. *b.* Des catégories d'Ariſtote. II. 775. *a.* *Suppl.* I. 114. *b.* Hymne qu'il compoſa en l'honneur d'Hermias ſon ami. II. 139. *b.* XI. 742. *b.* XII. 214. *b.* *Voyez* l'article ſuivant.

ARISTOTÉLISME, abrégé de la vie d'Ariſtote. I. 652. *b.* Ses talens. Sa paſſion pour les livres. Sa vaſte littérature paroît dans les ouvrages qui nous reſtent de lui. Preuves qu'il donna de ſon amour pour Platon ſon maître. Méſintelligences fréquentes entr'eux. *Ibid.* 653. *a.* Ce qu'on rapporte de quelques-unes de ces prétendues méſintelligences eſt ſans fondement. Voyages d'Ariſtote. Choix que Philippe en fit pour être l'inſtituteur d'Alexandre. Son retour à Athenes. Diſtinction avec laquelle il y fut reçu. L'étude de la philoſophie ne l'empêchoit pas d'entrer dans les querelles qui agitoient les divers états de la Grece. *Ibid. b.* Ariſtote après la mort de ſon maître ſuivit une route toute différente. Il écrivit des livres de loi & de politique : il s'expliqua avec moins de réſerve ſur des matieres dont ceux qui l'avoient précédé avoient fait un myſtere. Retraite d'Ariſtote à Chalcis. Divers ſentimens ſur ſa mort. Honneurs que lui rendirent les Stagyriens. *Ibid.* 654. *a.* Principe ſur lequel il appuyoit ſa doctrine contre la providence. Des ouvrages de ce philoſophe. Leur authenticité. *Ibid. b.* Caractere des auteurs qui ont voulu rendre ſuſpects quelques-uns de ces ouvrages. Témoignage de Léibnitz oppoſé au ſentiment de ces auteurs. *Ibid.* 655. *a.* Ses ouvrages ſur l'art oratoire & ſur la poétique. Ses traités de morale. *Ibid. b.* Quelques-uns

des

des préceptes qu'ils renferment. Ariſtote a beaucoup mieux réuſſi dans ſa logique que dans ſa morale. Idée que l'auteur en donne. *Ibid.* 656. *a.* Examen de ſa phyſique. Ses principes. *Ibid. b.* Ses livres de la génération & de la corruption. Ses livres ſur les météores. *Ibid. b.* On peut rapporter à la phyſique particuliere ce que ce philoſophe a publié ſur l'hiſtoire des animaux. Jugement avantageux qu'en a porté M. de Buffon, dans lequel il donne l'expoſition du plan d'Ariſtote, *Ibid.* 658. *a.* & fait ſur-tout l'éloge de ſa méthode, ſelon laquelle, ne donnant en entier que la deſcription de l'homme dans toutes ſes parties, il ne fait connoître les animaux que par les rapports que toutes les parties de leur corps ont avec celles du corps de l'homme. *Ibid. b.* Elémens dont l'univers eſt compoſé, ſelon Ariſtote. Cinq eſpeces de corps. Il rejette l'idée d'une providence ſur les hommes & le dogme de l'immortalité de l'ame. *Ibid.* 659. *a.* Il établit l'éternité du monde. Il admet un Dieu & une création. *Ibid. b.* Si Ariſtote n'attaque pas de front la Divinité, on peut cependant l'accuſer d'athéiſme en ce que les idées qu'il s'en forme tendent indirectement à la renverſer & à la détruire. Cependant les enthouſiaſtes qu'il a faits ont élevé ſes livres à la dignité du texte divin, & ont écrit des ouvrages ſur le ſalut d'Ariſtote. *Ibid.* 660. *b.* Excès contraire où ſont tombés d'autres, par le mépris qu'ils ont eu pour lui. Jugement ſage qu'on en doit porter. Ingénieux parallele que le P. Rapin en fait avec Platon. *Ibid. b.* Caractere de Théophraſte qu'Ariſtote nomma ſon ſucceſſeur lorſqu'il ſe retira à Chalcis. Perſécution qu'eſſuyerent les philoſophes dans Athenes de la part de Sophocle, fils d'Amphictide, qui lui-même fut bientôt condamné par le peuple à une groſſe amende, & les philoſophes furent rappellés. Succeſſeurs d'Ariſtote après la mort de Théophraſte, d'entre leſquels il n'y eut que Straton qui attira ſur lui les regards des autres philoſophes. Innovations qu'il fit dans le péripatéticiſme. *Ibid.* 661. *a.* C'eſt le ſyſtême de Straton que Spinoſa a renouvellé avec de légeres différences.

Décadence de la philoſophie avec celle de l'empire romain. Reſtaurateurs de celle d'Ariſtote. Gloire que s'acquit Paul V, par les encouragemens qu'il fournit aux ſavans, & ſon attachement à la philoſophie d'Ariſtote. *Ibid. b.*

Alexandre & Averroës devinrent les deux chefs du péripatéticiſme, mais leurs ſentimens ſur la nature de l'ame furent condamnés par Léon X, dans le concile de Latran. Parmi les Grecs qui vinrent tranſplanter les lettres en Italie, *Théodore Gaza* fut un des plus célebres. Ouvrages d'Ariſtote & de Théophraſte qu'il traduiſit. Sa pauvreté. Sa mort. *Ibid.* 662. *a.*

George de Trebizonde. Son attachement à la philoſophie d'Ariſtote. Sa miſere & ſa pauvreté. Sa mort. Défauts de ſes traductions. Violentes diſputes entre les ſectateurs de Platon & ceux d'Ariſtote.

Des philoſophes récens Ariſtotelico-ſcholaſtiques. Correction qu'on voulut apporter dans la maniere de philoſopher, qui conſiſtoit plus à ſubtiliſer ſur les mots qu'à raiſonner ſur les choſes. *Ibid. b.* Extrémité oppoſée où ſe jetterent quelques-uns, & entr'autres *Luther.* On voulut ne dire que des choſes, comme ſi les choſes pouvoient ſe dire clairement ſans une certaine méthode. Philoſophes ſcholaſtiques qui vivoient vers le tems du concile de Trente.

Dominique Soto : ſa vie & ſes ouvrages. *Ibid.* 663. *a. François de ſaint Victor.* Ses livres ſur la puiſſance civile & eccléſiaſtique ont beaucoup ſervi à *Grotius Bannès*, un des plus célebres théologiens de l'univerſité de Salamanque. On le regarde comme le premier inventeur de la prémotion phyſique, quoi qu'en diſent les diſciples de ſaint Thomas. Des théologiens que l'ordre des Dominicains a produits.

Scholaſtiques de l'ordre de ſaint François. Le premier de tous eſt le docteur *Scot. Ibid. b.* Réflexion ſur cette manie qu'ont les différens ordres de défendre les ſyſtêmes que quelqu'un de leur ordre a trouvés. Combien elle nuit aux progrès de la philoſophie. Théologiens de l'ordre de Cîteaux; le plus illuſtre eſt *Manriqués.* Enſuite paroît *Jean Caramuel Lobkowitz.* Ses rares talens & ſa ſcience. *Ibid.* 664. *a.* Abregé de ſa vie. Théologiens de la ſociété des Jéſuites. *Vaſqués*, *Suarez*, *Arriaga.* Apologie de la théologie ſcholaſtique. *Ibid. b.*

Des philoſophes qui ont ſuivi la véritable philoſophie d'Ariſtote. Pourquoi l'école de Platon prévalut dans les commencemens du chriſtianiſme. Ariſtote l'emporta enſuite juſqu'au tems de Deſcartes.

Un des plus célebres péripatéticiens du ſeizieme ſiecle fut *Pierre Pomponace.* Précis de ſa vie, *Ibid.* 665. & de ſes opinions. Extrait détaillé de ſon livre ſur les enchantemens. *Ibid. b.*

Diſciples de Pomponace. *Auguſtin Niphus* fut l'adverſaire le plus redoutable de Pomponace & un des plus célebres péripatéticiens de ſon ſiecle. *Ibid.* 667. *a.* Précis de ſa vie, de ſes opinions & de ſes mœurs. *Ibid. b.*

Jacques Zabarella fameux péripatéticien, ſon goût pour l'étude ſe manifeſta de bonne heure. Sa réputation. Ses ouvrages.

Alexandre Piccolomini. Douceur de ſes mœurs. *Ibid.* 668. *a.* Son amour pour les ouvrages d'Ariſtote. Il a écrit le premier la philoſophie en langue vulgaire. Etonnante contradiction entre le reſpect aveugle qu'on avoit pour Ariſtote & la liberté d'examen qu'on ſe permettoit en matiere de religion.

François Piccolomini. Il s'attacha à Ariſtote & à Platon. Ses diſputes avec Zabarella. Combien il fut regretté après ſa mort. Ses ouvrages.

Cyriaque Strozzi de Florence. Ses voyages. Il fut fait profeſſeur. Ses ouvrages.

André Cæſalpin. Son impiété. Ses progrès dans la médecine & la philoſophie. Il a découvert la circulation du ſang avant Harvei. *Ibid.* 669. *a.* Non ſeulement il a ſuivi les impiétés d'Ariſtote; mais il a enchéri ſur ce philoſophe. Ses erreurs en phyſique. *Ibid. b.*

Crémonin fut un impie dans le goût de Cæſalpin. Aveugle ſoumiſſion de ces philoſophes aux ſentimens d'Ariſtote. Accueil que Crémonin reçut des Princes. Son ſyſtême, le même que celui de Cæſalpin. *Ibid.* 670. *a.*

Philoſophes péripatéticiens parmi les proteſtans. Mélanchon : précis de ſa vie : ſes talens : il crut devoir réformer la philoſophie dans quelques-unes de ſes parties. *Ibid. b.* Ses études des auteurs latins. Il embraſſe la réformation de Luther. Il recommandoit la lecture de Platon; mais il préféroit Ariſtote. *Ibid.* 671. *a.*

Nicolas Taureill. Précis de ſa vie. *Ibid. b.* En quoi il fut un des premiers hommes de ſon tems. Comment il corrigeoit par l'évangile la philoſophie péripatéticienne. C'eſt à tort qu'il a été accuſé d'athéiſme.

Michel Piccart. Chaires de profeſſeur qu'il obtint. *Ibid.* 672. *a.* Sa pauvreté. Ses ouvrages.

Corneille Martini. Ses talens. Il fut envoyé au colloque de Ratisbonne. Son attachement à la philoſophie d'Ariſtote. Ses ouvrages.

Hermannus Corringius, un des plus ſavans hommes qui aient jamais paru. Diſtinctions qu'il reçut. Il penſoit ſur Ariſtote comme Mélanchon. *Ibid. b.* Les principes d'Ariſtote ſont deſtructifs de toute vertu. Ce que Corringius penſoit de Deſcartes. Corringius mourut & le péripatéticiſme expira preſque avec lui. *Ibid.* 673. *a.*

Ariſtotéliſme, erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 558. *b.*

Ariſtotéliſme, principe des choſes, ſelon ce philoſophe; définition qu'il donne de la matiere. X. 189. *b.* Doctrine d'Ariſtote ſur la providence. XIII. 513. *a.* Sur l'origine de l'ame. I. 328. *b.* & ſur ſa deſtinée après la mort. 339. *b.* Formes ſubſtantielles d'Ariſtote. XIII. 839. *a.* Principes qui conſtituent les corps naturels. XIII. 388. *b.* Doctrine d'Ariſtote ſur le froid. VII. 312. *b.* Sur les couleurs. IV. 327. *b.* Sur la peſanteur. XII. 444. *a.* Abus que les modernes ont fait durant les ſiecles d'ignorance des ouvrages de ce philoſophe. VI. 299. *a.* Obſervations ſur l'article ARISTOTÉLISME. III. ix. *Voyez* la continuation de cet article à PÉRIPATÉTICIENNE (*Philoſophie*).

ARISTOXÈNE, obſervations ſur ce philoſophe. XV. 910. *b.* Des intervalles en muſique ſelon cet auteur. VIII. 838. *b.* Comparaiſon entre ſon ſyſtême de muſique & celui de Pythagore. 839. *a.* Secte des ariſtoxéniens en matiere de muſique. XVI. 57. *a.*

ARISTOXÉNIENS, (*Muſiq.*) ſecte qui eut pour chef Ariſtoxene de Sarente. Son oppoſition à celle des Pythagoriciens. *Suppl.* I. 558. *b. Voyez* PITHAGORICIENS.

ARITHMANCIE, divination par le moyen des nombres. Delrio en diſtingue deux ſortes, l'une en uſage chez les Grecs, l'autre chez les Chaldéens. I. 673. *a.* La cabale des Juifs modernes eſt une eſpece d'arithmancie. Nom de l'antechriſt marqué dans l'Apocalypſe par le nombre 666. *Ibid. b.*

Arithmancie, exemple de cet art. II. 195. *b.*

ARITHMÉTIQUE, ſes quatre grandes regles. Autres regles inventées pour faciliter les calculs. Origine & invention de cet art. Science des nombres chez les Egyptiens. I. 673. *b.* Elle paſſe d'Egypte en Grece, de-là à Rome & enſuite à nous. Imperfection de l'ancienne arithmétique. Arithmétique théorique : ouvrages ſur cette matiere. Arithmétique pratique : auteurs qui en ont traité. Ouvrages qui réuniſſent la théorie à la pratique. I. 674. *a.* Arithmétique inſtrumentale : Arithmétique logarithmique : tables arithmétiques univerſelles de Proſtapharèſe. Arithmétique des Chinois. Arithmétique numérale. Arithmétique ſpécieuſe ou littérale : ouvrage de Wallis & de Wels. Arithmétique décimale : telle eſt celle dont nous faiſons uſage. Son introduction en Europe. Arithmétique des Indiens; juſteſſe & diligence de celle des Péruviens. Arithmétique binaire. *Ibid. b.* Mémoire de M. Dagincourt ſur cette Arithmétique. Arithmétique tétractique : traité ſur ce ſujet. Arithmétique vulgaire. Arithmétique ſexagéſimale. Baguettes de Reyher. Arithmétique des infinis : traité de Wallis. Arithmétique des incommenſurables.

Nature des nombres. Définition de l'arithmétique. *Ibid.*

675. *a.* Ses quatre principales regles. Dans les deux premieres regles on conſidere les nombres ſelon leurs rapports arithmétiques, & dans les deux autres, ſelon leurs rapports géométriques. Le détail des opérations particulieres dépend de la forme & de l'inſtitution des ſignes qui déſignent les nombres. Toutes les regles de l'arithmétique ſe réduiſent à deux, l'addition & la ſouſtraction. *Ibid. b.*

Arithmétique univerſelle, c'eſt ainſi que M. Newton appelle l'algebre. Notion générale de l'algebre & de ſes opérations. I. 675. *b.* Addition algébrique. Souſtraction, multiplication, diviſion algébrique. *Ibid.* 676. *a.* Pourquoi cet art eſt appellé *Arithmétique univerſelle*. Utilité de cet art. *Ibid. b.* L'expreſſion algébrique d'une queſtion n'eſt que la traduction de cette queſtion en caracteres algébriques. Exemple. Deux parties à diſtinguer dans l'arithmétique univerſelle, ſavoir; le calcul des quantités, & l'uſage de ce calcul pour aller des quantités connues aux inconnues. Ce qu'on entend par équation, *Ibid.* 677. *a.* & par l'art de la réſoudre. De l'analyſe des anciens. Uſage de l'algebre en géométrie. Equation d'une courbe. Avantage des calculs algébriques appliqués à la géométrie. *Ibid. b.* Ouvrages ſur l'arithmétique univerſelle. Regles données par M. Newton, ſur la maniere d'appliquer l'algebre à la géométrie. *Ibid.* 678. *a.*

Arithmétique, origine de cet art. I. v. Celle des caracteres qui lui ſont propres. II. 645. *b.* Antiquité de l'arithmétique chez les Indiens. VIII. 661. *b.* Notation en arithmétique. XI. 248. *a.* Principes pour trouver dans toute arithmétique de quelque échelle que ce ſoit, un nombre quelconque, ou pour l'exprimer. II. 258. *a.* Obſervations ſur le nombre des caracteres employés dans l'arithmétique. IV. 611. *a.* Arithmétique dont les opérations s'exécutent par le moyen des doigts. *Ibid.* Arithmétique exécutée chez les anciens par le moyen de petites pierres ou de coquillages, & en France dans les derniers ſiecles par le moyen des jettons. VIII. 530. *a*, *b.* Maîtres d'arithmétique chez les anciens. VIII. 530. *b.* II. 547. *a.* Application de la géométrie à l'arithmétique. I. 552. *a.* Arithmétique ſpécieuſe. XV. 442. *b.* Arithmétique des infinis: caracteres dont on fait uſage dans ſes opérations. II. 649. *a.* Arithmétique des conducteurs des mines. VII. 638. *b.* Sur l'arithmétique, *voyez* CALCUL, CALCULER, COMPTER.

Arithmétique politique, celle dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples. Son utilité dans un miniſtre. Premiers eſſais ſous ce titre, du chevalier Petty, anglois. I. 678. *b.* Obſervations ſur les calculs contenus dans ces eſſais. *Ibid.* 679. *a.* Autre arithmétique politique de M. Davenant. *Ibid. b.*

Arithmétique politique, XII. 919. *a*, *b.* 920. *a.* *Voyez* POPULATION, ENFANT, (*Hiſt. nat.*) REGISTRE DES BAPTÊMES, VIE, NAISSANCE, MORT.

Arithmétique, pris adjectivement. I. 680. *a.*

Arithmétique, adj. baguettes arithmétiques de Neper. XI. 96. *a*, *b.* Progreſſion arithmétique. XIII. 430. *a*, *b.* &c. Proportion arithmétique. 466. *b.*

Arithmétiques, échelles, différentes progreſſions de nombres, ſuivant leſquelles l'arithmétique auroit pu être formée. M. de Buffon donne une méthode fort ſimple pour trouver tout d'un coup la maniere d'écrire un nombre donné dans une échelle arithmétique quelconque. I. 680. *b.*

Arithmétiques, échelles. Arithmétique binaire de M. Léibnitz: ſon incommodité dans l'uſage commun: dans quel but M. Léibnitz l'avoit inventée. II. 257. *a*, *b.* Arithmétique décimale inventée par Regiomontanus. IV. 668. *b.* 669. *b.* Weigelius enſeigne comment on pourroit nombrer ſans paſſer le chiffre 4. *Voyez* là-deſſus. XI. 282. *a.* Article ſur les échelles arithmétiques. V. 248. *b.* 249. *a*, *b.*

ARITHMÉTIQUE, (*Machine*) la premiere eſt celle de Paſcal. On en a fait quelques autres qui paroiſſent avoir quelque avantage ſur la premiere dans la pratique. I. 680. *b.* Expoſition du méchaniſme de la machine de Paſcal, & de la maniere de s'en ſervir, pour chaque regle de l'arithmétique. *Ibid.* 681. *b.*

ARLEQUIN, (*Litt.*) origine du nom d'*arlequin*. I. 685. *a.*

ARLEQUIN, (*Théatre comiq.*) l'ancienne comédie italienne eſt une imitation groteſque des mœurs des différentes villes d'Italie; & chacune d'elles eſt repréſentée par un perſonnage qui eſt toujours le même. De ces perſonnages, celui d'arlequin eſt en même tems le plus bizarre & le plus plaiſant. Caractere qui le diſtingue. Qualité que ſon rôle exige. Pieces françoiſes où ce perſonnage a été employé le plus heureuſement. En quel cas le rôle d'arlequin devient indiſpenſable. Lorſqu'il eſt queſtion d'expoſer ſur la ſcene un fou ſérieux dans tout le ridicule de ſa folie, le moyen le plus sûr, c'eſt de le faire accompagner d'un bon arlequin. Il n'y a que le ridicule qui puiſſe décontenancer un ſat de qualité, ou un fourbe accrédité & puiſſant. Il y a des hommes aſſez effrontément méchans, pour ſe mettre au-deſſus des loix de l'équité & de l'humanité: livrez-les à arlequin. Auſſi indifférens qu'ils étoient aux reproches, auſſi ſenſibles ſeront-ils aux railleries. Arlequin fait exactement ſur la ſcene, ce que Lucien & Swift faiſoient dans leurs écrits; mais il faut convenir que ce rôle eſt très-difficile à traiter, & qu'il doit être tracé de main de maître. *Suppl.* I. 559. *a*, *b.*

Arlequin, obſervations ſur le caractere de ce perſonnage. XIV. 703. *a.* & ſur ſon langage. *Suppl.* I. 881. *b.*

ARLES, (*Géogr.*) ville de France, ſur le Rhône. Sa ſituation. Son commerce. Sieges de juſtice qui y ſont établis. Son archevêché. Deſcription de cette ville. Monumens dont elle eſt enrichie. Inſcription qu'on y lit ſur une colonne érigée en l'honneur du grand Conſtantin. Diſtinctions dont elle fut honorée par cet empereur. Autres obſervations hiſtoriques ſur cette ville. *Suppl.* I. 559. *b.* 560. *a*,

ARLES. Sur Arles ancienne, *voyez Suppl.* IV. 10. *b.* 763. *a.* Ancienne conteſtation entre l'évêque d'Arles & celui de Vienne, décidée par le concile de Turin. X. 471. *a.*

ARLES, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Rouſſillon. *Suppl.* I. 560. *a.*

ARLESHEIM, (*Géogr.*) bourg de l'évêché de Baſle. Obſervations ſur le chapitre qui y fait ſa réſidence. *Suppl.* I. 560. *a.*

ARLET, anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *a.*

ARLON, (*Géogr.*) étendue du territoire d'Arlon, l'une des douze prévôtés du duché de Luxembourg. Situation de la ville. *Suppl.* I. 560. *a.*

ARMADILLE, (*Hiſt. nat.*) *voyez* TATOU.

ARMAGNAC, (*Géogr.*) productions de ce pays. Anciens comtes d'Armagnac. *Suppl.* I. 560. *b.*

ARMAGNAC, conſeil du comte d'Armagnac. IV. 2. *b.*

ARMAND, (*Maréch.*) bouillie qu'on fait prendre à un cheval dégoûté. Manieres de la faire & de l'introduire dans la bouche du cheval. I. 685. *b.*

ARMATURE, (*Fonderie*) aſſemblage de différens morceaux de fer, pour porter le noyau & le moule de potée d'un ouvrage de bronze. Différentes eſpeces d'armatures. Ce qu'il faut obſerver en les forgeant, & pour les mettre en leur place. I. 686. *a.*

ARME, *armure*. Différence de ces mots. I. 686. *a.*

ARMÉ, (*Hiſt. anc.*) ſoldats armés à la légere, & peſamment armés. *Suppl.* IV. 276. *a.* 315. *a.* 316. *b.*

ARMÉ, (*Blaſon*) ſignifications & uſages de ce mot dans l'art héraldique. *Suppl.* I. 560. *b.*

Armé, *Suppl.* III. 896. *b.*

ARMÉ *en guerre*, (*Marine*) vaiſſeau armé moitié en guerre, moitié en marchandiſe. Comment on obtient la permiſſion d'armer un vaiſſeau en guerre. I. 691. *b.*

ARMÉE, (*Art milit.*) armée de terre & armée navale. I. 691. *b.* Diſpoſition d'une armée en ordre de bataille. Principes ou maximes qui ſervent de fondement à l'ordre de bataille. *Ibid.* 692. *a.* & obſervations ſur ces maximes. *Ibid. b.* Des diviſions de l'armée, appellées brigades. *Ibid.* 693. *b.* Un prince en Europe, qui a un million de ſujets, ne peut lever une armée de plus de dix mille hommes ſans ſe miner. Pourquoi on en levoit anciennement davantage. Ce qu'étoient anciennement les armées françoiſes. *Ibid.* 694. *a.* Armées de l'empire. Armées du grand-ſeigneur. *Ibid. b.*

Armée d'obſervation, comment elle doit être placée. *Armée royale. Armée à deux fronts. Ibid.* 694. *b.*

Armée. Armées des anciens Grecs. *Voyez* MILICE DES GRECS, PHALANGE. Armées romaines. X. 506. *a*, *b.* &c. Commandement des armées. XI. 423. *b.* La totalité de l'armée eſt compoſée de l'avant-garde, du corps de bataille, & de l'arriere-garde. I. 861. *a.* Ailes d'une armée. I. 213. *a.* La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans une armée. III. 312. *a.* Armée royale. XIV. 416. *b.* Inconvénient des grandes armées. II. 134. *a.* VI. 880. *a.* L'inaction où l'on laiſſe le ſoldat, funeſte aux armées. VI. 244. *a.* Diſtribution d'une armée. IV. 1062. *b.* Dénombrement d'une armée. 830. *a.* Maniere de juger des forces d'une armée. *Suppl.* II. 155. *b.* Équipage de l'armée. V. 881. *b.* Uſages de la cavalerie dans l'armée. V. 922. *a.* Marches des armées. III. 654. *b.* X. 85. *b.* &c. Des moyens de ſubſiſtance d'une armée en campagne. XV. 582. *b.* Ordre de bataille d'une armée. II. 132. *b.* &c. XI. 605. *b.* — 609. *a.* Intendant dans une armée. VIII. 812. *a.* Armée d'obſervation. *Suppl.* II. 153. *a.* 154. *a.* Inconvéniens de nos armées par rapport à la population. XIII. 98. *b.* Expiation des armées chez les anciens. VI. 305. *b.* Des maladies d'armées; auteur à conſulter. VI. 730. *b.*

Armée navale: ce qu'il faut entendre par eſcadre & flotte. Armées navales de la France en 1690, en 1704. Diviſion des armées navales françoiſes en trois corps principaux; l'eſcadre bleue, l'eſcadre blanche, & l'eſcadre bleue & blanche. I. 694. *b.*

Armée navale. Diviſion d'une telle armée. IV. 1082. *b.* Diverſes utilités d'une puiſſante armée navale. VII. 993. *a.* Ses inconvéniens, lorſqu'elle eſt trop nombreuſe. VI. 880. *a.* Conſeils ſur les moyens de l'établir & de l'entretenir. VII. 993. *b.* Mouvemens d'une armée navale. VI. 201. *b.* Intendant des armées navales. VIII. 812. *a.* Extrait de l'ordon-

nance de 1689 ſur ces armées. III. 506. *b.* Sur les armées navales, *voyez* NAVALE, ESCADRE, FLOTTE.

ARMEMENT, (*Marine*) état d'armement. VI. 31. *a.* État d'armement d'un vaiſſeau. *Ibid.*

Armement des Troupes : détails ſur ce ſujet. VIII. 6. *b.* &c.

ARMÉNIE, (*Géogr.*) grand pays d'Aſie. I. 695. *a.*

ARMÉNIE, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 560. *b.*

Arménie, l'ancienne Arménie nommée *Ararath. Suppl.* I. 514. *b.* Commencement & durée du royaume d'Arménie. 601. *a.* Figure ſymbolique de l'Arménie. XV. 732. *b.* Pierre d'Arménie. XII. 582. *b.*

ARMÉNIE, (*Pierre d'*) deſcription. Ses propriétés en médecine. Uſage qu'en font les peintres. I. 695. *a.*

ARMÉNIENS, (*Hiſt. eccl.*) ſecte des chrétiens d'orient. On croit qu'ils reçurent la foi de l'apôtre ſaint Barthelemi. L'arianiſme pénétra peu chez eux. Leur ſéparation de l'égliſe grecque. Arméniens françois. Arméniens ſchiſmatiques : leur diſperſion. Projet de les attirer en France. I. 695. *a.* Altération que le chriſtianiſme a ſoufferte parmi eux. De quel ordre ſont leurs monaſteres. L'ancienne langue arménienne que le peuple n'entend pas, eſt celle de leur culte. *Ibid. b.* De leurs vertabieds ou docteurs. Vénération qu'ils ont pour eux, plus que pour leurs évêques. *Ibid.* 696. *a.*

Arméniens, obſervations ſur ce peuple. VIII. 346. *a.* Docteurs chez les Arméniens. XVII. 168. *b.* Année civile & eccléſiaſtique des Arméniens. XVI. 797. *b.* 798. *a.* Motifs qui les engagerent à conſacrer chez eux l'uſage de l'inoculation. VIII. 769. *a.* Liturgie des Arméniens. IX. 598. *a.* Bibles arméniennes. II. 226. *a.* Uſage louable des Arméniens à l'égard des fêtes religieuſes. VI. 567. *a.* Ces peuples, obligés de ſe ſéparer des Grecs dans le cinquieme ſiecle, inventerent des caracteres pour avoir en leur langue des livres liturgiques & ſacrés. XVI. 798. *a.* Baume ſacré dont ils ſe ſervent dans pluſieurs cérémonies. X. 915. *b.* Adoption qu'ils pratiquent. *Suppl.* I. 173. *b.* Obſervation ſur la déclinaiſon des noms arméniens. II. 736. *a.* IV. 739. *b.* Caracteres arméniens, *voyez* vol. II. des planches, article *Caractere*, planches 12 & 13.

ARMENTIERES, (*Géogr.*) révolutions de cette ville. *Suppl.* I. 560. *b.*

ARMER, (*Jardin.*) maniere d'armer un arbre pour empêcher les beſtiaux de s'y frotter & d'en offenſer l'écorce. Attention qu'il faut avoir d'armer les arbres qu'on tranſplante d'une pépiniere. *Suppl.* I. 561. *a.*

ARMER, (*Artillerie*) armer un canon, armer un fourneau de mine. *Suppl.* I. 561. *a.*

ARMER *la clef*, (*Muſiq.*) *Suppl.* I. 561. *a.*

Armer un chevalier. III. 312. *a.*

ARMER, (*s'*) *en terme de manege*, ſorte de défaut du cheval. Remedes pour l'en corriger. I. 696. *a.*

Armer, (*s'*) attitude du cheval déſignée par ce mot. V. 606. *a.*

ARMES, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. On croit que les premieres étoient de bois. Premieres armes de fer. Armes offenſives & défenſives des Romains. Armes de leurs vélites. Celles des piquiers & des autres ſoldats. I. 686. *b.* Armes propres des Romains. Celles des cavaliers dans les premiers tems.

Armes des François au tems de Clovis, au tems de Théodoric I. *Ibid.* 687. *a.* L'uſage des caſques & des cuiraſſes ne fut introduit que peu-à-peu parmi les François. Comment les chevaliers françois réuſſirent à ſe rendre preſque invulnérables. *Ibid. b.* Deſcription de toute leur armure. Cette maniere de s'armer tout de fer étoit encore en uſage ſous Louis XIII. *Ibid.* 688. *a.*

Armes défenſives des chevaux dans les anciens tems. *Ibid. b.* Anciennes armes défenſives de l'infanterie. *Ibid.* 689. *a.* Armes défenſives & offenſives de la cavalerie de nos jours. Armes offenſives de notre infanterie. Inutilité de l'épée, à laquelle quelques-uns penſent qu'on devroit ſubſtituer le couteau de chaſſe. Armes des officiers de l'infanterie.

Par les anciennes loix d'Angleterre, chacun étoit obligé de porter les armes. *Ibid.* 689. *b.* Articles de quelques ordonnances des rois de France ſur le port des armes pendant la paix. *Ibid.* 690. *a.*

Armes à outrance, deſcription du combat qui portoit ce nom. I. 690. *a.*

Armes à l'épreuve. Armes des pieces de canon. Arme boucaniere. I. 690. *b.* Avantage de cette arme. Utilité d'en fournir les arſenaux. *Armes courtoiſes. Ibid.* 691. *a.*

Armes à feu, en quoi conſiſte le ſecret de ceux qui ſe diſent invulnérables, ou à l'épreuve des armes à feu. Exercice des *armes* chez les anciens romains. *Arma dare*, *arma deponere*, *armâ mutare* : cérémonies exprimées par ces phraſes. *Arma moluta*, *arma reverſata.* I. 691. *a.*

Armes aſſomptives, celles qu'un homme a droit de prendre en vertu de quelques belles actions. Ce qui ſe pratique en Angleterre à cet égard. I. 691. *b.*

ARMES, (*Eſcrime*) tirer dans les armes. Tirer hors les armes. Tirer ſur les armes. Tirer ſous les armes. I. 691. *b.*

Armes. Armes anciennes. XVII. 785. *a.* — 786. *a.* Premieres armes qui ont été employées à la guerre. VII. 985. *b.* Armes des Grecs, *voyez* PHALANGE. Armes des ſoldats romains. X. 507. *a*, *b.* 508. *a.* *Voyez* auſſi ROMAINS, *Milice des* ; & l'article LÉGION. Invention des premieres armes. XIII. 49. *b.* Ornemens qu'on mettoit aux armes. XI. 657. *a*, *b.* Anciennes armes des François. VII. 286. *a.* Armes courtoiſes. IV. 401. *b.* Armes modernes. XVII. 786. *a*, *b.* Armes des cavaliers, des huſſards, des dragons & des fantaſſins. VIII. 8. *b.* Armes de jet. 521. *b.* Faiſceaux d'armes. VI. 383. *a.* Du ſervice des armes. XV. 121. *a*, *b.* Du maniement des armes. VI. 240. *a*, *b.* De la fabrication des petites armes à feu. I. 704. *a.* Obſervation ſur le calibre de ces armes. VII. 397. *a.* Sur l'uſage de ces armes. *Voyez* FEU. L'art de fabriquer les armes, diviſé en quatre parties, la fourbiſſure, l'armurerie, l'arquebuſerie, & l'art de faire les canons. XVII. 784. *a.* *Voyez* les articles de ces arts dans les volumes de diſcours & dans les volumes de planches. Sur les armes, *voyez* encore l'article ARMURE.

Armes, divers uſages de ce mot. Profeſſion des armes. Réflexions ſur ce ſujet. VII. 720. *a.* De l'honneur rendu en préſentant les armes. XIII. 316. *a.* Nobleſſe par les armes. XI. 172. *a.* Nobleſſe de nom & d'armes. 177. *b.* Pourſuivant d'armes. XIII. 249. *b.* Roi d'armes. XIV. 322. *a*, *b.* Héraut d'armes. VIII. 144. *a*, *b.* Sergent d'armes. VII. 300. *b.* XV. 86. *b.* 92. *b.* Servant d'armes. XV. 120. *a.* Veille des armes. XVI. 874. *b.* Freres d'armes. XVII. 790. *a*, *b.* Cri d'armes. IV. 461. *a*, *b.* Défi d'armes. IV. 743. *a*, *b.* Fraternité d'armes. VII. 290. *a*, *b.* Homme d'armes. VIII. 279. *b.* Salle d'armes. XIV. 574. *b.* Pas d'armes. XII. 109. *b.* Places d'armes. 671. *b.* 672. *a.*

ARMES, *ou* ARMOIRIES, (*Blaſon*) les armes les plus ſimples ſont les plus belles. Pieces des armoiries. Partitions. En général toutes les pieces & meubles dont on compoſe les armes, ſont très-honorifiques. Différentes ſortes d'armes. Armes pures & pleines, briſées, parlantes. Armes de conceſſion. Armes chargées, ſubſtituées. Armes à enquérir. Origine des armoiries. *Suppl.* I. 561. *a*, *b.*

Armes, différence entre les armes & le blaſon. II. 278. *b.* Du tems où les noms & les armes commencerent à être héréditaires. XI. 200. *a.* Gentilhomme de nom & d'armes. VII. 604. *a.* Armes de domaine, de dignité, de conceſſion, de patronage, de ſociété, de famille ; armes briſées, chargées, ſubſtituées, diffamées, fauſſes ou à enquérir. *Voyez* ces diſtinctions expliquées à l'article *Blaſon*, dans le II. vol. des planches. Armes à enquere. *Suppl.* II. 807. *a.* En quel tems on commença à mettre des couronnes ſur les armes peintes. 642. *b.*

ARMET, (*Art milit.*) eſpece de chapeau de fer des chevaliers, &c. *Suppl.* I. 561. *b.*

ARMIDE, *de Quinault.* Obſervations ſur la muſique de cet opéra. VI. 316. *a.* Comparaiſon de l'effet que produit la Phedre de Racine, avec celui de l'Armide de Quinault. XII. 828. *b.* Prologue de cette piece. *Suppl.* IV. 537. *b.* De l'allégorie de la haine dans cet opéra. *Suppl.* III. 824. *b.* *Suppl.* IV. 1002. *b.*

ARMILLAIRE, (*Aſtron.*) étymologie de ce mot. I. 696. *a.* Utilité de la ſphere armillaire. Sa deſcription. Autres ſpheres armillaires. *Ibid. b.*

Armillaire ſphere, XV. 454. *a.*

ARMILLES, (*Aſtron. Inſtr.*) deſcription des armilles d'Alexandrie. Obſervations faites anciennement avec cet inſtrument. *Suppl.* I. 561. *b.*

ARMILUSTRIE, (*Hiſt. anc.*) deſcription & origine de cette fête chez les Romains. I. 696. *b.*

ARMINIANISME, (*Théolog.*) différence entre les arminiens & les autres réformés. Diſputes des arminiens & des gomariſtes, décidées en faveur des derniers par le ſynode de Dordrecht en 1619. I. 696. *b.* Doctrine des arminiens ſur la prédeſtination, ſur l'univerſalité de la rédemption, ſur la grace, ſur la perſévérance, entiérement oppoſée à celle de Calvin & des Gomariſtes. *Ibid.* 697. *a.*

ARMINIENS, auſſi appellés *Remontrans.* Les derniers arminiens ſe ſont fort approchés du ſocinianiſme. I 697. *a.* Comment ils ſe défendoient contre les calviniſtes. Ils rejettent l'autorité que les calviniſtes admettent. Ils ſont tolérés en Hollande. Leur doctrine nouvelle ſur la Prédeſtination, ſur la Trinité, ſur la Tolérance. Arminiens politiques. Arminiens eccléſiaſtiques. Leurs plus célebres théologiens. *Ibid. b.*

ARMINIENS. *Voyez* GOMARISTES. VII. 733. *b.* &c. Diſputes entre ces deux partis. Origine des noms de *remontrans* & de *contre-remontrans.* IV. 140. *b.* Leur doctrine ſur la grace. VII. 802. *a.* Sur les décrets. III. 840. *a.* Sur la prédeſtination. XIII. 275. *b.* Sur la perſévérance. XII. 427. *b.* Secte formée en Hollande des arminiens & des anabaptiſtes. III. 638. *b.*

ARMINIUS, (*Jacques*) obſervations ſur ſa perſonne & ſur ſes ouvrages. XI. 701. *a.* Belle concluſion par laquelle il

termina l'expoſition qu'il préſenta de ſes ſentimens aux états de Hollande & de Weſt-friſe. XIII. 277. *b.* 278. *a.* Sa doctrine devenue celle des pays proteſtans. *Ibid.*

ARMISTICES, (*Art milit.*) ne doivent point porter un général à la négligence. *Suppl.* II. 160. *b.* Des cas où il faut demander un armiſtice. 162. *a.* *Voyez* TREVE.

ARMOIRE, ſorte d'armoire des anciens appellée *abaque.* I. 9. *b.* Armoire où les Japonois tiennent le livre de la loi. XVI. 386. *b.* Eſpece d'armoires appellées *cabinets.* II. 489. *a.* Petites armoires dans les angles des appartemens. III. 611. *b.* *Voyez* IV. vol. des pl. article *Ébéniſte.* & VII. vol. des planch. *Menuiſerie en meubles*, planch. 14.

ARMOIRIES, (*Blaſon*) quelles ſont les plus belles. D'où vient leur nom. Divers ſentimens ſur leur origine. A qui il fut originairement permis d'en porter. I. 698. *a.*

Armoiries, leur origine. I. 686. *b.* D'où les hérauts d'armes ont emprunté les métaux, les couleurs, & les pannes qui entrent dans les armoiries. IV. 317. *a.* Meubles, pieces, ſupports d'armoiries, *voyez* ces mots. ARMOIRIES PLEINES. *Suppl.* IV. 414. *b.* Mot dans les armoiries. X. 765. *a.* Juge d'armoiries. IX. 9. *b.* Nobleſſe par les armoiries. XI. 172. *a.* Habit armoirié. VIII. 11. *b.* *Voyez* ſur les armoiries les articles ARMES, BLASON, & les planches de cet art. vol. II.

ARMOISE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. Sa différence de l'abſynthe. *Artemiſia vulgaris major* : ſes propriétés, ſon analyſe. Sirop d'armoiſe. I. 698. *b.*

ARMOISE, genre de plante. Eſpeces qu'il renferme ; les aurones & les abſynthes. Deſcription de la grande citronelle, qui eſt une eſpece d'aurone. Eſpece d'abſynthe ligneuſe. Armoire des pharmacopoles. Moxa des orientaux, ſorte de cautere. Maniere de multiplier les armoiſes. *Suppl.* I. 562. *a.*

ARMORIQUE, ſignification de ce mot. *Voyez* AQUITAINE.

ARMURE, (*Hiſt.*) ancienne armure complette. I. 698. *b.* Ordonnance de Louis XIV. pour obliger les officiers à ſe ſervir d'armure. Armure en uſage aujourd'hui. *Voyez* les planches de l'armurier, vol. I. des planches.

Armure, différence entre arme & armure. I. 686. *a.* Armure des ſoldats chez les anciens Grecs. *Suppl.* III. 933. *a*, *b.* Chez les Romains, *voyez* LEGION, ROMAINS, *milice des.* Peſante armure des haſtaires. VIII. 62. *a.* Le ſoldat obligé de tenir ſon armure dans la plus grande propreté. VIII. 9. *a.* Armure dont le ſoldat devroit être couvert. *Suppl.* III. 157. *b.* Bouclier que le comte de Saxe donne au ſoldat. *Suppl.* II. 34. *a.* Pique dont il devroit être armé. *Suppl.* IV. 383. *a*, *b*, &c.

Armure, dans les manufactures de ſoie. I. 699. *a.* Autres uſages du mot *armure*. *Ibid. b.*

ARMURIER, principaux articles des ſtatuts de cette profeſſion. Confrairie des armuriers. La fabrique des corps de cuiraſſe eſt à Beſançon. I. 699. *b.*

Armurier. Armuriers turcs à Conſtantinople. *Suppl.* III. 164. *a.* Saint que nos armuriers ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.* De la maniere dont les armuriers exécutent certains filets d'ornement ſur quelques-uns de leurs ouvrages. VI. 796. *a.* — *Voyez* les planches de l'armurier, volume I. des planches.

ARNALDISTES, (*Hiſt. eccl.*) ou *arnaudiſtes*, hérétiques du douzieme ſiecle. Ils invectivoient contre les poſſeſſions des biens appartenans aux eccléſiaſtiques. Leurs erreurs. I. 699. *b.* Sort de leur chef *Arnaud.* Diſſipation de leur ſecte. *Ibid.* 700. *a.*

ARNAUD de Villeneuve, introduit la chymie dans la médecine. X. 272. *b.* Obſervations ſur ce médecin. III. 430. *a*, *b.* XIV. 775. *b.*

Arnaud de Meyrveilh. *Arnaud* de Contignac, poëtes provençaux. XII. 841. *a.*

ARNAUD, (*George*) anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *a.*

ARNAUD, (*Antoine*) analyſe de ſon livre ſur la fréquente communion. III. 733. *b.* Défenſe de cet ouvrage par le même auteur. 734. *b.* Diſputes entre ce théologien & le P. Mallebranche. IX. 942. *b.* 943. *a.*

ARNAY-LE-DUC, (*Géogr.*) ville de Bourgogne dans l'Auxois. Son ancien château. Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans cette ville. Hôpital & college qu'on y remarque. Bailliage d'Arnay-le-Duc. Rivieres qui y prennent leur ſource. Seigneurs qui l'ont poſſédée. Droits & franchiſes accordés aux habitans. Événemens qui l'ont rendue remarquable. Hommes illuſtres dont elle eſt la patrie. Son commerce. *Suppl.* I. 562. *a*, *b.*

ARNDAL, (*Géogr.*) ville de Norwege. Son commerce. *Suppl.* I. 562. *b.*

ARNE, riviere d'Italie. Son cours. *Suppl.* III. 54. *b.* Petits cailloux blancs qui ſe trouvent dans cette riviere. XV. 919. *a.* *Voyez* ARNO.

ARNE, village de Normandie. Lac remarquable en cet endroit. *Suppl.* I. 572. *a.*

ARNÉ, (*Myth.*) fille née dans l'iſle de Sethone. Sa métamorphoſe. *Suppl.* I. 562. *b.*

ARNHEIM, *Arnhem* ou *Arnem*, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies. Titre qui la rend conſidérable. Tribunaux dont elle eſt le ſiege. Son palais du Stathouder. Ses égliſes. Louis XIV. la prit en 1672, & la garda deux ans. *Suppl.* I. 562. *b.* & 563. *a.*

Arnheim ou terre d'*Arnheim*, (*Géogr.*) partie de la terre auſtrale, découverte au midi de la nouvelle Guinée. *Suppl.* I. 563. *a.*

ARNIS, (*Géogr.*) petite iſle du duché de Schleſwig en Danemarck. Habitations qu'on y remarque. *Suppl.* I. 563. *a.*

ARNISÆUS, (*Henningus*) philoſophe & médecin. Caractere de ſes ouvrages. VIII. 27. *a.*

ARNO, (*Géogr.*) rivieres qui ſe jettent dans ce fleuve d'Italie. *Suppl.* I. 563. *a.* *Voyez* ARNE.

ARNOBE, obſervations ſur cet auteur. XV. 163. *b.*

ARNOUL, (*Empire françois*) roi de Germanie, empereur d'Occident. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* I. 563. *a.*

Arnoul, duc de Baviere. Ses guerres avec Conrad I, roi d'Allemagne. *Suppl.* II. 550. *b.* 551. *a.*

ARNSTADT, (*Géogr.*) ville de Thuringe en Allemagne. Différens princes qui l'ont poſſédée. Sa deſcription. Son commerce. *Suppl.* I. 565. *b.*

AROBE, (*Comm.*) poids dont on ſe ſert dans les états de l'Eſpagne & du Portugal. Celui de Madrid. I. 700. *a.* Celui de Séville & de Cadix, celui de Portugal. *Ibid. b.*

AROMATES, (*Hiſt. nat. Mat. médic.*) végétaux compris ſous ce nom. Leur utilité. Cas où ils ſont nuiſibles. Uſage de l'abſynthe. I. 700. *b.*

AROMATIQUE, fumigations aromatiques des anciens. XVI. 310. *a.* Du principe aromatique dans les végétaux & quelques animaux. XI. 352. *b.* — 354. *a.* Déſavantage dans la diſtillation des eſpeces aromatiques avec l'eſprit-de-vin. XVII. 287. *b.* Méthode pour tirer toute ſorte d'huiles aromatiques. VII. 672. *a.* On traite par décoction ou par infuſion les matieres végétales aromatiques. VIII. 741. *a.* Propriétés des eaux diſtillées aromatiques. V. 198. *a.* Propriétés des ſubſtances aromatiques dans l'eſtomac. VI. 526. *a*, *b.* Eſprit volatil aromatique huileux. V. 976. *a.* Eſprits volatils aromatiques huileux de Sylvius. VIII. 335. *b.*

AROMATISATION, en quoi elle conſiſte en pharmacie & dans l'art du parfumeur. IV. 272. *a.* VIII. 335. *b.* *Voyez* PARFUM.

ARONDE, queue d'aronde. XIII. 706. *a*, *b.*

ARONDEL. Obſervations ſur cette ville d'Angleterre. *Suppl.* I. 626. *a.* *Marbres d'arondel.* III. xvj. VIII. 221. *b.* X. 71. *b.* *Suppl.* I. 626. *a.* Autorité que mérite ce monument. XII. 79. *a.*

AROT & MAROT, conte que fait Mahomet ſur les deux anges qui, ſelon lui, ont porté ces noms. Raiſon de la défenſe qu'il fait à ſes diſciples de boire du vin. I. 701. *a.*

ARPA EMINI, pourvoyeur des écuries du grand ſeigneur. Ses fonctions. Avantages qu'elles lui procurent. I. 701. *a.*

ARPADORE, *voyez* ANAPODARI.

ARPAGE, (*Hiſt. anc.*) ſignifie un enfant qui meurt dans ſa tendre jeuneſſe. Étymologie de ce mot. Les Romains ne faiſoient point de funérailles aux harpages. Coutume introduite de brûler ceux qui avoient vécu quarante jours. Origine de cet uſage. I. 701. *b.*

ARPASKALESI, (*Géogr.*) ville ruinée de la Natolie. Son ancien nom. Ruines d'une autre ville dans ſon voiſinage. *Suppl.* I. 566. *a.*

ARPA-SOU, (*Géogr.*) riviere d'Aſie en Arménie. Deſcription de ſon cours. *Suppl.* I. 566. *b.*

ARPEGGIO, (*Muſiq.*) maniere de faire entendre ſucceſſivement & rapidement les divers ſons d'un accord. Inſtrumens ſur leſquels on ne peut former un accord plein qu'en arpégeant. Comment on le fait ſur le violon & le violoncelle. Pourquoi & comment on arpege ſur le clavecin. I. 701. *b.* Etymologie du mot *arpeggio*. *Ibid.* 702. *a.*

ARPEGGIO, (*Muſiq.*) addition à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 566. *b.*

ARPENT, (*Agriculture*) arpent de Paris. Prix & rapport d'un arpent de terrein en bleds aux environs de cette ville. Nombre d'arpens de tout le territoire de la France. Arpent des eaux & forêts. Journal de Bourgogne. Acre d'Angleterre. *Jugerum* des anciens Romains. Rubio de Rome. Moggio de Naples. Giornata de Turin. Pertica de Milan. Biolca de Parme. Stioro de Florence. Ouvrage à conſulter. Table des arpens de différens pays en pieds quarrés de France. *Suppl.* I. 566. *b.* 567. *a.*

ARPENT, le jugere des Romains. IX. 23. *b.* Le plethron des Grecs. XII. 762. *b.* Quantité de bled qu'on doit ſemer dans un arpent. VII. 335. *b.* Rapport de l'arpent de Paris avec l'acre angloiſe. *Suppl.* I. 152. *b.* Les arpens appellés dans certaines provinces *jours* & *journaux*. VIII. 895. *a.* Nombre d'arpens cultivés en France, & leur produit. *Voyez* GRAINS.

ARPENTAGE, ou *Géodéſie*, antiquité de cet art. Diviſion de l'art en trois parties, prendre les meſures, les mettre ſur le

le papier, trouver l'aire du terrein. Sous-diviſion de la premiere : obſerver les angles & meſurer les diſtances. Comment s'exécutent la ſeconde & la troiſieme partie de l'arpentage. Deſcription de l'inſtrument appellé *Croix d'arpentage* ou *Báton d'arpenteur*. I. 702. *a*.

ARPENTAGE, (*Géomét.*) examen de la queſtion : ſi dans la meſure d'un terrein incliné on doit prendre ou ſa ſuperficie réelle ou celle de ſa baſe horizontale. Ces deux manieres de meſurer diſtinguées par les noms de *Méthode de cultellation* & *Méthode de développement*. *Suppl.* I. 567. *b*. & 568. *b*.

Arpentage, des meſures dans l'arpentage. XVI. 176. *a*, *b*. Partie de l'arpentage qui enſeigne à diviſer les terres & les champs entre pluſieurs propriétaires. Signaux dans l'arpentage. Voyez ce mot. VII. 606. *b*. Deſcription & uſage de quelques inſtrumens dont on ſe ſert dans l'arpentage. Le compas de proportion. III. 756. *a*. Le dendrometre. *Suppl.* II. 692. *a*, *b*. Le graphometre. VII. 859. *b*. Le rapporteur. XIII. 808. *b*. Le récipiangle. 850. *b*. Le théodolite. XVI. 248. *a*. La chaîne. III. 6. *b*. La corde. 7. *a*. Le demi-cercle. IV. 811. *a*. L'équerre. V. 871. *a*. Le cercle. II. 836. *a*, *b*. *Voyez* les planches de l'arpentage, vol. V.

ARPENTEUR, théorie qu'il doit poſſéder. I. 702. *b*.

Arpenteur, notaires arpenteurs royaux. XI. 240. *a*. Jurés arpenteurs. VI. 302. *a*.

ARPENTEUSE, (*Inſectolog.*) dénomination commune à toutes les chenilles qui n'ont que dix à douze jambes. Leur mouvement progreſſif. Leur métamorphoſe. Dégât qu'elles font dans la campagne. Attitude remarquable que la plupart de ces chenilles ont dans le repos. *Suppl.* I. 568. *a*.

ARPHAXAD, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Sem & pere de Salé. Autre perſonnage de ce nom, roi des Medes. *Suppl.* I. 568. *b*.

ARPULI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 568. *b*. 569. *a*.

ARQUEBUSADE, *eau d'* (*Mat. médic.*) maniere de la préparer. Ses propriétés & uſages. *Suppl.* I. 569. *a*.

ARQUEBUSE, étymologie de ce mot. Tems de l'invention de cette arme ſur la fin du regne de Louis XII. Arquebuſes en petit, appellées *piſtolets à rouet*. Deſcription de ce rouet & de ſon uſage. I. 702. *b*. Arquebuſiers. Prix de l'arquebuſe encore en uſage. *Ibid.* 703. *a*.

Arquebuſe à croc, deſcription de cette arme. Uſage qu'on en faiſoit. En quel tems elle parut. I. 703. *a*.

Arquebuſe, ou fuſil à vent; c'eſt cette machine qui a donné lieu à la fable de la poudre blanche. Deſcription de cette arme. I. 703. *a*. Canne à vent. L'arquebuſe peut tirer juſqu'à huit coups de ſuite. Pourquoi elle fait entendre peu de bruit. Ces inſtrumens plus curieux qu'utiles. *Ibid. b*. Inventeur de cette machine. Ouvrages où on en trouve la deſcription. *Ibid.* 704. *a*. *Voyez* les planch. de phyſique. vol. V.

Arquebuſe, eſpece d'arquebuſe appellée *pétrinal*. XII. 470. *a*. Arquebuſe à rouet. XIV. 397. *a*. Différence entre l'arquebuſe à vent & la canne à vent. II. 598. *b*. Des rois de l'arquebuſe. XI. 833. *b*.

ARQUEBUSIER, artiſan qui fabrique les petites armes à feu. Elles conſiſtent en quatre pieces; le canon, la platine, le fût & la baguette. Fabrication de chacune de ces pieces & endroits où elle ſe font le mieux. Outils dont ſe ſervent les arquebuſiers. I. 704. *a*. Réglemens pour les arquebuſiers de la communauté de Paris. *Ibid. b*.

Arquebuſier, énumération de quelques outils d'arquebuſier. Calibres. II. 557. *a*. Chevalet. III. 310. *a*. Ciſeaux 479. *a*. Compas. 758. *a*. Ecouanne. V. 351. *b*. Eſtampe. 999. *b*. Filieres. VI. 797. *b*. Forêt. VII. 133. *a*, *b*. Fraiſes. 275. *b*. Support. XV. 677. *a*. Tenailles. XVI. 123. *b*.

ARQUIN, (*Géogr.*) iſle d'Afrique. XIII. 375. *a*. Monumens qu'on y voit encore du long ſéjour qu'y firent les Carthaginois. *Ibid. b*.

ARRA, (*Géogr.*) ville d'Aſie en Syrie, aujourd'hui *Maara*. Son état préſent. Ruines de l'ancienne ville de Seriane dans ſon voiſinage. *Suppl.* I. 569. *b*.

ARRACHION, fameux athlete pancratiaſte, couronné vainqueur après ſa mort. XI. 812. *a*.

ARRACIFES, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 569. *b*.

ARRAGON, ce royaume rendu en 1204 tributaire du pape. IX. 790. *a*. Interdit prononcé en 1282 ſur l'Arragon. VIII. 817. *a*. Code d'Arragon. III. 571. *a*. Juſticier d'Arragon. IX. 101. *a*.

ARRAKAN, royaume de l'Inde. Idole qu'on y adore. XIII. 708. *b*. Prêtres idolâtres de ce royaume. 833. *a*.

AR-RAKIN, (*Géogr.*) petite ville d'Aſie dans l'Arabie Pétrée. On croit que c'eſt l'ancienne Petra. Origine & ſignification de ſon nom moderne. *Suppl.* I. 569. *b*.

ARRAS, pluſieurs habitans de cette ville furent, en 1459, accuſés de ſortilege. XV. 370. *b*. 371. *a*. Circonvallation que les Eſpagnols firent en 1654 au ſiege d'Arras. III. 465. *a*.

ARRÉPHORIE, (*Myth.*) fête des Athéniens en l'honneur de Minerve & de Herſe, fille de Cécrops. Etymologie du mot *Arréphorie*. I. 705. *b*.

ARRÉRAGES, on ne peut demander au-delà de vingt-neuf années d'arrérages d'une rente fonciere, ni plus de cinq d'une rente conſtituée. Maniere de calculer la ſomme due au bout d'un certain nombre d'années, lorſque l'intérêt eſt ſimple, & lorſqu'il eſt compoſé. I. 705. *b*. Réponſes à quelques difficultés auxquelles a donné lieu le calcul précédent. I. 707. *a*.

ARRESTIER *de plomb*, (*Archit.*) XII. 778. *b*. Arreſtier. *Suppl.* II. 647. *a*, *b*. 648. *b*.

ARRÊT, (*terme de Palais*) les arrêts ont été expédiés en latin juſqu'à François I. I. 707. *a*.

Arrêts en robe rouge. I. 707. *a*. *Arrêts de réglemens*. *Ibid. b*.

Arrêt de défenſe ; arrêt du conſeil du roi. I. 707. *b*.

Arrêt & brandon. I. 707. *b*.

ARRÊT, (*terme de Palais*) déciſion d'un tribunal ſouverain, de laquelle il n'eſt pas permis d'appeller. Origine de ce mot. Formule dont le premier préſident d'une cour ſouveraine ſe ſervoit autrefois en rendant un arrêt. Celle qui eſt employée aujourd'hui. Voie à ſuivre pour faire réformer la déciſion d'un tribunal ſouverain en matiere civile. *Voyez* CASSATION, OPPOSITION & REQUÊTE CIVILE; & en matiere criminelle, *voyez* RÉVISION. Ce qu'on entend par juriſprudence des arrêts. Compilations d'arrêts. Obſervations ſur un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des arrêts*. *Suppl.* I. 569. *b*. 570. *a*.

Arrêt, termes dans leſquels étoient conçus les arrêts du ſénat de Rome. Lieu où ces arrêts étoient dépoſés. Droit de les faire que s'attribua Céſar. XIV. 736. *a*. Juriſprudence des arrêts. IX. 82. *b*. Arrêts rendus par le roi en ſon conſeil, de ſon propre mouvement. X. 842. *b*. Formalités obſervées autrefois dans la prononciation des arrêts & jugemens des enquêtes. XII. 2. *b*. Ce qu'on doit faire lorſqu'il y a contrariété entre deux arrêts. VIII. 833. *a*, *b*. Contrôle des arrêts au parlement. IV. 148. *b*. Oppoſition à un arrêt. XI. 513. *a*. Reſciſion d'un arrêt. XIV. 166. *b*. Chef d'un arrêt. III. 271. *a*. Clerc des arrêts. 524. *a*. Arrêt en commandement. 686. *b*. Contrariété d'arrêts. IV. 122. *a*. Arrêt de défenſes. 737. *a*. Ville d'arrêt. XVII. 279. *a*.

ARRÊTS, (*Diſcip. milit.*) punition qui s'inflige à l'officier pour des fautes légeres. Quelquefois les arrêts ſont précaution de la part du commandant, & non pas châtiment. Les arrêts n'ont rien de deshonorant. Réflexions ſur cette bizarrerie de l'opinion publique, qui imprime une tache au malheureux citoyen que la calomnie aura fait précipiter dans une priſon, dont il eſt innocent. Moyen de corriger cette ſorte d'injuſtice. *Suppl.* I. 570. *a*. — *Voyez* ACCUSÉ.

Arrêt de vaiſſeaux & fermeture de ports. I. 707. *b*.

ARRÊT, (*Manege*) comment il faut former l'arrêt du cheval; arrêt formé de mauvaiſe grace. Danger de former des arrêts courts & précipités. Demi-arrêt. I. 707. *b*.

Arrêt. Le cheval obéiſſant au partir doit également être ſoumis à l'arrêt. Comment on doit l'y amener graduellement. V. 240. *b*. Chevaux qui conſentent trop aiſément à l'arrêt, quoique réſolus & déterminés. 241. *b*.

ARRÊT, terme de chaſſe, de riviere, de ſerrurerie. I. 707. *b*.

ARRÊTE, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 413. *a*. *Voyez* ci-deſſous ARRÊTES.

ARRÊTE-BŒUF, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Ses caracteres génériques. Enumération de ſeize eſpeces renfermées dans ce genre. Obſervations ſur la maniere de les multiplier & de les cultiver. Etymologie des noms grecs & françois de cette plante. *Suppl.* I. 570. *b*. & 571. *a*, *b*.

Arrête-bœuf, caracteres de ce genre de plante. I. 707. *b*. Son analyſe. On compte ſa racine parmi les cinq apéritives. Ses vertus en médecine. *Ibid.* 708. *a*.

ARRÊTES, ou *queue de rat*, (*Maréch.*) maladie des jambes des chevaux. Deſcription. Remede. *Suppl.* I. 571. *a*. *Voyez* ci-deſſus ARRÊTE.

ARRÊTIER, (*Archit.*) *voyez* ARRESTIER.

ARRHER, (*Comm.*) ou *enharrer*, donner des arrhes. Défenſes d'arrher dans certains cas & à certaines perſonnes. I. 708. *b*.

ARRHES, (*Juriſp.*) ce que deviennent les arrhes, ſi le marché eſt conſommé ou s'il eſt rompu. Dans certains cas la perte des arrhes ne ſuffit pas pour la décharge. I. 708. *b*.

Arrhes, différence entre les arrhes & le *denier à Dieu*. IV. 826. *a*. Des arrhes concernant le mariage. IV. 879. *b*. Arrhement ou enarrhement. V. 604. *b*.

ARRIA, femme de Pœtus: éloge de ſon courage. IV. 374. *b*.

ARRIAGA, (*Rodriguez*) fameux jéſuite. Obſervations ſur ſes ouvrages. IX. 643. *b*. I. 664. *b*.

ARRIEN de Nicomédie: obſervations ſur ce philoſophe & ſur ſes ouvrages. XI. 136. *b*. Son périple ou journal de navigation. XII. 376. *b*. Relation de ſon voyage ſur le

Pont-Euxin. *Ibid.* 377. *a.* Eloge de ſon exactitude. XIV. 245. *b.*

ARRIEN, auteur d'un ouvrage ſur la tactique. XV. 824. *b.*

ARRIENNES, *ou* AIRIENNES, *ou* ERENNES, (*Géogr.*) montagne de Normandie à une lieue de Falaiſe. Ce qui l'a rendue remarquable. Eſpece de lac ſingulier formé de tems en tems auprès du village d'Arne, dans le voiſinage de cette montagne. *Suppl.* I. 572. *a.*

ARRIERE, *ou* POUPPE, (*Marine*) faire vent arriere: paſſer à l'arriere: demeurer de l'arriere: mettre un vaiſſeau de l'arriere. I. 709. *a.*

ARRIERE, (*Art milit.*) arriere-garde: arriere-demi-file: arriere-ligne: arriere-rang. I. 709. *a.*

ARRIERE-BAN, (*Hiſt. mod.*) convocation que le prince fait de toute ſa nobleſſe pour marcher en guerre. Cette coutume étoit autrefois fort commune en France: ce qui l'a rendue plus rare. Convocation de l'arriere-ban ſous Louis XIV. Corps que forme la nobleſſe dans cette occaſion. I. 709. *a.* Comment l'arriere-ban ſe pratique en Pologne. Etymologie du mot *arriere-ban. Ibid. b.*

Arriere-ban, il en eſt parlé, II. 51. *b.* Différence entre le ban & l'arriere-ban. Quand ces aſſemblées ont eu lieu en France. Les eccléſiaſtiques étoient ſoumis au ban & arriere-ban. Diſpenſes qu'ils ont reçues enſuite. *Ibid.* Autres perſonnes que les rois ont exemptées de ce ſervice. Par qui ſe faiſoient ces aſſemblées. Convocation du ban & arriere-ban en 1674 & 1689, par Louis XIV. Comment cette milice a dégénéré. Derniere aſſemblée de l'arriere-ban. 52. *a.*

ARRIERE-CORPS, (*Serrurerie*) morceaux ajoutés au nud d'un ouvrage, de maniere qu'ils en ſoient excédés. I. 709. *b.*

ARRIERE-FAIX, (*Anat.*) membrane qui enveloppoit le fœtus. Ses autres noms. Ses uſages en médecine. I. 709. *b.*

Arriere-faix, membranes dont il eſt formé. III. 373. *b. Suppl.* I. 296. *b. Voyez* AMNIOS, PLACENTA, FŒTUS.

ARRIERE-FIEF, (*Juriſp.*) fief qui dépend d'un autre. Origine des arriere-fiefs. I. 709. *b.*

Arriere-fief, article à conſulter. VI. 699. *a, b.* Origine des arriere-fiefs. 695. *a.* XIV. 897. *b.* Comment ils ſe multiplierent. XI. 896. *b.* Arriere-fief lige. VI. 711. *b.*

ARRIERE-GARDE, (*Droit coutumier*) garde qui a lieu dans les coutumes où la garde appartient au roi ou au ſeigneur. Sur quelle maxime elle eſt fondée. I. 710. *a.*

ARRIERE-POINT, comment on le forme. I. 710. *a.*

ARRIERE-VOUSSURE, (*Coupe des pierres*) ſorte de petite voûte. I. 710. *b.*

ARRIERE-VOUSSURES, (*Menuiſ.*) vol. VII des planches, *Menuiſerie en bâtiment*, planch. IX — XV.

ARRIMAGE, (*Marine*) façon dont ſont arrangés dans la cale le leſt, les futailles, les quarts de viande & ceux de farine, &c. Officier à qui le ſoin de l'arrimage eſt confié. Contre-maître & matelot qui travaillent ſous ſes ordres. Détails ſur la maniere dont ſe fait l'arrimage. Comment on détermine la quantité de leſt qu'il convient d'embarquer dans un vaiſſeau neuf, & dans un vaiſſeau qui a déja été à la mer. Maniere d'embarquer l'eau. Arrimage des futailles pour le vin. Comment on arrange dans la cale au vin, les quarts de farine, les quarts de viande, les bariques de fromage, celles de morue, &c. Retranchement que l'on appelle *cave du capitaine*, & qui termine la cale au vin. Places réſervées dans la grande cale pour les malades & les bleſſés; pour le bois à brûler, &c. *Suppl.* I. 572. – 575.

ARRIMER, (*Marine*) placer d'une maniere convenable la cargaiſon d'un vaiſſeau. Vaiſſeau mal arrimé. Les futailles vuides doivent être remplies d'eau ſalée pour ſervir à l'arrimage du vaiſſeau. I. 710. *b.*

ARRIPHON d'Étolie. XVI. 634. *a.*

ARRIVÉE, (*Marine*) différence entre l'arrivée & l'abattée. *Suppl.* I. 11. *a.*

ARROCHE, (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. On en diſtingue trois eſpeces. Leur culture. Analyſe de la blanche. Celle-ci & la rouge, priſes comme aliment, nuiſent à l'eſtomac. Leur uſage en médecine. Celui des graines fraîches d'arroche blanche. Analyſe de la puante. Ses propriétés. I. 711. *a. Voyez* POURPIER DE MER.

Arroche, noms de cette plante en différentes langues. Ses caracteres génériques. Deſcription de trois eſpeces d'arroche. Quelques obſervations ſur leur culture, leurs qualités & leurs uſages. *Suppl.* I. 576. *a.*

ARROGANT, *important*, *ſuffiſant*, (*Synon.*) différences entre ces mots. XV. 634. *a.*

ARRONDIR *un cheval*, (*Manege*) ce qu'on doit faire pour dreſſer un cheval à manier en rond. I. 711. *b.*

ARRONDIR, (*Horlog.*) roue bien arrondie. Machines à arrondir dont on ſe ſert en Angleterre. I. 711. *b.*

ARROSEMENT, (*Jardin.*) en quels cas il eſt néceſſaire d'arroſer. Comment on peut donner aux arroſemens toute l'utilité qu'on peut en attendre. Maniere de les adminiſtrer aux plantes délicates. Les arroſemens du ſoir préférés en été à ceux du matin; ceux du matin préférés dans les premiers mois du printems & de l'automne: dans ce tems auſſi l'on peut, ſans riſquer, arroſer vers le midi. De l'arroſement dans les tems de longue ſéchereſſe. Moyen de procurer aux plantes qu'on tient en pot les meilleurs effets des arroſemens. Attention qu'il faut avoir pour le plus ou le moins d'arroſement, aux différentes natures des plantes. De l'humidité qu'on doit procurer à celles qui ont été nouvellement tranſplantées, & aux boutures. Situation la plus avantageuſe à l'arroſement naturel d'un jardin. Moyen d'aſſembler des eaux à cet uſage. Arroſement des eſpaliers par l'eau de la pluie, qui, du toît qui les couvre, tombe au pied de cet arbre. Maniere de procurer à certaines marcottes & boutures une humidité douce & continuelle. Du choix des eaux propres aux arroſemens; plantes qui en ont particuliérement beſoin. Bouillons pour certaines plantes malades. Bon effet des terres alumineuſes détrempées. Différentes ſortes d'arroſemens propres à divers inſectes. Précaution à prendre pour que les arroſemens d'un jardin ſoient moins néceſſaires, & plus profitables lorſqu'on les emploie. *Suppl.* I. 576. *b.* – 578. *a.*

ARROSEMENT, (*Agricul.*) des canaux d'arroſement. *Suppl.* II. 184. *b.* — 191. *b. Voyez* ARROSER.

ARROSER, (*Jardin.*) utilité de l'arroſement. Heure & meſure de l'arroſement. Ménagement avec lequel il faut arroſer les fleurs, les orangers, les grenadiers, &c. Plantes qu'il faut arroſer plus ſouvent. Arroſemens en forme de pluie. I. 712. *a.*

Arroſer, obſervations ſur l'arroſement des bleds. *Suppl.* III. 218. *a, b.* Sur celui des différentes plantes. *Suppl.* IV. 420. *b.* Des arroſemens des poiriers. 459. *a.* Uſage qu'on peut faire de l'eau de leſſive pour arroſer. IX. 402. *a.* Arroſement des boutures. *Suppl.* II. 47. *b. Voyez* ARROSEMENT, ABREUVER & EAUX.

ARROSOIR *de mer*, (*Conchyl.*) coquille. IV. 189. *b.* XVI. 770. *b.* vol. VI des planch. *Regne animal*, pl. LXVIII.

ARROUX, (*Géogr.*) riviere de France en Bourgogne. Deſcription de ſon cours. *Suppl.* I. 578. *b.*

ARSACE, (*Géogr.*) ville de la grande Médie. *Suppl.* I. 578. *b.*

ARSACE, (*Hiſt. de l'emp. des Parth.*) fondateur de l'empire des Parthes. Evénement qui donna lieu à ſa fondation. Quelle étoit ſon étendue. Combien de tems il a ſubſiſté. Son dernier roi. *Suppl.* I. 578. *b.*

ARSACE II, fils & ſucceſſeur du fondateur de l'empire des Parthes. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 579. *a.*

ARSACE III, le troiſieme de la famille qui régna ſur les Parthes. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 579. *a.*

ARSACIDES, (*Empire des*) XII. 89. *a.*

ARSENAL, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. Celui de Veniſe; celui de Paris: inſcription ſur ſa porte d'entrée. Arſenaux pour les fournitures navales. Livre à conſulter ſur la maniere d'arranger un arſenal. I. 712. *b.*

Arſenal de Paris, XI. 951. *a.* de Veniſe. XVII. 6. *b.* Chambre de l'arſenal. III. 48. *a.*

ARSENAL, (*Marine*) bâtiment près d'un port, où le roi entretient les officiers de marine, ſes vaiſſeaux, & les choſes néceſſaires pour les armer. I. 712. *b.*

Arſenal de marine, magaſin général & particulier de cet arſenal. IX. 845. *b.* Parc de l'arſenal. XI. 926. *b.* Plan d'un arſenal de marine, vol. VII des planches, *Marine*, pl. VII.

ARSENIC, (*Hiſt. nat. & Chym.*) étymologie du mot. Définition. Quatre eſpeces d'arſenic. Sympathie entre le ſoufre & l'arſenic. Comment on peut tirer du cobalt l'arſenic blanc & jaune. L'arſenic cryſtallin mêlé avec un métal, détruit ſa malléabilité. Moyen de le ſéparer du métal. L'arſenic change le cuivre en un argent beau en apparence. L'arſenic blanchit plus aiſément le fer. Préparations d'arſenic. I. 713. *a.* Il conſerve toujours ſa propriété de poiſon mortel. Sa fumée pénétrant dans les poumons, tue ſubitement. Antidotes contre l'arſenic, le beurre & le lait de vache. Préparation du régule d'arſenic. Huile cauſtique d'arſenic: ſon uſage. *Ibid. b.*

ARSENIC, (*Métall. Chym. Méd.*) caracteres de cette concrétion minérale. Linnæus range l'arſenic foſſile dans la claſſe des pierres compoſées, & dans l'ordre des ſoufres. Comment il a diſtingué & décrit les diverſes ſortes d'arſenics foſſiles. En quoi il differe des demi-métaux. Subſtances que Dioſcoride & les Arabes ont reconnues ſous le nom d'*arſenic*. Deſcription des minéraux où l'arſenic ſe trouve communément en plus grande quantité, & d'une maniere plus ſenſible. De l'orpiment. Ses différentes ſortes. Lieux où on le trouve. Ses uſages. Vapeurs arſenicales dans les mines. Leurs cauſes. *Suppl.* I. 579. *b.* 580. *a, b.*

Arſenic factice. Auteurs à conſulter ſur ſa fabrication. Eſpece de régule arſenical. Maniere de le faire. On trouve encore dans les boutiques un arſenic à demi-vitrifié, cryſtallin, blanc, jaune ou rouge; on vend enfin une pouſſiere arſenicale blanchâtre ou jaunâtre. *Suppl.* I. 580. *b.* 581. *a.* De l'arſenic conſidéré relativement à la Chymie. Nature de l'arſenic factice. Ses propriétés. En quoi il differe de toutes les chaux & terres métalliques. Diſſolution de cette matiere à l'aide de l'ébullition. Différentes menſtrues qui diſſolvent l'arſenic, *Ibid.*

581. *a.* Effet de ſon mêlange avec les métaux. Décompoſition du nitre par cette ſubſtance. Préparations d'eaux-fortes par le moyen de l'arſenic. Sel neutre arſenical découvert par M. Macquer. *Ibid. b.* Propriétés de l'arſenic blanc. Ses différens uſages. Nature de cette matiere. Définition que Becher en donne. Compoſés artificiels d'arſenic & de ſoufre. *Ibid.* 582. *a.* Reproche fait à la plupart des chymiſtes & naturaliſtes, d'avoir confondu les arſenics jaunes & rouges artificiels avec les naturels. Il y auroit de l'imprudence à faire prendre intérieurement de l'orpiment ou du réalgar naturel. Différence entre l'orpiment naturel & l'arſenic jaune factice. Intermede par lequel on peut ſéparer le ſoufre combiné avec l'arſenic. *Ibid. b.* Diſſolution de cette ſubſtance dans tous les acides. Réſultats de la diſtillation d'un mêlange d'arſenic & d'acide vitriolique concentré. Régule d'arſenic. Maniere de tirer l'arſenic du cobalt dans les travaux en grand. Comment on le dégage enſuite de toutes parties ſulfureuſes ou phlogiſtiques. *Ibid.* 583. *a.* Danger de prendre l'arſenic intérieurement, dans quelque cas & en quelque petite quantité que ce ſoit. Accidens qu'éprouvent les perſonnes empoiſonnées par cette matiere. Contrepoiſons les plus efficaces. Etat des cadavres de ceux qui ſont morts de ce poiſon. Affinités de l'arſenic. Vernis fait avec cette ſubſtance pour enduire le bois des vaiſſeaux & les pilotis des digues, afin de les préſerver de la vermoulure. Uſage de l'arſenic pour embaumer les oiſeaux ou leur peau emplumée. *Ibid.* 581. — 583.

Arſenic. Sucs arſenicaux. XV. 596. *a.* Ils ſont mis au rang des bitumes. II. 267. *b.* Les ouvriers des mines d'Allemagne ont ſouvent confondu les mines d'arſenic avec celles du cobalt. Comment on dégage l'arſenic des mines du cobalt. III. 556. *b.* Comment on le tire de la mine d'étain. VI. 6. *a*, *b.* De la combinaiſon de l'arſenic avec le métal dans les mines. X. 541. *a.* Comment l'arſenic ſe ſépare du biſmuth. II. 263. *a.* Travail de l'arſenic décrit, vol. VI des planches, articles *Métallurgie*, *Arſenic.* Analogie entre le zinc & l'arſenic. XVII. 717. *b.* Foie d'arſenic. V. 634. *a.* Compoſé blanc qui réſulte du cuivre traité avec l'arſenic. VI. 916. *b.* Réduction de la chaux d'arſenic en régule. 917. *b.* Poudre d'arſenic appellée *gift-mehl:* uſage auquel on l'emploie. VII. 660. *b.* L'arſenic conſidéré comme fondant. VI. 915. *b.* Fuſion de fer avec l'arſenic & le flux noir. 496. *b.* L'arſenic donne au fer la propriété d'être caſſant & de ſe fondre aiſément. Moyen de prévenir l'union du fer & de l'arſenic. 497. *b.* Eſpece d'arſenic rouge. VIII. 210. *a.* Eſpece de mine d'arſenic en Saxe. IX. 139. *b.* Mine d'arſenic appellée *réalgar.* XIII. 838. *a.* Eſpece d'arſenic connu dans les Indes orientales ſous le nom de *tella pashuum.* XVI. 50. *a.* Du poiſon de l'arſenic. *Suppl.* IV. 462. *b.* Remede. 465. *a.* Sur l'arſenic, *voyez* l'article ORPIMENT. XI. 664. *a*, *b.* — 666. *a.*

ARSENICAL, *aimant.* I. 224. *a.*

ARSENIUS, archevêque de Malvaſia. IX. 954. *a.*

ARSINOÉ, (*Géogr.*) ou *Cléopatride*, ville d'Egypte. Autres villes de ce nom. *Suppl.* I. 584. *a.*

ARSINOÉ, (*Géogr. anc.*) *voyez* PATARE. Temple de Vénus Arſinoé en Egypte. XVII. 3. *a.* Ancienne Arſinoé de l'iſle de Chypre, nommée aujourd'hui *Famagouſte. Suppl.* III. 3. *b.*

ARSINOÉ, (*Hiſt. d'Egypt.*) ſœur de la fameuſe Cléopatre; elle fait la guerre aux Romains. Sa fin malheureuſe. *Suppl.* I. 584. *a.*

ARSINOÉ, fille du premier des Ptolomées, mariée à Seleucus, roi de Syrie. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* I. 584. *a*, *b.*

ARSINOÉ, femme de Ptolomée Philadelphe. Fête qu'elle célébra en l'honneur d'Adonis. *Suppl.* I. 173. *a.*

ARSINOÉ, fille de Liſimaque, roi de Macédoine, épouſe le ſecond des Ptolomées, & cette union devient une ſource d'amertumes & de crimes. Son exil à Copte, dans la Thébaïde. *Suppl.* I. 584. *b.*

ARSINOÉ, ſœur & femme de Ptolomée Philopator: il la fait mourir par le poiſon. *Suppl.* I. 584. *b.*

ARSIS, (*Proſodie*) élévation de la voix, quand on commence à lire un vers. L'abaiſſement qui ſuit s'appelle *theſis.* Ce qu'on entend par *arſis* & *theſis* dans la déclamation & dans la muſique: *fugue per arſin & theſin.* I. 713. *b.*

ARSIS & THESIS, (*Muſiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 585. *a.*

ART, définition de l'art. I. 713. *a.* Origine des ſciences & des arts. Spéculation & pratique d'un art. Diſtribution des arts en méchaniques & en libéraux. Mauvais effet qu'a produit cette diſtinction. Eſtime que Bacon & Colbert ont faite des arts méchaniques. *Ibid.* 714. *a.* Avantages de ceux-ci ſur les arts libéraux. But des arts en général. Projet d'un traité général des arts méchaniques, & de leur origine. *Ibid. b.* Ordre qu'il faudroit ſuivre dans un pareil traité. Utilité de cet ouvrage. L'expérience du paſſé doit nous faire eſpérer pour l'avenir des richeſſes ſur leſquelles nous ne comptons guere aujourd'hui. *Ibid.* 715. *a.* S'agit-il de découvrir? L'eſprit humain s'embarraſſe dans les difficultés qu'il ſe fait. A-t-il fait ſes découvertes? il ne conçoit plus comment il a fallu les chercher ſi long-tems. Différence ſinguliere entre les machines employées dans les arts. Lorſqu'une machine très-compoſée eſt deſtinée à produire un effet ſimple, il faut commencer par annoncer l'effet, & paſſer enſuite à la deſcription de la machine: lorſqu'une machine très-ſimple eſt deſtinée à produire une action fort compoſée, il faut ſuivre une méthode contraire à la précédente. *Ibid. b.* De la géométrie des arts. Il y a peu d'artiſtes à qui les élémens des mathématiques ne ſoient néceſſaires; mais ces élémens leur deviendroient nuiſibles en pluſieurs occaſions, ſi une multitude de connoiſſances phyſiques n'en corrigeoient les préceptes dans la pratique. Il y a des machines qui réuſſiſſent en petit & qui ne réuſſiroient point en grand, & réciproquement. *Ibid.* 716. *a.* De la langue des arts. Cauſes de ſon imperfection. La diſette des mots propres & l'abondance des ſynonymes. On ne devroit employer des termes d'art que quand ils offriroient des idées particulieres. Ce qu'auroit à faire un bon logicien qui entreprendroit la grammaire des arts. Il auroit plus de difficulté à bien définir les choſes communes qu'à expliquer les machines les plus compliquées. Honneur que font les arts à l'eſprit humain. *Ibid. b.* Comment on devroit relever les arts méchaniques & ceux qui les exercent. On ne doit pas proſcrire une invention comme inutile, parce qu'elle n'auroit pas dans ſon origine tous les avantages qu'on en pourroit exiger, ni mettre au rang des fables quelques inventions des anciens qui ne ſeroient pas parvenues juſqu'à nous. *Ibid.* 717. *a.* Les artiſtes ne doivent pas renfermer un ſecret utile. Avantages qui leur reviendroient, s'ils ſe rendoient communicatifs. De la ſupériorité d'une manufacture ſur une autre. Cauſes de cette ſupériorité. Celle des manufactures de Lyon ne vient que du grand nombre d'ouvriers qu'elles raſſemblent. *Ibid. b.*

Art. Définition de l'art. I. xij. Diſtinction des arts en méchaniques & en libéraux: conſidérations ſur ces deux genres d'arts. I. xiij. Arts qui tiennent à la chymie. III. 420. *a*, *b.* Objets qu'embraſſe la technologie ou l'étude des arts. II. 765. *a*, *b.* Hiſtoire abrégée des arts. *Suppl.* III. 254. *b.* Hiſtoire des arts chez les Grecs. 254. *b.* — 258. *a.* Cauſes des différences de l'art chez les différentes nations. 255. *b.* Diſpoſition que donne pour les arts le caractere mélancolique. *Suppl.* II. 901. *b.* Ouvrages de l'art. *Voyez* OUVRAGE. Des termes d'arts. XVI. 2. *a.* De l'invention dans les arts. VIII. 848. *a*, *b.* Découvertes dans les arts. IV. 705. *a*, *b.* &c. Du goût en matiere d'art. VII. 761. *a*, *b.* — 770. *a.* Des progrès des arts, & des moyens de les hâter. *Voyez* PROGRÈS. Des livres élémentaires pour les arts. V. 496. *b.* Uſage de l'eſprit philoſophique dans les arts. VI. 681. *b.* Les arts les plus utiles ne ſont pas ceux qu'on a perfectionnés les premiers. X. 828. *a.* On devroit faire connoître aux enfans la pratique des arts, même des plus communs. V. 399. *a.* Des ouvrages de l'art. XI. 722. *b.* 723. *a*, *b.* Obſervation ſur l'article *Art* de l'Encyclopédie. I. xliij.

ART, *arts libéraux.* (*Belles-lett.*) On a encouragé les arts de premiere néceſſité par l'appât d'un bon ſalaire, *Suppl.* I. 585. *a.* & à l'égard de ceux dont le ſuccès dépend des talens de l'eſprit, il a fallu non-ſeulement l'émulation de l'intérêt, mais celle de la vanité. Ainſi s'eſt établie dans l'opinion la prééminence des arts libéraux ſur les arts méchaniques. Cette diſtinction a été ſi préciſe, que dans le même art, ce qui exige un degré peu commun d'intelligence, a été mis au rang des arts libéraux, tandis qu'on a laiſſé dans la claſſe des arts méchaniques, ce qui ne ſuppoſe que des moyens phyſiques ou des talens communs. — Enumération des arts libéraux. — Par un renverſement ſingulier, on voit que les plus honorés des arts, ſont preſque tous des arts de luxe, ſans leſquels la ſociété pouvoit être heureuſe. On ſera moins étonné de ce renverſement, ſi l'on conſidere, que ce qui eſt vraiment néceſſaire à l'homme, a dû être facile à tous, & par conſéquent mériter moins de louange. Différens moyens par leſquels les arts s'exercent: leurs différens objets. *Ibid. b.* Difficulté de les réunir à un même principe. La muſique n'a pas ſeulement pour but d'imiter la nature, mais ſur-tout de l'embellir en l'imitant, & de conſulter le plaiſir du ſens qu'elle doit affecter. L'architecture eſt encore moins que la muſique aſſervie à l'imitation. *Ibid.* 586. *a.* Son but eſt de plaire aux yeux, par des impreſſions, qui dépendent de certains rapports, que la nature a mis entre l'objet & l'organe. Mais ſaiſir ces rapports, ce n'eſt pas imiter, c'eſt deviner la nature. Ainſi procede l'éloquence; elle n'imite rien. L'orateur n'eſt pas un mime; il parle d'après lui; il tranſmet ſa penſée, il exprime ſes ſentimens. Dans les arts même dont l'imitation ſemble être le partage, copier n'eſt rien, choiſir eſt tout. Et la regle de ce choix ſe trouve dans la connoiſſance de l'homme, l'étude de ſes affections, le réſultat des impreſſions que les objets font ſur l'organe. *Ibid. b.* Les arts d'agrément qui ne portent à l'ame que des ſenſations, ne ſeront jamais comptés parmi les arts libéraux. Ceux-ci ont ſpécialement pour organes l'œil & l'oreille, les deux ſens qui portent à l'ame des ſentimens & des penſées. Ces arts s'accordent aſſez ſouvent pour em-

bellir à frais communs le même objet ; mais il ne faut pas croire que ce ſoit dans la vue de produire une imitation plus parfaite. Quelques-uns même ſe nuiſent en ſe réuniſſant. *Ibid.* 587. *a.*

Beaux-arts, leur origine ſe trouve dans le penchant que nous avons à embellir tout ce qui ſert à nos beſoins les plus fréquens. Les ames d'une heureuſe trempe naiſſent avec un penchant décidé pour les impreſſions douces, & c'eſt ce penchant qui a produit les beaux-arts. *Suppl.* I. 587. *a.* Il en eſt d'eux, comme de toutes les inventions humaines : elles ſont pour la plupart l'ouvrage du haſard, & très-chétives dans leur origine ; mais par une accélération ſucceſſive, elles deviennent d'une utilité très-importante. — L'obſervation de la nature nous aide à connoître cette utilité. La nature, en travaillant de tous côtés à faire affluer ſur nous les ſenſations agréables, a ſans doute eu pour but d'exciter & de fortifier en nous une douce ſenſibilité, capable de tempérer la fougue des paſſions, & la rudeſſe de l'amour-propre. *Ibid. b.* Ce procédé de la nature dans toutes ſes œuvres, ne doit nous laiſſer aucun doute ſur le caractere & la fin des beaux-arts. C'eſt à eux de revêtir d'agrémens divers nos habitations, & ſur-tout notre langage, afin que les douces impreſſions de ce qui eſt beau, donnent un caractere plus relevé à notre eſprit & à notre cœur (*Voyez* AGRÉABLE). C'eſt à eux à répandre les attraits de la beauté ſur des objets immédiatement néceſſaires à notre félicité, & à nous inſpirer pour eux un attachement invincible. Ils doivent donc conſacrer la force magique de leurs charmes à nous faire aimer la vertu & la vérité, *Ibid.* 588. *a.* & nous faire enviſager les vices ſous leurs propres traits, pour nous en donner une horreur ineffaçable. Leur eſſence conſiſte à mettre les objets de nos perceptions en état d'agir ſur nous, à l'aide des ſens, & par une énergie particuliere qui a ſa ſource dans l'agrément. Leur but eſt de toucher vivement le cœur. *Ibid. b.* Leur véritable emploi eſt d'élever l'ame. Ainſi par les ſoins & la vigilance d'une politique éclairée, les beaux-arts ſeront les principaux inſtrumens du bonheur des mortels. — Avantages multipliés que retireroit de leur exercice une nation qui les auroit accueillis, & qui leur auroit donné toute la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. — C'eſt à leur influence que l'homme doit ſa principale inſtitution. *Ibid.* 589. *a.* — Il y a donc une ſorte d'ingratitude à vouloir anéantir les beaux-arts, comme le deſireroient certains philoſophes qui leur doivent tout ce qu'ils ont de plus précieux. Autre utilité qu'on en peut tirer : eux ſeuls, après nous avoir inſenſiblement préparés à des ſentimens délicats, peuvent dans les momens de criſe, où tantôt l'inertie, tantôt les paſſions s'oppoſent au devoir, faire une douce violence à nos cœurs, & nous enchaîner par une ſorte de plaiſir aux devoirs les plus pénibles. *Ibid. b.* Nous devons donc conſidérer les beaux-arts comme des troupes auxiliaires, dont ne ſauroit ſe paſſer la ſageſſe qui veille au bien des hommes. L'influence que nous leur attribuons ici eſt fondée ſur notre nature même. Pour que la vérité devienne active, il ne ſuffit pas de la connoître, même ſous la forme du bien ; il faut de plus la ſentir ſous cette forme : c'eſt alors, & alors ſeulement qu'elle excite les forces de la volonté. Ne diſſimulons cependant rien. Les beaux-arts peuvent aiſément devenir pernicieux à l'homme : *Ibid.* 590. *a.* ils perdront celui qui en fera un uſage indiſcret. Quand leur énergie tombe entre des mains perfides, le plus excellent des remedes devient un poiſon mortel. Il eſt donc indiſpenſable d'en ſoumettre l'uſage & l'emploi à la direction de la ſaine politique & de la raiſon. — Soins que devroit prendre le gouvernement ; 1°. d'éloigner tout ce qui peut corrompre le goût, & détériorer les arts ; *Ibid. b.* 2°. de les faire pénétrer juſqu'à l'humble cabane du moindre des citoyens. *Ibid.* 591. *a.*

Hiſtoire des beaux-arts. Les beaux-arts ſont des plantes indigenes, qui ſans exiger aucune culture pénible, croiſſent dans tous les lieux où la raiſon a acquis quelque développement. On retrouve les principales branches des beaux-arts chez des nations qui n'ont eu aucune communication, ni directe, ni indirecte entr'elles. On y retrouve même des rameaux particuliers qui dérivent de ces branches principales. *Ibid.* 591. *b.* A l'égard de leur antiquité, les arts qui tiennent au deſſin, avoient déjà pris racine dans la Chaldée, au tems d'Abraham ; & ſous le regne de Séſoſtris, contemporain de Moïſe, l'architecture floriſſoit en Egypte. Il ſemble que la Grece propre n'a connu les beaux-arts que par le moyen de ſes colonies répandues dans l'Italie & dans l'Ionie. Mais bientôt ils y acquirent une beauté & une perfection, qu'ils n'ont eues nulle part ailleurs. Les Romains qui, après l'éverſion des Grecs, dominerent pendant quelques ſiecles ſur le monde connu, avoient un génie trop roide pour entretenir les arts dans leur ſplendeur. *Ibid.* 592. *a.* Sous les empereurs, les travaux des artiſtes furent employés à rendre la tyrannie aimable ; les arts furent détournés de leur deſtination véritable, & dépravés dans les principes qui ſont la baſe de leur perfection. Dès-lors ils ſe dégraderent inſenſiblement, & tomberent enfin dans un état d'aviliſſement, dans lequel ils ont croupi pendant pluſieurs ſiecles, & dont ils n'ont pu ſe relever encore. — Etat de barbarie dans lequel ils ont langui depuis la décadence de l'empire romain, juſqu'au ſiecle de Léon X. *Ibid. b.* Hiſtoire de leur renaiſſance. Réflexions ſur les grands uſages que les anciens ſurent tirer de leur exercice. Les Grecs les regardoient comme des moyens propres à former les mœurs, & à appuyer les maximes de la philoſophie & de la religion. *Ibid.* 593. *a.* Ils les encouragerent par de grandes récompenſes & des honneurs diſtingués. Les artiſtes avoient de fréquentes occaſions de déployer tout leur génie, & toute l'influence des beaux-arts ſur le caractere des hommes. Tout tenoit aux beaux-arts ; les délibérations publiques, les fêtes, les éloges des grands hommes, les monumens deſtinés à les immortaliſer. Les Étruſques furent également ſoigneux de leur aſſurer une influence utile ſur les mœurs. Mais à meſure que les ſentimens généreux s'émouſſerent, que le caractere s'amollit, les arts ceſſerent de ſervir au bien de l'état ; ils devinrent des arts de luxe, & bientôt on perdit de vue leur véritable dignité. *Ibid. b.* — Enorme abus que la Grece fit des beaux-ars, lorſqu'elle commença à dégénérer. Pourquoi les artiſtes tomberent dans le mépris parmi les Romains. — Etat préſent des arts. Nos inſtitutions en général leur ont retranché bien des occaſions de déployer comme autrefois leur énergie. *Ibid.* 594. *a.* A n'en juger que par le choix peu réfléchi des ſujets ſur leſquels on les exerce, il ſemble qu'à tous égards on ait perdu la juſte idée de leur utilité & de leur importance. On ne les fait preſque plus ſervir qu'au luxe & à l'oſtentation, ou on les confine dans les palais des grands, dont l'entrée eſt toujours interdite au peuple. — Cependant les forces requiſes pour leur rendre leur premiere ſplendeur, exiſtent encore. Le génie de nos artiſtes a même acquis plus d'étendue, & leur goût plus de délicateſſe que celui des anciens. Mais auſſi long-tems qu'on négligera de les diriger vers leur véritable but, on ne les conſidérera que comme gens qui ſavent conſerver le public & les grands, & délivrer l'opulence déſœuvrée de l'ennui qui la pourſuit. *Ibid. b.* Il eſt un moyen ſûr de ramener les arts à leur grande deſtination. Que l'artiſte ſoit appellé, non dans le cabinet du prince ; où celui-ci n'eſt qu'un homme privé ; mais au pied du trône, pour y recevoir des commiſſions tout auſſi intéreſſantes que celles qu'on y donne aux chefs de l'armée, de la juſtice, ou de la police, on verra bientôt toutes les forces du génie ſe déployer pour remplir ce grand projet.

De la théorie des beaux-arts. Problême de la ſolution duquel réſulte cette théorie. Les beaux-arts ſe diviſent en autant de branches principales, que la nature a ouvert de voies différentes aux perceptions ſenſibles, pour élever les ſentimens de l'homme ; & chaque branche principale ſe ſubdiviſe en autant de rameaux, qu'il y a de différens genres, & de diverſes eſpeces de beautés ſenſibles, qui peuvent agir ſur l'ame par chacune de ces différentes voies. — C'eſt d'après ces principes que l'auteur a conſtruit en quelque ſorte l'arbre généalogique des beaux-arts, & en a indiqué les différentes eſpeces. *Suppl.* I. 595. *a.* — Le grand principe que tout artiſte doit ſuivre dans ſes compoſitions, c'eſt de faire que l'enſemble & chaque partie de ſon ouvrage, produiſe l'expreſſion la plus favorable ſur les ſens & l'imagination, afin d'exciter, autant qu'il eſt poſſible, toutes les forces de l'ame à y graver cette impreſſion d'une maniere ineffaçable. La maxime générale ſur le choix du ſujet, c'eſt que l'artiſte choiſiſſe des objets propres à influer avantageuſement ſur l'eſprit & le cœur. Qualités & talens que les beaux-arts ſuppoſent dans l'artiſte. *Ibid.* 596. *b.*

Arts libéraux. Conſidérations ſur les arts libéraux. I. xiij. De la prééminence des anciens Grecs dans les beaux-arts. VII. 917. *a*, *b.* &c. Peu de goût des Romains pour les arts. *Ibid.* 918. *b.* L'Italie, berceau des arts après les ſiecles de barbarie. VIII. 933. *b.* 934. *a.* Epoque de la naiſſance des arts & des ſciences en France. VII. 282. *b.* Utilité de l'hiſtoire des arts renfermée dans l'Encyclopédie. I. xxxviij. De l'état des beaux-arts chez un peuple opulent & éclairé, mais dont le luxe eſt contenu dans l'ordre par un gouvernement ſage & vigoureux. IX. 769. *b.* Faux raiſonnement de ceux qui prétendent que les arts & les ſciences ne fleuriſſent que là où regne le commerce de luxe. XIII. 101. *b.* Plus les nations où les beaux-arts ſeront cultivés, auront de connoiſſances, plus le goût fera naître dans leur ame des ſentimens délicieux de plaiſir. VI. 579. *b.* Un des importans ſervices des beaux-arts eſt d'exciter l'activité de notre ame par les objets qu'ils nous offrent. *Suppl.* III. 628. *a.* Les arts qui nous procurent les plaiſirs de l'ouie & de la vue, méritent une place diſtinguée parmi les arts libéraux. XV. 31. *b.* De la philoſophie des beaux-arts, *voyez* ESTHÉTIQUE. De l'uſage des regles dans les ouvrages de l'art. *Suppl.* IV. 593. *b.*

Des arts d'imitation. I. xj. De l'imitation dans les arts. VIII. 567. *b.* Du choix de la belle nature. XI. 42. *a.* — 44. *b*, *Voyez* IMITATION. De la vérité dans les arts. XVII.

184. *b.* De l'unité. 401. *b.* De l'imagination. VIII. 561. *b.* 562. *b.* Fictions dans les arts. VI. 679. *b.* Uſage de l'eſprit philoſophique dans l'étude & la pratique des arts. 681. *b.* Caractère du génie dans les arts. VII. 583. *a.* Du goût par rapport aux arts. VII. 761. *a*, *b.* — 770. *a.* Beauté & grace dans les ouvrages de l'art. II. 182. *a.* VII. 805. *a*, *b.* Effets merveilleux des beaux-arts. 718. *b.* De la gloire attachée aux arts & aux talens. *Ibid.* Critique dans les arts libéraux. IV. 492. *a*, *b.* Ecole des beaux-arts. V. 333. *b.* Pourquoi les divinités qui préſidoient aux arts libéraux étoient couronnées de laurier. *Suppl.* III. 715. *b.* Voyez *Ouvrage de l'art.*

Arts méchaniques : conſidérations ſur ce ſujet. I. xiij. Comment le gouvernement devroit favoriſer leurs progrès. V. 285. *a.* Utilité des inventions de l'induſtrie dans les arts. VIII. 695. *a.* Adreſſe & habileté des Indiens dans l'exercice des arts. 662. *a.* Communautés entre ceux qui profeſſent un même art. III. 724. *a*, *b.* Travail des auteurs de l'Encyclopédie, dans la partie des arts. I. xxxix.

ART *des eſprits*, ou *Art angélique*, moyen d'acquérir une connoiſſance par le ſecours d'un ange. I. 717. *b.* Deux ſortes d'art angélique. Uſage qu'en fit le pere de Cardan contre Averroès. Cet art eſt condamnable & ſuperſtitieux. *Ibid.* 718. *a.*

Art notoire, moyen d'acquérir des ſciences par des jeûnes & des cérémonies. Auteur prétendu de cet art. Cérémonie par laquelle ceux qui le profeſſent prétendent conduire un homme aux ſciences. Par qui cet art a été condamné. I. 718. *a.*

Art de S. Anſelme, moyen de guérir les plaies en ne touchant que les linges qui leur ont été appliqués. Ce qu'en penſe Delrio. I. 718. *a.*

Art de S. Paul. On ne peut douter qu'il ne ſoit illicite. I. 718. *a.*

Art mnémonique, ſcience des moyens qui peuvent ſervir à perfectionner la mémoire. 1°. Inutilité & danger des moyens phyſiques. 2°. Moyens appellés *ſchématiſmes* : comment les a employés Winckelmann, en donnant la logique d'Ariſtote en figures. Abſurdités & puérilités où l'on eſt tombé en ſuivant cette méthode. I. 718. *b.* 3°. Moyen tiré des mots techniques. Il rend plus difficiles à retenir les choſes même dont il devroit faciliter l'étude. 4°. Les moyens les plus ſûrs pour perfectionner la mémoire, ſont ceux que nous fournit la logique. Livre à conſulter : aventure arrivée à Simonide, ſur laquelle on lui attribue l'invention de l'art mnémonique. *Ibid.* 719. *a.*

ART SACERDOTAL, (*Philoſ. hermét.*) ou *Philoſophie hermétique.* En quoi elle conſiſtoit chez les Egyptiens. *Suppl.* I. 596. *b.*

ARTABAN, (*Hiſt. de Perſe*) hiſtoire de ce favori de Xerxès. Ses crimes. Punition qu'il en reçut. *Suppl.* I. 596. *b.*

ARTABAZANE, (*Hiſt. de Perſe*) fils aîné de Darius, roi de Perſe. Il reconnoît pour roi ſon frere Xerxès qui lui fut préféré, quoique ſon cadet, & meurt enſuite en le ſervant. *Suppl.* I. 597. *a.*

ARTABAZE, (*Hiſt. de Perſe*) révolte qu'il excite contre Ochus dans la province dont il avoit le gouvernement. Sa retraite en Macédoine. *Suppl.* I. 597. *a.*

ARTACE, aujourd'hui ARTAKUI, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans la Natolie. Productions de la preſqu'iſle de la Propontide où elle eſt ſituée. Autres villes de ce nom. *Suppl.* I. 597. *b.*

ARTAXERXE *Longue-main*, (*Hiſt. de Perſe*) origine du ſurnom de ce prince. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* I. 597. *b.*

Artaxerxe, ſurnommé *longue-main.* Penſion qu'il accorda à Thémiſtocle. XII. 313. *a.* Libéralité d'Artaxerxe envers un de ſes officiers. IX. 461. *b.*

ARTAXERXE II, (*Hiſt. de Perſe*) fils de Darius Nothus. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* I. 599. *a.*

ARTAXERXE *Mnémon.* Révolte de ſon frere Cyrus. *Suppl.* II. 673. *b.*

ARTAXERXE *Ochus*, (*Hiſt. de Perſe*) comment il monta ſur le trône. Hiſtoire de ſon regne & de ſes crimes. *Suppl.* I. 600. *a.*

ARTAXIAS, (*Hiſt. anc.*) lieutenant d'Antiochus-le-grand, ſe rend indépendant en Arménie, & l'érige en royaume. Précis de ſon regne. Durée du royaume d'Arménie. *Suppl.* I. 601. *a.*

ARTEDI, méthode de cet auteur ſur la nomenclature des poiſſons. XII. 889. *a.*

ARTÉMIDORE d'Épheſe : ſon ouvrage de géographie. VII. 609. *b.*

ARTÉMISE, *reine d'Halicarnaſſe*, (*Hiſt. anc.*) hiſtoire de ſon regne, depuis la mort de ſon pere & de ſon mari. *Suppl.* I. 601. *a.*

Artemiſe, reine d'Halicarnaſſe : hiſtoire de ſes amours. IX. 435. *b.*

ARTEMISE, *reine de Carie*, (*Hiſt. anc.*) femme de Mauſole, s'eſt rendue immortelle par ſa tendreſſe conjugale, & ſurtout par les regrets dont elle honora la mémoire de ſon époux. Elevée au trône de Carie, elle ſe montra digne de l'occuper. *Suppl.* I. 601. *b.*

Artemiſe, ſœur & femme de Mauſole : tombeau qu'elle lui éleva. X. 212. *a.*

ARTÉMIUS, cet auteur cité ſur la viſion céleſte de Conſtantin. XVII. 349. *b.* 351. *a.*

ARTERE, (*Anat.*) étymologie du mot. Les arteres s'appelloient *veines ſaillantes* ou *internes*, *veines qui battent.* Cauſe de la diaſtole & de la ſyſtole, ſuivant les anciens. Toutes les arteres viennent ou de l'artere pulmonaire, ou de l'aorte. Leurs membranes. Leur figure. I. 719. *b.* La membrane externe des arteres n'eſt pas une membrane propre à toutes. La premiere membrane de toutes les arteres eſt la cellulaire. La partie de l'artere la plus intérieure paroît compoſée en général de fibres cellulaires. Elle eſt unie & polie par le courant du ſang. Toutes les arteres battent. Elles ſe rompent facilement, & ſur-tout aux environs du cœur. Obſervations ſur leurs ramifications. *Ibid.* 620. *a.* Elles communiquent toutes fréquemment les unes avec les autres. Comment elles ſe terminent. Cauſe & effet de leur contraction. *Ibid. b.*

Artere, la ſection des arteres eſt conſtamment circulaire. Membranes cylindriques dont elles ſont compoſées. Nerfs que l'on trouve ſur leur ſurface. Elles ne paroiſſent pas douées de ſentiment. Force contractive dont cette claſſe de vaiſſeaux eſt douée. Cette propriété ne ſuppoſe point de fibres muſculaires ; & c'eſt en cela qu'elle eſt différente de l'irritabilité. Dans les grandes arteres, les fibres muſculaires ſont très-viſibles. Il eſt cependant très-rare que l'irritabilité s'y faſſe appercevoir. Dans les grandes arteres elle doit être très-foible & peu ſenſible, proportionnée au nombre des fibres qui compoſent ſa tunique muſculaire : & dans les petites, il eſt plus que douteux qu'il y a de l'irritabilité.

Il nous paroît donc que l'on précipiteroit ſon jugement, ſi l'on vouloit chercher dans l'artere rendue plus irritable, la cauſe de quelques phénomenes des maladies. De la force avec laquelle l'artere réſiſte à celle qu'on emploie pour la rompre. Cette force ne dépend que de l'épaiſſeur du tiſſu cellulaire dont elle eſt compoſée, & de l'attraction de ſes élémens. Les arteres en général, à proportion de leur épaiſſeur, réſiſtent moins que les veines : l'aorte réſiſte moins à ſa ſortie du cœur. Elle gagne en tenacité en s'éloignant de ſon origine ; & en général, les petites branches ſont plus fortes que les troncs. La proportion de la ſubſtance ſolide de l'artere, au vuide que parcourt le ſang, eſt entiérement différente : généralement parlant, cette proportion diminue en s'éloignant du cœur. Les branches de l'aorte ont plus de dureté dans leurs tuniques, mais moins d'épaiſſeur. *Suppl.* I. 603. *a.*

Artere. Obſervations ſur les arteres. VIII. 262. *b.* XVI. 800. *a*, *b.* Comment elles ſe forment dans le fœtus. *Suppl.* III. 72. *a*, *b.* Syſtême de Boerhaave & de Vieuſſens ſur les différens ordres d'arteres conſidérées relativement à leur calibre & à la différente ténuité des humeurs qu'elles admettent. 600. *a*, *b.* De la communication ou anaſtomoſe des veines & des arteres. I. 408. *a.* III. 468. *b.* XVI. 875. *a.* *Suppl.* I. 392. *a.* Parenchyme que les anciens admettoient entre les veines & les arteres. *Suppl.* IV. 238. *b.* Pourquoi les extrémités capillaires des arteres ne ſont pas colorées. XIV. 613. *a.* Valvules des arteres. III. 593. *b.* XVI. 828. *a.* Irritabilité des arteres. *Suppl.* II. 493. *a.* Leur inſenſibilité. *Ibid.* IV. 778. *b.* Cauſes de la dilatation & de la contraction des arteres dans la circulation. XIII. 240. *a*, *b.* *Suppl.* II. 493. *a*, *b.* Réſiſtance que le ſang rencontre dans les arteres. III. 594. *b.* Effet de la force contractive des arteres, ſur le mouvement du ſang. *Suppl.* IV. 728. *a.* Raiſon de ne pas admettre du vuide dans les arteres, où l'on ſeroit tenté d'en ſuppoſer. 729. *b.* 730. *a.* Epaiſſiſſement des parois de l'artere qui accompagne la diminution du calibre ou celle de la colonne des globules. 730. *a.* Allongement des arteres par l'action du nouveau ſang que le mouvement du cœur y fait entrer. *Ibid.* Autres effets de ce ſang, la preſſion latérale, *Ibid. b.* & la diminution de l'épaiſſeur, & l'augmentation de la denſité des membranes. *Ibid.* Arteres lymphatiques. IX. 775. *b.* Compreſſion d'une artere pour y arrêter le ſang. XVI. 485. *b.* Jeux de la nature ſur les vaiſſeaux artériels. 800. *b.* *Voyez* VAISSEAUX.

ARTERES, (*Maréch.*) celles du cheval. *Suppl.* III. 390. *b.*

ARTÉRIAQUES, remedes contre l'aridité de la trachée-artere : trois eſpeces indiquées. I. 720. *b.*

ARTÉRIEL, différence entre le ſang artériel & le ſang veineux : conduit artériel dans le fœtus : comment il devient enſuite ligament artériel. I. 720. *b.*

ARTÉRIEL, *conduit*, (*Anatom.*) ſtructure de ce conduit dans le fœtus humain, dans les oiſeaux & dans les quadrupedes à ſang froid. Grandeur de ce vaiſſeau dans le fœtus humain. Sa membrane interne. Pourquoi il ſe ferme après la naiſſance. *Suppl.* I. 603. *b.*

Artériel, conduit, ſon uſage dans le fœtus. VII. 3. *a.* 4. *a.*

ARTÉRIOTOMIE, (*Chir.*) étymologie du mot. Opération d'ouvrir une artere. I. 720. *b.* En quelles parties ſe pratique cette opération. Comment elle ſe fait à l'artere temporale. Danger de la ligature dans l'anévryſme du bras. Remede qui diſpenſe de la ligature, & guérit parfaitement. *Ibid.* 721. *a.*

Artériotomie : de cette opération & de ſes effets. XIV. 509. *a*, *b*.

ARTHANITA, (*onguent de*) XI. 753. *a*.

ARTHAUD, phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 364. *b*.

ARTHÉNOIDES, *cartilages*, (*Anatom.*) du nombre de ces cartilages. Leur deſcription. *Suppl.* I. 603. *b*.

ARTHRODIE, (*Anat.*) eſpece d'articulation. IV. 950. *b*. V. 605. *a*.

ARTI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Nom que lui donne Linnæus. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Erreur de Linnæus. *Suppl.* I. 604. *a*, *b*.

ARTICHAUT, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Artichauts rouges, blancs & violets. Comment on les multiplie. Analyſe des culs d'artichauts. Maniere de mettre les artichauts à la poivrade. I. 721. *b*. Maniere de les frire & de les confire. Comment on les conſerve. Leurs propriétés. *Ibid.* 722. *a*.

ARTICHAUT, (*Mat. médic.*) obſervation ſur la prétendue propriété aphrodiſiaque des têtes d'artichauts, & ſur ce qu'on a prétendu que l'uſage fréquent des artichauts à titre d'aliment étoit un moyen aſſuré pour faire des enfans mâles. *Suppl.* I. 604. *b*.

Artichaut : cardes d'artichauts. II. 676. *b*.

ARTICLE, (*Gramm.*) étymologie du mot. Définition des articles. Leur uſage. Il n'ont pas toujours dans les autres langues des équivalens qui aient le même uſage. En hébreu, en chaldéen, en ſyriaque, les noms ſont indéclinables comme en françois. Les cas ſont indiqués en hébreu par des prépoſitifs appellés *préfixes*, I. 722. *a*. qui ſont plutôt prépoſitions qu'articles.

Les Grecs, outre le changement de terminaiſon dans les noms, emploient les articles. Les Latins n'en ont point. Il y a lieu de croire que notre *le* & notre *la* viennent du pronom *ille*, *illa*, *illud*, dont les Latins faiſoient un grand uſage. *Ibid. b*. Preſque toutes les langues vulgaires ont de ces prépoſitifs appellés *articles*. Il s'agit principalement ici de l'article françois.

Il y a des adjectifs prépoſitifs qu'il ne faut pas confondre avec les articles. Il y a ſpécialement trois articles, *le*, *la*, *les*, qui entrant en compoſition avec les prépoſitions *à* & *de*, forment quatre autres articles, *au*, *aux*, *du*, *des*. Obſervations ſur ces derniers articles. *Ibid.* 723. *a*. Les Italiens ont un plus grand nombre de prépoſitions qui ſe contractent avec leurs articles. Les Anglois ne font pas ces contractions. L'uſage de ſous-entendre quelque nom générique devant *de*, *du*, *des*, qui commencent une phraſe, n'étoit pas inconnu aux Latins. Inexactitude de nos grammairiens ſur l'uſage de la prépoſition latine *de*, employée au commencement de la phraſe. *Ibid. b*. *A* eſt auſſi une prépoſition qui, entr'autres uſages, marque un rapport d'attribution. Autre inexactitude de nos grammairiens ſur cette prépoſition. Comment nous indiquons les rapports que les Latins indiquoient, ſoit par leurs cas, ſoit par leurs prépoſitions. Si *de* & *à* font des cas, les autres prépoſitions devroient en faire auſſi.

Remarques ſur les déclinaiſons italiennes de la grammaire de Buommatei. *Ibid.* 724. *a*. Autres obſervations qui montrent que notre *de* & notre *à* ſont des prépoſitions.

Uſage de la prépoſition *de*, en françois & en latin. *Ibid. b*.

On voit par ces obſervations, que celui que les Latins en ont fait, a donné lieu à celui que nous en faiſons en françois.

Il n'y a donc point de cas en françois.

Remarques ſur notre *à*, & ſon rapport avec la prépoſition *ad* des Latins. *Ibid.* 725. *b*. Il vient auſſi quelquefois de la prépoſition *à* ou *ab*. Raiſonnemens qui prouvent que notre *à* n'eſt auſſi qu'une prépoſition.

A l'égard de *le*, *la*, *les*, on doit les placer avec les adjectifs prépoſitifs, on peut les appeller *prénoms*. Deſtination des prénoms ou adjectifs métaphyſiques dans la claſſe deſquels nous mettons *le*, *la*, *les*. *Ibid.* 726. *a*. Sa propriété de faire connoître le genre des noms n'eſt point particuliere à ces petits mots. Ils ne ſont pronoms que dans certaines circonſtances. Divers uſages du mot *la*, ſelon leſquels il eſt ou adverbe, ou nom, ou particule explétive. A l'égard de *un*, *une*, c'eſt encore un adjectif prépoſitif, & il nous vient du latin. Obſervations ſur cet adjectif. *Ibid. b*. Réflexions ſur ce que la grammaire de P. R. dit du mot *des*.

Concluſion de tout ce qui vient d'être dit ſur la nature de ces mots *le*, *la*, *les* : *de*, *au*, *aux*, *du*, *des*. Réflexions ſur la maniere dont nous acquérons la connoiſſance des noms d'eſpece, des noms individuels, & des noms de genre. *Ibid.* 727. *a*. Définitions de ces trois ſortes de noms. Comment un nom peut être, ſelon certains, nom de genre, & ſelon d'autres, nom d'eſpece. Chaque eſpece a ſon caractere propre, & chaque individu auſſi ; c'eſt ce qu'on appelle *différence*. *Ibid.* 728. *a*. Comment nous deſcendons de l'idée générale d'*être* aux idées individuelles, en formant ces claſſes que nous appellons *genres*, *eſpeces*, &c. Il faut bien remarquer que tous ces noms ne ſont que des termes métaphyſiques. Nous parlons des objets métaphyſiques, comme nous parlons des objets réels. C'eſt le beſoin de faire connoître aux autres les objets ſinguliers de nos idées qui nous a donné lieu d'inventer, d'un côté les noms d'eſpece, de l'autre les adjectifs prépoſitifs, qui en font des applications individuelles. *Ibid. b*. Lorſque nous appliquons quelque qualification à tous les individus d'une eſpece, nous donnons à notre propoſition une étendue *univerſelle* ; lorſque nous ne l'appliquons qu'à quelques-uns, elle eſt *particuliere* ; lorſque nous ne l'appliquons qu'à un ſeul, elle eſt *ſinguliere*. Dans chacun de ces cas, notre langue nous fournit un prénom deſtiné à chacune de ces vues de notre eſprit. Exemples qui montrent l'effet propre ou le ſervice particulier de ces prénoms.

I. *Tout homme eſt animal ; tout* étant le prépoſitif d'un nom appellatif, donne à ce nom une extenſion univerſelle. *Ibid.* 729. *a*. *Nul*, *aucun*, donnent auſſi une extenſion univerſelle à leur ſubſtantif, mais dans un ſens négatif. *Ibid. b*.

II. *Tout*, *chaque*, *nul*, *aucun*, ſont donc la marque de la généralité des propoſitions. S'ils ne ſont pas exprimés, la propoſition n'eſt que moralement univerſelle, ou indéfinie.

III. *Quelque*, *un*, marquent auſſi un individu de l'eſpece dont on parle, mais ſans le déſigner ſinguliérement. *Aucun* ſans négation, a auſſi un ſens particulier dans les vieux livres. *On*, *de*, *des*, ſervent auſſi aux propoſitions particulieres.

IV. *Ce*, marque un individu déterminé.

V. *Le*, *la*, *les*, indiquent qu'on parle ou d'un individu réel qu'on tire de ſon eſpece, ou d'un individu métaphyſique. *Ibid.* 730. *a*. Noms d'individus ſpécifiques. Obſervations à l'occaſion de ces noms.

1°. Quand un nom d'eſpece eſt pris adjectivement, il n'a pas beſoin d'article.

2°. Il n'admet pas l'article, quand il eſt pris ſelon ſa valeur indéfinie.

3°. Il n'a pas beſoin de prépoſitif, lorſqu'avec le ſecours de la prépoſition *de* il ne fait que l'office de ſimple qualificatif d'eſpece.

4°. Quand le nom d'eſpece eſt conſidéré individuellement, il eſt précédé d'un prénom. *Ibid. b*. Il faut donc bien diſtinguer le qualificatif ſpécifique adjectif du qualificatif individuel. Il y a auſſi des individus collectifs dont on parle comme ſi c'étoit des individus particuliers. *Ibid.* 731. *a*.

5°. Rapports que marquent les pronoms, *mon*, *ma*, *mes* ; *ton*, *ta*, *tes*, *ſon*, *ſa*, *ſes*.

6°. Les noms de nombres cardinaux font auſſi l'office de prénoms ou adjectifs prépoſitifs. Dans certains cas cependant ils ſont précédés de l'article ou prénom. Comment on détermine avec préciſion les individus que le prénom n'a pu déterminer aſſez.

Des noms propres. L'article eſt inutile devant les noms propres, aſſez déterminés par eux-mêmes. Il en eſt de même des êtres auxquels on adreſſe la parole. *Ibid. b*. Les Grecs mettent ſouvent l'article devant les noms propres, pour marquer l'action de l'eſprit qui ſe tourne vers cet objet. Pour nous, nous ne mettons pas l'article devant les noms propres perſonnels. Exceptions & remarques ſur ce ſujet. *Ibid.* 732. *a*. Quelquefois les noms propres ſont accompagnés d'adjectifs ; obſervations ſur l'uſage de l'article en pareil cas. Lorſqu'à la ſimple idée du nom propre on joint quelqu'autre idée, ou que le nom dans ſa premiere origine a été tiré d'un nom d'eſpece, ou d'un qualificatif qui a été adapté à un objet particulier, alors on a recours au prépoſitif, par une ſuite de la premiere origine. *Ibid. b*. Ainſi l'on dit, *le paradis*, *l'enfer*, *le monde*. Obſervations ſur l'origine de ces mots, de même que ſur celle des mots *ſoleil*, *lune*, *terre*, *mer*. *Ibid.* 733. *a*.

Des noms de pays. Quelquefois ils prennent l'article, d'autres fois ils ne le prennent pas. Exemples qui montrent quel eſt aujourd'hui l'uſage à l'égard de ces mots. Remarques ſur ces phraſes : 1°. *il a de l'argent*, *il a bien de l'argent* ; 2°. *il a beaucoup d'argent*, *il n'a point d'argent*, &c. *Ibid. b*. Obſervations ſur pluſieurs petits mots qui, ſe plaçant devant les noms, déterminent l'uſage des articles ; tels ſont les mots, *beaucoup*, *peu*, *rien*, *Ibid.* 734. *a*. *ne pas*, *ne point*, &c. Ces éclairciſſemens peuvent ſervir à réſoudre les principales difficultés que l'on pourroit avoir au ſujet des articles. *Ibid. b*.

Noms conſtruits ſans prénom ni prépoſition à la ſuite d'un verbe, dont ils ſont le complément : comme dans ces phraſes, *avoir faim*, *chercher fortune*, &c.

Noms conſtruits avec une prépoſition ſans article, comme dans ces phraſes, *vivre ſans pain*, *il eſt à jeun*, &c. *Ibid.* 735. *a*.

Noms conſtruits avec l'article ou prénom ſans prépoſition ; comme dans cette phraſe, *apportez le pain*.

Noms conſtruits avec la prépoſition & l'article. Remarques ſur l'uſage de l'article, quand l'adjectif précede le ſubſtantif, ou quand il eſt après le ſubſtantif.

Quand le ſubſtantif & l'adjectif font enſemble le ſujet de la propoſition, ils forment un tout inſéparable : alors les prépoſitifs ſe mettent avant celui des deux qui commence la phraſe. *Ibid. b*. Ce que nous diſons des noms qui ſont ſujets

d'une propoſition, ſe doit auſſi entendre de ceux qui ſont le complément immédiat de quelque verbe ou de quelque prépoſition. Liſte d'exemples par leſquels on pourra juger des principes qui viennent d'être établis. D'un côté ſont les noms avec l'article compoſé, c'eſt-à-dire, avec la prépoſition & l'article; de l'autre, les mêmes noms avec la ſeule prépoſition. *Ibid.* 736. *a.* 737. *a*, *b.* Réflexion ſur cette regle de M. Vaugelas, qu'on ne doit point mettre de relatif après un nom ſans article. *Ibid. b.* Avantage des langues qui ont des articles ſur celles qui n'en ont point. *Ibid.* 738. *a.* On ne doit pas nous reprocher que nos articles rendent nos expreſſions moins fortes & moins ſerrées; ce défaut eſt celui de l'écrivain & non de la langue.

Les langues qui admettent l'article ont un grand avantage ſur la langue latine pour exprimer nettement & clairement certains rapports, que l'article ſeul peut déſigner. *Ibid. b.* La netteté & la préciſion ſont les premieres qualités que le diſcours doit avoir. Secours que la métaphyſique & la grammaire ſe prêtent mutuellement. *Ibid.* 739. *a.*

Article. Suppl. III. 125. *b.* Obſervations qui ſervent de ſupplément à ce qui eſt contenu ſous le mot *article.* VII. 575. *a*, *b.* De l'article défini. IV. 744. *b.* De l'article indéfini. VIII. 669. *b.* Pourquoi nous ne faiſons point uſage, comme les Grecs, de l'article devant l'infinitif. 705. *a.* Valeur proſodique des articles dans la langue françoiſe. *Suppl.* IV. 986. *a.*

ARTICLE, divers uſages de ce mot, dans le commerce, I. 739. *a.* en peinture, en terme de palais & en anatomie. *Ibid. b.*

ARTICLE, (*Juriſpr.*) faits & articles. VI. 384. *b.*

ARTICULAIRES *arteres*, (*Anat.*) qui viennent de la crurale. *Suppl.* II. 659. *a.* Glandes articulaires. *Suppl.* III. 234. *b.* Humeur articulaire. *Voyez* ARTICULATION.

ARTICULATION, (*Gramm.*) obſervations ſur les articulations. IV. 53. *b.* VIII. 1. *a*, *b.* Elles ſont la partie eſſentielle des langues. XI. 669. *b.* Des articulations conſidérées dans leur cauſe & dans leur nature. IX. 407. *a.* Obſervations ſur les articulations des ſyllabes. XV. 715. *b*, &c. Deux choſes à diſtinguer dans l'articulation. VIII. 1. *b.* L'uſage des articulations rudes déſigne un peuple ſauvage : les articulations liquides ſont une marque de nobleſſe & de délicateſſe. IX. 262. *a.* Des articulations labiales. IX. 144. *b.* Linguales. *Ibid.* & 556. *a*, *b.* 557. *a.* gutturales. IV. 53. *b.* 54. *a.* Du choix des articulations pour la douceur du ſtyle. *Suppl.* III. 305. *a*, *b.* Conſultez les articles ACCENT & CONSONNES.

ARTICULATION, (*Belles-lettr.*) raiſon phyſique de la lenteur ou de la rapidité naturelle des articulations. Deux ſortes de conſonnes; celles dont l'articulation eſt précédée d'une eſpece de ſifflement confus, & celles où l'articulation n'eſt précédée d'aucun ſouffle : de-là un caractere diſtinct qui aſſigne à chacune d'elles une place dans l'harmonie imitative. *Suppl.* I. 604. *b.* De la quantité proſodique des voyelles accompagnées de conſonnes nazales. Pourquoi l'on a confondu la foible articulation de l'*y* avec le ſon de l'*i.* Différentes utilités qui réſulteroient de l'analyſe du méchaniſme de la parole. *Ibid.* 605. *a.*

ARTICULATION, (*Anatom.*) diverſes ſortes d'articulations. VIII. 261. *b.* Obſervation ſur le grand nombre des différentes ſortes d'articulations, & ſur les mots dont on ſe ſert pour les exprimer. IV. 335. *a.* Nouvelle théorie de M. Lieutaud ſur ces noms. *Ibid.* Des fléchiſſeurs & des extenſeurs dans chaque articulation. VI. 851. *b.* Epiphyſes qui ſe trouvent dans toutes les articulations avec mouvement. V. 810. *a*, *b.* Glandes muqueuſes dans les articulations. *Suppl.* III. 324. *a*, *b.* Bourrelet qui environne les cavités des articulations. *Suppl.* IV. 818. *b.* Articulations appellées *amphiarthroſe*, *diarthroſe*, & *ſynarthroſe : voyez* ces mots. Eſpece d'articulation que les anciens ont appellée *harmonie.* VIII. 54. *b.* De l'uſage des topiques contre les maux des articulations. XVI. 419. *b.*

ARTICULATION, (*Peint. Deſſin*) difficulté de prononcer directement les diverſes jointures du corps humain. Etudes que doit faire le deſſinateur pour y réuſſir. *Suppl.* I. 605. *a.* Importance des articulations bien prononcées dans un tableau. *Ibid. b.*

ARTICULER, (*Juriſpr.*) lettres pour articuler faits nouveaux. IX. 415. *a.* Fait articulé. VI. 384. *b.*

ARTIFICE, (*Pyrotechnie*) feux qui ſe font avec art, ſoit pour le divertiſſement, ſoit pour la guerre. Commodités qu'on doit avoir, précautions qu'il faut prendre, inſtrumens dont on doit ſe ſervir. I. 740. *a.* Matieres qu'on doit employer pour travailler aux artifices. Des artifices pour brûler ſur l'eau & dans l'eau. *Ibid. b.* Différentes doſes de compoſitions pour ces artifices. Compoſitions qui s'allument avec de l'eau. Pierre qui s'allume avec de l'eau. Maniere de tenir les artifices plongés à fleur d'eau. *Ibid.* 741. *a.* Artifices fixes qui ſervent de fanaux ou d'illuminations ſur l'eau. *Ibid. b.* Artifice hydraulique qui rend un ſon de gazouillement. De la ſtructure des théatres d'artifice. *Ibid.* 742. *a.* De la diſtribution des artifices ſur les théatres, & de l'ordonnance des feux. *Ibid.* 743. *a.* De l'exécution ou de l'ordre qu'on doit garder pour faire jouer un feu d'artifice. *Voyez* les planches de l'artificier, à la fin du premier volume. *Ibid. b.*

Artifice. Feu d'artifice des anciens, appellé *Falarique. Suppl.* III. 2. *b.* Des feux d'artifice. VI. 639. *a*, *b.* De la préparation des matieres & de l'outillage pour ces feux. 640. *b*, &c. Différentes eſpeces de feux d'artifice : de la maniere de communiquer le feu d'un artifice mobile à un artifice fixe. 645. *a*, *b.* Différentes manieres d'employer la poudre dans les artifices. XIII. 193. *b.* Des ſpectacles de feu d'artifice dans des lieux fermés & couverts : en quoi conſiſte l'art de ces feux. 602. *a*, *b.*

Artifice, adreſſe, ſoupleſſe, fineſſe, ruſe, (*Synon.*) I. 146. *a.*

ARTIFICIEL, conſidéré comme oppoſé à *naturel.* XI. 45. *a.*

ARTILLERIE, on entend par ce mot, 1°. les gros équipages de guerre, 2°. l'art de la pyrotechnie ou des feux d'artifice : *voyez* les planches d'*Artillerie*, dans le premier vol. des planches, article *Art Militaire*, & les planches de fonderie des canons, volume V. Pourquoi les Perſans ne vouloient pas ſe ſervir d'artillerie ni d'infanterie. I. 744. *b.* Auteurs qui ont écrit ſur l'artillerie. *Ibid.* 745. *a.*

Artillerie, ſon emplacement dans le camp. *Suppl.* II. 150. *b.* 152. *a.* La plus longue piece d'artillerie qu'il y ait en France. *Suppl.* IV. 6. *b.* Du feu de l'artillerie dans une bataille. VI. 630. *b.* Utilité de quelques pieces d'artillerie attachées à chaque bataillon. *Ibid.* Subſiſtance des pieces d'artillerie. XV. 583. *b.* Train ou équipage d'artillerie. XVI. 525. *a. b.* Ecoles d'artillerie en France. V. 313. *a*, *b.* L'artillerie réunie en France au corps du génie. VII. 584. *b.* Grand-maître d'artillerie. 854. *b.* Commiſſaires provinciaux dans l'artillerie. III. 709. *b.* Cadets d'artillerie. II. 516. *a.* Traité d'artillerie. XII. 606. *b.* Ordonnance du roi portant réglement pour la fonte & l'épreuve des pieces d'artillerie. V. vol. des planches, article *Fonderie des canons*, page 2 & 3.

ARTILLERIE, (*Corps royal de l'*) l'artillerie a compoſé dans tous les tems un corps très-conſidérable en France. Le commandement de l'artillerie érigé par Henri IV, en charge de la couronne. En 1690, création d'un régiment de ſix bataillons ſous la dénomination de régiment des fuſiliers du roi, avec une compagnie de grenadiers à chaque bataillon. Levée de douze compagnies de canonniers pour exécuter & ſervir le canon. Création du régiment royal bombardier en 1684. Par ordonnance du 15 avril 1693, le régiment des fuſiliers fut appellé le régiment royal d'artillerie. *Suppl.* I. 605. *b.* Diverſes ordonnances concernant ce régiment, depuis celle qui fut rendue le 25 novembre 1695, juſqu'à celle du 8 décembre 1755, par laquelle fut créé le corps royal de l'artillerie & du génie. Ordonnances rendues depuis cette époque, par leſquelles on voit les divers changemens qu'a ſubis ce corps. *Ibid.* 606. *a*, *b.* Compoſition du corps royal de l'artillerie, ſuivant l'ordonnance du 23 août 1772. *Ibid.* 608. *a.* Des motifs qui ont déterminé la conſtitution établie par cette ordonnance. Diſpoſition de celle du 3 octobre 1774. *Ibid.* 608. *a*, *b.* 609. *a.*

ARTILLERIE *de campagne* ou *de bataille*, (*Art milit.*) divers objets que devroit embraſſer un ouvrage complet ſur l'artillerie. Eloge d'un ouvrage publié en 1771, intitulé : *Eſſai ſur l'uſage de l'artillerie dans la guerre de campagne & celle de ſiege.* L'objet de cet article eſt de préſenter quelques réflexions générales ſur l'uſage de l'artillerie en campagne, & ſur les changemens qu'on a projettés dans les dimenſions des pieces de canon, communément appellées de campagne ou de bataille. *Suppl.* I. 609. *b.* Avantages de notre artillerie ſur les armes de jet & la baliſtique des anciens. Différentes cauſes d'où dépend le ſort des combats. *Ibid.* 610. *a.* Grands avantages qu'on a tirés de l'artillerie en diverſes occaſions. Qualités que doivent avoir ceux qui la commandent. *Ibid. b.* Objet de l'artillerie de bataille. Quelque convaincu qu'on doive être de ſon utilité, on ſe tromperoit dangereuſement, ſi l'on penſoit qu'il fallût la multiplier à l'excès dans les armées, ainſi que l'ont fait preſque toutes les puiſſances de l'Europe. Nous voyons par l'hiſtoire de nos ſiecles, que les nations n'ont placé leur confiance dans la quantité de leur artillerie, qu'en raiſon de la diminution du courage & de l'ignorance des vrais principes de la guerre. *Ibid.* 619. *a.* Réflexions ſur le nouveau ſyſtême d'artillerie, c'eſt-à-dire, ſur cette multitude de petites pieces, qu'on ſe propoſe de traîner à la ſuite d'une armée. Déſavantages attachés à ce ſyſtême. *Ibid. b.* Quel a été, par rapport à l'uſage de l'artillerie, le ſyſtême ſuivi en France depuis la fin du quinzieme ſiecle, juſqu'au tems de la minorité de Louis XV. *Ibid.* 612. *a.* Obſervations ſur l'utilité des pieces de 24, de 16, de 12, de 8, & de 4 livres de balles. Eloge du ſyſtême d'artillerie fixé par l'ordonnance de 1732. *Ibid. b.* Obſtacles à l'exactitude recherchée dans la ſcience & l'uſage de l'artillerie. *Ibid.* 613. *a.* Exemples qui montrent à quel degré de préciſion l'on peut parvenir, pour opérer, à très-peu de choſes près, tous les effets que les différentes circonſtances exigent à la guerre. *Ibid. b.* Révolution qui s'eſt faite dans notre artillerie depuis la paix

de 1762. Raiſons des partiſans de l'ancien & du nouveau ſyſtême. *Ibid. b.* Obſervations ſur l'uſage adopté, depuis la paix, de ne manœuvrer les pieces une fois entrées en action ou prêtes à y entrer, qu'à bras d'hommes. De la peſanteur des pieces de l'ancien & du nouveau ſyſtême. *Ibid.* 615. *a.* Quelles ſont celles qui méritent la préférence, relativement à leur portée & à la juſteſſe de leur direction. Des épreuves faites à Douai avec une piece de quatre longue, & une piece de quatre du nouveau ſyſtême. *Ibid. b.* L'expérience a confirmé ce qu'avoit indiqué la théorie, qu'une piece courte, toutes conditions égales d'ailleurs, a une moindre portée, qu'une piece plus longue, de même calibre. Occaſions où cette diminution de portée eſt une perte réelle. Faux expédiens par leſquels on a cru remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 616. *a.* Autres inconvéniens provenans du recul des pieces courtes. Nouvelle conſidération au déſavantage de ces pieces: comme elles ont une moindre portée que les pieces longues, elles frappent leur objet ſous un angle plus ouvert, d'où il arrive qu'il y aura plus de poſitions entre le but-en-blanc & la batterie, où l'ennemi ne ſera point frappé. *Ibid. b.* Selon les partiſans de l'ancien ſyſtême, on doit préférer, même la piece de quatre longue, aux pieces de 12 & de 8 raccourcies, ſuivant le nouveau ſyſtême. La direction des pieces courtes eſt moins juſte & moins sûre; défaut qui réſulte de leur conſtruction. *Ibid.* 617. *a.* Difficulté d'aſſurer le coup de boulet à 400 toiſes de diſtance, même avec nos pieces longues, ſur un petit objet ou une troupe qui marche. En quels cas on peut tirer à cette diſtance & même au-delà. *Ibid. b.* Déſavantage de placer le canon ſur des hauteurs trop élevées, d'où les coups ſont plongeans & incertains. Les batteries, pour avoir un effet déciſif dans une affaire, doivent être fortes & ſe protéger réciproquement. *Ibid.* 618. *a.* De la rapidité de la ſucceſſion des coups ſuivant les diſtances auxquelles on tire. Obſervations ſur le canon tiré à cartouche. *Ibid. b.* Pourquoi cette maniere de charger le canon a été préférée aux boulets. Raiſons les plus fortes qui ont été alléguées en faveur de la nouvelle artillerie, & auxquelles il n'eſt pas aiſé de répondre, à moins d'attaquer le ſyſtême actuel de Tactique en totalité. *Ibid.* 619. *a.* La qualité de bien porter la mitraille n'eſt point particuliere aux pieces courtes; on peut même dire que celles qui ſeroient plus longues auroient la ſupériorité à cet égard. C'eſt d'ailleurs une maxime reconnue des anciens officiers, que les boulets cauſent plus de déſordre que la mitraille. Il eſt encore reconnu que les grappes de raiſin & les boëtes de fer blanc remplies de petits mobiles, ne ſont pas d'un auſſi bon uſage que les balles de munition renfermées dans des ſacs d'une toile légere; & que, quelle que ſoit l'eſpece de mitraille que l'on emploie, on ne doit ſe ſervir des pieces de canon, pour cet uſage, que lorſqu'on eſt fort près de l'ennemi. *Ibid. b.* Expoſition de quelques faits, qui montrent que les coups de canon à cartouche, à balles roulantes, ſont auſſi meurtriers de près, qu'ils ſont peu dangereux de loin. *Ibid.* 620. *a.* D'où l'on conclut qu'on ne doit employer cette maniere d'exécuter le canon qu'à cent toiſes pour la plus grande diſtance, & entre ſoixante ou quatre-vingts pour la diſtance moyenne, & de très-près pour les effets déciſifs; que dans tous les autres cas, les boulets doivent être préférés aux cartouches. *Ibid. b.* Les partiſans de la nouvelle artillerie ont beaucoup fait valoir l'économie qui réſultoit de ces nouveaux établiſſemens, & ont prétendu de plus, que les équipages d'artillerie, formés ſur le nouveau plan, dégraderoient moins les chemins que ceux d'autrefois. Réponſe à cette objection. *Ibid.* 621. *a.* Récapitulation de tout ce qui a été dit dans cet article. *Ibid. b.* Idée des manœuvres de la nouvelle artillerie. Service d'une piece de bataille du calibre de douze par huit hommes du corps royal, & ſept de l'infanterie. Poſitions des canonniers & ſervans, à droite de la piece. *Ibid. a, b.* Poſition des canonniers & ſervans, à gauche de la piece. *Ibid.* 623. *a.* Manœuvres avec les chevaux pour les pieces des trois calibres. *Ibid. b.* —*Voyez* CANON DE CAMPAGNE.

ARTIMON, (*Marine*) mât du navire placé le plus près de la poupe. Voile d'artimon. Diſpoſition de la vergue d'artimon. Utilité de la voile d'artimon pendant la tempête. I. 745. *a.*

ARTIMON, (*Marine*) bas mât le plus en arriere du vaiſſeau. Deſcription de ce mât. Ses dimenſions. Ordre que l'on obſerve dans le capelage du mât d'artimon. *Suppl.* I. 624. *a.* Maniere d'aſſujettir le mât. Deſcription de la vergue d'artimon. Maniere de la ſuſpendre. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par artimon à corne. Voile d'artimon. Deux eſpeces de voiles diſtinguées par les noms d'artimon à la françoiſe & artimon à l'angloiſe. Ecoute d'artimon. Maniere de carguer l'artimon. *Ibid.* 625. *a.*

Artimon, pavillon qui ſe place au mât d'artimon. IV. 524. *a.*

ARTISAN, corps des artiſans. IV. 628. *a.* Cauſes qui les obligent à hauſſer le prix de la main-d'œuvre dans les villes opulentes. IX. 768. *b.* Encouragemens qu'on leur doit. I. 717. *a.* Eloge des artiſans. X. 463. *a, b.*

ARTISTE, les grands artiſtes auſſi rares chez les anciens que parmi nous. *Suppl.* III. 356. *a.* Degré de perfection qu'ils atteignirent chez les Grecs. *Voyez* l'article de cette nation. Pourquoi ils tomberent dans le mépris chez les Romains. *Suppl.* I. 594. *a.* Les talens des modernes préférés à ceux des anciens. *Ibid. b.* Ame active, ſenſible & capable de s'intéreſſer que doivent avoir les artiſtes. *Suppl.* III. 628. *a, b.* Qualités & talens qu'ils doivent avoir. *Suppl.* I. 596. *b.* Talens que ſuppoſe dans l'artiſte l'art de ſaiſir le caractere de chaque choſe. *Suppl.* II. 230. *b.* Jugement & ſagacité que la belle exécution ſuppoſe dans l'artiſte. 910. *b.* Du talent de l'expreſſion, *voyez* ce mot. Qualités que ſuppoſe la force d'expreſſion. *Suppl.* II. 920. *a, b.* Du coup d'œil néceſſaire à l'artiſte. 641. *a.* Effets du climat ſur les artiſtes. *Suppl.* III. 518. *b.* Etude qu'ils doivent faire de la nature. *Suppl.* IV. 19. *a, b.* &c. Comment ils peuvent ſe mettre en état d'exciter l'admiration, *Suppl.* I. 171. *a.* De donner de l'agrément à leurs ouvrages. 213. *b.* Conſeils à ceux qui aſpirent à la perfection de leur art. 462. *b.* 463. *a.* Grand principe que l'artiſte doit ſuivre dans ſes compoſitions. 596. *b.* Attention qu'il doit avoir pour éviter les défauts choquans. *Suppl.* II. 406. *b.* Comment il acquerra la connoiſſance des proportions que doivent avoir les parties de ſon ouvrage. 908. *b*, &c. L'étude de l'antiquité néceſſaire à pluſieurs artiſtes. *Suppl.* III. 515. *a.* Sur les regles & maximes que les artiſtes doivent obſerver, *voyez* encore OUVRAGE DE L'ART. Des communautés entre ceux qui exercent le même art. III. 724. *a, b.* Réflexions ſur les artiſtes qui s'appliquent aux découvertes & approfondiſſent les principes de l'art. V. 858. *b.* De l'enthouſiaſme qui anime les artiſtes. 719. *b.* Effets du génie dans un artiſte. VII. 582. *a, b.* Comment on pourroit intéreſſer chaque artiſte à ſe rendre utile au public. IX. 914. *a.* Emulation qui devroit régner entre ceux qui exercent les arts: moyens qu'on devroit employer pour en obtenir des ouvrages propres à faire la gloire de la nation. VII. 103. *a. Suppl.* I. 595. *a.* Connoiſſances phyſiques & mathématiques que la plupart d'entr'eux devroient poſſéder. I. 716. *a.* Comment on devroit relever ceux qui exercent les arts. 717. *a, b.* Réflexions ſur les ſecrets des artiſtes, & ſur ceux qui ſe montrent peu communicatifs. I. 717. *a, b.* II. 659. *a.* V. 647. *b.* Dans quel tems de ſa vie un artiſte doit écrire ſur ſon art. V. 334. *b.*

ARTOIS, ruiſſeaux ſouterreins en Artois. VII. 94. *a.* Etats d'Artois. VI. 29. *a.* Conſeil d'Artois. IV. 2. *b.*

ARTORIUS, médecin. X. 280. *a.*

ARTOTYRITES, (*Hiſt. eccl.*) ſecte d'hérétiques du deuxieme ſiecle. Leurs pratiques. I. 745. *b.*

ARVALES, (*Hiſt. anc.*) prêtres romains qui aſſiſtoient aux ſacrifices des ambarvales. Pourquoi ils furent appellés de ce nom. College des freres arvales. Marque de leur dignité. I. 745. *b.* Fondatrice de cet ordre. Origine du ſacrifice qu'ils célébroient. Du nombre de douze, qui étoit celui de ces prêtres, & du nom de freres qu'ils portoient. *Ibid.* 746. *a.*

Arvales, freres, employés pour purifier les arbres foudroyés. XV. 548. *a, b.*

ARVAN, (*Conchyliol.*) eſpece de coquillage, du genre des vis. Auteurs qui en ont donné la figure. Différens noms ſous leſquels les naturaliſtes l'ont déſigné. *Suppl.* I. 625. *a.* Lieux où on le trouve. Deſcription de la coquille & de l'animal. *Ibid. b.*

ARVIEUX, (*Laurent*) comment il s'eſt illuſtré. X. 158. *a.*

ARUM, (*Botan.*) *voyez* PIÉ DE VEAU.

ARUNDEL, (*Géogr.*) députés de cette ville au parlement. Titre de comte & de pair attaché à celui qui poſſede le château d'Arundel. Obſervations ſur les marbres de de ce nom.—*Voyez* ARONDEL. *Suppl.* I. 626. *a.*

ARUPA, (*Botan.*) arbre commun ſur les montagnes d'Amboine, & de la petite iſle de Céram, l'une des Moluques. Deſcription, qualités & uſages de cette plante. *Suppl.* I. 626. *a.* Maniere de la claſſer. Autre eſpece d'arupa. *Ibid. b.*

ARUSPICES, (*Hiſt. anc.*) les Romains faiſoient venir leurs aruſpices d'Etrurie. Ils y envoyoient de jeunes gens de leurs meilleures familles pour s'inſtruire dans cet art. Comment les aruſpices examinoient les entrailles des victimes. Ce qu'on obſerva dans ces victimes le jour que Céſar fut aſſaſſiné. *Voyez* AUGURES. I. 746. *a.*

Aruſpices, parole de Caton ſur les aruſpices. V. 727. *b.* Origine de leur art. VIII. 60. *b.* Livres des aruſpices. IX. 604. *a. Voyez* HARUSPICE, HARUSPICINE, & EXTISPICE.

ARYTŒNOÏDES, (*Anat.*) cartilages de ce nom. *Suppl.* III. 707. *a.* Muſcles arytœnoïdiens. 708. *a, b.*

A S

AS, étymologie de ce mot. Différentes diviſions de l'as. Différens poids & valeurs qu'il a eus en divers tems de la république.

république. Figures marquées ſur cette piece de monnoie. *Ibid. b.* On ſe ſert auſſi du mot *as* pour déſigner une choſe entiere ou un tout. Parties ou diviſions de l'as. *Ibid.* 747. *a.*

As romain, auſſi nommé *libra* & *pondo*. IV. 825. *b.* Diviſions du poids de l'as. XV. 139. *a.* Variations de l'as en différens tems. XIII. 637. *b.* L'as ſe prenoit pour la ſomme entiere d'un capital. XVII. 555. *b.*

ASA, (*Hiſt. des Juifs.*) fils & ſucceſſeur d'Abia, roi de Juda. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 626. *b.*

ASAMINTHE, (*Myth.*) eſpece de ſiege à l'uſage du prêtre de Minerve *Cranea*. Deſcription du temple. Obſervations ſur le prêtre. I. 747. *a.*

ASARHADDON, (*Hiſt. d'Aſſyrie*) comment il parvint au trône d'Aſſyrie. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 626. *b.*

ASBESTE, (*Oryctolog.*) cette pierre eſt d'un genre différent de l'amyante. *Suppl.* I. 626. *b.* Sa deſcription. Sur ſon origine, *voyez* AMYANTE. Sept eſpeces d'asbeſtes. *Ibid.* 627. *a.*

Asbeſte, eſpece de lin incombuſtible. IX. 549. *a.* Papier d'asbeſte. XI. 860. *a.* L'asbeſte diſtinguée de l'amyante. *Suppl.* I. 377. *a.*

ASBIORN, (*Hiſt. de Danemarck*) chef de rebelles ſous le regne de Canut IV. Hiſtoire de la révolte qu'il conduiſit. *Suppl.* I. 627. *a.* Mort de Canut. Fin malheureuſe d'Asbiorn. *Ibid. b.*

ASCAGNE, jeux en ſon honneur. XVI. 688. *a*, *b.*

ASCARIDES, petits vers qui ſe trouvent dans l'homme & dans quelques animaux. Leur forme, leur mouvement, partie du corps qu'ils occupent. Sujets chez leſquels ils ſe trouvent plus communément. D'où ils ſont produits. Comment on les chaſſe. I. 747. *b.*

ASCARUS *ou* ASCARUM, (*Muſique des anciens*) inſtrument de percuſſion. Obſervations ſur ce que différens auteurs ont écrit de ſon origine, de ſa force, de ſon uſage. *Suppl.* I. 627. *b.*

ASCENDANT, (*Aſtrologie*) c'eſt de l'aſcendant qu'on tire l'horoſcope. I. 748. *a.*

ASCENDANT, (*Aſtronomie*) latitude aſcendante, nœud aſcendant, ſignes aſcendans. I. 748. *a.*

ASCENDANT, (*Anatomie*) aorte aſcendante, veine-cave aſcendante : pourquoi pluſieurs anciens anatomiſtes l'ont appellée *veine-cave deſcendante*. I. 748. *b.*

ASCENDANS, (*terme de Droit*) les premiers aſcendans ſont ſeuls héritiers naturels de leurs enfans, &c. La plus grande partie des coutumes leur donnent les meubles & acquêts. Dans certains cas même, elles leur adjugent les propres. Autres regles de ſucceſſion par rapport aux aſcendans, ſoit dans les pays de coutume, ſoit dans ceux de droit écrit. I. 748. *b.*

Aſcendant, devoir des enfans envers leurs aſcendans qui ſont dans l'indigence. V. 654. *b.* Légitime des aſcendans. IX. 366. *b.* Succeſſion des aſcendans. XV. 597. *b.* 598. *a.* Exhérédation des aſcendans. VI. 256. *b.* Degrés en ligne directe & en collatérale aſcendante. IV. 765. *b.* Tiers en aſcendant. XVI. 323. *b.*

ASCENSION de la ſeve. Mouvement de la ſeve, ſuivant M. Hales. I. 749. *a.*

Aſcenſion de la ſeve. *Voyez* SEVE.

ASCENSION, (*Aſtronomie*) aſcenſion droite. Deux étoiles qui ont la même aſcenſion s'élevent en même tems dans la ſphere droite. Il n'en eſt pas de même dans la ſphere oblique. Arc de l'aſcenſion droite. Méthode pour avoir l'aſcenſion droite du ſoleil. Aſcenſion oblique. I. 749. *a.* Différence aſcenſionnelle. Trouver l'aſcenſion oblique du ſoleil. Arc d'aſcenſion oblique. Table de l'aſcenſion droite de vingt principales étoiles pour les années 1742 & 1750.

ASCENSION, (*Aſtron.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 627. *b.*

Aſcenſion droite. La détermination de l'aſcenſion droite du ſoleil & de celle d'une étoile fixe, eſt la baſe de toute l'aſtronomie. On ne peut déterminer celle d'une étoile que par celle du ſoleil, & celle-ci que par le moyen de ſa déclinaiſon, qui ſe conclut de la hauteur méridienne. Comment, au moyen de ces données, on connoît l'aſcenſion droite du ſoleil, & enſuite celle de l'étoile. Aſcenſion droite de Syrius & de la Lyre. Comment par l'aſcenſion droite d'une ſeule étoile on peut trouver aiſément toutes les autres. *Suppl.* I. 628. *a.* Aſcenſion droite du milieu du ciel. *Ibid. b.*

Aſcenſion. Cercles d'aſcenſion droite & d'aſcenſion oblique. II. 836. *a.* Différence entre l'aſcenſion droite & l'aſcenſion oblique. Différence d'aſcenſion droite entre deux aſtres. Moyen de connoître celle d'une planete en la comparant à une étoile connue. *Suppl.* II. 720. *b.* Mouvement des étoiles en aſcenſion droite. *Voyez* PRÉCESSION. Mouvement de l'aſcenſion droite moyenne du pole boréal de l'équateur. *Suppl.* IV. 890. *a.* Méthode pour trouver l'aſcenſion droite des étoiles fixes. VI. 64. *b. Suppl.* IV. 249. *b.* Inſtrument pour obſerver les aſcenſions droites. XII. 115. *a*, *b.* 116. *a*, *b.* Uſage du réticule pour cette obſervation. *Suppl.* IV. 623. *b.* 624. *a.* Secteur aſtronomique deſtiné à prendre la

différence d'aſcenſion droite de deux aſtres éloignés. XIV. 877. *a*, *b.* Réfraction d'aſcenſion. XIII. 900. *a.* De l'aberration des étoiles en aſcenſion droite. *Voyez* ABERRATION. Effet de la nutation ſur l'aſcenſion droite des aſtres. *Voyez* NUTATION. Equation du mouvement annuel des étoiles en aſcenſion droite, cauſée par la diminution de l'obliquité de l'écliptique. *Suppl.* IV. 919. *a.* Tables de l'aſcenſion droite & de la déclinaiſon pour les différens degrés de longitude & de latitude céleſtes. 924. *a.*

ASCENSION, (*Géom. & Hydroſt.*) mouvement d'un corps pouſſé de bas en haut. I. 62. *a.* Loix de l'aſcenſion des corps ſur un plan incliné. XII. 694. *b.* Aſcenſion tautochrone. XV. 945. *b.* De l'aſcenſion de l'eau dans les pompes : quelle en eſt la cauſe. I. 228. *b. Suppl.* IV. 319. *b.* Comment les anciens l'expliquoient. VIII. 312. *b.* Sentiment de Galilée ſur la cauſe de ce phénomene. *Suppl.* III. 175. *b.* Aſcenſion de l'eau dans les tubes capillaires. II. 627. *b.* Dans les tubes qui communiquent enſemble, un même fluide s'y élévera à la même hauteur. VI. 882. *b.* De l'aſcenſion des ſolides dans un fluide ſpécifiquement plus peſant. V. 565. *a.* VI. 882. *a.* XV. 444. *b.* Loix de cette aſcenſion. XIV. 176. *b. Voyez* l'article ÉLÉVATION. V. 505. *a*, *b.* & ASPIRATION.

Aſcenſion de Jeſus-Chriſt. Tertullien fait une énumération des différentes erreurs que l'on a avancées ſur l'aſcenſion du ſauveur. Celles des Appellites, des Séleuciens, & des Hermiens. Fête de l'aſcenſion. I. 749. *b.*

ASCENSION, (*Hiſt. eccl. & Juriſpr.*) prieres & proceſſions avant la fête de l'aſcenſion. XIV. 319. *a*, *b.* Parlement de l'aſcenſion. XII. 41. *a.*

ASCENSION, (*Iſle de l'*) pourquoi l'on ne s'y eſt pas établi. Coutumes qu'obſervent les voyageurs qui y paſſent. I. 749. *b. Voyez* VIII. 922. *a.* Terrein brûlé de cette iſle. XVII. 446. *a.*

ASCENSIONNEL, (*Aſtron.*) différence aſcenſionnelle, celle qui eſt entre l'aſcenſion oblique & l'aſcenſion droite d'un aſtre. Si on réduit en tems la différence aſcenſionnelle, on connoît de combien les jours de l'année auxquels elle répond, different du jour de l'équinoxe. Dans les ſignes ſeptentrionaux, les aſcenſions droites des degrés de l'écliptique ſont plus grandes que leurs aſcenſions obliques, &c. Méthode pour trouver la différence aſcenſionnelle, par la latitude du lieu & de la déclinaiſon du ſoleil. I. 750. *a.*

ASCETES, ſens littéral de ce mot. A qui ce nom convient. On l'a donné dans l'orient aux moines & religieuſes. I. 750. *a.* Cependant on obſervoit autrefois des différences entre les aſcetes & les moines. *Ibid. b.*

Aſcetes, moines de ce nom. X. 615. *a. Voyez* ANACHORETE, CÉNOBITE, HERMITE.

ASCÉTIQUE. Livres aſcétiques. Vie aſcétique. I. 750. *b.*

ASCHAM, (*Roger*) XVII. 673. *a.*

ASCHARIOUNS, diſciples d'Aſchari, docteur Muſulman. Paſſages de l'alcoran ſur leſquels les Aſchariens établiſſent leur ſyſtême ſur la liberté & le mérite des œuvres, oppoſé à celui des Montazales. I. 750. *b.* En quoi conſiſte ce ſyſtême. Matieres ſur leſquelles les chrétiens devroient ſe ſupporter paiſiblement lorſqu'ils ſont d'un ſentiment différent. *Ibid.* 751. *a.*

ASCIA, explication de ce mot qui ſe voit ſur quelques tombeaux. XV. 561. *a.*

ASCIENS, (*Géogr.*) peuples qui en certains tems n'ont point d'ombre. I. 751. *a.*

Aſciens, peuples appellés de ce nom en Géographie. XI. 464. *b.*

ASCIOR, *Aſor*, *Aſur* ou *Haſur*, (*Muſique inſtrumentale des Hébreux*) inſtrument qui avoit dix cordes. Sentiment de D. Calmet & de Kirker ſur cet inſtrument. Ce dernier préféré. *Suppl.* I. 628. *b.*

ASCITE, (*Médecine*) ſymptomes de cette hydropiſie. Comment on peut la diſtinguer de la groſſeſſe. *Suppl.* I. 628. *b.* Différence entre l'hydropiſie enkyſtée du bas-ventre & la vraie aſcite. Hydatides qui accompagnent ſouvent la premiere. Hydropiſie du péritoine. Qualité & quantité des eaux qu'on tire des hydropiques. *Ibid.* 629. *a.* Cauſes de l'aſcite. Prognoſtics. *Ibid. b.* Déſordres internes qui accompagnent cette maladie ; l'hydropiſie du péritoine, & l'hydropiſie enkyſtée. *Ibid.* 630. *a.* Traitement de l'aſcite. *Ibid. b.* En quels cas on peut avoir recours à la paracenteſe ou ponction. Précautions à prendre pour rendre l'opération fructueuſe. *Ibid.* 631. *a.*

Aſcite. Voyez HYDROPISIE. Hydropiſie abdominale cauſée par un dépôt laiteux. *Suppl.* II. 702. *b.* Comment l'aſcite ſe diſtingue de la groſſeſſe. *Suppl.* III. 271. *b.*

ASCITE, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 421. *b.*

ASCITES, hérétiques de la ſecte des montaniſtes. Pourquoi on les appelloit de ce mot, qui ſignifie *outre* ou *ſac*. I. 751. *b.*

ASCLÉPIADES, (*Hiſt. de la médec. ancienne*) deſcendans d'Eſculape. *Suppl.* I. 631. *a.* Ils furent appellés médecins cliniques. Remedes qu'on employoit avant eux. Révolution qu'ils cauſerent dans la médecine. Pythagore regardé comme

le créateur de la médecine qu'on exerce aujourd'hui. *Ibid. b.*

Aſclépiade. Obſervations ſur Aſclépiade de Phlionte. XII. 520. *a.* La connoiſſance de la médecine établie dans la famille des aſclépiades. VIII. 211. *a.*

Aſclépiade, dit *le rhéteur*, remit en crédit à Rome la médecine qu'Archagathus y avoit introduite cent ans auparavant. X. 280. *a.* Obſervations ſur ce médecin. XIII. 532. *a.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 346. *b.* Il bannit de Rome les remedes magiques. V. 619. *a.* Eſpece de réſurrection qu'il opéra. X. 726. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 501. *b.*

Aſclépiade, *vers*, ſon rapport avec notre vers alexandrin. *Suppl.* I. 274. *b. Suppl.* IV. 986. *b.*

ASCLÉPIAS, (*Botan.*) ou *dompte-venin.* Voyez ce mot. Eſpece de ce genre appellée *adakodien. Suppl.* I. 163. *b.*

ASCLÉPIODORE, peintre célebre de la Grece. XII. 257. *a.*

ASCODRUTES, hérétiques du deuxieme ſiecle. Leurs héréſies. I. 751. *b.*

ASCOLIES, (*Hiſt. anc.*) fêtes que les payſans de l'Attique célébroient en l'honneur de Bacchus. Deſcription que donne Virgile de la cérémonie de ces fêtes. I. 751. *b.*

ASDRUBAL, fils de Magon, (*Hiſt. des Carthag.*) célebre capitaine. Précis de ſa vie. *Suppl.* I. 631. *b.*

Aſdrubal, fils de Giſcon, ſon incapacité. Sa fin tragique. *Suppl.* I. 632. *a.*

Aſdrubal ſurnommé *le beau.* Amitié que lui témoignoit le grand Amilcar. Hiſtoire de ſes exploits militaires *Suppl.* I. 632. *a.* Sa mort. *Ibid. b.*

Aſdrubal-Barca, fils d'Amilcar & frere d'Annibal. Guerres qu'il ſoutint contre les Romains. *Suppl.* I. 632. *b.* Sa mort. *Ibid.* 633. *b.*

Aſdrubal, général des Carthaginois dans la derniere guerre punique. Dominé par ſon caractere turbulent & farouche, il accélere la ruine de ſa patrie par les efforts même qu'il fait pour la relever. *Suppl.* I. 633. *b.* Fin cruelle de ſa famille. Malédictions dont ſa femme le charge au moment où elle va ſe précipiter dans les flammes avec ſes enfans. *Ibid.* 634. *b.*

ASE, auteur du thalmud de Babylone. IX. 39. *a.*

ASEKI, (*Hiſt. mod.*) nom des ſultanes favorites qui ont mis au monde un fils. Diſtinctions dont ces ſultanes jouiſſent. Penſion des aſekis. Elles peuvent être regardées comme autant d'impératrices. D'où dépend leur crédit. Depuis Bajazet premier, les ſultans n'épouſent point de femmes, mais ils peuvent entretenir juſqu'à cinq aſekis à la fois. Elles ont eu ſouvent part au gouvernement. I. 752. *a.*

Aſeki, favorite du grand-ſeigneur. XI. 344. *b.* VIII. 61. *b.*

ASELLI, (*Caſpar*) anatomiſte. *Suppl.* I. 396. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 349. *b.*

ASEM, (*Géogr.*) *Voyez* ACHAM.

ASER, (*Géogr. ſacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 634. *b.*

ASER, (*la tribu d'*) contrée de la Paleſtine. *Suppl.* I. 634. *b.*

ASER, (*Géogr.*) petite ville d'Arabie. *Suppl.* I. 634. *b.*

ASGAR, (*Géogr.*) province d'Afrique au royaume de Maroc. Son étendue. Ses principales villes. Ses productions. *Suppl.* I. 625. *a.*

ASHMOLE, obſervations ſur cet homme célebre & ſur ſes ouvrages. IX. 586. *b.*

ASIARQUES, (*Hiſt. anc.*) prêtres dans certaines villes d'Aſie; autorité de leur prêtriſe. Service que rendirent à ſaint Paul ceux d'Epheſe. *Act.* XIX. ℣. 31. I. 752. *b.*

Aſiarque, miniſtre de la religion à Sardes. XIV. 653. *b.*

ASIATIQUES, (*Philoſophie des*) ignorance & ſuperſtition des chrétiens d'Aſie, la plupart neſtoriens. Diviſion des mahométans en deux ſectes, celle d'Aboubecre & celle d'Ali. Philoſophie des ſoufis Perſans, appellés *cabaliſtes*, qui eſt auſſi celle des pendets, gentils des Indes. I. 752. *b.* Ouvrage en vers perſans où elle ſe trouve expliquée. Cette doctrine vient de celle de Zoroaſtre. Superſtition des Tartares. Leurs prêtres ou lamas. Grand-prêtre, appellé *grand-lama*, des Indiens. *Ibid.* 753. *a.* Doctrine des bramins. Du philoſophe Budda ou Xekia, célebre chez les Indiens. Principaux dogmes de la doctrine exotérique de Xekia. *Ibid. b.* Principaux dogmes de ſa doctrine intérieure ou ſecrete. *Ibid.* 754. *a.* Secte fameuſe chez les Japonnois à laquelle cette doctrine a donné naiſſance. Ce que les cabaliſtes ou Juifs modernes ont tiré de cette doctrine de Xekia. Recherches ſur la patrie de ce philoſophe, qui probablement n'eſt point né dans les Indes. *Ibid. b.* Raiſons ſur leſquelles Kempfer prétend qu'il étoit Africain, élevé dans les myſteres des Egyptiens. *Ibid.* 755. *a.*

ASIATIQUES, (*Géogr.*) faute à corriger dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 635. *a.*

Aſiatiques, deſcription des peuples d'Aſie. VIII. 345. *a*, *b.* 346. *a.* Lubricité des femmes en quelques endroits de l'Aſie. XII. 161. *b.* Pourquoi les Aſiatiques ont toujours conſervé un invincible penchant pour la fable & le myſtere. VIII. 81. *b.* Pourquoi ces peuples n'ont jamais eu d'ouvrage bien fait, preſqu'en aucun genre. VII. 761. *b. Voyez* la ſuite à l'article ORIENTAUX & INDIENS.

ASIE, deſcription géographique de cette partie du monde. I. 755. *a.* Obſervation ſur les peuples de ce vaſte continent. *Ibid. b.*

ASIE *ſeptentrionale*, (*Géogr.*) recherches ſur l'étendue des parties ſeptentrionales de l'Aſie. Variation des géographes ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 635. *a.* Premieres connoiſſances que nous en ont données les Ruſſes. Celles qu'en acquirent les Anglois & les Hollandois en cherchant un paſſage par le nord-eſt. *Ibid. b.* Recherches de l'auteur pour la détermination du cap le plus ſeptentrional de l'Aſie, appellé ici *Cap-Tabin.* La nouvelle Zemble nommée par les anciens Scythes, iſle de *Tazzata. Ibid.* 636. *a.* Premieres courſes des Ruſſes ſur la mer Glaciale au nord de l'Aſie. Découverte qu'ils font de la riviere *Anadyr.* Aſſociation nommée *promyſchleni*, formée par quelques Ruſſes pour le progrès des découvertes dans ces régions. Relation de leurs voyages par Deſchnew, l'un des aſſociés. *Ibid. b.* Deſcription qu'ils donnerent du grand cap au nord-eſt de l'Aſie. Grand banc de ſable à l'embouchure de l'Anadyr. *Ibid.* 637. *a.* Travaux entrepris ſous Pierre-le-Grand, pour de nouvelles découvertes. Relation que fait Atlaſſow du cap Anadyrskoi, iſle vis à-vis de l'Anadyr. Pays des Tſchouktski. *Ibid. b.* Pays renfermé entre l'Anadyr & le Kolyma. Continuation de la deſcription de l'iſle ſituée vis-à-vis. Voyage de Beering entrepris par l'ordre de Pierre-le-Grand. *Ibid.* 638. *a.* Celui de Scheſtakow en 1727, & de Pawluski, depuis la mort de Scheſtakow. *Ibid. b.* Après avoir rapporté juſqu'ici ce que les Ruſſes nous apprennent, l'auteur ajoute ce que nous tenons d'autres relations plus anciennes. Relation de M. Witſen ſur le cap Tabin, & ſur les glaces qu'il reçoit du nord. Comment les premieres cartes de l'empire de Ruſſie repréſentoient les côtes orientales de la Sibérie. *Ibid.* 639. *a.* Autre relation du grand cap de glace. L'opinion de ceux qui croient l'Aſie contiguë à l'Amérique, combattue par la relation d'un officier ſuédois. Iſles nommées *Aleyut*, vers le 64e degré. Commerce de pelleterie établi entre leurs habitans & les compagnies du Kamtſchatka & du Kolyma. Rapport ſuccint des poſitions des contrées aſiatiques du nord & nord-eſt, telles qu'elles ſe trouvent ſur différentes cartes géographiques. *Ibid. b.* D'après les recherches précédentes, l'auteur a dreſſé deux cartes du nord-eſt de l'Aſie, qui ſe trouvent parmi les *planches de géographie* du Supplément, *cartes*, *n°.* II. & *n°.* III. Dans la premiere, l'auteur ne voulant pas choquer la prévention aſſez généralement enracinée ſur l'exiſtence du cap Tabin, lui donne une place ſous le nom de *cap Schataginskoi*, avec la grande iſle à ſon eſt. Dans la ſeconde, l'auteur préſente la deſcription des mêmes lieux, ſelon ſes véritables idées. On trouve ici quelques détails ſur cette ſeconde carte, appuyés des relations rapportées ci-deſſus. Table figurée contenant la diviſion générale de l'Aſie. *Ibid.* 641. *a.*

ASIE, qualité des climats d'Aſie, ſitués ſous la zone torride. XVII. 726. *b.* vers le nord. VII. 315. *b.* & ſous la zone tempérée. XVII. 733. *a*, *b.* Du détroit qui la ſépare de l'Amérique, *voyez* AMÉRIQUE. Du paſſage par le nord de l'Aſie. *Suppl.* IV. 250. *a*, *b.* Fleuves d'Aſie. VI. 870. *b.* Obſervation de Quint-Curce ſur les montagnes & les fleuves de cette partie du monde. VII. 93. *b.* Obſervations hiſtoriques ſur ſes royaumes. XIV. 421. *b.* & ſur les religions qu'on y profeſſe. VII. 979. *b.* Les rois d'Aſie faiſoient porter du feu devant eux & à la tête de leurs troupes. VI. 637. *b.* Figure ſymbolique de l'Aſie. XV. 732. *a.*

Aſie mineure. Il paroît que preſque tous les peuples de l'Aſie mineure formoient, dans l'origine, une même nation avec les Pélaſges. VII. 912. *a*, *b.* Partie conſidérable de ce pays, appellée *Grece aſiatique.* 919. *b.*

ASILLE, inſecte que quelques auteurs ont confondu avec le taon. Il tourmente beaucoup les bœufs. M. Linnæus diſtingue l'*aſille*, l'*æſtrus* & le *taon*, en trois genres d'une même claſſe, & il rapporte treize eſpeces au genre de l'aſille. I. 755. *b.*

ASJOGAM, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Deſcription de cette plante. Sa culture. Ses qualités & uſages. Remarques ſur la maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 646. *a*, *b.*

ASKEM-KALESI, (*Géogr.*) autrefois Jaſſus. VIII. 468. *a.*

ASLACH, obſervations ſur les ouvrages de ce philoſophe. X. 742. *b.*

ASMONÉENS, (*Ere des*) V. 901. *b.*

ASMUND, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, périt en voulant venger la mort de ſon pere & de ſon fils. *Suppl.* I. 646. *b.*

ASMUND II, éloge de ce prince. Travaux qu'il entreprit pour le bonheur de ſes ſujets. *Suppl.* I. 646. *b.*

ASMUND III, agitations de ſon regne. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASMUND IV, ſurnommé *Kolbreuner*; précis de ſon regne. Loi ſinguliere qu'il établit contre ceux qui avoient fait tort à quelqu'un. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASMUND V, ſurnommé *Slemme*, frere du précédent. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASNA, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASNEN, lac de Suede, où se trouve une espece de mine de fer. IX. 386. *a.*

ASOPE, (*Géogr.*) erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 647. *a.*

ASOPE, princes & fleuves de ce nom. XV. 213. *b.*

ASOPH, (*Géogr.*) situation & ancien nom de cette ville. Son commerce. I. 756. *a.*

ASOPH, cette ville autrefois appellée *Tanaïs*. XV. 881. *b.* Mer d'Asoph. X. 369. *a.* XI. 804. *a*, *b.* XVII. 685. *b.*

ASOR, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 647. *b.*

ASPALATH, (*Botan.*) gros buisson ligneux & épineux, qui croît le long du Danube, à Nisaro & à Rhodes. Caracteres de cette plante. Son usage. Ses qualités en médecine. D'où elle nous vient. I. 756. *a.* Ressemblance de son huile essentielle à celle de la rose. Les anciens l'appelloient *rhodium lignum*. *Ibid. b.*

ASPASIE, histoire de cette fameuse courtisanne. X. 503. *a.*

ASPECT, (*Astronomie & Astrologie*) cinq aspects selon les anciens. Leurs influences. Ceux que les modernes ont ajoutés. Grandeur des angles que chaque aspect renferme. I. 756. *b.* Ils se comptent par les degrés de longitude des planetes. On divise les aspects en *partiles* & *platiques*. *Ibid.* 757. *a.*

Aspect des planetes. III. 851. *a.* Différentes sortes d'aspects. II. 259. *b.* XII. 105. *b.* XIV. 946. *b.* Les aspects sinistres des planetes regardés par les alchymistes comme causes de maladies. VIII. 731. *b.* Pestes attribuées à certains aspects. VIII. 737. *b.* Propriétés & influences de différens aspects. *Ibid.*

ASPECT, *air*, (*Beaux-Arts*) l'aspect résulte de l'ensemble de la forme extérieure, & il differe du caractere qui naît des parties du détail. — Il ne s'agit ici que de la figure humaine, en tant que son aspect est un des objets de l'art. Tout artiste qui saura exprimer correctement dans l'air d'une personne, le caractere de l'ame, ou simplement un de ses états passagers, est sûr d'obtenir nos suffrages. C'est par l'aspect extérieur que nous nous sentons prévenus pour ou contre certaines personnes, certaines actions, certains sentimens. Ainsi l'artiste qui possédera bien cette partie de son art, sera le maître de nos sentimens. *Suppl.* I. 647. *b.* Dispositions naturelles, d'où dépend ce talent. Moyen de le perfectionner. Le poëte épique doit exceller dans l'art d'exprimer l'aspect, & c'est peut-être le plus difficile de son art. L'art de varier à son gré l'extérieur, est de la plus grande considération pour l'orateur. *Ibid.* 648. *a.*

Aspect, bâtiment qui présente un *bel aspect*. Maison située dans un *bel aspect*. I. 757. *a.*

Aspect, point d'aspect, lieu où l'on jouit le mieux de la vue d'un bâtiment. XII. 873. *b.* — *Voyez* VUE.

Aspect ou *Solage*. *Voyez* EXPOSITION. Il y en a quatre différens, celui du levant, du couchant, du midi & du nord. Avantages & désavantages de chacun. Comment on peut jouir de deux en même tems. Avantages d'une bonne exposition pour la santé & les végétaux, particuliérement pour les orangers, les myrtes, & autres arbres à fleurs. Différentes expositions que demandent les arbres fruitiers. I. 757. *a.*

ASPER, (*Ichthy.*) petit poisson du Rhône. Sa description. I. 757. *a.* Qualité de sa chair. Il passe pour avoir la vertu d'attirer le poisson. *Ibid. b.*

ASPERGE, caracteres de ce genre de plante. Culture des asperges. Préparation des asperges. Asperges confites, au jus, en petits pois, en ragoût. I. 757. *b.* Asperges à l'huile. Qualités & usages de l'asperge ordinaire en médecine. De l'asperge sauvage. *Ibid. b.*

ASPERGES, (*Jardin. Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Ses caracteres génériques. Énumération de dix especes différentes. *Suppl.* I. 648. *a.* Différence considérable entre l'espece commune qui se cultive dans nos jardins, & la même agreste. Direction sur la culture de cette plante. *Ibid. b.* Description des autres especes. Leur culture. Lieux d'où elles sont originaires. *Ibid.* 651. *a.*

ASPERSION, (*Théolog.*) ce terme est principalement consacré aux cérémonies de religion. Du baptême par aspersion & par immersion. Aspersions & ablutions des prêtres païens. I. 758. *a.*

ASPHADELODIENS, (*Hist. & Géogr. anc.*) tribu des Lydiens nomades, dont on croit que les Bedouins sont descendus. Caractere, mœurs & usages de ces peuples. *Suppl.* I. 652. *b.*

ASPHALTE, bitume solide. Caracteres de celui de Judée. C'est dans le lieu d'où on le tire, qu'étoient Sodome & Gomorrhe, &c. Puits de bitume qui se trouvoient en grand nombre dans cette contrée avant la destruction de ces villes. Observations sur la nature du lac Asphaltique & son bitume. I. 758. *b.* Noms que les Arabes & les Égyptiens ont donnés au bitume de Judée. Caracteres auxquels on le distingue du pissasphalte & de la poix noire de Stockholm. Mémoire à consulter pour connoître l'asphalte de nos contrées, & sur-tout celui d'une mine d'Alsace. Mine d'asphalte dans le pays de Neufchatel, dans le Val-Travers. Usage qu'on en a fait pour unir ensemble des pieces d'ornement d'architecture, I. 759. *a.* & carener des vaisseaux. Il est difficile de le séparer des parties de pierre à chaux, auxquelles il est uni.

La mine d'Alsace a été découverte par sa fontaine minérale nommée *Backelbroun*. Grandes propriétés des eaux de cette fontaine, dont on donne ici la description. *Ibid. b.* Travaux de M. de la Sabloniere, pour tirer l'asphalte de sa mine. Description de cette mine. Si on y continue le travail, on espere d'y trouver une mine de cuivre & argent fort riche. *Ibid.* 760. *a.* Huile de pétrole qui se tire du rocher. Maniere de tirer de cette mine une sorte d'oing noir, bon pour graisser les rouages. Utilité de l'huile rouge & de l'huile blanche en médecine. *Ibid. b.*

ASPHALTE, (*Mat. médic.*) bitume de Judée. Substance qu'on lui substitue dans les boutiques, à cause de sa rareté. Ses propriétés & usages. *Suppl.* I. 652. *b.*

Asphalte, bitume de Judée. IX. 4. *a.*

ASPHALTIDE, lac de Judée. Villes qui étoient situées dans ses environs. Pourquoi il est aussi appellé *Mer morte*. Ses autres noms. On dit que rien ne tomboit au fond de ses eaux. Torrens qu'il reçoit. Son étendue. I. 760. *b.*

Asphaltide, lac, *voyez* MER MORTE. X. 366. *b.* Comment il est probable que ce lac ait été formé. IX. 150. *b.* Salure de ce lac. XIV. 584. *b.* Son évaporation. VII. 88. *b.* 89. *a*, *b.*

ASPHODELE, (*Botan.*) genre de plantes. Sa description. Ses propriétés. I. 760. *b.*

ASPHUXIE, (*Médec.*) diminution du pouls, telle que l'homme est comme mort. Causes de cet accident. I. 761. *a.*

ASPIC, (*Hist. nat.*) serpent très-connu des anciens. Idée qu'ils en donnent. Diverses étymologies qu'on a données du mot *aspic*. On a donné ce nom à un serpent assez commun aux environs de Paris. I. 761. *a.* Sa description. On a éprouvé qu'il n'a pas de venin, de même que plusieurs autres serpens de ce pays-ci. Cependant plusieurs auteurs sont d'un sentiment contraire. Remedes contre la piquure de l'aspic. *Ibid. b.*

ASPIC, (*Botan. Mat. médic.*) petite lavande. Les fleurs sont la seule partie de cette plante usitée en médecine. Leur analyse chymique. Propriétés & usages de l'huile d'aspic. *Suppl.* I. 652. *b.*

ASPILCUETA, (*Martin*) XVI. 838. *a.*

ASPIRANT *à la Maîtrise* dans les six corps des marchands de Paris. Conditions auxquelles il peut être reçu marchand. Réglemens généraux & particuliers par rapport aux aspirans. I. 761. *b.*

ASPIRATION, (*Hydraulique*) pourquoi on n'aspire l'eau dans les pompes qu'à 20 ou 26 pieds de haut, quoiqu'elle puisse monter jusqu'à 32. I. 561. *a.*

Aspiration de l'eau dans les plantes. XVI. 959. *b.* Dans les pompes. I. 228. *b.*

ASPIRATION, (*Gramm.*) celle de la lettre *h*. VIII. 1. *a*, *b.* &c. Signe destiné à marquer l'aspiration dans la langue grecque. V. 972. *a.* De l'aspiration de la lettre φ chez les Grecs & chez les Latins. VI. 341. *a.* De celle qui est marquée dans certaines langues par *ch*. *Suppl.* II. 302. *a.*

ASPIRATION, (*Musiq.*) agrément principalement en usage pour le clavecin. *Suppl.* I. 653. *a.*

ASPIRÉE, *Lettre*, remarques sur l'*h* aspirée. Diverses prononciations de chaque pays, selon la combinaison particuliere des organes de la parole. L'effort que nous faisons pour prononcer un mot d'une langue étrangere, nous écarte souvent de la vraie prononciation. De là le changement que les Latins ont fait à certains mots grecs, en les transportant dans leur langue. I. 762. *b.*

ASPLE, (*Manuf. en soie*) tambour semblable à celui d'un devidoir, dont se servent les ouvriers en soie. Sa description. Observations sur le méchanisme de cet instrument, & sur certains défauts à y corriger. I. 762. *b.*

Asple ou *aspe*, réglement de Piémont sur l'asple de filature & l'asple de tors. Description de ces instrumens. Dimensions du second. Moins l'aspe de tors aura de diametre, plus la soie sera torse. Inconvéniens qui rendent le tors variable. Moyen d'y remédier. Perfection que M. Vaucanson a donnée à l'aspe, *voyez* II. *derniere feüille après l'errata*, & la III. planch. de soierie. XI. vol. des planch.

ASPRESLE, (*Botan.*) plante aquatique. Comment on se sert de sa tige pour polir le bois & même le fer. I. 763. *a.*

ASSA, (*Mat. médic.*) *assa dulcis* & *assa fœtida*. Caracteres de celle-ci. Ceux auxquels on distingue la meilleure. Les anciens faisoient usage de ce suc dans leurs cuisines. Quel étoit celui qu'ils tiroient de la Cyrénaïque. On a disputé long-tems pour savoir si l'assa fœtida étoit le *silphium*, le *laser* & le *suc Cyrénaïque* des anciens. Preuves que ces sucs ne sont pas différens les uns des autres. Description du

ſilphium des Grecs, & *laſerpitium* des Latins, appellé aujourd'hui *hingiſeh*, & la larme *hiing* en Perſe. I. 763. *b.* Lieux où l'on trouve cette plante. L'*aſſa fœtida* vient des inciſions qu'on fait à ſa racine. Comment on en fait la récolte, ſelon Kempfer. *Ibid.* 764. *a.* Analyſe chymique de l'*aſſa fœtida*. Vertus médicinales de ce ſuc. Teinture antihyſtérique qu'on en prépare. *Ibid.* 765. *a.*

Aſſa fœtida, caracteres de la plante d'où découle ce ſuc. VIII. 209. *b.* L'aſſa fœtida appellé *opium Cyrénaïque*. XI. 510. *a.* *Voyez* LASER & SILPHIUM.

ASSAI, (*Muſiq.*) adverbe augmentatif italien qu'on trouve aſſez ſouvent joint au mot qui indique le mouvement d'un air. Bévue de l'abbé Broſſard ſur ce mot. *Suppl.* I. 653. *a.*

ASSAISONNEMENT, (*en terme de Cuiſine*) comment les Hébreux, les Grecs & les Latins l'exprimoient. La plupart des aſſaiſonnemens ſont contraires à la ſanté. Milieu ſalutaire entre la groſſiéreté des ſauvages & les rafinemens de nos cuiſines. I. 765. *a.* Conſeils d'Hippocrate à cet égard. La diete & l'exercice étoient les principaux aſſaiſonnemens des anciens. D'abord le ſel, le miel & la crême furent les ſeuls aſſaiſonnemens. Progrès inſenſibles de rafinement juſqu'à nos jours. *Ibid. b.*

Aſſaiſonnement. Les alimens n'échauffent que par leur aſſaiſonnement. V. 244. *a.*

ASSAN, calife. *Suppl.* II. 127. *b.*

ASSASSIN, (*Juriſpr.*) origine de ce mot. *Aſſaſſins*, habitans de Syrie. Leur roi appellé le *Vieux de la montagne*. Leurs aſſaſſinats. I. 765. *b.* Leurs protecteurs condamnés en 1231. Comment cette faction s'éteignit. L'aſſaſſin d'un tyran regardé autrefois comme un homme vertueux.

Aſſaſſin, étymologie de ce mot. XVII. 257. *b.* 258. *a.*

ASSASSINAT, (*Juriſpr. crim.*) attentat prémédité ſur la vie d'un homme. Peines de ce crime. *Suppl.* I. 653. *a.* Examen de la queſtion, ſi, dans le ſyſtême de la ſuppreſſion des peines capitales, il ne ſeroit pas à propos de les laiſſer au moins ſubſiſter pour l'aſſaſſinat. Raiſon de juſtice, qui ſemble appuyer l'affirmative. Exemples cités par les partiſans du ſentiment contraire. Celui des Athéniens, des Germains, & d'autres peuples dont il eſt parlé dans l'hiſtoire générale des voyages. Rien n'eſt ſi connu que les compoſitions ordonnées par les loix des Saliens, des Bourguignons & des Ripuaires: peut-être, ces compoſitions qui nous paroiſſent ridicules, n'étoient-elles pas déſavouées par la juſtice & la raiſon. *Ibid. b.* Du moins il nous paroît que cette juriſprudence approchoit encore plus du véritable but des châtimens, que nos peines capitales. Réponſe à cette objection, que le meurtrier en aſſaſſinant ſon ſemblable, renonce à tous les droits qu'il peut avoir ſur ſa propre vie. Eſpeces de ſupplices qu'il faudroit ſubſtituer à la peine de mort. *Ibid.* 654. *a.*

Aſſaſſinat, loi cornelia *de Sicariis*. VIII. 251. *b.* 252. *a.* Edit de Henri II ſur l'aſſaſſinat. 252. *b.* Aſſaſſinat de guet-à-pens. VII. 999. *a.* Comment on établit le crime de l'aſſaſſinat. IX. 794. *a.* Aucun homme, aucun ſouverain, qui aura la conſcience un peu délicate, ne ſe ſervira de la main d'un traître, pour exécuter à la guerre un aſſaſſinat. V. 693. *a.* Coutume qui s'obſervoit anciennement en Angleterre, lorſqu'un homme avoit aſſaſſiné. 683. *b.* Pourquoi il n'y a pas d'aſſaſſinat en Angleterre & à la Chine, & pourquoi il y en a en Ruſſie. XVII. 440. *a.* Examen que font les experts, des cadavres de ceux qui ont été aſſaſſinés, *voyez* EXPERT, (*Médec. légale*).

ASSAUT, (*dans l'art de la Guerre*) M. de Feuquieres ne compte que trois aſſauts de ſon tems, celui de Neuhauſel, en 1683; celui de Bude & le château de Namur. Dans quel cas il eſt preſqu'impoſſible qu'une place ſoit emportée d'aſſaut. Cette grande opiniâtreté dans la défenſe des places juſqu'à la derniere extrémité, ne ſe trouve plus que chez les Turcs. I. 766. *a.*

ASSAUT, (*Eſcrime*) deux façons de faire aſſaut. Ce qui précede l'aſſaut. Signal de l'aſſaut. En quoi conſiſte l'adreſſe d'un eſcrimeur. Cinq façons de parer. I. 766. *b.*

Aſſaut. Leçons ſur l'aſſaut. V. 947. *a, b.* VIII. 538. *b.* — 540. *a.*

ASSAZOÉ, (*Botan.*) plante dont l'ombre engourdit les ſerpens: ils tombent morts s'ils en ſont touchés. Pſylles, ancienne nation qui ne craignoit point la morſure des ſerpens. I. 766. *b.*

ASSELMAN, *théologien*. XV. 267. *a.*

ASSEM *ou* AZEM, *ou le* GRAND ARDRA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Guinée, au royaume d'Ardra. *Suppl.* I. 654. *a.* Sa deſcription. *Ibid. b.*

ASSEMBLAGE, (*Librairie*) explication de cette manœuvre. I. 767. *a.*

ASSEMBLAGE, (*Menuiſ.*) aſſemblage à tenon & mortaiſe; à clef, par entaille, par embrevement, en cremilliere, en triangle. Aſſemblage quarré, à bouvement, en onglet, à fauſſe coupe, à queue d'aronde, à queue percée, à queue perdue. *Suppl.* I. 654. *b.*

Aſſemblages de charpente. XIII. 30. *b.* *Voyez* planches de charpenterie, vol. II. planche II. De menuiſerie. X. 347. *b.* 348. *a, b.* XI. 726. *a.* *Voyez* planches de menuiſerie, vol. VII. planches I. & II.

ASSEMBLÉE, (*Juriſp.*) étymologie du mot. Noms que reçoivent diverſes ſortes d'aſſemblées; celles du clergé, des juges, du peuple, des presbytériens en Angleterre, &c. Sous les gouvernemens gothiques le pouvoir légiſlatif appartenoit à l'aſſemblée du peuple. Provinces de France où l'on voit un reſte de cet uſage. I. 767. *b.*

Aſſemblée. Acception commune de ce mot. Quartier ou place d'aſſemblée dans un camp. Mouvemens des ſoldats quand on bat l'aſſemblée. Trois appels du tambour, la générale, l'aſſemblée & la marche. I. 767. *b.*

Aſſemblée, (*quartier d'*) XIII. 689. *a.*

Aſſemblée, (*lieux d'*) des moyens d'en renouveller l'air. XVI. 767. *b.* XVII. 27. *a, b.*

Aſſemblées du peuple. Celles des Athéniens. IX. 450. *b.* XIV. 152. *b.* 153. *a.* Celles des Romains, *voyez* COMICES. Aſſemblées générales annuelles de la nation françoiſe. III. 76. *a, b.* Aſſemblées des états. VI. 20. *b.* Des aſſemblées nationales. XIV. 143. *a, b.* &c.

Aſſemblées. Chambres aſſemblées du parlement. III. 48. *a, b.* Aſſemblées du clergé. III. 528. *b.* 529. *a.* IV. 676. *b.*

ASSENTIMENT, (*Logiq.*) il n'en eſt pas de celui que nous donnons aux vérités métaphyſiques, comme de celui qu'exigent les vérités de ſentiment. *Suppl.* III. 603. *a.*

ASSEOIR *une cuve*, (*Teinturier*) chef-d'œuvre des aſpirans en maîtriſe. Réglement de 1669 ſur les teinturiers. I. 767. *b.* 768. *a.*

ASSESSEUR. Ceux de la chambre impériale. I. 768. *a.*

ASSEZ, *ſuffiſamment*, différence de ces mots. I. 768. *a.* XV. 634. *a.*

ASSHARI, philoſophe arabe. XIV. 665. *b.*

ASSIAC, (*Pierre d'*) docteur ſcholaſtique. XIV. 776. *b.*

ASSIDARIUS, (*Hiſt. anc.*) gladiateur qui combattoit aſſis ſur un char. Origine de ce mot. I. 768. *a.* *Poſius Aſſidarius* excita, par les applaudiſſemens qu'il reçut, la jalouſie de Caligula. D'où étoit venue cette maniere de combattre. *Ibid. b.*

ASSIDÉENS, (*Théolog.*) ſecte des Juifs, prédéceſſeurs des Phariſiens, de qui ſortirent les Eſſeniens. Quels ſont les *Aſſidéens* dont parle Joſeph, fils de Gorion. I. 768. *b.*

ASSIDÉENS, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 655. *a.*

ASSIENNE, (*pierre*) auteurs anciens qui en parlent. Ce qu'en diſent Galien & Dioſcoride. I. 768. *b.*

Aſſienne, obſervations ſur cette pierre. XIV. 648. *b.* 649. *a.*

ASSIENTE, mot eſpagnol, qui ſignifie une *ferme*. Compagnie de l'aſſiente établie en France. I. 768. *b.* Traité que cette compagnie conclut avec le roi d'Eſpagne. L'aſſiente cédée aux Anglois à la paix d'Utrecht. Avantage qu'ils en retirent. *Ibid.* 769. *a.* Partage qui ſe fait des negres en quatre claſſes, lorſqu'ils ſont arrivés dans l'Amérique eſpagnole. Evaluation de chaque negre ſelon ce partage. *Ibid. b.*

ASSIETTE, étendue des bois déſignée pour être vendue. Comment elle ſe fait & s'exécute. I. 769. *b.*

ASSIETTE, (*Lettres*) nature & objet de ces lettres. Lettres d'aſſiette expédiées au petit ſceau. Celles qu'il faut obtenir de la grande chancellerie. I. 769. *b.*

Aſſiette. Lettres d'. IX. 415. *a.*

Aſſiette, autres uſages de ce mot. I. 770. *a.*

ASSIGNATION, (*terme de Pratique*) tout ajournement porte aſſignation; mais toute aſſignation ne porte pas ajournement. I. 770. *a.*

ASSIGNATION, (*Commerce*) conſeil aux marchands qui reçoivent des aſſignations de gens de qualité. Il ne faut point ſe charger d'une aſſignation négociée, ſans faire mettre deſſus l'aval de celui qui l'a négociée. Elle doit revenir avec diligence, ſi l'on n'a pu ſe faire payer. I. 770. *a.*

Aſſignation. Comment les huiſſiers aſſignoient autrefois les parties. VIII. 341. *a.* Aſſignations verbales qui ſe donnoient dans quelques provinces. VI. 309. *a.* Exploit d'aſſignation. 310. *b.* Le défendeur doit être aſſigné devant le juge de ſon domaine. III. 762. *a.* Décret d'aſſigné pour être ouï. IV. 715. *b.* État d'aſſigné pour être ouï. VI. 28. *a.* Aſſignations du ſeigneur pour les plaids généraux. XII. 680. *b.* Aſſignations que l'on donne aux communautés d'habitans. III. 722. *b.* Aſſignation par cri public. IV. 462. *a.* L'aſſignation n'emporte pas toujours l'ajournement. I. 138. *b.* Toutes perſonnes aſſignées pour dépoſer, ſont tenues de comparoir. VIII. 739. *a.* Délais des aſſignations. IV. 775. *a.* Des raiſons propoſées en juſtice, pour remettre ou différer l'aſſignation. *Voyez* EXOINE & CONTREMAND.

ASSIMILATION, (*Phyſiq.*) exemples d'aſſimilations. I. 770. *b.*

ASSIMILATION, (*Chym. Métaph.*) diſpoſition de corps à communiquer leurs qualités à ce qui leur eſt analogue, & à ſe l'aſſimiler, lorſqu'ils y ſont joints. *Suppl.* III. 734. *a.*

ASSIMINIER, (*Botan.*) nom de cette plante en différentes langues; ſon caractere générique. Deſcription de huit eſpeces renfermées

renfermées ſous ce genre. *Suppl.* I. 655. *a.* Lieux où elles ſe trouvent. Obſervations de culture. *Ibid. b.*

ASSINIE *ou* ASSINI, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'Or. Son étendue. Sa capitale. Son commerce. *Suppl.* I. 655. *b.*

ASSINIPOELS *ou* ASSINIBOULS, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique ſeptentrionale, dont le nom ſignifie *hommes de roche. Suppl.* I. 655. *b.* Deſcription du lac des Aſſinipoels, de ſes environs & de leurs habitans, d'après le P. Charlevoix. Réponſe à ceux qui ont douté de l'exiſtence de ce lac. — Selon les conjectures de l'auteur, ce lac paroît être cette mer dont parlent les ſauvages de la baie d'Hudſon, & qu'ils diſent éloignée d'environ 25 journées. — C'eſt avec trop de légéreté qu'on a ſuppoſé que ce lac dont il s'agit ici, n'eſt autre que l'*Oninipigon* ou l'*Aniſquaonigamon*, ce qui a fait qu'on a ſupprimé le premier. Preuve convaincante de l'exiſtence du lac des Aſſinipoels. *Suppl.* I. 656.

ASSIS. Pourquoi un homme aſſis croiſe alternativement ſes jambes. IV. 657. *a.* Accidens qui réſultent de la ſituation d'être trop long-tems aſſis. *Suppl.* II. 914. *b.*

ASSISE, (*Juriſpr.*) ſéance des juges. En quel ſens ce mot ſe prenoit anciennement. I. 770. *b.* L'autorité de ces aſſiſes a été tranſportée aux parlemens. Noms latins que leur donnent les écrivains. Conſtitution de celles d'Angleterre. Juges d'aſſiſes. Leurs commiſſions. Origine de cet établiſſement de juges ambulans. Aſſiſe particuliere. Divers autres uſages de ce mot. *Ibid.* 771. *a.*

ASSISE. Collecteurs de l'aſſiſe, ou aide ſur les marchandiſes & denrées qui ſe vendent à Paris. III. 630. *b.* Lettres d'abréviation d'aſſiſe. IX. 414. *a.* Aſſiſes en Angleterre dans les diverſes provinces. III. 466. *b.* Aſſiſes appellées *grands-jours.* VII. 853. *b.* VIII. 893. *b.*

ASSISTER, *aider, ſecourir* : différence entre ces mots. I. 771. *b.*

ASSOCIATION *d'idées*, (*Métaphyſ.*) quand il y a entre les idées une relation naturelle, cette aſſociation eſt la marque d'un eſprit excellent. Une aſſociation non naturelle eſt une ſource d'erreurs. Danger de joindre dans l'eſprit des enfans les idées de ténebres & de revenans, & à l'idée de Dieu une idée de forme. Ces fauſſes combinaiſons d'idées ſont la cauſe de l'oppoſition irréconciliable qui eſt entre les différentes ſectes de philoſophie & de religion. I. 772. *a.*

ASSOCIATION, (*Juriſpr.*) *voyez* COMMUNAUTÉ & SOCIÉTÉ. Aſſociations qui ſe formoient autrefois entre les ſeigneurs, ſous le nom de *pariage.* XI. 943. *a.*

ASSOMPTION, (*Jour de l'*) ce qui le rend remarquable en France. L'aſſomption corporelle de la Vierge n'eſt point un article de foi, quoique la créance commune de l'égliſe eſt que la ſainte Vierge eſt reſſuſcitée, & qu'elle eſt dans le ciel en corps & en ame. Le pape Léon IV inſtitua l'octave de l'aſſomption. En Grece, cette fête a commencé plutôt. I. 772. *b.*

ASSOMPTION, (*Parlement de l'.*) XII. 41. *b.*

ASSON, (*Géogr.*) ville d'Eolide, maintenant ASSO. Autres villes de ce nom. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 656. *b.*

ASSONANCE, (*Poét. Rhét.*) propriété qu'ont certains mots de ſe terminer par le même ſon, ſans néanmoins faire une rime. Les Anglois & les François l'évitent ; mais elle avoit quelque élégance en latin & en grec. I. 773. *a. Voyez* HOMOÏOTÉLEUTON & CONSONNANCE.

ASSOUPISSEMENT, (*Médec.*) l'un eſt naturel, & l'autre vient de quelque dérangement de la machine. I. 773. *a.* Cauſes de cette indiſpoſition. On trouvera, aux différens articles des maladies où l'aſſoupiſſement a lieu, les remedes qui conviennent. Exemples d'aſſoupiſſemens extraordinaires. I. 773. *b.*

Aſſoupiſſement. Obſervations ſur quatre eſpeces d'aſſoupiſſement contre nature ; ſavoir, le *carus*, le *coma ſomnolentum*, la *léthargie* & le *coma vigil.* De l'aſſoupiſſement idiopathique. On le diſtingue en ſanguin, ſéreux & accidentel. Déſordres internes qui ſont l'effet ou la cauſe de cette maladie. Elle eſt ordinairement l'avant-coureur de l'apoplexie. Les mêmes remedes conviennent à l'une & à l'autre ; c'eſt pourquoi, pour le traitement, *voyez* l'article APOPLEXIE. Autre eſpece d'aſſoupiſſement qui vient du vin, de la biere, de l'ivraie, de l'opium, de la fumée du tabac, des eaux minérales, &c. Caracteres de cette maladie. *Suppl.* I. 657. *a.* Maniere de la traiter. Sommeils extrordinaires qui ont duré des ſemaines, des mois, des années, avec plus ou moins d'intermiſſion. Quel a été le remede le plus efficace dans ce cas. *Ibid. b.*

Aſſoupiſſement, *voyez* SOMMEIL. Les anciens médecins plaçoient le ſiege de l'aſſoupiſſement dans les arteres carotides. II. 693. *b.* Obſervations ſur les aſſoupiſſemens. *Suppl.* IV. 807. *a.* 808. *a*, *b.*

ASSOUPISSEMENT, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 419. *b.*

ASSOUPLIR les différentes parties extérieures & mobiles du cheval. V. 630. *b.* 759. *a*, *b.*

ASSUERUS, (*Hiſt. des Juifs*) roi de Perſe, qui épouſa une juive nommée *Eſther.* Incertitudes des commentateurs ſur ce roi. *Suppl.* I. 657. *b.*

ASSUERUS, ce prince répudie Vaſti, & donne à tous les maris de ſon empire, autorité ſur leurs femmes. X. 102. *a.*

ASSUR. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 657. *b.*

ASSUR, (*Hiſt. anc.*) fils de Sem. Les auteurs ſont partagés ſur la ſignification de ce mot *Aſſur.* Les uns le regardent comme le fondateur de l'empire d'Aſſyrie ; d'autres prétendent que ce nom déſigne une vaſte contrée, qui, dans la ſuite, envahit la domination des peuples voiſins. Expoſition des deux ſentimens. *Suppl.* I. 657. *b.* Aſſur conſidéré comme chef d'un nouveau peuple, ne paroît pas avoir été jamais revêtu du pouvoir ſuprême. Dans ces tems voiſins de l'enfance du monde, la liberté étoit le plus précieux des tréſors. Eſpece de gouvernement que pouvoit avoir adopté cette ſociété naiſſante. *Ibid.* 658. *a.*

ASSURANCE, (*Commerce de mer*) prime ou coût d'aſſurance. Par qui ſont dreſſées les polices d'aſſurance. Articles qu'elles doivent contenir. I. 774. *a.* Aſſurances ſecretes ou anonymes. Aſſurances pour les marchandiſes qui ſe tranſportent par terre. Leur origine vient des Juifs, en 1182. Sur quels objets s'étend l'aſſurance. Elle n'a point de tems limité. *Ibid. b.*

Aſſurance, différence entre aſſurance & bomerie. II. 317. *a.* De l'uſage d'aſſurer les maiſons, établi en Angleterre. VIII. 645. *a.* Chambre des aſſurances. III. 57. *b.* — 60. *b.* Commiſſaire général de la chambre des aſſurances en Hollande. 710. *b.* Délaiſſement en matiere d'aſſurance. IV. 777. *a.* Police d'aſſurance. XII. 912. *b.* Prime d'aſſurance. XIII. 368. *a.*

ASSURÉ, *sûr, certain*, différence entre ces mots. I. 774. *b.*

ASSURÉ, (*Commerce*) l'aſſuré court toujours riſque du dixieme des marchandiſes. I. 775. *a.*

ASSURER, *affermir, confirmer*, différence entre ces mots. I. 775. *a.*

ASSURER, (*Commerce*) on peut faire aſſurer la liberté des perſonnes, le prix du rachat d'un eſclave, *&c.* I. 775. *a.*

ASSURER *une couleur*, (*Teinture*) la rendre plus durable. Comment on aſſure l'indigo. On aſſure les couleurs en les employant avec intelligence. I. 775. *a.*

ASSUREUR, (*Commerce*) pertes & dépenſes que les aſſureurs ne ſont point tenus de porter. I. 775. *b.*

ASSYRIE, (*Géogr.*) contrée d'Aſie appellée aujourd'hui *Arſerum* ou le *Kurdiſtan*, dans le Diarbek. Sa capitale. Fondateur & dernier roi de l'empire d'Aſſyrie. Sa durée. *Suppl.* I. 658. *a.*

ASSYRIE, (*Hiſt. anc.*) étendue de cet empire. Ses premiers rois n'eurent qu'un pouvoir limité ; mais l'habitude de commander leur fit rechercher les moyens d'établir la tyrannie ſur les débris de la liberté publique. L'Aſſyrie fut le berceau du deſpotiſme, parce que ce fut le premier empire où on déifia les rois. *Suppl.* I. 658. *a.* La connoiſſance de leur légiſlation & de leurs rits ſacrés ne nous eſt point parvenue. Ce pays autrefois ſi riche, ſi fécond, n'offre plus que des plaines incultes & ſtériles, où quelques habitans épars traînent une vie obſcure & indigente. L'hiſtoire des rois d'Aſſyrie n'eſt qu'un tiſſu de fables révoltantes, raſſemblées par Ctéſias, auquel le défaut de meilleurs hiſtoriens, nous oblige de nous arrêter. Regne de Ninus. Les traits incroyables & contradictoires dont on a embelli l'hiſtoire de ce prince, montrent qu'on a voulu réaliſer un fantôme. *Ibid. b.* Regne de Semiramis. Les différentes couleurs dont on a peint cette reine, prouvent qu'il y en a eu pluſieurs dont on a confondu les traits. *Ibid.* 659. *a.* Regne de Ninias. De judicieux critiques ont préſumé que l'empire d'Aſſyrie n'eut plus de rois après ce prince ; parce qu'en effet trente générations s'écoulerent, ſans que l'hiſtoire ait fait mention d'un ſeul roi, ni d'une ſeule révolution dans ce vaſte empire, juſqu'au regne de Sardanapale, dont les vices & les mœurs efféminées ont immortaliſé la mémoire. *Ibid. b.* Conjuration formée contre lui par Arbace & Béleſis. Sa mort. L'empire d'Aſſyrie diviſé en trois royaumes. Ceux de Médie, de Babylone & de Ninive. *Ibid.* 660. *a.*

Aſſyrie, royaume ou empire d'Aſſyrie. V. 582. *a.* XIV. 420. *b.* Fondateur de cet empire. *Suppl.* I. 657. *b.* Arbace le diviſe en trois royaumes. 516. *b.* Diſtrict qui compoſoit l'Aſſyrie proprement dite. 693. *a.* Epoque & durée de l'empire d'Aſſyrie. *Suppl.* II. 804. *a.* Population de ce pays dans les ſiecles reculés. XIII. 89. *b.* Idoles que les Aſſyriens adoroient. *Suppl.* I. 439. *b.*

ASTABALE, (*Muſique*) *voyez* dans l'Encyclopédie ATABALE.

ASTABAT, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans l'Arménie. Deſcription de ſon territoire. Ses productions. Commerce de ronces qui ſe fait dans cette ville. *Suppl.* I. 660. *a.*

ASTABORAS, riviere d'Afrique, dite aujourd'hui *Tacaze.* XV. 812. *b.*

ASTAFFORD *ou* ESTERAC, (*Géogr.*) *Contrée de France*

dans le Bas-Armagnac. Deux erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 660. *a.*

ASTAMAR ou ACTAMAR, (*Géogr.*) lac d'Asie, *voyez* VAN dans l'Encyclopédie.

ASTAROTH, (*Hist. anc.*) idole des Philistins & des Sidoniens. Signification de ce mot. Quelle étoit cette idole. I. 775. *b.* Divers noms sous lesquels la lune étoit adorée chez différentes nations. I. 776. *a.* — *Voyez* ASTARTÉ.

ASTARTÉ, (*Hist. anc.*) signification de ce mot. Principale divinité des Sidoniens. Comment on la représentoit. *Suppl.* I. 660. *a.* Différens peuples qui l'ont adorée sous différens attributs. Noms qu'ils lui donnoient. Célébration de ses mysteres. Prostitutions en son honneur. Son temple le plus fréquenté, élevé à Tyr par Hiram. Les Talmudistes lui donnent un rang distingué dans la hiérarchie infernale. Origine du culte d'Astarté. *Ibid. b.*

Astarté, déesse des Sydoniens. XV. 730. *a.* XVII. 36. *a.* *Voyez* ASTAROTH.

ASTATHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du neuvieme siecle. Dérivation de ce mot. Leur sort sous quelques empereurs d'Orient. Leur origine, leurs pratiques. I. 776. *a.*

ASTER, célebre archer qui creva un œil à Philippe au siege de Méthone. X. 462. *b.* *Suppl.* IV. 324. *a.*

ASTERIE, (*Minéral.*) conjectures sur l'espece de pierre à laquelle Pline donne ce nom. *Asteries* pierres étoilées. Leur description. Origine de ces pétrifications. *Suppl.* I. 661. *a.* *Voyez* ASTROÏTE.

ASTERIES, (*Hist. nat.*) *Vol. VI. des pl. Coquilles, fossiles. pl. 2 & 3.* Nouvelle hypothese sur leur origine. *Suppl.* IV. 223. *b.* 224. *a.* *Voyez* ÉTOILÉES, *pierres.*

ASTERION, (*Myth.*) addition à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 661. *a.*

ASTÉRIQUE, comment cette espece de signe se marquoit autrefois. XI. 298. *b.*

ASTHMATIQUE, *phthisie.* XII. 533. *b.*

ASTHME, difficulté de respirer. Causes générales. I. 776. *b.* Causes prochaines ou particulieres. Ce qui occasionne les accès d'asthme. Ce que cette maladie a particuliérement de fâcheux. La suite ordinaire de l'asthme humide est l'hydropisie de poitrine. Comment on le doit prévenir. Remede pour l'asthme sec. I. 777. *a.*

ASTI, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans le Mont-Ferrat. *Suppl.* I. 661. *a.*

ASTIANAX, (*Hist. anc.*) fils d'Hector & d'Andromaque. Sort malheureux de ce jeune prince. *Suppl.* I. 661. *a.*

ASTOLPHE, roi des Lombards. Guerre entre ce prince & Pepin le Bref. *Suppl.* IV. 289. *b.* &c.

ASTRACAN, observations sur ce royaume. XIV. 443. *a.* Lieu près de la ville d'Astracan d'où l'on tire le naphte. Autre lieu près de cette ville, où le terrein brûle perpétuellement. XI. 16. *b.* Projet que forma Pierre-le-Grand, de faire dans le royaume d'Astracan une communication entre la mer Caspienne & la mer Noire. IX. 110. *b.*

ASTRAGALE, (*Anatomie*) os du tarse. I. 777. *b.*

ASTRAGALE, membre d'architecture. Tous les fûts supérieurs des colonnes sont terminés par un astragale, qui leur appartient & non au chapiteau. L'astragale se voit aussi sur les pieces d'artillerie. I. 777. *b.*

ASTRAGALE, (*Bot.*) genre de plante. Ses caracteres. I. 777. *b.*

ASTRAGALOMANCIE, divination qui se pratiquoit avec des osselets, *&c.* Oracles qui se rendoient de la sorte. Étymologie du mot. S'il est vrai qu'Auguste & Tibere aient été adonnés à cette divination. I. 778. *a.*

ASTRAL, année astrale; en quoi elle differe de l'année tropique. I. 778. *a.*

ASTRE, (*Botan.*) l'aunée est une espece appartenante à ce genre de plante. I. 883. *a.*

ASTRES, (*Blason*) dans les armoiries. *Suppl.* I. 911. *a.*

ASTRES, (*Myth.*) sentiment des païens sur les astres. I. 778. *a.*

Astres. Erreurs des Juifs & d'Origene sur les astres. XII. 956. *a.* Doctrine des Stoïciens sur les astres. XV. 529. *a.* De l'adoration des astres. XII. 955. *b.* &c. Cette adoration enseignée par les Chaldéens. III. 21. *b.* *Voyez* sur cette partie de l'idolâtrie l'article SABIISME. De l'influence des astres, morale, physique & méchanique. VIII. 729. *a*, *b.* — 738. *a*, *b.*

ASTRÉE, quand & comment elle quitta la terre. Comment on peint cette déesse. I. 778. *b.*

ASTRICTION *des fibres*, (*Médec.*) *voyez* VI. 671. *b.* 673. *a*, *b.* & les articles CONSTRICTION, DISTENSION, EXTENSION, RIGIDITÉ, RESSERREMENT.

ASTRINGENT, (*Médec.*) propriété des remedes de ce nom. Deux sortes d'astringens. L'administration de ces remedes demande toute la prudence possible. I. 778. *b.*

ASTRINGENT, (*Mat. médic.*) *critique de cet article de l'Encyclopédie.* L'action des astringens n'est pas bornée aux premieres voies. Des cas dans lesquels on les prescrit. Comment ils corrigent les évacuations trop abondantes. De leur qualité absorbante. *Suppl.* I. 661. *b.* De leur action immédiate sur le corps des animaux, & des effets de cette action. En quels cas ces remedes sont employés. Division des astringens en forts & en foibles, en internes & en externes. Liste des remedes des deux premieres classes. *Ibid.* 662. *a.*

Astringent, médicament astringent qui empêche l'inflammation d'une partie en augmentant le ressort des solides. XIV. 195. *b.* Baume solide astringent. II. 165. *b.* Amande de l'atun, éminemment astringente. *Suppl.* I. 693. *b.* Excellent vulnéraire astringent. 788. *b.* Puissant astringent tiré du bangi. 792. *b.* Usage extérieur des astringens. *Voyez* STYPTIQUE.

ASTROÏTE, (*Hist. nat.*) deux choses confondues sous ce nom; une plante marine madrépore, & une pétrification. Il ne s'agit ici que de la premiere. On lui a donné le nom de *pierre étoilée.* Ensuite on l'a mise au rang des plantes marines pierreuses. Enfin elle a passé dans le regne animal. I. 778. *b.* Plusieurs especes d'astroïtes. Celle qui est nommée *cerveau de mer.* Astroïtes fossiles, & astroïtes pétrifiées. *Ibid.* 779. *a.*

Astroïtes, madrépores représentées vol. VI. des planches Regn. anim. pl. 89. Astroïtes fossiles, pl. 7. des coquilles fossiles. *Voyez* ASTÉRIE.

ASTROLABE, (*Astron.*) anciens instrumens de ce nom. Le premier est celui d'Hipparque. Astrolabe de Ptolomée. I. 779. *a.* Plan de projection qu'il faut prendre pour les planisphères & les astrolabes. Astrolabe polaire de Ptolomée. Inconvéniens de cet instrument. Astrolabe des modernes. *Ibid. b.* Construction de l'astrolabe de Gemma Frisius. Celui de Jean de Royas. Nouvel astrolabe de M. de la Hire, qui remédie aux inconvéniens des précédens. *Ibid.* 780. *a.* Recherches de M. Parent, qui ont perfectionné ce dernier. *Ibid. b.* — *Voyez* PLANISPHERE.

Astrolabe de mer. Les Arabes l'appellent *Astarlab.* Traité de l'astrolabe en langue persane. Description de cet instrument. Son usage. *Ibid. b.*

ASTROLOGIE, étymologie & sens littéral de ce mot. I. 780. *b.*

Astrologie naturelle, vrais fondemens de cet art. Principe sur lequel Boyle en établit la certitude. Réflexion en faveur de ce principe. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

Astrologie, origine de l'astrologie chez les Ethiopiens. VI. 55. *b.* Histoire de cette science & de l'usage qu'on en a fait en médecine. VIII. 729. *b.* — 738. *b.*

Astrologie judiciaire, prétentions de ceux qui la professent. Son origine. Crédit des astrologues à Rome & dans l'Inde. Cette astrologie s'appelloit *Apotélesmatique.* Les Juifs, les Chrétiens, les Grecs modernes en ont été infatués. Son empire en France au seizieme siecle. Ingénieuse satyre qu'a faite Barclan sur ce préjugé de la cour de France. I. 781. *b.* Exemples qui montrent que cette ridicule prévention en faveur de l'astrologie n'est pas entiérement déracinée. Réponse de l'astrologue Thrasyllus à Tibere qui le consultoit. Passages de Tacite qui prouvent qu'il tenoit lui-même à l'opinion générale en faveur de l'astrologie, quoiqu'avec certaines restrictions. *Ibid.* 783. *a.*

Astrologie judiciaire, origine de cet art. III. 22. *a.* IV. 1072. *a.* Combien les Orientaux en ont toujours été infatués. Empire qu'il donnoit aux Chaldéens sur les peuples. Mépris que conçurent pour les astrologues, Alexandre, & dans un certain tems les Romains. III. 22. *a.* Des prédictions de l'astrologie. I. 290. *b.* Sentiment d'Agrippa sur cet art. IX. 853. *a.* Réflexions sur l'astrologie. XVII. 796. *a.* Preuves de la variété de cet art. VI. 356. *a.* XIII. 270. *a*, *b.* Alphabet astrologique attribué aux Juifs. II. 479. *b.* L'astrologie particuliérement cultivée par les rabbins. XIII. 735. *a.*

ASTROLOGUE, *astronome*, différence entre ces mots. I. 783. *b.*

Astrologues généthliaques. VII. 578. *a*, *b.*

ASTRONOMIE, étymologie du mot. Définition de cette science. Divers sentimens des anciens sur l'origine & les inventeurs de l'astronomie. I. 783. *b.* Raisons sur lesquelles M. l'abbé Renaudot attribue l'invention de l'astronomie aux anciens patriarches. Connoissance de Moïse & de Job dans l'astronomie.

Rudbek prétend que les Suédois furent les premiers astronomes. I. 784. *b.* Observations astronomiques apportées de Babylone, par Alexandre, dont les premieres étoient de l'an 115 du déluge. Comment les Babyloniens & les Egyptiens transmettoient leurs observations à la postérité. De l'antiquité que s'attribuoient les Babyloniens & les Egyptiens, & aujourd'hui les Orientaux. Ce qu'on doit croire de plus raisonnable sur l'antiquité des observations des Babyloniens. Pourquoi ces peuples s'appliquerent de bonne heure à l'astronomie. La grande étude des Chaldéens étoit plutôt l'astrologie que l'astronomie. *Ibid.* 785. *a.* Connoissances des Phéniciens dans cette derniere. Si les Egyptiens l'ont cultivée avant les Chaldéens. Leurs découvertes astronomiques. Etat de cette science dans les premiers tems de la Grece. Connoissances astronomiques de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaxi-

mene & d'Anaxagoras. *Ibid. b.* Celles de Pythagore, & de quelques autres. Cycle de dix-neuf ans publié par Méton. Établiſſement de l'aſtronomie en Grece ſelon Vitruve. Sort de cette ſcience depuis Pythagore, *Ibid.* 786. *a.* Ariſtarque de Samos, Archimede, Démocrite & autres, *&c.* Aſtronomie d'Ariſtote, de Numa, de Pythéas de Marſeille. Aſtronomie de l'école d'Alexandrie, *Ibid. b.* à la tête deſquels on doit placer Hipparque. Ses ſucceſſeurs. Etat de l'aſtronomie chez les Romains. *Ibid.* 787. *a.* Aſtronomes des ſix, ſept & huitieme ſiecles. Charlemagne étoit ſavant dans l'aſtronomie. L'auteur anonyme de la chronique des rois de France, Pepin, Charlemagne & Louis, la cultiva. Aſtronomes du dixieme, du onzieme & du douzieme ſiecles. Une cauſe du peu de progrès de l'aſtronomie fut l'ordre que donna Omar III, de brûler tous les livres. *Ibid.* 788. *a.* Cette ſcience cultivée par les Arabes. Travaux du calife Almamoun pour la perfectionner. Traduction de leurs ouvrages. *Ibid. b.* Etat de l'aſtronomie chez les Tartares & chez les Chinois. *Ibid.* 789. *a.* Ce qu'ont fait les Juifs dans cette ſcience. Comment elle rentra en Europe après un long exil. Principaux aſtronomes qui ſe ſont diſtingués en Europe depuis le douzieme ſiecle. *Ibid. b.* Nicolas Copernic, Jérôme Cardan, Tycho-Brahé. *Ibid.* 790. *a.* Kepler, Galilée, Hevelius. Autres aſtronomes modernes. *Ibid. b.* En Italie, Riccioli & Grimaldi. En Hollande, Huyghens; en Angleterre, Newton, Halley, Flamſteed, Bradley. En France, Caſſini, Picard, *&c. Ibid.* 791. *a.* Progrès que font dans l'aſtronomie les Italiens, les Suédois, les Ruſſes. Obſervatoires conſtruits en divers endroits. Femmes qui ſe ſont diſtinguées dans cette ſcience. Connoiſſance des Brachmanes dans l'aſtronomie, des prêtres de Madagaſcar, des Siamois. *Ibid. b.* des Péruviens. Extraits d'où cet article a été tiré. Ouvrages à conſulter ſur le même ſujet. *Ibid.* 792. *a.*

Aſtronomie ancienne. Aſtronomie nouvelle, ouvrages où celle-ci eſt contenue. *Ibid.* 792. *a.* Almageſte nouveau de Riccioli. Moëlle de l'aſtronomie ancienne de Taquet. Prélections aſtronomiques de Whiſton. Autres ouvrages en ce genre. Expoſition abrégée de celui de M. le Monnier. Elémens d'aſtronomie de M. Caſſini. *Ibid. b.* Aſtronomie ſphérique, aſtronomie théorique, aſtronomie phyſique. On peut encore diviſer l'aſtronomie en terreſtre & nautique. Ouvrage de M. de Maupertuis ſur cette derniere. Autres ſciences & arts qui ſervent à l'aſtronomie. *Ibid.* 793. *a.*

ASTRONOMIE, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Méthode la plus naturelle à ſuivre pour traiter de l'aſtronomie & pour l'étudier. Obſervation du mouvement diurne du ciel. *Suppl.* I. 662. *b.* Connoiſſance des poles du monde & de l'équateur. Diſtinction des planetes; mouvement annuel du ſoleil; découverte de l'année ſydéréale. *Ibid.* 663. *a.* Révolutions des planetes. Différence dans leur couleur & leur éclat, qui aide à les reconnoître. Leur mouvement rapporté à l'écliptique. Uſage de la trigonométrie ſphérique dans l'aſtronomie. Des inégalités dans le mouvement des planetes. Inclinaiſons & nœuds des orbites. Uſages qu'on a tirés de la connoiſſance des parallaxes. Découverte de la rotation des planetes. Circonſtances dans leſquelles ſe font les principales obſervations des aſtres. Inſtrumens dont on ſe ſert. Uſages & applications des connoiſſances aſtronomiques. *Ibid. b.* Catalogue des meilleurs ouvrages d'aſtronomie. *Ibid.* 664. *a.*

Aſtronomie, ſon origine en Chaldée. III. 20. *a.* L'invention de cette ſcience attribuée auſſi aux Ethiopiens. VI. 55. *b.* Son antiquité dans les Indes. VIII. 661. *b.* Cette ſcience cultivée par les anciens Arabes. *Suppl.* I. 502. *a.* Hiſtoire des progrès de l'aſtronomie dans ces derniers ſiecles. IX. 743. *b.* 744. *a, b.* Ancienne aſtronomie. I. 441. *b.* Aſtronomie ſphérique. XV. 455. *b.* Syſtêmes d'aſtronomie. 778. *b.* Réflexion ſur l'impuiſſance où nous ſerons vraiſemblablement toujours d'expliquer pluſieurs phénomenes du ciel. XI. 68. *a.* Éloge de l'aſtronomie. I. vj. XII. 537. *a.* Secours qu'elle prête à la géographie. I. 552. *b.* VII. 613. *b.* Comment l'aſtronomie tient à l'hiſtoire naturelle. VIII. 226. *a.* Uſage des cartes céleſtes en aſtronomie. *Suppl.* II. 253. *a, b.* Uſage des baguettes logarithmiques. *Suppl.* III. 770. *a, b.* Utilité que l'aſtronomie retire de l'analyſe. 917. *b.* Caracteres uſités en aſtronomie. II. 649. *a.* — Planches ſur l'aſtronomie. Vol. V. des planch.

ASTRONOMIQUE, obſervations aſtronomiques. Ptolomée nous a conſervé celles des anciens dans l'almageſte. I. 793. *a.* Contenu de ce livre publié ſous l'empire d'Antonin. Siecles d'ignorance depuis la chûte de l'empire d'occident en 476. Obſervations qui parurent depuis l'an 880. Hiſtoire céleſte de M. Lemonier fils. Lieu aſtronomique d'un aſtre. *Ibid. b.* Théologie aſtronomique de Derham. *Ibid.* 794. *a.*

Aſtronomique. Obſervations aſtronomiques. XI. 313. *a, b.* 323. *b.* 324. *a, b.* Celles qui furent faites à Babylone. I. 785. *a.* III. 22. *b.* VIII. 221. *a.* — Inſtrumens aſtronomiques. VIII. 802. *b.* Inſtrument des paſſages. XII. 115. *a, b.* Quarts de cercle. XIII. 666. *a, b.* Secteurs. XIV. 877. *a, b.* Micrometre. X. 488. *a, b.* Héliometre. VIII. 102. *b. Voyez* encore l'article INSTRUMENT. Inſtrument de l'ancienne aſtronomie, appellés *torquetum*, XVI. 431. *a.* & *ſcaphé.* XIV. 760. *a.* Anneaux aſtronomiques. I. 480. *b.* Téleſcope aſtronomique. XVI. 39. *b.* — Problêmes aſtronomiques relatifs à la navigation. XI. 56. *a, b.* &c. Solution des problêmes aſtronomiques par le moyen des figures. VII. 859. *b.* — Caracteres aſtronomiques. II. 649. *a.* Syſtêmes aſtronomiques. XV. 778. *b.* Calculs aſtronomiques, *voyez* CALCUL. Découvertes aſtronomiques de Galilée. *Suppl.* III. 173. *b.* Loix aſtronomiques de Kepler. 771. *a.* Tables aſtronomiques. XV. 797. *b. Suppl.* IV. 878. *a, b.* &c. Tems aſtronomique. XVI. 96. *a.* Chronologie aſtronomique. III. 392. *a.* Éphémérides aſtronomiques. V. 772. *a.* Géographie aſtronomique. VII. 613. *b.* Danſe aſtronomique chez les anciens. IV. 625. *b.* Taliſmans aſtronomiques. XV. 868. *a.* — *Voyez* les planches d'aſtronomie, vol. V. des planches.

ASTRUC, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 405. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *b.*

ASTRUM, (*Chym.*) ce mot ſignifie une plus grande vertu, puiſſance ou propriété, acquiſe par la préparation qu'on a donnée à une choſe. *Aſtrum ſulphuris, aſtrum ſalis, aſtrum mercurii. Suppl.* I. 666. *a.*

ASTUCE, rapports de l'aſtuce avec la fineſſe. VI. 816. *b.*

ASTURA, (*Géogr.*) riviere de la campagne de Rome. Evénemens remarquables arrivés près d'un bourg ſitué à ſon embouchure. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASTYAGE, (*Hiſt. anc.*) dernier roi des Medes, fils de Cyaxare. Songe qu'il fit ſur l'enfant dont ſa fille Mandane devoit accoucher. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASTIMEDE, (*Hiſt. poét.*) ſeconde femme d'Œdipe, &c. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASUGA. (*Géogr.*) Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 666. *a.*

ASYLE, étymologie & définition. Le premier fut établi à Athenes par les Héraclides. Quels étoient anciennement les lieux d'aſyle. Villes de refuge chez les Iſraëlites. I. 794. *a.* Dans quel principe les païens accordoient refuge aux plus coupables criminels. Vienne & Lyon étoient un aſyle. Ce droit conſervé dans quelques villes d'Allemagne. Inſcriptions ſur les médailles de Tyr & de Sidon, qui les déſignoient comme lieux d'aſyle. D'où leur venoit cette qualité. Aſyle que donnoient les monaſteres & les maiſons d'évêques. Ces aſyles dépouillés enſuite de pluſieurs de leurs immunités. Ce qu'on entend par *aſyle* en Angleterre. Fameux aſyle de Béverly. Celui de S. Martin de Tours en France. Atteinte que Charlemagne donna aux aſyles. *Ibid. b.*

Aſyle. Du droit d'aſyle établi autrefois chez les juifs & chez les païens, & aujourd'hui dans quelques villes d'Allemagne, dans les palais des princes, &c. VIII. 578. *b.* Villes autrefois inviolables. XVII. 280. *a, b.* Aſyle du temple d'Epheſe. XVI. 71. *b.* Du droit d'aſyle des égliſes & lieux ſaints. VIII. 579. *a, b.* Les égliſes & les cimetieres étoient autrefois en Angleterre des aſyles reſpectés. I. 27. *a.* XIV. 609. *a.* Aſyles ou lieux de franchiſe. VII. 284. *a.* Les hôtels des ambaſſadeurs conſidérés comme des aſyles en certains cas. VIII. 319. *b.* Eſpece d'aſyle dans Paris. XVI. 87. *b.*

ASYMPTOTE, (*Géom.*) définition de cette ligne: inexactitude de celle qu'on donne ordinairement. Etymologie du mot. Certains géometres en diſtinguent pluſieurs eſpeces. I. 795. *a.* Deux courbes aſymptotes l'une à l'autre. Aſymptotes dans les courbes du ſecond, troiſieme & quatrieme degré. Aſymptote de la conchoïde: elle eſt très-propre à donner des notions claires de l'aſymptote en général. Comment on trace celles de l'hyperbole. Une courbe peut avoir dans certains cas pour aſymptote une droite, & dans d'autres une courbe. Une courbe géométrique ne peut avoir plus d'aſymptotes droites, qu'il n'y a d'unités dans l'expoſant de ſon ordre. *Ibid. b.* Autres obſervations ſur les aſymptotes. *Ibid.* 796. *a.*

ASYNDETON, figure de grammaire, qui conſiſte à ſupprimer les liaiſons entre les mots d'une phraſe, comme dans cet exemple, *veni, vidi, vici.* Cette figure eſt oppoſée à celle qu'on nomme *poliſynthéton.* I. 796. *b.*

A T

AT, (*Botan.*) arbre d'Afrique & de l'Aſie. Ses différens noms. Auteurs qui l'ont décrit. Deſcription qui en eſt donnée dans cet article. *Suppl.* I. 666. *b.* Lieux où il croît naturellement. Sa culture & ſon produit. Ses qualités & uſages. Erreurs de Linnæus. *Ibid.* 667. *a.*

ATABEK, (*Hiſt. mod.*) pere du prince; titre qu'ont porté pluſieurs ſeigneurs, inſtituteurs des princes de la maiſon des Selgiucides. Dynaſties qu'ils établirent en Aſie. I. 796. *b.*

ATALANTE, (*Myth.*) fille de Cénée, roi de Scyros. Ses aventures. *Suppl.* I. 667. *a.*

ATAROTH. (*Géogr. ſacr.*) Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 667. *b.*

ATÉ, (*Myth.*) déeſſe malfaiſante. I. 797. *a.* Fictions d'Homere ſur cette déeſſe. *Ibid. b.*

ATELLA, (*Géogr.*) *voyez* AVERSE.

ATELLANES, (*Littér.*) pieces de théatre en uſage chez les Romains, & qui reſſembloient fort aux pieces ſatyriques des Grecs. Etymologie de ce mot. Par qui elles étoient jouées. En quoi les atellanes étoient diſtinguées des mimes. I. 797. *b.*

Atellanes, voyez ſur ce ſujet. VI. 267. *b.* III. 669. *a.*

ATÉMA-DOULET, (*Hiſt. mod.*) premier miniſtre de l'empire des Perſes. Autorité dont il jouit. Forme en laquelle les loix ſe publient ſous ſon nom. Avantages & revenus de ſa charge. *Suppl.* I. 667. *b.*

A TEMPO GIUSTO, (*Muſiq.*) ſignification de ces mots italiens à la tête d'une piece de muſique. *Suppl.* I. 667. *b.*

ATERGATIS, idole que quelques-uns ont confondue avec Dagon. IV. 611. *b. Voyez* ADERGATIS.

ATERINA, loi. IX. 652. *a.*

ATERMOYEMENT, (*Juriſp.*) le débiteur qui a une fois obtenu atermoyement de ſes créanciers, n'eſt plus reçu dans la ſuite à faire ceſſion. Atermoyement volontaire & forcé. I. 798. *a.*

ATHALIE, (*Hiſt. des Juifs*) fille d'Achab, roi de Samarie, & de Jézabel; femme de Joram, roi de Juda. Ses crimes & ſa mort. — Obſervations ſur la tragédie de Racine intitulée *Athalie. Suppl.* I. 667. *b. Voyez l'article de ce poëte.*

ATHAMAS, (*Hiſt. anc. & Myth.*) roi d'Orchomene. Malheurs de ce prince. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHAMAS. (*Géogr.*) Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHANAGILDE, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi des Viſigoths. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHANASE, (*Saint*) ſes principes de tolérance. VIII. 844. *a.* Obſervations ſur le ſymbole qui porte ſon nom. XV. 727. *a.*

ATHANATES, (*Hiſt. anc.*) corps de ſoldats chez les anciens Perſes. Etymologie de ce mot. Origine de ce corps. I. 798. *a.*

ATHANOR, (*Chymie*) grand fourneau. Origine de ce mot. Autres noms de ce fourneau. Deſcription de cet inſtrument. I. 798. *a.*

Athanor, deſcription des fourneaux de ce nom. VII. 234. *a.* 243. *b.* &c. 248. *b.*

ATHÉAS, (*Hiſt. anc.*) un des grands princes qui aient régné dans la Scythie. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 668. *a.*

ATHÉES, trois claſſes d'athées. Source d'athéiſme. 1°. *L'ignorance & la ſtupidité.* Impoſſibilité qu'un peuple entier paſſe de la religion à l'athéiſme. I. 798. *b.* S'il y a des peuples abſolument ſans religion. Des peuples de la Floride. Des Hottentots. 2°. *La débauche & la corruption des mœurs.* Divers degrés de l'athéiſme pratique. *Ibid.* 799. *a.* Celui du cœur a conduit le plus ſouvent à celui de l'eſprit. Le monde, la cour, les armées fourmillent de ces ſortes d'athées. Ils ſe trouvent chez les Turcs, comme chez les chrétiens. 3°. *Athées de ſpéculation.* Ceux d'entre les anciens. *Ibid. b.* Examen de la queſtion, ſi les lettrés de la Chine ſont véritablement athées. Trois principales ſectes dans l'empire de la Chine : leurs doctrines. *Ibid.* 800. *a.* Raiſonnemens de ceux qui veulent purger les Chinois d'athéiſme. Comment pluſieurs philoſophes anciens & modernes ont pu tomber dans l'athéiſme. *Ibid. b.* Pourquoi l'athée eſt auſſi fermement attaché à ſes opinions, en vertu de ſes ſophiſmes, que le théiſte croit l'exiſtence de Dieu, en vertu des démonſtrations qu'il en a. Il n'eſt point indifférent de commencer par l'affirmative ou par la négative, la diſcuſſion d'un problême. C'eſt en prenant cette derniere méthode que des hommes ſont parvenus à ſe perſuader, par la voie du raiſonnement, qu'il n'y a point de Dieu. Les philoſophes athées ne ſont pas en ſi grand nombre que le ſuppoſent certaines perſonnes. *Ibid.* 801. *a.* Fauſſes apparences ſur leſquelles on taxe un homme d'athéiſme. Examen de la queſtion, ſi l'irréligion eſt pire que la ſuperſtition. Combien ce ſujet a occupé Bayle. *Ibid. b.* Art avec lequel il s'eſt plu à embarraſſer cette queſtion. L'athéiſme pratique renferme un degré de malice qui ne ſe trouve pas dans le polythéiſme. *Ibid.* 802. *a.* Mais l'athéiſme ſpéculatif eſt moins injurieux à Dieu, & par conſéquent un moindre mal que le polythéiſme. Plutarque, Boſſuet & la Bruyere cités. Comparaiſon qui rend ſenſible la vérité de la propoſition précédente. *Ibid. b.* Suite de raiſonnemens qui la démontrent, *Ibid.* 803. *a.* auxquels Bayle en ajoute un autre, qui eſt que rien n'éloigne davantage les hommes de ſe convertir à la vraie religion, que l'idolâtrie. *Ibid. b.* Réflexion ſur ce raiſonnement. Un athée négatif, un homme qui n'a jamais penſé à Dieu, ſe convertira ſans doute plus facilement qu'un païen; mais il n'en eſt pas de même d'un athée poſitif qui, après avoir examiné les preuves de l'exiſtence de Dieu, finit par les rejetter toutes. Ici l'on examine & l'on combat le ſentiment de Bayle, *que l'athéiſme ne tend pas à la deſtruction de la ſociété. Ibid.* 804. *a.* Le ſentiment moral & la connoiſſance des différences eſſentielles qui ſpécifient les actions humaines ne ſuffiſent pas pour rendre l'athée vertueux. Bayle prétend prouver la moralité des actions humaines, ſuivant les principes d'un Stratonicien. *Ibid. b.* Mais ſon argument tombe, ſi l'on prouve qu'il n'y a point de moralité dans les actions humaines, ſi l'on ne reconnoît point d'obligation dans l'homme. Or, dans le ſyſtême de l'athéiſme il ne peut y avoir d'obligation. *Ibid.* 805. *a.* Fiction de Hobbes, pour que la moralité des actions ne reſtât pas ſans fondement. On ſe propoſe d'examiner ici juſqu'à quel point le ſentiment moral ſeul peut influer ſur la conduite des hommes, & les porter à la vertu. *Ibid. b.* Ce ſentiment ou inſtinct moral n'a & ne peut avoir dans l'homme la même force que l'inſtinct animal dans les brutes. Mais lorſqu'il eſt joint à la connoiſſance de la différence eſſentielle des choſes, il eſt certain qu'il acquiert beaucoup de force. Cependant ces deux principes n'ont pas aſſez d'influence pour porter les hommes à la vertu, indépendamment de la volonté d'un légiſlateur, & de l'attente des récompenſes & des peines. *Ibid.* 806. *a.* Bayle ſentant que l'expérience & la crainte ſont les grands mobiles de nos actions, a ſuppoſé que le deſir de la gloire & la crainte de l'infamie ſuffiroient pour régler la conduite des athées. *Ibid. b.* Mais comme on peut acquérir la réputation d'honnête homme par une hypocriſie bien concertée, un athée choiſira ſans doute cette voie qui ne l'empêchera pas de ſatisfaire ſes paſſions. Dire que les athées aimeront la vertu pour elle-même, parce qu'elle a une beauté eſſentielle, c'eſt prononcer des mots vuides de ſens. *Ibid.* 807. *a.* Parallele que feroit un jeune homme athée entre le vice & la vertu, pour ſavoir auquel des deux il devroit ſe vouer. Le vice, conduit avec un peu de prudence, l'emporte infiniment ſur une vertu exacte qui n'eſt point ſoutenue de la conſolante idée d'un Être ſuprême. *Ibid. b.* Aucun motif temporel n'eſt aſſez puiſſant par lui-même pour engager un homme aux triſtes ſacrifices qu'exige la vertu; ni la certitude qu'on fait ſon devoir, puiſque le devoir de l'athée ne conſiſte qu'à bien ménager ſes intérêts pendant une vie de peu de durée; ni l'eſpérance d'une belle réputation, puiſqu'un tel avantage procure aſſez peu de douceurs, & que d'ailleurs ce n'eſt pas à la vertu que s'accorde la réputation la plus brillante. *Ibid.* 808. *b.* La véritable vertu eſt forcée de négliger mille moyens de briller & de plaire, que la fauſſe vertu ſait très-bien employer. Et qui ne ſait que les richeſſes & les dignités procurent plus univerſellement l'eſtime populaire que la vertu même? Il n'y a point d'infamie qu'elles n'effacent & qu'elles ne couvrent. *Ibid.* 809. *a.* Pour prouver enfin qu'une ſociété d'athées peut ſe ſoutenir, Bayle obſerve que les hommes n'agiſſent pas conſéquemment à leurs principes, & ne reglent pas leur conduite ſur leurs opinions. Exemples tirés des chrétiens, des épicuriens, des ſtoïciens. Réfutation de ce raiſonnement, fournie par Bayle lui-même. *Ibid. b.* Un théiſte religieux qui manque à la vertu, agit contre ſes principes, ce qui ne peut arriver que par accident; mais un athée qui lui manque, agit conformément à ſes principes: ce ſera donc ſa conduite la plus ordinaire. Bayle ajoute qu'un athée agira auſſi peu conformément à ſon principe qu'un fataliſte qui nie la liberté, & qui agit comme s'il la croyoit. La fauſſeté de cette comparaiſon démontrée. *Ibid.* 810. *a.* Le théiſte ne s'écarte de la vertu que parce que ſes paſſions lui font oublier ſes principes. Or, ce conflict entre les paſſions & les principes ne peut avoir lieu dans l'athée. Contradiction où tombe Bayle. Autre inſtance de ſa part dans laquelle il prétend montrer que tous les hommes, athées, théiſtes, de toutes religions & de toutes ſectes, n'ont d'autre principe pratique de leurs actions, que le tempérament, le goût pour certains objets, une habitude formée, &c. *Ibid. b.* On répond en niant cette aſſertion dans l'étendue que Bayle prétend lui donner. *Ibid.* 811. *a.* Le dogme d'une providence & d'un état futur établi & reconnu par les légiſlateurs, les poëtes grecs, Plutarque, Cicéron & Séneque. *Ibid. b.* Utilité du dogme des peines & des récompenſes d'une autre vie. Cette utilité en prouve la vérité. Combien l'antiquité a été unanime à reconnoître cette utilité. Premier paſſage tiré de Timée le Locrien: autre tiré de Polybe, dans lequel il montre que les principes de religion faiſoient le bonheur de Rome, & qu'il ne falloit attribuer la décadence de la Grece qu'à la corruption des mœurs introduite par le libertinage d'eſprit. *Ibid.* 812. *a.* Changement funeſte arrivé chez les Romains du tems de Céſar. Conduite condamnable des philoſophes modernes & des eſprits forts en publiant leur funeſte doctrine. *Ibid. b.* Suite des paſſages tirés des anciens, pour prouver l'utilité d'une religion. Strabon, Pline le naturaliſte & Cicéron cités. *Ibid.* 813. *a.* Dernier argument de Bayle tiré de l'expérience, en montrant qu'il y a eu des athées qui ont vécu moralement bien, & des peuples entiers qui ſe ſont maintenus ſans croire l'exiſtence de Dieu. On lui répond, en examinant les différens motifs qui engageoient ces athées à être vertueux. *Ibid. b.* Le nombre de ceux ſur qui le motif de la gloire attachée à la vertu eſt capable d'agir, a toujours été très-petit; comme Pomponace athée lui-même, en fait l'aveu dans un paſſage, où il parle des divers reſſorts qu'il a fallu employer

pour

pour exciter les hommes à la vertu ſelon leurs divers caracteres. L'envie de ſoutenir l'honneur de leur ſecte a pu auſſi maintenir les philoſophes athées dans la pratique de la vertu. *Ibid.* 814. *a.* De plus, le ſoin de leur conſervation les y engageoit. Obſervation ſur les nations ſauvages athées qui vivent dans l'état de nature avec plus de vertu que les idolâtres qui les environnent. Dans cet état, les beſoins ſont en petit nombre & faciles à ſatisfaire ; il y aura donc rarement de diſpute. Une ſociété policée peut moins ſe paſſer des principes religieux, parce que plus la police y eſt parfaite, plus les arts y ſont cultivés, & par conſéquent, plus les beſoins imaginaires que les arts font naître y ſont nombreux, & les deſirs qui ont pour objet de les ſatisfaire, violens & inſatiables. Il s'agit de les contenir. *Ibid. b.* Artifice qui regne dans tous les ſophiſmes dont Bayle fait uſage pour ſoutenir ſon paradoxe. *Ibid.* 815. *a.*

Athées. Il n'y a jamais eu de nations athées : un peuple ne peut être athée que parce qu'il n'a pas exercé ſa raiſon. IV. 977. *a.* Secte d'athées à la Chine. IX. 53. *b.* Athées en Turquie. X. 911. *a.* Les athées ne doivent pas réclamer la tolérance en leur faveur. XVI. 394. *a.* Examen de la queſtion ſi un athée peut être vertueux. XVII. 179. *b.* Article ſur le fameux athée Vanini. XV. 942. *b.* — 944. *a.*

ATHÉISME, (*Méthaphyſiq.*) idée exacte qu'il eſt important d'en donner pour ne qualifier perſonne trop légérement d'athéiſme. I. 815. *a.* Antiquité de l'athéiſme. Ses diverſes eſpeces. Remarques générales ſur l'athéiſme. *Ibid. b.*

1°. C'eſt à l'athée à prouver que la notion de Dieu eſt contradictoire & qu'il eſt impoſſible qu'il exiſte.

2°. Loin d'éviter les difficultés, en rejettant la notion d'un Dieu, l'athée s'engage dans des hypotheſes mille fois plus difficiles à recevoir. *Ibid. b.*

3°. L'athée ne ſauroit éviter les abſurdités du progrès à l'infini.

4°. En ſappant la religion, l'athéiſme renverſe du même coup les fondemens de la morale & de la politique. *Ibid.* 816. *a.*

Il réſulte de-là que l'athéiſme publiquement profeſſé eſt puniſſable ſuivant le droit naturel. *Ibid. b.*

Athéiſme, l'impiété de l'athéiſme cauſée par la ſuperſtition. IX. 923. *a.* Fatalité qu'admettent les athées. VI. 423. *b.* 425. *a.* Réponſe à cette objection des athées, que la religion eſt originairement une inſtitution politique. IV. 1073. *a.* XII. 955. *a.* Réfutation de ce principe d'athéiſme, que c'eſt la crainte qui a fait les dieux. *Ibid. b.* Origine de la croyance des dieux ſelon l'athée Critius. 956. *a, b.* Réflexion contre l'enchaînement infini des cauſes & des effets. XV. 473. *a.* Avantages du théiſme ſur l'athéiſme. XVI. 243. *a, b.* Examen de ce ſentiment de Bayle, que l'athéiſme eſt moins pernicieux à la ſociété que le polythéiſme. XII. 964. *a, b.* Faux raiſonnement de Cotta contre l'exiſtence de Dieu. XV. 364. *b.* Poëme publié dans le Malabar en faveur de l'athéiſme. IX. 923. *a.* Athéiſme de Démocrite, d'Epicure, & en général des atomiſtes. I. 822. *b.* 823. *a.* VIII. 391. *b.* Ouvrage de Cudworth ſur l'athéiſme de Démocrite. XV. 335. *a.* Athéiſme qui conſiſte à croire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'eſt que matiere & qualités de la matiere. VIII. 390. *a, b.* 391. *a.* Eſpece d'athéiſme appellé *hylozoïſme*. 391. *a, b.* &c. Athéiſme d'Ariſtote. I. 659. *a, b.* &c. De Straton. 661. *a, b.* Examen de l'athéiſme de Spinoſa. XV. 463. *a.* — 474. *a.* Injuſtice du vulgaire dans ſes imputations d'athéiſme. VIII. 391. *a.*

ATHELING, (*Hiſt. mod.*) titre d'honneur chez les Anglo-Saxons, qui appartenoit à l'héritier préſomptif de la couronne. Etymologie du mot. Premier roi qui l'a donné à ſon fils. Uſage des Saxons de joindre le mot *ling* ou *ing* au nom d'un pere, pour déſigner le fils. I. 817. *a.*

ATHÉMADOULET, (*Hiſt. mod.*) principal miniſtre du roi de Perſe. I. 817. *a.* Etym. de ce mot. Son autorité reſſemble à celle du grand viſir à quelques égards. Ses fonctions & dignités. *Ibid. b.*

ATHENAGORAS, philoſophe chrétien. Obſervations ſur ſa doctrine & ſur ſes ouvrages. VIII. 518. *a.* XII. 340. *a, b.* Son apologie en faveur des chrétiens. I. 532. *b.*

ATHENÉE, médecin, fondateur de la ſecte des pneumatiques. X. 269. *b.* Ses principes. 281. *a.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 346. *b.*

ATHENÉE, grammairien. IX. 49. *a.*

ATHENES, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece. *Suppl.* I. 669. *a.* Eloge qu'en fait Cicéron. Fondateur & premier nom d'Athenes. Origine du nom qui lui eſt reſté. Premiers commencemens & progrès de cette ville. Principales choſes qu'on y remarquoit. Récompenſes que les Athéniens accordoient aux exploits militaires. *Ibid. b.* Hiſtoire abrégée du gouvernement d'Athenes & de ſes révolutions. La ſouveraineté uſurpée par Piſiſtrate. Victoire que les Athéniens remporterent ſur les Perſes à Marathon & à Salamine. Guerre du Peloponeſe. *Ibid.* 670. *a.* Etat de ce peuple ſous Philippe, Alexandre, & leurs ſucceſſeurs ; ſous les Romains. Ses révolutions après la chûte de l'empire. Etat préſent d'Athenes. Monumens d'antiquité qu'on y remarque. *Ibid. b.* Rivieres qui arroſent la plaine ſur laquelle Athenes eſt ſituée. Courte indication des grands hommes qui ont figuré dans cette ville. Caractere du peuple athénien. *Ibid.* 671. *a.*

ATHENES, (*Hiſt. anc.*) bornes de l'Attique. Hiſtoire d'Athenes. Ses rois. Gouvernement des archontes. *Suppl.* I. 671. *b.* Loix de Dracon. Nouvelle légiſlation faite par Solon. *Ibid.* 672. *a, b.* Regne de Piſiſtrate & de ſes enfans. *Ibid.* 673. *b.* Inſtitution de la loi de l'oſtraciſme. Affaires des Athéniens avec les Perſes. *Ibid.* 674. *a.* Diſtinctions accordées à ceux d'entre les Grecs qui périrent dans les combats. Rivalité entre Athenes & Sparte. Services que Thémiſtocle rend à ſa patrie. *Ibid. b.* Généroſité de Cimon envers elle. Révolution dans Athenes cauſée par Périclès. *Ibid.* 675. *a.* Guerre du Peloponeſe. Gouvernement de Cléon. Caractere de Nicias. Vices & vertus d'Alcibiade. Précis de ſa vie. *Ibid. b.* Guerre de Sicile. *Ibid.* 676. *a.* Gouvernement des trente tyrans. Athenes délivrée par Thraſibule. Grands hommes qui parurent enſuite dans cette ville. Ses dernieres révolutions. Religion des Athéniens. *Ibid. b.*

ATHENES, (*Géogr.*) deſcription d'Athenes moderne. I. 817. *b.*

I. *Athenes.* Quartiers de cette ville. XII. 237. *b.* X. 318. *a.* XI. 446. *b.* Colline d'Athenes appellée *Muſée*. X. 894. *a.* Ses ports. XIII. 130. *a.* X. 864. *b.* Lieu du tréſor public. XI. 508. *b.* Lieu où l'on jugeoit les meurtres involontaires. 790. *b.* Lieu appellé *pnyce*, où le peuple s'aſſembloit. XII. 809. *a.* Odée d'Athenes. XI. 347. *a, b.* Bâtiment ſplendide appellé *Pompéion*. XIII. 13. *a.* Prytanée. *Ibid.* 536. *a.* &c. Lieux nommés *céramiques*. II. 832. *b.* Bibliotheque. II. 230. *b.* De la citadelle & des portiques qui y conduiſoient. XIII. 492. *a.* Le plus conſidérable des portiques. XII. 811. *a, b.* Théatre de Bacchus. XVI. 234. *b.* — 237. *b.* Panthéon. XI. 826. *b.* Temple de Théſée. XVI. 79. *b.* 274. *b.* De Jupiter Olympien. 74. *a, b.* De Mars. 75. *b.* De Minerve. 76. *a.* De Veſta. 80. *b.* De Vénus la populaire. XVII. 37. *b.* De la victoire. 245. *b.*

II. *Caractere des Athéniens, mœurs & uſages.* Deſcription du caractere & des mœurs de ce peuple. XI. 956. *b.* — 960. *a.* Soins particuliers qu'on prenoit à Athenes des enfans dont les peres avoient été tués à la guerre. XI. 662. *a.* Humanité des Athéniens envers leurs eſclaves. V. 935. *a.* & même envers les bêtes. XIII. 93. *b.* Leur averſion pour les combats de gladiateurs. VII. 697. *b.* Leurs funérailles. VII. 368. *b.* De l'uſage de l'oſtraciſme chez les Athéniens. XI. 693. *a, b.* Cavalerie athénienne. VIII. 210. *a.*

III. *Diviſion* faite du peuple d'Athenes avant Solon, & enſuite par lui. XII. 176. *b.* IV. 817. *a.* Tribus d'Athenes. XVI. 619. *b.* Des citoyens. III. 488. *b.* Des nobles. XI. 167. *a.* Perſonnes d'un rang & d'une fortune conſidérables. IX. 381. *a.* Citoyens qui ſans perdre leur liberté ſe trouvoient forcés par la pauvreté de ſervir à gages. XII. 282. *a.* Nautonniers d'Athenes. XI. 62. *b.* De la naturaliſation & de l'état des étrangers à Athenes. XI. 39. *b.* X. 466. *a.* XIV. 742. *b.* 780. *b.* VIII. 368. *b.*

IV. *Gouvernement.* Détails ſur ce ſujet. XIV. 151. *a, b.* &c. Caractere diſtinctif de la république d'Athenes. VII. 913. *a.* Les Athéniens gouvernés auparavant par des rois. XIV. 420. *a.* Comment après avoir détruit la royauté, ils en conſerverent l'ombre. XI. 380. *a.* Corruption du principe de la démocratie chez les Athéniens. IV. 818. *a.* Des aſſemblées du peuple. IX. 450. *b.* Comment ils donnoient leurs ſuffrages. XV. 639. *a.* Tréſor public. XVI. 597. *a.* Factions dans Athenes. IV. 931. *b.* Police des Athéniens. XII. 906. *a, b.*

V. *Conſeils, tribunaux, magiſtrats.* A qui appartenoit le ſoin de rendre la juſtice. IX. 90. *b.* Des magiſtrats chez les Athéniens. 856. *b.* Conditions auxquelles on étoit admis à l'adminiſtration de la juſtice. X. 463. *a.* Principaux tribunaux. X. 474. *b.* *Suppl.* I. 814. *b.* Deux tribunaux ſupérieurs, celui des cinq cens, & l'aréopage. IV. 23. *b.* V. 816. *a.* I. 634. *a.* Tribunal appellé *parabyſte*. XI. 885. *b.* Autre appellé *phreatis*. XII. 530. *a.* Tribunal des héliaſtes, le plus important d'Athenes. VIII. 100. *b.* Magiſtrats archontes. I. 619. *b.* Sénateur appellé *proédre*. XIII. 424. *b.* Vaſes hériſſés de pointes, dont ſe ſervoient les juges. *Suppl.* IV. 506. *a.* Comment ils puniſſoient l'aſſaſſinat. *Suppl.* I. 653. *b.* Officiers conſervateurs des vivres, du marché & du commerce. VIII. 810. *b.* Magiſtrats appellés *ſitophylax*. XV. 231. *b.* Phratriarques. XII. 530. *a.* Phylobaſiles. 536. *a.* Prytanes. XIII. 535. *b.* Magiſtrat chargé du ſoin des murs de la ville. XVI. 6. *b.* Magiſtrats qui décidoient des petites batteries entre particuliers. 187. *b.* Undecimvirs. XVII. 379. *b.* Ephetes. V. 774. *a.* Officiers qui commandoient les armées. XI. 424. *a, b.* De la milice des Athéniens, *voyez Milice des Grecs.*

VI. *Impoſitions.* Diviſion du peuple en quatre claſſes, pour la répartition des impôts. XVII. 855. *a.* Comment les citoyens s'impoſoient des taxes dans les tems difficiles. XIII. 536. *a.* Citoyens aiſés qui étoient obligés d'équiper des vaiſſeaux pour l'état. XVI. 638. *b.* Tribut qu'un étranger payoit pour le droit d'habitation. X. 466. *a.*

VII. *Sciences, arts, commerce, monumens.* Etat des beaux-arts chez les Athéniens, *voyez* GRECS *anciens*. Le trône des arts & des sciences fixé dans Athenes. *Suppl.* III. 256. *a.* De la permission qu'ils accordoient à leurs poëtes de donner au théatre des comédies satyriques. *Suppl.* IV. 743. *a.* Histoire de l'éloquence & des orateurs chez les Athéniens. XI. 559. *b.* — 566. *b.* Tableau de l'abus qu'ils firent des beaux-arts, lorsqu'ils commencerent à dégénérer. *Suppl.* I. 594. *a.* En quel tems l'étude de la physique cessa parmi eux. VIII. 879. *a.* Quel fut leur commerce. III. 692. *a.* Monnoie d'Athenes. X. 697. *b.* Médailles. 256. *b.* Ce que disoit Cicéron des nombreux monumens d'Athenes. 697. *b.* Chronique de cette ville gravée sur les marbres d'Arundel. VIII. 221. *b.* Mois des Athéniens. X. 622. *a, b.* Les Athéniens sous la protection de Minerve. X. 256. *b.* 545. *a.*

VIII. *De l'histoire d'Athenes.* XIV. 151. *b.* Fondateur de cette ville. *Suppl.* II. 276. *b.* Orgueil des Athéniens après la bataille de Platée. VII. 913. *b.* Causes de la guerre du Péloponese & de la rupture des Athéniens & des Mégariens. X. 303. *a.* Objet de l'ambition d'Athenes & de Lacédémone. XIV. 151. *a.* Causes de la décadence d'Athenes, après la guerre du Péloponese. IX. 765. *a.* Trente tyrans d'Athenes. XVI. 784. *b.* Harangue par laquelle un envoyé de Byzance engagea les Athéniens à contracter avec sa république une alliance contre Philippe. XIV. 159. *a.* Athenes ravagée par Sylla. VII. 916. *b.*

IX. *Athenes moderne.* Vaivode que le grand-seigneur y envoie. XVI. 809. *a, b.* Etat présent d'Athenes. XIV. 152. *a.* Comment le peuple de cette ville regle les intervalles de sa journée. X. 851. *b.*

ATHENION de Maronée, peintre célebre de la Grece. XII. 257. *a.*

ATHENIS, sculpteur ancien. XIV. 817. *b.*

ATHÉNODORE de Pergame, surnommé *Cordylion*: histoire de sa vie. XII. 354. *a.*

ATHÉNODORE de Tarse. XV. 918. *b.*

ATHIAS, (*Joseph*) sa bible. II. 224. *a.*

ATHLETES, (*Hist. anc.*) cinq sortes d'athletes distingués par les Latins. But de leurs exercices. Dureté de leur genre de vie. Honneurs rendus aux athletes vainqueurs. I. 818. *a.* Leurs privileges. *Ibid. b.*

Athletes, lieu où ils se faisoient oindre : onguent dont on les frottoit : son usage. II. 845. *a.* I. 270. *b.* Lieu du gymnase où l'on rassembloit la poussiere dont ils se couvroient ensuite. III. 879. *a.* Espece de croûte formée sur le corps des athletes. XI. 453. *b.* Instrument dont ils se servoient pour se décrasser le corps. XV. 546. *a, b.* Nudité des athletes dans les jeux. VII. 1019. *a.*

Epreuves que devoient subir les athletes pour être admis à concourir. VII. 1020. *a.* VIII. 106. *a.* Des athletes admis à combattre. XI. 456. *a, b.* 457. *a, b.* Comment on les tiroit au sort. II. 545. *b.* Espece de bulletin dont on se servoit pour décider du rang selon lequel ils devoient combattre. VIII. 530. *b.* Comment on les apparioit. 282. *a.* Leurs combats. IX. 757. *b.* — 760. *a.*

Récompenses accordées aux athletes vainqueurs. VII. 1020. *b.* VIII. 911. *b.* XII. 536. *a.* Leurs panégyriques. XI. 816. *a.* Statues érigées en leur honneur. VIII. 106. *b.* 487. *b.* XV. 501. *b.* 503. *a, b.*

Athletes dioscoboles. IV. 1031. *a, b.* Athletes homogrammes. VIII. 282. *a.* Athletes qui couroient armés dans les jeux sacrés. 295. *a.* Athletes périodoniques. XII. 363. *b.* Athletes pugiles. XIII. 555. *a.* Athletes olympioniques. XI. 456. *a.* Trisolympioniques. XVI. 662. *b.* Quel a été le plus fameux athlete du monde. XIV. 255. *a, b.* Traité sur les athletes, par Falconerius. VII. 1017. *a.* Gymnastique athlétique. VII. 1016. *b.* Sur les athletes, *voyez* LUTTE.

ATHOL, (*Géogr.*) province du milieu de l'Ecosse. Qualité de ce pays. Sa capitale. Dieu d'Athol. *Suppl.* I. 677. *a.*

ATHOS, (*Géogr.*) grande & fameuse montagne de Macédoine, &c. presqu'isle où elle est située. Observation qui montre qu'elle est une des plus hautes montagnes de la terre. Habitations & villes dont ses environs étoient anciennement couverts. Héritages & couvens qu'on y voit aujourd'hui. Contributions qu'ils paient. *Suppl.* I. 677. *a.* Vie & mœurs des religieux qui les habitent. *Ibid. b.*

Athos, projet de tailler cette montagne en forme humaine. *Suppl.* I. 272. *a.*

ATHOTIS, (*Hist. d'Egypt.*) après la mort de Menès, le royaume d'Egypte fut partagé entre ses quatre fils. Celui de Thebes fut l'héritage d'Athotis. Son goût pour les sciences. Expériences qu'il fit pour connoître la cause & prévenir les effets de la stérilité de la terre. Il fut adoré sous le nom de *Thot* ou de *Mercure*. *Suppl.* I. 677. *b.*

ATHRONGE, (*Hist. des Juifs*) simple berger qui profita de l'absence d'Archelaüs, Ethnarque de Judée, pour usurper son trône. Comment il fut puni. *Suppl.* I. 678. *a.*

ATINGA, (*Ichthy.*) poisson du Bresil. Différens noms sous lesquels il a été désigné. Description & mœurs de ce poisson. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 678. *a.* Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

ATINIA, *loi.* IX. 653. *a.*

ATLANTIQUE, (*isle*) origine de son nom. Ce que Platon en dit dans son Timée & dans son Critéas. Selon Rudbeck, professeur à Upsal, l'Atlantique étoit la Suede & la Norvege. D'autres prétendent que c'étoit l'Amérique, Kircher & Becman, que c'étoit une grande isle qui s'étendoit depuis les Canaries jusqu'aux Açores. I. 819. *a.*

Atlantique ou *Atlantide*, dont il est parlé dans Platon. XVI. 164. *b.* Recherches sur cette isle. VIII. 923. *b.* Existence de cette isle selon le témoignage d'un prêtre égyptien. XI. 336. *b.* Conjectures sur les causes qui l'ont fait disparoître. XVI. 583. *a, b.* Temple de Neptune dans l'Atlantide. XI. 98. *b.* Observations sur cette vaste contrée. *Suppl.* I. 347. *a.*

ATLAS, (*Anatomie*) premiere vertebre du cou qui soutient la tête. Pourquoi ainsi appellée. Elle n'a point d'apophyse épineuse. Autres caracteres qui la distinguent des autres vertebres. I. 819. *a.*

ATLAS, (*Hist. Myth. Géogr.*) roi de Mauritanie. Il passe pour l'inventeur de l'art de la navigation & de l'astronomie. Il faisoit sa résidence sur la montagne qui porte son nom. Hauteur perpendiculaire de l'Atlas. Qualité de son terroir. On n'y découvre aucun vestige de ces antiques merveilles qui en faisoient le plus délicieux des pays. *Suppl.* I. 678. *b.*

ATLAS, (*Géogr.*) pourquoi ce nom a été donné à des recueils de cartes géographiques. Description du mont Atlas. Premier atlas de cartes qui a paru sous ce titre. I. 819. *b.* *Voyez* CARTES *géographiques*.

Atlas, divers sentimens sur Atlas de Lybie. VI. 55. *b.* Description de la plus haute montagne du grand Atlas. VIII. 132. *b.* Chaîne & branches de l'Atlas. X. 677. *a.* Observation sur les peuples qui habitoient au pied de l'Atlas du côté du nord. XVII. 487. *b.* Saisons du mont Atlas. 733. *a.*

ATLASSOW, (*Wolodimir*) son voyage au nord-est de l'Asie. *Suppl.* I. 637. *b.* — 642. *a, b.*

ATMOSPHERE, (*Physiq.*) étymologie de ce mot. Un auteur moderne regarde l'atmosphere comme un grand vaisseau chymique, dans lequel flotte toute espece de matiere, &c. Instrumens inventés pour mesurer les changemens de l'atmosphere. Divers effets de ce fluide. I. 819. *b.* Poids de l'atmosphere. Effets qui en résultent. Calcul qui prouve que la surface de notre corps soutient un poids de l'atmosphere d'environ 33600 livres; mais ce poids n'est pas toujours le même. Il suit des observations faites sur le barometre, que la surface de notre corps soutient en certains tems 3890 livres & demie de plus qu'en d'autres. *Ibid.* 820. *a.* Effets que ces différences produisent dans le corps. Pourquoi nous ne sentons point la pression de l'air. *Ibid. b.* Hauteur de l'atmosphere. Difficulté de la déterminer avec exactitude. Idée de la méthode que quelques auteurs ont suivie pour cela. *Ibid.* 821. *a.* Observations qui montrent que cette méthode est fort incertaine. Différence entre l'air qui est au sommet des montagnes & celui que nous respirons. Raisons de cette différence. Autres recherches sur la hauteur de l'air. *Ibid. b.* Les raréfactions de l'air à différentes hauteurs ne suivent point la proportion des poids dont l'air est chargé. Méthode plus ancienne & plus sûre que les précédentes, pour trouver la hauteur de l'air, fondée sur l'observation des crépuscules, par laquelle M. de la Hire a trouvé la hauteur de l'atmosphere de 37223 toises ou 17 lieues de France. *Ibid.* 822. *a.* Correction à faire à ce calcul de la soustraction d'environ une lieue. *Ibid. b.*

Atmosphere, division de l'atmosphere en trois régions. XIV. 16. *b.* On peut regarder le milieu dans lequel nous vivons comme étant toujours froid, respectivement à ce que nous sentons. VII. 320. *b.* Cause de la couleur bleue de l'atmosphere. VI. 819. *a.* Poids de l'atmosphere que supporte un homme. XV. 48. *b.* Les crépuscules sont un des principaux avantages que nous retirons de l'atmosphere. IV. 455. *b.* Maniere de déterminer la densité de l'atmosphere. X. 409. *b.* Densité de l'atmosphere assez ordinaire lorsqu'il gele. VII. 540. *b.* Recherches sur la hauteur de l'atmosphere; 1°. par le barometre. II. 80. *a.* 2°. par les crépuscules. IV. 456. *a.* Recherches sur les causes de ses variations. II. 81. *a, b.* XVI. 117. *a, b.* &c. Des vapeurs qui s'y élevent. VI. 124. *a, b.* Des corps élevés par l'action de la chaleur. *Ibid. a.* Combien l'état de l'atmosphere influe sur la santé. VIII. 738. *a.* Atmosphere particuliere à chaque corps consistant, selon Boyle, IV. 47. *a.* & selon Newton. VI. 619. *b.*

ATOLLE, bouillie de farine de maïs, dont les Indiens se servoient en préparant le chocolat. III. 359. *b.*

ATOME, *voyez* CRÉPUSCULE, PARTICULE, PRINCIPE, ÉLÉMENT. Il n'y a pas deux atomes rigoureusement semblables. X. 602. *a.*

ATOMISME, (*Philosoph.*) physique corpusculaire très-ancienne. Son antiquité. Doctrine des atomistes. I. 822. *b.* Cette doctrine n'a été proprement réduite en système que par Leucippe & Démocrite. Fonds du système des atomistes,

tiré du poëme de Lucrece. L'ancien atomiſme étoit un pur athéiſme; mais on auroit tort de faire rejaillir cette accuſation ſur la philoſophie corpuſculaire en général. *Ibid.* 823. *a.*

Atomiſme, *voyez* CORPUSCULAIRE PHILOSOPHIE. Leucippe d'Abdere imagina l'atomiſme. Comment Epicure le perfectionna. Rapport entre cette doctrine & le carteſianiſme. Atomiſme de Démocrite. V. 451. *a*, *b*. &c. VIII. 391. *b*. Doctrine des atomes ſelon la philoſophie d'Epicure. V. 780. *b*. VIII. 391. *b*. Différence entre les atomiſtes & les athées hylopathiens. VIII. 390. *b*. Sentiment des atomiſtes ſur le vuide. XVII. 572. *a*. La doctrine de la formation des animaux par la rencontre fortuite des atomes, réfutée. IV. 982. *a*, *b*.

ATONIE, (*Médec.*) défaut de ton ou de tenſion dans les ſolides du corps humain. Elle eſt ou cauſe de maladie, ou ſymptomatique. Remedes pour les deux cas. I. 823. *a*.

ATONIE *de la matrice*, (*Médec.*) les fonctions de ce viſcere rendent très-important le ton des fibres qui le compoſent. Maux qu'entraînent la rigidité de ces fibres, leur trop grande ductilité & leur diſtenſion exceſſive. En quel cas l'atonie a lieu dans la groſſeſſe. Ses dangereux effets lorſqu'elle ſubſiſte après l'accouchement. *Suppl.* I. 679. *a*. Découvertes de divers anatomiſtes qui peuvent conduire aux moyens de guérir cette maladie. C'eſt particuliérement d'après M. Levret qu'on indique ici ce qu'il faut faire lorſqu'on a lieu de redouter cette atonie, & les reſſources à employer pour en diminuer les effets quand on n'a pu la prévenir. *Ibid. b.*

ATRABILAIRE *capſule*, (*Anat.*) II. 640. *a*. *Suppl.* IV. 602. *b*.

ATRE, (*Architecture*) partie d'une cheminée où l'on fait le feu. Ce qu'il faut employer pour le faire. Sa forme & ſes dimenſions. I. 823. *b*.

ATRÉE, (*Hiſt. poét.*) fils de Pelops, ſuccéda à Euriſthée, roi d'Argos, dont il avoit épouſé la fille. Sa haine contre ſon frere Thieſte. Quels en furent les effets. *Suppl.* I. 680. *b*.

ATRÉE, fils de Pélops. Vers à ſon ſujet. XVII. 742. *b*.

ATRIBA, docteur Juif. IX. 41. *a*, *b*.

ATRIDES, (*Hiſt. poét.*) pourquoi Agamemnon & Menelas furent appellés de ce nom. *Suppl.* I. 680. *b*.

ATRIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu particulier des édifices des anciens. Martial confond le veſtibule avec l'atrium. Quelques-uns ont cru que *l'atrium* & *l'impluvium* étoit le même endroit. Uſages qu'on faiſoit de l'atrium. *Atrium libertatis*, cour ménagée dans un des temples de la liberté. I. 824. *a*.

ATROPHIE, (*Médec.*) ou *maraſme*, maigreur extrême de tout le corps. Cauſes de l'atrophie eſſentielle, & de celle qu'on appelle ſymptomatique. L'une & l'autre doivent être ſoigneuſement diſtinguées. De la fievre lente qui les accompagne. Caracteres auxquels on peut diſtinguer ces deux ſortes d'atrophie. *Suppl.* I. 681. *a*. Hectiſie des vieillards. Déſordres internes cauſés par l'atrophie ſymptomatique. Accidens qui ſuivent le maraſme eſſentiel. *Ibid. b*. Traitement de l'atrophie. Remedes convenables aux vieillards & aux enfans. *Ibid.* 682. *a*. Atrophie des extrémités. Ses cauſes. Méthode curative. *Ibid. a*.

Atrophie, *voyez* MAIGREUR, CONSOMPTION, MARASME.

ATTACHE, (*Juriſpr.*) lettres d'attache. IX. 415. *a*.

ATTACHÉ, *adhérent*, *annexé* : différence entre ces mots. I. 132. *b*.

ATTACHEMENT, *attache*, *dévouement*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 824. *b*.

Attachement, principe de nos attachemens. I. 372. *a*. On examine ſi les philoſophes ont eu raiſon de rapporter à l'amour-propre toute ſorte d'attachemens. 371. *b*.

ATTACHER, *lier*, (*Synonymes*) différences entre ces mots. I. 824. *b*.

ATTACHER les rames, (*Rubannerie*) comment cela s'exécute. I. 825. *a*.

ATTACHER *le mineur à un ouvrage*, (*Attaque des places*) faire entrer le mineur dans le ſolide de l'ouvrage pour y faire une breche par le moyen de la mine. A quelle partie de l'ouvrage doit ſe faire cet attachement. Travaux qui doivent précéder. Comment l'ouvrage du mineur ſe commence. Dangers auxquels il eſt expoſé. Comment on l'en garantit en partie, & on lui facilite l'ouvrage. I. 825. *a*.

ATTALUS I, roi de Pergame. XII. 353. *b*. Attalus II, régent du royaume. Attalus III, ſurnommé Philometor. XII. 354. *a*. Attalus, inventeur de la forme des livres. IX. 602. *b*.

ATTAQUE *bruſquée* ou *d'emblée*, (*Art milit.*) dans quel cas on peut la tenter. Objet ou but de ces ſortes d'attaques. Ce qu'il faut faire pour y réuſſir. Circonſtances où elles peuvent ſe tenter. I. 825. *b*.

Attaque de baſtions : comment elle ſe fait. Article tiré de *l'attaque des places* par M. le Blond. I. 825. *b*.

Attaque d'une citadelle. Elle n'a rien de différent de celle des villes. Obſervations ſur le ſiege d'une place où il y a une citadelle. I. 828. *b*.

Attaque de flanc. Attaque d'une troupe ſur le flanc. Moyen de s'en préſerver. I. 829. *a*.

Attaques des lignes de circonvallation. Le plus difficile de cette attaque eſt le comblement du foſſé. Expédiens à employer pour cela. I. 829. *a*.

Attaques d'une place. Maximes ou principes qu'on doit obſerver dans l'attaque des places. I. 829. *b*. Choix du côté où doit ſe faire l'attaque. Obſervation à faire, ſi la place eſt toute environnée de terres baſſes & de marais, & qu'elle ne ſoit abordable que par des chauſſées. *Ibid.* 830. *a*. Comment on s'inſtruit de la qualité des fortifications de la place qu'on doit attaquer. *Ibid. b*. Examen des accès à la place, & de ce qui peut en favoriſer les approches. Obſervations ſur la qualité du terrein. Choix d'un front de place en terrein égal le plus favorable pour l'attaque. *Ibid.* 831. *a*. Il n'eſt pas avantageux de faire de fauſſes attaques, ni d'attaques ſéparées. Les meilleures ſont les doubles qui ſont liées. Autres objets qu'il faut faire entrer dans la reconnoiſſance des places. *Ibid. b*. Les attaques étant réſolues, on regle les gardes de la tranchée. Proportion qu'on doit établir entre l'armée aſſiégeante & la garniſon de la place. *Ibid.* 832. *a*. Attaque d'une place entourée de marais. *Ibid. b*. Attaque d'une place ſituée le long d'une grande riviere. *Ibid.* 833. *a*. Attaque des places ſituées ſur des hauteurs. *Ibid. b*. Attaque des villes maritimes. *Ibid.* 834. *a*. Attaque des petites villes & châteaux. *Ibid. b*. Attaque de la demi-lune. *Ibid.* 835. *a*. Attaque du chemin couvert. *Ibid.* 836. *a*.

Attaque. Sur les attaques, *voyez* l'article SIEGE. XV. 173. *a*, *b*. Fauſſe attaque. VI. 450. *a*. Attaque imprévue. XV. 693. *b*. Colonne d'attaque, dans les évolutions militaires. VI. 194. *a*, *b*. Attaquer l'ennemi : détails ſur ce ſujet à l'article FEU. VI. 624. *b*. De l'uſage des abattis pour ſoutenir une attaque. De l'attaque de cette ſorte de retranchement. *Suppl.* I. 12. *a*. Des cas où un général doit ou ne doit pas en venir à un combat particulier. *Suppl.* II. 515. *a*. Eloge des François dans l'attaque. 815. *a*. *Note*.

ATTEHU, (*Botan.*) genre de plante, de la famille des piſtachiers, dont on connoît aux iſles Moluques deux eſpeces, nommées *attehu* & *rima-tehu*, dont on donne ici la deſcription & on indique les qualités & uſages. *Suppl.* I. 682. *b*.

ATTEINDER, *acte d'* (*Juriſpr. angl.*) III. 834. *b*.

ATTEINTE, (*Manege*) mal qui arrive au derriere du pied d'un cheval, lorſqu'il s'y bleſſe, &c. Atteinte ſourde; atteinte encornée. A quels ſignes on reconnoît ces accidens. I. 839. *a*. Circonſtances d'où réſulte une atteinte encornée. Traitement de cette maladie dans ſes différens degrés. *Ibid. b*.

Atteinte encornée. V. 632. *a*. Atteinte. *Suppl.* III. 404. *b*.

ATTELIER, *boutique*, *magaſin*, *chantier*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 839. *b*. Attelier des terraſſiers, des faiſeurs de train, des ciriers, des manufactures de glace. Atteliers de vers à ſoie. *Ibid.* 840. *a*.

Attelier, où l'on enferme les vagabonds : ceux de Londres. Celui d'Amſterdam. I. 840. *a*.

ATTELIER de ſculpteur, (*Aſtron.*) nom d'une conſtellation méridionale introduite par M. l'abbé de la Caille. *Suppl.* I. 683. *b*.

ATTELAGES de chevaux, *voyez* les planches du *bourrelier*. vol. II.

ATTELLES, (*Chirurgie*) matiere dont on doit les faire. V. 300. *b*. Précautions avec leſquelles il faut en faire uſage. 301. *a*.

ATTELLES, (*Maréch.*) V. 301. *a*.

ATTENTION, *exactitude*, *vigilance*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 840. *b*.

ATTENTION, (*Logiq.*) moyens d'augmenter l'attention. 1°. Il faut écarter tout ce qui pourroit la troubler. Eloigner les objets qui pourroient agir ſur nos ſens. I. 840. *b*. Bannir de notre imagination tout ce qui la remue trop vivement. 2°. Il faut chercher des ſecours pour aider l'attention. Telles ſont les paſſions qui nous font ſurmonter la peine qu'on trouve à être attentif. Choix à faire entre ces paſſions; il faut bannir l'ambition, la vanité, &c. Quelle eſt la ſorte de gloire dont le deſir doit nous enflammer. *Ibid.* 841. *a*. Secours qu'on peut tirer des ſens, pour rendre l'eſprit attentif. La lumiere & le bruit ne ſont pas un obſtacle à l'attention. Il n'y a que les révolutions inopinées qui puiſſent nous diſtraire. *Ibid. b*. Objets extérieurs qui ſoutiennent l'attention. L'eſſentiel conſiſte à ſavoir lier nos idées aux objets, de maniere à faciliter l'exercice de la mémoire & de l'imagination. Abſurdité de ces philoſophes qui s'éloignent de tous les objets pour méditer ſur la phyſique, & ferment les yeux à l'univers, pour bâtir plus à leur aiſe leurs ſyſtêmes ſur l'univers. Exemples de divers degrés de force d'attention : M. Montmort, *Ibid.* 842. *a*. Clavius, Jules-Céſar, Léibnitz, Archimede, cités. *Ibid. b*. L'habitude d'appliquer tous les jours ſon eſprit, augmente inſenſiblement la force de l'attention. Ce qui fait le plus de tort aux hommes, c'eſt l'ignorance de leurs forces. *Ibid.* 843. *a*.

Attention, méchaniſme par lequel cet acte de l'eſprit s'opere. XV. 32. *b*. L'attention augmente l'intenſité des mouvemens

imprimés dans les fibres par les objets. *Suppl.* III. 37. *a.* C'eſt à la force de l'attention que l'on doit celle de l'imagination & les tablcaux qu'elle crée. 567. *a.* Perception lumineuſe qu'elle nous donne de l'objet auquel nous l'appliquons. Divers maux cauſés par une attention trop ſoutenue. XV. 32. *b.* Effets ſinguliers d'une attention profonde. 46. *a.* Effets de l'attention ſur les mouvemens & l'économie du corps. 33. *b.* *Voyez* MÉDITATION, RÉFLEXION.

ATTENTION, (*Belles-lettr.*) ſes heureux effets dans le poëte & dans l'artiſte. En quels cas elle prend les noms de *réflexion* & de *méditation*. *Suppl.* I. 683. *b.*

Attentions, égards, ménagemens, circonſpection : (*Synon.*) V. 415. *b.*

ATTÉNUANS, (*Médec.*) diverſes claſſes de ces remedes. Attenuans appellés fondans & apéritifs; ceux qu'on nomme expectorans. Les attenuans ſont encore diviſés à raiſon de leur origine; ſavoir ceux du regne végétal, du regne animal, & du minéral. I. 843. *a.*

ATTÉNUANS, (*Médec.*) critique de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 684. *a.*

Atténuans, *voyez* ſur cette ſorte de remedes. XI. 328. *b.* Apozeme attenuant. I. 542. *a.*

ATTÉNUATION, (*Juriſpr.*) défenſe par atténuation. IV. 737. *a.*

ATTÉNUER, *broyer*, *pulvériſer*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 843. *b.*

ATTESTATIONS, I. 117. *a.*

ATTI-ALU, (*Botan.*) eſpece de figuier du Malabar. Différens noms ſous leſquels on l'a déſigné. Deſcription de cet arbre. *Suppl.* I. 684. *a.* Ses qualités & uſages. Erreurs de Linnæus. *Ibid. b.*

ATTICISME, (*Littér.*) fineſſe, politeſſe de langage. Origine de ce mot. Définition de l'urbanité. I. 844. *a.*

ATTICUS, (*Pomponius*) *Hiſt. rom. Hiſt. de la philoſophie*, fut le plus grand philoſophe des Romains, puiſqu'il fit ſervir ſes connoiſſances, non à contenter une curioſité ſtérile & ſuperbe, mais à ſe rendre meilleur. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 684. *b.*

ATTICUS, (*Titus Pomponius*) choix de lectures qu'on faiſoit à ſa table. IX. 334. *a.*

ATTICUS, (*Hérode*) pere & fils : leur patrie : anecdote ſur le pere : obſervations hiſtoriques ſur le fils. X. 69. *b.* Principes philoſophiques d'Hérode-Atticus le pere. XIII. 626. *a.*

Atticus, patriarche de Conſtantinople : ſa tolérance & ſa charité. XIV. 852. *a.*

ATTIGNY, (*Géogr.*) ville de France en Champagne, & chef-lieu d'une petite contrée, appellée la vallée du bourg. Evénemens qui l'ont rendue remarquable. *Suppl.* I. 686. *b.*

ATTIGOUVANTANS *ou* ATTIGOUVANTAIS, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique ſeptentrionale, à l'occident du lac des Hurons. Ses habitations. Sa police. Sa religion. Uſages qu'il obſerve dans les funérailles. *Suppl.* I. 686. *b.* Eſpece de médecine pratiquée chez ce peuple. Obſervations ſur les femmes. *Ibid.* 687. *a.*

ATTILA, (*Hiſt. des Goths*) titres que prènoit ce roi des Goths. Hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* I. 687. *a.* Portraits qu'en ont tracés quelques auteurs modernes. *Ibid.* 689. *b.* La monarchie dont il avoit été le fondateur diviſée après ſa mort. *Ibid.* 690. *a.*

Attila, obſervations ſur ce prince & ſur ſes conquêtes. VI. 689. *a*, *b.* VIII. 354. *b.* XIV. 338. *a.* Bas-relief de l'algarde, repréſentant Attila. XIV. 68. *b.* 829. *a.*

ATTILIA, *loi*. IX. 653. *a.* Tutele attilienne. XVI. 764. *a.*

ATTILUS, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, célebre ſeulement par ſon avarice. *Suppl.* I. 690. *b.*

ATTI-MEER-ALU, (*Botan.*) figuier du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de cet arbre. *Suppl.* I. 690. *b.* Ses qualités & uſages. *Ibid.* 691. *a.*

ATTIQUE, (*Géogr. anc.*) province de l'Achaïe. Diſtinction des peuples de l'Attique par tribus. D'où étoit tiré le conſeil des Prytanes. I. 844. *a.* Les treize tribus de l'Attique comprenoient cent ſoixante-quatorze peuples ou communautés de noms différens. Enumération de ces peuples. *Ibid. b.*

ATTIQUE, (*Géogr.*) ports de cette contrée. Avantages que les Athéniens en retiroient. Fontaines de l'Attique. Ses montagnes. Mines d'argent qu'elles renfermoient dans leur ſein. L'Attique eſt aujourd'hui déſignée ſous le nom de *duché d'Athenes*. *Suppl.* I. 691. *a.*

Attique, ſes bornes. *Suppl.* I. 671. *b.* Ce pays policé par Cécrops. *Suppl.* II. 276. *b.* Tétrapole de l'Attique. XVI. 212. *a.* Magiſtrats ou chefs de chaque région de l'Attique. IV. 806. *a.* Promontoire de l'Attique nommé *Zoſter*. XVII. 744. *b.* Montagne de l'Attique, appellée aujourd'hui *Pendeli*. Obſervations ſur un monaſtere au pied de cette montagne. XII. 293. *a.*

ATTIQUE, (*Architecture*) étage peu élevé qui ſert à couronner & exhauſſer un bel étage. Pourquoi il eſt appellé de ce nom. I. 844. *b.* Décorations dont ces ſortes d'étages ſont ſuſceptibles. Proportion que l'ordre qui les décore doit avoir avec l'ordre de l'étage qui les ſoutient. Forme de leurs croiſées; leurs baluſtrades. Attiques deſtinés à recevoir des inſcriptions. *Ibid.* 485. *a.*

Attique, ordre, (*Archit.*) XI. 611. *a.*

ATTITUDE, (*Phyſiolog. & Orthopédie*) attitude droite : propriété par laquelle nous nous tenons fermes ſur nos jambes. XV. 483. *a.* XVI. 407. *b.* V. 802. *a*, *b.* Attitude ferme. VI. 527. *a.* Comment le rapport de groſſeur de ventre avec celle des feſſes, fait que l'homme ſe tient plus ou moins droit en avant ou en arriere. VI. 559. *a.* Moyen de corriger un enfant qui auroit l'habitude d'avancer trop le derriere, & celui qui auroit celle d'avancer le ventre. *Ibid.* — *Voyez* POSTURE, CONTENANCE.

ATTITUDE. (*Deſſin*) Attitude dans les portraits. XIII. 154. *a.* Défaut où tombent les profeſſeurs des académies dans la maniere de poſer le modele pour les étudians. III. 363. *a.* L'attitude droite eſt la plus ferme & la plus aſſurée. V. 802. *a*, *b.* En quoi conſiſte un beau choix d'attitude. III. 363. *a.* XIII. 161. *b.*

Attitudes dans l'eſcrime. V. 945. *b.*

ATTOUCHEMENT, *point d'* (*Géométrie*) on dit ordinairement en géométrie que le point d'attouchement vaut deux points d'interſection. Sens & explication de cette propoſition. I. 845. *b.* Points d'attouchement qui équivalent à trois points, à quatre points d'interſection. *Ibid.* 846. *a.*

ATTOUCHEMENT, (*Phyſiol.*) *voyez* TACT & TOUCHER.

ATTRACTIFS, (*Médecine*) remedes extérieurs. Ils ne different point de ceux qui font mûrir & digérer. Principaux ſimples de cette claſſe. Fâcheux effets que peut cauſer quelquefois la matiere raréfiée par ces remedes. I. 846. *a.*

ATTRACTION, définition de ce mot. I. 846. *a.* Différence entre l'attraction newtonienne & celle des anciens. La cauſe de l'attraction encore inconnue. Diverſes ſortes d'attractions. *Ibid.* 847. *a.* Elle peut ſe diviſer, eu égard aux loix qu'elle obſerve, en deux eſpeces. *La premiere* s'étend à une diſtance ſenſible. Attraction de gravité conſidérée comme un des plus grands principes & des plus univerſels de la nature. *La ſeconde* ne s'étend qu'à des diſtances inſenſibles. *Ibid. b.* Attraction des parties des fluides, de deux ſurfaces unies. Diſtance à laquelle cette attraction s'obſerve. Attraction d'un rayon de lumiere par la partie aiguë ou tranchante de quelque corps ſolide & opaque. C'eſt à Newton que nous ſommes redevables de ces connoiſſances. *Ibid.* 848. *a.* Diverſes expériences qui prouvent qu'il y a une puiſſance & une action attractive entre les particules de divers corps, par exemple, du ſel & de l'eau, du fer & de l'eau-forte, *&c.* Cauſes de la rondeur qu'affectent les gouttes d'eau & de mercure. *Ibid. b.* Coagulation de divers liquides par l'attraction. Comment, par le même principe, le ſel diſſous dans une grande quantité d'eau ſe réunit en maſſe à meſure que l'eau s'évapore. Adhéſion de l'air aux corps fluides & aux ſolides. *Ibid.* 849. *a.* Expériences qui prouvent que les liquides ſont attirés par les corps ſolides. Par cette attraction entre les particules des corps, Newton explique une infinité de phénomenes qui ſeroient inexplicables par le ſeul principe de la gravité. Par les principes newtoniens on explique tous les mouvemens qui exiſtent dans la nature & la continuation de ces mouvemens. *Ibid. b.* Raiſons qui nous engagent à ſuſpendre notre jugement ſur la nature de la force qui produit ces effets. Quand la cauſe eſt inconnue, nous pouvons conſidérer ſimplement l'effet ſans avoir égard à la cauſe. Dans la philoſophie newtonienne, la recherche de la cauſe eſt le dernier objet qu'on a en vue. *Ibid.* 850. *a.* Philoſophes anglois qui ont approfondi les principes de l'attraction. Ici l'on examine ſi ces principes ſont d'une telle fécondité qu'on doive chercher à expliquer par eux immédiatement tous les phénomenes phyſiques. On joint enſuite les principales loix d'attraction qui ont été données par les philoſophes.

I. *Théor.* Outre la force attractive qui retient les planetes, &c. dans leurs orbites, il y en a une autre par laquelle les différentes parties dont les corps ſont compoſés s'attirent mutuellement, & cette force décroît plus qu'en raiſon inverſe du quarré de la diſtance. *Ibid. b.*

II. L'attraction dans tous les corps fort petits eſt comme leur ſolidité, toutes choſes d'ailleurs égales. *Ibid.* 851. *a.*

III. La force avec laquelle une particule ſera attirée par un corps au point de contact, ſera infiniment plus grande que ſi cette particule étoit placée à une diſtance donnée du corps.

IV. Si la force attractive qui agit à une diſtance aſſignable, a un rapport fini avec la gravité, la force attractive au point de contact ſera infiniment plus grande que la force de la gravité.

V. Mais ſi au point de contact la force a un rapport fini

avec

avec la gravité, la force à une distance assignable sera infiniment moindre que la force de gravité.

VI. La force attractive de chaque particule de matiere au point de contact surpasse presque infiniment la force de la gravité, mais n'est pas infiniment plus grande.

VII. La force avec laquelle un corpuscule est adhérent au corps qu'il touche est proportionnelle à la quantité du contact.

VIII. La force de l'attraction croît dans les petites particules, à mesure que le poids & la grosseur de ces particules diminue. *Ibid. b.*

IX. La force par laquelle un corpuscule est attiré ne reçoit aucun changement dans sa quantité, soit que la matiere du corps attirant croisse ou diminue, pourvu que celui-ci conserve toujours la même densité, & que le corpuscule demeure à la même distance.

X. Les particules d'un corps qui auront été dérangées par le poids ou l'impulsion d'un autre corps, retourneront à leur premier état dès que l'action de cette force aura cessé.

XI. Dans quel cas il ne pourra reprendre sa premiere figure.

XII. Un corps plus pesant que l'eau peut diminuer à tel point qu'il reste suspendu dans l'eau. *Ibid.* 852. *a.*

XIII. Les grands corps s'approchent avec moins de vîtesse que les petits.

XIV. Cause du mouvement ou du repos d'un corpuscule dans un fluide.

XV. Effets de l'attraction mutuelle des corpuscules nageant dans un fluide.

XVI. Cause de la dissolution d'un corps dans un fluide.

XVII. Celle de la dissolution des sels par l'eau. *Ibid. b.*

XVIII. Si les corpuscules sont plus attirés par les parties du fluide qu'ils ne s'attirent entr'eux, ils doivent s'éloigner & se répandre çà & là dans le fluide.

XIX. Corpuscules élastiques, qui nagent dans un fluide & qui tendent les uns vers les autres : effets qui en résultent.

XX. Corpuscules qui s'attirent l'un l'autre dans un fluide; effets qui résultent des diverses distances où ils seront placés. *Ibid.* 853. *a.*

XXI. Cause de la coagulation & de la précipitation.

XXII. Celle de la cristallisation.

XXIII. Cause du changement d'un fluide en glace.

XXIV. Comment un corps en attire un autre par les émanations qui sortent de lui.

Réflexions de l'auteur sur les précédens théorêmes. Son sentiment sur l'attraction. *Ibid. b.* La premiere idée d'un philosophe qui cherche la cause des mouvemens célestes est de les attribuer à l'impulsion d'un fluide. Delà les tourbillons de Descartes. Difficultés attachées à la supposition de ce fluide. Le principe qui fait tendre les planetes vers le soleil reste encore inconnu. On examine si l'attraction n'est point une propriété primordiale de la matiere. Fécondité du principe trouvé par Newton que la force attractive décroît en raison inverse du quarré des distances. *Ibid.* 854. *a.* Autant que nous devons être portés à croire l'existence de la force attractive, autant nous devons être réservés à aller plus avant, en disant que l'attraction soit une propriété essentielle à la matiere, *Ibid. b.* ou en concluant que l'attraction soit un principe universel. Réflexion sur cette question : la loi d'attraction doit-elle être nécessairement regardée comme une puissance de la distance, ou comme une fonction de cette même distance. *Ibid.* 855. *a.* Ouvrage de M. de Maupertuis à consulter sur cette matiere. Auteurs qui ont soupçonné le principe que Newton a démontré.

Attraction, différence entre traction & attraction. XVI. 507. *a.* Attraction exercée sur les particules de lumiere par les autres corps. IX. 720. *b.* M. Euler prétend que l'attraction, quand on la regarde comme un principe différent de l'impulsion, est contraire au principe de la force d'inertie : examen de ce sentiment. VII. 112. *a.* L'attraction considérée comme cause de la cohésion & de la dureté dans les corps. III. 606. *a.* I. 132. *a.* V. 172. *a.* L'attraction cause de l'élasticité. V. 444. *b.* Vous trouverez divers détails relatifs à la doctrine de l'attraction, aux articles GRAVITATION, GRAVITÉ, NEWTONIANISME. Attraction électrique, *voyez* ELECTRICITÉ.

ATTRACTION *des montagnes*, (*Physiq.*) Démonstration de la possibilité de cette attraction. Cette force attractive de la montagne fera perdre la direction verticale à un fil à plomb. Moyens de s'en assurer. I. 855. *b.* L'auteur renvoie ici au mémoire de M. Bouguer, imprimé à la fin de son livre de *la figure de la terre. Ibid.* 856. *a.*

Attraction des montagnes. Son effet se remarque surtout dans les opérations par lesquelles on détermine la grandeur des degrés de la terre. Divers géometres ont pensé que leurs opérations avoient pu être troublées par cette cause. Celles du P. Boschowich en Italie, par l'attraction de l'Apennin. *Suppl.* I. 691. *a.* Celles qui ont été faites à Perpignan par l'attraction des Pyrénées. Celles du P. Beccaria en Piémont, par l'attraction de *Monte-rosa.* Les opérations faites auprès de la mer, peuvent aussi avoir été altérées par le défaut d'attraction de ce côté. Moyen de s'en assurer, selon le P. Boschowich. *Ibid. b.*

ATTRACTION, (*Chym. & Métall.*) phénomenes observés dans la fusion des métaux, & désignés sous ce nom. VII. 399. *a.* L'attraction cause de dissolution. *Suppl.* II. 724. *b.* Théorie de l'attraction adaptée aux phénomenes chymiques. III. 437. *a.* Attraction avec effervescence. V. 404. *b.*

Attraction, figure de grammaire. IV. 79. *b.* VI. 768. *b.*

ATTRACTION, (*Économ. anim.*) considérée comme cause du développement des parties de l'embryon. *Suppl.* I. 133. *a.* 134. *b. Suppl.* III. 72. *a.* 73. *a.*

ATTRAITS, *appas, charmes*, (*Synon.*) I. 547. *a.*

ATTRAPER, *s'*, (*Maneg. Maréch.*) différence entre un cheval qui s'entre-taille & un cheval qui s'attrape. V. 728. *b.* Il est presque impossible de remédier au défaut d'un cheval qui s'attrape. 729. *a.*

ATTREMPER, (*Verrerie*) attremper un pot, c'est le recuire, &c. Explications & détails sur cette sorte de travail. I. 856. *a.*

ATTRIBUT, (*Métaphys.*) propriété constante de l'être qui est déterminée par les qualités essentielles. Distinction des qualités essentielles, des attributs & des modes. Il n'y a guere que les sujets abstraits & géométriques dans lesquels on puisse bien faire sentir ces distinctions. Attributs propres & attributs communs. Au défaut des qualités essentielles, ce sont les attributs qui servent à former les définitions, & à ramener les individus à leurs especes, & les especes à leurs genres. I. 856. *b.*

Attribut propre à une espece. XIII. 486. *b.* Attributs non essentiels. *Suppl.* I. 113. *b.*

ATTRIBUT, (*Gram. Logiq.*) toute proposition est composée du sujet & de l'attribut. IV. 81. *b.* XIII. 472. *a*, *b.* &c. De l'attribut dans une proposition. *Suppl.* I. 184. *b.* Dans tout ouvrage de raisonnement, il faut exactement déterminer la condition sous laquelle l'attribut convient au sujet. X. 446. *a.*

ATTRIBUTS, (*Théologie*) la conciliation de quelques attributs de Dieu, soit entr'eux, soit avec le libre arbitre de l'homme, est une source inépuisable de difficultés. I. 857. *a.*

Attributs. Réflexions sur la maniere d'établir & de défendre contre les incrédules, les attributs de l'être suprême. VI. 423. *b.* Sur les rapports que les attributs divins ont avec nous, se fonde principalement l'amour que nous avons pour Dieu. I. 374. *a.* Les païens exprimoient les attributs divins par des figures allégoriques. *Suppl.* I. 307. *a.*

Attributs dans la mythologie. Qualités de la divinité que les poëtes personnifioient. I. 857. *a.*

Attributs, chez les peintres & sculpteurs. Symboles consacrés pour caractériser les divinités de la fable. I. 857. *a. Voyez* SYMBOLE.

Attributs, (*Peint.*) dont on accompagne les figures allégoriques. *Suppl.* I. 304. *b.*

ATTRIBUTION, (*Juriſp.*) juge d'attribution. IX. 9. *b.* 10. *a.* Justice d'attribution. 93. *a.* Lettres d'attribution. 415. *b.*

ATTRITION, frottement réciproque de deux corps. Exemples de divers corps rendus électriques par l'attrition. I. 857. *a.*

ATTRITION, (*Théolog.*) espece de contrition, ou contrition imparfaite. Ce qu'en dit le concile de Trente. Ce nom introduit par les scholastiques vers l'an 1220. I. 857. *b. Voyez* CONTRITION.

ATTRITIONNAIRES, (*Théolog.*) théologiens qui soutiennent que l'attrition servile est suffisante pour justifier le pécheur, &c. I. 857. *b. Voyez* CONTRITION.

ATTUARIORUM PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) canton des Attuariens, ou pays de Beze, dans le Langrois. Attuariens, au-delà du Rhin. Ceux qui s'étoient établis dans les Gaules, donnerent leur nom au canton de Beze, à cinq lieues de Dijon. *Suppl.* I. 691. *b.* Quelles étoient ses limites & son étendue. Différens lieux de ce pays dont il est parlé dans quelques cartes, chroniques, ou autres pieces anciennes. Colonne militaire découverte à Saguenai, village de ce pays. *Ibid.* 692. *a.* Observations sur la ville de Pontaillier, *Ibid. b.* & sur le village de Norges. *Ibid.* 693. *a.*

ATTUR, (*Géogr.*) ville d'Asie sur le Tigre. Elle n'existe plus. Son district composoit l'Assyrie proprement dite. *Suppl.* I. 693. *a.*

ATUN, (*Botan.*) arbre des Moluques. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* I. 693. *a.* Ses qualités. Lieux où il croît. Maniere de le multiplier. Ses usages. *Ibid. b.* Maniere de le classer. Autres especes d'atun, selon Rumphe. *Ibid.* 694. *a.*

ATYS, (*Myth.*) l'un des prêtres de Cybele. Amour de la déesse pour ce jeune homme. Elle le métamorphose en pin. Événemens sur lesquels cette fable paroît fondée. *Suppl.* I. 694. *a.*

Atys. Cérémonies que pratiquoient les Corybantes en l'honneur d'Atys. IV. 289. *a.*

ATZEBEROSCIM, (*Muſiq. inſtrum. des Hébr.*) divers ſentimens ſur cet inſtrument. Sa deſcription. *Suppl.* I. 694. *a.*

AU AV

AVA, (*Géogr.*) royaume d'Aſie. Ses bornes. Ses productions. Deſcription de ſa capitale. Extérieur des habitans. Eſpece de nudité des femmes. Religion de ce pays. *Suppl.* I. 694. *b.*

AVA *ou* AYALA, (*Géogr.*) riviere d'Aſie dans la Natolie. *Suppl.* I. 694. *b.*

AVAL, (*Comm.*) ſouſcription qu'on met ſur une lettre de change, & ſur tous autres actes de ſemblable eſpece entre négocians. C'eſt une caution pour faire valoir la lettre ou la promeſſe. A quoi s'obligent & ſe ſoumettent les donneurs d'aval. Les courtiers de marchandiſe ne peuvent ſigner aucune lettre de change par aval. I. 858. *a.*

Aval. Il ne faut point ſe charger d'une aſſignation négociée, ſans faire mettre deſſus l'aval de celui qui l'a négociée. I. 770. *a.*

Aval, d', (*terme de riviere*) l'*aval* de la riviere ſuit la pente de ſes eaux; l'*amont* remonte contre leur cours. I. 858. *a.*

Aval, (*vent d'*) *Suppl.* I. 10. *b.*

AVALANCHES. *Voyez* LAVANCHES.

AVALER, (*Phyſiol.*) exemples d'un payſan qui avala un couteau de dix pouces; d'une dame qui rendit, par une tumeur au nombril, des noyaux de prunes; d'une fille qui avala un couteau de ſix pouces & demi de long; d'un homme qui avoit avalé une grande quantité de cailloux. I. 858. *b.*

Avaler, méchaniſme par lequel cette action s'opere à l'égard des alimens ſolides & fluides. IV. 753. *b.* &c. *Suppl.* III. 981. *a.* Difficulté d'avaler., *voyez* DÉGLUTITION LÉSÉE. IV. 755. *a.*

AVALI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de cette plante. *Suppl.* I. 694. *a.* Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 695. *a.*

AVALLEURS, (*Géogr.*) commanderie dans le Barrois. *Suppl.* I. 818. *b.*

AVALON, (*Géogr.*) ville de Bourgogne en Auxois. Obſervations critiques ſur ce lieu. Son commerce. Savans diſtingués dont elle eſt la patrie. *Suppl.* I. 695. *a.*

AVALON, ville du duché de Bourgogne. Amas de tombeaux à peu de diſtance de cette ville. Siege qu'elle ſouffrit au commencement du onzieme ſiecle. XIII. 664. *b.* 665. *a.*

AVALURE, (*Maréch.*) cercle de corne qui ſe forme au ſabot d'un cheval quand il a été bleſſé. Cauſes des avalures. I. 859. *a.* — *Voyez Suppl.* III. 413. *a.*

AVANACU, (*Botan.*) eſpece de ricin du Malabar. Différens noms ſous leſquels on a déſigné cette plante. Sa deſcription. *Suppl.* I. 695. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece, *pandi-avanacu.* Ses différens noms. En quoi elle differe de l'avanacu. *Ibid.* 696. *a.* Ses uſages. Remarques ſur les deux eſpeces dont il eſt parlé dans cet article. *Ibid. b.*

AVANCÉ, (*Géogr.*) petite riviere dans le Condomois. Son cours. *Suppl.* I. 696. *b.*

AVANCHE, (*Géogr.*) temple que la déeſſe *Aventia* avoit dans cette ville de la Suiſſe. *Suppl.* II. 684. *b.*

AVANIE, *outrage*, *affront*, *inſulte*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 859. *b.* — *Voyez Suppl.* I. 190. *b.*

AVANIE, (*Hiſt. mod. & Comm.*) préſens ou amendes que les bachas ou douaniers turcs exigent injuſtement des marchands chrétiens. Comment ſe reglent celles qui regardent toute une nation, & celles qui ne regardent qu'un particulier. I. 859. *b.*

AVANT, (*Gramm.*) prépoſition. Différence entre *avant* & *devant.* I. 859. *b.*

Avant, adverbe. Obſervation ſur *avant que.* I. 860. *a.*

Avant, prépoſition inſéparable, comme dans *avant-propos*, *avant-bras*, &c. I. 860. *a.*

Avant. Obſervations ſur cette prépoſition. XIII. 302. *a.*

AVANT, (*Marine*) différentes ſignifications de ce mot. Vaiſſeaux trop ſur l'avant. Se mettre de l'avant. Etre de l'avant. Le vent ſe range de l'avant. I. 860. *a.*

AVANT, *château d'*, (*Marine*) III. 241. *b.*

AVANT-BEC, (*Archit.*) épéron de la pile d'un pont. I. 860. *a.*

AVANT-BRAS, (*Botan.*) os dont il eſt compoſé. Muſcles dont ces os ſont couverts. *Suppl.* I. 696. *b.*

AVANT-CHEMIN-COUVERT, (*Fortific.*) conſtruction de cette partie de la fortification. I. 860. *b.*

AVANT-CŒUR, (*Maréchal.*) tumeur qui ſe forme à la poitrine du cheval. Signes de cette maladie. Ses cauſes. Dans quel cas cette tumeur eſt mortelle. Autre ſemblable, qui ſurvient quelquefois à l'aine du cheval. I. 860. *b.* Traitemens de ces maladies. *Ibid.* 861. *a.*

Avant-cœur, *voyez* ſur cette maladie. *Suppl.* III. 403. *a.*

AVANT-CORPS, (*Serrur.*) I. 861. *a.*

AVANT-COUR, (*Archit.*) I. 861. *a.*

AVANT-DUC, (*Archit.*) pilotage qui ſe fait de pluſieurs jeunes arbres ſur le bord & à l'entrée d'une riviere où on les enfonce très-avant, pour en former un plancher égal, ſur lequel on établit de groſſes planches bien clouées pour un pont. *Suppl.* I. 696. *b.*

AVANT-FOSSÉ, (*Fortific.*) avant-foſſé dans les lignes. Avant-foſſé des places. I. 861. *a.*

AVANT-GARDE, (*terme de Guerre*, *terme de Marine*) I. 861. *a.*

AVANT-LOGIS, (*Archit.*) corps-de-logis de devant, chez les anciens. I. 861. *b.*

AVANT-MAIN, (*terme de Manege*, *terme de Paumier*) I. 861. *b.*

AVANT-PÊCHE, (*Jardin.*) eſpece de pêches précoces. I. 661. *b.*

AVANT-PIEU, (*Archit.*) I. 861. *b.*

AVANT-TERRE, (*terme de Riviere*) ſynonyme à rivage. I. 861. *b.*

AVANT-TRAIN, (*Charron*) I. 861. *b.*

AVANT-TRAIN, (*Artill.*) I. 861. *b.*

AVANTAGE, *profit*, *utilité*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 862. *a.*

Avantage, *utilité*, *profit*, (*Synon.*) XVII. 558. *b.*

AVANTAGE, (*en terme de Juriſprudence*, *en ſtyle de Pratique*) I. 862. *a.*

AVANTAGE, (*Maneg.*) être monté à ſon avantage. Monter avec avantage. I. 861. *b.*

AVANTAGE, (*en terme de Jeu*) un joueur a de l'avantage lorſqu'il y a plus à parier pour ſon gain que pour ſa perte. Exemple qui éclaircit cette définition. I. 861. *a.*

AVANTAGEUX, *fier*, *glorieux*, *orgueilleux*, (*Synon.*) VII. 716. *b.*

AVANTURIER, (*Comm.*) *voyez* INTERLOPE. VIII. 831. *a.*

AVAREI, graine des Indes. XVI. 372. *b.*

AVARES, (*Hiſtoire*) peuple tartare qu'on a ſouvent confondu avec les Huns, parce qu'il habitoit les mêmes régions, & avoit les mêmes mœurs & les mêmes uſages. Hiſtoire de ce peuple. Sorti des rives du fleuve Amour, il parcourut en vainqueur la Chine & la Tartarie, s'établit à l'orient du Volga, d'où il paſſa dans la Pannonie. L'empire romain, dans ſa décadence, n'eut point d'ennemi plus redoutable. Après avoir déſolé l'Italie & les Gaules, il fut enfin détruit par les François. Ce fléau dura pendant 489 ans. *Suppl.* I. 696. *b.*

AVARICE, (*Morale*) l'amour des richeſſes n'eſt vice que par ſon excès. Tout amour immodéré des richeſſes eſt vicieux, mais n'eſt pas toujours avarice. Effets contraires que ce vice produit. I. 862. *b.*

Avarice. Fauſſe idée qu'on en donne, & qui fait que pour l'éviter, on ſe jette dans la prodigalité. V. 746. *a.* Diſtinction entre cupidité, léſine & avarice. IX. 453. *a.* Excès d'avarice, meſquinerie. X. 398. *b.* 399. *a.* Fable des Arabes ſur l'avarice. XIV. 678. *a.* Horreur que les Bambytaciens avoient pour l'or & pour l'argent. *Suppl.* I. 776. *a.*

AVARIES, (*Commerce*) accidens qui arrivent aux vaiſſeaux. Il y en a de trois ſortes, de ſimples ou particulieres, de groſſes ou communes, & des menues. I. 862. *b.*

Avarie. Perte des avaries. Évaluation de ces pertes en France ſur 18 années de paix. III. 58. *b.*

AVARU, (*Botan.*) nom que les habitans de Ceylan donnent à une eſpece d'indigo. Ses différens noms. *Suppl.* I. 697. *b.* Lieux où croît cet arbriſſeau. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Différentes eſpeces d'indigo que Linnæus a confondues. *Ibid.* 698. *a.*

AUBAIN, (*Juriſp.*) étranger qui ſéjourne dans le royaume ſans y être naturaliſé. Sort de ſes biens après ſa mort. Qui ſont ceux qui ſont exempts du droit d'aubaine. I. 863. *a.*

Aubain. *Voyez* ſur ce ſujet. XI. 40. *a.* Épaves d'aubains. V. 755. *a.*

AUBAINE, (*Juriſp.*) étymologie de ce mot. Le droit de naturalité doit être confirmé aux peuples qui en jouiſſent, toutes les fois que le ſceptre change de main. Raiſon ou prétexte de l'établiſſement de ce droit. I. 863. *a.*

Aubaine, différence entre ce droit & celui de déshérence. IV. 882. *b.* Ce droit appellé auſſi droit de dépavité. V. 756. *a.* Collecteurs du droit d'aubaine. III. 630. *b.* Droit d'aubaine dans les Pays-Bas. V. 122. *a.*

AUBE, vêtement du prêtre. Autrefois les eccléſiaſtiques portoient des aubes au lieu de ſurplis. On croit que dans la primitive égliſe, c'étoit leur vêtement ordinaire. I. 863. *b.* — *Suppl.* III. 759. *b.*

AUBE, (*Hydraulique*) planches fixées à la circonférence d'un roue de moulin à eau, ſur leſquelles s'exerce l'impulſion du fluide. Obſervations ſur le nombre des aubes, & l'intervalle qu'il faut laiſſer entr'elles. I. 863. *b.* Le nombre des aubes ſera d'autant plus grand, que leur largeur ſera moindre: table qui indique ce rapport. Aubes en rayon & aubes en

tangentes ; les premieres préférables. On examine s'il convient droit de donner aux aubes la diſpoſition des ailes à moulin à vent, de maniere que l'arbre, auquel elles ſont attachées, ſût parallele au fil de l'eau. *Ibid.* 864. *a.*

AUBENTON, (*d'*) anatomiſte. *Suppl.* I. 411. *a.* Ornithologiſte. *Suppl.* IV. 187. *a.* Phyſiologiſte. *Ibid.* 360. *b.*

AUBEPINE, (*Botan.*) obſervations ſur cet arbriſſeau. I. 865. *a.* Analyſe chymique de cette plante. Uſage de l'eau diſtillée de ſes fleurs, ou de l'eſprit que l'on en tire. I. 865. *a.*

AUBERGE, (*Hiſt. mod.*) effets des étrangers ſur leſquels les aubergiſtes ont action pour leur paiement. Devoirs & loix qui leur ſont impoſés. I. 865. *b.*

Auberge, *taverne*, *cabaret*, *hôtellerie* : différence dans la ſignification & l'uſage de ces mots. XV. 937. *b.* Auberges dans l'iſle de Malthe. XVI. 818. *a.*

AUBERT, (*Guillaume*) ſa patrie, ſes ouvrages. XII. 892. *b.*

AUBETTE, (*Géogr.*) petite riviere de Normandie. Son cours. On a remarqué que ſes eaux ne gelent jamais. *Suppl.* I. 698. *b.*

AUBIER, (*Hiſt. nat. Jard.*) partie de l'arbre qui ſe trouve immédiatement ſous l'écorce. I. 865. *b.* Double ou faux aubier. *Ibid.* 866. *a.*

Aubier. Formation de l'aubier. XVI. 955. *b.* Comment il ſe convertit peu-à-peu en bois. I. 585. *b.* Faux aubier obſervé dans quelques arbres. 586. *a.* Moyen de donner à l'aubier du chêne preſque autant de ſolidité & de durée qu'en a le cœur du bois. III. 286. *a.* Conſidérations ſur l'aubier, & ſon utilité dans les bois pour pilotis. XII. 605. *a.*

AUBIFOIN, (*Botan.*) plante. Uſage qu'on en fait en Saxe contre les jauniſſes & rétentions d'urine. Autres uſages pour faciliter la ſortie des dents, pour réſoudre l'éréſipelle du viſage, pour purger, pour la rougeur des yeux ; le cyanus eſt diurétique & emménagogue. I. 866. *a.*

AUBIGNÉ, (*Françoiſe d'*) marquiſe de Maintenon. *Suppl.* IV. 469. *a.* Faveur dont elle jouit auprès de Louis XIV. IX. 882. *b.* XI. 146. *a.* Ennui qu'elle éprouvoit. V. 694. *b.* Sa conduite à l'égard de madame Guion. XIII. 709. *b.* Obſervation ſur les mémoires de ſa vie. VIII. 225. *b.*

AUBIN, mouvement du cheval non naturel. *Suppl.* III. 396. *b.* Quelle en eſt la cauſe. III. 306. *a.* VII. vol. des planch. article MANEGE, pl. VI.

AUBIN DU CORMIER, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 695. *b.*

AUBRAC, (*Géogr.*) montagne de Rouergue. Établiſſement fondé ſur cette montagne, ſous le nom de *Domerie*. Revenu du chef & des religieux. *Suppl.* I. 698. *b.*

AUCH, (*Géogr.*) ſiege épiſcopal de cette ville. *Suppl.* II. 527. *a.*

AUCUN, (*Gramm.*) prépoſitif d'univerſalité. I. 729. *b.* Obſervation ſur la nature de ce mot. XIII. 454. *a.* & ſur ſon uſage ſans négation. I. 730. *a.*

AUDACE, *hardieſſe*, *effronterie*, (*Synon.*) différences entre ces mots. I. 866. *b.*

Audace, ce mot ſe prend toujours en mauvaiſe part. II. iij *b.*

AUDACIEUX, *effronté*, *hardi*, (*Synon.*) V. 412. *b.*

AUDIENCE *des ambaſſadeurs*. Uſages par rapport à ces audiences. I. 866. *b.*

AUDIENCE, (*terme de Palais*) I. 866. *b.*

Audience. Différence entre continuer l'audience, & remettre l'audience à tel jour. IV. 116. *a.* Audience extraordinaire. VI. 337. *b.* XI. 580. *b.* Audiences de la grand'chambre du parlement de Paris. III. 52. *a.* XII. 26. *a*, *b.* 27. *a*, *b.* Audiences du châtelet, III. 243. *a*, *b.* du lieutenant de police, 55. *b.* de la cour des aides. IV. 368. *b.* Audience de miſéricorde. XIII. 873. *b.* Audience à huis clos. VIII. 340. *a.*

Audience, cour eccléſiaſtique d'Angleterre. I. 867. *a.*

AUDIENCE ROYALE, (*Hiſt. mod.*) tribunal de juſtice dans l'Amérique eſpagnole. I. 867. *a.*

AUDIENCES du Mexique, XII. 60. *a.* du Pérou. 62. *a.*

AUDIENCIER. Grands audienciers de France. VIII. 850. *a*, *b.* Notaire audiencier. XI. 240. *a.* Huiſſiers audienciers. VIII. 340. *b.* Droit de regiſtre qu'on paie aux audienciers des chancelleries. IV. 112. *a.*

AUDIENS, *ou* VADIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du quatrieme ſiecle. Leur chef. Leurs erreurs. Peu de durée de leur ſecte. I. 867. *a.* *Voyez* ANTROPOMORPHITES & VADIENS.

AUDITEUR, titre commun à pluſieurs ſortes d'officiers commis pour ouïr des comptes. I. 867. *a.* Officiers de l'échiquier en Angleterre, nommés *auditeurs*. Auditeurs conventuels ou collégiaux. Auditeur, juge des cauſes qui ſe décident à l'audience. Auditeur, enquêteur commis pour l'inſtruction des procès, &c. *Ibid. b.*

AUDITEURS des comptes, ou à la chambre des comptes de Paris. III. 787. *b.* Six diviſions de ces officiers. 47. *a.* — Juge auditeur du châtelet. IX. 10. *a*, *b.* Les auditeurs du châtelet obligés autrefois d'exercer la juſtice en perſonne. 504. *a.* Tems où ils eurent leurs lieutenans. 505. *b.*

AUDITEURS, (*Belles-Lettr.*) l'émotion communiquée par l'orateur eſt d'autant plus vive, que l'auditeur a plus de génie & de talent. V. 521. *b.*

AUDITIF, (*Anatomie*) deſcription du conduit auditif externe. Artere auditive, externe & interne. I. 867. *b.*

Auditif, *conduit*. VIII. 264. *b.* *Voyez* auſſi OREILLE, nerf auditif. *Ibid.*

AUDITOIRE, (*Hiſt. mod.*) ſiege, banc, tribunal à Rome. Auditoires des juges pedanées. Ceux des Hébreux. Ceux des juges des anciens ſeigneurs. I. 867. *b.*

Auditoire, dans les anciennes égliſes. Le concile de Carthage excommunia une perſonne pour être ſortie de l'auditoire pendant le ſermon. I. 868. *a.*

AUDRAN, (*Gérard*) graveur. VII. 866. *b.*

AVEIN, (*Bataille d'*) *Suppl.* IV. 379. *a.*

AVELINE, noiſette : quelles ſont les meilleures. Leurs qualités. Leur ſel & leur huile. I. 868. *a.*

AVÉNEMENT, *joyeux*. VIII. 867. *b*, &c.

AVENIR. Du deſir que les hommes ont de connoître l'avenir. XI. 471. *a.* XV. 157. *b.* Preſſentiment, prévoyance de l'avenir, *voyez* ces mots.

AVENPAS, médecin arabe. XIV. 666. *b.*

AVENT, (*Hiſt. eccl.*) tems du commencement & durée de l'Avent. L'uſage préſent de l'égliſe, à l'égard de cette fête, n'a pas toujours été le même. Carême de la ſaint Martin. Tribunaux fermés autrefois en Angleterre pendant ce tems. Il y eſt encore défendu de marier en ce tems ſans diſpenſe. Ancienne coutume de compter les ſemaines de l'Avent en retrogradant. I. 898. *b.*

AVENT. Maniere de fixer le premier dimanche de l'Avent. VI. 572. *a.*

AVENTIN, *Mont*, X. 679. *a.* Temple de Diane. XVI. 70. *a.* & ſtatue de Junon ſur ce mont. 73. *b.*

AVENTURE, *événement*, *accident*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 868. *b.*

Aventure, diſeurs de bonne aventure. II. 294. *b.* 295. *a.*

AVENTURIERS, (*Hiſt. mod.*) eſpece de pirates & de brigands qui infeſtoient l'Amérique. *Suppl.* I. 698. *b.* Férocité de leurs mœurs. Juſtice exacte qu'ils obſervoient entre eux. Hiſtoire de ces aventuriers. *Ibid.* 699. *a.*

AVENTURINE, compoſition de verre rouſſâtre, parſemée de points brillans de couleur d'or. Aventurine naturelle. Pierre chatoyante. I. 869. *a.*

AVENUE, *voyez* ALLÉE.

AVENZOAR, médecin arabe. X. 281. *a.* XIV. 666. *b.* XV. 133. *b.*

AVERNE, ſe diſoit anciennement de certains lieux dont l'air eſt infecté. Avernes fréquens en Hongrie. Grotte de Cani en Italie. Lac d'Averne proche de Bayes. Les anciens l'ont regardé comme une entrée de l'enfer. Cérémonies ſuperſtitieuſes pratiquées dans cet endroit. I. 689. *b.*

AVERNE, (*Géogr.*) dimenſions de ce lac. Ses vapeurs ne ſont plus mortelles pour les oiſeaux, & ſes bords ſont plantés de vignes excellentes. *Suppl.* I. 699. *b.*

Averne, lac d'Italie. *Suppl.* III. 676. *a.* Ce lac & les fontaines d'eaux chaudes qui ſont aux environs, ont donné lieu aux poëtes latins d'imaginer les fleuves d'enfer : changemens arrivés à ces eaux par les ſoins d'Agrippa, favori d'Auguſte. III. 569. *b.* Nom moderne de ce lac. XVI. 657. *a.* Lac Averne en Aſſyrie. *Suppl.* I. 658. *b.*

AVERNE, (*Guillaume d'*) philoſophe ſcholaſtique. XIV. 773. *a.*

AVERRHOA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Ses eſpeces. *Suppl.* I. 700. *a.*

AVERROÈS, ſavant Arabe : obſervations ſur ce médecin. X. 281. *b.* XIV. 667. *a*, *b.* Averroès conſidéré comme chef du péripatéticiſme dans le douzieme ſiecle. I. 662. *a.* Diſgrace qu'il éprouva chez les Maures en Eſpagne. IX. 43. *b.*

AVERSE *ou* AVERSA, (*Géogr.*) autrefois *Atella*, ville célebre chez les Romains par les bons mots & les fines plaiſanteries, autant que par ſes ſpectacles obſcenes & ſes débauches. Ses révolutions. Son état préſent. *Suppl.* I. 700. *a.*

AVERSION, *antipathie*, *haine*, *répugnance* : différence entre ces mots. I. 511. *a.* Intonation par laquelle l'averſion s'exprime. VIII. 827. *b.*

AVERTIN, *Avortin*, (*Économ. ruſt.*) maladie des bêtes aumailles. Ses ſymptômes. Traitement de cette maladie. I. 870. *a.*

AVERTISSEMENT, *conſeil*, *avis*, (*Synon.*) I. 879. *a.* IV. 1. *a.*

AVESNES, (*Géogr.*) ville forte de France dans le Hainaut, &c. *Suppl.* I. 700.

AVEU, (*Juriſp.*) Différence entre aveu & dénombrement. IV. 829. *a*, *b.* Aveux & dénombremens dus au roi : clauſe qu'on met dans les aveux. *Ibid. b.* Faux-aveu. IX. 442. *b.* L'*et cætera* ne doit pas être employé pour ſuppléer à l'imperfection de l'aveu & dénombrement. VI. 39. *b.*

AVEUGLE, réflexions philoſophiques ſur la cécité. La fineſſe du toucher & de l'ouie qu'on obſerve dans certains aveugles, vient ſur-tout de la plus grande attention qu'ils

portent aux objets qui tombent ſous leurs ſens. Extrait de la lettre *ſur les aveugles, à l'uſage de ceux qui voient.* Obſervations faites ſur un aveugle né que l'auteur a connu. Il définit le miroir, *une machine par laquelle les choſes ſont miſes en relief hors d'elles-mêmes.* I. 870. *b.* Ses queſtions ſingulieres ſur les machines d'optique. Il définit les yeux, *un organe ſur lequel l'air fait l'effet d'un bâton ſur la main.* Il fait peu de cas du ſens de la vue, & tire un ſecours merveilleux des autres ſens. Sa maniere de juger de la beauté. Ses ouvrages, ſes talens; comment il juge de la durée du tems. *Ibid.* 871. *a.* Quelques-uns de ſes ſentimens moraux. Obſervations ſur le fameux *Saunderſon.* Comment il faiſoit & enſeignoit les calculs. *Ibid. b.* Ses élémens d'algebre. Les démonſtrations des propriétés des ſolides n'étoient qu'un jeu pour lui. Ses leçons d'optique. Fineſſe de ſon diſcernement en pluſieurs choſes. Effets des impreſſions de l'air ſur lui. Réflexions ſur *Tirésie*, dont la fable nous a conſervé la mémoire. *Ibid.* 872. *a.* Obſervations que fait Cheſelden, ſur quelques aveugles auxquels il a rendu la vue. *Ibid. b.* Comment l'auteur de la lettre *ſur les aveugles* voudroit qu'on procédât pour connoître exactement ce qui ſe paſſe dans un homme à qui l'on rend la vue. On demande ſi un tel homme diſtinguera d'abord le globe du cube ſans les toucher; *Ibid.* 873. *a.* ce qui arriveroit à un homme qui n'auroit vu que pendant un jour ou deux, & qui ſe trouveroit confondu chez un peuple d'aveugles. Cet homme comparé à un croyant qui vivroit parmi un peuple d'incrédules. *Ibid. b.*

Aveugle. Un aveugle a des idées de beauté. II. 182. *a.* Il en a de rapports, d'ordre, de ſymmétrie. *Ibid.* Queſtion difficile à réſoudre, ſi les aveugles ont des idées repréſentatives, où & comment ils les ont. VIII. 864. *b.* Il n'eſt pas poſſible à un aveugle de juger des couleurs par l'attouchement. XV. 821. *b.* Comment un aveugle, à qui la vue eſt rendue tout-à-coup, voit les objets. VI. 44. *a.* Boyle fait mention d'un homme à qui la ſubite impreſſion de la lumiere fit ſentir par tout le corps la plus douce volupté. VII. 760. *a.* Hiſtoire de l'aveugle auquel Cheſelden rendit la vue. XV. 27. *a.* Exemple d'un ſculpteur qui, devenu aveugle, continua d'exercer ſon art avec ſuccès. 821. *b.* Exemple d'un autre aveugle en qui le ſens du tact avoit acquis une ſinguliere perfection. XVI. 446. *b.* Obſervation ſur Martin Châtelain, né à Warwick. XVII. 598. *a.* Obſervations ſur deux aveugles nés. *Suppl.* IV. 551. *b.* Pourquoi la prunelle des aveugles eſt dilatée. 633. *a, b.* D'un aveugle qui ne l'étoit que de nuit. 631. *b.* Aveugles dont les prunelles ſe rétreciſſoient à la lumiere. 637. *b.* Obſervation ſur M. Pothoſt, muſicien organiſte aveugle. 649. *a.* Aveugle guéri par le ſang de coq. IV. 179. *a.* Teſtament d'un aveugle. XVI. 192. *a, b.*

Aveugles qui forment au Japon un corps de ſavans fort conſidérés dans le pays. I. 873. *b.*

AVEUGLEMENT, (*Médec.*) ſes cauſes. Aveuglemens périodiques. Certains lieux en Perſe où l'on trouve un grand nombre d'aveugles. I. 873. *b.* Pluſieurs exemples de choſes difficiles exécutées par des aveugles. *Ibid.* 874. *a. Voyez* CÉCITÉ.

AVEUGLEMENT, (*Morale*) ſens moral de ce mot. Son acception ſur le ſtyle de l'écriture. *Suppl.* I. 700. *a.*

AUGANS, (*les*) (*Géogr.*) peuples de l'Aſie dans l'Indouſtan. Obſervation ſur leur caractere & leur tempérament. *Suppl.* I. 700. *b.*

AUGÉE, (*Hiſt. anc. Myth.*) fils d'Aléus, roi de Tégée. Ses aventures. *Suppl.* I. 700. *b.*

AUGE, celle d'une écurie. V. 380. *b.* Supplice des auges. XIV. 742. *b.*

AUGES, *ſupplice des*, (*Juriſp. crimin.*) que les Orientaux infligeoient aux grands ſcélérats. Deſcription de ce ſupplice. *Suppl.* I. 700. *b.*

AUGELOTS, *ou* ANGELOTS, (*dans les ſalines*) deſcription de ces inſtrumens, & leur uſage. I. 874. *b.*

AUGIAS, (*Hiſt. Myth.*) fils du ſoleil, roi d'Elide, contemporain d'Hercule. Ce que la fable raconte ſur ce prince. *Suppl.* I. 701. *a.*

AUGILES, *ou* ANGILITES, (*Hiſt. & Géogr. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la contrée qui ſéparoit les Garamantes des Troglodites, leur religion, leurs mœurs & leur gouvernement. *Suppl.* I. 701. *a.*

AUGMENT, (*Grammaire*) augment ſyllabique, & augment temporel. I. 875. *a.*

AUGMENT *de dot*, (*Juriſp.*) il eſt ordinairement réglé par le contrat de mariage, & dépend abſolument de la volonté des parties. A défaut de quoi, les uſages des lieux y ſuppléent & le determinent. I. 875. *a.* Juſqu'où peut aller celui qu'un veuf qui a des enfans du premier lit fait à ſa ſeconde femme. Expoſé de tout ce que les loix ont prononcé ſur les divers cas relatifs à l'*augment. Ibid. b.*

Augment de dot; origine de cet uſage. V. 49. *b.* 68. *b.* Tutele à l'augment. XVI. 765. *b.* Différence entre l'augment de dot & le douaire. V. 68. *b.*

AUGMENTATION, calculs concernant l'augmentation des bénéfices, faite par la reine Anne, pour l'entretien des pauvres eccléſiaſtiques. I. 875. *b.*

Augmentation. Cour d'augmentation des revenus du roi, en Angleterre, érigée ſous Henri VIII, & ſupprimée par la reine Marie. I. 876. *a.*

AUGMENTER, *aggrandir*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 876. *a.*

Augmenter, croître, différences entre ces mots. I. 876. *a.*

AUGMENTER, *ajouter*, (*Synon.*) I. 225. *a.*

AUGSBOURG, *voyez* AUSBOURG.

AUGST, (*Géogr.*) *Auguſta Rauracorum*, village de Suiſſe dans le canton de Baſle. Monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Suppl.* I. 701. *a.*

Augſt, obſervations ſur cette ville ancienne. *Suppl.* IV. 578. *a, b.* 831. *b.* Sa deſtruction contribua à l'aggrandiſſement de Baſle. *Suppl.* I. 823. *a.*

AUGUIER, (*François*) ſculpteur. XIV. 829. *b.* Michel Auguier, auſſi ſculpteur. *Ibid.*

AUGURAL, *bâton.* II. 144. *a.* IX. 599. *a.*

AUGURES, nom de dignité chez les Romains. Nombre des augures. Leur ſecret. Etymologie du mot *augure.* I. 876. *a.*

Augure, le droit d'entrer dans le college des augures, réſervé aux ſeuls patriciens. IX. 654. *a.* Différences entre la qualité d'augure chez les Grecs & chez les Romains. XIV. 86. *b.* Repas qu'on donnoit lorſqu'on étoit promu à la charge d'augure. 128. *a.* Election des augures par les tribus. XVI. 625. *b.* Augure qui avoit ſoin des poulets ſacrés. XIII. 565. *a.* Robe des augures appellée *trabée.* XVI. 502. *a.* Marque ſymbolique des augures. XV. 729. *a.* Livre des augures. IX. 604. *a.*

Les augures conſultés pour les aſſemblées du peuple romain. III. 680. *a, b.* 681. *a.* Lieux où les augures conſidéroient le vol des oiſeaux. XVI. 187. *b.* Fonctions des augures dans la fondation d'un temple. 65. *a.* Déclaration d'un augure ſur ce qu'il avoit obſervé dans les auſpices. XI. 284. *b.* Déclaration d'un augure appellée *obnonciation.* 308. *a.*

AUGURES, (*Hiſt. anc.*) deſcription de la maniere dont ils exerçoient leur miniſtere. *Suppl.* I. 701.

AUGURIUM, ſcience augurale. Son origine. Il paroît par les livres ſaints qu'elle étoit connue des Egyptiens & des autres Orientaux même avant Moïſe. I. 876. *b. Voy.* AUSPICE.

Augurium, origine de la ſcience des augures. IV. 1072. *b.* XI. 371. *b.* Attachement des Etruſques aux augures. *Suppl.* II. 899. *b.* Paroles de mauvais augure. XII. 76. *b.* VI. 208. *a, b.* Augure par le chant ou le cri des oiſeaux. III. 519. *b.* XI. 658. *b.* Augure tiré de la maniere dont la victime alloit vers l'autel. XVII. 243. *a, b.* Augure par le vol des oiſeaux. XI. 658. *b.* Comment les anciens exprimoient un mauvais augure qui détruiſoit l'effet du premier. VI. 208. *b.* Réflexions philoſophiques ſur la divination par les augures. XIV. 338. *b. Voyez l'article* PRÉSAGE.

AUGUSTAUX, *jeux*, VIII. 537. *b.*

AUGUSTE, (*Hiſt. rom.*) *Caius-Octavius-Auguſtus. Suppl.* I. 701. *a.* Son origine. Céſar forme le projet de l'aſſocier à ſes deſtinées. *Ibid. b.* Octave, après la mort de Céſar, ſe déclare ſon héritier, & s'aſſure l'affection de la garniſon de Brindes. Son entrée dans Rome. Son entrevue avec Antoine. *Ibid.* 702. *a.* Il met en vente ſon propre patrimoine, ainſi que les biens de ſa mere & de ſon beau-pere, pour acquérir les legs que Céſar avoit faits au peuple. Méſintelligence entre Octave & Antoine. *Ibid. b.* Leur apparente réconciliation. Ils s'apprêtent l'un & l'autre à ſoutenir leurs prétentions les armes à la main. *Ibid.* 703. *a.* Le ſénat donne à Octave le titre de propréteur, & lui permet d'être conſul dix ans avant l'âge fixé par les loix. Antoine, gouverneur des Gaules, eſt déclaré ennemi de la patrie. *Ibid. b.* Il eſt vaincu aux environs de Modene, par les armées réunies d'Octave & de Brutus. Le conſul Vibius & la conduite du ſénat déterminent Octave à ſe concilier avec Antoine. *Ibid.* 704. *a.* Le ſénat lui refuſe la dignité de conſul, qu'il avoit fait demander par ſes députés. La nouvelle de ſon approche de Rome répand la terreur dans le ſénat. *Ibid. b.* Hommages qu'il reçoit en entrant dans la ville. Il eſt nommé conſul par les comices. Il obtient du ſénat un décret qui ordonne le procès de tous ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Céſar. Entrevue d'Octave avec Antoine & Lépide. *Ibid.* 705. *a.* Conditions du fameux triumvirat qu'ils formerent. Récompenſes promiſes aux légions qu'ils devoient employer à ſatisfaire leur vengeance. Proſcription. *Ibid. b.* Les triumvirs entrent dans Rome. Taxes levées pour les frais de la guerre. Déclarations que font les triumvirs au ſénat. Traits de cruauté de la part d'Octave. *Ibid.* 706. *a.* Il conçoit le projet de dépouiller ſes collegues. *Ibid. b.* Nouvel accommodement qu'il conclut avec Antoine, & enſuite avec le fils de Pompée. Il enleve peu de tems après la Sicile à ce dernier. Lépide abdique le triumvirat, & rentre dans l'obſcurité. Honneur extraordinaire qu'Octave reçoit du ſénat. *Ibid.* 707. *a.* Comment il gagne le cœur des Romains. Il ſe

fait

fait déférer le tribunat à perpétuité, & rend Antoine odieux au peuple. *Ibid. b.* Bataille d'Actium. Octave soumet l'Égypte. Ses voyages en Asie. Triomphe dont il est honoré à son retour. Il reçoit le titre d'empereur. *Ibid.* 708. *b.* Il consulte Agrippa & Mécenes sur l'abdication de l'empire, & suit l'avis de ce dernier. Il ajoute à sa dignité de tribun perpétuel, celle de consul. Comment il affermit son autorité. Les noms glorieux de *pere de la patrie & d'auguste* lui sont déférés. *Ibid.* 709. *a.* Il propose tous les dix ans au sénat de consentir à sa retraite. Il se choisit un successeur. Derniers momens de sa vie. *Ibid. b.*

AUGUSTE, empereur; histoire de son triumvirat & de son regne. XVI. 672. *b.* — 681. *a.* Comment le médecin Artorius lui sauva la vie à la bataille de Philippe. X. 280. *a.* Préface qui lui annonçoit la victoire à la bataille d'Actium. XI. 483. *b.* Description de son triomphe après les victoires d'Actium & d'Alexandrie. XVI. 654. *b.* 655. *a.* Conduite par laquelle il accoutuma les Romains à la servitude. IV. 957. *b.* Pouvoir qu'il s'attribua comme prince du sénat. XIII. 372. *b.* Partage qu'il fit de l'administration de l'empire entre lui, le sénat & le peuple. 409. *b.* Pouvoir législatif qui lui fut déféré. V. 138. *b.* Clé de la conduite d'Octave. XII. 480. *a.* Histoire de l'empire d'Auguste. XIV. 334. *a*, *b.* Réponse de l'oracle sur son mariage avec Livie. XI. 533. *a.*

Soins qu'il prit de la police de Rome. XII. 907. *b.* 908. *a.* La justice réformée par cet empereur. IX. 91. *a*, *b.* Etablissement des postes par Auguste. XIII. 171. *a.* Il mit en vigueur les lupercales. IX. 746. *b.* Combat donné sur l'eau pendant son regne. XI. 60. *b.* Mausolée qu'Auguste fit élever pour lui & les siens. X. 212. *a.* XIV. 352. *b.*

Culte de cet empereur. XV. 139. *a.* Il voulut qu'on le joignît dans la consécration des temples de la déesse Rome. XIV. 353. *a.* Auguste mis au rang des dieux Lares. IX. 293. *a.* Libations que le sénat ordonna pour lui. 458. *b.*

Caractere d'Auguste. XVI. 672. *b.* &c. Son indulgence. VIII. 691. *b.* Sa lâcheté & sa cruauté. IV. 518. *a.* Son indignation de ce que le peuple n'assistoit à ses harangues qu'en petite toge brune. XVI. 370. *a.* Son goût pour la peinture. XII. 274. *a.* Il recherchoit avec soin la clarté dans ses expressions. I. 29. *a.* Sa maniere de dormir en été. VIII. 13. *b.*

Décennales du regne d'Auguste. XVII. 237. *a.* Palais d'Auguste. XI. 773. *b.* Place de Rome qui porte le nom de cet empereur. XII. 674. *a.* Son cachet. XV. 734. *a.* Symbole d'Auguste. 733. *a.*

AUGUSTE, *adj.* (*Hist. anc.*) nom de dignité donné aux empereurs Romains, & auquel participoient les impératrices. Colonies des Gaules honorées de ce nom par Auguste. Le titre de *César* étoit donné aux successeurs désignés des empereurs. Les nations modernes ont aussi donné le titre d'*Auguste* à leurs souverains. I. 877. *a.*

AUGUSTE, *papier auguste*, (*Hist. anc.*) I. 877. *a.*

AUGUSTE, prénom de villes ou colonies romaines. IX. 55. *a.* Titre que le sénat de Rome donnoit non-seulement à l'empereur, mais à sa femme & à ses filles. VIII. 588. *b.* Statues augustes. XV. 502. *b.* Le titre d'auguste donné à l'empereur d'Allemagne. V. 577. *a.*

AUGUSTIN, (*Saint*) observations sur sa vie, ses ouvrages & ses sentimens. XII. 345. *a*, *b.* 346. *a.* Lettre dans laquelle il montre l'extrême différence qu'il y a entre défendre un coupable & intercéder pour lui. VIII. 813. *b.* Sa doctrine sur la spiritualité de Dieu. 573. *b.* Sur la prédestination. XIII. 274. *a.* 276. *b.* 277. *a.* 874. *b.* Sur l'ame. I. 330. *b.* Sur le beau. II. 170. *a.* Sur la maniere d'entendre & d'interpréter l'écriture. VI. 765. *a.* Quelques erreurs de ce pere dans l'interprétation de l'écriture. VI. 763. *a*, *b.* 764. *b.* Ses raisons contre l'existence des antipodes. I. 514. *a.* Ses principes de tolérance. VIII. 159. *a*, *b.* 844. *a.* Pourquoi on lui a donné le nom de docteur de la grace. VII. 802. *b.* Raison qui l'avoit retenu long-tems dans le manichéisme. VIII. 573. *b.* Sa doctrine sur les substances spirituelles. *Ibid.*

AUGUSTIN, titre que Jansenius a donné à son ouvrage. I. 877. *a.* Sujets traités dans ce livre. *Ibid. b.*

AUGUSTIN, (*Saint*) caractere d'imprimerie. II. 663.

AUGUSTINS, (*Hist. eccl.*) ordres religieux. Hermites de S. Augustin rassemblés par Alexandre IV en 1256. Cet ordre divisé en plus de soixante branches. Hermites de S. Augustin en France. Augustins déchaussés. Il ne faut pas confondre ces religieux avec les chanoines réguliers qui professent la regle de S. Augustin. I. 877. *b.*

Augustins, leur origine. VIII. 173. *b.* Leur division en plusieurs congrégations. 174. *a.* Les Augustins prétendent avoir donné naissance aux tiers-ordres. XVI. 323. *a.* Augustins déchaussés, désignés à Paris par le nom de Petits-peres. XII. 465. *b.*

AUGUSTINI, (*Antonio*) archevêque de Tarragone. Son ouvrage sur le digeste. IV. 997. *b.* Sa passion pour les monumens antiques. X. 229. *b.*

AUGUSTINIENS, (*Hist. eccl.*) théologiens qui soutiennent que la grace est efficace de sa nature, absolument & moralement. Exposé de leur système en quinze articles. I. 878. *a.* Distinction des Augustiniens en rigides & relâchés. *Ibid. b.*

Augustiniens, leur doctrine sur la grace. VII. 801. *b.* XV. 634. *b.* Sur la science des conditionnels attribuée à Dieu. XIV. 791. *a.* Sur la prédestination. XIII. 275. *a*, *b.* Sur la réprobation. XIV. 149. *a.*

AUGUSTODUNENSIS PAGUS, (*Géogr. du moy. âge*) l'Autunois, le comté ou l'évêché d'Autun en partie. Observations sur les anciens comtes d'Autun. Etendue qu'avoit ce *Pagus*. Bailliages qui se sont ensuite formés dans ce pays. Anciens lieux de l'Autunois dont il est parlé dans quelques chartes, titres ou autres pieces de ce genre. Evénemens qui ont rendu quelques-uns de ces lieux remarquables. Fondations de quelques prieurés, abbayes, *&c.* dans l'Autunois. *Suppl.* I. 710. *a*, *b.*

AUGUSTOMAGUS, ville de la Gaule belgique. XV. 198. *b.*

AVICENNES, médecin. X. 281. *b.* Histoire de sa vie. XIV. 665. *b.* 666. *a.* Son traité sur l'hygienne. VIII. 387. *b.* Sa doctrine sur la saignée. XIV. 503. *a.*

AVIENUS, (*Rufus Festus*) ses fables. VI. 353. *b.*

AVIGNON, sur l'ancienne Avignon. *Suppl.* IV. 11. *a.* Comment le comté d'Avignon est parvenu au pape. XI. 836. *a*, *b.* Du légat du pape à Avignon. IX. 345. *a*, *b.* 346. *a*, *b.* Droit de prévention dont il jouit. XIII. 345. *b.* Partage de l'église d'occident durant le schisme d'Avignon. XI. 297. *b.* Du pont d'Avignon. *Suppl.* IV. 503. *a.*

AVILA, (*Hist. nat.*) fruit des Indes. Sa description. Son amande est estimée un contrepoison, & un remede dans les humeurs malignes. I. 878. *b.*

AVIRON, *fusée d'* (*Marine*) VII. 391. *b.*

AVIS, *sentiment*, *opinion*, (*Synonym.*) différence entre ces mots. I. 879. *a.*

AVIS, *avertissement*, *conseil*, différence entre ces mots. I. 879. *a.*

AVIS, différence entre avis, avertissement & conseil. IV. 1. *a.* Entre avis, sentiment & opinion. XV. 57. *b.* Un avis n'est pas obligatoire, & celui qui le donne, n'est pas responsable des suites. Exceptions. IV. 1. *a.* Des avis donnés aux princes. VI. 847. *a.*

AVIS, (*Commerce*) lettres d'avis. I. 879. *a.*

AVIS, (*Ordre d'*) ordre militaire en Portugal. Son origine. Progrès & révolutions de cet ordre. Son habit & ses armes. I. 879. *b.*

AVISON, (*Géogr.*) haute montagne des Vosges, près de la ville de Bruyeres. Description d'une fête singuliere qui s'y célebre annuellement le premier dimanche de carême. *Suppl.* I. 711. *a.*

AVITUS, (*Hist. du Bas-Empire*) sorti d'une famille patricienne, de la cité d'Auvergne, élevé à l'empire par Théodoric. Principaux événemens de sa vie. *Suppl.* I. 711. *b.*

AVIVES, (*Maréch.*) glandes situées entre les oreilles & le gosier du cheval, comme les parotides chez les hommes. Enflure de ces glandes. Il est douteux qu'elles deviennent douloureuses. Remedes pour les avives. I. 880. *a.*

AULAIRE, (*M. de S.*) son in-promptu sur madame la duchesse du Maine. VIII. 631. *a.*

AULETE, (*Hist. d'Egypte*) roi d'Egypte. Précis de son regne. *Suppl.* I. 712. *b.* *Voyez* PTOLOMÉE. Ce prince rétabli sur le trône par Gabinius. *Suppl.* III. 165. *b.*

AULIQUE, (*Hist. mod.*) officiers de l'empereur qui composent une cour supérieure. I. 880. *a.* Conseil aulique. Contradictions fréquentes entre cette cour & la chambre impériale de Spire. Autorité de ces cours. Objets qui sont du ressort du conseil aulique. Il cesse à la mort de l'empereur. *Ibid. b.*

Aulique, *conseil.* IV. 3. *b.* Différence entre ce conseil & la chambre impériale. III. 53. *a.*

AULMULCIERS, *mitoniers*, ancien nom qu'on donnoit aux bonnetiers. II. 327. *b.*

AULNE, (*Botan.*) caracteres de ce genre d'arbre. Sa culture. I. 880. *b.* Usage de son bois. Qualités médicinales de son écorce, de ses feuilles, & de son fruit. *Ibid.* 881. *a.*

Aulne. Différens noms de cet arbre. Ses caracteres génériques. Reproche fait aux botanistes qui, trompés par de légeres variétés, ont multiplié mal-à-propos dans plusieurs genres de plantes, les especes qu'ils renferment. Le botaniste doit être cultivateur. Il est utile aussi que le cultivateur connoisse exactement les différentes nomenclatures des plantes. *Suppl.* I. 713. *a.* Diverses considérations qui rendent importante la culture de l'aulne. Usage qu'on en tire. Maniere de le cultiver & de le multiplier. *Ibid. b.* Caracteres qui distinguent les deux différentes especes d'aulne indiquées dans cet article. *Ibid.* 714. *b.*

AUMONE, les ecclésiastiques ne subsistoient autrefois que d'aumônes. Comment se divisoient les aumônes depuis les apôtres jusqu'à Constantin. Julien ordonne à un prêtre du paganisme d'instruire le peuple à l'aumône. Les collectes

de la primitive égliſe ſe faiſoient le dimanche. I. 881. *a.* Femmes qui dès le quatrieme ſiecle recueilloient les aumônes pour les priſonniers. Ce que reçoit un prêtre pour remplir quelque fonction particuliere eſt à titre d'*aumône*. Les dons faits aux égliſes ſont des aumônes ; ſes miniſtres n'en ſont que les économes. Terres appellées *tenures en aumônes*. Aumônes fieffées. Aumônes des charrues en Angleterre. *Ibid. b.*

Aumône, ſecours que les Athéniens donnoient à ceux d'entre leurs pauvres qui avoient bien mérité de la patrie. XIII. 536. *b.* Humanité des anciens envers les véritables pauvres. X. 331. *b.* Inſpecteur des aumônes chez les anciens Grecs. V. 899. *b.* Dans la plupart des ſacrifices, les anciens réſervoient une portion de la victime à ceux qui ne pouvoient travailler. VIII. 93. *b.* Les aumônes chez les Juifs faiſoient une partie eſſentielle de la ſanctification des fêtes & du ſabbat. XIV. 606. *b.* 607. *a.* Soin des pauvres recommandé dans la loi de Moïſe. XII. 209. *a.* Bel exemple d'aumône exercée par un patriarche de Conſtantinople envers les indigens de toute religion. XIV. 852. *a.* Tablettes où l'on voit un article des aumônes de nos rois. XV. 808. *a.* Les Marguilliers étoient autrefois adminiſtrateurs des aumônes. X. 101. *a.* Diſtinction entre franche aumône & pure aumône. VII. 283. *a.* VIII. 578. *b.* Aumône fieffée. VI. 699. *b.* Réſervoir général des aumônes, d'où devroient partir les diſtributions particulieres. VIII. 294. *a.* Aumônes des Turcs. XVII. 686. *a.*

AUMONIER, *grand*, (*Hiſt. mod.*) officier de la couronne de France. Ses fonctions, ſa juriſdiction. I. 881. *b.* Premier grand-aumonier. Grand ou lord-aumonier en Angleterre. Ses officiers ſubalternes. Aumoniers de marine, dans un régiment. *Ibid.* 882. *a.*

AUMONT, (*M. le duc d'*) ſon goût pour les ſpectacles & les fêtes. VI. 582. *b.* 584. *b.*

AUMUSSE, vêtement de tête & d'épaules dont on ſe ſervoit anciennement en France. Divers changemens qui lui ſont arrivés. Qui ſont ceux qui s'en ſervent aujourd'hui. I. 882. *a.*

AUNAGE, (*Comm.*) réglemens & uſages ſûr le bon aunage. I. 882. *a.*

Aunage, pouce-évent dans l'aunage. VI. 138. *b.* XIII. 186. *b.* Bénéfice d'aunage. II. 203. *a.* Table du bordereau d'aunage. II. 334. *b.*

AUNE, (*Comm.*) meſures étrangeres avec leſquelles l'aune de France a du rapport. Aune Angloiſe & celle de Flandre. Aune de Paris. Aunes ferrées & marquées dont les négocians doivent ſe ſervir. Réduction des aunes de pluſieurs lieux. I. 882. *b.*

Aune de Paris, ſon rapport avec la verge angloiſe. XVII. 663. *a.* Aune métallique. VII. 638. *b.*

AUNÉE, (*Botan.*) plante. Ses propriétés. Son analyſe. Onguent d'aunée. Vin d'aunée. Ses propriétés. I. 883. *a.*

AUNÉE, (*Mat. médic.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Analyſe de la racine de cette plante. *Suppl.* I. 715. *a.*

Aunée. M. Geoffroy penſe que l'aunée eſt une racine fort approchante du coſtus. IV. 299. *b.* Sur l'aunée, *voyez* HELENIUM. VIII. 99. *a.*

Enula campana, conſerve d'aunée. IV. 43. *a.*

AUNEUR, (*Comm.*) officier commis pour viſiter les aunes des marchands. Office des auneurs à Londres. Communauté à Paris de cinquante jurés auneurs, viſiteurs de toile. I. 883. *a.* Il y a auſſi douze auneurs de draps & autres étoffes de laine. Auneurs établis dans les lieux des fabriques du Royaume. *Ibid. b.*

AVOCETA, (*Ornithol.*) eſpece d'oiſeau. Sa deſcription. Pays où on le trouve. I. 883. *b.*

Avoceta, deſcription de cet oiſeau. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 39.

AVOGASSE, (*Géogr.*) *liſez* AVOGASIE dans cet article de l'Encyclopédie.

AVOINE, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. On diſtingue la ſauvage & la cultivée. Folle avoine. Avoine des Canadiens. Propriété de la rouge & de la blanche. Culture de cette plante. I. 884. *a.* Son rapport. Maniere de la conſerver. De la vente de l'avoine. Son uſage. Son analyſe. Ses propriétés en médecine. *Ibid. b.*

Avoine, article ſur cette plante. *Suppl.* IV. 411. *b.* 412. *a.* Pour remettre un champ en pré naturel dans les pays à bled, l'avoine convient mieux que tout autre grain. *Suppl.* I. 328. *a*, *b.* Soins que le laboureur doit prendre de l'avoine, ſoit pour la préſerver du mêlange des mauvaiſes graines, ſoit pour la conſerver. VII. 248. 9. *b.* Uſage de la houille pour ſa culture. VIII. 324. *b.* Avoine javellée. 470. *b.* Avoine ſpontanée, nommée *fromental*. *Suppl.* III. 150. *a.* Minot d'avoine. X. 558. *a.* Pain d'avoine. XI. 749. *b.* Boiſſeau d'avoine. II. 310. *b.* Farine d'avoine. VII. 971. *a.* *Suppl.* III. 5. *b.* De l'avoine conſidérée comme nourriture des chevaux. VII. 248. – 9. *b.* 249. *b.* Mal qu'elle fait au poulain. *Suppl.* III. 294. *a.* Gelée d'avoine. VII. 543. *a.* Redevance ſeigneuriale appellée *chien d'avoine*. III. 332. *b.*

AVOIR, *poſſéder*: différence. XIII. 162. *a.*

AVORTÉ, *bled*, (*Econ. ruſtique*) caracteres auxquels on le reconnoît. *Suppl.* I. 719. *b.*

AVORTEMENT, (*Médec.*) ſes cauſes. Symptômes qui le précedent. Dans quels cas il eſt dangereux. Traitement qu'il exige. I. 885. *a.*

Avortement, terme des groſſeſſes ſuſceptible d'avortement. VI. 444. *b.* VII. 960. *b.* Injections dans la matrice après les fauſſes-couches, lorſqu'il y reſte des portions de l'arriere-faix. VIII. 750. *a.* Remede contre l'avortement. IX. 121. *b.* Remedes contre les indiſpoſitions cauſées par le relâchement de l'utérus après l'avortement. XVII. 338. *a.* Obſervations ſur l'avortement procuré par la plante appellée *ſabine*. XIV. 461. *a*, *b.* La matiere de l'avortement eſt traitée aux articles FAUSSE-COUCHE, VI. 450. *b.* & FAUX-GERME. 443. *b.* &c.

AVORTEMENT, (*Méd. lég.*) incertitude ſur le terme de l'avortement. Etymologie du mot. On ne doit point regarder comme avortement la naiſſance d'un fœtus qui a acquis ſa perfection & ſon aptitude à vivre, à quelque terme qu'il naiſſe. Mais d'un autre côté, il ne faut point mettre au rang des avortons un fœtus qui ayant le terme preſcrit, auroit le malheur d'être foible & mal conſtitué. *Suppl.* I. 715. *a.* Il faut remarquer auſſi qu'on ne peut s'empêcher de ſoupçonner les meres d'un fœtus de quatre ou cinq mois après le mariage, qui ſurvit à l'accouchement. Une femme qui ſurvit à ſon mari peut, au bout de huit ou neuf mois après ſa mort, mettre au jour un enfant infirme, exténué ; ce ne ſeroit donc pas une raiſon de mettre ſa naiſſance au rang des avortemens, & de douter de ſa légitimité. Différentes cauſes qui peuvent nuire au parfait développement du fœtus, & en faire varier les formes, *Ibid. b.* & le vicier. Signes de l'avortement, tirés de l'inſpection de la mere morte ou vivante. *Ibid.* 716. *a.* De l'examen du fœtus & de la connoiſſance des choſes qui ont précédé ou ſuivi. *Ibid. b.* Examen des cas où l'on a prétendu qu'il étoit permis d'exciter l'avortement. *Ibid.* 717. *a.* Danger de le procurer par aucun moyen. *Ibid. b.* Examen de la queſtion ſi le fœtus ayant atteint le neuvieme mois, & ne pouvant ſortir vivant par la mauvaiſe conformation de la mere, ou les inconvéniens de ſa ſituation, il eſt permis de le tirer dans l'utérus, & de le ſortir par pieces, dans le deſſein de conſerver la mere. Peine portée par les loix contre ceux qui excitent l'avortement par des cauſes violentes. *Ibid.* 718. *a.* Réfutation du ſentiment de Zacchias qui prétend que l'animation du fœtus met obſtacle aux avortemens. En quels cas l'avortement ſe fait ſans hémorrhagie. Signes auxquels on reconnoît qu'il a été procuré par des moyens violens, quoique ſans hémorrhagie. *Ibid. b.* Signes de la mort de l'enfant dans le cours de la groſſeſſe. Réflexions ſur les moyens ſuperſtitieux qui ont été employés pour cauſer l'avortement. Examen des vertus réelles de quelques ſubſtances qui paſſent pour abortives. *Ibid.* 719. *a.* Cauſes d'une autre eſpece dont l'action eſt plus évidente. Conſidérations à faire, lorſqu'on recherche la cauſe d'un avortement. *Ibid. b.*

AVORTON, traité ſur le baptême des avortons. I. 885. *a.*

AVRANCHIN, (*Géogr.*) contrée de France en baſſe Normandie. Ses bornes & ſon étendue. Ses productions. Ses principales rivieres. *Suppl.* I. 720. *a.*

AURAT, (*d'*) obſervations ſur ce ſavant. IX. 546. *b.*

AUREA-ALEXANDRINA, (*Pharm.*) opiate, ou antidote renommé par les anciens. Origine de ſon nom. Propriétés qu'on lui attribue. Ce qu'on en doit penſer. I. 885. *b.*

AURELIA, *loi*. IX. 653. *a*, *b.* Voie Aurélienne. III. 275. *b.* XVII. 419. *b.*

AURELIANUS, (*Cœlius*) médecin. X. 281. *b.*

AURELIEN, (*Hiſt. rom.*) hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* I. 720. *a.*

Aurélien, obſervations ſur cet empereur. XV. 227. *b.* Il prend la ville de Palmyre. XI. 801. *a*, *b.* Il conſulte les livres ſibyllins. XV. 159. *a.* Cirque d'Aurélien. III. 476. *b.*

AURELIUS, *Pons.* XIII. 71. *a.*

AURELIUS PROBUS, (*Hiſt. rom.*) empereur romain. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* I. 721. *a.*

AUREOLUS, (*Hiſt. rom.*) général de l'armée d'Illirie ſous Gallien, proclamé empereur par ſes ſoldats. — Claudius le fait aſſaſſiner. *Suppl.* I. 721. *a.*

AURICULAIRE. (*Anat. Méd.*) Nerfs auriculaires. VIII. 264. *b.* *Suppl.* IV. 38. *a*, *b.* 39. *a*, *b.* Vers auriculaires. XVII. 43. *a.*

AVRIL, origine de ce mot. Signes où le ſoleil ſe trouve dans ce mois. I. 886. *a.*

Avril, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 119. Fête que les Romains célébroient le 5 avril. VII. 128. *a.* Travaux du laboureur dans ce mois. I. 186. *b.* Ornemens ou agrémens des boſquets en ce mois. *Suppl.* II. 24. *a.* Poiſſon d'avril. *Suppl.* IV. 465. *b.*

AURIOLE, c'eſt le nom d'un roi & non d'un royaume, comme le dit l'Encyclopédie. Paſſage tiré du voyage de Pyrard, où il eſt parlé de ce roi. *Suppl.* I. 721. *a.*

AURISPA, (*Jean*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 253. *b.*

AURIVILLIUS, (*Samuel*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *b.*

AURONE, (*Botan.*) genre de plante peu différente de

l'abſynthe. Trois eſpeces d'aurone en uſage en médecine. I. 886. *b. Voyez* SANTOLINE.

Aurone, eſpeces de plantes de ce nom. *Suppl.* I. 562. *a.*

AURONITIS, *voyez* ITURÉE.

AURORE *boréale.* Ce phénomene n'a pas été inconnu aux anciens. Ouvrage de M. de Mairan ſur cette matiere. Divers noms que les anciens ont donné à ce phénomene, ſelon ſes diverſes apparences. I. 886. *b.* Il eſt très-fréquent dans les pays du nord, mais très-rare dans le midi de l'Europe. Deux eſpeces d'aurores boréales; celles qui ont une lumiere douce & tranquille, & celles dont la lumiere eſt reſplendiſſante. Variations qu'on y obſerve. *Ibid.* 887. *a.* Durée de ce phénomene. Pluſieurs philoſophes croient que la matiere de l'aurore boréale eſt dans notre atmoſphere. Raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent. *Ibid. b.* On ne ſauroit déterminer avec certitude la nature de cette matiere. Elle ſort, ſelon quelques phyſiciens, de quelque région ſeptentrionale de la terre. Pourquoi il s'en eſt évaporé de nos jours une plus grande abondance qu'auparavant. *Ibid.* 888. *a.* M. de Mairan attribue ces aurores à une atmoſphere ſolaire. Lumieres ſemblables, vues vers d'autres points de l'horizon que le nord. Deux repréſentations d'aurores boréales dans les planches de l'Encyclopédie. Deſcription que donne M. de Maupertuis des aurores boréales qui paroiſſent l'hiver en Laponie. *Ibid. b.* Sentiment de M. Lemonnier ſur la formation des aurores boréales. *Ibid.* 889. *a.*

AURORE *boréale*, (*Phyſiq. Météorol.*) rapport de cette lumiere avec l'électricité. *Suppl.* I. 721. *a.* Table des aurores boréales depuis l'année 394 juſqu'à l'année 1751. *Ibid. b.*

Aurore boréale fréquente en Laponie. *Suppl.* III. 706. *a.* Hypotheſe de M. Halley ſur ce phénomene. IX. 860. *b.* Phénomene auquel il paroit que les aurores boréales ont donné lieu dans la Calabre & dans la Grece. *Suppl.* III. 9. *b.* 10. *a.* Repréſentation de deux aurores boréales. V. vol. des planch. article *phyſique.* pl. 1. Aurores auſtrales. *Suppl.* III. 10. *b.*

AURORE, (*Myth.*) déeſſe du paganiſme. Ce que la fable nous en raconte. I. 889. *a.*

Aurore, comment les anciens repréſentoient cette divinité. VIII. 891. *b.* Amours de Tithon & de l'Aurore. XVI. 356. *a*, *b.*

AURORE, (*teinture*) comment les teinturiers font cette couleur. I. 889. *b.*

AURUM MUSICUM, (*Chymie*) étain ſublimé par le mercure & rendu de couleur d'or. Comment on le fait. Maniere de faire l'*argentum muſicum.* I. 889. *a.*

AUSBOURG, (*Confeſſion d'*) expoſé de cette confeſſion. I. 890. *a.* Les Luthériens n'adhérerent pas conſtamment à tous ſes articles. Elle avoit été publiée en pluſieurs manieres & avec des différences conſidérables. Elle renfermoit pluſieurs équivoques & obſcurités. *Ibid. b.*

AUSBOURG, fleuve qui arroſe cette ville au couchant. XVII. 308. *a.* 598. *a.* de l'évêque d'Ausbourg. IV. 68. *a.* Confeſſion d'Ausbourg. *Voyez Luthéraniſme.*

AUSONE, (*Decius magnus*) poëte & grammairien. Lieu de l'Agenois où l'on croit qu'il avoit une maiſon de campagne. *Suppl.* III. 65. *b.*

AUSPICE, (*Hiſt. anc.*) eſpece d'augure ou de divination par le chant & le vol des oiſeaux. Son inventeur. I. 890. *a.* Etym. du mot. Oiſeaux de préſage. Mots conſacrés par les auſpices. Diſtinction de l'*auſpice* & de l'*augure. Ibid.* 891. *b.*

AUSPICES, obſervation des auſpices pour la conſtruction d'un temple. XVI. 65. *a.* Ceux qu'on tiroit des poulets ſacrés. XIII. 203. *a.* Auſpice appellé *tripudium.* XVI. 660. *b.*

AUSSIERES, (*Corderie*) cordages ſimples qui n'ont été commis qu'une fois, *&c.* Maniere de fabriquer les auſſieres à trois torons & à quatre torons. I. 891. *a. b.* Auſſieres à cinq & à ſix torons. M. Duhamel prétend qu'il eſt avantageux de multiplier les torons des auſſieres. Auſſieres en queue de rat. Maniere de les ourdir. *Ibid.* 892. *a*, *b.* & de les commettre. *Ibid. b.*

Auſſieres, ſorte de corde. IV. 205. *a.* 217. *a.* 218. *a.* 230. *b.* 233. *b.* Auſſieres en queue de rat. 237. *a.* Gros cordage de ce nom, qui ſert à touer un vaiſſeau ou à le remorquer. VIII. 39. *b.*

AUSTERE, *Sévere*, *rude.* (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 892. *b.*

AUSTÉRITÉS, quelles ſont les auſtérités auxquelles le Chriſtianiſme veut nous ſoumettre. VI. 571. *a. b.* Abus des auſtérités corporelles. XI. 601. *a.*

AUSTRAL. Des terres auſtrales. XVI. 180. *a.* Terre auſtrale du S. Eſprit. Terre auſtrale propre. *Ibid. a. b.* Mer auſtrale. X. 365. *a.* Glaces obſervées dans cette mer. 688. *b.* Etoiles auſtrales. *Suppl.* IV. 914. *b.*

AUSTRASIE, (*Géogr.*) pays que comprenoit cet ancien royaume. Succeſſion de ſes rois. Changemens qu'il ſubit.

AUSTRASIE, partie de l'ancienne Lombardie. XI. 118. *a.* Du royaume d'Auſtraſie. *Suppl.* IV. 35. *b.*

AUSTREGUES, (*Hiſt. mod.*) juges ou arbitres devant leſquels les princes d'Allemagne ont droit de porter certaines cauſes. I. 892. *b.* Etym. du mot. Leur fonction eſt de pacifier les différends. Comment on a recours à eux. Comment les parties plaident devant eux. Tous les membres de l'Empire n'ont pas le droit d'auſtregues. Les auſtregues ne connoiſſent point des grandes affaires. *Ibid.* 893. *b.*

AUSWISTERN, (*Hiſt. nat.*) *mine dépériſſante.* I. 893. *a.*

AUTANT, (*Gramm.*) remarques grammaticales ſur *d'autant*, *d'autant que*, *d'autant mieux que.* III. 873. *a.*

AUTEL, autels des Juifs. Autels des Romains. I. 893. *a.* Autels des dieux céleſtes, terreſtres & infernaux, ſelon Servius. Les Grecs diſtinguoient deux ſortes d'autels; l'un pour les dieux, l'autre pour les héros. Au commencement les autels étoient portatifs: ils étoient communément dans les temples. Trois autels dans les grands temples de l'ancienne Rome. On juroit par les autels. Ils ſervoient d'aſyle. Evénemens en mémoire deſquels on élevoit des autels. Autels au milieu de la campagne, dont il eſt parlé dans l'écriture. *Ibid. b.* Ceux du temple de Salomon. C'étoit violer la loi que d'offrir des ſacrifices en tout autre endroit que ſur ces autels. Autel parmi les chrétiens catholiques. Ceux de la premiere égliſe. Dans les premiers ſiecles il n'y en avoit qu'un dans chaque égliſe: leur multiplication. Conſtruction & forme des autels des chrétiens. Conſécration des autels. *Ibid.* 894. *a.*

AUTEL, (*Hiſt. des relig.*) étymologie de ce mot. L'origine des autels remonte à la plus haute antiquité. Matiere & forme des premiers que les hommes ont érigés. *Suppl.* I. 722. *b.* Comment on les perfectionna dans la ſuite. Différentes ſortes d'autels. Les plus élevés étoient conſacrés aux dieux du ciel. Il y en avoit de portatifs pour certaines ſolemnités. Différens lieux où l'on en conſtruiſoit. Autels proſcrits par Moïſe. Cérémonies que les païens célébroient auprès des autels. *Ibid.* 723. *a.* Des arbres plantés à l'entour. On croyoit que les dieux réſidoient dans leurs ſtatues & dans leurs autels. Sermens prêtés en face des autels. On ſanctifioit les feſtins, on réprimoit la débauche, en mettant un autel dans les ſalles de feſtins. Autels les plus redoutés. Obſervation ſur celui qui fut élevé en l'honneur d'Hercule dans la campagne, où Rome dans la ſuite fut bâtie. Reſpect qu'on avoit pour celui que l'imagination avoit placé parmi les conſtellations. Ouvrage à conſulter. Autels antiques repréſentés dans les planches d'antiquités du Supplément. *Ibid. b.*

Autel, eſpece d'autel qu'élevoient les peuples du Nord. XV. 535. *b.* Trois autels principaux érigés dans les temples des païens. XVI. 66. *a.* Autel au dieu inconnu dont parle S. Paul. XII. 484. *b.* Conſécration des autels par l'onction. XI. 473. *b.* Rachat des autels. XIII. 742. *b.* Uſages du mot *autel*, dans le nouveau teſtament & parmi les chrétiens. XV. 799. *b.*

Autel de Protheſe, chez les Grecs modernes. *Voyez Protheſe.*

Autel, ſens figuré dans lequel ce mot eſt pris dans l'hiſtoire eccléſiaſtique. I. 894. *a.*

AUTELS, (*Guillaume des*) poëte. *Suppl.* II. 369. *b.*

AUTEUIL, *école d'* (*Epicuréiſm. modern.*) V. 785. *b.*

AUTEUR, étym. du mot. *Auteur* pris dans le ſens d'*inventeur.* I. 894. *b.*

AUTEUR, (*Littérature*) diſtinction des auteurs en différentes claſſes. Auteur original.

Auteur, différence entre auteur & écrivain. V. 372. *a.* Obſervation utile à tout auteur qui veut donner à ſes ouvrages un charme éternel. V. 637. *d.* 647. *c.* Des caracteres qui diſtinguent les auteurs. II. 668. *a*, *b.* Auteurs qui plaiſent davantage. VII. 765. *a.* Pourquoi le ſtyle de certains auteurs a moins vieilli que celui de leurs contemporains. *Suppl.* II. 784. *a.* De la maniere propre à chaque auteur. *Suppl.* IV. 540. *a.* Réflexion ſur les effets de la coutume & de l'habitude chez quelques auteurs. IV. 411. *a.* Comment il eſt arrivé que quelques auteurs ont inſpiré l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas. V. 521. *b.* Qualité qui diſtingue les grands écrivains des médiocres. 523. *b.* Rien ne peint ſi bien la vie & le caractere d'un auteur que ſes pieces fugitives. VII. 360. *a.* Du droit d'un auteur ſur ſon ouvrage. V. 146. *a*, *b.* 147. *a.* Abus réſultant de la publication des ouvrages d'un auteur après ſa mort. 396. *b.* État des auteurs qui attendent l'approbation du cenſeur. II. 819. *a.* Avantages que retireroit la république des lettres, ſi les auteurs blanchis dans de ſavantes veilles, daignoient préſider aux eſſais des jeunes gens, & les guider dans la carriere. IV. 497. *a.* Influence des bons auteurs ſur le langage de la nation. XVII. 517. *a*, *b.* Principaux auteurs françois du dernier ſiecle. I. xxij. & du ſiecle où nous vivons. I. xxxij. Auteurs critiques. IV. 489. *b.* Ces auteurs comparés aux chauderons de Dodone. III. 254. *a.* Auteurs qui ſe proſtituent. XIII. 302. *a.* Auteurs plagiaires. XII. 679. *a*, *b.* 680. *a.* — Auteurs ſcrupuleux. XIV. 815. *a. Voyez* les articles *écrivain*, *livre*, *ouvrages.*

Auteurs claſſiques, III. 507. *Suppl.* II. 453. *b.* Auteurs grecs & latins qui ont montré le plus d'urbanité dans leurs

ouvrages. XVII. 488. *a.* Fauſſe conſéquence qu'on à voulu tirer de l'altération ou ſuppoſition de pluſieurs diplomes, contre l'autorité des manuſcrits qui nous reſtent des anciens auteurs. IV. 1024. *b.* Pourquoi les écrits des anciens poëtes & orateurs que nous prononçons mal, ne laiſſent pas de nous plaire. V. 639. *b*, *c.* Éditions des auteurs claſſiques appellées *Variorum.* XVI. 847. *b.*

Auteur, en terme de droit, en terme de pratique. I. 894. *b.*

AUTHENTICITÉ, (*Théolog.*) de l'authenticité des livres ſacrés. V. 361. *b.* — 363. *a.* de celle des livres de l'ancien teſtament en particulier. II. 601. *a*, *b.* De la conſervation de ces livres, malgré les nombreuſes viciſſitudes qui auroient pu les altérer. VIII. 82. *b.* 86. *a.* De l'authenticité des livres du nouveau. II. 619. *a*, *b.* Regles de critique, pour diſcerner les ouvrages apocryphes de ceux dont on doit reconnoître l'authenticité. II. 857. *b.* Marques qui doivent nous guider dans le diſcernement des livres authentiques. 858. *a.* Regle à ſuivre pour s'aſſurer qu'un livre nous eſt parvenu ſans altération. *Ibid. a*, *b.* L'authenticité des quatre Evangiles prouvée, de même que la fauſſeté de ceux par leſquels pluſieurs hérétiques prétendirent ſoutenir leurs erreurs. V. 118. *b.* Singulier ſentiment de Whiſton ſur une prétendue altération des livres ſacrés. XIII. 464. *b.* 465. *a.* Des variantes des livres du nouveau teſtament. XVII. 600. *a*, *b.* Livres du nouveau teſtament dont l'authenticité n'a pas été univerſellement reconnue. II. 223. *a.*

AUTHENTICITÉ, (*Juriſp.*) diverſes obſervations ſur l'authenticité des actes d'officiers publics. IX. 337. *a*, *b.* &c. De l'authenticité des anciens titres ou diplômes. IV. 1018. *b.*— 1024. *b.*

AUTHENTIQUE, (*Gramm.*) choſe d'autorité reçue. Les gens de qualité autrefois appellés *authentiques.* Scel authentique, en ſtyle de pratique. I. 895. *a.*

AUTHENTIQUE, *ton*, terme de muſique. I. 895. *a.*

Authentique, *ton.* (*Muſiq.*) XII. 678. *b.* XVI. 404. *a*, *b.*

AUTHENTIQUE, *mode* (*Muſiq.*) explication de ce mot. En quoi il differe du plagal. Fugue authentique. *Suppl.* I. 724. *a.*

AUTHENTIQUES, (*en droit civil*) nom des novelles de Juſtinien : pourquoi ainſi nommées. I. 893. *a.*

Authentiques, (*Juriſp.*) volume des novelles appellé de ce nom. Authentiques d'Irnerus. XI. 257. *a.* Quarte de l'authentique *præterea.* XIII. 675. *a.* Notaire authentique. XI. 240. *a.* Forme authentique. VII. 178. *b.* Écriture authentique. V. 370. *a*, *b.* Scel authentique. XIV. 749. *a.*

AUTHENTIQUER, punir une femme convaincue d'adultere. I. 895. *a.*

AUTISSIODORENSIS PAGUS, (*Géogr. du moy. âge.*) l'Auxerrois, le comté, le pays, le diocèſe d'Auxerre. Auxerre chef-lieu de ce *pagus* érigé en cité particuliere. Étendue de ce canton. Principaux lieux qu'il renfermoit. Anciens comtes d'Auxerre. *Suppl.* I. 724. *a.* Ouvrages d'où l'on a tiré le fonds de cet article. Divers faits inſtructifs ſur les principaux lieux de l'Auxerrois. *Ibid. b.*

AUTOCÉPHALES, (*Hiſt. & droit eccl.*) évêques chez les grecs, qui n'étoient point ſoumis à la direction des patriarches, comme les archevêques de Bulgarie & de Ravenne. Dans l'origine, tous les métropolitains étoient *autocéphales.* Comment ils perdirent ce droit. Egliſes qui le conſerverent. Quatre ſortes d'autocéphales. I. 895. *b.*

AUTOCÉPHALE, égliſe ainſi nommée. XII. 175. *b.*

AUTO-DA-FÉ, deſcription de cette cérémonie. VIII. 775. *a.* I. 116. *b.*

AUTOMATE, (*Méchan.*) étym. de ce mot. Outre le Flûteur, M. de Vaucanſon a expoſé d'autres automates ; ſavoir, 1°. un canard. I. 896. *a* ; 2°. un joueur de tambourin : deſcription des merveilles de ces deux machines. I. 896. *b.*

AUTOMATE, celui qu'avoit fait Albert le grand. Deſcription du flûteur automate de M. de Vaucanſon. I. 448. *b.* Automates faits ſur les mêmes principes que les carillons de pendules. II. 685. *b.*

AUTOMATIA, (*Mythol.*) cette déeſſe eſt la même que la Fortune. *Suppl.* I. 725. *b.*

AUTOMNE, (*Aſtron.*) étym. de ce mot. Diverſes nations ont compté les années par les automnes. Les Germains n'avoient nulle idée de cette ſaiſon. Mauvaiſe qualité de l'automne pour la ſanté. I. 897. *b.*

AUTOMNE, obſervations ſur le genre de ce mot. II. iij. *a.* Fleurs de cette ſaiſon. IV. 704. *a.* VI. 858. *a.* Agrémens des boſquets en automne. *Suppl.* II. 25. *b.* Cauſes du froid de l'automne. VII. 316. *b.* Précautions à prendre en cette ſaiſon pour la ſanté. XI. 219. *b.* XIV. 13. *a.* Maladies de cette ſaiſon. XIII. 88. *a.* Fievres intermittentes. VI. 735. *a.* Enchifrenement. V. 622. *b.* Nourriture propre à rétablir les convaleſcens des maladies d'automne. III. 240. *b.* — *Voyez* SAISON.

Automne. (*Myth. Poéſie*) Comment les anciens repréſentoient l'automne. XIV. 530. *a.* Deſcription poétique de cette ſaiſon. XVII. 739. *a*, *b.*

AUTONOMIE, ſorte de gouvernement anarchique. Où il a eu lieu. I. 890. *a.*

AUTOPSIE, (*Hiſt. anc.*) étym. de ce mot. Etat de l'ame où l'on avoit un commerce intime avec les dieux. Celle que les proſélytes recevoient des prêtres dans les myſteres d'Eleuſis & de Samothrace. I. 897. *b.*

AUTORISATION, (*Juriſp.*) elle n'a été introduite qu'en faveur du mineur. I. 897. *b.*

AUTORITÉ, *pouvoir*, *puiſſance*, *empire*, (*Synon.*) différence entre ces mots. I. 898. *a.*

AUTORITÉ, *empire*, *pouvoir*, *puiſſance* (*Synon.*) V. 582. *a.*

Autorité politique, elle n'eſt point fondée ſur la nature. Mais ſeulement, 1°. *ſur la violence* : elle n'eſt alors qu'une uſurpation, à moins qu'elle ne continue du conſentement de ceux qu'on a ſoumis ; 2°. *ſur un traité mutuel*, néceſſairement accompagné de conditions. I. 898. *a.* La puiſſance légitime a donc des bornes : une puiſſance injuſte ne peut venir de Dieu. Sens du paſſage ; *omnis poteſtas à Deo ordinata eſt.* Le prince tient de ſes ſujets même l'autorité qu'il a ſur eux, & cette autorité eſt bornée par les loix de la nature & de l'état. *Ibid. b.* Le gouvernement, quoique héréditaire dans une famille, eſt un bien public, appartenant eſſentiellement au peuple. Limitations de tems ſelon leſquelles le dépôt de l'autorité eſt accordé à un ſeul ou à pluſieurs. La nation eſt en droit de maintenir envers & contre tous le contrat qu'elle a fait. Il n'y a que des eſclaves dont l'eſprit ſeroit auſſi borné que leur cœur ſeroit bas qui puiſſent penſer autrement. *Ibid.* 899. *a.* L'obſervation des loix, la conſervation de la liberté & l'amour de la patrie, ſont les ſources fécondes de toutes belles actions. Paſſage des mémoires de Sully où ſe trouvent exprimés les principes de Henri IV, qui vont à l'appui de ceux qui viennent d'être établis. *Ibid. b.* Autre exemple de ce grand monarque, où brillent en même tems la douceur & la fermeté. Exhortation à la ſoumiſſion que les ſujets doivent à leur ſouverain. *Ibid.* 900. *a.*

Autorité politique, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. III. xvj.

Autorité, (*Théolog.*) divers ſentimens ſur l'autorité de l'écriture. V. 367. *b.* Autorité de l'égliſe pour l'interprétation des écritures, prouvée. V. 368. *a*, *b.* 369. *a*, *b.* De la maniere d'établir cette autorité. VII. 10. *b.* &c. Autorité des conciles. III. 816. *a*, *b.* 817. *a*, *b.*

AUTORITÉ *dans les diſcours & dans les écrits* : droit qu'on a d'être cru dans ce qu'on dit. Sur quoi cette autorité eſt fondée. L'autorité n'a de force que dans les faits, dans les matieres de religion & dans l'hiſtoire. I. 900. *b.* Elle doit ſervir à nous appuyer & non pas à nous conduire ; ceux qui ſe conduiſent dans leurs études par l'autorité ſeule reſſemblent à des aveugles qui marchent ſous la conduite d'autrui, à des enfans dont les jambes ne s'affermiſſent point, ou des malades qui ne ſortent point de l'état de convaleſcence. *Ibid.* 901. *a.*

Autorité d'une tradition hiſtorique. XVI. 509. *b.* II. 852. *b.*

AUTORITÉ, (*Philoſ.*) pourquoi les hommes ont toujours ſi aiſément plié ſous le joug de l'autorité. Obſtacle que cette ſoumiſſion a toujours apporté au progrès de la philoſophie. XII. 514. *a*, *b.*

AUTOUR, (*Ornith.*) oiſeau de proie. Sa deſcription. Animaux dont il fait pâture. Les fauconniers en diſtinguent cinq ſortes. I. 901. *a.*

Autour, demi-autour : autour femelle. 810. *b.*

Autour, écorce que les épiciers tirent du Levant. Sa deſcription. I. 901. *b.*

AUTRE, obſervation grammaticale ſur cet adjectif. XIII. 454. *a.*

AUTREFOIS, *jadis*, (*Synon.*) VIII. 432. *b.*

AUTRICHE. Cercle de ce nom. IV. 70. *a.* *Suppl.* I. 310. *b.* Fondateur de la maiſon d'Autriche. VIII. 18. *b.* Diplômes qui nous font connoître l'origine de cette maiſon. IV. 1019. *a.* Quelle eſt ſon antiquité. *Ibid.* Caractere qui fut particulier pendant plus de deux ſiecles, aux perſonnes de la maiſon d'Autriche. *Suppl.* III. 65. *b.* Précautions priſes pour que la dignité impériale ne devînt pas héréditaire dans cette maiſon. V. 575. *b.* De l'archiduc d'Autriche. I. 614. *b.* Chancelier de l'archiduc. III. 91. *a.* Maniere de faire la guerre des Autrichiens. *Suppl.* I. 611. *b.*

AUTRUCHE, (*Ornith.*) très-grand oiſeau. Pourquoi on l'appelle en latin *ſtruthio-camelus.* Deſcription de cet oiſeau. I. 901. *b.* Lieux où ſe trouvent les autruches. Leur nourriture. Matieres trouvées dans leur ventricule. Elles meurent lorſqu'elles ont avalé beaucoup de fer ou de cuivre. Leurs œufs. Qualité médicinale de la membrane intérieure de leur eſtomac, & de leur graiſſe. Uſage de leurs plumes. *Ibid.* 902. *a.*

Autruche. Deux ſortes de poils d'autruche : leur uſage. V. 173. *b.* Laine d'autruche. IX. 198. *a.* Des plumes de cet oiſeau. XII. 800. *b.* Doigts du pied de l'autruche. 557. *a.* Pourquoi les autruches avalent le fer. XVII. 32. *b.* Oiſeau du Breſil de la claſſe des autruches. XI. 129. *b.* Autruche décrite. VI. vol. des pl. Regne animal, pl. XXX.

AUTRUI,

AUTRUI, ce mot n'eſt point un pronom, mais un nom. XIII. 453. *a.*

AUTUN, (*Géogr.*) une des plus anciennes & des plus opulentes villes des Gaules. Ses anciens noms. Révolutions qu'elle a eſſuyées. Monumens d'antiquité qu'on y remarque. Cathédrale de S. Lazare. Collégiale de Notre-Dame. Perſonnages diſtingués, auxquels Autun a donné naiſſance. Auteurs qui en ont écrit l'hiſtoire. Commerce de cette ville. *Suppl.* I. 726. *a.*

AUTUN, autrefois BIBRACTE. *Suppl.* I. 887. *a*, *b*. Premier magiſtrat de cette ville. XVII. 265. *a.* Poſſeſſion de l'évêque, du chapitre & des comtes d'Autun dans le pays de Beaune. *Suppl.* I. 861. *a*, *b*.

AUTUNOIS, (*Géogr.*) *voyez AUGUSTODUNENSIS PAGUS.* Carrieres de marbre de l'Autunois. *Suppl.* III. 842. *b*, &c.

AUVERGNE, (*Géogr.*) deſcription géographique de cette province. Son commerce. Ses manufactures, *&c.* I. 902. *b.*

AUVERGNE, ancienne capitale des Auvergnats. VII. 643. *a.* Obſervations d'hiſtoire naturelle faites en quelques endroits de cette province. VI. vol. des planch. regne minéral, ſixieme collection, pl. VII. & VIII. Pierres de cette province qui ſont une véritable lave. IX. 312. *a.* Communautés d'Auvergne, qu'on peut regarder comme les moraves de la France. X. 704. *b.* 705. *a.* Dauphiné d'Auvergne. XVII. 411. *a.* Des coutumes de cette province. IV. 413. *a.* 416. *b.* Chancelier d'Auvergne. III. 91. *a*, *b.* Grands jours d'Auvergne. VIII. 894. *a.*

AUVERGNE, (*Jeu de l'homme d'*) expoſition des regles de ce jeu. I. 902. *b.*

AWAH-KATTOE, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon, ainſi nommé par les Hollandois. *Suppl.* I. 6. *b.*

AUXELLE, en Alſace. Mines du banc d'Auxelle. I. 300. *b.*

AUXERRE, (*Géogr.*) ancienne ville du duché de Bourgogne. Ses anciens noms. Evêques diſtingués qu'elle a eus. Cérémonie qui ſe pratiquoit autrefois à l'entrée de l'évêque. Sa cathédrale. Canonicat attaché à l'aîné de la maiſon de Chatellux. Comment il en prend poſſeſſion. Tombeaux de pluſieurs grands hommes dans l'abbaye de S. Germain. Savans diſtingués dont cette ville eſt la patrie. *Suppl.* I. 726. *b.*

AUXERRE. Cour ſpirituelle de l'évêque d'Auxerre. IV. 373. *a.* Sur l'Auxerrois, *voyez AUTISSIODORENSIS PAGUS.*

AUXESIA, (*Myth.*) culte particulier que les Eginetes & les Epidauriens rendent à Auxeſie & à Lamie. Origine de ce culte. *Suppl.* I. 727. *a. Voyez Hérodote*, liv. 5.

AUXESIA & LAMIA. Hiſtoire de ces divinités grecques. XVI. 685. *b.*

AUXI, ſorte de laine. IX. 198. *a.*

AUXILIAIRE, (*Gramm.*) verbes auxiliaires. Tems ſimples, tems compoſés & doublement compoſés, dont pluſieurs ſont ſimples en latin, ſur-tout à l'actif. I. 903. *a.* Le françois, l'eſpagnol, l'italien, l'allemand, n'ont point de tems ſimples au paſſif. Quels ſont les tems compoſés des verbes paſſifs des latins. On n'a point donné le nom d'auxiliaire au verbe qui les compoſe. Nous avons pluſieurs verbes qui ſembleroient mériter le nom d'*auxiliaires*, & auxquels cependant on ne l'a pas donné. Pourquoi on l'a donné aux verbes *être* & *avoir*. Il ne faut juger de la nature des mots, que relativement au ſervice qu'ils rendent dans la langue où ils ſont en uſage, & non par rapport à quelqu'autre langue, dont ils ſont l'équivalent. *Ibid. b.* Nos grammaires pourroient ſe paſſer du mot d'*auxiliaire*. Ce n'eſt qu'en conſéquence d'une ſorte d'analogie, que nos grammairiens ont voulu établir entre le françois & le latin, qu'ils ont inventé le mot de *verbe auxiliaire*. Les regles d'une langue ne doivent ſe tirer que de cette langue même. *Ibid.* 904. *a.*

Auxiliaire. Diſtinction des verbes auxiliaires en naturel & uſuel. XVI. 102. *b.* 107. *a.* Conjugaiſon des auxiliaires françois. *Suppl.* III. 126. *a.* De l'uſage de ces verbes dans les conjugaiſons. XII. 97. *a*, *b*, &c. Verbes françois, qui font uſage des deux auxiliaires *être* & *avoir*. XI. 121. *a.*

AUXILIAIRES, *troupes*, (*Art milit.*) troupes auxiliaires chez les Romains. VI. 506. *a. Suppl.* IV. 669. *a.* Leur levée. 673. *a.* Comment on les diviſoit. *Ibid. b.* Inconvéniens qui réſultent d'un trop grand nombre de troupes auxiliaires. XVI. 713. *a.* Proportion à ſuivre entre ces troupes & les nationales. *Ibid. a*, *b.*

AUXOIS, autrefois *ALESENSIS PAGUS.* Obſervations ſur quelques anciens monumens d'un village de l'Auxois. XIII. 664. *a*, *b.* Mont-Auxois. *Suppl.* I. 282. *a.* Carrieres de marbre de l'Auxois. *Suppl.* III. 842. *b*, &c.

AUXONNE, (*Géogr.*) ville de Bourgogne. Levée de pierre au bout du pont qui y eſt conſtruit ſur la Saone. Siege d'Auxonne en 1527. En quel tems cette ville fut fortifiée. Auteur qui en a donné l'hiſtoire. La famille Le Camus originaire d'Auxonne. *Suppl.* I. 727. *a.*

AUZOUT, (*Adrien*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *a.*

A X

AXE. Axe du monde, I. 903. *a.* de la terre, d'une planete. Axes des cercles de la ſphere. *Axe* en méchanique. *Axe* d'oſcillation. *Axe* en géométrie. *Axe* d'un cercle, ou d'une ſphere, d'un cylindre, d'un cône, *Ibid. b.* d'une ſection conique, d'une ellipſe. Axe conjugué d'une ellipſe, d'une hyperbole. Axe de la parabole, axe d'une courbe en général, axe des abſciſſes, axe des ordonnées. Méthode pour ſavoir les points où la courbe coupe l'axe des abſciſſes. *Ibid.* 905. *a.* *Axe* en optique, *axe* d'une lentille ou d'un verre, *axe* d'incidence, *axe* de réfraction, *axe* magnétique. *Axe dans le tambour*, ou eſſieu dans le tour. Propoſitions ſur l'eſſieu dans le tour. *Ibid. b.*

AXE du zodiaque. I. 906. *a.*

AXE droit, en architecture. Axe ſpiral. I. 906. *a.*

AXE, en anatomie. I. 906. *a.*

Axe de la terre. De l'inclinaiſon & obliquité de cet axe ſur l'écliptique. Effets de cette obliquité. VIII. 650. *b.* IX. 480. *a.* XI. 308. *a.* Impreſſions qu'ont dû faire ſur notre globe les changemens de cette inclinaiſon. XVI. 171. *a.* Paralléliſme de cet axe. IX. 480. *a.* XI. 907. *b*, &c. XVI. 169. *b.* Sa déviation. *Suppl.* II. 708. *b.* Libration de l'axe. IX. 480. *a.* Son mouvement de nutation. XI. 286. *a.* Mouvement d'une planete ſur ſon axe. *Voyez* ROTATION.

Axe. Refecte de l'axe d'une courbe. XIV. 167. *b.* Axe conjugué de l'ellipſe. III. 883. *b.* Transformation des axes. XVI. 546. *b.* IV. 379. *a.* 381. *b.* — Axe dans le tambour. XVI. 462. *b.* — Axe de l'aimant. I. 215. *a.*

AXILLAIRE, (*Anatomie*) ſe dit des parties ſituées ſous l'aiſſelle. Artere, veine, nerf axillaires. I. 906. *b.*

AXILLAIRES, *glandes*, VIII. 270. *b.* Artere & veine axillaires. *Ibid.*

AXIM, (*Géogr.*) royaume d'Afrique. Sa capitale. *Suppl.* I. 146. *a.*

AXIOME. La connoiſſance que nous avons des axiomes eſt intuitive; quelques-uns l'ont crue innée. Pourquoi l'eſprit donne ſon conſentement à ces axiomes, dès la premiere vue. Ce qu'on entend, quand on dit qu'ils ſont le fondement de toute autre connoiſſance. I. 906. *b.* Diſtinction entre ce qu'on appelle *premiers principes* & les *axiomes*. Les axiomes ne ſont pas les premieres vérités connues à l'eſprit, *Ibid.* 907. *a.* ni par conſéquent les principes & les fondemens de toutes nos autres connoiſſances. Les axiomes n'ont aucun avantage ſur une infinité de propoſitions particulieres. *Ibid. b.* Utilité des axiomes.

1°. Ils ne peuvent ſervir à confirmer des propoſitions particulieres évidentes par elles-mêmes.

2°. Ils n'ont jamais été les fondemens d'aucune ſcience.

3°. Ils ne contribuent en rien à faire de nouvelles découvertes. I. 908. *a.* Mais, 1°. ils peuvent ſervir dans la méthode qu'on emploie ordinairement pour enſeigner les ſciences, juſqu'au terme où elles ont été pouſſées, mais ils ne peuvent ſervir pour porter plus avant les ſciences.

2°. Ils ſont propres à ſoulager la mémoire, & à abréger les diſputes, en indiquant ſommairement les vérités dont on convient de part & d'autre. *Ibid. b.* Comment l'eſprit vient à ſe perſuader que les propoſitions plus particulieres empruntent leur vérité & leur évidence de leur conformité, avec ces propoſitions générales. Ce que ſignifie ce qu'on dit communément, *il faut avoir des principes*. *Ibid.* 909. *a.*

Axiome. Des axiomes en géométrie. I. viij. Différence entre un axiome & une demande. X. 803. *b.* Il eſt à propos de ſupprimer les axiomes des élémens de géométrie. VII. 635. *b.* Des axiomes dans la méthode ſynthétique. XV. 762. *b.* Les axiomes, fondement des ſciences. XI. 253. *a. Voyez* ſur les axiomes, PRINCIPES, *premiers*, XIII. 373. *b.*

AXIOTÉE, (*Hiſt. anc.*) femme de Nicoclès, roi de Paphos. On voit en elle un exemple mémorable de la tendreſſe conjugale, & de l'horreur de l'eſclavage. *Suppl.* I. 727. *a.*

AXIS in peritrochio. XVI. 462. *b*, 608. *a*, *b.*

AXONES, (*Hiſt. anc.*) *voyez* CYRBES.

AXUM, (*Géogr.*) cette ville d'Abyſſinie eſt la même que Cuzum. *Suppl.* I. 727. *b.*

A Y

AYALLA, (*Botan.*) arbre des iſles Moluques. Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages de cet arbre. Maniere de le claſſer. Eſpece différente de celle qui vient d'être décrite. *Suppl.* I. 728. *a.*

AYESHA, (*Hiſt. du Mahomét.*) appellée la *mere des fideles*, s'oppoſe aux prétentions d'Hali pour le califat. *Suppl.* I. 280. *a.*

AYEUL. Obſervation ſur la maniere dont les aïeux & aïeules ſuccedent à leurs petits-enfans. I. 909. *b.*

AYLARU, (*Botan.*) eſpece d'arbre. *Suppl.* II. 539. *b.*

AYMART, (*Jacques*) *voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

AYMEN, (*Monſieur*) ſa diſſertation ſur les criſes. IV. 484. *a*, *b.*

AYMERIC *de Belveſer*, poëte provençal. XII. 841. *a.*

AYMETTEN, (*Botan.*) genre de plante, qui doit être

placé dans la famille des anones. Deſcription, qualités & uſages de deux eſpeces de ce genre ; l'une dite *aymetten. Suppl.* I. 728. *a* ; l'autre *laun-maun.* Maniere de les claſſer. *Ibid. b.*

AYMON, général du régiment de la calotte. *Suppl.* II. 143. *a.*

AYTIMUL, (*Botan.*) arbre des Moluques. Ses autres noms. *Suppl.* I. 728. *b.* Deſcription, qualités & uſages de cet arbre. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 729. *a.*

AYTUY, (*Botan.*) plante ainſi nommée à Amboine. Deſcription de cette plante. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 729. *b.*

AYUNE, (*Botan.*) arbre d'Amboine, de la famille des ciſtes. Ses autres noms. Sa deſcription. Lieux où il croît. Qualités de ſon bois. Uſages de ſon bois & de ſon fruit. *Suppl.* I. 730. *a.*

A Z

AZABE-KABERI, ſupplice que les méchans ſouffrent ſous la tombe, ſelon la ſuperſtition mahométane. Deſcription de ce ſupplice. I. 910. *a.*

AZALEA, (*Botan.*) dit improprement *chevre-feuille d'Amérique.* Caractere générique. Deſcription & culture de deux eſpeces de ce genre. *Suppl.* I. 730. *b.*

AZAPES, ſorte de milice parmi les Turcs. Peu de cas que les généraux turcs en font. I. 910. *a.* Leur habillement, leurs armes, leur paie. *Ibid. b.*

AZARECAH, hérétiques muſulmans, qui ne reconnoiſſent aucune puiſſance temporelle, ni ſpirituelle. Hiſtoire de cette ſecte, qui fut bientôt détruite par l'effet même de ſes principes. I. 910. *b.*

AZARIAS, (*Hiſt. des Juifs*) *ou* OZIAS, fils d'Amaſias, roi de Juda. Reproches que lui fait l'Ecriture-ſainte. Durée de ſon regne. *Suppl.* I. 731. *a.*

AZAZEL, (*Critiq. ſacr.*) les interpretes de l'écriture ne s'accordent pas ſur la ſignification de ce mot. Expoſition des divers ſentimens. I. 910. *b.* L'opinion la plus vraiſemblable eſt celle qui dérive ce mot de *hez*, *un bouc*, & de *azal*, *il s'en eſt allé.* Cérémonie que pratiquoient les Juifs à l'occaſion de ce bouc. *Ibid.* 910. *a.*

Azazel, cérémonie que les habitans de Marſeille pratiquoient en tems de peſte, à peu-près ſemblable à celle du bouc azazel. XIV. 471. *b.*

AZEDARACH, (*Botan.*) caracteres de ce genre d'arbre. Propriétés de ſa fleur & de ſon fruit. Lieux où il croît. I. 911. *a.*

Azedarach, improprement lilas des Indes. Ses noms en différentes langues. Caractere de ce genre de plante. Deſcription & culture de deux eſpeces qu'il renferme. *Suppl.* I. 731. *a.* Lieux où elles croiſſent naturellement. *Ibid. b.*

AZEM, (*Géogr.*) royaume d'Aſie. Ses productions. Extérieur des habitans. Douceur du gouvernement ſous lequel ils vivent. Polygamie en uſage parmi eux. Commerce de ce pays. *Suppl.* I. 731. *b.*

AZER, (*Géogr. ſacr.*) fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 731. *b.*

AZIMUTH *du ſoleil ou d'une étoile*, (*Aſtron.*) moyen de trouver l'azimuth. Maniere de connoître exactement par obſervation l'azimuth de quelque étoile que ce ſoit. I. 911. *b.*

Azimuth magnétique. Comment on le trouve. Cadran azimuthal. I. 911. *b.*

AZIMUTH, (*Aſtron. & Gnomoniq.*) deſcription d'un inſtrument, au moyen duquel on trouve l'azimuth. *Suppl.* I. 731. *b.* Maniere d'en faire uſage. Deſcription d'un autre inſtrument de M. Lambert, académicien de Berlin, qui réunit l'avantage d'avoir les azimuths marqués par des arcs de cercle, & celui d'indiquer l'heure. *Ibid.* 732. *a*, *b.* Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 733. *b.* Comment on peut le rendre propre à toutes les hauteurs du pole. *Ibid.* 734. *b.*

AZIMUTHAL, *cadran*, (*Gnomoniq.*) *voyez* AZIMUTH & CADRAN SOLAIRE. Origine du cadran azimuthal. Pourquoi l'ombre d'un ſtile perpendiculaire à un plan horizontal, ne forme pas aux mêmes heures dans tous les tems de l'année, les mêmes angles avec la méridienne. *Suppl.* 734. *b.* Conſtruction d'un cadran azimuthal. *Ibid.* 735. *a.* Principe d'où découle la démonſtration de toutes les regles données pour cette conſtruction. *Ibid. b.* Table des principales meſures néceſſaires à la conſtruction de cette ſorte de cadran, pour différentes hauteurs du pole. Cadran azimuthal décrit ſur une même planche avec le cadran horizontal, au moyen deſquels on peut trouver aiſément la méridienne. *Ibid.* 737. *a.*

Azimuthal, compas. Son uſage pour trouver l'amplitude magnétique du ſoleil, & en déduire les variations du compas. III. 757. *a*, *b.* Angle azimuthal. I. 463. *a.* Angle azimuthal dans les éclipſes. *Suppl.* I. 427. *a.* Rapport dans la conſtruction du cadran horizontal & de l'azimuthal. *Suppl.* II. 98. *a.*

AZIMUTHS, cercles qu'on nomme auſſi *verticaux.* Uſage de ces cercles. I. 912. *a.*

AZIOTH, (*Géogr.*) fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 737. *a.*

AZOPH, *mer d'*, (*Géogr.*) *voyez* ZABACHE, anciennement *Palus méotide. Suppl.* IV. 228. *a*, *b.*

AZOTH, (*Chym.*) matiere premiere des métaux, ou le mercure du métal, le mercure des philoſophes. Azoth de Paracelſe ; celui de Heſſingius, qu'on nomme auſſi, *or horizontal.* Maniere de le préparer. Son uſage en médecine. I. 912. *b.*

AZOTH, (*Philoſ. hermét.*) quelques alchymiſtes paroiſſent déſigner par ce mot les parties primitives des métaux, & ils ſemblent ſuppoſer que ces parties ſont mercurielles. *Suppl.* I. 737. *a.* Ce ſyſtême combattu. Remedes des alchymiſtes, appellés du nom d'*azoth.* Impoſſibilité d'une médecine univerſelle. Réflexions ſur l'impoſſibilité de la tranſmutation des métaux. *Ibid. b.* Tranſmutations apparentes. *Ibid.* 738. *a.*

AZUAGUES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique répandus dans la Barbarie & la Numidie. Détails ſur ces peuples. I. 912. *b.*

AZULAM, (*Ornith.*) eſpece de gros bec du royaume d'Angola. Différens noms donnés à cet oiſeau. *Suppl.* I. 738. *a.* Sa deſcription. *Ibid. b.*

AZUR, couleur bleue du firmament. Quelle en eſt la cauſe. I. 912. *b.*

AZUR FACTICE, (*Chymie*) azur à poudrer, azur fin ou d'émail. Maniere de conduire le ſmalt juſqu'à l'état d'azur. Uſage de cet émail. I. 913. *a.* Celui de la Chine. *Ibid. b.*

AZUR. Uſage qu'on en fait en peinture. I. 913. *b.*

Azur. Manieres de le faire. III. 556. *b.* II. 282. *a.* Uſage du grain d'azur à poudrer. *Ibid.* Pierre d'azur. *Voyez LAPIS LAZULI.* Mine de cuivre azurée. IV. 541. *a.* Préparation de l'azur pour la porcelaine de la Chine. XIII. 110. *b.*

AZUR, (*Blaſon*) différens noms que prend le bleu ſelon les conditions. Les François préferent cette couleur à toutes les autres. I. 913. *b.*

Azur, comment on le repréſente en gravure. Sa ſignification ſymbolique. *Suppl.* I. 738. *b.*

AZYGOS, (*Anat.*) veine qui ſe vuide dans la veine-cave. Deſcription de cette veine. I. 913. *b.*

Azygos, deſcription de cette veine. Vaiſſeau nommé demi-azygos par les anciens. *Suppl.* I. 738. *b.* Uſages de la veine azygos. *Ibid.* 739. *a.*

Azygos, veine. *Voyez* VIII. 271. *b.*

AZYME, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. I. 913. *b.* Diſpute entre les égliſes grecque & latine ſur la qualité du pain ſacramental. On n'uſa que de pain azyme dans l'euchariſtie, juſqu'au tems des Ébionites. Le P. Sirmond prétend que les Latins ont uſé de pain levé juſqu'au dixieme ſiecle. *Ibid.* 914. *a.* Ce ſentiment combattu. L'azyme, ainſi que le biſcuit de mer, eſt fort mal-ſain. *Ibid. b.*

Azyme. Pain azyme des Juifs, XII. 113. *a.*

B A

, (*Gramm.*) il eſt la premiere lettre dans l'ancien Irlandois. Aujourd'hui les maîtres de lecture font prononcer *be*, & non pas *bé*. Peuples qui prononcent le *b* comme un *v*. II. 1. *a*. Raiſons qui font voir que le *b* des Grecs doit ſe prononcer *béta*. Le *b* eſt une des cinq labiales. On trouve quelquefois le *p* pour le *b*, & l'*f* pour le *v*. *Ibid. b.* Jeux de mots auxquels le changement de ces lettres a donné lieu. On trouve auſſi le *b* changé en *f*. Uſage du B dans les pieces de monnoie. Epitaphe d'un abbé qui ne ſavoit ni *a*, ni *b*. II. 2. *a*.

B, lettre numérale. Les hiéroglyphes exprimoient le *b* par la figure d'une brebis. II. 2. *a*.

B, Maniere de le prononcer. IX. 144. *b*. Commutabilité du P & du B. XI. 733. *a*. Commutabilité du B & du V. VII. 520. *b*. Uſage du B pour l'euphonie. II. 18. *a*.

B. Ce caractere conſidéré comme lettre minérale, comme abréviation chymique, & comme caractere employé dans la muſique. *Suppl.* I. 740. *a*.

B, nom d'un des ſept ſons de la gamme de l'Arétin. I. 2. *a*.

B *mol* : origine de cette dénomination de la note *ſi*. II. 2. *a*. Deux manieres d'employer le b mol. La poſition des b mols à la clé n'eſt pas arbitraire. Raiſons de la poſition qu'on doit leur donner. *Ibid. b.*

B *mol*. Uſage des *b* mols dans les tranſpoſitions de clé. III. 517. *a*, *b*. *Voyez* BÉMOL & DIESE.

B *quarre*, Guy-d'Arezzo en fut l'inventeur comme du b mol ; pourquoi il l'appella de ce nom. Il ſervoit à détruire l'effet du b mol antérieur ſur une note quelconque, & à détruire l'effet du dieze. *Ibid.* 3. *a*.

B, comment on le forme dans l'écriture. I. 3. *a*.

B A

BAAL *ou* BEL, (*Hiſt. anc.*) de quels peuples il étoit le dieu. Divinités des autres nations auxquelles il ſe rapporte. I. 3. *a*. Culte qu'on lui rendoit. Les Juifs coupables d'idolâtrie envers Baal. Baalites. *Ibid. b.*

Baal, diverſes obſervations ſur ce dieu. IX. 927. *a*. Des prophetes de Baal. XIII. 462. *a*, *b*. Les prêtres de Baal confondus par Elie : l'idole de Baal détruite par Joas. IX. 927. *b*. *Suppl.* II. 785. *a*. Le nom de *Baal* ſe remarque dans les noms des princes carthaginois : pourquoi il eſt ſouvent parlé dans l'écriture de Baal au pluriel : très-ſouvent les Septante déſignent ce dieu comme une déeſſe. 928. *a*. Ce dieu nommé *Mélacarthus*. X. 312. *a*.

BAAL-PHEGOR, divinité dont il eſt parlé dans l'écriture. XII. 497. *a*.

BAALA, (*Géogr. ſacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 540. *a*.

BAALAM, BAALATH, BAAL-HASOR, BAAL-HERMON, BAAL-MEON, BAAL-PHARASIM, (*Géogr.*) obſervations ſur chacun de ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 740. *a*.

BAALTIS, (*Myth.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 740. *a*.

BAARAS, nom d'un lieu & d'une plante de Syrie. Merveille que Joſephe raconte de la plante. I. 4. *a*.

BAARDMAN, (*Ichthy.*) poiſſon ainſi nommé aux iſles de la province d'Amboine. Sa deſcription. C'eſt une eſpece de morue. *Suppl.* I. 740. *b*. *Voyez* BARBEAU D'AROUKE.

BAARTMANNETJE, (*Ichthy.*) eſpece de ſurmulet des mers d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* I. 740. *b*.

BAART, (*Pierre*) poëte flamand. XV. 246. *a*.

BAASA, (*Hiſt. des Juifs*) roi d'Iſraël. *Suppl.* I. 740. *b*. Prophete qui lui dénonça les châtimens de Dieu. *Suppl.* III. 547. *b*.

BAAT, monnoie de Siam, qui ſert auſſi de poids. Sa forme. On l'altere ſouvent. Son poids & ſa valeur. II. 4. *a*.

BABAR, empereur du Mogol. X. 612. *b*.

BABARA, (*Ichthy.*) nom que les Hollandois donnent à un poiſſon des meilleurs & des plus communs de la mer des Indes. Auteurs qui en ont donné la figure. *Suppl.* I. 740. *b*. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. Maniere de le conſerver. Sa claſſification. *Ibid.* 741. *a*.

BABEL, (*Hiſt. ſacr.*) hiſtoire de cette tour. On en attribue le projet à Nemrod. II. 4. *a*. Accord de la chronologie ſacrée ſur le tems de cette tour, avec les obſervations aſtronomiques trouvées à Babylone. Cauſe de la diverſité des langues. *Ibid. b.*

B A C

BABEL, *tour de* (*Antiq.*) il eſt vraiſemblable que la tour de Belus dans Babylone avoit été bâtie ſur les fondemens de celle de Babel. Deſcription de cette tour de Belus. *Voyez* ſa figure dans les PLANCHES D'ANTIQUES. *Suppl.* I. 741. *a*.

Babel. But de l'établiſſement de la ville & tour de Babel. IX. 254. *a*. De la multiplication des langues arrivée à Babel. 255. *a*, *b*. Ruines qu'on a priſes pour celles de la tour de Babel. XIV. 433. *a*. II. 421. *b*. Briques dont cette maſſe eſt bâtie. II. 421. *b*.—*Voyez* TEMPLE DE BELUS. XVI. 68. *a*, *b*.

BABI, (*Ichthy.*) eſpece d'anguille de mer ainſi nommée par les habitans d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* I. 741. *a*.

BABILLARD, conſultez l'article GRAND PARLEUR. XII. 69. *a*. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit aux babillards. III. 254. *a*. Les Athéniens, peuple babillard. XI. 960. *a*.

BABOUIN, ſorte de ſinge. XV. 209. *a*. Eſpece de babouin, appellé *ouanderou*. *Suppl.* IV. 208. *a*.

BABOUNJI, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 92. *a*.

BABY, (*Ichthy.*) eſpece d'amia, ainſi nommée par les habitans d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* I. 741. *b*.

BABYCA, (*Géogr.*) nom d'un port ſur une riviere de Laonie ; du lieu où les Lacédémoniens tenoient leurs aſſemblées. *Suppl.* I. 741. *b*.

BABYLONE, incertitude ſur ſa ſituation. II. 4. *b*.

BABYLONE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 741. *b*.

Babylone, grandeur dans quelques ouvrages de Babylone. X. 37. *a*. Jardins de Babylone. VIII. 459. *a*. 460. *b*. Temples de Babylone : celui de Vénus. XV. 260. *b*. Celui de Bélus. XVI. 68. *a*, *b*. Celui de Sérapis. 78. *b*. Oracle de Sérapis dans cette ville. XI. 540. *a*. Naphte de Babylone. VIII. 339. *b*. XII. 471. *a*, *b*. Relation de Tavernier ſur certaines ruines qu'on croit être celles des murs de Babylone. II. 421. *b*. Obſervations aſtronomiques faites à Babylone. III. 22. *b*. I. 785. *a*. VIII. 221. *a*. Tranſmigration des Juifs à Babylone. XVI. 556. *a*. Leur captivité, *voyez* ce mot. Royaumes de Babylone. XIV. 419. *b*. 421. *a*. Vêtement de Babylone. XVII. 221. *a*. VIII. 12. *a*.

BABYLONIENS, comment ils tranſmettoient à la poſtérité leurs obſervations aſtronomiques. Pourquoi ils s'appliquerent de bonne heure à l'aſtronomie. I. 785. *a*. Antiquité qu'ils s'attribuoient : ce qu'on en doit croire de plus raiſonnable. *Ibid.* VIII. 221. *a*. Comment les annales babyloniennes peuvent être réduites ; ſelon M. Gibert, à notre chronologie. III. 393. *a*. Divinité des Babyloniens, appellée *Nabo*. XI. 3. *a*. Autre, dite *Seſac*. XV. 125. *b*. Autre, dite *Socoth-bénoth*. 260. *b*. Monnoies des Babyloniens. X. 651. *a*, *b*. 652. *a*. Habits des Babyloniens. VIII. 12. *a*. XVII. 221. *a*. Eloge de leur agriculture. *Suppl.* II. 186. *a*. Produit de leurs terres. *Ibid. Note*. Heures babyloniennes. VIII. 193. *b*. Cercles horaires babyloniens. 296. *b*.

BABYROUSSA, animal de ce nom. XIV. 620. *b*.

Babyrouſſa, animal décrit. VI. vol. des planches. Regne animal, planche 7.

BABYTACE, (*Géogr.*) article de l'Encyclopédie, liſez *Barbytace*. *Suppl.* I. 741. *b*.

BACA, (*Géogr.*) village de la tribu de Nephtali. *Suppl.* I. 741. *b*.

BACALA, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 741. *b*.

BACALAOS, *iſles de* (*Géogr.*) en Amérique. *Suppl.* I. 742. *a*.

BACAY, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* 742. *a*.

BACCALAURÉAT, *lettres de*, IX. 415. *b*.

BACCHANALES, (*Hiſt. anc.*) avant les Olympiades ; les Athéniens marquoient le nombre des années par celui des Bacchanales, autrement dites *Orgies*. Leur origine. Elles devinrent peu à peu ridicules ou infames. Comment elles étoient célébrées. II. 5. *b*. *Voyez* ORGIES.

BACCHANTES, pourquoi les myſteres de Bacchus furent principalement confiés aux femmes. Platon bannit de ſa république la danſe des Bacchantes. Tacite repréſente les débauches de Meſſaline & de ſes femmes, comme ſemblables aux extravagances des Bacchantes. II. 5. *b*.

Bacchantes. Les Bacchantes appellées ménades. X. 229. *b*. Potniades. XIII. 185. *a*. Thyiades. XVI. 307. *b*. Danſes des Bacchantes. IV. 625. *b*. XVI. 308. *a*.

BACCHIONITES, (*Hiſt. anc.*) philoſophes qui par mépris pour les choſes du monde ne ſe réſervoient qu'un vaiſſeau pour boire. Réflexion ſur ces philoſophes. II. 6. *a*.

BACCHIQUES, *danſes*. IV. 625. *b*. Chanſons bacchi-

ques. XIV. 801. *a.* XVI. 310. *a.* *Voyez* CHANSON. Troupe bacchique. II. 5. *b.* Tityres de la troupe bacchique. XVI. 262. *a.*

BACCHUS, (*Myth.*) celui d'Egypte & celui de Thebes. Son voyage aux Indes. Figure qu'on lui donne. On lui immoloit le bouc & la pie; la panthere lui étoit consacrée. II. 6. *a.*

Bacchus, sa seconde naissance. XI. 786. *a.* Son éducation dans l'isle de Naxe. XI. 64. *a.* Ses triomphes. XVI. 652. *a.* Son char tiré par des tigres XVI. 328. *a.* Thyrse de ce dieu. 312. *a.* Représentations de Bacchus. XV. 730. *a.* XVI. 67. *b.* Pourquoi le lierre lui appartenoit. IX. 494. *a.* Pourquoi la panthere lui fut particuliérement consacrée. XI. 826. *b.* Le van consacré à Bacchus. XVI. 829. *a.* Coupe dont il se servoit pour boire. XVII. 760. *b.* Monstre qu'il tua en Lybie. XVII. 686. *a.*

Surnoms de Bacchus. Le beau Iao. I. 35. *a.* Anthius. I. 446. *b.* Bassareus. II. 119. *a.* *Suppl.* I. 824. *b.* Biformius. II. 246. *a.* 246. *a.* Briseus. 424. *a.*, *b.* Bromius. 434. *a.* Evien. *Suppl.* II. 907. *b.* Iacchus. VIII. 428. *b.* Sabasien. XIV. 454. *b.* Tauricorne. XV. 941. *b.* Tauriphage. 945. *a.* Thyonéen. XVI. 311. *a.* Liber. IX. 460. *a*, *b.*

Culte de Bacchus. Fêtes en son honneur nommées apaturies. I. 522. *a*, *b.* Ascolies. 751. *b.* Bacchanales. II. 5. *b.* Brumales. 450. *a.* Lamperies. VI. 367. *a.* IX. 236. *a.* Lenées. IX. 384. *b.* Lernées. 397. *a*, *b.* Libérales. 460. *b.* Scieries. XIV. 793. *b.* Trieteries. XVI. 639. *a.* Tyrbées. 786. *b.* Vindemiales. XVII. 306. *b.* Orgies. XI. 634. *a.* Fêtes en son honneur dans Lebedus. IX. 331. *a.* Bacchus adoré dans l'isle de Naxe. XI. 63. *a.* Ses fêtes dans les isles de Chio & de Tenedos. 469. *b.* Bacchus honoré à Sardes. XIV. 652. *b.* à Sicyone. XV. 167. *a.* Fête de ce dieu célébrée à Alba en Arcadie, 236. *b.* à Elis. XVI. 307. *b.*—Des mysteres de Bacchus. VIII. 936. *b.* Pourquoi ces mysteres furent principalement confiés aux femmes. II. 5. *b.* — Chansons en l'honneur de Bacchus, d'où naquit la tragédie. III. 361. *a.* XVI. 514. *a.* Chansons en son honneur appellées thymélies. XVI. 310. *a.* Ithymbes. *Suppl.* III. 672. *a.* Io Bacchus. 645. *b.* Des hymnes à ce dieu. *Suppl.* II. 730. *b.* Poésie dithyrambique consacrée à Bacchus. IV. 1066. *a*, *b.* — Son culte étoit souvent uni à celui de Cérès. XVI. 68. *a.* Fêtes qu'ils avoient en commun dans l'Attique. 219. *a.* — Des temples de Bacchus. XVI. 67. *b.* Statues qui le représentoient avec des cornes. IV. 249. *b.* Description du théatre de Bacchus à Athenes. XVI. 234. *b.* — 237. *b.*

BACCHYLIDE, poëte grec. IX. 57. *a.*

BACHA, (*Hist. mod.*) gouverneur turc. II. 6. *a.* Le titre de bacha est quelquefois simplement de politesse. Le grand seigneur confie aux bachas la conduite des armées. Exactions des bachas dans leurs gouvernemens. Danger de leur porte. Etymologie du mot *bacha*. *Ibid. b.*

Bacha, étymologie de ce mot. XIV. 692. *a*, *b.* Marque d'honneur que le sultan donne à ses bachas. XVI. 756. *b.* Bacha d'Egypte. XI. 735. *b.* Capitan-Bacha. II. 631. *b.* Bacha à trois queues. XVII. 355. *a.*

BACHANTE, (*Botan.*) nom de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Description, culture, patrie des deux especes renfermées sous ce genre. *Suppl.* I. 742. *a.*

BACHARA, (*Géogr.*) ville de la grande Tartarie. *Suppl.* I. 742. *b.*

BACHELIER, (*Hist. mod.*) à qui ce titre étoit donné. II. 6. *b.* On disoit anciennement *bacheliers* au lieu de *bas chevaliers*. *Ibid.* 7. *a.*

Bachelier dans les universités. Le degré de bachelier a été introduit dans le trezieme siecle. Conditions requises pour obtenir le baccalaureat en théologie à Oxford, à Cambridge, à Paris. Examens des étudians de l'université de Paris qui aspirent à être bacheliers. II. 7. *a.* On y en distingue deux sortes. Conditions requises pour passer bachelier en droit & en médecine. Ceux qu'on nommoit autrefois *baccalarii cursores*. Bacheliers d'église. Origine du mot de *bachelier* dans les universités, & de ce même mot chez les militaires. *Ibid. b.*

Bachelier. Des formalités en usage pour obtenir les degrés de bachelier, de licentié, de docteur dans l'université de Paris. IV. 763. *b.* Formalités pour les degrés de bachelier & de maître-ès-arts dans les universités d'Angleterre. 764. *a.* Sur *bachelier*, *voyez* MAITRE-ÈS-ARTS. — Le titre de bachelier, dans l'histoire de la chevalerie, est synonyme à celui de simple chevalier. XVII. 756. *a.*

BACHELIER, (*Nicolas*) sculpteur. XIV. 829. *a.* Ses découvertes dans la peinture en cire. V. 612. *a*, *b.*

BACHELIERS, (*Commerce*) ceux qui ont passé par les charges dans quelques-uns des six corps de marchands de Paris. II. 8. *a.*

BACHET *de Mezeriac.* Son commentaire de Diophante sur les problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a.*

BACHOTEURS, bateliers occupés sur les ports de Paris à voiturer le public sur l'eau. Réglemens qui les concernent. II. 8. *a.*

BACHUYSEN, (*Ludolphe*) peintre. V. 315. *a.*

BACKELBROUN, fontaine d'eau minérale en Alsace. I. 759. *b.*

BACON, (*Roger*) observations sur ce savant, ses découvertes, ses ouvrages. III. 429. *b.* VIII. 551. *b.* XIV. 744. *b.* Sa philosophie. VI. 299. *a.*

BACON, (*François*) observations sur le chancelier Bacon & sur ses ouvrages. I. xxjv. xxv. V. 647. *a.* Sur sa division des sciences. I. lj. Ce qu'il pensoit de l'usage des causes finales en physique. II. 789. *a.* Sa philosophie. VI. 299. *a.* Son sentiment sur la chaleur. III. 25. *a.* Parallele de ce philosophe & de Galilée. *Suppl.* III. 172. *b.* Observations sur son *novum organum*. *Suppl.* II. 931. *a.* *Voyez* BACONISME.

BACONISME, histoire du chancelier Bacon. Services qu'il a rendus à la philosophie. II. 8. *b.* Son ouvrage intitulé *de l'accroissement & de la dignité des sciences*. Second ouvrage intitulé : *nouvel organe des sciences*. Principaux axiomes répandus dans ce livre qui font connoître l'étendue des vues de ce grand génie. *Ibid.* II. 9. *a.* Obstacles qui s'opposoient aux succès de la méthode de Bacon. Ses travaux dans la philosophie naturelle. *Ibid. b.* Ses essais de morale. Son livre sur la sagesse des anciens. Son histoire de Henri VII, roi d'Angleterre. *Ibid.* II. 10. *a.*

BACOTI, (*Hist. mod.*) grande magicienne du Tonquin. Comment elle évoque les ames des morts, pour savoir en quel état elles se trouvent. II. 10. *a.*

BACOVO, (*Botan.*) espece de bananier. *Suppl.* I. 782. *a.*

BACQUET, vaisseau. Marchands & artisans qui en font usage. II. 10. *a.*

Bacquet, ustensile d'imprimerie. Description & usage. *Bacquet* chez les marbreurs de papiers, chez les doreurs, en terme de chauderonnier. II. 10. *b.*

BACTRE, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 742. *b.*

BACTRIANE, population de ce pays dans les siecles reculés. XIII. 89. *b.*

BACU, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Source de naphte, près de cette ville. *Suppl.* I. 742. *b.*

BADAW *ou* BADAUT, pourquoi les Parisiens ont été appellés de ce nom. *Suppl.* I. 742. *b.*

BADEN, (*Géogr.*) ville capitale du marquisat de Baden en Souabe. *Suppl.* IV. 56. *b.*

Baden en Suisse : dés qui se trouvent dans son voisinage. XVI. 188. *a.* *Suppl.* II. 684. *b.*

BADERA, (*Botan.*) plante du Malabar. Lieux où elle croît. Ses différens noms. *Suppl.* I. 742. *b.* Sa description. Qualités, culture & usages de cette plante. Observations sur la maniere de la classer. *Ibid.* 743. *a.*

BADIANE, (*Mat. médic.*) description de ce fruit. D'où on le tire. Description de l'arbre qui le produit. La semence de badiane considérée comme matiere médicale. II. 11. *a.* Ses propriétés. *Ibid. b.*

BADIRI, (*Botan.*) plante de la famille des arons. Sa description. *Suppl.* I. 743. *a.* Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

BADIUS, imprimeur. VIII. 625. *a.*

BADUKKA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Description. *Suppl.* I. 743. *b.* Qualités & usages. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 744. *a.*

BADWEIS, (*Géogr.*) ville de Boheme. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 744. *a.*

BAGACE, (*Sucr.*) nom des cannes de sucre qui ont passé au moulin. Usage qu'on en fait. II. 12. *a.*

Bagace : cases à bagaces. XV. 609. *b.*

BAGAGE, (*Art milit.*) signal qu'on donnoit aux soldats romains de plier bagage. III. 819. *b.* — Officier chargé de faire atteler & défiler le bagage d'une armée. XVI. 798. *a.*

BAGDAT, cette ville bâtie ou réparée par Albongiafar-Almanzor. IX. 866. *a.* Califes qui y régnerent. *Suppl.* I. 16. *a.* 18. *a*, *b.* Prise par Togrul-Beg, chef des Turcs. IX. 688. *a.*

BAGÉ, (*Géogr.*) petite ville de Bresse. Observations sur les seigneurs & la seigneurie de Bagé. *Suppl.* I. 744. *b.*

BAGHARGAR, (*Géogr.*) contrée de la grande Tartarie. Ses bornes. *Suppl.* I. 744. *b.*

BAGLIVI, médecin : son système sur les jours critiques. IV. 476. *b.* Observations sur ce savant, considéré comme anatomiste. *Suppl.* I. 403. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 354. *a.*

BAGNE, (*Archit.*) bâtiment où l'on tient à la chaîne les esclaves ou forçats. Origine du nom sous lequel il est ici désigné. Description du bagne de Constantinople. Bagne de Tunis, de Tripoli & d'Alger. Description de la prison de ce nom, bâtie dans l'arsenal de la marine à Brest. *Suppl.* I. 744. *b.*

BAGNOLOIS, hérétiques du huitieme siecle ainsi nommés de Bagnols où ils étoient en grand nombre. Ils étoient Manichéens. Leurs erreurs. II. 12. *b.*

BAGOÉ,

BAGOÉ, (*Myth.*) *voyez* BEGOÉ.

BAGRE, (*Ichthy.*) poiſſon du Breſil. Auteurs qui ont donné la figure des ſix eſpeces connues ſous ce nom. *Suppl.* I. 745: *a.* Deſcription de chacune de ces eſpeces. Qualité de leur chair. *Ibid. b.*

BAGUE, il paroît que l'uſage en étoit inconnu du tems d'Homere; mais les Egyptiens s'en ſervoient du tems de Joſeph. Noms que lui donnoient les Grecs & les Romains. Origine des bagues à pierre ſelon la fable. Différentes ſortes de bagues en uſage autrefois. II. 12. *a.*

Bague, quelques Romains avoient des bagues pour toutes les ſaiſons. XII. 586. *b.* Les bagues des Romains ſervoient à cacheter. *Ibid.* Paſſion du ſénateur Nonius pour ſa belle bague. 591. *b.* Bagues repréſentées VIII. vol. des planches. Orfevre-Jouaillier, planche 3. Utilité des courſes de bagues. VI. 249. *b.* — *Voyez* ANNEAU.

Bagues & joyaux, terme de droit; la ſtipulation des bagues & joyaux tient lieu de la ſtipulation de préciput. II. 13. *a.* Autres uſages du mot *Bague*. II. 13. *a.*

Bagues & joyaux, voyez JOYAUX. VIII. 900. *a.* Obſervation ſur la loi qui décide que ſi le fiancé vient à décéder *poſt oſculum*, la fiancée peut retenir les bagues & joyaux de ſon fiancé. VI. 661. *a.*

BAGUENAUDIER, (*Botan.*) nom de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Deſcription de ſept eſpeces de baguenaudiers. Lieux où elles croiſſent naturellement. Leur culture. *Suppl.* I. 748. *b.*

BAGUETTE *divinatoire*. Il n'en eſt fait aucune mention avant l'onzieme ſiecle. Divers noms qu'elle a reçus. Comment on s'en ſert. Phénomene de cette baguette. Comment M. Formey l'explique. II. 13. *a.* Diverſes propriétés qu'on lui attribue. *Ibid. b.*

Baguette divinatoire; fauſſeté de ſes vertus. IV. 324. *a.* Articles ſur cette baguette. XIII. 736. *b.* 737. *a*, *b.* *Suppl.* III. 478. *b.* 479. *a*, *b.*

Baguette magique. IX. 854. *a.* Divination par des baguettes. XIII. 735. *b.* II. 199. *b.*

Baguettes arithmétiques de Néper. XI. 96. *a*, *b.*

Baguettes logarithmiques. *Suppl.* III. 768. *a*, *b.* — 771. *a.*

BAGUETTE *noire*, (*huiſſier de la*) en Angleterre. Sa charge. Sa marque. II. 13. *b.*

Baguette, officiers à la baguette. XI. 423. *b.*

Divers inſtrumens appellés du nom de *baguettes*. II. 13. *b.*

Baguettes de fuſil. I. 704. *a.* *Suppl.* III. 159. *a*, *b.*

BAGUIER, *voyez* ÉCRAIN.

BAGUEWALI. (*Ichthy.*) Auteur qui a donné la figure de ce poiſſon. *Suppl.* I. 749. *a.* Lieu où il a été pêché. Sa deſcription. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

BAHAREIN, (*Géogr.*) iſle d'Arabie. *Suppl.* I. 508. *a.*

BAHEL, (*Botan.*) plante annuelle du Malabar. Différens noms que les botaniſtes lui ont donnés. Lieux où elle croît. *Suppl.* I. 749. *b.* Sa deſcription. Ses qualités & uſages. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 750. *a.*

BAHEL SCULLI, (*Botan.*) arbriſſeau épineux. Vertus de ſa racine & de ſes feuilles. II. 14. *b.*

BAHEM, (*Critiq. ſacr.*) explication de ce mot tiré du livre des Machabées. II. 15. *a.*

BAHIR, *illuſtre*. Deux livres de ce nom chez les Juifs. II. 15. *a.*

BAHU, eſpece de coffre. *Voyez* les planches du coffretier, vol. III.

BAHURIM, (*Géogr. ſacr.*) village aſſez près de Jéruſalem. *Suppl.* I. 750. *b.*

BAJA, (*Botan.*) nom brame d'une eſpece de liſeron. Ses noms en différentes langues. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. *Suppl.* I. 750. *b.*

BAIE, différence entre une baie & un golphe. VII. 732. *b.*

BAIE, (*Archit.*) tableau de baie. XV. 806. *b.* Baie dans un mur. XVII. 574. *a.*

BAJET, (*Conchyl.*) eſpece d'huitre ainſi nommée par les Negres onalofes du Sénégal. Auteurs qui en ont donné la figure. Lieux où on la trouve. Sa deſcription. *Suppl.* I. 751. *b.*

BAJET, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 408. *b.*

BAIGNEUR. Obſervation ſur les chanſons des perſonnes qui ſervoient aux bains chez les anciens. II. 15. *b.*

BAIGNEUR, *Étuviſte*. Voyez vol. VIII. des planch. article PERRUQUIER, pl. 9 & ſuivantes.

BAIGNEUX-LES-JUIFS, (*Géogr.*) petite ville de Bourgogne. Origine de ſon ſurnom; perſonnages diſtingués dont elle eſt la patrie. Autres faits hiſtoriques concernant cette ville. *Suppl.* I. 751. *a.*

BAIGNOIRE, cuve de cuivre rouge. Sa deſcription & ſes dimenſions. Comment les baignoires ſont placées dans les bains. II. 15. *b.* Elles ſe font quelquefois de bois. Baignoires fixes & mobiles dans les thermes des anciens. *Ibid.* 16. *a.*

BAIL, ſens de ce mot en terme de droit. Bail à ferme, bail à loyer. Durée des baux. Baux pardevant notaire, & ſous ſeing-privé. Les Anglois en font de vive voix. Biens dont on peut faire des baux. Obligation & droits de celui qui fait le bail. A quoi eſt engagé le ſucceſſeur du propriétaire. II. 16. *a.* Engagement du fermier ou locataire. Ce qu'on appelle *tacite réconduction*. Bail à rente. En quoi il differe de l'emphytéoſe. Autres ſignifications du mot *bail*. *Ibid. b.*

Bail, ſens de cet axiome qui dit, que morts & mariages rompent tous baux & louages. XI. 697. *b.* Relief de bail. XIV. 66. *b.* Converſion du bail conventionnel en judiciaire. IV. 166. *b.* Eſpece de bail à cens d'héritage, appellé *contrat libellaire* chez les Romains. IV. 125. *b.* Bail emphytéotique. V. 580. *a*, *b.* &c. Bail à rentes qu'on appelloit *précaire*. XIII. 267. *b.* Bail à rentes, appellé *fieffe* en Normandie. VI. 717. *a.* Bail à ferme. VI. 509. *a*, *b.* Renouvellement d'un bail à ferme. XIII. 859. *b.* Bail à cheptel. III. 295. *b.* Bail à vie. V. 581. *b.* Bail ou garde d'enfans mineurs. VII. 487. *b.* XIV. 66. *b.*

BAILLEMENT, remede d'Hippocrate contre le bâillement. Sa cauſe ſelon l'ancien ſyſtême. Autre explication plus ſatisfaiſante. II. 17. *a.*

Bâillement: origine de l'uſage de faire le ſigne de la croix ſur la bouche de celui qui bâille. X. 343. *b.* Cauſe & effet du bâillement. *Suppl.* IV. 619. *a.*

BAILLEMENT *ou* HIATUS, (*Gramm.*) comment on y a remédié dans toutes les langues. L'éliſion ſe pratiquoit même en proſe chez les Romains. Dans quel cas nous en faiſons uſage. II. 17. *a.* Uſage des lettres euphoniques. Pourquoi nous diſons quelquefois *l'on* pour *on*. Le *v* des Grecs étoit quelquefois euphonique. Hiatus formé par les voyelles naſales; comment il eſt corrigé. *Ibid. b.* Le *b* & le *d* ſont auſſi des lettres euphoniques. II. 18. *a.*

Bâillement, hiatus: en quoi il conſiſte. II. 510. *a.* Cicéron blâme Théopompe, pour avoir porté juſqu'à l'excès le ſoin d'éviter le concours des voyelles. V. 525. *a.* Obſervations ſur les bâillemens dans notre proſe. V. 509. *b.* *Voyez* HIATUS. VIII. 198. *a*, *b.* — 200. *a.*

BAILLET, (*Adrien*) *Suppl.* IV. 36. *b.* 366. *a.*

BAILLEUL, différence du chirurgien au bailleul dans la maniere de juger de certaines maladies. IV. 454. *b.*

BAILLI, (*Hiſt. mod. & Juriſp.*) officier chargé de rendre la juſtice dans un bailliage. Etymologie de ce mot. Origine des baillis. Offices en Angleterre, qui répondent à ceux des baillis. Prérogatives que les anciens baillis poſſédoient. Celles qui leur reſtent à préſent. II. 18. *a.* Baillis ſeigneuriaux. *Ibid. b.*

Bailli ou *Baillif*. Origine & premier établiſſement des baillifs en France. IX. 504. *a.* XII. 909. *b.* Hiſtoire de l'office des baillifs & ſénéchaux. XV. 12. *a.* Divers baillifs qui avoient leurs lieutenans. IX. 504. *b.* Création de quatre baillifs royaux. Augmentation de ce nombre. Baillifs établis par les ſeigneurs. IX. 16. *a.* Les baillifs royaux faiſoient autrefois les fonctions de procureurs du roi, dans les affaires de leur territoire. XII. 22. *b.* Anciennement les baillifs & ſénéchaux venoient rendre leurs comptes en la chambre des comptes, & elle nommoit à leurs offices. III. 784. *a.* Les baillifs & ſénéchaux qui avoient ſéance & voix délibérative au parlement, furent privés de la voix délibérative, comme il paroît par une ordonnance de 1291. XII. 5. *b.* 6. *a.* Les baillifs & ſénéchaux étoient révocables autrefois. IV. 898. *a.* Les baillifs & ſénéchaux ſont des officiers d'épée, & doivent être nobles. VI. 27. *a.* Contrôleur des baillifs & ſénéchaux. IV. 151. *b.* Leurs clercs. III. 524. *a.* Baillifs du palais. 805. *b.* 806. *a.* Obſervations ſur cette charge ancienne. *Suppl.* IV. 663. *b.*

BAILLI, (*Hiſt. mod.*) grade ou dignité dans l'ordre de Malthe. Baillis conventuels, & baillis capitulaires. II. 18. *b.*

BAILLIAGE, origine de la diſtinction des grands, petits & moyens bailliages. XII. 909. *b.* Rôle des bailliages & ſénéchauſſées au parlement de Paris. 26. *a.*

BAILLIAGERES, *juſtices*. IX. 93. *b.*

BAILLON, (*Juriſp. crimin.*) uſage que la juſtice en fait à l'égard de quelques criminels. Réflexions contre cet uſage. *Suppl.* I. 751. *a.*

BAINS. (*Architecture*) Bains naturels, bains artificiels. II. 18. *b.* Ancien uſage des bains publics. Bains chauds connus du tems d'Homere. Deſcription de ces bains par Vitruve. Ceux qui étoient joints aux gymnaſes ou paleſtres. Ceux qui en étoient ſéparés. Arrangement ou diſpoſition des divers appartemens des bains. *Ibid.* 19. *a.* Les anciens ſe baignoient avant le ſouper. Ils ſe faiſoient frotter d'huile, *&c.* au ſortir du bain. Bains des Romains. Heure de leur ouverture. Prix qu'on payoit pour y entrer. Les bains des femmes étoient entiérement ſéparés de ceux des hommes. Changemens arrivés à cet égard dans la ſuite. Soins des magiſtrats & des empereurs, pour remédier aux déſordres qui ſe commettoient dans les bains. *Ibid. b.* Bains particuliers des anciens Romains. Ce que ſont chez nous les bains publics ſur la riviere. Ce que nous appellons bains domeſtiques. Appartement qui leur eſt deſtiné. On y place deux baignoires & deux lits, & ils doivent avoir un petit jardin particulier. Décorations de ces appartemens. *Ibid.* 20. *a.*

BAIN, (*Hiſt. anc.*) *balneum*. Bain que chaque particulier

avoit dans ſa maiſon. *Balineæ*, bains publics. Pourquoi les bains étoient plus néceſſaires anciennement qu'aujourd'hui. Dans la plus haute antiquité, on ſe baignoit tout ſimplement dans les rivieres. Il eſt probable que les Grecs furent les premiers qui s'aviſerent d'avoir des bains particuliers ; & les Romains ne manquerent pas de les copier en ce point, & de les ſurpaſſer en magnificence. Du prix auquel on étoit reçu dans les bains. De l'heure à laquelle les Romains en faiſoient uſage. *Suppl.* I. 751. *b.* Détails ſur le méchaniſme de ces bains. Explication d'une peinture antique, repréſentant quatre chambres de bains, dont on trouve le deſſin dans l'antiquité expliquée du P. Montfaucon. Bains de fumigation en uſage autrefois chez les Romains, & aujourd'hui chez les Ruſſes. Maniere dont les ſauvages du Canada pratiquent les bains chauds. Les bains communs autrefois dans les villes & les châteaux. Leur uſage conſeillé par Galien aux gens de lettres. *Ibid.* 752. *a.* Anciennes proceſſions du clergé allant au bain. Autres particularités hiſtoriques ſur les bains. *Ibid. b.*

Bains, deſcription des bains des Romains : diverſes obſervations ſur ces lieux. XVI. 268. *a*, *b.* 269. *a*, *b.* Appartemens appellés *zetæ* dans les bains. XVII. 708. *a.* Les bains des femmes, pavés d'argent pur du tems de Séneque. VIII. 659. *a.* Repoſoirs dans les bains des Romains. XIV. 141. *a.* Leurs baignoires. II. 15. *b.* Uſage du ſtrigile dans les bains. XV. 546. *a*, *b.* Vaſe avec lequel les eſclaves jettoient de l'eau ſur ceux qui étoient dans le bain. *Suppl.* I. 742. *a.* Diverſes perſonnes qui y étoient employées. VII. 1018. *a*, *b.* VIII. 468. *b.* 469. *a.* XXII. 380. *b.* Robe que prenoient les Romains au ſortir du bain. XV. 764. *b.* Amuſement des bains auxquels ils ſe rendoient vers les trois heures de l'après-midi. XVII. 255. *b.* 256. *a.* Chanſons dans les bains. II. 15. *b.* Bains des dames romaines avant que d'aller à leur toilette. XVI. 382. *a.* Bains fameux près d'Hymere. VIII. 209. *a.* — *Voyez* THERMES. Appartement de bains modernes. Vol. VIII. des pl. *Perruquier*, pl. 9. Bains de Poitevin ſur la Seine. *Ibid.* pl. 10, 11, 12.

BAIN *de ſanté* ou *de propreté*, (*Médecine*) ce qu'on appelle bains généraux, & bains particuliers & pédiluves. II. 20. *a.* Effet des bains chauds d'eau douce, & de ceux d'eau froide. Bains domeſtiques que l'on compoſe de pluſieurs façons, bains d'eaux minérales, d'eau de riviere, de fleuve ou de mer ; bains ſecs. Explication de l'action des bains. *Ibid. b.* Phrénétiques guéris par des bains d'eau froide. Ceux de riviere en été préſervent des maladies de cette ſaiſon. Explication des effets du bain de mer ; des bains de vapeurs. Précautions à prendre pour tirer quelque fruit de l'uſage du bain. *Ibid.* 20. *a.*

BAIN, (*Médec.*) différentes ſortes de bains, diſtingués par la nature du fluide employé, par ſes différens degrés de chaleur, par les parties du corps humain auxquelles ce fluide eſt appliqué, & par la maniere dont ſe fait cette application. *Suppl.* I. 752. *b.*

Théorie ſur les propriétés & les uſages du bain.

Recherches relatives à cet objet, ſur la nature & les facultés du corps humain.

1°. Des fibres. 2°. Des cauſes qui peuvent agir ſur leur propriété réſiſtante & leurs facultés actives. *Suppl.* I. 752. *b.* 3°. Toutes les fonctions animales & vitales ſont le produit du jeu de fibres, & elles s'exécutent avec une liberté proportionnée à leur ton. 4°. Organes & fonctions animales qu'il faut principalement conſidérer, pour apprécier la maniere d'agir des bains. 5°. D'où dépend l'action plus ou moins forte des vaiſſeaux ſur la maſſe des humeurs, 6°. & le plus ou le moins de ſenſibilité des nerfs. 7°. Structure & uſages de la peau ; *Ibid.* 753. *a.* 8°. & du tiſſu cellulaire. 9°. Correſpondance des parties du corps humain. 10°. Cauſes du plus ou moins de fluidité & d'âcreté des humeurs. De la proportion qui doit être entre la maſſe humorale & les vaiſſeaux. Maladies qui réſultent de cette proportion détruite. 11°. Effets de la circulation des humeurs ſur leurs qualités propres. 12°. Organes où s'opere le plus ſenſiblement l'élaboration de la maſſe humorale. 13°. De la chaleur animale. Sa cauſe. Ses différens degrés. Ses effets. *Ibid. b.* 14°. Cauſes des différens degrés de perfection de l'hématoſe, des ſecrétions & des excrétions. 15°. Principe d'action dans l'être ſpirituel uni au corps humain. 16°. De la ſanté du corps, & des cauſes qui peuvent y contribuer. 17°. *Des effets du feu ſur nos organes.* Les molécules ignées, en vertu de la loi de l'équilibre, paſſent d'un corps qui en contient beaucoup, dans celui où elles étoient réunies en moindre quantité. *Ibid.* 754. *a.* 18°. Leur action ſur la maſſe humorale, 19°. ſur les ſolides, 20°. ſur les nerfs, 21°. & ſur tout le ſyſtême nerveux. 22°. Paſſage des molécules ignées du corps humain dans les corps ambians. 23°. Effets de cette diminution de chaleur animale, ſur les humeurs, *Ibid. b.* 24°. ſur les ſolides, 25°. ſur les nerfs, 26°. & ſur tout le ſyſtême nerveux. 27°. Réſultat des obſervations précédentes. 28°. *De l'air & de ſes propriétés relativement au corps humain.* 29°. Sa peſanteur diminuée en raiſon inverſe de ſa raréfaction. 30°. Cauſes de ſon plus ou moins d'élaſticité. *Ibid.* 755. *a.* 31°. Effets de l'élaſticité de l'air contenu dans les humeurs. 32°. Sa fluidité augmentée en proportion de ſa raréfaction. 33°. Comment l'air atmoſphérique agit ſur nos corps, 34°. & l'air intérieur ſur nos humeurs. 35°. Comment il cimente les parties conſtituantes de nos ſolides, & pour régénérer celles que la putridité avoit altérées. 36°. *Des propriétés de l'eau.* De ſa peſanteur, fluidité, inſipidité. 37°. D'où dépend ſa faculté de s'unir aux mucilagineux & aux huileux. *Ibid. b.* 38°. Propriétés qu'elle acquiert par ſon union avec différentes ſubſtances. 39°. Sa température proportionnée à la quantité de molécules ignées qui l'ont pénétrée. 40°. Propriétés que lui donnent ſa peſanteur & ſa fluidité. 41°. Effets de la compreſſion qu'elle exerce ſur le corps humain auquel elle eſt appliquée. 42°. Ses effets ſur les fibres, le tiſſu cellulaire & la maſſe humorale. 43°. Les mêmes effets augmentés ou diminués par ſa température. 44°. Effet de ſon union au principe aérien, 45°. & aux mucilagineux. *Ibid.* 756. *a.* 46°. Action de l'eau ſur le corps, lorſqu'elle ſert de véhicule à des huiles éthérées : 47°. lorſqu'elle eſt mêlée avec des ſels. 48°. Efficacité des eaux minérales, ſelon la nature particuliere des minéraux. 49°. Tous ces effets augmentés ou diminués par la température de ces eaux. *Ibid. b.* 50°. Comment on peut ſe rendre raiſon de la maniere d'agir des différentes eſpeces de bains, & de leur efficacité. 51°. *Comment l'air peut devenir la matiere d'un bain médicinal.* 52°. Effets d'un bain d'air froid. 53°. Ceux d'un air dont la chaleur eſt augmentée. 54°. Air chargé de liqueurs ſpiritueuſes, d'acides, de vapeurs aqueuſes, ou qui ſe trouve dans l'état de fixité. 55°. *Le bain aqueux* ſimple agira comme le bain d'air, non-ſeulement par les qualités propres de l'eau, mais encore par ſes qualités accidentelles. *Ibid.* 757. *a.* 56°. Effets des bains partiels d'eau pure, ſoit tiede, ſoit chaude, ſoit fraîche, ſoit froide. 57°. Des douches & ſimples aſperſions d'eau pure. 58°. Des bains entiers & partiels, faits avec une eau chargée du principe aérien. 59°. Des bains mucilagineux. *Ibid. b.* 60°. Effets des bains d'eaux minérales. 61°. Des propriétés des bains de mer. 62°. Réflexions ſur l'uſage des bains en général, *Ibid.* 758. *a.* & ſur leur utilité. De celle des bains froids en particulier. De l'établiſſement de bains publics. *Ibid. b.*

Bain de ſanté. Sentiment de Locke ſur l'uſage journalier des bains à l'eau froide. V. 195. *a.* Danger des bains froids quand on eſt échauffé. VII. 328. *b.* Des bains d'eaux thermales. X. 537. *a*, *b.* Lieux appellés *thermæ* par les anciens, où il y avoit des bains d'eaux thermales. XVI. 267. *a.* Bains de Thermie. 270. *a.* Terme où la chaleur d'un bain n'eſt plus ſupportable. III. 32. *b.* Incommodités qu'on éprouve dans une eau thermale trop chaude. *Suppl.* II. 309. *b.* Etuves dans les bains. VI. 97. *b.* Bains de vapeurs, *voyez ce dernier mot.* Machine inventée à Paris pour adminiſtrer les bains médicinaux ſans ſortir de chez ſoi. V. 82. *a.* Des demi-bains. VIII. 788. *b.* Obſervations ſur les bains & demi-bains d'huile dans certaines maladies. XI. 453. *b.* Des bains de pieds. XII. 237. *b.* 556. *b.* Exemple d'un bain de pieds qui guérit tout-à-coup une violente douleur de tête. XIV. 509. *a.* Des bains de vapeurs. VII. 366. *b.* De l'uſage des bains chauds, des bains de vapeurs, & des bains de pieds. XVII. 197. *b.* Des bains de ſable ; leurs uſages. XIII. 537. *b.* 538. *a.* XIV. 464. *a.* Voyez quelques appareils de bain, vol. III des planches, article *Chymie*, pl. 6, 9 & 10.

BAIN, (*Chym.*) chaleur moderée par un intermede entre le feu & la matiere ſur laquelle on opere. Bain de mer, ou par corruption bain-marie. I. 21. *a.* Bain de vapeur. Chaleur de l'eau bouillante dans les moindres & plus grandes hauteurs du barometre, & ſur les montagnes. Sa plus grande chaleur eſt au premier inſtant qu'elle commence à bouillir. Bains de ſable ou de cendre. Bains vaporeux. Métal en bain. Autres uſages du mot *bain.* II. 21. *b.*

Bain, fourneaux pour les différentes ſortes de bains. VII. 234. *d.*

Bain-marie, quels ſont les cas où l'on doit avoir recours au bain-marie pour l'évaporation. VI. 131. *a.* Obſervations ſur les diſtillations au bain-marie. VI. 928. *a*, *b.* Comment on doit ménager au bain-marie le principe odorant des médicamens. XI. 353. *b.* Bains-maries faits d'un grand chauderon, au milieu duquel paſſe une tour de fonte qui contient le feu, comme une tour d'athanor. VII. 248. 4. *d.* Bain-marie, ou diploma des anciens, repréſenté vol. III des planches, article *Chymie*, planch. 9. Bain-marie à pluſieurs cucurbites, *Ibid.* pl. 15. *bis.*

Bains pour les chevaux. V. 209. *a*, *b.*

BAIN, (*Chevaliers du*) ordre militaire en Angleterre, borné d'abord à quatre, enſuite augmenté à quarante-deux chevaliers. Leur deviſe. Leur coutume de ſe baigner avant de recevoir les éperons d'or. Circonſtances dans leſquelles on confere cet ordre. Occaſion de ſon inſtitution. Cet ordre commença de renaître ſous George premier. II. 22. *a.*

Bain, (*chevaliers du*) III. 313. *a.*

Bain, (*ordre du*) *voyez planch. 34 de blaſon, vol. II. des planches.*

BAIRA, (*terre de*) XVI. 180. *b.*

BAIRAM, (*Hiſt. mod.*) grande fête annuelle des mahométans. II. 22. *a.* C'eſt la pâque des Turcs. Grand & petit bairam. Jour où il commence. Comment les Turcs célebrent cette fête. Contraſte entre la célébration du ramadham & celle du bairam. Les Turcs tuent l'agneau paſchal en mémoire du ſacrifice d'Abraham. II. 22. *b.*

BAISE-MAIN, (*Hiſt.*) marque d'honneur ou de reſpect, répandue par toute la terre, & partagée entre la religion & la ſociété. Faux dieux qu'on ſaluoit en baiſant la main. Les officiers dans l'égliſe donnent leur main à baiſer aux autres miniſtres qui les ſervent à l'autel. Uſage des baiſe-mains dans la ſociété, dès les tems les plus anciens, & chez les Romains. II. 22. *b.* Coutume de baiſer la main du prince. Baiſe-mains en uſage chez les Negres & au Mexique, du tems de Fernand Cortez. Baiſe-main, offrande qu'on donne aux curés. *Ibid.* 23. *a.*

BAISEMENT des pieds. XII. 558. *a.*

BAISER, (*Géométr.*) ce qu'on entend quand on dit que deux courbes ſe baiſent. I. 23. *a.*

Baiſer. Baiſer que ſe donnoient chez les Romains les futurs époux, après avoir été accordés. XI. 680. *b.* Baiſer de paix en uſage dans le chriſtianiſme, 681. *a.* particuliérement chez les premiers chrétiens. XV. 121. *a.* Comment il ſe donnoit dans la liturgie gallicane. XI. 770. *b.* Baiſer tendrement, expreſſion correſpondante en latin. XV. 561. *a.* Cauſe phyſique du plaiſir du baiſer & de certains effets qu'il produit. IV. 33. *a.*

BAISSER, *abaiſſer*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 23. *a.*

BAISSOIRS, réſervoirs d'eau dans les ſalines. Deſcription de ces réſervoirs ou magaſins. II. 23. *b.*

BAIVE, (*Hiſt. mod.*) faux dieu des Lapons, dont ils n'ont aucune figure particuliere. *Thor* & *Baive* ne ſont qu'une même divinité adorée ſous différens aſpects. II. 23. *b.*

BAIVE, (*Myth.*) les dieux Thor & Baive des Lapons, diſtingués par quelques auteurs. *Suppl.* I. 758. *b.*

BAKELEYS, (*Hiſt. nat. Econ. domeſt.*) eſpece de bœufs à boſſe, ou biſons. Education que leur donnent les Hottentots. Uſages qu'ils en tirent. *Suppl.* I. 758. *b.*

BAKER, (*Thomas*) XV. 335. *a.*

BAKER, (*Henri*) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359. *a.*

BAKKER, (*Jean*) XVII. 411. *a.*

BAL, origine des bals. IV. 625. *b.* Comment on les commençoit autrefois. II. 397. *a.*

BALA, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 782. *b.* 783. *a.*

BALAAM, (*Hiſt. ſacr.*) obſervation ſur ce prophete. *Suppl.* II. 194. *a.*

BALADINS, & danſeurs de corde chez les Romains. XIII. 259. *a*, *b.* Baladins d'Etrurie. VIII. 230. *b.* Baladin, *voyez* FARCEUR, HISTRION, MIME.

BALADOIRES, *danſes:* leur origine. IV. 627. *b.* Anathême prononcé contre ces danſes. 624. *b.*

BALAFO, (*Luth.*) inſtrument des Negres. Sa deſcription. Son uſage. *Suppl.* I. 758. *b. Voyez pl. I de Luth, dans le Suppl.*

BALAGATE, *ou* BALAGAISTE, (*Géogr.*) province de l'empire du Mogol. Revenu que l'empereur en tire. Ses productions. Moutons remarquables qu'on y voit. *Suppl.* I. 759. *a.*

BALAI, (*Chirurg.*) broſſes ou vergettes de l'eſtomac. A quel uſage on s'en ſert. II. 24. *a.* Comment on l'emploie. Grand éloge qu'en font quelques médecins étrangers. Exemple d'un homme qui s'en ſervoit ſur lui-même pour gagner ſa vie. *Ibid. b.*

BALANCE, (*Méchaniq.*) l'une des ſix puiſſances ſimples en méchanique. Balance ancienne ou romaine. Balance moderne. II. 24. *b.* Théorie de la balance. *Ibid.* 25. *a.*

Balance de M. Roberval. II. 26. *b.*

Balance, fléau de la balance. VI. 849. *a.* Points de ſuſpenſion de la balance & des poids. XV. 700. *b.* Aiguille de la balance. I. 209. *b.* Détails ſur les balances d'eſſai. V. 984. *b.* Petite balance appellée *trébuchet*. XVI. 575. *a.* — De la balance romaine. XII. 450. *b.* XIV. 341. *a.* Deſcription de cette balance, par Vitruve. XV. 494. *a. Voyez* auſſi vol. V des planches, article *Méchanique*, planch. III. Pourquoi les balances courtes ſont moins exactes que celles dont le fléau eſt long, & les romaines moins que les balances communes. VII. 344. *b.* Le point d'appui eſt moins chargé dans la balance romaine que dans la balance ordinaire. I. 560. *a.* Balances appellées *peſon à reſſort* & *peſon à tiers-point*. XII. 451. *a.* Article de littérature & d'antiquité romaine ſur les balances, au mot *Statera*. Voyez auſſi les planches du balancier, vol. II.

Balance hydroſtatique, par laquelle on trouve la peſanteur ſpécifique des corps liquides & ſolides: ſa grande utilité. Théorême ſur lequel eſt fondé l'uſage de cet inſtrument. Maniere de s'en ſervir. II. 26. *b.* On peut par ſon moyen, 1°. connoître la peſanteur ſpécifique d'une liqueur; 2°. comparer les peſanteurs ſpécifiques de deux liqueurs; 3°. comparer les gravités ſpécifiques de deux ſolides; 4°. comparer la gravité ſpécifique d'un corps ſolide avec celle d'une liqueur. Balance hydroſtatique du docteur Hook, qui peut ſervir à examiner la pureté de l'eau. Les expériences de pluſieurs ſavans qui ſe ſont donné la peine de rédiger en table les peſanteurs d'un grand nombre de matieres, tant ſolides que liquides, ne peuvent nous ſervir de regle que comme des à-peu-près. Quand on veut ſavoir au juſte la peſanteur ſpécifique de quelque corps, il faut le mettre lui-même à l'épreuve. *Ibid.* 27. *a.* On donne cependant ici une table dreſſée par M. Muſſchembrock, des peſanteurs ſpécifiques de pluſieurs matieres comparées à celle de l'eau commune ou de pluie, dans une température moyenne. *Ibid. b.*

Balance hydroſtatique, vol. V des planches, article *Hydroſtatique*, pl. 3. De ſon uſage. *Suppl.* III. 473. *b.* Table des peſanteurs ſpécifiques des principaux corps connus. XII. 446. *a*, *b.* 447. *a*, *b.* Table des peſanteurs ſpécifiques de différentes liqueurs en été & en hiver. 448. *a. Voyez* ARÉOMETRE & PESE-LIQUEUR.

Balance commune, balance fine ou trébuchet, balance ſourde, balance d'eſſai, balance du chandelier. II. 28. *a.*

Balance hygrométrique. VIII. 388. *b.*

Balance pour peſer les laines filées. *Suppl.* III. 699. *b.*

BALANCE *d'eſſai*, (*Econom. Comm.*) machine dont les Hollandois & les habiles négocians de bled ſe ſervent pour le commerce des grains. Le poids du bled fait connoître ſa qualité. Peſanteur d'un ſetier de bled de la tête, meſure de Paris. Déſavantage des bleds humides. Avantage des bleds ſecs. La farine de ces derniers préférable à celle des bleds humides. *Suppl.* I. 759. *a.* Deſcription de la balance des grains. Rapport des poids à la meſure. *Ibid. b.* Opération de l'eſſai. Obſervations ſur l'uſage de cette balance. *Ibid.* 760. *a.* Ses avantages pour les grains. *Ibid. b.*

BALANCE, (*Aſtron.*) ſigne du zodiaque & conſtellation. II. 28. *a.*

Balance, moyen de connoître cette conſtellation dans le ciel. *Suppl.* II. 567. *b.*

BALANCE, (*Myth.*) ſymbole de l'équité. II. 28. *a.*

Balance, figure ſymbolique. XV. 731. *b.*

BALANCE *de commerce*, égalité entre la valeur des marchandiſes achetées des étrangers & la valeur des productions du pays, tranſportées chez d'autres nations. Néceſſité de cette balance. Diverſes méthodes pour acquérir la connoiſſance néceſſaire pour l'établir. 1°. Prendre une exacte notion du produit que rapportent à proportion les marchandiſes exportées & les marchandiſes importées. Difficulté d'acquérir cette notion. Incertitude de cette méthode. 2°. Obſerver le cours du change. Cette méthode eſt encore imparfaite. 3°. La troiſieme méthode ſe prend de l'accroiſſement ou de la diminution de notre commerce & de nos navires en général. II. 28. *b.* 4°. Obſerver l'augmentation & la diminution de notre argent, ſoit monnoyé, ſoit en lingots. *Ibid.* 29. *b.*

Balance du commerce. III. 131. *a.* 698. *a.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.* De la ſortie des eſpeces hors d'un pays, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. X. 194. *b.*

Balance, clôture de l'inventaire d'un marchand. II. 29. *a.*

Balance, déclaration que font les maîtres des vaiſſeaux des effets dont ils ſont chargés. II. 29. *a.*

BALANCÉ, terme de danſe. C'eſt un pas fort gracieux que l'on place dans toute ſorte d'airs; fort uſité dans les menuets. II. 29. *a.*

BALANCIER, ouvrier qui fait les inſtrumens dont on ſe ſert pour peſer les marchandiſes. Réglemens & obſervations ſur tout ce qui concerne la communauté des balanciers. II. 29. *b.*

Balancier, outils dont il ſe ſert. XI. 718. *b. Voyez* les planches du balancier, vol. II.

Balancier, dans les groſſes forges. Deſcription de cette machine. II. 29. *b.*

BALANCIER, (*Horlog.*) raiſon de la forme qu'on lui donne. Différentes méthodes dont on a fait uſage dans l'application du balancier aux horloges, avant que l'addition du reſſort ſpiral l'eût porté au degré de perfection où il eſt parvenu ſur la fin du dernier ſiecle. II. 30. *a.* De la matiere du balancier. Raiſons de la préférence qu'on doit donner à ceux d'acier ſur ceux de laiton. De la forme du balancier. Sa circonférence devroit être une eſpece d'anneau cylindrique. *Ibid. b.*

Balancier, obſervations ſur les tigerons des balanciers; moyen trouvé pour conſerver de l'huile à ſes pivots. XVI. 327. *a.* Virole du balancier qui ſert à mettre la montre d'échappement. XVII. 330. *a*, *b.* Nombre des vibrations du balancier dans une heure. II. 148. *a.* Étendue du branle du balancier dans une montre ordinaire. 397. *b.* Avantages du pendule ſur le balancier. XII. 299. *a.* La théorie du balancier expliquée aux articles *régulateur*, *échappement*, *arc de levée*, *arc de ſupplément*.

Balancier, deſcription du balancier de compas ou de bouſ-

sole. Du balancier d'une écluse, & d'un balancier de pompe. *Suppl.* I. 761. *a.*

Balancier, en hydraulique. II. 30. *b.*

BALANCIER, (*Monnoyage*) description de cette machine avec figures. II. 30. *b.*

Balancier, en quel tems se fit en France le premier établissement d'un balancier pour les monnoies. VIII. 132. *b.* Fabrication des monnoies au balancier. X. 663. *b.* Usage de la fosse qui est devant le balancier. VII. 208. *a.* Différence entre l'opération du monnoyage & celle de frapper des médailles au balancier. X. 665. *b.*

BALANCIER, (*terme de Papetier*) description de cet instrument & son usage. II. 31. *b.*

Balancier, partie du métier à bas. Ce qu'il étoit dans les anciens métiers. Maniere dont on l'a corrigé. II. 31. *b.*

BALANCINES, ou *Valancines*, (*Marine*) manœuvres ou cordes qui descendent des barres de lune & des chouquets, *&c.* Leur usage. Situation & forme des diverses balancines qui se trouvent dans le vaisseau. II. 31. *b.*

BALANEOTE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 761. *a.*

BALANGIAR, (*Géogr.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 761. *a.*

BALARUC, de l'usage & de l'effet des bains de Balaruc. X. 537. *b.* 538. *a*, *b.*

BALAUSTES, (*Mat. médic.*) fleurs du grenadier sauvage. Leurs propriétés médicinales. Comment on doit les choisir. Leur analyse. II. 32. *a.*

BALAYAGE, *déesse du* (*Myth.*) *Suppl.* II. 708. *b.*

BALAYEURE, observations sur l'usage que S. Paul fait de ce mot, en parlant des fideles mépriſés & persécutés. XII. 379. *a.*

BALBEC, (*Géogr. Antiq.*) *voyez* les ruines de cette ville, représentées dans les *planches d'antiquités du Supplément. Suppl.* I. 761. *a.*

BALBUENA, (*Bernardo de*) XVI. 811. *a.*

BALBUS, (*Cornelius*) dernier citoyen romain qui reçut les honneurs du triomphe. XVI. 652. *b.*

BALCON, (*Archit.*) Étymologie du mot. Description de la chose. II. 32. *b.*

Balcon, espece de balcon appellé *meniane* dans l'ancienne architecture romaine. X. 333. *b.* Ouvrage de serrurerie qui appartient au balcon. XVII. 819. *a.* Vol. IX. des pl. Serrurier, pl. 12.

BALDE, *de Ubaldis*, (*Pierre*) jurisconsulte. XII. 391. *b.*

BALDINI, (*Baccio*) graveur. XII. 866. *b.*

BALDIVIA, ville d'Amérique. Son commerce avec Lima. III. 338. *a.*

BALDUS, (*Bernardin*) savant, né à Urbin. XVII. 489. *a*, *b.*

BALE, (*Jean*) historien du seizieme siecle. XV. 637. *a*, *b.*

BALEARES, *isles*. Leurs habitans habiles dans l'exercice de la fronde. VII. 337. *a.* Le nom *Pityussæ*, donné à deux de ces isles. XII. 666. *a.*

BALEINE, (*Hist. nat.*) grandeur, description & dimension de celles qu'on prend sur la côte de Bayonne. Celle que l'on trouva en 1620 près de l'isle de Corse. II. 32. *b.* On dit qu'on a vu des baleines de 200, & à la Chine de 960 pieds de longueur. Celles qu'on pêchoit autrefois dans le nord étoient plus grandes que celles qu'on y trouve à présent. On ignore la durée de leur vie. Ce qu'on a trouvé dans leur estomac; d'où l'on peut inférer quelle est leur nourriture. Leurs accouplemens. Société du mâle & de la femelle. Tems où elles mettent bas. Nombre & alaitement des baleinons. Baleines du Groënland. Leur description très-détaillée. *Ibid.* 33. *a.* Leurs accouplemens. Tems de la gestation de la femelle. Du fœtus. Comment elle donne à tetter. Qualité de son lait. Comment elle emporte son petit. Autres especes de baleines. Pêche de la baleine. C'est de toutes les pêches la plus difficile & la plus dangereuse. *Ibid. b.* Les Basques sont les premiers qui l'aient entreprise. Avantages de cette pêche pour les Hollandois. Pourquoi les Basques l'ont à-peu-près abandonnée. Appareils & préparatifs qu'ils faisoient pour cette pêche. Maniere dont elle s'exécute. *Ibid.* 34. *a.* Comment ils fondent dans leur navire même le lard de la baleine attachée à un des côtés du bâtiment, (ce que les Hollandois n'ont encore osé,) & font des distributions à tout l'équipage. C'est à un bourgeois de Cibourre que l'on doit la maniere de fondre les graisses dans les vaisseaux. Les Hollandois apportent le lard par petits morceaux dans des barriques. Maniere dont ils le fondent. *Ibid. b.* Les Basques faisoient autrefois la pêche le long du Groënland. Avantages & dangers qui en résultoient. De-là ils vinrent en pleine mer vers l'isle de Finlande; mais rebutés encore, ils se sont établis dans le détroit de Davis. Les Hollandois envoient tous les ans sur les ports de France 7 à 8000 barrils d'huile & du savon à proportion. Cette pêche étoit regardée autrefois comme au-dessus des forces humaines. *Voyez* ce qu'en dit Job. *Ibid.* 35. *a.* Ce que les anciens nous disent des baleines. Pêche d'une baleine sous l'empereur Claude. Peu d'utilité qu'ils retiroient de cet animal. Comment on prétend que les Biscayens du Cap-Breton, près de Bayonne, & quelques autres pêcheurs ont été engagés à la pêche des baleines. *Ibid. b.* Ce qui se pratique au retour des navires baleiniers. *Ibid.* 36. *a.*

Baleine, especes de baleines appellées *Jubarte*. IX. 1. *a.* Cachalot. *Suppl.* II. 91. *a.* Sperme de baleine. *Ibid.* Observation sur la langue d'une espece de baleine. IX. 247. *b.* Description de la baleine, volum. VI. des planch. Regne animal, planch. 24.

BALEINE, *pêche de la* (*Comm.*) *Suppl.* I. 761. *a.* Invention d'un instrument propre à lancer sur la baleine, le harpon à quinze toises de distance. Maniere d'augmenter la force de cette machine. Nations Européennes qui ont fait la pêche de la baleine dans les mers du nord, depuis le seizieme siecle. Comme l'année la plus heureuse fut pour les Hollandois en 1697, l'auteur considere dans cet article quel fut l'état de cette pêche dans cette année-là, afin d'établir ses profits; & il les compare ensuite avec les détails reçus de Hollande de la pêche de 1744, afin qu'on puisse mieux juger sur quel pied sont maintenant les choses. *Ibid. b.* Les sages habitans de la Hollande ont toujours maintenu & pratiqué cette pêche, suivant le conseil que M. Dewitte en avoit donné. Sommes immenses qu'ils ont ajoutées par-là aux richesses du peuple, aussi bien qu'à la force de leur état, considéré comme puissance maritime. *Ibid.* 762. *a.*

BALEINE, (*Blanc de*) préparation de cervelle de cachalots. Comment elle se fait. Quel est le meilleur blanc de baleine. II. 36. *a.* Usage qu'on en fait en médecine. *Ibid. b.*

Baleine, *blanc de*, Il en est parlé. II. 503. *b.* XV. 451. *a.* *Suppl.* II. 91. *a.*

BALEINE, (*Astron.*) constellation. II. 36. *b.*

Baleine, nouvelle étoile observée en 1648 dans le cou de la baleine. VI. 63. *a.* Étoile de cette constellation qui s'affoiblit, s'éteint, & reparoît ensuite. *Ibid. Suppl.* II. 318. *b.* 896. *a.* Moyen de connoître cette constellation dans le ciel. 568. *b.*

BALI, (*isle de*) *voyez* JAVA. VIII. 470. *a.* Caracteres balis, *voyez* SIAMOIS.

BALISTE, (*Art milit.*) machine de guerre dont se servoient les anciens. Les écrivains de l'antiquité sont opposés les uns aux autres à l'égard de la baliste & de la catapulte qu'ils confondent souvent. Noms qu'ils ont donnés à la catapulte. Description de la baliste par le chevalier Folard. II. 37. *a.*

Baliste. Différence entre la catapulte & la baliste. II. 767. *a.* Les anciens donnoient à la baliste le nom de *scorpion*. XIV. 809. *b.* Baliste à main. III. 273. *b.* Balistes appellées *Arganete*. *Suppl.* I. 550. *b.* Fustibale. *Suppl.* III. 164. *b.* Lieu où les anciens plaçoient leurs balistes. *Suppl.* I. 830. *a.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I. & vol. *du Suppl.*

Baliste, mouche. X. 774. *b.* 775. *a.*

BALISTIQUE, (*Méchan.*) science du mouvement des corps pesans jettés en l'air suivant une direction quelconque. Ouvrages que nous avons sur l'art de jetter les bombes, dont le plus recommandable est celui de M. de Maupertuis. Indication de sa méthode. II. 38. *a.* La plupart de ceux qui ont traité du jet des bombes n'ont point eu égard à la résistance du milieu, ce qui les a éloignés du vrai. Ouvrage de M. Robins sur cette matiere. D'autres auteurs prétendent que la résistance de l'air au mouvement des projectiles est peu considérable. Nécessité de nouvelles expériences. *Ibid. b.*

Balistique. De la balistique des anciens. *Suppl.* I. 610. *a.* 611. *a.* Sur la balistique des modernes, *voyez Artillerie de campagne*. *Voyez* sur le jet des bombes. VIII. 521. *b.* &c. X. 734. *a.* XIII. 437. *b.* Ouvrage de Galilée sur la balistique. *Suppl.* III. 174. *b.* Instrument balistique de M. Daniel Bernoulli. *Suppl.* III. 612. *b.* Solution du problême balistique. 614. *b.*

BALIVEAU, (*Eaux & forêts*) jeunes chêne, hêtre ou châtaignier au-dessous de quarante ans. Les ordonnances enjoignent d'en laisser croître seize par chaque arpent, pour repeupler les ventes. M. de Réaumur prétend qu'ils sont d'une mauvaise ressource pour repeupler les bois de haute-futaie, parce qu'une très-grande partie périt. S'ils ne périssent pas, ils ont peu de vigueur & sont tous rabougris. II. 38. *b.* Les baliveaux ne contribuent pas plus à la conservation des taillis; & M. de Buffon s'accorde en ceci avec M. de Réaumur. Citation d'un passage du premier, tiré d'un mémoire sur la conservation & le rétablissement des forêts, année 1739. *Ibid.* 39. *a.*

Baliveau, mauvaise qualité du bois des baliveaux. Tort qu'ils font aux taillis. Observation sur les glands qu'ils fournissent. II. 297. *b.* Réflexions contre la réserve des baliveaux. VII. 130. *a.* Les réserves établies dans les bois des ecclésiastiques & des gens de main-morte, ne sont pas sujettes au défaut des baliveaux. II. 298. *a.* VII. 130. *b.* Comment les

baliveaux ont donné lieu aux clarieres. *Suppl.* II. 450. *a.*

BALKH, (*Géogr.*) moſquée de cette ville. *Suppl.* I. 808. *b.*

BALLA, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 241. *b.*

BALLADE, (*Belles-lettr.*) piece de vers. Loix de cette ſorte de poéſie. Pourquoi la mode en eſt paſſée. II. 39. *a.*

BALLADE, (*Belles-lettr. Poéſ.*) le ſentiment de la difficulté vaincue entre plus qu'on ne penſe dans le plaiſir que nous font les arts. C'eſt ce qui doit nous faire regretter certains petits poëmes, qui dans leur forme preſcrite, avoient de l'élégance & de la grace. Tels étoient le ſonnet, le rondeau, le triolet, le chant & la ballade. Ce qu'on appelle aujourd'hui *poéſies fugitives*, n'a plus ni forme ni deſſein. La facilité que ſuit la négligence en fait produire avec une abondance qui ajoute encore au dégoût de leur inſipidité. *Suppl.* I. 762. *b.*

BALLADE, (*Muſiq.*) ce qu'on entend par ballade en Angleterre. Anciennes ballades, fameuſes par leur ſimplicité, leur naïveté, le pittoreſque des penſées. *Suppl.* I. 762. *b.*

BALLE, (*Gymn.*) inſtrument dont les anciens ſe ſervoient dans la danſe appellée *ſphériſtique*. Utilité des jeux de balle pour la ſanté. II. 39. *b.*

Balles. Jeux de balles uſités chez les anciens, diſtingués par les noms ſuivans. Ourania. XI. 711. *a.* Aporrhaxis. I. 534. *b.* Harpaſton. VIII. 56. *b.* Différentes balles dont les Romains ſe ſervoient. XII. 200. *b.* Des exercices de la balle chez les anciens. XV. 456. *b.* — 459. *a.*

BALLE, (*Art milit.*) pourquoi les balles des mouſquets, carabines, *&c.* ſont de plomb. *Balle* ſe prend auſſi pour *boulet*. Différentes groſſeurs de balles. Balles ramées, balles de calibre. Expériences faites pour ſavoir ſi les balles tirées au poiſſon dans l'eau ſouffrent de la réfraction. II. 39. *a.* Conſéquences qui en réſultent; 1°. que la commotion communiquée à l'eau par la balle eſt très-conſidérable; 2°. que plus la charge eſt forte, moins la balle fait de progrès dans l'eau; 3°. qu'il n'y a point de réfraction ſenſible; 4°. qu'il ne faut donc tirer dans l'eau ni au-deſſus ni au-deſſous de l'objet; 5°. qu'il ne faut employer qu'une petite charge. Pourquoi une balle qui paſſe à travers un morceau de bois mobile ſur ſes gonds & fort épais, ne ſe défigure preſque pas & ne lui communique aucune impulſion, tandis qu'elle s'applatit ſur l'eau & occaſionne une grande commotion à tout le rivage. II. 40. *b.*

Balle, la fabrique des balles ne différant de celle des dragées que par la grandeur du moule, *voyez* la maniere de faire les dragées. V. 101. *a*, *b.* Table des différentes ſortes de balles que les bimblotiers fabriquent. 102. *b.* Des balles faites de zinc & de plomb. XVII. 717. *a.* Moyen de connoître la plus grande portée poſſible d'une balle. VII. 396. *b.* Compoſition où l'on trempe les balles pour les rendre de calibre. XVI. 585. *b.* Tire-balle. 341. *b.* Théorie du mouvement des balles, lorſqu'elles ſont tirées avec des canons rayés. *Suppl.* II. 212. *a.* Inſtrument pour tirer les balles du corps. I. 298. *a.* II. 184. *b.*

BALLE *à feu*, (*dans l'artillerie*) amas d'artifice de figure ronde ou ovale de différentes groſſeurs. II. 40. *b.* Maniere la plus uſitée pour faire des balles à feu. Autre maniere pour faire des balles à feu qui peuvent s'exécuter dans les mortiers. Autre maniere de compoſition de balles à feu qui ſe jettent avec le mortier, rapportée dans le bombardier françois de M. Belidor. *Ibid.* 41. *a.* Maniere de s'en ſervir ſelon les différentes vues dans leſquelles on en fait uſage. *Ibid. b.* Compoſition de balles à feu qu'on jette avec la main. *Ibid.* 42. *a.*

Balle luiſante, chez les artificiers. Maniere de faire cet artifice. II. 42. *a.*

Balles d'imprimerie, décrites avec figure. II. 42. *a.*

Balles d'imprimerie: cuir des balles. IV. 536. *a.*

Balles teigneuſes, (*Imprimerie*) c'eſt lorſque l'on voit ſur les balles des taches noires & blanches, parce que les cuirs refuſent l'encre: comment on remédie à ce défaut: les balles peuvent encore devenir teigneuſes ſi la laine de dedans ſort par les bords. II. 42. *b.*

BALLE, (*Paumier*) deſcription. Poids qu'elle doit avoir. Maniere de la faire. II. 42. *b.*

Balle des paumiers, appellée éteuf. VI. 51. *a.* Couper la balle, au jeu de paume. IV. 352. *a.* *Voyez* VIII vol. des planches, article PAUMIER.

BALLE, (*Commerce*) poids d'une balle de coton filé, d'une de ſoie crue; balle de groſſe toile. Poids d'une balle de laine en Angleterre. Vendre des marchandiſes ſous cordes en balles, ou en balles ſous cordes. Marchandiſes de balle. Balle de dez. Porte-balles. II. 42. *b.*

BALLE, (*Économ. ruſtiq.*) pellicule qui enveloppe le grain. Uſage qu'on en fait. II. 42. *b.*

BALLEL, (*Botan.*) eſpece de liſeron *convolvulus*. Ses différens noms. *Suppl.* I. 762. *b.* Deſcription, qualités & uſages de cette plante. *Ibid.* 763. *a.*

BALLET, danſe exécutée par pluſieurs perſonnes qui repréſentent une action naturelle ou merveilleuſe, *&c.* II. 42. *b.* Tout ballet ſuppoſe la danſe & le concours de deux ou pluſieurs perſonnes, qui repréſentent une action par les geſtes, les pas, & les mouvemens du corps. Le ballet & la danſe ſont un amuſement très-ancien. Danſes des Egyptiens; celles des Grecs qu'ils appelloient ſtrophes & antiſtrophes. Danſe de la grue qu'inventa Theſée. Les ballets furent conſtamment attachés aux tragédies & aux comédies des Grecs. Le mot *ballet* vient de ce qu'originairement on danſoit en jouant à la paume. Mots qui en ſont dérivés. Inventeurs des ballets chez les Grecs. *Ibid.* 43. *a.* Ils avoient quatre eſpeces de danſes, & une grande quantité de ballets dont ils ne ſe ſervoient que comme d'intermedes. De l'origine des ballets. Comment cette danſe ſe répandit, s'embellit & ſe perfectionna. Ouvrage de Lucien ſur la danſe, où il traite fort amplement des ballets. On peut diviſer les grands ballets en hiſtoriques, fabuleux & poétiques. *Ibid. b.* Regles particulieres, parties eſſentielles & intégrantes du grand ballet. Ses diviſions & ſoudiviſions en actes & entrées; quadrilles qui forment les entrées. Il n'eſt point de genre de danſe, de ſorte d'inſtrumens, ni de caractere de ſymphonie qu'on n'ait fait entrer dans les ballets. Attention des anciens à l'égard des divers inſtrumens qu'ils employoient. Comment les modernes les ont imités. Deſcription abrégée de deux ballets, l'un intitulé, *gris de lin*, *Ibid.* 42. *a.* l'autre la *verita nemica della apparenza ſollevata dal tempo*. Magnificence de ces ſpectacles. La cour de Savoie ſemble l'avoir emporté dans ces ſpectacles ſur toutes les cours de l'Europe. Ballets repréſentés en France ſous Louis XIV, dans leſquels il danſa lui-même avec toute ſa cour. *Ibid. b.* Ils furent pour la plupart imaginés par Benſerade. Lors de l'établiſſement de l'opéra en France, on conſerva le fonds du grand ballet; mais on en changea la forme. Genre mixte inventé par Quinault. La danſe figurée ou la danſe ſimple reprirent la place qu'elles avoient occupée chez les Grecs & les Romains. Ce ne fut qu'en 1681 qu'on introduiſit des danſeuſes ſur le théatre de l'opéra. Comment les ſucceſſeurs de Quinault l'imiterent, juſqu'à ce que la Mothe créa un genre tout neuf. *L'Europe galante*, eſt le premier ballet dans la forme adoptée aujourd'hui ſur le théatre lyrique. En quoi ce ballet conſiſte. Différence entre la tragédie lyrique & le ballet. *Ibid.* 45. *a.* Entrées comiques de Danchet. Les Italiens paroiſſent penſer que la muſique ne doit peindre que ce qu'il y a de plus noble ou de plus bas dans la nature: peut-être dans dix ans penſera-t-on comme eux. Défauts qui ſe trouvent dans les ballets de la Mothe. Changemens qu'on a faits de nos jours au ballet. De tous les ouvrages du théatre lyrique, le ballet eſt celui qui paroît le plus agréable aux François. On a cependant moins de bons ballets que de bons opéras, *Ibid. b.* ſi on en excepte les ouvrages de Rameau. *Ibid.* 46. *a.*

BALLET, (*Danſe*) c'eſt une action intéreſſante, imitée par la danſe, ou c'eſt une danſe figurée, qui repréſente allégoriquement une action. Tels que ſont aujourd'hui les ballets ſur le théatre, ils méritent à peine d'être comptés parmi les ouvrages de goût, tant on y apperçoit peu d'eſprit & de réflexion. — Le maître de ballet a les mêmes moyens que le peintre, pour produire des ouvrages de goût qui intéreſſent, il peut même en faire un uſage plus étendu; puiſqu'il peut offrir une ſuite de tableaux, & donner ainſi de la vie à l'enſemble de l'action; — mais à quoi bon recourir au jeu muet pour repréſenter une action qui peut être incomparablement mieux repréſentée par un drame? *Suppl.* I. 763. *b.* Il y a plus d'une réponſe à faire à cette queſtion. 1°. Il y a des actions très-intéreſſantes, qui faute d'une certaine étendue, d'une grandeur convenable, ne fourniſſent pas le ſujet d'un drame, mais qui auroient préciſément l'étendue requiſe pour un ballet. 2°. Il y a d'ailleurs des ſentimens & des paſſions, dont l'expreſſion n'exige pas néceſſairement une grande piece, dans laquelle trop d'acceſſoires ne ſervent qu'à diſtraire l'attention; mais qui traités en ballets, fourniroient une repréſentation plus vive & d'un plus grand effet. — Moyens par leſquels de bons ballets pourroient contribuer avantageuſement à l'effet du ſpectacle. De la nouvelle forme, & du caractere qu'il faudroit donner au ballet, ſelon le caractere du drame qui auroit précédé. *Ibid.* 764. *a.* De la maniere de repréſenter une action particuliere dans un ballet. Pieces dramatiques repréſentées dans le dernier ſiecle ſous le nom de ballets. Quels étoient les ballets des anciens. *Ibid. b.*

BALLET, (*Muſique*) caractere de la muſique d'un ballet. *Suppl.* I. 765. *b.*

Ballet, nom qu'on donne en France à une bizarre ſorte d'opéra, où la danſe n'eſt guere mieux placée que dans les autres, & n'y fait pas un meilleur effet. — Ces ballets contiennent d'autres ballets, qu'on appelle autrement divertiſſemens ou fêtes. — Obſervations ſur cette ordonnance ſi mal entendue, & ſi peu théatrale. *Suppl.* I. 764. *b.* Toute danſe qui ne peint rien qu'elle-même, & tout ballet qui n'eſt qu'un bal, doivent être bannis du théatre lyrique. — La

pire ſorte des ballets eſt celle qui roule ſur des ſujets allégoriques, & où par conſéquent il n'y a qu'imitation d'imitation. *Ibid.* 765. *a.*

Ballet. Origine des grands ballets en France. VI. 577. *b.* IV. 628. *a.* Introduction de la danſe dans les opéras. IV. 350. *a.* Ballet que le cardinal de Savoie donna ſous le regne de Louis XIII. VI. 581. *b.* Des ballets exécutés ſous celui de Louis XIV. *Ibid.* Ceux qui firent l'ornement des fêtes de la cour ſous ſon ſucceſſeur. 583. *a.* Ballets repréſentés en 1747, à l'occaſion du ſecond mariage de M. le Dauphin. *Ibid.* Regle à obſerver par rapport à la compoſition des ballets : ce qui fait la perfection d'un tel divertiſſement. IV. 1069. *b.* Ce qui eſt eſſentiel pour former une bonne entrée de ballet. *Ibid. b.* Ballet de M. de Moncrif de l'empire de l'amour : muſique de cette piece. VI. 464. *b.* Diverſes obſervations ſur les ballets aſſociés aux poëmes lyriques, XII. 833. *b.* & particuliérement ſur un ballet de Roland furieux. 834. *a.* Petits ballets qu'on appelloit boutades. II. 379. *b.* Des comédies ballets. III. 671. *a*, *b.* Entrées de ballets. V. 731. *a.* Chœurs d'entrée qui figurent dans un ballet. IV. 268. *a.* VI. 748. *a.* Les ballets placés convenablement à la ſuite de l'opéra, *Suppl.* IV. 162. *a.* & dans les entr'actes de certaines ſortes d'opéra pour en augmenter l'intérêt. *Ibid. b.* Obſervations ſur les ballets figurés, & ſur le projet de leur ſubſtituer la danſe pantomime. *Suppl.* IV. 232. *b.* 233. *a.* S'il eſt vrai que preſque tous nos ballets ſont ſans liaiſon avec l'action. 233. *a.* Du prologue des opéras-ballets. 538. *a.* *Voyez* OPÉRA.

Ballets de chevaux. Ils faiſoient autrefois partie des ſpectacles des carrouſels. Ceux qui ont été les plus ſuperbes. C'eſt aux Sibarites qu'on doit l'invention de la danſe des chevaux. Comment elle leur fut fatale, dans une bataille contre les Crotoniates. Exemple ſemblable chez les Cardiens. Danſes exécutées dans les ballets de chevaux. II. 46. *a.* On doit obſerver dans ces ballets, comme dans les autres, l'air, le tems de l'air, & la figure. Les trompettes ſont les inſtrumens dont on s'y ſert. On y emploie quelquefois les cors-de-chaſſe, & les violons. Ballets d'autres animaux. *Ibid. b.*

Ballets aux chanſons : les premiers qui aient été faits par les anciens. Aventure qui y donna lieu : ballets de ce genre parmi nous. II. 46. *b.*

Ballets de college, ſpectacles qu'on voit dans les colleges lors de la diſtribution des prix. Ceux du college de Louis le Grand. Ouvrages où l'on trouve des ballets de ce genre. *Ibid. b.*

BALLON, (*Artificier*) deſcription de l'effet de cet artifice. Figure qu'on lui donne. Maniere de le faire. II. 47. *a.* Garnitures qu'on ajoute au ballon, de différentes eſpeces d'artifices. *Ibid. b.*

Ballon : les artificiers appellent ainſi de gros cartouches qu'on jette avec le mortier. Artifices dont on les remplit. Comment on les fait. Deſcription avec figures des deux ſortes de ballons dont il vient d'être parlé. II. 47. *b.*

BALLON, (*Chym.*) gros vaiſſeau de verre dans lequel on reçoit les eſprits volatils qu'on diſtille. II. 48. *a.*

BALLON, (*Marine*) eſpece de brigantin du royaume de Siam. Deſcription. II. 48. *a.*

Ballons, chez les potiers de terre. II. 48. *a.*

BALLOT, ſorte de ballots, appellés ſurons ou ſérons. XV. 693. *a.*

BALLOTADE, (*Manege*) ſaut du cheval. Différence entre la capriole, la croupade & la ballotade. Faire la croix à ballotades. II. 48. *a.*

Ballotade, faire la croix à courbettes, à ballotade. IV. 512. *b.* Ce ſaut repréſenté VII. vol. des planches, *Manege* planche 2.

BALLOTE, eſpece d'urne deſtinée chez les Romains à mettre les ballotes pour l'élection des magiſtrats. XV. 230. *b.*

BALLOTER, dans les fonderies de fer, mettre la verge fendue en paquets. Comment cela ſe fait. II. 48. *b.*

BALME, (*Grotte de Notre-Dame de la*) VII. 969. *a.* X. 393. *a.*

BALSAMINE, (*Botan.*) genre de plante. Deſcription de ſa fleur, de ſon fruit & de ſes ſemences. Culture de cette plante. — *Voyez* MOMORDICA & POMME DE MERVEILLE. II. 48. *a.* Uſage du fruit de la balſamine en médecine. *Ibid.* 49. *a.*

Balſamine, eſpece de balſamine, appellée *belutta-onapu*. *Suppl.* I. 867. *b.*

BALSAMIQUES, remedes d'une nature un peu âcre & chaude ; ce qui comprend les céphaliques, apoplectiques, antiparalytiques, cordiaux, ſpiritueux & autres. Matieres qu'on met de ce nombre. Effets de ces remedes. Dans quels cas on peut les employer. II. 49. *a.*

BALTAGIS, (*Hiſt. mod.*) valets du ſerrail, occupés à ſcier, fendre & porter le bois. Etymologie de leur nom. Leurs fonctions. Viſir qui l'avoit été. II. 49. *a.*

BALTHASAR, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Evilmerodach, & petit-fils de Nabuchodonoſor, fut le dernier roi de Babylone. Viſion qu'il eut dans le feſtin qu'il donna la veille de ſa mort. Ce prince paroît être le même que les hiſtoriens profanes appellent Nabonyde ou Labynith. *Suppl.* I. 765. *a.*

BALTIMORE, (*Ornith.*) oiſeau commun au Canada, au Maryland & à la Virginie. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses autres noms. Deſcription & mœurs de cet oiſeau. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 765. *b.*

BALTIQUE, *mer*, pourquoi elle n'a pas de marée ſenſible. VI. 906. *a.* Diminution de ſes eaux. X. 359. *a.*

BALTRACAN, (*Botan.*) plante de la Tartarie. Sa deſcription. Les Tartares le mangent en voyage. II. 49. *b.*

BALUE, (*Jean de la*) *Suppl.* IV. 468. *a.*

BALUSTRADE, (*Archit.*) uſages de celles de pierre ou de marbre. Leur hauteur & les parties qui les compoſent. On fait ſouvent des baluſtrades qui tiennent lieu d'attique ou d'amortiſſement aux étages ſupérieurs. Obſervations ſur cette ſorte d'ornemens. II. 49. *b.* *Voyez* les planches d'architecture, vol. I.

BALUSTRE, (*Archit.*) Etymologie du mot. Les baluſtres doivent ſe reſſentir du caractere de l'édifice. Moyen de trouver la proportion des principales parties des baluſtres. Il faut éviter les demi-baluſtres & les baluſtres feintes dans les ornemens de bon goût. Elles ſe font de différentes matieres. Baluſtres dans les rampes d'eſcaliers. II. 50. *a.* Baluſtre en ſerrurerie, & en terme d'orfevre. *Ibid. b.*

BALUZE, (*Etienne*) XVI. 743. *a.*

BALZAC, (*Jean-Louis Guez, ſeigneur de*) fut le premier auteur, qui fit ſentir que notre langue eſt ſuſceptible d'harmonie. V. 524. *b.* VIII. 52. *b.* Il tombe quelquefois dans l'enflure. V. 674. *a.* Jugement porté ſur ſes lettres. V. 816. *b.* Affectation qu'on lui reproche. *Suppl.* I. 181. *a.*

BALZANE, (*Maréch.*) *voyez* TRAVAT & TRASTRAVAT.

BAMA, (*Botan.*) nom macaſſare d'une plante de la famille des ariſtoloches. Autres noms qu'on lui donne en Aſie. Lieux où elle croît. Sa deſcription. Qualités, *Suppl.* I. 766. *a.* & uſages de cette plante. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

BAMBAN, (*Botan.*) plante vivace des iſles Moluques. Ses différens noms. Sa deſcription, *Suppl.* I. 766. *b.* ſes qualités & uſages. Genre auquel elle appartient. *Ibid.* 767. *a.*

BAMBARAS, negres peu eſtimés. XI. 81. *b.*

BAMBERG. De l'évêque de cette ville. IV. 68. *a.* *Suppl.* I. 311. *a.*

BAMBOCHES, *opéra des*, XI. 495. *b.*

BAMBOU, (*Botan.*) auſſi nommé *bambouc*, *bambouche* & *bamboche*, plante des tropiques. La plus grande de toutes celles de la famille des graminées. Différens noms qui lui ſont donnés. Erreur de Linnæus ſur les eſpeces de ce genre. *Suppl.* I. 767. *a.* Caracteres communs à toutes ces eſpeces. Diſtribution que Rumphe en a faite en trois claſſes. 1. Premiere eſpece. *Ily.* *Ibid. b.* Ses autres noms. Deſcription, qualités & uſages de cette plante. 2. *Térin.* Ses autres noms. Deſcription de cet arbre. Ses qualités, *Ibid.* 768. *a*, *b.* & uſages. *Ibid.* 769. *a.* Remarque. 3. *Potong.* Ses autres noms. Sa deſcription. *Ibid. b.* Ses qualités & uſages. 4. *Sammat.* Ses autres noms. Deſcription, culture & uſages de cette plante. *Ibid.* 770. *a.* 5. *Ampel.* Ses autres noms. Sa deſcription. *Ibid. b.* Culture de cette plante. Uſages qu'on en tire. *Ibid.* 771. *a.* 6. *Bulo.* Sa deſcription. 7. *Gading.* Deſcription & uſage. 8. *Domu.* Deſcription. 9. *Cho.* Deſcription & uſage. Lieux où croît cette eſpece. 10. *Tsja-Tsjar*, ou roſeau varié. 11. *Guada.* Lieux où croît cette eſpece. Groſſeur de ſa tige. Son uſage. 12. *Teba.* Ses autres noms. *Ibid. b.* Sa deſcription. Lieux où croît le teba. Maniere de le multiplier. Uſages qu'on en tire. *Ibid.* 772. *a.* 13. *Tallam.* Ses autres noms. Deſcription, culture & uſages de cette plante. *Ibid. b.* 14. *Tihing.* Deſcription & uſage. 15. *Loufuru.* 16. *Tutori.* Ses autres noms. Sa deſcription. 17. *Cui-tick.* Deſcription & uſage. 18. *Tuigkhiaa.* Deſcription & uſage. 19. *Moa-tick.* *Ibid.* 773. *a.* Signification de ce nom. Deſcription & uſage de la plante qui le porte. 20. *Leleba.* Autres noms de cette plante. Sa deſcription. *Ibid. b.* Lieux où elle croît. Ses uſages. 21. *Tabat* ou *leleba* noir. *Ibid.* 774. *a.* Sa deſcription. 22. *Djakat* ou *leleba* ſauvage. Lieux où il croît. Sa deſcription. 23. *Tapile.* Lieux où il ſe trouve. Sa deſcription. 24. *Nun.* Lieux où il eſt commun. Sa deſcription. 25. *Houbo.* *Ibid. b.* Deſcription & uſage de cette plante. 26. *Beesha.* Ses autres noms. Deſcription. Culture & uſages. 27. *Nola-ily.* Ses autres noms. *Ibid.* 775. *a.* Sa deſcription & ſes uſages. 28. *Bulu-tuy.* Ses autres noms. Deſcription de cette plante. Lieux où elle croît. Uſages qu'on en tire. *Ibid. b.* 29. *Outick.* Sa deſcription. *Ibid.* 776. *a.*

Bambou, papier de bambou : maniere de le fabriquer. XI. 851. *b.*

BAMBYCE, (*Géogr.*) ville d'Aſie, en Aſſyrie. On l'appelloit encore *Edeſſe* & *Hiérapolis*. Divinité qu'on y adoroit. *Suppl.* I. 776. *a.* — *Voyez* EDESSE.

BAMBYTACIENS, *les* (*Géogr.*) peuples voiſins du Tigre. Horreur qu'ils avoient pour l'or, l'argent & toutes ſortes de métaux. *Suppl.* I. 776. *a.*

BAMIA, (*Botan.*) on l'appelle auſſi *alcea indica.* Deſcription de la fleur, de la feuille & de la ſemence de cette plante. Uſage que les Egyptiens font de la ſemence. II. 51. *a.*

BAMIA, (*Botan.*) nom égyptien d'une plante annuelle de la famille des mauves. Auteurs qui l'ont figurée. Ses différentes dénominations. Deſcription, *Suppl.* I. 776. *a.* qualités & uſages de cette plante. Lieux dont elle eſt originaire. *Ibid. b.* Erreur de Linnæus. *Ibid.* 777. *a.*

BAMIAN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, capitale d'une contrée de même nom, dans le Choraſan. Elle fut ſaccagée par Gengiskan. *Suppl.* I. 777. *a.*

BAN, (*Juriſpr.*) origine du mot. Ce qu'on appelloit *ban du roi. Bans* de mariage. Ils doivent être publiés trois fois aux lieux où les parties demeurent. En quel cas un curé peut refuſer de les publier. II. 51. *a.*

Bans de mariage. Contrôle des bans. IV. 148. *b.* De la publication des bans. X. 108. *a.* Diſpenſe de bans. IV. 1039. *a.*

Ban, en terme de palais. II. 51. *a.*

Ban, rappel de ban. XIII. 795. *a.* Petits bans. XVI. 873. *b.* Crieurs des bans de la ville de Paris. IV. 466. *a.*

Ban de l'empire. IV. 72. *a.* Origine de la loi qui met au ban de l'empire ceux qui troublent la paix publique. Formule de cette peine. *Suppl.* II. 551. *b.*

Ban de vendange. Raiſons de l'établiſſement de ce ban. Qui il aſſujettit. II. 51. *a.*

BAN, (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donnoit en Hongrie aux gouverneurs des provinces qui relevoient de ce royaume. Banat de Temeſwar. Origine de ce nom. Quelques-uns prétendent que les Turcs l'ont conſervé. II. 51. *b.*

BAN *& arriere-ban*, (*Hiſt. mod.*) mandement adreſſé par un ſouverain à ſes vaſſaux, de ſe trouver en armes à un rendez-vous pour ſervir l'armée. Différence entre le *ban* & l'*arriere-ban*. Quand ces aſſemblées ont eu lieu en France. Les eccléſiaſtiques étoient ſoumis au ban & arriere-ban. Diſpenſes qu'ils ont reçues enſuite. II. 51. *b.* Autres perſonnes que les rois ont exemptées de ce ſervice. Par qui ſe faiſoient ces aſſemblées. Convocations du ban & arriere-ban, faites en 1674 & 1689, par Louis XIV. Comment cette milice a dégénéré. Dernieres aſſemblées de l'arriere-ban. *Ibid.* 52. *a.*

BANANE, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 780. *a, b.*

BANANIER, (*Botan.*) ſes caracteres. Qualités de ſon fruit. Propriétés de la racine & du fruit, en médecine. II. 52. *a.*

Bananier, *voyez* MUSA. X. 877. *a.* Figuier-bananier. VI. 747. *b.* Eſpeces de bananiers appellées *abaca*, *Suppl.* I. 6. *a. abu.* 75. *a.* Bananier repréſenté, vol. VI des planch. *Regne végétal*, pl. 96.

Bananier, éloge de cette plante. Les botaniſtes ont mal à propos réduit à deux les vingt-neuf eſpeces de ce genre, qui ont été bien caractériſées & bien reconnues. Différens noms que cet arbre a reçus. *Suppl.* I. 777. *a.* Ceux ſous leſquels il paroît avoir été connu des anciens. Citation de Pline: c'eſt la plus ancienne de celles qui ont quelque rapport avec le bananier. Lieux où il paroît que les anciens en ont pris connoiſſance. Tranſport des bananiers en Amérique. *Ibid. b.* Il paroît que le plus grand nombre des eſpeces de ce genre ſe ſont répandues des Indes en Ethiopie, en Perſe, en Arabie, en Egypte, en Syrie. Du nombre des eſpeces reconnues par les naturaliſtes dans les Indes, ſur la côte du Sénégal, à Gambie & au Biſſao. Premiere eſpece. 1. *Tando*, ſes différens noms. Sa deſcription. *Ibid.* 778. *a, b.* Variétés de cette eſpece. Maniere de la cultiver. Récolte de ſon fruit. *Ibid.* 779. *a.* Qualités & uſages de la liqueur qu'on en tire. Uſage des différentes parties de la plante. *Ibid. b.* Eſpece de chenille qui en ronge les feuilles en très-peu de tems. 2. *Ocki*, fruits de cette eſpece. 3. *Banane*, ſes différens noms. Lieux où croît cette plante. Sa deſcription. Qualités de ſon fruit. *Ibid.* 780. *a.* Ses uſages. 4. *Gabba*, deſcription de cet arbre & de ſon fruit. Ses uſages. 5. *Nera*, deſcription du fruit. Ses variétés. *Ibid. b.* 6. *Cro*, deſcription de ſon fruit. Qualités de cette plante. Elle eſt la plus utile de toutes celles qui ſe cultivent dans l'Inde. Maniere dont on en nourrit les enfans. Ses autres uſages. 7. *Alphuru*, ſes autres noms. Deſcription de l'arbre & de ſon fruit. *Ibid.* 781. *a.* Qualités, uſages & variétés de cette plante. 8. *Medji*, ſes autres noms. Deſcription de la plante & de ſon fruit. Ses qualités & ſes variétés. 9. *Djernang*, deſcription de la plante & de ſon fruit. *Ibid. b.* 10. *Baratsjo*, ſes autres noms. Son fruit. 11. *Cutojupau*, caracteres qui le diſtinguent. 12. *Salpicado*, ſon fruit. Lieux où il eſt commun. 13. *Bacovo*, autres noms de cette plante. Sa deſcription & ſes variétés. 14. *Swangi*, deſcription du fruit, *Ibid.* 782. *a.* & de la plante. Ses uſages. 15. *Bidji*, ſes autres noms. Deſcription de l'arbre & de ſon fruit. Ses uſages. 16. *Bala*, autres noms ſous leſquels on l'a déſigné. Sa deſcription, *Ibid. b.* ſes qualités & uſages. 17. *Mannembala*, ſon fruit. 18. *Tuca*, autres noms de cette plante. Lieux où elle croît. *Ibid.* 783. *a.* Sa deſcription, ſes qualités & uſages. 19. *Coffo*, ſes autres noms. Deſcription, qualités & uſages de cette plante. *Ibid. b.* Ses variétés. 20. *Fana*, autres noms de cette eſpece. Sa deſcription. Ses variétés. 21. *Abu*, ſes autres noms. Deſcription de cette plante. 22. *Bombor*, ſa deſcription. 23. *Radja*, uſage qu'on en fait à Batavia. Sa deſcription. 24. *Canaya*, caracteres qui le diſtinguent du radja. 25. *Tena*, ſa deſcription. Lieux qui lui conviennent. 26. *Trang*, ſes caracteres. 27. *Jacki*, ſes autres noms. *Ibid.* 784. *a, b.* Lieux où il croît. Deſcription & uſage de cette plante. 28. *Schundila*, en quoi il differe du jacki. 29. *Bangala*, couleur de ſes fleurs. Remarques ſur les fleurs de toutes ces eſpeces de bananier. Erreur de Linnæus dans la maniere dont il l'a déſigné, & dans le caractere générique qu'il lui aſſigne. *Ibid.* 785. *a.*

BANC *du roi*, (*Juriſp.*) tribunal de juſtice en Angleterre. Origine de ce nom. Matieres dont cette cour connoît. Juges qui la compoſent. Etendue de ſa juriſdiction, la plus indépendante du royaume. Autre tribunal nommé le *banc commun* ou *cour des communs plaidoyers*. II. 52. *b.*

BANC, (*Commerc.*) ceux que tenoient les banquiers dans les places publiques & dans les foires. D'où vient le mot de *banqueroute*. II. 52. *b.*

BANC. (*Marine*) Bancs qui découvrent. Bancs où l'on peut paſſer ſans danger. II. 52. *Voyez* ÉCUEIL.

Banc, marque que l'on met ſur un banc dangereux pour avertir les vaiſſeaux. II. 36. *b.* Bancs appellés *dangers*. IV. 622. *a.* Signal qu'on met ſur les écueils, I. 316. *b.* & ſur la côte, pour les faire éviter. 356. *b.* Ecueils nommés *briſans*. II. 423. *b.*

Banc de galere & de tout bâtiment à rames. II. 52. *b.* Les galeres ſont à vingt-cinq bancs, les galéaſſes à trente-deux; les gondoles de Veniſe n'ont point de bancs. *Ibid.* 53. *a.*

BANC *de chaloupe*. Banc à s'aſſeoir dans la chambre du capitaine. Banc à coucher. II. 53. *a.*

BANC *d'Hippocrate*, (*Chir.*) machine pour réduire les luxations & les fractures. Comment on s'en ſervoit. Elle eſt hors d'uſage aujourd'hui. II. 53. *a.*

BANC *d'ardoiſe*. Comment ils ſont diſpoſés dans la carriere. Leurs inégalités. II. 53. *a.* *Voyez* ARDOISE.

BANC, ce mot exprime auſſi divers inſtrumens, outils ou pieces néceſſaires dans pluſieurs arts & métiers, dont on trouve ici la deſcription. II. 53. *b.*

BANC à river, inſtrument dont les horlogers ſe ſervent pour river certaines roues ſur leur pignon, ou le balancier à la verge. Deſcription de l'inſtrument & de ſon uſage. II. 53. *b.*

BANC *à cric*, (*Orfevres*) ſa deſcription avec figures, de même que celle du banc à tirer; & de leur développement. II. 54. *a.*

BANC *à cric & à tirer*, VIII. vol. des pl. Orfevre-groſſier. pl. 8. 9. Orfevre-Bijoutier, pl. 6. Banc à tirer de ſerrurier. IX. vol. des pl. Serrurier, pl. 37.

BANC *à dégroſſir*, (*Tireur d'or.*) II. 54. *b.*

BANC *à dorer*, (*Tireur d'or.*) II. 54. *b.*

BANC ou *ſelle à ourdir*, (*Paſſement.*) II. 54. *b.*

BANCS, (*Manuf. de ſoie.*) II. 54. *b.*

BANC, (*Verrerie.*) II. 54. *b.*

BANC, (*Vénerie.*) II. 54. *b.*

BANC, dans les ſalines: contrôleurs des bancs, leurs fonctions. II. 54. *b.*

BANCS *de jardin*. II. 55. *a.*

BANC, (*Géogr.*) énumérations & déſignation de dix bancs connus en mer. II. 55. *a.*

BANC, celui de la mer des Indes, qu'on nomme *Pont d'Adam*. XIII. 76. *b.*

BANCAL, (*Botan.*) arbre d'un nouveau genre dans la famille des aparines & du café. Deſcription, culture & qualités de cet arbre. *Suppl.* I. 785. *b.* Uſages qu'on en tire. 2. eſpece. *Malona*. Sa deſcription. 3. *Melen*, autres noms par leſquels on l'a déſigné. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. 4. *Comi*. En quoi il differe du melen. Préjugé des habitans d'Amboine ſur cette plante. *Ibid.* 786. *a, b.*

BANCAS, (*Botan.*) nom malays d'une eſpece de dioſpyros ou guiacana. Ses autres noms. Deſcription, culture, qualités de cet arbre. Ses uſages. *Suppl.* I. 787. *a.*

BANCHE, (*Hiſt. nat.*) pierre molle, mais dure, comparée à la glaiſe. Origine que lui donne M. de Réaumur. Plus on la prend bas, plus elle eſt molle. Comment de griſe elle devient blanche & dure.

BANCK, (*Laurent*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XI. 228. *a.*

BANCO, (*Comm.*) mot italien qui ſignifie *banque*. Banco de Veniſe. II. 55. *a.* Comment s'y font les paiemens. Grand avantage de cette banque pour la république. Quelle eſt la monnoie en uſage dans les livres du banco. Dans quels tems le banco ſe ferme. *Ibid. b.*

BANCUDU, (*Botan.*) arbre des iſles Moluques. Autres noms par leſquels il eſt déſigné. Deſcription, qualités, culture & uſages de cet arbre. *Suppl.* I. 787. *a. b.* Remarques. 2. eſpece. *Mencudu*, auteurs qui l'ont décrite. Deſcription de cet arbre. Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. 3. *Baya*, ſes

autres noms. En quoi il differe de l'eſpece précédente. Ses qualités & uſages. *Ibid.* 788. *a. b.*

BANDA, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Qualité de ſa chair. 2e eſpece. Sa deſcription. En quoi ce poiſſon differe du poiſſon-peigne. *Suppl.* I. 789. *a.*

BANDA. Des noix muſcades des iſles de Banda. X. 882. *a.* Volcan dans une de ces iſles. XVII. 445. *b.*

BANDAGE, (*Chir.*) application d'une ou de pluſieurs bandes autour d'une partie malade. Utilité des bandages. II. 55. *b.* Qualités que doivent avoir les bandages en général. Comment on applique une bande. Comment on la leve. Diviſion des bandages en ſimples & en compoſés. Bandages à dix-huit chefs. On donne auſſi le nom de *bandage* à des inſtrumens faits de diverſes matieres, *&c.* Bandage de corps. Bandage pour la compreſſion de l'uretre. *Voyez* BANDE.

BANDAGE. Précepte d'Hippocrate ſur la maniere d'appliquer tout bandage. VII. 476. *b.* Ce qu'on entend par renverſé dans une bande ou bandage. XIV. 122. *a. Indication de différentes ſortes de bandages.* Brayers pour les hernies. II. 406. *b.* Bandages pour les fractures, VII. 268. *a*, *b.* pour la ſaignée du pied. VI. 81. *a*, *b.* Bandage appellé diviſif. IV. 1076. *b.* Bandage dit étoilé. VI. 67. *b.* Expulſif. 321. *a*, *b.* Fronde VII. 337. *b.* Gantelet. 476. *b.* Incarnatif. VIII. 642. *a*, *b.* Inguinal. 746. *a.* Rampant. XIII. 786. *b.* Rhombus. XIV. 260. *a.* Scapulaire. 743. *b.* Suſpenſoir. XV. 701. *b.* Bandage nommé T. XV. 783. *b.* Nouvelle matiere pour les bandages compreſſifs, qui les rend plus parfaits que ceux qu'on a faits juſqu'ici. *Suppl.* IV. 610. *b.* 613. *b.* Bandage de cette matiere pour unir les plaies. 611. *a.* Dans les cas de paralyſie. 612. *b.* 613. *a.* — *Voyez* COMPRESSION, & les planches de chirurgie. vol. III.

BANDAGE, en terme de fonderie. II. 56. *a.*

BANDAGE *du battant*, en paſſementerie. Deſcription & uſage. II. 56. *a.* Bandage du métier à frange. *Ibid. b.*

BANDASCHE-KABBELAAW, (*Ichthy.*) ou *cabliau de Banda*, c'eſt une eſpece appartenante au genre nommé *Banda.* Sa deſcription. Lieux que ce poiſſon fréquente. *Suppl.* I. 789. *b.*

BANDE, *troupe*, *compagnie* (*Gramm.*) différence entre ces mots. Troupe ou bande de ſoldats, mots ſynonymes. Comment Romulus diviſa les légions. Ce que c'étoit que les manipules. M. Beneton croit que le mot de *ban* a donné origine à celui de *bande.* Vieilles bandes. Bandes noires. II. 56. *b.*

BANDE, *troupe*, *compagnie.* Différence entre ces mots. XVI. 712. *b.*

BANDE, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire en Eſpagne. Son inſtitution. D'où il tire ſon nom. A qui il étoit réſervé. Condition pour y entrer. Engagement des chevaliers. II. 56. *b.*

BANDE, (*ordre militaire des chevaliers de la*) en Eſpagne. Son inſtitution. Ses ſtatuts. Marque de l'ordre. *Suppl.* I. 789. *b.*

BANDE, *liſiere*, *barre.* Différence entre ces mots. II. 57. *a.*

BANDES de maillots. *Suppl.* III. 756. *b.*

BANDES de Jupiter, (*Aſtron.*) obſervations ſur ces bandes. Tache conſidérable que M. Caſſini apperçut ſur jupiter en 1665. Les révolutions de cette tache ont fait connoître celle de jupiter ſur ſon axe. Apparitions alternatives de cette tache. Changemens prodigieux qui arrivent dans jupiter. Bande obſervée dans la planete de mars. II. 57, *a.* — *Voyez* les articles de ces planetes.

BANDES, (*Architect.*) deux uſages de ce mot. Ce qu'on entend par *bande de colonne.* II. 57. *a.*

BANDE, (*Chirurg.*) diverſes formes de bandes. Il y a des bandes qui ſont remedes par elles-mêmes, & d'autres qui ne ſont que contentives. *Voyez* BANDAGES & les planches de chirurgie.

BANDE, (*Blaſon*) elle eſt une des dix pieces honorables ordinaires. Elle ſe diviſe en bandelette, jarretiere, valeur & ruban. Bande dextre & ſéneſtre. II. 57. *b.*

Bande, l'une des ſept pieces honorables. Comment les bandes ſe placent dans l'écu. Différentes ſortes de bandes. Celles qu'on nomme cotices. Ce que repréſente la bande. Plan qu'elle occupe dans l'écu. Sur les proportions des pieces honorables, *voyez* PIECE, & pl. de blaſon. *Suppl.* I. 789. *b.*

Bande, piece honorable. *Suppl.* IV. 367. *a.* Bande dite cotice. *Suppl.* II. 623. *b.* Dans le ſens de la bande, ou en bande. 680. *b.* Deux bandes, trois bandes. *Suppl.* IV. 367. *b.*

Divers autres uſages du mot *bande.* II. 57. *b.*

BANDÉ, (*Blaſon*) écu bandé. Chef, faſce, pal bandé. *Voyez Suppl.* IV. 368. *a.*

BANDELETTES, (*Littér.*) *Voyez VITTA.*

BANDERA, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. *Suppl.* I. 790. *a.*

BANDEROLLE, (*Commerc.*) feuille de fer-blanc, ou planche de bois ſur laquelle eſt collé le tarif du prix du charbon & du bois à brûler. *Suppl.* I. 790. *a.*

BANDINELLI, (*Baccio*) ſculpteur. XIV. 829. *b.* Statues de cet artiſte repréſentant Adam & Eve. XVII. 486. *a.*

BANDOULIERE, (*Art milit.*) Ce mot vient de *bandoulieres*, ſorte de bandits infeſtant les Pyrénées. Bandoulieres des cavaliers & des ſoldats. II. 58. *a.* Celles des gardes-du-corps du roi. *Ibid.* 59. *a.*

BANDT-HGOFT, (*Ichthy.*) poiſſon à bandeau. Sa deſcription. Goût de ſa chair. *Suppl.* I. 790. *b.*

BANDURA, (*Bot.*) plante indienne, ſes caracteres. Liqueur qu'elle fournit. Propriétés de ſa racine, de ſes feuilles & du ſuc qu'on en tire. II. 59. *a.*

BANDURI, (*D. Anſelme*) bénédictin. Obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIII. 759. *b.* Ordre qu'il a ſuivi dans ſon recueil des médailles. XIV. 231. *b.*

BANGADA, (*Botan.*) eſpece de liſeron, *convolvulus.* Différens noms de cette plante. Sa deſcription. *Suppl.* I. 790. *b.* Ses qualités & uſages. *Ibid.* 791. *a.*

BANGALA, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 785. *a.*

BANGI, (*Botan.*) eſpece de chanvre des Indes. Ses noms. *Suppl.* I. 791. *a.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. *Ibid. b.* Ses effets ſur les affections de l'ame. Comment les Indiens préparent ſes feuilles & ſes graines pour ſe procurer de la gaieté, du courage, une certaine ivreſſe, des rêves agréables. Danger qui réſulte de l'abus de cette plante. *Ibid.* 792. *a.* Ses uſages médicinaux. Il eſt très-probable que le nepenthe des anciens n'étoit autre choſe que cette même plante. *Ibid. b.*

BANGLE, (*Botan.*) nom malays d'une eſpece de gingembre. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 793. *a.* Culture, qualités & uſages de cette plante. *Ibid. b.*

BANGOT, (*Ichthy.*) eſpece de muge volant. Auteurs qui en ont donné la figure ſous différens noms. *Suppl.* I. 793. *b.* Deſcription de ce poiſſon. Lieux qu'il fréquente. Qualités qu'on lui remarque. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 794. *a.*

BANGUE, (*Botan.*) chanvre des Indes. Les Indiens mangent la graine & les feuilles. Ses propriétés. Lieux où croît cette plante. II. 59. *a.*

BANIAHBOU, (*Ornith.*) eſpece de merle. Différens noms ſous leſquels il a été décrit & figuré. Sa deſcription. Lieux où il eſt commun. *Suppl.* I. 794. *a.*

BANIANS, (*Hiſt. mod.*) ſecte d'idolâtres dans le Mogol & le royaume de Cambaye. Culte qu'ils rendent au diable. Leur dogme principal eſt la métempſycoſe. II. 59. *a.* La purification du corps eſt leur cérémonie la plus eſſentielle. Leur éloignement de ceux d'une religion différente. Pierre qu'ils portent pendue à leur col. Sectes qui les diviſent. *Ibid. b.*

BANIANS, cérémonies qui leur ſont preſcrites. XV. 140. *b.* Dieux des banians, Brama, Viſtnou, Ruddiren. *Voyez leurs articles.* Enfer des banians. XII. 161. *a.* Quatre principales ſectes de banians, ſur leſquelles vous trouverez des détails aux articles *Ceurawath*, *Biſnow*, *Goeghy* & *Samarath.* Autre ſecte de banians connue ſous le nom de *Raſpontes.* XII. 816. *a.* Prêtres des banians. *Voyez* BRAMINES. II. 393. *b.* Arbre des banians. IX. 717. *a.* Sur les banians, *voyez* BENJANS & INDIENS.

BANIER, (*Jean*) éloge de l'humanité de ce général. XVII. 244. *a.*

BANKARETTI, (*Botan.*) arbre épineux du Malabar. Ses différens noms. Deſcription, culture, uſages de cet arbre. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 794. *b.*

BANLIEUE, nom de ſeptaine donné à la banlieue. XV. 66. *a.*

BANNALISTES, (*Art milit.*) corps de miliciens qui a paru ſous ce nom dans les armées d'Autriche. *Suppl.* I. 795. *a.*

BANNERETS, (*Hiſt. mod. Art milit.*) gentilshommes qui formoient avec leurs vaſſaux des eſpeces de compagnies à la guerre. Ils avoient droit de porter banniere. Qualité néceſſaire pour avoir cette prérogative. Comment ſe faiſoit le chevalier banneret. Nombre d'hommes qu'il pouvoit avoir à ſa ſuite. Dans quel tems ces chevaliers ont paru en France. II. 60. *a.*

BANNERETS, comment s'acquéroit ce titre. V. 386. *b.* Ouvrages à conſulter ſur le titre & la qualité de banneret. En quoi conſiſtoit la diſtinction des bannerets. XVII. 756. *a.* Les bannerets faiſoient le cri dans les batailles. IV. 461. *a.* Juge banneret. IX. 11. *b.* Fief banneret. VI. 699. *b.*

BANNÈS, (*Dominique*) religieux. I. 663. *b.*

BANNIERE, origine de ce mot. II. 56. *b.* V. 710. *b.* Banniere de S. Martin de Tours, premier étendard des François, depuis la converſion de Clovis. V. 710. *a.* La banniere de S. Denis lui ſuccéda. *Ibid. b.* Autres bannieres qui lui étoient jointes. *Ibid.* Nul n'étoit reconnu pour gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever banniere. IV. 461. *a.* Banniere du connétable. VI. 42. *a.* Son droit de la planter ſur la muraille d'une ville qu'il avoit priſe. *Ibid.* Bannieres appellées gonfalons ou gonfanons. V. 710. *b.* VII. 739. *b.* Pennons. XI. 822. *b.* XII. 307. *a*, *b.*

Eſpece

Eſpece de banniere qu'on appelloit *portiforium*. XIII. 148. *a*. Nobleſſe de banniere en Eſpagne. XI. 172. *a*.

BANNISSEMENT, (*Juriſp.*) ce qu'emportent celui qui eſt perpétuel, & celui qui n'eſt qu'à tems. Peine du banni qui ne garde point ſon ban. II. 60. *b*.

BANNISSEMENT, interdiction du feu & de l'eau chez les anciens. VIII. 814. *b*. 818. *a*. XIII. 493. *a*. Deux ſortes de banniſſemens chez les Romains. X. 728. *a*. Du banniſſement par l'oſtraciſme chez les Athéniens. XI. 693. *a*, *b*. &c. Banniſſement à-peu-près ſemblable chez les Syracuſains. XII. 460. *a*. & aujourd'hui dans le Valais. XVI. 822. *b*. — *Voyez* EXIL.

BANON *& défends*, terme de coutume en Normandie. IV. 734. *b*.

BANQUE, (*Comm.*) avoir un compte en banque, avoir crédit en banque, ouvrir un compte en banque, donner crédit en banque, écrire une partie en banque, créditer quelqu'un en banque, écritures de banque. II. 60. *b*.

BANQUE, agio de banque. I. 174. *a*. Agent de banque. 172. *a*, *b*. Compte en banque. III. 781. *a*. Ecritures de banque. V. 371. *a*. Livre de banque. IX. 612. *b*.

Banque d'emprunt, chez les Hollandois. II. 61. *a*.

Banques, ſociétés qui ſe chargent de l'argent des particuliers pour le leur faire valoir à gros intérêts, ou le mettre en ſûreté. Celle de Veniſe. *Voyez* BANCO. Banque d'Amſterdam, de Hambourg, & celle qui fut érigée en France par Law. *Voyez* là-deſſus le *dictionnaire de Savary*. Banque royale d'Angleterre. II. 61. *a*. Banque royale de Paris. Ce que l'auteur *de l'eſprit des loix* penſe de l'établiſſement des banques. Les compagnies & les banques achevent d'avilir l'or & l'argent dans leur qualité de ſignes. II. 61. *b*.

Banque, article ſur les banques. IV. 448. *b*. &c. Banque royale à Londres. XIV. 416. *b*. Billets de la banque royale de France. II. 255. *a*. Bureau de la banque royale. 466. *a*. Union de la banque à la compagnie des Indes. VIII. 663. *b*.

Banque, commerce d'argent qu'on fait remettre de place en place par des correſpondans, par le moyen des lettres de change. Etym. de ce mot. A qui il eſt permis de faire la banque en France & en Italie. Ordre que doit obſerver dans ſes écritures un négociant qui fait la banque. *Banque*, lieu où les banquiers s'aſſemblent pour exercer leur commerce. II. 61. *b*.

Banques à ſel, greniers ſur les frontieres de la Savoie, voiſines de la France, où l'on débite du ſel aux faux-ſauniers françois. Sels que la France fournit à la Savoie, à Geneve, au pays de Valais, à la ville de Sion. II. 62. *a*.

Banque, paiement des ouvriers imprimeurs. II. 62. *a*.

Banque, (*Paſſementier*) inſtrument propre à porter les rochets ou bobines pour ourdir. Banques de pluſieurs ſortes. De la deſcription & du nombre des broches qu'on peut faire entrer dans une banque. II. 62. *a*. Autres uſages du mot *banque*. *Ibid. b*.

BANQUEROUTE, (*Comm.*) celle qu'on appelle *forcée*, autrement *faillite*. Banqueroute volontaire ou frauduleuſe. Elle eſt miſe au rang des crimes. Pourquoi elle demeure ſouvent impunie. II. 62. *b*. Peines dénoncées aux banqueroutiers. *Ibid.* 63. *b*.

BANQUEROUTE, origine de ce mot. II. 52. *b*. Différence entre faillite & banqueroute. VI. 372. *b*.

BANQUEROUTIER, marque qui le diſtinguoit autrefois en France. II. 324. *b*. 325. *a*. Cérémonie par laquelle les banqueroutiers à Rome faiſoient ceſſion. XIV. 741. *a*, *b*. II. 868. *a*, *b*. Peine des banqueroutiers frauduleux. XII. 622. *b*. Loi de Geneve ſur les banqueroutiers. VII. 576. 2. *b*. Ville de la Hollande qui ſert d'aſyle à ceux dont les affaires n'ont pas réuſſi. XVII. 229. *b*.

BANQUET. L'ouvrage intitulé *Banquet de Platon*, eſt une des apologies de Socrate les plus délicates. III. 774. *a*. Banquets pour les dieux. V. 840. *b*.

BANQUIER, (*Comm.*) celui qui fait la banque. Les Anglois les appellent *remitters* : on les nommoit autrefois *changeurs*. Banquiers établis autrefois chez les Romains. La différence du profit qu'il y a à tirer par une place ou par une autre, fait l'art & l'habileté de nos banquiers. Ce que dit M. de Monteſquieu ſur l'objet de leur commerce. II. 63. *b*.

BANQUIERS, bancs qu'ils tenoient dans les places publiques & dans les foires. II. 52. *b*. Banquiers en cour de Rome. VI. 290. *b*.

BANTAM, (*Ichthy.*) poiſſon ainſi nommé à Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* I. 795. *a*.

BANTIALA, (*Botan.*) nom macaſſare d'une plante paraſite d'Amboine. 1. eſpece, *bantiala*. Sa deſcription. *Suppl.* I. 795. *a*. Culture, qualités, uſages de cette plante. 2. *Uhuta*. Deſcription de cette ſeconde eſpece. *Ibid. b*. Ses qualités. Remarques ſur les deux eſpeces qui viennent d'être décrites. *Ibid.* 796. *a*.

BAOBAB, (*Bot.*) ou *hahobab*, fruit d'Afrique. II. 63. *b*. Ses caracteres & propriétés. Uſage qu'en font les Ethiopiens. Poudre qu'on en fait au Caire, pour certaines maladies. Maniere de s'en ſervir. II. 64. *a*.

BAOBAD, (*Botan.*) nom éthiopien d'un arbre originaire du Sénégal. Autres noms ſous leſquels on le trouve déſigné. *Suppl.* I. 796. *a*. Deſcription de cet arbre. *Ibid. b*. Lieux où il croît naturellement. Sa culture. Maladies auxquelles il eſt ſujet. *Ibid.* 798. *a*. Son accroiſſement. Sa grandeur. Sa durée. *Ibid. b*. Qualités, vertus & uſages de cet arbre. *Ibid.* 799. *a*, *b*. 800. *a*. Remarques ſur ce que différens auteurs en ont écrit. *Ibid. b*. Caracteres par leſquels il appartient à la famille des Malvacées. Mémoire dont cet article a été extrait. *Ibid.* 801. *a*.

BAPAUME, (*Géogr.*) ville de Picardie. Changemens ſucceſſifs qu'elle a éprouvés. *Suppl.* I. 801. *a*.

BAPTÊME, (*Théol.*) ſa définition. Etymologie de ce mot. Purifications appellées *baptême* chez les Juifs. Celui de S. Jean. Le baptême de l'égliſe chrétienne eſt appellé, dans les peres, de pluſieurs noms relatifs à ſes effets ſpirituels. Sa matiere. Sa forme dans l'égliſe grecque & dans l'égliſe latine. II. 64. *a*. Tout baptême conféré ſans invocation expreſſe des trois perſonnes de la Sainte-Trinité, eſt invalide. Hérétiques qui ont rejetté le baptême. Ceux qui en ont altéré ou corrompu la forme. La diſcipline de l'égliſe ſur la maniere d'adminiſtrer ce ſacrement, n'a pas toujours été la même. Baptême par immerſion & triple immerſion. Baptême par infuſion. Cérémonies qu'on pratiquoit au baptême, qui ſont aujourd'hui abolies. Les théologiens diſtinguent le baptême d'eau, de feu & de ſang. *Ibid. b*. Tems où l'on baptiſoit les catéchumenes. Adminiſtration du baptême. C'eſt ſans fondement qu'on a cru que dans la primitive égliſe on ne baptiſoit que les adultes. Il faut convenir cependant que la pratique de baptiſer les enfans, n'étoit pas généralement obſervée : les catéchumenes même différoient pluſieurs années à recevoir le baptême. A quelles ſortes de gens on refuſoit le baptême. *Ibid.* 65. *a*. On convient aujourd'hui qu'on ne doit pas baptiſer les enfans des infideles malgré leurs parens, à moins qu'ils ne ſoient en danger de mort. Quelques-uns s'abuſant ſur un paſſage de S. Paul, ont cru qu'on devoit conférer le baptême aux morts. *Ibid.* 65. *b*.

BAPTÊME, (*Médecine lég.*) l'importance de ce ſacrement a donné lieu à diverſes précautions pour qu'il ne fût adminiſtré qu'à ceux qui peuvent en tirer du fruit. *Suppl.* I. 801. *a*. De l'adminiſtration du baptême aux fœtus & aux avortons. Examen de la queſtion : s'il eſt des cas où la ſeule vue de baptiſer l'enfant puiſſe autoriſer à ſoumettre la mere à l'opération céſarienne. *Ibid. b*. Du baptême du fœtus par injection dans la matrice. Réflexion générale ſur les queſtions qui viennent d'être propoſées. *Ibid.* 802. *a*.

Baptême, ſignification du mot *baptiſer*. XVII. 756. *b*. Régénération ſignifiée par le baptême. XIII. 912. *b*. Du baptême par aſperſion & par immerſion. I. 758. *a*. VIII. 575. *b*. Réflexion de M. Gales ſur la néceſſité de l'immerſion. XVII. 756. *b*. L'égliſe n'a pas rejetté le baptême des hérétiques, lorſqu'ils n'en ont pas altéré la forme. VII. 178. *a*. XIII. 839. *b*. — Du baptême des proſélytes dans la primitive égliſe. XIII. 496. *a*. De l'uſage de laver les pieds à ceux qui avoient été baptiſés. IX. 312. *b*. Comment on nomma ceux qui avoient reçu le baptême. VIII. 556. *b*. Anniverſaire du baptême dans la primitive égliſe. I. 484. *a*. Pluſieurs dans les premiers ſiecles différoient leur baptême juſqu'à l'article de la mort : les peres s'éleverent contre cet abus : concile de Néocéſarée cité ſur ce ſujet. III. 537. *a*. L'inſtitution du baptême au nom des trois perſonnes, embraſſée par des Platoniciens devenus chrétiens. IX. 596. *b*. — Du baptême chez les Mingreliens. X. 548. *b*. Baptême des Marcionites. XIII. 840. *a*. Baptême des chrétiens de S. Jean. III. 379. *b*. Des chrétiens de S. Thomas. XVI. 283. *a*. Des Coptes. *Suppl.* II. 593. *a*. Des rebaptiſans. XIII. 839. *b*. — Du baptême des enfans : cérémonie uſitée chez les païens, qui avoit quelque rapport au baptême des enfans. IX. 750. *a*. Baptême des enfans chez les Mingreliens. X. 548. *b*. Ouvrages anglois pour & contre l'uſage de baptiſer les enfans. XVII. 756. *a*. Réflexions de M. Gales contre le baptême des enfans. 756. *b*. — 757. *a*. Comment cet uſage s'introduiſit dans l'égliſe, ſelon cet auteur. 757. *a*. Du baptême des avortons. I. 885. *a*. — Des noms de baptême. XI. 201. *b*. Regiſtre des baptêmes. XIV. 18. *b*. Contrôle des baptêmes. IV. 149. *a*. Baptême des cloches. III. 539. *b*.

BAPTÊME *du Tropique* ou *de la Ligne*, (*Marine*) comment cette cérémonie ſe pratique parmi les équipages françois. Le vaiſſeau françois qui n'a point encore paſſé la ligne ou le tropique, y eſt ſoumis ; mais le capitaine le rachete. Beaucoup de capitaines aboliſſent cette ridicule cérémonie. II. 65. *b*.

BAPTES, (*les*) comédie compoſée par Cratinus, où il railloit les principaux perſonnages du gouvernement. Comment il fut la victime de ſa hardieſſe. Prêtres appellés *Baptes*. II. 66. *a*.

BAPTES, (*Littér.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 802. *a*.

BAPTISMAUX, *fonts*, VII. 107. *b.*

BAPTISTERE, (*Théolog.*) lieu où l'on conſerve l'eau pour baptiſer. Ceux des premiers chrétiens. Les égliſes n'ont eu des baptiſteres que depuis les premiers empereurs chrétiens. Où ils étoient placés juſqu'à la fin du ſixieme ſiecle. Ces édifices étoient, pour la plupart, d'une grandeur conſidérable. II. 66. *a.* Ils avoient pluſieurs noms différens. Deſcription de ces édifices, donnée par M. Fleury. Il n'y eut d'abord des baptiſteres que dans les villes épiſcopales. Uſage des curés de la ville de Meaux, de ne baptiſer en certains tems, que dans l'égliſe cathédrale. On confond aujourd'hui le baptiſtere avec les fonts baptiſmaux. *Ibid. b.*

BAQUET. Deſcription de divers uſtenſiles de ce nom, employés par les jardiniers, les imprimeurs, les relieurs & doreurs, les marbreurs de papiers & les graveurs à l'eau-forte. *Suppl.* I. 802. *b.*

BAQUEVILLE, *en Caux*, (*Géogr.*) bourg & doyenné rural en Normandie. Son ancien prieuré. Cure de ce lieu. Son ancienne léproſerie. Des comtes de Baqueville. *Suppl.* I. 802. *b.*

Baqueville en Vexin, bourg du bailliage de Giſors. De ſon égliſe & de ſa cure. Son érection en comté. *Suppl.* I. 802. *b.*

BAR, (*Blaſon*) poiſſon qui entre dans les armoiries. Manieres de le repréſenter ſeul ou à deux. *Suppl.* I. 803. *a.*

BAR-SUR-SEINE, (*Géogr.*) ville du duché de Bourgogne. Déſaſtre qui lui arriva en 1357. Le roi Jean lui accorda une foire en 1362. Chapitre de trois chanoines & de deux chantres établi dans ce lieu. Epitaphe de Jean Bonnefons, dans l'égliſe paroiſſiale. Hommes de lettres dont cette ville eſt la patrie. Son hiſtoire écrite par M. Rouget. *Suppl.* I. 803. *a.*

Bar-ſur-Seine. Obſervations ſur cette ville. *Suppl.* I. 818. *a.*

BAR-LE-DUC, (*Géogr.*) ville de France, entre la Lorraine & la Champagne. Obſervations hiſtoriques ſur le Barrois & ſur ſes ducs. *Suppl.* I. 803. *a.*

BAR. Le duché de Bar eſt le plus ancien duché non-pairie. V. 155. *a.* Entre-cours entre les ſeigneurs de Champagne & de Bar. V. 729. *a*, *b.* Droit de Lorraine & Barrois. V. 129. *b.* 130. *a*, *b.* *Voyez* l'article LORRAINE & BARROIS.

BAR-SUR-AUBE, (*Géogr.*) ville de Champagne. A qui elle fut autrefois. *Suppl.* I. 803. *a.*

Bar, eſpece de civiere, dont on donne ici la deſcription. II. 67. *a.*

BARABINSKOI, nation tartare. XV. 920. *a.*

BARAC, (*Hiſt. des Juifs*) quatrieme juge des Hébreux. Il les delivre de la ſervitude de Jabin, roi des Cananéens. *Suppl.* I. 803. *b.*

BARAGLI, (*J. Jerôme*) anatomiſte. *Suppl.* I. 402. *a.*

BARAICUS, (*Myth.*) ſurnom que prit Hercule d'une ville d'Achaïe, célebre par l'oracle de ce héros. Maniere dont ſe rendoit cet oracle. II. 67. *a.*

BARALLOTS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui ont paru à Bologne en Italie. II. 67. *b.*

BARAMARECA, (*Botan.*) eſpece de plante légumineuſe, du genre du canavali. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 803. *b.* Culture, qualités, uſages de cette plante. De la maniere de la claſſer. *Ibid.* 804. *a.*

BARANCIA, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 804. *a.*

BARANGUELIS, *le*, (*Géogr.*) fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 804. *a.*

BARANOWSKI, *Boguſlas*, (*Hiſt. de Pologne*) gentilhomme polonois, qui, après la mort de Jean Sobieski III, & pendant la vacance du trône, vengea ſa patrie des incurſions des Tartares, la troubla par ſes ſéditions, & ſe vit enfin obligé de renoncer à ſes prétentions à la couronne, & de rentrer dans la foule. *Suppl.* I. 804. *a.*

BARANZANO, (*Redemptus*) religieux barnabite. XVII. 53. *b.*

BARAQUE, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. Maniere de conſtruire les baraques. II. 67. *b.*

BARATHRE, (*Hiſt. anc.*) gouffre dans l'Attique, où l'on précipitoit les ſcélérats. Sa deſcription. II. 68. *a.*

Barathre, foſſe où les Athéniens précipitoient les criminels. XI. 677. *a.*

BARATIER, (*Jean-Philippe*) *Suppl.* I. 756. *a.*

BARATSJO, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 782. *a.*

BARBADE, (*Iſle de*) ſingulier effet de l'humidité de l'air dans cette iſle. XIV. 407. *b.*

BARBARCA, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Ses propriétés. II. 68. *a.*

BARBARES, (*Philoſophie*) nom que les Grecs donnoient par mépris à toutes les nations qui ne parloient pas leur langue; & dans la ſuite, à celles qui ne s'étoient point encore dépouillées de la rudeſſe des premiers ſiecles. En cela ils furent imités par les Romains, & ils le ſont encore par les François, qui regardent comme groſſier tout ce qui s'éloigne de leurs uſages. La religion chrétienne participa auſſi à cette qualification de la part des Grecs & des Romains, comme les premiers chrétiens prirent la défenſe de la philoſophie, qui étoit appellée *barbare*. II. 68. *b.* Les Grecs ſont les premiers inventeurs de cette philoſophie ſyſtématique, qui, bravant toute autorité, ne ſe laiſſe conduire qu'à la lueur de l'évidence. *Ibid.* 69. *a.*

BARBARES, (*Loix*) celles qui furent faites par les différens peuples qui démembrerent l'empire romain. Formes qu'ils obſervoient dans les jugemens. Preuves ſur leſquelles ils les appuyoient. La principale matiere de leurs loix étoit les crimes. Qualité des peines qu'elles prononçoient. Style dans lequel elles ſont écrites. II. 69. *a.*

Barbares. Loix des Barbares. IX. 647. *a*, *b.* 653. *b.* Le nom de *barbares* n'étoit point une injure chez les Bourguignons. 661. *b.* Difference entre les peuples barbares & les peuples ſauvages. XIV. 729. *a.* Irruptions des Barbares dans l'empire romain. XIV. 336. *a.* 338. *a.* Colonies formées par les migrations des Barbares. III. 649. *a*, *b.* Contraſte entre l'habit des Barbares & celui des Romains. XVI. 414. *a.*

BARBARESQUES, *nations.* Obſervations ſur l'extérieur & la figure de ces peuples. VIII. 346. *b.* Solidité de leurs bâtimens. X. 730. *b.*

BARBARIE, (*Géogr.*) deſcription géographique de ce pays. Ses ports. Des Algériens & de leur commerce. Celui de Coucou. Notre commerce avec la Barbarie. Monnoies de ce pays. Commerce de Salé, de Sara, de Tambouctou. Singuliere maniere dont on y fait, avec les negres, l'échange du ſel en poudre d'or. Commerce du Baſtion de France. II. 69. *b.*

Barbarie. Ouvrages de Lancelot Addiſſon ſur la Barbarie occidentale. XVII. 602. *a.* Qualités du climat de Barbarie. 733. *a.* Seches de Barbarie. XV. 776. *b.* Des bleds de ce pays. *Suppl.* I. 921. *b.*

BARBARIN, (*Ichthy.*) *voyez* SURMULET.

BARBARISME, (*Gramm.*) origine de ce mot. C'eſt un idiotiſme ou prononciation qui a un air étranger. C'eſt auſſi lorſque le mot qu'on emploie eſt bien de la langue, mais pris dans un ſens que l'uſage n'autoriſe pas. Différence entre le barbariſme & le ſoléciſme. Paſſage ſur ce ſujet, tiré d'un livre attribué à Cicéron. II. 70. *a.*

BARBARISME, (*Muſiq.*) dans quel ſens ce mot eſt employé en muſique. *Suppl.* I. 804. *b.*

BARBARUS. Obſervations ſur trois ſavans Vénitiens de ce nom. XVII. 7. *a.*

BARBE. Elle eſt un indice que la ſemence commence à ſe faire. La voix change avant que la barbe paroiſſe. La façon de ſe couper la barbe a été un ſujet de haine & de guerre entre les Tartares & les Perſes. Les Grecs, avant Alexandre, avoient toujours conſervé leur barbe. Philippe & ſes prédéceſſeurs ſont repréſentés ſans barbe. Tems où les Romains commencerent à ſe raſer. Cérémonies qu'ils pratiquoient à l'occaſion de la premiere barbe. Paſſé 49 ans, il n'étoit plus permis de ne pas porter la barbe longue. Adrien rétablit l'uſage de porter la barbe. Uſages qu'ont ſuivis à cet égard les empereurs grecs, les Goths & les Francs. II. 70. *b.* Les anciens philoſophes & les prêtres des Juifs portoient de longues barbes. On veut que la longue barbe ſoit l'origine du nom des Lombards. Défenſe aux clercs de porter de longs cheveux & de longues barbes. Preſque tous les orientaux en ont conſervé l'uſage. Bénédiction de la barbe. Par qui les gens de qualité faiſoient raſer leurs enfans la premiere fois. On devenoit parrain de celui à qui l'on touchoit la barbe. A l'égard des eccléſiaſtiques, la diſcipline a conſidérablement varié ſur l'article de la barbe. Uſages par rapport à la barbe dans les deuils. Les Chinois aiment les grandes barbes. Comment le czar Pierre I établit en Ruſſie l'uſage de ſe raſer. Ornement de la barbe des rois de Perſe. II. 71. *a.*

Barbe. Recherches ſur la correſpondance entre la barbe & les parties de la génération. VI. 160. *b.* La plus grande menace qu'on puiſſe faire aux Turcs, eſt celle de leur couper la barbe & la mouſtache. X. 825. *a.* Les Américains n'ont point de barbe. *Suppl.* I. 344. *b.*

BARBE, (*Manege*) cheval de Barbarie. Caracteres de ces chevaux. Quand on commença à les dompter pour la premiere fois. De ceux qu'on entretient en Afrique. Leur généalogie. Ils ont beaucoup dégénéré en Numidie. Les meilleures races ſe trouvent chez les Tingitaniens & les Égyptiens. II. 71. *b.* Bonnes qualités d'un cheval barbe. Il n'eſt pas ſi propre à être étalon pour avoir des chevaux de manege, que pour des coureurs. *Ibid.* 72. *a.*

BARBE, (*Botan.*) ſignification de ce mot. *Suppl.* I. 804. *b.*

BARBE *brune*, (*Ornith.*) oiſeau décrit. VI. vol. des pl. Regne animal, pl. 60.

BARBE *de bouc*, (*Botan.*) genre de plante. Caracteres & hiſtoire naturelle de cette plante. Propriétés de ſa racine. II. 72. *a.*

Barbe de chevre, genre de plante. Ses caracteres. Son analyſe. Ses propriétés en médecine. II. 72. *a.* Comment on en doit prendre l'extrait. *Ibid. b.*

Barbe de renard, genre de plante. Ses caracteres. Lieux où elle croît. Gomme qu'on en tire. II. 72. *b.*

Barbe de renard. Ses noms en différentes langues. Caractere générique de cette plante. *Suppl.* I. 804. *b.* Deſcription de trois eſpeces qui appartiennent à ce genre. Lieux où elles croiſſent. Maniere de les cultiver. *Ibid.* 805. *a.* Caracteres, qualités & uſages de la gomme adraganthe que l'on recueille ſur l'une de ces eſpeces. *Ibid. b.*

Barbe de renard, XVI. 512. *a*, *b.*

Barbe de jupiter. Deſcription de cet arbriſſeau. Eſpeces de *barba jovis*, qui méritent le plus d'être cultivées. *Suppl.* I. 805. *b.*

BARBE, (*Canal de Sainte*) *Suppl.* II. 184. *a.*

Barbe. Autres acceptions de ce mot. II. 72. *b.*

Barbes, chevaux. Ils ſont plus communs que les chevaux arabes. Leur deſcription. Ceux du royaume de Maroc paſſent pour les meilleurs. III. 301. *a.*

Barbes, coëffures à, III. 590. *b.*

BARBEAU, (*Ichthy.*) poiſſon de riviere. Sa deſcription. Il vit aſſez long-temps hors de l'eau. Qualité de ſa chair. Ceux qu'on doit préférer. Parties les plus eſtimées de ce poiſſon. Sa pêche. II. 72. *b.*

Barbeau d'Arouke, eſpece de morue des iſles Moluques. Sa deſcription. Ce poiſſon differe ſi peu du baard-mann, qu'il paroît n'en être qu'une variété. Qualité de ſa chair. *Suppl.* I. 805. *b.*

BARBEDOR, maître écrivain. IX. 906. *b.*

BARBELIOTS, *Barboriens.* Secte de Gnoſtiques. Leurs rêveries. II. 73. *a.*

BARBERIN, cardinal, fondateur du monaſtere de Faiza. Son caractere. XV. 324. *a.*

BARBERON, ruiſſeau, l'une des merveilles du Dauphiné. X. 393. *a.*

BARBEYRAC, (*Jean*) *voyez* aux articles *Grotius* & *Puffendorf*, les ouvrages de ces auteurs, qu'il a traduits & enrichis de notes. Son traité des jeux. VIII. 532. *b.* Sa traduction des ſermons de Tillotſon. XVII. 675. *b.* Barbeyrac mis au rang des moraliſtes célebres. X. 702. *a.*

BARBIER, (*Ichthy.*) poiſſon de mer, du genre appellé *anthias*. II. 73. *a.* Deſcription de ce poiſſon. Intelligence qu'on attribue aux barbiers. *Ibid. b.*

BARBIER *d'Aucourt*, (*Jean*) obſervations ſur ce littérateur & ſur ſes ouvrages. IX. 245. *a*, *b.*

BARBIER, (*Juriſpr.*) des droits des chirurgiens barbiers & non barbiers. III. 355. — 357. *b.* IX. 73. *b.* 74. *a.* Planches du barbier. VIII. vol. des planch. article PERRUQUIER, planch. 1.

BARBILLONS des poiſſons. XII. 888. *a.* Barbillons, maladie des chevaux. V. 208. *b.*

BARBINES, *ordonnances.* XI. 593. *b.*

BARBITON, (*Hiſt. anc.*) nom d'un inſtrument des anciens. Conjecture de M. Dacier ſur cet inſtrument. On ſe ſervoit de lin pour les inſtrumens, avant l'uſage des cordes à boyaux. Ce que dit Horace du barbiton. II. 73. *b.*

BARBITON, (*Muſiq. des anciens*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 806. *a.*

BARBOTE, (*Ichthy.*) poiſſon de rivieres & de lacs. Sa Deſcription. II. 73. *b.* Uſage qu'on en fait en médecine. *Ibid.* 74. *a.*

BARBOTINE, (*Mat. médic.*) ſemence propre à faire mourir les vers qui s'engendrent dans le corps humain. Comment il la faut choiſir. Lieux où elle croît. De la plante qui produit le *ſemen contra.* Ce qu'en dit Tavernier. II. 74. *a.*

Barbotine. Voyez ſur cette poudre aux vers. XIV. 631. *b.*

BARBU *de Cayenne*, (*Ornith.*) oiſeau décrit. VI. vol. des pl. regne animal. pl. 41.

BARBYTACE, (*Géogr.*) *voyez* BABYTACE.

BARCA, *déſert de*, (*Géogr.*) pays pétrifié dans ce déſert. *Suppl.* IV. 209. *a.*

BARCAROLLE, (*Muſiq.*) ſorte de chanſon en langue vénitienne, que chantent les gondoliers à Veniſe. Eloge de ces chanſons. Goût ſingulier des gondoliers pour la poéſie & la muſique. *Suppl.* I. 806. *a.*

BARCELONE, compagnie de brigands, que les habitans de Barcelone leverent en 1714. X. 186. *b.*

BARCENA, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 806. *a.*

BARCHOCHEBAS, faux meſſie. X. 406. *a.*

BARCLAY, (*Jean*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIII. 76. *a.* Satyre ſur les aſtrologues, dans l'*argenis* de Barclay. I. 781. *b.*

BARCLAY, (*Robert*) apologie du Quakeriſme par cet auteur. XII. 648. *b.*

BARDANE, (*Botan.*) genre de plantes. Sa deſcription. II. 74. *b.* Analyſe de cette plante. Ses propriétés. *Ibid.* 75. *a.*

Bardane. Quelques médecins penſent qu'on peut ſubſtituer la racine de bardane à la ſquine & à la ſalſe-pareille. II. 460. *b.*

BARDARIOTES, (*Hiſt. anc.*) ſoldats de la garde de l'Empereur de Conſtantinople. Leur habillement & leurs armes. Leurs fonctions. Leur origine. II. 75. *a.*

BARDE, terme de cuiſine. *Suppl.* I. 808. *a.*

BARDEAU, *couverture en*, (*Archit.*) *Suppl.* II. 649. *a.*

BARDES, (*Hiſt. anc.*) miniſtres de la religion chez les anciens Gaulois. Leur profeſſion. Ce qu'en dit Lucain. Différence entre eux & les druides. Strabon compte trois ſectes parmi les Gaulois; les druides, les bardes & les évates. Etymologie du mot *barde.* II. 75. *b.*

Bardes, voyez ſur cet ordre de druides. II. 809. *b.* XIV. 662. *a.*

Bardes, voyez LIGURIENS.

BARDES *ou* BAIRDS, (*Hiſt. Litt.*) on nommoit ainſi les poëtes & les chantres de la guerre, parmi les Gaulois, les Bretons, les Germains. Ces mêmes poëtes étoient appellés *ſcaldes* dans la Scandinavie. Obſervation ſur la ſignification du mot *baird.* Des odes ou chanſons que ces poëtes compoſoient. Remarques ſur le poëte Oſſian. Degré de puiſſance & de conſidération auquel les ſcaldes & les bardes étoient inſenſiblement parvenus. *Suppl.* I. 806. *b.* Leur exceſſive multiplication. Terres que poſſédoient leurs chefs. Les bardes conſidérés comme une ſorte de prêtres dans leur nation. De l'habit qu'ils portoient. Privileges qu'on leur avoit accordés. Réforme que les Irlandois firent parmi eux ſur la fin du ſixieme ſiecle. *Ibid.* 807. *a.* Poëmes qu'ils préparoient la veille des combats. Cet uſage de chanter avant le combat, a été retrouvé chez tous les Barbares. Comment les Sauvages d'Amérique excitent leur ardeur militaire. Fonctions des bardes pendant le combat. Combien les ſouverains & les généraux s'intéreſſoient à la conſervation des poëtes qui ſe trouvoient dans leurs camps. Les anciens peuples n'ont eu d'autres hiſtoriens que des poëtes, & voilà pourquoi leurs premieres annales ſont remplies de fables & de fictions. Recueil ordonné par Charlemagne, de toutes les œuvres des bardes ſaxons. De la maniere cruelle dont ce prince s'y prit pour convertir les Saxons. *Ibid. b.* Comment on parvint enfin à les attacher au chriſtianiſme. Il y a apparence qu'outre les ſervices que les bardes rendirent à leur nation dans les combats, leurs chants contribuerent auſſi à adoucir ſes mœurs. Les bardes diſtingués des vaciès ou eubages, autre eſpece de poëtes chez les Celtes, qui ſe mêloient de prédire l'avenir. *Ibid.* 808. *a.* Poëtes bardes parmi les Celtes. *Suppl.* II. 285. *b.* 286. *a.* 287. *a*, *b.* Leurs premieres épopées. 827. *b.* Des poëtes bardes des anciens Germains. *Suppl.* IV. 446. *a*, *b.* Du poëte barde Oſſian. *Voyez* ce mot. Sur les poëtes bardes, *voyez* auſſi SCALDES.

BARDES, (*Art milit.*) étoient les armes défenſives d'un cheval. *Suppl.* I. 808. *a.* Cheval bardé. *Ibid. b.*

Bardes, anciennes armes défenſives pour les chevaux. I. 688. *b.*

BARDESANISTES, (*Hiſt. eccl.*) ſecte d'hérétiques du deuxieme ſiecle, ainſi appellés de leur chef *Bardeſanes.* Ce qu'en écrivent Epiphanes & Euſebe. Ses erreurs. Ses ſectateurs tomboient dans l'héréſie de Marcion. II. 75. *b.*

BARDI, (*Archit. naval.*) petit établiſſement qu'on fait tout le long du vibord d'un vaiſſeau, lorſqu'on veut virer. Son uſage. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARDIN, (*Pierre*) *Suppl.* IV. 682. *b.*

BARDIT, (*Hiſt. anc.*) chant des anciens Germains. Ils débitoient toutes leurs rêveries en vers. Uſage qu'ils faiſoient du chant *bardit.* II. 76. *a.*

BARDOCUCULLUS, (*Hiſt. anc.*) partie du vêtement des Gaulois de Langres & de Saintes. Forme de ce vêtement. La débauche en fit paſſer l'uſage à Rome. Cape que portent encore les femmes de Langres. II. 76. *a.*

BAREGE. Obſervations ſur les eaux de Barege. X. 540. *b.* 541. *a.*

BARGU, (*Géogr.*) grande contrée d'Aſie. Tartares qui l'habitent. Les Ruſſes s'y ſont établis. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARIER, (*François-Julien*) graveur en pierres fines. XII. 590. *a.*

BARILLET, (*Horlog.*) les barillets doivent être tenus grands. II. 559. *a.* Proportions entre le diamettre du barillet & la fuſée. VII. 352. *a.* *Voyez* BARILLET.

BARIN, hommes célebres de ce nom, nés à Nantes. *Suppl.* IV. 7. *a*, *b.*

BARIS, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARKER. Son microſcope & ſon téleſcope. *Suppl.* III. 929. *a*, *b.*

BARLENGA. Obſervations ſur les iſles appellées de Barlenga. *Suppl.* I. 808. *b.*

BARLONG, *nombre.* XI. 204. *a.*

BARLOW, (*Thomas*) évêque d'Angleterre. XVII. 599. *b.* Obſervations pour & contre la validité de ſa conſécration. XI. 582. *a.*

BARMÉCIDES, (*Hiſt. ottom.*) une des plus illuſtres familles de l'Orient. Magnifique moſquée qu'ils firent bâtir à Balkh. Rang diſtingué qu'ils tinrent ſous les califes de Bagdad.

Obſervations ſur Yahya, l'un des Barmécides, *Suppl.* I. 808. *b.* & ſur ſa famille. Aroun-Rashid ſe ſouille de leur ſang, & défend, ſous peine de la vie, de prononcer leur nom. Généroſité d'un vieillard nommé *Mondir*. Récompenſe qu'il reçoit du calife. *Ibid.* 809. *a.*

BARNABÉ, (*Hiſt. ſacr.*) compagnon de S. Paul dans ſes voyages, & aſſocié à ſes travaux. *Suppl.* IV. 259. *b.*

BARNABITES, (*Hiſt. eccl.*) congrégation de clercs réguliers, ainſi nommés de l'égliſe de S. Barnabé à Milan. Leurs inſtituteurs. II. 76. *b.* Leur véritable titre eſt celui de *clercs réguliers de la congrégation de S. Paul.* Leur habit. Leurs emplois ordinaires. Leurs colleges. *Ibid.* 77. *a.*

BARNAGASSE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 809. *a.* 819. *a.*

BARNARD, (*Saint*) archevêque de Vienne, dans le neuvieme ſiecle. *Suppl.* IV. 675. *a.*

BARNÈS, (*Joſué*) ſon ouvrage ſur la poéſie lyrique. IX. 779. *b.*

BARNET, (*Conchyliol.*) eſpece de coquillage du genre du buccin. Lieux où il ſe trouve. Deſcription de la coquille, *Suppl.* I. 809. *a.* & de l'animal qui l'habite. Variétés dans la forme de cette coquille. *Ibid. b.* Eſpece de millepore qui ſe forme autour de celle dont la couleur eſt blanche veinée de brun. Figure & couleur que cette incruſtation lui donne. *Ibid.* 810. *a.*

BARNEWELD, (*Jean d'Olden*) *voyez* ſon hiſtoire aux articles *Arminiens* & *Gomariſtes*. Belle réponſe de madame de Barneweld au prince d'Orange. XIV. 138. *a.* Parole d'un avocat à l'un des juges qui avoit condamné Barneweld. *Suppl.* IV. 566. *a.*

BARO, (*Ichth.*) nom que les habitans des Moluques donnent à une eſpece de poiſſon, du genre de ceux qu'on appelle *orbis* ou *coffre*. Sa deſcription & ſes mœurs. Qualité de ſa chair. *Suppl.* I. 810. *a.*

BARO, (*Balthazar*) XVI. 813. *a.*

BAROCHE, (*Frédéric*) peintre. V. 330. *a.*

BAROMETRE, (*Phyſiq.*) étym. du mot. Différence entre cet inſtrument & le baroſcope. Conſtruction & uſage du barometre. La preſſion de l'air qui agit ſur le mercure ne vient pas uniquement de ſon poids, II. 77. *a.* mais encore de ſa vertu élaſtique. Maniere de conſtruire le barometre commun. Barometre dont ſe ſont ſervi Deſcartes & Huyghens, dont les variations ſont plus ſenſibles. *Ibid. b.* Inconvéniens de cet inſtrument. Barometre horizontal ou rectangle. *Ibid.* 78. *a.* Principe ſur lequel il eſt conſtruit. Défauts attachés à cette conſtruction. Barometre diagonal. *Ibid. b.* Ses imperfections. Barometre à roue; inconvéniens qui lui ſont attachés. *Ibid.* 79. *a.*

Barometre conique, machine plutôt curieuſe qu'utile. *Ibid. a.* Explication de ſes mouvemens. Défauts de cet inſtrument qui n'eſt guere bon que pour les marins qui n'y regardent pas de ſi près, & qui s'en ſervent depuis 35 ans, parce qu'il eſt fort commode. Autre barometre pour les marins, inventé par le docteur Hook, qui fait en même tems les variations du thermometre. C'eſt moins un barometre qu'un inſtrument, qui indique en général les altérations de l'air. *Ibid. b.* Utilité de cet inſtrument. Barometre ſtatique. Ses défectuoſités. *Ibid.* 80. *a.*

Phénomenes du barometre. Obſervations faites au pied & ſur le haut des montagnes par Halley & Derham, d'où ce dernier a cru pouvoir tirer une méthode pour meſurer la hauteur des montagnes. Calcul de M. Mariotte ſur la hauteur de l'atmoſphere, fondé ſur les obſervations du barometre. *Ibid.* 80. *a.* Variations dans les hauteurs du barometre à Londres, à Paris, à Alger. Elévation extraordinaire du barometre à 75 pieds. Explication de ce phénomene par M. Muſſchenbrock. Obſervations de M. Halley, qui montrent certains rapports entre les diſpoſitions du tems & les mouvemens du barometre. Ses variations plus ſenſibles vers le nord que vers les tropiques. Autres obſervations ſemblables du docteur Beal. Par le ſecours du barometre nous recouvrons une ſorte de connoiſſance qui eſt dans les animaux, & que nous avions perdue. *Ibid. b.* Préſages que fournit le barometre ſelon MM. Halley & Patrick. Comparaiſon que fait M. Derham de ſes obſervations avec celles de M. Scheuczer, faites à Zurich. *Ibid.* 81. *a.*

Cauſes des phénomenes du barometre. Un ſavant auteur regarde les changemens du barometre, comme étant cauſés par le froid & par la chaleur. Mais ce ſentiment ne rend pas de raiſon fort vraiſemblable des phénomenes. Les variations de l'atmoſphere doivent être regardées comme la cauſe de celles du barometre. Recherche des cauſes de ces variations dans l'atmoſphere. *Ibid.* A quel point le flux & reflux que la lune occaſionne dans l'air doit y contribuer. Halley croit que les vents & les exhalaiſons ſuffiſent pour produire les variations du barometre. Précis de ſon diſcours ſur ce ſujet. *Ibid.* 81. *b.* Réflexions qui montrent l'inſuffiſance de cette hypotheſe. *Ibid.* 82. *a.* Leibnitz a tâché d'y ſuppléer & d'en donner une nouvelle que l'auteur expoſe ici, & dont il montre le défaut.

Autre hypotheſe ingénieuſe, imaginée par quelques auteurs; *Ibid.* 82. *b.* mais qui n'a pas à beaucoup près toute la préciſion qu'on pourroit deſirer. Indication de la meilleure maniere de faire un barometre commun, ſelon M. Muſſchenbrock. *Ibid.* 83. *b.*

Barometre portatif; ſa conſtruction. *Ibid.* 84. *a.*

Phoſphore du barometre. M. Picard le découvrit en 1676; & M. Bernoulli l'obſerva auſſi ſur ſon barometre. Recherches de ce dernier ſur la cauſe de ce phénomene. Il l'attribue à une matiere très-fine qui ſort du mercure, lorſqu'en l'agitant on le fait deſcendre au-deſſous du point d'équilibre, *&c.* Pour expliquer pourquoi ce phénomene n'eſt pas commun à tous les barometres, M. B. imagina que le mouvement de cette matiere ſubtile pouvoit être détruit, affoibli, interrompu par quelque matiere hétérogene au mercure qui ſe ſeroit amaſſée ſur ſa ſurface ſupérieure. *Ibid.* 84. *a.* Expériences qui montrent avec quelle facilité le mercure contracte des ſaletés par le contact de l'air. Rien de ſi nuiſible à l'apparition de la lumiere dans le barometre que l'humidité. Moyens d'empêcher que le mercure contracte quelque impureté en paſſant dans le tuyau. *Ibid. b.* Raiſons pour leſquelles l'académie ſuſpendit ſon jugement ſur le ſyſtême de M. Bernoulli. *Ibid.* 85. *a.* Réponſe de ce philoſophe aux obſervations de l'académie. *Ibid. b.* Maniere de faire un phoſphore de vif-argent. Autre hypotheſe de M. Homberg ſur la lumiere des barometres, dans laquelle il appuie ſur le peu de néceſſité des conditions de M. Bernoulli. Défenſe de ce dernier. *Ibid.* 86. *a.* Expérience qui montre l'extrême délicateſſe des phoſphores de mercure. *Ibid. b.* Confirmation de la réuſſite des opérations de M. Bernoulli, par M. Dutal en 1706. Nouvelles hypotheſes de MM. Hauksbée, Hartſoëker, Weidler, Heuſinger & de Mairan. Conditions abſolument néceſſaires pour rendre les barometres lumineux. Sentiment particulier de M. Dufay, donné en 1723 à l'académie. *Ibid.* 87. *a.* Un différent degré de chaleur ne produit pas un changement ſenſible dans la lumiere du barometre. *Ibid. b.*

BAROMETRE *ſimple*, (*Phyſiq.*) nouveau moyen de le faire avec toute la préciſion poſſible. *Suppl.* I. 810. *a.* Avantages de l'inſtrument conſtruit de cette maniere. *Ibid. b.*

Barometre capillaire. Ceux dans leſquels on n'a pas fait bouillir le mercure, ne montent jamais à la hauteur des autres barometres, & ils ſe tiennent d'autant plus bas, qu'ils ſont plus capillaires. *Suppl.* I. 810. *b.* Comment il faut les conſtruire pour qu'ils s'accordent exactement avec les plus gros barometres. *Ibid.* 811. *a.* *Voyez* CAPILLAIRE.

Barometre à baſe variante. Entr'autres défauts remarquables dans cet inſtrument, on lui reproche d'être toujours plus élevé que les autres. Quantité de cet excès de hauteur. *Suppl.* I. 811. *a.*

Barometre phoſphore. C'eſt la propriété des barometres conſtruits ſelon la méthode de M. Dufay. Pourquoi ceux qui ont été faits de la maniere expliquée ci-deſſus, pag. 810, ne donnent point de lumiere, quoiqu'on ait fait bouillir le mercure dans le tube. *Effet de la chaleur ſur le barometre.* Celui qui paſſeroit du froid de la glace à la chaleur de l'eau bouillante, hauſſeroit par cette cauſe ſeule, d'une quantité égale à la ſoixante-ſixieme partie de ſa hauteur. *Suppl.* I. 811. *a.* Table des corrections à faire à la hauteur du barometre, ſelon les différens degrés de chaleur ou de froid déterminés ſur un thermometre qui ſeroit diviſé en cent parties, depuis le terme de la congelation, juſqu'à celui de l'eau bouillante; le barometre ſuppoſé à la hauteur de 27 pouces 6 lignes, enſuite à celle de 25, de 19, de 22 & de 15 pouces. *Ibid. b.* Manieres de graduer un thermometre, au moyen duquel la réduction de la hauteur du barometre pourra ſe faire très-ſimplement. *Ibid.* 813. *a.*

Barometre, différence entre le barometre & le manometre. X. 49. *b.* Deſcription du tube de Torricelli & de l'expérience de ce phyſicien. Invention du barometre. XVI. 433. *b.* Partition du barometre. XII. 106. *b.* Cauſe immédiate de la ſuſpenſion du mercure dans le barometre. V. 446. *b.* Hauteur extraordinaire à laquelle le mercure peut ſe ſoutenir dans le barometre, moyennant certaines précautions. X. 371. *a.* Cauſe du brouillard quand le barometre eſt haut. II. 445. *a.* Pourquoi la deſcente du barometre annonce un orage. XVII. 20. *a.* Inconvéniens attachés à l'uſage de cet inſtrument pour la meſure des hauteurs. X. 676. *a.* Barometre à tube capillaire. *Suppl.* IV. 981. *a.*

BARON, (*Hiſt. mod.*) nom de dignité. Divers ſentimens ſur l'origine & la premiere ſignification de ce mot. L'opinion la plus probable eſt, qu'il vient de l'Eſpagnol. *Varo, homme brave, noble.* II. 87. *b.*

Baron, en Angleterre, ſignifie un ſeigneur, un lord ou pair de la derniere claſſe. Dignités & privileges des barons. II. 87. *b.* Dans les anciennes archives, le terme de baron comprenoit toute la nobleſſe d'Angleterre. On diſtingue deux ſortes de barons, les barons par leurs anciens titres, & les barons par leur titre temporel. Après la conquête ils furent diſtingués en grands & en petits. Barons de l'échiquier. Barons

des

des cinq ports. En France on entendoit par barons, tous les vaſſaux qui relevoient immédiatement du roi. Mais maintenant ce terme ſignifie le degré de nobleſſe qui eſt immédiatement au-deſſous des marquis, comtes & vicomtes. Anciens barons de Bourges & d'Orléans. *Ibid.* 88. *a.* Quels étoient les trois premiers barons de France. Barons dans le clergé. *Ibid. b.*

Barons, qui avoient autrefois entrée & ſéance au parlement de Paris. XII. 5. *b.* Les barons en Angleterre appellés anciennement *Thanes*. XVI. 219. *b.* Couronne de baron. II. 324. *b. Suppl.* II. 642. *a. Voyez* les planches de blaſon, vol. II. Caſque de baron. *Ibid.*

BARON, (*Ichthy.*) poiſſon ainſi nommé à Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* I. 813. *a.* Maniere de le claſſer. Il ne faut pas le confondre avec le *baro* de Ruyſch. *Ibid. b.*

BARON, (*Vincent*) dominicain. Sa patrie, ſes ouvrages. XIV. 288. *a*, *b.*

BARON, (*Michel*) acteur tragique. Précis de ſa vie. Son éloge. IV. 681. *b.* 682. *b.* VII. 652. *b.* VIII. 929. *a*, *b.*

BARON, (*Hyacinthe-Théodore*) doyen de la faculté de médecine de Paris. Catalogue d'un recueil de theſes qu'il a publié. IV. 486. *a.*

BARON, (*Equinard*) *Suppl.* IV. 703. *b.*

BARONET, degré d'honneur en Angleterre entre celui de *baron* & celui de *chevalier*. Il ſe confere par patente. Fondation de cet ordre. Privileges & devoirs des baronets. Rang qu'ils obſervent entr'eux. Ils ont le titre de *ſir* ſans être chevaliers. II. 88. *b.*

Baronet; chevalier baronet. III. 313. *a.*

BARONIE, ſeigneurie ou fief de baron. Celles d'Angleterre étoient mouvantes du roi même, & n'étoient pas tenues immédiatement d'un autre ſeigneur. Lorſqu'un ſeigneur recevoit du roi l'inveſtiture d'une grande ſeigneurie, elle étoit appellée *baronie*, mais plus ordinairement un honneur, *honour*. II. 88. *b.* Les baronies poſſédées par les évêques ne conſiſtent point en une ſeule, mais en pluſieurs. Une baronie eſt un droit indiviſible. *Ibid.* 89. *a.*

BARONIUS, (*Céſar*) obſervations ſur ce cardinal. XV. 366. *b.* Fauſſetés contenues dans ſes annales. I. 477. *b.*

BAROSCOPE, (*Phyſiq.*) Étymologie de ce mot. Différence entre le baroſcope & le barometre. Aujourd'hui il n'y a plus de baroſcope qui ne ſoit barometre. II. 81. *a.*

BARQUES, petits bâtimens, les premiers, ſelon toute apparence, que les hommes aient conſtruits. On navigea ſur des radeaux, enſuite on les borda de claies d'oſier. Barques de cuir couſues. Celles de terre cuite des Egyptiens. Celles dont parle Juvénal. II. 89. *a.* Barques de papyrus. Barques conſtruites d'un ſeul roſeau dans les Indes. Barques pliables des Éthiopiens. Arbres creuſés en forme de barque, par les ſauvages d'Amérique. Progrès de la navigation. *Ibid. b.*

BARQUE, (*Marine*) deſcription de ce bâtiment. Barque d'avis, longue, droite, en fagot, à eau, II. 89. *b.* de vivandier. *Ibid.* 90. *a.*

BARQUE. (*Navigat.*) Barques ou canots des ſauvages du Canada, des Groënlandois. De l'ancien uſage de traverſer les rivieres à l'aide de peaux de boucs pleines de vent. Précaution que prennent ceux qui conduiſent des trains de bois ſur la Seine à Paris. Maniere extrêmement véloce de naviguer inventée par le prince de San-Sévéro. Invention du ſcaphandre, pour traverſer les rivieres. Ouvrage à conſulter ſur l'uſage des peaux de bouc dans le même but. *Suppl.* I. 813. *b.*

Barque, pourquoi une barque chargée en mer, enfonce davantage lorſqu'elle paſſe en eau douce. I. 633. *b.* Eſpece de barque dont on ſe ſert dans les Pays-Bas, pour conduire les voyageurs ſur les canaux. XVI. 575. *b.* Patron de barque. XII. 185. *a.* Enumération de différentes ſortes de barques: celles des anciens appellées *celoces*. II. 808. *a.* Barque appellée *almadie*. I. 289. *b.* Ballon. II. 48. *a.* Cabotiere. 495. *a.* Saïque. 531. *b.* Barque en fagot. VI. 371. *b.* Gondole. VII. 739. *a*, *b.* Gribane. 945. *a.* Pareau. XI. 934. *b.* 935. *a. Voyez* BATEAU.

BARRAGE, droit établi pour la réfection des ponts & paſſages. D'où vient ce nom. Qui ſont ceux qui paient ce droit. Les barrages formoient autrefois une ferme particuliere qui eſt maintenant réunie à celle des aides. Sur quoi ce droit ſe paie à Paris. II. 90. *a.*

BARRE, (*Gramm.*) différentes acceptions de ce mot. II. 90. *a.*

BARRE, (*Monn. Comm.*) de l'argent jetté en barre, pour devenir objet de commerce. Marques imprimées ſur chaque barre. Obſervations ſur le poids & le titre de barres, & ſur les numéros qu'elles reçoivent. *Suppl.* I. 814. *a.*

BARRE, (*Anat.*) prolongement exceſſif de la ſymphiſe du pubis dans les femmes. *Suppl.* I. 814. *a.*

Barre, bande, liſiere: différences entre ces mots. II. 57. *a.*

Barre, terme de palais. II. 90. *b.*

BARRE-SACRÉE, (*Hiſt. anc.*) ſorte d'inſtrument dont les Egyptiens ſe ſervoient. II. 90. *b.*

Barre, nom donné, à la Cayenne, à un phénomene ſingulier du flux & reflux de la mer. XIII. 126. *b.*

BARRE, (*Louis-François-Joſeph de la*) ſes ouvrages. XVI. 477. *a.* Son ſyſtême ſur la livre romaine. IX. 619. *b.*

Barre, divers uſages de ce mot en blaſon, fauconnerie, commerce & marine. II. 91. *a.*

BARRE, (*Blaſon*) piece de l'écu. Sa dimenſion & ſa poſition. *Suppl.* I. 814. *a.* Barre qui ſert de briſure aux enfans naturels & à leurs deſcendans. *Ibid. b.*

Barre. Dans le ſens de la barre. *Suppl.* II. 680. *b.*

BARRE, (*Luth.*) piece de bois employée dans le clavecin. *Suppl.* I. 814. *b.*

BARRES, (*Muſiq.*) traits tirés pour ſéparer la meſure qui finit, de celle qui recommence. Différences dans les valeurs contenues entre deux barres, ſelon les différentes meſures indiquées au commencement de la piece de muſique. II. 90. *b.* Le principal uſage des barres eſt de diſtinguer les meſures, &c. Il n'y a guere que cent ans qu'on les emploie. *Ibid.* 91. *a.*

BARRES, (*Hiſt. mod.*) ſorte de combat dans un eſpace fermé de barreaux. II. 91. *b.*

BARRES, (*jeu*) II. 91. *b.*

BARRES, (*Manege*) les parties les plus hautes de la gencive d'un cheval où il n'y a jamais de dents. C'eſt un défaut lorſque les barres ſont rondes & peu ſenſibles. Il faut à ces chevaux un mors qui en réveille le ſentiment. Les barres tranchantes marquent une bouche fine. II. 92. *a.*

Barres du cheval. *Suppl.* III. 395. *a.* Bleſſure des barres. 402. *b.*

Autres uſages du mot *barre*, en manege, II. 92. *a.* en architecture, chez les fontainiers, les charrons, les menuiſiers, les tonneliers, &c. &c. *Ibid. b.*

BARREAU, (*Belles-lettr.*) trois ſortes de tribunaux à Athenes; celui de l'aréopage, celui des juges particuliers, & celui du peuple. Les deux premiers répondoient à notre barreau, le dernier au *forum* ou à la tribune romaine. Le *forum* ne fut le tribunal ſuprême, que dans le tems où Rome fut libre, & l'éloquence de la tribune périt avec la liberté. Autant les fonctions de l'orateur étoient en honneur dans Athenes & dans Rome, autant la profeſſion d'avocat y fut avilie par la vénalité, la corruption & la mauvaiſe foi. — Chez nos aïeux le barreau ne prit une forme raiſonnable & décente, que lorſque le parlement fut devenu ſédentaire, ſous Philippe-le-Bel. *Suppl.* I. 814. *b.* Pourquoi la déclamation a été dans tous les tems le caractere dominant de l'éloquence du barreau. — L'avocat déclamateur ſe jette ordinairement dans l'un de ces défauts; ou il devient ridicule, par l'abus de l'eſprit, & par l'enflure de paroles, ou il s'avilit par d'indécentes railleries, ou il tombe dans la charlatannerie, par l'abus des grands mots pour exprimer de petites choſes, ou il ſe rend l'eſclave des paſſions d'autrui, le plus lâche des complaiſans, & le plus vil des mercénaires. — L'ordre des avocats, auſſi noble que la vertu, auſſi néceſſaire que la juſtice, ne doit rien ſouffrir qui profane un caractere ſi ſacré. — Maniere grave & décente dont l'avocat doit parler devant les tribunaux. *Ibid.* 815. *a.* Sa premiere vertu eſt de connoître les défauts de ſes juges, ſa ſageſſe conſiſte à découvrir leurs paſſions, & ſa force à ſavoir profiter de leurs foibleſſes. — Mais malheur au peuple chez lequel l'éloquence du barreau a de fréquentes occaſions d'employer de telles reſſources. — Quels ſont les cas où elle a droit de mettre en uſage tout ce qui peut intéreſſer les juges. *Ibid. b.* Réflexions contre la coutume d'employer l'éloquence pathétique en plaidant devant les juges. Quels ſont les cas où cet uſage devient légitime. *Ibid.* 816. *a.* Ceux où, dans une petite cauſe, un avocat peut employer de grands moyens. *Ibid. b.* Une des cauſes de la corruption de l'éloquence du barreau, c'eſt que l'audience eſt publique, & qu'il y a deux ſortes de juges, le tribunal & les auditeurs. — Une autre cauſe, c'eſt cette abondance ſans meſure, cette profuſion, cette intariſſable loquacité, qui ſemble être aujourd'hui l'attribut de ce genre d'éloquence. — En quels cas l'abondance eſt louable, en quels cas elle eſt vicieuſe. — Réflexions ſur l'uſage des mauvais moyens dans une cauſe bonne. *Ibid.* 817. *a.* De cette eſpece de probabiliſme par lequel un avocat prévoit le ſort de ſa cauſe, non d'après ſa nature même, mais d'après le caractere connu des juges. — L'abus du talent eſt pour un avocat un écueil inévitable, ſi la droiture de ſon cœur & ſon intégrité naturelle ne l'éclaire & ne le conduit. — Ses bonnes mœurs feront toujours ſa premiere éloquence. *Ibid. b.*

Barreau, heure à laquelle les Romains vaquoient aux affaires du barreau. XVII. 255. *a.* Quelle fut l'éloquence du barreau en France, juſqu'au milieu du dix-ſeptieme ſiecle. V. 530. *a.* Sur l'éloquence du barreau, *voyez* ÉLOQUENCE.

BARRENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) *le Barrois en Bourgogne*, *Bar-ſur-Seine*. Obſervations hiſtoriques ſur cette ville, ſur l'ancienne étendue du Barrois, ſur les ſeigneurs qui ont poſſédé ce comté, & ſur les événemens qui

ont rendu remarquables quelques-uns des lieux qu'il renferme. *Suppl.* I. 818. *a.*

BARRER les veines d'un cheval, Opération qu'on fait ſur elles, pour arrêter le cours des mauvaiſes humeurs qui s'y jettent. II. 93. *b.* Indication des maladies pour leſquelles on barre les veines de différentes parties. Comment on opere pour barrer la veine de la cuiſſe : on ne barre point lorſque la partie eſt enflée. Comment on barre les veines du cou. Comment on barre les larmiers ſans inciſion. Solleyſel enſeigne à arracher la veine du jarret. Le barrement de la veine eſt très-bon pour ôter la difformité des varices. *Ibid.* 94. *a.*

BARRÉS, *freres barrés*, carmes qui avoient des habits bigarrés de blanc & de noir. A quelle occaſion l'uſage de ces habits s'introduiſit. Dans la ſuite ils reprirent leurs habits blancs. Il y a eu autrefois des gens d'égliſe qui portoient des habits bigarrés. II. 93. *a.*

BARRETTE, bonnet que le pape donne aux cardinaux après leur nomination. Celles que le roi donne en France, & les nobles à Veniſe. Premier uſage de la barrette réſervée aux papes. II. 94. *b.*

BARRETTE, (*Horlogerie*) divers ſens de ce mot. Barrettes qui s'appliquent aux platines, pour y faire rouler le pivot d'une roue. Leur utilité. II. 94. *b.*

Barrette, terme de bijouterie. XVII. 757. *a.*

BARRIÈRE, *traité de la* (*Hiſt. mod.*) traité conclu en 1716, entre l'empereur Charles VI & les Hollandois. II. 94. *b.*

BARRIERE, (*Commerce*) on appelle ainſi les lieux où ſont établis les bureaux des entrées. Pourquoi on leur a donné ce nom. Il y a à Paris ſoixante barrieres. Les autres ne ſont pour ainſi dire que ſuccurſales. II. 95. *a.*

BARRIERES, (*Fortification*) portes dans un paſſage ou retranchement, pour en défendre l'entrée, & en faciliter la ſortie, conſtruction de ces portes. Celles qui ferment les ouvertures des lignes de circonvallation. II. 95. *a.*

BARRILLAGE, (*Comm.*) l'ordonnance des aides de 1680, titre 4, défend expreſſément de faire le barrillage ; c'eſt-à-dire, de faire arriver du vin dans de petits vaiſſeaux. II. 96. *a.*

BARRILLET, *ou* CAISSE, (*Anat.*) cavité derriere le tambour de l'oreille. Oſſelets qu'elle renferme. II. 96. *a.*

BARRILLET, (*Hydrauliq.*) II. 96. *a.*

BARRILLET, (*Horlo.*) deſcription avec figure de cette partie de la montre. Barrillets de pendules. II. 96. *a.* *Voyez* BARILLET.

BARROIS, (*Géogr.*) obſervations ſur ce duché. *Suppl.* I. 803. *a.* 818. *a*, *b.* *Voyez* BAR.

BARROS, (*Jean dos*) littérateur du quinzieme ſiecle. XVII. 340. *a.*

BARROTS, *ou* BAUX, (*Marine*) différence entre les baux & les barrots. Barrots des gaillards, de la dunette, du celtis. II. 96. *b.* *Voyez* BAU.

BARROTINS, (*Marine*) du premier pont, du ſecond, des gaillards, d'écoutilles, de caillebotis. II. 96. *b.*

BARROW, (*Iſaac*) obſervations ſur ſes ouvrages d'optique. XI. 518. *a*, *b.* II. 779. *b.* Il paroît qu'il eſt le véritable inventeur du calcul différentiel. IV. 988. *b.* VII. 631. *b.*

BARSENE, femme de Memnon le Rhodien. XIV. 256. *a.*

BARSOTI, (*Botan.*) arbriſſeau toujours verd, ainſi nommé par les brames du Malabar. Ses noms en différentes langues. Sa deſcription. *Suppl.* I. 818. *b.* Sa culture. Qualités & uſages de cette plante. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 819. *a.*

BARTHELEMI, (*Evangile de S.*) VI. 117. *a.*

BARTHELEMI, (*Iſle de S.*) une des Antilles. XIV. 525. *b.* *Suppl.* III. 275. *b.*

BARTHELEMI, (*Journée de la S.*) réflexions ſur cette journée & ſur ſon apologiſte. VIII. 898. *b.* XVII. 858. *b.* 859. *a.* Cette journée appellée *matines françoiſes*. *Ibid.* 39. *a.* Funeſtes effets de cette journée. XII. 425. *b.* Réponſe du vicomte Dorté à Charles IX, qui avoit demandé à tous les gouverneurs de provinces, de maſſacrer les huguenots. V. 1004. *a.* *Suppl.* IV. 191. *a.* Action de Villars, conſul de Nîmes, à l'occaſion de ce maſſacre. *Ibid.* 52. *b.*

BARTHELEMITES, (*Hiſt. eccl.*) clercs ſéculiers fondés par Barthelemi Hobzauzer, répandus en pluſieurs endroits de l'Empire, en Pologne & en Catalogne. Comment ils ſe gouvernent. II. 97. *a.*

BARTHOLE, juriſconſulte : obſervations ſur ſes ouvrages. XIV. 682. *b.*

BARTHOLIN, (*Thomas*) anatomiſte. *Suppl.* I. 396. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 350. *a.*

BARTHOLIN, (*Gaſpard*) anatomiſte. *Suppl.* I. 400. *a.* phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 352. *a.*

BARUA. (*Géogr.*) Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 819. *a.*

BARUCH, (*Prophétie de*) l'un des livres de l'ancien Teſtament. Nous n'en avons plus l'exemplaire hébreu. On en a deux verſions ſyriaques ; mais le texte grec paroît plus ancien. Sa canonicité conteſtée. II. 97. *a.* La prophétie de Baruch paroît être compriſe ſous le nom de Jérémie dans les catalogues des Latins. *Ibid. b.*

Baruch. Obſervations ſur le chap. VI. ℣. 42. XV. 348. *a.*

BARULAUT, (*Bot.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 81. *a*, *b.*

BARWICK, (*Jean*) XVII. 600. *a.*

BARYTON. (*Muſiq. Luth.*) 1°. Sorte de voix. *Voyez* CONCORDANT. 2°. Ancien inſtrument de ce nom. *Suppl.* I. 819. *b.* *voyez* BARITON.

BARYTONS, *verbes*, (*Gramm. grecq.*) obſervations ſur leurs conjugaiſons. VI. 748. *b.*

BAS, adjectif. Comment ſe forment nos idées de *bas* & de *haut*. II. 97. *b.*

BAS, (*Belles-lettr.*) baſſeſſe des idées & des expreſſions. Baſſeſſe de ſentimens. Le genre noble admet, comme ſuſceptible d'ennobliſſement, ce qui n'eſt bas que de ſa nature ; mais ſi l'on nous préſente une image où une idée, à laquelle la mode ou l'opinion ait attaché le caractere de baſſeſſe, elle nous choquera. Remarquez ſur-tout que ce qui eſt bas dans les termes auroit beau être ſublime dans la penſée ou dans le ſentiment, nous ne pourrons le ſupporter. *Suppl.* I. 819. *b.*

BAS, (*Muſiq.*) ce qu'on entend par *bas deſſus*. *Suppl.* I. 819. *b.*

BAS, partie de notre vêtement, qui ſert à nous couvrir les jambes. Deſcription de l'ancien métier à faire des bas. Le métier eſt une des machines les plus compliquées & les plus conſéquentes que nous ayons. Elle eſt ſortie des mains de ſon inventeur preſque dans l'état de perfection où nous la voyons. Difficulté d'entrer dans le détail de toutes ſes parties. II. 98. *a.* Pour l'intelligence du méchaniſme de cette machine, il faut acquérir une grande connoiſſance de ſes parties, dont le nombre peut aller à deux mille cinq cens. Méthode qu'on ſuit ici pour en donner une deſcription claire & exacte. Jugement que M. Perrault a porté de cette machine. *Ibid. b.* De l'inventeur du métier à bas. Il eſt conſtant que cette machine a pris naiſſance en Angleterre, mais l'inventeur eſt inconnu. Hiſtoire de ſon invention, & de la maniere dont cette machine fut tranſportée en France & en Hollande.

On diviſe le métier à bas en deux parties : *le fût*, ou les parties en bois qui ſoutiennent le métier, & qui ſervent dans la main d'œuvre ; & *le métier* même, ou les parties en fer & autres qui le compoſent.

Deſcription du fût & de ſes parties. Ibid. 99. *a*, *b.*

Du métier, de ſes parties & de leur uſage. II. 100. *a*, *b.* & *ſuiv.* Main d'œuvre ou travail des bas ſur le métier à bas. II. 106. *a.*

Premiere opération. Cueillir. II. 106. *a.*

IIe. *Opération.* Foncer du pied, & former l'ouvrage. II. 106. *b.*

IIIe. *Opération.* Amener l'ouvrage ſous becs. II. 107. *a.*

IVe. *Opération.* Former aux petits coups. II. 107. *b.*

V^e. *Opération.* Donner le coup de preſſe, & faire paſſer l'ouvrage de deſſus la gorge des platines ſur les becs des aiguilles. II. 107. *b.*

VIe. *Opération.* Abattre l'ouvrage. II. 108. *a.*

VIIe. *Opération.* Crocher. II. 108. *a*, *& ſuiv.*

Inſtrumens dont ſe ſervent les ouvriers qui conſtruiſent des métiers à bas. La premiere manufacture de bas au métier fut établie en 1656, dans le château de Madrid au bois de Boulogne. II. 112. *b.* Erection d'une communauté de maîtres. Statuts pour cette communauté. Réglemens donnés en 1700. *Ibid.* 113. *a.* Louis XIV, en conſéquence de ces réglemens, avoit créé des charges d'inſpecteurs, de contrôleurs, de viſiteurs, de marqueurs, *&c.* Louis XV. fixa en 1720 la police des fabriquants. Bas d'eſtame. Bas drapés. Bas à étrier. Bas de chamois. Bas de toile. Différentes ſortes d'ouvrages qu'on fait ou qu'on peut faire ſur le métier à bas. *Ibid. b.*

BAS. (*Comm.*) Bas de caſtor. II. 327. *b.* Sorte de bas appellés *chauſſettes*. III. 259. *a.* Propriété des bas de peau de chien. 331. *b.* Henri II. fut le premier qui porta en France une paire de bas de ſoie : préſent fait à Philippe II. d'une paire de pareils bas. VIII. 14. *b.* Bas d'eſtame. *Suppl.* II. 872. *b.*

BAS, (*Jean le*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 363. *b.*

BAS-RELIEF, (*Archit.*) les Grecs s'en ſervoient pour donner plus de grace aux ouvrages d'architecture, & même à leurs uſtenſiles de ménage. *Suppl.* I. 819. *b.* Les modernes ont à la vérité conſervé ce genre d'ornement, mais il n'eſt plus autant à la mode qu'il l'étoit, il y a deux ſiecles. — Reliefs en boſſe qu'on trouve parmi les ouvrages de l'antiquité. — Les bas-reliefs ſont les monumens les plus durables & les plus précieux de l'art du deſſin des anciens. — Difficultés attachées à l'exécution des bas-reliefs. *Ibid.* 820. *a.*

BASAAL, (*Botan.*) arbre des Indes. Durée de ſa fécondité. Utilité de ſes feuilles, de ſes baies & de ſes amandes. II. 114. *a.*

BASAAL, (*Botan.*) plante d'un nouveau genre, obſervée dans le Malabar. Ses noms en différentes langues. Deſcription. *Suppl.* I. 820. *a.* Sa culture. Ses qualités. Uſages qu'on en tire. Seconde eſpece, *Pattara*. Ses autres noms. Deſcription de cette plante. *Ibid. b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 821. *a.*

BASALTE, (*Hiſt. nat.*) *voyez* PIERRE DE TOUCHE. XVI.

445. *a*, *b*. Eſpece de baſalte appellée *pierre de ſtolpen*. XV. 534. *a*. Aſſemblage immenſe de baſaltes, connu ſous le nom de *pavé des géans*. XIV. 770. *a*. XII. 194. *a*, *b*. &c.

BASAN, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 821. *a*. *Voyez* BATANÉE.

BASANNE, (*Tann. Mégiſſ.*) peau de belier, mouton ou brebis, paſſée avec le tan ou le redon. Ses divers uſages. Baſannes tannées ou de couche, baſannes coudrées, chipées, paſſées en meſquis, & baſannes aludes. II. 114. *a*.

BASAR, bâtiment de Conſtantinople où l'on vend les drogues & les toiles. VIII. 446. *b*.

BASARA, (*Géogr.*) ville de Judée dans la tribu de Gad. Il en eſt parlé dans les Machabées, *&c. Suppl.* I. 821. *a*.

BASCHE, terme de pêche, *voyez* GUIDAUX. VII. 1004. *b*. Vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 16.

BASCHI ou *Bachi*, ſignifie *chef* chez les Turcs. *Bogangi bachi*, chef des fauconniers, *&c.* II. 114. *b*.

BASCHI, (*Mathieu de*) frere mineur obſervantin. Les mineurs réformés par lui. II. 640. *b*.

BASCULE. Diverſes acceptions de ce mot. II. 114. *b*.

Baſcule, terme de fortification, terme d'horlogerie. II. 114. *b*.

Baſcules du poſitif ou *petit orgue*. Deſcription avec figures de ces parties de l'orgue. II. 114. *b*. Méchaniſme qui les fait mouvoir. II. 115. *a*.

Baſcules briſées de l'orgue ; leur deſcription avec figures. Comment elles ſe meuvent. II. 115. *a*. Les *baſcules* ont différens noms, ſuivant l'uſage qu'on en fait. Baſcule d'un loquet. Baſcule qui ſert de fermeture aux vanteaux de porte ou d'armoire. Comment on l'ouvre & ferme. Baſcule à pignon. *Ibid. b*.

Baſcule, deſcription d'une baſcule deſtinée à enlever des fardeaux. XIII. 69. *b*. *Voyez* vol. II. des planches, article *Charpenterie*, planch. 48.

BASE, (*Archit.*) *voyez* les planches d'architecture, vol. I. 4. *a*. Machine à arrondir les baſes des colonnes. *Ibid.* 14. *b*.

BASE, (*Chym.*) baſe d'un compoſé. Baſes des ſels neutres. Sels à baſe terreuſe, à baſe alkaline, à baſe métallique. Baſes de l'alun, du nitre, du ſel de glauber, du vitriol, *&c. Suppl.* I. 821. *a*. Il ne faut pas regarder ces baſes comme étant réellement ſans action; car dans toute combinaiſon & diſſolution, les corps qui s'uniſſent ſont également actifs; leur action eſt réciproque. *Ibid. b*.

BASE, (*Aſtron.*) diſtance meſurée pour établir les triangles qui ſervent à meſurer un degré du méridien. Quelle a été la plus célebre baſe aſtronomique. *Suppl.* I. 821. *b*.

BASELLA, (*Botan.*) genre de plante commune aux Indes. Premiere eſpece. *Baſella*, ſes différens noms & ſa deſcription. *Suppl.* I. 821. *b*. Culture, qualités & uſages de cette plante. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 822. *a*. Seconde eſpece. *Kindra*, ſa deſcription. Sa culture. Uſages qu'on en tire. Troiſieme eſpece. *Gandola*, deſcription, qualités & uſages de cette eſpece. Erreurs de Linnæus. *Ibid. b*.

BASILAIRE, (*Anatom.*) artere baſilaire. II. 116. *a*.

Baſilaire, *os*, XV. 452. *a*, *b*.

BASILE, (*Saint*) ſurnommé le grand. Obſervations ſur ſa vie, ſes ouvrages & ſes ſentimens. XII. 342. *b*.

Baſile, frere & collegue de Conſtantin VIII, empereur. *Suppl.* II. 562. *b*.

Baſile, citoyen & chef de la ville de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *b*.

BASILE, (*Ordre de S.*) le plus ancien de tous. Il tire ſon nom de S. Baſile, évêque de Céſarée dans le quatrieme ſiecle. II. 116. *a*. Cet ordre a toujours fleuri en Orient. Il paſſa en Occident en 1057. Grégoire XIII. le réforma en 1579, *&c.* Vie ſolitaire de S. Baſile, pendant cinq années, durant leſquelles il preſcrivit la maniere de vivre aux religieux. Comment ſes regles furent connues en Occident, & rédigées enſuite par le cardinal Beſſarion. Le monaſtere de S. Sauveur à Meſſine, chef d'ordre de S. Baſile en Occident. *Ibid. b*.

BASILE, (*moines de l'ordre de S.*) I. 459. *a*.

Baſile, *Valentin*, médecin chymiſte. III. 430. *b*. X. 272. *b*.

Baſile, pente ou inclinaiſon du fer d'un outil de menuiſier monté dans un fût. Cette pente dépend de la dureté des bois. Plus l'angle eſt aigu, plus il a de force. II. 116. *b*.

BASILÉE, (*Géogr.*) nom d'une iſle que Diodore de Sicile place à l'oppoſite de la Scythie, au-delà des Gaules. C'étoit, ſelon lui, dans cette iſle ſeule que les flots de la mer jettoient l'ambre. — Il paroît que cet auteur a voulu déſigner la Scandinavie que les anciens ont priſe long-tems pour une iſle. *Suppl.* I. 823. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) Ammien Marcellin eſt le premier qui faſſe mention de cette ville. La deſtruction d'Auguſte, capitale des Rauraques, contribua beaucoup à ſon aggrandiſſement. C'eſt aujourd'hui Baſle, en Suiſſe. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) ville d'Italie. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) lieu de la Gaule Belgique. Recherches ſur ſon emplacement. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Géogr.*) lieu très-fortifié dans la Scythie d'Europe. *Suppl.* I. 822. *a*.

BASILÉE, (*Hiſt. Ant.*) deſcription d'un monument ſingulier dont il eſt parlé ſous ce nom, dans le recueil d'antiquités de M. le comte de Caylus. *Suppl.* I. 822. *b*.

BASILIC, animal fabuleux. Différentes eſpeces de baſilics qu'on a diſtinguées. II. 116. *b*.

BASILIC, (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. On en diſtingue quatre ſortes, trois domeſtiques & une ſauvage. Culture des baſilics. II. 116. *b*.

BASILIC, (*Artill.*) piece de canon, qui n'eſt plus d'uſage. II. 116. *b*.

BASILICON, (*Pharm.*) onguent ſuppuratif, auſſi nommé *tetrapharmacon*. Comment on le prépare. II. 117. *a*.

BASILIDIENS, (*Hiſt eccl.*) hérétiques ſectateurs de Baſilide au commencement du deuxieme ſiecle. Il étoit ſorti de l'école des gnoſtiques. Ses erreurs. Il avoit écrit vingt-quatre livres ſur les évangiles, & avoit feint de nouveaux livres de prophetes. En quoi il imitoit Pythagore. II. 117. *a*.

Baſilidiens, évangile de Baſilide leur chef. VI. 117. *a*. Uſage qu'ils faiſoient du mot *Abraxas*. I. 34. *a*.

BASILIQUE, (*Hiſt.*) maiſon royale: bâtiment magnifique à Rome où l'on rendoit la juſtice à couvert. Sa deſcription. Principales baſiliques qu'il y avoit à Rome. Ce nom a paſſé aux édifices ſacrés. Baſiliques des ſaints apôtres à Conſtantinople. Pourquoi ce nom fut donné aux égliſes. Ecrivains eccléſiaſtiques qui l'ont employé dans ce ſens. M. Perrault diſtingue les temples des baſiliques. Leurs différences ſelon Bellarmin. II. 117. *b*.

Baſiliques des anciens Romains. XVI. 85. *b*.

BASILIQUES, (*Juriſpr.*) recueil des loix romaines, traduites en grec par ordre des empereurs Baſile & Léon. Ce qu'il comprend. Pourquoi il eſt appellé *baſiliques*. Livres de ce recueil que nous avons perdus. II. 118. *a*.

Baſiliques, articles à conſulter ſur cette compilation de loix. IV. 996. *b*. V. 140. *a*, *b*.

BASILIQUE, (*Hiſt. anc.*) mandataire de l'empereur de Conſtantinople. II. 118. *a*.

BASILIQUE, (*Anat.*) veine baſilique. II. 118. *a*.

BASILIQUE, (*Anat.*) obſervations ſur les troncs des veines des extrémités. Veines appellées *médianes*. Deſcription de la baſilique. Des cas malheureux où l'artere placée derriere cette veine a été percée. *Suppl.* I. 823. *b*. Nerf & tendons qui peuvent être bleſſés dans la même opération. *Ibid.* 824. *a*.

BASILIQUE, (*Aſtron.*) étoile du lion, nommée auſſi *regulus*. II. 118. *a*.

BASILISSA, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. Ses mœurs. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 824. *a*.

BASIN, étoffe croiſée, toute fil & coton, la chaîne eſt fil, la traine coton. Diverſes ſortes de baſins. Principales manufactures de baſins. Comment ils ſe travaillent. Longueurs & largeurs des baſins ſelon leurs différentes eſpeces, ordonnées par les réglemens. II. 118. *a*. Baſins de Hollande, de Bruges, des Indes. De quoi ſont faites les barres & les raies dans ces étoffes. *Ibid. b*.

BASKIRS, nation tartare. XV. 920. *a*.

BASKIRIE, *ou* BASKRON, (*Géogr.*) obſervations ſur ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 824. *a*.

BASLE, *voyez Baſilée*, torrent qui traverſe cette ville. *Suppl.* I. 903. *a*. Du concile de Baſle. III. 811. *b*. XIII. 260. *a*, *b*. Décret de ce concile ſur les annates. I. 478. *b*. Ce concile continué à Lauſanne. IX. 322. *a*. Deſcription de la bibliotheque de Baſle. XVII. 758. *b*. Factions qui ſe formerent en 1250 dans cette ville. XIII. 140. *a*.

BASOCHE, ſignification de ce mot chez les clercs. III. 526. *a*. Chancelier de la baſoche. 91. *b*.

BASNAGE, obſervations ſur la vie & les ouvrages de trois ſavans de ce nom. XIV. 392. *b*. 393. *a*.

BASQUES, ſont les premiers qui ont entrepris la pêche de la baleine. Comment ils la faiſoient. II. 34. *a*, *b*. 35. *a*.

BASRA, (*Géogr.*) ville d'Aſie près de l'embouchure du Tigre. Digue qui étoit conduite à cette embouchure. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSAN, (*Jacques du Pont, connu ſous le nom de*) peintre. V. 332. *b*.

BASSANELLO, (*Luth.*) inſtrument à vent & à anche. Sa deſcription. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSANO, (*Géogr.*) ville d'Italie. Son imprimerie. Hommes célebres nés dans ce lieu. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSAREUS, (*Myth.*) ſurnom donné à Bacchus. Raiſon de ce ſurnom. *Baſſarides*, prêtreſſes de ce dieu. Etymologie de ce nom. II. 119. *a*.

Baſſareus, ſurnom de Bacchus. Recherches ſur ſa ſignification & ſon origine. *Suppl.* I. 824. *b*.

BASSE, (*Muſiq.*) elle eſt la plus importante des parties; quand elle eſt bonne, rarement l'harmonie eſt mauvaiſe. *Baſſe continue*. Son principal uſage. Son inventeur. *Baſſe figurée*. *Baſſe contrainte*. Elle appartient originairement aux couplets

de la chaconne. Elle eſt admirable pour les morceaux pathétiques. *Baſſe chantante.* II. 119. *a.*

Baſſe, elle eſt le guide de l'accompagnement ſur le clavecin. I. 75. *a.* Quand on compoſe à pluſieurs parties, la baſſe doit tomber en finiſſant ſur la note même de la finale. VI. 811. *b.* Regle à obſerver dans la baſſe continue du récitatif. *Suppl.* IV. 587. *b.* 588. *a.* Comment on rend le chant de la baſſe continue plus agréable. 876. *b.*

Baſſe fondamentale, celle qui n'eſt formée que des ſons fondamentaux de l'harmonie. II. 119. *a.* Explication des principes qui en donnent l'intelligence. Le mouvement de cette baſſe ſe regle ſur les loix de la ſucceſſion harmonique. Bien moduler & obſerver la liaiſon, ſont les deux plus importantes regles de la baſſe fondamentale, *&c.* On n'y trouvera jamais que ces deux choſes, ou des accords parfaits ſur les mouvemens conſonans, ou des accords diſſonans dans des actes de cadence. *Ibid. b.* Quelle doit être ſa marche. Dans quels cas la baſſe continue deſcend au-deſſous de la fondamentale. La baſſe fondamentale ſe retranche dans l'exécution & feroit ſouvent un mauvais effet. Précis des regles de cette baſſe.

Regles de la baſſe continue. Elle n'eſt qu'une baſſe fondamentale, renverſée pour être plus chantante. Elle n'eſt obligée de ſe conformer à celle-ci que lorſqu'elle approche des cadences ou qu'elle s'y termine : elle admet les accords par ſuppoſition, *&c.*

Regles que doit obſerver le deſſus par rapport à la baſſe fondamentale. *Ibid.* 120. *a.*

BASSE, (*Muſiq.*) baſſe chantante. Baſſe fondamentale. Différens tons qui ſe font entendre lorſqu'une corde pincée donne un ton de baſſe. *Suppl.* I. 824. *b.* Origine de la baſſe fondamentale. Son effet dans la compoſition. Juſte idée de la muſique moderne. La baſſe eſt aujourd'hui la premiere partie de la muſique ; c'eſt à elle que toutes les autres parties ſont ſubordonnées. Le deſſus ne peut ſe rapprocher de plus près de la baſſe accompagnante, que d'une octave. C'eſt une faute abſurde, quand dans les orgues on joint aux tons de baſſe, leur tierce & leur quinte. D'un autre côté, les tons de baſſe ne doivent pas être ſi éloignés des deſſus, que l'oreille ne puiſſe aiſément diſtinguer les rapports. *Suppl.* I. 825. *a.* De plus, les parties les plus voiſines de la baſſe exigent une exactitude bien plus ſcrupuleuſe à l'égard de l'harmonie, que les parties plus élevées. Obſervations ſur la compoſition & le caractere de la baſſe. *Ibid. b.*

Baſſe fondamentale, article ſur ce ſujet. VII. 58. *b.* — 63. *b.* Baſſe fondamentale de Rameau. Ses principes. I. 76. *a*, *b.* Détails ſur une expérience intéreſſante de MM. Tartini & Romieu, qui a rapport à la baſſe fondamentale. VII. 62. *b.* 63. *a*, *b.* VIII. 54. *b.* &c. Baſſe fondamentale dans le genre chromatique des Grecs. 596. *b.* Maniere de procéder de la baſſe fondamentale dans le chromatique aſcendant & deſcendant. III. 387. *b.* Comment on doit déterminer l'intervalle que doit former la baſſe fondamentale en quittant l'accord. IV. 1050. *a.* Comment doit marcher la baſſe fondamentale. VIII. 50. *b.*

Baſſe de violon, deſcription de cet inſtrument & des ſuivans. II. 120. *a.*

Baſſe de viole. XVII. 311. *a*, *b.* 315. *a.* Eſpece de baſſe de viole, appellée *viole bâtarde. Suppl.* IV. 988. *b.*

Baſſe de violon, ſes rapports avec le violon. II. 120.

Baſſe de flûte à bec. II. 120. *b.*

Baſſe de flûte traverſiere, uſage de cet inſtrument. II. 120. *b.*

Baſſe des Italiens. II. 120. *b.*

BASSE, (*Luth.*) baſſe de *Nouchorne.* Baſſe-double ou double-baſſe. Baſſe de haut-bois. Baſſe de viole. Obſervations ſur ces inſtrumens. *Suppl.* I. 825. *b.*

BASSE-COUR, (*Archit.*) ce qu'on appelle ainſi dans les bâtimens de la ville. Comment les baſſes-cours doivent être diſpoſées & conſtruites. Baſſes-cours de campagne. II. 121. *a.* *Voyez* les planches d'économie ruſtiq. vol. I.

BASSE-LISSE, (*Paſſem.*) deſcription & travail du métier à baſſe-liſſe. XII. 131. *b.*

BASSE-TAILLE, acteur qui chante les rôles de la baſſe-taille. La baſſe-taille étoit à la mode du tems de Thevenard. Exemples de rôles de baſſe-taille dans quelques opéras. Les magiciens, les tyrans, les amans haïs ſont pour l'ordinaire des baſſes-tailles ; & la haute-contre eſt l'amant favoriſé. Sur quelle raiſon cet arrangement eſt fondé. II. 121. *a.*

Baſſe-taille & concordant à l'opéra de Paris : clé de la baſſe-taille. III. 824. *a.* Voix de baſſe-taille, de baſſe-contre. VI. 46. *a*, *b.*

BASSESSE, *abjection*, (*Synon.*) différences entre l'une & l'autre. A l'occaſion de ces deux mots, l'auteur obſerve combien la langue ſeule nous donne de préjugés, combien elle peut contribuer à nourrir certains vices & à corrompre le cœur. Les termes *abjection*, *baſſeſſe* ſemblent n'avoir été inventés que par quelques hommes injuſtes au ſein du bonheur. Sentimens du philoſophe relativement à l'état exprimé par ces mots. II. 121. *b.*

BASSESSE, (*Morale & Belles-lett.*) par l'habitude de la flatterie, les hommes viennent promptement vis-à-vis les uns des autres à la même baſſeſſe où une longue domination conduit inſenſiblement les peuples aſſervis. VI. 845. *b.* De l'idée factice de baſſeſſe dans les idées ou les expreſſions. *Suppl.* II. 533. *a*, *b. Suppl.* III. 563. *a.* Objets d'un caractere marqué de baſſeſſe. *Suppl.* IV. 54. *a.* *Voyez* BAS.

BASSETTE, jeu de cartes qui a été autrefois fort à la mode en France, mais défendu depuis. Regles de ce jeu. Ouvrages dans leſquels on peut s'inſtruire à fond ſur cette matiere, & voir quel eſt l'avantage du banquier à ce jeu. Calcul qui montre l'avantage du banquier dans un cas ſuppoſé. II. 122. *a.* Comment on peut juger de l'avantage d'un joueur dans un jeu quelconque. (Calcul de M. de Montmort ſur le même objet.) *Ibid. b.*

BASSIN. (*Archit.*) Baſſin de fontaine, baſſin figuré, à baluſtrade, à rigole, en coquille, de décharge, de partage ou de diſtribution, *&c.* II. 123. *a.*

Baſſin. Conſtruction des baſſins de jardin. Leur emplacement & leur forme. II. 123. *a.* Leur grandeur. Maniere de conſtruire les baſſins en glaiſe, en ciment, *Ibid. b.* en plomb, en terre franche. *Ibid.* 123. *a.* *Voyez* les planches du Fontainier, vol. I.

Baſſin. Quatre ſortes de réſervoirs ou baſſins. XIV. 169. *a*, *b.* Aire d'un baſſin. I. 238. *a.* Art de calculer le contenu & les dimenſions d'un baſſin. II. 547. *b.* XVI. 384. *a*, *b.* Enduire un baſſin. V. 650. *b.* Moyen de connoître & de réparer une faute dans un baſſin de glaiſe. VI. 439. *a.* Maniere de préparer la glaiſe pour enduire le fond d'un baſſin. VII. 700. *a.* Baſſins appellés pieces perdues. XII. 567. *b.* Baſſin des marais ſalans, appellés aire. I. 238. *b.*

BASSIN, (*Marine*) deux ſortes de baſſins ; les uns qu'on peut emplir à volonté, les autres qui s'empliſſent & ſe vuident d'eux-mêmes. II. 124. *a.*

BASSIN, (*Anatom.*) la partie la plus inférieure de la cavité de l'abdomen : pourquoi cette partie eſt ainſi appellée. Le baſſin eſt plus grand dans les femmes que dans les hommes. Os qui l'environnent. Baſſin des reins. II. 124. *a.*

Baſſin, (*Anatom.*) deſcription de cette partie du ſquelette humain. *Suppl.* I. 825. *b.*

Baſſin. Deſcription du baſſin & des parties qu'il renferme. VIII. 272. *b.* 273. *a.* Différence entre celui de l'homme & celui de la femme. *Suppl.* III. 11. *a.*

Baſſin oculaire, petite ſoucoupe ovale très-commode pour laver l'œil. Matiere & conſtruction de cet inſtrument. Maniere de s'en ſervir. Fabrice d'Aquapendente de Padoue a le premier imaginé l'application des remedes aqueux ſur l'œil. Il ſe ſervit d'abord des ventouſes communes que l'on tenoit ſur l'œil avec la main : comment il perfectionna par degrés cet inſtrument. II. 124. *b.*

BASSIN, (*vente au*) ventes publiques qui ſe font à Amſterdam. Pourquoi elles ſont appellées de ce nom. II. 124. *b.*

Baſſin, vente au, diſtribution des marchandiſes par cavelins dans cette vente. II. 785. *a.*

BASSIN, (*Lunetier*) inſtrument dont ſe ſervent les miroitiers-lunetiers pour faire les verres convexes. Comment on travaille les verres au baſſin. Matieres dont ces inſtrumens doivent être faits. II. 125. *a.* Comment on prépare ces matieres à recevoir la forme qu'elles doivent avoir. Modeles qui doivent ſervir à faire les moules des baſſins qui doivent être jettés en fonte. Maniere de les mouler. Deſcription de la machine dont ſe ſert M. Gouffier pour concaver les baſſins dont la courbure doit être ſphérique. *Ibid. b.* Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 126. *a.* Comment on peut décrire une ſurface paraboloïdale, hyperboloïdale, ou autre. *Ibid. b.* *Voyez* les planches du lunetier, volume V.

Baſſins, baſſinets, ou *boutons d'or.* Deſcription & culture de cette fleur. Ses diverſes eſpeces. II. 126. *b.*

BASSINOIRE, (*Econom. domeſt.*) uſtenſile que l'on remplit de braiſe pour échauffer le lit. Deux ſortes de baſſinoires ; l'une fixe, l'autre mobile. Baſſinoires en étain, pleines d'eau bouillante. Deſcription & uſages de ces uſtenſiles. *Suppl.* I. 826. *b.*

BASSON, *de haut-bois.* (*Luther.*) inſtrument de muſique à vent & à anche. Deſcription de cet inſtrument avec figures. II. 127. *a.* Maniere d'en jouer. *Ibid.* 128. *a.* Tablature, où les notes de muſique font connoître quelle partie ſonne cet inſtrument ; & les caracteres noirs & blancs qui ſont deſſous, quels trous il faut fermer & ouvrir pour faire le ton de la note qui eſt deſſus. *Ibid. b.* Comment ſe font ſur cet inſtrument les agrémens & les cadences. *Ibid.* 129. *a.*

Baſſon raccourci, appellé courtaut. IV. 399. *a.*

BASTER, (*Job*) anatomiſte. *Suppl.* I. 408. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 358. *a.*

BASTERNE, voiture traînée par des bœufs, en uſage ſous les regnes antérieurs à celui de Charlemagne. Origine de ce nom. Citation de quelques auteurs qui en parlent. Les François, ſuivant l'abbé de Vertot, l'avoient empruntée des Cimmériens. II. 129. *a.*

BASTERNE, (*Hiſt. anc.*) ſorte de voiture qui avoit emprunté ſon nom des peuples baſternes. L'uſage de ce chariot paſſa de ces peuples aux Romains ; & même aux premiers rois de France. Détails ſur ce ſujet. Vers de Boileau dans leſquels il fait alluſion à l'uſage de cette ſorte de voiture. *Suppl.* I. 826. *b.*

BASTILLE, petit château à l'antique fortifié de tourelles. Celle de Paris, bâtie en 1369.—1383. Uſage de cette tour. II. 129. *a.* Autre acception de ce mot. *Ibid. b.*

Baſtille, ancienne fortereſſe de Paris. XI. 951. *a.*

BASTION, (*Fortific.*) deſcription du baſtion & de ſes parties, avec figures. Les baſtions n'ont été en uſage qu'environ depuis François I. Maniere dont les anciens flanquoient ou défendoient toutes les parties de l'enceinte des villes. II. 129. *b.* Changement qu'il fallut faire à ces fortifications depuis l'invention & l'uſage de la poudre : c'eſt ce qui donna lieu à la figure de nos baſtions, qui n'eſt point arbitraire, mais fondée ſur les maximes de la fortification. La grandeur des angles & de toutes les parties du baſtion a ſouffert néanmoins différentes variations. Meſures que doivent avoir à-peu-près le flanc, la gorge & les faces. Regles touchant les angles. *Ibid.* 130. *a.* Différentes eſpeces de baſtions. Les baſtions pleins ſont plus favorables que les vuides pour ſe retrancher. En quels cas on emploie des baſtions plats, qui par eux-mêmes ont d'ailleurs pluſieurs inconvéniens. Avantages & déſavantages des baſtions détachés. Dans quel cas le baſtion coupé eſt d'uſage. Baſtion régulier. Baſtion irrégulier. *Ibid. b.*

Baſtion, origine de l'uſage des baſtions. VII. 192. *a.* Des faces du baſtion. VI. 356. *a*, *b.* Flancs du baſtion. *Ibid.* 842. *a.* Gorge. VII. 742. *b.* Meſure que doit avoir ſa demi-gorge. IV. 811. *b.* Des oreillons dans les baſtions. XI. 649. *b.* Capitale du baſtion. II. 631. *a*, *b.* Centre du baſtion. 828. *a.* Attaque de baſtions. I. 825. *b.* Parties du baſtion les plus néceſſaire à défendre. IX. 523. *b.* Nombre d'hommes qu'un baſtion doit pouvoir contenir. VIII. 192. *b.* Nombre d'hommes néceſſaire pour la défenſe d'un baſtion de place bien fortifiée. 517. *b.* Baſtions des citadelles. III. 481. *b.* Baſtions des lignes de circonvallation. 465. *a.* Eſpece de baſtion appellé contre-garde. IV. 135. *a.*

Baſtion de France, place en Afrique. *Suppl.* III. 429. *a.* Son commerce. II. 69. *b.*

BASTONNADES, infligées à la Chine dans l'audience du mandarin. XI. 830. *a*, *b.* Baſtonnade qu'on donne aux chrétiens captifs à Alger. VI. 387. *a.* *Voyez* BATON.

BAT, *battologie*, *buttubata*, (*Gramm.*) battologie eſt une multiplicité de paroles qui ne diſent rien. Ce mot eſt grec. Le verbe qui lui répond ſe trouve, *Matth. vj. 7.* Divers ſentimens ſur l'étymologie de ce mot. L'auteur de cet article le tire de *Bath.* Interjection quand on veut faire connoître que ce qu'on nous dit n'eſt pas raiſonnable. Exemple tiré de Plaute. II. 131. *a.* Au lieu de notre *patipata*, les Latins diſoient *butubata*, & les Hébreux *bitubote*. Auteurs latins cités. *Ibid. b.*

BAT, cheval de bât. VI. 811. *a.* *Voyez* les planches du bourrelier, vol. II.

BATA, (*Géogr.*) ville & province de ce nom en Afrique. *Suppl.* I. 827. *a.* *Voyez* *Bata* & *Batta* dans l'Encyclopédie.

BATAILLE, *combat*, *action*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 131. *b.*

BATAILLE, (*Art milit.*) ce qui diſtingue les batailles des combats. Bataille perdue, ſuites qui en réſultent. Un grand combat perdu, quoique plus ſanglant qu'une bataille, emporte rarement la perte de toute l'artillerie & preſque jamais celle des bagages. Ainſi un général qui craint de ſe commettre en raſe campagne doit chercher des poſtes de chicane. L'hiſtoire des batailles n'eſt proprement que l'hiſtoire des défauts & des bévues des généraux : tels ſont les mémoires de M. de Feuquieres ſur la guerre. II. 132. *a.* Eloge de ce général par M. de Folard. Maniere de diſpoſer les troupes dans une bataille rangée. *Ibid. b.* Le ſuccès des batailles ne dépend pas toujours de l'habileté du général, & il lui eſt difficile de ſe trouver par-tout pour donner les ordres qui peuvent être néceſſaires. *Ibid.* 133. *b.* Auſſi les généraux qui n'ont pas grande reſſource dans leur ſavoir, préferent-ils toujours les batailles aux autres actions de la guerre, qui donnent moins au hazard & qui demandent plus d'habileté. Inconvéniens des grandes armées : elles ſont la reſſource des mauvais généraux. Ce n'eſt que dans les petites guerres que la ſcience & l'intelligence paroiſſent le plus. Dans la perte d'une bataille, c'eſt moins la mort des hommes que le découragement qui s'enſuit, qui eſt funeſte à l'état. De l'habileté du général en diverſes circonſtances. *Ibid.* 134. *a.* Ce que doit faire un général victorieux pour rendre la bataille complette & déciſive. *Ibid. b.*

Bataille. I. Différence entre bataille & combat. III. 662. *b.* Ordre de bataille des anciens Grecs. *Suppl.* III. 932. *a.* 933. *b.* 934. *a.* Ordre de bataille en tenaille. *Suppl.* II. 902. *b.* *Suppl.* IV. 933. *b.* En loſange. *Suppl.* III. 779. *a*, *b.* Ordre des Grecs, appellé pléſion. *Suppl.* IV. 414. *b.* Plique. 415. *a.* *Voyez* PHALANGE. Cérémonies pratiquées chez les Romains avant la bataille : ſignaux qui l'annonçoient. X. 508. *b.* 509. *a.* Ordre de bataille des armées romaines. 508. *a.* XIII. 714. *a*, *b.* *Voyez* auſſi MILICE DES ROMAINS. Ordre dans lequel les Romains employoient leurs différentes armes dans une bataille. XII. 626. *b.* Diſpoſition de troupes, appellée le coin, dont les anciens ſe ſervoient dans les armées. III. 610. *b.* Ordre de bataille des Romains, appellé quinconce. *Suppl.* IV. 174. *b.* Poſtes que la cavalerie occupoit dans les batailles. *Suppl.* II. 869. *a.* Comment l'action s'engageoit chez les Romains. *Suppl.* IV. 670. *b.* Meſures & précautions qu'on prenoit pour livrer bataille. 671. *a.*

II. *Diverſes obſervations* ſur le choix des circonſtances dans leſquelles il convient de livrer bataille. VII. 989. *b.* Les meilleures ſont celles qu'on force l'ennemi de recevoir. *Suppl.* II. 160. *a.* Maximes ſur l'art de livrer bataille. *Ibid.* Danger d'affoiblir ſes troupes par des détachemens lorſqu'on a deſſein de livrer bataille. 706. *a.* La prudence & l'humanité ne permettent de livrer bataille que dans le cas de néceſſité abſolue. XVII. 243. *b.* 244. *a.* Objets qui doivent occuper le général un jour de bataille. VII. 555. *a.* Comment il ſe débarraſſe des gros équipages, lorſqu'il veut livrer bataille. V. 882. *a.* C'eſt à l'ordre & l'exactitude avec laquelle deux armées ennemies s'avancent, qu'on peut juger, ſelon M. de Puyſégur, laquelle battra l'autre. VI. 879. *a.*

III. *De l'ordre de bataille.* Ancien ordre de bataille, appellé cinquain. III. 456. *b.* Autre, dit ſixain. XV. 234. *a.* Il ne convient point à une armée de marcher en ordre de bataille, hors le moment d'un combat. III. 654. *b.* Diſpoſition d'une armée en ordre de bataille. I. 692. *a.* IV. 1044. *b.* VI. 170. *a*, *b.* 171. *a.* XI. 605. *b.* — 609. *a.* *Voyez* auſſi les planches de l'art militaire, vol. I. des planches. Diſtance entre les corps de troupes. IV. 1053. *b.* Intervalle des eſcadrons & des bataillons. VIII. 837. *b.* Intervalle des lignes. 838. *a.* Où ſe place la cavalerie. II. 782. *a.* Poſte du colonel. III. 648. *a.* Diſpoſition des étendards. V. 711. *b.* VI. 42. *b.* Ordre de bataille des eſcadrons de cavalerie. V. 924. *a*, *b.* Les flancs de l'armée mis à l'abri des attaques. VI. 842. *a.* Colonne du chevalier Folard. III. 648. *a.* On a prétendu qu'à la bataille de Fontenoi, les Anglois avoient combattu en colonne. III. 654. *b.* Ordre de bataille d'une armée navale. VI. 205. *a*, *b.*

IV. Par rapport à l'action même de la bataille, *voyez* l'article FEU. VI. 624. *b.* & reſſources qui reſtent après la perte d'une bataille. XIV. 225. *a.*

BATAILLE, (*Peinture*) les batailles d'Alexandre par le Brun ſont miſes au nombre des morceaux les plus achevés qui ſoient en deçà des Alpes. II. 134. *b.* Perſonne n'a ſi bien réuſſi dans les batailles dont les figures ſont habillées à la françoiſe, que Wandermeulen, peintre flamand. *Ibid.* 135. *a.*

Batailles, peintres de. XII. 266. *a*, *b.*

BATAILLON, hommes à pied aſſemblés pour agir & combattre enſemble, comme s'ils ne faiſoient qu'un ſeul & même corps. La premiere choſe qu'on examine ici, c'eſt le nombre d'hommes dont le bataillon doit être compoſé. Il n'eſt pas aiſé de le fixer. Cependant il paroît que parmi nous il l'eſt à-peu-près à 700. II. 135. *a.* Dans ce nombre eſt une compagnie de *grenadiers*. Uſage & emploi de cette compagnie. Forme & eſpace qu'un bataillon occupe ſur le terrein. Diſtances des rangs pour paroître, & pour combattre. Il faut compter deux pieds pour chaque homme dans le rang, & douze pieds pour l'épaiſſeur du rang, jointe à ſon intervalle. On compte cinq rangs, & environ cent trente hommes par rang. *Ibid. b.* ou bien quatre rangs, & cent ſoixante-deux hommes par chaque rang. *Ibid.* 136. *a.*

Bataillon. Angle d'un bataillon. I. 463. *b.* Du nombre des rangs qu'on doit donner à un bataillon. VI. 170. *b.* Différentes méthodes pour augmenter ou diminuer le nombre des rangs du bataillon. 188. *a*, *b.* Equipage de chaque bataillon. V. 882. *a.* Il ſeroit à ſouhaiter que chaque bataillon eût avec lui quelques pieces d'artillerie. VI. 630. *b.* Diviſions des bataillons. IV. 1082. *a.* Fraiſer un bataillon. VII. 276. *a*, *b.* De l'intervalle des bataillons dans une armée rangée en bataille. VIII. 837. *b.* Evolutions du bataillon. VI. 171. *b.* Changement de la face ou des aîles, appellé contre-marche. IV. 137. *a.* Entrelacement que font les ſoldats d'un bataillon, lorſqu'ils doivent tirer, pour que les fuſils du quatrieme rang dépaſſent un peu le premier. V. 556. *b.*

Bataillon quarré. Deux ſortes, l'un à centre plein, l'autre à centre vuide. On forme le premier en extrayant la racine quarrée du nombre d'hommes dont le bataillon eſt compoſé ; mais ce bataillon eſt aſſez peu d'uſage. Le ſecond inventé, dit-on, par le prince Maurice de Naſſau, n'eſt pas plus difficile à former. Exemple qui en donne une idée. II. 136. *a.* On peut, par la méthode indiquée, former un bataillon quarré qui paroiſſe d'un bien plus grand nombre qu'il n'en renferme réellement. *Ibid. b.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I.

Du bataillon quarré. XIII. 664. *a.* Dans quelle circonſtance on le forme. Maniere de le former plein & vuide. VI. 188. *b*, *&c.* Maniere d'en émouſſer les angles. V. 572. *a.* Bataillon des anciens, appellé embolon ou le coin. III. 610. *b.* Eſpece de bataillon quarré des Grecs, appellé plinthe. *Suppl.* IV. 415. *a.*

Bataillon rond, a été fort en uſage chez les Romains : le maréchal de Puyſegur en faiſoit cas. II. 156. *b.*

Bataillon triangulaire, corps de troupes diſpoſé en triangle, dont les rangs augmentant également forment une progreſſion arithmétique. II. 136. *b.* Formation du triangulaire équilatéral.

Problême. Un nombre d'hommes quelconque étant donné pour en former un bataillon équilatéral, trouver le nombre des rangs dont il ſera compoſé. Il faut pour cet effet doubler le nombre de ſoldats que l'on a, & enſuite en extraire la racine quarrée; mais de maniere qu'il y ait un reſte égal à la racine, ou qui la contienne; & cette racine ſera le nombre des rangs du bataillon, dont tous les côtés ſeront égaux. *Ibid.* 137. *a.* Formation de la ſeconde eſpece des bataillons triangulaires, dont le premier rang eſt un, le ſecond trois, le quatrieme cinq, *&c.* Si l'on donne 400 hommes pour le former, on trouvera le nombre des rangs de ce bataillon, en extrayant la racine quarrée : cette racine eſt vingt, donc ce bataillon aura vingt rangs. *Ibid. b.* On opérera de même pour tous les autres bataillons de même eſpece, quel que ſoit le nombre dont on voudra les former. Pluſieurs officiers donnent la préférence aux bataillons triangulaires dans certains cas. *Ibid.* 138. *a.*

BATANÉE, (*Géogr.*) eſt la même contrée que le pays de Baſan. *Suppl.* I. 827. *a. Voyez ce mot.*

BATARD, (*Juriſpr.*) *enfant naturel.* Bâtards ſimples, adultérins, inceſtueux. Ils ne ſont d'aucune famille. (Cependant en Dauphiné, *&c.* ils ſuccedent à leur mere). Ils ne peuvent recevoir de leurs parens que des legs médiocres. Les adultérins & inceſtueux ne peuvent recevoir que des alimens. Ce que devient la ſucceſſion des bâtards lorſqu'ils décedent ſans avoir diſpoſé de leurs biens. II. 138. *a.* Du reſte ils ſont capables de toutes ſortes de contrats, d'offices & dignités, *&c.* Ce qu'on entendoit par bâtards à Athenes. Loi de Solon à leur égard renouvellée par Périclès, qui enſuite en demanda la révocation, & cet exemple eut des ſuites pernicieuſes. Ce que ſont en France les bâtards du roi, ceux d'un prince, ceux d'un gentilhomme. Loix romaines touchant les bâtards. De leur légitimation chez les Romains, en France, en Angleterre, ou par le pape. *Ibid. b.* Droits des bâtards légitimés. Armes des bâtards. Préalables néceſſaires pour qu'un bâtard obtienne un bénéfice, ſoit admis à un ordre, ou revêtu de quelque charge. Droit anglois touchant les bâtards. *Ibid.* 139. *a.*

Bâtard, de la légitimation des bâtards. IX. 363. *a*, *b.* &c. De leur légitime. 366. *a.* Diſpenſe de bâtardiſe. IV. 1039. *b.* Extrait de bâtard. VI. 336. *a.* Des bâtards inceſtueux. VIII. 645. *b.* Les enfans-trouvés ne ſont point réputés bâtards. V. 655. *a. Voyez* ILLÉGITIME.

Bâtarde, écriture. VIII. 934. *a*, *b.* IX. 431. *b. Voyez* les planches d'écriture, vol. II.

BATARDEAU, (*le*) dans la fortification. Maſſif de maçonnerie qui traverſe toute la largeur du foſſé. II. 139. *b.* Dans quel but on fait les batardeaux. Deſcription & conſtruction de cet ouvrage. *Ibid.* 140. *a.*

Batardeau, maniere de fonder avec batardeaux & épuiſemens. XIII. 41. *a*, *b.* 42. *a.*

BATARDES, en terme de rafineur de ſucre, ſont les ſucres produits des ſirops qui ſont émanés des matieres fines. Maniere dont on les travaille. II. 139. *b.*

Bâtardes, il en eſt parlé. XVII. 66. *a.*

BATARDIERE, (*Jardin.*) place où l'on tranſplante des arbres tout greffés tirés de la pépiniere. A quelle diſtance on les plante. Séparation des fruits à noyau de ceux à pepin, *&c.* II. 140. *a.*

BATATE, *topinambour, pomme de terre.* Trois eſpeces; ſavoir, d'Eſpagne, de Virginie, du Canada. Caracteres des meilleures. Leurs propriétés. II. 140. *a.*

Batate, *voyez* PATATE, & TOPINAMBOUR.

Batate cathartique. Propriétés de ſes racines. Cette batate eſt douce, agréable & ne le cede en rien à nos pois. II. 140. *a.*

BATAVES, (*iſle des*) ſelon les anciens. VIII. 245. *a.*

BATAVIA, ville ſur les ruines de laquelle Batavia a été bâtie. VIII. 428. *b.* Etoffe appellée *batavia.* Sa fabrication. XV. 299. *a.*

BATEAU, différentes eſpeces de bateaux. II. 140. *b.*

Bateaux à eau. Uſage & conſtruction de ces bateaux dont on ſe ſert en Hollande. II. 140. *b.*

Bateaux maires. Bateaux de poſte. Bateaux de ſelles. II. 140. *b.*

Bateau, détails ſur la conſtruction de différentes ſortes de bateaux. XIII. 67. *b.* — 69. *a.* Machine à remonter les bateaux. 67. *a.* Bacler un bateau. II. 8. *b.* Différentes eſpeces de bateaux. Pontons. XIII. 83. *b.* Tillottes. XVI. 332. *a.* Trailles. 525. *a.* Bateau d'Amſterdam, appellé *allege.* I. 279. *b.* Bateau flamand, nommé *boyer.* II. 389. *a.* Bateaux des ſauvages. 620. *b.* Bateau appellé *accon. Suppl.* I. 117. *b.* Bateau appellé *chaland.* III. 18. *b.* Chalingue, bateau indien. 39. *b.* Foncet. VII. 48. *b.* Galupſe ou acons. VII. 456. *a.* — *Voyez* BARQUE. Bateau pour aller ſous l'eau. XV. 636. *b.*

Bateaux, ponts de. Article ſur ces ponts & la maniere de les conſtruire. XIII. 48. *a*, *b.* &c. 73. *a.* Eſpece de pont volant ou de bateau appellé *traille.* XVI. 525. *a.* Pont de bateaux que bâtit Caligula ſur le golfe de Pouzzol. XIII. 71. *b.*

Bateau, moulin à eau ſur un bateau. XIII. 66. *a*, *b.*

BATELEUR, *voyez* MIME.

BATELIERS des anciens Romains ſur le Tibre. II. 783. *b.* Bateliers, dits bachoteurs. II. 8. *a.*

BATENITES, (*Hiſt. ottom.*) peuples groſſiers qui formerent une ſecte particuliere parmi les Muſulmans, *&c. Suppl.* I. 827. *a.*

BATH, *bathus* ou *épha*, meſure des Hébreux. Quelques critiques ont imaginé qu'il y avoit deux ſortes de baths; l'un ſacré, l'autre ordinaire. Mais le paſſage de l'écriture ſur lequel ils ſe fondent peut être expliqué ſans cette ſuppoſition. II. 141. *a.*

Bath, *voyez* ſur cette meſure des Hébreux. X. 470. *b.*

BATH, (*Géog.*) qualité des eaux minérales de Bath. XVI. 268. *a.*

BATHA, (*Géogr.*) le comté de Batha & la contrée de Batska en Hongrie, ſont la même choſe. *Suppl.* I. 827. *a.*

BATHA, (*Géogr.*) petite ville du royaume d'Alger. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 827. *b.*

BATH-KOL, *fille de la voix*, (*Hiſt. anc.*) oracle dont il eſt ſouvent fait mention dans le talmud, qui a ſuccédé, ſelon les rabbins, à la maiſon des prophetes. II. 141. *a.*

BATHORI, roi de Pologne, *voyez* BATTORI.

BATHOS, (*Géogr.*) vallon d'Arcadie. Diverſes conſidérations ſur ce lieu. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 827. *b.*

BATHURST, (*Radulphe*) anatomiſte. *Suppl.* IV. 350. *b.*

BATHYCLÈS, ſculpteur ancien. XIV. 817. *a.*

BATHYLLE, obſervations ſur ce fameux comédien. XI. 828. *a*, *b.*

BATIFODAGE, (*Maçonn.*) ſorte de plafonds que l'on fait avec de la terre graſſe & de la bourre bien mêlées. Avantages de leur conſtruction & de leur uſage. *Suppl.* I. 827. *b.*

BATIMENA (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 827. *b.*

BATIMENT, terme générique, divers ouvrages auxquels il convient. Par rapport à leur conſtruction, on diſtingue les bâtimens en réguliers & irréguliers. Par rapport à leur ſituation, en bâtimens iſolés, flanqués ou adoſſés, enfoncés. Par rapport à leur uſage, on les diſtingue en civils, militaires, hydrauliques, publics, II. 141. *b.* de commerce, de marine, *&c.* Bâtimens ruſtiques, particuliers. Bâtiment triple, demi-double ou ſimple. Bâtiment en aîle. Bâtiment feint. Bâtiment ruiné. Trois choſes à conſidérer dans les bâtimens: la ſolidité, connue ſous le nom de *conſtruction*; la commodité, ſous celui de *diſtribution*; l'ordonnance, connue ſous le nom de *décoration. Ibid.* 142. *a.*

BATIMENT, (*Architect.*) pour juger ſainement d'un bâtiment, il faut mettre en conſidération ce qu'il ſeroit ſans le ſecours des arts. *Suppl.* I. 827. *b.* En le jugeant comme une production de l'art & du goût, il n'eſt pas queſtion de voir s'il eſt beau, à parler en général, mais ſi, en réuniſſant les propriétés eſſentielles qu'il doit avoir, indépendamment de l'art, il eſt auſſi beau qu'il peut l'être. — La premiere choſe donc qu'on exige d'un bâtiment, c'eſt qu'il ſoit conſtruit d'une maniere qui réponde à ſon but. — Enſuite l'ordonnance, les proportions, les décorations doivent être aſſorties & diſtribuées d'une maniere convenable à ſa nature & à ſon uſage, & en même tems plaire à la vue, en préſentant du goût, de la ſolidité, de l'exactitude. *Ibid.* 828. *a.*

Bâtiment, de l'art de bâtir. IX. 803. *b.* &c. XI. 724. *a*, *b.* *Voyez* auſſi ARCHITECTURE. Ce qu'on entend par convenance dans l'art de bâtir. IV. 161. *a.* Obſervations ſur la nature des terres relativement à cet art. XVI. 177. *a*, *b.* Deux ſortes de grandeurs dans les bâtimens, grandeur de maſſe & grandeur dans la maniere. X. 36. *a.* 37. *b.* Cauſe du peu de ſolidité des bâtimens modernes. X. 370. *b.* La ſolidité des bâtimens exigeroit que l'on fît beaucoup d'ouvertures dans le haut, & peu dans le bas. *Suppl.* III. 11. *b.* De l'expoſition ou aſpect d'un bâtiment. I. 757. *a.* De la premiere pierre. XII. 581. *b.* Ouvrages de charpenterie pour les bâtimens. XIII. 32. *a*, *b.* &c. Des fers des bâtimens. XVII. 811. *a*, *b.* — 831. *b.* vol. IX des planches, *Serrurier*, pl. 4. Deux manieres de déterminer les meſures & les proportions des bâtimens. X. 604. *b.* De la façade. VI. 355. *a.* Bâtiment d'un bel appareil. I. 543. *a.* Aîles du bâtiment. I. 212. *b.* Bâtiment cantonné. II. 623. *b.* Quelle doit être la diſtribution dans les différentes ſortes d'édifices. IV. 1063. *a*, *b.* Arrangemens & diſpoſitions qu'un propriétaire a faits dans les différentes

parties de ſon bâtiment. IV. 896. *b.* Utilité de la peinture dans les bâtimens. XII. 279. *b.* — Maniere d'exécuter la perſpective d'un bâtiment. XII. 436. *a.* Du plan d'un bâtiment. 697. *a*, *b.* Développement d'un édifice. IV. 908. *b.* *Voyez* les planches d'*Architecture*, vol. I, & l'article *Maiſon.*

BATIMENT, *bâtir*, (*Juriſp.*) bail à rente d'une place pour y bâtir. IV. 127. *b.* Condition de bâtir impoſée quelquefois à l'emphytéote. V. 581. *b.* Magiſtrats romains qui avoient la ſurintendance des bâtimens. V. 390. *a*, *b.* Surintendant des bâtimens de France. XV. 690. *a.* Greffiers des bâtimens. VII. 926. *a.*

BATIMENT, (*Peint.*) des bâtimens dont la peinture offre la repréſentation. VI. 351. *b.*

BATIMENT, (*Marine*) différentes eſpeces de bâtimens. Bûche. II. 457. *a.* Cague. 530. *b.* Caracore. 644. *b.* Caravelle. 673. *b.* Chaloupe. III. 39. *b.* Bâtiment du Japon appellé *champane.* 78. *a.* Chat. 236. *b.* Chebec. *Suppl.* II. 381. *b.* Dame lopre, petit bâtiment hollandois. IV. 618. *b.* Felouque. VI. 468. *a.* Flute. 901. *b.* Fné. 926. *a*, *b.* Frégate. VII. 293. *a*, *b.* Gabare. VII. 408. *b.* Galeaſſe. 434. *a.* Galere. 437. *b.* Galiote. 447. *a*, *b.* Goelette. 729. *b.* Heu. VIII. 193. *a.* Hourque. 327. *a*, *b.* Semale ou ſemaque. XIV. 936. *b.* Yacht. XVII. 662. *b.* Belandre. II. 193. *a.*

BATIR, *faufiler*, (*Synon.*) VI. 434. *a.*

BATISTE, (*Comm.*) toile de lin fine & blanche qui ſe fabrique en Flandre & en Picardie. Trois ſortes; la claire, la moins claire & la hollandée. Leurs largeurs & leurs longueurs. Coupons de batiſtes. Comment elles viennent des manufactures. Uſage de cette toile. II. 142. *b.*

BATMAN, poids de Turquie : il y en a de deux ſortes. Leurs rapports avec les poids de Paris. Quintal de Turquie. Batman de Perſe, auſſi de deux ſortes, l'un batman de Chahi, l'autre batman de Tauris : leurs rapports également évalués. II. 142. *b.*

BATON, inſtrument dont on s'appuie en marchant; autrefois ceux qui ſe ſervoient de bâton dans l'égliſe pour s'appuyer, étoient obligés de le quitter & de ſe tenir debout lorſqu'on liſoit l'évangile. Bâton des Lacédémoniens en tems de paix. Les coups de bâton étoient chez les Romains une façon modérée de punir les eſclaves. Pourquoi il eſt plus honteux de recevoir un coup de bâton qu'un coup d'épée. Sévérité avec laquelle les loix de France puniſſent les coups de bâton. Loi des Friſons, loi ſalique. II. 143. *a.* Loi des Lombards ſur ce ſujet. Combats avec le bâton autoriſés ou ordonnés par certaines loix. Par quels degrés inſenſibles ſe ſont établies les loix du point d'honneur, & comment le bâton eſt devenu une arme deshonorante. *Ibid. b.*

Bâton, marque de commandement, *&c.* II. 143. *b.*

Bâton de gardes de nuit, à Londres. Service du bâton. II. 143. *b.*

Bâton traînant, édit rendu ſous ce titre par Edouard I, roi d'Angleterre. II. 143. *b.* Juges à bâton traînant. *Ibid.* 144. *a.*

BATON, (*Mythol.*) *bâton augural*, *lituus.* Sa forme & ſon uſage. Réputation qu'avoit celui de Romulus, qui avoit été, dit-on, miraculeuſement conſervé dans un incendie. Diſpute à cette occaſion entre les deux freres Cicéron ſur le pyrrhoniſme dans lequel doit ſe renfermer le philoſophe au ſujet des prodiges. Réflexion de l'auteur ſur le paſſage de M. Tullius. II. 144. *a.*

Bâton paſtoral, celui que portent les dieux des bois & des forêts, ou la croſſe même que portent les évêques dans les jours de cérémonie. II. 144. *a.*

Bâton. Bâton des Lacédémoniens, nommé *ſcytale.* XIV. 847. *b.* Bâton des conſuls Romains. 797. *b.* Petit bâton qu'on voit à la main des empereurs Grecs. IV. 954. *b.* Le bâton de commandement appellé *parazonium.* XI. 925. *a.* Bâton paſtoral que les prélats portoient anciennement. VI. 558. *a.* Bâtons ferrés des anciens. XVII. 785. *a.* Tradition par le bâton. XVI. 509. *b.* Divination par des bâtons. XIII. 735. *b.* Bâton, figure ſymbolique. XV. 729. *a.*

BATON, (*Blaſon*) *Suppl.* I. 828. *b.* Bâton du pélerin, bâton bourdonné. *Suppl.* II. 41. *b.* Bâton péri en bande, bâton péri en barre. *Suppl.* IV. 370. *a.*

BATON *de maréchal*, (*Art hérald.*) *Suppl.* I. 828. *b.*

BATON *à cire*, (*Metteur en œuvre*) *Suppl.* I. 828. *b.*

BATON *de cage*, (*Oiſeleur*) *Suppl.* I. 828. *b.*

BATON, (*Muſiq.*) barre qui traverſe une ou pluſieurs lignes de la portée, & qui ſelon ſa longueur exprime le nombre de meſures qu'on doit compter en ſilence. Valeurs que repréſentoient anciennement les bâtons. Aujourd'hui le plus grand eſt de quatre meſures. Comment on le marque. II. 144. *b.* Maniere d'indiquer un ſilence de ſeize meſures, un ſilence de deux qui eſt le plus petit bâton. Les moindres ſilences s'expriment par les mots de pauſe, demi-pauſe, ſoupir, &c. Autres bâtons dont il ſera parlé au mot MODE. *Ibid.* 145. *a.*

Bâton, terme en uſage dans les différens arts & métiers. II. 145. *b.*

Bâtons de chantre, & de confrérie, II, 144. *a.*

BATONNIER de la confrérie des avocats & procureurs du parlement. III. 717. *b.* Sergent bâtonnier. XV. 87. *a.*

BATRACHITE, pierre de ce nom. *Voyez* BRONTIAS.

BATRACHOMYOMACHIE, (*Belles-lett.*) combat des grenouilles & des rats : titre d'un poëme burleſque attribué à Homere. Compoſition de ce mot. Sujet de ce poëme. Suidas l'attribue à Pigrez ou Tigrez d'Halicarnaſſe, frere de l'illuſtre Artémiſe. D'autres ſavans modernes penſent auſſi qu'Homere n'en eſt point l'auteur. Cependant l'antiquité dépoſe en faveur de ce poëte : Martial & Stace ſont de ce ſentiment. Bas-relief déterré près de Rome dans le dernier ſiecle, où Homere eſt repréſenté avec deux rats. Traduction de ce poëme par M. Boivin. II. 146. *a.*

BATSKA, (*Géogr.*) *Voyez* BATHA.

BATTA, (*Géogr.*) *Voyez* BATA.

BATTAGE *des bleds.* Maniere de ſécher les gerbes. Battage au fléau plus avantageux que toute autre méthode de fouler le bled. Opérations qui doivent ſuivre le battage. II. 146. *b.*

BATTAGE en draperie, en termes de ſalpétrier. Deſcription de ces opérations. II. 146. *b.*

BATTAGLINI, (*Marc*) obſervations ſur cet évêque & ſur ces ouvrages. XIV. 294. *a.*

BATTANT, partie eſſentielle de tous les métiers à ourdir. Deſcription. Battant ſimple, battant briſé. I. 147. *a.*

BATTANT *de cloche.* III. 543. *a.*

BATTE, inſtrument commun à un grand nombre d'ouvriers, *&c.* Batte des plâtriers, des jardiniers, des maçons, des carreleurs, des vanniers. II. 147. *a.* des tapiſſiers, batte à beurre, batte des blanchiſſeuſes, batte à bœuf des bouchers, batte à ſondeur, batte de marbreur de papier; battes, partie d'une ſelle à cheval; batte de facteur d'orgues, de rubannier, de jeu de paume, de potier de terre, de vannerie; batte à la monnoie. *Ibid. b.*

BATTEMENS, (*Médecine*) quelques médecins en diſtinguent 81 ſortes de ſimples, & 15 compoſés : ils diſent que le pouls en a 60 par minute, *&c.* Ce qui ne s'accorde point avec l'expérience générale.

BATTEMENS, (*Horlog.*) coups que donne à la couliſſe l'étochio qui tient au balancier. Il ne doit pas y en avoir à une montre. *Battement* ſe dit auſſi des vibrations du balancier. Nombre de ceux qu'une montre doit donner par heure. II. 148. *a.*

Battement d'épée, de tierce, de quarte, ſans dégager ſur les armes, ou ſous les armes. II. 148. *a.*

Battemens, (*Danſe*) mouvement en l'air que l'on fait d'une jambe, tandis que le corps eſt poſé ſur l'autre. Comment ils ſe font. Mêlés avec d'autres pas, ils rendent la danſe très-gaie & brillante. Battemens ſimples. Autres eſpeces de battemens. II. 148. *b.*

BATTEMENT, (*Muſique*) agrément du chant françois. Différence entre la cadence & le battement. — Battement à l'Italienne. Autres ſignifications de ce mot. *Suppl.* I. 828. *b.*

BATTEMENT, (*Luth.*) lorſque deux ſons forts & ſoutenus ſont mal d'accord, & diſſonent entr'eux à l'approche d'un intervalle conſonnant, ils forment par ſecouſſes plus ou moins fréquentes des renflemens de ſon qui font à peu près à l'oreille l'effet des battemens du pouls au toucher. Explication que M. Serre en donne. Difficulté propoſée contre cette explication. — De tous les tempéramens poſſibles, celui qui laiſſe le moins de battemens poſſibles, dans l'orgue, eſt celui que la nature & l'oreille préferent. *Suppl.* I. 829. *a.*

BATTERIE, (*Muſiq.*) définition. *Suppl.* I. 829. *a.*

BATTERIE, (*Art milit.*) endroits où l'on place du canon & des mortiers, pour tirer ſur l'ennemi, ou pour l'attaque des places. Dans un combat on tire le canon à découvert, mais dans l'attaque des places il eſt placé derriere un parapet. II. 148. *b.* Conſtruction de ce parapet, ſelon M. de Vauban. Figures qui repréſentent le plan & le profil d'une batterie. Maniere de conſtruire une batterie de canon devant une place aſſiégée. *Ibid.* 149. *a. b.* Choix d'un endroit pour un grand magaſin à poudre pour toute la batterie. Petits magaſins à poudre qu'il faut avoir de deux pieces en deux pieces, *&c.* Le canon doit arriver à nuit fermante. Munitions qui doivent l'accompagner. Soins du commiſſaire. Lorſque le canon eſt prêt à tirer, on démaſque la batterie. *Ibid.* 150. *a.*

BATTERIE, embraſure d'une batterie. V. 561. *a.* Emploi des faſcines dans la conſtruction des batteries. VI. 418. *b.* Plate-forme où l'on met les canons en batterie. XV. 810. *b.* Batteries élevées à la pointe des redans des lignes de circonvallation. III. 465. *b.* Prix fixé pour mettre chaque piece en batterie. XV. 583. *b.* Des batteries placées ſur des hauteurs. *Suppl.* I. 618. *a.* Les batteries, pour avoir un effet déciſif, doivent être fortes & ſe protéger mutuellement. *Ibid.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I. des planches.

Batteries du chemin couvert. Ce qu'il y a d'eſſentiel à obſerver ſur ces batteries. II. 150. *b.*

Batterie de mortier. Dimenſion de ces batteries. Situation de leur magaſin à poudre. Où ſe mettent les bombes chargées. Sur la maniere de charger & d'appointer le mortier,

Voyez MORTIER & BOMBE. Inſtruction de M. Camus des Touches, pour le ſervice d'un mortier de douze pouces, à un ſiege. *Ibid.* 150. *b.* Les petits mortiers ſe ſervent à proportion comme celui de douze pouces. Ceux à grenades ſont ſervis par un ſeul homme ; à l'égard du pierrier il ne faut que trois hommes. Différence qu'il y a de ſon ſervice à celui du mortier. Récapitulation des différentes fonctions des cadets bombardiers & ſoldats, dans l'exécution du mortier de douze pouces.

BATTERIE *à ricochet.* On tire le canon à ricochet lorſqu'on le charge d'une quantité de poudre capable ſeulement de porter le boulet vers le commencement des faces des pieces attaquées. Effet qui en réſulte. Ces batteries ont été inventées par M. de Vauban. Ce qu'il preſcrit touchant ces batteries. II. 152. *a.* Leurs propriétés dans les commencemens d'un ſiege. *Voyez* RICOCHET. Après ces batteries, il n'en faut point d'autres que celles du chemin couvert. *Ibid. b.* Elles ſont toutes de même eſpece ; mais elles ont différens uſages. Diſpoſition & uſage des premieres en ordre ; des ſecondes. Les bombes peuvent auſſi ſe tirer à ricochet. Relation des expériences faites à ce ſujet par les commandans de l'école d'artillerie de Strasbourg, en 1723. Grands avantages d'une telle batterie. *Ibid.* 153. *a.* Différentes dénominations des batteries. Batteries en rouage, enterrées, directes, de revers, en écharpe, d'enfilade, croiſées. *Ibid. b.*

BATTERIES, (*Marine*) nombre & diſpoſition des batteries d'un vaiſſeau. II. 154. *a.*

Batteries ſur les côtes, (*Art milit. Fortific. Artill.*) deſtinées à la défenſe d'un port, d'une rade, ou de quelque partie abordable par l'ennemi. *Suppl.* I. 829. *a.* Obſervation ſur leur nombre, leur emplacement, leur direction, leur conſtruction & leur armement. — Exemples qui montrent qu'on ne doit pas trop compter ſur les batteries pour la défenſe & la ſûreté des ports, des rades, & en général des côtes. *Ibid. b.*

Batteries des anciens, (*Art milit. Fortific. Artill.*) lieux où ils plaçoient leurs catapultes, baliſtes, onagres, *&c.* Comment ces batteries étoient conſtruites & diſpoſées. *Suppl.* I. 830. *a.*

Batterie, terme d'arquebuſier. *Batterie*, en boiſſellerie. *Batterie*, terme de chapelier. *Batterie*, dans les manufactures de papier. II. 154. *a.*

Batterie, piece du fuſil. *Suppl.* III. 160. *b.*

Batterie de cuiſine. Définition, origine de cette expreſſion. Réflexions contre l'uſage des uſtenſiles de cuivre dans les cuiſines. *Suppl.* 830. *a.* Raiſons qui doivent porter à ſubſtituer à l'uſage de ce métal, celui du fer. De la néceſſité & de la maniere d'étamer les uſtenſiles de fer battu. Abrégé du contenu d'un ouvrage de M. Wex ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

Batteries de cuiſine, celles qui furent trouvées à Herculanum. *Suppl.* III. 353. *b.* Batteries de cuiſine, en cuivre & en fer. *Voyez ces deux mots.*

BATTEUR. (*Art méch.*) Batteur de plâtre, de ſoude, d'étain, d'or. Batteur en grange. II. 154. *b.*

Batteur en grange, tems où l'on doit battre le bled : opérations qui doivent ſuivre. VII. 336. *b.* *Voyez* les planches d'Agriculture, vol. I.

Batteur d'or : moulin de cet ouvrier. X. 815. *a.* Chauderets. III. 253. *b.* Baudruche. II. 163. *a.* Liqueur appellée *fond.* VII. 54. *a.* Fourreau. 253. *b.* *Voyez* BATTRE L'OR, & les planches qui ſe rapportent à cet art, vol. II.

BATTEURS *d'eſtrade*, cavaliers envoyés pour reconnoître les environs du camp. Précautions & ſoins qu'ils doivent prendre. II. 154. *a.*

BATTEUX, (*M. l'abbé*) ſa nouvelle opinion ſur l'inverſion grammaticale, examinée & réfutée. VIII. 852. *b.* 855. *a, b.* 858. *a, b.* 859. *a.* Réflexions empruntées de cet auteur dans pluſieurs articles de littérature.

BATTI, (*Botan.*) nom malabare d'une plante qui a l'apparence d'une ortie. *Suppl.* I. 830. *b.* Différentes dénominations qu'elle a reçues. Sa deſcription. Erreur de quelques botaniſtes ſur cette plante. *Ibid.* 831. *a.* Deuxieme eſpece, *ſala*, ſes différens noms. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette eſpece de batti. Eſpece de ſcarifications & de frictions que les Indiens ſe font avec cette plante. *Ibid. b.* Leur utilité. Maniere de conſerver & de tranſporter ſur mer les feuilles de la ſala liées en faiſceaux. Troiſieme eſpece, *camadu*, autre eſpece de ſala. Sa deſcription & ſes uſages. *Ibid.* 832. *a. Matti*, ou ortie blanche. Ses autres noms. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BATTOLOGIE, *voyez* BAT.

BATTORI, *Etienne*, (*Hiſt. de Pologn.*) évènemens qui ſuivirent l'évaſion de Henri de Valois. Comment Battori monta ſur le trône de Pologne. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 832. *b.*

Battori, (*Etienne*) roi de Pologne. XII. 933. *b.* Police militaire qu'il établit parmi les Coſaques. *Suppl.* II. 621. *a.*

BATTRE, *frapper*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 154. *b.*

BATTRE. (*Art milit.*) Battre en breche, par camarade, en ſalve, en écharpe, de bricole, en ſape, la chamade. II. 155. *a.*

Battre, uſages de ce mot dans l'art militaire. *Suppl.* I. 833. *a.*

BATTRE *la meſure*, (*Muſiq.*) meſures à un, deux, trois & quatre tems. Le tems frappé eſt toujours ſur la note qui ſuit la barre immédiatement. D'où dépend le degré de lenteur ou de vîteſſe qu'on donne à la meſure. Différence entre les muſiciens françois & les italiens, dans la maniere de battre la meſure. La muſique françoiſe auroit beaucoup plus beſoin que l'italienne d'une meſure bien marquée. Différence ſpécifique entre l'une & l'autre. II. 155. *a.* Comment les anciens battoient la meſure. Fonction du coryphée. *Ibid. b.*

BATTRE, (*Manege*) a pluſieurs ſens. Chevaux qui battent à la main. Ce qu'on fait pour leur en ôter l'envie. Chevaux qui battent la poudre ou la pouſſiere. Chevaux qui battent du flanc. II. 155. *b.*

BATTRE *l'or, l'argent, le cuivre ;* action de réduire ces métaux en feuilles extrêmement minces. Opérations principales. Qualité de l'or qu'on emploie. Il y a trois ſortes d'or en feuille, le pâle, le fin ou verd & le commun. Maniere de fondre l'or, de le forger, de le tirer au moulin. Deſcription du moulin. II. 156. *a.* Pourquoi on ſe ſert du tirage au moulin. Le ruban ſorti du moulin eſt roulé ſur une petite latte & forgé enſuite. Si l'on ne ſe ſert point du moulin, on forge la matiere juſqu'à une demi-ligne d'épaiſſeur, enſuite on la coupe en cinquante-ſix quartiers d'un pouce & demi de long ſur un de large. Comment on forge ces quartiers, juſqu'à ce qu'ils aient la dimenſion d'un quarré dont le côté auroit deux pouces. *Ibid. b.* On prend enſuite des feuilles de velin, on en place deux entre chaque quartier, *&c.* cet aſſemblage s'appelle *le premier caucher.* Diſpoſition & ordre de ce premier cauché. Lorſqu'il eſt ainſi arrangé, on le bat ſur un marbre. *Ibid.* 157. *a.* Au ſortir du caucher, on partage les quartiers en quatre parties égales avec le ciſeau, & de ces parties on forme le *ſecond caucher.* On le bat comme le premier, enſuite on déſemplit le ſecond caucher. Maniere dont on poſe & range les feuilles. *Ibid. b.* Après cela, on les coupe en quatre parties égales, ce qui donne 896 feuilles. Cette diviſion faite, on arrange ces feuilles entre des feuillets de baudruche ; cet aſſemblage s'appelle *chaudret.* Ce que c'eſt que la baudruche. On bat environ deux heures le chaudret. On enleve les feuilles d'or entre les feuillets de baudruche, on les rogne & on les diviſe en quatre parties égales ; ce qui donne 3584 feuilles. On diſtribue ce nombre en quatre portions. De chaque portion l'on fait un aſſemblage qu'on appelle *une moule :* ainſi l'on forme quatre moules. *Ibid.* 158. *a.* Battage de ces moules. Chacune ne contient qu'environ 800 feuilles, par la perte de quelques-unes qui arrive néceſſairement dans le travail. Comment on tire l'or d'entre les feuillets de la moule pour le placer dans les quarterons ou livrets dans leſquels les feuilles ſe vendent. *Ibid. b.* Quatre onces moins dix-ſept gros peuvent fournir trois mille deux cens feuilles quarrées, chacune de trente-ſix pouces de ſurface. Comment on ſe procure de bons cauchers. Comment on prépare la baudruche. Prix que coûtent au batteur les feuilles de baudruche. Préparation qu'il leur donne avant de les employer. Les batteurs donnent le nom *d'outil* aux aſſemblages, ſoit de velin, ſoit de baudruche. Maniere dont ils les humectent lorſqu'ils ſont las, & dont ils les font ſécher dans un outil qu'ils appellent *plane*, enſuite ils les bruniſſent. *Ibid.* 159. *a.* Les Romains ont poſſédé l'art d'étendre l'or, mais ils ne l'ont pas pouſſé au même point que nous. Premiere dorure dans Rome : progrès du luxe à cet égard. Il n'a pas été néceſſaire d'aſſujettir les batteurs d'or à la marque. Difficultés de l'art de battre l'or. *Ibid. b.* Obſervation ſur la découverte de la baudruche. *Ibid.* 160. *a.*

Battre du papier, l'applatir, le rendre uni. Comment cette opération ſe fait. II. 160. *a.*

Battre les livres pour les relier : explication de cet ouvrage. II. 160. *a.*

Battre au tric-trac ; différens uſages de ce mot dans le jeu du tric-trac. II. 160. *b.*

BATTU, *vaincu, défait*, (*Synon.*) IV. 731. *a.* Différence entre armée battue, armée miſe en déroute, & retraite d'une armée. 870. *b.* Reſſources qui reſtent à une armée après avoir été battue. XIV. 215. *a.* Conduite à obſerver à l'égard d'une troupe qui a été battue. *Suppl.* II. 160. *b.*

BATUECAS, (*Géogr.*) peuples d'Eſpagne, dans le royaume de Léon. Situation de leur pays, preſque inacceſſible. Ils n'ont été découverts qu'au commencement du ſiecle paſſé. Conjectures ſur l'origine de ces peuples. Leur groſſiéreté. II. 161. *a.*

BATTURE, compoſition qu'on met ſur les ouvrages de peinture à plat, ou de boſſage, & ſur laquelle on applique de l'or ou du cuivre en feuilles. Comment elle ſe fait & s'emploie. II. 161. *a.*

BAU, *baux* ou *barrots*, (*Marine*) ſolive deſtinée à affermir les bordages & à ſoutenir les tillacs. Deſcription de cette partie du vaiſſeau. Différence entre *bau* & *barrot*. Épaiſſeur & largeur des baux du premier pont. II. 161. *a*. Diſpoſition de cette charpente. *Ibid. b*.

Baux, faux. Comment on les poſe. C'eſt ſur eux qu'on fait ſouvent un faux pont, où les ſoldats couchent. II. 161. *b*.

BAVAROIS, (*les*) peuples d'Eſpagne, autrefois *Boïens* ou *Boïares*, premiers Germains qui ont paſſé les Alpes. En 493, ils occuperent la haute & la moyenne Autriche. Leur bravoure. II. 161. *b*.

BAVAROIS, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 833. *b*.

BAVAROIS, *loi des*, IX. 653. *b*.

BAVAY, (*Géogr. Antiq.*) ville de France dans le Hainaut. Différens noms ſous leſquels elle a été déſignée. Recherches ſur ſon origine. Les divers monumens qu'on y admire encore, prouvent qu'elle étoit autrefois auſſi étendue que floriſſante, & que ſon origine remonte à la plus haute antiquité. Pierre à ſept coins, placée au milieu de la place. Chemins militaires qui viennent y aboutir. Fameux aqueduc connu ſous le nom de *murs des aidus*. *Suppl.* I. 833. *b*. Veſtiges de bâtimens qui couvroient pluſieurs bains, tant pour les hommes que pour les femmes. Ouverture d'un ſouterrein, où quelques habitans de Bavay trouverent une cave amplement fournie & bien conſervée. Cirque que les colonies romaines établirent dans cette ville. *Ibid.* 834. *a*. Superbe monument érigé en l'honneur de Tibere, que l'on voyoit dans l'enceinte des vieux murs. En quel tems cet empereur fit ſon entrée dans Bavay. Monumens qui prouvent l'ancienne étendue & la population de ce lieu. En quel tems cette ville fut ruinée. *Ibid. b*.

BAUCIS, *Philemon &*, (*Mythol.*) leur hiſtoire, ſelon les poëtes. La Fontaine, Prior & Swift ont mis en vers cette fable. Différens caracteres de leur petit poëme. Inſtructions renfermées dans cette fable. *Voyez* PHILEMON.

BAUDELOT *de Dairval*. Sa critique de l'art diplomatique du P. Mabillon. IV. 1020. *b*.

BAUDIUS, (*Dominique*) obſervations ſur ce poëte latin & ſur ſes ouvrages. IX. 533. *a*.

BAUDOIN, (*Jean*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XIII. 257. *a*.

BAUDRIER, (*Hiſt. anc.*) coutume d'ôter autrefois ſon baudrier à la table de l'empereur. Baudriers dorés & conſtellés que le fils de Gallien enleva à des officiers qui étoient à table avec l'empereur. Taliſmans qu'on a cru gravés ſur ces baudriers. Ce qui peut avoir donné lieu à cette ſuperſtition des gens de guerre. Ce qu'on peut entendre d'une maniere ſimple & naturelle par ces baudriers dorés & conſtellés. II. 162. *b*.

BAUDROIE, (*Ichthy.*) poiſſon de mer, dont la bouche eſt ſi grande, qu'on l'a comparée à un baudrier. Deſcription de ce poiſſon. Mauvaiſe qualité de ſa chair. Tranſparence de ſon corps, quand on en a tiré les entrailles. II. 162. *b*.

BAUDRUCHE, (*Batt. d'or*) uſage de la baudruche. II. 158. *a*. 159. *a*. Comment on la prépare. 159. *a*. Obſervation ſur ſa découverte. 160. *a*.

BUVEUSE, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer. Sa deſcription. II. 163. *a*.

BAUGE, (*Écon. ruſtiq.*) terre franche, mêlée avec de la paille & du foin hâchés. Uſage qu'on en fait au lieu de plâtre & de pierre. Quand elle eſt ſoutenue par de la charpente, cet enſemble s'appelle *torchis*. Comment on bâtit en torchis. II. 163. *a*.

BAUGIAS, (*Thomas*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 348. *a*.

BAVIERE, (*Géogr.*) état d'Allemagne. Ses bornes & ſon étendue. Sa diviſion en haute & baſſe. Cercle de Baviere. Palatinat de Baviere. II. 163. *b*.

BAVIERE, *cercle de*, IV. 70. *a*. *Suppl.* I. 310. *b*. De l'électeur. IV. 66. *a*. Cet électeur archidapifer de l'empire. I. 613. *a*. Vicariat de Baviere. XVII. 232. *b*. La ſucceſſion féodale du comté de Haag parvenue à la maiſon électorale de Baviere. *Suppl.* III. 285. *a*. Armes de l'électeur, planch. 16 du blaſon, vol. II.

BAULIEU *ou* BAULOT, (*Jacques*) connu ſous le nom de *frere Jacques* l'hermite, chirurgien. *Suppl.* III. 777. *b*.

BAUMANN, (*caverne de*) proche de Goſlar, dans le comté de Blanckenburg. Elle contient ſix grottes. Pierres qu'on y trouve, figurées en os d'animaux. II. 163. *b*.

Baumann. Deſcription de cette grotte. VII. 967. *b*.

BAUME, (*Hiſt. nat.*) *le baume de Gilead* eſt des plus eſtimés. Arbre d'Égypte & de l'Arabie d'où on le tire. II. 163. *b*. Quand & comment ſe fait l'inciſion. Diverſes couleurs ſucceſſives que prend le ſuc. Son odeur & ſon goût. Le ſuc qui nous eſt apporté, n'eſt qu'une préparation du bois & des branches vertes diſtillées. Liqueur extraite de la ſemence qu'on fait paſſer pour le véritable baume. Deſcription du baumier. Son fruit entre dans la thériaque de Veniſe. Uſage que nous faiſons de ſon bois. II. 164. *a*.

Baume de la Mecque: il a toutes les vertus du baume de Gilead. II. 164. *a*.

Baume du Pérou, trois eſpeces: baume d'inciſion, ſon uſage; baume ſec, ſon uſage; baume de lotion, ſon uſage. II. 164. *a*.

Baume de Copahu, de deux ſortes. Uſage qu'en font les Juifs. II. 164. *b*.

Baume de Tolu. Voyez TOLU.

Baume d'ambre liquide. II. 164. *b*.

Baume de Gilead ou Galaad. XI. 511. *b*. Baume de Jéricho. VIII. 509. *a*. Baie ou fruit de l'arbre qui produit le baume de Judée. II. 698. *b*. Baume coſmétique de la Mecque. IV. 292. *a*. Baume appellé *opobalſamum*; on en diſtingue deux eſpeces, l'une qui eſt le véritable, l'autre celui de la Mecque & de Conſtantinople. XI. 510. *b*. 511. *a*. Différence entre le baume de Copahu & celui du Pérou. IV. 172. *b*. Baume de Tolu. XVI. 396. *a*. Baume de poix. XII. 899. *b*. En quoi les baumes different des réſines. XIV. 172. *b*.

Baume de ſoufre térébenthiné. Comment on le fait. Dans quels cas, & comment on s'en ſert. II. 164. *b*. Cas où il ſeroit dangereux. Baume de ſoufre aniſé. Maladies où on l'emploie. Avantages des baumes de ſoufre ſur le baume blanc du Canada. Propriétés du baume de ſoufre employé extérieurement. Maniere de le préparer pour ce dernier uſage. *Ibid.* 165. *a*.

Baume du Pérou artificiel. Maniere de le préparer. II. 165. *a*.

Baume d'Arceus. Sa préparation & ſon uſage. II. 165. *a*.

Baume du commandeur. Sa préparation. Son uſage. II. 165. *a*.

Baume, ou *onguent de genievre*. Comment on le fait. II. 165. *b*.

Baume de Lucatelli. Préparation & uſage. II. 165. *b*.

Baume odoriférant. Préparation & uſage. II. 165. *b*.

Baume pectoral. Préparation. II. 165. *b*.

Baume préparé par la décoction des bois réſineux balſamiques. Comment ſe fait cette décoction; ſon uſage. II. 165. *b*.

Baume ſolide & aſtringent. Sa préparation, ſon uſage dans les gonorrhées. II. 165. *b*.

Baume vert de Metz, ou de *mademoiſelle Feuillet*. Maniere de le faire. II. 165. *b*. Son uſage. *Ibid.* 166. *b*.

Baume vulnéraire. Préparation & uſage. Léméry compte 73 eſpeces différentes de baumes artificiels. II. 166. *a*.

Baume ſacré, dont les chrétiens orientaux ſe ſervent dans quelques cérémonies. X. 915. *b*.

BAUME, (*Botan.*) deſcription de cette plante par Virgile. VI. 852. *b*.

BAUME *les Moines*, ou *les Meſſieurs*, (*Géogr.*) abbaye de France en Franche-Comté. Son ancienneté. Tombeaux qu'on voit dans ſon égliſe. Épitaphe de Jean de Wateville, enterré dans ce lieu. Obſervations ſur cet abbé. Moines de l'abbaye de Baume. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* I. 835. *a*.

BAUME *les Dames*, ou *les Nonnains*, (*Géogr.*) petite ville de Franche-Comté. Son origine. Abbaye de chanoineſſes dans ce lieu. *Suppl.* I. 835. *a*.

Baumes factices. Celui de ſaturne. A quoi il eſt propre. II. 164. *b*.

Baumes de ſoufre. VIII. 335. *b*. XV. 400. *b*.

BAUMGARTEN. Son ouvrage ſur la ſcience eſthetique. *Suppl.* II. 873. *a*.

BAUMIER, bois de cette plante. XVII. 658. *a*.

BAVOLET, coëffures à bavolet. III. 590. *b*. Origine du mot *bavolet*. XVII. 450. *a*.

BAXANA, (*Botan.*) arbre à fruit vénéneux & à racine anti-vénérienne, qu'on trouve proche Ormuz. Particularités ſur cet arbre, ſur ſon fruit & ſur ſon ombre. II. 166. *a*.

BAXTER, (*Richard & Guillaume*) XV. 143. *a*.

BAYA, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 786. *b*.

BAYADERES, femmes galantes, entretenues dans les pagodes des Indiens. XVII. 757. *a*, *b*.

BAYANISME, (*Hiſt. eccl.*) erreur de Baïus & de ſes diſciples. Abrégé de la vie de Baïus, né en 1513, dans le Hainaut. Sa doctrine, 1°. ſur l'état d'innocence. II. 166. *b*.

2°. Sur l'état de nature tombée.

3°. Sur l'état de nature réparée par le Rédempteur. II. 167. *a*.

Ce ſyſtême eſt un compoſé bizarre & monſtrueux de pélagianiſme, de luthéraniſme & de calviniſme. Quant à l'état de nature réparée, tous ſes ſentimens ſont directement contraires à la doctrine du concile de Trente.

Ouvrages qui l'ont réfuté. II. 167. *b*. Soumiſſion de Baïus à la bulle du pape Pie V. Seconde bulle de Grégoire XIII, acceptée par Baïus, & après laquelle cependant les conteſtations ſe réveillerent. Les opinions de Baïus renouvellées par Cornelius Janſenius, dans ſon ouvrage intitulé: *Auguſtinus*. II. 168. *a*.

BAYARD, (*le Chevalier*) ſa mort. *Suppl.* IV. 580. *b*.

BAYER, (*Théophile Sigefroi*) ouvrage de ce ſavant, intitulé: *Fil du labyrinthe*. X. 742. *b*. Analyſe d'un ouvrage de cet auteur, intitulé: *fundamenta interpretationis & adminiſtrationis generalia, ex mundo, mente & ſcripturis jacta*. 744. *a*. Son

ouvrage ſur les Scythes. XIV. 848. *b.* Sa diſſertation ſur les Warages. XVII. 589. *b.*

BAYER, (*cartes céleſtes de*) VI. 62. *b.* *Suppl.* II. 253. *a*, *b.*

BAYES, (*Géogr. anc.*) deſcription de la côte du golfe de Bayes, où ſe trouvoient la plupart des maiſons de plaiſance des anciens Romains. Mœurs qu'on y pratiquoit. Divers grands travaux qu'on y exécuta pour rendre le lieu plus commode. IX. 891. *a*, *b.* 892. *a.* Bains chauds, près de Bayes. X. 920. *a.* Pont de bateaux que Caligula bâtit à Bayes. XIII. 71. *b.* Lac d'Averne, près de Bayes. I. 869. *b.*

BAYEUX. Exemple que les habitans de cette ville ont donné pour bannir la mendicité. VII. 75. *a.* Obſervations ſur Bayeux ancienne. *Suppl.* IV. 56. *a.* 198. *b.*

BAYLE. Notaire des bayle & conſuls du Languedoc. XI. 240. *a.*

BAYLE, (*Pierre*) tems & lieu de ſa naiſſance. VII. 42. *a.* Obſervations ſur la vie, les principes & les ouvrages de ce philoſophe, XIII. 612. *b.* 613. *a*, *b.* ſur ſon dictionnaire. VII. 42. *a.* Réponſe à la critique de ceux qui lui reprochent d'avoir fait mention, dans ſon dictionnaire, de pluſieurs auteurs peu connus, & d'en avoir omis de célebres. IV. 967. *a.* Il n'y a pas d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait tant gagné dans d'autres. V. 636. *d.* Comment il a combattu le ſpinoſiſme. XV. 464. *a*, *b.* — 474. *a.* Examen qu'il a fait de cette queſtion, ſi l'athéiſme eſt pire que la ſuperſtition. I. 801. *b.* Examen de cette propoſition de Bayle, que l'athéiſme ne tend pas à la deſtruction de la ſociété. 804. *a*, *b.* 806. *b.* 809. *b.* 810. *b.* 813. *b.* 815. *a.* Examen des réflexions de Bayle, ſur les preuves de l'exiſtence de Dieu. IV. 976. *b*, &c. Comment il a tâché de défendre le manichéiſme: diſputes ſur ce ſujet, entre Bayle, Jaquelot, Leibnits & Mallebranche. X. 24. *a*, *b*, &c. Comment il a tâché de ruiner la preuve de la liberté, tirée du ſentiment vif que nous en avons. IX. 468. *b.* Son journal littéraire. *Suppl.* III. 659. *a*, *b.*

BAYLE, (*François*) anatomiſte. *Suppl.* I. 399. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 352. *a.*

BAYONNE. Conjecture ſur l'ancien nom de cette ville. IX. 288. *b.* Mines à cinq lieues de Bayonne, connues & exploitées par les Romains. VIII. 932. *a.* Coutume de Bayonne. IV. 415. *b.* Fêtes données à Bayonne par Catherine de Médicis. VI. 577. *b.* Autres fêtes données dans cette ville en 1745, au paſſage de madame la dauphine. VI. 588. *b*, &c.

BAYONNETTE. Deſcription de cette arme; ſon uſage. On dit qu'elle a été inventée à Bayonne. II. 168. *a.*

Bayonnette. Deſcription de cette arme. XVII. 768. *b.* Bayonnettes à reſſort. Déclaration concernant les ouvriers qui les fabriquent. IX. 512. *a.* De l'uſage de la bayonnette. *Suppl.* III. 155. *b.* 156. *a.* 158. *b.* 160. *b.* *Suppl.* IV. 380. *b.*

BAZAR, lieu deſtiné au commerce parmi les Orientaux. Deſcription & uſages des différentes places de ce nom. Magnificence de celui d'Iſpahan, que celui de Tauris ſurpaſſe encore en étendue. II. 168. *b.*

Bazar. Deſcription du bazar de Bender-Abazzi. XII. 140. *b.*

BAZARIE, (*Géogr. anc.*) province des Scythes, dont les habitans formoient des parcs de bêtes fauves & d'autres animaux. Ce qui arriva à Alexandre-le-grand, dans un de ces parcs. II. 168. *b.*

BAZILE, (*Hiſt. du bas-empire*) hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* I. 835. *a.*

BAZILE *le Macédonien.* Hiſtoire de la vie & du regne de cet empereur. *Suppl.* I. 835. *b.*

BAZOIS, (*Géogr.*) contrée du Nivernois. Ses productions. Son commerce. Principales villes qu'on y trouve. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* I. 835. *b.*

BAZUIN, (*Ichthy.*) poiſſon d'un nouveau genre de la famille des ſpares. Deſcription de ſix eſpeces compriſes ſous ce genre, diſtinguées par les noms ſuivans: 1. *bazuin*; 2. *varkeaſbeck*; 3. *varkenſbeck*; 4. *fleſſensvich*; 5. *chine kabos*; 6. *roos-vich.* *Suppl.* I. 836. *a*, *b.*

B D

BDELLIUM, (*Mat. méd.*) gomme du Levant, d'uſage en médecine: étymologie de ce mot. Il eſt fort douteux que le bdellium dont il eſt parlé dans l'Écriture, ſoit pris dans le même ſens que dans nos langues. Dioſcoride en diſtingue trois ſortes. Galien en reconnoît deux, l'arabique & le ſcythique. Arbre de ce nom, qui ſe trouve, ſelon Pline, dans la Bactriane. Entre les modernes, les uns le confondent avec la mirrhe, les autres avec la gomme animé; d'autres le prennent pour l'eſcarboucle ou le cryſtal. Sentiment de Dale, de Pomet, de M. Geoffroi, ſur le bdellium. II. 169. *a.*

Bdellium: différence entre la myrrhe & le bdellium. X. 916. *a.*

B E

BÉ, (*le*) maître écrivain. IX. 906. *b.*

BÉARN, mines d'argent de cette province. I. 639. *a.* Familles deſcendues de Viſigoths, ſubſiſtantes dans le Béarn. II. 530. *b.* Parlement de Béarn. XII. 62. *a*, *b.* &c. Cour majeure ou pléniere du Béarn. IV. 372 *b.* For de Béarn. VII. 108. *b.*

BÉATIFICATION, acte par lequel le pape déclare un homme en poſſeſſion du bonheur éternel. II. 169. *a.* Différence entre la béatification & la canoniſation. Pourquoi la béatification a été introduite. *Ibid. b.*

BÉATITUDE, *bonheur*, *félicité*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 169. *b.*

BÉATITUDE, montagne des béatitudes en Judée. X. 679. *b.*

Béatitude, voyez PARADIS, *& l'article Théologique,* CIEL. Du tems où les juſtes jouiront de la béatitude. XVII. 348. *a.* État de l'ame juſte au premier moment de la béatitude. II. 245. *a.* Béatitude que Mahomet promet à ſes ſectateurs. I. 251. *a.* Béatitude ſelon les budsdoïſtes. 753. *b.*

BEAU. (*Métaph.*) Tout le monde raiſonne du beau; mais dès qu'on demande ſon origine, ſa nature, ſa notion préciſe, les ſentimens ſont partagés.

I. *Expoſition des différens ſentimens des auteurs qui ont le mieux écrit ſur ce ſujet.* Dialogues de Platon ſur le beau. Idée de ces ouvrages. II. 169. *b.* S. Auguſtin avoit compoſé ſur cette matiere un traité qui s'eſt perdu. Cependant l'on voit par les idées éparſes dans ſes écrits ſur cet objet, que c'eſt l'unité, ſelon lui, qui conſtitue la forme & l'eſſence du beau en tout genre. Wolf fait conſiſter la beauté dans la perfection: la vraie eſt celle qui naît d'une perfection réelle: l'apparente celle qui naît d'une perfection apparente. Saint-Auguſtin avoit été plus loin. *Ibid.* 170. *a.* M. de Crouzas définit la beauté, un certain rapport d'un objet avec des ſentimens agréables, ou avec des idées d'approbation. Il fixe enſuite cinq caracteres du beau; la variété, l'unité, la régularité, l'ordre, la proportion. Défaut de cette définition. M. Hutcheſon, profeſſeur de Glaſcou, établit en nous un ſens interne, par lequel nous diſtinguons les belles choſes, & entend par le beau, ce qui eſt fait pour être ſaiſi par ce ſens.

1°. Notre ame, *dit-il*, eſt paſſive dans le plaiſir & dans le déplaiſir.

2°. Il n'eſt peut-être aucun objet qui puiſſe affecter notre ame, ſans lui être plus ou moins une occaſion néceſſaire de plaiſir ou de déplaiſir. *Ibid. b.*

3°. Cela poſé, l'auteur appelle ſens internes ces déterminations de l'ame à ſe plaire ou à ſe déplaire à certaines formes ou à certaines idées, quand elle les conſidere.

4°. Comme ces déterminations s'obſervent dans tous les hommes; il eſt conſtant qu'il y a dans tous un ſens naturel & propre pour le beau.

5°. Il ne ſuit point de ce que ce ſens interne ſe développe plus tard que les ſens externes, que cette faculté vienne uniquement de l'éducation.

6°. Les facultés par leſquelles nous recevons des perceptions différentes, s'appellent des ſens différens. Nos ſens ont chacun leur organe. Or, ſi vous appliquez cette obſervation au *bon* & au *beau*, vous verrez qu'ils ſont exactement dans ce cas. II. 171. *a.*

7°. Les animaux ont des facultés ſemblables à nos ſens extérieurs; mais aucun ne donne un ſigne de ce qu'on entend ici par ſens interne. Donc il exiſte indépendamment des ſens extérieurs.

8°. Le ſens a des plaiſirs néceſſaires, la beauté & la laideur d'un objet eſt toujours le même pour nous, quelque deſir que nous euſſions d'en juger autrement.

9°. Ainſi certains objets ſont immédiatement la cauſe du plaiſir que donne la beauté, ce plaiſir eſt individuel & n'a rien de commun avec l'intérêt.

10°. Nous joignons toujours à la conſidération de l'utile, quelque autre ſentiment particulier. Abandonnez la nature à elle-même, le ſens interne exercera ſon empire. Il pourra ſe tromper dans ſon objet; mais la ſenſation de plaiſir n'en ſera pas moins réelle. *Ibid. b.* Le terme *beau*, ſelon Hutcheſon, déſigne la perception d'un eſprit. Rien n'eſt beau que par rapport à l'eſprit qui l'apperçoit. Ce qu'il entend par *beau abſolu* & *beau relatif.* Un être ſeroit bien malheureux qui ne reconnoîtroit le beau que dans des objets qui lui ſeroient nuiſibles. Mais la providence y a pourvu. Selon les ſectateurs d'Hutcheſon, les figures que nous nommons belles, offrent à nos ſens l'uniformité dans la variété. *Ibid.* 172. *a.* Et dans les ouvrages de la nature, le beau a le même fondement. Ils aſſujettiſſent à la même loi les productions des arts. Mais il eſt une claſſe d'êtres dont ils ſont fort embarraſſés; car on y reconnoît de la beauté, & leur regle n'eſt point appliquable à ces êtres; ce ſont les démonſtrations des vérités abſtraites & univerſelles. *Ibid. b.* Quant au beau relatif, il ne peut conſiſter que dans la conformité qui ſe

trouve entre le modele & la copie. Il n'eſt donc pas néceſſaire qu'il y ait aucune beauté dans l'original. Quelle eſt, ſelon Hutcheſon, l'origine du penchant que nous avons à la comparaiſon. *Eſſai ſur le beau* du P. André jéſuite. Eloge de cet ouvrage. Cependant on doit lui reprocher de n'avoir nulle part défini en quoi conſiſte le beau. *Ibid.* 173. *a.* Il le diſtribue en quatre chapitres; le premier eſt du beau viſible; le ſecond du beau dans les mœurs ; le troiſieme du beau dans les ouvrages d'eſprit ; le quatrieme du beau muſical. Il prétend qu'on découvre ſur chacun de ces objets un beau eſſentiel, un beau naturel, un beau artificiel : ce dernier eſt mêlé d'arbitraire & d'abſolu, comme on le voit, par exemple, en architecture. Il y a donc dans les productions des arts, un beau eſſentiel, un beau de création humaine, & un beau de ſyſtême. *Ibid. b.* Le beau arbitraire ſe ſouſdiviſe en un beau de génie, un beau de goût, & un beau de pur caprice. Comment le P. André répond à ceux qui prétendent que la beauté eſt d'éducation & de préjugé.... Appliquant enſuite ſes principes aux mœurs, aux ouvrages d'eſprit & à la muſique, il montre dans ces trois objets, un beau eſſentiel, un beau naturel, & un beau arbitraire. L'auteur qui nous a donné l'*eſſai ſur le mérite & la vertu*, rejette toutes ces diſtinctions, & n'admet qu'un beau dont l'utile eſt le fondement. *Ibid.* 174. *a.* Ainſi tout ce qui eſt ordonné de maniere à produire le plus parfaitement l'effet qu'on ſe propoſe eſt ſuprêmement beau. Pourquoi, ſelon cet auteur, nous changeons ſi ſouvent de mode. Il y a une eſpece de *maximum* autour duquel nous tournons ſans ceſſe. D'ailleurs ce *maximum* a dans mille occaſions des limites plus étendues ou plus étroites. Examen de ce ſyſtême. Il eſt prouvé que nous admirons dans les ouvrages de l'art & de la nature pluſieurs choſes dont la beauté ne ſauroit avoir l'utile pour fondement. *Ibid. b.* Réſumé de ce qui vient d'être dit ſur chacun des auteurs dont on a parlé. *Ibid.* 175. *a. Syſtême de l'auteur de cet article.* L'exercice le plus immédiat de nos facultés de ſentir & de penſer, conſpire, auſſi-tôt que nous naiſſons, à nous donner des idées d'ordre, de ſymmétrie, de proportion, d'unité. Ces notions ſont expérimentales, indépendantes de celle de Dieu, poſitives, diſtinctes, univerſelles, *&c.* Ces notions ébauchées dans notre entendement par l'exercice de nos facultés, ſont entretenues, & perfectionnées par tous les objets qui nous environnent. *Ibid. b.* S'il n'entre donc dans la notion du beau que celles dont on vient de parler..... on peut les employer dans la définition qu'on en donne ſans être accuſé de tourner dans un cercle vicieux..... J'appelle *beau* hors de moi, tout ce qui contient en ſoi de quoi réveiller dans mon entendement l'idée de rapports, & beau par rapport à moi, tout ce qui réveille cette idée..... Cette définition expliquée dans toutes ſes parties. *Ibid.* 176. *a.* Diſtinction de pluſieurs eſpeces de beau ; le beau moral, littéraire, muſical, naturel, artificiel, d'imitation, définis d'après le principe qu'on vient d'établir..... Diſtinction du beau relatif & du beau réel. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par l'*imitation de la belle nature*. Selon la nature d'un être & des rapports dont il excite en nous la perception, il eſt joli, beau, plus beau, très-beau, laid, bas, petit, grand, élevé, ſublime, outré, burleſque ou plaiſant. Exemple tiré de la littérature ; le *qu'il mourût* du vieil Horace, ſelon les circonſtances où il ſera prononcé, pourra être ou indifférent, c'eſt-à-dire ni beau ni laid, II. 177. *a.* ou intéreſſant, ou ſublime, ou burleſque, ou plaiſant. Objection contre la définition de l'auteur. Elle embraſſe trop d'objets ; il en eſt pluſieurs auxquels elle convient, qu'on ne ſauroit appeller *beaux*. Réponſe à cette objection. L'on diſtingue ici trois ſortes de rapports; les rapports réels, les rapports apperçus, & les intellectuels, ceux que l'entendement humain ſemble mettre dans les choſes. *Ibid. b.* Ce n'eſt point par ceux-ci qu'un être eſt beau ; mais par les rapports réels que notre entendement y remarque. Cette beauté ne ſe prend point dans ce ſens étroit où le joli eſt l'oppoſé du beau ; mais dans un ſens plus philoſophique, plus conforme à la notion du beau en général, & à la nature des langues & des choſes, *&c. Ibid.* 178. II. *a.*

II. *Recherches ſur l'origine des opinions différentes que les hommes ont de la beauté.* Le beau qui reſulte de la perception d'un ſeul rapport, eſt moindre ordinairement que celui qui réſulte de la perception de pluſieurs rapports... Exemples... Cependant il ne faut pas multiplier les rapports à l'infini, & la beauté ne ſuit pas cette progreſſion. Nous n'admettons de rapports dans les belles choſes que ce qu'un bon eſprit en peut ſaiſir nettement & facilement. Ainſi de la diverſe capacité des eſprits réſulte la diverſité des jugemens ſur le beau. Il y a des rapports qui ſe fortifient, s'affoibliſſent & ſe temperent mutuellement. Quelle différence dans ce qu'on penſera de la beauté d'un objet ſi on les ſaiſit tous, ou ſi l'on n'en ſaiſit qu'une partie ! Seconde ſource de diverſité dans les jugemens : il y en a d'indéterminés & de déterminés. Nous nous contentons des premiers toutes les fois qu'il n'eſt pas de l'objet unique de la ſcience & de l'art, de les déterminer. *Ibid.* 179. *a.* Mais ſi cette détermination eſt l'objet immédiat & unique d'une ſcience ou d'un art, nous exigeons non-ſeulement les rapports, mais encore leur valeur. Exemples. Une circonſtance qui n'eſt pas indifférente à la beauté, c'eſt l'action combinée de la ſurpriſe & des rapports. Quelquefois nous conſidérons les êtres relativement aux lieux qu'ils occupent dans la nature, dans le grand tout, & ſelon que le grand tout eſt plus ou moins connu, l'échelle qu'on ſe forme de la grandeur des êtres eſt plus ou moins exacte : troiſieme ſource de diverſité de goûts & de jugemens dans les arts d'imitation. Influence des paſſions, des préjugés, des mœurs ſur nos jugemens : quatrieme ſource de diverſité de talens & de connoiſſances : cinquieme ſource de diverſité dans les jugemens. *Ibid. b.* S'il manque à un homme la notion de quelqu'une des idées ſimples dont une ſubſtance eſt compoſée, il n'eſt aucune définition qui puiſſe lui donner l'idée dont il n'auroit pas eu précédemment la perception ſenſible : ſixieme ſource de diverſité dans les jugemens que les hommes portent de la beauté d'une deſcription. Les termes n'ont pas la même valeur dans l'eſprit de chaque homme : ſeptieme ſource. Certains goûts ou dégoûts, certain ordre factice dans nos idées : huitieme ſource. Viciſſitudes dans nos facultés : neuvieme ſource. *Ibid.* 180. *a.* Les idées accidentelles que réveillent la préſence de l'objet dont nous jugeons : dixieme ſource. Certaines analogies que nous croyons trouver entre cet objet & d'autres qui nous plaiſent ou nous déplaiſent : onzieme ſource. Le nom ſeul d'un ouvrier décide notre jugement ſur l'ouvrage : douzieme ſource. Les êtres purement imaginaires, tels que le ſphynx, la ſyrene, *&c.* ſont ceux ſur la beauté deſquels on ſemble moins partagé. Ces cauſes de diverſité ne ſont point une raiſon de penſer que le beau réel ſoit une chimere : le principe du beau n'en eſt pas moins conſtant. *Ibid. b.* Le beau n'eſt pas toujours l'ouvrage d'une cauſe intelligente. Les rapports ſont quelquefois des réſultats de combinaiſons fortuites, du moins par rapport à nous. Exception en faveur des œuvres du tout-puiſſant. *Ibid.* 181. *a.*

BEAU. (*Métaphyſ. Poéſie*) Des qualités auxquelles ce ſentiment de plaiſir & d'admiration qu'excite le beau, eſt attaché dans les productions de la nature & de l'art. *Suppl.* I. 836. *a.* On diſtingue trois eſpeces de beau ; le beau intellectuel, le beau moral, & le beau matériel ou ſenſible. — Ses qualités diſtinctes ſe réduiſent à trois ; la force, la richeſſe & l'intelligence. — L'œil & l'oreille ſont excluſivement les deux organes du beau. L'œil eſt le ſens de la beauté phyſique, & l'oreille eſt par excellence, le ſens de la beauté intellectuelle & morale. — Ce qui donne à la penſée & à la volonté ce caractere qui nous étonne dans le génie & dans la vertu, ce ſont toujours les qualités exprimées ci-deſſus, force, richeſſe & intelligence. En morale, c'eſt la force qui donne à la bonté le caractere de beauté. *Ibid.* 837. *a.* — Il arrive ſouvent que ſans être d'accord ſur la bonté morale d'une action courageuſe & forte, on eſt d'accord ſur ſa beauté ; telle eſt l'action de Scevola. — On obſerve la même choſe dans les productions de l'eſprit. Toutes celles qui ſuppoſent un haut degré d'intelligence & une force prodigieuſe dans l'entendement & la réflexion, ſont appellées *belles*. — Pourquoi le peuple & les ſavans ſont les deux claſſes d'hommes qui éprouvent le plus ſouvent & le plus vivement l'émotion du beau. – Caracteres qui excitent en nous le ſentiment du beau dans l'éloquence & la poéſie. — Beauté dans les objets ſenſibles. *Ibid. b.* Caracteres de beauté dans l'homme & dans la femme. *Ibid.* 838. *a.* Ces caracteres font voir que l'intelligence & la ſageſſe de la premiere cauſe ne ſe manifeſtent jamais avec plus d'éclat, qu'en formant des objets divins. – Tout ouvrage de la nature dans lequel nous appercevons une magnificence ou une induſtrie merveilleuſe ; tout phénomene qui annonce de grandes forces, excitent en nous le ſentiment du beau. *Ibid. b.* Enfin dans la beauté par excellence, dans le ſpectacle de l'univers, nous trouverons réunis au ſuprême degré les trois objets de notre admiration, la force, la richeſſe & l'intelligence. – En quoi conſiſte la beauté artificielle. – Application des principes qui viennent d'être établis aux ouvrages d'architecture. – Diſtinctions néceſſaires. Il ne faut pas confondre l'idée de force avec celle d'effort, *Ibid.* 839. *a.* ni celle de richeſſe & de magnificence avec une vaine oſtentation. – Les mêmes principes appliqués à l'éloquence & à la muſique. – De la beauté dans les arts d'imitation. *Ibid. b.* – Une idée inſéparable de celle du beau moral & phyſique, eſt celle de la liberté ; parce que le premier uſage que la nature fait de ſes forces, eſt de ſe rendre libre. – L'excellence de l'art, dans le moral comme dans le phyſique, eſt de ſurpaſſer la nature, de mettre plus d'intelligence dans l'ordonnance de ſes tableaux, plus de richeſſe dans les détails, plus de grandeur dans le deſſein, plus d'énergie dans l'expreſſion, plus de force dans les effets. *Ibid.* 840. *a.* En imitant la belle nature, ſouvent l'art ne peut l'égaler; mais de la beauté du modele, & du mérite encore prodigieux d'en avoir approché, réſulte en nous le ſentiment

du beau. – La vérité de l'expreſſion, quand elle eſt vive, & qu'on ſuppoſe une grande difficulté à l'avoir ſaiſie, fait dire encore de l'imitation qu'elle eſt belle, quoique le modele ne ſoit pas beau. – Il en eſt de la poéſie comme de la peinture. L'ouvrage peut être beau, ſans que l'objet le ſoit, ſi l'intention eſt grande & le but important. – Notre admiration ſe meſure aux difficultés que l'artiſte a dû vaincre, & à la force de génie qu'il a fallu pour les ſurmonter. – De-là vient que ſi l'art veut s'aider de moyens naturels pour faire ſon illuſion, & pour produire ſes effets, il retranche de ſes beautés, de ſon mérite & de ſa gloire. *Ibid. b.* – Le pathétique, ou l'expreſſion de la ſouffrance, n'eſt pas une belle choſe dans ſon modele; & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus beau dans l'imitation. – On peut dire qu'il y a du vague dans les caracteres que nous donnons au beau: mais il y a auſſi du vague dans l'opinion qu'on y attache; l'idée en eſt ſouvent factice, & le ſentiment relatif à l'habitude & au préjugé. *Ibid.* 841. *a.*

Beau: en quoi conſiſte le beau dans les ouvrages de la nature & de l'art. XII. 142. *b.* D'où dépend le ſentiment du beau phyſique dans quelques arts. IV. 492. *b.* Accord entre les hommes ſur les jugemens qu'ils portent, touchant ce qui eſt beau dans les arts. VI. 773. *b.* Goût des François pour le beau. VIII. 871. *b.* 872. *a.* Réflexions ſur le beau & ſur le laid. IX. 176. *a*, *b.* L'idée du beau individuel dans les arts, varie ſans ceſſe. *Suppl.* III. 642. *b.* Du beau idéal. 514. *a*, *b.* — 519. *a.* Les anciens Grecs s'éleverent dans tous les genres au beau idéal. 257. *a.* C'eſt à nous en inſpirer le goût, que les beaux-arts doivent ſur-tout contribuer. *Suppl.* I. 587. *b.* &c. Sur le beau, *voyez* NATURE, (*belle*).

BEAU, *joli*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 181. *a.*

BEAUX, ce que les Anglois entendent par-là. Les beaux ſont à-peu-près en Angleterre ce que les petits-maîtres ſont en France. II. 181. *a.*

BEAUX-ARTS, (*Belles-lettres. Philoſoph.*) *Suppl.* I. 587. *a*, *b.* — 596. *b.*

BEAUBOURG, célebre auteur françois. IV. 681. *b.*

BEAUCAIRE, (*Géogr.*) obſervation ſur l'eſpace qui ſépare cette ville de la mer. *Suppl.* II. 189. *b.* Moyen propoſé pour ſon arroſement. *Ibid.* 190. *a.*

BEAUCHÊNE, maître écrivain. IX. 907. *b.*

BEAUCOUP, *pluſieurs*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 181. *b.*

BEAUCOUP, *abondamment*, *copieuſement*, *bien*, (*Synon.*) IV. 177. *a.* Obſervations ſur le mot *beaucoup*. I. 734. *a.*

BEAUFREMONT, obſervations ſur quelques perſonnes de la maiſon de ce nom. *Suppl.* IV. 774. *b.*

BEAUGENCY, (*Géogr.*) ville de France dans l'Orléanois, avec titre de comté. Tribunaux qui y ſont établis. *Suppl.* I. 841. *a.* Aſſemblées d'évêques tenues dans ce lieu, au douzieme ſiecle. *Ibid. b.*

BEAUGRAND, maître écrivain. IX. 907. *b.*

BEAUHARNOIS, (*M. de*) gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 168. *a.*

BEAULIEU, (*de*) maître écrivain. IX. 907. *b.*

BEAUMANOIR, (*Jean de*) ſeigneur de Lavardin. *Suppl.* III. 712. *a.*

BEAUME, (*Géogr.*) bailliage & ville du comté de Bourgogne. *Suppl.* I. 841. *b.*

BEAUMONT-LE-ROGER, (*Géogr.*) ville de France en Normandie. Echiquier de cette ville. V. 260. *a.*

BEAUNE, (*Géogr.*) ville ancienne, chef-lieu d'un canton appellé *pagus belniſus*. Etabliſſemens & fondations qui la rendent remarquable. Mot de Louis XI, ſur le chancelier Nicolas Rolin, fondateur d'un hôpital dans cette ville. Beaune doit ſur-tout ſa renommée à ſes excellens vins. Grands jours des ducs de la premiere & ſeconde race, tenus à Beaune. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* I. 841. *b.*

BEAUNE, *Géogr.*) *voyez BELNENSIS PAGUS*. Parlement de Beaune. XII. 41. *b.*

BEAUNE, (*Jacques de*) ſurintendant des finances: ſa mort tragique. X. 686. *b.*

BEAUNE, (*Renaud de*) archevêque. XVI. 490. *b.*

BEAUPRÉ, (*Marine*) mât couché ſur l'éperon à la proue des vaiſſeaux. Poſition de ce mât & ſes dépendances, expliquées par figures. Comment on l'affermit. II. 182. *a.*

Beaupré, clamp de beaupré. III. 503. *b.* Combaton de beaupré. IV. 377. *a.* Haubans de beaupré. VIII. 64. *a.* Paſſer ſous le beaupré. XII. 139. *b.*

BEAURAINS, exploitation des houilles de ce lieu. VIII. 325. *b.*

BEAUSOBRE, (*Iſaac de*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 146. *a.* *Suppl.* IV. 469. *a.*

BEAUTÉ, puiſſance d'exciter en nous la perception de rapports agréables. La beauté n'eſt pas l'objet de tous les ſens. Elle peut l'être cependant du toucher contre le ſentiment du P. André. Un aveugle a des idées d'ordre, de ſymmétrie, &c. II. 182. *a.*

Beauté, principe de la beauté. *Suppl.* II. 908. *b.* Il y a en nous un ſens de beauté antérieur à la perſpective de tous les avantages que nous pouvons retirer de la beauté. XIII. 870. *a.* Plaiſir que nous donne la perception de la beauté en tout genre. XII. 142. *b.* La beauté de l'eſprit eſt effacée par la beauté de l'ame, & celle-ci touchera toujours plus que la premiere. 691. *b.* La beauté morale eſt la même en tout lieu. VI. 680. *a.* *Suppl.* IV. 998. *b.* 999. *a.* De la beauté dans les ouvrages de l'art. VII. 766. *b.* 768. *a.* 805. *a*, *b.* En quoi conſiſte la beauté poétique. *Suppl.* III. 643. *a*, *b.* Beautés locales & beautés univerſelles dans la poéſie & l'éloquence. *Suppl.* II. 586. *a.* *Voyez* BEAU.

Beauté du corps, diverſité de ſentimens ſur la beauté du viſage: recherches ſur ce qui conſtitue la beauté. VI. 773. *a*, *b.* *Suppl.* II. 546. *a.* Des proportions du corps, d'où réſultent la grace & la beauté. VIII. 260. *a.* *Suppl.* II. 544. *b.* La beauté du corps fut un des appanages des anciens Grecs. VII. 917. *b.* *Suppl.* III. 255. *b.* Leurs idées ſur la beauté. *Ibid.* 257. *b.* 258. *a.* Caracteres de la beauté du viſage chez ces peuples. *Ibid.* 257. *b.* Diſputes de beauté qui ſe faiſoient anciennement en certains lieux de la Grece. XVI. 133. *b.* Beauté des femmes de Tenedos. *Ibid.* Soin que les dames Romaines prenoient de leur beauté. 382. *a*, *b.* &c. C'étoit une beauté chez les anciens d'avoir le front petit. VII. 338. *a.* La beauté a été quelquefois l'effet du mariage. X. 118. *b.* Influence du climat ſur la beauté. *Suppl.* III. 255. *b.* Mere extravagante qui vouloit défigurer ſa fille, pour que ſa beauté ne nuiſît pas à ſon ſalut. IV. 990. *a.* Uſage du fard pour relever la beauté. VI. 408. *a*, *b.* Des coſmetiques pour l'entretenir. IV. 291. *b.* Perte de la beauté dans la vieilleſſe. XVII. 260. *a.* Idée que les Macaſſarois ont de la beauté. IX. 786. *a. b.* Réflexions ſur la laideur & ſur la beauté. IX. 176. *a*, *b.* En quoi conſiſte le merveilleux dans la beauté phyſique. *Suppl.* IV. 998. *b.*

BEAUVAIS, (*Géogr.*) capitale du Beauvoiſis. Obſervations ſur ſon évêché & ſa cathédrale. *Suppl.* I. 841. *b.* Sieges qu'elle a ſoutenus. Fondation de l'hôpital général. Son commerce. Hommes illuſtres par leur naiſſance, leur mérite ou leur ſavoir, qui ſont nés à Beauvais. *Ibid.* 842. *a.*

Beauvais, college de cette ville. *Suppl.* IV. 366. *a.*

BEAUVAIS, (*Vincent de*) antiquaire. *Suppl.* IV. 184. *a.*

BEAUVOIR, (*Claude de*) récompenſe de ſa valeur. *Suppl.* I. 895. *b.*

BEBRIACUM, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 842. *a.*

BÉBRICES, (*Géogr.*) les plus anciens habitans de la Bithynie, ſelon l'opinion des Grecs. Leur origine. Autres peuples de ce nom, qui occupoient une partie de la Gaule narbonnoiſe. Auteurs qui en ont parlé. *Suppl.* I. 842. *a.*

BEC, (*Hiſt. nat.*) ſon uſage. Diverſités entre les becs des oiſeaux. II. 182. *b.*

Bec. Obſervations ſur le bec des oiſeaux, ſes variétés, ſes uſages. XI. 436. *b.* Différence entre le bec des oiſeaux de paſſage & celui des oiſeaux à demeure. 441. *a.* Bec du perroquet. XII. 399. *a.*

BEC-CROISÉ, (*Ornith.*) oiſeau qui ne differe guere du verdier. Sa deſcription. Changemens qui arrivent dans les couleurs de ſon plumage. II. 182. *b.* Hiſtoire naturelle de cet oiſeau. *Ibid.* 183. *a.*

Bec-croiſé, (*Ornith.*) vol. VI. des planches. Regne animal, planche 35.

Bec, *gros-*, oiſeau ainſi nommé pour la groſſeur de ſon bec relativement à celle de ſon corps. Deſcription. Hiſtoire naturelle de cet oiſeau. II. 183. *a.* Gros-bec de Virginie. *Ibid. b.* *Voyez* GROS-BEC.

Bec-en-ciſeaux, (*Ornith.*) vol. VI. des planches. Regne animal, planche 39.

Bec-figue, *de Saint Domingue*, (*Ornith.*) vol. VI. des pl. Regne animal, planche 42.

Bec rompu ou *déjoint*, (*Fauconn.*) cauſe de cet accident: remede. XIII. 816. *b.*

BEC DE GRUE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 183. *b.*

Bec de grue, (*Botan.*) XII. 560. *a.*

BEC, (*Blaſon*) BEC, (*Bijout.*) BEC, (*Ecriture*) II. 183. *b.*

Bec, en terme d'épinglier. *Bec d'âne*, terme uſité dans pluſieurs métiers. II. 183. *b.*

Bec de canne, *bec de corbin*, termes en uſage dans divers métiers. II. 184. *a.*

BEC *de corbin*, *de canne*, *de léſard*, (*Chirur.*) inſtrumens de chirurgie. II. 184. *a.*

Bec de corbin, arme, inſtrumens, uſtenſile de ce nom. IV. 200. *a*, *b.*

BEC DE CORBIN, (*Gentilshommes au*) officiers inſtitués pour la garde de la perſonne du roi. Leur nombre. Leurs fonctions. Diverſes acceptions du nom *bec de corbin*. II. 184. *a.*

BEC DE GRUE, (*Chirurgie*) inſtrument deſtiné particuliérement à tirer les balles de plomb & autres corps étrangers hors des plaies. Deſcription de cet inſtrument. II. 184. *b.*

BEC DE LIEVRE, (*Chirurg.*) difformité dans laquelle la levre ſupérieure eſt fendue comme celle des lievres. On le diſtingue en ancien & récent. Guériſon de celui-ci. Maniere de

de traiter le premier. II. 185. *a.* Ouvrage à consulter sur cette matiere. *Ibid. b.*

Bec de lievre, jeu de la nature. *Suppl.* III. 552. *a*, *b.* 553. *a.* De la cause du bec de lievre formé dans le fœtus. IX. 502. *b.* Aiguille pour le bec de lievre. I. 205. *b.* Nouvelle machine pour guérir cette difformité. *Suppl.* IV. 611. *b.* 835. *a.*

BECASSE, (*Ornith.*) description de cet oiseau. II. 135. *b.* Son histoire naturelle. De la maniere de chasser aux becasses, à la pantiere & aux lacets. Préparation des becasses en cuisine. Leurs qualités comme aliment. *Ibid.* 186. *a.*

Becasse. Du passage de la becasse & de la becassine. XI. 441. *b.* Chasse des becasses à la pantiere. 826. *b.* & vol. III. des planches, *article* CHASSE, planche 12. Lieux dans les bois où il est plus commun d'en prendre, *Suppl.* I. 53. *b.* Becasse de mer. XII. 553. *a.*

Becasse de mer, ou *pie de mer.* II. 186. *a.* Description de cet oiseau. Sa nourriture. Lieux où on le trouve. Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

BECASSE, (*Ichthy.*) poisson de mer. On l'a aussi nommé *éléphant.* Description de ce poisson. II. 186. *b.*

BECASSEAU, (*Ornith.*) espece de becasseau, nommé canut. *Suppl.* II. 217. *b.*

BECASSINE, (*Ornith.*) description & histoire naturelle de cet oiseau. II. 186. *b.* Maniere de l'apprêter. *Ibid.* 187. *a.*

BECCABUNGA, (*Botaniq.*) description du grand, II. 187. *a.* & du petit. Leur analyse. Vertus qu'on leur attribue. *Ibid. b.*

BECCARI, (*Barthelemi*) physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *a.*

BECCARIA, (*le P.*) ses travaux sur l'électricité des nuages. *Suppl.* III. 101. *b.*

BEC-FIGUE, (*Hist. nat.*) très-petit oiseau qui est à peine de la grosseur de la linote ordinaire. Description. Il est assez difficile de le distinguer par le moyen de la description. Il est excellent à manger. De quoi il se nourrit. Comment on l'apprête. II. 187. *b.*

BECHE, outil des jardiniers & des artilleurs. Beches rondes & quarrées. Comment on s'en sert. II. 187. *b.*

BECHE, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 842. *a.*

BECHER, (*Jean-Joachim*) observations sur la vie & les ouvrages de ce chymiste. XV. 477. *b.* X. 435. *a.* III. 434. *b.* VIII. 169. *b.* 170. *a.* Trois terres de Becher, par lesquelles il explique la nature des métaux. X. 429. *b.* XVI. 171. *b.* Terre mercurielle de Becher. X. 378. *b.* 379. *a.* Sa doctrine sur la mercurification. 379. *b.* Vœu singulier de ce chymiste. II. 814. *a.*

BECHIQUES, nom qu'on donne à tous les remedes indiqués dans la toux. II. 187. *b.* Préparation d'un trochisque salutaire dans toute sorte de toux. *Ibid.* 188. *a.*

Bechiques, différence entre ces remedes & les expectorans. VI. 287. *b.*

BECKINGTON, (*Thomas*) XV. 334. *a.*

BECKMAN, (*Chrétien*) XVII. 706. *b.*

BECMARE, espece d'insecte. vol. VI. des planches. Regne animal, planche 77.

BECTACHIS, espece de religieux chez les Turcs. Leur fondateur nommé *Bectak.* Ce fut lui qui nomma les Janissaires du nom qu'ils portent. Aussi sont-ils très-attachés à sa secte. Mœurs & usages des bectachis. Autre secte nommée *les bectaschites.* Débauche dont on les accuse dans leurs assemblées. II. 188. *a.* Leurs idées sur Dieu. *Ibid. b.*

BECUNE, ou *brochet de mer.* Poisson. Il y en a qu'on appelle *becasses de mer.* Pêche de ce poisson. Danger de sa morsure. Sa chair est souvent un poison dangereux. II. 188. *b.*

BEDAS, peuples sauvages dans l'isle de Ceylan. Comment ils se nourrissent. Leur vie sauvage. II. 188. *b.*

BEDE, *le vénérable*, sa patrie, ses ouvrages. XI. 122. *a.*

BEDEAU, officier subalterne dans les universités. Sa fonction. Etymologie du nom de *bedeau.* II. 188. *b.* Ce qu'on entend par *bedeaux* dans les églises & paroisses. *Ibid.* 189. *a.*

Bedeau. Verge du bedeau. XVII. 63. *b.*

BEDEGUAR, excroissance spongieuse du laurier sauvage. Propriété qu'on attribue à ses cendres. II. 189. *a.*

BEDESE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 842. *b.*

BEDOUINS, peuples arabes qui vivent dans les déserts & sous des tentes. A qui ils sont soumis. Ils se prétendent descendus d'Ismaël. Les Turcs paient un tribut au chef des Bedouins. Contrées qu'ils occupent. Ils sont mahométans. Leurs mœurs & usages. II. 189. *b.*

BEDOUINS, (*Hist. mod.*) leur vie vagabonde. *Suppl.* I. 501. *b.* Leur gouvernement. *Ibid.* Peuple dont ils sont descendus. 652. *b.*

BEDOUSI, (*Botan.*) nom brame d'un arbrisseau toujours verd, du Malabar. Ses noms en différentes langues. Description, culture & qualités de cet arbrisseau. Maniere de le classer. *Suppl.* I. 842. *b.*

BEDRIEGER, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Auteurs qui en ont donné la figure sous différens noms. Description & mœurs de ce poisson. Ses usages. Deuxieme espece; *le trompeur.* Sa description. *Suppl.* I. 843. *a.* Troisieme; *le filou.* Sa description. Maniere de le classer. *Ibid. b.*

BEEL-PHEGOR, fausse divinité que les Israélites adoroient à l'imitation des Moabites. Recherches sur ce dieu, sur son nom, & sur son culte. II. 189. *b.* Ce qu'on peut entendre par *béel-phégor.* Initiation des Israélites au culte de béel-phégor. *Ibid.* 190. *a.*

BEELZEBUB, dieu mouche, dieu de la mouche. Pourquoi il fut appellé de ce nom. Les Juifs ont donné ce nom au diable. Ils changerent le nom de beelzebub en celui de *beelzebul*, *un dieu d'excrément.* *Voyez* BELSEBUT.

BEELZEPHON, idole des Egyptiens. Composition de ce mot. Ce nom donné au lieu où cette idole étoit placée, & à certains talismans. II. 190. *a.* Figure de cette idole. *Ibid. b.*

BEENEL, (*Bot.*) nom malabare d'un arbrisseau. Ses noms en différentes langues. Sa description. *Suppl.* I. 843. *b.* Sa culture. Ses qualités & usages. Maniere de le classer. *Ibid.* 844. *a.*

BEERA, (*Botan.*) espece de souchet du Malabar. Sa description. *Suppl.* I. 844. *a.*

BEERIN, (*Ichthy.*) poisson d'Amboine. Sa description. Qualité de sa chair. *Suppl.* I. 844. *b.*

BÉÉRING, (*Géogr.*) voyage du Béering au nord-est de l'Asie. *Suppl.* I. 638. *a.* 643. *a*, *b.* *Suppl.* II. 134. *b.* Détroit de Béering. *Voyez* ANIAN.

BEER-VISCH, (*Ichthy.*) espece de Guapérua, ainsi appellé à Bornéo. *Suppl.* I. 844. *b.* Auteurs qui en ont donné la figure. Description, qualités & usage de ce poisson. *Ibid.* 845. *a.*

BEESHA, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 775. *a.*

BÉGAYER. Du vice de la langue, d'où provient le bégaiement. *Suppl.* III. 46. *a.*

BEGER, (*Laurent*) d'Heidelberg : observations sur ce savant & sur ses ouvrages. VIII. 97. *a.*

BEGGHARDS, *béguins*, *& béguines*, (*Hist. eccles.*) héréques qui s'éléverent en Allemagne sur la fin du treizieme siecle. Leurs principales erreurs. II. 190. *b.* Ils furent condamnés dans le concile de Vienne tenu en 1311. Pourquoi on les a confondus quelquefois avec des religieux du même nom, dont il s'agit dans l'article suivant. *Ibid.* 191. *a.*

Begghards, *béguins & béguines*, religieux du tiers-ordre de saint François. D'où leur viennent ces noms. Les papes Clément V & Benoît XII les distinguerent expressément de ceux dont on a parlé dans l'article précédent. Communautés de béguines en Flandres. II. 191. *a.*

BEGIE ou BEGGIE, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 845. *a.*

BEGLERBEG, gouverneur en Turquie d'une grande étendue de pays. Pouvoirs & autorité de ces gouverneurs. Il n'y en avoit autrefois que deux, celui de Natolie & celui de Romélie. Dignité de ce dernier. II. 191. *a.* Quelques bachas prennent ce titre sans l'aveu de la cour. *Ibid. b.* *Voyez* aussi XVI. 756. *b.*

BÉGUINES, filles ou veuves dans le Pays-Bas, qui, sans faire de vœux, se rassemblent pour mener une vie dévote & réglée. Leur habillement, leur regles, occupations & gouvernement. Béguinages si vastes qu'on les prendroit pour de petites villes. Il ne faut pas confondre ces béguines avec celles qui furent condamnées par le concile de Vienne. II. 196. *b.*

BEGU, (*Manege*) cheval begu. Caractere de ces chevaux. Ceux qui sont le plus sujets à l'être. Comment on les distingue des jeunes chevaux. II. 191. *b.* Caracteres qui distinguent cette espece de chevaux. III. 306. *b.* VI. 447. *b.* Diverses observations qui s'y rapportent. VI. 448. *b.* Pourquoi le nombre des jumens begues est considérable. *Ibid.*

BEHEMOTH, bête de somme & toute autre sorte de bétail. Animal de ce nom dont il est parlé dans le livre de Job. II. 191. *b.* Rêveries ou allégories des rabbins sur le béhémotb. *Ibid.* 192. *a.*

Béhémoth, nom donné à l'animal auquel ont appartenu les os qui se trouvent en Russie & dans le nord. Usage qu'en font les Turcs & les Persans. II. 192. *a.*

Béhémoth. Réflexions sur le béhémoth de Job. VIII. 218. *b.* Rêveries des thalmudistes sur cet animal. X. 404. *a*, *b.*

BEHEN, racine médicinale. Behen blanc, & rouge. Description de la plante du premier. Leurs propriétés. II. 192. *a.*

Behen, racine nommée *pechem* par les Grecs modernes. XII. 227. *a.*

BEHOURD, (*Hist. mod.*) combat ou course de lances. L'origine de ce mot est obscure. Jeu espagnol qui paroît venir de ces exercices. Ce qu'étoit le behourd parmi les gens de la campagne & des petites villes. Exercice des Florentins appellé *bagordare.* II. 172. *b.*

BEJA, (*Géogr.*) ville & lac du Portugal. Particularités sur ce lac & sur un poisson qui l'habite. II. 192. *b.*

Beja, ville autrefois nommée *Pax-julia :* inscription qui se lit dans la place du marché. XII. 209. *b.* Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 845. *a.*

BEID-EL-OSSAR, plante égyptienne. Uſage de ſon ſuc. Uſage du duvet dont le fruit eſt environné. II. 192. *b.*

BEILLE, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 845. *a.*

BEIRUT, *ou* BAIRUT, (*Géogr.*) ville maritime de la Turquie en Aſie, dans le gouvernement de Damas. *Suppl.* I. 845. *a.* Les Romains n'ont pas laiſſé de ville dans l'orient qui ſe ſoit auſſi bien conſervée que celle-ci. Agrémens qu'elle offre. Soie que l'on y travaille. *Ibid. b.*

BEISAN, ville de la Paleſtine, autrefois dite *Scythopolis.* XIV. 850. *b.*

BEIT-EL-FAKIH, (*Géogr.*) ville d'Arabie. *Suppl.* I. 507. *b.*

BEL, *voyez* BAAL.

BEKIL, (*Géogr.*) province d'Arabie : ſes ſouverains. *Suppl.* I. 507. *b.*

BEL, (*Myth.*) grand dieu des Chaldéens. Comment il créa l'univers & tous les êtres qui l'habitent. *Suppl.* I. 845. *b.*

BELA, frere d'André, roi de Hongrie. *Suppl.* II. 7. *a.*

BELADAMBOÉ, (*Botan.*) eſpece de liſeron, *convolvulus*, du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* I. 845. *b.* Sa culture. Qualités & uſages de cette plante. *Ibid.* 846. *a.*

BELAD-EL-BESCHARA, (*Géogr.*) portion de la Paleſtine à laquelle on donnoit autrefois le nom de Galilée, *&c. Suppl.* I. 846. *a.*

BELAM, (*Botan.*) plante du Malabar. Différentes dénominations qu'elle a reçues. Naturaliſtes qui en ont donné la figure. Deſcription. *Suppl.* I. 846. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BELANDRE, (*Marine*) petit bâtiment fort plat. Sa deſcription & ſon uſage. II. 193. *a.*

BELAPOLA, (*Botan.*) eſpece d'helleborine du Malabar. Deſcription. *Suppl.* I. 847. *a.* Culture, qualités & uſages de cette plante. *Ibid. b.*

BELASCHORA, (*Bot.*) nom malabare d'une eſpece de calebaſſe. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 847. *b.* Lieux où elle croît. Ses uſages. Erreur de Commelin. *Ibid.* 848. *a.*

BELATUCADRUS, fauſſe divinité autrefois honorée en Angleterre, dont le nom ſe trouve dans quelques inſcriptions ici rapportées. Selden croit que ce dieu étoit le même que *Belenus* & *Albion.* II. 193. *a.*

BELAWA, (*Botan.*) nom que les habitans de Boege & de Loebock donnent à l'arbre qui porte le vernis de la Chine. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Deſcription de cet arbre, & de celui qui croît aux Moluques. *Suppl.* I. 848. *b.* Sa culture. Ses qualités, *Ibid.* 849. *a.* & uſages. Maniere d'en tirer le ſuc laiteux. Prix de cette réſine. Comment on la prépare en vernis. *Ibid. b.* Maniere de le conſerver. Lieux où croît l'arbre. Culture. Obſervations ſur la culture du vernis. *Ibid.* 850. *a, b.* Maladie appellée *cloux de vernis*, à laquelle s'expoſent ceux qui recoivent la vapeur de ce ſuc. Comment on le guérit. Principales villes de la Chine dont on tire le vernis. Trois différentes ſortes de ſucs qu'on en tire. Maniere de les préparer pour en faire des vernis noirs & jaunes. *Ibid.* 851. *a, b.* Autres préparations de vernis dont parle le P. d'Incarville; ſavoir, le tchao-tſi, qui eſt d'un jaune tranſparent. Le kin-tſi qui eſt d'un jaune doré. Le hoa-ken-tſi, dont ſe ſervent les peintres en vernis pour délayer leurs couleurs.

Monſtruoſité à laquelle le fruit de la balawa eſt ſujet. *Ibid.* 852. *a.* Remarques ſur la relation que donne le P. d'Incarville, touchant les différentes ſortes de vernis. Deux eſpeces principales de vernis auxquelles on peut les réduire. *Ibid. b.* Maniere de claſſer l'arbre dont il s'agit dans cet article. *Ibid.* 853. *a.*

BELBAIS, (*Géogr.*) remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 853. *a.*

BELBUCH & *Zéombuch*, divinités des Vandales. L'une étoit le bon génie, l'autre le mauvais. Réflexions ſur l'origine & l'univerſalité du manichéiſme, & ſur l'opinion de ceux qui regardent les déſordres actuels comme la preuve d'un état à venir. II. 193. *b.*

BÉLEMNITE, (*Hiſt. nat.*) pierre ainſi nommée à cauſe de ſa reſſemblance avec le fer d'une fleche. Autres noms qu'elle porte. Lieux où elle ſe trouve. Divers accidens par rapport à la figure de ces pierres. Leur deſcription. II. 193. *b.* Selon M. Bourguet la bélemnite n'appartient point au genre minéral; il conjecture qu'elle eſt la dent de quelque animal, comme d'un crocodile, *&c. Ibid.* 194. *a.* M. Woodward réfute ceux qui croient que les bélemnites ſont ou des cornes ou des dents, *Ibid. b.* & il les met dans la claſſe des corps talqueux. M. le Monnier n'eſt point oppoſé au ſentiment de M. Woodward, il les croit appartenantes au regne minéral. Deſcription de celles qu'il a vues dans le Berri. *Ibid.* 195. *a.* On voit par cet expoſé que les naturaliſtes ne ſont point d'accord ſur l'origine & la nature de la bélemnite. *Ibid. b.*

BÉLEMNITE, (*Conchyl.*) ce foſſile regardé comme une eſpece de coquillage analogue à l'orthocératite dont on n'a point encore l'analogue vivant. *Suppl.* I. 853. *a.*

Bélemnites, repréſentées, vol. VI. des planch. Coquilles foſſiles. planc. 6. Alvéoles ou noyaux de bélemnites. *Ibid.*

BELENOS, nom que les Gaulois donnoient au ſoleil. On croit que c'eſt le même que *Baal* & *Belus.* Elias Schedius a trouvé dans les lettres de ce mot le nombre 365. II. 195. *b.*

BELESIS, (*Hiſt. de Babylone*) premier roi de Babylone, prêtre & guerrier. *Suppl.* I. 853. *a.* Hiſtoire de ſa vie. *Ibid. b.*

BELESIS, *voyez* NABONASSAR.

BELESME *ou* BELLESME, (*Géogr. Ant.*) ville du Perche. Son ancienneté. Deux inſcriptions trouvées dans la forêt de Beleſme. *Suppl.* I. 853. *b.*

BELETTE, deſcription des animaux de ce genre. II. 195. *b.* Hiſtoire naturelle de la belette. Uſage qu'on en fait contre le venin du ſerpent & toute ſorte de poiſon. Propriétés de ſon ſang & de ſes cendres. *Ibid.* 196. *a.*

BELETTE, obſervations ſur l'extirpation des belettes. VII. 131. *b.* Piege à belette. Vol. III. des planch. article *Chaſſe*, planch. 15.

BELGES, établis dans la Grande-Bretagne. XVII. 24. *a.*

BELGIQUE, *la Gaule* (*Géogr.*) partie la plus ſeptentrionale de la Gaule, dont les peuples, Germains d'origine en partie, étoient les plus braves & les plus vaillans. *Suppl.* I. 853. *b.* Détails ſur leurs mœurs. Les Bellovaces étoient les plus puiſſans de ces peuples. Etat de la Belgique depuis que Céſar en eut fait la conquête. Provinces qu'elle comprenoit. *Ibid.* 854. *a.*

BELGIQUE. Auguſte unit l'Helvetie à la Belgique. VIII. 109. *a.* Etendue de la Gaule belgique ſelon Pline. XIV. 737. *b.* Peuples de la Gaule belgique, nommés *Tungri.* XVI. 745. *a.* Germanie belgique. VII. 645. *b.* Droit belgique. V. 121. *b.*

BELGOROD, obſervations ſur cette province de Ruſſie. XIV. 442. *b.*

BELIAL, idole des Sidoniens. Diverſes applications de ce mot dans l'écriture. Il ſignifie, ſelon Aquila, *Apoſtat;* ſelon d'autres, *fainéant*, *vaurien.* II. 196. *b.*

BELIDOR, (*Bernard Foreſte*) ſon ouvrage ſur le jet des bombes. VIII. 526. *a.*

BELIER. L'agneau, le belier, la brebis, le mouton, appartiennent à un ſeul genre, appellé le genre des *brebis.* Deſcription des animaux de ce genre, & leur hiſtoire naturelle. Quels ſont les meilleurs beliers. Il ne produit que des agneaux tachetés, s'il a la moindre tache à la langue ou au palais. II. 196. *b.* Avantages & inconvéniens des beliers cornus. Comment on arrête leur fureur. A quel âge on engraiſſe les beliers. Qualité de leur chair. *Ibid.* 197. *a.*

Beliers, hermaphrodites. *Suppl.* III. 359. *b.* Mets qu'on prépare avec les teſticules du belier. *Suppl.* I. 439. *a.*

BELIER, (*Aſtron.*) ſigne du zodiaque, & conſtellation. Comment on la diſtingue dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *b.* Étoile double dans le belier. 897. *b.*

BELIER, (*Art milit.*) deſcription & uſage de cette machine. Du belier ſuſpendu. II. 197. *a.*

BELIER *non ſuſpendu*, (*Art milit.*) cet article eſt deſtiné à prouver, contre l'opinion de la plupart des ſavans, que les beliers des tours & des tortues n'étoient pas ſuſpendus; à donner la deſcription de ces machines, & à en expliquer les avantages. *Suppl.* I. 854. *a.* Explication de la figure qui repréſente le belier non ſuſpendu. *Planch. 3. de l'art militaire; Armes & machines.* Auteurs qui ont fait mention de cette machine. *Ibid.* 855. *a.*

Belier, machine de guerre des anciens. X. 508. *a.* Son origine, ſelon Pline. *Suppl.* II. 389. *b.* 390. *a.* Comment les aſſiégés en empêchoient l'effet, 598. *a.* Voyez les planches de l'art militaire, vol. I, & celles du Supplément.

BELIER, (*Blaſon*) maniere de le repréſenter dans les armoiries. Belier paſſant, ſautant, clariné. *Suppl.* I. 854. *a.*

Belier, meuble de l'écu. *Suppl.* I. 854. *a.*

BELIGNI, (*Géogr.*) bourg du pays de Beaune. *Suppl.* I. 861. *a.*

BELILLA, (*Botan.*) arbriſſeau du Malabar. Ses différens noms. Ses eſpeces. 1. *Balilla*, deſcription de cet arbriſſeau. *Suppl.* I. 855. *b.* Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. 2. *Daun.* Deſcription. *Ibid.* 856. *a.* Qualités & uſages. Lieux où il croît. 3. *Nono.* Autres noms de cette eſpece. Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Maniere de claſſer la belilla. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BELINGELA, fruit d'Afrique & d'Amérique. Deſcription de la plante & du fruit. Les habitans du Breſil en font très-grand cas. Aſſaiſonnement de ce fruit pour le manger. II. 195. *b.*

BELISANA, remarque ſur ce nom que les Gaulois donnoient à Minerve. *Suppl.* I. 857. *a.*

BELISIS, (*Hiſt. anc.*) prêtre Aſſyrien qui entra dans la conjuration d'Arbace, contre Sardanapale. *Suppl.* I. 516. *b.* 660. *a.*

BELKH, (*Géogr.*) grande & ancienne ville d'Aſie dans le Khoraſan. Sa ſituation. Productions de ſon territoire. *Suppl.* I. 857. *b.*

BELLADONE, (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. Sa propriété aſſoupiſſante. Exemples terribles des maux

cauſés par ſon fruit pris intérieurement. Remede à ces maux. Propriétés des feuilles & des fruits appliqués extérieurement. Les peintres tirent du fruit un beau verd. II. 198. *a.* Conſultez ſur cette plante l'article *Solanum. Ibid. b.*

BELLADONE, (*Botan.*) ſes noms en différentes langues. Caractere générique de cette plante. Deſcription de deux eſpeces de ce genre. Lieux où elles croiſſent. *Suppl.* I. 857. *b.* Exemples des funeſtes effets des baies de la belladone. Sirop qu'on en tire pour calmer les douleurs. Danger de ſe tromper ſur la doſe. Remedes aux affreux ravages du poiſon de cette plante. *Ibid.* 858. *a.*

BELLA-MODAGAM, (*Botan.*) arbre du Malabar. Différentes déſignations de cet arbre. Sa deſcription. *Suppl.* I. 858. *a.* Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Maniere de le claſſer. Erreurs de quelques botaniſtes ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

BELLAN PATSJA, (*Botan.*) eſpece de mouſſe du genre du lycopodion. Ses différentes déſignations. Deſcription de cette plante. Lieux où on la trouve. Erreur de Linnæus. Cette plante diſtinguée de quelques autres, avec leſquelles elle a des rapports. *Supppl.* I. 859. *a.*

BELLARMIN, (*Robert*) cardinal. Obſervations ſur ſes ouvrages. X. 684. *b.* Droit qu'il attribue à l'égliſe ſur le temporel des rois. XVI. 90. *b.*

BELLE, (*Etienne de la*) graveur. VII. 866. *b.*

BELLE-DE-NUIT, plante commune dans les jardins, auſſi nommée, *merveille du Pérou.* Deſcription de la fleur. Culture de cette plante. II. 198. *b.*

BELLES-LETTRES, *voyez* HUMANITÉS, LETTRES.

BELLEAU, (*Remi*) obſervations ſur ce poëte & ſur ſes ouvrages. XI. 187. *a.*

BELLEFOREST, (*François de*) obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XIV. 596. *b.*

BELLE-ISLE, (*Géogr.*) principaux lieux de cette iſle. Qualité du pays. Souverains qui l'ont poſſédé. Noms ſous lequel les anciens le connoiſſoient. *Suppl.* I. 859. *b.*

BELLE-ISLE, (*Géogr.*) iſle de l'Amérique ſeptentrionale. *Suppl.* I. 859. *b.*

BELLEROPHON, (*Hiſt. des Grecs*) petit-fils de Siſyphe, roi de Corinthe. Hiſtoire de ce prince. Origine de la fable de la chimere. *Suppl.* I. 859. *b.* Fable de Bellerophon & de la chimere. III. 338. *b.* Qui étoit Bellerophon. V. 890. *b.* Obſervations ſur ce héros. *Suppl.* II. 390. *b.* 391. *a.*

BELLEVILLE, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Beaujolois. Abbaye qu'on y voit. Son égliſe. Autres établiſſemens fondés dans ce lieu. Seigneur de Belleville. *Suppl.* I. 860. *a.*

BELLEY, (*Géogr.*) capitale du Bugey. Son évêché. Obſervations hiſtoriques. Abbaye de Bernardines. Nouveau college. Tribunaux établis dans ce lieu. *Suppl.* I. 860. *a.*

BELLI, negres de l'intérieur de l'Afrique. Education en uſage chez eux. Idole du dieu Belli. XIV. 498. *a.*

BELLIEVRE, *terre de.* XVI. 178. *b.*

BELLIN, (*Géogr.*) petite province brandebourgeoiſe, en Allemagne. Obſervations ſur ce pays & ſur la ville de même nom qu'on y trouve. *Suppl.* I. 860. *a.*

BELLIN, (*Gentil & Jean*) peintres. V. 331. *a, b.* Anecdote ſur Gentil Bellin à la cour de Mahomet II. IV. 699. *a.* V. 331. *a, b.*

BELLINGHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. *Suppl.* I. 860. *a.* Son commerce. *Ibid. b.*

BELLINI, (*Laurent*) anatomiſte. *Suppl.* I. 398. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 351. *a.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 504. *b.*

BELLISLE, retraite de Prague en 1742, par M. le maréchal de Belliſle. XIV. 216. *a.*

BELLON, (*Médec.*) maladie extrêmement commune en Derbyshire, & dans tous les lieux infectés de la mine de plomb. II. 198. *b.* Il eſt dangereux pour les animaux de paître auprès de ces mincs. Symptômes de cette maladie qui eſt ordinairement mortelle. Maniere de la traiter. Le ſucre de ſaturne pris avec excès produit la même maladie. *Ibid.* 199. *a.*

BELLONAIRES, (*Hiſt. anc.*) prêtres de Bellone. Sacrifice qu'ils faiſoient lorſqu'on les admettoit au ſacerdoce. Leurs prédictions. II. 199. *a.*

BELLONE, (*Mythol.*) déeſſe de la guerre. Comment on la repréſentoit. Ses temples étoient hors des villes. Celui qu'elle avoit à Rome. Cérémonie qui s'y pratiquoit. II. 199. *a.*

Bellone, temples de cette divinité. XVI. 68. *a.* Colonne placée devant ſon temple à Rome. III. 653. *a.*

BELLORIO, (*Jean-Pierre*) ouvrage de cet antiquaire. XV. 652. *b.*

BELLORIX, raiſons qui ont fait croire qu'il avoit été roi des Langrois. I. 38. *b.*

BELLOSTE, *pillules de*, X. 375. *a.*

BELLOVACES, (*Géogr.*) nation Belgique. *Suppl.* I. 854. *a.*

BELLOVESE, chef des Gaulois, ſes conquêtes. VII. 528. *b. Suppl.* II. 280. *a.*

BELLOY, (*Pierre du*) obſervations ſur cet auteur. X. 681. *b.*

BELNENSIS PAGUS, (*Géogr. du moyen âge*) le Benunois. Ancienneté de la ville de Beaune, dont ce *Pagus* tire ſon nom. Quelle étoit l'étendue de ce canton. Principaux lieux qu'il renfermoit. Événemens qui les ont rendus remarquables. Comtes & vicomtes de Beaune. Monumens d'antiquité trouvés dans quelques bourgs ou villages du Beaunois. *Suppl.* I. 860. *b.*

BELO, (*Botan.*) noms malays d'un arbre des Moluques. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 861. *a.* Sa culture, ſes qualités & uſages. Seconde eſpece, *kakae*, ſa deſcription. Claſſification de cette plante. *Ibid. b.*

BELOERE, (*Botan.*) eſpece d'abutilon. Différentes déſignations de cette plante. Sa deſcription. *Suppl.* I. 863. *a.* Lieux du Malabar où elle croît. Ses qualités & uſages. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BELOMANTIE, divination avec des fleches. Étymologie du mot. Elle étoit fort en uſage chez les Orientaux. Alluſion que fait Ezéchiel à cette divination en parlant de Nabuchodonoſor. Comment elle ſe pratiquoit. Il eſt fait mention dans le prophete Oſée d'une divination qui a plus de rapport à la *rhabdomantie.* II. 199. *b.*

Bélomantie, les paſſages de l'écriture cités dans cet article, ſont examinés de nouveau à l'article *Rhabdomantie.*

BELON, (*Pierre*) ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 882. *a. Suppl.* IV. 187. *a.*

BELOSERO, (*Géogr.*) ville de Ruſſie dans le gouvernement de Nowogorod, *&c. Suppl.* I. 863. *b.*

BELOU, (*Botan.*) nom brame d'un arbre fruitier. Différentes déſignations ſous leſquelles il eſt connu. *Suppl.* I. 863. *b.* Premiere eſpece. *Belou.* Deſcription de cet arbre. *Ibid.* 864. *a.* Sa culture, ſes qualités & uſages. *Ibid. b.* 2. *Bilak.* en quoi cette eſpece differe de la précédente. Lieux où elle croît. 3. *Madja.* Caracteres qui diſtinguent cet arbre des précédens. 4. *Carbau.* Sa deſcription. *Ibid.* 865. *a.* Lieux où il croît. Ses uſages. 5. *Goëla.* Deſcription, culture & uſages de cet arbre. Erreurs de Linnæus. *Ibid. b.*

BELOUTIL, deſcription & uſage de cette petite enclume des orfevres & bijoutiers. II. 199. *b.*

BELSEBUT, (*Hiſt. de l'idolât.*) *ſeigneur des mouches.* Divinité la plus révérée des peuples de Canaan. *Suppl.* I. 865. *b.* Pourquoi elle a été ſur-tout honorée dans les pays chauds. Honneurs que lui rendoient les Philiſtins. Culte que divers peuples rendoient au dieu des mouches. Belzebut qualifié de prince des démons dans l'écriture. *Ibid.* 866. *a.* *Voyez* BEELZEBUT.

BELT-TSJIRA, (*Botan.*) nom Malabare d'une eſpece de chaï ou chaïaver des Indes. Sa deſcription. *Suppl.* I. 857. *a.* Lieux où croît cette plante. Ses uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

BELVEDERE, (*Archit.*) petit bâtiment ſitué à l'extrémité d'un jardin. Conſtruction des belvederes. Ceux qu'on appelle *trianons.* Leur décoration extérieure. Ce qu'on appelle *belvedere* en jardinage. II. 200. *a.*

Belvedere, *voyez* CABINET. II. 489. *a.*

BELVEDERE, (*Botan.*) deſcription & culture de cette plante. II. 200. *a.*

BELUS, (*Myth.*) grande divinité des Babyloniens. Antiquité de ſes autels. Pillage de ſon temple & de ſes tréſors par Xerxès. Toutes les nuits les vierges babyloniennes venoient dans le temple recevoir la compagnie de ce dieu. II. 200. *a.* On le confondit enſuite avec le premier roi des Aſſyriens, qui porta le nom de *Belus. Ibid. b.*

Bélus. Ruines du tombeau de Belus. XIV. 433. *a.* Temple de Belus. XVI. 68. *a, b.* Impoſture des prêtres de ce dieu, découverte par Daniel. XI. 534. *b.* Tour de Belus, *voyez* BABEL.

BELUS, (*œil de*) ſorte de pierre à demi pellucide. VIII. 475. *b.*

BELUTTA ADEKA MANJEN, (*Botan.*) eſpece d'amarante ainſi nommée dans le Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 866. *a.* Lieux où elle croît. Obſervations ſur l'épithete d'américaine que Boerhaave donne à cette plante. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

Belutta-areli, eſpece de laurier-roſe. Ses différens noms. En quoi il differe du laurier-roſe ordinaire, dont il paroît n'être qu'une variété. *Suppl.* I. 866. *b.*

Belutta-kaka, plante du Malabar. Différentes déſignations ſous leſquelles les botaniſtes en ont parlé. Sa deſcription. *Supplément* I. 867. *a.* Ses qualités. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

Belutta-onapu, eſpece de balſamine. Sa deſcription. Lieux du Malabar où elle croît. Maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 867. *b.*

Belutta-pola, plante liliacée du Malabar. Différens noms ſous leſquels elle a été décrite & figurée. Sa deſcription. *Suppl.* I. 868. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Erreur de Burman. Seconde eſpece, *Tolabo.* Dénomination

de cette plante. En quoi elle differe de la précédente. Lieux où on la trouve. Ses qualités. *Ibid. b.* 3. *Wal-tolabo.* Caracteres qui diſtinguent cette eſpece. Lieux où elle croît. Maniere de claſſer ce genre particulier déſigné dans cet article, ſous le nom de *tolabo. Ibid.* 869. *a.*

Belutta-tsjori, eſpece de vigne du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 869. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. *Ibid. b.*

BELZÉ, (*Abbé de*) eſpece de charlatan. III. 209. *a.*

BELZEBUT, eſpece de ſinge. XV. 210. *a.*

BEMBO, (*Pierre*) obſervations ſur cet auteur vénitien & ſur ſes ouvrages. XVII. 7. *a.* 13. *a.*

BEM-CORINI, (*Botan.*) eſpece d'adhatoda du Malabar. Ses autres dénominations. Deſcription de cet arbriſſeau. *Suppl.* I. 869. *b.* Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Seconde eſpece, *Carim-curini.* Différentes dénominations ſous leſquelles elle a été décrite & figurée. Deſcription & uſage de cette plante. *Suppl.* I. 870. *a.*

BEMOL DOUBLE *ou* DOUBLE BEMOL, (*Muſiq.*) effet de ce ſigne ſur le ton de la note. Obſervations ſur ſon uſage. Ce qui a donné lieu de l'employer. *Suppl.* I. 870. *b.*

BE *mol*, *voyez* B MOL.

BEMPAVEL, (*Botan.*) eſpece de pomme de merveille. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 870. *b.* Culture, qualités & uſages de cette plante. *Ibid.* 871. *a.* Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

Bem-ſchetti, arbriſſeau du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* I. 871. *b.* Culture, qualités & uſages, ſa claſſification. *Ibid.* 872. *a.*

Bem-tamara, plante aquatique du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 872. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Erreurs de quelques botaniſtes ſur cette plante. *Ibid.* 873. *a.*

BEN, (*Hiſt. nat.*) petite noix qu'on apporte d'Egypte, de la groſſeur d'une aveline. Sa deſcription. Caracteres des meilleures. Deſcription des feuilles de l'arbre qui les produit. Sa racine, ſon fruit. II. 200. *b.* Analyſe de cette noix. Ses propriétés malfaiſantes. Les parfumeurs vantent ſon huile. Comment on tire les odeurs des fleurs par le moyen de cette huile. Autre eſpece de noix de ben. *Ibid.* 201. *a.*

Ben, noix ben. XI. 192. *a.*

BENACUS, lac d'Italie, péninſule de ce lac, nommée *Sirmio.* XV. 227. *a.*

BENADAD, *fils du fruit*, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Syrie. Son alliance avec Aza, roi de Juda, contre Baaza, roi d'Iſraël. *Suppl.* I. 873. *a.*

BENADAD, (*Hiſt. ſacr.*) fils & ſucceſſeur du précédent. Ses guerres contre Achab. Sa mort. *Suppl.* I. 873. *a.*

BENADAD, troiſieme roi de Syrie. *Suppl.* I. 873. *a.*

BENARES, (*Géogr.*) *voyez* BANARA.

BENCE, (*le P.*) *Suppl.* IV. 683. *a.*

BENCOOLEN, (*Géogr.*) ville & fort de l'iſle de Sumatra, appartenant aux Anglois. *Suppl.* I. 873. *a.* Commerce de poivre qu'ils y font. Abondance de bois dont les montagnes d'alentour ſont couvertes. Le métier de charpentier eſt à-peu-près le ſeul qu'on y exerce. Qualité de l'air. *Ibid. b.*

BENDARLI, (*Botan.*) plante de la famille des fougeres. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 873. *b.* Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 874. *a.*

BENDER-BAASSI, marché ou bazar de cette ville. XII. 140. *b.*

BENDIMIR, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 874. *a.*

BÉNÉDICTE, (*Pharm.*) électuaire purgatif & benin. Maniere de le préparer. Effets de ce remede. *Suppl.* I. 874. *a.*

BÉNÉDICTINS, (*Hiſt. eccl.*) moines ainſi nommés de S. Benoît. C'eſt à eux proprement que convient le nom de moines, & celui de religieux aux autres ordres. Ils ſont connus ſous le nom de *moines noirs.* Leur habit. Antiquité de cet ordre : éclat avec lequel il a ſubſiſté. Diverſes congrégations de cet ordre. Célébrité de celle de S. Maur. L'ordre de S. Benoît a été la tige de pluſieurs autres. Religieuſes appellées *Bénédictines.* II. 201. *b.*

Bénédictins, noviciat ſelon la regle de S. Benoît. XI. 259. *a*, *b.* 260. *a.* Les cures deſſervies autrefois par les religieux de S. Benoît ou leurs vicaires. XIII. 148. *b.* De l'hemine de vin que S. Benoît permet à ſes religieux par jour. VIII. 112. *b.* Liſte des ouvrages conſidérables que font ou qu'ont fait des bénédictins préſentement vivans, *&c.* III. 869. *a.* Des religieux de S. Benoît. XI. 599. *a.*

BÉNÉDICTION, (*Théolog.*) action de bénir ou de ſouhaiter quelque choſe d'heureux. Bénédictions chez les Juifs. Les préſens des amis étoient appellés de ce nom. Celles que Moïſe dictoit à Aaron. Celles des prophetes, des patriarches. Bénédictions prononcées ſur la montagne de Garizim, & malédictions ſur celles d'Hébal. Bénédiction ſignifie encore abondance. Paſſages cités. II. 202. *a.*

Bénédiction, ordination, conſécration, dédicace : différentes ſignifications de ces mots. III. 904. *b.* Egliſes ſimplement bénites. IV. 729. *a.* Cérémonie ancienne de la bénédiction des abbés. I. 14. *a.* Bénédictions données par l'évêque. VI. 143. *b.* Coupe de bénédiction. IV. 346. *a.* Bénédiction des fonts baptiſmaux. VII. 108. *a.* Bénédiction nuptiale. XI. 285. *a.* Bénédiction des drapeaux. V. 107. *a.* Bénédiction des cloches. III. 539. *b.*

BÉNÉFICE, *gain, profit, lucre, émolument*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 202. *a.*

BÉNÉFICE, *profit, gain, lucre, émolument*, (*Synon.*) XIII. 428. *a.*

BÉNÉFICE, (*droit Canoniq.*) office eccléſiaſtique auquel eſt joint un certain revenu. D'où vient ce nom. II. 202. *a.* Origine des bénéfices ; elle eſt du huitieme ſiecle, quoiqu'il y ait quelques exemples antérieurs qui n'ont point fait coutume. Bénéfices ſéculiers ; bénéfices réguliers ; bénéfices ſacerdotaux, à charge d'ames, & ſimples. Irrégularités qui empêchent de poſſéder des bénéfices. Diſpute ſur la légitimité de la pluralité des bénéfices. La réformation a fait ſupprimer en Angleterre la plupart des bénéfices. II. 202. *b.*

Bénéfices conſiſtoriaux, ceux dont le pape donne les proviſions après une délibération faite dans le conſiſtoire des cardinaux. II. 202. *b.* On donne ce nom en France aux dignités eccléſiaſtiques dont le roi a la nomination. Sur quoi eſt fondé ce droit. Les autres rois & princes jouiſſent d'un pareil droit. *Ibid.* 203. *a.*

Bénéfice, origine du nom. I. 13. *a.* Origine des bénéfices en titre. V. 224. *b.* 423. *a.* Collateur d'un bénéfice. III. 622. *b.* &c. Collation des bénéfices. 624. *b.* &c. Des proviſions en fait de bénéfice. XIII. 524. *a.* Proviſions que le pape donne d'un bénéfice qui n'eſt pas encore vacant. VII. 804. *b.* Expectative du premier bénéfice vacant. VI. 285. *b.* — 287. *a.* Choix d'un eccléſiaſtique pour remplir quelque bénéfice. V. 455. *a*, *b.* — 459. *a.* Diſpenſe pour bénéfice. IV. 1039. *b.* Des diſpenſes d'âge accordées par les papes pour certains bénéfices. XI. 832. *b.* De la préſentation à un bénéfice. XIII. 315. *a*, *b.* Du droit de préſenter au bénéfice, attribué au patronage. XII. 184. *a*, *b.* I. 153. *a*, *b.* Pouvoir des légats par rapport aux bénéfices. IX. 343. *a.* 344. *b.* &c.

Droits des gradués ſur les bénéfices. VII. 807. *b.* &c. Dates retenues par ceux qui requierent un bénéfice. IV. 635. *a.* Irrégularités qui empêchent d'obtenir ou de conſerver un bénéfice. VIII. 907. *a.* Moyen par lequel un bénéficier retenoit un bénéfice qu'il ne pouvoit légitimement conſerver. XVII. 233. *a.* La ſignature & le viſa ſont deux actes qui forment le titre canonique du pourvu de bénéfice. *Voyez* ces deux mots.

Acceptation d'un bénéfice. I. 68. *a.* Faculté qu'on donnoit autrefois à quelqu'un pour poſſéder un bénéfice après la mort du titulaire, ou lorſqu'il auroit l'âge compétent. 69. *a.* Inveſtiture des bénéfices. VIII. 863. *b.* Priſe de poſſeſſion d'un bénéfice. XIII. 382. *b.* Retour à un bénéfice que l'on a permuté ou réſigné. XIV. 35. *a* ; *b.* Acte appellé *inſtitution*, par lequel celui qui eſt nommé à un bénéfice eſt mis en poſſeſſion. VIII. 801. *a*, *b.* Titulaire & commendataire d'un bénéfice. XIII. 362. *a.*

Bénéfice collatif. III. 623. *b.* Bénéfices en commende. III. 685. *a.* Bénéfices compatibles. 761. *a.* Bénéfices conſiſtoriaux. IV. 47. *b.* Cure-bénéfice. IV. 572. *b.* Bénéfice vacant par déſertion. 882. *a.* Bénéfice impétré par dévolut. 918. *b.* Bénéfices donatifs. V. 44. *a.* Bénéfices électifs, collatifs, & électifs-collatifs. V. 459. *a.* Bénéfice ſacerdotal *à lege* ou *à fundatione.* VII. 76. *b.* Bénéfices incompatibles dans la même perſonne. VIII. 653. *a*, *b.* Bénéfices ſujets à l'indult. 693. *a.* Sorte de bénéfice appellé *perſonnat.* XII. 431. *a.* Pluralité des bénéfices. 801. *b.* Bénéfices ſujets & non ſujets à la prévention. XIII. 346. *a.* Bénéfices ſujets à réſerve & exempts de réſerve. XIV. 168. *a*, *b.* Des bénéfices ſujets à réſidence. 170. *a*, *b.* Bénéfices à ſimple tonſure. XVI. 414. *b.* De l'union de pluſieurs bénéfices enſemble. XVII. 384. *b.*

Penſions ſur bénéfices. XII. 311. *b.* Permutation de bénéfices. 388. *b.* Perpétuité des bénéfices. 395. *b.* 396. *a.* Contrôle des bénéfices. IV. 149. *a.* Regiſtre des bénéfices appellé *pouillé.* XIII. 197. *b.* Droit de régale par rapport aux bénéfices. XIII. 908. *b.* Un bénéfice peut ſervir de titre clérical, pourvu qu'il ſoit de revenu ſuffiſant. XVI. 360. *a.* Tranſlation à l'effet d'un bénéfice. 555. *a*, *b.* Annates retirées des bénéfices vacans. I. 478. *a.* Application d'un bénéfice eccléſiaſtique, qui de ſa nature eſt de droit divin & non point un patrimoine perſonnel, à l'uſage de quelque prélat ou communauté. I. 558. *b.* Réſignation d'un bénéfice. XIII. 171. *b.* 172. *a*, *b.* Pacte ſimoniaque & illicite appellé *Confidence*, en matiere bénéficiale. III. 850. *a*, *b.* Augmentation des bénéfices, faite en Angleterre ſous la reine Anne, pour l'entretien des pauvres eccléſiaſtiques. I. 875. *b.* Juriſdiction particuliere de Rome, qui connoît des matieres bénéficiales des provinces qui n'ont point d'indult, pour les agiter devant leurs propres juges. XIV. 379. *a*, *b.* Regles de chancellerie romaine en matiere de bénéfices. XIV. 23. *a*, *b.* — 25. *b.*

BÉNÉFICE, (*Commerce*) avantage, gain. Faire tenir de l'argent

l'argent d'une place à l'autre *avec bénéfice*. Bénéfice d'aunage. A Rouen on donne un bénéfice de quatre aunes de toile pour vingt aunes. II. 203. *a*.

Bénéfice, *fief*, ces deux mots pris pour synonymes par du Moulin, ne doivent pas cependant être confondus. VI. 964. *b*.

Bénéfice d'inventaire, en quoi il conſiſte. VIII. 63. *a*.

BÉNÉFICIAIRE, héritier qui a pris des lettres de bénéfice d'inventaire. Différences ſur cet objet entre les pays coutumiers & ceux de droit écrit. Avantages de l'héritier bénéficiaire, & de quoi il eſt tenu. II. 203. *b*.

Bénéficiaire, *ſucceſſion*. XV. 598. *a*. Héritier bénéficiaire. VIII. 162. *b*.

Bénéficiaires, dans les troupes romaines. II. 203. *b*.

BÉNÉFICIAL, complainte bénéficiale. III. 763. *b*. Matieres bénéficiales, *voyez* BÉNÉFICE.

BÉNÉFICIATURES, (*Droit eccl.*) bénéfices amovibles. Différences entre les bénéficiatures & les bénéfices proprement dits. II. 203. *b*.

BÉNÉFICIER, différence entre le bénéficier titulaire & le commendataire. Des bénéficiers commendataires. III. 684. *b*. Bénéficiers ſujets à réſidence. XIV. 170. *a*, *b*. Relief des bénéfices. 66. *b*. Serf bénéficier. XV. 83. *b*.

BENEVENT, (*Pierre de*) ſon recueil de décrétales. IV. 718. *b*.

BENGALE, (*Géogr.*) royaume d'Aſie, habité par des gentils & des mahométans très-diſſolus. Caractere des femmes. Commerce de Bengale. Celui des principales villes du Royaume. II. 204. *a*.

BENGALE, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 874. *a*.

Bengale, mine de diamans dans ce royaume. IV. 939. *b*. Golfe de Bengale. VII. 733. *a*. Obſervations ſur les Bengalois. VIII. 345. *b*. Caracteres bengales, *voyez* vol. II. des planches, article *caractere*, planch. 18.

BENGALIS, moineau de Bengale. X. 848. *b*. XVII. 757. *b*.

BENJIRI, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différens noms. Deſcription. *Suppl.* I. 874. *a*. Culture & qualités de cet arbre. *Ibid. b*. Uſage qu'on en tire. Erreur de Commelin. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 875. *a*.

BENGUELA, en Afrique; culte que les habitans de Benguela rendent aux génies. X. 624. *b*.

BENHONAIN, aſtronome arabe. Ses obſervations. IX. 866. *b*.

BÉNI, pain béni. VI. 158. *a*. XI. 751. *a*, *b*. Eau bénite. V. 204. *a*. Egliſe bénite. IV. 729. *a*.

BENJAMIN, (*Hiſt. des Juifs*) douzieme fils de Jacob. Comment Joſeph éprouva l'amitié que lui portoient ſes autres freres. *Suppl.* I. 875. *a*.

BENI-ACMET, ou *Beni-hamet*, (*Géogr.*) montagne d'Afrique dans le royaume de Fez. Multitude de montagnes dans cette partie du monde, dont le nom commence par le mot *beni*. Leurs productions. Liſte de la plupart de ces mots Africains. *Suppl.* I. 875. *a*. Leur population. *Ibid. b*.

BENJANS, Indiens par les mains deſquels ſe fait tout le commerce en Aſie. Ils ne le cedent en rien, pour l'habileté & l'avidité du gain, aux Arméniens ni aux Juifs. *Voyez* BANIANS. II. 204. *a*.

BENIN, BENIGNE, ſignifications & uſages de ce mot. Différentes qualités exprimées par les mots benin, doux, humain, indulgent. *Suppl.* I. 875. *b*.

BENIN, (*Géogr.*) capitale du royaume de même nom en Afrique. Obſervations ſur le roi. Mœurs & uſages des Beniniens. Commerce de ce royaume. Les Hollandois ſeuls le fréquentent. Les Beniniens ne vendent point d'hommes, mais ils ont moins de ſcrupule pour les femmes. II. 204. *b*.

Benin, général en chef des forces de cet état. Sévérité de la diſcipline militaire. XI. 331. *a*. Principaux ſeigneurs de ce royaume. 476. *b*. Principes religieux des habitans. 709. *b*. 710. *a*. Courtiſannes dont le roi de Benin tire une ſorte de tribut. XIII. 913. *b*.

BENJOIN, (*Hiſt. nat. Mat. méd.*) ſubſtance réſineuſe inflammable. Ses caracteres. De quels pays on la tire. Ses uſages en médecine. Caracteres du meilleur benjoin. Préparation de la teinture de benjoin. Ses propriétés. II. 204. *b*. Préparation du lait virginal. Uſage de ce lait. Propriété de la réſine de benjoin priſe à l'intérieur, & des fleurs tirées par la ſublimation. Deux ſortes de benjoin qui ſe trouvent dans les boutiques. Deſcription de l'arbre d'où cette ſubſtance eſt tirée; de ſa feuille, de ſes fleurs & de ſon fruit. Maniere de recueillir la réſine. Le même arbre n'en donne pas plus de trois livres & n'en donne qu'une fois. *Ibid.* 205. *a*.

BENIR, ce mot employé dans la langue hébraïque pour le mot *maudire*. VI. 208. *b*.

BENISSJE, (*Ichthy.*) petit poiſſon des iſles Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. *Suppl.* I. 875. *b*. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. Ses uſages pour la cuiſine. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 876. *b*.

BENKADALI, (*Botan.*) arbriſſeau du Malabar. Ses noms en différentes langues. Sa deſcription. Qualité de ſon fruit. Obſervations ſur le nom de cette plante & ſur le genre auquel elle appartient. *Suppl.* I. 876. *a*.

BENKALESJAM, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses noms en différentes langues. Sa deſcription. *Suppl.* I. 876. *b*. Culture, qualités & uſages de cette plante. Seconde eſpece. *Memoc.* Ses différens noms. Deſcription. *Ibid.* 877. *a*. Culture, qualités & uſages de cette plante. Obſervations ſur les noms de ces deux eſpeces. *Ibid. b*.

BENKARA, (*Botan.*) nom malabare d'un arbriſſeau. Ses noms en différentes langues. Sa deſcription. *Suppl.* I. 877. *b*. Sa culture, ſes qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 878. *a*.

BENNET, (*Thomas*) XIV. 571. *a*.

BENNET, (*Chriſtophe*) XV. 334. *b*.

BENOIT, (*Hiſt. de Danemarck*) frere de Canut IV. Services qu'il lui rendit dans la conjuration formée contre lui par le traître Asbiorn. *Suppl.* I. 878. *a*. *Voyez* ASBIORN & CANUT.

BENOIT, (*Saint*) obſervations ſur S. Benoît, fondateur de l'ordre de ſon nom. XI. 226. *a*. Loi de S. Benoît. IX. 670. *a*. Des religieux de S. Benoît. II. 201. *b*. XI. 599. *a*.

Benoît XII, pape. Obſervations ſur ſon regne. XIV. 708. *a*.

BENOITE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses propriétés. Celles de ſa racine, & du vin qu'on prépare avec la benoite. II. 205. *b*.

Benoite, uſage de cette plante pour les ulceres vénériens. XVII. 2. *b*. Quelques-uns penſent qu'on peut ſubſtituer ſa racine à la ſquine & à la ſalſe-pareille. II. 460. *b*.

BENPALA, (*Botan.*) eſpece de tithymale ainſi nommée au Malabar. *Suppl.* I. 878. *a*. Deſcription de cette plante. Lieux où elle croît. Maniere de la claſſer. *Ibid. b*.

BENSERADE, (*Iſaac de*) obſervations ſur ce poëte, & ſur ſes ouvrages. IX. 560. *b*. Son talent pour les ballets. II. 45. *a*. Il fut chargé de l'invention & de la conduite des fêtes de la cour. VI. 581. *b*.

BENTEKA, (*Botan.*) nom malabare d'un arbre. Ses noms en différentes langues. Sa deſcription. Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Comment on doit le claſſer. *Suppl.* I. 879. *a*.

BENTIRUTALI, (*Bot.*) eſpece de liſeron, *convolvulus*. *Suppl.* I. 879. *a*. Sa deſcription. Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages. Remarques ſur le genre & la famille à laquelle elle appartient. *Ibid. b*.

BENTIVOGLIO, (*Guy*) cardinal. VI. 543. *a*.

BENTLEY, (*Richard*) ſes réflexions ſur les variantes des auteurs ſacrés & profanes. XVII. 600. *b*. 601. *a*, *b*.

BÉOTIE, (*Géogr. anc.*) bornes de ce pays de la Grece. Sa diviſion. Ses principales villes. II. 205. *b*.

BÉOTIE, (*Géogr.*) erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 879. *b*.

Béotie, fontaines de ce pays. VIII. 214. *a*. Pourquoi la Béotie étoit fertile en oracles. XI. 533. *b*. Caractere des Béotiens. XVI. 241. *b*. État préſent de la Béotie. XV. 539. *a*.

BÉOTIEN. (*Muſiq. des anciens*) Nome béotien. *Suppl.* I. 879. *b*.

BÉQUILLE, deſcription & uſage des béquilles. XIII. 180. *b*. VIII. 442. *b*.

BÉQUILLER, (*Jardin.*) *ou* BÉCHOTER. Comment ce labour doit être fait, à la houlette ou avec une ſerfouette. II. 206. *a*.

BER, deſcription de cet arbre des Indes. Lieux où il ſe trouve. Propriété de ſes feuilles. II. 206. *a*.

BERBE, (*Quadruped.*) eſpece de marte ou de fouine fort commune ſur la côte de Guinée. On l'a auſſi nommée genette de Madagaſcar. M. de Buffon l'a décrite ſous le nom de foſſane. En quoi cet animal differe de la genette. Ses mœurs, ſes facultés & ſon naturel. *Suppl.* I. 880. *a*.

BERBERIS, (*Bot.*) *voyez* ÉPINE-VINETTE.

BERBICE, riviere de l'Amérique. Plantations de café de Moka que les Hollandois ont faites auprès de cette riviere. II. 206. *a*.

BERCE, (*Bot.*) genre de plante : deſcription de la fleur. Biere que font les Polonois avec la berce. Qualité de cette plante. Propriétés de ſa racine & de ſon huile. II. 206. *b*. *Voyez* SPHONDILIUM.

BERCEAU, inſtrument à l'uſage des graveurs en maniere noire. Deſcription & maniere de ſe ſervir de cet outil. II. 206. *b*.

BERCEAU de preſſe d'imprimerie. Sa deſcription. Comment il eſt diſpoſé & ajuſté à la preſſe. II. 206. *b*.

Berceau, précautions lorſqu'on poſe un enfant dans le berceau. V. 569. *b*.

BERCEAUX de jardin, ouvrage de ſerrurerie. XVII. 816. *a*, *b*.

BERCER : obſervation contre l'uſage de bercer les enfans. *Suppl.* I. 880. *a*.

BERCER, (*Gramm.*) remarques grammaticales ſur ce verbe pris au ſens figuré. *Suppl.* I. 880. *b*.

BEREBERES, (*Géogr.*) *ou* BRÉBERES : peuples d'Afrique.

Leur maniere de vivre. Leur caractere. Origine qu'ils s'attribuent. II. 207. *a.*

Béréberes, ces peuples habitent le mont Matagara. X. 186. *b.*

BÉRÉCINTHE, (*Myth.*) la mere des dieux. Origine de ce nom. Son culte dura, dans les Gaules, juſqu'au quatrieme ſiecle. Comment on la promenoit dans les champs. II. 206. *b.*

BÉRÉCINTHE, (*Géogr.*) deux montagnes de ce nom. L'une en Phrygie, l'autre en Crete. *Suppl.* I. 880. *b.*

BÉRENGARIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques ſectateurs de Béranger de Tours qui vivoit dans le onzieme ſiecle. Il oſa le premier nier la préſence réelle. Ses variations. Ses autres héréſies. Paſſage de Guimond, où il expoſe les ſentimens & les variations des Berengariens ſur l'Euchariſtie. Ces hérétiques étoient en fort petit nombre. II. 207. *b.*

BÉRENGER, archidiacre d'Angers, qui attaqua la préſence réelle. 132. *a*, *b.* Conférence entre cet eccléſiaſtique & d'autres théologiens. *Suppl.* II. 53. *b.*

BÉRENGER, empereur, concurrent d'Arnoul. *Suppl.* I. 564. *a*, *b.*

BÉRENGER, (*Pierre*) ſa patrie, ſes ouvrages. XII. 892. *b.* *Suppl.* IV. 467. *b.*

BÉRENGER *de Carpi*, (*Jacques*) anatomiſte. *Suppl.* I. 394. *a.* *Suppl.* IV. 348. *b.*

BÉRÉNICE, (*Hiſt. d'Égypte*) ſœur de Ptolomée-Evergete; femme d'Antiochus ſurnommé *Dieu*. Sort malheureux qu'elle éprouva de la part de Laodice, premiere femme de ce roi. *Suppl.* I. 880. *b.*

Bérénice, femme de Ptolomée-Evergete. Hiſtoire de ſa chevelure, dont Conon de Samos, aſtronome, fit une conſtellation. Poëme ſur ce ſujet. Mort cruelle que lui fit endurer ſon fils. *Suppl.* I. 881. *a.*

BÉRÉNICE, fille de Ptolomée-Aulete. Hiſtoire de ſon regne. Sa mort. *Suppl.* I. 881. *a.*

BÉRÉNICE, *chevelure de* (*Aſtron.*) conſtellation. III. 316. *b.*

BERG, comptoir que quelques villes d'Allemagne ont à Berg. III. 547. *a.*

BERGAME, groſſe tapiſſerie. Matieres dont elle ſe fabrique. Origine du nom qu'elle porte. Diverſes qualités qu'on en tire de Rouen & d'Elbeuf. Hauteur de ces tapiſſeries. Marchands qui en font commerce. Bergame qui vient de Tournay. II. 208. *a.*

BERGAME, (*Géogr.*) ville d'Italie. Ses révolutions. Hommes célebres de cette ville. Son commerce. Caractere des habitans. Bergame eſt connue par les rôles d'arlequin. *Suppl.* I. 881. *b.*

BERGAMOTTES, (*Jardin.*) origine de l'oranger de ce nom. II. 208. *a.*

BERGEMOLETTE, village du Piémont: détails hiſtoriques ſur une avalanche, qui en 1755, enſevelit pluſieurs maiſons dans ce lieu. IX. 308. *b.*

BERGER, devoirs & fonctions d'un berger. II. 208. *b.*

Berger, lieu où ſe tiennent les bergers, lorſque les moutons parquent. XI. 926. *a.* Malverſations des bergers, par rapport aux laines. XVI. 717. *b.* Chanſon des bergers de l'ancienne Grece. II. 458. *a.*

BERGER, muſicien de Grenoble. *Voyez* les articles CRESCENDO & ÉPINETTE.

BERGER, (*J. Godefroi de*) anatomiſte. *Suppl.* I. 402. *a.*

BERGERAT, maître écrivain. IX. 908. *b.*

BERGERES, (*Menuiſerie*) vol. VII des planch. Menuiſerie en meubles: planch. 6, 7. & vol. IX des planch. Tapiſſier: planch. 10.

BERGERIE, différence entre la bergerie & l'étable. Conſtruction des bergeries. II. 208. *b.*

Bergerie, ſituation & conſtruction d'une bergerie. XVI. 716. *b.* 717. *a.* Aire d'une bergerie. I. 238. *b.*

BERGERIES, (*Belles-lettr.*) pieces de poéſie & de muſique d'un goût champêtre. Obſervations ſur les bergeries de Racan. Moyens par leſquels le genre paſtoral peut devenir touchant. Pourquoi il ne peut être que foiblement comique. *Suppl.* I. 881. *b.* Le paſtoral qui n'eſt point pathétique ne ſe peut ſoutenir qu'autant qu'il eſt gracieux & riant, ou d'une aménité touchante; mais ſa foibleſſe alors ne comporte pas une longue action. — De l'uſage des chœurs dans la paſtorale. *Ibid.* 882. *a.*

BERGERONETTE, (*Ornith.*) deſcription de deux eſpeces de bergeronettes. II. 208. *b.* Nids & pontes de cet oiſeau. *Ibid.* 209. *a.*

BERGHEM, (*Nicolas*) peintre payſagiſte. V. 324. *a*, *b.* XII. 213. *a.*

BERGHEN, en Norwege: maiſon dans cette ville, qui ſervoit de comptoir aux villes anſéatiques. XI. 692. *a.*

Berghen, perte que firent les François, dans les vergers de Berghen. *Suppl.* I. 620. *a*, *b.*

BERGIER, (*Nicolas*) obſervations ſur ce ſavant & ſes ouvrages. XIV. 246. *a*, *b.*

BERGIUS, (*Pierre-Jean*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 364. *b.*

BERGOPZOOM, lignes de contr'approches au ſiege de cette ville. IV. 129. *b.*

BERGVISCH, (*Ichthy.*) poiſſon ainſi nommé par les Hollandois. Sa deſcription & ſes mœurs. Il paroît être une eſpece de lump. Qualité de ſa chair. *Suppl.* I. 882. *a.* Lieux où on le pêche. Obſervations ſur ce que Linnæus en a écrit. *Ibid. b.*

BERGUSIE, (*Géogr.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Autres villes de ce nom dans la Gaule Narbonnoiſe. C'eſt aujourd'hui Bourgoin. *Suppl.* I. 882. *b.*

BÉRIGARD, (*Claude*) hiſtoire de ce philoſophe. VIII. 879. *a*, *b.* Obſervations ſur ſes ouvrages. *Ibid. b.* & X. 818. *a.*

BERIL, ou *aigue-marine*, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, de couleur d'eau de mer. Les anciens en diſtinguoient pluſieurs ſortes. II. 209. *a.* Maniere de la contrefaire. *Ibid. b. Voy.* AIGUE-MARINE.

BERKLEY, (*George*) ſes argumens contre l'exiſtence des corps. IV. 261. *b.* VI. 266. *a.* 267. *a.* XVII. 184. *a.* Vinaigre de Berkley. VII. 751. *a.*

BERLIN. Académie royale des ſciences & belles-lettres, fondée à Berlin. I. 55. *b.* Bibliotheque de Berlin. II. 234. *b.*

BERLINE, voiture de la nature des carroſſes. Étymologie de ce mot. Deſcription de cette voiture. Elle eſt très-commode en voyage. II. 209. *b.*

Berlines repréſentées, vol. VII. des planch. Menuiſerie en voitures, pl. 1 — 8. & vol. IX. des planch. Sellier-carroſſier, pl. 4 – 7.

BERME, (*Fortificat.*) eſpace large de quatre à cinq pieds, entre le pied du rempart & le côté du foſſé. Son uſage. II. 209. *b.* Comment on fortifie la berme. *Ibid. b.*

BERME ou *relais*, (*Hydraul.*) III. xvj.

BERMÉENS, habitans du village de Bermé, en Égypte. Leur induſtrie dans l'art de faire éclorre les œufs de poule, par la chaleur des fours. XIII. 200. *b*, &c.

BERMINE, *rayons à la*, (*Orfévr.*) XIII. 836. *b.*

BERMUDE I, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi d'Oviedo & de Léon. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 882. *b. Voy.* ALPHONSE II, *dit* LE CHASTE.

BERMUDE II, ſurnommé *le Goutteux*, roi de Léon & d'Oviedo. Précis de ſon regne. *Suppl.* I. 882. *b.*

BERMUDE III, fils & ſucceſſeur d'Alphonſe V. Abrégé de ſon regne. *Suppl.* I. 883. *a.*

BERNACLE, (*Conchyl.*) coquillage, dont la coquille eſt compoſée de cinq pieces. On y peut diſtinguer le pédicule, la coquille & l'animal qui l'habite. Deſcription de ces trois parties. II. 210. *a.* M. Needham ſoupçonne que les bernacles ſe multiplient comme les polypes. Autre eſpece de bernacles, plus petite que la précédente. Analogie entre ces coquillages & les animalcules à roues de Leuwenhock, & les polypes à pennache de M. Trembley. Pourquoi le bernacle a été appellé *concha anatifera*. *Ibid. b.*

Bernacle, *voyez* CONQUE ANATIFERE.

BERNARD, (*Saint*) obſervations ſur ce pere de l'égliſe, & ſur ſes ouvrages. XII. 348. *a.* Autorité dont il jouiſſoit. *Suppl.* II. 553. *a.*

BERNARD, (*Édouard*) ſavant critique & aſtronome. XVI. 500. *a*, *b.*

BERNARD, (*Catherine*) obſervations ſur ſes ouvrages. XIV. 396. *b.*

BERNARD *de Circa*. Collection des décrétales, faite par cet évêque. IV. 718. *a*, *b.*

BERNARD, (*Jacques*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 145. *b.* *Suppl.* IV. 93. *b.*

BERNARD, (*le P.*) curé-prieur de Nanterre. *Suppl.* IV. 6. *b.*

BERNARD, (*grand Saint-*) montagne de Suiſſe & de Savoie. Lieu autrefois ſitué ſur cette montagne. XV. 658. *b.* Paſſage d'Annibal par le Saint-Bernard. *Suppl.* III. 958. *a.*

BERNARD-L'HERMITE, (*Hiſt. nat.*) animal du genre des cruſtacées, auſſi appellé *le ſoldat*. Ce qui le diſtingue des autres cruſtacées. Loges dont il s'empare, où il eſt ſolitaire, comme une ſentinelle dans ſon poſte. Deſcription de cet animal. Son hiſtoire naturelle. Longueur de ceux d'Amérique. Les habitans du pays le mangent; mais on le dit pernicieux pour les étrangers. II. 211. *a.*

BERNARDI, (*Jean*) graveur en pierres fines. XII. 589. *b.*

BERNARDIN de Sienne (*Saint*) XV. 177. *b.*

BERNARDINS, (*Hiſt. eccléſ.*) religieux fondés par ſaint Robert, abbé de Cîteaux, d'où ils ſont appellés *religieux de Cîteaux*. Leur ordre eſt une réforme de celui de S. Benoît. Pourquoi ils ont été appellés *Bernardins*. Leur habit. Abbayes de bernardins en France. Ordres qui ſont compris dans celui-ci. Bernardines. II. 211. *b.*

Bernardins. Habit de leur ordre. IV. 325. *b.*

BERNE, (*Géogr.*) le ſecond & le plus grand des Treize-Cantons. Sa diviſion. Capitale du Canton. II. 211. *b.*

BERNE. Glaciers du Canton de Berne. VII. 691. *a*, *b.* De la richeſſe des habitans de ce Canton. *Suppl.* II. 803. *b.*

BERNHARDI, (*Barthelemi*) premier miniſtre luthérien qui oſa ſe marier. VI. 465. *b.*

BERNIER, (*Nicolas*) muſicien. X. 54. *b.*

BERNIN, (*Jean-Laurent*) artiſte célebre. XI. 18. *b.* Obſervations ſur ce ſculpteur & peintre, & ſur ſes ouvrages. XIV. 68. *b.* 829. *b.*

BERNINA. Glaciers de Bernina chez les Grisons. vol. VI. des planches : *regne minéral. Glaciers.*

BERNOULLI, (*Jacques*) ſes recherches ſur la cauſe du phoſphore du barometre. II. 84. *a.* Son hypotheſe ſur les cometes. III. 673. *a.* 678. *b.* De la compreſſion des fluides, élaſtiques, ſelon cet auteur. V. 446. *b.* Sa méthode pour trouver la ſomme d'une ſuite dont les termes ont 1 pour numérateur, & pour dénominateurs des nombres figurés d'un ordre quelconque. VI. 782. *a.* Analyſe qu'il a donnée des problêmes ſur la ligne iſochrone. VIII. 927. *a.* Théorie des figures iſopérimetres curvilignes, expliquée par M. Bernoulli. *Ibid. b.* Controverſe de ce géometre avec M. Leibnitz, ſur les logarithmes. IX. 632. *b.* Spirale logarithmique, tracée ſur ſon tombeau. 634. *a.*

BERNOULLI, (*Jean*) ſes nouvelles penſées ſur le ſyſtême de Deſcartes, avec la maniere d'en déduire les orbites & les aphélies des planetes. I. 562. *a.* Problême propoſé par M. Bernoulli, ſur la courbe de la plus vîte deſcente. II. 392. *a.* Du centre ſpontané de rotation, ſelon ce géometre. 827. *a*, *b.* Son ouvrage ſur les vibrations des cordes. IV. 210. *a.* Sur le calcul différentiel. 985. *b.* Il eſt l'inventeur du calcul des quantités exponentielles. 989. *b.* Solution qu'il a donnée du problême de l'élaſtique. V. 448. *a.* Uſage qu'il a fait de la découverte d'Huyghens, ſur la conſervation des forces vives. VII. 115. *a.* Sa théorie de la réſiſtance des fluides. VI. 388. *a*, *b.* Son hydraulique. VIII. 371. *b.* Théorie des figures iſopérimetres, curvilignes, expliquée par M. Jean Bernoulli. VIII. 927. *b.* Son ouvrage ſur la manœuvre des vaiſſeaux. X. 49. *a.* Comment il a perfectionné le calcul intégral. *Suppl.* III. 619. *b.* 624. *a.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 353. *b.*

BERNOULLI, (*Daniel*) ſa méthode pour obſerver l'inclinaiſon de l'aiguille aimantée. I. 201. *b.* Son mémoire ſur le mouvement des clepſydres. III. 523. *a.* Diſſertation dans laquelle il démontre la compoſition des mouvemens. 770. *b.* Ses recherches ſur le mouvement des fluides élaſtiques. V. 446. *a*, *b.* Son ouvrage d'hydrodynamique. VI. 886. *b.* VII. 115. *a.* VIII. 371. *b.* 372. *b.* Son ouvrage ſur le flux & reflux de la mer. VI. 905. *b.* 908. *a.* Son explication de la réſonance de la douzieme & de la dix-ſeptieme majeure avec l'octave. VII. 55. *a*, *b.* Son hypotheſe ſur la cauſe de l'inclinaiſon des orbites des planetes. VIII. 650. *b.* 651. *a.* Son inſtrument baliſtique. *Suppl.* III. 612. *b.* Son mémoire ſur le milieu à prendre entre les réſultats de pluſieurs obſervations, lorſque ces réſultats ne ſont pas d'accord. 936. *a*, *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 356. *a.* Sa théorie ſur les rames des navires. 566. *b.* Ses tables de réfractions aſtronomiques. 900. *a.*

BERNOULLI, (*Jean*) fils. Extrait de ſa piece ſur la meilleure figure des ancres. I. 443. *a*, *b.* Son ſyſtême ſur la propagation de la lumiere. IX. 722. *a.* Sa théorie ſur le ſon. XV. 344. *b.*

BERNOULLI, (*Jean*) petit-fils. Table de nutation dans ſon recueil pour les aſtronomes. *Suppl.* IV. 894. Tables de la préceſſion dans cet ouvrage. 898. *b.* Des aberrations des étoiles. 905. *a.*

BEROSE. Obſervations ſur cet hiſtorien, prêtre de Belus à Babylone. VIII. 112. *a.* Annales babyloniennes, ſelon cet auteur. III. 393. *a.* Sa ſtatue érigée par les Athéniens. I. 786. *a.* XV. 498. *b.*

BERQUEN, (*Louis de*) comment il découvrit l'art de tailler le diamant. XII. 596. *a*, *b.*

BERRUYER, (*Joſeph Iſaac*) ſon ſentiment ſur la ſignification du titre de Fils de Dieu. VI. 805. *b.* Auteur qui a fait la meilleure critique de ſon ouvrage. *Suppl.* III. 810. *a.*

BERRY. Chancelier du duc de Berry. III. 92. *a.* Cour de Berry. 355. *b.* Grands jours de Berry. VIII. 894. *a.* Anciens peuples de cette province. *Suppl.* I. 905. *a.*

BERTHOUD, (*Ferdinand*) horloger. Sa pendule à équation. V. 860. *b.* Deſcription d'une montre à équation de cet artiſte, à ſecondes, marquant le quantieme & le mois, 863. *b*; d'une pendule à équation, à ſecondes, marquant le mois, le quantieme, l'année biſſextile, & allant treize mois ſans être remontée. 864. *a*, *b.* Succès de ſes recherches pour les longitudes. *Suppl.* III. 773. *a.*

BERTIER, (*Joſeph-Etienne*) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359. *a.*

BERTIN, (*M.*) ſoin qu'il prit d'encourager & de perfectionner l'agriculture. *Suppl.* I. 219. *a.* 222. *a*, *b.*

BERTIN, (*Joſeph-Exupere*) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359. *b.*

BERTRAM, (*Corneille-Bonaventure*) miniſtre & profeſſeur à Geneve & à Lauſanne. XVI. 298. *b.*

BERTRAND, (*François*) avocat & poëte. *Suppl.* IV. 7. *b.*

BERTRAND, (*M.*) ſes ouvrages ſur l'hiſtoire naturelle. *Suppl.* II. 627. *a.* Son dictionnaire & autres ouvrages ſur les foſſiles. *Suppl.* III. 91. *a*, *b.*

BERTRANDI, (*Pierre*) ſa diſpute avec Pierre de Cugnieres, ſur les abus de l'autorité eccléſiaſtique. IX. 77. *a*, *b.*

BERTRANDI, (*Ambroiſe*) anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *a.*

BERULLE, (*Pierre de*) cardinal. Son éloge. *Suppl.* IV. 165. *a.*

BERYTE *ou* BÉROÉ. École de droit dans cette ville de Phénicie. V. 305. *b.*

BESA, dieu connu dans la Thébaïde. XI. 536. *a.*

BESAAN, (*Ichthy.*) eſpece de beſaan, nommé *chietſeviſch. Suppl.* II. 397. *b.*

BÉSAANTIE, (*Ichthy.*) nom d'un poiſſon d'Amboine, appellé *petit voilier*, par Coyett. Sa deſcription. *Suppl.* I. 883. *a.* Lieux où il vit. Ce poiſſon paroît former un genre particulier, que l'auteur nomme *beſaan. Ibid. b.*

BÉSAANVISCH, (*Ichthy.*) autre eſpece de béſaantie, de la même mer des iſles d'Amboine. Différence entre ces deux poiſſons. *Suppl.* I. 883. *b.*

BESAN, (*Blaſon*) piece ronde d'or ou d'argent. *Voyez* BEZANT. Ce que repréſente cette piece. *Suppl.* I. 883. *b.*

Beſan. Différence entre les tourteaux & les beſans. XVI. 493. *a.* Tourteau-beſan. *Ibid.*

BESANÇON, (*Géogr.*) ville de France. Merveilleux qu'on a raconté dans un mémoire de l'académie, en 1699, ſur une grotte, à cinq lieues de Beſançon. Ce merveilleux confirmé par un ſecond mémoire en 1712, & abſolument détruit par une relation, contenue dans un troiſieme, donné en 1726. Réflexion de l'auteur. Ce ſont des philoſophes qui nous rapportent des faits faux, des préjugés, de mauvais raiſonnemens, que d'autres philoſophes reçoivent, impriment & accréditent de leur témoignage. II. 212. *b.*

BESANÇON. Glaciere naturelle à cinq lieues de Beſançon. VII. 689. *a*, *b.* Hiſtoire du parlement de cette ville. XII. 41. *b.* Doyen de ce parlement. V. 96. *b.* Chancellerie de Beſançon. III. 109. *b.*

BÉSICLES, (*Lunetier*) on appelloit ainſi autrefois les lunettes à mettre ſur le nez. Uſage des béſicles à verre convexe, & de celles à verre concave. Effets de ces deux formes ſur les rayons de lumiere. II. 213. *a.*

Béſicles. Inventeur de cette eſpece de lunettes. VIII. 848. *b.* IX. 742. *b.* XVII. 97. *b.* 98. *a*, *b.*

BESLER, (*Baſile*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 285. *b.*

BESLER, (*Michel-Rupert*) anatomiſte. *Suppl.* I. 396. *b.*

BESOIN, ſentiment déſagréable occaſionné par l'abſence apperçue, & la préſence deſirée d'un objet. Conſéquences qui réſultent de cette définition. Les beſoins ont donné lieu à la formation de la ſociété, qui, à ſon tour, en multiplie le nombre, & en rend le ſentiment plus vif. II. 213. *a.*

Beſoin. Effets des faux beſoins que les hommes ſe font. IV. 886. *a.* L'homme le moins corruptible, eſt celui qui eſt le moins ſujet à de tels beſoins. *Ibid.* L'homme eſt toujours ce que ſes beſoins le font être. VIII. 275. *b.* Beſoins naturels, & ceux que la ſociété a fait naître. 276. *a.* Des beſoins publics, & de la maniere d'y pourvoir. V. 344. *a*, VII. 74. *b.* Trois ſortes de beſoins, auxquels le commerce doit ſon origine. III. 690. *b.*

Beſoin, néceſſité, indigence, pauvreté, diſette, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 213. *b.*

BESSANELLO, (*Lago di*) lac d'Italie. XVI. 793. *a*, *b.*

BESSARION, cardinal. Obſervation ſur ce prélat philoſophe. XII. 752. *a.* XVI. 574. *b.* Comment il eut part à la diſpute qui s'éleva en Italie dans le quinzieme ſiecle, entre les platoniciens & les ariſtotéliciens. Extrait d'une lettre de ce cardinal, qui montre ſa ſageſſe & ſa modération. XII. 744. *a*, *b.*

BESSEY, (*Géogr.*) lieux de ce nom dans le Béarnois. *Suppl.* I. 681. *b.*

BESTIAIRES, (*Hiſt. anc.*) ceux qu'on payoit chez les Romains pour combattre contre des bêtes ſauvages, & que la juſtice avoit condamnés à cette punition. II. 213. *b.* Comment ſe faiſoit ce combat entre ces derniers & les bêtes auxquelles on les livroit. Les chrétiens étoient des beſtiaires de cette eſpece. Autre eſpece de beſtiaires, qui combattoient pour acquérir de l'expérience. Les jeunes gens de la premiere qualité s'exerçoient à ces combats. Beſtiaires qui l'étoient par état; mais qui ſe préſentoient armés & pluſieurs enſemble, & combattoient en liberté contre un certain nombre de bêtes. —*Voyez* CHASSE, (*Syn.*) AMPHITHÉATRALE.

BESTIAUX. L'entretien des beſtiaux important à l'agriculture. VII. 366. *a.* 821. *a.* Cet entretien eſt une ſource d'abondance. *Suppl.* I. 30. *b.* Quelle devroit être la régie de l'agriculture, pour augmenter, autant qu'il eſt poſſible, les profits ſur les beſtiaux. VI. 533. *a*, *b*, &c. Recherches ſur le profit des beſtiaux dans l'état actuel de l'agriculture en France. 537. *a.* Soins qu'on a donnés en France à l'entretien du bétail. *Suppl.* I. 218. *a.* L'agriculture ne peut avoir de ſuccès étendu que par la multiplication des beſtiaux. VI. 513. *a.* Cette multiplication aura lieu par l'établiſſement plus général de la grande culture en France. VI. 537. *a*, *b.* Directions ſur la conduite du bétail. III. 809. *a*, *b.* Importance de l'abreuver avec ſoin, & de le bien nourrir. 805.

b. 809. *a.* De l'uſage du maïs pour le bétail, 834. *b*; des mouſſes, 969. *b;* des pommes de terre. *Suppl.* IV. 492. *a*, *b.* Moyen de nourrir & engraiſſer le bétail avec les marrons. X. 145. *b;* avec la feuille de pſeudoacacia. XIII. 540. *a*, *b.* Eſpece de morgeline très-utile pour la nourriture des beſtiaux en hiver. XV. 450. *a.* Du fourrage pour le bétail. VII. *b.* 248 9. *a*, *b*, *c*, *d*, &c. Du pâturage. *Voyez* ce mot. Tems où il eſt permis de mener les beſtiaux dans les nouveaux chaumes. III. 257. *a.* On doit promener les beſtiaux ſur les jacheres pendant le printems & la plus grande partie de l'été. VII. 335. *a.* Ils ne doivent pas être introduits ſur les prés artificiels. *Suppl.* I. 329. *a.* De l'achat des beſtiaux pour les bouchers. II. 351. *b.* — L'uſage de laver le linge dans les fontaines, très-dangereux pour le bétail. *Suppl.* III. 805. *a*, *b.* 808. *b.* Danger des étés ſecs pour les beſtiaux. 806. *a.* Précautions à prendre contre les épidémies. 809. *b.* De la mortalité des beſtiaux. X. 729. *b.* Uſage de l'huile de cade dans leurs maladies. VII. 580. *a.* Mouche des tumeurs des bêtes à corne. XVI. 943. *a*, *b.* Sur les maladies du bétail, *voyez* LOUVET.

BESTIAUX, (*Juriſpr.*) bail de beſtiaux appellé cheptel. III. 295. *b.* Commande de beſtiaux. 686. *a*, *b.* Ce qu'ordonnent les loix romaines ſur les beſtiaux égarés. V. 754. *b.* Comment les coutumes en diſpoſent. *Ibid.* Du dommage fait par le bétail. VII. 492. *a.* IV. 789. *a.*

BESTRAM, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* I. 883. *b.* Lieux où il croît. Sa durée. Ses qualités & uſages. Remarques ſur cet arbre. Seconde eſpece, *antideſma*. *Ibid.* 884. *a.* Sa deſcription. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BÉTAIL, *voyez* BESTIAUX.

BÊTE, *animal*, *brute*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 214. *a.*

Bête. Réflexions philoſophiques ſur le principe de leurs actions. La perfection qu'elles mettent tout-à-coup à leurs ouvrages, ſans la porter jamais au-delà, ſemble être un caractere machinal; mais l'argument qu'on tire de l'uniformité de leurs productions, n'eſt pas ſi bien fondé. Variété des nids des hirondelles & des travaux des caſtors. On ne peut penſer qu'elles aient avec Dieu un rapport plus intime que les autres parties du monde matériel. Sentiment qui les gouverne. Elles ont des loix naturelles; mais elles ne ſemblent pas les ſuivre invariablement. Avantages & déſavantages de la bête comparée à l'homme. II. 214. *b.*

BÊTE DE FER, (*Juriſpr.*) ce qu'on appelle de ce nom en Berry & ailleurs. III. 296. *a.*

Bête, jeu de la, ou *de l'homme.* Deſcription de ce jeu de cartes. II. 215. *a.*

Bêtes, de l'ame des bêtes. I. 343. *b.* Langage des bêtes. I. 352. *b.* VIII. 798. *a.* 827. *b.* De leur inſtinct. VIII. 795. *a*, *b.* &c. De leurs paſſions. 798. *b.* Du ſentiment qu'elles ont de leur perſonnalité. *Suppl.* IV. 303. *b.* Du mouvement progreſſif des bêtes. X. 88. *b.* De la cruauté envers les bêtes. IV. 518. *a*, *b.* Trait d'humanité envers elles. 519. *a.* Du dommage cauſé par les bêtes. IV. 789. *a.* VII. 492. *a.*

Bêtes, (*combats des*) lieux où ils ſe faiſoient. II. 214. *b.* Bêtes qu'on y employoit. Ces combats étoient ou des bêtes entr'elles, ou contre des hommes. Lieux où elles étoient renfermées. Ce que devenoient les criminels qui ſortoient vainqueurs. Chrétiens condamnés au ſupplice des bêtes. Bêtes féroces qu'on apprivoiſoit chez les Grecs & les Romains; mais plus encore chez les Grecs. Pompe de Ptolémée Philadelphe. Char de l'empereur Eliogabale tiré par divers animaux. *Ibid.* 215. *a.*

Bêtes, combat des, *voyez* I. 378. *a.* III. 228. *a.* Combats du pancarpe. XI. 811. *a.* Combats de taureaux en uſage en Eſpagne. XV. 940. *b.* Combats de bêtes dont le ſpectacle plaît aux Anglois. VII. 697. *b.*

Bêtes, (*chaſſe*) diſtribution des bêtes, en fauves, en noires, & en rouſſes ou carnaſſieres. II. 215. *a.*

BETELE, plante qui grimpe, & qui rampe comme le lierre. Deſcription de ſes feuilles & de ſon fruit. Culture de cette plante. Comment les Indiens s'en ſervent. II. 216. *a.* Uſages de politeſſe auxquels l'habitude de cette plante a donné lieu. Préférence que nous devrions lui donner ſur le tabac. *Ibid. b.*

Bétele repréſenté vol. VI des planch. Regne végétal, pl. 98. Uſage des Indiens d'en manger les feuilles avec l'arek. *Suppl.* I. 546. *a*, *b.*

BETERRÆ ſeptimanorum, (*Géogr.*) ville de la Gaule. *Suppl.* IV. 10. *b.*

BETHAGABRA, Bethograbri ou *Bethagabria* (*Géogr. ſacr.*) ſituation de cette ville. *Suppl.* I. 885. *a.*

BETHANIE ou *Bethabara*, (*Géogr. ſacr.*) lieu ſitué au-delà du Jourdain où Jean baptiſoit. Autre bourg de ce nom près de Jéruſalem. *Suppl.* I. 885. *a.*

BETHBESSEN, (*Géogr. ſacr.*) ville de Judée, ſituée au déſert de la tribu de Juda. Événemens remarquables arrivés dans ce lieu du tems des Machabées. *Suppl.* I. 885. *a.*

BETHDAGON, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu de Juda où les Philiſtins avoient un temple de Dagon. Evénemens malheureux qui leur arriverent dans ce lieu. *Suppl.* I. 885. *a.*

BETHER, (*Géogr. ſacr.*) divers ſentimens ſur les montagnes de Bether, dont il eſt parlé dans le cantique des cantiques, & ſur la ville de ce nom. Maſſacre des Juifs ſous Adrien, dans une ville nommée Bether. *Suppl.* I. 885. *b.*

BETHLÉEM, (*Notre-Dame de*) ordre militaire. Son inſtitution. Loix de cet ordre. II. 216. *b.*

BETHLÉEM. Du lieu où naquit le Sauveur, & où il fut mis après ſa naiſſance. IV. 444. *b.* Obſervations ſur le maſſacre des enfans de Bethléem. IX. 847. *b.* — 849. *b.*

BETHLÉEMITES, (*les Freres*) ordre fondé dans les iſles Canaries. Par qui & pourquoi. Habit de ces religieux. II. 216. *b.*

BETHSABÉE, (*Hiſt. des Juifs*) femme d'Urie & enſuite de David. *Suppl.* I. 885. *b.*

BETHSAN, *voyez* SCYTHOPOLIS.

BETHULIE, (*Hiſt. ſacr.*) ſiege de cette ville par Holopherne. *Suppl.* III. 445. *b.* Sa délivrance, *voyez* JUDITH, OZIAS.

BÉTIQUE, *la*, (*Hiſt. & Géogr. anc.*) province de l'ancienne Eſpagne, diſtinguée par ſes richeſſes & ſa fertilité. Ses principales villes. *Suppl.* I. 885. *b.* Son état ſous les Romains. *Ibid.* 886. *a.*

Bétique, commerce des Phéniciens dans ce pays. XVI. 221. *a*, *b.* C'eſt dans la Bétique qu'étoit probablement la Tharſis dont parle l'Écriture. 221. *a*, *b.* Peuples qui habitoient la Bétique. 752. *b.*

BÉTIS, (*Géogr.*) fleuve d'Eſpagne. Lieu de ſa ſource. Ses différens noms. Ville nommée *Tarteſſe*, entre ſes deux embouchures. Deſcription de ſon cours. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Guadalquivir. Suppl.* I. 886. *a.*

BÉTIS, fleuve de la Bétique, aujourd'hui le Guadalquivir. VII. 975. *b.*

BÉTIS, gouverneur de Gaza. Cruauté d'Alexandre envers lui. *Suppl.* 268. *a.*

BETOINE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 216. *b.* Propriétés de cette plante, de ſes différentes parties, & de ſes diverſes préparations. Préparation de l'emplâtre de betoine. Ses propriétés. *Ibid.* 217. *b.*

Bétoine. Emplâtre de bétoine. V. 591. *b.*

BETOIRES, (*Économ. ruſtiq.*) trous creuſés d'eſpace en eſpace comme des puits, pour y recevoir les eaux. Conſtruction de ceux qui ſe font dans les grandes baſſes-cours. II. 217. *a.*

BETTE, (*Botan.*) on diſtingue la blanche, la rouge, & la bette-rave. Deſcription de chacune. II. 217. *a.* Qualité de la bette-blanche. *Ibid. b.*

Bette. Deux eſpeces de bettes dont on a tiré du ſucre. XV. 617. *b.*

BETTERTON, (*Thomas*) acteur & auteur anglois. XVII. 603. *b.* 604. *a*, *b.*

BETYLES, pierres fameuſes dans l'antiquité, *&c.* Opinion de Bochart ſur leur origine. Deſcription de ces pierres. Vertus qu'on leur attribuoit. II. 217. *b. Voyez* PIERRES. (*Idolât.*)

BEVERIDGE, (*Guillaume*) évêque en Angleterre. XVII. 605. *a.*

BEVERLAND, (*Adrien*) ſes écrits licentieux. X. 495. *a.*

BEVERLY, fameux aſyle en Angleterre. I. 794. *b.*

BEUF, (*Jean le*) chanoine d'Auxerre. *Suppl.* I. 724. *b.*

BEURRE, comment on le fait en Barbarie. Il n'a été connu que fort tard chez les Grecs. Ce que Pline dit de l'uſage qu'en faiſoient les barbares. Les Romains ne s'en ſervoient qu'en remede. Les Hollandois l'ont fait connoître en Aſie. II. 177. *b.* Uſage qu'en faiſoient les Eſpagnols. Uſage du beurre au lieu d'huile dans certaines égliſes. Livre de Scockius ſur l'origine & les phénomenes du beurre. Beurre de Suffolk en Angleterre. Comment on le fait dans les campagnes près de Paris. Divers degrés de bonté dans le beurre ſelon les divers tems de l'année. A quoi le meilleur ſe reconnoît. Maniere de le ſaler, de le fondre. Le meilleur de France eſt celui de Bretagne. *Ibid.* 218. *a.* Sur la maniere de faire le beurre. *Voyez* les planches de laiterie, vol. I.

BEURRE, (*Chymie*) ce mot eſt employé pour ſignifier pluſieurs préparations des chymiſtes. Préparation du beurre d'antimoine. Huile glaciale d'antimoine. Beurre d'antimoine rectifié. La quantité du beure d'antimoine qu'on retire eſt le tiers du mêlange qu'on a employé pour le faire. Obſervation ſur le récipient qui doit le recevoir. II. 218. *b.* Dans cette opération le beurre d'antimoine diſtille plus aiſément que le mercure. L'eſprit de ſel marin eſt le diſſolvant propre de l'antimoine. Ce beurre eſt la partie métallique du minéral réduite en conſiſtance molle. On compte juſqu'à ſept manieres de le faire. Différence entre celui qu'on fait avec le régule & celui qu'on fait avec l'antimoine crud. Uſage de ce beurre en chirurgie. *Ibid.* 219. *a.*

Beurre, matieres chymiques, appellées de ce nom. XIV. 922.

922. *b.* Beurre d'étain, IX. 565. *b*, *&c.* VI. 8. *a.* d'antimoine. I. 508. *b.* XIV. 40. *b.*

BEURRE, (*Pharmacie*) préparations en conſiſtance d'onguent. Préparation du beurre de cacao. On peut préparer de même toutes les ſemences qui ont beaucoup d'huile. II. 219. *a.*

Beurre de cacao. II. 501. *b.*

BEUVANTE, droit qu'un maître de barque ou de navire ſe réſerve lorſqu'il donne ſon vaiſſeau à fret. Comment ce droit ſe regle. II. 219. *b.*

BEUVE, prêtre natif de Voinville. *Suppl.* III. 846. *a.*

BEX-VIEUX. Salines de Bex-vieux dans le canton de Berne. XIV. 555. *a*, *b. &c.*

BEY *ou* BEG, gouverneur d'un pays ou d'une ville dans l'empire des Turcs. Ce que ſignifie le titre de *ſangiakbeg.* Diviſion des provinces en ſept ſangiackis dont chacune qualifie un bey. Par qui les beys ſont commandés. Bey de Tunis. Chaque province du royaume d'Alger eſt gouvernée par un bey. II. 219. *b.*

Beys, gouverneurs généraux du dey d'Alger. IV. 925. *b.*

BEZA, (*Myth.*) divinité d'Abyde qui rendoit ſes oracles par billets cachetés. Perquiſitions qu'occaſionnerent ces billets ſous l'empereur Conſtance. II. 220. *a.*

BEZAAN, (*Ichthy.*) petit poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* I. 886. *a.* Lieux où on le trouve. *Ibid. b.*

BEZANT, ſorte de monnoie frappée à Biſance ſous les empereurs chrétiens. Qualité de l'or du bezant. Quand ils ont été reçus en France. Uſage qu'on en faiſoit au couronnement des rois. Evaluation de cette monnoie. II. 220. *a.*

BEZANT, (*Blaſon*) — *Voyez* BESAN.

BEZE, (*Géogr.*) pays de Beze. I. *Suppl.* I. 691. Abbaye de Beze. 692. *a.*

BEZE, (*Théodore de*) ſa vie & ſes ouvrages. XVII. 226. *b.* Il avoit été prieur de Lonjumeau. *Suppl.* III. 776. *a.*

BEZESTAN, lieux où les marchands de Turquie ont leurs boutiques. Ceux d'Andrinople ſont très-beaux. Deſcription de ceux de Conſtantinople. III. 220. *b.*

BEZETTA, crêpon ou linon très-fin, teint avec la cochenille. D'où viennent les meilleurs. Uſage qu'on en fait. II. 220. *b.*

BEZIERS, (*Géogr.*) anciens noms de cette ville. Ses révolutions. Sa population. Hommes illuſtres dont elle eſt la patrie. *Suppl.* I. 886. *b.*

Beziere. Fontaine remarquable dans le dioceſe de Beziers. VII. 100 *b.* Cour royale de Beziers. IV. 355. *b.* Beziers ancienne. *Suppl.* IV. 10. *b.*

BEZOARD, (*Hiſt. nat.*) pierre qui ſe trouve dans certains animaux. Bézoards orientaux, & occidentaux. Caracteres & qualités de ces pierres. Ce qu'elles renferment. II. 220. *b.* Comment on prétend diſtinguer les bézoards factices. Comment on diſtingue les bons. Quels animaux portent les bézoards. Les bézoards diſtingués en cinq claſſes. *Ibid.* 221. *a.*

Bézoard. On prétend que les bézoards orientaux viennent d'une chevre. III. 321. *b.* Bézoards végétaux tirés de l'arek. *Suppl.* I. 548. *a.* Fauſſe tunique de bézoard dont a parlé Pomet. IV. 532. *a.* Eſpece de bézoard, appellé hyſtricite. VIII. 421. *b.* Bézoard qu'on retire d'un animal d'Afrique, nommé impalanca. 583. *b.* Bézoard appellé pierre de mombaza. X. 633. *a.* Autre, dit œuf de vache. XI. 406. *a.* Bézoard, dit onagre. 472. *b.* Bézoard tiré d'une eſpece de ſinge de l'iſle de Borneo. *Ibid.* Bézoard du cerf. XVI. 947. *a*, *b.* Eſpece de bézoard qui ſe forme dans le véſicule du fiel, dans l'eſtomac & les inteſtins de quelques chevaux. VIII. 216. *a. Suppl.* III. 393. *b.* Tranchées qu'il lui cauſe. *Suppl.* III. 421. *b.* Nullité des remedes tirés des bézoards vrais & factices. *Suppl.* IV. 465. *b.*

Bézoard-minéral. Deſcription de cette pierre : lieux où on la trouve. II. 221. *a.*

BÉZOARD-MINÉRAL, (*Chymie*) préparation d'antimoine: comment elle ſe fait. C'eſt un très-grand ſudorifique. II. 221. *b.*

Bézoard minéral. I. 509. *a.* Maniere de le préparer. XIV. 40. *b.*

Bézoard martial, comment on le prépare. C'eſt un excellent remede pour la jauniſſe, les hypochondres, *&c.* II. 221. *b.*

Bézoard ſolaire ; bézoard lunaire ; bézoard jovial ou *d'étain.* Deſcription de ces préparations chymiques. II. 221. *b.*

BEZOLE, (*Ichthy.*) poiſſon du lac de Lauſanne. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. II. 221. *b.*

B I

BIAFARA, (*Géogr.*) correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 886. *b.*

BIAIS, (*Jardinage*) ſauver un biais ; comment on le ſauve dans les pieces couvertes, & dans les lieux découverts. Divers moyens de racheter les biais, ou de les rendre tolérables. II. 222. *a.*

BIAIS, (*Manege*) diverſes expreſſions de l'art, où ce mot eſt employé. Mettre le cheval en biais. Ce qu'il faut faire pour aller en biais. II. 222. *a.*

BIANCHI, (*Jean-Baptiſte*) anatomiſte. *Suppl.* I. 405. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 505. *a.*

BIANCHINI, (*François*) article ſur cet auteur. XVII. 89. *a.* Son ouvrage & ſes découvertes ſur la planete vénus. VIII. 189. *b.* XVII. 35. *a*, *b.* Deſcription qu'il a donnée d'un monument où ſe trouve l'explication du cycle de Jules-Céſar. XVII. 767. *b.* Sa diſſertation ſur le cycle de ſaint Hyppolite. 768. *b.* Deſcription de la méridienne qu'il conſtruiſit à Rome. *Suppl.* III. 239. *b.*

BIAS, l'un des ſept ſages de la Grece. VII. 910. *a.* XIII. 359. *b.*

BIATHANATES, *ſuicides.* Livre du doyen de ſaint Paul de Londres : intitulé, *biothanatus.* II. 222. *b.*

BIBAUC, (*Guillaume*) prédicateur. XVI. 318. *b.*

BIBBY, (*Botan.*) arbre d'Amérique dont il ſort beaucoup de jus. Deſcription de cet arbre. Les Indiens le brûlent pour en avoir le fruit. Deſcription & uſage de ce fruit. Lorſque cet arbre eſt jeune, ils y font une inciſion dont ils tirent une liqueur, qui leur ſert de boiſſon. II. 222. *b.*

BIBIENA, (*François*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 364. *a.*

BIBLANDER, (*Théodore*) profeſſeur de théologie à Zurich. XVII. 746. *b.*

BIBLE. Diviſion de la bible en deux parties. Livres de l'ancien teſtament, livres du nouveau, ſelon le concile de Trente. Livres de l'ancien teſtament dont la canonicité n'a pas été généralement admiſe. Langues & caracteres dans leſquels ces livres ont été écrits. La verſion la plus ancienne eſt celle des Septante. Livres du nouveau teſtament de l'authenticité deſquels on a douté. En quelle langue le nouveau teſtament a été écrit. II. 223. *a.* On diſtingue les bibles ſelon la langue dans laquelle elles ſont écrites. *Ibid. b.*

Bibles hébraïques ; 1°. *les manuſcrites :* quelles ſont les meilleures : leur antiquité : bibliotheques où l'on en trouve. 2°. *les imprimées.* Quelles ſont les plus anciennes, les meilleures. Bibles imprimées à Veniſe par Bomberg. Celle de Buxtorf, le pere, imprimée à Baſle. Autres éditions de la bible hébraïque, de Robert-Etienne, d'Anvers, d'Amſterdam, de Veniſe. II. 223. *b.* De toutes les éditions, les plus belles ſont celles de Joſeph-Athanias, juif d'Amſterdam. Editions de Claudius, de Jablonski & d'Opitius : défectuoſités & avantages de ces bibles. Petite bible *in*-16 de Robert-Etienne, contrefaite à Géneve. Autres éditions en petit format ſans points, fort eſtimées des juifs. *Ibid.* 224. *a.*

Bibles grecques. On peut les réduire à trois ou quatre claſſes principales. 1°. celle de Complute ou d'Alcale de Henarès. II. 224. *a.* 2°. celle de Veniſe ; 3°. celle de Rome ; 4°. celle d'Oxford. *Ibid. b.*

Bibles latines. On peut les réduire à trois claſſes ; 1°. l'ancienne vulgate ; 2°. la vulgate moderne. II. 224. *b.* 3°. Nouvelles verſions latines faites ſur l'hébreu dans le ſeizieme ſiecle. *Ibid.* 225. *a.*

Bibles orientales. La verſion ſamaritaine ; une verſion arabe du Pentateuque, qui n'a point été imprimée. L'hiſtoire de Joſué, mais différente du livre de Joſué que nous reconnoiſſons. II. 225. *a.*

Bibles chaldéennes, ou les targums d'Onkelos ſur le Pentateuque, & de Jonathan ſur tous les livres que les Juifs appellent prophetes. Les autres paraphraſes chaldéennes ſont la plupart remplies de fables. II. 225. *b.*

Bibles ſyriaques. Edition du nouveau teſtament en caracteres ſyriaques. Edition des pſeaumes en cette langue. Quant à l'ancien teſtament, les Syriens ont deux ſortes de verſions. II. 225. *b.*

Bibles arabes. Celles à l'uſage des Juifs. Verſion arabe du pſeautier, de toute l'écriture dans les polyglottes de Paris & de Londres, de l'ancien teſtament imprimé à Rome en 1671. Les bibles arabes de l'Europe ne ſont pas tout-à-fait les mêmes que celles de l'Orient. Pentateuque arabe d'Erpenius. Les quatre évangeliſtes en arabe. Rome 1591, *&c.* II. 225. *b.*

Bibles cophtes, ou des chrétiens d'Egypte ; elles ne ſont qu'en manuſcrit dans les grandes bibliotheques. II. 226. *a.*

Bibles éthiopiennes, arméniennes, perſannes. II. 226. *a.*

Bibles gothiques. Auteur de cette verſion, à laquelle manquoient les livres des rois. On n'en a plus que les quatre évangeliſtes. II. 226. *a.*

Bibles moſcovites. Cette verſion eſt en langue ſclavonne, dont la moſcovite eſt un dialecte. Ouvrages à conſulter pour acquérir une plus ample connoiſſance des nombreuſes éditions & verſions de la bible. II. 226. *a.*

Bible. Soin que les Hébreux prenoient de leurs livres ſacrés. II. 228. *b.* De la ponctuation des bibles hébraïques. XII. 870. *a*, *b. Voyez* PONCTUATION. Obſervations ſur le ſtyle de la bible. VIII. 89. *a*, *b.* 90. *a*, *b.* Uniformité de la langue en laquelle les livres de l'ancien teſtament ont été écrits. VIII. 85. *a*, *b.* D'où vient cette uniformité de génie & de

caractere de ſtyle que l'on obſerve dans la bible. 91. *a.* Premier traducteur de la bible en langue gothique. VII. 749. *a.* Comment les anciens traducteurs de la bible ont pu réuſſir dans leur ouvrage : une traduction toute nouvelle ſeroit impoſſible aujourd'hui. VIII. 91. *b.* Raiſons que nous avons de croire que les auteurs des premieres verſions ont trouvé le véritable ſens du texte. 91. *b.* 92. *a.* Des verſions de la bible. XVII. 165. *b.* — 168. *a.* De la verſion des Septante. XV. 66. *a*, *b.* Verſion grecque de l'ancien teſtament par Aquila. XV. 217. *b.* 218. *a.* De la vulgate. XVII. 576. *a*, *b.* Manuſcrits de la bible dans la bibliotheque de Baſle. XVII. 758. *b.* Bible d'Origene. VIII. 197. *a*, *b.* Editions hébraïques de la bible, par Bomberg, 625. *a.* par Robert-Etienne, 626. *a.* par Elie Hutterus. XVII. 374. *b.* Editions latine & hébraïque, par Gryphius. VIII. 627. *a.* Bible latine *in-folio* & *in-quarto* de Vitré. 629. *a.* Editions polyglottes. XII. 939. *a*, *b.* Bible qui ſe trouve dans l'abbaye de Cîteaux. *Suppl.* II. 445. *a*, *b.* Les livres ſaints furent écrits ſans diſtinction de phraſes, ni même de mots. XIII. 15. *a*, *b.* De la diviſion qui en a été faite par chapitres & par verſets. XVII. 163. *a*, *b.* — 165. *a.* *Voyez* TESTAMENT.

Plan d'un traité qui renfermeroit tout ce qu'on peut deſirer ſur les queſtions préliminaires de la bible.

Premiere partie de ce traité. Critique des livres & des auteurs ſacrés.

Section I. Queſtions générales qui concernent tout le corps de la bible. 1e. queſtion; des différens noms donnés à la bible, & du nombre des livres qui la compoſent. 2e. De la divinité des écritures. 3e. De l'authenticité des livres ſacrés. 4e. Des différentes éditions & verſions de la bible. 5e. Du ſtyle & des différens ſens de l'écriture. 6e. De la diviſion des livres en chapitres & en verſets, & des différens commentaires. II. 226. *b.*

Section II. De chaque livre en particulier & de ſon auteur.

Section III. Des livres cités dans l'écriture, des apocryphes en général, des monumens qui ont rapport à l'écriture.

Seconde partie de ce traité. Connoiſſances générales qui ſont néceſſaires pour une plus grande intelligence des livres ſacrés. 1e. *traité* de la géographie ſacrée. 2e. de l'origine & de la diviſion des peuples. 3e. de la chronologie ſacrée. 4e. de l'origine & de la propagation de l'idolâtrie. 5e. de l'hiſtoire naturelle relative à l'écriture. 6e. des poids, des meſures, & des monnoies des Hébreux. 7e. des idiomes différens des langues principales dans leſquels les livres ſaints ont été écrits. 8e. abrégé de l'hiſtoire du peuple hébreu. II. 227. *a.* Idée d'un théologien, de l'étendue de ſes connoiſſances, & des talens qu'il doit poſſéder. Theſe ſorbonique, éloge de cet exercice. *Ibid. b.*

BIBLIOGRAPHIE. (*Littér.*) Ouvrage publié ſous ce titre par M. Debure, libraire à Paris. I. 887. *a.*

BIBLIOGRAPHIQUE, *Syſtême*, méthode ſelon laquelle doit être diſpoſée une bibliotheque, ou dreſſé un catalogue de livres : exemples de deux différens ſyſtêmes bibliographiques. II. 759. *b.* 760. *a*, *b.* &c.

BIBLIOMANE, homme poſſédé de la fureur des livres. Caractere du bibliomane. II. 228. *a.*

BIBLIOMANIE, ce que Deſcartes diſoit de la lecture. Comment on doit regarder une grande collection de livres. La bibliomanie eſt une des paſſions les plus ridicules. En quels cas l'amour des livres eſt eſtimable. II. 228. *a.* Moyen de ſe faire une bibliotheque choiſie ſans occuper beaucoup de place. Singuliere avarice de quelques bibliomanes. La biblionanie eſt comme la paſſion des beaux tableaux, ceux qui les poſſedent n'en jouiſſent guere. *Ibid. b.*

BIBLIOPOLE, différence établie autrefois entre les libraires & les bibliopoles. IX. 478. *a.*

BIBLIOTAPHE, (*Littér.*) enterreur de livres : la bibliotaphie eſt la bibliomanie de l'avare ou du jaloux : l'Europe a toujours été infectée de ces ſortes de gens : auteurs qui s'en ſont plaints. XVII. 757. *b.*

BIBLIOTHÉCAIRE, talens & connoiſſances qui lui ſont néceſſaires. II. 228. *b.*

BIBLIOTHÉCAIRE, ce fut François I qui créa la charge de bibliothécaire en chef, qui fut appellé maître de la librairie du roi : ſoins de ces bibliothécaires à enrichir la bibliotheque royale. II. 238. *a*, *b.* &c.

BIBLIOTHEQUE, étymologie de ce mot. Extenſion qu'on a donnée à ſon ſens littéral. II. 228. *b.* Livres ſacrés des Hébreux; comment & avec quel ſoin ils étoient conſervés. Cette bibliothéque ſacrée rétablie par Néhemie & par Eſdras. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut de nouveau rétablie par Judas Machabée. *Ibid.* 229. *a.* Il y avoit encore une bibliotheque dans chacune des 450 ſynagogues de Jéruſalem : chaque particulier en avoit une. Ecoles & villes fameuſes qui n'étoient pas ſans doute dépourvues de bibliotheques. Dans les ſynagogues modernes on ne voit plus d'autre livre que celui de la loi. Bibliotheques de la Chaldée, des Phéniciens. Celles des Egyptiens. Oſymandias fonda le premier une bibliotheque en Egypte. *Ibid. b.* Celle de Memphis où l'on accuſe Homere d'avoir volé l'Iliade & l'Odiſſée. La plus magnifique bibliotheque fut celle des Ptolomées à Alexandrie. Son embraſement par l'incendie de la flotte de Jules-Céſar. Nouvelle bibliotheque du Sérapion. Deſtruction totale de la bibliotheque d'Alexandrie en 650 par les Sarraſins. Bibliotheque de Pergame. *Ibid.* 230. *a.* Celle de Suze en Perſe. Fondation d'une bibliotheque dans Athenes par Piſiſtrate. Celle de l'iſle de Cnidos. Celle de Cléarque, tyran d'Héraclée. Celle d'Apamée. *Ibid. b. Bibliotheque chez les Romains*, publiques, particulieres & ſacrées. Livres trouvés à Carthage. Bibliotheque de Perſée apportée à Rome. Bibliotheque publique fondée par Pollion. Celles de Varron, de Cicéron, de Lucullus, de Céſar, d'Auguſte, de Veſpaſien, de Trajan nommée la *Bibliotheque Ulpienne.* Celle que fonda Simonicus, précepteur de l'empereur Gordien. *Ibid.* 231. *a. Premiere bibliotheque des chrétiens ;* celle de Céſarée fondée par Jules l'Africain ; celles d'Hippone & d'Antioche. Bibliotheques fondées depuis les premiers empereurs chrétiens. Celle de Conſtantin le grand. Celles de Julien. Deſtruction des bibliotheques par les barbares. *Ibid. b.* Bibliotheque de Caſſiodore, miniſtre de Théodoric. Celles du pape Hilaire I. Celles que fonda Charlemagne à l'Iſle-Barbe près de Lyon, & à Saint-Gal en Suiſſe. Autres fondées en Allemagne. Celles d'Angleterre, entr'autres celle d'Yorck. Celle du monaſtere de Saint-Alban. Richard de Burg en fonda une dans le douzieme ſiele. Parmi celles que poſſede aujourd'hui l'Angleterre, il faut diſtinguer ſur-tout celle d'Oxford. *Ibid.* 232. *a.* Conſtantin Porphyrogenete fonda une bibliotheque publique à Conſtantinople dans le onzieme ſiecle. Elle ſubſiſta juſqu'au regne d'Amurath IV, qui la fit détruire. *Bibliotheque* du ſerrail commencée par le ſultan Selim, qui conquit l'Egypte. Eſtime qu'on fait de la ſcience à la Chine. Deux cens ans avant Jéſus-Chriſt, Chingius ou Xius, empereur de la Chine, fit brûler la plupart des livres du royaume. *Ibid. b.* Livres de Confucius & ceux auxquels ces premiers ont donné lieu. Bibliotheque Chinoiſe ſur le mont *Lingumen.* Celles du Japon. Fameuſe bibliotheque de la Sainte-Croix, ſur le mont *Amara* en Ethiopie. *Bibliotheques arabes.* Le Calife Almamon fut le premier qui fit revivre les ſciences chez les Arabes. *Ibid.* 233 *a.* Le roi Manzor ne fut pas moins aſſidu à cultiver les lettres. Il fonda pluſieurs bibliotheques à Maroc. Bibliotheque de Fez. Celles de Gaza, & de Damas ; il y avoit anciennement une très-belle bibliotheque dans la ville d'Ardwil en Perſe. Un écrivain jéſuite aſſure avoir vu une bibliotheque ſuperbe à Alger. Lectures auxquelles ſe bornent les chrétiens grecs. Leur bibliotheque ſur le mont Athos. Sur les ouvrages & manuſcrits apportés de chez les Grecs en occident, ou qu'ils poſſedent encore, conſultez le traité de Poiſſevin intitulé, *Aparatus Sacer*, &c. *Ibid. b. Bibliotheques modernes des états chrétiens de l'Europe.* Celles de Copenhague, de Stockholm, de la Pologne, de Peterſbourg, de Petershof, d'Amſterdam, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de Baſle, du duc de Wolfembutel, *Ibid.* 134. *a.* du roi de Pruſſe à Berlin, de l'empereur à Vienne. Bibliotheques d'Italie ; celles de Veniſe, de Padoue, de Ferrare, des Dominicains à Bologne, & à Naples, de S. Ambroiſe à Milan, du duc de Mantoue. *Ibid. b.* Les bibliotheques de Florence, de Piſe, de Turin. Le pape Nicolas V en fonda une à Rome, qui ayant été preſque détruite par l'armée de Charles V, fut rétablie par Sixte-Quint. Après avoir été tranſportée à Avignon, elle fut rapportée au Vatican ſous le pontificat de Martin V. Détail ſur cette bibliotheque. *Ibid.* 235. *a.* Autres belles bibliotheques de Rome. *Bibliotheques d'Eſpagne :* celle de l'Eſcurial. *Ibid. b.* Ancienne bibliotheque de Cordoue. Celle que fonda Ferdinand Colomb. Celle de Ferdinand Nonius à Salamanque. Celle du cardinal Ximenès à Alcala. Bibliotheques de particuliers dans ce royaume. *Des bibliotheques de France.* La plus riche & la plus conſidérable des anciennes, étoit celle qu'avoit Tonance Ferréol dans ſa maiſon de Pruſian entre Nîmes & Clermont. *Ibid.* 236. *a.* Chaque monaſtere avoit auſſi dans ſon établiſſement une bibliotheque. Services que ces bibliotheques ont rendus à la littérature. Bibliotheques les plus célebres des derniers tems. Bibliotheques publiques, & particulieres. *Ibid. b.* Celles de M. Falconet, de M. de Boze. *Bibliotheque du roi.* Son origine eſt aſſez obſcure. Charles V eſt celui à qui l'on croit en devoir les premiers fondemens. *Ibid.* 237. *a.* Elle fut totalement diſſipée ſous le regne de Charles VII. Soins de Louis XI, de Charles VIII pour cette bibliotheque. Dans le même tems deux princes de la maiſon d'Orléans fonderent, l'un à Blois, l'autre à Angoulême, deux bibliotheques qui devinrent bientôt royales. Louis XII réunit à la couronne la bibliotheque de Blois, & s'appliqua beaucoup à augmenter ce tréſor. François I réunit celle de Blois à celle de Fontainebleau. Autres ſoins qu'il donna à ſa bibliotheque. *Ibid. b.* Ce fut lui qui créa la charge de bibliothécaire en chef qui s'appella, *maître de la librairie du roi.* Comment ces bibliothécaires travaillerent à l'enrichir. État de la bibliotheque ſous Henri IV, *Ibid.* 238. *a.* & ſous Louis XIII. Soins de M.

Colbert. *Ibid. b.* Établiſſement d'un fonds nouveau ſous Louis XIV. Celui des belles eſtampes qu'il fit graver. Soins de M. de Louvois. 49 volumes chinois que l'empereur de la Chine envoya au roi en 1697, dépoſés dans la bibliotheque. Combien elle s'enrichit ſous Louis XIV. *Ibid.* 239. *a.* Acquiſitions qu'elle a faites ſous le regne actuel. Zele de M. l'abbé Bignon pour la bibliotheque royale. Magnificence des appartemens qu'elle occupe aujourd'hui. M. l'abbé Sallier, & M. Melot ſont de tous les hommes de lettres, ceux qui lui ont rendu les plus grands ſervices. *Ibid. b.* Acquiſitions de l'année 1728. Voyage des abbés, MM. Sevin & de Fourmont à Conſtantinople pour prendre connoiſſance de la bibliotheque du grand-ſeigneur; M. l'abbé Sevin raſſembla plus de 600 manuſcrits en langue orientale. *Ibid.* 240. *a.* Et depuis ce voyage la bibliotheque a reçu de l'Orient, preſque toutes les années, pluſieurs envois de manuſcrits. Avantages qu'elle tire de l'établiſſement fait par M. de Maurepas des enfans qu'on éleve à Conſtantinople aux dépens du roi. Soins de M. l'abbé Bignon pour faire venir des livres des Indes. Autres acquiſitions de la bibliotheque depuis 1729. *Ibid. b.*

BIBLIOTHEQUE. (*Littér.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *a.*

Bibliotheque: comment les Égyptiens appelloient les bibliotheques. VI. 87. *a.* Maniere de ſe former une bibliotheque choiſie qui occupe peu de place. II. 228. *b.* Méthode ſelon laquelle une bibliotheque doit être diſpoſée. II. 759. *b.* Maximes à ſuivre pour ſe ſervir utilement de la bibliotheque qu'on poſſede. XVII. 758. *a.* La bibliotheque d'Alexandrie établie par les ſoins de Démétrius de Phalere, ſelon quelques auteurs. XII. 485. *b.* 502. *a.* Cette bibliotheque brûlée par les Sarraſins. V. 915. *a.* Bibliotheque du Sérapion. XV. 78. *b.* Bibliotheques bâties près du temple d'Apollon palatin. XVI. 67. *b.* Obſervations ſur la bibliotheque de Pergame. XII. 353. *b.* Bibliotheque de Conſtantinople brûlée par Léon d'Iſaurie. V. 915. *a.* IX. 895. *a.* Bibliotheque trouvée chez les Tartares Kalmouks. IX. 602. *b.* Bibliotheque du Vatican. XVI. 858. *b.* Difficulté d'obtenir l'entrée des bibliotheques d'Italie. XVII. 758. *a.* Bibliotheque du roi: du tems qu'un ſeul homme emploieroit à faire des extraits des ſeuls livres hiſtoriques qu'elle renferme. *Suppl.* II. 928. *a.* Bibliotheque de Geneve. VII. 577. 2. *a.* Deſcription de celle de Baſle. XVII. 758. *b.* 759. *a.* Obſervations ſur l'ouvrage de Pierre Lambecius, intitulé: *Bibliotheque de Vienne.* XVII. 759. *a, b.* Hiſtoire de la bibliotheque de M. de Cordes. XVII 758. *a.* Tablettes de bibliotheque. XV. 806. *b.* 808. *b.*

BIBLIS, (*Géogr. & Myth.*) 1°. fontaine près de Milet. 2°. *Biblis & Caunus*, enfans de Mylet & de la nymphe Cyanée. Amour de Biblis pour ſon frere Caunus. Elle eſt métamorphoſée en fontaine. *Suppl.* I. 887. *a.*

BIBO, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 389. *b.*

BIBRACTE, (*Hiſt. & Géogr. anc.*) ancienne & illuſtre ville de la Gaule Celtique, capitale des Eduens: c'eſt aujourd'hui la ville d'Autun. *Suppl.* I. 887. *a.* Monumens d'antiquité qu'on y trouve. Elle avoit été le ſéjour des druides. *Ibid. b.*

Bibracte, ville des Eduens. *Suppl.* II. 775. *a.* Académie dans ce lieu. *Ibid. b.*

BIBROCES, (*Géogr.*) peuples de la Grande-Bretagne. *Suppl.* I. 887. *b.*

BICEPS, muſcles diviſés par l'une de leurs extrémités en deux portions diſtinctes. Biceps du coude. Biceps de la jambe. II. 241. *a.*

BICEPS, (*Anat.*) Remarques ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *b.*

BICHE, (*Ichthy.*) poiſſon de mer. Sa deſcription. II. 241. *a.*

BICHE, deſcription de deux biches de Sardaigne. II. 843. *b.* Caractere du pied de biche. XII. 561. *b.* Biche qui avoit un bois comme un cerf. XVI. 919. *b.*

BICHE, (*Myth.*) ſymbole de Junon conſervatrice. Origine de ce ſymbole. Biche aux pieds d'airain & aux cornes d'or, du mont Menale. II. 241. *b.*

BICHE, (*pied de*) différentes acceptions de ce mot. XII. 564. *b.* 565. *b.*

BICHET, (*Comm.*) quantité ou meſure de grains. Réduction des bichets de divers endroits aux meſures de Paris, ou à d'autres meſures connues. II. 241. *b.*

BICHETTE. (*Inſectol.*) *Voyez* CERF-VOLANT.

BICHOW. (*Géogr.*) Remarques ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *b.*

BIDASSOA, (*Géogr.*) riviere d'Eſpagne ſur les frontieres de France. Conteſtations entre les François & les Eſpagnols ſur la poſſeſſion de cette riviere. Iſle des Faiſans. *Suppl.* I. 887. *b.*

BIDAUX, anciens corps d'infanterie, dont on faiſoit aſſez peu de cas. Mention qu'en fait la chronique de Flandre, & Guillaume Guyart. Armes des bidaux. Origine de ce nom. Lâcheté de cette troupe. II. 242. *a.*

BIDENTALES, prêtres chez les anciens Romains. Leurs fonctions lorſque la foudre étoit tombée quelque part. Ce qu'on faiſoit dans le lieu frappé de la foudre. II. 242. *a.*

BIDET, (*Manege*) cheval de la plus petite taille. II. 242. *b.*

Bidet de poſte. VI. 811. *a.*

BIDET, terme de cirier, terme du trictrac. II. 242. *b.*

BIDJI, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 782. *b.*

BIDIMA. (*Géogr.*) Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 887. *b.*

BIDLOO, (*Godefroy*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* I. 353. *a.*

BIDOBLO, ville d'Afrique, dont on a prétendu que tous les habitans avoient été pétrifiés. XII. 469. *a.*

BIEN, (*Morale*) ce mot ſignifie, ou le plaiſir qui nous rend heureux, ou la cauſe de ce plaiſir; c'eſt le ſecond ſens qu'on traite ici. Dieu ſeul, à proprement parler, mérite le nom de *bien*. On le donne enſuite à toutes les choſes qui ſont les canaux par leſquels il fait couler le plaiſir juſqu'à l'homme. Fiction du philoſophe Crantor, par laquelle on établit la prééminence des différens biens. Réflexion ſur les plaiſirs de la paſſion. L'auteur de l'*eſſai ſur le mérite & la vertu*, cité ſur ce ſujet. II. 243. *a.* Comment il faut balancer la ſenſation du plaiſir avec les maux qu'il peut entraîner, pour en connoître la valeur. *Ibid. b.* L'expérience du paſſé doit nous apprendre à choiſir pour le préſent ce qui nous ſera le plus avantageux pour l'avenir. Dans les partis oppoſés de la vertu & du vice, il faut en voir le réſultat dans la ſuite générale de la vie, pour en faire une juſte compenſation. La vertu eſt plus féconde en ſentimens délicieux, que le vice; elle eſt donc un bien plus grand que lui. Ce qui lui donne cette ſupériorité, c'eſt qu'elle eſt de nature à ne devenir jamais mal par un mauvais uſage. Avantages qu'elle nous procure. Combien le ſort de l'homme vertueux eſt préférable à celui du voluptueux, aux approches de la mort. *Ibid.* 244. *a.*

Bien, différence entre un bien honnête & un bien agréable. II. 319. *b.* L'homme confond le plus ſouvent les biens utiles avec les biens agréables. XII. 143. *b.* Le plus grand bien viſible n'excite pas toujours les deſirs des hommes à proportion de l'excellence qu'ils y reconnoiſſent: raiſon de cette inconſéquence. IV. 885. *b.* 886. *a.* Examen de la queſtion, s'il y a ſur la terre plus de bien moral que de mal. IX. 918. *a, b.* 919. *a, b.* La ſomme des biens & des maux paroît être la même dans tous les tems. XIII. 90. *b.*

Bien public: obſervations ſur ce ſujet. XIII. 550. *b.* De la gloire attachée aux vertus qui contribuent au bien public. VII. 719. *a, b.* Pourquoi nous ſommes obligés à contribuer au bien public. XI. 304. *a.* De l'amour du bien public; *voyez* PATRIE & PATRIOTISME. De l'indifférence pour le bien public. VIII. 768. *a.*

BIEN, (*Homme de*) homme d'honneur, honnête homme. Différence entre ces qualifications. II. 244. *b.*

Bien, très, fort. Différences entre ces mots. II. 244. *b.*

Bien, beaucoup, abondamment, copieuſement, différences entre ces mots. IV. 177. *a.* Obſervations ſur la maniere de prononcer le mot *bien*. XI. 1. *b.*

BIENS. (*Juriſp.*) 1°. Les meubles & les immeubles. 2°. Ils ſe diviſent encore en propres, paternels, héréditaires, *&c. &c.* Biens de ville & biens de campagne. II. 244. *b.*

Biens. Les biens diſtingués chez les Romains en *res mancipi*, & *res nec mancipi*. XIII. 311. *b.* Communauté de biens entre conjoints. III. 718. *a, b.* 719. *a, b.* 720. *a, b.* Biens vacans. IV. 882. *b.* de la défenſe de ſes biens. IV. 736. *a.* Délaiſſement de biens. 775. *b.* Ceſſion de biens. II. 868. *a, b.* Démiſſion de biens. IV. 814. *b.* — Biens communaux, ceux que poſſede une communauté d'habitans. III. 722. *b.* 725. *a, b.* Des biens des différentes eſpeces de communautés. *Voyez* COMMUNAUTÉ & CONFRAIRIE. Biens eccléſiaſtiques, leur ſéculariſation dans quelques états d'Allemagne. XIV. 883. *b.* Des modifications ou changemens que notre bien peut recevoir par le fait d'autrui. *Suppl.* I. 110. *b.*

BIENFAISANCE, (*Morale*) motifs à l'exercice de cette vertu. Maniere de l'exercer. Comment la diſpoſition à la bienfaiſance doit ſe manifeſter envers ceux à qui on ne peut rendre d'importans ſervices. Moyens d'acquérir cette diſpoſition. Importance de cette vertu. *Suppl.* I. 888. *a.*

Bienfaiſance, différence entre grandeur d'ame, généroſité, bienfaiſance & humanité. VII. 574. *a.* Plaiſir attaché à la bienfaiſance. XII. 690. *b.* Il faut toujours compter ſur l'ingratitude des hommes, & plutôt s'y expoſer, que de manquer aux miſérables. VIII. 745. *b.* Motifs à la bienfaiſance. II. 329. *a, b.* Soin des pauvres recommandés dans la loi de Moïſe. XII. 209. *a.* De la bienfaiſance preſcrite dans l'Évangile. XVII. 545. *a, b.* Maniere de former un enfant à cette vertu. VII. 786. *a, b.* Paſſage de Maſſillon ſur la bienfaiſance. *Suppl.* I. 33. *a.* Bienfaiſance des Arabes envers les animaux. 501. *a.* *Voyez* HUMANITÉ.

BIENFAISANT. Parole d'Ariſtote, ſur l'honneur qu'on doit porter à l'homme bienfaiſant. V. 1004. *b.* Ce titre donné à quelques rois ſucceſſeurs d'Alexandre. VI. 146. *a.*

BIENFAIT, *ſervice*, *office*, (*Synon.*) XI. 413. *a.* Économie ſage qui devroit toujours régler les hommes dans la diſpenſation de leurs bienfaits. VII. 574. *a*, *b.*

BIENFAITEURS, leur indiſcrétion. VIII. 684. *a.*

BIENHEUREUX, ſens de ce mot en théologie. État de l'ame juſte au premier inſtant où elle jouira de la vue de Dieu. *Bienheureux ;* ceux que l'égliſe déclare tels. Bienheureux en morale. Différence entre *heureux* & *bienheureux*. II. 245. *a.*

BIENSÉANCE, dans un ſens moral & dans un ſens phyſique. II. 245. *a.*

BIENSÉANCE, *convenance*, (*Gramm.*) IV. 160. *b.* Partie de la muſique des Grecs concernant les bienſéances. *Suppl.* III. 953. *b.*

BIENSÉANCES, (*Belles-lettr.*) différence entre ce qu'on appelle bienſéances & convenances dans l'imitation poétique. — Ce n'eſt pas le progrès des mœurs, mais le progrès du goût, de la culture d'eſprit, de la politeſſe d'un peuple, qui décide des bienſéances. — Ce ne fut qu'à l'époque du Cid, qu'on parut devenir délicat ſur les bienſéances, & ce fut l'envie qui inſpira d'abord cette délicateſſe. *Suppl.* I 888. *b.*

BIENVEILLANCE, (*Morale*) la ſociété lui doit ſes liens les plus doux & les plus forts. Il n'eſt perſonne qui n'en porte en ſon cœur les ſemences. Ceux qui l'excitent le plus ſont les héros infortunés. II. 245. *b.*

Bienveillance conſidérée comme principe des loix naturelles. XI. 46. *b.* *Voyez* PHILANTROPIE.

Bienveillance, préſent volontaire que les ſujets en Angleterre font à leur ſouverain. En France on appelle ce ſecours *don gratuit*. Dons gratuits du clergé & des provinces d'états. II. 245. *b.*

BIERE, eſpece de boiſſon forte faite avec des grains farineux. Origine fabuleuſe de la biere. On convient que l'uſage de la biere vient d'Égypte. II. 245. *b.* Deux ſortes de biere chez les Égyptiens ; *zithum* & *carmi*. Elle ne tarda pas à être connue dans les Gaules, & de-là dans les provinces du Nord. Elle fut connue autrefois en Grece. Les Eſpagnols en buvoient au tems de Polybe. *Ibid.* 246. *a.*

Biere, deſcription du lieu où l'on fait la biere. II. 400. *a*, *b.* IV. 584. *a.* Méthode à ſuivre pour braſſer la biere, ſelon la façon de Paris. II. 400. *a*, *b.* &c. Lieu où l'on fait ſécher le grain pour la biere. XVI. 465. *b.* Uſage du treffle de marais pour la biere, à la place du houblon. 576. *a.* Comment on macere le malt, on le fait germer & fermenter. Obſervations ſur le négoce du malt & de la biere en Angleterre. IX. 949. *a*, *b.* Méthode pour faire la biere avec le malt. XVII. 293. *a.* Des bonnes & mauvaiſes qualités que le houblon donne à la biere. VIII. 322. *a.* Comment on rétablit les petites bieres qui ſe ſont aigries. XVII. 297. *a.* La biere dans laquelle on a mis une grande quantité de houblon eſt plus enivrante que les autres. 681. *b.* Châtaignes qui ſeroient propres à fournir une bonne biere. III. 240. *b.* Levure de biere. IX. 450. *a*, *b.* *Suppl.* III. 738. *a.* Pourquoi on en met dans les pieces de biere. *Ibid.* Vinaigre de biere. 303. *a.*

Différentes eſpeces de bieres. Celles que les Polonois font avec la plante appellée *berce*. II. 206. *b.* Eſpece de biere appellée *peetermann*. XII. 239. *a.* Biere des Chinois nommée *taraſum*. XV. 903. *a.* Eſpece de biere appellée *aile*. I. 212. *b.* Biere des Turcs appellée *boſa*. II. 389. *b.* — *Voyez* BRASSERIE.

BIERNBURG. (*Géogr.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 889. *a.*

BIEVRE, caſtor d'Europe : en quoi il differe de celui du Canada. II. 753. *b.*

BIFFER, *effacer*, *raturer*, *rayer*. (*Synon.*) V. 403. *b.*

BIGAME, (*Droit canon*) qui a été marié deux fois. Les bigames ne peuvent être promus aux ordres ſacrés. Autres ſortes de bigames. II. 246. *b.*

BIGAMIE, (*Juriſp.*) poſſeſſion de deux femmes vivantes. Châtiment des bigames chez les Romains, & anciennement en France. Autre ſens de ce terme. Bigamie réelle & interprétative. Qui ſont ceux que S. Jérôme, S. Ambroiſe & S. Auguſtin ont qualifiés de ce nom. Autres ſortes de bigamies. II. 246. *b.*

Bigamie de Lamech. X. 106. *b.* XII. 936. *b.* 937. *b.* 938. *b.*

BIGARAUTIER, eſpece de cerifier. II. 844. *b.*

BIGARRÉS, *habits* : eccléſiaſtiques & religieux qui portoient de tels habits. II. 93. *a.*

BIGARRURE, *diverſité*, *variété*, *différence*, ce qui diſtingue ces mots. II. 247. *a.*

BIGEN, (*Géogr.*) correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 889. *a.*

BIGNET, ſorte de pâtiſſerie. Maniere de la faire. II. 247. *a.* Bignets d'abricots. *Ibid. b.* *Voyez ce dernier mot.*

BIGNI, (*Conchyl.*) eſpece de pourpre. Naturaliſtes qui en ont donné la figure. Deſcription de la coquille. Lieux où elle ſe trouve. Maniere de la claſſer. *Suppl.* I. 889. *a.*

BIGNON, (*Jérome*) ſon ouvrage ſur les formules romaines : ſur les formules de Marculfe. VII. 184. *b.*

BIGNON, (*Jean-Paul*) ſes ſoins à enrichir la bibliotheque du roi. II. 239. *b.* 240. *b.*

BIGNONE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ſes eſpeces, diſtinguées en dures, *Suppl.* I. 889. *a.* demi-dures, & en bignones à ferres chaudes. *Ibid. b.* Obſervations ſur chacune de ces eſpeces, ſur les caracteres qui les diſtinguent ; les lieux d'où elles ſont originaires, leur culture, leurs uſages. *Ibid.* 890. *a.*

BIGOIS, (*Myth.*) ſibylle étruſque. On lui attribuoit un livre ſur l'art d'interpréter les éclairs. *Suppl.* I. 891. *a.*

BIGORNE, (*Art méchan.*) c'eſt tantôt la partie d'une enclume, tantôt une enclume dont le corps eſt long & menu. Deſcription & uſage de ces outils. Deſcription de toutes celles dont on ſe ſert en divers métiers. II 247. *b.*

Bigorne, outil dont il eſt parlé. V. 629. *a*, *b.* XVII. 788. *a.* 829. *a.* vol. VIII. des planch. Orfévre-groſſier, pl. 10. *Voyez* les planches de Taillanderie, vol. IX. ſur la maniere de faire les bigornes, pl. 2.

BIGOT, nom qu'on donnoit à une perſonne opiniâtrement attachée à une opinion. Etymologie du mot. Pourquoi les Normands furent appellés *bigots*, ſelon Camden. Bigot, ſynonyme de *faux dévot*. II. 248. *a.*

BIGOT, (*Guillaume*) anecdote ſur ce ſavant. IX. 308. *a.*

BIHOREAU, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau. II. 248. *a.*

BIJOU, compoſition dont on fait dans les Indes orientales des bijoux de toute eſpece. XV. 561. *a.* Bijoux fourrés. VII. 253. *b.*

Bijou de Caſtres, eſpece de pierre. VIII. 421. *a.*

BIJOUTIER, différence entre metteur en œuvre & bijoutier. X. 473. *a.* Quelques détails ſur le travail de cet artiſte. Ouvrages à griffe. VII. 945. *b.* Maniere de monter une tabatiere, X. 685. *a.* XV. 792. de ſouder des bijoux. XV. 388. *b.* Opération d'épailler. V. 743. *b.* Maniere de polir les ouvrages de bijouterie. XII. 914. *b.* — Compas à quart de cercle des bijoutiers. III. 758. *a.* Grattoir. VII. 864. *a*, *b.* *Voyez* les planches du bijoutier, vol. VIII.

BILAK, (*Botan.*) eſpece d'arbre. *Suppl.* I. 865. *a.*

BILAN, (*Comm.*) livre ſur lequel les négocians écrivent leurs dettes actives & paſſives. II. 248. *b.* Bilan des acceptations que portoient autrefois ſur la place du change les négocians de Lyon. Ce qu'on appelle dans la même ville *entrée*, *ouverture du bilan*. Un marchand abſent de la place au tems des paiemens eſt réputé avoir fait faillite. Préſenter ſon bilan. Autre ſens du mot *bilan*. II. 249. *a.*

Bilan, compte de bilan. III. 780. *b.*

BILANG, (*Ichthy.*) poiſſon qui a l'apparence d'une anguille. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa deſcription. Ses qualités. *Suppl.* I. 891. *a.* Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

BILBILIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne. Elle étoit fameuſe par ſes forges. Le poëte Martial naquit dans ce lieu. *Suppl.* I. 891. *b.*

BILE, (*Econ. anim.*) liqueur jaune & amere, ſéparée du ſang dans le foie, portée dans le conduit hépatique & dans la véſicule du fiel, & déchargée par le conduit cholidoque dans le duodenum. Bile hépatique, bile cyſtique ou le fiel. Ce qui a donné lieu à la diſtinction des deux biles. II. 249. *b.* La bile coule de la véſicule dans le canal cholidoque avec plus de facilité, ſi l'homme eſt debout. On a cru que la bile ne ſe ſéparoit pas du ſang, mais du chyle ; il n'y a pas de raiſon qui le prouve. Il eſt conſtant que la bile vient de la veine-porte. Pourquoi la filtration de la bile ſe fait par les veines & non par les arteres. Différentes opinions ſur la maniere dont elle eſt ſéparée dans le foie. *Ibid.* 250. *a.*

Expériences que l'on a faites ſur la bile. On ſait par expérience que la bile mêlée avec des acides change elle-même de nature avec eux. Affinité entre la bile & les matieres alkalines. L'eau ſervant de diſſolvant à la bile, la rend plus propre à atténuer les huiles, la térébenthine & tant d'autres corps gras, ennemis de l'eau. *Ibid.* 251. *a.* Matieres que fournit la bile analyſée. Rapport de ces matieres avec celles qui compoſent le ſavon. *Ibid. b.* Huile qui entre dans la compoſition de la bile. Sel de la bile. Il s'en trouve très-peu & toujours de diverſe nature. L'amertume de la bile ne vient que de ſon huile. Les eſprits de la bile ſont une huile ſi atténuée qu'elle coule comme l'eau, & avec l'eau qu'elle rend laiteuſe. Il y a beaucoup d'air dans la bile. Importance de la bile pour l'économie animale. Il s'en trouve dans tous les animaux. *Ibid.* 252. *a.* Diverſes couleurs qu'elle prend. Bile noire. Boerhaave en diſtingue trois ſortes. Maux qui réſultent de la trop grande évacuation de bile. *Ibid. b.*

Bile, qualités de cette humeur. Sa peſanteur. Son âcreté. Il eſt difficile de croire qu'elle ait jamais été véritablement acide. Elle pourrit de maniere à devenir alkaline. Après une longue diſſipation de ſa mauvaiſe odeur, elle devient graſſe. Odeur qu'elle prend. Différentes expériences ſur cette humeur. Son analyſe chymique. *Suppl.* I. 891. *b.* La bile ne

détruit

détruit pas dans les inteſtins l'acidité qui regne dans l'eſtomac, mais elle l'adoucit par le mêlange de la graiſſe. Expérience qui ſemble prouver que la bile n'a pas les qualités du ſavon. Obſervations contraires à la concluſion tirée de cette expérience. Autres expériences chymiques faites ſur la bile du corps humain, *Ibid.* 892. *a.* & ſur celle du bœuf. Cauſe de la ſaveur ſucrée que Verheyen a reconnue dans cette humeur, lorſqu'après avoir été réduite en extrait, on la diſſout dans l'eau. Examen de la bile par l'acide marin & par l'acide nitreux. *Ibid. b.* Conſéquences qui réſultent des expériences précédentes. Principes conſtituans de la bile. Remedes internes & externes tirés de cette humeur. *Ibid.* 893. *a.* Son uſage dans les arts. *Ibid. b.*

Bile, ſecrétion, nature, propriétés de la bile. VII. 29. *b.* — 36. *b.* De la préparation de la bile. *Suppl.* III. 79. *b.* Vaiſſeaux biliaires. 78. *b.* De la direction & des conduits de cette humeur. 80. *a*, *b.* Compreſſion par laquelle elle eſt exprimée. 81. *a.* La ſituation du corps peut quelque choſe ſur ſon mouvement. *Ibid.* Il eſt douteux ſi dans l'état de ſanté la bile remonte juſques dans l'eſtomac. *Ibid.* Son libre accès dans l'eſtomac. *Suppl.* II. 877. *b.* Hypotheſe ſur le moyen que la nature emploie pour opérer la ſecrétion de la bile au moment de la digeſtion. *Suppl.* IV. 577. *a.* Uſage de la veine-porte pour la formation de cette humeur. XIII. 137. *b.* La graiſſe paroît contribuer à la formation de la bile. VII. 840. *a.* Conduits de la bile appellés *cholidoque*, III. 366. *a.* & *cyſtique*. IV. 606. *a.* Baghis avoit obſervé très-peu de différence entre la bile de l'homme & du mouton. IV. 264. *a.* Diſtinction entre le fiel & la bile. VI. 718. *b.* Uſage de la bile dans la digeſtion. IV. 1001. *b.* Les gens qui ont beaucoup de bile ont bon appétit. VI. 375. *a.* Quantité de bile qui doit ſe former dans l'homme en vingt-quatre heures. VII. 31. *b.* La bile conſidérée comme cauſe de la noirceur des negres. XI. 77. *b.* Expériences ſur la bile. *Suppl.* IV. 364. *a.* 365. *a.* Des maladies de la bile. VII. 37. *b.* Bile porracée. XIII. 128. *a*, *b.* Colliquation des humeurs, cauſée par la bile. III. 641. *b.* La bile dans l'eſtomac & celle qui devient putride détruiſent l'appétit. VI. 374. *b.* Préſages qu'on peut tirer du pouls dans les maladies de la bile. XIII. 233. *b.* Purgatifs qui agiſſent particuliérement ſur la bile. III. 363. *a*, *b.*

BILENSCHORA, (*Botan.*) eſpece de calebaſſe du Malabar. Sa deſcription. Famille de plantes à laquelle la calebaſſe appartient. *Suppl.* I. 894. *b.*

BILIAIRE, (*Anat.*) nom d'un conduit qu'on appelle auſſi *hépatique*. Nature, ſtructure & diſpoſition de ce conduit. Pores biliaires, canaux qui ont leur ſource dans les glandes du foie. II. 252. *b.* Canal ou pore biliaire proprement dit. *Ibid.* 253. *a.* *Voyez* BILE.

BILIAIRE, (*Anatom.*) deſcription de ce conduit. *Suppl.* I. 893. *a.* Direction de la bile. D'où elle tire ſa ſource. Recherches ſur ce ſujet. *Ibid.* 894. *a.*

BILIEUX, tempérament bilieux: ſon régime. XIV. 11. *a.* *b.* Fievre bilieuſe. VI. 724. *b.* Colique bilieuſe. III. 620. *a*, *b.* Vomiſſement bilieux. XVII. 462. *b.* 464. *b.*

BILIMBI, (*Botan.*) nom Malabare d'un arbriſſeau. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* I. 894. *b.* Culture de cet arbriſſeau. Ses qualités & uſages. *Ibid.* 895. *a.* Remarques. Claſſification du bilimbi. *Ibid. b.* Caractere qui le diſtingue de la rocambole. *Suppl.* II. 233. *b.*

Bilimbi, petit arbre du Malabar. Ses uſages en médecine. II. 253. *a.*

BILL, (*Juriſp.*) terme de droit en Angleterre. Dénonciation d'un délit, *&c.* A qui on le préſente, & ce qu'il contient. Bill en parlement, projet d'acte, qu'on préſente aux chambres & enſuite au roi. II. 248. *b.*

Bill. De la maniere dont les bils ſont propoſés & débattus dans le parlement d'Angleterre. XII. 39. *b.*

BILLARD, jeu d'adreſſe, *&c.* Il ſe dit auſſi de la table ſur laquelle on joue. Il eſt compoſé de quatre parties principales, ſavoir, la table, le tapis, le fer, & les bandes. II. 253. *a.*

Billard, table du jeu de billard. XV. 802. *b.* II. 199. *b.* Inſtrumens de ce jeu: maſſe. X. 178. *b.* Queue. XIII. 707. *a*, *b.* Taque. XV. 901. *a.* Jeu de la guerre au billard. VII. 998. *a.* Bricolle au billard. II. 416. *a.* Doublets. V. 81. *b.* Salle & inſtrumens de billard. vol. VIII. des planches, article *Paumier*, planche 5 & 6.

BILLARDER, pouſſer les deux billes en même tems avec la maſſe. Le joueur qui billarde perd un point. II. 253. *a.*

BILLET, (*Juriſpr.*) promeſſe ou obligation ſous ſignature privée. Ce qu'il faut pour demander paiement en juſtice en vertu d'un billet. Différentes eſpeces de billet. II. 254. *a.*

Billets de change, cauſés pour valeur reçue en lettres de change. Quelle en doit être la teneur. II. 254. *a.*

Billets de change, portant promeſſe de fournir des lettres de change. Billets que l'on nommoit autrefois *billets en blanc*, abſolument défendus aujourd'hui.

Billets payables au porteur, également dangereux. Quels ſont les plus sûrs de tous les billets, & comment ils doivent être conçus. II. 224. *b.*

Billet endoſſé; billet négocié; faire courir un billet. Conſultez ſur ces matieres, *le dictionnaire de commerce.* Comment les marchands perſans font leurs billets. II. 254. *b.*

Billets lombards. Billets d'une figure & d'un uſage extraordinaires, dont on ſe ſert en Italie & en Flandre, & qui depuis l'an 1716, ſe ſont auſſi établis en France. II. 254. *b.* Comment l'uſage de ces billets ſe pratique en Italie. Comment il ſe pratique en Flandre. *Ibid.* 255. *a.*

Billets de banque royale. Il y a quelques rapports & quelques différences entre ces billets & ceux qu'on appelle *lombards*. II. 255. *a.*

Billets de monnoie; occaſion de ces billets en 1700. Suites qu'ils ont eues. II. 255. *a.*

Billets de l'état, qui ont commencé preſque en même tems que le regne de Louis XIV, pour acquitter les dettes de l'état. Hiſtoire de ces billets. II. 225. *a.*

Billets d'emprunt des anciens Romains. XV. 754. *a*, *b.* Billets payables au porteur chez les Romains. 811. *b.* Billet conſulaire. IV. 107. *a.* Billet payable au porteur, payable à un tel ou à ſon ordre, payable à volonté, *&c.* XII. 209. *b.*

BILLETIER, commis qui expédie les billets. Billetiers de Bourdeaux. Leurs fonctions, & celles de leurs contrôleurs. II. 255. *b.*

BILLETTE, ce qu'on entend par-là dans la douane de Bourdeaux. Durée de la valeur de ces billets. II. 225. *b.*

BILLETTE, (*Blaſon*) pieces d'une figure quarrée, moins larges que longues. Billettes couchées ou renverſées. Ce qu'elles repréſentent. Écu billetté. II. 255. *b.*

Billette, meuble d'armoiries. Son origine. Billettes couchées. Les billettes déſignent la franchiſe. *Suppl.* I. 895. *b.*

BILLETTES, (*Gilles Filleau des*) ſa patrie, ſes ouvrages. XII. 892. *b.*

BILLI, (*Jacques de*) ſa patrie, ſes ouvrages. VII. 1011. *a.*

BILLON, ce qu'on entend par ce mot. XVI. 361. *b.* Médailles de billon. X. 243. *a.* Monnoie de billon. 648. *a.*

BILLOT, parmi les divers uſages de ce mot expliqué dans le dictionnaire, nous n'indiquerons que ceux qui ſont traités avec plus d'étendue. II. 256. *a.*

BILLOT. (*Manege*) Deſcription. On met pour l'ordinaire de l'*aſſa-fœtida* autour du billot pour réveiller l'appétit au cheval dégoûté. Comment on ſe ſert de ce billot. Autre ſorte de billots en manege. II. 256. *a.*

Billot, dans l'orgue: double uſage de ce mot. Deſcription des pieces qui portent ce nom. II. 256. *b.*

Billot d'orfevre: deſtiné à porter l'enclume. Comment cette enclume eſt aſſujettie, & le billot fortifié. II. 256. *b.*

BILSON, (*Thomas*) évêque d'Angleterre. XVII. 623. *a.*

BIMAIDES, (*Hiſt. d'Egypt. & des Turcs*) famille qui tenoit un rang diſtingué dans l'Egypte lorſque les Muſulmans en firent la conquête. Leur malheureux ſort. *Suppl.* I. 896. *b.*

BIMBLOTERIE, art de faire des colifichets d'enfans & de les vendre. Deux ſortes de bimblots. Marchands qui en font le trafic. Le commerce de ces bagatelles eſt aſſez conſidérable. II. 257. *a.*

BIMBLOTIERS, maniere dont ils font la dragée. V. 101. *a*, *b.* Table des différentes ſortes de balles & dragées qu'ils fabriquent. 102. *b.* Moulin du bimblotier. X. 815. *a.* Son fourneau. VII. 233. *a.* Bimblotier-potier d'étain. Planches de ſon art dans le vol. VIII.

BINAGE, (*Agricult.*) tems où les terres à bled reçoivent leur binage. II. 257. *a.*

Binage, ſecond labour. *Suppl.* III. 693. *b.*

BINAIRE, arithmétique que M. Leibnitz fondoit ſur la progreſſion qui ſe termine à deux chiffres. La ſuite fondamentale des nombres juſqu'à dix, telle que dans notre arithmétique ordinaire, eſt abſolument arbitraire. II. 257. *a.* Il eût été plus commode de la pouſſer juſqu'à douze. Deux propriétés dans les nombres; les unes eſſentielles, les autres arbitraires. Avec deux caracteres 1 & 0 tous les nombres ſont exprimés dans l'arithmétique binaire. Incommodité de cette arithmétique dans l'uſage commun. Dans quel but M. Leibnitz l'avoit inventée. Enigme chinoiſe dont on prétendoit qu'elle donnoit la clé. *Ibid. b.* Méthode pour trouver dans cette arithmétique la valeur d'un nombre donné, ou pour exprimer un nombre quelconque. A l'imitation de cette arithmétique on peut en imaginer une infinité d'autres, où les nombres ſeront exprimés par plus ou moins de chiffres. Principes pour trouver dans toute arithmétique de quelque échelle que ce ſoit, un nombre quelconque, ou pour l'exprimer. *Ibid.* 258. *a.*

Binaire arithmétique. I. 675. *a.*

BINCESTER, autrefois *Vinovia*. XVII. 509. *b.*

BINDHAVEN, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 896. *b.*

BINNENLANDSE PASS, paſſeports pour les marchandiſes en Hollande. Ce qu'ils coûtent. Quand il faut les rapporter. II. 258. *b.*

BINOCLE, *téleſcope binoculaire* : par lequel on peut voir les objets avec les deux yeux en même tems. Auteurs qui en ont traité. Ces téleſcopes ſont plus embarraſſans qu'utiles. Microſcopes binocles. II. 258. *b.*

BINOME, quantité algébrique, compoſée de deux parties liées par + ou —. Trinome, quadrinome. Méthode de M. Newton pour élever un binome à une puiſſance quelconque dont l'expoſant ſoit un nombre entier ou un rompu, poſitif ou négatif. II. 258. *b.* Démonſtrations données de cette formule. *Ibid.* 259. *a.*

BINTANGOR, (*Botan.*) eſpece de kina. *Suppl.* II. 447. *b.*

BIOLCA *de Parme* (*Arpentag.*) *Suppl.* I. 566. *b.*

BION, poëte bucolique : caractere de ſes ouvrages. XI. 159. *a.* XV. 243. *b.*

Bion, de Boryſthene. IV. 605. *b.*

BIOPHIO *ou* BIOBIO, (*Géogr.*) remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 896. *a.*

BIORKO, (*Géogr.*) remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 896. *a.*

BIORN *ou* BERO, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, ſucceſſeur de Charles I. *Suppl.* I. 896. *a.* Comment la Suede ſe convertit de ſon tems au chriſtianiſme. Précis de ſon regne. Sa mort. *Ibid. b.*

BIPALI, (*Botan.*) eſpece de *faururus* ainſi nommée par les Brames. Ses différens noms. Sa deſcription. Sa culture. *Suppl.* I. 896. *b.* Qualités & uſages de cette plante. Erreurs de quelques botaniſtes ſur le bipali. *Ibid.* 897. *a.*

BIRALA, (*Botan.*) nom brame d'un palmier du Malabar. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Deſcription de cet arbre. *Suppl.* I. 897. *a.* Sa culture. Ses qualités. *Ibid. b.* Uſages qu'on en tire. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 898. *a.*

BIRANI, (*Botan.*) nom macaſſare d'une eſpece de figuier des Moluques. Ses différens noms. *Suppl.* I. 898. *a.* Deſcription & culture de cet arbre. *Ibid. b.* Ses qualités & uſages. *Ibid.* 899. *a.* Erreurs de quelques botaniſtes ſur cet arbre. 2e. eſpece. *Burang.* Ses différens noms. Caracteres qui la diſtinguent de la précédente. Sa culture & ſes uſages. 3. *Tollat.* En quoi il differe de burang. Ses qualités & uſages. 4. *Hahuol.* Ce qui le diſtingue du birani. Ses qualités & uſages. *Ibid. b.* 5. *Sakka.* Sa deſcription. Sa culture. Ses qualités & uſages. 6. *Topikki.* Autres eſpeces de ſakka : en quoi elle differe de la précédente. Culture, qualités & uſages de cet arbre. *Ibid.* 900. *a.* Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

BIRD-GRASS, (*Hiſt. nat. Économ. ruſtiq.*) ou *graine d'oiſeau*, plante d'Amérique. Obſervations ſur la végétation, & ſur la force de ſa ſeve. Qualités de cette plante, qui la rendent propre à faire un bon fourrage. *Suppl.* I. 900. *b.*

BIRGER JERL, (*Hiſt. de Suede*) ſeigneur ſuédois de la maiſon de Folkungers. Précis de ſa vie. *Suppl.* I. 900. *b.*

BIRGER, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, ſucceſſeur de Magnua-Ladeſlas. Tableau de ſon regne. *Suppl.* I. 901. *b.*

BIRIBI, (*Hiſt. mod.*) jeu de hazard, qui a été longtems en vogue, & qui ſe joue encore quelquefois à Paris. Maniere de le jouer. *Suppl.* I. 902. *a*, *b.*

BIRITAMBARU, (*Botan.*) eſpece de *convolvulus*. Où il croît. II. 259. *a.* Sa deſcription. Ses propriétés en médecine. *Ibid. b.*

BIREME, (*Marin. anc.*) ancien navire à deux rangs de rames. Ouvrages à conſulter pour l'intelligence de ces rangs, de leur diſpoſition & du nombre de rames qu'ils avoient. II. 259. *b.* La birême n'étoit pas connue du tems du ſiege de Troye : les Erythréens l'ont inventée. Double ſens de ce mot. *Ibid.* 259. *a.*

BIRKA *ou* BIRTOXIN, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 902. *b.*

BIRMAH, (*Théol. Ind.*) nom que les Indiens donnent au premier des anges créés par l'être ſuprême. Signification du mot *birmah*. Fonctions de cette intelligence. Hiſtoire de la création du monde, ſelon les Indiens. *Suppl.* I. 902. *b.*

BIROTA, charriot à deux roues, *&c.* Conſtantin en ordonna l'uſage. Nombre de perſonnes qu'il pouvoit porter. II. 260. *a.*

BIRRUM, ſorte d'habits des anciens. VIII. 16. *a.*

BIRS, (*Géogr.*) riviere de l'évêché & du canton de Baſle. *Birſyg*, torrent qui traverſe la ville de Baſle. *Suppl.* I. 903. *a.*

BIRU, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 93. *a.*

BIS, (*Muſiq.*) ſignification & uſages de ce mot. *Suppl.* I. 903. *a.*

BIS-CROME, (*Muſiq.*) mot italien qui ſignifie *triples croches*. Uſage de ce mot. *Suppl.* I. 903. *a.*

BISCAYE, (*Géogr.*) deſcription géographique de cette province. Langue qu'on y parle. II. 260. *b.*

BISCAYENS, diſeurs de bonne aventure à l'inſpection de la main. II. 295. *a.*

BISCOTINS, ſorte de pâtiſſerie. Comment elle ſe fait. II. 260. *b.*

BISCUIT, (*Marine*) on le fait un mois avant l'embarquement. Comment on le conſerve. Inſtruction très-détaillée ſur la maniere de le pêtrir & de le cuire ; deſcription du four. II. 260. *b.*

Biſcuit, comment ſe fait le biſcuit de mer. XI. 749. *b.* Cette nourriture conſidérée comme mal-ſaine. I. 914. *b.* Projet d'accoutumer les ſoldats à ſe nourrir de biſcuits. X. 863. *b.* Fourniture & ration de biſcuit aux ſoldats en tems de guerre. XV. 583. *a.*

Biſcuit, ſorte de pâtiſſerie friande. Maniere de le faire. 261. *b.*

BISEAU d'imprimerie ; deſcription & uſage de cet uſtenſile. II. 262. *a.*

BISER, (*Agricult.*) baiſſer, noircir, dégénérer d'année en année. Ce qu'il faut faire pour empêcher le froment de biſer. Les avoines ſont auſſi ſujettes à cette dégénération. II. 262. *a.*

BISERTE, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 903. *a.*

Biſerte, autrefois Utique. XVII. 559. *a.*

BISET, deſcription de cet oiſeau : en quoi il differe du pigeon ramier. II. 262. *a.* Chaſſe de cet oiſeau décrite, vol. III des planches, article *Chaſſe*, planche 12.

BISMUTH, (*Chym. & Minéralog.*) demi-métal. Sa deſcription. Pays & mines où on le trouve. Comment on le trouve en mine. Ce que contient la vraie mine de biſmuth. Erreurs où l'on eſt tombé ſur ce minéral. Diverſité de ſentimens. Rapports & différence entre le plomb & le biſmuth. Effets qui réſultent de ſon mêlange avec les divers métaux. II. 262. *b.* A la fonte on ne peut l'unir au zinc avec lequel d'ailleurs il a tant de rapports. Il facilite conſidérablement la fonte des métaux. Il en rend quelques-uns propres à s'amalgamer avec le mercure. On accuſe les droguiſtes de ſe ſervir de biſmuth pour falſifier leur mercure. Comment on le tire de ſa mine. Son union & ſa reſſemblance au cobalt. Comment l'arſenic dont il abonde s'en ſépare. Farine de biſmuth. On peut faire avec le biſmuth des cryſtaux ou du vitriol. On en tire auſſi un magiſtere & des fleurs, &c. *Ibid.* 263. *a.* Biſmuth diſſous dans l'eſprit de nitre & précipité par l'eau : ſon uſage. Encre de ſympathie par le moyen du biſmuth. Cas que les alchymiſtes font du biſmuth, noms qu'ils lui donnent. *Ibid. b.*

Biſmuth, travail du biſmuth, vol. VI des planches. *Métallurgie*, *Biſmuth.* Maniere de ſéparer le biſmuth du cobalt. XIV. 491. *b.* Maniere de le ſéparer d'une matiere réguline qui s'amaſſe au fond des creuſets où l'on cuit le ſafre. 492. *b.* Comment on prépare le magiſtere de biſmuth : ſes uſages. II. 270. *a.* Maniere de tirer les fleurs de biſmuth. *Ibid. b.* Comment l'acide nitreux agit ſur le biſmuth. 245. *a.* Union du fer avec le biſmuth. VI. 496. *b.* Le biſmuth conſidéré comme fondant. VI. 916. *a.* Précautions à prendre lorſqu'on l'allie à des métaux qui fondent difficilement. *Ibid. b.*

BISNOW, ſecte de banjans dans les Indes. Leur culte, leur nourriture, & leur genre de vie. Leurs femmes ne ſe brûlent point à la mort de leurs maris. II. 263. *b.*

BISOL, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 93. *a.*

BISON, bœuf ſauvage. Deſcription qu'en donnent les auteurs. Biſons d'Amérique. II. 263. *b.* Uſage que les Américains font de leur peau. Propriétés médicinales des cornes du biſon. *Ibid.* 264. *a.*

Biſon. Obſervations ſur cet animal. *Suppl.* I. 758. *b.* Il eſt peu propre au labourage. 344. *b.*

BISSE, (*Blaſon*) ſerpent repréſenté dans les armoiries. Etymologie du mot. *Suppl.* I. 903. *a.*

BISSEAUX, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 903. *b.*

BISSEXTILE, pourquoi les années de ce nom ſont établies. Jour biſſextil. L'année biſſextile a deux lettres dominicales. II. 264. *a.* Dans l'intervalle de 400 ans l'ordre du calendrier exige qu'on retranche trois biſſextiles. *Ibid. b.*

Biſſextiles : voyez ſur ce ſujet. I. 388. *a.* Jour intercalaire dans ces années. VIII. 812. *b.*

BISSUS, (*Hiſt. nat. anc.*) matiere propre à l'ourdiſſage, & plus précieuſe que la laine. Deux ſortes de biſſus chez les anciens, celui de la Grece & celui de Judée. Il eſt difficile de dire au juſte ce qu'étoit le biſſus. Il eſt aſſez probable qu'on tiroit au moins une ſorte de biſſus du coquillage, appellé *pinna marina*. On en fait encore à préſent des bas, *&c.* Comment on parvient à le filer. Uſage que les pinnes marines font du biſſus. Les filamens ſont plus ſoyeux que ceux des moules. II. 264. *b.* *Voyez* BYSSE.

BISTORTE, deſcription de ce genre de plante. Propriétés de ſes racines. II. 265. *a.*

BISTOURI, inſtrument de chirurgie. Sa deſcription. Biſtouri courbe, ſon uſage. II. 265. *a.* Biſtouris boutonnés, à deux tranchans. *Ibid. b.*

Biſtouri à la lime ; deſcription & uſage. II. 265. *b.*

Biſtouri gaſtrique ; deſcription & maniere de ſe ſervir de cet inſtrument. Son avantage. II. 265. *b.*

Biſtouri herniaire ; il n'eſt plus en uſage pour les hernies, mais on s'en ſert pour l'opération du phymoſis. Sa deſcription. II. 265. *b.* Comment M. de la Peyronie s'en ſervoit. Biſtouri herniaire, imaginé par M. le Dran, pour l'opération des hernies. II. 266. *b.*

Biſtouri. Celui que les anciens appelloient *ſcolopomachærion.* XIV. 801. *b.* Eſpece de biſtouri appellé *ſyringotome.* XV. 773. *b.*

BISTRE, couleur brune & un peu jaunâtre. Comment on le fait. Maniere de procéder pour toutes les couleurs en lavis, afin qu'elles ne faſſent point corps ſur le papier. II. 266. *b.*

Biſtre, maniere de détremper cette couleur. IX. 314. *b.*

BISTRIKS, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 903. *b.*

BISZESTIA, punition impoſée en Ruſſie à ceux qui ont injurié quelqu'un. Divers degrés de cette punition. II. 266. *b.*

BITHIES, femmes ſcythes, d'une figure hideuſe, dont le regard tuoit ou enſorceloit. II. 267. *a.*

BITHIES, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 903. *b.*

BITHYNARQUES, ſouverains pontifes de la Bithynie. Il y avoit des prêtres païens dont les fonctions s'exerçoient dans pluſieurs villes, *&c.* II. 267. *a.*

BITHYNIE, (*Géogr.*) obſervations ſur les deux articles qui ſe trouvent ſous ce mot dans l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 903. *b.*

BITHYNIE, *voyez* le *Pont.* XIII. 75. *a*, *b.* Figure ſymbolique de la Bithynie. XV. 732. *b.* Premiers habitans de ce pays. *Suppl.* I. 842. *a.*

BITI, (*Botan.*) grand arbre du Malabar. Ses noms en différentes langues. Sa deſcription. *Suppl.* I. 903. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 904. *a.*

BITILISE, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 886. *a.*

BITON & *Cléobis*, (*Hiſt. anc.*) piété de ces deux freres. *Suppl.* I. 552. *b.*

BITONTO, (*Géogr.*) ville d'Italie au royaume de Naples. Bataille gagnée en 1734, par les Eſpagnols auprès de cette ville. Sa ſituation. *Suppl.* I. 904. *a.*

BITORD, ſorte de corde. IV. 205. *a.* 217. *a.*

BITOU, (*Conchyl.*) noms que les negres du Sénégal donnent à une eſpece de pucelage. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. *Suppl.* I. 904. *a.* Deſcription de la coquille & de l'animal. Lieux où on trouve ce coquillage. Erreur de Linnæus. *Ibid. b.*

BITTES, (*Marine*) partie du vaiſſeau. Deſcription. Figure, diſpoſition, ſituation des bittes, leur nombre, leur uſage. Grandes & petites bittes. II. 267. *a.*

BITUME, (*Hiſt. nat.*) matieres qui appartiennent toutes au regne minéral. Où on les trouve. Bitumes liquides. Bitumes ſolides. Les huiles ſeules diſſolvent les uns & ſe mêlent aux autres. Leur formation. Le ſoufre & les ſucs arſénicaux ſont mis au rang des bitumes. II. 267. *b.*

Bitume, de Judée. IX. 4. *a.* *Voyez* ASPHALTE. Bitume dont l'eau de mer eſt chargée. X. 362. *b.* 363. *a.* Différentes eſpeces de bitume dont la deſcription ſe trouve aux articles *ambia-monard*, *ciment*, *aſphalte*, *naphte* & *jayet.* Voyez BITUMINEUX.

BITUMINEUX, eaux minérales bitumineuſes. X. 536. *a.* *Suppl.* III. 471. *b.* Sucs bitumineux. XV. 596. *a.* Origine des ſubſtances bitumineuſes. *Suppl.* III. 190. *b.*

BITURIGES, (*Géogr.*) peuples qui occupoient le Berry. Leur capitale, & autres villes principales de leur territoire. *Suppl.* I. 905. *a.*

BIVALVES, *coquilles.* IV. 187. *a*, *b.*

BIVET, (*Conchyl.*) eſpece de pourpre, ainſi nommée au Sénégal. Auteurs qui en ont donné la figure. Deſcription de la coquille. Lieux fréquentés par ce coquillage. *Suppl.* I. 905. *a.*

BIVOUAC, terme de guerre ; garde de nuit deſtinée à épier les mouvemens de l'ennemi. Cette garde ſe fait quelquefois par toute l'armée : exemple. Lever le bivouac. Celui qu'on fait lorſqu'on aſſiege une place. II. 267. *b.* Etymologie de ce mot. *Ibid. b.*

BIXA, (*Botan.*) arbriſſeau du Breſil. Deſcription de cet arbriſſeau, de ſa feuille, de ſon bois, ſa fleur & ſon fruit. Uſage de ſa racine. Tems du fruit. On prétend qu'il en ſort du feu lorſqu'on le frappe. Uſage de ſon écorce. Propriété de ſa graine. II. 268. *a.*

BIZARRE, *fantaſque*, *capricieux*, *quinteux*, *bourru* : différence entre ces mots. II. 268. *a.*

BIZARRE, *quinteux*, *bourru*, *capricieux*, *fantaſque* : différences entre ces mots. XIII. 722. *a.*

BIZARRERIE, *caprice*, *fantaiſie*, (*Synon.*) différences entre ces mots. VI. 403. *a.*

BIZARRERIE, (*Morale*) définition. Motifs d'éviter ce défaut. *Suppl.* I. 905. *a.*

BIZARRERIE, (*Médec.*) goût déraiſonnable dans les malades qui leur fait faire ce qui ne leur convient point. *Suppl.* I. 905. *a.* Ses cauſes dans le phyſique & dans le moral. Affections tantôt vives, & tantôt triſtes & languiſſantes qui accompagnent cette diſpoſition. Remedes à employer. *Ibid. b.*

BIZE, (*Ichthy.*) poiſſon de mer. Sa deſcription. Sa reſſemblance à la pélamyde. Leur différence. II. 268. *a.*

Bize, *voyez* NORD, (*vent de*)

BIZEBANI, ſourds & muets de la cour du grand-ſeigneur. II. 268. *a.* Leur langage. Ils ſervent de bouffons pour amuſer ſa hauteſſe. *Ibid. b.*

B L

BLAAUNEUS, (*Ichthy.*) petit poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 905. *b.*

BLADDRAGER, (*Botan.*) nom que les Hollandois donnent à une plante paraſite dans la famille des orchis. Sa deſcription. *Suppl.* I. 906. *a.*

BLAEW ou *Janſſon*, (*Guillaume*) imprimeur. VIII. 625. *a.* Globes de Blaew. VII. 711. *b.*

BLAFARDS, (*Géogr.*) race d'hommes en Amérique. *Suppl.* I. 345. *a.*

BLAIR, (*Patrice*) anatomiſte. *Suppl.* I. 405. *a.*

BLAIREAU, *taiſſon*, (*Zoolog.*) deux eſpeces ; l'une qui reſſemble par le muſeau à un chien ; l'autre à un cochon. Deſcription du premier. Son habitation & ſa nourriture. II. 268. *b.* Comment il ſe défend contre ſes ennemis. Sa morſure. De la geſtation des femelles. Chaſſe du blaireau. Uſages qu'on tire de cet animal pour la médecine. *Ibid.* 269. *a.*

Blaireau, caracteres du pied de cet animal. XII. 562. *a.* Piege à blaireaux. Vol. III. des planches, article *Chaſſe*, planch. 17.

BLAIRIE, (*droit de*) ou de vaine pâture. Ce droit plus ou moins reſſerré dans certains cantons. II. 269. *a.*

BLAISE, (*ordre de S. Blaiſe*) ſon inſtitution. Marque que portoient les chevaliers. *Ordre militaire de S. Blaiſe.* On ignore la date de ſon inſtitution. Marque de cette chevalerie. *Suppl.* I. 906. *a.*

BLAME, différence entre blâme & admonition. I. 141. *a.* La louange & le blâme ſuivent toujours la qualité morale des actions. X. 388. *a*, *b.* Le blâme exprimé par le mot *elogium*, chez les juriſconſultes romains. V. 528. *a*, *b.* De l'art de louer & de blâmer. IV. 822. *a.*

BLAMONT, (*François-Colin de*) chants & ſymphonies qu'il compoſa pour la fête donnée à la reine en 1729. VI. 598. *a.*

BLAMONTOIS en Lorraine. Coutumes de ce pays. V. 130. *a.*

BLANAK, (*Ichthy.*) eſpece de mulet des Moluques. Deſcription de ce poiſſon. Lieux où il eſt commun. *Suppl.* I. 906. *a.*

BLANC, (*Phyſiq.*) ce n'eſt pas une couleur ſimple & unique. Les corps noirs s'échauffent plus aiſément que les blancs. Pourquoi un papier noir eſt plutôt enflammé au miroir ardent qu'un blanc. II. 269. *b.*

Blanc, étymologie de ce mot. VIII. 88. *a.* La couleur blanche de la lumiere eſt le produit de la réunion de toutes les couleurs. IV. 328. *b.* *Suppl.* II. 636. *b.* La blancheur des objets les fait paroître plus rapprochés. IV. 1052. *a.* XVII. 341. *a.* Les corps blancs s'échauffent plus difficilement que les noirs : ils réfléchiſſent plus de chaleur & en conſervent moins. VI. 601. *b.*

BLANC, (*Hiſt. anc.*) la couleur blanche étoit la plus honorable chez les Romains. VIII. 14. *a.* Habits blancs des Hébreux : alluſions à ces habits dans l'écriture. XVII. 221. *a.* Divers uſages que les anciens ont faits de cette couleur. *Suppl.* II. 630. *b.*

BLANCS, (*Hiſt. nat.*) obſervations ſur les hommes blancs. VIII. 347. *b.*

Blanc, couleur en peinture. Blanc d'Eſpagne ou de Rouen. Comment on le fait. Il n'eſt d'uſage que pour la détrempe. Blanc de craie. Troiſieme eſpece de blanc. II. 269. *b.*

Blanc, pour la peinture à freſque. VII. 304. *a.* Encre blanche. IX. 432. *b.* Blanc pour le papier marbré. X. 74. *a.* Blanc pour la porcelaine de la Chine. XIII. 111. *a.* 112. *a.*

Blanc de Troyes. XVI. 720. *b.*

Blanc de plomb ou *céruſe ;* plomb diſſous par le vinaigre. Sa beauté. Comment on s'en ſert dans les ouvrages à détrempe. Deux manieres de faire ce blanc. II. 269. *b.* Il peut être mis au rang des poiſons. Les femmes s'en ſervent pour ſe blanchir la peau. Comment on le prépare pour cet uſage. Ce que doit être la céruſe pure : comment on l'altere : difficulté de s'en appercevoir. *Ibid.* 270. *a.*

Blanc ou *magiſtere de biſmuth.* Maniere de le faire. Cette

chaux eſt regardée comme un grand coſmétique. Comment on prépare cette chaux en médecine. Ses uſages intérieurs & extérieurs. II. 270. *a.* Maniere de tirer les fleurs de biſmuth. *Ibid. b.*

Blanc des Carmes, chaux de Senlis fort blanche & très-fine. Comment on l'emploie. Blanc plus pur encore qui ſe fait dans les Indes. II. 270. *b.*

BLANC, (*Doreur ſur bois*) comment on le prépare & l'on s'en ſert. II. 270. *b.*

BLANC, (*chez les Fondeurs de caracteres*) 1°. Partie du moule à fondre les caracteres. 2°. On dit des lettres en fonte qu'elles ont blanc deſſus, deſſous, ou deſſus & deſſous. 3°. Reglettes minces que l'on met à l'imprimerie entre chaque ligne de caracteres. II. 270. *b.* 4°. Fonte portant ſon blanc. *Ibid.* 271. *a.*

Blanc, *voyez* ſur ce ſujet. II. 657. *b.*

Blanc, chez les facteurs d'orgue. Compoſition pour blanchir les parties qu'on veut ſouder. Comment on fait le blanc propre à blanchir les ſoudures. Eſſai qu'on en fait. Comment on l'emploie. II. 271. *a.*

BLANC, (*Jardin.*) maladie des concombres & des œillets. Cauſes de cette maladie & moyen de la prévenir. II. 271. *a.*

Blanc, maladie des plantes. *Suppl.* III. 835. *b.*

Blanc de baleine, *voyez* XV. 451. *a.* & les planch. ſur cet article, vol. II. Celui qu'on tire du cachalot. II. 36. *a*, *b.* 503. *b.* Uſage de l'emplâtre de blanc de baleine. V. 591. *b.*

Blanc bois. Arbres compris ſous ce nom. Qualité de ces bois. II. 271. *b.*

Blanc-étoc. Défenſe de couper une forêt à blanc-étoc. II. 271. *b.*

BLANC-MANGER, (*Pharmac.*) eſpece de gelée. Comment elle ſe prépare. Son uſage. VII. 542. *b.*

BLANCS-MANTEAUX, (*Hiſt. eccl.*) religieux de l'ordre des ſervites. Pourquoi on leur donna ce nom. Inſtitution de cet ordre. Rue & monaſtere des blancs-manteaux à Paris. Eloge des religieux qui occupent aujourd'hui ce monaſtere. II. 271. *b.*

Blanc-d'œuf. Son emploi en médecine & chez les relieurs-doreurs. II. 272. *a.*

BLANCHARD, (*Jacques*) peintre. V. 320. *a.*

BLANCHE, (*mer*) pourquoi elle n'a pas de marée ſenſible. VI. 906. *a.*

BLANCHET, terme d'uſage en pharmacie, chez les imprimeurs, II. 272. *a.* & chez les rafineurs. *Ibid. b.*

Blanchet. Maniere de s'en ſervir pour les filtrations. VI. 808. *a.*

BLANCHEUR, (*Phyſiq.*) en quoi elle conſiſte, ſelon M. Newton. Divers degrés de blancheurs, ſelon les mêlanges de couleurs de différens ordres. Blancheurs du premier & du ſecond ordre. Pourquoi les métaux blancs ſont plus blancs que les autres corps. Comment on fait devenir blancs l'or & le cuivre. II. 272. *b.*

Blancheur, cauſes de celle du lait. II. 252. *a.* De la neige. XI. 87. *a.* De certaines plantes. VI. 855. *b.*

BLANCHEUR, (*Médecine*) celle du viſage appellée *paleur*. De quelles maladies ou accident elle eſt le ſymptôme. Dérangement intérieur qu'elle dénote : ce que marque la blancheur dans les urines, dans les déjections. Le pus d'un blanc terne & mat eſt un pus benin. II. 272. *b.*

BLANCHIMENT, à la monnoie. Préparation qu'on donne aux flancs. II. 272. *b.* Comment il ſe faiſoit autrefois. Comment on le fait aujourd'hui. II. 273. *a.* *Voyez* les planches de monnoyage vol. VIII.

BLANCHIR la cire. Ce qu'on appelle *cire brute*. Préparations par où elle paſſe dans les blanchiſſeries. II. 273. *a.* *Voy.* les planch. où ces opérations ſont décrites dans le vol. III.

Blanchir la cire. Toutes les cires ne ſont pas également propres à recevoir un beau blanc. III. 471. *b.* Explication des opérations de l'art de blanchir la cire. *Suppl.* II. 434. *a*, *b.* Préparation de la cire. Maniere de la blanchir. III. 472. *a.* A qui nous ſommes redevables de cet art. *Ibid.* D'où vient cette faculté de la cire de pouvoir ſe blanchir. 473. *a.* Lieu où l'on fond la cire. VII. 79. *b.* Maniere de la fondre. 80. *a.*

Blanchir les chandelles. III. 126. *a.*

BLANCHIR, (*Epinglier*) faire changer au laiton ſa couleur jaune en blanche. Deſcription de cette opération. II. 274. *b.*

BLANCHIR, (*Monnoyage*) comment l'argent ſe blanchit. II. 274. *b.*

Blanchir l'argent : explication de ce procédé. IX. 739. *b.* XV. 392. *a.*

BLANCHIR, (*Orfevre en groſſerie*) ce qu'on entend par-là. Comment on le pratique en Allemagne. II. 274. *b.*

BLANCHIR *le plomb*, (*terme de Plombier*) pieces que les plombiers ſont obligés de blanchir. Maniere dont ſe fait cette opération. II. 274. *b.*

Blanchir le linge : utilité des ſels lixiviels pour cette opération. II. 814. *b.*

BLANCHIR *la ſoie*, (*Manufact.*) deſcription de cette manœuvre. Maniere de blanchir les étoffes de laine ; 1°. au ſavon & à l'eau ; 2°. au ſoufre ; 3°. avec la craie, l'indigo & le ſoufre. *Suppl.* I. 906. *b.*

Blanchir les laines & les ſoies par le moyen du ſoufre. VIII. 476. *a.* XV. 402. *a.*

Blanchir, ſubſtances jaunes qu'on blanchit au ſoleil & à la roſée. VIII. 476. *a.*

BLANCHISSAGE *du linge*, (*Économ. domeſtiq.*) deſcription des opérations de leſſive & de lavage du linge les plus propres à le blanchir & à le ménager. *Suppl.* I. 906. *b.*

BLANCHISSERIE *des toiles*, ſe dit de l'art de blanchir les toiles, & du lieu où ſe fait cette opération. Situation de la blanchiſſerie & parties qui la compoſent. Situation de celles de Senlis. La premiere préparation que l'on donne aux toiles à la blanchiſſerie conſiſte à en ôter le parou, qui eſt l'apprêt que le tiſſerand leur donne. Enſuite on repame les toiles. On les étend pour les faire ſécher, & on coule la premiere leſſive. Deſcription du lieu où ſe coulent les leſſives. Préparation de la leſſive. II. 275. *a.* Comment on la coule. *Ibid. b.* Comment on étend les toiles ſur le pré après la premiere leſſive. Diſpoſition que doivent avoir les prés pour mouiller les toiles. Seconde leſſive & ſuivantes, le nombre en eſt indéterminé. Ce qu'il faut obſerver dans chacune. Lorſque les toiles ſont blanches, ils faut les retirer du pré, les repamer pour les metre au lait, après qu'elles ſont égouttées. Salle de la laiterie. *Ibid.* 276. *a.* Les toiles repamées vont toutes mouillées à la frotterie ou au frottoir. Uſtenſiles de la ſalle du frottoir. Savonnage des liſieres. Leſſive douce. Opérations qui doivent ſuivre juſqu'à la leſſive ſuivante, qu'on appelle *leſſive légere*. Autres opérations juſqu'à ce que la toile ait acquis toute ſa blancheur. *Ibid. b.* Cette ſuite d'opérations n'eſt pas ſi abſolument preſcrite que l'ouvrier ne doive les varier ſelon les circonſtances. Premier bleu qu'on donne aux toiles. Enſuite on les étend ſur les pieux pour les faire ſécher. Apprêt qu'on leur donne lorſqu'elles ſont ſeches. *Ibid.* 277. *a.* Lorſqu'à la ſuite de cet apprêt elles ſont ſéchées de nouveau, on les porte au magaſin ou à la ploierie. Diverſes préparations pour effacer les faux plis. *Ibid. b.* Enfin, on les met en papier. Mauvaiſe opération du mailloir. Uſage de la calendre. Ses inconvéniens à-peu-près ſemblables à celui du mailloir. *Voyez* les pl. ſur le blanchiſſage des toiles, vol. II.

Blanchiſſerie des toiles ; remarque ſur cet article. V. 647. *a.*

BLANCS, *vers*, (*Belles-lett. Poéſ.*) vers non rimés dans la poéſie moderne. Cette ſorte de poéſie pratiquée par les Anglois & les Allemands. Avantages qui lui manquent. *Suppl.* I. 908. *b.*

BLANDRATA, (*George*) obſervations ſur ſa vie. XIV. 583. *a.*

BLANDUSIE, (*Géogr.*) fontaine qu'Horace a rendue célebre. *Liv. III. Od. 13. Suppl.* I. 909. *a.*

BLANKA, BLANKENHAYM & BLANKENHEIM, (*Géogr.*) obſervations ſur ces trois articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* I. 909. *a.*

BLASER, (*Ichthy.*) nouveau genre de poiſſon, de la famille des coffres. Sa deſcription. *Suppl.* I. 908. *b.* Ses qualités & mœurs. *Ibid.* 909. *a.*

BLASIUS, (*Gerard*) anatomiſte. *Suppl.* I. 398. *a.*

BLASON, (*Art héraldique*) étymologie de ce mot. II. 278. *a.* Différence entre les armes & le blaſon. Regles de cet art. Trois formes de blaſon. Explication de quelques termes de l'art. *Ibid. b.*

Blaſon. Son origine. Articles ſur les différentes parties de cette ſcience ou art. Des émaux. Maniere de les repréſenter. *Suppl.* I. 909. *a.* Leur ſignification. Pieces honorables. Leur poſition. *Ibid. b.* Partitions. Réparitions. Parties du corps humain. Châteaux & tours. *Ibid.* 910. *a.* Animaux & leurs parties. Inſtrumens de guerre. Arbres, fleurs & fruits. *Ibid. b.* Aſtres. Meubles d'armoiries. Poſition des pieces & meubles. Étymologie du mot *blaſon*. *Ibid.* 911. *a.*

Blaſon. Réflexions ſur la vanité de cette ſcience. VIII. 143. *a.* Jeux de cartes pour le blaſon. XIV. 792. *b.* 793. *a.* Les principes généraux du blaſon ſont expliqués dans le ſecond volume des planches.

BLASONNER. Différentes ſignifications de ce mot. *Suppl.* I. 911. *a.* L'objet de cet article eſt d'enſeigner à blaſonner par principes ; c'eſt-à-dire, à expliquer les pieces & meubles de l'écu en termes propres & convenables. *Ibid. b.*

BLASPHÊME. Extenſion du ſens de ce mot, ſelon les théologiens. S. Auguſtin cité. Le blaſphême eſt une ſuite ordinaire de l'héréſie. II. 278. *b.*

Blaſphême. Origine de ce mot. XII. 76. *b.*

BLASPHÉMATEUR. Punitions infligées aux blaſphémateurs. II. 278. *b.* Chez les Juifs ils étoient punis de mort. Loix françoiſes qui les condamnent au pilori & à avoir la langue percée. Réglemens de Pie V ſur cette matiere. Aujourd'hui la peine eſt l'amende honorable & le banniſſement. *Ibid.* 279. *b.*

BLASPHÉMATOIRE. Propoſition telle de Janſenius.

Deux

Deux ſortes de propoſitions blaſphématoires, ſelon le cardinal de Lugo. II. 279. *a.*

BLATIER, marchand de blé. Étymologie de ce mot. Communauté de blatiers à Paris, nommés aujourd'hui *regratiers* ou *grainiers*. A qui eſt reſté le nom de *blatiers*. Avantages & inconvéniens de ce commerce pour le public. II. 279. *a.*

BLATIN, (*Ichthy.*) eſpece de pourpre à canal évaſé, ainſi nommé au Sénégal. Deſcription de la coquille. Lieux où ce coquillage ſe trouve abondamment. *Suppl.* I. 911. *b.*

BLATTA *Byzantina*, (*Conchyliol.*) couvercle d'une coquille oblongue, dont la ſubſtance reſſemble aſſez à de la corne. D'où lui vient ce nom. Propriétés qu'on lui attribue. Divers ſentimens des naturaliſtes ſur ce que peut être cette coquille. II. 279. *a.*

BLATTE. On a donné ce nom à pluſieurs inſectes de nature très-différente. II. 279. *a.* Inſectes auxquels Linnæus réſerve ce nom. *Ibid. b.*

Blattes repréſentées, vol. VI. des planch. regne minéral, planch. 77.

BLATTI, (*Botan.*) arbriſſeau du Malabar. *Suppl.* I. 911. *b.* Sa deſcription. Lieux où il croît. *Ibid.* 912. *a.* Ses qualités & uſages: Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

BLAWE-STAAR, (*Ichthy.*) eſpece de ſpare, ou d'étoile bleue d'Amboine. Deſcription de ce poiſſon. Lieux qu'il fréquente. *Suppl.* I. 912. *b.*

BLAZER, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine, du genre du poupou. Deſcription de deux eſpeces de ce nom. Mœurs de ces poiſſons. *Suppl.* I. 912. *b.* Leur claſſification. *Ibid.* 913. *a.*

BLÉ. Trois ſortes de blés dans le commerce, le *froment*, le *ſeigle* & le *méteil*. Les laboureurs en reconnoiſſent beaucoup d'autres, qu'ils appellent *petits blés*. Pays où l'on cultive le blé. Les autres ont le maïs & le riz, ou les patates & le manioc. Ancienne fertilité de l'Égypte. Pays de l'Europe qui lui ont ſuccédé. Nourriture des hommes avant l'uſage du blé. A qui l'on doit la connoiſſance du blé. II. 280. *a.* Moyens de conſerver le blé. Exemples de blés conſervés très-long-temps. *Ibid. b.*

Blé de Turquie, *maïs*. Deſcription de la plante & de ſon fruit. Pays où il croît parmi nous. Uſage qu'on en fait. Obſervations ſur ſa culture. II. 280. *b.*

Blé noir ou *ſarraſin*. Deſcription de ſa fleur, de ſa ſemence & de ſes racines. II. 280. *b.* Uſage qu'on en fait en France. Sa culture. *Ibid.* 281. *b.*

BLÉ, (*Botan. Agricult.*) étymologie de ce mot. Sa ſignification. — Avantages que nous retirons de la diverſité des plantes néceſſaires à la vie, par rapport à leurs différens degrés de vigueur, & à la variété des ſaiſons où l'on doit les ſemer. — L'objet de cet article eſt de donner une connoiſſance étendue des divers blés.

I. *Blés des anciens*. Les Romains diſtinguoient deux genres de *frumentum*; celui qu'ils nommoient *far ſeu ador*; & le froment qu'ils appelloient *triticum*. *Suppl.* I. 913. *b.* Étymologie du mot *far*. Cette ſorte de blé fut chez les Romains le plus ancien & le plus connu: on l'employoit dans diverſes cérémonies religieuſes. Il étoit le principal aliment des premiers habitans de Rome. — Paſſage de Pline ſur ſa culture. Différentes eſpeces de *far*. — Étymologie du mot *triticum*. On en diſtinguoit trois eſpeces. *Ibid.* 914. *a.* Différences entre le *far* & le *triticum*. A quelle eſpece de blé connu doit ſe rapporter le *far*. Quelques-uns l'ont confondu mal-à-propos avec l'épeautre, d'autres avec le ſeigle. *Ibid. b.* Il paroît que le *far adoreum* n'eſt autre choſe que notre orge d'hiver, connu ſous le nom d'*écourgeon*. Raiſons qui appuient ce ſentiment.

II. *Blés des modernes*. 1°. Les blés proprement dits, ou les gros blés. Ces grains diſtingués en trois claſſes. 2°. Les petits blés, ou menus grains. *Ibid.* 915. *a.* En général, les grains farineux ſont de deux ſortes, les blés & les légumes. Il eſt auſſi des racines farineuſes, dont l'art peut trouver le ſecret de faire du pain. Toutes ces plantes croiſſent en France, & peuvent s'y cultiver aiſément.

III. *Des diverſes qualités & maladies des blés avant la récolte*. Importance de cette connoiſſance. *Ibid. b.* Dans nos climats on voit le ſort des blés entre le 15 mai & le 15 juin. La couleur de la fanne & des tuyaux de blé fin doit être d'un beau verd plein. Quand les plantes ont un œil jaune, elles ne produiſent pas de beaux épis. Quand elles ſont jaunes-rouges, elles n'ont pas pris leur nourriture. Lorſque le pié pouſſe beaucoup de tulles, c'eſt une marque que le ſol eſt bon, & que la récolte promet beaucoup. Des moyens de donner cette touffe ou pié-d'œillet à la plante. Les mauvaiſes herbes trop multipliées, diminuent beaucoup le produit des récoltes. Énumération des mauvaiſes graines qui croiſſent avec le blé. *Ibid.* 916. *a.* Examen de l'épi. Caracteres des bons, des médiocres & des mauvais. Nombre des grains que produiſent ces différentes claſſes d'épis. *Ibid. b.* Examen des épis noirs ou niellés, ſtériles, avortés, charbonnés & ergottés. Obſervation du tems pendant la ſaiſon de la croiſſance du blé, de ſa maturité & de ſa récolte. Mauvais effets des brouillards & brouines du printems. Maladie des blés, appellée la *rouille*. Tems favorable à la maturité du blé. Danger des pluies fréquentes. *Ibid.* 917. *a.* Tems le plus avantageux à la moiſſon. Du blé récolté humide. Utilité des pluies qui tombent quelque tems avant la moiſſon. Corruption du blé lorſqu'il eſt moiſſonné dans une ſaiſon humide, avant que la maturité ſoit parfaite.

IV. *Des blés après la récolte, & des précautions à prendre pour en faire les achats*. Comment l'acheteur doit en faire l'examen, *ibid. b*, lorſqu'il eſt encore dans la grange, ou en tas dans les magaſins, *ibid.* 918. *a*, ou en ſac dans les marchés publics.

V. *Connoiſſances générales & particulieres des différentes claſſes de blé*. Trois ſortes de qualités de blé; ſavoir, le blé de la tête, dite de *qualité ſupérieure*; le blé du milieu, dit *blé marchand*; le blé commun, dit de *derniere qualité*. Maniere de diſtinguer ces différentes qualités par la couleur, *ibid. b*, la forme, le poids, *ibid.* 919. *a*, à la main, à la netteté, à l'odeur & au goût. *Ibid. b.*

VI. *Qualités des grains, dues au ſol & à la culture*. Choix des ſemences. Préparation de la terre. *Ibid.* 920. *a.* Qualités dues au ſol. Blés de fonds pierreux. Blés de terres fortes. Blés de terres à jardin. Les blés de fonds inférieurs à ceux de plaine. *Ibid. b.* Goût de terroir contracté par les blés. Qualités du blé marné. Notice ſur le produit en grain des terres de premiere, de ſeconde & de troiſieme qualité. *Ibid.* 921. *a.* Produit des terres à ſeigle, & des terres ſemées en orge. Influence des climats & de la température des pays ſur la qualité des blés. Différentes qualités des blés de France, d'Allemagne, de Sicile, d'Italie, du Levant, de Barbarie & de Pologne. Qualités du ſeigle ſelon les climats. *Ibid. b.* Conſeils ſur l'art d'acquérir la connoiſſance des blés.

VII. *Du prix proportionnel des grains, relativement à leurs qualités*. Du prix des fromens de la premiere claſſe. Produit en pain des différentes qualités de blés. Caractere auquel on reconnoît les blés barbus & les blés de mars. Qualité de leur farine. *Ibid.* 922. *a.* Leur prix. Du ſeigle: prix de ſa mouture. Son produit en farine & en pain. Le prix du ſeigle toujours proportionnel à celui du froment. Quand le froment eſt à bon marché, il convient au négociant d'acheter des ſeigles par préférence. Le ſeigle ſe conſerve plus aiſément que le froment. Du mêlange de ces deux ſortes de grains. *Ibid. b.* Du prix de ces grains mêlés, ſelon les différentes proportions de leur mêlange. De l'orge: poids commun du ſeptier. Son produit en farine. Qualité de cette farine. Son produit en pain. Du prix de l'orge.

VIII. *Du tranſport des grains*. Raiſons qui doivent engager l'acheteur à faire cribler les grains avant le tranſport. *Ibid.* 923. *b.* Peu de précautions qu'on apporte ordinairement pour le tranſport des grains dans les magaſins. De là réſulte une altération dans leur qualité. L'humidité des grains tranſportés avec peu de précaution, eſt la cauſe ordinaire des avaries conſidérables que ſouffrent les approviſionnemens. Moyen de prévénir ce préjudice de l'humidité. *Ibid. b.* Dommage immenſe que la mouillure cauſe aux blés.

IX. *Des ennemis du bled*. Ces ennemis diviſés en trois claſſes: les oiſeaux, les rats & les inſectes. *Ibid.* 923. *a.* Tort que font au blé les moineaux & les pigeons. Moyens d'y remédier. Ravages cauſés par les rats. Précautions à prendre à cet égard. Préjudices cauſés par différentes eſpeces d'inſectes. *Ibid. b.* Moyens les plus propres à les éloigner. *Ibid.* 925. *a.*

BLÉ, (*Économ. ruſtiq.*) de la maniere de ſemer le blé. XIV. 942. *a*, *b*. Echauler le blé qu'on veut ſemer. V. 244. *b*. *Suppl.* II. 408. *a*. Du labour des terres deſtinées à produire le blé. IX. 146. *a*, *b*. I. 185. *b*. Expériences faites avec la houille pour la culture des blés. VIII. 324. *a*. Examen de la végétation du blé, & particuliérement du froment. *Suppl.* III. 207. *a*, *b*, &c. Semer le blé, *voyez* SEMER. De l'uſage de laiſſer paître les blés quand ils ſont trop forts. VI. 654. *b*. Du blé charbonné: recherches des cauſes de cette maladie, & des moyens de la prévenir. III. 195. *a*, *b*. Blés retraits. XIV. 213. *a*. Dépenſes annuelles pour la culture des blés. VI. 534. *b*. Deſcription de la plante qui fournit le blé. Détails ſur ſa culture. VII. 334. *b*. *Suppl.* III. 207. *a*, *b*, &c. *Voyez* auſſi ſur ce ſujet les articles AGRICULTURE & GERMINATION. Javeler le blé. VIII. 470. *b*. Maniere de ſécher les gerbes. II. 146. *b*. Battage des blés. II. 146. *b*. Blé en ſueur. XV. 625. *b*. De la ſubſtance que contient le blé. *Suppl.* I. 379. *a*. Déſavantage des blés humides, avantage des blés ſecs. 759. *a*. Avantages qu'auroit le blé mondé. *Suppl.* IV. 410. *b*. Détermination de la quantité de pain produite par une certaine quantité de blé. *Suppl.* I. 219. *b*. Expérience qui prouve la grande fécondité du blé. *Suppl.* IV. 410. *b*. Fauſſes teignes qui attaquent le blé. XVI. 7. *a*. Conſtruction d'un grenier qui préſerve le blé de la corruption. Comment on l'empêche de s'échauffer. VII. 941. *b*. Ouvertures dans les greniers, pour garantir les blés des charan-

ſons. *Suppl.* III. 12. *a.* Leſſive qui les préſerve de pluſieurs maladies. 216. *b.* Uſage du ventilateur pour conſerver le blé. XVII. 28. *a*, *b.* Amitié, qualité dans le blé. I. 362. *b.* Du blé mêlé d'ivraie. XVII. 684. *a.* Maladies du blé. *Suppl.* III. 835. *b*, &c. Rouille. XIV. 408. *a*, *b. Suppl.* IV. 685. *a*, *b.* Nielle. XI. 138. *b. Suppl.* IV. 46. *a*, *b.* Blé avorté, blé venté, *Suppl.* I. 719. *b*; carié, *Suppl.* II. 240. *b*; charbonné, 325. *a*, *b*, &c.; coulé, 629. *b.* 641. *a*; échaudé, 748. *b*; ergotté, 855. *b.* 856. *a*, *b.*

Différentes eſpeces de blé. *Voyez* PLANTES CÉRÉALES. Blé barbu : blé de Smyrne. VII. 334. *b.* Épéautre. V. 763. *a.* Blé de Turquie, *voyez* MAÏS. Blé des Indes occidentales, appellé *teca.* XVI. 1. *b.* Blé de Sibérie. *Suppl.* IV. 968. *b.*

BLÉ, (*Comm.*) des marchands de blé. II. 279. *a.* Artifice par lequel ils augmentent le poids du blé qu'ils vendent. Comment on reconnoît cet artifice. XIV. 34. *b.* De l'achat des blés & des farines pour les boulangers. II. 361. *a.* Comment on s'aſſure de la bonté du blé. *Suppl.* I. 379. *a.* Balance d'eſſai employée pour connoître la qualité du blé : comment cette qualité perd de ſon poids. 759. *a*, *b.* 760. *a*, *b.* Poids d'un ſeptier de blé : quantité de farine qu'il rend : poids du pain qui en réſulte : conſommation annuelle de blé pour chaque homme : du prix du ſeptier de blé à Paris en différentes années. *Suppl.* IV. 781. *a.* Exportation annuelle des blés d'Angleterre, de Penſylvanie, de Barbarie & de Pologne. VI. 533. *a.* Quel pourroit être le produit annuel de la culture des blés en France, en s'attachant à la bonne culture. 534. *a.* La régularité dans le prix du blé eſt un grand avantage pour le ſoutien de l'agriculture. *Ibid.* Le bas prix des blés nuit au cultivateur. 535. *a.* Avantages de l'exportation des blés. 534. *a.* 536. *a*, *b.* Par qui eſt exercée à Paris la police ſur le commerce des blés. IX. 511. *a.* Produit & conſommation annuelle de blé en France. VI. 533. *a.* Variations du prix du blé en Angleterre. VII. 817. *b.* Des greniers à blé. 941. *b.* Chambre des blés. III. 49. *b. Voyez* GRAINS.

BLÉ. (*Econom polit.*) *Voyez* GRAINS. VII. 812. *a*, *b.* — 831. *b.*

BLÉ, (*Hiſt. anc.*) comment les premiers hommes mangeoient le blé. II. 358. *b.*

BLEIME, (*Maréchall.*) *Suppl.* III. 405. *b. Voyez* BLEYME.

BLEMMYES, *ou* BLEMYES, (*Géogr.*) ſupplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 925. *a.*

BLEMYES, (*Hiſt. anc.*) peuples Ethiopiens. Leur férocité & leurs brigandages. Soins que prirent quelques empereurs Romains pour arrêter leurs ravages, & adoucir leurs mœurs. *Suppl.* I. 925. *a.*

BLENDE, (*Minéralogie*) minéral qui n'eſt bon à rien. Sa deſcription. Mines où on le trouve. Diverſes eſpeces de blendes. Tort qu'elles font aux autres minéraux. Il s'en trouve qui contient une terre métallique propre à produire du zinc. Le cuivre mêlé avec la blende prend une couleur approchante de celle du laiton. II. 281. *a.* Comment on en a tiré du zinc par deux différens procédés. *Ibid. b.*

Blende, mine de plomb dont on fait le crayon. IV. 429. *b.* X. 633. *a.* La blende eſt une vraie mine de zinc. XVII. 715. *b.* Différentes eſpeces de blendes qui ſont toutes de vraies mines de zinc. 716. *a.* Comment on en tire le zinc. *Ibid. b.*

BLESSER, examen de cette queſtion, ſi lorſqu'on a bleſſé injuſtement un homme, on lui doit au-delà des frais néceſſaires à ſa guériſon. IX. 88. *b.*

BLESSURE, (*Chirurg.*) différentes eſpeces de bleſſures. Du danger que leurs ſuites peuvent avoir. Des moyens de prévenir l'amputation dans le cas d'une bleſſure avec fracas dans l'os, & plaie conſidérable. Syſtême de M. Bilguer ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 925. *b.* Réflexions ſur ce ſyſtême. *Ibid.* 926. *a.*

Bleſſure, *voyez* PLAIE. Si les bleſſures des ligamens ſont douloureuſes. *Suppl.* III. 744. *a.*

BLESSURES, (*Juriſp.*) maximes de droit ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 926. *a.*

BLEU, (*Phyſiq.*) comment Newton explique le bleu du firmament. Autre explication de M. de la Hire. Pourquoi ſuivant lui les veines paroiſſent bleues. II. 281. *b.*

Bleu, explications du bleu du firmament. I. 912. *b.* VI. 819. *a.* Couleur bleue que prennent les ombres au lever & au coucher du ſoleil. *Suppl.* IV. 143. *a*, *b.* &c.

BLEU *d'azur*, (*Chym.*) explication de ſix manieres différentes de le faire. II. 282. *a.*

BLEU *d'émail*, (*Chym.*) ou *ſmalte bleue.* Façon de le préparer, ſelon Neri. II. 282. *a.* Remarques de Kunckel ſur cette opération de Neri. Plus le grain d'émail eſt gros, plus le bleu eſt vif. Uſage du grain d'azur à poudrer. Pourquoi on l'appelle *azur à poudrer.* Maniere de faire un beau fond d'un bleu turquin. On ſe ſert de l'émail pour la détrempe, mais rarement à l'huile. *Ibid. b.*

BLEU *d'Inde* & *indigo*, on les tire de la feuille de l'anil. Procédés qu'on ſuit pour cela. Différence entre l'inde & l'indigo pour la couleur, la forme des morceaux & la ſubſtance dont on les tire. II. 282. *b.* Pays où croît l'anil. Uſages de ce bleu. *Ibid.* 283. *a.*

BLEU *de tourneſol.* II. 283. *a.*

BLEU *d'outremer*, (*Chym.*) ſa baſe eſt le *lapis lazuli.* Comment on s'aſſure de la bonne qualité du lapis lazuli. Maniere de les préparer pour en tirer le bleu d'outremer. Différentes manieres de faire la pâte à laquelle on mêle le lapis pulvériſé. II. 283. *a.*

BLEU *de montagne*, (*Minér.*) pierre foſſile tirant un peu ſur le verd d'eau, comparée à quelques égards au lapis lazuli. Comment cette couleur s'altere quelquefois dans la peinture. Où ſe trouve cette pierre. Métaux qu'elle contient. Comment on la contrefait. Comment on doit la préparer pour la peinture. Son uſage en médecine. II. 283. *b.*

BLEU *de Pruſſe.* Pourquoi cette matiere eſt appellée de ce nom. II. 283. *b.* Préparation du bleu de Pruſſe très-difficile. Ce bleu vient très-probablement du fer. Il y a dans le fer un bitume qui eſt la baſe de ce bleu. Obſervations ſur ce bitume. Liqueurs néceſſaires pour faire le bleu de Pruſſe. Opérations d'où il réſulte. Autre bleu de Pruſſe de M. Malouin. Uſage du bleu en peinture. Différentes nuances de bleu exprimées. Bleu tenant lieu d'outremer dans le lavis. *Ibid.* 284. *a.* Préparation de ce bleu. Maniere de faire pour le lavis des couleurs de toutes les fleurs qui ont un grand éclat, & de les rendre portatives. *Ibid. b.*

BLEU. (*Peint. & Teint.*) Bleu de ſafre ou de ſmalt. Maniere de le préparer. XIV. 490. *b.* 491. *b.* &c. Bleu d'azur. I. 913. *a*, *b.* Bleu d'indigo. VIII. 679. *b.* 683. *a.* Bleu d'outremer, comment on le diſtingue des cendres bleues. II. 284. *b.* Pierre d'où on le tire. IX. 286. *a.* Bleu des mines de cobalt : maniere d'éprouver ſi une mine fournira du beau bleu. III. 557. *a.* Deux ſortes de plantes qui donnent le bleu après une préparation préliminaire, l'iſatis ou glaſtrum & l'indigotier. VIII. 683. *a.* Beau bleu qu'on peut former avec la plante appellée *kali.* IX. 107. *b.* Couleur bleue appellée *lackmus.* 166. *b.* Eſpece de pierre bleue des Indes, nommée *leao.* 330. *a.* Uſage qu'on pourroit tirer des feuilles de l'arbre aux pois pour teindre en bleu. XII. 885. *a.* Poudre bleue formée par le mêlange de différens acides minéraux avec un ſel groſſier précipité de la leſſive, & avec la ſoude. XV. 388. *a.* Teinture bleue appellée *tourneſol.* XVI. 480. *b.* Subſtance minérale dont les Chinois ſe ſervent pour peindre en bleu leur porcelaine. 731. *a.* Bleu de Pruſſe. XVII. 288. *a.* Alkali ſaturé de la matiere colorante de ce bleu : diſſolution d'alun employée dans ſa formation : diverſes expériences ſur cette ſubſtance. *Suppl.* I. 286. *a*, *b.* Bleu d'anate. I. 408. *a.* Bleu de montagne, mine de cuivre. IV. 541. *a.* Encre bleue. V. 633. *d.* Paſtel pour teindre en bleu. VII. 981. *a*, *b.* Des couleurs que donne le bleu de teinture mêlé avec d'autres couleurs. XVI. 24. *a*, *b.* — De l'art de teindre en bleu. XVI. 15. *a*, *b.* — 18. *a.* Maniere dont on prépare le bleu pour la peinture des toiles des Indes. 372. *a*, *b.* Bleu pour les toiles imitées des Indes. 378. *a*, *b.* Maniere de teindre les toiles en bleu. VIII. 681. *a*, *b.*

Bleu, cauſe des nuances bleues dans certaines fleurs. VI. 855. *b.*

Bleu dans le blaſon, *voyez* AZUR.

BLEU, *mettre au bleu*, (*Cuiſine*) façon d'accommoder le poiſſon. II. 284. *b.*

BLEUE, *mer.* X. 365. *a*, *b.*

BLEUES, (*cendres*) leur qualité pour la peinture. Où, & comment on les trouve. Dans quel genre d'ouvrage on les emploie. Comment on les diſtingue de l'outremer. II. 284. *b.*

BLEUS *& verds*, *factions des*, (*Hiſt. rom.*) VI. 360. *a*, *b.* XVII. 59. *a*, *b.*

BLEY-GLANDTZ, (*Minér.*) nom d'une mine de plomb. Deſcription qu'en donne M. Cramer. II. 284. *b.*

BLEYME, (*Maréchallerie*) maladie de la partie antérieure du ſabot vers le talon. Trois ſortes de bleymes. A quoi on les connoît. Cauſe des bleymes foulées, & des ſeches. Remede. II. 285. *a.*

Bleymes, ferrure des chevaux qui ont des bleymes. VI. 554. *a. Voyez* BLEIME.

BLEY-SACK, (*Métall.*) partie de plomb qui n'a pas été ſéparée de l'argent à la coupelle. D'où vient ce défaut. II. 285. *a.*

BLIEK, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* I. 926. *a.* Lieux qu'il fréquente. Maniere de l'apprêter. Sa claſſification. *Ibid. b.*

BLIEMA, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. Maniere de le claſſer. *Suppl.* I. 926. *b.*

BLIN, (*Paſſementiers*) piece de l'ourdiſſoir échancrée dans toute ſa hauteur, juſte à l'épaiſſeur du pilier de la lanterne dans laquelle elle doit entrer. II. 285. *a.* Deſcription de cette piece. Maniere de la mettre en état de ſervir. *Ibid. b.*

BLITUM-ALBUM. Propriétés des feuilles de cette plante. II. 286. *a.*

BLOCAGE, *voyez* MAÇONNERIE. IX. 806. *b.*

BLOCUS, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. Objet du blocus. Dans quels cas on l'emploie. Deux ſortes de blocus. L'une en fortifiant ou occupant des poſtes à quelque diſtance

de la place. Son avantage devient ſenſible lorſqu'on en forme enſuite le ſiege. L'autre en tirant des lignes de circonvallation & de contrevallation près de la place. Ce cas eſt beaucoup plus rare. II. 286. *b.*

BLOÉMART, (*Abraham*) peintre & graveur. VIII. 741. *b.* 867. *a.*

BLOIS, (*Géogr.*) ville de France, capitale du Bléſois. Son évêché. Son château. Savans & hommes de lettres dont elle eſt la patrie. *Suppl.* I. 926. *b.*

Blois, aſſemblées tenues à Blois dans le ſeizieme ſiecle. VI. 24. *b.* *Suppl.* III. 336. *a.* Ordonnance de Blois. VI. 24. *b.* & XI. 593. *b.*

BLOM-KRABBE, (*Inſectol.*) eſpece de crabe des Moluques. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. Nombreuſes eſpeces renfermées dans le genre des crabes. *Suppl.* I. 926. *b.*

BLON, (*Jacques-Chriſtophe le*) inventeur de la gravure en couleurs. VII. 899. *a.*

BLOND, (*le*) ſon traité de l'artillerie. I. 745. *b.* Préface de ſes eſſais ſur la caſtramétation. II. 755. *b.*

BLONDE, (*Comm.*) ouvrage de ſoie. Deux eſpeces de ſoie pour ces ouvrages, une groſſe pour les fonds, une fine pour les grillages. II. 286. *b.* On emploie quelquefois de la ſoie montée. Comment les blondiers achetent leurs ſoies. Opération qui conſiſte à découper les écales ſur des tournettes. On devide enſuite les centaines autour des tournettes ou d'un devidoir. Cela fait, on double la ſoie qui eſt deſtinée à faire le toilé. Enfin les fabriquans la donnent aux ouvriers qui exécutent les deſſins qu'on leur a fournis. Trois parties dans la blonde, le réſeau, le grillage ou plein, & le toilé. *Ibid.* 287. *a.* En quoi conſiſte la perfection dans les blondes. Blondes de fantaiſie : divers exemples cités. Blondes travaillées : elles imitent fort les dentelles, & ſont très-eſtimées. Comment on leur donne du luſtre. On ne peut juger de l'effet d'un deſſin que par l'ouvrage même. Blondes de diverſes couleurs. Uſages des blondes pour garnitures. *Ibid. b.* Blondes de fil. *Ibid.* 288. *a.*

Blondes, ce qu'on entend par toilé dans le travail des blondes. XVI. 381. *a.* Tournette des blondiers. *Ibid.* 484. *a.* Doublet. V. 81. *b.* Grillage. VII. 947. *b.*

BLONDEL (*Jacques-François*). Syſtême de fortification de M. Blondel. VII. 202. *a*, *b.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I. Ses leçons d'architecture. V. 314. *a.* *Suppl.* IV. 683. *b.*

BLONDEL, (*Jacques-Auguſte*) anatomiſte. *Suppl.* I. 407. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 357. *a.*

BLONDS, les hommes blonds plus communs vers le nord de l'Europe. VIII. 346. *a.* Comment les blondes rehauſſent l'éclat de leur teint. *Suppl.* II. 244. *a.*

BLUET (*Botan.*) genre de plante. Ses caracteres. Obſervation ſur les vertus médicinales qu'on lui attribue. Comment on fait l'huile de bluet. Elle eſt un excellent ophtalmique. Eau de bluet. II. 288. *a.* Uſage de cette eau pour les yeux, & comme coſmétique. *Ibid. b.*

Bluet, fleur de ce genre appellée *ambrette*. I. 326. *a.* Eſpece de bluet nommé *aubifoin*. I. 866. *a.*

BLUMBERG, (*Chrétien Gotholf*) ſes connoiſſances dans la langue copte. *Suppl.* II. 592. *a.*

BLUTEAU, inſtrument qui ſert à ſéparer le ſon d'avec la farine. Deſcription de cet inſtrument. II. 288. *b.* Voyez *Suppl.* III. 919. *b.*

B O

BOA, (*Hiſt. nat.*) ſerpent aquatique d'une grandeur démeſurée. Son goût pour la chair de bœuf & le lait. Boa dans lequel on trouva un enfant entier. II. 289. *a.*

BOAS, fleuve d'Aſie. XII. 488. *a.*

BOBAQUE, (*Hiſt. nat.*) animal reſſemblant au lapin. Hiſtoire naturelle de cet animal. II. 289. *a.*

BOBECHE, ce qu'entendent par ce mot les ouvriers en fer. Uſage qu'en font les couteliers. Comment on forge les bobeches. II. 289. *a.*

BOBI, (*Conchyl.*) eſpece de porcelaine, ainſi nommée par les Negres. Auteurs qui en ont donné la figure, ſous différentes dénominations. Deſcription de l'animal, *Suppl.* II. 1. *a.* & de la coquille. Lieux que fréquente le bobi. *Ibid. b.*

BOBINE, deſcription de cet inſtrument. On en diſtingue deux eſpeces différentes. Leur uſage. Bobine des épingliers, des manufacturiers en ſoie, des rubanniers, des faiſeurs de bas au métier, des tireurs d'or. II. 289. *b.*

BOBISATIO, *ou* BOCEDISATIO, (*Muſiq.*) nom donné à une maniere de ſolfier, en uſage dans les Pays-Bas au commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Avantages qu'elle avoit ſur la maniere de l'Arretin. *Suppl.* II. 1. *b.*

BOCAGE, ſignification de ce mot. II. 297. *b.*

BOCAGE, (*Marie du*) *Suppl.* IV. 683. *a*, *b.*

BOCAL, inſtrument deſtiné à raſſembler la lumiere d'un flambeau. En quoi il conſiſte. Comment on s'en ſert. II. 290. *a.*

BOCALO, (*Botan.*) nom brame d'une plante graminée du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 1. *b.* Sa culture. Variété de cette plante. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 2. *a.*

BOCARD, moulin à broyer la mine, *&c.* Pourquoi l'on bocarde la mine. Deſcription de cette machine. II. 290. *a.* Du bocard, la mine eſt portée au lavoir, & de-là au fourneau à griller. *Ibid. b.*

Bocard, repréſenté vol. IV des planch. article *Métallurgie*.

BOCCA *della verita*, (*Hiſt. mod.*) tête antique de pierre qu'on voit à Rome. Comment, à ce qu'on dit, les femmes prouvoient à leurs maris leur fidélité par le moyen de cette tête. II. 290. *b.*

BOCCA *d'inferno*, météore qui paroît ſouvent aux environs de Bologne en Italie. II. 290. *b.*

BOCCACE (*Jean*). De ſes contes. *Suppl.* II. 569. *b.*

BOCCALIN, (*Trajan*) obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. II. 918. *a.*

BOCCHORIS, (*Hiſt. d'Égypt.*) fils & ſucceſſeur de Gnefactus. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 2. *a.*

BOCHART, (*Samuel*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce ſavant. XIV. 393. *a*, *b.*

BOCHAT, (*Loys de*) ſon ouvrage ſur le ſervice militaire étranger. XV. 121. *b.*

BOCHET, (*Pharmac.*) décoction de gayac & autres bois ſudorifiques. Dans quels cas ces décoctions ſont néceſſaires. II. 290. *b.*

BOCHNIA, en Pologne : mines de ſel dans ce lieu. XIV. 917. *a.*

BOCKARA. (*Géogr.*) Remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 2. *b.* *Voyez* BACHARA.

BOD, (*Hiſt. mod.*) idole des Indes, à laquelle on s'adreſſoit pour avoir des enfans. Deſtination des filles qui venoient au monde enſuite des prieres adreſſées à cette idole. II. 291. *a.*

BODE, catalogues d'étoiles dans ſes éphémérides. *Suppl.* IV. 912. *b.*

BODIN, (*Jean*) ſes malheurs. *Suppl.* III. 705. *b.*

BODINERIE, (*Comm.*) contrat en uſage ſur les côtes de Normandie. En quoi il differe du contrat d'aſſurance. II. 291. *a.*

BOE, (*Ichthy.*) poiſſon ainſi nommé aux iſles Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Qualité de ſa chair. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 2. *b.*

BOÉCE, obſervations ſur cet homme de lettres, & ſes ouvrages. XII. 196. *a.* Traductions françoiſes de ſa *conſolation philoſophique*. 913. *b.* 914. *a.*

BOEHMER, (*Jean-Benjamin*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *a.*

BOEHMER, (*Philippe-Adolphe*) anatomiſte. *Suppl.* 409. *b.*

BOEHMIUS, (*Jacob*) philoſophe théoſophe. XVI. 258. *b.*

BOERHAAVE, (*Herman*) précis de ſa vie & de ſes ouvrages. XVII. 468. *b.* — 471. *b.* *Suppl.* I. 402. *b.* Éloge des ouvrages de ce célebre médecin. X. 274. *a.* Analyſe de ſes inſtitutions de médecine. 276. *a.* Critique de ſes aphoriſmes. XI. 313. *a.* Éloge de Boerhaave conſidéré comme praticien. XII. 538. *b.* Eſpece de contradiction entre ſa théorie & ſa pratique. XIII. 229. *a.* En quoi il a mérité d'être appellé le réformateur de l'art. V. 588. *b.* Origine du boerhaaviſme : doctrine de ce médecin, ſur l'économie animale. XI. 364. *b.* Sur la chaleur & le feu. III. 23. *b.* Sur les maladies chroniques. 388. *b.* Sur les criſes. IV. 478. *b.* Sur la digeſtion. 1001. *a.* Sur la nature du feu. VI. 600. *b.* Sur la fievre. 722. *b.* Le feu, cauſe de toute fluidité, ſelon cet auteur. 891. *b.* Extrait de quelques lettres de Boerhaave, ſur la ſtructure des glandes. VII. 46. *b.* Sa diſpute avec Ruyſch, ſur les glandes. *Suppl.* III. 83. *a.* Sa doctrine ſur la cauſe des inflammations. VIII. 712. *a.* *Suppl.* III. 600. *a*, *b.* Théorie des boerhaaviſtes, ſur les maladies de la peau. XII. 217. *b.* 218. *a.* Doctrine de Boerhaave ſur la ſaignée. XIV. 506. *a.*

BOÉTIE, (*Étienne de la*) obſervations ſur cet homme de lettres. XVI. 660. *b.*

BŒUF, en quoi il differe du taureau. Caſtration du bœuf. Tems où elle ſe fait. Maniere d'opérer. Attentions pour la nourriture. Choix du bœuf. Caractere de celui qu'on eſtime le plus. Poil du bœuf. Années de ſon travail. Durée de ſa vie. On connoît ſon âge à la dent & à la corne. II. 291. *b.* Ceux qui mangent lentement, & qui ont été élevés ſur les montagnes ſont de meilleur ſervice. Ménagement qu'exigent ceux qu'on prend au loin. Maniere de dompter les bœufs. Défauts des bœufs, moyens de les corriger. Nourriture du bœuf. *Ibid.* 292. *a.* Soins qu'il demande. Engrais du bœuf. *Ibid. b.* Maladies des bœufs. *Ibid.* 293. *a.*

Bœuf, aliment. Comment on prépare le bœuf fumé. Bœuf à la mode. Qualités ſalutaires de cet aliment. Bœuf ſalé, cauſe de ſcorbut. Bœuf bouilli. II. 293. *a.* Bouillon de bœuf à l'uſage des malades. Propriétés de diverſes parties de cet animal. *Ibid. b.*

Bœuf, préparation de chair de bœuf, qui peut être tranſportée fort loin. XV. 933. *b.*

BŒUF, (*Comm.*) comment ſe vendent les peaux de bœufs. Utilités qu'on tire des rognures de la peau, du poil de la

queue, II. 293. *b.* de celui du reſte de la peau, de la pellicule qui s'enleve de la ſurface de ſes boyaux. *Ibid.* 294. *a.*

Bœuf, de l'uſage des bœufs en agriculture : examen de la queſtion, lequel vaut le mieux, ou employer des bœufs, ou employer des chevaux à cet uſage. VI. 529. *a*, *b.* &c. De la dépenſe pour la nourriture des bœufs. VI. 532. *a.* Bœufs propres à être accouplés. *Suppl.* I. 125. *a.* La chair de bœuf conſidérée comme aliment, analyſée par M. Geoffroi. I. 266. *b.* 267. *a*, *b.* Différence entre la chair de vache & celle de bœuf. XVI. 791. *a.* Artifice dont ſe ſervent les marchands de bœufs, pour faire paroître ces animaux plus gras. V. 278. *a.* Du fiel de bœuf & de ſon uſage. VI. 718. *b.* Vers dans les foies des bœufs. XVII. 43. *b.* Maladie des bœufs, nommée *éparvin*. V. 751. *b.* Cornes de bœufs extraordinaires. XV. 653. *b.* Uſages de la corne de bœuf. IV. 247. *a.* Bœuf ſauvage nommé *biſon*. II. 263. *b.* *Suppl.* I. 758. *b.* Eſpece de bœuf nommé *bonaſus*. 350. *b.* Autre eſpece appellée *buſle*. 459. *b.*

Bœuf, figure ſymbolique. XV. 733. *a.*

BŒUF, *cœur de*, (*Hiſt. nat.*) ce nom commun à une plante. *Suppl.* II. 496. *a*, *b.* & à un coquillage. *Ibid. b.*

Bœuf rôti, cérémonie en uſage chez les Scythes, par laquelle ils ſe procuroient les moyens de ſe venger d'une injure. Deſcription de cette cérémonie, ſelon Lucien. II. 294. *b.*

BOFFRAN, (*Germain*) architecte. *Suppl.* IV. 7. *b.*

BOGARMILES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui parurent à Conſtantinople, ſous Alexis Comnene, dont le chef s'appelloit *Baſile*. Ses erreurs. Sort de Baſile & de ſa ſecte. II. 294. *a.*

BOGDAN, (*Hiſt. de Pologne*) ſeigneur Moldave. Troubles qu'il cauſa en Pologne, ſous le regne de Caſimir IV. *Suppl.* II. 2. *b.*

BOGÈS, gouverneur d'Ione-ſur-le-Strimon. Marque de fidélité qu'il donne au roi de Perſe. *Suppl.* I. 598. *a.*

BOGISLAS, duc de Poméranie, du tems de Canut VI, roi de Danemarck. *Suppl.* II. 222. *a.*

BOGOMILES, hérétiques du treizieme ſiecle, dont le chef Baſile fut brûlé vif. Origine de leur nom. Leurs héréſies. II. 294. *a.*

BOGOMILES. (*Hiſt. eccl.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 3. *a.*

BOGUE, BOOPS, *ou* BOX, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon de mer, qui vit près des rivages. Il eſt connu à Genes, à Livourne, à Naples, à Meſſine, *&c. Bogue-ravel*, autre poiſſon qui reſſemble au bogue. II. 294. *b.*

BOHADSCH, (*Jean-Baptiſte*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *a.*

BOHEME, deſcription géographique de ce royaume. Qualité du terrein : ce qu'on y trouve de plus particulier. Titres annexés à la dignité de roi de Boheme, *&c.* II. 294. *b.*

Boheme, nombre des villes, bourgs & villages de ce royaume. *Suppl.* I. 313. *a.* Cailloux de Boheme, au centre deſquels on trouve des rubis. XII. 594. *a.* Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Boheme, à l'égard des Vaudois ou Picards. XII. 547. *b.* — 549. *a.* Du roi de Boheme. IV. 65. *b.* Dignité d'archi-échanſon de l'Empire, dont il eſt revêtu. I. 614. *b.* Chancelier de Boheme. III. 92. *a.* Bulle d'or de Boheme. II. 463. *b.*

BOHÉMIENS, vagabonds qui font profeſſion de dire la bonne aventure à l'inſpection de la main. Leur origine. II. 294. *b.* Les Biſcayens ont ſuccédé aux premiers bohémiens ; mais on en voit moins à préſent qu'on n'en voyoit, il y a trente ans. *Ibid.* 295. *a.*

Bohémiens, diſeurs de bonne aventure. V. 438. *b.* Prétendu art par lequel ils abuſent le peuple. III. 349. *b.* Raiſons de ne pas les tolérer. 350. *a.*

BOHÉMIENS, *freres*, (*Hiſt. eccl.*) VII. 301. *b.*

BOHIENS, (*Géogr.*) hiſtoire de ces peuples. Pays de la Gaule qu'ils occupoient. Leur capitale. *Suppl.* II. 3. *a. Voyez* BOÏENS.

BOHITIS, (*Hiſt. mod.*) prêtres de l'iſle eſpagnole en Amérique. Comment ils prédiſoient l'avenir, & guériſſoient les malades. Part qu'ils avoient à la religion, *&c.* II. 295. *a.*

BOHLIUS, (*J. Chriſtophe*) anatomiſte. *Suppl.* I. 407. *a.*

BOHN, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 399. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 351. *a.*

BOIBI, (*Hiſt. nat.*) ſerpent du Breſil. Sa deſcription. Lieux où il ſe tient. Sa morſure eſt dangereuſe. Qualités de ſa chair. II. 295. *b.*

BOICININGA, grand ſerpent du Breſil : ſa deſcription. Il eſt fort venimeux, & attaque les paſſans. Comment les Indiens s'en préſervent. Remede contre ſa morſure. Ce qu'on raconte de la virulence de ſon poiſon. II. 295. *b.*

BOIENS. (*Géogr. anc.*) Boiens de Germanie, des Gaules & de l'Aſie. II. 295. *b. Voyez* BOYENS.

Boiens ou *Boiares*, obſervations ſur ces peuples. *Suppl.* II. 280. *b.* Les Bavarois d'Eſpagne en deſcendent : ce ſont les premiers Germains qui ont paſſé les Alpes. En 493, ils occupoient la haute & la moyenne Autriche. Leur bravoure. II. 161. *b.* Stratagême dont ils uſerent contre les Romains. *Suppl.* III. 763. *a. Voyez* BOHIENS & BOYENS.

BOILEAU, (*Jacques*) ſon hiſtoire des flagellans. VI. 833. *a.*

BOILEAU, (*Etienne*) police qu'il établit dans Paris. XI. 960. *a.*

BOILEAU, (*Nicolas*) ſieur Deſpréaux : principal mérite de ce poëte. V. 821. *a.* IX. 757. *b.* Le vrai eſt un caractere de ſes ouvrages. XVII. 482. *a.* Réflexions ſur Boileau, conſidéré comme critique. IV. 495. *b.* Obſervations ſur ſon art poétique & ſur ſes ſatyres. XIV. 702. *a*, *b.* – 705. *a.* Défaut de quelques-unes de ſes épîtres. V. 821. *a*, *b.* Vers de ce poëte ſur le buſte de marbre que fit de lui le célebre Girardon. XIV. 830. *b.* Obſervations ſur ce poëte conſidéré comme ſatyrique. *Suppl.* IV. 744. *b.* Sur ſon ode de la priſe de Namur. *Ibid.* 89. *a.* Parallele d'Horace & de Boileau. *Suppl.* I. 417. *b.* Amis de ce poëte. *Ibid.* 336. *a.*

BOIN-CARO, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 3. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Erreurs de quelques botaniſtes ſur ſa claſſification. *Ibid. b.*

BOIN-GOLI, (*Botan.*) nom brame d'une petite eſpece de pourpier du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 3. *b.* Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages. Principal caractere du pourpier. *Ibid.* 4. *a.*

BOIN-KAKELY, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 4. *a.* Sa culture, ſes qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

BOIN-TULASSI, (*Botan.*) nom brame d'une plante de la famille des ſalicaires. Ses différens noms. *Suppl.* II. 4. *b.* Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Ibid.* 5. *a.*

BOIRE, (*Phyſiol.*) manieres de boire les plus ordinaires à l'homme. II. 295. *b.* Comment l'on fait entrer les liqueurs dans la bouche en pompant, en ſuçant, *Ibid.* 296. *a.* en humant. Trois manieres de verſer les liquides dans la bouche. *Ibid. b.*

Boire, méchaniſme par lequel on avale des fluides. IV. 754. *b.* Trois différentes manieres de boire. XIII. 908. *a*, *b.* XIV. 466. *a*, *b.*

BOIRE, (*Hiſt. anc.*) comment les Grecs pratiquoient la cérémonie de boire à la ſanté les uns des autres. XII. 515. *b.* Meſure de vin que buvoit Auguſte dans un repas : comment on buvoit chez les Romains à ſa maîtreſſe ou à ſon ami. IV. 584. *a.* XV. 934. *a.* XI. 434. *a.* Epigramme de Martial ſur une ſanté qu'il buvoit à ſes amis. XIII. 714. *b.* Santés que l'on buvoit dans les repas des Romains. XV. 409. *b.* IV. 169. *a.* Amuſement qui ſe pratiquoit en Grece avec ce qui reſtoit dans la coupe après qu'on avoit bu. IV. 316. *a*, *b.* Inſpecteur dans les repas des anciens qui veilloit à ce que chacun bût également. V. 695. *a.* Uſage des Celtes de boire dans le crâne de leurs ennemis. *Suppl.* II. 285. *a.*

BOIRE, *vaſes à*, (*Hiſt. anc.*) des taſſes dont les Romains ſe ſervoient pour boire. XV. 934. *a.* Verre à boire qu'ils nommoient *ſcyphus*. XIV. 845. *b.* Uſage qu'ils faiſoient du cyathe. IV. 585. *a*, *b.* Coupe dans laquelle les anciens Saxons buvoient leurs ſantés. XVI. 857. *b.* Sur les vaſes à boire, *voyez* COUPE, TASSE, VASE, GOBELET.

BOIRE, *faire boire les peaux*, (*Mégiſſ. Cham.*) II. 296. *b.*

BOIRE *dans ſon blanc*, (*Maneg.*) II. 296. *b.*

BOIRE, terme de papier, terme de tailleur. II. 296. *b.*

BOIS, (*Écon. ruſtiq.*) double ſens de ce mot. Importance de la plantation & de la culture des forêts. L'ignorance où il ſemble qu'on aime à reſter ſur cet objet, ne paroît venir que de ce qu'on a tranſporté les regles de l'agriculture des jardins à l'agriculture des forêts. Ce qu'on entend vulgairement ſous le nom de *forêt*, *de bois*, *de parc*. II. 297. *a.* De *haie*, & de *buiſſon* ou *bocage*. Ce qu'on entend par *futaie* & *taillis*. *Ibid. b.*

Bois ſur pié. Dépériſſement des bois en France. En quoi conſiſte le bois de ſervice du royaume. Obſervation ſur les baliveaux : mauvaiſe qualité de leur bois, tort qu'ils font aux taillis. Les glands qu'ils fourniſſent annoncent leur foibleſſe, & ſervent très-peu à remplir les bois. II. 297. *b.* D'où ſe produiſent les arbres de brin qu'on trouve dans les taillis. Les réſerves établies dans les bois des eccléſiaſtiques & des gens de main-morte, ne ſont pas ſujettes au défaut des baliveaux : tems qu'il faudroit établir pour la coupe de ces réſerves. Mauvais effets de la gelée dans les taillis. Comment M. de Buffon a tâché de les prévenir. *Ibid.* 298. *a.* La bonne économie ne ſauroit admettre les coupes réglées. Autres regles à ſuivre pour la coupe des taillis. Moyen qu'a trouvé M. de Buffon pour augmenter la force & la ſolidité du bois. Pratique des Allemands à cet égard. *Regles pour ſemer le bois* dans une terre forte & glaiſeuſe. *Ibid. b.* Dans des terreins d'une nature moyenne entre les terres fortes & les terres légeres ; dans les terreins ſecs, légers, mêlés de gravier, & dont le ſol n'a que peu de profondeur. Le produit d'un terrein peut ſe meſurer par la culture. Exception. *Ibid.* 299. *a.* Tems néceſſaire pour convertir en bois un champ. Moyen de ſuppléer aux labours, & preſqu'à toutes les autres eſpeces de

de culture. Labour & culture des terreins légers & des terreins forts. *Ibid. b.* Maximes des auteurs d'agriculture contraires à celles de M. de Buffon & à ſon expérience. Le ſeul moyen de rétablir les jeunes plants qui ont été gelés, c'eſt de les couper. Le chêne & le hêtre ſont les ſeuls arbres de valeur qu'on puiſſe ſemer avec ſuccès dans les terreins incultes. Il faut éviter d'avoiſiner les arbres qui ne ſe conviennent pas. Lorſqu'on veut ſemer du bois, il faut attendre une année abondante en glands. *Ibid.* 300. *a.*

Bois, regardés comme cauſes fréquentes de pluies. *Suppl.* IV. 417. *a.* Détails ſur la maniere de gouverner les forêts. VII. 129. *a*, *b*, &c. De l'utilité des futaies, & des moyens d'en hâter l'accroiſſement. 402. Récépage & élagage des ſemis de bois. XV. 835. *b.* Débardage du bois. IV. 649. *a.* Diverſité dans les arbres des forêts. I. 581. *a.* De l'établiſſement & du repeuplement des bois. *Suppl.* II. 29. *b.* De la coupe des bois, *voyez* COUPE. Des clairieres dans les bois. *Suppl.* II. 450. *a.* Néceſſité de clorre les bois, ſur-tout quand ils ſont jeunes. *Ibid.* 469. *a.* Cauſes du dépériſſement des bois: combien il importe d'y remédier. *Suppl.* IV. 402. *b.* Principes propres à guider le cultivateur qui veut créer des bois par le moyen des ſemis en grand & à demeure. 772. *b.* — Voyez FORET.

BOIS, (*Juriſp.*) bois en eſtant: ce que preſcrit l'ordonnance de 1669 ſur les bois en eſtant. V. 1001. *b.* Bois de réſerve. XIV. 168. *b.* Aſſiette des bois. I. 769. *b.* Droit du ſeigneur dans l'exploitation & la vente d'un bois. XIV. 891. *a.* Tiers de la vente d'un bois, droit qui appartient au roi & à quelques ſeigneurs. XVI. 324. *b.* Triage de bois. *Ibid.* 610. *a.* De l'uſage en fait de bois & forêts. XVII. 520. *a*, *b.* Sur la police des bois, *voyez* EAUX & FORETS. V. 204. *a*, *b.* Pour la conſervation & le rétabliſſement des forêts, les ordonnances enjoignent de laiſſer croître 16 baliveaux par chaque arpent pour repeupler les ventes: obſervations de M. de Reaumur ſur ce ſujet. II. 38. *b.* Article de l'ordonnance ſur les arbres encroués. V. 635. *a.* Droit de quelques communautés de prendre du bois dans une forêt pour bâtir. VII. 280. *b.* Droit de grurie que le roi a ſur les bois d'autrui. *Ibid.* 837. *a.* 972. *a*, *b.* Bois tenus en grurie. 973. *a*, *b.* *Voyez* FORET.

Bois. Accroiſſement du bois. Comment il ſe fait en hauteur & en épaiſſeur. Couches concentriques qui marquent ſon âge. Elles ſont unies les unes aux autres par une eſpece de réſeau. II. 300. *b.*

Bois, formation du bois dans les arbres. XVI. 955. *a.* Comment ſe fait l'accroiſſement du bois. XI. 929. *a.* Formation des nœuds dans le bois. XII. 725. *a.* Fibres ligneuſes du bois. VI. 662. *a.* Faux-bois. *Ibid.* 442. *b.* Diverſes altérations que le bois ſubit ſuivant les tems & les ſaiſons de l'année. VIII. 389. *a.* Bois carié. *Suppl.* II. 240. *a.* La ſubſtance des bois ſpécifiquement plus peſante que l'eau. XII. 447. *b.* Pores des bois. XIII. 125. *b.* Le bois ne varie point dans ſa longueur par l'effet du chaud & du froid. XVII. 64. *b.* Tout bois s'enfle dans les tems humides: uſage que les carriers tirent de cette obſervation. XVI. 119. *a.* Recherches de M. Duhamel ſur les propriétés du bois. Réſultats de ſon travail. *Suppl.* II. 32. *a.* Table de l'extenſion que dix perches faites de différens bois ont ſoufferte par le froid. *Suppl.* IV. 886. *a.* Bois luiſant: il perd ſa lumiere dans le vuide. VI. 601. *a.* Bois incombuſtible. VIII. 652. *b.*

Bois, (*force de réſiſtance des*) force d'un pilier de bois de chêne. III. 654. *a.* VI. 15. *a.* Effort que peut ſoutenir une piece de bois de chêne poſée verticalement. III. 457. *b.* Calcul de M. de Muſchenbroeck ſur la force & la réſiſtance des pieces de bois. Expériences de M. de Buffon ſur la réſiſtance des bois poſés horizontalement. De la réſiſtance des mêmes pieces poſées debout. XII. 606. *b.* De la réſiſtance des poutres. XIII. 254. *b.* Obſervations ſur la force d'une piece de bois dans une poutre ou dans un barreau, provenant de la poſition des couches ligneuſes & des cloiſons; de la ſituation dans laquelle on place un barreau: de l'âge du bois. II. 301. *a.* De l'endroit de l'arbre où la piece a été coupée; de ce que le bois eſt ſec ou verd; du tems pendant lequel une piece de bois demeure chargée, *&c.* Réſultat des expériences & obſervations de M. de Buffon ſur cette matiere. *Ibid. b.* Regle fondamentale ſur la réſiſtance des ſolides en général, & des bois en particulier. *La réſiſtance eſt en raiſon inverſe de la longueur, en raiſon directe de la largeur, & en raiſon doublée de la hauteur.* Cette regle cependant doit être modifiée à pluſieurs égards. *Ibid.* 302. *a.*

Table des expériences ſur la force du bois.

Premiere table, pour les pieces de quatre pouces d'équariſſage.

Seconde table, pour les pieces de cinq pouces d'équariſſage. *Ibid.* 302. *b.*

Troiſieme table, pour les pieces de ſix pouces.

Quatrieme table, pour celles de ſept. *Ibid.* 303. *a.*

Cinquieme table, pour celles de huit.

Sixieme table, pour les charges moyennes de toutes les expériences précédentes. *Ibid. b.*

Septieme table. Comparaiſon de la réſiſtance des bois trouvée par les expériences précédentes, & de la réſiſtance du bois ſuivant la regle que cette réſiſtance eſt comme la largeur de la piece, multipliée par le quarré de la hauteur, en ſuppoſant la même longueur. Différentes dénominations que prend le bois ſur pied, ſelon ſes différentes qualités. *Ibid.* 304. *a.*

Des bois de charpente pour la fourniture de Paris. Comment s'en fait le commerce. Le commerce des bois en général demande une très-grande expérience. Quels ſont les meilleurs bois de charpente, ſelon les divers uſages auxquels on peut les employer. *Ibid. b.* Ce qu'on entend en terme de charpentier par un *cent de bois*. Différentes dénominations que prend le bois de charpente ſelon ſes différentes qualités. *Ibid.* 305. *a.*

Bois de charpente. Soins qu'il faudroit prendre pour que les bois euſſent une certaine courbure pour la bonne conſtruction des vaiſſeaux. I. 584. *b.* Signe extérieur auquel on peut reconnoître ſi le bois d'un arbre eſt également nourri dans ſa ſubſtance. 585. *b.* Les bons terreins fourniſſent les arbres qui ont le moins d'aubier, & qui par-là ſont le plus propres au ſervice. *Ibid.* Avantages de l'écorcement pour améliorer la qualité du bois. 386. *b.* Conjecture ſur les moyens de rendre encore plus dur le bois d'un arbre écorcé. 587. *b.* Moyen qu'a trouvé M. de Buffon pour augmenter la force & la ſolidité du bois. II. 298. *b.* De la maniere de connoître les bois de charpente, & de leur uſage. XIII. 27. *b. &c.* Choix qu'il faut faire, & attentions qu'il faut avoir dans l'emploi de ces bois. III. 215. *a.* Pour les ouvrages de conſéquence, il faut rebuter tous les bois attaqués de gélivure. VII. 544. *b.* Veines dans le bois. XVI. 876. *a.* Moyen de préſerver le bois de charpente des vers, de l'humidité & des injures de l'air. XVII. 366. *b.* Droit d'uſage pour bois à bâtir. 520. *a.* Bois de charpente néceſſaire à une armée. XV. 582. *b.* Bois quarré. XIII. 664. *a.* Bois de ſciage. XIV. 780. *b.* Qualités qu'on appelle blancs-bois & bois-blancs. II. 271. *b.*

BOIS. (*Comm.*) Comment on diſtingue les bois qui doivent ſe meſurer à la chaîne. III. 8. *a.* Attentions qu'il faut avoir dans l'achat du bois de charpente: cent de bois. III. 215. *a.* Détails ſur l'achat & la qualité des bois pour l'uſage des groſſes forges. VII. 145. *b.* De la police qui s'exerce dans Paris ſur les bois de mairain & de charronage. IX. 511. *a.* Ce qu'on entend par faire flotter du bois à bois perdu. XII. 338. *a.* Ventes de coupes de bois. XVII. 26. *b.* Marchands de bois à Paris. X. 83. *b.* Toiſer le bois. XVI. 385. *b.* Train de bois. 526. *b.* 527. *a*, *b.* Train de bois flotté. IV. 354. *b.* Voie de bois. XVII. 421. *b.* Débit du bois. IV. 651. *b.* De la diſette des bois. VII. 129. *a.* Bois de quartier. XIII. 692. *b.* Inſtrument qui ſert à faire connoître la quantité de bois qu'un arbre contient. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.*

Bois de chauffage. Il eſt neuf ou flotté. Commerce des marchands de bois neuf à Paris. Comment ceux de bois flotté le font venir des provinces les plus éloignées. Les premiers font un tiers de l'approviſionnement de Paris, les ſeconds font les deux autres tiers. Diſette de bois où l'on ſe trouva dans Paris il y a quelques ſiecles. Quelle fut la reſſource du gouvernement. II. 305. *b.* Obligations qu'on a au nommé Jean Rouvet, qui imagina & exécuta le premier en 1549, de faire parvenir à Paris le bois flotté. Qui ſont ceux qui font actuellement le commerce de ce bois. Façon que doit avoir le bois flotté ſelon ſes différentes eſpeces. Tems de la ſortie des ventes. Voitures, diligence, lieu de la vente de ce bois; officiers établis pour cette vente. En quoi conſiſte la différence qu'il y a entre les bois, ſoit neufs, ſoit flottés: cette différence ſe tire de la taille, de la meſure & de la voiture: détails ſur ces trois objets. II. 306. *a.* Diverſes dénominations qu'on donne au bois de chauffage. *Ibid.* 306. *b.* Funeſtes conſéquences de la diſette du bois de chauffage. Le ſeul moyen d'y obvier ſeroit de mettre en uſage le charbon de terre, & de prendre pour l'avenir de meilleures précautions pour l'accroiſſement des bois. Autres épithetes ajoutées au mot *bois*. *Ibid.* 307. *a.*

Bois de chauffage ou à brûler pour différens uſages. Eſpeces d'arbres qui fourniſſent le meilleur. III. 255. *b.* Art de connoître la deſtination des bois, & de le couper & façonner en conſéquence. IV. 651. *b.* De l'exploitation des bois deſtinés aux uſines. VII. 145. *b.* Bois de chauffage néceſſaire à une armée. XV. 582. *b.* Bois pour le charbon. III. 185. *b.* 188. *b.* De l'uſage en fait de bois de chauffage. XVII. 520. *a.*

BOIS, (*Art méch.*) des bois dans l'art de la menuiſerie. X. 346. *b.* 347. *a*, *b.* De l'art de teindre les bois. XVI. 31. *b.* Des bois de teinture. XVI. 10. *b.* 26. *a.* Voyez auſſi les articles BRESIL, CAMPECHE, FERNAMBOUC, FUSTE, ROCOU, SANTAL, *&c.*

BOIS, (*Teinture*) recette pour teindre le bois. Pour faire du noir à noircir le bois. *Suppl.* II. 5. *a.*

Bois foſſile, comme il ſe forme. II. 307. *a.*

Bois foſſile, celui qui ſe trouve ſur les côtes de Sudwic. I. 325. *b.* Bois foſſile trouvé en Allemagne dans le comté de Naſſau. III. 190. *b.* 191. *a.* Forêts ſouterreines. VII. 624. *a.* X. 92. *b.* 93. *a.* XVI. 469. *a.* — *Voyez* FOSSILE.

Bois d'aloès. Dioſcoride l'a décrit ſous le nom d'*agallochum*,

Le ſuc d'aloès ne vient pas de ce bois. Trois ſortes d'*agallochum*: le calambac, le bois d'aigle, le calambour; on ne ſait pas ſi elles proviennent toutes du même arbre. Maniere dont les Indiens préparent ce bois. Mauvaiſe qualité du ſuc laiteux qu'il rend, & qui enſuite devient réſine. Rareté du calambac chez les Indiens même qui l'eſtiment beaucoup. II. 307. *b.* Qualité & propriétés médicinales de l'aloès. *Ibid.* 308. *b.*

Bois de Rhodes. On ne ſait pas encore préciſément ce qu'il eſt. Quel eſt celui auquel on donne aujourd'hui ce nom. D'où on le tire. II. 308. *b.*

Bois de Breſil, ainſi nommé, parce qu'on l'a tiré d'abord du Breſil. Il y a aujourd'hui du breſil de diverſes contrées. Lieux où il croît. Deſcription. Sa qualité peſante & ſeche. Le plus eſtimé eſt de Fernambouc. Comment on doit le choiſir. Uſages du bréſil. Carmin & lacque liquide qu'on en tire. II. 308. *a.*

Bois d'Inde, *de la Jamaïque* ou *de Campêche*, *laurier aromatique.* Pays où il croît. Deſcription de cet arbre. Qualités & propriétés de ſes graines & de ſes feuilles. Expériences faites ſur ſa décoction. II. 308. *b.*

Bois gras. XV. 826. *b.* Bois joli. X. 483. *a*, *b.* Bois d'Inde appellé *achourou.* I. 97. *b.* Bois de ſenteur nommé *agra.* I. 181. *b.* Bois aromatiques. I. 700. *b.*

BOIS PUANT, (*Bot.*) *voyez* ANAGYRIS.

Bois de fer, arbre des îles de l'Amérique. Pourquoi ainſi nommé. Sa deſcription. II. 308. *b.*

Bois néphrétique. Couleur & qualités de ce bois. Diverſes couleurs qu'il donne à l'eau, ſelon différentes infuſions qu'on y ajoute. II. 308. *b.* Deſcription de l'arbre qui donne ce bois. Comment on s'en ſert dans les maladies des reins, & la difficulté d'uriner. *Ibid.* 309. *a.*

Bois de plomb. Caractere générique de cette plante. Sa deſcription. Lieux où elle croît. *Suppl.* II. 5. *b.*

Bois, différentes acceptions de ce mot dans les arts méchaniques. II. 309. *a.*

Bois de grille, dans le métier de bas. II. 309. *a.*

Bois de moule, ſervant à fondre les caracteres d'imprimerie. Deſcription par figures. II. 309. *a.*

Bois, en terme de lapidaire. Deſcription par figures. II. 309 *a.*

Bois de têtes, *bois de fonds*, chez les imprimeurs. Deſcription par figures. II. 309. *a.*

Bois de raquette. Bois chez les rubanniers; *bois à limer*, chez les ouvriers en métaux; *bois de broſſe*, en terme de vergetier; *bois d'un éventail*; *bois de fuſil*; *bois* au trictrac. II. 309. *b.*

Bois de vie, chez les Juifs: deux petits bâtons par où on prend le livre de la loi, afin de ne pas toucher au livre même. Reſpect ſuperſtitieux qu'ils ont pour ce bois. Vertus qu'ils lui attribuent. II. 309. *b.*

BOISGELOU, (*Monſieur*) ſon ſyſtême de muſique. *Suppl.* IV. 859. *a*, *b.*

Bois ſacrés, (*Myth.*) origine de l'uſage de ces bois ſacrés. Progrès des opinions ſuperſtitieuſes ſur ces bois. Ce qu'on diſoit du bois de Claros conſacré à Apollon. Bois d'Eſculape près d'Epidaure. Celui de Vulcain au mont-Ethna. Celui des furies à Rome. II. 310. *a.*

Bois ſacrés. Article ſur ce ſujet. XIV. 472. *a.* Origine des bois ſacrés. XVI. 62. *a*, *b.* Bois ſacrés des Juifs. XIII. 497. *a.* Des Gaulois. XVI. 83. *a.* Des anciens Celtes. *Suppl.* II. 282. *b.* Sous quelle condition il étoit permis chez les anciens de couper les arbres d'une forêt. V. 151. *b.*

Bois de cerf. XVI. 941. *a*, *b.* 942. *a*, *b.* 943. *a.* 944. *b.* 945. *a.* 946. *a*, *b.* Séparation, mue & chûte du bois. II. 841. *a.* Nombre des cornettes de ſes ramures dans les différentes années de ſa vie. XIII. 787. *b.*

BOIS DE CERF, (*Blaſon*) *voyez* MASSACRE.

BOIS, (*Philippe Goibaut du*) ſa patrie, ſes ouvrages. XII. 892. *b.*

BOISSEAU, uſage de cette meſure. Etymologie de ce mot. Boiſſeau de Paris. II. 310. *a.* Rapport des boiſſeaux de divers endroits à celui de Paris. Boiſſeaux d'avoine, de ſel, de charbon, de chaux. Boiſſeau d'Angleterre. II. 310. *b.*

Boiſſeau, inſtrument à l'uſage des boutonniers. Différence entre le couſſin des faiſeuſes de dentelles & ce boiſſeau. Deſcription de cet inſtrument. II. 310. *b.*

Boiſſeau, en terme de fontainier, *boiſſeau* de poterie. II. 310. *b.*

Boiſſeau, figure ſymbolique. XV. 729. *a.* 731. *a.*

BOISSELIER, (*Art méchan.*) *voyez* les planches du boiſſelier, vol. II.

BOISSON, tout aliment ou remede fluide. Exemple ſingulier d'un homme qui ne vivoit que de fomentations extérieures. But de la boiſſon. Qualités ſalutaires de l'eau froide. Occaſions pour leſquelles il faudroit réſerver le vin & la bierre. II. 311. *a.*

BOISSON, (*diete*) diverſes conſidérations ſur le choix & l'uſage des boiſſons par rapport à la ſanté. XI. 222. *a*, *b.* VIII. 386. *b.* Les buveurs d'eau jouiſſent plus communément d'une bonne ſanté que les buveurs de vin. V. 193. *b.* De l'uſage des boiſſons aqueuſes tiedes. III. 535. *a.* De l'uſage des boiſſons à la glace dans les climats chauds. *Ibid. b.* Des boiſſons à la glace. VII. 684. *b.* Danger des boiſſons froides quand on eſt échauffé. VII. 328. *b.* Boiſſon particuliérement en uſage en été, appellée *ſyllabub.* XV. 719. *a.*

BOITE, définition générale de ce mot. II. 311. *a.*

Boîte à forêt, outil d'arquebuſier, *&c.* II. 311. *a.*

Boîtes de réjouiſſance, chez les artificiers. II. 311. *a.*

BOITE, (*Artillerie*) II. 311. *b.*

Boîte, inſtrument de chirurgie pour contenir la jambe dans le cas de fracture compliquée. Difficultés du panſement de ces fractures. Comment on y obvie. Deſcription de la boîte. Cet inſtrument perfectionné par M. Petit. II. 311. *b.* Ses avantages. Indication des figures qui en donnent la deſcription. *Ibid.* 312. *a.* Diverſes acceptions du mot *boîte*, en différens métiers. *Ibid. b.*

Boîte, ouvrage d'orfevre. vol. VIII. des pl. Orfevre bijoutier, planche 3 & 4.

Boîte de fer blanc. Maniere de la faire. *Suppl.* III. 17. *b.*

BOITER, (*Maréch.*) *voyez* FEINDRE.

BOITEUX, (*Manege*) comment on connoît 1°. ſi la cauſe de ce mal eſt dans l'épaule, & la partie de l'épaule attaquée; 2°. ſi elle eſt dans les jambes, dans le genou ou la jointure du paturon ou dans le canon; 3°. ſi elle eſt dans le pied, comme dans la couronne, ou le talon, II. 313. *b.* ou enfin dans les quartiers entre le milieu du ſabot & le talon. Comment on reconnoit par rapport aux pieds de derriere, ſi le mal eſt dans la hanche ou dans l'os de la cuiſſe; ſi le cheval a quelque maladie cachée qui l'oblige à boiter quand il travaille. *Ibid.* 314. *a.*

BOITEUX, (*Chirurg.*) diverſes cauſes de claudication. III. 508. *a.* Remedes à employer relativement à quelques-unes de ces cauſes. Mot d'une femme lacédémonienne à ſon fils devenu boiteux à la guerre. *Ibid. b.*

BOITIAPO, (*Hiſt. nat.*) ſerpent du Breſil. Sa deſcription. Propriété de ſa chair. II. 314. *a.*

BOIVIN, (*Louis*) ſon ſyſtême chronologique. *Suppl.* I. 201. *a*, *b.*

BOIVIN, (*Jean*) ſavant littérateur. *Suppl.* III. 960. *b.*

BOL, (*Hiſt. nat.*) terre graiſſeuſe & argilleuſe. Ses caracteres. Différentes couleurs de bols. Celui qu'on a en France eſt auſſi bon que ceux qu'on faiſoit venir de fort loin. Bol d'Arménie, de Blois, d'Allemagne. Bol blanc; II. 314. *a.* bol de France, de Tranſylvanie. Uſage que les doreurs & relieurs font du bol d'Arménie. *Ibid. b.*

Bol. Le nom de thin donné à toute eſpece de bol. XVI. 277. *b.* Bol de Portugal. XIII. 158. *a.* XVI. 182. *a.* Bol que les naturels des Indes orientales emploient dans la toux. XVI. 50. *a.*

BOL, (*Pharm.*) forme de médicamens. Comment on les fait. Le bol a diverſes qualités. Comment le malade doit l'envelopper pour le prendre, & ce qu'il doit boire enſuite. II. 314. *b.*

BOLAIRE, (*terre*) caractere des terres bolaires: obſervations ſur leur uſage en médecine. VII. 700. *a.* Terre bolaire de Lemnos. IX. 383. *b.* XV. 490. *b.* Terre bolaire ſinopique. XV. 213. *a.* 216. *b.* Samienne. XVI. 174. *b.* Terre de Portugal, XIII. 158. *a.* XVI. 182. *a.* de Toſcane, XVI. 441. *b.* de Turquie, 755. *a.* de Goldberg. VII. 732. *a.* — *Voyez* SIGILLÉE, TERRE.

BOLAM, (*Ichthy.*) poiſſon de la famille des ſpares. Sa deſcription. *Suppl.* II. 5. *b.* Lieux où on le trouve. Qualité de ſa chair. *Ibid.* 6. *a.*

Bolam, eſpece de ce genre nommée *botſcop. Suppl.* II. 33. *a.*

BOLBEC, (*Géogr.*) gros bourg, du pays de Caux en Normandie. Ses manufactures. Son égliſe. Secours que reçurent les habitans lorſque ce bourg fut la proie des flammes en 1765. *Suppl.* II. 6. *a.*

BOLESLAS, (*Hiſt. de Pologn.*) ſurnommé *Crobri.* Premier ſouverain de Pologne qui a porté le titre de roi. Comment il favoriſa l'établiſſement du chriſtianiſme dans ſes états. Moyens qu'il employa pour ſe délivrer de la vaſſalité de l'empire. *Suppl.* II. 6. *a.* Tableau de ſon regne. Il fut le bienfaiteur des Polonois, & le fléau de ſes voiſins. *Ibid. b.*

Boleſlas I, roi de Pologne, gouvernement de ce roi. XII. 926. *b.* Son humanité. 930. *b.*

BOLESLAS II, (*Hiſt. de Pologn.*) roi de Pologne, ſuccéda en 1058, à Caſimir I, ſon pere. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 7. *a.* après avoir acquis la gloire d'un héros, il flétrit ſa mémoire par ſa tyrannie & ſes cruautés, & finit miſérablement ſa vie. *Ibid. b.*

BOLESLAS III, ſurnommé *Crivouſte*, (*Hiſt. de Pologn.*) fils d'Ulandiſlas. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 8. *a.*

BOLESLAS IV, (*Hiſt. de Pologn.*) ſurnommé *le friſé.* Le ſecond des fils de Boleſlas III. Comment il parvint au trône. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 9. *a.*

BOLESLAS V, (*Hiſt. de Pologn.*) ſurnommé *le chaſte*. Ce fut un roi fainéant dont il n'eſt parlé ici que pour apprécier les éloges que les hiſtoriens lui ont donnés. *Suppl.* II. 9. *b.*

BOLI, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans la Natolie proprement dite, capitale d'un canton, nommé *Boli vialicti*. Différens noms donnés à cette ville. Ses bains. Propriétés ſingulieres de deux ſources qui ſont dans ſon voiſinage. *Suppl.* II. 10. *a.*

BOLIN, (*Conchyl.*) nom que les Negres donnent à une eſpece de pourpre. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Deſcription de l'animal. *Suppl.* II. 10. *a.* & de la coquille. Lieux où elle eſt commune. Caracteres qui la diſtinguent de celle que les Venitiens appellent *ognella*, & les Genois *roncera*. *Ibid. b.*

BOLLANDISTES, (*Hiſt. eccl.*) jéſuites d'Anvers qui recueillent tout ce qui concerne les vies des ſaints. Bollandus, jéſuite flamand, fut un de leurs principaux chefs. Le P. Roſweid, au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, conçut le deſſein d'un pareil recueil. II. 314. *b.* Bollandus le ſuivit & le perfectionna. Ses aſſociés & ſucceſſeurs. Suite de leurs ouvrages. Le P. Papebrok a apporté plus de critique dans le choix de ſes monumens que Bollandus. *Ibid.* 315. *a.*

BOLLANDISTES, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 10. *b.*

BOLLANDUS, (*Jean*) ſes ouvrages. XVI. 329. *b.*

BOLLENZ, (*Géogr.*) ou *valle di bregno*. Vallée de la Suiſſe, ſituée entre la vallée de Calanca, celle de Livenen, la terre de Riviera, & les Alpes des Griſons. Son étendue. Ses productions. *Suppl.* II. 10. *b.* Cantons ſuiſſes auxquels elle appartient. Ses ſources minérales. *Ibid.* 11. *a.*

BOLLSWERT, (*Scheldt*) graveur. VII. 867. *a.*

BOLOGNE, (*Pierre de*) deſcription. Lieux & tems où on la trouve. Comment on la prépare. II. 315. *a.* Propriété de ces pierres. Comment on la leur rend lorſqu'elles l'ont perdue. *Ibid. b.*

Bologne, (*pierre de*) Wallerius la met au rang des gypſes. VII. 1023. *b.* Obſervations ſur cette pierre. XII. 582. *b.*

Bologne, méridien tracé par M. Caſſini dans l'égliſe de ſainte Pétrone à Bologne. X. 384. *b.* *Suppl.* III. 239. *a.* Inſtitut de Bologne. VIII. 800. *a.*

BOLOGNE, (*Jean de*) ſculpteur. XIV. 829. *b.*

BOMBACO, *lapis de*, ſorte de bézoard. X. 633. *a.*

BOMBARDE ou *baſilic*, ancienne piece d'artillerie. Dérivation de ce mot. Force & longueur des bombardes les plus remarquables. Tems où elles étoient en uſage. II. 315. *b.*

BOMBARDE, (*Lutherie*) jeu d'orgues, en quoi il differe de la trompette. Matiere dont on le fait. On place la bombarde ſur un ſommier ſéparé. II. 315. *b.*

Bombarde. Voyez ſur ce jeu d'orgue. VIII. 540. *b.* Pedale de bombarde. XII. 235. *b.*

BOMBARDEMENT. Différence entre ſiege & bombardement. XV. 173. *a*, *b.*

BOMBARDIER, ſervice des cadets bombardiers & ſoldats pour un mortier de douze pouces. II. 151. *b.* Régiment royal des bombardiers. *Suppl.* I. 605. *b.*

BOMBE, (*Artillerie*) effets de la bombe. Etymologie de ce mot. Du premier uſage des bombes, & de leur invention. Premiere expérience funeſte à la ville de Venlo. Ce que dit Strada d'une expérience ſemblable, entrepriſe à Bergop-zoom. II. 316. *a.* Premier uſage des bombes en France ſous Louis XIII. Deſcription de la bombe. Bombe de la nouvelle invention. Détermination des rapports des bombes avec leurs charges & leurs mortiers, ſelon diverſes peſanteurs & diametres. Cas où l'on peut diminuer la poudre dont la bombe eſt chargée. *Ibid. b.* Quantité de poudre néceſſaire pour faire crever les bombes de douze pouces & celles de huit. Comment l'on coule une bombe de onze pouces huit lignes. Ce qu'il faut pour qu'une bombe ſoit bien conditionnée. Maniere de charger les bombes. *Ibid.* 317. *a.* *Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I.

Bombe, les bombes valent mieux coulées en terre qu'en ſable. VII. 154. *b.* Art de monter les bombes, vol. V. des planches, article *fonderie des canons*, pl. 21, 22 & 23. Maniere de bombe deſtinée à produire un effet à-peu-près ſemblable à celui des machines infernales. IX. 797. *b.* Premieres bombes jettées avec le mortier. Ingénieur qui a introduit en France l'uſage des bombes. X. 731. *b.* De la poſition du mortier pour tirer une bombe, & de la ligne qu'elle décrit. 734. *a.* Fuſées pour les bombes. VII. 385. *b.* &c. Sur l'art de jetter les bombes, *voyez* BALISTIQUE. II. 38. *a*, *b.* & l'article JET. VIII. 521. *b.* &c. Bombes tirées à ricochet. II. 153. *a.* Caiſſon de bombes. II. 538. *a.* Auteurs qui ont donné des regles ſur l'art de jetter les bombes. II. 619. *a.*

BOMBER, *emboutir*, (*Bijoutier*) deſcription de cette opération. II. 317. *a.*

BOMBERG, (*Daniel*) imprimeur. II. 223. *b.* VIII. 625. *a.*

BOMBO, (*Muſiq.*) répétition d'une note ſur le même degré. Maniere de l'exécuter à la voix & aux inſtrumens. C'eſt le même agrément que l'on appelloit autrefois *Tremolo*. *Suppl.* II. 11. *a.*

BOMBOR, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 784. *a.*

BOMBYX, (*Muſiq. inſtrum. des anciens*) eſpece de chalumeau des Grecs. Divers ſentimens ſur la forme & ſur la nature de cet inſtrument. *Suppl.* II. 11. *a.* *Ibid.* III. 60. *a.*

BOMERIE, (*Commerce de mer*) en quoi elle differe de l'aſſurance. Etym. de ce mot. II. 317. *a.*

BOMONIQUES, jeunes gens Lacédémoniens qui faiſoient gloire de ſouffrir des coups de fouet dans les ſacrifices de Diane. Excès où cette épreuve étoit pouſſée. But qu'on ſe propoſoit. Etym. du mot. II. 317. *b.*

BON, (*Métaph.*) *voyez* BONTÉ, difficultés qui ſe préſentent ſur l'origine & la définition du mot *bon*. Diverſes acceptions que reçoit ce mot : bonté d'être, bonté animale, bonté raiſonnée. II. 317. *b.*

Bonté d'être : en quoi elle conſiſte. Bonté abſolue, bonté relative : ce qui fait l'une & l'autre. Divers degrés de bonté relative ; gradations dans les êtres ſelon leur plus ou moins de perfection. *Ibid. b.* C'eſt de l'imperfection plus ou moins grande des différens êtres, que réſulte la perfection de cet univers, dans le phyſique & dans le moral. Enchaînement de tous les êtres qui entrent dans la compoſition de ce tout admirable. Qu'un chaînon fût rompu, la chaîne de toute la nature le ſeroit, & l'on verroit tout l'ordre de cet univers ſe détruire & ſe confondre. *Ibid.* 318. *a.* Plus nous ſaiſirons de rapports, plus nous ſerons convaincus de la bonté des êtres. Dieu ſeul la connoît parfaitement. Petites parties de ce tout : comment pourrions-nous le comprendre ? Penſées de Paſchal ſur ce ſujet. Paraphraſe de cette parole de Moïſe touchant l'univers ; *Dieu trouva qu'il étoit bon*. Comment nous devons juger des prétendus défauts que nous croyons découvrir dans le monde. *Ibid. b.*

Bonté animale, économie dans les paſſions, que toute créature ſenſible & bien conſtituée reçoit de la nature. II. 318. *b.* Cette bonté ſera d'autant plus parfaite, que les membres conſpireront d'une façon plus avantageuſe à l'accompliſſement des fonctions animales. Divers exemples de défauts d'économie animale. Plus les organes ſont délicats, plus les ſenſations qu'ils occaſionnent ſont vives. Inconvéniens qui réſulteroient chez nous d'une trop grande ſenſibilité dans les organes. Ceux que nous avons ſont proportionnés au rang que nous tenons dans l'univers.

Bonté raiſonnée, ſa définition : elle eſt la même que la vertu. *Ibid.* 319. *a.* Ses rapports ſont plus immédiats avec nous, parce qu'ils touchent notre cœur de plus près. Le *bon*, dans ce ſens, ſe confond avec l'*utile*. Le premier *bon* dont nous avons parlé ne plaît qu'à l'eſprit, celui-ci plaît au cœur. S'il eſt vrai que nous puiſſions aimer en Dieu quelqu'autre choſe que ſa bonté *bienfaiſante*. Sentimens qu'excitent en nous un être qui ne nous eſt utile que comme moyen, & un être qui nous eſt utile par lui-même. Différence entre un bien honnête & un bien agréable. *Ibid. b.*

Bonté des êtres artificiels : d'où elle dépend. Elle eſt fondée ſur des loix immuables. Une production de l'art ſera d'autant plus parfaite qu'elle réunira plus parfaitement le bon avec le beau. Il y a des productions des arts qui ne ſont que belles, il y en a d'autres qui intéreſſent l'eſprit & le cœur, mais toujours d'une maniere ſubordonnée aux effets de la nature dont l'art n'eſt que l'imitation. Ce qu'il y a de plus touchant pour nous, c'eſt l'image des paſſions & des actions des hommes. II. 320. *a.*

Bon, fête que les Japonois célebrent en l'honneur des morts. II. 320. *a.*

BONACE, (*Marine*) calmes dangereux formés dans un grand eſpace autour duquel tournent des vents contraires. XI. 710. *b.*

BONANNI, (*Philippe*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.*

BONARELLI, (*le comte Gui Ubaldo*) poëte italien. XVII. 489. *a.* Obſervations ſur ſon ouvrage intitulé *Phylis de Scyros*. XIV. 847. *b.*

BONAROTA, (*Michel-Ange*) ſculpteur. XIV. 831. *b.* Peintre. V. 318. *a.* & architecte. *Suppl.* I. 539. *b.* Nobleſſe dans ſes ouvrages. VII. 767. *b.* Sa ſtatue de Cupidon. I. 515. *b.* XIV. 825. *a*, *b.* Défauts dans ſes ouvrages. *Suppl.* III. 257. *a.*

BONASIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques. Ce ſont les mêmes que les *Bonoſiaques* & les *Bonoſiens*. *Suppl.* II. 11. *a.*

BONASUS, (*Zoolog.*) animal de la figure d'un bœuf. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. Divers noms que les auteurs lui donnent. Comment cet animal ſe défend quand il eſt chaſſé. Montagne qu'il habitoit autrefois. II. 320. *b.*

BONAVENTURE, le Franciſcain, docteur ſcholaſtique. XIV. 773. *b.*

Bonaventures, (*iſles*) VIII. 922. *a.*

BONBALON, (*Luth.*) inſtrument dont les negres ſe ſervent comme de tocſin. Sa deſcription. *Suppl.* II. 11. *b.*

BONBANC, (*Archit.*) pierre forte blanche qui ſe trouve aux environs de Paris. II. 320. *b.* Qualité de cette pierre.

Hauteur qu'elle peut avoir. Uſage qu'on en fait en architecture. Quelle eſt la meilleure. *Ibid.* 321. *a.*

BON-CHRÉTIEN, (*Jardin.*) eſpece de poire. Bon-chrétien d'été ; deſcription de ce fruit : tems où il ſe recueille ; il ſe conſerve quatre à cinq mois dans la ſerre. Bon-chrétien d'hiver : deſcription & qualité. Bon-chrétien d'été muſqué : ſes caracteres. Autre d'hiver auſſi décrit. Ce qu'il faut faire pour avoir ces fruits d'une certaine beauté. II. 321. *a.*

BOND, (*Jean*) critique & commentateur. XV. 334. *b.*

BONDÉ, arbre du royaume de Quoya. Ses caracteres. Uſage de ſon bois & de ſes cendres. II. 321. *a.*

BONDRÉE, (*Ornith.*) oiſeau de rapine. Sa deſcription. *Voyez* BUSE. II. 321. *b.*

BONDUC, (*Botan.*) caractere générique de cette plante. Deſcription de cinq eſpeces de bonduc. Lieux d'où elles ſont originaires. Leurs culture, qualités & uſages. *Suppl.* II. 11. *b.*

Bonduc, caracteres de ce genre de plante. Ses uſages en médecine. II. 321. *b.*

BONFADIO, (*Jacques*) hiſtoriographe de la république de Genes. XIV. 576. *b.*

BONGARS, (*Jacques*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XI. 652. *a.*

BONGEN, (*Ichthy.*) nom que les Malays donnent à un poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 12. *a.* Lieux où il vit. Sa claſſification. *Ibid. b.*

BONGON, (*Ichthy.*) petit poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux où il vit. Sa claſſification. *Suppl.* II. 12. *b.*

BON-HENRI, plante qui doit ſe rapporter au genre nommé *patte-d'oie.* Deſcription. II. 321. *b.* Lieux où elle ſe trouve. Liqueurs tirées de la diſtillation de cette plante. Ce qu'a fourni la maſſe noire de la cornue calcinée. Analyſe de cette plante. Ses propriétés. *Ibid.* 322. *a.*

BONHEUR, (*Morale*) différence entre bonheur & plaiſir. Le deſir du bonheur eſt commun à tous les hommes : ils ſe réuniſſent tous dans l'idée qu'ils en ont : ils conviennent qu'il doit au plaiſir ce qu'il a de plus piquant & de plus délicieux. Nous ne pouvons être heureux dans une pareſſeuſe indolence. Mais comme le plaiſir ne peut animer tous les inſtans de la vie, notre bonheur le plus parfait ſera un état tranquille, ſemé çà & là de quelques plaiſirs qui en égayent le fond. II. 322. *a.* Tout ce que nous recherchons comme fondement de notre bonheur ne nous ſuffiroit point s'il ne nous procuroit la ſenſation du plaiſir. Ainſi les philoſophes & les hommes dominés par quelque paſſion, établiſſent différens fondemens de bonheur ; mais ne recherchent tous que le plaiſir qui en eſt l'eſſence. Ces maximes ne ſont point contraires à la morale & à la religion de J. C. Nature du bonheur du chrétien. Une vertu qui n'accompagneroit pas le plaiſir ne pourroit attacher notre cœur. Mais tous ne font pas conſiſter le plaiſir dans les mêmes objets. *Ibid. b.* L'auteur renvoie aux réflexions de M. de Fontenelle ſur le bonheur. Quoique cet état ne dépende pas abſolument de nous, nous pouvons cependant l'obtenir par-nous-mêmes, juſqu'à un certain degré. *Ibid.* 323. *a.*

Bonheur, proſpérité ; différences entre ces mots. II. 323. *a.*

Bonheur, béatitude, félicité ; différences entre ces mots. II. 169. *b.* Différence entre chance & bonheur. III. 86. *a.*

Bonheur, différence entre bonheur & félicité, entre un bonheur & le bonheur, entre le plaiſir, le bonheur, la proſpérité. VI. 465. *b.* En quoi conſiſte ici-bas notre bonheur. I. iij. XII. 143. *a.* V. 652. *a.* Définition du bonheur ſelon Epicure. XVII. 458. *a, b.* V. 783. *b.* Bonheur & malheur conſiderés comme une ſuite d'une certaine fatalité. VI. 428. *a, b.* Il doit y avoir divers degrés de bonheur entre les êtres intelligens. IX. 917. *b.* Le bonheur en eſt raiſon inverſe de nos dépendances. *Suppl.* II. 698. *b.* L'art de connoître la réalité eſt le ſeul art d'arriver au bonheur. 931. *b.* Le crime ne peut procurer le bonheur. II. 243. *a, b.* Bonheur imaginaire. VIII. 560. *a.* Du deſir du bonheur. III. 206. *a.* IV. 886. *a, b.* Chercher ſon bonheur n'eſt point une vertu : comment ce deſir peut devenir vertueux. I. 374. *a, b.* Nous ſommes forcés pour être heureux, ou de changer continuellement de place, ou d'outrer les ſenſations du même genre. VIII. 276. *b.* Moyen de ſe procurer le bonheur. IV. 886. *b.* Sur le bonheur, *voyez* HEUREUX.

BONHOMME, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.*

BONIFACE VIII. Obſervations ſur ce pape. VII. 658. *a.* Affaires de ce pape avec l'empereur Albert. *Suppl.* I. 251. *b.*

BONIOLI, (*Camille*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 362. *b.*

BONITE, poiſſon commun dans la mer atlantique. Deſcription. Qualité de ſa chair ; comment on le pêche. II. 323. *a.*

BONITON, poiſſon de mer : ſa deſcription. Il aime l'eau douce ; ſa chair eſt graſſe & bonne. II. 323. *b.*

BONNE, (*Géogr.*) ville d'Afrique. *Suppl.* III. 429. *a.*

BONNE DÉESSE, Dryade, femme de Faune, roi d'Italie, qui la fit mourir & lui éleva enſuite des autels. Sa chaſteté. Son culte. Les Grecs lui ſacrifioient auſſi. Comment Clodius profana ſes myſteres. La déeſſe *Fauna* étoit auſſi la terre. Pourquoi les dieux des païens faiſoient ſouvent un double perſonnage. II. 323. *b.* On vint peu-à-peu à diviniſer les inventeurs des cultes & à les confondre avec les divinités même qu'ils avoient accréditées. Ainſi la même divinité fut honorée en différens lieux ſous différens noms. Ainſi Fauna fut confondue avec la terre dont elle avoit introduit le culte. Pourquoi on l'appella *Bonne-déeſſe. Ibid.* 324. *a.*

Bonne-Déeſſe, pureté avec laquelle ſes myſteres étoient célébrés à Rome. XIV. 87. *b.* Ces myſteres profanés par Claudius. X. 923. *b.*

BONNEFONS, (*Jean*) poëte latin. *Suppl.* I. 803. *a.*

BONNET, l'époque de l'uſage des bonnets & des chapeaux en France ſe rapporte à l'an 1449. M. le Gendre en fait remonter l'origine plus haut. Différence qu'on mettoit entre les bonnets & les mortiers. Le bonnet étoit encore l'habillement du clergé & des gradués. II. 324. *a.* Invention du bonnet quarré. Quel étoit le but de donner le bonnet dans les univerſités. Bonnets des chinois. Ce que déſigne le bonnet quarré. Cérémonie qui s'appelle *prendre le bonnet.* Les bonnets quarrés furent en uſage parmi le clergé Anglois avant qu'ils le fuſſent en France. Le bonnet jaune eſt la marque des Juifs en Italie ; autrefois le verd étoit en France celui des banqueroutiers. Bonnet de carton que portent ceux que l'inquiſition condamne au ſupplice. La couronne des barons & de quelques princes n'eſt qu'un bonnet orné. *Ibid. b.* Comment ſe fait dans l'univerſité de Paris la cérémonie de la priſe de bonnet. *Ibid.* 325. *a.*

Bonnets des anciens orientaux appellés *tiares.* XVI. 312. *b.* 313. *a.* & *Cidaris.* III. 440. *b.* Bonnet des flamines. I. 246. *a.* 523. *a.* Bonnet de dignité parmi les modernes, appellé *barrette.* II. 94. *b.* Eſpece de bonnet ou calotte. 564. *a, b.*

BONNET, (*Médec.*) bonnets pour fortifier le cerveau. II. 564. *b.* IV. 532. *b.* Contre les affections froides du cerveau. XIV. 473. *b.*

Bonnet de Neptune. Champignon de mer. XI. 99. *a.*

Bonnet verd, marque d'infamie à laquelle étoient condamnés ceux qui avoient fait ceſſion en juſtice. II. 325. *a*

Bonnet verd, ceſſionnaires qui étoient obligés autrefois de le porter. Ils ſont condamnés à Luques à porter le bonnet jaune. II. 868. *b.*

BONNET DE PRÊTRE, (*Jardin.*) eſpece de citrouille. Qualité nuiſible de ſon fruit. Uſage qu'en font les païens. Ses propriétés, appliqué extérieurement. II. 325. *a.*

Bonnets, figures ſymboliques. XV. 729. *a.* 731. *a.*

BONNET, (*Charles*) de Geneve. Eloge de ce phyſicien. VI. 57. *b.* Diſtribution des feuilles ſelon cet auteur. 653. *a.* Ses ouvrages. *Suppl.* I. 411. *a.* Sa théorie ſur la cauſe méchanique des ſenſations. *Suppl.* III. 36. *a, b.* Son ſyſtême ſur l'organiſation. *Suppl.* IV. 183. *a.* Sa doctrine phyſiologiſte. 359. *b.*

BONNETERIE, manufacture de bonnets, *&c.* II. 325. *a.* *Voyez* les planches du bonnetier, vol. II. Préparation des laines. La premiere attention du bonnetier doit être de ſe mettre à couvert de la friponerie du cardeur & du fileur. Deſcription du dévidoir par le moyen duquel le bonnetier eſtimera la fineſſe du filage. Pour s'aſſurer de la fidélité de l'ouvrier ſur la quantité de la laine, il n'a qu'à la peſer en la recevant. Le bonnetier reçoit la laine filée, & la diſtribue à des faiſeurs de bas au métier & à des tricoteuſes. Mais avant que ces ouvrages puiſſent ſe vendre, ils ont à paſſer chez lui par un grand nombre d'opérations. La premiere eſt la foule. Deſcription de la fouloire, *Ibid. b.* & de la maniere de fouler. *Ibid.* 326. *a.* Le but de la foule eſt de dégraiſſer & de rendre l'ouvrage plus fort & plus ſerré. La ſeconde opération eſt celle de la forme. La troiſieme conſiſte à racoutrer les marchandiſes. La quatrieme eſt le draper. La cinquieme eſt la tonte. *Ibid. b.* La ſixieme eſt la teinture. La ſeptieme eſt de raprêter. La huitieme eſt de preſſer ou de catir les marchandiſes. *Ibid.* 327. *a.*

De la bonneterie de Paris. Précautions priſes pour empêcher qu'elle ne perde de ſon crédit par de mauvais ouvrages diſtribués ſur ſon compte. *Ibid. a.*

Corps des bonnetiers de Paris, ſon rang & ſes droits. Ce que les bonnetiers entendent par bas de caſtor & autres ouvrages déſignés ſous ce nom. Les bonnetiers étoient autrefois appellés *Aulmuciers-mitoniers.* Conditions pour être reçu dans ce corps. Armoiries & confrairie des bonnetiers. Prépoſés du corps ; leurs fonctions, élections, *&c.* Arrêt du conſeil en 1716, pour terminer les démêlés qui s'étoient élevés dans ce corps. *Ibid. b.* Conſeil utile d'un aveugle à un maître bonnetier, pour ſe fournir dans ſon métier de l'eau à peu de frais. Le corps des bonnetiers eſt compoſé de trois autres, dont la réunion s'eſt faite ſucceſſivement. *Ibid.* 328. *a.*

Bonneterie. Eſpece de bonnets dont la fabrication appartient aux bourſiers, *voyez* les planches de cet art dans le vol. II.

BONNETJE, (*Ichtchy.*) deſcription de ce poiſſon de la mer d'Amboine ; qualités de ſa chair. Sa claſſification. *Suppl.* II. 12. *b.*

BONNETTE, (*Marine*) petites voiles nommées *bonnettes.* Bonnettes maillées. Bonnettes en étui. II. 328. *b.*

BONNETTE *lardée*, (*Marine*) opération des calfateurs pour fermer

fermer les voies d'eau. Deſcription de cette opération. II. 328. *b.*

BONOSIAQUES *& Bonoſiens*, (*Hiſt. eccl.*) voyez *Bonaſiens* & *Bonoſiens.*

BONOSIENS, (*Hiſt. eccl.*) ſecte que Bonoſe renouvella au quatrieme ſiecle. Ses erreurs, les mêmes que celles de Photin. Différence que l'égliſe met entre les Photiniens & les Bonoſiens. II. 328. *b.* *Voyez* BONASIENS.

BONS, (*Pierre-André*) anecdote ſur ce chevalier, né à Marſeille. *Suppl.* II. 804. *a.*

BONS-CORPS, (*Hiſt. mod.*) nom d'une milice levée par François II, duc de Bretagne. A quelle occaſion elle fut levée. II. 328. *b.*

BONS SENS, définition. II. 328. *b.* Le bon ſens ſuppoſe de l'expérience. Différence entre un homme de ſens & un homme de bon ſens. — *Voyez* SENS. XV. 33. *b.*

BONS-HOMMES, religieux en Angleterre. On donna en France ce nom aux Minimes. Les Albigeois le prenoient auſſi. II. 329. *a.*

BONTÉ, (*Morale*) premiere regle de la bonté : *Ne point faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît.* Lorſque la paſſion vous porte à quelque violence contre un autre homme, jettez les yeux ſur lui, pour y voir l'empreinte de la main divine, & votre reſſemblance. Seconde regle de bonté : *Faites du bien aux autres.* La généroſité recommandée : éloge de cette vertu. II. 329. *a.* La charité ſimple a moins d'étendue que la généroſité : elle eſt de devoir étroit dans toutes ſes parties. *Ibid. b.*

BONTÉ, (*Métaphyſiq.*) *voyez* BON. Comment la bonté acquiert le caractere de beauté. *Suppl.* I. 837. *a.*

BONTÉ, (*Belles-Lettres. Philoſophie*) quand la bonté n'eſt relative qu'à l'intention, ce mot n'eſt pris que dans un ſens impropre, & *bon* ſe trouve quelquefois le ſynonyme de *mauvais.* Les moyens ſont bons, c'eſt-à-dire, bien choiſis; l'intention eſt mauvaiſe. *Suppl.* II. 12. *b.* De même, par rapport à l'agrément & à l'utilité, une choſe eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon les goûts, les intérêts, les fantaiſies, les caprices. La bonté, dans un ſens plus étroit, eſt la faculté de produire un effet deſirable; & une cauſe eſt plus ou moins généralement bonne, à meſure que ſon effet eſt plus ou moins généralement à deſirer. — Un être n'eſt bon en lui-même, que dans ſes rapports avec lui-même, & qu'autant qu'il eſt tel que ſon bonheur l'exige. – Les parties matérielles de l'univers ne ſont bonnes que dans leur rapport avec ſes parties intelligentes & ſenſibles. – Dans les arts, cela ſeul eſt réellement bon, qui cauſe un plaiſir ſalutaire, ou du moins innocent, à l'homme, dont l'organe eſt doué d'une ſenſibilité juſte & fine. – Genre de bonté qui caractériſe les beaux-arts. *Ibid.* 13. *b.* – Bonté poétique. Ce qui produit l'effet immédiat que le poëte ſe propoſe, eſt poétiquement bon; & toutes les regles de l'art ſe réduiſent à bien choiſir & à bien employer les moyens propres à cette fin. — Bonté morale, qui doit ſe concilier avec la bonté poétique. Elle conſiſte dans l'utilité attachée à l'imitation. – Des vices qu'il n'eſt pas permis d'expoſer ſur le théatre. *Ibid. b.*

BONTÉ *des mœurs*, (*Belles-lettres*) *Suppl.* III. 950. *a*, *b.*

BONTE-CAFFER, (*Ichthy.*) petit poiſſon d'Amboine. Figures qui en ont été données. Sa deſcription. *Suppl.* II. 13. *b.* Lieux où il vit. Ses qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 14. *a.*

BONTE-HAAN, (*Ichthy.*) nom hollandois donné à un poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Sa claſſification. *Suppl.* II. 14. *a.*

BONTE-HOEN, (*Ichthy.*) poiſſon d'un genre particulier. Sa deſcription. *Suppl.* II. 14. *a.* Lieu où on le trouve. Ses qualités & uſages. *Ibid. b.*

BONTE-JAGER, (*Ichthy.*) nom hollandois d'un poiſſon des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. Ses qualités & uſages. *Suppl.* II. 14. *b.*

BONTE-SPRINGER, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 14. *b.* Lieux où il vit. Ses mœurs. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 15. *a.*

BONTE-VISCH, (*Ichthy.*) eſpece d'acarauna des Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. *Suppl.* II. 15. *a.*

BONUS EVENTUS, dieu des laboureurs. Médailles qui le repréſentent. Ancienne inſcription qui porte *bono eventui*, &c. Statues de ce dieu. II. 329. *b.*

BONUS EVENTUS, (*Myth.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 15. *a.*

BONZES, philoſophes Japonois. Leurs univerſités. Leur habileté dans la diſpute. Leurs mœurs. Ils reconnoiſſent pour chef un certain *Combadaxi*, dont ils attendent le retour dans des millions d'années. Prêtres qui portent auſſi le nom de *Bonzes.* II. 329. *b.* Un empereur fit détruire les monaſteres des bonzes, parce que ces gens ne travaillent point. *Ibid.* 330. *b.*

BONZES. Des bonzes ou du daïro du Japon. IV. 612. *b.* 613. *a.* Les bonzes ſont une dépendance ou une branche de la ſecte des ſamanéens. XIV. 591. *a*, *b.* Culte de Foé, auquel les bonzes ſe conſacrent. VI. 460. *b.* Bonzes militaires dans le Japon. XI. 76. *b.* Différentes ſectes ou claſſes de bonzes, diſtinguées par les noms de *Xamabugis*, XVII. 648. *b*; *Xenxus*, 654. *b*; *Xodoxius.* 656. *b.* Bonzes chinois : lieux de leurs demeures. XVI. 82. *b.*

BOOTS-HAACK, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 15. *a.* Ses mœurs, qualités & uſages. Seconde eſpece : *harpago.* Caracteres qui le diſtinguent du boots-haack. Sa claſſification. *Ibid. b.*

BORANDIENS, peuples du Nord. VIII. 344. *b.*

BORAX, (*Hiſt. nat.*) ſubſtance foſſile, aſſez reſſemblante à l'alun. Deſcription de ce ſel. Son goût & ſon odeur. Maniere de le diſſoudre. Les anciens le confondoient avec le nitre. Il y a pluſieurs ſiecles qu'il eſt connu des Arabes. Quelques auteurs l'appellent *chryſocolla.* C'eſt mal-à-propos qu'on l'a confondu avec le nitre. II. 330. *a.* Borax crud ou groſſier. Pays où il ſe trouve. Il y en a de deux ſortes de cette qualité. Il ſe purifie en Europe, & comment. Ignorance où l'on eſt ſur ſa formation. Comment quelques-uns ont cru que le borax ſe faiſoit. Maniere dont on le fait en Égypte, ſelon Agricola. Avant de s'en ſervir, il faut obſerver s'il n'a point été falſifié avec de l'alun. Ce qui lui arrive, lorſqu'on le met ſur le feu. Ce qu'on doit faire avant de s'en ſervir pour la fonte des métaux. *Ibid. b.* Propriété qu'il a de réunir les parties métalliques, ſéparées les unes des autres par quelque impureté. Il environne les métaux en fonte d'une eſpece de verre mince & délié; il diſpenſe de faire beaucoup de feu, & ne ſe mêle point aux métaux. On doit enduire de borax les creuſets deſtinés à fondre les métaux précieux. Autres ſels qu'on lui joint pour la fonte de l'or. Mémoires à conſulter ſur le borax. Ses uſages en médecine. On le met au nombre des coſmétiques. Préparation de la poudre de Fuller. *Ibid.* 331. *a.*

BORAX, (*Hiſt. nat. & Chym.*) origine de ce ſel. Procédés par leſquels on ſe le procure. *Suppl.* II. 15. *b.* Foſſes à borax dans les Indes. Lieux où s'en porte le produit. Caracteres du borax natif. Obſervation d'où l'on a conclu que le borax exiſte dans pluſieurs mines de cuivre. Commerce de ce ſel en Aſie. Ses cryſtalliſations différentes qu'on pourroit obtenir par les procédés de l'art. Effet de la diſſolution du borax brut. *Ibid.* 16. *a.* Maniere de la faire. Il paroît, par ces opérations, que cette ſubſtance n'eſt point un ſel factice; mais il y a lieu de croire qu'on peut l'imiter. Fauſſes préparations du borax qui ſe trouvent dans quelques auteurs. Trois eſpeces de borax connues dans le commerce. Maniere de le purifier. Borax en rocher de la Chine. Borax purifié de Hollande. Expériences faites pour s'aſſurer ſi cette ſorte de ſel contient du cuivre. *Ibid.* 17. *a.* Réſumé de quelques autres, qui ont été faites pour parvenir à découvrir ſes principes conſtituans. *Ibid.* 18. *a.* Verre tiré de la terre du borax. Expériences ſur ce verre. *Ibid. b.*

Borax. De la maniere d'extraire du borax le ſel ſédatif. XIV. 925. *a*, *b.* Préparation de borax propre à exciter l'appétit vénérien. VII. 379. *a.* Le borax conſidéré comme propre à rendre les métaux plus fuſibles. VI. 916. *a.* 920. *a.* VII. 395. *b.* Uſage du borax pour ſouder l'or & l'argent, VI. 920. *a*; pour dépouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient. *Ibid. b.*

BORCARI, (*Hiſt. des Goths*) il délivre les Goths de la tyrannie de Gennar, épouſe ſa veuve; & de cette alliance, naquit Haldin, qui monta ſur le trône de Danemarck. *Suppl.* II. 18. *b.*

BORCH, (*Olaüs*) anatomiſte. *Suppl.* I. 398. *a.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 363. *a.*

BORD, *ruban, galon.* On fait à Amiens quantité de bords de laine; on en compte de trois ſortes. II. 332. *a.*

BORD, (*Marine*) livre de bord. IX. 617. *b.* Quart de tribord & de bas-bord. XIII. 671. *b.* Garçons de bord. VII. 482. *a.*

BORDAGE, *bordages, franc-bord, franc-bordage*, (*Marine*) largeur des planches du franc-bordage. Bordage de l'arcaſſe. Conſtruction des bordages. II. 332. *b.*

Bordage de fond. Les conſtructeurs ne conviennent pas également de ce qu'on doit entendre par là. Divers ſens qu'ils donnent à ce mot. II. 332. *b.*

Bordage des fleurs, planches qui font la rondeur du vaiſſeau dans les côtes. Utilité de cette forme. II. 332. *b.*

Bordage d'entre les préceintes ou couples. Deux pieces de bordage qu'on met entre chaque préceinte. II. 332. *b.* Largeur qu'on leur donne. Autres obſervations ſur les dimenſions de ces pieces. *Ibid.* 333. *a.*

Bordage. Chauffer un bordage. III. 256. *b.* Second bordage, appellé *doublage.* V. 73. *b.* Bordage de fond. VII. 413. *b.* Partie du bordage, appellé *hanche.* VIII. 37. *b.* *Voyez* les planches de marine.

BORDÉ, (*Blaſon*) uſage de ce terme. *Suppl.* II. 19. *a.*

BORDÉ, *corps bordés*, (*Anat.*) *Suppl.* II. 19. *a.*

Bordés, corps. Suppl. II. 611. *b.*

BORDEAUX. Reſtes d'un amphithéatre près de Bordeaux. XI. 373. *b.* Ruines d'un ancien temple, conſacré à la déeſſe Tutela, qu'on a découvertes à Bordeaux. XVI. 763. *a.* Relation des fêtes données dans cette ville, lors du paſſage de la dauphine en 1745. VI. 588. *b*, &c. Vins de Bordeaux. XVII. 291. *a.* 301. *a.* Moyen d'en imiter la couleur. 295. *b.*

Hiſtoire du parlement de cette ville. XII. 44. *a*, *b*; &c. Cour des aides de Bordeaux. IV. 356. *a.* Chancellerie. III. 109. *b.* Comptablie. 779. *b.* Convoi de Bordeaux. IV. 170. *b.* Garde noire; garde viſiteur. VII. 510. *a.*

BORDELAGE, (*Droit coutumier*) ſorte de tenure en roture, *&c.* D'où vient ce mot. Conditions du bordelage. II. 333. *b.*

Bordelage. Commiſe bordeliere. III. 702. *b.*

BORDELIERE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. D'où lui vient ce nom. II. 333. *b.*

BORDELONGO, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 19. *a.*

BORDEMENT, (*Peinture en émail*) bordure du métal, ſur lequel on étend les émaux clairs. Ouvrages qui ſont tout en champ d'émail, & ſans bordement. II. 334. *a.*

BORDENAVE, (*Touſſaint*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *b.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 363. *a.*

BORDEREAU, (*Commerce*) note des eſpeces qu'on donne ou qu'on reçoit. Bordereau de caiſſe, bordereau de compte. Livre de caiſſe & de bordereaux chez les négocians. Bordereau ou livres des commis, facteurs, porteurs d'argent, *&c.* Table du bordereau d'aunage. II. 334. *b.*

Bordereaux, livre de, IX. 614. *b.*

BORDEU, (*Théophile de*) profeſſeur d'anatomie à Pau. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 410. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 359. *b.* Son ſentiment ſur la doctrine des criſes. IV. 483. *a.* Eloge de ſa doctrine ſur le pouls. XIII. 206. *b.* XI. 323. *b.* Expoſition de cette doctrine. XIII. 228. *b*, &c. Analyſe de ſon ouvrage ſur le méchaniſme des excrétions & des ſecrétions. XIV. 873. *b*, &c. Sa théorie ſur l'excrétion du lait. *Suppl.* I. 290. *a.* Doctrine de cet auteur ſur l'art d'obſerver, XI. 319. *a*; & ſur l'économie animale. 365. *a*, *b*.

BORDIER, (*Jacques*) peintre en émail. V. 536. *a*, *b*.

BORDONE, (*Paris*) peintre. V. 332. *b*.

BORDURE, (*Peinture*) bon effet que font les bordures ſur les tableaux. II. 335. *a*.

BORDURE, (*Blaſon*) largeur qu'elle doit avoir. Bordure ſimple, componée, cantonnée, *&c. &c.* Comment on s'exprime, ſi la bordure eſt droite & unie, ſi elle eſt chargée de fleurs, ſi elle eſt d'hermine, *&c.* II. 335. *a.*

Bordure. Suppl. IV. 370. *a.* Eſpece de bordure, appellée *filet.* VI. 796. *b.* Bordure componée, contre-componée. III. 766. *b.*

BORDUURVISCH, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. Lieux où il eſt commun. Qualités de ſa chair. Sa claſſification. *Suppl.* II. 19. *a.*

BORÉE. Recherches ſur l'origine de ce mot. II. 335. *a.*

BORÉE, prince de Thrace. XI. 651. *a.*

BORELLI, (*Jean-Alphonſe*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce ſavant. XI. 18. *b.* Comment il a eſtimé la force du cœur. III. 597. *a.* 598. *a.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 398. *a.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 351. *a.* Son calcul ſur la force des muſcles. *Suppl.* III. 980. *a.*

BORGHESE, palais de Rome. XIV. 352. *b.* Villa Borgheſe. XVII. 273. *b.* Vaſes placés ſur le perron de la vigne Borgheſe. XVI. 853. *a.*

BORI, (*Hiſt. mod.*) trompette militaire des Turcs. *Suppl.* II. 19. *a.*

BORI, (*Botan.*) nom brame, d'une eſpece de jujubier des Indes. Ses différens noms. *Suppl.* II. 19. *a.* Sa deſcription. ſa culture. Ses qualités. *Ibid. b.* Ses uſages. Erreurs de quelques botaniſtes ſur cette plante. *Ibid.* 20. *a.*

BORIGUEN, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 20. *a.*

BORISTHENE, *voyez* NIEPER.

BORITH, mot hébreu, qui ſe trouve, *Jérém. ch. II. 22.* ſur la ſignification duquel, *voyez* IX. 109. *a.*

BORITI, (*Botan.*) arbriſſeau du Malabar, ainſi nommé par les brames. Ses différens noms. *Suppl.* II. 20. *a.* Deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid. b.* Seconde eſpece : *kudhu-miris.* Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Erreur de Linnæus. *Ibid.* 21. *a.*

BORNAGE, (*action de*) terme de palais. Action par laquelle ceux qui ont des héritages voiſins, s'obligent reſpectivement à les ſéparer par de nouvelles bornes, *&c.* II. 335. *b.* Trois moyens de borner deux héritages. On reconnoît qu'une pierre a été miſe pour ſervir de bornes, quand on trouve deſſous des garans ou témoins. *Ibid.* 336. *a. Voyez* CONFINS.

BORNAY, (*Géogr.*) territoire de l'Auxois. *Suppl.* I. 263. *a.*

BORNES, *termes, limites.* Différence entre ces mots. II. 336. *a.*

Bornes, voyez TERMES. XVI. 158. *b.* 160. *a.* Témoins placés ſous les bornes. 54. *b.*

Borne de cirque. Son uſage chez les Grecs & chez les Romains. II. 336. *a.*

BORNEO, une des trois grandes iſles de la Sonde, découverte en 1521. Sa grandeur. Sa latitude. Qualité du pays. Deſcription de l'*homme ſauvage* qu'on y trouve, & de ſes mœurs. II. 336. *a.* Singes qu'on y trouve. Du royaume & de la ville de Borneo. C'eſt à la femme du roi que l'autorité ſouveraine eſt déférée. Raiſon qu'on en donne. *Ibid. b.*

BORNEO. Mines de diamans dans cette iſle. 940. *a.* Singes de Borneo, III. 78. *a.* XI. 472. *b*, qu'on a pris pour des hommes à queue. XI. 76. *b.* Bâtiment dont les habitans de Borneo ſe ſervent beaucoup ſur mer. II. 644. *b.*

BORNIER, (*Philippe*) ſa patrie, ſes ouvrages. X. 689. *b.*

BORNO, ville & royaume d'Afrique, qu'on croit être le pays des anciens Garamantes. Mœurs des habitans. Productions du pays. II. 336. *b.*

BORRELISTES, (*Hiſt. eccl.*) ſecte en Hollande, dont le chef étoit *Adam Boreil.* Leurs mœurs, leurs héréſies. Ils ſoutiennent qu'il ne faut lire que la ſeule parole de Dieu, ſans y ajouter aucune explication des hommes. II. 336. *b.*

BORRHAUS, (*Martin*) théologien. XV. 551. *b.*

BORRICHIUS, (*Olaüs*) obſervations ſur ce ſavant. III. 422. *b.* XIV. 297. *b.*

BORROMÉE, (*Charles*) attentat ſur ſa vie. VIII. 352. *b.*

BORROMÉE, (*Géogr.*) iſle du lac de Come, ſelon l'Encyclopédie. Erreur dans cet article. *Suppl.* II. 21. *b.*

Borromées. Deux iſles de ce nom, ſituées dans le lac Majeur, à 15 lieues de Milan. Agrémens & beautés qu'elles préſentent. *Suppl.* II. 21. *a.*

BORROW, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 21. *b.*

BORROZAIL, (*Médec.*) maladie épidémique dans les environs du Sénégal. Sa reſſemblance à la vérole. II. 337. *a.*

BORSHOLDER, (*Hiſt. mod.*) chef d'une ſociété angloiſe, qu'on nommoit *décurie*, qui ſe cautionnoit envers le roi, & répondoit de tout ce qui pourroit ſe commettre de contraire aux loix par chacun des aſſociés. Diviſion politique de l'Angleterre, qui donna lieu à ces décuries. II. 337. *b.*

BORZONI, (*François-Marie*) célebre payſagiſte. XII. 212. *a*, *b*.

BOS, (*Lambert*) XVII. 641. *b.*

BOS, (*du*) ſon ouvrage ſur la poéſie & la peinture. *Suppl.* II. 872. *b.*

BOSAYA, (*Botan.*) nom brame d'une fougere du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 21. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Genre auquel elle appartient. *Ibid.* 22. *a.*

BOSC, (*Jean du*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce ſavant. XIV. 393. *a.*

BOSCKHOUWER. Hiſtoire de ce négociant. VIII. 665. *a*, *b*.

BOSCHOWICH, (*le P.*) ſon ouvrage ſur la figure de la terre, *Suppl.* I. 665. *a.* 691. *a*, *b*; ſur les lunettes achromatiques. *Suppl.* III. 814. *b.* Ce qu'il a écrit ſur le milieu à prendre entre les obſervations qui ne ſont pas d'accord. 935. *b.*

BOSE, (*Adolphe-Julien*) anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *a.*

BOSON, frere de l'impératrice Richilde. Son pouvoir en France. *Suppl.* III. 790. *b.*

BOSON, (*Conchyl.*) coquillage du genre de la toupie. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. *Suppl.* II. 22. *a.* Deſcription de la coquille. Sa couleur. Lieux où l'on trouve ce coquillage. Erreur de Klein. *Ibid. b.*

BOSPHORE, détroit de mer d'une très-petite étendue. Boſphore Cimmerien. Boſphore de Thrace. Etymologie de ce mot. II. 337. *b.*

Boſphore. Du boſphore de Thrace. XVI. 300. *a.* X. 367. *a.* Péribolus du boſphore de Thrace. XII. 355. *b.* Phare célebre ſur ce boſphore. 488. *b.* Boſphore Cimmérien. III. 454. *a.* Capitale de ce boſphore. XII. 318. *b.*

BOSQUET, (*Jardin.*) définition & deſcription. Eloge des boſquets. Figures qu'on leur donne. Boſquet repréſenté dans les planches. II. 337. *b. Voyez* planches du Jardinage, vol. I.

BOSQUET, (*Jardin. d'agrém.*) douces émotions qu'éprouve un cœur ſenſible, lorſqu'après une longue abſence, il revoit ces lieux embellis par la nature & par l'art, où il reçut les premieres leçons de la vertu, & ſentit naître ſes premieres affections. *Suppl.* II. 22. *b.*

Deſcription poétique des boſquets. — *Ne voulez-vous que recueillir au frais les oiſeaux & vos penſées ?* jettez des maſſes d'arbres & d'arbuſtes entre des ſentiers ſinueux : égarez une fontaine au plus épais de l'ombrage : ménagez un eſpace pour s'y aſſeoir ſur le duvet de la terre : que les plantes, amies de l'ombre, ſoient répandues çà & là. — Prévenu que les contraſtes ſont la coquetterie de la nature & le charme de l'art, je réunirois & j'oppoſerois en quelque endroit, le plus d'effets qu'il me ſeroit poſſible. — J'aurois dans mon boſquet des routes fort étroites. — Cependant je ne dédaignerois pas une allée aſſez large pour m'entretenir avec des amis; car, lorſqu'on jouit d'un bien, il manque encore de

le partager. — Les parties les plus voiſines du château, ſont celles où la main de l'artiſte doit plus ſe remarquer, *Suppl.* II. 23. *a*; mais à meſure que je m'éloignerois de la maiſon, je ſerois enchanté de voir diſparoître l'art par des nuances inſenſibles, & de ne trouver bientôt que la nature dans un négligé galant. — Au-delà du *boſquet* on doit rencontrer je ne ſais quoi, qui ne ſoit ni parterre ni jardin; par exemple, un terrein ſpacieux, imitant une campagne cultivée, où le plaiſir a ſemé des fleurs, & s'eſt ménagé quelques jolis réduits. — Eſpece de décorations qui doivent couronner ces campagnes. — Réflexions ſur l'uſage des Anglois, de mettre en perſpective des ruines, des tombeaux, des urnes funéraires. — Agrémens variés que chaque ſaiſon fournit, & que l'art doit raſſembler pour l'ornement des boſquets. *Ibid. b.* — Richeſſes que fourniſſent les mois du printems, *Ibid.* 24. *a*; de l'été. *Ibid. b.* Plantes automnales qui doivent embellir les boſquets. Détails ſur les boſquets d'hiver. *Ibid.* 25. *b.*

Boſquet. Obſervations ſur les boſquets. *Suppl.* III. 500. *b.* Divers arts auxquels l'entente des boſquets a ràpport. *Suppl.* II. 32. *b.* Maniere de tracer ſur le terrein différentes parties d'un boſquet. XVI. 503. *b.* 504. *a.* Plantation des allées de boſquets. XII. 726. *b.*

BOSQUET, (*François*) évêque de Montpellier. Obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XI. 21. *b.* 22. *a.*

BOSSAGE, (*Architecture*) joindre des pierres en boſſage. Boſſages en pierre de refend. Boſſage ruſtique, à anglet, à pointe de diamant, en caret. II. 338. *a.*

BOSSE, (*Arts*) le boſſué eſt l'oppoſé de boſſu. Boſſe accidentelle & eſſentielle. II. 338. *a.*

Boſſe, vice de conformation. Dérangement qui en réſulte. Pourquoi, ſelon une conjecture de M. Daubenton, les boſſus ont plus d'eſprit que les autres. II. 338. *a.*

Boſſe, *voyez* VOUSSURE & GIBBOSITÉ. De l'inégale hauteur des épaules. V. 757. *a.* Cauſes de certaines courbures contre nature de l'épine du dos. V. 802. *b.* État oppoſé à la boſſe. IX. 692. *a.* Machine pour redreſſer les enfans boſſus. Vol. III. des planch. article *Chirurgie*, planch. 6. *Suppl.* IV. 592. *a*, *b.*

BOSSE, (*Marine*) bouteilles de verre pleines de poudre, qu'on allume, & qu'on lance d'un vaiſſeau dans un autre. Autres acceptions de ce mot, en terme de marine. II. 338. *b.*

Boſſe. Uſage de ce mot dans divers arts & métiers. II. 338. *b.*

BOSSE, (*Abraham*) graveur. VII. 867. *a.* Son ouvrage ſur la gravure en cuivre. 877. *a.*

Boſſes que les enfans ſe font par leurs chûtes. VII. 338. *b.*

BOSSES, (*Salines*) tonneaux pleins de ſel deſtiné pour ſatisfaire aux engagemens de la France envers quelques cantons ſuiſſes. Meſure qu'elles doivent avoir. Ce ſel doit avoir été dépoſé pendant ſix ſemaines ſur les étuailles, avant d'être mis dans les boſſes. Comment on les remplit, & on les marque. Obſervations ſur celles qui ſont rendues à Grandſon & à Yverdun. II. 339. *a.*

BOSSOIRS, (*Marine*) poutres deſtinées à ſoutenir l'ancre, *&c.* Leur utilité. Leur forme & poſition expliquées par figures. Rouets à la tête de chaque boſſoir. Ses dimenſions. Autres choſes relatives à cette partie du vaiſſeau. II. 339. *b.*

BOSSU, (*le Pere le*) ſon ſentiment ſur la nature du poëme épique. *Suppl.* I. 301. *b.* Sur la maniere d'inventer. *Suppl.* III. 642. *a.* Sur la moralité du poëme épique. 961. *a*, *b.* Cet auteur eſt cité dans pluſieurs autres articles qui traitent de l'épopée.

BOSSU, (*le*) capitaine, chevalier de Saint-Louis. *Suppl.* I. 751. *a.*

BOSSUET, (*Jacques-Bénigne*) ſes oraiſons funebres. XI. 551. *a*, *b.* Sa conduite à l'égard de M. de Fénélon, à l'occaſion du quiétiſme. XIII. 709. *b.* 710. *a.* Morceaux de ſes oraiſons funebres, donnés pour exemple du ſtyle nombreux. *Suppl.* III. 308. *a*, *b.*

BOSSUS, (*Matthieu*) XVII. 89. *a.*

BOSTANGIS, valets du ſerrail occupés au jardinage du grand-ſeigneur. II. 339. *b.*

BOSTANGI-BACHI, ſurintendant des jardins du grand-ſeigneur. Ses autres fonctions. II. 339. *b.* Son inſpection ſur les vins. Sa fonction la plus honorable auprès de ſa hauteſſe. Connoiſſances qu'il doit avoir ſur la mer, où ſe promene le grand-ſeigneur. Crédit & danger attaché à ſon poſte. Boſtangi-bachi d'Andrinople. *Ibid.* 340. *a.*

BOT, gros bateau flamand, ou eſpece de petite flûte. Deſcription de ce navire. Paquebot. II. 340. *a.*

BOT, (*Ichthy.*) nom hollandois d'un poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux où il eſt commun. Qualités de ſa chair. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 26. *b.*

BOTAL, (*Anat.*) ouvrage de cet anatomiſte ſur la ſaignée. XIV. 504. *a.* Canal de Botal: comment il ſe ferme après la naiſſance. VII. 5. *b.* — *Voyez* TROU OVALE.

BOTANIQUE, définition & objet de cette partie de l'hiſtoire naturelle. L'étude de la végétation fait la premiere partie de cette ſcience. Le détail de la botanique renferme trois parties: la nomenclature des plantes, leur culture, leurs propriétés. La derniere eſt la plus importante. La premiere connoiſſance que l'on ait eue des plantes, a été celle des uſages auxquels on les a employées. II. 340. *b.* La nomenclature des plantes n'eſt pas néceſſaire pour la découverte de leurs propriétés. Le temps qu'on perd à ſe faire des ſyſtêmes pour cette nomenclature, eſt un obſtacle à l'avancement de la botanique, & ces ſyſtêmes même nuiſent à ſes progrès. Le calcul qu'on a fait du nombre d'eſpeces de plantes, ne mérite pas qu'on en faſſe un grand cas. Quel eſt le but de l'art de la nomenclature. Connoiſſances qui furent néceſſaires à ſon inventeur. La connoiſſance des choſes en général eſt abſolument indépendante de celle des noms. *Ibid.* 341. *a.* Le nom peut rappeller l'idée d'une choſe connue, mais ne peut donner l'idée d'une choſe inconnue. Inutilité des tentatives qu'on a faites pour que la ſeule nomenclature pût donner une idée diſtincte des plantes. *Ibid. b.* La nature dément à chaque inſtant les ſyſtêmes des nomenclateurs. De là leur incertitude ſur le nombre des eſpeces, des genres & des claſſes. Utilité qu'on a retirée de leurs ſyſtêmes. Ce qu'on pourroit attendre de ces mêmes méthodes, en ſuppoſant qu'elles fuſſent portées au point de perfection, tant deſiré par les nomenclateurs. *Ibid.* 342. *a.* Non ſeulement la nomenclature des plantes ne peut contribuer en rien à la connoiſſance de leur culture, ni de leurs propriétés; mais elle y eſt très-préjudiciable, en ce qu'elle retarde l'avancement de ces deux parties de la botanique. *Ibid. b.*

Seconde partie de la botanique. La culture des plantes. But de cette culture: multiplier le nombre des plantes utiles. Les anciens nous en ont donné l'exemple. La connoiſſance de la nature du terrein & de la température du climat, eſt le premier principe de l'agriculture. *Ibid.* 343. *a.* Deux objets dans la culture des plantes; 1°. de les multiplier. Obſervations ſur les moyens employés dans ce but, particuliérement ſur la charrue. Combien nous avons plus perfectionné les objets de luxe que ceux de vraie utilité. 2°. De perfectionner la nature des plantes. Réflexions ſur ce qu'on a fait, & ce qui reſte encore à faire pour atteindre à ce but. 3°. *Ibid. b.* La tranſmigration des plantes n'eſt pas un des moindres objets de leur culture. Plantes que nous poſſédons par ce moyen. Eſſais qu'on devroit encore faire.

Troiſieme partie de la botanique. L'étude des propriétés des plantes. C'eſt ordinairement le hazard qui nous les fait connoître. Importance de cette étude. *Ibid.* 344. *a.* Méthode par laquelle on a diſtingué les plantes uſuelles en médecine, ſelon leurs propriétés. Réflexions ſur cette méthode. Deux objets principaux dans cette troiſieme partie; 1°. déterminer l'effet des propriétés connues, & le modifier dans les différentes circonſtances. Imperfection des obſervations qu'on a faites juſqu'ici ſur cet objet. *Ibid. b.* 2°. Trouver les moyens de découvrir de nouvelles propriétés. Difficulté d'y parvenir. Uſage qu'on pourroit faire pour cela de la découverte faite par M. de Buffon, des animalcules dans les infuſions des ſemences. *Ibid.* 345. *a.*

BOTANIQUE, (*Hiſt. nat.*) cet article renferme le plan du travail de la botanique, tel qu'il a été exécuté dans le Supplément de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 26. *b.* La botanique bien entendue comprend la nomenclature, l'hiſtoire naturelle, la phyſique, la culture & l'uſage des plantes; elle a ſous ſes loix l'agriculture & le jardinage. I. Malgré ſes variétés & ſes abus, la nomenclature pourroit peut-être devenir une ſcience exacte. Principes que l'auteur ſe propoſe de ſuivre par rapport aux dénominations génériques, aux phraſes des botaniſtes, *Ibid.* 27. *a*, *b.* & aux deſcriptions des plantes. II. La phyſique des plantes a pour objet les loix de la végétation: c'eſt ſans doute une des connoiſſances les plus utiles & les plus intéreſſantes. Auteurs qui s'y ſont appliqués. Etat d'imperfection où cette partie de la botanique ſe trouve encore. L'article PLANTE eſt celui où elle doit être principalement traitée. *Ibid.* 28. *a.* Les maladies des plantes ſeront traitées, ſoit ſous la dénomination particuliere de ces maladies, ſoit dans les articles reſpectifs des plantes qui y ſont ſujettes. III. Des connoiſſances qui doivent éclairer leur culture. De celles qui concernent les différentes eſpeces de terres. *Ibid. b.* L'auteur ſe propoſe de déſigner, dans les articles particuliers des plantes, la nature des ſols où ſes expériences ont réuſſi ou échoué, & les abris naturels ou expoſitions qui leur conviennent. — Par rapport à l'art de multiplier les plantes, on en trouvera les principes à l'article ARBRE, auquel ceux-ci, GREFFE, MARCOTTE, BOUTURE, SEMIS, SURGEON, auront des renvois. — Les ſoins qui doivent ſuivre leur multiplication regardent, ou leur emplacement dans une *pépiniere*, (il faudra conſulter cet article) ou en général leur plantation; ce qui conſtitue un art dont les principes ſont expoſés dans les articles ARBRE & PLANTATION. *Ibid.* 29. *a.* Ce qui a rapport à l'établiſſement & au repeuplement des bois appartient à l'article SEMIS. — Regle que le légiſlateur a été obligé d'établir ſur la coupe des bois. *Ibid. b.* Diverſes queſtions ſur la police des bois, qui doivent être examinées dans

l'article FORÊT. — L'art d'élever les plantes, de les améliorer, d'enrichir la nature de nouvelles variétés, *&c.* ſera expoſé dans l'article PLANTE, qui doit contenir les premiers principes, & dans les articles ſecondaires, VARIÉTÉ, GREFFE, ÉLAGUER, *&c.* Obſervations ſur la *taille* des arbres fruitiers. *Ibid.* 30. *a.* Conſidérations ſur les *vergers*, & ſur ce qui doit être l'objet de cet article. Du jardinage. Herbages & légumes. Objet de l'article POTAGER. Des plantes qui ſont l'aliment du bétail. Principales opérations qui peuvent faire proſpérer les *prairies*, & qui doivent être ſoigneuſement décrites dans cet article. Objets des articles ENGRAIS, DÉFRICHEMENT, LABOUR. *Ibid. b.* Différens genres de connoiſſances avec leſquelles l'agriculture a des relations. IV. De l'uſage des plantes. Conſidérations ſur les plantes alimentaires. Importance de leur connoiſſance. — Des propriétés des plantes médicinales & de leur uſage. *Ibid.* 31. *a.* Leur analyſe chymique. Combien la thérapeutique végétale eſt encore défectueuſe. On ne doit annoncer dans les articles particuliers de chaque plante que ſes vertus les moins équivoques. — De l'utilité des plantes relativement aux arts & métiers. *Ibid. b.* Cette ſorte d'uſage ſera indiquée & détaillée dans les articles de celles qui les procurent. Recherches de M. Duhamel du Monceau, ſur les propriétés du bois. Réſultats utiles qui ſont le fruit de ſon travail. Eloge de cet académicien. — Connoiſſances qui doivent compoſer l'article de phyſique & de méchanique BOIS. *Ibid.* 32. *a.* — Les tapis verds, les fleurs, les arbres & les eaux compoſent les jardins d'agrément, & indiquent les articles JARDIN, PARTERRE, BOULINGRIN, PARC & BOSQUET. Divers arts auxquels l'entente des boſquets a rapport. Diſtribution des plantes dans un jardin. Collection des plantes exotiques; cet objet doit être traité dans l'article JARDIN *de botanique. Ibid. b.*

Botanique. Hiſtoire de la botanique. XII. 717. *b.* — 719. *a, b.* La botanique & l'hiſtoire ancienne ont beſoin dans certains cas de ſe prêter un ſecours mutuel. III. 643. *a.* De la maniere de traiter la botanique. VIII. 226. *b.* Diviſions des plantes. XII. 716. *a, b.* On a ſouvent multiplié ſans fondement les eſpeces de divers genres de plantes. *Suppl.* I. 713. *a.* Méthodes pour la diſtribution des plantes. *Suppl.* IV. 404. *b.* Diſtribution des plantes, ſelon M. Ray. XII. 716. *b.* Expoſition des méthodes de MM. Tournefort & Linnæus. 718. *a, b.* 719. *a, b.* vol. VI des planches, *Regne végétal*, pl. 103, 104. Voyez auſſi leurs articles particuliers. Travaux auxquels on invite les botaniſtes pour perfectionner les connoiſſances des productions végétales, & ces productions elles-mêmes. *Suppl.* IV. 969. *b.* Projet d'une ſociété pour la perfection de la botanique. *Ibid.* &c.

BOTANISTES. Quels ſont ceux que Linnæus appelle orthodoxes. XI. 668. *a.* Auteurs qui ont le mieux parlé de l'anatomie des plantes. VII. 646. *a.* Les botaniſtes doivent être auſſi cultivateurs. *Suppl.* I. 713. *a.* Jardin botaniſte. *Suppl.* III. 500. *b.*

BOTANOMANCIE, divination par le moyen des plantes. Comment elle ſe pratiquoit. II. 345. *a.*

BOTHNIE, (*Géogr.*) obſervations ſur les eaux de ce golfe. *Suppl.* III. 242. *a.*

BOTRICHE, eſpece d'inſecte, vol. VI. des planch. Regne animal, planche 77.

BOTRYTIS, (*Botan.*) genre de plante qui differe peu du byſſus. Ses qualités & propriétés. Préparations de cette plante, & ſes uſages. II. 345. *b.*

BOTSCOP, (*Ichthy.*) poiſſon du genre du toua & du bolam. Caracteres par leſquels il differe du bolam. Lieux où on le pêche. *Suppl.* I. 33. *b.*

BOTTE, (*Manege*) ſorte de chauſſure. Botte forte. Botte molle. Botte à la houſſarde & à l'angloiſe. II. 345. *b.* Autre ſens du mot *botte* en terme de manege. Différentes ſortes de bottes pour chauſſure. *Ibid. b.*

Botte. Moule ſur leſquels on fait la tige d'une botte. I. 322. *b.* Deſcription de l'art du cordonnier-bottier. *Suppl.* II. 604. *a, b.* 605. *a.* Travail des eſcarpins de bottes. *Suppl.* IV. 814. *b.*

BOTTE, tonneau ou vaiſſeau de bois, propre à mettre des liquides : botte pour les huiles, pour les vins. II. 346. *a.* Ce que contiennent les bottes d'Angleterre, de Bretagne, de Portugal, d'Eſpagne, de Veniſe, de Lisbonne; *botte*, ſe dit d'un fagot ou paquet de pluſieurs choſes de la même eſpece. *Ibid. b.*

BOTTE, (*Eſcrime*) *voyez* ESTOCADE. II. 346. *b.*

Botte, en terme de ſellier. II. 346. *b.*

BOTTÉ, *juge.* IX. 11. 6.

BOTTINES, celles que portoient les ſoldats romains. I. 687. *a.* X. 508. *a.*

BOUAYA, (*Ichthy.*) eſpece d'hyppocampe, ou de cheval de mer des iſles Moluques. Deſcription & mœurs de ce poiſſon. Qualités de ſa chair. *Suppl.* II. 33. *a.*

BOUBIE, (*Hiſt. nat.*) oiſeau aquatique d'Amérique. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. II. 347. *a.*

BOUC, (*Zoolog.*) ſon nom latin. II. 347. *a.* En quoi il differe du belier. Qualité qu'il doit avoir pour être bon à la chevre. Son ſervice par rapport aux chevres. Maniere de l'entretenir. A quel âge on le châtre. On mange rarement le bouc. Propriétés de ſa graiſſe. Préparations des peaux de bouc pour divers uſages. Suif de bouc. *Ibid. b.*

Bouc. Pourquoi l'on garde les boucs plus long-tems que les chevres : leur population dans les pays du nord : caractere courageux des boucs de ces pays. III. 320. *b.* Préparation du ſang de bouc : ſon uſage en médecine. XIV. 615. *b.*

BOUCS, (*Myth.*) peuples qui les ont ſacrifiés ou qui les ont eus en vénération. II. 347. *b.*

Bouc. Culte des boucs en Egypte : ce culte honteux défendu par la loi de Moïſe : ſacrifice du bouc ordonné au commencement de chaque mois. VI. 436. *a.* Cérémonie du bouc azazel. I. 910. *b.* R. Kimchi a écrit que les démons ſe faiſoient voir ſous la forme d'un bouc. VI. 436. *a.* Ce qui eſt confirmé par le témoignage de Delrio. XIV. 456. *a, b.* Peaux de bouc enflées : leur uſage pour le paſſage des rivieres. *Suppl.* II. 846. *a.*

BOUC, *barbe de*, (*Botan.*) II. 72. *a.*

BOUCAGE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 347. *b.* Deux eſpeces qu'il renferme. Lieux où elles croiſſent. Leur uſage en médecine. Leurs propriétés. *Ibid.* 348. *a. Voyez* SAXIFRAGE.

BOUCANER *la chair.* Uſage des peuples chaſſeurs. *Suppl.* I. 384. *b.*

BOUCANIER, ſauvages d'Amérique, qui font fumer leur viande ſur une grille, appellée *boucan.* Autre ſens du mot *boucan.* Avantage de la viande boucanée. Boucanier des Eſpagnols, & des Anglois. Deux ſortes de boucaniers. Comment ils font boucaner la viande. Equipage des boucaniers. II. 348. *a.* Ils ſe joignent quelquefois aux troupes réglées dans les colonies. *Ibid. b.*

Boucanier. Comment les boucaniers de l'iſle Saint-Domingue brochettent les cuirs. II. 432. *b.* François qui s'engagent avec les boucaniers. XVI. 590. *a.* Armes boucanieres. I. 690. *b. Voyez* AVENTURIERS.

BOUCHARD, évêque de Worms : ſa collection des décrets. IV. 707. *b.*

BOUCHARDE, outil de ſculpteur. Comment on l'emploie. II. 348. *b.*

BOUCHARIE, (*Géogr.*) *voyez* BUCHARIE, & II. 740. *b.* XV. 923. *a.*

BOUCHE, (*Anat.*) partie du viſage. Deſcription anatomique. II. 348. *b.* La bouche des différens animaux eſt exactement proportionnée aux uſages de cette partie. Celle des inſectes eſt très-remarquable. Celle des oiſeaux ne l'eſt pas moins. Deſcription des unes & des autres. *Ibid.* 349. *a.*

Bouche. Deſcription de cette cavité. *Suppl.* II. 133. *a.*

Bouche. Deſcription de cette partie. VIII. 628. *b.* 269. *a.* L'organe du goût eſt répandu dans toute la bouche. VII. 759. *a.* Effet de la bouche pour la réſonnance. XIV. 181. *a.* Maladies de la bouche : puanteur. VI. 598. *a, b.* Ulceres. III. 122. *b.* diſtorſion; IV. 1060. *b.* gargariſmes pour différentes maladies de la bouche. VII. 515. *a.* Inſtrument deſtiné à ouvrir & dilater la bouche. XV. 748. *b.* Inſtrument deſtiné à contenir la langue pour voir plus aiſément au fond de la bouche. VII. 721. *b.*

La bouche & les mains, ſignifie *foi & hommage* dans la coutume de Paris. II. 349. *a.* Origine de cette expreſſion; *ouvrir & fermer la bouche d'un cardinal. Ibid. b.*

BOUCHE, (*Manege*) ſenſibilité du cheval en cette partie. Le cheval eſt le ſeul quadrupede à qui on donne une bouche. Epithetes qui en déſignent les diverſes qualités, ſoit bonnes, ſoit mauvaiſes. II. 349. *b.*

Bouche du cheval. Suppl. III. 386. *a.* 395. *a.* 397. *b.* Bouche ſeche. V. 379. *a.* Bouche égarée. 416. *a, b.*

Bouche dans les tuyaux d'orgue. Largeur entre les deux levres. Bouche ovale : méthode pour trouver le trait de cette bouche. Bouche en pointe. II. 350. *a.*

BOUCHEL, (*Jean*) ſa patrie, ſes ouvrages. XII. 893. *a.*

BOUCHENU de Valbonnais, (*Jean Pierre Moret de*) VII. 942. *b.*

BOUCHER, ſoins que la police doit prendre pour la viande de boucherie. Les héros d'Homere faiſoient eux-mêmes les fonctions de bouchers. Deux corps de bouchers à Rome : les enfans devoient ſuivre la profeſſion de leur pere. Police de ces corps. II. 350. *a.* Diſtinction entre les marchands bouchers & ceux dont l'emploi étoit de tuer les beſtiaux. Leur emplacement dans Rome. De l'édifice appellé *Macellum magnum.* Deux autres boucheries établies dans la ſuite. La police que les Romains obſervoient dans leurs boucheries s'établit dans les Gaules avec leur domination. Ancien corps de bouchers dans Paris; qui eſt l'origine de la grande boucherie. Origine des étaliers bouchers, qui dans la ſuite devinrent maîtres. *Ibid. b.* Démolition de la grande boucherie ſous Charles VI. Ses privileges révoqués, & ſes biens confiſqués. La bonne politique conſiſteroit à diviſer les bouchers, de maniere qu'ils ne formaſſent point corps

enſemble

enſemble. Rétabliſſement de la grande boucherie, qui exiſta avec trois autres. Leur nombre augmenté conſidérablement dans la ſuite : leur réunion en un ſeul corps : réglemens qui furent alors établis. *Ibid.* 351. *a.* De la police des étaux. De l'achat des beſtiaux. Des tueries ou échaudoirs. *Ibid. b.* Il convient que les boucheries ſoient diſperſées ; la principale raiſon en eſt tirée de la tranquillité publique & du danger de raſſembler un grand nombre de gens violens, indiſciplinables, *&c.* De la vente des chairs. Comment elles ſe vendoient en Grece & à Rome. Singulier ſort auquel ces ventes étoient aſſujetties à Rome. Établiſſement de quelques officiers pour faire exercer la juſtice, mais qui furent enſuite ſupprimés. *Ibid.* 352. *a.* Monument de cette ſuppreſſion. Comment les chairs ſe vendirent & ſe vendent aujourd'hui en France. Divers réglemens concernant l'ouverture des boucheries les dimanches & jours de fêtes. *Ibid. b.*

Boucher. Comment les bouchers préſervent leurs viandes des guêpes. VII. 983. *a.* Communauté de bouchers très-redoutable du tems de Charles VI. XI. 949. *a.* Sur le métier de boucher, *voyez* les planches qui s'y rapportent dans le volume II.

BOUCHERIE, bâtiment élevé avec magnificence ſous Neron ; c'eſt de notre tems une rue infectée, *&c.* II. 352. *b.* Ce qu'on appelle *boucherie* dans les maiſons de particuliers. *Ibid.* 353. *a.*

BOUCHET, *le*, (*Géogr.*) maiſon de plaiſance dans l'iſle de France, érigée en marquiſat, en faveur d'Abraham Duqueſne un des plus grands hommes de mer que la France ait eus. Son éloge. Lieu où il fut inhumé. *Suppl.* II. 33. *b.*

BOUCHET, (*Jean*) de Poitiers. *Suppl.* IV. 468. *a.*

BOUCHON, *de contre-potence*, (*Horlog.*) uſage de cette piece. Le trou de la contre-potence eſt rond pour qu'on puiſſe y faire tourner le bouchon. II. 353. *a.*

BOUCHON, (*Horlog.*) eſpece de cuivre à employer pour boucher les trous des pivots. Bouchon excentrique dans les pendules. Son uſage. *Suppl.* II. 33. *b.*

BOUCHONNIER, *voyez* les planches, vol. II.

BOUCHOTS, (*Pêcherie*) ſorte de parcs. XI. 927. *b.*

BOUCLE, boucles de pluſieurs ſortes chez les anciens. Deſcription de ces boucles. II. 353. *b.*

Boucles, en terme de marine, d'architecture, de ſerrurerie, de rafineur de ſucre. II. 353. *b.*

BOUCLES, (*Metteur en œuvre*) boucles d'oreilles, boucles à quadrille, boucles de nuit, boucles de bracelet. II. 353. *b.*

Boucle à chape. III. 160. *a.*

BOUCLÉ, (*Blaſon*) collier, anneau bouclé. *Suppl.* II. 133. *b.*

BOUCLIER, comment on tenoit cette armure. Diverſes formes de boucliers. Dérivation de ce mot. Boucliers à anſes. Aux boucliers des anciens ont ſuccédé les écus, rondaches ou roudelles. II. 354. *a.*

Bouclier, celui de la phalange. *Suppl.* IV. 316. *a.* celui des ſoldats romains. I. 686. *b.* X. 507. *b.* Celui des haſtaires. VIII. 62. *a.* Bouclier ancile. I. 441. *b.* Albéſie. *Suppl.* I. 254. *a.* Petits boucliers nommés *cetra*. II. 870. *b.* Bouclier clipeus. III. 537. *a.* Diſque. IV. 1045. *b.* Parma. XII. 69. *b.* Pavois. 202. *b.* XIV. 844. *b.* Bouclier pelta, *Suppl.* IV. 276. *a.* particulier aux amazones. XII. 289. *b.* Bouclier ſcutum. XIV. 844. *b.* Targe. *Ibid.* & XV. 911. *a.* Ecu. V. 377. *b.* Bouclier des Turcs nommé *calean*. *Suppl.* II. 114. *a.* Deſcription du bouclier d'Achille par Homere. III. 658. *b.* VIII. 311. *a.* XIII. 607. *a*, *b.* *Voyez* auſſi planch. du *Suppl.* Repréſentation de pluſieurs boucliers dans le vol. I. des planches, article *Armurier*, & dans la premiere planche du blaſon, vol. II. Bouclier que le comte de Saxe donne aux ſoldats. *Suppl.* II. 208. *b.* Eſpece de bouclier propoſé par Montecuculli. *Suppl.* III. 158. *a.*

Boucliers votifs, ceux que ſuſpendoient les Athéniens après des victoires remportées ſur les Medes & ſur les Thébains. II. 354. *b.* En quoi ils différoient des boucliers ordinaires. Où on les ſuſpendoit. Uſage pareil des Romains emprunté des Grecs : exemples. Sous les empereurs cette coutume dégénéra en flatterie. Noms qu'on donnoit à ces boucliers. Sous quelle autorité ils étoient placés dans les temples. *Voyez* l'article VOTIF. II. 354. *a.*

BOUCLIER, (*Art milit.*) M. le Maréchal de Saxe donne dans ſes mémoires à chaque ſoldat un bouclier de cuir préparé dans le vinaigre : avantage de cette armure. *Suppl.* II. 34. *a.*

BOUCLIER, (*Inſectol.*) deſcription de l'inſecte de ce nom, figure 6, vol. des planch. pl. 75 d'hiſt. nat. *Suppl.* II. 33. *b.* Maniere de le claſſer. *Ibid.* 34. *a.*

BOUDIN, (*Cuiſine*) comment on le fait. Boudin noir, boudin blanc. II. 354. *b.*

BOUÉE, (*Marine*) eſpece de marque ou d'enſeigne deſtinée à indiquer l'endroit où l'ancre eſt mouillée, & pour la relever lorſque le cable s'eſt rompu, *&c.* Comment ſe fait cette marque, & comment on s'en ſert. Autres uſages qu'on en fait. Explication par figure. Des droits à payer pour les bouées, *&c.* II. 355. *a.*

BOUFFISSURE emphyſémateuſe. V. 577. *b.*

BOUFFON, étym. de ce mot. II. 355. *a.*

Bouffon, étymologie de ce mot : les Romains nommoient les bouffons ſalpitones. XIV. 539. *a.* Danſe des bouffons. IV. 627. *a.* Eſpece de bouffon de théatre. XII. 913. *a.* Bouffon de cour. VII. 42. *a*, *b.* Bouffon, plaiſant, comique. *Suppl.* IV. 395. *a.*

BOUGAINVILLE, le jeune. Eloge de ſon ouvrage ſur le calcul intégral. IV. 985. *b.* VIII. 805. *b.*

BOUGARI, *bougeri*, *bogri*, *borgi*, origine & étymologie de ces qualifications odieuſes. VII. 981. *a.*

BOUGEANT, (*Guillaume Hyacinthe*) jéſuite. Obſervations ſur ce religieux. XIII. 713. *b.* Analyſe de ſon amuſement philoſophique. I. 351. *b.* — 353. *b.*

BOUGHT SALLIK, (*Ornith.*) eſpece de coucou, ainſi nommé à Bengale. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes dénominations. Deſcription. *Suppl.* II. 34. *a.* Mœurs de cet oiſeau. *Ibid. b.*

BOVENA, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 34. *b.*

BOUGIE, deux ſortes de bougies, celle de table & la filée. Deſcription de la maniere dont on les fait. II. 355. *a.*

Bougie, tête de bougie. XVI. 203. *b.* Bougie faite avec du ſperme de baleine. XV. 451. *a.* Bougies des habitans de la Caroline. *Suppl.* II. 437. *a*, *b.* 438. *a*, *b.*

BOUGIE, (*terme de Chirur.*) il y en a de deux ſortes ; les ſimples & les compoſées. Maniere de les faire. II. 356. *b.*

Bougie, de l'uſage des bougies dans les carnoſités. II. 691. *b.* Porte-bougie. XIII. 138. *b.*

BOUGUER, (*Pierre*) article ſur ce ſavant. *Suppl.* IV. 7. *a.* Ses obſervations auprès de la montagne de Chimboraco dans le Pérou. I. 856. *a.* Son hypotheſe ſur la figure de la terre. VI. 755. *a.* 757. *a.* *Suppl.* I. 664. *b.* Son ouvrage ſur la navigation. VIII. 373. *b.* Ses tables relatives à la géographie & à l'aſtronomie, *voyez* TABLES.

BOUJAYA, (*Ichthy.*) eſpece d'anguille des Moluques. Deſcription. Mœurs & qualités de ce poiſſon. *Suppl.* II. 34. *b.*

BOUILLAND, (*Géogr.*) village du Beaunois. *Suppl.* I. 681. *b.*

BOUILLAUD, (*Iſmaël*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. IX. 698. *b.*

BOUILLAUD, (*M.*) ſes tables aſtronomiques. *Voyez* TABLES.

BOUILLI, (*Cuiſine*) c'eſt un des alimens le plus ſucculent & le plus nourriſſant, *&c.* II. 357. *a.*

Bouilli, propriété des viandes bouillies. I. 74. *b.*

BOUILLIE, (*Médecine Hygienne*) réflexions contre l'uſage de la bouillie dont on alimente les enfans dans les deux ou trois premieres années de leur vie. Maniere dont cet aliment doit être préparé pour être rendu moins mal-ſain. *Suppl.* II. 34. *b.* Autre ſorte de nourriture plus convenable aux enfans. Précaution de ne leur donner que des alimens ſuffiſamment refroidis. *Ibid.* 35. *a.*

Bouillie, de l'uſage de la bouillie pour la nourriture des enfans. VI. 413. *a*, *b.* Méthode de faire la bouillie au riz, au lieu de farine pour les enfans. XIV. 308. *b.* Eſpece de bouillie appellée *fromentée*. VII. 336. *b.* Eſpece de bouillie des anciens appellée *griotte*. 949. *b.*

BOUILLIR, (*action de*) agitation d'un fluide, occaſionnée par le feu. Comment elle s'opere ſelon les phyſiciens. Pourquoi en appliquant la main ſous une chaudiere pleine d'eau bouillante on ne ſe brûlera pas. Cauſe de la vapeur & de la fumée. II. 357. *a.* Pourquoi l'air dilaté par l'action du feu n'enleve pas l'eau avec lui. Cauſe de la fluctuation de la ſurface de l'eau dans l'ébullition. Pourquoi l'eau froide ſemble bouillir dans la machine pneumatique quand on en pompe l'air. *Ibid. b.*

Bouillir, cauſe de l'ébullition de l'eau, ſelon quelques phyſiciens. V. 217. *a.* Différens degrés de chaleur de l'eau bouillante. *Ibid.* & II. 21. *b.* *Suppl.* III. 469. *a.* *Suppl.* IV. 940. *a.* De la force de la vapeur de l'eau bouillante. VI. 607. *a.* *Voyez* auſſi VAPEUR. L'application de l'eau bouillante à un vaiſſeau ne communique jamais, aux matieres qui y ſont contenues, une chaleur égale à celle de cette eau. 611. *a.* Bouteilles qui ſe forment ſur un fluide par l'action du feu. II. 380. *b.* Opération par laquelle on fait bouillir les remedes dans une liqueur convenable. V. 509. *b.* Opérations chymiques qui s'exécutent au degré de l'eau bouillante. VI. 611. *a.* Incruſtation qui ſe forme au fond des vaiſſeaux où l'on fait ſouvent bouillir de l'eau. VIII. 658. *a.*

BOUILLON, (*Médecine*) différentes compoſitions de bouillon. Bouillons conſidérés comme remedes : il y en a de différentes qualités, ſelon la vertu des médicamens qui les compoſent. Quels ſont les plus nourriſſans. II. 357. *b.* Les malades & les convaleſcens ſe trouvent très-bien de bouillons de poiſſon. *Ibid.* 358. *a.*

BOUILLON, (*Écon. domeſt.*) bouillon à faire en une heure tout au plus ; très-bon, très-nourriſſant, & très-convenable aux malades. *Suppl.* II. 35. *a.*

Bouillons. De ceux qu'on donne aux malades. *Suppl.* I. 66. *a.* Bouillon de bœuf pour la nourriture des malades. II. 293. *b.*

Des bouillons de viande de mouton. X. 827. *a.* Bouillons anti-ſcorbutiques. III. 561. *b.* Plantes médicinales qu'on prépare ſous la forme de bouillon. VIII. 741. *a.* Des bouillons de navet, XI. 49. *b.* de tortue, XVI. 438. *a.* de vipere, XVII. 322. *b.* 323. *a*, de vieux coq, IV. 178. *b.* d'écreviſſes. V. 356. *b.* Réflexion ſur l'uſage des bouillons que nous avons ſubſtitués aux tiſanes des anciens. XIII. 548. *a.*

BOUILLONS, (*Jardin.*) pour certaines plantes. *Suppl.* I. 578. *a.*

BOUILLON, *autrefois Buillon*, (*Géogr.*) ville capitale du duché de même nom, à trois lieues de Sedan. Situation de cette ville & de ſon château. Leurs fortifications. Leur ancienneté. College & établiſſement religieux. Fiefs du château de Bouillon. *Suppl.* II. 35. *a.* Cour ſouveraine dans cette ville. Ouvrage à conſulter ſur la généalogie des anciens ſouverains de ce duché. Origine des ducs de Bouillon. Leurs armoiries. Prétentions des évêques de Liege ſur cette ſouveraineté. Prix auxquels on a prétendu qu'elle fut vendue ou engagée. *Ibid. b.* Acte paſſé par Godefroi de Bouillon, qui peut avoir induit en erreur ſur cette prétendue vente ou engagere, & à la faveur duquel il paroît qu'Otbert, évêque de Liege, prit poſſeſſion de ce duché. Renaud I, comte de Bar, prend la ville & le château en 1134. *Ibid.* 36. *a.* Et l'évêque de Liege ne trouve d'appui, ni auprès du pape, ni auprès de l'empereur auxquels il avoit eu recours. Cependant il reprit le château en 1141. — L'hiſtoire ne fait pas mention du tems auquel les évêques de Liege en furent dépoſſédés, on voit ſeulement qu'en 1435, Jean Delot, ſeigneur de Heinsbergues, étoit duc de Bouillon. Suite de l'hiſtoire de ce duché. *Ibid. b.* & 37. *a, b.*

BOUILLON BLANC, *mollaine*, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Ses propriétés médicinales. II. 358. *a.* *Voyez* MOLLAINE, THAPSUM, VERBASCUM. *Ibid. b.*

BOUILLONNEMENT, *effervescence*, *ébullition*, *fermentation*, différence entre ces mots. VI. 518. *a.*

BOUILLONNER, *terme de Boutonnier.* Enjoliver un bouton avec ce qu'on appelle du *bouillon.* Comment on l'exécute. II. 358. *b.*

BOVINES *ou* BOVIGNES, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 38. *a.*

BOUIN, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 38. *a.*

BOUKA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. *Suppl.* II. 38. *a.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Sa claſſification. *Ibid. b.*

BOULAF, (*Hiſt. de Pologne*) bâton de commandement que le grand & petit général de la république reçoivent du roi. XVII. 760. *a.*

BOULANG, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 38. *b.* Lieux qu'il fréquente. Sa claſſification. *Ibid.* 39. *a.*

BOULANGER, cette profeſſion étoit inconnue chez les anciens. Comment les premiers hommes mangeoient le blé. Exemple de Sara: les dames romaines faiſoient le pain. Cet uſage répandu juſqu'aux extrémités du nord. Quels étoient les pains des premiers tems. II. 358. *b.* Comment on les cuiſoit. Eſclaves employés à convertir le blé en farine. Où commença l'uſage des fours. Quand il vint en Europe. Boulangeries chez les Romains. Corps des boulangers parmi eux. Ceux qui étoient accuſés de fautes légeres relégués dans les boulangeries. Police établie ſur ce corps. *Ibid.* 359. *a.* Honneurs accordés aux boulangers qui avoient bien ſervi la république. On pourvut à ce qu'ils ne ſe méſalliaſſent pas. Autres objets de police à l'égard de ce corps. *Ibid. b.* De la boulangerie dans les Gaules & dans les pays du nord. Noms qu'eurent les boulangers en France. Etymologie du mot *boulanger.* Loix qui les concernent établies en France. Des boulangers de Paris. Réglemens de police ſur ce corps. *Ibid.* 360. *a.* Du grand pannetier. Des boulangers de fauxbourgs. Des boulangers privilégiés. Des boulangers forains. *Ibid. b.* De l'achat des blés & des farines par les boulangers. De la façon & de la vente du pain. Du poids & du prix du pain. Du débit & des places où il ſe fait. Profeſſion incompatible avec la boulangerie. Jours de la vente du pain. *Ibid.* 361. *a.* *Voyez* dans le vol. II. des planch. l'article BOULANGER. *Ibid. b.*

Boulanger. Les boulangers anciennement appellés *talemeliers.* Différens articles des ordonnances où il en eſt parlé. XV. 863. *a, b.* Four du boulanger. VII. 222. *a.* De l'art d'y cuire le pain. *Suppl.* III. 108. *a, b.* De l'uſage que les boulangers font de la levure de biere. IX. 450. *a, b.*

BOULE DE MARS, remede pour les plaies. Comment on la fait. Maniere de s'en ſervir. Les meilleures viennent de Nancy. II. 361. *b.*

BOULE *de Chamois*, petite boule qu'on trouve dans l'eſtomac des dains & des boucs en Allemagne. Comment elle ſe forme. Sa vertu médicinale. II. 361. *b.*

BOULE D'AMORTISSEMENT, (*Archit.*) hauteur & diametre de celle de S. Pierre de Rome. II. 361. *b.*

BOULE, enclume ronde, en terme de chauderonnier. Deſcription de cette enclume. Son uſage. II. 361. *b.*

BOULE. (*Graveur en pierres fines*) II. 361. *b.*

BOULE, ou *ſphere*, inſtrument de miroitier. Deſcription. Diverſes groſſeurs de ces boules. Leur uſage & maniere de s'en ſervir. II. 362. *a.*

BOULE DE LICOL, (*Maréch.*) ſon uſage. II. 362. *b.*

BOULE A SERTIR, (*Metteur en œuvre*) deſcripti on avec fig. II. 362. *b.*

BOULE, (*jeu de*) regles de ce jeu. II. 362. *a.*

BOULE, fameux ébéniſte. X. 138. *a.*

BOULEAU, (*Jardin.*) arbre peu eſtimé. Uſage qu'on en fait. Deſcription. Suc qui en découle par inciſion. Ses qualités & propriétés. Tems où on le tire. II. 362. *b.*

Bouleau, genre de plante. Ses caracteres. II. 362. *b.*

BOULEAU. (*Botan.*) Ses noms en différentes langues. Caractere générique de cet arbre. Deſcription de quatre eſpeces qui lui appartiennent. Contrées où elles croiſſent. Leur culture & leurs uſages. *Suppl.* II. 39. *a.*

Bouleau, cet arbriſſeau appellé ſanguinus. XIV. 625. *a.* Sucre qu'on tire d'une eſpece de bouleau. XV. 617. *a.*

BOULEN, (*Anne de*) véritable cauſe de ſa mort. Son placet au roi Henri VIII ſon mari. XII. 676. *a, b.*

BOULET, groſſe bale dont on charge le canon. Comment les boulets ſe mettent dans le canon. Ce que l'on cherche dans un boulet pour qu'il ſoit bon. Table du calibre des pieces & du diametre des boulets. II. 363. *a.* Boulets creux. *Ibid. b.* Pourquoi on en a abandonné l'uſage. Boulets meſſagers. Boulets à l'ange, à chaîne. Boulet pour la mer qu'a propoſé un ancien officier d'artillerie. Boulets barrés. Boulet coupé ou ſéparé. Boulet rouge: maniere de tirer à boulets rouges. *Ibid.* 364. *a.*

Boulet, moules à boulets. IV. 193. *a.* *Voyez* vol. V des planches, article *fonderie des canons*, pl. 19 & 20. Du travail des boulets dans les uſines. VII. 156. *a.* Boulets à l'ange. I. 459. *a.* Piles de boulets. XII. 618. *b.* Vent du boulet. XVII. 23. *b.* Moyen de reconnoître la plus grande portée poſſible d'un boulet. VII. 396. *b.* Chaleur qu'acquiert un boulet en traverſant l'air. VI. 601. *b.* Table qui indique le rapport de la peſanteur des boulets avec l'ouverture du calibre des pieces. II. 557. *b.* Si la maniere de charger le canon à cartouche doit être préférée aux boulets. *Suppl.* I. 619, *a, b, &c.* Les boulets cauſent plus de déſordre que la mitraille. *Ibid. b.* Courbe que décrit le boulet. *Suppl.* II. 204. *a, b.*

BOULET, (*Maréch.*) jointure qui eſt à la jambe du cheval. Cheval bouleté. II. 364. *b.*

BOULET, (*Maréch.*) partie du cheval. *Suppl.* III. 382. *b.* 383. *a.* 385. *b.* 398. *b.* Eſpece de corne qui ſe forme derriere le boulet. V. 906. *a.* Aſſemblage de crins qui tombent ſur la partie poſtérieure du boulet. VI. 403. *a.* Cheval bouleté. *Suppl.* III. 417. *a.*

BOULIMIE, (*Médec.*) étymologie de ce mot: différence entre la boulimie & la faim canine: les voyageurs dans les pays froids particuliérement expoſés à cette maladie. Remede. VI. 377. *a.* *Voyez* BULIMIE.

BOULINE, (*Marine*) corde amarrée vers le milieu de chaque côte d'une voile qui ſert à la porter de biais pour prendre le vent de côté. Uſage des boulines. Boulines des différentes voiles. II. 364. *b.* Explication de diverſes phraſes en uſage ſur mer, relatives aux boulines. *Ibid.* 365. *a.*

Bouline, courre la bouline. IV. 396. *a.* pattes de bouline. XII. 188. *a.*

BOULINGRIN, (*Jardin.*) eſpece de parterre. Origine du mot & de la choſe. Boulingrins ſimples & compoſés. Diverſes inſtructions ſur cet objet. II. 365. *a.* Explication de celui qui eſt repréſenté dans les planches. *Ibid. b.*

Boulingrin, maniere de deſſiner avec un traçoir les contours d'un boulingrin. XVI. 504. *a.* Boulingrin pratiqué au milieu d'un boſquet, *voyez* planches du jardinage, vol. I.

BOULLIAU. (*Iſmaël*) *Suppl.* IV. 468. *b.*

BOULLOGNE, (*Bon*) obſervations ſur ce peintre. V. 322. *a.* Ses tableaux imités du Guide. XII. 156. *a.*

Boullogne, (*Louis*) frere du précédent. V. 322. *a.*

BOULOGNE *en Picardie*, (*Géogr.*) capitale du Boulonnois. Son diocèſe & ſa cathédrale. Inféodation du comté de Boulogne en 1478. Fondations dans cette ville. Obſervations ſur ſon port & ſur ſon fanal. L'uſage de tirer le ſort des ſaints à la réception des chanoines, exiſte dans ſa cathédrale. *Suppl.* II. 40. *a.*

BOULOGNE, ville de Picardie. Port de Boulogne, par lequel les Romains paſſoient des Gaules dans la Grande-Bretagne. VII. 651. *a.* Donation de Boulogne à la ſainte Vierge par Louis onze. XII. 760. *a.* Préſent que chaque roi de France fait à notre-dame de Boulogne ſur mer. XVII. 266. *a.* Les ſorts pratiqués dans l'élection des chanoines de Boulogne. XV. 380. *a.*

BOULON, (*Serrurerie*) ſon uſage. Boulons d'eſcalier de différentes façons. II. 565. *b.*

Boulon, terme d'imprimeur, de plombier, *&c.* II. 365. *b.*

BOUQUET, (*Doreur ſur cuir*) fer dont on ſe ſert pour

poſer le bouquet dont on ſait un ornement ſur le dos des livres. Bouquets pour diverſes grandeurs de volumes. Comment on pouſſe les bouquets. Autre ſens de ce mot. II. 366. *a.*

Bouquet, enrichi de monnoie qu'on jettoit au peuple, lorſque l'empereur de Conſtantinople ſortoit de l'égliſe. V. 779. *b.* Bouquets artificiels, *voyez* les pl. du fleuriſte, vol. IV, & du plumaſſier, vol. VIII.

BOUQUET, (*Belles-lettr. Poéſ.*) petite piece de vers adreſſée à une perſonne le jour de ſa fête. Caractere de cette poéſie. Comment le ſujet doit en être traité. Celui qu'on tireroit de l'anniverſaire de la naiſſance, ſeroit beaucoup plus riche en ſentimens, que celui que fournit la fête du ſaint dont on porte le nom. *Suppl.* II. 40. *a.* Bouquet préſenté à madame la C. de S** le jour de ſainte Adelaïde. *Ibid. b.*

BOUQUETIN, animal repréſenté vol. VI. des pl. hiſt. nat. pl. 4.

Bouquetin, animal ſauvage du genre des boucs. Sa deſcription. Propriétés merveilleuſes du ſang de bouquetin dans les fluxions de poitrine. II. 367. *b.*

BOURACAN, eſpece de camelot. Sur quel métier il ſe travaille. Quelle en eſt la texture. Les bouracans ne ſe foulent point. Comment il doit être pour être bon. Lieux où il ſe fait. II. 366. *b.*

BOURACHE, (*Botan.*) Deſcription de cette plante. Endroit où elle croît. Propriétés des feuilles & des fleurs. Conſerve de fleurs de bourache. II. 366. *b.*

BOURBON, (*l'ordre de*) dit *de Notre-Dame du Chardon.* Son inſtitution. Qualités requiſes pour être reçu dans cet ordre. Nombre des chevaliers. Marques de cette chevalerie. *Suppl.* II. 40. *b. Voyez* II. vol. des pl. blaſon. pl. 25.

BOURBON, (*François de*) duc d'Anguien, oncle de Henri IV. Sa mort. *Suppl.* IV. 657. *a.*

BOURBON, (*Charles*) cardinal de Bourbon, leve l'étendard de la ligue. IX. 528. *b.* Sa mort. 529. *b.*

BOURBON, (*Henri de*) prince de Condé, mort à S. Jean d'Angely en 1588. Son éloge. VIII. 506. *b.*

BOURBON. (*Chancelier des ducs de*) III. 92. *a.*

BOURBON, (*Nicolas*) deux poëtes de ce nom. Leurs ouvrages. XVI. 829. *b.* 830. *a.*

BOURBON, (*Isle de*) Elle a un volcan; ſes productions. II. 367. *a.*

BOURBONS, groſſes pieces de bois de ſapin poſées ſur la longueur de la poële dans les ſalines de Lorraine, *&c.* II. 367. *a.*

BOURBON, (*iſle de*) girofliers tranſportés dans cette iſle. *Suppl.* III. 226. *a. Voyez* MASCAREIGNE.

BOURBON. (*eau de*) XVI. 268. *a.*

Bourbon, ville de l'Autunois. *Suppl.* I. 711. *a.*

Bourbon-Lancy, ville de France, grand pavé de marbre qu'on y remarque. II. 367. *a.*

Bourbon-l'Archambault, ville de France. Qualité de ſes bains. II. 367. *a.*

Bourbonne-les-bains, bourg de France. Qualité de ſes eaux. II. 367. *a.*

BOURBONNOIS, province de France; productions de ce pays. Ouvrages qu'on y fabrique. II. 367. *a.*

Bourbonnois, partie de ce pays qu'occupoient les Bohiens. *Suppl.* II. 3. *a.* Carrieres de marbre dans cette province. *Suppl.* III. 843. *a.*

BOURDAINE, (*Artificier*) bois dont on fait le charbon pour la poudre. Obſervations ſur ce bois. II. 367. *a.*

BOURDAINE. (*Botan.*) Différens noms de cette plante. Son caractere générique. Deſcription. Culture & uſages de trois eſpeces renfermées dans ce genre. *Suppl.* II. 41. *a.*

BOURDAISIERE, édit de la. V. 391. *b.*

BOURDELAIS, *raiſins.* XIII. 768. *b.*

BOURDON, inſecte du genre des abeilles. Deſcription de cette ſorte de mouches. Diverſités dans cette eſpece. Dans l'eſpece de ceux qui ont de longs poils ſur le corcelet & ſur le corps. La même femelle produit trois ſortes de bourdons de différentes grandeurs. Société & nids de bourdons. Tous les bourdons, mâles, femelles & neutres travaillent. Comment ils procedent dans leur ouvrage. II. 368. *a.* Gâteaux renfermés dans leurs nids. Où ils placent leurs œufs. Soins qu'ils prennent des vers qui en ſortent. De leur miel & des cavités où il eſt contenu. Après avoir enlevé les gâteaux d'un nid, on trouve au bout de huit jours, que les bourdons ont travaillé à en faire de nouveaux. De la maniere dont les vers ſe diſpoſent à prendre leur forme de nymphe. Travail de leur coque. Etat des mouches au ſortir de la coque. *Ibid. b.* De la multiplication des bourdons. Différences qui les diſtinguent. Poux auxquels ils ſont ſujets. Ennemis qui ravagent leurs nids. Parties intérieures des bourdons. On ne trouve aucun bourdon dans les nids au commencement de novembre. Ce qu'ils deviennent. *Ibid.* 369. *b.*

Bourdon, eſpece de nids que ſe ſont les bourdons pour y dépoſer leurs œufs. VIII. 784. *b.*

BOURDON, (*Lutherie*) de ſeize pieds ou huit pieds bouché. Deſcription de ce jeu d'orgue. II. 369. *a.* Bourdon de huit pieds, ou quatre pieds bouché. Deſcription. *Ibid. b.*

Bourdon, *voyez* ſur ce jeu d'orgue. VIII. 540. *b.* Faux-bourdon. VI. 443. *a. Suppl.* III. 9. *a.*

BOURDON, (*Muſiq.*) baſſe continue qui réſonne toujours ſur le même ton. Eſpeces de bourdons des anciens. *Suppl.* II. 41. *b.*

BOURDON, (*Blaſon*) bâton de pélerine. Bâton bourdonné. *Suppl.* II. 41. *b.*

BOURDON, (*Sébaſtien*) peintre. V. 320. *b.*

BOURDON, (*Amé*) anatomiſte. *Suppl.* I. 400. *b.*

BOURDONNAYE, (*Monſieur de la*) obſervations hiſtoriques ſur ce général. IX. 841. *b.*

BOURDONNEMENT, *voyez* TINTEMENT. Cauſe du bourdonnement qu'on éprouve en ſe bouchant les oreilles. XI. 705. *b.* Prognoſtics tirés du bourdonnement d'oreille en certaines maladies. 709. *a.*

BOURDONNET, (*Chirurg.*) rouleau de charpie deſtiné à remplir une plaie, *&c.* Comment doivent être les premiers qu'on introduit dans un ulcere. Maux que les bourdonnets peuvent cauſer ſelon la maniere de s'en ſervir. M. Belloſte s'eſt élevé contre leur uſage qu'il croit fort nuiſible. II. 369. *b.* Utilité des bourdonnets bien adminiſtrés. *Ibid.* 370. *a. Voyez* TENTE.

BOURG, étymologie de ce mot. Du tems des empereurs Carlovingiens, il n'y avoit que peu de villes enfermées de murailles. Henri l'Oiſeleur commença à bâtir les bourgs. Comment on les peuploit. Nom qu'on donna à ces habitans. II. 370. *a.*

Bourg, différence entre bourg & village. XVII. 276. *b.* Défenſe d'un bourg attaqué par l'ennemi. IV. 739. *b.*

BOURG *en Breſſe*, (*Géogr.*) ville capitale de la Breſſe. Son évêché. Chaire antique ſous la halle. Savans & hommes de lettres nés dans ce lieu. *Suppl.* II. 41. *b.*

BOURGACHARDS, (*Hiſt. eccléſ.*) *voyez* BOUCACHARDS.

BOURGADE, *voyez* VILLA.

BOURGELAT, anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *b.*

BOURGEOIS, *citoyen*, *habitant*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 370. *a.*

Bourgeois, pairs bourgeois. XI. 766. *a.* Parlement des bourgeois de Paris. XII. 46. *b.* Privilege bourgeois. VI. 319. *b.* Garde-bourgeoiſe. VII. 489. *b.* Comment on devient bourgeois d'une ville dans les Pays-Bas. V. 122. *a.*

BOURGEOIS, (*Marine*) propriétaire d'un navire. Traité appellé *Charte-partie*, que ſont les bourgeois avec ceux à qui ils louent leurs vaiſſeaux. Origine de ce mot employé dans ce cas. II. 370. *a.*

BOURGEOISIE, différence entre les droits de cité & ceux de bourgeoiſie. III. 487. *a.* Du droit de bourgeoiſie à Lacédémone. XVII. 651. *b.* — 654. *a.* Droit de bourgeoiſie chez les Romains, comment il étoit recherché des peuples d'Italie. XIV. 156. *b.* Lettres de bourgeoiſie. IX. 416. *a.*

BOURGEON, cauſe de la formation des bourgeons. XVI. 961. *b.* Sur-feuille qui couvre le bourgeon. XV. 689. *a.* Les feuilles contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. XVI. 957. *a.* Art de ſupprimer les bourgeons ſurnuméraires. V. 215. *a.*

BOURGES. Droits de primatie de l'archevêque de Bourges. XIII. 364. *b.*

BOURGET, (*lac du*) en Savoie. Eſpece de ſaumon qui s'y trouve. IX. 310. *a.*

BOURGOGNE, deſcription géographique de cette province. Son commerce & ſes productions. Cercle de Bourgogne. II. 370. *b.*

Bourgogne, de ſes carrieres de marbre. *Suppl.* III. 842. *b.* 843. *a*, *b.* Pourquoi la Bourgogne fut comptée comme cercle d'empire. II. 837. *b.* Epoque de la réunion de l'ancien royaume de Bourgogne à l'empire d'Allemagne. *Suppl.* II. 552. *a.* Ce cercle d'empire en eſt aujourd'hui indépendant. IV. 71. *a.* Hiſtoire du parlement du comté de Bourgogne. XII. 41. *b.* &c. Hiſtoire du parlement de Bourgogne ſéant à Dijon. 46. *b.* Etats de Bourgogne. VI. 29. *a.* Chancelier de Bourgogne. III. 92. *a.* Chancellerie de Bourgogne. 109. *b.* Commiſſion des dettes des communautés de Bourgogne. III. 711. *a*, *b.* Divers projets pour la conſtruction d'un canal en Bourgogne. *Suppl.* II. 169. *a*, *b.* Avantages de ce pays dans la diſtribution de ſes rivieres. *Ibid. a.*

Bourgogne, (*vins de*) XVII. 291. *a.*

BOURGOIN, *voyez* BERGUSIE.

BOURGUEMESTRE, étymologie de ce mot. Termes qui lui correſpondent en d'autres langues. De quel corps on choiſit ces magiſtrats: durée de leur charge. Dans quels pays on ſe ſert plus particuliérement de ce mot. Pouvoirs & droits des bourguemeſtres. II. 370. *b.*

BOURGUIGNONS, (*loix des*) IX. 661. *b.* Raiſins bourguignons. XIII. 768. *a.*

BOURIGNON, (*Antoinette*) célebre viſionnaire. IX. 533. *a.*

BOURLET, (*Jardin.*) à quoi on le reconnoît. Cauſe qui le produit. Ce qu'il faut faire quand on l'apperçoit. II. 371. *a.*

BOURLET, ce terme employé en divers arts. II. 371. *b.*

BOURMONT, (*Géogr.*) dans le Souloſſois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

BOURRE, poil de pluſieurs animaux, *&c.* Son uſage. Commerce de bourre à Paris. II. 371. *b.*

BOURRE, (*rouge de*) en teinture. Comment on le fait. II. 371. *b.*

Bourre, ou poil de chevre pour la teinture. XVI. 10. *b.* De la teinture de bourre. 26. *a.* 31. *b.*

BOURREAU. En Allemagne, on n'a point pour lui la même averſion qu'en France. L'exécuteur eſt le dernier des hommes aux yeux du peuple; aux yeux du philoſophe, c'eſt le tyran. II. 372. *Voyez* EXÉCUTEUR.

Bourreau. VI. 229. *a*, *b.* XI. 411. *b.* En Géorgie, ce ſont les gens de qualité qui exercent cet emploi. VII. 640. *b.* Droit de havage que le bourreau poſſede ou a poſſédé en certains lieux. VIII. 63. *b.*

BOURRÉE, danſe de ce nom. Deſcription de cette danſe. Pas de bourrée. Pas de bourrée avec fleuret deſſus & deſſous. Pas de bourrée ouvert. II. 372. *a.* Pas de bourrée emboîté. *Ibid. b.*

BOURRÉE, (*Muſiq.*) ſorte d'air propre à une danſe du même nom. Son caractere. *Suppl.* II. 41. *b.*

BOURRELET, (*Botan.*) celui qui ſe forme en certains cas ſur l'écorce d'un arbre. I. 587. *b.* XII. 724. *b.* 725. *a.*

BOURRELIER, emporte-piece des bourreliers. V. 593. *a.* Fil ciré. VI. 789. *b.* Voyez les planches de cette profeſſion, vol. II.

BOURRU, *bizarre*, *fantaſque*, *capricieux*, *quinteux*, (*Syn.*) II. 268. *a.* XIII. 722. *a.*

BOURS DE MARSEILLE, (*Comm.*) ſorte d'étoffe moirée. Lieux où on la fabrique. Ses différentes largeurs. *Suppl.* II. 41. *b.* Les bours du levant défendus en France. Leur qualité. Bours de Magnéſie. Prix & meſure de la piece. *Ibid.* 42. *a.*

BOURSAULT, (*Edme*) obſervations ſur ce poëte & ſur ſes ouvrages. X. 909. *a.*

BOURSE, (*Comm.*) définition. II. 172. *a.* Bruges eſt la premiere ville où l'on ſe ſoit ſervi du mot de *bourſe* dans le ſens dont il s'agit ici. Divers noms que ces endroits appellés *bourſes* prennent en différens lieux. Danger qu'il y a d'en être abſent. Bourſes les plus célebres de l'Europe. Dans le tems des anciens Romains, il y avoit des lieux ſemblables, ſoit à Rome, ſoit dans les villes les plus conſidérables de l'empire. Paſſage ſur lequel on a cru qu'il y avoit eu à Rome une eſpece de bourſe. Bourſe des marchands de Toulouſe: tems de l'érection & police de cette bourſe. Bourſe de Rouen. *Ibid.* 373. *a.* Celle de Montpellier. Celle de Paris. Celle d'Amſterdam: bourſe aux grains dans cette même ville. Celle de Rotterdam. *Ibid. b.*

Bourſe, *voyez* CHANGE & PLACE. Hiſtoire & deſcription de la bourſe royale à Londres. IX. 683. *b.* XIV. 417. *a.* *Suppl.* II. 318. *a*, *b.*

Bourſe, autres ſignifications de ce mot dans le commerce. Il ſe prend quelquefois pour les fonds du négociant. Ce qu'on entend par *bourſe commune.* II. 373. *b.* Il ſe dit de l'argent ou bien de quelqu'un. *Ibid.* 374. *a.*

BOURSE, (*Juriſp.*) bourſe coutumiere. IV. 419. *b.* Fief de bourſe : fief de bourſe coutumiere. VI. 700. *a.*

Bourſe, maniere de compter fort utile dans le Levant. C'eſt une ſomme de cent vingt livres ſterlings. Ce qui a donné lieu à cette expreſſion. D'où vient cette maniere de compter des Turcs. La bourſe d'or eſt de trois mille écus. II. 374. *a.*

BOURSES, (*Anat.*) *voyez* SCROTUM.

BOURSETTES, (*Orgue*) petites parties du ſommier dont la deſcription & la maniere de les faire ſe trouvent ici données par figures. II. 374. *a.*

BOURSIER, ouvrier & marchand tout à la fois : ſes ouvrages & marchandiſes. Police & réglemens concernant ce corps à Paris. II. 374. *b.*

Bourſier. Arrêt qui a réglé les limites entre les bourſiers & les peauſſiers de Paris. XII. 221. *b.* Les planches du bourſier ſe trouvent dans le vol. II.

BOUSE, ou *fiente de vache* (*Économ. ruſtiq.*) ſes uſages. *Suppl.* II. 42. *a.*

BOUSIER, (*Ichthy.*) nom donné aux inſectes qui vivent dans les bouſes de vache. Quatre genres d'inſectes de ce nom; ſavoir, le ſporas des Grecs, l'hontos d'Ariſtote, le koprion d'Hippocrate, & le tambeira du Breſil & du Sénégal. Caracteres qui les diſtinguent. *Suppl.* II. 42. *a.*

BOUSIERS, eſpece d'inſectes repréſentés vol. IV des planch. Regne animal, pl. 75.

BOUSSEAU, (*Jacques*) ſculpteur. XIV. 829. *b.*

BOUSSEROLE, (*Botan.*) détails ſur cette plante. VIII. 429. *b.*

BOUSSOLE, inſtrument de marine, qu'on appelle auſſi *compas de mer.* II. 374. *b.* A qui l'invention en eſt attribuée. Navigation des anciens, privés de cet inſtrument. Pourquoi le Nord eſt déſigné par une fleur de lys. Les Anglois s'attribuent la gloire d'avoir perfectionné la bouſſole. Étymologie des mots *compas* & *bouſſole.* Si l'on doit en attribuer l'honneur aux Chinois. Pluſieurs perſonnes ont eu vraiſemblablement part à cette invention. Comment il eſt probable qu'on eſt parvenu inſenſiblement à l'uſage de la bouſſole, & à lui donner la perfection qu'elle a aujourd'hui. *Ibid.* 375. *a.* Deſcription de cet inſtrument par figure. *Ibid. b.* Lieu du vaiſſeau où l'on place la bouſſole. Comment le timonier doit ſe diriger par l'inſpection de la bouſſole. Deſcription de celle qui eſt dans la chambre des capitaines & officiers du vaiſſeau. Il y a toujours par précaution deux bouſſoles ſous les yeux du timonier. Maniere de ſe ſervir de cet inſtrument pour diriger la route du navire. Autres uſages de la bouſſole. Corrections auxquelles les variations de l'aimant obligent les timoniers. *Ibid.* 376. *a.* Nouvelle méthode de conſtruire & d'aimanter les aiguilles, préférable à toute autre. Précautions à prendre contre les effets de la rouille à laquelle une bouſſole eſt expoſée ſur mer. Maniere de *centrer* la bouſſole, ſelon la nouvelle conſtruction. *Ibid. b.* De quelle matiere le pivot & la chape doivent être faits. Exemple de la grande liberté des mouvemens d'une telle bouſſole. Uſage de la bouſſole pour les équerres d'arpenteurs. *Ibid.* 377. *a.* Comment doivent être conſtruites les bouſſoles dont on ſe ſert pour trouver la déclinaiſon d'un mur. Maniere de s'en ſervir. Uſage de la bouſſole dans la gnomonique, & pour orienter des édifices. Dans la géométrie pratique pour lever des angles ſur le terrein, faire un plan, déterminer le cours d'une riviere, orienter le plan. *Ibid. b.* Il faut remarquer que toutes les pratiques où l'on opere par la bouſſole ne peuvent donner qu'une méridienne approchée. Pour plus de préciſion l'on a recours aux moyens aſtronomiques. Il eſt plus avantageux de ſe ſervir pour toutes ces opérations, ſur-tout pour celles qui ſe font dans l'intérieur de la terre, de grandes bouſſoles. Maniere de s'en ſervir pour déterminer dans une mine de charbon la direction d'un lieu à un autre, afin de creuſer un puits par dehors juſtement à l'extrémité d'une galerie. Inſuffiſance des petites bouſſoles dans ces opérations. Moyen de reconnoître la préſence d'un corps magnétique dans un ſouterrein, & de remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 378. *b.* Compas de variation, eſpece de bouſſole dont on ſe ſert ſur mer pour reconnoître la déclinaiſon de l'aiguille. *Ibid.* 379. *a.*

Bouſſole, de l'invention de la bouſſole; premiers uſages qu'on fit de cette découverte. VIII. 848. *b.* Sa diviſion en trente-deux parties. *Suppl.* I. 236. *a*, *b.* Balancier de la bouſſole. 761. *a.* Eſpece de bouſſole appellée compas azimuthal. III. 757. *a*, *b.* Bouſſole du mineur. VII. 639. *a.* Vol. IV. des planch. *Regne minéral*, *Métallurgie.* De la bouſſole des pilotes chinois. XVI. 807. *a.* Sur la bouſſole, *voyez* COMPAS, AIGUILLE AIMANTÉE.

BOUSSOLE, (*Aſtronom.*) conſtellation méridionale. Aſcenſion droite & déclinaiſon de ſa principale étoile. *Suppl.* II. 42. *b.*

BOUSSOUK, (*Ichthy.*) poiſſon d'un nouveau genre, de la famille des remores. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece, *moron.* Caracteres qui le diſtinguent du bouſſouk. Ses uſages. *Suppl.* II. 42. *b.*

BOUSTROPHEDON, (*Hiſt. anc.*) maniere d'écrire qui étoit particuliere aux Grecs, ſur-tout dans les inſcriptions. Étymologie de ce mot. Recueil d'inſcriptions de ce genre, fourni par M. l'abbé Fourmont, en 1729. II. 379. *a.*

BOUT, *extrémité*, *fin*, (*Synon.*) différence entre ces mots. II. 379. *a.* *Voyez* FIN.

BOUT-DE-PETUN, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau, vol. VI. des pl. *Regne animal*, pl. 41.

BOUT-RIMÉ, maniere de rimes inventées par Dulot en 1649. II. 379. *a.* Poëme de Sarraſin, intitulé : *la défaite des bouts-rimés.* Les lanterniſtes de Toulouſe les ont relevés de nos jours. II. 379. *b.*

BOUTARD, (*François*) prieur de Château-Renard, & abbé de Bois-Groland. Obſervations ſur ſes poéſies. XVI. 720. *a.*

BOUTARGUE, mets en uſage en Provence & en Italie. Comment on le fait. II. 380. *a.*

BOUTE, (*Économ.*) peau de bœuf préparée & couſue pour tranſporter le vin & d'autres liqueurs, au travers des montagnes, & des lieux difficilement pratiquables. Avantages de cette ſorte de vaiſſeau. Leur préparation. *Suppl.* II. 43. *a.*

BOUTEROLLE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 43. *a.*

BOUTES, (*Marine*) futailles où l'on met de l'eau douce. Par qui elles ſont fournies dans les navires de guerre. II. 380. *a.*

BOUTEILLES *d'eau*, (*Phyſiq.*) petites gouttes rondes, pleines d'air, qui ſe forment ſur la ſurface d'un fluide quelconque. Elles ſont dilatables & compreſſibles, rondes, faciles à crever, *&c.* Bouteilles formées dans une liqueur miſe ſous le récipient, d'où l'on pompe l'air. Celles qui ſe forment par l'action du feu ſur un fluide. II. 380. *b.*

BOUTEILLES; de la verrerie en bouteilles. XVIII. 102. *b.* —

113. *a.* Divination par des bouteilles pleines d'eau. VII. 521 *b.*

BOUTEUX, (*Péche*) *voyez* vol. VIII. des planch. *Péche*, planch. 6.

BOUTILLIER, (*Grand B. de France*) en latin *buticularius*, aujourd'hui grand échanſon. Il étoit un des cinq grands officiers de la couronne. Prérogatives de cette charge. II. 381. *b.*

Boutillier. Le grand-échanſon a ſuccédé au boutillier de France. Depuis 1483 il n'eſt plus parlé de boutillier. V. 230. *a.*

BOUTIQUES appellées chez les anciens τἀφρεῖα. XII. 493. *a.* Boutiques appellées par Horace, *tabernæ* & *pilæ*. XV. 795. *b.* 796. *a.* Différence entre boutique, attelier, magaſin & chantier. I. 839. *b.* Petites boutiques dites *échopes*. V. 265. *b.*

BOUTOI, (*Blaſon*) bout de grouin du ſanglier. *Suppl.* II. 43. *a.*

BOUTON. Boutons qui ſervent à l'habillement. Diverſes eſpeces de boutons quant à la matiere. Boutons unis. Boutons façonnés. Boutons poil & ſoie. Boutons d'or. Boutons à amande. II. 382. *a. Boutons à la brochette.* Comment on les travaille. *Bouton à cul de dé. Bouton d'or uni. Bouton d'or façonné. Ibid. b. Bouton à épi. Bouton à garde d'épée. Bouton à limace. Bouton poil & ſoie uni.* On a joint à chacun de ces articles quelques détails ſur les opérations les plus difficiles dans la fabrique de ces boutons. *Boutons à pierre. Boutons en argent, or & cuivre. Bouton plane.* Détails les plus eſſentiels ſur la maniere de travailler cette ſorte de boutons. *Ibid.* 383. *a.*

BOUTON, (*moule de*) le travail des moules de bouton eſt un très-petit art dont on donne ici la deſcription. II. 383. *b. Voyez* MOULES.

BOUTON, (*Chymie & Métallurg.*) globule d'argent qui reſte ſur la coupelle ou fourneau d'eſſai. Comment & d'où il ſe forme. II. 384. *a. Voyez* GRAIN DE FIN.

BOUTON. (*Botan. & Jardin.*) Les boutons renferment l'ébauche d'une branche. Leur diverſité. *Suppl.* II. 43. *a.* Soin avec lequel la nature les a vêtus. Particularités remarquables des boutons de pins. Boutons des arbres fruitiers. *Ibid. b.* Boutons à fleur. Leur épanouiſſement. *Ibid.* 44. *a.*

BOUTON. (*Botan.*) Boutons appellés *ſous-yeux*. XV. 422. *a.* Etat des feuilles dans le bouton. VI. 653. *b.* Boutons aux aiſſelles & à l'extrémité de la tige. XVI. 957. *a.* Sucs gommeux & réſineux dont les écailles des boutons ſont enduites *Ibid. b.* Les boutons qui ſont à l'origine des feuilles, contribuent à élever la ſeve. 960. *b.* Les boutons une fois ſaillans ne peuvent produire que des branches & jamais des racines. *Suppl.* II. 45. *b.* Leur utilité dans les boutures. *Ibid.*

BOUTON, inſtrument de chirurgie pour l'opération de la taille. II. 384. *a.* Deſcription de cet inſtrument. Son uſage. *Ibid. b.*

BOUTONS, (*Médec.*) *voyez* ÉRUPTIONS, MALADIES CUTANÉES, RUBIS.

BOUTONNIER, celui qui fait & vend des boutons. Obſervations ſur le corps des boutonniers. II. 385. *a.*

Boutonnier. Quelques opérations de l'art du boutonnier. Bouillonner. II. 358. *b.* Graver. VII. 866. *a.* Guiper. 1010. *a.* Jetter en ſoie. VIII. 529. *a, b.* Divers inſtrumens du boutonnier. XI. 718. *b.* 719. *a.* Boiſſeau. II. 310. *b.* Chevalet. III. 310. *a.* Devidoir appellé *chignolle*. 337. *b.* Émerillon. V. 564. *b.* Moulin du boutonnier en treſſe. X. 815. *a.* Rouets. XIV. 397. *b.* Support. XV. 677. *a.* Tas. 932. *b.* Tournette. XVI. 484. *b.* Tracanoir. 502. *a. Voyez* les planch. vol. II.

Boutonnier en émail, verre & cryſtallin. Obſervations ſur la communauté de ces maîtres boutonniers. II. 385. *b.*

Boutonnier d'étain. Soudure qu'il emploie dans ſes ouvrages. XV. 393. *b.*

BOUTONNIERE, (*Chirurg.*) inciſion qu'on fait au périnée, pour pénétrer dans la veſſie. Utilité de cette opération. Dans quels cas elle a lieu. II. 385. *b.* Comment on la fait. Injections par leſquelles il faut enſuite aider la ſortie des matieres graveleuſes. Quand on eſt parvenu à pouvoir ſupprimer la canule, on met dans l'uretre une ſonde creuſe ou cannelée, *&c.* La plaie ne tarde pas à ſe réunir.

L'adminiſtration des remedes n'eſt pas moins ſoumiſe aux indications dans les maladies chirurgicales, que dans les maladies internes. L'art d'opérer ne ſuffit donc point à un chirurgien. Connoiſſances qu'il doit y joindre pour juger ſainement de la maladie, & pour la traiter. *Ibid.* 386. *b.* Il y a des circonſtances particulieres qui demandent qu'on étende & qu'on dirige différemment la ſection des parties dans l'opération de la boutonniere. Opération d'une plaie fiſtuleuſe au périnée, faite par M. Petit. *Ibid. b.*

Boutonniere : ſupplément à cet article. XIV. 202. *a.*

BOUTONNIERE, (*art du Tailleur*) maniere de la faire. *Suppl.* II. 44. *b.*

BOUTONNIERE, (*Art méch.*) point de boutonniere dans la couture. *Suppl.* III. 753. *b.* Maniere de faire les boutonnieres d'un habit. *Suppl.* IV. 926. *b.*

BOUTURE, (*Jardin.*) branche qu'on coupe à certains arbres moëlleux, & qui reprend en terre. Différence entre la bouture & la marcotte. II. 387. *a.*

BOUTURE, (*Botan. Jardin.*) avantage de la plante ſur l'animal, en ce que ſon exiſtence a, pour ainſi dire, plus d'ubiquité. Ses voies de génération ſont en plus grand nombre, & la vie triomphe plus de ce qu'elle combat & de ce qu'elle donne. Cauſe finale de cette diſpoſition. *Suppl.* II. 45. *a.* Méchaniſme par lequel les racines des boutures ſe forment. *Ibid. b.* D'après la théorie qui vient d'être expoſée, l'auteur établit la pratique générale des boutures. — On appelle bouture, un morceau de bois jeune & vif, convenablement coupé & taillé, qu'on deſtine à être planté pour lui faire prendre racine. — Tems le plus propre à faire cette opération. *Ibid.* 46. *a.* Longueur qu'il convient de donner aux boutures. Groſſeur convenable. Proportion qu'on doit mettre entre la partie de bouture enterrée & la partie aérée. Des boutons qu'il faut lui laiſſer. Parties qu'il faut enduire de cire. De la coupure inférieure de la bouture. *Ibid. b.* Choix des branches pour les boutures les plus rares ou les plus opiniâtres. Maniere de les enlever de l'arbre. Comment on peut les diſpoſer à pouſſer des racines. *Ibid.* 47. *a.* Soins à prendre pour certaines plantes délicates ou rebelles, & pour celles qui aiment beaucoup l'humidité. Il convient de hâter les progrès des boutures par une chaleur moite. Moyens de procurer cette chaleur. Qualité de la terre, dans laquelle il faut les planter. De l'humidité qu'il convient de leur procurer artificiellement. En quel cas il faut les couvrir de mouſſe ou de menue paille. *Ibid. b.* Expoſition & abri qu'il faut leur donner. Soins que demandent celles qui, par leur poſition, ſeroient expoſées de toutes parts au ſoleil. Comment on doit préſerver les boutures des taupes & des vers. Boutures faites avec des bouts de racine, enterrés preſque rez-terre. Maniere de multiplier de boutures les ſaules & les peupliers. *Ibid. b.*

Bouture. Maniere de multiplier les arbres par boutures. I. 587. *b.* Cette maniere indiquée par la nature. *Suppl.* I. 521. *b.* Extrait du manuel de M. du Hamel, ſur les opérations néceſſaires pour élever des boutures avec autant de ſûreté & de facilité qu'il eſt poſſible. I. 588. *a.* De l'arroſement des boutures. *Suppl.* I. 577. *b.* 578. *a.*

BOUVART, (*Michel-Philippe*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *b.*

BOUVIER, (*Aſtron.*) conſtellation. II. 387. *b.*

Bouvier, oiſeau qui ſuit les troupeaux de bœufs. Deſcription de cet oiſeau. II. 387. *b.*

BOUVIERS, (*Médec.*) eſpece de vers qui ſe traînent ſous la peau. XVII. 44. *b.*

BOUVREUIL ou *pivoine*. Deſcription de cet oiſeau. II. 387. *b.* Nourriture qu'il préfere. Chant de cet oiſeau. *Ibid.* 388. *a.*

Bouvreuil d'Afrique. Vol. VI. des planch. regne animal, planch. 33.

BOUZES, prêtres idolâtres, mépriſés à la Chine, vénérés au Japon. Leurs différentes ſectes. Elles ſe déteſtent mutuellement. Elles ont un ſupérieur général & des ſupérieurs particuliers. II. 388. *a.*

BOYARDS *ou* BOJARDS, grands-ſeigneurs de Moſcovie. Ce qu'Oléarius en dit dans ſon *voyage de Moſcovie*. Aujourd'hui ils ont peu de part au gouvernement. II. 388. *a.*

BOYAU, (*Manege & Maréch.*) cheval qui a beaucoup de boyau. Cheval étroit de boyau ou cheval eſtrac. On le mépriſe pour le carroſſe; mais on l'eſtime pour la chaſſe. On donne le vert pour faire reprendre du boyau aux chevaux qui l'ont perdu. II. 388. *b.*

Boyau. Des cordes à boyau. IV. 205. *a, b.*

BOYAUDIER, artiſan qui prépare & file des cordes à boyau. Corps de maîtriſe des boyaudiers à Paris. Comment ils fabriquent les cordes à boyau. II. 388. *b.*

Boyaudier. Détail des opérations du boyaudier dans la fabrication de ſes cordes. IV. 205. *a.* Rouet de ſon métier. XIV. 397. *b.* Tabliers du boyaudier. XV. 810. *a. Voyez* la planche du boyaudier, vol. II.

BOYENS, peuples gaulois : leurs émigrations. VII. 528. *b. Voyez* BOÏENS.

BOYER & BOUIR, (*Marine*) bateau ou chaloupe flamande. Il eſt plus propre à naviger ſur les rivieres que ſur mer. Devis d'un boyer de 86 piés de long de l'étrave à l'étambord, de 20 piés de ban de dedans en-dedans, & de $9\frac{1}{4}$ de creux de deſſus la quille au niveau des gouttieres. II. 389. *a.*

Boyer, repréſenté, vol. VII. des planch. MARINE, pl. 12.

BOYLE, (*Géogr.*) c'eſt le nom d'une baronnie en Irlande, & de la ville capitale de cette baronnie, &c. *Suppl.* II. 49. *b.*

BOYLE, (*Robert*) obſervations ſur ce phyſicien. III. 435. *a, b.* IX. 574. *b.* Ses ouvrages ſur l'anatomie, *Suppl.* I. 398. *b.* & la phyſiologie. *Suppl.* IV. 351. *a.* Ses expériences ſur l'air. I. 226. *a.* 227. *a.* 230. *b.* 232. *a.* Vuide de Boyle. XVII. 573. *b.* Subſtance vitale répandue dans l'air, ſelon ce phyſicien. I. 236. *a.* Vertu qu'il attribuoit aux amulettes. I. 383. *b.* Son ſentiment ſur la chaleur, III. 25. *a, b;* ſur celle de la chaux vive. 30. *b.* Son traité ſur la ſubtilité des émanations.

V. 546. *a.* Son hypotheſe ſur la fluidité. VI. 891. *a.* Lectures ou diſcours de Boyle. IX. 336. *a.*

BOYS, (*Jean*) grammairien & théologien. XV. 637. *a*, *b.*

BOZE, (*Claude Gros de*) ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 777. *b.* Bibliotheque de ce ſavant. II. 237. *a.*

B R

BRABANÇONS, compagnie de brigands, que les princes prenoient à leur ſolde dans le beſoin. III. 739. *a.*

BRABANT. Une partie des peuples du Brabant, autrefois appellés *Toxandri.* XVI. 501. *a.* Bulle d'or du Brabant. II. 463. *b.*

BRABEUTE, officier public chez les Grecs, qui préſidoit aux jeux ſolemnels, & ſur-tout aux jeux ſacrés. Haute conſidération attachée à cette charge chez les Grecs & chez les Perſes. Formalité qui en précédoit l'exercice. Cérémonie par laquelle les brabeutes prenoient poſſeſſion de leur ſiege, dont la place étoit regardée comme un aſyle inviolable. Jugemens qu'ils prononçoient. Récompenſes qu'ils décernoient. Leur nombre n'étoit point fixé. Autre nom qu'on leur a donné. II. 390. *a.* *Voyez* ATHLOTHETE & EPOPTE.

BRACCIOLINI, (*François*) poëte. XII. 660. *b.*

BRACELET. Ceux des anciens. Origine du mot *armilla.* Grandeur & force monſtrueuſe de l'empereur Alexandre-Sévere. Il avoit le pouce ſi gros, que le bracelet de ſa femme lui ſervoit de bague.

Bracelet en uſage aujourd'hui parmi les femmes. Ceux des nations barbares. Cas extraordinaires qu'elles faiſoient jadis de ces ornemens. II. 390. *b.*

Bracelet. Eſpece de bracelets rouges des dames romaines. XV. 441. *b.* *Voyez* la figure des bracelets des anciens à l'article *Antiquités* du volume I. des planches. Les bracelets : marque de diſtinction chez les Celtes. *Suppl.* II. 285. *b.* Table de bracelet. 802. *b.* Boîte de table de bracelet. II. 313. *a.*

BRACHBANT, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 49. *b.*

BRACHIAL, (*Anatom.*) épithete qu'on donne aux différentes parties qui compoſent le bras, II. 390. *b*, mais plus particuliérement à l'artere de l'humerus, & à deux muſcles. Brachial interne, brachial externe. *Voyez* ANCONE, I. 442. *a.* Nerfs brachiaux. *Ibid.* 391. *a.*

Brachial. Trois rameaux qui naiſſent de l'artere brachiale. *Suppl.* II. 503. *b.* Des cas où elle a été percée dans la ſaignée. *Suppl.* I. 823. *b.* Nerfs brachiaux. *Suppl.* IV. 42. *a.*

BRACHIALE, *artere*, (*Anatom.*) importance de la connoiſſance de ce vaiſſeau. Sa deſcription & celle de ſes branches. *Suppl.* II. 49. *b.*

BRACHMANES, (*Hiſt. anc.*) gymnoſophiſtes ou philoſophes indiens. Mœurs extravagantes de ces gens-là. Occupations des plus relâchés d'entre eux. Soin qu'ils prenoient de l'éducation de leurs diſciples. Noviciat de leur école. Liberté dont on jouiſſoit enſuite. Leur doctrine morale. II. 391. *a* Leur phyſique. Comment ils terminoient leur vie. Les philoſophes grecs les conſultoient. D'où ils tirerent le nom de *brachmanes.* Leur ſecte ſubſiſte encore aujourd'hui. *Ibid. b.* — *Voyez* BRAMINES.

BRACHMANES. Pourquoi les ſages de l'Inde ont été nommés *Brachmanes.* VIII. 675. *a.* Rapport entre les brachmanes & les Samanéens. XIV. 591. *a.* Leurs connoiſſances dans l'aſtronomie. I. 791. *b.* Commencement de l'année chez les brachmanes. I. 391. *b.* Sur les brachmanes, *voyez* GYMNOSOPHISTES & INDIENS.

BRACHYGRAPHIE, art d'écrire par abréviations. Quels étoient ceux qu'on appelloit *notarii.* Recueil de ces *notes* ou abréviations, donné par Gruter. Antiquité de cet art. David en parle, *Pſ.* 44. Vîteſſe avec laquelle on écrivoit. Cet art a été imité de nos jours. II. 391. *a.* *Voyez* ABRÉVIATION, NOTE.

BRACHYSTOCHRONE, (*Méchaniq.*) courbe qui porte ce nom, & qu'on appelle auſſi *ligne* de la plus vîte deſcente. II. 391. *b.* Feu M. Bernoulli propoſa aux géometres en 1697, de déterminer quelle étoit cette courbe, & on trouva que c'étoit une cycloïde, ou arc de cycloïde. Géometres qui réſolurent ce problême. Démonſtration de cette courbe, à portée de ceux même qui ſont peu verſés dans la méchanique tranſcendante. Un corpuſcule de lumiere traverſant l'atmoſphere, de maniere qu'il arrivât d'un point à un autre dans le plus court tems poſſible, traceroit une brachyſtochrone. II. 392. *a.* Solutions fort ſimples de ce problême, données par M. Bernoulli. Autres par M. Euler, qui ſe trouvent dans ſon ſecond volume de la méchanique. Galilée a cru fauſſement que la brachyſtochrone étoit un arc de cercle. *Voyez* CYCLOÏDE.

BRACONNIER, celui qui chaſſe ſans droit ſur les terres d'autrui. Peines décernées contre les braconniers par les ordonnances. II. 392. *b.*

BRACQUEMART, épée ancienne. *Suppl.* II. 814. *b.* III. 157. *b.* *Voyez* BRAQUEMART.

BRACTÉATE, *monnoie*, VIII. 660. *b.* X. 653. *b.* 654. *a*, *b.*

BRADLEY, (*Jacques*) obſervations ſur cet aſtronome. I. 791. *a.* Ses obſervations aſtronomiques. XI. 324. *a.* Sa découverte de l'aberration des étoiles fixes, & ſa théorie ſur cette aberration. I. 24. *a.* *Suppl.* I. 25. *b.* 26. *a.* *Suppl.* II. 893. *a. b.* Ses tables relatives à la géographie & à l'aſtronomie, *voyez* TABLES.

BRADUPEPSIE, digeſtion lente, lorſqu'au lieu de s'exécuter en 24 heures, elle ne ſe fait que dans l'eſpace de pluſieurs jours. Étym. du mot *bradupepſie.* II. 392. *b.*

BRAGANCE, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 50. *a.*

BRAGANCE, *maiſon de*, comment elle a acquis le Portugal. XIII. 158. *a.*

BRAI, écourgeon & orge broyés pour la biere. Le brai gâte les moulins à blé. II. 393. *a.*

Brai gras & brai ſec : matieres qu'on tire de la réſine de pin. XII. 633. *b.* 634. *b.*

BRAILLER, remuer le poiſſon avec la braille, pour qu'il prenne mieux la ſalure. Dans quels cas on braille. Comment on ſale le poiſſon, quand on l'encaque d'abord. II. 393. *a.*

BRAIRE. Deſcription du braire de l'âne. XVII. 434. *a.*

BRAISE, *faire la*, (*Verrerie*) Comment le tiſeur fait la braiſe. II. 393. *b.*

BRAMA, un des principaux dieux du Tonquin, adoré par les ſectateurs de Confucius. En quoi conſiſte tout le culte de ces dieux. II. 393. *b.*

BRAMA ou *Brema*, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl* I. 50. *a.*

Brama, fils de Parabrama. XI. 885. *a.* Fonctions de ce dieu ſelon les Banians. XIV. 592. *b.* En quelle langue il reçut de dieu ſes préceptes. VIII. 39. *a.* Détails ſur Brama. XIII. 780. *a.* Comment il eſt repréſenté. *Suppl.* III. 10. *a.*

BRAMHALL, (*Jean*) primat d'Irlande : obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XIII. 79. *a.* Ses diſputes avec Hobbes. VIII. 233. *b.*

BRAMI, (*Botan.*) nom malabare d'une plante, de la famille des perſonnées. Deſcription, culture, qualités, uſages de cette plante. *Suppl.* II. 50. *b.*

BRAMINES, philoſophes indiens, autrefois appellés *brachmanes.* Objets de leur vénération. Leur doctrine. Origine qu'ils s'attribuent. Leurs livres. II. 393. *b.* Bramines de la côte de Coromandel. Leur doctrine. Vénération qu'on a pour eux. Ils ſont à la tête de la religion. Moyens qu'ils ont d'en impoſer. Leur college. Principe & progrès de la ſuperſtition & de l'erreur. *Ibid.* 394. *a.*

Bramines, *Bramins*, *Brachmes* ou *Brames.* Leur origine. XIV. 591. *b.* Détails ſur la philoſophie & la religion des bramines. IX. 922. *a.* — 924. *b.* Leur doctrine. I. 75. *b.* Polythéiſme & ſuperſtitions introduites par les bramines dans les Indes. VIII. 662. *a.* Souillure qu'ils contractent en vivant avec les Européens. XIII. 263. *a.* Culte qu'ils rendent à une divinité nommée *Lingam.* IX. 555. *a.* XIV. 427. *b.* Deſcription des auſtérités que quelques bramines exercent ſur eux-mêmes. XII. 306. *b.* Quiétiſme des bramines. XIII. 710. *a*, *b.* Bramines qui ont embraſſé la vie monaſtique. XVI. 849. *b.* Livres ſacrés des bramines : *voyez* VEDAM, SHASTER, PURAN. Trois principales divinités qu'ils adorent : *voyez* BRAMA, VISTOU & RUDDIREN. Sacrifices qu'ils offrent à une certaine pierre. XIV. 532. *b.* *Suppl.* IV. 706. *b.* Leur uſage de faire paroître dans leurs fêtes religieuſes des repréſentations de géans. *Suppl.* III. 191. *b.* Almanach des bramines. *Suppl.* IV. 230. *b.* Etat de la médecine parmi eux. X. 264. *a.* Lieu de l'Aſie où le grand bramine fait ſa réſidence. VIII. 434. *b.* Deux branches de bramines ou prêtres des idolâtres de l'Indoſtan. IX. 137. *b.* Bramines ſiamois ; leur doctrine ſur la conflagration du monde. III. 856. *b.* Bramines du royaume de Narſingue. VIII. 881. *b.* Secte de bramines, qui fait profeſſion d'incrédulité. XII. 112. *a*, *b.* Secte de bramines, appellée *ſeivia.* XIV. 903. *a.* Autres dites, *ſharvakka*, XV. 140. *a* ; *ſhectea*, 141. *a* ; *ſmarta.* 239. *b.* Secte de bramines qui regardent *viſtnou* comme le dieu ſuprême. XVII. 358. *a*, *b.* Sur les bramines, *voyez* BANIANS.

BRAMPOU, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où il croît. Ses qualités. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 51. *a.*

BRAMPTON, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre en Cumberland. Son commerce. Son fort. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRAMSTEDT, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Baſſe-Saxe. Statue de Roland ſur la place du marché. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRANCARD d'une chaiſe de poſte. III. 14. *b.* Chevaux de brancard. VI. 811. *a.* Voyez la planche 6 du Bourrelier, vol. II.

BRANCHES, (*Jardin.*) naiſſance & accroiſſement des branches. L'agitation des branches eſt aux arbres ce qu'eſt aux animaux l'impulſion du cœur. Diviſion & diſtinction des branches ſelon leurs diverſes eſpeces. II. 394. *b.*

Branches, végétation des branches. XVI. 956. *b.* Mammelons d'où elles naiſſent. *Suppl.* II. 45. *b.* Moyen très-ſimple d'augmenter ou de diminuer la force d'une branche dans un arbre fruitier. VI. 654. *a.* Caſſement d'une branche, opération de jardinage. XVII. 761. *a.* Ebourgeonnement des branches. V. 215. *a.* Branches appellées *faux-bois*. VI. 442. *b.* XV. 837. *b.* Branches dites *lambourdes:* elles ſont les ſources des fruits: uſage de les caſſer par les bouts. IX. 226. *a.* Branches mortes. XV. 836. *b.* Branches chiffonnes ou branches folles. 837. *b.* Branches gourmandes. 839. *b.* De l'uſage de couper les branches gourmandes des pêchers. XVII. 762. *a.* Sorte de branches appellées *talles*. XV. 868. *b.* Des branches qui fourchent. *Suppl.* III. 109. *a.* Maladie des branches, appellée *décurtation*. 836. *a*, *b.*

BRANCHE. (*Anat.*) Branches dans les arteres, dans les nerfs. Branches ou cuiſſes du clitoris. II. 394. *b.* Branches antérieures de la moëlle alongée, que l'on nomme auſſi *jambes antérieures* de cette moëlle. *Ibid.* 395. *a.*

BRANCHE *de courbe*, (*Géométr.*) ce qu'on doit entendre par-là. Les géometres n'ont pas encore bien fixé la ſignification du mot *branche*. Branche infinie. Branches paraboliques: branches hyperboliques. II. 395. *a.* Toutes les branches infinies ſont ou hyperboliques ou paraboliques. Ouvrage à conſulter ſur la théorie des branches infinies des courbes. *Ibid. b.*

BRANCHE *de la bride*, (*Eperonnier*) branche hardie & branche flaſque. Coude de la branche. Branche de mors: qui en eſt l'inventeur. Son effet par rapport à la bouche du cheval. II. 396. *a.*

BRANCHIDES, prêtres d'Apollon, à Didyme dans l'Ionie. Impiété qu'ils commirent. Ce qu'ils devinrent enſuite. Sort de la ville qu'ils avoient bâtie. II. 396. *b.*

BRANCHIES, organes des poiſſons & des inſectes qui leur tiennent lieu de poumons. XIII. 242. *a.*

BRANDEBOURG, (*la Marche de*) deſcription géographique. Productions du pays. Titre annexé à celui d'*electeur de Brandebourg*. II. 396. *b.*

Brandebourg, Marche de Brandebourg. *Suppl.* I. 311. *b.* Maiſon de Brandebourg. 309. *b.* Son origine. II. 466. *b.* Différentes branches de cette maiſon. X. 99. *b.* De l'électeur de Brandebourg. IV. 66. *b.* il eſt archichambellan de l'empire. I. 612. *b.*

BRANDEUM, linceul de ſoie ou de lin dont on enveloppoit les reliques des ſaints. Au lieu de leurs os, on ſe contentoit d'envoyer dans une boîte un morceau de ce drap. Miracle opéré ſur ce brandeum par S. Léon. II. 396. *b.*

BRANDONS, (*Danſe des*) quand & comment on exécutoit cette danſe en France. Abolition de cet uſage. Danſe qui ſe pratiquoit encore le ſiecle dernier, le jour de ſaint Martial, dans le Limouſin. Priere que le peuple adreſſoit au ſaint. II. 397. *a.*

Brandons. La danſe des brandons anathématiſée. IV. 624. *b.* Parlement aux octaves des brandons. XII. 61. *b.*

BRANDONS, (*Artific.*) eſpece de brandons de feu dont les anciens ſe ſervoient dans leurs maiſons & à la guerre. VI. 835. *b.*

BRANLE, pas compoſé de pluſieurs perſonnes qui danſent en rond. C'eſt par-là qu'on commençoit autrefois tous les bals. Branle ſimple, branle double. Il n'y a guere de nom de province qu'on n'ait donné à quelqu'un des branles. Diverſes ſortes de branles. Branle à mener. II. 397. *a.*

Branle de ſaint Elme, fête qu'on célébroit à Marſeille; la veille de ſaint Lazare. Maniere dont elle ſe célébroit. II. 397. *b.*

Branle, *hamac*; lit ſuſpendu dont on ſe ſert aux Indes. Pourquoi les Indiens ſuſpendent leurs lits. Superſtitions des habitans des iſles caribbes au ſujet de leurs branles. Deſcription de ces lits. Branles ou hamacs en uſage dans les vaiſſeaux. Leur deſcription. Branle matelaſſé. Branle-bas ou forbranle. II. 397. *b.*

BRANLE, (*Horlog.*) étendue d'une vibration. Il eſt à propos que le pendule décrive de petits arcs. Cependant il y a des pendules qui exigent un plus grand branle que d'autres. Dans l'échappement ordinaire le balancier d'une montre doit avoir un branle d'un demi-cercle ou de cent quatre-vingts degrés. II. 397. *b.*

BRANNOVIENS *ou* BRANNOVICES, (*Géogr.*) peuples gaulois. Différens ſentimens ſur la contrée qu'ils occupoient. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRAOUR *ou* BROWER, peintre. V. 317. *a.*

BRAQUEMART, arme des anciens. XVII. 785. *b.* — *Voyez* BRACQUEMART.

BRAS, (*Anatom.*) partie du corps humain. Comment s'exécutent les cinq mouvemens du bras. Muſcles qui fléchiſſent l'avant-bras, qui l'étendent. Mouvemens de pronation & de ſupination. II. 398. *a.*

Bras. Deſcription du bras & de ſes parties. VIII. 273. *b.* Os du bras, appellé *humerus*. VIII. 349. *a*, *b.* Rayon ou radius. XIII. 753. *b.* Os du coude ou cubitus. IV. 533. *b.* Muſcles ſupinateurs. XV. 671. *a.* Muſcle coracobrachial. IV. 194. *a.* Muſcle cubital. IV. 531. *a.* De la ſaignée au bras. XIV. 508. *a.* 509. *a.* 515. *a.* Proportion des bras dans leur longueur. *Suppl.* II. 544. *b.* Du mouvement du ſang dans les veines du bras. *Suppl.* I. 393. *a.* Parties qui appartiennent au bras; *voyez* BRACHIAL.

Bras artificiel, pour ſuppléer à celui qu'on a perdu par amputation. VIII. 442. *b.*

BRAS. (*Danſe*) Mouvement des bras dans la danſe. III. 369. *a*, *b.*

BRAS, (*Manege*) partie de la jambe de devant. Cheval qui plie bien le bras: le bras doit être large, long & charnu. II. 398. *b.*

Bras de cheval. V. 758. *a.* *Suppl.* III. 382. *a.* 388. *b.* 389. *a.* 398. *a.*

Bras, en terme de diamantaire: deſcription. Son uſage. II. 398. *b.*

Bras, (*Marine*) cordages amarés au bout de la vergue. II. 398. *b.*

BRASIER, (*Hiſt. anc.*) braſiers dont les anciens ſe ſervoient pour chauffer leurs appartemens. Leur ſtructure. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRASLAW, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 51. *b.*

BRASQUE, (*Chymie*) matiere dont on ſe ſert dans le travail de quelques fourneaux chymiques. VII. 239. *d.*

BRASSAGE, (*à la monnoie*) droit que le roi accorde aux directeurs de la monnoie ſur chaque marc d'or ou autre matiere, mis en œuvre. En quoi conſiſtoit ce droit autrefois, en quoi il conſiſte aujourd'hui. II. 399. *a.*

Braſſage. Du droit de braſſage à la monnoie. XIV. 896. *a*, *b.*

BRASSARD, inſtrument de bois dont on ſe ſert au jeu de ballon. Sa deſcription & ſon uſage. Braſſards des anciens. II. 399. *b.*

BRASSE, (*Marine*) trois ſortes, la grande de ſix pieds; la moyenne de cinq pieds & demi; la petite de cinq. Les cordages ſe meſurent par braſſes. Etendue ou longueur des grands cables. Fonction de l'officier nommé *maître d'équipage*. II. 399. *b.*

Braſſe. Table des rapports de différentes ſortes de braſſes avec le pied de Paris. XII. 563. *b.*

BRASSE, (*Comm.*) eſpece d'aune dont la meſure varie. Celle de Veniſe, de Bologne, Modene, Mantoue; celle de Lucques; de Florence; de Milan; de Bergame. II. 399. *b.*

BRASSERIE, attelier qui contient tout le néceſſaire pour faire la biere. La biere ne ſe tire pas par-tout du même grain. Divers grains dont on ſe ſert en différens lieux comme en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Méthode à ſuivre pour braſſer la biere ſelon la façon de Paris. Premiere préparation de l'orge. Du germoir. II. 400. *a.* De la touraille. *Ibid. b.* De la truite. *Ibid.* 401. *a.* Du moulin. *Ibid. b.* De la cuve matiere. *Ibid.* 402. *a.* Des chaudieres. *Ibid. b.* Des bacs. Maniere de braſſer. *Ibid.* 403. *a.* Du fardeau. *Ibid. b.* De la cuiſſon. Du levain. *Ibid.* 404. *a.* De la levure. *Ibid. b.* De la cotte. *Ibid.* 405. *a.* Etymologie du mot *braſſer*. Statuts auxquels les braſſeurs ſont ſoumis à Paris. *Ibid. b.* *Voyez* les planches de braſſerie, dans le volume II. & l'article BIERE.

BRASSOIR, à la monnoie. Cuiller de fer pour l'argent & le billon. Pour l'or elle eſt de terre cuite. II. 406. *a.*

BRAVADE, fête qui ſe célebre à Aix en Provence la veille de la ſaint Jean. Deſcription de cette fête. Son origine ou antiquité. Privileges du roi de la bravade. II. 406. *a.*

BRAUN, (*Jean*) ouvrage qu'il a publié. IX. 116. *a.*

BRAUNS, phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 364. *a.*

BRAVOURE, *valeur*, *courage*, *cœur*, *intrépidité*. Différence entre ces mots. II. 406. *b.* *Voyez* VALEUR.

BRAURONE, lieu de l'Attique où la Diane de la Tauride fut dépoſée par Iphigénie. Fête qu'on y célébroit. Iphigénie reçut dans ce temple les honneurs divins. II. 406. *b.*

BRAYE, (*Fauſſe-*) terme de fortification. VI. 450. *a.*

BRAYER, (*Chirurg.*) bandage pour les hernies. Comment ces bandages doivent être faits. Bandages à double écuſſon. Bandage inventé par M. Delaunay; ceux de M. Martin: en quoi il a corrigé les défauts des bandages ordinaires. II. 406. *b.* Expérience & habileté qu'exige l'exécution de ces ſortes de machines. Leur grande utilité. Bandage des enfans à la mammelle. Circonſtance eſſentielle à obſerver lorſqu'on met ſon bandage. *Ibid.* 407. *a.*

Brayer. *Voyez* BANDAGE. Chirurgiens uniquement voués à la conſtruction & à l'application des brayers. VIII. 175. *b.*

BRAZER, (*Ouvriers en fer*) c'eſt unir deux pieces de fer avec du cuivre. Dans quels cas on braze. Maniere dont on le fait pour les groſſes & petites pieces. II. 407. *b.*

BRAZZO-DI-MAINA, (*Géogr.*) partie de la Morée. Emigration des peuples qui l'habitoient, arrivée en 1677. Leur établiſſement en Corſe. *Suppl.* I. 227. *a*, *b.*

BREBBES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique, mahométans. Comment ils ſe diſtinguent des autres peuples voiſins. II. 408. *a.*

BREBIS. Brebis à cornes. Trois eſpeces principales de brebis ſelon Linnæus: brebis domeſtique, celle de Crete,

celle d'Angola. Choix des brebis. Age de la brebis. Eſpeces les plus profitables. II. 408. *a.* Celle du pays Breſſan, du pays Teſſin, de Barbarie. Caracteres des brebis. Soins à prendre pour les bien nourrir : pour les multiplier. *Ibid. b.* Leur maladies, & remedes qu'il faut y appliquer. *Ibid.* 409. *a.* La brebis fournit dans le commerce les mêmes marchandiſes que le belier. *Ibid. b.*

Brebis. Obſervations ſur l'embryon de la brebis. *Suppl.* II. 801. *b. Suppl.* III. 68. *a.* Soins qu'exigent les brebis. XVI. 714. *a*, *b.*—718. *a.* Maladies des brebis, appellée claveau. III. 509. *a.* Brebis atteintes de démence. IV. 808. *a*, *b.* Nature du lait de brebis. IX. 201. *a.* On aſſure que ſi on frotte les brebis de la fiente du loup, il ne leur fait plus aucun mal. 702. *b.* Fête des Hébreux le jour de la tonte des brebis. XVI. 414. *b.*— *Voyez* l'article BELIER.

BRECHE, étymologie de ce mot. Ce qu'on entend par ce mot, dans l'attaque des places. Breche praticable, largeur qu'elle doit avoir. Comment les aſſiégeans y montent. II. 409. *b.*

Breche. Défenſe des breches. IV. 739. *a.*

Breche. Marbres de breche. IX. 819. *b.* 820. *a.* X. 71. *a.*

BRECKNOCKSHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre dans la principauté de Galles. Ses bornes & ſon étendue. Sa population. Qualités du pays. *Suppl.* II. 51. *b.*

BREDOUILLE, (*Trictrac*) jetton qui ſert à marquer que les points qu'on a, on les a pris ſans interruption. Exemples. Ce qu'on appelle trous bredouille, & partie bredouille. II. 409. *b.*

BRÉE, (*la*) terme de forges : garnitures de fer qui entourent le manche du marteau. II. 410. *a.*

BREDIR, (*Bourreliers.*) II. 410. *a.*

BREENBERG, (*Bartholomé*) peintre, ſes payſages. XII. 213. *a.*

BREF, *court*, *ſuccint*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 410. *a.*

BREF. (*Droit coutumier*) Bref de mariage encombré. Bref de reſtitution, de reſciſion. II. 410. *a.*

Brefs apoſtoliques ; lettres que le pape envoie aux princes pour des affaires publiques. Différence entre un bref & une bulle. Formules uſitées dans les brefs. Scel & ſeing d'un bref. College de ſecrétaires pour les brefs. Pour quelles matieres ils ſont envoyés. II. 410. *a.*

Bref. Préfect des brefs en chancellerie romaine. XIII. 283. *a.* Sceau des brefs apoſtoliques. *Suppl.* I. 441. *a*, *b.*

BREF, (*Commerce de mer*) trois ſortes ; bref de ſauveté, bref de conduite, bref de victuailles. II. 410. *a.* On les appelle auſſi *brieux. Ibid. b.*

BRELAND, (*Jeu de cartes*) regles de ce jeu. Détails ſur la maniere de le jouer. II. 410. *b.* Réflexions ſur la paſſion de ce jeu. *Ibid.* 411. *a.*

BRÊME, (*Ichthy.*) poiſſon de lac & de riviere. Sa deſcription. Lacs & rivieres où on le trouve. Qualité de ſa chair. II. 412. *a.*

BRÊME, ville d'Allemagne : part qu'elle a eue au gouvernement anſéatique. VIII. 39. *b.*

BREMONT, (*François de*) ſa traduction des tranſactions philoſophiques. XVI. 545. *b.*

BRENNEVILLE, (*Géogr.*) village près d'Angeli en Normandie. Evénemens remarquables arrivés dans ce lieu. *Suppl.* II. 52. *a.*

BRENNUS, (*Hiſt. anc.*) deux chefs des Gaulois ainſi nommés. Leurs expéditions militaires. *Suppl.* II. 280. *b.* 284. *b.*

BRENTIUS *ou* BRENTZEN, (*Jean*) théologien luthérien. XVII. 595. *a.*

BRESCIA *ou* BRESSE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Sa population. Sa ſituation. Par qui elle fut fondée. Ses révolutions. Buſte du cardinal Quirini dans ſa cathédrale. Hommes célebres dont elle eſt la patrie. *Suppl.* II. 52. *a.*

Breſcia, ville d'Italie : ſtatue du dieu des Breſçans. XVI. 774. *b.*

BRESIL, (*Géogr.*) deſcription de ce pays. Habitans de l'intérieur des terres. En quel tems le Breſil fut reconnu. II. 412. *b.*

Breſil, pourquoi ce pays fut d'abord appellé du nom d'Inde occidentale. VIII. 662. *b.* Qualité de ſon climat. XVII. 727. *a.* Mines de diamant & d'autres pierres précieuſes dans le Breſil. IV. 940. *a.* Les Hollandois chaſſés du Breſil par les Portugais. III. 694. *a.*

Breſil, bois du, II. 308. *a.* Différence entre le bois de Santal & celui du Breſil. XIV. 628. *a.* Uſage du bois de Breſil en teinture. XVI. 26. *b.*— *Voyez* FERNAMBOUC.

BRESILIENS, comment ils comptent leur âge & leurs années. I. 58. *a.* 395. *a.* Deſcription des Breſiliens. VIII. 347. *b.* Oiſeau dont ils écoutent avec attention le cri lugubre. IX. 716. *b.* Peuples du Breſil, appellés Lopos, IX. 690. *a.* Molopaguzs, X. 631. *b.* Tapuyas. XV. 900. *b.*

BRESSE. Parlement de Breſſe. XII. 48. *a.* Conſeil de Breſſe. IV. 3. *b.* Etats de Breſſe. VI. 29. *a.*

Breſſe. Village de la Breſſe en Lorraine où la juſtice ſe rend ſommairement ſous l'orme. IX. 14. *b.*

BREST, (*Géogr.*) académie de la marine dans cette ville. *Suppl.* I. 92. *a*, *b.* Deſcription de la bagne, bâtie dans ſon arſenal de marine. 744. *a*, *b.* &c.

BRETAGNE, (*Géogr.*) grande province de France avec titre de duché. Deſcription géographique de ce pays. Détails ſur ſes productions & ſon commerce. II. 413. *a.*

Bretagne. Mine d'argent en Bretagne. I. 639. *a.* Iſles de Bretagne, appellées autrefois *veneticæ inſulæ.* XVII. 3. *a*, *b.* Anciens peuples de Bretagne, appellés *Venetes. Ibid.* Sort de la Bretagne ſous Rollon, chef des Normands. XI. 230. *a.* Mécontentement de la Bretagne, lorſqu'elle fut érigée en pairie. XI. 758. *a.*

Bretagne. Hiſtoire de ſon parlement. XII. 48. *a*, *b*, &c. Chancellerie de Bretagne. III. 112. *b.* Chancelier de Bretagne. 92. *a.* Accord avec le ſaint ſiege, concernant les bénéfices en Bretagne. 738. *b.* Conſeil de cette province. IV. 3. *b.* Doyen du parlement. V. 97. *a.* Etats de Bretagne. VI. 29. *a.* Obſervations ſur quelques privileges des nobles en Bretagne. XI. 169. *b.*

BRETAGNE, (*Grande-*) étymologie du mot *Bretagne*, ſelon Bochart. VI. 4. *b.* Cette étymologie critiquée. 103. *b.* Autre origine de ce mot, ſelon le chevalier Temple. XII. 153. *b.* La Grande-Bretagne étoit, à ce qu'on croit, attachée autrefois au continent. IV. 113. *b.* X. 361. *b.* En quel tems les Romains ſurent qu'elle étoit une iſle. *Suppl.* III. 482. *a.* Retranchemens conſtruits par les anciens dans cette iſle. XVI. 833. *b.* 824. *a.* Hiſtoire du mur d'Adrien, auſſi nommé muraille des Pictes. XII. 552. *a.* X. 866. *b.* Commerce qu'exercerent les Phéniciens avec les iſles britanniques. XII. 499. *a.* Anciens peuples de la Grande-Bretagne, nommés Icéniens. VIII. 480. *b.* Hiſtoire des Pictes, qui l'habiterent anciennement. XII. 351. *b.* Autres peuples de cette iſle, appellés Silures. XV. 199. *a.*, *b.* Belges qui s'y établirent. XVII. 24. *a.* Diviſion de la Grande-Bretagne du tems de Sévere. 674. *a.* Les Gallois ſont les anciens Bretons qui ſe retirerent dans le pays de Galles lors de l'invaſion des Saxons. VII. 448. *a.* – Eloge du gouvernement de la Grande-Bretagne. XIII. 557. *b.* 558. *a.* Devoir de ſes rois envers la conſtitution du royaume. XVI. 785. *b.* Figure ſymbolique de la Grande-Bretagne. XV. 733. *a.*

BRETELLES, comment elles s'appliquent. Leur uſage. Bretelles des rubanniers. II. 413. *b.*

BRETESSE, (*Blaſon*) uſage de ce mot. *Suppl.* II. 52. *a.*

BRETONS. Anciens Bretons, *voyez* l'article précédent : uſage des anciens Bretons de ſe peindre le corps. XII. 153. *b.* Philoſophes Bretons. VI. 131. *b.* Idoles de pierres des Bretons. *Suppl.* I. 205. *b.* Pâte nutritive qu'ils compoſoient. 348. *b.* De tous les barbares ſubjugués, ils furent les premiers à adopter les mœurs des Romains ; 806. *b.* leurs poëtes bardes. *Ibid.*

BREVE, (*Gramm.*) c'eſt de l'aſſortiſſement des voyelles breves, longues & communes que réſulte l'harmonie de la période. Le tems d'une breve eſt de moitié plus court que celui d'une longue. Les Latins étoient extrêmement exacts à diſtinguer les breves & les longues. Un acteur qui faiſoit faute ſur ce point étoit ſifflé par les ſpectateurs. Marque de la breve & de la longue dans la proſodie latine. II. 414. *a.*

Breves. Des ſyllabes longues & breves. XIII. 655. *b*, &c. Tranſmutation d'une ſyllabe longue en breve dans les langues grecque & latine. XV. 781. *b.* Raiſon naturelle de certaines voyelles breves. *Suppl.* I. 604. *b.*

BREVE, (*Muſiq.*) note qui paſſe deux fois plus vîte que celle qui précede. Dans le plain-chant la breve vaut la moitié juſte de la longue. Les Italiens appellent *breve* une ancienne figure de note que nous appellons *quarrée.* II. 414. *a.*

BREVET. (*Juriſpr.*) Brevet de contrôle. Brevet d'apprentiſſage. Brevet de maîtriſe. II. 414. *b.*

Brevet, en terme de marine, en terme de teinture. II. 414. *b.*

BREUGEL, (*Jean & Pierre*) peintres. V. 315. *b.*

BRÉVIAIRE, livre d'égliſe. Détail des offices & prieres contenues dans le bréviaire. II. 414. *b.* D'où vient l'uſage de réciter des prieres à diverſes heures. Origine du mot *bréviaire.* Réforme des anciens bréviaires chargés de quantité de fauſſes légendes. Bréviaire romain. Quels ſont les principaux bréviaires. Celui des Grecs, appellé *horologium.* Bréviaire en langue ſclavone. *Ibid.* 415. *a.* Qui ſont ceux qui en font uſage. D'où vient l'uſage de réciter le bréviaire en particulier. Loix qui y obligent les eccléſiaſtiques. *Ibid. b.*

Bréviaire gallican. VII. 450. *a.* Eſpece de bréviaires des Grecs modernes, *voyez* ANTHOLOGE & FLORILEGE.

BREYN, diſtribution des coquilles ſelon cet auteur. IV. 191. *b.*

BRI, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 695. *b. Ibid.* I. 724. *b.*

BRIAND, (*Walton*) ſes ouvrages. XI. 227. *a.*

BRIANÇON, *manne de*, X. 43. *b.* 392. *b.*

BRIANVILLE,

BRIANVILLE, mauvaiſes affaires qu'il ſe ſuſcita par un jeu de cartes qu'il fit ſur le blaſon. XIV. 793. *b.*

BRIARE. Canal de Briare. II. 582. *b. Suppl.* III. 956. *b.*

BRIARÉE, (*Myth.*) géant, fils du ciel & de la terre, fictions des poëtes ſur ce prince Titan. *Suppl.* II. 52. *b.*

BRICA. Obſervation ſur les villes dont le nom ſe termine par *Brica*, *Briga* & *Bria*. II. 420. *a.*

BRICIEN, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire, inſtitué en 1366, par ſainte Brigite, reine de Suede. Armes, vœu de cet ordre. Ce qui rend de telles inſtitutions recommandables. II. 416. *a.*

BRICOLE, (*Billard*) ce que c'eſt que frapper par bricole. Méthode pour frapper juſte. II. 416. *a.*

BRICOTEAUX, (*Rubanniers & Gaziers*) deſcription de ces pieces. Leur uſage. II. 416. *b.*

BRIDE, explication des différentes parties qui accompagnent le mors. Leur uſage. Diverſes phraſes d'uſage où le mot *bride* eſt employé. Bride à abreuver. II. 417. *b.*

Bride, utilité de la bride. III. 304. *b.* Bouton de la bride. II. 385. *a.* Branches de la bride. 396. *a.* La bride repréſentée vol. VII. des planches, manege, pl. 24. Caveçon, eſpece de bride. II. 784. *b.*

BRIDE, (*Arquebuſier*) deſcription & uſage de cette partie de la batterie du fuſil. II. 417. *b.*

BRIDE, (*Bas au métier*) partie de ſoie échappée de deſſous le bec d'une aiguille. Comment on remédie à ce défaut. II. 418. *a.*

Brides, outils de charron. Deſcription & uſage. II. 418. *a.*

BRIDES, (*Fondeur de cloches*) deſcription & uſage. II. 418. *b.*

BRIDGE, mot anglois : origine & ſignification de ce mot, qui termine pluſieurs noms géographiques. IX. 166. *b.*

BRIE, des foires de Champagne & de Brie : *voyez* FOIRE. Ancien état de la Brie, dont Meaux eſt la capitale. *Suppl.* III. 892. *a.*

BRIER *la pâte*, (*Vermicelier*) deſcription & uſage de l'inſtrument dont on ſe ſert dans cette opération. *Suppl.* II. 52. *b.*

BRIEUC, *Saint-* (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. *a.*

BRIEVETÉ, (*Belles-lettres*) nuit à la clarté. *Suppl.* II. 453. *a.*

BRIGA, terminaiſon du nom de quelques villes. II. 420. *a.*

BRIGADE, (*Art milit.*) partie d'un corps de troupe, ſoit à pied ſoit à cheval, ſous le commandement d'un brigadier. Dérivation de ce mot. Diſpoſition des troupes d'une même brigade dans l'ordre de bataille. Le nombre des bataillons ou eſcadrons de chaque brigade n'eſt pas fixé. Rang que ſuivent les brigades. Ce qu'on entend par *poſte d'honneur* à la guerre. Brigade dans l'artillerie. II. 419. *a.*

Brigade : des diviſions de l'armée appellées *brigades*. I. 693. *b.*

BRIGADIER. Brigadier des armées du roi. Inſtitution des brigadiers par brevets. II. 419. *a.* Le brigadier d'infanterie dans une bataille eſt à cheval. Brigadiers de dragons & de gendarmerie. Il n'eſt pas néceſſaire d'avoir paſſé par la charge de colonel ou de meſtre de camp pour parvenir au titre de *brigadier*. Honneurs militaires attachés à la qualité de brigadier. Autorité des brigadiers d'infanterie, de cavalerie & de dragons. Ordonnance qui regle le rang des brigadiers. Leur paiement. *Ibid. b.*

Brigadiers, leurs marques diſtinctives. VIII. 7. *b.*

BRIGADIER, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 52. *b.* Lieux où il eſt commun. Sa claſſification. *Ibid.* 53. *a.*

BRIGAND, (*Hiſt. mod.*) on donne quelquefois ce nom aux ſoldats mal diſciplinés qui déſolent un pays. Origine de ce mot. II. 420. *a.*

Brigand, compagnies de brigands que les princes prenoient à leur ſolde dans le beſoin. III. 739. *a.*

BRIGANDAGE, que les gentilshommes exerçoient autrefois dans les provinces, III. 312. *b.* & les princes d'Allemagne pour ſe faire juſtice entr'eux. IV. 989. *b.* Pactes de Ganerbinat à l'occaſion de ces brigandages. VII. 466. *a.* Ordre religieux qui fut inſtitué en France pour s'oppoſer aux brigandages. *Suppl.* IV. 503. *a.*

BRIGANTES, peuple compoſé de différentes nations, qui habitoit divers pays de l'Europe. Ce peuple habitoit les lieux les plus élevés. Obſervation ſur les noms des villes qui finiſſent par *brica*, *briga*, ou *bria*. II. 420. *a.*

BRIGANTIUM, ancienne ville de la Grande-Bretagne. XVII. 674. *a.*

BRIGANTIN, deſcription & uſages de ce petit vaiſſeau. II. 420. *a.*

BRIGGS, (*Henri*) profeſſeur de mathématiques en Angleterre. XVII. 673. *a.*

BRIGITE, (*Sainte*) à quelle occaſion elle fonda l'ordre de S. Sauveur. XIV. 731. *a.*

BRIGNAIS, BRIGNOLES, (*Géogr.*) obſervations ſur ces articles de l'Encyclopédie. Additions. *Suppl.* II. 53. *a.*

BRIGUES, chez les Romains; démarches des aſpirans à une charge pour ſe faire élire. La brigue ſe faiſoit tout ouvertement à Rome; on y ſacrifioit de grandes ſommes d'argent. II. 420. *b.*

Brigues; celles des candidats chez les Romains. II. 590. *a.* Loix romaines contre les brigues. IX. 654. *a.* 664. *b.* 667. *a.* 677. *b.*

BRIL, (*Mathieu & Paul*) peintres payſagiſtes. V. 315. *b.* XII. 213. *a.*

BRILLANT, *luſtre*, *éclat*; différence entre ces mots. II. 420. *b.*

BRILLANT, (*Belles-lettres*) ſignification de cette épithete appliquée à l'eſprit, à l'imagination, à la penſée, au coloris & au ſtyle. *Suppl.* II. 53. *a.*

Brillante penſée. XII. 310. *a.*

BRINDONES, (*Botan.*) fruit qui croît à Goa. Deſcription de ce fruit. Ses uſages. II. 421. *a.*

BRINGARASI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 53. *a.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Erreur de J. Commelin. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

BRINVILLIERS, (*la marquiſe de*) fameuſe empoiſonneuſe. III. 48. *a.*

BRIONE, (*Géogr.*) bourg de Normandie ſur la Rille, à l'extrémité du Vexin, avec titre de comté. Ses foires. Son égliſe. Conférence tenue à Brione vers 1040, entre les plus habiles gens de la province & le fameux Berenger. *Suppl.* II. 53. *b.*

BRIONE, (*Botan.*) vrilles de cette plante. XVII. 495. *b.* *Voyez* BRYONE.

BRIONNE *ou* BREAUNE, (*Comm.*) ſorte de toile de lin. Lieux où elle ſe fabrique. Meſure des pieces. Ses différentes qualités & uſages. *Suppl.* II. 54. *a.*

BRIONS *ou* BREONS, (*Hiſt. anc.*) peuples qui compoſoient l'armée d'Aétius contre Attila. Recherches & obſervations ſur ces peuples. *Suppl.* II. 54. *a.*

BRIONS, (*Pêche*) eſpece de filets. XVII. 91. *b.*

BRIOUDE, *comtes de* (*Hiſt. mod.*) Le chapitre de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, eſt compoſé de chanoines qui prennent le titre de comtes. Fondation de ce chapitre ſous Louis le Debonnaire, par Berenger, comte de Brioude. Indépendance qui lui fut accordée. Foi & hommage auquel il fut obligé envers le roi. *Suppl.* II. 54. *a.* Titres qui le diſtinguent. Nouvel ordre dont ces chanoines-comtes ont été décorés en 1772. *Ibid. b.*

BRIQUE. Antiquité de l'uſage des briques. Ce que dit Tavernier ſur certaines ruines qu'on croit être celles des murs de Babylone. Autres ruines qu'on a priſes pour celles de la tour de Babel. Briques dont cette maſſe eſt bâtie. Autres édifices Aſiatiques bâtis des mêmes matériaux. L'uſage de bâtir de brique paſſa en Egypte. II. 421. *b.* & enſuite en Grece. Rome dans ſon origine n'étoit qu'un amas de cabanes de briques. Après avoir bâti quelque tems avec de groſſes pierres, ils revinrent à la brique. Comment les anciens préparoient leurs briques. Les Grecs en avoient de diverſes ſortes. Les briques parmi nous ont différens noms pris de leurs formes, de leurs dimenſions, de leur uſage, & de la maniere de les employer. Ces noms indiqués. Maniere de faire la brique. *Ibid.* 422. *a.* Précautions que devroient apporter les ouvriers pour avoir la brique meilleure qu'ils ne la font ordinairement. *Ibid. b.* Divers endroits d'où la brique nous vient. Inſtructions pour l'achat de celle de Bourgogne. On épargneroit beaucoup à louer des ouvriers qui travaillent la brique ſur le lieu où l'on veut l'employer. Forme qu'il faudroit donner à la brique pour la commodité, la beauté & la ſolidité. Uſage de la brique appliquée extérieurement en médecine. Huile de brique, ou des philoſophes. Maniere de la faire. Ses propriétés. *Ibid.* 423. *a.*

Brique, étymologie de ce mot. XV. 213. *a.* Briques dont on ſe ſervoit à Rome. Briques qui nageoient ſur l'eau. IX. 820. *b.* Pourquoi l'on défendit autrefois à Rome de faire des murs de brique. IX. 806. *b.* Terres à brique qui ſe trouvent en Angleterre. IV. 563. *a.* De la maniere de faire la brique. Quelle eſt la meilleure. IX. 820. *b.* Briques en carreaux. II. 699. *a*, *b.* De la maçonnerie en brique. IX. 806. *b.* Remarque ſur l'article *Brique* de l'Encyclopédie. V. 647. *a.*

BRIQUET, deſcription & uſage. II. 423. *a.*

Briquet, compoſition métallique qui fait feu avec le briquet. VI. 7. *b.*

BRIQUETIER, (*Arts méchan.*) ſupplément à l'article *Brique* de l'Encyclopédie. Deſcription abrégée de la maniere de faire les briques, tuiles & carreaux. *Suppl.* II. 54. *b.* Leurs bonnes qualités dépendent, 1°. de la nature de la terre, 2°. de la maniere de la corroyer, 3°. du degré de cuiſſon. — 1°. Choix & préparation de la terre. *Ibid.* 55. *a.* Expérience par laquelle les briquetiers s'aſſurent de ſa qualité. En quel tems de l'année on tire l'argille deſtinée à former des briques. *Ibid. b.* 2°. Maniere dont on prépare la terre au Havre, & dans pluſieurs autres briqueteries de France. *Ibid.* 56. *a.* Comment on la prépare

en Flandre & dans l'Artois. Deſcription des différentes opérations des ouvriers de ces provinces pour faire la brique. *Ibid. b.* Maniere de préparer & corroyer la terre dans les briqueteries de la Suiſſe. Expérience par laquelle on s'eſt aſſuré que plus une terre étoit corroyée, plus il falloit de force pour caſſer les briques que l'on en formoit. *Ibid.* 57. *b.* Regles que donne M. Duhamel pour la préparation des terres. *Ibid.* 58. *a.* Deſcription du moulage, tel que les ouvriers liégeois le pratiquent. *Ibid. b.* Nombre de briques qu'un bon mouleur peut former par journée. Saiſon la plus convenable pour mouler. Obſervation ſur la deſſication des pieces moulées. *Ibid.* 59. *a.* Travail du metteur en haie. Opérations de parer, & de mettre en haie. Précaution pour préſerver les haies pendant la nuit & dans les tems de pluie. *Ibid. b.* Différence entre le travail qui vient d'être décrit, tel qu'il eſt pratiqué en Flandre & dans l'Artois, & celui qui ſe pratique dans les autres briqueteries de France. Maniere de mouler les briques en Suiſſe & de les faire ſécher. Deſcription de la halle. *Ibid.* 60. *a.* 3°. Des différentes façons de cuire la brique. Elle ſe cuit avec du bois, ou du charbon de terre, ou de la tourbe. Des fours où l'on emploie du bois. Deſcription des grands, tels qu'eſt celui du Havre. *Ibid. b.* Deſcription des petits. Différence entre ces fours & ceux des tuileries de Suiſſe. *Ibid.* 61. *a.* Comment on arrange la brique dans les grands fours, *Ibid. b.* & dans les petits. Comment cet arrangement ſe fait dans les tuileries de Grandſon en Suiſſe. Regles ſur la conduite du feu. Maniere de faire cuire la brique du Havre. *Ibid.* 62. *a.* Autre maniere de conduire le feu avec plus de ménagement. *Ibid. b.* Ce que les tuiliers de Grandſon obſervent en cuiſant leurs briques & leurs tuiles. *Ibid.* 63. *a.* Deſcription de la façon de cuire la brique avec la houille, comme l'on fait en Flandre. Extrait d'un mémoire de M. Fourcroy ſur ce ſujet. Ouvriers qui compoſent un attelier de briqueteurs. Détails de leurs fonctions. *Ibid. b.* Des qualités de la terre & du charbon qui compoſent le fourneau. De la quantité du charbon qui eſt propre aux briqueteries. Effet du ſable ſur le feu du charbon. *Ibid.* 66. *b.* Caractere de la meilleure brique. Quelle eſt celle qu'on appelle brûlée & celle qu'on juge trop peu cuite. Juſte degré de cuiſſon que l'on eſtime convenir le mieux à la brique. Conſtruction du fourneau à brique, ſelon M. Gallon. *Ibid.* 68. *b.* Fourneaux dont on fait uſage en Hollande, où l'on emploie la tourbe. *Ibid.* 69. *a.* Maniere de les remplir de briques. *Ibid.* 70. *a.* Conduite du feu. Différentes qualités de briques qui proviennent d'une ſeule cuiſſon. Tourbes dont on fait uſage. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

BRIS, (*Terme de palais*) rupture avec violence d'une choſe fermée. Crime du bris de priſon. Punition des complices de ce crime. Bris de marché. II. 423. *b.*

Bris ou *naufrage*. Ce qu'on entend par *droit de bris*, le plus injuſte & le plus univerſel qui ſoit au monde. Hiſtoire de tout ce qui concerne ce droit chez les divers peuples qui l'ont établi chez eux. Quel eſt celui qui l'abrogea le premier. Peuples de l'Europe parmi leſquels il n'a plus lieu. II. 423. *b.*

Bris, titre de l'ordonnance de 1681, à conſulter ſur les naufrages, bris & échouemens. IV. 658. *a.*

Bris, en terme de blaſon. II. 423. *b.*

BRISACH, (*le neuf*) ſyſtême de la fortification de cette place, *voyez* les planches de l'art militaire, vol. I.

BRISANT, (*Marine*) comment les briſans ſont marqués ſur les cartes. II. 423. *b.*

Briſant ; des rochers ou briſans qui ſe trouvent dans la mer. XIV. 314. *a. Voyez* ÉCUEIL.

BRISÉE, (*Saline*) en quoi conſiſte, & comment ſe fait cette opération. En préſence de qui elle ſe fait. II. 424. *a.*

BRISEIS, (*Hiſt. poétiq.*) captive d'Achille enlevée à la priſe de Lyrneſſe, ville alliée de Troie. *Suppl.* II. 70. *b.* Agamemnon la fait enlever à Achille. Suites de cette action. *Ibid.* 71. *a.*

BRISER, *rompre*, *caſſer*, (*Synon.*) XIV. 354. *b.*

BRISSAC, (*Géogr.*) petite ville de l'Anjou. Bataille remarquable livrée près de ce lieu. Obſervation ſur le P. Reyneau de l'oratoire, né dans cette ville. *Suppl.* II. 71. *a.*

BRISSON, (*Barnabé*) préſident au parlement de Paris. *Suppl.* IV. 468. *a*, *b*. Sa fin tragique. III. 576. *a*, *b*. Son recueil d'ordonnances, *Ibid.* & XI. 592. *b.* Son ouvrage ſur les formules romaines. VII. 184. *b.*

Briſſon, diviſion des ſinges ſelon cet auteur. XV. 208. *b.*

BRISSONNET, cardinal : monument de l'antiquité détruit par l'effet de ſon zele. VIII. 914. *a*, *b.*

BRISSOT, (*Pierre*) médecin : ſes maximes ſur la ſaignée. XIV. 503. *b.*

BRISURES, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 370. *a.*

BRITTINI, dans la marche d'Ancône : hermites de Brittini. VIII. 174. *a.*

BRIXI, (*Géogr.*) dans le Souloſſois. *Suppl.* IV. 816. *a.*

BRIZO, déeſſe des ſonges. Offrandes qu'on lui préſentoit. Étymologie du nom de cette déeſſe. Graces qu'elle accordoit. II. 424. *b.*

BROCADE, (*Ichthy.*) nom que les habitans des Moluques donnent à un poiſſon de la famille des anguilles. Sa deſcription Lieux où on le pêche. *Suppl.* II. 71. *a.*

BROCALO, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 71. *a.*

BROCANTEUR, (*Comm.*) anciens brocanteurs en Italie. A qui ce terme s'applique aujourd'hui. II. 425. *a.*

BROCARD, raillerie groſſiere, inſultante. C'eſt plutôt une injure qu'une raillerie. Caractere de la raillerie honnête & bienfaiſante. Différence entre elle & ce qu'on appelle *brocard*. *Ibid.* 425. *a.*

BROCARD, (*Manuf. en or, argent & ſoie*) on comprend ſous ce terme toutes les étoffes riches ou fond d'or. Ce que les ouvriers entendent particuliérement par ce terme. II. 425. *a.* Du métier ſur lequel ces ouvrages ſe travaillent. Des fonds or à huit liſſes de ſatin, & quatre de poil. Comment ils ſont compoſés. *Ibid. b.* Démonſtration de l'armure d'une luſtrine à poil. Démonſtration de l'armure d'un fond or à huit liſſes de ſatin, & quatre liſſes de poil. Du fond or à cinq liſſes de ſatin, & à cinq liſſes de poil. *Ibid.* 426. *b.* Démonſtration de l'armure d'un fond or à cinq liſſes de fond, & cinq liſſes de poil. Fond or à cinq liſſes de ſatin, & quatre de poil. *Ibid.* 427. *a.* Démonſtration de ce travail. Tous ces fonds or ont un fond dont la couleur eſt diſtinguée. Mais les brocards n'ont point de fond ; ou s'ils ont quelques légeres découpures dans la dorure, elles ne paroiſſent pas. *Ibid. b.* Travail des brocards. Démonſtration de l'armure d'un brocard, dont la dorure eſt relevée, ſans liage ou liée par la corde. *Ibid.* 428. *a.* Démonſtration de l'armure d'un brocard dont la dorure eſt relevée, & tous les lacs liés, excepté celui de la dorure relevée qui ne l'eſt jamais. *Ibid. b.*

BROCATELLE, ſorte d'étoffe en ſoie : ſa fabrication. XV. 299. *a*, *b.*

BROCHÉ, deſcription & uſage de tous les inſtrumens qui portent ce nom en divers arts & métiers. II. 429. *a.*

BROCHÉ, tiſſu broché. XVI. 354. *b.* Travail des étoffes brochées, vol. XI. des planch. ſoierie. Section 3.

BROCHER, *le*, (*Manufactures en ſoie, or & argent*) le métier du brocher eſt le même que pour les autres étoffes. On peut ſe paſſer de brocher, lorſqu'il n'y a que deux ou trois couleurs ſur le fond ſatin. Quand le deſſin porte plus de trois couleurs, on broche le ſurplus. Deſcription détaillée de la maniere dont cela s'exécute. II. 430.

BROCHET, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. Les brochets ſont très-voraces. Qualité de leur chair. De quoi ils ſe nourriſſent. Comment ils attaquent leur proie. Singularités qu'on raconte ſur la maniere dont la grenouille tue le brochet, & ſur celle dont un brochet à qui on aura ouvert le ventre, ſe rétablira ſi on le jette dans un réſervoir où il y ait des tanches. Longue vie de ces poiſſons. Brochet qui devoit avoir vécu 267 ans. II. 431. *b.* On croit qu'ils ſont hermaphrodites. Pêche des brochets à la bricole. Comment on le prépare en cuiſine. Propriétés de diverſes parties du brochet en médecine. On doit éviter d'en manger les œufs. La chair eſt indigeſte & ne convient pas à tout le monde. II. 432. *a.*

Brochet, mâchoire de brochet, matiere médicale. IX. 801. *b.*

Brochet de mer. XV. 451. *a.*

BROCHET de *Baguewal*, (*Ichthy.*) poiſſon d'un nouveau genre dans la famille des Scares. *Suppl.* II. 71. *a.* Sa deſcription. Lieux où il vit. *Ibid. b.*

BROCHET, (*lac du*) dans l'Amérique ſeptentrionale. *Suppl.* I. 358. *b.*

BROCHETER. Comment les boucaniers de S. Domingue brochetent leurs cuirs. II. 432. *b.*

BROCHETTE, explication des inſtrumens qui portent ce nom dans quelques arts & métiers. *Ibid.* 432. *b.*

BROCHURE, ce qu'on entend par-là dans la librairie. II. 432. *b.* Mauvais effets que produiſent la plupart des brochures. Leur utilité pour le commerce. II. 433. *a.*

BRODEAU, (*Julien*) avocat au parlement de Paris. XVI. 491. *a.*

BRODEAU, (*Jean*) chanoine de Tours. XVI. 491. *a.*

BRODEQUIN, (*Hiſt. anc.*) ſorte de chauſſure en uſage parmi les anciens. On en attribue l'invention à Eſchyle. Le brodequin ou cothurne étoit affecté à la tragédie, & le *ſoc* à la comédie. Les brodequins n'étoient pas ſeulement en uſage au théatre. *Voyez* COTHURNE.

BRODEQUINS, (*juriſp.*) deux ſortes de tortures de ce nom : en quoi elles conſiſtent. II. 433. *a.* La plus cruelle des deux n'eſt plus uſitée en Angleterre ; mais elle l'eſt en France. *Ibid. b.*

BRODERIE, ouvrage en or, argent, ou ſoie, formé à l'aiguille ſur des étoffes ou de la mouſſeline. Comment elle ſe travaille. Ancienneté de la broderie au métier. Celle en mouſſeline paroît n'être qu'une imitation de la dentelle. Celle au métier eſt moins longue que l'autre, qui en revanche eſt plus riche en points. Où ſe font les plus belles broderies

en mouſſelines. Toiles les plus propres à être brodées. II. 433. *b. Voyez* les planches du brodeur, vol. II.

Broderie, ſorte de canevas qui rendroit la broderie, ſoit en laine ou en ſoie, beaucoup plus belle, moins longue & moins coûteuſe. II. 596. *b.*

BRODERIE, (*Hiſt. anc.*) celle des Phrygiens. VIII. 12. *a.* Ouvrages en broderie dont il eſt parlé dans l'ancien Teſtament. XII. 798. *a.*

BRODERIE, *doubles, fleurtis*, (*Muſiq.*) rien ne montre mieux le goût du muſicien que le choix qu'il fait de ſes ornemens. Les Italiens en font beaucoup plus uſage que les François. Recueils dont ſe ſervent les acteurs & actrices des operas italiens pour toutes ſortes de traits, de chants. II. 434. *a.*

Broderie, différence entre les doubles & les broderies. V. 78. *b.* Broderie, *voyez* POINT D'ORGUE, IV. 395. *a.* XI. 873. *a.* & *recherche.* XIII. 849. *a.*

BRODEUR, Brodeur célebre dont parle l'Ecriture. XII. 798. *a.* Deſcription du métier ſur lequel le brodeur travaille. X. 463. *b.* Différentes ſortes de points de brodeurs & de brodeuſes. XII. 874. *a.* — 875. *b.* Comment ſe font au métier les paillettes comptées. XI. 748. *b.* Ornement de broderie appellé guipure. VII. 1010. *b.* Brodeur au tambour. XV. 876. *b.* Aiguilles de brodeur. I. 208. *a.*

BROGLIE, (*maréchal de*) moyens qu'il employa en 1761, pour conſerver la Heſſe. *Suppl.* II. 161. *b.* Victoire qu'il remporta le 13 d'Avril 1760. 162. *b.*

BROGLIO, endroit de la place S. Marc, où les nobles Vénitiens tiennent leurs aſſemblées. Il n'eſt permis à perſonne d'y paſſer pendant leurs ſéances. II. 434. *a.*

BROKLESBY, (*Richard*) anatomiſte. *Suppl.* I. 411. *b.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 360. *b.*

BROMIUS, pourquoi Bacchus fut appellé de ce nom. II. 434. *a.*

BRONCHES, (*anatom.*) petits tuyaux dans leſquels ſe diviſe la trachée-artere dans les poumons. Diſtribution des bronches, comment elles ſe terminent. Cartilages dont elles ſont compoſées. Jeu de ces cartilages dans la reſpiration. II. 434. *b.*

BRONCHIALE, artere & veine de ce nom. II. 434. *b.*

BRONCHIALE, *artere, veine*, (*Anatom.*) Il y a conſtamment deux arteres bronchiales, & le plus ſouvent trois. Deſcription de ces vaiſſeaux, & des veines bronchiales. *Suppl.* II. 71. *b.*

Bronchiales, arteres & veines de ce nom. *Suppl.* IV. 523. *b.* 524. *a.* Jeux de la nature ſur cette artere. XVI. 800. *b.*

BRONCHOCELE, (*Chirurg.*) étymologie de ce mot. Tumeur qui ſurvient à la gorge. Cauſe de cette tumeur. Elle nuit à la voix & à la reſpiration. Comment elle pourroit être comprimée. On devroit engager ceux qui prétendent avoir des ſecrets pour fondre cette tumeur à les publier en leur aſſignant quelque récompenſe. II. 434. *b.*

BRONCHOTOMIE, opération ſur la trachée-artere. Etymologie de ce mot. Poſſibilité de l'opération. 1. Comment elle ſe pratique par ponction dans le cas d'une eſquinancie qui réſiſte à tous les remedes, & qui menace de ſuffocation. II. 435. *a.* En quoi conſiſte le panſement. Cette opération ne rémédie qu'au danger de la ſuffocation. 2. L'opération de la bronchotomie convient auſſi, lorſqu'il y a dans le larynx ou l'œſophage des corps étrangers qu'on n'a pu retirer ni enfoncer. Exemple d'une telle opération pratiquée en cas ſemblable. 3. La bronchotomie eſt néceſſaire pour tirer les corps étrangers qui ſe ſeroient gliſſés dans la trachée-artere. Comment l'opération doit ſe pratiquer en ce cas. Exemple de cette opération. *Ibid. b.* La ponction décrite dans le cas de l'eſquinancie eſt moins avantageuſe que celle qui ſe feroit avec un trocart armé de ſa cannule. Exemple qui fait voir le danger que le ſang dans l'opération de la bronchotomie ne tombe dans les poumons. Celle qui ſe feroit avec un trocart, évite l'hémorrhagie. Si la cannule ſe bouche par l'humeur que filtrent les glandes bronchiques, on place une ſeconde cannule d'un plus petit diametre dans la premiere. Exemple dans lequel cette méthode a été pratiquée. Enfin on a cru que la bronchotomie étoit un ſecours propre à rappeller les noyés à la vie. *Ibid.* 436. *a.* Faux principe ſur lequel on l'a cru. Véritable cauſe de la mort de ceux qui ſe noient. *Ibid. b.*

Bronchotomie, utilité de cette opération dans certains cas où des corps étrangers ſont arrêtés dans l'œſophage. XI. 403. *a, b. Voyez* ce qui eſt dit ſur la bronchotomie à l'article *trachée-artere.* XVI. 505. *a, b.*

BRONCHOTOMIE, (*Maréch.*) opération pratiquée dans certaines eſquinancies des chevaux. VI. 73. *a. Suppl.* III. 415. *a.*

BRONTIAS, (*Hiſt. nat.*) pierre qu'on nomme auſſi *Batrachite* & *Chélonite.* Deſcription de cette pierre. II. 436. *b.*

BRONZE, compoſition de ce métal. Fonderie en bronze, ou art d'exécuter en bronze de grands ouvrages comme les ſtatues équeſtres. Deſcription de l'attelier du Fondeur, appellé *la foſſe*, & de tout ce qui le concerne. II. 436. *b.* Du modele; maniere de le travailler. *Ibid.* 437. *a.* Le modele achevé, on travaille aux moules, l'un en plâtre qui donne le creux du modele, l'autre de potée & d'une terre compoſée. Quand on a le modele en plâtre, on s'en ſert pour former un modele en cire, & on donne à la cire l'épaiſſeur qu'on veut donner au bronze. *Ibid. b.* Préparation de la cire. Maniere de former le modele en cire. La quantité de cire détermine la quantité de métal néceſſaire pour l'ouvrage, en donnant dix livres de métal ſur une de cire. Poids de la ſtatue équeſtre de Louis-le-Grand. Etabliſſement de l'armature du noyau. *Ibid.* 438. *a.* Matiere qui compoſe le noyau. Comment on l'établit. *Ibid. b.* Comment on fixe les cires ſur le noyau. On poſe enſuite les jets, les évents & les égouts des cires. *Ibid.* 439. *a.* Travail du moule de potée & de terre. *Ibid. b.* Enſuite on recuit le moule, & on en fait ſortir les cires qui tiennent la place du métal. Après quoi, l'on procede à l'enterrage ou au maſſif de terre dont on remplit la foſſe autour du moule. *Ibid.* 440. *a.* Deſcription de l'écheno. Fourneau pour mettre la matiere en fuſion. *Ibid. b.* A côté du fourneau, à l'oppoſite de la foſſe, on fait la chauffe. On poſe l'âtre à la hauteur néceſſaire pour qu'il ait pente vers l'écheno. Murs & voûte du fourneau, *&c. Ibid.* 441. *a.* Epreuves ſur la bonté du fourneau, ſur la durée du métal en état de fuſion, & ſur la diminution pendant la fonte. Alliage du bronze pour les figures. Comment ſe fait la fonte, & comment on fait couler la matiere dans le moule. *Ibid. b.* Tems pendant lequel on laiſſe repoſer le métal dans le moule. Perfection qu'on donne à l'ouvrage ſorti du moule. Comment on vuide la piece fondue de ſon noyau. *Ibid.* 442. *a.* La ſtatue élevée à Paris dans la place de Louis-le-Grand, eſt le plus grand ouvrage qui peut-être ait jamais été fondu d'un ſeul jet. Ce qui nous reſte des ouvrages des anciens, n'eſt que médiocre pour la grandeur. Comment le coloſſe de Rhodes & la ſtatue du connétable de Montmorenci à Chantilly ont été faits. On peut exécuter de très-grands ouvrages d'un ſeul jet. Obligation qu'on a à M. de Boffrand qui nous a donné dans ſes mémoires la deſcription de ce qui a été pratiqué pour fondre la ſtatue équeſtre de Louis-le-Grand. *Ibid. b.*

Bronze, modele en cire que font les fondeurs, ſemblable au premier modele de plâtre: méthode dont ſe ſervoient les anciens: qualité que doit avoir la cire: comment on la prépare. III. 474. *b.* Des moules de fonderie en bronze. X. 788. *b.* Noyau des moules. XI. 267. *a, b.* 268. *a.* Défaut dans les pieces fondues appellées *balevres.* II. 36. *b.* Armature dans la fonderie en bronze. I. 686. *a.* Eſpace où les fondeurs en bronze fondent le métal. III. 256. *a.* Foſſe dans les fonderies en bronze. VII. 208. *a.* Compoſition du bronze. I. 237. *b.* Voyez les planches pour la fonderie en bronze, à la fin du vol. VIII des planches.

BRONZE, antiquités qui portent ce nom. Nous en poſſéderions davantage, s'ils n'avoient été fondus dans des tems de barbarie. Autre application de ce mot. II. 443. *a.*

Bronze, uſage que les Romains en faiſoient dans les grands édifices. XI. 150. *a.* Hiſtoire ancienne de la ſculpture en bronze. XIV. 840. *b.* Premiere ſtatue en bronze qu'on vit à Rome. XV. 500. *b.* Médailles de bronze. X. 243. *a.* Monnoies de bronze. 648. *b.* Vernis au bronze. XVII. 78. *b.* Statues en bronze d'Herculanum. *Suppl.* III. 352. *b.* 353. *a.*

BRONZE, (*Gramm.*) obſervation ſur le genre de ce ſubſtantif. VII. 592. *b.*

BRONZER, appliquer le bronze ſur bois, plâtre, ivoire, *&c.* de maniere qu'il réſiſte à l'eau. Comment cela ſe fait. II. 443. *a.*

BRONZER, (*Art du Doreur*) deſcription de cette opération, tirée des papiers de M. de Mairan. *Suppl.* II. 72. *a.*

BRONZER, (*Arquebuſier*) maniere de bronzer un canon de fuſil. II. 443. *a.*

BRONZER (*Chamoiſeur*) ſur la maniere de bronzer. *Voyez* CHAMOISEUR.

BROOKE, (*Robert*) juriſconſulte. XV. 143. *b.*

BROQUELEUR, (*Écon. ruſt.*) trou pratiqué ſur le devant des tonneaux, après qu'on a bondonné les vins nouveaux. Pourquoi l'on fait ce trou. Rempliſſage qu'il faut faire aſſidument par cette ouverture. II. 443. *a.*

BROSSE. Maniere de fabriquer les broſſes. Deſcription de toutes celles qui ſe diſtinguent par quelque épithete dérivant de leur forme ou de leur uſage. II. 443. *b. Voyez* VERGETTE.

BROSSES, (*M. le Préſident de*) ſes mémoires ſur les étymologies. VI. 111. *b.* Ses obſervations ſur la gamme de Guy d'Arétin. VII. 458. *a, b.* Paſſage de cet auteur ſur la nature des interjections. VIII. 827. *a, b.*

BROSSIER, (*Marthe*) de Romorantin. Hiſtoire de la prétendue poſſeſſion de cette femme. XIV. 354. *b.*

BROTHERTON, (*Henri*) ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 236. *a.*

BROU, coque verte de la noix. Uſage qu'en font les teinturiers, les tourneurs, menuiſiers, & les diſtillateurs. II. 444. *a.*

BROUE, (*Salomon de la*) écuyer. VI. 248. *a.*

BROUCOLACAS, cadavres des excommuniés, dont, ſelon l'opinion des Grecs, le démon s'empare. XI. 275. *a.*

BROUET noir des Spartiates. XVII. 760. *a.*

BROUETTE, deſcription & uſages de la brouette com-

mune. Voiture fermée à deux roues qui porte auſſi ce nom. (*Voyez* le vol. IX. des planch. *Sellier*, *Carroſſier*, planch. 19.) Brouette de blanchiſſerie. II. 444. *b.*

BROUILLARD, ce qui le rend mal-ſain. Ce qu'on obſerve ſur la ſurface de l'eau, après la chûte d'un brouillard compoſé d'exhalaiſons. Brouillard qui gâte les grains, appellé *nielle* par les laboureurs. Qualité pernicieuſe du ſeigle corrompu par ce brouillard. Pourquoi le brouillard paroît plus ſenſiblement le ſoir & le matin. II. 444. *b.* Pourquoi il eſt plus fréquent en hiver qu'en aucun autre tems. Le brouillard ſe manifeſte, ſoit que le baromettre ſe trouve haut ou bas. Cauſes de ſon opacité. Il eſt quelquefois aſſez délié pour que le ſoleil paroiſſe au travers. Pourquoi il fait beau en été, lorſque l'air ſe trouve chargé de brouillards le matin. Pourquoi il ſe forme tout-à-coup de gros brouillards à côté & ſur le ſommet des montagnes. *Ibid.* 445. *a.* Les vapeurs qui s'élevent des montagnes, deviennent quelquefois viſibles par la ſituation du ſpectateur, par rapport à elles. Comment paroiſſent les objets au travers des brouillards. Tems des brouillards favorable à la pêche des harengs. *Ibid. b.*

Brouillard, dangers des brouillards entre la floraiſon & la maturité du blé. VII. 335. *b. Suppl.* I. 917. *a. Ibid.* IV. 686. *a.* Pourquoi les objets paroiſſent plus grands dans les brouillards. IV. 1052. *b.* XVII. 568. *b.*

Brouillard ſur l'œil. XI. 276. *a*, *b.*

BROUISSURE, effet de la brouiſſure ſur les plantes. XII. 724. *b.*

BROUSSEAU, BROUWERS, BRUEL. (*Géogr.*) Erreurs à corriger dans ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 72. *a.*

BROUSSIN *d'érable*. Excroiſſance ondée & madrée qui vient ſur l'érable. Uſage qu'on en fait. II. 445. *b.*

BROUSSON, (*Jacques*) avocat : ſon éloge. Sa fin malheureuſe. XI. 148. *b.* 149. *a.*

BROWNE, (*Guillaume*) poëte anglois. XV. 937. *b.*

BROWNISTES, (*Hiſt. eccl.*) ſecte qui ſe forma de celle des puritains ſur la fin du dix-huitieme ſiecle, dont le chef étoit Robert Brown. Hiſtoire de ce chef. Progrès de ſa ſecte. Pourquoi les Browniſtes ſe ſéparoient de toute égliſe, ſoit anglicane, ſoit presbytérienne. Leurs ſentimens ſur le mariage, les baptêmes & les formulaires de prieres. Forme démocratique qu'ils ſuivoient dans le gouvernement de leur égliſe. II. 446. *a.* Ces ſectaires perſécutés ſous la reine Elizabeth. Principaux chefs qu'ils ont eus. Durée qu'a eue leur égliſe. *Ibid. b.*

BROYE, machine à briſer le chanvre pour en ſéparer les chenevottes. Deſcription de cette machine. II. 446. *b.* *Voyez l'article* CHANVRE.

BROYEMENT, (*opération de Pharmacie*) précautions qu'il faut prendre dans cette opération, ſelon la nature des matieres qu'on broie. II. 447. *a. Voy.* PULVÉRISATION & TRITURATION.

BROYER, (*terme de Corderie*) action de briſer le chanvre avec la broye. Comment cela ſe fait. Queues de chanvre ou filaſſe brute. Autre maniere de ſéparer le chanvre qu'on appelle *tiller*. II. 447. *a.*

BROYER, *atténuer*, *pulvériſer*, (*Synon.*) I. 843. *b.* Pierre à broyer les couleurs. XII. 600. *a.*

BROYON, piege pour les bêtes puantes. II. 447. *a.* Comment on le dreſſe. XII. 600. *b.*

BROYON, (*Imprimerie*) deſcription & uſage de cet inſtrument. II. 447. *b.*

BRUAN, (*Ornith.*) *voyez* VERDIER. Bruan de Canada, vol. VI. des pl. *Regne animal*, pl. 33.

BRUCELLES, petite pincette d'horlogers. Uſage qu'ils en font. Deſcription de cet inſtrument. Celles de laiton ſervent à ſaiſir les petites pieces d'acier. Autres ouvriers qui s'en ſervent. II. 447. *b.*

BRUCTERES, peuples de la Germanie. XV. 162. *b.*

BRUGEL, (*Jean*) peintre payſagiſte. XII. 213. *a.*

BRUGES, marais & forêts ſouterreines auprès de cette ville. X. 92. *b.*

BRUGES, (*Jean de*) inventeur de la peinture à huile. XII. 277. *b.*

BRUGNON, (*Jardin.*) ſorte de pêche. XII. 230. *a.*

BRUINE, (*Phyſiq.*) petite pluie fine qui tombe fort lentement. Cauſes de la bruine. Cauſe des pluies qui ſe précipitent à groſſes gouttes ſur la terre. II. 448. *a.*

BRUINE KAKATOE VISCH, (*Ichthy.*) c'eſt-à-dire, *poiſſon perroquet brun*, nom que les Hollandois donnent à un poiſſon des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa deſcription. *Suppl.* II. 72. *a.* Lieux où il eſt commun. Ses qualités & uſages. Famille à laquelle ce genre appartient. *Ibid. b.*

BRUIR, (*terme de Draperie*) maniere dont ſe fait cette opération. II. 448. *b.*

BRUIT. (*Muſiq.*) Ce mot eſt oppoſé au mot *ſon*, & s'entend de toute ſenſation de l'ouie qui n'eſt pas ſonore & appréciable. — D'où vient la différence entre le bruit & le ſon. — Cauſe du changement d'un ſon exceſſif en bruit. *Suppl.* II. 72. *b.* Le nom de bruit donné à une muſique étourdiſſante & confuſe. *Ibid.* 73. *a.*

BRULER, définition de cette action de phyſique. Ce qu'on entend par brûler l'acier, le fer, les autres métaux. II. 448. *b.*

BRULER, (*Pharm. anc.*) huile qui brûloit dans l'eau. VIII. 339. *b.* Cette propriété attribuée au feu grégeois. VI. 646. *a*, *b.*

BRULER *les corps*, (*Hiſt. anc.*) ancienne coutume très-répandue autrefois. Quelle fut la premiere maniere d'inhumer. Sylla fut le premier des patrices Cornéliens à qui on ait élevé un bûcher. Les deux uſages d'inhumer & de brûler ſubſiſterent en même tems. Origine de l'uſage de brûler les corps chez les Romains. Durée de cet uſage. II. 448. *b.*

Brûler les corps. Comment on empêchoit que les cendres des corps ne ſe mêlaſſent avec celles du bûcher. II. 815. *b.* Cérémonies que pratiquoient les Platéens, lorſqu'ils vouloient brûler les corps de leurs capitaines, après leur mort. XII. 739. *a.* Comment & en quel tems l'uſage de brûler les corps fut établi chez les Romains. II. 758. *a.* XV. 75. *b.* Il n'étoit pas permis de brûler les corps de ceux qui avoient été frappés de la foudre. VII. 216. *a.* Détail des cérémonies qu'on obſervoit en brûlant les corps. II. 457. *b.*

BRULER, ou *écobuer les terres*, (*Économ. rurale*) deſcription de cette opération, qui ſe pratique aſſez communément quand on veut défricher les terres (*voyez vol. I. des pl. d'agriculture*, *pl. 5.*). Labours qui ſe font enſuite pour préparer la terre à recevoir le froment. Obſervation ſur la méthode de labourer avant de répandre la terre brûlée. Avantages attachés à l'opération de brûler les terres. Il faut prendre garde qu'elles ne ſoient trop calcinées. Pratique des Finlandois & des Norwégiens, lorſqu'ils veulent défricher un canton de bois pour y ſemer du grain. *Suppl.* II. 73. *a*, *b.*

BRULER *les terres*, (*Agricult.*) deſcription de cette opération. I. 188. *a*, *b.* Obſervation ſur cet uſage. *Suppl.* I. 329. *a.*

BRULOT, (*Marine*) vieux bâtiment chargé d'artifices & de matieres combuſtibles qu'on accroche aux vaiſſeaux ennemis, pour les brûler. Bâtimens qu'on eſtime les plus propres à cet effet. II. 448. *b.* Comment on prépare & garnit ces bâtimens, pour l'effet auquel on les deſtine. Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 449. *a.*

Brûlot, grappin de brûlots. VII. 860. *b.*

BRULURE, (*Chirurg.*) trois degrés diſtingués dans la brûlure. Indication de divers remedes contre la brûlure. Comment les habitans de l'iſle de Java ſe guériſſent d'une ſorte de colique & des panaris par la brûlure. Exemples de divers maux guéris par la brûlure. Comment elle peut procurer guériſon. II. 449. *b.* *Voyez* MOXA.

Brûlure. Comment on peut prévenir la gangrene dont une brûlure profonde ſeroit menacée. VII. 471. *a.*

BRULURE; (*Agric.*) maladie des plantes. *Suppl.* III. 835. *b.* *Suppl.* IV. 686. *b.*

BRUMALES, fête que les Romains célébroient en l'honneur de Bacchus. Tems de cette fête. Pourquoi elle étoit appellée de ce nom. Elle fut inſtituée par Romulus. II. 450. *a.*

BRUMAZAR, (*Minéral. & Chymie*) graiſſe onctueuſe, déſignée & expliquée par Beccher. C'eſt, ſelon lui, la matiere premiere des métaux. II. 450. *a.*

BRUME, (*Marine*) *brouillard*. Dans la brume tout le monde eſt matelot, diſent les marins. II. 450. *a.*

BRUMOY, (*Pierre*) obſervations ſur les ouvrages de ce ſavant. XIV. 393. *b. Suppl.* III. 659. *b.* 660. *a.*

BRUN, (*Charles le*) obſervations ſur ce peintre & ſur ſes ouvrages. V. 321. *a*, *b.* Il fut le premier promoteur de l'académie de France à Rome. *Suppl.* I. 89. *b.* Son traité ſur la phyſionomie des paſſions. *Suppl.* II. 229. *b.* Caracteres de vraiſemblance dans ſes tableaux de l'hiſtoire d'Alexandre. XVII. 485. *b.* Éloge de ces tableaux. II. 134. *b.* Soin qu'il a eu d'obſerver le coſtume. IV. 299. *a.*

BRUN *Deſmarettes*, (*J. Baptiſte le*) obſervations ſur ſes ouvrages. XIV. 393. *b. Suppl.* IV. 682. *b.*

BRUNES. Couleurs qu'elles doivent préférer dans leur parure. *Suppl.* II. 244. *a.*

BRUNEHAUT : caractere de cette reine. XII. 347. *b.* Lieu où Clotaire la fit arrêter. *Suppl.* IV. 191. *b.*

BRUNELLE. Caracteres de ce genre de plante. II. 450. *a.* Ses propriétés en médecine. Origine de ſon nom. *Ibid. b.*

BRUNER, (*Balthaſar*) médecin & chymiſte. VIII. 29. *a.*

BRUNETTE, (*Belles-lett. Poéſ. Muſiq.*) eſpece de chanſon, dont l'air eſt facile & ſimple, & le ſtyle galant & naturel, quelquefois tendre, & ſouvent enjoué. Origine du nom qu'on lui donne. Modele dans ce genre. Caractere des airs de brunettes. *Suppl.* II. 74. *a.*

BRUNIR, (*Arts méch.*) maniere de polir un corps. Pieces qu'on brunit en horlogerie. Avantages de cette façon de polir. Ouvriers qui la pratiquent. Effets de ce poliſſage. Comment les relieurs bruniſſent les tranches des livres, & les livres dorés ſur tranche, après y avoir appliqué l'or. II. 450. *b.*

BRUNISSOIR. Effet que produit le bruniſſoir. II. 450. *b.* Bruniſſoirs de l'argenteur. Bruniſſoirs des couteliers. Deſcription & maniere de s'en ſervir. Bruniſſoirs des doreurs, des graveurs, des horlogers, des orfevres en groſſerie, *Ibid.* 451. *a*, des facteurs d'orgue, du potier d'étain. *Ibid. b.*

Bruniſſoir de différens artiſtes. XII. 915. *b.* des ſerruriers. XVII. 830. *a.*

BRUNITURE,

BRUNITURE, (*Teinture*) maniere d'éteindre l'éclat d'une couleur. Pourquoi il eſt permis aux teinturiers du grand teint, de tenir des ingrédiens particuliers aux teintures en petit teint. II. 451. *b.*

BRUNN, (*J. Henri de*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 362. *a.*

BRUNNER, (*J. Conrad*) anatomiſte. *Suppl.* I. 400. *a.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 352. *a.*

BRUNO, (*Giordano*) obſervations ſur cet homme de lettres & ſur ſes ouvrages. XI. 195. *a.*

BRUNSWIC-HANNOVER, (*Maiſon de*) *Suppl.* I. 309. *b.*

BRUSCHIUS, poëte. Lieu où il fut aſſaſſiné. *Suppl.* II. 779. *a.*

BRUSQUEMBILLE, (*Jeu de la*) détails & regles de ce jeu. II. 451. *b.*

BRUT, on donne cette épithete à tous les objets dans l'état où la nature nous les préſente, lorſqu'ils ſont deſtinés à être perfectionnés par l'art. On donne auſſi ce nom aux productions artificielles, lorſqu'elles en ſont au premier apprêt. II. 452. *b.*

BRUT ou *ort*, (*Commerce*) poids de la marchandiſe quand elle eſt peſée avec ſon emballage. II. 452. *b.*

BRUTALITÉ, (*Morale*) comment on peut, juſqu'à un certain point, corriger ce vice. Deſcription qu'en donne Théophraſte. *Suppl.* II. 74. *a.*

BRUTE, *bête*, *animal*. Différences entre ces mots. II. 214. *a.*

BRUTUS, (*Lucius Junius*) principe de la fermeté barbare qu'il témoigna en voyant mourir ſes enfans. I. 372. *b.* Lieu où il fut tué. *Suppl.* I. 583. *b.*

BRUTUS, (*Marcus Junius*) ſervice qu'il rendit à Dejotarus. XII. 505. *a.* Son armée réunie à celle d'Octave, défait celle d'Antoine. *Suppl.* I. 704. *a.* Préſage qu'il eut de la perte de la bataille de Philippes. XV. 377. *b.* XVI. 146. *b.* Sa défaite. XVI. 676. *b.* Son exclamation avant ſa mort. 681. *a.* Récit de ſa mort. XII. 505. *a.*

BRUXANELLI, (*Botan.*) obſervations ſur cet arbre du Malabar. Propriétés médicinales qu'on lui attribue. II. 453. *a.*

Bruxanelli, arbre du Malabar. Ses différens noms. Deſcription, culture. *Suppl.* I. 74. *b.* Qualités & uſages de cette plante. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 75. *a.*

BRUYAN, *verdun* ou *verdier*. Deſcription de cet oiſeau. II. 453. *a.*

BRUYERE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Propriétés médicinales de cette plante, de ſon huile, de ſon ſuc, de ſes fleurs. II. 453. *a.*

Bruyere. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Deſcription de cinq eſpeces que ce genre renferme. *Suppl.* II. 75. *a.* Lieux où elles croiſſent. Leur culture. Leurs uſages. *Ibid. b.*

Bruyere à fruit, ou *camarigne*: ſes eſpeces, *&c.* V. 577. *b.*

BRUYERE, (*Géogr.*) ville de Lorraine. Fête ſinguliere qui ſe célebre annuellement ſur une montagne de ſon voiſinage. *Suppl.* I. 711. *a.*

BRUYN, (*Nicolas de*) graveur. VII. 867. *a.*

BRUZEN *de la Martiniere*, (*Louis, & Antoine-Auguſtin*) *Suppl.* III. 859. *a.*

BRY, (*Théodore de*) graveur. VII. 867. *a.* Deſcription qu'il a donnée des deux Indes. VIII. 662. *b.*

BRYONE, (*Botan.*) deux eſpeces de bryone, la *blanche* & le *ſceau-notre-dame*. Deſcription de la blanche à baies rouges, II. 453. *a*, & de la blanche à baies noires. Deſcription du ſceau-notre-dame. Autre racine appellée *bryonia levis*. Propriétés des racines des deux premieres eſpeces. Onguent de bryone pour réſoudre les écrouelles. Eau de bryone compoſée par Lémery. *Ibid. b.* Propriétés de cette eau. Electuaire de bryone. *Ibid.* 454. *a.* *Voyez* BRIONE.

B U

BUABIN, idole du Tonquin. Culte qu'on lui rend. II. 454. *a.*

BUACHE, (*Philippe*) obſervations critiques ſur ſa deſcription géographique de l'Amérique ſeptentrionale. *Suppl.* I. 358. *a*, *b.*

BUADE, (*Louis de*) marquis de Frontenoie, gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 167. *a*, *b.*

BUBASTE. Diane Bubaſte: pourquoi ce ſurnom lui fut donné. Célébration de ſa fête. II. 454. *a.*

BUBON, (*Chir.*) étymologie de ce mot. Bubons peſtilentiels, bubons vénériens. II. 454. *b.*

Bubon. De l'uſage des topiques contre les bubons. XVI. 419. *b.*

BUBONOCELE, (*Chir.*) tumeur dans l'aine, occaſionnée par la deſcente des inteſtins. Étymologie du mot. Autres noms qu'on lui donne. Pourquoi les femmes ſont plus ſujettes aux hernies crurales qu'aux bubonoceles. II. 454. *b.*

Bubonocele, hernie inguinale. VIII. 175. *b.* Bandage pour le bubonocele. XV. 461. *b.* Embrocation qui ſe pratique après l'opération du bubonocele. V. 561. *b.*

BUCARDITE, (*Conchyl.*) coquillage foſſile. Sa deſcription. *Suppl.* II. 75. *b.* *Voyez* vol. VI. des pl. premiere collection de minéral, pl. 5. & l'article *Cœur de bœuf*.

BUCAROS, (*Hiſt. nat.*) eſpece de terre ſigillée qui ſe trouve en Eſpagne. Propriétés de cette terre. Habitude des dames eſpagnoles, de mâcher du bucaros. II. 454. *b.* Obſervations ſur le vin & l'eau mis dans des vaſes faits de cette terre. *Ibid.* 455. *a.*

BUCCARIE, (*Géogr.*) deſcription de ce pays d'Aſie. C'eſt la partie la plus peuplée & la mieux cultivée de la Tartarie. II. 455. *a.*

BUCCELLARIENS, (*Hiſt. anc.*) ſoldats inſtitués par les empereurs de Conſtantinople, pour diſtribuer du pain. Étymologie de leur nom. Autres noms qu'ils recevoient. D'autres donnent ce nom aux paraſites entretenus aux dépens des princes. Autres ſentimens ſur ceux qu'on appelloit de ce nom. II. 455. *a.*

BUCCIN, (*Conchyl.*) coquillage ainſi nommé parce qu'il reſſemble, en quelque façon, à un cornet muſical. Sa deſcription. Diviſion des buccins. Buccins qui fourniſſent la pourpre. Les grains qu'on en tire, teignent en rouge, lorſque le linge, ſur lequel ils ont été écraſés, eſt expoſé à l'air. Comment M. de Reaumur explique cet effet de l'air. Autre teinture tirée d'une liqueur des buccins, & qui, expoſée à une médiocre chaleur du ſoleil, paſſe par diverſes couleurs, & devient un beau pourpre. II. 455. *b.* Différence entre cette liqueur & celle des grains. Ceux-ci ſeroient d'un uſage plus commode pour la teinture que la liqueur des buccins. Secours qu'on pourroit tirer de la chymie, pour aider cette couleur. Réflexion ſur cette penſée de M. de Fontenelle, qu'il y a plus de choſes trouvées dans ces derniers ſiecles, qu'il n'y en a de perdues des anciens; mais qu'il ne peut y avoir de perdu que ce qu'on veut bien qui le ſoit. *Ibid.* 456. *a.*

Buccin. Figures de 26 eſpeces de buccin, repréſentées, vol. VI. des planch. pl. 64, 65, 67 & 70. De toutes ces eſpeces, il n'y a que le fuſeau denté, repréſenté pl. 70, qui puiſſe abſolument porter ce nom. Cauſe de la confuſion qui regne aujourd'hui dans la maniere de claſſer les coquilles. Différens genres que renferment les buccins repréſentés dans le VI. vol. des planches. *Suppl.* II. 75. *b.*

1°. Des limaçons terreſtres; 2°. des vis; 3°. des pourpres; 4°. des buccins; 5°. des cérites; 6°. des toupies; 7°. des ſabots; 8°. enfin, l'élégante ſtriée, repréſentée N°. 5. *pl.* 64. Lieux de la France où cette coquille ſe trouve. Singularité qu'on y remarque. *Ibid.* 76. *a.*

Buccin alongé. Il paroît, par les caracteres de cette coquille, qu'elle appartient au genre des pourpres & non à celui des buccins. D'où on la tire. Sa deſcription. *Ibid.*

Buccin feuilleté. Cette coquille eſt une eſpece de pourpre. Sa deſcription. Lieux où ce coquillage eſt commun. *Ibid.*

Buccin. Diſtinction du murex & du buccin. X. 867. *b.* Rang que tiennent les buccins dans la diſtribution des coquilles. IV. 185. *b.* 186. *b.* 190. *b.* Sur les buccins, *voyez* TURBINÉE.

BUCCINATEUR, (*Anat.*) muſcle ſitué tranſverſalement ſous les joues. Deſcription de ce muſcle. II. 456. *a.*

Buccinateur. Deſcription de ce muſcle, & ſon uſage. *Suppl.* II. 76. *b.*

Buccinateur. Son nerf. *Suppl.* IV. 38. *b.*

BUCCINE, ancien inſtrument de muſique. Uſage auquel on l'employoit. Étymologie de ce mot. II. 456. *a.* Différence entre le cornet & la trompette. Différence entre la conque & le cornet. Les conques ſe faiſoient de cornes de bœufs, ou de cornes de beliers. Celles dont ſe ſervoient les Juifs. *Ibid. b.*

Buccine. Son uſage dans la milice romaine. *Suppl.* IV. 670. *b.*

BUCCINITES. vol. VI. des planch. coquilles foſſiles, planch. 1.

BUCENTAURE, bâtiment ſur lequel le doge fait la cérémonie d'épouſer la mer, le jour de l'Aſcenſion. Deſcription de cette machine. Comment le doge y ſiege. II. 456. *b.*

BUCER, (*Martin*) chef des luthero-zuingliens. IX. 757. *a.* Obſervations ſur ce théologien. XIV. 761. *a.*

BUCHAN, (*Géogr.*) province de l'Ecoſſe. Il s'y trouve beaucoup d'agates, & l'on dit qu'il n'y a point de ſouris. II. 456. *b.*

BUCHARIE. Tartares de la grande Bucharie. XV. 923. *a.* Petite Bucharie. II. 740. *b.*

BUCHE, (*Marine*) petit bâtiment pour la pêche ſur mer. Deſcription avec figure. Ordre des officiers & gens de l'équipage. Leur nourriture. II. 457. *a.*

BUCHE, (*Luth.*) en allemand *ſcheid-holz*. Deſcription & uſage de cet inſtrument de muſique. *Suppl.* II. 76. *b.*

Buche. Cet inſtrument auſſi appellé *ſymphonie*. *Suppl.* IV. 857. *b.*

BUCHERS, (*Hiſt. ancienne*) comment on les conſtruiſoit. Détail des cérémonies qu'on obſervoit en brûlant les corps. Exemples de perſonnes qui ſe ſont tuées ſur le bûcher de ceux qu'elles aimoient. A qui appartenoient les cendres & les os, & quels étoient ceux qui les ramaſſoient. II. 457. *b.*

Búchers, cercueil dans lequel, chez les Romains, on portoit le mort au bûcher. IX. 593. *a.* XIV. 799. *b.* *Suppl.* IV. 370. *a.* Officier qui levoit le corps pour le mettre ſur le bûcher. IV.

885. *a.* Vaſe qu'on poſoit ſur le bûcher, & dans lequel on brûloit le corps. Comment les bois du bûcher étoient diſpoſés autour. Cyprès élevés autour du bûcher. Fonctions des uſtuarii. Choix que les prêtres faiſoient des cendres conſumées. XVII. 525. *b.* 526. *a.* Gladiateurs qui combattoient auprès du bûcher. Origine de cet uſage. II. 469. *b.* Maniere d'empêcher que les cendres des corps brûlés ne ſe mêlaſſent avec celles du bûcher. II. 815. *b.* Os calcinés que l'on tiroit du bûcher. XI. 689. *a.* Voyez *brûler les corps.*

BUCHOLIER, (*Abraham*) ouvrage qu'il a publié. XIV. 778. *a.*

BUCHOT, (*Pêche*) *voyez* vol. VIII des planch. *pêche*, pl. 7.

BUCKEIRA, BUCZAVA, BUDACK, BUDNOCK, (*Géogr.*) obſervations ſur ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 76. *b.*

BUCKINGHAM, épitaphe du duc de Buckingham, par Richard Friddes. XIV. 744. *a*, *b.*

BUCOLIASME, chanſon en uſage parmi les bergers de l'ancienne Grece. Son auteur. Air à danſer appellé du même nom. II. 458. *a.*

BUCOLIQUE, (*Belles-lettres*) poéſies qui regardent les bergers & les troupeaux. Etymologie de ce mot. Origine de cette poéſie. Ses progrès. II. 458. *a.* Poëtes bucoliques les plus diſtingués parmi les anciens. A qui l'invention de ce genre eſt attribuée. Parallele des bucoliques avec la comédie. Le vers hexametre convient le mieux aux bucoliques. Toute meſure de vers y eſt admiſe dans la poéſie françoiſe. Des repréſentations des bucoliques ſur les théatres. Toutes les églogues ou les idylles ne doivent pas être miſes au rang des bucoliques. *Ibid. b.*

Bucolique, *poéſie.* Charmes de cette poéſie. V. 425. *b.* Obſervations & préceptes ſur le genre bucolique. 426. *a*, *b.* &c. Du ſtyle bucolique. XV. 552. *b.* Poëtes bucoliques. XII. 841. *b.* Obſervations ſur le dialogue de la premiere bucolique de Virgile. *Suppl.* II. 709. *a*, *b.* Voyez IDYLLE & PASTORALE.

BUDDA ou *Xekia*, philoſophe Indien, *voyez* XEKIA.

BUDÉ, *ou* OFFEN, (*Géogr.*) capitale de la Hongrie. Ce qu'il y a de remarquable dans ſa ſituation, la qualité de ſon terroir, & ſes eaux chaudes. II. 458. *b.*

BUDE, (*Jean de*) comte de Guébriant. *Suppl.* IV. 373. *a.*

BUDÉ, (*Guillaume*) ſyſtême de Budé ſur la livre romaine. IX. 619. *a.* Sa collection de médailles. X. 229. *b.*

BUDSDOISME, religion Japonoiſe. I. 753. *b.* 754. *a.* VIII. 457. *a.* XV. 147. *b.* Temples & miniſtres des Budsdoïſtes. XVI. 84. *a.* 744. *b.* Bonzes budsdoïſtes. XVII. 648. *b.* 654. *b.* 656. *b.* Doctrine des Budsdoïſtes ſur Jemma-O, juge d'enfer. *Suppl.* III. 548. *b.* — *Voyez* SIAKA.

BUDWEIS, (*Géogr.*) *voyez* BADWEIS.

BUDZIACK, *Tartares.* XV. 920. *b.*

BUENOS-AIRES, (*Géogr.*) pluie qui tombe annuellement dans cette ville du Paraguai. *Suppl.* IV. 419. *a.*

BUFFET, (*Archit.*) ce qu'étoient les buffets des anciens; ce qu'ils étoient en France dans les derniers ſiecles. Comment on les place & on les décore aujourd'hui dans les maiſons de quelque importance. Ce qu'ils ſont dans les maiſons ordinaires. II. 459. *b.*

Buffet, ſorte de buffet des anciens appellé *abaque.* I. 9. *b.* Repréſentation d'un buffet de menuiſerie, vol. VII. des pl. Menuiſier en meubles, pl. 13.

BUFFET, (*Fontain.*) demi-pyramide d'eau adoſſée contre un mur. 459. *a.*

Buffet. De la diſtribution des eaux pour l'entretien des caſcades & des buffets. IV. 1065. *b.*

Buffet d'orgue. XI. 635. *b.*

BUFFIER, (*Claude*) jéſuite. Examen de ſon ouvrage intitulé : *Cours des ſciences.* IX. 639. *b.*

BUFLE, animal du genre des bœufs. Deſcription. Lieux où les bufles ſont fréquens. Uſages qu'on en tire. Il eſt à croire que cet animal n'eſt pas différent du *bubalus* des anciens. Propriétés médicinales de diverſes parties de cet animal. Sa repréſentation, vol. VI des planches, regne animal, pl. 3. II. 459. *b.*

Bufle, peau de l'animal dont on vient de parler. Ses uſages pour les armures militaires. Commerce qu'en font quelques nations. Autres peaux qui en prennent le nom & ſervent aux mêmes uſages. Manufactures de ces peaux établies en France. II. 459. *b.*

BUFLE, (*Moulin à*) dans lequel on prépare ces peaux. Comment ces moulins travaillent. Inventeur de ces moulins. II. 459. *b.*

BUFFON, (*George-Louis le Clerc de*) Sa patrie & ſon âge. *Suppl.* III. 957. *b.* cité dans pluſieurs articles d'hiſtoire naturelle, particuliérement dans ceux qui ſe rapportent à la théorie de la terre. *Voyez Angles correſpondans*, *Montagnes*, *Mers*, *Fleuves*, *Terre*, *Continent*, *Tremblement de terre*, *Volcans*, &c. Son nouveau miroir ardent. I. 625. *b.* Réſultat de ſes expériences ſur la réſiſtance des bois. II. 301. *b.* XII. 606. *b.* Moyen qu'il a trouvé pour augmenter la force & la ſolidité du bois. II. 298. *a*, *b.* Son ſyſtême ſur la génération. VII. 570. *b.* Ses réflexions ſur l'uſage d'emmailloter. V. 568. *a.* Belle idée de ce philoſophe ſur les affinités. *Suppl.* I. 183. *b.* Ses ouvrages anatomiques. 411. *a.* Examen de ſon hypotheſe des molécules organiques. *Suppl.* III. 212. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 182. *b.* Ses travaux d'ornithologie, 187. *a.* Sa doctrine ſur le phlogiſtique. 329. *b.* Sa doctrine phyſiologique. 360. *a*, *b.* Eloge de ſon hypotheſe ſur la formation des planetes. 401. *a.*

BUGHENHAGEN, (*Jean*) théologien luthérien. XVII. 630. *a.*

BUGEY, (*Géogr.*) province de France. Ses bornes. Ses révolutions. Nombre de ſes cures. *Suppl.* II. 76. *b.* De ſes abbayes & de ſes chartreuſes. Rivieres du Bugey. Monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Ibid.* 77. *a.*

Bugey, états du Bugey. VI. 29. *a.*

BUGLOSE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Bugloſe des jardins. Propriétés de ſes racines & de ſes fleurs. Propriété médicinale de la bugloſe, de ſes racines, feuilles & fleurs. Sirop de feuilles de bugloſe; ſes propriétés. II. 460. *a.*

Bugloſe, eſpece de ce genre, dite *orcanette.* XI. 577. *a*, *b.*

BUIS, caracteres de ce genre de plante. II. 460. *a.* Analyſe de ſon bois. Propriétés de l'huile qu'on en tire. Quelques-uns ſoutiennent qu'on peut ſubſtituer le buis au gayac. II. 460. *b.*

Buis épineux, il vient des pays chauds; le vrai *lycium* eſt inconnu aujourd'hui. Ce qu'on lui a ſubſtitué dans les boutiques. Autres plantes auxquelles on donne le nom de *lycium.* II. 460. *b.*

BUIS, (*Jardin.*) deux eſpeces, le nain & celui de bois. Comment on les multiplie. Buis panaché. Uſage du bois de buis dans différens arts. II. 460. *b.*

Buis, outil de cordonnier; ſa deſcription, ſon uſage & la maniere de s'en ſervir. II. 460. *b.*

BUIS, (*Botan.*) noms de cet arbriſſeau en différentes langues. Son caractere générique. Eſpeces & variétés appartenantes à ce genre. *Suppl.* II. 77. *a.* Leur deſcription, culture & uſages; lieux d'où on les tire. *Ibid. b.*

Buis, plantation du buis des parterres. XII. 726. *b.* Trait de buis. XVI. 531. *a.* Buis du Japon nommé *Ojo.* XI. 433. *b.*

BUISSON. II. 297. *b.* 831. *a.*

BUISSONNIERS, *maîtres.* IX. 910. *a.*

BUISTER, (*Philippe*) ſculpteur. XIV. 829. *b.*

BUITELAAR, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Deſcription, mœurs, qualités & uſages de ce poiſſon. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 78. *a*, *b.*

BUJANVALI, (*Botan.*) nom brame d'une eſpece de *ninari.* Ses différentes déſignations. Sa deſcription. Lieux où on la trouve. Ses qualités & uſages. *Suppl.* II. 78. *b.* Erreurs de quelques botaniſtes ſur cette plante. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 79. *a.*

BULA, (*Botan.*) plante du Malabar. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. *Suppl.* II. 79. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

BULAFO, inſtrument de muſique en uſage parmi les negres de Guinée. Deſcription & maniere de jouer de cet inſtrument. II. 461. *a.*

BULARQUE, peintre grec, qui introduiſit l'uſage de pluſieurs couleurs dans un tableau. XII. 257. *a.* 271. *a.*

BULBONAC, deſcription de cette plante. Elle eſt commune en Allemagne & en Hongrie. On la cultive dans nos jardins. Qualité de ſa ſemence. On mange ſa racine en ſalade. II. 461. *b.*

BULFINGER, (*George-Bernard*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 356. *a.*

BULGARES, (*Hiſt. eccl.*) divers hérétiques compris ſous ce nom. D'où ils tiroient leur origine. Le nom de Bulgares étoit d'abord un nom de nation, & devint un nom de ſecte. Diverſes ſectes de Bulgares condamnées en 1176 dans un concile, tenu à Lombez. Leurs héréſies. II. 461. *b.* Pape qu'ils ſe choiſirent. Comment le mot de *Bulgares* ſe corrompit en France & devint un mot très-ſale en notre langue. Ces hérétiques étoient brûlés vifs lorſqu'ils étoient convaincus. On donna le nom dont on les appelloit à tous les uſuriers. *Ibid.* 462. *a.*

Bulgares, peuples voiſins du Danube & de la mer Noire : leur converſion au chriſtianiſme. XV. 267. *b.*

BULGNEVILLE, (*Géogr.*) dans le Souloſſois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

BULGOLDA, pierre qui ſe trouve dans la tête d'un animal de ce nom. Vertus que les Indiens lui attribuent. II. 462. *a.*

BULIMIE, faim canine accompagnée d'évanouiſſement & de froid. Etymologie de ce mot. Cauſes de cette maladie. II. 462. *a.* *Voyez* BOULIMIE.

BULIN, (*Conchyl.*) coquillage d'un nouveau genre dans la famille des limaçons, qui n'ont pas d'opercule, ni d'échancrure à l'ouverture de leur coquille qui eſt elliptique. Deſ-

cription de la coquille & de l'animal. *Suppl.* II. 79. *b.* Ses mœurs. Lieux & saison où il paroît. Difficulté sur la réproduction de ces animaux. *Ibid.* 80. *a.*

BULL, (*George*) théologien. XVII. 596. *a*, *b.*

BULLE, petite boule de métal que les enfans des Romains portoient au cou. Age où ils la portoient. Qui étoient ceux qui la portoient d'or. Autres personnes qui avoient droit de la porter. Vertus que la superstition lui attribuoit. II. 462. *b.*

Bulles des enfans des sénateurs. VIII. 13. *a.* Espece de bulle appellée *ityphalle*. 936. *b.* *Voyez* aussi l'article *Antiquités*, vol. des planches. Les enfans pendoient au cou des dieux Lares les bulles qu'ils quittoient. IX. 293. *a.* Bulles d'or, especes de talismans. XV. 867. *b.*

Bulle, sceau attaché à un instrument ou charte quelconque. De quelle matiere étoient ces sceaux. Sceau attaché aux constitutions du pape. II. 462. *b.*

Bulle, expédition de lettres en chancellerie romaine. Etymologie de ce mot. Ce que c'est que la bulle. Comment sont distinguées les bulles gracieuses, & celles qui sont de justice & exécutoires. Forme en laquelle elle doit être expédiée. C'est le sceau ou plomb qui lui fait donner le nom de *bulle*. Ce qu'il représente. Pour quels sujets on expédie des bulles. II. 462. *b.* Les bulles qui viennent de Rome en France sont limitées & modérées selon les usages du royaume avant d'être enregistrées. Les Espagnols ne les reçoivent pas non plus aveuglément. Ce qu'on entend par *fulminer des bulles*. Appels comme d'abus de la fulmination de la bulle. Ce qui se pratique après la mort du pape pour qu'aucune bulle ne soit expédiée durant la vacance du siege. *Ibid.* 463. *a.*

Bulle, différence entre un bref & une bulle. II. 410. *a.* Clauses usitées dans les bulles, & signatures de la cour de Rome. III. 514. *a.* Le pape emploie quelquefois dans les bulles la clause *motu proprio :* cette clause regardée en France comme contraire aux libertés de l'église. X. 842. *b.* Expédition des bulles. XI. 831. *a.* Bulles sous plomb. XII. 785. *a.* Décret dans les bulles. IV. 716. *a.* Bulle de composition. XVII. 760. *a.* Abréviations en usage dans les bulles. *Suppl.* I. 41. *a*, *b.* &c.

Bulle in cœnâ domini. Lecture qui s'en fait à Rome le Jeudi saint. Dans quel but on publie l'excommunication qu'elle porte. II. 463. *a.* Qui sont ceux que les principaux chefs de cette excommunication regardent. Contestations en France au sujet de cette bulle. *Ibid. b.*

Bulle d'or, pragmatique-sanction ou constitution de l'empereur Charles IV : ce qu'elle contient. Elle est regardée comme loi fondamentale de l'empire. Dans quel but elle fut faite. L'original s'en conserve à Francfort. Respect qu'on a pour cet exemplaire. II. 463. *b.*

Bulle d'or. Edit dressé par Charles IV, empereur. *Suppl.* II. 330. *b.* 331. *a.* C'est la premiere loi qui fixe le nombre des électeurs. V. 453. *b.* IV. 71. *a.* Observations sur cette constitution. Faste qui en accompagna la publication. XIII. 262. *a.* Dessein de Charles IV en faisant cette bulle. XIV. 327. *b.*

Bulle d'or de Boheme. II. 463. *b.*

Bulle d'or du Brabant. Constitution de l'empereur Charles IV. En quoi elle consiste. II. 463. *b.*

BULLES D'AIR, (*Physiq.*) Petites gouttes pleines d'air qui se forment sur la surface d'un fluide. II. 380. *b.* Cause de la rondeur des bulles d'air dans l'eau. XV. 454. *b.* Bulles d'air dans la glace. VII. 678. *a*, *b.* 681. *b.*

BULLERBORN, fontaine très-singuliere en Westphalie. Merveilles qu'en racontent les crédules Westphaliens. II. 464. *a.*

BULLETINS, (*Hist. anc.*) ceux qu'on remettoit à Rome aux citoyens qui alloient donner leur suffrage. I. 4. *b.* VIII. 430. *b.* XIII. 77. *b.* XV. 638. *b.* Bulletins dont se servoient les magistrats dans les causes criminelles. I. 4. *b.* *Voyez* CALCULS.

BULO, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

BULSUK, (*Ichthy.*) poisson des isles Moluques. Sa description. *Suppl.* II. 80. *a.* Lieux où on le trouve. Ses qualités & usages. Famille à laquelle ce genre appartient. Seconde espece. *Speervisch.* Caracteres qui distinguent ce poisson du précédent. *Ibid. b.*

BULTEAU, (*Louis*) secrétaire du roi : ses ouvrages. XIV. 393. *b.*

BULU-TUY, (*Botan.*) espece de bambou. *Suppl.* I. 775. *b.*

BUMICILI, secte mahométane en Afrique. Superstitions & extravagances de ceux qui la composent. II. 464. *a.*

BUNEL, (*Pierre*) savant toulousain. XVI. 452. *a.*

BUOMMATEI, auteur d'une grammaire italienne : remarques sur cet ouvrage. I. 724. *a*, *b.*

BUONACORSI, peintre toscan. V. 330. *a.*

BUPALUS, sculpteur ancien. XIV. 817. *b.*

BUPARITI, (*Botan.*) plante malvacée du Malabar. Ses différentes désignations. Sa description. *Suppl.* II. 80. *b.* Sa culture, ses qualités & usages. Deuxieme espece, *barulant :* ses différens noms. Sa description. *Ibid.* 81. *a.* Sa culture, ses qualités & usages. *Ibid. b.* Maniere de classer ces deux plantes. *Ibid.* 82. *a.*

BUPHAGE, pourquoi l'on a donné ce surnom à Hercule. II. 464. *b.*

BUPLEVRUM, (*Botan.*) étymologie du nom de cette plante. Ses autres noms en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de huit especes que ce genre renferme. *Suppl.* II. 82. *a.* Lieux d'où elles sont originaires. Leur description, culture & usages. *Ibid. b.*

BUPRESTE, (*Insect.*) insecte que plusieurs ont mis dans le genre des cantharides. Sa description. Animaux qu'il attaque. On prétend qu'il fait enfler le bétail qui l'a avalé en paissant. II. 464. *b.*

Bupreste, insectes auxquels on donnoit ce nom du tems d'Aristote & de Pline. – Confusion qui regne dans le genre d'insectes qui porte aujourd'hui ce nom. – Distinction qu'il auroit fallu établir pour éviter cette confusion. – Noms que Linnæus a donnés aux especes dont il compose ce genre. — Observation sur l'insecte représenté sous le nom de *bupreste*, vol. VI. des planches, *Histoire naturelle*, pl. 75. *Suppl.* II. 83. *b.*

Bupreste, effet de cet insecte pris intérieurement. V. 579. *a.* Cet insecte représenté vol. VI. des planches, *Regne animal*, planch. 75.

BUPTHALMUM, (*Botan.*) œil de bœuf : description de cette plante. Comment elle se multiplie. II. 464. *b.*

BURAIL, sorte d'étoffe de soie. Burail à contre-poil. Burail de Zurich. II. 464. *b.*

BURAMOS, (*les*) ou *les Papais*, peuple de la Nigritie. Ce que font les femmes pour s'empêcher de parler. II. 464. *b.*

BURANG, (*Botan.*) espece de figuier. *Suppl.* I. 899. *b.*

BURBELIN, CARBALIN, CURBALIN, *ou* SURBALIN, (*Musiq. instr. des Hébreux*) noms d'un instrument de musique. *Suppl.* II. 84. *a.* *Voyez* CREMBALA.

BURCADIA, (*Botan.*) arbrisseau. Son caractere générique. Lieux où il croît. Sa description. Sa culture. *Suppl.* II. 84. *a.*

BURES, (*Métall.*) puits qu'on pratique dans une mine. On en fait deux ordinairement. Quel en est l'usage. II. 465. *a.*

BUREAU *des finances*, juridiction des tréforiers de France, généraux des finances & grands-voyers. Nombre de ces officiers en différens tems. Louis XIII réunit à leur charge, chacun dans leurs généralités, l'office *de grand-voyer*. Louis XIV incorpora la juridiction de la chambre du trésor à la leur. Privileges dont ils jouissent. II. 465. *a.* Officiers qui composent aujourd'hui le bureau des finances de Paris. Ordre qui doit être observé dans ce tribunal. Autres fonctions des tréforiers de France. *Ibid. b.*

Bureau, *voyez* DOUANE. Divers bureaux établis par les empereurs romains pour la gestion des affaires de l'état. XIV. 813. *a.* Etablissement des bureaux des traites & des douanes en France. IX. 17. *a.* Tarifs des bureaux, observations sur ce sujet. XV. 914. *a.* Lieux où sont établis les bureaux des entrées. II. 95. *a.* Chancelleries des bureaux des finances. III. 112. *b.* Magasins d'entrepôt établis dans quelques bureaux des cinq grosses fermes. V. 732. *b.* Division des provinces déterminée par la juridiction des bureaux des finances. VII. 556. *a*, *b.* Etablissement des bureaux des finances dans chaque généralité. 557. *a.*

Bureau de commerce. Objets discutés à ce bureau. Qui sont ceux qui y assistent. Jour de la semaine auquel il se tient. Autres applications du mot *bureau*. II. 466. *a.* *Voyez* CONSEIL DU ROI.

Bureaux diocésains. IV. 1012. *a.*

BUREAU, (*Laurent*) son éloge. *Suppl.* III. 742. *b.* 743. *a.*

BURELÉ. (*Blason*) Écu burelé. *Suppl.* II. 84. *b.* *Ibid.* IV. 369. *a.*

BURELES, (*Blason*) étymologie & usages de ce mot. *Suppl.* IV. 368. *a*, *b.*

BURETTE, (*Pierre-Jean*) *Suppl.* IV. 72. *a.* Ses mémoires sur la gymnastique. VII. 1017. *a.* Ses recherches sur l'harmonie des Grecs. VIII. 50. *b.*

BUREUS, (*André*) géographe Suédois. VII. 612. *a.*

BURG, (*Richard de*) évêque de Durham. II. 232. *a.*

BURGAUT, limaçon de mer, dont la chair a un assez bon goût. Description de sa coquille. Lieux où on la trouve. Usage qu'on en fait. II. 466. *b.*

Burgaut de teinture, sorte de poisson dont on tire une couleur de pourpre. XIII. 246. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 524. *b.*

BURGGRAVE, composition de ce mot. Quels officiers étoient autrefois appellés de ce nom. Cet office est devenu héréditaire, & quelques burggraves se rendirent souverains. Ceux d'aujourd'hui reçoivent leur investiture de l'empereur. Quatre burggraves, princes d'empire. La maison de Brandebourg vient des anciens burggraves de Nuremberg. Burggrave de la ville de Nimegue. II. 466. *b.*

BURIA, vent d'est très-violent dans la Carinthie. Ravages qu'il fait. II. 467. *a.*

BURIDAN, (*Jean*) docteur scholastique. XIV. 776. *b.*

BURIN, en quoi consiste sa bonne qualité. Diverses formes qu'on lui donne. Celle que préfere l'auteur. Comment

il doit être aiguiſé. Divers métiers où l'on s'en ſert. Comment il faut le tenir en travaillant. II. 407. *a.*

Burin, eſpeces de burins, appellés crochets. IV. 499. *a.* échoppes. V. 265. *b.* Burin du graveur. VII. 888. *a*, *b.* Maniere d'affuter ou aiguiſer les burins. I. 164. *a.*

BURIS, (*Hiſt. de Danem.*) prince qui deſcendoit des rois de Danemarck. Complot qu'il forma ſous le regne de Valdemar. I. *Suppl.* IV. 84. *b.*

BURLAMAQUI, (*Jean-Jacques*) profeſſeur en droit à Geneve : obſervations ſur ſon traité du droit naturel. V. 129. *a*, *b.* 133. *b.*

BURLESQUE : cette poéſie paroît être moderne. On regarde les Italiens comme les inventeurs de ce genre, dans lequel les François ſe ſont enſuite exercés. Citation d'un paſſage du livre intitulé *principes pour la lecture des poëtes*, où l'on fait voir le mauvais goût de cette poéſie, & comment elle a pris naiſſance. II. 467. *b.* Ouvrages burleſques de Scarron, & du poëte d'Aſſouci. *Ibid.* 468. *a.*

BURLESQUE, (*Belles-lettr.*) ſous l'enveloppe du burleſque il peut ſe cacher beaucoup de philoſophie & d'eſprit. *Suppl.* II. 84. *b.* But moral de ce genre d'écrits. Pourquoi il excite le rire dans l'homme le plus ſérieux, & dans celui qui a le plus de ſens & de goût. Le burleſque ſera toujours mieux reçu chez une nation vaine que chez une nation orgueilleuſe. Il n'eſt pas à craindre que chez un peuple éclairé, ce genre devienne jamais le goût dominant. Faute à corriger dans l'article *Burleſque* de l'Encyclopédie. *Ibid.* 85. *a.*

Burleſque. Poéſie burleſque, appellée *macaronique.* IX. 785. *b*, &c. Différence entre le ſtyle marotique & le burleſque. X. 135. *a*, *b.* Différence entre la parodie & le burleſque. XII. 74. *a.*

BURNET, (*Thomas*) précis de ſa vie. X. 742. *b.* Analyſe de ſa théorie de la terre. IV. 799. *a.* VII. 210. *b.* X. 743. *a.* XVI. 163. *b.* 164. *a.* Son ſentiment ſur la formation des montagnes. X. 675. *a.*

BURRE *ou* PUITS, (*Mines*) VII. 638. *a.* X. 525. *a.* Puits des mines de charbon. III. 192. *a. Voyez* vol. VI des planches, regne minéral, 7e collection, pl. 4. Métallurgie, planche 1.

BURSAL. Edit burſal. V. 391. *b.* Loi burſale. IX. 653. *b.*

BURSE, (*Géogr.*) *voyez* PRUSE.

BURY, *voyez* VILLA FAUSTINI. XVII. 273. *a.*

BUSE. Deſcription de cet oiſeau. II. 468. *a.* De quoi il ſe nourrit. *Ibid. b. Voyez* BONDRÉE. Variétés dans cette eſpece. *Ibid.* 469. *a.*

Buſe. Eſpece de buſe du Breſil, dite caracara. *Suppl.* II. 228. *b.*

BUSES, terme d'hydraulique. III. xvj. *b.*

BUSIRIS, (*Hiſt. des Egypt.*) pluſieurs rois de ce nom en Egypte. On diſtingue ſur-tout celui dont les Grecs ſe ſont plu à dépeindre, & vraiſemblablement à exagérer la férocité. Obſervations ſur ce roi. *Suppl.* II. 85. *a.*

BUSSANS, (*Géogr.*) lieu en Lorraine. *Suppl.* III. 285. *b.*

BUSSIERE, *la*, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 85. *a.*

BUSSIERE, (*Paul*) anatomiſte. *Suppl.* I. 402. *a.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 353. *b.*

BUSSY-RABUTIN, (*Roger, comte de*) XI. 164. *b. Suppl.* III. 700. *b.*

BUSTE, (*Peinture*) pourquoi dans le buſte on a ajouté à la tête une partie des épaules & de la poitrine; & par quelle regle on a limité l'étendue de ces parties accidentelles qu'on joint à la tête & qui n'ajoutent rien à la reſſemblance. II. 469. *a.*

Buſte. Ornemens des buſtes gravés ſur les médailles. XVI. 202. *a.*

BUSTERICHUS, dieu des Germains. Statue de cette idole, qui ſe voit encore aujourd'hui à Sondershuſa. II. 469. *b.*

BUSTUAIRES, gladiateurs qui ſe battoient chez les Romains, auprès du bûcher d'un mort. Origine de cet uſage. Marcus & Décius, fils de Brutus, l'établirent les premiers. de quels peuples ils le tenoient. II. 469. *b.*

BUT, *vue, deſſein*, (*Synon.*) différences entre ces mots. II. 469. *b.*

BUT-*en-blanc*, (*Artil.*) principe ſur lequel on tire de but-en-blanc. II. 469. *b.*

But-en-blanc, fuſil à portée de but-en-blanc. VII. 396. *a*, *b.* Portée du canon de but-en-blanc. VI. 630. *a. Voyez* PORTÉE.

BUTEO, (*le Pere*) ſon ſyſtême ſur l'arche de Noé. I. 608. *a*, *b.*

BUTIN, différence entre *butin* & *pillage*. II. 470. *a.*

BUTIN, *pillage*, (*Synon.*) XII. 622. *a.*

BUTINI, (*Jean-Antoine*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *a.*

BUTIS *ou* SPERTIS, (*Hiſt. de Lacédém.*) illuſtres Lacédémoniens qui ſe dévouerent pour le ſalut de la Grece, lorſqu'elle fut menacée de l'invaſion des Perſes, ſous le regne de Xerxès. Leur voyage en Perſe. Conduite généreuſe de Xerxès à leur égard. *Suppl.* II. 85. *b.*

BUTLER, (*Samuel*) auteur d'Hudibras. XVII. 640. *a*, *b.* 641. *a.*

BUTNERIA, *Beureria*, *Calycanthus*, *Pombabour*, (*Bot.*) cet arbriſſeau peu connu juſqu'à préſent. Son caractere générique. *Suppl.* II. 85. *b.* Contrées d'où il nous eſt apporté. Obſervations ſur ſa culture. *Ibid.* 86. *a.*

BUTOR, deſcription de cet oiſeau. II. 470. *a.* Origine de ſon nom. Lieux où il ſe tient. Grand butor rougeâtre. Butor hupé; deſcription. II. 470. *b.*

BUTTNER, (*Chretien Gotlieb*) anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *a.*

BUTUA, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 86. *a.*

BUTUMBO, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 86. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Erreurs de quelques botaniſtes ſur cette plante. Sa claſſification. *Ibid. b.*

BUVEURS *d'eau*, jouiſſent d'une meilleure ſanté que les buveurs de vin. V. 193. *b.*

BUXTORF, (*Jean*) le pere. Sa bible. II. 223. *b.* Eloge de ſes ouvrages. XV. 913. *b.*

BUZARD *de marais*, oiſeau de proie plus petit que la buſe. Sa deſcription. II. 470. *b.*

B Y

BYBLOS en Phénicie. Fêtes d'Adonis en cette ville. I. 141. *b.*

BYENA, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. 2e eſpece, *Byenank.* Caracteres qui diſtinguent cette eſpece de la précédente. *Suppl.* II. 86. *b.* Lieux où ſe trouve le byenank. Maniere de claſſer ces poiſſons. *Ibid.* 87. *a.*

BYOW, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 87. *a.* Lieux où on le pêche. Sa claſſification. *Ibid. b.*

BYSACENE, partie de l'Afrique propre, ſelon les anciens. XVII. 708. *b.*

BYRSA, *voyez* PRUSE.

BYSANCE. Alliance contractée entre cette ville & Athenes, contre Philippe. XIV. 159. *a.* Siege de cette ville par l'empereur Sévere. *Suppl.* II. 598. *a.* Symbole de Byſance. IV. 508. *b.* XV. 734. *a.*

BYSÈS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

BYSSE, (*Hiſt. des Arts*) ce nom eſt le même en hébreu, en grec, en latin, en françois : matiere qui ſervoit au tiſſu des plus riches habillemens. Paſſages de l'écriture où il en eſt parlé. II. 471. *a.* Il eſt difficile de ſe perſuader que cette matiere fût uniquement la ſoie des pinnes marines. Paſſage de ſaint Luc, *chap. xvj. 19*, cité. Obſervations ſur la maniere dont les traducteurs ont rendu le mot *byſſus* de ce paſſage. Les verſions qui ont traduit ce mot par celui de *joie* ſe ſont éloignées du vrai; de même que celles qui ont traduit par *toile fine* ou par *lin.* Les traducteurs qui ont rendu ce mot par celui de *lin très-fin* ont été plus exacts. Témoignages qui le prouvent. Ce que Philon dit du byſſus. Sentiment de l'auteur. Il paroît que ce mot eſt un terme générique qui déſigne en général une matiere rare tirée du regne végétal & même du minéral. *Ibid. b.* Diverſes étoffes que les anciens déſignoient par ce nom. Il eſt sûr qu'il y avoit un byſſus, tiré des pinnes marines. Qualité de ce byſſus; uſages qu'on en fait encore aujourd'hui. Comment on le file. *Ibid.* 472. *a. Voyez* BISSE.

BYSSUS, caracteres de ce genre de plante. II. 472. *b.*

BYTER, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. Lieux & ſaiſon où on le pêche. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 87. *b.*

BYTHER, ſiege de cette ville par l'empereur Adrien. X. 406. *b.*

C A B

, la figure de cette lettre nous vient des Latins. Comment on la prononce. Rapports qu'il a avec le *ſigma* des Grecs. Il ſeroit à ſouhaiter que le *c* dur eût un caractere particulier qui le diſtinguât du *c* doux. Rapports du premier avec le *cappa* des Grecs & le *q* des Latins. Ce *q* ſe trouve écrit quelquefois ſans *u*. Le *c* accompagné d'une cédille pourroit bien être le ſigma des Grecs écrit *ς*. Noms que les maîtres de lecture donnent au *c*. Comment ils nomment toutes les conſonnes. II. 473. *a*. Diſtinction que les Latins ont miſe entre le *c* & le *q*. Rapport du *c* au *g*. On croit que le *g* n'a été inventé qu'après la premiere guerre punique. Le *c* & le *k* paſſoient alors pour une ſeule & même lettre. Exemples qui le prouvent. *Ibid. b*.

Le *c* conſidéré comme lettre euphonique. Quelques-uns ont cru que le *c* venoit du *chaph* des Hébreux : ce qui n'eſt pas vraiſemblable. Obſervation ſur la maniere dont Charlemagne, & les rois de la ſeconde race, appellés Charles, écrivoient leur nom. II. 474. *a*.

Le C conſidéré comme lettre numérale, comme ſigne de condamnation. Signification de cette lettre dans les noms propres latins, & après ces noms propres. Prononciation de cette lettre en Italien. Signification du C ſur le monnoies de France, lorſqu'il eſt employé dans le commerce ſeul, ou ſuivi, ou précédé de quelque autre lettre. II. 474. *a*.

C. Il importe d'obſerver dans l'art étymologique la commutabilité du *c* & du *g*. VII. 407. *a*. Diverſes obſervations ſur la lettre *c*. *Ibid. b*. Uſage de l'*u* après le *c* pour en rendre la prononciation dure. X. 850. *b*.

C. (*Monn.*) Cette lettre ſur les monnoies en France, marque Caen. *Suppl.* II. 88. *a*.

Signification du *c* en muſique, *c* barré, *c* ſol ut, ou *c* ſol fa ut. II. 474. *b*.

C, (*Muſiq.*) ſigne de la prolation mineure imparfaite, dans les anciennes muſiques, & de la meſure à quatre tems dans la nôtre. Autres uſages de ce ſigne dans la muſique ancienne & dans la moderne. *Suppl.* II. 88. *a*.

Sur la maniere de former cette lettre en écrivant, *voyez* ÉCRITURE.

C A

CAA-APIA, (*Botan.*) petite plante du Breſil, ſa deſcription. Vertus qu'on lui attribue. Uſage qu'en font les habitans du Breſil. II. 474. *b*.

CAA-ATAYA, deſcription de cette plante du Breſil. Sa propriété médicinale. II. 474. *b*.

CAABA ou *Coba*, ou *Caabata*, ou *Borka*, ou *Borkata*, (*Géogr.*) noms du fameux temple de la Mecque, où tous les Muſulmans doivent aller en pélerinage, & vers lequel ils ſe tournent lorſqu'ils prient. Deſcription de ce bâtiment. *Suppl.* II. 88. *a*.

CAABA. *Suppl.* I. 508. *a*. & XII. 283. *a*. Adminiſtrateur de ce temple. IV. 197. *a*. Préſens que le ſultan y envoie. *Suppl.* I. 508. *a*. Pierre noire conſacrée dans ce temple. XII. 584. *a*.

CAACICA, deſcription de cette plante du Breſil. Ses propriétés. II. 474. *b*.

CAA-ETIMAY, deſcription de cette plante du Breſil. II. 474. *b*. Qualité & propriété de cette plante. *Ibid.* 475. *a*.

CAAGHIYNITO, deſcription de cet arbriſſeau du Breſil. Les Negres en mangent les baies. Propriété de ſes feuilles pulvériſées. II. 475. *a*.

CAAGUA-CUBA, deſcription de cet arbre. Qualité de ſon écorce & de ſon bois. Caractere de ſon fruit. II. 475. *a*.

CAANA, (*Géogr.*) ville d'Egypte. Sentimens ſur ſon ancienneté. Sa ſituation. Monumens d'antiquité dans cette ville. Son commerce. *Suppl.* II. 88. *b*.

CAANTIE, (*Ichthy.*) nouveau genre de poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. 2e eſpece, *caantie de Manipe*. Deſcription, mœurs & uſages de ce poiſſon. Claſſification de ces deux eſpeces. *Suppl.* II. 88. *b*.

CAA-OPIA, deſcription de cet arbre du Breſil. II. 475. *a*. Tems de ſes fleurs & de ſon fruit : larme qu'on en tire par inciſion, & qu'on diſſout dans l'eſprit-de-vin. Propriétés de cette gomme. *Ibid. b*.

CAB, meſure hébraïque, la 6e partie du ſéah & la 18e de l'épha. Ce que contenoit le *cab* en meſure de Paris. La meſure dont il eſt fait mention, *IV. Rois vj. 25*, étoit le quart du cab. Autres noms qu'on lui donne. Le cab étoit différent du cad. II. 475. *b*.

CABACK, cabarets en Ruſſie. Ils appartiennent au ſouverain qui eſt le ſeul cabaretier de ſes états. Revenus qu'il en retire. II. 475. *b*.

CABALE. (*Philoſ.*) Cabale juive. II. 475. *b*. Zele du fameux Jean Pic de la Mirandole pour relever la cabale & la mettre au niveau des autres ſciences. *Origine de la cabale*. Rêveries des Juifs ſur ce ſujet. *Ibid.* 476. *a*. C'étoit la coutume des Orientaux d'avoir une ſcience myſtérieuſe qu'ils cachoient à la multitude. Signification du mot *cabale*. Elle formoit chez les Juifs cette ſcience myſtérieuſe, comme le prouve un paſſage cité de Jochaides, écrivain cabaliſtique. Conjectures ſur ce que renfermoit le fonds de cette ſcience. Comment elle dégénéra. Diſtinction entre la cabale & la philoſophie cabaliſtique. *Ibid. b*. On ne doit point chercher l'origine de la philoſophie cabaliſtique chez les Juifs de la Paleſtine. On ne peut douter qu'elle ne vienne d'Egypte. *Diviſion de la cabale* en contemplative & en pratique. *La pratique* en particulier conſiſte à opérer des prodiges par l'arrangement de certains mots de l'écriture. Raiſons que les partiſans de la cabale pratique, donnent pour en ſoutenir la réalité. *Ibid.* 477. *a*. La cabale *contemplative* eſt de deux eſpeces ; l'une *littérale*, qui eſt une explication ſecrete, artificielle & ſymbolique de l'écriture ſainte. *Ibid. b*. L'autre *philoſophique* : elle ſe diviſe en deux eſpeces ; dont l'une s'attache à la connoiſſance des perfections divines & des intelligences céleſtes, & s'appelle *mercava* ; l'autre roule ſur l'étude du monde ſublunaire, & s'appelle *bereſchit*. Ce qu'en dit Maïmonides. Il n'eſt pas permis aux maîtres d'expliquer le mercava devant leurs diſciples : raiſons qu'ils en donnent. Diverſité de ſentimens entre ceux qui ont voulu l'expliquer. *Ibid.* 478. *a*. Explication philoſophique du nom de *Jehovah* donnée par les cabaliſtes. *Ibid. b*. Conſéquences qu'ils tirent de cette explication par rapport au gouvernement du monde, & à celui du peuple Juif en particulier. *Ibid.* 479. *a*. On rapporte auſſi à la cabale réelle l'alphabet aſtrologique & céleſte qu'on attribue aux Juifs. Auteurs cabaliſtes qui parlent de cet alphabet. *Ibid. b*. *Principes & fondemens* de la cabale philoſophique. Premier *principe*, *de rien il ne ſuit rien*. Sentiment des cabaliſtes ſur la création, différent de celui des chrétiens. Ils prétendent que Dieu a fait ſortir les êtres de ſon propre fonds par voie d'émanation. *Ibid.* 480. *a*. Sentiment qu'ils ont tiré de la philoſophie des Gentils. Défenſe du ſentiment des chrétiens ſur la création, contre celui des cabaliſtes & de Spinoſa. *Ibid. b*. En quel ſens eſt vrai cet axiome : *rien ne ſe fait de rien*. *Deuxieme & troiſieme principe*. Aucune ſubſtance, & par conſéquent la matiere, n'a pu ſortir du néant. *Quatrieme principe*. La matiere ne doit point ſon origine à elle-même. *Cinquieme principe*. De-là il ſuit qu'il n'y a point de matiere proprement dite. *Sixieme principe*. Tout ce qui eſt, eſt eſprit. *Septieme principe*. Cet eſprit eſt incréé, éternel, intellectuel, *&c.* néceſſairement exiſtant. *Huitieme principe*. Cet eſprit eſt l'*Enſoph* ou le *Dieu infini*. *Neuvieme principe*. Il eſt néceſſaire que tout ce qui exiſte en ſoit émané. *Dixieme principe*. Plus les choſes qui en émanent ſont proche de leur ſource, plus elles ſont grandes & divines, *&c.* *Onzieme principe*. Le monde eſt diſtingué de Dieu comme un effet de ſa cauſe, *&c.* Le monde étant émané de Dieu doit être regardé comme Dieu même. *Ibid.* 481. *a*. Explication des ſéphirots ou des ſplendeurs. Il y a dix ſéphirots ou ſplendeurs ; la couronne, la ſageſſe, l'intelligence, la force, la miſéricorde, la beauté, la victoire, la gloire, le fondement & le royaume. Selon la plupart, ce ſont les perfections & les attributs de la divinité. Ils imaginent des canaux par leſquels les influences d'une ſplendeur ſe communiquent aux autres. *Ibid. b*. Ils appellent ces attributs les habits de Dieu, parce qu'il ſe rend plus ſenſible par leur moyen. Ils diſent auſſi que c'étoient les inſtrumens dont le ſouverain architecte ſe ſervoit. Enfin, que ce ne ſont pas-là ſeulement des nombres, mais des émanations qui ſortent de l'eſſence divine. L'*Enſoph* qu'on met au-deſſus de l'arbre ſéphirotique eſt l'infini. *Ibid.* 481. *a*. Les trois premieres ſplendeurs ſont beaucoup plus excellentes que les autres. Cependant c'eſt à tort que quelques docteurs chrétiens ont prétendu trouver par-là le dogme de la Trinité enſeigné dans la cabale. La couronne eſt la premiere des grandes ſplendeurs, *&c.* On l'appelle le *non-être*, parce qu'elle ſe retire dans le ſein caché de Dieu. *Ibid. b*. La ſeconde émanation eſt la ſageſſe, & la troiſieme l'intelligence, *&c.* A chaque ſéphirot, on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planetes, un des membres du corps humain, un des commandemens de la loi, & de-là dépend l'harmonie de l'univers, *&c.* Il y a vingt-deux canaux qui ſervent à la communication de tous les ſéphirots. Ces lignes ou canaux ne remontent jamais,

mais elles deſcendent toujours. *Ibid.* 483. *a.* Il y a trente-deux chemins & cinquante portes qui conduiſent les hommes à la connoiſſance de ce qu'il y a de plus caché. Nouvelles preuves qui montrent que les trois premiers ſéphirots n'expriment point la Trinité.

Création du monde par voie d'émanation. Ibid. b. Dieu voulant créer l'univers, trouva deux grandes difficultés; 1°. ſa lumiere rempliſſoit tout, mais il la reſſerra autour de ſoi, comme un homme chargé d'une longue robe la retrouſſe. 2°. Cette lumiere étoit trop abondante & ſubite pour former les créatures, Dieu tira une longue ligne qui ſervit de canal à la lumiere, par où elle ſe communiqua d'une maniere moins abondante. La premiere émanation s'appelle *Adam Kadmon.* Deſcription de cet Adam, *Ibid.* 484. *a.* que les chrétiens cabaliſtes ont cru, mais à tort, être Jeſus-Chriſt. On diſtingue quatre ſortes de mondes, & quatre manieres de création. 1°. Il y a une production par voie d'émanation; ce ſont les ſéphirots qui compoſent le monde azileutique. 2°. Le monde briathique, qui eſt celui des ames plus éloignées de Dieu que les ſéphirots. 3°. La création des anges. 4°. Dieu créa les corps qui compoſent le monde *aſiah. Ibid. b.* Explication que Cohen Irira donne de la penſée des cabaliſtes ſur la création. Leur ſyſtême critiqué par l'auteur. *Ibid.* 485. *a.* Ne ſeroit-il pas avantageux, lorſqu'on trouve par la cabale la Trinité des perſonnes qui eſt le grand épouvantail des Juifs, de les combattre par leurs propres principes? Réponſe à cette queſtion. *Ibid. b.* Réflexion ſur les extravagances qui viennent d'être lues, & en général ſur celles où les hommes ſont tombés & peuvent tomber encore. *Ibid.* 486. *a.*

Cabale, opinions qui ont donné lieu à la cabale. IV. 731. *a.* Premiere eſpece de cabale artificielle des Juifs appellée *gématrie.* VII. 544. *b.* La ſcience cabaliſtique des Juifs puiſée en Egypte. IX. 29. *a.* Article hiſtorique ſur cette ſcience cultivée par les Juifs. 41. *a*, *b.* 42. *a.* Eſpece de cabale nommée *notaricon.* XI. 247. *b.* 248. *a.* XV. 816. *b.* Doctrine des ſéphiroths dans la cabale. XV. 64. *a*, *b.* Eſpece d'acroſtiches employés dans la cabale. I. 115. *a.* Anagrammes en uſage dans cette ſcience. I. 398. *a.* L'aſtrologie entroit dans la philoſophie cabaliſtique. VIII. 730. *a.* Livre des Juifs qui contient des explications cabaliſtiques ſur le pentateuque. XVII. 723. *a.* De la philoſophie pythagoreo-platonico-cabaliſtique. XIII. 626. *b.* Sentiment d'Aben-Ezra, ſur la cabale. IX. 43. *a.*

CABALE, (*Police*, *Spectacl.*) celle qui ſe forme pour blâmer ou applaudir une piece de théatre. *Suppl.* II. 88. *b.* On peut juger des lumieres d'un ſiecle par le plus ou le moins d'aſcendant de la cabale. — Caractere des chefs de cabale amie ou ennemie. — Dans un ſiecle dont le goût eſt formé, l'effet de la cabale ne peut être de longue durée. — Elle ne peut long-tems nuire à un bon ouvrage, ni beaucoup favoriſer les talens médiocres. *Ibid.* 89. *a.*

CABALISTES. Deux ſectes partagent les Juifs; les karaïtes qui n'admettent que le texte de l'écriture, & les rabbiniſtes ou thalmudiſtes, qui reçoivent la tradition. II. 486. *a.* Rabbiniſtes ſimples qui expliquent l'écriture, ſelon le ſens naturel, & cabaliſtes qui l'expliquent ſelon les principes de la cabale. Selon quelques Juifs, Jeſus-Chriſt n'a fait des miracles que par les myſteres de la cabale. L'art cabaliſtique connu de Pythagore & de Platon, ou, ſelon d'autres, tiré d'eux. La plupart des premiers hérétiques donnerent dans la cabale. *Ibid. b.*

Cabaliſtes, Juifs modernes: ce qu'ils ont emprunté de la doctrine du philoſophe Xekia. I. 754. *b.* Opinion des cabaliſtes ſur la tranſmigration des ames. XVI. 556. *b.* Pourquoi les cabaliſtes font peu de cas de la ponctuation dans la bible. VIII. 79. *b.* Soufis perſans appellés cabaliſtes: leur doctrine. I. 752. *b.*

CABANE, (*Marine*) quatre différentes acceptions de ce mot. II. 486. *b.*

CABANE, (*Hiſt.*) premieres cabanes des hommes. *Suppl.* II. 644. *b.* Celles des peuples du Nord. *Ibid.*

CABARDIE, *ou* KABARDINIE, (*Géogr.*) portion de la Circaſſie. Sa ſituation. Qualité du pays. Caractere des habitans. Prince auquel ils obéiſſent. *Suppl.* II. 89. *a.*

CABARET, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plantes. Ses diverſes propriétés. II. 486. *b.* Potion émétique avec le cabaret. décoction de cette plante. Pourquoi elle eſt appellée *cabaret. Ibid.* 487. *a.*

CABARET, *taverne*, diſtinction entre l'un & l'autre. Cette diſtinction admiſe chez les Grecs & les Romains. Les profeſſions d'hôteliers, cabaretiers, taverniers, ſont maintenant confondues. II. 487. *a.*

Cabaret, différence entre cabaret, taverne, auberge & hôtellerie. XV. 987. *b.* Eſpece de cabaret chez les Romains appellé *thermopolium.* XVI. 273. *a*, *b.* Cabarets en Ruſſie. II. 475. *b.* Remarques ſur le trop grand nombre de cabarets en France. V. 748. *b.*

CABARNES, prêtres de Cérès dans l'iſle de Paros. Etymologie de ce mot. II. 487. *a.*

CABASSOU, animal décrit vol. VI. des planch. Regne animal, planch. 15.

CABBELLAU, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* II. 89. *a.* Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

CABELO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent. *Suppl.* II. 478. *b.*

CABESTAN, (*Marine*) ſon uſage. Grand & petit cabeſtan. Celui que les François appellent *cabeſtan anglois.* Cabeſtan volant. Virer au cabeſtan, aller au cabeſtan. Principe ſelon lequel les cabeſtans doivent être faits. II. 487. *b.* On appelle cabeſtan tout treuil dont l'axe eſt poſé verticalement. Inconvénient du cabeſtan quand la corde eſt parvenue en tournant au pied du cylindre. L'académie a cherché à y remédier. *Ibid.* 388. *a.*

Cabeſtan. Carlingue de cabeſtan. II. 687. *a.* Virer au cabeſtan. XVII. 325. *b.* Deſcription d'un cabeſtan de charpentier. XIII. 69. *a.* Uſages de cette machine. XVI. 462. *b.* Eſtimation de la force d'un homme appliqué à ſa manivelle. VII. 123. *a.* Planche repréſentant des cabeſtans. Vol. II des planches, *Charpenterie*, pl. 47. *Voyez* TOUR & TREUIL.

CABESTERRE; c'eſt aux iſles Antilles la partie de l'iſle qui regarde le levant. Vents qui y regnent. La baſſe terre eſt la partie oppoſée: avantage de cette partie de l'iſle. II. 488. *a.*

CABIAI, (*Zoolog.*) petit animal, ainſi nommé au Breſil. Ses autres noms. Sa deſcription. Ses mœurs. *Suppl.* II. 89. *b.*

Cabiai, animal décrit vol. VI des planch. *Regne animal*, planch. 7.

CABIGIAK, *ou* CAPCHAK, tribu des Turcs orientaux. c'eſt auſſi le nom d'un homme dont la naiſſance fut ſinguliere, & qui fut pere d'un peuple connu ſous le nom de *Deſcht Kitchak.* II. 488. *a.*

CABINET, (*Archit.*) pieces qui portent ce nom. Comment doit être ſitué le grand cabinet dans lequel on traite d'affaires particulieres. Uſage du cabinet paré & de l'arriere-cabinet. Autre qui ſert de ſerre-papiers; autre deſtiné à ſervir de garde-robe. Cabinet du côté de l'appartement de ſociété: ſes uſages. Cabinet appellé *petit ſallon.* II. 488. *b.* Formes conſacrées à chaque eſpece de cabinet ſelon ſon uſage. Les cabinets doivent toujours précéder les chambres à coucher. Meubles en forme d'armoire appellés *cabinets.* Ils étoient en uſage dans le dernier ſiecle. On appelle auſſi cabinets de petits bâtimens iſolés, placés à l'extrémité de quelque grande allée, dans un parc, *&c.* Cabinets de treillage. *Ibid.* 489. *a.*

CABINET *d'hiſtoire naturelle.* Un tel cabinet eſt un abrégé de la nature entiere. S'il y en a eu chez les anciens, il aura été établi chez les Grecs, ordonné par Alexandre, & formé par Ariſtote. Soins que prit ce naturaliſte, de ſe procurer des animaux de toute eſpece. II. 489. *a.* On ne peut douter qu'il n'en ait diſſéqué avec ſoin. Progrès que la ſcience de l'hiſtoire naturelle a faits dans ce ſiecle. *Idée du cabinet du jardin du roi, l'un des plus riches de l'Europe.* Collections dont il eſt compoſé pour le *regne animal*, le *végétal. Ibid. b.* & le *minéral. Ibid.* 490. *a.*

Pour former un cabinet d'hiſtoire naturelle, il ne ſuffit pas de raſſembler ſans choix tous les objets qu'on rencontre. L'ordre d'un cabinet ne peut être celui de la nature. Il eſt fait pour inſtruire. Une collection d'êtres naturels ſans le mérite de l'ordre, n'eſt qu'un entaſſement ſous lequel les richeſſes de la nature ſont enſevelies. *Ibid.* 490. *a.* Eloge du cabinet du roi, de la richeſſe de ſes collections, & de l'ordre dans lequel elles ſont diſpoſées. Célébrité de cet établiſſement. Combien il eſt fréquenté. Inſtruction qu'y reçoivent ceux qui le fréquentent. Obſervations de M. Daubenton ſur la maniere de ranger & d'entretenir en général un cabinet d'hiſtoire naturelle.

L'arrangement le plus favorable ſeroit l'ordre méthodique qui diſtribue les choſes en claſſes, en genres & en eſpeces. Ainſi les animaux, les végétaux & les minéraux ſeroient exactement ſéparés les uns des autres; chaque regne auroit un quartier à part. Le même ordre ſubſiſteroit entre les genres & les eſpèces; on placeroit les individus d'une même eſpece les uns auprès des autres, ſans qu'il fût permis de les éloigner. Avantages de cet arrangement. *Ibid. b.* Cependant il n'y a aucun cabinet où l'on ait pu le ſuivre exactement: quelle en eſt la raiſon. Si l'on avoit toujours ſous les yeux des ſuites rangées méthodiquement, il ſeroit à craindre qu'on ne ſe laiſſât prévenir par la méthode, & qu'on ne vînt à négliger l'étude de la nature, pour ſe livrer à des conventions auxquelles elle n'a ſouvent que très-peu de part. *Ibid.* 491. *a.* On eſt obligé, afin d'éviter la confuſion, d'employer un peu d'art, pour faire de la ſymmétrie ou du contraſte. Tant qu'on augmente un cabinet, on n'y peut maintenir l'ordre qu'en déplaçant continuellement tout ce qui y eſt. Ce qu'il y a de plus déſagréable, ſont les ſoins qu'on eſt obligé de prendre pour conſerver certaines pieces ſujettes au dépériſſement. Soins à donner aux minéraux & aux végétaux: préjudice que divers inſectes peuvent leur porter, & qu'on ne peut prévenir que par un examen aſſidu dans la ſaiſon de

l'année la plus convenable. *Ibid. b.* Il ſuffit en général de garantir l'intérieur du cabinet du trop grand froid, & de la trop grande chaleur, & ſur-tout de l'humidité. L'expoſition la plus favorable eſt celle du nord. Par rapport à la diſtribution & aux proportions de l'intérieur, les planchers ne doivent pas être fort élevés, ni les ſalles fort grandes. *Ibid.* 492. *a.* Quant à la maniere de placer les différentes pieces, c'eſt au bon goût à ſervir de regle. Expoſition d'un projet qui conſiſteroit à élever à la nature un temple qui fût digne d'elle. *Ibid. b.*

CABINETS *ſecrets*, (*Phyſiq.*) dont la conſtruction eſt telle que la voix de celui qui parle bas à un bout de la voûte eſt entendue à l'autre. En quoi conſiſte l'artifice de ces cabinets. Endroits fameux par cette propriété. La priſon de Denys à Syracuſe, l'aqueduc de Claude, *&c.* II. 492. *b.* Cabinet de Denys à Syracuſe, ſa forme. Propriété du dôme de l'égliſe de S. Paul de Londres. Galerie de l'égliſe de Gloceſter auſſi fameuſe par une ſemblable propriété. *Ibid.* 493. *a.*

CABINET d'aiſance : tuyau pratiqué pour en renouveller l'air. XVII. 30. *a.*

CABINET *d'orgues*, (*Luth.*) *voyez* BUFFET D'ORGUES.

CABIRES, divinités révérées particuliérement dans la Samothrace. Étymologie de ce mot. Obſcurité répandue ſur les myſteres de ces dieux. Symboles que portoient leurs figures; ce qu'elles déſignoient. II. 493. *a. Voyez* SAMOTHRACE.

CABIRES ſe prend auſſi pour les anciens Perſans qui adoroient le ſoleil & le feu. II. 493. *a.*

CABIRIES, fêtes en l'honneur des dieux Cabires. II. 493. *a.* Antiquité de cette fête. On y conſacroit les enfans à un certain âge. Cérémonie de la conſécration. Les ſacrifices des cabiries étoient comme un aſyle pour les meurtriers. *Ibid. b.*

CABITA, CABLAN, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 89. *b.*

CABLE, (*Marine*) ſon uſage. Cables des bateaux des rivieres. Quatre cables dans les vaiſſeaux. Le maître-cable long de 120 braſſes. Les plus petits vaiſſeaux en ont trois. On proportionne ſouvent la groſſeur du cable à la longueur du vaiſſeau. Dans le mauvais tems, on met deux cables à une même ancre. Cables d'un vaiſſeau de 134 pieds de long. Cables des vaiſſeaux de guerre. II. 493. *b.* Quelques-uns reglent, ſur la largeur du vaiſſeau, les proportions des cables. Autres regles ſuivies à cet égard. Cable de toue; cable d'affourche. Diverſes groſſeurs des cables & cordages dont on ſe ſert dans les vaiſſeaux. Cables qu'avoit le vaiſſeau *le dauphin royal.* Couper le cable. Lever un cable. Donner le cable à un vaiſſeau. Laiſſer traîner un cable ſur le ſillage du vaiſſeau. Ce qu'on entend par cables qui ont un demi-tour ou un tour. *Ibid.* 494. *a.* Filer du cable; le filer bout pour bout. Cable à pic. *Ibid. b.*

Cable. On ne doit point attendre des cables de vaiſſeaux, toute la réſiſtance dont ils ſeroient capables, s'ils ne perdoient rien de leur force par le tortillement. IV. 209. *b.* Quelle eſt la longueur des grands cables. II. 399. *b.* IX. 688. *a.* Louer ou rouer cable. IX. 699. *a.* Tordre un cable. XVI. 422. *b.* Du degré auquel les cables doivent être commis. *Suppl.* I. 315. *a.* Epiſſer deux cables enſemble. V. 815. *b.* Foſſe aux cables. VII. 208. *a.* Filer du cable. VI. 794. *a.* Opération de couper le cable en mer. IV. 351. *a.* Cable d'affourche. *Suppl.* I. 188. *a.*

CABLÉ, (*Paſſement.*) cablés pour les bords coquillés du galon. XII. 133. *b.* XVI. 424. *a.*

CABLIAU, poiſſon de mer. Où ſe fait ſa pêche. Qualité de ſa chair; c'eſt proprement la morue fraîche. II. 494. *b. Voyez* MORUE.

CABLIAU *de Banda*, (*Ichthy.*) *Suppl.* I. 789. *b.*

CABUES LAOWE, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 89. *b.* Seconde eſpece, *cabos lawd.* Caracteres qui diſtinguent ce poiſſon des précédens. Leur claſſification. *Ibid.* 90. *a.*

CABOT, (*Jean*) célebre navigateur. XI. 53. *a.*

CABOTAGE, (*Comm. maritim.*) le cabotage abſolument abandonné aux Hollandois. Mal qui en réſulte pour la France. Moyen de tranſporter le cabotage aux ſujets du roi. XVII. 760. *a, b.*

CABRÉ, (*Blaſon*) *Voyez* vol. II. des planches, BLASON, planch. 5.

CABRE, (*Méchan.*) eſpece d'engin. Sa deſcription. Son uſage. *Suppl.* II. 90. *a.*

CABRER. Cheval qui ſe cabre : cheval qui fait des ponts-levis. Moyen de rendre obéiſſant un poulain ſujet à ſe cabrer. II. 495. *a.*

CABRERA, *port de la*, XIII. 131. *b.*

CABRIERES, (*Hiſt. de France*) *voyez* MERINDOL.

CABRIOLET, eſpece de voiture. Vol. VII. des planch. Menuiſerie en voitures, pl. 21 & 22. & vol. IX. des pl. Sellier-carroſſier, pl. 15 & 16.

CABULISTAN, (*Géogr.*) province du Mogol. Sa deſcription. Ses productions. Ce pays eſt riche par le commerce. II. 495. *b.*

CABURA, endroit de la Méſopotamie. Fontaine qu'on y trouve. II. 495. *b.*

CACALIA, caracteres de ce genre de plante. Propriétés de ſa racine & de ſes baies. II. 495. *b.*

CACAO, arbre étranger. Sa deſcription. II. 495. *b.* Le cacaoyer porte, preſque toute l'année, des fruits de tout âge, qui viennent le long de la tige & des meres branches. Fruit du cacao. Variétés dans la couleur de la gouſſe. *Ibid.* 496. *a.* Les blanches ſont plus trapues que les autres, & les cacaoyers de cette ſorte en rapportent davantage. Intérieur des coſſes; ce qu'on y obſerve. Obſervations ſur les graines de cacao.

Du choix & de la diſpoſition du lieu pour planter une cacaoyere. Contrées où cet arbre croît. Les Eſpagnols & les Portugais l'ont connu les premiers. Comment il fut inſenſiblement connu des autres nations. *Ibid. b.* Qualité du lieu où l'on veut planter le cacao. Il faut qu'une cacaoyere ſoit entourée de bois debout, & qu'elle ſoit d'une grandeur médiocre. Comment on en prépare la place. *Ibid.* 497. *a.* Diſtance où les cacaoyers doivent être plantés. Pourquoi l'on plante le manioc auprès du cacao : utilités qu'on tire du manioc.

De la maniere de planter une cacaoyere, & de la cultiver juſqu'à la maturité des fruits. Il ne faut point planter le cacao dans les tems ſecs. Il faut planter des amandes bien nourries, le gros bout des graines en bas. *Ibid. b.* Mettre deux ou trois graines enſemble. Progrès de la végétation du cacao. La culture ſe réduit à recouvrir la cacao tous les quinze jours, & à ne laiſſer croître aucune herbe dans la cacaoyere. Tems où l'on doit arracher le manioc. *Ibid.* 498. *a.* Cacaoyers d'un an : couronne qu'ils portent. Comment ces couronnes ſe multiplient : la culture exige qu'on ne laiſſe que la premiere, qui eſt la principale. Taille qu'on devroit faire du bois mort. *Ibid. b.* On ne peut eſpérer de fruit mûr avant trois ans; encore faut-il que ce ſoit en bonne terre. Dès-lors l'arbre porte, pendant toute l'année, des fleurs & des fruits de tout âge. Remedes qu'il faut apporter aux ravages des ouragans.

Cueillette du cacao, & maniere de le faire reſſuer & ſécher pour être conſervé & tranſporté en Europe. Tems & maniere de le cueillir, & de l'écaler. Lieu où on le tranſporte, où on l'entaſſe; on le couvre & on l'enveloppe de toute part. *Ibid.* 499. *a.* Comment on le fait reſſuer. Maniere dont on le fait ſécher enſuite. *Ibid. b.* Si le cacao n'eſt pas aſſez reſſué, il eſt ſujet à germer. Lorſqu'il a commencé à ſécher, il ne faut plus ſouffrir qu'il ſe mouille. C'eſt de cette maniere que les amandes de cacao ſéchées au ſoleil, nous ſont apportées en Europe. La diſtinction que font les épiciers de gros & de petit caraque, & de gros & petit cacao des iſles, eſt ſans fondement. Différence entre le cacao de la côte de Caraque & celui des iſles. *Ibid.* 500. *a.* Caracteres du bon cacao.

Maniere de réduire le cacao en pains cylindriques. Ibid. b. Propriétés du cacao : uſages du cacao. Maniere de le préparer en confitures. Comment on fait le beurre ou huile de cacao. Propriétés & maniere de ſe ſervir de ce beurre. *Ibid.* 501. *b.* Vertus de cette huile appliquée à l'extérieur : 1°. c'eſt un coſmétique propre à rendre le teint doux & poli. 2°. Elle augmente la force & la ſoupleſſe des muſcles qui en ſont oints. 3°. Les apothicaires en doivent faire la baſe de leur baume apoplectique. 4°. Elle eſt propre à empêcher les armes de rouiller. 5°. On s'en ſert pour la guériſon des hémorrhoïdes. 6°. Pour appaiſer les douleurs de la goutte. 7°. Elle entre dans la compoſition de l'emplâtre merveilleux & de la pommade pour les dartres. Préparation d'un emplâtre excellent pour toute ſorte d'ulceres. *Ibid.* 502. *a.* Il produit des effets ſurprenans, & guérit les ulceres les plus rebelles, pourvu que l'os ne ſoit pas carié. Maniere de s'en ſervir.

Pommade excellente pour guérir les dartres, les rubis, & autres difformités de la peau. *Ibid. b.*

Cacao : genre auquel, ſelon le P. Plumier, la plante de cacao appartient. XVI. 246. *b.* Quantité de cacao qui ſe tranſporte tous les ans du port de Guayaquil, qui eſt au Pérou. VII. 978. *a.* Beurre de cacao. II. 219. *a.* La plante du cacao repréſentée vol. VI. des planch. regne végétal, planch. 101.

CACAOTETL, *lapis corvinus Indiæ :* effet de cette pierre chauffée dans le feu. II. 502. *b.*

CACATALI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 90. *a.* Lieux où elle croît naturellement. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CACATOTOTL, (*Ornith.*) nom mexicain, d'une eſpece de tarin. Deſcription & mœurs de cet oiſeau. *Suppl.* II. 90. *b.*

CACHALOT, très-grand poiſſon de mer, du genre des cetacées. II. 502. *b.* Deſcription d'un de ces poiſſons jetté ſur les côtes de la Hollande par la tempête. Cachalots du Groenland, du Spitzberg, du détroit de Davis, *&c.* Il eſt plus

difficile de les prendre que les baleines, & ils ſont moins profitables. Diſtinction que font les marins de deux eſpeces de cachalots. Deſcription de l'intérieur de la tête d'un cachalot ſans crâne. *Ibid.* 503. *a.* Blanc de baleine, & huile qu'on en a tirés. Autre eſpece de cahalots, qui fréquentent les côtes de la nouvelle Angleterre & les Bermudes. On leur trouve des boules d'ambre-gris très-conſidérables. *Ibid. b.*

Cachalot. Blanc de baleine qu'on prépare avec la cervelle de ce poiſſon. II. 36. *a.* Deſcription du cachalot, vol. VI. des pl. regne animal, pl. 24.

CACHAN, ville de Perſe. Son commerce. II. 503. *a.*

CACHECTIQUES, remedes contre la cachexie. Il faut, pour la guérir, lever les obſtructions commençantes ou enracinées. Remedes à employer pour y parvenir. II. 503. *b.*

CACHÉE, (*Muſiq.*) épithete que les Italiens & les Allemands donnent aux quintes & aux octaves qui ne ſe trouvent pas réellement entre deux parties; mais qui s'y trouveroient, ſi l'on rempliſſoit l'intervalle d'une de ces parties, ou de toutes deux. *Suppl.* II. 90. *b.* En quel cas elles ſont défendues ou tolérées. Des quintes & octaves cachées dans l'accompagnement ſur le clavecin. *Ibid.* 91. *a.*

CACHELOT ou *cachalot*, (*Zool. Mat. méd.*) eſpece de baleine qui a des dents aux deux mâchoires. Partie de ce poiſſon, d'où l'on tiroit anciennement le *ſperma ceti.* C'eſt aujourd'hui l'huile de baleine qui ſert de matiere à cette préparation. Obſervation ſur ſon uſage dans les obſtructions de la poitrine. *Suppl.* II. 91. *a.*

CACHEMIRE, (*Géogr.*) province du Mogol. Son étendue. Productions de ce pays. Caractere des habitans. On les croit Juifs d'origine. Ils ſont aujourd'hui mahométans ou idolâtres. II. 503. *b.*

Cachemire. Fontaine remarquable dans le royaume de Cachemire. VII. 99. *b.* Obſervation ſur les Cachemiriens. VIII. 346. *a.*

CACHER, *diſſimuler, déguiſer.* Différences entre ces mots. II. 504. *a. Voyez* DISSIMULATION.

CACHERE, (*Verrerie*) petite muraille contiguë au remettement du four, ſur laquelle le maître ſépare la bouteille de la canne. Comment il fait cette opération. II. 504. *a.*

CACHET: cachets en bague, cachets à manche. Il nous reſte quelques cachets des anciens, précieux par le travail. Cachet de Michel-Ange, qui eſt au cabinet du roi: ce que ſa gravure repréſente. II. 504. *a.* Nous aurions peine à trouver quelque ouvrage moderne comparable à cette piece. *Ibid. b.*

Cachet. Les bagues & anneaux des Romains leur ſervoient de cachet. XII. 586. *b.* Cachets de quelques Romains: ceux des premiers chrétiens. *Ibid.* Cachets trouvés dans Herculanum. *Suppl.* III. 354. *b.* Du cachet de Michel-Ange. X. 486. *a, b.* Comment il eſt parvenu dans le cabinet du roi de France. XII. 592. *a.* Gravure en cachets, *voyez* vol. V. des planch. & l'article *Gravure.*

Cachet, lettres de, IX. 416. *a, b.* 417. *a, b.* Premiere lettre de cachet dont l'hiſtoire de France fait mention. *Suppl.* I. 263. *a.*

CACHETER: cire à cacheter des anciens. III. 471. *b.* Celle dont on ſe ſert aujourd'hui. 472. *a.* 473. *b.*

CACHEXIE, (*Médec.*) étymologie du mot. Conditions néceſſaires pour que le ſuc nourricier ſoit propre à la nutrition & à l'accroiſſement. Maux qui réſultent de la dépravation du chyle & du ſang. II. 504. *b.* Ces maux caractériſent la cachexie, qui, négligée, dégénere facilement en hydropiſie. Pourquoi les jeunes perſonnes qui n'auront point été réglées, ou les femmes qui auront eſſuyé des pertes conſidérables, deviennent cachectiques. Maniere de traiter la cachexie.

Difficulté de guérir celle qui vient de la foibleſſe de quelque partie ſolide, ou qui eſt accompagnée d'une fievre opiniâtre. *Ibid.* 505. *a.*

Cachexie. Maladies cachectiques. IX. 936. *a.* XIV. 615. *a.* Utilité des abſorbans, pour leſquels certains cachectiques ont un appétit déclaré. V. 737. *b.* Sur les remedes cachectiques, *voyez* VISCERAUX & CACHECTIQUES.

CACHIMAS, (*Bot.*) arbre des iſles Antilles. Deſcription de deux eſpeces de ce nom. II. 505. *a.*

CACHIMENTIER, arbre très-commun aux Antilles. Deſcription de ſon fruit. II. 505. *a.* Cachiment appellé cœur de bœuf. Cachiment morveux. Cette derniere eſpece eſt fort rafraîchiſſante. *Ibid. b.*

Cachimentier, voyez POMME DE CANELLE.

CACHOS, deſcription de cet arbriſſeau du Pérou & de ſon fruit. Propriétés que les Indiens lui attribuent contre la gravelle. II. 505. *b.*

CACHOT, eſpece de cachot chez les Romains, qu'on nommoit *Ergaſtule.* V. 906. *a.*

CACHOU, *terra Japonica* (*Hiſt. nat.*) ſuc épaiſſi tiré du regne des végétaux. Fauſſe relation d'où l'on a cru que le cachou étoit une terre. II. 505. *b.* Les expériences & les analyſes du cachou ont prouvé que c'eſt un ſuc végétal épaiſſi. Réſultats de ces expériences. Le ſentiment de ceux qui l'ont mis dans la claſſe des vitriols eſt auſſi démontré faux par les expériences. Sa définition. Son goût. Il ne faut pas le confondre avec le cajou. Arbre dont on tire le cachou, ſuivant Garcie. Maniere de le tirer. *Ibid.* 506. *a.* Deſcription de cet arbre ſuivant Bontius. Sentiment de Hebert de Jager ſur le cachou. Deſcription de l'arbre appellé *Khier* par les Indiens, d'où il prétend qu'on tire le meilleur kaath ou cachou. Quoi qu'en diſe Hebert de Jager, l'arbre qui fournit le cachou eſt ſur-tout l'areca. Témoignages qui le prouvent. Autres noms qu'il porte dans les ouvrages de Botanique. Sa deſcription. *Ibid. b.* Deſcription de ſon fruit. Uſages que les Indiens font de ce fruit. Comment ils le ſervent dans les viſites qu'ils ſe font. *Ibid.* 507. *a.* Préparations du cachou, telles qu'elles ſe font dans le pays où il vient. Préparation de celui qui vient en Europe. Si l'on mâche l'arec verd, il cauſe une eſpece de vertige & d'ivreſſe. *Ibid. b.* Vertus médicinales du cachou. Examen des principes qui lui font opérer ſes effets. Préparations que nous lui donnons pour le rendre plus agréable. Diverſes formes ſous leſquelles on le réduit. Il convient le matin à jeun, avant & après le repas, & dans tous les cas où l'on veut faciliter la digeſtion. *Ibid.* 508. *a.* Boiſſon convenable dans les dévoiemens, fievres bilieuſes, & maladies provenantes de ſéroſités âcres. On n'a rien à craindre d'une grande doſe de cachou. Les plus petits morceaux ſont les plus agréables. Teinture de cachou, ſon uſage dans la cachexie. Paſtilles, opiate, julep, looch de cachou. Quelle que ſoit la diverſité de couleurs & de figures qu'on obſerve dans notre cachou, on ne doit le regarder que comme un extrait du ſeul areca. *Ibid. b.* Comment il paroît que le cachou n'eſt point le lycium des Grecs, ni celui de Cappadoce, ni celui des Indes. Auteurs ſur le cachou. *Ibid.* 509. *a.*

Cachou, d'où on le tire. *Suppl.* I. 544. *b.*

CACHUNDE, remede fort vanté dans la Chine & dans l'Inde, auquel Zacutus Luſitanus attribue les effets les plus merveilleux. II. 509. *b.*

CACHIMIA, (*Chymie*) ſubſtances qui ne ſont ni ſel ni métal, mais qui participent plus de la nature métallique, comme le cobalt, le biſmuth, le zinc, l'arſenic, *&c.* II. 589. *b.*

CACIQUE, gouverneurs des provinces & généraux des troupes ſous les anciens empereurs du Pérou. Les princes de l'iſle Cuba portoient ce titre. Il ne ſubſiſte plus que parmi les ſauvages. II. 509. *b.*

CACOCHYMIE, (*Médec.*) étymologie du mot. Cauſes de cacochymie. II. 509. *b.* Ses préſervatifs. *Ibid.* 510. *a.*

Cacochymie. Fievres cacochymiques. VI. 725. *b.* Frictions dans les maladies qui dépendent d'une diſpoſition cacochymique. XVII. 198. *b.* Des remedes employés contre la cacochymie. *Suppl.* I. 450. *b.*

CACOPHONIE, (*Gramm. & Rhétor.*) étymologie du mot. Cacophonie appellée *hiatus* ou *baillement.* Exemple. La rime en proſe eſt cacophonie. Exemple. Une des regles du langage eſt de tâcher de plaire à ceux à qui l'on parle. Paſſage de Cicéron ſur ce ſujet. II. 510. *b.*

CACOTUMBA, (*Botan.*) nom brame d'une plante des Indes. Ses autres déſignations. Deſcription. *Suppl.* II. 91. *a.* Culture, qualités & uſages de cette plante. Deuxieme eſpece, *ſaikilo.* Ses différentes dénominations. Caracteres qui diſtinguent cette eſpece de la précédente. Lieux où elle croît. *Ibid. b.* Ses uſages. Obſervations ſur ces deux plantes, & ſur la maniere de les claſſer. *Ibid.* 92. *a.*

CACTONITE, opinions ſuperſtitieuſes ſur les vertus de cette pierre. II. 510. *a.*

CAD ou *Cadils*, meſure pour les liquides chez les Hébreux. II. 510. *a.* En S. Luc, *xvj. 6.* il ſe prend pour une meſure déterminée. *Ibid. b.*

CADARIEN, (*Hiſt. mod.*) ſecte Mahométane: ſes opinions. L'auteur de cette ſecte ſouffrit le martyre pour défendre ſa croyance. Etymologie de ce mot. Autres noms qu'on donne aux Cadariens. II. 510. *b.*

CADAVALLI, (*Botan.*) nom brame d'un genre de vigne du Malabar. Ses différentes déſignations. Premiere eſpece, *cadavalli.* Sa deſcription. *Suppl.* II. 92. *a.* Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages, 2. *Babounji.* Sa deſcription. Sa culture. *Ibid. b.* Ses qualités & uſages, 3. *Biſol.* Ses différens noms. Deſcription, qualités & uſages de cette plante. Erreurs de Linnæus. *Ibid.* 93. *a.*

CADAVRE, procès fait au cadavre ou à la mémoire du criminel. Comment ſe fait la procédure. La loi ſalique interdiſoit le commerce des hommes à celui qui avoit dépouillé un cadavre. Chaque famille veut qu'un mort jouiſſe de ſes obſeques, & ſouffre rarement qu'il ſoit ſacrifié à l'inſtruction publique. II. 510. *b.* Ce qu'on raconte de S. François de Sales, ſcandaliſé de l'impiété de ceux qui déterroient les morts pour les diſſéquer. Utilité des cadavres. Ce que dit là-deſſus M. de la Métrie. *Ibid.* 511. *b.*

Cadavre, végétation des cheveux ſur certains cadavres. III. 318. *a.* Effets du froid ſur les cadavres. VII. 527. *b.* Matieres médicales qu'on tire des cadavres humains. VIII. 274. *b.* Exhumation

mation de cadavre. VI. 259. *a.* De la coutume établie chez les anciens de brûler les cadavres. II. 448. *b.* 457. *b.* Souillure contractée chez les Juifs par l'attouchement d'un cadavre, X. 718. *a.* Pourquoi la chaleur a subsisté plusieurs heures dans certains cadavres. *Suppl.* II. 310. *a.* De l'engorgement des vaisseaux du cerveau dans les cadavres. *Suppl.* IV. 67. *b.* Hémorrhagies observées par le nez, la bouche, les oreilles, les yeux de quelques-uns. *Ibid.* État des cadavres de ceux qui sont morts de chagrin ou de joie. *Suppl.* IV. 856. *b.* Visite des cadavres dans les cas de meurtre. *Suppl.* III. 882. *b.* &c. Hémorrhagie prétendue des cadavres, en présence de ceux qu'on soupçonnoit coupables de meurtre. 889. *a.* Des contusions faites sur un cadavre. *Suppl.* IV. 66. *b.* 67. *a.* Examen des cadavres de ceux qui ont été noyés, pendus ou étouffés, voyez *Noyé*, *Suffocation* & *Suspension*. Examen du cadavre d'un enfant qu'on soupçonne avoir été tué par sa mere, voyez INFANTICIDE. De la putréfaction des cadavres, & des émanations qui s'en exhalent dans les cimetieres, *voyez* PUTRÉFACTION.

CADAVRE, (*Hist. nat.*) Exemple tiré des transactions philosophiques de la société royale de Londres, qui démontre la propriété qu'ont certaines terres de préserver les cadavres de corruption. *Suppl.* II. 93. *b.*

CADAVEREUX, *visage*. Signes qu'on en tire. XVII. 337. *a.* XVI. 791. *b.*

CADDOR, (*Géogr.*) erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 93. *b.*

CADE, sorte de vaisseau où les Romains tenoient leurs vins. XVII. 299. *a.*

Cade, *huile de*, ses caracteres & usages. II. 797. *b.* 579. *b.* 580. *a.* VIII. 339. *b.*

CADÉE, (*Ligue de*) ou *ligue de la maison-Dieu* chez les Grisons. Pays qu'elle renferme. Langue & religion de ses habitans. Son alliance avec les Suisses. II. 511. *a.*

Cadée, *ligue de*, communautés de la Cadée dont il est parlé dans l'Encyclopédie. Munster-Thall. X. 864. *b.* Prégell. XIII. 284. *a.* Quatre villages. XVII. 276. *b.*

CADELARI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différentes désignations. *Suppl.* II. 93. *b.* Description, culture, qualités & usages de cette plante. Deuxieme espece. *Scheru cadelari. Ibid.* 94. *a.* Ses différens noms. Caracteres qui distinguent cette espece de la précédente. Lieux où elle croît. Ses usages. 3, *karal hœbo*. Ses différentes désignations. En quoi cette plante differe des précédentes. Ses usages. Lieux où elle croît naturellement. Ses caracteres; 4, *cadelari de Sicile*, caracteres qui la distinguent. *Ibid. b.* Lieux où il croît. Confusion que Linnæus a jettée dans ces différentes especes. *Ibid.* 95. *a.*

CADENACO, (*Botan.*) nom brame d'une plante liliacée du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 95. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Deuxieme espece, *zevari*. Auteurs qui en ont donné la figure. *Ibid. b.* Caracteres qui distinguent cette espece. Lieux où elle se trouve. 3, *jouoff*. Contrées où cette plante se trouve. Caracteres qui la distinguent. Ses qualités. Erreurs de Linnæus. Classification de ces plantes. *Ibid.* 96. *a.*

CADENAT, espece de petite serrure. Les uns sont à serrure, les autres à ressort, les autres à secret. Leurs figures. Cadenats d'Allemagne. Description des cadenats en cœur, en triangle & en boule. Autre cadenat en demi-cœur & à anse quarrée. Cadenat cylindrique à ressort à boudin. II. 511. *b.* Autre cadenat à cylindre. Cadenat à serrure. *Ibid.* 512. *a.* Cadenat à secret. *Ibid. b.*

Cadenat, article de serrurerie. XVII. 824. *b.* vol. IX. des planches, article *Serrurier*, pl. 29 & 30.

CADENCE, (*Belles-lettr.*) définition. La prose doit être nombreuse, & l'orateur doit prendre soin de contenter l'oreille. Avantage du style périodique & soutenu. D'où dépend la cadence des vers dans la prose grecque & latine, & dans les langues vivantes. II. 512. *b.* Passage de M. Rollin sur la cadence de l'ancienne poésie. Exemples cités de Virgile. *Ibid.* 513. *a.* *Voyez* HARMONIE.

CADENCE, (*Musiq.*) passage d'un accord dissonant à un autre accord quelconque. Toute l'harmonie n'est proprement qu'une suite de cadences. Acte de cadence. Comme il n'y a point de dissonance sans cadence, il n'y a point non plus de cadence sans dissonance exprimée ou sous-entendue. On compte ordinairement quatre especes de cadence: la cadence parfaite, la cadence interrompue, II. 513. *b.* la cadence rompue, la cadence irréguliere; celle-ci forme une opposition presque entiere à la cadence parfaite. *Ibid.* 514. *a.* Raisons que donne M. Rameau des dénominations qu'on a données aux différentes especes de cadence. Autres observations sur la cadence irréguliere. *Ibid. b.* Autre espece de cadence distincte des précédentes. *Ibid.* 515. *a.*

Cadence réguliere. XIV. 42. *a.* Cadence irréguliere. VIII. 909. *a.* Acte de cadence. *Suppl.* I. 155. *b.* Pourquoi les accords consonnans forment des cadences. *Ibid.* II. 556. *a.* Des cadences dans le récitatif. *Ibid.* IV. 587. *b.* 588. *a*, *b.* Cadence autrefois nommée *tremolo*. 976. *b.* Cadence nommée *bombo*. *Ibid.* II. 11. *a.* *Voyez* TRILL.

Cadence, battement de voix que les Italiens appellent *trillo*, & que nous appellons aussi *tremblement*. II. 515. *a.*

Cadence. Cadence pleine, brisée & doublée. Cadence qu termine une phrase harmonique. *Suppl.* II. 96. *a.* Cadence détournée, dominante, étrangere, évitée ou feinte, hors du mode, irréguliere, médiante, réguliere, simple, trompeuse. La cadence est une qualité de la bonne musique, qui donne un sentiment vif de la mesure. Elle est sur-tout requise dans les airs à danser. *Ibid. b.*

Cadence, dans nos danses modernes. Il faut observer que la cadence ne se marque pas toujours comme se bat la mesure. *Cadence*, dans la danse se prend dans le même sens que *mesure* & *mouvement* en musique. Sentir la cadence. Sortir de cadence. Cadence vraie & fausse. Deux manieres dont elle s'exprime en dansant. II. 515. *a.*

CADENCE, (*Manege*) mesure que le cheval doit garder dans tous ses mouvemens. II. 515. *a.* Cheval qui manie toujours de la même cadence, qui suit sa cadence, qui ne change point de cadence, &c. *Ibid. b.*

CADENCÉ, (*Musiq.*) musique bien cadencée. D'où dépend cette qualité. *Suppl.* II. 96. *b.*

CADENE. (*Marine*) Cadene de hauban. On voit à chaque porte-hauban une cadene faite d'une seule barre recourbée & qui surmonte. Comment les cadenes sont tenues. Cadenes des hunes. Autres cadenes dans les grands porte-haubans. II. 515. *b.*

CADENZA, (*Musiq.*) mot italien par lequel on indique un point d'orgue non écrit. Il se fait ordinairement sur la premiere note d'une cadence finale. On l'appelle aussi *arbitrio*. *Suppl.* II. 96. *b.*

Cadenza, différence des mots *cadenza* & *ad libitum*. *Suppl.* III. 739. *a.*

CADÈS, (*Géogr. sacr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 97. *a.*

CADET, (*M.*) physiologiste. *Suppl.* IV. 364. *a.*

CADET, regles de succession par rapport aux cadets, suivant diverses coutumes. II. 515. *b.*

CADETS, compagnies de jeunes gentilshommes, créées par Louis XIV, en 1682. II. 515. *b.* Comment le roi pourvut à leur instruction. Cet établissement dura dix ans dans sa vigueur. Causes qui l'altérerent & le firent enfin tomber entiérement. Compagnies de cadets rétablies en 1726, & réformées en 1733. *Ibid.* 516. *a.*

CADETS *d'Artillerie*. Cadets, jeunes gentilshommes qui font le service en attendant le grade d'officier. II. 516. *a.*

CADI, juges civils chez les Turcs. Origine de ce mot. Ce qu'il dénote pris dans un sens absolu. II. 516. *a.*

CADILESQUER, chef de la justice chez les Turcs. Etymologie de ce mot. On n'en compte que deux, celui de Romanie & celui d'Anatolie, auquel on ajoute celui du Caire. Les deux premiers sont subordonnés au reis effendi. II. 516. *a.*

CADIS, étoffe. Où elle se fabrique. Il est permis de la teindre avec le bresil. II. 516. *a.* Cadis qui se fabriquent en Languedoc. Cadis ras; les religieuses en consomment beaucoup. *Ibid. b.*

CADISADELITES, secte musulmane, espece de stoïciens. Religion de ceux qui habitent près de Hongrie & de Bosnie. II. 516. *b.*

CADIX, autrefois *Gades*. VII. 414. *b.* Description du port de cette ville. XIII. 75. *b.* Espece de gens dans Cadix employés par les marchands pour certaines contrebandes. X. 443. *a.*

CADMÉE, restes de la cadmée de Thebes. XVI. 280. *a.*

CADMIE, (*Chym. & Métall.*) substance semi-métallique. Pourquoi on la nomme *cadmie des fourneaux*. Différence entre cette cadmie & la calamine. Divers noms sous lesquels on l'a désignée. Substances avec lesquelles on l'a confondue. Danger qui peut résulter de cette confusion. II. 516. *b.* Différentes sortes de cadmies provenant de la différence des vapeurs des minéraux qui les produisent. La meilleure est celle de Goslar dans le duché de Brunswick: comment elle se forme. Préparation qu'on lui donne. Opération par laquelle on fait le laiton. *Ibid.* 517. *a.* Le cuivre par cette opération acquiert près d'un tiers de son poids. On peut tirer du zinc de la cadmie des fourneaux comme de la fossile. Effet de la dissolution de la cadmie dans l'esprit de vinaigre. *Ibid. b.*

Cadmie des fourneaux: ses rapports avec la calamine. II. 540. *a.* Elle est comptée parmi les matieres médicales des anciens. XVI. 766. *b.*

CADMUS, roi de Thebes. XII. 499. *a.*

CADMUS de Milet, historien. X. 502. *b.*

CADOU, fruit des Indes: ses propriétés & usages. XVI. 370. *b.* 371. *a.*

CADRAN *solaire*, surface sur laquelle on trace certaines lignes qui servent à mesurer le tems par le moyen de l'ombre du soleil sur ces lignes. Diverses especes de cadrans. Pour

montrer l'heure on y met deux ſortes de ſtyles : ſtyles droits & obliques. Le bout du ſtyle droit repréſente le centre de tous les grands cercles de la ſphere. Le plan du cadran eſt ſuppoſé éloigné du centre de la terre d'une quantité égale à la longueur du ſtyle droit. II. 517. *b.* Les lignes horaires ſont la rencontre des méridiens où le ſoleil ſe trouve à chaque heure avec le plan du cadran. Où ſe trouve le centre du cadran. Cadrans qui n'ont point de centre. Verticale du plan du cadran. Hauteur du ſtyle. Ligne horizontale par rapport au cadran. Ligne verticale du lieu. Méridienne du cadran & méridienne du lieu. Ligne équinoxiale. Le point où ſe rencontre la ſouſtilaire & la méridienne eſt le centre du cadran. *Ibid.* 518. *a.* Cadrans horizontaux & verticaux. Cadrans déclinans, inclinés, *&c.* Plan reclinant. Cadran équinoxial, ſupérieur & inférieur. Méthode pour tracer géométriquement un cadran équinoxial, ſupérieur, inférieur & univerſel. *Ibid. b.*

Du cadran horizontal. Méthode pour le tracer géométriquement. II. 519. *a.* Comment on doit l'orienter. Méthode pour décrire un cadran horizontal trigonométriquement. *Ibid. b.*

Du cadran vertical. Diverſes ſortes de cadrans verticaux. II. 519. *b.* Méthodes pour tracer le cadran vertical méridional, le cadran vertical ſeptentrional, *Ibid.* 520. *a.* le cadran vertical oriental, & le cadran occidental. *Ibid. b.* Du cadran polaire, ſoit inférieur, ſoit ſupérieur. Méthode pour tracer ces cadrans. Tracer tous les cadrans de la premiere eſpece ſur le même corps irrégulier. Les cadrans de la premiere eſpece ſont l'horizontal, & le vertical tracé ſur le plan du méridien ou du premier vertical. *Ibid.* 521. *a.* Cadrans ſecondaires ou de la ſeconde eſpece, tous ceux qu'on trace ſur des plans qui déclinent, inclinent, reclinent, *&c.* Méthode pour tracer trigonométriquement un cadran vertical déclinant. *Ibid. b.* Décrire géométriquement un cadran vertical qui décline du midi à l'orient ou au couchant. Tracer un cadran vertical déclinant du nord vers l'orient ou l'occident. *Ibid.* 522. *a.* Des cadrans inclinés. Méthode pour tracer un cadran incliné. Des cadrans reclinans. Méthode pour les tracer. *Ibid. b.* On trace auſſi par la trigonométrie les cadrans inclinans & reclinans. Comment on trouve l'élévation du pole ſur le plan du cadran. Des cadrans déinclinés. Méthode facile de tracer un cadran ſur toutes ſortes de plans, par le moyen d'un cadran équinoxial mobile. *Ibid.* 523. *a.* Ce qu'on entend par cadrans ſans centre. Pour quelles ſituations & quels lieux ſont faits les cadrans horizontaux ſans centre, & les verticaux auſſi ſans centre. Maniere de tracer un cadran horizontal ſans centre. Cadran vertical, méridional ſans centre. Obſervations ſur les cadrans pour les lieux qui ont la ſphere droite, & pour ceux qui l'ont parallele. *Ibid. b.* On renvoie aux traités complets de gnomonique pour les autres eſpeces de cadran dont on n'a point parlé, & pour apprendre à tracer beaucoup d'autres choſes ſur les cadrans.

Des cadrans nocturnes. 1°. Du lunaire. Méthode pour le tracer. Tracer un cadran lunaire portatif ſur un plan qui peut être diſpoſé ſelon l'élévation de l'équateur. Maniere de ſe ſervir d'un cadran ſolaire comme s'il étoit lunaire. *Ibid.* 524. *a.* 2°. Du cadran aux étoiles. Deſcription de ce cadran. *Ibid. b.* Maniere de s'en ſervir. Autres lignes qu'on trace ſur un cadran, outre celles des heures. L'eſſentiel d'un bon cadran eſt que les lignes horaires & ſur-tout la méridienne ſoient bien tracées, & le ſtyle bien poſé. *Ibid.* 525. *a.*

CADRAN SOLAIRE, (*Gnomonique*) explication des principes ſur leſquels ſont conſtruits les cadrans dont parle l'Encyclopédie. — Nouvelle diviſion des cadrans en cadran azimutal & méridional. Diviſion des méridionaux en horizontal & vertical, & des verticaux en auſtral & boréal, oriental, occidental, *&c. Suppl.* II. 97. *a.* Méthode pour tracer un cadran horizontal. *Ibid. b.* Méthode pour tracer un cadran vertical, auſtral & direct. — Rapport qui ſe trouve dans la conſtruction du cadran horizontal & de l'azimutal. *Ibid.* 98. *a.* Échelles qui ſe trouvent dans les étuis de mathématiques d'Angleterre, à l'aide deſquelles on conſtruit les cadrans ſolaires avec exactitude & facilité pour quelque hauteur du pole que ce ſoit. Auteurs auxquels on en attribue l'invention. Ouvrages où cette méthode eſt décrite. Deſcription & uſage de ces échelles. *Ibid. b.* Maniere de les conſtruire. *Ibid.* 99. *a.* Suite d'opérations par leſquelles l'inventeur peut être parvenu à leur découverte. *Ibid.* 100. *a.* Sorte d'échelle propoſée par M. Lambert, qui ſert pour toutes les hauteurs du pole, auſſi bien que celles qu'on vient de décrire. Son uſage pour la conſtruction du cadran horizontal, & du vertical auſtral. *Ibid.* 101. *a.* Deſcription d'inſtrumens qui marquent les heures par les hauteurs du ſoleil. Maniere de s'en ſervir. *Ibid. b.* Secteur qui ſert au même uſage. *Ibid.* 102. *a.* Avantages de cet inſtrument. — Autres inſtrumens qui indiquent les heures par les hauteurs du ſoleil. *Ibid.* 103. *a.* Deſcription d'un nouveau cadran ſolaire, qui n'a pas encore été publiée. *Ibid. b.* Nouvelle méthode pour conſtruire des cadrans ſolaires, pour une latitude donnée, ſans le ſecours des échelles des logarithmes. *Ibid.* 104. *a.* Autre méthode ſimple & facile pour conſtruire toutes ſortes de cadrans ſolaires. *Ibid.* 105. *a.* Méthode ſimple & facile pour conſtruire un cadran horizontal. *Ibid. b.* Méthode pour établir les équations des lieux géométriques tracés ſur un cadran. *Ibid.* 106. *a.*

Cadran, divers cadrans ſolaires de l'antiquité. XIII. 636. *b.* 637. *a. Suppl.* III. 240. *b.* 354. *b.* Uſage de la bouſſole pour la conſtruction des cadrans. II. 377. *b.* De l'inclinaiſon du plan ſur lequel on veut tracer un cadran. VIII. 651. *a.* De ſa déclinaiſon. II. 377. *b.* Moyen de trouver cette déclinaiſon. IV. 696. *b.* Maniere de prendre la réclinaiſon d'un plan. XIII. 856. *a.* Ligne ſouſtilaire dans les cadrans. XV. 422. *a.* Lignes horaires. VIII. 296. *b.* Centre d'un cadran. II. 824. *b.* Inſtrument pour les cadrans ſolaires. *Suppl.* III. 771. *a.* Inſtrument qui ſert à tracer les ſignes ſur les cadrans. XVI. 639. *b.* Cadrans horizontaux. VIII. 298. *a.* Cadrans verticaux. XVII. 172. *b.* Cadrans premiers verticaux. XIII. 289. *b.* Cadrans déclinans. IV. 697. *a.* Cadrans déinclinans. IV. 773. *a.* Cadran polaire. XII. 900. *b.* Cadran à réflexion. XIII. 890. *a.* à réfraction. 900. *a*, *b.* Eſpece de cadrans appellés *anneaux ſolaires.* I. 480. *b.* Cadran azimuthal, *voyez* AZIMUTH & AZIMUTHAL. Deſcription & uſage d'un inſtrument qui montre l'heure & l'élévation du ſoleil ſur l'horizon pour toute latitude. *Suppl.* III. 369. *a*, *b.* Sur les cadrans, *voyez* GNOMON & GNOMONIQUE.

Cadran, dans les horloges. Cadrans des montres. Comment ils ſont poſés ſur la cage. II. 525. *a.*

CADRANS D'ÉMAIL, (*Émaill.*) deſcription de l'art de les faire & de les peindre. *Suppl.* II. 793. *a*, *b.* &c.

CADRAN, (*Architecture*) décoration extérieure d'une horloge. Comment ces décorations doivent être faites. Les cadrans ſolaires s'ornent auſſi de figures & attributs relatifs au ſujet, *&c.* II. 525. *b.*

Cadran, inſtrument de lapidaire ; deſcription avec figures. L'uſage de cet inſtrument ſe voit à l'article *Lapidaire.* II. 525. *b.*

CADRATURE, ouvrage contenu dans l'eſpace qui eſt entre le cadran & la platine d'une montre ou d'une pendule. II. 525. *b.* De quoi elle eſt compoſée dans les montres ſimples & dans les pendules ſimples. Pieces contenues dans la cadrature des montres & pendules à répétition. On a fait un grand nombre de cadratures très-différentes les unes des autres ; mais il n'y en a guere que trois ou quatre qu'on emploie ordinairement. La perfection d'une cadrature conſiſte principalement dans la juſteſſe & la ſûreté de ſes effets. Ce ſeroit un grand avantage de placer toutes les pieces de la répétition dans la cadrature. On donne auſſi le nom de cadrature aux pieces dont nous venons de parler, lors même que ſelon d'autres méthodes, elles ſont ſituées ailleurs que ſous le cadran. *Ibid.* 526. *a.*

Cadrature, roues de la cadrature. XIV. 390. *a.* Obſervations ſur la réſiſtance qu'oppoſent quelques parties de la cadrature d'une répétition. VII. 351. *b.* Quelques pieces de la cadrature : limaçons. IX. 536. *b.* Cremaillere. IV. 452. *a*, *b.* Surpriſe. XV. 694. *b.* Valet. XVI. 817. *b.* Tout ou rien. 498. *b.* Étoile. VI. 67. *b.* Cadratures d'équation. V. 859. *b.* 863. *a.* Sur les cadratures, *voyez* RÉPÉTITION, & les planch. d'horlogerie, vol. IV.

CADRE, eſpece de cadres d'eſtampes appellés *paſſions.* XII. 153. *a.* Différentes ſortes de cadres de menuiſerie. vol. VII. des planch. Menuiſerie en bâtimens, pl. 2. n°. 3 & 4.

CADRITES, religieux mahométans. Leur fondateur. Condition ſous laquelle ils peuvent quitter leur monaſtere pour ſe marier. Leur danſe du vendredi. Regle par rapport à leur extérieur. II. 526. *b.*

CADUCAIRE, *loi*, IX. 654. *a.*

CADUCÉE, verge ou baguette de Mercure. Origine du caducée. Le caducée conſidéré comme ſymbole. 526. *b.* Pourquoi les ambaſſadeurs chargés à Rome de traiter de la paix, portoient en main un caducée. Diverſes propriétés de celui de Mercure. Signification du caducée employé comme ſymbole ſur les médailles. *Ibid.* 527. *a.*

Caducée, deſcription du caducée de Mercure. XVII. 325. *b.* Le caducée employé comme figure ſymbolique. XV. 728. *b.*

CADUCÉE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Explication de cette figure ſymbolique & de ſes parties. *Suppl.* II. 106. *a.*

CADUCITÉ, *voyez* VIEILLESSE.

CÆCILIA, *loi.* IX. 656. *b.*

CAELA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 106. *b.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 107. *a.*

CÆLIA, *loi.* IX. 656. *b.*

CÆLIUS AURELIANUS, médecin. X. 281. *b.* Analyſe de ſon ouvrage ſur l'embonpoint exceſſif, conſidéré comme maladie. XII. 300. *b.* 301. *a.*

CAEN, la deuxieme ville de la province de Normandie. Son château. Ses paroiſſes, abbayes & couvens. Hommes illuſtres dans la littérature que cette ville a produits. *Suppl.* II. 107. *a.*

CAERFILLY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la principauté de Galles. Son antiquité. Ses foires & ſon commerce. Rivieres de ſon territoire. *Suppl.* II. 107. *a.*

CAER-GWENT, (*Géogr.*) autrefois *VENTA-SILURUM.* XVII. 24. *b.*

CAER-LEON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans le comté de Moumouth. Embelliſſemens qu'elle avoit reçus des Romains. Son état préſent. *Suppl.* II. 107. *b.*

CAERMARTHEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la principauté de Galles. Diverſes obſervations ſur cette ville. *Suppl.* II. 107. *b.*

CAERMARTHENSHIRE, (*Géogr.*) province méridionale de la principauté de Galles. Ses bornes & ſon étendue. Qualité & productions du pays. Ses principales villes. Ses paroiſſes. *Suppl.* II. 107. *b.*

CÆSALPIN, (*André*) médecin. I. 669. *a*, *b*. Sa méthode botanique. *Suppl.* IV. 404. *b.*

CÆSAR, (*Hiſt. rom.*) en quoi conſiſtoit ce titre ſous les empereurs. I. 877. *a.* XVII. 760. *b.* Procureur de Cæſar. XIII. 418. *b.* Titre de nobiliſſime donné aux Cæſars. XI. 165. *a.* — *Voyez* CÉSAR.

CÆSAR, (*Julius*) *voyez* CÉSAR.

CÆSAR, (*Caïus*) *voyez* CÉSAR.

CAFÉ, erreurs débitées ſur le café; ce que diſoit là-deſſus M. de Juſſieu en 1715. II. 527. *a.* L'Europe a l'obligation de la culture de cet arbre aux Hollandois, & la France au zele de M. de Reſſons. Deſcription du cafier d'après celui qui étoit au jardin du roi. *Ibid. b.* Ce qu'on appelle *café en coque* & *café mondé.* Le cafier ne peut être rangé ſous un genre qui lui convienne mieux que ſous celui du jaſmin. Dimenſions de celui qui croît dans ſon pays natal. Comment & quand il produit ſon fruit. Origine du mot *café.* La ſemence doit être miſe en terre toute récente, autrement elle ne pouſſe pas. La plante en Europe doit être conſervée dans une ſerre modérément échauffée; il faut l'arroſer de tems en tems. Aucune contrée en Arabie que celle d'Yemen ne fournit le café. Comment on en raconte la découverte. *Ibid.* 528. *a.* Combien ſon uſage s'eſt étendu. De trois manieres d'en prendre l'infuſion, quelle eſt la meilleure. Choix du café. Vaiſſeaux pour le rôtir. Marque qu'il eſt ſuffiſamment rôti. On ne doit en pulvériſer qu'autant qu'on en veut infuſer. Deſcription du moulin à café. Il faut jetter la poudre dans l'eau bouillante, & non dans l'eau froide. La partie huileuſe & l'odeur du café doivent être les vraies indications de ſes effets. Ses propriétés & leur cauſe expliquées. Qui ſont ceux auxquels il convient ou ne convient pas. *Ibid. b.* Précautions utiles ſur la maniere de prendre cette infuſion. Avantages qu'on ne peut conteſter au café. Utilité du café dans un cas déſeſperé que l'auteur rapporte. S'il eſt vrai que ſon grand uſage rende inhabile à la génération. Propriétés du café pris en lavement. Les habitans d'Yemen en débitent annuellement pour pluſieurs millions. Café mariné. *Ibid.* 529. *a.*

Café, celui de Moka. X. 590. *a.* Ce café tranſporté en Amérique par les Hollandois. II. 206. *a.* Plante de café repréſentée, vol. VI des planches, regne végétal, pl. 100. Café aux pommes de terre. *Suppl.* IV. 493. *a.*

CAFFER, (*Ichthy.*) *voyez* BONTE-CAFFER.

CAFFILA, troupe de marchands ou de voyageurs qui s'aſſemblent pour traverſer les vaſtes états du Mogol. Caffilas ou caravanes qui traverſent les déſerts d'Afrique, & ce qu'on appelle *la mer de ſable.* Durée de ce voyage. Ports & flottes appellés *Caffilas* chez les Portugais. II. 529. *b.*

CAFRES. Du roi des Cafres Chococas. III. 592. *b.* Opinion des Cafres ſur l'enfer & le paradis. V. 667. *a.* Cafres ſonquas. XV. 362. *a.*

CAGE, deſcription des cages à oiſeaux. II. 529. *b.* Application de ce mot à pluſieurs choſes d'uſage en divers métiers. *Ibid.* 530. *a.*

Cages, repréſentées vol. III des planches, article *Chaſſe*, planch. 15. Cages à prendre des oiſeaux de proie. *Ibid.* pl. 20 & 21.

CAGE, (*Horlogerie*) deſcription des cages de pendules & de montres. Ce qu'il faut pour qu'une cage ſoit bien montée. II. 530. *a.* Cages des horloges de clochers. *Voyez* HORLOGE.

Cage de montre, *voyez* EMBISTAGE.

CAGNARD, fourneau à l'uſage des ciriers. Deſcription avec figures. Uſages. II. 530. *b.*

CAGNE, petit bâtiment hollandois, vol. VII. des planch. Marine, pl. 14.

CAGOTS *ou* CAPOTS, familles deſcendues des Viſigoths, qui reſterent en Béarn & en Gaſcogne après leur déroute générale. Il leur eſt défendu en Béarn de ſe mêler avec les autres habitans. Autres ſignes du profond mépris qu'on a pour eux. Étymologie de leur nom. Ils ont été appellés *chiens* & réputés ladres, parce que leurs ancêtres étoient Ariens. *Voyez* CAQUEUX.

CAGUE, (*Marine*) petit bâtiment hollandois, dont on donne ici la deſcription à l'aide des figures. II. 531. *a.*

CAHIER. (*Juriſpr.*) Quelle eſt la premiere fois où les états aſſemblés en France ſe ſont ſervis du terme de cahier pour exprimer leurs demandes. VI. 24. *a.* Comment les trois ordres du royaume préſentoient leurs cahiers. 21. *b.* Fief de cahier. VI. 700. *b.*

CAHUCHU *ou* CAHOUTCHOU, (*Hiſt. des Drog.*) réſine d'Amérique; ſes divers uſages. XVII. 760. *b.*

CAHYS, meſure de grains dont on ſe ſert en quelques endroits d'Eſpagne. Il faut douze anegras pour un cahys, & douze almudas pour l'anegra, *&c.* II. 531. *a.* Le cahys eſt en uſage pour les marchandiſes ſeches. Poids de l'almuda. *Ibid. b.*

CAIA, nom que prenoit la nouvelle mariée chez les Romains. II. 538. *a.* X. 114. *a.*

CAJANUMA, montagne du Pérou où l'on recueille le meilleur quinquina. XIII. 717. *b.*

ÇAICS *ou* SAIQUES, petites barques. On donne auſſi ce nom à d'autres bâtimens dont on ſe ſert ſur le Danube, & à d'autres employés ſur la mer Noire. II. 531. *a.*

CAJETAN, *voyez* GAIETE, ville du royaume de Naples.

CAJETAN, (*Conſtantin*) religieux: ſes ouvrages. XVI. 643. *a.*

CAILLE, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau de paſſage. II. 531. *b.*

CAILLE, (*Roi de*) deſcription de cet oiſeau. Sa chair eſt excellente à manger. *Voyez* RALE DE GENET.

Caille de Bengale: deſcription de cet oiſeau. Chaſſe de la caille. Deſcription de la chaſſe de la caille au halier. II. 532. *a.* Comment on apprête les cailles. *Ibid. b.*

Caille. Maniere de tiraſſer les cailles. XVI. 340. *b.* Siflet qui imite le cri des cailles. IV. 390. *b.*

CAILLES, (*Myth.*) Latone changée en caille. Les Phéniciens ſacrifioient la caille à Hercule. II. 532. *b.*

CAILLE, (*M. l'abbé de la*) Obſervations ſur cet aſtronome. *Suppl.* IV. 690. *a*, *b*. Sa meſure d'un degré du méridien, priſe au cap de Bonne-Eſpérance. VI. 755. *a*, *b*. Ses leçons élémentaires d'aſtronomie. *Suppl.* I. 664. *a*, *b*. Ses éphémérides. 665. *a.* Son catalogue d'étoiles. *Suppl.* II. 269. *b.* Ses obſervations de quelques inégalités de Syrius. 893. *b.* *Voyez* à l'article TABLES, les tables aſtronomiques qu'il a conſtruites.

CAILLEBOTIS, (*Marine*) eſpece de treillis qui ſert à donner de l'air à l'entre-deux des ponts, & à faire exhaler la fumée du canon. Deſcription du caillebotis; dimenſions du grand, du petit, *&c.* II. 532. *b.*

CAILLE LAIT, *Gallium*, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 532. *b.* Origine de ſon nom. On s'en ſert contre l'épilepſie & les hémorrhagies. Comment on en doit faire l'infuſion. *Voyez* GALLIUM.

CAILLEMENT *de lait*, (*Médec.*) accident aſſez ordinaire aux femmes qui ne veulent pas nourrir. IX. 212. *a*, *b*.

CAILLER, *coaguler*: différence entre ces mots. Signification de ce mot en chymie. II. 533. *a.*

Cailler le lait: différentes preſures employées à cet uſage. XIII. 333. *b.*

CAILLETTE, partie de veau où ſe trouve la preſure. Les animaux ruminans ont quatre eſtomacs; la panſe, le réſeau, le feuillet, la caillette. II. 533. *a.*

CAILLOTS du ſang. (*Médec.*) *Suppl.* IV. 721. *b.* 722. *a.*

CAILLOU, matiere vitrifiable produite par l'argille. Comment ſe trouvent les cailloux à l'intérieur & à l'extérieur de la terre. I. *Le caillou conſidéré relativement à l'hiſtoire naturelle.* II. 533. *a.* Formation des cailloux, ſelon M. de Buffon. Comment les ſables ont pu devenir terre, & former les glaiſes & les argilles, qui en ſe diviſant acquierent les propriétés d'un véritable limon. Ce qui prouve que le ſable, & même le caillou & la terre exiſtent dans l'argille, c'eſt que le feu lui rend ſa premiere forme; ſavoir, celle du caillou; & un degré de plus de chaleur la fera couler & la convertira en verre. Le verre paroît être la véritable terre élémentaire, & tous les mixtes un verre déguiſé; la pierre ordinaire & les coquilles ſont les ſeules ſubſtances qui n'ont pu ſe vitrifier. *Ibid. b.* Si le feu fait changer promptement de forme à toute autre ſubſtance en les vitrifiant, le verre lui-même, ſable, ou caillou, ſe change naturellement en argille. On obſerve ordinairement dans les cailloux deux couleurs différentes, une partie noire & une partie blanche. M. de Buffon regarde la partie blanche comme altérée, & tendante à reprendre les propriétés de l'argille & du bol. Expérience qui le prouve. La même décompoſition qui arrive au caillou, arrive au ſable. *Ibid.* 534. *a.* Le talc eſt le terme moyen entre le caillou tranſparent & l'argille. L'argille & le caillou ſont les deux termes des matieres vitrifiables. La marne & la pierre le ſont auſſi des matieres calcinables. Ces deux claſſes de matieres ne ſe réuniſſent en une par aucun agent connu. Ordre & diſtribution des matieres qui ſe trouvent dans une colline compoſée de matieres vitrifiables. L'eau en coulant par les fentes de ces matieres ſe charge de leurs parties les plus fines & en forme pluſieurs concrétions différentes, les talcs, les amiantes & pluſieurs autres matieres, *&c.* *Ibid. b.* Le caillou

a ſes exudations d'où réſultent des ſtalactites de différentes eſpeces..... Les cailloux en petite maſſe... ſont auſſi des ſtalactites & pierres paraſites du caillou en grande maſſe. Variétés des concrétions des matieres du genre vitrifiable. Ce qui les diſtingue de celles du genre calcinable. M. Henckel penſe que le caillou dans ſa premiere origine a été formé par de la marne. Expoſition de ſon ſentiment. Obſervation ſur laquelle M. Zimmerman établit que le caillou a été dans ſon principe ſous une forme liquide, & qu'il a été ſaiſi & condenſé ſubitement. *Ibid.* 535. *a.* II. *Sentiment des chymiſtes ſur le caillou.* Il ne ſe vitrifie que par un mêlange de ſel alkali. Nature des étincelles que l'acier en fait partir. Les cailloux blancs ſont les meilleurs en verrerie. Leurs veines rouges ſont l'effet du fer qui s'y eſt attaché extérieurement. Cailloux de rivieres qui deviennent plus peſans au feu. *Ibid. b.* Cailloux réduits en ſubſtance graſſe, ſemblable à de la gelée, *&c.* Liqueur que Beccher a prétendu en tirer. Eſprit acide tiré du caillou, appellé *liquor ſilicum.* Vertus extraordinaires que les alchymiſtes lui attribuent. *Ibid.* 536. *a.*

CAILLOU, (*Hiſt. nat.*) nature de cette ſorte de pierre. Lits & couches de cailloux dans le ſein de la terre. Ils ſe décompoſent à l'air, & ſe calcinent au ſoleil. *Suppl.* II. 107. *b.* Deux ſortes de cailloux proprement ainſi nommés; 1°. les cailloux groſſiers & opaques. Proportion de leur peſanteur ſpécifique à celle de l'eau. Leurs couleurs. 2°. Les pierres à fuſil. Lieux où on les trouve. Différentes eſpeces de cailloux, ſelon Linnæus & Wallerius. *Ibid.* 108. *a.* Sentiment de Hill ſur la nature des cailloux. Hypotheſe de M. de Buffon ſur leur formation. Réflexion ſur cette hypotheſe. Syſtême de Pott ſur la nature des cailloux. Quatre eſpeces de terre, ſelon ces auteurs, qui compoſent autant d'eſpeces de pierres. *Ibid. b.* Caractere des terres qui forment les cailloux. Il réſulte des expériences de Pott, qu'il n'y a aucune différence entre les terres vitrifiables ordinaires & les cailloux qui en ſont formés, ni dans la fuſion des mêlanges, ni dans la couleur des produits. *Ibid.* 109. *a.*

Caillou. De la formation du caillou. XII. 576. *a.* Obſervations qui prouvent que le caillou peut devenir argille. I. 646. *a*, *b.* Aſſemblage de petits cailloux, appellé poudingue. XIII. 187. *a.* *Voyez* au mot *ſilex* le ſupplément de l'article *Caillou.* Caillou d'Egypte : caillou de Rennes. VIII. 466. *b.* Moyen de former des deſſins ſur le caillou. IX. 740. *a.*

CAILLOUX, (*Antiquité*) Cailloux qui, chez les Athéniens étoient un ſigne d'abſolution ou de condamnation. Cailloux chargés d'inſcriptions en relief, écrites en lettres majuſcules grecques ou latines. Ces monumens ne ſe trouvent que dans la Gaule. *Suppl.* II. 109. *a.* Obſervations ſur un de ces cailloux qui paroît avoir été travaillé à Marſeille dans un tems très-reculé.

CAILLOUX-CRYSTAUX, (*Litholog.*) ce ſont pour la plupart des cryſtaux de roche ou des quartz. Différentes eſpeces de pierres de ce genre. *Suppl.* II. 109. *b.*

CAIMACAN, dignité chez les Turcs qui répond à celle de *vicaire* ou *lieutenant.* Etymologie de ce mot. Caïmacans de Conſtantinople, du grand ſeigneur, du grand viſir. Fonctions de ce dernier. Ce qu'a écrit ſur le caïmacan l'auteur de l'ouvrage intitulé *Mœurs des Turcs.* II. 536. *a.*

CAIMAN, pierre qu'on apportoit des Indes orientales. Où elle ſe trouve. Vertus qu'on lui attribue. II. 536. *b.*

CAIN, (*Hiſt. ſainte*) premier fils d'Adam & d'Eve. Précis de ce que l'hiſtoire ſainte & l'hiſtorien Joſephe nous apprennent de ce patriarche. *Suppl.* II. 109. *b.*

Caïn, obſervations qui le regardent. I. 594. *b.* Hiſtoire de ce premier homicide. VIII. 250. *b.*

CAÏNAN, (*Hiſt. ſainte*) patriarche, fils d'Enos. Autre patriarche de ce nom, fils de Salé. *Suppl.* II. 109. *b.*

Caïnan. Obſervations ſur ce patriarche. III. 397. *a*, *b.*

CAINITES, hérétiques qui révéroient les perſonnes que l'écriture nous repréſente comme les plus méchans des hommes. Leurs héréſies & impiétés. II. 536. *b.*

Caïnites, ſecte de Valentiniens. XVI. 815. *b.* Evangile qu'ils avoient compoſé. VI. 118. *a.*

CAIPA-SCHORA, (*Botan.*) nom malabare d'une eſpece de calebaſſe. Ses autres noms. Deſcription, culture & uſages de cette plante. *Suppl.* II. 110. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CAIRE, *le grand*, (*Géogr.*) préfet des médecins dans cette ville. *Suppl.* I. 145. *b.*

CAISSE, diverſes acceptions de ce mot, en pluſieurs arts & métiers. II. 537. *a.*

CAISSE, (*Anat.*) *voyez* OREILLE.

CAISSE. (*Jardinage*) Ce qu'il faut obſerver pour faire des caiſſes durables. II. 537. *a.*

Caiſſe. Plantes en caiſſe, petit labour qu'on leur donne tous les mois. II. 206. *a.* Maniere de les tranſporter. XVI. 561. *a.*

CAISSE. (*Commerce*) Caiſſe emballée, caiſſe cordée, caiſſe ficelée & plombée: elle ne doit être ouverte qu'au dernier bureau de la route. II. 537. *b.*

Caiſſe, celles où les négocians enferment leurs principaux effets. Caiſſe, cabinet du caiſſier. Livre de caiſſe. Caiſſe, tout l'argent qu'un négociant peut avoir à ſa diſpoſition. Excellentes maximes pour le bon gouvernement d'une caiſſe dans le *dictionnaire de commerce de Savary.* II. 537. *b.*

Caiſſe. Livre de caiſſe. IX. 614. *b.* Tenir la caiſſe. XVI. 139. *a.*

Caiſſe de crédit, établie en 1719, en faveur des marchands forains qui amenent à Paris des vins & autres boiſſons. Ce que porte l'édit ſur cette caiſſe. II. 537. *b.*

Caiſſe des emprunts. Caiſſe publique, établie à Paris, où toutes ſortes de perſonnes étoient reçues à porter leur argent pour le faire valoir. Détails ſur cet établiſſement. II. 537. *b.* Hiſtoire abrégée de ce qui s'eſt paſſé à cet égard. *Ibid.* 538. *a.*

CAISSON de bombes, (*Artill.*) cuve qu'on emplit de bombes chargées : comment on la diſpoſe & on y met le feu. II. 538. *a.*

CAISSON, (*Fortific.*) fourneau ſuperficiel. VII. 233. *a.*

CAIUS, ce nom en général & ſans addition ſignifioit un homme chez les Romains, & *Caïa* une femme; comment ces deux mots s'écrivoient. Dans les épouſailles on faiſoit mention de *Caïus* & de *Caïa.* II. 538. *a.*

Caïus, ſes ouvrages ſur le droit. V. 139. *b.* VIII. 800. *b.*

CAL, il empêche l'action du toucher. XV. 821. *b.* *Voyez* CALUS.

CALABA, (*Botan.*) plante de l'Amérique. *Suppl.* II. 447. *b.* Eſpece de calaba, nommé *citocti.* 446. *b.*

CALABER, (*Quintus*) poëte. XV. 245. *b.*

CALABRE. Manne de Calabre. X. 41. *b*, &c. Raiſins de Calabre. XIII. 770. *b.*

CALABRISME, danſe des anciens. *Voyez* calabis dans le Supplément.

CALABRIA, (*Ornith.*) nom que les Catalans donnent à une grebe hupée. Auteurs qui en ont donné la figure, ſes différentes déſignations. Sa deſcription, *Suppl.* II. 110. *b.* & ſes mœurs. *Ibid.* 111. *a.*

CALACOROLY, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 111. *a.*

CALADÈS, peintre célebre de la Grece. XII. 257. *a*, *b.*

CALAGERI, (*Botan.*) nom brame d'un arbriſſeau du Malabar. Ses différentes dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 111. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece. Ses différens noms. Caracteres qui la diſtinguent du calageri. *Ibid.* 112. *a.* Contrée où elle croît. 3. En quoi elle differe de la précédente. Lieux où elle ſe trouve. Remarque ſur la claſſification de ces arbriſſeaux. *Ibid. b.*

CALAHORRA, (*Géogr. Antiq.*) ville d'Eſpagne ſur les frontieres de Caſtille & de Navarre. Elle fut illuſtre & conſidérable chez les Romains. Inſcription qu'on y trouva en 1707, d'un officier qui ſe crut obligé de mourir & de ſe ſacrifier aux mânes de Sertorius. *Suppl.* II. 112. *b.* Fidélité remarquable des Eſpagnols envers ce capitaine romain. Comment il mourut. Quintilien & Prudence étoient de cette ville. SS. Emétere & Chelidoine y ſouffrirent le martyre. *Ibid.* 113. *a.*

CALAIS. (*Géogr. Hiſt.*) Un complot formé par Geoffroi de Chami, ſeigneur bourguignon, pour ſurprendre Calais en 1347, occaſionna une action où Edouard III, roi d'Angleterre combattit vaillamment, & ne trouva pas dans Euſtache Ribaumont un adverſaire moins redoutable. Eloge & récompenſe que celui-ci reçut d'Edouard. *Suppl.* II. 113. *a.*

CALAIS. (*pas de*) Diſſertation de M. Deſmarêts ſur le pas de Calais. IV. 904. *b.* Conjecture ſur la formation de ce détroit. VII. 950. *a.*

CALALOU, ragoût que préparent les dames créoles en Amérique. Comment on l'apprête. Il paſſe pour ſain & nourriſſant. On le mange avec une pâte qui tient lieu de pain. II. 539. *a.*

CALAMATA, *Calamæ* (*Géogr.*) ancienne ville du Péloponneſe. Sa deſcription. Monumens d'antiquité que M. Fourmont y trouva en 1730. *Suppl.* II. 113. *a.*

CALAMBOURG, bois odoriférant, qui differe du calambouc de la Chine. On l'apporte en bûches. Ses uſages II. 539. *a.*

Calambourg. Rareté de ce bois chez les Indiens même qui l'eſtiment beaucoup. II. 307. *b.* Calambourg du Japon, *voyez* SIN-KOO. 212. *b.*

CALAMENT, caracteres de ce genre de plante. Sel qu'il contient. Propriétés du calament. II. 539. *a.*

CALAMINE, *cadmie foſſile*, (*Minéral. Métallurg.*) pierre ou terre qui, mêlée au cuivre, le convertit en laiton. Pays où elle ſe trouve. Terres & mines d'où on la tire. Sa figure & couleur. II. 539. *a.* Choix de la meilleure. Elle contient la terre qui ſert de baſe au zinc volatil & à la cadmie des fourneaux. Minéraux avec leſquels on l'a confondue : maniere sûre de la diſtinguer. Diverſes eſpeces de calamines plus ou moins bonnes. Le mêlange de cette terre avec le cuivre eſt un des phénomenes de Chymie les plus remarquables. La calamine doit être regardée comme la miniere du zinc. Calamine de Boheme, mêlée d'une petite quantité de mauvais fer, comme celle d'Angleterre l'eſt de plomb. *Ibid. b.* Rapport de la calamine avec la cadmie des fourneaux. Il y a lieu de croire qu'elle

qu'elle eſt mêlée d'arſenic, & qu'elle contient beaucoup de phlogiſtique. Ses uſages en médecine. *Ibid.* 540. *a.*

Calamine. Différence entre la cadmie des fourneaux & la calamine foſſile. II. 516. *b.* Réflexions ſur la nature de la calamine & l'effet de ſon alliage au cuivre rouge. IX. 222. *a.* Propriété de la pierre calaminaire. XVII. 717. *b.* Zinc contenu dans ſa mine. XVII. 715. *b.* De l'exploitation de la calamine. IX. 213. *a*, *b.* Triturátion & blutage de cette ſubſtance. 214. *b.* Sa calcination. 214. *a.* Travail de la calamine. vol. VI des planches *Métallurgie.*

CALAMIS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CALAMITAS, origine de ce mot. XVI. 701. *a*, *b.*

CALAMITÉS *publiques.* Uſage que les Romains faiſoient du clou myſtérieux dans ces circonſtances. III. 551. *b.* Jeûnes pratiqués chez les anciens dans le tems des calamités. VII. 542. *b.* Supplications que les Romains ordonnoient alors. XV. 674. *b.*

CALAMUS AROMATICUS, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Racine qu'on appelle de ce nom en pharmacie. Uſage qu'on en fait. Autres noms qu'on lui donne. Choix du meilleur. II. 540. *a.*

CALAMY, (*Benjamin*) théologien. XV. 637. *b.*

CALANDRE, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. II. 540. *a.*

CALANDRE, (*Ornith.*) eſpece d'alouette. Sa deſcription. *Voyez* vol. VI des pl. d'hiſtoire naturelle, pl. 5.

CALANDRE. (*Manufact.*) Table de calandre. XV. 801. *b.* Voie de calandre. XVII. 421. *b.* Deſcription de la machine à calandrer les étoffes de ſoie, vol. XI des pl. *Soieries*, planche 130. 132. Uſage de la calandre pour les toiles. II. 278. *a.* *Voyez* CALENDRE.

CALANUS, brachmane, ſon hiſtoire. VII. 1022. *a.* VIII. 675. *a.*

CALAO, (*Ornith.*) oiſeau des Moluques. *Suppl.* II. 113. *a.* Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa deſcription & ſes mœurs. Famille à laquelle appartient ce genre. *Ibid. b.*

CALAO *des Moluques*, (*Ornith.*) vol. VI des planches, regne animal, pl. 39.

CALASINI, (*Hiſt. anc.*) tunique de lin que les Egyptiens portoient ſous un habit de laine; ils quittoient celui-ci en entrant dans les temples. La calaſini a été en uſage chez les Grecs. II. 540. *b.*

CALATHUS, (*Hiſt. anc.*) corbeille à ouvrage où les ouvrieres mettoient leur laine, & qui étoit conſacrée à Minerve. Paſſages de Virgile & de Pline où il en eſt parlé. II. 540. *b.* Calathus qui ſe voit ſur la tête des dieux d'Egypte & ſur la coëffure de Minerve, & dans quelques monumens. *Ibid.* 541. *a.*

Calathus, *voyez* ſur cette ſorte de panier. XI. 818. *b.* XV. 80. *b.*

CALATRAVA, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire en Eſpagne, inſtitué par Sanche III, roi de Caſtille. Origine de cet ordre. Grande-maîtriſe de cet ordre. Regles dont les papes ont diſpenſé ces chevaliers. Leurs armes. II. 541. *a.*

CALATRAVA, (*l'ordre militaire de*) en Eſpagne. Hiſtoire de cet ordre. Ses armes. *Suppl.* II. 114. *a.* *Voyez* vol. II. des planches de blaſon, pl. 23.

Calatrava, (*ordre de*) cet ordre n'eſt aujourd'hui ni religieux, ni militaire. XI. 602. *b.*

CALAZZOPHYLACES, (*Hiſt. anc.*) prêtres chez les Grecs qui obſervoient les orages & les tempêtes, pour les détourner par des ſacrifices, ou par l'effuſion de leur ſang. Cléon les inſtitua. Formation de leur nom. Prêtres ſemblables chez les Ethiopiens. Ceux de Baal ſuivoient les mêmes pratiques. II. 541. *a.*

CALCAIRE, (*Hiſt. nat.*) ſorte de terre ou de pierre. M. Pott diſtingue abſolument la terre calcaire de la gypſeuſe. Caracteres diſtinctifs, ſelon lui, de la terre ou pierre calcaire, qu'il appelle auſſi *terre alkaline*, parce qu'elle a les propriétés des alkalis. Ses propriétés lorſqu'elle a éprouvé l'action du feu. Principales eſpeces du genre des calcaires. La terre calcaire fait la baſe des os: gluten qui la lie. C'eſt ce gluten qui met toute la différence qui ſe trouve entre les diverſes ſubſtances calcaires. Effets de ce gluten. Les terres calcaires ne peuvent abſolument ſe vitrifier, ni ſe mettre en fuſion, ſans y joindre beaucoup de ſel alkali; mais elles s'uniſſent aux matieres vitrifiées ſans leur ôter leur tranſparence. Pourquoi les eaux minérales & ſources d'eau chaude participent aux propriétés de la chaux. II. 541. *b.* Conſéquences qui ſervent à expliquer le développement & l'accroiſſement des corps organiſés. *Ibid.* 542. *a.*

Calcaires. (*terres*) Il y a lieu de croire que les terres & pierres calcaires doivent leur origine aux coquilles. VII. 210. *a.* Différences obſervées dans les terres calcaires & alkalines des trois regnes & dans celles du même regne. II. 814. *a.* On n'a jamais pu ſimplifier les différentes terres calcaires au point de les rendre exactement ſemblables. *Ibid. b.* Comment la pierre calcaire devient chaux. *Suppl.* II. 235. *a.* Cette ſorte de pierre eſt réfractaire & non apyre. 499. *a.* Pourquoi certaines ſubſtances pierreuſes & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence auſſi marquée qu'avant la calcination. III. 189. *b.* Les terres calcaires mêlées avec la glaiſe entrent aiſément en fuſion. VII. 699. *b.* Terre calcaire que l'eau de la mer tient en diſſolution. X. 360. *b.* Spath calcaire. XV. 441. *a*, *b.* Sur les pierres calcaires, *voyez* FOSSILES.

CALCANEUM, os du talon. Sa ſituation & ſa deſcription. II. 542. *a.*

CALCÉDOINE, pierre fine. Les anciens auteurs ont donné ce nom à diverſes eſpeces de pierres. Calcédoine orientale & occidentale. Pays où l'on trouve celles-ci. Les groſſes ſont rares, les petites ſervent aux bagues & aux cachets. La calcédoine eſt dure comme l'agate. II. 542. *a.* Pierres appellées *calcédoineuſes* par les jouailliers. Comment on fait diſparoître leurs taches. *Ibid. b.*

CALCÉDOINE *factice*, maniere d'imiter la calcédoine, l'agate & le jaſpe. II. 542. *b.*

CALCINABLES, (*matieres*) toutes les matieres ſont ou vitrifiables ou calcinables. La marne & la pierre ſont les deux termes des matieres calcinables. II. 534. *b.* Les matieres de ces deux claſſes ne ſe réuniſſent par aucun agent connu. *Ibid.* Caractere qui diſtingue les concrétions des matieres du genre calcinable de celles des matieres du genre vitrifiable. 535. *a.*

CALCINATION, (*Chymie*) définition. On ſe propoſe dans la calcination deux objets différens:

1°. Ou de ſéparer une ſubſtance volatile qu'on abandonne, d'une ſubſtance fixe qu'on a ſeule en vue. Ce qu'on appelle *rôtiſſage* ou *grillage* dans le traitement des mines. II. 542. *b.* Diverſes calcinations de cette eſpece.

2°. Ou de rompre la liaiſon de certaines matieres. Exemples: calcination par la voie humide. Ce qu'on entend en chymie par *chaux*, *chaux d'or* ou *d'argent*. Calcination qu'on appelle *philoſophique*, qui n'eſt proprement qu'une décoction. 1°. On retient dans l'une les parties volatiles qu'on laiſſe échapper dans l'autre. *Ibid.* 543. *a.* 2°. La calcination décompoſe non ſeulement le mixte, mais elle enflamme & détruit la ſubſtance volatile. 3°. Quelquefois le but de la calcination eſt de priver un mixte fixe & ſolide de ſon phlogiſtique. La calcination de l'or & de l'argent n'eſt pas abſolument impratiquable. Expériences qui le font conjecturer. *Ibid. b.* L'or & l'argent ſont vitrifiables; or la vitrification ſuppoſe la calcination. Les produits de cette calcination ſont des chaux ou des cendres. Cette derniere eſpece de calcination ne differe pas réellement de la précédente conſidérée comme détruiſant un mixte inflammable. Inaltérabilité du charbon parfait & des métaux dans les vaiſſeaux fermés: d'où l'on peut déduire cette propriété ſinguliere. Ce n'eſt point dans l'embraſement ſimple qu'il faut chercher le méchaniſme de la calcination. Chaîne de conſidérations d'où l'on déduit que la calcination doit être regardée comme une uſtion avec flamme quelquefois ſenſible, d'autres fois inſenſible. *Ibid.* 544. *a.* La calcination des pierres & terres calcaires, & des pierres & terres gypſeuſes, ſera plus ou moins analogue à l'opération dont on vient de reſtraindre l'idée, à raiſon du plus ou du moins de combuſtibilité des parties qu'on diſſipe dans la préparation des chaux & des plâtres. Le gluten des parties dures des animaux eſt cette partie inflammable. Celui des pierres calcaires eſt en général une matiere animale qui peut être un peu dégénérée; & leur calcination eſt par conſéquent une vraie deſtruction d'une ſubſtance inflammable. Différentes façons dont le feu s'applique aux matieres qu'on veut calciner. *Ibid. b.* Regles générales du manuel de ces opérations. Subſtances métalliques dont les chaux ſe chargent d'une matiere qui en augmente le poids. Moyens de hâter la calcination vraie. Chaux préparées par le ſoufre. Uſage du nitre pour hâter certaines calcinations. Ce qu'on appelle *détonation*. Chaux préparées par le nitre & le ſoufre. Comment l'acide nitreux agit ſur le fer, ſur le zinc & le biſmuth. Chaux de cette eſpece la plus parfaite. Il ne faut pas confondre ces chaux avec les précipités métalliques. *Ibid.* 545. *a.*

Calcination, opérations déſignées par ce nom. *Suppl.* II. 114. *a.* Calcination qui conſiſte à dépouiller certains corps de leur phlogiſtique. Quelques précautions que l'on prenne dans la calcination des métaux, on ne peut ſe flatter de retrouver toute leur terre: le principe inflammable en entraîne toujours une partie; mais ce qui a lieu de ſurprendre, c'eſt que, malgré ce déchet, la terre métallique a un poids plus conſidérable que le métal, avant la calcination. Explication que M. de Morveau a donnée de ce phénomene. *Ibid. b.*

Calcination. M. Lémery obſerve que dans la calcination de la chaux vive, du régule d'antimoine, de l'étain, *&c.* le feu dont ces corps s'imbibent fait une addition ſenſible à leur poids. III. 30. *a.* Pourquoi certaines ſubſtances pierreuſes & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une effervescence auſſi marquée qu'elles faiſoient avant la calcination. III. 189. *b.* Calcination des gypſes. XII. 753. *b.* Wallerius prétend que les gypſes deviennent phoſphoriques par la

calcination. VII. 1023. *b.* Calcination des os. III. 500. *a*, *b.* Calcination du ſel marin. XIV. 920. *b.* Calcination d'antimoine. I. 505. *b.* Calcination des métaux. X. 429. *a.* vol. VI. des planches, art. *Métallurgie, Calcination.* Diverſes obſervations ſur cette calcination. *Suppl.* IV. 337. *a*, *b.* &c. Métaux qui ſe calcinent en entrant en fonte. VII. 399. *a.* D'où vient la calcination d'un métal fondu expoſé à l'air. VI. 918. *a.* Le même métal peut ſe calciner & ſe réduire un grand nombre de fois ſans ſe détériorer. *Ibid. b.* Calcination de l'or, XI. 524. *a*, *b.* de l'argent, IX. 739. *b.* de la mine de cuivre, IV. 542. *a.* du plomb. XII. 774. *b.* &c. Le zinc ſe calcine dans les vaiſſeaux les mieux fermés: moyen de prévenir cet accident. VI. 918. *b.* Fourneaux à calciner. VII. 237. *c.* Produit des calcinations, *voyez* CHAUX.

CALCINATO, (*Géogr.*) ville du Breſſan en Italie, remarquable par la défaite des Impériaux, & la victoire qu'y remporta M. de Vendôme, le 19 avril 1706. *Suppl.* II. 114. *b.*

CALCIO, (*jeu*) jeu de ballon uſité en Italie pendant l'hiver. Formalités & ſolemnités avec leſquelles on y joue. II. 542. *b.*

CALCUL, en quoi conſiſte l'art de calculer. Maniere de calculer de quelques peuples d'Aſie, d'Afrique, d'Amérique. Calcul aux jettons. Origine du mot *calcul.* Uſages que les Romains faiſoient des pierres appellées *calculs.* Maniere dont les Grecs & les Romains donnoient leurs ſuffrages. Calculs qui portoient condamnation ou abſolution. Pourquoi les calculs de condamnation étoient percés. Comment on tiroit les athletes au ſort dans les jeux publics par le moyen des calculs ou bulletins. II. 545. *b.*

CALCUL, petites pierres ou coquillages dont on ſe ſervoit chez les anciens pour compter, & pour les ſuffrages. VIII. 530. *a*, *b.* XIII. 539. *b.*

CALCUL, (*Arithm. & Algeb.*) ſcience des calculs, *voyez* ARITHMÉTIQUE. Parallele de nos calculs géométriques avec ceux des anciens. *Suppl.* I. 385. *b.* Avantages des nôtres. 386. *a.* Calculs algébriques, *voyez* ÉQUATION. Calcul des accroiſſemens. *Suppl.* I. 125. *b.* Calcul différentiel. IV. 985. *a*, *b.* &c. Calcul exponentiel. VI. 311. *a*, *b.* Calcul des expoſans des puiſſances. 312. *b.* Calcul intégral. VIII. 805. *a*, *b.* *Suppl.* III. 619. *a*, *b.* Des quantités à négliger dans le calcul. XI. 74. *b.* Calcul des infinis. VIII. 703. *b.* Uſage des interpolations dans les calculs aſtronomiques. *Suppl.* III. 632. *b.* &c. Application du calcul à la phyſique. XII. 536. *b.* Uſage des baguettes logarithmiques pour les calculs. *Suppl.* III. 768. *a*, *b.* &c. Du calcul des mouvemens des planetes. *Suppl.* IV. 399. *a*, *b.* L'eſprit du calcul regne peut-être un peu trop aujourd'hui dans la philoſophie. VI. 890. *b.*

CALCUL *aſtronomique*, idée des premiers élémens de ce calcul. *Suppl.* II. 114. *b.* Addition des ſignes, degrés, minutes & ſecondes. Souſtraction opérée ſur des quantités de même nature. Maniere de faire une regle de trois ſur ces mêmes quantités. Explication d'une table qui ſe trouve dans tous les anciens livres d'aſtronomie appellée *tabula ſexagenaria. Ibid.* 115. *a.* Pourquoi la méthode des décimales n'a pas été préférée à celle qui eſt actuellement reçue en aſtronomie. Formule analytique très-commode & très-ſimple pour calculer la partie principale d'une éclipſe de ſoleil. *Ibid. b.*

Calcul des nombres, en méchanique & horlogerie. Art de calculer les nombres des roues & des pignons d'une machine, pour leur faire faire un nombre de révolutions dans un tems donné. Théorie ſur laquelle tout ce calcul eſt fondé. II. 546. *a. Voyez auſſi* VIBRATION.

CALCUL, (*Médec.*) *voyez* PIERRE.

CALCULATEURS, (*Hiſt. anc.*) pourquoi les Romains donnoient ce nom aux maîtres d'arithmétique. Différence entre ceux-ci, & ceux qu'on appelle *calculones.* Pourquoi Tertullien les appelle *primi numerorum arenarii.* II. 547. *a.* Il y avoit un de ces maîtres pour chaque maiſon conſidérable. Titre de ſa charge. *Ibid. b.*

CALCULER, *voyez ci-deſſus* CALCUL. De la maniere uſitée chez les anciens de calculer avec de petites pierres, noyaux, coquilles. De l'uſage ſi long-tems reçu parmi les modernes, de faire des comptes par le moyen des jettons. VIII. 530. *a*, *b.* 531. *a.* De l'art de calculer avec de petites pierres. XIII. 539. *b.* Art de calculer par les doigts. IV. 611. *a.* Baguettes de Néper pour les calculs. XI. 96. *a*, *b.* Machine de Paſcal pour le même uſage. I. 681. *a*, *b.* Nœud de laine dont les Américains ſe ſervent pour calculer. XIII. 724. *b.* Sur l'art de calculer, *voyez* COMPTER.

CALCULER, (*Hydraul.*) chercher la force & la vîteſſe d'un jet, d'un courant, *&c.* Calcul du poids de l'eau, & de ſon élévation. Calcul du contenu d'un baſſin. II. 547. *b.*

CALDANI, (*Marc-Antoine-Léopold*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *b.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 362. *b.*

CALDERON *de la Burca*, (Dom Pedro) poëte eſpagnol. *Suppl.* IV. 434. *b.*

CALDESI, (*J. Baptiſte*) anatomiſte. *Suppl.* I. 402. *a.*

CALE, (*Archit.*) mettre une pierre ſur cale. II. 547. *b.*

CALE, *fond de*, (*Marine*) deſcription & uſage de cette partie du vaiſſeau. On le tient plus large dans les vaiſſeaux qu'on deſtine pour charger à cueillette ou au quintal, *&c.* On y enferme les priſonniers ou eſclaves. II. 547. *b.*

CALE. (*Marine*) Cale au vin. *Suppl.* I. 575. *b.* Maniere d'arranger dans la cale le leſt & diverſes proviſions du vaiſſeau. *Voyez* ARRIMAGE.

CALE, *donner la*, (*Marine*) ſorte d'eſtrapade, Calè ordinaire & cale ſeche. Deſcription de ce châtiment. II. 547. *b.* Donner la grande cale, ou donner la cale pardeſſous la quille, punition pratiquée ſur les vaiſſeaux hollandois. Deſcription. *Ibid.* 548. *a.*

CALE, terrein creuſé dans un chantier de conſtruction, pour tirer les vaiſſeaux à terre, lorſqu'on veut les radouber. On a agité en France, ſi les cales étoient plus avantageuſes que les formes. Inconvéniens des cales. Ce qu'il faut pour qu'une cale ſoit dans ſa perfection. II. 548. *a.*

CALEBASSE, *voyez* COURGE. Coupe de calebaſſe à l'uſage des Negres. IV. 424. *a*, *b.* Différentes eſpeces de calebaſſes, dites *belaſchora*, *Suppl.* I. 847. *b. bilenſchora*, 894. *b. caipaſchora*, *Suppl.* II. 110. *a*, *b. cavandeli.* 274. *b.*

CALEBASSIER, (*Botan.*) noms que donnent à cet arbre les Eſpagnols, les Anglois & les botaniſtes. En Amérique, on ne peut preſque s'en paſſer dans aucune habitation. Caracteres & deſcription du calebaſſier. Divers noms de ſon fruit. A quoi l'on connoît que les calebaſſes ſont mûres. Comment on les prépare pour s'en ſervir à tenir de l'eau ou d'autres liqueurs. II. 548. *b.* Uſages de la coque de ce fruit. Comment on ſépare une calebaſſe pour en faire deux couis. Embelliſſemens que les Indiens y ajoutent. Uſages qu'on en fait. Uſages de la pulpe, pour une infinité de maladies & d'accidens. *Ibid.* 549. *a.* Culture du calebaſſier en Europe. Calebaſſes d'herbe d'Amérique; ce ſont les gourdes européennes, dont la coque a moins de prix que la véritable calebaſſe dont on vient de parler. Ouvrages à conſulter ſur le calebaſſier d'Amérique. *Ibid. b.*

CALECHE. (*Hiſt. anc.*) Caleches repréſentées d'anciens monumens. Voiture des Romains, nommées *veredum*, *rhedum*, & *ceſium. Suppl.* II. 116. *a.*

Caleche, eſpece de voiture. Vol. VII. des planch. *Menuiſerie en voitures*, pl. 15 & 16, & vol. IX. des planch. *Sellier-Carroſſier*, pl. 8.

CALEÇON, ſorte de vêtement. Différence entre caleçon, culotte & haut-de-chauſſes. Culotte de Suiſſe. Caleçons que portoient pluſieurs peuples anciens. Caleçons des Romains. Caleçons des dames françoiſes. *Suppl.* II. 116. *a.* Les Sauvages canadiens ont refuſé de ſe ſoumettre à cet uſage. Effets des caleçons par rapport à la ſanté. *Ibid. b.*

CALEDONIENS, anciens peuples d'Ecoſſe, *voyez* SCOTIA.

CALÉFACTION, (*Pharmacie*) différence entre la caléfaction & la coction. II. 550. *a.*

CALEMANDE, façonnée, ou à grandes fleurs. Fabrication de cette ſorte d'étoffe. IX. 196. *b.*

CALEMBOUR, *voyez* KALEMBOUR.

CALENDER-HERREN, (*Hiſt. mod.*) freres des calendes. Société de laïques & d'eccléſiaſtiques établie autrefois en Allemagne. Pourquoi ils furent appellés de ce nom. Deſtination de l'argent qu'ils portoient à leurs aſſemblées. II. 550. *a.*

CALENDERS, religieux mahométans répandus dans les Indes. Santon Calanderi fut leur fondateur. Leur habillement. II. 550. *a.* Nom perſan qu'ils portent. Leur occupation eſt de prêcher dans les marches, *&c.* Leurs mœurs vicieuſes. *Ibid. b.*

CALENDES, premier jour de chaque mois. *Voyez* CALENDRIER. Étymologie de ce mot. Comment on publioit les calendes. La coutume de publier les jours de fêtes qu'il y auroit dans le mois, dura juſqu'à l'an 450 de Rome. Changement qui arriva alors. Les calendes ſe comptoient dans un ordre retrograde, de même que les nones & les ides. Vers où ſont renfermées les regles du comput des calendes. Maniere de trouver le jour des calendes qui répond à chaque jour du mois où l'on eſt. II. 550. *b.* On ignore la raiſon de cette maniere de compter. Uſage qu'on en fait encore. Ce qu'on entend par *calendes grecques. Ibid.* 551. *a.*

CALENDRE, machine qui ſert à tabiſer & à moirer certaines étoffes, & à cacher les défauts des toiles, *&c.* Deſcription de cette machine avec figures. II. 551. *a.* Uſage de cette machine. Ce qu'on entend par *tabiſer* & *moirer.* Maniere de moirer. *Ibid. b.* Quelle eſt la cauſe de la moire. Maniere de tabiſer. Les belſamines qui ſont fil & ſoie ſe tabiſent ſeulement. Pourquoi l'on met à la calendre les damas ſur fil. Camelots qui ſe moirent. On calendre les toiles à carreaux & celles de coton. Inconvéniens de la calendre pour les ſiamoiſes à fleurs & à raies, & d'autres étoffes figurées. Les papelines ne ſe preſſent point, *&c.* Il n'eſt permis qu'aux teinturiers d'avoir des calendres. Prix de ces divers ouvrages. Obſervations ſur les rouleaux dont on ſe ſert. *Ibid.* 552. *a.* Quand les pieces ont un peu d'aunage, on les calendre les unes ſur les autres. Diverſes précautions qu'il faut

prendre ſelon les circonſtances. Différences dans certaines calendres. Calendres royales de Paris. C'eſt à M. de Colbert que nous devons les premieres calendres. On prétend que celle à roue vaut mieux que celle à cheval. *Ibid. b. Voyez* CALANDRE.

CALENDRIER, définition, étymologie du mot. Calendrier romain, tel que l'inſtitua Romulus. Il ne diviſa l'année qu'en dix mois, elle commençoit le premier de mars. II. 552. *b.* Sa forme par Numa qui y ajouta deux mois, *janvier* & *février*, & fit d'autres changemens. Défaut de ce calendrier. Intercalation à la maniere des Grecs, qu'il employa tous les deux ans pour corriger ce défaut. Nouvelle réforme du calendrier par les ſoins de Céſar, qui appella l'aſtronome Soſigenes; elle ſe fit l'an 708 de Rome. Diſpoſition de ce calendrier appellé *julien*. Correction qu'y apporta Grégoire XIII. *Ibid.* 553. *a.* Réformation du calendrier en 1582. En quoi conſiſte le calendrier julien des chrétiens. Erreurs par rapport aux fêtes mobiles, réſultant de la fixation de l'équinoxe au 21 mars, & du comput fait par le nombre d'or. Comment le pape Grégoire y remédia. En quoi conſiſte le calendrier grégorien, & en quoi il differe du julien. On ne doit pas regarder abſolument ſans défaut le calendrier grégorien. *Ibid. b.* Calendrier réformé ou corrigé, introduit dans les états d'Allemagne en 1700. Maniere de conſtruire un calendrier ou un almanach. *Ibid.* 554. *a.* Calendrier gélaléen, qui eſt une correction du calendrier perſan. Calendrier des Juifs. Calendrier des Mahométans. Maniere de trouver l'année juive. Maniere de trouver le nombre des années. On entend auſſi par *calendrier* le catalogue ou les faſtes que l'on gardoit anciennement dans chaque égliſe; ce qu'il ne faut pas confondre avec les martyrologes. *Ibid. b.* Ancien calendrier de l'égliſe de Rome, qui fut fait vers le milieu du quatrieme ſiecle. Autres calendriers étrangers & anciens qu'on a conſervés. *Ibid.* 555. *a.*

Calendrier. Eſpece de calendrier défectueux que ſuivoient les anciens peuples. XVI. 773. *a.* 797. *b.* Calendrier des anciens Grecs, des Chaldéens, des Egyptiens. 773. *a.* 774. *a.* Calendrier appellé *faſte* chez les Romains. VI. 418. *b.* 419. *a*, *b.* &c. Calendrier de Numa. I. 786. *b.* Uſage que les Romains faiſoient dans le calendrier des huit premieres lettres de l'alphabet. XI. 284. *b.* Réforme du calendrier par Jules-Céſar. XVII. 767. *b.* Deſcription d'un monument où ce calendrier eſt expliqué. *Ibid.* Rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier Julien des Romains. X. 621. *a.* Réforme du calendrier par le pape Grégoire. I. 389. *a.* IV. 588. *a*, *b.* 589. *a.* V. 34. *b.* Du vieux & du nouveau calendrier. XI. 265. *b.* XV. 556. *b.* Calendrier ou martyrologe des Grecs. X. 335. *b.* Calendrier de la chancellerie romaine. VIII. 496. *a*, *b.* Auteur du calendrier dont les Juifs ſe ſervent. 543. *a.* Calendrier des Turcs. V. 557. *b.* Sur le calendrier des Arabes & des Mahométans. *Voyez* HÉGIRE. VIII. 96. *a*, *b.* Calendrier des Siamois. XV. 149. *b.* 150. *a.*

CALENDRIER, (*Hiſt. & Aſtron.*) explication du calendrier romain. *Suppl.* II. 116. *b.* Table des douze mois de l'année, ſelon le calendrier de Jules-Céſar, où ſe trouvent les principales obſervations à faire chaque jour du mois, relatives aux uſages & à la religion des Romains. *Ibid.* 118. *a.*

Calendrier perpétuel. Un tel calendrier doit en renfermer trente-cinq de ceux qui ſe ſuccedent annuellement. On en trouve un dans l'ouvrage intitulé : *L'art de vérifier les dates.* II. 555. *a.*

Calendrier ruſtique. II. 555. *a.*

CALENTURE, eſpece de fievre accompagnée de délire qui attaque ceux qui voyagent dans les climats chauds. Exemple de cette maladie dans un matelot, II. 555. *a.* & de la maniere dont il fut guéri. Comment cette maladie doit être traitée, ſelon le docteur Shaw. *Ibid. b.*

CALER *un quart de cercle*, (*Aſtron.*) mettre ſon plan dans une ſituation exactement verticale. Moyens à employer dans cette opération. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALERES, (*Hiſt. mod.*) brigands indiens, peuple libre qui habite les lieux inacceſſibles & les épaiſſes forêts du Tundeman, province ſituée entre le Tanjaour & le Maduré. Extérieur, caractere & uſage de ce peuple. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALESIAM, (*Bot.*) arbre qui croît dans le Malabar. Deſcription de cet arbre. Propriété de ſon écorce. II. 556. *a.*

CALETES, (*Géogr.*) peuple de la Gaule Belgique du tems de Céſar. Leur capitale. Pays qu'ils occupoient. Cantons que comprenoit leur territoire. *Suppl.* II. 124. *a.*

CALFAT, partie du radoub d'un navire. II. 556. *a.*

CALFAT, opération des calfateurs dite *bonnette lardée.* II. 328. *b.* Les Chinois ne calfatent pas leurs vaiſſeaux avec du goudron, comme les Européens. XV. 329. *b.* XVI. 807. *a.*

CALFAT, CALFATEUR, officier de l'équipage, qui a ſoin de donner le radoub aux vaiſſeaux qui en ont beſoin. Quels ſont ſes devoirs & fonctions. II. 556. *a.*

CALIBRE, il ſe prend ou pour le diametre d'un corps, ou pour l'inſtrument qui ſert à en meſurer les dimenſions. II. 556. *b.*

CALIBRE des maçons. II. 556. *b.*

CALIBRES des ferruriers, leurs formes, conſtructions & uſages. II. 556. *b.*

CALIBRE, (*Artillerie*) ouverture de la piece de canon & de toutes les autres armes à feu. L'inſtrument dont on ſe ſert pour prendre ce diametre, s'appelle auſſi *calibre.* Deſcription de cet inſtrument. II. 557. *b.*

Autre moyen de calibrer les pieces.

Table qui indique le rapport de la peſanteur des boulets avec l'ouverture du calibre, depuis une once, juſqu'à 14 de peſanteur. II. 557. *b.* Seconde table qui indique les mêmes rapports, depuis une livre de peſanteur dans le boulet, juſqu'à 64. *Ibid.* 558. *a.*

Calibre. Obſervations ſur le calibre des armes à feu. VII. 397. *a.* Table du calibre des canons & du diametre des boulets. II. 363. *a.* Calibre des pieces de douze, huit & quatre. *Suppl.* I. 192. *a.* Table des dimenſions des pieces de campagne, anciennes & nouvelles, des calibres de douze, huit & quatre livres de balle. *Suppl.* II. 203.

Calibre. Dans les manufactures d'armes à feu. II. 558. *b.*

Calibre du canon de fuſil de munition. *Suppl.* II. 209. *b.*

Calibre, chez les fontainiers. II. 558. *b.*

Calibre, dans l'horlogerie. Deſcription du calibre à pignons. II. 558. *b.*

Calibre, chez les horlogers. Plaque de laiton ou de carton, ſur laquelle les grandeurs des roues & leurs ſituations reſpectives ſont marquées. Il ſeroit fort difficile de donner des regles générales pour la conſtruction d'un calibre. Voici quelques-unes des principales, pour le calibre des montres.

1°. Que la diſpoſition des roues, les unes par rapport aux autres, ſoit telle, que les engrenages changent le moins qu'il eſt poſſible par l'uſure de trous, *&c.* II. 558. *b.*

2°. Que les roues & pignons ſoient, autant qu'il eſt poſſible, dans le milieu de leurs tiges, ou à une égale diſtance de leurs pivots. II. 559. *a.*

3°. Que les roues d'une horloge ou d'une pendule ſoient ſituées de façon que les pignons, dans leſquels elles engrenent, ſoient placés dans les points de leur circonférence, tels, qu'il en réſulte le moins de frottement poſſible ſur les points de ces roues.

4°. Qu'on tienne les barillets grands dans les montres, pour avoir de plus grands reſſorts. II. 559. *a.*

Calibre, en marine, en orfévrerie. II. 559. *a.*

Calibres d'arquebuſier. Calibres de bois, calibres d'acier, les uns doubles, les autres ſimples; leurs uſages. II. 557. *a.*

Calibres du potier d'étain. V. 597. *a.*

CALICE, (*Théolog.*) quel étoit, ſelon Bede, celui dont ſe ſervit J. C. Matieres dont les calices ont été faits en différens tems. Poids de quelques-uns. Anciens calices très-ſinguliers. Hérétiques qui prétendoient l'uſage du calice néceſſaire au peuple. II. 559. *b. Voyez* CALIXTINS.

Calice repréſenté dans les planches d'orfévrerie, vol. VIII.

CALICE, (*Botan.*) du calice des fleurs. VI. 853. *b.* 854. *b.* Partie de la fleur que Pline a appellée *calice.* 852. *b.* Différence entre le calice & l'empalement des fleurs. V. 572. *b.* Formation du calice. XVI. 961. *b.*

CALICUT, royaume & ville des Indes. Remarques ſur le roi de Calicut. Mœurs, religion, commerce des habitans de ce royaume. II. 559. *b.*

CALICUT. Sur le roi de Calicut, *voyez* SAMORIN. XIV. 598. *a.* Naires ou nobles de Calicut. VIII. 345. *b.* On les diſtingue par la grandeur des oreilles. Longueur des oreilles de la reine & des dames de ſa cour. XII. 292. *b.*

CALIDIUS, (*Marcus*) obſervations ſur cet orateur. XI. 569. *a*, *b.*

CALIDUCS, canaux dont les anciens ſe ſervoient pour communiquer la chaleur d'un foyer aux appartemens les plus éloignés. II. 559. *b.*

CALIFE, titre des ſucceſſeurs de Mahomet. Étymologie de ce mot. II. 559. *b.* Aboubekre, ſucceſſeur de Mahomet, le prit le premier. Changement que fit Omar à ce titre.

Autorité des premiers califes. Race des Ommiades & des Abbaſſides. Multiplication des califes, à meſure des progrès des Sarraſins. Abolition du nom de *calife. Ibid.* 560. *a.*

CALIFE, (*Hiſt. des Arabes*) ſignification de ce nom donné aux ſucceſſeurs de Mahomet. Le calife étoit un pontife roi, & tenoit, dans la même main, l'épée & l'encenſoir. Hiſtoire des califes. *Suppl.* II. 124. *a.* Abu-Beker. *Ibid. b.* Omar. *Ibid.* 125. *a*, *b.* Othman. *Ibid.* 126. *a. Califes Ommiades.* Ali. *Ibid. b.* Aſſan. *Ibid.* 127. *b.* Moavie I. Yéſid I. *Ibid.* 128. *a.* Moavie II. Mervan I. Abdalmalec. *Ibid. b.* Valid I. Soliman. *Ibid.* 129. *a.* Omar II. Yéſid II. *Ibid. b.* Heshan. Valid II. Yéſid III. Ibrahim. Mervan II. *Califes Abaſſides.* Abbas. — Les arts & les ſciences cultivés parmi les Arabes. *Ibid.* 130. *a.* Leur ardeur pour la guerre. L'empire en devenant plus éclairé, devient plus redoutable. Dix-huit princes Abbaſſides regnent ſucceſſivement, avec autant de gloire pour eux, que pour la félicité de leurs peuples. Décadence de leur empire. Mothavakel, calife abruti dans les débauches. Sa mort. Les gouverneurs

des provinces se rendent indépendans. Commencement de l'empire des Fatimites. Les querelles de religion préparent la ruine des califes. *Ibid. b.* Missionnaires musulmans qui se vouent à la conversion des peuples épars dans les déserts de l'Afrique. Commencement des rois d'Afrique, qui prirent le nom de *Miramolin*. – Motamasem, huitieme calife Abbasside. Il confie sa garde à des étrangers nommés *Turcomans*, dont la valeur fraya ensuite à leurs chefs, le chemin aux premieres dignités. – Moctader, dix-huitieme calife Abbasside. Foiblesse de son empire. – Regne de son successeur Kader. – Le califat n'est plus qu'une ombre sans réalité, sous le regne de Rhadi, vingtieme Abbasside.

Pouvoir qu'acquierent les Turcs. Fin du califat de Bagdat en 1258, & de celui d'Égypte en 1517. *Ibid.* 131. *a.*

Califes. Histoires des califes, successeurs de Mahomet. IX. 865. *b*, &c. *Voyez* OMMIADES & ABBASSIDES. Maniere dont le peuple prêtoit serment au nouveau calife. Extinction du califat : califat fictif ou imaginaire qui suivit. IV. 300. *a.* Califes Fatimites. VI. 429. *a.* Califes Samanides. XIV. 592. *a.* Dispositions des califes Arabes, à l'égard des sciences. 664. *a*, *b.* II. 233. *a*, *b.*

CALIFORNIE. Mœurs & religion des Californiens. II. 560. *a.*

CALIFORNIE, (*Géogr.*) recherches sur la position géographique du fameux détroit qui sépare, vers le nord, l'Asie de l'Amérique, & auquel les anciens ont donné le nom de détroit d'*Anian. Suppl.* II. 131. *b.* Passages tirés de divers anciens auteurs sur la Californie, sur le tems où elle fut découverte, ses habitans, ses productions, l'étendue de ce pays. *Ibid.* 132. *a.* Prolongation de cette presqu'isle, selon d'anciennes cartes, jusqu'au détroit d'Anian. Quelle en est la vraie étendue. Erreur de quelques géographes, qui la considérerent comme une isle. Cette erreur redressée en 1702, par la carte du P. Kino. *Ibid. b.* Observations qui montrent qu'en rétablissant la Californie en presqu'isle, conformément aux anciennes cartes, il falloit en corriger la longitude & le gissement des côtes. Navigateurs qui ont fait des découvertes dans ce pays, & aux relations desquels il faut recourir. Nouvelle carte de la Californie, communiquée à l'auteur par un magistrat de Lucerne. Transcription de ce qui se trouve dans un manuscrit espagnol, sur la situation de ce pays. *Ibid.* 133. *a.* Observations sur le pays décrit dans la carte du P. Kino, depuis la riviere d'Hiaqui, jusqu'à celle de Hila & Azul. Des provinces septentrionales reconnues autrefois par les Espagnols, & des vastes pays au nord-oest de l'Amérique. L'authenticité des cartes anciennes rétablie. *Ibid. b.* Côtes de l'Amérique, depuis la mer Glaciale, jusqu'à la Californie. Leur étendue jusqu'au cap le plus méridional de cette presqu'isle. De l'emplacement de Quivira, & des pays de Tolm ou Téguajo. Réfutation des raisons sur lesquelles M. Buache justifie la description qu'il donne de ces côtes & de ces pays. *Ibid.* 134. *a.* Réponse à une objection contre le gissement des pays à l'oest de la Californie, tels que les anciens les ont représentés. *Ibid. b.* Relations de quelques voyageurs, & particuliérement de François Drake, par lesquelles l'auteur confirme son sentiment sur le gissement de ces côtes, & tâche de rendre aux cartes & relations espagnoles, les droits, dont les géographes postérieurs les avoient privées sans raison. *Ibid.* 135. *b.*

CALIGULA, *Caïus*, (*Hist. rom.*) fils de Germanicus & d'Agrippine, successeur de Tibere à l'empire. Histoire de sa vie & de son regne. *Suppl.* II. 137. *b.*

CALIGULA. Regne de cet empereur. XIV. 335. *a.* Son amour pour Drusille. Honneurs qu'il lui rendit après sa mort. XVI. 607. *b.* Son caractere cruel. IV. 518. *a.* Cause de ses désordres, selon Juvenal. VIII. 216. *b.* Pont de bateaux qu'il bâtit sur le golphe de Pouzzol. XIII. 71. *b. Suppl.* IV. 525. *a.* Grandeur & magnificence de ses vaisseaux. XVI. 805. *b.* Ses essais pour faire de l'or. I. 249. *a.* Académie qu'il institua dans Lyon. *Suppl.* I. 233. *b.*

CALIN, composition dont l'usage vient de la Chine. Usage qu'en ont fait les faux monnoyeurs. Celui qu'on en fait dans les royaumes orientaux de l'Asie. II. 560. *a.*

CALINDA, danse des negres créoles en Amérique. Description de cette danse. II. 560. *a. Voyez* TAMBOULA.

CALIPIQUE, période de 76 ans, qui fixoit le retour des nouvelles lunes, selon Calipus, qui l'introduisit en corrigeant celle de Méton. Défaut de la période calipique : elle se trouve plus bornée de 19 ans que la période métonique. II. 560. *b.*

Calipique, période. *Voyez* sur ce sujet. XII. 361. *a.*

CALISTO, (*Myth.*) fille de Lycaon, & l'une des compagnes favorites de Diane. Amour de Jupiter pour Calisto. Sa métamorphose. Fondement de cette fable. *Suppl.* II. 140. *a.*

CALISTO. Histoire de cette nymphe. XI. 716. *b.*

CALIXTE II, pape. *Suppl.* IV. 560. *a.*

CALIXTE III, pape. XVII. 650. *b.*

CALIXTE, (*George*) de Helmstadt ; théologien. VIII. 107. *b.*

CALIXTINS, (*Hist. eccl.*) sectaires de la Boheme au quinzieme siecle. Ils prétendoient l'usage du calice nécessaire au peuple. En quoi consistoit leur doctrine. Accord appellé *compactatum*, que fit avec eux le concile de Basle. Leur réunion aux luthériens. Il se trouve encore quelques calixtins en Pologne. II. 560. *b.*

Calixtins : leurs instances contre le retranchement de la coupe, mal fondées. III. 732. *a.* Condescendance dont l'église usa envers eux. *Ibid.*

Calixtins, Luthériens mitigés qui suivent les opinions de George Calixte. Ils sont regardés comme semi-pélagiens. Doctrine de Calixte. II. 561. *a.*

CALLAF, description de cet arbrisseau. Eau de callaf qu'on prépare à Damas. Ses propriétés. Huile de callaf. II. 561. *a.*

CALLAIS, pierre qui imite le saphyr. Lieux où on la trouve. Sentimens de Boot & de Laet sur cette pierre. II. 561. *a.*

CALLAO, ville d'Amérique, renversée par un tremblement de terre. IX. 534. *a.*

CALLEO, (*Lang. latin.*) sens propre & métaphorique de ce verbe. X. 438. *b.*

CALLEUX, (*Anatom.*) *corps calleux*, description & situation de cette partie. II. 561. *a.*

CALLEUX, *corps* (*Anat. Psych.*) du siege de l'ame. Sentiment de Descartes sur ce sujet. Description du corps calleux où Lancisi, & avant lui Bontekoe a établi le siege de l'ame. Observation de M. de la Peyronie, qui semble confirmer ce sentiment. *Suppl.* II. 140. *a.* Lieu que l'ame occupe dans le cerveau, selon Galien. Principes posés, d'après lesquels on conclut que le siege de l'ame doit être dans le cerveau. Parties de la masse du cerveau auxquelles il y a lieu de croire que l'ame n'est point immédiatement attachée. Observations & expériences qui l'excluent du corps calleux. *Ibid. b.* Expériences contraires à l'opinion qui assigne au cervelet une fonction vitale, & qui le prive de l'empire des sens. Autres observations qui paroissent prouver que le cerveau ne fournit pas depuis sa surface, la cause du mouvement musculaire, & que cette cause ne naît que dans les colonnes de la moelle allongée, ou dans cette moelle elle-même : — le sentiment se perd par une pression un peu forte du cerveau ou du cervelet. — Vices trouvés dans le cerveau des hommes tombés dans une fatuité stupide ou en démence. *Ibid.* 141. *a.* On a été tenté de croire que le cerveau avoit ses provinces ; que les impressions de la vue se recueilloient dans l'une, & les impressions des sens dans l'autre ; mais l'anatomie ne permet pas d'adopter ce sentiment. — Où se terminent les impressions des sens selon Boerhaave. Résultat des expériences faites sur le principe du mouvement dans la machine animale. *Ibid. b.* Il ne paroît pas que dans l'insecte & dans l'amphibie, le siege de l'ame soit borné à la tête & au cerveau. *Ibid.* 142. *a.*

Calleux, corps. Voûte médullaire, portion du corps calleux. XVII. 476. *a.* Le corps calleux regardé par M. de la Peyronie comme le siege de l'ame. I. 342. *a.*

CALLIANAX, médecin. X. 282. *a.*

CALLICLÈS, peintre célebre & sculpteur. XII. 257. *b.* XIV. 818. *a.*

CALLICRATE, sculpteur. XIV. 818. *a.*

CALLIÈRES, (*le chevalier de*) gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 167. *b.*

CALLIÈRES, (*François de*) de l'Académie françoise. XVI. 426. *a.*

CALLIGRAPHE, copiste qui mettoit au net ce qui avoit été écrit en notes. Étymologie de ce mot. Un acte & autres ouvrages étoient d'abord écrits en notes, & d'autres écrivains les copioient. II. 561. *b.*

CALLIMAQUE, poëte grec : caractere de ses hymnes, VIII. 396. *a.* & de ses élégies. V. 488. *a.* Sujet d'un hymne de Callimaque, où le poëte indique les moyens qu'employerent Vénus & Pallas, pour remporter le prix de la beauté. VI. 410. *a.*

Callimaque, sculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CALLIMUS, caillou qui se trouve dans la pierre d'aigle. Ses qualités & caracteres. Sorte de pierre d'aigle qui contient un caillou dont la superficie est pleine de capsules. II. 561. *b.*

CALLINICUS, inventeur du feu grégeois. VI. 646. *a.*

CALLIOPE, une des neuf muses. Comment on la représente. Ce que la fable nous en apprend. II. 561. *b.*

CALLIPIQUE, *période. Voyez* CALIPIQUE.

CALLIXTE, *voyez* CALIXTE.

CALLON, deux statuaires de ce nom. XIV. 818. *a.*

CALLOSITÉ, cause des callosités, comment on les détruit. II. 561. *b.*

Callosités. Comment elles se forment aux piés, aux mains & aux genoux. V. 172. *b.* 789. *b.* Elles empêchent la sensation du tact. V. 172. *b.* XV. 821. *b.*

CALLOT, (*Jacques*) graveur. VII. 867. *a.* VI. 682. *b.* Observation sur sa tentation de S. Antoine. *Suppl.* II. 665. *a.*

CALMANT, (*Médecine*) sorte de remedes. Comment ils agissent.

agiſſent. Divers noms qu'on leur donne. Indications de quelques remedes de cette eſpece. II. 562. *a.*

CALMAR, *Cornet.* Animal du genre des animaux mous. Deſcription qu'en donne M. Needham. II. 562. *a.* Animaux dont il ſe nourrit. Grand & petit calmar. Origine du nom de *calmar. Ibid.* 563. *a.*

CALMAR. *Traité de* (*Hiſt. du Nord*) *Suppl.* III. 279. *b.*

CALMANDE, étoffe de laine. Elle ſe fabrique particuliérement en Flandre. Deux eſpeces de calmandes. II. 263. *b.*

CALMER. Effet des coups de canon dans un combat naval. II. 563. *b.*

CALMET. (*D. Auguſtin*) Sa patrie. Ses ouvrages. Son épitaphe. *Suppl.* III. 897. *a*, *b.*

CALMOUCKS, peuple d'Aſie. Comment ils ſont diviſés. Leurs mœurs. La Ruſſie eſt en alliance avec eux. II. 463. *b.*

Calmoucks, dignité de leur grand cham. III. 42. *a.* Bibliotheque trouvée chez eux. IX. 602. *b. Voyez* TARTARES.

CALODOTIRO, (*Botan.*) nom brame d'une eſpece de *ſtramonium.* Deſcription. *Suppl.* II. 142. *a.* Culture & qualités de cette plante. Monſtruoſité de cette eſpece. Erreur de Linnæus. Claſſification du Calodotiro. *Ibid. b.*

CALOMEL, (*Pharmac.*) mercure doux, ſublimé quatre fois & plus. Origine de cette dénomination. II. 263. *b.*

Calomel, *voyez* ſur cette ſubſtance l'article *Mercure.* X. 374. *b.*

CALOMNIATEURS, pourquoi les Athéniens les appelloient ſycophantes. XV. 711. *b.* La loi du talion obſervée contre eux chez les Romains. 865. *b.* Comment ils étoient punis à Thurium. XVI. 303. *b.*

CALOMNIE. Tel qui la condamne n'en eſt ſouvent pas innocent. Le ſûr moyen de ne pas calomnier, c'eſt de ne pas médire. Idée d'un monde d'où la calomnie ſeroit bannie. II. 563. *b.* Nous devons contribuer de notre part à rendre tel celui où nous vivons. Comment l'égliſe a ſévi contre les calomniateurs. La loi Romaine qui permettoit aux citoyens de s'accuſer mutuellement, produiſit ſous les empereurs une foule de calomniateurs. Tableau de la calomnie par Apelle. Sens du mot de *calomnie* en terme de droit. *Ibid.* 564. *a.*

Calomnie, punition du crime de calomnie chez les Romains. IX. 22. *a*, *b.* Action de calomnie ſubſtituée à l'uſage des gageures. VII. 421. *b.* Serment de calomnie que les plaideurs prêtoient à Rome. IX. 19. *b.* XV. 103. *b.* Jugement de calomnie. IX. 20. *a.*

CALONI, (*Géogr.*) petite ville de l'iſle de Metelin ou Mytilene dans l'Archipel. Sa ſituation. Ce qu'elle a de remarquable. *Suppl.* II. 142. *b.*

CALOTTE, petit bonnet qu'on porta d'abord par néceſſité, & qui devint enſuite un ornement, ſur-tout pour les eccléſiaſtiques. II. 564. *a.* Le cardinal de Richelieu eſt le premier qui en ait porté. Calotte rouge des cardinaux. *Ibid. b.*

Calotte, qu'on portoit avant l'uſage des perruques. XII. 401. *b.*

Calotte, en divers arts & métiers. II. 564. *b.*

CALOTTE, (*Horlog.*) les Anglois s'en ſont ſervis les premiers. Uſage des calottes. On ne s'en ſert preſque plus. II. 564. *b.*

Calotte céphalique, *Cucupha.* Comment étoient faits ces ſachets. Pourquoi ils ne ſont plus d'uſage. *Voyez* BONNET.

CALOTTE, *regiment de la* (*Hiſt. mod.*) eſpece de folie gaie & enjouée qui n'eſt pas indigne du ſage. *Suppl.* II. 142. *b.* Sociétés où l'on affectoit d'égayer la raiſon par les amuſemens que cette folie inſpiroit. Origine du régiment de la Calotte. Le colonel Aymon en eſt fait le général. But de cette ſociété. Elle ſe propoſoit de corriger les mœurs, de réformer le ſtyle à la mode en le tournant en ridicule, & d'ériger un tribunal oppoſé à celui de l'académie françoiſe. Etendart & armoiries qui la déſignoient. *Ibid.* 143. *a.* Deſcription de ces armoiries en ſtyle calotin. Sceau & médailles que la ſociété fit graver. Obligation de chaque frere de porter le médaillon, ſur-tout dans les aſſemblées de la ſociété. *Ibid. b.* Progrès que fit cet établiſſement, malgré le crédit de ceux qui s'intéreſſoient à ſa deſtruction. Réponſe du général des calotins à Louis XIV, qui lui demandoit s'il ne feroit jamais défiler ſon régiment devant lui. M. de Torſac ſuccede au général Aymon. Obſervations ſur le diſcours intitulé, *Eloge hiſtorique d'Emmanuel de Torſac. Ibid.* 144. *a.* Qualités requiſes de ceux qui étoient admis dans le régiment, ſoit pour y occuper un poſte d'officiers, ſoit comme ſimples ſoldats. Brevets expédiés par la ſociété. Arrêt du conſeil du régiment contre la fauſſe édition des brevets & autres réglemens ſuppoſés. *Ibid. b.* Objets de la critique des calotins. Brevet que donne cette ſociété au poëte Gacon pour le punir de ſa baſſeſſe à ne louer que des gens en place. Autre brevet donné à l'abbé Terraſſon, qui avoit répandu dans le public quelques ouvrages dans leſquels il prétendoit prouver la ſolidité & l'utilité du ſyſtême de Law. *Ibid.* 145. *a.* Brevet de contrôleur général des finances du régiment accordé au ſieur Law. Brevet fort plaiſant que Gacon décerna à l'académie des inſcriptions, au ſujet de l'inſcription de la fontaine du palais royal. *Ibid. b.* Licences que la ſociété ſe donna dans ſes brevets & ſes ſatyres, qui cauſerent ſa ſuppreſſion. *Ibid.* 146. *a.* Brevet des calotins ſur la permiſſion qui fut accordée en 1725 d'enrôler en France des hommes de la plus haute taille pour la formation des régimens du roi de Pruſſe. — Réflexions ſur le penchant naturel des hommes à la ſatyre. — Diſpoſition des François à ſe conſoler de leurs maux par des chanſons & des ſaillies. *Ibid. b.* Heureux effets de cette diſpoſition. Agrémens que lui fournit la poéſie. *Ibid.* 147. *a.*

CALOYERS, moines grecs de la regle de S. Baſile. Leur habitation & leurs fonctions. Ils gardent exactement leur premier inſtitut. Auſtérité de leurs mœurs. II. 564. *b.* On donne particuliérement ce nom aux religieux les plus vénérables. Étymologie du mot *caloyer.* Il n'y a que les freres qui s'appellent *caloyers*, les prêtres s'appellent *jeromonaques.* Nom de *caloyers* donné aux dervis. Regle des religieuſes caloyeres. *Ibid.* 565. *a.*

CALPÉ, courſe de jumens chez les Eléens. Signification du mot grec [illegible], d'où quelques-uns ont fait venir le mot *galoper.* II. 565. *a.*

CALPHURNIA, *loi.* IX. 654. *a.*

CALPRENEDE, (*Gautier de Coſte, ſieur de la*) obſervations ſur ce poëte, & ſes ouvrages. XIV. 660. *b.*

CALPURNIE, (*Hiſt. rom.*) quatrieme femme de Jules-Céſar. Son éloge. *Suppl.* II. 147. *a.*

CALPURNIUS, poëte: obſervations ſur ſes ouvrages. XII. 159. *a.*

CALQUER, maniere de deſſiner. Maniere de calquer. II. 565. *a.*

Calquer, maniere de calquer les deſſins ſur les planches deſtinées à la gravure à l'eau-forte. VII. 880. *a.*

CALQUERON, partie du métier des étoffes de ſoie. Deſcription & uſage. II. 565. *b.*

CALVAIRE, chapelle ainſi nommée. Calvaire du mont Valérien. Etymologie du mot *calvaire.* Mont Calvaire. II. 565. *b. Voyez* GOLGOTHA.

CALVAIRE, (*Congrégation de N. D. du Calvaire*) ordre de religieuſes. Hiſtoire de cet ordre. II. 565. *b.*

CALVIÉRE, organiſte. XI. 629. *b.*

CALVIN, réformateur. *Suppl.* IV. 71. *a.* Portrait de Calvin, obſervations ſur ſa vie & ſur ſes ouvrages. XI. 274. *a*, *b.* Lumieres de ce théologien, éloge de ſon ſtyle. Recueil des loix pour Geneve, dreſſé par Calvin & le magiſtrat de cette ville. VII. 575. 2. *b.* Doctrine de ce réformateur, *voyez* CALVINISME.

CALVINISME, ſix chefs principaux des dogmes caractériſtiques du calviniſme, dont la plupart ſont adoucis par les calviniſtes modernes. Combien leurs ennemis ont exagéré leurs erreurs. Sort du calviniſme dans les divers pays où il s'eſt établi. II. 566. *a.*

Calviniſme, étendue de l'égliſe réformée. V. 420. *b.* Doctrine des calviniſtes ſur la grace, VII. 802. *a.* ſur le libre arbitre, XIII. 277. *b.* ſur la réprobation, XIV. 149. *a.* ſur le décret de Dieu par rapport au ſalut des hommes, XVII. 455. *a.* ſur l'imputation des mérites de Jeſus-Chriſt, VIII. 640. *a.* ſur la communion. IX. 597. *b.* Controverſes des calviniſtes avec les catholiques, ſur la préſence réelle. VI. 132. *b.* Doctrine des calviniſtes ſur la nature des peines de l'enfer. V. 668. *b.*

CALVINISTES, divers noms qu'on leur donne. II. 566. *a.* Prédication de Calvin à Geneve. Sort des calviniſtes en France depuis leur premier établiſſement. Articles de doctrine que Calvin a pris des Vaudois, des luthériens, & ceux qu'il a ajoutés lui-même. Dogme de Calvin ſur l'Euchariſtie. Contradictions où les calviniſtes ſont tombés dans leurs diſputes. Comment leurs adverſaires en ont tiré parti. *Ibid. b.*

Calviniſtes, rapport entre les épiſcopaux d'Angleterre & les calviniſtes. V. 813. *a.* Origine des noms d'*huguenots* & de *parpaillots*, qui leur furent donnés en France. VIII. 333. *a.* XII. 80. *a.* Edits rendus en France en leur faveur & contr'eux. XI. 736. *b.* Synodes des calviniſtes. XV. 756. *a*, *b.* Calviniſtes appellés *terminiſtes*, XVI. 160. *b.* & *tropiques.* 708. *b.* Sur les calviniſtes, *voyez* PROTESTANS.

CALVISIUS, (*Seth*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce célebre chronologiſte. XIII. 699. *b.*

CALVITIE, chûte des cheveux. Cauſes de cette maladie. II. 566. *b. Voyez* ALOPÉCIE.

CALUS, dureté à la peau, à la chair, ou aux os, naturelle ou contre nature. Sens reſtreint de ce mot. Comment ſe fait la formation du calus. Exemples de calus dont l'un avoit parfaitement remplacé un humérus, & l'autre un fémur. Effets qui réſultent de la diſpoſition plus ou moins favorable du ſuc nourricier des os. Comment on corrige les mauvaiſes diſpoſitions de la lymphe. II. 567. *a.*

Calus, ſa formation après une fracture. *Suppl.* I. 132. *a. Ibid.* 194. *b.* Liqueur qui cimente les extrémités d'un os fracturé, quoiqu'à une diſtance conſidérable l'une de l'autre. XI.

688. *b.* Expériences ſur la force que le calus acquiert dans les différens tems des fractures. *Suppl.* IV. 932. *b.* Subſtance regardée comme un ſpécifique pour le calus des fractures. XI. 691. *a*, *b.* Médicamens propres à accélérer la formation du calus. II. 759. *a.*

CALUS, jeune athénien. Sa mort tragique. XIV. 819. *b.*

CALYCÉ, nom d'une chanſon autrefois chantée dans la Grece. VIII. 56. *b.*

CALYPTRE, vêtement des femmes grecques. Habillement de la femme de Phocion : ſon éloge. II. 567. *b.*

CALZA, (*l'ordre de la*) ancien ordre militaire. II. 567. *b.*

CAMADU, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 832. *a*, *b.*

CAMÆNA, (*Myth.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 147. *a.*

CAMAIL, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Sa claſſification. *Suppl.* II. 147. *b.*

CAMAIL, couvre-chef à l'uſage des eccléſiaſtiques pendant l'hiver. II. 567. *b.*

CAMAIL, (*ordre du*) XIII. 105. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 506. *a*, *b.*

CAMAIL, (*terme de Blaſon*) dérivation de ce mot. Chevaliers armés de camails. II. 567. *b.*

CAMALDULES, ordre de religieux. Premier nom qu'ils porterent. Qui étoient ceux qu'on appella d'abord *Camaldules*. Pourquoi ces religieux ont porté ce nom. Maiſon de camaldules en France. Branche de camaldules appellée *la congrégation des hermites de S. Romuald.* II. 567. *b.*

CAMANIOC, eſpece de manioc. X. 40. *a.*

CAMARA-JAPO, *Camara-mira*, *Camara-tinga*, *Camara-cuba*, *Camara-baja*, (*Botan.*) deſcription de ces quatre plantes du Breſil. II. 568. *a.*

CAMARIGNE, (*Bot. Jard.*) bruyere à fruit ou *empetrum*. V. 577. *b.*

CAMARIN-BAS, ou *Umari*, deſcription de cet arbre d'Amérique. II. 568. *a.*

CAMAYEU, pierre naturelle ſur laquelle ſe trouvent pluſieurs figures. Autres pierres appellées *camayeux*. On fait auſſi des camayeux ſur des coquilles. Camayeu, tableau de deux couleurs. II. 568. *b.*

Camayeu : ce que les anciens en faiſoient. *Suppl.* II. 631. *b.* Tableaux en camayeu des Etruſques. 901. *a.* De la gravure en camayeu. VII. 897. *b.* &c.

CAMBALA, (*Géogr.*) *voyez* KHANBLIG & PÉKIN.

CAMBANG, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 317. *b.*

CAMBAT, (*Ichthy.*) eſpece de murene des Moluques. Sa deſcription. Lieux où il ſe pêche. *Suppl.* II. 147. *b.*

CAMBAYE, (*Géogr.*) obſervation ſur les habitans de ce royaume d'Aſie. VIII. 346. *a.*

CAMBING, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription. *Suppl.* II. 147. *b.* Ses mœurs. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 148. *a.*

CAMBISE, il tue le dieu Apis & maltraite ſes prêtres. I. 527. *a.*

CAMBISTE, nom qu'on donne à ceux qui ſe mêlent du négoce des lettres & billets de change. Etymologie de ce nom. II. 568. *b.*

CAMBOTO, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux où il eſt commun. Ses uſages. Deuxieme eſpece, *alphoreeſe*. Auteurs qui en ont donné la figure. Caracteres qui diſtinguent cette eſpece de la précédente. Lieux où l'on pêche ce poiſſon. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 148. *a.*

CAMBOUIS, graiſſe de porc dont on enduit l'eſſieu des roues de voitures. Vieux oing appellé *cambouis* : ſes propriétés en médecine. Des charlatans en ont fait pendant long-tems un ſecret. II. 568. *b.*

CAMBOYA, royaume d'Aſie. Principaux officiers de la cour du roi. XI. 446. *b.* Trois ordres de prêtres dans ce royaume. X. 177. *b.* Roi des prêtres de ce pays. XIII. 760. *a*, *b.*

CAMBRAI, ligue de Cambrai. XVII. 12. *a*, *b.* Concordat germanique de l'an 1448, reçu à Cambrai comme loi. V. 122. *b.*

CAMBRER, différences entre *cambrer* & *courber*. Cambrer un livre, en terme de relieur. II. 569. *a.*

CAMBRESIS, commerce de cette province. II. 569. *a.*

CAMBRIDGE, univerſité de cette ville. XVII. 407. *b.* Chancelier de cette univerſité. III. 107. *a.* Des degrés dans cette univerſité. IV. 764. *a.*

CAMBRILLON, (*Cordonnier*) morceau de cuir de vache employé dans la fabrication du ſoulier. *Suppl.* II. 148. *a.*

CAM-CHAIN, eſpece d'orange qui croît dans le Tonquin. Sa qualité. II. 569. *a.*

CAME, (*Conchyl.*) genre de coquille. IV. 189. *a.* Eſpeces de cames, palourdes, XI. 802. *b.* patagans. XII. 159. *b.* cloniſſe. *Suppl.* II. 467. *b.* conques de Vénus. 550. *a.*

CAMÉE, agathe-onyx gravée. XI. 488. *b.* Jaſpe-camée. VIII. 467. *b.* Recherches des modernes pour égaler les Romains dans l'art de contrefaire les camées. XII. 165. *b.* Beauté des camées de quelques artiſtes modernes. 588. *a*, *b.* Sur les camées, *voyez* l'article GRAVURE *en pierres fines*. XII. 585. *b.* — 592. *a.*

CAMELAINE, eſpece de ſauce. XIV. 706. *b.*

CAMELÉON, petit animal du genre des quadrupedes qui font des œufs. Deſcription qu'en donne M. Formey. II. 569. *a.* Comment il ſe nourrit. Excès de maigreur auquel il eſt ſujet. Ce qu'il fait lorſqu'il eſt en danger d'être pris. Comment il ſe défend du ſerpent. Lieux qu'il habite. Son changement de couleur. Divers ſentimens ſur les cauſes de ce changement. Caméléons de Mlle. de Scudery, qui vécurent long-tems ſans manger. *Ibid. b.* Diverſes ſuperſtitions des anciens ſur cet animal. Grandeur des caméléons d'Egypte. Celle des caméléons d'Arabie & du Mexique. Pourquoi les Grecs ont donné à cet animal le nom de *petit lion* & de *chameau-lion*. Les caméléons ne marchent aiſément que ſur les arbres. Deſcription de caméléons vivans apportés d'Egypte. Mouvement de dilatation & de contraction dans ces animaux. Caractere de leur peau. *Ibid.* 570. *a.* Ce qu'on obſervoit dans la couleur du caméléon, lorſqu'il avoit été à l'ombre & lorſqu'il étoit expoſé au ſoleil. Ce qu'on obſervoit en le touchant, & lorſqu'il avoit été enveloppé d'un linge. Deſcription de la tête de ce caméléon. *Ibid. b.* Etendue de ſon thorax. Deſcription de ſes pattes. Uſage qu'il en faiſoit. Lenteur de ſa marche. Sa queue. On l'a vu prendre des mouches & autres inſectes avec ſa longue langue, qu'il rendoit preſque auſſi entiers qu'il les avoit pris. *Ibid.* 571. *a.*

Caméléon, obſervation ſur ſa langue, IX. 247. *b.* & ſur le mouvement de ſes yeux. XI. 389. *b.* Sa deſcription. Vol. VI des planches, *Regne animal*, pl. 25.

CAMELÉON, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale. *Suppl.* II. 148. *b.*

CAMELOT, étoffe non croiſée qui ſe fabrique comme la toile ou l'étamine. Diverſes ſortes de camelots. Camelots teints en fil, II. 571. *a.* & teints en piece. Uſage qu'on en fait. Lieux où ils ſe fabriquent. Précautions que le conſeil a priſes pour que la fabrication en fût bonne. Camelots ondés. Camelots à eau. Il ne faut point laiſſer prendre de mauvais plis au camelot. *Ibid. b.*

Camelot, différentes eſpeces de camelot. Bouracan. II. 366. *b.* Camelot changeant. III. 132. *b.* Camelot appellé *cinq-huitiemes*. 456. *b.* Quinette. XIII. 715. *a.* Table de camelot, terme de commerce. XV. 802. *a.*

CAMELOTTE, *relieure*. En quoi elle conſiſte. II. 571. *b.*

CAMERARIUS, (*Joachim*) ouvrages de ce ſavant. XI. 285. *b.*

CAMERLINGUE, c'étoit, ſelon M. Ducange, un tréſorier du pape & de l'empereur. Etymologie de ce mot. Ce qu'on entend aujourd'hui à Rome par ce nom. Dignité & pouvoir du cardinal camerlingue. Celui qui l'étoit en 1750. II. 572. *a.*

CAMERON, (*Jean*) né à Glaſcou : détails ſur ce ſavant. VII. 704. *b.*

CAMERONIENS, ſecte du dix-ſeptieme ſiecle en Ecoſſe, dont le chef étoit Caméron. En quoi conſiſtoit le ſchiſme des caméroniens. Leur révolte. Leur réunion à leur égliſe en 1690. Nouveaux troubles qu'ils exciterent en 1709. II. 572. *a.*

CAMETTI, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes déſignations. Deſcription. *Suppl.* II. 148. *b.* Culture, qualités & uſages de cet arbre. Sa claſſification. *Ibid.* 149. *a.*

CAMILLE, jeune garçon qui ſervoit dans les ſacrifices des Romains. Maniere dont il étoit vêtu. Cérémonies auxquelles il aſſiſtoit. II. 572. *a.*

Camilles, enfans déſignés à Rome par ce nom. X. 377. *b.*

CAMILLE, priſe de Veïes par ce général romain. XVI. 873. *b.* 874. *a.* Evocation qu'il fit des dieux de cette ville. VI. 161. *b.* Il délivre Rome des Gaulois. VII. 528. *b.*

CAMIS, idoles des Japonnois, qui repréſentent les plus illuſtres ſeigneurs du Japon. II. 572. *b.*

CAMISADE, attaque par ſurpriſe. Origine de ce mot. II. 572. *b.*

CAMISARDS, calviniſtes des Cevennes qui ſe liguerent en 1688. Incertitudes ſur l'étymologie de ce mot. Autres camiſards du commencement de ce ſiecle. II. 572. *b.*

CAMMUS, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Uſages qu'on en tire. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 149. *a.*

CAMOENS, (*le*) poëte portugais. *Suppl.* III. 821. *b.* Diverſes particularités ſur ce poëte. IX. 573. *b.* Remarques ſur ſa vie & ſon poëme intitulé *la Luſiade*. XII. 820. *b.* X. 393. *b.*

CAMOMILLE, caracteres de ce genre de plante. Sa culture. Qualités de celle qui eſt d'uſage en médecine. Ses propriétés, en décoction, infuſion, ou vin de camomille. Diverſes manieres d'en faire uſage. Huile de camomille. Eau de camomille. II. 573. *a.*

Camomille, eſpece de camomille, dite *puante*. X. 135. *b.*

CAMOUFLET, *donner un* (*Art milit.*) c'eſt chercher à étouffer le mineur ennemi dans ſa galerie. Maniere de donner le camouflet, lorſque le mineur eſt bien voiſin. II. 573. *a.*

CAMOURO, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 149. *b.*

CAMP, *dans l'art militaire*. Ce qu'on entend par les tentes,

comment elles doivent être disposées. Camps des anciens, ceux des Turcs. En quoi consiste la sûreté du camp. Les troupes doivent camper de maniere à pouvoir se rassembler promptement en ordre de bataille. C'est cet ordre qui doit décider de celui du campement. L'étendue de droite à gauche des camps particuliers des bataillons & des escadrons doit être égale au front que ces troupes occupent en bataille. Ainsi l'étendue du front de tout le camp est égal au front de l'ordre de bataille. II. 573. *b.* Remarques sur les intervalles qu'on doit laisser entre les camps des différentes troupes de l'armée. Sentimens de différens auteurs sur ces intervalles. Il doit toujours y avoir devant tous les corps des bataillons & des escadrons un terrein libre, où l'armée puisse se mettre en bataille. *Ibid.* 574. *a.* Le camp doit être disposé du côté de l'ennemi par une ligne droite selon l'ordre de bataille, lorsque le terrein le permet. Ce qu'on place sur cette ligne. Sur quoi est déterminée sa profondeur. La seconde ligne doit avoir devant elle un terrein assez grand pour se mettre en bataille. Eloignement du front de bandiere de la premiere ligne à celui de la seconde. Ce qu'il faut observer lorsqu'on établit un retranchement devant le front du camp. En quelles milices tous les officiers se servent de tentes. En quelles autres les officiers généraux peuvent loger dans des maisons. Les officiers doivent être logés à côté des parties de l'armée qu'ils commandent. *Ibid. b.*

CAMP, (*Art milit.*) circonstances sur lesquelles on doit se régler pour asseoir un camp. Maximes générales sur le campement des armées. 1°. Connoissance qu'on doit acquérir du pays où l'on est, & du terrein qu'on doit occuper. *Suppl.* II. 149. *b.* 2°. Qualités du lieu qu'on doit choisir. 3°. Etendue du terrein. 4°. Soin de construire le camp près des eaux, ou de s'en procurer de bonnes par divers moyens. 5°. Choses nécessaires à la vie des hommes & des chevaux, à portée desquelles le camp doit être construit. 6°. Que le terrein ne soit pas sujet à être inondé par des torrens & des débordemens. 7°. Utilité de suivre toujours le même ordre dans les campemens & dans les marches. 8°. Avant de camper, faire mettre les troupes en bataille & placer les gardes. 9°. Emplacement de l'infanterie & de la cavalerie. *Ibid.* 150. *a.* 10°. Etendue du terrein devant le camp. 11°. Communication facile des différentes parties du camp. 12°. Emplacement de l'artillerie. 13°. Quartier général. 14°. Lieux où les vivres doivent être parqués. 15°. Hôpital ambulant. 16°. Nécessité de se camper de maniere qu'on puisse se porter en une marche au camp qu'on doit prendre ensuite. *Ibid. b.*

Camp. Des camps des anciens Grecs. *Suppl.* III. 932. *a.* Des camps des Romains. IX. 635. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 673. *b.* 674. *a.* IX. 636. *a*, *b.* 637. *a.* X. 509. *a*, *b.* 512. *a.* Pourquoi les anciens consultoient les entrailles des victimes avant que de fixer un camp. VI. 328. *a.* Espace d'un certain nombre de piés que les Romains marquoient pour le campement des troupes. XII. 236. *a.* Perche qui leur servoit à mesurer un camp. VII. 951. *b.* Pieux dont les Grecs & les Romains fortifioient leurs camps. XII. 604. *a.* Quelle étoit la place du général. VII. 550. *a.* Celle du questeur. XIII. 705. *a.* A qui appartenoit la garde du camp. XVII. 221. *b.* Préfet des camps des Romains. *Suppl.* IV. 526. *b.*

Des camps des modernes. Choix du lieu où doit camper l'armée. VII. 989. *a.* XV. 582. *b.* Devoirs du maréchal de camp, lorsqu'il s'agit de marquer & d'établir un camp. X. 93. *b.* De l'usage des tentes dans les camps. XVI. 141. *a.* Intervalle entre les lignes du camp. VIII. 838. *a.* Front de bandiere. VII. 339. *a.* Par qui doit être faite la clôture du camp. XII. 647. *a.* Places d'armes dans le camp. 672. *a.* Pieces d'alarme à la tête du camp. I. 243. *b.* Circonvallation autour du camp. III. 463. *b.* Quartier du roi, ou quartier général dans un camp: quartier de la droite & de la gauche. XIII. 686. *a.* Garde du camp. VII. 483. *a.* Pas de camp. XII. 109. *b.* Rondes dans le camp pendant la nuit. *Suppl.* IV. 678. *b.* Cavaliers envoyés pour reconnoître les environs d'un camp. II. 154. *a.* Abandonner le camp: diverses observations sur ce sujet. IV. 661. *a*, *b.* Sur l'art de marquer le camp & d'en déterminer les proportions, *voyez* CASTRAMÉTATION: *voyez* aussi les planches de l'art militaire, vol. I.

Camp de rassemblement, lorsqu'on doit agir offensivement. Quand on est loin de l'ennemi, on ne doit chercher dans un tel camp, que la commodité de l'armée. Attention qu'on doit y avoir aux mouvemens de l'ennemi. Fréquent exercice des troupes. — Des camps de rassemblement lorsqu'on est à portée de l'ennemi. De leur choix dépendent presque toujours les succès d'une campagne. Principales maximes à observer dans cette sorte de camps. *Suppl.* II. 150. *b.* 1°. Se conformer aux maximes générales du pays. 2°. Position la plus avantageuse. 3°. Etendue du camp. Maniere de remplir le terrein. 4°. Maniere de camper en plaine. 5°. Dans un pays coupé, où l'on ne peut camper régulierement. 6°. Dans un pays de montagnes. 7°. Maniere de disposer la cavalerie & de la soutenir. 8°. Différentes dispositions à l'égard desquelles il faut se régler sur le terrein. *Ibid.* 151. *a.* 9°. Comment on doit camper sur le bord d'une riviere ou d'un ruisseau. 10°. Lorsque l'ennemi est sur l'autre bord. 11°. Reconnoître les environs du camp & les faire occuper selon leur importance. 12°. Les derrieres du camp doivent être libres & ouverts aux vivres. 13°. Quartier général; maniere de le couvrir lorsqu'il est à la tête de l'armée. 14°. Que les mouvemens de l'ennemi ne puissent vous obliger à quitter votre position. 15°. Vigilance & exactitude.

Des camps de rassemblement dans la guerre défensive. Du tems & de la maniere de les disposer lorsqu'on est loin de l'ennemi. Maximes générales qui concernent ceux qui sont près de l'ennemi. *Ibid. b.* Maximes particulieres. 1°. Eviter autant qu'on le peut de camper en plaine. 2°. De l'étendue du terrein. 3°. Retranchement du camp. 4°. Faire beaucoup de communications. 5°. Que le camp ne puisse être enfilé ni incommodé d'aucune part. 6°. Lorsqu'on est couvert par une riviere. 7°. Reconnoître les marais qui se trouvent à la tête ou sur les flancs. 8°. Du cas où il y a des inondations à craindre. 9°. Ne point camper l'une des ailes derriere un marais ou quelque autre obstacle. 10°. Emplacement de l'artillerie. 11°. Maniere d'assurer sa retraite. *Ibid.* 152. *a.* 12°. Précautions lorsqu'il s'agit de fourrager. 13°. Que l'ennemi ne puisse se mettre trop près de vous, sans s'exposer à quelque échec, ni pénétrer plus loin, sans être obligé de vous venir chercher, & de combattre avec désavantage. 14°. Choix d'un camp qui empêche l'ennemi d'aller à son but, & qui vous mette à portée de le prévenir par-tout. 15°. Observer continuellement l'ennemi. 16°. Enlever à l'ennemi tous les avantages qu'il pourroit trouver à venir occuper le camp que vous voulez quitter.

Camp de passage, dans la guerre offensive, & dans la guerre défensive. Maximes concernant cette sorte de *camp.*

Camp stable. Ses divers objets suivant qu'on agit offensivement ou défensivement. *Ibid. b.* Maniere de camper devant une place dont on fait le siege. Maximes selon lesquelles l'armée d'observation doit camper. Maximes qu'on doit suivre en prenant un camp stable dans quelque vue que ce soit. *Ibid.* 153. *a.*

Camp retranché, espace fortifié pour y renfermer un corps de troupes, & le mettre à couvert des entreprises de l'ennemi. Dans quel but on construit ordinairement ces camps. En quoi consiste le retranchement. Dans quel cas il est à propos de construire ces camps. II. 575. *a.* Protection que ces retranchemens doivent donner aux troupes. Usage des camps retranchés pour la cavalerie. Il ne faut pas avoir trop de camps semblables, parce que leur garde consommeroit trop d'hommes au préjudice du corps de l'armée. *Ibid. b.*

Camp retranché, 1°. *en campagne.* Nécessité de retrancher toujours son camp dans une guerre offensive. *Suppl.* II. 153. *a.* Utilités de cette précaution. Son importance dans la guerre défensive. Regles sur la maniere de se retrancher dans un pays de plaine, & dans un pays de bois & de montagnes. Maniere de couvrir un pays par des lignes. *Ibid. b.* 2°. *Devant une place.* Quel en est le but. Ce qu'on doit observer en construisant les lignes de circonvallation & de contrevallation entre lesquelles on campe l'armée. Précaution à prendre au lieu d'employer un tems considérable à se retrancher devant une place. — La meilleure façon de couvrir un siege, est d'avoir une armée d'observation. Poste qu'elle doit occuper. — Regles générales à observer dans la construction des camps retranchés. *Ibid.* 154. *a.* 3°. *Sous une place.* Cet article fait partie de la guerre défensive seulement. Objets que peut avoir cette sorte de camp. Regles à suivre en le construisant. *Voyez* dans l'article CAMP RETRANCHÉ, de l'Encyclopédie, les observations du marquis de Feuquieres sur cette maniere de camper. *Ibid. b.*

Camp-volant. Quel est le but des corps d'armée qui portent ce nom. II. 576. *a.*

Camp-volant; objets d'un tel camp dans la guerre offensive & dans la défensive. Maximes que doit observer le général qui le commande. *Suppl.* II. 154. *b.*

Camp prétorien. II. 576. *a.*

Camp de paix & d'exercice. Son objet. Service qu'on doit y faire. Son utilité. *Suppl.* II. 155. *a.*

CAMP, (*Comm.*) ce que les Siamois & autres peuples des Indes entendent par-là. II. 576. *a.*

CAMPAGNE, (*terme de guerre.*) Tems où les Allemands & les François ouvrent la campagne. Ce qui doit décider de l'ouverture de la campagne. II. 576. *a.*

CAMPAGNE, (*Art milit.*) I. Objet d'une campagne: moyens de le remplir. II. Plan général d'une campagne. Considérations à faire pour l'établir avec prudence, dans la guerre offensive. *Suppl.* II. 155. *a.* Dans la guerre défensive, & lorsqu'il s'agit de donner des secours à un allié. Maniere de juger des forces d'une armée. Attention qu'il faut avoir à la nature du pays. Le commandement en chef ne doit être confié qu'à un seul. Maniere de faire ses préparatifs & d'ouvrir la campagne. Nécessité de se concerter avec ses alliés. *Ibid. b.*

III. Plan particulier d'une campagne. Conſidérations qui le déterminent. Différens objets qu'il doit embraſſer, lorſqu'il eſt queſtion d'agir offenſivement, *Ibid.* 156. *a.* ou dans une guerre défenſive. Maximes de M. de Folard ſur la maniere de régler l'état de la guerre. *Ibid. b.* Combien il importe à un ſouverain d'employer pendant la paix, ſur ſes frontieres & ſur celles de ſes ennemis, des officiers capables de lui fournir toutes les connoiſſances, d'après leſquelles on puiſſe régler enſuite dans l'occaſion l'état & le plan d'une guerre. IV. Conduite d'une campagne. Difficulté de former d'avance un plan fixe de conduite & de l'exécuter. Il eſt important d'avoir pluſieurs deſſeins, plutôt que de s'arrêter à un ſeul. Différentes cauſes qui peuvent faire échouer tout le plan d'une campagne. *Ibid.* 157. *a. Maximes générales pour une campagne de guerre offenſive.* 1°. Officiers choiſis que le général doit appeller à ſon conſeil. Objets qu'il doit traiter avec eux. Cas qu'il doit faire des avis. 2°. Importance du ſecret ſur ce qui a été arrêté dans le conſeil. Précautions à prendre pour cacher ſon deſſein à l'ennemi. *Ibid. b.* 3°. Dès que la réſolution eſt priſe pour quelque opération importante, l'exécution doit ſuivre de près. Importance de cette maxime. Maniere de la pratiquer. 4°. Il faut que toutes les démarches ſoient meſurées, combinées; les incidens prévus. 5°. Inconvéniens attachés à l'excès de circonſpection. *Ibid.* 158. *a.* 6°. Il eſt des cas où la prudence conſiſte à ſupprimer des précautions néceſſaires en d'autres tems. 7°. Eſpece d'audace & de philoſophie que le général doit joindre à la capacité. 8°. Attention par rapport aux magaſins : eſpions & guides que le général doit ſe procurer. 9°. Des places à attaquer quand on porte la guerre chez l'ennemi. 10°. Il ne faut pas garder un trop grand nombre de places conquiſes. 11°. Il eſt avantageux d'être maître d'une riviere navigable, ſur-tout ſi elle coule du côté de l'ennemi. 12°. Communications aſſurées entre l'armée & les places d'où elle tire ſes convois. 13°. Lorſqu'on entre dans un pays, on doit faire enſorte d'y répandre la terreur. *Ibid. b.* 14°. Poſte principal qui doit être comme le centre fixe d'où l'on puiſſe ſoutenir tous ſes mouvemens. 15°. Connoiſſance qu'un général doit avoir du courage & des talens de ſes officiers & ſoldats, pour les employer à propos. 16°. Maniere de donner les ordres. 17°. Comment le général doit inſpirer au ſoldat l'amour de ſon état, l'ardeur & le courage. 18°. Exercice continuel, diſcipline exacte. 19°. Maniere d'aguerrir des troupes nouvelles. 20°. Il eſt bon de tâter l'ennemi pour connoître ſon caractere. 21°. Mouvemens à faire pour obliger l'ennemi d'en faire auſſi. *Ibid.* 159. *a.* 22°. Des hommes à employer pour acquérir la connoiſſance de ce qui ſe paſſe chez les ennemis. 23°. Maniere de juger de leur nombre. 24°. Celle de prévoir leurs deſſeins & ſtratagêmes. 25°. Il ne faut pas ſe ſervir toujours des mêmes manœuvres & des mêmes ruſes. 26°. Il ne faut pas ſe mêler des fonctions de ceux qu'on a à ſes ordres; mais veiller ſur leur exactitude à les remplir. 27°. Milieu à tenir entre s'occuper trop des détails & trop peu. 28°. Vigilance. 29°. Maximes relatives aux diverſes opérations de la campagne. *Ibid. b.* 30°. Quelle eſt la meilleure maniere de réduire l'ennemi. 31°. Les meilleures batailles ſont celles qu'on force l'ennemi de recevoir. Il faut tout imaginer & tout entreprendre, avant que d'en venir à une affaire générale. 32°. Il faut cacher à l'ennemi la diſpoſition ſur laquelle on va le combattre. 33°. En quels cas on doit déployer tous ſes talens, toutes ſes reſſources, pour ſe procurer la victoire. 34°. S'il arrive quelque choſe de fâcheux, ſe garder de le laiſſer connoître. 35°. Maniere d'encourager les troupes au combat. 36°. Reſſource à employer quand une troupe eſt gagnée par la terreur & qu'elle fuit. *Ibid.* 160. *a.* 37°. Conduite à obſerver à l'égard de celles qui ont été battues. 38°. Egalité d'ame dans l'une & l'autre fortune. 39°. Il eſt ſouvent important de ne pas faire connoître aux troupes qu'on veut ſe retirer; il eſt toujours inutile qu'elles le ſachent. 40°. Il faut ſe méfier de toutes les ruſes que peut employer un ennemi enfermé quelque part en campagne. 41°. Les ſuſpenſions d'armes, les traités, ne doivent pas porter un général à la négligence. 42°. Le devoir de tout chef eſt de faire valoir les actions de ceux qui ſe ſont diſtingués ſous ſes ordres, ou qui lui ont donné d'utiles avis.

Maximes générales pour une campagne de défenſive. 1°. Les maximes précédentes doivent être également pratiquées lorſqu'il eſt queſtion d'agir défenſivement. *Ibid. b.* 2°. Comment on peut juger de la frontiere où l'ennemi doit s'aſſembler, & de l'objet qu'il ſe propoſe. Précautions à prendre pour faire échouer ſes deſſeins. 3°. Opérations d'un général qui eſt ſur la défenſive. 4°. Il faut qu'il ſoit actif, hardi, entreprenant. 5°. Il ne doit jamais ſe régler ſur la conduite de l'ennemi, mais uniquement ſur ce qui l'intéreſſe eſſentiellement. 6°. Ruſes militaires, pour le combattre avec avantage, ou le ruiner par des marches auxquelles il n'eſt pas accoutumé. 7°. Ce que doit faire un général, lorſqu'il eſt ſans armée, ou qu'elle eſt foible, ou lorſqu'il n'a que de la cavalerie. *Ibid.* 161. *a.* 8°. Il importe de faire traîner une expédition en longueur, lorſque l'ennemi a compté de la finir bientôt. 9°. Le réſultat d'une campagne eſt le parti qu'on doit prendre quand la ſaiſon ne permet plus de tenir les troupes ſous les toiles. Des moyens de conſerver ſes conquêtes. Ce qu'on doit faire lorſqu'on ne peut les conſerver. Des cas où il faut demander à l'ennemi un armiſtice & traiter enſuite pour la paix. *Ibid. b.* 10°. En quels cas on tient la campagne plus long-tems que l'ennemi. Fin de la campagne. Précautions à prendre lorſque les troupes ſe retirent en quartier d'hiver. *Ibid.* 162. *a.*

Campagne d'hiver. Exemple d'une telle campagne glorieuſe à M. de Turenne. Campagne d'hiver en 1757 & 1758, avantageuſe aux Hanovriens. Autre campagne qu'ils ouvrirent au commencement du mois de mars de l'année ſuivante, *Ibid.* 162. *a.* qui donna lieu à la victoire que M. le maréchal de Broglie remporta le 13 d'avril. Troiſieme campagne d'hiver qu'entreprirent les alliés au mois de février 1761. Maximes données par le roi de Pruſſe ſur la conduite qu'on doit tenir dans cette ſorte de campagne. *Ibid. b.*

Campagne. De la connoiſſance du pays, néceſſaire pour établir & exécuter un projet général & particulier de campagne. *Suppl.* II. 549. *a.* En quel tems de l'année les armées peuvent s'aſſembler. VII. 249. *b.* Des moyens de ſubſiſtance d'une armée en campagne. XV. 582. *b.* Moyens de ſe procurer du fourrage pour que les armées puiſſent ſe mettre en campagne. VII. 249. *b.* Équipage de campagne. XVII. 778. *b.* Ouvrages de campagne. XI. 725. *b.* — *Voyez* GUERRE.

CAMPAGNE, (*Marine*) un prince qui eſt en état d'avoir une armée navale, ne doit jamais manquer de comprendre dans ſon plan général de campagne, les opérations maritimes qu'il croit pouvoir entreprendre. — Projets qu'il doit former & exécuter, lorſque par le nombre de ſes vaiſſeaux, il eſt aſſez ſupérieur à l'ennemi pour agir offenſivement. *Suppl.* II. 162. *b.* Opérations auxquelles il doit ſe borner, lorſque ſes forces maritimes ſont trop inférieures à celles de l'ennemi pour opérer au-dehors. Ouvrages à conſulter, pour éclaircir & confirmer tout ce qui vient d'être dit ſur les campagnes militaires. *Ibid.* 163. *a.*

CAMPAGNE, (*Agric. Econom. ruſtiq.*) deſcription poétique des beautés & des plaiſirs de la campagne dans chaque ſaiſon. XVII. 734. *a*, *b.* &c. Réflexions ſur le verd dont les campagnes ſont tapiſſées. XVII. 54. *a.* Biens de campagne. II. 244. *b.* Maiſons de campagne : *voyez* MAISON. Animaux nuiſibles aux campagnes; comment les Romains les conjuroient. III. 885. *a.* Miſeres que la guerre entraîne dans les campagnes. XVII. 451. *a.* Code concernant les biens de campagne. III. 583. *b.* Loix des rois de France pour la ſûreté des campagnes. I. 185. *a.* Cauſes de leur dépopulation. VI. 538. *a*, *b.* Moyen d'y ramener les hommes. 539. *a*, *b.* VII. 824. *a.* Goût des premiers Romains pour la campagne. XVII. 254. *b.* Deſcription donnée par Virgile de la vie qu'un vieillard de Sicile menoit à la campagne. XII. 711. *a*, *b.* — *Voyez* RUSTIQUE.

CAMPANA, *loi.* IX. 654. *a.*

CAMPANE, divers ſens de ce mot. Ouvrage de boutonnier. Les paſſementiers-boutonniers ont ſeuls la faculté de fabriquer des houpes & campanes. II. 576. *b.*

CAMPANELLA, (*Philoſophie de*) hiſtoire de ce philoſophe qui vivoit dans le ſiecle paſſé. Jugement porté ſur ſon caractere, & ſur ſes ouvrages. Comment il prétendoit connoître la penſée de quelqu'un. Dialectique de Campanella, expoſée ici en vingt-ſept articles. II. 576. *b.* Phyſique de ce philoſophe déduite en vingt-trois articles. *Ibid.* 577. *a.* Réflexion ſur ces principes de philoſophie & le peu de ſoin qu'il avoit pris de cacher les ſources où il les a puiſés. *Ibid. b.* Extrait du livre de cet auteur où il donne du ſentiment aux êtres les plus inſenſibles; livre intitulé : *De ſenſu rerum*, analyſé ici en dix articles. Jugement que Deſcartes portoit de cet auteur. *Ibid.* 578. *a.*

CAMPANELLA, (*Thomas*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce philoſophe. XV. 520. *b.*

CAMPANIE, (*Géogr.*) loix ſelon leſquelles ſe gouvernoient les anciens peuples de la Campanie. Diviſion & gouvernement de cette province ſous les Romains. Luxe & molleſſe de ſes anciens habitans. Les éruptions du Véſuve ont bouleverſé les rians côteaux de ce pays. *Suppl.* II. 163. *a.*

Campanie, deſcription d'une montagne de ce pays appellée *Pauſilype.* XII. 208. *b.*

CAMPANULE, caracteres de ce genre de plante. II. 578. *a.* Sa culture. Autres noms qu'on lui donne. Uſages en médecine de la *campanula radice eſulentâ*, *flore cæruleo.* Propriétés de la campanule jaune. *Ibid. b.*

Campanule, eſpece de campanule nommée *gantelée.* VII. 476. *a.*

CAMPÊCHE, ville de la Nouvelle-Eſpagne. IX. 2. *b.* Bois de Campêche. II. 308. *b.* Vents qui regnent dans la baie de Campêche, en février, mars & avril. XV. 658. *a.*

CAMPEMENT, (*Art milit.*) détachement appellé de ce nom, que l'on fait partir d'avance, lorſqu'une armée veut s'emparer d'un terrein où elle ſe propoſe de camper. Comment

ment il eſt compoſé. Officiers qui le dirigent. De l'ordre & des précautions avec leſquels la marche doit ſe faire. *Voyez* DÉTACHEMENT. *Suppl.* II. 163. *b.*

CAMPER, (*Pierre*) anatomiſte. *Suppl.* I. 411. *b.*

CAMPESTRE, eſpece de culotte chez les Romains. Cette partie de l'habillement que nos ancêtres avoient convertie en parure, n'étoit chez les anciens qu'un tablier deſtiné à ſe couvrir dans les exercices du champ de Mars, *&c.* II. 578. *b.*

CAMPHRE, (*Hiſt. nat. Bot. Chym.*) ſubſtance blanche, ſolide, très-inflammable & d'une odeur très-pénétrante, *&c.* II. 578. *b.* Où ſe trouvent les arbres dont on tire le camphre. Divers ſentimens ſur la maniere de le tirer. Hauteur & groſſeur de l'arbre de camphre de la Chine. Méthode uſitée à la Chine pour avoir cette ſubſtance. Méthode pratiquée au Japon. II. 579. *a.* Autres plantes, racines & arbriſſeaux dont on tire le camphre, ou une ſubſtance qui lui eſt ſemblable. Camphre de thym extrait par M. Neumann. Propriétés du camphre. Il doit être regardé comme une ſubſtance particuliere qui n'eſt ni réſine, ni gomme, ni ſel volatil, ni huile. Divers uſages de cette ſubſtance, & principalement en médecine & en chirurgie. *Ibid. b.* Mêlange du camphre aux remedes mercuriaux, pour en modérer la qualité irritante, & les aider à pénétrer dans les conduits les plus déliés. M. Lemery n'a pu parvenir à décompoſer le camphre pour en faire l'analyſe. Matiere qui le diſſout; cette diſſolution s'appelle *huile de camphre.* Ses vertus médicinales. Expérience faite par l'évaporation du camphre mêlé avec de l'eau-de-vie. Maniere de faire un camphre artificiel. *Ibid.* 580. *a.*

Camphre, celui que donne la racine du canellier; prix de ce camphre. II. 594. *b.* Arbre dont les Japonois tirent le camphre: maniere dont ils le tirent. IX. 140. *b.* Obſervations ſur les camphres. *Suppl.* II. 436. *b.*

CAMPHRÉE, deſcription de cette plante de la Provence & du Languedoc. Ses vertus en médecine. Maniere de s'en ſervir. II. 580. *b.*

CAMPHRIER, (*Botan.*) contrées où il croît. Caracteres de cet arbre. Ses fleurs & ſon fruit. II. 580. *b.*

Camphrier, eſpece de laurier. *Suppl.* III. 715. *b.* IX. 140. *b.*

CAMPISTRON, (*Jean-Galbert*) poëte. XVI. 453. *a.*

CAMPUS ſacer, lieu dans une iſle du Nil. XIV. 471. *b.*

CAMQUIT, (*Botan.*) fruit du royaume de Tonquin. Sa deſcription. Sa mauvaiſe qualité. II. 581. *a.*

CAMSUARE, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 163. *b.*

CAMUS, *camard.* Les Tartares font grand cas des beautés camuſes. II. 581. *b.*

CAMUS, (*le*) lieu d'où cette famille eſt originaire. *Suppl.* I. 727. *a.*

Camus ou *camard.* Obſervations ſur la relation de Rubruquis, dont il eſt parlé dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 163. *b.*

CAMUSAT, (*Jean*) imprimeur. VIII. 625. *a.*

CANA, ville de Galilée. Ce qu'elle eſt aujourd'hui. II. 581. *a.*

CANA. Tableau des noces de Cana, par Paul Veroneſe. XI. 594. *b.*

CANAAN, (*Géogr. ſacr.*) *Voyez* CHANAAN.

CANACHUS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *a.*

CANADA. Deſcription géographique de cette contrée. Ses habitans. Commerce qu'y font les François. Qualité du pays. Religion des ſauvages. Capitale du Canada. II. 581. *a.*

CANADA, (*Géogr. Hiſt.*) région de l'Amérique ſeptentrionale. *Suppl.* II. 163. *b.* Ses bornes. Température du climat. Qualité & productions du pays. Obſervations ſur les quadrupedes qu'on y trouve. Deſcription des mœurs, uſages, & du caractere des principaux peuples du Canada. Les Hurons, les Iroquois. *Ibid.* 164. *a.* Autres nations de ce vaſte pays. Leur caractere. Peu de culte religieux parmi eux. Leurs jongleurs. Maniere dont ils traitent leurs malades. Leur doctrine ſur la création du monde. *Ibid. b.* Leurs mariages. La continence honorée parmi eux. Éducation qu'ils donnent à leurs enfans. De leurs chaſſes. *Ibid.* 165. *a.* Des guerres entre ces différens peuples. Supplice qu'ils font ſouffrir à leurs priſonniers de guerre. Leur anthropophagie. Cantique de la mort que les peres enſeignent à leurs enfans. Leur langage allégorique. Maniere dont ils font la paix. Honneurs rendus aux morts. Découverte du Canada par les François. *Ibid. b.* Hiſtoire du Canada, depuis cette découverte. Principaux événemens arrivés ſous les différens gouverneurs que la France a envoyés dans ce pays. Jacques Cartier. M. de Monty. Champlain. Mont-Magni. *Ibid.* 166. *a.* Alexandre de Prouville. *Ibid. b.* Daniel de Bémi de Courcelles. Louis de Buade, marquis de Frontenoie. *Ibid.* 167. *a.* Le chevalier de Calliere. Harangue ſinguliere prononcée par un ſauvage, à l'occaſion d'un traité de paix conclu entre les François & quelques nations ſauvages. *Ibid. b.* Obſervations ſur quelques uſages de ces peuples du Canada. Gouvernement de M. de Vaudreuil & de M. de Beauharnois. Réflexions ſur la perte du Canada. *Ibid.* 168. *a.*

Canada. Obſervations ſur quelques contrées du Canada. *Suppl.* I. 355. *b.* Cauſes du froid de ce pays. VII. 315. *b.* Deſcription des ſauvages du Canada. VIII. 347. *a.* Leurs bains chauds. *Suppl.* I. 752. *a.* Leurs canots. 813. *b.* Leur habillement. *Suppl.* II. 116. *b.* Chauſſure dont on ſe ſert en Canada pour marcher ſur la neige. XIII. 811. *b.* Cataracte de la riviere Canada. II. 769. *a*, *b.* XIV. 725. *a.* Baume blanc de Canada. II. 165. *a.*

CANADELLE, petit poiſſon de mer. En quoi il reſſemble à la perche d'eau douce. Caractere qui le diſtingue de tous les poiſſons. Deſcription de la canadelle. II. 581. *b.*

CANADIENS, (*Philoſophie des*) entretiens du baron de la Hontan avec un ſauvage du Canada, ſur la religion chrétienne. Idée qu'on doit ſe former de l'extérieur des ſauvages. Leur maniere de civilité quand ils abordent quelqu'un. Bonté de leur caractere. Qualités de leur eſprit. Leur phlegme & leur ſang froid. II. 581. *b.* Leur courage, leur fierté, leur conſtance. Vices qu'ils manifeſtent. Expoſé de leur philoſophie & de leur religion.

Leurs idées ſur Dieu, ſur la création, la providence, ſur l'immortalité de l'ame, ſur les épreuves de cette vie, ſur ce qu'il faut appeller bonheur ou malheur en ce monde, ſur la conſcience, ſur les paſſions, ſur l'idée qu'on doit ſe faire de la vie & de la mort, ſur la vanité des ſpéculations humaines par rapport aux objets inviſibles, ſur le ſort des ames après la mort. II. 582. *a.*

CANAL *artificiel.* Utilité des rivieres dans un royaume, pour faciliter le commerce. L'induſtrie humaine s'eſt ſignalée à la Chine & dans la Hollande, par la conſtruction des canaux, qui achevent ce que la nature avoit commencé pour l'avantage des ſociétés. Divers ouvrages des anciens en ce genre, pour couper des iſthmes, joindre des mers & des rivieres, *&c.* Propoſition de Bernard dans ſon traité *de la jonction des mers*, pour faire communiquer la mer de Provence avec l'Océan, vers la côte de Normandie, en joignant l'Ouche à l'Armanſon.

Canaux conſtruits en France; celui de Briare, II. 582. *b*; celui d'Orléans. Projet du canal de Picardie. Canal du Languedoc: détails ſur ſa conſtruction. Explication du méchaniſme & du jeu des écluſes ou réſervoirs d'eau, à l'aide deſquels on fait monter ou deſcendre un bâtiment d'une portion de canal dans une autre. *Ibid.* 583. *a.* Jeu des écluſes. *Ibid. b.*

CANAL, (*Géogr.*) détroits auxquels on a donné les noms de *Canal* & de *Manche*. *Suppl.* II. 168. *a.*

Canal du duc de Bridgewater, près de Mancheſter en Angleterre. Deſcription de ce canal. Maniere dont il a été conſtruit. *Suppl.* II. 168. *b.*

Canal de Bourgogne. Célébrité que cet ouvrage a acquiſe, quoiqu'il ſoit reſté, juſqu'à préſent, ſans exécution. Avantages de la Bourgogne dans la diſtribution de ſes rivieres. Hiſtoire & expoſition des divers projets formés pour la jonction des deux mers par la Bourgogne. *Suppl.* II. 169. *a.*

CANAL *de Languedoc*, (*Archit. Hydraul.*) divers projets formés pour ſa conſtruction, juſqu'à l'année 1666, dans laquelle l'édit donné à Saint-Germain-en-Laye, donna la premiere authenticité à celui de M. Riquet. *Suppl.* II. 172. *b.* Médaille par laquelle ce projet fut conſacré. Cette entrepriſe célébrée par le grand Corneille. Détails des travaux par leſquels elle fut exécutée. *Ibid.* 173. *a.* Deſcription de ce canal. Sommes employées à ſa conſtruction & à ſon entretien. *Ibid. b.* Des écluſes & de leur conſtruction. *Ibid.* 174. *a.* Manœuvre des écluſes. Suite de la deſcription du canal. *Ibid. b.* Moyens qui furent employés pour avoir, même en été, des eaux ſupérieures au ſommet du canal & au baſſin de Naurouſe. *Ibid.* 175. *a*, *b.* Détails ſur la conſtruction & l'uſage du baſſin de Saint-Ferriol. *Ibid.* 176. *a.* Priſes d'eau qui fourniſſent au canal, du côté de la Méditerranée. *Ibid. b.* Table des diſtances des écluſes, ou de la longueur des ſoixante-deux retenues, depuis l'embouchure orientale du canal dans l'étang de Thau, du côté de Cette, juſqu'à l'embouchure occidentale dans la Garonne, près de Toulouſe. *Ibid.* 177. *a.* Longueur totale du canal. Suite de ſa deſcription. *Ibid. b.* Nouveau canal pour faciliter l'embarquement des marchandiſes de Toulouſe. *Ibid.* 181. *a.* Navigation du canal. Droits que paient les marchandiſes. Frais de réparations & de régie. Barques qui naviguent habituellement ſur le canal. *Ibid. b.* État dans lequel il ſe trouve aujourd'hui. Soins de ſon entretien. Obſervations ſur le canal royal de la Chine. *Ibid.* 182. *a.* Directeurs, autres officiers & ouvriers employés pour la régie & l'entretien du canal du Languedoc. Juſtice des ſept directions. Cartes & plans de ce canal gravés & publiés. Autres ouvrages publiés ſur cet objet, ou qui le ſeront dans peu. *Ibid. b.*

Canal de Picardie. Projet d'un canal entre Saint-Quentin & Cambray, pour joindre la Somme à l'Eſcaut. Ce projet formé en 1731, & repris enſuite par M. Laurent & M. de Lionne ſon neveu. Deſcription du canal projetté. Somme aſſignée pour cet ouvrage. Nombre des ouvriers employés. Cette entrepriſe célébrée en vers par M. de la Condamine. *Suppl.* II. 183. *a.*

Canal de Verſoix. Deſcription d'un canal projetté depuis Verſoix juſqu'à Seyſſell, pour faciliter le tranſport des marchandiſes, ſans ſe ſervir du Rhône, dont le cours eſt trop rapide & le lit trop dangereux, & qui d'ailleurs ſe perd ſous terre, près du port de Bellegarde. *Suppl.* II. 183. *b.*

Canal de Radoga en Ruſſie, entrepris par Pierre I, pour la communication de la mer Baltique avec la mer Noire & la mer Caſpienne, & achevé en 1730. Pourquoi ce projet n'a pas eu lieu. *Suppl.* II. 183. *b.*

Canal de Druſus, dans les Pays-Bas. *Suppl.* II. 183. *b.*

CANAL, (*Géogr.*) canal de Fariſina. Canal de la Tortue. Canal de Lorette. Canal de Pieco. Canal de Saint-Antoine. Canal de Sainte-Barbe. *Suppl.* II. 184. *a.*

CANAL *artificiel*, (*Archit.*) détails ſur les anciens canaux dont l'Égypte étoit coupée. Des canaux de la Chine. *Suppl.* II. 184. *a.* Canaux de la Ruſſie. Canaux projettés en Eſpagne & en France. Ouvrages à conſulter. Obſervation ſur les canaux d'arroſage. *Ibid. b.*

Canal, *voyez* TUBE, TUYAU, CONDUITE, AQUEDUC. Canal de plomb. III. 299. *b.* Tête de canal. XVI. 203. *a.* Deſcription & uſage des pontons deſtinés à recreuſer les canaux. XIII. 84. *a*, *b*, &c. Canal & écluſes, *voyez* planches d'hydraulique dans le vol. V. Ancien canal, entre le Nil & la mer Rouge. XIV. 404. *a.* XV. 633. *a*, *b.* Entrepriſe d'un canal, pour joindre la mer Rouge à la Méditerranée. XV. 633. *a*, *b.* Canal ancien, appellé *Foſſa marii ex Rhodano. Suppl.* IV. 10. *a.* Canal de Languedoc. IX. 273. *b*, &c. Canal de Narbonne. XI. 22. *a.* Lieu où ſe fait le point de partage des eaux, pour fournir aux canaux qui joignent les deux mers. 61. *a*, *b.* Partie du canal qui eſt au-deſſus d'une écluſe, & qui n'a aucune pente. *Suppl.* IV. 623. *b.* Exemple dans le canal de Languedoc. *Ibid.* Mur de chûte dans un canal de navigation. *Suppl.* III. 794. *b.* Canal de Briare. 956. *b.* Canal entre l'Elbe & le Havel. *Suppl.* IV. 414. *b.* Du canal projetté pour joindre l'Yonne à la Saone. 521. *a.* Canaux d'irrigation pour l'agriculture. *Suppl.* I. 50. *a.* Directions ſur la maniere de les établir. *Ibid. b.*

Canal en caſcade. Ceux de Fontainebleau, Marly, Verſailles, Coutances. II. 583. *b.*

CANAL, (*Marine*) explication de ce terme, *faire canal.* II. 584. *a.*

CANAL, (*Anatom.*) ce mot exprime tous les vaiſſeaux du corps, par leſquels différens fluides circulent. Indication des vaiſſeaux qui ont conſervé le nom de *canal.* Deſcription des trois canaux demi-circulaires dans le labyrinthe de l'oreille. Pourquoi la nature a donné des grandeurs différentes à ces canaux. Canaux aqueux dans la ſclérotique. II. 584. *a.*

Canal. Canaux aqueux de Nuck. Canaux demi-circulaires de l'os pierreux. Deſcription de ces organes, qui paroiſſent eſſentiels à l'ouie. *Suppl.* II. 184. *b.* Obſervations ſur leur uſage. *Ibid.* 185. *a.*

CANAL, (*Maréch.*) creux qui eſt au milieu de la mâchoire inférieure du cheval. Ce qui réſulte d'un canal large & d'un canal trop étroit. II. 584. *a.*

CANAL. (*Archit.*) II. 584. *b.*

CANAL *des eſpolins.* (*Manufact. de ſoie*) II. 584. *b.*

Canal de l'enſuple. Canal qui s'applique ſur l'enſuple. II. 584. *b.*

CANAL *de fût de mouſquet ou de fuſil.* (*Armurier*) *Suppl.* II. 184. *b.*

Canaux, ſemi-circulaires de l'oreille. *Suppl.* IV. 179. *a*, *b.* Leur uſage. 210. *b.*

Canaux de la Hollande. Commodités qu'ils fourniſſent. Canaux de l'Y, à Amſterdam. *Suppl.* II. 183. *b.*

CANAUX *d'arroſement & de deſſéchement*, (*Agricult.*) les Égyptiens ſont les plus anciens peuples qui aient fait uſage des canaux pour fertiliſer les campagnes. *Suppl.* II. 185. *a.* Accroiſſemens & décroiſſemens du Nil favorables à l'agriculture. Les canaux & les réſervoirs ſervent à entretenir l'humidité ſur la terre, après que les eaux du Nil ſe ſont retirées. — L'art d'améliorer l'agriculture, par le moyen des canaux d'arroſage, s'eſt auſſi perfectionné à la Chine, au point que ce pays eſt devenu le plus fertile & le plus peuplé de l'univers. — *Ibid. b.* On admire ſur-tout la ſageſſe des loix de la Chine & du Japon ſur l'agriculture. — Les peuples voiſins du Tigre & de l'Euphrate tiroient juſqu'à cinquante & cent pour un de leurs terres, parce qu'ils avoient l'art d'employer les canaux d'arroſement. — Les Romains, à l'imitation des Égyptiens, acquirent beaucoup d'induſtrie dans l'arroſage des terres, & les Italiens ſuivent encore les mêmes pratiques avec ſuccès. — Les Suiſſes ont ſu ſe faire une ſource inépuiſable de richeſſe, par la diſtribution des eaux ſur leur ſol aride. — *Ibid.* 186. *a.* La fertilité de la Flandre & des Pays-Bas eſt due à la multiplicité des canaux. — Il n'y a guere de pays plus froid & plus humide que le haut Dauphiné; cependant il n'y a point d'endroit où l'on arroſe les terres avec plus de ſoin, & dont on tire un meilleur parti. — Utilité des canaux d'arroſage, pour convertir les prés en terres labourables, enſuite les terres labourables en prés. — La crau d'Arles, qui forme une étendue de pays tellement couverte de pierres, qu'on n'y voit preſque point de terre, ne doit ſa fertilité qu'au canal ou vallat de Craponne. — *Ibid. b.* Obſervations ſur Adam de Craponne, ingénieur, qui vivoit ſous Henri II, roi de France. — Deſcription du canal qu'il fit conſtruire, & qui porte ſon nom. Fertilité qu'il a donnée aux terreins qu'il arroſe. — Projet qu'il forma de faire conſtruire à Aix, de la Durance ou du Verdon, un canal qui eût rendu cette ville floriſſante & riche. *Ibid.* 187. *a.* Pourquoi ce projet ne fut point exécuté. — Diverſes entrepriſes faites dans la ſuite pour le mettre à exécution. — Analyſe d'un ouvrage de M. Floquet, ingénieur hydraulique, dans lequel il répond à diverſes objections ſur la conſtruction de ce canal, & préſente les moyens de réuſſir dans cette entrepriſe. *Ibid. b.* Longueur du cours du canal. Pente du terrein dans cet eſpace. Dépenſes qu'exigeroit l'entrepriſe. Nombre de toutes les différentes eſpeces d'ouvriers. Tems néceſſaire pour l'achevement du canal. Suite de l'hiſtoire de ce projet. *Ibid.* 188. *a.* Articles contenus dans le mémoire inſtructif qui fut dreſſé pour cet objet. *Ibid. b.* Deſcription du canal projetté. Autre mémoire publié ſur ce ſujet par le ſieur Floquet. Lettre du P. Bertier, touchant cette même entrepriſe. — Autre canal nommé *canal* de Provence ou de Donzerre. *Ibid.* 189. *a.* Hiſtoire de ce nouveau projet. — Canal d'arroſage, qui fécondoit la plaine de Pierre-Latte en Dauphiné, mais qui enſuite a été abandonné. Utilité qu'on retireroit en Provence des canaux d'arroſage. Qualité du terroir de cette province. *Ibid. b.* Moyen propoſé pour arroſer, par les eaux du Rhône, les terres qui ſont à droite & à gauche de ce fleuve, depuis Beaucaire juſqu'à la mer. — Utilité des canaux d'arroſage pour l'agriculture, dans les pays ſecs & arides, éloignés des ſources & des rivieres. — Projet formé par l'auteur de *la France agricole & marchande*, pour la conſtruction de canaux d'arroſage, dans cette partie de la Champagne qui comprend les villages de Poivre, de Mailly, de Renoncours, & ſur le grand chemin de Vitry à Meaux, à cauſe de la ſéchereſſe & de l'ingratitude naturelle de ſon ſol. Démonſtration du profit qui réſulteroit de l'exécution de ce projet. *Ibid.* 190. *a.* — Réflexions qui tendent à faire embraſſer, dans toute la France, ces moyens d'amélioration. — Autre projet de l'auteur indiqué ci-deſſus, pour fertiliſer les terres du Périgord & pays voiſins, par les réſervoirs, les rigoles d'arroſage, & le deſſéchement du lit de la Dordogne, de la Garonne & du golfe que forme la Gironde, & pour y aſſurer des débouchés & le tranſport facile des denrées par les canaux de navigation dont il a tracé les plans. *Ibid. b.* Expoſition des principes de l'hydraulique ſur la conſtruction des canaux d'arroſage, *Ibid.* 191. *a*, & le deſſéchement des marais & lieux aquatiques. *Ibid. b.* Travaux des Romains pour deſſécher le lac Fucin. *Ibid.* 192. *b.*

CANAN, meſure des liquides dans le royaume de Siam. Rapport de cette meſure à celles de Paris. II. 584. *b.*

CANANÉENS, (*Hiſt. anc.*) pays qu'ils occupoient. Leur origine. Différens peuples cananéens. Ceux qui ſe fixerent ſur les bords de la mer, s'occuperent du commerce. *Suppl.* II. 192. *b.* Ceux qui pénétrerent dans l'intérieur des terres, ſe livrerent à la vie nomade & au brigandage. Alliance fédérative des différentes tribus qui compoſoient la nation. Leur gouvernement. Leur exceſſive population. Leur idolâtrie. Corruption de leurs mœurs. Vengeances divines que leurs excès provoquerent ſur quatre de leurs villes. Les Cananéens refuſent à Moïſe un paſſage ſur leurs terres. Défaite & mort d'Og, roi de Baſan. *Ibid.* 193. *a.* Suite de l'hiſtoire des Cananéens. Obſervations ſur les Moabites, le pays qu'ils occupoient, leur religion, leurs mœurs, *&c. Ibid. b.* Recherche qu'ils font du prophete Balaam, pour l'engager à maudire les Iſraélites, qui étoient venus camper dans leurs plaines. Les Moabites ſéduiſent ce peuple par les charmes de la volupté, & le font tomber dans une prévarication, dont il ne tarde pas de porter la peine. — Les Iſraélites délivrés enſuite par Ehud de la tyrannie des Moabites. — Suite de l'hiſtoire des Moabites, juſqu'au tems où ils ne formerent plus de corps de nation. — *Ibid.* 194. *a.* Hiſtoire des Ammonites, *Ibid. b.* des Madianites, *Ibid.* 195. *a.* des Iduméens. *Ibid. b.* des Amalécites & des Philiſtins, autant de peuples du pays de Canaan. *Ibid.* 196. *a.*

CANANÉENS. Leur principale divinité. *Suppl.* I. 865. *b.*

CANANI, (*J. Baptiſt.*) anatomiſte. *Suppl.* I. 395. *a.*

CANAPÉ, (*Menuiſ.*) vol. VII. des planch. Menuiſerie en meubles, planch. 8.

CANARD, oiſeau aquatique. Les oiſeaux de riviere ſe meuvent difficilement. Groſſeur des canards ſauvages, relativement à celle des domeſtiques. On diſtingue les canards en grands & en petits. Leurs couleurs. II. 584. *b.* Différentes eſpeces de canards. *Ibid.* 585. *a.*

Canard à bec crochu. Sa deſcription. Fécondité de la femelle.

Canard à crête noire. Sa deſcription. *Ibid.* 585. *a.* On n'a trouvé que des cailloux & de l'algue dans ſon eſtomac.

Canard à tête élevée. Sa deſcription. Cet oiſeau ſe tient droit en marchant.

Canard de Barbarie. Divers noms qu'on lui a donnés. Sa deſcription. Cet oiſeau eſt privé & ſe multiplie comme les canards communs. *Ibid. b.*

Canard de Madagaſcar. Sa deſcription.

Canard d'été. Quelques-uns de ſes caracteres. Pays où il ſe trouve. Lieux où il fait ſon nid. Soins que les vieux canards de cette eſpece prennent des jeunes.

Canard domeſtique. Sa deſcription. Fécondité de la femelle. Ses œufs.

Canard ſauvage, cane au collier blanc, cane de mer. Deſcription de cet oiſeau. *Ibid.* 586. *a.* Sociétés de ces oiſeaux en hiver. Ils vont par paires au printems. Lieux où ils font leurs nids. Fécondité de ſa femelle : ſa deſcription. La chair du canard ſauvage paſſe pour meilleure que celle du domeſtique. Propriété du foie & de la graiſſe de cet oiſeau. *Ibid. b.* Diverſes manieres de chaſſer aux canards. *Ibid.* 587. *a.*

Canard. Obſervations ſur le bec de cet oiſeau. XI. 437. *a.* Production du ſon de la voix des canards. XVII. 432. *b.* 433. *b.*

Canard ſauvage, (*Chaſſe*) maniere de prendre les canards en leur tendant des pieges avec de la glu dans les roſeaux. *Suppl.* II. 196. *b.*

Canard. Deſcription d'une machine plus facile & de moindre dépenſe que les peaux de vache, préparée pour tirer aux canards. I. 558. *a.* Chaſſe du vol pour le canard. XVII. 441. *b.* Nappes à prendre des canards. Vol. III. des planch. article CHASSE, pl. 12.

Canard : différentes eſpeces. Canard de mer, dont on tire l'édredon. V. 396. *b.* Garrot, eſpece de canard de mer. VII. 519. *a.* Canards du Breſil, appellés *ipeca-guaca* & *ipecati-apoa.* VIII. 901. *a.* Canard des iſles Philippines, appellé *papan.* XI. 833. *b.* Eſpece de canard appellé *tiers.* XVI. 323. *a.* Canard d'Amérique nommé *tztactzon.* 788. *a.* Eſpece de canard qu'on trouve ſur le lac Zirchnitz. XVII. 719. *a. Suppl.* II. 439. *b.* Canard ſifleur. Vol. VI. des planc. regne animal, pl. 50.

CANARD, (*Artific.*) *voyez* GENOUILLERE.

CANARD, (*Méchan.*) deſcription du canard automate de M. de Vaucanſon. I. 896. *a, b.*

CANARDIERE, (*Chaſſe*) lieu couvert & préparé dans un étang ou un marais, pour prendre des canards ſauvages. Deſcription d'une canardiere avec ſon réſervoir, ſes canaux, cages à apprivoiſer les canards, filets & allée d'arbre conſtruits en Hollande, par M. Guillaume Ockers. *Suppl.* II. 197. Comment s'y fait la priſe. Maniere de nourrir les canards. *Ibid. b.*

CANARIES, (*les Iſles*) appellées autrefois *Iſles Fortunées.* Leur nombre. Leurs productions. Elles appartiennent aux Eſpagnols. II. 587. *a.*

CANARIES. Les anciens les ont connues ſous le nom d'*Iſles Fortunées.* VII. 207. *a.* VIII. 923. *a, b.* Erreur de Ptolomée ſur le nombre & la poſition de ces iſles. X. 383. *b.* Obſervations ſur la figure de leurs habitans. VIII. 346. *b.*

Canarie, eſpece d'ancienne danſe. II. 587. *a.*

CANASSES, grandes caiſſes, dans leſquelles on apporte le thé de la Chine. On donne 16 livres de tare par canaſſe. II. 587. *a.*

CANATHOS, fontaine de Nauplia, où Junon ſe baignoit. II. 587. *a.*

Canathos : il eſt parlé de cette fontaine. XI. 61. *a.* XII. 88. *a.*

CANAVALI, (*Botan.*) nom que les brames du Malabar donnent à un genre de haricot. Auteurs qui en ont donné la figure. Deſcription de cette plante. *Suppl.* II. 197. *b.* Sa culture, ſes qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 198. *a.*

Canavali, eſpece de ce genre dite *baramareca. Suppl.* I. 803. *b.*

CANAYA, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 784. *b.*

CANCAMUM, ſorte de gomme. II. 587. *a.* On y diſtingue quatre ſubſtances différentes, qui ont chacune leur couleur ſéparée. De quel arbre elles découlent. *Ibid. b.*

CANCEL, *voyez* CHANCEL.

CANCELLARIUS. Quel officier portoit ce nom chez les Romains. Il paroît que cet officier étoit très-peu de choſe. Origine de ce mot, ſelon Ducange & ſelon Ménage. II. 587. *b.*

CANCELLATION. Acception de ce terme à Bordeaux, où il eſt uſité. II. 587. *b.*

CANCELLER. Etym. de ce mot. II. 587. *b.*

CANCELLI, maſc. plur. petites chapelles qu'érigeoient les Gaulois aux déeſſes meres. Actes ſuperſtitieux qu'ils y pratiquoient. II. 587. *b.*

CANCER, (*Chirur.*) définition de cette tumeur. Pourquoi elle eſt appellée de ce nom. II. 587. *b.* Comment le cancer commence. Parties qu'il attaque ordinairement. Le cancer eſt aux glandes, ce que la carie eſt aux os, & la gangrene aux parties charnues. Le cancer vient quelquefois à d'autres parties molles & ſpongieuſes du corps. Aux jambes, on l'appelle *loup ;* au viſage & au nez, *noli me tangere.* Cancer occulte, cancer ulcéré. Caracteres, accompagnemens, ſuites de cette maladie. Cauſe immédiate du cancer. On le guérit ou par l'extirpation dans ſes commencemens, ou enſuite par l'amputation de la partie attaquée. Signes extérieurs du cancer. Diagnoſtic du cancer occulte commençant. *Ibid.* 588. *a.* Le cancer des mammelles & de toute autre partie eſt toujours la ſuite d'un skirrhe. Progrès de ce mal. On ne peut trop promptement extirper une tumeur cancereuſe, même occulte. Comment cette opération a été pratiquée par l'auteur. *Ibid. b.* Divers préceptes ſur la maniere d'extirper ſelon la diverſité des circonſtances. Le non ſuccès d'une premiere opération ne doit point décourager d'une ſeconde. Qualité vénéneuſe de la liqueur du cancer. Si cette matiere eſt paſſée dans le ſang, aucun ſecours ne peut ſauver le malade. Remedes qu'on peut appliquer ſur le cancer ulcéré. Amputation du cancer, lorſqu'il occupe toute la mammelle, & que la maſſe du ſang n'eſt point en colliquation. Comment cette opération s'exécute. *Ibid.* 589. *a.* Panſement de la plaie. Indication des figures qu'on a fait graver pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

Cancer. Prétendu ſecret pour guérir les cancers les plus déſeſpérés. XII. 798. *b.* Liniment propre à calmer la douleur des cancers. XIII. 757. *b.* De l'amputation des cancers. I. 380. *b.* Bandage dont on fait uſage dans le premier appareil de l'amputation d'une mammelle cancereuſe. XIII. 642. *a.* Charpie employée après l'extirpation. VII. 523. *a.* Cancer de la matrice. X. 205. *a, b.* XVII. 558. *a.* Cancer de l'œil. XI. 392. *a.*

CANCER *des mammelles,* (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 409. *a.*

CANCER, (*Aſtron.*) ſigne du zodiaque & conſtellation tropique du cancer. II. 589. *b. Voyez* TROPIQUE.

Cancer. Moyen de connoître cette conſtellation dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *b.* Etoiles du cancer, nommées anes. *Suppl.* I. 425. *b.*

CANCRE *d'armoiries,* (*Hiſt. nat. Inſectol.*) eſpece de crabe des iſles Moluques. *Suppl.* II. 198. *a.* Sa deſcription & ſes mœurs. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

Cancre, voyez CRABE. Cancre, figure ſymbolique. XV. 733. *a.*

CANDALE, *eau de,* (*Chym.*) recette pour faire cette eau. *Suppl.* II. 198. *b.*

CANDAULE, (*Hiſt. anc.*) roi de Lydie. Ce prince aſſaſſiné par Gygès. *Suppl.* II. 198. *b.*

CANDELABRES de la galerie de Verrès. VII. 443. *a.*

CANDEUR, *naïveté, ingénuité,* (*Gramm. Moral.*) caracteres qui diſtinguent ces trois qualités. *Suppl.* II. 198. *b.*

CANDI, (*Comm.*) *voyez* CANDIR. Le ſucre candi eſt plus en uſage en Hollande, parce que généralement on n'y boit le thé qu'avec du candi qu'on tient dans la bouche. Cette coutume eſt meilleure que de mettre du ſucre dans les taſſes de thé, parce qu'il change beaucoup le goût de cette infuſion. Boulettes de ſucre candi dont ſe ſervent les Hollandois en buvant le thé. — Cet uſage eſt auſſi une économie pour le ſucre. Pourquoi les Hollandois préferent le candi rouge ou brun. Prix de trois ſortes de candi dans les raffineries de Copenhague. *Suppl.* II. 199. *a.*

Candi. Fruits candis. III. 856. *a.* Sucre candi. XV. 615. *b.* Les ſyrops trop concentrés ſont ſujets à ſe candir. 775. *b.* 776. *a. Voyez* CANDIR.

CANDIDAT, celui qui aſpire à un emploi. Quels étoient ceux que les Romains nommoient ainſi. Comment ils ſollicitoient les ſuffrages. Loi qui leur défendoit de donner des jeux au public. Comment ils corrompirent les ſuffrages dans les derniers tems de la république. Pourquoi les candidats devoient paroître en robe blanche ſans tunique. II. 590. *a.*

CANDIDAT. (*Hiſt. rom.*) Brigues des candidats. II. 420. *b.* Comment les candidats faiſoient leur cour au peuple : différentes ſortes de gens qu'ils employoient pour parvenir à l'emploi deſiré. XI. 211. *b.* XVII. 235. *b.* Toge des candidats. XVI. 369. *a.* Queſteurs appellés candidats du prince. XIII. 702. *a.*

CANDIDI CERVI ARGENTUM, amende payée à l'échiquier par certains cantons d'Angleterre. Raiſon de cette amende. II. 590. *a.*

CANDIE, *voyez* CRETE. Du vin de Candie. XVII. 299. *b.* Nombreuſes plantations de cyprès dans cette iſle. *Suppl.* II. 669. *a.*

CANDJI, (*eau de*) que les Indiens font avec la plante du riz. *Suppl.* IV. 652. *b.*

CANDIL, meſure des Indes pour vendre le grain. Poids de cette meſure, & ſa contenance. C'eſt ſur le pied du candil qu'on eſtime & qu'on jauge dans ce pays-là les navires. II. 592. *b.*

CANDIR, explication de cette opération pour le ſucre. Les apothicaires font auſſi candir certains médicamens. Différence entre *candir* & *confire.* — *Voyez* CANDI. II. 592. *a.*

CANDO, *candi, condi,* meſure ou aune dont on ſe ſert aux Indes. Evaluation du candode Goa. Les toiles ſe meſurent au cando. II. 590. *b.*

CANDOU, arbre de Maldives, ſemblable au peuplier. Qualité de ſon bois. II. 590. *b.*

CANDYS, (*Hiſt. anc.*) ſortes d'habits des Perſes. *Suppl.* II. 199. *a.*

CANE *à tête rouſſe* : deſcription de cet oiſeau. II. 591. *a.*

Cane du Levant. Cet oiſeau eſt le plus petit de ſon genre. Sa deſcription. On trouve dans ſon eſtomac des ſemences & des petites pierres. II. 591. *a.*

Cane haute ſur ſes jambes. Deſcription. II. 591. *a.*

Cane mouche : ainſi nommée parce qu'elle prend les mouches qui volent ſur l'eau. Deſcription. II. 591. *b.*

Cane petiere, oiſeau qui paroît être particulier à la France. Il n'a de reſſemblance avec les canards que de s'accroupir comme eux. Deſcription de cet oiſeau. On le regarde comme un des plus excellens à manger. De quoi on le nourrit. Comment on chaſſe aux canes petieres. II. 591. *b.*

CANES, (*Econom. ruſtiq.*) ce qu'il faut obſerver par rapport au lieu où on les éleve. Uſage de leurs plumes. II. 591. *b.* Comment on les doit choiſir & les nourrir. Tems de leur ponte. Il faut alors les retenir ſous le toît. Pourquoi l'on emploie des poules à couver leurs œufs. Durée de la couvée. Education des canetons. Obſervations ſur les canes d'Inde. Canes batardes. *Ibid.* 592. *a.*

CANELLE, écorce intérieure d'un arbre de l'iſle de Ceylan. Les Hollandois en font ſeuls le commerce. Cauſes des progrès rapides des Hollandois dans le commerce. Leur établiſſement dans l'iſle de Java. Leurs conquêtes ſur les Portugais. Deſcription de la canelle. II. 592. *a.* Deſcription du canellier. Il ne croît que dans l'iſle de Ceylan. Combien cet arbre ſe multiplieroit ſi on l'abandonnoit à ſa fécondité naturelle. Il donne la canelle plus ou moins promptement ſuivant le terroir, la culture & l'eſpece. L'écorce des canelliers plantés dans des lieux humides a un peu plus le goût du camphre que les autres. *Ibid. b.* L'odeur du canellier eſt admirable, quand il eſt en fleurs. Méthode en uſage pour tirer la canelle de l'arbre. L'arbre écorcé ſe revêt au bout de trois ans d'une nouvelle écorce, & eſt propre à la même opération. La canelle portugaiſe, appellée *canelle ſauvage* ne ſubſiſte plus. On demande ſi le cinnamome des anciens étoit la canelle de nos jours. Du *kin-namom* des Hébreux. Divers ſentimens ſur la cinnamome des autres peuples. *Ibid.* 593. *a.* Ce que Pline raconte des voyages de ceux qui l'apportoient en Europe. Son prix exceſſif du tems de Pline, cauſé par le dégât des Barbares. Du débit qui ſe fait de la canelle : étendue du champ où elle croît. On en diſtingue trois ſortes. *Ibid. b.* Quelle eſt celle qu'on appelle *canelle matte*. Choix de la bonne. Toute ſa vertu paroît conſiſter dans une pellicule qui revêt intérieurement l'écorce. Falſifications de la canelle. Uſages en médecine de toutes les parties du canellier. De la diſtillation de l'huile de canelle & de ſa nature. *Ibid.* 594. *a.* Falſification de cette huile. Celle qu'on peut tirer ſelon le procédé de Boerhaave. Sel qui provient de l'huile de canelle. Nature du ſel & de l'huile dont la canelle eſt remplie. Du camphre que donne la racine du canellier. Prix de ce camphre. Propriétés médicinales de l'huile tirée de l'écorce de la racine. *Ibid. b.* Uſage de l'huile des feuilles du canellier. Uſage de ſes fleurs; des fruits & de la cire. De l'uſage de la canelle, de l'eau ſpiritueuſe, & de l'huile qu'on en tire par diſtillation. *Ibid.* 595. *a.* Danger de l'uſage immodéré de la canelle. Préparation de l'eau ſpiritueuſe. *Ibid. b.*

CANELLE, (*Pays de la*) grande contrée de l'iſle de Ceylan. Il y a des mines de pierres précieuſes très-riches ; les Hollandois ſont maîtres des côtes. II. 596. *a.*

Canelle. Différentes eſpeces de canelliers. *Suppl.* II. 254. *b.* 256. *b.* Productions du canellier, *voyez* CASSE & CINNAMOME. Deux différentes eſpeces de canelle. Fauſſe eſpeces de canelle de l'iſle de Ceylan. XI. 138. *b.* Pomme de canelle appellée chirimoya. III. 349. *a.* Huile de canelle ſujette à être falſifiée. VIII. 338. *b.* Comment on tire cette huile. 334. *b.* Quelle eſt la plus fine eſpece de canelle. XII. 816. *a*, *b.* Canelle & canellier de Winter. V. 350. *a*, *b.* Repréſentation du canellier, vol. VI des pl. Regne végétal, pl. 10.

CANELUDE, (*Fauconnerie*) eſpece de curée. Pourquoi les fauconniers la donnent à leurs oiſeaux. II. 596. *a.*

CANENTE, (*Myth.*) fille de Janus & de Venilie. Hiſtoire & métamorphoſe de cette princeſſe. *Suppl.* II. 199. *a.*

CANEPHORES, étymologie du mot. C'étoit à Athenes deux jeunes vierges.... conſacrées au culte des dieux, *&c.* Dans quelles pompes elles paroiſſoient. II. 596. *a.*

Canéphores : ſtatues de Canéphores dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.*

CANÉPHORIES, fêtes de Diane chez les Grecs, ou ſelon d'autres, cérémonie que les jeunes filles pratiquoient la veille de leurs nôces. II. 596. *a.*

CANEPIN, pellicule très-mince qu'on tire de deſſus les peaux de chevreau ou de mouton. C'eſt à Paris où l'on ſait le mieux le lever. Uſages qu'en font les gantiers & les couteliers. II. 596. *a.* Choix du canepin. *Ibid. b.*

CANEVAS, toile écrue, claire, de chanvre ou de lin. Uſage qu'on en fait. Comment le deſſinateur y trace ſes contours. On propoſe ici une ſorte de canevas qui rendroit la broderie, ſoit en laine, ſoit en ſoie, infiniment plus belle, moins longue & moins coûteuſe. II. 596. *b.*

Canevas, mots ſans aucune ſuite, que les muſiciens mettent ſur un air, & qui ſervent de modele au poëte pour en arranger d'autres qui aient un ſens. La chanſon faite de cette maniere, s'appelle auſſi *canevas* ou *parodie*. Exemples de ces derniers. Les canevas n'admettent pas toujours des rimes croiſées. La correction dans l'arrangement des vers offre de grandes difficultés au poëte lyrique. Caracteres des meilleurs canevas. II. 597. *a.*

CANEVAS, (*Belles-lettr.*) vers compoſés ſur un air de danſe ou ſur une ſymphonie. *Suppl.* II. 201. *a.* Exemple tiré d'une parodie d'un air de Lulli dans l'opéra d'Alceſte. *Ibid. b.*

CANGINGUE, royaume des Indes : ſon roi déſigné par le nom de Preſte-Jean. XIII. 332. *b.*

CANI, (*Arent*) anatomiſte. *Suppl.* II. 406. *b.*

CANJARES *ou* CRICS, (*Hiſt. mod.*) eſpece de poignards en uſage dans pluſieurs pays de l'Aſie. Barbarie religieuſe à laquelle ſe livrent quelquefois les pélerins mahométans à leur retour de la Mecque. Venin dont les canjares ſont enduits. *Suppl.* I. 199. *b.*

CANICIDE, expériences anatomiſtes de Drelincourt, où il décrit ſes *canicides* avec tous leurs phénomenes. II. 597. *b.*

CANICULAIRES, (*jours*) c'étoit le commencement de l'année chez les Egyptiens & les Ethiopiens. II. 597. *b.*

Caniculaire, cycle. III. 388. *a.* Période caniculaire. *Suppl.* IV. 811. *b.*

CANICULE, (*Aſtron.*) étoile du chien, appellée *ſirius*. D'autres lui donnent le nom de *procyon*. Obſervations des anciens ſur le jour où la canicule ſe leve avec le ſoleil. Leurs opinions réfutées. Sacrifice que les Romains faiſoient à la canicule. Quel eſt le chien qui fut changé en cette étoile, ſelon la fable. II. 597. *b.* *Voyez* SIRIUS.

CANIF, deſcription & uſage. Diverſes eſpeces de canifs. II. 597. *b.*

CANIGOU, (*Géogr.*) hauteur de cette montagne. *Suppl.* III. 317. *a.*

CANIN, (*Anat.*) deſcription & uſage de ce muſcle élévateur commun des deux levres. *Suppl.* II. 199. *b.*

CANINES, (*Dents*) leur deſcription & uſage. Pourquoi elles ſont enfoncées aux deux tiers dans leurs alvéoles. II. 598. *a.*

CANINGA, deſcription de l'arbre de ce nom, dont on tire la caſſe. II. 745. *b.*

CANINI, (*Angelo*) ouvrage de cet antiquaire. XV. 652. *b.*

CANJOUNOU, (*Ichthy.*) poiſſon d'Amboine. Sa deſcription & ſes mœurs. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 119. *b.*

CANIRAM, (*Botan.*) grand arbre du Malabar. Sa deſcription. Uſage de ſa racine & de ſon écorce en médecine. II. 598. *a.*

Caniram, arbre du Malabar. *Suppl.* II. 199. *b.* Ses différens noms. Sa deſcription. Ses qualités & uſages. *Ibid.* 200. *a.* Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

CANISIUS, (*Henri*) juriſconſulte. IX. 144. *a.*

CANIVEAUX, (*Archit.*) ſortes de pavés. Pierre taillée en caniveau. II. 598. *a.*

CANNE, morceau de jonc ou de bois précieux. II. 598. *b.*

Canne, *voyez* ROSEAU. Cannes de bois de ferule. Qui étoient ceux qui en portoient autrefois. VI. 557. *a*, *b.* Canne en uſage pour s'appuyer, *voyez* BATON. Pommes de cannes à la moderne, vol. VIII des pl. Orfevre-bijoutier, pl. 3.

CANNES, (*Archit.*) roſeaux dont on garnit les travées entre les cintres, dans la conſtruction des voûtes en Italie & au levant. On ſe ſert de ces roſeaux pour couvrir les maiſons de payſans, *&c.* II. 598. *b.*

Canne ou *jonc à écrire*, ſur le parchemin ou le papier d'Egypte ſelon l'uſage des anciens. Le pſalmiſte dit que ſa langue eſt comme la *canne* d'un écrivain habile. Autres paſſages de l'écriture où il en eſt parlé. Cet uſage eſt commun chez les auteurs profanes. Peuples qui ſe ſervent encore de pareils roſeaux. II. 598. *b.* *Voyez* ROSEAU.

CANNE *à vent*, (*Phyſ.*) différence entre l'arquebuſe à vent & cette canne. II. 598. *b.*

Canne à vent : deſcription de cette machine. I. 703. *b.*

Canne, ſorte de meſure dont parlent Ezéchiel, & ſaint Jean dans l'apocalypſe. Evaluation de la longueur de la canne. II. 598. *b.*

Canne. Evaluation de la canne romaine, & de celles dont on ſe ſert à Naples & en divers endroits de la France. II. 599. *a.*

Canne, en terme de manufacture en ſoie, & en terme de verrerie. II. 599. *a.*

CANNE, (*Verrerie*) dreſſer les cannes. V. 112. *a.* Canne

à reſſort dont les verriers ſe ſervent pour s'abſtenir de faire du Ponty. XIII. 86. *a.*

Cannes à ſucre : leur deſcription, leur culture. XV. 608. *b.* On les trouve repréſentées, vol. VI des planch. Regne végétal, pl. 100. Elles ſont appellées bagaces, quand elles ont paſſé au moulin. II. 12. *a.* Canne ratée. XIII. 825. *a.* Cendre des racines de cannes à ſucre. XV. 794. *b.* Vin tiré des cannes. XVI. 443. *a.* Suc des cannes, appellé *veſoul.* XVII. 205. *a.* Obſervations par rapport au vinaigre qu'on tire de ce ſuc. XVII. 302. *a.*

CANNE, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 200. *b.*

CANNELÉ, la phyſique ne peut rendre raiſon des cannelures que la nature forme à de certains corps. Divers moyens de l'art pour canneler. II. 599. *b.*

CANNELÉ, (*Blaſon*) partitions cannelées. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 200. *b.*

CANNELÉS, *corps* (*Anat.*) deſcription de ces parties. II. 599. *b.*

Cannelés, *corps*, (*Anatom.*) deſcription de cette partie du cerveau. *Suppl.* II. 200. *b.*

Cannelés, (*corps*) *Suppl.* II. 611. *b. Ibid.* III. 942. *b.*

CANNELÉ, étoffe de ſoie : comment on forme le cannelé. Cannelés unis & cannelés brodés. II. 599. *b.*

Cannelé. Maniere de fabriquer le cannelé. II. 702. *b.* Démonſtration de l'armure d'un cannelé. 703. *a.*

CANNELURES, (*Architr.*) leur origine. Nom que leur donnent les Anglois. II. 599. *b.* Sur quel ordre elles furent premiérement employées. Nombre de cannelures qu'on diſtribue ſur une colonne, ſelon l'ordre auquel elle appartient. Liſtel qu'on pratique ordinairement pour ſéparer les cannelures. C'eſt un abus de pratiquer des cannelures torſes. Cannelures rudentées. Cannelures accourcies quelquefois dans l'ordre dorique. Regle à obſerver ſur la nature des ornemens employés pour les cannelures. Uſage qu'on fait des cannelures dans les gaines & dans les conſoles. II. 600. *a. Voyez* les planch. d'architecture, vol. I.

Cannelures : machine dont les tourneurs font uſage pour canneler. Vol. X. des planches, *Tourneur*, pl. 56. Cannelures rudentées dans l'architecture. *Suppl.* IV. 689. *a.*

CANNELURES *des colonnes*, (*Architect.*) maniere de les tracer ſur les colonnes des différens ordres. On taille quelquefois dans ces cannelures, pour rendre leurs côtes moins fragiles, certains ornemens qu'on nomme *rudentures. Suppl.* II. 201. *a. Voyez* ce mot & les articles RUDENTÉ & RUDENTER.

CANNES, (*Géogr.*) village d'Italie dans l'Apulie. Bataille qui s'y donna, l'an de Rome 536, entre les Romains & les Carthaginois. Ruines de ce village. *Suppl.* II. 201. *a.*

CANNES, (*Hiſt. anc.*) pont qu'Annibal éleva avec les corps des Romains, pour traverſer un torrent, près de Cannes. XVII. 66. *a.* Bataille de Cannes. *Suppl.* I. 444. *a.* Supplice que les Romains firent ſubir à un Gaulois & une Gauloiſe, un Grec & une Grecque, après la défaite de Cannes. 241. *b.*

CANNETILLE, (*Boutonnier*) à quoi on l'emploie. Qui ſont ceux qui la fabriquent. Canetille qu'on appelle *bouillon.* II. 600. *a.*

CANNIBALES, *voyez* CARAÏBES.

CANNULE, (*Chirurg.*) définition. Différentes formes de cannules ſelon leurs uſages. Cannule fléxible de M. Foubert lorſqu'il taille à ſa méthode. Cannule dont il ſe ſert pour les inciſions au périnée. Cannule en ſpirale de M. Petit. Son utilité, & la maniere de s'en ſervir. Cannules dont les anciens faiſoient uſage pour le cautere actuel. II. 606. *b.* On ne doit pas ſe ſervir de cannules ſans néceſſité pour le panſement des plaies. *Ibid.* 601. *a.*

CANO, (*Sébaſtien*) fameux navigateur. VII. 999. *a.*

CANO, (*Melchior*) théologien eſpagnol. XV. 904. *a.*

CANON, (*Théolog.*) catalogue authentique des livres qu'on doit reconnoître pour divins. Vérités dans le canon de la Bible. L'égliſe catholique a ajouté au canon de l'ancien Teſtament des livres qui n'étoient point auparavant dans ce canon. Queſtions qu'on peut agiter ſur le ſujet que nous traitons.

1°. *Y a-t-il eu chez les Juifs un canon des livres ſacrés ?* Leur unanimité à reconnoître certains livres pour divins, vient ſans doute de ce qu'ils avoient un catalogue autoriſé, qui diſtinguoit de tous autres leurs livres ſacrés. On prouve ici que les Juifs n'ont reconnu pour divins qu'un certain nombre de livres, & qu'ils ſe ſont tous accordés à diviniſer les mêmes. II. 701. *a.*

2°. *N'y a-t-il jamais eu chez les Juifs qu'un même & ſeul canon des ſaintes Ecritures ?* Génébrard, dans ſa chronologie, leur ſuppoſe trois différens canons,... diſtinction purement imaginaire. *Ibid. b.* Serrarius qui eſt venu après Génébrard, leur en attribue deux. Son ſentiment également réfuté par le ſilence des peres à cet égard, & même par la déclaration poſitive de quelques-uns d'entr'eux. *Ibid.* 602. *a.* D'où il réſulte que les Juifs n'ont eu ni trois, ni deux canons ; mais un ſeul, compoſé de vingt-deux livres, comme il l'ont encore aujourd'hui. On examine s'il eſt vrai que Joſephe ait cité l'Eccléſiaſtique comme un livre divin, dans ſon ſecond livre contre Appion. *Ibid. b.*

3°. *De combien de livres étoit compoſé le canon des Ecritures divines chez les Juifs, & quels étoient ces livres?* Les Juifs comptoient leurs livres, ſelon les vingt-deux lettres de leur alphabet. Si quelques rabbins en ont compté vingt-quatre ou vingt-ſept, cela vient de la maniere dont ils diviſoient leurs livres, & non d'une addition réelle. Ils en comptent aujourd'hui vingt-quatre. Enumération de ces livres, ſelon quelques peres. *Ibid.* 603. *a.* Il n'eſt pas vrai, comme le dit Bellarmin, que Méliton ait mis au rang des livres de l'ancien Teſtament, celui *de la Sageſſe.* Témoignage de Joſephe ſur le nombre de vingt-deux livres renfermés dans le canon. *Ibid. b.*

4°. *Quel eſt le tems, & quel eſt l'auteur du canon des livres ſacrés chez les Juifs ?* Les docteurs ont fait Eſdras réparateur des livres perdus ou altérés, réformateur de la maniere d'écrire, & tous auteur du canon des écritures. Il n'y auroit aucune témérité à révoquer en doute le dernier point. Difficultés qu'on auroit à réſoudre, pour parvenir à la ſolution de la queſtion dont il s'agit ici. Le concile de Carthage eſt le premier qui ait augmenté le canon des Juifs, & celui de Trente a été plus loin encore. Soumiſſion que nous devons à cet égard à l'autorité de l'égliſe. *Ibid.* 604. *a. Voyez* CANONIQUE.

CANON, travaux d'Eſdras pour former le canon des livres ſacrés. V. 948. *b.* Inſertions qu'ajoutoient aux livres ſacrés, ceux qui en compoſoient le canon. Quel eſt celui qui y travailla le dernier. XI. 85. *b.* Livres dont la canonicité n'a pas été univerſellement admiſe, mais que l'égliſe a mis néanmoins dans le canon des livres ſacrés. II. 223. *a.*

CANON, (*Hiſt. eccl.*) regle ou déciſion ſur le dogme & ſur la diſcipline. Canons des apôtres de l'authenticité deſquels tout le monde ne convient pas. Corps appellé *code des canons de l'égliſe univerſelle*, écrit en grec. Verſions latines de ce code dont les égliſes d'occident ſe ſont ſervies. Collection de Denys-le-petit, appellée *corps des canons de l'égliſe d'Afrique.* Additions que firent auſſi les Orientaux à l'ancien code. Collection de canons apportée d'Eſpagne, ſur la fin du regne de Charlemagne, portant le nom d'un certain *Iſidore.* II. 604. *b.* On fit enſuite pluſieurs compilations nouvelles des anciens canons. Ouvrage de Gratien, intitulé : *Concordance des canons diſcordans.* Termes dans leſquels ſont conçus les canons des conciles. *Ibid.* 605. *a. Voyez* DÉCRET & DÉCRÉTALES.

Canons des apôtres : collection des loix eccléſiaſtiques que l'on attribue à S. Clément pape, diſciple de S. Pierre, comme s'il l'eût reçue de lui. Diſſentiment des Grecs à cet égard. Conjectures ſur les auteurs de cette collection. Difficultés ſur le nombre des canons qu'elle doit renfermer. Papes qui en rejettent l'autorité. Le pape Léon IX au contraire en admet cinquante. II. 605. *a.* Pourquoi ils ſont appellés *apoſtoliques.* Leur ancienneté. Les Grecs les ont toujours reçus ; mais parmi les Latins, ils n'ont pas toujours eu le même ſort. Cependant ils ont été eſtimés en France. *Ibid. b.*

CANON, acceptions de ce mot en chronologie. II. 605. *b.*

CANON *paſchal*, table de fêtes mobiles. II. 605. *b.*

CANON, paroles ſacramentales de la meſſe. Ce que doit faire le peuple pendant le canon. Par qui le canon a été mis dans la forme où nous l'avons. Ce que le concile de Trente dit ſur ce canon. II. 606. *a.*

Canon, pourquoi l'on s'eſt ſervi de ce mot en juriſprudence. Différence entre les dogmes & les canons. III. 812. *b.* Compilations qui ont été faites des anciens canons. IV. 707. *b.* &c. Diſtinction entre canons & décrets. 716. *a.* Code des canons. III. 571. *a*, *b.*

CANON, (*Muſiq.*) ce qu'on entendoit par ce mot dans la muſique ancienne. En muſique moderne, c'eſt une ſorte de fugue qu'on appelle *perpétuelle.* Pourquoi ces fugues ont été appellées *canons.* Les plus faciles & les plus communes ſe prennent à l'uniſſon ou à l'octave. Préceptes ſur la maniere de compoſer & d'exécuter ces canons. Fugue perpétuelle priſe à la quarte ou à la quinte. II. 606. *a.* Comment il faut faire un canon dont l'harmonie ſoit un peu variée. L'empereur Charles VI ſe plaiſoit à faire & à chanter des canons. *Ibid. b.*

Canon, eſpece de doublé canon renverſé, dont on trouve un exemple, *vol. VII. des pl. Muſique, pl. 10.* Auteur à conſulter pour cette ſorte de compoſition. — *Voyez* auſſi l'article SYSTÊME. L'eſpece de canon dont on vient de parler s'appelle auſſi canon *per arſin & theſin. Suppl.* II. 201. *b.* Il y a encore le canon énigmatique, un autre canon appellé *climax*, & enfin le canon par augmentation. *Ibid.* 202. *a.*

CANON, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Canon monté ſur ſon affut. *Suppl.* II. 201. *b.*

CANON emphytéotique. (*Juriſp.*) V. 580. *b.*

CANON, (*Art milit.*) étymologie du mot. Divers noms donnés à cette arme. Deſcription du canon & de toutes ſes parties. II. 606. *b.* Compoſition du métal du canon. *Ibid.* 607. *a.* Les canons de fer ne ſont pas capables de la même réſiſtance que ceux de fonte. Cependant on s'en ſert ſur les vaiſſeaux, *&c.* On faiſoit autrefois des canons de 48, & même de 96 liv. de balle. Aujourd'hui les plus groſſes pieces qu'on fond en France, ſont de 24, & les moindres de 4. On déſigne encore les canons par le diametre de leur bouche qu'on nomme leur calibre. *Ibid. b. Voyez* CALIBRE. Table des dimen-

ſions des pieces de canon des cinq calibres, de 24, de 16, de 12, de 8, de 4, avec les poids de ces pieces. Table des dimenſions des moulures d'une piece de canon, exprimées en parties de ſon calibre diviſé en trente-ſix parties égales. *Ibid.* 608. *a.* Maniere de faire les moules de canons, & de les fondre. *Ibid. b.* Lorſque la piece ſe coule maſſive, le moule ſe forme de la même maniere que s'il devoit avoir un noyau; on ne fait que ſupprimer ce noyau. Table du prix des façons des pieces de canon en France, à Paris, Douay, Strasbourg, Lyon, Perpignan. Détail des frais dans leſquels le roi entre par rapport à la fonderie des canons. Lorſque la piece eſt finie, on perce la lumiere. Détails ſur ce qui concerne cette opération. *Ibid.* 611. *a.* Maniere dont ſe fait l'épreuve. *Ibid. b.* Maniere dont on connoît la profondeur de la chambre qui ſe trouve dans l'intérieur de la piece. Comment on met des grains aux lumieres des pieces. Comment on met les pieces en tronçons pour les refondre. Comment ſe font les lavures pour recueillir les grains, les ſciures & autres pieces de métal qui ſe trouvent éparſes dans les lieux où l'on fond, & où l'on aleſe les canons. *Ibid.* 612. *a.* Tems où commença l'uſage des canons à la guerre. *Ibid. b.*

Canon de la nouvelle invention, ou *à l'eſpagnole.* L'objet de cette invention étoit de chaſſer le boulet dans un canon plus court & plus commode. Comment on s'y prenoit pour cela. II. 612. *b.* L'expérience a prouvé la réuſſite de ce qu'on s'étoit propoſé pour ces ſortes de pieces. Inconvéniens qui en ont cependant fait abandonner l'uſage. Planches qui font connoître ce canon & ſon affut dans tout le détail de ſes parties. Proportions de la piece de huit livres de balle, & de ſon affut, roues & avant-train, de la nouvelle invention du capitaine eſpagnol. *Ibid.* 613. *a.* & 614. *a*, *b.*

Canon à la ſuédoiſe, piece de quatre livres de balle. Dans l'épreuve de deux de ces pieces on a aiſément tiré dix coups par minute, & elles ne peſent qu'environ 600 ou 625 livres. II. 615. *b.*

Canon, noyau du moule des canons. XI. 267. *a.* Inſtrument qui ſert à examiner ſi les pieces n'ont point de chambres ou de défauts. III. 236. *b.* Maniere de forer les canons. I. 255. *a*, *b.* Du calibre des canons. II. 557. *b.* 558. *a.* Chambres ſphériques & cylindriques dans les canons. III. 63. *b.* Inconvéniens de ces chambres : moyen d'y remédier. Comment le fond de l'ame de toutes les pieces eſt arrondi. Avantages de cet arrondiſſement. 64. *a.* Les premiers canons étoient coniques. Inconvéniens de cette forme. III. 879. *a.* Lumiere du canon. IX. 724. *a.* Plates-bandes dans une piece de canon. XII. 738. *a.* Parties de la piece appellée *renfort.* XIV. 108. *b.* Tourillons du canon. XVI. 474. *a.* Son affut. I. 163. *b.* Affut des nouvelles pieces de campagne. *Suppl.* I. 190. *b.* &c. Canon ſur le ventre. XVII. 30. *b.* Maniere d'éprouver les pieces de canon. V. 839. *a.* Ordonnance du roi, portant réglement pour la fonte & l'épreuve des pieces de canon, vol. V. des pl. article *Fonderie des canons*, page 2 & 3. Comment on les charge. III. 200. *b.* Maniere de les pointer. XII. 879. *a*, *b.* Traînée par laquelle on leur met le feu. XVI. 529. *b.* Tirer un canon. *Ibid.* 345. *b.* Du recul des pieces. XIII. 871. *a.* Piece qui ſaigne du nez. XIV. 516. *a.* Portées des canons. XIII. 144. *a.* Du ſervice & du feu du canon. XVII. 778. *b.* Obſervations ſur l'utilité des pieces de 24, de 16, de 12, de 8 & de 4 liv. de balle. *Suppl.* I. 612. *b. Voyez* ARTILLERIE DE CAMPAGNE. De la juſteſſe de la direction des pieces : celle des pieces courtes moins ſûre que celle des longues. *Suppl.* I. 617. *a*, *b.* Du canon tiré à cartouche. 618. *b.* — 620. *b.* Service d'une piece du calibre de douze. 622. *a*, *b.* &c. Armes des pieces, inſtrumens néceſſaires à leur ſervice. I. 690. *b.* Armer un canon. *Suppl.* I. 561. *a.* Machine qui ſert à tranſporter les pieces de canon. XVI. 661. *a.* Du nombre & de la qualité de celles qui doivent accompagner une armée. 525. *a*, *b.* Batteries de canon. II. 148. *b.* Prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & pour ſa ſubſiſtance chaque jour. XV. 583. *b.* Enclouer un canon. V. 624. *b.*

Demi-canon d'Eſpagne, de France. IV. 811. *a.* Eſpece de petit canon appellé *faucon.* VI. 430. *b.* Piece de canon autrefois appellée *ſacre.* XIV. 476. *a.* Eſpece de canon appellé *barce. Suppl.* I. 806. *a*, *b.* Quelle eſt la plus longue piece de canon en France. *Suppl.* IV. 6. *b.* Canons de bois bronzé, dont on fait quelquefois parade ſur les vaiſſeaux marchands. VI. 453. *b. Voyez* les planches de l'art militaire dans le volume I, & celles de fonderie dans le cinquieme.

CANON *de campagne* ou *de bataille*, (*Art milit.*) voyez *pl. du Suppl. nouvelle Artillerie*, *pl. 1.* Réflexions contre le nouveau ſyſtême de tactique qui a donné lieu à la multiplication démeſurée des pieces de canon dans les armées. *Suppl.* II. 202. *a.* Avantages des pieces longues ſur les courtes de même calibre. *Ibid. b.* Table des dimenſions des pieces de canon de campagne ou de bataille, anciennes & nouvelles, des calibres de 12, 8, & 4 livres de balle. *Ibid.* 203. *a.* Comparaiſon du poids des pieces anciennes & des nouvelles, montées ſur leurs affuts complets. — Comparaiſon du poids de la piece à la ſuédoiſe, & de la nouvelle piece de quatre, montées ſur leurs affuts complets. — L'auteur examine ici 1°. quelle influence la longueur de l'ame d'une piece de canon peut avoir ſur ſa portée, ou l'amplitude de la courbe décrite par le boulet; & il prouve que la piece courte a le déſavantage de porter moins loin, qu'une piece plus longue de même calibre. *Ibid.* 204. *a.* La théorie ſe trouve ici parfaitement confirmée par l'expérience. *Ibid.* 205. *b.* Cependant il eſt un terme à cette longueur, au-delà duquel elle deviendroit déſavantageuſe, ſoit par les frottemens qui feroient perdre au boulet une partie de ſa viteſſe, ſoit parce que des pieces d'une maſſe énorme, ne pourroient être ni tranſportées, ni manœuvrées. *Ibid.* 206. *a.* 2°. L'auteur prouve qu'une piece courte ne peut être dirigée avec autant de juſteſſe, qu'une piece longue. — Et quand les expériences faites à ce ſujet auroient été encore moins défavorables aux novateurs, il eſt ſi difficile d'en faire de déciſives, dit M. de Valliere, qu'elles ſeroient généralement des moyens peu ſûrs pour conſtater la bonté de leur ſyſtême. *Ibid. b.* — Ce n'eſt donc qu'aux expériences de guerre à décider du mérite des nouvelles pieces. — Obſervations ſur les difficultés d'atteindre un objet qui ſe trouveroit hors du but-en-blanc de ces pieces, *Ibid.* 207. *a.* & ſur l'uſage de la hauſſe. — Autres obſervations ſur la vis de pointage qu'on a ſubſtituée aux coins de mire. — Réflexions ſur les expériences faites en 1764 à Strasbourg, ſur les coups tirés à cartouche ou à mitraille. *Ibid. b.* Obſervations contre l'uſage des nouvelles cartouches. *Ibid.* 208. *a*, *b.* Circonſpection dont on doit uſer dans les changemens qui concernent l'artillerie. — Remarques ſur la célérité de l'exécution, que les novateurs faiſoient valoir en faveur du ſyſtême propoſé en 1736. — Ce ſyſtême entiérement décrédité ſous le maréchal de Saxe. *Ibid.* 209. *a.*

CANON *de fuſil.* L'exécution d'un bon canon demande des précautions & de l'expérience. Divers défauts auxquels ces canons ſont ſujets. Inſtruction ſur la fabrication des canons de fuſil dans tous ſes détails. Sur le choix de la matiere. II. 615. *b.* Sur la maniere de fouder, de forger & de forer le canon, *Ibid.* 616. *a.* & de le dreſſer pour le rendre juſte. Canon du fuſil de grenadier ou de ſoldat. *Ibid. b.* Canon demi-citadelle ou de rempart. Epreuve des canons tant de rempart que de ſoldat. Comment le canon tient au bois. *Voyez* aux articles *Fuſil*, *Platine*, ce qui concerne le reſte de cette arme. Deſcription de la fabrique de S. Etienne en Forès. Autre fabrique à S. Paul en Cornillon. Fuſils à deux coups, & à trois coups. Diverſité dans les canons par rapport à la forme extérieure. *Ibid.* 617. *a.*

CANONS *de chaſſe.* Comment on les forge. Explication de la maniere de fabriquer ceux qu'on appelle *canons à ruban*, II. 206. *b.* & canons tordus à l'étoc. *Ibid.* 210. *b.* Obſervations qui font préſumer que les premiers ne ſont pas meilleurs que ceux qu'on fabrique à l'ordinaire. *Ibid.* 211. *a.* Les canons tordus à l'étoc doivent avoir la préférence, lorſqu'ils ſont tordus d'un bout à l'autre. — Inconvénient auquel on eſt expoſé, lorſqu'on n'en a pas ſuivi attentivement la fabrication. *Ibid. b.*

CANON *de fuſil.* Où ſe font les meilleurs canons des petites armes à feu. I. 704. De la méthode de former des maquettes pour fabriquer les canons de fuſil. *Suppl.* III. 12. *a*, *b*, &c. Lame à canon, maniere de la travailler pour le fuſil de munition. 701. *a.* Forage des canons de fuſil de munition. 84. *a*, *b.* Lorſque le canon a été foré, dreſſé & poli en dedans, qu'il a été mis à ſon calibre, blanchi & dreſſé en dehors, il eſt queſtion de le tarauder, pour y adapter une culaſſe, de le garnir de ſes tenons, & de percer ſa lumiere. Ces opérations ſont décrites. *Suppl.* III. 187. *a*, *b.* Chambres dans un canon de fuſil. *Suppl.* II. 314. *b.* 831. *b.* Épreuves des canons de fuſil. 831. *a.* Lieu des manufactures royales où l'on examine les canons des armes des troupes. Opérations qui ſuivent cet examen. *Suppl.* IV. 640. *a.* La machine à forer les canons eſt repréſentée, *planches de l'arquebuſier*, vol. I. Machine pour les canneler. *Ibid.* Alidade pour cette machine. I. 264. *a.* De l'art de bronzer ces canons. II. 443. *a.*

Canon à la chaumette. *Canon* à dé. *Canons* de Vincennes. II. 211. *b.*

Canon à la chaumette. *Suppl.* III. 161. *b.* 162. *a.*

Canon briſé, *canon carabiné.* II. 617. *b.*

Canon rayé, *carabiné*, ou *cannelé.* Obſervations ſur ſa fabrication. Maniere de le charger lorſqu'il eſt briſé, *Suppl.* II. 211. *b.* & lorſqu'il ne l'eſt pas. L'uſage de cette ſorte d'arme extrêmement eſtimé. Théorie du mouvement des balles tirées avec des canons rayés. *Ibid.* 212. *a.* Exactitude à laquelle peuvent parvenir ceux qui ſavent manier ces pieces. *Ibid. b.*

CANON, (*Fondeur de caracteres*) petit, gros, double, triple canon. *Voyez* CARACTERES.

CANON, (*Chauderonnier*) explication de la choſe par figures. II. 617. *b.*

CANON, (*Emailleur*) il eſt défendu de mêler aucune ſorte d'émail, & retenir *canon* pour vendre, ſi ce n'eſt aux maîtres du métier. II. 617. *b.*

Canon, (*Horlog.*) cylindre creux percé de part en part. Uſage de ces canons. II. 617. *b.*

Canon, (*Maneg.*) il ſignifie, ou la partie qui eſt depuis le genouil & le jarret, juſqu'au boulet. Maladies qui arrivent au canon des chevaux : ou une partie du mors du cheval. Pluſieurs ſortes de canons. II. 618. *a.*

Canon, partie du cheval. *Suppl.* III. 382. *a.* 383. *a.* 385. *a.* 389. *a.* 390. *a.* 398. *b.* 400. *a.*

Canon, terme de plombier, de jaugeur, de potier de faïance, de rubannier : canon à devider. II. 618. *a.*

CANON, (*Serrurerie*) piece de la ſerrure qui reçoit la tige de la clé. Canons à patte & à tournans. II. 618. *a.*

Canons pour la trame, & pour l'organſin, chez les ouvriers en ſoie. II. 618. *b.*

Canon, terme de tourneur.

CANONICAT, différence entre canonicat & prébende. Canonicat ſans prébende. II. 618. *b.*

Canonicat. Différence entre prébende & canonicat. XIII. 267. *a.* Vicaires qui deſſervent les canonicats que certaines égliſes poſſedent dans une cathédrale. XVII. 234. *a.* — *Voyez* CHANOINIE.

CANONIER. Il n'y a perſonne en France qui ait le ſimple titre de canonier dans l'artillerie, quoiqu'il y en ait eu autrefois. En quoi conſiſte l'art du canonier, & les inſtrumens dont il ſe ſert. II. 618. *b.* La ligne que décrit le boulet eſt une parabole. Les loix particulieres qu'on obſerve dans la volée du boulet, & les regles pour atteindre au but, ſe trouvent ſous l'article *Projectile.* Maltus, ingénieur Anglois, enſeigna le premier ces regles en 1634. Avant M. Blondel, les canoniers ne ſe conduiſoient par aucune regle. Galilée inventeur de ces regles. *Ibid.* 619. *a.*

Canonier. Fonctions des canoniers ſervant une piece de 24. III. 201. *a*, *b.* Poſitions & manœuvres des canoniers dans le ſervice d'une piece de bataille, du calibre de douze. *Suppl.* I. 622. *a*, *b*, &c. Aiguillette dont ils ſe ſervent, 232. *b.* Compagnies de canoniers, 605. *b.* Maître canonier en Angleterre. IX. 605. *a.* Maître canonier dans un vaiſſeau. *Ibid. b.* Canoniers Turcs. XVI. 417. *b.*

CANONIERS ou *forgeurs de canons* (*Fabrique des armes*) deſcription de leur travail. Charbon dont ils ſe ſervent. *Suppl.* II. 212. *b.*

CANONIQUE, (*droit*) en quoi conſiſte ce corps de droit. Le droit canonique a été fort abrégé par les proteſtans. II. 619. *a.*

Canonique. Corps de droit canonique. III. 571. *a*, *b.* IV. 266. *b.* V. 123. *a.* Origine du droit canonique. VIII. 521. *a.* Purgation canonique. V. 837. *a.* Lettres canoniques. IX. 417. *b.*

Canonique quarte. XIII. 675. *a.*

CANONIQUES, (*Livres*) ceux du nouveau Teſtament qu'on a conſtamment reconnus. Ceux dont on a douté, mais qui n'ont pas tardé d'être reconnus. Comment le canon des livres du nouveau Teſtament s'eſt formé. II. 619. *a.* Euſebe diſtingue trois ſortes de livres du nouveau Teſtament. *Ibid. b.*

Canoniques, *livres.* En quoi l'on faiſoit anciennement conſiſter la différence entre ces livres & les apocryphes. I. 529. *a.* Livres deutéro-canoniques. IV. 923. *a*, *b.* Preuves de la canonicité des quatre évangiles. VI. 114. *b.*

CANONISATION. Ce mot ſemble être d'une origine moins ancienne que la choſe même. Ce qu'étoit la canoniſation dans les commencemens, & comment on y attacha ſucceſſivement de nouveaux honneurs. Diſcipline de la primitive égliſe, pour recueillir avec ſoin les actes des martyrs. II. 619. *b.* auxquels elle accordoit quand elle le jugeoit à propos, un culte public. *Ibid.* 620. *a.* Chaque évêque avoit le droit d'en uſer de même dans ſon diocèſe..... Et quand l'égliſe de Rome approuvoit ce culte, il devenoit commun à toutes les égliſes particulieres. Le droit de *canoniſation* commun aux évêques fut réſervé enſuite au pape ſeul. Incertitude ſur le tems où ce changement arriva. Ouvrages de Benoît XIV qui prouvent qu'il ne peut rien s'introduire de faux dans les procès-verbaux, pour la canoniſation des ſaints. Le P. Mabillon diſtingue deux eſpeces de *canoniſation*, l'une générale, l'autre particuliere. *Ibid. b.*

Canoniſation, en quoi elle differe de la béatification. II. 169. *b.* Aſſemblées dans leſquelles on traite de la canoniſation des ſaints. *Suppl.* IV. 651. *b.* Statut par lequel l'ordre de Cîteaux réſolut de ne plus faire canoniſer de ſes religieux. *Suppl.* II. 445. *b.*

CANOPE, dieu des Egyptiens. Comment il obtint la prééminence ſur les dieux des Chaldéens. II. 620. *a.*

CANOPE, (*Myth.*) amiral de la flotte d'Oſiris, & qui accompagna ce prince dans la conquête des Indes. — Son apothéoſe. — Quelques-uns prétendent que les Egyptiens l'adoroient comme le dieu des eaux. Comment il eſt repréſenté dans les anciens monumens. *Suppl.* II. 213. *b.*

Canope. Voyez ſur ce dieu. XV. 730. *a.* Ornement de tête qu'on lui donne. XVI. 202. *a.*

CANOPE, (*Géogr.*) ville de la baſſe Egypte. Origine de ſon nom. Les anciens s'accordent à nous peindre cette ville comme un ſéjour très-dangereux pour les bonnes mœurs, & où la diſſolution étoit portée au dernier excès. Vénération qu'on avoit pour ſon temple de Serapis. Fêtes qu'on y célébroit en l'honneur de ce dieu. Canope a été le ſiege d'un évêque. *Suppl.* II. 213. *b.* Elle fut la patrie de Claudius. Obſervation ſur la maiſon de campagne d'Adrien, où cet empereur avoit fait repréſenter Canope. *Ibid.* 214. *a.*

Canope, ville d'Egypte. Oracle de Sérapis qu'on y conſultoit. XI. 539. *b.*

CANOT *de ſauvages.* Petits bateaux faits d'écorce d'arbre : ils les nomment *pirogues.* Les françois du Canada qu'on appelle coureurs de bois & traiteurs, s'en ſervent auſſi. Comment ſe font ces navigations en canots. Deſcription de ceux des Indiens & des Caraïbes. II. 620. *b.* Canots qu'on voit en Moſcovie ſur le lac de Wolda. Ceux dont ſe ſervent les Negres de Guinée. Comment ils les creuſent & les conſtruiſent. Canots des ſauvages de la terre de feu, & des environs de Magellan. Ceux des ſauvages du détroit de Davis. *Ibid.* 621. *a.*

Canot, *voyez* PIROGUE & BARQUE. Arbres dont les ſauvages d'Amérique font leurs canots. II. 89. *b.* XVII. 670. *b.* Néceſſité où ils ſont quelquefois de ſe charger de leurs canots. IX. 699. *b.* Aſſemblage de deux ou trois canots dont ſe ſervent les Negres de la côte de Coromandel. II. 623. *a.* Canots du Malabar. *Suppl.* I. 770. *b.*

CANSCHY, (*Botan.*) arbre du Japon, dont les habitans ſe ſervent pour faire le papier. Maniere dont ils s'y prennent. II. 621. *b.*

CANSCHY, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. Sa culture. *Suppl.* II. 214. *a.* Ses qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

CANSTADT, ville d'Allemagne : oſſemens foſſiles qu'on y a trouvés. XI. 686. *b.*

CANTABILE, (*Muſiq.*) Quels ſont les chants auxquels on donne cette épithete. II. 214. *b.*

CANTABRES, anciens peuples d'Eſpagne. Ils étoient très-belliqueux, & une liberté durable fut le prix de leur courage. II. 621. *b.*

Cantabres. De la langue de ces peuples. IX. 267. *b.* 268. *a.*

CANTACUZENE, *Jean*, (*Hiſt. du bas emp.*) Hiſtoire de la vie de cet homme, qui, ayant été choiſi par Andronic le jeune pour être le tuteur de ſon fils, Jean Paléologue, en devint l'oppreſſeur, & lui enleva l'empire. *Suppl.* II. 214. *b.*

CANTARA, (*Géogr.*) riviere de Sicile. Son ancien nom. *Suppl.* I. 142. *b.*

CANTARO, poids dont on ſe ſert en Italie & ailleurs. Pluſieurs ſortes de cantaros, évalués poids de Paris, d'Amſterdam, de Strasbourg, & de Beſançon. II. 621. *b.*

Cantaro, poids de l'iſle de Chypre. II. 621. *b.*

Cantaro, meſure de continence dont on ſe ſert à Cochin. II. 621. *b.*

CANTATE, petit poëme fait pour être mis en muſique. Nature de ce poëme. II. 621. *b.*

Cantates de Rouſſeau. *Suppl.* III. 820. *b.*

CANTHARA, (*Hiſt. des Juifs*) grand-prêtre des Juifs. II. 215. *a.*

CANTHARIDE, (*Inſectol.*) genre d'inſecte dont on diſtingue pluſieurs eſpeces. Dans quelle claſſe Linnæus le met. Deſcription qu'il en donne. Cantharides grandes & petites. Celles qu'on eſtime comme remedes. Il y en a beaucoup dans les pays chauds. II. 622. *a.* Eſſains de cantharides volantes. Vermiſſeau dont elles naiſſent. Danger de l'uſage des cantharides en poudre, ſoit appliquées extérieurement, ſoit priſes intérieurement, ſoit pour en avoir ſeulement manié de ſeches. Ordonnance de Boerhaave contre ce poiſon. Leur uſage dans les véſicatoires, contre le rachitis, & lorſqu'il s'agit de réſoudre des concrétions muqueuſes. *Ibid. b.*

Cantharides, repréſentées vol. VI des planch. Regne animal, pl. 77. Préparation des mouches cantharides propre à exciter l'appétit vénérien. VIII. 379. *a.* De leur uſage. *Suppl.* I. 483. *b.* Des véſicatoires avec cantharides. XVII. 200. *b.* 202. *b.* Signes de l'empoiſonnement cauſé par les cantharides. *Suppl.* IV. 464. *a.*

CANTHARUS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *b.* C'eſt auſſi le nom qu'on donnoit à la coupe dont Bacchus ſe ſervoit pour boire. XVII. 760. *b.*

CANTHENO, (*Ichthy.*) poiſſon de mer. En quoi il differe du ſargo & du ſparaillon. Deſcription de ce poiſſon. Pourquoi il eſt appellé *cantharus.* Où il ſe trouve. II. 622. *b.* Qualité de ſa chair. *Ibid.* 623. *a.*

CANTHUS, (*Anatom.*) Angle de l'œil. Grand & petit canthus. II. 623. *a.*

CANTI, (*Botan.*) nom brame d'un arbriſſeau du Malabar. Ses différentes dénominations. Deſcription. *Suppl.* II. 215. *a.* Culture, qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

CANTJANG, (*Inſectol.*) eſpece de crabe des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 215. *b.* & ſes mœurs. *Ibid.* 216. *a.*

CANTIMARONS, deux ou trois canots joints enſemble,

dont ſe ſervent les Negres de la côte de Coromandel. Situation de ceux qui les conduiſent. Petits voyages qu'ils entreprennent. II. 623. *a.*

CANTINE, eſpece de petit coffre. *Voyez* les planches du coffretier, vol. III.

CANTIQUE. Des premiers cantiques : leur origine. Jugement de M. Fourmont ſur les cantiques des Hébreux. Comment ils étoient chantés. Cantique des cantiques, attribué à Salomon : but de cet ouvrage. Ce fut auſſi la joie & la reconnoiſſance qui porta les païens à inſtituer des fêtes en l'honneur de leurs dieux. II. 623. *a.* Chants qu'ils leur conſacroient. Cantiques employés dans les occaſions triſtes. Monologues paſſionnés & touchans des tragédies anciennes auſſi appellées *cantiques*. Corneille les a imités. *Ibid. b.*

Cantique. Ceux que les anciens nommoient *péans*. XII. 214. *b.* Différence qu'on mettoit anciennement entre cantique & pſeaume. XIII. 538. *a.* Différence entre hymne & cantique. *Suppl.* III. 481. *b.* Cantiques lugubres des anciens Juifs en certaines circonſtances. IX. 229. *a.* Origene regarde le Cantique des cantiques comme un épithalame. V. 818. *a.* Cantiques des premiers chrétiens appellés *lucernates*. *Suppl.* III. 810. *b.* Cantiques de Noël, leur caractere. *Ibid.* IV. 55. *a.* Cantique de la victoire chez les Celtes. *Ibid.* II. 286. *a.* Cantique de la mort chez les Canadiens. 165. *b.* Sur les cantiques, *voyez* HYMNE.

CANTIQUE *des Cantiques*, (*Hiſt. ſacr.*) nom que les Hébreux donnent à ce livre ſacré. Son auteur. Divers ſentimens ſur le but de cet ouvrage. Maniere dont M. l'évêque de Meaux l'a diviſé. Eloge de ſon ſtyle & des agrémens qu'il renferme. Comment on peut, ſelon dom Calmet, acquérir l'intelligence de ce livre. Obſervations ſur ſa canonicité. *Suppl.* II. 216. *a.*

CANTON, Etymologie du mot. Les treize cantons Suiſſes. II. 623. *b.*

Canton, contrée diſtinguée par ſes propres bornes des contrées du voiſinage. Noms que lui donnoient les Celtes & les Latins. Chefs d'un canton chez les Celtes. VII. 523. *b.*

CANTON, (*Blaſon*) définition. Canton feneſtré. II. 623. *b.*

Canton, portion quarrée de l'écu. Sa proportion. Franc-canton. Cantons de la croix. Cantons du ſautoir. *Suppl.* II. 216. *b.* Franc-canton. Canton dextre. Canton feneſtre. *Suppl.* IV. 369. *b.*

CANTONNÉ, (*Archit.*) bâtiment cantonné. Pilaſtres des encoignures, autrefois nommés *antes* : temples à *antes*. II. 623. *b.*

CANTONNÉ, (*Blaſon*) ſignifications & uſages de ce mot. *Suppl.* II. 216. *b.*

CANTONNEMENT, (*quartier de*) XIII. 686. *b.*

CANTORBERI, ſon archevêque. I. 611. *b.* Palais de ce prélat à Croydon. *Suppl.* II. 656. *b.* Chambre-haute & chambre-baſſe dans la province de Kent. IV. 169. *b.*

CANTRE, ce qu'on entend par ce mot dans les manufactures en ſoie. Deſcription & uſage de la cantre dont on ſe ſert pour les velours & autres ouvrages. II. 624. *a.*

Cantre, deſcription de cette machine. XI. 713. *b.*

CANTSANU, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. *Suppl.* II. 216. *b.* Ses différentes dénominations. Sa deſcription. *Ibid.* 217. *a.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Deuxieme eſpece, caracteres qui la diſtinguent de la précédente. Lieux où on la trouve. Troiſieme eſpece : obſervations ſur la claſſification & le nom de ces plantes. *Ibid. b.*

CANULEIA, *loi*. IX. 654. *a*, *b*.

CANUS, *alpheſtes*. Deſcription de ce poiſſon. II. 624. *a.*

CANUT, (*Ornith.*) eſpece de becaſſeau connu en Angleterre ſous le nom de *knot*. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différentes déſignations. *Suppl.* II. 217. *b.* Deſcription & mœurs de cet oiſeau. Ses uſages. *Ibid.* 218. *a.*

CANUT I, *Horda*, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck. Obſervations ſur le mot *horda* ajouté à ce nom. *Suppl.* II. 218. *a.*

CANUT II, ſurnommé *le grand*, (*Hiſt. de Dan. & d'Angl.*) roi de Danemarck & d'Angleterre. *Suppl.* II. 218. *a.* Principaux événemens de ſon regne. *Ibid. b.*

CANUT III, *Horda*, (*Hiſt. de Danem. & d'Angl.*) roi de Danemarck, & dernier roi d'Angleterre. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 219. *b.*

CANUT IV, ou *Saint Canut*, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck, fils de Suénon II, ſucceſſeur d'Hérald III, ſon frere. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 219. *b.*

Canut IV. Révolte d'Asbiorn ſous ſon regne. *Suppl.* I. 627. *a.* Mort de ce roi. *Ibid. b.* Services que lui rendit ſon frere dans cette conjuration. *Ibid.* 878. *a.*

CANUT V, ſurnommé *Magnuſſon*, c'eſt-à-dire, fils de *Magnus*, (*Hiſt. de Danem.*) hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* II. 220. *a.*

CANUT VI, ſurnommé *le pieux*, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck, fils de Valdemar I. Principaux événemens arrivés ſous ſon regne. *Suppl.* II. 221. *a.*

CANUT, (*Hiſt. de Suede*) ſurnommé *Ericſon*, c'eſt-à-dire, fils d'*Eric le ſaint*. *Suppl.* II. 223. *a.* Précis de ſon regne. *Ibid. b.*

CANUT, roi de Vandalie, (*Hiſt. des Vandal. & du Danem.*) fils d'Eric le bon, roi de Danemarck. Principaux traits qui caractériſent le caractere de ce prince. *Suppl.* II. 223. *b.*

CAOPOIBA, arbre des Indes. Sa deſcription. II. 624. *a.*

CAOR, *ou* CAHOR, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 224. *b.*

CAOUANNE, grande tortue de mer. Qualité de ſa chair. II. 224. *b.*

CAOUP, arbre de l'iſle de Maragnan, dans l'Amérique. Sa deſcription. II. 624. *b.*

CAOUTCHOUC, réſine de ce nom. XIV. 173. *a*, *b*. Arbre d'où on la tire. XV. 97. *a*, *b*.

CAP, ou *proue*, (*Marine*) explications de quelques phraſes où ce mot eſt employé. II. 624. *b.*

CAP *de mouton*, (*Marine*) deſcription & uſage. Cap de mouton des grands haubans. Cap de mouton de martinet. Cap de mouton à croc. II. 624. *b.*

CAP, *promontoire*. Etymologie de ce mot. Termes analogues dont ſe ſervoient les Grecs & les Latins. Doubler le cap, parer le cap. *Trinacria*, ancien nom de la Sicile. II. 625. *b.*

Cap de Bonne-Eſpérance, les Portugais le découvrirent. Fort des Hollandois. Péage qu'ils exigent. Productions du cap. II. 625. *a.*

Cap de Bonne-Eſpérance. Montagne de la table près de ce cap. X. 679. *a.* Deſcription d'un phénomene ſingulier, appellé œil de bœuf, qu'on obſerve fréquemment au cap de Bonne-Eſpérance. XI. 396. *a*, *b*. 397. *a*. Pluie qui tombe annuellement au cap. *Suppl.* IV. 418. *a.* Tems où les Hollandois s'établirent dans ce lieu. III. 694. *a.*

Cap Blanc. Obſervations ſur ſes habitans. VIII. 346. *b.*

CAP *Breton*, (*iſle du*) VIII. 924. *b.*

Cap François. II. 625. *a.*

Cap Verd, le Negres de ce cap ſont laborieux, & adorent la lune & les diables. II. 625. *a.*

CAP *verd*, (*iſle du*) VIII. 922. *a*, *b*. la plus conſidérable eſt Saint-Iago. 434. *a*. Autre iſle du cap Verd, appellée Mayo. X. 217. *b*. 218. *a*.

CAPABLE, ſens de ce mot en droit. II. 625. *a.*

Capable, *habile*, *inſtruit*, (*Synon.*) VIII. *b*. *a*.

CAPABLE, (*Phyſique & Morale*) ſens propre & étymologique de ce mot. Extenſion qu'on lui a donnée. *Suppl.* II. 224. *b.*

CAPABLE, (*Géom.*) ſegment de cercle capable d'un angle. Méthode pour décrire un ſegment capable d'un angle donné. II. 625. *a.*

CAPACITÉ. Les loix d'Angleterre donnent au roi deux capacités, l'une naturelle & l'autre politique. II. 625. *a.*

Capacité. Tout homme eſt capable de parvenir à toutes les ſciences du monde. III. 892. *b.*

CAPADOCE, *voyez* CAPPADOCE.

CAPARAÇON, caparaçons d'été, d'hiver : ceux des chevaux de main. Ceux des anciens gendarmes. Ancienne armure de ce nom pour les chevaux de bataille. Les caparaçons de l'armée ſont quelquefois d'une grande peau d'ours ou de tigre. II. 625. *b.*

CAPE, (*Marine*) être à la cape. On ſe tient à la cape quand le vent eſt trop fort. II. 625. *b*. *Cauſe* des abattées d'un vaiſſeau qui eſt à la cape. *Suppl.* I. 11. *a.*

CAPÉER, (*Marine*) circonſtances où l'on met à la cape. II. 625. *b.*

CAPELAN, (*Ichthy.*) ce poiſſon eſt le plus petit de ſon genre. Sa deſcription. Qualité de ſa chair : lieux où on le trouve. II. 626. *a.*

CAPELET, enflure au train de derriere du cheval. Cauſe de cette maladie. II. 626. *a.*

CAPELLA, (*Martianus Mineus Felix*) poëte latin. IX. 840. *a.*

CAPELLETTI, milice vénitienne, troupe d'élite, lieux où elle eſt placée. II. 626. *a.*

CAPES, ville de Tripoli en Afrique. On en dit l'eau extrêmement chaude. II. 626. *a.*

CAPES, peuples de Guinée. Maniere dont on y inſtruit les filles prêtes à marier. II. 626. *a.*

CAPÉTIEN, troiſieme race de France. *Nulle généalogie ne remonte ſi haut que celle de Jeſus-Chriſt*, dit un auteur Allemand, *pas même celle des Capétiens*. II. 626. *b.*

CAPHAR, péage impoſé aux chrétiens dans la Syrie. Par qui ce droit fut établi. Comment les Turcs en abuſent. II. 626. *b.*

CAPHTOR, iſle d'où étoient venus les Philiſtins. XII. 507. *b.*

CAPI-AGA, grand-maître du ſerrail. Sa dignité, ſes fonctions & ſes privileges. II. 626. *b.*

CAPI-CAG-TINGA, eſpece d'*acorus* d'Amérique. Ses vertus ſupérieures à celui d'Europe. II. 626. *b.*

CAPIER, (*Manufacture en laine*, *fil*, *ſoie*) arrêter le bout par lequel un écheveau a commencé, & celui par lequel il a fini. II. 626. *b*. Diverſes façons d'arrêter. Réglement qui ordonne

de

de capier les organſins toutes les huit heures. Autre ſens de ce mot. *Ibid.* 627. *a.*

CAPIGI, portier du ſerrail. Troupes de capigis. Leur paie. Leurs fonctions. II. 627. *a.*

CAPIGI-BACHI, capitaine des portes, ſubordonné au capi-aga ; il y en a douze. Leurs fonctions. II. 627. *a.*

CAPILLAIRE ; vaiſſeaux capillaires, *en anatomie.* II. 627. *a.*

Capillaires. Du mouvement des humeurs dans ces vaiſſeaux. VII. 323. *b.* 325. *a.* De leur oſcillation. *Suppl.* II. 493. *b.*

Capillaires, tubes, (*en phyſique*) II. 627. *a.* Aſcenſion de l'eau dans ces tubes : expérience de M. Carré, aidé de M. Geoffroi : cauſes de cette aſcenſion, pluſieurs l'attribuent à la preſſion inégale de l'air dans des tubes inégaux. D'autres ont recours à l'attraction des anneaux de la ſurface concave du tube. II. 627. *b.* Selon M. Jurin, la ſuſpenſion de l'eau doit s'attribuer à l'attraction de cette circonférence de la ſurface concave du tube, à laquelle la ſurface ſupérieure de l'eau eſt contiguë. Ce que M. Clairaut objecte à M. Jurin. *Ibid.* 628. *a.* M. Clairaut attribue l'élévation de l'eau à l'attraction du bout inférieur du verre & à celle du bout ſupérieur, *&c.* Expérience de M. Jurin, qui conſiſte à ſouder enſemble deux tuyaux capillaires inégaux, le bout le plus étroit étant trempé dans l'eau, elle n'y montera que comme elle auroit monté dans le bout plus large. M. Clairaut en explique la raiſon de même que de l'abaiſſement du mercure dans les tubes capillaires. Diſſertations de M. Weitbrecht & de M. Jurin à conſulter. De toutes les liqueurs, l'eau eſt celle qui s'éleve le plus dans ces tuyaux. Raiſon qu'en donne M. Carré. *Ibid. b.* Pourquoi les gouttes d'eau ſuſpendues ne tombent pas : pourquoi certaines liqueurs ne s'uniſſent pas. II. 629. *a.*

Capillaire. Des ſyphons capillaires. XV. 766. *a.* Des barometres capillaires. *Suppl.* I. 810. *b.* De l'élévation du mercure dans les tuyaux capillaires. *Suppl.* IV. 981. *a*, *b.*

Capillaire, fracture mortelle au crâne. Opération du trépan néceſſaire en ce cas. II. 629. *a.*

Capillaire, énumération des cinq plantes qui portent ce nom. Vertus des capillaires. Quel eſt le meilleur. Préparation du ſirop de capillaire. Uſage de ce ſirop. II. 629. *a.*

Capillaires plantes. XII. 721. *a.* *voyez* FOUGERES. Leurs ſemences. XIV. 940. *b.* Inefficacité des capillaires en général. XII. 965. *a*, *b.* Eſpeces de capillaires, *voyez* ADIANTE ; DORADE, PERCE-MOUSSE, POLYTRIC, CÉTÉRACH, RUE DE MURAILLE.

CAPILLAMENT, ſignifie à la lettre un *cheveu.* Uſage qu'on fait de ce mot en anatomie. II. 629. *a.*

CAPILUPI, (*Camille*) obſervations ſur ſes ouvrages. X. 59. *b.*

CAPITAINE, commandant ou chef de troupe. Capitaine d'une compagnie. Capitaine des gardes à pied & à cheval du roi d'Angleterre. Lieutenant - capitaine. II. 629. *b.*

Capitaine - lieutenant, celui qui commande la compagnie dont le colonel eſt capitaine. En France, en Angleterre, *&c.* les titres de capitaines des gardes, des gendarmes, *&c.* appartiennent au roi, à la reine ; aux princes, *&c.* Ainſi le commandant de ces compagnies s'appelle *capitaine-lieutenant.* II. 629. *b.* Les compagnies de la gendarmerie qui portent le nom de quelques princes ont auſſi des capitaines-lieutenans. *Ibid.* 630. *a.*

Capitaine réformé. II. 630. *a.*

Capitaine en ſecond. XIV. 857. *b.*

Capitaine des guides, connoiſſances qu'il doit avoir. Capitaines de mineurs, des charrois. II. 630. *a.*

Capitaine des vaiſſeaux du roi : ſes devoirs & fonctions. Quel eſt ſon grade lorſqu'il ſert ſur terre. Nombre de ces capitaines. Devoirs de ce capitaine ſur un vaiſſeau pavillon. Connoiſſances qu'il doit poſſéder. II. 630. *a.*

Capitaine de port. Devoirs de ſa charge. II. 630. *a.*

Capitaine d'armes, officier qui a ſoin des ſoldats ſur les vaiſſeaux. Devoirs de ſa charge. II. 630. *b.*

CAPITAINERIE, ce qu'on entend aujourd'hui par ce mot. II. 630. *b.*

CAPITAINERIE *garde-côte*, (*Marine*) par qui elle eſt commandée. Nombre de paroiſſes qui compoſent une capitainerie. Capitaineries formées en bataillons. Deux ſortes de ſervice dans la garde-côte. Privileges des officiers, des ſoldats & cavaliers de milices. II. 630. *b.* Diſtance où s'étendent du bord de la mer les paroiſſes de la garde-côte. Cent & douze capitaineries garde-côtes en France. *Ibid.* 631. *a.*

Capitainerie, *voyez* GARDE-COTE. Etabliſſement des capitaineries royales ſous François premier. III. 227. *b.*

CAPITAL, fonds dans le commerce. Capital de la compagnie des Indes en Angleterre. Source des malheurs qui arriverent à la compagnie du ſud en 1720. II. 631. *a.*

Capital, *compte de*, III. 780. *a*, *b.*

CAPITALE *du baſtion.* II. 631. *a.* Longueur des capitales du baſtion. C'eſt ſur leur prolongement qu'on ſe dirige dans les tranchées. II. 631. *b.*

Capitale. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. VII. 201. *b.*

Capitales, *villes*, celles des grands états conſidérées comme funeſtes à la population. XIII. 102. *b.*

CAPITALES, (*Lettre en Imprimerie*) uſage qu'on en fait. Petites capitales. II. 631. *b.*

CAPITAN-BACHA, grand amiral en Turquie. Sa dignité. Inſtitution de cette charge par Soliman II. Son pouvoir. Sa marque d'autorité. Sa garde, officiers de ſa maiſon. Son conſeil quand la flotte mouille dans un port. Ses revenus. II. 631. *b.*

CAPITANE, (*Galere*) depuis quel tems il n'y en a plus en France. Fanaux de la galere capitane. II. 632. *a.*

CAPITANO, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux où il eſt commun. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 225. *a.*

CAPITATION. Différence entre la taille & la capitation. Antiquité de ce tribut. Taxe impoſée dans certains beſoins de l'état ; auſſi appellée *capitation.* Capitation chez les Turcs. Ses commencemens en France ; les eccléſiaſtiques ne la paient pas. II. 632. *a.*

Capitation ; divers endroits où il en eſt parlé. VIII. 601. *b.* XVII. 867. *b.* 868. *a*, *b.* 869. *a.* L'établiſſement des maîtriſes fait éluder la capitation. IX. 913. *a*, *b.* Inconvéniens de la taxe perſonnelle. V. 346. *b.* 347. *a*, *b.* Proportion qu'il faudroit ſuivre dans les capitations. *Ibid.*

Capitation, en Angleterre. Par le réglement de Charles II, chaque ſujet fut cotiſé par tête ſelon ſon degré. Il paroît que ce réglement n'impoſa pas une nouvelle taxe. Ancien tribut perſonnel impoſé ſur chaque tête. II. 632. *a.*

CAPITO, (*Ichthy.*) eſpece de capitano & de fœtak des Moluques. Caracteres qui le diſtinguent. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 225. *a.*

CAPITOLE, ce qu'il étoit autrefois. Aujourd'hui c'eſt une maiſon de ville, où les conſervateurs du peuple romain ont leur tribunal. Origine du mot *capitole.* Tems où il fut bâti. Deſcription de l'ancien capitole. C'étoit au capitole que les triomphes terminoient leurs marches. Ce que renfermoit cet édifice. Cataſtrophes qu'il a ſubies. Différentes villes qui ont eu leurs capitoles. D'où vient le nom de *capitoul* à Toulouſe. II. 632. *b.*

Capitole. Conſeil que Jupiter donna aux aſſiégés, lorſque les Gaulois attaquerent le capitole. XII. 661. *a.* Cérémonies qui furent obſervées lors de ſon rétabliſſement. XVI. 65. *b.* Temple de Jupiter capitolin. XVI. 75. *a*, *b.* IX. 66. *b.* Le dieu Terme demeura en place, lorſque pour bâtir ce temple on dérangea les autres ſtatues. XVI. 158. *b.* Faviſſes du capitole. VI. 434. *b.* Dorure en feuilles du temple du capitole par Domitien. VIII. 659. *a.* Faſtes gravés ſur le marbre & conſervés au capitole. IX. 751. *a.* Capitole moderne. XIV. 351. *a.*

CAPITOLINS, (*Jeux*) but de leur inſtitution. Comment on les célébroit. Nouveaux jeux capitolins inſtitués par Domitien. II. 632. *b.* Uſages de compter les années par jeux capitolins. *Ibid.* 633. *a.*

Capitolins. Jeux quinquennaux en l'honneur de Jupiter capitolin. XIII. 716. *a.* Mont capitolin, X. 678. *b.* nommé auparavant Saturnien, XIV. 697. *a.* connu auſſi ſous le nom de Tarpeïen. XV. 915. *b.* Temple de la Foi ſur ce mont. XVI. 72. *a.* Temple de Jupiter, *voyez* CAPITOLE.

CAPITON, (*Robert*) ou groſſe-tête. XIV. 773. *b.*

CAPITON, (*Wolfgang*) théologien luthérien. VIII. 23. *a.*

CAPITOULS, magiſtrats de Toulouſe. Choix qu'on fait pour ces places, II. 633. *a.* *voyez* CAPITOLE.

CAPITOULS, (*Notaire des*) XI. 240. *a.*

CAPITULAIRES, ſens général de ce mot. Comment ſe faiſoient les réglemens de ce nom. A qui on en remettoit l'exécution. Force & autorité de ces capitulaires. Quels rois de France en ont publié. Recueil des réglemens contenus dans les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, de Carloman & de Pepin. Capitulaire de Charles le chauve. Belle édition des capitulaires des rois de France par M. Baluze. II. 633. *a.* Capitulaires que donnoient les évêques : quelques prélats adoptoient ſouvent les capitulaires publiés par un ſeul évêque : exemples. Aſſemblées où l'on chercha à régler le clergé par des capitulaires, qui furent inſenſiblement négligés. *Ibid. b.*

Capitulaires des rois de France. XI. 584. *a.*

CAPITULATION *impériale.* Points auxquels l'empereur s'oblige par la capitulation. Origine des capitulations. Il ne faut pas les confondre avec les ſermens que les rois & les empereurs prêtent ordinairement à leur ſacre. La premiere fut preſcrite à Charles-Quint. II. 633. *b.* Depuis ce tems, les électeurs ont toujours continué de preſcrire des capitulations aux empereurs. Conteſtation entre les électeurs & les autres princes d'empire ſur le droit de faire la capitulation. *Ibid.* 634. *a.*

Capitulations impériales : article ſur ce ſujet. IV. 71. *a.*

CAPITULATION, (*Art milit.*) comment le gouverneur

d'une place demande à capituler. Maniere dont ſe traite la capitulation. II. 634. *a.* Conditions que les aſſiégés demandent ordinairement. *Ibid. b.* Pour qu'une place ſoit reçue à compoſition, il faut qu'elle ait encore des vivres & des munitions de guerre, au moins pour trois jours. Conditions dont on convient ordinairement lorſque la garniſon eſt obligée de ſe rendre priſonniere de guerre. Etat & inventaire qui ſe fait dans la place, de la part des aſſiégeans, quand la capitulation eſt arrêtée. Munitions qu'on gâte avant de parler de ſe rendre. *Ibid.* 635. *a.* Suite de la capitulation. Porte de la ville, livrée aux aſſiégeans. Sortie de la garniſon : dans quel ordre elle ſe fait. Remiſe des ôtages. Comment les capitulations doivent être dreſſées & interprétées. Conditions que demande une garniſon lorſqu'elle capitule pour ſe retirer dans la citadelle. Attentions particulieres dans une ville maritime pour les vaiſſeaux qu'elle a dans ſon port. *Ibid. b.*

Capitulation. Comment le commandant d'une place ſignifie qu'il eſt diſpoſé à capituler. III. 42. *b.*

CAPIVAR, animal quadrupede, amphibie. Sa deſcription. Pays où il ſe trouve. Tems où il vient à terre. Dégât qu'il y fait. On le dit bon à manger. II. 636. *a.*

CAPLET, (*Maréchall.*) *Suppl.* III. 409. *b.*

CAPNOBATES, pourquoi les Myſiens furent appellés de ce nom. Mœurs de ce peuple. II. 636. *a.*

CAPNOMANCIE, divination par la fumée. Etymologie du mot. Trois ſortes de capnomancie. Les Juifs y étoient adonnés. II. 636. *a.*

CAPO *d'Iſtria.* VIII. 931. *b.* 932. *a.*

CAPOLLIN, arbre du Mexique. Sa deſcription & ſon uſage. II. 636. *b.*

CAPO-MOLAGO, (*Botan.*) eſpece de piment ou poivre de Guinée. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 225. *a.* Culture, qualités & uſages de cette plante. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

CAPOC, (*Comm.*) eſpece de coton. Uſage qu'on en fait dans les Indes. D'où on le tire. *Suppl.* II. 225. *b.* Attention qu'il faut avoir quand on s'en ſert. Deſcription de l'arbre appellé *Capoquier. Ibid. b.*

CAPONNIERE, (*Fortificat.*) deſcription de cette eſpece de chemin couvert. Maniere de conſtruire les caponnieres dans le foſſé. Leur uſage. Comment on les conſtruiſoit autrefois. II. 636. *b.* Autres caponnieres outre celles du foſſé. *Ibid.* 637. *a.*

CAPORAL. Ses fonctions; chaque compagnie en a trois. Etymologie du mot. Caporal d'un vaiſſeau. II. 637. *a.*

Caporal, marque qui le diſtingue. VIII. 7. *b.*

CAPOTAGE, (*Marine*) connoiſſance que doit avoir le pilote du chemin que fait le vaiſſeau ſur la ſurface de la mer. Cette ligne s'appelle *loxodromie.* Théorie de cette loxodromie ou du capotage donnée par pluſieurs auteurs, entre leſquels ſe diſtingue M. de Maupertuis, dans ſon traité de la loxodromie. II. 637. *a.* Quatre problêmes auxquels il réduit tout le capotage. *Ibid. b.*

CAPOTS, *voyez* CAGOTS.

CAPOUE, ruines d'anciens ſépulcres entre Capoue & Pouzol. XIII. 253. *a.* Les ſoldats d'Annibal amollis à Capoue. *Suppl.* I. 444. *b.*

CAPPADOCE, figure ſymbolique de ce pays. XV. 732. *b.* Eſpece de ſaturnales qui étoient célébrées en Cappadoce. XIV. 531. *a*, *b.* Année vague des Cappadociens. XVI. 797. *b.* Haute montagne de la Cappadoce, *voyez* ARGÆUS.

CAPPEL, (*Louis*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce ſavant. XIV. 717. *b.*

CAPRÉE, ſituation de cette iſle. XI. 19. *b.*

CAPRES, *voyez* CAPRIER.

CAPRICE, (*Archit.*) ouvrages de l'art déſignés par ce mot : exemples. Dangers de ces licences. II. 637. *b.*

Caprice, *bizarrerie*, *fantaiſie* : différences entre ces mots. VI. 403. *a*, *b.* Ce mot eſt auſſi adopté en muſique. Caprices de Rebel, de Locatelli. *Ibid.* 638. *a.*

Caprice ; différence entre caprice & fantaiſie. VI. 403. *a*, *b.*

CAPRICIEUX, *bizarre*, *fantaſque*, *quinteux*, *bourru*, (*Synon.*) II. 268. *a.* XIII. 722. *a.*

CAPRICORNE, (*Aſtron.*) ſigne du zodiaque. Mouvement en longitude qu'a fait ce ſigne, qui au lieu d'être le dixieme devroit aujourd'hui être appellé le onzieme. Comment il eſt figuré dans les cartes. Etoiles qu'il contient. II. 638. *a. Voyez* TROPIQUE.

Capricorne, moyen de connoître cette conſtellation. *Suppl.* II. 568. *a*, *b.* Etoile double dans le capricorne, 897. *b.*

Capricorne, figure ſymbolique. XV. 733. *a.*

Capricorne, deſcription de l'inſecte qui porte ce nom. Uſage qu'il fait de ſes antennes : bruit qu'il fait. Dix-huit eſpeces de capricornes dans Linnæus. II. 638. *a.*

Capricornes repréſentés, vol. VI. des planch. Regne animal, planch. 76.

CAPRIER, caracteres de ce genre de plante. II. 638. *a.* Uſage de ſes boutons. Propriétés médicinales des capres. Propriétés de la racine du caprier. Comment ſe fait ſon huile. Son uſage. II. 638. *b.*

CAPRIER, (*Botan.*) ſes noms en différentes langues. Caractere générique de cette plante. Enumération de dix eſpeces renfermées dans ce genre. *Suppl.* II. 226. *a.* Deſcription, culture, uſages de ces eſpeces. Lieux où elles croiſſent naturellement. *Ibid. b.*

CAPRIFICATION, maniere d'élever les figuiers. Fécondité de ceux de l'Archipel. Particularités ſur les deux ſortes de figuiers qu'on y cultive, & ſur la ſinguliere maniere dont les payſans font mûrir les fruits des figuiers domeſtiques par le moyen des moucherons attachés aux figuiers ſauvages. II. 638. *b.* Comment ils les conſervent pendant l'année. Elles ſont une des principales nourritures de l'Archipel. Leur qualité médiocre, & leur grande abondance. En général la piquure des fruits hâte leur maturité. *Ibid.* 639. *a.*

Caprification, opération ſur les figues. *Suppl.* III. 40. *a.* Les fruits du figuier ſauvage ſervent à la caprification : auteurs anciens qui en ont parlé. VI. 746. *a.*

CAPRIOLE, (*Maneg.*) différence entre la ballotade, la croupade & la capriole. II. 48. *a.* Ce ſaut repréſenté, vol. VII. des pl. manege, pl. 12.

CAPROTINE, (*Hiſt. anc.*) ſurnom que les Romains donnoient à Junon & aux nones de juillet. Origine de la fête célébrée en ce tems, en mémoire de ce que Rome fut délivrée par la généroſité des femmes eſclaves. II. 639. *b.*

CAPSULAIRES, *arteres* (*Anat.*) *Suppl.* IV. 604. *b.*

CAPSULE, (*Anat.*) capſule de Gliſſon. Sa deſcription. Capſule du cœur. Capſules atrabilaires, ou reins ſuccenturiaux, ou glandes rénales. Leur deſcription & leur uſage. II. 640. *a.*

CAPSULE *de Gliſſon*, (*Anat.*) tous les vaiſſeaux du corps humain ſont accompagnés d'une celluloſité. Cette celluloſité eſt très-forte dans le foie. Les filets de cette gaîne ſont longs & fermes. On eſt parvenu à trouver à la capſule des filets charnus. On lui a attribué une force contractive, *&c.* Obſervations ſur ces faits & ſur l'hypothèſe à laquelle ils ont donné lieu. *Suppl.* II. 227. *a.*

CAPSULE *rénale*, (*Anat.*) glande qui ſe trouve dans l'homme, dans les quadrupedes & dans les oiſeaux. Deſcription de cet organe dans le fœtus, & dans l'adulte. Son uſage eſt encore peu connu. *Suppl.* II. 227. *b.*

Capſules articulaires. VIII. 261. *b.* Capſules atrabilaires. 272. *b.* Capſules rénales, *voyez* RÉNAL.

CAPTIVERIE, lieu où l'on tient les negres en attendant qu'on les embarque. Captiverie de l'iſle de Gorée. II. 640. *b.*

CAPTIVITÉ, *voyez Priſonnier de guerre.* Examen de la queſtion, ſi un roi en captivité peut conclure un traité de paix valable & obligatoire pour la nation. XI. 769. *b.*

Captivité de Babylone. XVI. 556. *a. Suppl.* IV. 3. *b.* 762. *a.* Princes de la captivité. XII. 175. *b.* XIII. 371. *a.* Gouverneurs des Juifs pendant cette captivité. V. 262. *b.*

CAPUCHON, eſpece de vêtement chez les bernardins, les bénédictins. Capuchons blancs & noirs. Ce qu'étoit autrefois le capuchon. En quoi il differe du ſcapulaire. Capuchons des capucins, récollets, *&c.* Guerre ſuſcitée entre les cordeliers au ſujet du capuchon. Rêveries de Scot, auſſi ridicules que l'entêtement des cordeliers ſur la forme de leurs capuchons. II. 640. *b.*

Capuchon, autrefois appellé *palliolum.* XI. 792. *a.*

CAPUCIATI, encapuchonnés : hérétiques ſectateurs de Wiclef au XIVe ſiecle. Pourquoi ainſi nommés. II. 640. *b.*

CAPUCINS, leur habillement & leur extérieur. Pourquoi appellés *capucins.* Auteur de la réforme des mineurs, nommé *Matthieu de Baſchi.* II. 640. *b.* Sa retraite dans une ſolitude. Sa congrégation approuvée par les papes & reçue en France, où elle s'eſt multipliée. Services que les capucins rendent à l'égliſe. Religieuſes capucines. Eloge des hommes à talens qui ſe ſont trouvés parmi les capucins. *Ibid.* 641. *a.*

CAPUCINE, deſcription, uſage & culture de cette plante. II. 641. *a.*

Capucine, piece du fuſil. *Suppl.* III. 159. *b.*

CAPUK *ou* CAPAS-PUSSAR, arbre des Indes orientales. Deſcription de cet arbre. Capuk ou coton que les Indiens en tirent. II. 641. *a.*

CAPULE, biere ou cercueil chez les Romains. Ce qu'on entendoit par *capulares ſenes*, *capulares rei.* II. 641. *a.*

CAPURIONS, officiers inſpecteurs de police à Rome. Diviſion des quartiers de la ville ſous les Céſars. Nombre des capurions, devoirs de leur charge. II. 641. *b.*

CAPUSSI, (*Botan.*) nom que les Brames donnent à une eſpece de coton. Ses différentes déſignations. *Suppl.* II. 227. *b.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Seconde eſpece. Caracteres qui la diſtinguent. *Ibid.* 228. *a.* Lieux où elle croît. Claſſification de ces deux eſpeces. *Ibid. b.*

CAPUT MORTUUM, (*Chymie*) produit le plus fixe des

analyſes. Il étoit un des cinq principes des anciens chymiſtes. On lui ſubſtitue aujourd'hui le mot de *réſidu*, avec beaucoup de raiſon. Les matieres de ce réſidu ne ſont rien moins que ſimples. L'examen ultérieur de ce réſidu entre néceſſairement dans la ſuite des opérations d'un procédé régulier. II. 641. *b.*

CAQUER *le hareng*, (*Comm.*) deſcription de cette opération. Ce qu'on entend par encaquer le hareng. *Suppl.* II. 228. *b.*

CAQUEUX, ſecte chez les Bretons, qu'on regardoit avec une extrême averſion. Ils ne pouvoient exercer que le métier de cordier. Inutiles efforts de la police en leur faveur. II. 642. *a. Voyez* CAGOTS.

CARA, eſpece de *convolvulus* qui croît en Afrique : ſa deſcription : caractere de cette plante. On mange ſa racine comme légume, on en fait du pain en Guinée. II. 642. *a.*

CARABACCIUM, bois aromatique des Indes. Sa deſcription. Vertus qu'on lui attribue en médecine. II. 642. *a.*

CARABINE, eſpece de mouſqueton. Ses rayures dans l'intérieur. II. 642. *a.* Sa longueur. Maniere de la charger. Pourquoi elle a plus de portée que le fuſil. *Ibid. b.*

Carabine, portée de cette arme. VI. 630. *a.* VII. 396. *b.*

CARABINIERS, eſpece de chevaux-légers. Les carabiniers ſont des troupes choiſies dans toute la cavalerie. Régiment royal des carabiniers, avant lequel on avoit deux carabiniers dans chaque compagnie de cavalerie. Etabliſſement d'une compagnie de carabiniers par régiment, en 1690. Diverſes obſervations concernant cette compagnie. Réunion de toutes les compagnies de carabiniers, en 1691, pour aller en parti. Formation du régiment Royal-carabiniers, en 1692. II. 642. *b.* Relation de tout ce qui concerne l'inſtitution de ce régiment. Partage de ce corps en différentes armées. Réforme de ſoixante compagnies des carabiniers, en 1698. *Ibid.* 643. *a.* Soins du roi pour maintenir ce corps ſur un pied de diſtinction. Les compagnies furent remiſes à trente maîtres dans l'hiver de 1701 & 1702. Réglement qu'on leur donna pour lors. *Ibid. b.* On appelle encore *carabiniers* un certain nombre de gendarmes, chevaux-légers, *&c.* auxquels en tems de guerre le roi fait donner des carabines. *Ibid.* 644. *a.*

Carabiniers, leur marque diſtinctive. VIII. 7. *b.* Leçons ſur le feu des carabiniers. VI. 630. *a.*

CARABINS, eſpece de chevaux-légers : emploi de ces compagnies : leurs armes. II. 644. *b.*

Carabins, en quoi conſiſtoit ce corps de troupes. II. 781. *b.* Carabins les plus fameux du regne de Louis XIII. La garde des généraux étoit alors compoſée ordinairement de carabins. Général des carabins. 782. *a.*

CARACALLA, origine du nom de cet empereur. *Suppl.* II. 228. *b.* Jeux inſtitués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla & de Geta. Celui-ci poignardé par ſon frere. XII. 502. *b. Suppl.* III. 223. *b.* Caractere de Caracalla : ſa mort & ſon apothéoſe. XII. 502. *b.* Regne de cet empereur. XIV. 336. *a*, *b.* Cirque de Caracalla. III. 476. *b.* XIV. 350. *a.* Voyez *Antiquités*, vol. I des planches.

CARACALLE, (*Antiq.*) robe célebre dans la partie des Gaules habitée par les Atrebates morins. Deſcription de deux ſortes de robes de ce nom. *Suppl.* II. 228. *b.*

CARACARA, (*Ornith.*) eſpece de buſe du Breſil. Ses différentes déſignations. Deſcription & mœurs de cet oiſeau. *Suppl.* II. 228. *b.*

CARACOLE, différences entre la caracole & la converſion. II. 644. *b.*

Caracole, quart de converſion dans la cavalerie. VI. 198. *b.*

CARACOLY, compoſition de métal fort eſtimée des Caraïbes. Ornemens de tête qui portent chez eux ce même nom. D'où ils les tirent. II. 644. *b. Voyez* ORICHALQUE.

CARACORE, (*Marine*) bâtiment dont les habitans de Bornéo ſe ſervent beaucoup. Comment on le gouverne. Deſcription des rameurs. II. 644. *b.* Maniere de leur commander. Comment le bâtiment flotte ſur l'eau. *Ibid.* 645. *a.*

CARACOTINUM, (*Géogr.*) lieu ſitué vers l'embouchure de la Seine. On croit que c'eſt l'ancien château de Cretin en ruine, près de Harfleur & de Graville. *Suppl.* II. 228. *b.*

CARACTACUS, roi des Silures dans la Grande-Bretagne : affaires de ce roi avec les Romains. XV. 199. *a*, *b.*

CARACTERE, marque ou figure tracée ſur quelque matiere que ce ſoit. Etymologie de ce mot. Origine du langage entre les hommes. Origine de l'écriture. L'inſuffiſance des premiers caracteres contribua à faire ſentir celle des premieres langues. II. 645. *a.* Formation de l'alphabet. Origine des caracteres particuliers à différentes ſciences, principalement à l'arithmétique. Trois différentes eſpeces de caracteres, les caracteres littéraux, les numéraux, & ceux d'abréviation. Les caracteres littéraux ſont ou nominaux ou emblématiques. Suivant Hérodote, les Egyptiens avoient deux ſortes de caracteres, les uns ſacrés, les autres populaires. Circonſtances qui occaſionnerent les différentes langues & les différens alphabets. Cette diverſité de caracteres eſt regardée comme un des plus grands obſtacles au progrès des ſciences. Projets pour y remédier par des caracteres réels & non nominaux. *Ibid. b.* Exemple qui montre l'exécution de ce projet poſſible. Eſſais qu'ont faits à cet égard quelques ſavans, & particuliérement Leibnitz. Son alphabet des penſées humaines. Plan d'un alphabet ou caractere univerſel, par M. Lodwic. *Ibid.* 646. *a.* Autre projet ſemblable, dans le Journal littéraire de l'année 1720. En quoi conſiſte en général la difficulté d'exécuter de ſemblables projets. Diviſion des caracteres nominaux, eu égard aux nations qui les ont inventés. Caractere latin. Caracteres phéniciens, aſſyriens, ſyriaques, arabes; leur dérivation. Introduction du caractere latin par les françois. Abolition du gothique. Uniformité du caractere grec ſur les médailles juſqu'au tems de Gallien. Uſage du caractere latin depuis Conſtantin juſqu'à Michel. Enſuite le grec reprit le deſſus avec diverſes altérations. Caracteres des médailles latines ſous les empereurs. Plus le caractere eſt rond & bien formé, plus il eſt ancien. *Ibid. b.* Nos caracteres pour l'impreſſion des livres.

Des caracteres numéraux : caracteres principalement en uſage aujourd'hui; le commun, appellé auſſi *arabe*; le romain, lettres numérales de ce caractere; *Ibid.* 647. *a.* les chiffres grecs; les chiffres hébraïques; le caractere françois appellé ordinairement *chiffre de compte. Ibid. b.*

Caractere. Avantages & déſavantage des moyens que les hommes ont inventés pour tranſmettre leurs idées, l'un par la peinture, l'autre par les caracteres. V. 638. *a.* Caracteres diſtingués en élémentaires & proſodiques. VII. 845. *b.* Caracteres proſodiques. XIII. 499. *a.* Caracteres d'écriture. IX. 405. *b.* &c. Deux manieres dont les anciens formoient leurs caracteres d'écriture. X. 467. *b.* Caracteres arabes. I. 566. *a*, *b.* *Suppl.* I. 503. Caracteres chronologiques. III. 400. *a.* Caracteres dont on s'eſt ſervi dans les anciens actes. IV. 1024. *a.* Caracteres dont les anciens ſe ſervoient dans les inſcriptions de bâtimens. V. 794. *a.* Caracteres gothiques : leur inventeur. VII. 749. *a.* Caracteres hébreux. VIII. 76. *b.* Caracteres runiques. XIV. 437. *b.* Caracteres ſamaritains. VIII. 76. *b.* XIV. 594. *b.* Caracteres tachygraphiques. XV. 815. *a*, *b. Voyez* auſſi l'article *Caractere*, dans le vol. II des planches, vous y trouverez les exemples des caracteres ſuivans : hébreu & ſamaritain, planch. 1; ſyriaque & ſtranghelo, planch. 2; arabe, planch. 3 & 4; turc & perſan, *Ibid.* égyptien & phénicien, planch. 5; palmyrénien & ſyro-galiléen, *Ibid.* éthiopien & abyſſin, planch. 6; cophte & grec, planch. 7; arcadien, pélaſge, étruſque, planch. 8; gothique, iſlandois, moëſogothique, anglo-ſaxon, illyrien ou eſclavon, planch. 9; runique, ruſſe, allemand, planch. 10; illyrien ou eſclavon & ſervien, planch. 11. Caracteres arméniens, planch. 12 & 13; géorgiens, planch. 14; ancien perſan, planch. 15 & 16; grandan, *Ibid.* nagrou ou hanſcrer, planch. 17; bengale, planch. 18; telongou ou talenga, planch. 19; tamoul ou malabar, planch. 20; ſiamois & bali, planch. 21; thibetan, planch. 22; tartare, mantcheou, planch. 23; japonnois, planch. 24; clefs chinoiſes, planch. 25.

Caracteres d'abréviation. Inventeurs de ces caracteres. Collection qu'en fit Séneque. II. 647. *b.* Ceux qui travaillerent à expliquer les notes des anciens. *Ibid.* 648. *a. Voyez* ABRÉVIATION.

Caracteres uſités en Algebre. Explications de leurs différentes figures. II. 648. *a.*

Caracteres en géométrie & en trigonométrie. II. 649. *a.*

Caracteres dont on fait uſage dans l'arithmétique des infinis. II. 649. *a.*

Caracteres uſités en aſtronomie. II. 649. *a.*

Caracteres aſtronomiques : *voyez* auſſi leur explication, vol. V. des planch. article *Aſtronomie*, planch. 7.

Caracteres de chymie. But de ces caracteres. Ce que déſignoient les anciens caracteres chymiques. II. 649. *b.* Caracteres plus modernes. *Ibid.* 650. *a.*

Caracteres chymiques : on en trouve auſſi l'explication, vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 1, 2, 3 & 4.

Caracteres uſités en médecine & en pharmacie. II. 650. *a.*

Caracteres uſités parmi les anciens avocats, & dans les anciennes inſcriptions. II. 650. *a.*

Caracteres que l'on met ſur les tombes. Caracteres en grammaire, rhétorique, poéſie, *&c.* II. 650. *a.* Caracteres en commerce. Caracteres en muſique. *Ibid. b. Voyez* NOTES.

Caracteres en écriture & en impreſſion. Ce terme employé pour déſigner la grandeur relative d'un caractere ou d'une lettre à une autre : on en diſtingue quatre ſortes. Ces caracteres ſe diſtinguent encore relativement à leur forme particuliere. II. 650. *b.*

Caracteres d'imprimerie, deſcription de ces petits inſtrumens. Principales conditions pour la typographie ou imprimerie. II. 650. *b.* L'art de faire les caracteres ſe diſtribue en deux, celui de graver les poinçons, celui de fondre les caracteres.

De la gravure des poinçons. Ce qui ſe pratiquoit avant l'invention des caracteres mobiles. Cette invention ſe fit en Allemagne, en 1440. Difficulté d'en bien connoître l'auteur qu'on ſoupçonne être Jean Guttemberg. Les graveurs de caracteres

méritent une distinction qu'on ne leur accorde pas assez. *Ibid.* 651. *a.* énumération des plus habiles graveurs de caracteres que M. Fournier le jeune a fait connoître au public, & de leurs beaux ouvrages, depuis l'an 1480, jusqu'en 1614. Depuis ce tems jusqu'au commencement de ce siecle, il ne s'est trouvé en France aucun graveur recommandable. *Ibid. b.* La gravure des caracteres est proprement le secret de l'imprimerie. Instructions sur la maniere de faire & de graver les poinçons. *Ibid.* 652. *a.*

De la fonderie en caracteres. Elle est une suite de la gravure des poinçons. Diverses acceptions du terme, *fonderie en caracteres.* Il ne s'agit ici que de l'art. C'est un art libre; privileges dont il jouit : pourquoi il est peu connu. Les premiers fondeurs étoient graveurs, fondeurs & imprimeurs; mais ensuite l'art s'est divisé en trois branches. Lorsque le fondeur s'est pourvu des meilleurs poinçons, il travaille à former des matrices. *Ibid.* 653. *a.* Instruction sur la maniere de les former. Sur la construction du moule. *Ibid. b.* & 654. *a, b.* Préparation de la matiere dont les caracteres doivent être fondus. Description du fourneau pour la fonte de l'antimoine. La vapeur du régule d'antimoine n'est point dangereuse au fondeur : effet singulier qu'elle produit sur les chats. Divers rapports dans le mêlange du plomb & de l'antimoine, selon que les caracteres sont plus ou moins gros. *Ibid.* 655. *a.* Quand la matiere est préparée & mise en lingots, elle passe dans les fourneaux des fondeurs. Description de ces fourneaux. Conduite de l'ouvrier lorsqu'il veut fondre un caractere. *Ibid. b.* Opérations qui suivent, lorsque le caractere est fondu, comme de rompre les jets, de frotter, de crener & de ratisser les lettres. *Ibid.* 656. *a.* Ensuite on les arrange sur un composteur. On les transporte sur une des regles de fer du justifieur, qu'il faut placer entre les deux jumelles du coupoir. *Ibid. b.* Ensuite on fera marcher la jumelle mobile contre l'autre, & par-là on fera appliquer les deux regles du justifieur contre la rangée de caracteres qu'elle contiennent, pour en former comme un corps solide. Tout étant disposé de la sorte, on coupe les caracteres avec le rabot. Hauteur que doivent avoir les lettres. *Ibid.* 657. *a.* Usage de la machine appellée *justification.* Ce qu'on entend par une fonte de caracteres, par corps de lettres, œil, blanc, *&c. Ibid. b.* On a établi des regles sur la hauteur des lettres, mais aucune sur leur largeur. Rapport entre l'impression des livres & le génie de la langue dans laquelle ils sont écrits. Avant que M. Fournier proposât sa table des rapports des différens corps de caracteres, personne ne suivoit à cet égard aucune regle fixe. *Ibid.* 658. *a.* Les fontes sont plus ou moins grandes, suivant le besoin ou le moyen de l'imprimeur, qui les commande par cent pesant ou par feuilles. Comment le fondeur prend ses mesures là-dessus. Détermination des rapports en nombre, qu'il faut mettre entre les différentes sortes de caracteres qui forment une fonte : cette détermination s'appelle *police*, & varie d'une langue à l'autre. Police pour cent mille lettres destinées à une impression françoise ordinaire. *Ibid. b.* Explication des vingt corps différens de lettres, qu'il y a dans la fonderie en caracteres. *Ibid.* 659. *a.* Trois corps que M. Fournier a créés ou renouvellés. Proportion des différens corps, suivant cet artiste, le corps du cicéro étant fixé à deux lignes. *Ibid. b.* En formant sa table des rapports, il paroît que M. Fournier est entré dans les vues de l'édit du roi, portant un réglement pour l'imprimerie, qui semble supposer cette table. Il a mis les imprimeurs en état de savoir au juste ce qu'un caractere augmente ou diminue de pages sur un autre caractere. Ces proportions établies rendent le méchanisme de l'imprimerie plus sûr & plus propre. On évite par le même moyen la confusion dans l'imprimerie, particuliérement pour ce qu'on appelle lettres de deux points. *Ibid.* 660. *b.* Travaux de M. Fournier, par lesquels il a contribué à la perfection de l'art de la gravure en poinçons, & de la fonderie en caracteres. Corrections qu'il a faites à la gravure des notes pour le plain-chant. *Ibid.* 661. *a.* Suite des services que le même artiste a rendus à l'imprimerie. *Ibid. b.* Réglemens auxquels les fondeurs en caracteres sont assujettis. *Ibid.* 662. *b.* Exemples de tous les caracteres romains & italiques en usage dans l'imprimerie, connus sous les noms suivans : *perle, nompareille, mignone, petit-texte, gaillarde, petit-romain, Ibid.* 663. *a. philosophie, cicéro, saint-augustin, gros-texte, Ibid. b. gros-romain, petit-parangon, gros-parangon, Ibid.* 664. *a. palestine, petit-canon, trismégiste, Ibid. b. gros-canon, double-canon, triple-canon, grosse nompareille, note, nouveau caractere de finance. Ibid.* 665. *a.*

Caracteres d'imprimerie. Invention des caracteres par P. Schoeffer en 1452. VIII. 608. *a.* Corps des caracteres. IV. 268. *b. Voyez* aussi les articles particuliers de ces différens corps. Hauteur des caracteres. VIII. 73. *b.* Assortiment de caracteres appellé *fonte.* VII. 106. *a.* Ce qu'on entend par police, en terme de fondeur de caracteres. XII. 913. *a.* Moule à fondre les caracteres. X. 788. *b.* Pieces appellées *hausses* qui s'ajoutent au moule. VIII. 66. *b.* Pieces du moule appellées *jet.* 527. *b.* Jimblet. 551. *a.* Bois du moule. II. 309. *a.* Significations du mot *blanc* employé dans cet art. II. 270. *b.* Assortiment complet de matrices. 288. *b.* Maniere de faire & de graver les poinçons à lettres. XII. 867. *a, b.* Fourneau à fondre les caracteres. VII. 288. *b.* — Autres instrumens : composteur. III. 775. *a.* Coupoir. IV. 353. *a, b.* Partie du coupoir appellée *justifieur.* IX. 102. *a.* Cuillers. IV. 534. *b.* Pierre à frotter. XII. 599. *a.* Equerre à dresser. V. 871. *b.* – Quelques opérations de l'artiste. Décrocher. IV. 726. *b.* Visiter la lettre. XVII. 357. *a.* Frotter. XII. 599. *a.* VII. 354. *b.* Crener. IV. 453. *b.* V. 354. *b.* Ratisser. XIII. 828. *a.* Justifier. IX. 101. *b.* Apprêter. I. 557. *a.* Sur les caracteres, *voyez* LETTRES.

CARACTERE, (*Médec.*) *Caractere d'une maladie.* Maladie grave, légere, bénigne. Observations sur la malignité qu'on attribue à certaines maladies. Causes de malignité dans celles qu'on appelle chroniques. Différence entre celles qu'on nomme régulieres & irrégulieres. Division des maladies, en actives & passives. *Suppl.* II. 229. *a.*

CARACTERE, (*Morale*) définition. La plupart des fautes & des sottises des hommes viennent de ce qu'ils n'ont pas l'esprit en équilibre, pour ainsi dire, avec leur caractere. Rien n'est plus dangereux dans la société qu'un homme sans caractere. Loi de Solon qui le confirme. II. 666. *a.*

Caractere. Un homme sans caractere mécontente également en faisant bien ou mal. X. 228. *b.* 229. *a.* Réflexions sur le caractere ou le naturel. XI. 45. *b.* Sur le caractere dominant. XVII. 307. *a, b.* Permanence du caractere dans un homme. *Suppl.* III. 952. *b.* Effets des différens âges sur le caractere. 947. Modifications des caracteres par différentes causes. 948. *a, b.* Utilité des morceaux de caractere dans un ouvrage de littérature. V. 646. *b.*

Caractere des nations. Dans les nations qui subsistent depuis long-tems, on remarque un fonds de caractere qui n'a point changé. Influence du climat & du gouvernement sur le caractere des peuples. II. 666. *a.*

Caractere des nations. Réflexions sur ce sujet. VII. 285. *a.* XI. 36. *b.* Principe du caractere national. VIII. 278. *a.* Influence du climat sur le caractere. III. 534. *a, b. Suppl.* III. 518. *b.* 947. *b.* Le caractere des peuples modifié par leurs occupations. 948. *b.* Caractere des différens ordres d'une nation gâtée par une mauvaise administration, & par l'abus du luxe. IX. 768. *a.* Caractere d'un peuple qui rassemble tous les objets possibles du plus grand luxe; mais qui sait maintenir dans l'ordre un gouvernement sage & vigoureux. *Ibid. b.* Dépravation des mœurs chez un peuple en qui l'on n'entretient point l'amour de la patrie, & les passions utiles. 770. *a.* Nations qui ont le plus long-tems conservé leur caractere. X. 36. *a.* Différence entre les caracteres des nations, selon qu'elles ont exercé ou négligé la musique. XI. 36. *b.* Moins un peuple est éclairé, plus il est susceptible des foibles de l'esprit : plus un peuple est poli, plus il est susceptible des foibles du cœur. VII. 27. *b.* Sur le caractere national, *voyez* MŒURS.

Caractere des sociétés, ou corps particuliers. Diversités qu'on y remarque. Souvent le caractere d'une société est très-différent de celui de la nation. Danger d'avoir dans l'état des corps (tels que ceux de moines), qui prêtent serment de fidélité à un souverain étranger. La philosophie commence à corriger en France le vice de l'esprit de corps chez les religieux. II. 666. *b.*

Caractere, qualité qui attire du respect & de la vénération à ceux qui en sont revêtus. II. 666. *b.*

CARACTERE, (*Théologie*) marque spirituelle & ineffaçable imprimée à l'ame par quelques sacremens. II. 666. *b.* Il n'y a que trois sacremens qui impriment caractere; le baptême, la confirmation & l'ordre. Preuves sur lesquelles les catholiques fondent l'existence & la réalité du caractere. Divers sentimens des théologiens sur la nature & l'essence du caractere. Les protestans nient l'existence du caractere sacramentel. II. 667. *a.*

Caractere, dans les personnages qu'un poëte introduit sur la scene. On distingue parmi les hommes des caracteres généraux & des particuliers. II. 667. *a.* Troisieme espece de caractere, celui par lequel un homme est absolument distingué d'un autre homme, une société d'une autre société. Quatrieme espece attachée à un climat, à un tems, *&c.* On peut encore distinguer les caracteres simples & dominans dont on vient de parler, des caracteres accessoires qui leur sont comme subordonnés. Du contraste des caracteres dans les poëmes dramatiques. Comédies de caracteres mixtes; celles où le poëte associe au caractere principal d'autres subalternes. *Ibid. b.* Un auteur doit peindre fortement les passions, mais ne les point outrer. Milieu qu'a tenu à cet égard Moliere, entre les anciens & les poëtes de nos jours. Autre regle du poëme dramatique, les caracteres doivent être soutenus. *Ibid.* 668. *a.*

Caractere, dans les personnages qu'un poëte introduit sur la scene. *Suppl.* III. 907. *b.* Beauté de caractere. *Ibid.* I. 840. *a.* Vérité de caractere. *Ibid.* IV. 983. *a, b.* &c. Egalité de caractere. *Ibid.* 991. *a, b.* Développement des caracteres. *Ibid.* II. 708.

708. *a.* Des caracteres dans la tragédie. *Ibid.* IV. 959. *b.* 960. *a*, *b.* En quoi consiste la force des caracteres dans la tragédie. 963. *a*, *b.* Comédie de caractere. *Suppl.* II. 517. *a*, *b.* — 520. *a.* Du comique de caractere. III. 668. *b.* 669. *a.* Dans la comédie, l'action finit heureusement par un trait de caractere. IV. 833. *a.* Caracteres dans le poëme épique. V. 829. *a.* Les caracteres doivent avoir plus d'uniformité dans le poëme dramatique que dans l'épopée. 829. *a. Voyez* les articles DRAME, COMÉDIE, TRAGÉDIE, ÉPOPÉE, MŒURS. Etude que le poëte doit faire des caracteres des hommes. *Suppl.* II. 517. *a.* — 520. *a.*

Caractere d'un ouvrage : différence spécifique qui le distingue d'un autre du même genre. II. 668. *a.*

Caractere, en parlant d'un auteur ; maniere qui lui est propre de traiter un sujet. Caracteres de plusieurs poëtes anciens & modernes, & de quatre historiens de l'antiquité. II. 668. *a.*

CARACTERE, (*Botan.*) ce qui distingue essentiellement une chose de toute autre. Caractere d'une plante : caractere incomplet ou artificiel, opposé au caractere naturel. II. 668. *b. Voyez Suppl.* II. 27. *b.*

CARACTERE, (*Peinture*) qualités qui constituent l'essence d'une chose. Beau caractere de tête ; caractere de dessin. II. 668. *b.*

Caractere, talent des anciens grecs dans l'art de développer les physionomies, d'en exprimer le caractere & de les dessiner. — Caractere de la physionomie d'Alexandre-le-Grand, & de quelques anciens empereurs. Perfection à laquelle Raphaël d'Urbain est parvenu dans l'expression des caracteres. Eloge de son tableau de l'école d'Athenes. Ouvrage de Le Brun sur la physionomie des passions. *Suppl.* II. 229 *b.* Modeles de Rubens, dans la galerie du Luxembourg à Paris, qui méritent d'être imités. Plan que doivent suivre les jeunes peintres pour parvenir à l'expression des caracteres. *Ibid.* 230. *a.*

CARACTERE, (*Beaux-arts*) le talent de démêler avec précision les traits caractéristiques, fait une des parties capitales de l'art. *Suppl.* II. 230. *a.* Talens & qualités que suppose dans l'artiste le don de bien saisir les caracteres de chaque chose. L'expression des caracteres moraux est la plus importante partie de l'art, & c'est en particulier le premier talent du poëte. Effet que des caracteres bien exprimés font sur les facultés de notre ame. Empire que les poëtes peuvent exercer sur les cœurs, à l'aide des caracteres qu'ils choisissent. Développement du caractere des personnages dans les poëmes épiques & dramatiques. Espece de gens sans caracteres qui ne seroient d'aucun usage en poésie. *Ibid. b.* Quels sont les personnages que le poëte doit choisir. Combien l'action des poëmes épiques & dramatiques peut devenir intéressante par le bon choix des personnages. Pourvu que le poëte sache bien saisir & présenter les caracteres, il possede la partie essentielle de son art, tout événement peut lui suffire. Qualités que doit avoir un caractere, pour qu'il puisse servir au poëte. Celui qui connoîtroit parfaitement le caractere d'un homme, seroit en état de prédire tous ses comportemens dans chaque cas déterminé. Ainsi un personnage dont les sentimens & les actions ne s'expliquent point par le caractere qu'il a annoncé, n'a point de caractere réel. *Ibid.* 231. *a.* Caracteres fantastiques. Il est très-essentiel que le poëte évite d'attribuer à ses personnages, de l'arbitraire, du romanesque, ou du gigantesque. Il ne suffit pas que chaque sentiment, chaque discours, chaque action ait une vérité générale de caractere, il faut encore que tout ait la nuance précise qui répond aux modifications individuelles du personnage. Circonstances qui concourent à modifier le caractere. Difficulté de tracer des caracteres exacts, lorsqu'on choisit ses personnages dans des siecles reculés & chez des nations peu connues. *Ibid. b.* Variété dans les caracteres, qu'exigent les grandes actions épiques, qui embrassent plusieurs personnages. Du contraste des caracteres. Il est très-avantageux d'introduire quelque personnage qui appuie ou qui dirige notre jugement sur la conduite des principaux acteurs. *Ibid.* 232. *a.* Il est permis d'attribuer à un personnage la plus haute perfection que l'humanité comporte. Intérêt que peut inspirer un tel caractere. Comment on doit le rendre vraisemblable. On ne pouvoit rien inventer, ce semble, de plus propre à mettre au grand jour les caracteres des hommes que le drame & l'épopée. *Ibid. b.* On convient assez généralement qu'Homere surpasse tous les poëtes épiques dans l'art de développer exactement le caractere de ses personnages. — Pourquoi aucun poëte moderne qui seroit doué du même génie, ne pourroit l'égaler à cet égard. — La difficulté d'exprimer les caracteres, n'existe pas moins aujourd'hui pour le sculpteur & pour le peintre. *Ibid.* 233. *a.*

CARACTERES *de Musique*, (*Musiq.*) il n'y a que les nations de l'Europe qui sachent écrire leur musique. Noms que les Persans donnent aux sons musicaux. Etonnement des Chinois, lorsqu'ils virent les jésuites noter & lire les airs qu'on leur faisoit entendre. Caracteres de musique des anciens Grecs. *Suppl.* II. 233. *a.* Ceux des Latins. Notes de Gui Arétin. Auteurs modernes qui les ont perfectionnées. *Ibid. b.*

CARACTÉRISTIQUE, (*Gramm.*) la caractéristique marque souvent l'étymologie d'un mot. II. 668. *b.* Les caractéristiques sont de grand usage dans la grammaire grecque. *Ibid.* 669. *a. Voyez* FIGURATIVE.

CARACTÉRISTIQUE, (*Mathém.*) marque ou caractere par lequel on désigne quelque chose. Exemples : ce qu'on appelle dans la haute géométrie, *triangle caractéristique d'une courbe.* II. 669. *a.*

CARAGI, droit d'entrée & de sortie qu'on paie en Turquie sur les marchandises. Les commis qui perçoivent ces droits, appellés du même nom. Leur chef, *caragi-bachi.* II. 669. *a.*

CARAIAM, (*Géogr.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 233. *b.*

CARAIBES, *Cannibales*, sauvages qui possedent une partie des Antilles. Leur caractere, leurs mœurs & leur religion. II. 669. *b.*

Caraïbes. Description de ces peuples. VIII. 347. *b.* Isles qu'ils habitent. 924. *b. Voyez* ANTILLES. Culte qu'ils rendent au diable. IX. 784. *b.* Comment leurs repas sont servis. X. 187. *b.* Leurs pirogues ou canots. II. 620. *b.* XI. 699. *a.* Corbeilles dont ils se servent. *Ibid.* Boisson des Caraïbes, appellée *ouicou.* 702. *a.* Métal dont ils font leurs plus beaux ornemens. II. 644. *b.*

CARAITES, secte parmi les Juifs. Ce qui les distingue ; c'est leur attachement scrupuleux à la lettre de l'Ecriture. Antiquité de cette secte. Étymologie de leur nom. Quelques Juifs les ont confondus avec les sadducéens. Origine que leur donne M. Simon. II. 669. *b.* Diverses opinions des savans sur les caraïtes. Époque où se forma leur secte & celle des rabbinistes ou thalmudistes leurs adversaires. Les sadducéens & les scribes mis au nombre des caraïtes. Diverses révolutions que cette secte a subies. Des ouvrages des caraïtes. Division entre les Juifs touchant les œuvres de surérogation, d'où naquit la secte des caraïtes. État des caraïtes modernes. *Ibid.* 670. *a.* Haine mutuelle entre eux & les rabbinistes. Il est cependant faux qu'ils rejettent toute tradition. En quoi leur théologie differe de celle des autres Juifs. Opposition entre les uns & les autres dans l'interprétation de quelques passages de l'Ecriture. Superstitions que les caraïtes retiennent cependant des rabbins. Divers points en quoi ils different ou conviennent avec les autres Juifs. *Ibid. b.* Ce que Peringer nous apprend des caraïtes de Lithuanie. Trois points auxquels Caleb réduit toute la différence qui se trouve entre les caraïtes & les rabbinistes. Ils reglent leurs fêtes sur l'apparition de la lune. *Ibid.* 671. *a.*

Caraïtes. Signification du mot *Caraïte.* Origine & doctrine de la secte de ce nom. IX. 31. *b.* 32. *a*, *b.*

CARAMANIE. *Voyez* KERMAN.

CARAMBOLA, pommier des Indes. Description de son fruit. Age où il commence à produire. Il produit trois fois l'an. On le cultive dans les jardins. II. 671. *a.*

CARAMBOLA, (*Botan.*) nom brame & Portugais d'un arbrisseau du Malabar. Ses différens noms. Caracteres qui distinguent cette plante des deux especes comprises dans ce même genre, sous les noms d'*amvalli* & de *bilimbi.* (*Voyez* ces mots.) Culture de la carambola. *Suppl.* II. 233. *b.* Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid.* 234. *a.*

CARAMBU, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses autres noms. Sa description. *Suppl.* II. 234. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Observations sur la maniere dont Linnæus l'a fait connoître. Sa classification. *Ibid. b.*

CARAMOUSSAL, vaisseau marchand de Turquie. Sa description. II. 671. *a.*

CARAMUEL, (*Jean*) observations sur cet auteur & sur ses ouvrages. IX. 607. *a.* 608. *b.*

CARANDAS, espece d'arbuste des Indes occidentales. Sa description ; celle de son fruit. Verjus qu'on en tire. Comment on prépare ce fruit. On le dit propre à exciter l'appétit. Lieux où cette plante abonde. II. 671. *b.*

CARANGUE, poisson de mer. Sa description. Qualité de sa chair. II. 671. *b.*

Carangues, nommées *babara. Suppl.* I. 740. *a. Voyez* aussi OARANGAL.

CARANNA. Diverses descriptions de cet arbre. Gomme qu'on en tire. Ses propriétés & usages en médecine. II. 671. *b.*

CARAPULLI, (*Botan.*) nom que les brames donnent à une plante du Malabar, de même genre que le carambu. Caracteres qui l'en distinguent. *Suppl.* II. 234. *b.*

CARAQUE, (*côte*) *de :* cacao qu'on en tire. II. 500. *a*, *b.*

Caraques, vaisseaux que les Portugais envoient aux Indes. Description de ces vaisseaux ; ils ne sont plus en usage. Inconvénient attaché à leur construction. II. 671. *b.*

CARARA, poids dont on se sert en quelques endroits d'Italie. Évaluation de ce poids. II. 672. *a.*

CARASCHULLI, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 235. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & usages. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

CARAT, poids qui exprime le degré de perfection de l'or. Divers sentimens sur l'origine de ce mot. Le carat est la 24e

partie d'une quantité d'or pur ; mais on assure qu'il ne peut s'en trouver à 24 carats. L'or rouge est le moins estimable. Carat des pierres précieuses. Défense de travailler l'or au-dessous de 23 carats en France. II. 672. *a.* Nouvelles conjectures sur l'étymologie de ce mot. *Ibid. b. Voyez* les planches du balancier, vol. II.

Carat, poids imaginaire nommé *femelle*, qui représente les 24 carats de l'or. *Suppl.* IV. 769. *a.*

CARATURE, (*Chym. & Métall.*) mêlange de parties d'or avec celles de quelqu'autre métal. Ce mêlange est destiné à faire les aiguilles d'essai pour l'or. Comment elles se font. La division en 24 carats est purement arbitraire. Ce qu'on appelle *carature blanche* & *carature mixte*. La combinaison est double par rapport à la carature mixte. Le nombre des aiguilles d'essai ne doit pas être trop multiplié. II. 672. *b. Voyez* TOUCHAU.

CARAVAGE, (*Michel-Ange de*) peintre. V. 326. *b.* 407. *a.*

CARAVANE, (*Hist. mod.*) étymologie du mot. Chefs des caravanes. Tems de leur marche. Discipline de ces troupes. Les chameaux sont les voitures dont on se sert. Ordre de la marche. Frais que paie le grand-seigneur pour la caravane qui va du Caire à la Mecque. Combien elle est nombreuse. Chants des pélerins. Lieu où ils se dépouillent. Leur séjour à la Mecque : d'où ils vont au mont Ararat & delà à Médine. Journées de caravanes de chevaux & de caravanes de chameaux. Diverses caravanes de terre & de mer. Caravanes des chevaliers de Malte. II. 673. *a.*

Caravane. Des caravanes pour le pélerinage de la Mecque. X. 358. *a.* Cérémonies que les Turcs en caravanes pratiquent au mont Ararat. I. 571. *b.* Le chérif de la Mecque obligé de défrayer, pendant dix-sept jours, toutes les caravanes. III. 296. *b.* — Caravanes appellées *caffilas* dans les états du Mogol. — Caravanes qui traversent les déserts d'Afrique, & ce qu'on appelle la *mer de sable*. Durée de ce voyage, qui ne se fait que de nuit. II. 529. *b.*

CARAVANSERAI, bâtiment destiné à loger les caravanes. Étymologie du mot. Ces bâtimens sont en grand nombre. II. 673. *a.* Leur magnificence. Hospitalité qu'on y exerce. Description de ces bâtimens. Différence entre les caravanserais & les auberges. Villes de l'Orient où il s'en trouve. A qui il est permis d'en fonder en Turquie. *Ibid. b.*

Caravanserai. Étymologie de ce mot. XV. 77. *b.* Différence entre le han & le caravanserai. VIII. 36. *a.* Ceux de Rama. II. 741. *a.* Caravanserais ou hôtelleries de Turquie. Leur description. VIII. 320. *a.* Maisons publiques qu'il y avoit autrefois sur les routes d'Asie. XV. 494. *b.*

CARAVANSERASKIER, chef d'un caravanserai. Ses fonctions. II. 673. *b.*

CARAVELLE, (*Marine*) petit bâtiment portugais. Sa description. Avantages de ces vaisseaux, dont on se sert en tems de guerre. Navires de ce nom en France, destinés à la pêche du hareng. II. 673. *b.*

CARBAU, (*Botan.*) espece d'arbre. *Suppl.* I. 865. *a, b.*

CARBONADE, viande simplement grillée. II. 674. *a.*

CARBONILLA, (*Chymie*) espece de terre préparée. Usage qu'on en fait au Potosi. II. 674. *a.*

CARBONIEN, décret de Cn. Carbo, ensuite adopté par les empereurs. Conditions pour qu'il y eût lieu au bénéfice de l'édit carbonien. II. 674. *a.*

CARBONIA, loi, IX. 654. *b.*

CARCAJOU, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'Amérique septentrionale. Sa description. Il est carnacier & furieux. II. 674. *a.* Sa lenteur. Préjudice qu'il cause au castor. Chasse qu'il fait de l'orignac & du caribou. Ses ruses. *Ibid. b. Voyez* QUINCAJOU.

CARCANUS, (*J. Baptiste*) anatomiste. *Suppl.* I. 395. *b.*

CARCAPULI, (*Botan.*) oranger du Malabar. Sa grosseur. Sa description. Son fruit se transporte & se mange séché. II. 674. *b.*

CARCASSE, (*Artificiers*) description & usage des carcasses. Origine de leur nom. Dans quel tems les carcasses furent inventées. L'usage en est presque aboli. II. 675. *a. Voyez* leur figure dans les planches de l'art militaire, vol. I.

CARCASSE, (*Ichthy.*) description & mœurs de cinq especes de poisson, du genre de celui que les naturalistes appellent *orbis*. *Suppl.* II. 235. *a.*

Carcasse, autre espece de poisson, qui n'est pas du genre de l'orbis, mais d'un genre voisin de l'*acaramuca* du Brésil. Sa description & ses mœurs. *Suppl.* II. 235. *a.*

Carcasse, poisson de ce genre, nommé *casu casu*. *Suppl.* II. 268. *a.*

CARDAGE *des laines*. IX. 184. *a.* 186. *a, b. Voyez* vol. III. des planch. article *Draperie*, pl. 2.

CARDAIRE, (*Ichthy.*) poisson du genre des raies. Sa description. II. 675. *a.*

CARDAMINE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. II. 675. *a.* Ses propriétés médicinales. *Ibid. b.*

Cardamine. Sa graine. XIV. 945. *a.*

CARDAMOME, (*Botan.*) fruit étranger. De quel pays on le tire. Choix du meilleur. On en distingue quatre especes : le *cardamome* proprement, le *maximum*, le *majus*, le *minus*. Leur description. Indication des lieux d'où on les tire. Propriétés qu'on leur attribue. II. 675. *b.*

Cardamome, ou *poivre* d'Afrique. XII. 896. *b.* Observations sur la graine du grand cardamome. VII. 833. *b.*

CARDAN, (*Philosophie de*) abrégé de la vie de ce philosophe. Singularité de son caractere. II. 675. *b.* Quand il n'avoit pas de la douleur, il s'en procuroit. Bien & mal qu'il dit de lui. Qualités de l'esprit qu'on ne peut se dispenser de lui accorder. Pourquoi on l'a accusé d'impiété & d'athéisme. En quoi il paroît que ce reproche étoit peu fondé. *Ibid.* 676. *a.* Caractere de ses ouvrages. Sa devise. *Ibid. b.*

Cardan. Observations sur ce philosophe & sur ses ouvrages. XII. 196. *a.* Maladie à laquelle il a été sujet. IV. 927. *a.* Ses connoissances astronomiques. I. 790. *a.*

CARDASSE, plante sur laquelle on recueille la cochenille. III. 559. *b.*

CARDES. 1. Cardes d'artichaut. 2. Cardes poirées. Leur culture. II. 676. *b.*

Cardes : celles du perruquier. II. 711. *a.* XII. 402. *a, b.* Cardes à filer le coton. IV. 310. *a.* Faiseur de cardes, *voyez* CARDIER.

CARDÉE, *laine*, IX. 198. *a.*

CARDEUR. Antiquité & réglemens de la communauté des cardeurs de Paris. II. 677. *a.*

Cardeur. Opérations du cardeur dans le travail des chapeaux. III. 163. *b.* Habiller une carde : détails sur cette opération. VIII. 10. *b.* Chevalet du cardeur. III. 310. *a.* Fourchette. VII. 226. *a.*

CARDIA, *temple de*, XVI. 69. *a.*

CARDIARES, *vers*, XVII. 43. *b.*

CARDIALGIE, (*Médec.*) causes de celle qui est essentielle, & de celle qui est symptomatique. La cardialgie essentielle est ou inflammatoire ou venteuse. Leurs causes & les symptomes qui distinguent celle-ci. Cardialgie spasmodique. II. 677. *a.* Ses causes & symptomes. Quelles personnes y sont sujettes. Pour guérir la cardialgie, c'est aux lumieres d'un médecin qu'il faut s'en rapporter. *Ibid. b.*

CARDIAQUE, (*Anatom.*) orifice gauche de l'estomac, plexus cardiaque, vaisseaux du même nom. Passion cardiaque. Remede cardiaque. II. 677. *b. Voyez* CORDIAUX.

Cardiaques, nerfs : ils different dans l'homme & dans les autres animaux. Conséquence qu'en tire Willis. VI. 121. *a.*

CARDIER, faiseur de cardes. Description de toutes les manœuvres de ce métier. II. 678. *a.* Arrêt du 30 décembre 1727, par lequel le roi a déterminé les longueurs & largeurs des différentes especes de cardes, les rangs de dents qu'elles doivent avoir, *&c.* selon l'usage auquel on les applique, & les différentes sortes de laines & de draps, pour le travail desquels elles sont employées, *&c. Ibid.* 679. *a.*

Cardier. Métier du cardier, appellé *panteur*. XI. 825. *b.* Doublet. V. 81. *b.* Fendoir. VI. 482. *b. Voyez* les planches du cardier.

CARDIGAN-SHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre. Ses bornes & son étendue. Nombre de ses villes, paroisses, maisons & habitans. Qualité & productions du pays. Observations sur ses mines d'argent. *Suppl.* II. 236. *a, b.*

CARDINAL, *adj.* Étymologie de ce mot. Vertus cardinales, points cardinaux en cosmographie, *&c.* Vents, signes, nombres cardinaux. II. 680. *a.*

Cardinal. Nombres cardinaux. XI. 203. *b.* Noms de nombres cardinaux. I. 731. *b.* Points cardinaux, & leurs collatéraux. XII. 872. *a, b.* III. 622. *a.*

CARDINAL, (*Hist. eccl.*) origine de ce mot, selon quelques-uns. Les cardinaux composent le conseil du pape. Ce qu'ils étoient dans leur premiere institution. Prêtres cardinaux de la premiere église. Ceux qui suivoient immédiatement l'évêque. La grandeur du pape s'étant accrue, il voulut, au onzieme siecle, avoir un conseil de cardinaux plus élevés que les anciens prêtres. Comment ils prirent insensiblement le pas sur les évêques.

Originairement, selon Ducange, les églises paroissiales donnerent le nom aux cardinaux-prêtres, & quelques chapelles aux cardinaux-diacres. Distribution qui fut faite de tous les cardinaux sous cinq églises patriarchales. II. 680. *b.* D'autres observent qu'on appelloit *cardinaux*, les évêques, les prêtres & les diacres titulaires, & attachés à une certaine église, pour les distinguer de ceux qui ne les servoient qu'en passant. Ces cardinaux étoient subordonnés aux évêques. On a aussi donné ce titre à quelques évêques en tant qu'évêques.

Les cardinaux sont divisés en trois ordres, six évêques, cinquante prêtres, quatorze diacres. Variations sur le nombre des cardinaux. II. 681. *a.* En quel tems le droit d'élire le pape fut donné aux cardinaux. Titre qu'on leur donne. Malgré ces prérogatives, les évêques ont pris le pas sur eux en certaines occasions. De quelle maniere le pape confere la dignité de cardinal. Habits des cardinaux. Ceux qu'on appelle *légats à latere*. Gouvernemens des cinq légations. *Ibid. b.*

Cardinal ſe dit auſſi de quelques offices ſéculiers. Exemples. II. 682. *a.*

Cardinal. College des cardinaux. III. 632. *b.* Différentes congrégations de cardinaux. III. 868. *b.* En quels cas les cardinaux peuvent convoquer un concile. 811. *a.* Époque depuis laquelle les cardinaux ont élu les papes. XI. 829. *a*, *b.* Titres des cardinaux. XVI. 359. *a.* I. 305. *a.* Ouvrir & fermer la bouche d'un cardinal, cérémonie de ce nom. II. 349. *b.* Archidiacres-cardinaux. I. 614. *a.* Cardinal camerlingue. II. 572. *a.* Chanoines-cardinaux. III. 136. *a.* Cardinal prodataire. IV. 634. *a.* Evêques-cardinaux. VI. 145. *a.* Cardinaux-diacres. IV. 931. *a.* Armes des cardinaux, *voyez* les planches de blaſon, vol. II. Chapeau des cardinaux dans les armoiries. *Suppl.* II. 324. *b.*

CARDINALE, (*Botan.*) *voyez* RAIPONCE.

CARDONE, ville d'Eſpagne. Montagne toute de ſel auprès de cette ville. II. 682. *a.*

Cardone. Sur les mines de ſel auprès de cette ville, *voyez* SEL. XIV. 917. *b.*

CARDONS d'Eſpagne : légume qui vient de graine. Leur culture. II. 682. *a.*

Cardons, plante d'où on les tire : maniere de les blanchir & de les préparer. I. 459. *b.* 460. *a.*

CARDUEL, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 236. *b.*

CARELIENS, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *b.*

CARELU, (*Botan.*) eſpece de ſéſame. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 236. *b.* Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages. Caracteres par leſquels elle differe du ſéſame commun. Claſſification du ſéſame.

CAREME. II. 682. *a.* On a ajouté quatre jours au carême ancien, qui n'étoit que de trente-ſix. Suivant quelques peres, le carême a été inſtitué par les apôtres. Les proteſtans prétendent qu'il a été inſtitué par une eſpece de ſuperſtition. D'autres conviennent qu'on l'obſervoit du tems des apôtres ; mais volontairement. Les Grecs different des Latins par rapport à l'abſtinence du carême. Les anciens moines latins faiſoient trois carêmes. Cinq carêmes qu'obſervoient les Grecs. Ceux des Jacobites & Maronites. Peine infligée par le concile de Tolede à ceux qui auront enfreint la loi du carême. Divers ſentimens ſur la raiſon du nombre de quarante jours fixés au carême. *Ibid. b.* De quelle maniere les Grecs & les Latins ont célébré le carême depuis les premiers tems de l'égliſe juſqu'à nos jours. II. 683. *a.*

Carême. Traité du carême par George Hooper. XVII. 639. *a.* Danſe qu'on exécutoit en France le premier dimanche du carême. II. 397. *a.* Eſpece d'opéra ſpirituel qu'on donne à Rome pendant le carême. XI. 494. *b.* Carême des chrétiens de ſaint Thomas. XVI. 283. *b.* Carême de la ſaint Martin. I. 868. *b.* Carême des Turcs. XIII. 780. *b.*

CARENAGE, (*Marine*) lieu propre à donner la carene aux vaiſſeaux. Comment doit être ce lieu. II. 683. *a.*

CARENE, *aiguilles de* (*Marine*) *Suppl.* I. 230. *a*, *b.*

CARENER, (*Marine*) obſervations pour bien carener un vaiſſeau. II. 683. *b.*

Carener. Fourches pour carener. VII. 224. *b.* Maniere d'abattre un vaiſſeau pour le carener. *Suppl.* I. 12. *b.*

CARETTE. (*Manufact. en ſoie*) Hauſſe de carette. VIII. 66. *b.*

CARETTI, (*Botan.*) plante épineuſe & légumineuſe du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de cet arbriſſeau. Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Erreurs de quelques botaniſtes ſur cette plante. Remarques ſur le ſyſtême de Linnæus. *Suppl.* II. 238. *a.*

CARETTO, (*le Marquis*) charlatan italien. III. 208. *b.*

CARGADORS, (*Comm.*) eſpece de courtiers à Amſterdam. Fonctions du cargador. II. 683. *b.*

CARGAISON. Billet de cargaiſon. II. 254. *a.* Livre de cargaiſon. IX. 612. *b.* Maniere de placer la cargaiſon dans le vaiſſeau. I. 710. *b.*

CARGUE, (*Marine*) manœuvre qui ſert à faire approcher les voiles près des vergues pour les trouſſer. Remarque ſur le genre, tantôt maſculin, tantôt féminin de ce mot. Cargues d'artimon, cargue à vue. Cargues des différentes voiles. Cargues-point. Cargues-bouline. Cargues-fond. II. 684. *a.*

CARGUE-FOND, (*Marine*) affaler les cargue-fonds des voiles. *Suppl.* I. 180. *a.*

CARIBANA, (*Géogr.*) *voyez* CARABANA.

CARIBES. Superſtition des habitans des iſles caribes, au ſujet de leurs hamacs. II. 397. *b.*

CARIBERT *ou* CHERIBERT, huitieme roi de France, (*Hiſt. de France*) hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* II. 238. *a.*

CARIBOU, (*Zoolog.*) eſpece de cerf de l'Amérique : Sa légéreté ſur la neige. Comment il eſt attaqué par le carcajou. II. 684. *b.*

CARICATURE, (*Peint.*) c'eſt ce qu'on appelle *charge* en peinture. Calot a excellé dans ce genre. Il ne faut s'y livrer que très-modérément. II. 684. *b.* *Voyez* CHARGE.

CARIE, (*Géogr. anc.*) ſtatue de Jupiter carien. X. 913. *a.*

CARIE, (*Chirurg.*) ſes cauſes. Remedes uſités en ce cas. On peut avoir certains os cariés ſans en reſſentir aucun mal & ſans le ſavoir. II. 684. *b.* Maniere de procéder au traitement de la carie cauſée par un virus vénérien, ſcorbutique, écrouelleux. Il faut amputer les membres où il y a vermoulure. Obſervations ſur les caries du crâne. Carie des dents. II. 685. *a.*

Carie, circonſtances qui peuvent l'occaſionner. V. 908. *b.* Cautériſation employée pour les caries. II. 793. *b.* VI. 623. *a*, *b.* Uſage de l'huile de girofle dans la carie des os. VII. 672. *b.* Sur la carie des os, *voyez* SPINA VENTOSA. XV. 462. *a*, *b.* Carie du ſternum. 515. *b.* Des tables du crâne. 801. *b.*—De la carie des dents : *voyez* ſur ce ſujet ODONTALGIE & ODONTALGIQUE. Obſervation de M. Bunon ſur une dent cariée par une ſuite de l'éroſion : limes qui ſervent à détruire les caries ſuperficielles. V. 909. *a.* Moyen de prévenir la carie des dents. IX. 921. *a.* Sonde qui ſert à découvrir cette carie. XV. 354. *a.* Compoſition pour remplir une dent cariée. IV. 840. *a.* Maladies du ſinus maxillaire, cauſées par la carie des dents. VII. 546. *b.*

CARIÉ *ou* VICIÉ, (*économ. ruſtiq.*) bois carié. Arbres cariés, & qui cependant continuent de vivre. *Suppl.* II. 240. *a.*

CARIÉ, *bled*, (*Economn. ruſtiq.*) cette maladie commence à ſe manifeſter dès avant que la floraiſon finiſſe. Caractere auquel on reconnoît alors les épis cariés. Une tige cariée l'eſt ordinairement dans ſa totalité ; cependant elle porte auſſi quelquefois de bons épis. On voit auſſi des épis ſeulement cariés en partie. Altération que les racines de ces plantes paroiſſent avoir ſoufferte. *Suppl.* II. 240. *a*, *b.* *Voyez* CHARBON.

CARIERI, (*Roſalba*) femme diſtinguée dans la peinture. XII. 266. *a.*

CARILLON, (*Horloge à*) ces horloges ſont communes en Flandres. Les pendules à carillon plus en uſage en Angleterre qu'ici. Principes ſur leſquels ces carillons ſont conſtruits. Diſpoſition des cloches. II. 685. *a.* Sur la maniere dont elles correſpondent au cylindre, *voyez* CLAVIER *du grand orgue* : & ſur la maniere de noter le cylindre, *voyez* SERINETTE. Maniere d'ajuſter un clavier qu'on puiſſe toucher avec les doigts. Puiſſance qui fait tourner le cylindre. Détente au moyen de laquelle le carillon ſonne avant l'heure. Automates faits ſur les mêmes principes que ces carillons. II. 685. *b.*

CARILLON, (*Muſiq.*) obſervations à faire pour compoſer un bon carillon. Ce travail conſidéré comme plus pénible que ſatisfaiſant. Exemple d'un carillon pour une pendule. *Voyez* vol. VIII. des planches. Muſique, pl. 7.

Carillons, ces machines repréſentées dans les planches 27 & 28 d'horlogerie, vol. IV des planches. Carillon du clocher de Gand. *Suppl.* III. 177. *b.* Carillon des Siamois. *Suppl.* IV. 256. *a.*

CARIM-CURINI, (*Botan.*) arbriſſeau des Indes : deſcription de la fleur, du fruit & de la ſemence. Propriétés de la racine. II. 685. *b.*

Carim curini, eſpece de plante. *Suppl.* I. 870. *a.*

CARIMGOLA, (*Botan.*) plante du Malabar. *Suppl.* II. 240. *b.* Ses différens noms. Premiere eſpece. *Carimgola.* Deſcription & culture de cette plante. *Ibid.* 241. *a.* Ses qualités & uſages. 2. *Balla.* Ses différens noms. Caracteres qui la diſtinguent. Sa culture. Ses qualités & uſages. Remarque. Troiſieme eſpece. Caracteres qui la diſtinguent. Claſſification de ces trois eſpeces. *Ibid. b.*

CARINTHIE, vent d'eſt très-violent qui y regne quelquefois. II. 467. *a.*

CARINTI, (*Botan.*) nom brame d'une plante cucurbitacée. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 242. *a.* Sa culture, ſes qualités & uſages. Maniere de la claſſer. *Ibid. b.*

CARINUS, (*Hiſt. rom.*) déſigné Céſar par Carus, réunit tous les vices ſans aucune vertu. Sa mort. *Suppl.* II. 242. *b.*

Carinus, fils de l'empereur Carus. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARIPI, cavalerie chez les Turcs. Qui ſont ceux qui la compoſent. Leur paie. Ordre de leur marche à la ſuite du ſultan. Pourquoi on les appelle *caripi*, mot qui ſignifie, *pauvre*, *étranger.* II. 685. *b.*

CARIPOUS, (*Géogr.*) peuple le plus doux de l'Amérique. Il fait une guerre continuelle aux Caribes. II. 686. *a.*

CARLINE, (*Botan.*) deſcription des fleurs de ce genre de plante. Uſage de ſa racine en médecine. II. 686. *a.*

CARLINGUE, (*Marine*) la plus groſſe piece de bois du fond de cale. Uſage de cette piece. II. 686. *a.* Sa poſition, ſes meſures, ſa forme. *Ibid. b.*

Carlingue de pied de mât, piece de bois qu'on met au pied de chaque mât. Conſtruction de la grande carlingue ; ſa poſition, ſes meſures, *&c.* Carlingue du grand & du petit cabeſtan. Carlingue de cabeſtan arquée & couſue au pont. Carlingue du bâton de pavillon. II. 687. *a.*

CARLISLE, en Angleterre. Mines de plomb, près de ce lieu. IV. 429. *b.*

CARLOMAN, (*Hiſt. de France*) frere de Pepin-le-bref.

Suppl. IV. 288. *b.* Carloman, fils de Louis le Begue. Sa mort. *Suppl.* III. 674. *b.*

CARLOVINGIENS, (*Hiſt. de France & de German.*) obſervations ſur la durée de leur regne. *Suppl.* III. 794. *a.* L'empire des Carlovingiens en France, en Allemagne, en Italie, détruit ſous trois princes nommés Louis. *Ibid. b.*

CARLOWITZ, (*Géogr.*) bourg de Hongrie ſur le Danube, connu par le traité de paix, conclu entre le Turc, l'empereur, le roi de Pologne, le czar & les Vénitiens en 1699. Médaille du czar Pierre, frappée à cette occaſion. *Suppl.* II. 242. *b.*

CARLSBADE en Boheme : incruſtations qui ſe font dans les eaux thermales de ce lieu. VIII. 658. *a.*

CARMACIENS, (*Hiſt.*) leur expédition contre les Mecquois. *Suppl.* I. 76. *b.*

CARMEL, (*Ordre de N. D. du Mont*) *Suppl.* III. 719. *a, b.*

CARMEN, (*Belles-lettr.*) ſens de ce mot latin. Etymologie de ce mot. Vigénere dérive *carmen* de *Carmenta*, mere d'Evandre, parce qu'elle faiſoit ſes prédictions en vers. II. 687. *b.*

Carmen, étymologie de ce mot. VII. 175. *b.* Pourquoi on donnoit aux enchantemens le nom de *carmina*. V. 617. *b.*

CARMENTALES, tems où les Romains célébroient cette fête, en l'honneur de *Carmenta*. En mémoire de quoi elle fut établie. Divers ſentimens des auteurs ſur l'origine du nom *Carmenta* donné à la mere d'Evandre. II. 687. *b.*

CARMES, (*Hiſt. eccl.*) ordre religieux qui tire ſon nom du Mont-Carmel. Diverſes origines qu'on donne à ces religieux. Perſonnages païens à qui l'on a attribué l'honneur d'avoir été carmes. Ce que raconte Phocas ſur la grotte d'Élie & l'origine des carmes. II. 687. *b.* Regle donnée en 1209, à ces ſolitaires. Tems où ils ſont venus en France. Cet ordre mendiant s'eſt rendu célebre à quelques égards. Habit des carmes. Deux branches de cet ordre. *Ibid.* 688. *a.*

Carmes déchauſſés, inſtitués au ſeizieme ſiecle par ſainte Théreſe. Réforme qu'elle fit de cette congrégation. Deux congrégations de cet ordre. Nombre de leurs couvens en France. II. 688. *a.*

Carmes. Ouvrages du P. Coria, Eſpagnol, ſur les carmes. XVI. 323. *a.* Carmes qu'on appelloit barrés. II. 93. *a.* définiteurs pour les réformés de l'ordre des carmes. IV. 745. *a, b.*

Carmes. Compoſition de l'eau des carmes. X. 317. *b.* Blanc des carmes. II. 270. *b.*

CARMI, eſpece de biere des Egyptiens. II. 246. *a.*

CARMIGNOLE, général de Viſconti, duc de Milan. Acte de bravoure de ce général. *Suppl.* IV. 380. *a.*

CARMIN, (*Peint. & Chym.*) laque très-fine & fort belle. A quels uſages on l'emploie. Trois manieres de faire le carmin. II. 688. *a.* Comment on le contrefait. *Ibid.* 689. *a.*

Carmin. Maniere de le faire, XIV. 402. *a.* & de le détremper pour les lavis. IX. 314. *b.*

CARMINATIF, (*Médec.*) médicamens qui ſervent à expulſer les vents contenus dans l'eſtomac ou les inteſtins. D'où leur vient ce nom. Comment on explique leur action. II. 689. *a.* Plantes propres à produire cet effet. *Ibid. b.*

Carminatif. Eleo-ſaccharum carminativum. V. 499. *a.* Teinture carminative de Wedelius. XVI. 33. *a.*

CARNA, (*Myth.*) déeſſe qui préſidoit à la ſanté des parties intérieures du corps, qui écartoit les eſprits folets, *&c.* Sacrifices qu'on lui faiſoit. II. 689. *b.*

CARNACIER, (*Hiſt. natur.*) les phyſiciens ſont en diſpute ſur la queſtion, ſi l'homme eſt un animal carnacier. Sentiment des Pythagoriciens & des Bramines. Diverſes raiſons qui appuient ce ſentiment, tirées de la forme des dents. De la coction que nous ſommes obligés de donner à la viande, de la répugnance qu'en ont les enfans, des vers qu'elle leur cauſe, de la conformation des inteſtins. II. 689. *b.*

Carnacier. *Voyez* CARNIVORE.

CARNATE, (*Géogr.*) royaume des Indes. Ses bornes. Actes religieux des habitans de ce pays, qui conſiſtent à ſe mutiler eux-mêmes, & à mutiler les autres. *Suppl.* II. 242. *b.* Nature du gouvernement. Connoiſſances de ces peuples dans l'aſtronomie. *Ibid.* 243. *a.*

CARNATE, divinité adorée dans ce royaume. IX. 555. *a.* Bijou que l'époux chez ces peuples attache au cou de ſon épouſe. XV. 864. *a.*

CARNATION, (*Peinture*) l'imitation de la couleur naturelle du corps humain eſt la partie la plus importante du coloris. Le peintre n'y parvient que très-difficilement. Carnations du Titien. — Obſervations ſur l'art de rendre les carnations. *Suppl.* II. 243. *a.* Dans tous les climats, la beauté des carnations conſiſte à annoncer la ſanté la plus parfaite. — Le coloris du teint des hommes doit être dans chaque pays d'une demi-teinte plus foncée que celle des belles femmes. — Le préjugé ſur la beauté des carnations doit exiger un ton de coloris différent dans chaque état & condition. — Les peintures qui ont excellé dans cette partie de leur art, ont eu par-tout le premier rang. On critique les peintres de l'école romaine, parce qu'ils ont négligé les carnations de leurs figures. — Caractere des belles carnations de nos climats. Obſervations ſur la pratique à l'égard de cette partie de l'art. *Ibid. b.* Peintres à imiter, & dont les tableaux méritent d'être copiés pour acquérir l'art des carnations. Utilité de ce travail. *Ibid.* 244. *a.*

CARNATION, (*Peinture*) *voyez* CHAIR. III. 11. *b.*

CARNATION, (*Blaſon*) en quels cas la carnation peut ſe repréſenter dans l'art héraldique. Comment on pourroit la repréſenter en gravure. *Suppl.* II. 244. *b.*

CARNAVAL, (*Hiſt. mod.*) Etymologie de ce mot. Durée du carnaval, comment on l'obſerve. II. 690. *a.*

Carnaval, fête qu'on célébroit à Dijon ſur la fin du carnaval. X. 381. *a.*

CARNAVAL, (*étymologie*) obſervations ſur l'étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 244. *b.*

CARNEADES *de Cyrene.* Principes philoſophiques de ce fondateur de la nouvelle philoſophie. I. 50. *b.* 51. *b.* XII. 751. *b.* A quelle occaſion il fut envoyé au ſénat de Rome. Impreſſion que fit ſon diſcours. XI. 660. *b.* XII. 751. *b.*

CARNEADES, (*Myth.*) jeux & combats de muſique qui ſe célébroient à Sparte & à Athenes. Origine du nom qui leur eſt donné. *Suppl.* II. 244. *b.*

CARNELAGE, (*dixme de*) IV. 1094. *a.*

CARNIEN, (*Myth.*) ſurnom d'Apollon, nom de fêtes inſtituées à Lacédémone pour expier la mort du devin Carnut. Cauſes & ſuites de cette mort. II. 690. *b. Voy.* JEUX CARNIENS.

CARNIOLE, ſingularité du lac Cirknitz en Carniole. IX. 150. *b.* Montagne remarquable de ce pays, appellée *Loibel. Suppl.* III. 771. *a.*

CARNIVORE, (*Hiſt. natur.*) ſe dit des animaux qui vivent de chair. Différences dans la ſtructure des animaux carnivores & des frugivores : dans celle des oiſeaux granivores & des oiſeaux de proie. Comment ſe fait la maſtication & la digeſtion dans les oiſeaux qui vivent de graines & de fruits. II. 690. *b.*

Carnivore ou *carnacier.* Diſpoſition des dents des animaux carnaciers. IV. 836. *a.* Obſervations ſur leurs mâchoires, leur ſtructure, leur mouvement. *Ibid.* & 838. *a.* IX. 801. *a.* De la forme de leur tête & de leurs mâchoires. IV. 837. *a.* Structure de leur colon. *Suppl.* II. 506. *b.* Les animaux carnaciers s'engraiſſent plus difficilement que les frugivores. VII. 839. *a.* Les animaux carnaciers ne ſe nourriſſent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent des matieres animales. XVI. 834. *b.* Pourquoi les connoiſſances des animaux carnaciers ſont plus étendues que celles des frugivores. VIII. 795. *b.* Animaux quadrupedes carnaciers. XIII. 646. *a, b.* Importance de leur deſtruction pour la conſervation du gibier. VII. 658. *b.* — Des oiſeaux carnivores. XI. 435. *b.* 441. *b.* De leur eſtomac. V. 1007. *a.* XVII. 33. *a.* Ils n'ont point de jabot, ou l'ont foiblement marqué. *Suppl.* III. 489. *b.*

CARNOSITÉ, (*Chirurg.*) Excroiſſance dans l'uretre. Comment on s'en aſſure. Cauſe ordinaire des carnoſités. On n'eſt point d'accord ſur leur exiſtence. Circonſtances & ſuites fâcheuſes de cette maladie. L'exiſtence des carnoſités rejettée par M. Dionis. II. 691. *a.* Méthode pratiquée par quelques-uns pour dilater le canal de l'uretre, ſans y ſuppoſer de carnoſités. Sentiment de Bénévole ſur cette maladie. Obſervation de l'auteur : les praticiens ont erré la plupart, en donnant pour cauſe excluſive le vice que quelques obſervations leur avoient fait appercevoir. Preuve de l'exiſtence des carnoſités, tirée de la maniere dont M. Daran traite ces maladies. Remede découvert par M. Goulard pour la même maladie. *Ibid. b.* Conduite de l'auteur en la traitant. Livre de Aquapendente ſur cette matiere utile aux praticiens. Diverſité dans les traitemens ſelon les différentes circonſtances ; exemple digne d'être connu. *Ibid.* 692. *a.*

Carnoſité. Traitement de cette maladie de l'uretre. XIV. 202. *a.*

CARNOTO, (*Nicolaus de*) greffier civil au parlement. Ses ouvrages. XII. 12. *a.*

CAROBERT, roi de Hongrie. VIII. 285. *b.*

CAROLINS, (*Hiſt. eccl.*) livres compoſés par l'ordre de Charlemagne pour réfuter le ſecond concile de Nicée, qui avoit fait pluſieurs décrets contre les Iconoclaſtes. Erreur ſur laquelle étoit fondée l'oppoſition du clergé de France aux décrets du concile de Nicée. On a douté de la vérité & de l'antiquité de ces livres. Cependant il eſt certain qu'ils ont été écrits du tems de Charlemagne. II. 692. *b.*

Carolin, code. III. 571. *b.*

CAROLINE, (*Géogr.*) obſervations hiſtoriques ſur le fort de la Caroline. *Suppl.* III. 958. *b.*

CAROLINES, *iſles.* Chef du gouvernement des naturels de ces iſles. XV. 879. *a.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *b.*

CAROLUS, (*Comm.*) *monnoie.* Premiers carolus. Variations de cette monnoie dans ſa valeur, & dans ſon titre. II. 692. *b.*

Carolus d'or, en Angleterre, ſa valeur. II. 692. *b.*

CARON, batelier d'enfer. V. 670. *b.* Droit de paſſage que les ombres lui payoient. XI. 60. *a. Voyez* CHARON.

CARONCULE, (*Anat.*) *caroncules lacrymales.* Erreur de ceux qui s'imaginoient que la caroncule filtroit les larmes,

corrigée par Sténon & Morgagni. Anatomie plus exacte de la caroncule donnée par l'un de ces anatomiſtes. Uſages de cette glande. II. 693. *b.*

Caroncule lacrymale. Suppl. II. 695. *b.* Conſomption de cette partie. XIV. 242. *b.*

Caroncules myrtiformes, chez les femmes. Cauſes qui les produiſent. Caroncules *papillaires*, ou *mamillaires*. Leur deſcription. II. 693. *b.*

Caroncules des véſicules ſéminales. Maladies de cette partie. XVII. 204. *b.*

CAROTIDE, (*Anat.*) deux arteres du cou. Leur deſcription. II. 693. *a.* Leur diviſion en carotide externe & interne. Les anciens médecins plaçoient le ſiege de l'aſſoupiſſement dans ces arteres; de-là vient leur nom. *Ibid. b.*

Carotides, forte pulſation de ces vaiſſeaux. IV. 319. *a.*

CAROTIDE. (*Anat. & Phyſiol.*) Deſcription très-détaillée de cette artere, & de ſes ramifications. *Suppl.* II. 244. *b.*

CAROTTE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Deſcription de la carotte légumineuſe; ſa culture. Uſages en médecine de celle qui eſt appellée *daucus vulgaris. Ibid. b.*

CAROUBIER, (*Hiſt. nat.*) noms que donnent à cet arbre les Botaniſtes, les Arabes, les Egyptiens. Sa deſcription. Lieux où il étoit commun autrefois. Miel qu'en tirent les Egyptiens & les Arabes. Uſages qu'ils en font. Vertu relâchante de ſon fruit. Uſages qu'on en tire dans les lieux où il eſt commun. Le marc de ce fruit ſe donnoit aux porcs. Explication du mot κεράτια employé dans S. Luc. *xvj. 5.* II. 694. *a.*

CAROUBIER, (*Botan.*) Différens noms de cet arbre. Son caractere générique. On ne connoît qu'une eſpece de ce genre, le caroubier à ſilique mangeable. *Suppl.* II. 248. *b.* Lieux où croît cet arbre. Sa deſcription. Sa culture. Ses uſages. *Ibid.* 249. *a.*

CARPA, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 249. *a.*

CARPASUM, gomme vénéneuſe connue des anciens. XVII. 658. *a.*

CARPATHIENNE, *mer.* X. 365. *b.*

CARPATHUS, *mons.* X. 687. *b.*

CARPE, (*Anatom.*) le poignet. Deſcription de ſes parties. Noms latin & arabe de cette partie. Os du carpe. II. 694. *b.*

Carpe, os du carpe, le ſcaphoïde, le ſemi-lunaire, le cunéiforme, le piſiforme, le trapeze, le trapézoïde, le grand & le crochu. *Voyez* ces mots.

CARPE, (*Ichthy.*) poiſſon fort connu. Étymologie de ce nom. Son nom grec & latin. Obſervations générales ſur ce poiſſon. II. 694. *b.* Inexactitude des figures que quelques naturaliſtes en ont données. De ſes écailles. *Ibid.* 695. *a.* Diviſion de la carpe en quatre portions; la tête, la poitrine, le bas-ventre, la queue. Deſcription de la tête & de ſes parties. Le cœur, l'abdomen, l'anus, *Ibid. b.* l'eſtomac, les inteſtins, le foie, la véſicule du fiel, la rate, les œufs, leur quantité. *Ibid.* 696. *a.* La laite, les véſicules ſéminales, la veſſie aérienne. *Ibid. b.* Ce qui arrive à une carpe placée ſous le récipient d'une machine pneumatique dont on pompe l'air. *Ibid.* 697. *a.* Les reins de la carpe: la veſſie urinaire. Carpes hermaphrodites. Pluſieurs autres poiſſons qui le ſont auſſi. De la reſpiration de la carpe. Nombre prodigieux & preſque incroyable de toutes les pieces qui ſervent à la reſpiration de la carpe. Maniere dont on engraiſſe les carpes hors de l'eau en Hollande. *Ibid. b.*

Carpe, obſervations ſur les ouïes de ce poiſſon. XI. 706. *b.* — 708. *b.* Sur ſes écailles. XII. 890. *a.* Eſpece de carpe nommée *nadde. Suppl.* IV. 4. *b.*

CARPE, (*Hiſt. eccl.*) diſciple de S. Paul, *&c. Suppl.* II. 249. *a.*

CARPÉE, (*Hiſt. anc.*) pantomime ancienne que danſoient les Athéniens & les Magnéſiens. Deſcription de cette danſe très-ancienne. Dans quel but elle fut inſtituée. II. 698. *b.*

CARPENTE, (*Antiq.*) charriot en uſage chez les anciens Romains. *Suppl.* II. 249. *a.* Les Gaulois s'en ſervoient auſſi. La figure de la carpente ſe trouve ſur quelques médailles. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

CARPENTRAS, (*Géogr.*) obſervations ſur l'état de cette ville dans le moyen âge, & ſur quelques lieux de ſes environs. Productions de ſon territoire. Trophée ancien qu'on voit dans le palais épiſcopal. *Suppl.* II. 249. *b.* Obſervations ſur les premiers tems de cette ville. *Suppl.* IV. 11. *b.*

CARPENTUM, char à divers uſages chez les Romains. Deſcription de ce char. *Carpentum* d'argent ſur lequel un roi gaulois combattoit. II. 698. *a.*

CARPI, (*Jacques Berenger*) ſes injections anatomiques. *Suppl.* III. 601. *b.*

CARPOBALSAMUM, (*Botan.*) baie ou fruit de l'arbre qui produit le vrai baume de Judée. Etymologie de ce mot. Deſcription de ce fruit. Il eſt rare dans les boutiques. Autres fruits qu'on lui ſubſtitue. Il entre dans la thériaque & le mithridate. II. 698. *b.*

CARPOBOLUS, (*Botan.*) genre de plante. Sa deſcription. Changement qui lui arrive par l'évaporation de la liqueur dont ſes ſemences ſont environnées. II. 698. *b.*

CARPOCRATIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du deuxieme ſiecle. Sectateurs de Carpocrate d'Alexandrie. Leur doctrine. II. 698. *b.*

Carpocratiens, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 249. *b.*

CARPZOVES, (*les*) obſervations ſur ces hommes de lettres & ſur leurs ouvrages. IX. 380. *a.*

CARRA, ſorte de pêche. XVI. 538.

CARRACHE, (*Louis*) peintre. V. 325. *b.*

CARRACHE, (*Auguſtin*) peintre, V. 326. *a.* & graveur. VII. 867. *a.* Tableau hiéroglyphique de ce peintre. *Suppl.* I. 303. *a.*

CARRACHE, (*Annibal*) peintre. V. 326. *a.* Ses payſages. XII. 212. *b.*

CARRANZA, (*Barthelemi*) hiſtoire de ce dominicain. X. 562. *b.*

CARRARE, (*marbre de*) IX. 742. *a*, *b.* 817. *b.*

CARRAVAGE, (*Michel-Ange*) de la maniere dont ce peintre éclairoit ſes tableaux. V. 407. *a.*

CARRÉ, en terme de bijoutier, de corderie & de monnoyage: carrés qui deviennent matrices. II. 699. *a.*

CARRÉ *de cuir*, (*tanneur*) il contient juſte ce qu'il faut pour une paire de ſouliers, & s'appelle auſſi *tableau*. Cordonniers qui vont au tableau. II. 699. *a.*

CARRÉ, (*Louis*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de cet académicien. XI. 13. *a.*

CARREAU, (*Archit.*) terre moulée de différentes formes & grandeurs, & cuite comme la brique. Le carreau prend différens noms: grands & petits carreaux à ſix pans: leurs uſages: carreaux à trois, à quatre pans; carreaux en forme de cubes: uſage des carreaux de faïance: carreaux mi-partis de différentes couleurs. Soixante-quatre combinaiſons de deux carreaux mi-partis II. 699. *a.* qui ſe réduiſent à trente-deux; ces trente-deux peuvent ſe réduire à dix, & même ces dix peuvent ſe réduire à quatre. *Ibid. b.* Deſſins & compartimens qu'on peut former par les différens aſſemblages des carreaux mi-partis. Inſtructions ſur la maniere de former trente deſſins différens. *Ibid.* 700. *a.*

Carreaux mi-partis: leurs combinaiſons. III. 663. *b.* Compartimens formés de différentes ſortes de carreaux, vol. V des planches, article *Marbrerie.*

CARREAU, en architecture, marine, jardinage, manege, menu ſerie, ancien monnoyage. II. 701. *b.*

CARREAU, partie du métier des étoffes de ſoie; poids que les carreaux doivent avoir. II. 701. *b.*

CARREAU, (*Serrurerie*) groſſe lime de fer. Il y a auſſi le demi-carreau. II. 701. *b*

CARREAU, (*Tailleur & Blanchiſſeuſe*) deſcription de cet inſtrument. Il y en a de deux eſpeces chez les tailleurs & les blanchiſſeuſes. II. 702. *a.*

Carreau de tailleur d'habits: maniere de s'en ſervir. *Suppl.* IV. 925. *a*, *b.*

CARREAU, terme de vitrier. II. 702. *a.*

CARREAU, (*franc-*) ſorte de jeu dont M. de Buffon a donné le calcul en 1733. Extrait de ſon mémoire ſur ce ſujet. II. 702. *a.*

CARREAUX, (*Art milit.*) eſpece de fleches anciennes. *Suppl.* III. 49. *a.*

Carreaux, ſorte de fleche autrefois en uſage en France. VI. 850. *a.*

CARREAW, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 249. *b.* Ses mœurs. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 250. *a.*

CARREFOUR, (*Jardinage*) rencontre de quatre allées dans une forêt. On peut les faire circulaires ou quarrées. II. 702. *b.*

Carrefour, l'image des dieux viales étoit élevée dans les carrefours. On y plaçoit auſſi les ſtatues d'Hermès. VIII. 168. *a.*

CARRELÉ, (*Manufacture en ſoie*) eſpece d'étoffe. Maniere de fabriquer le carrelé & le cannelé. II. 702. *b.* Démonſtration de l'armure d'un cannelé. Comment on fait les carrelés à la marche & à la tire. *Ibid.* 703. *a.* Démonſtration de l'armure d'un carrelé à la marche. Carrelés dont le poil eſt compoſé d'un fil d'or ou d'argent. *Ibid. b.*

CARRELER, paver une chambre avec des carreaux. Maniere dont ce travail ſe fait. II. 702. *b.* *Voyez* CARRELEUR.

CARRELET, (*Ichthy.*) poiſſon de mer de la claſſe des poiſſons plats. On examine ſi la plie & le carrelet ſont de même eſpece. D'où vient le nom de *carrelet*. Qualité de ſa chair. Lieux où on le pêche. II. 703. *b.*

CARRELET, inſtrument dont ſe ſervent les apothicaires. Sa deſcription. II. 703. *b.*

CARRELET, aiguille de ſellier, cordonnier, *&c.* II. 703. *b.*

CARRELET, inſtrument de chapelier. II. 704. *a.*

CARRELET, eſpece de filet pour la pêche: deſcription de ce filet: maniere de s'en ſervir. II. 704. *a.*

CARRELEUR, (*Archit.*) conſeil à ceux qui emploient ces ouvriers. Planches ſur l'art du carreleur, *voyez Architecture*, vol. I des planches.

CARRIARIC, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi des Sueves. Obſervations ſur la vie & le regne de ce prince. *Suppl.* II. 250. *a.*

CARRIER, ouvrier qui tire la pierre des carrieres. Inſtrumens dont ces ouvriers ſe ſervent. Leur maniere de travailler. II. 704. *a.* Comment ils font éclater de groſſes pieces par la mine. Deſcription de la tariere dont ils ſe ſervent. Carrier-piâtrier, planches relatives à ſon art, *voyez Architecture*, vol. I. des planches.

Carrier, des outils dont ſe ſervent les carriers pour tirer la pierre. IX. 833. *b.* Maniere de fendre les roches des carrieres. XVI. 119. *a.* Opération déſignée par le mot de *ſouchever*. XV. 386. *b.*

CARRIERE, (*Archit.*) différentes ſortes de carrieres. Etymologie de ce mot. II. 704. *b.*

Carriere, chemin de carriere. III. 280. *a.* Banc de carriere. II. 53. *a.* Carrieres voiſines de Paris dont la pierre ſe dédouble. IV. 729. *b.* Des carrieres & des pierres qu'on en tire. IX. 809. *a*, *b.* &c. *Voyez* auſſi les planches d'Architecture, vol. I. Carrieres d'Alſace. I. 302. *b.* Carrieres d'ardoiſe. I. 628. *b.* Carrieres de coquilles. IV. 184. *b.* de falun. VI. 389. *a*, *b.* Carrieres d'albâtre, de marbre, de granit, en Bourgogne. *Suppl.* III. 842. *b.* &c. Carrieres de charbon, *voyez* CHARBON.

CARRIERE, (*Hiſt. anc.*) *voyez* LATOMIES.

CARRIERE, (*Juriſp.*) ſynonyme à *chemin* dans quelques coutumes. III. 278. *b.*

CARRIERES, (*Manege*) double ſens de ce mot. Carriere des anciens cirques. II. 704. *b.*

CARROSSE, divers animaux qu'on attele aux carroſſes dans différens pays. Place qu'occupent les cochers en Eſpagne, lorſqu'ils conduiſent le carroſſe. II. 704. *b.* Les carroſſes ſont de l'invention des François. Il n'y en avoit que deux ſous François I. Progrès de cet objet de luxe. Le parlement ſupplia le roi en 1563 de défendre les coches par la ville. Premier des ſeigneurs de la cour qui eut un carroſſe. Nombre des carroſſes qu'on croit être à Paris. Ce grand nombre regardé comme une des cauſes de la décadence des lettres. Différens degrés de perfection par leſquels ces ſortes de voitures ont paſſé. Parties du carroſſe. *Ibid.* 705. *a.* Divers noms qu'on leur donne, ſelon leurs eſpeces. Un nommé *Sauvage* fut le premier qui loua des carroſſes aux particuliers. Hôtel appellé *S. Fiacre*, où il demeuroit. Privileges de louer des carroſſes, accordés à Villerme, à M. de Givri, & à d'autres. Voitures de louage les plus en uſage aujourd'hui. Prix des fiacres. Moyen de perfectionner la police de ces voitures. Prix des fiacres à Londres. *Ibid. b.*

Carroſſe, obſervations ſur les roues de carroſſes. XIV. 386. *b.* 389. *b.* Arcs de fer pour la ferrure des carroſſes. I. 594. *a.* Fleches de carroſſes. VI. 850. *b.* Rideaux de carroſſes appellés *ſtores*. XV. 537. *b.* Chevaux de carroſſe. VI. 811. *a.* Différentes eſpeces de carroſſes décrits, vol. VII des planches, article *Menuiſerie en voitures*, & vol. IX des planches, article *Sellier-carroſſier*.

CARROUSEL, fête que donnent les princes & les grands ſeigneurs. En quoi elle conſiſte. II. 705. *a.* Etymologie de ce mot. Tertulien attribue l'invention des carrouſels à Circé. Ce qu'y ajouterent les Maures & les Goths. Détail de toutes les parties qui entrent dans une fête de carrouſel. Ces combats furent introduits ſous Henri IV. *Ibid.* 706. *a.*

Carrouſel. Origine des carrouſels réguliers. VI. 577. *b.* Chevaliers qui ouvroient le carrouſel. XVI. 126. *b.* Parreins dans les carrouſels. XII. 82. *a.* Quadrilles dans les carrouſels. XIII. 643. *a.* Ballets de chevaux dans ces ſortes de jeux. II. 46. *a*, *b.*

CARRUQUE, (*Antiq.*) char des Romains. Ornemens que lui donnoit chacun ſelon ſa condition. Réglement d'Alexandre-Sévere ſur ces ornemens, aboli par Aurélien. II. 706. *a.*

CART, (*Pierre*) architecte. XI. 285. *b.*

CARTAGER, (*Agricult.*) donner à la vigne un quatrieme labour. Dans quel cas il eſt ſur-tout néceſſaire. Les vignerons n'y ſont point obligés, à moins que ce ne ſoit une condition du marché. II. 706. *b.*

CARTE, (*Artificier*) carton dont les artificiers ſe ſervent. Comment ils en déſignent l'épaiſſeur. II. 715. *b.*

Carte ou *carde*, inſtrument de perruquier. Sa deſcription. Diverſes groſſeurs de cardes. II. 711. *a.*

Carte, meſure de grains dont on ſe ſert en Savoie, & qui n'eſt pas par-tout d'un poids égal. Variations de cette meſure, ſelon les différens lieux de Savoie, où elle eſt en uſage. II. 711. *a.*

CARTE, (*Géogr.*) figure plane, qui repréſente la ſurface de la terre, ou une de ſes parties. Cartes univerſelles, cartes particulieres. Conditions requiſes pour une bonne carte. Pour les principes de la conſtruction des cartes, *voyez perſpective & projection de la ſphere*.

I. *Conſtruction d'une carte, l'œil étant ſuppoſé placé dans l'axe.* II. 706. *b.* Quelle eſt la meilleure maniere de concevoir la projection d'un cercle ſur un plan. Application de cette théorie à la pratique.

Conſtruction des paralleles ſur la carte. Comment on décrira les différens lieux. Maniere de décrire la moitié de l'écliptique qui paſſe ſur cette carte. *Ibid.* 707. *a.* On peut, par cette méthode, repréſenter dans une carte preſque toute la terre; mais comme ces cartes ſeroient trop embrouillées, on ſe contente de tracer les deux hémiſpheres ſéparément. Comment on peut meſurer ſur cette carte, la diſtance de deux lieux. Cette projection eſt la plus aiſée de toutes; mais l'on préfere, pour l'uſage, celle où l'œil eſt placé dans l'équateur. Pourquoi l'on trace l'écliptique ſur les cartes.

II. *Conſtruction des cartes, en ſuppoſant l'œil placé dans le plan de l'équateur.* Explication de cette projection. Méthode pour conſtruire ces cartes. *Ibid. b.* Avantages & inconvéniens de ces cartes. *Ibid.* 708. *a.*

III. *Conſtruction des cartes ſur le plan de l'horizon, ou dont un lieu donné doive être le centre ou le milieu.* Ce qu'on entend par *cartes rectilignes*: Leur projection eſt impoſſible. Eſpece de projection où les méridiens ſont des droites & les paralleles des hyperboles.

IV. *Conſtruction des cartes particulieres. Ibid. b.*

V. *Des cartes particulieres de moindre étendue.* Autre méthode pour les cartes de province ou de pays de peu d'étendue, comme de paroiſſes, de terres, *&c.* Les figures 10 & 11 de la géographie repréſentent des cartes particulieres de quelque portion de la terre. *Ibid.* 709. *a.* L'uſage des cartes ſe déduit facilement de leur conſtruction. *Ibid. b.*

Carte marine. Inventeur de ces cartes. Différentes eſpeces. 1°. *Cartes planes.* Défauts de ces cartes. Elles ſont cependant aſſez exactes, lorſqu'elles ne repréſentent qu'une petite portion de terre & de mer. Maniere de les conſtruire. II. 709. *b.* Conſtruction d'une échelle pour corriger les erreurs des diſtances dans les cartes planes.

2°. *Cartes réduites.* Leurs défauts.

3°. *Cartes de Mercator.* Leur inventeur. Maniere de les conſtruire. *Ibid.* 710. *a.* Obſervation ſur leur échelle. On trouve, par expérience, que cette carte eſt fort exacte, quoique fauſſe en apparence, & qu'il eſt fort aiſé d'en faire uſage. *Ibid. b. Voyez* cet uſage dans l'article *Navigation*.

4°. *Cartes du globe.* Deſcription de cette eſpece de cartes, encore peu connue. Avantages qu'on en eſpere.

5°. *Cartes compoſées par rhumbs & diſtances.* On s'en ſert principalement ſur la Méditerranée & pour de courts voyages, *&c. Ibid.* 711. *a.*

CARTE *géographique*, (*Conchyliol.*) coquillage, du genre des pucelages. *Voyez* vol. VI. des planch. *hiſt. nat.* pl. 67.

Cartes géographiques. Énumération des atlas & des cartes géographiques les plus eſtimées. *Suppl.* II. 251. *a.*

Cartes géographiques. Hiſtoire du progrès de l'art de dreſſer ces cartes, depuis les tems les plus reculés. VII. 608. *b*, &c. De la projection des cartes. XIII. 440. *a*, *b.* 441. *a*, *b.* Inſtrument dont on ſe ſert pour lever des cartes particulieres. Méthode qu'on emploie. VII. 626. *a.* Directions ſur la maniere de faire des cartes de géographie ancienne. VII. 613. *a.*

Cartes hydrographiques. L'invention de ces cartes eſt l'ouvrage du prince dom Henri de Portugal. — Premieres cartes qu'employerent les navigateurs, & qu'on nomme *plattes*, parce qu'elles ſont, en quelque ſorte, formées de la ſurface du globe applati. – Pourquoi l'on s'eſt aſtreint, dans ces cartes, à déſigner les méridiens par des lignes droites & paralleles. Inconvéniens attachés à cette ſorte de cartes. *Suppl.* II. 251. *b.* – Seconde eſpece de cartes hydrographiques. Celles de Mercator, dans leſquelles on étend les degrés des méridiens, d'autant plus, qu'on s'éloigne davantage de l'équateur. – Proportion dans laquelle cette augmentation doit ſe faire. Principes ſur leſquels cette proportion eſt fondée. *Ibid.* 252. *a.* Avantages de ces cartes, qu'on nomme *cartes réduites*, ou par *latitude croiſſante*. *Ibid. b.*

CARTES *itinéraires*, (*Géogr.*) cartes itinéraires des Romains, ſur leſquelles les ſtations des troupes & la diſtance d'une ſtation à l'autre pouvoient être marquées diſtinctement. Celles d'Agrippa. Officiers auxquels on diſtribuoit de telles cartes, ſous les empereurs. M. Freret croit que la géographie de l'anonyme de Ravenne a été compoſée ſur un prototype ou original de ces cartes itinéraires. *Suppl.* II. 252. *b.*

CARTES *céleſtes*, (*Aſtron.*) le plus bel ouvrage en ce genre eſt l'*atlas celeſtis*, gravé à Londres en 1729, en 28 feuilles. Planiſpheres de Robert de Vaugondy. Planiſpheres de Senex. – Ouvrages plus anciens, dont on peut auſſi tirer avantage pour connoître les conſtellations. – De toutes les cartes céleſtes, celles dont les aſtronomes font le plus d'uſage, eſt la carte du zodiaque. – Zodiaque anglois de Senex. Zodiaque françois. Différence remarquable entre les cartes des différens auteurs. *Suppl.* II. 253. *a.* Dans les unes on voit les étoiles fixées ſur la convexité du ciel, dans les autres elles ſont repréſentées dans la concavité: celles-ci ſont préférées & plus commodes. – Autre différence entre les cartes dans la diſpoſition des figures qui déſignent les conſtellations. – Ces différences font voir la néceſſité des lettres par leſquelles on déſigne aujourd'hui les étoiles. *Ibid. b.*

Cartes céleſtes. IV. 59. *b. Suppl.* I. 665. *b.* Celles de Nuremberg. *Suppl.* IV. 909. *a*, *b.* Sur la maniere de les dreſſer,

voyez les articles PROJECTION, ASCENSION DROITE, DÉCLINAISON, LONGITUDE, LATITUDE. Planches où ſont repréſentés les deux hémiſpheres céleſtes. Vol. V. des pl. article *Aſtronomie*, pl. 8 & 9.

CARTES *militaires*, (*Art milit.*) détails renfermés dans une telle carte. *Suppl.* II. 253. *b.* Officiers & ingénieurs employés ſur les frontieres & les côtes du royaume, pour dreſſer ces cartes. — Leur uſage connu des anciens. — Cartes modernes très-utiles à un officier qui ſeroit chargé de reconnoître un pays, ou qui l'entreprendroit pour ſon inſtruction. Comment elles peuvent ſervir à conſtruire des cartes militaires. Uſage qu'on peut faire des cartes générales, au défaut des cartes particulieres. *Ibid.* 254. *a.*

Cartes marines. Différence entre une carte géographique & une carte hydrographique. VII. 626. *a.* Inventeurs des cartes marines parmi les peuples du Nord. XVII. 627. *b.* Cartes de Mercator. XI. 55. *b.* Cartes planes dans la navigation. *Ibid.* & XII. 696. *b.* Latitudes croiſſantes des cartes réduites. *Suppl.* III. 710. *b.* Correction néceſſaire pour les tables ordinaires des latitudes croiſſantes. *Suppl.* IV. 884. *a.*

Cartes chronologiques. III. 400. *a*, *b.*

CARTES, (*Jeux*) divers jeux de ce nom. II. 711. *a.* Éloge des jeux, & leur diſtribution en trois claſſes, ſelon le P. Méneſtrier. Origine du jeu de cartes. Image de la vie paiſible qu'on a voulu peindre par les cartes, ſelon le même auteur. Ce que repréſentent les figures des cartes, ſelon les Eſpagnols. Il paroît que ce jeu a pris naiſſance en France. Nom ſoupçonné de l'inventeur. *Ibid. b.* Deſcription très-détaillée de la fabrication des cartes. II. 712. *a.* *Voyez* auſſi l'article *cartier*, dans le vol. II. des pl. Les cartes ſe vendent au jeu, au ſixain, & à la groſſe. Jeux entiers, jeux d'hombre, jeux de piquet. On diſtingue les cartes en deux couleurs. Noms des rois, des dames, des valets : poſition des points dans les autres cartes. *Ibid.* 715. *a.* L'impôt mis ſur les cartes doit être d'un très-grand revenu. Il y a tel cartier qui fabrique juſqu'à deux cents jeux par jour. Moyen de rendre la ferme des cartes plus importante, ſans être plus onéreuſe au public. Il eſt ſurprenant que les François ſe ſoient contentés juſqu'à préſent des figures mauſſades dont les cartes ſont peintes. *Ibid. b.*

CARTES, (*Arithm.*) *problêmes ſur les cartes* : Pierre tient huit cartes dans ſa main, qui ſont un *as*, un *deux*, un *trois*, &c. qu'il a mêlés. Paul parie que les tirant l'une après l'autre, il les devinera à meſure qu'il les tirera. On demande combien Pierre doit parier contre un que Paul ne réuſſira pas dans ſon entrepriſe. — Solution de ce problême. — *Autre problême.* On demande combien il y a à parier contre un, que tirant cinq cartes dans un jeu de piquet, compoſé de trente-deux, l'on ne tirera pas une quinte majeure indéterminée, ſans nommer en quelle couleur, ſoit en cœur, ſoit en carreau, en pique ou en treſle. Maniere de réſoudre la queſtion propoſée. *Suppl.* II. 250. *b.*

Cartes. Les différens jeux de cartes expliqués très en détail dans leurs articles particuliers. Obſervations ſur les valets & les as dans les jeux de cartes. XIV. 793. *a.* Jeux de cartes pour apprendre les ſciences. 791. *b*, &c. Tours de cartes. XVI. 463. *b.*

CARTEL, meſure de continence pour les grains. Ce que peſe le cartel de froment, de méteil, de ſeigle, d'avoine, à Rocroi, à Mezieres, II. 715. *b.* à Sedan, à Montmedi. *Ibid.* 716. *a.*

Cartel, convention pour la rançon d'un priſonnier de guerre. XIII. 788. *a.*

Cartel, défi, *voyez* COMBAT, DUEL, CHAMPION.

CARTELLE, (*Muſique*) uſage qu'en tire un compoſiteur. Lieux d'où on ſe procure les cartelles. *Suppl.* II. 250. *b.*

CARTÉSIANISME. Abrégé de la vie de Deſcartes. II. 716. *a.* Services que ce philoſophe a rendus à la philoſophie. *Ibid.* 717. *a.* Son diſcours *ſur la méthode.* Circonſtances dans leſquelles il entreprit cet ouvrage.

1°. Il commença par mettre à part les vérités révélées. 2°. Il prit, pour premiere maxime de conduite, d'obéir aux loix & aux coutumes de ſon pays. 3°. Pour ſeconde, d'être le plus ferme & le plus réſolu en ſes actions qu'il le pourroit; & pour troiſieme, de tâcher plutôt de ſe vaincre que la fortune. 4°. Pour tout le reſte de ſes opinions, il jugea qu'il pouvoit librement entreprendre de s'en défaire. Raiſons ſur leſquelles il appuie cette maxime. Celles ſur leſquelles il établit la réalité de ſon exiſtence, *ibid. b*, & la diſtinction de ſon ame d'avec le corps. Comment il établit ce principe : *les choſes que nous concevons fort clairement & fort diſtinctement ſont toutes vraies.* 5°. Comment il s'applique à prouver qu'il ne peut penſer ſans être, & il fonde cette regle de tenir pour vrai ce qui eſt clairement contenu dans l'idée qu'on a d'une choſe. 6°. Comment il s'éleve de la connoiſſance de lui-même à celle de Dieu, 7°. & ſe fortifie dans cette découverte. 8°. Connoiſſances évidentes qu'il réunit ſur la nature de l'ame, de Dieu & du corps. *Ibid.* 718. *a.* 9°. La méthode des géometres dans leurs démonſtrations, lui fait penſer qu'il ne peut y avoir aucune choſe ſi éloignée à laquelle enfin on ne parvienne, ni ſi cachée qu'on ne découvre. 10°. Liant les premieres découvertes avec trois ou quatre regles de mouvement ou de méchanique, il crut ces principes ſuffiſans pour former une chaîne de connoiſſances qui embraſſât tout l'univers. 11°. Il finit ſon diſcours ſur la méthode, en montrant les fruits de la ſienne, qui eſt de pouvoir trouver une philoſophie pratique, au moyen de laquelle nous devenions maîtres & poſſeſſeurs de la nature, en la tournant toute entiere à notre uſage. *Ibid. b.* Nature du doute de Deſcartes. Circonſtances qu'il faut ſe rappeller pour en juger raiſonnablement. Son goût pour la méthode des géometres, lui fit croire qu'en partant de quelques vérités ſimples, on pouvoit parvenir aux plus cachées, & enſeigner la phyſique comme on enſeigne la géométrie. Un des grands avantages de la méthode de Deſcartes, c'eſt de nous avoir donné l'hiſtoire des progrès de ſon eſprit. Adreſſe avec laquelle il a préparé les eſprits à recevoir ſes nouvelles opinions. Défauts de la méthode de Deſcartes. *Ibid.* 719. *a.* Il mépriſoit la ſcience qui s'acquiert par les ſens. Explication qu'il prétendoit donner de la formation de l'univers & de la ſtructure du corps humain. Combien ſes principes philoſophiques lui devinrent funeſtes dans ſa derniere maladie. Pourquoi Deſcartes ne nous a laiſſé aucun traité complet de philoſophie morale. Comment il s'en explique lui-même. *Ibid. b.* Il n'étudioit la morale que pour ſa conduite particuliere. Ce qu'il penſoit de la morale des anciens. Jugement de ſes mœurs & de ſa foi. Son doute ne tomboit point ſur les principes de conduite. Entre les principes de morale, il choiſiſſoit de préférence les plus modérés. Son éloignement pour tout engagement, & tout ce qui porte atteinte à notre liberté. Ses regles de conduite dans les cas douteux, ou lorſqu'il ne pouvoit diſcerner le vrai avec certitude. *Ibid.* 720. *a.* Il prévint, par de tels principes, le repentir & les remords. Modération de ſes deſirs. Sa conduite n'avoit rien de ſingulier, ni qui engageât les autres à mettre obſtacle à la conduite de ſes deſſeins. Quoiqu'il eût réſolu de ne rien écrire ſur la morale, il ne peut refuſer d'écrire en faveur de la princeſſe Eliſabeth. Ses obſervations ſur le traité de Séneque, *de la vie heureuſe.* *Ibid. b.* Autres queſtions plus importantes qu'il fut engagé de traiter : ſur le ſouverain bien, la liberté de l'homme, l'état de l'ame, l'uſage de la raiſon, l'uſage des paſſions, les actions vertueuſes & vicieuſes, l'uſage des biens & des maux de la vie. Publication de ſes *méditations touchant la premiere philoſophie*, où l'on démontre l'exiſtence de Dieu & l'immortalité de l'ame. Il le donna comme pour ſervir de commentaire à la quatrieme partie de ſon diſcours ſur la méthode. *Ibid.* 721. *a.* Critique que lui en communiqua le P. Merſenne, fondée ſur ce que dans un traité de l'immortalité de l'ame, il n'avoit parlé que de ſon immortalité. Comment Deſcartes y répondit. Petit abrégé qu'il fit imprimer à la tête de ſes *méditations.* Il les diviſe en ſix parties.

Dans la premiere, il fait voir les fondemens de ſon doute philoſophique & ſon utilité. Dans la ſeconde, il apprend à diſtinguer les choſes qui appartiennent à l'eſprit, d'avec celles qui appartiennent au corps. Pourquoi il n'entreprit pas de prouver, dans cette ſeconde méditation, l'immortalité de l'ame. *Ibid. b.* Dans la troiſieme, il développe le principal argument, par lequel il prouve l'exiſtence de Dieu. Dans la quatrieme, il prouve que toutes les choſes que nous concevons clairement & diſtinctement ſont vraies. Dans la cinquieme, il explique la nature corporelle, & revient à démontrer l'exiſtence de Dieu. Dans la ſixieme, il diſtingue l'action de l'entendement de celle de l'imagination, & il expoſe les erreurs qui viennent des ſens, & les moyens de les éviter. Combien il eſtimoit cet ouvrage. *Ibid.* 722. *a.* Traité de Deſcartes ſur *la lumiere*, dans lequel il explique la formation & la ſtructure du monde. Analyſe de ce traité. *Ibid. b.* Réfutation de cette hypotheſe ſur la formation de l'univers. Réflexion de Fontenelle ſur la philoſophie de Deſcartes. *Ibid.* 723. *b.* On allegue, en faveur de ce ſyſtême, l'expérience des loix générales, par leſquelles Dieu conſerve l'univers, & par l'effet deſquelles, en conſéquence, il doit l'avoir formé. Raiſonner de la ſorte, eſt à-peu-près comme ſi l'on aſſuroit que la même méchanique, qui, avec de l'eau, du foin & de l'avoine, peut nourrir un cheval, peut auſſi former un eſtomac, & le cheval entier. Autre choſe eſt de créer les corps, autre choſe de les conſerver.

Petit traité de Deſcartes ſur *les paſſions*, pour l'uſage de la princeſſe Eliſabeth. Additions qu'il fit à cet ouvrage. Sommaire de chacune de ſes parties. *Ibid.* 724. *a.* Éloge de ce traité. Il y explique premierement ce qui appartient au corps, & nous fait aiſément conclure qu'il n'y a rien en nous qui appartienne à notre ame, que nos penſées, entre leſquelles les paſſions ſont celles qui l'agitent davantage, &c. Reſpect de Deſcartes pour la divinité. Il ne pouvoit parler ſans indignation de la témérité de certains théologiens & de certains philoſophes dans leurs jugemens ſur la divinité. Sa retenue lorſqu'il parloit de Dieu. *Ibid. b.* Combien il étoit ſatisfait de

l'évidence de ſa démonſtration de l'exiſtence de Dieu. Comment il ſe défend des accuſations calomnieuſes de ſes ennemis. Les ouvrages de Deſcartes ne tendent nullement à l'athéiſme. *Ibid.* 725. *a.* Sectateurs illuſtres de ce philoſophe. La philoſophie de Deſcartes a eu beaucoup de peine à être admiſe en France. Philoſophie Newtonienne qui lui a ſuccédé. Éloge de ce grand homme. La plupart de ſes ſectateurs n'ont pas été auſſi conſéquens que lui. Les perſécutions qu'il a eſſuyées doivent être la conſolation de ceux qui, ayant le même courage, éprouveront les mêmes traverſes. *Ibid. b.*

Cartéſianiſme. Hiſtoire de Deſcartes. VIII. 24. *b.* Obſervations ſur ce philoſophe & ſur ſa philoſophie. I. *xxv. xxvj.* Deſcartes conſidéré comme le pere de la ſaine philoſophie. *Suppl.* I. 94, *a*, *b. Suppl.* III. 317. *b.* Oppoſition entre la philoſophie de Deſcartes & celle de Hobbes. VIII. 233. *b.* Du doute de Deſcartes. V. 87. *b.* 88. *a.* Quel eſt le plus grand ſervice qu'il nous a rendu. 88. *a.* Ouvrages qu'il a donnés ſur la géométrie. VII. 631. *a.* Degré de perfection où il a porté l'algebre. I. 261. *a*, *b.* Service qu'il a rendu à la géométrie en lui appliquant l'algebre. 550. *b.* Par quel raiſonnement il eſt parvenu à appliquer les équations indéterminées aux courbes. IV. 706. *a.* Éloge de la méthode de Deſcartes, & de ſes principes dans l'art de raiſonner. IX. 638. *b.* Son ouvrage de dioptrique. IX. 744. *a.* Lettres de Deſcartes au pere Merſenne, ſur ſon téleſcope de réflexion. XVI. 43. *a*, *b.*

Doctrine des cartéſiens ſur les idées innées. VIII. 754. *a.* Obſervations ſur ce raiſonnement de Deſcartes, *je penſe, donc je ſuis.* XIII. 374. *b.* VI. 260. *b.* Son ſentiment ſur l'immenſité de Dieu. VIII. 575. *a.* Sur la maniere dont la providence conſerve le monde. IV. 38. *a*, *b.* Sur le ſiege de l'ame. I. 342. *a.* Sur la nature des bêtes. I. 343. *b.* — 345. *a.* VIII. 795. *a.* 797. *a.* VII. 177. *a.* Sa définition du poſſible. XIII. 170. *a.* Son ſentiment ſur la matiere, ſur l'étendue & ſur le plein. VIII. 585. *a.* X. 189. *b.* 510. *a*, *b.* XVII. 69. *b.* 572. *a*, *b.* Sentiment des cartéſiens ſur le lieu. IX. 496. *a.* Leur doctrine ſur le mouvement. X. 831. *a.* 834. *b.* Preſque toutes les loix du mouvement propoſées par Deſcartes, ſont fauſſes, parce qu'elles violent le principe de continuité. IV. 116. *b.*

Des trois élémens de Deſcartes. V. 498. *a.* Sa matiere ſubtile. X. 191. *a.* Obſervations ſur ſa philoſophie corpuſculaire. IV. 269. *b.* Parole de Deſcartes ſur la formation d'un monde. III. 851. *a.* Des tourbillons imaginés par ce philoſophe. XVI. 471. *a*, *b.* XII. 707. *b.* III. 676. *b.* Son ſentiment ſur l'éther. VI. 51. *a*, *b.* Sa théorie de la terre. IV. 799. *a.* Origine des fontaines, ſelon ſes principes. VII. 83. *a*, *b.* Sentiment des cartéſiens ſur le ciel, III. 442. *b.* ſur les cometes. 673. *b.* Doctrine des Deſcartes ſur l'inclinaiſon des orbites des planetes, VIII, 650. *b.* ſur la lumiere, IX. 717. *b.* 718. *a.* XIII. 323. *b.* ſur les couleurs, IV. 327. *b.* ſur la réfraction des rayons de lumiere, XIII. 892. *b.* ſur l'opacité. XI. 492. *b.* Cauſe de la viſion, ſelon les cartéſiens. XVII. 340. *a.* Leur doctrine ſur la dureté des corps, V. 172. *a.* XIV. 139. *a.* ſur la fluidité, VI. 891. *a.* IX. 567. *b.* 568. *a*, *b.* ſur la congelation, III. 864. *b.* 866. *a*, *b.* VII. 679. *b.* ſur l'élaſticité, V. 444. *a.* ſur la gravité, VII. 873. *b.* ſur la chûte des corps, I. 61. *a.* IV. 874. *b.* ſur les vents, XVII. 17. *b.* ſur la grêle, VII. 930. *a.* ſur le flux & reflux des eaux de la mer. VI. 903. *a.* Hypotheſe de Deſcartes ſur la génération, VII. 564. *a.* ſur l'accroiſſement & la réproduction, *Suppl.* IV. 182. *a*, *b.* ſur la puiſſance motrice du corps humain, X. 220. *a*, *b.* ſur la cauſe du mouvement muſculaire, 890. *a.* ſur les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole du cœur, VI. 524. *a.* ſur les inflammations. VIII. 711. *a.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 349. *b.*

CARTHAGE, (*Géogr. anc.*) diverſes deſtinées de cette ville. Sa ſituation. Il n'en reſte que quelques veſtiges. II. 726. *a.*

Carthage. Objet de l'établiſſement & moyens d'aggrandiſſement de l'ancienne Carthage. III. 649. *b.* Cette ville étoit la favorite de Junon. IX. 60. *b.* Caïus Gracchus lui donna le ſurnom de Junonie. 62. *b.* Principaux magiſtrats de Carthage. XV. 633. *b.* Hiſtoire des guerres puniques. Deſtruction de Carthage. XIII. 572. *b.* 573. *a.* Figure ſymbolique de cette ville. XV. 733. *a.* Livres qui furent trouvés à Carthage. II. 231. *a.*

Carthage la neuve, ville d'Eſpagne. Quel étoit anciennement ſon port. XIII. 130. *a.*

CARTHAGENE *en Amérique*, (*Géogr.*) pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *b.*

CARTHAGINOIS. De la langue que parloient les Carthaginois. XIII. 572. *a*, *b.* Rapport de cette langue avec celle de Moyſe. VIII. 87. *b.* De la religion des Carthaginois : l'uſage d'immoler des hommes établi parmi eux. XVII. 242. *a.* *Voyez* à ce ſujet ce qui eſt dit du traité de paix que fit avec eux Gelon, roi de Syracuſe. XI. 770. *a.* XIII. 93. *b.* XVII. 242. *a.* De la cavalerie des Carthaginois dans le tems de leurs guerres avec les Romains. V. 920. *a*, *b.* 921. *a.* Peines qu'ils infligeoient à leurs généraux qui avoient été défaits. XIII. 573. *b.* Du commerce des Carthaginois. III. 692. *a.* L'agriculture & le commerce également en honneur chez eux. XI. 959. *b.* Navigation des Carthaginois. XI. 54. *b.* Leur commerce ſur les côtes occidentales d'Afrique : colonies Carthaginoiſes que Hannon y établit. XII. 374. *b.* 375. *b.* Mines qu'ils firent valoir en Ibérie. VIII. 479. *a.* Des médailles puniques. X. 255. *a.* 256. *a.*

CARTHAME, ou *ſafran bâtard.* Deſcription de ſa fleur. Propriétés médicinales de la ſemence du *carthamus flore croceo.* Maniere de s'en ſervir. Préparation des tablettes *diacarthami.* Proportion de la doſe qu'il en faut prendre ſelon les tempéramens. II. 726. *a.* Les purgatifs de cette eſpece doivent être employés avec précaution. *Ibid. b. Voyez* SAFRAN.

Carthame, maniere dont les teinturiers le préparent pour leur uſage, vol. X. des planch. Teinturier en ſoie, pl. 7.

CARTHÉE, ville de l'iſle de Zia dans l'Archipel. XVII. 710. *a.*

CARTHEUSER, ſon hydrologie. VIII. 374. *a.*

CARTIER, celui qui fait & vend des cartes à jouer. Obſervations ſur ceux de la communauté de Paris, & ſur leurs ſtatuts. II. 726. *b.*

CARTIER, (*Jacques*) découvre le Canada. *Suppl.* II. 166. *a.*

CARTILAGE, (*Anat.*) les cartilages paroiſſent être à peu près de même nature que les os. Diverſité dans les cartilages par rapport à la dureté, & par rapport à la figure. II. 726. *b.* Ils ne ſont pas ſuſceptibles de ſenſations. Leur uſage. *Ibid.* 727. *a.*

Cartilages, obſervations ſur ces parties du corps. VIII. 361. *b. Suppl.* IV. 195. *a.* Comment ils ſe durciſſent par l'âge. XVII. 259. *b.* Cartilages du cheval. *Suppl.* III. 383. *b.*

CARTILAGINEUX, *poiſſons*, leurs caracteres. VIII. 483. *a.*

CARTISANNE, *en termes de boutonnier, de rubanier*, &c. Ornement compoſé d'un fond de vélin ou de veau recouvert de ſoie, de milanoiſe, d'or ou d'argent, *&c.* Maniere de faire les cartiſannes. A quoi on les emploie. II. 727. *a.*

CARTON, (*Art méch.*) deſcription de toute la manœuvre du cartonnier, dans les différentes eſpeces de carton qu'il fabrique. *Voyez* auſſi l'article CARTONNIER, contenu dans le vol. II des planches. II. 727. *b.* D'où dépendent l'épaiſſeur & la grandeur de la feuille de carton. *Ibid.* 728. *b.* Ce qu'il faut faire pour avoir des cartons de moulage très-forts. *Ibid.* 729. *b.* Cartons bruts pour les relieurs; cartons de moulage collés; cartons couverts auxquels le carton de moulage ſert d'ame. *Ibid.* 730. *a.* Cartons de pur collage, tels que ceux dont on fait les cartes. A qui appartient le commerce des cartes. *Ibid. b.*

Carton, gaufrure de carton. VII. 525. *b.* Sculpture en carton. XIV. 843. *a*, *b.* Moule dans lequel on fait prendre au carton différentes formes. *Suppl.* II. 652. *b.*

Carton, terme d'architecture. II. 731. *a.*

Carton, deux ſignifications de ce mot en peinture. Cartons de Raphaël que l'on conſerve à Hamptoncourt. II. 731. *a.*

CARTON, (*Imprimeur*) maculature bien unie ſur laquelle on colle des hauſſes. Où il ſe place. Chaque ouvrage a un carton particulier. Importance qu'il ſoit bien fait. II. 731. *a.*

Carton, terme de libraire & de relieur. Dans quels cas on eſt obligé de mettre des cartons dans les livres. Injuſte prévention où l'on eſt à Paris contre les livres où l'on ajoute ces cartons. II. 731. *a.*

CARTON, (*Rubanier*) comment il eſt attaché au métier. Son uſage. II. 731. *a.*

Carton, dans un plan ou une carte de géographie. II. 731. *b.*

CARTOUCHE, (*Architect.*) définition & uſage. II. 731. *a.*

Cartouche, dans les décorations des ouvrages de menuiſerie. Regle à obſerver dans les compoſitions de ce genre. II. 731. *b.*

CARTOUCHE, (*Peinture*) bordure d'ornemens peints ou ſculptés. Liberté de leur compoſition. Pourquoi on les appelle *cartouches.* II. 731. *b.*

Cartouche en jardinage. II. 731. *b.*

CARTOUCHES, (*Artillerie*) comment elles ſont compoſées. Cartouches à grappes de raiſin. Cartouches à mouſquetaires. Différence entre la cartouche & la gargouge. II. 731. *b.* Comment les gargouges doivent être faites. Inconvénient de les faire de papier ou de toile. Cartouches de fer blanc. Cartouche en forme de pin, celles de fer-blanc valent mieux ſur terre, & coûtent moins de tems à faire. Comment on doit charger le canon, lorſqu'on manque de gargouges & de cartouches. *Ibid.* 732. *a.*

Cartouche, boîte de carton pour les artificiers. Cartouches de bois, pourquoi ils ne ſont plus en uſage. Uſage des cartouches de toile. Choix qu'il faut faire des cartons pour les fuſées. Maniere de préparer ces cartons. Les cartouches les plus uſités ſont de figure cylindrique. Procédés à ſuivre pour former ces ſortes de cartouches. II. 732. *b.* Ouvrage à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 733. *b.*

CARTOUCHE, (*Artific.*) gros cartouche appellé pot à feu. XIII. 175. *b.* Des cartouches. VII. 387. *a*, *b.* Du canon tiré à cartouche. *Suppl.* I. 618. *b.* — 620. *b.* De l'uſage des nouvelles cartouches. *Suppl.* II. 208. *a*, *b.*

CARTULAIRES, (*Hiſt. mod.*) papiers terriers des égliſes ou des monaſteres. Pourquoi l'on ſoupçonne quelquefois l'authenticité des actes qui y ſont compris. II. 733. *b.*

Cartulaires. Des cartulaires ou papiers terriers des égliſes & des monaſteres. IV. 1024. *a.* Juge cartulaire. IX. 11. *b.*

CARUA, (*Botan.*) eſpece de canelle du Malabar. Ses différentes déſignations. Deſcription de cet arbre. *Suppl.* II. 244. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Rapports entre cette canelle & celle de l'iſle de Ceylan. Deuxieme eſpece, *kurundu* ou *canella.* Ses différentes déſignations. *Ibid.* 255. *a.* Différence entre le canellier & le carua. Sa culture. Ses qualités & uſages. Obſervations ſur l'écorcement de cet arbre. Troiſieme, *nikaduwala.* Différens noms de cette autre eſpece du canellier. Caracteres qui la diſtinguent de la canelle proprement dite. *Ibid. b.* Remarques. Quatrieme, *katou-karua*, autre eſpece de canellier. Ses différens noms. Deſcription, culture, qualités & uſages de cet arbre. *Ibid.* 256. *a.* Obſervations ſur dix autres eſpeces de canelle. Claſſification de toutes les plantes de ce genre. *Ibid. b.*

CARUCCI, (*Giacomo*) *voyez* PONTORME.

CARVI, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. Propriétés de celui des boutiques. Ses préparations officinales. Uſage de ſon huile pour la ſurdité. II. 733. *b.*

CARVI, (*Matiere médic.*) Ses uſages en médecine. IV. 567. *a.*

CARUS, (*Médec.*) eſpece de maladie léthargique. Différence entre le *carus* & le *coma.* Différence entre la léthargie & le carus. En quoi il differe de l'apoplexie, de l'épilepſie, de la ſyncope, de la ſuffocation hyſtérique. II. 733. *b.* *Voyez* ASSOUPISSEMENT.

CARUS, (*Hiſt. rom.*) Hiſtoire abrégée de cet empereur romain. Caractere de ſes deux fils Carinus & Numerien, revêtus du titre de Céſar de ſon vivant, & conjointement aſſociés à l'empire après ſa mort. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARUS, (*M. Aurelius*) empereur. XI. 21. *b.*

CARWAR, (*Géogr.*) ville d'Aſie ſur la côte du Malabar. Sa ſituation. Produit de ſes environs. Obſervations ſur les bœufs de ce pays. Religion des habitans. *Suppl.* II. 257. *a.*

CARYATIDES, (*Archit.*) ſtatues de femmes ſans bras, placées pour ornemens, *&c.* Origine de cette ſorte d'ornement. II. 734. *a.*

CARYATIDES, (*Archit.*) Fauſſe définition qu'on en donne dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 257. *a.* Statues de ce nom dans l'architecture ancienne & moderne. *Ibid. b. Voyez* les pl. d'Archit. & d'Antiq. du Supplément.

Caryatides, origine de l'ordre caryatique. XIII. 151. *a.* De cet ordre. XI. 611. *a.* Figures caryatides, appellées aujourd'hui *termes.* XVI. 159. *a.*

CARYBDE, mouvement des eaux du Carybde. VII. 751. *b.* Sur Carybde & Scylla, *voyez* ce dernier mot & *Charybde.*

CARYOCOSTIN, (*Pharm.*) maniere dont ſe compoſe cet électuaire. A quels tempéramens il convient. Dans quels cas on s'en ſert. Origine de ſon nom. II. 734. *a.*

Cariocoſtin, *électuaire.* Sa compoſition. IV. 299. *b.*

CAS, (*Gramm.*) Origine du mot. Le nominatif tombant en d'autres terminaiſons, forme les autres cas. Les mots *terminaiſons*, *déſinence*, ſont le genre; *cas* eſt l'eſpece. Les noms hébreux n'ont point de cas. II. 734. *a.* Les grecs n'en ont que cinq. Les latins en ont ſix. Du nominatif, appellé auſſi *cas direct.* Du génitif. Du datif. De l'accuſatif. Du vocatif. De l'ablatif. Chaque cas a pluſieurs uſages; mais les dénominations ſe tirent de l'uſage le plus fréquent. Ce qu'on entend par *décliner* & *conjuguer. Ibid. b.* Noms indéclinables. L'enſemble des mots de la phraſe fait connoître leurs relations avec les autres mots. Exemple qu'on en donne. Il n'y a ni cas ni déclinaiſon dans les langues où les noms gardent toujours la même terminaiſon. Quel eſt l'uſage des cas. Ils ne ſont en uſage que dans les langues où les mots ſont tranſpoſés. Comment ils ſont utiles dans ces langues. *Ibid.* 735. *a.* Exemples qui en montrent l'utilité. Ils deviennent inutiles dans une langue où la ſyntaxe ne ſouffre que de légeres inverſions aiſées à appercevoir. *Ibid. b.* Un latin qui acquerroit l'intelligence des mots françois, & nullement celle de notre ſyntaxe ne comprendroit rien à cette propoſition, *Auguſte vainquit Antoine.* La langue arménienne a dix cas, la langue arabe n'en a que trois. Pourquoi l'on compte ſix cas en latin, quoiqu'il y en ait quelques-uns dont les terminaiſons ſont les mêmes. Les rapports qui ne ſont pas indiqués par des cas, ſont ſupplées par des prépoſitions qui équivalent à des cas. *Ibid. b.*

Cas. Pourquoi inventés: d'où ſont tirés les noms qu'on leur donne. I. 91. *b.* Obſervations ſur les cas. X. 754. *a.* Cas directs & cas obliques. XI. 212. *a.* 306. *a.* Cas appellés perſonnels. XII. 432. *b.* Racine des cas obliques. VII. 585. *b.* Deſtination de chacun des cas en latin. XIV. 10. *b.* XVII. 47. *a.* Des cas de l'infinitif. VIII. 705. *b.* Comment les cas ſont indiqués en hébreu. I. 722. *a*, *b.* Cas dans la langue grecque. *Ibid. b.* IV. 639. *a*, *b.* &c. La langue arménienne a dix cas: ces cas pourroient être encore en plus grand nombre dans une langue. IV. 639. *b.* En augmentant le nombre des cas dans une langue, on en banniroit l'uſage des prépoſitions. XIII. 301. *b.* La langue françoiſe n'a ni déclinaiſons ni cas. I. 92. *b.* 725. *b.* Comment nous indiquons les rapports que les latins indiquoient, ſoit par leurs cas, ſoit par leurs prépoſitions. I. 724. *a.* Pourquoi nos grammairiens ſe ſont accoutumés à attribuer des cas à la langue françoiſe. IV. 641. *a.* Notre langue qui n'admet point de cas dans les noms, en admet dans les pronoms. XIII. 451. *a*, *b.*

CAS *irréductible du troiſieme degré*, (*Analyſe*) celui où une équation du troiſieme degré a ſes trois racines réelles, inégales & incommenſurables. Détails qui montrent que ſi on réſout l'équation par la méthode ordinaire, la racine quoique réelle, ſe préſente ſous une forme qui renferme des quantités imaginaires, & qu'on n'a jamais pu réduire cette expreſſion à une forme réelle. II. 736. *a.* Comment il ſe peut faire que cette racine ſe préſente ſous une forme qui contienne des imaginaires. Comment M. Nicole a réſolu cette difficulté. *Ibid. b.* Cette racine du cas irréductible ſe trouve aiſément par la géométrie. *Voyez* CONSTRUCTION. Cet inconvénient en algebre vient de la méthode qu'on a employée juſqu'ici pour réſoudre les équations du troiſieme degré. En quoi conſiſte l'imperfection de cette méthode. Cas particuliers où l'on pourroit aſſigner cette valeur algébrique. II. 737. *a.* La racine étant incommenſurable dans le cas irréductible, l'expreſſion réelle de cette racine, quand on la trouveroit, n'empêcheroit pas de recourir aux approximations. *Voyez* APPROXIMATION.

Nouvelles remarques ſur les équations du troiſieme degré. Pour les réſoudre d'une maniere complette, il faudroit inventer une méthode qui fît trouver à la fois les trois racines. Obſervations ſur la méthode dont on ſe ſert pour trouver ces racines. Explication des difficultés que cette méthode ſemble offrir. *Ibid. b.*

CAS. (*terme de Palais*) Cas royaux: cas prévôtaux, privilégiés, eccléſiaſtiques. II. 738. *b.*

CAS *de conſcience*, (*Morale*) définition. On examine ſi ceux qui attaquent les dogmes d'une religion, ſont auſſi mauvais citoyens que ceux qui en attaquent la morale. II. 738. *b.* C'eſt ici ſur-tout que l'équité veut qu'on diſtingue bien la perſonne de l'opinion, & l'auteur de l'ouvrage. Caſuiſtes indulgens pour les autres, & auſteres pour eux-mêmes. *Ibid.* 739. *a.*

CAS *réſervés.* (*Diſcipline eccléſiaſtique*) Cas réſervés au pape, ſuivant le rituel de Paris. Cas réſervés à l'évêque. Ces réſervations different ſuivant l'uſage des dioceſes. Leur utilité. Inſtitution du prêtre pénitencier. A l'article de la mort tout prêtre peut abſoudre. Cas réſervés aux ſupérieurs dans les couvens. II. 739. *a.*

CASA SANTA dans l'égliſe de Lorette: ſa deſcription. IX. 792. *a.*

CASAN, (*Géogr.*) ville & royaume d'Aſie. Productions & commerce du royaume. II. 739. *b.*

Caſan, obſervations ſur ce royaume. XIV. 443. *a.*

CASAQUE, étymologie de ce mot. II. 739. *b.*

Caſaque militaire appellée *ſagum.* VIII. 13. *b.* Caſaque gauloiſe. 16. *b.*

CASAS, (*Barthelemi de las*) de Séville. XV. 134. *a.* Obſervations ſur ſon traité de la deſtruction des Indes. *Suppl.* I. 352. *b.* Ses efforts généreux pour adoucir le ſort des infortunés Mexicains. *Suppl.* III. 923. *b.*

CASATSCHIA-ORDA, (*Tartares de la*) XV. 920. *b.*

CASCADE. (*Hydraul.*) Caſcade naturelle ou cataracte; Exemples. Caſcade artificielle; Exemples. Grande & petite caſcade. II. 739. *b.*

Caſcade, canal en caſcade. II. 583. *b.* De la diſtribution des eaux pour des caſcades & buffets. IV. 1065. *b.* Caſcades de Tivoli. XVI. 362. *b.* Celles du Velino. 879. *a.* Caſcade dite *ſtanbach*, dans le canton de Berne, vol. VI. des pl. *Regne minéral*, *glaciers*, pl. 2. *Voyez* CATARACTES.

CASCADE, (*Algeb.*) méthode des caſcades pour réſoudre les équations, par M. Rolle. II. 739. *b.* Méthode par laquelle on approche des racines d'une équation, en réſolvant des équations qui vont toujours en baiſſant d'un degré. Elle paroît avoir beaucoup de rapport à celle de M. Rolle. Expoſition & démonſtration de cette méthode. Ses inconvéniens. II. 740. *a.*

CASCARILLE *ou* CHACRIL, (*Botan.*) deſcription de cette écorce. En quoi elle differe du quinquina. II. 740. *a.* Avantages qu'elle a ſur lui. Divers uſages auxquels on l'a appliquée. Dans quels cas on ſe ſert de la ſubſtance ou de la teinture. Ses avantages ſur l'ipecacuanha. *Ibid. b.*

CASCHGAR, (*Géogr.*) pays d'Aſie. Deſcription géographique de ce royaume. Ses productions. II. 740. *b.*

CASE, ou *Caſſe d'imprimerie*, eſpece de table en deux

parties, &c. Sa deſcription. II. 740. *b.* Comment on la dreſſe pour travailler. *Ibid.* 741. *a.*

CASE, ou *Caſſe*, (*Orfév.*) deſcription & uſage de cet inſtrument. II. 741. *a.*

CASE, ou *Trictrac.* Demi-caſe. Caſe du diable. II. 741. *a.*

CASENEUVE, (*Pierre de*) XVI. 452. *a.*

CASENOVE, (*Géogr.*) château en Guienne où naquit Charlotte-Roſe Caumont de la Force. Ses ouvrages. *Suppl.* II. 257. *b.*

CASERIE, *ou* CARAVANSERA. Celle de Rama. II. 741. *a.*

CASERTE, (*Géogr.*) petite ville épiſcopale à cinq lieues au nord de Naples. Magnifique château que le roi d'Eſpagne a fait bâtir près de ce lieu. Origine du nom & de la ville de Caſerte. Ancien aqueduc des Romains, qui paſſoit à-peu-près dans le même canton pour aller à Capoue. Inſcription du nouvel aqueduc. *Suppl.* II. 257. *b.* Détails ſur cet ouvrage. Réflexions ſur la ſépulture de pluſieurs corps morts trouvés à plus de quatre-vingt-dix pieds de profondeur, lorſqu'on creuſa pour ſonder les piles du grand arc de l'aqueduc. Mouſette ſortie de l'ouverture des aqueducs dans la montagne de *Santa-croce.* Eſpace d'environ vingt pieds dans la montagne de Garzano, où la pierre étoit encore dans un état de molleſſe qui indiquoit ſa formation. *Ibid.* 258. *a.*

CASIA, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Deſcription du caſia à fruit rouge. *Suppl.* II. 258. *a.* Lieux où il croît naturellement. Maniere de le cultiver. *Ibid. b.*

CASILLEUX, (*Vitrier*) défaut dans le verre. Cauſe de ce défaut. II. 741. *b.*

CASIMIR I. (*Hiſt. de Pologne*) Principaux événemens de la vie & du regne de ce roi de Pologne. *Suppl.* II. 258. *b.*

CASIMIR II, ſurnommé *le juſte.* Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 259. *a.*

CASIMIR III, ſurnommé *le grand.* Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 259. *b.*

CASIMIR IV. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 261. *a.*

Caſimir I, roi de Pologne : ſon élection. XII. 926. *a.* Obſervations ſur les regnes de Caſimir I, Caſimir II, Caſimir III. *Ibid.* 933. *a.* Caſimir IV. *Suppl.* II. 2. *b.* 620. *b.* & Caſimir V. XII. 933. *b. Suppl.* II. 474. *b.* 475. *a*, *b.*

CASIUS, remarques ſur le mont Caſius en Egypte. XV. 206. *b.* Lac près de ce mont. 225. *a.*

CASLEU, neuvieme mois de l'année ſainte des Hébreux, le troiſieme ſuivant l'ordre civil ; il répond à novembre. Jeûne du ſeptieme jour de caſleu. Deuil & affliction du 15e. Fête ſolemnelle du 25, nommée *encénies.* Evénement mémorable du trentieme du même mois. II. 741. *b.*

CASMANN, obſervations ſur les ouvrages philoſophico-théologiques de cet auteur. X. 742. *a.*

CASMINAR, *caſſummuniar*, ou *ryſagon*, (*Botan.*) deſcription de cette racine des Indes orientales. Ses propriétés. Celles de ſa teinture. II. 741. *b.*

CASOAR, (*Ornith.*) oiſeau des Indes. II. 741. *b.* Premiers caſoars qui ont paru en Europe. Deſcription de celui qui fut envoyé à la ménagerie de Verſailles. *Ibid.* 742. *a.*

Caſoar. Voyez vol. VI. des pl. *Hiſtoire naturelle*, pl. 30.

CASPIENNE, (*mer*) elle n'a point de communication viſible avec les autres mers. La navigation y eſt dangereuſe. Étendue de cette mer. Salure de ſes eaux. II. 742. *b.*

Caſpienne, mer, obſervations ſur cette mer. X. 365. *b.* Fauſſe idée que les anciens en avoient. VIII. 419. *a.* Pourquoi elle n'a point de marée ſenſible. VI. 906. *a.* X. 96. *a.* Evaporation de ſes eaux. VII. 88. *b.*

CASPIENS, (*Géogr. anc.*) anciens peuples de Scythie. Coutume barbare de ces peuples envers leurs parens. II. 742. *b.*

CASQUE, (*Art milit.*) étymologie du mot. Deſcription du caſque. Ceux qui le portoient autrefois en France. Caſques gravés ſur les médailles anciennes. Le caſque conſidéré comme appartenant au blaſon. II. 743. *a.*

Caſque. Caſques des Romains. I. 686. *b.* 687. *a.* X. 507. *b.* Ornemens qu'on mettoit aux caſques. XI. 657. *a*, *b.* Crête ou panache. *Suppl.* II. 651. *b.* Viſiere du caſque. XVII. 343. *a.* Treillis des caſques. XVI. 578. *a.* Caſques qui ſe voient ſur les médailles. *Ibid.* 201. *b.* De l'uſage du caſque au lieu des chapeaux. VIII. 10. *a.* Cet uſage & celui des cuiraſſes ne fut introduit que peu-à-peu parmi les François. I. 687. *b.* Ornement de caſque d'un gentilhomme qui s'étoit trouvé deux fois au tournoi ſolemnel. III. 453. *b.* Eſpece de caſque appellé *ſalade.* XIV. 532. *a.* Caſque tarré. *Suppl.* IV. 930. *b.* Caſques repréſentés dans le volume I. des planches, article *Armurier.* Caſques d'armoiries, *voyez* la planch. 14. du blaſon, volume II.

CASQUE. (*Mythol.*) Caſque de Pluton, qui rendoit inviſible celui qui le portoit. II. 743. *a.*

CASQUE, (*Conchyl.*) coquillage univalve, eſpece de pourpre tuberculée. *Suppl.* II. 262. *a.*

CASQUE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie qui déſigne l'homme de guerre. *Suppl.* II. 262. *a.*

Caſque, ornement ſur l'écu. Caſques du roi, des princes, ducs, marquis, *&c.* Etymologie du mot *caſque. Suppl.* II. 262. *a.*

CASSAIGNE, (*Jacques*) abbé : obſervations ſur ce prédicateur. XI. 149. *a.*

CASSANDRE, (*Myth.*) fille de Priam. Hiſtoire de cette princeſſe, ſelon la fable. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSANO, (*Géogr.*) ville du Milanez. Détails ſur la bataille qui ſe donna près de ce lieu en 1705, entre les François commandés par M. de Vendôme, & les Alliés conduits par le prince Eugene. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSARD, capitaine des vaiſſeaux du roi. *Suppl.* IV. 7. *b.*

CASSATION, (*terme de Palais*) étymologie de ce mot. Dans quels cas on peut ſe pourvoir au conſeil d'état & privé en caſſation, contre un jugement d'une cour ſouveraine. Comment on le fait ſignifier à ſa partie. Tems où la requête en caſſation doit être ſignifiée. La voie de la caſſation ne ſuſpend point l'exécution du premier jugement. Le demandeur doit conſigner une amende de 450 liv. II. 743. *b.*

CASSAVE, *manihot :* deſcription des fleurs de ce genre de plante. *Manihot Indorum.* Sa racine eſt un poiſon mortel, & on parvient à en faire un pain très-eſtimé. Comment on ſépare de la racine la partie nuiſible. Preſſe dont on ſe ſert pour cet uſage. II. 743. *b.* Maniere plus ſimple dont procedent les Sauvages. Comment on fait la farine de manihoc. Différence entre la caſſave & cette farine. Le ſuc exprimé comme poiſon, n'eſt cependant pas rejetté comme inutile. Amidon qu'on en fait. On en fait auſſi des gâteaux qui reſſemblent beaucoup à nos échaudés. *Ibid.* 744. *a.*

Caſſave, *voyez* MANIOC. Plante d'où l'on tire le manioc, *voyez* YUCA.

CASSE, (*Bot. Mat. médic.*) caracteres de ce genre de plante. Caſſe ſolutive, II. 744. *a.* l'orientale & l'occidentale. On préfere la premiere. Arbre qui la produit. Son nom, ſa deſcription, ſelon le P. Plumier. Tems où il fleurit. Bâtons de cette caſſe confits. Propriétés de la moëlle mondée. Comment on lui ôte la mauvaiſe qualité de donner des vapeurs. *Ibid. b.* Comment ſe fait l'extrait de caſſe. Préparation appellée *diacaſſia cum mannâ.* Extrait de caſſe avec la feuille de ſéné. Uſage à l'extérieur de la pulpe de caſſe. *Ibid.* 745. *a.*

Caſſe, production du canellier, *Suppl.* II. 430. *b.* En quoi la caſſe differe de l'abſus. *Suppl.* I. 74. *a.*

Caſſe, (*Bot.*) *voyez* vol. V. des planch. *Hiſtoire naturelle*, planch. 102.

Caſſe du Breſil. Arbre qui la porte ; ſon nom, ſa deſcription. II. 745. *a. Voyez* TAPYRA-COAYNANA.

Caſſe en bois, *caſſia lignæa officin.* Ses rapports avec la canelle. II. 745. *a.* Arbre qui la porte. Ses uſages. *Ibid. b.*

Caſſe giroflée, *caſſia caryophillata officin.* Ses rapports avec la canelle. Deſcription de l'arbre appellé *caringa* qui la produit. Pays où il croît. Propriétés de cette écorce. II. 745. *b.*

CASSE, (*Métallurg.*) diverſes ſignifications de ce mot. II. 743. *b.*

CASSE *des rubaniers*, eſpece de peigne. Maniere dont on le fait. Son uſage. II. 745. *b.*

CASSES *bengales*, ſorte de mouſſelines, ou de toiles de coton blanches. Leur largeur & longueur. II. 745. *b.*

CASSEAU, (*Imprimerie*) diminutif d'une caſſe. Eſpece de tiroir dont les caſſetins ſont égaux, *&c.* Leur nombre. Uſage du caſſeau. II. 746. *a.*

CASSEAU, (*Art de la dentelle*) deſcription de cet inſtrument. II. 746. *a.*

CASSEGRAIN. Téleſcope propoſé par M. Caſſegrain. XVI. 45. *a*, *b.*

CASSEL. (*Hiſt. mod.*) De la bataille de Caſſel en 1677. *Suppl.* II. 804. *b. Ibid.* IV. 379. *b.*

CASSELBOHM, (*J. Fréderic*) anatomiſte. *Suppl.* I. 408. *a.*

CASSEMENT, (*Jardin.*) différence entre caſſer & couper le rameau. Obſervations ſur cette opération & ſon uſage. XVII. 761. *a.*

CASSE-NOISETTE, (*Ornith.*) *torchepot*, *grimpreau*, &c. Deſcription de cet oiſeau. II. 746. *a.* Comment il diſpoſe ſon nid. Sa nourriture. Maniere dont il caſſe les noiſettes. *Ibid. b. Voyez* GRIMPEREAU.

CASSE-NOIX, (*Ornith.*) & PIOCHET, ainſi appellé parce qu'il mange des noix. Deſcription de cet oiſeau. II. 746. *b.*

CASSER, *infirmer*, *annuller.* (*Synon.*) VIII. 707. *a.*

CASSER, *rompre*, *briſer.* (*Synon.*) XIV. 354. *b.*

CASSERIUS, (*Jules*) anatomiſte. *Suppl.* I. 395. *b.*

CASSERIUS. (*muſcle de*) Obſervations ſur l'anatomiſte qui a donné ſon nom à ce muſcle, & ſur ſes ouvrages. II. 747. *a.*

Caſſerius, *muſcle de*, ouvrages de Jules Caſſerius, anatomiſte. Obſervations ſur le prétendu muſcle qui porte ſon nom. *Suppl.* II. 262. *b.*

CASSIA, *loi.* I. 182. *a.* IX. 654. *b.* Voie caſſienne. XVII. 419. *b.*

CASSIDE, (*Inſectol.*) ce nom donné par Linnæus &

Geoffroy à un genre d'inſecte, appartenant déjà à une plante. L'auteur penſe qu'on doit reſtituer à cet inſecte ſon ancien nom de *ſcutalis*. Caracteres de deux eſpeces de ce genre repréſentées vol. VI. des pl. *Hiſtoire naturelle*, pl. 77, 78. Claſſification du caſſida ou ſcutalis. *Suppl.* II. 263. *a.*

CASSIDE, (*Botan.*) eſpece de caſſide appellé *tertianaire*. XVI. 186. *a*, *b*.

CASSIEN, (*Jean*) hiſtoire & doctrine de ce fameux ſolitaire. XIV. 945. *b*.

CASSIEN, (*Saint*) évêque. *Suppl.* IV. 190. *b*.

CASSIER, eſpece de groſelier. Obſervations ſur le nom de *caſſier*. II. 747. *a*. Deſcription de cette plante. Contrées où elle ſe trouve. Elle a peu d'efficace en médecine; quelle eſt ſa principale vertu. Préparations qu'on en fait. Réputation qu'on lui a donnée par la vertu qu'on lui a attribuée de guérir l'hydropiſie. D'autres en ont fait une panacée univerſelle. On l'a vantée comme un ſpécifique contre la rage, *&c.* mais on n'a pas tardé à revenir de ces erreurs. *Ibid.* 748. *a*.

CASSIM-GHEURI, fête de S. Démétrius, ainſi appellée chez les Turcs. Ce jour eſt redouté par les matelots. II. 747. *a*.

CASSIN, partie du métier à étoffes de ſoie. Sa deſcription. Caſſin volant. II. 747. *a*.

CASSIN, (*hauſſe de*) VIII. 66. *b*.

CASSINE, thé de la mer du ſud. Cas qu'en font les Indiens. Ils accourent en un certain tems de l'année pour le recueillir & en boire pendant deux ou trois jours en infuſion. II. 747. *a*. Effets de ce remede. Récolte qu'ils emportent. Uſage qu'on en fait à Lima, & contre les exhalaiſons des mines du Pérou. Comment on le prépare & on le boit. Lieu où s'en fait le commerce. On en diſtingue deux eſpeces. Quantité qu'on en tire annuellement. *Ibid. b*.

CASSINE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Deſcription de deux eſpeces de ce genre. Maniere de les cultiver. Lieux où elles ſe trouvent. *Suppl.* II. 263. *a*.

CASSINI, (*Jean-Dominique*) ſa patrie, ſes travaux, & ſes découvertes en Aſtronomie. I. 792. *b*. XI. 131. *a*. XII. 359. *b*. Son ſentiment ſur les cometes. *Suppl.* III. 176. *a*. Ses obſervations ſur la lumiere zodiacale. IX. 722. *b*. &c. Méridien qu'il traça dans l'égliſe de ſainte Pétrone à Bologne. X. 384. *b*. *Suppl.* III. 239. *a*.

CASSINI, (*Jacques*) fils du précédent. Son travail pour la détermination de la grandeur d'un degré du méridien. IV. 762. *b*. Son ouvrage ſur la grandeur & la figure de la terre. VI. 753. *b*. Ses élémens d'aſtronomie. *Suppl.* I. 664. *a*.

CASSINI *de Thury*, la méridienne de Paris vérifiée par cet aſtronome. *Suppl.* I. 665. *a*. Tables des MM. Caſſini, relatives à l'aſtronomie & à la géographie, *voyez* TABLES.

CASSINOIDE, (*Géom.*) obſervations ſur cette courbe. V. 518. *b*. III. 884. *a*.

CASSIODORE, (*Hiſt. du Bas-Empire* ou *des Goths*) lieu d'où la famille de ce nom étoit originaire. — Le premier Caſſiodore qui figure dans l'hiſtoire ſe diſtingua par ſes talens militaires, & ſur-tout par le carnage des Vandales qui avoient fait une irruption dans l'Abruzze & dans la Sicile. — Son fils fut également propre à la guerre & aux affaires, & rendit d'importans ſervices à l'Empire, ſous Valentinien III. Le fils de celui-ci fut Magnus-Aurélius Caſſiodore, qui gouverna l'empire des Goths ſous Théodoric, & qui marcha encore avec plus de gloire dans le ſentier que lui avoient tracé ſes peres. L'auteur de cet article préſente les principaux traits de la vie de cet homme illuſtre, & finit par l'éloge d'Héliodore, préfet du prétoire, qui appartenoit à la même famille. *Suppl.* II. 263. *a*.

CASSIODORE, (*Magnus-Aurélius*) obſervations ſur cet homme de lettres. XV. 483. *b*. 484. *a*. Bibliotheque qu'il fonda. II. 232. *a*.

CASSIOPÉE, (*Aſtron.*) conſtellation. Nouvelle étoile apparue dans cette conſtellation, en 1572. Divers écrits auxquels elle donna lieu. Nombre des étoiles de caſſiopée. II. 747. *b*.

Caſſiopée, comment on peut connoître cette conſtellation. *Suppl.* II. 567. *a*. Sur les nouvelles étoiles qui ont paru dans caſſiopée, *voyez* VI. 62. *b*. *Suppl.* II. 895. *b*.

CASSIQUE *rouge*, (*Ornith.*) *voyez* vol. VI des planches, *Hiſtoire naturelle*, pl. 34. Deſcription de cet oiſeau. Sa claſſification. *Suppl.* II. 265. *a*.

CASSIS, (*Mat. médic.*) eſpece de groſelier. Ses vertus en médecine. *Suppl.* II. 269. *a*, *b*.

CASSIUS-VISCELLINUS, (*Spurius*) loi qu'il propoſa: ſa mort. IX. 650. *a*. Sa maiſon raſée. XIII. 814. *a*.

CASSIUS-LONGINUS, (*Caïus*) obſervations hiſtoriques ſur ce fameux Romain qui conſpira contre Céſar. XII. 70. *a*. Défaite de Brutus & de Caſſius. XVI. 676. *b*. Mort de ce dernier. XII. 505. *a*.

CASSOLETTE, (*Archit.*) eſpece de vaſes iſolés de peu de hauteur, *&c.* A quels uſages on les emploie. II. 748. *a*.

CASSOLETTE, (*Parfumeur*) réchaud ſur lequel on brûle des parfums: petite boîte portative où on les renferme: compoſition des parfums eux-mêmes. Obſervation à faire en compoſant ces parfums. II. 748. *b*.

CASSONADE, eſpece de ſucre. D'où lui vient ce nom. II. 748. *b*.

Caſſonade, il en eſt parlé. XV. 614. *a*.

CASSORORARI, (*Ichthy.*) petit poiſſon de mer. Mers où il ſe pêche. On dit qu'il a deux prunelles à chaque œil. II. 748. *b*.

CASTAGNETTES, inſtrumens de percuſſion en uſage chez les Maures, les Eſpagnols & les Bohémiens. Maniere de s'en ſervir. A quel uſage on les emploie. Comment on note la tablature des caſtagnettes. II. 748. *b*.

Caſtagnettes des anciens nommées *crotales*. IV. 515. *a*. *Voyez* vol. V des planches, article *Lutherie*.

CASTAGNETTES, (*Hiſt.*) dont ſe ſervent les Siamois, *Suppl.* II. 649. *b*. dont ſe ſervoient les anciens. *Ibid.* 650. *b*.

CASTAGNEUX, (*Ornith.*) oiſeau aquatique qui marche très-difficilement ſur la terre. Sa deſcription. Son vol. Maniere de le prendre. De quoi il ſe nourrit dans la mer & dans les rivieres. Comment il fait ſon nid. Qualité de ſa chair. II. 749. *a*.

CASTALIE, (*Myth.*) fontaine qui coule au pied du Mont-Taurus dans la Phocide. Ce que la fable nous apprend ſur cette fontaine. Comment on peut expliquer le merveilleux que les poëtes nous en racontent. II. 749. *a*. Sur cette fontaine, *voyez* PARNASSE.

Caſtalie. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 265. *a*.

CASTALOGNE, ou *caſtelogne*, ou *catalogne*, (*Manuf.*) couverture de lit. Obſervation ſur l'étymologie du nom qu'on lui donne. *Suppl.* II. 265. *a*.

CASTANG, montagne de la Chine. VII. 198. *a*.

CASTE ou tribu chez les Indiens. Attachement des Indiens des côtes de Coromandel & de Malabare à la caſte où ils ſont nés. IX. 922 *a*. *voyez* TRIBU.

CASTEL, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, ſes bornes. Evêque dont il releve. Différentes cauſes qui ont contribué à l'affoiblir. Droits & privileges de ſes comtes. *Suppl.* II. 265. *a*. Château de Caſtel. Produit du pays. *Ibid. b*.

CASTEL, (*Louis Bertrand*) l'un des auteurs du Journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b*.

CASTEL, (*Pierre*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *b*.

CASTEL, (*Charles Irenée*) abbé de ſaint Pierre: analyſe de ſon mémoire ſur le mariage des prêtres. II. 805. *b*. Eſpece de travail qu'il voudroit permettre le dimanche. IV. 1007. *b*.

CASTELLANS, (*Hiſt. mod.*) ſénateurs Polonois. Leur nombre. Leurs charges. Prééminence du caſtellan de Cracovie. II. 749. *b*. On diviſe les caſtellans en grands & en petits. Fonctions & nombre des uns & des autres. *Ibid.* 750. *a*.

Caſtellan: prérogatives de cette dignité polonoiſe. XII. 928. *a*.

CASTELLI, (*Valerio*) peintre de batailles. XII. 266. *a*.

CASTELLO-ROSSO, (*Géogr.*) iſle de la Méditerranée ſur les côtes méridionales de l'Aſie mineure. Son château. Son port, *&c.* *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTELLUM, (*Géogr.*) énumération de ſept villes connues ſous ce nom dans l'hiſtoire ancienne. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTELNO-PEREGRINO, (*Géogr.*) ville de la Paleſtine. Son château & ſon port. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTELVETRO, (*Louis de*) ſa patrie, ſes ouvrages. X. 600. *b*.

CASTEN-VOGTEY ou *Avocatie*, (*Juriſpr.*) droit que quelques ſeigneurs de l'empire peuvent exercer ſur les monaſteres ou chapitres ſitués dans leur voiſinage. Ce joug ſecoué par pluſieurs couvens. Ancienneté de ſon inſtitution. Droit naturel que le prince & l'état ont ſur les moines en tout pays. II. 750. *a*.

CASTIGLIONE, (*Géogr.*) petite ville d'Italie, appartenant à l'empereur. Son ancien château. Obſervations ſur Louis de Gonzague, né dans ce château, & ſur ſon frere cadet, François de Gonzague. Statue remarquable qu'on voit ſur la place de Caſtiglione. *Suppl.* II. 265. *b*.

CASTIGLIONE, (*Benedicti*) peintre dans le genre paſtora XII. 278. *b*. & graveur. VII. 867. *a*.

CASTILLAN, (*Comm.*) monnoie & poids d'Eſpagne. *Suppl.* II. 266. *a*.

CASTILLE. *royaume de*, (*Hiſt. d'Eſpagne*) De tous les royaumes Européens ſoumis à la couronne d'Eſpagne, celui-ci eſt le plus conſidérable. Caſtille vieille & Caſtille nouvelle. Bornes de ce royaume. Origine de ſon nom. Hiſtoire abrégée des révolutions de ce pays. *Suppl.* II. 266. *a*.

CASTILLE, (*code de*) III. 571. *a*.

Caſtille, jeu militaire françois: exemples de ces ſortes de jeux. XVII. 761. *a*.

CASTINE, (*Hiſt. nat.*) pierre blanchâtre du genre des calcaires. On en met dans les fourneaux où l'on fait fondre la mine de fer. Quelle en eſt la propriété. II. 750. *b*.

Caſtine, eſpece de fondant de la mine de fer. Détails ſur ce ſujet. VII. 138. *a*, *b*. De la qualité des mines venues de la caſtine. Proportions à établir dans l'uſage de l'arbue & de la caſtine. Moyens de connoître en quelle quantité ces matieres ſe trouvent dans les mines. 143. *b*. Du mêlange de l'arbue & de la caſtine avec la mine de fer. 152. *b*.

CASTOR, (*Hiſt. nat.*) deſcription des caſtors. Diverſité dans leur couleur. II. 750. *b*. Deſcription particuliere d'un caſtor pris aux environs de la riviere de Saint-Laurent. Son poil. Les parties de ſa tête. Ses pieds. Sa queue. II. 751. *a*. Ses parties de la génération. Poches dans leſquelles le *caſtoreum* eſt renfermé. Liqueurs qu'on trouva dans ces poches. *Ibid. b*. Il eſt bien prouvé que ce ne ſont pas les teſticules qui contiennent le *caſtoreum*. Réfutation de la fable qu'on avoit établie ſur cette erreur. Trois membranes obſervées dans la tiſſure des premieres bourſes, appellées bourſes ſupérieures du *caſtoreum*. Bourſes inférieures. On ne ſait pas encore à quoi ſervent pour le caſtor les liqueurs contenues dans les bourſes. *Ibid.* 752. *a*. Uſage que les hommes font de la liqueur huileuſe. Climat propre aux caſtors. Leur nourriture. Durée de leur vie. Lieu qu'ils choiſiſſent pour établir leur demeure. Chauſſées qu'ils conſtruiſent, aſſez hautes pour retenir l'eau à la hauteur du premier étage des cabanes qu'ils veulent faire. Après avoir fait la chauſſée, ils fondent leurs cabanes ſur le bord de l'eau, ſur quelque petite iſle ou ſur des pilotis. Deſcription de ces cabanes. Quelquefois ils établiſſent la cabane entiere ſur la terre, l'environnant d'un foſſé qu'ils conduiſent juſqu'à l'eau. Perfection qu'ils donnent à leur ouvrage. Dimenſions de la cabane. *Ibid. b*. On a trouvé juſqu'à quatre cens caſtors dans différentes cabanes, qui communiquoient les unes avec les autres. Tems où les femelles & les mâles quittent la campagne & rentrent dans leurs cabanes. Changemens de cabanes. Ouvrage des caſtors terriers. Proviſions de bois pour leur nourriture. Tems où on leur fait la chaſſe. Deſcription des pieges qu'on leur tend. Comment on les prend à la tranche. Comment on les prend au filet. *Ibid.* 753. *a*. Différence entre le caſtor d'Europe, appellé *bievre*, & celui de Canada. Uſages qu'on tire de la peau & de l'axonge du caſtor & du *caſtoreum* pour la *médecine*. Commerce des peaux de caſtor. On les diſtingue en caſtors neufs, caſtors ſecs, & caſtors gras. On a eſſayé de faire des draps avec le poil de caſtor, mais les draps ordinaires ſont préférables. *Ibid. b*.

CASTOR, (*Zoolog.*) *voyez* vol. VI. des planches, hiſtoire naturelle, pl. 13. Claſſification de cet animal. *Suppl.* II. 268. *a*.

Caſtor. Des dents & du muſeau de cet animal. IV. 838. *b*. Deſcription du caſtor, vol. VI des planches, regne animal, pl. 13. Chauſſée que font les caſtors. *Suppl.* II. 881. *a*. Congé pour faire la traite du caſtor. III. 863. *b*. Poil & peau de caſtor. III. 160. *b*. 162. *a*. Travail des peaux de caſtor par le chamoiſeur. 73. *a*.

Caſtor. Bas & autres ouvrages déſignés ſous ce nom. II. 327. *b*. Chapeaux caſtors. III. 173. *a*.

CASTOR & POLLUX, météore igné qui paroît quelquefois en mer. Celui qu'on appelle *Hélene*. *Voyez* FEU S. ELME. II. 753. *b*.

CASTOR & POLLUX, (*Mythol.*) leur naiſſance, leurs travaux, raiſon de leur apothéoſe. Feux qui étoient regardés ſur mer comme un ſigne de leur préſence, appellés aujourd'hui, feux ſaint Elme & ſaint Nicolas. Rapt qui coûta la vie à Caſtor. Jupiter accorda enſuite aux deux freres l'immortalité. Pourquoi l'un paſſoit pour habitant des enfers & l'autre des cieux. Leur fête chez les Romains. Culte qu'on leur rendit dans la Grece & à Rome. Sermens par Caſtor & par Pollux. Leurs apparitions. Comment on les repréſentoit. Noms que leur donnent les poëtes. Ils ſe diſtinguerent dans les jeux de la Grece. II. 754. *a*.

Caſtor & Pollux, ſurnommés *Dioſcures*. IV. 1016. *a*. Hiſtoire de ces deux héros. *Ibid.* & XII. 924. *b*. Jeux de Caſtor & de Pollux. VIII. 537. *b*. Jurement des Romains par Caſtor & Pollux. IX. 68. *b*. *Voyez* ECASTOR. Ces dieux honorés par les Lacédémoniens & repréſentés dans leurs médailles. X. 257. *b*. Ce qui arriva à Phormion de Sparte, qui les avoit logés chez lui. XV. 431. *a*, *b*. Ces dieux appellés *Therapnæi fratres* : leur alternative de vie & de mort. XVI. 265. *b*. Leurs temples. 69. *a*. IV. 1016. *a*. Leurs ſtatues équeſtres. V. 891. *b*. Sacrifices des Athéniens en leur honneur. XVII. 654. *b*. Exercices dans leſquels ces deux freres excellerent. L'immortalité partagée entr'eux. Place qu'ils occupent dans le firmament. XVI. 778. *a*. Comment ils ont été déſignés dans les bas-reliefs & dans les médailles. IV. 1016. *a*. Hymne de Caſtor. *Suppl.* III. 842. *a*. 932. *b*.

Caſtor le Rhodien, célebre chronologue. XIV. 254. *b*.

CASTOREUM, *voyez* CASTOR, (*Hiſt. natur.*)

CASTOS, droits d'entrée & de ſortie qu'on paie dans le Japon. Préſens que les Européens faiſoient tous les ans pour y être reçus. II. 754. *a*.

CASTRAMETATION, (*Art milit.*) art de marquer le camp & d'en déterminer toutes les différentes proportions. II. 754. *a*. Cette partie a été négligée dans les auteurs modernes. Utilité des écrits de Polybe & de Végece ſur cette partie. Camps des Romains. Leur police ne fut imitée que vers la fin du ſeizieme ſiecle, par Maurice, prince d'Orange. Ce fut dans les guerres d'Italie, ſous Charles VIII & Louis XII, que les François apprirent à ſe retrancher. *Ibid.* Le plus célebre & le plus ancien camp que nous connoiſſions, eſt celui du maréchal Anne de Montmorency à Avignon. Mauvaiſe maniere dont on campoit du tems des guerres civiles qui s'éleverent en France après la mort de Henri II. *Ibid. b*. C'eſt aux princes d'Orange qu'on doit le rétabliſſement de la diſcipline militaire en Europe, & de l'ordre dans les campemens. Deſcription du camp de Maurice de Naſſau. Cette diſpoſition paſſa enſuite dans la plupart des autres états de l'Europe. Cependant ces regles furent enſuite négligées en France. Maniere dont les troupes françoiſes campoient ſous Louis XIII, & ſous la minorité de Louis XIV. Le ſieur Martinet commença à rétablir la maniere réguliere de camper, *Ibid.* 755. *a*. que le roi approuva, & qui fut enfin généralement ſuivie, comme il paroît par le traité de M. de Gaya en 1679. Ce que cet auteur nous apprend ſur la maniere dont les ſoldats & les cavaliers ſe logeoient. En quoi nos camps different de ceux des princes d'Orange. Comment nos camps ſont défendus ou fortifiés : notre pratique en cela eſt bien moins avantageuſe que les retranchemens des anciens. *Ibid. b*.

Caſtrametation, origine de cet art. VII. 986. *a*.

CASTRATION, (*Chirurg.*) comment & pourquoi cette opération eſt pratiquée chez les Turcs & en Italie. Elle eſt néceſſaire en certaines maladies. II. 755. *b*. Elle peut auſſi ſe pratiquer ſur les femmes. Détail des procédés par leſquels la caſtration ſe fait dans certaines maladies du teſticule. Maniere de panſer la plaie. Autres ſoins à donner au malade. II. 756. *a*.

Caſtration. Différentes manieres de caſtration : ſes cauſes & ſes effets. VI. 158. *b*. Divers peuples qui l'ont pratiquée ou qui la pratiquent. VIII. 258. *b*. Obſervations ſur cet uſage. *Ibid.* Caſtration pratiquable à l'égard des femmes. XI. 294. *a*. Origine de la caſtration pratiquée chez les Turcs & en Italie. II. 802. *b*.

Caſtration des animaux, *voyez* CHATRER. Celle du cheval, *voyez* HONGRER.

CASTRATI, (*Hiſt. mod.*) à qui l'on donne ce nom en Italie. On ne peut expliquer pourquoi la caſtration influe ſur la voix & la barbe. II. 756. *a*.

Caſtrati, ceux de la chapelle du roi. III. 145. *b*. Réflexions ſur l'inhumanité & l'inutilité de l'art par laquelle on a cru former pour la muſique des voix plus étendues. VI. 46. *b*. 47. *a*. *Voyez* auſſi EUNUQUE. *Voyez* CASTRATO.

CASTRATO, (*Muſiq. Moral.*) *Voyez* CASTRATI. Réflexions ſur la barbarie de ces peres qui, ſacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à l'opération de la caſtration. — Déſavantages de ces caſtrats, qui les rendent très-peu propres au théatre. *Suppl.* II. 267. *a*. Réflexions ſur le mot *caſtrato*, & ſur le déteſtable uſage de mutiler des hommes pour répandre dans les temples & ſur les théatres quelques voix de fauſſet qui ne peuvent plaire qu'à un goût honteuſement dépravé. — Cet uſage proſcrit par Clément XIV. *Ibid. b*.

CASTRENSE. Cirque caſtrenſe. III. 476. *b*. Couronne caſtrenſe. IV. 394. *a*. Fief caſtrenſe. VI. 700. *b*.

CASTRES, (*Géogr.*) ville du Languedoc. Son origine. Tribunal, nommé la chambre de l'édit, qui fut établi dans cette ville. Son commerce. Mines de turquoiſes près de Caſtres. Hommes de lettres dont elle eſt la patrie. *Suppl.* II. 267. *b*.

CASTRES, *bijou de*, (*Litholog.*) VIII. 421. *a*. Rocher tremblant ſur une montagne près de Caſtres. *Suppl.* IV. 657. *b*.

CASTREVENT, chaîne de montagnes en Syrie. IX. 123. *b*.

CASTRO, ville de Lesbos, aujourd'hui Mételin. X. 927. *a*.

CASTRUM, (*Géogr.*) origine de ce nom donné anciennement à pluſieurs villes. — Obſervations ſur quinze villes ou autres lieux qui l'ont eu. *Suppl.* II. 267. *b*.

CASU CASU, (*Ichthy.*) poiſſon des iſles Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Sa claſſification. *Suppl.* II. 268. *a*.

Caſu caſu, poiſſon qui n'eſt qu'une variété de l'eſpece d'orbis décrite ſous le nom de carcaſſe. *N°* 3. En quoi il en differe. *Suppl.* II. 268. *a*.

CASUEL, (*Juriſpr.*) revenus caſuels, ceux du roi, des ſeigneurs. Caſuels d'une cure. II. 756. *b*.

Caſuel. Conditions caſuelles. III. 837. *b*. Domaine caſuel. V. 21. *a*. Parties caſuelles. XII. 104. *a*, *b*.

CASUISTE, (*Morale*) cette fonction eſt une des plus difficiles, des plus importantes & des plus dangereuſes. II. 756. *b*. Le zele avec lequel Paſchal & d'autres auteurs ont pourſuivi certains caſuiſtes relâchés, ne pouvoit-il pas être plus nuiſible que ſalutaire à l'égliſe, en faiſant connoître par-là des maximes qui ſeroient demeurées abſolument ignorées ? Le même raiſonnement ne peut-il pas s'appliquer à

ceux qui attaqueroient les ouvrages des incrédules qui auroient écrit dans une langue inconnue au peuple ? C'eſt une néceſſité qu'il y ait des méchans, comme c'en eſt une qu'il y ait des malades ; & il y a des maladies & des crimes que les remedes ne font qu'aigrir. *Ibid.* 757. *a.* Au reſte, c'eſt moins ici une opinion qu'on prétend établir, qu'une queſtion qu'on propoſe. *Ibid. b.*

Caſuiſte. Caſuiſtes indulgens pour les autres, & auſteres pour eux-mêmes. II. 739. *a.*

CAT, (*Claude - Nicolas le*) anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *b.* Phyſicien. *Suppl.* IV. 71. *a.* Phyſiologiſte. 359. *a.*

CATACHRESE, figure de rhétorique. Etymologie du mot. Dans quels cas on emploie cette figure. II. 757. *b.*

Catachreſe. Obſervations ſur cette figure. XVI. 699. *a*, *b.*

CATACHRESE, (*Muſiq.*) on fait une catachreſe lorſqu'on ſauve une diſſonnance d'une façon dure & inuſitée. Autre ſignification que les muſiciens pythagoriciens attachent à ce mot. *Suppl.* II. 268. *b.*

CATACOMBE, cavité ſouterreine pratiquée pour la ſépulture des morts. D'où dérive ce mot. II. 757. *b.* Il ne s'entendoit autrefois que des tombeaux de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Souterreins dans les environs de Rome qui portent aujourd'hui ce nom. On croit que ce ſont les ſépulcres des martyrs. Pluſieurs diſent que ce ſont des grottes où ſe cachoient & s'aſſembloient les premiers chrétiens, & où ils enterroient leurs martyrs. Deſcription de ces lieux. Pluſieurs proteſtans croient que ce ſont les ſépulcres des païens que des chrétiens avides de gain tâcherent enſuite d'accréditer comme renfermant des reliques, *&c.* Opinion de M. Moreau ſur ce ſujet dans *les tranſactions philoſophiques.* La coutume de brûler les corps ayant ſuccédé à la premiere maniere d'enterrer, *Ibid.* 758. *a.* les catacombes ceſſerent d'être en uſage pour les Romains qui n'enterrerent plus que leurs eſclaves ; & les chrétiens s'en ſervirent pour leurs aſſemblées. Obſervations ſur le chiffre XP, qu'on y voit en pluſieurs endroits. Il ne faut pas diſſimuler qu'on y trouve, (outre le chiffre ☧ qui eſt le monograme de Jeſus-Chriſt,) des figures d'un paſteur & d'un agneau, ce qui ne peut convenir qu'à des chrétiens. Ce qu'on doit penſer des reliques qu'on en a tirées. *Ibid. b.*

CATACOMBES *de Naples.* (*Hiſt. Antiq.*) Catacombes de ſaint Janvier, plus grandes & plus belles que celles de Rome. *Voyez* les pl. de *Suppl.* Antiquités. Deſcription de ces ſouterreins. *Suppl.* II. 268. *b.*

CATACOUSTIQUE, ſcience qui a pour objet les ſons réfléchis. II. 758. *b.*

CATADUPES, peuples qui habitoient près des cataractes du Nil & qu'on repréſente par cette raiſon comme ſourds. II. 759. *a.*

CATAFALQUE. Deſcription de ceux qu'on dreſſoit aux funérailles des empereurs. XII. 488. *b.* Article ſur les catafalques. II. 769. *a.*

CATAGMATIQUE, médicamens propres à ſouder les os. Etymologie du mot. Quels ſont les principaux de ces remedes. II. 759. *a.*

CATAGOGIES, (*Myth.*) fêtes du retour de Vénus. Les anagogies étoient celles de ſon départ. Sur quoi étoient fondées les unes & les autres. II. 759. *b.*

CATALECTIQUE, (*Poéſie grecq. & lat.*) vers imparfaits par oppoſition aux vers acatalectiques. D'où ce mot eſt formé. II. 759. *a.*

CATALEPSIE, (*Médec.*) deſcription de cette maladie. Pourquoi les fonctions qui ne dépendent pas de la volonté ſont exceptées dans la catalepſie, tandis que les autres ſont ſuſpendues. Cauſes prochaines de cette maladie. II. 759. *a.* Obſervations ſur ce ſujet à l'article *aſſoupiſſement.* Cauſes éloignées. Indications à remplir pour la guériſon. II. 759. *b.*

Catalepſie. Rapports & différences entre la catalepſie & l'extaſe. VI. 324. *b.*

CATALOGNE, (*Géogr.*) province d'Eſpagne. Ses bornes. Ses productions. Sa capitale. II. 759. *b.*

Catalogne, conſtitutions de, XVII. 765. *b.*

Catalogne, couverture de lit, *voyez* CASTALOGNE.

CATALOGUE, (*Littérat.*) étymologie du mot. On ſe borne dans cet article à parler des *catalogues de livres.* Un homme de lettres doit ſe faire un plan méthodique, ſelon lequel il diſpoſe ce nombre prodigieux de livres qu'on donne au public. En quoi conſiſte ce plan. II. 759. *b.* Avantages du ſyſtême bibliographique dans une bibliotheque ou dans un catalogue. Enumération de quelques bibliographes qui nous ont donné de tels ſyſtêmes. Eloge du bel ordre établi dans le catalogue de la bibliotheque du roi. *Syſtême de M. Martin, libraire de Paris. Ibid. b.*

I. *Théologie.*
- Ecriture ſainte,
- Conciles,
- Saints Peres,
- Théologiens.

II. *Juriſprudence.*
- Droit canonique,
- Droit civil. II. 760. *a.*

III. *Sciences & Arts.*
- Philoſophie,
- Médecine,
- Mathématiques,
- Arts tant libéraux que méchaniques.

IV. *Belles-Lettres.*
- Grammaire,
- Rhétorique,
- Poétique,
- Philologie,
- Polygraphes. *Ibid. b.*

V. *Hiſtoire.*

Hiſt. eccléſiaſt.
- Hiſtoire catholique & pontificale,
- Hiſtoire monaſtique,
- Hiſtoire ſainte,
- Hiſtoire des héréſies & des hérétiques.

Hiſt. profane.
- Hiſtoire ancienne,
- Hiſtoire moderne,
- Hiſtoire généalogique,
- Les antiquités,
- Hiſtoire des ſolemnités,
- Hiſtoire littéraire,
- Vie des perſonnages illuſtres,
- Extraits hiſtoriques. II. 762. *a.*

Détails à conſulter pour ceux qui voudront mettre en pratique ce ſyſtême. *Celui de M. l'abbé Girard.* D'abord il conſidere l'homme dans la naiſſance du monde, cherchant ſon créateur & une religion : ce qui la concerne fait le premier chef de ce plan. *Théologie.* Les hommes formerent enſuite des ſociétés : tout ce qui concerne cet objet fait le ſecond chef. *Nomologie.* Les hommes cherchent à vivre dans l'idée d'autrui : curieux de ce qui les regarde, ils s'occupent des actions & des événemens. Delà l'origine du troiſieme objet. *Hiſtoriographie.* Les merveilles de la nature frappent aſſez pour attirer des regards curieux : delà ces recherches profondes qui font ce qu'on appelle, *Sciences* & *Philoſophie.* On a voulu ſe communiquer ſes connoiſſances : l'art de plaire par le diſcours eſt devenu lui-même un objet important : de-là ce qu'on appelle *philologie.* Le deſir du bien-être a excité l'induſtrie ; delà les arts & ce qui les regarde font le ſixieme chef du ſyſtême, *Technologie.* Cette diviſion répond à toute la littérature, dont voici les ſubdiviſions.

I. *Théologie*, étendue de cet objet qui embraſſe toutes les ſectes. II. 762. *a.* On le ſubdiviſe de la maniere ſuivante.

I.
- Textes ſacrés & eccléſiaſtiques.
- Commentateurs.
- Dogmatiques, docteurs & caſuiſtes.
- Prédicateurs, orthodoxes & ſectaires.
- Myſtiques, contemplatifs & aſcétiques.
- Liturgiques, d'où ſe forment les rituels & les eucologies.

II. *Nomologie.* Ce genre embraſſe tout ce qui traite de l'avantage que les hommes trouvent à être réunis en corps de ſociété. En voici la ſubdiviſion. II. 762. *b.*

II.
- Diſcipline, chrétienne & hétéronome.
- Droit civil, politique & juriſprudence.
- Corporologie, cenobitiques & aſſociations.
- Ethicologie, traités de morale, caracteres.
- Theſmologie.
- Praxéonomie, aétiologie & ludicrologie.

Hiſtoriographie, ſubdiviſée en, II. 763. *a.*

III.
- Notices, municipales & nominales.
- Hiſtoires nationales & congrégationales.
- Perſonologies, vies, voyages.
- Littérologie, doctrinologie, bibliographie.
- Fictions.
- Collections, antiquités, compilations.

IV. *Philoſophie.* Connoiſſances préliminaires & néceſſaires à l'étude de la nature. Le ciel & la terre, deux objets qui s'offrent d'abord à la contemplation. Etude des êtres ſucceſſivement produits & renouvellés. II. 763. *b.* Le deſir de dévoiler les myſteres de la nature, donne lieu à l'étude de la phyſique. L'étude de la nature en action, conduit néceſſairement à celle de l'état de vie & des moyens de l'entretenir ; delà la médecine. L'eſprit humain ſe repliant ſur lui-même, s'étudie & travaille ſur ſon propre fonds : voilà les raiſons ſur leſquelles ſont fondées les diviſions ſuivantes.

IV.
- Mathématiques, comprenant l'arithmétique & la géométrie.
- Coſmographie, aſtronomie & géographie.
- Phyſiographie, pſycologie, végétologie.
- Phyſique ſpéculative & pratique.
- Médecine, phyſiologie, pathologie.
- Spiritologie, métaphyſique & logique. *Ibid.* 764. *a.*

V. *Philologie*, ſe ſubdiviſe en

V.
- Lexicologie, grammairens, vocabuliſtes.
- Eloquence, rhéteurs & orateurs.
- Poëmes, on les diſtingue ici en épimétriques & lyriques.
- Théatres, tragiques & comiques.
- Lettres, ingénieuſes & galantes.
- Critique, polygraphique, monographique. *Ibid. b.*

VI. *Technologie.* Quoiqu'on ait écrit un peu tard ſur cette matiere, elle a produit un fort grand nombre d'ouvrages.

VI.
- Arts civiques, qui ſont ou célebres, ou pécuniaires.
- Arts académiques, iconographie, méchanique.
- Arts gymnaſtiques, ſymphoniques, dextériques.
- Arts plaſtiques, manufacturiers, manœuvriers.
- Arts nutritifs, ruraux, condimentaires. *Ibid.* 765. *a.*
- Arts myſtériques, ſymboliques, judiciaires.

Réflexion de l'auteur ſur l'ordre d'un ſyſtême bibliographique. D'où dépend ſa perfection. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. Idée d'un ouvrage intitulé, *catalogue raiſonné des livres difficiles à trouver.* Eloge de ce livre. *Ibid. b.*

CATALOGUE *d'étoiles*, (*Aſtron.*) le plus ancien eſt celui qu'on trouve dans l'*almageſte* de Ptolémée. Aſtronomes qui en ont donné de plus exacts & de plus amples. *Suppl.* II. 269. *a.* Catalogue de Flamſteed le plus grand & le plus fameux de tous. Uſage qu'en ont fait les aſtronomes. Raiſon qui a déterminé quelques aſtronomes à en former de nouveaux. Catalogues de M. de la Caille. Projet d'un nouveau catalogue par M. Lemonnier. *Ibid. b.* Celui que M. Mayer a laiſſé en manuſcrit. Catalogue de 387 étoiles, publié dans le *Nautical almanac* de 1773. *Ibid.* 270. *a.*

Catalogues d'étoiles, voyez *Suppl.* IV. 907. *a*, *b.* — 913. *b.* Catalogues des étoiles zodiacales, 913. *b.* — 914. *b.* des étoiles circonpolaires, *voyez* ce dernier mot. Autres catalogues d'étoiles particulieres. 914. *b.* 915. *a.*

CATANE, (*Géogr.*) cette ville expoſée aux éruptions de l'Etna; port de cette ville formé par une de ces éruptions. *Suppl.* II. 887. *a.*

CATAPACTAYME, fête des Péruviens, conſacrée aux trois ſtatues du ſoleil. Tems où on la célébroit. II. 766. *a.*

CATAPANS, gouverneurs que les empereurs de Conſtantinople envoyoient en Italie. Etymologie de ce mot. Liſte de ces catapans donnée par Ducange. Magiſtrat de Naples, appellé de ce nom. II 766. *a.*

CATAPASME, médicament ſec & pulvériſé, dont on ſaupoudre quelques parties du corps. Etymologie du mot. Catapaſmes de différentes ſortes. II. 766. *a.*

CATAPELTE, nom d'un inſtrument de ſupplice ſur la nature duquel on n'a que des doutes. II. 766. *a.*

CATAPHRACTES, cavaliers des armées romaines, armés de toutes pieces. Leur armure. Ancienneté de cette cavalerie qui faiſoit la force des armées. Il y en avoit dans l'armée de l'empereur Conſtance. Nom que leur donnoient les Perſes. Cataphractes de l'armée d'Antiochus, marchant contre Scipion l'aſiatique. II. 766. *a.*

Cataphractes, navires des anciens qu'on appelloit de ce nom, pour les diſtinguer des *aphractes*. Autre nom qu'on leur donnoit. Leurs inventeurs. Les Grecs n'en avoient point du tems de la guerre de Troie. II. 766. *b.*

CATAPHRACTE, (*Chirurg.*) ſorte de bandage. XIII. 642. *a.*

CATAPHRYGES, hérétiques du deuxieme ſiecle : pourquoi ils furent nommés de ce nom. Leurs erreurs. II. 766. *b.* *Voyez* PHRYGIENS.

CATAPLASME, ingrédiens de ce remede. Diverſes eſpeces de cataplaſmes. Cataplaſme ordonné pour appaiſer les douleurs & amollir. Ce qu'on y ajoute pour réſoudre. Danger d'appliquer un cataplaſme mal-à-propos. II. 766. *b.*

Cataplaſme. Uſage des pommes ſous forme de cataplaſme. XIII. 2. *b.* cataplaſme émollient. IX. 940. *b.*

CATAPPA, (*Botan.*) eſpece de plantes de ce nom. *Suppl.* I. 165. *b.* 166. *b.*

CATAPUCE, plante auſſi nommée *petite tithymale.* Propriété de cette plante. II. 766. *b.* *Voyez* TITHYMALE.

CATAPULTE, (*Art milit. des anc.*) machine dont les anciens ſe ſervoient à la guerre. Etymologie du mot. Elle eſt de l'invention des Syriens. Différence entre la catapulte & la baliſte. Deſcription de la premiere par le chevalier Folard. II. 767. *a.* Effets de cette machine. Paſſage du P. Daniel, qui fait voir ſa force ſurprenante. L'hiſtoire de Genghiskan & de Timur-Bey fournit pluſieurs exemples de la force des catapultes. Elles ont ſubſiſté juſqu'à l'invention de la poudre. Folard croit qu'elles ſeroient ſupérieures à nos mortiers. Certitude de leur effet, juſteſſe des coups qu'elles portent. Elles ont un avantage très-évident ſur le pierrier. *Ibid. b.*

Catapulte, voyez ONAGRE. Les anciens écrivains ont ſouvent confondu cette machine avec la baliſte : noms qu'ils lui ont donnés. II. 37. *a.* *Voyez* les planches de l'art militaire; vol. I. Lieux où les anciens plaçoient les catapultes. *Suppl.* I. 830. *a.*

CATAPHALQUE, décoration pour l'appareil & la repréſentation d'un tombeau. Etymologie de ce mot. II. 769. *a.* *Voyez* ce mot dans ſon véritable ordre alphabétique.

CATAPPAS, (*Botan.*) amandier de l'iſle de Java. Plantations qu'en font les habitans. Sa fleur & ſon fruit. II. 769. *a.*

CATARACTE *d'eau*, (*Phyſiq.*) étymologie de ce mot. Ce que Meſſieurs Rollin & de Maupertuis racontent, l'un des cataractes du Nil, l'autre de celles du fleuve *Torneao.* Les anciens les appelloient *catadupes.* Cataractes du Rhin, du Nil, du Vologda, du Zaïre, de la riviere Niagara en Canada. Deſcription de cette derniere la plus fameuſe de toutes. II. 769. *a.* Celle qu'en donne le P. Charlevoix. Cataracte à trois lieues d'Albanie en Amérique. En général dans les terres peu habitées, la nature eſt brute & quelquefois difforme, & le lit des fleuves rempli de cataractes. *Ibid. b.* Cataractes du ciel qui s'ouvrirent pour le déluge. *Ibid.* 770. *a.*

Cataractes, caſcades naturelles : exemples cités. II. 739. *b.* Cataracte du fleuve Chingou. III. 341. *b.* Cataracte de la riviere Canada. II. 165. *a.* Celles du Niéper. XIII. 126. *b.* Celles du Nil, *voyez* l'article de ce fleuve.

Cataracte courbe, à laquelle Newton donne ce nom. II. 770. *a.*

Cataracte. Obſervations ſur la cataracte de M. Newton. VIII. 372. *a.*

CATARACTE, (*Ornithol.*) oiſeau qui approche beaucoup du gannet. Sa deſcription. II. 770. *a.*

CATARACTE. (*Chirurg.*) Opinion des anciens ſur cette maladie. Deſcription de deux ſortes de cataractes, la vraie & la fauſſe. Théorie commune ſur cette maladie, qui l'explique comme étant cauſée par l'opacité du cryſtallin même. II. 770. *a.* Selon cette théorie, le glaucome & la cataracte ſont la même choſe. Preuve qu'on a donnée en faveur de cette hypotheſe. Comment raiſonne M. de la Hire pour appuyer l'ancien ſyſtême. Ce que rapporte M. Antoine en faveur du ſentiment oppoſé. M. Littre a montré par un exemple qu'il y a des cataractes diſtinctes des glaucomes. *Ibid. b.* M. de la Peyronie penſoit qu'il pouvoit y avoir des cataractes membraneuſes. Signes de la maturité de la cataracte. Maniere de faire l'opération. *Ibid.* 771. *a.* Ce qui ſe pratique après l'opération. Exemple qui prouve le danger de s'expoſer trop vîte à la lumiere après l'abaiſſement de la cataracte. *Ibid. b.*

Cataracte, de quelle maniere elle commence : opinion des anciens ſur la cataracte & le glaucome, abandonnée par les modernes. IV. 527. *b.* VII. 705. *a.* Ceux-ci partagés ſur la cauſe de la cataracte. III. 61. *b.* IV. 528. *a.* Comment on diſtingue à la vue le glaucome de la cataracte. VII. 705. *a.* Cauſe de l'inſenſibilité de l'*iris* dans cette maladie. *Suppl.* IV. 626. *a.* Précautions à prendre pour juger de cette inſenſibilité. 631. *a*, *b.* De l'état de la prunelle dans la cataracte. 633. *a.* Inſtrument appellé *ſpeculum oculi* pour l'opération de la cataracte. XV. 449. *a.* Aiguille pour abattre la cataracte. I. 205. *b.* Opération qui conſiſte dans l'extraction du cryſtallin : en quoi conſiſtoit l'ancienne opération. IV. 528. *a*, *b.* Défenſif qu'appliquoient les anciens après l'opération. 741. *b.* Reſtrinctifs employés en pareil cas, par Ambroiſe Paré. XIV. 195. *b.* Hémalopie cauſée par une certaine maniere d'opérer. VIII. 110. *a.*

CATARACTE, (*Maréchall.*) *Suppl.* III. 409. *a.* 414. *a.*

CATARRHE, (*Médec.*) ſiege de cette maladie. Symptomes de catarrhe. II. 771. *b.* Cauſes de l'enrouement & de la toux dans cette maladie. Autres ſuites fâcheuſes. Cauſes éloignées du catarrhe. Traitement de cette maladie. Lorſqu'il y a fievre & inflammation conſidérable. Catarrhe ſuffoquant. *Ibid.* 772. *a.*

Catarrhe, *voyez* FLUXION, VI. 923. *a*, *b.*, &c. & RHUME. XIV. 265. *a*, *b.*

CATARRHEUX. Angine catarrheuſe. V. 978. *b.* Fievre catarrheuſe. VI. 725. *b.*

CATARTHIQUE, médicament qui fait évacuer les humeurs par les ſelles. Etymologie du mot, *voyez* PURGATIF. II. 772. *a.*

Catarthique, fievre. VI. 726. *b.*

CATASTASE, (*Poéſie*) troiſieme partie du poëme dramatique chez les anciens. II. 772. *a.* En quoi elle differe de l'épitaſe. Pourquoi elle a été appellée de ce nom. *Ibid. b.*

CATASTE, diverſes acceptions de ce mot. II. 772. *b.*

CATASTROPHE, (*Poéſie*) la quatrieme partie des tragédies anciennes, ſelon Scaliger. Cataſtrophe ſimple, qui ne ſuppoſe aucun changement dans l'état des perſonnages. Cataſtrophe compliquée, par laquelle le principal perſonnage éprouve un changement de fortune. Le changement s'appelle auſſi *péripétie*, *voyez* ce mot. Ses qualités ſont d'être probable & néceſſaire. Reconnoiſſance ſur laquelle une cataſtrophe eſt quelquefois fondée : ſes qualités. II. 772. *b.* Cataſtrophe qui réſulteroit du ſimple changement de ſentimens

& de réſolutions d'un perſonnage. Le dénouement du *Cinna* de Corneille eſt de ce genre. Examen de la queſtion, ſi la cataſtrophe doit toujours tourner à l'avantage de la vertu. Sentimens du P. le Boſſu ſur la nature de la cataſtrophe. *Ibid.* 773. *a.* *Voyez* DÉNOUEMENT, RÉVOLUTION.

CATASTROPHE, (*Belles-lettr.*) on n'attache plus à ce mot que l'idée d'un événement funeſte. Ariſtote ſemble vouloir interdire à la tragédie les dénouemens heureux. Cependant il ne tenoit pas rigoureuſement à cette doctrine. *Suppl.* II. 270. Variations de cet auteur ſur ce ſujet. Objet moral de la tragédie, ſelon ce philoſophe : c'eſt d'habituer l'ame aux impreſſions de la terreur & de la pitié, pour lui faire paroître plus léger le poids de ſes propres malheurs. Comment Ariſtote a cru éluder la difficulté que lui faiſoient Socrate & Platon en reprochant à la tragédie d'aller contre la loi qui veut que les bons ſoient récompenſés & les méchans punis. La tragédie ancienne n'avoit d'autre but moral que la crainte des dieux, la patience & l'abandon de ſoi-même aux décrets de la deſtinée; ce qui réſultoit parfaitement d'une cataſtrophe heureuſe pour les méchans & malheureuſe pour les bons. Exemples qui prouvent que les poëtes Grecs ne s'étoient pas fait une loi de terminer la tragédie par une cataſtrophe. Le ſyſtême de la tragédie moderne plus propre à accorder la fin morale avec la fin poétique. *Ibid. b.*

CATE, (*Comm.*) gâteaux ou tablettes que les Indiens préparent. Arbre dont ils tirent le ſuc qui ſert à ces gâteaux. Maniere de les préparer. Leurs propriétés médicinales. *Voyez* KHAATH.

CATECHESE, κατηχησις, inſtruction de vive voix. II. 773. *a.* L'origine des catechéſes vient de Jeſus-Chriſt même. Les apôtres & les peres ont ſuivi ſon exemple, comme cela eſt ici prouvé en détail. La charge de catéchiſte étoit une des plus importantes. *Ibid. b.*

CATECHISTE, anciennement on choiſiſſoit quelquefois les catechiſtes parmi les lecteurs. Pourquoi on les appelloit *nautologi*. Leurs fonctions. Catéchiſtes de l'école d'Alexandrie. Autres écoles célebres. Prêtres qui portent aujourd'hui le nom de *catechiſtes*. II. 773. *b.*

CATÉCHUMÉNE, étymologie de ce mot. A qui l'on donnoit ce nom dans la primitive égliſe. Ce qui ſe pratiquoit à l'égard des catéchumenes, diſtingués en parfaits & en imparfaits, en écoutans & en agenouillés. On a ajouté à ces deux ordres celui d'*orantes*, prians, & celui de *competentes*, demandant le baptême, celui de *pœnitentes*, pénitens. Autres diſtinctions du cardinal Bona, & de Bingham. II. 774. *a.* M. Fleuri n'en diſtingue que deux, les auditeurs & les compétens, auxquels d'autres ajoutent les élus, *&c.* Cérémonies par leſquelles on recevoit les catéchumenes. Tems pendant lequel le catéchumenat a été pratiqué en orient & en occident. *Ibid. b.*

Catéchumenes, aſſemblée où l'on inſtruiſoit & l'on examinoit anciennement les catéchumenes. XIV. 816. *a.* Tems où on les baptiſoit. II. 65. *a.* Ils différoient quelquefois leur baptême pendant pluſieurs années. *Ibid.* Meſſe des catéchumenes. VI. 685. *b.*

CATÉCHUMÉNAT, état des catéchumenes pendant qu'ils aſpiroient au baptême. Durée du catéchuménat en différens périodes. Ce terme abrégé quelquefois par les évêques, ſelon les circonſtances. II. 774. *b.*

CATÉGORIE, (*Logiq.*) claſſe d'êtres ou de manieres d'êtres. II. 774. *b.* Catégories d'Ariſtote. Traité de Porphyre *de prædicabilibus ſive univerſalibus*. Remarques du P. Rapin ſur ce traité. Inutilité des catégories. Difficultés qu'on a eues pour les bannir de la logique. II. 775. *a.* — *Voy. Suppl.* I. 114. *b.*

CATEIA, trait ou javelot dont les anciens Gaulois & Germains ſe ſervoient à la guerre. Sa deſcription. II. 775. *a.*

CATEL, (*Guillaume*) ſes ouvrages. XVI. 452. *a.*

CATERGI, (*Hiſt. mod.*) voituriers dans les états du grand ſeigneur. Remarque ſur les arrhes qu'ils donnent à ceux qu'ils doivent conduire. II. 775. *a.*

CATEVALA, (*Botan.*) nom malabare d'une eſpece d'aloës. *Suppl.* II. 270. *b.* Ses différens noms. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités. Maniere de la claſſer. *Ibid.* 271. *a.*

CATHARES, (*Hiſt. eccl.*) nom que pluſieurs ſectes hérétiques ſe ſont donné. Les apotactiques furent les premiers appellés de ce nom. Enſuite les montaniſtes. Autres ſectes qui l'ont pris. *Cathariſtes*, ſecte des manichéens. II. 775. *b.*

CATHARIN, (*Ambroiſe*) dominicain. XV. 178. *a.*

CATHARMA, mot grec qui ſignifie *balayeure*, *ordure*. Obſervations ſur ce mot employé par S. Paul. XII. 379. *a.*

CATHÉDRALE, égliſe épiſcopale d'un lieu. Coutume qui a donné lieu à ce nom. Il ne faut pas confondre les anciennes cathédrales avec les égliſes qu'on nomme aujourd'hui de ce nom. S'il eſt vrai qu'il y en ait qui aient été bâties du tems des apôtres. Le nom d'*égliſe cathédrale* n'eſt en uſage que depuis le dixieme ſiecle. II. 775. *b.*

Cathédrale, origine de ce mot. III. 13. *b.* Différence entre une égliſe collégiale & une cathédrale. 638. *a.* Cour quarrée devant les cathédrales. XI. 894. *b.* Condition néceſſaire pour obtenir une dignité dans une égliſe cathédrale. III. 136. *b.* Egliſes cathédrales dont les chapitres ſont de chanoines réguliers. 138. *b.* A qui appartient le droit de faire ſonner les cloches dans les cathédrales. 544. *a.* Chapitre des cathédrales. 180. *b.* Doyen d'une cathédrale. V. 94. *a.*

CATHÉDRATIQUE, (*Hiſt. mod.*) droit qu'exigeoient les évêques en viſitant leur diocèſe. Conciles qui en parlent. Dans quel tems il fut exigé en France. On l'a auſſi nommé *ſynodatique*. *Voyez* ce mot. Extenſion donnée au mot *cathédratique*. II. 776. *a.*

CATHÉENS, *terre des*, XV. 365. *b.* 366. *a.*

CATHÉRÉTIQUES, (*Médec.*) remedes qui rongent les chairs fongueuſes ou baveuſes. Etymologie du mot. Ils ſont auſſi nommés *ſarcophages*. Indication de quelques-uns. II. 776. *a.*

CATHERINE, (*l'ordre de Ste.*) en Ruſſie. Evénement qui donna lieu à ſon inſtitution en 1711. Marques de cet ordre. Nombre des dames qui y ſont aggrégées. II. 776. *a.*

CATHERINE, (*l'ordre de Ste.*) *voyez* vol. II des pl. Blaſon pl. 25. *Suppl.* II. 271. *a.*

CATHERINE, (*Chevaliers de Ste. Catherine du mont Sinaï*) fondation de cet ordre. II. 776. *a.* A quoi s'engageoient les chevaliers. Quel étoit leur habit. *Ibid. b.*

CATHERINE *du mont Sinaï*, (*Chevaliers de Ste.*) *voyez* vol. II des pl. Blaſon, pl. 25. *Suppl.* II. 271. *b.*

CATHERINE *de Médicis*, elle apporta en France le goût des fêtes brillantes. VI. 577. *b.* Médaille où elle eſt repréſentée dans les aſtres. XV. 369. *a.*

CATHERINE, femme de Pierre le grand. Son hiſtoire. XIV. 436. *b.* &c.

CATHERINE II, impératrice de Ruſſie. Son inſtruction pour un code de loix. Humanité qui regne dans cet ouvrage. *Suppl.* I. 137. *b.* 138. *a.*

CATHETE, (*Archit.*) lignes appellées de ce nom. *Cathete* en géométrie, *cathetes* d'incidence & de réflexion, en catoptrique. *Cathete* d'obliquité. II. 776. *b.*

CATHETER, ſ. m. (*Chirurg.*) eſpece de ſonde. Etymologie du mot. On l'appelle auſſi *algalie*. Cependant quelques auteurs réſervent le nom de *catheter* à une ſonde particuliere qu'on décrit ici. II. 776. *b.*

CATHÉTÉRISME, opération qui conſiſte à introduire une ſonde dans la veſſie. Maniere de ſonder un malade pour la rétention d'urine. Diverſes manieres, l'une qu'on appelle *par-deſſus le ventre*, l'autre *par le tour de maître*. Examen des cas difficiles. II. 777. *a.* Du cathétériſme pour les femmes. *Ibid. b.*

CATHOLICITÉ, (*Théolog.*) caractere de la vraie égliſe. Chefs principaux d'où ſe tire cette catholicité. II. 777. *b.*

Catholicité, doctrine catholique, attachement à cette doctrine. II. 777. *b.*

CATHOLICON, (*Pharmacie*) épithete de certains électuaires. Préparation du catholicon double de rhubarbe qu'on appelle *de Nicolas*, ſelon la pharmacopée de Paris. II. 777. *b.* Doſe de cet électuaire. Erreur des anciens ſur les propriétés qu'ils attribuoient aux purgatifs, de ne purger chacun qu'une certaine eſpece d'humeurs. Catholicon pour les clyſteres. *Ibid.* 778. *a.*

CATHOLIQUE, (*Théolog.*) pourquoi l'on attribue ce titre à l'égliſe. Dans quel tems ce titre lui fut donné. Paſſage de Polycarpe & d'Ignace, où elle eſt caractériſée de ce nom. Magiſtrats ou officiers anciennement appellés *catholiques*. Les patriarches d'orient ont pris le même titre. Origine de ce titre pour les rois d'Eſpagne. *Ibid.* 778. *a.* Le même donné à Philippe de Valois. *Ibid. b.*

CATI, (*Comm.*) poids de la Chine. Rapports du cati avec les autres poids de la Chine & ceux de France. Cati du Japon, de Batavia, de Cambaye. Cati chez les lapidaires de l'orient. II. 778. *b.*

CATJANG RADI, (*Inſectolog.*) ou crabe royal. Deſcription de cet animal. Sa claſſification. *Suppl.* II. 271. *b.*

CATILINA, (*Lucius*) ſon caractere. VI. 57. *a.* VII. 857. *b.* Part qu'il eut aux proſcriptions de Sylla. XIII. 493. *b.*

CATILINAIRE, obſervation ſur l'exorde de la premiere. VII. 148. *a.*

CATILINETTES, (*Jardin.*) marguerites d'Eſpagne. Leur deſcription. Leur culture. II. 778. *b.*

CATIN, (*Chymie*) eſpece de baſſin. Grand & petit catin. II. 778. *b.*

CATINAT, (*Nicolas, maréchal de*) comment il fut traité par Louis XIV. *Suppl.* III. 801. *a, b.*

CATIR, (*Tondeur*) donner aux étoffes de laine une ſorte d'apprêt. Deux manieres de catir; l'une à froid, l'autre à chaud. Deſcription de l'une & de l'autre. II. 778. *b.* La maniere de catir à chaud, eſt abſolument mauvaiſe. Ordonnances qui l'ont défendue. Autres ouvriers chez qui l'opération de catir eſt en uſage. *Ibid.* 779. *a.*

CATON, *le cenſeur*, (*Marcus Portius*) caractere & vie

de ce célebre romain. XVI. 761. *b.* 762. *a*, *b.* Son éloquence. XI. 567. *b.* Sa réponſe à celui qui lui demandoit pourquoi on ne lui avoit point encore érigé de ſtatue. V. 903. *a.* Il penſoit qu'on peut guérir par des paroles les maladies les plus ſérieuſes. IX. 853. *b.*

Caton d'Utique. Sentiment généreux de Caton encore enfant. XVI. 785. *b.* Caractere & vie de cet illuſtre romain. XVII. 559, *a*, *b.* 560. *a*, *b.* Son caractere tracé par Lucain. XIV. 340. *a.* Trait qui marque ſon influence dans l'état. V. 390. *b.* Son avidité pour la lecture. IX. 334. *a.* Anecdotes qui lui ſont relatives. VIII. 538. *a.* Son amitié pour Athénodore. XII. 354. *a.* Son goût pour l'exercice de la paume 200. *b.* Sa retraite des jeux floraux. VI. 875. *b.* 876. *a.* Gloire qu'il s'acquit par ſon zele envers la patrie. XII. 181. *a*, *b.* Parallele entre Socrate & Caton. V. 341. *b.*

CATONIERE, *regle.* liſez CATONIENE. XIV. 23. *a.*

CATOPTRIQUE, on trouve aux mots, *Miroir*, *Réflexion*, *Viſion*, *Lumiere*, *Optique*, les principes & les loix de la catoptrique. Etymologie de ce mot. De quoi traite cette ſcience. Principaux auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Eloge des *leçons d'optique* d'Iſaac Barrow.

Catoptrique, adjectif. Cadran, téleſcope catoptrique, boîte ou caiſſe catoptrique. Détails ſur cette machine. Ses différentes eſpeces. Maniere de faire une caiſſe catoptrique qui repréſente les objets en différentes ſituations. *Ibid.* 779. *b.* Maniere de faire une caiſſe catoptrique, qui repréſente les objets qu'on y aura placés, ſort multipliés, & répandus dans un grand eſpace. Appartemens conſtruits ſur le même principe. *Voyez* les planches d'optique, volume V.

CATOPTROMANCIE, divination par le moyen d'un miroir. Etymologie du mot. II. 780. *a.* Cette divination employée par l'empereur Didius Julianus. Autre eſpece de catoptromancie rapportée par Pauſanias. Divination appellée Gaſtromancie. *Ibid. b.*

CATOTERIQUES, remedes deſtinés à purger le foie, les reins, la veſſie. Indication de deux de ce genre. II. 780. *b.*

CATRACA, (*Ornith.*) oiſeau d'Amérique. Sa deſcription. Lieux où il ſe tient. Conformité de ſon cri avec ſon nom. Qualité de ſa chair. II. 780. *b.*

CATRICONDA, (*Botan.*) eſpece de larme de Job vivace. Sa deſcription. *Suppl.* II. 271. *b.* Lieux où croît cette plante. Ses uſages. Sa claſſification. *Ibid.* 272. *a.*

CATROU, (*François*) jéſuite, l'un des auteurs du journal de Trevoux. *Suppl.* III. 659. *a.*

CATTES, pays des Cattes, aujourd'hui la Thuringe. XVI. 302. *a.* Caractere de ſes habitans. *Suppl.* I. 565. *b.*

CATTU MOLAGO, (*Botan.*) nom brame d'une eſpece de poivre ainſi nommé au Malabar. Ses autres noms. Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Sa claſſification. *Suppl.* II. 272. *a.*

CATTU-SCHIRAGAM, (*Bot.*) arbriſſeau du Malabar. Lieux où on le trouve. Sa deſcription. II. 780. *b.* Diverſes propriétés médicinales qu'on lui attribue. *Ibid.* 781. *b.*

CATULAMA, (*Botan.*) nom brame d'une eſpece de vigne du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* II. 272. *a.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CATULLI, (*Botan.*) plante liliacée du Malabar. Ses différentes déſignations. *Suppl.* II. 272. *b.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cette plante. *Ibid.* 273. *a.* Caracteres qui la diſtinguent du lunala de Ceylan. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CATULLUS, (*Caïus Valerius*) article ſur ce poëte. XVII. 85. *b.* Il perfectionna l'épithalame latin, V. 818. *b.* & les vers ſeſcennins. VI. 558. *b.* Remarques ſur une piece de ce poëte que l'on croit être un poëme ſéculaire. XIV. 881. *b.* Sur ſes élégies. V. 484. *a.* Vers de Catulle ſur la mort d'un moineau. VIII. 130. *b.*

CATZ, (*Jacques*) grand penſionnaire de Hollande, poëte célebre. *Suppl.* III. 430. *b.* 431, *a*, *b.*

CAVAILLON, (*Géogr.*) état de cette ville dans l'hiſtoire ancienne, & dans celle du moyen âge. *Suppl.* II. 273. *b.*

CAVAILLON, (*Géogr.*) ville de Gaule. *Suppl.* IV. 11. *b.*

CAVALAM, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 273. *b.* Culture, qualités & uſages de cet arbre. Erreur de Linnæus. Claſſification du cavalam. *Ibid.* 274. *a.*

CAVALE de bronze, qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. VIII. 216. *b.*

CAVALERIE, (*Art milit.*) la cavalerie françoiſe eſt diviſée en compagnies d'ordonnance, & en régimens qui forment la cavalerie légere. Ils ont été ſubſtitués à la gendarmerie & aux gens de cheval armés à la légere. La cavalerie légere n'étoit guere eſtimée, c'étoit la gendarmerie qui faiſoit la force de l'armée. II. 781. *a.* La cavalerie légere a été compoſée des eſtradiots, des argoulets, des carabins. Détails ſur les uns & les autres. *Ibid. b.* Les plus fameux carabins du regne de Louis XIII, furent les carabins d'Arnaut. La garde des généraux étoit ordinairement alors de carabins. Charge de général des carabins. Où ſe place la cavalerie dans une armée rangée en bataille. Utilité de la cavalerie, pourvu qu'elle ne ſoit pas trop nombreuſe. *Ibid.* 782. *a.*

Cavalerie. Antiquité de l'uſage de la cavalerie : ſon éloge. V. 920. *a*, *b.* &c. Recherches hiſtoriques ſur cet objet. 883. *b.* Premier emploi de la cavalerie. Formation de ſes premiers corps. VII. 985. *b.* Divers uſages auxquels on l'employa. 986. *a.* Eſcadrons de cavalerie des anciens. *Suppl.* II. 868. *b.* Cavalerie des Egyptiens, V. 885. *a.* des Grecs, *voyez* GRECS (*Milice des*), des Athéniens. VIII. 210. *a.* Obſervations ſur la cavalerie romaine. IX. 355. *a*, *b.* *Voyez* ROMAINS (*Milice des*), cette cavalerie appellée *alare.* I. 213. *a.* Cavalerie des cataphractes chez les Romains. II. 766. *a.* Poſtes que la cavalerie occupoit dans les batailles. *Suppl.* II. 869. *a.* *Suppl.* IV. 175. *a.* Cavalerie turque. II. 685. *b.* XV. 427. *a.* Cavalerie de Pologne, appellée *pancernes.* XI. 811. *a.*

De la proportion entre la cavalerie & l'infanterie. VIII. 698. *a*, *b.* Elle eſt ordinairement poſtée ſur les ailes de l'armée. I. 213. *a.* Différens corps dont elle eſt compoſée. III. 315. *b.* Régimens royaux ou bleus dans la cavalerie françoiſe. XIV. 16. *b.* Corps de cavalerie, appellés *chevaux-légers.* III. 315. *b.* Uniforme de la cavalerie. VIII. 10. *b.* Moyen d'inſtruire un régiment de cavalerie à monter à cheval, III. 304. *b.* & de lui faire exécuter les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie. IV. 814. *a.* Équipage des régimens de cavalerie. V. 882. *a.* Des étendards & guidons. V. 711. *b.* VI. 40. *b.* Armes de notre cavalerie. I. 689. *b.* Eſpece de fuſil qui lui conviendroit. *Suppl.* III. 162. *b.* Son emplacement dans le camp. *Suppl.* II. 150. *a.* 151. *a.* Moyen de lui faire paſſer une riviere, à l'aide des peaux de bouc. 846. *a.* Des moyens de ſubſiſtance pour la cavalerie en tems de guerre. XV. 582. *b.* Détachement de cavalerie. IV. 900. *a.* Détail des principales évolutions de la cavalerie. VI. 196. *b.* — 201. *b.* Des exercices qui lui ſont propres. 241. *b.* *Voyez* la deſcription figurée des exercices & évolutions de la cavalerie dans le vol. I des planches, article *Art militaire.* Ordre de bataille des eſcadrons. V. 924. *a*, *b.* Feu de la cavalerie. VI. 629. *a*, *b.* 630. *b.*

Brigadier de cavalerie. II. 419. *a*, *b.* Commiſſaire-général de la cavalerie. III. 710. *a.* Chefs de la cavalerie. VII. 555. *b.* Maître de cavalerie en Angleterre. IX. 894. *a.* Salut de la cavalerie. XIV. 587. *a.*

CAVALIER ou *maître*, (*Art militaire*) ſoldat qui combat à cheval. Étymologie du mot. Caracteres d'un bon cavalier. Cavalier qui va au fourrage ; ce qu'il doit obſerver. II. 782. *b.*

Cavalier. Armes des cavaliers dans les premiers tems. I. 687. *a.* Armure des cavaliers romains. IX. 355. *a.* X. 508. *a.* Cavaliers turcs appellés *gindi.* VII. 662. *a.* Cheval de cavalier. VI. 811. *a.* Habillement du cavalier. VIII. 7. *b.* Son équipement. 8. *a.* Son armement. *Ibid. b.* Sa beſace. 10. *a.* Talons du cavalier. XV. 869. *b.* Cavaliers dits *gendarmes.* VII. 547. *a*, *b.* Comment le cavalier doit accoutumer ſon cheval au feu. VI. 636. *a.*

CAVALIER, (*Fortification*) lieux où ils ſe conſtruiſent. Figure & ſituation du cavalier. Lorſqu'une place ſe trouve commandée, l'on y éleve quelquefois des cavaliers. Avantages qu'on tire des cavaliers. II. 782. *b.*

Cavalier de tranchée, dans l'attaque des places. Deſcription de cet ouvrage. Avantage qu'il procure. II. 782. *b.* Comment il doit être protégé. *Ibid.* 783. *a.*

CAVALLERIUS, (*Bonaventure*) ſa géométrie des indiviſibles. VII. 631. *a*, *b.* VIII. 686. *a.* *Suppl.* III. 174. *b.* 175. *a.* Sa diſſertation ſur les marées. VI. 908. *b.*

CAVALLO, *monte*, X. 683. *a.*

CAVANDELI, (*Botan.*) nom brame, d'une eſpece de calebaſſe du Malabar. Ses différens noms. Sa culture & ſes qualités. Maniere de claſſer cette plante. *Suppl.* II. 274. *b.*

CAVATINE, (*Muſiq.*) ſorte d'air à chanter. Effet admirable qu'il produit dans les grandes expreſſions. *Suppl.* II. 275. *a.*

CAUCASE, (*Géogr. Myth.*) chaîne de montagnes en Aſie. Fable de Prométhée enchaîné ſur le Caucaſe. Pratiques des habitans de cette contrée. Ils ſe réjouiſſoient aux funérailles de leurs enfans. Il n'y a point de chrétien qui ne dût imiter l'habitant du Caucaſe. II. 783. *a.*

Caucaſe. Peuples du Caucaſe, voiſins de l'Imirette. VIII. 566. *b.*

CAUCHEMAR, incommodité nommée *éphialtes*, ou *incubus*, par les médecins. II. 783. *a.* En quoi il conſiſte. Ses cauſes. De quelles maladies il eſt le pronoſtic dans les jeunes gens & dans les vieillards. *Ibid. b.*

Cauchemar. Ce que les anciens penſoient de cette incommodité. VIII. 210. *a.*

CAUCAUBARDITES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du VIe ſiecle. Pourquoi ainſi nommés. Leurs erreurs. II. 783. *b.*

CAUDATAIRE, (*Hiſt. mod.*) XIII. 142. *a.*

CAUDICAIRES, (*Hiſt. anc.*) bateliers des Romains pour la navigation du Tibre. Étym. du mot. Caudicaires qui tranſportoient les grains d'Oſtie à Rome. II. 783. *b.*

CAUDRETTE, (*Péche*) vol. VIII. des planch. *Péche*, planch. 4.

CAVE, (*Phyſique*) de la chaleur apparente des caves en hiver,

hiver, & de leur fraicheur en été. II. 783. *b.* Raiſon qu'en donne M. Muſſchembroeck. *Ibid.* 784. *a.*

Cave. Pourquoi les caves nous paroiſſent fraîches en été & chaudes en hiver. VII. 321. *b.* Caves de l'obſervatoire. XI. 324. *a*, *b.*

CAVE, (*Anatomie*) nom de deux groſſes veines. Cave en général. Veine-cave aſcendante & deſcendante, ou inférieure & ſupérieure. Deſcription de ces veines & de leur trajet. II. 784. *a.* Veines qui ſe rendent dans l'aſcendante. *Ibid. b.* — *Voyez* VEINE.

Cave, veine. Sa deſcription. *Suppl.* II. 614. *a. Suppl.* III. 78. *a.* Effet du diaphragme & de la reſpiration ſur ce vaiſſeau. *Suppl.* II. 717. *a. Suppl.* III. 80. *a.*

CAVE, *veine*, (*Maréchall.*) celle du cheval. *Suppl.* III. 391. *b.*

CAVE, (*parmi les Confiſeurs*) ſorte de caiſſe de fer-blanc portative. Sa deſcription. Son uſage. Coffret qui porte le même nom. II. 784. *b.*

CAVEA, trois ſignifications de ce mot, relatives à l'amphithéatre, chez les Romains. II. 784. *b.*

CAVEAU, *crypta*, voûte ſouterreine deſtinée à la ſépulture. Étymologie du mot. Caveaux ou catacombes de S. André, de S. Paul. Divers ſens du mot *crypta*. De-là eſt venu *cryptoporticus*, lieu ſouterrein voûté. II. 784. *b.*

CAVEÇON, (*Manege*) eſpece de bride; ſon uſage. Deſcription des caveçons. II. 784. *b.*

Caveçon. Du caveçon briſé. Du caveçon fait pour arrêter & maintenir un cheval dans les piliers. V. 933. *a.* Pourquoi nous ne nous ſervons plus de caveçon. *Ibid. b.* Caveçon appellé *ſiguette*. XV. 190. *a.*

CAVEDONE, (*Jacques*) peintre. Son talent propre. Sa fin malheureuſe. VI. 340. *b.* XI. 275. *b.*

CAVELAN, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 275. *a.*

CAVELIER, (*Louiſe*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *a.*

CAVELIN, (*Commerce*) c'eſt à Amſterdam ce que nous appellons un *lot*. Il y a certaines marchandiſes dont le vendeur fait les cavelins auſſi grands ou auſſi petits qu'il le juge à propos. Il y en a d'autres dont les cavelins ſont réglés. Marchandiſes de l'une & de l'autre ſorte. Comment ces cavelins ſe reglent. II. 785. *a.*

CAVENTENIER, (*Corderie*) petite corde. Comment elle ſe fabrique. II. 785. *a.*

CAVER, (*Eſcrime*) le contraire d'*oppoſer*. Deſcription de ce mouvement. II. 785. *a.*

CAVERNE, (*Hiſt. anc.*) lieux où les cavernes ſe trouvent. Comment elles ſe forment. Diverſes cavernes nommées. Deſcription d'une caverne dans la province de Darby en Angleterre. II. 785. *a.* Énumération de quelques autres. Origine des cavernes qui donnent iſſue à des ruiſſeaux. Deſcription de la fameuſe caverne d'Antiparos. *Ibid. b.* Caverne de Trophonius dans la Livadie. Contrées où il y a le plus de cavernes: elles ne ſont pas toujours uniquement l'ouvrage de la nature: ſouvent les hommes y ont travaillé. Tel eſt le fameux labyrinthe de l'iſle de Candie; telle eſt une carriere de Maſtricht. Deſcription de cette carriere. Telles ſont encore les mines de ſel en Pologne. Les cauſes qui produiſent des cavernes, produiſent ſouvent des précipices. Montagne de Cajetan, ſéparée par un tremblement de terre. Éboulemens de montagnes produits par les mêmes cauſes. Celui d'une partie de la montagne de Diableret en Valais, arrivé en 1714. *Ibid.* 786. *a.* Celui de quelques collines de la province de Kent, en Angleterre. La ville de Pleurs en Suiſſe, enterrée en 1618. Inondation en Gaſcogne, cauſée en 1678, par l'affaiſſement de quelques montagnes des Pyrénées. Pareil événement en Irlande, en 1680. Cauſes de ces effets. *Ibid. b.*

Caverne. Obſervations ſur les cavernes. VII. 624. *a.* Rochers dans certaines cavernes, qui, par leurs ouvertures, aſpirent & expirent l'air alternativement. VII. 101. *a.* Peuples qui vivoient dans les cavernes. XVI. 686. *b.* Les cavernes favorables aux oracles. XI. 533. *b.* 534. *a.* La plupart des cavernes qu'on a obſervées ſont à ſec. VII. 84. *b.* Cavernes ſulfureuſes de l'iſle d'Iſchia. VIII. 911. *a.* Caverne des nymphes ſphragitides. XI. 292. *b.* Caverne de la fontaine de Vaucluſe. XVI. 859. *a.* Cavernes de l'iſle de France, ou Maſcareigne. *Suppl.* III. 668. *b.* Sur les cavernes, conſulter encore l'article *Grotte*.

CAVERNEUX, (*Anatom.*) deux corps de ce nom. Nature de leur ſubſtance. Deſcription de deux corps caverneux, & d'un troiſieme appellé *corps caverneux de l'uretre*. II. 786. *b.* Corps caverneux du clitoris: leur deſcription. Sinus caverneux de la dure-mere, ou ſinus latéraux de l'os ſphénoïde. *Ibid.* 787. *a.*

Caverneux, corps: deſcription du corps caverneux du penis & de l'uretre. *Suppl.* IV. 278. *a*, *b.* 279. *b.* Leur dilatation dans l'érection. *Suppl.* II. 854. *a.* Artere caverneuſe. *Suppl.* III. 486. *b.* Veine caverneuſe. 487. *a.*

CAVET, (*Archit.*) moulure concave. Où elle convient le mieux. Maniere de lui donner ſa profondeur. II. 787. *a.*

CAVIAR, (*Antiq.*) longe de cheval qu'on offroit tous les cinq ans pour le college des prêtres. Sacrifice pareil qu'on offroit tous les ans au dieu Mars. Rit de ce ſacrifice. II. 787. *a.*

CAVIARI SKARI, préparation d'œufs d'eſturgeon, qui ſe fait en Ruſſie. Comment elle ſe fait. Les Italiens l'eſtiment beaucoup. II. 787. *a.*

CAVILLONE, (*Ichthy.*) *voyez* SURMULET.

CAVIN, (*Fortification*) ceux qui ſe trouvent auprès d'une place aſſiégée, ſont très-avantageux aux aſſiégeans. II. 787. *a.*

CAULICOLES, (*Archit.*) ornement d'architecture. XVII. 761. *a*, *b.*

CAUMONT *de la Force*, (*Charlotte-Roſe*) de l'académie de Ricovriſti de Padoue. *Suppl.* II. 257. *b.*

CAUSA, (*Logiq.*) *non cauſa, pro cauſâ*, ſorte de ſophiſme. XV. 363. *b.*

CAUSALE, *propoſition*. IV. 85. *b.*

CAUSALITÉ, I. 176. *a.*

CAUSATIVES, *conjonctions*. X. 760. *a.*

CAUSE. Comment on acquiert l'idée de cauſe & d'effet. Cauſe efficiente. Cauſes phyſiques, morales, inſtrumentales, occaſionnelles.

Examen de la maniere dont l'ame agit ſur le corps. Expoſé du ſyſtême de l'influence phyſique, remis en honneur par les Anglois. II. 787. *b.* Examen critique de ce ſyſtême. Défenſe du ſyſtême des cauſes occaſionnelles de Mallebranche. *Ibid.* 788. *a.* Autres diſtinctions admiſes par rapport aux cauſes. Cauſes matérielles, formelles, exemplaires, finales. *Ibid. b.*

Cauſe: définition de ce mot. I. 575. *a.* Origine des idées de cauſe & d'effet. XIV. 62. *a.* Examen ſi l'effet eſt proportionnel à ſa cauſe. I. 62. *b.* Relation de cauſe & d'effet: ce qu'on entend par ces deux mots: ſens de l'axiome, *rien ne ſe fait ſans cauſe*. V. 405. *b.* Il faut s'aſſurer de l'exiſtence des effets, avant d'en chercher les cauſes. *Ibid.* Il faut enſuite s'aſſurer des indices convaincans que cette cauſe exiſte dans la nature. Pourquoi nous prenons ſi aiſément le change, en recherchant la cauſe d'un effet. 406. *a.* De la recherche des cauſes en phyſique. *Suppl.* IV. 319. *b*, &c. Deux manieres de remonter d'un effet à ſa cauſe. VI. 267. *a.* Examen de cet axiome de Spinoſa, que la connoiſſance de l'effet dépend de la connoiſſance de la cauſe, & la renferme néceſſairement, XV. 471. *a.* & de cet autre, que dans les choſes qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cauſe de l'autre. *Ibid. b.* Réflexions contre l'enchaînement infini des cauſes & des effets. XV. 473. *a.* IV. 978. *b.* Enchaînement des cauſes qui produiſent tous les effets du monde moral. VI. 422. *b.* — *Voyez* EFFET.

CAUSE, (*Méchan. & Phyſiq.*) loi générale de l'inertie des corps. Deux ſortes de cauſes capables de produire ou d'altérer le mouvement dans les corps. II. 789. *b.* L'impulſion à laquelle ſe rapporte la traction, & la force encore inconnue, qui produit la peſanteur, & retient les planetes dans leurs orbites. Les cauſes de la premiere eſpece ont des loix très-connues. Il n'en eſt pas de même de celles de la ſeconde eſpece. On démontre ici qu'il ſe trouve des cas où l'on ne ſauroit ſoutenir l'axiome, que *les effets ſont proportionnels à leur cauſe*. *Ibid.* 790. *a.* Les cauſes métaphyſiques du mouvement nous ſont inconnues. On ne peut dire que les effets ſont proportionnels à leurs cauſes, ſi l'on entend par-là des cauſes métaphyſiques. Paralogiſmes où peut entraîner l'uſage de cet axiome. *Ibid. b. Voyez* FORCE ACCÉLÉRATRICE, MOTRICE, RETARDATION.

CAUSE *procatarétique*, (*Médec.*) étymologie du mot. Exemples qui rendent ſenſible la définition qu'on en donne. II. 790. *b.*

Cauſe continente. Cauſe continente de la ſuppreſſion d'urine. Fievre continente. II. 791. *a.*

CAUSE, (*Pratique*) cauſe d'appel. II. 791. *a.*

CAUSE, (*Juriſpr.*) *voyez* PROCÈS, PLAIDER, PLAIDOYER. Communication de cauſes. III. 729. *b.* Conteſtation en cauſe. IV. 112. *b.* Jonction & disjonction de cauſes. IV. 1036. *b.* Fait & cauſe. VI. 384. *b.* Réflexions contre l'uſage de ſolliciter les juges d'une cauſe. *Suppl.* IV. 806. *b.*

CAUSE, (*Rhét.*) cauſe pour effet, ſorte de figure. X. 466. *b.* Effet pour cauſe. 467. *b.*

CAUSES *finales*. Ce mot a été fort en uſage dans la philoſophie ancienne. Le chancelier Bacon ne paroît pas faire grand cas de l'uſage des cauſes finales dans la phyſique. Deſcartes a ſuivi la même route; cependant Leibnitz a eſſayé de reſſuſciter les cauſes finales, & il donne un eſſai de cette maniere de philoſopher, en déterminant les loix que ſuit la lumiere. M. de Fermat avoit raiſonné ſur le même principe. II. 789. *a.* On démontre ici que ce principe eſt en défaut ſur la réflexion des miroirs concaves, & ſur la réfraction; cependant il peut être utile de faire voir comment le principe des cauſes finales s'accorde avec les loix des phénomenes, déterminées auparavant par des principes de méchanique clairs & inconteſtables. C'eſt ce qu'a fait M.

de Maupertuis dans un mémoire cité au mot *Action*. Il a étendu ces réflexions dans d'autres ouvrages qu'on indique ici. Mémoire de M. de Mairan à consulter sur le même sujet. *Ibid. b. Voyez* aussi THÉOLOGIE.

CAUSES *majeures*, (*Discipl. ecclésiastiq.*) à qui appartient le jugement de ces causes. Droit que s'est réservé l'église gallicane sur le jugement des causes criminelles contre les évêques. II. 791. *a.*

Causes majeures, contestations entre les papes & les évêques de France sur ce sujet. XI. 830. *b.*

CAUSIE, coëffure ou armure de tête commune à tous les Macédoniens. XVII. 761. *b.*

CAUSSIN, (*Nicolas*) jésuite. XVI. 719. *b.*

CAUSTICITÉ, (*Chymie*) pourquoi la chaux augmente la causticité des alkalis. Quelle est la substance qui arrête l'action du dissolvant par une espece de saturation, avant qu'il soit rendu caustique. Plusieurs chymistes pensent que ce n'est qu'un air fixe. D'autres regardent comme très-possible, que le phlogistique soit la cause prochaine & immédiate des phénomenes, attribuée à cette sorte d'air. *Suppl.* II. 275. *a.* Explication de la causticité de plusieurs corps de nature très-différente. *Ibid. b. Voyez* CAUSTICUM.

CAUSTICUM, (*Chymie*) nouvelle substance à laquelle M. Meyer, auteur des *essais de chymie sur la chaux vive*, attribue privativement la propriété caustique, & tous les phénomenes qui en dépendent. Différence entre cette substance & le phlogistique. Sa nature & ses propriétés. Phénomenes qui démentent l'existence de ce principe. *Suppl.* II. 275. *b.*

CAUSTIQUE, (*Chymie*) les caustiques sont de vrais dissolvans de substances animales. Sels qui ont cette propriété. Substances qui n'agissent sur l'animal vivant que par irritation, & qui ne sont point de vrais caustiques. Les vrais caustiques agiroient sur un cadavre comme sur un corps vivant. L'opération de taner les cuirs n'est que l'application d'un caustique léger. Celui par lequel on préparoit les momies d'Égypte. Usage des caustiques en médecine. Principaux médicamens de cette classe. II. 791. *b.*

Caustique. Usage des remedes mercuriels caustiques & corrosifs. X. 376. *a.* Causticité de la chaux. III. 268. *a.* Puissant caustique fait avec la plante appellée *dentillaire*. XII. 798. *b.* Usage des caustiques pour les abcès. I. 15. *b.* Sur les caustiques, *voyez* VÉSICATOIRES, & particuliérement, XVII. 202. *b.* Ouvrages à consulter sur les caustiques. XIV. 438. *b.* Caustique lunaire, *voyez* PIERRE *infernale*.

CAUSTIQUE, (*Maréch.*) VI. 634. *b.*

CAUSTIQUE, (*Géomét. transcendante*) courbe que touchent les rayons réfléchis ou réfractés par une autre courbe. Chaque courbe a ses deux caustiques. Inventeur des caustiques. Lorsque les courbes qui les produisent sont géométriques, elles sont toujours rectifiables. Génération de la caustique par réflexion du quart de cercle, proposée à deux académies, démontrée fausse par M. de la Hire. Méthode pour déterminer les caustiques de réflexion & de réfraction, proposée par M. le marquis de l'Hôpital. Pourquoi ces sortes de courbes sont appellées *caustiques*. Méthode pour trouver le point où se réuniroient des rayons réfléchis par une surface plane, s'ils étoient prolongés. II. 792. *a.* Moyen de concilier cette méthode avec celle de M. de l'Hôpital, avec laquelle elle sembleroit d'abord ne pas s'accorder. *Ibid. b.*

CAUSTIQUE, *voyez* DIACAUSTIQUE.

CAUTELE, (*Juriſpr.*) ce mot étoit autrefois synonyme à *ruse* & à *finesse*. Dans quel cas on l'emploie aujourd'hui. II. 792. *b.*

CAUTERE, (*Chir.*) médicament qui brûle ou corrode quelque partie solide du corps. Étym. du mot. Cautere actuel & cautere potentiel. II. 792. *b.* Usage des cauteres actuels. Instrumens de chirurgie appellés de ce nom. L'application des cauteres actuels fait la principale médecine des habitans de Java. Cauteres potentiels. Cautere de velours d'Ambroise Paré. Parties du corps sur lesquelles s'appliquent ces remedes. Maniere de les appliquer, & de continuer le traitement. Utilité des cauteres dans plusieurs maladies. *Ibid.* 793. *b.*

Cautere, *voyez* FONTICULE. Pierre à cautere. XII. 579. *a*, *b.* Cautere appellé *ruptoire*. XIV. 438. *b.* Cautere pour les ulceres invétérés. XVII. 373. *a.* Usage du garou pour cautere. *Suppl.* II. 683. *b.* Escare que produisent les cauteres. V. 932. *a.* Les chairs mollasses d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle, dont il ne sort qu'un pus ichoreux. Comment on détruit ces chairs excédentes, & l'on ranime les chairs. VIII. 482. *b.* Poudre qu'on emploie sur les cauteres dont la suppuration cesse. VII. 603. *a.* Cautere actuel, *voyez* USTION, & l'article FEU. VI. 622. *b.* Usage du cautere actuel dans certaines douleurs. V. 87. *a.* Cannule dont les anciens se servoient dans le cautere actuel. II. 600. *b.* Sorte de cautere appellé *moxa* par les Japonois. X. 843. *b.* Ouvrages à consulter sur les cauteres. XIV. 438. *b.* Observations sur leur usage. XV. 130. *a. Suppl.* II. 683. *b.* Article sur les cauteres ou fonticules. XVII. 202. *b.*

CAUTERE, (*Maréch.*) cautere actuel. VI. 631. *a*, *b.* &c. *Suppl.* III. 416. *a.* Cautere potentiel. 634. *b.*

CAUTERE, (*Jardin.*) description de cette opération : ses utilités. XVII. 761. *b.* 762. *a.*

CAUTÉRISATION, application des cauteres actuels. Quel en est le but & l'utilité. Comment se fait cette application. Méthode de M. Petit. Pansement de la partie cautérisée. La carie profonde demande une application plus forte des cauteres. Les anciens cautérisoient les parties molles pour les fortifier ou pour procurer un égout aux matieres impures. II. 798. *b.*

CAUTION, (*Juriſpr.*) par l'ancien droit romain le créancier pouvoit s'adresser directement à la caution. Adoucissemens apportés à cette loi. La caution ne peut être obligée à plus que le débiteur, mais elle peut être obligée plus étroitement. Les cautions entr'elles n'ont aucune action l'une contre l'autre. II. 793. *b. Caution judiciaire, juratoire, bourgeoise. Caution banale.* Caution de cette sorte aux consuls de la ville de Paris. *Ibid.* 794. *a.*

Caution, *voyez* FIDEJUSSEUR & GARANT. Cautions que le demandeur & le défendeur chez les Romains devoient donner. IX. 19. *b.* Caution qu'on exigeoit d'un étranger à Athenes. X. 466. *a.* XIII. 501. *a.* Cautions établies pour les mœurs par les loix d'Alfred. XVII. 587. *b.* Discussion des cautions. IV. 1035. *b.* Renfort de caution, certificateur de caution. XIV. 108. *b.* Vœu qu'avoit fait un avare de ne se rendre jamais caution pour personne. XVII. 414. *a.*

CAUX, *pays de* (*Géogr.*) productions de cette province. II. 794. *a.*

Caux, pays de, anciens peuples qui l'occupoient. *Suppl.* II. 124. *a.*

CAXA, petite monnoie fabriquée à la Chine. Qualité de cette monnoie. Sa valeur. II. 794. *a.*

CAXAMALCA, ville & pays d'Amérique. Son produit. II. 794. *a.*

CAYENNE, (*Géogr.*) observations sur les prêtres des sauvages de cette isle. XII. 541. *b.* Maladie endémique causée dans ce pays par une espece de ver. IX. 916. *a.* Accourcissement du pendule dans cette isle. VI. 752. *a.* XII. 296. *a.*

CAYEUX, petits oignons. Tems pendant lequel il faut les laisser en terre sans les transplanter. II. 794. *a.* Les pattes d'anemones, les griffes de renoncules sont des especes de cayeux. Les cayeux ne dégénerent pas. *Ibid. b.*

CAYLUS, (*M. le comte de*) Ses recueils d'antiquités. *Suppl.* III. 254. *b.* Son mémoire sur la Vénus Anadyomene. *Suppl.* I. 382. *a.* Ses observations sur les Etrusques. *Suppl.* II. 899. *b.* &c. Manieres de peindre en cire, publiées par cet auteur. V. 609. *a*, *b.* Eloge de son mémoire sur le papier d'Egypte. XI. 850. *b.* M. de Caylus cité sur l'art de tourner & de dessiner le verre. XVII. 98. *b.* 100. *a*, *b.* L'article *Sculpteurs anciens* est enrichi de plusieurs réflexions de ce savant sur les passages de Pline, que l'auteur de cet article a rapportés. XIV. 816. *a*, *b.*

CAYMAN, crocodile des Antilles. IV. 501. *b.* Isles du Cayman. *Ibid.*

CAYMITTE, fruit de l'Amérique. Sa description. Arbre qui le produit. II. 794. *b.*

CAZAN, ou HAZAN, officier des synagogues juives. Ses fonctions. Son siege. Ce nom se trouve dans S. Epiphane. II. 794. *b.*

CAZE, (*le*) physiologiste. *Suppl.* IV. 361. *a.*

CAZEMATE, (*Fortificat.*) on y place le canon qui sert à défendre la face du bastion opposé. Etymologie du mot *cazemate*. II. 794. *b.* Différentes constructions de la cazemate. On lui donne aussi le nom de *place basse* ou de *flanc bas* ou de *flanc retiré*. On met aujourd'hui les cazemates rarement en usage. Enfoncement que doivent avoir les places basses & hautes. Désavantages des places basses. Il faut que le flanc soit couvert par un orillon qui le mette à l'abri du commandement de la demi-lune. Quels sont les meilleurs flancs bas. *Ibid.* 795. *a.*

CAZIMI, (*Astron.*) mot arabe qui signifie le *disque du soleil*. Planete en cazimi. II. 795. *a.*

C E

CE, *ces*, *cet*, *cette*, *ceci*, *cela*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, *celui-ci*, *celui-là*, *celles-ci*, *celles-là*. Valeur & usage de ces mots. Au lieu de les appeller pronoms, l'auteur trouve plus convenable de les nommer *termes métaphysiques*. II. 798. *b.*

Ce. M. du Marsais prétend que ce pronom est du genre neutre : observations sur ce sujet. VII. 593. *a.* Autres remarques sur ce mot, XIII. 453. *b.* 454. *a.* & sur les mots *celui*, *celle*, *celui-ci*, *celui-là*. *Ibid.*

CÉA, *isle de*. Le suicide autrefois autorisé dans cette isle. VIII. 252. *b.*

CEANOTHE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de trois especes. Leur description. Lieux où elles croissent. Leur culture. *Suppl.* II. 276. *a.*

CEB, (*Myth.*) *voyez* CERCOPITHIQUE. Divinité adorée à Memphis. *Suppl.* II. 276. *b.*

CEBÈS, disciple de Socrate : principes philosophiques contenus dans le tableau de Cebès. XV. 265. *a*, *b.* Observations sur ce tableau, recherches sur son auteur. XVI. 240. *a.*

CEBI-PIRA, (*Botan.*) arbre du Brésil. Usage de son écorce dans certaines maladies. II. 796. *a.*

CECI, remarques sur ce mot. XIII. 453. *b.*

CECILE, (*Hist. de Danem.*) avoit été dame d'honneur de la reine Philippine, épouse d'Eric X, roi de Danemarck; passion qu'il conçut pour cette femme. — Affront qu'elle reçut de la part d'un sénateur. *Suppl.* II. 276. *b.*

CECROPS, (*Hist. anc. Myth.*) aventures de cet homme, originaire d'Egypte, & fondateur d'Athenes. Il adoucit les mœurs des habitans de l'Attique, & leur donna des loix. *Suppl.* II. 276. *b.*

CECUBE, (*Géogr.*) *Cœcubum*, fameux vignoble célébré par Horace. Il ne subsistoit plus du tems de Pline le naturaliste. *Suppl.* II. 277. *a.*

CÉDANT, *celui qui cede*, (*Jurispr.*) un cédant peut quelquefois & suivant ses conventions, céder sans garantie. Appeller un cédant en garantie. II. 796. *b.*

CÉDILLE, (*Gramm.*) son usage. Ce terme *cédille* vient de l'espagnol *cedilla*, qui signifie *petit c.* Ils font le même usage que nous de la cédille. Ce caractere peut venir du ç des Grecs. Les imprimeurs l'appellent *c à queue.* II. 796. *b.*

CEDO, mot latin employé pour signifier, *dites*, *donnez*, X. 430. *b.* 431. *a.*

CEDO NULLI, (*Conchyl.*) espece de rouleau. Sa description. Maniere de le classer. *Suppl.* II. 277. *a.*

CEDRA, espece de citronnier; on appelle aussi de ce nom le fruit de cet arbre. Confitures qu'on en fait. Maniere d'en tirer une liqueur qui est très-estimée. II. 796. *b.*

Cedra, comment on en tire l'huile essentielle. VIII. 334. *b.*

CEDRE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Description de cet arbre. II. 797. *a.*

Cedre, arbre très-fameux. Ses diverses especes. Ce que les relations nous apprennent des cedres du Liban. Cette sorte de cedre doit être rangée dans la classe du mélese. On le dit incorruptible. Il servit à la construction du temple de Salomon. Cedres de l'Amérique. Négligence des Européens à cultiver cet arbre. Facilité de le cultiver. Il s'en trouve en Sibérie. Usage qu'on fait de son bois. II. 797. *a.* Autre espece de cedre appellé *cedre de Phénicie* ou *de Lycie. Ibid. b.*

CEDRE, (*Botan.*) ses noms en différentes langues. Les arbres auxquels on a donné le nom de cedre, rangés sous le genre des genevriers. *Suppl.* II. 277. *a.* Le cedre du Liban ne passe plus depuis long-tems pour un vrai cedre : l'auteur le place sous la dénomination générique de mélese. Caractere générique de trois arbres qui portent dans Miller la dénomination de cedre. Noms de ces trois especes. Leur description. Lieux où elles sont connues. Leur culture, leurs qualités & usages. *Ibid. b.*

Cedre, différence entre le cedre & le grand genevrier. VII. 579. *b.* Cedre d'Afrique dont il est parlé dans l'écriture. III. Rois, ch. 10. ℣. 2. III. 491. *a*, *b.* Espece de cedre que les Grecs appelloient *thuya.* XVI. 306. *b.* Sandaraque qui coule du cedre baccifere. XIV. 610. *b.* Bois du genevrier des Bermudes, appellé *bois de cedre.* VII. 580. *a.* Cedres décrits à l'article GENEVRIER du *Suppl.* III. 200. *a*, *b.* &c. Cedres du Liban. 894. *b.*

CEDRIA, poix & résine du grand cedre. Distinction du cedrium & de la cédria. Résine du cedre appellée aussi *cedrœleum* ou *huile de cade.* Propriétés qu'on lui attribue. Usage qu'en faisoient les Egyptiens. II. 797. *b.*

CÉDULE, (*Comm.*) porte-cédule. Cédules détachées. II. 797. *b.*

Cedule, cedule de présentation en justice. III. 750. *b.* Cedule consistoriale. IV. 47. *b.* Cedule, cahier que les états présentoient au roi. VI. 23. *a.* 24. *a.* Cedule évocatoire. VI. 167. *b.* 169. *b.*

CÉER, poids & mesure de la côte de Coromandel. Ses rapports avec d'autres poids dont il est partie aliquote. Variations du céer. II. 797. *b.*

CEILAN, isle d'Asie. Maîtres de cette isle. Mariages des habitans. Soins qu'ils ont de leur noblesse. Productions de cette isle, la Taprobane des anciens. II. 798. *a.*

Ceilan, les habitans de Ceilan disent que leur isle a été séparée de la presqu'isle de l'Inde. IV. 113. *b.* Pluie qui tombe annuellement dans cette isle. *Suppl.* IV. 418. *b.* Montagne de cette isle qui a donné lieu à quelques opinions superstitieuses. XII. 543. *b.* Contrée de Ceilan nommée pays de la *canelle.* II. 596. *a.* Fruit particulier à cette isle, nommé *jack.* VIII. 436. *b.* Fleur singuliere qui croît dans les bois. XV. 208. *a.* Liqueur que l'on y tire d'un arbre appellé *ketul.* XVI. 50. *a*, *b.* Des éléphans de cette isle. V. 500. *a.* Animal amphibie qu'on y connoît sous le nom de *tolla-guion.* XVI. 395. *b.* Les sang-sues communes dans ce pays. XIV. 624. *a.* Crocodile de Ceilan. IV. 501. *b.* Fourmi blanche de cette isle. XVI. 792. *a.* Observations sur les habitans. VIII. 346. *a.* Sauvages de cette isle appellés *bedas.* II. 188. *b.* Nobles de Ceilan. VIII. 284. *a.* Nom par lequel les habitans désignent l'Etre suprême. XI. 685. *a.* Temples de cette isle. XVI. 351. *b.* Divers prêtres de Ceilan. *Ibid.* & VIII. 432. *a.* IX. 136. *a.* Sur la religion des Chingulais, *voyez* BUDSDOISME. Bouquet qu'on présente chaque jour au roi. XII. 549. *b.* Le commerce de cette isle enlevé aux Portugais par les Hollandois. III. 694. *a.* Commerce que ceux-ci vont faire chaque année sur la côte de la pêcherie. XII. 449. *b.*

CEINTES, *préceintes*, *cacreaux*, *lisses*, (*Marine*) maniere dont on dispose ces pieces de bois. Différence entre les préceintes & les carreaux. Forme des ceintes. Leur usage. Leurs dimensions, *&c.* II. 798. *a.*

CEINTRE, (*Archit.*) signification de ce mot dans la charpenterie & dans la coupe des pierres. Trois sortes de ceintres, considérés par rapport à leurs figures. II. 798. *b.* *Voyez* vol. II. des planches, article *Charpenterie*, planch. 14. *Ceintre*, outil de charron. *Ibid. b.*

CEINTURE, usage de la ceinture chez les Juifs, chez les Grecs & les Romains. II. 798. *b.* La défense de la porter fut quelquefois une tache d'ignominie. Usage qu'en faisoient les femmes. Comment les Latins désignoient un homme indolent ou alerte. Expressions auxquelles l'usage de la ceinture donna lieu parmi eux. Usage de la ceinture chez les Celtes. A quelles personnes il se borne aujourd'hui. Nous attachions jadis, ainsi que les anciens, une marque d'infamie à la privation de la ceinture. Distinction des étoffes & des habits, établie autrefois en France. Origine du proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* II. 799. *a.*

Ceinture. Celle de Vénus : ses effets merveilleux. II. 869. *b.* VII. 766. *a.* XVII. 35. *b.* 36. *a.* Ceintures des Romains. XVII. 743. *a*, *b.* Usage que les femmes romaines faisoient de la ceinture. VIII. 13. *b.* Ceinture de la nouvelle mariée. VIII. 156. *a.* XVII. 326. *a.* Divinité qu'on invoquoit à Rome en la déliant. *Ibid.* Ceinture de Tanaquille. XV. 916. *a.* Courroies dont les anciens François faisoient leurs ceintures. IV. 396. *a.* Ceinture de femme appellée *demi-ceint.* 811. *a.* Celle que les Chrétiens & les Juifs portent en Asie. XVII. 743. *b.* Autrefois on faisoit quitter la ceinture & les clefs à celui qui faisoit cession. II. 868. *b.* Exemple de quelques veuves, qui renonçant aux biens de leurs maris, mirent sur sa représentation leurs clefs & leur ceinture. III. 519. *a*, *b.* D'où vient le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* IV. 31. *a.*

Ceinture de virginité, chez les anciens. Coutume des Grecs & des Romains à cet égard. Ce que Festus rapporte de cette ceinture. II. 799. *b.* Celle de Vénus. *Ibid. b.*

Ceinture de virginité, chez les modernes. II. 799. *b.*

Ceinture, chrétiens de la, en orient. Leur origine. II. 799. *b.*

Ceinture de la reine. Ancien impôt qu'on leve à Paris pour l'entretien de la maison de la reine. Son augmentation. Autre nom qu'on lui donnoit. Pourquoi il fut appellé du nom de *ceinture.* Taxe semblable qu'on levoit en Perse. Impôt semblable en Angleterre, appellé *or de la reine.* II. 799. *b.*

Ceinture de la reine : voyez sur ce droit. III. 887. *b.* XIV. 50. *a.*

CEINTURE *de vif argent*, (*Médec.*) sa composition & son usage. II. 799. *b.*

CEINTURIER, (*Arts méch.*) communauté des ceinturiers de Paris. Ils se nommoient jadis *maîtres courroyers.* Modes qui ont soutenu cette communauté. Réglement de cette maîtrise. II. 800. *a.*

Ceinturier. Jauge des ceinturiers. VIII. 472. *a.* *Voyez* les planches du ceinturier, vol. II.

CEINTURON, sa description. Partie du ceinturon appellée le *baudrier.* Diverses matieres dont on fait les ceinturons. II. 800. *a.* *Voyez* les planches du ceinturier, vol. II. des planch.

CELA, observations sur ce mot. XIII. 453. *b.*

CELADON, couleur verte tirant sur le blanc. Ce que les réglemens ordonnent sur la maniere de faire cette teinture. II. 800. *a.*

CELEBES, (*Isle des*) grande isle d'Asie, aussi nommée *Macassar.* Comment on prétend que ses habitans ont embrassé le mahométisme. *Voyez* MACASSAR.

CÉLEBRE, *illustre*, *fameux*, *renommé* : différence entre ces mots. II. 800. *b.*

CÉLÉBRITÉ, *gloire*, *estime* : différence entre ces mots. VII. 716. *b.* Pourquoi les hommes qui auroient pu s'illustrer, demeurent si souvent dans l'obscurité. V. 283. *a.*

CÉLENO, nom d'une des pléiades & d'une harpie. Prédiction que cette harpie fit aux Troyens. Réflexion de l'auteur sur l'épisode des harpies dans l'Énéïde. II. 800. *b.*

CELERES, troupe chez les Romains. Son institution. Pourquoi elle reçut le nom de *celer.* II. 800. *b.* Fonctions de cette troupe. Elle ressembloit à nos dragons. Elle étoit divisée en trois escadrons. Son commandant. Suppression & rétablissement de ce corps. *Ibid.* 801. *a.*

CELERI, (*Jardin.*) eſpece d'ache : deſcription. Comment on blanchit & on attendrit les tiges. Culture de cette plante. II. 801. *a.*

CELERI-NAVET, (*Bot.*) plante, qui avec le mérite de la rareté, a d'excellentes qualités pour le goût & pour la ſanté. Sa deſcription : ſes qualités & uſages en médecine. *Suppl.* II. 278. *a.* Maniere de la cultiver. *Ibid. b.*

CELERIN, (*Ichthy.*) poiſſon de mer, qui reſſemble aux ſardines. *Celerin erica*, poiſſon des lacs de Savoie. D'où lui vient le nom de *celerin*, & en italien celui de *ſardanella*. Sa deſcription. Tems de ſa pêche. On ſale les petits. II. 801. *a.*

CÉLESTE, (*Myth.*) déeſſe adorée à Carthage. Comment on la repréſentoit. Ce que fit Eliogabale à ſon idole. Conſtantin détruiſit ſon temple à Carthage. II. 801. *a.* *Voyez* ÉLAGABALE.

Céleſte. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 279. *a.*

CÉLESTE. Globe céleſte. VII. 707. *a*, *b.* Cartes céleſtes. IV. 59. *b.* *Voyez* CARTES.

CÉLESTIN, (*Pierre*) inſtituteur de l'ordre de ſon nom : principaux traits qui le concernent. VIII. 912. *a.*

CÉLESTINS, (*Hiſt. eccl.*) ordre religieux. Son inſtitution. II. 801. *a.* Son établiſſement en France. Maiſon des céleſtins à Paris. Leur provincial en France. *Ibid. b.*

CÉLÉSYRIE, (*Géogr.*) province d'Aſie qui faiſoit partie de la Syrie. Sa ſituation. Origine de ſon nom. Etendue & bornes de ce pays. Ses principales villes. Ses révolutions. La réduction de la Céléſyrie en province romaine, fut regardée comme un événement intéreſſant pour ce pays. Pluſieurs villes commencerent à compter les années depuis cette époque. *Suppl.* II. 279. *a.* & ce fait fut conſtaté par les médailles de ces villes. Avantages qu'elles acquierent ſous ce gouvernement. La Céléſyrie déſignée dans l'écriture ſous le nom général d'*Aram. Ibid. b.*

CÉLEUSME, cri par lequel on exhortoit les rameurs chez les Grecs & chez les Romains. II. 801. *b.*

CÉLIBAT, *hiſtoire abrégée du célibat.* La défenſe de manger du fruit défendu, n'étoit, ſelon quelques-uns, que l'ordre d'obſerver le célibat. Cette interprétation réfutée. Combien de tems Adam & Eve vécurent dans le jardin d'Eden. II. 801. *b.* Célibat de cent ans que les docteurs juifs attribuent à Adam & Eve, après leur péché. On ne doit pas croire qu'il y a eu des célibataires du tems des premiers patriarches, ni que le célibat ait été mieux obſervé après le déluge, qu'avant. Loix de Moïſe & de Lycurgue contre les célibataires. Le célibat toléré dans la république de Platon, juſqu'à trente-cinq ans. Loix romaines contre le célibat. *Ibid.* 802. *a.* Malgré ces loix, il paroît que le célibat alloit ſon chemin. Célibataires créés par la nature pour demeurer tels. Ce que les loix prononçoient ſur eux. C'eſt eux qui vraiſemblablement tâcherent de mettre en crédit le célibat ; & qui s'étant aſſujettis aux volontés des autres par un dévouement ſingulier, furent trouvés ſi commodes, qu'on inventa cette opération hardie & inhumaine, qui en multiplie le nombre. Célibats volontaires embraſſés par état, par libertinage ou par vertu. *Ibid. b.* L'ambition & la politique en groſſirent encore le nombre. Célibat des prêtres & prêtreſſes ; ce célibat obſervé chez les Juifs. Ce que dit Joſephe des Nazaréens célibataires. Prêtres & religieux dévoués à cet état chez les autres nations. Vierges gauloiſes conſacrées au célibat. Célibataires reſpectés chez les Grecs, *Ibid.* 803. *a.* dont la conduite cependant ne répondoit guere aux idées ſublimes qu'ils vouloient donner de leur état. Conduite des déeſſes qui paſſoient pour les plus chaſtes : celle des prêtres & des veſtales.

Du célibat conſidéré en lui-même, 1°. eu égard à l'eſpece humaine. Quel ſeroit l'état d'un être penſant, parfaitement iſolé, ſans ſupérieur, ſans inférieur, ſans égal, à l'abri de tout ce qui pourroit émouvoir ſes paſſions, ſeul de ſon eſpece : ſi l'on accordoit à cet être le titre de *bon*, il le perdroit incontinent, dès qu'on viendroit à découvrir quelque ſyſtême dans la nature dont il feroit partie, & au bien duquel il ne contribueroit point, *Ibid. b.* à moins qu'il n'en eût été diſpenſé par quelque loi ſupérieure à celle de la nature.

2°. *Célibat conſidéré eu égard à la ſociété.* Il nuit à la ſociété en l'appauvriſſant, & en la corrompant. Les ſermens de garder le célibat, étoient annullés par la loi pappienne. *Ibid.* 804. *a.*

3°. *Célibat conſidéré eu égard à la ſociété chrétienne.* Le culte des dieux demandant une pureté ſinguliere, & une vigilance continuelle, la plupart des peuples éloignerent les prêtres du commerce du monde, & leur ôterent l'embarras d'une famille. Tel a été auſſi l'eſprit du chriſtianiſme dans ſon origine. Quoique la loi du célibat pour les eccléſiaſtiques ſoit auſſi ancienne que l'égliſe, il n'y a point de loi divine écrite qui en faſſe un devoir. Pratique des premiers ſiecles à cet égard. S'il eſt vrai que le premier concile de Nicée impoſe aux clercs majeurs l'obligation du célibat. Concile d'Ancyre, qui permet aux diacres de contracter mariage. Concile de Néocæſarée contraire à cette diſpoſition. *Ibid. b.* Le concile *in Trullo* en 692, favorable au mariage des prêtres. Célibat des moines & des évêques grecs. Conciles qui l'ont ordonné dans l'égliſe latine. Sectaires & autres qui ſe ſont élevés contre cet uſage. Comment l'infraction de la loi du célibat eſt devenue plus grave, à meſure que la loi s'eſt invétérée. Le célibat, ſelon l'abbé de Saint-Pierre, n'eſt qu'un point de diſcipline, qu'on ne doit pas regarder comme eſſentiel à la religion chrétienne. Etonnement du czar Pierre, lorſqu'il vit en France ſubſiſter une pratique qui n'importât en rien à la religion, & préjudicioit ſi fort à l'état. *Ibid.* 805. *a. Analyſe du mémoire de l'abbé de Saint-Pierre, ſur le mariage des prêtres.* Avantages de ces mariages. Moyens de rendre aux eccléſiaſtiques la liberté du mariage. Objections contre ce projet, avec les réponſes aux objections. *Ibid. b.* Réflexions ſur le célibat monaſtique. 1°. Il y auroit un avantage infini que le prince défendit l'état monaſtique avant l'âge de 25 ans. 2°. Le célibat peut devenir nuiſible à proportion que le corps des célibataires ſeroit trop étendu. *Ibid.* 806. *a.* 3°. La religion faite pour parler au cœur, doit donner beaucoup de conſeils & peu de préceptes ; ainſi c'étoit s'expoſer à beaucoup d'inconvéniens, d'avoir fait du célibat une loi expreſſe dont la religion ne fait qu'un conſeil. 4°. Comme nous aimons, ſpéculativement en morale, tout ce qui porte un caractere de ſévérité, le célibat a dû s'établir, & s'eſt établi en effet dans les états où il convenoit le moins. Sources où l'auteur a puiſé les réflexions qu'on vient de lire. *Ibid. b.*

Célibat. Hiſtoire du célibat. Loix contre les célibataires chez différens peuples. X. 117. *a.* Le célibat en opprobre chez les Juifs. VI. 470. *b.* XI. 181. *b.* & chez les Parſis. XII. 84. *a.* Il étoit puni chez les anciens Grecs. XIII. 93. *a.* Multiplication des célibataires à Rome, ſur la fin de la république. VIII. 156. *a.* Loix contr'eux établies par Jules-Céſar, IX. 654. *a.* & par Auguſte. VIII. 156. *a.* X. 104. *b.* 105. *a.* Diſcours qu'il tint aux célibataires d'entre les chevaliers. *Ibid.* Obſervations ſur les célibataires d'Allemagne. VIII. 22. *b. Du célibat conſidéré, 1°. eu égard à l'eſpece humaine.* Comment Thalès voulut prouver à Solon que le célibat étoit préférable au mariage. VIII. 876. *b.* On vit plus long-tems dans l'état du mariage, que dans le célibat. XVII. 254. *a.* Réflexions de Monteſquieu contre le célibat formé par le libertinage. X. 105. *a. Du célibat conſidéré, 2°. eu égard à la ſociété.* Quel eſt le célibat funeſte à l'état. I. 150. *b.* S'il eſt vrai que celui, dont le chriſtianiſme fait l'éloge, nuiſe à la ſociété. III. 383. *a.* Les gens dévoués au célibat ont toujours été favoriſés avec une prédilection également contraire à la juſtice & à l'économie nationale. VII. 301. *a. Du célibat conſidéré, 3°. eu égard à la ſociété chrétienne.* Quel eſt le célibat que l'égliſe honore. I. 150. *b.* VI. 470. *b.* Ce que les apôtres ont penſé du célibat. XVII. 265. *b.* Origine du goût des premiers chrétiens pour cet état. *Ibid.* Sentiment des peres ſur la ſainteté du célibat. XII. 348. *b.* Réflexion ſur les loix faites pour contraindre à ce genre de vie. IX. 663. *a.* Du célibat des moines. XIII. 98. *a.* Sentiment des Sociniens ſur ce ſujet. XVII. 395. *b.* Du célibat des religieux, *voyez* VIERGE, VIRGINITÉ, VŒU, VOILE. Obſervations ſur le traité du célibat du clergé, par Henri Wharton. XVII. 642. *b.* – 645. *a.* Premier miniſtre luthérien qui oſa ſe marier. VI. 465. *b.*

CÉLICOLES, (*Hiſt. eccl.*) adorateur du ciel. Hérétiques du cinquieme ſiecle. Ce qu'étoient ces gens-là. Pourquoi les Juifs avoient été appellés *célicoles*. Sens que S. Jérôme donne au paſſage de S. Paul. *Coloſſ. II. 18.* II. 806. *b.* Clément Alexandrin & S. Épiphane reprochent la même idolâtrie aux Juifs. *Ibid.* 807. *a.*

Célicoles. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 279. *b.*

CELLARIUS, (*Chriſtophe*) ſes ouvrages. XV. 239. *b.*

CELLARIUS, (*Jacques*) jéſuite, ſes ouvrages. XIV. 857. *a.*

CELLINI, (*Benvenuto*) ſculpteur. XIV. 829. *b.*

CELLITES, religieux qui ſe trouvent en Allemagne & dans les Pays-Bas. Leur fondateur. Leur regle. Leurs occupations. II. 807. *a.*

CELLULAIRE, (*tiſſu*) en anatomie. Deſcription de ce tiſſu, de ſes variétés & de ſes uſages. II. 807. *a.* Etat de ce tiſſu dans le fœtus. Vaiſſeaux qui s'y répandent. Diſtribution des nerfs dans les cellules adipeuſes. Pourquoi la graiſſe eſt inſenſible. Les intervalles des lames du tiſſu cellulaire ſont ouverts de tous côtés, & les cellules communiquent toutes, les unes avec les autres, dans toutes les parties du corps. *Ibid. b.* Importance du tiſſu cellulaire. Différens uſages de la graiſſe. *Ibid.* 808. *a.*

Cellulaire tiſſu, en anatomie. VIII. 263. *b.* XV. 820. *a.* Formation de la membrane cellulaire. *Suppl.* I. 129. *a.* Sa ſtructure & ſon uſage. 753. *b.* *Suppl.* III. 977. *b.* Effets de l'eau du bain ſur le tiſſu cellulaire. *Suppl.* I. 756. *a.* Fibre cellulaire. *Suppl.* III. 35. *b.* Celluloſité qui réunit les paquets médullaires. *Suppl.* IV. 26. *b.* Humidité dont elle eſt abreuvée. 27. *a.* Son inſenſibilité. 29. *a.* Comment la membrane cellulaire aide à la nutrition. 73. *b.* 74. *a.* Son endurciſſement dans

dans la vieilleſſe. 74. *a. Voyez* CELLULOSITÉ. Tiſſu cellulaire en botanique. XVI. 957. *b.*

CELLULE, petite maiſon ou chambre qu'habitent les moines. Dérivation de ce mot. Diviſion du dortoir en cellules. Cellules des chartreux. Cellules du conclave. II. 808. *a.*

Cellules adipeuſes. Leur état dans ceux qui n'ont point de graiſſe. II. 808. *a.*

Cellules adipeuſes. II. 807. *b.* 808. *a.* VII. 838. *b.*

CELLULOSITÉ, (*Anat.*) elle accompagne tous les vaiſſeaux du corps humain. *Suppl.* II. 227. *a. Suppl.* IV. 239. *a.* Celle de la peau. 263. *a.* Eſpece de graiſſe qu'elle répand. 264. *b.* Celle du péritoine. 302. *a. Voyez* CELLULAIRE, TISSU.

CELOCES, (*Hiſt. anc.*) ſorte de vaiſſeaux ou de petites barques. II. 808. *a.* Leur deſcription. Les Rhodiens les ont inventés. *Ibid. b.*

CELSE, obſervations ſur ce médecin, & ſur ſes ouvrages. III. 352. *b.* X. 269. *b.* 270. *a*, *b.* Sa doctrine ſur les criſes, IV. 487. *a*, *b.* ſur la ſaignée. XIV. 502. *a.* Obſervations ſur le premier de ſes huit livres *de re medicâ.* VIII. 387. *b.*

CELSIUS, (*M.*) ſes tables aſtronomiques & géographiques. *Suppl.* IV. 879. *a.* 883. *a.* 886. *a.*

CELTES, (*Hiſt. anc.*) origine du nom de ces peuples. *Suppl.* II. 279. *b.* Différentes nations auxquelles ce nom a été donné. Hiſtoire des Celtes. Leurs émigrations. Etabliſſemens qu'ils fonderent en différens pays. *Ibid.* 280. *a.* De leurs émigrations en Angleterre, *Ibid.* 281. *a.* & en Allemagne. Culte & doctrine religieuſe de ces peuples. Zele intolérant qu'ils exerçoient contre les autres nations. *Ibid. b.* Leur doctrine ſur le Dieu ſuprême qu'ils appelloient *Teut. Ibid.* 282. *a.* Différens emblêmes ſous leſquels il étoit adoré. Lieux ſacrés parmi eux. Origine de ces amas de pierres dont on trouve encore les reſtes dans quelques endroits de la France, de l'Angleterre & de l'Allemagne. *Ibid. b.* De leurs ſacrifices. Victimes humaines qu'ils offroient à leurs dieux en différentes circonſtances. Comment ils faiſoient leurs prieres. *Ibid.* 283. *a.* Leur doctrine ſur l'ame & ſur une autre vie. La Grande-Bretagne étoit, ſelon eux, le ſéjour des mânes. Nochers dont l'unique fonction étoit de les y transférer. Comment ſe faiſoit ce tranſport. Pourquoi les Celtes célébroient leurs cérémonies pendant la nuit. *Ibid. b.* Comment ſe tenoient ces aſſemblées nocturnes. De l'extérieur des Celtes. Leur patience & leur férocité. Leur courage. *Ibid.* 284. *a.* Education qu'ils donnoient à leurs enfans. Leur amour pour la liberté. Diverſes qualités qu'on leur attribuoit. Singuliere férocité de ces peuples. *Ibid. b.* De leurs repas & de la frugalité qu'ils y obſervoient. Etat de l'agriculture parmi eux. Uſage qu'ils pratiquoient de boire dans le crâne de leurs ennemis. Leurs feſtins publics. Les Celtes accuſés d'antropophagie. *Ibid.* 285. *a.* Origine des villes de leur pays. Pourquoi ils n'avoient ni temples, ni ſtatues. Etat des arts & métiers parmi eux. Le pillage permis en tout tems chez ces peuples. Ils regardoient les bracelets d'or ou d'argent, & les colliers comme la diſtinction la plus honorable. Obſervations ſur leur poéſie & leurs poëtes nommés *bardes. Ibid. b.* Cantique de la victoire. Pourquoi les bardes n'écrivoient jamais leurs poëmes. Doctrine enſeignée dans les écoles publiques des Celtes. Maximes de morale accréditées parmi eux. Tout champ ſans culture étoit réputé n'appartenir à perſonne. L'art oratoire cultivé dans la Celtique. *Ibid.* 286. *a.* Leur juriſprudence & leurs loix. Leur médecine mêlée de magie. Du gouvernement des Celtes. Leur population dans la Gaule du tems de Céſar. Leur amour pour l'indépendance politique. Non-ſeulement ils aimoient la liberté; mais ils vouloient conſerver aux autres nations le même avantage. *Ibid. b.* Election de leurs magiſtrats. Les privileges de citoyens ne s'étendoient que ſur les deux ordres de l'état, les druides & les chevaliers. Diviſion des prêtres celtes en trois ordres. Dignité de ſouverain pontife. Privileges, pouvoir & autorité des prêtres. *Ibid.* 287. *a.* Leurs mœurs. Biens qu'ils poſſédoient. *Ibid. b.*

CELTES, (*Philoſophie des*) philoſophes compris ſous ce nom. Obſcurité répandue ſur l'hiſtoire de cette philoſophie. Ce qui a contribué à cette obſcurité. Idée qu'il faut ſe faire des peuples celtes. II. 808. *b.* Leur excellente morale. Leurs ſages appellés *druides.* Ce que rapporte Jules-Céſar ſur les fonctions, l'autorité & la maniere d'enſeigner des druides. Election de leur chef. Privileges dont ils jouiſſoient. *Ibid.* 809. *a.* Influence qu'ils avoient dans le gouvernement. Leur habillement. Ils étoient diſtribués en pluſieurs claſſes; les *bardes:* les *eubages:* les *druides* proprement dits. Double doctrine de ces derniers, l'une publique, l'autre ſecrete: le ſeul dogme de cette derniere qui a tranſpiré, c'eſt celui qui établiſſoit l'immortalité de l'ame. *Ibid. b.* Idolâtrie dans laquelle ils entretenoient les peuples. Leur coutume de teindre de ſang humain les autels de leurs dieux. Il eſt probable que l'opinion de cette ame univerſelle qui anime toutes les parties du monde, s'étoit répandue parmi eux. On ne peut reprocher aux anciens Celtes d'avoir été des athées. II. 810. *a.* Ce ne fut que depuis l'invaſion des Romains, qu'on vit des temples chez eux. Abolition des druides par les empereurs. Les druides ſe rendoient recommandables par la divination; mais la divination étoit particuliérement affectée aux femmes. Leur coſmogonie. Il ne paroît pas que la métempſycoſe ait été univerſellement reçue chez les druides. Leurs idées ſur les peines & les récompenſes de la vie à venir. *Ibid. b.* Ardeur & courage des Celtes dans les combats. Leur amour pour la liberté. Leur vie dure; leur chaſteté, leur éloignement de tout luxe. *Ibid.* 811. *a.*

Celtes. Leurs émigrations de la Gaule. *Suppl.* I. 214. *a.* Leur uſage quand ils entroient dans un pays étranger. 299. *b.* De leur poéſie. VIII. 916. *a.* Poëtes celtes; *voyez* BARDES. Mercure adoré des Celtes. XVI. 278. *b.* Dieu des Celtes, appellé *Tyr.* 784. *a.* Lieu de délices réſervé, ſelon les Celtes, à l'ame des héros. 821. *a.* Loi des Celtes contre le meurtre d'un étranger. VIII. 315. *b.* Celtes Scandinaves, *voyez* ce dernier mot. De la Gaule celtique & des peuples qui l'habitoient. *Suppl.* II. 774. *b.*

CELTIBERIENS, peuples de l'ancienne Gaule, qui s'établirent en Eſpagne, le long de l'Iber. II. 811. *a.*

Celtiberiens. Suppl. II. 281. *a.*

CELTIQUE. L'Europe anciennement appellée *Celtique.* VI. 212. *a.* Langue celtique: pays où on la parle. II. 260. *b.* Cette langue liée par pluſieurs rapports avec les langues orientales, IX. 259. *a.* particuliérement avec le Phénicien. VIII. 87. *b.* De la Gaule celtique. *Suppl.* II. 774. *b.*

CELUI, *celle, ceux, celles, celui-ci, celui-là.* Obſervations ſur la nature de ces mots. II. 795. *b.* XIII. 454. *a.*

CEMENT, (*Chym.*) cement royal deſtiné à la purification de l'or. Sa compoſition. II. 811. *a.*

CEMENTATION, opération par laquelle on applique à des métaux enfermés .... un feu tel qu'ils rougiſſent ſans entrer en fuſion. II. 811. *a.* Cette opération employée pour vérifier ou obtenir la pureté de l'or & de l'argent, ne remplit point ce dernier but. L'uſage des cementations très-familier aux alchymiſtes. Il n'eſt preſqu'aucun des 6000 auteurs d'alchymie qui ne célebre quelqu'un de ces procédés de cementation. La trempe en paquet connue des ouvriers en acier, eſt une cementation. Matieres des cemens pour l'or & pour l'argent. Comment ſe compoſent ces cemens. Manuel de l'opération. *Ibid. b.* En quoi conſiſte la théorie de la cementation de l'or & de l'argent dans les vues ordinaires de purification. Théorie de la cementation du fer, ou de la trempe en paquet. *Ibid.* 812. *a.*

Cementation, inaltérabilité des métaux dans des vaiſſeaux bien fermés. II. 544. *a.* Converſion du fer en acier par la cementation. VI. 915. *a.* XVI. 586. *a.* Uſage des cendres de bois pour cette opération. VI. 922. *a.* Action par laquelle une vapeur corrode ou pénetre un corps métallique dans la cementation. VII. 366. *b.*

CEMENTATOIRE, (*eau*) ſources d'eaux très-chargées de vitriol de vénus. Où elles ſe trouvent. Sur quel fondement on leur attribue la vertu de tranſmuer le fer en cuivre. Comment ſe fait cette prétendue tranſmutation. Obſervations ſur les ſources d'eau de cementation de Smolnitz & de Hérégrund en Hongrie. Autres ſources ſemblables en Hongrie & ailleurs. II. 812. *b.* Comment Henckel explique les phénomenes de ces eaux. C'étoit ſur une tranſmutation ſemblable que quelques perſonnes avoient trouvé le moyen d'obtenir, il y a quelques années, un privilege excluſif pour convertir le fer en cuivre dans tout le royaume. *Ibid.* 813. *a.*

Cementatoires, eaux, Suppl. III. 471. *a.*

CENACLE, lieu ou ſalle à manger. Pourquoi les anciens l'appelloient *triclinium, lieu à trois lits.* Reſtes d'un *triclinium* qui ſe voit à Rome. II. 813. *a.*

CENACLE, (*Théolog.*) ſalle où l'on a prétendu que J. C. avoit fait ſon dernier ſouper. II. 813. *a.*

CENCHRUS, ſerpent des iſles de Samos & de Lemnos. Sa deſcription. En quoi il eſt dangereux. Uſages qu'on en tire. II. 813. *a.*

CENDRE, (*Chymie*) on a rangé, ſous le nom générique de *cendre*, les ſubſtances métalliques privées de phlogiſtique; cependant il ne faut pas confondre, ſous la même dénomination, les chaux métalliques avec les cendres végétales & animales. Un végétal ou un animal n'eſt, pour un chymiſte, qu'un édifice terreux, cimenté par un gluten inflammable, *&c.* C'eſt aux ruines de cet édifice, de la baſe terreuſe, qu'eſt due la portion la plus conſidérable de la matiere qui lui eſt propre. Outre la terre, les cendres végétales contiennent du ſel fixe, alkali fixe ou lixiviel, & ordinairement des ſels neutres. Les ſels fixes des cendres animales ne ſont point encore aſſez conſtatés en chymie. Fer qui ſe trouve dans les cendres, tant animales que végétales. En quoi les cendres different du charbon. II. 813. *b.* La cendre qui reſte de la deſtruction des végétaux & des animaux n'eſt qu'une portion peu conſidérable de leur tout, mais plus ou moins grande, ſelon les eſpeces. La cendre végétale & la cendre animale conſervent chacune inaltérablement & juſques dans la vitrification, leur caractere diſtinctif. Vœu ſingulier de Becher. Différences réelles obſervées dans les terres calcaires

& alkalines des trois regnes, & dans celles du même regne. Peut-être auſſi trouveroit-on des différences eſſentielles entre les cendres leſſivées de divers végétaux. Les terres des cendres végétales ou animales ne ſont pas des corps ſimples. *Ibid.* 814. *a.* Réflexion ſur l'opinion de la réſurrection des plantes & des animaux, de leurs cendres. La terre des cendres entre en fuſion. Utilité en chymie des cendres leſſivées & du ſel lixiviel, ou alkali fixe. Utilité de ce dernier ſel pour blanchir le linge. Pourquoi les cendres de bois flotté n'y ſont pas propres. *Ibid. b.*

Cendres. Moyen de tirer des cendres des végétaux, le ſel alkali fixe qu'elles contiennent. VI. 809. *a.* Les cendres de bois employées dans la cementation, pour réduire le fer en acier. VI. 922. *a.* De la maniere de leſſiver les cendres des plantes. I. 274. *a*, *b.* Cendres d'os calcinés, leur uſage en docimaſie. III. 500. *a*, *b.* Matiere attirable par l'aimant, que donnent les cendres des végétaux : diverſes obſervations ſur ce ſujet. VI. 495. *b.* Cendres des racines de cannes à ſucre. XV. 794. *b.* Cendres de fougeres, leurs uſages. VII. 219. *a*, *b.* Incinération des plantes pour les verreries. XVII. 128. *a.* Des cendres pour les verreries. 103. *a.* 108. *a*, *b.* Cendres pour la teinture. XVI. 10. *b.* Pour la leſſive du linge. *Suppl.* I. 907. *a*, *b.* Réduction des cendres métalliques. XIII. 881. *b.*

CENDRES ; (*Agric.*) elles ſont un fort bon amendement. On les mêle avec du fumier. On brûle les terres maigres. II. 814. *b.*

Cendres. Cendres charrées, leur utilité. III. 216. *a.* Toutes les cendres ſont d'excellens engrais. V. 686. *b.* Quelles ſont les plus propres à féconder la terre. IV. 562. *b.* Cendres de houille, leur utilité. VIII. 323. *a*, *b.* &c. Cendres de mer ou de tourbes. *Ibid. a.* Cendres des tourbes d'Amiens. *Ibid.*

Cendres, pluies de, explication de ce phénomene. II. 814. *b.*

Cendres. Pluies de cendres cauſées par les volcans. XII. 795. *b.* 796. *a.*

Cendres de cuivre, dans le raffinage : maniere de recevoir cette vapeur quand elle retombe. II. 814. *b.*

CENDRES *gravelées*, (*Chymie*) comment elles ſe font. II. 814. *b.* Leur uſage en teinture, & dans la compoſition de la pierre à cautere. Sel alkali contenu dans la cendre gravelée. Le mot de *cineres clavellati*, qui ſignifie *cendres gravelées*, eſt employé, par les chymiſtes allemands, pour déſigner la potaſſe. Différence entre ces deux choſes. *Ibid.* 815. *a.*

Cendres vertes, mine de cuivre. II. 815. *a.*

Cendres de roquette, plante d'Égypte & de Syrie, appellée *kali*, d'où l'on tire cette cendre. Comment s'en fait la récolte. Ouvriers qui ſe ſervent de cette cendre. II. 815. *a.* Sel dont elle eſt chargée : cas qu'on en faiſoit autrefois. *Ibid. b.*

CENDRES, (*Hiſt. anc.*) reſte des corps morts brûlés. Maniere d'empêcher qu'elles ne ſe confondiſſent avec les cendres de bûcher. Toile d'amiante trouvée à Rome en 1702. II. 815. *b.*

Cendres des morts, comment elles étoient recueillies. XVII. 526. *a.* Ceux qui les ramaſſoient : à qui elles appartenoient. II. 457. *b.* Urnes où on les renfermoit. XVII. 513. *b.* 514. *b.*

CENDRES, (*Mercredi des*) tems de cette fête. VI. 272. *a.* X. 370. *a.* Uſage de prendre le ſac & la cendre chez les anciens Juifs. XIV. 469. *b.*

Cendre. Supplice de la cendre. XV. 674. *b.* 676. *a.* Divinations par la cendre. XVI. 144. *b.*

CENDRÉE, (*Chymie & Docimaſie*) cendre qu'on emploie pour la formation des coupelles. Uſage de la grande cendrée, & maniere de la faire. Préparation de la petite cendrée. II. 815. *b.* Lorſqu'on a beſoin de beaucoup de coupelles, on a recours aux cendres des végétaux pour faire la cendrée. Comment on les prépare pour empêcher que les ſels dont elles ſont chargées, ne faſſent vitrifier les coupelles. *Ibid.* 816. *a.*

CENDRIER, (*Chymie*) deſcription. II. 816. *a.*

CENE. On a mis en queſtion ſi, dans ſa derniere cene, Jeſus-Chriſt célébra la Pâques. II. 816. *b.* *Voyez* à cet égard PAQUES.

Cene, ſalle où l'on a prétendu que Jeſus-Chriſt avoit célébré la cene. II. 813. *a.*

CÉNOBITE, (*Hiſt. eccl.*) différence entre le cénobite & l'hermite. Étymologie du mot. Différence que Caſſien établit entre *couvent* & *monaſtere*. Trois ſortes de moines qui s'étoient retirés en Égypte, les *cénobites*, les *anachoretes* & les *ſarabaïtes*. Inſtitution des cénobites. Dans le code Théodoſien, ils ſont appellés *ſynoditæ*. II. 816. *b.*

Cénobite. Auteur de la vie cénobitique. X. 639. *b.* Vie commune des cénobites, diſciples de ſaint Pacôme. 615. *b.* *Voyez* ANACHORETTE, HERMITE, ASCÉTIQUE.

CÉNOMANS, peuples gaulois, leurs émigrations. VII. 528. *b.*

CENOTAPHE, tombeau vuide. XV. 75. *a.* XVI. 398. *b.* 399. *a.*

CENS, chez les Romains : en quoi il conſiſtoit. Noms qu'on donnoit aux cens des divers ordres de la république. Signification du nom adj. *cenſus*, oppoſé à *incenſus*. Cens qu'on doit établir dans les démocraties. Il n'y a jamais eu de cens général dans l'ancienne monarchie françoiſe. II. 817. *a.*

Cens. Dénombrement qui ſe faiſoit à Rome tous les cinq ans. IV. 828. *a*, *b.* Le cens & le luſtre furent célébrés le plus ſouvent ſans regle. IX. 751. *a.* De l'uſage de faire le cens par tribus. XVI. 624. *b.* 625. *a.* Office du *magiſter cenſûs*. III. 61. *a.* IX. 893. *a.*

CENS, (*Juriſpr.*) rente fonciere due par un héritage tenu en roture, au ſeigneur du fief dont il releve. Il eſt impreſcriptible & non rachetable. Valeur du cens dans les premiers tems. C'eſt la premiere redevance impoſée par le ſeigneur. Diverſes dénominations que reçoit le cens. II. 817. *a.* Amende impoſée au défaut de paiement de cens. *Ibid. b.*

Cens. Pourquoi le cens ou la cenſive s'appelle quelquefois *menue-rente*. XIV. 118. *a.* Loi de cens. IX. 654. *b.* Cens & ſervis. XV. 123. *a.* Chef-cens. III. 271. *a.* Sur-cens. *Ibid.* XV. 685. *b.* Cher-cens. III. 297. *a.* Double cens. V. 73. *a*, *b.* 74. *b.* Croix de cens. IV. 510. *a.*

CENSAL ou *courtier.* Ce que les négocians lui paient. Cenſals dans le Levant. Maniere de négocier avec eux. Simagrées des cenſals dans ces négociations. II. 817. *b.*

Cenſal, *voyez* COURTIER, AGENT DE CHANGE. Tout le commerce de Livourne ſe fait par la voix des cenſaux. XV. 34. *b.*

CENSEUR, (*Hiſt. anc.*) fonctions de ce magiſtrat. Dérivation du nom de *cenſeur*. Premiers cenſeurs créés en 311. But de cette création. II. 817. *b.* Les plébéïens admis à la cenſure en 414. Eminence de cette dignité. Durée de l'exercice de la charge. Autorité & fonctions diverſes des cenſeurs. Bornes de cette autorité. Cenſeurs à Lacédémone. Cette charge eſt plus néceſſaire aux républiques qu'aux autres états. La corruption des mœurs la détruiſit chez les Romains. *Ibid.* 818. *a.*

Cenſeurs. Aſſemblée où l'on éliſoit ces magiſtrats. III. 679. *b.* Leurs fonctions. XII. 907. *a.* Loi qui régloit leur pouvoir. IX. 656. *b.* Quel étoit leur pouvoir à l'égard des ſénateurs. XV. 2. *a.* Revue des chevaliers par les cenſeurs. III. 311. *b.* Leur intendance ſur les chemins. XVII. 417. *a.* Livres des cenſeurs. IX. 611. *b.*

CENSEURS *de livres*, (*Littér.*) but de leur établiſſement. A qui appartient le droit de juger des livres. II. 818. *a.* Celui de juger des livres concernant la foi a été pluſieurs fois confirmé à la faculté de théologie de Paris. Uſage qu'elle en a fait. Augmentation du nombre des docteurs chargés de l'examen des livres. Abus qui réſulterent de cette augmentation. Diviſion entre les membres de la faculté. Lettres-patentes accordées au docteur Duval & à trois de ſes confreres, qui leur attribuent le droit de cenſure, *&c.* Efforts de la faculté contre lui. Sa démiſſion volontaire. *Ibid. b.* Il paroît par différens décrets que la faculté recommença enſuite à charger les docteurs de l'examen des livres. Irrégularités commiſes dans les approbations des livres auxquels les diſputes ſur la grace avoient donné lieu. Création de quatre cenſeurs pour remédier à ces abus. Leur nombre augmenté dans la ſuite. Ils rendent compte à M. le chancelier. État des auteurs qui attendent l'approbation, ſemblable à celui des ames qui attendent le moment de traverſer le Styx. *Ibid.* 819. *a.*

CENSIER, ſeigneur cenſier déſigné ſous le nom de *chef d'hoſtiſes*. III. 271. *b.* Juſtice de cenſier. IX. 93. *b.* Juſtice cenſiere. *Ibid.* & 94. *a*, *b.*

CENSITAIRE, vaſſal qui poſſede en roture quelques héritages à la charge du cens. Permiſſion accordée au cenſitaire de vendre l'héritage chargé de cens, *&c.* II. 819. *a.*

CENSIVE, étendue du fief d'un ſeigneur : droit de percevoir le cens. Origine des cenſives. II. 819. *a.*

CENSORIN, (*Hiſt. rom.*) un des plus grands capitaines de ſon tems, fut un des trente tyrans qui envahirent l'empire ſous les regne de Valerien & de Gallien. Surnom qu'il reçut. Sa mort. Son épitaphe gravée ſur ſon tombeau. *Suppl.* II. 287. *b.*

CENSUEL, commiſe cenſuelle. III. 703. *a.* Fief cenſuel. VI. 700. *b.* Déclaration cenſuelle. IV. 692. *a.* Juſtice cenſuelle. IX. 93. *b.* 94. *a*, *b.* Rente cenſuelle. XIV. 116. *a.*

CENSURES *eccléſiaſtiques.* Trois ſortes de peines exprimées par ce mot ; l'excommunication, la ſuſpenſe, l'interdit. Soumiſſion des anciens rois d'Angleterre à ces cenſures, dont les François ont toujours été exempts. Comment ils ſe ſont maintenus tels. Cenſures de droit, cenſures de fait. Celles qu'on appelle *latæ ſententiæ*, & celles qu'on nomme *ferendæ ſententiæ*. A qui appartient le droit de porter des cenſures. II. 819. *b.*

Cenſures eccléſiaſtiques : ordonnance d'Orléans, & lettres de Charles IX, ſur ces cenſures. IX. 77. *b.*

CENSURES *de livres* ou *de propoſitions.* La note d'*héréſie* eſt la plus infamante de toutes : livres notés comme *ſentant l'héréſie*. II. 819. *b.* Il y a beaucoup d'analogie entre ce qui ſent

l'héréſie & ce qui eſt *captieux*. Propoſition *mal ſonnante* dans la foi, moins coupable que celle qui ſent l'héréſie. Ce qu'on appelle *opinion dangereuſe* ; propoſitions notées de *témérité*. Différence entre les propoſitions que l'égliſe cenſure & celles qu'elle défend. *Ibid.* 820. *a.*

CENSURE, *critique*, (*Synon.*) IV. 490. *a.*

CENT, divers uſages de ce mot en commerce. II. 820. *a.* Comment on écrit le *tant pour cent* dans les livres de commerce. *Ibid. b.*

CENTAINES, diviſion des comtés angloiſes en centaines. XVII. 587. *b.*

CENTAURÉE, (*grande*) caracteres de ce genre de plante. Propriétés de ſa racine. Origine de ſon nom. *Petite centaurée.* Sa deſcription. Ses propriétés & uſages. D'où lui vient ſa vertu fébrifuge. Maniere de la donner dans les fievres. Uſage de ſon infuſion contre la migraine. II. 821. *a.*

CENTAURES, explication donnée communément à la fable des centaures. Quelques-uns prétendent qu'il en a exiſté dans la nature. Comment ils naquirent d'Ixion & de la nuée. Diverſes explications de cette fable. Etymologie du mot *centaure*. II. 820. *b.*

Centaures, *voyez* THESSALIENS & HIPPOCENTAURES. Diverſes obſervations critiques ſur la fable des centaures. V. 892. *a*, *b*. Tableaux de centaures dans Herculanum. *Suppl.* III. 356. *b.* 357. *a*, *b*. Lieu du tombeau des centaures. *Ibid.* 983. *a.*

CENTENIERS chez les francs. VIII. 279. *a.*

CENTIEME *denier*, ce qu'on entend par là en France. II. 821. *b.*

Centieme, impoſition levée en certains tems par les rois de France. III. 457. *a.* Décime centieme. IV. 679. *a.*

CENTOBRIGUES, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des Celtibériens. Maniere dont Métellus la prit. Généroſité des deux parts. II. 821. *b.*

CENTON, (*poéſie*) ce mot ſignifie à la lettre un manteau fait de pieces rapportées. Etymologie du mot. Uſage que les Romains faiſoient à la guerre des centons proprement dits. Regles & exemple qu'Auſone a donnés ſur la compoſition des centons en poéſie. Vie de Jéſus-Chriſt, écrite en centons tirés de Virgile. Exemple de ces centons dans l'adoration des mages. II. 821. *b.*

Centon, qui porte le nom de *ſextus* ou *ſextius*. XIII. 625. *a.*

CENTONAIRES, (*Hiſt. anc.*) officiers qui fourniſſoient les étoffes qu'on appelloit *centons*. Végece en parle, *liv. iv.* II. 821. *b.* De même que Jules-Céſar dans ſes commentaires, & dans le livre *de la guerre civile*. Ouvriers ſuivans l'armée auxquels les centonaires étoient joints. *Ibid.* 822. *a.*

CENTRAL, forces centrales: explication de ces forces: elles ſe diviſent en centrifuges & centripetes. Loix des forces centrales, découvertes par Huyghens, démontrées par Newton. Mémoire de M. le marquis de l'Hôpital ſur cette matiere. 1°. Il enſeigne la maniere de comparer la force centrale avec la peſanteur. II. 822. *a.* 2°. Cette théorie établie, il eſt aiſé d'en conclure que ſi deux corps de poids égal décrivent des circonférences de cercles inégaux dans des tems égaux, leurs forces centrales ſeront comme les diametres. 3°. La force centrale d'un corps qui ſe meut dans une circonférence de cercle, eſt comme le quarré de l'arc infiniment petit diviſé par le diametre. 4°. Si deux corps décrivent par un mouvement uniforme différentes circonférences, leurs forces centrales ſeront en raiſon compoſée de la doublée de leur vîteſſe, & de la réciproque de leur diametre, *&c.* 5°. Si deux corps qui ſe meuvent dans des circonférences inégales ſont animés par des forces centrales égales, les diametres des cercles ſeront en raiſon doublée des tems. *Ibid. b.* 6°. Si les tems de la révolution totale ſont comme les diametres des cercles, les forces centrales ſeront comme ces mêmes diametres. 7°. Maniere de connoître quelle doit être la force centrifuge & la viteſſe d'un corps attaché à un fil, pour qu'il ne rompe point ce fil en circulant horizontalement. 8°. Si un grave ſe meut uniformément avec la vîteſſe acquiſe en tombant d'une hauteur égale à la moitié du rayon, la force centrale ſera égale à la gravité. 9°. 10°. 11°. 12°. Suite des différentes loix déduites de la théorie expoſée dans l'article premier. 13°. Méthode pour comparer les forces centrales ſur des courbes autres que des cercles. *Ibid.* 823. *a.* 14°. Démonſtration de cette loi, que les aires compriſes entre deux rayons ſont proportionnelles aux tems employés à les parcourir. 15°. Méthode pour comparer entr'elles les forces centrales dans des cercles, quelque différentes qu'elles ſoient. 16°. 17°. Lorſque la force par laquelle un corps eſt ſollicité vers un point, n'eſt pas par-tout la même, alors le mobile décrit différentes courbes plus ou moins compoſées; comme l'ellipſe, la parabole, l'hyperbole. Regle centrale découverte par Thomas Baker, géometre anglois. *Ibid. b.* Elle eſt préférable, ſelon ſon inventeur, aux méthodes de Deſcartes, pour conſtruire les équations. *Ibid.* 824. *a.*

Central, détails ſur les forces centrales. VII. 118. *b.* 119. *a.* Démonſtration des forces centrales. VII. 874. *a.* Application de la théorie des rayons des développées à celle des forces centrales. IV. 908. *a.* Experiences ſur les mouvemens elliptiques & circulaires. XVII. 613. *b.*

Central, *feu*. VI. 612. *b.* &c.

CENTRE, étymologie du mot. Centre d'un cercle. L'angle au centre eſt double de l'angle à la circonférence. Centre d'une ſection conique. Centre d'une courbe d'un genre plus élevé. Centre général ſelon Newton. Centre général d'une courbe ſelon l'abbé de Gua. Méthodes de M. l'abbé de Gua, II. 824. *a.* & de M. Cramer, pour déterminer les centres généraux. *Ibid. b.*

CENTRE *de preſſion dans les fluides*, (*Phyſiq.*) définition. Loi du centre de preſſion. *Suppl.* II. 288. *a.*

CENTRE *d'un cadran*. *Centre de gravitation* ou *d'attraction*. II. 824. *b.*

CENTRE *de gravité*, (*Méchan.*) la gravité totale peut être conçue, réunie au centre de gravité. Diametres de gravité; plan de gravité. Dans quel cas le centre de figure eſt le même que le centre de gravité. Centre commun de gravité de deux corps. Loix du centre de gravité. 1°. Si on joint les centres de gravité de deux corps par une droite, leurs diſtances du centre commun de gravité ſeront entr'elles en raiſon réciproque des poids. II. 824. *b.* 2°. Moyen de déterminer le centre de gravité de pluſieurs corps donnés. 3°. Deux corps étant ſuſpendus par une ligne qui ne paſſe point par leur centre commun de gravité, trouver lequel des deux corps doit emporter l'autre. 4°. Soient pluſieurs corps ſuſpendus par une droite qui ne paſſe point par leur centre de gravité, on propoſe de déterminer de quel côté ſera la prépondérance, & quelle en ſera la quantité. 5°. Un nombre de poids ſuſpendus par une ligne qui ne paſſe point par le centre commun de gravité, & la prépondérance étant vers la droite, déterminer un point où la ſomme de tous les poids étant ſuſpendue, la prépondérance continueroit à être la même que dans la premiere ſituation. *Ibid.* 825. *a.* 6°. Trouver le centre de gravité d'un parallélogramme & d'un parallélipipede; 7°. d'un cône & d'une pyramide; 8°. d'un triangle; 9°. d'une portion de parabole. 10°. Centre de gravité d'un arc & d'un ſecteur de cercle. *Ibid. b.* 11°. Déterminer méchaniquement le centre de gravité d'un corps. 12°. Toute figure ſuperficielle ou ſolide, produite par le mouvement d'une ligne ou d'une ſurface, eſt égale au produit de la quantité qui l'engendre, par la ligne que décrit ſon centre de gravité. *Ibid.* 826. *a.*

Centre de gravité, propriété du centre de gravité, démontrée par M. Varignon. II. 830. *a.*

Centre de mouvement. II. 826. *a.*

Centre d'oſcillation. Loix du centre d'oſcillation. II. 826. *b.* *Voyez* ce dernier mot.

Centre de percuſſion dans un mobile. Loix du centre de percuſſion. II. 826. *b.* *Voyez* PERCUSSION.

Centre de converſion, en méchanique. II. 826. *b.*

Centre ſpontané de rotation. Ce terme eſt employé par M. J. Bernoulli dans le recueil de ſes œuvres. Théorêmes ſur ce ſujet. II. 827. *a.*

Centre des corps peſans. Comme la terre eſt un ſphéroïde applati vers les poles, les corps peſans ne ſauroient tendre vers un même point; il n'y a donc point à la rigueur de centre des corps peſans. II. 827. *b.*

Centre d'équilibre, dans le ſyſtême des corps. Principe d'équilibre trouvé par M. le marquis de Courtivron. II. 827. *b.*

Centre de l'équant, dans l'aſtronomie ancienne. II. 827. *b.*

Centre phonique, *phonocamptique*. II. 828. *a.*

Centre d'un baſtion, *d'un bataillon*. II. 828. *a.*

CENTRE, *ovale*, (*Anat.*) II. 828. *a.*

Centre ovale: M. de Vieuſſens en fait le ſiege des fonctions de l'ame. I. 341. *a.*

CENTRE *de preſſion dans les fluides*, (*Phyſiq.*) définition. Loi du centre de preſſion. *Suppl.* II. 288. *a.*

Centre tendineux. II. 828. *a.*

CENTRE, *demi-circulaire*, (*Anat.*) cordon médullaire qui ſuit l'intervalle du corps cannelé, & de la couche du nerf optique, & qui preſſe contre le corps cannelé une veine principale de ce corps. Obſervations ſur le nom de *centre demi-circulaire* donné à ce cordon. Sa deſcription. *Suppl.* II. 288. *a.*

CENTRER *un verre*, (*Lunetier*) méthode à ſuivre pour cela. Sur quoi elle eſt fondée. Néceſſité de bien centrer les verres des lunettes. II. 828. *a.*

Centrer un verre. Différentes manieres de connoître ſi un verre eſt bien centré, de remédier au défaut d'un verre mal centré. *Suppl.* II. 288. *a.*

Centrer: comment on reconnoît ſi un objectif eſt bien centré. XI. 301. *b.*

CENTRIFUGE, (*Méchan.*) tout mouvement eſt par lui-même rectiligne. Pour qu'un corps ſe meuve dans une courbe, il faut qu'il reçoive à chaque inſtant une nouvelle impulſion, & dans une direction différente. Un corps obligé à décrire un cercle, le décrit le plus grand qu'il peut. Il en eſt des autres courbes, comme des cercles. Dans une même courbe

la force centrifuge du corps qui la décrit, varie ſuivant les différens points où il ſe trouve. II. 828. *b. Voyez* CENTRALES, FORCES.

Centrifuge, force, II. 828. *b.* VII. 118. *b.* 119. *a*, *b.* Calcul de cette force. V. 520. *a.* VII. 876. *b.*

Centrifuge, roue, deſtinée à changer l'air d'une chambre. I. 236. *b.* XVII. 27. *a*, *b.*

CENTRIPETE, *force*, (*Méchaniq.*) II. 828. *b.* *Voyez* GRAVITATION, GRAVITÉ, PESANTEUR, CHUTE.

CENTROBARIQUE, (*Méthode*) en méchanique. II. 828. *b.* Cette méthode eſt renfermée dans le théorême ſuivant, & ſes corollaires. Toute ſurface plane ou courbe, ou tout ſolide produit par le mouvement d'une ligne ou d'une ſurface eſt égal au produit de cette ligne ou ſurface par le chemin du centre de gravité, c'eſt-à-dire, par la ligne que ce centre de gravité décrit. Démonſtrations de ce théorême. Cinq corollaires qui en découlent. *Ibid.* 829. *a.* Ce théorême peut être mis au nombre des plus curieuſes découvertes en géométrie. Son inventeur. Géometres qui s'en ſont ſervis. Propriété du centre de gravité démontrée par M. Varignon, de même que pluſieurs autres plus générales & auſſi curieuſes, dans un mémoire intitulé : *Réflexions ſur l'uſage que la méchanique peut avoir en géométrie.* Étymologie du mot *centrobarique. Ibid.* 830. *a.*

CENTRONS, anciens peuples allobroges. XV. 902. *b.*

CENT-SUISSES, partie de la garde du roi. Sa marche & ſon habillement dans les jours de cérémonie. Privileges de cette milice. II. 830. *a.* Pourquoi elle eſt appellée *cent-ſuiſſes*; Le P. Daniel prétend que ce corps eſt une garde militaire du roi. Tems où les Suiſſes commencerent à être à la ſolde du roi. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b. Voyez* VII. 484. *b.*

CENTUMVIRS, juges ainſi nommés. IX. 19. *a.* Claſſe des centumvirs formée par le préteur. IV. 23. *b.*

CENTURIE. Aſſemblées romaines par centuries. Diviſion des cohortes romaines & des légions par centuries. II. 830. *a.*

Centuries, comices par III. 679. *b.* Leur établiſſement par Servius-Tullius. XIV. 326. *b.* XVI. 621. *b.* Comment les tribus eurent part aux aſſemblées par centuries. 624. *a.*

Centurie, ou *ſiecle*, en chronologie. II. 830. *b.*

Centuries de Magdebourg, corps d'hiſtoire eccléſiaſtique que quatre miniſtres de Magdebourg commencerent en 1560. Plan ſur lequel a été travaillé cet ouvrage. II. 830. *b.* Jugement qu'en porte l'auteur. *Ibid.* 831. *a.*

CENTURION, parmi les Romains. Premier centurion de la premiere cohorte de chaque légion. II. 831. *a. Voyez* PRIMIPILE.

CENTURIONS, leur poſte dans l'ordre de bataille. *Suppl.* IV. 175. *a.*

CENTUSSIS. (*Antiq.*) Signification de ce mot. II. 831. *a.*

CEOS, l'une des iſles Cyclades. XVII. 709. *b.* — 711. *a.* L'art des étoffes de ſoie inventé dans cette iſle. *Suppl.* III. 189. *a.*

CEPÉES, certaine étendue de buiſſons, ou ce qui repouſſe des ſouches d'un taillis : les ſouches même. Obſervations de droit ſur ce ſujet. II. 831. *a.*

CEPENDANT, *pourtant*, *néanmoins*, *toutefois*. Différence entre ces mots. II. 831. *a.*

CÉPHALALGIE, (*Méd.*) douleur de tête. Etymologie du mot. Cauſes de cette douleur. Différence entre la céphalalgie & la céphalée. La cephalalgie ſe diviſe encore en migraine & en clou. Cauſes éloignées de la céphalalgie. Le prognoſtic qu'on peut tirer de cette maladie, c'eſt qu'elle n'eſt jamais ſans danger. Maux qui en ſont les ſuites ordinaires. La diverſité des cauſes qui l'occaſionnent, doit faire varier le traitement. II. 831. *b.* Guériſon ſinguliere d'une céphalalgie, par Cowper. *Ibid.* 832. *a.*

Céphalalgie, pourquoi la toux augmente les maux de tête. IV. 953. *b.* grande vertu de l'éther vitriolique de Frobénius, contre ces maux. VI. 53. *a.*

CÉPHALANTHE, (*Botan.*) noms de cette plante en latin & en anglois. Son caractere générique. Deſcription & culture de deux eſpeces de céphalanthe. Lieux où elles croiſſent. *Suppl.* II. 288. *b.*

CÉPHALE & PROCRIS, (*Myth.*) hiſtoire de ces deux amans. *Suppl.* II. 289. *a.*

CÉPHALIQUE, (*veine*) deſcription de ce vaiſſeau. II. 832. *a.*

Céphalique, remarque ſur cette veine. *Suppl.* I. 823. *b.*

Céphalique, calotte céphalique. II. 564. *b.* IV. 532. *b.* Poudre céphalique. IV. 532. *b.* Emplâtre céphalique. V. 591. *b.* Gouttes céphaliques. VII. 771. *b.* Parfum céphalique. XI. 941. *a.*

CÉPHALIQUES, (*remedes*) leurs propriétés. Indication de quelques-uns. But des ſternutatoires. II. 832. *a.*

CÉPHALOPHARINGIEN, (*Anat.*) nom de deux muſcles de l'orifice de l'œſophage. Leur deſcription. II. 832. *a.*

CÉPHAS, (*Hiſt. ſacr.*) nom que J. C. donna à Simon, fils de Jean. De-là le nom de *Pierre* donné à cet apôtre. Obſervation ſur l'étymologie du mot *céphas*. *Suppl.* II. 289. *b.*

CÉPHISSODORE, ſculpteur athénien. XIV. 818. *b.*

CÉPRHENÈS *ou* CÉPHUS, (*Hiſt. des Egypt.*) frere & ſucceſſeur de *Chéops*. Son regne ne fut célebre que par ſes impiétés & ſa tyrannie. Obſervation ſur les pyramides d'Egypte, & en particulier ſur celle que ce roi fit bâtir. *Suppl.* II. 289. *b.*

CEPION, (*Quintus*) priſe de Toulouſe par ce général romain. Evénemens qui en réſulterent par rapport à lui. XI. 530. *b.* 531. *a.* XVI. 3. *a.*

CER. PER. Explication de ces abbréviations qui ſe trouvent ſur quelques médailles de Sidon. XII. 363. *b.*

CÉRAMES, vaſes de terre cuite dont on ſe ſervoit dans les repas. Coupes d'or & d'argent auxquelles Cléopatre conſerva le nom de *cérames*. Uſage de faire préſent de telles coupes aux convives. Soin de Philippe de Macédoine, pour conſerver une petite phiole d'or. II. 832. *b.*

CÉRAMICIÉS, ou plutôt *Céramiques*, jeux ou combats établis en l'honneur de Prométhée, de Vulcain & de Minerve. En quoi ils conſiſtoient. Obſervation ſur un endroit de la comédie d'Ariſtophane, intitulée : *Les Grenouilles*, où il eſt queſtion de ces jeux. *Suppl.* II. 290. *a.*

CÉRAMIQUE, (*Hiſt. anc.*) deux lieux célebres dans Athenes, dont l'un s'appelloit *céramique du dedans*, & l'autre *céramique du dehors*. II. 832. *b. Voyez* KERAMÉE.

CÉRAM ROG, (*Ichthy.*) eſpece de raie des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa deſcription, ſes mœurs, qualités & uſages. *Suppl.* II. 290. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CÉRAM VOREN, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Sa claſſification. *Suppl.* II. 290. *b.*

CÉRANUS, (*Hiſt. anc.*) fils de Ptolomée-Soter. Ses crimes. *Suppl.* I. 584. *a*, *b.*

CÉRASTE, (*Hiſt. nat.*) deſcription & hiſtoire naturelle de ce ſerpent. Effets de ſa morſure. Propriétés médicinales du céraſte. II. 832. *b.*

Céraſte, ſerpent. XV. 108. *a.* Peuples qui vivoient ſans péril au milieu des céraſtes. XIII. 544. *a*, *b.*

CÉRAT, (*Pharm.*) onguent dont la cire fait la baſe. Préparation du cérat. Cérat blanc, ſa préparation & ſon uſage. Cérat jaune deſſicatif. Cérat de Galien. II. 833. *a.*

CÉRATIAS, (*Aſtron.*) comete cornue, qui paroît ſouvent barbue, & quelquefois avec une queue. II. 833. *a.*

CÉRATION, deux ſignifications de ce mot en chymie. Action par laquelle on rend un corps difficile à fondre, fuſible comme la cire, *&c.* Action d'envelopper ou de pénétrer un corps de cire. II. 833. *a.* Ce mot dans une ſignification naturelle veut dire *manipulation. Ibid. b.*

CERAUNIENS, *monts.* XV. 945. *b.*

CERBERE, (*Mythol.*) fictions des poëtes ſur cet animal. Comment ceux qui ſe piquent de trouver du ſens à toutes les fables expliquent celle de Cerbere. II. 833. *b.*

Cerbere, étymologie de ce mot. V. 671. *b.* Conjecture ſur l'origine de la fable de Cerbere. XVI. 127. *b.*

CERBERE, (*Aſtron.*) conſtellation boréale. *Suppl.* II. 290. *b.*

CERCEAU, en fauconnerie, en terme de boutonnier, II. 833. *b.* en terme de cirier, en terme de tonnelier. Bois dont on fait les cerceaux. Différens noms qu'on leur donne, lorſqu'ils ſont reliés, ſuivant l'endroit où on les place. II. 834. *a.*

CERCEAU, (*Hiſt. anc.*) ſorte d'inſtrument que les anciens employoient dans leurs exercices & leurs jeux. Deſcription que donne M. de Caylus de deux ſortes d'exercices du cerceau ; l'un appellé *Cricelaſia* & l'autre *Trochus*. *Suppl.* II. 290. *b.* Cerceaux repréſentés ſur quelques monumens. *Ibid.* 291. *a.*

Cerceau, de l'exercice du cerceau dans la gymnaſtique des anciens. XVI. 683. *b.*

CERCEAU, (*Jean-Antoine du*) jéſuite. Epitre de ce poëte écrite en ſtyle ironique. VIII. 906. *a.* Il a travaillé au journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b.*

CERCIFI, plante eſtimée pour la cuiſine. Comment on la cultive. II. 834. *a.*

Cercifi, eſpece de cercifi qui appartient au genre appellé *tragopogon*. XVI. 522. *a.* Eſpece de cercifi dit *ſcorſonere*. XIV. 810. *a.*

CERCIO, oiſeau des Indes. Qualité qu'on lui attribue II. 834. *a.*

CERCLE, (*Géomét.*) diviſion du cercle en degrés, *&c.* Trouver l'aire d'un cercle. Les cercles ſont entr'eux comme les quarrés des diametres. II. 834. *a.* Le cercle égal à un triangle, dont la baſe eſt la circonférence, & la hauteur le rayon. Trouver la proportion du diametre du cercle à la circonférence. Circonſcrire un cercle à un polygone régulier donné. Inſcrire un polygone régulier donné dans un cercle. Par trois points donnés qui ne ſont point en ligne droite décrire un cercle. *Ibid. b.* Cercles paralleles ou concentriques. Cercles excentriques. Réflexion ſur la quadrature du cercle. Cercles des degrés ſupérieurs, c'eſt improprement que ces courbes ont été appellées *cercles*. Cercles de la ſphere. *Ibid.* 835. *a.* Cercles de hauteur ou almucantaraths. Cercles de déclinaiſon. Cercles diurnes. Cercles d'excurſion. Tranſport des cercles de la ſphere des cieux à la terre. Cercles horaires

dans la gnomonique. Cercles de latitude ou ſecondaires de l'ecliptique. Cercles de longitude. Cercle d'apparition perpétuelle. *Ibid. b.* Cercle d'occultation perpétuelle. Cercles polaires. Cercles de poſition, ſelon les aſtrologues. Cercles d'aſcenſion droite & d'aſcenſion oblique. Le cercle d'aſcenſion oblique eſt unique. II. 836. *a.*

Cercle, la courbure d'un cercle eſt en raiſon inverſe de ſon rayon. IV. 390. *a.* Maniere de décrire un cercle qui paſſe par trois points donnés qui ne ſoient pas en ligne droite. IV. 204. *b.* Le cercle eſt de toutes les figures qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité. VIII. 927. *b.* Arcs de cercle. I. 592. *b.* Pourquoi la meſure naturelle de la circonférence d'un cercle eſt un arc. X. 426. *b.* Des degrés employés dans la diviſion de la circonférence du cercle. IV. 761. *b.* Diviſion du cercle ſelon la méthode des mineurs. VII. 638. *a.* Des cercles circonſcrits ou inſcrits à un polygone. XII. 941. *b. Voyez* auſſi INSCRIRE & CIRCONSCRIRE. Secteur de cercle. XIV. 877. *a.* Segment de cercle. 889. *a*, *b.* Trouver un cercle égal à la ſurface convexe d'un cylindre droit. IV. 593. *a.* Réduction du cercle en un triangle rectiligne de même ſurface. III. 462. *b.* De la quadrature du cercle. XIII. 639. *b.* 640. *a.* Rapport du diametre à la circonférence : moyen d'avoir l'aire du cercle, le diametre étant donné, & réciproquement. III. 462. *b.* IV. 941. *b.* Un cercle étant donné, trouver un quarré qui lui ſoit égal. 755. *b.* Trouver le diametre d'un cercle égal à un quarré donné. *Ibid.* Cercles paralleles, en géographie & en aſtronomie. XI. 906. *a*, *b.* Des cercles de la ſphere. XV. 453. *a*, *b.* Propriétés géométriques des différens cercles décrits ſur la ſurface de la ſphere. XV. 456. *a*, *b.* Cercles ſecondaires en aſtronomie. XIV. 857. *b.* Cercles horaires. *Suppl.* III. 454. *b.*

Cercles. Différentes ſortes de quarts de cercles. XIII. 665. *b.* &c. Demi-cercle ou graphometre. VII. 859. *b.*

Cercle d'arpenteur. Sa deſcription. II. 836. *a.* Prendre un angle avec cet inſtrument. Maniere de lever avec cet inſtrument le plan d'un champ, d'un parc, d'un bois, *&c. Ibid. b.*

Cercle ou *anneau magique* : rond que le peuple ſuppoſe avoir été tracé par les fées dans leurs danſes en campagne. Deux ſortes de cercles ſemblables. Les uns les ont attribués au tonnerre, les autres au travail des fourmis. II. 836. *b.*

CERCLE, (*Chymie*) les chymiſtes ſe ſervent d'un cercle de fer pour couper le cou de certains vaiſſeaux de verre. Comment cela ſe fait. Autres manieres de couper le verre. II. 837. *a.*

Cercles goudronnés, dans l'artillerie. II. 837. *a.*

CERCLES *de hune*, (*Marine*) leurs deſcription & uſage. II. 837. *a.*

Cercles de boute-hors. Cercles d'étambraie de cabeſtan. II. 837. *a.*

CERCLE *à la corne*, (*Maréchal.*) II. 837. *a.*

CERCLES, (*Tonnelier*) en quoi ils different des cerceaux. Leur uſage. II. 837. *a.* Comment ils ſe vendent. *Ibid. b.*

CERCLE, (*Bijoutier*) cercle deſtiné à retenir un portrait dans une tabatiere. XVII. 762. *a.*

CERCLE *vicieux*, (*Logiq.*) Comment les Pyrrhoniens prétendent prouver que nos raiſonnemens ne ſont que des cercles vicieux. IV. 935. *a.*

Cercle, divination uſitée chez les Arabes, par le moyen de quelques cercles. XVII. 689. *b.*

Cercles de l'empire d'Allemagne. Maximilien I. diviſa les états de l'empire en ſix cercles, & en ajouta quatre peu de tems après. Pourquoi la Bourgogne fut comptée comme cercle d'empire. Ordre des cercles dans la matricule de l'empire. Réglemens établis pour maintenir une police uniforme dans les cercles de l'empire. Aſſociation que forment les cercles pour leur ſûreté, taxes qu'ils paient. II. 837. *b.*

Cercles de l'empire. IV. 69. *b. Suppl.* I. 310. *b.* 311. *a*, *b.* Différence entre les états de l'empire & les cercles. VI. 20. *b.* Directeurs des cercles. IV. 1026. *a.* Il ne faut point les confondre avec les *duces circuli. Ibid.* Nombre des villes & bourgs renfermés dans les cercles d'Allemagne. *Suppl.* I. 313. *a.* Mois romains qu'ils paient. *Suppl.* III. 953. *b.*

CERCOPITHEQUE, ſorte de ſinge. XV. 210. *b. Voyez* CEB.

CERCUEIL, étymologie de ce mot. XIV. 648. *b.* Cercueil dans lequel, chez les Romains, on portoit les morts au bûcher. IX. 593. *a.* Cercueil qu'ils appelloient *ſandapila.* XIV. 610. *a.* Cercueil des anciens nommé *capulo.* II. 641. *a.* Autre dit *feretre.* VI. 506. *a*, *b.* Cercueils des Chinois. VII. 372. *a.*

CERDA, (*Jean-Louis de la*) jéſuite. XVI. 388. *b.*

CERDONIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du deuxieme ſiecle, ſectateurs de Cerdon. Hiſtoire & doctrine de cet héréſiarque. II. 838. *a.*

CÉRÉALES, *plantes*, (*Agricult.*) voyez *Plantes céréales.*

CEREALIA, (*Myth.*) fêtes de Cérès célébrées à Athenes. Deux fêtes de cette déeſſe, les Eleuſines & les Theſmophories. On les célébroit avec beaucoup de religion & de tempérance, *&c.* Quelques-uns croient que Bacchus & Hercule avoient auſſi part à ces fêtes. Comment elles étoient célébrées à Rome. II. 838. *a.*

CEREALIA, (*Mythol.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 291. *a.*

CÉRÉBRAL, (*Anat.*) artere carotide cérébrale. *Suppl.* II. 247. *b.* 248. *a*, *b.*

CÉRÉIBA, (*Bot.*) petit arbre du Breſil. Sel qui s'y amaſſe quand le ſoleil donne ſur ſes feuilles. II. 838. *b.*

CÉRÉMONIAL, (*Police*) divers ſens de ce mot. Cérémonial de la vie ordinaire, de la vie civile & religieuſe; entre les ſouverains : trois occaſions où ce dernier cérémonial eſt néceſſaire. Diſputes auxquelles il a donné lieu. II. 838. *b.*

Cérémonial, celui qui regle les devoirs extérieurs à l'égard des rangs & dignités. VI. 58. *a.*

CÉRÉMONIES, (*Hiſt. civil. & eccl.*) Étymologie du mot. Cérémonies politiques, religieuſes & politico-religieuſes. Origine des cérémonies dans la ſociété & dans la religion. Cérémonies pieuſes & ſaintes, celles qui accompagnerent le culte naturel, celles que preſcrivit Moïſe, celles de la religion chrétienne. Origine de ces cérémonies. Origine des cérémonies ſuperſtitieuſes. II. 839. *a.* Néceſſité des cérémonies dans le culte. *Ibid. b.*

Cérémonies, raiſon de l'uſage qu'avoient les anciens de répéter trois fois de ſuite certaines cérémonies. VIII. 88. *a.* De la preuve hiſtorique tirée des cérémonies annuelles. 224. *b.* Réflexions ſur les étiquettes & cérémonies dans l'uſage civil. III. 497. *b.* IX. 361. *a*, *b.* VII. 171. *a.*

Cérémonies religieuſes, leur origine. IV. 550. *b.* Réflexion ſur les cérémonies dans le culte. XVII. 860. *b.* Pourquoi certains peuples les célébroient de nuit. *Suppl.* II. 283. *b.* 284. *a.* Les cérémonies ſuperſtitieuſes, dictées d'abord peut-être par un motif louable, deviennent onéreuſes pendant une longue ſuite de ſiecles. VII. 128. *a.* Attention ſcrupuleuſe que les païens faiſoient aux paroles dans leurs cérémonies religieuſes. VI. 208. *a*, *b.* On a employé dans les cérémonies religieuſes, la danſe, IV. 623. *b.* &c. les torches allumées, XVI. 421. *a.* les cierges, III. 446. *a.* la flûte. VI. 893. *b.* Habits des eccléſiaſtiques dans les cérémonies de notre religion. VIII. 15. *b.* Livres qui reglent les cérémonies religieuſes. XIV. 302. *b.* Congrégation qui fixe les cérémonies eccléſiaſtiques dans toute la catholicité. *Suppl.* IV. 651. *b.* Sur ces cérémonies, *voyez* l'article CULTE.

CÉRÉMONIES, *maître des* (*Hiſt. d'Anglet.*) IX. 893. *b.*

CÉRÉMONIEUX, de la civilité cérémonieuſe. III. 497. *b.* Homme cérémonieux, *voyez* FORMALISTE. VII. 171. *a.*

CÉRÈS, (*Myth.*) ce que la fable nous apprend des recherches qu'elle fit de Proſerpine ſa fille. Comment on la repréſente. Amour de Neptune pour Cérès. Culte que lui rendoient les Phigaliens. Explication que les mythologiſtes donnent à la fable de Cérès. II. 839. *b.*

Cérès, fille de Saturne & de Rhée. Hiſtoire de cette divinité. Comment on la repréſente. *Suppl.* II. 291. *a.* Statue que lui dreſſerent les Philagiens ſous le nom de Cérès la noire. Ces peuples punis pour avoir négligé ſon culte. *Ibid. b.*

Cérès, ſurnoms de cette déeſſe. Damater. IV. 618. *a.* Erynnis. V. 919. *a. Suppl.* II. 868. *b.* Chamyna. III. 85. *b.* Paidophile. XI. 747. *a*, *b.* Theſmie ou Theſmophore. XVI. 275. *a.* *Ses temples.* Nom qu'on donna dans la Grece aux premiers temples de cette déeſſe. X. 302. *b.* 303. *a.* Célébrité de ſon temple à Mégare. 303. *a.* Celui de Stiris. XV. 522. *a.* Oracle de Cérès à Patræ. XII. 174. *a.* Article ſur les temples de Cérès. XVI. 69. *a*, *b.* 71. *a.* Statue de cette déeſſe dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.* Figure antique repréſentant Cérès, vol. III. des planch. article *deſſin*, planch. 29. Symboles de Cérès. XV. 730. *b. Ses prêtres.* Famille conſacrée au culte de Cérès éleuſinienne. IX. 773. *b.* Prêtre de Cérès appellé *hieroceryce.* VIII. 205. *a.* Autre dit *hiérophante.* 207. *a*, *b.* Prêtres qu'elle avoit dans l'iſle de Paros. II. 487. *a.* Ceux que les Grecs nommoient *eumolpides.* VI. 158. *b.* *Culte de Cérès.* Les cultes de Bacchus & de Cérès ſouvent réunis. XVI. 68. *a.* 219. *a.* Son culte établi en Grece par Triptoleme. XVI. 660. *b.* Honneurs qu'on lui rendoit à Phigale, XIV. 823. *a.* & à Piſe. III. 85. *b. Ses fêtes.* Comment elles étoient célébrées. II. 838. *a.* Fêtes de Cérès nommées *chtonies*, *Suppl.* II. 425. *b.* démétries, IV. 809. *b.* cernées. IX. 397. *a*, *b.* Jours des flambeaux ou des torches. 233. *a.* XVI. 421. *a.* Proceſſions en ſon honneur. XIII. 406. *a.* Fêtes conſacrées dans l'Attique à Cérès & à Bacchus. XVI. 219. *a.* Fêtes theſmophories. 275. *a. Myſteres de Cérès. Voyez* ce ſujet traité à l'article ELEUSINIES.

CERF, jeu uſité parmi les Païens, & qui s'étoit introduit parmi les Chrétiens. Mais qui en a été enſuite banni. II. 839. *b.*

CERF, (*Hiſt. nat. & Vénér.*) eſpeces compriſes ſous ce genre. II. 839. *b.* Cerf proprement dit. Durée de la vie des cerfs. Comment on connoît leur vieilleſſe. Auteurs à con-

ſulter pour connoître toutes les merveilles qu'on en raconte. Age & diſtinction des cerfs. Du rut des cerfs. *Ibid.* 840. *a.* Deſcription de la biche. Recherches d'Harvey ſur le myſtere de la génération, par la diſſection des biches. Obſervations qu'il fit. *Ibid. b.* Retraite du cerf après le rut. Attroupement de ces animaux en hiver. Changement de pays & de viandis. Séparation, mue & chûte des têtes. *Ibid.* 841. *a.* Connoiſſance de l'âge du cerf par le pied & l'allure. Des fientes ou fumées. Des portées. *De la chaſſe du cerf. Ibid. b.* Des quêtes. Du rendez-vous. Du choix du cerf. De la meute. Des relais. Du laiſſé-courre. Du lancer. *Ibid.* 842. *a.* De la chaſſe proprement dite. Des ruſes. Ce qui arrive à un cerf bleſſé dans ſes parties génitales ou châtré. Mort du cerf. De la curée. Importance que nos aïeux mettoient à la chaſſe du cerf. Choix à faire dans les parties du cerf & entre les cerfs pour la nourriture. *Ibid. b.* Propriétés médicinales de cet animal. Uſages de quelques parties du cerf dans les arts. Diverſes obſervations ſur les cerfs. Cerfs de la plus petite eſpece. *Ibid.* 843. *a.*

CERF, *Hiſt. nat.*) extrait de ce que M. de Buffon a écrit ſur le cerf, accompagné de pluſieurs obſervations ſur l'hiſtoire naturelle de cet animal. XVI. 937. *b.* — 947. *b.* Têtes du cerf. 204. *b.* Séparation, mue & chûte de ſon bois. II. 841. *a.* De la voix du cerf. XVII. 438. *a.* Rajeuniſſement du cerf. XIII. 763. *a.* Nombre des cornettes de ſes ramures dans les différentes années de ſa vie. 787. *b.* Caracteres du pied auxquels on reconnoît les vieux cerfs. XII. 561. *b.* Obſervations ſur le talon du cerf. XV. 870. *a.* Lieux que cet animal fréquente. XVI. 916. *a.*

CERF, (*Chaſſe*) diverſes inſtructions pour la conduite de la meute dans la pourſuite du cerf. XVI. 928. *a*, *b.* Inconvéniens d'un trop grand nombre de chiens dans une chaſſe où l'on attaque pluſieurs cerfs enſemble. 935. *a.* De la chaſſe du cerf & des connoiſſances qu'elle exige. 938. *a*, *b.* 939. *a.* Chiens blancs qu'on a choiſis pour courre le cerf. 922. *a.* Comment on reconnoît au frayer la hauteur de la tête de l'animal. VII. 293. *a.* Maniere de ſecter ou dépécer cet animal. XIV. 881. *b.* Relation d'une chaſſe dans laquelle un cerf fut pourſuivi pendant trois jours. XVI. 919. *b.* Chaſſe du cerf à l'occaſion du ſacre de Louis XV. VI. 594. *b.* *Voyez* vol. III. des planches, article CHASSE, planch. 1, 2 & 3.

CERF *de Canada*, (*Zoolog.*) Deſcription. Celle de deux biches de Sardaigne. II. 843. *b.*

CERF, (*Mat. méd.*) gelée de corne de cerf. IV. 247. *a.* VII. 542. *b.* Liqueur de corne de cerf ſuccinée. IX. 565. *b.*

Cerf, figure ſymbolique. XV. 733. *a.*

CERF, (*Blaſon*) maniere dont il eſt repréſenté dans les armoiries. Explication de quelques termes de blaſon relatifs à cet animal. *Suppl.* II. 291. *b.*

Cerf, ſon maſſacre. *Suppl.* III. 859. *b.* Eſpece de cerf nommé *renchier. Ibid.* IV. 605. *a*, *b.*

CERF-VOLANT, (*Inſectolog.*) inſecte du genre des ſcarabées, auſſi appellé *taureau-volant*. Sa deſcription. Ces inſectes vivent encore long-tems après qu'on a ſéparé la tête du corps. II. 843. *b.* Diſtinction entre les mâles & les femelles. *Ibid.* 844. *a.*

Cerfs-volans, repréſentés, vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 75.

CERFS-VOLANS *électriques*, (*Phyſiq.*) leur invention. *Suppl.* III. 98. *b.*

CERF-VOLANT, (*Inſectol.*) différence entre celui qui eſt repréſenté, vol. VI. des planch. hiſt. nat. pl. 75. & le genre du cerf-volant, *lucanus*. *Suppl.* II. 294. *a.* Il a tous les caracteres de la bichette des environs de Paris. Sa deſcription & ſes mœurs. Sa claſſification. *Ibid. b.*

Cerf-volant, en terme de tanneurs. II. 844. *a.*

CERF-VOLANT, (*Méch. & Phyſiq.*) cette figure qui ne ſervoit autrefois que de jouet aux enfans, eſt devenue entre les mains des phyſiciens un inſtrument dont ils ſe ſervent pour tirer le feu électrique des nuées. — On rapporte ici le réſultat des calculs de M. Euler le fils, qui a fait un mémoire ſur ce ſujet, afin que ceux qui voudront s'exercer aux expériences du cerf-volant, réuſſiſſent d'abord à le faire tel qu'il faut, pour que le vent le faſſe monter le plus haut qu'il eſt poſſible. — Deſcription du cerf-volant. *Suppl.* II. 291. *b.* Son uſage dans la phyſique. Premier moyen qu'on a mis en uſage pour obſerver l'électricité des nuées. *Ibid.* 292. *a.* Différente forme que prennent les feux électriques à l'extrémité d'un conducteur, ſelon que l'électricité eſt négative ou poſitive. — Différens mouvemens produits dans les corps ſelon les différentes eſpeces d'électricité. Moyens dont ſe ſert M. Franklin pour connoître la différente nature de l'électricité des nuages. — Conſtruction du cerf-volant relativement à l'électricité. *Ibid. b.* Comment on parvient à faire élever cette machine juſqu'à la région des nues. — Comment on peut connoître de quelle nature eſt leur électricité. — Moyen dont il faut ſe ſervir pour que l'obſervateur ſoit toujours maître du cerf-volant, ſans avoir de communication avec le conducteur, & pour obſerver à chaque moment les indices d'électricité. — Effets du cerf-volant qui montrent qu'on ne ſauroit prendre trop de précautions en faiſant des expériences avec cet inſtrument. Appareil portatif qu'on peut joindre à la verge de Franklin pour bien voir la forme des feux. *Ibid.* 293. *a.* C'eſt ce qu'on appelle une *lanterne électrique*. — Moyen d'obſerver en tems calme l'électricité qui regne dans le haut de l'air. — Ouvrages à conſulter. *Obſervations & corollaires.* 1°. On ne peut attribuer au frottement de l'air l'électricité du cerf-volant. 2°. L'électricité ſe manifeſte avec d'autant plus de force, qu'il y a plus de différence d'une couche d'air à l'autre. 3°. L'électricité eſt plus forte quand le tems eſt couvert, & plus qu'en aucun autre dans un tems d'orage. 4°. L'électricité des nuées, tantôt poſitive, tantôt négative, démontre la circulation du feu électrique autour de la terre. *Ibid. b.* 5°. Quelquefois les ſignes des différentes électricités ſe ſuccedent tour à tour dans les nuées. *Voyez* l'explication de ce phénomene dans la théorie de l'électricité. 6°. L'eſpece d'électricité ne dépend en aucune maniere du vent. 7°. On n'a obſervé aucun rapport de l'électricité avec la poſition du ſoleil. 8°. Il n'y a point de liaiſon conſtante entre l'eſpece de l'électricité, & la plus ou moins grande denſité des nuées. 9°. Les mêmes phénomenes obſervés avec le cerf-volant, la barre de Franklin & les fuſées électriques. A meſure que ces fuſées s'élevent, les ſignes d'électricité deviennent forts. 10°. Précautions à prendre pour prévenir tout danger dans les expériences faites avec la barre. 11°. Nous ne connoiſſons aucune obſervation bien ſûre & déciſive ſur l'état de l'électricité aérienne quand l'air eſt humide, ni des différences qui accompagnent les viciſſitudes des jours & des nuits. 12°. Obſervations ſuivies qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on fît pendant pluſieurs années ſur l'électricité de l'air. *Ibid.* 294. *a.*

CERF, (*mal de*) en terme de maréchal; maladie du cheval. II. 844. *a.* *Voyez* auſſi *Suppl.* III. 418. *b.*

CERF, *corne de*, (*Botan.*) genre de plante. IV. 247. *b.*

CERFEUIL, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plantes. Uſage en médecine du *chærophyllum ſativum*. Cerfeuil muſqué, ou fougere muſquée. Son uſage. II. 844. *a.*

CÉRINTHIENS, (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques du premier ſiecle. Sectateurs de Cérinthe, qui nioient la divinité de Jéſus-Chriſt. Ce que S. Epiphane nous apprend de Cérinthe. Ses erreurs, & celles de ſes diſciples. II. 844. *a.* Regne de mille ans enſeigné par Cérinthe. Quelques-uns lui ont attribué l'Apocalypſe de S. Jean. *Ibid. b.*

Cérinthiens, évangile qu'ils reconnoiſſoient. VI. 117. *a.*

CERISE, comment on fait la compote de ceriſe. II. 844. *b.*

Ceriſes, celles qui ſont eſtimées les meilleures. XII. 237. *b.* Maniere de ſécher les ceriſes. VII. 357. *b.*

CERISIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre d'arbre. Sa fleur & ſon fruit. Bigarreautier. Guignier. Meriſier. Griottier. Ceriſes bonnes à confire. Ceriſe royale ou d'Angleterre. Comment les ceriſiers ſe multiplient & ſe greffent. Cerifiers d'uſage en médecine. *Ceraſus ſativa*, *fructu rotundo*, *rubro & acido.* II. 844. *b.* Eſpeces de ceriſes les meilleures à l'eſtomac. Propriété de leur ſuc en médecine. Propriétés du fruit du *ceraſus nigra*. Uſage de l'eau de ceriſe diſtillée. *Ibid.* 845. *a.*

Ceriſier, noms de cet arbre en différentes langues. Remarques ſur la claſſification que Linnæus a faite de différens genres & de différentes eſpeces, ſous le genre du ceriſier. *Suppl.* II. 294. *b.* Raiſons que l'auteur allegue contre la méthode de ce célebre botaniſte. Caractere générique du ceriſier. Ses eſpeces. 1. Ceriſier à feuilles pendantes. Cette eſpece comprend toutes les variétés de meriſiers, de guigniers & de bigarreautiers. *Meriſiers.* Meriſier à petit fruit rouge. *Ibid.* 295. *a.* Meriſier à fruit noir. Meriſier à gros fruit noir. Meriſier à gros fruit rouge & ſucré, ou belle ſauvage. *Guigniers.* Guignier à petit fruit noir. Guignier à gros fruit blanc. Guignier à gros fruit noir & luiſant. Guigne de fer ou de Saint-Gilles. Guignier à fruit rouge tardif. Deſcription d'une guigne excellente appellée *pâquis* dans le pays Meſſin. Obſervations ſur diverſes eſpeces de ceriſes du pays Meſſin, qui appartiennent les unes aux guigniers, les autres aux bigarreautiers. *Ibid. b.* Ceriſiers qu'on trouve ſur le catalogue des pépiniériſtes de Metz. Bigarreaux connus à Paris. Ceriſe jaune ou ceriſe blanche. 2. Ceriſiers à fruit rond. Ceriſier hâtif. *Ibid.* 296. *a.* Ceriſier commun à fruit rond. Ceriſier à trochet. Ceriſier à bouquet. Ceriſier de Montmorency à gros fruit. Gros-gobet, gobet à courte queue. Ceriſier de Montmorency. Ceriſier à gros fruit rouge-pâle. Ceriſier de Hollande, coulart. Ceriſier à fruit ambré ou à fruit blanc. *Ibid. b. Griottiers.* Griottier commun. Groſſe ceriſe à ratafiat, ceriſe morelle. Petit ceriſier à ratafiat. Griottier de Portugal. Griottier d'Allemagne. Royale. Ceriſe guigne. 3. Ceriſier nain à feuilles ovales, étroites, alongées & unies. *Ibid.* 297. *a.* 4. Ceriſier à rameaux pendans, à fleurs terminales, & s'épanouiſſant les unes après les autres. 5. Ceriſier à petites feuilles, larges par leur baſe, & à fleurs réunies en grappes. 6. Ceriſier à feuilles en lance, unies, entieres. Variétés de ceriſiers qui ne ſont propres qu'à la décoration des boſquets: le meriſier à fleur double. Le

cerisier à fleur semi-double. Le cerisier panaché. Culture des différentes especes d'arbres dont il est parlé dans cet article. *Ibid. b.*

Cerisier, culture des cerisiers en pépiniere. XII. 322. *a.* Différentes especes de cerisier. Merisier. X. 387. *a*, *b.* &c. Guignier. VII. 1006. *b.* Mahaleb, cerisier sauvage. IX. 862. *b.* Masarandiba, cerisier du Bresil. X. 171. *a.* Cerisier arbrisseau. *Suppl.* II. 311. *a*, *b.*

CERISOLLES, (*Géogr. Hist.*) village de Piémont. Bataille de Cerisolles. *Suppl.* IV. 380. *a*, *b.*

CÉRITES, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie. Droit que lui accorderent les Romains. Citoyens romains, *in ceritum tabulas relati.* II. 845. *b.*

CÉRITES, (*Conchyl.*) confondus avec les buccins. *Suppl.* II. 76. *a.*

CERNÉ, (*Géogr. anc.*) isle d'Afrique. XII. 374. *b.* Elle fut l'entrepôt du commerce des Carthaginois au sud de l'Afrique. 375. *b.*

CERNINUM, (*Hist. anc.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 299. *a.*

CERNOPHOROS, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 299. *b.*

CERO, poisson de mer. Sa description. II. 845. *a.*

CEROMA, lieu des anciens thermes où les athletes se faisoient oindre. Onguent dont on les frottoit : son usage. II. 845. *b.*

CEROMANTIE, divination par le moyen de la cire, en usage chez les Turcs. Autre superstition usitée autrefois en Alsace. II. 845. *a.* Etymologie de ce mot. *Ibid. b.*

CERTAIN, (*Gramm.*) *certain*, *certaine.* Observations sur cet adjectif. XIII. 454. *a.* Différentes significations des mots *certain*, *sûr*, *assuré.* I. 774. *b.* *Suppl.* IV. 847. *a*, *b.*

CERTIFICATEUR, & *certification des criées.* IV. 465. *b.*

CERTITUDE, qualité du jugement qu'emporte l'adhésion forte & invincible de notre esprit à la proposition que nous affirmons. Ce mot s'applique aussi à la vérité ou à la proposition à laquelle l'esprit adhere. Différence entre l'évidence & la certitude. II. 845. *b.* Distinction que font les scholastiques de deux sortes de certitude; l'une de spéculation, l'autre d'adhésion. Certitude métaphysique. Certitude physique. Certitude morale. Calcul algébrique des degrés de la certitude morale qui provient des témoignages des hommes dans tous les cas possibles. *Ibid.* 846. *a.*

Dissertation de M. l'abbé de Prades, destinée à servir de discours préliminaire à un ouvrage important sur la vérité de la religion. Ibid. b. Attention des philosophes sur la religion chrétienne, lorsqu'elle parut. Efforts du scepticisme contre elle. Nécessité de convenir d'abord entre les sceptiques & nous d'un tribunal où l'on puisse être jugé. On peut trouver des marques qui caractérisent incontestablement un fait vrai. Ces marques sont le tribunal que nous cherchons, & qui doit décider sur tous les faits que nous présenterons. Quatre choses se présentent à nous; la déposition des témoins, la tradition orale, l'histoire & les monumens. *Ibid.* 847. *a.* On doit distinguer la probabilité d'avec la certitude, & ne pas s'imaginer que le degré qui renferme la probabilité dans sa sphere conduise au pyrrhonisme, ou donne la plus légere atteinte à la certitude. Si vous examinez un des témoins en particulier, pour vous assurer de sa probité, le fait ne vous deviendra que probable. Mais si vous le combinez avec plusieurs autres, avec lesquels vous le trouviez d'accord, vous parviendrez bientôt à la certitude. *Ibid. b.* Si je pouvois m'assurer qu'un témoin a bien vu, & qu'il a voulu me dire vrai, son témoignage pour moi deviendroit infaillible. Mais l'impossibilité de connoître à fond le cœur humain, ne me rend ce témoignage que probable. Le concours de plusieurs témoins, qui tous gouvernés par des passions différentes s'accordent tous néanmoins dans leur témoignage, donne seul à mon esprit la certitude que je cherche. Choisissez un fait éclatant, & qui intéresse, & vous verrez s'il est possible que le concours des témoins qui l'attestent puisse vous tromper. Un tel fait entraîne des suites qui servent merveilleusement à confirmer la déposition des témoins, *&c. Ibid.* 848. *a.* Réponse à cette objection, que les apôtres n'ayant ni des passions opposées, ni des intérêts divers, nous ne pouvons point, d'après les principes de l'auteur, nous assurer des faits qu'ils attestent.

Réponse à ceux qui prétendent que l'évidence morale n'est qu'un amas de probabilités, & qu'il ne faut donc pas séparer la probabilité de la certitude. La certitude est par elle-même indivisible: on l'apperçoit dans un certain point fixe de combinaison.... & si vous en ôtez quelque circonstance nécessaire, la certitude du fait disparoîtra pour vous. Différence essentielle entre la probabilité & la certitude. *Ibid. b.* Pourquoi quelques-uns ont pensé que la certitude n'est qu'un amas de probabilités. Calcul d'un géometre anglois qui a prétendu supputer les différens degrés de probabilités que peuvent procurer plusieurs témoins, sans jamais conduire l'esprit à une pleine certitude. Le défaut de ce calcul vient de ce que l'auteur n'examine chaque témoin qu'un à un, & séparément des autres. *Ibid.* 849. *a.* Ce qui s'oppose à la certitude, c'est que le cœur des témoins n'est pas connu: or le vrai moyen de le faire paroître, pour ainsi dire à nos yeux, c'est d'examiner le concours & l'unanimité des témoins, malgré la diversité des passions & des intérêts. Les mêmes principes peuvent servir à constater les miracles comme les faits purement naturels. *Ibid. b.* Objection tirée de ce qu'un miracle renfermant une impossibilité physique, les marques de vérité qui serviroient à constater un événement naturel, sont insuffisantes en ce cas; cette impossibilité physique s'oppose à l'impression que feroient sur l'esprit ces marques de vérité. Réponse de l'auteur. *Ibid.* 850. *a.* Instance des adversaires, & nouvelle réponse. *Ibid. b.* Examen d'un passage des pensées philosophiques. L'auteur de ces pensées déclare, *que quand tout Paris lui assureroit qu'un mort vient de ressusciter, il n'en croiroit rien.* Deux choses à remarquer à cet égard, 1°. la possibilité que tout Paris se soit trompé. Il n'est pas moins contre les loix de la nature que tout un peuple croie voir un homme qu'il ne voit point, qu'il l'est qu'un mort ressuscite. *Ibid.* 851. *a.* 2°. La possibilité que tout Paris ait voulu tromper. L'auteur prouve à cet égard qu'il n'est pas plus possible que tout Paris s'accorde à vouloir tromper, en attestant un fait miraculeux, la résurrection d'un homme, par exemple, qu'il ne l'étoit qu'il eût voulu tromper en attestant auparavant la mort naturelle de ce même homme; témoignage cependant qu'un homme raisonnable ne révoquera point. Comme c'est le merveilleux renfermé dans le second événement qui effarouche la raison de notre sceptique, on observe ici que l'objet du témoignage de tout Paris n'est dans le fond qu'un événement naturel, dont tout homme qui a des sens peut être compétent; sçavoir la vie actuelle de l'homme qui étoit mort auparavant. *Ibid. b.* Il ne s'agit ici que du témoignage unanime des sens: pourquoi le sceptique voudra-t-il plutôt s'en rapporter à son jugement qu'à tous ses sens? D'ailleurs concevroit-on mieux la possibilité d'un complot de tout Paris pour tromper quelqu'un, que la possibilité d'une résurrection? Et supposé le complot possible, le seroit-il également qu'il n'en transpirât rien. La résurrection est contre les loix du monde physique, le complot est contre la loi du monde moral: & l'on prouve ici qu'il est beaucoup plus difficile de croire que Dieu fasse infraction aux secondes qu'aux premieres. *Ibid.* 852. *a.* L'on n'a parlé jusqu'ici que de la crédibilité d'un miracle actuel; il s'agit de montrer celle d'un miracle arrivé dans les tems les plus reculés. Trois moyens peuvent amplement suppléer à l'absence des témoins oculaires; sçavoir la tradition orale, la tradition écrite, & la tradition des monumens.

La tradition orale n'est sûre & fidelle, que lorsqu'on peut remonter facilement à sa source, & qu'à travers une suite non interrompue de témoins irréprochables, on arrive à ceux qui sont contemporains des faits. Voici un raisonnement qui montre qu'on peut remonter jusqu'à eux. *Ibid b.* Les hommes du second âge auxquels le fait aura été transmis, pourront sans doute s'assurer de la validité du témoignage des contemporains par les regles ci-dessus expliquées, & acquérir une certitude aussi parfaite de l'événement, que s'ils en avoient été les témoins. Ceux du troisieme âge pourront faire par rapport à ceux du second, le même raisonnement que ceux-ci ont fait par rapport aux contemporains; ainsi on traversera facilement les siecles. *Ibid.* 853. *a.* Il est impossible d'assigner dans cette longue suite d'âges un tems où ce fait auroit pu être supposé, & avoir par conséquent une fausse origine. On ne trouve rien dans le passage d'un âge à l'autre, qui coupe tous les canaux par où ils pourroient communiquer ensemble. Si donc dans le premier il se fait quelque fraude, il faut nécessairement que ceux du second en soient instruits. Ceux-ci instruiront le troisieme, & ainsi de suite dans toute l'étendue des siecles. Il n'y a pas de point fixe dans le tems, qui ne renferme pour le moins soixante ou quatre-vingts générations enchaînées les unes dans les autres: or ce mêlange perpétuel de tant de générations enchaînées les unes dans les autres, rend la fraude impossible sur un fait public & intéressant. *Ibid. b.* Tous les âges se ressemblent du côté du nombre des générations: on ne peut donc en supposer aucune, où la fraude puisse prendre. Ainsi tout fait que nous amenera la tradition, pourvu qu'il soit public & intéressant, nous sera transmis dans sa pureté. Je regarde la tradition comme une chaîne dont tous les anneaux sont d'égale force, & au moyen de laquelle, lorsque j'en saisis le dernier chaînon, je tiens à un point fixe qui est la vérité, de toute la force, dont le premier chaînon tient à ce point fixe. *Ibid.* 854. *a.* On doit raisonner sur la tradition comme sur les témoins oculaires. Un fait transmis par une seule ligne traditionnelle, ne mérite pas plus notre foi qu'un seul témoin oculaire; mais si un fait forme différens canaux, je puis facilement m'assurer de sa réalité, en me servant de la regle que suivent les esprits, comme je m'en suis servi pour les témoins oculaires. Il y a dans le monde, dira le scepti-

que, un ſi grand nombre de fauſſes traditions, que je ne ſaurois me rendre à vos preuves : telles ſont les fameuſes dynaſties des Egyptiens, les hiſtoires des dieux de la fable, le conte de la louve qui nourrit Remus & Romulus, *&c. Ibid. b.*

Réponſe. Les lignes qui nous tranſmettent une erreur, ſont toujours couvertes d'un certain voile qui les fait aiſément reconnoître. Plus vous les ſuivez en remontant, plus leur nombre diminue, & vous en atteignez le bout ſans être arrivé au fait qu'elles vous tranſmettent. Il ne faut point confondre ce que nous appellons *fait*, avec ce que les différentes nations ont cru ſur leur origine. Aucun des faits qu'on cite n'a été tranſmis par un grand nombre de lignes traditionnelles qui nous faſſent remonter ſans interruption juſqu'au fait. Sur quelle preuve le ſceptique regarde-t-il les dynaſties des Egyptiens comme fabuleuſes? *Ibid.* 855. *a.* N'eſt-ce pas parce qu'il reconnoît lui-même des regles qui lui font diſcerner les traditions vraies d'avec les fauſſes ? Et c'eſt ainſi que, contre ſon intention, il établit ce qu'il vouloit attaquer. Me direz-vous que tout ce que j'ai dit peut être bon lorſqu'il s'agira de faits naturels, mais ne ſauroit démontrer la vérité des miracles? Je réponds que les regles ſont les mêmes pour les uns & les autres, & c'eſt en les appliquant aux faux miracles que vous en découvrez l'impoſture. Syſtême de M. Craig, par lequel il établit que la crédibilité d'un fait va toujours en décroiſſant par la progreſſion des âges. Réfutation de ce ſyſtême. *Ibid. b.* Si l'auteur anglois avoit voulu dire ſeulement que l'impreſſion que fait un événement ſur les eſprits, eſt d'autant plus vive & plus profonde, que le fait eſt plus récent, il n'auroit rien dit que de très-vrai ; mais un fait bien prouvé paſſe à travers l'eſpace immenſe des ſiecles, ſans que la conviction perde l'empire qu'elle a ſur notre eſprit, quelque décroiſſement qu'il éprouve dans l'impreſſion qu'il fait ſur le cœur.

De la tradition écrite, ſecond monument propre à tranſmettre les faits. *Ibid.* 856. *a.* Si par une eſpece d'enchantement, des témoins oculaires étoient comme détachés de leurs ſiecles pour parcourir les ſiecles ſuivans, & ſceller de vive voix la vérité de certains faits, quel reſpect n'auroit-on point pour le témoignage de ces vénérables vieillards! Telle eſt l'innocente magie que l'hiſtoire nous préſente. Elle a même plus de caracteres de crédibilité que n'en auroient ces témoins, qui, en petit nombre, auroient pu s'accorder entre eux, pour altérer certains faits : au lieu que le langage de l'hiſtoire ne ſauroit varier. L'hiſtoire a de grands avantages même ſur un témoin oculaire. Ce n'eſt pas l'hiſtorien ſeul qui atteſte ce qu'il écrit, mais une infinité de témoins qui ſe joignent à lui. Il parle à tout ſon ſiecle qui devient ſon juge. *Ibid. b.* Enſorte qu'un hiſtorien ne ſauroit en impoſer à la poſtérité, que ſon ſiecle ne s'entende, pour ainſi dire, avec lui. Le ſilence de tous les hommes dans cette circonſtance, les fait parler comme cet hiſtorien. Car ſi je ne vois que des raiſonnemens contre un fait, quand on auroit pu dire ou laiſſer des preuves invincibles de l'impoſture, je dois invariablement m'en tenir à l'hiſtorien qui me l'atteſte. Or puiſqu'un hiſtorien eſt d'un ſi grand poids ſur des faits intéreſſans, que doit-on penſer lorſque pluſieurs hiſtoriens nous rapportent les mêmes faits ? *Ibid.* 857. *a.* Un livre, dites-vous, ne ſauroit avoir aucune autorité à moins que l'on ne ſoit ſûr qu'il eſt authentique. Or qui nous l'aſſurera? Les reproches que l'on fait contre la ſuppoſition des livres ſont vrais. La critique ſévere a découvert l'impoſture. Mais en faiſant diſparoître pluſieurs ouvrages apocryphes, elle a confirmé dans leur antique poſſeſſion ceux qui ſont légitimes. Voici les regles qu'elle nous donne pour diſcerner les uns des autres. 1°. Un ouvrage qui n'a point été cité par les contemporains de ſon prétendu auteur, qui n'en porte pas le caractere, ... doit nous être ſuſpect. 2°. Il doit l'être encore lorſqu'on n'y voit pas empreint le caractere du ſiecle où il paſſe pour avoir été écrit. 3°. Lorſqu'il fait alluſion à des uſages ou à des ſyſtêmes poſtérieurement inventés. *Ibid. b.* Marques qui doivent nous guider dans le diſcernement des livres authentiques ; lorſqu'ils ſont cités par d'anciens écrivains, & qu'une tradition générale & ſoutenue témoigne en leur faveur, lorſque depuis long-tems l'on travaille en vain à ſapper leur antiquité. Il y a des ouvrages qui intéreſſent des nations entieres, qui par-là même ne ſauroient être ſuppoſés. Impoſſibilité d'imaginer un tems où l'on pût ſuppoſer une hiſtoire qui contiendroit des faits très-intéreſſans, mais apocryphes. Il ne ſuffit pas de prouver l'authenticité d'un livre, il faut encore qu'on ſoit certain qu'il nous eſt parvenu ſans altération. *Ibid.* 858. *a.* Regle déciſive à cet égard. S'il y a une infinité de manuſcrits du même ouvrage, il eſt évident qu'en tout ce en quoi ils s'accordent, c'eſt le texte original. Impoſſibilité de les altérer tous. Les regles ci-deſſus expoſées ne ſuffiſent point, dira quelqu'un, ſi nous ne trouvons moyen de nous prémunir contre le menſonge ſi ordinaire aux hiſtoriens. Entaſſement de toutes les raiſons qui doivent nous rendre leur témoignage ſuſpect. *Ibid. b.* Réponſe de l'auteur. Les paſſions & l'eſprit de parti qu'on nous oppoſe, ſont préciſément le plus puiſſant motif que nous ayons pour ajouter foi à certains faits.... Il faut donc bien diſtinguer les faits qu'on nous rapporte d'avec les réflexions de l'hiſtorien. *Ibid.* 859. *a.* Cette pente que ceux de différens partis ont à ſe contredire, nous aſſure de la vérité des faits ſur leſquels ils s'accordent. Si vous liſez un fait dans une ſeule hiſtoire, conſultez la tradition orale ; ce qui vous viendra par elle, ne ſauroit être une fiction de l'hiſtorien. Voulez-vous vous aſſurer encore davantage? Conſultez *les monumens*, troiſieme eſpece de tradition. Les peuples jaloux de tranſmettre à la poſtérité un fait éclatant & qui intéreſſe, emploient le marbre & l'airain pour en perpétuer la mémoire. *Ibid. b.* Si l'on doit interroger l'hiſtoire pour ſavoir ce que les monumens repréſentent, on doit auſſi conſulter les monumens pour ſavoir s'ils confirment l'hiſtoire. Quelquefois tout ce qu'on voit ſous ſes yeux ſert à atteſter une hiſtoire qu'on a entre les mains. Examen de l'objection que l'on fait contre la validité des témoignages que fourniſſent les monumens. *Ibid.* 860. *a.* Un monument n'eſt pas un bon garant pour la vérité d'un fait, à moins qu'il n'ait été érigé dans le tems même où le fait eſt arrivé pour en perpétuer le ſouvenir. Tous les monumens de l'ancienne Grece ne peuvent ſervir qu'à prouver que dans le tems qu'on les érigea, on croyoit ces faits. La tradition des monumens eſt ainſi toujours infaillible, lorſque vous ne lui demandez que ce qu'elle doit rapporter ; ſavoir, la vérité du fait, lorſqu'ils remontent juſqu'au fait même, & la croyance publique ſur un fait, lorſqu'ils n'ont été érigés que long-tems après ce fait. Examen d'un prétendu miracle opéré par l'augure Attius Navius, qui coupa une pierre avec un raſoir, miracle qui fut, dit-on, atteſté enſuite par un monument. Examen d'un autre prétendu prodige opéré par le dévouement de Curtius. *Ibid. b.* Que le pyrrhonien ouvre donc enfin les yeux à la lumiere, & qu'il reconnoiſſe avec nous une regle de vérité pour les faits. *Ibid.* 861. *a.* Eſt-il aſſuré de la réalité de la regle? Il ne ſera pas long-tems à s'appercevoir en quoi elle conſiſte. Comment ces regles ſerviront à la poſtérité pour l'inſtruire des glorieux événemens du ſiecle de Louis XV. *Ibid. b.* Eloge de la diſſertation de M. l'abbé de Prades, par l'éditeur de l'Encyclopédie. Danger de ne défendre la religion contre les attaques de ſes adverſaires que par de mauvaiſes réponſes. *Ibid.* 862. *b.*

CERVEAU, (*Anatom.*) deſcription détaillée de ſes différentes parties. Ce qu'on appelle *cerveau* dans un ſens plus particulier. II. 862. *b.* Comment le ſang eſt rapporté du cerveau. L'homme a plus de cerveau, proportion gardée, que tous les autres animaux. Syſtêmes de Malpighi & de Ruiſch ſur la ſtructure du cerveau. *Ibid.* 863. *a.* M. Aſtruc prétend rendre raiſon des phénomenes du raiſonnement & du jugement par l'analogie qu'il ſuppoſe entre les fibres du cerveau & les cordes des inſtrumens de muſique. *Ibid. b.* 1°. Expériences qui prouvent que le ſentiment & le mouvement ont leur principe dans la ſubſtance médullaire. Précautions qu'a priſes la nature pour empêcher que la ſubſtance du cerveau ne fût comprimée dans aucune de nos ſituations. *Ibid. b.* 2°. Structure merveilleuſe des veines & des arteres pour la liberté de leur mouvement. 3°. Diſtribution des nerfs. 4°. Les nerfs deſtinés au mouvement volontaire partent du cerveau, les nerfs d'où dépendent les mouvemens ſpontanés partent du cervelet. 5°. Les maladies de la tête dépendent toutes de la compreſſion & de l'irritation. Cauſe de l'apoplexie : en quoi elle differe de celle de l'épilepſie. *Ibid.* 864. *a.* 6°. Obſervation faite dans ceux qui ſont morts de ces maladies. 7°. Diſtribution des nerfs dans certaines parties, à proportion du mouvement que doivent exercer ces parties-là. 8°. Les nerfs ſont les ſeuls corps ſenſibles *du ſiege de l'ame dans quelque partie du cerveau.* Divers ſentimens à cet égard. Certaines obſervations ſemblent laiſſer en doute ſi le cerveau eſt une partie abſolument néceſſaire à la vie. Divers exemples d'enfans nés ſans cerveau. Animaux auxquels on a ôté la cervelle ſans nuire à leur vie. La queſtion ſur le ſiege de l'ame examinée à l'article *Ame. Ibid. b.* Différentes proportions du cerveau dans les animaux, ſelon leurs eſpeces. Un petit cerveau eſt la marque, non de l'imbécillité, mais de la férocité. L'homme, le plus prudent des animaux, a le plus grand cerveau, enſuite les animaux que l'homme peut inſtruire ; & enfin ceux qui ont très-peu d'idées & des actions de la plus grande ſimplicité, ont le plus petit cerveau. *Ibid.* 865. *b.*

CERVEAU. (*Anat. Phyſiol.*) Depuis l'homme, dont le cerveau eſt le plus grand, juſqu'aux inſectes, ce viſcere diminue continuellement. Proportions du cerveau de l'homme, de l'enfant, de l'adulte, de certaines eſpeces de ſinges & d'oiſeaux, avec le poids du corps entier. Peſanteur ſpécifique du cerveau. Sa forme dans l'homme & dans les poiſſons. Obſervations ſur celui des oiſeaux, des quadrupedes, & du chien en particulier. *Suppl.* II. 299. *b.*

Cerveau, (*Anat.*) deſcription du cerveau, VIII. 265. *a*, *b*.

Anatomie du cerveau par Willis, XVII. 620. par Ridleg. *Suppl.* I. 403. *a.* Lobes du cerveau. IX. 624. *a. Suppl.* III. 766. *a.* Sinus XV. 220. *b.* Cavités appellées ventricules. XVII. 31. *b.* Valvule de Vieuſſens dans le cerveau. 266. *b.* Vulve du cerveau. 579. *a.* Subſtance corticale & médullaire du cerveau. IV. 279. *b.* X. 607. *a. Suppl.* II. 619. *a*, *b.* Moëlle alongée du cerveau. *Suppl.* III. 942. *b.* *&c.* La moëlle du cerveau ſe forme naturellement en fibres. 36. *a.* Parties du cerveau appellées corps cannelés, corps bardés, corps olivaires, corps pyramidaux. *Suppl.* II. 200. *b.* 611. *b.* Cornes du belier. 606. *b.* Membranes dont il eſt revêtu, *voyez* CHOROÏDE, MÉREPIE, DURE, & MÉNINGES. Cavité du cerveau appellée entonnoir. V. 725. *a*, *b.* Ruyſch prétend qu'il n'y a aucune glande dans le cerveau. VII. 704. *a.* Jeux de la nature ſur le cerveau. *Suppl.* III. 551. *b.*

Cerveau. (*Phyſiol.*) Pourquoi le cerveau conſerve ſa molleſſe pendant tous les âges de la vie. VI. 669. *a.* Effet de la correſpondance de certaines parties avec le cerveau. IV. 787. *a.* Mouvement de diaſtole qu'on remarque dans cette partie, & ſon rapport avec la reſpiration. IV. 952. *b.* 953. *a*, *b.* *Suppl.* II. 718. *a*, *b.* Expérience ſur le principe du mouvement muſculaire dans le cerveau. 141. *a.* L'expiration pouſſe le ſang dans le cerveau. *Suppl.* IV. 619. *b.* L'action du cerveau néceſſaire aux pulſations du cœur. X. 721. *a.* Influence réciproque entre les viſceres abdominaux & le cerveau. XI. 921. *b.* De la ſenſibilité de cette partie. *Suppl.* IV. 778. *b.* Aucune partie ne conſerve de ſentiment, quand ſa liaiſon avec le cerveau eſt interrompue. 779. *a.* Obſervations ſur ce viſcere conſidéré comme principe du ſentiment & ſiege des idées. *Suppl.* II. 141. *b.* Du ſiege de l'ame dans le cerveau. 140. *b. Suppl.* III. 36. *b. Suppl.* IV. 779. *b. Voyez* AME. Compreſſion du cerveau, cauſe du ſommeil. XV. 331. *a*, *b.* 332. *b.* 333. *a. Suppl.* IV. 809. *a.*

Cerveau, maladies du (*Médec.*) changemens dans le cerveau, capables de produire la douleur, en quelque partie du corps, ſans qu'aucun nerf ait été affecté par aucune cauſe extérieure. V. 84. *a.* Accidens qui naiſſent de la rupture des vaiſſeaux du cerveau par trop d'extenſion : remedes. VI. 326. *b.* Des affections froides du cerveau. XIV. 473. *b.* Différentes parties de la tête qui ſe trouvent affectées par les maladies du cerveau. Prognoſtic du délire dans quelques-unes de ces maladies. XV. 736. *b.* Trois différentes manieres dont l'exercice des fibres du cerveau peut être vicié. IV. 808. *a.* Compreſſion du cerveau : ſes ſymptômes : ſon traitement. III. 777. *a*, *b.* 778. *a*, *b.* Compreſſion du cerveau des enfans nouveaux nés. *Suppl.* III. 598. *a.* Preſſion du cerveau qui fait perdre le ſentiment. *Suppl.* II. 141. *a.* Vices dans le cerveau des fous. *Ibid.* Compreſſion cauſée par l'enfoncement du crâne. IV. 433. *a.* Accidens que produit la commotion du cerveau. III. 715. *a.* Des contre-coups par leſquels cette partie eſt affectée. *Suppl.* II. 571. *b.* *&c.* De la commotion du cerveau. 528. *b.* Morts ſubites cauſées par cette commotion. *Suppl.* IV. 843. *a.* Effets conſidérables des léſions du cerveau. 779. *a.* Vers engendrés dans le cerveau. V. 617. *a.* Maniere de faire des injections dans cette partie. VIII. 750. *b.* Bonnets pour fortifier le cerveau. IV. 532. *b.* II. 564. *b.* Du changement que la putréfaction fait ſubir à ce viſcere peu de jours après la mort. 66. *b.*

Cerveau de mer, (*Conchyl.*) *voyez* VI. vol. des pl. *Hiſt. nat.* pl. 91. La figure de quatre eſpeces de cerveau de mer, eſpeces de polypiers. Leur deſcription. *Suppl.* II. 299. *b.*

Cerveau. (*Fondeur de cloches*) Regle à ſuivre pour donner au cerveau l'épaiſſeur & la largeur convenables. Calotte dont on fortifie le cerveau. II. 865. *a.*

Cerveau, (*Hiſt. nat.*) cerveau de mer. I. 779. *a.* Cerveau de Neptune. X. 219. *a.* Cerveaux de mer repréſentés VI. vol. des pl. *Regn. anim.* pl. 91.

CERVELAT, (*Chaircuiterie*) maniere de le faire. II. 865. *a.*

CERVELAT, (*Luth.*) eſpece d'inſtrument à anche, *voyez* fig. 12. pl. 4. de Luth. *Suppl.* Sa deſcription. *Suppl.* II. 300. *a.*

CERVELET, (*Anatom.*) partie poſtérieure du cerveau. Sa deſcription. Ses vaiſſeaux ſanguins. Son uſage. Différence entre les fonctions du cerveau & du cervelet. La moindre léſion à la ſubſtance corticale ou à la moëlle du cervelet eſt mortelle, ce qui n'eſt pas de même au cerveau. Cependant on a vu des gens qui ont vécu ſans cerveau & ſans cervelet. II. 865. *b.*

CERVELET, animaux dans leſquels cette partie ſe trouve. Comment on la diſtingue du cerveau. Différentes proportions ſelon leſquelles il eſt plus petit que le cerveau, dans les ſouris & les oiſeaux. Obſervation ſur les nerfs qui partent du cerveau & du cervelet. Effets qui réſultent du cervelet comprimé, bleſſé, abcédé, ſquirrheux. *Suppl.* II. 300. *a.* On ignore la fonction particuliere de cet organe. *Ibid. b.*

Cervelet. Deſcription de cette partie. VIII. 266. *a.* Moëlle du cervelet. X. 607. *a.* Corps pyramidaux dans le cervelet. XIII. 594. *b.* Éminences vermiculaires. XVII. 73. *b.* Piliers médullaires du cervelet. *Suppl.* III. 943. *b.* On obſerve dans le cervelet le même mouvement de diaſtole & de ſyſtole que dans le cerveau. IV. 953. *b.* Fauſſeté de l'hypotheſe qui place dans cette partie l'origine des nerfs vitaux. *Suppl.* IV. 31. *a.* Expériences contraires à l'opinion qui aſſigne au cervelet une fonction vitale, & qui le prive de l'empire des ſens. *Suppl.* II. 141. *a.* Preſſion du cervelet qui fait perdre le ſentiment. *Ibid.*

CERVICAL, adj. (*Anatom.*) arteres cervicales. II. 866. *a. Cervicales*, *vertebres.* VIII. 270. *a.* XVII. 169. *b.* 170. *a.* Nerfs cervicaux. *Suppl.* IV. 41. *b.*

Cervicaux deſcendans, muſcles de ce nom. Nerfs cervicaux; ils ſont au nombre de ſept paires; deſcription & trajet de chacune. Tous ces nerfs envoient une infinité de branches aux muſcles & autres parties de la tête, du cou & des épaules. II. 866. *a.*

CERVIX, (*Anatom.*) partie poſtérieure du cou. Cervix ou cou de la matrice ou vagin. État où il ſe trouve dans les filles. II. 866. *a.*

CÉRUMINEUSE, (*Anatom.*) glandes cérumineuſes qui percent de petits trous, la peau du conduit auditif dans la partie de ce conduit collée aux tempes, *&c.* Uſage de ces orifices. Utilité du ſuc qui en ſort. Cauſe de la ſurdité dans la vieilleſſe. II. 866. *b.*

CERUS, dieu du tems favorable chez les Grecs, ou de l'occaſion chez les Romains. Sa repréſentation. Réflexion ſur le ſens attaché à ſa repréſentation. L'occaſion eſt le plus jeune des enfans de Saturne. II. 866. *b.*

CÉRUSE, *ou* chaux d'antimoine. I. 509. *b.* Maniere de la préparer. VII. 68. *a*, *b.* Blanc de plomb ou céruſe, ſa préparation, ſon uſage. II. 269. *b.* Il peut être mis au rang des poiſons : uſage qu'en font les femmes : maniere de le préparer à cet uſage : ce que doit être la céruſe pure : comment on l'altere : difficulté de s'en appercevoir. 270. *a.* Maniere de faire la céruſe. XII. 775. *a.* Danger de certains uſages de cette ſubſtance. III. 621. *a.* Mal que ſe font les femmes en s'en ſervant dans le blanc dont elles ſe fardent. *Ibid.* Emplâtre de céruſe brûlée, ou emplâtre noire. V. 590. *a.* XI. 189. *a.* Céruſe foſſile. XII. 773. *b.*

CERYCES, gens occupés chez les Athéniens à ſervir dans les ſacrifices. Leur nombre. Leurs fonctions. Origine de leur nom. II. 866. *b.*

CERYCES, famille ſacerdotale qui deſcendoit de Céryx. XVII. 762. *a.*

CERYNE en Achaïe : temple des furies dans ce lieu. VII. 382. *b.*

CESALPIN, (*André*) anatomiſte. *Suppl.* I. 395. *a.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 348. *b.*

CÉSAR, (*Hiſt. anc.*) héritier préſomptif de l'empire. Marques de cette dignité. Elle fut toujours la ſeconde de l'empire juſqu'au tems d'Alexis Comnene. II. 866. *b.* Origine de ce titre. Celle du mot même. Depuis Philippe le fils, les Céſars ajoutoient à ce titre celui de *nobiliſſime.* — *Voyez* CÆSAR. *Ibid.* 867. *a.*

CÉSAR, (*Jules*) précis de ſa vie. XVI. 669. *a*, *b.* Céſar vainqueur de Pharnace en Aſie. XV. 216. *a.* Exclamation de Céſar, lorſqu'étant en Eſpagne, il vit une ſtatue d'Alexandre. XIV. 834. *a.* Comment il prit ſes quartiers dans les Gaules pour être en état de s'y ſoutenir contre l'ennemi. XIII. 688. *a.* Affaires de Pompée & de Céſar. IV. 957. *a*, *b.* Ambition & conduite de Céſar dans ſon triumvirat. XVI. 670. *b.* Sa rupture avec Pompée. 671. *a.* Aventure qui lui arriva, voulant réduire en cendres une tour de bois près des Alpes. IX. 295. *a.* Paſſage du Rubicon. XVII. 477. *a.* XIV. 424. *b.* Cauſe de la terreur que ce paſſage répandit dans Rome. XII. 480. *b.* Aventure de Céſar avec les magiſtrats de Milan. X. 298. *b.* Sage conduite qu'il tint en Eſpagne dans la guerre d'Afranius. XVII. 244. *a.* Obſervation ſur la bataille de Pharſale. XII. 494. *a*, *b.* Diſpoſition dans l'armée de Céſar, qui lui fit remporter la victoire. XVI. 309. *a*, *b.* Deſcription de ſes quatre triomphes après la priſe d'Utique. XVI. 654. *a*, *b.* Il uſurpe la tyrannie, tout plie ſous ſa puiſſance. 671. *a*, *b.* La liberté & la république romaine détruites par Céſar. XIV. 157. *b.* 158. *a.* Sa conduite lorſqu'il eut obtenu le ſouverain pouvoir. 158. *a.* Sa conduite à l'égard de ceux qui l'avoient attaqué par des libelles. IX. 399. *b.* Après ſes triomphes il traita le peuple à 22000 tables à trois lits. 585. *a.* Ses largeſſes. 293. *b.* Magnificence des jeux qu'il donnoit au peuple. VIII. 537. *a.* Droit qu'il uſurpa de former lui-même les ſenatus-conſultes. XIV. 736. *b.* Différentes loix qu'il porta. IX. 651. *a.* 663. *a*, *b.* Repas qu'il prit un jour chez Cicéron pendant les ſaturnales. XVII. 468. *a.* Culte qu'il conſacra à Vénus : ſon propre culte réuni à celui de cette déeſſe. XVI. 80. *a.* Il abuſe du ſouverain pouvoir & périt. 671. *b.* Lieu où il fut tué. XVII. 767. *b.* Ses obſeques. XVI. 672. *a*, *b.* Jeux célébrés par Auguſte à ſon apothéoſe. 688. *a*, *b.* Deuil qu'on menoit à Rome le jour anniverſaire de ſa mort. Nom donné à ce jour. XII. 83. *b.* Caractere de Jules-Céſar. VII. 857. *b.* XVI. 669. *a. b.* Juſte eſtimation de ſa grandeur. VII. 856. *a.* Ses talens dans l'éloquence. XI. 569. *b.* Attention dont il étoit capable. I. 842. *b.* Symbole qu'il portoit. IV. 704. *b.* Son attachement pour ſa femme Cornélie.

Suppl. II. 607. *b.* Sa quatrieme femme. 147. *a.* Précaution ſuperſtitieuſe qu'il prenoit lorſqu'il montoit en voiture. XV. 157. *b.* Singularité de Céſar dans ſa maniere de porter le laticlave. IX. 301. *b.* XVI. 746. *a*, *b.* Cirque de Jules-Céſar. III. 477. *a.* Colonne de Céſar. 653. *a.* Médaille qui le repréſente. XV. 728. *b.* Place de Céſar dans Rome. XII. 674. *a.* Camp de Céſar près de Péquigny en Picardie. *Suppl.* IV. 296. *a.* Commentaires de Céſar : détails ſur les Germains dans cet ouvrage. V. 117. *a*, *b.*

Céſar, (*Caïus*) petit-fils d'Auguſte, lieu où il mourut. IX. 547. *a.*

CÉSARÉE *de Philippe.* Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 300. *b.*

Céſarée de Philippe, *voyez* PANÉAS.

Céſarée de Paleſtine. Les Juifs de cette ville, de la faction des ſicaires. XV. 162. *a.*

Céſarée d'Afrique, ſa bibliotheque. II. 231. *b.*

CESARIENNE, *Opération*, (*Chirurg.*) nom que les Grecs lui donnent. Il y a des cas où l'on peut haſarder d'ouvrir l'abdomen de la mere pour donner paſſage à l'enfant, ſans que la plaie ſoit mortelle. Nom qu'on donne à ceux qui naiſſent de cette maniere. Circonſtances dans leſquelles cette opération ſe pratique. II. 867. *a.* Cauſes de l'incompatibilité abſolue de l'accouchement par les voies ordinaires. Faits qui aſſurent la poſſibilité de cette opération. Cependant il faut préférer les autres voies, lorſqu'on en peut attendre du ſuccès. Maniere de faire l'opération de la céſarienne. *Ibid. b.* Soins qui doivent la ſuivre : l'opération peut ſe faire dans un lieu de néceſſité, lorſqu'on ne peut la faire dans un lieu d'élection. (ſynon.) *Ibid.* 868. *b.*

CÉSARIENNE. Cas où cette opération eſt néceſſaire. I. 83. *b.* X. 119. *a.* 202. *a.* XI. 498. *b.* Maniere de la pratiquer, par laquelle on évitera le très-dangereux inconvénient de bleſſer les inteſtins. XI. 499. *a.* Suture après cette opération. VII. 521. *b.* Conſidérations médico-légales ſur l'opération céſarienne. *Suppl.* IV. 162. *b.* 163. *a*, *b.* S'il eſt des cas où la ſeule vue de baptiſer l'enfant puiſſe autoriſer à ſoumettre la mere à cette opération. *Suppl.* I. 801. *b.*

Céſarienne, (*Maréch.*) cette opération pratiquée dans certains cas pour tirer le poulain du corps de la jument. V. 562. *a*, *b.*

CESIUM, (*Antiq.*) voiture romaine. *Suppl.* II. 116. *a.*

CESSER, *diſcontinuer*, *finir.* Différence entre ces mots. II. 868. *a.*

CESSERO, (*Géogr.*) ville de Gaule. *Suppl.* IV. 11. *b.*

CESSIERES mines de houille dans ce lieu. VIII. 325. *b.*

CESSION, abandonnement qu'on fait de tous ſes biens en juſtice à ſes créanciers, *&c.* II. 868. *a.* Conditions requiſes pour être admis au bénéfice de ceſſion. La ceſſion emporte note d'infamie, & obligeoit à porter un bonnet verd. Comment on doit rendre la ceſſion notoire. Maniere de faire ceſſion, inſtituée par Céſar. Autrefois on faiſoit quitter en juſtice la ceinture & les clés à ceux qui faiſoient ceſſion. Autre maniere dont ſe faiſoit la ceſſion chez les Romains & les anciens Gaulois, en matiere criminelle & en matiere civile. Qui ſont ceux qu'on exclut du bénéfice de ceſſion. La ceſſion de biens ne libere pas le débiteur. *Voyez* CESSIONNAIRE. *Ibid. b.*

CESSION. Différence entre la ceſſion & le déguerpiſſement. IV. 768. *b.* Pierre ſur laquelle les banqueroutiers à Rome alloient faire ceſſion. XIV. 741. *a*, *b.* Bonnet verd que portoient en France ceux qui avoient fait ceſſion. II 325. *a.* Lettres de ceſſion. IX. 417. *b.* Sur la maniere dont on faiſoit ceſſion anciennement, *voyez* CEINTURE. Sur la ceſſion, conſulter auſſi l'article TRANSPORT.

Ceſſion, (*en droit canon*) différence entre un bénéfice vacant par ceſſion & par création. II. 869. *a.*

Ceſſion, (*terme de Librairie*) pour avoir la même authenticité que le privilege, elle doit ſuivre les mêmes loix. Droit qu'on acquiert par elle. Elle doit être imprimée à la ſuite du privilege. II. 869. *a.*

CESSIONNAIRE, double ſignification de ce mot. Les biens acquis par un ceſſionnaire ſont toujours obligés à ſes créanciers. Quand il a payé ſes dettes il peut être réhabilité. II. 869. *a.*

CESTAS, (*Géogr. antiq.*) paroiſſe du Bourdelois limitrophe des landes, *&c.* Monumens d'antiquité découverts dans ce lieu en 1742. *Suppl.* II. 300. *b.*

CESTE, gros gantelet de cuir, garni de plomb, *&c.* Étymologie du mot. Deſcription du ceſte. Noms par leſquels les Grecs le déſignoient. Raiſon de ces différens noms. Diverſes ſortes de ceſtes qu'ils déſignoient. II. 869. *a.*

CESTE. Deſcription du ceſte & du combat du pugilat. XIII. 554. *b.* Figures des ceſtes, *voyez* ANTIQUITÉS. vol. I. des planches.

Ceſte, (*Myth.*) ceinture myſtérieuſe de Vénus. Ses effets merveilleux. Etymologie du mot ; d'où l'on a fait le mot *inceſte.* II. 869. *b.*

CESTIUS, pont Ceſtius à Rome. XIII. 71. *a.* Pyramide de Ceſtius. 595. *a*, *b.* XVI. 399. *a.*

C'EST POURQUOI, *ainſi.* Différence entre ces mots. II. 869. *b.*

CESTROSPHENDONUS, eſpece de trait fort ſemblable à une fleche. Il fut inventé par les Macédoniens. II. 869. *b.*

CÉSURE, étymologie du mot. Définition. Pourquoi la céſure a été introduite. Diviſion qu'elle fait du vers en deux parties. Ce qu'on appelle *céſure* en latin. II. 869. *b.* Exemples de céſures mal placées en françois. La grande regle pour la place de la céſure eſt de conſulter ſon oreille, & de s'en rapporter à ſon jugement. Place de la céſure dans les grands vers, dans ceux de dix ſyllabes ; céſure dans ceux de huit & de ſept ſyllabes. Toutes ces regles ſont accompagnées d'exemples. *Ibid.* 870. *a.*

CÉSURE, (*Belles-lettr.*) Il eſt dit dans l'Encyclopédie qu'en latin on donne le nom de céſure à la ſyllabe après laquelle eſt le repos. Cette définition critiquée. Diverſes remarques ſur ce ſujet. *Suppl.* II. 300. *b.*

Céſure, *voyez* ce qui en eſt dit à l'article HÉMISTICHE. Céſure latine, dite *enneemimeris.* V. 692. *b.* Céſure hephthemere. VIII. 138. *a.* Céſure *trihemimeris.* XVI. 642. *b.*

Céſure, (*Muſiq.*) eſpece de repos dans la muſique. Elle eſt auſſi plus néceſſaire à la muſique qu'à la poéſie. Maniere de la marquer. *Suppl.* II. 301. *a.* En quel cas la céſure muſicale doit avoir lieu. — Céſures appellées relatives. *Ibid. b.*

CET, *cette.* Obſervations ſur cet adjectif. XIII. 454. *a.*

CÉTACÉES, *poiſſons* : leurs caracteres. VIII. 483. *a.* Chaleur naturelle de ces poiſſons. III. 39. *a.* Il n'y a parmi les poiſſons que les cétacées qui aient des conduits auditifs. XII. 888. *a. voyez* VI. vol. des pl. Regne anim. pl. 11.

CETERAC, genre de plante dont les feuilles ſont découpées en ondes. Ses propriétés & uſages en médecine. II. 870. *b.*

CETÈS, ou *Protée*, (*Hiſt. d'Egypte*) roi d'Egypte. Tableau de ſon regne. Comment il reçut chez lui Pâris & Hélene. Origine de la fable qui lui attribue la faculté de prendre toute ſorte de formes. *Suppl.* II. 301. *b.* Pourquoi il fut adoré comme dieu de la mer. Sentiment de Newton ſur ce roi d'Egypte. *Ibid.* 302. *a.*

CETOBRIGA, aujourd'hui *Setubal.* XV. 130. *b.*

CETRA, petits boucliers dont les Eſpagnols & les Africains ſe ſervoient à la guerre. Peau dont on les couvroit. Leur uſage. II. 870. *b.*

CETRARO, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. *a.*

CETTE, deſcription & uſage des pontons employés au port de Cette. XIII. 84. *a*, *b.* &c.

CETZEL, (*Jean*) dominicain qui fut employé à vendre les indulgences. XIII. 604. *a.*

CEVADILLA, graine qui croît dans la nouvelle Eſpagne. Sa deſcription. Ses propriétés & uſages. II. 870. *b.*

CEVENNES, (*Géogr. anc.*) *Suppl.* IV. 9. *a.*

CEURAWATH, ſecte de benjans dans les Indes, ſi infatués de la métempſycoſe, qu'ils reſpectent les moindres inſectes. Soins de leurs prêtres pour ne nuire à aucun. Leur doctrine & leurs mœurs & uſages. II. 871. *a.* Mépris que les docteurs Indiens ont pour eux. *Ibid. b.*

CEUTA, (*Géogr.*) ville forte d'Afrique. Siege de cinquante ans qu'elle a ſoutenu contre les Maures. II. 871. *b.*

CEYX, (*Myth.*) aventures de Ceyx & d'Alcyone. *Suppl.* II. 302. *a.*

C H

CH, (*Gramm.*) obſervations ſur l'aſpiration exprimée par ces deux lettres dans les langues dérivées de la teutonique & quelques autres, & ſur celle du nom *chlodevins*, dont nous avons fait *Clovis. Suppl.* II. 302. *a.*

CH, obſervations ſur cette articulation. IX. 556. *b.*

CHA, (*Manufact. en ſoie*) taffetas dont les Chinois s'habillent en été. Maniere de travailler cette étoffe. L'ouvrage que font les Chinois ſur cette étoffe, eſt une broderie que nous pourrions imiter. III. 1. *a.*

CHABAR, fauſſe divinité que les Arabes adorerent juſqu'au tems de Mahomet. Comment ils renoncerent à ſon culte. III. 1. *a.* Conjecture ſur ce qu'étoit cette divinité. *Ibid. b.*

CHABBAN, troiſieme mois de l'année des Arabes. Moſquées ouvertes en ce tems pour la priere de minuit. III. 1. *b.*

CHABLEUR, prépoſé ſur certaines rivieres, pour faciliter aux bateaux le paſſage des endroits difficiles. Dérivation de ce nom. Fonctions des chableurs. Ordonnance de Charles VI, en 1415, contenant pluſieurs diſpoſitions ſur les offices des chableurs. Autre ordonnance de Louis XIV en 1672, concernant ces officiers. III. 2. *a.* Édits & arrêts qui leur ſont relatifs. Fonctions des chableurs de Paris. *Ibid. b.*

CHABLIS, ou *chables*, (*Arbres*) arbres de haute-futaie, abattus par les orages. Ordonnances dans leſquelles il en eſt parlé. Diſpoſitions des ordonnances ſur cette matiere. III. 2. *b.*

CHABOT, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon de riviere. III. 3. *a.* Endroits où on le trouve. Pêche du chabot. *Ibid. b.*

CHABOT, (*Blaſon*) meuble d'armoiries, qui repréſente un petit poiſſon. Étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHABOT, (*Jeanne*) tout-à-la-fois proteſtante, déclarée & religieuſe. XI. 887. *b.*

CHABOT, (*Léonor*) empêche en Bourgogne l'exécution de la S. Barthelemi. *Suppl.* II. 369. *a.*

CHABRIAS, Athénien: ſa ſtatue. XV. 498. *b.*

CHACABOUT, ou *Xacabout*, ſorte de religion qui s'eſt répandue à la Chine, au Japon, *&c.* Doctrine de Xaca ſon auteur. Cauſe du reſpect que ces peuples ont pour l'éléphant blanc. Particularités ſur Xaca. Son origine & le tems où il a vécu. Progrès que fit ſa doctrine. III. 3. *b.*

CHACAL, (*Zoolog.*) particularités ſur cet animal. Sa deſcription. III. 4. *a.*

CHACENAY, (*Géogr.*) ancienne baronnie dans le Barrois. *Suppl.* I. 818. *a.*

CHACONNE, ſorte de piece de muſique faite pour la danſe, *&c.* Ce ſont pour l'ordinaire des chants qu'on appelle *couplets*, compoſés & variés de toutes les manieres, *&c.* En quoi conſiſte la beauté de la chaconne. Lieux où elle a été & où elle eſt en uſage. Chaconnes les plus eſtimées. III. 4. *a.*

CHACONNE, (*Danſe*) on a porté fort loin de nos jours cette ſorte de danſe. Ce qu'il y a dans cette danſe d'avantageux pour un bon danſeur. Chaconne en action dans le premier acte de *Naïs*. III. 4. *b.*

Chaconne, contre-tems de, IV. 142. *b.*

CHACOS, deſcription de cet arbriſſeau du Pérou: propriété qu'on lui attribue. III. 4. *b.*

CHACRIL, écorce, *voyez* CASCARILLE.

CHACRELAS, obſervations ſur ces peuples. VIII. 345. *b.*

CHACUN, remarque grammaticale ſur ce mot. XIII. 454. *b.*

CHADER, (*Géogr.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHADER, iſle d'Aſie. X. 401. *b.*

CHAGNI, (*Géogr.*) petite ville du Chalonnois. Obſervations ſur la baronnie de ce lieu. Philippe de Maiſieres, docteur en théologie, naquit à Chagni en 1630. *Suppl.* II. 332. *b.*

CHAGNI ſur la Deheune ou Dehune. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHAGRIN. Les Stoïciens condamnoient cette affection de l'ame. La plus haute philoſophie conſiſte, ſelon Épictete, à n'accuſer ni ſoi-même, ni les autres d'un mal qu'on a fait. III. 4. *b.* Si cette inſenſibilité eſt ſouvent à deſirer pour notre bonheur, il faut ajouter qu'elle dépend bien peu de nous. Vers de Moncrif & de Chaulieu. *Ibid.* 5. *a.*

Chagrin, douleur, triſteſſe, affliction, déſolation, peine, (*Synon.*) I. 162. *a.* Mauvais effets des chagrins par rapport à la ſanté. VIII. 386. *b.* XV. 32. *a.* État de l'ame ſenſitive dans le chagrin. XV. 42. *a.* Chagrin imaginaire. VIII. 560. *a.* État des cadavres de ceux qui ſont morts de chagrin. *Suppl.* IV. 856. *b.*

Chagrin, cuir grainé: d'où on le tire. A quel uſage on l'emploie. De quels animaux ſe tirent ces cuirs. Comment on les travaille. Comment on emploie le chagrin. Choix du meilleur. III. 5. *a.*

Chagrin. Animal d'où on tire les peaux de chagrin. I. 452. *a, b.* Maniere dont on les prépare à Conſtantinople. XII. 220. *b.*

Chagrin, eſpece de taffetas. III. 5. *b.*

CHAIA, deſcription de cette racine & de ſa plante. Sa préparation pour la teinture des toiles. XVI. 373. *b.* Eſpece de chaïa ou chaïaver des Indes, nommé *belt-tsjira*. *Suppl.* I. 857. *a, b.*

CHAIER, petite monnoie d'argent qui ſe fabrique en Perſe. Sa forme & ſa gravure. Sa valeur. III. 5. *b.*

CHAINE. Deſcription de la chaîne en général, & de diverſes eſpeces de chaînes. Ouvriers qui travaillent les petites chaînes. Deſcription d'une ſorte appellée *chaîne à la catalogne*. De la chaîne quarrée. III. 5. *b.* Chaînes en S. Maniere de les fabriquer. Chaînes à quatre faces: comment elles ſe fabriquent. Chaînes à trois faces. Chaînes à bouts renforcés. Chaîne appellée *catalogne double*. III. 6. *a.* Chaînes d'Angleterre deſtinées à pendre des montres, des étuis d'or, *&c.* Deſcription.

Commerce des chaînes. Vente des groſſes de fer, des médiocres, de celles de cuivre, & de tout autre métal. Petites chaînes d'Allemagne, d'un travail ſi délicat qu'on en peut enchaîner les plus petites inſectes. Chaînes que les Romains portoient avec eux en guerre pour enchaîner les priſonniers. Pour accorder la liberté on n'ouvroit pas la chaîne, on la briſoit, *&c.* La chaîne, marque d'autorité chez les Gaulois: elle eſt une marque de dignité du lord-maire à Londres. Uſage de la chaîne dans le blaſon. *Ibid. b.*

Chaîne, en terme de juſtice. III. 6. *b.*

CHAINE, (*Arpentage*) deſcription de cette meſure. III. 6. *b.* Étalon auquel on a recours à Paris pour la toiſe. Uſage de la chaîne. Inconvéniens de l'uſage de la corde. Maniere de préparer une corde pour éviter ces inconvéniens. Uſage de la chaîne dans l'arpentage. Maniere d'enregiſtrer les dimenſions priſes avec la chaîne. Prendre avec la chaîne un angle ſur le terrein. Lever le plan ou faire le deſſin d'un lieu en ſe ſervant de la chaîne. *Ibid.* 7. *a.* Trouver avec la chaîne la diſtance entre deux objets inacceſſibles l'un par rapport à l'autre. Trouver la diſtance d'un objet inacceſſible, comme la largeur d'une riviere, par le moyen de la chaîne. *Ibid. b.*

CHAINE *ſans fin*, (*Art méchaniq.*) III. 7. *b.*

CHAINES, (*Architect.*) leur deſcription. A quoi elles ſervent. III. 7. *b.*

CHAINES *de fer*, (*Architect. & Serrurerie*) aſſemblage de pluſieurs barres de fer plat, *&c.* Où ſe poſe cet aſſemblage, & quel en eſt l'uſage. III. 7. *b.*

CHAINE *de Port*, (*Marine*) deſtinées à en fermer l'entrée. III. 7. *b.*

Chaînes de vergues, (*Marine*) III. 8. *a.*

Chaînes de chaudiere, (*Marine*) III. 8. *a.*

CHAINE, (*Commerce*) meſure qui s'applique à diverſes marchandiſes. Grandeur de la chaîne pour la meſure du bois à Paris. Comment on diſtingue les bois qui doivent ſe meſurer à la chaîne. III. 8. *a.*

CHAINE, (*Agriculture*) pour l'uſage de la charrue. Sa deſcription & ſon uſage. III. 8. *a.*

Chaînes, mettre en, maniere de faire ſécher le chanvre & le lin. III. 8. *a.*

Chaînes de foin. III. 8. *b.*

CHAINE, (*Péche*) comme ſe fait la pêche à la chaîne. III. 8. *b.*

Chaînes, dans les ſalines. III. 8. *b.*

Chaîne, outil de charron. Sa deſcription & ſon uſage. III. 8. *b.*

CHAINE *de montre*, (*Horlog.*) ſa deſcription. Comment elle ſe fabrique. Invention de la chaîne attribuée à un nommé *Gruet*, genevois. III. 8. *b. Voyez* CHAINETTE.

CHAINES *d'étuis de pieces*, &c. (*Metteur en œuvre*) III. 8. *b.*

CHAINES, dans l'ourdiſſage du fil, de la laine, du lin, *&c.* Les chaînes varient chez les différens ouvriers, relativement à la matiere, à la quantité des fils, au nombre des portées, à la longueur. Toutes ces différences influent ſur la nature des étoffes. Ce que les réglemens ont ſtatué ſur ce ſujet. III. 9. *a.*

Chaînes. De l'ourdiſſage, du collage, & de l'étendage des chaînes. IX. 188. *a, b.* Vol. III. des planch. article *Draperie*, pl. 3. Ourdiſſage des chaînes des toiles de coton. IV. 312. *b.* Façon de donner de l'ordre aux différens brins qui compoſent la chaîne. V. 634. *b.*

Chaînes de montagnes. X. 676. *b.* &c.

CHAINETIER, faiſeur & vendeur de chaînes. Autres ouvrages de ces ouvriers. Ce qu'étoient anciennement leur communauté. Comment elle a dégénéré. III. 9. *b.*

Chaînetier. Filiere des chaînetiers. VI. 797. *b.* Jauge. VIII. 472. *a.* Soudure dont ils ſe ſervent. XV. 388. *b.* Les chaînetiers prennent à Paris la qualité de *treffliers*. XVI. 577. *a. Voyez* les planch. de cet article, vol. II.

CHAINETTE, (*Géométrie tranſcend.*) eſpece de courbe. Sa nature. Équation de cette courbe par le pere Reyneau. Le même problême réſolu par M. Bernoulli dans ſon eſſai ſur la manœuvre des vaiſſeaux. III. 9. *b.* Inſtruction donnée pour parvenir à l'équation de la chaînette. Une voûte, pour être en équilibre, doit avoir la même figure que la chaînette. *Ibid.* 10. *a.*

Chaînette, chez les bourreliers. Deſcription & uſage. III. 10. *a.*

Chaînette, point de, en terme de brodeur. Eſpece d'ornement courant, qui forme une ſorte de lac continu. Comment elle s'exécute, 1°. au métier, III. 10. *a*; 2°. à l'aiguille. En quoi conſiſte la beauté du point de chaînette. Matieres dont il ſe fait. *Ibid. b.*

CHAINETTE, *point de*, (*Couturiere*) *Suppl.* III. 753. *b.*

Chaînette, en terme d'éperonnier, de rubanier. III. 10. *b.*

Chaînettes de montre. Leur deſcription: maniere dont on les fabrique. X. 692. *b*; &c. *Voyez* les planches du chaînetier, vol. II.

CHAIR, *viande*, différence entre ces mots. III. 10. *b.*

CHAIR, (*Anatomie*) cinq différentes ſortes diſtinguées par les anciens. Les modernes n'en admettent qu'une ſorte; cependant ils diſtinguent encore la chair glanduleuſe. Ce qu'eſt la chair *parenchymateuſe* que diſtinguoient les anciens. III. 11. *a.*

CHAIR, (*Hiſt. anc. & mod.*) doctrine des pythagoriciens ſur l'uſage de la chair. III. 11. *a.* Chairs impures ſelon les Hébreux. Chairs conſacrées aux idoles. Uſage de la chair humaine chez certains peuples ſauvages. *Ibid. b.*

Chair, dans le ſtyle de l'écriture-ſainte. Pluſieurs ſens

de ce mot. Son uſage en théologie, & dans un ſens moral. III. 11. *b.*

Chair. Obſervations ſur le paſſage de ſaint Paul : *Tout eſt pur pour ceux qui ſont purs*, cité dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 302. *b.*

CHAIR, (*Peinture*) couleur de chair, ou carnation. III. 11. *b.*

CHAIR, (*Fauconnerie*) être bien à la chair. III. 11. *b.*

CHAIR, (*Maréchall.*) III. 12. *a.*

CHAIR, (*Jardin.*) partie du fruit. III. 12. *a.*

CHAIR, (*Art méchaniq.*) ce que les tanneurs, chamoiſeurs, *&c.* appellent *chair* & *fleur* dans la peau qu'ils travaillent. Veaux à chair graſſe, veaux à chair douce. Tenir de la chair. III. 12. *a. Voyez* CHAMOISEUR.

Chair foſſile, eſpece d'amiante. Sa deſcription. Deux eſpeces de cette pierre. III. 12. *a.*

CHAIRCUITIER. En quoi conſiſte le métier des chaircuitiers. Premiers ſtatuts qui les concernent, donnés par Louis XI. Précautions & réglemens pour s'aſſurer de la qualité ſaine de leurs viandes. III. 12. *a.* Conſeils à ceux qui ſe pourvoient de leurs marchandiſes. *Ibid. b.*

CHAIRE. Deſcription : ce terme employé métaphoriquement. Chaires des Italiens, des proteſtans, des rabbins. Chaire de Moïſe : ſens métaphorique de ce mot. Chaire de peſtilence. Chaires d'honneur chez les Juifs. III. 12. *b.*

Chaire. De l'éloquence de la chaire. V. 530. *b.*

Chaire de profeſſeurs, ſens propre & métaphorique. III. 12. *b.*

Chaire de S. Pierre, fête de l'égliſe catholique. En mémoire de quel événement on la célebre. III. 12. *b.* La chaire de S. Pierre a toujours été regardée comme le centre de l'égliſe catholique. *Ibid.* 13. *a.*

CHAIRE *ſtercoraire*, (*Hiſt. des Papes*) XV. 510. *a.*

CHAISE, eſpece de meuble ſur lequel on s'aſſied. Anciennes chaiſes de bois. Celles dont le luxe a aujourd'hui établi l'uſage. III. 13. *a.* Application de ce mot à beaucoup d'autres ouvrages. *Ibid. b.*

Chaiſes, ouvrages de menuiſerie. Vol. VII. des planches. Menuiſerie en meubles, planch. 4.

Chaiſe, *cathedra*, des Romains. Le mot *cathedra* ſe dit auſſi du ſiege de l'évêque. Origine du mot *cathédrale*. III. 13. *b.*

CHAISE, (*Art méchaniq. Antiq.*) chaiſes de différentes formes qu'on trouve ſur les monumens, & qui étoient les ſieges en uſage dans les maiſons. *Suppl.* II. 302. *b.* Du tems d'Homere, & dans les ſiecles ſuivans, on s'aſſeyoit ſur des chaiſes autour de la table comme aujourd'hui. Autres eſpeces de chaiſes chez les Romains, qui n'entroient pas dans l'ameublement. Chaiſes ſur leſquelles les dames romaines ſe faiſoient porter. Chaiſes pour s'aſſeoir, en uſage chez différens peuples. Les chaiſes rembourrées nuiſibles à la ſanté. Quelles ſont celles dont les perſonnes qui travaillent long-temps dans leur cabinet, devroient ſe ſervir. *Ibid.* 303. *a.*

Chaiſe. Grandes chaiſes vitrées que les Romains avoient dans leurs maiſons. IX. 592. *b.* Chaiſe dite *ſella*. XIV. 932. *b.* Chaiſe curule. IV. 579. *a.* Chaiſe curule, figure ſymbolique. XV. 729. *a.* Sur les chaiſes des Romains, *voyez* LITIERE.

CHAISE *curule*, (*Hiſt. anc.*) comment donnoient leur ſuffrage dans le ſenat, les chevaliers qui avoient eu permiſſion de ſieger ſur la chaiſe curule. *Suppl.* II. 303. *b.*

Chaiſe percée, ſur laquelle on éleve le pape nouvellement élu. Railleries des proteſtans ſur cette chaiſe, tombées aujourd'hui. Raiſon myſtérieuſe de cette cérémonie. III. 13. *b.*

CHAISE, (*terme de Juriſpr. féodale*) III. 13. *b.*

Chaiſe de Sanctorius, machine qui fait connoître le moment où il faut mettre des bornes à ſon appétit. Raiſon pour laquelle elle fut inventée. L'uſage de cette chaiſe aſſez peu fondé. III. 13. *b.*

Chaiſe de Sanctorius : il en eſt parlé à l'article *Tranſpiration*. XVI. 559. *a.*

CHAISE, (*Chirur.*) pour l'opération de la taille. Sa deſcription. Comment on la doit ſituer. III. 14. *a.*

Chaiſe chirurgicale, chaiſe propre à faire les opérations qu'on ne pourroit pas faire auſſi commodément, ni auſſi promptement ſur une chaiſe ordinaire, ni ſur un lit. — Cette machine eſt de l'invention de M. G. Arnaud, docteur en médecine, *&c.* Avantages de la chaiſe chirurgicale. *Suppl.* II. 303. *b.* Sa conſtruction & ſon méchaniſme. *Ibid.* 304. *a.* Parties dont elle eſt compoſée, avec leurs dimenſions, en pieds, pouces & lignes, meſure de France. *Ibid. b.* Uſages des différentes parties de la chaiſe chirurgicale. Opérations de la tête, *Ibid.* 308. *a.* de la poitrine, du bas-ventre, pour leſquelles le malade doit être couché. Maladies de la vulve, du vagin, du périnée & du fondement. *Ibid. b.* Lithotomie, fiſtule à l'anus, accouchemens, opérations des extrémités. Uſage de cette chaiſe dans les hôpitaux. Facilité de tranſporter un bleſſé à l'aide de cette machine. Comment on peut la ſimplifier, quand on ne veut s'en ſervir que pour examiner les maladies de la vulve, du vagin, & du col de la matrice. *Ibid.* 309. *a.*

Chaiſe de poſte. Sa deſcription. Premieres chaiſes de poſte qui parurent en 1664. Leur inventeur. Chaiſes de crenan. On leur ſubſtitua les ſouffiets. Suivirent les chaiſes de poſte. Poids des hardes dont on peut les charger. Deux parties principales à diſtinguer, le train ou brancard, qui eſt l'ouvrage du charron ; & le corps, le coffre ou la caiſſe. III. 14. *a.* Deſcription très-détaillée du brancard & des pieces qui le compoſent. *Ibid. b.* Deſcription du corps de la chaiſe. *Ibid.* 15. *b.* Comment la chaiſe eſt ſuſpendue dans le brancard du train, de maniere qu'elle ne ſe reſſent preſque pas des chocs ou cahots que les roues peuvent éprouver dans les chemins pierreux. *Ibid.* 16. *b.* La chaiſe de poſte, dont la deſcription vient d'être indiquée, s'appelle *chaiſe de poſte en écreviſſe*. *Ibid.* 17. *b.* Quoique la chaiſe de poſte ſoit légere, relativement aux autres voitures, elle eſt très-peſante en elle-même. Raiſon de cette peſanteur. C'eſt pour remédier à cet inconvénient qu'on a inventé les *reſſorts à la Dalême*. Deſcription de cette autre maniere de reſſorts. Il y a quelque différence dans la conſtruction des chaiſes à la Dalême, introduite par l'application différente des reſſorts. Perfection qu'on pourroit donner encore à cette voiture. *Ibid.* 18. *b.*

Chaiſe. On a ſubſtitué les cordes de nerfs aux reſſorts des chaiſes & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réuſſi. IV. 208. *a.* Chevaux de chaiſes. VI. 811. *a.* Sur les chaiſes, *voyez* VOITURE.

Chaiſe à porteur, en uſage dans le Japon. XI. 227. *b.* Chaiſe à porteur, repréſentée, vol. VII. des planch. Menuiſerie en voitures, pl. 26. 27. & vol. IX. des planch. *Sellier-carroſſier*, planch. 4.

CHAISE *portative à la promenade*, (*Menuiſ.*) invention de cette ſorte de chaiſe par un particulier de Grenoble, *Suppl.* II. 303. *a.* perfectionnée enſuite par un autre particulier de la même ville. Deſcription de cette chaiſe. *Ibid. b.*

Chaiſe de poſte, repréſentée, vol. VII. des planch. Menuiſerie en voitures, planch. 19 & 20. Chaiſe de poſte à l'écreviſſe, vol. IX. des planch. Sellier-carroſſier, planch. 13. Chaiſe de poſte à cul de ſinge, pl. 14. Chaiſe ou cabriolet, pl. 15.

Chaiſe de grues, & autres machines deſtinées à élever des fardeaux peſans. III. 18. *b.*

CHAISE, *la*, (*Géogr.*) en Beaujolois, très-beau château. *Suppl.* II. 309. *b.*

CHAISE-DIEU, *ou* CHEZE-DIEU, *la*, (*Géogr.*) ville d'Auvergne. Son origine. Monaſtere de ce lieu, érigé enſuite en abbaye. Hommes célebres qui y ont été inhumés. *Suppl.* II. 309. *b.*

CHALAND, différence entre chaland & pratique. III. 18. *b.*

CHALAND, bateau plat deſtiné au tranſport des marchandiſes. Rivieres que ces bateaux fréquentent. Leurs dimenſions. III. 18. *b.*

CHALAXIA, (*Hiſt. nat.*) pierre ſinguliere. Propriété que lui donnoient les anciens. III. 18. *b.*

CHALAZIA, (*Chirurg.*) petite tumeur dans les paupieres. On ne l'enleve que par l'opération. III. 18. *b.*

CHALCÉDOINE, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans la Bythinie. Origine de ſon nom. Maladie qu'envoya Vénus aux Chalcédoniens, pour avoir négligé ſon culte. Prodige qui empêcha Conſtantin de rebâtir cette ville. III. 19. *a.*

Chalcédoine, concile de Chalcédoine. III. 808. *b.* 815. *a.*

Chalcédoine, ſorte d'agate. *Voyez* ce qui en eſt dit. I. 168. *a*, *b.* 169. *a.*

CHALCÉES, fêtes en l'honneur de Vulcain. Pourquoi elles furent appellées *chalcées*. III. 19. *a.*

CHALCIDIQUE, ſalle ſpacieuſe dans une baſilique, ou temple. Etymologie du mot. III. 19. *b.*

CHALCIDIUS, philoſophe platonicien ; ſa doctrine. VIII. 518. *b.* Son ſentiment ſur la métempſycoſe. XVI. 556. *b.*

CHALCIS, principaux lieux anciennement appellés de ce nom. III. 19. *b.*

CHALCITIS, (*Hiſt. nat.*) ſubſtance minérale dont parlent quelques anciens ; conjectures ſur cette ſubſtance. D'où elle ſe tiroit. Celle qu'on trouve en Auvergne, & qui lui reſſemble. Divers ſentimens ſur le chalcitis. On le fait entrer dans la compoſition de la thériaque. III. 19. *b.*

CHALCITIS, (*Géogr. anc.*) diverſes contrées de ce nom. III. 19. *b.*

CHALCOPHONUS, (*Hiſt. nat.*) pierre connue des anciens. Pierre ſemblable dont parle Anderſon. D'où vient qu'elle rend un ſon tel que celui de l'airain. Pierre de cette eſpece en Canada. III. 20. *a.*

CHALCOSTHENE, ſculpteur ancien. XIV. 818. *b.*

CHALDAIQUE, période ou ſaros chaldaïque. IV. 587. *a.* Trois dialectes de la langue chaldaïque. XV. 912. *b.* Egliſes où l'on ſe ſert encore de cette langue. 911. *b.* Bibles chaldaïques. II. 225. *b.* Paraphraſes chaldaïques. XI. 920. *b.* XV. 911. *b.* &c. Uſage de ces paraphraſes dans les ſynagogues. XVII. 163. *b.* La divinité du Verbe reconnue dans les paraphraſes chaldaïques. 52. *b.* Pourquoi la langue chaldaïque a été celle de la plupart des contrées d'Aſie. VIII. 84. *b.*

Comparaiſon

Comparaiſon de l'hébreu avec cette langue, par rapport à l'agrément du parler. 91. *a.*

CHALDÉENS. (*Philoſophie des*) Les Chaldéens ſont les plus anciens peuples de l'Orient, qui ſe ſoient appliqués à la philoſophie. Les Egyptiens leur ont conteſté ce titre. Si les inondations du Nil ont donné naiſſance à la géométrie en Egypte, le grand loiſir dont jouiſſoient les Chaldéens, jointe à la beauté de leur climat, produiſit les premieres obſervations d'aſtronomie. D'ailleurs la Chaldée étant le premier pays que les hommes ont habité, il eſt naturel de penſer qu'il fut le premier éclairé de la philoſophie. Ténebres répandues ſur la philoſophie de ces premiers tems. III. 20. *a.* On n'a pu découvrir quel pouvoit être ce Zoroaſtre ſi vanté dans tout l'Orient. Ce qu'on a ſuppoſé ſur ſa naiſſance & ſur ces ouvrages. Les Chaldéens jouiſſoient chez les Babyloniens de la même conſidération que les mages chez les Perſes. *Ibid. b.* On peut remarquer que chez tous les anciens peuples, ceux-là ſeuls étoient regardés comme les ſages qui avoient uſurpé la qualité de miniſtres de la religion. Doctrine des Chaldéens ſur la divinité, ſur l'origine du monde, ſur l'opération des génies ou dieux ſubalternes dont ils diſtinguoient les bons & les mauvais. *Ibid.* 21. *a.* Docilité de leurs néophites. C'eſt déshonorer la raiſon, que de la mettre dans des entraves, ainſi que le faiſoient les Chaldéens. Les Grecs & les Romains, qui penſoient par eux-mêmes, méritoient ſeuls le titre de philoſophes. Doctrine que les Chaldéens enſeignoient publiquement, qui conduiſit le peuple à faire réſider la divinité dans les aſtres. *Ibid. b.* Et de-là naquit l'aſtrologie judiciaire, dans laquelle les Chaldéens avoient la réputation d'exceller. Combiens les Orientaux ont toujours été infatués de cette prétendue ſcience. Empire qu'elle donnoit aux Chaldéens ſur les peuples. Mépris que conçurent pour eux Alexandre & les Romains dans un certain tems. Il ne paroît pas que l'aſtronomie ait fait parmi eux des progrès conſidérables. *Ibid.* 22. *a.* Antiquité que s'attribuoient les Chaldéens, démentie par les obſervations aſtronomiques trouvées à Babylone, du tems d'Alexandre. Epoque où remontoient les obſervations qui ſe trouvoient inſcrites ſur des briques à Babylone. Les calculs par leſquels ils prétendoient démontrer leur antiquité, n'operent la conviction, qu'autant qu'on y attache des faits dont la réalité ne ſoit point ſuſpecte. Les calculs aſtronomiques appliqués aux tems anciens, peuvent donner un ſyſtême d'obſervations pour des tems qui n'ont jamais exiſté. Tel eſt le cas des Chaldéens, touchant ces obſervations qui ne comprenoient pas moins que 470,000 ans. *Ibid. b.*

Chaldéens. La Chaldée fut le premier pays habité par les hommes, d'où ils ſe diſperſerent enſuite dans les divers pays du monde. IX. 254. *b.* Royaume des Chaldéens. XIV. 421. *a.* La grande étude des Chaldéens étoit plutôt l'aſtrologie, que l'aſtronomie. I. 785. *a.* Différence entre les Egyptiens & les Chaldéens, ſur la primauté de leurs dieux. II. 620. *a*, *b.* Du calendrier des Chaldéens. XVI. 773. *a.* 774. *a*, *b.* Diviſion qu'ils faiſoient du tems dans la chronologie. XI. 99. *b.* XIV. 659. *a.* Fauſſe antiquité qu'ils s'attribuoient. I. 516. *a.* Leurs énormes calculs à cet égard peuvent ſe réduire à quelqu'un des ſyſtêmes de nos auteurs, ſur la chronologie ſacrée. III. 392. *b.* 393. *a.* Grand dieu des Chaldéens. *Suppl.* I. 845. *b.*

CHALEUR, (*Phyſiq.*) définition. La chaleur eſt une perception particuliere ou une modification de notre ame. La ſenſation de chaleur eſt proprement une ſenſation relative. Diverſité des ſentimens des philoſophes ſur la chaleur telle qu'elle exiſte dans le corps chaud. Celui d'Ariſtote & des péripatéticiens, réfuté. III. 23. *a.* Celui des épicuriens & autres corpuſculaires. Nos derniers auteurs en philoſophie penſent fort diverſement ſur ce ſujet. Leur recherche conſiſte à ſavoir ſi la chaleur eſt une propriété immuable d'un certain corps appellé *feu*, ou ſi elle peut être produite en d'autres corps en altérant leurs parties.

I. *Philoſophes qui ont embraſſé le premier ſentiment.* Définition de Boerrhaave. Les effets de ce corps particulier ſont la chaleur, la lumiere, les couleurs, la raréfaction, la brûlure. *Ibid. b.* Le feu peut exiſter ou demeurer caché ſans produire aucun effet, ou, ſelon certaines circonſtances, ne ſe rendre ſenſible que par une partie de ſes effets. Il n'y a qu'une choſe que tous ces effets demandent en général; ſavoir que le feu ſoit amaſſé ou réduit dans un eſpace plus étroit. L'on peut dire en un ſens, qu'il échauffe, brûle & luit actuellement par-tout, & dans un autre ſens, qu'il n'échauffe, ne brûle & ne luit nulle part. *Ibid.* 24. *a.* L'amas ou la collection du feu ſe fait de deux manieres, ou en déterminant le feu vague vers un ſeul point, ou l'amaſſant purement & ſimplement dans un eſpace plus étroit. Autres circonſtances particulieres qui doivent concourir pour rendre le feu ſenſible.

II. *Philoſophes méchaniciens*, tels que Bacon, Boyle, Newton, *qui ont embraſſé le ſecond ſentiment. Ibid. b.* Bacon, dans un traité exprès, ſoutient que la chaleur eſt une ſorte de mouvement; que c'eſt un mouvement d'extenſion; que ce mouvement eſt dirigé du centre vers la circonférence, & de bas en haut; que ce mouvement n'eſt point égal, ni dans tout le corps. Sentiment de Deſcartes. Boyle ſoutient l'opinion de la producibilité du chaud: expériences & réflexions ſur leſquelles il ſe fonde. *Ibid.* 25. *a.* Une preuve que la chaleur peut être produite méchaniquement, ſelon cet auteur, c'eſt qu'il n'y a qu'à réfléchir ſur ſa nature qui ſemble conſiſter principalement dans le mouvement. Conditions qui doivent accompagner ce mouvement: 1°. que l'agitation des parties du corps ſoit violente, & que les particules agitées ſoient aſſez petites, pour qu'aucune d'elles ne puiſſe tomber ſous les ſens; 2°. que la détermination du mouvement ſoit diverſifiée & dirigée en tout ſens. *Ibid. b.* Ce ſyſtême eſt pouſſé plus loin par Newton. Il ne regarde pas le feu comme une eſpece particuliere de corps doué originairement de telle & telle propriété; mais, ſelon lui, le feu n'eſt qu'un corps fortement igné, c'eſt-à-dire, chaud & échauffé au point de jetter une lumiere abondante. Obſervations & expériences en faveur de cette opinion. *Ibid.* 26. *a.* M. Homberg ſoutient que le principe ou élément chymique qu'on appelle *ſoufre* eſt du feu réel, & par conſéquent que le feu eſt un corps auſſi ancien que les autres. Le docteur Sgraveſande eſt à-peu-près dans le même ſentiment, *&c.* M. Lémery ne ſe contente point de placer le feu dans les corps, comme un élément; il le prétend répandu également par-tout, & dans les eſpaces vuides, auſſi-bien que dans les intervalles inſenſibles qui ſe trouvent entre les parties des corps. *Ibid. b.* Expérience de Boyle par laquelle on échauffe des liqueurs froides avec de la glace. Différens degrés de froid & de chaud qu'on éprouve en pénétrant dans la terre. Cauſes qu'on en imagine. A meſure que l'on monte ſur de hautes montagnes, l'air devient froid & perçant. *Ibid.* 27. *a.* A quoi on l'attribue. Cauſe de la diverſité de chaleur dans les différens climats de la terre. Calcul mathématique de l'effet du ſoleil en différentes ſaiſons & ſous différens climats, donné par M. Halley. Diverſes cauſes de chaleur ou de froid, tirées de la ſituation particuliere & de la nature d'un lieu. *Ibid. b.* Conſéquences des calculs de M. Halley. Objections qu'on pourroit lui faire ſur cette théorie de la chaleur. *Ibid.* 28. *a.* Pourquoi la plus grande chaleur d'été & le plus grand froid de l'hiver n'ont pas lieu les jours des ſolſtices. *Ibid. b.* Selon M. de Mairan, il y a ſur la terre une chaleur permanente de 393 degrés, auxquels le ſoleil en ajoute 66 en été, & un en hiver. *Ibid.* 29. *a.* Source de cette chaleur permanente. Méthode par laquelle il parvient à trouver le rapport de 66 à 1. La chaleur d'été & le froid de l'hiver doivent être plus forts dans le climat oppoſé au nôtre, toutes choſes d'ailleurs égales. *Ibid. b.*

Chaleur, en philoſophie ſcholaſtique, ſe diſtingue en actuelle & potentielle. Les péripatéticiens expliquent la chaleur de la chaux vive par antipériſtaſe. Cauſe de la chaleur potentielle, ſelon les épicuriens. III. 29. *b.* M. Lémery obſerve que dans la calcination de la chaux vive, du régule d'antimoine, de l'étain, *&c.* le feu dont ces corps s'imbibent fait une addition ſenſible à leur poids; que pendant cet empriſonnement, ce feu conſerve toutes les propriétés particulieres du feu, comme il paroît, parce qu'étant une fois remis en liberté, il produit tous les effets du feu naturel. Objections & réponſes. *Ibid.* 30. *a.* Expérience de M. Boyle ſur la chaux vive: ſon ſentiment ſur la cauſe de cette diſpoſition qu'elle a de s'échauffer dans l'eau. Pourquoi, ſelon lui, les ſels produiſent plus promptement les mêmes effets que ne fait l'eau chaude, en verſant des eſprits acides ſur de bonne chaux vive. *Ibid. b.* De toutes les opinions des philoſophes ſur la chaleur, celle de M. Lémery paroît être la plus ſuivie. *Ibid.* 31. *a.*

Chaleur. I. *Quelques obſervations ſur la lumiere & la chaleur.* En quoi l'une differe de l'autre. IX. 720. *a.* Examen de la queſtion, s'il peut y avoir de la chaleur ſans lumiere, & de la lumiere ſans chaleur. *Ibid.* La chaleur qui accompagne la lumiere n'eſt que le toucher de la lumiere qui agit comme corps ſolide, ou comme une maſſe de matiere en mouvement. XV. 30. *a.*

II. *De la nature de la chaleur.* Cauſe de la chaleur, ſelon Newton. XVII. 230. *b.* Corps dans leſquels la fermentation produit une chaleur ſpontanée. 285. *a.* Augmentation de chaleur par le mêlange de l'eau avec l'eſprit-de-vin. 289. *a.* Conjecture de Newton ſur la communication de la chaleur dans le vuide. 574. *a.* La putréfaction peut donner une certaine chaleur aux corps dans leſquels elle eſt excitée. VII. 321. *a.* Les corps élaſtiques paroiſſent les plus propres à raſſembler le feu. VI. 601. *b.* De la chaleur produite par les effervescences. V. 404. *b.* De la chaleur acquiſe par le frottement: les corps noirs s'échauffent plus facilement que les blancs. Les terres blanches donnent beaucoup de chaleur, & en conſervent peu. VI. 601. *b.* IV. 330. *b.* Chaleur potentielle. XIII. 182. *a.*

III. *Obſervations chymiques ſur la chaleur.* La chaleur conſidérée comme l'un des deux agens généraux en chymie, dont le deuxieme eſt le menſtrue. Loix ſelon leſquelles leur action ſe complique. III. 417. *b.* Les rapports & la chaleur

ſont les deux grands principes de tous les phénomenes en chymie. 419. *a.* Uſages chymiques de la chaleur. VI. 609. *b.* &c. De la chaleur des effervescences. V. 404. *b.* 405. *a.* De la chaleur par fermentation. VI. 517. *b.*

IV. *Des effets de la chaleur ſur les corps en général.* Il n'y a aucun corps dans la nature qui ne ſoit plus ou moins pénétré par la chaleur. VII. 320. *a.* Principes généraux ſur la maniere dont les corps ſont affectés par la chaleur. *Suppl.* IV. 938. *a.* Les corps ſont ſuſceptibles de chaleur en raiſon inverſe de leur volatilité. *Suppl.* III. 469. *a.* La chaleur ſe répand avec moins de facilité dans un corps fait de pluſieurs pieces, que s'il étoit d'une ſeule. VII. 728. *b.* Tous les corps renfermés dans un même lieu deviennent également chauds. VI. 601. *a.* Chaleur qu'acquiert un boulet de canon en traverſant l'air. *Ibid. b.* Les effets de la chaleur & du froid ne ſe communiquent jamais avec plus de difficulté, qu'au travers des corps ſolides, qui ſont rares, caverneux & ſpongieux. VII. 240. *a.* Dilatation des corps par la chaleur. IV. 1005. *b.* Celle des fluides en particulier. XIII. 812. *a.* La chaleur néceſſaire à la germination. XVI. 954. *a.* Effet de la chaleur de la terre ſur les plantes. I. 437. *a.* Des corps élevés dans l'atmoſphere par l'action de la chaleur. VI. 124. *b.* Matieres durcies par la chaleur. III. 607. *a.* De l'expanſion des corps produite par cette même cauſe. VI. 277. *a*, *b.* De la chaleur que produit dans les corps la matiere électrique. *Suppl.* III. 105. *a.*

V. *De la chaleur par rapport à l'homme & aux animaux.* Des effets de la chaleur ſur nos organes. *Suppl.* I. 754. *a*, *b.* 755. *a.* Excès de chaleur que l'homme peut ſupporter. *Suppl.* IV. 721. *b.* Dégré de chaleur extérieure dans laquelle on peut vivre. 621. *b.* Danger des chaleurs exceſſives pour notre corps. I. 233. *b.* XI. 219. *a.* C'eſt la chaleur animale qui fixe l'idée du chaud & du froid. VII. 320. *b.* 321. *a*, *b.* Effets des grandes chaleurs ſur le corps des animaux. 323. *a.* Pourquoi la chaleur aſſoupit. XV. 333. *a.* De la ſenſation que fait ſur nous la chaleur qui précede un orage en été. *Suppl.* III. 101. *b.* Plus un pays eſt chaud, plus le ſang s'y diſſout avec facilité. *Ibid.* IV. 722. *a.* Comment le ſens du toucher juge du chaud & du froid. XV. 821. *a.*

VI. *Chaleur du globe terreſtre.* Il y a dans l'intérieur de la terre une chaleur qui n'eſt point aſſujettie à la variation des ſaiſons. VII. 315. *a.* Chaleur qui regne en certains endroits dans le ſein de la terre. X. 779. *a.*

VII. *Chaleur des climats & de la ſaiſon.* Effets de la chaleur du ſoleil. VIII. 734. *a*, *b.* La chaleur conſidérée comme cauſe & non comme effet du vent du ſud. XVII. 21. *b.* Pourquoi le tems de la plus grande chaleur n'arrive ordinairement que cinq ou ſix ſemaines après le commencement de l'été. VI. 40. *a.* L'étage ſupérieur d'une maiſon eſt le plus chaud dans le jour, & le plus froid la nuit. Obſervation ſur la chaleur d'été des différens climats. VI. 601. *a.* Obſervations météorologiques ſur le chaud & le froid. XVI. 118. *a.* Cauſes de la chaleur dans les différentes zones. XVII. 725. *a.* De la chaleur ſous la zone torride. 725. *b.* — 729. *b.* Sous les zones tempérées. 733. *a*, *b.* Sous les zones glaciales. 731. *a.* 724. *a.* Rapport entre la chaleur de l'été & le froid de l'hiver des climats tempérés. VII. 326. *b.* Des divers degrés de chaleur qui regnent dans les différentes parties du globe. 624. *b.*

CHALEUR, (*Economie animale*) diſtinction faite par quelques zoologiſtes des animaux en chauds & en froids. Chaleur abſolue de l'homme dans l'état de ſanté. Rapport des excès de chaleur & de froid dans les climats avec cette chaleur de l'homme. La température de l'homme eſt uniforme dans ces différens degrés de chaleur ou de froid extérieur, *&c.* On appelle proprement *chaleur animale*, l'excès dont la chaleur abſolue d'un animal ſurpaſſe celle du milieu qui l'environne. III. 31. *a.* Degré de cette chaleur dans l'homme. Diſtinction du docteur Douglas entre la chaleur innée des animaux & la chaleur commune ou dépendante d'une cauſe externe; diſtinction qui revient à celle que faiſoient les anciens entre la chaleur primitive & la chaleur naturelle ou vitale. Principaux phénomenes de la chaleur animale. Il y a un certain degré de chaleur extérieure, dans lequel la chaleur innée d'un animal, quoique vivant & en bonne ſanté, eſt totalement détruite. Depuis ce terme de la chaleur innée d'un animal, ſon accroiſſement eſt proportionnel à celui du froid juſqu'à une certaine limite. *Ibid. b.* La latitude de la chaleur differe dans les différentes parties d'un animal & dans les différens animaux, ſuivant les viteſſes reſpectives de leur circulation, *&c.* Les grands animaux éprouvent une moindre perte de chaleur que les petits de la même température, *&c.* Les quantités de chaleur produites par les animaux de la même température, ſont, volume pour volume, réciproquement comme le diametre de ces animaux. La latitude de la chaleur eſt plus grande dans le tronc, & diminue dans les autres parties à-peu-près à raiſon de leur diſtance du tronc. *Ibid.* 32. *a.* Chaleur de la fievre. Terme où la chaleur d'un bain n'eſt plus ſupportable. Il ne faut qu'une certaine habitude pour laver impunément les mains avec du plomb fondu. Chaleur capable de tuer un chien, un oiſeau, *&c.* Chaleur des parties dans leſquelles le mouvement naturel ſeroit intercepté. Explication de la chaleur animale donnée par différens phyſiologiſtes. *Ibid. b.* Celle du docteur Mortimer; celle du docteur Douglas. La chaleur animale, ſuivant ce docteur, eſt produite par le frottement des globules du ſang dans les vaiſſeaux capillaires. Démonſtration de cette propoſition. Comment le docteur Douglas déduit de ſon principe l'uniformité de la chaleur animale dans les différens degrés de température du milieu environnant. *Ibid.* 33. *a.* Défenſe du ſentiment des Galéniſtes & des Arabes. Explication du même phénomene d'uniformité de chaleur animale ſelon l'ancienne école. Les ſubſtances inflammables dont les parties des animaux ſont compoſées, ont excité quelquefois dans les animaux un véritable incendie. *Ibid. b.* Obſervations ſur le ſyſtême même du docteur Douglas. Objections contre ce ſyſtême. *Ibid.* 34. *a.* C'eſt une queſtion à décider; ſavoir ſi le ſang eſt rafraîchi ou échauffé par le jeu des poumons. *Ibid.* 35. *a.*

CHALEUR, *animale*, (*Phyſiol.*) chaleur de l'homme ſelon le thermometre de Fahrenheit. Chaleur dans les fievres. Incommodités qu'on éprouve dans une eau thermale trop chaude. L'homme peut vivre dans un air conſidérablement plus chaud que ne l'eſt ſon ſang. La chaleur animale ne monte jamais au-delà d'un degré fixe & médiocre, mais elle ſe produit très-aiſément dans une atmoſphere très-froide. *Suppl.* II. 309. *a.* L'homme & les animaux vivent dans les froids énormes du Nord. Degrés de chaleur que l'animal ſe procure à lui-même au-delà de celle qu'une atmoſphere auſſi rigoureuſe lui ôte continuellement. La chaleur animale paroît être l'effet du mouvement. Objections contre cette théorie, tirées de ce que dans certains cas, la chaleur a été plus forte avec un moindre nombre de pouls, & plus petite avec un plus grand nombre. Réponſe à ces objections. Pourquoi la chaleur a ſubſiſté pluſieurs heures dans certains cadavres. De la chaleur des poiſſons. *Ibid. b.*

Chaleur animale. Sa cauſe, ſes différens degrés, ſes effets. *Suppl.* I. 753. *b.* Ce que les anciens entendoient par chaleur innée. III. 564. *a.* Feu vital que pluſieurs anciens & quelques modernes placent dans le cœur des animaux. VI. 839. *a.* Théorie des anciens ſur le foyer du chaud inné. VII. 263. *a.* Chaleur animale indépendante de l'air: degré de cette chaleur dans l'homme, 318. *a.* & dans les différens animaux. III. 37. *b.* Chaleur du ſang. *Suppl.* IV. 617. *a.* 621. *b.* 721. *a.* La chaleur propre à l'animal augmente juſqu'à un certain point à proportion qu'il en reçoit moins du milieu dans lequel il vit. VII. 327. *a.* Il s'engendre moins de chaleur animale dans les parties préſervées du froid par l'habillement, que dans celles qui y ſont expoſées. 330. *b.* *De la cauſe de la chaleur animale.* Cette chaleur ne peut s'expliquer par l'ame. XII. 538. *a.* Cauſe de cette chaleur ſelon Helmont. VI. 519. *b.* La partie rouge du ſang paroît ſur-tout propre à produire la chaleur. XIV. 612. *b.* Il n'eſt pas beſoin de fermentation dans le ſang pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 614. *a.* Expérience qui prouve que la cauſe primitive de la chaleur eſt l'action des vaiſſeaux. *Ibid. b.* Les animaux les plus chauds ſont ceux dont les vaiſſeaux ont beaucoup d'élaſticité. VI. 601. *b.* Découverte de la véritable cauſe de la chaleur naturelle dans l'action des vaiſſeaux, & ſur-tout des arteres: importance de cette découverte. III. 567. *b.* La chaleur du ſang cauſée par ſon mouvement dans les arteres. *Suppl.* IV. 731. *a*, *b.* *Effets de la chaleur animale.* Effets de la chaleur ſur l'embryon & ſur le fœtus. *Suppl.* I. 127. *a.* *Suppl.* III. 66. *a.* 71. *b.* 72. *a.* Les anciens lui attribuoient la coction des matieres nourriſſantes & des humeurs. III. 564. *a.* Elle contribue à la préparation du chyle & des autres humeurs, mais elle ne ſuffit pas ſeule. 567. *a*, *b.* Comment elle contribue à la digeſtion. *Suppl.* II. 877. *b.* La chaleur vitale contribue à diſſoudre les parties les plus groſſieres de nos fluides. XI. 286. *b.* Effets de la diminution de la chaleur animale ſur les humeurs. *Suppl.* I. 754. *b.* Sur les ſolides & les nerfs. 755. *a.* Si la chaleur contribue au mouvement du cœur. *Suppl.* II. 439. *b.*

Analyſe de l'article *Chaleur animale* de l'Encyclopédie. VII. 322. *a*, *b.* Objections que l'auteur de cet article oppoſe au ſyſtême du docteur Douglas. *Ibid. b.* Réponſes à ces objections. 323. *a*, *b.* &c. Corrections faites au ſyſtême de ce docteur. 325. *a*, *b.* &c.

Chaleur animale contre nature. Pour que ce phénomene ſoit un ſigne de maladie, il faut qu'il ſoit accompagné de la léſion des fonctions, ou au moins de mal-aiſe, d'incommodité. Chaleur générale idiopatique. Chaleur générale ſymptomatique. L'augmentation idiopatique de la chaleur générale ne peut jamais être regardée que comme une incommodité, *&c.* Conſeils à ceux qui ſont ſujets à s'y expoſer. Le ſymptome le mieux caractériſé de l'échauffement c'eſt la conſtipation; état d'une moindre conſéquence qu'on ne l'imagine. *Ibid. b.* La chaleur augmentée ſymptomatique générale eſt la même choſe que la chaleur fébrile. Degré de la chaleur fébrile. Dans le froid de la fievre la peau eſt

cependant plus chaude que dans l'état naturel. La chaleur fébrile ne peut être pouſſée au point de coaguler le ſang. Autres effets généraux attribués à la chaleur fébrile, mais qui ne ſont pas plus à craindre que celui du ſang coagulé par la fievre. *Ibid.* 36. *a.* Si le danger de la chaleur exceſſive n'eſt prouvé par aucun effet ſenſible, il eſt établi au contraire que ce ſymptome peut accompagner un grand nombre de maladies ordinairement peu funeſtes. S'il eſt permis quelquefois au médecin de redouter cette chaleur, ce n'eſt que comme ſigne d'un vice plus à craindre. *Ibid. b.* La conſidération de la chaleur comme ſigne, doit entrer dans l'établiſſement régulier du diagnoſtic & du prognoſtic des maladies aigues. Chaleur humide, chaleur ſeche, chaleur douce & chaleur âcre, obſervées par les praticiens. L'augmentation particuliere de la chaleur eſt regardée par la ſaine partie des médecins comme une eſpece de fievre locale. Obſervations ſur cette chaleur. Chaleurs particulieres paſſageres. *Ibid.* 37. *a.* Chaleur ſpontanée paſſagere qu'on regarde comme annonçant la fievre hectique. Chaleur brûlante cauſée par les paroxyſmes de paſſion hyſtérique. Cas le plus grave de chaleur augmentée. Le rapport des malades n'eſt pas toujours un moyen ſuffiſant pour s'aſſurer d'une augmentation réelle de chaleur. *Ibid. b.*

Chaleur animale contre nature. Voyez FIEVRE, ÉCHAUFFEMENT. Effet de cette chaleur ſur la graiſſe. VII. 840. *a.* Effets de la ſaignée dans ce cas. XIV. 512. *a*, *b.*

CHALEUR, (*Degrés de*) *des différens animaux.* Quels ſont ceux que nous appellons chauds, & ceux que nous appellons froids. Les inſectes ſont ceux qui ſupportent les plus grands froids. Exemples qui le prouvent. III. 37. *b.* Chaleur remarquable des abeilles. La chaleur des poiſſons eſt très-peu au-deſſus de celle du milieu qui les environne. Celle des ſerpens, des grenouilles, des tortues de mer, des crapauds, *&c.* des hirondelles. *Ibid.* 38. *a.* Chaleur des animaux chauds. Chaleur du corps humain. Chaleur de l'urine. *Ibid. b.* L'eſpece humaine eſt preſque la derniere de la claſſe des animaux chauds. Degré de chaleur que donnent au thermometre les quadrupedes ordinaires. Celle des poiſſons cetacés. Chaleur des oiſeaux. *Ibid.* 39. *a. Voyez* ANIMAUX.

Chaleur des animaux. Expérience de Brauns ſur ce ſujet. *Suppl.* IV. 364. *a.*

Chaleur, par laquelle un animal en recherche un autre de ſon eſpece & d'un autre ſexe. L'homme n'a beſoin que de la préſence de l'objet pour reſſentir cette eſpece de chaleur, qu'il peut toujours ſoumettre aux loix qu'il a reçues pour la régler. III. 39. *a.*

Chaleur, dans les animaux diſpoſés à l'accouplement. *Suppl.* I. 124. *b.*

CHALIGNY, (*M. de*) ſes tables ſur la préceſſion des équinoxes. *Suppl.* IV. 919. *a.*

CHALIL, (*Muſiq. inſtr. des Hébreux*) eſpece de flûte ou de tambour dont ſe ſervoient les Hébreux. *Suppl.* II. 310. *b.*

CHALINGUE, petit navire dont on ſe ſert dans les Indes. Sa deſcription. III. 39. *b.*

CHALINISTE, (*Mythol.*) ſurnom de Minerve. Etymologie du mot. Sa ſtatue. III. 39. *b.*

CHALLULA, (*Ichth.*) poiſſon ſans écailles, mal décrit par les voyageurs. Lieux où on le pêche. Qualité de ſa chair. III. 39. *b.*

CHALONS, ou *Chaalons-ſur-Marne*, (*Géogr.*) ville de la Gaule Belgique de la cité des Rémois. Auteurs anciens qui en parlent. Evêque de Châlons. Promenade du Jard. Porte dauphine. Académie des ſciences & belles-lettres. Cathédrale. Hommes diſtingués dont cette ville eſt la patrie. *Suppl.* II. 310. *b.*

CHALON, ou *Challon-ſur-Saone*, (*Géogr.*) état de cette ville ſous les Romains. Monumens de ſon antiquité. Les rois de Bourgogne y ont fait leur ſéjour. Révolutions de cette ville. *Suppl.* II. 310. *b.* Ses abbayes. Hommes célebres qui y ſont nés. *Ibid.* 311. *a.*

CHALOUPE, (*Marine*) petit bâtiment. Son uſage. Elle va très-bien à la voile. Dans le cours d'un voyage elle ſe hale dans le vaiſſeau & s'embarque. Proportions de ſa longueur & de ſa largeur avec le vaiſſeau auquel elle appartient. III. 39. *b.* Deſcription par figures. Son équipage. Chaloupe *borme de nage*, chaloupe bien armée, chaloupe *à la toue*, chaloupe *en fagot*. *Ibid.* 40. *a.*

Chaloupe d'un grand vaiſſeau, vol. VII. des pl. Marine, pl. 16. Cordages de la chaloupe d'un vaiſſeau du premier rang. IV. 202. *b.* Haubans de chaloupe. VIII. 64. *a.* Maître de chaloupe. IX. 905. *b.* Patrons de chaloupes. XII. 185. *a.*

CHALQUE, (*Science monét.*) monnoie ancienne d'Athenes. Deux endroits de l'évangile ſelon S. Marc, où il eſt parlé du chalque. *Suppl.* II. 311. *a.*

CHALUC, (*Ichthy.*) poiſſon de mer ſemblable au chabot. Sa deſcription. Il eſt peu eſtimé comme aliment. III. 40. *a.*

CHALUCET, (*Louis Bonnin de*) évêque de Toulon. XVI. 449. *b.*

CHALUMEAU, (*Muſiq.*) celui des anciens. Inventeurs de cet inſtrument. Deſcription de notre chalumeau. III. 40. *a.* Il a le ſon déſagréable & ſauvage. Celui dont la longueur eſt moindre que d'un pied peut ſonner l'uniſſon des tailles & du deſſus du clavecin. III. 40. *b.*

Chalumeau des Grecs, nommé *bombyx*. *Suppl.* II. 11. *a.*

CHALUMEAU, chez les orfevres, émailleurs, *&c.* Deſcription & uſage de cet inſtrument. III. 40. *b.*

CHALUT, (*pêche*) drague ou rets traverſier. Dimenſions de ce filet. L'on pêche quelquefois avec ce filet ſur huit à dix braſſes de fond. Autrefois les pêcheurs chargeoient le bas de leurs chaluts de vieilles ſavates. Lieux où ce filet eſt en uſage. Deſcription de tout ce qui appartient à ce filet. III. 40. *b.* On y pêche également le poiſſon rond & le poiſſon plat. Comment on retient dans le ſac celui de cette derniere eſpece. Comment on fait caler le fond du ſac pour le retenir en état. *Ibid.* 41. *a.*

Chalut à l'angloiſe: deſcription de ce filet. III. 41. *a.* Tems de la pêche. Obſervations ſur la manœuvre. *Ibid. b.*

Chalut, ce filet repréſenté vol. VIII des planches, article *Pêche*, pl. 14.

CHALYBES, divers peuples de ce nom. III. 42. *a.*

CHALYBS, fleuve d'Eſpagne auquel on attribuoit la vertu de tremper l'acier. Delà vient qu'on appelloit l'acier *chalybs*. III. 42. *a.*

CHAM, (*Hiſt. ſainte*) fils de Noé. Malédiction qu'il s'attira. Sa poſtérité peupla l'Afrique. Culte qu'on lui rendit. *Suppl.* II. 311. *a.*

CHAM, *ou* KAN, prince Tartare. Il n'eſt permis qu'au légitime ſucceſſeur de prendre ce nom. Pourquoi les princes Tartares n'ont rien à craindre pour leur vie & leurs biens de la part du gouvernement. Dignité du grand cham des Kalmoucs. Dépendance du cham de la petite Tartarie. III. 42. *a.* Titre de *cham* donné en Perſe à certains ſeigneurs. Dérivation du nom de *kan*. *Ibid. b. Voyez ce mot.*

CHAMADE, battre ou ſonner la chamade. Dérivation du mot *chamade*. III. 42. *b.*

CHAMÆCERISE, (*Botan.*) c'eſt-à-dire, *ceriſier près de terre*. Ses noms en différentes langues. *Suppl.* II. 311. *a.* Enumération de cinq eſpeces qui lui appartiennent. Deſcription commune à ces eſpeces. Deſcription particuliere de chaque eſpece. Leurs uſages & leur culture. *Ibid. b.*

CHAMÆRODODENDROS, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ſix eſpeces renfermées dans ce genre. *Suppl.* II. 313. *b.* Leur deſcription, culture & uſages. Lieux où elles croiſſent. *Ibid.* 314. *a.*

CHAMARES, (*Géogr.*) *liſez* CHAMAVES. Obſervations ſur ces peuples. *Suppl.* II. 314. *b.*

CHAMARIER, *ou* CHAMBRIER, (*Hiſt. eccl.*) c'eſt la premiere dignité de l'égliſe collégiale de S. Pau de Lyon. Pourquoi il a été ainſi nommé. III. 43. *a.*

CHAMAS, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. *a.*

CHAMBELLAGE, droit qui ſe paie au ſeigneur dominant pour chaque mutation de vaſſal. Origine du terme de *chambellage*. Autres noms qu'on donne à ce droit en certaines coutumes. Il n'eſt pas de droit commun. Coutumes où il eſt uſité. Il eſt ſoumis à différentes regles ſelon les lieux. III. 43. *a.*

Chambellage, droit que les prélats du royaume payoient au roi, en lui prêtant ſerment de fidélité. Origine de ce droit. Quelle en étoit la quotité. En quoi il conſiſte aujourd'hui. III. 43. *b.*

Chambellage, droit que la chambre des comptes taxe à la réception d'un vaſſal en foi & hommage. Son origine. Ordonnance en 1272 ſur ce droit. Il eſt dévolu au premier huiſſier de la chambre. III. 43. *b.*

CHAMBELLAN. Quels officiers on a ſubſtitués aux anciens chambellans de la cour des rois de France. Les rois de Perſe, les empereurs des Romains avoient leurs chambellans. III. 43. *b.*

CHAMBELLAN, (*grand*) en France. Sa principale fonction. Il étoit inférieur au grand chambrier. Diverſes fonctions de ſa charge. Marques de ſa dignité. Ancienneté de cet office. On a une ſuite des grands chambellans depuis l'an 1200. Prérogatives autrefois attachées à cette charge. III. 44. *a.* Familles qui ont prétendu qu'elle leur étoit héréditaire *Ibid. b.* Armes du grand chambellan, planch. 18 du blaſon, vol. II.

Chambellan. Archi-chambellan. I. 612. *b.* Vice-chambellan. XVII. 235. *b.*

CHAMBERI, fontaine remarquable près de cette ville. VII. 100. *a.* Parlement de Chamberi. XII. 51. *b.*

CHAMBERLAIN, en Angleterre, la même choſe que *chambellan* en France. Dignité & offices du grand chamberlain. Ses droits. Maiſons qui ont poſſédé ou qui poſſedent cette charge. Chamberlains dans la plupart des cours d'Angleterre. Cette charge eſt beaucoup plus étendue en Angleterre que celle de grand chambellan en France. III. 44. *b.*

CHAMBERS, obſervations ſur l'Encyclopédie angloiſe de Chambers. I. xxxv. III. iv. v.

CHAMBRANLE, (*Archit.*) définition. III. 44. *b.* Ornemens du chambranle. Chambranles en menuiſerie. Chambranles qui ſervent à décorer les cheminées. *Ibid.* 45. *a. Voyez* CHEMINÉE.

CHAMBRE, (*Archit.*) chambre d'écluſe. Chambre de port. Chambre civile ou criminelle. Chambre du trône. Chambres du dais. III. 45. *a.*

CHAMBRE *du conſeil*, celle où s'aſſemblent les conſeillers d'état, *&c.* Chambre du conſeil dans une ville de guerre. Chambre du conſeil aux Invalides. Chambre de communauté. Chambres de parade. Chambres à coucher; leurs ornemens. III. 45. *a.* Ce qu'il faut obſerver dans la diſpoſition d'une chambre à coucher. Ordinairement on affecte ſur les murs de refends des portes feintes oppoſées à celles d'enfilade, qui par cette affectation mettent les cheminées au milieu de la piece. *Ibid. b.* Inconvénient qui en réſulte. De la hauteur des chambres à coucher. Des commodités qui doivent les accompagner. *Ibid.* 46. *a.* Chambres à alcoves. Chambres en niche. Chambres en galetas. Obſervations ſur les acceptions figurées du mot *chambre. Ibid. b.*

CHAMBRE. Gentilshommes de la chambre. VIII. 604. *a*, *b.* Huiſſiers. VIII. 341. *b.*

CHAMBRE, (*en matiere de juſtice & de police*) il y a pluſieurs juriſdictions & aſſemblées auxquelles le titre de *chambre* eſt commun, & qu'on ne diſtingue que par un ſecond titre qui leur eſt propre à chacune. On va les indiquer, renvoyant néanmoins ſous les autres lettres l'explication des juriſdictions dont le nom peut être ſéparé du mot *chambre*, ou qui ſe trouvent liées avec quelque autre matiere. III. 46. *b.*

CHAMBRE *des aliénations* faites par les gens de mainmorte. III. 46. *b.*

CHAMBRE *d'Anjou*, une des ſix diviſions que l'on fait des auditeurs de la chambre des comptes de Paris, pour diſtribuer à chacun d'eux les comptes qu'il doit rapporter. Explication de ces diviſions, & pourquoi on les appelle *chambres.* Il n'eſt pas d'uſage de diſtribuer à chaque auditeur d'autres comptes que ceux qui ſont du reſſort de la chambre où il eſt lui-même diſtribué. Il n'y a point de rang particulier entre ces chambres, *&c.* III. 47. *a.*

CHAMBRE *apoſtolique*, conſeil des finances du pape. Officiers de cette chambre. Objets de ce conſeil. La voie de la chambre apoſtolique ſert à faire expédier toutes proviſions de bénéfices, autres que les conſiſtoriaux, *&c.* III. 47. *a.* Ordre établi dans les affaires de cette chambre. La cour de Rome prétend appliquer au profit de la chambre les fruits des bénéfices qui n'ont pas été perçus légitimement. Ouvrage à conſulter ſur le ſujet de cette chambre. *Ibid. b.*

Chambre apoſtolique, clercs de cette chambre. III. 527. *a.* Notaires. XI. 220. *b.*

Chambre apoſtolique de l'abbé de ſainte Génevieve. Limitation du pouvoir qu'elle avoit autrefois. III. 47. *b.*

Chambre ardente. Lieu où l'on jugeoit les criminels d'état qui étoient de grande naiſſance. Origine de ce nom. Chambre ardente établie par François II. pour les cauſes d'héréſie. Chambre ardente établie en 1679 pour la pourſuite des empoiſonneurs. III. 47. *b.* Ce qui donna lieu à ſon établiſſement. Pluſieurs perſonnes impliquées dans l'affaire de la Brinvilliers. Condamnation de la Voiſin. Fin des ſéances de la chambre. Autre application qu'on fait du terme de *chambre ardente. Ibid.* 48. *a.*

CHAMBRE *de l'Arſenal.* III. 48. *a.*

CHAMBRES *aſſemblées.* Deux ſens de cette expreſſion. Qui ſont ceux qui ont droit de demander d'être jugés par les chambres aſſemblées. Ce qu'on appelle l'aſſemblée du cabinet. Arrêt rendu *conſultis claſſibus.* III. 48. *a.* Ordonnances qui réglent les cas où les chambres peuvent être aſſemblées. *Ibid. b.*

CHAMBRE *baſſe* ou *des communes.* Comment la chambre baſſe a commencé à faire partie du parlement. Comment les villes & provinces commencerent à être leurs repréſentans. Les communes n'avoient point alors voix délibérative. Comment le peuple augmenta ſes prétentions & ſes droits. Sous Edouard II. le parlement s'arrogea le pouvoir légiſlatif conjointement avec le roi. III. 48. *b.* Et ſous Edouard IV. la chambre baſſe partagea le pouvoir légiſlatif. Son pouvoir augmenta ſous Henri VII. — Sous Charles I. le parlement obtint de ne pouvoir être caſſé que du conſentement des deux chambres. Suppreſſion de la chambre des pairs par Cromwel, rétablie par Charles II. La chambre des communes augmentée en 1707 des députés du royaume d'Ecoſſe. Comment elle eſt aujourd'hui compoſée. Elle n'a point de juriſconſultes. Maniere de convoquer le parlement. Comment ſe font les délibérations. *Ibid.* 49. *a.* Les députés des communes ſont debout, au lieu que les ſeigneurs ſont aſſis. Sur quel pié ſont conſidérés les députés des communes. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Chambre baſſe ou *des communes.* Voyez ce qui en eſt dit aux articles *Commune*, III. 726. *b.* & *Parlement d'Angleterre.* XII. 38. *a.* &c. Anciens repréſentans du clergé dans la chambre baſſe. IV. 169. *b.* Voyez auſſi *Repréſentant.* XIV. 143. *b.*

CHAMBRE *des blés.* Origine & ſuppreſſion de cette chambre. Ouvrage à conſulter. III. 49. *b.*

CHAMBRE *de Champagne.* III. 49. *b.*

CHAMBRE *civile du châtelet de Paris.* Ses tems de ſéance. Affaires qui y ſont portées. Ordre ſuivi dans l'exercice de ſa juſtice. III. 49. *b.*

CHAMBRE *de la commiſſion.* III. 50. *a.*

CHAMBRE *des comptes.* III. 782. *a*, *b.* — 795. *b.*

CHAMBRE *du conſeil-lez-la chambre des comptes.* Raiſon de ſon établiſſement en 1461. Objets de ſon reſſort. III. 50. *a.*

CHAMBRE *du conſeil*, dans les autres tribunaux. Elle eſt ordinairement derriere la chambre d'audience. Il y a des tribunaux qui n'en ont point. *Chambre du conſeil* ſignifie auſſi ceux qui compoſent l'aſſemblée. Etabliſſement d'une telle chambre au parlement de Paris par François I. & auparavant au parlement de Dijon. Quatre chambres entre leſquelles eſt partagé le ſervice des conſeillers au châtelet de Paris. III. 50. *a.*

CHAMBRE *du conſeil.* XII. 28. *a.*

CHAMBRE *des conſeillers généraux* ſur le fait des aides. III. 50. *b.*

CHAMBRE *des conſultations.* Pluſieurs chambres deſtinées à cet uſage. Le bâtonnier, les anciens bâtonniers, *&c.* s'y aſſemblent quelquefois, *&c.* Pareille chambre dans les autres parlemens. III. 50. *b.*

CHAMBRE *de la couronne de France.* La Rochelle eſt ſpécialement qualifiée de ce nom. Il y avoit pluſieurs de ces chambres du domaine. Noms qu'elles recevoient. Autres en poſſeſſion de ce titre. III. 50. *b.*

CHAMBRE *criminelle du parlement.* Chambre criminelle au parlement de Rouen, créée par François I. pour les matieres d'héréſie. III. 50. *b.*

CHAMBRE *criminelle du châtelet de Paris.* Comment s'y jugent les matieres de petit & de grand criminel. Les conſeillers diſtribués en quatre colonnes qui changent de ſervice tous les mois. III. 51. *a.*

CHAMBRE *aux deniers*, où ſe paient les dépenſes de bouche de la maiſon du roi. Ordre de cette chambre. III. 51. *a.*

CHAMBRE *dorée du palais*, grand'chambre du parlement. D'où lui vient le nom de *chambre dorée.* III. 51. *a.*

CHAMBRES *de l'édit.* V. 394. *a.* III. 55. *a.* Leurs chancelleries. III. 113. *a.*

CHAMBRE *des enquêtes.* XII. 29. *b.* Voyez ENQUÊTE.

CHAMBRE *de l'étoile.* Origine de ce nom. Son autorité augmentée par Henri VII & Henri VIII. Son abolition. III. 51. *a.*

CHAMBRE *de France*, l'une des ſix diviſions de la chambre des comptes de Paris. III. 51. *a.*

CHAMBRE *des fiefs*, à la chambre des comptes de Paris. III. 51. *a.*

CHAMBRE, GRAND' ou *chambre du plaidoyer.* Premiere chambre de chaque parlement. A quoi elle eſt deſtinée. Pourquoi on la nomme *grand'chambre.* Ses autres noms. Elle étoit quelquefois ſimplement appellée *le parlement.* Depuis quel tems elle fut appellée la *grand'chambre.* Dans une ordonnance de 1344, on trouve un état de ceux qui devoient tenir la grand'chambre. Elle eſt nommée auſſi *camera parlamenti. Ibid. b.* Magiſtrats qui la compoſoient. Comment elle eſt compoſée aujourd'hui. Objets de ſon reſſort. La grande & la petite audience. Audience de relevée, le mardi & le vendredi. Réparation du vaiſſeau de la chambre. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 52. *a.*

CHAMBRE, *grand'*, du parlement de Paris. XII. 25. *b.*

CHAMBRE *haute du parlement d'Angleterre.* III. 52. *a.* Origine du nom de chambre haute. Origine du parlement. Epoque de la diſtinction de chambre haute & de baſſe. Officiers qui compoſent la premiere. Variations qu'a ſouffertes cette chambre. Le nombre des pairs ſéculiers qui la compoſent ne peut être déterminé. Lieu de ſes aſſemblées. Juriſconſultes qui y ſont admis. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b. Voyez* PARLEMENT.

CHAMBRE *haute* & *chambre baſſe*, dans les convocations du clergé en Angleterre. IV. 169. *b.*

CHAMBRE *impériale*, premier tribunal de l'empire germanique. Tems de ſon établiſſement. Comment le traité de Weſtphalie la compoſe. Par qui ſont créés ſes officiers. III. 52. *b.* Objets de ſon reſſort. Obſervation ſur l'efficacité de ſes jugemens. Différence entre cette chambre & le conſeil aulique. Lieu de ſes aſſemblées. Viſitation de la chambre impériale. *Ibid.* 53. *a.*

Chambre impériale. Aſſeſſeurs de ce tribunal. I. 768. *a.*

CHAMBRE *de juſtice.* Commiſſion du conſeil établie extraordinairement pour la recherche de ceux qui ont malverſé dans les finances. Cette commiſſion n'eſt que paſſagere. La plus ancienne dont il ſoit fait mention. III. 53. *a.* Enumération de celles qui ont été établies en différens tems, juſqu'à

jusqu'à la derniere en 1716. Chambre de justice en 1581, établie pour connoître des contraventions à l'édit de pacification en 1577. Projet d'une chambre de justice en chaque parlement, demeuré sans effet par la mort de Henri IV. *Ibid. b.*

CHAMBRES *de justice.* Réflexions sur leur établissement. IX. 100. *b.*

CHAMBRE *de Languedoc*, l'une des six divisions des auditeurs de la chambre des comptes de Paris. III. 53. *b.*

Chambre de Languedoc. XII. 27. *b.*

CHAMBRE *des maladreries.* III. 53. *b.* Deux chambres de ce nom établies en différens tems. *Ibid.* 54. *a.*

CHAMBRE *de la marée.* Lieu de ses assemblées. Objets dont elle connoissoit. Comment s'exerçoit la police sur ces mêmes objets, avant son établissement. III. 54. *a.* Tems de cet établissement. *Ibid. b.*

CHAMBRE *mi-partie*, pour juger les affaires auxquelles les gens de la religion réformée étoient intéressés. Premier édit de pacification en 1570. Chambre mi-partie au parlement de Paris en 1576. III. 54. *b.* Celles qui furent établies en d'autres parlemens. Chambre de l'édit qui apporta du changement à la chambre mi-partie. Suppression des chambres mi-parties. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 55. *a.* Voyez *Chambre de l'édit.*

CHAMBRE *des Monnoies.* (*ancienne*) III. 55. *a.*

Chambre des Monnoies. L'une des six divisions de la chambre des comptes. Origine de son nom. III. 55. *a.*

CHAMBRE *de Normandie.* (*ancienne*) III. 55. *a.*

CHAMBRE *des pairs*, à Paris, en Angleterre. III. 55. *a.*

CHAMBRE *du plaidoyer*, la grande ou premiere chambre de chaque parlement. III. 55. *a.*

CHAMBRE *des prélats*, la grand'chambre du parlement de Paris. Pourquoi elle fut nommée d'abord chambre des prélats. Prélats admis en cette chambre par diverses ordonnances, jusqu'en 1461. Arrêt du parlement de cette année. Ce qui s'est pratiqué depuis sur l'admission des prélats. III. 53. *b.*

CHAMBRE *de la police.* Son origine. Deux sortes d'audiences du lieutenant de police. Création de lieutenans & de chambres de police dans toutes les villes où il y a juridiction royale. III. 55. *b.*

CHAMBRE *privée*, (*Gentilshommes de la*) en Angleterre. III. 55. *b.*

CHAMBRE *du procureur du roi au châtelet.* Fonction qu'y fait le procureur du roi. III. 56. *a.*

CHAMBRE *quarrée*, ou *de tour quarrée.* (*ancienne*) III. 56. *a.*

Chambre de la question. III. 56. *a.*

Chambre rigoureuse, juridiction établie dans quelques villes du parlement de Toulouse: en quoi elle consiste. Il y en avoit une à Aix. Ouvrages à consulter. III. 56. *a.*

CHAMBRE *du roi*, en matiere de domaine. (*ancienne*) III. 56. *a.*

CHAMBRE *royale.* (*ancienne*) III. 56. *a.*

CHAMBRE *royale de Metz.* Son établissement. Plainte du cardinal Nicolas François, sur l'établissement de cette chambre. III. 56. *b.*

CHAMBRE *royale de Verdun.* Son établissement. Sa durée. III. 56. *b.*

Chambre de la santé, bureau établi dans la ville de Lyon. Objets de son ressort. Comment elle est composée. Capitaine-baillif ou prévôt de la santé, qu'on établit à Paris dans les tems de contagion. III. 56. *b.*

Chambre à sel, lieu établi dans certaines petites villes, pour renfermer le sel qu'on distribue au public. III. 56. *b.* Juges établis pour y juger des affaires concernant les sels. L'établissement des greniers à sel est plus ancien que celui des chambres. Quelques-unes érigées en greniers à sel. Création de plusieurs chambres à sel depuis cette érection. Recueils & mémoires à consulter. *Ibid.* 57. *a.*

CHAMBRE *royale & syndicale de la librairie & imprimerie.* Objets de son ressort. III. 57. *a.*

CHAMBRE *des terriers*, à la chambre des comptes de Paris. Pieces qu'on y dépose. Commissaires au dépôt des terriers. Ce dépôt endommagé par incendie en 1737, se trouve en partie rétabli. Commissaires en office. III. 57. *a.*

CHAMBRE *du trésor*, à la chambre des comptes. La premiere des six divisions de la chambre des comptes. Objets de cette chambre. III. 57. *b.*

Chambre du trésor. Anciens officiers de ce tribunal. V. 26. *a*, *b.* Étendue de sa juridiction. *Ibid. b.*

CHAMBRE *des tiers*, ou *des procureurs-tiers.* XVI. 323. *b.*

CHAMBRE *de la tour quarrée.* XVI. 462. *b.*

CHAMBRE *tri-partie*, pour connoître des affaires où les catholiques associés & les religionnaires étoient parties. Pourquoi ces chambres étoient appellées *tri-parties.* Elles sont quelquefois confondues avec les chambres *mi-parties* & les chambres de l'*édit.* Ouvrages à consulter. III. 57. *b.*

CHAMBRE *des vacations.* XII. 31. *b.*

CHAMBRE *des assurances.* Police d'assurance. Prime d'assurance. Objets sur lesquels se peuvent faire les assurances. Pourquoi l'on a excepté en France de ces objets d'assurances, ceux qui regardent la vie des hommes. Il faut que la valeur assurée soit effective. III. 57. *b.* Ces associations peuvent se faire ou par société générale ou par commendite. Ce qu'on entend par société générale. En quoi consiste l'assurance. Société d'assurance en commendite. D'où dépend son crédit. Utilité de ces chambres à l'état. Ce qui leur assure la confiance. D'où dépend le prix des assurances. *Ibid.* 58. *a.* D'où dépend le risque effectif en tems de paix & en tems de guerre. Le risque effectif a deux effets, celui de la perte totale, & celui des *avaries.* Réglemens que ce dernier effet occasionne. Évaluation de la perte annuelle pendant dix-huit années de paix. Celle des avaries. La loi donne par-tout la préférence aux assureurs. La concurrence des chambres d'assurance est très-précieuse à l'état. Tems de l'établissement des sociétés d'assurances. Exemples qu'on cite pour montrer que les anciens ont connu les assurances. *Ibid. b.* Les Anglois prétendent que ce commerce a commencé chez eux. Un peu avant 1668, il y avoit à Paris quelques assemblées d'assureurs. Réglement donné par la chambre d'assurance. Comment les choses se pratiquoient dans cette chambre. Autre chambre formée en 1686, avec un fonds déposé de 300, 000 liv. Peu d'effet qu'eut cet établissement. III. 59. *a.* Esprit de gêne introduit alors dans l'administration politique du commerce. Nouvelle chambre formée en 1750. Son fonds est de six millions, *&c.* Chambres pareilles dans diverses villes maritimes. Celle de Saint-Malo formée pendant la guerre. Assurances particulieres. Celles qui se font en Hollande. Polices d'assurances en Angleterre. Statuts de la reine Elisabeth sur cette matiere. *Ibid. b.* Chambres d'assurances formées en Angleterre en 1720. Chartes & statuts qui les concernent. Comment elles sont composées. *Ibid.* 60. *a.* Leurs appointemens. Défense de faire aucune assurance sur les vaisseaux ennemis. Les loix de l'Angleterre sur les assurances, sont assez semblables aux nôtres. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

CHAMBRE *de commerce.* Établissement de ces chambres en France. Leur objet. Villes où elles se trouvent. Comment on supplée à leur défaut en certaines villes. III. 60. *b.* Consultez le dictionnaire de commerce, sur le détail de chacune de ces chambres.

Chambre de commerce. Ce qui donna lieu en 1563, à l'établissement de la chambre de commerce de Paris. IV. 103. *b.* Directeurs des chambres de commerce. 1027. *a.*

Chambre garnie, celle que l'hôtel loue toute meublée. III. 60. *b.* Origine des chambres garnies. Attentions de la police. Offices du *magister censûs*, établi par Auguste. Réglemens de police établis en France sur cet objet. On les renouvelle en tems de guerre. *Ibid.* 61. *a.*

CHAMBRE *de port*, (*Marine*) pour recevoir & réparer un vaisseau. Description de ces chambres. III. 61. *a.*

Chambre des vaisseaux. Lieux destinés pour le logement du capitaine & des officiers. Disposition de ces chambres dans les vaisseaux du premier rang & dans les moindres. III. 61. *b.*

CHAMBRE *garnie* ou *tapissée*, (*Jurisp.*) don de noces & de survie. Provinces où ces stipulations sont usitées. Ancienneté de cet usage. III. 61. *b.*

CHAMBRE *de l'œil*, (*Anatom.*) espace compris entre le crystallin & la cornée. Chambre antérieure, chambre postérieure. Contestations entre les anatomistes sur la cataracte; les uns étant pour la membraneuse, les autres pour la glaucomique. III. 61. *b.* Difficulté de connoître la capacité des deux chambres, & laquelle est plus grande que l'autre. Expérience par laquelle la postérieure s'est trouvée plus petite. *Ibid.* 62. *a.* Dans quelle proportion. Expériences semblables faites en Allemagne & en Italie. Ophtalmometre de M. Petit. *Ibid. b.* — *Voyez Suppl.* IV. 113. *b.* 629. *a.*

Chambre obscure. Description, inventeur, utilité de cette machine. Théorie de la chambre obscure. III. 62. *b.* Construction d'une chambre obscure, où les objets du dehors seront représentés dans leur vraie situation. Construction d'une chambre obscure portative. *Ibid.* 63. *a.*

Chambre obscure. Comment on peut y multiplier les objets. XII. 944. *a.* *Voyez* les planches de dessin, vol. III. planch. 4 & 5, & les pl. d'optique, vol. V. pl. 1. Tableau que présente une chambre obscure, *Suppl.* I. 178. *b.*

CHAMBRE, (*dans l'Artillerie*) cavité dans le métal. III. 63. *b.*

CHAMBRE, (*Fabriq. des armes. Fusil.*) cavité dans l'intérieur d'un canon. Instrument avec lequel on juge de sa profondeur. Les chambres sont un défaut capital & dangereux. Comment les ouvriers adroits les font disparoître pour un peu de tems. *Suppl.* II. 314. *b.*

Chambre, dans les canons & mortiers. Chambre cylindrique. Chambre sphérique. Pourquoi ces cavités sphériques ont été inventées. Chambres cylindriques dans les pieces de 24 & de 16. Pourquoi les pieces au-dessous de 16 n'en ont point. III. 63. *b.* Inconvéniens de ces chambres. Moyen d'y remédier. L'inconvénient des chambres sphériques est plus grand. Com-

ment le fond de l'ame de toutes les pieces eſt arrondi. Avantage de cet arrondiſſement. *Ibid.* 64. *a.*

Chambres, dans les canons de fuſil. *Suppl.* II. 831. *b.*

Chambre ou *fourneau*, où ſe met la poudre d'une mine. Obſervations pour que la poudre agiſſe efficacement dans la mine. Détermination de la grandeur du fourneau. Combien de livres contient un pié cubique de poudre. Forme de la chambre. III. 64. *a.* Maniere de déterminer un cube qui tienne telle quantité de poudre qu'on voudra. Table pour la charge des mines, ſuivant M. de Vauban, dans laquelle on trouve la meſure des chambres des mines déterminée à la quantité de poudre qu'elles doivent contenir, & à la hauteur des terres du rempart, au-deſſus des chambres. *Ibid. b.*

Chambre, cylindre. Enfoncement cylindrique dans le mortier. Autres formes de chambres pour le mortier. III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Maréchall.*) vuide qu'on pratique dans une ſelle de cheval, *&c.* lorſqu'il eſt bleſſé, *&c.* III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Manufact. en toiles coton*,) intervalle compris entre deux lames du peigne. III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Verrerie*) ouvertures pratiquées dans les murailles du four, *&c.* III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Vitrier*) III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Chaſſe*) piege qu'on tend aux loups, *&c.* Deſcription de ce piege. III. 65. *a.*

CHAMBRE, (*Marin Cureau de la*) ſa patrie, ſes ouvrages. IX. 882. *a.*

CHAMBRE, (*François Illarrhart de la*) ſes obſervations ſur les déiſtes. IV. 774. *a*, *b.* Regles de critique pour l'intelligence de l'écriture-ſainte. VI. 762. *a*, *b.*

CHAMBRES, (*Géogr. anc.*) peuples anciens de la Germanie inférieure. Leurs divers changemens. III. 43. *a.*

CHAMBRÉE *de ſoldats.* Uſtenſiles dont elle doit être pourvue. XIII. 8. *b.*

CHAMBRERIE, ancienne juſtice attachée à l'office de chambrier de France, & à la maiſon de Bourbon, qui poſſédoit cet office. Sa ſuppreſſion. III. 65. *b.*

Chambrerie, office dans certaines égliſes collégiales, & dans quelques monaſteres. III. 65. *b.*

CHAMBRIER *de France*, (*grand*) dignité de cet officier. Ses fonctions. Il tenoit ſa charge à fief & hommage du roi. Maiſon royale qui poſſédoit cette charge. III. 65. *b.* Sa ſuppreſſion en 1545. *Ibid.* 66. *a.*

Chambrier, dans quelques égliſes & monaſteres. Autres noms qu'on donne à cet officier. III. 66. *a.*

CHAMBRIERE & *ſon martinet*, eſpece de chandelier à l'uſage des charrons, *&c.* III. 65. *a.*

Chambriere, fouet dont on ſe ſert dans les maneges. III. 66. *a.*

CHAMCHU, eſpece de liqueur que font les Chinois. VIII. 244. *b.*

CHAME, (*Conchyliol.*) coquillage. Ses autres noms. III. 66. *a.*

CHAMEAU, (*Zoolog.*) animal quadrupede ruminant. Comment on en diſtingue les eſpeces. Chameau à deux boſſes. Chameau à une boſſe, appellé *dromadaire.* Trois eſpeces de chameaux en Afrique. III. 66. *a.* Deſcription des chameaux à une boſſe. Chûte du poil des chameaux, uſage qu'on en fait. Nourriture des chameaux. *Ibid. b.* Cauſe & effets de l'amaigriſſement des chameaux en voyage. Leur ſobriété dans le manger & dans le boire. Le froid funeſte à ces animaux. Leur utilité en Aſie & en Afrique. Leur force & leur vîteſſe. Comment on les charge. Ils deviennent furieux lorſqu'ils ſont en rut. Tems du rut. Portée de la femelle. On coupe les mâles pour les rendre plus forts. On ne les charge qu'à trois ou quatre ans. III. 67. *a.* Comment on les panſe. Utilité de leur fumier. Maniere de gouverner leur marche. Durée de leur vie. *Ibid. b.*

Chameau. En quoi cet animal eſt différent des autres animaux qui ruminent, par la diſpoſition de ſes dents. IV. 837. *b.* Pourquoi les chameaux peuvent long-tems ſe paſſer de boire. XIV. 434. *b.* XV. 306. *b.* Effet de la muſique ſur ces animaux. X. 905. *a.* Eſpece de chameau appellé *pacos*, en Amérique. XI. 737. *b.*

CHAMEAU, (*Matiere médic.*) III. 67. *b.*

Chameau, figure ſymbolique, XV. 733. *a.*

CHAMEAU, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Signification de cette figure. Chameau emmuſelé. *Suppl.* II. 315. *a.*

CHAMEAU *de Ceram*, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Ses qualités & uſages. 2e eſpece, *kamel-viſch.* Sa deſcription. Maniere de claſſer ces deux eſpeces. *Suppl.* II. 315. *a.*

CHAMEAU, (*Marine*) machine inventée à Amſterdam en 1688, par laquelle on enleve un vaiſſeau à la hauteur de 5 à 6 piés, *&c.* Deſcription de cette machine. Son uſage. III. 67. *b.*

CHAMELÉE, (*Botan.*) laurier de S. Antoine. *Suppl.* II. 315. *a.* Ses noms en différentes langues. Etymologie du mot *chamelée.* Caractere générique de cette plante. Sa deſcription. Sa culture. *Ibid. b. Voyez* ſur ſa claſſification, *Suppl.* II. 487. *a*, *b.*

CHAMFREIN, ſignification de ce mot en architecture, menuiſerie, horlogerie, jardinage, manege, ſerrurerie. III. 68. *a.*

Chamfrein, terme de manege, *voyez* FACE. VI. 357. *b.* Chamfrein, arme défenſive, anciennement en uſage pour les chevaux. I. 688. *b.* 689. *a.* Vous en trouverez la figure dans les planches de l'*Armurier*, vol. I.

CHAMICO, (*Botan.*) graine qui croît au Pérou. Vertu merveilleuſe qu'on lui attribue. III. 68. *a.*

CHAMOIS, (*Zoologie*) quadrupede ruminant, du genre des chevres. Deſcription de cet animal. III. 68. *a.* Celui dont on a donné la deſcription dans les mémoires de l'académie royale des ſciences. Lieux où on voit les chamois par troupes. Leur nourriture, leur agilité. *Ibid. b.*

Chamois. Il n'eſt pas une eſpece de chevre, comme le penſe M. de Buffon. *Suppl.* II. 606. *b.* Eſpece de chamois, nommé *corine. Ibid. a*, *b.*

CHAMOIS, (*Mat. médic.*) les propriétés attribuées au ſang, ſuif, foie, fiel & fiente de chamois, ſont communes avec celles des mêmes matieres tirées des animaux de la même claſſe. Son ægagropile ou *bézoard germanique.* — III. 69. *a. Voyez* BOULE DE CHAMOIS. II. 361. *b.*

CHAMOIS, (*Art méchan.*) utilité de ſa peau. On la contrefait avec les peaux de boucs, *&c.* III. 69. *a.*

CHAMOISEUR. On ne ſépare point ici le travail du chamoiſeur de celui du mégiſſier, *voyez* dans le vol. II. des planch. celles qui ſe rapportent à cet art. Détail de ce travail dans toutes ſes circonſtances. Soin qu'il faut avoir des peaux quand on les a achetées. Trempage & lavage. III. 69. *a.* Du retalage des peaux. On les met en chaux. *Ibid. b.* On les met en pile. On les déchauſſene. Autres opérations; celle de dépeler, *Ibid.* 70. *a.* de jetter les cuirets en plains, de les rincer de chaux. On les effleure : après quoi, on les met à l'eau. *Ibid. b.* Travail ſur le chevalet avec le fer à écharner. Façons de fleur & façons de chair. Opération du foulon. Celle de donner l'huile. *Ibid.* 71. *a.* On continue la foule & les vents alternativement juſqu'à huit vents. On met les peaux en échauffe. On les remue. Leſſive des peaux, après quoi on les tord avec la bille. Deſcription de la bille. *Ibid. b.* Dégraiſſage. On ouvre les peaux ſur un inſtrument appellé *paliſſon.* Deſcription du paliſſon ſimple. On pare à la lunette. Deſcription des paroirs, *Ibid.* 72. *a.* & de la lunette. S'il reſte de l'eau quand on met les peaux en échauffe, ſi elles ſont mal paſſées, c'eſt autant de gâté. Uſage qu'on fait du dégras. On ne ſe ſert plus d'ocre. Ce qu'il faut obſerver par rapport aux peaux de boucs, de chevres, de chamois, de biches, de cerfs, quand elles ſont revenues du foulon, & qu'elles ont ſouffert l'échauffe. Opération du ramaillage. Ce qui ſuit cette opération. Des vents & des foules, ſelon la force des peaux. *Ibid. b.* Attention dans l'emplette des peaux, qu'elles ne ſoient point coutelées. Prix qu'on paie au foulon. Tyrannie qu'exercent le tanneurs ſur les chamoiſeurs & les bouchers. Apprêt des peaux de caſtor. Divers uſages des peaux travaillées par les chamoiſeurs. Inconvéniens en vendant une peau forte avec une foible. *Ibid.* 73. *a.* Différence entre le mégiſſier & le chamoiſeur. Manœuvre du premier. *Ibid. b.* Précautions qu'a priſes la police contre la corruption de l'air, occaſionnée par le travail dont on vient de parler. *Ibid.* 74. *b.*

CHAMOS, (*Myth.*) idole des Moabites. Autres divinités avec leſquelles les mythologiſtes l'ont confondue. Salomon lui éleva des autels par complaiſance pour une de ſes maîtreſſes. III. 74. *b.*

CHAMOUNI, glacier de Chamouni en Savoie. VII. 692. *b.*

CHAMP, pluſieurs champs forment la piece de terre; pluſieurs pieces forment un territoire. Champ ſe prend en général pour la campagne. Exemple tiré d'un poëte. III. 75. *a.*

Champ, (*Agricult.*) des différentes ſortes de champs ou terres à blé, *voyez* TERRE. Proportion entre les champs & les prairies dans un domaine bien monté. *Suppl.* I. 326. *b.* De la culture des champs : *voyez* les articles particuliers des différentes opérations de cette culture, & des plantes qu'on y cultive. De la quantité de ſemence néceſſaire pour enſemencer un champ d'une grandeur déterminée. XIV. 942. *a.* De la maniere de l'enſemencer. *Ibid. a*, *b.* Diverſes productions que les Anglois font porter alternativement à leurs champs. IV. 563. *b.* Sur l'alternative dans la culture des champs, *voyez Suppl.* I. 325. *a*, *b.* — 329. *b. Suppl.* II. 871. *a*, *b.* Utilité des arroſemens pour convertir les terres à différens uſages. *Suppl.* II. 186. *b.* Des mauvaiſes herbes des champs & des moyens de les extirper. VIII. 148. *b.* Avantages de la clôture des champs. *Suppl.* II. 468. *b.* Foſſé autour d'un champ. VII. 209. *a*, *b.* — *Voyez* TERRE, (*Agric.*)

CHAMP, (*Hiſt. anc.*) lieu ouvert dans la campagne, fréquenté pour certains exercices, ſpectacles ou aſſemblées. Grand nombre de ces places à Rome. *Campanus agonius.* Champ d'Agrippa. Champ Brutien. Le *Caudetanus.* Le *Celimontanus.* L'*Eſquilinus* : uſages auxquels on le deſtina. Le

Figulinus. Campus Floræ : exercices qu'on y pratiquoit. Jeux floraux. III. 75. *a. Campus Horatiorum. Campus Jovis.* Le *Lanatarius. Campus Martialis. Campus Martius :* ſa conſécration au dieu Mars : uſage qu'on en faiſoit : ſon étendue. Dans quel tems il fut enfermé dans la ville. Nombreuſes ſtatues qui le décoroient. Ses autres ornemens. Son obéliſque relevé par les ſoins de Benoît XIV. Choſes remarquables qu'il comprenoit. *Campus Martius minor. Ibid. b.*

CHAMP *de Mars*, partie de cette place appellée *ovilia* ou *ſepta*. XI. 709. *a.* Lieu élevé dans le champ de Mars d'où l'on haranguoit le peuple. XV. 639. *a.*

Campus octavius. Campus pecuarius. Campus rediculi. Campus ſceleratus. Campus tergeminorum. Campus vaticanus. Campus viminalis. III. 76. *b.*

CHAMP *de Mars*, ou *de Mai*. Aſſemblée générale de la nation françoiſe que le roi convoquoit tous les ans, *&c.* Origine du nom. Dons annuels ou royaux qu'on payoit alors au roi. Les eccléſiaſtiques ſoumis à ce tribut, ainſi que quelques monaſteres. Sous la ſeconde race on tint ces aſſemblées deux fois l'an. Sous la troiſieme elles prirent le nom de *parlement, d'états généraux.* III. 76. *a.* Ce même uſage d'aſſemblées annuelles établi chez les anciens Anglois. *Ibid. b.*

Champ de Mars, ou *de Mai*, aſſemblées de la nation françoiſe. VI. 21. *b.* Exercices militaires que les ſoldats y faiſoient. 239. *b.*

CHAMPS *élyſées*. V. 532. *b.*

Champ clos. III. 76. *b.*

Champ de bataille. III. 76. *b.*

CHAMP, (*Blaſon*) fond de l'écu. Origine de ce nom. Ordre à obſerver en blaſonnant un écu. Émail du champ, ou ſemblable à celui d'un champ. *Suppl.* II. 315. *b.*

Champ. Origine de l'uſage de ce mot en blaſon. III. 76. *b.*

Champ dans les armoiries. *Suppl.* II. 745. *a.* Champ émanché. 796. *b. Voyez* ÉCU. Champ d'une médaille. X. 239. *b.*

CHAMP *d'une lunette*. La grandeur du champ nuit ſouvent à la netteté des objets. Comment on y remédie. III. 76. *b.*

CHAMP, en terme d'orfevre en groſſerie. En terme de menuiſerie. III. 76. *b.*

CHAMP, (*Peinture, Haute-liſſe, &c.*) ſynonyme à *étendue*. III. 76. *b.* Quelques perſonnes ont donné une autre acception à ce terme : ils ont dit qu'un corps étoit de champ à un autre, quand celui-ci étoit placé derriere.... Ce terme ſe reſtraint quelquefois à une ſeule partie d'un tableau, d'une tapiſſerie, *&c.* Explication du terme *être de champ*, en menuiſerie, charpenterie, horlogerie. III. 77. *a.*

Champ béſiale, dans la coutume d'Acqs. III. 77. *a.*

CHAMPACAM, (*Bot.*) arbre des Indes orientales. Réflexion ſur les prétendues vertus qu'on lui attribue. III. 77. *a.*

CHAMPACAM, arbre du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* II. 315. *b.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cet arbre. *Ibid.* 316. *a.* Erreurs de Linnæus ſur le champacam. Maniere de le claſſer. Autres eſpeces de champacam. *Ibid. b. Voyez* CHAMPE.

Champacam, plante paraſite qui croît ſur cet arbre. *Suppl.* II. 483. *b.*

CHAMPADA, arbre qui croît au Malaque. Deſcription de l'arbre & de ſon fruit. Les habitans du pays l'aiment parce qu'il échauffe & entête. III. 77. *a.*

CHAMPAGNE, (*Géogr.*) étendue de cette province. Ses bornes. Ses rivieres. Sa diviſion. Productions naturelles & de l'art. Caractere des Champenois. La Champagne eſt à la France ce que la Béotie étoit à la Grece. Poëtes nés dans l'une & dans l'autre. III. 77. *a.*

Champagne, vins de. XVII. 291. *a, b.* Le projet d'un canal d'arroſement dans cette province. *Suppl.* III. 190. *a.*

CHAMPAGNE, (*Droit de*) droit que les auditeurs des comptes prenoient ſur les baux à ferme des domaines de Champagne, pour être payés aux préſidens, maîtres & auditeurs. Valeur en argent. III. 77. *a.*

Champagne, (*Droit de*) cour de Champagne. VIII. 894. *b.* Pairs de Champagne. XI. 766. *a.* Chartre de Champagne. III. 220. *b.* Chancellerie des comtes de Champagne. III. 113. *a, b.* Chancelier de Champagne. 92. *a.* Grands-jours des comtes de Champagne. VII. 853. *b.* Entre-cours entre les ſeigneurs de Champagne & de Bar. V. 729. *a, b.* La nobleſſe utérine reconnue en Champagne. XI. 180. *a, b.* Foires de Champagne & de Brie, *voyez* FOIRE.

CHAMPAGNE, *point de* (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 394. *b.* 451. *b.*

CHAMPAGNE, (*Teinture*) cercle de fer, *&c.* Son uſage. III. 78. *b.*

CHAMPAGNE, (*Blaſon*) ou *plaine* piece d'armoirie. *Suppl.* II. 316. *b.*

CHAMPAGNE, (*Philippe de*) peintre. V. 320. *a.*

CHAMPANE, (*Marine*) bâtiment en uſage au Japon. Deſcription. Il ne peut naviger dans la haute mer. III. 78. *a.*

CHAMPANELLES, grands ſinges fort reſſemblans à l'homme. On en a trouvé à Bornéo. Les Indiens les nomment Ourang-outang. III. 78. *a.*

CHAMPART, redevance qui conſiſte en une portion de fruits, *&c.* Étym. du mot. Autres noms qu'on lui donne. Ce droit a lieu en différentes provinces. Coutumes qui en font mention. Trois ſortes de champart. III. 78. *a.* Le plus ancien réglement ſur le droit de champart. Ce que les établiſſemens de ſaint Louis diſent de ce droit. Ce qu'en diſent Philippe VI dans un mandement de 1331, le roi Jean dans des lettres de 1361, Charles VI 1393. Uſage qui s'obſerve préſentement par rapport à ce droit. Autre droit ſur les vignes, ſemblable au champart. *Ibid. b.* Quel eſt le droit de champ art dans les pays de droit écrit. La dixme ſe perçoit avant ce droit. Maxime des pays coutumiers que le champart n'eſt pas vraiment ſeigneurial, à moins qu'il ne tienne lieu du cens. Et dans ceux de droit écrit, il n'eſt ſeigneurial que quand il eſt joint au cens. Prérogatives du champart ſeigneurial. Quotité de ce droit. Il oblige à cultiver l'héritage ſoumis à ce droit. *Ibid.* 79. *a.* Le champart ſe prend chaque année dans le champ. Maniere d'avertir le ſeigneur avant d'enlever la dépouille. Tems où le ſeigneur doit comparoître. Le champart ſeigneurial & qui tient lieu du cens eſt impreſcriptible. Preſcription de celui de Dauphiné appellé *vingtain*. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Champart, droit de champart appellé *cinquieme*. III. 457. *a.*

CHAMPARTAGE, ſecond droit de champart dans la coutume de Mantes. III. 79. *b.* En quoi il conſiſte. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 80. *a.*

CHAMPARTERESSE, (*Grange*) poſſeſſeurs d'héritage obligés de porter le champart en la grange champartereſſe du ſeigneur. Ouvrages à conſulter. Dame champartereſſe. III. 80. *a.*

CHAMPARTEUR, celui qui perçoit le champart, *&c.* Celui qui a droit de champart. III. 80. *a.*

CHAMPARTIR, prendre & lever le champart. Coutumes où ce mot eſt en uſage. III. 80. *a.*

CHAMPE, (*Botan.*) nom javanois d'une eſpece de champacam. Ses différens noms. Caracteres qui diſtinguent cette plante. *Suppl.* II. 316. *b.* Sa culture & ſes qualités. Divers uſages qu'on en retire. *Ibid.* 317. *a.* Autres eſpeces de champacam dites *cambang, biru, cubane, copattum.* Leur deſcription. Lieux où elles croiſſent. Leurs qualités & uſages. Claſſification de ces plantes. *Ibid. b.*

CHAMPEAUX, (*Guillaume des*) philoſophe ſcholaſtique. XIV. 771. *a.*

CHAMPÊTRE, *voyez* RUSTIQUE. Danſes champêtres. IV. 625. *b.*

CHAMPIGNON, (*Hiſt. nat.*) Néron appelloit les champignons le ragoût des dieux. Négligence des phyſiciens à en examiner la nature. Utilité de cette connoiſſance. Comparaiſon des champignons aux lychens. III. 80. *b.* Auteurs qui ſe ſont perſuadés que les champignons étoient, ou des maladies des plantes ſur leſquelles ils croiſſoient, ou des expanſions de quelques fibres de plantes pourries, ou des productions cauſées par la fermentation de certains ſucs. Toutes ces idées ſe détruiſent par l'examen de leur ſubſtance, de leur organiſation, *&c.* Exiſtence apperçue de leur ſemence. Obſervations qui ne permettent pas de douter qu'ils ne ſoient de véritables plantes. *Ibid.* 81. *b.* Caracteres eſſentiels des champignons. Deux ſections générales des plantes fongueuſes ; les lychens & les champignons. Subdiviſion des champignons. Ceux qui ne portent que des graines, ceux qui ont des graines & des fleurs. Hiſtoire botanique des champignons, projettée par M. de Juſſieu, mais qu'il n'a pas exécutée. Ce qu'on a raconté de la groſſeur prodigieuſe de quelques champignons doit être mis au rang des fables. Champignons diſtingués en nuiſibles, & en bons à manger. *Ibid. b.* Deſcription du champignon ordinaire. Lieux où il vient. Maniere d'élever des champignons de couches. *Ibid.* 82. *a.* A qui on doit la découverte de l'origine de cette plante dans le crotin du cheval. Il n'eſt point néceſſaire de l'arroſer avec de la lavure de champignon. *Ibid. b.* Champignons produits d'une bien étrange maniere. Le bois du peuplier a la vertu d'en produire beaucoup, de même que les collines dont on a brûlé le chaume ou les landes. On peut encore élever des champignons en plaine campagne. Lieux de la campagne où croiſſent les bons. *Ibid.* 83. *a.* Caracteres diſtinctifs des bons & des mauvais. Leur analyſe. Elle rend fort ſuſpecte leur nature, même celle qui eſt réputée bienfaiſante. Danger d'en faire uſage. Symptômes que cauſent les mauvais. *Ibid. b.* L'odeur de quelques-uns eſt même dangereuſe. Champignons qui ont cauſé la folie. A quoi l'on peut attribuer cette propriété vénéneuſe. Comment on prétend la corriger. Remedes à employer s'il arrivoit qu'on eût mangé des champignons empoiſonnés. *Ibid. b.*

CHAMPIGNON, pierre qui a la propriété de produire des champignons. VII. 375. *b.* Différentes eſpeces de champignons appellées oreille de Judas. XI. 620. *b.* Veſce-de-loup. XVII. 190. *b.* Sa qualité malfaiſante. *Ibid.* Agaric de chêne. I. 166. *a, b.* Agaric de méleſe. X. 314. *a.* Mouſſeron. X. 824. *a.* Morille. 713. *a, b.* Truffe. XVI. 723. *b.* Champi-

gnon de la Martinique, qui croît sur les corps morts des cigales du pays. *Suppl.* III. 966. *b.*

CHAMPIGNON *de mer*, (*Hist. nat.*) il est fort analogue à l'astroïte & à l'œillet de mer. Il doit être mis au nombre des productions des insectes de mer. Description. III. 84. *a.*

Champignon de mer, *voyez* FUNGITES. VIII. 375. *b.* *Bonnet de Neptune.* XI. 99. *a.* Champignons représentés VI. vol. des pl. Regne anim. pl. 89.

CHAMPIGNON *marin*, (*Hist. nat.*) *voyez* la pl. 2 d'Hist. nat. du *Suppl.* Description de ce zoophyte. *Suppl.* II. 317. *b.*

CHAMPIGNON *d'eau*, (*Hydrauliq.*) III. 84. *a.*

Champignon formé à l'extrémité du lumignon des lampes ou des chandelles. Les champignons peuvent causer des incendies. III. 84. *a.*

Champignon philosophique. XVII. 366. *b.*

Champignons dans les urines. XVII. 513. *a.*

CHAMPION, proprement, celui qui entreprend un combat pour un autre. Ces gens-là passoient pour infâmes. Quelquefois cependant le vassal devenoit champion de son seigneur. Quelles personnes étoient reçues à servir de champions. Quelles personnes en devoient fournir pour prouver leur innocence. Origine de cette coutume de décider les différends par un combat. III. 84. *a.* Ce qui se pratiquoit lorsque les champions avoient été choisis. Peine du vaincu & de la partie qu'il soutenoit. Réflexions de M. de Montesquieu sur cet objet. Mœurs des anciens Germains qui y donnerent lieu. *Ibid.* 85. *a.* Cette sorte de preuve avoit quelque raison fondée sur l'expérience. Cet usage fut une des causes de l'oubli des loix saliques, romaines & capitulaires, & l'origine du point d'honneur, *&c. Ibid. b.*

Champion, *voyez* COMBAT. III. 662. *b.* *voyez* VICAIRE. XVII. 232. *a.* Défi d'armes entre les champions. IV. 743. *a*, *b.*

CHAMPION *du roi*, en Angleterre, qui présente un cartel à quiconque oseroit nier que le prince qu'on vient d'élire soit légitime roi d'Angleterre. Quel est le premier dont l'histoire fait mention. Ancienneté de cette coutume. III. 85. *b.*

CHAMPLAIN, gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 166. *a.*

CHAMP-LEVER, terme de bijoutier : terme de fourbisseur & de ciseleur. III. 85. *b.*

CHAMYNA, surnom sous lequel Cérès étoit adorée à Pyse. Son temple dans cette ville. III. 85. *b.* Étymologie du mot. *Ibid.* 86. *a.*

CHANAAN, *Chananéens.* Quels étoient ces peuples. Leur premier pays. Leur destruction & dispersion. III. 86. *b.* *Voyez* PHÉNICIE.

CHANAAN, conquête de ce pays par les Juifs. *Suppl.* III. 654. *a.*

CHANANÉENS, *voyez* CANANÉENS.

CHANCE, *bonheur.* Différence entre ces mots. III. 86. *a.*

CHANCEAU, *Chancel*, ou *Cancel.* Ce qu'on entend par *cancel* dans les églises. A qui étoit accordé le droit d'entrer au cancel. A qui appartient le soin de faire réparer le chœur ou cancel. Ouvrage à consulter. *Cancel*, lieu où se tenoit le grand référendaire pour ses expéditions. III. 86. *a.* Étymologie du mot *chancelier.* *Ibid. b.*

CHANCEAU, (*Géogr.*) bourg du diocese d'Autun. Marchandises qu'on y fait. Lieu où la Seine prend sa source. Moulin à poudre autrefois près de Chanceau. Monument trouvé en 1763, dans une cheneviere près de ce même lieu. III. 86. *b.*

CHANCELAGUA, (*Botan.*) plante de la nouvelle Espagne. Lieux où elle croît. Son goût & son odeur. Ses propriétés. Maniere d'en faire usage. On l'emploie assez peu. III. 86. *b.*

CHANCELER, *voyez* DEBOUT. III. 86. *b.*

CHANCELIER *de France.* Chef de la justice & de tous les conseils du Roi. Ses privileges, sa dignité, ses fonctions. III. 86. *b.* Ses pouvoirs, *&c.* La foi & hommage des fiefs de dignité mouvans immédiatement du roi, peut être faite entre les mains du chancelier. Le chancelier Duprat abolit l'usage des hommages que le roi faisoit par procureurs pour certaines seigneuries qui étoient mouvantes de ses sujets. Étymologie du mot *chancelier ;* & origine de cet office. Il revient à-peu-près à celui qu'on appelloit *questeur du sacré palais* chez les Romains, & qui fut établi par Constantin. *Ibid.* 87. *a.* Cet office en France est presque aussi ancien que la monarchie. Divers officiers qui portoient le nom de *chanceliers.* Premiers chanceliers connus dans l'histoire de France. Autres noms qu'ils portoient. *Ibid. b.* Chanceliers sous la seconde race. Sous la troisieme. Depuis Baudouin ils n'ont plus été appellés que *chanceliers de France.* Prétentions de l'archevêque de Rheims sur cette charge. De l'élection du chancelier. Anciennement cet office n'annoblissoit point. Aujourd'hui le chancelier est qualifié de *chevalier* & de *monseigneur.* Droits & pouvoirs du chancelier en divers tems de la monarchie. *Ibid.* 88. *a.* Chanceliers qui ont été de grands capitaines & ont commandé dans les armées. *Ibid.* 89. *a.* Habit de cérémonie du chancelier. Comment il marche dans les cérémonies. Anciennement il portoit le deuil & assistoit aux obseques des rois. Gages du chancelier sous le roi saint Louis & dans les tems suivans. Exemptions *dont il jouissoit.* Cet article peut être complété par celui de *Chancelier de France.* *Voyez* aussi GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

Chancelier des académies, leurs fonctions. Leur élection. Chancelier des universités d'Allemagne. III. 90. *a.*

Chancelier d'Alençon. Énumération de quelques-uns de ces chanceliers. Il n'y a plus de chancelier d'Alençon sous ce titre. III. 90. *a.*

Chancelier d'Angleterre. Premiers chanceliers dont parlent les histoires & chroniques. III. 90. *a.* Il est le seul juge de la chancellerie. Il peut modérer la rigueur de la loi. Cour de la chancellerie. Droits & fonction du chancelier. Thomas Morus & François Baçon ont possédé cette charge. Chanceliers du duché de Lancastre & de la cour de l'échiquier. *Ibid. b.*

Chancelier du comte ou *du duc d'Anjou & du Maine.* Énumération de quelques-uns de ces chanceliers. III. 90. *b.*

Chancelier d'Aquitaine, cette fonction a été éteinte autant de fois que l'Aquitaine a été réunie à la couronne. III. 90. *b.* Dispute entre le chancelier d'Aquitaine & celui de France en 1412. Suppression des chanceliers d'Aquitaine depuis 1453. *Ibid.* 91. *a.*

Chancelier de l'archiduc d'Autriche. Institution de cet office, lorsque l'Autriche fut érigée en archiduché en 1477. Circonstance qui prouve qu'en 1499 l'archiduc avoit son chancelier. III. 91. *a.*

Chancelier des arts, celui de l'église de sainte Genevieve. Origine de ce titre. Chancelier des arts dans l'université de Montpellier. III. 91. *a.*

Chancelier d'Auvergne. Il y avoit de semblables chanceliers dans différentes provinces. Où & comment il est parlé des chanceliers d'Auvergne. III. 91. *a.* Il paroît aussi que quelques seigneurs particuliers de la province avoient leur chancelier. *Ibid. b.*

Chancelier de la basoche, président d'une juridiction où se jugent les contestations qui surviennent entre les clercs des procureurs au parlement de Paris. Il y avoit autrefois un roi & un chancelier de la basoche. Election du chancelier. Durée de son emploi. Il ne peut être marié ni bénéficier. Son habit de cérémonie. III. 91. *b.* Mandemens de convocation qu'il peut donner. *Ibid.* 92. *a.*

Chancelier du duc de Berri. Où il en est fait mention. Deux de ces chanceliers ici rapportés. III. 92. *a.*

Chancelier de Boheme. III. 92. *a.*

Chancelier de Bourbon. III. 92. *a.*

Chancelier de Bourgogne. Cette dignité fut accordée aux archevêques de Vienne. III. 92. *a.*

Chancelier de Bretagne. Abolition de cet office en 1494. III. 92. *a.*

Chancelier de Champagne. III. 92. *a.*

Chancelier du chastelain du chastel narbonnois. III. 92. *b.*

Chancelier de la coutume de Meaux. III. 92. *b.*

Chancelier des consuls de France. Lieux où ils sont établis. Ordonnance de la marine, du mois d'août 1681, où il est parlé de la chancellerie & de l'élection des chanceliers des consuls. Ce qui regarde cette élection a été changé par l'édit de juillet 1720. III. 92. *b.* Détail des fonctions de ces chanceliers. *Ibid.* 93. *a.*

Chancelier de Danemarck. Conseil de la chancellerie dont il est le chef. III. 93. *a.*

Chancelier du dauphin. Institution de cet office. C'étoit le plus considérable des officiers du dauphin. Ses principales fonctions. III. 93. *a.* Outre cet office, il y avoit celui de *garde du scel* du conseil delphinal. Quand le Dauphiné eut été cédé à la couronne, le dauphin & ses successeurs continuerent d'avoir un chancelier. Il avoit entrée au conseil du roi, & à la chambre des comptes de Paris. *Ibid. b.* Il ne paroît pas qu'il y ait eu de chancelier du dauphin depuis Louis XI. *Ibid.* 94. *a.*

Chancelier de Dombes, ses fonctions & pouvoirs. Titre que lui donne le prince. Tems de l'institution de cet office. III. 94. *a.*

Chancelier de l'échiquier, en Angleterre. III. 94. *a.*

Chanceliers des églises, ce qu'ils étoient dans l'origine. Ancienneté de leur établissement. Il paroît que les chanceliers d'église ont emprunté ce nom des chanceliers séculiers. III. 94. *a.* Différens noms que reçoivent ceux qui sont prépposés pour avoir inspection sur les études. Variétés dans la dignité des chanceliers, selon les églises. Dispositions du concile de Tours en 1583, sur les chanceliers. Il y en a encore dans plusieurs églises cathédrales & collégiales. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Chancelier de l'église de Paris, ou *de Notre-Dame & de l'université.* Sa fonction comme chancelier de l'église de Paris. Sa fonction comme chancelier de l'université. Écoles publiques sur lesquelles l'évêque avoit inspection du tems de la premiere & de la seconde race. III. 94. *b.* Celui qui scelloit les lettres par lesquelles on étoit reçu maître en quelque science, fut appellé *chancelier.* Ancienneté de l'institution du chancelier de

de l'égliſe de Paris. Tems où il prit le titre de *chancelier de l'univerſité.* Bulles & lettres des papes qui font mention du chancelier de l'égliſe de Paris. Boniface VIII ſe réſerva la place de chancelier de l'univerſité, qui après ſa mort fut rendue à l'univerſité, attachée à un chanoine de l'égliſe de Paris. Cependant il n'y a point de canonicat attaché aujourd'hui à la dignité de chancelier. Pouvoir d'enſeigner par toute la terre, qu'il obtint de Benoît XI. Il étoit quelquefois de ceux qu'on nommoit pour tenir le parlement. *Ibid.* 95. *a.* Son miniſtere devoit être gratuit. Il donne ſeul la bénédiction de licence dans les facultés de théologie & de médecine. Avec qui il partage le droit de donner le degré de *maître-ès-arts.* Comment ſe fait la cérémonie de donner le bonnet de docteur aux théologiens & aux médecins. Ordonnance de Philippe VI, ſur l'examen que doit faire le chancelier des écoliers en médecine, pour être licenciés. Autre arrêt de réglement au ſujet des licenciandes, concernant auſſi les fonctions de chancelier. *Ibid. b.* Accord entre le chancelier & la faculté de droit, ſur le ſujet des licenciés. Autres droits du chancelier de Notre-Dame. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 96. *a.*

Chancelier de l'égliſe de ſainte Genevieve & de l'univerſité. Origine de cet office. De quoi fut chargé le chancelier. Dans quel tems il prit le titre de chancelier de l'univerſité. Diſpute en 1240, entre le chancelier de ſainte Genevieve & celui de Notre-Dame. III. 96. *b.* Prérogatives de l'abbé & du chancelier de ſainte Genevieve confirmées par la bulle d'Alexandre IV. Il fut le ſeul chancelier de l'univerſité juſqu'en 1334. Fonctions qu'il partagea dès-lors avec le chancelier de l'égliſe de Paris. Dans le douzieme & treizieme ſiecles il recevoit les candidats ſans le concours d'aucun examinateur, juſqu'en 1230. Lui-même a le droit de choiſir chaque année quatre examinateurs. Deux lots de tous les colleges de l'univerſité par leſquels certaines fonctions des deux chanceliers ſont partagées entr'eux. *Ibid.* 97. *a.* Ordre & maniere dont ces chanceliers ont coutume de procéder aujourd'hui dans l'exercice de leurs fonctions. Acte du cardinal de Vendôme, légat en France, qui confirma en 1668 le chancelier de Sainte-Genevieve dans pluſieurs droits. Il doit être maître-ès-arts ou élire un ſous-chancelier qui le ſoit. *Ibid. b.*

Chancelier de l'égliſe romaine. Ancienneté de cet office. III. 97. *b.* Boniface VIII ôta le chancelier de Rome, & établit ſeulement un vice-chancelier, à ce que quelques-uns prétendent. Onaphre dit que ce fut du tems d'Honoré III, qu'il n'y eut plus de chancelier. D'où l'on prétend que ce changement provint. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 98. *a.*

Chancelier de l'égliſe de Vienne en Dauphiné. Lettres où il en eſt parlé. Droit que s'attribuoit ce chancelier, qui fut ſupprimé par le roi. Ouvrage à conſulter. III. 98. *a.*

Chancelier de l'empire (*grand*) ou *archichancelier.* Diviſion de cette dignité entre les trois électeurs eccléſiaſtiques. III. 98. *a.* L'électeur de Mayence eſt grand-chancelier de l'empire en Allemagne, l'électeur de Treves dans les Gaules, celui de Cologne en Italie. Ouvrages à conſulter. III. 98. *b.*

Chancelier de l'empire de Galilée. Le chef de cette juriſdiction prenoit le titre d'empereur; mais Henri III ayant ſupprimé ce titre, le chancelier devint le premier officier. Le chancelier eſt ſoumis au protecteur, qui eſt le doyen des maîtres des comptes, *&c.* Cérémonies de l'élection du chancelier. III. 98. *b.* Préſident de la chambre de l'Empire, quand la place de chancelier n'eſt pas remplie. Droits & privileges du chancelier. Réglemens à conſulter. *Ibid.* 99. *a.*

Chancelier d'Ecoſſe. Ancienneté de cet office. Fonction & pouvoir de ce chancelier. III. 99. *a.*

Chancelier d'Eſpagne. Origine de cette dignité. Ses anciennes prérogatives. Comment on appelloit le chancelier, du tems des Goths. III. 99. *a.* Qui furent les premiers qui prirent le titre de *chancelier.* Haute conſidération dont jouiſſoit le chancelier. Chanceliers de Caſtille & de Léon. Séparation de l'office de notaire mayor, de celui de chancelier, en 1180. Extinction de l'autorité des chanceliers de Caſtille & de Léon. Comment eſt compoſé le conſeil-ſuprême des Indes. *Ibid. b.*

Chancelier de l'évêque de Clermont. Lettres où il en eſt parlé. III. 99. *b.*

Chanceliers des facultés de l'univerſité de Montpellier. Ces facultés ne ſont point unies; elles ont chacune leur chancelier. Lettres où il eſt parlé du chancelier de l'étude de médecine. III. 99. *b.* Recueil à conſulter. *Ibid.* 100. *a.*

Chanceliers des fils & petits-fils de France, donnés à ces princes pour leur maiſon & appanage. De quels officiers ſont compoſés la chancellerie pour l'appanage, & le conſeil des finances du prince. Tous les puînés de la maiſon royale ont leur appanage & un chancelier. Création que fit le roi en 1724, pour le feu duc d'Orléans, d'un chancelier & autres officiers. III. 100. *a.* *Voyez* GARDES DES SCEAUX DES APPANAGES.

Chancelier des foires de Champagne & de Brie. Création de cet office. III. 100. *a.* Fonctions & autorité de ce chancelier. Diſpoſitions de deux ordonnances de Philippe VI, l'une de 1344, l'autre de 1349, ſur cet office de chancelier. Lettres du roi Jean, 1362, qui ſuppoſent que le chancelier étoit alors regardé comme le premier officier de ces foires. Ceſſation de cet office. *Ibid. b.*

Chancelier du roi de Jéruſalem & de Chypre. Philippe de Maizieres, chancelier de Pierre de Luſignan. III. 101. *a.*

Chancelier de l'impératrice, titre que les abbés de Fulde prennent depuis plus de 400 ans. Prérogative qu'y ajouta l'empereur Charles IV. De l'abbaye de Fulde. III. 101. *a.*

Chancelier d'Irlande. Conſeil du lord-lieutenant. C'eſt entre les mains du chancelier qu'il prête ſerment. Le chancelier eſt le ſeul juge de la chancellerie. III. 101. *a.*

Chanceliers des juriſdictions royales. Il y en avoit dans les ſénéchauſſées, vigueries & autres ſieges du Languedoc. Lettres qui en parlent. III. 101. *a.* Autres lettres où il eſt parlé du receveur royal de la chancellerie de Rouergue. *Ibid. b.*

Chancelier de Langeac & de Nonette. III. 101. *b.*

Chancelier de Lorraine & Barrois. Les anciens ducs n'avoient point de chancelier. On tient pourtant qu'il y a eu anciennement un chancelier en Lorraine. Mais il y avoit peut-être plus de deux ſiecles qu'il n'y en avoit point eu, lorſque la Lorraine fut cédée au roi Staniſlas. Il créa alors un office de chancelier. Qualités qui y furent attachées. III. 101. *b.* Le Barrois mouvant a toujours été du reſſort de la grande chancellerie de France. *Ibid.* 102. *a.*

Chancelier de Lyon. Lettres qui en parlent. Quels étoient ſes droits. III. 102. *a.*

Chancelier de la maiſon commune de Toulouſe. III. 102. *a.*

Chancelier de la Marche. III. 102. *a.*

Chancelier de Milan, après que François I eut conquis le Milanez. III. 102. *a.*

Chancelier de Navarre, avant qu'elle eut été jointe à la France par le mariage de Philippe III, avec Jeanne, reine de Navarre. III. 102. *a.* Il y a apparence que ce chancelier fut ſupprimé aprés l'avénement de Henri IV à la couronne de France. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Chancelier de Normandie. Il y en avoit un lors même que Philippe-Auguſte eut conquis ce pays. Gages de cet office. Le chancelier jugeoit certaines affaires. Cette chancellerie fut ſupprimée par Charles V. Recueils à conſulter. III. 102. *b.*

Chancelier dans les ordres de chevalerie. Chancelier de l'ordre de S. Michel. III. 102. *b.* Chancelier de l'ordre du S. Eſprit: ſes autres titres. L'office du garde des ſceaux des ordres du roi a été pluſieurs fois déſuni de celui de chancelier. Chancelier de l'ordre royal & militaire de S. Louis. *Ibid.* 103. *a.* Edits à conſulter. Chancelier de l'ordre royal, militaire & hoſpitalier de N. D. de Mont-Carmel; *&c.* Chanceliers dans l'ordre de Malthe. *Ibid. b.*

Chancelier dans les ordres religieux. Celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris. Celui de l'égliſe de Remiremont. Celui de l'égliſe de ſainte Genevieve. III. 103. *b.*

Chancelier d'Orléans. III. 103. *b.*

Chancelier de Poitiers, ou *des comtes de Poitiers.* Lettres où il en eſt fait mention. III. 103. *b.*

Chancelier de Pologne: celui de la couronne & celui du grand duché de Lithuanie. Des chancelier & vice-chancelier de la couronne: leur autorité, leurs fonctions. Des chancelier & vice-chancelier de Lithuanie. III. 104. *a.*

Chancelier en Portugal. III. 104. *a.*

Chancelier de la régence, ou *du régent du royaume.* Celui du régent Charles V, pendant la priſon du roi Jean. Sceau dont le chancelier du régent ſcelloit les actes de chancellerie. Recueils à conſulter. III. 104. *b.*

Chancelier de la reine. Ses fonctions. Conſeil de la reine où il préſide. Ses droits & autorité. III. 104. *b.* Les reines de France ont de tems immémorial toujours eu leur chancelier particulier, différent de celui du roi. Preuves qu'en fournit l'hiſtoire. Ancien uſage de ſceller en cire rouge, rétabli par M. le comte de Saint-Florentin. *Ibid.* 105. *a.* La reine de Navarre avoit auſſi ſon chancelier. *Ibid. b.*

Chancelier du roi. Il eſt parlé de ces chanceliers royaux dès le tems de Clotaire I. Titres dont ils ſe qualifioient. Depuis Baudouin, le titre de chancelier demeura réſervé au chancelier de France, & ceux qu'on appelloit *chanceliers du roi* ne furent plus nommés que *notaires* ou *ſecrétaires du roi.* Hiſtoire à conſulter. III. 105. *b.*

Chanceliers, chez les Romains du tems des empereurs, on les payoit par rôles d'écriture. Cet emploi étoit peu conſidérable, ſi l'on en juge d'après un paſſage de Vopiſcus. III. 105. *b.* Obſervation ſur un mot de ce paſſage. Les magiſtrats des provinces avoient auſſi leurs chanceliers: pourquoi ces officiers furent appellés *chanceliers.* Diſpoſition des loix romaines par rapport à eux. De la maniere dont ils devoient être élus. Ils n'étoient pas les ſeuls ſcribes attachés aux juges, il y avoit avant eux ceux qu'on appelloit *exceptores* & *regerendarii.* Il y avoit auſſi ceux qu'on appelloit *ab actis* ou *actuarii.* Conſidération que le chancelier acquit dans la ſuite ſur tous ces ſcribes. Lettres de Caſſiodore citées. *Ibid.* 106. *a.* C'étoit le

préfet du prétoire qui choiſiſſoit les chanceliers des gouverneurs des provinces. Loix à conſulter. *Ibid. b.*

Chanceliers de Ruſſie. Grand-chancelier : chancelleries particulieres. Ouvrage à conſulter. III. 106. *b.*

Chancelier du ſous-viguier de Narbonne. Lettres où il en eſt parlé. III. 106. *b.*

Chancelier de Suede. Conſeil de la chancellerie où il préſide, ſes fonctions. Il y a au-deſſus de lui le droſſart ou grand juſticier. Il y a un chancelier de la cour différent de celui de juſtice. Ouvrages à conſulter. III. 106. *b.*

Chancelier dans les univerſités. Il y en a deux dans celle de Paris. III. 106. *b.* Chancelier de l'étude de médecine de Montpellier. Celui de l'univerſité de Caën. Arrêts du parlement de Paris, concernant le chancelier. Arrêt de celui de Toulouſe, concernant le chancelier de l'univerſité de Cahors. Chancelier de l'univerſité de Valence. Lettres de Charles VI, où il eſt parlé du chancelier de l'univerſité de Toulouſe. Chancelier de l'univerſité de Dijon. Celui de l'univerſité de Cambridge. Celui de l'univerſité d'Oxford. Ouvrages à conſulter. Chancelier de l'univerſité d'Alcala. *Ibid.* 107. *a.* Celui de l'univerſité d'Upſal. *Ibid. b.*

CHANCELLERIE, (*Architect.*) définition. III. 107. *b.*

CHANCELLERIES, (*Juriſp.*) on les diſtingue en civiles & eccléſiaſtiques. Chancellerie, corps des officiers pour le ſervice de la chancellerie. III. 107. *b.*

Chancellerie, conſeil de chancellerie : objets qui en dépendent : par qui ſont nommés ceux qui y aſſiſtent. IV. 19. *b.* Lettres de chancellerie. IX. 417. *b.* Etymologie du mot *chancellerie.* III. 86. *b.* Maître de chancellerie en Angleterre. IX. 893. *b.*

CHANCELLERIE *de France*, ou *grande chancellerie.* Son établiſſement auſſi ancien que la monarchie. Elle n'a point emprunté ſon nom du titre de chancelier de France. Ce ne fut que ſous la ſeconde race que ceux qui faiſoient la fonction de chancelier du roi commencerent à être appellés *grand-chancelier*, *archi-chancelier*, &c. Lorſque cet office ſe trouvoit vacant, on diſoit que la *chancellerie* étoit vacante. Ce terme ſe prenoit auſſi pour l'émolument du ſceau. III. 107. *b.* Le chancelier avoit un clerc ou ſecrétaire particulier. Il y avoit déja depuis long-tems pluſieurs ſortes d'officiers pour l'expédition des lettres..... Sous la troiſieme race, l'office de garde des ſceaux fut quelquefois ſéparé de celui de chancelier. Comment ſe forma inſenſiblement le corps de la chancellerie. Trois chancelleries établies enſuite dans le royaume. Réglement général de Philippe-le-Long, en 1321, pour ces chancelleries. *Ibid.* 108. *a.* Dès l'an 1358, il y avoit des regiſtres en la chancellerie, & le lieu où ſe tenoit le ſceau s'appelloit *l'audience de la chancellerie.* Gages des clercs-notaires, dès 1320. Ancienneté de l'uſage de la diſtribution des bourſes. Depuis quel tems la chancellerie de France a été appellée *grande chancellerie.* Les petites chancelleries des parlemens & préſidiaux ſont des démembremens de la grande. A qui appartient le ſcel, lorſque la garde des ſceaux eſt ſéparée de l'office de chancelier. Création & augmentation des officiers des chancelleries. *Ibid. b. Voyez* GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. VII. 495. *b.* &c.

Chancellerie de France. Greffiers de cette chancellerie. VII. 926. *b.* Gardes des rôles des offices de France. VII. 494. *a*, *b.* Grands-audienciers. 850. *a*, *b.* Scel de la chancellerie. XIV. 749. *a.* *Sciendum* de la chancellerie. 793. *b.* Commiſſions de la chancellerie. III. 711. *a.* Cires de la chancellerie. 474. *a.* Chauffe-cire. 256. *a*, *b.*

Chancellerie d'Aix, ou *de Provence.* Création de cette chancellerie par François I. Dans toutes les lettres émanées du roi, concernant la Provence, on ne manque pas de lui donner le titre de *comte de Provence*, &c. Réglement du 18 avril 1536, ſur cette chancellerie. III. 108. *b.* Edits, déclarations & arrêts, concernant cette chancellerie, depuis 1540 juſqu'en 1624. Arrêt du parlement d'Aix, ſur le droit de voix délibérative du conſeiller garde des ſceaux de la chancellerie. Création d'officiers en 1692. Création & ſuppreſſion d'une chancellerie particuliere. *Ibid.* 109. *a.*

Chancellerie d'Alſace. Lieu & tems de ſon établiſſement. Officiers dont elle fut compoſée. Suppreſſion de cette chancellerie. Etabliſſement d'une chancellerie près du conſeil de Briſach, en 1694. Tranſlation à Colmar, en 1701. III. 109. *a.*

Chancellerie de Beſançon. Son établiſſement en 1692. III. 109. *b.*

Chancelleries de Bordeaux. III. 109. *b.*

Chancelleries de Bourgogne : quatre ſortes. Celle des ducs de Bourgogne ; elle ne ſubſiſte plus. Celle qui eſt près le parlement de Dijon. Les chancelleries préſidiales. Les chancelleries aux contrats. III. 109. *b.* Le chancelier avoit ſous lui un officier qui avoit le titre de *gouverneur de la chancellerie.* Ce gouverneur avoit des lieutenans dans tous les bailliages, qui gardoient les ſceaux des ſieges particuliers, *&c.* Dans quelques villes particulieres de Bourgogne, il y avoit un garde des ſceaux aux contrats. Etat préſent des chancelleries aux contrats. *Ibid.* 110. *a.* Réglement de François I, concernant les officiers des chancelleries & ceux des bailliages royaux. L'appel des chancelleries de Dijon & de celles qui en dépendent, va directement au parlement de Dijon. Chancelleries aux contrats dans neuf autres villes, qui ne reconnoiſſent point le gouverneur de la chancellerie de Dijon pour ſupérieur. Leur appel va au parlement de Dijon. A l'égard des contrats qui ſe paſſent dans toutes ces chancelleries, on n'y intitule point le nom du gouverneur. *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur les chancelleries aux contrats. *Ibid.* 111. *a.*

Chancellerie, (*bourſe de*) portion des émolumens du ſceau qui appartient à certains officiers de la chancellerie. Il n'en eſt point parlé avant 1357, quoique l'émolument ſe partageât, mais ſous un titre différent. La part des clercs ſuſpendue en 1293. Réglement de Philippe V, ſur la recette des émolumens. Les clercs-notaires du roi avoient auſſi des gages qu'on leur payoit ſur l'émolument du ſceau. Maniere dont on uſoit anciennement pour l'émolument du grand ſceau. Gages que Charles V, étant régent, attribua à Jean de Dormans ſon chancelier. III. 111. *a.* Bourſe accordée aux religieux céleſtins, & réglée ſur celle que chaque ſecrétaire du roi avoit droit de prendre tous les mois ſur l'émolument du ſceau. Ordonnance du roi Jean, pour reſtreindre le nombre de ſes notaires & ſecrétaires qui prenoient gages & bourſes. Réglement de Charles VI, qui impoſe une condition aux ſecrétaires du roi pour avoir part à la diſtribution des droits de collation. Diſpoſitif du *ſciendum* de la chancellerie, écrit en 1413 ou 1415. *Ibid. b.* Réglement fait pour les chancelleries en 1599. Ancien college des ſecrétaires du roi diviſé en bourſiers & en gagers. Bourſes des petites chancelleries établies près des cours ſouveraines. Réglemens ſur la confection des bourſes. Droit attribué au ſixieme college des ſecrétaires du roi ſur l'émolument du ſceau. Arrêté en 1643, que les droits de bourſe des ſecrétaires du roi, *&c.* ne pourroient être ſaiſis, *&c.* Réglement fort étendu pour les chancelleries, donné par Louis XIV, en 1673. *Ibid.* 112. *a.* Variations ſur le nombre des ſecrétaires du roi. Recueil & hiſtoire à conſulter. *Ibid. b.*

Chancellerie de Bretagne, avant la réunion à la couronne : depuis cette réunion. Edit de Charles VIII, touchant cette chancellerie. Henri II ayant inſtitué un parlement de Bretagne, ſupprima l'ancienne chancellerie, & en créa une nouvelle. Ouvrage à conſulter. III. 112. *b.*

Chancelleries des bureaux des finances. Création en 1633 d'un office de tréſorier général des finances, garde de ſcel. III. 112. *b.* Création d'officiers, en 1636 & en 1707, pour chaque chancellerie des bureaux des finances. Suppreſſion de ces offices en 1716. Comment il y eſt ſuppléé. *Ibid.* 113. *a.*

Chancellerie des chambres de l'édit, mi-parties & tri-parties. La premiere fut établie près la chambre mi-partie de Montpellier, en 1576. Réglement qui la concerne. Autres chancelleries ſemblables. III. 113. *a.*

Chancellerie de Champagne, ou *des comtes de Champagne.* Elle fut conſervée après la réunion de cette province à la couronne. Diſpoſition de Philippe V, ſur les émolumens de cette chancellerie. III. 113. *a.* Lettres de Philippe V, pour ſavoir combien les chanceliers prenoient en toutes lettres de Champagne. Le *ſciendum* de la chancellerie fait connoître que l'on conſervoit encore à la grande chancellerie l'uſage de celle de Champagne, pour les lettres qui concernoient cette province, & que le droit de la chancellerie de Champagne étoit beaucoup plus fort que celui qu'on payoit pour les lettres de France, c'eſt-à-dire, des autres provinces. Ce que payoient les chartes des Juifs pour la province de Champagne ; & comment ſe diſtribuoit l'émolument de ces chartes. Le réglement fait pour le ſceau par Charles IX, conſerve encore quelque veſtige de la diſtinction que l'on faiſoit de la chancellerie de Champagne. Ouvrage à conſulter ſur ces diſtinctions. *Ibid. b.*

Chancellerie du châtelet de Paris. Pourquoi établie. III. 113. *b.* Suppreſſion en 1594. Chancelleries préſidiales créées en 1674 dans l'ancien & le nouveau châtelet. Attribution des droits & émolumens du ſceau de ces chancelleries. Suppreſſion des deux chancelleries en 1685. Comment il y eſt ſuppléé. *Ibid.* 114. *a.*

Chancellerie commune ; émolumens du ſceau qui ſe partageoient entre tous les officiers de la grande chancellerie. III. 114. *a.*

Chancelleries près les conſeils ſouverains & provinciaux. III. 114. *a.*

Chancelleries près la cour des Aides. Etabliſſement de la premiere en 1574 à Montpellier. III. 114. *a.* D'une autre à Mont-Ferrand. Il n'y a pas communément de ces chancelleries dans les villes où il y a parlement. III. 114. *b.*

Chancellerie près la cour des monnoies de Lyon. Son établiſſement en 1705. Officiers qui la compoſent. III. 114. *b.*

Chancelleries près les cours ſupérieures. Enumération de ces chancelleries. Garde des ſceaux en l'abſence des maîtres des requêtes. Officiers qui compoſent ces chancelleries. Chancelleries de cette ſorte qui ont été ſupprimées avec les cours

auxquelles elles appartenoient. Recueil à consulter. III. 114. *b.* Voyez *Gardes des sceaux des chancelleries établies près les cours. Chancelleries près les cours supérieures.* Audienciers. VII. 851. *b.* Greffiers. VII. 926. *b.*

Chancellerie du Dauphiné. Trois différens états sous lesquels on peut la considérer en suivant l'ordre des tems. Elle ne fut érigée en titre d'offices formés, que par édit de 1535. Ses officiers. Leurs fonctions & émolumens réglés à l'instar de la chancellerie de Paris. Réglement de 1646 à l'occasion de la chancellerie de Dauphiné. Autre en 1667. Création de quelques offices en 1692. Déclaration du 30 mars 1706. Articles du Dictionnaire à consulter. III. 115. *a.*

Chancelleries de Dijon, savoir la chancellerie près le parlement, & celle aux contrats. III. 115. *b.*

Chancellerie de Dole. Sa création en 1696. III. 115. *b.*

Chancellerie d'église. En quoi consiste celle de l'église de Meaux. Dispositions sur cette chancellerie. III. 115. *b.*

Chancellerie des empereurs romains. XIV. 813. *a.*

Chancelleries d'Espagne, tribunaux souverains. Elles doivent leur établissement à dom Henri II. Dom Jean I y fit quelques changemens. En 1494 la chancellerie fut réglée comme elle l'est aujourd'hui. Etablissement d'une seconde en 1494, qui fut celle de Grenade. III. 115. *b.* Comment sont composées la chancellerie de Valladolid, & celle de Grenade. Pouvoir de l'une & de l'autre. Comment les juges y donnent leur suffrage. Ouvrage à consulter. *Ibid.* 116. *a.*

Chancelleries des grands jours. Chancelleries de cette sorte, l'une à Poitiers, l'autre à Clermont en Auvergne. Elles ne subsistoient que pendant la séance des grands jours. Ouvrages à consulter. III. 116. *a.*

Chancellerie, grosse ; lettres de chancellerie les plus importantes qui étoient expédiées en cire verte. Piece & lettres qui en parlent. III. 116. *a.*

Chancellerie des Juifs. Quel étoit le scel dont on se servoit pour les Juifs. Ordonnance de Philippe-Auguste, qui établit en chaque ville deux hommes pour garder le sceau des Juifs. Dispositions de Louis VIII & de Philippe V sur cette chancellerie, jusqu'à l'expulsion des Juifs en 1321. Mention indirecte de cette chancellerie que fait le *sciendum.* Ouvrages à consulter. III. 116. *b.*

Chancellerie de Languedoc, celle qui est près le parlement de Toulouse. Autres chancelleries. III. 116. *b.*

Menue *chancellerie* par opposition à la grosse chancellerie. III. 116. *b.*

Chancellerie de Metz. Sa création en 1633. Augmentation du nombre des officiers en 1661 & en 1691. III. 117. *a.*

Chancellerie de Montpellier. III. 117. *a.*

Chancellerie du palais, ou *petite chancellerie.* Elle est la plus ancienne des chancelleries particulieres établies près les cours souveraines. Pourquoi elle fut appellée du *palais.* Recherches sur le tems & la maniere dont elle s'est formée. III. 117. *a.* En 1370 Charles V, à la priere du college de ses clercs-secrétaires & notaires, leur accorda une chambre dans le palais, *&c.* Ce fut là le premier endroit où se tint la chancellerie ; mais depuis l'incendie arrivé au palais en 1618, elle a été transférée dans l'ancien appartement de S. Louis. Arrêté entre les secrétaires du roi en 1389 qu'ils feront bourse commune de tous les droits de collation des lettres qu'ils signeroient ou collationneroient, *&c. Ibid. b.* La premiere fois qu'il est parlé de *chancelleries* au pluriel, c'est dans l'édit de Louis XI en 1482. On ne peut douter que la chancellerie du palais ne fût établie en 1490. Avantage de cette chancellerie sur celle des autres cours. Le procureur général des requêtes de l'hôtel a droit d'assister au sceau de la chancellerie du palais. Officiers particuliers pour cette chancellerie. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 118. *a.*

Chancellerie du palais. Greffier de cette chancellerie. VII. 926. *b.*

Chancelleries près les parlemens. Etablissemens successifs de ces chancelleries particulieres. Entre les mains de quel officier est le sceau. Comment elles sont composées. *Ibid. b.*

Chancelleries près les parlemens. Celle qui est près le parlement de Paris. XII. 35. *a*, *b.*

Chancellerie, petite. La grande chancellerie est unique, au lieu qu'il y a grand nombre de petites. Deux sortes de celles-ci ; savoir, celles établies près des cours supérieures, au nombre de vingt-deux, & les présidiales. Lettres scellées dans ces chancelleries. Officiers qui les composent. Ouvrages à consulter. III. 118. *b.*

Chancellerie de Poitiers. Etablissement de la premiere à Niort en 1418, elle subsista jusqu'en 1436. III. 118. *b.* Etablissement d'une chancellerie près la cour des grands jours en 1634. Chancellerie présidiale établie à Poitiers en 1557, qui subsiste encore. III. 119. *a.*

Chancelleries présidiales. Création des premieres en 1557. Suppression de quelques-unes dans la suite. Leur scel particulier. Officier qui tient le sceau. Créations successives de leurs officiers, *&c.* Leur nombre fixé en 1715. Tous les offices supprimés en 1727. III. 119. *a.* Ouvrage à consulter. *Ibid. b.*

Chancelleries présidiales : leurs gardes des sceaux. VII. 508. *a*, *b.*

Chancellerie provinciale. III. 119. *b.*

Chancellerie romaine. Le premier officier de la chancellerie étoit connu dans le septieme siecle. On prétend néanmoins que la chancellerie ne fut établie que vers le treizieme siecle. Le vice-chancelier devenu premier officier de la chancellerie depuis Boniface VIII ou Honoré III. Pouvoir du régent de la chancellerie. Prélats abbréviateurs : leurs fonctions. III. 119. *b.* Distributeur des signatures, qu'on appelle aussi *secrétaire des prélats de la chancellerie.* Ses fonctions. Il n'y a qu'un seul notaire en la chancellerie, qui se qualifie député : sa fonction. En quoi consistent les regles de cette chancellerie. Leur renouvellement à chaque pontificat. Il en est qui ne sont point reconnues en France, & d'autres qui ne le sont dans aucun état de la chrétienté. *Ibid.* 120. *a.* Formes ordonnées pour l'expédition des provisions. Regle qui ordonne d'exprimer la véritable valeur des bénéfices, à peine de nullité des provisions. La réserve des mois apostoliques, qui n'a lieu que dans les pays d'obédience, cesse à la mort du pape. On n'a reçu en France que trois regles de chancellerie ; on en compte ordinairement quatre ; la premiere est celle *de viginti diebus*, *seu de infirmis resignantibus.* La seconde est celle *de publicandis resignationibus.* La troisieme celle *de verisimili notitiâ obitûs.* Autres regles de chancellerie qui n'ont pas été reçues en France, & que néanmoins l'on y suit, *&c.* Regles *de annali possessore*, *de triennali possessore*, *de impetrandis beneficiis viventium*, *de non tollendo jus alteri quæsitum*, *de idiomate. Ibid. b.* Auteurs qui ont fait des notes sur quelques-unes de ces regles. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 121. *a.*

Chancellerie romaine. Maniere de dater de cette chancellerie. VIII. 496. *a*, *b.* Notaire de la chancellerie romaine. XI. 240. *b.*

Chancellerie de Rouen, établie près le parlement. Son origine. Création d'une chancellerie particuliere près la cour des aides en 1701, réunie à celle du parlement en 1704. Ouvrages à consulter. III. 121. *a.*

Chancellerie de Rouergue. Lettres où il en est parlé. III. 121. *a.*

CHANCELLERIE, (*Sciendum de la*) Instruction pour les notaires & secrétaires du roi, *&c.* Origine de ce nom. Tems où ce mémoire parut. III. 121. *a.* Exposé sommaire des articles renfermés dans cette instruction. *Ibid. b.* Les choses sont changées à plusieurs égards, de maniere que plusieurs ne sont plus suivis. *Ibid.* 122. *a.* *Voyez* SCIENDUM.

Chancellerie de Toulouse ou *de Languedoc*, la seconde des petites chancelleries. Il paroît qu'elle étoit établie dès l'an 1482. Premier réglement que l'on trouve concernant cette chancellerie. Charles VIII, par son ordonnance de Moulins en 1490, fit quelques réglemens pour elle. III. 122. *a.* Peu après il fut établi de semblables chancelleries aux parlemens de Bordeaux, Dijon, *&c. &c. Ibid. b.*

Chancellerie de Tournai. Sa création en 1680. Il y a eu plusieurs réglemens qui la concernent, *&c.* Ouvrage à consulter. III. 122. *b.*

CHANCELLIER, CHANCELLERIE, fautes à corriger dans ces articles de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 318. *a.*

CHANCRE, (*Chirurg.*) il tient de la nature du *carcinome.* Petits ulceres de la bouche appellés *chancres*, & distingués en simples, scorbutiques & vénériens. III. 122. *b.* Guérison des chancres vénériens. Chancres vénériens aux parties sexuelles. Sentiment de quelques praticiens sur la maniere de les guérir. *Ibid.* 123. *a.*

Chancre dans l'estomac. V. 1008. *b.*

CHANCRE, (*Jardin.*) maladie assez ordinaire aux arbres. Moyen de la guérir. III. 123. *a.* *Voyez* aussi TAILLE DES ARBRES.

CHANDELEUR, (*Théolog.*) d'où cette fête tire son nom. Celui que les Grecs lui donnoient. Deux sentimens sur le tems de son institution. III. 123. *a.*

Chandeleur. Observations sur cette fête. XIII. 381. *a.* Conjecture sur l'origine de l'illumination de la chandeleur. IX. 236. *a.* Parlement de la chandeleur. XII. 51. *b.* Parlement des octaves de la chandeleur. 61. *b.*

CHANDELIER, (*Art méchan.*) chandeliers d'église. Chandeliers de ménage. Chandeliers d'atteliers. Celui des tailleurs. Ouvriers qui fabriquent les chandeliers. Diverses matieres dont on les fait. Ceux des anciens ne différoient pas des nôtres. On ne sait si nous avons emprunté ceux de nos églises des temples des Païens ou des synagogues des Juifs. III. 123. *b.*

Chandelier d'or à sept branches. L'un réel ordonné par Moïse. Sa description. Son usage. Son emplacement. Salomon en fit fondre dix pareils. III. 123. *b.* Second chandelier fait au retour de la captivité, enlevé par les Romains, placé dans le temple de la Paix. L'autre chandelier étoit mystérieux, de la vision du prophete Zacharie : en quoi il différoit du premier. *Ibid.* 124. *a.*

CHANDELIERS, (*Art milit.*) en uſage dans les ſieges. Leur deſcription & uſage. Parole d'un officier Vénitien qui décelôit ſon ignorance ſur l'uſage des chandeliers. III. 124. *a.*

CHANDELIER, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Différentes ſortes de chandeliers. *Suppl.* II. 318. *a.*

CHANDELIERS, (*Marine*) chandeliers de pierriers, de fer de pierrier, de chaloupe, de petits bâtimens, d'échelles, de fanal. III. 124. *a.*

CHANDELIER, (*Hydrauliq.*) En quoi il differe du champignon. III. 124. *a.*

CHANDELIER, *mettre en*, (*Jardin.*) maniere de tailler les arbres qu'on prétend être pernicieuſe. II. 124. *b.*

CHANDELIER, marchand ou ouvrier de chandelles. Ancienneté de cette communauté. Tems de l'apprentiſſage & du compagnonage. Quatre jurés de cette communauté. Chandeliers privilégiés. III. 124. *b.*

CHANDELLE, deux ſortes de chandelles, les unes plongées, les autres moulées. Opérations communes à la fabrique de ces deux ſortes. Préparation des meches. III. 124. *b.* Qualité du ſuif à employer. Comment on le dépece ſur une table dont on trouve ici la deſcription. Fonte & préparation du ſuif. Travail des chandelles plongées. *Ibid.* 125. *a.* Travail des chandelles moulées. Elles ſe font fort vîte & ſont beaucoup plus belles en apparence que les plongées. Maniere de les blanchir. C'eſt la roſée qui les rend blanches. *Ibid.* 126. *a.* On diſtingue les chandelles par quelques noms particuliers. Chandelle de cordonniers. Chandelle à carrier. Chandelle des rois. Chandelle de noix. Chandelle de rouſine. En quoi conſiſtoient les chandelles des anciens. *Ibid. b.*

Des couronnes & des iris des chandelles ; phénomenes qui ont leur cauſe dans certaines irrégularités de l'organe de l'œil. Expoſition de ces cauſes. *Ibid. b.*

Chandelle. Quelques inſtrumens dont ſe ſervent les chandeliers : moule. X. 788. *a*, *b.* Pot à mouler. 791. *a.* Aiguille à meche. I. 207. *a.* Couteau à meche. IV. 407. *a.* Baguettes. II. 14. *a.* Noms que l'on donne aux différentes trempes des chandelles communes. XII. 771. *a.* Opérations : tordre la meche. XVI. 422. *b.* Colleter les chandelles. III. 639. *a.* *Voyez* les planches du chandelier, vol. II.

Chandelle. Champignon formé à l'extrémité du lumignon de la chandelle. III. 84. *b.* Comment l'on voit la lumiere d'une chandelle en clignant les yeux. 531. *b.* XVII. 346. *b.* Degré de lumiere que donne une chandelle. *Suppl.* IV. 632. *a.*

CHANDELLE *éteinte*, (*Juriſpr.*) les adjudications à l'extinction de la chandelle ſont un uſage fort ancien. Lettres où il en eſt parlé. Coutumes qui ont adopté cet uſage pour les adjudications qui ſe font en juſtice. Il en eſt fait mention dans pluſieurs ordonnances. Cet uſage eſt encore obſervé dans l'adjudication des fermes du roi & des choſes publiques. Pourquoi il a été défendu pour les ventes & baux des biens des particuliers. Dans le Cambreſis, l'adjudication ſe fait à trois coups de bâton. Ouvrages à conſulter. Excommunications prononcées en éteignant une chandelle. III. 127. *a.*

Chandelles des rois. Sentence de police qui les défend. III. 127. *a.*

Chandelle, en charpenterie III. 127. *a.*

CHANÉE, (*Manufact. en ſoie*) cannelure pratiquée à l'enſuple. Ses dimenſions. Son uſage. III. 127. *b.*

CHANGE, *troc*, *échange*, *permutation :* différence entre ces mots. Diverſes acceptions du mot *change*. III. 127. *b.* Deux eſpeces de changes permis dans le commerce ; le change réel d'une monnoie pour une autre, & la négociation par laquelle un négociant tranſporte à un autre les fonds qu'il a en pays étranger, à un prix dont ils conviennent. On diſtingue, dans cette négociation, le tranſport & le prix du tranſport. Origine du change. Invention des ſignes qui repréſentent les marchandiſes. Invention des ſignes qui repréſentent les métaux même. Le change ſuppoſe des dettes réciproques. *Ibid.* 128. *a.* Sa nature conſiſte dans l'échange de ces dettes ou des débiteurs. Son objet eſt d'épargner le riſque & les frais du tranſport des métaux. Son effet, que les contrats ou lettres de change qu'il emploie, repréſentent tellement les métaux, qu'il n'y ait aucune différence quant à l'effet. Exemple qui éclaircit ces propoſitions.

Il y a dans chaque pays une monnoie réelle & une monnoie idéale. On a conſervé dans les comptes les monnoies idéales pour la commodité. *Ibid. b.* Différentes valeurs des monnoies. Origine de la comparaiſon qu'il faut faire de ces monnoies pour les échanger ou les compenſer. Leur compenſation, ou le prix du change, renferme deux rapports. Dans deux rapports, celui qui réſulte de la combinaiſon des monnoies, eſt plus eſſentiel, & la baſe néceſſaire de la compenſation, ou du prix du change. Ce qu'il faut connoître pour trouver ce rapport juſte de la combinaiſon des deux monnoies. Recherche des rapports entre la monnoie d'Angleterre & la monnoie de France. *Ibid.* 129. *a.* C'eſt le poids & le titre d'une monnoie qui forment évidemment ſa valeur relative avec une autre, & les valeurs numéraires ne ſervent qu'à la dénomination de cette valeur relative. Ce rapport, qui indique la quantité préciſe qu'il faut de l'une pour égaler une quantité de l'autre, eſt appellé *le pair du prix du change.*

Outre la proportion générale & uniforme dans tous les pays, entre les degrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particuliere dans chaque état entre la valeur de ces métaux. Sur quoi elle eſt réglée. *Ibid. b.* Le change étant à 30 den. ſterling avec l'Angleterre, nous pourrions lui payer une balance conſidérable, quoique le pair du prix de l'argent indiquât un bénéfice. La proportion entre l'or & l'argent eſt en France comme de 1 à $14\frac{9}{19}$, elle eſt en Angleterre comme de 1 à $15\frac{1}{5}$. Dès-lors, ſi nous avons à payer en Angleterre, il y a de l'avantage à porter des matieres d'or ; & pour l'Angleterre, à payer en France avec les monnoies d'argent. Altération du pair du prix du change, d'où naît ce qu'on appelle *le cours du prix du change.* Cauſes de cette altération. *Ibid.* 130. *a.* Ce qui occaſionne la rareté ou l'abondance des créances d'un pays ſur un autre. L'objet du change eſt d'épargner le tranſport des métaux ; par conſéquent chaque particulier, avant de s'y déterminer, cherchera des créances ſur le pays où il doit : ces créances ſeront cheres à meſure qu'elles ſeront plus difficiles à acquérir. La hauſſe ou la baiſſe du prix du change s'entend toujours du pays ſur lequel on voudroit tirer une lettre de change, *&c. Ibid. b.* La propriété du cours du prix du change eſt d'indiquer de quel côté penche la balance du commerce. Cauſes qui font varier ce cours. Effets qui réſultent de cette inſtabilité. 1°. De ce que cette variation eſt indéciſe d'une ſemaine à l'autre, il s'enſuit qu'entre les deux états commerçans, l'un propoſe un prix certain, & l'autre un prix incertain. Si les quantités étoient certaines de part & d'autre, il n'y auroit point de variation dans le pair du prix du change, & par conſéquent point de cours ; mais tandis qu'une place donne le certain à une autre, elle donne quelquefois l'incertain à une troiſieme. 2°. Le ſecond effet de l'inſtabilité du cours dans le prix du change, eſt un commerce d'argent, par le moyen des repréſentations d'eſpeces, ou de lettres de change. *Ibid.* 131. *a.* Le négociant veille ſans ceſſe à ces changemens, pour faire paſſer ſes créances ſur une ville, dans celle qui les paiera le plus cher. En quoi conſiſte la ſcience de ce commerce. Ce qu'on entend par le *pair politique.* Exemples qui éclairciſſent l'objet de cette ſcience. *Ibid. b.* Ce commerce n'eſt lucratif, qu'autant qu'il rend un bénéfice plus fort que ne l'eût été l'intérêt de l'argent placé pendant le même tems dans le pays de celui qui fait l'opération. Ce commerce n'eſt pas celui qui augmente le plus la maſſe d'argent dans un état ; mais il eſt le plus ſavant & le plus lié avec les opérations politiques du gouvernement. Principes généraux qu'on peut tirer de ce qui a été dit ſur le change. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 132. *a.*

Change. Différence entre le change & l'eſcompte. VII. 227. *b.* Le change a appris à ſe préſerver des tromperies des princes en fait de monnoie. X. 650. *b.* Ce qu'on entend par le pair dans le change des monnoies. V. 958. *b.* Regle de change. V. 944. *b.* Lettres de change. IX. 417. *b*, *&c.* Billets de change. II. 254. *a*, *b.* Nom qu'on donne à ceux qui ſe mêlent du négoce des lettres & billets de change. 568. *b.* Agens de change. I. 172. *a*, *b.* Courtiers de change. IV. 399. *b.* Places du change dans les villes de commerce. XII. 674. *a*, *b.* Sur le change, *voyez* l'article *Eſpeces.* V. 958. *b.*

CHANGE, (*Archit.*) bâtiment public connu ſous différens noms, *&c.* Comment ces édifices doivent être diſpoſés. Situation du change à Paris. III. 132. *a.* *Voyez* BOURSE.

CHANGE-ROYAL, (*Comm.*) nom que l'on donne à la bourſe de Londres. Deſcription de cet édifice. *Suppl.* II. 318. *a.*

CHANGEANT. Lieu où ſe fabrique le camelot de ce nom. Aunage qu'il doit avoir en largeur & en longueur. III. 132. *b.*

Changeante, *pierre*, VIII. 375. *b.*

CHANGEANTES, (*Aſtron.*) étoiles ſujettes à des diminutions & augmentations alternatives de lumiere. Obſervations faites ſur la changeante de la baleine, & ſur trois changeantes du cygne. *Suppl.* II. 318. *b.* — *Voyez* ETOILES *nouvelles.*

CHANGEMENT, *variation*, *variété :* différence entre ces mots. III. 132. *b.* *Voyez* VARIATION.

Changement. Comment nous acquérons l'idée de changement. VI. 261. *b.*

CHANGEMENS *de main*, (*Manege*) *voyez* vol. VII. des pl. *Manege*, pl. 18.

CHANGEMENT, machine d'opéra, par laquelle toute la décoration change dans le même moment. III. 132. *b.*

CHANGER. Explications des divers uſages de ce terme en marine. III. 132. *b.*

Changer un cheval ou *changer de main.* Inſtruction ſur tout ce qui concerne ce mouvement. III. 133. *a.*

CHANGER, en terme de raffineur de ſucre. III. 133. *a.*

CHANGER, en manufacture de ſoierie. III. 133. *a.*

CHANGEURS, (*Comm.*) leurs fonctions. III. 133. *a.*

Changeurs, *voyez* BANQUIERS. Changeurs du Malabar, appellés *xaraſſes.* XVII. 650. *a*, *b.*

CHANGEUX. Notice d'un ouvrage de cet auteur ſur la ſcience de la réalité. *Suppl.* II. 928. *b.* — 932. *a.*

CHANGPÉ, montagne de la Chine. IX. 330. *b.*

CHANNSI *ou* XANSI, province de la Chine. Puits qui, au lieu d'eau, ne contiennent que du feu, ſelon Martini. III. 133. *a.*

CHANOINE, étymologie du mot. Chanoines laïques, chanoines réguliers. Ils étoient tous réguliers dans la premiere inſtitution. Pluſieurs prétendent tirer l'origine des chanoines des apôtres même. Quoique les noms de *clerc* & de *chanoine* ne fuſſent pas uſités dans la primitive égliſe, il paroît que les prêtres & diacres de chaque égliſe formoient entr'eux un college. Autre obſervation ſur la vie commune des premiers chrétiens. La diſtinction faite en 324, des égliſes cathédrales & des particulieres, peut cependant être regardée comme le commencement des communautés de chanoines (*Voyez* ci-deſſous CHANOINES *réguliers*). Tems de l'inſtitution des communautés de clercs en Occident. S. Auguſtin, évêque d'Hippone, en 391, eſt conſidéré comme le premier qui a rétabli la vie commune des clercs en Occident. III. 133. *b.* Recherches hiſtoriques ſur l'état des chanoines, durant les premiers ſiecles. S. Chrodegand, évêque de Metz, rétablit, dans le ſeptieme ſiecle, la vie commune des chanoines dans ſon égliſe. Il fit une regle qui fut approuvée & reçue en France, *&c. Ibid.* 134. *a.* Expoſé de cette regle. *Ibid. b.* Quelques-uns tiennent que l'établiſſement des chanoines précéda de peu de tems l'empire de Charlemagne; d'autres, qu'on ne connoiſſoit point le nom de *chanoine* avant cet empereur : ces ſentimens réfutés. Conciles du quatrieme ſiecle qui en parlent. Conciles du neuvieme ſiecle qui s'en ſont occupés. Inſtitution des collégiales au dixieme ſiecle, dans les villes où il n'y avoit point d'évêque. Conciles de Rome du onzieme ſiecle, qui ordonnent aux clercs de reprendre la vie commune. Age requis pour être chanoine. De la condition de nobleſſe. De l'ordre eccléſiaſtique que doivent avoir les chanoines. Réglemens de quelques conciles provinciaux. Les chanoines qui ne ſont pas au moins ſous-diacres, n'ont point de voix en chapitre, *&c.* De l'abſence des chanoines du lieu de leur canonicat. *Ibid. b.* Pour être réputés préſens dans la journée, ils doivent aſſiſter au moins aux trois grandes heures de la journée. Chanoine pointeur. Les malades ſont réputés préſens. Autres chanoines employés hors du lieu du canonicat, réputés néanmoins préſens. *Ibid.* 136. *a.*

CHANOINE. Des chapitres de chanoines. III. 180. *b.* Colleges de chanoines. 632. *b.* Titre du bénéfice d'un chanoine. 139. *a.* Revenu temporel d'un chanoine. XIII. 267. *a.* Les ſorts pratiqués en certains lieux dans l'élection des chanoines. XV. 380. *a.* Chanoine prébendé. XIII. 267. *a.* Chanoine-vicaire. XVII. 232. *a.* Réſidence que chaque nouveau chanoine doit faire dans ſon égliſe. XV. 489. *a.* Comment les chanoines exempts peuvent devenir juſticiables de l'évêque. III. 181. *b.* Diſtributions manuelles ou quotidiennes qui ſe font à chacun des chanoines qui ont aſſiſté à l'office. IV. 1062. *b.* Qui ſont ceux qui ſont réputés préſens à l'office. Qui ſont ceux qui ne gagnent que les gros fruits. *Ibid.* Abſens qui ne perdent pas les diſtributions manuelles. 1063. *a.* Durée des abſences permiſes aux chanoines. XIV. 170. *b.*

CHANOINES *capitulans*. III. 136. *a.*

CHANOINES *cardinaux*, clercs qui recevoient ce nom. Ceux qui le prennent encore aujourd'hui. Ce titre n'ajoute rien à la qualité de chanoine. III. 136. *a.*

CHANOINES *damoiſeaux* ou *domicellaires*. Dix-huit de ce nom dans l'égliſe de Mayence. Il y en a auſſi dans celle de Strasbourg. III. 136. *b.*

CHANOINES *ad effectum*, dignitaires auxquels le pape confere le titre nud de chanoine ſans prébende, à l'effet de pouvoir poſſéder la dignité dont il eſt pourvu dans une égliſe cathédrale. Condition néceſſaire pour obtenir une dignité dans une égliſe cathédrale. Nature du canonicat *ad effectum*. Ouvrages à conſulter. III. 136. *b.*

CHANOINES *expectans*, ceux qui, en attendant une prébende, avoient le titre & la dignité de chanoines, *&c.* Le pape n'en peut créer en France. Ouvrage à conſulter. III. 136. *b.*

CHANOINES *forains*, ceux qui ne deſſervent pas en perſonne la chanoinie dont ils ſont pourvus. Il y en avoit beaucoup autrefois. Chanoines actuels qu'on peut mettre en ce rang. Bourſe foraine dans certaines égliſes différentes de la bourſe commune du chapitre. III. 137. *a.*

CHANOINES *héréditaires*, laïcs en poſſeſſion du titre de chanoines honoraires : exemples. L'empereur, chanoine de ſaint Pierre de Rome. Le roi, chanoine de quelques égliſes. Divers ſeigneurs titrés de la ſorte. Les comtes de Chatelus prennent auſſi le titre de premiers chanoines héréditaires de l'égliſe cathédrale d'Auxerre : origine de ce droit. Les ſeigneurs de Chailly, *&c.* ont auſſi un droit à-peu-près ſemblable. Son origine. III. 137. *a.*

CHANOINES *honoraires*. Il y en a de laïcs & d'eccléſiaſtiques. Diſtinction de ſix ſortes de chanoines, à qui appartient ce titre. III. 137. *b.*

CHANOINES *jubilaires*. Dans l'égliſe cathédrale de Metz on eſt jubilaire au bout de 40 ans. III. 137. *b.*

CHANOINES *laïcs*. Exemple de chanoines titulaires qui ſont laïcs, & même mariés, à Tirlemont en Flandres. III. 137. *b.*

CHANOINES *majeurs*, ceux qui ont les grandes prebendes d'une égliſe. Diſtinction de prébendes majeures & mineures à Saint-Omer. III. 137. *b.*

CHANOINES *manſionnaires* ou *réſidens*. III. 138. *a.*

CHANOINES *mineurs*. Il y en avoit dans l'égliſe de Londres, qui faiſoient les fonctions de grands chanoines. III. 138. *a.*

CHANOINES *in minoribus*. III. 138. *a.*

CHANOINES *mîtrés*. Egliſes où il s'en trouve. III. 138. *a.*

CHANOINES *moines*, chanoines réguliers. Où il en eſt parlé. III. 138. *a.*

CHANOINE *pointeur*. Ses fonctions. Origine de ſon nom. III. 138. *a.*

CHANOINES *réguliers*. Les clercs-chanoines qui obſervoient une regle, ſubſiſterent pendant quelque tems ſans aucune diſtinction entr'eux. Enſuite vint la diſtinction de chanoines ſimplement dits, & de chanoines réguliers. Regle qu'ils ſuivent. Différence entr'eux & les moines. III. 138. *a.* Ce qu'il y a de commun entr'eux. Égliſes cathédrales, dont les chapitres ſont compoſés de chanoines réguliers. Leur inſtituteur en France. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Chanoines réguliers de l'ordre de S. Auguſtin. I. 877. *b.* Les cures deſſervies par eux ou par leurs vicaires dans les tems d'ignorance. XIII. 148. *b.* Chanoines réguliers nommés *boucachards*. II. 347. *b.* Congrégation de chanoines réguliers, répandue autrefois dans les iſles d'Angleterre. III. 643. *b.* Congrégation de chanoines réguliers appellés *croiſiers*. IV. 507. *b.* Définiteurs élus par les chanoines réguliers de la congrégation de France. IV. 745. *a.* Chambres dont ce chapitre eſt compoſé. *Ibid.*

CHANOINES *ſécularisés*. CHANOINE *ſéculier*. CHANOINE *ſemi-prébendé*. CHANOINE *ad ſuccurrendum*. CHANOINE *surnuméraire*. Ouvrages à conſulter. CHANOINE *tertiaire*. CHANOINE *de treize marcs*. III. 138. *b.*

CHANOINE *de treize marcs*. Obſervations ſur l'article de l'Encyclopédie, où il eſt parlé des chanoines de treize marcs, de la cathédrale de Rouen. *Suppl.* II. 319. *a.*

CHANOINESSE. Origine des chanoineſſes. Loix qui en parlent. Lieux où il s'en trouve encore. Réunion des chanoines & chanoineſſes pour l'office dans l'égliſe de Sainte-Marie du Capitole, à Cologne. III. 138. *b.* Condition de leur réception. Regle qu'elles obſervent. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 139. *a.*

Chanoineſſes régulieres. En quoi elles different des autres. III. 139. *a.*

CHANOINIE, titre du bénéfice d'un chanoine. Différence entre la chanoinie & la prébende. III. 139. *a.* *Voyez* CANONICAT.

CHANQUO, nacre de perle ainſi nommée à Bengale. Uſage qu'on en fait. Danger que couroient les filles qui n'avoient point de bracelets de chanquo. III. 139. *a.*

CHANSON, l'uſage des chanſons eſt fort naturel à l'homme. III. 139. *a.* Caractere des vers des chanſons. Celles des anciens. Airs de table. Pratique des premiers tems. Changemens arrivés enſuite dans la maniere de chanter à table, à proportion des progrès que fit la muſique. Inventeur des chanſons accompagnées de la lyre. Pourquoi elles furent appellées *ſcolies*. Divers ſujets des chanſons : ce que c'étoit que *chanter au myrthe*. Chanſon d'Ariſtote ſur la mort d'Hermias, ſon ami & ſon allié. *Ibid. b.* Autre chanſon tirée d'Athenée. Autre d'Anacréon. Chanſons pour diverſes profeſſions, pour les femmes, les filles, les amans, les nourrices. Chanſons pour diverſes occaſions particulieres; en l'honneur des dieux & des héros. Des chanſons des modernes; ſupériorité des François en ce genre, ſur-tout des Provençaux & des Languedociens. *Ibid.* 140. *a.* Les autres pays ont auſſi leurs provinces chanſonnieres. Diverſes eſpeces de nos chanſons. Éloge de cet amuſement. Parodies : leur vogue ne peut montrer qu'un très-mauvais goût. *Ibid. b.*

CHANSON, (*Belles-lett. Poéſie*) le François eſt de tous les peuples de l'Europe, celui dont le naturel eſt le plus porté à ce genre de poéſie. Exemples de chanſons bachiques. *Suppl.* II. 319. *b.* Caracteres de différens genres de poéſie, que prend la chanſon. Des vaudevilles. Exemples tirés du recueil des œuvres de Panard. *Ibid.* 320. *a.* Chanſons naïves : exemple. Chanſons plaintives appellées *romances*. Obſervation ſur les chanſons à pluſieurs couplets ſur un même air. *Ibid. b.*

Chanſon. Chanſons pour les femmes chez les anciens. *Suppl.* II. 147. Des chanſons des anciens dans les bains. II. 15. *b.* Ballets aux chanſons. 46. *b.* Chanſon en uſage parmi les bergers de l'ancienne Grece. 458. *a.* Chanſon nommée *hárpalice* que les Grecs chantoient en certaines occaſions. VIII. 56. *b.* Chanſon des puiſeurs d'eau chez les Grecs. 209. *a.* Eſpece de chanſon chez les Grecs accompagnée de danſe. 412. *a.*

Chanſon lugubre en uſage parmi eux. 438. *a*, *b*. Chanſon de leurs moiſſonneurs. IX. 593. *a*. Chanſon nuptiale. V. 818. *a*, *b*. Chanſons à boire des Grecs: cérémonie qu'ils obſervoient en chantant dans leurs feſtins. XIV. 801. *a*. Chanſons en l'honneur de Bacchus, appellées *thymelées*. XVI. 310. *a*. *Voyez* BACHIQUE. Chanſons employées par certains peuples avant les combats. *Suppl.* I. 806. *b*. &c. *Ibid.* 934. *a*.

Chanſons modernes. Différence entre l'aria & la chanſon. XIII. 826. *a*. Eſpece de vers propre à nos chanſons. XVII. 160. *a*. Graces qui doivent caractériſer les chanſons érotiques. V. 909. *a*. Chanſons appellées *vaudevilles*. XVI. 861. *b*. 862. *a*. Sorte de chanſon nommée *canevas*. II. 597. *a*. Eſpece de chanſon appellée *brunette*. *Suppl.* II. 74. *a*. Parodie. *Ibid.* IV. 240. *b*. Romance. 675. *a*. Rondeau. 678. *b*. Des chanſons à boire. *Suppl.* II. 730. *b*. 731. *a*. *Ibid.* IV. 94. *a*.

CHANT, (*Muſique*) différence entre la parole & le chant. III. 140. *b*. Diverſes acceptions de ce mot. Inventer des chants nouveaux n'appartient qu'à l'homme de génie, trouver de beaux chants appartient à l'homme de goût. Le chant eſt l'ame des premieres expreſſions du ſentiment données par la nature. La formation des mots ſuccéda à ce premier langage. Ce chant naturel s'unit dans tous les pays avec les mots, mais il perd alors une partie de ſa force. On l'appelle *accent*. Il eſt plus ou moins marqué ſelon les climats. Lorſque les mots furent trouvés, les hommes qui avoient déja le chant s'en ſervirent pour exprimer plus vivement le plaiſir & la joie. Les regles ſuivirent long-tems après. III. 141. *a*. Uſages ſolemnels auxquels le chant fut appliqué. On trouve l'uſage du chant dans l'antiquité la plus reculée. Chants imitatifs. Uſage des inſtrumens. Premiers chants connus chez les Juifs, dans l'Egypte & dans la Grece. Les Grecs n'eurent point de poéſie qui ne fût chantée. Les Latins ne chanterent point leur poéſie. Les inflexions de la voix des animaux ſont un vrai chant. *Ibid. b*. Deſcription d'un orgue qui au lieu de tuyaux renfermoit des chats, & dont les touches tiroient leurs queues: cet orgue étoit joué par un ours. Danſe bizarre qui accompagnoit ce jeu. Morceau de muſique où l'on entend un chœur de grenouilles & une imitation de différens cris d'oiſeaux. Différences dans le chant muſical des peuples ſelon les variétés de leur chant naturel, *&c*. La muſique inſtrumentale des différentes nations doit avoir néceſſairement quelque air du pays où elle eſt compoſée. Mais ce qui eſt vraiment beau doit l'être par-tout. III. 142. *a*.

CHANT, (*Littér. Poéſie lyriq.*) ce n'eſt pas la vérité, mais une reſſemblance embellie que nous demandons aux arts. C'eſt à nous donner mieux que la nature, que l'art s'engage en l'imitant. Tous les arts font pour cela une eſpece de pacte avec l'ame & les ſens qu'ils affectent: ce pacte conſiſte à demander des licences, & à promettre des plaiſirs, qu'ils ne donneroient pas ſans ces licences heureuſes. *Suppl.* II. 320. *b*. — Voilà ſur quoi ſe fonde la licence du chant, & pourquoi il a été permis d'aſſocier la parole avec la muſique. — Le drame lyrique doit donner lieu à une expreſſion vive, mélodieuſe & variée. — C'eſt le mêlange des ombres & des lumieres qui fait le charme & la magie du poëme deſtiné à être mis en chant. *Ibid.* 321. *a*. Ce doit être l'eſquiſſe d'un tableau: le poëte le compoſe, le muſicien l'acheve. C'eſt au premier à ménager à l'autre les paſſages du clair-obſcur; mais ces paſſages ne doivent être ni trop fréquens, ni trop rapides. — Du chant françois. — Nombre d'eſſais en divers genres, ont prouvé que ni la ſyntaxe, ni la proſodie, ni les élémens de notre langue, ni ſon génie, n'étoient incompatibles avec une bonne muſique. — Mais l'homme de lettres qui a pris la défenſe de notre langue, contre celui qui vouloit lui interdire l'eſpérance même d'avoir une muſique, a été trop loin en avançant que la muſique eſt indépendante des langues. *Ibid. b*. — Si notre langue eſt muſicale, ce n'eſt point parce que toutes les langues ſont indifférentes à la muſique, mais parce qu'elle a réellement de la mélodie & du nombre, & que ſes inflexions naturelles ſont aſſez ſenſibles pour ſervir de modele aux inflexions du chant. — Un autre homme de lettres non moins éclairé, a donné dans un excès contraire. *Ibid.* 322. *a*. Il diſtingue deux ſortes de muſique, ſavoir une muſique de concert, pour laquelle on doit choiſir de beaux motifs, ſuivre bien ſes chants, les phraſer exactement, & les rendre périodiques; & une muſique de théatre pour laquelle il ne faut, ſelon cet auteur, avoir égard qu'aux paroles, & ſe contenter d'en renforcer l'expreſſion par toutes les puiſſances de l'art. — Réflexions par leſquelles cette diſtinction eſt combattue, & démontrée contraire aux regles de l'art & du goût. *Ibid. b*.

Chant. L'imitation de la nature par le chant a dû être une des premieres qui ſe ſoit offerte à l'imagination. XII. 823. *b*. Sources d'où le chant tire ſa force eſthétique. *Suppl.* IV. 643. *a*. Obſervation ſur ceux qui ont appellé le chant le plus fabuleux de tous les langages. XI. 495. *a*. XII. 824. *a*. Analogie entre l'harmonie des vers & la mélodie du chant. VIII. 53. *a*. Chants & danſes ſacrées en uſage chez tous les peuples, & dans tous les tems. IV. 623. *a*, *b*. 624. *a*. Vives impreſſions que le chant fait ſur les hommes. XI. 495. *a*. X. 903. *a*, *b*. Effet du chant ſur la ſanté. *Ibid.* & I. 407. *a*. Des charmes du chant. *Suppl.* IV. 584. *a*, *b*. 585. *b*. Combien la muſique inſtrumentale eſt éloignée de l'énergie du chant. XV. 348. *b*. Pourquoi il convient d'accompagner le chant de quelque inſtrument. I. 77. *a*. Effet de la réunion du chant avec les inſtrumens. *Suppl.* III. 618. *a*. La danſe & le chant partagés entre deux acteurs ſur le théatre des anciens. IV. 686. *b*. De l'expreſſion que le chant doit avoir. VI. 315. *a*. 318. *a*, *b*. *Suppl.* II. 923. *b*. Du geſte qui doit accompagner le chant. VII. 652. *b*. Goût du chant. 770. *b*. Agrémens dans le chant, *voy.* AGRÉMENT. Chants appellés *cantabiles*. *Suppl.* IV. 214. *b*. Chant exécuté avec propreté. *Suppl.* II. 539. *a*. Du chant de l'aria. *Suppl.* I. 554. *a*, *b*. 555. *a*. Du chant des caſtrati, *voyez* ce mot. Chevrottement dans le chant. *Suppl.* II. 397. *a*. Pourquoi les Grecs chantoient juſte, & nous chantons faux. *Suppl.* III. 258. *a*. Sur le chant, *voyez* EXÉCUTION, MÉLODIE.

Chants lugubres, dans les funérailles des Romains. VI. 893. *b*. Chant des anciens Germains, nommé *bardit*. II. 76. *a*. Chant de victoire. V. 808. *a*. Chant nuptial. 818. *a*, *b*. Pourquoi l'on appelloit *nome* le chant des muſiciens. VI. 894. *a*. Chant magadiſé dans la muſique grecque. *Suppl.* III. 830. *b*. Sorte de chant appellé *pavane*. XII. 192. *b*. Chant françois: la lenteur eſt un de ſes grands défauts: moyen d'y remédier. IV. 651. *b*. Progrès que le chant fit ſous Lulli. VI. 234. *b*. Défaut des chants de ce muſicien. VI. 316. *b*.

De la voix de chant. IV. 687. *b*. De l'étendue de la voix. VI. 46. *a*, *b*. Chant avec effort. V. 410. *a*. Du débit dans le chant. IV. 651. *b*. 652. *a*.

Chant ſacré. Du chant dans le ſervice divin. De l'origine du chant dans le culte. IX. 598. *b*. David l'introduiſit parmi les Hébreux. 596. *b*. Diverſes obſervations ſur le chant de l'office divin. XI. 413. *a*, *b*. Religieux qui obſervoient une pſalmodie perpétuelle. I. 109. *a*. *b*. Chant de l'*alleluia* dans l'égliſe. 281. *a*. Le chant des pſeaumes introduit en Occident par S. Ambroiſe. I. 326. *b*. Chant grégorien. VII. 928. *b*. Chant des antiennes. I. 500. *b*. Origine de la pſalmodie à deux chœurs dans l'égliſe. VI. 212. *b*. De l'uſage des proſes dans le ſervice divin. XIII. 494. *b*. 495. *a*. Sur le chant ſacré, *voyez* CANTIQUE & PLAIN-CHANT. Chant à quatre parties, *voyez* CONTRE-POINT.

Chant en iſon, ou *chant égal*, pſalmodie qui ne roule que ſur deux ſons, & ne forme par conſéquent qu'un ſeul intervalle. *Suppl.* II. 323. *a*.

Chant ſur le livre, plain-chant ou contre-point à quatre parties, que les muſiciens compoſent & chantent in-promptu ſur une ſeule. — Ce chant demande beaucoup de ſcience, d'habitude & d'oreille dans ceux qui l'exécutent. *Suppl.* II. 323. *a*.

CHANT, (*Littér.*) une des parties du poëme épique. D'où vient cette diviſion par chants. Diverſité d'intérêts que peut cauſer un même chant. En quoi paroît l'art du poëte dans la diſtribution de ſes chants: le Taſſe pris pour exemple en cela. Les Italiens ont plus droit que nous d'appeller les parties de leurs poëmes épiques des chants. L'intérêt devroit croître dans le poëme épique d'événement en événement, de chants en chants juſqu'à la concluſion. III. 142. *a*.

CHANT, (*Belles-lettr.*) pieces de notre ancienne poéſie. Chant royal. III. 142. *a*. Chant de mai. Chant nuptial. Chant de joie. Chant paſtoral. Chant de folie. *Ibid.* 143. *a*.

Chant. Du chant des oiſeaux. XVII. 432. *a*, *b*. 433. *a*, *b*. 735. *a*, *b*.

CHANTAL, (*Sainte Françoiſe de*) lieu où elle paſſa le tems de ſa viduité. *Suppl.* I. 711. *a*. Mariage de ſa fille. *Ibid.*

CHANTEAU, (*Juriſp.*) ſignifie *part* ou *partage*. Sens de cette maxime, *le chanteau part le vilain*, qui eſt de la coutume de la Marche. Article de la coutume d'Auvergne, où il eſt parlé du chanteau, & qui ſert à expliquer le ſens de ce mot. Ce terme peut auſſi être pris pour *pain ſéparé*. III. 143. *a*. Coutumes à conſulter. Concluſion à tirer pour l'explication de la maxime déjà citée. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b*.

Chanteau, terme de tailleur, terme de tonnelier. III. 143. *b*.

CHANTELAGE, (*Juriſp.*) droit dû au ſeigneur pour la vente du vin. Où il en eſt parlé. Autre cas dans lequel ſe payoit ce droit. Arbalêtriers exempts de chantelage par lettres de 1359. Recueil à conſulter. III. 143. *b*.

CHANTELLE, (*Juriſp.*) taille perſonnelle en quelques provinces. Origine de ce nom. III. 143. *b*. La coutume de Bourbonnois parle d'un droit appellé *les quatre deniers de chantelle*. Raiſon que M. de Lauriere donne de cette expreſſion. *Ibid.* 144. *a*.

CHANTE-LOUP, *édit de*, V. 391. *b*.

CHANTEPLEURE. (*Archit.*) III. 144. *a*.

CHANTEPLEURE, (*Tonnel.*) eſpece d'entonnoir. Sa deſcription & ſon uſage. III. 144. *a*.

CHANTEPLEURE, (*Écon. ruſt.*) canelles qu'on adapte à la campagne au bas des vaiſſeaux remplis de liqueur. III. 144. *a*.

CHANTER, méthode par laquelle on apprend à chanter. III. 144. *b.* Obſervation, ſi l'on devroit commencer à exercer ſa voix par les conſonnances. Difficulté d'intonation du *fa* au *ſi.* On a fait un art du chant; mais il y a bien des découvertes à faire ſur la maniere la plus facile de l'acquérir. Sans ſon ſecours tous les hommes chantent. C'eſt de toutes leurs actions la plus familiere. Le chant eſt une expreſſion propre, diſtincte de la parole. Perſonnes obligées par état à exceller dans l'art de chanter. *Ibid. b.* L'opéra eſt le lieu d'où la médiocrité dans la maniere de chanter devroit être bannie; mais l'art eſt cependant bien loin encore de cette perfection. Caractere que doit avoir l'opéra, comme poëme qui doit être chanté. *Ibid.* 145. *a.*

Chanter. Lieu deſtiné chez les anciens pour la répétition de la muſique qui devoit être chantée ſur le théatre. XI. 349. *a*, *b.* Pourquoi des perſonnes qui ont la voix agréable en parlant, l'ont déſagréable en chantant, & au contraire. XVII. 431. *b.* Etendue d'une voix qui chante ſans s'efforcer. 446, *b.* De la voix des femmes dans le chant. *Ibid.* Chanter à livre ouvert, *Suppl.* III. 766. *a.* proprement. *Suppl.* IV. 539. *a.* Chanter faux, cauſe de ce défaut. VI. 442. *a.* Pourquoi l'on chante ordinairement ſur la fin des repas. X. 905. *b.* Comment les anciens chantoient leurs poëmes. *Suppl.* IV. 586. *a.* 589. *b.* Maître à chanter. *Suppl.* III. 835. *a.*

CHANTERELLE, chaſſe de la perdrix au filet & à la chanterelle, vol. III. des pl. article *Chaſſe*, pl. 13.

CHANTERRES, poëtes provençaux. XII. 840. *a*, *b.* Voy. TROUBADOURS.

CHANTEUR, *chanteuſe.* Chanteurs récitans & choriſtes. Chanteurs diſtingués par la partie qu'ils exécutent. Différence entre les premiers chanteurs & les doubles. III. 145. *a.* Comment eſt compoſé actuellement l'opéra de Paris. Eloge du chanteur Jéliote & de la chanteuſe Fel. Les chanteurs & chanteuſes de l'opéra ne dérogent point. Chanteurs & chanteuſes ordinaires de la muſique du roi. Bonté de Louis XIV pour les muſiciens, & pour les caſtrati de ſa chapelle. *Ibid. b.*

Chanteurs d'hymnes. VIII. 397. *a.*

CHANTIER, diverſes acceptions de ce mot. III. 145. *b.*

CHANTIER, (*Marine*) lieu qu'on entend par-là. Ce qu'il faut faire pour bien mettre la quille ſur le chantier. Chantier dans un arſenal. *Ibid.* 146. *a.*

Chantier. Différence entre attelier, boutique, chantier & magaſin. I. 839. *b.* Chantier de charpenterie, vol. II des planch. Charpenterie, pl. I. Chantier de marine, vol. VII des pl. Marine, pl. 8. Terrein creuſé dans un chantier de conſtruction, pour tirer les vaiſſeaux à terre. II. 548. *a.* Chantier de menuiſerie, vol. VII. des pl. Menuiſerie en bâtimens, pl. 1.

Chantier, en terme de menuiſier & charpentier. — En terme de marchand de bois, de marchand de vin, de conſtructeur de trains, de marchand de blé. III. 146. *a.*

Chantier à commettre. (*Corderie*) Deſcription. Façon de parler à laquelle ces diverſes acceptions du mot *chantier* ont donné lieu. III. 146. *a.*

CHANTILLI, ſtatue du connétable de Montmorenci à Chantilli. II. 442. *b.* Fêtes données à Chantilli, lors du ſacre de Louis XV. 593. *b.*

CHANTRE, les chantres de la muſique des chapitres ſont ſoumis au grand chantre. Muſiciens qui s'offenſent du nom *de chantre.* Moquerie réciproque des chantres romains, & de ceux de Charlemagne, en faveur deſquels prononça l'empereur. On dit *chantre* en poéſie, pour dire *poëte.* III. 146. *b.*

CHANTRE, (*Juriſp.*) Conciles qui en parlent. Fonctions d'un chantre. III. 146. *b.* Ses armes. *Voyez* planche 14 du blaſon, vol. II. Nom qu'on lui donne. Juriſdiction de chantre dans le chapitre de l'égliſe de Paris. Arrêt pour les curés contre le chantre, au ſujet des écoles de charité. Divers degrés de cette dignité ſelon les égliſes. *Ibid.* 147. *a.*

Chantre, premier chantre des égliſes. XIII. 268. *a.* Bâton de chantre. II. 144. *a.*

CHANVRE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Chanvre ſauvage. Chanvre domeſtique. Chanvre à fruits, chanvre à fleurs. III. 147. *a.* Sa deſcription. Climat & qualité des terres qui conviennent au chanvre. Engrais des chenevieres. *Ibid. b.* Culture de cette plante. *Ibid.* 148. *a.* Caractere auquel on reconnoît que le chanvre qui ne porte point de graine, doit être arraché, ce qui arrive vers le commencement d'août. Maniere de l'arracher, de le dépoſer & de le ſécher. Bottes de chanvre qu'on porte au routoir, (deſcription de ce lieu) pour le rouir. Maniere de le rouir. *Ibid. b.* Obſervations ſur cette opération. Récolte de l'autre eſpece de chanvre que nous appellons *chanvre femelle*, parce qu'il porte graine. Ce qu'on pratique en certains pays pour achever la maturité du chenevis. *Ibid.* 149. *a.* Uſage de l'inſtrument appellé égrugeoir. Enſuite on porte le chanvre au routoir pour y ſouffrir la même préparation que le chanvre mâle. Opération de le ſécher. Opération de le tiller. Celle de le broyer. *Ibid. b.* Deſcription du hâloir, & du travail qui s'y fait: après lequel on porte le chanvre à la broie. Deſcription de cet inſtrument. Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 150. *a.* Il faut plus ou moins rouir le chanvre ſelon l'uſage auquel on le deſtine. Cauſes qui doivent concourir pour avoir de la filaſſe fine. Examen qu'il faut faire des ballots de chanvre lorſqu'on l'achete. *Ibid. b.* Queues de chanvre, comment elles ſont faites, comment elles doivent être, pour être bien conditionnées. *Ibid.* 151. *a.* Avantages & déſavantages des deux pratiques dont on a parlé, l'une de tiller, l'autre de broyer. Couleur que doit avoir le chanvre. Il vaut mieux encore s'attacher à ſon odeur qu'à ſa couleur. Différence de bonté entre les brins plats & les ronds. *Ibid. b.* Autres obſervations ſur la qualité que doivent avoir les chanvres pour être bons. *Ibid.* 152. *a.* Précautions à prendre pour conſerver les chanvres dans les magaſins ſans aucun riſque. *Ibid. b.* Continuation de la préparation du chanvre. Celle que doivent lui donner les eſpadeurs dès que le chanvre eſt dans leur attelier. Le débarraſſer des petites parcelles de chenevottes qui y reſtent, *&c.* Séparer les unes des autres, les fibres longitudinales qui, par leur union, forment des eſpeces de rubans: méthodes indiquées pour cela. Deſcription de l'attelier des eſpadeurs. *Ibid.* 153. *a.* Opération d'eſpader. *Ibid. b.* Deſcription de l'attelier des peigneurs. *Ibid.* 154. *a.* Leurs opérations ſur le chanvre. *Ibid. b.* Quelqu'habile que ſoit un peigneur, jamais le milieu des poignées ne ſera auſſi bien affiné que les extrémités; parce qu'il n'eſt pas poſſible que le milieu paſſe auſſi fréquemment & auſſi parfaitement ſur le peigne. Fers ou frottoirs que M. Duhamel a inventés pour remédier à cet inconvénient. Deſcription de ces machines & de leur uſage. *Ibid.* 155. *b.* Diſtinction du premier brin & du ſecond brin que tirent les peigneurs. Comment on prépare le ſecond brin. Celui-ci eſt beaucoup moins parfait que le premier. *Ibid.* 156. *a.* Défauts des cordages faits du ſecond brin. Uſage qu'on fait des étoupes. On examine ſi l'on doit tirer peu ou beaucoup du premier brin. *Ibid. b.* De la maniere de faire ce qu'on appelle les ceintures ou peignons. Quantité de chanvre qu'un peigneur peut préparer par jour. Il ne faut le peigner qu'à meſure qu'on en a beſoin pour faire le fil. *Ibid.* 157. *b.*

Chanvre, obſervations ſur l'opération de ſemer le chanvre, III. 289. *a.* ſur le terrein où on le ſeme & les labours qu'il exige. *Ibid. a*, *b.* Maniere de le ſécher. III. 8. *a.* Foſſe où l'on met pourrir le chanvre: différentes manieres de le rouir. XIV. 328. *b.* &c. 409. *a.* Infection qu'il donne aux eaux où on l'a fait rouir. 329. *a*, *b.* Outil à préparer les chanvres, appellé *ſeran:* ſon uſage. XV. 78. *a.* Tiller le chanvre. XVI. 329. *b.* Tillotte pour briſer le chanvre. 332. *a.* Maniere de le briſer au moyen de la broie. II. 446. *b.* 447. *a.* De la filaſſe de chanvre. VI. 791. *b.* Ce qu'on entend par queue de chanvre ou filaſſe brute. II. 447. *a.* Eſpader le chanvre, préparation qu'on donne à la filaſſe après avoir été broyée. V. 952. *b.* Opération de peigner le chanvre. XII. 245. *a.* Moucher le chanvre, terme de corderie. X. 777. *a.* Poſſibilité de faire du papier avec la filaſſe de chanvre. XI. 847. *a.* Encouragemens à perfectionner les apprêts des chanvres du Berry. VI. 793. *a.* Eſpece de chanvre qu'on tire en Suede de la tige du houblon, maniere de le tirer. VIII. 322. *a.* Eſpece de chanvre d'Amérique appellé *pite.* XII. 662. *a.* Chanvre des Indes. II. 59. *a.* Chanvre nommé *bangi. Voyez ce mot.*

CHANVRE, (*Mat. médic.*) uſage & propriété de ſa ſemence. Cataplaſmes de ſemence & feuilles écraſées. III. 157. *a.* Qualité empoiſonnante de l'eau où l'on a fait rouir le chanvre. Uſage de l'huile du chenevis. Auteurs où l'on trouve des émulſions décrites ſous le nom d'*emulſio cannabina.* *Ibid. b.*

Chanvre, ſes effets ſur les affections de l'ame, *Suppl.* I. 792. *b.* ſur le ſperme. *Ibid. a.*

CHAOLOGIE, hiſtoire du chaos. Celle d'Orphée. Celle du docteur Burnet. III. 157. *b.*

CHAONIE, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 323. *a.*

CHAOS, pere de l'érebe & de la nuit, ſelon les poëtes. Ce que les anciens philoſophes ont entendu par ce nom. Ils regardoient la création comme une idée contradictoire. III. 157. *a.* Peuples, philoſophes, naturaliſtes, *&c.* qui ont regardé le chaos comme éternel, le premier des principes de l'univers. Il n'eſt pas impoſſible que cette idée du cahos n'ait été tirée de ce que dit Moïſe du premier état du monde qu'il repréſente comme n'ayant été d'abord qu'une maſſe informe, *&c.* Le cahos de Moïſe renfermoit dans ſon ſein toutes les natures déjà déterminées, & leur aſſortiment ménagé par la main du Tout-Puiſſant enfanta bientôt l'univers avec ſes beautés. *Ibid.* 158. *a.* Syſtême de Whiſton ſur la formation du monde, combattu. Préférence que nous devons donner à la phyſique de Moïſe ſur les ſyſtêmes des philoſophes. Variations des philoſophes dans leurs principes ſur l'origine de l'univers. *Ibid. b.* Comment nous devons entendre le récit de Moïſe ſur la création. Tous les peuples paroiſſent avoir tiré de la même ſource que nous l'idée qu'ils ont eue d'un état de ténebres & de confuſion antérieur à l'arrangement du monde.

Attention que doit avoir un philoſophe de ne former aucun ſyſtême qui limite les vérités que Moïſe nous enſeigne. On ne peut accuſer d'impiété un philoſophe qui ſoutiendroit que la terre fut couverte autrefois par des eaux différentes de celles du déluge, ou toute autre hypotheſe qui ne contredit point la révélation. *Ibid.* 159. *a.* On peut entendre le mot *creavit* du premier verſet de la Géneſe, comme ſynonyme au mot *formavit*, pourvu qu'on regarde toujours la matiere de l'univers comme créée antérieurement. *Ibid. b.*

CHAOSIN, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 313. *a.*

CHAP, (*Juriſp.*) droit qui s'impoſe en la ville de Mende en Gévaudan, *&c.* Autres ſens de ce mot. III. 159. *b.*

CHAPE, ornement d'égliſe. Deſcription. Origine du nom. Quelques-uns ont cru que les rois de la premiere race faiſoient porter en guerre la chape de ſaint Martin. III. 159. *b.*

Chape, voyez COULE. Origine des chapes : la chaſuble a ſuccédé à la chape. III. 234. *a.* Ornement des chapes appellé orfroy. XI. 629. *a.* Chape de ſaint Martin qu'on portoit à la guerre. V. 710. *a.*

CHAPE, terme d'architecture, de teinturier, de cuiſine, de fondeur. III. 160. *a.*

CHAPE, (*Orfevrerie*) partie de la boucle. Deſcription. Quatre parties diſtinguées dans la boucle. III. 160. *a.*

CHAPE, en terme de fourbiſſeur. III. 160. *a.*

CHAPE, (*Méchan.*) appartenant à la poulie. III. 160. *a.*

CHAPE, (*à la Monnoie*) III. 160. *a.*

CHAPE, (*dans l'Orgue*) chape de plein jeu : deſcription & uſage. III. 160. *a.*

CHAPE, (*Potier d'étain*) deſcription. Chapes de moules de pots. III. 160. *b.*

CHAPE, (*Manuf. de poudre*) double barril dont on revêtit celui qu'on remplit de poudre. Raiſon de cet uſage. On enchape auſſi les vins. III. 160. *b.*

CHAPE, (*Blaſon*) III. 160. *b.*

CHAPEAU, deux acceptions de ce mot. Il ſignifie, ou la matiere du chapeau, ou le chapeau même. I. *Explication de la maniere dont on fabrique l'un & l'autre.* Matiere dont on ſe ſert pour la fabrique des chapeaux, & d'où on la tire. On diſtingue communément deux poils à la peau du caſtor. III. 160. *b.* Comment ſe fait l'opération d'arracher le poil. Deſcription de la plane. Travail de la repaſſeuſe. *Ibid.* 161. *a.* Les peaux planées & repaſſées ſont livrées à des ouvrieres qu'on appelle *coupeuſes*. Ce qu'on entend par rougir les peaux Continuation du travail des coupeuſes. *Ibid. b.* On diſtingue le poil en gros & en fin avant que la peau ſoit arrachée ; & quand on la coupe on diſtingue le fin en trois ſortes ; le blanc, le beau noir & l'anglois. Deſtinations de ces trois qualités. Deux eſpeces de peau de caſtor, le gras & le ſec. Utilité du gras. Comment on peut fabriquer le poil de caſtor au défaut de gras. A qui ſe vendent les peaux de caſtor ſec coupées. Opération d'éplucher la vigogne. Préparation du poil de lievre. *Ibid.* 162. *a.* On en diſtingue deux ſortes, l'arrête & le doux. Préparation des peaux de lapin. Comment on diſtingue les peaux de recette des peaux communes. *Ibid. b.* Préparation particuliere à donner aux peaux de lapin, quand on ſe propoſe de faire des chapeaux avec ce poil ſeul. Celle des peaux de lievre dans le même cas. Quand tous les poils ſont préparés on les met dans des tonneaux. Différentes qualités de chapeaux : divers mêlanges qui les conſtituent. II. *Fabrication du chapeau à plumet.* Choix du poil. *Ibid.* 163. *a.* Opération du cardeur. Maniere de traiter avec le cardeur. Diſtribution de la matiere aux compagnons : prix de leur travail : deſcription de l'arçon. *Ibid. b.* Et de l'opération d'arçonner. Formation de quatre capades. Deſcription de ce qu'on appelle *voguer. Ibid.* 164. *a.* Maniere de donner la forme aux capades. Travail de la dorure : on l'arçonne, on la diviſe en deux petites capades, *&c. &c. Ibid. b.* On marche les capades au baſſin. Le marcher des capades eſt le commencement de ce qu'on appelle le *bâtiſſage*. Appareil des capades ſur la feutriere. *Ibid.* 165. *a.* Ce qu'on appelle former ſes croiſées, marcher ſur la tête ; décroiſer les capades. *Ibid. b.* Travail des deux ſecondes capades. L'appareil des quatre capades s'appelle un chapeau bâti au baſſin. Opération de l'étoupage. *Ibid.* 166. *a.* Appareil appellé bâtiſſage. Deſcription de la foule & du travail de fouler. *Ibid. b.* Comment on place les petites capades appellées *pointus. Ibid.* 167. *b.* Chapeau bâti à la foule. Uſage de la manique pour fouler plus chaud & plus clos. *Ibid.* 168. *a.* On décroiſe enſuite le chapeau en tout ſens pour s'aſſurer s'il eſt à-peu-près rond, & s'il n'y a point de lippes. Ce qu'on appelle arranger le chapeau, le torquer ou le mettre en coquille, le détorquer, le preſſer. Quand le chapeau eſt preſſé on le dreſſe. Enſuite on le choque. *Ibid. b.* On l'abbat. Lorſque le bord du chapeau eſt à-peu-près plat, on le piece. Le chapeau ſorti de la foule eſt porté dans l'étuve pour y être ſéché. Opération de poncer. *Ibid.* 169. *a.* De pelotonner. Lorſque le chapeau eſt pelotonné, on marque avec de la craie ſon poids, & s'il eſt doré ou non. Pratique à ſuivre pour faire le plumet. *Ibid. b.* Avant de teindre les chapeaux, on les robe. Deſcription de ce travail. Quand les chapeaux ſont robés, les teinturiers s'en emparent & les aſſortiſſent. Deſcription de la foule appellée *dégorgéage*. Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 170. *b.* Maniere dont on teint. Ingrédiens de la teinture, comment on la compoſe. Suite des procédés juſqu'à ce que les chapeaux ſoient en état d'être vendus au maître. *Ibid.* 171. *a.* Du maître ils paſſent chez l'apprêteur. En quoi conſiſte ſon travail. *Ibid. b.* Opérations qui ſuivent l'apprêtage. *Ibid.* 172. *a.* Le chapeau paſſé en premier eſt donné à une ouvriere qu'on appelle une *éjarreuſe*. Quand il eſt éjarré on le donne à garnir. Quand il eſt garni, on finit de le repaſſer au fer. C'eſt ainſi qu'on acheve un chapeau ordinaire après la teinture. Différences à obſerver s'il eſt à plumet. *Ibid. b.* Les caſtors dorés qui viennent après les ſuperfins ſe travaillent de même. Caſtors non dorés. Demi-caſtors dorés. Demi-caſtors ſans dorure. Les croix ſe travaillent avec moins de précaution que les ſuperfins. Travail des communs. Prix des différentes ſortes de chapeaux. *Ibid.* 173. *a.* Travail des chapeaux blancs. Repaſſage des vieux chapeaux. Autres eſpeces de chapeaux, comme de crin, de paille, de canne, *&c.* Principaux réglemens ſur la fabrique des chapeaux. *Ibid. b.* Tems où commença l'uſage des chapeaux. Ils furent tous dans l'origine défendus aux eccléſiaſtiques, quoiqu'ils en portaſſent impunément en Angleterre depuis 200 ans. III. 174. *b.*

CHAPEAU, (*Art méchan.*) maniere de repaſſer un chapeau, de le retourner. *Suppl.* II. 323. *a.* Tableau raccourci des principales operations de l'art de fabriquer les chapeaux. *Ibid. b.*

Chapeau. Epoque de l'uſage des bonnets & des chapeaux en France. II. 324. *a.* Énumération de quelques inſtrumens de chapelier. Arçon. I. 620. *b.* Avaloire. I. 858. *b.* Choque. III. 367. *a.* Couteaux. IV. 407. *a.* Forme. VII. 180. *b.* Foulerie. 221. *b.* Fourneaux. 233. *a.* Frottoir. 355. *a.* Quelques opérations du chapelier. Fouler le feutre. VII. 221. *a.* Arracher le jarre. VIII. 462. *a.* Donner au feutre la figure du chapeau. V. 111. *a.* Unir & applatir les bords & le haut de la tête. *Ibid. b.* Art de teindre les chapeaux. XVI. 32. *a.* Tondre un chapeau. 406. *b.* Apprêt des chapeaux. I. 556. *b.* Préparation qui ſert à leur donner le luſtre. IX. 751. *b.* Crieuſes de vieux chapeaux. IV. 466. *b. Voyez* II. vol. des pl. l'article CHAPELIER.

CHAPEAU, (*Archit.*) chapeau de lucarne, chapeau d'étage. Chapeau dans certains bâtimens de charpente. III. 174. *a.*

CHAPEAU, terme d'hydraulique, de tireur d'or. III. 174. *a.*

CHAPEAU, meſure de dix tonnes, *&c.* III. 174. *a.*

CHAPEAU, (*Chymie*) III. 174. *a.*

CHAPEAU, ſorte de préſent. III. 174. *a.*

Chapeau, ou *Chapel de roſes*, léger don que le pere fait à ſa fille en la mariant. III. 174. *a.* A quoi ce nom fait alluſion. Coutumes qui parlent du chapeau de roſes. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

CHAPEAU, (*Muſique*) III. 174. *b.*

CHAPEAU, (*Blaſon*) III. 174. *b.*

Chapeau, meuble d'armoirie. Le chapeau eſt l'hiéroglyphe de la liberté. *Suppl.* II. 324. *b.*

Chapeau, ornement extérieur de l'écu d'un prélat ou d'un abbé. Chapeau des cardinaux, des archevêques, des évêques, des abbés & protonotaires. Invention des chapeaux dans les cérémonies à Rome. En quel tems a commencé l'uſage des chapeaux ſur les armoiries. *Suppl.* II. 324. *b.*

CHAPEAU, ſinople des évêques dans les armoiries. *Suppl.* IV. 794. *b.*

CHAPELAIN. Devoirs mutuels des chanoines & des chapelains, des cathédrales & collegiales. Auteurs à conſulter ſur les chapelains. III. 174. *b.* Chapelains du roi : leurs privileges. Auteurs à conſulter. Chapelains du roi, de la reine, de madame la dauphine, des princes & princeſſes, *&c.* Ce titre eſt en uſage parmi les proteſtans. Chapelains de l'ordre de Malthe. On appelle chapelain un prêtre qui vient dire la meſſe dans les maiſons des particuliers. Chapelains du roi d'Angleterre. Origine des chapelains. Premier chapelain qu'il y a eu. Les notaires, ſecrétaires & chanceliers ont porté ce titre. III. 175. *a.*

Chapelain. Deux ſortes de chapelains du pape. III. 175. *a.* Chapelains du roi de France : leur ſervice. *Ibid. b.*

Chapelain, college de chapelains. III. 632. *a.* Archichapelain en France. I. 613. *a.*

CHAPELAIN, (*Jean*) obſervations ſur ſon poëme de la pucelle. XII. 823. *a.*

CHAPELER, (*Boulang.*) pourquoi on chapele le pain. Uſage qu'on fait de la chapelure. III. 175. *b.*

CHAPELET, (*Hiſt. eccl.*) étymologie du mot. Différens noms du chapelet. Origine de l'uſage du chapelet : inſtituteur du roſaire. Chapelet du ſauveur. Chapelets des Orientaux qu'ils appellent *chaînes*. III. 175. *b.* Sur le chapelet, *voyez* ROSAIRE.

Chapelet des Turcs, compoſé de 99 grains : paroles qu'ils prononcent ſur ce chapelet. III. 176. *a.*

CHAPELET, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 256. *a.*

CHAPELET, (*Juriſp.*) ſigne de juſtice dans les fourches patibulaires de certaines ſeigneuries. Ce que dit là-deſſus la coutume d'Angoumois. III. 176. *a.*

CHAPELET, (*Arch.*) *Chapelet* en terme de fonderie. III. 176. *a.*

CHAPELET, (*Hydraul.*) eſpece de pompe. Inconvénient de ſa conſtruction. Obſervation ſur le mouvement qu'il faut lui donner. A quel uſage on l'emploie. III. 176. *a.*

CHAPELET, (*Manege*) III. 176. *a.*

Chapelet, ce qu'on entend par-là. VI. 79. *a.* De l'uſage du chapelet ; ſes inconvéniens, moyens d'y remédier. 84. *b.* Uſage du chapelet dans les maneges, où les éleves ne peuvent monter à cheval que par le ſecours d'un étrier. 85. *a.* Deſcription du chapelet dont on ſe ſert pour empêcher le cheval malade du farcin de lécher ſes ulceres. 407. *a.*

CHAPELET, (*Jardin.*) III. 176. *b.*

CHAPELET, (*Machine d'opéra*) moment où elle paroît le plus agréable. Obſervation ſur la perfection de cette machine. III. 176. *b.*

CHAPELET, terme de diſtillateur d'eau-de-vie. III. 176. *b.*

CHAPELIER, (*Art méchaniq.*) de la communauté des chapeliers, & des principaux objets qui la concernent. On donne auſſi le nom de *chapelier* à l'ouvrier, compagnon du maître. III. 176. *b.*

Chapelier : teinturier-chapelier. XVI. 33. *a.* Saint qui eſt le patron des chapeliers. *Suppl.* IV. 258. *b.*

CHAPELLE, diverſes ſortes de chapelles. Obſervation ſur le lieu où doit être placée la chapelle d'un hôtel. III. 176. *a.* On nomme ici quelques-unes des plus remarquables. Défauts à éviter dans les ſymboles extérieurs par leſquels on les déſigne. *Ibid.* 177. *a.*

Chapelle : différence entre une chapelle & un oratoire. XI. 574. *a.* Chapelles que les Gaulois élevoient en l'honneur des déeſſes meres. II. 587. *b.* Noms des chapelles chez les anciens Romains. XVI. 89. *b.*

CHAPELLE, (*Muſiq.*) ce mot ſignifie le lieu de l'égliſe où l'on exécute la muſique, ou le corps des muſiciens qui l'exécutent, ou enfin un certain nombre de ces muſiciens qui ne ſe joignent aux autres que de tems en tems. — Style de chapelle ou d'égliſe. — Etymologie du mot *chapelle*. *Suppl.* II. 324. *b.*

CHAPELLE, (*Juriſp.*) diverſes ſignifications de ce terme. Chapelles que les canoniſtes appellent *ſub dio*. Celles qui font partie d'une grande égliſe, appellée *ſub tecto*. Chapelles domeſtiques. Canon du concile d'Agde, touchant ces chapelles. Chapelle, c'eſt-à-dire, bénéfice attaché à la chapelle. Conditions requiſes pour le poſſéder. A quel titre une chapelle peut être régulièrement réputée bénéfice. Différence entre chapellenie & preſtimonie. Chapelle en patronage mixte. III. 177. *a.* Deux chapelles *ſub eodem tecto* ne peuvent être tenues par un ſeul. Ouvrages de juriſprudence à conſulter ſur les chapelles. Saintes-Chapelles & leurs privileges. *Ibid. b.*

CHAPELLE, (*droit de*) juriſprudence. III. 177. *b.*

Chapelle, clerc de chapelle. III. 527. *a.* Chapelle donative. V. 44. *a.*

CHAPELLE, *faire chapelle*, (*Marine*) virer malgré ſoi. Cauſes de ce mouvement. Ce qu'on doit faire quand on a fait chapelle. Ce qu'on appelle *la chapelle* dans les vaiſſeaux. *Chapelle de compas*. III. 187. *b.*

CHAPELLE, (*Chymie*) vaiſſeau diſtillatoire appellé par quelques-uns *roſaire*, &c. Deſcription. Comment on le chauffe. III. 177. *b.*

CHAPELLENIE, (*Juriſp.*) divers ſens attachés à ce mot. III. 177. *b.*

CHAPERON, ancienne coëffure ordinaire en France. Tems où elle fut en mode. III. 177. *b.* Ce que dit Paſquier de l'uſage du chaperon. On s'en eſt ſervi juſqu'au regne de Charles VI en France. Chaperons dans l'ordre monaſtique, ceux des docteurs & licenciés. Chaperons d'uſage dans les cérémonies de deuil. *Ibid.* 178. *a.*

CHAPERONS, deux factions en France, déſignées par ce nom. III. 178. *a.* Autre faction déſignée par ce nom, formée en Flandre en 1566. *Ibid. b.*

CHAPERON. (*Archit.*) Chaperon en bahut. III. 178. *b.*

CHAPERON, outil de cartier. III. 178. *b.*

CHAPERON. (*Eperonnier*) III. 178. *b.*

CHAPERON, parmi les horlogers : plaque ronde qui a un canon, *&c.* Chaperon, roue de compte dans les pendules ſonnantes. Différentes diſpoſitions de cette roue. III. 178. *b.*

CHAPERON. (*Imprimerie*) III. 178. *b.*

CHAPERON. (*Fauconnerie*) III. 178. *b.*

CHAPITEAU, (*Archit.*) Il y en a de cinq eſpeces, quoiqu'on puiſſe en compoſer à l'infini, *&c.* Chapiteau toſcan. Chapiteau dorique. Chapiteau ionique, ſe fait de trois manieres. Deſcription. Chapiteau corinthien. III. 179. *a.* A qui l'invention en eſt attribuée. Chapiteau compoſite. Il ne faut pas le confondre avec le chapiteau compoſé. Tous ces chapiteaux ſont également appliquables aux colonnes & aux pilaſtres. *Ibid. b. Voyez* les planches d'architecture, vol. I.

Chapiteau, volutes des chapiteaux ionique, corinthien & compoſite. XVII. 461. *b.* 462. *a.* Caulicoles du chapiteau corinthien. 761. *a*, *b.* Invention du chapiteau corinthien : on croit qu'il fut exécuté au temple de Jéruſalem. I. 58. *b.*

CHAPITEAU, dans l'artillerie. III. 179. *b.*

CHAPITEAU *d'artifice*. III. 179. *b.*

CHAPITEAU, (*Chymie*) piece ſupérieure de l'alembic des chymiſtes modernes, qui eſt compoſé d'une cucurbite & de ſon chapiteau. III. 179. *b.* Uſage du chapiteau à bec, & du chapiteau aveugle. Uſage d'un chapiteau d'étain, appellé *à réfrigérant*. On a renoncé à ceux qu'on faiſoit de cuivre étamé. Chapiteau de verre muni d'un réfrigérant. Eſpece de chapiteau appellé *tête de more*. Il n'eſt plus d'uſage que chez les diſtillateurs d'eau-de-vie. *Ibid.* 180. *a.*

CHAPITEAU. (*Papetier*) III. 180. *a.*

CHAPITRE, (*Archit.*) grande piece dans une communauté, où s'aſſemblent les chefs. III. 180. *a.*

CHAPITRE, (*Juriſp.*) trois ſignifications de ce mot en matiere eccléſiaſtique. III. 180. *a.* Tems où le titre de chapitre, pris pour un corps eccléſiaſtique, a commencé d'être en uſage. Dignités qui compoſent un chapitre de chanoines. Droits & privileges des chapitres des égliſes cathédrales. D'où eſt venu l'uſage de conſidérer les chapitres comme le conſeil de l'évêque. Aujourd'hui les chapitres des cathédrales n'ont plus de part dans le gouvernement du dioceſe. Du gouvernement du dioceſe pendant la vacance. *Ibid. b.* Du droit des grands-vicaires & officiaux nommés par le chapitre, *ſede vacante*. Des prétentions formées par quelques chapitres pour être exempts de la juriſdiction de l'évêque. Des droits de juriſdiction correctionnelle & contentieuſe des chapitres. *Ibid.* 181. *a.* Comment les chanoines exempts peuvent devenir juſticiables de l'évêque. Des ſtatuts particuliers de certains chapitres, ſoit de cathédrales ou de collégiales. Comment les chapitres de réguliers peuvent être ſéculariſés. Trois ſortes de chapitres ou aſſemblées que tiennent les ordres religieux. Les ordres de chevalerie tiennent auſſi de tems en tems chapitre. Auteurs à conſulter ſur les droits des chapitres. Réglemens à conſulter ſur ce qui eſt particulier aux différens chapitres des égliſes cathédrales & collégiales. *Ibid. b.*

Chapitre. Chapitres acéphales. I. 93. *b.* Chapitres exempts de l'ordinaire : leur juriſdiction. VI. 236. *b.* 237. *a*, *b.* Chapitres généraux : l'ordre de Cîteaux eſt le premier qui les ait établis. III. 487. *a.* De la juriſdiction de quelques chapitres de cathédrales. IX. 79. *b.* En quel tems les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire ſeuls les évêques. V. 456. *a.* Le chapitre des cathédrales étoit autrefois le conſeil de l'évêque. VI. 144. *a.* Droit qu'un chapitre a de conférer *ſede vacante*. VII. 810. *b.* Doyen du chapitre. V. 94. *a.* Pain de chapitre. XI. 751. *b.*

CHAPITRES, *trois*, (*Hiſt. eccl.*) trois écrits fameux du VIe. ſiecle. Défenſeurs des trois chapitres partagés en différentes claſſes. Par une erreur de fait, pluſieurs catholiques croyoient que le concile de Chalcédoine avoit approuvé les trois chapitres. Loix, décrets & conciles qui les ont condamnés. Schiſme cauſé par cette condamnation. III. 182. *a. Voyez* TROIS-CHAPITRES.

CHAPITRE, (*Théolog.*) de la diviſion de la bible par chapitres & par verſets. XVII. 163. *a*, *b.* — 165. *a.* La même diviſion faite dans l'alcoran. I. 251. *b.* XV. 683. *b.*

CHAPON, uſage de chaponner très-ancien. Défenſe de chaponner les poules. Diverſes manieres de faire cette opération. Tems où elle ſe fait. Sa deſcription. III. 182. *a.* Comment on dreſſe un chapon à élever & conduire les pouſſins. *Ibid. b.*

CHAPON, (*Diete, Mat. méd.*) qualité de ſa chair. Conſommés qu'on en fait. L'eau diſtillée de chapon n'eſt plus guere en uſage. Propriété de graiſſe de chapon. III. 182. *b.*

Chapon, analyſe de la chair de chapon, conſidérée comme aliment. I. 267. *b.* Projet ridicule de nourrir un malade avec de l'eau diſtillée de chapon. V. 198. *a.*

CHAPON, *vol du*, (*Juriſp.*) *voyez* CHEZÉ, III. 326. *a.* & VOL. XVII. 440. *b.*

CHAPON, (*Agric.*) ſarmens qu'on détache pour ſervir de plant. III. 182. *b.*

CHAPPARS, couriers perſans chargés des dépêches de la cour. S'ils rencontrent un cavalier mieux monté qu'eux, ils ont le droit de s'emparer de ſon cheval. Pourquoi le ſultan Amurat les ſupprima en Turquie. III. 182. *b.*

CHAPUT, inſtrument dont on ſe ſert pour le travail des ardoiſes. III. 183. *a.*

CHAQUE, obſervation ſur la nature de ce mot. XIII. 454. *b.*

CHAR. Chars des anciens. Invention des chars. Étymologie du mot. Chars de courſe. Chars attelés de deux chevaux. Tems où leur courſe fut introduite aux jeux olympiques. Chars à trois chevaux, III. 183. *a.* à quatre chevaux,

De la courſe à quatre chevaux. Deſcription de cette courſe. La race des chevaux qui avoient vaincu dans ces combats d'honneur étoit illuſtrée. On prétend que les attelages à quatre chevaux ſe faiſoient en l'honneur du Soleil. Chars à ſix, à ſept chevaux. Noms de ceux qui conduiſoient les chars. Uſage du char couvert. Du char armé de faulx. Sa deſcription. *Ibid. b.* Peu de cas qu'en faiſoient les Romains. L'uſage des chars à la guerre eſt très-ancien. Du char de triomphe. Paroles qu'on prononçoit quand le triomphateur montoit. Deſcription de nos chars de triomphe. Ceux dont on ſe ſert dans les proceſſions publiques à Lille en Flandre. Les païens avoient auſſi des proceſſions & des chars de triomphe pour certaines occaſions. *Ibid.* 184. *a.*

Char. Les chars tirent leur origine des traîneaux. XVI. 529. *b.* Antiquité de l'uſage des chars. III. 204. *b.* Chars armés de faulx : comment on s'en défendoit. VI. 435. *a.* Inconvéniens attachés à l'ancien uſage de combattre dans des chars. V. 887. *a.* Premiere invention des chars dans la Grece. *Suppl.* II. 391. *b.* Des courſes de chars chez les Grecs. *Ibid.* Char dans les jeux olympiques, nommé *apénè*. I. 522. *b.* Diverſes ſortes de chars chez les Romains : magnificence de quelques-uns. III. 204. *b.* Chars couverts & chars découverts dont ils faiſoient uſage. XII. 620. *b.* La mode des litieres fut abolie ſous Alexandre-Sévere, pour faire place à celle des chars. IX. 593. *a.* Char à deux roues. II. 260. *a.* Char des Romains nommé *carpentum*. 698. *a.* Autre dit *carruque*. 706. *a.* Char à trois chevaux, XVI. 639. *b.* à quatre chevaux. XIII. 642. *a*, *b.* Char de triomphe. XVI. 655. *b.* Char nommé *eſſedum*, dont les Belges faiſoient uſage. V. 995. *b.* Chars élevés ſur des arcades. XVI. 212. *b.* Sur les chars, *voyez* encore l'article VOITURE.

Chars, figure ſymbolique. XV. 729. *a*, *b.*

CHAR, (*Art méch.*) regle à ſuivre ſur la hauteur des roues d'un char. XIV. 386. *b.* 389. *b.* Obſervations ſur le tirage des chars. XVI. 339. *b. Voyez* CHARIOT. III. 204. *a.*

CHAR, (*Mach. d'opéra*) deſcription. III. 184. *a.* C'eſt la machine la plus ordinaire à l'opéra, & la moins ſoignée. Moyen de cacher les cordes de ce char. Chars des Grecs ſur le théatre. On exécute pluſieurs vols avec les chars. *Ibid. b.*

CHARA, (*Bot.*) *voyez* LUSTRE. IX. 750. *b.* Mouvement ſingulier remarqué dans le *chara flexilis*. *Suppl.* IV. 784. *a*, *b.* &c.

CHARADE, eſpece de rébus. *Suppl.* III. 681. *b.*

CHARAG, tribut que le grand-ſeigneur fait lever ſur les enfans mâles des Juifs. Autres droits qu'ils paient pour le privilege de tenir ſynagogue, pour enſevelir les morts. III. 184. *b.* Les chrétiens grecs, dans Conſtantinople ou Péra, paient le charag. Autres tributs pour la conſervation de leurs égliſes, & le droit d'avoir un patriarche. *Ibid.* 185. *a.*

Charag que paient les chrétiens latins de Conſtantinople ou Péra. Celui que paient les négocians ou voyageurs chrétiens. Quelles perſonnes en ſont exemptes. III. 185. *a.*

CHARAMEIS, (*Bot.*) arbre exotique. Deux eſpeces. Leur deſcription. Uſage qu'en font les Indiens. III. 185. *a.*

CHARAN, (*Géogr.*) *voyez* ARA.

CHARANIENS, habitans de la ville de Charan : déclaration qu'ils firent de leur religion à Almamon. XIV. 460. *a.*

CHARANSON, (*Inſectol.*) deſcription du vrai charanſon. Deſcription de ceux qui ſont repréſentés vol. VI des planch. *Hiſtoire naturelle*, pl. 78, & qui ne ſont point de même genre que le précédent, mais de celui que nous appellons du nom de *curlagus*. Lieux d'où ces inſectes ſont originaires. Claſſification du charanſon. *Suppl.* II. 325. *a.* *Voyez* CHARENÇON.

CHARAPETI, arbriſſeau des Indes occidentales. Deſcription. Uſage de ſon bois. III. 185. *a.*

CHARAS, (*Moyſe*) pharmacopole & chymiſte. XVII. 581. *a.*

CHARAX, huit villes anciennes de ce nom. III. 185. *a.*

CHARBON, deux ſortes, l'artificiel & le naturel. Définition du charbon artificiel. Comment on prévient la deſtruction des ſubſtances une fois allumées, dont on fait le charbon. Deux cauſes d'où dépend la deſtruction du charbon. III. 185. *b.*

CHARBON *de bois : comment on le fait à Auſſois, à Pont-quarré en Brie*, &c. Inſtrumens néceſſaires aux charbonniers. Un fourneau contient juſqu'à ſept ou neuf cordes de bois. On conduit ordinairement deux fourneaux à la fois. Choix du bois. III. 185. *b.* Diſtance où les tas de bois doivent être des fourneaux. Lorſque le bois eſt prêt, il faut travailler à faire la charbonniere, qui eſt l'endroit où l'on doit conſtruire les fourneaux à charbon. Conſtruction du fourneau. *Ibid.* 186. *a.* Comment le charbonnier ſe fera du fraſin. A quel uſage il doit être employé dans la conſtruction du fourneau. Maniere d'allumer le fourneau. Attentions qu'il doit avoir depuis que le feu eſt allumé. *Ibid.* 187. *a.* Divers accidens auxquels le charbonnier doit remédier. Soins de la premiere nuit, du ſecond jour ; à l'approche de la nuit du ſecond jour, le charbonnier ne pourra plus quitter ſon fourneau. Apparition du grand feu. Opération pour étouffer le feu, & empêcher le charbon de ſe conſumer, qu'on appelle *polir le fourneau*. *Ibid. b.* Opération de rafraîchir. Le quatrieme jour le charbon ſera cenſé fait & prêt à être tiré. Maniere d'ouvrir le fourneau. Du tems convenable pour faire le charbon. Maniere de placer le gros & le menu bois en conſtruiſant le fourneau.

Procédés qu'on ſuit en Bourgogne pour faire le charbon. Ibid. 188. *a.* Cette maniere ne differe de la précédente que dans la conſtruction des fourneaux. Troiſieme maniere de le conſtruire. Qualité du bois dont il faut faire le charbon, ſelon les divers métiers auxquels on l'emploie. *Ibid. b.* Ce qu'on appelle *tue-vents* ou *briſe-vents*. Eſpace de tems qu'on emploie à faire le charbon, ſelon que le bois eſt verd ou ſec. Obſervations à ſuivre pendant & après la cuiſſon. De la vente du charbon. Diverſes inſtructions utiles. Du lieu où l'on doit faire le charbon. Fourneau qui reſte en meule. *Ibid.* 189. *a.*

CHARBON, (*Chym.*) élémens dont il eſt formé. Pourquoi l'eau-forte n'attaque point l'ivoire calciné ordinaire des boutiques. III. 189. *a.* Pourquoi certaines ſubſtances pierreuſes & calcaires, après avoir été calcinées, ne font plus une efferveſcence auſſi marquée, qu'elles faiſoient avant la calcination. Il eſt très-vraiſemblable que l'air entre dans la mixtion charbonneuſe. Le charbon ne donne pas de flamme ſenſible. Effet du ſel marin ſur le charbon. Principes fixes du charbon qu'on retrouve dans ſa cendre. Comment les charbons des trois regnes ſont ſpécifiés. Incorruptibilité du charbon. Conſéquences pratiques qu'en tirerent les anciens. Uſages chymiques du charbon. *Ibid. b.* Des effets de la vapeur du charbon, ſtagnante dans un lieu fermé ou peu aéré. Les vertus médicinales du charbon ne ſont pas confirmées par l'obſervation. *Ibid.* 190. *a.*

Charbon de bois. Nature du charbon. *Suppl.* III. 348. *a.* Détails ſur la maniere de faire le charbon deſtiné aux uſines, ſur les différentes qualités des charbons, & ſur la maniere d'en faire uſage. VII. 146. *b.* &c. Charbon du bois de l'arbre appellé *andjuri*. *Suppl.* I. 422. *b.* Du choix à faire dans le charbon pour les opérations chymiques. Lieux ſecs où l'on doit le tenir. VII. 248. 3. *a.* En quoi les cendres different du charbon. II. 813. *b.* Inaltérabilité du charbon dans des vaiſſeaux fermés. 544. *a.* I. 234. *b.* *Suppl.* I. 235. *a.* *Suppl.* II. 515. *b.* Les charbons ardens conſidérés en métallurgie comme réductifs. VI. 914. *b.* *Suppl.* IV. 338. *a.* La poudre de charbon regardée auſſi comme réductive. VI. 914. *b.* Uſage qu'on fait en métallurgie du mêlange du pouſſier de charbon à l'argille. VII. 240. *a.* De la ſuffocation par la vapeur du charbon. VII. 520. *a*, *b.* XIII. 806. *a.*

CHARBON, (*Comm.*) de la meſure du charbon par minots, X. 558. *a.* Voiture à tranſporter le charbon. II. 60. *a.*

CHARBON *minéral.* Sa deſcription. Deux eſpeces de ce charbon. De la différence entre ces deux eſpeces, eſt venue la diſtinction de charbon de terre & charbon de pierre. III. 190. *a.* Divers ſentimens des naturaliſtes ſur la formation & la nature du charbon minéral. Il paroît très-probable qu'on doit lui attribuer, ainſi qu'aux différens bitumes, une origine végétale. Obſervations qui prouvent que c'eſt à du bois qu'il doit ſon origine. Pierres feuilletées & écailleuſes dont les veines & couches de charbon ſont ordinairement couvertes. Bois foſſile trouvé en Allemagne, dans le comté de Naſſau. *Ibid. b.* Conjectures ſur ce bois & le charbon minéral qui ſe trouve en fouillant plus bas. Contrées où ſe trouve le charbon minéral. Signes auxquels on reconnoît le voiſinage d'une mine. Le charbon minéral ſe trouve, ou par couches, ou par veines dans le ſein de la terre.... *Ibid.* 191. *a.* Figures qui repréſentent les différentes inclinaiſons & directions que l'on a remarquées dans les mines de charbon de terre. Ce charbon ſe rencontre entre pluſieurs lits de terres & de pierres de différentes eſpeces. Digues ou roches qui interrompent la direction des couches, & forment de grands obſtacles au travail des ouvriers. A quels ſignes, dans la mine, on reconnoît le voiſinage d'une digue. Rien n'eſt plus avantageux que lorſqu'une mine ſuit une pente douce, & n'eſt que peu inclinée à l'horizon. *Ibid. b.* Mines dont la couche deſcend preſque perpendiculairement à l'horizon. De pluſieurs couches les unes ſur les autres, c'eſt ordinairement la principale qui eſt la plus enfoncée en terre. Exploitation de la mine. Puits ou bures qu'on doit creuſer. Leur uſage. Bures à charbon, bures à pompe. Comment on ſupplée à cette derniere, d'une maniere plus avantageuſe, par un percement. Vapeurs qui s'exhalent de la mine. Effets mortels de celle qu'on appelle *pouſſe* ou *moufette*. *Ibid.* 192. *a.* Remedes à procurer aux ouvriers qui en ſont atteints. Cauſe de ces funeſtes effets, ſelon M. Triewald. Autre vapeur appellée *feu ſauvage*. Comment elle ſe manifeſte. *Ibid. b.* Précautions que les ouvriers prennent pour s'en garantir. Exploſion que produit cette vapeur. Exemple des effets terribles cauſés par elle. Phénomenes ſinguliers opérés par une vapeur inflammable ſortie d'une mine de charbon. *Ibid.* 193. *a.* Une portion de cette

vapeur renfermée dans une veſſie de bœuf, & enflammée enſuite comme de l'eſprit de vin. Imitation artificielle de cette vapeur. Néceſſité & moyen de renouveller l'air dans les mines de charbon. Mines qui ſe ſont enflammées, & qui n'ont pas ceſſé de brûler en Angleterre & en Allemagne. Mine d'alun qui s'allume à l'air, lorſqu'elle y a été expoſée quelque tems. *Ibid. b.* Analyſe chymique du charbon minéral. Son utilité dans les uſages de la vie. Comment certains peuples le ménagent. Son utilité dans pluſieurs arts & métiers. Examen de la queſtion, ſi l'on peut s'en ſervir avec ſuccès pour la fuſion des minerais. Bien des gens ont regardé la fumée du charbon minéral comme nuiſible à la ſanté. Sentiment de quelques auteurs ſur ce ſujet. *Ibid.* 194. *a.* Propriétés de l'huile tenue, tirée par la diſtillation du charbon minéral. *Ibid. b.*

Charbon minéral. Propriétés du charbon de terre. VII. 248. 3. *a.* Effet du ſable ſur le feu de ce charbon. *Suppl.* II. 66. *b.* De la découverte, de l'exploitation & des uſages du charbon minéral. VIII. 323. *a*, *b.* &c. Vol. VI. des planches, article *Minéralogie.* Diſpoſition des lits des mines de charbon dans la province de Lancaſtre. XV. 541. *a.* Sorte de couche appellée *plateur* dans les mines de charbon de terre. XII. 740. *a.* Uſage de la bouſſole dans ces mines. II. 378. *b.* Vapeurs qui s'élevent des mines de charbon. X. 779. *b.* XVI. 580. *b.* 581. *a.* L'uſage du charbon minéral préviendroit les funeſtes conſéquences de la diſette des bois. II. 307. *a.* Les villes où l'on brûle du charbon de pierre, moins ſujettes aux épidémies. V. 788. *b.* Pouſſiere du charbon de terre dont on ſe ſert dans la province de Pembroke. XII. 291. *a.* Négoce du charbon de terre à Newcaſtel. XI. 121. *b.* Voie de charbon de terre. XVII. 421. *b.* Charbon foſſile trouvé près de Lons-le-Saunier. *Suppl.* III. 777. *b.*

Charbon végétal & foſſile. Obſervations faites ſur une mine de charbon découverte près de la ville d'Altorff en Franconie. III. 194. *b.*

CHARBON, (*Botan. Agricul. Maladie des grains*) *Voyez* CARIÉ, BLED. En quoi conſiſte cette maladie. *Suppl.* II. 325. *a.* Il paroît que les anciens ne l'ont point connue. Conjectures ſur la cauſe qui peut en avoir étendu la contagion. Caracteres auxquels on diſtingue les épis charbonnés. Développement de la plante atteinte de cette maladie. Affinité entre la pouſſiere du charbon & celle de la veſſe-de-loup. Contagion du charbon. Son odeur putride. Forme des grains charbonnés. *Ibid. b.* Pouſſiere dont ils ſont pleins. Les plantes qui doivent porter cet épi, faciles à diſtinguer dès le mois d'avril, & avant qu'elles aient épié. Obſervations de M. Duhamel ſur ces plantes. M. Tillet les croit plus ſenſibles à la gelée que les autres. Il paroît que le charbon procede d'un vice interne de la plante, & que cette maladie n'eſt qu'une eſpece du même genre que la nielle, & qui n'en differe que par ſes effets. *Ibid.* 226. *a.* Epis moitié ſains, moitié charbonnés. Plantes formées de pluſieurs tuyaux dont les uns portent des épis entiérement mauvais, & les autres des épis entiérement ſains. Mêlange qui ſe fait lorſqu'on bat le bled, de la pouſſiere des grains charbonnés avec le bon grain; caractere & mauvais effets de la farine qui en provient. Précaution qu'il faudroit prendre avant la mouture du bled. Caractere auquel on peut diſtinguer le grain qui a reçu cette pouſſiere. *Ibid. b.* Expériences qui prouvent que ce grain moucheté mis en terre donne des plantes charbonnées. Le charbonnage & la nielle ne ſont point l'effet de certains terroirs ou de certaines expoſitions, mais celui d'un certain fumier. Réfutation de quelques autres ſentimens ſur la cauſe de ces maladies. *Ibid.* 327. *a.* L'auteur diſtingue deux cauſes capables de les produire; l'une contagieuſe, procédant du contact des pouſſieres de charbon; l'autre interne procédant du vice de la ſemence, ou plutôt du défaut de conformation des ovaires qui ſont ſeuls affectés dans le charbon. Différence entre cette maladie & la nielle. Le charbon inconnu en Italie avant 1730. Hypotheſes ſur la maniere dont ſe fait l'altération dans la plante. *Ibid. b.* Moyens de la prévenir, ſoit lorſque la maladie procede du vice particulier de la ſemence, ſoit lorſqu'elle vient de la contagion des grains infectés. Maniere de mettre les grains en chaux, par laquelle on les garantit de la nielle ou du charbon. *Ibid.* 328. *a. Voyez* CHARBONNÉ.

Charbons ardens. Uſage de quelques prêtres païens de marcher en certaines cérémonies ſur des charbons ardens. VI. 542. *a.* VIII. 220. *a*, *b.*

CHARBON, (*Ordre du*) XI. 603. *a.*

CHARBON, (*Chirurg.*) ſigne pathognomonique du charbon. Il eſt ordinairement un ſymptôme des fievres peſtilentielles. Remedes intérieurs. *Voyez Peſte.* Secours chirurgicaux. III. 195. *a.*

Charbon, différence entre ce qu'on appelle en chirurgie, *charbon*, *clou*, *anthrax & furoncle.* XVII. 791. *a.* Charbon des paupieres. I. 497. *a.*

CHARBON, (*Marech.*) III. 195. *a.*

CHARBONNÉ, (*Agricul.*) deux ſortes de grains charbonnés. Effets du blé charbonné par le bout, employé par le boulanger, ou le laboureur. Mauvais tems qui produiſent le grain charbonné. Expérience de M. Tull, pour en rechercher la cauſe. III. 195. *a.* Les lieux bas ne donnent pas plus de grains charbonnés que les lieux hauts. Pratiques des agriculteurs pour prévenir le charbonnage. *Ibid. b.*

Charbonnés, épis. Suppl. I. 917. *a.* Cauſe commune de l'ergot & du charbon. *Suppl.* II. 859. *a.* Il ne vient point de l'excès d'humidité. *Suppl.* III. 219. *a.* Sa principale cauſe. 222. *a. Voyez* CHARBON.

CHARBONNIER, devoirs d'un charbonnier dans les groſſes forges. VII. 136. *a.* Des meſureurs de charbon. X. 427. *a.* Des porteurs de charbon. XIII. 146. *b.*

CHARCE, action glorieuſe de Mad. Philis de la Tour-Dupin-la-Charce. *Suppl.* IV. 75. *b.*

CHARDON, caracteres de ce genre de plante. III. 195. *b.*

Chardon, eſpece de chardon appellé *chauſſe-trape.* III. 258. *b.* Eſpece connue des anciens ſous le nom de *ſtruthium.* XV. 548. *b.* Genre de chardon nommé *acanos. Suppl.* I. 100. *b.*

CHARDON-BENIT, (*Mat. médic.*) combien ſes vertus ont été vantées. III. 195. *b.* Propriétés que les auteurs lui ont attribuées. Ce qu'on en doit croire; propriétés véritables de cette plante. Son eau diſtillée ne mérite pas tous les éloges qu'on lui a donnés. Celle que la plupart des apothicaires de Paris préparent à la place de la premiere eſt infiniment préférable. Préparations où entrent les feuilles, la ſemence, les ſommités, & l'extrait de cette plante. *Ibid.* 196. *a.*

Chardon à bonnetier, caracteres de ce genre de plante. Son uſage pour les manufactures en laine. Défenſe d'en ſortir du royaume. III. 196. *a.*

Chardon-rolland. Caracteres de ce genre de plante. Propriétés de ſa racine. Comment on la prépare. Préparations où elle entre. III. 196. *b.*

CHARDON, (*Archit. & Serrur.*) III. 196. *b.*

CHARDON, (*Blaſon*) maniere de repréſenter cette plante dans l'écu. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* II. 328. *b.*

CHARDON, (*Notre-Dame de*) ordre militaire. Son inſtitution. Chevaliers qui le compoſoient. Ouvrages à conſulter. III. 198. *b. Voyez Suppl.* II. 40. *b.*

CHARDON, (*Saint-André du*) ordre de chevalerie en Ecoſſe. Sa deviſe. Son origine. Jacques VII d'Ecoſſe voulut le remettre en vigueur. Il ſubſiſte foiblement. III. 196. *b.*

CHARDON, *voie de*, (*lainage.*) XVII. 421. *b.*

CHARDONNERET, deſcription de cet oiſeau. Caracteres diſtinctifs de la femelle. Cas qu'on fait de cet oiſeau. Il eſt très-facile à apprivoiſer. Sa nourriture. Variations dans ſes couleurs qui viennent du ſexe, de l'âge ou d'autres accidens. III. 197. *a.*

Chardonneret, eſpece de chardonneret du Breſil, appellé *jacarini.* VIII. 428. *a.* Vers qui s'engendrent à la cuiſſe des chardonnerets. XVII. 44. *b.*

CHARENÇON, petit inſecte. Claſſe où le met Linnæus. Sa deſcription. Il ronge le froment & les feves. III. 197. *a.*

Charençon, odeur qu'il donne au blé. *Suppl.* I. 918. *a.* Il rend le blé coulant. *Ibid.* Moyen d'en préſerver les blés dans les greniers. *Suppl.* III. 12. *a.* Méthode de M. du Hamel qui préſerve les blés de ces inſectes. VII. 336. *b.* Charençons repréſentés, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 77. *Voyez* CHARANSON.

CHARENTON, (*Géogr.*) bourg ancien, dioceſe & élection de Paris. Son pont ſur la Marne. Evénemens qui rendent ce lieu remarquable. Droits & privileges qui lui ont été accordés. Temple, blibliotheque & imprimerie que les proteſtans avoient à Charenton. Miniſtres diſtingués de cette égliſe. Couvent établi enſuite dans ce même lieu. *Suppl.* II. 328. *b.* Maiſon des freres de la Charité. Château des ducs de Bourgogne. Hôtel du roi. Carmes établis à Charenton. Echo remarquable dans leur enclos. Obſervation ſur les ouvrages d'André Leſuay de Prémonval, né à Charenton. Mémoires publiés par ſa femme. *Ibid.* 329. *a.*

CHARÈS de Linde, ſculpteur ancien. XIV. 818. *b.*

CHARGE, *fardeau*, *poids*, *faix* : différence entre ces mots. III. 197. *b.*

CHARGE, (*Juriſpr.*) diverſes acceptions de ce mot. Réflexions de l'illuſtre auteur de l'eſprit des loix, ſur la vénalité des charges. III. 197. *b. Voyez* VÉNALITÉ.

Charge, différence entre charge & office. XI. 414. *a.* De l'âge requis pour être propre à différentes charges. I. 170. *a.* Aſpirant aux charges. II. 590. *a.* Fait de charge. VI. 384. *b.*

CHARGES *de la communauté de biens entre conjoints.* Dépenſes & dettes qui ſont du nombre de ces charges. Traité à conſulter. III. 198. *a.*

Charges des comptes ou *ſur les comptes.* Ce qu'on entend par-là en ſtyle de la chambre des comptes. Quels officiers ſont chargés de faire pourſuite de ces charges. III. 198. *a.*

Charges foncieres. Toutes charges de cette nature ne peuvent être créées que lors de la tradition du fonds. Il en faut ſeulement excepter les ſervitudes. Ces charges une fois établies ſuivent toujours la choſe en quelque main qu'elle paſſe.

De l'action pour l'acquittement de ces charges. Différence entre les charges foncieres & les dettes & obligations perſonnelles, entre ces mêmes charges & les ſimples hypotheques. Douze différences entre les charges ou rentes foncieres & les rentes conſtituées, indiquées par Loiſeau. III. 198. *b.*

Charges & informations ; différences entre ces deux mots. III. 198. *b.* Ce qu'on doit entendre ſous le terme de *charges* proprement dites, en matiere criminelle. *Ibid.* 199. *a.*

Charges & informations : apprêter les charges aux gens du roi. III. 730. *b.*

Charges du mariage, choſes qui doivent être acquittées pendant que le mariage ſubſiſte. Qui ſont ceux qui doivent les acquitter. III. 199. *a.*

Charges municipales ; définition, étymologie du mot. Quelles ſont les charges compriſes ſous ce nom. De l'élection pour les places municipales. Les élus peuvent être contraints, *&c.* III. 199. *a.* Cauſes d'exemptions. Cauſes d'excluſion. Traités à conſulter. *Ibid. b.*

Charges & offices. Etymologie du mot *charge* pris pour office. Chez les Romains il n'y avoit point d'offices en titre ; ces fonctions n'étoient que par commiſſion. Quelles étoient les commiſſions appellées *munera*, mot relatif à *mera ;* d'où eſt venu notre uſage de les appeller *charges.* On a auſſi donné aux offices le nom de *charges*, mais improprement. Diſtinction que quelques-uns admettent entre *charge* & *office.* III. 199. *b.*

Charges de police, fonctions que chacun eſt obligé de remplir pour le bon ordre & la police des villes. III. 199. *b.*

Charges publiques, quatre ſortes de charges compriſes ſous ce terme. 1°. Les impoſitions établies pour les beſoins de l'état. 2°. Certaines charges locales communes aux habitans d'un certain pays ſeulement. III. 199. *b.* 3°. Les charges de police. 4°. Certains engagemens que chacun eſt obligé de remplir dans ſa famille. Chacun peut être contraint d'acquitter toutes ſes différentes charges. *Ibid.* 200. *a.*

Charges publiques. Engagement onéreux, ſurcharge. XV. 685. *b.* Privileges qui diſpenſent d'une charge publique & pécuniaire. VI. 238. *a*, *b.* De l'exemption des charges. *Ibid.* & VIII. 577. *b.*

Charges réelles ou *foncieres.* Voy. *Charges foncieres.* III. 200. *a.*

Charges d'une ſucceſſion, *donation* ou *teſtament ;* obligations impoſées à l'héritier donataire ou légataire. Comme il y a des charges pour la ſucceſſion en général, il y en a auſſi de communes à l'héritier, & au légataire ou donataire univerſel. Il y en a de propres au donataire ou légataire particulier. III. 200. *a. Voyez* SUCCESSION.

Charges univerſelles, celles qui affectent toute une maſſe de biens. Traité à conſulter. III. 200. *a.*

Charge, dans les communautés de marchands & d'artiſtes. III. 200. *a.*

CHARGE, (*Architect.*) ſorte de maçonnerie. Obligation de payer une toiſe ſur ſix, lôrſqu'on bâtit ſur ou contre un mur mitoyen. III. 200. *a.*

CHARGE, (*Artill.*) comment on charge le canon. Effet de la charge. Proportion qu'il faut ſuivre entre la charge & la peſanteur du boulet. Une charge extraordinaire n'augmente point le mouvement du boulet. III. 200. *b.* On ne peut déterminer la quantité de la charge que par l'expérience ; encore ne peut-elle la donner avec préciſion. Réſultat des expériences faites à cet égard ſur des pieces de différens poids de boulets. Ordre des canonniers & méthode à ſuivre pour charger une piece de canon. Récapitulation des différentes fonctions des canonniers & ſoldats ſervant une piece de 24. *Ibid.* 201. *a.*

Charge d'un canon, ou *autre piece d'artillerie.* Proportion de la charge ſuivant les canons. XVI. 525. *b.* On doit diminuer la charge, lorſqu'on a tiré pluſieurs coups de ſuite. XIII. 847. *a.* Obſervation ſur l'uſage du tampon dans la charge d'une piece d'artillerie. XV. 879. *b.* Comment on doit charger le canon, lorſqu'on manque de cartouche ou de gargouge. II. 732. *a.* De la charge des bombes. II. 316. *b.* Obſervations ſur l'uſage de charger le canon à cartouche, à mitraille, *&c. Suppl.* I. 618. *b.* — 620. *b.*

CHARGE, (*Art milit.*) maniere de charger les fuſils dont le canon eſt rayé ou cannelé. *Suppl.* II. 211. *b.*

CHARGE, (*Muſiq.*) air militaire des trompettes, tambours, tymbales, *&c.* Sonner la charge. Battre la charge. *Suppl.* II. 329. *a.*

CHARGE, en terme de forges & d'hydraulique. III. 201. *b.*

CHARGE, (*Maréchall.*) ſorte de cataplaſmes. Leur uſage. Comment on les emploie. Les maréchaux confondent les noms de charge, d'emmiellure & de rémolade. III. 201. *b.*

CHARGE, (*Peinture & Belles-lettr.*) repréſentation d'un ſujet où la vérité n'eſt altérée que par l'excès du ridicule. III. 201. *b.* En quoi conſiſte l'art de ces repréſentations. Le chevalier Guichi a excellé en ce genre. La proſe & la poéſie ont leurs charges. Il importe, dans les ſujets de ce genre, qu'il ſoit évident qu'on s'eſt propoſé de faire une charge, & que la charge ne rende pas toutefois l'objet méconnoiſſable. Une charge eſt peut-être plus propre à conſoler l'amour-propre qu'à le mortifier. *Ibid.* 202. *a. Voyez* CARICATURE & COMÉDIE.

CHARGE, en terme de rubannerie, de vénerie. III. 202. *a.*

CHARGE, (*Blaſon*) tout ce qu'on porte ſur l'écuſſon. Un grand nombre de charges moins honorable qu'un petit. Charges propres, ou pieces ordinaires. Quelques-uns reſtraignent ce terme aux additions ou récompenſes d'honneur. III. 202. *a.*

CHARGE, (*Comm.*) meſure pour les grains, uſitée en Provence & en Candie. Meſure d'épiceries à Veniſe. III. 202. *a.* Meſure des galles, cottons, *&c.* Meſures de différens poids & matieres. *Ibid. b.*

CHARGE *d'un vaiſſeau.* Des vaiſſeaux de charge des anciens. III. 805. *a.* Port de décharge. XIII. 131. *a.*

CHARGE *d'épaules*, *de ganache*, *de chair*, (*Maréch.*) III. 202. *b.*

CHARGÉ, (*Blaſon*) III. 202. *b.*

CHARGÉ, (*Jeux*) ſe dit des dés dont on a rendu une face plus peſante que les autres. Comment les eſcrocs le pratiquent. Cela arrive quelquefois naturellement, lorſque la matiere des dés n'eſt pas d'une conſiſtance uniforme. III. 202. *b.*

CHARGÉ, (*Monnoie*) III. 202. *b.*

CHARGÉE, *croix*, (*Blaſon*) *voyez* vol. II. des planch. de blaſon, pl. 3.

CHARGEMENT, (*Comm. de mer*) police de chargement. XII. 912. *b.* III. 898. *a.*

CHARGER, (*Juriſpr.*) en matiere criminelle. III. 203. *a.*

CHARGER, (*Marine*) charger à cueillette ſur l'Océan, & au quintal ſur la Méditerranée. Charger au tonneau. Charger en grenier. III. 203. *a.*

Charger à cueillette. IV. 533. *b.*

CHARGER *à la côte*, (*Marine*) vent qui charge à la côte. Diverſes acceptions de ce mot dans le commerce, dans les arts & métiers. III. 203. *a.*

CHARGER *la glace*, (*Miroitier*) III. 203. *b.*

CHARGER, (*Orfévr.*) arranger les paillons de ſoudure. XVII. 762. *b.*

CHARGER, (*Émaill.*) XVII. 762. *b.*

CHARGER *l'ennemi*, (*Art milit.*) *voyez* FEU.

CHARIDOTES, (*Myth.*) ſurnom ſous lequel on adoroit Mercure dans l'iſle de Samos. Anecdote de ſon culte, qui prouve combien il eſt eſſentiel que les hommes aient des idées juſtes de la divinité. III. 203. *b.* Dans Térence un jeune libertin s'excuſe d'une action infame par l'exemple de Jupiter. Reproche de Pétrone au ſénat, ſur les préſens que ce ſénat faiſoit aux dieux. Pourquoi Platon chaſſoit les poëtes de ſa république. Excellence des exemples que nous préſente le chriſtianiſme. *Ibid.* 204. *a.*

CHARILES, fêtes inſtituées en l'honneur d'une jeune delphienne, qui ſe pendit de déſeſpoir d'avoir été ſéduite par le roi de Delphes. Comment elles ſe célébroient. III. 204. *a.*

CHARIOT, plus les roues ſont grandes, plus le mouvement en eſt doux, *&c.*... mais le chariot eſt alors plus ſujet à verſer. Il faut donc donner aux roues une grandeur moyenne. Principe pour déterminer en général l'effort de la puiſſance. III. 204. *a. Voyez* CHAR.

CHARIOT, (*Hiſt. anc.*) antiquité de l'uſage des chariots. Diverſes ſortes de chariots des Romains. Magnificence de quelques-uns. Paſſage de Pline ſur ce ſujet. III. 204. *b. Voyez* CHAR.

Chariot pour applanir & entretenir les chemins, *voyez* vol. I. des planch. d'agriculture, pl. 4. Deſcription de cet inſtrument. *Suppl.* II. 329. *a.*

Chariots des anciens, appellés *baſternes* & *carpentes*, voyez ces mots.

CHARISIES, (*Mythol.*) fêtes en l'honneur des Graces. Particularités de ces fêtes. III. 205. *a.*

CHARISTERIES, fêtes athéniennes en mémoire de la liberté rendue par Thraſibule. III. 205. *a.*

CHARISTICAIRE, (*Hiſt. eccl.*) commendataires à qui on avoit accordé la jouiſſance des revenus des hôpitaux & monaſteres. A quelles perſonnes ſe ſont faites ces conceſſions injuſtes. Leur origine. Pourquoi les empereurs grecs les continuerent. III. 205. *a.*

CHARISTIES, (*Myth.*) fêtes des Romains en l'honneur de la Concorde. Ce qui ſe pratiquoit alors. Veſtiges de ces fêtes parmi nous. III. 205. *a.*

CHARISTIES, (*Hiſt. anc.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 329. *b.*

CHARITATIF, *don*, (*Juriſpr.*) III. 205. *a.*

CHARITÉ : définition. La queſtion de l'amour de Dieu a excité bien des diſputes. III. 205. *a.* Les uns ont prétendu qu'il n'y avoit de véritable amour de Dieu que la charité.

D'autres

D'autres ne taxent point de pechés les actions faites par d'autres motifs, & s'accordent à traiter d'erreur le rigoriſme des premiers, qui font des péchés de toute action qui n'a pas le motif de la charité. Deux excès à éviter dans cette matiere : il y en a qui aiment Dieu en penſant tellement à eux, que Dieu ne tient que le ſecond rang dans leur affection. Il y en a qui ont horreur de tout motif d'intérêt. *Ibid. b.* Les théologiens modérés s'accordent à tempérer cet amour pur & cet amour mercénaire ; mais ils ne s'accordent pas ſur la maniere. Obſervations ſur ce principe : *Nous cherchons tous naturellement à nous rendre heureux.* Son application au ſujet ici traité. Réponſe à la queſtion, ſi nous ne pourrions pas nous élever à l'amour de Dieu par la contemplation ſeule de ſes perfections infinies. Il eſt impoſſible d'aimer Dieu ſans le voir comme un être infiniment parfait ; & il eſt impoſſible de le voir tel, ſans être convaincu qu'il peut & veut notre bonheur. *Ibid.* 206. *a.* Nombreuſes conſéquences tirées de cette doctrine, dont voici quelques-unes.

Entre les attributs divins, il n'y a proprement que ceux qui conſtituent la liaiſon du créateur à la créature, qui excitent en nous des ſentimens d'amour. Le ſentiment d'amour peut occaſionner en nous de bons deſirs, & nous porter à des actions excellentes, animer notre vie, ſans que nous en ayons ſans ceſſe une perception diſtincte & préſente. Les motifs naturels & ſurnaturels ne s'excluent point. Nous ne pouvons cependant avoir la perception nette & claire de pluſieurs motifs à la fois. Il ne dépend nullement de nous d'établir une priorité d'ordre dans ces motifs. *Ibid. b.* Le paſſage que l'impulſion de la charité ſuggere au chrétien, de la perception d'un motif ſurnaturel, préſent à l'eſprit dans l'inſtant de l'action, à un motif ſurnaturel ſubſéquent, ne rend pas, à parler exactement, l'action bonne, mais la rend avantageuſe pour l'avenir. Pour s'aſſurer tout l'avantage de ſes bonnes actions, il y a des précautions que le chrétien ne négligera point, comme de perfectionner, par des actes d'amour anticipés, ſes actions ſubſéquentes, *&c.* Il ſuffit à la perfection d'une action, qu'elle ait été faite par une habitude d'amour virtuel, *&c. &c.*

Autres ſens du mot *charité.* La charité des conſeils eſt la plus commune ; il faut un peu s'en défier. *Ibid.* 207. *a.*

Charité. Différence entre la juſtice & la charité, IX. 88. *a.* entre la charité & l'amitié. I. 361. *b.* On examine s'il eſt vrai qu'en bleſſant le prochain par les fautes contraires à la charité, & par celles qui ſont contre la juſtice, on ne bleſſe point ſon droit dans les unes comme dans les autres. IX. 88. *b.* Devoirs de charité envers le prochain. IV. 916. *a.* Ces devoirs dérivent de l'égalité naturelle. V. 415. *a.* La charité eſt de devoir étroit dans toutes ſes parties. II. 329. *b.* Maniere de réparer les fautes contraires à la charité. IX. 88. *b.* Repas de charité. I. 165. *a*, *b. Suppl.* I. 196. *a.* Sur la charité, *voyez* PHILANTROPIE.

Charité. Devoirs de charité envers les pauvres. I. 881. *a*, *b.* Comment la charité envers les voyageurs eſt exercée chez les mahométans. VIII. 320. *a*, *b.* Des établiſſemens de charité. III. 207. *b.* VIII. 294. *a.* Obſervations ſur ces établiſſemens. VII. 73. *a.*

Charité, nom de quelques ordres religieux. Freres de la charité. Inſtitution & vœux de leur ordre. III. 207. *a.* Quêtes du fondateur pour les malades. *Ibid. b.*

Charité de la ſainte Vierge, ordre religieux. III. 207. *b.*

CHARITÉ, (*Sœurs de la*) (*Dames de la*) III. 207. *b.*

CHARITÉ *de Montoire, ſœurs de la*, (*Hiſt. eccl.*) XVII. 762. *b.*

CHARITÉ, (*Freres de la*) VII. 301. *a.*

CHARITÉ, (*Ecoles de*) en Angleterre. Etat de ces écoles dans Londres & aux environs, tel qu'il étoit en 1710. Aſſociation pour le ſoulagement des pauvres induſtrieux, formée ſous la reine Anne. Etabliſſemens de charité en France. III. 207. *b.*

CHARITÉ *chrétienne*, ordre inſtitué par Henri III, roi de France. III. 207. *b.* Son projet n'eut point toute ſon exécution. Louis XIV l'a réaliſé par la fondation de l'hôtel des invalides. *Ibid.* 208. *a.*

CHARITÉ *chrétienne*, (*l'Ordre de la*) ſon inſtitution. Maiſon de cet ordre à Paris. Marque & deviſe. Cet établiſſement interrompu par la mort de Henri III, qui l'avoit fondé. *Suppl.* II. 329. *b. Voyez* vol. II. des pl. *Blaſon*, pl. 26.

CHARIVARI, (*Hiſt. mod.*) étymologie de ce mot. Paſſage tiré d'un *traité des jeux & divertiſſemens*, par M. Thiers, ſur la coutume des charivaris. Diverſes obſervations ſur ce ſujet. *Suppl.* II. 329. *b.*

Charivari : les reines même qui ſe remarioient autrefois n'étoient pas épargnées par le charivari. Arrêts & défenſes contre cet abus. Il eſt encore toléré à Lyon. Il y a 30 ans qu'on n'en ſouffre plus à Paris. III. 208. *a.*

Charivari, terme du jeu de l'hombre. III. 208. *a.*

CHARLATAN. Il faut bien diſtinguer les charlatans des médecins, dont l'empiriſme eſt éclairé. Faux empiriques. Depuis que les hommes vivent en ſociété, il y a eu des charlatans & des dupes. III. 208. *a.* Modeſtie du vrai médecin ; préſomption du charlatan. Comment ſe forme la liaiſon entre le charlatan & le malade. Ancienneté de la charlatanerie. Comment les Grecs & les Romains appelloient ces gens-là. Nos Batteleurs, nos Endamus, nos Charitons, nos Clodius, ne different point des anciens pour le caractere. Quelques traits de charlatans qui ont eu le plus de vogue en France ſur la fin du dernier ſiecle. *Ibid. b.* Etat de la charlatanerie médicinale en Angleterre. Adreſſe d'un charlatan, cité par Addiſſon, à eſcroquer l'argent de la multitude. Comment ces gens-là tâchent d'en impoſer au vulgaire, en étonnant ſon imagination, & entretenant ſa ſurpriſe. *Ibid.* 209. *b.* Maniere dont un ſeigneur anglois, attaqué de la goutte, congédia un charlatan qu'on lui annonçoit. *Ibid.* 210. *a.*

Charlatan. Eſpece de charlatans chez les anciens. XII. 492. *b.* Pourquoi le public eſt ſi ſouvent la dupe des charlatans. V. 9. *b.* Danger d'abandonner ſa ſanté à de tels hommes. 398. *b.* Contradiction des hommes dans le mépris qu'ils ont pour la médecine, & leur empreſſement pour les charlatans. I. 603. *a.* Réflexions ſur leur penchant à les écouter, *ibid. b.* & ſur la confiance que certaines gens accordent à de prétendus ſecrets de divers charlatans. XIV. 862. *b.* Obſervation ſur les prétendus ſpécifiques qu'ils ont mis en vogue. V. 511. *b.* Défiance qu'on doit avoir des pilules qu'ils débitent. XII. 626. *a.* Eſpece de charlatans connus ſous le nom de médecins des urines. XVII. 504. *b.* 505. *b.* 514. *b.* Charlatans qui ont prétendu n'avoir rien à craindre du plomb fondu. III. 32. *b.* Charlatans qui ont paru ſe jouer des ſerpens. XIII. 544. *b.*

CHARLATANERIE. Les charlatans ſont de tout état. En quoi conſiſte la charlatanerie en général. Différence entre le pédant & le charlatan. III. 210. *a.*

CHARLES IV, (*Hiſt. d'Allem.*) de Luxembourg, ſucceſſeur de Louis V, vingt-troiſieme roi ou empereur d'Allemagne, depuis Conrad I. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 330. *a.* Publication de la bulle d'or. *Ibid. b.* XIII. 262. *a.* Horrible perſécution que les Juifs ſouffrirent pendant ſon regne. *Suppl.* II. 331. *b.*

CHARLES-QUINT, (*Hiſt. d'Allem. & d'Eſpag.*) quarantieme empereur. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 331. *b.* Lieu de ſa naiſſance. Tableau de ſon regne. VI. 465. *b.* Maniere dont il fut élevé par Chievres, ſon gouverneur. 798. *a*, *b.* Hiſtoire de l'*interim* propoſé par cet empereur. VIII. 829. *b.* Son traité de paix avec les proteſtans d'Allemagne. XI. 770. *a.* Il perſécute les Mennonites. X. 335. *a*, *b.* Son projet de monarchie univerſelle. V. 953. *a.* Réponſe de François I aux titres de cet empereur. XVI. 359. *b.* Sa puiſſance funeſte à l'humanité. XIII. 95. *a.* Trait de grandeur de la part d'un négociant, qui le reçut dans ſa maiſon. VII. 848. *b.* Arrêt de l'inquiſition pour l'exhumation de Charles-Quint, conſidéré comme hérétique. VI. 259. *a.*

CHARLES VI, (*Hiſt. d'Allem. de Hong. & de Boh.*) archiduc d'Autriche, quarante-deuxieme empereur depuis Conrad I, trente-huitieme roi de Boheme, quarante-deuxieme roi de Hongrie, ſecond roi héréditaire de cette couronne. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 333. *a*, *b*, &c.

CHARLES VII, (*Hiſt. d'Allem.*) électeur de Baviere, quarante-troiſieme empereur. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 335. *a*, *b.*

CHARLES, *ſurnommé* MARTEL, (*Hiſt. de France*) troiſieme prince ou duc d'Auſtraſie. Hiſtoire abrégée de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 336. *a.*

CHARLES-MARTEL ; obſervations ſur ce maire de Neuſtrie. *Suppl.* IV. 287. *b.*

CHARLES I, vulgairement nommé *Charlemagne*, (*Hiſt. de France*) vingt-troiſieme roi de France. Principaux événemens de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 337. *a.*

Charlemagne. Empire de Charlemagne. V. 582. *b.* Le titre d'empereur déféré à ce prince. *Suppl.* I. 309. *a.* Obſervation ſur le gouvernement qu'il introduiſit. VI. 695. *a.* Son empire fut deſtructeur de l'eſpece humaine. XIII. 95. *a.* Caractere de ſes loix. IX. 646. *a.* Guerre injuſte & cruelle qu'il fit aux Saxons. VIII. 905. *b.* XIV. 734. *a.* Précautions qu'il prit contre les Normands. XI. 228. *b.* Charlemagne devenu roi des Lombards. IX. 681. *b.* Il reconnut les donations faites au S. Siege, en ſe réſervant la ſuzeraineté. XI. 833. *a.* Accroiſſement de la juriſdiction eccléſiaſtique ſous cet empereur. IX. 76. *b.* Etat de l'agriculture en France pendant ſon regne. *Suppl.* I. 215. *a.* Services qu'il rendit aux lettres. VIII. 520. *a*, *b.* Ses connoiſſances aſtronomiques. I. 788. *a.* Colleges & bibliotheques qu'il fonda. II. 232. *a.* Etabliſſement des poſtes dans ſon empire. XIII. 171. *b.* Signature de cet empereur. X. 667. *b.* Sur ſes deſcendans, *voyez* CARLOVINGIENS.

CHARLES II, ſurnommé *le chauve*, (*Hiſt. de France*) vingt-cinquieme roi de Neuſtrie. Nom que porta la France juſqu'au dixieme ſiecle. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 339. *b.* Ravages que firent les Normands ſous ſon regne. XI.

229. *a.* Obſervations ſur ce prince, lieu de ſa ſépulture. XI. 15. *b.*

CHARLES, roi de Provence & de Bourgogne, fils de Lothaire I. *Suppl.* II. 345. *b.*

CHARLES, arriere-fils de Charlemagne, fils de Pepin, roi d'Aquitaine. *Suppl.* II. 345. *b.*

CHARLES, fils de Charles-le-chauve, roi d'Aquitaine. *Suppl.* II. 345. *b.*

CHARLES, autre fils de Charles-le-chauve, mourut au berceau. *Suppl.* II. 345. *b.*

CHARLES, ſurnommé *le gros*, (*Hiſt. de France*) vingt-huitieme roi de France, ſixieme empereur du ſang de Charlemagne. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 345. *b.* Ravages des Normands ſous ſon regne. XI. 229. *b.* Révolte formée contre lui. *Suppl.* I. 563. *b.*

CHARLES III, ſurnommé *le ſimple*, (*Hiſt. de France*) trentieme roi de France, fils de Louis-le-begue & d'Adélaïde. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 347. *a.* Obſervations ſur ſon regne. XII. 390. *a*, *b.*

CHARLES IV, dit *le bel*, roi de France. XVII. 305. *b.*

CHARLES V, dit *le ſage*, roi de France, (*Hiſt. de France*) fils & ſucceſſeur du roi Jean. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 349. *a.* XVII. 305. *b.* Interdit qu'il fit prononcer contre le comte de Nevers. VIII. 817. *a.*

CHARLES VI, dit *le bien-aimé*, roi de France, (*Hiſt. de France*) fils & ſucceſſeur de Charles V. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 350. *a.* Sa paſſion pour les tournois. XVI. 489. *a.*

CHARLES VII, dit *le victorieux*, roi de France, (*Hiſt. de France*) tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 351. *a.* Obſervations & anecdotes ſur ce prince, lieu de ſon tombeau. X. 306. *b.* Comment il ſe diſtingua au ſiege de Montereau-Faut-Yone. *Suppl.* III. 959. *a.* Ses affaires rétablies par la Pucelle d'Orléans. XVI. 860. *a*, *b.* *Suppl.* I. 529. *b.* &c. Pragmatique ſanction dreſſée ſous ſon regne. XIII. 260. *a*, *b.* Son amour pour Agnès Sorel. IX. 625. *a*, *b.*

CHARLES VIII, roi de France, (*Hiſt. de France*) précis de ſon regne. *Suppl.* II. 352. *a.*

CHARLES IX, roi de France, (*Hiſt. de France*) tableau des principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 352. *b.* Lieu de ſa naiſſance. VII. 643. *a.* Age auquel il fut déclaré majeur. IX. 645. *a.* Obſervations ſur ce roi. XVII. 305. *b.* Principe de ſon caractere cruel. IV. 518. *b.* Raiſon des fêtes qui amuſerent la cour pendant ſon regne. VI. 580. *a.* Rapport de l'ouverture du corps de ce roi. XIII. 807. *a.*

CHARLES I, roi d'Eſpagne, (*Hiſt. d'Eſp.*) *Suppl.* II. 353. *b.* *voyez* ci-devant CHARLES-QUINT, empereur.

CHARLES II, roi d'Eſpagne, (*Hiſt. d'Eſp.*) précis de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 353. *b.*

CHARLES I, roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, (*Hiſt. d'Angl.*) événemens & agitations de ſon regne. *Suppl.* II. 354. *a.* Du caractere de ce prince & des malheurs de ſon regne. XVII. 625. *b.* Parole de Johnſon ſur ce roi. 603. *b.* Il fut la victime du fanatiſme des puritains. XIII. 582. *a.* Cauſe de ſa mort. IX. 599. *a.*

CHARLES II, roi d'Angleterre, (*Hiſt. d'Angl.*) principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 355. *b.* Lieu où il ſe cacha lorſque ſon armée eut été défaite par celle de Cromwel. XIV. 417. *a.* *Suppl.* II. 387. *a.* Altération dans l'eſprit national depuis ſon rétabliſſement. XIV. 193. *a.* Ses intérêts négligés dans le traité des Pyrénées. XIII. 600. *b.* Progrès des ſciences ſous ſon regne. XV. 259. *b.* 260. *a.* Belle maxime que lui propoſa le chevalier Temple. 425. *a.*

CHARLES II, *cœur de*, (*Aſtronom.*) conſtellation. *Suppl.* II. 397. *b.* 496. *a.*

CHARLES, (*Hiſt. de Danem.*) ſeigneur Danois, qui trama avec Canut, Benedict ſes freres, & Magnus, une conſpiration contre Valdemar I. Hiſtoire de cette conſpiration. *Suppl.* II. 356. *a.*

CHARLES I, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede. *Suppl.* II. 356. *a.*

CHARLES VII, ſurnommé *Suercherſon*, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, fils de Suercher. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 356. *a.*

CHARLES VIII, (*Hiſt. de Suede*) ſurnommé *Canutſon*, c'eſt-à-dire, fils de Canut. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 356. *b.*

CHARLES *Canutſon*, roi de Suede. Affaires entre ce roi & Chriſtiern I, roi de Danemarck. *Voyez* l'article CHRISTIERN I. Adminiſtrateur de la Suede pendant les troubles de ſon regne. *Suppl.* IV. 830. *b.*

CHARLES IX, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, fils de Jean III. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 358. *a*, *b.*

CHARLES *Guſtave*, ou CHARLES X, (*Hiſt. de Sued.*) roi de Suede. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 359. *a*, *b.*

CHARLES XI, (*Hiſt. de Suede*) fils & ſucceſſeur de Charles Guſtave. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 360. *b.*

CHARLES XII, (*Hiſt. de Suede*) fils & ſucceſſeur de Charles XI. Evénemens remarquables de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 362. *a.* Trait remarquable de ce prince ſur l'égalité naturelle entre les hommes. XV. 253. *a.* Sa défaite à Pultava. Réflexions ſur cette bataille. XIII. 568. *b.* Ses efforts inutiles pour défendre l'iſle de Rugen contre les Danois & les Pruſſiens. XIV. 432. *b.* Proviſion que la Porte lui fournit pendant un tems. XVI. 217. *b.* Sa mort au ſiege de Fridericks-Hall. VII. 307. *b.* Quels étoient ſes équipages de guerre. V. 882. *a*, *b.*

CHARLES *de France*, frere de S. Louis, inveſti du royaume de Naples & de Sicile. XI. 19. *a.*

CHARLES I, duc de Lorraine : lieu de ſa naiſſance : obſervations hiſtoriques ſur ce prince. IX. 281. *b.*

CHARLES V, duc de Lorraine : lettre qu'il écrivit à l'empereur en mourant. XVI. 908. *b.*

CHARLES *de Lorraine*, cardinal, né à Joinville en 1529. Divers traits qui le caractériſent. VIII. 870. *b.*

CHARLES *de Lorraine*, duc de Mayenne : ſon caractere. XV. 308. *a.* Chef de la ligue après la mort de ſon frere. IX. 529. *a.* Comment il parut au concile de Trente. XVI. 589. *b.*

CHARLES-EMMANUEL I, duc de Savoie : obſervations ſur ce prince. XIV. 306. *a.* 719. *a.*

CHARLES. Princes de ce nom qui ont régné en Savoie. XIV. 719. *a.*

CHARLES-LE-HARDI, duc de Bourgogne. Sa défaite près de Morat. X. 703. *b.* Ouvrage à conſulter ſur la guerre des Suiſſes contre ce duc. XV. 319. *a.* Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 797. *a.*

CHARLES, *racine de Saint-* (*Botan.*) XIII. 747. *a.*

CHARLETON, (*Gautier*) XV. 334. *b.*

CHARLEVAL, (*Jean-Louis Faucon de Ris, ſeigneur de*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIV. 393. *b.* Ouvrages de ſon frere Charles de Charleval. *Suppl.* I. 803. *a.*

CHARLEVILLE, (*Géogr.*) ville de Champagne. Mont Olympe près de ce lieu. Savant diſtingué dont cette ville eſt la patrie. Ancien village dont elle occupe la place. *Suppl.* II. 367. *a.*

CHARLEVILLE, (*Géogr.*) petite ville d'Irlande. *Suppl.* II. 368. *a.*

CHARLOTTENBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la Weſtphalie : elle eſt habitée par des Vaudois. Son origine. Château de même nom en Franconie. *Suppl.* II. 367. *b.*

CHARLOTTENBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe, connue ſous ce nom & ſous celui de ville depuis 1708. Agrémens de ſa ſituation. Hiſtoire de ſon origine & de ſes commencemens. Palais du roi de Pruſſe à Charlottenbourg. *Suppl.* II. 368. *a.*

CHARME, *enchantement*, *ſort* ; différence entre ces mots. III. 210. *a.*

Charmes, *appas*, *attraits* ; différences entre ces mots. I. 547. *a.* Eſpece de charme inviſible qu'il y a quelquefois dans les perſonnes ou dans les choſes, & qu'on a rendu par l'expreſſion de *je ne ſais quoi*. VII. 765. *b.*

Charme, pouvoir ou caractere magique. Etymologie du mot. La crédulité ſur cet article a été de tous les tems. Tiſon fatal de Méléagre ; enchantemens de Médée ; conjurations magiques de Sagane & de Canidie. Ce que dit Tacite des maléfices de Piſon auxquels on attribuoit la mort de Germanicus. Superſtitions pratiquées par des prêtres & d'autres furieux du tems de la ligue. Auteurs qui ont traité de la magie, parmi leſquels les uns ont adopté tous les faits ſur cette matiere, les autres les ont tous rejettés : milieu que l'auteur conſeille à cet égard. Charme magique, par lequel on prétend qu'il s'eſt exécuté des choſes fort ſingulieres en fait d'empoiſonnemens de beſtiaux, de maladies aiguës, & de douleurs cauſées à différentes perſonnes. III. 210. *b.*

CHARMES, (*Magie*) pourquoi les Latins les ont appellés *carmina*. II. 687. *b.* L'uſage des charmes auſſi ancien que la médecine. X. 262. *b.* Pluſieurs prodiges que les charmes ont produits, rapportés à la muſique. 903. *b.* Eſpece de charme qu'on appelloit *ſcopéliſme*. XIV. 802. *a.* Amulettes & taliſmans, eſpeces de charmes. I. 383. *a*, *b.* XV. 866. *b.* Contre-charme. IV. 132. *b.* Sur les charmes, *voyez* ENCHANTEMENT, PHILTRE.

CHARME, (*Botan.*) genre d'arbre : ſa deſcription. Il eſt fort commun dans les forêts. Pourquoi l'on en fait peu de cas. En le ſoumettant à l'art du jardinage, on a trouvé moyen d'en tirer le plus grand parti pour l'embelliſſement des jardins. Avant d'entrer dans le détail de ce qui dépend de l'art, on conſidere ici le charme dans la ſimple nature. *Terrein*, *expoſition*. Il remplit dans les bois les places où preſque tous les autres arbres ſe refuſent, & s'accommode de tous les terreins. III. 211. *a.* Mais par-tout ſon bois eſt de mauvaiſe eſſence, ſon accroiſſement trop lent. Qualités qui compenſent ſes défauts. A quel âge il faut le couper. *Uſages du bois*. On le

débite pour le charronnage, & principalement pour bois à brûler. *Uſages de l'arbre.* Il eſt le plus propre de tous à recevoir toutes les formes qu'on lui veut donner. Difference entre la charmille des pépinieres & celle des bois. *Multiplication.* Maniere de le multiplier de graine. Celle de le multiplier de branches couchées. *Ibid. b. Plantation* des grandes charmilles. Terrein & ſaiſon qu'il faut choiſir. Maniere de les planter, pour les avoir promptement à une grande hauteur. *Petites charmilles. Entretien & culture des charmilles. Ibid.* 212. *a.* Tems & maniere de les tondre. Autres eſpeces: le charme à feuilles panachées. Le charme à feuilles plus longues & plus étroites. Le charme de Virginie à larges feuilles. Le charme à fleur de Virginie. Le charme d'Orient. Le charme à fruit de houblon. Le charme de Virginie à fruit de houblon. On indique la maniere de multiplier les principales de ces eſpeces. *Ibid. b.*

CHARME, (*Botan.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 367. *a.* Enumération & deſcription de quatre eſpeces de charmes. Leur culture; qualités & uſages. *Ibid. b.*

CHARMÉS, (*Arbres*) ceux auxquels on a fait, à mauvais deſſein, quelque choſe pour les faire périr. Origine de cette expreſſion. Ouvrages à conſulter. III. 213. *a.*

CHARMILLE, (*Jard.*) définition. III. 213. *a. Voy.* CHARME.

CHARNAGE, *dîme de.* IV. 1094. *a.*

CHARNEL, (*Juriſpr.*) ami charnel dans les anciens actes; ſignifie *parent.* Lettres où il en eſt parlé. Origine du terme. III. 213. *a.*

CHARNEL, (*Adject.*) étymologie de l'expreſſion *ami charnel*, qui ſe trouve dans les anciens actes. *Suppl.* II. 368. *b.*

CHARNI, *en Bourgogne*, (*Géogr.*) village de l'Auxois. Obſervations ſur Geoffroi de Charni, gouverneur de Picardie. *Suppl.* II. 368. *b.* Charni érigé en comté en 1456. Leonor Chabot, comte de Charni, empêcha en Bourgogne l'exécution de la S. Barthélemi. A qui appartient aujourd'hui ce comté. *Ibid.* 369. *a.*

CHARNIE, *la*, (*Géogr.*) canton du Maine, qui, dans le onzieme ſiecle n'étoit qu'une forêt. Sainte-Suzanne, chef-lieu de ce canton. Ses abbayes & monaſteres. *Suppl.* II. 369. *a.*

CHARNIER, (*Archit.*) définition. III. 213. *b.*

CHARNIERE, (*Orfévrer.*) pieces qui la compoſent. III. 213. *b.*

Charniere: deſcription de la maniere d'exécuter la charniere d'une tabatiere. XV. 792. *a*, *b.*

CHARNIERE, (*Graveur en pierre*) III. 213. *b.*

Charniere, petite, celle du mouvement d'une montre. Qualités pour être bien faite. III. 213. *b.*

Charniere, uſage que les faiſeurs d'inſtrumens de mathématique font de ce terme. III. 213. *b.*

CHARNIERE, (*Serrurerie*) III. 213. *b.*

Charniere; voyez à l'article SERRURERIE. XVII. 826. *a.* & vol. IX. des planches, article SERRURERIE, pl. 33.

CHARNON, c'eſt l'enſemble des charnons qui forme la charniere. Comment ils doivent être diſpoſés. Le grand art du bijoutier conſiſte à bien faire une charniere. III. 213. *b.* Comment ſe fait le charnon en ferrurerie. *Ibid.* 214. *a.*

Charnon: couliſſe où l'on ſoude les charnons qui compoſent la charniere. IV. 336. *a.*

CHAROLLES, (*Géogr.*) capitale du Charolois. *Suppl.* II. 369. *b.*

CHAROLOIS, (*Géogr.*) pays de France en Bourgogne. Son étendue, ſes baronies & principales places. Hiſtoire de ce pays. *Suppl.* II. 369. *a.* Son principal commerce. Ses rivieres. Le Charolois étoit autrefois régi par des états particuliers. Obſervations ſur Charolles, capitale de ce pays & ſur les hommes de lettres qu'elle a produits. *Ibid. b.*

Charolois, états du, VI. 29. *a.*

CHARON, (*Myth.*) étymologie du nom. Ce que nous en dit la fable. Du tribut que les ames lui payoient. Il étoit défendu à Charon de prendre ſur ſa barque aucun vivant. Conditions ſous leſquelles il admettoit les morts. Origine de la fable de Charon. III. 214. *a. Voyez* CARON.

CHARONDAS, légiſlateur de Thurium. VII. 908. *b.* XVI. 303. *a*, *b.*

CHARPENTE, *ou* CHARPENTERIE. La plus ancienne conſtruction des édifices eſt celle de charpente. L'application de la charpente dans l'art de bâtir eſt infiniment utile, principalement en France: uſage qu'on en fait dans ce royaume. Circonſtances où l'on doit éviter d'employer la charpente. Perfection qu'il eſt à deſirer que l'art de la charpente acquierre. III. 214. *a.*

Charpenterie, l'article concernant cet art a été traité au mot PONT. XIII. 26. *b.* —71. *a. Voyez* auſſi vol. II des planches, l'article CHARPENTERIE. Ouvrage de Nicolas Fourneau ſur cet art. *Suppl.* IV. 684. *a.*

CHARPENTE. (*Bois de*) Il faut qu'il ſoit équarri ou ſcié. III. 214. *b.* Choix qu'il faut faire, & attentions qu'il faut avoir dans l'emploi du bois de charpente, & dans ſon achat. Ce qu'on entend par un *cent de bois. Ibid.* 215. *a.*

Charpente, (*bois de*) *Voyez* l'article BOIS. II. 304. *b.* 305. *a.*

CHARPENTIER, deux ſortes de maîtres; les jurés du roi & les maîtres ſimples. Doyen & ſyndic de la communauté. De ſes réglemens. Noms par leſquels on diſtinguoit les charpentiers des menuiſiers. III. 215. *a.*

Charpentier. Création des jurés-charpentiers. VI. 302. *a.* Cognées du charpentier. III. 605. *a.* Eſſette. V. 998. *a.* Feuilleret. VI. 657. *a.* Herminette. VIII. 172. *b. Voyez* les planches ſur l'art du charpentier.

CHARPENTIER, (*Marine*) ordonnance qui regle les fonctions des maîtres charpentiers, des contre-maîtres, & des charpentiers entretenus. Celles des maîtres charpentiers en particulier. III. 215. *a.* Conditions pour être reçu maître charpentier. *Ibid. b.*

CHARPENTIER, (*Herbe à*) plante des iſles Antilles. Sa deſcription. Ses propriétés. III. 215. *b.*

CHARPIE, dans quels cas on préfere la charpie brute. III. 215. *b.*

Charpie, rouleau de charpie, bourdonnet. II. 369. *b. Voyez* auſſi TENTE.

CHARPY, (*Emplâtre de*) ſa compoſition tirée de la pharmacopée de Charas. III. 215. *b.*

CHARRAN, ville de Méſopotamie. III. 398. *b.*

CHARRÉE, (*Inſectol.*) inſecte aquatique. Enveloppe qu'il ſe fait autour du corps. Sa deſcription. On en trouve quantité dans les eaux courantes. Poiſſons auxquels il ſert d'appât. III. 216. *a.*

Charrée, cendres qui ont ſervi à la leſſive, & dont l'expérience a fait connoître l'utilité aux jardiniers. III. 216. *a.*

CHARRETTE, deſcription de cette voiture. III. 216. *a.*

CHARROIS, deux ſignifications de ce mot. III. 216. *a.* Charrois comptés au nombre des charges. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Charrette. Réflexions de M. Couplet ſur la force qu'exige le tirage des charrettes & des traîneaux. VII. 123. *b.* Conſtruction des charrettes. *Voyez* les planches du charron, vol. III.

CHARRON, de la communauté des charrons. III. 216. *b.*

CHARRONNAGE, quels ſont les bois que le charron emploie particuliérement. III. 216. *b.*

Charron, Charronnage. Divers outils des charrons. Chaîne. III. 8. *b.* Chevre. 323. *a.* Cognées. 604. *b.* Compas. 758. *a.* Eſſeret. V. 998. *a.* Eſſette. *Ibid.* Filiere. VI. 797. *b.* Fourchette. VII. 226. *a.* Herminette. VIII. 172. *b.* Plâne. XII. 702. *a.* Tarreaux & tarrieres. XV. 917. *a*, *b.* Temple. XVI. 87. *b.* A qui appartient dans Paris la police ſur les bois de charronnage. IX. 511. *a. Voyez* les planches du Charron, vol. III.

CHARRUAGES, (*Juriſ.*) terres labourables. La coutume de Vitri en fait mention. *Charruage*, droit que les ſeigneurs levoient en Champagne ſur leurs ſujets, à raiſon des charrues. III. 216. *b.*

CHARRUE, celle des Grecs & des Romains étoit extrêmement ſimple. Deſcription de la nôtre. III. 216. *b.* Charrues de pluſieurs façons. Il eſt bon d'en avoir de toutes, & deux au moins de celles dont on fait le plus d'uſage. Objet qu'on ſe propoſe en labourant les terres. La charrue perfectionnée par M. de Tull. Deſcription détaillée de la charrue ordinaire à deux roues, dont l'uſage eſt pour toutes terres labourables, *&c. Ibid.* 217. *a.* Correction faite à cette charrue par M. de Tull. Les anciens ſe ſervoient de la charrue pour tracer l'enceinte des villes qu'ils bâtiſſoient, & pour ſillonner ſur les ruines de celles qu'ils avoient détruites. Origine du mot *porta. Ibid. b.*

Charrue propre à faire des tranchées d'un pied de profondeur, d'un pied huit pouces de large au ſommet, & de dix pouces au fond, dont le talus ſoit égal des deux côtés. Inventeur de cet inſtrument. Sa deſcription. *Suppl.* II. 370. *a. Voyez* planch. d'Agriculture, Economie ruſtique, *Suppl.* pl. 5.

Charrue double, ou qui trace deux ſillons à la fois. *Voyez* pl. d'Agriculture, *Suppl.* pl. 1. Son inventeur. Obſervation ſur ſa conſtruction. *Suppl.* II. 370. *a.*

Charrue à verſoir, voyez vol. I des planch. d'Agriculture, pl. 2.

Charrue à tourne-oreille, voyez vol. I des pl. d'Agriculture, pl. 3.

Charrue, (*Jardin.*) eſpece de ratiſſoire, *&c. Suppl.* II. 370. *b.*

Charrue, deſcription de différentes charrues, *voyez* planch. d'Economie ruſtique, vol. I. Chaîne qui appartient à la charrue. III. 8. *a.* Oreille de la charrue. XI. 622. *b.* 623. *a.* Piece de la charrue à verſoir nommée *aiguille. Suppl.* I. 230. *a.* Charrue du ſieur Deſpommiers. 218. *a.* Combien peu la charrue a été perfectionnée. II. 343. *b.* Aumône des charrues en Angleterre. I. 881. *b. Voyez* SEMOIR.

CHARRUE, (*Juriſp.*) ne peut être ſaiſie, *&c.* Ce privilege avoit déja lieu chez les Romains. Ordonnances qui l'établiſſent & le confirment dans le droit françois. Exception en

faveur du ſeigneur de Mantor, proche Abbeville. III. 217. *b.* Une *charrue* en matiere de privilege, ſignifie la quantité de terre que chaque charrue peut labourer. Edits, réglemens & déclarations où le mot de *charrue* eſt pris dans ce ſens. Evaluation de la charrue dans l'Orléanois. *Ibid.* 218. *a.*

CHARTE, (*Juriſp.*) du latin *charta.* Divers ſens de ce mot. Coutumes dans leſquelles il ſe prend pour *lettres* ou *ancien titre* & *enſeignement.* Ce qu'on appelloit de ce nom ſous les deux premieres races. III. 218. *a.* Dans quel ſens on l'entend lorſqu'on l'emploie aujourd'hui. *Ibid.* 218. *b.*

Charte. On appelloit anciennement *chartes* ce que nous appellons *lettres-patentes.* IX. 426. *b.* Sur les chartes, *voyez* DIPLOME, ORDONNANCE.

CHARTE-PARTIE, (*Comm.*) dans l'ordonnance de marine, ce mot a deux ſynonymes, *affretement* & *noliſſement.* La charte-partie eſt plutôt le nom de l'acte par lequel on affrette & on noliſe. Dans quels cas la charte-partie eſt en uſage: utilité de ce contrat. A qui s'adreſſent ceux qui veulent affretter ou louer un vaiſſeau, lorſqu'il appartient à pluſieurs propriétaires. Articles ſpécifiés dans la charte-partie. III. 218. *b.* Comment cet acte doit être paſſé; préciſion dans les termes. L'ordonnance de la marine & les us & coutumes de la mer, ont pourvu à preſque tous les cas; on en rapporte ici quelques-uns pour faire connoître l'eſprit de cette loi. C'eſt altérer l'égalité de condition entre les contractans, que d'en ſoulager un par préférence; & dès-lors c'eſt une extrême injuſtice. Articles de l'ordonnance qui déclarent l'effet que doit avoir la charte-partie, s'il y a déclaration de guerre avant le départ du vaiſſeau. Les chartes-parties faites pendant la guerre, ſubſiſteront lorſque ſes riſques ſeront paſſés. *Ibid.* 219. *a.* Une charte-partie ne laiſſe pas de ſubſiſter, quoique le vaiſſeau ſoit arrêté dans un port par force majeure, parce que le voyage n'a été entrepris qu'à cauſe du chargement. En cas de pillage, *&c.* la charte-partie ſera réſiliée reſpectivement à la portion enlevée, parce que le contrat n'eſt pas rempli quant à cette portion. Autres cas ici énoncés, tirés de l'ordonnance de la marine. *Ibid. b.* Auteurs, ordonnances & loix à conſulter ſur les chartes-parties. *Ibid.* 220. *a.*

Charte-partie, *voyez* BOURGEOIS. II. 370. *a.*

CHARTOPHILAX, (*Hiſt. anc.*) gardien des archives à Conſtantinople. III. 220. *a.* Etymologie du mot. Dignité & fonctions de cet officier. Deux officiers de ce nom, l'un pour la cour, l'autre pour le patriarche. Il ne faut pas les confondre avec le chartulaire des Romains. L'Angleterre a auſſi un chartophilax, c'eſt-à-dire, un garde des rôles & de plus un garde des archives de la chancellerie. Le chartophilax en France, c'eſt le procureur-général du parlement. Titres dont il eſt le gardien. Comment on peut en obtenir copie. *Ibid. b. Voyez* SCEVOPHYLACTE.

CHARTRE, par corruption pour *charte.* Ce mot ſignifie des titres fort anciens, comme du dixieme, treizieme ſiecle. D'où viennent les difficultés de fixer les datres des chartes & des chroniques. III. 220. *b.*

Chartre. Moyen de diſtinguer les chartres ſuppoſées ou altérées d'avec les pieces authentiques. IV. 1018. *b.* &c. Tréſor des chartres du roi de France. III. 223. *b.* XVI. 597. *b.* — 599. *b.* Epoque du tréſor des chartres. *Suppl.* III. 147. *b.* Dépôt des chartres. III. 223. *b.* Les vaſſaux ſignoient autrefois les chartres après les grands officiers. XVI. 855. *b. Voyez* DIPLOME.

Chartre de Champagne, lettres en forme de chartre, qui devoient avoir leur exécution dans la province de Champagne. III. 220. *b.* Origine de cette diſtinction des chartres de Champagne, d'avec les chartres de France. *Ibid.* 221. *a.*

CHARTRES, (*Commiſſaire aux*) III. 221. *a.*

CHARTRE *de commune*, lettres par leſquelles les habitans d'une ville étoient érigés en corps & communauté. Origine de ces lettres. Tems où elles furent multipliées. Principal objet de l'établiſſement de ces communes. Principaux droits de commune. Autres objets renfermés dans ces chartres. Les chartres de commune ſont les ébauches des coutumes. On ne trouve point que Paris en ait jamais obtenu. III. 221. *a.*

Chartre de commune. Premiere chartre de commune qui ſoit connue. III. 725. *d.*

CHARTRE, *demi-* III. 211. *a.*

CHARTRES *françoiſes*, *greffiers des chartres*, *chartres en jaune*, *intendans des chartres*, *chartres de Juifs ou Marans.* III. 221. *b.*

CHARTRES, (*lettres de*) expédiées en forme de chartres. Leur effet perpétuel, adreſſe qu'elles contiennent. III. 221. *a.*

CHARTRES, *lettres de.* Voyez IX. 420. *b.*

CHARTRES *de Navarre*, lettres deſtinées pour la Navarre françoiſe. Origine de cette diſtinction en faveur de la Navarre. III. 221. *b.*

CHARTRE *aux Normands*, chartre normande: la ſeconde des deux chartres que Louis X donna à la Normandie pour confirmation de ſes privileges. III. 221. *b.* La plupart de ces articles ſont ou abolis ou altérés. Articles un peu en vigueur, mais qui reçoivent tous les jours diverſes atteintes par le privilege accordé à l'univerſité de Paris, dont les cauſes ſont attribuées au prévôt de Paris. Autorité que cette chartre ne laiſſe pas de conſerver en Normandie. Recueil à conſulter. *Voyez* ci-deſſous *Chartre au roi Philippe.*

CHARTRE *de paix. Chartre* ou *priſon*: d'où vient le nom de S. Denis de la Chartre. III. 222. *a.*

CHARTRE *privée*, lieu autre que la priſon où quelqu'un eſt détenu par force, *&c.* Défenſes contre les chartres privées. III. 222. *a.*

CHARTRE *au roi Philippe*, donnée par Philippe Auguſte pour la Normandie. III. 222. *a.* Cette chartre employée dans l'ancien coutumier de Normandie, & inſérée dans le cahier de la nouvelle coutume en 1585. Recueils à conſulter. *Ibid. b.*

CHARTRE, taxe-chartre. III. 222. *b.*

CHARTRES *à deux viſages.* Ce qu'en dit M. de la Roque en ſon traité de la nobleſſe. III. 222. *b.* Obſervations ſur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 370. *b.*

CHARTRE, (*la grande*) ancienne patente contenant les privileges de la nation angloiſe: raiſons pour leſquelles on l'appelle *grande.* Son origine: Rois qui l'ont confirmée. Confection de la grande chartre par Henri III. III. 222. *b.* Serment qu'il fit de l'obſerver. Elle eſt la baſe du droit & des libertés du peuple anglois. Conceſſion que la nation avoit faite au roi pour l'obtenir. *Ibid.* 223. *b.*

Chartre, la grande. Comment elle a été formée. V. 120. *a.* Obſervations ſur cette ancienne patente. VII. 855. *a.* XVII. 591. *b.*

CHARTRE, (*Médecine*) *enfant en chartre.* Origine de cette expreſſion. III. 223. *a.*

CHARTRES, (*Géogr.*) ancienne capitale du pays chartrain dans l'Orléannois. Son érection en duché. Siege de cette ville par les proteſtans. Sa cathédrale. Grands hommes que cette ville a produits. *Suppl.* II. 370. *b.*

CHARTREUSE, monaſtere à cinq lieues de Grenoble. Son fondateur. Ce nom a paſſé à tous les monaſteres de chartreux. College appellé *hôpital de Sutton*, fondé à la place de la chartreuſe de Londres. Etat de ce college. III. 223. *a.*

CHARTREUSES. (*Hiſt. des ordres relig.*) Des filles chartreuſes. Il paroît que leur premier monaſtere a été fondé du vivant du bienheureux Guignes, vicaire général de l'ordre. Monaſtere de Sallobrand en Provence, dioceſe de Fréjus. Cinq monaſteres de chartreuſes, aujourd'hui exiſtans. Leurs ſtatuts & diſcipline. *Suppl.* II. 371. *a.* Conſécration des vierges. Leur promeſſe d'obéiſſance. Les monaſteres de ces religieuſes ont leurs termes ou limites, au delà deſquels il eſt défendu aux vicaires & prieures d'envoyer les religieuſes qui demeurent chez elles, ſans la permiſſion du chapitre général. Pourquoi il n'y a qu'un petit nombre de monaſteres de chartreuſes. Leur habillement. Silence qu'elles gardent ſur ce qui concerne leur ordre. *Ibid. b.*

CHARTREUX, (*Hiſt. eccl.*) ordre de religieux, inſtitué par S. Bruno en 1086. III. 223. *a.* Auſtérité de ſa regle. La piété monaſtique s'eſt mieux conſervée dans cet ordre que dans les autres, comme l'a démontré dom Innocent Maſſon contre M. l'abbé de Rancé. Perſonnages diſtingués que les chartreux ont donnés à l'égliſe. Titre que prend leur général. *Ibid. b.*

Chartreux, cloîtres remarquables de chartreux. III. 547. *a.* Cellules de chartreux. II. 808. *a.*

Chartreux, ſorte de chat. *Chartreux*, laine très-fine. III. 223. *b.*

CHARTRIER, (*Juriſp.*) lieu où ſont renfermées les chartes. Chartrier du roi ou de France: ce chartrier enlevé par Richard, roi d'Angleterre. Etabliſſement du tréſor des chartes. *Chartrier*, priſonnier. III. 213. *b.*

CHARTULAIRE, officier dans l'égliſe latine, ſemblable au chartophylax de l'égliſe grecque. III. 223. *b.*

CHARYBDE, (*Mythol.*) hiſtoire de charybde ſelon les poëtes. III. 223. *b.* Le détroit appellé de ce nom, a perdu aujourd'hui tout ce qu'il avoit d'effrayant. Voyez *Scylla*, *Carybde. Ibid.* 224. *a.*

CHAS, diverſes acceptions de ce mot dans les arts & métiers. III. 224. *a.*

CHASNADAR AGASI. Eunuque qui garde le tréſor de la ſultane-mere. Son crédit. III. 224. *a.*

Chaſnadar Bachi, grand tréſorier du ſerrail. En quoi il differe du tefterdar ou grand tréſorier d'état. La chambre du tréſor eſt la ſeconde du ſerrail. La premiere eſt celle des favoris du ſultan: officiers qui compoſent la chambre du tréſor. III. 224. *a.*

CHAS-ODA, un des appartemens intérieurs du ſerrail. III. 224. *a.*

CHAS-ODA-BACHI, nom d'un officier du grand ſeigneur. III. 224. *a.* Explication du terme. III. 224. *b.*

CHASSE, pourſuite de toutes ſortes d'animaux ſauvages. Chaſſes appellées vénerie & fauconnerie. Chaſſe aux chiens, aux armes offenſives, aux pieges. La chaſſe prend différens noms,

noms, ſelon les animaux chaſſés, le tems où elle ſe fait, & les moyens employés. On ſe borne à parler ici de la chaſſe en général. La chaſſe eſt un des plus anciens exercices. III. 224. *b.* C'eſt une occupation proſcrite dans le livre de Moyſe, & diviniſée dans la théologie païenne. Ce que le bon ſens nous ſuggere ſur l'origine de la chaſſe. Cet exercice a été chez toutes les nations d'autant plus commun, qu'elles étoient moins civiliſées. Comment les anciens ont fait la chaſſe aux quadrupedes & aux oiſeaux. *Ibid.* 225. *a.* Obſervations contre l'uſage de la chaſſe. *Ibid. b.*

Chaſſe, il eſt dit dans l'Encyclopédie, que « ſous Salluſte » la chaſſe étoit tombée dans un ſouverain mépris, & que » les Romains n'y employoient plus que des eſclaves. » Obſervations critiques ſur ce paſſage. Citations d'Horace & de Pline le jeune. *Suppl.* II. 372. *a.*

Chaſſe. Réflexions de Thompſon ſur cet exercice. XVII. 739. *a.* Obſervations ſur l'art de tendre des pieges. XII. 570. *b.* De la maniere de dreſſer les chiens à la chaſſe. III. 330. *b.* X. 478. *b.* 479. *a.* Différente maniere de parler au chien ſelon l'eſpece d'animal que le véneur lance. XVII. 3. *b.* Ruſes des animaux pourſuivis à la chaſſe. VIII. 796. *a*, *b.* De la chaſſe du cerf. II. 841. *b.* De la chaſſe du ſanglier. XIV. 619. *b.* Chaſſe du vautrait ou des bêtes noires. XVI. 864. *b.* Chaſſe avec les oiſeaux de proie. XVII. 440. *b.* *Voyez* les articles particuliers des différentes ſortes d'animaux qui ſont l'objet de la chaſſe. *Voyez* encore dans les planches de l'Encyclopédie, vol. III, l'article CHASSE, & particuliérement le traité ſur la chaſſe, au mot VÉNERIE. XVI. 915. *b.* — 953. *b.* Voiture de chaſſe, vol. IX de planch. Sellier-Carroſſier, pl. 17.

CHASSE, (*Muſiq.*) airs de chaſſe. *Suppl.* II. 372. *a.*

CHASSE, (*Juriſpr.*) ſuivant le droit naturel & le droit des gens, la chaſſe étoit libre à tous les hommes; mais le droit civil apporta des reſtrictions à cette liberté. Défenſe de Solon de s'adonner à la chaſſe. Droit des Romains ſur cet objet. III. 225. *b.* En France, la loi ſalique contenoit pluſieurs réglemens pour la chaſſe; mais on ne trouve aucune loi dans les commencemens, qui reſtraignît la liberté de cet exercice. On ignore le tems où cette liberté commença à être reſtrainte. Soins que les rois de France donnerent dès les premiers tems à la chaſſe. Défenſes ſous la premiere & la ſeconde race, ne concernant encore que les forêts. Concile de Tours en 813, qui défend aux eccléſiaſtiques la chaſſe, le bal & la comédie. Réſerves en faveur des ſeigneurs vers la fin de la ſeconde race, & le commencement de la troiſieme. Ce qu'on appelloit *garenne* du tems de S. Louis. Défenſes portées dans les anciennes coutumes de Beauvoiſis. *Ibid.* 226. *a.* Citation des privileges accordés par Charles V, aux habitans de Mailly-le-Château. Juſqu'alors il n'étoit pas défendu, ſoit aux nobles, ſoit aux roturiers, de chaſſer ſur leurs propres terres. A l'égard des roturiers, on voit que les habitans de certaines villes & provinces obtinrent auſſi la permiſſion de la chaſſe. Exemples tirés de la permiſſion accordée aux habitans du bailliage de Rivel en 1357, aux habitans de la ville de Joigny, de Saint-Antonin, de Montauban, de Tonnay, en Nivernois. *Ibid. b.* Outre ces permiſſions générales, les rois de France en accordoient auſſi à certains particuliers. Réglemens de Charles VI, qui défendoient la chaſſe aux roturiers. L'ordonnance des eaux & forêts en 1669, contient un titre des chaſſes qui forme préſentement la principale loi. Quel eſt actuellement l'état du droit de chaſſe en France. *Ibid.* 227. *a.* A qui appartient la connoiſſance des conteſtations au ſujet de la chaſſe. Etabliſſement des capitaineries royales ſous François I. De la chaſſe des loups : ſoins des rois de France pour encourager cette chaſſe. *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur le droit de chaſſe. *Ibid.* 228. *a.*

Chaſſe. Réflexions ſur le droit de chaſſe. VII. 658. *b.* Code des chaſſes. III. 571. *b.* Garde-chaſſe. VII. 510. *a.* En quoi conſiſte en Angleterre le droit de chaſſe du propriétaire du pur lieu. XIII. 583. *a*, *b.*

Chaſſe amphithéatrale, en uſage chez les Romains. Divers ſpectacles en ce genre donnés au peuple romain en différens tems. III. 228. *a.* *Voyez* SYLVE.

Chaſſe de meûnier; recherche que font les meûniers des blés & autres grains qu'on veut leur faire moudre. Ancienneté du droit d'empêcher les meûniers de chaſſer ou quêter les blés. Trois maximes ſur cette matiere dans notre droit coutumier. III. 228. *a.* Arrêts favorables aux meûniers de certains cantons. *Ibid. b.*

CHASSE, (*Marine*) donner & prendre chaſſe en parlant des vaiſſeaux. Manœuvre qui s'appelle *ſoutenir chaſſe.* Utilité de cette manœuvre. III. 228. *b.*

Chaſſe de proue. Chaſſe, en termes d'artificiers. III. 228. *b.*

Chaſſe d'une balance. Chaſſe, outil de charron, outil de batteurs d'or. III. 228. *b.*

CHASSE, (*Coutel.*) deux ſens de ce mot chez les couteliers. III. 228. *b.*

CHASSE, (*Chirur.*) manche de quelques inſtrumens de chirurgie. *Suppl.* II. 372. *a.*

CHASSE, (*Lunettier*) monture d'une lunette dans laquelle les verres ſont enchâſſés. Il y en a de corne, de métal; il y en a de briſées, *&c.* III. 229. *a.*

CHASSE, (*Cheval de*) les chevaux anglois ſont en réputation pour cet uſage. III. 229. *a.*

Chaſſe, terme très-uſité en méchanique. Trop ou trop peu de chaſſe nuit à l'action. Ce qu'on entend par la chaſſe, dans la ſcie à ſcier du marbre. III. 229. *a.*

CHASSE, (*Jeu de paume*) *chaſſe*, en terme d'orfevre. III. 229. *a.*

Chaſſe de parcs, terme de pêche. III. 229. *a.*

Chaſſe quarrée, marteau à deux têtes quarrées. Son uſage. III. 229. *a.* *Chaſſe à biſeau.*

Chaſſe des raffineurs de ſucre. Sa forme & ſon uſage. III. 229. *b.*

Châſſe, partie du métier du tiſſerand. Deſcription & uſage. III. 229. *b.*

Châſſe, en verrerie. III. 229. *b.*

Chaſſe-avant, celui qui eſt commis à la conduite des grands ouvrages, & tient regiſtre des heures des ouvriers. III. 229. *b.*

Chaſſe-fleurée, planche de bois en uſage chez les teinturiers. III. 229. *b.*

CHASSE-MARÉE, (*Comm.*) ſorte de marchand de poiſſon. Effet des nouveaux impôts ſur le poiſſon. III. 230. *a.*

Chaſſe-poignée, outil de fourbiſſeur; ſa deſcription. III. 230. *a.*

Chaſſe-pommeau, outil de fourbiſſeur; ſa deſcription. III. 230. *a.*

Chaſſe-pointe, outil à l'uſage d'un grand nombre d'ouvriers en métaux & en bois. Maniere de s'en ſervir. Chaſſe-pointe à main : ſon uſage. III. 230. *a.*

Chaſſe-rivet, en terme de chauderonnier, *&c.* III. 230. *a.*

Châſſe. Eſpece de châſſe dans laquelle on portoit les ſtatues des dieux. XVI. 246. *a.* Châſſe où on renfermoit les reliques des ſaints. I. 563. *a.* Châſſe de S. Romain en Normandie. VI. 719. *b.*

CHASSÉ, (*Danſe*) maniere de faire ce pas, en tout ſens, & pluſieurs de ſuite. III. 230. *a.*

CHASSÉ, acteur de l'opéra. IV. 683. *a.* Son éloge. *Suppl.* I. 156. *a.*

CHASSELAS, raiſins de ce nom. XIII. 767. *b.* Leur qualité. 772. *a.*

CHASSENON, (*Géogr.*) bourg de l'Angoumois : ſon nom ancien : monumens d'antiquité qu'on y trouve. *Suppl.* IV. 783. *a.*

CHASSERANDERIE, droit que les meûniers paient en Poitou. III. 230. *b.*

CHASSEURS, *peuples*, (*Politiq.*) *Suppl.* I. 31. *a.* Leur population. *Ibid.* Ces peuples ſont de la plus haute ſtature. *Suppl.* IV. 829. *b.* Leur uſage de boucaner la chair. *Suppl.* I. 348. *b.* Uſage qu'ils font de certaines compoſitions nutritives. *Ibid.* Ridicule ſentiment de quelques juriſconſultes, qui ont prétendu que ces peuples n'étoient pas véritablement poſſeſſeurs du terrein qu'ils occupoient, 353. *b.*

CHASSIE, ou LIPPITUDE, (*Médecine*) maladie de l'œil. III. 230. *b.* Il ne faut pas la confondre avec l'ophthalmie. Humeur produite par les glandes ſebacées de Meibomius, qui bordent les paupieres; lorſque cette humeur s'épaiſſit & devient gluante, elle produit la *chaſſie.* Cauſe de cet épaiſſiſſement. Définition de cette maladie. La chaſſie eſt ou ſimple ou compliquée avec d'autres maladies de l'œil, comme dans l'ophthalmie, dans la fiſtule lachrymale, dans l'ulcération des glandes des yeux ou des paupieres, qui naît des fluxions qui s'y ſont formées. *Ibid.* 231. *a.* Quelquefois la chaſſie eſt mêlée de larmes âcres & ſalées. Quelquefois elle eſt ſeche. Quelquefois le bord des paupieres eſt enflé, rouge & douloureux. Il réſulte de-là que ſouvent la chaſſie eſt un effet de diverſes maladies du globe de l'œil, & en particulier un mal des glandes ciliaires des paupieres. Il faut donc la diſtinguer de l'ophthalmie & autres maladies de l'œil. Elle naît ſouvent dans l'enfance & continue toute la vie : elle n'eſt que paſſagere lorſqu'elle dépend d'une ophthalmie. Pourquoi la chaſſie s'amaſſe la nuit plus abondamment que pendant le jour. Caracteres des différens degrés de la maladie. *Ibid. b.* Les petits ulceres qui la cauſent ſont très-difficiles à guérir. On eſt preſque réduit aux ſeuls palliatifs. Quels ſont ceux qui conviennent à la chaſſie ſimple. Ouvrages à conſulter ſur les ulceres prurigineux, la galle & la gratelle des paupieres. Obſervations ſur le ſens de ce vers d'Horace : *Præcipuè ſanus niſi cum pituita moleſta eſt. Ibid.* 232. *a.*

Chaſſie, vraie cauſe de ce mal, ſelon Celſe. XII. 665. *b.* Remedes indiqués. V. 616. *a.* IX. 562. *b.*

CHASSIPOLERIE, droit ſingulier uſité en Breſſe. Etymologie du mot. III. 232. *a.*

CHASSIS, (*Méchaniq. & Arts*) définition générale. Il y a peu d'arts & aſſez peu de machines conſidérables où il ne ſe rencontre des chaſſis. III. 232. *a.*

CHASSIS, en architecture, en termes de cirier. III. 232. *b.*

CHASSIS dont ſe ſervent les graveurs. Deſcription. Uſage III. 232. *b.*

CHASSIS, (*Hydr.*) qui ſe place au bas d'une pompe. III. 232. *b.*

CHASSIS *de verre*, (*Jardin.*) deſcription. Plantes qu'on y éleve. Comment on y donne de l'air aux plantes. III. 232. *b.*

CHASSIS *d'imprimerie* : aſſemblage de quatre tringles de fer plat, *&c.* Chaſſis pour les différens formats. III. 232. *b.*

CHASSIS *de clavier, des épinettes*, &c. partie de ces inſtrumens ſur laquelle les touches ſont montées. III. 232. *b.* Chaſſis des clavecins à deux claviers. *Ibid.* 233. *a.*

CHASSIS *de lit. Chaſſis*, à la monnoie. *Chaſſis* à l'opéra. III. 233. *a.*

CHASSIS, (*Deſſin*) pour réduire les figures du petit au grand & du grand au petit ; ou ceux ſur leſquels on tend la toile pour peindre. III. 233. *a. Voyez* vol. III des pl. article *Deſſin*, pl. 2.

CHASSIS, terme de plombier, de rubannier. III. 233. *b.*

Chaſſis, pour le moulage des pieces d'orfévrerie. V. vol. des pl. article *fonte de l'or, de l'argent & du cuivre.*

CHASSIS, *faux.* — Machine d'opéra. VI. 443. *a.*

CHASSOIRE, inſtrument de tonnelier. III. 233. *b.*

CHASTETÉ. Il eſt arrivé parmi les hommes, ce qu'on n'a jamais remarqué parmi les autres animaux, c'eſt de tromper la nature, en jouiſſant du plaiſir qu'elle a attaché à la propagation de l'eſpece humaine, & en négligeant le but de cet attrait : telle eſt l'impureté. La vertu oppoſée c'eſt la chaſteté. Comment elle a lieu dans le mariage & hors du mariage. Différence entre la chaſteté & la continence. III. 233. *b.* En quoi conſiſte la chaſteté preſcrite au chrétien. *Ibid.* 234. *a.*

Chaſteté. Différence entre la chaſteté & la continence. IV. 113. *a.* XVI. 59. *a.* La chaſteté déſignée par le nom particulier de vertu. XVII. 185. *a.* Les peres de l'égliſe ont approuvé l'action de ceux & de celles qui ſe tuent pour conſerver leur chaſteté. XII. 348 *b.* Opération par laquelle divers peuples d'Afrique & d'Aſie s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles. VIII. 259. *a.* Vœu de chaſteté. XVII. 411. *b.* Sur la chaſteté, *voyez* CÉLIBAT.

CHASUBLE, habillement eccléſiaſtique. Deſcription de celle des anciens. La chaſuble a ſuccédé à la chape. Origine des chapes. Il paroît que nos ornemens d'égliſe ſont, pour la plupart, les vêtemens mêmes ordinaires des premiers chrétiens qu'on a conſervés par reſpect. III. 234. *a.*

Chaſuble, ancienne chaſuble en uſage dans l'égliſe. IV. 614. *a.*

CHAT. Chats ſauvages appellés en terme de chaſſe *chats-hareſts*. Deſcription de ces chats ſauvages, d'après Geſner. III. 234. *a.* Quelques caracteres des chats domeſtiques. Tems où ils entrent en chaleur. Dans cette eſpece, la femelle paroît plus ardente que le mâle. Fruit de l'accouplement d'un gros rat avec une chatte, au rapport de Boyle. Portée des chattes. Quelquefois le mâle tue les petits. Durée de la vie des chats. Animaux auxquels ils donnent la chaſſe. Des careſſes des chats : danger de leur haleine. On a dit qu'il y avoit dans les Indes des chats ſauvages qui voloient. Singularité de leur prunelle, par laquelle les chats ſont en état de voir la nuit. *Ibid. b.* D'où vient l'éclat, le brillant qu'on remarque dans les yeux du chat. Lorſque le chat eſt plongé dans l'eau, ſa prunelle ſe dilate malgré la grande lumiere, & l'on apperçoit diſtinctement le fond de ſes yeux. Explications que donnent de ces phénomenes MM. Meri & de la Hire. *Ibid.* 235. *a.* Structure particuliere des ongles des chats & des tigres. Leur talon n'étant pas éloigné du reſte du pié, ils peuvent aiſément s'accroupir. Pourquoi les chats & pluſieurs animaux du même genre, quand ils tombent d'un lieu élevé, tombent ordinairement ſur leurs pattes. Pourquoi l'on voit luire le dos d'un chat, lorſqu'on le frotte à contre-poil. De la couleur des chats. On dit qu'il n'y a aucun chat mâle de trois couleurs. Il s'en trouve qui tirent ſur le bleu. *Ibid. b.*

Chat. Structure des ongles des chats. XI. 479. *a*, *b. Suppl.* IV. 150. *a*, *b.* Obſervation ſur la prunelle de ces animaux. XIII. 275. *a.* Deſcription de l'iris des chats. *Suppl.* IV. 628. *b.* Les chats ne ſuent jamais. IV. 583. *b.* Herbe aux chats. VIII. 146. *a.* Impreſſion qu'ils reçoivent de la plante nommée le vrai marum. X. 170. *a*, *b.* Effet ſingulier que la vapeur du régule d'antimoine produit ſur les chats. II. 655. *a.* Pourquoi les chats ont des hôpitaux en Egypte. X. 36. *b.* Chat des chartreux. III. 223. *b.* Chat ſauvage appellé quincajou. XIII. 714. *a.* Chat monſtre. *Suppl.* III. 553. *b.*

CHAT, (*Mat. méd.*) vertus admirables attribuées à différentes parties du chat, mais qu'aucun des auteurs qui en parlent, n'a confirmées par ſa propre expérience. Enumération de ces vertus. Auteurs qui ſe ſont là-deſſus copiés les uns les autres. On recommande d'avoir grand ſoin de choiſir un chat mâle ou femelle, ſelon qu'on a un homme ou une femme à traiter. III. 236. *a.*

CHAT, (*Art méch.*) uſage qu'on fait de ſa peau en pelleterie. III. 236. *a.*

CHAT, (*Myth.*) honneurs qu'on lui rendoit en Egypte. Il eſt à préſumer qu'un chat en danger eût été mieux ſecouru qu'un pere ou un ami. Hérodote raconte que quand il arrivoit quelque incendie en Egypte, les chats étoient agités d'un mouvement divin, *&c.* III. 236. *a.* — *Voyez Suppl.* III. 165. *b.*

CHAT, (*Pierre de*) eſpece de pierre calcaire. Son uſage. III. 236. *b.*

CHAT, nom qu'on donne à certaines ardoiſes. III. 236. *b.*

CHAT, (*Marine*) deſcription de ce bâtiment dans ſes principales parties, ſes dimenſions : c'eſt un mauvais bâtiment dont on ſe ſert dans le nord, mais il contient beaucoup d'eſpace & porte grande cargaiſon. Bois dont on le fait. III. 236. *b.*

CHAT, (*Artill.*) inſtrument dont on ſe ſert pour examiner ſi les pieces de canon n'ont point de chambre ou de défaut. III. 236. *b.*

CHAT, (*Art milit.*) eſpece de tour qui ſervoit anciennement en France à porter des ſoldats pour aſſiéger des places. XVII. 762. *b.*

CHAT *d'un plomb* : inſtrument qui ſert à connoître ſi une piece de bois eſt à plomb. III. 236. *b.*

CHAT, à la monnoie. III. 236. *b.*

CHAT, (*Bot.*) pié de chat. XII. 559. *a*, *b.* Herbe aux chats. VIII. 149. *a.*

CHAT-HUANT, oiſeaux auxquels on a donné ce nom, & pourquoi. Chat-huants cornus. III. 5. *a.*

Chat-huant, *voyez* HIBOU. Article ſur les chats-huants. III. 5. *b.* Chat-huant du Breſil nommé ibijau. VIII. 479. *b.* Chat-huant, attribut de Minerve. XV. 730. *b.*

CHATAIGNES, diverſes manieres de les préparer. Quels ſont les marrons les plus eſtimés de la France. Peuples à qui les châtaignes tiennent lieu de pain. Elles cauſent des vents & ſont difficiles à digérer. Tempéramens qui doivent s'en abſtenir : tempéramens auxquels elles conviennent. Electuaire contre le crachement de ſang compoſé de farine de châtaignes. III. 240. *a.* Maladie pour leſquelles on les recommande. Cataplaſme pour réſoudre les duretés des mammelles, *&c.* Les châtaignes ſont très-propres à rétablir les convaleſcens des maladies d'automne, & ſur-tout les enfans qui, après ces maladies, reſtent bouffis, pâles, maigres, avec un gros ventre & peu d'appétit. Châtaignes en chocolat, béchique très-ſalutaire : cette préparation n'a cependant aucun avantage ſur les châtaignes bouillies, *&c.* Les marrons bouillis ſont plus faciles à digérer que les rôtis. Préparation qui ſe fait dans les Cévennes des châtaignes ſéchées, connues ſous le nom de *châtaignes blanches* : il y a lieu de conjecturer qu'elles ſeroient très-propres à fournir une bonne biere. *Ibid. b.* — *Voyez* MARRONS.

Châtaignes, (*pain de*) *Suppl.* III. 233. *a*, *b.*

CHATAIGNIER, (*Bot.*) caracteres de ce genre d'arbre. III. 236. *b.* Diſpoſition & forme des fruits. Le châtaignier eſt un arbre dont on fait beaucoup de cas. Il croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe occidentale. Sa deſcription. Il tient l'un des premiers rangs parmi les arbres foreſtiers, & l'on convient que ce n'eſt qu'au chêne ſeul qu'il doit céder. On regrette de ne trouver que rarement à préſent des forêts de cet arbre, qui étoit autrefois ſi commun. Cauſe de la perte des châtaigniers dans pluſieurs contrées. Pourquoi il ſe trouve à préſent une aſſez grande quantité de ces arbres dans des pays plus méridionaux que ceux où l'on préſume que les châtaigniers ont été détruits. *Ibid.* 237. *a.* Pourquoi ces arbres ne ſe ſont pas repeuplés par ſucceſſion des tems. Il leur faut une expoſition & un terrein convenables, ſans quoi ils s'y refuſent abſolument. Les végétaux ont une ſorte de migration qui les fait paſſer d'un pays à un autre, à meſure qu'ils ſe trouvent contrariés par diverſes cauſes. Expoſition & terrein que les châtaigniers demandent. Ils forment de très-belles futaies. Ils ſont très-bons à faire du bois-taillis, & au bout de vingt ans ils forment déjà de jolis bois de ſervice. *Semence des châtaigniers.* Tems de l'année qu'il faut choiſir pour cela. *Ibid. b.* Précautions à prendre pour conſerver les châtaignes juſqu'au printems, pour les ſemer dans cette ſaiſon. *Plantation en grand.* Ce que Miller a écrit ſur la façon de faire ces plantations. *Ibid.* 238. *a.* Autre façon de les faire. *Semence des châtaignes en pépiniere.* Maniere de les ſemer ; tems & maniere de les mettre en pépiniere. Culture que les plants exigent lorſqu'ils ſont en pépiniere. Après trois ou quatre ans on pourra les employer à former des avenues. *Ibid. b.* Ces arbres ne gagnent jamais à la tranſplantion. On doit ſe diſpenſer de les étêter en les tranſplantant. *Greffe.* Si l'on veut avoir de meilleur fruit du châtaignier, il faut le greffer, & alors on l'appelle *maronnier.* Maniere de le faire. Il peut encore ſe multiplier de branches couchées. *Uſage du bois.* Pour bien des ouvrages il eſt auſſi bon que le meilleur chêne, & pour quelques cas il eſt meilleur. Mais il lui eſt inférieur pour le chauffage, & pour la qualité du charbon & des cendres. *Châtaignes.* Le climat influe beaucoup ſur leur qualité & leur groſſeur. Il ne faut pas

attendre qu'elles tombent de l'arbre elles-mêmes. Les châtaigniers ne produiſent abondamment que de deux années l'une. Comment on conſerve le fruit. Maniere dont les montagnards l'emploient. *Ibid.* 239. *a. Feuilles.* Les inſectes ne les attaquent point. Uſage qu'on en fait, ſoit pour garnir des lits, ſoit pour la litiere du bétail. *Variétés de cette eſpece.* Le maronnier : contrée où il réuſſit. Maronnier à feuilles panachées. Maniere de le multiplier : terrein qu'il demande. Petit châtaignier à grappes. Châtaignier de Virginie, ou *chinkapin.* Sa deſcription. Terreins où il ſe plaît : température qui lui convient. *Ibid. b.* Maniere de le multiplier. Châtaignier d'Amérique à larges feuilles & à gros fruit. Voyageur qui l'a découvert. Il eſt rare en France & en Angleterre. Maniere de le ſemer & de le cultiver. Caractere diſtinctif de cet arbre. *Ibid.* 240. *a.*

Châtaignier, noms de cet arbre en différentes langues. *Suppl.* II. 372. *a.* Son caractere générique. Enumération de trois eſpeces de châtaigniers. Obſervations ſur la maniere de les cultiver. *Ibid. b.* Des marronniers. Ils ne ſont que des variétés du châtaignier provenues de graine. Climat qui leur convient. Marron du Limouſin. Marron de Lyon. Comment on peut ſe procurer ces variétés. Leur culture. Eſpece de châtaignier nommé chincapin. *Ibid.* 373. *b.*

Châtaignier : en quoi le marronnier en differe. X. 144. *b.* Culture des châtaigniers en pépiniere. XII. 322. *b.* Châtaigne d'eau. XVI. 626. *b.* Obſervations ſur la greffe du châtaignier, *Suppl.* III. 261. *b.*

CHATEAU, (*Archit.*) comment les châteaux étoient anciennement conſtruits : comment ils le ſont aujourd'hui. La plupart de ceux où ſe fait la réſidence des rois de France n'ont point de foſſés, & conſervent cependant le nom de *châteaux*, ſur-tout s'ils ſont en campagne. III. 241. *a.*

Château d'eau. Deux ſortes de bâtimens de ce nom. Décorations dont ces édifices devroient être enrichis. III. 241. *a.*

Château, lieu fortifié pour tenir le peuple dans ſon devoir, ou réſiſter à l'ennemi. III. 241. *a.*

Château, (*Art milit.*) attaque des châteaux. I. 834. *b.* Défenſe des châteaux. IV. 739. *b.*

Château, (*Juriſp.*) principal manoir du fief. Maiſons auxquelles ce titre convient proprement. A qui appartient le château en ſucceſſion de fief. Il y a des ſeigneurs qui peuvent obliger les vaſſaux à la garde du château. Vaſſaux auxquels a été communiqué le droit de bâtir des châteaux. Conditions requiſes pour bâtir château dans la ſeigneurie d'un ſeigneur châtelain. Ouvrage à conſulter. III. 241. *a.*

CHATEAU, (*Marine*) château d'avant. Château d'arriere. *Voyez* GAILLARDS.

CHATEAU, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Château ouvert, herſé, ajouré, maçonné, eſſoré, girouetté. *Suppl.* II. 373. *a.*

Château, *Suppl.* I. 918. *a.* château girouetté. *Suppl.* III. 226. *b.*

CHATEAU, (*Guillaume*) graveur. VII. 867. *a.*

CHATEAU-BRIANT, *édit de.* V. 391. *b.*

CHATEAU-GAILLARD, près Andely, (*Géogr. Hiſt.*) anecdote ſur la priſe de cette place par Philippe-Auguſte. *Suppl.* II. 373. *b.*

CHATEAU-LANDON, petite ville du Gatinois, autrefois *Vellaunodunum.* XVI. 880. *b.*

CHATEAU-SAINT-ANGE, (*Géogr.*) fort de la ville de Rome. Il fut fait par l'empereur Adrien pour lui ſervir de tombe. Deſcription de ce monument. Il devint une eſpece de citadelle vers le tems d'Honorius, ou du moins ſous Beliſaire. Dans la guerre des Goths, les Romains s'y défendirent ſouvent, & le prirent pluſieurs fois. Les évêques de Ravenne, & d'autres enſuite, l'occuperent ſucceſſivement, & continuerent de le ruiner. Origine du nom de château-ſaint-ange donné à cet édifice. Statue qui lui ſert de couronnement. Il fut auſſi appellé *Rocca di creſcenzio. Suppl.* II. 373. *b.* Tréſor, bijoux & archives dépoſées dans ce château. Priſonniers qu'on y renferme. Cet édifice réuni au palais du Vatican par une galerie couverte ou corridor fait par Alexandre VI, *&c. Suppl.* II. 374. *a.*

Château-Thierri, (*Géogr.*) vieux château dans le comté de Namur. *Suppl.* II. 374. *a.*

CHATELAIN, (*Juriſp.*) deux ſens de ce mot. Châtelain royal. Origine des châtelains. Ces officiers deſtitués en 1310 & 1316. Leurs fonctions. On donna auſſi ce nom, en quelques provinces, aux juges des villes. Comment le nom de *châtelain* eſt devenu un titre de ſeigneurie, au lieu qu'il ne déſignoit auparavant qu'un ſimple office. Ces ſeigneurs peuvent empêcher de conſtruire château ou maiſon forte dans leur ſeigneurie ſans leur permiſſion. Ils ſont inférieurs aux barons. III. 242. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Châtelain, anciens lieutenans des comtes, qu'on nommoit châtelains. XVII. 238. *b.* Sergent châtelain. XV. 87. *a.*

CHATELAIN, (*Martin*) obſervations ſur cet aveugle né. XVII. 598. *a.*

CHATELET, (*Juriſp.*) deux ſens de ce mot. Différence entre *châtelet* & *châtellenie.* III. 242. *b.*

Châtelet de Paris : juſtice royale ordinaire de la capitale du royaume. Pourquoi on lui a donné ce titre. Comment il eſt prouvé que la forteresſe appellée *le grand châtelet* a été bâtie par Jules-Céſar. Il établit à Paris le conſeil ſouverain des Gaules ; & l'on tient que le proconſul qui préſidoit à ce conſeil, demeuroit à Paris. Ce qui paroît par le ſéjour qu'y fit *Julien*, premier magiſtrat de Paris, appellé *præfectus urbis*, & enſuite *comte de Paris.* Diverſes diſpoſitions faites du comté de Paris, tantôt inféodé, tantôt réuni à la couronne. Ce comté ſous-inféodé à des vicomtes. III. 242. *b.* Le châtelet fut la demeure des comtes & enſuite des prévôts. Pluſieurs rois y alloient rendre la juſtice. Les offices du châtelet s'étant donnés à ferme, ſaint Louis réforma cet abus, & inſtitua un prévôt de Paris. Officiers que nommoit ce prévôt. Prévôté des marchands. Bailliage de Paris réuni à la prévôté en 1526. Réédification du grand châtelet en 1660. Erigé en préſidial en 1551. Diviſion du châtelet en ancien & en nouveau. Leur réunion dix ans après. Juriſdictions que comprend le châtelet. Aſſeſſeurs à cette juſtice. Attributions particulieres du châtelet. *Audiences du châtelet. Ibid.* 243. *a.* Chambres d'audience. Celle des criées. Celle de l'ordinaire. *Avocats du châtelet.* Il y eut de tems immémorial des avocats attachés au châtelet. Ordonnances où il en eſt parlé. Origine du ſerment que les avocats prêtoient à chaque rentrée. Il y a eu pendant long-tems au châtelet des avocats qui n'avoient été reçus que dans ce ſiege. Cependant ceux du parlement avoient la liberté d'y aller. Préſentement ils ſont tous avocats au parlement. Avocats de l'univerſité, jurés au châtelet. *Avocats du roi du châtelet.* Ancienneté de leur établiſſement. Leur nombre en différens tems. *Ibid. b.* Fonctions des quatre avocats du roi, établis par un réglement de 1685. Leur robe de cérémonie. Viſite qu'ils font des rues de Paris le jour de la fête du ſaint Sacrement. *Erection du bailliage de Paris ou conſervation*, par François I. Cérémonial du châtelet. *Entrées des rois & reines à Paris*, dans la cérémonie deſquelles le châtelet a toujours marché. *Ibid.* 244. *a.* Fixation du rang du châtelet dans ces cérémonies par Henri II. Suite des entrées des rois & reines à Paris. *Ibid. b.* Complimens adreſſés par le châtelet. Pompes funebres où il a aſſiſté après les cours, & avant toutes les autres compagnies. *Ibid.* 245. *a.* Les *Te Deum* auxquels il a aſſiſté. Publications de paix : le châtelet y tient le premier rang. Priſes de poſſeſſion d'évêques de Paris. Proceſſions générales. *Ibid. b.* Aſſemblées des notables où s'eſt trouvé le lieutenant-civil pour le châtelet. Aſſemblées générales de police. Rédaction de la coutume. Officiers appellés *certificateurs des criées.* Chambres du châtelet. Châtellenies royales reſſortiſſantes au châtelet. Chevalier d'honneur. Chirurgiens du châtelet. *Ibid.* 246. *a.* Droits des officiers du châtelet. Geoliers du châtelet. Huiſſiers-audienciers. Lieutenans. Matrones ou ſages-femmes du châtelet. *Ibid. b.* Médecins. Officiers du châtelet. Ordre dans lequel ils ſont employés ſur les états du châtelet. *Ibid.* 247. *a.* Anciens offices ſupprimés. Payeur des gages du châtelet. *Ibid. b.* Préſident au préſidial. Siege de la prévôté. Prévôtés royales reſſortiſſantes par appel au préſidial du châtelet. Receveur des amendes. Receveur & payeur des épices. Réunions faites au ſiege du châtelet. Subſtituts du procureur du roi. *Ibid.* 248. *a.* Tranſlation du ſiege du châtelet. On a renvoyé pluſieurs articles concernant les officiers du châtelet à la lettre qui leur eſt propre. *Ibid. b.*

Châtelet de Paris. Conſeil du roi du châtelet. IV. 22. *a.* 31. *a.* Saint Louis a fait enregiſtrer & publier au châtelet pluſieurs ordonnances. V. 703. *b.* Regiſtre ſur lequel les nouvelles ordonnances y ſont inſcrites. 705. *b.* Le châtelet de Paris fut le premier ſiege qui commença à uſer du ſcel royal. VII. 509. *a.* Conſervation ou bailliage de ce châtelet. IV. 41. *a.* Droit de ſuite qui lui appartient. XV. 649. *b.* Sa chancellerie. III. 113. *b.* Conſeillers au châtelet. IV. 25. *a.* Quatre chambres entre leſquelles eſt partagé le ſervice des conſeillers. III. 50. *a.* Chambre civile. 49. *b.* Chambre criminelle. 51. *a.* Colonnes du châtelet, diviſion des conſeillers en pluſieurs ſervices différens : diſtinction des différens ſervices : de la durée de tems pendant lequel les conſeillers ſont employés à chaque ſervice. III. 655. *a*, *b.* Il paroît que le châtelet de Paris eſt le premier tribunal où il y ait eu des places de conſeillers affectées à des clercs. IV. 27. *a.* Les conſeillers au châtelet ſont les premiers, après les gens du conſeil, qui ont porté le titre de conſeillers du roi. IV. 31. *a.* Prévôt de Paris, chef du châtelet. XIII. 350. *a*, *b.* &c. Des lieutenans du prévôt du châtelet. IX. 504. *a.* 505. *b.* 507. *a.* 508. *a.* Conſeillers honoraires. IV. 30. *a.* Commiſſaires au châtelet. III. 705. Juge auditeur. IX. 10. *a*, *b.* Notaires. XI. 240. *b.* — 242. *b.* Papier timbré dont ils ſe ſervent. 867. *b.* — 869. *a.* Scel du châtelet. XIV. 749. *a*, *b.* Inſtitution des procureurs au châtelet. XIII. 413. *a.* Doyen du châtelet. V. 95. *a.* Garde des décrets & immatricules & *ita eſt.* VII. 493. *a.* Sergens du châtelet. XV. 87. *a*, *b.* Chambre du procureur du roi au châtelet. III. 56. *a.*

CHATELET, (*Géogr.*) marquiſat du Châtelet en Bourgogne.

Suppl. IV. 58. *b.* Fortereſſe du Châtelet dans le Souloſſois. 815. *b.*

CHATE-LEVANT, *chate-prenant*, (*Juriſpr.*) clauſe qui ſe mettoit dans les contrats au pays Meſſin. III. 249. *a.*

CHATELLENAGE, (*Juriſpr.*) en quoi conſiſtoit ce fief. Il exiſtoit dès le milieu du XIIe ſiecle. III. 249. *a.*

CHATELLENIE, (*Juriſpr.*) origine du terme. Ce qu'étoient anciennement les châtellenies, & ce qu'elles devinrent enſuite. Il y a des châtellenies qui ne ſont encore que de ſimples offices. On ſe ſert indifféremment du titre de prévôté ou de châtellenie. Les châtellenies n'avoient anciennement que la baſſe juſtice. Préſentement la plupart ſont en poſſeſſion de la haute. Il y en a donc de royales & de ſeigneuriales. III. 249. *a.*

Châtellenie. Différence entre châtellenie & châtelet. III. 242. *b.*

CHATELUS, titre de chanoines que prennent les comtes de Chatelus. III. 137. *a. Suppl.* I. 726. *b.*

CHATENOI, (*Géogr.*) dans le Souloſſois. *Suppl.* IV. 815. *b.*

CHAT-HUANT, *voyez* ce mot après l'article *Chat*.

CHATIB, miniſtre dans la religion mahométane. Ce que ſont les imans. III. 249. *a.*

Chatib. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 374. *a.*

CHATIER, *punir*, (*Synon.*) XIII. 573. *a.*

CHATIERE, (*Hydraul.*) en quoi elle differe de la pierrée. III. 249. *b.*

CHATILLON-SUR-SEINE, (*Géogr.*) ville de Bourgogne. – Hiſtoire & révolutions de cette ville. Ses abbayes & monaſteres. *Suppl.* II. 374. *a.* Guillaume Philandrier, célebre architecte, né dans ce lieu. Hiſtoire de Châtillon. *Ibid. b.*

CHATIMENT. Différence entre la peine & le châtiment. III. 249. *b.* La diſtribution des peines & des châtimens relative au degré d'énormité des fautes, a quelque choſe d'arbitraire; mais que la compenſation ſoit trop forte, on s'y eſt ſoumis librement; il n'eſt plus queſtion de réclamer contre la rigueur. Il n'y a d'injuſtice que lorſque l'autorité eſt au-deſſus des loix. Maximes d'équité que les juges doivent toujours avoir préſentes à l'eſprit. *Ibid.* 250. *a.*

Châtiment. Les pays où les châtimens ſont les plus terribles, ſont auſſi ceux où ils deviennent le plus fréquens. V. 340. *a.* *Voyez* les articles *Peine*, *Punition*, *Supplice*.

CHATIMENS *militaires.* Exemples qui prouvent que les Romains les ont portés juſqu'à la plus grande rigueur. Ancienne ſévérité des François, inſenſiblement adoucie. Exemples de ſévérité militaire en France. Châtimens du capitaine Franget, en 1523; de M. du Pas, en 1673, III. 250. *a.* du comte Darco, en 1703; d'une garniſon commandée par le maréchal de Créqui. Peine de déſertion. Autres peines militaires en France. *Ibid. b. Voyez* PEINES *militaires.*

Châtimens militaires chez les Romains. *Suppl.* IV. 674. *b.* Obſervations ſur la nature des châtimens qu'il faudroit employer pour établir une bonne diſcipline dans les armées françoiſes. *Voyez* TRANSFUGE.

CHATOIER, verb. neut. (*Lithol.*) III. 250. *b.*

CHATON, (*Botan.*) fleurs ſtériles. Deſcription de ces fleurs. D'où vient le nom de *chaton.* III. 250. *b. Voyez* JULE.

CHATON, (*Mett. en œuvre*) ajuſtage de la portée ſur le chaton, pour y placer la pierre. XIII. 144. *b.*

CHATOUILLEMENT. Cauſe de cette ſenſation dans un ébranlement de l'organe du toucher, qui ſoit léger, mais cependant aſſez vif pour jetter l'ame dans quelque agitation, *&c.* III. 250. *b.* D'où vient l'ébranlement vif qui produit le chatouillement. *Ibid.* 251. *a. Voyez* TITILLATION.

Chatouillement. Les mouvemens qu'il excite regardés comme volontaires. *Suppl.* IV. 637. *a.*

CHATOUILLEUX, (*Manege*) cheval chatouilleux. Ces chevaux ont quelque choſe des ramingues. En quoi ils en different. III. 251. *a.*

CHATOYANTE, *pierre*, voyez AVENTURINE.

CHAT-PARD. On a cru qu'il provenoit d'un léopard & d'une chatte, ou d'un chat & d'une panthere. Deſcription d'un chat-pard. III. 251. *a.* On dit qu'on apprivoiſe aiſément cet animal. *Ibid. b.*

CHATRÉ, (*Médecine*) qualité de la viande des animaux châtrés. Cette opération perpétue, pour ainſi dire, l'enfance des animaux; c'eſt pourquoi on la pratique ſur ceux qu'on deſtine à être mangés dans un âge un peu avancé. Cette pratique eſt ancienne chez les nations civiliſées. III. 251. *b.*

CHATRER *un cheval.* Maniere de le faire avec le feu. III. 251. *b.* Autre maniere avec le cauſtic. Il eſt plus rare que la partie enfle avec le cauſtic qu'avec le feu; mais l'une de ces opérations n'eſt pas plus dangereuſe que l'autre. Le grand froid & le grand chaud ſont contraires à cette opération. *Ibid.* 252. *a. Voyez* HONGRER.

Châtrer. Caſtration du bœuf. II. 291. *b.*

CHATRER, (*Jardin.*) ſe dit d'un arbre, des melons, des concombres. III. 252. *a.*

CHATZOTZEROTH, (*Muſiq. inſtr. des Hébr.*) deſcription de cette eſpece de trompette dont ſe ſervoient les Juifs. Quel en étoit l'uſage. *Suppl.* II. 374. *b.*

CHAVARIGTES, hérétiques mahométans, oppoſés aux *Scythes.* Ils nient l'infaillibilité de la prophétie de Mahomet. Ils ajoutent que cette prophétie étoit ſuperflue; qu'il n'a eu aucun droit d'établir une loi contraire à la loi antérieure; & que ſi la fonction de prophete devient un jour néceſſaire, ce ne ſera point le privilege de quelques-uns d'entr'eux; mais que tout homme juſte pourra être élevé à cette dignité. III. 252. *b.*

CHAUCER, (*Geoffroi*) pere de la poéſie angloiſe. XVII. 636. *b.* 627. *a. Suppl.* I. 429. *a*, *b.*

CHAUD, (*Docimaſie*) donner chaud: ce qu'on entend par-là. III. 252. *b.*

CHAUDE, action de faire chauffer le fer pour être forgé. Chaude graſſe ou ſuante. On la donne au fer lorſqu'il eſt pailleux, & qu'il s'agit de le ſouder. Ce fer ne doit être frappé qu'à petits coups. Il faut chauffer le fer plus ou moins, ſelon qu'il eſt aigre ou doux. III. 252. *b.*

Chaude. De la maniere de chauffer & forger le fer. XVII. 813. *b.* 814. *a.*

CHAUDE-COLLE, (*Juriſpr.*) ſe dit d'une action faite du premier mouvement de colere, & non de deſſein prémédité. Où cette expreſſion ſe trouve employée. Ouvrages à conſulter. III. 253. *a.*

CHAUDEPISSE, ou *gonorrhée*, (*Chir.*) ulcération qui la cauſe dans les hommes & dans les femmes. Premier période de la maladie. Tems où elle ſe déclare, & de quelle maniere. Gonorrhée virulente, ſecond période. Cure de cette maladie. III. 253. *a.* D'où provient l'ardeur d'urine qui a donné le nom à cette maladie. Les chaudepiſſes négligées ou mal guéries, produiſent des maladies très-fâcheuſes. *Ibid. b.*

CHAUDERET, (*Batteur d'or*) livre contenant 850 feuilles de boyaux de bœuf. Le chauderet eſt partagé en deux, *&c.* Le chauderet commence à donner la perfection, & le moule acheve. Maniere de faire les chauderets. III. 253. *b. Voyez* BATTEUR D'OR.

CHAUDERON. On a tranſporté les mots *chauderons* & *chaudieres*, à des uſtenſiles avec leſquels ils avoient ſeulement de la conformité. III. 254. *a.*

Chauderon. Tour des chauderonniers. XVI. 455. *a*, *b.* Chevalet. III. 310. *b.* Enclumeau. V. 629. *b.* Grattoirs. VII. 864. *b.* Travail des chauderons dans les uſines pour le laiton. IX. 220. *a*, *b.* Maniere de donner le luſtre aux ouvrages. IV. 706. *b. Voyez* plus de détails ſur cet art dans les planches du chauderonnier, vol III.

CHAUDERONS *de Dodone*, (*Myth.*) leur deſcription. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit à un babillard, ou à un bruit qui duroit trop. Application du proverbe aux auteurs & aux critiques. III. 254. *a.*

CHAUDERON, terme de boyaudier, terme de marine, uſtenſile de cuiſine, terme de bottier. III. 254. *a.*

CHAUDERONNIER. De la communauté des maîtres chauderonniers. Chauderonniers au ſifflet. III. 254. *a.*

CHAUDIERE. Définition générale. III. 254. *b.*

Chaudiere: pourquoi en appliquant la main ſous une chaudiere pleine d'eau bouillante, on ne ſe brûle pas. II. 357. *a.*

CHAUDIERE, en terme d'argenteur. III. 254. *b.*

CHAUDIERE, vaiſſeau dont on ſe ſert dans les navires pour faire cuire les viandes. III. 254. *b.*

CHAUDIERE *d'étuve*, (*Marine*) deſcription, avec figure. III. 254. *b.*

CHAUDIERE, terme de braſſeur, de chapelier, d'épinglier; uſtenſile de cuiſine. III. 254. *b.*

CHAUDIERE de papeterie. Deſcription, avec figures. III. 254. *b.*

CHAUDIERE, uſtenſile de pêche, eſpece de filet. III. 254. *b.* Maniere de faire cette pêche. Tems où elle ſe fait. *Ibid.* 255. *a.*

CHAUDIERE, terme de fondeur de petit plomb, terme de raffineur de ſucre. III. 255. *a.*

Chaudiere à clairée, chaudiere à clarifier, chaudiere à cuire, termes de raffineur. III. 255. *a.*

CHAUDIERE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie que l'on trouve dans beaucoup d'écus en Eſpagne & en Portugal. Signification de ce ſymbole. Maniere de le repréſenter. *Suppl.* II. 374. *b.*

CHAUDIERE. Nobleſſe de chaudiere en Eſpagne. XI. 172. *a.*

CHAUDRAIS, hameau près de Mantes. Charlatan établi dans ce lieu. III. 209. *b.*

CHAUFFAGE. Bois qu'on appelle de *chauffage.* Eſpeces d'arbres qui fourniſſent le meilleur. III. 255. *b. Voyez* BOIS.

CHAUFFAGE, (*Juriſpr.*) droit de chauffage. Il ne conſiſte

siste qu'*in usu*. Plusieurs seigneurs, *&c*. ont droit de chauffage dans les forêts du roi. Dispositions au sujet du droit de chauffage, contenues dans l'ordonnance des *eaux & forêts*. III. 255. *b*.

Chauffage, droit de, suppression de ce droit. *Suppl*. II. 29. *b*.

CHAUFFAGE, (*Marine*) employé lorsqu'on donne la carene au vaisseau. III. 256. *a*.

CHAUFFE. Ce que les fondeurs entendent par-là. III. 256. *a*.

CHAUFFE-CHEMISE, pannier à faire chauffer les linges. III. 256. *a*.

CHAUFFE-CIRE, (*Jurispr*.) officier de la chancellerie. Autres noms qu'on lui donne. Institution de cet officier. Le nombre en a été augmenté jusqu'à quatre. Il est commensal du roi. Ces offices n'étoient que par commission. Comment ils devinrent héréditaires. Leurs émolumens. Il y avoit autrefois les chauffe-cires scelleurs & les valets chauffe-cires. Ceux de la grande chancellerie servent aussi à la chancellerie du palais. Ceux des autres chancelleries, près les cours supérieures. III. 256. *a*. Chauffe-cire dans la chancellerie des foires de Champagne. Chauffe-cire dans celle de la reine & des princes. Ouvrages à consulter. *Ibid*. *b*.

CHAUFFER. Observation sur la maniere de chauffer le fer. III. 256. *b*.

Chauffer un vaisseau, lui donner le feu, chauffer un bordage. Observation sur les planches & bordages qu'on veut chauffer. Chauffer les soutes. III. 256. *b*.

Chauffer les chambres. Disposition que doivent avoir pour cela les cheminées. III. 281. *b*. Comment les anciens chauffoient leurs appartemens. VI. 97. *b*. Brasiers dont ils se servoient pour cela, & dont les Grecs modernes se servent encore aujourd'hui. *Suppl*. II. 51. *b*. *Suppl*. III. 483. *b*. Des moyens de chauffer plusieurs chambres à la fois. VII. 248. 5. *d*. Degré de chaleur qu'on ne doit point passer en chauffant les poëles. 331. *a*. Maniere de chauffer plusieurs appartemens avec les cheminées-poëles, *Suppl*. II. 383. *a*. avec les hypocaustes. *Suppl*. III. 483. *a*. *Voyez* les articles *Poële* & *Cheminée*.

CHAUFFURE, mauvaise qualité de fer & d'acier. A quoi on la reconnoît. III. 256. *b*.

CHAUFRETTE, en terme de layetier; en terme d'ouvriers en soie. III. 256. *b*.

CHAUFOURNIER, (*Art méchan*.) ouvrier qui convertit en chaux, par le moyen du feu & dans des fourneaux, les pierres qui en sont le plus susceptibles. Le choix des pierres, la construction la plus favorable des fourneaux, la conduite la plus prudente du feu, sont les trois principales parties de son art. Caractere & propriétés des pierres à chaux. Choix des meilleures. Chaux de la Lorraine. Chaux faite avec des coquilles calcinées. Différentes sortes de pierres dont on fait la chaux. Autres substances dont on fait usage pour cela. Lieu où l'on place les fourneaux. Maniere de diriger le feu. *Suppl*. II. 375. *a*. Éloge de l'ouvrage de M. Fourcroy de Ramecourt, sur l'art du chaufournier. Différentes especes de four dont il est parlé dans cet ouvrage. Description de la méthode de faire la chaux, que cet auteur juge la meilleure. Fours en cône renversé. Lieux où ils sont en usage. Qualité de la chaux qu'on y fait. Dimensions & constructions de ces fours. *Ibid*. *b*. Charge de ce four en pierres dures. *Ibid*. 376. *a*, *b*. Du feu de ce four & de sa conduite. *Ibid*. 377. *a*. De l'extraction de la chaux & des recharges du four. *Ibid*. *b*. Du chommage des fours allumés. *Ibid*. 378. *b*. De la cendrée. Des déchets sur la chaux de ces fours. Du rendage ou produit de ces fours en chaux. *Ibid*. 379. *a*. Des hommes nécessaires auprès des fours. Consommation de la houille. De la dépense pour fabriquer la chaux dans ces fours. Charge & conduite de ces fours en pierres tendres. *Ibid*. *b*. Leur rendage. Leur consommation en houille. Leur nombre d'ouvriers. Chaux de pierres dures & tendres mêlées ensemble, que l'on fait quelquefois à ces fours. Chaux brulée. *Ibid*. 380. *a*. De l'opération d'éteindre la chaux. Qualités de la chaux éteinte. Travail du mortier. Ses différentes qualités, selon les mêlanges & le travail. *Ibid*. *b*.

CHAUL & CIAUL, (*Géogr*.) une des principales villes de la côte du Malabar. Son port. Marchandises de son territoire. *Suppl*. II. 380. *b*.

CHAUL, autre ville dans la contrée de l'Inde. Avantages de sa situation pour le commerce. Arts qu'exercent les habitans. *Suppl*. II. 380. *b*.

CHAULIEU, (*Guillaume Aufrie, abbé de*) V. 830. *b*. XVII. 225. *b*. Eloge d'un morceau de son épître au chevalier de Bouillon. *Suppl*. IV. 92. *b*. Ses vers à M. de la Farre. 94. *a*.

CHAULIEU, (*Gui de*) chirurgien. III. 352. *a*, *b*.

CHAUME, (*Jurispr*.) à qui on le laisse dans les campagnes. Divers usages selon les lieux, sur ce que le propriétaire peut en prendre. Tems où il est permis de chaumer, où il est permis de mener les bestiaux dans les nouveaux chaumes. Les défenses faites pour les chaumes de blé ont également lieu pour les chaumes d'avoine. Ouvrages à consulter. III. 257. *a*. — Toits de chaume. *Suppl*. II. 644. *b*.

CHAUMIERE, d'où vient ce nom. Ce que dit Tacite des cabanes où les anciens Finnois se retiroient sans travailler. III. 257. *a*.

Chaumiere. Couverture des chaumieres. I. 240. *a*. Chaumieres construites de bauge. II. 163. *a*.

CHAUMONT *en Lyonnois*, (*Saint*) *Suppl*. IV. 696. *b*. Pierres figurées qui se trouvent dans les mines de ce lieu. XII. 340. *b*.

CHAUMONT *en Bassigni*. Sa coutume. V. 130. *a*.

CHAUNE, (*Epinglier*) description & usage de cet instrument. III. 257. *b*.

CHAUNI, (*Géogr*.) petite ville de Picardie. Hommes distingués dont elle est la patrie. *Suppl*. II. 380. *b*.

CHAUSSE, (*Pêche*) espece de filet. Chausse du chalus. III. 257. *b*. *Voyez* au mot *chalus*, & le vol. VIII. des planches, *Pêche*, pl. 6.

CHAUSSE, (*Pharmacie*) chausse d'Hippocrate. Les apothicaires s'en servent moins que du blanchet. D'où vient le nom de *chausse* d'Hippocrate, ou plutôt d'*hyppocras*. III. 257. *a*. *Voyez* FILTRATION & FILTRE.

CHAUSSE *d'aisance*, en bâtiment. III. 257. *b*.

CHAUSSE, *carte & cauche*, (*Pêche*) sorte de filet. III. 257. *b*. Sa description. Il y a peu de différence de cet instrument à la dreige des Anglois. L'ordonnance ne le spécifie point parmi ceux qu'elle a défendus. Autre sorte de chausse qu'une chalouppe porte au large. Chausse ou carte des pêcheurs de l'amirauté de Dunkerque. C'est un instrument très-pernicieux à la multiplication des poissons. Sac de la carte. Sa description. Chaque bateau pêcheur a sa carte. Usage qu'en font les pêcheurs. *Ibid*. 258. *a*.

CHAUSSE, ou *de la Calza*, (*l'Ordre de la*) à Venise. Son renouvellement. Marque de cette chevalerie. *Suppl*. II. 381. *a*.

CHAUSSE, (*Michel-Ange de la*) observations sur cet antiquaire & sur ses ouvrages. XII. 391. *a*.

CHAUSSÉ *trop haut*, en parlant d'un cheval. III. 258. *a*.

CHAUSSÉ, en terme de blason; c'est l'opposé de *chappé*. III. 258. *b*.

CHAUSSÉE, (*Archit*.) étym. du mot. Chaussée de pavé. III. 258. *b*. *Voyez* PONTS & CHAUSSÉES.

Chaussée. Étym. de ce mot. *Suppl*. IV. 783. *a*.

CHAUSSÉE, (*Horlogerie*) description, avec figure. III. 258. *b*.

CHAUSSE-PIÉ, terme de cordonnier. III. 258. *b*.

CHAUSSE-TRAPE, plante qui se rapporte au genre des chardons. Usages de sa racine. Description d'un remede par lequel M. de Lamoignon, intendant de Languedoc, a été guéri d'une colique néphrétique. III. 258. *b*. Usage de la plante entiere: de la semence pilée, des fleurs de la plante. *Ibid*. 259. *a*.

CHAUSSE-TRAPE, (*Fortificat*.) instrument à quatre pointes de fer, *&c*. Son usage. III. 259. *a*.

Chausse-trapes que font les Indiens. *Suppl*. I. 771. *a*.

CHAUSSE-TRAPE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Usage de ces machines à la guerre. *Suppl*. II. 381. *a*.

CHAUSSETTE, partie de l'habillement des jambes. Diverses sortes de chaussettes. III. 259. *a*.

CHAUSSIN, (*Géogr*.) petite ville de Bourgogne. Siege que soutint le château en 1636. Singulier devoir qu'avoient anciennement à remplir les habitans de ce lieu. Monnoie battue à Chaussin. *Suppl*. II. 381. *a*.

CHAUSSON, partie de l'habillement. Diverses sortes. III. 259. *a*. Ce vêtement étoit à l'usage des dames romaines. Comment il étoit fait. Chausson dont on se sert en jouant à la paume; en tirant des armes. *Ibid*. *b*.

CHAUSSURE: celle de différentes nations. Chaussures des Grecs, différentes sortes. Age où les Lacédémoniens commençoient à porter des chaussures. Les philosophes n'avoient que des semelles: celles de Pythagore, d'Empédocle, de Philetas. Chaussure des Romains, différentes sortes. III. 259. *b*. Chaussures des Juifs. Ils alloient souvent piés nuds. Oter sa chaussure & la donner, étoit le signe du transport de la propriété d'une chose. Chaussure des anciens Germains & sur-tout des Goths. Celle des Orientaux, des Européens. *Ibid*. 260. *a*. Observations anatomiques sur quelques chaussures modernes. 1°. La chaussure haute des femmes change tout-à-fait la conformation naturelle des os du pié. 2°. Les personnes ainsi chaussées, ne peuvent que très-difficilement descendre d'une montagne, marcher long-tems ou vîte, ou sauter. 3°. Avantages des chaussures basses dans les mêmes circonstances, 4°. sur-tout des socques des récollets. 5°. Observations sur les souliers du petit peuple à semelles de bois. *Ibid*. *b*. 6°. Etat de contrainte des muscles du pied dans les chaussures hautes. 7°. Infirmités qui en peuvent naître. 8°. Les chaussures hautes peuvent faire courber la taille aux jeunes personnes. 9°. Inconvénieus des souliers trop étroits ou trop courts. *Ibid*. 261. *a*.

Chaussure, combien la petitesse extrême que les femmes recherchent dans la chaussure est éloignée de la beauté. VI. 340. *a*. Cette prétendue beauté très-recherchée des dames

japonoiſes & chinoiſes. XII. 555. *b.* Chauſſure des ſoldats romains. I. 687. *a.* X. 508. *a.* Diverſes chauſſures anciennes, déſignées par les noms ſuivans: *baxea*, II. 166. *b.* *brodequin*, 433. *a.* *compes*, III. 762. *a.* *crepides*, IV. 454. *a.* *crupezia*, 522. *a.* *endromis*, V. 650. *a.* *phæcaſie*, XII. 481. *b.* Chauſſure des rois de Rome & des empereurs. X. 855. *b.* *Voyez* l'article *Souliers des anciens*, & l'article *Antiquités*, vol. I des planch. — Sur le travail des différentes ſortes de chauſſures modernes, *voyez* les articles CORDONNIER & SOULIER.

CHAUVE, obſervations ſur cet effet de la vieilleſſe. VIII. 259. *b.* Pourquoi l'on devient chauve dans un âge avancé. XIV. 939. *b.* Cauſe de la chûte des cheveux. I. 393. *a.* II. 566. *b.*

CHAUVEAU, (*François*) graveur. VII. 867. *a*, *b*.

CHAUVE-SOURIS. Pourquoi cet animal ne doit pas être compté parmi les oiſeaux. Chauve-ſouris de ce pays; celles d'Amérique. III. 261. *a.* Chauve-ſouris différentes par la couleur, par la forme. Leur deſcription. Lieux qu'elles habitent, tems où elles en ſortent: leur nourriture: combien celles d'Amérique ſont redoutables. Des petits des chauve-ſouris, & des ſoins de la mere. *Ibid. b.*

Chauve-ſouris de l'Iſle de France. *Suppl.* III. 668. *a.* Eſpece de chauve-ſouris appellée *andira-guacu*. I. 447. *a.*

CHAUX, (*Chymie*) produits des calcinations proprement dites qui peuvent être appellés du nom de *chaux;* ſavoir les cendres vraies, le plâtre, les chaux communes & les chaux métalliques. III. 261. *b.* Ce qu'on appelle *chaux commune*, *chaux vive*, *chaux*, &c. *Ibid.* 262. *a.*

Chaux commune, celle qui ſe fait dans le reſſort de l'amirauté de Breſt. Uſages auxquels elle ſert. Conſtruction des fours à chaux. Maniere d'y ranger les pierres qu'on ſe propoſe de convertir en chaux. III. 262. *a.* Deſcription des opérations par leſquelles on fait la chaux. Comment on connoît que la chaux eſt faite. Comment on laiſſe refroidir le four. Ce qu'on fait de la chaux après que le four eſt froid.

Obſervations ſur la manœuvre de faire la chaux: 1°. ſur le tems le plus favorable, 2°. ſur les bourées, 3°. ſur la maniere de diſpoſer la bourée dans l'âtre, *Ibid. b.* 4°. ſur la violence du feu. 5°. Il doit être pouſſé ſans intermiſſion. 6°. Caractere de la chaux bien cuite. 7°. Sur la diverſité des manieres de faire la chaux. 8°. Il faut creuſer un puits aux environs du four. 9°. Maniere de tranſporter la chaux; celle d'allumer du feu avec la chaux. Préparation de la chaux pour la maçonnerie. *Ibid.* 263. *a.* Ce qu'il faut faire pour avoir du mortier incontinent. Epreuve pour s'aſſurer ſi la chaux eſt bien éteinte. *Ibid. b.*

Chaux. Différence entre le gypſe & la pierre à chaux. VII. 1023. *b.* Eſpece de pierre à chaux appellée *liais*. IX. 453. *b.* Pierres dont on fait la chaux en Amérique. VII. 730. *a.* Chaux faite avec le marbre. X. 71. *a.* D'où dépend la bonne qualité de la chaux. XII. 577. *a.* Fabrication de la chaux. *Suppl.* II. 375. *a*, *b.* — 380. *b.* Renflement de ſon volume lorſqu'elle eſt réduite en pâte. *Suppl.* III. 81. *a.* Chaux brûlée. *Suppl.* II. 380. *a.* Chaux de coquilles d'huitres. *Suppl.* III. 462. *a.* Conſidérations ſur la chaux relativement à la maçonnerie. IX. 822. *b.* — 824. *b.* Des meſureurs & porteurs de chaux. X. 427. *b.*

CHAUX, (*Chaufournier & Maçon.*) différentes qualités de chaux. Chaux aigre. Chaux âpre. Chaux brûlée. *Suppl.* II. 381. *a.* Chaux coulée. Chaux étouffée. Chaux gardée. Chaux graſſe. Chaux retournée. Excellente qualité de la chaux de Metz. *Ibid. b.*

Examens du chymiſte ſur la chaux. Ses qualités extérieures. Ses propriétés phyſiques-générales: ſes propriétés communes aux alkalis fixes: ſes propriétés communes aux alkalis terreux, parmi leſquelles ſe trouve celle de précipiter les alkalis volatils, & d'être réciproquement précipitée par ces ſels. III. 263. *b.* Cette réciprocité d'action dérange l'ordre de rapport des ſubſtances alkalines avec les acides, établi dans la table des rapports de M. Geoffroi. Comment cet auteur répond à l'objection dont il s'agit ici. La chaux doit être moins regardée comme une ſimple terre que comme un ſel, ſelon M. Geoffroi. La chaux, dit-il, de même que les alkalis fixes, abſorbe l'acide dans le ſel ammoniac, & détache le ſel volatil urineux, ce que ne font point les terres abſorbantes. Cette propoſition attaquée. Propriétés communes à la chaux & aux alkalis fixes ſalins. Qualités ſpéciales de la chaux. *Ibid.* 264. *a.* Extinction de la chaux. Lait de chaux. Eau de chaux. Chaux lavée. Réſidu cryſtalliſé de l'eau de chaux, ſelon M. Stahl. Le fond du problême ſur le ſel de chaux a roulé ſur ce point; ſavoir ſi la chaux produiſoit ſes effets d'alkali par un ſel, par conſéquent alkali, ou par ſa ſubſtance terreuſe. *Ibid. b.* Fruit des expériences de M. du Fay, pour la ſolution du problême. Le ſel de chaux n'exiſte point. Obſervations ſur les ſels acides admis dans la chaux par quelques chymiſtes. De la crême de chaux. Expériences de M. Malouin, ſur la crême de chaux. Acide vitriolique ſoupçonné dans la crême de chaux. *Ibid.* 265. *a.* Efferveſcence avec chaleur de la chaux & de l'eau. La théorie chymique de la chaleur des effervescences nous manque abſolument. Comment l'expliquoit l'école chymique du dernier ſiecle. Chaux éteinte; ſon union à l'eau, châtre beaucoup ſon activité. En quoi conſiſte ce principe vif & pénétrant qui s'éleve de la chaux pendant ſon effervescence avec l'eau. *Ibid. b.* En quoi differe la chaux éteinte à l'air de celle qui eſt éteinte avec effervescence. Réſurrection de la chaux: moyen de rétablir la chaux éteinte dans ſon état de chaux vive. Changement que la chaux opere ſur les alkalis ſalins. C'eſt un des faits chymiques les moins expliqués: ſyſtême des chymiſtes ſur ce phénomene. *Ibid.* 266. *a.* De la formation du mortier. La théorie de cette formation eſt peu connue des chymiſtes. La chaux éteinte à l'air ne ſe lie pas avec le ſable; celle qui eſt éteinte à l'eau eſt d'autant meilleure qu'elle eſt plus ancienne. Union de la chaux au blanc d'œuf & aux laitages, dureté conſidérable où parviennent ces mêlanges: théorie de ces phénomenes encore inconnue. Uſages qu'on en tire dans les arts. La chaux coagule auſſi les corps muqueux. Diſſolution de la chaux par les acides. Principales circonſtances de ſa combinaiſon avec chacun des acides: 1°. avec l'acide vitriolique, *Ibid. b.* 2°. avec l'acide nitreux, 3°. avec l'acide du ſel marin. 4°. Le vinaigre diſtillé diſſout la chaux avec effervescence. *Ibid.* 267. *a.* Expérience curieuſe faite ſur la chaux de Melun éteinte avec le vinaigre diſtillé. La crême de tartre s'unit auſſi avec la chaux. Tous ces acides forment avec l'eau de chaux les mêmes ſels que chacun forme avec la chaux vive ou la chaux éteinte. Chaux employée à corriger ou prévenir l'acidité de certains vins. Action de la chaux ſur le ſoufre, les huiles, &c. *Ibid. b.* D'où réſulte ſa propriété à manifeſter les ſels neutres contenus dans les ſucs ou les décoctions des plantes. Son utilité dans la fabrique du ſalpêtre, à blanchir le fil & les toiles, &c. Cauſticité de la chaux. Variétés des chaux. Rapports & différences de la chaux & du plâtre. *Ibid.* 268. *a.* Rapport & différences de la chaux vive & de la chaux métallique. Vertus médicinales de la chaux. *Ibid. b.* Uſages de l'eau de chaux en médecine. Qualités vénéneuſes de la chaux. *Ibid.* 269. *a.* Quelques médecins ont cependant oſé donner intérieurement la chaux, même en ſubſtance. Uſage intérieur de la chaux: maladies contre leſquelles on a principalement célébré ſon efficacité. Elle eſt plus utile & moins dangereuſe dans les pays froids & humides, que dans les contrées plus tempérées. Préparation de l'eau de chaux premiere, & de l'eau de chaux ſeconde. *Ibid. b.* L'eau de chaux mêlée au lait, le rend plus propre à certains eſtomacs. Maniere de prendre ce remede. Il ne convient pas dans l'état de maigreur. Uſage de la chaux dans la pharmacie chymique. *Ibid.* 270. *a.*

Chaux. Suite des expériences & obſervations des chymiſtes & des phyſiciens ſur la chaux. La chaux n'eſt telle que parce qu'elle eſt privée de l'air fixe. *Suppl.* I. 235. *a.* Comment les péripatéticiens expliquent la chaleur de la chaux vive. III. 29. *b.* M. Lémery obſerve que dans la calcination de la chaux vive, le feu dont elle s'imbibe fait une addition ſenſible à ſon poids; que pendant cet empriſonnement ce feu conſerve toutes les propriétés particulieres du feu, &c. Objections & réponſes. 30. *a.* Expérience de Boyle ſur la chaux vive. Son ſentiment ſur la diſpoſition qu'elle a de s'échauffer dans l'eau. Pourquoi les ſels produiſent plus promptement les mêmes effets que l'eau chaude. *Ibid. b.* De la cauſticité de la chaux. *Suppl.* II. 275. *a.* La pierre à chaux ne ſe vitrifie point, traitée ſeule; mais dans ſon mêlange avec la mine de fer grillée, elle ſe vitrifie. VI. 497. *a.* La chaux conſidérée comme fondant pour les métaux. 922. *a.* Pourquoi la chaux a la vertu de détruire certains corps. IX. 826. *a*, *b.* Huile de chaux. VIII. 338. *a.*

CHAUX *métallique*, (*Chym.*) définition. Les chaux conſervent encore leur caractere ſpécifique. Dans toute chaux métallique il ſe trouve une portion de matiere qu'on ne réuſſira jamais à rétablir dans ſa premiere forme de métal. Trois queſtions dont la ſolution n'eſt point connue encore. Cette matiere irréductible eſt-elle dépouillée de tout caractere ſpécial? III. 270. *a.* La deſtruction abſolue des métaux même parfaits eſt-elle poſſible? La terre mercurielle de Bécher reſte-t-elle unie aux chaux métalliques réductibles? *Ibid. b.*

Chaux métallique. Ce qu'on entend en chymie par chaux, chaux d'or ou d'argent. II. 543. *a.* Chaux métalliques chargées par la calcination d'une matiere qui en augmente le poids. 545. *a.* Chaux préparées par le ſoufre: chaux préparées par le nitre & le ſoufre: chaux de cette eſpece la plus parfaite: il ne faut pas confondre ici ces chaux avec les précipités métalliques. *Ibid.* Rapports & différences entre la chaux vive & la chaux métallique. III. 268. *b.* En quoi les chaux métalliques different de l'arſenic. *Suppl.* I. 581. *a.* Chaux d'or: comment on la fait. I. 314. *a.* XI. 526. *b.* Réſultat du mêlange de l'acide marin, avec une eſpece de chaux d'or. XIV. 923. *a.* Edulcoration de la chaux d'or. IV. 852. *a.* Fuſion de cette chaux. *Ibid. b.* — Chaux d'argent. IX. 739. *b.* I. 641. *b.* — Chaux de cuivre. IV. 540. *b.* Chaux nommée *æs uſtum*, ſaffran de vénus. 545. *b.* — Chaux d'étain qui ſe forme ſur la ſurface de ce métal en fuſion. VI. 7. *b.* — Chaux de plomb, plus

peſante dans cet état qu'avant la calcination. X. 191. *b.* Sur cette chaux métallique, conſultez l'article PLOMB. XII. 774. *b.* &c. Emplâtres dans leſquelles on fait entrer la chaux de plomb. V. 589. *b.* — Chaux de fer ou de mars. VI. 496. *b.* &c. X. 152. *a*, *b.* — Chaux des métaux appellée *ſpodium*. XV. 479. *b.* Chaux de zinc. XVII. 717. *a*, *b.* Chaux d'antimoine. I. 509. *b.* XIV. 40. *a.* Chaux d'antimoine appellée *fondant de Rotrou*. VII. 64. *b.* — Réductions des chaux. XIII. 881. *b.* Sur les propriétés médicinales des chaux métalliques, *voyez* ANTIMOINE, MATIERE PERLÉE, MAGNESIE BLANCHE, VITRIOL, MARS, MATIERE MÉDICALE. Sur l'opération qui conſiſte à faire les chaux métalliques, *voyez* CALCINATION.

CHAY, (*Botan.*) plante qui ne croît qu'en Golconde, d'où l'on tire ce beau rouge des toiles de Maſulipatan qui ne ſe déteint jamais. III. 357. *b.*

CHAZELLES, (*Jean-Matthieu de*) ſes voyages, ſa patrie, ſes talens. IX. 777. *b.*

CHAZINZARIENS, (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques d'Arménie, au ſeptieme ſiecle. Dérivation de ce mot. Autres noms qu'on leur a donnés. Leurs dogmes. III. 270. *b.*

CHEBECS *barbareſques*, (*Marine*) obſervations ſur ces bâtimens. Quelle eſt la meilleure maniere de s'en rendre maître. *Suppl.* III. 170. *a*, *b.*

CHECAIA, (*Hiſt. mod.*) nom commun en Turquie à pluſieurs officiers. Trois principaux checaia, celui des janiſſaires, celui de cuiſine, celui de l'écurie. III. 270. *b.*

CHEDA, (*Comm.*) monnoie d'étain du royaume de Chéda, dans les Indes orientales. Valeur du chéda octogonal, & du chéda rond. III. 270. *b.*

CHEDDER, (*Géogr.*) riche village d'Angleterre, dans la province de Sommerſet. Ses excellens fromages. Cidre qui s'y prépare. Curioſité naturelle dans ſon voiſinage. *Suppl.* II. 381. *b.*

CHEF, partie de la tête qui ſeroit coupée par un plan horizontal qui paſſeroit au-deſſus des ſourcils. Acceptions figurées de ce mot. III. 271. *a.*

CHEF. (*Juriſp.*) Chef d'accuſation. III. 271. *a.*

CHEF *d'un arrêt*, *ſentence*, &c. On peut exécuter un ou pluſieurs chefs d'un jugement & appeller des autres. III. 271. *a.*

CHEF-CENS, principal cens impoſé par le ſeigneur direct, &c. Ainſi appellé pour le diſtinguer du ſur-cens. Différence entre l'un & l'autre. Ce que la Coutume de Paris, *art. 357*, dit du chef-cens. Dans tous les anciens titres & praticiens, le cens ordinaire eſt appellé *chef-cens*. III. 271. *a*. *Voy.* CHEVAGE.

CHEF, crime de leze-majeſté au premier chef, au ſecond chef, au troiſieme chef. III. 271. *a.* Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

CHEF *de demande* : affaires où il y a trois chefs, & ſix chefs de demande. III. 271. *b.*

CHEF *de l'édit*, premier & ſecond chef de l'édit des préſidiaux. III. 271. *b.*

CHEF *d'hommage* en Poitou. III. 271. *b.*

CHEF *d'hoſties*, ou *d'hoſtiſes* ; ſeigneur cenſier ou foncier. Explication du mot : anciens titres & auteurs où il eſt employé. III. 271. *b.*

CHEF-LIEU, le principal lieu d'une ſeigneurie. Quel il eſt. Il appartient à l'aîné par préciput. Divers ſens de ce mot ſelon différentes coutumes. III. 272. *a.*

CHEF-METS, ou *chef-mois*. Ouvrages à conſulter. III. 272. *a.*

CHEF *du nom & armes*. III. 272. *a.*

CHEF-D'ORDRE, la principale maiſon d'un ordre régulier ou hoſpitalier. Les abbayes chefs-d'ordre ſont toutes régulieres. Diſpoſitif de l'ordonnance de Blois, ſur la maniere de pourvoir aux chefs-d'ordre. III. 272. *a.*

CHEF-SEIGNEUR, diverſes ſignifications, ſelon les coutumes. Obſervations ſur le chef-ſeigneur, ſelon la coutume de Normandie. III. 272. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

CHEF-DE-SENS. III. 272. *b.*

CHEF *d'eſcadre*, ſes fonctions, ſon rang, ſa marque diſtinctive. Il fait les fonctions du lieutenant-général de la marine en ſon abſence. Les chefs-d'eſcadre ont voix délibérative dans le conſeil de guerre. Ancienne diviſion de la marine du roi en ſix eſcadres. Actuellement il y en a quatorze en France. III. 272. *b.*

CHEF *d'académie*, (*Manege*) III. 272. *b.*

CHEF *de parti*. VI. 360. *a.*

CHEF. (*Blaſon*) Chef abaiſſé, ſurmonté, bandé, &c. III. 272. *b.*

Chef, piece honorable qui repréſente le caſque de l'homme de guerre ou de l'ancien chevalier. Différentes épithetes qu'on joint à ce mot dans l'art héraldique. Etymologie du mot *chef*. *Suppl.* II. 382. *a.*

Chef, piece honorable de l'écu. *Suppl.* IV. 367. *a.* Chefs couſus de couleur ſur couleur. *Ibid.* II. 642. *b.* Chefs émanchés. 796. *a.* Chef ſur un autre chef. *Ibid.* IV. 367. *b.* Chef ſoutenu d'une deviſe. 368. *a.*

CHEF, *Saint-*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 696. *b.*

CHEF, (*Manuf. en ſoie, laine, toile*) la premiere partie ourdie. Obſervations ſur les chefs des pieces en toile, en laine, en ſoie. Les pieces s'entament par la queue, & le chef ſe vend le dernier. III. 273. *a.*

Chef, (*Econom. ruſtiq.*) ſynonyme à *piece* : objets auxquels il s'applique. Il ne s'emploie que quand la collection eſt un peu conſidérable. III. 273. *a.*

CHEF-D'ŒUVRE, en préſence de qui il ſe fait & à qui on le préſente. Il y a des communautés où l'on donne le choix entre pluſieurs chefs-d'œuvre, d'autres où l'on en exige pluſieurs. Chefs-d'œuvre de l'architecte, du charpentier, des ouvriers en ſoie. Inutilité des chefs-d'œuvre. Comment les choſes ſe paſſent aux réceptions. III. 273. *a.*

Chef-d'œuvres : leur inutilité. IX. 913. *a.* Obſervations ſur la néceſſité d'un chef-d'œuvre pour être admis à la maîtriſe d'orfévrerie. XI. 628. *a.*

CHEFCIER, (*Hiſt. eccl.*) Origine du mot : c'eſt le premier marqué dans la table des noms des eccléſiaſtiques. On donne encore aujourd'hui ce nom au chef de quelques égliſes collégiales. Dignité que ce nom déſignoit au tems de Grégoire-le-grand. III. 273. *b.*

CHEGROS, (*Cordonn. Bourreliers, Selliers*, &c.) eſpece de bout de filet. Maniere de le faire : on en arme les extrémités avec de la ſoie de ſanglier. III. 273. *b.*

CHEIROBALISTE, (*Hiſt. anc.*) deſcription de cette machine & de ſon uſage. III. 273. *b.*

CHEIROMOCRATE, architecte du temple d'Epheſe. XVI. 71. *a.*

CHEIRHOTONIE, *voyez* KEIROTONIE.

CHEKAO, pierre que les Chinois font entrer dans la compoſition de la couverte de la porcelaine. Fauſſe idée que les premieres relations en avoient donnée. Définition du chekao. III. 274. *a.*

Chekao : *voyez* ſur cette pierre. XIII. 108. *a.* 120. *b.*

CHELIDOINE, (*Bot.*) grande chelidoine. V. 269. *a.*

CHELMINARD ; (*Antiquités*) *voyez* cet article III. 338. *a.*

CHELONE, deſcription de cette plante. III. 274. *a.*

CHELONITE, pierre de ce nom, *voyez* BRONTIAS.

CHELVET, cri uſité dans le ſerrail lorſque le grand ſeigneur veut aller dans le jardin des ſultanes. Effet de ce cri : danger d'y déſobéir. III. 274. *b.*

CHEMA, meſure ancienne. Celui des Athéniens, celui des Romains. Il eſt difficile de déterminer la capacité des meſures par le poids des fluides, à moins qu'on ne connoiſſe individuellement le fluide même qu'on meſuroit. III. 274. *b.*

CHEMAGE, ou *Chinage*, droit de péage qui ſe paie à Sens. Ancienneté de ce droit. Où il en eſt parlé. III. 274. *a.*

CHEMERAGE, (*Juriſp.*) droit uſité dans les coutumes appellées *de parage*. Etymologie du mot. C'eſt une queſtion ſi ce droit eſt attaché à la perſonne de l'aîné, ou à celui qui ſe trouve propriétaire du chef-lieu. Le chemerage peut ſe conſtituer de différentes manieres. III. 274. *b.*

CHEMIER, (*Juriſp.*) l'aîné mâle des cohéritiers, en certaines coutumes. Origine du mot. La qualité du chemier vient de lignage. Elle s'acquiert néanmoins encore de deux manieres ici indiquées. III. 274. *b.* Le chemier a les qualités du fief & la garde des titres. Tant que le parage dure, les puînés ne doivent aucun hommage à leur chemier, &c. Divers articles de juriſprudence ſur cette matiere. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

CHEMIN, *route*, *voie* : différences entre ces mots. *Voyez* ROUTE. III. 175. *a.* Ancienneté des *grands chemins*. Regles de police ſur cet objet établies à Athenes, Lacédémone, Thébes, &c. Etat des chemins dans la Grece ancienne. On attribue le pavé des premieres voies aux Carthaginois. Travaux des Romains à cet égard. La voie Appienne. La voie Aurelienne. La voie Flaminienne. Multiplication de ces routes qui conduiſoient à Rome. La voie Domitienne. Travaux d'Auguſte pour les grands chemins. *Ibid. b.* Ceux que conſtruiſit Agrippa dans les Gaules. Chemins de communication de l'Italie aux provinces orientales de l'Europe. Les mers ont pu couper les chemins entrepris par les Romains, mais non les arrêter, témoins la Sicile, la Sardaigne, l'iſle de Corſe, l'Angleterre, l'Aſie, l'Afrique, dont les chemins communiquoient avec ceux de l'Europe par les ports les plus commodes. Grandeur de ces travaux. Maniere dont ces routes étoient conſtruites. *Ibid.* 276. *a.* On ne ſe contentoit pas de les rendre commodes & durables, on les embelliſſoit encore. Ouvrages à conſulter ſur ce ſujet. Chemin remarquable de Cuſco à Quito en Amérique. La police des grands chemins ſuivit chez les Romains toutes les révolutions du gouvernement & de l'empire, & s'éteignit avec celui-ci. Travaux de Charlemagne pour les rétablir & en conſtruire de nouveaux. Soins de Philippe-Auguſte pour cet objet. *Ibid. b.* Création du grand-voyer par Henri IV. Soins actuels du gouvernement. *Ibid.* 277. *a.* *Voyez* PONT & CHAUSSÉE.

Chemin, *voyez* les articles *Route* & *Voie*. Colonnes milliaires des Romains : comment les Romains & les Gaulois déſignoient les diſtances ſur les colonnes placées dans les grands chemins. III. 652. *b.* Comment les Romains pavoient leurs

grands chemins. XII. 193. *a.* Divinités qui préſidoient à la ſûreté des chemins. XVII. 228. *a.* Symbole des chemins publics. XV. 730. *a.* Chemin des Yncas en Amérique. VII. 974. *b.* Mauvais état des chemins ruraux en France. VII. 829. *a.* De la plantation des arbres qui bordent les grands chemins. *Suppl.* I. 523. *b.*

CHEMIN, (*Juriſp.*) on en diſtingue deux ſortes, les chemins publics & les chemins privés. Ce qu'on entendoit chez les Romains par les mots *via*, *iter* & *actus*. Ils diſtinguoient trois ſortes de chemins, les chemins publics, les chemins privés, & ceux qui n'alloient que d'un bourg à un autre, appellés *viæ vicinales*. Ce qui eſt dit dans les loix romaines ſur la conſtruction & la police des chemins. III. 277. *a.* & ſur les droits de paſſage. Nous diſtinguons aujourd'hui les chemins royaux, les chemins de traverſe, & les chemins privés. Divers noms que les coutumes leur donnent. Réglemens faits en France ſur les chemins, par Dagobert, par Charlemagne, par Louis le Débonnaire. Le rétabliſſement de la police à cet égard eſt de même date que celle du pavé de Paris par Philippe-Auguſte. A qui appartint alors l'inſpection des chemins. Police établie dans le 14e ſiecle. Soins de Henri IV, *Ibid. b.* de Louis XIII. Etabliſſement d'un directeur général des ponts & chauſſées. Arrêt du conſeil du 3 mai 1720. Diſpoſitif de cet arrêt. Divers articles de police ſur ce ſujet. *Ibid.* 278. *a.* Recueils & ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Chemin, officiers Romains qui veilloient à l'entretien des chemins. XIII. 696. *a.* De la police des chemins. XVII. 422. *a*, *b.* Chemin vicomtier. 240. *a.*

Chemin appellé *carriere* dans quelques coutumes. Ce qu'elles en diſent. III. 278. *b.*

Chemins charruaux, ou de traverſe, ou voiſinaux. *Chemin chatelain*, *chemin croiſier*, *chemin finerot*, *chemin forain*, *grands chemins*, *chemin du hallage*, *chemin* pour iſſue volontaire, *chemin péageau*, *chemin* appellé pié-ſente en Artois, *chemin privé*, *chemin public*, *chemin réal.* III. 278. *b.*

Chemin royal, ſes diverſes largeurs ſelon les tems & les coutumes. Diſpoſition de l'ordonnance des eaux & forêts. III. 279. *a.*

Chemin de terroir, l'une des cinq eſpeces de chemins publics que l'on diſtingue en Artois. Enumération de ces cinq eſpeces. III. 279. *a.*

Chemin de traverſe. III. 279. *a. Chemin vicomtier*, *chemins voiſinaux. Ibid. b.*

CHEMIN-COUVERT, (*Art milit.*) partie de la fortification. Deſcription & dimenſions. Lorſqu'il eſt plus bas que le niveau de la campagne, comment on y remédie. Tems où s'eſt établi l'uſage du chemin-couvert. A quoi il ſert. III. 279. *b.* Le chemin-couvert & le glacis ſont appellés quelquefois du nom de *contreſcarpe*. Comment on trace le chemin-couvert. *Ibid.* 280. *a.* Sur la conſtruction des places d'armes, *voyez* PLACE D'ARMES.

Chemin-couvert. Il doit envelopper les dehors & toutes les fortifications. IV. 770. *a.* Place d'armes du chemin-couvert. XII. 672. *a*, *b.* Ses traverſes. XVI. 570. *a.* Batterie du chemin-couvert. II. 150. *b.* 152. *b.* 153. *a.* Avant-chemin couvert. I. 860. *b.* Attaque du chemin-couvert. I. 836. *a*, *b.* IV. 739. *a.* Défenſe. IV. 738. *a*, *b.* 739. *a.*

Chemins militaires, *viæ militares*, qu'Agrippa fit faire ſous Auguſte. Hiſtoire de ces chemins par M. Bergier. III. 280. *a.*

CHEMIN *des rondes*, (*Fortificat.*) il n'eſt pas d'un grand uſage. Deſcription & dimenſions. Il ne ſe trouve plus guere que dans les anciennes fortifications. III. 280. *a.*

Chemin, en bâtiment. III. 280. *a.*

Chemin de carriere. III. 280. *a.*

CHEMIN, (*Chorégraphie*) lignes qui repréſentent la figure d'une danſe. En quoi conſiſte toute la chorégraphie. III. 280. *a.*

Chemin, terme de diamantaire. III. 280. *a.*

CHEMIN, (*Tonnel.*) pieces de bois qui ſervent à conduire les tonneaux de deſſus une riviere à terre. III. 280. *a.* Proportion à obſerver dans leur longueur & inclinaiſon. *Ibid. b.*

CHEMINÉE, étymologie du mot. Définition. Comment on faiſoit anciennement les cheminées. Situation de la cheminée. Sa conſtruction conſiſte aujourd'hui dans l'art de dévoyer ſon tuyau dans l'épaiſſeur du mur. Inconvénient de l'ancien uſage d'adoſſer les cheminées les unes devant les autres à chaque étage. III. 280. *b.* Profondeur à donner au foyer. Matiere à employer pour la conſtruction. De la décoration des cheminées : décoration du manteau. Du chambranle. *Ibid. b.*

Cheminée : ſes différentes parties : aîles. I. 212. *b.* Atre. 823. *b.* Contre-cœur. IV. 132. *b.* Fantons pour les tuyaux de cheminée. VI. 404. *a*, *b.* Foyer. VII. 263. *b.* Gorge. 742. *b.* Souche de cheminée. XV. 385. *a*, *b.* Tuyau. XVI. 769. *b.* Eſpece de ſoupirail pratiqué dans les cheminées pour chaſſer la fumée. XVII. 30. *a.* — Conſtruction des cheminées de Gauger, qui renferme tout à la fois l'avantage des poëles, & n'en a pas les inconvéniens. VII. 248. 5. *c.* Uſage que Gauger a fait des figures elliptiques & paraboliques pour ſes cheminées : cheminées à la Nanci comparées à celles de Gauger. 248. 7. *a.* Des moyens de chauffer pluſieurs chambres à la fois. 248. 5. *d.* Comment on peut rendre les plaques de cheminées propres à renvoyer beaucoup de chaleur. I. 627. *b.* Eſpece de cheminée appellée hypocauſte. *Suppl.* III. 483, *a*, *b.* Eſpece de cheminée que les Perſans pratiquent pour donner de l'air à leurs appartemens. VI. 139. *a.*

CHEMINÉE-POELE, (*Phyſiq.*) nous devons à M. de Montalembert l'ingénieuſe invention de pouvoir convertir à volonté une cheminée en poële. Divers avantages de cette invention. *Suppl.* II. 382. *a.* Conſtruction de cette ſorte de cheminée. Maniere de s'en ſervir comme d'une cheminée ordinaire. Maniere de la convertir en poële. Comment on entretient ſa chaleur. *Ibid. b.* Diſpoſition à donner aux tuyaux de cette ſorte de cheminée, par laquelle on pourroit échauffer toutes les chambres d'une maiſon, par un ou deux feux allumés au rez-de-chauſſée, & arrêter la communication de la chaleur dans tel appartement qu'on voudroit. Ces tuyaux peu ſujets à amaſſer la ſuie. *Ibid.* 383. *a*, *b.* Deſcription des différentes parties de ces cheminées, repréſentées *planch. du Suppl. Phyſiq. pl. 3.*

CHEMINÉE, (*Hiſt. anc.*) M. Perrault penſe que ſi les anciens avoient des cheminées, elles étoient rares. III. 281. *a.* Cependant on ne peut douter qu'ils n'en euſſent & en grand nombre. Preuves tirées d'Appian Alexandrin, d'Ariſtophane, de Virgile. Nous n'avons de ces cheminées qu'une légere connoiſſance. Elles étoient conſtruites au milieu de la chambre : paſſages d'Horace qui le prouvent. Leur luxe ne s'étoit pas tourné de ce côté-là. Quelle en eſt la raiſon. Vice de conſtruction dans les cheminées qui empêche en partie les effets de la chaleur. *Ibid. b.* Autre inconvénient de nos cheminées, celui de fumer. Remedes inutiles qu'on a employés pour cela. Moyens plus ſûrs. Ouvrages à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 282. *a.*

Cheminée. Comment les Romains avoient ſuppléé au défaut des cheminées. IX. 890. *b.*

CHEMINÉE, (*Lutherie*) tuyau de plomb dans les orgues. Deſcription avec figure. III. 282. *a.*

CHÉMINON, (*Géog. Hiſt. Litt.*) village de Champagne, dioceſe de Châlons, élection de Vitri. Lieu remarquable par une abbaye de l'ordre de Citeaux. Obſervations ſur les ouvrages de Pierre-Céſar Richelet, avocat, poëte, critique & littérateur, né dans ce lieu. *Suppl.* II. 384. *a.*

CHEMISE. Deſcription de celle des femmes & de celle des hommes, de toutes leurs parties & ornemens. III. 282. *a.* Quantité de toile qu'elles exigent communément. Chemiſes en amadis. Les anciens n'ont point uſé de chemiſes. Divers uſages de ce mot, en fortification, dans l'art militaire, dans l'écriture, le commerce, la maçonnerie. *Ibid. b.*

Chemiſe. Tunique de deſſous, chemiſe de lin des anciens Romains. VIII. 14. *a.* XV. 594. *b.* Chemiſes des hommes & des femmes chez les Romains. XVI. 746. *a*, *b.* Chemiſes des modernes : manches en amadis. I. 313. *b.* Des chemiſes & de leur fabrication. *Suppl.* III. 755. *b.* 756. *a.* 757. *a*, *b.* 758. *a*, *b.* 759. *a.*

CHEMISE, (*Métallurg.*) partie intérieure du fourneau à manche, dans lequel on fait fondre les mines, *&c.* Briques employées pour cela. On eſt très-ſouvent obligé de renouveller la chemiſe. Il faut lier les pierres avec le moins de ciment qu'il eſt poſſible. III. 283. *a.*

CHEMISE, ou *demi-chemiſe*, (*Verrerie*) III. 283. *a.*

CHEMOSIS, (*Médec.*) la plus grave eſpece d'ophthalmie. Sa définition : caracteres de cette maladie. Ses cauſes. III. 283. *a.* *Voyez* OPHTHALMIE.

CHÊNE, caracteres de ce genre d'arbre. Diſtinctions que cet arbre a reçues dans l'antiquité chez pluſieurs nations. Eloge moins relevé, mais mieux fondé que les naturaliſtes en font. Caracteres de ſa tige & de ſes feuilles. Il eſt lent à croître, mais il vit long-tems. Son bois eſt le plus durable de tous. Il tient à pluſieurs égards le premier rang parmi les arbres foreſtiers. Tems qu'il emploie à croître dans un terrein gras. III. 283. *b. Expoſition. Terrein.* Preſque toutes les expoſitions lui conviennent : mais il réuſſit mieux dans les terres douces, limonneuſes, profondes & fertiles. Différens effets que produiſent ſur lui les autres eſpeces de terreins où on le fait croître. Quel eſt celui auquel il ſe refuſe. *Plantations.* Si nous en croyons les meilleurs auteurs Anglois, il faut bien des précautions & de la dépenſe pour faire des plantations de chêne. Préparation du terrein, choix du gland, tems & maniere de le ſemer. *Ibid.* 284. *a.* Soins de ſarcler fréquemment ; labour avec la charrue ou à la main ; diſtance où il faut tenir les jeunes plants les uns des autres dès l'âge de deux ans ; retranchemens qu'il faut faire à meſure qu'ils avancent pour augmenter leurs diſtances : après deux ou trois ans, il ſera à propos de couper, pour en faire des ſepées de taillis, les plants qui paroîtront les moins diſpoſés à devenir futaie. Il faut dégarnir avec ménagement les endroits expoſés aux vents. Diſtance de vingt-cinq à trente piés qu'il faut donner aux arbres qu'on veut élever en futaie. Après une coupe ou deux du taillis, il faut en faire arracher les ſouches, afin que tous les ſucs de la terre puiſſent profiter

profiter à la futaie. *Ce qu'on vient de lire juſqu'ici eſt tiré du dictionnaire de M. Miller. Ibid. b.* Réflexion de l'auteur ſur la dépenſe que cette maniere de culture entraîneroit, dont M. de Buffon a fait l'expérience. Inconvéniens attachés à cette culture, que l'expérience lui a fait connoître. En eſſayant au contraire à faire des plantations par une méthode toute oppoſée, M. de Buffon a éprouvé des ſuccès plus ſatisfaiſans & beaucoup moins diſpendieux. Il a imité de plus près la ſimplicité des opérations de la nature, en ajoutant ſeulement quelques moyens pour en accélérer l'effet : ces moyens ſont; ménager l'abri, ſemer abondamment, & couper ſouvent. Trois façons de ſemer le gland. *Ibid.* 285. *a.* Soins qu'il faut prendre des jeunes plants. Témoignages de Bradley & d'Elbis qui viennent à l'appui de cette méthode. Maniere de conſerver le gland pendant l'hiver, ſi l'on avoit des raiſons d'attendre le printems pour ſemer. Autres manieres de multiplier le chêne pour ſe procurer des eſpeces curieuſes & étrangeres. *Tranſplantation.* Age de la tranſplantation. Ce qu'il faut obſerver dans cette opération. *Uſage du bois.* Divers ouvrages pour leſquels il eſt recherché. Ses qualités excellentes pour les charpentes. *Ibid. b.* Quand on veut l'employer à l'air, il doit être bien ſec & faiſonné ; préparation par laquelle on peut le rendre propre à être employé, quoique encore verd. De l'uſage de ce bois pour le chauffage. *Aubier du bois.* En quoi il conſiſte : caractere de celui du chêne. Il eſt défendu aux ouvriers de l'employer. Moyen de lui donner preſque autant de ſolidité & de durée qu'en a le cœur du bois. *Ecorce.* Son uſage pour les tanneurs : le bois auroit à-peu-près la même qualité. Uſage du tan. *Gland.* Choix à faire & précautions à prendre pour la récolte du gland, lorſqu'on veut faire des plantations. *Ibid.* 286. *a.* Son utilité pour la nourriture de quelques bêtes. *Gui de chêne.* Vertus que les druides attribuoient à cette plante paraſite. Uſages auxquels elle eſt encore employée. Sa rareté. *Excreſcences.* Combien le chêne eſt ſujet à celles qui proviennent des piquures d'inſectes. Pourquoi l'on ſe ſert ſi peu du chêne pour l'ornement des jardins. Eſpeces. Les botaniſtes en comptent au moins quarante, parmi leſquelles il faut donner la préférence à nos chênes communs & à ceux d'Amérique. Voici l'énumération de trente-ſept eſpeces, avec quelques obſervations ſur les principales. Le chêne à gros gland. Le chêne à gland moyen. *Ibid. b.* Le chêne à petit gland ; le chêne à feuilles panachées ; le chêne toujours verd ; le chêne cerrus ; le petit chêne cerrus ; le petit chêne portant pluſieurs galles jointes enſemble ; le chêne eſculus ; celui de Bourgogne ; le chêne nain ; le chêne roure ; *Ibid.* 287. *a.* le petit roure ; le roure portant galles ; le roure à feuilles liſſes ; le chêne à gros gland, dont le calice eſt tout couvert de tubercules. Celui d'orient, à gland cylindrique avec un long pédicule ; celui d'orient, à feuilles de châtaignier ; celui d'orient, à très-gros gland, dont le calice eſt hériſſé de filets. Quatre autres eſpeces de chêne d'orient : le chêne rouge de Virginie ; le chêne de Virginie, à feuilles de châtaignier ; le chêne blanc de Virginie ; *Ibid. b.* le chêne de Virginie, à feuilles de ſaule ; le chêne toujours verd, à feuilles oblongues & ſans ſinuoſités ; le chêne noir ; le chêne d'eau d'Amérique ; le chêne blanc de la Caroline ; le petit chêne à feuilles de ſaule ; le chêne rouge de Marylande ; *Ibid.* 288. *a.* le chêne d'eau d'Eſpagne ; le chêne de Marylande ; le chêne ſaule ; le chêne d'Afrique. *Ibid. b.*

Chêne, noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de vingt eſpeces de chêne, bien conſtatées, qui ſe trouvent en Angleterre dans les jardins. *Suppl.* II. 384. *a.* Obſervations ſur ces eſpeces, leur culture, leurs uſages, *&c. Ibid.* 385. *a.*

Chêne, qualité des terreins où le chêne peut être ſemé. II. 300. *a.* Age de la conſiſtance du chêne. IV. 47. *a.* Durée d'un chêne en bon fonds. III. 654. *a.* Sorte de chêne appellé *rouvre.* XI. 192. *a*, *b.* XIV. 416. *b.* Chêne verd. XVII. 668. *a.* Obſervations ſur les qualités & uſages du chêne dans la menuiſerie. X. 346. *b.* Force d'un pilier de bois de chêne. III. 654. *a.* Du gui de chêne. VII. 1000. *b. Suppl.* II. 286. *b.* Cérémonie à ſon occaſion. I. 191. *b.* Des nymphes qui préſidoient aux chênes. VIII. 33. *a*, *b.* Vénération des Celtes pour celui qui leur repréſentoit la divinité. *Suppl.* II. 282. *b.*

CHÊNE, (*Mat. méd.*) uſages & propriétés de la feuille, de l'écorce, du gland, de la calote du gland, des galles, pommes & raiſins de chêne. III. 288. *b.*

CHÊNE *verd*, *Ilex :* caracteres de ce genre d'arbre. III. 288. *b.*

CHÊNE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Comment on le diſtingue des autres arbres. Chêne fruité. Signification de cette figure ſymbolique. Cet arbre honoré par les anciens. Couronnes de chêne. *Suppl.* II. 387. *a.*

CHÊNE, (*Myth.*) arbre conſacré à Jupiter & à Cybele. Vénération des Gaulois pour le chêne. *Suppl.* II. 387. *a.*

CHÊNE *royal*, (*Hiſt. d'Angl.*) XIV. 417. *a.*

CHÊNE *royal*, ou *chêne de Charles*, (*Aſtron.*) conſtellation. III. 288. *b.*

Chêne de Charles II, conſtellation méridionale, introduite par M. Halley, en mémoire du chêne royal ſur lequel ſe retira Charles II, lorſqu'il eut été défait à Worceſter. Relation de cet événement. *Suppl.* II. 387. *a.* Etoiles qui forment la conſtellation du chêne. Longitude & latitude de la principale. *Ibid. b.* Cette conſtellation changée par M. l'abbé de la Caille. *Ibid.* 565. *b.*

CHENELLES, ou *Tenelles*, (*Juriſp.*) droit de gambage uſité dans l'Artois. III. 289. *a.*

CHENET, uſtenſile domeſtique : on le place par paire dans les âtres de cheminées. Deſcription du chenet de cuiſine. De ceux des appartemens. Ce que le luxe a ajouté dans cette partie aux uſages de nos peres. III. 289. *a.*

CHENEVI, danger de le ſemer trop tôt & trop tard. Maniere de le ſemer. Soins à prendre lorſqu'il eſt ſemé. III. 289. *a.*

CHENEVIERE, qualité que doit avoir la terre. Il faut fumer tous les ans les chenevieres. Tems de fumer. Du premier labour. Comment on prépare la terre des chenevieres au printems. III. 289. *b.* — Sur la maniere de les arroſer, *voyez Suppl.* I. 53. *a.*

CHENICE, (*Hiſt. anc.*) meſure attique, adoptée par les Romains. Sa contenance. Paſſage de Fannius. On diſtinguoit à Athenes quatre meſures de ce nom. III. 289. *b.*

CHENIL, (*Archit.*) obſervations ſur les commodités qu'il faut raſſembler autour des chenils, & ſur l'expoſition qu'il faut leur donner. III. 289. *b.*

Chenil. Voyez ſur la conſtruction & le gouvernement du chenil l'article Vénerie. XVI. 924. *b.* &c. & l'article *Chien.* III. 330. *b.*

CHENILLE, deſcription des inſectes de ce nom. III. 289. *b.* Leurs jambes écailleuſes : leur nombre en eſt conſtant. Leurs jambes membraneuſes ; leur nombre eſt variable ſelon les eſpeces : c'eſt par leur nombre & leur arrangement qu'on a diſtribué les chenilles en certaines claſſes. *La premiere* comprend celles qui ont huit jambes intermédiaires, quatre de chaque côté, c'eſt-à-dire, ſeize en tout. Caractere de la *quatrieme*, de la *cinquieme* & de la *ſixieme.* On a comparé à des arpenteurs celles de ces deux dernieres, à cauſe de leur démarche. Singularité de leur marche & bizarrerie de leurs attitudes. *Ibid.* 290. *a.* Caracteres de la *ſeptieme* claſſe. Trois différens degrés de grandeur à diſtinguer dans les chenilles de chaque claſſe. *Caracteres des chenilles raſes :* chenilles chagrinées ; chenilles à corne ; celles qui ont des tubercules diſtribués ſur chaque anneau, ou diſpoſés ſur des lignes paralleles à la longueur du corps. Ce genre comprend les plus groſſes & celles qui donnent les plus beaux papillons. Autres diverſités remarquables dans les anneaux des chenilles. Chenilles à deux petites cornes ou antennes ſur la tête. Caracteres des chenilles à gros poils, qu'on pourroit appeller *chenilles épineuſes. Ibid. b. Chenilles velues* de pluſieurs genres : demi-velues, chenilles-cloportes, chenilles veloutées : le poil de quantité de chenilles eſt diſpoſé par bouquets, par houpes, par aigrettes. Les touffes de poils partent de tubercules arrondis & hémiſphériques, *&c.* Il y a d'autres chenilles dont les tubercules ſont charnus & faits en pyramide conique, *&c.* Chenilles velues qui ont ſur le dos des houpes reſſemblantes parfaitement à des broſſes. *Ibid.* 291. *a.* Autres qui ont des mammelons qui s'élevent & qui s'affaiſſent, *&c.* Corne charnue de la chenille raſe qui vit ſur le fenouil. Diverſité dans le diametre du corps des chenilles. Des couleurs de ces inſectes. Chenilles ſolitaires, chenilles qui vivent en ſociété. Autres diſtinctions tirées de leur maniere de vivre, de leurs inſtincts, du genre de leur nourriture. Obſervations anatomiques ſur les chenilles. Crochets dont leurs jambes ſont armées. *Ibid. b.* Uſage qu'elles en font. Subdiviſion de la premiere claſſe que nous avons indiquée. Obſervations ſur la tête & ſes différentes parties. Dents qui leur ſervent à couper les feuilles ; les unes détachent ſeulement le parenchyme des feuilles : la plupart prennent les feuilles dans leur épaiſſeur. Le ver à ſoie mange en un jour autant de feuilles peſant qu'il peſe lui-même. Autres chenilles plus voraces : filiere d'où ſort la ſoie que filent les chenilles. Petites cornes mobiles ſur la tête de la chenille, ſes yeux, ſes ſtigmates. *Ibid.* 292. *a.* Divers changemens de peaux que ſubiſſent les chenilles : comment ſe font ces changemens. On trouve alors la chenille conſidérablement plus groſſe qu'elle n'étoit avec la dépouille. Forme de la chryſalide. Si on enleve la peau à une chenille un jour ou deux avant celui de la métamorphoſe, on met le papillon à découvert, & on diſtingue toutes ſes parties & même ſes œufs. Différentes eſpeces de coques de ſoie que filent les chenilles. Ce qu'on obſerve dans les chenilles quelques jours avant la métamorphoſe. *Ibid. b.* Comment la chryſalide ſe dégage de ſon fourreau. La grandeur des coques n'eſt pas proportionnée à celle des chenilles qui les font. Grandes différences entre les coques des différentes eſpeces de chenilles. *Ibid.* 293. *a.* Il y a peut-être plus de la moitié des chenilles qui font leurs coques dans la terre : quelques-unes s'y enfoncent ſans faire des coques ; cependant la plupart en font. Coques des chenilles qui vivent en ſociété. Remarques ſur la ſociété des chenilles. Deſcription de la chenille appellée

commune. Papillon qui en provient. Nids que les femelles arrangent. Tems où les œufs éclosent. Comment les petites chenilles s'arrangent pour manger la feuille où elles se trouvent en naissant. *Ibid. b.* Nids & toiles qu'elles se forment. Tems où elles s'y retirent; celui où elles en sortent. Au commencement de juillet elles forment des coques pour se transformer en chrysalides. Chenilles qui vivent dans l'eau, & qui s'y forment en chrysalides. Chenilles qui vivent dans les tiges, les branches, les racines, les fruits des arbres. Chenille qui vit dans le blé. *Ibid.* 294. *a.* L'aversion que quelques personnes ont pour ces insectes n'est que l'effet de la prévention. Quel est le seul risque à courir en les touchant. Usage du persil contre la démangeaison que quelques-unes causent. Les nids dans lesquels elles font entrer de leur poil, sont encore plus à craindre. Les chenilles rases ne peuvent faire aucun mal à ceux qui les touchent, pas même à ceux qui les avaleroient. *Fausses chenilles*, insectes qui leur ressemblent à certains égards, & dont il vient des mouches au lieu de papillons. En quoi elles different des chenilles. *Ibid. b.*

CHENILLE. (*Insectol.*) On a lieu de soupçonner que plusieurs especes de chenilles, & peut-être même toutes celles dont les papillons sont phalenes, peuvent provenir d'œufs non fécondés où pondus sans accouplement. — Observations sur lesquelles cette conjecture est fondée. *Suppl.* II. 387. *b.* Si les expériences entreprises d'après ces observations n'ont pas toujours eu le même succès, c'est que peut-être une même fécondation sert pour deux ou trois générations, & n'a plus d'efficacité au-delà de ce terme : peut-être aussi les essais infructueux ont-ils été faits sur des papillons diurnes. *Ibid.* 388. *a.* Au reste, quelqu'un qui n'a pas voulu croire qu'un papillon puisse produire des œufs féconds sans accouplement, a convenu du moins qu'il y en a d'hermaphrodites pour les couleurs. C'est un point qui invite à des recherches ultérieures. *Ibid. b.*

Chenilles, nombre des jambes de celles qui se convertissent en papillons. XI. 872. *b.* Rampement des chenilles. XIII. 787. *a.* Stygmates & respiration de ces insectes. XV. 518. *b.* Vers que les chenilles nourrissent quelquefois dans leurs entrailles. XVII. 41. *a.* Chenille de pin. XII. 634. *b.* Observations sur la petite chenille épineuse qui est en société sur l'ortie. 796. *b.* Chenilles que M. Tillet a trouvées sur le grain ergotté. V. 907. *a.* Des chenilles qui se logent dans des fruits. III. 357. *a.* Chenilles arpenteuses. *Suppl.* I. 568. *a.* Chenille qui s'attache à une espece de banannier. 780. *a.* Chenilles des papillons ou lépidopteres. *Suppl.* III. 729. *a.* Une bonne observation du changement du ver à soie peut donner une idée générale des changemens de toutes les chenilles. XVII. 40. *a.* Expériences qui prouvent qu'on peut faire du papier avec la soie de la chenille commune. XI. 847. *a.* Usage de la houille pour tuer les chenilles qui s'attachent aux légumes. VIII. 324. *b.* Arrosemens qui détruisent ces insectes. *Suppl.* I. 578. *a*, *b*.

CHENILLE, (*Conchyliol.*) le vrai nom de ce coquillage représenté vol. VI des pl. d'hist. nat. pl. 65. est *Popel. Suppl.* II. 388. *b. Voyez ce mot.*

CHENILLE, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plantes. III. 294. *b.*

CHENILLE, (*Ruban.*) petit ouvrage en soie, *&c.* III. 294. *b.* Maniere de faire de la chenille. D'où dépendent sa grosseur & sa beauté. Le méchanisme selon lequel elle se travaille, est le même que celui dont on couvre les grosses cordes d'instrumens avec le fil d'argent ou de laiton. Pourquoi cet ouvrage s'appelle *chenille*. *Ibid.* 295. *a.*

CHENILLE, (*Passement.*) maniere de fabriquer la chenille. XII. 131. *a.*

CHENISQUE, espece d'ornement que les anciens pratiquoient à la poupe de leurs vaisseaux. Dérivation de ce mot. L'étymologie de ce mot place le chenisque à la proue. III. 295. *a.*

CHEOPS ou *Chemnis* (*Hist. des Egypt.*) premier roi de la vingt-unieme dynastie. Son caractere odieux. Pyramide qu'il fit construire. *Suppl.* II. 388. *b.*

CHEPTEL, (*Jurisp.*) bail à cheptel. Ce contrat reçoit différens noms, selon les différentes provinces où il est usité. Etymologie de ce mot. Origine de ce contrat. Coutumes où il est usité. Sa nature. Comment ces sortes de baux doivent être passés. On en distingue deux sortes, le simple & celui de métairie. Ce qu'on appelle *bail à moitié*, en fait de cheptel. III. 295. *b.* Cheptel affranchi dont parle la coutume de Nivernois, ce qu'on appelle en Berri & ailleurs *bêtes de fer*. Observations sur les effets des différentes especes de cheptels & de baux. Ce qui arrive si le cheptelier dispose des bestiaux en fraude du bailleur. Ce qu'on entend par le croît & le profit. Dans le cheptel simple, le croît & le profit se partagent entre le bailleur & le preneur, *&c.* Ce qu'on appelle *droit de moisson*. Dans le cheptel à moitié ou affranchi, la perte des bestiaux est supportée de moitié entre le bailleur & le preneur, *&c.* Dans le simple, la perte tombe sur le bailleur, *&c.* Ce que porte l'*article 553* de la coutume de Bourbonnois. *Ibid.* 296. *a.* Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Cheptel, exiguë du bétail donné en cheptel. VI. 259. *b.*

CHEQ, ou *Cherif*, prince ou grand-prêtre de la Mecque. Présens qu'il reçoit. Il est obligé de défrayer pendant dix-sept jours toute la caravane qui se rend chaque année à la Mecque. III. 296. *b.*

CHERASCO, ville d'Italie. XIII. 698. *b.*

CHERBURY, (*Herbert*) sa patrie : ses ouvrages. VII. 448. *b.*

CHER-CENS, (*Jurispr.*) dans la coutume d'Orléans, se dit d'un cens plus fort que le cens ordinaire, *&c.* Rentes seigneuriales qui reviennent au même que le cher-cens d'Orléans & le cher-prix de Blois & de Dunois. III. 297. *a.*

CHERCHE, on donne ce nom, 1°. aux différentes courbes selon lesquelles on pratique le renflement léger qu'on donne aux colonnes; 2°. au trait d'un arc surbaissé ou rampant, *&c.* 3°. au développement de plusieurs circonférences fait selon quelque ligne verticale, *&c.* 4°. au profil d'un contour courbe découpé sur une planche, *&c.* III. 297. *a.*

CHERCHÉE, (*Alg. & Géom.*) ce qu'on appelle quantité cherchée. On distingue dans un problême les quantités connues & les cherchées. En quoi consiste l'art des équations. III. 297. *a.*

CHERCHE-FICHE, (*Serrur.*) description & usage. III. 297. *b.*

CHERCHEURS, hérétiques : ce qu'ils pensent des diverses églises chrétiennes. Ils sont dans le christianisme ce que les sceptiques sont en philosophie. Il s'en trouve en Angleterre & en Hollande. Plus l'incrédulité sera grande, plus le nombre de chercheurs sera petit. III. 297. *b.*

CHERIF, *ou* SHERIF, titre fort en usage chez les Mahométans. Ce qu'il signifie en Arabe. Il se donne au souverain de la Mecque. Princes d'Afrique auxquels on le donne : de qui ces princes se disent descendus. III. 297. *b.*

CHERILLE, observations sur ce poëte grec & sur ses ouvrages. VIII. 468. *a.*

CHERMEZ, (*Géogr.*) lieu situé dans l'élection d'Angoulême. *Suppl.* IV. 783. *a.* Son ancien nom. *Ibid.*

CHERNIPS, (*Mythol.*) observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 388. *b.*

CHERONDE, article de l'Encyclopédie, *lisez* CHERONÉE.

CHERONÉE, victoire de Philippe à Cheronée. VII. 914. *b. Suppl.* IV. 325. *a.*

CHERSONESE, *voyez* PRESQU'ISLE & QUERSONESE. Chersonese cimbrique. III. 452. *b.* Chersonese taurique, aujourd'hui Crimée. IV. 470. *a.* Ses habitans. *Suppl.* IV. 228. *b.* Chersonese d'or des anciens; c'est l'isle de Sumatra selon Maffæi. XV. 658. *a.*

CHERSYDRE, (*Hist. nat.*) description très-incomplette que les anciens nous ont donnée de cet animal. Les anciens n'ont point reconnu la nécessité de décrire avec exactitude les objets de la nature qu'ils avoient continuellement sous leurs yeux. III. 298. *a.*

CHERTÉ, des denrées : en quels cas elle est avantageuse à l'état. VII. 830. *b.* &c.

CHERU, (*Botan.*) arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa description. *Suppl.* II. 388. *b.* Sa culture, ses qualités & usages. *Ibid.* 389. *a.* Seconde espece. *Bibo*, en quoi il differe du cheru. Classification de ces especes. *Ibid. b.*

CHÉRUBIN, ange du second ordre de la premiere hiérarchie. Etymologie du mot. Divers sentimens sur la véritable origine du mot hébreu. III. 298. *a.* Comment les peintres représentent les chérubins. Ce que dit Josephe de la figure des chérubins qui couvroient l'arche. Celle des chérubins que vit Ezechiel. S. Jean, dans l'apocalypse, les nomme des animaux. But des écrivains sacrés en employant ces symboles. Il falloit au peuple hébreu des images fortes pour lui peindre des objets incorporels, *&c.* Ce qu'entendent quelques-uns par le chérubin placé à l'entrée du paradis terrestre. *Ibid. b.*

CHÉRUBIN, ordre militaire de Suede; autres noms qu'on lui donne. Son institution. Il ne subsiste plus depuis que Charles IX introduisit dans ses états la confession d'Augsbourg. Ouvrage à consulter. III. 298. *b.*

CHERVI, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plantes. Qualité très-saine de sa racine servie à titre d'aliment. Maladies pour lesquelles elle est recommandée Ses propriétés. On en a retiré un beau sucre blanc. Ouvrages à consulter. III. 299. *a.*

Chervi, description de la seule espece de ce genre de plante, connue de Tournefort. XV. 228. *b.* Sucre qu'on en tire. 617. *b.*

CHESAL, *Chefeau*, *Chefeolage*, (*Jurispr.*) Etymologie du mot. Ces termes signifioient une habitation en général. Application particuliere qu'on en faisoit. Lorsque les seigneurs affranchirent leurs serfs, ils se réserverent les mêmes droits qu'ils avoient sur leurs tenemens, qui retinrent toujours le nom de *chéseaux*. Où il en est parlé. III. 299. *a.* Il paroît que les chéseaux étoient originairement d'une valeur égale,

Chaque particulier y conſtruiſit des bâtimens pour ſe loger qu'on nomma un *chéſal*, &c. *Ibid. b.*

CHESELDEN, (*Guillaume*) fameux chirurgien anglois: aveugles qu'il a guéris. I. 872. *a*, *b*. XV. 27. *a*. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 405. *b*. & phyſiologiques. *Suppl.* IV. 355. *b*.

CHESIADE; obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 389. *b*.

CHESNEAU, canal de plomb.... pour recevoir les eaux, *&c.* Cheſneaux à bavettes, cheſneaux à bords. Cheſneaux en terme de fontainier. III. 299. *b*.

CHESNEAU, (*Nicolas*) médecin: ſes ouvrages. VII, pag. 1. de la préface.

CHESNEGHIR-BACHI, un des douze principaux officiers de la cour du grand-ſeigneur. Sa dignité. Dérivation de ce mot. III. 299. *b*.

CHEVAGE, (*Juriſpr.*) ſignifioit autrefois le chef-cens. Autre droit déſigné par ce mot. Où il en eſt parlé. III. 300. *a*.

CHEVAL; caractere du cheval ſauvage. En quels pays il y en a eu. Chevaux ſauvages d'Amérique. Diverſes manieres dont les auteurs en parlent. III. 300. *a*. Deſcription qu'en donne l'auteur de *l'hiſtoire des flibuſtiers*. Maniere de les prendre. Leur état en captivité. Maniere d'apprivoiſer les chevaux ſauvages. Modele d'un cheval parfait auquel on peut rapporter tous les autres chevaux pour juger de leurs perfections & de leurs défauts. *Ibid. b*. *Chevaux arabes*. Ce ſont de tous ceux que nous connoiſſons les plus conformes à ce modele. *Chevaux barbes*, plus communs que les arabes: leur deſcription. Ceux du royaume de Maroc paſſent pour les meilleurs. *Chevaux turcs*: leur deſcription. *Chevaux d'Eſpagne*. Ils tiennent le ſecond rang après les barbes: leur deſcription. *Ibid.* 301. *a*. Ils ont rarement les jambes blanches & le nez blanc. Les Eſpagnols ont en averſion ces taches: ils eſtiment les zains. Marque qu'on leur fait à la cuiſſe. Ceux de la haute-Andalouſie paſſent pour les meilleurs. Les chevaux d'Eſpagne ont plus de ſoupleſſe que les barbes: on les préfere à tous les autres pour la guerre, la pompe & le manege. *Chevaux anglois*: ils ſont aſſez reſſemblans aux arabes & aux barbes: en quoi il en different: leurs qualités. *Chevaux d'Italie*: leurs caracteres: pour quel uſage on en fait cas. *Chevaux danois*: on les préfere à tous pour l'attelage. Leurs caracteres. Ils ſont bons pour l'appareil & la guerre. *Chevaux d'Allemagne*: leurs défauts. Les tranſilvains, les hongrois ſont bons coureurs. Les hongrois, cravates & polonois ſont ſujets à être béguts. *Chevaux de Hollande*: bons pour le carroſſe. D'où viennent les meilleurs. Défauts des flamands dans la conformation. *Chevaux de France*: les meilleurs chevaux de ſelle viennent du Limouſin: leurs caracteres: chevaux normands. *Ibid. b*. D'où viennent les bons chevaux de carroſſe, & les bons de tirage. Défauts des chevaux de France.

Des haras. Importance de prendre ſoin des haras. Maniere d'établir un haras, & d'y ſoigner les chevaux. *Des étalons & des jumens poulinieres*. Age où l'on peut permettre aux chevaux d'engendrer. Tems de la chaleur des jumens: qualités de l'étalon qu'on doit leur donner, ſelon le caractere & l'uſage des chevaux qu'on deſire. *Ibid.* 302. *a*. Qualités des jumens qu'on doit donner à l'étalon. Obſervations à ſuivre pour parvenir à avoir de beaux chevaux. Sur quoi peut être fondé l'uſage de croiſer les races, même dans l'eſpece humaine. Eloge de ce qu'ont écrit MM. de Buffon & Daubenton ſur l'hiſtoire naturelle du cheval, qu'on fera bien de conſulter. Il ne faut point expoſer le poulain à naître dans les grands froids ni dans les grandes chaleurs. Uſage du cheval, entier pour choiſir parmi les femelles celle qu'il faut donner à l'étalon. Soins & attentions lorſqu'on donne la jument à l'étalon. *Ibid. b*. Maniere d'employer l'étalon pendant le tems que dure la monte. Ce que les Grecs appelloient *hippomane*. A quels ſignes on reconnoît la chaleur de la jument. Autres obſervations à ſuivre pour le bon effet de l'accouplement. Accouchement: hippomane du poulain. Maniere de tirer du haras tout le produit poſſible. Diverſes obſervations ſur la fécondité des jumens & des chevaux. *Ibid.* 303. *a*. *Des poulains*. Leur éducation. A tout âge & dans tous les tems les chevaux ſont farcis d'une telle quantité de vers qu'ils ſemblent faire partie de leur conſtitution: il en eſt de même des ânes. Opération d'hongrer les poulains. En quels pays on ne la pratique point. Effet de cette opération ſur le caractere du cheval. *Dreſſer un cheval*. A quel âge on le dreſſe. *Ibid. b*. Maniere de dreſſer les chevaux de ſelle & ceux de carroſſe. *Monter un cheval*. Leçon ſur la maniere de commander & de diriger. Les anciens furent très-bien ſe faire entendre ſans la bride & l'éperon. Ils n'ont connu que tard l'équitation. Manieres dont ils montoient à cheval. De l'uſage de ferrer les chevaux parmi les anciens. Différentes manieres dont ils les équipoient. *Ibid.* 304. *a*. Combien les chevaux de courſe étoient eſtimés. Comment ils les marquoient. Utilité de la bride. Maniere de monter à cheval & d'en deſcendre. Utilité de s'exercer ſur un cheval de bois. Moyen pour inſtruire un régiment de cavalerie à monter à cheval. Leçons ſur la maniere de ſe tenir à cheval. *Ibid. b*. Sur celle de le faire partir & d'en diriger les principaux mouvemens. *Des allures du cheval*. Du pas: quel il doit être pour qu'il ait de la légéreté, de la fermeté, de l'égalité. *Ibid.* 305. *a*. Quelle eſt l'allure ordinaire des quadrupedes. Mouvement du cheval dans le pas. Mouvement du trot. Mouvement du galop. *Ibid. b*. Il ſeroit à propos d'exercer les chevaux à galoper indifféremment des deux piés de derriere. Comment doivent être le pas, le trot & le galop, pour être bons. *Des allures non naturelles*. De l'amble. Allure fatigante pour le cheval & douce pour le cavalier. Quels ſont les chevaux qui la prennent. Mouvemens de l'entre-pas & de l'aubin: quelles en ſont les cauſes. *Obſervations ſur la connoiſſance des chevaux*. Signes qu'on tire du mouvement des oreilles, de la forme des yeux, d'une bouche ſeche. *Ibid.* 306. *a*. Obſervations ſur d'autres parties du cheval. Des dents du cheval. Moyen de juger de l'âge. Depuis dix juſqu'à treize à quatorze ans il n'y a plus d'indice. Chevaux beguts. *Ibid. b*. Durée de la vie des chevaux. Tems de leurs mue. Cinq henniſſemens du cheval. Du dormir; de la maniere de boire; de la maladie appellée *morve*; ſa cauſe. Principales marchandiſes que le cheval fournit après ſa mort. Du cheval, *ſelon la mythologie*. Chevaux ſymboliques. Chevaux ſacrés des Germains. Il y a peu d'animaux qu'on ait autant étudiés que le cheval. Il n'y en a point, après l'homme, à qui l'on reconnoiſſe autant de maladies. *Ibid.* 307. *a*. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b*.

CHEVAL. I. *Deſcription de cet animal*. De ſa conformation: conſidération de ſes parties extérieures. *Suppl.* III. 395. *b*. &c. La tête. XVI. 203. *b*. 204. *a*, *b*. Le front. VII. 339. *a*. Variation dans la couleur des yeux. XI. 389. *a*. 390. *a*. Qualités qu'ils doivent avoir. 398. *a*. Nez, parties qui en dépendent. X. 736. *a*. Bouche. II. 349. *b*. Dents. IV. 840. *b*. Barres. II. 92. *a*. Goſier. VII. 747. *a*, *b*. Mâchoire, *voyez* ce mot. Garrot. 519. *a*, *b*. Différentes tailles des chevaux. XV. 857. *a*. Encolure. V. 630. *a*, *b*. Criniere. IV. 471. *a*. Crins. 470. *b*. Croupe. 515. *a*, *b*. Flancs. VI. 842. *b*. Côtes. *Suppl.* II. 623. *b*. Reins. XIV. 48. *a*. Boulet. II. 364. *b*. Jarrets. VIII. 462. *a*. Hanches. 36. *b*. Jambes. 442. *b*. Pié. V. 626. *b*. XII. 565. *a*. Quartiers du pié. XIII. 692. *b*. Caracteres d'un beau pié. VI. 450. *a*. Talons. XV. 869. *a*. Poil. XII. 865. *b*. *Suppl.* III. 395. *b*. 400. *a*. Queue. XIII. 707. *a*. Anatomie du cheval. *Suppl.* III. 377. *b*. &c.

II. *Diverſes obſervations d'hiſtoire naturelle*. Eloge du cheval. V. 883. *b*. *Suppl.* III. 374. *a*, *b*. 375. *a*. Comparaiſon de la force du cheval à celle de l'homme. VII. 122. *a*. 123. *a*, *b*. Prix conſidérable de quelques chevaux de l'antiquité. *Suppl.* III. 375. *b*. Attachement de quelques perſonnes pour leurs chevaux. *Ibid.* Ebrouement, eſpece d'éternument du cheval. V. 216. *a*, *b*. Pourquoi le cheval vomit & reſpire par les naſeaux. X. 736. *b*. Du henniſſement de cet animal. XVII. 434. *a*. De l'haleine du cheval. VIII. 27. *b*. Ecume ſur la ſuperficie du corps du cheval en ſueur. V. 379. *a*. Sa maniere de paître. IV. 838. *a*. Du ſommeil des chevaux. VI. 415. *a*. Moyen d'acquérir la connoiſſance du naturel d'un cheval. VIII. 799. *b*. Réflexions ſur la difficulté de comprendre les diverſes paſſions du cheval par les ſignes extérieurs qu'il en donne. VIII. 132. *a*. Examen des défauts & des qualités de chaque partie du cheval. *Suppl.* III. 397. *a*, *b*. &c. Marques qui font connoître ſon âge. I. 171. *a*, *b*. *Suppl.* III. 380. *b*. Inſtructions très-détaillées ſur les moyens de le découvrir. VI. 445. *a*, *b*. &c. Parties qui blanchiſſent les premieres quand l'animal vieillit. *Suppl.* III. 400. *a*. Artifice des marchands de chevaux pour le cacher. III. 452. *b*. Eſpece de friponnerie des maquignons, appellée *contre-marque*. VI. 445. *a*, *b*. *Suppl.* II. 576. *a*.

III. *Diverſes qualités des chevaux*. IV. 268. *b*. Caracteres des chevaux de différens climats. *Suppl.* III. 292. *a*. Qualités particulieres que doivent avoir les chevaux, relativement aux différens uſages auxquels on les emploie. VI. 810. *b*. 811. *a*. Cheval de chaſſe. III. 229. *a*. Equipage du cheval de ſelle, vol. IX des planch. article *ſellier*, pl. 3. Rareté des bons & beaux chevaux. V. 753. *b*. Chevaux béguts. II. 191. *b*. VI. 447. *b*. Balzans. II. 50. *b*. Travats & traſtravats. XVI. 567. *b*. 569. *b*. Cheval bouleté, II. 364. *b*. qui a beaucoup de boyau. II. 388. *b*. Etroit de boyau, *Ibid.* bien ou mal coëffé. III. 589. *b*. Crochu ou jarretté, IV. 500. *b*. marqué en tête. VI. 66. *b*. Chevaux appellés *belle-face*: étoile ou pelotte au milieu du front: cheval qui boit dans le blanc, dans le lait. 357. *b*. Cheval droit, V. 147. *b*. écouteux, retenu, qui ſe retient: différence entre ces expreſſions. V. 352. *b*. Cheval qui a du feu: en quoi il differe de celui qui a de l'ardeur. VI. 635. *b*. Cheval qui a des marques de feu. 636. *b*. Cheval qui a un beau mouvement, X. 841. *b*. Cheval ſage. XIV. 495. *b*. Différence entre un cheval de ſelle & un cheval de carroſſe. *Suppl.* III. 396. *a*, *b*. &c.

IV. *Défauts des chevaux*. Des vices & défauts des chevaux, & des moyens d'y remédier. *Suppl.* III. 416. *b*. 417. *a*, *b*. Chevaux qui battent à la main, qui battent la poudre, qui

battent du flanc. II. 155. *b.* Chatouilleux. III. 251. *a.* Cheval de deux cœurs. 602. *b.* Cheval qui ſe coupe. IV. 351. *b.* Cheval effilé, V. 408. *a.* efflanqué, *Ibid. b.* éhanché, 439. *a*, *b.* Cheval qui s'embarre. 550. *b.* Cheval qui s'emporte. 594. *a*, *b.* Cheval encapuchonné, 606. *a*, *b.* encaſtelé, *Ibid. b.* enchevêtré, 621. *b.* enſellé, 713. *a.* entablé, 715. *b.* aculé, 716. *b.* entier, 723. *a*, *b.* irréſolu. 724. *a.* Cheval qui s'entrecoupe, 728. *b.* qui s'attrappe. *Ibid.* Chevaux craignant l'eau, chevaux qui s'y couchent: moyen de les guérir. 209. *a*, *b.* 210. *a*, *b.* Défauts des épaules des chevaux. 757. *b.* — 762. *b.* Cheval farouche. VI. 414. *b.* Cheval couſu, 843. *a.* lunatique. 925. *a.* Cheval qui forge. VII. 170. *a.* Cheval gros d'haleine. 953. *a*, *b.* Chevaux plats. *Suppl.* II. 623. *b.* Cheval ramingue. XIII. 785. *a.* Effet de l'ivroie ſur les chevaux vicieux. XVII. 684. *b.* Garantie dans la vente des chevaux. VII. 481. *a*, *b.*

V. *Quelques maladies des chevaux.* De l'art de guérir les chevaux, *voyez* HIPPIATRIQUE. VIII. 210. *b.* Deſcription & traitement de leurs maladies, ſoit externes, ſoit internes. *Suppl.* III. 401. *a*, *b.* &c. Réflexions ſur les maladies des chevaux & les livres qui en traitent. V. 579. *b.* La nature fait plus pour la guériſon du cheval que pour celle de l'homme. VI. 74. *b.* Maladie des chevaux appellée *les eaux*. V. 210. *a*, *b.* Autres maladies dont le principe eſt le même. 212. *a*, *b.* Ecart, accident qui ſurvient aux chevaux. 219. *b.* 220. *a*, *b.* Ebullitions. 217. *b.* Surdents du cheval. XV. 686. *a.* Cheval encloué, ferré, piqué. V. 625. *b.* Enflure du cheval. 673. *a.* Tumeurs du jarret. 751. *a*, *b.* Maladies des épaules. 757. *b.* &c. Epauler un cheval. 763. *a.* Châtrer un cheval. III. 251. *b.* Les autres maladies & opérations de maréchallerie ſe trouveront décrites à leurs articles particuliers.

VI. *Des chevaux par rapport à leurs différentes eſpeces.* Chevaux de Barbarie. II. 71. *b.* *Suppl.* III. 295. *a.* Petite eſpece nommée *bidets*. II. 242. *b.* Des chevaux arabes & de leurs généalogies. I. 566. *b.* *Suppl.* I. 509. *a.* Eſpeces de chevaux qu'il faut dans un état militaire & commerçant. VIII. 42. *a.* Chevaux de Theſſalie. XVI. 276. *b.* Chevaux d'Eſpagne. *Suppl.* III. 295. *a.*

VII. *Des chevaux par rapport à l'équitation.* Ancienneté de l'uſage des chevaux. *Suppl.* III. 373. *a.* Il eſt difficile de fixer le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval & de le maîtriſer. V. 558. *a.* Comment il eſt vraiſemblable qu'on parvint inſenſiblement à emboucher les chevaux. *Ibid. b.* Ancienneté de l'uſage que l'homme tire du cheval: hiſtoire de l'art de monter à cheval. 883. *b.* &c. Armes défenſives des chevaux dans les anciens tems. I. 688. *b.* Cheval bardé. *Suppl.* I. 808. *b.* De l'exercice du cheval par rapport à la ſanté. V. 894. *a*, *b.* *Suppl.* II. 848. *a*, *b.* Caparaçons des chevaux. II. 625. *b.* De la danſe des chevaux. 46. *a.* Courſes des chevaux, *voyez* COURSE, ÉQUITATION.

VIII. *De l'entretien du cheval.* Du ſoin que l'on doit avoir des chevaux. *Suppl.* III. 400. *b.* De leur nourriture. *Ibid. a*, *b.* Du fourrage. VII. 248. 9. *a*, *b*, *c*, *d.* 249. *a*, *b.* VII. 39. *b.* 250. *a.* Uſage de l'eau pour les chevaux, comme boiſſon ordinaire, comme boiſſon dans leurs maladies, avec préparation, comme employée à l'extérieur de l'animal. V. 206. *a*, *b.* &c. Soins qu'exigent les pieds des chevaux. IV. 575. *b.* Nouveau ſyſtême ſur les moyens d'avoir en France, ſans recourir à l'étranger, les meilleures eſpeces de chevaux, pour les divers uſages du royaume. VIII. 42. *b.* &c. De l'art de perfectionner les races & d'élever les chevaux, *voyez* HARAS. Des exercices auxquels on aſſujettit les chevaux. *Suppl.* III. 400. *b.*

IX. *Du cheval par rapport au manege.* Des mouvemens du cheval. *Suppl.* III. 396. *a*, *b.* Airs du cheval. I. 239. *a.* Allures. 289. *b.* Pas. XII. 110. *a.* Enchaînement & dépendance des divers mouvemens de l'animal. V. 239. *b.* Cheval uni, XVII. 380. *b.* déſuni, IV. 900. *a.* qui dévide. 909. *a.* Méthode à ſuivre pour donner au cheval ſes premieres leçons. III. 689. *a.* Moyens de gagner ſa volonté. VII. 423. *a.* De l'art de donner de la ſoupleſſe aux mouvemens de l'animal. V. 630. *b.* Gourmer un cheval. VII. 755. *b.* Conduire ſon cheval étroit ou large. III. 843. *b.* Elargir un cheval. V. 441. *b.* Embraſſer un cheval. 560. *b.* Faire falquer un cheval. VI. 388. *a*, *b.*

CHEVAL, (*Agricult.*) examen de la queſtion, s'il vaut mieux ſe ſervir de bœufs ou de chevaux dans le labourage. VI. 529. *a*, *b.*

CHEVAL *de rencontre*, (*Juriſpr.*) ce qu'on entend par-là dans la coutume de Poitou. III. 307. *b.*

Cheval de ſervice. Cheval dû par le vaſſal au ſeigneur féodal. ancienne coutume qui a donné lieu à ce droit. Différence entre le ſervice du cheval & le cheval de ſervice. Coutumes où il eſt parlé du cheval de ſervice. Diverſes manieres d'eſtimer & de payer ce droit, ſelon les différentes coutumes. III. 307. *b.* Qualités que devoit avoir anciennement le cheval de ſervice. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 308. *a.*

Cheval traverſant, eſt le cheval de ſervice que le vaſſal, qui tient à hommage plein, doit par la mutation du ſeigneur féodal en certains endroits du Poitou. Il ne faut pas confondre ce cheval avec celui qui eſt dû par la mutation du vaſſal. Articles où il en eſt parlé. Diverſes diſpoſitions de la coutume de Poitou, relatives à ce droit. III. 308. *a.*

CHEVAL *marin*, poiſſon de mer. Selon Arthedi, on l'avoit mis au nombre des inſectes. Pourquoi on l'a nommé *cheval marin*. III. 308. *a.* Sa deſcription. *Ibid. b.*

CHEVAL, ou *petit cheval*, (*Aſtron.*) conſtellation. Son origine. Étoiles qu'elle contient. Longitude & latitude de la principale. *Suppl.* II. 390. *a.*

Cheval, *petit*, conſtellation. III. 308. *b.*

CHEVAL *de bois*, *cheval de friſe*, (*Art milit.*) Uſage qu'on en fait. Origine du nom. Deſcription. III. 308. *b.*

CHEVAL *de terre*, (*Marbrier*) III. 308. *b.*

CHEVAL, (*Litt. Mythol.*) figure ſymbolique. XV. 733. *a.* Déeſſe des chevaux. VIII. 217. *a.* Chevaux de pluſieurs divinités. *Suppl.* III. 376. *b.*

CHEVAL, (*Blaſon*) animal qui paroît de profil dans l'écu. Différentes épithetes qu'on lui donne, ſelon la maniere dont il eſt repréſenté. Eloge & qualités du cheval. Il eſt l'hiéroglyphe de la valeur & de l'intrépidité. *Suppl.* II. 390. *a.*

CHEVAL, (*Blaſon*) cheval effaré, *Suppl.* II. 775. *b.* gai. *Suppl.* III. 166. *a.*

CHEVAL, (*Mythol.*) animal conſacré à Mars. Sa vue étoit un préſage de guerre. Les Perſes, les Arméniens, les Maſſagetes immoloient des chevaux au ſoleil. Les Sueves nourriſſoient des chevaux blancs, dont ils tiroient des préſages. *Suppl.* II. 389. *b.*

Cheval de Troie. Hiſtoire de cette machine, par le moyen de laquelle les Grecs prirent la ville de Troie. Cette fiction, qui nous paroît aujourd'hui ſi folle, étoit appuyée ſur une vieille tradition, & ſur la crédulité des peuples. Pauſanias croit que ce cheval étoit une eſpece de bélier, qu'Epéus imagina pour battre les murs de Troie, & qu'on y fit une large breche, par laquelle l'armée entra la nuit dans la ville. *Suppl.* II. 389. *b.*

CHEVAUX, *courſes de*, (*Hiſt. anc.*) origine & progrès des courſes de chevaux. *Suppl.* II. 390. *a.* La fable en rapporte l'origine à Hercule, l'aîné des Curetes, qui propoſa un jour à ſes freres de s'exercer à la courſe, & de voir qui d'entr'eux remporteroit le prix. D'autres diſent que Jupiter, après avoir triomphé des Titans, inſtitua lui-même les exercices de la courſe à Olympie, & qu'Apollon fut vainqueur. Il eſt hors de doute que ces premieres courſes ſe firent à pié; le cheval n'étoit point encore alors un animal domeſtique. Le premier héros dans la Grece qui trouva le ſecret de le dompter, fut Bellerophon, & il s'en ſervit utilement à combattre un monſtre terrible, qu'il tua enfin à coups de fleches. *Ibid. b.* Il paroît de-là que l'uſage de monter à cheval ne commença en Grece, que l'an du monde 2650, 13 ou 14 cent ans avant l'ere chrétienne. — Mais il eſt certain, d'après l'Hiſtoire ſainte, qu'en Égypte on ſe ſervoit de chevaux long-tems auparavant. — Les poëtes ont fait Neptune créateur du cheval; mais les hiſtoriens plus amateurs du vrai que du merveilleux, ont abandonné ce conte, dont on n'a pu trouver le ſens allégorique. — L'exemple de Bellerophon donna aux princes de la Grece le goût des chevaux & de l'équitation. Les haras de l'Épire, d'Argos & de Mycenes, l'emporterent ſur tous les autres. — Les Theſſaliens, peuples voiſins de la Grece, *Ibid.* 391. *a.* & parmi eux les Lapites, excellerent dans l'art de manier un cheval. — Ce fut à-peu-près dans ce tems que Pélops fit célébrer les jeux olympiques en l'honneur de Jupiter, avec plus de pompe que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs; & l'on peut croire, avec aſſez de fondement, qu'il y eut à ces jeux des courſes de chevaux & de chars; mais il paroît que les chevaux étoient encore alors rares & précieux. — On ne peut douter qu'à toutes les célébrations ſuivantes des jeux olympiques, il n'y eût des courſes de chevaux & de chars. *Ibid. b.* Interruption de ces jeux depuis Oxylus, roi des Éléens. Les divers combats qui en formoient le ſpectacle, ne ſe maintinrent dès-lors tout au plus qu'aux funérailles des princes & des héros de la Grece, dans leſquelles les courſes de chevaux & de chars avoient été introduites dès les premiers tems. — Mais quatre ſiecles environ après la priſe de Troie, Iphitus, un des deſcendans d'Oxylus, rétablit les jeux olympiques. Alors ils prirent une forme réguliere, & on les poliça par de bonnes loix. – Mais ce ne fut que peu-à-peu qu'on y rétablit les différens exercices qui avoient été auparavant en uſage. *Ibid.* 392. *a.* Et il eſt certain que la courſe des chars n'y fut ramenée qu'en la XXVe olympiade, plus de cent ans après le rétabliſſement de ces jeux. – *En combien de manieres ſe diverſifioient les courſes de chevaux.* 1°. On couroit avec des chevaux de ſelle, 2°. avec des poulains montés comme des chevaux de ſelle, 3°. on couroit avec des jumens, dont on montoit l'une, & l'on menoit l'autre en main. – Dans toutes ces courſes, les enfans étoient admis à diſputer le prix auſſi bien que les hommes. – Avant que d'achever la carriere, il falloit tourner autour d'une borne, plantée dans un endroit ſi ſerré, ſi périlleux, que quiconque n'étoit pas fort adroit, couroit riſque de tomber du cheval & de perdre la victoire. *Ibid.*

Ibid. b. La cavale de Phidolas obtint la victoire, quoique ſon maître fût tombé dès le commencement de la courſe. Il paroît que le lieu où l'on couroit à cheval, étoit différent de celui où l'on couroit en char. Le ſtade ſervoit pour les courſes à pié, & ſans doute étoit moins long que l'hippodrome qui ſervoit pour les courſes de chevaux. *Ibid.* 393. *a.*

Chevaux de cirque. Honneurs qu'on faiſoit aux chevaux qui avoient couru dans le cirque. Dans certaines inſcriptions, les différentes couleurs de ces chevaux ſont marquées; on trouve dans d'autres le nom de leur patrie. *Suppl.* II. 393. *a.*

CHEVAUX *du ſoleil*, (*Mythol.*) ſignification des noms que les poëtes leur ont donnés. *Suppl.* II. 393. *a.*

Chevaux de Mars. Servius les nomme *emos* & *phobos*. *Suppl.* II. 393. *a.*

Chevaux de Laomedon. Ceux que ce prince promit à Hercule. *Suppl.* II. 393. *a.*

Chevaux d'Enée. Comment Anchiſe ſe procura de la race de ceux que Jupiter avoit donnés à Tros, lorſqu'il lui enleva ſon fils Ganymede. *Suppl.* II. 393. *b.*

Chevaux d'Achille : balios & *xante.* Ils étoient immortels. *Suppl.* II. 393. *b.*

CHEVALEMENT, eſpece d'étai, compoſé d'une ou de pluſieurs pieces de bois. Deſcription & uſage. III. 308. *b.*

Chevalement, tête de, XVI. 203. *a.*

CHEVALER, (*Manege*) III. 308. *b.*

Chevaler. Uſage de ce verbe dans preſque tous les arts où l'on ſe ſert de chevalet. III. 308. *b.*

CHEVALERIE. Diverſes ſignifications de ce mot. Quatre ſortes de chevaleries. *Chevalerie militaire ;* d'où vient le nom de chevaliers dorés. Cette chevalerie n'eſt point héréditaire : elle s'obtient, & ne peut être révoquée. *Chevalerie réguliere. Chevalerie honoraire. Chevalerie ſociale.* Auteurs qui ont traité de la chevalerie. III. 309. *a.* Ce que dit M. de Monteſquieu ſur l'origine de la chevalerie. Naiſſance de la galanterie. *Ibid. b.*

Chevalerie. Romans de chevalerie. Tems de l'origine de la chevalerie. XIV. 342. *b. Suppl.* I. 565. *b.* Origine de l'inſtitution de divers ordres de chevalerie. III. 312. *a.* Des ordres de chevalerie. XI. 602. *a*, *b.* – 605. *b.* La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées. III. 312. *a.* Différentes cauſes qui firent naître l'eſprit de chevalerie. XIV. 343. *a.* Accolade dans la chevalerie. I. 73. *b.* Nobleſſe de chevalerie. XI. 172. *a.* Vœux de chevalerie. XVII. 414. *b.* V. 679. *a*, *b.* Liqueurs que ſervoient les écuyers dans les feſtins de chevalerie. Vin du coucher. XII. 628. *a.*

CHEVALERIE, (*Juriſpr.*) cas de chevalerie. Aide de chevalerie. III. 309. *b.*

CHEVALERIE, terme de coutumes. III. 309. *b.*

CHEVALET. Chevalet ordinaire. Sa deſcription. III. 309. *b.*

CHEVALET, (*Hiſt. anc.*) ſorte de torture pour tirer la vérité des coupables. Pourquoi ce ſupplice a été aboli. Il ne s'employoit d'abord que pour des eſclaves. En quoi il conſiſtoit. On s'en eſt ſervi contre les chrétiens. III. 309. *b.* Cet inſtrument employé en Angleterre par le duc d'Exeter, gouverneur de la tour ſous le regne de Henri VI. III. 310. *a.*

Chevalet, ſupplice. XV. 676. *b.*

CHEVALET *du peintre*, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale. *Suppl.* II. 393. *b.*

CHEVALET, outil d'arquebuſier. Deſcription & uſage. III. 310. *a.*

CHEVALET, terme de paſſementier-boutonnier. Deſcription & uſage. III. 310. *a.*

CHEVALET, en terme de cardeur, de chamoiſeur, en charpenterie, III. 310. *a.* en termes de chauderonnier, de corderie, de corroyeur, de couvreur, de doreurs ſur bois, en terme d'hydraulique. *Ibid. b.*

Chevalet. Travail du chamoiſeur ſur le chevalet. III. 71. *a.*

CHEVALET *du tympan*, en terme d'imprimerie. III. 310. *b.*

CHEVALET, dans les inſtrumens de muſique. III. 311. *a.*

CHEVALET dont ſe ſervent les tanneurs, mégiſſiers, pelletiers, *&c.* III. 311. *a.*

CHEVALET, (*Peinture*) deſcription de cet inſtrument. Maniere de l'employer. III. 311. *a. Voyez* vol. VIII. des planch. Peinture, pl. 4, 5, 6.

CHEVALET, (*Rubann.*) III. 311. *a.*

CHEVALET, ou *machine à forer*, (*Serrur.*) deſcription & uſage. III. 311. *a.*

CHEVALET, terme de tonnelier. III. 311. *b.*

CHEVALIER, (*Hiſt. anc.*) ſecond ordre de la république romaine. Ce qu'étoient les chevaliers dans les premiers tems. Dans les derniers tems, ils devinrent publicains, fermiers des impôts. Marque de leur ordre. Boiſſeaux d'anneaux de chevaliers, recueillis par Annibal. Pierres gravées de ces anneaux que conſervent les antiquaires. Revue que les cenſeurs faiſoient des chevaliers à chaque luſtre. Cauſes qui les faiſoient exclure de cet ordre. Son aviliſſement ſous les empereurs. III. 311. *b.*

CHEVALIERS *romains.* Leur origine. 355. *a. Suppl.* IV. 672. *b.* Anneau des chevaliers. I. 480. *a.* Tunique des chevaliers. VIII. 13. *a.* Comment ceux qui avoient exercé une magiſtrature curule, donnoient leur ſuffrage dans le ſénat. *Suppl.* II. 303. *b.* Compte que rendoient ceux qui avoient ſervi. Comment ils s'exemptèrent dans la ſuite du ſervice. *Suppl.* IV. 672. *b.*

CHEVALIER, (*Hiſt. mod.*) une perſonne élevée ou par dignité, ou par attribution, au-deſſus du rang de ſimple gentilhomme. La chevalerie étoit autrefois le premier degré d'honneur dans les armées. Ce qu'on entendoit par *adouber* un chevalier. Cérémonies pratiquées autrefois pour la création d'un chevalier. Manteaux qu'ils portoient. Chevaliers en loix qui s'introduiſirent en France vers le quinzieme ſiecle. Comment on les diſtinguoit des autres. Il falloit être chevalier pour armer un chevalier. Maniere dont on fait un chevalier en Angleterre. Cérémonies pour la dégradation d'un chevalier. Aviliſſement de la qualité de chevalier par le grand nombre qu'on en fit. Origine de l'inſtitution de nouveaux ordres de chevalerie. III. 312. *a. Chevalier* s'entend auſſi d'une perſonne admiſe dans quelque ordre, ſoit militaire, ſoit religieux. *Ibid. b.*

Chevaliers. Comment ils étoient diſtingués des écuyers. V. 386. *b.* Comment on en acquéroit le titre : leur ſolde. *Ibid.* Comment l'écuyer paſſoit la veille du jour où il devoit être armé chevalier. XV. 422. *a*; *b.* XVI. 874. *b.* Le titre de bachelier ſynonyme à celui de ſimple chevalier. XVII. 756. *a.* En quoi conſiſtoit la diſtinction des ſimples chevaliers. *Ibid.* Les bacheliers formoient le plus bas ordre des chevaliers. II. 7. *a.* Des lances des chevaliers. IX. 236. *b.* 237. *a*, *b.* Manteau d'honneur du chevalier. X. 55. *a.* Epées remarquables des anciens chevaliers. *Suppl.* II. 814. *a.* Noms qu'ils leur donnoient. 816. *a.* Engagemens des anciens chevaliers dans leurs entrepriſes d'armes. V. 679. *a*, *b.* Vœux des chevaliers. *Ibid.* & XVII. 414. *b.* Leurs faits extraordinaires. V. 763. *b.* Quête des chevaliers. XIII. 705. *b.* Combats des chevaliers dans les joûtes & tournois. VIII. 898. *b.* XVI. 486. *b.* Aſſociation entre deux chevaliers. VII. 290. *a*, *b.* Chevaliers freres d'armes. XVII. 790. *a*, *b.* Chevaliers de la table ronde. XV. 800. *b.* Chevaliers appellés *milites adobati.* I. 142. *b.* Comment les chevaliers françois réuſſirent à ſe rendre preſqu'invulnérables. I. 687. *b.* Leur armure. 688. *a.* Comment cette dignité étoit conférée. II. 7. *a.* Chevaliers dorés. Origine de ce nom. II. 7. *a.* III. 309. *a.* A quelles perſonnes cet honneur eſt conféré. V. 55. *b.* Origine des chevaliers en loix & des chevaliers d'armes. VI. 27. *a.* XII. 11. *a.* Chevaliers d'honneur. VIII. 291. *a.* Chevaliers pourſuivans d'amour. XIII. 249. *b.* Chevaliers de Malthe, appellés *ſervans d'armes.* XV. 120. *b.* Chevaliers de différens ordres dans l'hiſtoire moderne. XI. 602. *a*, *b.* 605. *b.*

Chevalier errant. La bravoure romaneſque des anciens chevaliers étoit la chimere des Eſpagnols. Le duc d'Albe attaqué de cette manie. But du roman de dom Quichotte. Ce qu'étoient, dans leur origine, les chevaliers errans. Brigandage des gentilshommes dans les provinces. III. 312. *b. Voyez* PALADIN.

Chevalier-maréchal, en Angleterre. III. 312. *b.*

Chevaliers de la province ou du parlement ; gentilshommes anglois, élus par une province, pour être ſes repréſentatifs en parlement. Il falloit autrefois que ces chevaliers fuſſent *milites gladio cincti.* Chaque chevalier de province doit avoir au moins 500 liv. ſterling de rente. III. 312. *b.*

Chevalier du bain, ordre militaire en Angleterre. On en ignore l'origine. Tems où il fut en honneur. Il fut reſſuſcité par le roi Georges I. Ce que fit ce roi pour le mettre en honneur. III. 313. *a.*

Chevalier baronet, claſſe entre les barons & les ſimples chevaliers en Angleterre. Création de cet ordre par Jacques I. Leur titre & celui de leurs femmes : leur place à l'armée : ſoldats qu'ils doivent entretenir en Hollande. Quittance endoſſée à leurs lettres-patentes de 1095 liv. ſterling. III. 313. *a. Voyez* SIRE.

CHEVALIER, (*Juriſp.*) *chevalier du guet* : pourquoi on le nommoit *præfectus vigilum.* Celui de Paris ſupprimé, de même qu'en pluſieurs autres villes. III. 313. *a. Chevalier d'honneur. Chevalier de juſtice. Chevalier-ès-loix* : divers chevaliers de cette ſorte rapportés ici. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Chevalier. Fief de chevalier. VI. 700. *b.* Sergent chevalier. XV. 89. *a.*

CHEVALIER, (*Ornith.*) oiſeau aquatique : ſa deſcription. On l'a auſſi nommé *chevalier aux pieds verts.* Autre nommé *chevalier aux pieds rouges.* III. 313. *b.*

CHEVALIER, *calidris*, (*Ornith.*) pourquoi ainſi nommé. On diſtingue le rouge & le noir. Deſcription du rouge. Lieux où on le trouve ; il eſt excellent à manger. Deſcription du noir. Willughby ſoupçonne qu'ils ſont l'un & l'autre mâle & femelle de la même eſpece. III. 314. *a.*

CHEVANT, fief chevant & levant. VI. 700. *b.*

CHEVAUCHÉE, (*Juriſp.*) ſervice que les vaſſaux &

ſujets étoient tenus de faire à cheval, *&c.* Devoir chevauchée & devoir l'oſt, ſelon l'ancienne coutume d'Anjou. Différence entre houſt & chevauchée. Etymologie du mot *houſt*. III. 314. *a*. Ce que dit Fontanella de la calvacata & de l'oſt. Les baillis & ſénéchaux convoquoient autrefois des chevauchées. Ordonnance de S. Louis ſur ce ſujet. Exemptions accordées d'oſt & chevauchée. Privileges accordés à la ville d'Auxonne en 1229, où il eſt fait mention de ce droit. Recueils & traités à conſulter. *Ibid. b*.

Chevauchée, différence entre le ſervice d'hoſt & celui de chevauchée. VIII. 316. *b*.

Chevauchées des commiſſaires députés par la cour des monnoies. III. 314. *b*.

Chevauchées des élus. Ordonnances, édits & réglemens où il en eſt parlé. Devoirs des élus dans leurs chevauchées. III. 314. *b*.

CHEVAUCHÉE, (*Droit de*) qui étoit dû au lieu des corvées de chevaux & charroi, pour le paſſage du roi. Ordonnance de S. Louis, 1254, ſur les chevaux qu'on doit prendre pour le ſervice du roi. III. 315. *a*.

Chevauchée d'une juſtice, procès-verbaux qu'on faiſoit pour reconnoître & conſtater les limites d'une juſtice. Pourquoi on les appelloit *chevauchées*. Comment ſe faiſoient ces procès-verbaux. III. 315. *a*.

Chevauchées des grands-maîtres des eaux & forêts. Ordonnance où il en eſt parlé. III. 315. *a*.

Chevauchées des lieutenans criminels. Ordonnance qui en parle. A qui ce ſoin eſt préſentement confié. III. 315. *a*.

Chevauchées des maîtres des requêtes. Ordonnance qui en parle. Objet de ces viſites. Quels officiers les font aujourd'hui. III. 315. *b*.

Chevauchées des prévôts des maréchaux. Où il en eſt parlé. *Chevauchées* des tréſoriers de France. Réglement à conſulter. III. 315. *b*

CHEVAUCHEUR, *ſergent*. XV. 89. *a*.

CHEVAUX, (*Art. milit.*) cavalerie : différens corps dont elle eſt compoſée. III. 315. *b*.

CHEVAUX-LÉGERS, corps de cavalerie de la maiſon du roi, *&c.* Henri IV l'agréa en 1570. Tous les princes & ſeigneurs avoient de pareilles compagnies. Henri IV créa cette compagnie ſous le titre de *chevaux-légers* en 1593. III. 315. *b*. Uniforme des chevaux-légers. Caracteres de diſtinctions accordées à cette compagnie, & ceux qu'elle s'eſt acquis elle-même. Officiers de cette compagnie dont le roi s'eſt toujours réſervé le titre de *capitaine*. Elle monte à 210 chevaux-légers de la garde, *&c.* Ses quatre étendards. Il y a une des quatre brigades détachée ſur le guet, qui ſert toujours à la garde ordinaire du roi avec les officiers, *&c.* III. 416. *a*.

Chevaux-légers, de ce corps étoit anciennement celui des carabins. II. 644. *b*. Eſpece de chevaux-légers appellés *carabiniers*. 642. *b*.

CHEUCU, philoſophe chinois. III. 343. *b*.

CHEVECHE, (*Ornith.*) oiſeau de proie qui ne ſort que la nuit, on l'appelle auſſi *petite chouette*, *civette* & *jouette*. Deſcription de cet oiſeau. III. 316. *a*.

CHEVEL, fief en chef ou chevel. VI. 700. *b*.

CHEVELURE *de Bérénice*, conſtellation, *&c.* Origine du nom donné à cette conſtellation. Différente diſtribution qu'en fait Ptolomée. Comment elle eſt ſituée. Nom que lui donne Bayer. III. 316. *b*.

CHEVELURE *de feu*, (*Artific.*) manieres de faire cet artifice. III. 316. *b*.

CHEVET, (*Juriſp.*) droit que les ſeigneurs exigeoient des nouveaux mariés. Abolition de ſemblables droits. *Voyez* CULAGE. Autre droit de chevet dû par les nouveaux mariés en certaines compagnies. En quoi il conſiſte. III. 317. *b*.

CHEVEU, ce que penſoient les anciens ſur la cauſe des cheveux. M. Mariotte, plus d'accord avec les anciens qu'avec la vérité, crut trouver que les cheveux ne croiſſoient qu'à la maniere des ongles, où les parties anciennes avancent devant les nouvelles. Fibres dont les cheveux ſont compoſés. III. 317. *b*. Ce que penſent les modernes ſur la vie & la nutrition des cheveux. Obſervations faites ſur la végétation extraordinaire des cheveux ſur certains cadavres. Maladie appellée *plica* en Pologne dans laquelle le ſang dégoutte par les extrémités des cheveux. Suite de l'examen des différentes parties du cheveu. Parties de la tête où les cheveux blanchiſſent les premiers. D'où dépendent le diametre, la figure des cheveux, *Ibid.* 318. *a*. leur longueur & leur couleur. Examen d'un poil de ſouris au microſcope, d'où l'on a inféré que le poil eſt un organe de tranſpiration. Raiſons qui portent à croire qu'il en eſt de même de la chevelure de l'homme. *Ibid. b*.

CHEVEUX, (*Phyſiolog.*) de la nature des cheveux, de leur dureté, de leur force, nourriture, accroiſſement, *&c. Voyez* POILS. *Suppl.* IV. 451. *a*, *b*. Tête & pointe des cheveux. XVI. 204. *a*. Cuir qui porte les cheveux. VIII. 264. *a*. Pourquoi les negres ont les cheveux crêpés. XI. 78. *b*. Qualités des cheveux, ſuivant l'âge, le ſexe, le genre de vie, les mœurs des perſonnes. XII. 402. *a*. Différentes remarques ſur les cheveux. 863. *b*. 864. *a*. Cauſe de la chûte des cheveux. II. 566. *b*. Des cheveux & de leur chûte dans la vieilleſſe. VIII. 259. *b*.

La longue chevelure étoit chez les anciens Gaulois une marque d'honneur & de liberté. Cas que les premiers François faiſoient des longues chevelures. Le droit de les porter étoit commun aux rois & fils de rois. Raſer les cheveux, ſigne de dégradation. Origine de l'uſage de ſe couper les cheveux. Divers degrés de longueur des cheveux, ſelon les conditions. Au huitieme ſiecle les gens de qualité faiſoient couper les premiers cheveux de leurs enfans par des perſonnes qu'ils honoroient. III. 318. *b*. Les longues chevelures ont été principalement défendues aux eccléſiaſtiques. Abus ſur ce ſujet réprimé par pluſieurs conciles. Il y eut même des tems où les longues chevelures furent interdites à tous les chrétiens. Importance qu'on a donnée à l'affaire des cheveux longs & des cheveux courts. Cheveux conſidérés comme objet de commerce pour les perruques. Obſervations ſur leurs qualités, leurs couleurs & leurs prix. Avantage qu'il y auroit à ce que l'uſage des perruques de fil d'archal prévalût. Explication de différentes phraſes relatives aux cheveux. *Ibid.* 319. *a*. Moyens de noircir les cheveux. *Ibid. b*.

CHEVEUX, (*Hiſt.*) circonſtances fâcheuſes dans leſquelles les femmes des anciens ont donné leurs cheveux pour en faire des cordes. IV. 208. *a*. Les Iſraélites portoient les cheveux fort longs, & quelques-uns les poudroient de paillettes d'or. XII. 854. *b*. Les anciens Grecs aimoient les cheveux couleur blonds dorés. XVI. 220. *b*. Ornemens des cheveux des dames romaines. 383. *a*, *b*. Leurs aiguilles de cheveux. I. 209. *b*. De l'uſage de couper les cheveux, *voyez* RASER.

CHEVEUX. (*Myth.*) Cheveu fatal, ſelon les païens. XIII. 496. *b*. Uſage des anciens de conſacrer leurs cheveux à un fleuve. XI. 71. *a*. Age auquel les jeunes gens les conſacroient à un dieu. IV. 575. *b*.

CHEVEUX, (*Art*) moyen de détruire les cheveux qui viennent juſques vers la racine du nez. VII. 338. *b*. Médicamens qui font tomber les cheveux. IV. 861. *a*, *b*. De la méthode de retrouſſer les cheveux de derriere. *Suppl.* II. 398. *a*. De la poudre à cheveux, & de quelques uſages ſur la maniere de les teindre. *Suppl.* IV. 520. *b*. Cheveux herbés ou rendus blonds par artifice. VIII. 149. *a*. Moyen de les teindre en noir. IX. 740. *b*. Obſervations à faire ſur le choix des cheveux pour les perruques. XII. 401. *b*. Tour de cheveux. XVI. 456. *a*. Treſſe de cheveux. 602. *b*. Aiguilles de cheveux. I. 206. *b*.

CHEVEUX, (*Médecine*) maladie qui cauſe la chûte des cheveux. I. 293. *a*. Maladie des cheveux appellée *plica polonica*. XII. 767. *a*, *b*. Sorte d'abcès dont le pus ſe change comme en un peloton de cheveux. XVII. 630. *a*. Cheveux qui ſe forment dans certaines tumeurs. *Suppl.* I. 134. *a*.

Cheveux : ſupplice dans lequel on arrachoit les cheveux du coupable. XV. 676. *b*.

CHEVILLE, morceau de bois ou de fer deſtiné à remplir un trou. Ce qu'on appelle en menuiſerie & en charpente, *cheville-couliſſe*, *cheville-rance*; divers métiers qui ont leurs chevilles. III. 319. *b*.

Chevilles de preſſe d'imprimerie. Deſcription & uſage. III. 319. *b*.

Chevilles, en vénerie, en reliure, en manufacture en ſoie. III. 320. *a*.

CHEVILLE, (*Maréch.*) cheval qui n'eſt propre qu'à être mis en cheville. III. 320. *a*.

CHEVILLE. (*Arts*) Chevilles des inſtrumens à cordes. Chevilles de fer dans la conſtruction des vaiſſeaux. Cheville ouvriere en terme de charonnage. Chevilles de pompe en terme de marine. Cheville d'affut dans l'artillerie. *Suppl.* II. 393. *b*.

Cheville en terme de charpente. *Suppl.* II. 394. *a*.

CHEVILLES *de Gagliardi*, (*Anat.*) les prétendues chevilles deſtinées à tenir les lames oſſeuſes aſſujetties les unes aux autres, ſont uniquement le fruit de l'imagination de Gagliardi, & n'ont été apperçues par aucun anatomiſte éclairé. *Suppl.* II. 394. *a*.

CHEVILLES, en terme de tonnelier. *Suppl.* II. 394. *a*.

CHEVILLE, *Mont*, (*Géogr.*) *Suppl.* III. 231. *b*.

CHEVILLETTE, outil dont ſe ſervent les couturieres de livres. Deſcription & uſage. III. 320. *a*.

CHEVILLOIR, inſtrument du métier des étoffes de ſoie. Deſcription. III. 320. *a*.

CHEVIR, (*Juriſp.*) traiter, compoſer, capituler. Coutumes qui en parlent. Chevir ſignifie auſſi ſe nourrir, alimenter ſon chef. III. 320. *b*.

CHEVRE, femelle du bouc. Deſcription de ces animaux. Leur hiſtoire naturelle. On garde les boucs plus long-tems que les chevres. Leur population dans les pays du Nord. Caractere courageux des boucs de ces pays. III. 320. *b*.

CHEVRE, (*Econom. ruſtiq.*) maniere de la nourrir. Abondance de ſon lait. III. 320. *b*. Caractere d'une bonne chevre. Obſervations pour l'entretien de cet animal. Il porte

un dommage conſidérable aux arbres. Tems où les chevres ſont en chaleur. Comment on les nourrit avant qu'elles chévrotent, & après. Tems où il faut commencer à les traire. Ce qu'il faut obſerver à l'égard de celles qui ont des petits. Maladies des chevres & leurs traitemens. Chevre indiennes & de Barbarie. *Ibid.* 321. *a.*

CHEVRE, (*Médec.*) de l'uſage de ſe ſervir de cet animal pour nourrir les enfans. *Suppl.* III. 960. *b.* Obſervations ſur ſon lait. IX. 201. *b.*

CHEVRES, (*Juriſp.*) ce qu'elles ont de malfaiſant. Diverſes précautions priſes contre elles ſelon différentes coutumes. III. 321. *a.* Canon qui décide que la dîme eſt due des chevres qui ſont à la garde du paſteur, *&c. Ibid. b.*

CHEVRE, (*Médec.*) on en mange très-peu en Europe. Sa chair étoit plus uſitée chez les anciens Grecs. Mauvaiſe qualité de ſa chair. Emploi du lait de chevre pour les uſages de la table en pluſieurs pays. Ses propriétés médicinales ſe trouvent au mot *Lait.* Propriétés de ſa fiente. III. 321. *b.*

Chevre du bézoard. On prétend que les bézoards orientaux viennent d'une chevre, mais elle eſt peu connue. Ce que les auteurs en écrivent. III. 321. *b.*

Chevre du muſc. III. 321. *b.*

Chevre ſauvage d'Afrique. Sa deſcription. Liqueur qu'elle fournit. III. 321. *b.*

Chevre de Syrie. Où ſe trouvent ces animaux. Leur deſcription. III. 321. *b.*

Chevres de Scyros. XIV. 846. *a.* Chevres d'Angouri. I. 466. *a.*

Chevres, poil de, poil des chevres d'Angouri. I. 466. *a.* Ariſtote dit qu'en Cilicie on tondoit les chevres. III. 451 *b.* Poil de chevre pour la teinture. XVI. 10. *b.* De la teinture du poil de chevre. 26. *a.* 31, *b.*

CHEVRE. (*Mythol.*) III. 322. *a.*

CHEVRE, (*Aſtron.*) longitude & latitude de cette étoile. Conſtellation de ce nom ſelon quelques aſtronomes. Fiction des poëtes ſur cette conſtellation. III. 322. *a.*

Chevre, étoile du cocher. *Suppl.* II. 566. *b.* Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *a.*

Chevre danſante, phénomene lumineux. Cauſe de la lumiere que donnent les météores ignés. Celui dont il s'agit ici a beſoin de vent pour ſe manifeſter. Météores appellés par les anciens des noms de *poutre*, *torche*, *fleche.* On n'eſt pas plus habile en phyſique par la connoiſſance de ces noms, qu'avancé dans le chemin de la fortune par les paroles d'un miniſtre. III. 322. *a.*

CHEVRE *de guideau*, (*Pêche*) pieux ſur leſquels on oppoſe les rets ou le ſac de guideau. Deſcription de celles qui ſe trouvent dans le reſſort de l'amirauté de Touques & Dives à la bande du Ponant. Ces guideaux ſe diſtinguent en guideaux de flot & d'ebbe. En quel nombre ils ſe trouvent. III. 322. *b.*

CHEVRES. (*Salines*) Deſcription & uſage. III. 322. *b.*

Chevre, pié de. Différentes ſignifications de ces mots. XII. 564. *a*, *b.*

CHEVRE, (*Arts méch.*) machine qui eſt l'ouvrage du charpentier, & qui ſert aux maçons & autres ouvriers qui ont des poids peſans à élever. Deſcription de cette machine. III. 322. *b.* Elle eſt un compoſé du treuil & de la poulie, & réunit les avantages de ces deux machines. *Ibid.* 323. *a.*

Chevre, inſtrument à l'uſage des charpentiers. XIII. 69. *b.*

Chevre, trois outils de charron appellés chevre: grande chevre & petite chevre. Leurs deſcriptions. III. 323. *b.*

Chevre, barbe de (*Botan.*) II. 72. *a.*

CHEVREAU, il vient à-peu-près dans le même tems que l'agneau: bonnes qualités de ſa chair. Comment on le gouverne. Uſages de ſa peau. III. 323. *a.*

CHEVREAU, (*Médec.*) Obſervations ſur les qualités de ſa chair. C'eſt un aſſez mauvais aliment, malgré le ſentiment de pluſieurs médecins. Dans quels cas elle peut devenir utile. Meilleure façon de l'apprêter. III. 323. *a.*

CHEVREAU, (*Urbain*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. IX. 698. *b. Suppl.* IV. 468. *b.*

CHEVREAUX, (*Aſtron.*) dans la conſtellation du cocher. Leur origine ſelon la fable. Ce que préſageoit leur lever. *Suppl.* II. 394. *a.*

CHEVRE-FEUILLE, caractere de ſa fleur. III. 323. *a.* Cas qu'on en fait dans les jardins. Différentes eſpeces de chevre-feuille dont l'aſſemblage fait l'agrément des jardins. Divers uſages qu'on en fait pour l'ornement des jardins. Ces arbriſſeaux croiſſent promptement, ſont robuſtes & réuſſiſſent en toute terre. Manieres de les multiplier. Comment on les préſerve des pucerons.

Eſpeces & variétés du chevre-feuille. 1°. Le chevre-feuille précoce. 2°. Le chevre-feuille romain. Ces deux eſpeces ne ſont pas tant eſtimées que les autres. 3°. Le chevre-feuille blanc d'Angleterre. 4°. Le rouge. *Ibid. b.* 5°. Le chevre-feuille à feuille de chêne. 6°. Le panaché à feuille de chêne. 7°. Le chevre-feuille blanc d'Angleterre à feuille panachée de jaune. 8°. Le chevre-feuille d'Allemagne: où il ſe trouve: on doit lui donner la préférence ſur les précédens. 9°. Le rouge tardif; c'eſt l'une des plus belles eſpeces, *&c.* 10°. Le chevre-feuille toujours verd, très-belle eſpece encore, *&c.* Maniere de le multiplier. 11°. Le chevre-feuille de Canada. 12°. Celui de Candie. 13°. Celui de Virginie, l'un des plus beaux arbriſſeaux, *&c.* Ses bonnes qualités. Maniere de le multiplier. III. 314. *a.* — Voyez *Suppl.* I. 730. *b.*

CHEVRE-FEUILLE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de huit eſpeces de chevre-feuille. *Suppl.* II. 294. *a.* Leur deſcription. Lieux où elles croiſſent. Culture & uſages. Nature du ſel qu'on en tire par l'analyſe. *Ibid. b.*

CHEVRE-FEUILLE, (*Mat. médic.*) Propriétés des feuilles, de leur ſuc, & de l'eau diſtillée des fleurs. III. 324. *b.*

CHEVRETTE *d'Amboine*, (*Inſectol.*) auteur qui en a donné la figure. Sa deſcription. Sa claſſification. *Suppl.* II. 396. *a.*

CHEVREUIL, on en prendroit une fauſſe idée ſi l'on s'arrêtoit à ſon nom: il reſſemble plus au cerf qu'à la chevre. Caracteres de cet animal. Pays où il ſe trouve. Importance de ſa chaſſe. Lieux où le veneur doit aller en quête ſelon les ſaiſons. Soins de la chevrette pour ſes faons. Tems où ils peuvent marcher. On dit qu'ils ont à craindre d'être bleſſés des vieux lorſqu'ils ſont en rut. III. 314. *b.* Connoiſſances que les chaſſeurs doivent acquérir ſur le chevreuil. De la chaſſe de cet animal. *Ibid.* 325. *a.*

Chevreuil. On diſtingue au pié les mâles des femelles. XII. 561. *b.*

CHEVREUIL, (*Mat. médic.*) éloges que divers auteurs ont faits de ſa chair. Propriétés de ſa graiſſe, de ſon ſang, de ſon fiel, de ſes cornes. III. 325. *a.*

CHEVRONS, (*Architect. & Charp.*) pieces de bois qui s'élevent par paire ſur le toît, & forment le faîte. Leurs longueur, largeur, épaiſſeur, diſtance, fixées par le parlement d'Angleterre. III. 325. *a.*

Chevron de cheron, chevron de croupe, (*Charp.*) III. 325. *a.*

Chevrons de gaſon, (*Jard.*) III. 325. *b.*

CHEVRON, (*Comm.*) ſorte de laine qui vient du levant. III. 325. *b.*

Chevron, maniguette, menue guildre ou gildre; toutes ſortes de petits poiſſons déſignés par ces termes. Deſcriptions de deux ſortes d'inſtrumens de pêche pour ces poiſſons, dont l'uſage eſt défendu. III. 325. *b.*

CHEVRON, (*Blaſon*) Sens de ce mot joint à divers adjectifs qui en indiquent la figure, la ſituation, *&c.* III. 325. *b.*

CHEVRON, (*Blaſon*) une des ſept pieces honorables. Maniere de poſer les chevrons dans l'écu, explication des épithetes par leſquelles on déſigne les différentes manieres de les repréſenter. Signification de cette figure ſymbolique. *Suppl.* II. 396. *b.*

Chevron, piece honorable, *Suppl.* IV. 367. *a.* deux chevrons, *ibid. b.* trois chevrons, 368. *a.* Chevron contrepointé. IV. 140. *b.*

CHEVRONNÉ, (*Blaſon*) écu diviſé en ſix parties dans le ſens des chevrons des deux émaux alternés. Proportions. Etymologie des termes *chevron* & *chevronné. Suppl.* II. 396. *b.*

CHEVROTIN, (*Hiſt. nat.*) nom impropre donné à deux genres d'animaux de la famille des gazelles, particuliers à l'Afrique. Obſervations ſur ces animaux. *Suppl.* II. 397. *a.*

Chevrotin, animal décrit vol. VI. des pl. regne anim. pl. 5.

CHEVROTTER, (*Muſiq.*) en quoi conſiſte le chevrottement dans le chant: quelle en eſt la cauſe méchanique. *Suppl.* II. 397. *a.*

CHEYNI. (*George*) Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *a.*

CHEZÉ, (*Juriſp.*) en quoi il conſiſte. Coutumes où il en eſt parlé. Il eſt appellé auſſi le vol du chapon. Obſervation ſur la maniere de lire, d'écrire & de prononcer ce mot. III. 326. *a. Voyez* VOL.

CHIA, ſurnom de Diane. Son origine. On croyoit que ſa ſtatue regardoit avec ſévérité ceux qui entroient dans ſon temple, & avec ſatisfaction ceux qui en ſortoient. III. 326. *a.*

CHIABRERA, (*Gabriel*) poëte italien. XIV. 722. *b.*

CHIAOUS, huiſſier de la cour du grand Seigneur. Sens propre de ce mot. Armes du chiaous, ſa marque de dignité. Priſonniers qu'on lui confie. C'eſt du nombre des chiaous qu'il tire ſes ambaſſadeurs. Ces Officiers ſont regardés comme de mauvais augure. Officier qui les commande. III. 326. *a. Voyez* TCHIAOUSCH-BACHI.

CHIARVATAR, (*Comm.*) Officier de douane en Perſe, *&c.* Droit d'entrée que chaque perſonne paie en quelques villes de Perſe. III. 326. *b.*

CHIBRATH, meſure de diſtance chez les Hébreux; la loi ne leur permettoit pas de faire plus de deux chibraths un jour de ſabbat. III. 326. *b.*

CHICANE, (*Art milit.*) poſte de chicane. II. 132. *a.*

CHICORÉE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plantes. III. 327. *b.*

CHICORÉE *ſauvage*, (*Mat. méd.*) elle eſt de l'ordre des plantes extractives, ameres & laiteuſes, ou très-légérement réſineuſes. Ses vertus médicinales. Maladies dans leſquelles

on l'emploie. Préparations de chicorée, magiſtrales & officinales. Celles où l'on emploie ſa racine, ſes feuilles, ſon ſuc. Syrop de chicorée compoſé. III. 327. *a.* Uſages qu'on en fait. Comment ſe préparent le ſuc, l'eau diſtillée, l'extrait, le ſyrop ſimple & le ſel lixiviel de chicorée. Le piſſenlit eſt le ſuccédanée ordinaire de la chicorée. *Ibid. b.*

Chicorée, eſpece de ce genre appellée endive. V. 649. *a*, *b.*

CHICORÉE *ſauvage*, (*Médec. Diete*) elle s'adoucit par la culture, & devient agréable en ſalade, *&c.* III. 327. *b.*

CHICORÉE, (*Conchyl.*) le coquillage ainſi nommé vol. VI des pl. d'hiſt. nat. pl. 70. n'eſt pas une eſpece de buccin, & ce nom n'eſt pas des mieux appliqués. C'eſt une eſpece de pourpre. Deſcription de la coquille. *Suppl.* II. 397. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CHICOTS, dans la taille des arbres. XV. 836. *a.* Chicots des dents, inſtrument deſtiné à les arracher. XIV. 141. *a.*

CHIEN, animaux du genre des chiens: en quoi ils different du genre des chats. Caracteres génériques des chiens, ſelon M. Linnæus. III. 327. *b.* Les chiens ſont peut-être de tous les animaux ceux qui ont le plus d'inſtinct & de docilité. Leur férocité naturelle. Fidélité du chien. Son odorat. Combien il a d'inſtinct, même pour des choſes hors de ſa portée. Sa docilité & ſes gentilleſſes. Ces bonnes qualités ont rendu les chiens dignes de la compagnie des hommes. Tems où les femelles ſont en chaleur. Durée de leur geſtation. De l'accouplement des mâles & des femelles. Juſqu'à quel âge les femelles ſont fécondes. *Ibid.* 327. *a.* Elles portent cinq ou ſix petits à la fois, *&c.* Les chiens naiſſent les yeux fermés. Durée de leur vie. Caractere auxquels on reconnoît leur âge. Animaux étrangers à l'eſpece avec leſquels on dit qu'ils ſe ſont accouplés. Toutes les races de chiens n'appartiennent qu'à une même eſpece. Les variétés parmi les chiens ſont un objet de mode. Ces animaux diſtingués en trois claſſes. Premiere claſſe, chiens à poil ras. *Le dogue d'Angleterre :* ſa deſcription. *Le doguin d'Allemagne :* ſes caracteres. *Le doguin de la petite eſpece :* ſa deſcription. *Le danois de carroſſe.* Cette eſpece eſt très-recherchée, *&c.* On leur coupe les oreilles, *&c.* Sa deſcription. *Ibid. b. Le danois de la petite eſpece*, *l'arlequin*, *le roquet*, *l'artois* ou *le quatre-vingt*, *le grand levrier à poil ras*, *le grand levrier à poil long*, *le levrier de la moyenne eſpece*, *le levrier de la petite eſpece*, *le braque* ou *chien couchant*, *le limier*, *le baſſet.* Seconde claſſe, chiens à poil long, *l'épagneul de la grande eſpece*, *de la petite eſpece*, *l'épagneul noir* ou *gredin*, *chiens pyrames*, *le bichon bouffé* ou *chien lion*, *ibid.* 329. *a. le chien loup* ou *de Sibérie*, *le barbet de la grande eſpece*, *de la petite eſpece.* Troiſieme claſſe, chien ſans poil. *Le chien turc.* Chiens qui n'ont le poil ni ras ni long, appellés, *chiens de forte race :* leur utilité. *Mâtins* ou *chiens des rues.* Leur utilité. *Ibid. b.*

Chien. Précis des idées de M. de Buffon ſur les chiens. XVI. 935. *b.* — 937. *b.* Obſervations ſur le cerveau. *Suppl.* II. 299. *b.* De leurs teſticules. 793. *a.* Chien qui a fait ſa gueule. *Suppl.* III. 277. *a.* Chien monſtre. 553. *b.* Singulier effet de l'odorat d'un chien. *Suppl.* IV. 102. *b.* Expériences ſur la régénération des pattes des chiens. 946. *a*, *b.* Pratique uſitée pour empêcher les jeunes chiens de groſſir. XI. 688. *b.* Les chiens ne ſuent jamais. IV. 583. *b.* Effet de la muſique ſur quelques chiens. X. 905. *a.* De la maniere de dreſſer les chiens à la chaſſe. 478. *b.* 479. *a. Voyez* auſſi vol III. des planches, article *Chaſſe*, page 21. *a*, *b*, &c. Énerver ou évérer les chiens. XVI. 932. *a*, *b.* Effets des yeux d'un chien couchant ſur la perdrix. IX. 945. *a.* Différentes manieres de parler au chien à la chaſſe. XVII. 3. *b. Voyez* ſurtout vol. III. des planches, article *Chaſſe*, pag. 1, *b.* 3, *a*, *b*, &c. Chiens nommés adires. I. 139. *b.* Chiens baubis. II. 161. *b.* Chiens épagneuls. V. 743. *b.* Chiens ſages, XIV. 495. *b.* Chiens limiers. Leur uſage à la chaſſe. XVI. 916. *a.* Des chiens courans : leurs différentes eſpeces : l'art de les multiplier, de les élever, de les dreſſer, de les gouverner à la chaſſe & après cet exercice, *&c.* 920. *a*, *b.* — 937. *b.* Diſſections de chiens par Drelincourt. II. 597. *b.*

CHIENS, (*Econ. ruſtiq.*) diſtribution des chiens relativement à leurs uſages. Chiens de baſſe-cour. Chiens de chaſſe : les baſſets, leur uſage à la chaſſe. III. 329. *b.* Les braques, leurs qualités & uſage. Les chiens couchans, leurs qualités & uſage. Les épagneuls, à quelle chaſſe on les emploie, leurs qualités. Les barbets ; les limiers ; les dogues ; les mâtins ; les lévriers, diverſes épithetes par leſquelles on diſtingue ceux-ci ; les chiens courans : on a quelque égard au poil pour les chiens de chaſſe : forme que doivent avoir les chiens courans. Ce qu'on doit obſerver pour avoir de bons chiens. *Ibid.* 330. *a.* Comment on les dreſſe à la chaſſe. Attention par rapport au chenil. Education du chien couchant. Différens noms que leur ont fait donner leurs allures & leurs défauts. *Ibid. b.* Maladies des chiens. Chien de berger. Les Grecs & les Romains dreſſoient leurs chiens avec beaucoup de ſoin. Chien conſidéré relativement aux cultes du paganiſme. Peuple d'Ethiopie gouverné par un chien. Chien de Xantippe. Attachement de quelques perſonnes pour cet animal : celui de Henri III. Hôpitaux pour les chiens chez les mahométans. Chien qui parloit. *Ibid.* 331. *a.*

CHIENS, (*Hiſt. Littérat.*) ſtatue d'un chien gardée ſoigneuſement dans l'ancienne Rome. XV. 504. *a.* Les chiens regardés autrefois en Ethiopie comme le ſymbole de la divinité. XI. 376. *b.* Le chien, figure ſymbolique. XV. 733. *b.* Chiens de garde chez les Romains. XIII. 135. *b.* Attachement des mahométans pour les chiens. XVI. 936. *a.*

CHIENS, (*Juriſp.*) loix & arrêts concernant cet objet. III. 331. *a.*

CHIEN, (*Mat. méd.*) application du petit chien ouvert dans certaines maladies. Propriétés de la graiſſe du chien. III. 331. *a.* Uſage des gants & bas de ſa peau. Préparation de la crotte de chien ou *album græcum.* Propriétés que pluſieurs auteurs lui ont attribuées. Dans quel cas on s'en ſert aujourd'hui. Préparation de l'huile appellée huile de petits chiens. Maladies pour leſquelles on la recommande. *Ibid. b.* Uſage qu'on fait des petits chiens dans les maladies des femmes. *Ibid.* 332. *a.*

Chien, (*commerce*) uſage que les foureurs font de ſa peau. III. 332. *a.*

Chiens, *iſle des.* VIII. 922. *a.*

Chien, *grotte du.* VII. 968. *a*, *b.*

Chien de mer, deſcription de ce poiſſon. On le pêche dans la Méditerranée : on lui donne en Provence & en Languedoc le nom d'aiguillat. Peau du chien de mer. Uſage qu'on en fait. III. 332. *a.* — *Voyez* SYRIUS, PROCION.

Chien de mer, pêche de ce poiſſon. VII. 46. *a.* Différentes eſpeces de ce genre : l'émiſſolle. V. 568. *a.* Le ſorrat. XV. 374. *a.* Le ſqualus. 482. *b.*

Chien, eſpece de fourmi. VII. 228. *b.*

CHIEN, *dent de.* (*Botan.*) IV. 840. *b.*

CHIEN, (*Aſtron.*) le grand & le petit. Deux conſtellations. III. 332. *b.*

Chiens de chaſſe, les *lévriers*, conſtellation boréale, introduite par Hevelius. Raiſon de cette dénomination. Etoiles que renferme cette conſtellation. Longitude & latitude de la principale que M. Halley appelloit le cœur de Charles II. *Suppl.* II. 397. *b.*

CHIEN, (*Blaſon*) ſa repréſentation dans les armoiries ; ſignification de cette figure ſymbolique. *Suppl.* II. 397. *b.*

Chiens couplés. Suppl. II. 641. *b.*

CHIEN-FOU, (*Comm.*) drogue médicinale qui vient de la Chine. Son commerce. *Suppl.* II. 397. *b.*

CHIENS *d'avoine*, ou *quienne avoine*, (*Juriſp.*) redevance ſeigneuriale, commune en Artois & dans le Boulenois, qui eſt due par les habitans au ſeigneur du lieu. En quoi elle conſiſte. Ce qu'on trouve ſur cette redevance dans les regiſtres de la chambre des comptes de Lille. Conteſtation au ſujet de la ſolidité d'une de ces redevances due par les habitans du hameau de Quindal. III. 332. *b.*

CHIENS, (*Paſt de*) charge que les ſeigneurs impoſoient à leurs tenanciers de nourrir leurs chiens de chaſſe. Où il en eſt parlé. Ouvrage à conſulter. III. 332. *b.*

CHIEN, (*Arquebuſ.*) III. 333. *a.*

CHIEN, partie du métier de l'étoffe de ſoie. III. 333. *a.*

CHIEN, inſtrument de tonnelier. III. 333. *a.*

CHIENDENT, caractere des fleurs de ce genre de plante. Chiendent ordinaire & chiendent pié de poule, les ſeuls employés en médecine. Propriété de la racine. Tiſanne de chiendent. Uſages de la racine. III. 333. *a.*

Chiendent, eſpece de chiendent du Japon. X. 641. *b.*

CHIENDENT, (*Vergetier*) comment ils le dépouillent de ſon écorce. Ils en diſtinguent deux eſpeces, *&c.* III. 333. *a.*

CHIERI, ville du Piémont, *voyez* QUIERS.

CHIETI, ville du royaume de Naples, autrefois Teate. XVI. 1. *a.*

CHIETSE VISCH, (*Ichthy.*) c'eſt-à-dire *toile peinte.* Poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 397. *b.* Maniere de le claſſer. *Ibid.* 398. *a.*

CHIEVRE, gouverneur des Pays-Bas : comment il éleva Charles-Quint. VII. 798. *a.*

CHIFFONNIER, gens qui commercent de vieux chiffons. L'exportation des chiffons eſt défendue. Autres matieres qu'on pourroit employer en papier. Soin de la police pour que les chiffonniers n'infectent ni l'air ni les eaux.

CHIFFRE, (*Arithm.*) chiffres arabes, les ſeuls en uſage en Europe. Origine du mot *chiffre.* On doit regarder l'invention des chiffres comme une des plus utiles, & qui fait le plus d'honneur à l'eſprit humain. En quoi conſiſte le mérite de cette invention. III. 333. *b.*

Chiffre. Pour aller aux progreſſions les plus étendues du calcul, nous ne pouvons nous paſſer de chiffres. III. 796. *a.* Obſervations ſur l'invention des chiffres. XI. 248. *a.* Chiffres arithmétiques des Juifs. I. 254. *b.* Chiffres arabes, comment ils nous ſont parvenus. I. 566. *a.* Chiffres principalement en uſage aujourd'hui, l'arabe & le romain : chiffres grecs, hébraïques : caracteres appellés chiffres de compte. II. 647. *a*,

a, *b*. Préceptes ſur la maniere de lire les chiffres dans l'arithmétique vulgaire, & ſur la maniere de mettre en chiffres un nombre propoſé. XI. 282. *a*, *b*. Pourquoi nous avons dix caracteres d'arithmétique différens. IV. 611. *a*.

Chiffre, caractere énigmatique compoſé de pluſieurs lettres initiales du nom de la perſonne qui s'en ſert. III. 334. *a*.

Chiffres, caracteres inconnus dont on ſe ſert pour écrire des lettres qui contiennent quelque ſecret, *&c.* Art particulier qu'on en a fait. Auteur qui prétend que les Lacédémoniens en ont été les inventeurs. Ce qu'étoient leurs ſcytales, uſage qu'ils en faiſoient. Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. Chiffre à ſimple clé, chiffre à double clé. Autre maniere plus ſimple, c'eſt de convenir de quelque livre de pareille & même édition, & trois chiffres ſont la clé. III. 334. *a*. L'un pour la page, l'autre pour la ligne, & le troiſieme pour le mot. *Ibid. b*.

CHIFFRE, (*Muſiq.*) de l'accompagnement ſans chiffre. *Suppl.* I. 116. *b*. 117. *a*, *b*.

Chiffre, écriture ſecrete : art d'en trouver la clé. IV. 666. *b*. — *Voyez* ſur ce ſujet ÉCRITURE SECRETE, POLYGRAPHIE, STÉGANOGRAPHIE.

Chiffre, ou marque des marchands. III. 334. *b*.

CHIFFRER. *Chiffrer* en muſique. On s'eſt attaché, autant qu'on a cru le pouvoir, à caractériſer chaque accord par un ſeul chiffre, de ſorte que ce chiffre peut ſuffire pour indiquer l'eſpece de l'accord, & par conſéquent tous les ſons qui doivent le compoſer. Le chiffre qui indique chaque accord, eſt ordinairement celui qui répond au nom de l'accord. Il y a des accords qui portent un double nom, & on les exprime auſſi par un double chiffre ; quelquefois même on en met trois, *&c.* Il y a pluſieurs accords qui ſe chiffrent diverſement en différens pays, ou dans le même pays par différens auteurs. Table générale de tous les chiffres de l'accompagnement. *Ibid. b*. Uſage qui n'eſt plus ſuivi de couvrir d'un trait toutes les notes de baſſe qui paſſent ſous un même accord. Aujourd'hui, quand on ſoutient le même accord ſur quatre différentes notes de baſſe, ce ſont quatre chiffres différens qu'on leur fait porter. On chiffre tout, juſqu'aux accords les plus évidens. Les chiffres ne devroient ſervir qu'à déterminer le choix de l'harmonie dans les cas douteux. Du reſte c'eſt très-bien fait d'avoir des baſſes chiffrées exprès pour les écoliers. Défauts que M. Rameau a trouvés dans les chiffres établis. Ces défauts viennent d'avoir voulu rapporter les chiffres aux notes arbitraires de la baſſe-continue, au lieu de les avoir appliqués immédiatement à l'harmonie fondamentale. *Ibid.* 336. *b*. M. Rameau propoſe d'autres chiffres beaucoup plus ſimples, qui rendent l'accompagnement tout-à-fait indépendant de la baſſe-continue. Explication des chiffres inventés par cet auteur, par leſquels un petit nombre de ſignes ſuffit pour exprimer toute bonne harmonie poſſible. Inconvéniens de cette méthode. *Ibid.* 337. *a*. Pourquoi elle n'a pas prévalu. *Ibid. b*.

CHIGNOLLE, (*Boutonn.*) eſpece de dévidoir à trois aîles, *&c.* Pourquoi l'on meſure les matieres qui doivent faire des treſſes. III. 337. *b*.

CHIGNON *du cou*, (*Anatom.*) partie poſtérieure du cou. Elle eſt très-ſenſible. La méthode de retrouſſer les cheveux qui la couvrent eſt nuiſible à la ſanté, & peut cauſer des rhumes de cerveau. *Suppl.* II. 398. *b*.

CHIGNON, (*Perruq.*) perruques de femmes appellées chignons. XII. 413. *b*.

CHILD, (*Joſias*) ſes réflexions ſur les compagnies de commerce. III. 741. *a*, *b*.

CHILDEBERT, ſixieme roi de France, *Thierri I. Clodomir I. Clotaire I.* Diviſion du royaume de France entre ces quatre freres, fils de Clovis. Childebert fut roi de Paris, Thierri de Metz, Clodomir d'Orléans, Clotaire de Soiſſons. Principaux événemens de leur regne. *Suppl.* II. 398. *a*.

CHILDEBERT III, dix-ſeptieme roi de France, frere & ſucceſſeur de Clovis III. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 399. *a*.

CHILDERIC I, quatrieme roi de France, fils & ſucceſſeur de Mérouée. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 400. *a*.

CHILDERIC I, monumens précieux trouvés dans ſon tombeau. VI. 864. *b*.

CHILDERIC II, quatorzieme roi de France, *ou* d'Auſtraſie, fils de Clovis II, & ſucceſſeur de Sigebert. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* II. 400. *b*.

CHILDERIC II, aſſaſſiné par Bodillon. *Suppl.* III. 766. *a*. Symboles trouvés dans ſon tombeau. VI. 864. *b*.

CHILDERIC III, vingt-unieme roi de France, *ou* de Neuſtrie & de Bourgogne. Sa dépoſition. *Suppl.* II. 400. *b*.

CHILIASTES, (*Théol.*) *millenaires* : leur opinion. Quel eſt celui qu'on en croit l'auteur ; docteurs qui l'ont embraſſée. Leur ſentiment a été rejetté par l'égliſe depuis le 5e ſiecle. Deux ſortes de chiliaſtes. III. 337. *b*.

Chiliaſtes. Regne de mille ans enſeigné par Cérinthe. II. 844. *b*.

CHILIOGONE, (*Géomét.*) figure plane & réguliere de mille côtés, *&c.* La ſomme de tous ſes angles eſt égale à 1996 angles droits : démonſtration. III. 337. *b*.

CHILLINGWORTH. (*Guillaume*) Obſervations ſur ce théologien & ſur ſes ouvrages. XI. 728. *a*.

CHELMINARD, ou *Tchelminard*, les plus belles & les plus magnifiques ruines qui nous reſtent de l'antiquité. Ce ſont celles en partie du fameux palais de Perſepolis, *&c.* Deſcription que les voyageurs nous en ont donnée. Ce monument ſert de retraite aux bêtes farouches & aux oiſeaux de proie. Voyage qu'entreprit le Brun pour les voir. III. 338. *a*.

CHILON, l'un des ſept ſages. VII. 909. *b*. Anecdote à ſon ſujet. VIII. 531. *b*.

Chilon, athlete. IX. 760. *a*. XII. 174. *b*.

CHILPERIC, fils & ſucceſſeur de Clovis, (*Hiſt. de Fr.*) durée de ſon regne. *Suppl.* II. 401. *a*.

CHILPERIC II, dix-neuvieme roi de France, ſucceſſeur de Dagobert III, fils de Childeric II. Abrégé de ſon regne. — *Voyez Suppl.* II. 238. *b*.

CHILY, (*le*) pays de l'Amérique, ſa longueur, ſes productions : ſes habitans : gouvernement des Indiens. Ports du Chily, d'où ſe fait le commerce. Commerce de Baldivia avec Lima. Celui de la Conception & de Valparaiſon. III. 338. *a*.

Chily, du climat de ce pays. XVII. 733. *b*. De ſes habitans. VIII. 347. *b*. Mines d'or du Chily. XI. 522. *a*.

CHIMBORAÇO, l'une des plus groſſes montagnes du monde, & vraiſemblablement la plus haute. Sa ſituation : on la voit à plus de 60 lieues de diſtance. Sa hauteur. Obſervations de MM. Bouguer & de la Condamine ſur la déviation du fil d'un pendule auprès de cette montagne. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle eſt remplie de grandes cavités. La tradition porte qu'elle fut autrefois un volcan. Etymologie de ſon nom. *Carguai-raco*, volcan écroulé en 1698, *&c.* eſt un prolongement de Chimboraço, vers le nord. Sa hauteur. III. 338. *b*.

Chimboraço, remarques ſur cette montagne. IV. 214. *b*. Déviation de la perpendiculaire d'un fil à plomb auprès de cette montagne. I. 856. *a*. Sa hauteur au-deſſus de la mer. *Suppl.* III. 317. *a*. 956. *b*.

CHIM-CI, philoſophe Chinois. III. 343. *b*.

CHIMERE, (*Mythol.*) monſtre fabuleux, *&c.* Fondement de cette fable. Autres explications, l'une de M. Freret, l'autre de l'abbé Pluche. III. 338. *b*. — *Voyez* auſſi *Suppl.* I. 859. *b*. 860. *a*.

CHINDASUINTE, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſpag.*) principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 401. *a*.

CHINE, (*la*) ſes bornes. Son étendue. Sa population. Ses rivieres & canaux. Inclination des Chinois pour les arts & les ſciences. Découvertes qu'ils ont faites avant nous. De leur gouvernement. Les peuples y ſont idolâtres, la polygamie y eſt en uſage. En quoi conſiſte leur commerce. III. 339. *a*.

Chine, noms donnés à la Chine. XV. 206. *a*. Pays de la Chine appellé anciennement le pays des Séres ou la Sérique. 82. *a*, *b*. 98. *b*. Il paroît qu'une grande partie de la Chine étoit mer autrefois. XI. 336. *a*. Du climat de ce pays. XVII. 733. *b*. Montagnes de la Chine. X. 677. *a*. Muraille qui la ſépare de la Tartarie. X. 866. *a*. Peuples nommés Miao-Ffes, répandus dans quelques provinces de la Chine. X. 484. *b*. Du canal royal de la Chine. *Suppl.* II. 182. *a*. Des canaux de ce pays. 184. *a*. L'agriculture perfectionnée par le moyen de ces canaux. 185. *b*. Ponts de la Chine. XIII. 72. *a*, *b*. Poſtes établies dans cet empire. 172. *a*. Origine des ſtatues giganteſques qu'on voit dans ce pays. *Suppl.* III. 191. *b*. Conquêtes des Tartares dans la Chine. XV. 925. *a*, *b*. Obſervation ſur une inſcription qui porte que le chriſtianiſme fut prêché à la Chine l'an 631 de Jeſus-Chriſt. XV. 182. *b*. Encre de la Chine. V. *a*. Soies de la Chine. XV. 278. *a*, *b*. Armes de l'empereur, *voyez* pl. 16 du blaſon, vol. II.

CHINE-KABOE, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* I. 306. *b*.

CHINER, (*Manuf. en ſoie*) ce qu'on entend par-là. III. 339. *a*. Le chiner eſt une des manœuvres les plus délicates qu'on ait imaginées dans les arts. Différence des étoffes chinées & des étoffes faites à la tire. Notion générale du travail des étoffes figurées qui ſert à en faire connoître la longueur & la difficulté. Comment la recherche des moyens d'abréger le tems & de diminuer les frais de l'étoffe à fleurs a fait rencontrer le chiner. *Ibid. b*. On ne chine ordinairement que les étoffes unies & minces. Pourquoi l'on n'a pas eu dans le chiner des velours tout le ſuccès qu'on s'étoit promis. Les taffetas ſont les étoffes qu'on chine ordinairement : on ne chine pas les ſatins. Méthode à ſuivre pour chiner une étoffe à une ſeule couleur avec le fond. *Ibid. b*. Pratique à ſuivre pour chiner un velours. Ce qu'il faut faire, lorſqu'il y a pluſieurs couleurs à un deſſin. La meilleure étoffe chinée ſera celle qui aura le moins de couleurs différentes, & la plus belle celle où les couleurs ſeront mieux aſſorties, & où les contours des deſſins ſeront le mieux déterminés.

Ibid. 341 *b. Voyez* vol. XI. des planches. *Soierie*, ſection 5.

CHINGIUS, empereur Chinois, fait brûler tous les livres. II. 232. *b.*

CHINGOU, *voyez* XAINGU, grande & belle riviere de l'Amérique méridionale, nommée *Paranaïba*, dans quelques anciennes cartes. Son cours. Saut qu'elle éprouve dans ſon cours. Il faut deux mois pour la remonter. Arbres aromatiques qui la bordent. III. 341. *b.*

CHING-TSÉ, fondateur d'une ſorte d'athées à la Chine, leur doctrine. IX. 53. *b.*

CHINGULAIS, habitans de l'iſle de Ceilan. II. 798. *a.*

CHINOIS, (*Philoſophie des*) combien certains auteurs ont exalté ces peuples. III. 341. *b.* Il eſt vrai que d'autres écrivains ne nous les peignent pas ſi avantageuſement. Difficultés de juger de leur mérite par les productions qu'on leur attribue. Notion générale de ce qui eſt contenu dans la collection publiée à Paris en 1687, de trois ouvrages de Confucius. Réflexion ſur la collection publiée en 1711 de ſix livres claſſiques Chinois, entre leſquels on trouve quelques morceaux de Mencius, philoſophe Chinois. En ſuivant la chronologie ſacrée du P. Petau, il s'enſuit, ſelon les Chinois, que Fohi a régné quelques ſiecles avant le déluge, & qu'il faut abandonner, ou la chronologie ſacrée, ou celle des Chinois. Raiſon qui détermine en faveur de la premiere. *Ibid.* 342. *a.* Inventions & ouvrage qu'on attribue à Fohi. Comment Léibnitz a déchiffré ce qui étoit contenu dans le livre de Fohi, appellé le *Ye-kim.* Travaux de ſes ſucceſſeurs. On reçut de Xin-num des préceptes d'agriculture, quelques connoiſſances des plantes, & les premiers eſſais de médecine. On ignore quelle étoit alors la religion des Chinois. La philoſophie des ſouverains de la Chine paroît avoir été longtems toute politique & morale. Idée générale de ce qui eſt contenu dans le recueil intitulé *U-kim.* Commentaire qui a été fait de ce recueil intitulé le *Su-xu. Ibid. b.* Premier & ſecond âge de la philoſophie chinoiſe. Ce qu'on débite ſur Rooſi ou Li-lao-kiun. Juſqu'alors la philoſophie avoit été morale; voici maintenant de la métaphyſique, des ſectes & des troubles. Confucius ne paroît pas avoir cultivé beaucoup cette derniere philoſophie. Ce que les Chinois racontent ſur ce philoſophe. Honneurs qu'on lui rend. Il paroît qu'il s'appliqua davantage à l'étude de l'homme & des mœurs, qu'à celle de la nature & de ſes cauſes. *Ibid.* 343. *a.* Mencius paſſe pour l'avoir emporté en éloquence ſur Confucius, mais lui avoir beaucoup cédé par l'innocence des mœurs. La plupart des écrits brûlés, & les ſavans perſécutés par Xi-hoam-ti. Comment on recouvra dans la ſuite un exemplaire à demi-pourri de Confucius. Renouvellement des lettres, troiſieme période de la philoſophie chinoiſe. Secte de Foë, avec laquelle ſe répandirent l'idolâtrie, l'athéiſme & les ſuperſtitions. Secte des Quiétiſtes trois ſiecles après Jeſus-Chriſt. Secte d'Epicuriens nommés *Fanchin* dans le cinquieme ſiecle. La philoſophie chinoiſe du moyen âge commence aux dixieme & onzieme ſiecles, ſous les deux philoſophes *Cheu-cu* & *Chim-ci.* Secte des lettrés qui a diviſé l'empire ſous le nom de *Ju-kiao*, avec les ſectes *Foë-kiao* & *Lao-kiao. Ibid. b. Principes des philoſophes Chinois du moyen âge & des lettrés de celui-ci.* 1. En quoi conſiſte le devoir du philoſophe. 2. La ſcience eſt, ou *antécédente* & s'occupe de l'être & de la ſubſtance du premier principe, du lieu, du mode, de l'opération des cauſes premieres conſidérées en puiſſance; ou *ſubſéquente*, & elle traite de l'influence des principes immatériels dans les cas particuliers; de l'application des forces actives, pour augmenter, altérer, diminuer; des ouvrages; des choſes de la vie civile; de l'adminiſtration de l'empire, *&c. Science antécédente* expoſée en 29 propoſitions. *Ibid.* 344. *a.* Métaphyſique de la ſecte de *Taoçu. Science ſubſéquente.* Ses inventeurs. *Ibid. b.* Principes de cette ſcience, contenus auſſi en vingt-neuf articles. *Ibid.* 345. *a. b.* Chacun voit dans cette expoſition ou l'athéiſme, ou le déiſme, ou le polythéiſme, ou l'idolâtrie, ſelon le ſens qu'il attache aux mots. Si ce ſyſtême eſt auſſi ancien qu'on le prétend, on ne peut qu'être étonné de la multitude ſurprenante d'expreſſions abſtraites dans leſquelles il eſt conçu. Arrivée des Européens à la Chine, époque de la philoſophie moderne des Chinois. L'admiration qu'on eut pour eux ne nous donne pas une haute idée des connoiſſances des lettrés de la Chine. Sort de nos miſſionnaires ſous les regnes de *Cham-hy*, de ſon fils *Yong-tching*, & du fils de celui-ci, *Kien-long.* Pour faire connoître la philoſophie pratique des Chinois, on donne ici quelques ſentences morales de ce Confucius, dont un homme qui aſpire à la réputation de lettré doit ſavoir par cœur au moins quelques ouvrages entiers. Expoſé de cette morale en trente-cinq propoſitions. *Ibid.* 346. *a, b.* On peut conſulter Bulfinger, ſur les maximes qu'il a laiſſées du gouvernement de la famille, des fonctions de la magiſtrature & de l'adminiſtration de l'empire.

Obſervations générales ſur les Chinois: 1°. la date de leur empire eſt très-voiſine du déluge; 2°. l'imperfection de la langue d'un peuple à qui l'on attribue tant d'eſprit eſt inconcevable; 3°. ils ne ſont vraiſemblablement ni grands orateurs, ni grands poëtes; 4°. imperfection de leurs drames; 5°. idolâtrie de ce peuple. Caracteres de cette idolâtrie. *Ibid.* 347. *a.* Vengeance qu'ils exercent ſur leurs idoles, lorſqu'ils ne s'en croient pas exaucés. 6°. Parmi les religions étrangeres, la chrétienne y tient le premier rang. Piété des Chinoiſes converties. Les Chinois n'ont pas embraſſé le chriſtianiſme en aveugles. Objection d'un empereur, réponſe des miſſionnaires. 7°. Si les Chinois dans leurs ouvrages excellent par la matiere, ils pechent abſolument par le goût & la forme: l'eſprit d'orient eſt plus pareſſeux, moins avide de nouveauté que l'eſprit d'occident. *Ibid.* 347. *b.* Permanence qui en réſulte dans le gouvernement, & les uſages. Il n'eſt pas étonnant que quoique les Chinois ſoient les plus anciens, nous les ayons dévancés de ſi loin. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 348. *a.*

CHINOIS, (*de la littérature des*) une des raiſons qui ont retardé le progrès des ſciences à la Chine, c'eſt le peu d'encouragement qu'on y a toujours eu pour les cultiver. *Suppl.* II. 401. *b.* Mais cette raiſon eſt inſuffiſante. L'étude de la philoſophie ne fut jamais chez les Grecs le chemin de la fortune, & cependant combien les ſciences ne leur doivent-elles pas? Et parmi nous peut-on refuſer à la plupart de ceux qui ſe jettent dans la carriere des lettres le mérite du déſintéreſſement, & même du mépris des richeſſes? Si donc les progrès des Chinois ont été ſi lents, c'eſt principalement faute de ce génie inventeur qui diſtingue particuliérement les Grecs, & qui ſemble être propre depuis quelque tems aux Européens. C'eſt auſſi l'effet naturel de ce reſpect extrême qu'ils ont pour leurs ancêtres, de cette vénération qui ne leur permet plus de faire un pas au-delà de ceux qui ont déja été faits. *Ibid.* 402. *a.*

Chinois. 1°. *Antiquité de cette nation.* Celle qu'ils s'attribuent. I. 785. *a.* VIII. 221. *a, b.* Recherches de M. Freret ſur la chronologie chinoiſe. IV. 981. *b.* Cette chronologie ramenée à la nôtre. III. 393. *b.* Probabilité d'une tranſmigration des Chinois en Amérique. *Suppl.* I. 361. *b.*

2°. *De la langue & de l'écriture chinoiſe.* Les Chinois ont avec les Japonois des caracteres communs, par leſquels ils s'entendent; ſans parler cependant le même langage. II. 646. *a.* Obſervation ſur les lettres & les mots de la langue chinoiſe. IV. 54. *a. Voyez* quelques exemples de leurs caracteres dans le vol. II. des planch. article *Caractere*, pl. 25. Cordes nouées qui tenoient lieu d'écriture aux Chinois. 211. *a.* Comment ils gravoient leurs caracteres. VII. 890. *a.* D'où vient la grande difficulté de la langue chinoiſe pour les étrangers. Comment on concilie le petit nombre de mots de cette langue, avec la prodigieuſe quantité de caracteres chinois. Nature de l'écriture chinoiſe. Monotonie de cette langue. VIII. 283. *a.* Caractere qui lui eſt propre. IX. 262. *a.* Écriture chinoiſe. V. 360. *a, b.* Combien il nous conviendroit de cultiver cette langue. 916. *b.* Langue ſavante des Chinois. X. 12. *a.*

3°. *Du gouvernement.* Influence du gouvernement paternel des empereurs de la Chine ſur les mœurs. IX. 359. *a.* Comment le légiſlateur donne à la Chine des preuves de ſa bienveillance envers les peuples. 360. *b.* Défaut dans l'objet de la légiſlation de la Chine. 362. *a.* Pourquoi les légiſlateurs chinois ont lié enſemble les mœurs, les loix & les manieres. X. 36. *a.* Sageſſe des loix de la Chine ſur l'agriculture. *Suppl.* II. 186. *a.* Stabilité des loix de la Chine. XIII. 94. *a.* Maxime que ſuit le gouvernement, lorſqu'il s'éleve des altercations entre le peuple & les gouverneurs des provinces. V. 340. *b.* Nul Chinois ne peut être mis à mort, ſi ſa ſentence n'a été ſignée par l'empereur. VIII. 210. *a.* Les Chinois ſe perſuadent qu'en changeant de ſouverain, ils ſe conforment à la volonté du ciel. IV. 888. *a.* De la taille des gardes-du-corps de l'empereur. *Suppl.* III. 191. *b.* Titre qu'on donne aux fils des empereurs. XIV. 43. *a.* Nobles Chinois. XI. 174. *b.* Mandarins. X. 11. *b.* 12. *a.* Tribunaux mi-partis, depuis l'invaſion de la Chine par les Tartares. *Ibid. a.* Tribunal chargé du département de la guerre. XII. 640. *b.* Tribunal deſtiné à veiller ſur les affaires de religion. XIV. 302. *a.* Tribunal dont la juriſdiction s'étend ſur tout le militaire de la cour de l'empereur. XVII. 671. *a.* Eſpece d'inſpecteur ſur tous les tribunaux. III. 621. *b.*

4°. *De la religion.* Temples. XVI. 82. *b.* Dieu des Chinois. 319. *a.* Tribunal deſtiné à veiller ſur les affaires de la religion. XIV. 302. *a.* Jeûnes établis chez les Chinois. VIII. 542. *b.* Sageſſe avec laquelle la ſuperſtition eſt combattue. IX. 359. *b.* Revenus de l'état que le ſacerdoce abſorboit, lorſque l'empereur Tchuen-Hio ſe fit rendre compte du nombre des prêtres répandus dans l'empire. XVII. 865. *a.* Trois principales ſectes dans l'empire. I. 800. *a.* Secte nommée *lançu.* IX. 240. *a.* Secte nommée *lao-kiun.* 281. *a.* XV. 946. *b.* Religion de Xaca établie à la Chine. III. 3. *b.* Idole de Foë. VI. 640. *b.* Bonzes chinois. II. 388. *a.* De l'athéiſme parmi les Chinois. I. 800. *a, b.* IX. 53. *b.*

5°. *Des mœurs & uſages.* Deſcription des Chinois. VIII. 345. *a.* Pourquoi les peuplades chinoiſes & égyptiennes ont

eu de très-bonne heure plus de conformité que les autres avec les anciens habitans de Chaldée. IX. 254. *b.* Iufluence du gouvernement ſur les mœurs. 359. *a.* Longues barbes aimées des Chinois. II. 71. *a.* Leurs bonnets. 324. *b.* Petits piés des femmes chinoiſes. XII. 555. *b.* Beautés chinoiſes. *Suppl.* II. 546. *a.* Des yeux des Chinois : des fenêtres de leurs maiſons. Beaucoup d'aveugles à la Chine. *Suppl.* III. 11. *b.* On dit que les Chinois engraiſſent les crocodiles pour les manger. IV. 501. *b.* Biere dont ils font uſage. XV. 903. *a.* Cauſe de l'amour que les enfans des Chinois ont pour leurs parens. X. 35. *a.* Regles de civilité parmi les Chinois. III. 497. *b.* Il n'y a point d'argent monnoyé à la Chine. Argent dont on ſe ſert pour payer la taille. XIII. 111. *b.* Paſſion des Chinois pour le jeu. VIII. 884. *b.* Fêtes établies parmi eux. VI. 565. *a.* Fête des lanternes. IX. 278. *a.* Funérailles des Chinois. VII. 372. *a*, *b.* Leur ſépulture. XV. 76. *a.*

6°. *Des arts & des ſciences.* Eſtime qu'on fait de la ſcience à la Chine. II. 232. *b.* Des lettrés chinois. IX. 433. *a*, *b.* Cérémonie que pratique l'empereur, pour inſpirer à ſes ſujets le goût de l'agriculture. I. 184. *a.* Commencement de l'année chez les Chinois. 391. *b.* Papier des Chinois. XI. 851. *b.* — 853. *a.* Tachygraphie chinoiſe. XV. 818. *b.* Flottes chinoiſes. VI. 879. *b.* Vaiſſeaux marchands & de guerre des Chinois. Quelques obſervations ſur leur marine. XV. 266. *b.* 329. *b.* XVI. 805. *b.* La gloire de l'invention de l'imprimerie ne peut leur appartenir. VIII. 608. *a.* Langue ſavante des Chinois. X. 12. *a.* Leur arithmétique. I. 674. *b.* État de l'aſtronomie parmi eux. 789. *a.* Leur ignorance en géographie. *Suppl.* I. 344. *a.* Leurs connoiſſances phyſiologiques. *Suppl.* IV. 348. *b.* Antiquité de la médecine chez les Chinois. Leurs connoiſſances en cet art. X. 263. *b.* Obſervations ſur les médecins & la médecine des Chinois, & en particulier ſur leur doctrine ſur le pouls. XIII. 221. *b.* — 228. *a.* Leur ſyſtême de muſique, vol. VII. des planc. *Muſique*, pl. 16. *bis.* Morceau de muſique chinoiſe. X. 902. *a.* Air chinois, vol. VII. des planch. *Muſique*, pl. 3. Rapport que les Chinois ont établi entre la muſique, la ſcience des nombres & l'aſtronomie. *Suppl.* IV. 765. *b.* De leur peinture. XII. 277. *a.* 278. *a.* Leur talent à broder des fleurs à l'aiguille. *Suppl.* III. 50. *a*, *b.* 51. *a*, *b.* De leur porcelaine. XIII. 106. *b*, &c. Jongleurs chinois. XV. 946. *b.* Volumes chinois dépoſés dans la bibliotheque du roi. II. 239. *a.* Énigme chinoiſe que M. Léibnitz crut avoir découverte. 257. *b.* L'opinion du phœnix reçue chez les Chinois. XII. 500. *a.* Tambours & violons des Chinois. *Suppl.* IV. 930. *a.* 988. *b.* — *Voyez* ORIENTAUX.

CHINTILA, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi des Viſigoths. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* II. 402. *a.*

CHIO, *voyez* SCIO. Elle ſe vantoit d'être la patrie d'Homere. XV. 245. *a.* Marbre de Chio. XVII. 763. *a.* Vins de Chio. 299. *a*, *b.* Diane de Chio. III. 326. *a.* Bon mot de Cicéron aux habitans de cette iſle. XVI. 317. *a.*

CHIONANTHUS, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 402. *a.* Deſcription & culture de deux eſpeces renfermées dans ce genre. Lieux où elles croiſſent naturellement. *Ibid.* 403. *a.*

Chionauthus. Cette plante greffée ſur le frêne. *Suppl.* III. 259. *b.*

CHIONE, (*Myth.*) fille de Dédalion. Ses aventures. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHIOURME, *voyez* GALERE, GALERIEN.

CHIPPER *les peaux*, (*Tann.*) leur donner l'apprêt. Maniere de chipper. III. 348. *a.*

CHIQUE, inſecte des pays chauds de l'Amérique, ſemblable à la puce, mais plus petit. Lieux où il ſe rencontre. Incommodités qu'il cauſe. Danger de le négliger dans l'endroit où il s'eſt fixé. Préſervatif contre les chiques. III. 348. *b. Voyez* NIGUA, TON & TUNG.

CHIQUITOS, peuples de l'Amérique méridionale. Comment ils remédient aux maladies contagieuſes qui ſont fréquentes parmi eux. III. 348. *b.*

CHIRAC, (*Pierre*) médecin. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 401. *b.* Obſervations ſur le chiraciſme. IV. 480. *a*, *b.* Doctrine de ce médecin ſur les criſes, *Ibid.* ſur la nature du ſang, ſur les cauſes de la fievre & des inflammations. VIII. 711. *a.*

CHIRAGRE, (*Médec.*) goutte aux mains. Étym. du mot. Où elle a ſon ſiege. Chiragre en fauconnerie. Signes de cette maladie, & remedes. III. 348. *b.*

CHIRBI. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHIRCHA, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

CHIRIMOYA, fruit du Pérou, de l'eſpece qu'on nomme *pomme de cannelle.* Avantage de celui-ci, même ſur l'ananas. Deſcription de ce fruit & de ſa fleur. III. 349. *a.*

CHIROGRAPHAIRE, (*Juriſpr.*) dette & créancier fondé ſeulement ſur un billet ou promeſſe ſous ſignature privée. Diſtinction établie par les loix romaines entre les créanciers hypothécaires & les chirographaires. Préférence donnée aux premiers en pays de droit écrit, & en quelques coutumes. Diſpoſitions du droit commun & général du pays coutumier ſur ce ſujet. Loix à conſulter. III. 349. *a.*

Chirographaire, créance. IV. 437. *b.*

CHIROGRAPHE, (*Juriſpr.*) acte qui demandoit, par ſa nature, d'être fait double. Comment cela ſe faiſoit. III. 349. *a.* Etym. du mot. Le chirographe eſt auſſi appellé *dividende.* Premier uſage de cet acte en Angleterre. Diſtinction du ſyngraphe & du chirographe. Autres ſens de ce mot. *Ibid. b.*

CHIROMANCIE, (*Divination*) étymologie du mot. Auteurs qui ont écrit de cet art. Ce qu'enſeigne M. de la Chambre ſur les principes de la chiromancie. Delrio en diſtingue deux ſortes, l'une phyſique qu'il admet, l'autre aſtrologique qu'il condamne. Les anciens étoient fort adonnés à cette derniere. C'eſt par elle que ces impoſteurs, connus ſous les noms de *bohémiens* ou *égyptiens*, abuſent le peuple. III. 349. *b.* Raiſons de ne les pas tolérer. Autre chiromancie, qui s'exerce par l'inſpection des ongles. *Ibid.* 350. *a.*

Chiromancie. Son origine. IV. 1072. *b.*

CHIRON, ſes talens en médecine & chirurgie. Eleves qu'il forma. X. 262. *b.* Il inventa le zodiaque. XVII. 722. *a*, *b.* Explication de la fable allégorique de Chiron. *Suppl.* III. 376. *a.*

CHIRONIEN, (*Chirurg.*) ulceres malins & invétérés. Leurs caracteres. Parties qu'ils attaquent. Origine du nom qu'on leur donne. On les nomme auſſi *téléphiens.* III. 350. *a.*

CHIRONOMIE, (*Hiſt. anc.*) mouvement fort uſité parmi les comédiens. Signe dont on uſoit avec les enfans, *&c.* Un des exercices de la gymnaſtique. III. 350. *a.*

CHIROTONIE, (*Théol.*) impoſition des mains. Étymologie du mot. Chez les Grecs & les Romains l'élection des magiſtrats s'appelloit de ce nom. Deux ſens de ce mot dans les écrits des apôtres. Théodore de Beze a abuſé de cette équivoque. III. 350. *a.* Dans les auteurs eccléſiaſtiques, ce mot ſignifie proprement une conſécration particuliere qui imprime caractere. *Ibid. b. Voyez* IMPOSITION.

CHIRVAN, (*Géogr.*) *voyez* ALBANIE.

CHIRURGICAL. Maladies chirurgicales. IX. 936. *b.* A quoi il faut particuliérement faire attention dans leur traitement. XI. 497. *a*, *b.* Opérations chirurgicales. 496. *b.* 497. *a*, *b.* 498. *a.* Chaiſe chirurgicale, *voyez* CHAISE.

CHIRURGIE. Etymologie du mot. Les maladies chirurgicales ſont rangées ſous cinq claſſes. Avantages de la chirurgie ſur la médecine, ſelon Chambers. Elle eſt plus ancienne que la médecine. Quels ſont les premiers qui ſe ſont occupés de chirurgie. Ce que Pline rapporte touchant Arcagathus, le premier chirurgien qui s'établit à Rome. Médecins & philoſophes qui la cultiverent. Traité de chirurgie de M. Wiſeman, chirurgien-major du roi d'Angleterre Charles II. III. 350. *b.* La chirurgie ſe diviſe en ſpéculative & en pratique. La théorie ſe diviſe en générale & particuliere. La théorie générale n'eſt autre choſe que la ſcience de la médecine même ; mais outre la ſcience, il faut encore l'habileté d'appliquer les regles de cette ſcience aux maladies ; & c'eſt par l'exercice qu'on l'acquiert. L'anatomie, la phyſiologie, la pathologie, la ſémeiotique, l'hygienne & la thérapeutique ſont en médecine & en chirurgie les ſources des connoiſſances générales ; *Ibid.* 351. *a.* mais elles ne doivent être regardées que comme des préludes ou des préparations néceſſaires. Connoiſſances particulieres que doit acquérir le chirurgien. *Ibid. b.* Notice des auteurs les plus célebres en chirurgie. Il ne s'agit pas ici ſeulement des auteurs ſur les principes de l'art ; un ſeul de ces livres ſuffit à un commençant ; mais de ceux d'entre les anciens & les modernes qui ont donné les meilleurs ouvrages généraux de chirurgie.

Æginetæ (*Pauli*) *opera*, &c. Remarques ſur l'auteur, ſur ſon ouvrage, & ſur les éditions qui en ont été faites.

Ætii (*Amideni*) *opera*, &c. Obſervations du même genre. Chaque ouvrage cité eſt accompagné d'obſervations à-peu-près ſemblables.

Cauliaco (*Guido de*) *chirurgicæ tractatus ſeptem.* III. 352. *a.*

Celſi (*Aurel. Cornel.*) *de re medicâ, libri octo.*

Chirurgiæ ſcriptores optimi veteres & recentiores in unum conjuncti volumen, operâ Geſneri Cornelii.

Theſaurus chirurgiæ continens præſtantiſſimorum autorum opera chirurgica.

Cruce, (*Johan. Andr. à*) *venetus. Chirurgiæ univerſalis opus abſolutum, cum fig.*

Dionis, cours d'opérations de chirurgie.

Fabricii (*Hieron. ab Aquapendente*) *opera chirurgica.*

Fallopii (*Gabriel*) *chirurgia. Ibid. b.*

Fienus (*Thomas*) *libri chirurgici duodecim.*

Garengeot, traité des opérations de chirurgie.

Glandorpii opera omnia chirurgica.

Gorter, chirurgia repurgata.

Guillemeau, œuvres de chirurgie.

Heiſteri, inſtitutiones chirurgicæ : le meilleur ouvrage complet de chirurgie qui ait paru juſqu'à ce jour.

Hildanus, opera chirurgica.

Hippocrates in operibus. Principaux traits de la vie d'Hippocrate. III. 353. *a.* Obſervations ſur ſes ouvrages & leurs commentaires. *Ibid. b.*

Magatus, de rarâ medicatione vulnerum.
Nuck, operationes & experimenta chirurgica.
Palfyn, anatomie chirurgicale.
Paré, (*Ambroiſe*) œuvres. *Ibid. b.*
Peccettii chirurgia.
Severini trimembris chirurgia.
Veſalii chirurgia magna.
Vigo, (*Joh. de*) *practica in arte chirurgicâ.*
Wiſeman, chirurgical treatiſes.

Énumération des principaux auteurs qui ont donné des obſervations chirurgicales. III. 354. *a.*

Autres ouvrages que les étudians en chirurgie doivent connoître. *Ibid. b.* Académie royale de chirurgie établie depuis 1731. Son préſident. Ses aſſemblées. Prix qu'elle propoſe chaque année. *Ibid.* 355. *a.*

Chirurgie. Hippocrate habile dans cet art. VIII. 212. *b. Suppl.* III. 428. *a.* Inſtrumens de chirurgie. VIII. 802. *b.* 803. *a. Voyez* les planches de chirurgie, vol. III.

CHIRURGIEN, trois différens états où l'on a vu la chirurgie. *Premier état*, celui où elle ſe trouva après la renaiſſance des lettres en Europe. On vit alors dans les mêmes ſavans, des chirurgiens admirables & de très-grands médecins. Mais ces hommes illuſtres abandonnerent inſenſiblement les fonctions de la chirurgie pour celles de la médecine, & la premiere dégénéra. *Second état.* Les médecins-chirurgiens, en quittant l'exercice de l'art retinrent le droit de le diriger, & commirent aux barbiers les fonctions de la chirurgie. III. 355. *a.* De ſorte qu'après la mort de ces médecins, l'art de la chirurgie fut preſque éteint. La chirurgie françoiſe ne fut point expoſée aux mêmes inconvéniens. *Troiſieme état.* Celui où elle s'eſt vue en France. Long-tems avant François I, la chirurgie faiſoit un corps ſavant, mais uniquement occupé à la culture de la chirurgie. Mais la faculté de médecine étant parvenue à faire unir les barbiers au corps des chirurgiens, la chirurgie fut dégradée, *&c.* Cependant par une eſpece de prodige, malgré les lettres preſque éteintes dans le nouveau corps, la théorie s'y conſerva. On en fut redevable au précieux reſte de l'ancien corps de chirurgie. *Ibid. b.* Cependant, les dictées & les lectures publiques étant interdites, en faveur des éleves, la chirurgie ſe voyoit toujours ſur le penchant de ſa ruine; lorſque le gouvernement prit ſoin de la relever. Etabliſſement de cinq démonſtrateurs en 1724. Formation de l'académie royale de chirurgie dans le corps de S. Côme en 1731. Loi mémorable qui aſſure à jamais la conſervation & les progrès de la chirurgie. *Ibid.* 356. *a.* Conteſtations entre les médecins, l'univerſité & le corps des chirurgiens ſur le droit d'enſeigner, dans leſquelles la cauſe de la chirurgie fut victorieuſe. *Ibid. b.* Diſpoſitif de l'arrêt du conſeil d'état, rendu en 1750 pour terminer ces conteſtations; le roi preſcrit par cet arrêt, 1°. un cours complet d'études; 2°. il inſtitue une école pratique d'anatomie & d'opérations chirurgicales; 3°. le roi preſcrit les conditions ſous leſquelles les étudians pourront être reçus à la maîtriſe, & accorde à la faculté de médecine la part qu'elle doit avoir à l'acte public que les éleves ſoutiennent. 4°. Sa Majeſté s'explique ſur les droits & prérogatives dont les maîtres en chirurgie doivent jouir. 5°. Elle met à ces droits les reſtrictions convenables. *Ibid.* 357. *a.*

Chirurgien. Le chirurgien doit joindre à l'art d'opérer d'autres connoiſſances pour juger ſainement de la maladie & pour la traiter. II. 386. *a.* Qualités néceſſaires dans un chirurgien conſidéré comme opérateur. XI. 496. *b.* 497. *a.* 498. *a.* Semaines d'épreuves pour les aſpirans à la maîtriſe de chirurgie. XIV. 936. *a*, *b.* Maître en chirurgie. IX. 902. *a.* 905. *a.* Juriſdiction du premier chirurgien du roi. 73. *b.* Greffiers qui lui appartiennent. VII. 926. *b.* Chirurgiens du Châtelet. III. 246. *a.* Chirurgien major; ſes fonctions. *Suppl.* III. 448. *a*, *b.* 449. *a.* Chirurgiens experts jurés: de leurs rapports, *voyez Experts*, *médecine légale & rapport.* Chirurgiens royaux. *Suppl.* III. 882. *a*, *b.* Garçons chirurgiens; leurs fonctions dans les hôpitaux militaires, 448. *a.*

CHIRURGIENS, (*Juriſpr.*) articles de juriſprudence qui les concernent. III. 357. *b.*

CHITARRONE, (*Luth.*) eſpece de théorbe fort uſité à Rome pendant les ſeize & dix-ſeptieme ſiecles. Sa deſcription. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHITES, (*Comm.*) mouſſelines ou toiles de coton des Indes orientales, imprimées & peintes, dont les couleurs durent autant que la toile même, *&c.* Lieux d'où elles viennent. Plante d'où l'on tire le beau rouge. Comment les Hollandois & les Flamands les contrefont. III. 357. *b.* Etoffes & taffetas légers de ſoie qui nous viennent auſſi des Indes, que les Européens ne peuvent contrefaire. Le trait du deſſin des broderies des mouſſelines eſt frappé avec des planches de bois. Quantité ſont brodées en Hollande, en France, *&c.* *Ibid.* 358. *a.*

CHIT-SE, arbre des plus eſtimés à la Chine, *&c.* Campagnes qui en ſont couvertes. Deſcription du fruit. Deſcription du *chi* ſauvage. III. 358. *a.* Culture de ces arbres. Avantages que les Chinois leur reconnoiſſent. Maniere dont ils préparent le fruit pour qu'il ſoit de garde. Moyen de s'aſſurer de la vérité des relations ſur cet arbre en le cultivant en Europe, ce qui ſeroit très-pratiquable. *Ibid. b.*

CHLAMYDE, vêtement militaire qui ſe portoit ſur la tunique. Deſcription. A qui ce vêtement convenoit. III. 358. *b.* Quatre ou cinq eſpeces de chlamydes. Noms modernes que nous donnons à ce vêtement. *Ibid.* 359. *a. Voyez* COTTE D'ARMES.

CHLANIDION, manteau des femmes grecques auſſi appellé *hymation.* Sa longueur. Uſage qu'en faiſoient les Babyloniens. III. 359. *a.*

CHLENE, ancien habillement. Uſage qu'on en faiſoit. III. 359. *a.*

CHLOIES. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 403. *b.*

CHLOROSE, (*Médec.*) *voyez* PALES COULEURS.

CHMELNIZKI, (*Bogdan*) hetmann des Coſaques. *Suppl.* II. 621. *b.*

CHO, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

CHOC, en méchanique. III. 359. *a.*

CHOC, les loix du choc des corps durs & des corps élaſtiques déterminées par un ſeul principe, par M. de Maupertuis. IV. 296. *a.* Examen de la queſtion ſi ces loix ſont telles, qu'il ne peut pas y en avoir d'autres. V. 873. *b.* Un corps qui communique une partie de ſon mouvement à un autre, en doit garder le plus qu'il eſt poſſible. 874. *a.* Sur le choc des corps, *voyez* COMMUNICATION, IMPULSION, PERCUSSION.

CHOC, en minéralogie, eſpece de puits, *&c.* Uſage de ces puits. III. 359. *a.*

CHOCOLAT; maniere dont les Indiens préparoient la boiſſon du chocolat. Ce que c'eſt que l'atolle dont ils ſe ſervoient en préparant le chocolat. Les Eſpagnols mépriſerent d'abord cette boiſſon groſſiere; mais enſuite ils s'appliquerent à la perfectionner. Ce que c'eſt que la vanille: elle échauffe extrêmement, & la plupart s'en abſtiennent. Cependant comme il y a encore bien des gens prévenus en faveur de la vanille, on va employer la vanille dans le chocolat dont on donne ici la compoſition. III. 359. *b.* Maniere de préparer le chocolat. Avantage de ce chocolat en voyage ou lorſqu'on eſt preſſé. Préparation du chocolat à la maniere des iſles françoiſes de l'Amérique. *Ibid.* 360. *a.* Avantages de ce chocolat, pour le goût, pour la ſanté, pour l'économie. *Ibid. b.*

Chocolat. Préparation du chocolat ſans vanille dans la Nouvelle-Eſpagne. XVI. 831. *a.*

CHOCOLAT, (*Diete*) l'uſage du chocolat eſt aſſez indifférent pour la ſanté. Chez les Eſpagnols manquer de chocolat eſt une miſere égale à celle de manquer de pain. Il y a long-tems qu'on a appellé le chocolat le lait des vieillards, & cette expreſſion n'eſt pas ſans fondement. Différens effets qu'il produit ſur ceux qui n'en uſent que rarement & ſur ceux qui en prennent habituellement. III. 360. *b.*

CHOCOLATIERE, (*Econom. domeſt.*) obſervations ſur la matiere & la forme dont les vaſes de ce nom doivent être faits. Deſcription du moulinet qui ſert à faire mouſſer le chocolat. *Suppl.* II. 404. *a.*

CHODOLAHOMOR, (*Hiſt. ſacr.*) roi des Eliméens ou Elamites, deſcendus d'Elam, fils de Sem. Précis de ce que l'hiſtoire ſacrée nous raconte ſur ce prince. *Suppl.* II. 404. *a.*

CHŒRILE, poëte ſamien. XIV. 600. *a.*

CHŒUR, (*Belles-lettres*) dans la poéſie dramatique. La tragédie n'étoit dans ſon origine qu'un chœur qui chantoit des dithyrambes en l'honneur de Bacchus: degrés de perfection ajoutés à la tragédie par Theſpis & Eſchyle. On nomma épiſodes ce que nous nommons actes. Et ces épiſodes étant devenus la partie principale, le chœur ne fut plus que l'acceſſoire. Le chœur devint partie intéreſſée dans l'action, & ceux qui y concouroient rendoient la tragédie plus réguliere, plus variée, plus utile, & en augmentoient la pompe. Fonctions du choryphée. Par ce moyen le théatre ne demeuroit jamais vuide, & le chœur n'y pouvoit être regardé comme inutile. III. 361. *a.* Défauts de quelques pieces dont les chants du chœur ne naiſſent point du fonds du ſujet. Dans la tragédie moderne on a ſupprimé les chœurs, *&c.* M. Dacier blâme, avec raiſon, cet uſage..... Principales raiſons qu'on apporte pour juſtifier la ſuppreſſion des chœurs. Dans l'ancienne comédie il y avoit un chœur que l'on nommoit *grex.* Comment on l'augmenta peu-à-peu. Cauſe de ſa ſuppreſſion dans la comédie nouvelle. *Donner le chœur.* Ce que les Grecs entendoient par-là. *Ibid. b.*

CHŒUR, (*Belles-lettr. Poéſie dram.*) inconvéniens de l'uſage du chœur dans la tragédie ancienne. Cet uſage ſeroit ſurtout incompatible avec le ſyſtême de la tragédie moderne. —

Exemples

Exemples de l'heureux emploi du chœur dans le théâtre grec : ces exemples ſont tirés de la tragédie des Perſes. *Suppl.* II. 404. *a.* de celle des Euménides, & de celle d'Œdipe. — Mais s'il eſt des occaſions où le chœur a fait un grand effet, combien de fois ne l'y voit-on pas inutile, oiſeux, importun & contre toute vraiſemblance. *Ibid. b.* Ses deux grands inconvéniens étoient, l'un d'exiger néceſſairement pour le lieu de la ſcene un endroit public; l'autre de rendre indiſpenſable l'unité de lieu & de tems. — Regle qu'il eût fallu ſuivre pour l'employer avec avantage. — Raiſon naturelle qui l'exclut de nos théatres. — Nos premiers poëtes tragiques, en imitant les Grecs, ne manquerent pas d'adopter le chœur, & juſqu'au tems de Hardi, le chœur étoit chanté. *Ibid.* 405. *a.* Quelle eſt la ſeule eſpece de chœur qu'admette la ſcene françoiſe. — Dans ce qu'on appelle chez les Grecs la comédie ancienne, comme ce n'étoit communément qu'une ſatyre politique, le chœur repréſentoit le peuple, & il y étoit très-bien placé. *Ibid. b.*

Chœurs. Ils faiſoient autrefois la partie eſſentielle du ſpectacle dramatique. *Suppl.* I. 153. *b.* L'uſage des chœurs dans les tragédies anciennes juſtifié. 419. *a.* Ce qu'on entendoit par maître du chœur. *Suppl.* II. 407. *b.* Quelles étoient les diſtinctions du chœur, 543. *a.* Les chœurs des anciens conſidérés comme des odes du ton le plus ſublime. *Suppl.* IV. 99. *a.* De l'uſage des chœurs dans les paſtorales. *Suppl.* I. 882. *a.*

Chœur, dans les égliſes. Sa deſcription. Etymologie du mot. III. 361. *b.* Quels ſont ceux qui doivent faire réparer le chœur. Des armoiries à la vitre du chœur. A qui appartient le droit de banc fermé dans le chœur, celui de ſépulture. Le chœur ſéparé de la nef depuis Conſtantin. Dans le douzieme ſiecle on le fermoit de murailles. Chœur des monaſteres de filles. *Chœur*, aſſemblée de ceux qui doivent chanter dans le chœur. Haut-chœur, bas-chœur, enfans de chœur. *Ibid.* 362. *a. Voyez* CHANCEL.

Chœur. Celui des égliſes anciennement deſtiné aux chants & aux danſes ſacrées. IV. 624. *b.* Diſpoſitions des chaiſes du chœur dans nos égliſes. VII. 179. *a.*

CHŒUR, (*Muſique*) c'eſt le chef-d'œuvre d'un compoſiteur. Avantage des François en ce genre. Grand-chœur & petit-chœur. Petit-chœur dans l'orcheſtre de l'opéra. Muſique à deux ou pluſieurs chœurs qui ſe répondent, *&c.* III. 362. *a.* Exemples cités de quelques beaux chœurs. *Ibid. b.*

Chœur d'opéra; agrémens qu'il procure; du concert de vingt voix différentes peuvent réſulter les plus grands effets. Sa vraiſemblance; *voyez* ſur ce ſujet l'article DUO. Il arrive ſouvent dans la réalité qu'un peuple entier pouſſe le même cri, qu'une foule de monde dit à la fois la même choſe; c'eſt ce langage unanime d'une multitude que le chœur imite. — Mais il faut diſtinguer dans l'hypotheſe théatrale le chœur appris, & le chœur in-promptu. Le premier peut paroître compoſé avec art ſans détruire la vraiſemblance; mais dans l'autre, l'on ne doit voir que l'unanimité momentanée des ſentimens dont une multitude eſt émue à la fois. *Suppl.* II. 405. *b.* Cependant une des plus grandes beautés du chœur c'eſt le deſſein. Ce deſſein demande quelque étendue pour ſe développer, & quelque ſuite pour ſe donner de la rondeur & de l'enſemble. – Comment le chœur peut devenir une ſcene étendue & developpée, & qui dans ſon imitation, a toute la vérité de la nature. — Réponſe à quelques critiques qui ont été faites des chœurs de l'opéra françois. *Ibid. b.*

Chœur. Détails ſur les chœurs dans les opéras françois & italiens: modele d'un chœur d'une eſpece nouvelle. XII. 832. *a, b.*

CHŒURS, (*les*) ceux qui exécutent les chœurs de l'opéra. Leur place. Défaut dans leur inaction. III. 362. *b.*

Chœurs de femmes à l'opéra. IV. 896. *a.*

Chœurs, par qui les poëmes ſéculaires étoient chantés. XII. 837. *a.*

CHOGIA, *Codgia, Hogia, Cozza;* en langue turque, un maître, un docteur, un gouverneur, *&c.* Emploi des chogias dans le ſerrail. Codgia des enfans de ſa hauteſſe. III. 362. *b.*

CHOISI, (*François-Timoléon de*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIV. 393. *b.* 394. *a.* Epigraphe qu'il mit au frontiſpice d'un livre qu'il dédia à madame de Maintenon. V. 794. *a.*

CHOISIR, *faire choix, élire, opter, préférer:* différence entre ces mots. III. 362. *b.*

CHOIX, (*Peint.*) en quoi conſiſte la beauté du choix de ſujet, de compoſition & d'attitude. Les profeſſeurs des académies, curieux de la réputation que donne le talent de ce qu'on appelle bien poſer le modele, font un tort conſidérable aux étudians, par l'attention qu'ils ont à ne les leur préſenter que par ces côtés de choix. III. 363. *a.*

CHOIX, *élection*, (*Synon.*) VIII. 631. *b.* Faire choix, choiſir, élire, opter, préférer. III. 362. *b.*

CHOLAGOGUE, (*Médec.*) purgatifs cholagogues ſelon les anciens. Etymologie du mot. III. 363. *a.* Nous avons quelques médicamens auxquels nous ſuppoſons une eſpece de vertu cholagogue ou même hépatique. Matieres indiquées pour cet uſage. *Ibid. b.*

CHOLERA MORBUS, (*Médec.*) maladie des plus aigues. Etymologie du mot. Définition de cette maladie. Ses eſpeces, ſavoir la ſeche & l'humide. Sa diſtinction d'avec d'autres maladies; ſavoir la dyſſenterie, & la diarrhée bilieuſe. Ses différences, en ce qu'elle eſt, ou idiopatique, ou ſymptomatique. III. 363. *b.* Attentions à obſerver lorſqu'elle eſt ſymptomatique. Symptomes du cholera morbus idiopatique. Il ſe declare preſque toujours à la fin de l'été, & devient quelquefois épidémique : il eſt plus cruel dans les climats chauds. Dérangemens qu'on découvre dans la diſſection des ſujets qui en ſont morts. *Ibid.* 364. *a.* Son ſiege, ſes cauſes, ſes effets. Son ſiege dans le duodenum & les conduits biliaires. Le picotement de la tunique nerveuſe qui tapiſſe l'eſtomac & les inteſtins eſt la cauſe immédiate du cholera. La matiere peccante doit être extrêmement âcre & cauſtique, & tenir quelque choſe des poiſons. Cauſes procatarctiques qui ſe joignent aux cauſes générales & particulieres de cette maladie. Son prognoſtic. Le nombre & la violence des ſymptomes régleront le prognoſtic. Symptomes regardés comme mortels. *Ibid. b.* Méthode curative. *Ibid.* 365. *a.* Méthode de traitement du docteur Douglas, qui rappelle celle qu'avoient indiquée Cœlius Aurelianus & Aretée, & la confirme par le ſuccès de pluſieurs expériences. *Ibid. b.*

Cholera morbus, eſpece de cholera morbus nommée *morbexin.* X. 707. *b.* De l'uſage des narcotiques dans le cholera morbus. XI. 25. *a.* De l'uſage des ventouſes. XVII. 30. *a.* Evacuations dans cette maladie. IV. 948. *a.*

CHOLERIQUE, *tempérament*, (*Médec.*) *Suppl.* IV. 726. *a.*

CHOLIDOQUE, (*Anatom.*) conduit commun ou cholidoque. Etymologie du mot. Uſage de ce canal. III. 366. *a. Voyez* FIEL.

Cholidoque, conduit. Suppl. I. 893. *b. Suppl.* III. 78. *b.* 80. *a.*

CHOLLET, (*Jean*) *Suppl.* IV. 365. *b.*

CHOMEL, ſon dictionnaire économique. *Suppl.* I. 220. *b.*

CHOMMAGE *des moulins*, (*Juriſpr.*) comment l'ordonnance des eaux & forêts regle & fixe le chommage des moulins établis ſur les rivieres navigables & flottables, *&c.* Par qui ſeront réglés les différends pour les droits de chommage des moulins. Ancienneté de l'obligation de payer ce chommage. Quand le moulin bannal chomme, ceux qui ſont ſujets à la bannalité, après avoir attendu vingt-quatre heures, peuvent aller ailleurs. Ouvrage à conſulter. III. 366. *b.*

CHOMPRÉ, (*Pierre*) nouvelle opinion de cet auteur ſur les inverſions grammaticales, & ſur la maniere d'enſeigner le grec & le latin : cette opinion examinée & réfutée. VIII. 852. *b.* &c.

CHOPINE, étymologie de ce mot. VIII. 88. *b.*

CHOQUANT, (*Beaux-Arts*) défauts choquans, ceux qui bleſſent les regles fondamentales de l'art. — Tout ce qui eſt oppoſé à la nature d'une choſe eſt choquant lorſqu'on l'y apperçoit. C'eſt ce qu'on remarque fréquemment en architecture. *Suppl.* II. 406. *a.* Dans la peinture, toute faute contre la perſpective eſt choquante. – Les ouvrages dramatiques ne fourniſſent que trop d'exemples de défauts qui choquent. — Le choquant eſt un des défauts les plus eſſentiels, en ce qu'il détruit totalement l'illuſion, & bleſſe l'imagination. – Les artiſtes l'éviteront en conſultant ſoigneuſement la nature ſur chaque partie de leur ouvrage. *Ibid. b.*

CHOQUE *ou* CHOC, outil de chapelier : ſa deſcription & ſon uſage. Précautions à prendre en s'en ſervant. III. 367. *a.*

CHORASMIE, (*Géogr.*) *voyez* KHOVAREZM.

CHORDAPSUS, colique autrement dite *volvulus;* paſſion iliaque, *miſerere.* Etymologie du mot. Définition de Galien. Celle d'Archigene. III. 367. *a. Voyez* PASSION ILIAQUE.

CHORÉGRAPHIE, art d'écrire la danſe, *&c.* Le dictionnaire de Furetiere eſt le premier auteur qui en parle. Traité de Thoinet Arbeau, 1588, intitulé *Orchéſographie.* Imperfection de cet ouvrage. *Enumération des mouvemens* uſités dans la danſe : deſcription de la ſalle ou théatre où l'on danſe. III. 367. *b.* Caracteres de chorégraphie par leſquels on déſigne la préſence du corps par rapport aux quatre côtés de la ſalle. *Des poſitions.* Dix ſortes de poſitions en uſage; on les diviſe en bonnes & en fauſſes. Deſcription de chacune. *Du pas.* On réduit les pas à cinq, qui peuvent démontrer toutes les différentes figures que la jambe peut faire en marchant : explication des caracteres qui ſe rapportent au pas. *Ibid.* 368. *a.* Deſcription des cinq ſortes de pas. Agrémens qu'on pratique en faiſant les pas : figures qui les déſignent. *Ibid. b. Des ſauts* & de leurs ſignes. Comment ſont marquées les meſures. Trois ſortes de meſures dans la danſe. Les figures des danſes ſe diviſent en régulieres & irrégulieres. Des mouvemens des bras & des mains & des ſignes qui leur appartiennent. *Ibid.* 369. *a.* Exemples des différentes attitudes des bras. Exemples des mouvemens des bras. *Ibid. b.* Explication des cinq premieres meſures du pas de deux lutteurs, danſé par MM. Dupré & Javiliers, dans l'opéra des fêtes grecques & romaines, repréſentées dans la derniere planche de chorégraphie. *Ibid.* 370. *a.*

Syſtême du ſieur Favier. Son jugement ſur les méthodes de chorégraphie, ſur leſquelles il prétend que la ſienne doit prévaloir. Expoſé de ſon ſyſtême : différens caracteres avec leſquels il décrit les mouvemens, actions, poſitions que l'on peut faire dans la danſe. *Ibid.* 371. *a.* Méthode de l'auteur pour aſſembler ces caracteres dans la deſcription d'une danſe. *Ibid.* 372. *b.* Jugement de l'auteur de cet article ſur cette invention du ſieur Favier. *Ibid.* 373. *a.*

Chorégraphie, obſervations ſur les contre-danſes. *Suppl.* II. 575. *a.* Les planches de chorégraphie ſe trouvent dans le vol. II.

Chorégraphie, voyez CHEMIN, III. 280. *a.* & particuliérement l'article *Chorégraphie* dans le vol. III. des planch.

CHORÉVÊQUE, (*Théolog.*) celui qui exerçoit quelques fonctions épiſcopales dans les bourgades & les villages ; vicaire de l'évêque. Premier concile qui en parle dans le IVe ſiecle. Léon III eût établi cette fonction, s'il n'en eût été empêché par le concile de Ratisbonne. Dignités, fonctions & autorité du chorévêque. Les chorévêques ceſſerent preſque entiérement au Xe ſiecle; il paroît qu'ils ont eu pour ſucceſſeurs les archiprêtres & les doyens ruraux, *&c.* Dignitaires qui ont encore le titre de *chorévêques.* Etymologie du mot. III. 373. *b.*

Chorévêque : pourquoi les chorévêques ont été ſupprimés. VIII. 204. *b.*

CHORI, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 406. *b.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Claſſification de cette plante. *Ibid.* 407. *a.*

CHORIAMBE. (*Belles-lettres*) III. 273. *b.* IV. 241. *a.*

CHORIER, (*Nicolas*) avocat. XVII. 264. *a.*

CHORION, (*Muſiq.*) muſique qui ſe chantoit en l'honneur de la mere des dieux. Son inventeur. *Suppl.* II. 407. *a.*

CHORION, (*Anat.*) membrane extérieure qui enveloppe le fœtus. Etymologie du mot. Sa deſcription. Autres membranes qui forment l'arriere-faix. III. 373. *b.*

Chorion, membrane la plus extérieure de l'œuf du quadrupede. — La partie du chorion qui s'attache naturellement entre les orifices des trompes, prend beaucoup plus d'accroiſſement dans la femme, & devient une maſſe épaiſſe qui prend le nom de *placenta.* — Deſcription du reſte de la ſurface extérieure de la premiere enveloppe du fœtus. — La face intérieure du chorion eſt unie à la membrane moyenne par une fine celluloſité. *Suppl.* II. 407. *a.* Découverte très-conſidérable que M. Hunter a faite ſur le chorion. *Ibid. b.*

Chorion, deſcription de cette membrane. VII. 2. *b.* Glandes qui la couvrent. IV. 317. *b.* Membrane moyenne qui en eſt la baſe. *Suppl.* I. 296. *b.* Maniere dont le chorion s'attache à la matrice. *Suppl.* IV. 387. *b.*

CHOROBATE, (*Méch.*) eſpece de niveau dont ſe ſervoient les anciens. Deſcription de ce niveau. Les modernes en ont inventé de meilleurs. III. 374. *a.*

CHORODIDASCALE, (*Muſiq. anc.*) maître du chœur. Les Latins l'appelloient *præcentor. Suppl.* II. 407. *b.*

CHOROGRAPHIE, étymologie du mot. En quoi elle differe de la géographie & de la topographie. III. 374. *a.*

Chorographie, différence entre la chorographie & la topographie. XVI. 420. *a.* Cartes chorographiques. II. 709. *a.* En quoi conſiſte le travail d'un chorographe. VII. 613. *a.* Inſtrumens dont on ſe ſert pour les cartes chorographiques : méthode pour les lever. 626. *a.*

CHOROIDE, (*Anat.*) ſe dit de pluſieurs parties qui ont quelque reſſemblance avec le chorion. Etymologie du mot. Sens particulier de ce mot. Membrane qui revêt immédiatement le cerveau ; ſeconde tunique de l'œil : deſcription de cette derniere : ſes variétés ſelon les âges & les eſpeces. M. Mariotte & quelques autres ſoutiennent que la viſion ſe fait plutôt dans la choroïde, que dans la rétine. III. 374. *a.*

Choroïde, tunique de l'œil. XI. 386. *b. Suppl.* IV. 109. *b.* Ses uſages dans la viſion. XIV. 205. *a.* Réfutation du ſentiment de Mariotte ſur ſa nature & ſes uſages. *Suppl.* IV. 625. *a.* 631. *a.*

CHOROIDE, (*plexus*) deſcription de cette membrane. III. 374. *a.*

CHOROIDE. (*Anat. Phyſiol.*) Il eſt tout-à-fait hors d'uſage d'appeller de ce nom la membrane intérieure qui couvre le cerveau. Deſcription d'une eſpece de voile qui eſt une production de la pie-mere. Additions à l'article de la membrane de l'œil appellée *choroïde. Suppl.* II. 407. *b.*

CHORUS, (*Luth.*) inſtrument à vent & à bocal. Sa deſcription. Ouvrage où il en eſt parlé. *Suppl.* II. 408. *a.*

CHORYPHÉE, ſes fonctions chez les anciens. III. 561. *a.*

CHOSE, (*Gramm.*) ſens de ce mot. III. 374. *b.*

CHOSES, *les*, (*Juriſp.*) tout le droit ſe rapporte à trois objets ; les choſes, les perſonnes, les actions. Ce qu'on entend par les choſes. Diverſes qualités ou modes qui leur ſont attribuées. *Choſes* hors du commerce, ou hors le patrimoine. III. 374. *b.*

Choſes : les loix romaines ont diviſé les choſes en ſaintes, religieuſes & ſacrées. XIV. 477. *a.*

Choſes communes ; celles dont l'uſage eſt commun à tous. Choſes dont l'uſage eſt commun, & dont la propriété en France eſt réſervée au roi. Choſes communes dont les puiſſances peuvent empêcher l'uſage. III. 374. *b.* Diſtinction qu'il faut faire entre les *choſes des communes* & les *choſes communes. Ibid.* 375. *a.*

Choſes corporelles, celles qui ont un corps matériel, ſoit animé ou inanimé, *&c.* III. 375. *a.*

Choſes douteuſes, en droit. III. 375. *a.*

Choſes de faculté, ou *de pure faculté.* III. 375. *a.*

Choſes fungibles. III. 375. *a.*

Choſes impoſſibles, en droit. Loix à conſulter. III. 375. *a.*

Choſes jugées, en droit. Divers ſens de ce mot. Autorité de la choſe jugée. Sentences & jugemens qui doivent paſſer en force de choſe jugée. III. 375. *a.* Ceux dont l'appel n'eſt plus recevable. *Ibid. b.*

Choſes, appellées *mancipi*, chez les Romains. Différence entre les choſes appellées *res mancipi*, & les choſes appellées *res nec mancipi.* III. 375. *b.*

Choſes profanes, en droit. III. 375. *b.*

Choſes publiques, celles dont le public a l'uſage. Chez les Romains le peuple en avoit la propriété, au lieu que parmi nous, elles appartiennent au roi ou au ſeigneur. En quoi les choſes publiques & les choſes communes conviennent & different. III. 375. *b.*

Choſes religieuſes : lieux qui ſervent à la ſépulture des fideles. Différence ſur ce point entre les anciens Romains & nous. III. 375. *b.*

Choſes ſacrées. III. 375. *b.*

Choſes ſaintes, en droit. III. 375. *b.*

CHOTTÉ, (*Agric.*) ſe dit du blé qui a été paſſé à la chaux, pour être ſemé enſuite. Dix boiſſeaux en font communément douze, étant chotté. Maniere de faire cette opération. Avantage du blé chotté. *Suppl.* II. 408. *a.*

Chotté, blé. De la maniere de paſſer le blé à l'eau de chaux, & des avantages de cette pratique. *Suppl.* III. 217. *a, b.*

CHOU, caractere de ce genre de plante. III. 376. *a.*

CHOU, (*Jardin.*) diverſes eſpeces. Choux rouges. Rejettons appellés *brocolis.* Choux-fleurs : leur culture. Choux de Milan : leur culture. Les choux ne ſe perpétuent que de graine. III. 376. *a.*

Chou, ſes différentes eſpeces : chou karaïbe des Américains. III. 643. *b.* Choux appellés *brocolis.* II. 433. *a.* Colſat, chou ſauvage. III. 660. *b.* Semotte. XIV. 949. *a.* Chou de l'iſle de Madagaſcar, nommé *fonzès.* XV. 362. *a.* Chou marin, *voyez* SOLDANELLE.

CHOU, (*Mat. méd.*) ſyrop de chou-rouge. Les choux doivent être rangés avec les plantes alkalines. Quelques anciens ont regardé les choux comme un remede univerſel. III. 376. *a.* Ce qu'en dit l'école de Salerne. Propriétés du chou, ſelon pluſieurs anciens; ſelon les modernes. Qualités malfaiſantes que quelques-uns lui ont attribuées. On ne voit pas que l'expérience réponde à cette opinion, vu le grand uſage que certains peuples & les habitans des campagnes en font ſans en être incommodés. C'eſt avec moins de fondement que les mêmes auteurs ont aſſuré que le chou nourriſſoit peu, & ſe digéroit difficilement. Ce que c'eſt que le *ſauer-kraut* des Allemands. *Ibid. b. Voyez* l'article de ce mot.

CHOUCAS. Deſcription de cet oiſeau. Il a beaucoup d'inſtinct. Endroits qu'il habite, & où il fait ſon nid. Ponte de la femelle. III. 377. *a.*

Choucas rouge. Deſcription de cet oiſeau. Endroits où il ſe retire. III. 377. *a.* Il a la voix du choucas, mais plus enrouée. *Ibid. b.*

CHOUETTE. Deſcription de cet oiſeau. III. 377. *b.*

Chouette, les anciens la nommoient *ſtrix.* XV. 546. *a.* Petite chouette ou cheveche. III. 316. *a.*

CHOUETTE, (*Myth.*) elle étoit conſacrée à Minerve. III. 377. *b.* Les Athéniens en firent un de leurs ſignes militaires, & la gravoient ſur leurs monnoies. Bon mot d'un eſclave lacédémonien, ſur les richeſſes de ſon maître. *Ibid.* 378. *a.*

CHOUETTE. (*Médec.*) Propriété que lui attribuoit Pline. III. 378. *a.*

CHOUN, (*Myth.*) divinité adorée dans le Pérou, avant le regne des Incas. Merveilles que les Péruviens en racontoient. *Suppl.* II. 408. *a.*

CHOUQUET, *chuquet, bloc, tête de more.* (*Marine*) Deſcription de cette piece du vaiſſeau, & ſon uſage. La grandeur des chouquets ſe regle ſur celle des vaiſſeaux. Proportions & meſures des chouquets des différens mâts. III. 378. *a.*

Chouquet, collier de chouquet. III. 640. *b.*

CHOURSES, (*Jean de*) comte de Malicorne, gouverneur de Poitou. *Suppl.* III. 837. *a.*

CHOUSSET, boiſſon en uſage chez les Turcs. Comment elle ſe prépare. Son effet. On ſe lave avec ſa mouſſe. III. 378. *b.*

CHOUWER, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription & ſes mœurs. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 408. *b.*

CHR, lettres initiales de quelques mots grecs, dont vous trouverez les articles. XVII. 657. *a.*

CHRAMNE, fils naturel de Clotaire : il conſulte les ſorts des ſaints. XV. 379. *b.*

CHRASONOWSKI, anecdote ſur ce juif devenu chrétien, & ſur ſa femme. XV. 584. *b.*

CHRÊME, (*Théolog.*) uſage qu'en font les égliſes grecques & latines. D'où eſt formé ce mot. Deux ſortes de chrêmes. Comment les maronites le compoſoient. Réformation que fit à ce chrême le P. Dandini, jéſuite. Onction du ſaint chrême dans la confirmation. III. 378. *b.* Onctions que l'évêque ſeul a droit de faire. Rétribution qu'exigeoient autrefois les évêques, & qu'on retire encore aujourd'hui des fabriques, pour la diſtribution du ſaint chrême. *Ibid.* 379. *a.*

CHRÈS, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Afrique. XII. 375. *a.*

CHRESTOS, mot qui ſe trouve dans quelques inſcriptions. XVII. 657. *a.*

CHRESTUS, (*Hiſt. anc.*) chef d'une faction de juifs, qui cauſa du tumulte dans Rome, ſous l'empereur Claude. — C'eſt mal-à-propos que quelques auteurs ont appliqué ceci à J. C. — Il eſt vrai que notre ſauveur fut ſouvent appellé *le Chreſt*, & que ce nom même fut donné aux chrétiens. L'auteur en explique la raiſon dans le reſte de cet article. *Suppl.* II. 408. *b.*

CHRÉTIEN. Ce fut à Antioche, l'an 41, que ce nom fut donné aux fideles. Divers noms qu'on leur a donnés. Origine du titre de *roi très-chrétien* donné au roi de France. III. 379. *a.*

Chrétien, principes philoſophiques du chrétien. *Suppl.* IV. 332. *b.* — 335. *b.* Les vrais chrétiens appellés *parfaits* dans l'écriture. XI. 940. *a.* Nature du bonheur du chrétien. II. 322. *b.* Sacrifices des chrétiens. XIV. 484. *b.* Matieres ſur leſquelles les chrétiens devroient ſe ſupporter mutuellement, lorſqu'ils ſont d'un ſentiment différent. I. 751. *a.* Préjugé des chrétiens en faveur des livres compoſés par les Juifs. IX. 42. *b.* Cauſe des excès d'adoration où les chrétiens ſont tombés envers les ſaints. IX. 61. *b. Des premiers chrétiens.* Leur vêtement. XVII. 221. *a*, *b.* Communauté de biens entre les premiers chrétiens de Jéruſalem. V. 422. *b.* Leurs repas publics. XII. 501. *b. Voyez* AGAPES. Leur ſervice divin. XV. 121. *a.* Liturgie des premiers chrétiens IX. 597. *a.* Leur fréquente communion. III. 732. *b.* Leurs danſes ſacrées. IV. 624. *b.* Abſtinences qu'ils obſervoient. I. 44. *a.* Des vœux parmi eux. XVII. 222. *a*, *b.* Des vierges. 265. *b.* Aſſemblées nocturnes des premiers chrétiens. XI. 183. *a.* — Jamais les chrétiens ne diſputerent plus fortement contre les Juifs, qu'immédiatement après la ruine de Jéruſalem. IX. 41. *b.* Pourquoi les païens accuſoient les chrétiens d'anthropophagie. I. 498. *b.* Les premiers chrétiens traités de barbares par les Romains. II. 68. *b.* Motif des injures dont ſe couvroient mutuellement les chrétiens & les païens. V. 281. *b.* Perſécutions exercées 1°. contre les chrétiens, & enſuite celles des chrétiens entr'eux. XII. 425. *a.* 426. *a.* Martyre des premiers chrétiens. X. 168. *a*, *b.* 169. *a.* Apologies écrites en leur faveur. I. 532. *a*, *b.*

Chrétiens de S. Jean, auſſi nommés *Sabéens & Mandaïtes.* Ce qu'on dit de leur premiere habitation. Ils ne ſont ni juifs ni chrétiens, ni muſulmans. Ce que M. Chambers dit de leurs baptêmes. Origine qu'ils s'attribuent. Leurs pratiques ſont un mêlange de judaïſme & de paganiſme. Dogmes forgés par les mathématiciens qui les gouvernoient. Il eſt fait mention d'eux dans l'alcoran. Ils ſe diſent les diſciples de S. Jean. *&c.* III. 379. *b. Voyez* SABIISME.

Chrétiens de S. Thomas, dans les Indes occidentales. Ambaſſade qu'ils députerent aux Portugais à leur arrivée dans les Indes. III. 379. *b.* Nom qu'ils ſe donnent. Ils forment une tribu conſidérable, mais toujours diviſée par des factions. Ils ſe regardent comme étrangers dans leur pays. Ils attribuent leur converſion à S. Thomas, *&c.* Ce qu'on penſe de ce ſaint. La ſuite de l'hiſtoire de cette égliſe n'eſt pas moins difficile à développer que ſon origine. Evêques qu'elle reçoit. Comment ces évêques la gouvernoient à l'arrivée des Portugais. En quelle langue ſe faiſoit leur office. Chaos où ſe trouva leur religion. Maniere dont ils célébroient l'euchariſtie, quand les Portugais y arriverent. *Ibid.* 380. *a.* Soins inutiles que prirent ceux-ci à les réformer. Hiſtoire de leurs erreurs écrite par Antoine Govée. En quoi conſiſtent leur doctrine & leur culte. *Ibid. b.* Le pere Simon ne convient pas de toutes les erreurs qu'on leur attribue. *Ibid.* 381. *a. Voyez* THOMAS.

Chrétiens orientaux ou arméniens. I. 695. *a*, *b.* Chrétiens de la ceinture. II. 799. *b.* Chrétiens cophtes. IV. 175. *a*, *b.* Chrétiens maronites. X. 134. *b.*

CHRETIENTÉ, ſignifioit autrefois le clergé. Sens de ce mot aujourd'hui. III. 381. *a.*

CHRISIPPE, Médecin. X. 282. *b.*

CHRIST. Etymologie de ce mot. Ce mot ſe dit par antonomaſe d'une perſonne en particulier qui eſt envoyée de Dieu. Il ſe dit par excellence du Sauveur du monde, *&c. Voyez* MESSIE.

CHRIST, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 408. *b.*

CHRIST, le nom de *Chreſtus* donné à J. C. *Suppl.* II. 408. *b.*

CHRIST, (*Ordre de*) ordre militaire en Portugal. Son inſtitution, ſa regle, *&c.* La grande maîtriſe réunie à la couronne. Armes de l'ordre. Lieu de la réſidence des chevaliers. Autre ordre de ce nom en Livonie. III. 381. *a.*

CHRISTIANI, ſon ouvrage italien ſur les meſures. *Suppl.* I. 566. *b.*

CHRISTIANISME, c'eſt plutôt avec les légiſlateurs qu'avec les philoſophes qu'on peut comparer l'auteur du chriſtianiſme. Le chriſtianiſme peut être conſidéré dans ſon rapport avec les vérités révélées, ou avec les intérêts politiques. Enviſagé ſous le premier aſpect ; titres de ſa divinité. Les autres légiſlateurs, pour inſpirer aux peuples le reſpect, ont auſſi aſpiré à l'honneur d'en être regardés comme les organes de la Divinité. III. 381. *b.* Cette conduite prouve évidemment qu'on a toujours cru que le dogme d'une providence eſt le plus puiſſant frein qu'on puiſſe donner aux hommes. Mais les légiſlateurs nous montrent dans leurs perſonnes des fourbes & des impoſteurs. En ſacrifiant le vrai à l'utile, ils auroient dû s'appercevoir que le coup qui frappoit ſur le premier, frappoit auſſi ſur le ſecond. Pourquoi les légiſlateurs ont tenu une telle conduite. Ils n'oſerent haſarder la vérité que dans les grands myſteres où ils n'admettoient que des perſonnes choiſies. C'étoit ſans doute une mauvaiſe politique, car tant qu'ils ne tariſſoient pas la ſource empoiſonnée d'où les maux ſe répandoient ſur les états, il ne leur étoit pas poſſible d'en arrêter l'affreux débordement. *Ibid.* 382. *a.* Le légiſlateur des chrétiens animé d'un eſprit bien différent, commença par détruire les erreurs qui tyranniſoient le monde, afin de rendre ſa religion plus utile. Il rétablit dans ſa ſplendeur primitive la loi naturelle que les paſſions avoient ſi fort obſcurcie : il révéla aux hommes une morale juſqu'alors inconnue dans les autres religions. Ici l'impiété ſe confond, & ne voyant aucune reſſource à attaquer la morale chrétienne du côté de ſa perfection, elle ſe retranche à dire que c'eſt cette perfection même qui la rend nuiſible aux états. *Ibid. b.* Défenſe de la morale du chriſtianiſme dans ſes principaux points. *I. Objection* propoſée par les adverſaires, ſur le célibat que le chriſtianiſme fait conſidérer comme un degré de perfection en morale. *Réponſe.* Quelle eſt l'eſpece de célibat vraiment condamnable. Effets du célibat recommandé par le chriſtianiſme. *II. Objection* par rapport au luxe défendu par la loi des chrétiens. *Ibid.* 383. *a. Réponſe.* Effet du luxe ſur les ames. Influence fatale du luxe ſur les états. S'il leur eſt utile quelquefois, ce n'eſt point par ſa nature ; mais par certaines circonſtances qui lui ſont étrangeres. Du luxe dans les monarchies : M. de Monteſquieu cité ſur ce ſujet : en quel ſens il faut entendre ſa penſée, lorſqu'il admet l'utilité du luxe dans les monarchies. *Ibid. b.* Le chriſtianiſme n'eſt point tel que le figurent à nos yeux tous les rigoriſtes, dont l'auſtérité farouche nuit extrêmement à la religion. Le caractere des héréſies eſt de porter tout à l'excès en matiere de morale. Exemples. 3°. Comment *a répondu* M. de Monteſquieu *à l'accuſation* que Bayle fait au chriſtianiſme d'être peu propre à former des héros & des ſoldats. *IV. Objection* contre le chriſtianiſme. Son intolérance, ſes ſectes, ſes genres de religion. *Ibid.* 384. *a. Réponſe.* En quel ſens le chriſtianiſme eſt intolérant, caractere qui n'exclut pas la tolérance juſte & raiſonnable. Les guerres ſont l'effet du fanatiſme, vice des particuliers & non de la religion de Jeſus-Chriſt. *V. Objection.* Le meilleur remede contre le fanatiſme & la ſuperſtition, ſeroit de s'en tenir à une religion qui preſcrivant une morale pure, ne commanderoit point à l'eſprit de recevoir des dogmes qu'il ne comprend pas. *Ibid. b. Réponſe.* Néceſſité d'un culte révélé pour fixer dans l'eſprit des hommes les grands principes de religion. On ne réuſſit à échauffer les eſprits, qu'autant qu'on démontre aux hommes l'intervention particuliere de la Divinité pour l'établiſſement de ſon culte. *VI. Objection.* La religion chrétienne n'eſt pas la meilleure de toutes pour tous les pays. Une religion comme naturaliſée par ſon antiquité, eſt liée avec la conſtitution de l'état. On ne peut s'aſſurer que les avantages d'une meilleure religion compenſent les inconvéniens qui réſultent d'un changement de religion. *Ibid.* 385. *a. Réponſe.* C'eſt une maxime fauſſe qu'une religion fondée ſur l'erreur, ſoit jamais la meilleure pour la nation qui l'a adoptée. Extrême avantage du chriſtianiſme conſidéré politiquement, ſur l'ancien paganiſme, ſur le mahométiſme & les autres religions des Aſiatiques. Non-ſeulement le chriſtianiſme établit le dogme de l'immortalité de l'ame, mais il ſait admirablement bien le diriger. *Ibid. b.* Suite des avantages du chriſtianiſme ſur les religions des orientaux. M. de Monteſquieu cité pour prouver les avantages que la religion chrétienne procure aux états. *Eſpr. des loix, liv. XXIV. ch. III. Ibid.* 386. *a.* Le chriſtianiſme ſe lie très-bien avec les intérêts politiques des états, il y conſerve les mœurs qui font elles-mêmes le bonheur des peuples. Maniere dont on doit l'établir pour éviter les inconvéniens qui réſultent d'un changement de religion. Maniere dont il s'établit autrefois. *Ibid. b.* Si l'ancienne religion nationale eſt mauvaiſe, dès-

lors ſon vice intérieur influe ſur la conſtitution même de l'état à laquelle elle ſe lie ; il faut donc la changer. Si la nature du climat ſemble ſe refuſer au chriſtianiſme, la raiſon de l'y établir devient encore plus forte : la religion doit être plus réprimante là où les déſordres ſont le plus de ravage. Effets que produiſit autrefois le chriſtianiſme dans ces mêmes lieux dont le climat, dit-on, ne peut compatir avec ſa morale. *Ibid.* 387. *a.*

Chriſtianiſme, ſon éloge. I. 196. *b.* Conformité de ſa morale avec les lumieres de la raiſon. X. 702. *a.* Réflexions ſur l'alliage du chriſtianiſme avec la philoſophie. 741. *a*, *b*, *&c.* Les peres mettent une trop grande différence entre l'homme & le chrétien. XII. 349. *a.* But eſſentiel du chriſtianiſme. XIV. 88. *b.* De la révélation chrétienne. 225. *a*, *b*, *&c.* Sa morale n'a rien ajouté à celle des païens. 279. *a*, *b.* 280. *a*, *b.* Le chriſtianiſme bien entendu fait le bon citoyen ; mais le chrétien fanatique a rompu la plupart des liens qui l'attachoient à la patrie. XVII. 857. *b.* 858. *a.* Il eſt plus propre à procurer le bien de la ſociété qu'à y empêcher le mal. VII. 189. *a.* Il ne peut y avoir de ſouveraineté illimitée dans le chriſtianiſme. IV. 888. *b.* Quelles ſont les ſeules auſtérités auxquelles le chriſtianiſme veut nous ſoumettre. VI. 571. *a*, *b.* Cauſe de cette averſion pour le mariage, la richeſſe & la ſociété qu'on remarque dans preſque toutes les premieres ſectes du chriſtianiſme. VIII. 202. *b.* Effets du chriſtianiſme ſur la population. XIII. 92. *a*, *b*, *&c.* Diſſertation ſur la vérité & la divinité de cette religion. II. 846. *b.* — 862. *a.* Danger de la défendre par de mauvaiſes réponſes. 862. *a.* Ses progrès dans les premiers ſiecles. V. 271. *b.* Pourquoi les éclectiques lui préféroient le paganiſme. 276. *b.* Comment la providence protégea le chriſtianiſme contre Julien. 280. *b.* Pourquoi la perſécution a éteint l'éclectiſme & fait fleurir le chriſtianiſme. 281. *a.* Hiſtoire du chriſtianiſme dans le Japon. VIII. 455. *a.* La moitié de l'Europe convertie par les femmes. XII. 930. *a.* Elles ont beaucoup contribué à l'établiſſement du chriſtianiſme en différens lieux. XIV. 444. *a.* Eſpece de jeu pour enſeigner aux enfans les élémens du chriſtianiſme. 792. *b.* Sur le chriſtianiſme, *voyez* l'article JESUS-CHRIST.

CHRISTIANSHAAB, (*Géogr.*) établiſſement formé par les Danois ſur les côtes occidentales du Groënland. *Suppl.* II. 409. *a*,

CHRISTIERN I, ſurnommé le riche, roi de Danemarck, (*Hiſt. de Danem.*) principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 409. *a.*

CHRISTIERN I, roi de Danemarck, ſe fait un parti en Suede, où il eſt couronné roi. *Suppl.* II. 357. *b.*

CHRISTIERN II, (*Hiſt. de Dan. & de Suede*) roi de Danemarck. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 411. *a.*

CHRISTIERN II, roi de Danemarck : maſſacre du ſénat de Suede, exécuté par ſes ordres. XV. 523. *a.* Sa conduite à l'égard de Chriſtine, veuve de l'adminiſtrateur Streenſture. *Suppl.* II. 416. *a*, *b.* Ses cruautés, ſa dépoſition, ſa mort. IX. 109. *a.* Magiſtrat qui lui annonça ſa dépoſition. XIV. 298. *a.*

CHRISTIERN III. (*Hiſt. de Dan.*) Précis du regne de ce roi. *Suppl.* 412. *a.*

CHRISTIERN III, roi de Danemarck. Révolte excitée ſous ſon regne par George Munter. *Suppl.* III. 965. *b.*

CHRISTIERN IV, (*Hiſt. de Dan.*) roi de Danemarck. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 413. *b.*

CHRISTIERN V, (*Hiſt. de Dan.*) hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 414. *b.*

CHRISTINE, (*Hiſt. de Polog.*) reine de Pologne, épouſe d'Uladiſlas, fils de Boleſlas III. *Suppl.* II. 415. *a.* L'ambition de cette princeſſe fit les malheurs de ſon époux. Mort d'Uladiſlas. Chriſtine reléguée en Allemagne, n'y mena plus qu'une vie obſcure juſqu'à ſa mort. Férocité de ſon caractere. *Ibid.* 416. *a.*

CHRISTINE, (*Hiſt. de Suede*) épouſe de l'adminiſtrateur Streen-ſture, qui ſouleva la Suede contre le roi Jean en 1487. Services éclatans qu'elle rendit à ſa patrie après la mort de ſon époux. *Suppl.* II. 416. *a.* Comment elle plaida ſa cauſe devant Chriſtiern II, roi de Danemarck. Perte de ſes biens & de ſa liberté. *Ibid. b.*

CHRISTINE, (*Hiſt. de Dan. & de Suede.*) reine de Danemarck, de Suede & de Norwege, épouſe de Jean, fils de Chriſtiern I, roi de Danemarck. Courage avec lequel elle défendit le royaume, tandis que dans les bras d'une maîtreſſe, le roi oublioit ſes devoirs & ſa gloire. *Suppl.* II. 416. *b.* Sa retraite au monaſtere de Wadſtene. Son retour en Danemarck. Sa piété. *Ibid.* 417. *a.*

CHRISTINE, (*Hiſt. de Suede*) fille de Guſtave-Adolphe, reine de Suede. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 417. *a.*

CHRISTINE, reine de Suede. Son caractere. Principaux événemens de ſa vie. XV. 523. *b.* Sa réponſe à ceux qui lui reprochoient d'avoir nommé ſénateur un homme qui n'étoit pas d'une maiſon aſſez noble. XIV. 137. *b.* Elle prend le parti de Molinos. XIII. 709. *a.* Fête qu'elle célébroit, & à l'occaſion de laquelle elle inſtitua l'ordre de l'amarante. *Suppl.* I. 334. *b.*

CHRISTOLYTES, hérétiques du ſixieme ſiecle. Leurs erreurs. III. 387. *a.*

CHRISTOPHE I, (*Hiſt. de Dan.*) fils de Valdemar II, roi de Danemarck, ſurnommé *le Victorieux*. Evénemens de ſon regne. *Suppl.* II. 421. *b.*

CHRISTOPHE II, (*Hiſt. de Dan.*) fils d'Eric VII, & frere d'Eric VIII, roi de Danemarck. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 422. *a.*

CHRISTOPHE III, *roi de Baviere* (*Hiſt. de Dan. & de Suede*) roi de Danemarck, & enſuite de Suede, ſous le nom de Chriſtophe I. Principaux évènemens de ſon regne. *Suppl.* II. 424. *a.*

CHRISTOPHE, *herbe de ſaint-* (*Botan.*) VIII. 146. *a*, *b.*

CHRISTOPHE, *iſle de ſaint-* (*Antilles*) XIV. 525. *b.*

CHROA, terme de muſique ancienne. XVII. 657. *a.*

CHROMATIQUE, (*Muſiq.*) genre de muſique qui procede par pluſieurs demi-tons de ſuite. Raiſons pour leſquelles ce genre eſt appellé *chromatique*. Son inventeur. Diviſion de ce genre ſelon ſes eſpeces, ſuivant les anciens. En quoi il conſiſte aujourd'hui. Route la plus commune de la baſſe fondamentale pour engendrer le chromatique aſcendant & le deſcendant. Comme on change de ton à chaque note, il faut borner ſes ſucceſſions de peur de s'égarer : ce qu'on doit obſerver pour cela. Le genre chromatique eſt admirable pour exprimer la douleur & l'affliction, *&c.* Mais il doit être ménagé ſobrement. III. 387. *b.*

Chromatique, en quoi conſiſtoit le genre chromatique des anciens. VII. 595. *b. Suppl.* IV. 872. *b.* 873. *a.* Baſſe fondamentale dans le chromatique. VII. 596. *b.* Affront que Timothée reçut à Lacédémone pour l'avoir introduit. VIII. 537. *b.* Tetracorde chromatique vol. VII des pl. Muſique, pl. 13. Trois échelles chromatiques différentes. V 250. *b.* 251. *a.* vol. VII des pl. Muſique, pl. 14. Progreſſion d'où réſulte, ſelon Rameau, le genre chromatique. 688. *b.* Du chromatique des modernes. VII. 596. *a.* Chromatique enharmonique. V. 689. *a.* VII. 596. *b.* Exemple du genre chromatique employé dans le chant & dans la baſſe. 597. *a.* Ce genre particuliérement propre au pathétique. XII. 170. *a.* Dieze chromatique. IV. 972. *a.*

CHRONIQUE, définition de cette maniere d'écrire l'hiſtoire. III. 387. *b.* Habileté qu'elle exige de l'écrivain pour devenir inſtructive. *Ibid.* 388. *a.*

Chroniques, livres ſacrés de ce nom. *Vieille chronique des Egyptiens*, contenant l'eſpace de 36525 ans. M. Marſham ne la croit pas antérieure au tems des Ptolémées. D'où vient cette prodigieuſe antiquité des Egyptiens dans leur chronique. Deux périodes fameuſes ſur leſquelles elle étoit réglée. III. 388. *a.*

Chroniques. Targum ſur les deux livres de la bible intitulés *les Chroniques*. XV. 913. *a.*

Chroniques des Juifs. La grande chronique.... La ſeconde qui a pour titre les réponſes du Rabi Serira, le docteur ſublime. La petite chronique.... III. 388. *a.* Le livre de la tradition.... Le livre des généalogies.... La chaîne de la tradition.... Le rejetton de David.... Chronique du prophete Moyſe.... *Chroniques des ſaints*, écrites par des moines vers les neuf, dix.... & quinzieme ſiecles. *Ibid. b.*

Chroniques hébraïques, intitulées *Seder-olam.* XIV. 885. *b.*

Chroniques martiniennes. X. 166. *b.*

CHRONIQUE, (*Médec.*) Définition des maladies de ce nom. Boerhaave remontant à leur premiere cauſe, a déduit avec une ſagacité ſinguliere la doctrine générale & la méthode curative ou palliative de toutes les maladies de ce genre.

I. *Elles naiſſent des diverſes acrimonies des liquides.* D'où proviennent ces vices de nos liquides. III. 388. *b.* En quoi ils conſiſtent 1°. dans l'acrimonie acide, qui procede des ſucs acides, récens, cruds, déja fermentans, de la foibleſſe des vaiſſeaux, & du défaut de mouvement animal. 2°. Dans l'acrimonie auſtere qui naît de l'union de l'acide avec pluſieurs matieres âcres & terreſtres. 3°. Dans une acrimonie aromatique & graſſe, *&c.* 4°. Dans une acrimonie graſſe & inactive, *&c.* 5°. Dans une acrimonie ſalée & muriatique, *&c.* 6°. Dans une acrimonie alkaline, volatile, *&c.* 7°. Dans la viſcoſité ou glutinoſité, *&c.* Chacun de ces articles porte avec ſoi l'indication du remede qui lui eſt propre. Il en eſt de même des articles ſuivans. III. 389. *a.*

II. *Les maladies chroniques naiſſent* de la nature des ſucs difficiles à aſſimiler.

III. De leur altération ſpontanée.

IV. Des maladies aiguës mal traitées.

Réſultat de tout ce détail. Différentes eſpeces de maladies chroniques, les unes guériſſables, les autres incurables. Les maladies chroniques ſimples peuvent en créer une infinité d'autres compliquées. Ces maladies demandent en général une thérapeutique commune ; en quoi elle conſiſte.

Quelquefois

Quelquefois l'origine & les ſymptômes d'une maladie chronique ſont très-compliqués, & alors elle devient d'autant plus difficile à guérir. *Ibid. b.* Réflexion ſur la différente conduite que tiennent les hommes dans leurs maladies aiguës & chroniques. Plan fixe & uniforme qu'ils ſuivent dans les premieres; fautes que commettent dans la conduite des ſecondes, ſoit le médecin en perdant inſenſiblement le fil du mal, ſoit le malade en ne ſuivant point de plan fixe, & ſe dégoûtant de ſon médecin pour s'abandonner à mille conſeils contradictoires & toujours funeſtes. Tableau de cette ſcene de la vie humaine dépeinte par Montfleury. *Ibid.* 390. *a.*

Chroniques, maladies. Leur cauſe générale. *Suppl.* III. 467. *a.* Doctrine d'Hippocrate ſur ces maladies, 428. *a*, *b.* elles ont la plupart leur ſiege principal dans le foie. Difficulté de les guérir. VII. 38. *b.* Obſervation ſur ces maladies dans le tems des équinoxes. VIII. 735. *b.* De la mort à la ſuite de ces maladies. X. 723. *b.* Prognoſtics, traitement des maladies chroniques. *Voyez* ces articles, *voyez* auſſi MALADIE, FIEVRE.

CHRONOLOGIE, étymologie du mot. Origine & diſpoſition des choſes dans le tems & dans l'eſpace; paſſage de Newton. Le tems & l'eſpace définis par Leibnitz. Définition de la chronologie. C'eſt principalement à la chronologie des premiers tems que les plus ſavans hommes ſe ſont appliqués. Ingénieuſe comparaiſon de M. de Fontenelle qui peint admirablement l'état où nous trouvons l'hiſtoire ancienne. Difficulté de concilier les hiſtoriens entr'eux, & de dreſſer un ſyſtême de chronologie. Soixante-dix opinions différentes ſur la chronologie. Auteurs les plus célebres qui s'y ſont appliqués. Les difficultés d'établir un ſyſtême roulent ſur les points les plus importans de l'hiſtoire ancienne. III. 491. *a.* Au lieu de ſe fatiguer inutilement à imaginer de nouveaux ſyſtêmes, il ſuffit d'en choiſir un & de le ſuivre. Quels ſont les plus ſuivis aujourd'hui. Principales opinions ſur la durée du monde, depuis la création juſqu'à Jeſus-Chriſt. Différence de ſept à huit ans entre les auteurs ſur le tems de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Expoſition du ſyſtême de chronologie de M. Newton ſelon lequel le monde eſt moins vieux de 500 ans que ne le croient les chronologiſtes. Ses preuves ſont de deux eſpeces. Les premieres roulent ſur l'évaluation des générations. III. 391. *a.* Les ſecondes ſont tirées de l'aſtronomie. Comment M. Freret attaque ce ſyſtême. M. Newton avoit évalué chaque génération des rois à vingt ans. M. Freret trouve qu'elles doivent être évaluées à trente ans au moins, ou plutôt entre trente & quarante ans. D'où vient une ſi grande différence entre ces deux auteurs. Ne ſeroit-il point permis de penſer que ſi le calcul de M. Newton eſt trop foible en moins, celui de M. Freret eſt trop fort en plus? A l'égard des preuves aſtronomiques, M. Freret obſerve que la poſition des étoiles ſur laquelle M. Newton ſe fonde, n'eſt nullement exacte dans les écrits des anciens. *Ibid. b.* Deux ſortes de chronologie; l'une purement hiſtorique, l'autre mathématique & aſtronomique, qui emploie les obſervations & les calculs, tant pour débrouiller les époques que pour les uſages de la religion, comme pour fixer les fêtes mobiles, & conſtruire le calendrier. Précis & éloge de l'ouvrage intitulé *L'art de vérifier les dates. Ibid.* 392. *a.* Diviſion de tems très-commode imaginée par M. Bianchini, dont M. de Fontenelle fait mention dans l'éloge de ce ſavant. *Ibid. b.*

Chronologie. On ne ſauroit attribuer aucune autorité à l'hiſtoire chronologique de Manéthon. IV. 981. *a.* Diviſion que les Chaldéens faiſoient du tems dans leur chronologie. XI. 99. *b.* XIV. 659. *a.* Comment les Athéniens avant les Olympiades comptoient le nombre des années. II. 5. *b.* De la chronologie des Chinois. III. 342. *a.* L'âge du monde diviſé par les chronologiſtes en ſix époques. I. 169. *b.* Travaux de Seth Calviſius dans la chronologie. XIII. 699. *b.* Ouvrage de Guillaume Bévéridge ſur la chronologie. XVII. 605. *a.* Syſtême chronologique de Newton. 633. *b.* Du vieux & du nouveau ſtyle en chronologie. XV. 556. *b.* Utilité des ſobriquets pour la chronologie. 249. *b.* Sur la chronologie, *voyez* ANTIQUITÉ.

Chronologie ſacrée. Incertitude où nous jettent les divers ſentimens de pluſieurs nations ſur l'antiquité du monde. Choix que nous devons faire pour fixer cette incertitude. But de cet article: montrer que les énormes calculs des Chaldéens & autres, peuvent ſe réduire à quelqu'un des ſyſtêmes de nos auteurs ſur la chronologie ſacrée: ſecondement indiquer l'uſage qu'on pourroit faire des différens textes de l'Ecriture, pour fixer les époques principales. III. 391. *b.*

Des annales babyloniennes, égyptiennes, réduites à notre chronologie. C'eſt à M. Gibert que nous ſommes redevables de cette réduction. Il prétend que les anciens déſignoient quelquefois par le nom d'année un ſeul jour, & que quand les Chaldéens s'arrogeoient 473000 ans d'obſervations, il s'enſuivoit que ces années n'étant que des jours devoient ſe réduire à 1297, & environ neuf mois de nos années ſolaires, ce qui s'accorde avec le nombre d'années qu'Euſebe compte depuis les découvertes d'Atlas en aſtronomie juſqu'au tems d'Alexandre. Béroſe ajoutoit 17000 ans aux obſervations des Chaldéens; or ces années évaluées à la maniere de M. Gibert donnent 46 ans $\frac{1}{2}$, ou l'intervalle précis du paſſage d'Alexandre en Aſie, juſqu'au moment où Béroſe avoit conduit ſon hiſtoire. Même accord dans les calculs, en réduiſant de la même ſorte les 720 mille années qu'Epigene donnoit aux obſervations conſervées à Babylone. Autre preuve en faveur de M. Gibert; les mémoires de 150 mille ans, que l'on conſervoit, ſelon Béroſe, à Babylone, ſe réduiſent à 410 ou 411 ans, & remontent exactement depuis Alexandre juſqu'à l'ere de Nabonaſſar, qui détruiſit tous les monumens hiſtoriques des tems qui l'avoient précédé. III. 393. *a.* Autres réductions de M. Gibert dans la chronologie égyptienne. *De la chronologie chinoiſe rappellée à notre chronologie.* Selon la table de Nien, auteur très-eſtimé à la Chine, l'hiſtoire de la Chine n'a point d'époque certaine plus ancienne que l'an 400 avant Jeſus-Chriſt. Calcul d'après lequel l'époque des premieres obſervations chinoiſes coïncide avec celle des premieres obſervations chaldéennes. Conſidérations qui nous engagent à ramener les différentes chronologies des peuples à quelqu'un de nos ſyſtêmes de chronologie ſacrée. *Ibid. b.* Variations entre les trois textes ſacrés ſur la chronologie. Selon le texte Hébreu, il y a depuis Adam juſqu'au déluge 1656 ans; ſelon le Samaritain 1307; ſelon les Septante entre 2242 & 2262. Diviſion des chronologiſtes ſur les tems poſtérieurs au déluge. Syſtême de Marsham, ſyſtême de Pezron. Sentiment de M. l'abbé de Prades ſur cette diverſité entre les trois textes, & des trois textes avec la chronologie chinoiſe, diverſité qui, ſelon la remarque de cet auteur, fournit une grande difficulté aux impies contre le récit de Moyſe. *Ibid.* 394. *a.* M. l'abbé de Prades a prétendu donc que Moyſe n'eſt auteur d'aucune des trois chronologies, & que ce ſont trois ſyſtêmes inventés après coup. Preuves ſur leſquelles il appuie ſon ſentiment. Le défaut de ce ſyſtême eſt d'ébranler la preuve de l'authenticité des faits contenus dans les livres ſacrés, en ſuppoſant que des hommes auront pu pouſſer la hardieſſe, ſoit à inſérer une chronologie dans le texte, ſi Moyſe n'en a fait aucune, ſoit à y en ſubſtituer une autre que la ſienne. *Ibid. b.* Rien n'empêche donc qu'on n'admette les trois textes, & qu'on ne cherche à les concilier, d'autant plus qu'on trouve dans tous les trois pris collectivement de quoi ſatisfaire à beaucoup de difficultés. Prérogatives de chacun des textes. Il eſt autant probable qu'il ſe ſera gliſſé quelques fautes dans le texte Hébreu & dans le Samaritain, que dans la verſion des Septante, par l'inadvertence des copiſtes. *Ibid.* 395. *a.* Les trois textes ayant à-peu-près les mêmes prérogatives, c'eſt de leur propre fonds qu'il s'agit de tirer des raiſons de préférer l'un à l'autre dans les endroits où ils ſe contrediſent, ſans ſe fixer à un ſeul à l'excluſion des autres. Ces principes poſés, le ſyſtême qui va ſuivre n'eſt propoſé que ſur le pié de *conjectures*, & n'embraſſe que les tems qui ont ſuivi le déluge, ſur leſquels nos recherches ont le plus d'importance. Obſervation ſur l'autorité qu'on doit attribuer à Joſephe. Raiſons pour leſquelles l'auteur s'attache au texte Samaritain & à la verſion des Septante, pour ce qui concerne les âges des patriarches. *Ibid. b.* Obſervations ſur la durée du premier âge après le déluge, qui, ſelon le texte hébreu, ne ſeroit que de 367 ans, terme probablement trop court, vu le grand nombre d'événemens qu'il renferme. Autres circonſtances qui ne font guere moins ſentir le beſoin d'étendre la durée du ſecond âge. La Geneſe fait mention de la monnoie d'argent dont Abraham acheta un tombeau, comme d'une choſe commune & d'une origine ancienne: or chacun ſait que l'invention de la monnoie ſuppoſe bien des découvertes que les hommes n'auront faites que très-lentement. *Ibid.* 396. *a.* Le bon ſens & l'expérience nous diſent que les hommes n'ont formé qu'une ſociété, juſqu'à ce qu'ils aient été aſſez nombreux pour ſe ſéparer, & que par conſéquent les chronologiſtes qui, avant la confuſion des langues, envoient les fils de Noé habiter des pays éloignés, & donnent à Cham, après 69 ans écoulés, trois ſucceſſeurs en trois royaumes différens, ne nous donnent ici que l'hiſtoire de leurs imaginations. Le bon ſens d'accord avec l'écriture, nous dit encore que les hommes ne s'étant diſperſés qu'après la diviſion des langues, ces petits peuples s'étendirent, & les diſtances qui les ſéparoient s'évanouirent: alors chacun d'eux ſe trouva voiſin d'un peuple qu'il ne connoiſſoit pas, & dont il ignoroit la langue. *Ibid. b.* Ces colonies trouverent entr'elles tant de diverſité, qu'il ne leur vint pas en penſée qu'elles partoient toutes d'une même tige. Ce voiſinage produiſit des guerres: les diſputes ſur l'ancienneté d'origine commencerent, les idiomes ſe multiplierent encore, & les empires ſe formerent: or tout cela n'eſt pas l'ouvrage de trois ſiecles que le texte hébreu compte depuis le déluge juſqu'à Abraham. D'ailleurs ce texte eſt incompatible avec les dynaſties d'Egypte & d'autres chronologies qui, ſelon le calcul de ce texte, remonteroient bien au-delà de l'époque du déluge. Raiſons qui engagent l'auteur à placer

la naiſſance de Tharé, pere d'Abraham, à la 129e année de l'âge de Nacor, quoique ce ſentiment ne s'accorde avec aucun des textes, ni avec celui de Joſephe, qui tous ſont différens les uns des autres. Par rapport à Caïnan, troiſieme patriarche, depuis Sem, ſelon les Septante, l'auteur appuyé des autres textes & de pluſieurs autorités, penſe qu'il doit être rayé de ce rang, & que ce perſonnage eſt le même que le Caïnan d'avant le déluge, répété ſeulement dans les Septante par erreur de copiſtes. *Ibid.* 397. *a.* Il paroît encore que la ſomme totale de la vie des patriarches, marquée dans le texte hébreu & le ſamaritain, eſt celle qu'il faut admettre, l'un & l'autre étant d'accord, & n'ayant de différence que ſur la durée de la vie d'Héber & de Tharé, ſur leſquels l'auteur propoſe ſon opinion. Obſervations ſur la naiſſance d'Abraham & la mort de Tharé. Quoique tous les textes s'accordent à mettre la naiſſance d'Abraham à la 70e année de l'âge de Tharé, cela n'a pas empêché pluſieurs chronologiſtes de la reculer juſqu'à la 130e. Raiſons qu'ils en ont données, fondées ſur un paſſage de la Geneſe, combiné avec le récit de ſaint Etienne, au livre des actes. *Ibid. b.* Argumens ſur leſquels ſe fondent ceux qui ont perſiſté à faire naître Abraham la 70e année de Tharé, malgré les obſervations tirées du récit de ſaint Etienne. Comment le P. Petau travaille à concilier le récit de ſaint Etienne avec le dernier ſentiment. *Ibid.* 398. *a.* Réfutation de cette hypotheſe. Obſervations ſur ce que Dieu apparut en Méſopotamie, avant que le patriarche habitât à Charran, quoique Charran ſoit en Méſopotamie. *Ibid. b.* Conjecture de l'auteur ſur la naiſſance & la ſortie d'Abraham. 1°. Abraham n'eſt point revenu dans ſon pays, après l'avoir quitté (comme le prétend le P. Petau), & il n'eſt ſorti de Haran qu'après la mort de ſon pere Tharé, ſelon ce que dit ſaint Etienne, & ce que la Geneſe inſinue. 2°. Le diſcours de ſaint Etienne ne jette aucune lumiere ſur la chronologie. 3°. Moyſe a exactement marqué le tems de la naiſſance d'Abraham. 4°. On n'a pas de raiſon de croire que le nombre centenaire ſoit omis dans le texte où il eſt dit que Tharé engendra à 70 ans. 5°. Le ſeul moyen de concilier Moyſe avec ſaint Etienne, c'eſt de diminuer la vie de Tharé, & de ſuivre en ce point le texte Samaritain qui lui donne 145 ans de vie. *Ibid.* 399. *a.* Conſidérations en faveur du texte Samaritain ſur cet objet contre les Septante & l'Hébreu, qui s'accordent à donner à Tharé 205 ans de vie. L'auteur termine cet article par l'énumération des difficultés qui s'oppoſent naturellement au ſuccès des travaux des plus habiles chronologiſtes. *Ibid. b.*

CHRONOLOGIQUE, *adj.* Caracteres chronologiques, marques par leſquelles on diſtingue les tems; il y en a d'aſtromiques, d'artificiels & d'hiſtoriques. Tables chronologiques. Abrégé chronologique. III. 400. *a.*

Chronologiques, *tables*, des ſept âges du monde. *Suppl.* I. 201. *a*, *b.* Des olympiades. *Suppl.* IV. 127. *b.* — 141. *a.*

CHRONOLOGIQUE. (*Machine*) Deſcription d'une carte chronologique, & de ſon uſage. III. 400. *a.* Deſcription de la machine à laquelle cette carte eſt appliquée, & qui de-là prend le nom de *machine chronologique*. *Ibid. b.* Conſtruction de la machine. Son auteur. *Ibid.* 401. *a.*

CHRONOMETRE, (*Muſiq.*) tout inſtrument qui ſert à meſurer le tems. Etymologie du mot. Chronometre particulier que M. Sauveur décrit dans ſes principes d'acouſtique. Autre inſtrument ſemblable ſous le nom de métrometre, dont on a vu le projet il y a quelques années. Utilité qu'auroit une telle machine, au jugement de pluſieurs. Comment s'expliquent à cet égard les muſiciens d'un ſentiment contraire. On ne peut diſconvenir que cet inſtrument n'eût ſon utilité dans la muſique italienne ſoumiſe irrémiſſiblement à la plus exacte meſure. Mais en admettant l'utilité d'un chronometre, il faut également rejetter tous ceux qu'on a propoſés juſqu'à préſent. Impoſſibilité d'admettre dans la pratique quelque inſtrument qu'on pût trouver pour régler la meſure. III. 401. *b.*

CHRONOMETRE, (*Horlog.*) petite pendule de M. Graham marquant les tierces. Deſcription de cette machine. Maniere de s'en ſervir. III. 402. *a.*

CHROUET, (*Warner*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.*

CHRYSALIDE, nom des inſectes pendant leur métamorphoſe. Etat de l'inſecte lorſqu'il eſt en chryſalide. III. 402. *a.* Commencement de la chryſalide. Différentes figures qu'elles prennent ſelon les eſpeces. Il y a de ces enveloppes ſous leſquelles on apperçoit toutes les parties du papillon. Différentes couleurs des chryſalides. Lieux à l'abri où elles ſont cachées. Du tems & de la durée des chryſalides. *Ibid. b.*

Chryſalide. Deſcription de l'état de chryſalide. VIII. 783. *b.* 784. *a.* Forme de la plupart des chryſalides: état des papillons ſous cette forme: leur ſortie de la chryſalide. III. 292. *b.* XI. 875. *a.* Comment la chryſalide ſe dégage de ſon fourreau. III. 293. *a.* Chryſalides qui ſe forment dans l'eau. 294. *a.*

CHRYSANTHIUS, inſtituteur de l'empereur Julien. V. 279. *a*, *b.*

CHRYSIPPE, philoſophe ſtoïcien. VI. 425. *b.* XV. 320. *a.* 532. *a.* 918. *b.*

CHRYSIPPE, médecin: ſa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 501. *b.*

CHRYSOCERAS, (*Géogr.*) *voyez* GALATA.

CHRYSOCOLLE. (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ont cru que la chryſocolle des anciens n'étoit que la ſubſtance que les modernes appellent *borax*. Mais il eſt très-difficile de déterminer ce que c'étoit. A quoi ſe réduit ce que nous en ſavons. M. Hill penſe que c'étoit une eſpece d'émeraude, ou de ſpath, ... ce qui ne paroît point s'accorder avec ce que Pline en a dit. Les minéralogiſtes modernes déſignent par-là une mine de cuivre, dans laquelle ce métal, après avoir été diſſous, s'eſt précipité. Autre application de ce nom. III. 403. *a.*

Chryſocolle, verte, IV. 540. *b.* bleue. 541. *a.*

CHRYSOGRAPHES, écrivains en lettres d'or. L'empereur Artémius avoit été chryſographe. De l'uſage des lettres d'or. Son ancienneté, tems où il étoit commun. On en a aujourd'hui perdu la maniere. Livres en lettres d'or, qui ſe voient encore. III. 403. *a.*

CHRYSOLITE, définition. Chryſolite factice, comment on la fait. III. 403. *a.*

Chryſolite, en quoi elle differe de l'hyacinthe. VIII. 358. *b.* Eſpece de chryſolite des anciens nommée *praſius*. XIII. 263. *b.* Chryſolite que Pline a décrite ſous le nom de *topaſe*. XVI. 416. *b.*

CHRYSOMELE, eſpece d'inſecte, vol. VI des planch. *Regne animal*, pl. 77.

CHRYSOPHULAX, miniſtre du temple de Delphes. XVII. 657. *a*, *b.*

CHRYSOPOLIS, *voyez* SCUTARI.

CHRYSOPRASE, ſorte de pierre précieuſe des anciens. XII. 357. *b.* XIII. 368. *a.*

CHRYSORROAS, fleuve qui ſe déchargeoit à l'embouchure du Boſphore de Thrace: deſcription du phare célebre qui étoit à ſon embouchure. XII. 488. *b.*

CHRYSOSTOME, (*S. Jean*) obſervations ſur ce pere & ſur ſes ouvrages. XII. 343. *b.* 344. *a.* Son ſentiment ſur la prédeſtination. XIII. 276. *b.* Son zele contre les ſouliers brodés. XV. 406. *a.* Cenſure qu'il fait du luxe de table de ſon tems. 803. *b.* Editions de ſes œuvres. XVII. 675. *a.* Ceux qui lui demeurerent attachés dans ſes diſgraces, déſignés ſous le nom de *joannites*. VIII. 866. *a.*

CHTONIES, fêtes que les Hermioniens célébroient en l'honneur de Cérès, à laquelle on immoloit pluſieurs vaches. Comment ſe faiſoit ce ſacrifice. *Suppl.* II. 425. *b.*

CHUNDA, (*Bot.*) eſpece de ſolanum, morelle du Malabar. Sa deſcription. *Suppl.* II. 425. *b.* Lieux où croît cette plante. Ses qualités & uſages. *Ibid.* 426. *a.*

CHUPMESSATHITES, ſecte de mahométans, chrétiens dans le cœur, *&c.* Sens propre de ce mot. On dit cette ſecte nombreuſe & diſtinguée. III. 403. *b.*

Chupmeſſathites. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHURCHILL. (*Jean, duc & comte de Marleborough*) La ville de Woodſtok aliénée en ſa faveur. XVII. 635. *b.* Poëme d'Addiſſon ſur ſes ſuccès. 618. *a.* Vices dont on accuſe ce duc. IX. 453. *a.* Son mauſolée encore ſans épitaphe: & pourquoi. V. 817. *a*, *b.*

CHUS *ou* CHOA, meſure de liquides chez les Grecs. Divers ſentimens ſur la contenance de cette meſure. D'où vient la difficulté d'évaluer les meſures des anciens. Les mêmes difficultés ont encore lieu parmi les modernes. Ouvrages à conſulter pour s'inſtruire ſur le chus, & ſur la conge. III. 403. *b.*

CHUS, (*Hiſt. ſacr.*) premier fils de Cham, & pere de Nembrod. Différens pays, qui dans l'écriture portent le nom de *Chus*. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHUSAI, (*Hiſt. ſacr.*) l'un des plus fideles ſerviteurs de David. Service qu'il lui rendit dans le tems de la révolte d'Abſalon. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHUSAN, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Méſopotamie qui réduiſit en ſervitude les Iſraélites. *Suppl.* II. 426. *a.*

CHUSI, (*Hiſt. ſacr.*) différentes perſonnes qui ont eu ce nom. *Suppl.* II. 426. *b.*

CHUTE. (*Phyſiq.*) Galilée a découvert le premier la loi de la chûte des corps. III. 404. *a.* *Voyez* DESCENTE.

Chûte. Des boſſes que les enfans ſe font par leurs chûtes. VII. 338. *b.* Pourquoi les femmes enceintes ſont ſujettes à faire des chûtes. 966. *a.* Commotions du cerveau dans certaines chûtes. *Suppl.* II. 529. *b.* Préſages que les païens tiroient des chûtes imprévues. XIII. 308. *b.*

CHUTE *de l'anus*, (*Chirurg.*) c'eſt quelquefois une maladie chronique. Ses cauſes. Moyens de la guérir. Bandage de M. Suret pour la chûte du rectum. Avantage de cet inſtrument. III. 404. *a.* *Voyez* l'article ANUS.

Chûte de la matrice: trois degrés de cette maladie; abaiſſement, chûte & renverſement de matrice. Ses cauſes. III.

404. *a.* Ce qu'il faut faire lorſque le renverſement de matrice eſt la ſuite de l'extraction d'un placenta adhérent à cet organe. *Ibid. b. Voyez* MATRICE.

Chûte de la luette. III. 404. *b.*

CHUTE. (*Architect.*) III. 404. *b.*

CHUTE, (*Horlog.*) ce qu'on entend par-là dans l'échappement. Pourquoi elle eſt néceſſaire. Inconvéniens qui réſultent de trop de chûte à un échappement. Comment on rend la chûte égale ſur chaque palette. *Chûte* ſe dit auſſi dans un engrenage, *&c.* III. 404. *b.*

CHUTE *d'eau.* (*Hydraul.*) III. 404. *b.*

CHUTE *de terrein.* (*Jardin.*) III. 404. *b.*

CHUTE *de voile.* (*Marine*) III. 404. *b.*

CHUTE. (*Théolog.*) Chûte d'Adam. Fable de Platon qui a fait croire que ce philoſophe avoit connoiſſance de la chûte d'Adam. III. 404. *b.*

Chûte, comment les Juifs rapportent la chûte des anges & celle de l'homme. IX. 48. *a.* Chûte des mauvais anges décrite par Milton. X. 854. *a.*

CHUTE, (*Muſiq.*) agrément du chant & des inſtrumens. Différentes eſpeces de chûtes, *voyez* planch. 9. de muſique. *Suppl.* La marque & l'effet de la chûte, ſuivant Loulié. *Suppl.* II. 426. *b.*

CHUTÉENS, (*Hiſt. ſacr.*) peuple de Perſe qu'Aſſarhaddon envoya dans la Samarie, en la place des dix tribus qu'il avoit tranſportées en Aſſyrie. — Religion qu'ils embraſſerent dans leur nouvel établiſſement. — En quel tems ils bâtirent leur temple ſur la montagne de Garizim. *Suppl.* II. 426. *b.*

CHU-TSE & CHING-TSÉ, fondateurs d'une ſorte d'athées à la Chine : leur doctrine. IX. 53. *a.*

CHYLAAT, robe à l'uſage des Turcs; le grand ſeigneur la donne par diſtinction. Trois ſortes de chylaat que les courtiſans du ſultan diſtinguent. Matiere dont ils ſont faits. III. 405. *a.*

CHYLE, (*Anat.*) Etymologie du mot. Ce que dit le docteur Drake ſur le chyle. Route que ſuit le chyle depuis l'eſtomac juſqu'à ce qu'il ſe convertiſſe en ſang. Du lieu où le chyle ſe change en ſang. Quelques auteurs prétendent qu'il eſt la matiere immédiate de la nutrition. Sentiment du docteur Liſter ſur le chyle. III. 405. *a.*

Chyle, mouvement périſtaltique des inteſtins, qui fait entrer le chyle dans les vaiſſeaux lactés. IX. 171. *a.* Sur la circulation du chyle. *Voyez* LACTÉES, VEINES. Réſervoirs du chyle. XIV. 169. *b. Voyez* les articles PECQUET & MÉSENTERE. Conduit par lequel le chyle eſt porté dans le cœur. XVI. 297. *a*, *b.* Chyle fourni par les lavemens nourriſſans. IV. 1001. *b.* Maux qui réſultent de la dépravation du chyle. II. 504. *b.* Maladie dans laquelle le chyle ſort par la voie des excrémens. III. 591. *a.*

CHYLIFICATION. Idée de l'élaboration du chyle. Les préparations que les alimens reçoivent pour opérer la nutrition, ſe réduiſent à trois principales; la premiere ſe fait dans la bouche, la ſeconde dans le ventricule, la troiſieme dans le premier des inteſtins grêles. Détails ſur la maniere de chacune de ces opérations. Opinion la plus généralement reçue de la cauſe du changement que les alimens ſubiſſent dans l'eſtomac. III. 405. *b.* Comment cette matiere alimentaire transformée dans l'eſtomac en pâte molle & griſâtre, paſſant dans le duodenum, commence à ſe transformer en chyle, & ſe dépouille dans toute l'étendue des inteſtins grêles de ce qu'elle contient de plus épuré. Paſſage de la matiere groſſiere dans les gros inteſtins. Détail de toutes les routes que ſuit le chyle, juſqu'à ce que parvenu à la veine ſouclaviere, il ſe convertit peu-à-peu en ſang. Ce ſang élaboré toujours davantage par la circulation forme enfin la lymphe, la bile, la ſalive, *&c.* Quelles ſont les cauſes qui font avancer le chyle depuis les inteſtins juſqu'à la veine ſouclaviere. III. 406.

Détails particuliers ſur la chylification. Diſpoſition des vaiſſeaux lactés du premier genre. Effet des valvules dans les petits vaiſſeaux. Les ouvertures des veines lactées ſont très-ſubtiles pour n'admettre que la portion du chyle la plus fluide; mais enſuite elles deviennent toujours plus groſſes, ce qui ſert à rendre le chyle plus fluide. Glandes où ces vaiſſeaux aboutiſſent, répandues entre les deux lames du méſentere. Rien ne ſe ſépare du chyle dans ces glandes, il n'y eſt que délayé. *Ibid. b.* Vaiſſeaux lactés du ſecond genre où paſſe le chyle, & qui vont ſe rendre au réſervoir de Pecquet. Utilité de ce réſervoir : d'où le chyle eſt porté dans le canal thorachique, & enſuite déterminé dans la ſouclaviere. Il y a lieu de croire qu'une portion du chyle ſe rend au foie par les veines méſéraïques, *&c. Ibid.* 407. *a.* Cauſes qui concourent à pouſſer le chyle de bas en haut, même lorſqu'on eſt debout, dans des tuyaux grêles, comprimés, *&c.* Comment il parvient à la veine ſouclaviere, enſuite à la veine-cave, dans le ſinus veineux, dans le premier ventricule du cœur, dans l'artere pulmonaire, *&c.* Suite des effets de la circulation. *Ibid. b.* Réparation néceſſaire au chyle qui ſe conſume par les circulations réitérées. Fauſſes hypotheſes ſur la chylification. *Ibid.* 408. *a.*

Chylification. Réflexions ſur les ſyſtêmes touchant la chylification. III. 567. *a.* Doctrine des fermentations ſur ce ſujet. VI. 519. *b. &c.* ſur la chylification, *voyez* DIGESTION.

CHYME, diſtinction que quelques auteurs mettent entre le chyme & le chyle. III. 408. *a.*

CHYMIE ou CHIMIE. Cette ſcience trop peu cultivée parmi nous. III. 408. *a.* Les perſonnes les moins inſtruites ne diſtinguent pas le chymiſte du ſouffleur. D'autres reſtreignent l'idée de la chymie à ſes uſages médicinaux. Reproches mal fondés qu'on fait aux chymiſtes. Les ouvrages des maîtres de l'art ſont preſque entiérement ignorés. Ce qu'on trouve de chymie chez les phyſiciens proprement dits, n'a point été vérifié ſur le détail & la comparaiſon des faits. On pourroit puiſer la ſcience dans pluſieurs des anciens chymiſtes, mais leur obſcurité effraie, & leur enthouſiaſme déconcerte le grave maintien de la philoſophie. *Ibid. b.* Depuis que la chymie a pris la forme de ſcience, différens chymiſtes en ont donné des idées plus claires. Mais ces chymiſtes n'ont-ils pas trop fait pour ſe rapprocher? L'enthouſiaſme differe-t-il réellement du génie créateur de l'eſprit ſyſtématique? & cet eſprit le faut-il proſcrire à jamais, parce qu'il a produit des erreurs dans des tems moins heureux? Ainſi nos livres élémentaires ne ſont que des collections de faits choiſis avec ſoin; mais le nœud, l'enſemble, le ſyſtême manquent. De-là vient qu'on ne regarde les chymiſtes que comme de ſimples manœuvres. Jugement qu'a prononcé entre la chymie & la phyſique le premier hiſtorien de l'académie royale des ſciences. *Ibid.* 409. *a.* Critique de ce jugement. La fauſſe opinion qui l'a dicté, prévalant encore, fait un dommage irréparable à la chymie, en éloignant de l'étude de cette ſcience. Quel eſt le moyen qui pourroit placer la chymie dans le rang qu'elle mérite. *Ibid. b.* On ſe propoſe ici d'expoſer dans un jour ſuffiſant ſa méthode, ſa doctrine, l'étendue de ſon objet, & ſur-tout ſes rapports avec les autres ſciences phyſiques. Diviſion de la phyſique en deux branches; ſavoir la connoiſſance des corps par leurs qualités extérieures, & enſuite celle des forces ou propriétés internes des corps, de ce qui fait la vie de la nature. Cette ſeconde branche ſe ſubdiviſe en deux parties, dont l'une comprend l'étude des changemens opérés ſeulement par des gens non intelligens, & l'autre celle des opérations & des expériences des hommes. *Ibid.* 410. *a.* C'eſt ce qu'on appelle *laboratoire de la nature*, & *laboratoire de l'art.* On réduit à trois claſſes tous les changemens opérés dans les corps. La premiere comprend ceux qui font paſſer les corps de l'état organique à l'état non organique, & réciproquement. La ſeconde comprend tous les phénomenes de la compoſition & décompoſition. La troiſieme ceux qui font paſſer les maſſes du repos au mouvement, ou du mouvement au repos. Utilité de ces diviſions. Les affections des principes de la compoſition des corps, ſont eſſentiellement diverſes de celles des corps agrégés ou des maſſes. C'eſt une vérité qu'on ſe propoſe ici d'éclaircir & d'approfondir.

Ce qu'on entend par maſſe ou corps agrégé, & par rapport de maſſe. Le rapport de maſſe ſuppoſe dans l'agrégé l'homogénéité. *Ibid. b.* Les tas des parties ſimplement contiguës ne ſont point des agrégés. Les parties de l'agrégé ſont appellées molécules, parties intégrantes, corpuſcules. Ces corpuſcules, en tant que matériaux immédiats de l'agrégé, ſont inaltérables. Agrégés parfaits & imparfaits : exemples des uns & des autres. *Ibid.* 411. *a.* Les parties intégrantes d'un agrégé peuvent être ou ſimples ou mixtes, ou compoſées, *&c.* Exemples. Ce petit nombre de notions peut ſervir à diſtinguer dans un corps, ce qui appartient à la maſſe, de ce qui appartient à la partie intégrante. Quelles ſont les affections de la maſſe ou de l'agrégé : les propriétés méchaniques des corps; tous les changemens qu'éprouve un agrégé dans la diſpoſition & la vicinité de ſes parties. *Ibid. b.* Certains mouvemens inteſtins, comme, par exemple, celui qui conſtitue la liquidité, ſont auſſi des affections de l'agrégé. Tout liquide eſt un corps inſenſiblement bouillant, c'eſt-à-dire, agité par un agent étranger, par le feu. Les qualités ſenſibles des corps peuvent ne pas appartenir à leurs parties intégrantes : il eſt poſſible de concevoir au moins une maſſe formée par des particules qui n'aient aucune des propriétés qui ſe rencontrent dans la maſſe. *Ibid.* 412. *a.* Toutes ces qualités on les appelle *extérieures*; elles ſont *accidentelles*, & peuvent périr ſans que le corpuſcule ſoit détruit ou ceſſe d'être un corps tel. Quoiqu'il ſoit très-difficile de trouver dans un corps intérieurement différent, un grand nombre de qualités extérieurement ſemblables, cependant cette reſſemblance extérieure ne répugne point avec une différence intérieure eſſentielle. Outre les propriétés *extérieures*, on obſerve dans tout agrégé des qualités *intérieures* qui appartiennent eſſentiellement aux parties intégrantes. Toutes ces qualités ſont dépendantes les unes des autres, & ſont plus ou moins communes. *Ibid. b.* Les diſtinctions propoſées juſqu'ici, peuvent n'être regardées que comme des vérités de

préciſion analytique ; nous allons voir préſentement les différences que nous préſenteront les corps comme agens phyſiques. 1°. Les maſſes exercent les unes ſur les autres, des actions très-diſtinctes de celles qui ſont propres aux corpuſcules, & cela ſelon des loix abſolument différentes de celles qui reglent les affections mutuelles des corpuſcules. 2°. Toutes les maſſes gravitent vers un centre commun ; la gravité des corpuſcules n'eſt pas démontrée. 3°. Différence entre les maſſes & les corpuſcules par la maniere dont ils adherent ; 4°. par la maniere dont ils peuvent être écartés ; 5°. par la volatiliſation. Autres caracteres diſtinctifs tirés de la conſtitution intérieure des corpuſcules. 1°. Les agrégés ſont homogenes, & les corpuſcules ſont ou ſimples ou compoſés de matériaux eſſentiellement différens. 2°. Les matériaux des corpuſcules compoſés different du corpuſcule qui réſulte de leur union, & par conſéquent de l'agrégé. 3°. Les principes de la compoſition des corpuſcules ſont unis entr'eux par un nœud bien différent de celui qui opere l'union agrégative. Concluſion tirée des propoſitions précédentes. La phyſique des corps non organiſés peut être diviſée en deux ſciences indépendantes l'une de l'autre ; ſavoir, la *phyſique* ordinaire & la *chymie*. *Ibid. b.* Il eſt prouvé que la phyſique ordinaire ſe borne aux affections des maſſes, *&c.* La plupart des objets phyſiques ſont ſenſibles ou en eux-mêmes, ou par leurs effets immédiats. La phyſique d'aujourd'hui eſt proprement la collection de toutes les ſciences phyſico-mathématiques. Les phyſiciens ſont très-curieux de ramener tous les phénomenes de la nature aux loix méchaniques. *Ibid.* 414. *a.*

La chymie ne s'occupe eſſentiellement que des affections des différens ordres de principes qui forment les corps ſenſibles. Autres différences entre la phyſique & la chymie. 1°. Quoique le chymiſte ne traite que des agrégés, ces agrégés ne ſont jamais proprement pour lui que des promptuaria de ſujets vraiment chymiques, de corpuſcules. Les altérations qu'il leur fait eſſuyer, ſe réduiſent à deux : ou il attaque directement les parties intégrantes par la diſſolution chymique ou la *ſyncreſe*, ou il décompoſe les parties intégrantes de l'agrégé, & c'eſt l'analyſe chymique ou la *diacreſe*. *Ibid. b.* Cependant, quoique certains changemens inteſtins que la chaleur fait éprouver aux corps agrégés, ne ſoient chymiques à la rigueur que lorſque leur énergie porte ſur la conſtitution intérieure des corpuſcules, ils doivent être conſidérés par le chymiſte dans toute leur extenſion. 2°. Les objets chymiques n'agiſſent pas ſenſiblement. 3°. Les chymiſtes ne s'honorent d'aucun agent méchanique, non qu'ils prétendent que leurs agens ſont exemps de méchaniſme, mais parce que ce méchaniſme eſt encore inconnu. *Ibid.* 415. *a.* Application de ce principe à la recherche des cauſes de la fermentation, de l'efferveſcence, de la diſſolution (les explications méchaniques de la diſſolution qu'on donne ici, tombent par les obſervations faites, vol. X. 339. *b.* 340. *a.*), de la fixité, de la volatilité. Autres différences entre le chymiſte & le phyſicien dans la maniere d'enviſager & de traiter leurs ſujets. *Ibid.* 416. *a.* Le génie phyſicien produira les principes mathématiques de Newton ; le génie chymiſte, le *ſpecimen becherianum* de Stahl ; mais tout ira mal, ſi l'on traite *more chymico*, les choſes phyſiques, & *more phyſico*, les choſes chymiques. La ſcience générale ſera également défectueuſe, lorſqu'il arrivera au phyſicien de deſcendre par la ſyntheſe des principes qu'il prendra pour généraux, & pour des données ſur leſquelles il peut compter : il faudra néceſſairement qu'il s'égare. On peut dire de la plupart des vérités prétendues générales qui ſervent de baſe aux ſyſtêmes généraux ſubſiſtans, que c'eſt dans le paſſage de l'abſtraction à la réalité, que ces vérités trouvent leur terme fatal. *Ibid. b.* Le catalogue de toutes les erreurs provenant des ſources que nous venons d'indiquer, ſeroit très-important à l'intérêt de la vérité, mais il ſeroit infini.

Définition de la chymie. Objets particuliers de cette ſcience ; ſavoir, tous les phénomenes, ſoit naturels, ſoit artificiels, qui dépendent des ſéparations & des unions des principes des corps. Ce qu'on appelle *opération chymique*. Ce qu'on entend par *diacreſe* & *ſyncreſe*. *Ibid.* 417. *a.* Les noms les plus uſités parmi les François, ſont ceux d'*analyſe* & *décompoſition*, pour le premier effet général ; & ceux de *combinaiſon* & de *mixtion* pour le deuxieme. La plupart des effets chymiques tiennent à la fois de l'une & de l'autre. Deux agens généraux en chymie, la chaleur & les menſtrues. Loix ſelon leſquelles l'action de ces deux cauſes ſe complique.

1°. La chaleur ſeule opere rarement des ſéparations pures.

2°. La chaleur eſt néceſſaire à toute action menſtruelle.

3°. L'activité du menſtrue eſt proportionnelle au degré de chaleur dont il eſt animé.

4°. La chaleur appliquée à un compoſé, non-ſeulement déſunit ſes principes, mais les met ordinairement en jeu, & favoriſe par-là de nouvelles combinaiſons. *Ibid. b.* Inſtrumens que les chymiſtes emploient dans leurs opérations. Nous n'admettons pas l'inutile diſtinction de ces inſtrumens appellés *particuliers* & *artificiels* par la plupart des chymiſtes, & des inſtrumens appellés *naturels* & *généraux* ; ſavoir, le feu, l'air, l'eau & la terre. Quelles en ſont les raiſons. *Ibid.* 418. *a.* Utilité dont ſeroit un traité de chymie pratique, un traité élémentaire, des inſtitutions pratiques.

Les trois regnes de la nature ſont trois grandes diviſions, dans leſquelles ſont diſtribués tous les ſujets chymiques. Les corps de ces trois regnes ſont diſtingués entr'eux en ſimples, mixtes, compoſés & ſur-compoſés. Juſqu'à quel point de décompoſition l'on a pu parvenir au moyen de l'analyſe. Ce que les chymiſtes ont appellé *premiers principes* ou *élémens*, *principes ſecondaires* ou *principes principiés*. Si le chymiſte réuſſit à recompoſer le corps qu'il avoit analyſé, il parvient au complément de la démonſtration chymique. L'emploi des menſtrues nous a découvert dans les petits corps une propriété généraliſée ici ſous le nom de *ſolubilité* ou *miſcibilité*, & que l'auteur met à la place de l'attraction de cohéſion des newtoniens. *Ibid. b.* On peut démontrer que cette ſolubilité en acte eſt ſans ceſſe contrebalancée par la chaleur, & non pas alternée par la répulſion, en quoi l'auteur differe des newtoniens. Les rapports & la chaleur ſont les deux grands principes de tous les phénomenes ſur la chymie. Ce qu'on vient d'expoſer, ſont les premiers linéamens de ce qu'on peut appeller *ſapientia chymica*. Différence entre le langage de manœuvre & le langage ſcientifique dans les opérations de chymie. *Ibid.* 419. *a.* La plupart des qualités des corps que la phyſique regarde comme des modes, ſont des ſubſtances réelles que le chymiſte ſait en ſéparer, *&c.* Exemples tirés de ce qu'on appelle en phyſique, *feu*, *couleur*. *Ibid. b.* Les deux branches de la chymie qui ont été le plus cultivées, ſont l'art de préparer les médicamens, & celui de traiter les mines & de purifier des métaux. Les connoiſſances que la chymie a fournies à la médecine rationnelle, peuvent faire regarder auſſi la théorie médicinale tirée de ces connoiſſances, comme une branche de la chymie. Énumération de pluſieurs arts, qui, à cauſe de la nature de leurs opérations, ſont appellés *chymiques*. Autres arts auxquels la chymie fournit des ſecours eſſentiels. La branche la plus curieuſe & la plus magique de la magie naturelle, eſt celle qui opere ſes prodiges par les agens, & ſur les ſujets chymiques. *Ibid.* 420. *a.* Deux queſtions très-importantes examinées. 1°. Juſqu'à quel point chacun des arts chymiques peut-il être corrigé & perfectionné par la ſcience de la chymie ? 2°. Combien la ſcience chymique peut-elle être avancée à ſon tour par les connoiſſances particulieres puiſées dans l'exercice de chacun de ces arts ? Utilité de l'habitude & de l'expérience dans les manœuvres de l'artiſte. *Ibid. b.* Les phénomenes qui naiſſent à chaque pas dans le travail, ouvrent au chymiſte les ſources de connoiſſances les plus lumineuſes & les plus vaſtes. Ce qui a fait dire aux chymiſtes les plus ſenſés, que le goût de la chymie eſt une paſſion de fou. Les ſavans qui ont le courage de braver les difficultés attachées à la chymie, méritent toute notre reconnoiſſance.

Hiſtoire de la chymie. Il y a peu d'arts dont les commencemens ſoient plus obſcurs que celui dont nous traitons. *Ibid.* 421. *a.* Recherches ridicules des antiquaires chymiſtes, pour trouver l'origine & montrer l'antiquité de l'art. Explication de la fable de la toiſon d'or & des argonautes, ſelon les chymiſtes. Autres fables tournées en allégories par les mêmes auteurs. *Ibid. b.* Anciens myſteres dont les chymiſtes conduits par les mêmes principes, auroient pu s'emparer. Explication de la fable de Prométhée par le célebre Blaiſe Vigenere. *Ibid.* 422. *a.* Autres auteurs chymiſtes qui ont cherché les principes & les myſteres de l'art dans nos livres ſacrés. Ce qu'a écrit le chymiſte Olaüs Borrichius ſur l'antiquité de la chymie, dont il fait remonter l'origine juſqu'aux tems qui ont précédé le déluge. *Ibid. b.* Autorités ſur leſquelles Borrichius ſe fonde, & qu'un auteur célebre a réduites à leur juſte valeur. Selon le même chymiſte, l'art de traiter les métaux a été inſpiré par le ſouffle immédiat de l'eſprit de Dieu. *Ibid.* 423. *b.* Sentiment de Hecquet, oppoſé à celui de Borrichius. Suite des opinions de ce dernier, ſur les prétendus monumens qui conſtatent l'antiquité de la chymie. *Ibid.* 424. *a.* Dans tout ce qu'on vient de voir ſur les recherches de Borrichius & autres, il faut bien diſtinguer les faits des inductions, le poſitif du raiſonnement. Rien n'eſt plus faux que toute invention ſoit le réſultat d'une vraie ſcience. Preuves de cette aſſertion. Faits & monumens qui conſtatent, ſelon les hiſtoriens chymiques, le renouvellement, ou plutôt la naiſſance de la chymie, peu de temps après le déluge. La métallurgie a été exercée dans les tems les plus réculés. Preuves qui le démontrent. *Ibid. b.* Autres arts dépendans de la chymie, dont l'antiquité eſt inconteſtable. La connoiſſance des mordans en peinture eſt très-ancienne : paſſage de Pline à ce ſujet, ſur une pratique des Égyptiens. Cependant nous ferons ici la réflexion que tous ces arts ne ſuppoſent pas la ſcience. Quant à l'art de tranſmuer les métaux ou à l'alchymie, on peut

le

le regarder comme ayant toujours été accompagné de ſcience. *Ibid.* 425. *a.* Preuves qui démontrent que l'alchymie doit ſa naiſſance à l'Égypte, & qu'elle a été cultivée par les hiérophantes ou prêtres de la nation. Maniere d'écrire la chymie toute conforme au goût égyptien. Malgré ces preuves, il n'en eſt pas plus facile de fixer la date de la naiſſance de l'art. On en attribue l'invention à Hermès ou à Taut; mais cette adoption d'Hermès eſt tout-à-fait gratuite; & d'ailleurs, combien de perſonnages réformateurs, inventeurs, légiſlateurs, ont porté ce nom, de même que celui de *triſmegiſte*, trois fois grand? *Ibid. b.* Diverſes opinions des chymiſtes ſur celui des Hermès, auxquels ils font honneur de l'invention de la chymie. Aucune de ces opinions ne ſe trouve appuyée ſur un titre aſſuré. *Ibid.* 426. *a.* Le *Minerva mundi* attribue l'invention de la chymie à Aſclépias, fils d'Imuth. C'eſt dans ce *Minerva mundi* que la chymie eſt appellée ποιητικη, d'où les chymiſtes ont donné à leur art le nom de ποιησις: elle a auſſi été appellée du nom d'*art grand & ſacré*. *Ibid. b.* Les chymiſtes ont prétendu trouver des traces de leur art dans les ouvrages de Moïſe, dans Orphée, Homere, Héſiode, Pindare, Sapho, Hippocrate & Platon. Borrichius prétend que Démocrite d'Abdere avoit été initié en Égypte dans les myſteres de l'art. Ancienneté de l'uſage des noms des ſept plantes, donnés aux métaux, ſelon l'opinion de Borrichius. Mauvaiſe opinion que cet auteur a de l'intelligence des anciens Grecs en fait de chymie. *Ibid.* 427. *a.* Ces oracles chymiques de l'Égypte, tranſmis juſqu'à nous de poëtes en poëtes, ne forment pas une tradition aſſez ſûre pour prouver ſeulement que la chymie exiſtât en Égypte au tems où Diodore de Sicile & d'autres Grecs ſes contemporains y voyagerent. Il ne paroît pas un mot de chymie dans les anciens, ſoit médecins, ſoit pharmacologiſtes, tels que Théophraſte, Dioſcoride, Galien, ni dans ceux du moyen âge, que nous appellons *medicinæ principes*; d'où il ſuit que les Romains devoient ignorer ce que les Grecs eux-mêmes ne ſavoient pas encore. Examen de la preuve que la chymie exiſtoit en Egypte, tiré de l'immenſe richeſſe de ſes peuples. *Ibid. b.* Concluſion tirée de ce qui précede. Les antiquités chymiques ſont pleines d'obſcurités juſqu'au quatrieme ſiecle, & le nom de l'art ne ſe trouve dans aucun auteur. Julius Maternus Firmicus au commencement du quatrieme ſiecle, & Æneas Gazeus ſur la fin, ſont les premiers qui en ont parlé. Corps d'ouvrages chymiques publiés ſous les noms d'auteurs très-anciens, lequel ſe trouve dans pluſieurs bibliotheques de l'Europe. Autres productions apocryphes, attribuées, par des auteurs inconnus, aux hommes les plus illuſtres de l'antiquité. Ceux qu'on peut ſoupçonner avoir réellement écrit les ouvrages qui portent leur nom, ſont poſtérieurs au regne de Conſtantin-le-grand, & c'eſt de l'alchymie pure qu'on trouve dans ces premiers auteurs. *Ibid.* 428. *a.* Ouvrages à conſulter ſur les antiquités chymiques. Ce que Corringius a écrit touchant les commencemens de l'art dans le moyen âge. Peu de fruit que nous pouvons retirer de ces commencemens. C'eſt un nommé *Geber* qui a porté la chymie chez les Arabes dans le huitieme ſiecle. *Ibid. b.* On peut le regarder comme le pere de la chymie écrite. Éloge de ſes ouvrages. Auteurs arabes qui ont ſuivi *Geber*. Leurs ouvrages n'ont point contribué aux progrès de l'art; en ſorte que depuis Geber, juſqu'aux chymiſtes européens dont on va parler, nous ne trouvons rien pour la ſcience. Nous n'avons point le livre qu'Avicenne avoit écrit ſur l'alchymie. Ce ſont les Arabes qui ont appliqué les premiers la chymie aux uſages de médecine.

Établiſſement de la chymie en Europe au 13e ſiecle. *Ibid.* 429. *a.* Ses premiers ſectateurs furent *Albert-le-grand* & *Roger Bacon*. Obſervations ſur ces deux auteurs, leurs travaux & leurs ouvrages. *Ibid. b.* Le célebre diſciple d'Albert-le-grand, *Thomas d'Aquin*, a auſſi connu la chymie. On trouve dans les auteurs de médecine de ce ſiecle quelque remede chymique. Le plus célebre d'entre ces médecins, eſt *Arnauld de Villeneuve*. Quelques traits de ſa vie. *Ibid.* 430. *a.* Ses connoiſſances en chymie. Son célebre diſciple, *R. Lulle*. Son origine: c'eſt un des philoſophes qui a fait le plus de bruit. Ses ouvrages: ſes traités de chymie. *Baſile Valentin*. *Ibid. b.* On a de lui pluſieurs ouvrages: ce qu'il a écrit ſur l'antimoine; il paroît être l'auteur des trois principes chymiques. *Iſaac* & *Jean Iſaac Hollandus*: ils ont particuliérement travaillé ſur les métaux. Ils paroiſſent avoir connu deux des principes de Becker. *Paracelſe*, l'un des plus ſinguliers perſonnages que nous préſente l'hiſtoire littéraire. Il a été l'auteur de la plus grande révolution qui ait changé la face de la médecine. Il a fait en chymie la même figure qu'Ariſtote en philoſophie. Il a été le propagateur de la fameuſe doctrine des trois principes. *Ibid.* 431. *a.* Caractere de ſes écrits. Ses ennemis parmi les chymiſtes. Sa naiſſance & ſa mort. Les chaires établies dans les écoles de médecine vers le milieu du dernier ſiecle, ont rendu l'étude de la chymie plus propre encore aux médecins. Utilité qu'en a retiré la chymie. *Ibid. b.* Célebres métallurgiſtes qui ſuivirent immédiatement Paracelſe: *Agricola*, *Ercker* & *Fachs*. Il exiſta dans le même tems *Bernard Paliſſy*, ſaintongeois. Génie de cet auteur. Ses dialogues entre théorique & pratique. Ses leçons publiques d'hiſtoire naturelle. Pourquoi il eſt mis au rang des chymiſtes. *Ibid.* 432. *a.* *André Libavius*, défenſeur zélé de l'alchymie: c'eſt à lui que nous devons le premier corps d'ouvrage de chymie que nous ayons. Éloge de ſon traité intitulé *alchymia*. Son *commentarium alchymiæ*. On voit dans ſes ouvrages que ſur la bonne maniere de philoſopher, la chymie eſt d'un demi-ſiecle au moins plus vieille que la phyſique.

Jean-Baptiſte Vanhelmont. Ses rapports avec Paracelſe. *Ibid. b.* En quoi il lui fut ſupérieur. Caracteres de ſon génie. Éloge qu'il mérite: ce qu'on trouve de neuf & d'important dans ſes ouvrages. *Ibid.* 433. *a.*

Jean-Rodolphe Glauber, l'un des plus infatigables & des plus expérimentés artiſtes qu'ait eus la chymie. Découvertes dont nous lui ſommes redevables. Il eſt admirable dans l'induſtrie avec laquelle il a réuſſi à abréger pluſieurs opérations, & à en diminuer les frais. *Ibid. b.* Combien il importe de le lire & de l'étudier. Reproches que lui fait Stahl. Autres reproches qu'on a lieu de lui faire. *Ibid.* 434. *a.* Une époque conſidérable pour la chymie, c'eſt la conquête qu'elle fit vers le milieu du dernier ſiecle, de la théorie de la médecine. Chefs & propagateurs de la ſecte chymique des médecins. Il n'eſt pas aiſé de décider ſi cette conquête fut plus funeſte à la médecine qu'à la chymie. Dans le tems où cette derniere eſſuyoit cette eſpece d'éclipſe, parut l'illuſtre *Jean-Joachim Becker*. Principaux événemens de ſa vie. Son éloge. Sa phyſique ſouterreine: *ſpecimen Beckerinum*, de Stahl. Éloges que ce commentateur lui donne. *Ibid. b.* Défauts qu'on trouve dans ſon ouvrage. La doctrine de Becker eſt ſur-tout connue par l'expoſition des trois principes, connus ſous le nom des *trois terres* de Becker. Ses autres ouvrages, dont la plupart ſont purement alchymiques. Ses traités ſur d'autres ſciences.

Robert Boyle. Il a entrepris la réforme de la doctrine chymique, ſans être muni de connoiſſances ſuffiſantes pour exécuter ce deſſein, étant plutôt phyſicien que chymiſte, *&c.* *Ibid.* 435. *a.* Jugement qu'il porte de Vanhelmont. Ses ouvrages: *Chymiſta ſcepticus*. Ouvrage intitulé: *de imperfectâ chymicorum circa qualitates doctrinâ*. *Eſſai ſur les parties du nitre*. Traité *de producibilitate principiorum chymicorum*. *Ibid. b.* Eſſais phyſiologiques. Expériences ſur la pondérabilité de la flamme. Ouvrage intitulé, *chymie philoſophique*, où l'auteur avoit commencé à rédiger en un corps cette doctrine, *chymico-méchanique*, combattue au commencement de cet article. *Voyez* ſur-tout *page* 415. *a.* Jugement de l'auteur ſur Boyle.

Jean Kunckel. Circonſtances qui lui faciliterent ſes études & expériences chymiques. Son *laboratorium experimentale*. Théorie ridicule qu'il s'étoit faite ſur le feu. *Ibid.* 436. *a.*

George-Erneſt Stahl. Principaux événemens de ſa vie. Éloges de ſon génie & de ſes ouvrages. Il a porté la doctrine chymique au point où elle eſt aujourd'hui. Obſcurité de ſon ſtyle.... regardée comme très-avantageuſe par ceux qui n'ont vu qu'à regret que l'art a été proſtitué aux profanes. Danger d'écrire la chymie dans un langage trop vulgaire. *Ibid. b.* On ne peut reprocher à Stahl qu'une obſcurité relative, qui n'arrêtera jamais des lecteurs éclairés, tels qu'il s'en trouvera toujours cinq ou ſix dans une nation ſavante. Diſciples de ce maître.

Jean-Fridéric Henckel. Éloge de ſes ouvrages.

Fridéric Hoffman, rival de Stahl. On prétend qu'il n'eut d'autre vocation à la chymie, que la célébrité de Stahl dans cette partie. On ne peut le regarder comme chymiſte.

Léméry. Sa chymie traduite en Allemand. Il a été le ſeul proprement claſſique & élémentaire en France, juſqu'en 1723, où s'établit le ſtahlianiſme.

Théorie de l'attraction adaptée aux phénomenes chymiques, par *Newton*, *Keil* & *Freind*. Sources où l'on peut recourir pour trouver les fonds de doctrine & d'expériences chymiques, telles qu'elles exiſtent aujourd'hui. *Ibid.* 437. *a.* Méthode à ſuivre pour l'étude de la chymie élémentaire. Éloge des cours que M. *Rouelle* fait à Paris.

Chymie. Inventeurs de la chymie, ſelon les Arabes. XV. 201. *a.* La chymie peut avoir été portée autrefois à un haut point de perfection. Cauſes qui s'oppoſent aujourd'hui à ſes progrès. I. 249. *a.* Union de la chymie & de la phyſique. *Suppl.* IV. 336. *b.* Comment la chymie a imité la nature dans la minéraliſation des métaux. X. 541. *b.* Partie de la chymie, appellée *ſimia* par les Arabes. XV. 201. *a.* Avantages que la chymie a tirés de l'invention du verre. XVII. 92. *b.* L'influence des aſtres établie dans la chymie par les alchymiſtes, VIII. 731. *a.* rétablie par Urbain Hierne. 732. *b.* La connoiſſance de la chymie néceſſaire au médecin. *Suppl.* III. 880. *b.* Façon métaphorique de s'exprimer, que les médecins arabes porterent dans la chymie. X. 272. *b.* Chymie hydraulique de M. le comte de la Garaye. VIII. 367. *a*, *b*. La chymie introduite dans la médecine par Arnauld de

Villeneuve. X. 272. *b.* Secours que la chymie prête au minéralogiſte. X. 542. *b.* Comparaiſon de la chymie avec la poéſie. I. 247. *b.* Deſcription d'un laboratoire de chymie. IX. 145. *a*, *b.* *Voyez* les planch. de chymie, vol. III.

CHYMIQUE. Des caracteres chymiques. II. 649. *b.* 650. *a.* *Voyez* auſſi vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 1. 2, 3 & 4. Inſtrumens chymiques. VIII. 803. *a.* Vaiſſeaux chymiques. XVI. 802. *b.* 803. *a*, *b.* Cuvettes & vaſes chymiques repréſentés vol. VIII. des planch. article *Potier de terre*, pl. 3. Poëles & fourneaux chymiques, pl. 4. De la fabrication de quelques vaſes chymiques. *Suppl.* IV. 518. *b.* Opérations chymiques. XI. 499. *a*, *b.* — 501. *b.* Procédés chymiques. XIII. 402. *b.* Analyſes chymiques. I. 403. *a*, *b.* Produits chymiques. XIII. 424. *b.* Des végétaux. XVI. 869. *b.* 870. *a*, *b.* Des animaux. XV. 585. *b.*

CHYMISTE. Auteurs chymiſtes : *voyez* l'hiſtoire de la chymie. III. 421. *a*, *b*, &c. Négligence des chymiſtes qui ont écrit avant Geber. VII. 248. 1. *a.* Différence entre les procédés du naturaliſte & du chymiſte. VIII. 228. *a.* Médecins chymiſtes, diſtingués en humoriſtes & fermentateurs. VI. 519. *a*, *b.* VIII. 353. *a.* *Voyez* auſſi *Médecins.*

CHYNDONAX, (*Hiſt. anc.*) nom d'un chef des druides. Monument trouvé dans ſon tombeau, découvert auprès de Dijon en 1598. Son épitaphe. *Suppl.* II. 427. *a.*

CHYPRE *ou* CYPRE, (*Géogr.*) culte qu'on y rendoit à Vénus. Lieux de cette iſle célébrés par les poëtes. Ses productions. Nom de *Fortunée* que les Grecs lui donnerent, & qu'elle n'a plus mérité dans la ſuite. III. 437. *b.*

Chypre. Cette iſle anciennement nommée *Ceraſtis.* II. 832. *b.* Chancelier du roi de Jéruſalem & de Chypre. III. 101. *a.* *Voyez* CYPRE.

C I

CI, particule poſtpoſitive en françois. XII. 102. *a.*

CIACOLA, (*Géogr.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 427. *a.*

CIBAUDIERE, terme de pêche ; eſpece de filets. On en diſtingue de deux ſortes, les cibaudieres flottées & les non-flottées. Deſcription & uſage des unes & des autres. III. 438. *a.* *Voyez* RIEUX.

CIBOIRE, deſcription du ciboire ſacré : comment on le gardoit autrefois. III. 438. *a.* Lieu où on le place aujourd'hui. Autres applications de ce mot : critique faite à ce ſujet de l'eſpece de ciboire qu'on voit ſous la coupole du Val-de-Grace. Origine du mot *ciboire.* Ce mot employé par Horace. *Ibid. b.*

CIBOULE, *ciboulette*, (*Jardin.*) caractere de cette plante, qu'on ſeme tous les mois de l'année, *&c.* On lui donne ſouvent de l'eau. Trois eſpeces de ciboules. III. 438. *b.* *Voyez* OIGNON.

CICATRICE, (*Chirurg.*) formation de la cicatrice. III. 438. *b.* Cicatrice légere & peu ſenſible. Cicatrice large réſultant de la perte ou abceſſion d'une grande partie de chair. Signes de la cicatrice naiſſante. Remedes cicatriſans. Conditions d'où dépend la beauté de la cicatrice. Moyens de procurer une belle cicatrice. *Ibid.* 439. *a.* Souvent on ne peut empêcher qu'il ne reſte une cicatrice creuſe & profonde. Pourquoi le chirurgien doit éviter les cauſtiques, les ſtyptiques, les aſtringens. Comment on doit chercher à détruire les bords de la chair fongueuſe près des extrêmités de la peau. Obſervations de pratique. Dans les grandes plaies, il eſt inutile d'appliquer les remedes corroſifs ſur toute leur ſurface. La perte d'une partie du corps ne ſauroit être réparée que par les fluides propres à cette partie. Combien eſt vaine la promeſſe de ceux qui prétendent guérir toutes ſortes de plaies ſans cicatrice. *Ibid. b.* Fomentations fréquentes qu'il faut faire à la cicatrice : emplâtre qu'il faut y appliquer. Exemple d'une cicatrice de la tête au travers de laquelle une portion du cerveau fut pouſſée par les efforts d'une toux violente. La marque blanche d'une cicatrice eſt ineffaçable, *&c. Ibid.* 440. *a.*

Cicatrice, les brides que forment les cicatrices profondes à la ſuite de certaines plaies, laiſſent des engorgemens pâteux qui ſubſiſtent long-tems. VIII. 702. *a.* Remedes. *Ibid.* Pourquoi les cicatrices de la peau ne s'effacent pas. *Suppl.* IV. 73. *a.*

CICATRISANS, *remedes.* *Voyez* DESSICATIFS.

CICATRISATION, maniere dont elle ſe fait. VIII. 643. *a*, *b.* Remedes qui la procurent. I. 407. *a.* IV. 893. *a.*

CICEREIUS, trait de modeſtie de ce romain. XIV. 812. *a.*

CICÉRO, (*Fond. en caract.*) proportion de ce corps. Ce caractere eſt le plus en uſage dans l'imprimerie. III. 440. *a.* *Voyez* CARACTERE.

CICÉRON, obſervations ſur la vie, le caractere, l'éloquence & les ouvrages de Cicéron. XI. 570. *a*, *b.* 571. *a*, *b.* Maiſon de plaiſance où il naquit, & dont il chériſſoit le ſéjour. XVII. 273. *b.* Maiſons de plaiſance qu'il poſſédoit. IX. 892. *a.* Sa maiſon de campagne appellée *académie.* I. 51. *b.* Son amitié pour Atticus. *Suppl.* I. 685. *a*, *b.* &c. Sa réponſe à ceux qui lui reprochoient d'être un homme nouveau. VIII. 279. *a.* XI. 9. *a.* Son genre de vie à Tuſculum. XVI. 762. *b.* Découverte qu'il fit du tombeau d'Archimede. XV. 769. *a.* Repas qu'il donna à Céſar dans ſa maiſon de campagne pendant les ſaturnales. XVII. 468. *a.* Caractere faux qu'il fit paroître ſur la fin de ſa vie. *Suppl.* I. 705. *a.* Mort de Cicéron. IX. 592. *b.* XVI. 675. *a.*

Philoſophie de Cicéron. XIV. 340. *a.* Immortalité à laquelle il aſpiroit. XVI. 86. *b.* Paſſage de ce philoſophe ſur l'influence de la religion dans la ſociété. I. 813. *a*, *b.* Il ſe moquoit de la divination. IV. 1071. *b.* Ce qu'il penſoit de la ſpiritualité de Dieu. VIII. 570. *b.* Sa doctrine ſur la mort. I. 340. *a.*

De l'éloquence de cet orateur. Bel exemple d'éloquence dans ſon plaidoyer pour Milon. XV. 568. *b.* Obſervations ſur ſes philippiques. XII. 506. *b.* Pourquoi Cicéron l'emportoit ſur Démoſthene dans le genre délicat & tendre. XII. 147. *a.* Son éloquence dans les péroraiſons. XII. 391. *a.* V. 522. *b.* Cas qu'il faiſoit de l'arrangement des mots. V. 522. *a*, *b.* Art avec lequel il développoit un objet, ſoit pour en affoiblir l'impreſſion, ſoit pour la renforcer. *Suppl.* II. 708. *a.*

De ſes ouvrages. Ses œuvres de morale. X. 701. *a.* Ses philippiques. XII. 506. *b.* Art d'écrire en notes abrégées, connu de Cicéron. XV. 815. *a*, *b.* Ses tuſculanes. XVI. 761. *b.* Ses lettres. V. 816. *a*, *b.* IX. 411. *a*, *b.* Ses lettres de recommandation. 413. *b.* Ouvrages qu'il compoſa dans ſa maiſon de Pompeii. XIII. 13. *b.* Comment il eſt parlé dans ſes lettres des maux de la république. XIV. 158. *a.* Ses oraiſons *De lege agrariâ.* I. 182. *a*, *b.* Cas que nous faiſons de ſes livres ſur la nature des dieux & ſur la divination. IV. 1073. *a.* Obſervations ſur les offices & le traité des loix. V. 132. *a.* Du livre intitulé *de l'orateur.* V. 530. *a.* Ses livres ſur l'invention. VIII. 849. *b.*

CICOGNE, *voyez* CIGOGNE.

CIDARIS, *ou* CITTARIS, bonnet pointu qu'on portoit en Perſe & autres contrées de l'orient, *&c.* Ceux qu'on portoit chez les Hébreux. III. 440. *b.*

CIDRE, boiſſon très-ancienne. Etymologie du mot. Cidre de Normandie. Pommes dont il ſe tire. Tems à choiſir pour la récolte. Comment elle ſe fait. Point de maturité à choiſir pour piler les pommes. III. 440. *b.* Conſtruction de la pile. Maniere dont on en fait uſage. Ceux qui n'ont pas de grandes piles à meules tournantes, ſe ſervent de pilons & de maſſues, dont ils pilent le fruit à force de bras. Alors on travaille à aſſeoir le marc ſur l'émoi du preſſoir. Deſcription de cette machine & de ſon uſage. Comment on diſpoſe le marc ſur l'émoi. *Ibid.* 441. *a.* Maniere de le preſſer, juſqu'à ce que le marc ſoit épuiſé. Maniere de remplir les tonneaux. Différentes qualités qu'on peut donner au cidre : cidre fort, cidre paré. Comment ſe fait le petit cidre à l'uſage du menu peuple. Celui-ci paie ordinairement les frais de la cueillette. Uſage du marc tout-à-fait ſec. Après un certain tems, on met le cidre en bouteilles. Caractere du bon cidre. Combien de tems on peut le garder. Trente-ſix boiſſeaux de pommes font un muid de cidre. Eſpece de croûte à laquelle le cidre eſt ſujet. Cauſe de cet accident. *Ibid. b.* Moyen d'y remédier. Cidre poiré. Cidre cormé. Eau-de-vie du cidre pommé. On en peut auſſi tirer un aigre. Propriétés du cidre par rapport à la ſanté. *Ibid.* 442. *a.*

Cidre, deſcription & uſage du preſſoir à cidre. XIII. 331. *a*, *b.* &c. Méthode pour faire du cidre. XVII. 293. *a.* Cidre de poires. XII. 881. *b.* Cidre de pommes. XIII. 6. *b.* Maniere de faire le vinaigre de cidre. XVII. 303. *a.*

CIEL, (*Phyſiq.*) idée populaire du ciel. Ciel des aſtronomes. C'eſt ce que Moïſe appelle le *firmament*, ſelon quelques interpretes. Sens du mot hébreu. Les Septante le traduiſirent par le mot στερεωμα *firmamentum*, conformément à la philoſophie de leur tems. Diviſion du ciel par les aſtronomes. III. 442. *a.* Réfutation de cette vieille opinion des ſectateurs d'Ariſtote, qui prétendoient que les cieux étoient incorruptibles. Opinion des cartéſiens ſur le ciel. Opinion contraire des newtoniens. Etrange raréfaction de la matiere répandue, ſelon Newton, dans tout l'eſpace planétaire. Diviſion du ciel en deux parties, le ciel aérien, & la région éthérée. *Ibid. b.*

Ciel, pourquoi le ciel paroît bleu. I. 912. *b.* II. 281. *b.* VI. 819. *a.* De la diviſion du ciel en conſtellations : autre diviſion du ciel en trois parties principales. IV. 59. *b.* Cartes du ciel. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Milieu du ciel. *Ibid.* III. 939. *a.*

CIEL, (*dans l'Aſtron. anc.*) différens cieux que les anciens admettoient : leur ſolidité, leur forme. Cieux cryſtallins d'Alphonſe, roi de Caſtille. Ciel empyrée. Les aſtronomes ne ſe mettoient pas fort en peine ſi les cieux qu'ils admettoient étoient réels ou non, pourvu qu'ils ſatisfiſſent aux phénomenes. Lieu où les cieux & la terre ſe joignent, ſelon les rabbins. III. 443. *a.*

Ciel, idée que les anciens aſtronomes s'étoient faite des cieux. XI. 575. *a.* Cieux de cryſtal. IV. 527. *a.* VI. 819. *a.* Leur mouvement de trépidation. XVI. 594. *a.* Huitieme ciel. VI. 819. *a.*

CIEL, (*Théol.*) divers noms que l'écriture lui donne. III.

443. *a.* Idée que l'homme eſſaie d'en concevoir. Auteurs inſpirés qui en font de ſuperbes deſcriptions. Rapport entre Platon & ces auteurs ſur ce ſujet. Ciel des anciens Romains. ciel des mahométans. *Ibid. b.*

Ciel. Du royaume des cieux. XIV. 419. *b.* Ciel empyrée. V. 601. *a*, *b.*

Ciel, reine du. XIV. 48. *a*, *b.* 50. *a.*

CIEL, (*Décor. théat.*) un ciel bien peint eſt une des plus agréables parties de la décoration. Comment on pourroit augmenter la beauté de l'effet. III. 443. *b.*

CIEL, (*Gramm.*) en quelles occaſions ce mot a un pluriel régulier. XII. 802. *b.*

CIERGE *épineux*, (*Botan.*) autres noms de cette plante. Deſcription du cierge épineux du jardin du roi. Défauts des deſcriptions données de cette plante, par les voyageurs & les botaniſtes. III. 443. *b.* Dimenſions de cette plante lorſqu'elle fut envoyée au jardin du roi. Ses progrès annuels. D'où lui vient le nom de *cierge*. Deſcription très-détaillée du cierge épineux. De ſa fleur. *Ibid.* 444. *a.* De ſon fruit. *Ibid. b.*

Obſervations ſur cette plante. 1°. Elle n'a du rapport qu'à celle dont Tabernomontanus donne une figure. 2°. Cette eſpece eſt différente de celles rapportées par Herman & le P. Plumier. 3°. On peut établir le caractere de cette plante par la ſeule inſpection de la figure de la plante, ſans l'examen de la fleur & du fruit. 4°. Rapports du cierge avec la roquette ou *opuntia* : en quoi il en differe. III. 444. *b.* Obſervations ſur la culture de ce cierge. Maniere de le multiplier. Ses caracteres. Ses eſpeces, rapportées au nombre de treize. *Ibid.* 445. *a.* Remarques ſur chacune de ces eſpeces & leur culture. Inſtruction ſur la maniere de multiplier cette plante. Saiſon qu'il faut choiſir : ſoins qu'exigent les boutures. Les vieilles plantes fourniſſent toujours de nouveaux jets. *Ibid. b.* Ce que doivent faire ceux qui voudront en apporter des Indes. *Ibid.* 446. *a.*

Cierge du Pérou, deſcription de deux eſpeces de ce genre, gravées vol. VI des planch. *Hiſtoire naturelle*, pl. 95. *Suppl.* II. 427. *a.* Claſſification du cierge. *Ibid. b.*

Cierge rampant. pl. 95. du vol. VI, *Regne végétal.*

CIERGE, chandelle de cire que l'on brûle ſur les autels. On fait des cierges de différentes grandeurs & figures. Ancienneté de l'uſage des cierges dans les cérémonies religieuſes. Origine de cet uſage parmi les chrétiens. Les chrétiens du cinquieme ſiecle aimoient ſi fort les cierges, qu'ils en repréſentoient en peinture dans leurs égliſes. Signification myſtique des cierges allumés en plein jour. Deux manieres de faire les cierges ; l'une à la cuillere, l'autre à la main. Deſcription de l'une, III. 446. *b.* & de l'autre. *Ibid. Voyez* les planches du Cirier, vol. III, & l'article CIRIER.

Cierge, quête qui ſe faiſoit pour les cierges. I. 191. *b.* A qui appartiennent les cierges. III. 474. *b.* Abus ſur leur uſage. XI. 751. *a*, *b.*

Cierge paſchal, dans l'égliſe romaine. Deſcription de cette cérémonie. Origine de la bénédiction du cierge paſchal. III. 446. *b.* Catalogue qu'on faiſoit tous les ans des fêtes mobiles, que l'on écrivoit ſur un cierge. Ce qu'étoit ce cierge. Différentes matieres ſur leſquelles on écrivoit les choſes dont on vouloit conſerver la mémoire, ſelon le plus ou le moins de durée qu'on ſe propoſoit de lui donner. Coutume d'attacher au cierge paſchal le papier ſur lequel on écrivoit les fêtes mobiles. *Ibid.* 447. *a.*

CIERGES *d'eau*, (*Hydraul.*) deſcription : exemple : les cierges d'eau ſont plus éloignés les uns des autres que les grilles. III. 447. *a.*

CIGALE, eſpece de mouche. Deſcription de cet inſecte. On en diſtingue de trois grandeurs différentes ; les grandes, les moyennes & les petites : caracteres qui les diſtinguent. III. 447. *a.* Organes d'où réſulte le bruit qu'on déſigne du nom de *chant de la cigale*. Ces organes ne ſont point dans les femelles. *Ibid. b.* Eſpece de tariere que renferme le dernier anneau du corps des femelles. Sa deſcription. Mouvement qu'elle lui donne pour faire des trous dans le bois où elle dépoſe ſes œufs. Qualité du bois qu'elles choiſiſſent. A quoi on reconnoît ces trous : maniere dont ils ſont arrangés ; leur longueur. *Ibid.* 448. *a.* Œufs qu'elles y dépoſent : hiſtoire naturelle du ver qui en ſort, juſqu'à ſon état de cigale. *Ibid. b.*

Cigale, obſervations ſur l'eſpece repréſentée vol. VI des planches, *Hiſtoire naturelle*, pl. 79. *Suppl.* II. 427. *b.*

CIGALES, petits rouleaux de tabac que les Eſpagnols de l'Amérique nomment ainſi, dont on ſe ſert pour fumer ſans pipe. Nos inſulaires les nomment *bouts de tabac*. Singuliere façon de fumer uſitée chez les Caraïbes des iſles Antilles. III. 448. *b.*

CIGNA, (*J. François*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *b.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 362. *b.*

CIGNANI, (*Carlo*) peintre. V. 328. *a.*

CIGOGNE, deſcription qu'a donnée de cet oiſeau, M. Perrault, dans le recueil de l'académie royale des ſciences. III. 448. *b.* Nourriture de la cigogne. *Ibid.* 449. *a.*

Cigogne noire, deſcription de cet oiſeau. III. 449. *a.*

Cigogne, (*Mat. méd.*) partie de cet oiſeau dont on ſe ſert en médecine. Cet animal eſt un grand alexipharmaque. Diverſes propriétés de chacune de ſes parties. III. 449. *a.*

Cigogne, pourquoi elle étoit appellée *crotaliſtria*. IV. 515. *a.*

Cigogne, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

CIGOLI, peintre. Ouvrage eſtimé de cet artiſte. *Suppl.* I. 92. *a.*

CIGUË, caractere de ce genre de plante. *Cicuta major.* C. B. La mort de Socrate a ſeule ſuffi pour en immortaliſer les effets. Deſcription de notre ciguë. III. 449. *a.* Sa ſaveur & ſon odeur. Elle contient un ſel ammoniacal enveloppé de beaucoup d'huile & de terre. Il eſt prouvé qu'elle n'eſt point auſſi venimeuſe qu'en Grece. Uſage de la poudre de ſes racines dans la fievre-quarte pour les skirrhes du foie & du pancréas. Cependant le plus prudent eſt de s'abſtenir de l'uſage interne de cette plante. Quel eſt ſon meilleur antidote. Elle ne paſſoit point pour venimeuſe à Rome : on la regardoit comme un remede propre à tempérer la bile. Perſe & Horace cités ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Eloge que Pline fait de cette plante. Salade de ciguë ordinaire en Lombardie : animaux qui en mangent. Les autorités qu'on vient de citer ne ſauroient cependant contrebalancer le poids de celles qu'on leur oppoſe. Uſage extérieur que nous faiſons de cette plante. Emplâtre de ciguë. Elle entre dans le diabotanum. *Ibid.* 450. *a.*

De la petite ciguë. On la ſubſtitue à la grande pour l'uſage externe. Sa deſcription : on l'a nommée *le perſil des fous*. Obſervation ſur la coupe de ciguë que burent Socrate & Phocion. *Ibid.* 450. *a.* Préparation de l'emplâtre de ciguë, ſelon la pharmacopée de Paris. *Ibid. b.*

Ciguë aquatique, caractere de cette plante. Lieux où elle croît, tems où elle fleurit : on l'eſtime plus venimeuſe que la ciguë ordinaire. Exemple de trois ſoldats morts ſubitement pour en avoir mangé ; ravage qu'elle avoit fait dans leur corps. Ouvrage à conſulter ſur cette matiere. Secours les plus efficaces contre ce poiſon. III. 450. *b.*

Ciguë aquatique, il eſt aiſé de la confondre avec l'œnanthe vénéneuſe. XI. 401. *a.*

CILIAIRES, (*Anat.*) ſe dit de différentes parties de l'œil. Glandes ciliaires. Procès ciliaires. III. 451. *a.*

Ciliaire, corps ciliaire. *Suppl.* IV. 111. *a.* Arteres ciliaires. *Ibid.* II. 248. *Ibid.* IV. 115. *a*, *b.* Veines ciliaires. 116. *a.*

Ciliaire, (*ligament*) deſcription de ces ligamens. Deſcartes a dit que la contraction des ligamens du cryſtallin lui donnoit un mouvement par lequel il devenoit plus convexe pour voir. Auteurs qui l'ont ſuivi. D'autres veulent que l'action du corps ciliaire ſoit d'applatir le cryſtallin. Porterfields conteſte ce changement de la figure du cryſtallin : raiſonnement ſur lequel il ſe fonde. III. 451. *a. Voyez* TUNIQUE, (*Anat.*).

Ciliaire, couronne, face intérieure de la choroïde continuée. Deſcription de cette partie. Les poiſſons n'ont pas de couronne ciliaire. Comment la nature a pourvu à ce défaut. *Suppl.* II. 427. *b.*

CILICE, vêtement de poil de chevre & de bouc. Origine du mot & de la choſe. III. 451. *a.* Virgile cité : obſervation ſur ce paſſage. *Ibid. b.*

CILICIE, pays de l'Aſie mineure : ſes bornes. On la diviſoit en champêtre & en montagneuſe, *&c.* Cette contrée étoit très-peuplée. Vêtemens appellés *cilices*, que ces peuples avoient inventés. Uſage qu'en faiſoient les Hébreux. Cilices modernes. Ariſtote dit qu'en Cilicie on tondoit les chevres. III. 451. *b.*

CILICIE, *terre de* (*Hiſt. nat.*) Ce qu'en dit Théophraſte. Uſage qu'on en faiſoit. Sentiment de M. Hill ſur la nature de cette terre. III. 451. *b.*

CILLEMENT, monument alternatif & ſynchronique des paupieres. Nature de ce mouvement qui ſe fait ſur-tout dans la paupiere ſupérieure. Méchaniſme de ce mouvement. III. 451. *b.* Muſcle élévateur de la paupiere : muſcle orbiculaire. Effet de ſa contraction : cauſe des larmes : ouverture de la paupiere inférieure. Uſage des petits grains glanduleux placés ſur le bord cartilagineux des paupieres. Différentes parties qui concourent aux cillemens des paupieres : paſſage de Cicéron ſur ce ſujet. Mouvement involontaire trop prompt ou trop lent des paupieres : quelle en peut être la cauſe. Moyens de la guérir. *Ibid.* 452. *a.* Il ne faut pas confondre le cillement avec le clignement. *Ibid. b.*

CILLER, (*Maréch.*) ſens de ce mot appliqué au cheval ; ſigne de vieilleſſe : âge où les chevaux cillent. Artifice des marchands des chevaux pour cacher ce ſigne de vieilleſſe. III. 452. *b.*

CILS, poils dont le bord des paupieres eſt garni. Leur uſage. Glandes d'où ils prennent leur origine. III. 452. *b.*

Cils, il n'y a que l'homme & le ſinge qui aient des cils aux paupieres. VIII. 259. *b.* Dérangement des cils. XII. 207. *a.* XVI. 633. *a*, *b.*

CIMABUÉ, (*Jean*) premier peintre moderne, dans l'ordre du tems. V. 317. *b.* XII. 275. *b.*

CIMBRES, anciens peuples les plus ſeptentrionaux de l'Allemagne. Cherſoneſe cimbrique. Ce que devinrent ces

peuples après leur défaite par les Romains. III. 452. *b. Voyez* JUTLAND & CIMMÉRIENS.

CIMBRIQUE *Cherſonneſe*. XIII. 700. *a.*

CIMENT, étymologie du mot. Ce que les anciens entendoient par ciment. III. 452. *b.* Le mortier, la ſoudure, la glu ſont des cimens. Celui qu'on employa aux murs de Babylone. Compoſition du meilleur ciment que l'on connoiſſe. Jus d'ail pour recoller le verre & la porcelaine. Ce qu'on entend par ciment en architecture. Deux ſortes : le chaud, maniere de s'en ſervir, & le froid. Ciment des orfevres, ſon uſage. Ciment des chymiſtes ; deux ſortes, le commun & le royal. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 453. *a.*

Ciment, *voyez* BITUME. Ciment connu des anciens ſous le nom de *maltha*. IX. 950. *a.* Du ciment & de ſon uſage en maçonnerie. 825. *a.* Différentes ſortes de cimens pour lier les pierres. *Ibid. a, b.* Ciment qui ſert à attacher les pierres précieuſes à un manche pour les travailler. 587. *b.* Cimens fait avec la pouzolano. *Suppl.* IV. 525. *a.*

CIMENTO, (*Academie del*) *Suppl.* I. 88. *b.*

CIMETERRE des anciens. XVII. 786. *a. Voyez* les planches du Fourbiſſeur, vol. IV, planche 2.

CIMETIERE, différence entre la coutume des Romains & la nôtre, ſur la maniere de rendre un lieu religieux & hors du commerce. Lieux où étoient autrefois les cimetieres. III. 453. *a.* En quel tems il fut permis d'enterrer dans les villes. Situation ordinaire des cimetieres. Permiſſions à obtenir pour remettre un cimetiere dans le commerce. Un cimetiere où depuis long-tems perſonne n'auroit été inhumé, eſt ſujet à preſcription. Uſages profanes défendus ſur les cimetieres. Réconciliation d'un cimetiere pollué par quelque ſcandale. Ouvrages à conſulter ſur ce ſujet. Les proteſtans ont des cimetieres aſſignés par le juge royal : auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

CIMETIERE, (*Médec.*) émanations cadavereuſes qui s'exhalent des cimetieres. Faire enſorte que l'air n'y ſoit jamais aſſez infecté pour être dangereux, ou que l'infection, lorſque ſon intenſité eſt inévitable, ne puiſſe y cauſer aucun funeſte accident, voilà ce que l'on doit ſe propoſer. — De l'effet de la terre ſur les émanations cadavereuſes. Ces émanations auront d'autant moins de denſité, que les cadavres ſeront plus profondément enfouis, & qu'il y aura plus de diſtance entr'eux. — De la formation des vapeurs qui réſultent du mêlange de ces exhalations avec l'air. — *Suppl.* II. 428. *a.* De l'action de l'air ſur ces vapeurs. L'air des cimetieres, par l'effet des pluies & de la chaleur, ou par leur concours, deviendra ſouvent capable d'infecter ceux qui le reſpireront, ſoit dans le lieu même, ſoit dans le voiſinage, ſuivant la direction & la véhémence des vents. — D'où il réſulte qu'on doit placer les cimetieres dans des endroits où l'air ſoit le moins humide qu'il eſt poſſible, & jouiſſe d'une liberté qui puiſſe favoriſer le mouvement de toutes ſes couches, & qu'ils doivent être ſitués de façon que les vapeurs qu'ils fourniſſent ne puiſſent être portées ſur des lieux habités. *Ibid. b.* Profondeur à laquelle on doit enterrer les morts. Eſpace qu'on doit aſſigner à chaque ſépulture. De l'étendue à donner à un cimetiere. *Ibid.* 429. *a.* Danger d'ouvrir la terre avant que les émanations cadavereuſes aient été épuiſées. Terme après lequel on peut ſans inquiétude r'ouvrir d'anciennes foſſes. Un cimetiere deſtiné pour la deſſerte d'une paroiſſe, dans laquelle, année commune, il mourroit quarante perſonnes, doit avoir huit à dix mille pieds quarrés de ſurface, mais jamais moins de huit mille quatre cens. Réſumé de toutes les regles qu'on doit obſerver pour prévenir le funeſte effet des émanations cadavereuſes. *Ibid. b.* La ſituation des cimetieres hors des villes a été de tous tems, chez les peuples policés, un effet de leur attention à écarter tout ce qui peut altérer la ſanté des hommes. — Anciennement les chrétiens ne permettoient pas que l'on conſtruiſît des égliſes dans les endroits où les morts avoient été enterrés. - En quel tems s'introduiſit l'uſage d'enterrer dans les villes. – Vœu pour ſon abolition. *Ibid.* 430. *a.*

Cimetiere, noms que l'on donnoit anciennement aux cimetieres. VII. 374. *b.* Prieres ſur les cimetieres des martyrs. XIV. 521. *b.* Arrêt du parlement de Paris, qui défend l'uſage des cimetieres dans la ville. *Suppl.* II. 808. *b.* &c.

CIMIER, la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu. Voyez-en la figure dans le vol. I des planches, article de l'*Armurier*. C'étoit autrefois en Europe une plus grande marque de nobleſſe que l'armoirie. Le gentilhomme qui avoit aſſiſté deux fois au tournois ſolemnel portoit deux trompes en cimier ſur ſon caſque. Du cimier de plumes. Son uſage renouvellé par le maréchal de Saxe. Le cimier n'eſt plus qu'un ornement de blaſon, *&c.* III. 453. *b.* Conſultez là-deſſus le P. Meneſtrier. *Ibid.* 454. *a.*

CIMMÉRIENS, les Grecs plaçoient le Boſphore cimmérien ſur les confins de l'enfer. Divers peuples de ce nom. III. 454. *a.*

Cimmérien, *Boſphore*. II. 337. *b.* Sa capitale. XII. 318. *b.*

CIMMÉRIENS, (*Géogr.*) Homere dit qu'Ulyſſe alla au pays des Cimmériens. George Carleton entend par ce pays l'Angleterre. Obſervations qui appuient ce ſentiment. *Suppl.* II. 430. *a.* Homere ajoute qu'Ulyſſe s'en retourna ſur le fleuve océan. Le même ſavant anglois penſe qu'il faut entendre par-là le canal d'Angleterre, qui ſe trouvoit anciennement à-peu-près de la largeur d'un fleuve. Cette conjecture appuyée par différentes obſervations. Peuples de la Grande-Bretagne qu'Hérodote nomme Κύνητας, & Céſar *cantios*. *Ibid. b.*

CIMOLÉE, (*terre*) eſpece de terre dont parlent les anciens naturaliſtes. Deux eſpeces. Origine du nom. Ce que dit Tournefort ſur cette terre. Uſage qu'on en fait au levant. On s'en ſervoit en médecine. Divers ſentimens des naturaliſtes ſur la cimolée des anciens. III. 454. *a.*

Cimolée, caracteres de cette terre : origine de ſon nom. XIII. 119. *a.*

CIMON, général Athénien, *Suppl.* I. 675. *a.* condamné au banniſſement de l'oſtraciſme. XI. 694. *a.* Conquête qu'il fit de l'iſle de Scyros. XIV. 846. *b.*

CIMON *Cléonien* : ſes talens en peinture. XII. 257. *b.*

CINAMOME, (*Comm.*) ce ſont les jeunes pouſſes de l'arbre cannelier, qui donnent le vrai cinamome, & les vieilles branches donnent la caſſe qui eſt plus dure & ligneuſe. Le cinamome, ou cannelle d'aujourd'hui, étoit beaucoup plus rare & plus précieux dans les anciens tems : c'eſt ce qui donnoit lieu ſouvent de ſe ſervir des différentes eſpeces de caſſe ligneuſe. *Suppl.* II. 430. *b.* Triage de la caſſe que les Hollandois ont ſoin de faire dans leurs magaſins de Colombo, à l'iſle de Ceylan. Cette caſſe eſt toujours brûlée avec ſoin ſous les yeux des ſurveillans, & autres inſpecteurs de la cannelle. *Ibid.* 431. *a. Voyez* CINNAMOME.

CINCIA, *loi*. IX. 654. *b.*

CINCINNATUS, (*Quintus*) éloge de ce grand homme. XIV. 121. *a.* Comment il reçut les ordres de la république qui l'avoit élu dictateur. XVII. 229. *b.*

CINERAIRES, *urnes*. XVII. 513. *b.* 514. *a.*

CINGULUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie dans le *Picenum*, bâtie aux dépens de Labienus, lieutenant de Céſar dans les Gaules. Sa ſituation. Médaille qu'on a cru frappée à l'occaſion de ſa fondation. Cette ville eſt aujourd'hui *Cingoli*. *Suppl.* II. 431. *a.*

CINNA, tragédie de Corneille. Dénouement de Cinna. II. 773. *a.* Exemples du genre ſublime tirés de cette piece. XV. 567. *a, b.* Principale cauſe des applaudiſſemens qu'elle a reçus. XI. 185. *b.*

CINNABRE, deux eſpeces, le naturel & l'artificiel. Deſcription du cinnabre naturel. Comment il ſe forme. Moyen qu'on emploie pour ſéparer le ſoufre du mercure, qui l'un & l'autre entrent dans la compoſition du cinnabre. Proportion de ces deux matieres dans le cinnabre pur. L'opération ici décrite s'appelle *revivification*. Matrices dans leſquelles le cinnabre ſe forme. Minéraux où elles ſe trouvent. III. 454. *b.* Le cinnabre a auſſi des filons qui lui ſont particuliers. Principales mines de divers pays qui en fourniſſent : la plus riche eſt celle d'Almaden en Eſpagne, ſur laquelle M. de Juſſieu a donné un mémoire très-circonſtancié. Précis de ce mémoire ſur la maniere dont on y tire le mercure du cinnabre. Avantage de cette méthode ſur quelques autres. *Ibid.* 455. *a.* Maniere de s'aſſurer ſi un minéral contient du mercure, ou eſt un vrai cinnabre. Moyen de reconnoître ſi le cinnabre a été falſifié. Ce que les anciens entendoient par cinnabre naturel qu'ils appelloient *minium*. Uſage qu'ils en faiſoient. Ce qu'ils entendoient par cinnabre artificiel. Autre eſpece de cinnabre des anciens connu parmi nous ſous le nom de *ſang-dragon*. Ce qu'on entend aujourd'hui par cinnabre artificiel. Il faut avoir ſoin de l'acheter en gros morceaux & non en poudre. Travail du cinnabre en Angleterre, à Veniſe & en Hollande. *Ibid. b.* Diverſes recettes pour le faire. Maniere indiquée par Stahl. Maniere de faire le cinnabre en grand, ſelon le même auteur. *Ibid.* 456. *a.*

Cinnabre, divers lieux de l'Europe où l'on a trouvé des mines de mercure en cinnabre. X. 372. *b.* Cinnabre artificiel : revivification du cinnabre. 374. *b.* vol. VI des planches, *Métallurgie*, *travail du mercure*. Comment on fait le cinnabre. I. 98. *a, b.* Cinnabre pour la peinture à freſque. VII. 304. *a, b.* Cinnabre d'antimoine. I. 509. *a.* XIV. 40. *b.*

Cinnabre artificiel, (*Mat. méd.*) raiſons qui doivent faire préférer en médecine le cinnabre artificiel au cinnabre natif. Maladies pour leſquelles on recommande l'uſage intérieur du premier. III. 456. *a.* Son utilité en pareils cas conteſtée. Maladie où cette matiere employée en ſuffumigation eſt véritablement utile. *Ibid. b.*

CINNAMOME, obſervation ſur le cinnamome des anciens. II. 593. *a, b. Voyez* CINAMOME.

CINQ, propriétés de ce nombre ſelon les Pythagoriciens. XI. 205. *b.* Regle de cinq. XIV. 22. *a.*

CINQUAIN, (*Art milit.*) ancien ordre de bataille compoſé de cinq bataillons. Comment on les détache. Leur diſpoſition ſur le champ de bataille. Comment on les met en état de combattre. III. 456. *b.*

CINQUANTENIERS, officiers de police à Paris. XIII. 680. *b.* 682. *b.*

CINQUANTIEME, (*Juriſp.*) impoſition levée en certains tems pour le beſoin de l'état. Levée de cette impoſition en diverſes occaſions. III. 456. *b.* Il paroît que les rois de France ont levé en divers tems une impoſition, qui étoit tantôt du centieme, tantôt du cinquantieme. En quelle nature ce cinquantieme devoit être perçu. Sa ſuppreſſion en 1728. *Ibid.* 457. *a.* *Voyez* DÉCIME.

CINQUIÈME, (*Juriſpr.*) on payoit autrefois le cinquieme en Egypte. Cinquieme levé par Philippe-le-Bel ſur les égliſes du royaume. Ce qu'on entend par ce mot, en matiere de fiefs. III. 457. *a.*

CINTRE, (*Architect. & Coupe des pierres*) Mémoire à conſulter pour connoître & calculer la force des cintres. Définition du cintre que les Italiens nomment *armatura.* Rien de plus important en fait de conſtruction de voûtes que le travail des cintres. III. 457. *a.* Auteurs auxquels il faut recourir pour connoître les différentes façons de les conſtruire. Principes ſur leſquels on les conſtruit. Effort que peut ſoutenir une piece de bois de chêne poſée verticalement. Comme la plupart des pieces ſont néceſſairement inclinées dans le cintre, M. Pitot fait le calcul de leur réſiſtance ſelon leurs divers angles d'inclinaiſons, par où l'on connoît le rapport de la force du cintre à celle de la voûte. *Ibid. b.*

CINTRE, (*Décorat. théâtr.*) partie du plancher de la ſalle de l'opéra qui eſt ſur l'orcheſtre. Sa ſtructure, & autres objets qui s'y rapportent. III. 457. *b.* Loges qu'on y a pratiquées. *Ibid.* 458. *a.*

CIOFANI, (*Ercole*) ouvrage de ce littérateur. XV. 655. *a.*

CIPPE, petite colonne à inſcription qu'on élevoit autrefois dans les grands chemins ou ailleurs. Cippes appellés *colonnes milliaires.* Traité de Hottinger ſur les cippes des Juifs. Cippe étoit encore une eſpece d'entraves, *&c. Cippes*, pierres élevées d'eſpace en eſpace ſur le terrein où l'on marquoit avec la charrue l'enceinte d'une nouvelle ville, *&c.* III. 458. *a.*

CIR, (*Saint*) quatrieme vœu des religieuſes de S. Cir. III. 458. *a.*

CIRCASSIE, ſituation de ce pays. Religion des habitans. A qui appartient le pays. Son commerce. III. 458. *a.*

CIRCASSIENS, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *a.* Comment ils inoculent la petite vérole. 758. *a.* Ils ne ſe mêlent avec aucun autre peuple. *Suppl.* I. 349. *b.* Tartares circaſſes. XIV. 761. *b.* XV. 921. *a.*

CIRCÉ, adorée à Minturne. X. 120. *a.*

CIRCENSES, ce qu'on entendoit par les jeux du cirque. Jeux des gladiateurs; quels hommes s'y étoient employés. En quelles circonſtances ſe donnoient les jeux du cirque. Jeux plébeyens inſtitués par Adrien. III. 458. *b.* — *Voyez* CIRQUE.

CIRCENSES, *jeux.* Obſervation ſur ce qui en eſt dit dans l'Encyclopédie, qu'Adrien inſtitua de nouveaux jeux du cirque nommés *Plébeyens. Suppl.* II. 431. *a.* Du cirque qui portoit le nom de cet empereur. *Ibid. b.*

CIRCOLOMEZZO, (*Muſiq.*) eſpece d'agrément ainſi nommé autrefois. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCONCELLIONS *ou* SCOTOPITES : ſecte de Donatiſtes en Afrique dans le quatrieme ſiecle. Origine de leur nom. Chefs de ces brigands enthouſiaſtes; bâtons qu'ils portoient. Donat les appelloit les chefs des ſaints : un faux zele de martyre porta pluſieurs d'entr'eux à ſe donner la mort. Comment les autres furent réprimés. Les femmes imiterent la fureur des circoncellions. III. 458. *b.*

CIRCONCISION, cérémonie religieuſe chez les Juifs & les Mahométans. D'autres peuples la pratiquent, mais non dans des vues de religion. III. 458. *b.* Circonciſion preſcrite à Abraham, comme ſceau de l'alliance. Toute ſa maiſon fut ſoumiſe à la même loi. Ce précepte réitéré à Moyſe. La circonciſion diſtinguoit les Juifs des autres nations : paſſages de Tacite & de S. Jérôme. Auteurs qui prétendent que les Juifs avoient emprunté la circonciſion des Egyptiens : paſſage d'Hérodote ſur lequel ils s'appuient. Réfutation de ce ſentiment. *Ibid.* 459. *a.* Comment ſe pratiquoit la circonciſion chez les anciens Hébreux. Mutilation que ſe faiſoient les prêtres de Cybele. Cérémonies de la circonciſion chez les Juifs modernes. *Ibid. b.* Cérémonies pratiquées chez les Juifs, ſelon D. Calmet, à la réception d'un proſélyte qui venoit d'une nation où la circonciſion étoit établie. Les Juifs apoſtats s'efforçoient d'effacer en eux le ſigne de la circonciſion. Auteurs qui le nient. Leur ſentiment réfuté. *Ibid.* 460. *a.* Effets moraux de la circonciſion. Deux ſentimens des Juifs ſur la néceſſité de cette cérémonie. Les théologiens la conſiderent comme un ſacrement de l'ancienne loi. S. Auguſtin a prétendu qu'elle remettoit le péché originel aux enfans. S. Grégoire le grand n'eſt pas moins formel. Autres théologiens qui penſent de même. Cependant le ſentiment le plus commun eſt que la circonciſion n'avoit point été inſtituée pour ſervir de remede au péché originel. Autorités qui le prouvent. *Ibid. b.* Raiſonnemens qui viennent à l'appui de ces autorités. Réfutation du ſentiment de S. Auguſtin. Cependant la circonciſion conféroit quelques graces, mais moins abondantes & moins efficaces que celles de l'évangile. Origine & uſage de la circonciſion chez d'autres peuples que les Hébreux; ſavoir, les Arabes, les Sarraſins, les Turcs, les Phéniciens & les Syriens. *Ibid.* 461. *a.* Origine de la coutume des princes Phéniciens d'immoler leurs enfans dans certaines circonſtances. En quel tems la circonciſion s'établit chez les Iduméens. Comment & à quel âge elle ſe pratique chez les Turcs. Henri III, roi de France, fut invité à aſſiſter à la circonciſion du fils aîné d'Amurat III. Age auquel ſe pratique la circonciſion chez les Perſans & les Arabes. Celle des habitans de Madagaſcar. Celle qui étoit en uſage chez les Mexicains. En quels endroits la circonciſion des femmes s'eſt pratiquée. Paſſage de M. Huet ſur cette circonciſion. *Ibid. b.* Elle eſt un ſigne de nobleſſe pour les femmes du prête-Jean. Cérémonie pratiquée chez les Juifs modernes à l'égard des filles au lieu de la circonciſion. *Ibid.* 462. *a.*

Circonciſion. De la circonciſion établie chez différens peuples, VIII. 258. *a*, chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b*, chez les Cophtes. IV. 175. *b. Suppl.* II. 593. *a.* Raiſon phyſique de ſon établiſſement chez les Juifs. XIII. 306. *b.* En quoi peut conſiſter celle des femmes. III. 538. *a.* Cette circonciſion opérée chez certains peuples. XI. 293. *a.* 294. *a.* Effort que faiſoient quelques Juifs pour effacer la marque de leur circonciſion. XIII. 307. *a.*

Circonciſion de N. S. Jeſus-Chriſt. Fête de l'égliſe romaine. En quel lieu on croit que le ſeigneur fut circoncis. On l'appelloit autrefois l'octave de la *Nativité.* En quel tems & en quel lieu elle fut établie ſous le nom de circonciſion. Comment on la célébroit en France. III. 462. *a.*

CIRCONFÉRENCE. Egalité des rayons. Définition de l'arc & de la corde. Diviſion de la circonférence en 360 degrés. Angle à la circonférence. III. 462. *a.* Triangle rectiligne égal au cercle. Rapport du diametre à la circonférence. Moyen d'avoir l'aire du cercle, le diametre étant donné. *Ibid. b.*

Circonférence, pour la meſure naturelle de la circonférence d'un cercle eſt un arc. X. 426. *b.* Angle à la circonférence. I. 462. *a.* Diviſion de la circonférence du cercle ſelon la géométrie ſouterreine. VII. 638. *a.* Du rapport du diametre du cercle à la circonférence. IV. 941. *b.* Trouver ce rapport. II. 834. *b.* Trouver par le compas de proportion une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle. III. 753. *a.* *Voyez* PÉRIPHÉRIE.

CIRCONFLEXES, *arteres*, (*Anat.*) qui viennent de la crurale. *Suppl.* II. 657. *b.* 658. *a.*

CIRCONLOCUTION, (*Belles-lettres*) à quel deſſein cette figure eſt employée en rhétorique. Exemple tiré de Cicéron. III. 462. *b.* *Voyez* PÉRIPHRASE.

Circonlocution. Elle fait la richeſſe du ſtyle, & contribue quelquefois à l'élégance & à la nobleſſe, en évitant les idées baſſes & rebutantes que le terme propre rappelleroit. On en fait ſur-tout uſage dans les choſes de délicateſſe, de fineſſe ou de décence. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCONPOLAIRE, (*Aſtron.*) étoiles circonpolaires qui ne ſe couchent jamais. Maniere de déterminer la partie du ciel qui les renferme. III. 462. *b.*

Circonpolaires, étoiles. Tables d'étoiles voiſines du pole: elles contiennent la préceſſion annuelle en aſcenſion droite & en déclinaiſon, pour le premier de chaque mois. *Suppl.* IV. 898. *b.*

CIRCONSCRIPTION. En quoi conſiſte la circonſcription des polygones. III. 462. *b.*

CIRCONSCRIRE, (*Géom. élément.*) décrire une figure réguliere autour d'un cercle, ou un cercle autour d'un polygone. Une figure réguliere quelconque inſcrite dans un cercle ſe réſoud en des triangles ſemblables & égaux. Meſure de ſon aire. Il en eſt de même du polygone circonſcrit. Principe d'où Archimede eſt parti pour chercher la quadrature du cercle. Valeur du côté de l'exagone régulier. Circonſcrire un cercle à un polygone régulier donné. Circonſcrire un quarré autour d'un cercle. Circonſcrire un polygone régulier quelconque autour d'un cercle. Inſcrire un polygone régulier quelconque dans un cercle. III. 463. *a.*

Circonſcrire, un cercle à un polygone, & un polygone à un cercle. II. 834. *b.* *Voyez* auſſi POLYGONE.

CIRCONSCRIT, hyperbole circonſcrite. III. 463. *a.*

CIRCONSPECTION, *retenue, conſidération, égards, ménagemens*; différence entre ces mots. Réflexion ſur ces qualités. III. 463. *b.* *Voyez* ÉGARDS.

CIRCONSTANCE, *conjoncture* : différence entre ces mots. III. 463. *b.* *Voyez* CONJONCTURE.

Circonſtances : elles font varier nos jugemens. V. 832. *a.*

CIRCONVALLATION, (*Art milit.*) ce qu'on doit obſerver dans la diſpoſition de la circonvallation. III. 463. *b.* La portée du canon étant de 1200 toiſes, la queue des camps des troupes qui campent dans la circonvallation doit être à cette diſtance de la place..... La circonvallation doit être

dirigée à-peu-près parallélement à la place, à la diſtance au moins de 1350 à 1400 toiſes. Elle eſt flanquée de diſtance en diſtance par des angles ſaillans qu'on appelle *redans*. Meſure des lignes de circonvallation d'une pointe de redans à l'autre. Lieux où il faut placer les redans. Ouverture de leurs angles; ouverture, profondeur, largeur du foſſé, *&c.* Table des meſures de ſix profils pour toutes ſortes de circonvallations & du tems néceſſaire à ſa façon. *Ibid.* 464. *a.* Ordre qu'on doit établir pour avoir ſoin que les meſures ſoient exactement obſervées. Epaulemens qu'on faiſoit autrefois dans l'intervalle des lignes & de la tête des camps. Comment on fortifioit les lignes de circonvallation. On peut les fraiſer quelquefois. Avant-foſſé qu'on fait auſſi quelquefois devant les lignes. Quel en eſt l'objet. *Ibid. b.* M. de Vauban le déſapprouvoit. Il ſemble néanmoins qu'on peut dans pluſieurs cas s'en ſervir avantageuſement. Deſcription de la circonvallation de Philisbourg en 1734; de celle que firent les Eſpagnols au ſiege d'Arras en 1654; de celle de Céſar à Alexia. En quels cas on fait des baſtions pour flanquer la ligne. *Ibid.* 465. *a.* Batteries à la pointe des redans. Les lignes de circonvallation exigent de très-fortes armées pour les défendre; cette conſidération a partagé les ſentimens des plus célebres généraux ſur l'utilité de ces ſortes de lignes. De la défenſe des lignes attaquées. Deux partis à prendre à cet égard; ou en diſputer l'entrée à l'ennemi, ou laiſſer une partie de l'armée pour la garde des travaux du ſiege, & aller avec le reſte au devant de l'ennemi pour le combattre. Inconvéniens attachés au premier parti: raiſons qui l'appuient. *Ibid. b.* Sentiment du chevalier Folard. Le prince Eugene n'oſa forcer les lignes au ſiege de Philisbourg en 1734, tant elles étoient bien défendues. En quel cas on peut attendre l'ennemi tranquillement; circonſtances contraires où l'on doit aller au devant de lui. Revers qui réſulta de la négligence de ce dernier parti au ſiege de Turin en 1706. Ce qu'on auroit dû faire alors, ſelon le chevalier Folard. Concluſion tirée de cet exemple. *Ibid.* 466. *a.*

Circonvallation, en quoi elle differe de la contrevallation. IV. 143. *a.* Lignes de circonvallation & de contrevallation. IX. 524. *a*, *b.* Barrieres qui ferment les ouvertures des lignes de circonvallation. II. 95. *a.* Puits pratiqués devant ces lignes. XIII. 564. *a.* Des quartiers des troupes dans la circonvallation. XIII. 688. *b.* Attaque de ces lignes. I. 829. *a*, *b.* *Voyez* les planches XIV & XV, de l'art militaire, vol. I, & l'article LIGNES.

CIRCONVOLUTION, (*Muſiq.*) maniere de terminer l'intonation dans le plain-chant. *Suppl.* II. 431. *b.*

CIRCUIT, en droit. III. 466. *a.*

CIRCUIT, diverſes provinces d'Angleterre où les juges vont rendre la juſtice au peuple deux fois par année. Partage de l'Angleterre en ſix circuits par Henri II, 1175. Caractere de ce prince. En quel tems & comment les juges ſont envoyés dans les circuits par le chancelier. III. 466. *b.*

CIRCULAIRE, tout ce qui appartient au cercle ou qui y a rapport. III. 466. *b.* Nombres circulaires. Navigation circulaire; elle eſt la plus courte de toutes. Vîteſſe circulaire, en aſtronomie, celle d'une planete ou d'un corps qui tourne; laquelle ſe meſure par un arc de cercle: exemple. Lettre circulaire. *Ibid.* 467. *a.*

Circulaire, nombre circulaire. XI. 204. *a.* Pouce circulaire. XIII. 186. *b.* Mouvement circulaire: expérience ſur ce mouvement. XVII. 613. *b.*

CIRCULATION, *du ſang*, (*Phyſiol.*) le principal organe de cette fonction vitale c'eſt le cœur: ſon mouvement de diaſtole & de ſiſtole. Effet naturel de ce mouvement alternatif: court expoſé de la circulation. Quel eſt le premier qui en a fait la découverte. III. 467. *a.* Divers ſentimens à cet égard. Obſervations par leſquelles on prouve la circulation du ſang. Direction de ſon cours. Ligature d'une veine par laquelle on démontre quel eſt le cours du ſang. *Ibid. b.* Concluſion tirée des obſervations précédentes. Comment la circulation ſe continue lorſque le ſang eſt arrivé au cœur. Méchaniſme par lequel le ſang eſt porté du ſinus ou du tronc de la veine-cave par l'oreillette droite dans le ventricule droit, d'où il eſt porté dans l'artere pulmonaire. Diſtribution du ſang dans les poumons; ſon retour au cœur dans le ventricule gauche, & du cœur dans l'aorte, *&c.* Phénomenes ou circonſtances dont ce mouvement eſt accompagné dans les animaux vivans. *Ibid.* 468. *a.* Deux ſentimens ſur la maniere dont le ſang paſſe des arteres dans les veines pour revenir au cœur. Inoſculations des extrémités des veines & des arteres découvertes par Leuwenhoek, dans les poiſſons & les grenouilles. Il y a des auteurs qui doutent des conſéquences qu'on en tire par rapport à la ſtructure des mêmes vaiſſeaux dans le corps humain. *Ibid. b.* Expériences de Cowper pour le même objet ſur un chat & un chien. Ses obſervations dans un têtard, dans de jeunes poiſſons & de petites anguilles. Comment ſont diſpoſées dans le fœtus les parties qui ſervent à la circulation. Raiſon de ce méchaniſme, ſelon Harvey & Lower, & ſelon M. Mery. Toute la queſtion ſe réduit à ſavoir ſi le ſang qui paſſe par le trou ovale, paſſe du côté droit du cœur dans le gauche, ſelon l'opinion commune; ou du gauche dans le droit; ſelon M. Mery. *Ibid.* 469. *a.* Diverſes expériences, qui favoriſant tour-à-tour les deux opinions, laiſſent la queſtion indéciſe. Cauſe de la circulation du ſang dans le fœtus: deux ſentimens ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Lequel doit être préféré. Obſervation de M. Mery, qui prouve que les veines rapportent à la mere le ſang de l'enfant, & qu'il ne ſe fait entre l'une & l'autre qu'une circulation commune. Obſervation qui prouve que l'enfant reçoit quelques portions d'air par les vaiſſeaux ombilicaux. Vîteſſe de la circulation ſelon le docteur Keil. Comment on a déterminé l'eſpace de tems dans lequel toute la maſſe du ſang fait ſa circulation. V. *Le traité du cœur* de M. Senac. *Ibid.* 470. *a.* Eloge du traité de Harvey ſur la circulation. *Ibid. b.*

Circulation du ſang: il paroît qu'Hippocrate l'avoit entrevue. VIII. 212. *b.* On en attribue la découverte à Harvey. X. 274. *a.* *Suppl.* I. 396. *a.* Cependant André Cæſalpin la connoiſſoit auparavant. I. 669. *a.* Changement arrivé dans la médecine enſuite de cette découverte. XI. 364. *a.* Syſtême abrégé de la circulation. III. 594. *a.* De la vîteſſe de la circulation dans le poumon. *Suppl.* IV. 622. *a*, *b.* Nombre de fois que le même ſang paſſe par le cœur dans une heure. 720. *b.* Effets de la circulation. III. 407. *b.* Cauſe méchanique du paſſage du ſang du ventricule droit dans le gauche par les poumons. 595. *a.* Vîteſſe avec laquelle le ſang eſt pouſſé dans l'aorte. 597. *b.* Trois théorêmes ſur le mouvement du ſang, que le docteur Jurin entreprend de démontrer. 599. *a.* Table qui contient le réſultat de pluſieurs expériences que M. Hales a faites ſur la vîteſſe du ſang dans les animaux, & ſur d'autres conſidérations de la même nature: appareil de ces expériences. 599. *b.* Principe de la circulation dans les mouvemens du cœur. *Suppl.* II. 492. *a*, *b.* Recherches ſur les cauſes de ces mouvemens. 493. *a*, *b.* De la maniere dont les vaiſſeaux artériels tranſmettent le ſang aux veines. I. 408. *a.* XVI. 875. *a.* Circulation du ſang dans le fœtus. VII. 3. *a*, *b.* &c. *Voyez* TROU OVALE. Cette propoſition, que le cours du ſang ſe fait en paſſant du cœur dans les arteres, & de-là dans les veines, ſouffre une exception par rapport au ſang des viſceres qui concourent à la formation de la bile. VII. 33. *b.* La chaleur animale proportionnelle à la vîteſſe de la circulation. III. 32. *a.* Des cauſes de la dilatation & de la contraction des arteres dans la circulation. XIII. 240. *a*, *b.* Cauſe de la circulation ſelon Sylvius. VI. 523. *b.* Cette cauſe attribuée à la reſpiration. XIV. 183. *a.* De l'effet des poumons & de la reſpiration ſur la circulation. *Suppl.* IV. 622. *a*, *b.* Effet de la reſpiration ſur la circulation dans le poumon. *Suppl.* II. 717. *a.* Dans le foie. *Suppl.* III. 80. *b.* Expérience qui prouve que la cauſe primitive de la circulation eſt l'action des vaiſſeaux. XIX. 614. *b.* Degré de ſolidité néceſſaire aux liquides mus par la force du cœur, pour qu'ils conſervent plus long-tems le mouvement reçu. XVII. 239. *a.* Erreur de lieu dans la circulation. *Suppl.* II. 867. *b.* Ouvrage d'Etienne Hales, ſur le mouvement du ſang. *Suppl.* I. 407. *a.* *Voyez* l'article mouvement du ſang. *Suppl.* IV. 726. *b.* — 732. *b.*

CIRCULATION *du ſang dans le cœur du fœtus*, (*Phyſiol.*) l'oreillette droite eſt extrêmement petite dans les premiers tems du fœtus, le ſang de la veine-cave n'y reſte donc pas: s'il s'y arrêtoit, il dilateroit proportionnellement cette oreillette. A cet âge, il eſt donc évident que le ſang paſſe de droite à gauche. — Réponſe aux objections de M. Mery. *Suppl.* II. 432. *a.*

Circulation de la mere au fœtus. C'eſt une des queſtions les plus difficiles de la phyſiologie. Recherches ſur ce ſujet. *Suppl.* II. 432. *b.* *Voyez* encore *Suppl.* III. 70. *b.*

Circulation du chyle, *voyez* CHYLIFICATION.

Circulation de la matiere, d'un regne dans un autre. X. 534. *a.* Utilité de la circulation qui ſe fait de tant de matieres différentes par l'évaporation. VI. 130. *b.* Circulation de la matiere, qui d'organiſée redevient brute, *&c.* VII. 559. *b.*

Circulation des fluides dans les végétaux, cauſe de ce mouvement. I. 233. *a.* XII. 713. *a.* XVI. 960. *b.* 961. *a*, *b.* La circulation de la ſeve ſe fait d'abord de bas en haut. *Suppl.* II. 45. *b.* L'expreſſion de circulation de la ſeve eſt impropre. *Suppl.* IV. 786. *a*, *b.*

CIRCULATION, (*Chym.*) opération chymique. Vaiſſeaux dont on ſe ſert. Les uſages de la circulation ſont les mêmes que ceux de la digeſtion, & ſa théorie la même que celle de la diſtillation. II. 470. *b.*

CIRCULATION *des eſpeces.* (*Comm.*) C'eſt la circulation, ſoit intérieure, ſoit extérieure, qui fait le bonheur d'un peuple. IV. 448. *a.* De la circulation, du ſurhauſſement & de l'abaiſſement des eſpeces. V. 959. *a*, *b.* Examen de la queſtion, ſi le luxe favoriſe la circulation. IX. 763. *b.* Comment les actioniſtes y contribuent. *Suppl.* I. 162. *a.* Ce que devient l'argent qui, ſortant de l'Amérique, & paſſant en Europe, va ſe perdre dans le Mogol. X. 614. *a.* Obſervation ſur la taxe que la poſte exige en France, lorſqu'on fait

paſſer de l'argent d'un lieu dans un autre. XVII. 542. *a.*

Circulation des denrées. IV. 552. *a*, *b.* &c.

CIRCULATION, (*Géom.*) ce que le P. Guldin appelle *voie de circulation.* Uſage de la voie de circulation pour déterminer les ſurfaces & les ſolides. Cette méthode n'eſt preſque plus d'uſage. III. 470. *b. Voyez* CENTROBARIQUE.

CIRCULATOIRE, (*Chymie*) deux eſpeces de vaiſſeaux circulatoires, le pélican & les jumeaux. Des vaiſſeaux de rencontre ſont circulatoires. Ce qu'on entend par-là. III. 470. *b.*

CIRCULER, ſens de ce mot, en aſtronomie, en phyſiologie, en chymie. III. 470. *b.*

CIRCUM-INCESSION, (*Théolog.*) exiſtence intime & mutuelle des perſonnes divines dans le myſtere de la Trinité. Origine de cette expreſſion. Deux ſortes de circum-inceſſions diſtinguées par quelques Théologiens, l'une parfaite & l'autre imparfaite, dont ils admettent la derniere, entre les deux natures de Jeſus-Chriſt. III. 471. *a. Voyez* TRINITÉ.

CIRE, (*Hiſt. nat.*) matiere tirée des végétaux, & élaborée dans le corps d'un animal. Diſtinction entre la cire brute des abeilles & la vraie cire. Ce qu'elles font de la cire brute, quand elles ſont arrivées à la ruche. III. 471. *a.* On croit qu'il faut qu'elles la digerent pour la convertir en vraie cire. Lorſqu'on leur préſente quelque cire auprès de leur ruche, elles ne s'en chargent pas, mais elles en tirent tout le miel qu'elle contient. Lorſqu'on renferme des abeilles dans une nouvelle ruche entiérement vuide, on trouve enſuite qu'elles y ont fait des gâteaux de cire, quoiqu'elles n'aient pu ſortir. La cire des alvéoles eſt blanche, quoique les pelottes de cire brute qu'elles apportent ſoient de différentes couleurs. Toutes les cires ne ſont pas propres à recevoir un beau blanc dans les blanchiſſeries. *Ibid. b.*

Cire. Objections contre l'hypotheſe de M. de Réaumur ſur l'origine de la cire. Selon pluſieurs obſervateurs exacts, la cire eſt une matiere animale qui ſort du corps des abeilles par une ſecrétion analogue à celle de la tranſpiration, ou plutôt à celle de la cire des oreilles des grands animaux. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* II. 433. *a.*

Cire, ce qu'on entend par cire brute. II. 273. *a.* Travail des abeilles pour faire la cire. I. 21. *b.* Alvéoles des gâteaux de cire. I. 306. *a.* Qualité & uſages de la cire des abeilles d'Amérique. X. 774. *b.*

CIRE, (*Hiſt. anc. & mod.*) divers uſages auxquels les hommes l'ont employée. Tablettes de cire ſur leſquelles les anciens écrivoient. Cire à cacheter des anciens. III. 471. *b.* Celle dont les particuliers ſe ſervent aujourd'hui. Celle dont on fait uſage pour les ſceaux des princes, *&c.* Portraits de cire qui ſe faiſoient chez les Romains. Plus les grands étaloient de tels portraits dans leurs veſtibules, plus ils étoient nobles. Perfection à laquelle cet art a été pouſſé de nos jours. Portraits & figures anatomiques en cire faits par le ſieur Benoit. Préparation de la cire : maniere de la blanchir. De qui nous vient cet art. *Ibid.* 472. *a.* Préparation des cires pour les chancelleries. Qualités propres à la cire. Emploi prodigieux qui ſe fait de la cire en France. *Cire végétale de Miſſiſſipi.* Comment on la prépare. Uſage qu'on en fait dans la Caroline. Son abondance. *Ibid. b.* Sa qualité. *Cire des iſles Antilles.* Nous n'avons pu parvenir à la blanchir, ni la rendre propre à la fabrique des bougies. Uſage qu'en font les Indiens.

CIRE. (*Comm. Manuf. Arts & Métiers*) cire brute, cire vierge, cire maurine ou maureſque. Cires qui ne blanchiſſent jamais parfaitement. Quantité de cire que fournit une ruche annuellement. *Suppl.* II. 433. *a.* Lieux d'où l'on tire la meilleure. Epreuve par laquelle on reconnoît les cires qui peuvent acquérir le plus beau blanc. Subſtance qui reſte dans les ſacs après qu'on en a exprimé la cire par la preſſe : ſes uſages. Expoſition des procédés par leſquels on purifie la cire. *Ibid. b.* Comment on diſtingue la cire pure de celle qui a été ſophiſtiquée avec de la graiſſe ou du beurre. Couleur de celle qui eſt beaucoup chargée de cire brute. Effet de l'air ſur la couleur de la cire jaune. Uſages de la cire dans les arts. Deſcription de la maniere dont on la blanchit. *Ibid.* 434. *a.* Uſtenſiles néceſſaires pour la purification & le blanchiment de la cire. *Ibid.* 435. *b.*

Cire. Détail des procédés pour blanchir la cire. II. 273. *a*, *b.* Deſcription de la fonderie d'Antoni, où l'on fond la cire. VII. 79. *b.* Obſervation ſur la maniere de fondre la cire, & d'en diſpoſer après avoir été fondue. 80. *a.* Cire dont les habitans de la Caroline font leurs bougies. *Suppl.* II. 437. *a*, *b.* Eſpece de cire dont on ſe ſert dans la plantation & la greffe des arbres. X. 634. *b.* Compoſition de la cire deſtinée à lever des empreintes. V. 596. *b.* Détails ſur une nouvelle maniere de peinture en cire. V. 607. *b*, &c. Eau de cire. 613. *a*, *b.* Modeles de ſculptures en cire. X. 599. *a*, *b.* 600. *a.* Livres en cire. IX. 605. *a.* Tablettes en cire des anciens. XV. 807. *a*, *b.*

CIRE *de la Chine.* Singularités ſur cette cire. III. 473. *a. Voyez* CIRIER *de la Chine.*

CIRE, (*Mat. médic.*) d'où vient ſa faculté d'être blanchie. Produits de la cire diſtillée ſans intermede. III. 473. *a.* La cire eſt un compoſé d'huile & d'acide. La théorie de la diſtillation de la cire avec intermedes, *&c.* n'a pas été donnée juſqu'à préſent. Uſage de la cire pour certaines applications extérieures. Ses uſages pharmaceutiques ſont très-étendus. *Ibid. b.*

CIRE, (*Médec.*) on peut retirer de la lavande & du romarin de la cire pure, & on peut appercevoir cette ſubſtance ſur les feuilles de ces plantes, à l'aide du microſcope. — Autre preuve que la cire eſt une ſubſtance végétale. — Huile que le chymiſte ſépare de la cire. Beurre de cire. Moyen employé à ſa préparation. *Suppl.* II. 436. *a.* Il n'y a point de terre dans la cire. L'huile de cire ne perd rien par les diſtillations répétées. D'où vient la ſolidité de la cire. Comment on rend ſon huile plus claire. Origine & formation de la cire. Eſpece de camphre qu'on découvre ſur les feuilles de ſauge & de thym. Baumes ou huiles contenues dans les végétaux. Uſages médicinaux de l'huile de cire. *Ibid. b.*

Cire, onguent dont la cire fait la baſe. II. 833. *a.* Emplâtre avec la cire blanche. V. 390. *b.*

Cire à cacheter. Maniere de la mettre en bâtons, de la rendre compacte & luiſante. II. 473. *b.*

Préparation de la cire à cacheter rouge. III. 473. *b.* Cire verte, cire jaune d'or, cire noire. *Ibid.* 474. *a.*

Cire à cacheter, cire d'Eſpagne, voyez vol. III. des planch. celles qui repréſentent les diverſes opérations de la fabrique de cette cire. *Suppl.* II. 436. *b.*

CIRE *du Roi*, (*Juriſpr.*) émolument du ſceau. Diverſes couleurs des cires de la chancellerie de France. Cire que devoient payer pour l'hôtel du roi & de la reine les marchands de bois, ſelon une ordonnance de Philippe V. III. 474. *a.*

Cire de l'égliſe. Qui ſont ceux qui la doivent fournir. III. 474. *a.* A qui appartiennent les cierges, *&c.* Le curé doit fournir la cire pour les meſſes de dévotion. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b. Voyez* CIERGE.

CIRE, (*Fonderie en ſtatue équeſtre & en cloches*) modele en cire que font les fondeurs, ſemblable au premier modele de plâtre. Méthode dont ſe ſervoient les anciens. Qualité que doit avoir cette cire. Comment on la prépare. III. 474. *b.*

CIRE, (*Divinat.*) divination par le moyen de la cire. II. 845. *a*, *b.* Figures de cire, par leſquelles on croyoit faire périr ceux qu'on haïſſoit. V. 618. *a.*

CIRE *des oreilles*, (*Anatom.*) réſeau réticulaire, qui eſt le ſiege des glandes, d'où ſort cette eſpece de cire. III. 474. *b.* Duverney a donné de ces glandes une deſcription ſi exacte, qu'il paſſe pour en être l'inventeur. Autres anatomiſtes qui en ont parlé. Ce qu'on a découvert de l'uſage de la matiere cérumineuſe. Inconvéniens qui réſultent de ſa trop grande abondance. Comment on nettoie le conduit auditif, & l'on guérit la ſurdité qui provient de la grande quantité de cette humeur. Maux qui réſultent de l'abondance de cette matiere accompagnée d'acrimonie. Maniere de les guérir. La cire pétrifiée cauſe une ſurdité preſque incurable : la privation de ſa ſécrétion cauſe la ſurdité dans la vieilleſſe. Quelques-uns l'ont priſe pour un excrément du cerveau. Goût de cette cire. *Ibid.* 475. *a.* Diverſes propriétés chimériques qu'on lui a attribuées. Médiocres qualités qu'on lui peut reconnoître. Ouvrage écrit ſur l'uſage de la cire des oreilles. *Ibid. b.*

CIRÉE, *toile*, XVI. 380. *a*, *b.*

CIRIER, (*Botan.*) cirier de la Louiſiane, repréſenté *vol. VI. des planch. Hiſt. nat. pl. 99.* Différens auteurs qui en ont donné la figure. Déſignations de cette plante. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Bougies des habitans de la Caroline. *Suppl.* II. 437. *a.* Obſervation ſur la nomenclature de Linnæus. Claſſification du cirier ou gale. Deux eſpeces de cirier très-curieuſes, dont l'une qui croît à la Louiſiane, y eſt appellée *arbre de vie ;* & l'autre, qui eſt petite, croît dans la Caroline, dans l'Arcadie & le Canada : on l'y nomme *laurier ſauvage.* De la culture de ces deux eſpeces. Leur produit. *Ibid. b.* Le principal uſage du cirier eſt l'eſpece de cire que l'on retire de ſes baies. Maniere de la cueillir. Couleur verte qu'elle prend par ſon mêlange avec le ſuif. Les bougies que l'on fait de cette cire, durent beaucoup plus que celles de la cire des abeilles : elles répandent une odeur d'anis en brûlant. Bougies qu'a faites M. Duhamel avec cette cire mêlée de cire ordinaire, & d'une portion de ſuif. Qualité médicinale de l'eau qui a bouilli avec la cire du cirier. Maniere de blanchir cette cire, *Suppl.* II. 438. *a.* & d'en faire des bougies. Obſervation économique ſur leur uſage. De la culture des arbres de cire dans notre climat. *Ibid. b.*

Cirier, eſpece d'arbriſſeau, vol. VI. des planch. *Regne végétal*, planch. 99. Cirier de la Chine. *Suppl.* IV. 273. *a*, *b*, &c.

Cirier. Tour du cirier. XVI. 455. *b.* Baguette. II. 14. *a.* Baſſine. 125. *b.* Fourneau. 530. *b.* Cerceau. 834. *a.* Filiere. VI. 797. *b.* Meche, *voyez* ce mot. — *Voyez* les planch. de l'art du cirier, vol. III. & l'article *Cierge.*

CIRKNITZ *ou* ZIRKNITZA, (*Géogr.*) bourg d'Allemagne,

dans le cercle d'Autriche, duché de Carniole. Lac de Cirknitz. Son étendue & ſa ſituation. *Suppl.* II. 438. *b.* Sa profondeur. Ses iſles. Eaux qui entrent dans ce lac. Ses débouchés ordinaires quand il eſt plein. Pêches abondantes dans le tems de l'écoulement de ſes eaux. Seigneuries auxquelles appartient le droit d'y pêcher. Obſervations ſur les creux & entonnoirs qui paroiſſent contribuer le plus à ſon deſſéchement. *Ibid.* 439. *a.* Cauſes du repeuplement du lac au retour de ſes eaux. Double récolte qu'on y fait, lorſqu'il ſe deſſeche de bonne heure dans l'année. Chaſſe pratiquée dans ce même lieu, lorſque l'abſence des eaux eſt de quelque durée. D'où dépend la lenteur ou la viteſſe de leur retour. Comment il ſe fait. Oiſeaux aquatiques qui fréquentent ce lac, dès qu'il eſt rempli. Principales bouches du lac, d'où ſortent, avec l'abondance des eaux, des canards d'une eſpece extraordinaire. Élévation de ces eaux en hiver. *Ibid. b.*

Cirknitz, lac de Carniole. Singularité de ce lac. IX. 150. *b.* Grotte dans ſon voiſinage. 925. *b.*

CIRLE *ou* ZIRL, (*Géogr.*) village d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche, comté du Tirol. Périlleuſe aventure arrivée à l'empereur Maximilien I, près de ce lieu, ſur un rocher nommé *Martins-ward. Suppl.* II. 439. *b.*

CIRITA, (*Botan.*) nom brame d'un arbriſſeau du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de cet arbre. Lieux où il croît. *Suppl.* II. 440. *a.* Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CIRON, inſecte fort petit. On ne l'apperçoit qu'à l'aide du microſcope. Sa deſcription. Sillons que ces inſectes font avec leurs pattes à la paume de la main & à la plante du pié. III. 475. *b.* Puſtules & démangeaiſons qu'ils cauſent. Il y a de tels inſectes dans la cire & les fromages. *Ibid.* 476. *a.*

CIRON, (*Médec.*) parties malades où on l'a trouvé quelquefois. Remedes qui le détruiſent. Ciron d'Amérique nommé *nigas*, *chique*, &c. III. 476. *a.*

Ciron. Différentes eſpeces de cirons. VIII. 787. *a.* Cirons qui ſe traînent ſous la peau. XVII. 44. *b.*

CIRQUE. Deſcription de ce bâtiment. Les Grecs l'appelloient *hippodrome*. Nom que Romulus donna aux cirques. Les jeux qui ſe célébroient dans les cirques, ſe faiſoient auparavant en pleine campagne, *&c.* III. 476. *a.* Courſes, exercices & combats qu'on célébroit dans les cirques. Diverſes obſervations ſur chacun des cirques qu'il y avoit à Rome. On y en comptoit quinze.

Cirques d'Adrien, d'Alexandre, d'Antonin Caracalla, d'Aurélien; cirque *caſtrenſis*; cirques de Domitia, d'Eliogabale, de Flaminius, de Flore; *circus intimus. Ibid. b.* Cirque de Jules-Céſar. Le grand cirque. Pourquoi on l'appelloit du nom de grand. Sa place: tems où il fut commencé. Banquettes des ſénateurs & des chevaliers. Ses dimenſions. Deſcription de ce bâtiment. *Ibid.* 477. *a.* Il fut brûlé ſous Néron; il s'écroula ſous Antonin-le-pieux; on le releva; mais enſuite il fut raſé ſans qu'on ſache à quelle occaſion. Veſtiges qu'il en reſte.

Cirques de Néron, de Saluſte. Des ſix priſons du cirque. Factions de diverſes couleurs. Qui étoient les factionnaires. *Ibid. b.*

Cirque. Différence entre le cirque des Romains & l'hippodrome des Grecs. VIII. 215. *b.* Endroit du cirque où les conſuls & enſuite les empereurs avoient leur ſiege. XII. 811. *a.* Cirque de Caracalla. XIV. 350. *a. Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I. des planch. Cirque d'Adrien. *Suppl.* II. 431. *b.* Le grand cirque. XIV. 350. *b.* Borne de cirque. II. 336. *a.* Dauphins employés comme ornemens dans les cirques. IV. 646. *a.* Canaux pleins d'eaux qui environnoient les cirques. VI. 211. *a.* Des jeux du cirque. III. 458. *b.* Courſes du cirque. IV. 397. *b.* Factions des combattans qui couroient dans ces jeux. VI. 360. *a*, *b.* Rouleau dont on ſe ſervoit pour annoncer le commencement des jeux. X. 65. *b.* Courſes des chars dans le cirque. XIII. 642. *a*, *b.* 643. *a.* Des chevaux qui y avoient couru. *Suppl.* II. 393. *a.*

CIRQUINÇON, (*Quadrup.*) eſpece de *taton* ou *tatou*. Lieux de ſon origine. Ses différentes déſignations. Sa deſcription, *Suppl.* II. 440. *a.* & ſes mœurs. Comment les negres prennent ces animaux. *Ibid.* 441. *a.* Maniere d'en faire la chaſſe avec des lévriers. Fécondité des femelles. Qualité de la chair du cirquinçon. Uſages qu'on en retire. Sa claſſification. Obſervations ſur les différens noms que les naturaliſtes lui ont donnés. *Ibid. b.*

CIRSIUM, (*Botan.*) eſpece de ce genre nommée *acanthion. Suppl.* I. 101. *a.*

CIRSOCELE, (*Chir.*) multitude de varices aux teſticules, *&c.* Hernie variqueuſe. Étymologie du mot. M. Petit a fait ſouvent l'opération d'emporter les vaiſſeaux variqueux, en conſervant le teſticule, *&c.* III. 477. *b. Voyez* VARICOCELE.

CISALPIN, *adj.* qui eſt en-deçà des Alpes. Les Pyrénées, l'Apennin, *&c.* ont été quelquefois appellées *Alpes*. III. 477. *b.* Gaule ciſalpine. Gaule tranſalpine. *Ibid.* 478. *a.*

CISALPINE, *Gaule*, (*Géogr.*) *Suppl.* II. 280. *a.*

CISAILLE, outil à l'uſage des chauderonniers, ferblantiers, *&c.* Deſcription & uſage de cet inſtrument. D'où vient la plus grande force des ciſailles. Ce qu'il faut obſerver pour leur durée & leur ſolidité. Ciſaille du cloutier d'épingles. III. 478. *a.*

Ciſaille, voyez les planch. de taillanderie, vol. IX. ſur la maniere de faire cet inſtrument, pl. 3.

CISAILLES, à la monnoie. Ce qu'on entend par *ciſailler*. III. 478. *a.*

CISEAU. Deux eſpeces; l'une en uſage dans les arts & dans l'économie domeſtique, l'autre pour les ouvriers en bois & en fer. Inſtruction ſur la maniere de faire & conſtruire les uns & les autres. III. 478. *a.*

CISEAU, (*Inſtr. de Chir.*) ciſeaux pour les appareils. Ciſeaux à inciſion. Ciſeaux courbes. Traité de M. Garengeot, où il parle de la conſtruction des ciſeaux. Ciſeaux de M. Petit pour l'opération du filet. III. 479. *a.*

CISEAU *d'embas*, à l'uſage de ceux qui travaillent à l'ardoiſe. III. 479. *a.*

CISEAU, à l'uſage des arquebuſiers. On en diſtingue particuliérement quatre, le ciſeau à bride, le ciſeau à cheval, le ciſeau de côté, le ciſeau à ébaucher. Deſcription des uns & des autres. III. 479. *a.*

CISEAU des cartiers. Deſcription. III. 479. *a.*

CISEAU de charron. III. 479. *b.*

CISEAU *à un biſeau*, des charpentiers. III. 479. *b.*

CISEAU des cloutiers. Deſcription. III. 479. *b.*

CISEAU de cordonnier, de doreur ſur bois, de ferblantier, de fourbiſſeur, de gainier, de jardinage, de maçon, ou tailleur de pierres. III. 479. *b.*

CISEAU de menuiſier, d'orfevre, de perruquier, de relieur. III. 480. *a.*

CISEAU de ſerrurier, ciſeau à chaud, ciſeau à froid, ciſeaux à ferrer. III. 480. *a.*

Ciſeau. Eſpeces de ciſeaux appellés *forces*, VII. 110. *a. gouges.* VII. 752. *a*, *b.* Ciſeaux de fourbiſſeur, XVII. 788. *b.* de ſerrurier. 828. *a.* 830. *a*, *b.* 831. *a.* IV. 756. *a.*

CISELER, (*Art méch. en métaux*) on ciſele les pieces de relief comme celles qui ne le ſont point. Ciſeler, c'eſt auſſi réparer les pieces qui ont été moulées. III. 480. *a.*

CISELETS. Diverſes ſortes de ciſelets, ſelon leurs uſages. Maniere de faire un ciſelet pointillé. III. 480. *a.* Ouvriers à l'uſage deſquels ſont ces outils. Différens noms qu'ils prennent. *Ibid. b.*

CISELEUR, (*Grav. antiq. ſur métal.*) quels furent, ſelon Pline, les plus célebres ciſeleurs. Leurs principaux ouvrages. XVII. 763. *a.*

CISELURE. Détail des opérations du ciſeleur pour ciſeler les ouvrages creux & de peu d'épaiſſeur. On emploie quelquefois les ciſeleurs à réparer les ouvrages de métal au ſortir de la fonte. Outils dont ils ſe ſervent. III. 480. *b. Voyez* planch. du ciſeleur, vol. III.

CISNER, (*Nicolas*) ſa patrie, ſes ouvrages. X. 750. *b.*

CISOIRES. Deſcription de ces outils. Ouvriers qui les emploient. III. 480. *b.*

CISOIRES, leur uſage en chirurgie. XVI. 123. *b.*

CISSOIDE, (*Géom.*) courbe algébrique, imaginée par Dioclès. Maniere de concevoir la formation de la ciſſoïde. III. 480. *b.* Propriétés de la ciſſoïde. Les anciens faiſoient uſage de la ciſſoïde pour trouver deux moyennes proportionnelles entre deux droites données: comment ils s'y prenoient. Propriétés principales de la ciſſoïde, expliquées dans l'*application de l'algebre à la géométrie*, par M. Guiſnée. Problême de la longueur d'un arc quelconque de la croſſoïde. *Ibid.* 481. *a.*

CISTE, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Énumération de dix-huit eſpeces de ciſtes. *Suppl.* II. 441. *b.* Leur deſcription, culture, lieux où elles croiſſent. Uſages qu'on en peut tirer pour la décoration des jardins & boſquets. *Ibid.* 442. *b.* Maniere dont on recueille, ſur une eſpece de ciſte, le *cadanum* ou *labdanum* dans les iſles de l'Archipel & en Eſpagne. Uſages de cette ſubſtance. *Ibid.* 443. *b.*

CISTE, (*Bot.*) eſpece de ciſte appellé *léde*. IX. 336. *b.* Ciſte des Indes. XVI. 2. *a.* Plante nommée *hypociſte*, qui naît ſur les racines ou collets de différentes eſpeces de ciſtes. VIII. 409. *a*, *b.*

CISTOPHORE, *Médaille.* X. 252. *a.*

CISTRE, (*Muſiq. inſt. des anc.*) inſtrument de muſique des Egyptiens. *Voyez* vol. V des pl. Lutherie, pl. 1. Sa deſcription ſelon Furetiere. *Suppl.* II. 444. *a.*

Ciſtre d'Iſis, repréſenté vol. V des planch. article *Lutherie*. Autres ciſtres. *Ibid. Voyez* SISTRE.

CITADELLE, baſtions, figure, ſituation des citadelles. La ville n'eſt point fortifiée du côté de la citadelle. Celle-ci doit être fortifiée avec beaucoup de ſoin. Eſplanade entre la citadelle & la ville. On n'en fait point que hors des villes auxquelles elles ſont jointes par quelque ouvrage de communication

communication. Obſervations ſur la place qu'on doit choiſir pour une citadelle. Idée de la maniere dont on peut tracer le deſſin d'une citadelle. Citadelle pentagone. Les citadelles ne doivent avoir que deux portes. III. 481. *b.* La citadelle doit être placée de maniere que la ville n'ait aucun ouvrage qui batte la citadelle. Comment on joint l'enceinte de la place à la citadelle. Diſpoſitions des citadelles pour les villes maritimes. Celle du Havre-de-Grace. Jettées que l'on conſtruit ordinairement dans ces ſortes de villes; forts que l'on établit à leur extrémité. On conſtruit auſſi des réduits qui ont le même objet que les citadelles. *Ibid.* 482. *a.*

Citadelle : attaque d'une citadelle. I. 828. *b.* Du ſiege d'une place où il y a une citadelle. *Ibid.*

CITADIN, (*Politiq.*) caractere du citadin. *Suppl.* III. 948. *b.* 952. *b.*

CITAMBEL, (*Bot.*) eſpece de nénuphar du Malabar. Ses autres noms. Caracteres qui le diſtinguent du nénuphar commun & de l'ambel. Lieux où il croît. Ses uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 444. *a.*

CIT-AMERDU, (*Bot.*) nom Malabare d'une eſpece de cocculus. Sa deſcription. *Suppl.* II. 444. *a.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Maniere de claſſer cette plante. *Ibid. b.*

CITATION, (*Gramm.*) maniere de diſtinguer les citations dans l'écriture & l'Imprimerie. Jugement & attention avec laquelle on doit les employer. Elles ont quelquefois embelli certains écrits à peu de frais. Citations des prédicateurs. III. 482. *a.* Une application détournée qui n'eſt point dangereuſe en des ſujets profanes, peut devenir abuſive quand il s'agit de l'écriture. On en donne un exemple dans la fauſſe application ſi ſouvent faite de ces paroles de J. C. *Multi vocati, pauci verò electi.* Explication de ces paroles & de la parabole d'où elles ſont tirées; *Ibid. b.* par où l'on voit que ce paſſage eſt cité mal-à-propos dans un ſens ſiniſtre, & qu'on a tort d'en tirer des inductions déſeſpérantes. Autre exemple d'une citation abuſive; celle de cette exclamation de S. Paul : *O altitudo!* qui, préſentée de maniere à inſpirer la frayeur, eſt véritablement dans le texte un ſujet d'eſpérance & de conſolation. Certains prédicateurs, abuſant de ces expreſſions, n'ont que trop ſouvent alarmé les conſciences, lorſqu'ils devoient inſpirer les plus tendres ſentimens de reconnoiſſance pour le dieu des miſéricordes : telle a été l'une des cauſes de l'incrédulité. *Ibid.* 483. *a.*

Citation, voyez à l'art. PLAGIAT, quelques obſervations ſur ceux qui empruntent les penſées d'autres auteurs ſans les citer.

CITATION, (*Théolog.*) objection des incrédules tirée des citations que les écrivains du nouveau teſtament ont faites de quelques paſſages ou prophéties de l'ancien : paſſages qui ne s'y trouvent point, ou qui ſont rapportés dans un ſens manifeſtement différent de celui qu'ils préſentent naturellement. Différentes routes que les théologiens ont priſes pour réſoudre cette difficulté. Ouvrage de *M. Surenhuſius*, intitulé Βιβλος καταλλαγης: *in quo ſecundum veterem theologorum hebræorum formulam allegandi, & modos interpretandi, conciliantur loca ex veteri in novo teſtamento allegata.* Idée de cet ouvrage. III. 483. *b.* Dix regles de citations & d'interprétation pratiquées par les rabbins, rapportées dans cet ouvrage. Explication de la maniere dont l'évêque de Kidder, M Leclerc & M. Sike levent la difficulté. *Ibid.* 484. *a.* Grotius avoit imaginé le premier cette méthode, M. Richard Simon l'a ſoutenue; mais Boſſuet en a montré la fauſſeté, auſſi-bien que le P. Balthus, jéſuite. Conſulter auſſi ſur ce ſujet Maldonat dans ſon commentaire ſur le chapitre ſecond de S. Matthieu. Maniere d'indiquer par abbréviation le livre de l'eccléſiaſte & celui de l'eccléſiaſtique, lorſqu'on en cite quelques paſſages. Explication de la maniere de citer S. Thomas. *Ibid. b.*

CITATIONS *de droit*, textes de droit que l'on indique pour appuyer ce qui eſt avancé. Les citations fréquentes en plaidant furent introduites ſous le préſident de Thou. Ce que dit Paſquier des avocats de ce tems-là. III. 484. *b.* Les juriſconſultes du ſeizieme ſiecle ſont tombés dans le même excès. Excès oppoſé où l'on ſe jette préſentement. Explication des abbréviations qu'on emploie lorſqu'on cite en matiere de droit, ſoit civil, ſoit canon. *Ibid.* 485. *a.*

CITATION *en jugement*, (*Juriſp.*) ce que les Romains entendoient par-là. Il étoit ordonné au défendeur, par la loi des douze tables, de ſuivre le demandeur devant le juge. III. 485. *a.* Comment cette citation ſe fit dans la ſuite. Diverſes perſonnes qu'il n'étoit pas permis de citer en jugement. Il falloit obtenir une permiſſion du prêteur pour citer quelque perſonne que ce fût. La citation en jugement étoit quelque choſe de plus fort qu'une ſimple action. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Citation, ajournement qui ſe donne par un appariteur pour comparoître devant un juge d'égliſe. Les citations générales ſont abuſives. Un laïc cité devant un juge d'égliſe, pour une cauſe qui n'eſt pas de ſa compétence, peut interjetter appel comme d'abus de la citation. Ouvrages à conſulter. Les ſujets du roi ne peuvent être cités en cour de Rome. Ouvrages à conſulter. III. 485. *b.*

CITÉ, (*Polit.*) définition. L'idée de cité ſuppoſe le rapport d'une perſonne phyſique ou d'un être moral public qui veut ſeul, à des êtres phyſiques privés qui n'ont plus de volonté. Toute cité a deux origines, l'une philoſophique; l'autre hiſtorique. III. 485. *b.* Diverſes hypotheſes ſur la premiere. L'hiſtoire & la philoſophie ſont d'accord ſur l'origine des cités. Obligation de ſe ſoumettre aux loix de la cité. Paſſage des hommes de l'égalité à la ſubordination, dans la formation des cités. Les cités réunies entr'elles, doivent auſſi reconnoître la même ſubordination. Mais les ſouverains abſolus reſtent égaux, & dans l'état de nature les uns à l'égard des autres. Quel eſt le mauvais citoyen, le mauvais ſujet, le mauvais ſouverain. Une cité peut être conſidérée comme une ſeule perſonne; & la réunion des cités, auſſi comme une ſeule perſonne ſoumiſe à une autorité, *&c.* Le mot *cité* déſignoit anciennement un état, un peuple avec toutes ſes dépendances, une république particuliere. Des cités des anciens Gaulois. Dans la ſuite, on n'appella *cités* que les villes épiſcopales, diſtinction qui ne ſubſiſte plus guere qu'en Angleterre. *Ibid.* 486. *a.* Nombre des cités de France. Quand une ville s'eſt aggrandie, on donne le nom de *cité* à l'eſpace qu'elle occupoit primitivement. *Ibid. b.*

Cité, ce que les Celtes entendoient par ce mot. *Suppl.* II. 286. *b.* Cités que les Romains déſignoient par le nom de *préfectures.* XIII. 283. *a.* Défenſeurs des cités chez les Romains. IV. 38. *a.*

CITÉ, (*droit de*) du droit de cité chez les Romains : peuples auxquels il fut communiqué. Comment s'acquiert la qualité d'habitant & celle de citoyen. En quoi conſiſtoient chez les Romains les droits de cité. Comment ils ſe perdoient. III. 486. *b.* Comment on acquiert aujourd'hui en France les droits de cité. Différence entre ces droits & ceux de bourgeoiſie. On peut perdre les droits de cité ſans perdre la liberté; mais la perte de cette derniere emporte celle des premiers. *Ibid.* 487. *a. Voyez* CITOYEN.

CITEAUX, ordre religieux. Commencement de cet ordre en 1075. Dignité de l'abbé de cîteaux. College des bernardins que les religieux de cîteaux ont à Paris. Hommes illuſtres que cet ordre a produits. Il eſt le premier qui ait établi des chapitres généraux. III. 487. *a.*

CITEAUX, ou *Ciſteaux*, (*Hiſt. des ord. rel.*) célebre abbaye, chef d'ordre, en Bourgogne, dans le Dijonois. *Suppl.* II. 444. *b.* Son fondateur. Papes que cet ordre a donnés à l'égliſe. Abbayes ſur leſquelles l'abbé de Cîteaux a juriſdiction. Ses droits & pouvoirs. Manuſcrit précieux de la bible renfermé dans la bibliotheque de Cîteaux. Tombeaux remarquables dans ſon égliſe. Arrivée de S. Louis à Cîteaux. Comment il répondit à la priere que les abbés & la communauté lui firent de la part du pape Innocent IV, de le défendre contre l'empereur Frédéric. *Ibid.* 445. *a.* Conduite de ce pape après les refus de ſecours & de protection qu'il reçut de la France, de l'Aragon & de l'Angleterre. Anecdote ſur une viſite que fit le poëte Boileau à l'abbaye de Cîteaux. On voit dans ce lieu une bible corrigée par les ſoins de S. Etienne, troiſieme abbé. Statuts qu'il forma ſous le nom de *charte de charité.* Monaſteres qu'il établit. Ses premiers ſucceſſeurs. Nombreuſes abbayes de cet ordre, qu'il y avoit en France en 1226. Statut par lequel dans le quatorzieme ſiecle, l'ordre réſolut de ne plus faire canoniſer aucun des religieux, *ne multitudine, ſancti vileſcerent in ordine. Ibid. b.*

Cîteaux, fondation de l'ordre de Cîteaux. XI. 599. *b.* Religieux de Cîteaux, fondés par S. Robert, abbé de Cîteaux : pourquoi appellés *bernardins :* leur habit : abbayes de ces religieux en France : ordres compris dans celui-ci. II. 211. *b.* Des abbés des monaſteres de l'ordre de Cîteaux. I. 13. *a.* Diſciples d'Ariſtote dans cet ordre. XII. 372. *b.* Théologiens diſtingués. I. 664. *a.*

CITERNE, celles de la Hollande. La plus belle citerne ſe trouve à Conſtantinople. Qualité de l'eau de citerne. III. 487. *a.* On obſerve de n'y point laiſſer entrer les eaux de neige & celles des pluies d'orage. Moyens donnés par M. de la Hire, pour pratiquer en tout pays des citernes qui fourniroient à chaque maiſon aſſez d'eau pour l'uſage & le beſoin de ceux qui y demeurent. Calcul qui montre qu'une maiſon qui auroit en ſuperficie quarante toiſes, peut ramaſſer aſſez d'eau pour abreuver vingt-cinq perſonnes par année. Avis de M. de la Hire, ſur le lieu & la maniere de conſtruire ces ſortes de citernes. Citernes qu'on voit dans quelques villes maritimes de Flandres. *Ibid. b.*

Citerne. Celles que les Romains avoient dans leurs maiſons. IX. 891. *a.*

CITHARE, comment cet inſtrument étoit formé. C'étoit l'inſtrument de ceux qui diſputoient les prix dans les jeux pythiens. Diviſion de leur chant en cinq parties. III. 488. *a.* Terpandre, excellent joueur de cithare. Quelques-uns prétendent que notre mot *guitare* vient de cithare. *Ibid. b.*

Cithare, en quoi elle differe de la lyre. IX. 778. *b.* Eſpece de cithare appellée *fides. Suppl.* III. 38. *a.* Voyez les planches de Lutherie, vol. V.

CITHERON, antre de ce mont. XV. 461. *a.* Nymphes qui l'habitoient. *Ibid.*

CITHERON, (*Myth.*) roi de Platée en Béotie. Comment il réconcilia Jupiter & Junon. *Suppl.* II. 446. *a.*

CITIA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes désignations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 446. *a.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CITOCTI, (*Botan.*) nom brame d'une eſpece de calaba du Malabar. Ses différentes dénominations. *Suppl.* II. 446. *b.* Deſcription, culture, qualités & uſages de cet arbre. Obſervations ſur quelques erreurs des botaniſtes au ſujet de cette plante. *Ibid.* 447. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CITOLE, (*Luth.*) inſtrument de muſique. *Suppl.* II. 447. *b.*

CITOYEN, deux ſortes de citoyens; les originaires & les naturaliſtes. Les Athéniens ont été très-réſervés à accorder la qualité de citoyens de leur ville à des étrangers. On enregiſtroit un jeune homme à l'âge de vingt ans au nombre des citoyens. Serment qu'il prononçoit. On devenoit citoyen d'Athenes par l'adoption d'un citoyen & le conſentement du peuple. En quels cas on n'étoit plus regardé comme citoyen. Conditions qui étoient néceſſaires pour conſtituer un citoyen Romain. III. 488. *b.* Dénombrement des citoyens fait ſous Auguſte. Différence qu'il y avoit entre un citoyen & un domicilié. Privileges dont jouiſſoit un citoyen Romain. Le nom de citoyen ne convient ni à ceux qui vivent ſubjugués, ni à ceux qui vivent iſolés. Le citoyen peut être conſidéré & relativement aux loix de la ſociété, & relativement au rang qu'il occupe dans l'ordre hiérarchique qui y eſt établi. Ariſtote ne reconnoît de vrais citoyens que ceux qui peuvent parvenir aux grades de magiſtrature. *Ibid.* 489. *a.* Reſtriction que fait Puffendorf du nom de citoyen à ceux qui par une réunion premiere de familles ont fondé l'état, & à leurs ſucceſſeurs de pere en fils. Le citoyen a des droits qu'il ſe réſerve & dont il ne ſe départ jamais. Il y a des occaſions où il ſe trouve ſur la même ligne avec l'être moral qui commande à tous. Deux caracteres, l'un particulier, l'autre public, ſous leſquels cet être peut ſe conſidérer. Occaſions où il eſt juge & partie. Parti auquel s'attachera le citoyen dans le tems de trouble. Plus les citoyens approcheront de l'égalité, & plus l'état ſera tranquille. *Ibid. b. Voyez* CITÉ, *droit de.*

Citoyen, différence entre citoyen, bourgeois & habitant. II. 370. *a.* Différence entre ſujet & citoyen. XV. 643. *a.* Du droit de citoyen à Lacédémone. XVII. 651. *b.* — 654. *a.* *Des citoyens Romains.* Selon la juriſprudence, un enfant n'étoit point citoyen du lieu de ſa naiſſance, mais du lieu de celle de ſon pere. XIV. 34. *a.* Nombre des citoyens romains, ſelon pluſieurs dénombremens. V. 738. *b.* Diſtinction de trois ſortes de citoyens romains. XI. 59. *b.* Citoyens de la premiere claſſe. III. 507. *a.* Trois ſortes de nouveaux citoyens que les Romains diſtinguoient. XVI. 625. *a.* Tribus dans leſquelles ils étoient diſtribués. *Ibid.* Le droit de citoyen romain recherché des peuples d'Italie. XIV. 156. *b.* – Obligations & droits du citoyen. XVII. 856. *a*, *b.* Liberté du citoyen. IX. 472. *a.* Cas qu'on faiſoit dans les républiques anciennes de la vie des citoyens. V. 342. *a*, *b.* La vie & les biens des citoyens ont été des objets de la plus haute importance, ſous les gouvernemens qui ſe ſont diſtingués par leur ſageſſe. XVII. 864. *a.* Comment la mauvaiſe volonté des chefs anéantit les droits des citoyens ſans paroître les attaquer. V. 342. *b.* Principe des devoirs du citoyen. XVII. 178. *a*, *b.*

CITROENVISCH, (*Ichthy.*) poiſſon des iſles Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Sa deſcription & ſes mœurs. Uſages qu'on en tire. Sa claſſification. *Suppl.* II. 448. *a.*

CITRON, (*Chym. Mat. médic.*) à quelle claſſe de ſubſtances végétales le ſuc de citron doit être rapporté. III. 491. *b.* Il eſt employé à titre d'acide & comme précipitant dans certaines teintures, & à exalter certaines couleurs. Ses uſages à titre d'aliment. Propriétés médicinales de ce ſuc. Le ſcorbut de mer eſt guéri très-promptement par l'uſage des citrons: cette derniere propriété miſe en doute. Maniere dont les apothicaires conſervent le ſuc de citron. Préparation du ſyrop de limon. *Ibid.* 492. *a.* Les Allemands & les Anglois emploient l'acide du citron combiné avec différentes matieres alkalines. Attention que doit avoir le médecin en preſcrivant le ſyrop de citron dans les mêlanges. Teinture d'antimoine préparée avec le ſuc de citron. Goût & propriétés de l'écorce de ce fruit. Préparation du ſyrop de cette écorce, connu ſous le nom de *ſyrupus flavedinum citrei.* Huile eſſentielle de citron: ſes propriétés. *Ibid. b.* Propriétés de l'eau retirée par la cohobation des écorces de citron. Eau connue ſous le nom d'*eſprit de citron. Eau ſans pareille.* Propriétés de l'écorce blanche de citron. Uſages médicinaux des graines de citron. Uſage du citron dans les tiſannes royales. Celui qu'on en fait dans les tems de peſte. Celui qu'on peut faire des différentes confitures de citron. Préparation d'un électuaire, connu ſous le nom de tablettes purgatives de citron. *Ibid.* 493. *a.* Son uſage a été abandonné. *Ibid. b.*

CITRONNELLE, (*Botan.*) méliſſe des jardins. X. 317. *a.* Deſcription de la grande citronnelle. *Suppl.* I. 562. *a.*

CITRONNIER, caracteres de ce genre de plante. Définition tirée de Virgile. III. 489. *b.* Le printems ſe confond avec l'automne dans cet arbre admirable. En quoi il differe de l'oranger: ce qu'en dit Virgile. *Georg. II. 131.* Sa deſcription: celle de l'arbre, des feuilles, des fleurs, des fruits. *Ibid.* 490. *a.* Son origine: divers lieux où on le cultive. Ses eſpeces. Les botaniſtes en diſtinguent une dixaine: la plus eſtimée. Son uſage chez les Romains: en quel tems il commença. Il y a des citrons qui ſont en même tems oranges. *Ibid. b.* Citrons en forme de main. Citron appellé *main de dieu* par les Chinois. Citron qui naît enfermé dans un autre. Du bois de citronnier des anciens. L'uſage de ce bois étoit très-rare & très-eſtimé à Rome. Prix énorme de certaines tables faites de ce bois. Promeſſe que fait Horace à Vénus de la part de Maximus, de dreſſer une ſtatue à la déeſſe dans un temple de bois de citronnier. Bois *almugim* dont il eſt parlé dans l'écriture. Divers ſentimens ſur ce bois. *Ibid.* 491. *a.* Auteurs anciens & modernes qui ont traité du citronnier. M. Geoffroi a enſeigné le procédé de tirer le ſel eſſentiel du citron, & celui d'en tirer l'huile eſſentielle. *Ibid. b.*

Citronnier, eſpece appellée *pommier d'Adam.* XIII. 7. *a.* Autre dite *cédra.* II. 796. *b.* Comment on tire l'huile eſſentielle des citrons. VIII. 334. *b.*

CITRONVISCH, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Caracteres qui le diſtinguent du *citroënviſch.* Sa claſſification. *Suppl.* II. 448. *a.*

CITROUILLE, deſcription de cette plante. Uſage de ſon fruit. Lieux où elle croît. Deſcription de celle qu'on appelle *pepo oblongus.* III. 493. *b.* Cette plante eſt devenue très-commune dans nos jardins, *&c. Ibid.* 494. *a.*

Citrouille, eſpece appellée *bonnet de prêtre.* II. 325. *a.*

CITROUILLE, (*Mat. méd.*) ſa ſemence eſt une des quatre ſemences froides. Propriété de l'huile qu'on en retire. III. 494. *a.*

CITROUILLE, (*Diete*) comment on la prépare. Propriétés de cet aliment. Pain fait avec ſa pulpe. III. 494. *a.*

CITTA, *di Caſtello*, autrefois *Tifernum tiberinum.* XVI. 326. *a.*

CITVISCH, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. *Suppl.* II. 448. *a.* Sa deſcription & ſes mœurs. Uſages auxquels on l'emploie. Maniere de le claſſer. Il ne doit pas être confondu avec le chietſevich. *Ibid. b.*

CIVADIERE, (*Marin.*) voile du mât de beaupré. Son uſage. III. 494. *a.*

CIVE *ou* CIVETTE, (*Jardin.*) trois eſpeces. Sa racine. III. 494. *a.* ſa feuille, ſes fleurs. A quoi on l'emploie. Sa culture. *Ibid. b.*

CIVELLE, (*Pêche*) petit poiſſon. Uſage qu'en font les pauvres gens. Tems & maniere de faire cette pêche. III. 494. *b.*

CIVETTE, (*Zoolog.*) à quel genre appartient cet animal. Pays que la civette habite. Divers noms qu'on lui a donnés. Étymologie du nom *civette.* III. 494. *b.* Deſcription anatomique de cet animal. Dans quelle partie s'amaſſe la matiere odorante que les Arabes appellent *zibet. Ibid.* 495. *a.* L'odeur de cette matiere ſe conſerve. Elle eſt auſſi répandue partout le corps de l'animal. Ce que Pline dit des yeux de *l'hyene* qui paroît être le même animal que la civette. Belon a prétendu que la civette & l'hyene des anciens ne ſont point des animaux différens. Particularités ſur le ſac où la civette porte ſon parfum, *Ibid. b.* & ſur le parfum lui-même. Autres animaux, qui comme la civette ont une poche pour y contenir un parfum particulier. *Ibid.* 496. *a.*

CIVETTE; (*Hiſt. nat. quadrup.*) *voyez* vol. VI des planch. Hiſt. nat. pl. 12. Caracteres qui diſtinguent cet animal du zibet. *Suppl.* II. 448. *b.* Combien Linnæus a été embarraſſé pour placer la civette dans ſa méthode. Ses variations ſur ce ſujet. Claſſification de la civette & du zibet. *Ibid.* 449. *a.*

CIVETTE, (*Mat. méd.*) propriétés de la matiere balſamique de cet animal. Maniere de l'employer. Préparations où elle entre. III. 496. *a.* Choix de la meilleure qualité. D'où il faut ſe la procurer. Prix auquel on la vend. *Ibid. b.*

CIVIERE. Machine à porter des fardeaux. Deſcription. Ouvriers qui s'en ſervent. III. 496. *b. Voyez* BAR.

CIVIL, (*Juriſpr.*) droit civil. Corps civil. III. 496. *b.* Loix civiles. Le terme *civil* eſt quelquefois oppoſé à *canon.* On dit quelquefois le droit civil par oppoſition au droit coutumier. *Civil* eſt encore oppoſé à *criminel.* Jouir des effets civils. Partie, concluſions civiles, intérêts civils, *&c. Ibid.* 497. *a.*

Civil, divers uſages de ce mot. Action civile. I. 123. *a.* Année civile. 387. *a.* 388. *a*, *b.* Code civil. III. 571. *b.* Contrat civil. IV. 124. *b.* Dépôt civil. 865. *a.* Droit civil. V. 123. *b.* Effets civils. 406. *a.* Exception civile. VI. 219. *a.* Intérêts civils. VIII. 824. *b.* Juge civil. IX. 11. *b.* Juriſdiction civile. 74. *b.* Juſtice civile. 94. *a.* Lieutenant civil. 505. *b.* Des loix

civiles. 654. *b.* 655. *a*, *b.* Nobleſſe civile. XI. 174. *b.* 178. *b.* Obligation civile. 304. *b.* Office civil. 418. *b.* Greffier civil du parlement. XII. 11. *b.* Tournelle civile au parlement de Paris. 29. *b.* Partie civile. 103. *b.* Peine civile. 246. *b.* Poſſeſſion civile. XIII. 165. *b.* Procédure civile. 404. *a.* Procès civil. *Ibid.* Requête civile. XIV. 162. *b.* Société civile. XV. 259. *a*, *b.* Tems civil. XVI. 96. *a.* Teſtament civil. 192. *b.* Tradition civile. 510. *a.* Vie civile. XVII. 254. *b.* 257. *b.*

CIVIL, *poli*, *honnête*, *affable*, *gracieux*, (*Synon.*) XII. 904. *a.* *Suppl.* I. 179. *b.*

CIVILISER, (*Juriſpr.*) civiliſer une affaire; rendre civil un procès qui s'inſtruiſoit comme criminel : ce que dit là-deſſus l'ordonnance de 1670, titre 20. Lorſque les charges paroiſſent légeres, on renvoie quelquefois les parties à l'audience, *&c.* III. 497. *a.*

Civiliſer; procédure civiliſée, procès civiliſé. XIII. 404. *a*, *b.*

CIVILITÉ, *politeſſe*, *affabilité*. Différences & rapports entre ces expreſſions. Définition de chacune de ces qualités. III. 497. *a.* Montaigne cité ſur ce ſujet. La civilité cérémonieuſe eſt fatigante & inutile. Eloge de la vraie civilité. Quelques légiſlateurs ont voulu que les manieres repréſentaſſent les mœurs. Regles de la civilité chez les Chinois. *Ibid. b.*

Civilité, différence entre la politeſſe & la civilité. V. 416. *a.* Différence entre la politeſſe, la flatterie & la civilité. XII. 916. *a.*

CIVIQUE, (*Couronne*) celle que les Romains accordoient à ceux qui avoient ſauvé la vie à un citoyen. III. 497. *b.* *Voyez* COURONNE. Elle fut accordée à Auguſte & à Cicéron. *Ibid.* 498. *a.*

CIVITA TURCHINO, (*Antiq. d'Italie*) montagne à trois milles, au nord de Carneto. *Suppl.* II. 449. *a.* Sa deſcription. Appartemens ſouterreins qu'on y a découverts. Antiquités qu'on y trouve. Peintures & inſcriptions. *Ibid. b.* *Voyez* pl. IV. d'antiq. *Suppl.*

CIVITA, autrefois *Teanum.* XVI. 1. *a.*

CIVITAS, ce qu'on entendoit par ce mot. XI. 747. *a.*

CIVOLI, (*Ludovico*) peintre. V. 318. *b.*

C L

CLAIE, uſage qu'on en fait dans le jardinage pour paſſer les terres. Claie ſur laquelle on traîne par les rues ceux qui ſe ſont défaits, *&c.* III. 498. *a.*

Claie, paſſer à la claie. XII. 140. *a.*

CLAIE, (*Fortif.*) III. 498. *a.*

Claie portative derriere laquelle les archers tiroient, XII. 195. *b.* dont ſe couvroient les aſſiégeans. *Suppl.* IV. 238. *a.*

Claie, dont ſe ſervent les bergers. III. 498. *b.*

Claie, en terme d'orfevre. Deſcription & uſage. III. 498. *b.*

CLAIN, (*Juriſpr.*) diverſes ſignifications de ce mot. Clain & arrêt. Clain de cerquemenage. Clain de dégagement. Clain de rétabliſſement. Clain de ſimple ſaiſine. III. 498. *b.*

CLAIONNAGE, (*Maç. & Jardin.*) utilité de ce travail. Comment il ſe fait. III. 498. *b.*

CLAIR, (*Logiq.*) notion claire. XI. 252. *b.* Penſée claire. XII. 309. *b.* *Voyez* CLARTÉ.

CLAIR, *Saint-* (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 697. *a.*

CLAIR-OBSCUR, (*Peint.*) importance de la connoiſſance de la lumiere. Ce qu'on entend par l'incidence des lumieres. L'incidence des lumieres forme le peintre à ſuivre les loix de la perſpective, au lieu que le clair-obſcur dépend abſolument de l'imagination du peintre. Ce qu'on entend par *clair* & par *obſcur.* III. 499. *a.* Trois moyens conduiſent à la pratique du clair-obſcur. 1°. La diſtribution des objets. Explication de ce que Titien appelle *la grappe de raiſin.* 2°. Le corps des couleurs. 3°. Les accidens. Ce qu'on entend par un deſſin de clair-obſcur. III. 499. *b.*

CLAIR-OBSCUR, (*Peinture*) l'intelligence du clair-obſcur conſiſte dans l'habileté à choiſir les couleurs locales, claires ou ſombres, les plus propres à renforcer ou à mitiger ſelon le beſoin, les jours & les ombres naturelles. — Il ne faut pas confondre le clair & l'obſcur, qui dépend des jours & des ombres, avec le clair-obſcur, qui ne dépend que des couleurs locales, quoique ces deux choſes très-différentes puiſſent produire un même effet. *Suppl.* II. 450. *a.* Etude que doit faire le peintre pour acquérir l'intelligence du clair-obſcur. Les graveurs ont auſſi trouvé l'art d'exprimer les couleurs locales, tantôt claires, tantôt ſombres, tantôt douces, tantôt tranquilles. *Ibid. b.*

Clair-obſcur. La partie du coloris, qui comprend auſſi celle du clair-obſcur, eſt une des plus eſſentielles de la peinture. III. 658. *b.* Leçons de clair-obſcur que le Titien tiroit d'une grappe de raiſin. VII. 860. *a.*

CLAIRANGUE, *grattes* ou *verveux emmanché*, (*Pêche*) Inſtrument pour la pêche. Où ſe pratique la pêche de la clairangue. III. 500. *a.*

CLAIRAUT, (*Alexis*) ſa géométrie. V. 497. *b.* Elémens d'algebre de cet auteur. *Ibid.* Théorie ſur la figure de la terre. VI. 757. *a*, *b.* Mémoire ſur la conſervation des forces vives. VII. 115. *b.* Ses ouvrages aſtronomiques. *Suppl.* I. 665. *a.* Tables du mouvement de la lune. IX. 735. *b.* Recherches ſur les moyens de conſtruire un téleſcope dioptrique acromatique. XVI. 49. *a*, *b.* Ses formules pour la courbure de ſes verres. *Suppl.* III. 814. *a.*

CLAIRE, (*Religieuſes de ſainte*) commencemens de cette communauté : leur regle : on les diſtingue aujourd'hui en Damianiſtes & en Urbaniſtes. III. 500. *a.*

CLAIRE, (*Sainte*) obſervations ſur cette ſainte. X. 683. *b.*

CLAIRE, (*Chym. & Docim.*) cendre d'os calcinés, *&c.* Uſage qu'on en fait en docimaſie. Avantages de la claire. Comment on fait calciner les os ou arrêtes, & on les leſſive. III. 500. *a.* Inſtructions ſur la maniere de s'en ſervir. *Ibid. b.*

CLAIRÉE, (*Rafin.*) paſſer la clairée. XII. 140. *a.*

CLAIRET, (*Pharmac.*) différentes ſortes de vins clairets. Quelques-uns ſubſtituent au vin dans la compoſition des clairets, l'eau-de-vie ou l'eſprit-de-vin. III. 500. *b.*

CLAIRETS, (*les*) maiſon de religieuſes, *&c.* III. 500. *b.*

CLAIRE-VOIE, différens ouvrages faits à claire-voie. III. 500. *b.*

CLAIRIERE *ou* CLARIERE, (*Econ. ruſtiq.*) moyen de remédier aux clairieres dans les endroits aquatiques. *Voyez* BOIS. Comment on y peut remédier dans les autres expoſitions. Comment les baliveaux donnent lieu aux clairieres. *Suppl.* II. 450. *a.*

CLAIRON, (*Luth.*) cet inſtrument fut en uſage chez les Mores, qui le tranſmirent aux Portugais. III. 501. *a.*

Clairon, jeu d'orgue. III. 501. *a.*

Clairon, pédale de clairon. XII. 235. *b.*

CLAIRON, (*Blaſon*) III. 501. *a.*

CLAIRON, (*Mademoiſelle*) eſpece d'applaudiſſement qu'elle reçut d'un ſpectateur. IV. 684. *a.*

CLAIRVOYANT, *éclairé*, (*Synon.*) V. 269. *b.*

CLAMER, (*Juriſpr.*) divers ſens & uſages de ce mot. III. 501. *b.*

CLAMEUR, (*Juriſpr.*) divers ſens de ce mot. Clameur de bourſe, clameur de bourſe gagée, clameur à droit conventionnel, clameur à droit de lettre lue. III. 501. *b.* Clameur fauſſe; forte clameur; clameur de gage plege, clameur gagée; clameur de haro; origine de cette expreſſion; premier exemple mémorable de l'uſage que l'on faiſoit de cette clameur de haro; la même clameur de haro faite contre Henri V, roi d'Angleterre, lorſqu'il aſſiégeoit Rouen. Clauſe des ordonnances, *&c.* *Nonobſtant clameur de haro.* III. 502. *a.* Ce que l'ancien coutumier de Normandie dit du haro. Extenſion de la pratique du haro au-delà des cas prononcés par la coutume. Sur la maniere d'intenter le haro. A quoi chacun étoit obligé lorſqu'on crioit haro. La clameur de haro ne peut être intentée qu'en Normandie, *&c.* *Ibid. b.* Par qui & contre qui elle peut l'être. Effet du haro. A qui en appartient la connoiſſance. Comment la clameur du haro tombe en péremption : le juge du haro doit prononcer une amende contre l'une ou l'autre des parties. Les parties ne peuvent tranſiger dans cette matiere. Recueils & ouvrages à conſulter.

Clameur lignagere ou clameur de bourſe. III. 503. *a.* Clameur de loi apparente; clameur ſeigneuriale; clameur révocatoire; clameurs ou rigueurs; ouverture de clameur; clameur du petit ſcel de Montpellier; clameur pour dettes. *Ibid. b.*

Clameurs, *décime des*, IV. 679. *b.*

CLAMEUR, *cri*, (*Synon.*) IV. 461. *a.*

CLAMP, *gaburon*, *gemelle*, (*Marine*) clamp ou clan de mât; clamp de beau-pré. III. 503. *b.*

CLAPET, (*Méchan.*) eſpece de ſoupape faite d'un rond de cuir, *&c.* Deſcription & uſage. III. 504. *a.*

CLAPIER, (*Econ. ruſt. & Chaſſe*) terrein clos où l'on nourrit des lapins. Détails ſur tout ce qui concerne la conſtruction d'un clapier, & ſur la maniere d'y élever les lapins. III. 504. *a.*

CLAQUES, (*Cordonn.*) maniere de les travailler. *Suppl.* IV. 814. *b.* 815. *b.*

CLAQUEBOIS, (*Luth.*) inſtrument de percuſſion & à touches. Il a été en uſage chez les Flamands. III. 504. *a.* Deſcription de cette eſpece d'épinette; maniere de s'en ſervir. *Ibid. b.*

CLAQUEBOIS, (*Luth.*) *voyez* vol. V des planch. de Luth. planch. 1.

CLARAMONT, *poudre de.* XVI. 180. *b.*

CLARENCIEUX *ou* CLARENCE, (*Hiſt. mod.*) nom affecté au ſecond roi ou héraut-d'armes d'Angleterre. Création de ce héraut par Edouard IV. Son office. III. 504. *b.*

CLARENINS, ancienne congrégation de l'ordre de S. François, *&c.* Ses commencemens, ſes révolutions. III. 504. *b.*

CLARICORDE, (*Luth.*) inſtrument de muſique. *Voyez* MANICORDE, CLAVICORDE, & *Suppl.* II. 829. *b.*

CLARIFICATION, (*Pharm.*) dépuration qui s'opere par le moyen du blanc d'œuf, & d'autres ſubſtances animales, *&c.* But de cette opération. Liqueurs qui en ſont l'objet. Liqueurs qui doivent être exclues du nombre des ſujets de la clarification. Matieres employées pour la clarification dans les travaux en grand. Maniere de faire la clarification avec les blancs d'œufs. III. 505. *a.* On entend encore par ce mot la défécation du ſuc des plantes, *&c. Ibid. b.*

Clarification des liqueurs par l'alun. I. 312. *a.* Clarification par défécation. IV. 733. *b.* Clarification des ſucs de plantes & de fruits. 867. *a.* Clarification des vins. XVII. 294. *b.* 297. *b.* III. 638. *b. Suppl.* III. 514. *a.*

CLARIFIER, en termes de raffineur de ſucre. Comment on s'y prend pour cette opération. III. 505. *b.*

CLARINÉ, (*Blaſon*) ſe dit de quelques animaux qui ont la clochette attachée au cou. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 450. *b.*

CLARINETTE, (*Luth.*) inſtrument à anche. Son invention. *Suppl.* II. 450. *b. Voyez* vol. V des pl. de luth, pl. 8. & pl. 4. de luth. *Suppl.* Deſcription de la clarinette. Maniere de jouer de cet inſtrument. Sa tablature. Son étendue. Lorſqu'il eſt accompagné d'autres inſtrumens, il faut noter ſa partie d'une tierce mineure plus haut que la leur. Son peu de variété cauſé par la difficulté du doigter. Comment on y remédie. Muſicien qui jouoit d'une clarinette à ſix clefs, ſur laquelle il exécutoit tous les modes. *Suppl.* II. 451. *a.*

CLARK, anecdote ſur cet anglois qui avoit trouvé le ſecret de déboîter & diſloquer la plupart des jointures de ſon corps. VIII. 870. *a.*

CLARKE, (*Samuel*) preuves de l'exiſtence de Dieu. IV. 978. *b.* — 980. *a.* Sentiment de ce philoſophe ſur l'eſpace. V. 950. *a*, *b.* Sur le froid. VII. 308. *a.* Sur la gravité. 875. *a.*

CLAROS en Ionie: bois de Claros conſacré à Apollon. II. 310. *a.* Oracle de Claros. XI. 537. *b.*

CLARTÉ, *lueur*, *éclat*, *ſplendeur.* (*Synon.*) V. 269. *b.*

Clarté de la vue: ſa cauſe. XVII. 569. *a.*

CLARTÉ, (*Beaux-arts*) nous nommons diſtincts les objets de nos connoiſſances dans leſquels nous démêlons clairement ce qui conſtitue leur genre ou leur eſpece. III. 451. *b.* C'eſt donc par la clarté diſtincte d'un objet, qu'on reconnoît ce qu'il eſt ou ce qu'il repréſente. Il y entre toujours quelque choſe de relatif. Dans les ouvrages de l'art, chaque objet doit avoir le degré de clarté que ſa connexion avec le tout exige, afin qu'il ſoit reconnu avec préciſion pour ce qu'il doit repréſenter. Les objets acceſſoires ne doivent recevoir que le degré de développement & de clarté que leur importance exige; c'eſt-là l'unique moyen de rendre diſtinct un tout qui eſt compoſé de pluſieurs parties différentes. *Ibid.* 452. *a.* Dans les arts de la parole, les ouvrages de quelque étendue, les narrations, les deſcriptions, les diſſertations, acquierent cette clarté diſtincte par une diviſion exacte des divers objets, par l'ordre dans lequel ils ſe ſuccedent, & par la tractation détaillée des objets principaux. Regle la plus générale & la plus importante ſur ce ſujet: n'entreprenez aucun plan avant de bien connoître tous les matériaux que vous emploierez dans votre ouvrage; qu'à force de méditer votre ſujet, il vous ſoit ſi familier, que vous puiſſiez en ſaiſir l'enſemble d'un coup d'œil. Alors il ne vous faudra plus qu'un bon diſcernement pour faire la diſtribution & l'ordonnance. *Ibid. b.*

Clarté du diſcours, (*Littér.*) Cauſes qui nuiſent à cette clarté. III. 452. *b.* 1°. Le ſujet même qui ſouvent eſt hors de la portée des lecteurs. 2°. L'emploi des termes de l'art & des expreſſions ſcientifiques. 3°. La trop grande briéveté. 4°. Le défaut de méthode. 5°. Le défaut de clarté dans les conceptions, & de diſtinction dans les idées de celui qui parle. 6°. Le défaut de ſtyle. *Ibid.* 453. *a.* 7°. Le trop grand deſir de montrer de l'eſprit. *Ibid. b.*

Clarté dans le diſcours. I. 376. *a.* V. 523. *b.* dans l'expreſſion. VI. 315. *a.* dans l'expreſſion & dans la penſée. *Suppl.* II. 918. *b.* 919. *a.* dans les idées. VIII. 492. *a*, *b.* 493. *a.* dans le ſtyle, XV. 553. *b.* dans les images. *Suppl.* III. 562. *b.* 563. *a*, *b.* 564. *a.* dans les tropes, XVI. 702. *b.* dans la narration. *Suppl.* IV. 14. *b. Voyez* CLAIR.

CLASSE, terme relatif à ceux de regne & de genre. Diſtribution des objets de l'hiſtoire naturelle en regnes, de chaque regne en claſſes, de chaque claſſe en genres, des genres en eſpeces. Comment cette diſtribution ſe forme. III. 505. *b.* Exemple tiré du regne animal. On peut multiplier ces diviſions autant qu'on le veut. *Voyez* MÉTHODE.

CLASSE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Claſſes des colleges. Diviſions appellées du nom de claſſe par Quintilien. III. 506. *a.* Cet auteur préfere l'éducation publique à l'éducation particuliere, pourvu qu'on ſuive pour cette premiere le plan & les diviſions qu'il indique. Moyens indiqués par Quintilien, pour tranſporter dans l'éducation publique les avantages de l'éducation particuliere, & réciproquement. Ce qu'il dit ſur la vertu & la probité que l'on doit chercher dans les maîtres, & ſur les châtimens des écoliers. *Ibid. b.*

CLASSE, (*Marine*) ce qu'on entend en France par ce mot. Extrait de l'ordonnance de Louis XIV, pour les armées navales, publiée en 1689, & qui regle tout ce qui concerne les claſſes. *Ibid.* 506. *b.*

CLASSIFIER, (*Métaphyſiq.*) comment notre eſprit parvient à claſſifier les êtres. *Suppl.* I. 69. *b.* 73. *a.* Voyez GENRE.

CLASSIQUE, (*Gramm.*) Quels ſont les auteurs claſſiques. Divers ſens du mot latin *claſſicus.* 1°. Il ſe dit de ce qui concerne les flotes. 2°. Citoyens de la premiere claſſe appellés *claſſici cives.* Ce qu'on entendoit par *claſſici teſtes.* III. 507. *a.* Dans Aulugelle, *autores claſſici*, ſignifie les auteurs du premier ordre. Auteurs françois qu'on pourroit appeller claſſiques dans ce même ſens. *Ibid. b.* — Sur les auteurs claſſiques, *voyez* AUTEUR.

CLASSIQUES, *auteurs* (*Art de la parole*) ceux qui peuvent ſervir de modele par la beauté & l'excellence du ſtyle. On ne doit les chercher que chez les nations où la raiſon eſt parvenue à un haut degré de culture, où la vie ſociale & le commerce des hommes ont porté l'entendement & le bon goût fort au-deſſus des ſens groſſiers. Chez un peuple dont la raiſon n'eſt pas encore cultivée au plus haut point, le meilleur auteur qui s'y formera, ſera applaudi parmi ſes contemporains, & cependant ne ſera jamais auteur claſſique. III. 463. *b* La ſimple culture de l'entendement, qui ne s'attache qu'aux abſtractions & à l'analyſe des idées, ne forme point d'auteur claſſique. L'entendement claſſique n'analyſe point les diverſes parties d'un objet; il ſait l'énoncer dans toute ſon étendue avec énergie & ſimplicité: ce ſont plutôt des obſervations fines qui ſuppoſent un coup-d'œil perçant, que des raiſonnemens exacts, fondés ſur le développement des idées. — Comment s'acquiert l'eſprit d'obſervation, cette premiere qualité d'un auteur claſſique. — Pourquoi en tout pays le nombre des poëtes claſſiques l'a emporté ſur celui des bons proſateurs. *Ibid.* 454. *a.*

CLAUDE, (*Jean*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce théologien. XIV. 583. *b.*

CLAUDE, *terre de ſaint-* (*Géogr.*) en Bourgogne. *Suppl.* III. 677. *b. Suppl.* IV. 697. *a*, *b.*

CLAUDEBERGE, l'un des premiers ſectateurs de Deſcartes. XV. 326. *b.*

CLAUDIA, *loi.* IX. 656. *a.*

CLAUDIA, (*Hiſt. rom.*) Veſtale qui fut accuſée d'avoir laiſſé éteindre le feu ſacré. Miracle par lequel elle manifeſta ſon innocence. III. 454. *a.*

CLAUDIA, ſœur de Claudius Pulcher. Peine que lui attira ſon orgueil. III. 454. *a.*

CLAUDICATION, (*Médec. Chir.*) Diverſes cauſes de cette maladie: claudication de naiſſance: cauſes accidentelles. III. 508. *a.* Remede à la claudication qui vient de ce que la jambe, par la ſeule contraction ou roidiſſement de ſes muſcles, s'eſt retirée. Remede à celle qui vient de foibleſſe des hanches dans les enfans. Mot d'une femme Lacédémonienne à ſon fils, devenu boiteux à la guerre. *Ibid. b.*

CLAUDIEN, poëte, ſa patrie. *Suppl.* II. 214. *a.*

CLAUDIUS-NERON, (*Hiſt. rom.*) fils de Druſus & de Livie. Hiſtoire de la vie & du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 454. *b.*

CLAUDIUS-NÉRON, empereur: lieu de ſa naiſſance: ſon caractere. IX. 777. *b.* Muſée qu'il conſtruiſit dans Alexandrie. X. 894. *a.* Combat donné ſur l'eau pendant ſon regne. XI. 60. *b.* Cauſe de ſa mort. X. 713. *b.* Lieu où il mourut. XV. 227. *b.*

CLAUDIUS, *M. Aurelius* (*Hiſt. rom.*) ſurnommé le Gothique, ſecond du nom, parvint à l'empire après la mort de Gallien. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 456. *a.*

CLAUDIUS II. *ſurnommé le Gothique*, empereur, conſulte les ſorts de Virgile. XV. 378. *b.*

CLAUDIUS *Pulcher*, ne doit ſa célébrité qu'à ſes défaites & à ſon mépris pour la religion dominante. Principaux traits qui le caractériſent. *Suppl.* II. 456. *b.*

CLAUDIUS, *Publius*, eut l'orgueil & l'envie de ſes ancêtres, ſans avoir aucune de leurs vertus. Evénemens qui le démontrent. *Suppl.* II. 456. *b.*

CLAUDIUS, (*Publius*) amoureux de Pompeia, femme de Céſar: il profane les myſteres de Cérès. X. 923. *b.*

CLAUDIUS, (*Appius*) fils d'Appius Claudius Cœcus, attaqué dans ſon triomphe par un tribun, & protégé par ſa fille qui étoit Veſtale. XVII. 213. *b.*

CLAUDIUS, (*Appius*) décemvir qui ſe rendit honteuſement célebre par ſa paſſion pour Virginie. Sa mort. *Suppl.* II. 456. *b. Voyez* APPIUS.

CLAUDIUS *Nero*, conſul; victoire qu'il remporta ſur Aſdrubal. *Suppl.* III. 916. *b.*

CLAUDIUS, éditeur d'une bible hébraïque. II. 224. *a.*

CLAVEAU, (*Archit.*) pierre en forme de coin qui ſert à fermer une plate-bande. Claveau à croſſette. Obſervation ſur

ſur les ornemens dont on décore cette partie du bâtiment. III. 508. *b.*

CLAVEAU, (*Art vétérin.*) maladie de brebis. Symptômes & progrès de cette maladie. Siege dans le corps de l'animal. Elle a beaucoup de rapport à la petite vérole qui regne parmi les hommes. III. 509. *a.*

CLAVECIN, (*Luth.*) inſtrument de mélodie & d'harmonie, *&c.* Détails pour la conſtruction d'un clavecin. III. 309. *a.* 510. *a*, *b.* Table des numéros des cordes, & du nombre qu'on doit mettre de chacune, en commençant par les baſſes, & en montant ſelon la ſuite des ſautereaux. De la tablature de cet inſtrument. L'*ut* du milieu doit être à l'uniſſon d'un tuyau de preſtant de deux piés, ouvert, *&c.* Clé pour tourner les chevilles. *Ibid.* 511. *b.*

Clavecin, inventeur de cet inſtrument. XVI. 57. *a.* Imperfection des premiers clavecins. *Suppl.* II. 820. *b.* Regiſtres de clavecin. XIV. 19. *b.* Sommier. XV. 336. *b.* Doubles claviers du clavecin. III. 513. *b.* Forte-piano, appellé pantalon. *Suppl.* IV. 231. *a.* Clavecin de M. Berger, dont les ſons pouvoient être renforcés. *Ibid.* II. 651. *a.* 821. *b.* Clef ou accordoir pour tourner les chevilles. I. 80. *b.* III. 518. *b.* Principes ſur la maniere d'accorder cet inſtrument. XVI. 57. *a*, *b.* &c. XII. 107. *a.* Préceptes ſur le doigter du clavecin. V. 16. *b.* Accompagnement ſur le clavecin. I. 75. *a*, *b.* Arpégement. 701. *b.* — Facteur de clavecin. *Voyez* LUTHIER, & les planches de lutherie. Table du rapport de l'étendue des voix & des inſtrumens de muſique, comparés au clavecin, vol. V des planches, *Lutherie*, pl. 22.

Clavecin à roue, deſcription de cet inſtrument. *Suppl.* II. 457. *a.* Défaut qui lui eſt propre. *Ibid. b.*

Clavecin briſé; clavecin vertical. Suppl. II. 457. *b.*

Clavecin oculaire, définition. III. 511. *a.* Deſcription de cette machine. Principes ſur leſquels elle eſt conſtruite. Effets du jeu de ce clavecin. La ſeule différence importante entre le clavecin auriculaire & celui-ci, vient de ce que, dans le premier, l'oreille n'apperçoit point de diſcontinuité dans les ſons, au lieu que les couleurs paroiſſent diſtantes & diſjointes à la vue. *Ibid. b.* Il paroît impoſſible encore qu'on eût la mémoire d'un air de couleurs, comme on a celle d'un air de ſons. Comment les couleurs d'un clavecin oculaire devroient être placées. Inventeurs de cette machine. *Ibid.* 512. *a.*

CLAVETTE, (*Art méchan.*) définition. Différentes formes de clavettes. Clavettes des tourneurs en fer. III. 512. *a.*

CLAVICORDE, (*Luth.*) *voyez* CLARICORDE. Origine de cet inſtrument. Défaut qui lui eſt attaché. Son uſage, préférable pour les commencemens à celui du clavecin. *Suppl.* II. 457. *b.*

CLAVICULE, (*Anat.*) nom de deux os ſitués à la baſe du cou & au haut de la poitrine. Leur deſcription. Pourquoi ces os ſont appellés de ce nom. Leur uſage. III. 512. *a.* Différence entre les clavicules des hommes & celles des femmes. Toutes ſortes d'animaux n'ont pas des clavicules. Leur uſage. Elles ſont ſujettes à ſe fracturer : difficulté de les réduire parfaitement. De leurs luxations : la cure en eſt d'autant plus difficile, qu'on differe la réduction. *Ibid. b.*

CLAVICULE, (*Chirurg.*) nouveau moyen de favoriſer la curation des maladies de la clavicule, lorſqu'elles ſont compliquées de fracture & de luxation. Etat de ſouffrance où ſe trouvent certains muſcles, lorſque la clavicule eſt caſſée ou déſarticulée. Accidens qui en réſultent. Le point le plus embarraſſant dans la curation de ces maladies, eſt de maintenir les parties réduites dans leur ſituation naturelle pour en obtenir le plus convenablement la réunion. Moyen propoſé pour remplir cet objet. *Suppl.* II. 458. *a.* Avantages de cette méthode. *Ibid. b.*

Clavicule, bandage pour la fracture du bout externe de la clavicule. XV. 461. *b.*

CLAVIER, (*Luth.*) partie de l'orgue, *&c.* Inſtruction ſur la maniere de faire le clavier de l'orgue. III. 512. *b.* Comment le clavier du grand orgue ſe tire ſur le prémier clavier dans celles où il y a un poſitif. Figure qui montre la poſition des trois clés, & quelles notes répondent aux touches du clavier. Figure qui repréſente un clavier à grand ravalement. *Ibid.* 513. *b.*

Doubles claviers des clavecins. Deſcription & uſage. III. 513. *b.*

Clavier, ce qu'on appelle en muſique *clavier général.* III. 516. *b.* Clavier de l'orgue. XI. 636. *a.* Clavier de pédale. XII. 235. *a.* Clavier à ravalement. *Suppl.* IV. 577. *b.* Clavier de carillon. II. 685. *b.* Chaſſis de clavier. III. 232. *b.* Guide de clavier. VII. 1005. *a.* Arrangement du clavier, vol. VII des planches, *Muſique*, pl. 12.

CLAVIER, (*Muſiq.*) portée générale, ou ſomme des ſons de tout le ſyſtême qui réſulte de la poſition relative de trois clés. *Suppl.* II. 458. *b.* Les notes ou touches diatoniques du clavier s'expriment par des lettres de l'alphabet. Chaque octave du clavier comprend treize tons, ſept diatoniques & cinq chromatiques, repréſentés ſur le clavier inſtrumental par autant de touches. *Ibid.* 459. *a.*

CLAVIER, en terme d'épinglier. III. 513. *b.*

CLAVIUS, (*Chriſtophe*) jeſuite. Attention dont il étoit capable. I. 842. *b.*

CLAUSE, (*Juriſpr.*) partie d'un acte, ſoit public, ſoit privé, qui contient quelque diſpoſition particuliere. III. 513. *b.* Etymologie du mot. Il y a plus ou moins de clauſes dans les actes. Il y en a de ſous-entendues : il y en a qui ſont de ſtyle, mais non pas de droit. Comment s'explique une clauſe obſcure. Clauſes uſitées dans les bulles & ſignatures de cour de Rome. *Ibid.* 514. *a.*

Clauſe, voyez ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, OBLIGATION, PACTE, STIPULATION. Clauſes pénales dans les actes. III. 701. *a.* Clauſes de condition, 836. *b.* de ſtyle. XV. 556. *b.* Clauſes commiſſoires. XVII. 791. *b.*

Clauſe codicillaire, dans les teſtamens. Définition. Origine de cette clauſe. Elle n'eſt d'uſage que dans les pays de droit écrit. On ſuppléoit quelquefois cette clauſe chez les Romains. Effets de cette clauſe, lorſque le teſtament eſt revêtu de ſes formalités. Cette clauſe ne peut valider un teſtament qui eſt nul. Auteurs où il eſt parlé de la clauſe codicillaire. Ce que porte ſur ce ſujet *la nouvelle ordonnance des teſtamens.* III. 514. *a.*

Clauſe dérogatoire. Ce terme étoit uſité principalement en matiere de teſtament. Auteurs & ordonnance où il en eſt parlé. III. 514. *b.*

Clauſe irritante. III. 514. *b.*

Clauſe pénale. Ces clauſes ne ſont que comminatoires quand elles ſont inſérées dans des conventions. Dans les diſpoſitions de derniere volonté, ces clauſes ajoutées aux libéralités, doivent être exécutées à la rigueur. III. 514. *b.*

Clauſe réſolutoire. Ces clauſes peuvent s'appliquer à différentes conventions. Comment on les met à effet. Elles ne ſe prennent point à la rigueur. III. 514. *b.*

Clauſe des ſix mois. III. 514. *b.*

CLAUSSEN, (*Laurent*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *b.*

CLAUSTRAL, (*Juriſpr.*) prieur clauſtral. Offices clauſtraux ; ils ont été la plupart ſupprimés dans les maiſons où l'on a introduit la réforme. Quels étoient les offices clauſtraux de l'abbaye de S. Denis en France. III. 515. *a.*

CLAVUS, (*Médec.*) douleur lancinante à la tête. On regarde cette maladie comme une eſpece de fievre intermittente. Comment on la guérit. Ce que Sydenham appelle *clavus hyſtericus.* III. 515. *a.*

CLAVUS, ce qu'on entendoit par là dans l'habillement des Romains. III. 515. *a.*

CLAZOMÉNIENS. Sentence des éphores de Lacédémone contr'eux. V. 775. *a.* XVII. 654. *a.*

CLÉ, (*Serrur.*) deſcription de cet inſtrument. Opérations néceſſaires pour faire une clé. Diverſes ſortes de clés. III. 515. *b.* Divers uſages métaphoriques du mot *clé. Ibid.* 516. *a.*

Clé. Des différentes eſpeces de clés, & de la maniere de les travailler. XVII. 821. *a*, *b.* Forure à l'extrémité d'une clé. VII. 207. *a*, *b. Voyez* les planch. de ſerrurerie dans le vol. IX. planch. 20. — 23.

Clé. Divination par le moyen des clés. III. 520. *a.*

CLÉ, (*dans un ſens moral & théolog.*) marque de puiſſance, *Iſaïe, XXII.* 22. de prééminence, d'intelligence. III. 516. *a.*

Clé. Pouvoir des clés. Examen de celui que les papes s'attribuent ſur le temporel des rois. XVI. 90. *b*, &c. *Voyez* auſſi POUVOIR.

CLÉ, (*Muſiq.*) anciennement on appelloit *clés*, les lettres par leſquelles on déſignoit les ſons de la gamme..... De ces ſept lettres, on en a choiſi trois, qu'on a nommées *clés marquées*, dont on ſe contente d'en marquer une au commencement des lignes. Rapports de la figure de nos clés avec la lettre qu'elle repréſente. Quelles ſont nos trois clés & leur poſition. III. 516. *a.* Le ſyſtême total des notes qu'on peut placer ſur les degrés déterminés par ces clés, ſe monte à vingt-quatre ; ce qu'on appelle *clavier général.* Signification du mot *portée.* Uſage de la clé. Retranchement d'une clé lorſqu'on en trouve deux. De quelque maniere qu'on prenne cinq lignes de ſuite dans le clavier, on y trouve une clé compriſe, & quelquefois deux. La ſucceſſion des clés du grave à l'aigu, fait en tout huit portées, *&c.* De quelque caractere que puiſſe être une voix ou un inſtrument, on peut lui trouver, dans le clavier général, une portée & une clé convenable. *Ibid. b.* Moyen d'élever ou d'abaiſſer la portée par le changement de la clé. Moyen de rapporter une clé à l'autre. Figure qui montre par la ſuite des clés, la ſuite des notes montant de tierce en tierce, toutes placées ſur la troiſieme ligne. Autre figure repréſentant différentes poſitions de la note *ut.* Poſitions qui paroiſſent s'abolir de jour en jour. *Ibid.* 517. *a.*

Clé. Uſage des ſignes que nos anciens muſiciens ajoutoient à la clé. XVI. 121. *a*, *b.* Ce qu'on entend par *armer la clé. Suppl.* I. 561. *a.* Poſition des dièſes à la clé. IV. 972. *a.* Celle des *b* mols. II. 2. *b. Voyez* CLEF.

Clé tranſpoſée. La néceſſité des tranſpoſitions naît de la ſimilitude des modes dans tous les tems. Douze combinaiſons auxquelles ſe bornent toutes les variétés poſſibles des

tons. Formule générale pour tranſporter la clé convenablement à un ton ou mode quelconque. 1°. Pour le mode majeur. III. 517. *a.* 2°. Pour le mode mineur. *Ibid. b.*

Clé. Art qui apprend à faire des caracteres ſecrets, *&c.* Pourquoi ces alphabets ſont appellés *clés*. On entend par clé tout ce qui ſert à éclaircir ce qui a d'abord été préſenté ſous quelque voile. Par la même figure, on dit que la logique eſt *la clé des ſciences*. III. 518. *a.*

Clé d'or, (*Gentilshommes de la*) grands officiers de la cour d'Eſpagne, ou de celle de l'empereur. III. 518. *a.*

Clé, terme de blaſon, — (*Voyez* Clef.) de venerie, de fauconnerie. III. 518. *a.*

Clé, (*Archit.*) clé d'un arc, d'une voûte, *&c.* Différences dans la clé ſelon les ordres. III. 518. *a.*

Clé de la voûte, *voyez* Voussoir & Voute. Clé d'une arcade. Boſſage de la clé. *Suppl.* I. 532. *b.* Têtes dont les clés ſont quelquefois ornées. XVI. 203. *a.* 204. *b.*

Clé, en terme de bottier, III. 518. *a.* en terme de bourreliers, ſelliers, carroſſiers; en terme de braſſerie. *Ibid. b.*

Clés, petites & grandes, en terme de charron. III. 518. *b.*

Clé du trépan. III. 518. *b.*

Clé, (*Fontainier*) *clé*, en terme de formier. III. 518. *b.*

Clé ou *accordoir*, (*Luther.*) deſcription. III. 518. *b. Voyez* Accordoir.

Clé *des étains*, (*Marine*) *clés du guindas*, *clé de fond de mât*, *clé de mât de hune*. III. 519. *a.*

Clé, (*Menuiſerie*) III. 519. *a.*

Clé, en termes d'orfevre-bijoutier, de plombier, de relieur, de manuf. en ſoie, de tourneur. III. 519. *a.*

Clés, (*Juriſpr.*) *mettre ou jetter les clés ſur la foſſe du défunt*. Explication de cette formalité. Circonſtances dans leſquelles la femme perdoit ou renvoyoit les clés (comparer cet article avec l'article *Ceinture*). Exemples de quelques veuves, qui, renonçant aux biens de leurs maris, mirent, ſur ſa repréſentation, leurs clés, leur ceinture ou leur bourſe (*Voyez* Cession). III. 519. *a.* Ce privilege qui n'appartenoit qu'aux femmes des nobles, fut étendu enſuite aux femmes des roturiers. Coutumes à conſulter. *Ibid. b. Voyez* Communauté *de biens entre conjoints.*

CLÉANTHE, ſecond fondateur du portique. Principaux événemens de ſa vie. XV. 532. *a.* Hymne de ce philoſophe. VIII. 396. *b.*

CLEARQUE, diſciple d'Ariſtote. XV. 320. *a.*

Cléarque, tyran d'Héraclée, fonda une bibliotheque dans cette ville. II. 230. *b.*

CLÉCHÉ, (*Blaſon*) divers ſentimens ſur ce qu'on doit entendre par une *croix clechée*. III. 519. *b.*

Clechée. Croix de clechée. Origine de cette expreſſion. *Suppl.* II. 459. *a.*

CLÉDONISME, eſpece de divination chez les anciens. On n'eſt pas d'accord ſur l'objet & la maniere de cette divination. Diverſes ſignifications que les auteurs donnent à ce mot. III. 519. *b.*

CLEF, (*Blaſon*) meuble qui entre dans pluſieurs écus. Manieres de la repréſenter. *Suppl.* II. 459. *a. Voyez* Clé.

Clef, *petite*, (*Muſiq.*) dénomination hors d'uſage. *Voyez* Clé.

Clef, (*Archit. nav.*) pieces de bois qu'on établit dans les mailles des varangues & des couples, de diſtance en diſtance, pour l'affermiſſement des fonds du vaiſſeau. *Suppl.* II. 549. *a.* Leurs dimenſions & ſtructure. Maniere de les établir. *Ibid. b. Voyez* Clé.

CLEIDOMANCIE, (*Divin.*) divination par le moyen des clés. Etymologie du mot. On ignore comment elle ſe pratiquoit. Comment elle l'a été dans le chriſtianiſme. III. 520. *a.*

CLELIE, (*Hiſt. rom.*) fut une des dames romaines données en otage à Porſenna. Action héroïque de cette femme. Statue qui lui fut érigée. *Suppl.* II. 459. *b.*

CLEMATITE. Caracteres de ce genre de plante. Quelques eſpeces de ce genre conſidérées par rapport au jardinage. Qualités qui doivent leur faire trouver place dans nos jardins.

Arbriſſeaux grimpans. Clématite commune ou herbe aux gueux. Origine de ce nom. Obſervations ſur cette plante. III. 520. *a.* Clématite à feuille entiere. Clématite du Canada. Clématite du Levant. Clématite à fleur bleue. Clématite à fleur bleue double, l'un des plus beaux arbriſſeaux floriſſans. Obſervations ſur ſon feuillage & ſa fleur. Maniere de le multiplier & de le cultiver. Eloge de cette plante. *Ibid. b.* Clématite à fleur pourprée, clématite à fleur double pourprée, clématite à fleur rouge, clématite à fleur double incarnate. Obſervations ſur ces quatre eſpeces. On peut multiplier de graine toutes les eſpeces de clématite à fleurs ſimples.

Clématite à fleur bleue, clématite à fleur blanche, petite clématite d'Eſpagne. Obſervations ſur ces trois eſpeces. *Ibid.* 521. *a.*

Clématite. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 459. *b.* Énumération de ſes eſpeces. *Ibid.* 460. *a.* Leur deſcription. Culture & uſages. Lieux d'où elles ſont originaires. *Ibid. b.*

Clématite, ou *herbe aux gueux*, (*Mat. méd.*) uſage extérieur des différentes parties de cette plante. Pourquoi on l'appelle *herbe aux gueux*. III. 521. *a.*

CLEMENCE, (*Droit polit.*) définitions de cette vertu. Dans quels cas le ſouverain doit uſer de clémence, & faire grace. S'il n'y a point de fortes raiſons de faire grace, le ſouverain doit pencher à mitiger la peine. Quels ſont les contraires de la clémence, & pourquoi elle eſt néceſſaire. On la diſtingue aiſément de cette foibleſſe qui mene le prince au mépris. Paſſage de M. de Monteſquieu ſur cette vertu. III. 521. *b.* La faculté de l'exercer eſt une heureuſe prérogative dont les grands jouiſſent, & le caractere d'une belle ame, quand ils en font uſage. Paſſage de Cicéron dans ſon oraiſon pour Ligarius. *Ibid.* 522. *a.*

Clémence, *Mythol.*) divinité païenne, *&c.* III. 522. *a.*

Clémence. Figure ſymbolique de cette vertu. XV. 731. *a.*

CLEMENCET, (*Dom*) de la congrégation de S. Maur. Ses ouvrages. *Suppl.* IV. 218. *b.*

CLÉMENT, évêque de Rome. Recueil des pieces qui lui ont été fauſſement attribuées. III. 522. *a.*

Clément *d'Alexandrie*. Sa doctrine. VIII. 518. *a.* Examen de ſes ouvrages. XII. 340. *b.* Son ſentiment ſur la nature de Dieu & des eſprits, VIII. 572. *a.* ſur les oracles des païens, XI. 533. *a.* ſur un feu purifiant, XII. 251. *a.* ſur la prédeſtination & ſur le franc-arbitre. XIII. 276. *b.* 277. *a.* ſur l'univerſalité du ſalut. 874. *a*, *b.* Ce pere de l'égliſe eſt un des premiers qui a tâché d'introduire dans le chriſtianiſme une ſcience ſecrete réſervée aux parfaits. XIV. 791. *a*, *b.* Ses ſtromates. XV. 547. *a.* Ce pere cité au ſujet des traditions. XVI. 509. *a*, *b.* Sa modération à l'égard de la parure des femmes. XVII. 221. *b.* Il défend de manger des viandes ſacrifiées aux idoles. 229. *a.*

Clément II, pape. Conditions qu'il impoſa aux Polonois, lorſqu'il releva Caſimir de ſes vœux. XII. 931. *a.*

Clément IV. Obſervations ſur ce pape. XIII. 589. *b.*

Clément V. Obſervations ſur ce pape. XIV. 361. *b.* Son recueil des décrétales. IV. 720. *a.* III. 522. *a.*

Clément VIII. Ses ſoins pour la correction de la vulgate. XVII. 577. *a.*

Clément IX. Sa patrie. Cauſe de ſa mort. XII. 661. *a.*

Clément XI. Événemens auxquels il fut intéreſſé pendant la guerre de Louis XIV & de l'empereur. Sa conduite à l'égard du livre du P. Queſnel. XII. 448. *b.* XVII. 381. *b.*

Clément, (*Proſper*) de Modene. Mauſolée qu'il a ſculpté. *Suppl.* I. 91. *b.*

CLÉMENTINES, (*Juriſp.*) recueil des décrétales du pape Clément V, fait par l'autorité du pape Jean XXII. III. 522. *a.*

Clémentines. Recueil de pieces apocryphes attribuées fauſſement à S. Clément. III. 522. *a. Voyez* Constitutions *apoſtoliques.*

CLÉOBIENS, (*Théolog.*) ſecte des ſimoniens dans le premier ſiecle. Chef qu'on leur attribue. Auteurs à conſulter. III. 522. *b.*

CLÉOBIS & Biton, (*Hiſt. anc.*) piété de ces deux freres. *Suppl.* I. 552. *b.*

CLÉOBULE, l'un des ſept ſages. VII. 910. *a.* IX. 554. *a.*

CLÉOMENE, I du nom, (*Hiſt. de Lacéd.*) fils d'Anaxandride, dont il fut l'héritier au trône. Détail de ſon regne. *Suppl.* II. 461. *b.*

Cléomene II, fils & ſucceſſeur de Léonidas. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 462. *a.*

Cléomene II, roi de Lacédémone. Il fait égorger les éphores. V. 775. *a.* Sentimens vertueux que ſa femme Agiatis lui inſpira. *Suppl.* I. 206. *b.* Sort malheureux de ce roi. *Suppl.* II. 650. *b.*

CLÉON, (*Hiſt. anc.*) athénien. *Suppl.* I. 675. *b.*

CLÉOPATRE, (*Hiſt. des Égypt.*) fille d'Antiochus, roi de Syrie, mariée à Ptolomée Epiphane. Effets de cette union. *Suppl.* II. 463. *a.* Son adminiſtration après la mort de ſon mari. *Ibid. b.*

Cléopatre, ſœur & femme de Philometor. Suites funeſtes de ſon ſecond mariage avec Phiſcon. *Suppl.* II. 463. *b.*

Cléopatre, femme de Phiſcon, fille de la précédente. Rivalité entre ſes deux fils, Alexandre, & Soter, auſſi nommé Ptolomée Lathur. Reſpect de celui-ci pour ſa mere, qui n'a pour lui que les ſentimens d'une marâtre. Ingratitude d'Alexandre envers elle. Il eſt replacé ſur le trône & la fait mourir. *Suppl.* II. 463. *b.*

Cléopatre, reine d'Égypte, fille de Ptolomée Aulete. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 464. *a.*

Cléopatre, reine d'Égypte. Son caractere peint par Horace. X. 99. *a.* Surnom qu'elle ſe donna. XI. 96. *a.* Son arrivée à Tarſe. Comment elle y ſéduiſit le cœur d'Antoine. XV. 918. *b.* Séjour qu'ils firent à Samos. XIV. 598. *b.* Empire qu'elle prit ſur Antoine. XVI. 680. *a.* Société de

plaiſir qu'ils lierent enſemble. I. 359. *b.* Préſens qu'elle fit dans un repas qu'elle donna à Marc-Antoine. IV. 269. *a.* Bon mot de Cléopatre ſur ce qu'Octave, avant la bataille d'Actium, s'étoit emparé du poſte appellé *toryne*. XVI. 440. *a.* Elle cauſe la perte d'Antoine. XVI. 680. *b.* Projet ſingulier qu'elle forme d'abord après la bataille d'Actium. XV. 633. *b.* Moyen inutile qu'on employa pour la guérir de la piquure d'un aſpic. XV. 608. *a.* Sa ſœur Arſinoë. *Suppl.* I. 584. *a.*

CLÉOPHANTE, de Corinthe, inventeur de la peinture monochrome. XII. 258. *a.* 271. *a.*

CLÉOPHAS, (*Hiſt. eccl.*) frere de S. Joſeph, & fils, comme lui, de Jacob, épouſa Marie, ſœur de la ſainte Vierge. Jeſus lui apparoît ſur le chemin d'Emmaüs. Ses fils. *Suppl.* II. 465. *b.*

CLÉOSTRATE, aſtronome. XVI. 135. *a.*

CLEPSIAMBE. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 465. *b.*

CLEPSIANGOS, (*Muſiq. inſtrum. des anc.*) inſtrument de muſique étranger aux Grecs. *Suppl.* II. 465. *b.*

CLEPSYDRE, (*Phyſico-mathém.*) horloge à eau (*Voyez* ce mot). Etymologie du mot *clepſydre*. Clepſydres de mercure. Qui ſont ceux qui en ont fait uſage. Origine des clepſydres. Défauts de ces machines. M. Amontons a propoſé une clepſydre qui n'eſt ſujette à aucun de ces défauts. Maniere de conſtruire une clepſydre. III. 522. *b.* Recherches de M. Varignon & de M. Daniel Bernoulli ſur les loix du mouvement des clepſydres. En quoi conſiſte la difficulté de les trouver avec préciſion. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 523. *a.*

CLEPSYDRE, (*Muſiq. inſtrum. des anc.*) inſtrument de muſique à tuyau, eſpece d'orgue hydraulique. Son invention. Sa deſcription. *Suppl.* II. 466. *a.*

CLERC, (*Juriſpr.*) étymologie & origine de ce mot. Origine de la diſtinction des clercs d'avec le reſte de l'égliſe. Différens degrés qui les diſtinguent. III. 523. *a.* Par qui les clercs doivent être ordonnés. Leurs fonctions ne peuvent être remplies par des laïcs. De leurs immunités & privileges. Occupations qui leur ſont défendues. De leurs habits. De leur juge. *Ibid. b.*

Clerc. Dans les premiers ſiecles, il n'y avoit aucune diſtinction entre les clercs & les laïcs quant à l'extérieur. XVI. 414. *a.* Défenſe aux clercs de porter de longs cheveux & de longues barbes. II. 71. *a.* Pourquoi les laïcs ne pouvoient être clercs. VII. 300. *a.* Des habits des clercs. VIII. 15. *a*, *b.* Les clercs qui avoient penſion du roi, ne la conſervoient plus dès qu'ils avoient un bénéfice. VII. 418. *b.* Défenſe aux clercs de prêter à intérêt. VIII. 823. *b.* 824. *a.* Juges devant leſquels les procès où les clercs étoient impliqués, devoient être pourſuivis, ſelon quelques conciles. IX. 76. *a*, *b.* Congrégations de clercs réguliers, formées depuis le commencement du ſeizieme ſiecle. X. 617. *b.* Obligation impoſée aux clercs de vaquer à l'office. XI. 413. *b.* Clerc attaché particuliérement au patriarche de Conſtantinople. XV. 746. *a.*

Clerc. Titre commun à pluſieurs offices relatifs à l'adminiſtration de la juſtice & de la police. Pourquoi le titre de clerc, qui ſignifie *eccléſiaſtique*, a été tranſporté à ceux qui exercent ces fonctions.

Réponſe de Charles V, roi de France, à quelqu'un qui murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux clercs ou gens de lettres. III. 523. *b.* Clerc des aides. Clercs des arrêts. Clercs d'avocat : leurs fonctions. Réglemens qui les concernent. Clercs des baillifs, ſénéchaux, prévôts. Clerc & changeur du tréſor du roi. Clercs des commiſſaires du roi ou du parlement. Ordonnance où il en eſt parlé. *Ibid.* 524. *a.* Clercs de commiſſaires au châtelet, & autres commiſſaires de police. Clerc de la commune de Rouen. Clercs du conſeil. Clercs du conſeil des officiers & ouvriers de la monnoie. Clerc de conſeiller ou préſident. Clerc du conſulat. Clercs des élus. Clerc-examinateur. Clercs-experts. *Ibid. b.*

Clerc des foires. Clercs-greffiers ou ſecrétaires : diverſes ordonnances où il en eſt parlé. Clercs du greffier : divers édits de leurs créations. Clercs des greniers à ſel. III. 525. *a.* Clerc de la halle de Douay. Clercs d'honneur. Incertitude ſur le ſens de ce titre. Maître-clerc. Clerc de la marchandiſe de Paris, quant au fait de l'eau. Clercs des monnoies de France. Clercs ou notaires. Clercs des notaires du roi. *Ibid. b.* Clerc de la prévôté de Paris. *Ibid.* 526. *a.*

Clercs de procureur : leur origine. Pourquoi le lieu où ils travaillent s'appelle l'*étude* du procureur. Les clercs doivent s'inſcrire ſur les regiſtres de la communauté. Ce qu'on entend chez les clercs par *baſoche*, par haut & ſouverain empire de Galilée. Les clercs de procureurs à Lyon & autres lieux font quelques fonctions de perſonnes publiques. Défenſe aux clercs de porter épée, canne ou bâton. III. 526. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Clercs de procureur. Juriſdiction où ſe jugent leurs conteſtations. *Voyez* BASOCHE. Juriſdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes. V. 583. *b.*

Clercs du roi. Clerc du roi, juge. III. 526. *b.*

Clercs du ſecret : ce qu'on entendoit par ce titre : leur origine. Premiere origine des ſecrétaires d'état. Pourquoi ces clercs furent appellés *du ſecret*. III. 526. *b.*

Clercs du ſecret, il en eſt parlé, X. 554. *a.*

Clerc du roi, receveur. III. 526. *b.*

Clercs des villes de commerce ; ordonnance & lettres où il en eſt parlé. III. 527. *a.*

Clercs de chapelle. Clercs du cabinet, en Angleterre. III. 527. *a.*

Clercs de la chambre, à Rome. Prix que coûtent ces charges ; revenu qu'elles procurent. Juriſdiction des clercs de la chambre apoſtolique. III. 527. *a.*

CLERC *du guet*, (*Marine*) III. 527. *a.*

Clerc dans les corps des marchands, & les communautés des arts & métiers. III. 527. *b.*

Clercs de marchands ou communautés. XVII. 763. *a.*

CLERC, (*Sébaſtien le*) graveur. VII. 867. *b.* Deſſinateur. *Suppl.* III. 918. *a.*

CLERC, (*Jean le*) ſon ſentiment ſur l'inſpiration des auteurs ſacrés. V. 363. *b.* VIII. 793. *b.* Sur la Trinité. XII. 753. *a.* Examen de ſa logique. IX. 639. *a.*

CLERC, (*Perrinet le*) maſſacre qu'il cauſa dans Paris en 1418 : ſtatue qui lui fut érigée. XIII. 678. *a.*

CLERGÉ, étym. du mot. Pourquoi le corps des eccléſiaſtiques eſt appellé de ce nom. Diſtinctions que le clergé a toujours reçues dans l'état. Il eſt reconnu en France pour le premier corps & le premier des ordres du royaume. Honneurs qui lui ſont réſervés en France, ſoit au clergé en général, ſoit à quelques prélats en particulier ; en Suede, en Pologne. III. 527. *a.* en Angleterre, en Allemagne. Du rang des chapitres, & communautés régulieres, &c. Haut & bas clergé en France & en Angleterre. Des immunités ou exemptions du clergé : fermeté des évêques & conciles à les maintenir. L'immunité eccléſiaſtique eſt de deux ſortes ; la perſonnelle & la réelle : en quoi conſiſtent l'une & l'autre. *Ibid.* 528. *a.* L'immunité réelle n'eſt point telle que les biens du clergé ſoient exempts de toute charge publique. Droits honorifiques du clergé. Droits utiles. Aſſemblées du clergé de France, ordinaires ou extraordinaires : les ordinaires ſont particulieres ou générales. *Ibid. b.* Les aſſemblées générales ſont ou grandes, on les appelle aſſemblées du contrat ; ou petites, on les nomme aſſemblées des comptes. Tems, lieu & durée des aſſemblées. Des députés aux aſſemblées. Des préſidens, promoteurs & ſecrétaires de l'aſſemblée. Les aſſemblées extraordinaires ſont de deux ſortes ; ou générales ou particulieres. En quelle forme ſe fait la convocation des aſſemblées extraordinaires particulieres. Quels eccléſiaſtiques y ſont appellés. Mémoires à conſulter. *Ibid.* 529. *a.* Réflexions tirées de l'eſprit des loix, ſur la puiſſance eccléſiaſtique. *Ibid. b.*

CLERGÉ, *voyez* ECCLÉSIASTIQUES, SACERDOCE, PRÊTRES. Comment le clergé étoit entretenu dans les premiers tems du chriſtianiſme. IV. 1091. *b.* Capitulaires par leſquels on chercha en France à régler le clergé ; mais qui furent inſenſiblement négligés. II. 633. *b.* Introduction du clergé aux aſſemblées nationales. XIV. 144. *a.* 145. *a.* Des ſubventions fournies par le clergé. IV. 670. *b.* Aſſemblées décennales du clergé. 676. *b.* Agens généraux du clergé. I. 172. *b.* Ses députés. IV. 868. *a.* Elu du clergé, ou pour le clergé. V. 531. *b.* Dons gratuits du clergé. 38. *a*, *b.* &c. IV. 675. *b.* &c. Le nombre ſurabondant des gens d'égliſe, contraire à l'opulence nationale : réforme à établir ſur cet objet. V. 748. *a*, *b.*

Clergé anglois. XV. 637. *b.* Autorité que les rois ſaxons s'étoient réſervée ſur le clergé. XVII. 587. *a.* Aſſemblée du clergé en Angleterre. IV. 169. *a*, *b.* Défenſe du clergé par Lancelot Addiſſon. XVII. 602. *a.*

Clergé turc. XVII. 374. *a.*

Clergé, dans quelques anciennes ordonnances ſignifie les gens de juſtice. III. 529. *b.*

CLERGIE, (*Juriſpr.*) anciennement ſignifioit ſcience. On appella auſſi de ce nom les greffes des juriſdictions. Ordonnances & mandement qui le prouvent. III. 529. *b.*

CLÉRI, (*Géogr.*) petite ville de l'Orléanois. Monument de Louis XI dans ce lieu. Deſcription que La Fontaine en fait dans une de ſes lettres. *Suppl.* II. 466. *a.*

CLÉRICALE. Couronne cléricale. IV. 394. *b.* XVI. 413. *b.* Nobleſſe cléricale. XI. 174. *b.* Titre clérical. XVI. 360. *a.*

CLÉRICATURE, (*Juriſp.*) ce qui concerne l'état de cléricature eſt expliqué au mot *Clerc*, *Clergé*, *Eccléſiaſtique*. En quoi conſiſtent les privileges de cléricature. 1°. En ce que le clergé forme le premier ordre du royaume ; 2°. en matiere criminelle, les clercs peuvent demander leur renvoi pardevant le juge d'égliſe, *&c.* Autres privileges dans les jugemens qui les concernent. 3°. En matiere civile, ... ils ne peuvent être traduits que devant les juges d'égliſe, *&c.* & ils ne peuvent être contraints par corps, *&c.* 4°. Ils ſont exemts de taille. 5°. Diverſes autres exemptions dont ils jouiſſent. III. 530. *a.* 6°. En matiere d'aide, ils ſont exemts des nouveaux cinq ſous pour les vendanges, le vin du crû de leur

bénéfice ; *&c. &c.* Conditions qui les mettent en poſſeſſion de ces bénéfices. Comment ils les perdent. Privileges accordés au clergé, & qui ne ſont point reconnus en France. Les clercs ſont ſujets du roi comme les autres particuliers : conſéquences qui en réſultent. *Ibid. b.*

CLERMONT *en Auvergne.* (*Géogr.*) Ses anciens noms. Evénemens qui la rendent célebre. Evêques de Clermont. Hommes diſtingués dont elle eſt la patrie. Etabliſſemens remarquables dans cette ville. Fontaine dont les eaux ont la vertu de pétrifier. *Suppl.* II. 466. *a.*

Clermont en Auvergne. Cour des aides de Clermont. IV. 356. *a.* Chancelier de l'évêque de Clermont. III. 99. *b.* Huile minérale qu'on retire près de Clermont. XII. 472. *a.*

CLERMONT *en Beauvoiſis*, (*Géogr.*) ville ſur la Breche. Comté dont elle eſt capitale. Saint dont le culte y attire un grand concours de peuple au mois de mai. *Suppl.* II. 466. *b.*

CLÉROMANCIE, eſpece de divination : étymologie de ce mot. On en trouve des traces dans le chapitre premier du prophete Jonas. III. 530. *b.* Cléromancie qui étoit pratiquée dans un temple d'Hercule à Bura en Achaïe. Autres oracles connus ſous le nom de *ſorts. Ibid.* 531. *a.*

CLÉSIDÈS, peintre : anecdote ſur un de ſes tableaux repréſentant la reine Stratonice. VIII. 752. *a.* XII. 258. *a.*

CLÉTHRA. (*Bot.*) Caractere générique de cette plante. Deſcription de la ſeule eſpece connue. Sa culture. *Suppl.* II. 466. *b.*

CLEVELAND, (*la ducheſſe de*) ſon commerce avec Wycherley. XV. 145. *b.*

CLIENT, (*Hiſt. anc.*) ſervices mutuels que ſe rendoient les patrons & les cliens. But de l'inſtitution du droit de patronage. Comment cette coutume s'étendit. Lazius & Budée rapportent l'origine des fiefs aux patrons & cliens de l'ancienne Rome : ce ſentiment combattu. III. 531. *a.*

Client, origine du droit de clientelle & de patronage. IX. 70. *b.* Patronage clientélaire. XII. 186. *a.* Préſens que les cliens recevoient de leurs patrons. XV. 481. *b.* Heure à laquelle les cliens viſitoient leurs patrons. XVII. 255. *a.*

CLIENS, (*Juriſp.*) deux ſignifications de ce mot, l'une ancienne & l'autre actuelle. Défenſes faites aux avocats & procureurs par rapport à leurs cliens. III. 531. *b.*

CLIGNEMENT, (*Anat. Phyſiol.*) action par laquelle ce mouvement s'exécute. Raiſon des plis qui environnent l'œil. Pourquoi l'on cligne les paupieres pour regarder un objet éloigné, au lieu qu'on les dilate pour voir un objet de près. Comment l'on voit la lumiere d'une chandelle en clignant les yeux ; cauſe de cette apparence. III. 531. *b.*

Clignement, pourquoi, lorſqu'on cligne les yeux en regardant une chandelle allumée, les rayons paroiſſent alors être dardés de la partie ſupérieure & inférieure de la flamme vers les yeux. XVII. 346. *b.* Clignotement des paupieres. VIII. 411. *a.*

CLIMACTÉRIQUE, (*année*) période de la vie dans laquelle les aſtrologues prétendent qu'il ſe fait dans le corps une altération conſidérable, *&c.* Perte que fit Evélius dans ſon année *climactérique.* Etymologie de ce mot. Quelles ſont ces années durant la vie. Inventeur de cette opinion. Fondement de cette opinion, ſelon Marſile Ficin. Auguſte l'avoit adoptée. On a prétendu auſſi que les années climactériques étoient fatales au corps politique. Raiſonnement de Jean Bodin, pour détacher la ville de Laon du parti de Henri III ; fondée ſur l'influence climactérique ſur le royaume de France. III. 532. *a.* Auteurs célebres qui ont écrit ſur l'année climactérique. *Ibid. b.*

CLIMAT. (*Géogr.*) L'intervalle du premier climat eſt de 8° 30′, & celui du dernier n'a pas plus de 3′. Raiſon de cette inégalité. Durée des plus grands & des plus petits jours dans chaque climat d'heures. III. 532. *b.* Climats de mois. Les anciens n'avoient que ſept climats. Pour mieux les diſtinguer, ils en faiſoient paſſer le milieu par les lieux les plus conſidérables du vieux continent. A ces ſept climats on en ajouta depuis deux autres. Paralleles des climats ou demi-climats. Les modernes ont mis trente climats dans chaque hémiſphere. Les climats diſtingués par Abulfeda, en réels & en apparens. Longueur des jours dans chaque climat de mois. Cercles qui les diſtinguent. *Ibid.* 533. *a.* Table des climats de demi-heure. Table des climats de demi-mois. Il ne faut pas croire que la température ſoit la même dans les pays ſitués ſous le même climat, ou ſous les climats placés des deux côtés de l'équateur à diſtances égales. *Ibid. b.* Influence du climat ſur les mœurs, le caractere & les loix des peuples, ſelon l'auteur de *l'eſprit des loix.* Le ſentiment de cet auteur défendu contre les reproches que lui ont faits quelques écrivains. *Ibid.* 534. *a.*

Climat, premier géographe qui diviſa la terre par climats. VII. 609. *a.* Cauſe de la diverſité de chaleur dans les différens climats. III. 27. *b.* Calcul mathématique de l'effet du ſoleil ſous différens climats, donné par M. Hallei. *Ibid.* La chaleur de l'été, & le froid de l'hiver, doivent être plus forts dans le climat oppoſé au nôtre, toutes choſes d'ailleurs égales. 29. *b.* Obſervation ſur la chaleur d'été de différens climats. VI. 601. *a.* XII. 901. *b.* Quelle eſt la meſure ordinaire de la chaleur & du froid dans les climats tempérés. VII. 326. *b.* Des ſaiſons ſelon les différens climats. XIV. 528. *b.* &c. Dérangement dans leur température cauſé par les vents. VII. 316. *b.* Pourquoi les lieux de la terre où l'on doit obſerver en été les plus longs jours, ſont les plus éloignés de l'équateur. XI. 908. *a.* Climats de vingt-quatre heures. XII. 900. *b.* Qualité des climats des différens pays de la terre. XVII. 725. *b.* – 743. *a.* L'intervalle qui ſe trouve entre le plus grand chaud & le plus grand froid croît à meſure qu'on s'éloigne de l'équateur. V. 625. *a.* Peuples des différens climats diſtingués par leurs ombres. XI. 464. *a*, *b.* 465. *a*, *b.* Peuples qui habitent ſous l'équateur. Nature de ce climat. V. 841. *b.* Diverſité dans les productions de chaque climat pour la nourriture des animaux qui lui ſont propres. XI. 264. *a.*

CLIMAT, (*Médec.*) ce mot eſt ſynonyme à celui de température, ſelon le langage des médecins. III. 534. *a.* Différences entre les peuples, cauſées par le climat. On ne ſauroit conteſter l'influence du climat ſur le phyſique des paſſions, des goûts, des mœurs. La partie médicinale des obſervations de l'auteur de *l'Eſprit des loix* ſur les climats, mérite l'éloge des médecins. Principales queſtions de médecine qui ſe préſentent ſur cette matiere. 1°. Quel eſt le tempérament, la taille, la vigueur, & les autres qualités corporelles particulieres à chaque climat ? Obſervations relatives à cette queſtion ſur les habitans des climats chauds, froids & tempérés, tant hommes que femmes : ſur le caractere de leur amour. Exceptions. Pourquoi les filles qui habitent dans Paris ſont plutôt formées que celles des provinces méridionales de la France, ou même celles des campagnes des environs de Paris. *Ibid. b.* 2°. Quel eſt le régime, la maniere de vivre la plus propre à chaque climat ? De l'uſage des liqueurs ſpiritueuſes, aromatiques, acides, de celui des épiceries, *&c.* relativement à la nature du climat. Des boiſſons aqueuſes tiedes. *Ibid.* 535. *a.* Régime que doivent obſerver, ſelon la différence des climats, les perſonnes qui ne ſont pas obligées aux travaux pénibles. Uſage des boiſſons à la glace dans les climats chauds. Les excès avec les femmes très-pernicieux dans les climats chauds. Des exercices. Du ſommeil. *Ibid. b.* Régime par rapport aux paſſions ou affections de l'ame, ſelon la nature du climat. Les obſervations faites ſur le régime propre aux climats, conviennent à-peu-près dans le même ſens aux ſaiſons. 3°. Quelles ſont les maladies particulieres aux différens climats ? 4°. Diverſes queſtions ſur les maladies & leurs traitemens ſelon les climats. De l'impreſſion du climat ſur des hommes qui ſe tranſplantent. *Ibid.* 536. *a.*

Climats, leur influence ſur les hommes. Influence des climats ſur la conſtitution des peuples & ſur leur maniere de penſer, *Suppl.* III. 255. *b.* ſur les arts qu'ils exercent, 518. *b.* ſur leur caractere & leurs mœurs. 947. *b.* Parallele des peuples du nord & de ceux du midi. IX. 357. *b.* 358. *a.* Influences du climat ſur les langues. 243. *a.* Les habitans des climats chauds aiment beaucoup plus les alimens de haut goût que ceux des climats tempérés. VIII. 70. *b. Suppl.* I. 348. *b.* L'homme eſt plus chaſte dans les climats froids que dans les méridionaux. VIII. 346. *a.* Les hommes blonds plus communs dans les climats du nord. *Ibid.* L'ivrognerie plus commune dans les pays froids. IX. 83. *b.* Climats qui contribuent à l'embonpoint. XI. 300. *b.* Pourquoi les peuples des pays chauds acquierent plus promptement leur grandeur & leur force que ceux des pays froids. XI. 688. *b.* La chaleur des climats avance l'âge de puberté. XIII. 549. *b.* De la ſenſibilité par rapport aux climats. XV. 49. *b.* Influence du climat ſur les loix. V. x. *b. note.* Sur la ſervitude politique. V. xj. *b. note.*

Climat. Rapport des excès de chaleur & de froid dans les climats avec la chaleur de l'homme. III. 31. *a.* Fievre qui attaque ceux qui voyagent dans les climats chauds. II. 555. *a*, *b.* Régimes convenables ſelon les différens climats. XIV. 13. *a.* L'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes eſt beaucoup plus ſalutaire dans les climats chauds que dans les pays froids. XVII. 289. *a.* VIII. 70. *b. Suppl.* I. 348. *b.* Maladies dangereuſes dans certains climats & légeres dans d'autres. XV. 47. *b.*

CLIMAX, (*Belles-Lettres*) figure de rhétorique. Etymologie de ce mot. Exemples de cette figure tirés de Cicéron. III. 536. *a.*

Climax, il eſt parlé de cette figure. VI. 770. *b.*

CLIMAX, (*Muſiq.*) ſignifications de ce mot employé dans la muſique. *Suppl.* II. 466. *b.*

CLIMENE, mere d'Homere ; ſa patrie. XI. 145. *b.*

CLINIQUE, (*Médecine*) médecins & médecine cliniques. Eſclaves deſtinés chez les Romains à garder les malades. Epigramme de Martial ſur un chirurgien qu'il appelle *Clinicus.* Auteur & inventeur de la médecine clinique. Succès merveilleux de la méthode clinique d'Eſculape. III. 536. *b.*

Clinique, auteur de la médecine clinique. VIII. 211. *a.*

CLINIQUES, (*Hiſt. eccl.*) ceux qui avoient été baptiſés dans leur lit. Pluſieurs dans les premiers ſiecles différoient

leur

leur baptême juſqu'à l'article de la mort. Les peres s'éleverent contre cet abus. Le concile de Néocéſarée cité ſur ce ſujet. III. 537. *a*.

CLINOIDES, (*Anat.*) les quatre apophyſes de l'os ſphénoïde. Etym. de ce mot. III. 537. *a*.

CLINOMAQUE, philoſophe de la ſecte Mégarique. X. 305. *a*.

CLINQUANT, comment on le met dans les galons & rubans. III. 537. *a*.

CLIO, (*Myth.*) la premiere des muſes. Maniere de la repréſenter. *Suppl.* II. 467. *a*, *b*.

CLIQUET, (*Horlog.*) uſage de cette piece. V. 623. *b*.

CLIQUETIS, (*Médec.*) eſpece de craquement des os dans certaines maladies : ſa cauſe : maladies que le craquement des os accompagne. Cauſe du craquement des doigts lorſqu'on les tire avec force. De la guériſon du cliquetis des os. III. 537. *b*. *Voyez* CRÉPITATION.

CLISSA. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 467. *a*.

CLITOMAQUE, deux hommes de ce nom, l'un philoſophe académicien. XII. 752. *a*, & l'autre athlete. XVI. 240. *b*.

CLITOMNE, fleuve d'Italie, trait d'hiſtoire ſur ce fleuve. VI. 874. *a*. Oracle de Clitomne. XI. 538. *a*. Surnom de Jupiter. *Suppl.* III. 52. *b*.

CLITOPHON, géographe. XIV. 256. *a*.

CLITORIS, (*Anat.*) Etymologie du mot. Deſcription de cette partie. En quoi peut conſiſter la circonciſion des femmes. Pourquoi l'on a regardé certaines femmes comme hermaphrodites. Cuiſſes du clitoris. III. 538. *a*. *Voyez* ÉRECTEUR du clitoris.

Clitoris, branches ou cuiſſes du clitoris. II. 394. *b*. Corps caverneux du clitoris. 787. *a*. Gland du clitoris. VII. 700. *b*. Muſcles éjaculateurs du clitoris. V. 439. *b*. Erection du clitoris. V. 903. *a*.

CLOAQUE, (*Hiſt. anc. & Archit.*) étymologie du mot. Tarquin l'ancien commença le premier cette ſorte d'ouvrage qui fut porté à ſa perfection ſous les empereurs. Origine de la déeſſe Cloacine. Les Romains mêloient une ſorte de ſentiment religieux à leur attachement pour la ville de Rome. L'exemple, l'émulation, l'amour de la patrie, *&c.* produiſirent ces édifices ſuperbes qu'on admirera toujours..... Deſcription des cloaques bâtis ſous la ville de Rome. Ce qu'en dit Caſſiodore. Ce que dit Pline des aqueducs conſtruits par Agrippa. III. 538. *b*. Autres ouvrages dont ce favori d'Auguſte décora Rome. A qui appartenoit le ſoin & l'inſpection des cloaques. Emulation d'Appius & de Flaminius à embellir Rome, excitée, ſelon M. de Voltaire, par le ſimple mémoire d'un citoyen obſcur, communiqué au conſul Appius. *Ibid.* 539. *a*.

Cloaques, aquéducs ſouterreins de Rome ; leur deſcription. I. 564. *b*. Différence entre égout & cloaque. V. 431. *b*.

CLOCHE, étymologie du mot. Antiquité de l'uſage des cloches. Divers peuples anciens qui en ont connu l'uſage. Auteurs anciens qui en ont parlé. Uſage auxquels on employoit les cloches. III. 539. *a*. Par qui l'uſage en a été introduit parmi les Chrétiens. Il fut aboli par les Turcs à Conſtantinople. Comment on y ſuppléa. On ne ſait rien ſur l'origine de la fonderie des groſſes cloches. L'uſage n'en eſt pas antérieur au ſixieme ſiecle. Bénédiction des cloches. Baptême des cloches. Deſcription des parties de la cloche ; proportions qu'elles doivent avoir pour rendre la cloche ſonore. *Ibid. b*. Méthode à ſuivre pour les trouver. *Ibid.* 540. *a*. Nature du ſon d'une cloche. Elémens ſur leſquels on peut le déterminer. *Ibid. b*. Les ſons de deux cloches de même matiere & de figures ſemblables ſeront entr'eux réciproquement comme les racines cubiques de leurs poids. La pratique des fondeurs démontrée fautive, en ce qu'ils n'obſervent pas dans la diviſion de leur brochette ou regle, les rapports harmoniques connus entre les tons de l'octave. Table à conſtruire au moyen de laquelle on pourroit donner à une cloche tel ſon déterminé. Compas dont les fondeurs ſe ſervent pour prendre le diametre d'une cloche. *Ibid.* 541. *a*. Inſtructions ſur la maniere de former le moule. *Ibid. b*. Compoſition du métal : ſa fonte : maniere dont il eſt conduit dans le moule. Comment on regle la quantité de métal qu'on met dans le fourneau. *Ibid.* 542. *b*. Rapport que le battant doit avoir avec la cloche. Deſcription du battant. Deſcription du mouton auquel on pend la cloche. Maniere de monter la cloche, & de la fixer dans le mouton. *Ibid.* 543. *a*. Enſuite on arme la cloche de ſon battant. Leviers qu'on adapte au mouton. Beffroi dans lequel on place les cloches. *Ibid. b*.

Cloche. Métal dont on fait les cloches. I. 237. *b*. Cerveau d'une cloche. II. 865. *a*. Modele en cire que font les fondeurs. III. 474. *b*. Compas dont ils ſe ſervent. 759. *a*. Pont de la cloche. XIII. 74. *b*. – *Voyez* FONDEUR, FONDERIE, & les planches qui ſe rapportent à l'art du fondeur de cloches, vol. V. Battant de cloche repréſenté, vol. IX des pl. taillanderie, pl. 8.

CLOCHE, (*Phyſiq.*) du ſon des cloches pendant les orages. XVI. 413. *a*. Vibrations & oſcillations d'une cloche. XVII. 850. *a*.

CLOCHE, (*Juriſpr.*) droits du fondeur ſur les cloches qui ne ſont pas payées. III. 543. *b*. A qui appartient le droit de faire ſonner les cloches dans les cathédrales. L'émolument de la ſonnerie dans les paroiſſes, appartient de droit commun à la fabrique. Ordre de ſonner à l'inſtant que les bénéficiers viennent de décéder. Les monaſteres ne doivent point avoir de cloche qui empêche d'entendre celle de l'égliſe principale. A qui appartient l'entretien des cloches. *Ibid.* 544. *a*.

CLOCHE, (*Médec.*) ampoule pleine de ſéroſité, *&c.* Comment ces ampoules reſtent gonflées, ſans laiſſer échapper par les trous la ſéroſité. Comment les cloches ſe guériſſent. III. 544. *a*.

Cloche. Comment les cloches reſtent gonflées ſans laiſſer la ſéroſité extravaſée échapper par les trous, qui doivent être aggrandis par l'extenſion de l'épiderme ſoulevée. V. 790. *a*.

CLOCHE, (*Marine*) machine dans laquelle un homme eſt enfermé, & au moyen de laquelle il peut reſter quelque tems ſous l'eau. Deſcription de cette machine. III. 544. *a*. Situation de l'homme dans la cloche. Maniere de s'en ſervir. Etat où l'homme ſe trouve ſous l'eau. Durée du tems qu'il y peut demeurer. Signal qu'il donne pour être retiré. Comment il ſe procure un changement de place. Comment on ſaiſit les fardeaux qui ſont au fond de l'eau. *Ibid. b*. *Voyez* PLONGER.

CLOCHE, (*Jardin.*) deux ſortes de cloches ; leur uſage. III. 544. *b*. *Voyez* les planches de jardinage, vol. I.

Cloche, en terme d'orfévrerie. III. 544. *b*.

Cloche, poids appellé de ce nom. XII. 859. *a*.

CLOCHER, (*Archit.*) Deſcription des clochers. Leurs différentes formes. Clocher qu'on appelle *de fond*. Diſpoſition ſinguliere du clocher de Piſe. III. 545. *a*.

Clocher, aiguille de clocher. I. 263. *a*. Clochers des Perſans, appellés alcorans. I. 251. *b*. Ceux des Turcs appellés minarets. X. 521. *a*.

CLOCHER, (*Juriſp.*) Par qui doit être réparé le clocher d'une égliſe paroiſſiale. Changemens qu'il eſt permis de faire aux clochers conſtruits avec des fleches de pierre, & d'une trop grande élévation. III. 545. *a*.

CLODIA, loi. IX. 656. *a*. Voie clodienne. XVII. 420. *a*.

CLODION ou CLOGION, deuxieme roi de France, (*Hiſt. de France*) ſurnommé le chevelu. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 467. *a*. Ses enfans. *Ibid. b*.

CLODOMIR I, (*Hiſt. de France*) roi d'Orléans. *Suppl.* II. 398. *a*, *b*.

CLOFIE, oiſeau dont les negres regardent le chant comme de mauvais augure. III. 545. *b*.

CLOISON, ce qu'on appelle cloiſons pleines, cloiſons creuſes, cloiſons de menuiſerie. Cloiſons de maçonnerie. Cloiſons de charpente, *voyez* les planches de charpenterie, vol. II. planch. 5 & 6.

Cloiſon, différentes eſpeces de cloiſons en charpenterie. XIII. 33. *b*.

Cloiſon, terme de fontainier. III. 545. *b*.

Cloiſons, dans les écuries. III. 545. *b*.

Cloiſons, qui ſervent à ſéparer les chambres dans les navires. Explication avec figures. III. 545. *b*.

Cloiſon, en terme de ſerrurier. III. 545. *b*.

CLOISON, (*Anat.*) nom de différentes parties qui font l'office de mur mitoyen entre deux autres. Enumération de diverſes cloiſons anatomiques. III. 546. *a*.

CLOISON *du palais*, (*Anat.*) Deſcription de cette membrane par M. Littre. III. 546. *a*. Ses divers uſages. *Ibid. b*.

CLOISON *d'Angers*, ou *Clouaiſon*, (*Juriſp.*) III. 546. *b*.

CLOITRE, (*Archit.*) deſcription du bâtiment. III. 546. *b*. Deux cloîtres remarquables de Chartreux, l'un à Rome, l'autre à Paris. III. 347. *b*.

CLOITRE, (*Hiſt. eccl.*) ſens de ce mot. La plupart des cloîtres ont été non-ſeulement des maiſons de piété, mais auſſi des écoles. Privileges accordés à quelques-uns de ces cloîtres : ils ſervoient auſſi de priſon. *Voyez* COUVENT, MONASTERE, CLAUSTRAL.

CLOITRE, (*Comm.*) comptoir que quelques villes d'Allemagne ont à Berg. Hiſtoire de ce bâtiment. Comment les négocians qui l'occupent ont affecté la vie de moines. III. 547. *a*.

CLONISSE, (*Conchyl.*) eſpece de canne ainſi nommée à Marſeille. Ses différentes dénominations. Deſcription de ſa coquille. *Suppl.* II. 467. *b*. Ses variétés. Animal qu'elle renferme. *Ibid.* 468. *a*. Lieux où ce coquillage ſe trouve. Sa ſituation dans les ſables. Uſage que les Negres en tirent. Sa claſſification. *Ibid. b*.

CLOPINEL, (*Jean*) ſa patrie, ouvrage de cet homme de lettres. X. 306. *b*. XI. 888. *b*. XII. 914. *a*. Il en eſt parlé ſous le nom de Jean de Meun.

CLOPORTE, (*Hiſt. nat.*) Deſcription de ces inſectes. III. 547. *a*. Maladies dans leſquelles ils ſont recommandés. Avis de Juncker ſur leur uſage. Maniere d'en uſer & de les préparer. *Ibid. b*.

CLOQUE, maladie qui attaque les feuilles de pêcher. XVII. 763. *b.*

CLORRE, (*Juriſp.*) différentes regles à obſerver par rapport au droit ou à l'obligation dans leſquels chacun peut être de clorre ſon héritage. III. 347. *b.*

Clorre un compte; *clorre* un inventaire; *clorre*, en terme de vannier. III. 547. *b.*

CLOS, (*Agricult.*) comment un propriétaire obtient le droit de clôture dans les pays où les terres ſont aſſujetties au parcours. Obſervation ſur cette ſervitude. Avantage de la clôture des prés, & de celle des champs. *Suppl.* II. 468. *b.* Néceſſité de celle des bois, ſur-tout pendant qu'ils ſont jeunes. Les montagnes que l'on fait pâturer, & où l'on ne ſeme point, devroient auſſi être fermées. Divers inconvéniens qui réſultent de ce que les terres ſont privées de clôture. *Ibid.* 469. *a.*

CLOS, *Codicille* clos. III. 586. *b.* Teſtament clos. XVI. 192. *b.*

CLOSETS, (*Pêche*) eſpece de hauts parcs: deſcription de ces rêts. Eſpece de poiſſon qu'on prend dans les cloſets. III. 548. *a.*

CLOTAIRE I, roi de Soiſſons. *Suppl.* II. 398. *a*, *b.*

CLOTAIRE II, dixieme roi de France, (*Hiſt. de Fr.*) fils & ſucceſſeur de Chilperic. Evénemens remarquables arrivés ſous ce roi. *Suppl.* II. 469. *a.* Tableau de ſon regne par Velly. *Ibid. b.*

Clotaire II. Comment ce roi fut reconnu pour fils de Chilperic. IX. 69. *b.* XIII. 579. *b.*

CLOTAIRE III, treizieme roi de France, fils & ſucceſſeur de Clovis II. Il remet à Childeric II ſon frere, le ſceptre d'Auſtraſie, & ſe contente de celui de Neuſtrie & de Bourgogne. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 470. *a.*

CLOTURE, (*Juriſp.*) deux ſignifications de ce mot dans les monaſteres de filles: l'une a rapport aux vœux, l'autre eſt pour exprimer les murs, portes & grilles, *&c.* qu'il n'eſt pas permis aux religieuſes de paſſer, & dans l'intérieur deſquels les étrangers ne peuvent entrer. Exceptions à l'une & l'autre défenſe. Les ſupérieurs eccléſiaſtiques en viſitant les monaſteres examinent ſi la clôture y eſt bien obſervée. III. 548. *a.*

CLOTURE, (*Agric.*) voyez CLOS.

CLOU, deſcription. Les clous en fer ſe forgent, les autres ſe fondent. Deux ſortes de clous en fer, les ordinaires & les clous d'épingles. III. 548. *b.*

Des clous ordinaires. Outils du cloutier, leur deſcription. Maniere dont les outils du cloutier ſont diſpoſés. III. 548. *b.*

Quel eſt le fer dont on ſe ſert pour les clous. Travail des clous, tant de ceux qu'on appelle d'une ſeule venue, que des clous à patte, à crochet, à crampons, à gond, à tête de champignon. III. 549. *a.* Lorſque les clous ſont achevés, l'on a une caiſſe nommée l'aſſortiſſoire, où l'on range les clous: diſpoſition de cette caiſſe: maniere dont on y range les clous. Eſpeces principales de clous, & leurs uſages. *Ibid. b.*

Clou, différentes ſortes de clous indiqués à l'article *Tête.* XVI. 203. *b.* Clous de ferruriers. XVII. 817. *b.* La plus petite eſpece de clou. II. 443. *b.* Clous à ſouliers. 494. *b.* *Voyez* les planches de cloutier, vol. III.

CLOU, (*Arts méch.*) avant d'acheter de groſſes parties de clous, il convient de les eſſayer: car on en fait de métal ſi caſſant, que ſur cent clous qu'on emploie, il s'en caſſera peut-être plus d'un quart. Compoſition de la matiere dont ils doivent être faits. Précaution à prendre pour que les clous ſoient ſans ſouflure. *Suppl.* II. 470. *a.* Qualité que doivent avoir ceux de fer. Epreuve qu'on en doit faire avant que de les acheter. *Ibid. b.*

Clou, ce que les lapidaires appellent clou dans leur métier. Sens de ce mot chez les marbriers & ſculpteurs, chez les bas-liſſiers. III. 550. *a.*

Des clous d'épingles. Deſcription de l'attelier & des outils de ce cloutier. III. 550. *a.* Voyez les planches vol. III. Ce qu'on entend par clous d'épingle. Opération de l'ouvrier qui les fait. *Ibid. b.* Diverſes acceptions du mot *clou. Ibid.* 551. *a.*

CLOU, (*Hiſt. anc.*) uſage qu'en faiſoient les premiers Romains & les Etruriens pour leurs annales. Clou myſtérieux que le premier magiſtrat attachoit le jour des ides de ſeptembre. III. 551. *a.* Divers emplois du clou myſtérieux dans les tems de calamités, & pour corriger l'eſprit des femmes Romaines. Premier magiſtrat créé pour la fonction de placer le clou. *Ibid. b.*

CLOU, (*Médec.*) maladie de l'œil. Deſcription de cette maladie. Elle eſt incurable. III. 351. *b.*

Clou, différence entre ce que les chirurgiens appellent clous, furoncles, antrax & charbon. XVII. 791. *a.* *Voyez* chacun de ces articles.

Clou de rue, (*Maréch.*) obſervations ſur la maniere de traiter cette maladie. V. 626. *a*, *b.* *Suppl.* III. 404. *b.* Cure du clou de rue ſimple: celle du clou de rue grave & compliqué. V. 627. *a.* Ferrure contre les clous de rue, & contre les chicots. VI. 554. *b.* Clou qui ſerre la veine. *Suppl.* III. 405. *a.*

CLOUD, (*Saint-*) *Suppl.* IV. 697. *b.* Galerie de Saint-Cloud. V. 320. *b.*

CLOUÉ, (*Blaſon*) *Suppl.* II. 471. *b.* *Voyez* vol. II des planches, *Blaſon*, pl. 5.

CLOVIS *le grand*, cinquieme roi de France, (*Hiſt. de France*) hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* II. 471. *b.* Anecdote ſur ce prince au ſujet de l'arme ancienne appellée *franciſque.* VII. 284. *b.* Vrai nom de ce roi. *Suppl.* II. 302. *a.*

CLOVIS II, douzieme roi de France, fils & ſucceſſeur de Dagobert I. *Suppl.* II. 472. *b.* *Voyez* SIGEBERT II. Article ſur ce roi. *Suppl.* IV. 789. *b.* Conduite de Pepin & d'Ega, ſous ſon regne. 284. *b.*

CLOVIS III, ſeizieme roi de France, fils & ſucceſſeur de Thierri II. Durée de ſon regne. *Suppl.* II. 472. *b.*

CLOUS *de la paſſion*, (*Blaſon*) XII. 153. *a.*

CLOUS *de vernis*, (*Médec.*) maladie connue à la Chine. *Suppl.* I. 851. *a.*

CLOUTIER, deux ſortes; les cloutiers d'épingles, & les cloutiers. Obſervations ſur la communauté de ceux-ci, & ſur quelques-uns de leurs ſtatuts. III. 552. *a.*

CLOURA, oiſeau mal connu, qui ſe trouve à la Chine, *&c.* Comment on l'emploie à la pêche. III. 552. *b.*

CLUNY, (*Hiſt. eccléſ.*) fondation de l'abbaye de Cluny. Perſonnages illuſtres qui en ſont ſortis. Elle fut unie ſous la protection immédiate du S. Siege. Conteſtation qui en réſulta. Cette abbaye tenue en commende par un abbé nommé par le roi. Ancienneté de cette congrégation. La maiſon chef-d'ordre étoit autrefois d'une étendue immenſe. Malheurs qu'elle a ſoufferts. III. 552. *b.*

CLUNY, (*Géogr. Hiſt. eccléſ.*) ville du Mâconois. Abbaye fondée dans ce lieu. Son égliſe. Papes que cette abbaye a donnés à l'égliſe. *Suppl.* II. 472. *b.* Evénemens qui la rendent remarquable. Nombreux monaſteres qui ont été ſous ſa dépendance. Ses premiers abbés. Commerce de ſa ville. *Ibid.* 473. *a.*

Cluny, réunion de pluſieurs monaſteres ſous l'abbé de Cluny, au dixieme ſiecle. X. 639. *a.* Obſervations ſur la maiſon de Cluny, & ſes privileges. *Ibid. b.* De l'ordre de Cluny. XI. 599. *a.* Définiteurs élus dans cet ordre. IV. 745. *a.* Obſervations ſur quelques perſonnes de cette maiſon. *Suppl.* II. 544. *a.*

CLUYD, *vallée de.* XVI. 823. *b.*

CLYSSUS, (*Chymie*) ſignification générale de ce mot. On l'applique plus particuliérement au produit volatil des détonations du nitre avec différentes ſubſtances; ainſi l'on dit clyſſus d'antimoine, de ſoufre, de tartre, *&c.* Maniere de les préparer. Explication de leur nature aux mots *Détonation*, *Nitre.* Le clyſſus d'antimoine employé autrefois comme médicament, a perdu aujourd'hui ſa célébrité. On a auſſi nommé clyſſus, les vapeurs qui ſe détachent des menſtrues agiſſans avec efferveſcence. Abſorption de l'air par l'action de ces clyſſus dans certaines efferveſcences. Pierre végétale, appellée auſſi *clyſſus.* III. 553. *a.* On peut regarder comme un clyſſus de cette eſpece, le *potus medicatus* de Boerhaave. *Clyſſus* ſynonyme à quinteſſence. *Ibid. b.*

Clyſſus ſimple d'antimoine, & clyſſus compoſé. VII. 66. *b.* Appareil pour attrapper les clyſſus de poudre à canon, d'antimoine, de charbon, *&c.* *Voyez* vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 11.

CLYSTERE, *lavement*, *remede.* Le mot lavement mis au rang des mots déshonnêtes. *Remede* eſt équivoque, mais par-là même honnête. Comment les Chinois appellent les lavemens. III. 553. *b.*

Clyſtere. Catholicon pour les clyſteres. II. 778. *b.* *Voyez* LAVEMENT.

C M

CMIELNISKI *Bogdan*, (*Hiſt. des Coſaq.*) hetman ou chef des Coſaques. Il naquit dans l'obſcurité, & ſon élévation fut la récompenſe de ſes ſervices. Principaux traits de la vie de cette homme célebre, qui fit la guerre à la Pologne ſous le regne d'Uladiſlas VII & de Caſimir V, & qui mit cette république à deux doigts de ſa perte. *Suppl.* II. 473. — 475. *a.* Débauches & excès auxquels il ſe livroit dans les intervalles que lui laiſſoient ſes expéditions. *Ibid. b.*

C N

CNEPH, (*Myth.*) l'être ſuprême dans le ſyſtême des Egyptiens. Origine des choſes ſelon ce ſyſtême. Comment on repréſentoit ce dieu. *Suppl.* II. 475. *b.*

CNIDE, *voyez* GNIDE.

C O

CO, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a.*

COACTIF. Les loix de l'égliſe n'ont que force directive, au lieu que celles de l'état ont force coactive. III. 554. *a.*

Coactif. Juriſdiction coactive. IX. 74. *b.* Pouvoir coactif. XV. 426. *a.*

COADJUTEUR, (*Hiſt. eccl.*) l'adjoint d'un officier eccléſiaſtique. Ancienneté des coadjutoreries. Elles ſont une maniere de déſigner le ſucceſſeur. En quels cas le roi de France donne un coadjuteur aux prélats. Coadjuteurs élus par bulles du pape. III. 554. *a.* Des coadjuteurs des évêques. Rang de ceux des archevêques-coadjuteurs donnés aux curés ignorans. Eſpece de coadjuteurs abolie en France. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Coadjuteur. Obſervations ſur quelques faits rapportés dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 476. *a.*

Coadjuteur donné à l'évêque. IV. 144. *b.*

COAGIS, *voyez* FACTEUR. VI. 359. *b.*

COAGULATION, (*Phyſiq. & Chymie*) coagulations improprement dites. Eſpeces de coagulations auxquelles cette dénomination a été conſacrée. III. 554. *b.* Recherches ſur les cauſes des coagulations, dont l'auteur de cet article a diſtingué trois eſpeces. *Ibid.* 555. *a.*

Coagulation. Cauſe de la coagulation de divers liquides. I. 849. *a.* 853. *b.* Les acides coagulent les liqueurs animales. I. 99. *a.* 100. *a.* La chaleur coagule les corps muqueux. III. 266. *b.* Degré de froid capable de coaguler le ſang. VII. 327. *b.* Détails ſur la coagulation du lait. IX. 200. *a.* Précipité de Van-Helmont, qui donne les apparences d'une coagulation. X. 412. *a.*

COAGULER, *cailler.* Différence entre ces mots. II. 533. *a.*

COAGULUM, (*Chir.*) la partie rouge du ſang. Le ſang diviſé en deux parties dans une palette; ſavoir, la partie rouge & la lymphatique. Pourquoi le coagulum eſt d'un rouge plus vif à la ſurface, & plus foncé au fond. Cauſes des coënes qui paroiſſent quelquefois ſur le ſang qu'on a tiré. Le coagulum lavé dans de l'eau tiede, ſe ſépare en deux parties, *&c.* III. 555. *a.*

Coagulum. Suppl. IV. 721. *a.* Cauſes des différentes couleurs qui ſe trouvent quelquefois ſur la ſuperficie du coagulum. III. 592. *b.*

COAITA, (*Quadrup.*) nom que les habitans du Breſil donnent à une ſorte de ſinge repréſenté vol. IV. des planch. *Hiſt. nat.* pl. 22. Différentes déſignations de cet animal. Sa deſcription & ſes mœurs. *Suppl.* II. 476. *a.* Ses facultés. Sa nourriture. Qualités de ſa chair. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

COASE, (*Quadrup.*) nom ſous lequel M. de Buffon a décrit & fait graver un animal envoyé à M. l'abbé Aubry, ſous le nom de *pekan*, enfant du diable, ou chat ſauvage de Virginie. Ses autres noms. Deſcription du coaſe dont parle M. de Buffon, & du *quasje* de Surinam, gravé par Seba. *Suppl.* II. 476. *b.* On voit par ces deſcriptions que ces animaux ſont très-différens, & qu'on ne doit pas les confondre. *Ibid.* 477. *a.*

COATI, (*Hiſt. nat.*) ce nom donné à pluſieurs eſpeces de quadrupedes du Breſil. Deſcription du coati-mondi, donnée par M. Perrault. Deux autres animaux apportés au même naturaliſte, ſous le nom de coati-mondi, mais fort différens du premier. III. 555. *b.* Quatrieme animal donné à M. Perrault, ſous le nom de coati. *Ibid.* 554. *a.*

COBALT, *cobolt* ou *kobold*, (*Minéral.*) caractere de ce demi-métal. Raiſons de M. Brondt, chymiſte ſuédois, pour placer cette ſubſtance au rang des demi-métaux. Métaux avec leſquels il s'unit, & ceux avec leſquels il ne s'unit point. Diverſes eſpeces de mines dont on tire le cobalt. La mine de cobalt cendrée, la mine de cobalt ſpéculaire, la mine de cobalt vitreuſe, III. 556. *a.* la mine de cobalt cryſtalliſée, les fleurs de cobalt, la mine de cobalt terreuſe. Diverſes autres mines où l'on rencontre fréquemment du cobalt. Les ouvriers des mines d'Allemagne ont ſouvent confondu les mines de cobalt avec celles d'arſenic. Comment on dégage l'arſenic des mines de cobalt. Détails de cette opération. Maniere de faire le ſaffre, ſmalte ou azur. *Ibid. b.* L'exportation du cobalt crud défendue en Saxe. L'argent ne ſe trouve qu'accidentellement dans la mine du cobalt. Maniere d'éprouver ſi une mine fournira du beau bleu. Diverſes contrées où l'on trouve des mines de cobalt. Danger de leur exploitation. Gnome ſouterrein auquel les mineurs allemands donnent le nom de cobalt. *Ibid.* 557. *a.*

Cobalt arſenical. Suppl. I. 580. *a.* Comment on peut tirer du cobalt l'arſenic blanc & jaune. I. 713. *a. Suppl.* I. 583. *a.* Union & reſſemblance du biſmuth au cobalt. II. 263. *a.* Union du régule du cobalt avec le fer. VI. 496. *b.* Réduction du cobalt. 917. *b.* Nouvelles expériences ſur le cobalt. Réſultats de ces expériences. XIV. 490. *b.* — 491. *b.* Matiere qui ſe dépoſe au fond des creuſets, où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la fritte de verre. XV. 449. *b.* Travail du cobalt, décrit vol. VI. des planch. artic. *Métallurgie*, *Cobalt.*

COBELLA, (*Ophiolog.*) nom que les Hollandois donnent à un petit ſerpent de l'Amérique. Ses différens noms. Sa deſcription. Obſervation ſur la maniere de la claſſer. *Suppl.* II. 477. *a.*

COBLENTZ. Écho remarquable près de cette ville. V. 263. *b.*

COBLIN, (*Ichthy.*) poiſſon des iſles Moluques. Sa deſcription. Lieux où on le pêche. Sa claſſification. *Suppl.* II. 477. *b.*

COBRA-CAPELLA, (*Ophiolog.*) ſerpent auſſi peu connu qu'il eſt ſouvent cité dans les dictionnaires. Origine du nom portugais qui lui eſt ici donné. Son caractere générique. Premiere eſpece, *heretimandel.* Lieu où elle ſe trouve. Sa deſcription & ſes mœurs. *Suppl.* II. 477. *b.* 2e eſpece, *cabelo.* Deſcription & mœurs de cette ſorte de ſerpent. 3e eſpece, *diadema.* Sa deſcription. 4e eſpece, *conſpicillum.* Deſcription & mœurs. *Ibid.* 478. *a.* 5e eſpece, *cobra de capello.* Deſcription. 6e eſpece, *naja.* Deſcription & mœurs. 7e eſpece. Deſcription & mœurs. 8e Deſcription & mœurs. *Ibid. b.* 9e eſpece. Deſcription & mœurs. Remarques ſur ces neuf eſpeces. Leur claſſification. *Ibid.* 479. *a.*

COCA, (*Botan.*) arbriſſeau du Pérou, dont les fruits ſecs ſervent de petite monnoie, & les feuilles ſont les délices des Péruviens. Deſcription de cette plante & de ſon fruit. Elle n'eſt connue par aucune deſcription de botaniſte. Ce que les voyageurs ont dit du produit de ſon commerce. III. 557. *b.*

COCAGNE, (*Botan.*) nom des pains formés de la guede ou vouede, dont on tire la couleur bleue appellée *paſtel.* Pays de cocagne. *Suppl.* II. 479. *a.*

COCCEIENS, ſectateurs de Jean Cox, né à Breme en 1603. Ce qu'il croyoit de la venue de l'antechriſt & de la ſeconde venue de J. C. III. 557. *b.*

COCCHI, (*Antoine*) notice des tablettes de Florence par ce docteur. XV. 807. *b.*

COCCULUS, (*Botan.*) eſpece de cocculus nommé *cit-amerdu. Suppl.* II. 444. *a, b.*

COCCUS, *voyez* KERMÈS DU NORD.

COCCYGIEN, (*Anatom.*) muſcle coccygien antérieur, muſcle poſtérieur. III. 558. *a.*

COCCYX. Deſcription de cet os. Sa ſituation. Cartilages qui lient les différentes parties du coccyx. Diſpoſition du coccyx dans les femmes. Paire de muſcles propres au coccyx. Obſervation d'un coccyx long de 13 à 14 pouces. Prétendus hommes à queues, dont quelques voyageurs ont parlé, III. 558. *a.* qui ne ſont que de gros ſinges nommés *cercopitheci.* Mauvaiſe pratique de quelques ſages-femmes de pouſſer le coccyx en arriere dans l'accouchement. Véritable cauſe qui met obſtacle au paſſage de l'enfant par l'engagement de la tête. Maniere de réduire le coccyx luxé. M. Petit remarque que le dérangement du coccyx n'eſt point, à proprement parler, une luxation. Cauſe de la luxation du coccyx en-dedans. *Ibid. b.*

Coccyx. Fauſſes vertebres qui compoſent cet os. XVII. 171. *b.* Coccygienne, artere. *Suppl.* III. 485. *b.*

COCHE. Coches d'eau, coches de terre. III. 558. *b.* Premiere inſtitution de ces coches. Inſpecteur des coches ſupprimé par Henri IV. Police de ces voitures. *Ibid.* 559. *a.*

COCHE, (*Art méchan.*) *voyez* HOCHE.

COCHÉES, (*Pharm.*) maniere de préparer les pilules cochées majeures de Rhaſis, & les pilules cochées mineures. Les unes & les autres ſont des hydragogues très-violens. III. 559. *a.*

COCHEMAR, (*Médec.*) eſpece d'oppreſſion accompagnée de frayeur, qu'on éprouve durant le ſommeil. Etym. du mot. Autres noms donnés à cette maladie. *Suppl.* II. 479. *a.* Ses ſymptômes. Ses cauſes. Cochemar pléthorique. Comment on le prévient. *Ibid. b.* Cochemar ſtomachique. Ses cauſes & ſon traitement. Exemples de cochemars cauſés par un hydrocéphale, & par une hydropiſie de poitrine. Cochemar vermineux qui attaque les enfans. *Ibid.* 480. *a.* Cochemar tertianaire. Exemple ſingulier de cette eſpece. Le cochemar eſt ordinaire aux hypocondriaques & aux mélancoliques. Maniere de le traiter dans ce cas. Exemples de cochemars qui ne préſentent pas de triſtes fantômes à l'eſprit. Prognoſtics ſur le cochemar. Inſpection anatomique des perſonnes mortes de cette maladie. *Ibid. b.* Avis ſur la maniere de la traiter. *Ibid.* 481. *a.*

COCHENE, (*Botan.*) ou ſorbier des oiſeleurs, ſorbier ſauvage. Ses différentes déſignations. Caracteres qui le diſtinguent du cormier. Lieux où il croît. Ses uſages. Claſſification de ces plantes. *Suppl.* II. 481. *a.*

COCHENILLE. Celle qu'on nous apporte d'Amérique. Couleur de celle qui eſt la plus recherchée. Il n'eſt plus douteux qu'elle ne ſoit un inſecte deſſéché. III. 559. *a.* Plantes ſur leſquelles on la recueille. Comment les Indiens du Mexique ſe procurent des récoltes de cochenille. Diverſes récoltes qu'on en fait chaque année. *Ibid. b.* Pourquoi & comment les Indiens font périr les cochenilles, dès qu'ils les ont recueillies. Les différentes façons de les faire mourir influent ſur leur couleur. Deux ſortes de cochenilles; l'une cultivée & l'autre ſauvage. Provinces où l'on en recueille le plus. Il en entre chaque année en Europe environ 880000 liv. III. 560. *a.*

Cochenille, deſcription de la cochenille, tant du mâle que de la femelle. Lettre de M. Ellis, extraite des Tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres. *Suppl.* II. 481. *b.* Caracteres de cet inſecte, ſelon la méthode de Linnæus, qui l'a placé entre les inſectes hémipteres. *Ibid.* 482. *a.* *Voyez* planche 3, d'Hiſtoire naturelle, *Supplément.*

Cochenille de Pologne, (*Inſect.*) la progallinſecte de la graine d'écarlate, décrite par Réaumur. Le kermès des racines de Geoffroy. Deſcription & mœurs du mâle & de la femelle. *Suppl.* II. 482. *b.* Maniere dont les Polonois en font la récolte. Uſages qu'on en tire. *Ibid.* 483. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

Cochenille, différentes cochenilles. XVI. 10. *b.* Cochenille de Pologne, *voyez* KERMÈS *du nord.* Plante du Mexique ſur laquelle s'élevent les cochenilles. XI. 225. *b.* Eſpece d'opuntia ſur laquelle la cochenille ſe nourrit. 520. *b.*

Cochenille, (*Mat. méd.*) ſes propriétés; maladies auxquelles on la dit propre. Préparations où elle entre. III. 560. *b.*

COCHER, place qu'occupent les cochers eſpagnols, lorſqu'ils conduiſent le carroſſe. II. 704. *b.*

COCHER, (*Aſtron.*) cette conſtellation nommée *erichton.* *Suppl.* II. 867. *a.* Chevreaux dans cette conſtellation. 394. *a.* Etoile de la chevre. *Voyez ce mot.*

COCHERE, *porte.* XIII. 134. *b.*

COCHEVIS, oiſeau plus gros que l'alouette ordinaire, *&c.* Deſcription de cet oiſeau. En quoi il differe de l'alouette. Lieux qu'il habite: ſa maniere de voler. III. 560. *b.*

COCHIN, ville d'Aſie. Obſervation ſur les habitans & les femmes de cette ville. III. 561. *a.*

COCHINCHINE, grand royaume d'Aſie. Choſes précieuſes qu'on y trouve. III. 561. *a.*

Cochinchine, obſervations ſur les habitans. VIII. 345. *b.*

COCHLEARIA, (*Botan.*) plante antiſcorbutique. Ses caracteres. On en connoît ſix eſpeces; mais on ne donne ici que la deſcription de la principale qui eſt celle des boutiques. Lieux où elle croît ſans culture. Tems où on la ſeme dans nos jardins, celui où elle fleurit. III. 561. *a.*

COCHLEARIA, (*Mat. médic.*) Cette plante eſt alkaline. III. 561. *a.* Le ſuc eſt preſque la ſeule préparation extemporanée en uſage. Maniere de préparer l'eſprit & l'eau de cochlearia. Obſervation ſur ce que contiennent le ſuc, la conſerve, l'extrait, & l'eau diſtillée de cette plante: maniere d'animer l'extrait. Cette plante tient le premier rang parmi les antiſcorbutiques. Comment on prépare les bouillons anti-ſcorbutiques. Uſages extérieurs du ſuc & de l'eſprit de cochlearia. *Ibid. b.* Maladies internes dans leſquelles Stahl recommande l'uſage de cette plante. Diverſes préparations où ſes feuilles ſont employées; ſon eau diſtillée, ſes ſemences, ſon eſprit, ſon extrait. *Ibid.* 562. *a.*

Cochlearia, caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.* Conſerve de cochlearia. IV. 43. *a.*

COCHLITES, (*Conchyl.*) eſpeces de coquilles diſtinguées par ce nom. *Suppl.* II. 483. *b.*

COCHLITES, vol. VI des planches, coquilles foſſiles, pl. 1.

COCHON, deſcription de cet animal. Portée des femelles. Durée de la vie de cet animal. Diverſes obſervations relatives à l'économie ruſtique, ſur la maniere d'élever & de nourrir les cochons. III. 562. *a.* Opérations qui concernent la ſalure de cet animal. Signes de ladrerie à laquelle il eſt ſujet. De la digeſtion de ſa chair. Propriétés médicinales de diverſes parties de cochon. Pourquoi cette viande a été proſcrite en Arabie. *Ibid. b.* La chair de cochon ſe tranſpire peu. Sacrifices des anciens où le cochon étoit immolé. *Ibid.* 563. *a.*

Cochon; comment on diſtingue au pié le ſanglier du cochon domeſtique. XII. 561. *b.* En quoi le cochon differe des animaux à pié fourchu. XIV. 618. *b.* Cochon monſtrueux. *Suppl.* III. 554. *a.* Méchaniſme de la voix du cochon. XVII. 434. *b.* Aire des toits à porc. I. 238. *b.* Moyen de nourrir les cochons avec des marrons. X. 145. *b.* Article de chaircuiterie & de commerce ſur le cochon. XIII. 105. *b.* Cochon ſurſemé ou ladre. XV. 696. *b.* Graiſſe de cochon nommée *cambouis.* II. 568. *b.* La chair de cet animal défendue par pluſieurs légiſlateurs orientaux. *Suppl.* I. 506. *b.* — *Voyez* POURCEAU & PORC.

Cochon de Guinée. Sa deſcription. III. 563. *a.*

Cochon d'Inde ou *de Guinée.* Sa deſcription. Portée de la femelle. Nourriture des cochons d'Inde. On les éleve aiſément. III. 563. *a.*

Cochon chinois. III. 563. *a.*

Cochon maron; on nomme ainſi les cochons qu'on a portés en Amérique & qui ſont devenus ſauvages. Deſcription des trois eſpeces qu'on y diſtingue. III. 563. *a.*

Cochon, terme de métallurgie. XIII. 105. *b.*

COCKBURNE, (*Guillaume*) anatomiſte. *Suppl.* I. 403. *a.*

COCO, fruit d'une eſpece de palmier. Suc qu'on tire de cet arbre. Uſage qu'on fait de ſes feuilles. Deſcription du fruit. Eau qu'on en tire, avant qu'il ſoit mûr. Subſtance moëlleuſe de ce fruit: lait qu'on en extrait. Uſages de l'écorce qui enveloppe cette moëlle. III. 563. *b.*

Coco, eſpece d'oiſeau, vol. VI des planch. Regne animal, planch. 31.

COCOMAR, eſpece d'opium liquide. XI. 510. *a.*

COCON, *voyez* COQUE.

COCOTIER, liqueur tirée du palmier cocotier. XV. 689. *a.* Vin du cocotier: comment il devient vinaigre: eau-de-vie qu'on en tire. 932. *a.* Moyen qu'emploient les Indiens pour en tirer le vin. *Suppl.* I. 771. *a.* Plante paraſite qui croît ſur cet arbre. 431. *a*, *b.* &c. Sucre du vin de cocotier. VIII. 434. *b.* Cocotier repréſenté vol. VI des planches. Regne végétal, planche 97.

CO-CRÉANCIERS, (*Juriſpr.*) pour que chacun d'eux ſoit créancier ſolidaire de la totalité de la dette, il faut que cela ſoit exprimé dans l'acte. Ce qu'on entend par *correi-ſtipulandi* & *correi-promittendi.* Loix à conſulter. III. 564. *a.*

COCTION, (*Médecine*) les anciens l'attribuoient à la chaleur innée: ce qu'ils entendoient par-là. C'eſt de-là qu'ils ont donné le nom de coction à toutes les élaborations opérées dans le corps humain, *&c.* Trois eſpeces de coction ſelon eux; la maturation, l'aſſation, & l'élixation. III. 564. *a.* Ils faiſoient conſiſter la principale coction animale dans l'aſſimilation des ſucs alimentaires aux parties qui les reçoivent.... Comment ils diſtinguoient la coction de la nutrition. Ils établiſſoient trois ſortes de concrétion de ce genre; la chylification, la ſanguification & l'élaboration de toutes les humeurs nourricieres, *&c.* Excrémens de ces différentes coctions. Cauſes de ce qu'ils appelloient *pepſie* & *apepſie* ou crudité. Toute matiere crue étoit traitée comme peccante & humeur morbifique. Coction des matieres morbifiques; cauſe de convaleſcence, ſelon les anciens. *Ibid. b.* En quoi conſiſte la différence entre la coction proprement dite & celle de la matiere morbifique. Les premiers maîtres de l'art s'appliquerent ſoigneuſement à obſerver dans les différentes ſortes d'excrémens les ſignes qui annoncent le *pépaſme*, ou ſon défaut qui eſt la crudité: exemples tirés d'Hippocrate & de Galien. Rien ne ſignifie plus ſûrement une heureuſe terminaiſon, que de voir les marques de coction dans les excrémens en général. III. 565. *a.* Toutes ſortes d'évacuations qui arrivent après la coction, ſont toujours ſalutaires: quels doivent être les ſignes de la coction pour qu'elle annonce une ſûreté de ſuccès. Attention des grands maîtres aux divers ſignes de la coction, & au tems où ils paroiſſent dans les différentes maladies. On doit toujours craindre, lorſqu'il n'y a que des ſignes de crudité, lors même qu'ils ſont joints aux meilleurs ſignes. Pour imiter la conduite de la nature dans le cours des maladies, il ne faut jamais entreprendre de procurer des évacuations dans leur commencement. *Ibid. b.* Il n'étoit pas permis aux médecins d'Egypte de produire aucun changement dans les maladies avant le quatrieme jour de leur durée. Cependant il eſt permis de procurer l'évacuation de bonne-heure lorſque la ſurabondance de la matiere morbifique s'annonce dès le commencement. La théorie des anciens ſur la coction eſt preſque tout ce qu'on peut dire de mieux ſur cette matiere. *Ibid.* 566. *a.*

De la cauſe de la coction. Les anciens attribuoient la digeſtion des alimens dans le ventricule à une coction faite dans ce viſcere, ſemblable à celle qui ſe fait dans les cuiſines. Premiere réfutation de cette hypotheſe par Pierre Caſtellus, profeſſeur à Meſſine; enſuite par Vanhelmont. A cette opinion ſuccéda celle d'un ferment acide ſpécifique; mais elle fut de courte durée: comment on réfuta cette erreur. *Ibid. b.* Il a fallu rendre à la chaleur naturelle une partie de l'efficacité qu'on lui avoit preſque ôtée pour la préparation du chyle & des autres humeurs; mais elle ne ſuffit pas ſeule. Le défaut de tous les ſyſtêmes eſt que l'on a toujours cherché dans les fluides les agens principaux pour convertir les alimens en chyle, *&c.* On eſt enfin parvenu à faire jouer ici un rôle aux ſolides, on a même tout attribué d'abord à la trituration; mais on eſt enſuite revenu de cet excès. *Ibid.* 567. *a.* Découverte de la véritable cauſe de notre chaleur naturelle dans l'action des vaiſſeaux & ſur-tout des arteres. Importance de cette découverte. Co-opération de la chaleur naturelle dans la digeſtion des alimens & l'élaboration des humeurs. Pourquoi l'on a retenu en médecine le terme de *coction*, quoiqu'il exprime mal le réſultat de pluſieurs eſpeces d'actions différentes de la coction. On ne peut rien ſavoir de ce qui ſe paſſe dans le corps d'un homme vivant, & l'on ne peut connoître que les changemens qui paroiſſent dans les maladies. La cauſe occaſionnelle de ces changemens, c'eſt la matiere morbifique: en quel cas elle eſt dite crue; ce qu'on appelle état de crudité. *Ibid. b.* Il peut y avoir une infinité d'eſpeces de crudités. Ce qu'on doit entendre par matiere cuite relativement aux maladies, & par concoction. Par cette derniere, les matieres ſont rendues ſuſceptibles d'être converties en la propre ſubſtance du corps, ou deviennent moins nuiſibles & diſpoſées à être évacuées. Eclairciſſemens ſur ces deux opérations. Eſpece de fievre qui accompagne quelquefois la digeſtion. *Ibid.* 568. *a.* Nature des matieres qui ſont évacuées par l'expectoration dans les maladies inflammatoires de la poitrine. C'eſt toujours la fievre ou l'action de la vie rendue plus forte qui produit la coction de quelque eſpece qu'elle ſoit. La principale attention du médecin dans la cure des maladies, doit

doit être de régler cette action de la vie de maniere qu'elle ne ſoit ni trop forte ni trop foible. Combien il importe de laiſſer à la nature ſeule le ſoin de la guériſon, dans le cas où l'action de la vie eſt convenablement animée & excitée : exemples des plus grands maîtres qui ont ſuivi cette maxime. *Ibid. b.* Dans les fievres éphémeres & autres maladies légeres, la nature n'a ſouvent pas beſoin de procurer le pépaſme. Dans les fievres putrides, dans les inflammatoires, la nature a ſouvent beſoin d'être aidée : moyens ordinairement employés pour cela. Conduite à obſerver dans les fievres malignes, où il faut la coction la plus forte pour détruire la cauſe du mal. Grande difficulté d'opérer cette coction dans les maladies peſtilentielles. Il réſulte de ce qui a été dit, que la coction ne peut avoir lieu que dans les maladies qui ſont avec matiere. *Ibid.* 569. *a.*

Coction, différence entre la caléfaction & la coction. II. 550. *a.* Ce que ſignifie le mot de *coction* en médecine. IV. 520. *a*, *b.* Remarque d'Hippocrate ſur le tems où ſe fait la coction parfaite des alimens. 487. *a.* Doctrine de Boërrhaave ſur la coction : remarques ſur cette doctrine. 478. *b.* Danger d'arrêter la fievre avant la coction parfaite de la matiere morbifique. V. 409. *b.* Sur la coction des alimens, *voyez* DIGESTION.

COCTION, (*Pharm.*) différence entre la coction & la décoction. Les oignons de lys & quelques autres corps très-aqueux qu'on fait ramollir ſous la cendre chaude doivent être rangés parmi les ſujets de la coction pharmaceutique. III. 569. *a.* Signification de ce mot en alchymie. *Ibid. b.*

COCYTE, ſituation géographique de ce fleuve. Pourquoi on l'a mis au nombre des fleuves d'enfer. Quel étoit le cocyte des poëtes latins. Le lac d'Averne d'Italie & les fontaines d'eaux chaudes aux environs ont auſſi donné lieu aux fleuves d'enfer. Changemens arrivés à ces eaux par les ſoins d'Agrippa, favori d'Auguſte. Paſſage d'Horace ſur la néceſſité de mourir. III. 569. *b.*

CODAGA-PALE, (*Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales. Ses divers noms en botanique. Deſcription de cet arbriſſeau. III. 569. *b.* De ſes fleurs & de ſon fruit. Uſages médicinaux de ſa racine & de ſon écorce. Vertus merveilleuſes de l'écorce contre la diarrhée; maniere d'en faire uſage. *Ibid.* 570. *a.* Exemple d'un dyſſenterie très-invétérée guérie par cette écorce. *Ibid. b.*

Codagu-Pale, arbriſſeau du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 483. *b.* Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Caracteres qui le diſtinguent du validda de Ceylan. Sa claſſification. *Ibid.* 484. *a.*

CODAGEN, (*Botan.*) eſpece d'écuelle d'eau ou d'ydrocotyle. *Suppl.* II. 484. *a.* Ses différentes déſignations. Sa deſcription & culture. Ses qualités & uſages. *Ibid. b.* Maniere de claſſer cette plante. *Ibid.* 485. *a.*

CODDAM PULLI, (*Botan.*) nom malabare d'un grand arbre. Ses différentes dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 485. *a.* Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. La gomme gutte qu'on en tire, diſtinguée de la gomme gutte commune. Seconde eſpece. *Kanna-ghoraka.* Caracteres qui diſtinguent cet arbre du précédent. Lieux où il croît. Suc qu'on en tire. Claſſification du coddam pulli.

CODDA PANA, (*Botan.*) palmier des plus ſinguliers du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de cet arbre. *Suppl.* II. 486. *a.* Sa culture. Uſages qu'on en tire. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CODE, (*Juriſpr.*) diverſes compilations & collections auxquelles ce nom a été donné. On a auſſi intitulé code le texte détaché de certaines ordonnances, & enfin certains traités de droit qui raſſemblent les réglemens ſur une certaine matiere. III. 570. *b.* *Voyez* ORDONNANCE, LOI, DÉCLARATION, ÉDIT, LETTRES, RÉGLEMENT.

Code des aides, titre donné quelquefois à l'ordonnance de Louis XIV, juin 1680, ſur le fait des aides, *&c.* III. 570. *b.*

Code d'Alaric, compilation du droit romain, que fit faire Alaric II, roi des Viſigoths en Eſpagne, par les ſoins d'Anian ſon chancelier; publiée en 506 ſous le nom de code Théodoſien. Ce code fut long-tems en uſage, mais il n'étoit que pour les Romains ou les Gaulois, *&c.* III. 570. *b.*

Code d'Anian, code d'Alaric ainſi appellé, parce qu'Anian en fut le compoſiteur. III. 571. *a.*

Code d'Aragon & de Caſtille; tems où il parut, *&c.* III. 571. *a.*

Code canonique ou *code des canons*, corps de droit canonique : pluſieurs de ces collections faites en différens tems. Tems où parut la premiere : additions ſucceſſives faites à ce code : combien les Grecs le révéroient. Quel étoit alors le code de l'égliſe romaine, qui fut enſuite augmenté des canons des conciles d'Afrique & de divers autres, ainſi que de différentes lettres des papes. Corps des canons donné au cinquieme ſiecle par Denys le petit ou l'abbé. III. 571. *a.* Codes dont on s'eſt ſervi en France. Code canonique de Gratien. Code de l'égliſe univerſelle. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Code Carolin, fait en 1752 par dom Carlos, roi des Deux-Siciles. III. 571. *b.*

Code des chaſſes: contenu de ce recueil. III. 571. *b.*

Code civil, ou *code Louis.* III. 571. *b.*

Code des commenſaux. III. 571. *b.*

Code des committimus. III. 571. *b.*

Code criminel. III. 571. *b.*

Code des curés. III. 571. *b.*

Code des déciſions pieuſes. III. 572. *a.*

Code du droit des gens. III. 572. *a.*

Code des eaux & forêts. III. 572. *a.*

Code des donations pieuſes. III. 572. *a.*

Code d'Evarix, ou *d'Euric:* corrections faites à ce code, qui s'appelle *le livre de la loi gothique.* Il étoit encore obſervé dans la Gaule Narbonnoiſe vers l'an 880, *&c.* III. 572. *a.*

Code Favre, ou *Fabre.* III. 572. *a.*

Code Frédéric, raiſons qui ont engagé Charles Frédéric, roi de Pruſſe, à faire compoſer ce corps de droit. Etat de la juriſprudence d'Allemagne juſqu'au tems où ce code a été donné. III. 572. *b.* Inconvéniens attachés à divers codes compoſés pour réformer la juriſprudence de l'Empire. Quelle étoit celle des états du roi de Pruſſe avant la confection du code Frédéric. Plan de réformation de la juſtice, donné par le roi, pour y remédier, & exécuté premiérement dans la Poméranie. Comment le code s'établit enſuite. *Ibid.* 573. *a.* Précis de cet ouvrage. Il eſt diviſé en trois parties. La premiere traite de l'état des perſonnes. Le titre ſecond du premier livre ordonne que le code Frédéric ſoit à l'avenir la principale loi des états du roi de Pruſſe. *Ibid. b.* Diverſes loix ſur la maniere de l'exécuter. *Ibid.* 574. *a.* On voit dans le titre cinq, qu'il n'y a point d'eſclaves proprement dits dans les états du roi de Pruſſe. Devoirs réciproques du mari & de la femme. De bâtards ſimples. Des adoptions. De la puiſſance paternelle. De la loi des mariages. *Ibid. b.* La ſeconde partie traite du droit réel que les perſonnes ont ſur les choſes, *&c.* La troiſieme traite des obligations de la perſonne & de la procédure. Réforme de l'ordre judiciaire. *Ibid.* 575. *a.*

Code des gabelles. III. 575. *a.*

Code Gillet, ou *des procureurs;* ſon contenu. Pourquoi il a été nommé *code Gillet.* III. 575. *b.*

Code Grégorien: on ne ſait préciſément ſi ce code a précédé ou ſuivi le code hermogénien. Incertitude ſur l'auteur de ce recueil. En quel tems il paroît qu'il a vécu. Les codes grégorien & hermogénien n'ont point été revêtus de l'autorité publique. III. 575. *b.* On croit cependant que Juſtinien s'en eſt ſervi pour former le ſien. Il n'en eſt reſté que quelques fragmens: diverſes publications qui en ont été faites. *Ibid.* 576. *a.* *Voyez* DIGESTE.

Code Henri, ou *de Henri III*, roi de France. Quel eſt celui qui fut chargé de cette compilation. Il faut faire attention à ne pas confondre dans ce code les véritables ordonnances avec les articles qui ne ſont que de ſimples projets de loix. III. 576. *a.* Henri III ayant eu deſſein de donner force de loi à cette compilation, ce projet fut arrêté par les guerres civiles, *&c.* Fin tragique du préſident Briſſon qui avoit été chargé du ſoin de cet ouvrage. Ce code revu & perfectionné par Carondas. Diverſes éditions qu'on en a faites. Idée ſommaire des matieres qui y ſont contenues. *Ibid. b.* Uſage qu'on en fait aujourd'hui. Auteurs qui en parlent. *Ibid.* 577. *a.*

Code du roi Henri IV. Thomas Cormier en fut l'éditeur. Singularité remarquable ſur cet homme. III. 577. *a.*

Code Hermogénien, incertitude ſur l'auteur. Ce que diſent Jacques Godefroy & M. Terraſſon ſur ce code. III. 577. *a.* En quoi il differe du code grégorien. *Ibid. b.* *Voyez* DIGESTE.

Code Juſtinien. Différentes collections des conſtitutions des empereurs, faites avant Juſtinien. Raiſons qui l'engagerent à faire rédiger un nouveau code. Juriſconſultes chargés de l'exécution de ce projet. III. 577. *b.* Diligence avec laquelle ils s'en acquitterent. Premiere & ſeconde rédaction de ce code. Comment il reçut force de loi. Reproches faits par Godefroy à Tribonien, compilateur de cet ouvrage. Comment M. Terraſſon le juſtifie. Autres reproches mieux fondés que ce dernier lui fait. *Ibid.* 578. *a.* Jugement que l'éditeur du code Frédéric porte ſur le code Juſtinien. Utilité de ce code, que les critiques ne ſauroient conteſter. Diſtribution de tout l'ouvrage, avec un abrégé du contenu de chaque livre. *Ibid. b.* Défauts qu'on y trouva, lorſque la premiere édition parut. Réviſion que Juſtinien fit faire du code, en conſéquence de ces obſervations. *Ibid.* 579. *a.* Tems de la publication du nouveau code. Godefroy lui préfere le code Théodoſien. Quel eſt le défaut le plus réel du code Juſtinien. Commentateurs de cet ouvrage. *Ibid. b.*

Code Juſtinien, *voyez* au mot *Digeſte.* IV. 991. *a*, *b.* &c. & à l'article *Droit romain*, V. 140. *a*, *b.*

Code Léopold, ou *de Léopold I*, duc de Lorraine. III. 579. *b.*

Code des loix antiques, recueil de loix anciennement obſervées dans les Gaules. III. 579. *b.* Lindembroge a fait des notes ſur pluſieurs de ces loix. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 580. *a.*

Code Louis XIII. III. 780. *a.*

Code Louis, ou *Code Louis XIV.* III. 579. *a.*

Code Louis XV. III. 580. *a.*

Code marchand, ordonnance du commerce, du mois de mars 1673. Principaux articles contenus dans ce code. III. 580. *a.* Cette ordonnance forme une loi générale qui s'observe entre toute sorte de personnes, lorsqu'elles sont dans les cas prévus par cette ordonnance. *Ibid. b.*

Code de la marine, ordonnance de Louis XIV, touchant la marine. Matieres traitées dans les cinq livres qu'elle renferme. III. 580. *b.*

Code Michault, ou *Marillac*, ordonnance de 1629. III. 580. *b.* Ce qui donna lieu à la rédaction de ce code. Tems de sa publication. Eloge de cette ordonnance : objets qu'elle regle. Erreur où sont tombés sur ce code les continuateurs du dictionnaire de Moréri. Disgrace de Michel de Marillac & de son frere, qui fit tomber l'ordonnance en discrédit, excepté en quelques endroits du royaume. Cependant la sagesse de cette ordonnance l'a emporté peu-à-peu sur la mauvaise fortune, *Ibid.* 581. *a.* à l'exception de quelques dispositions introductives d'un droit nouveau qui n'ont pas été reçues partout. *Ibid. b.*

Code militaire, compilation d'ordonnances pour les gens de guerre, depuis 1651, jusqu'à présent, par M. le baron de Sparre. Autre *code militaire* des Pays-Bas. III. 581. *b.*

Code Néron, recueil d'ordonnances, édits & déclarations, fait par Pierre Néron & Girard, avocats au parlement. Imperfection de ce recueil qui est cependant le plus ample qu'on ait. Comment on peut suppléer à ce qui lui manque. III. 581. *b.*

Code noir, édit de Louis XIV, pour la police des isles françoises de l'Amérique. Pourquoi on l'a nommé *code noir.* III. 581. *b.* Matieres que traitent les soixante articles qu'il renferme. *Ibid.* 582. *a.*

Code noir, dispositions de ce code. V. 941. *a*, *b.* &c.

Code Papyrien. A quelle occasion Papyrius le composa. Tems où il vivoit. III. 582. *a.* Auteurs qui ont travaillé à rassembler les fragmens qui nous restent du code Papyrien. Ouvrage de M. Terrasson. Il rapporte quinze textes de loix, & vingt-une autres loix dont on n'a que le sens. Ce que ces loix portent en substance. *Ibid. b.* Soins que M. Terrasson a donnés à cet ouvrage, pour en faciliter l'intelligence. Ces loix sont en langue osque, qui étoit celle des peuples de la Campanie. Dissertation de l'éditeur sur cette langue. *Ibid.* 583. *a.*

Code Papyrien, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 486. *b.*

Code pénal, traité donné en 1752, par un anonyme. Contenu de cet ouvrage. III. 583. *b.*

Code Pontchartrain. III. 583. *b.*

Code des privilégiés. III. 583. *b.*

Code rural ; il parut en 1749. Son auteur. Matieres qu'il traite. III. 583. *b.*

Code Savary, surnom que quelques-uns ont donné au code marchand. Origine de ce surnom. III. 583. *b.*

Code du tabac. III. 583. *b.*

Code des tailles. III. 583. *b.*

Code Le Tellier. III. 584. *a.*

Code Théodosien, collection des constitutions des empereurs chrétiens, jusqu'à Théodose le jeune. Il ne nous est rien resté des loix faites par les empereurs, jusqu'au tems d'Adrien. Le premier code fait par ordre du prince est le Théodosien. Diverses constitutions faites par Théodose le jeune. Sa sœur Pulcherie avoit le plus de part au gouvernement. Motifs qui donnerent lieu à la rédaction & publication de son code. Jurisconsultes qui furent chargés de le former. Il fut divisé en seize livres. Sommaire de chacun. III. 584. *a.* Novelles faites par l'empereur pendant les dix années qui suivirent la publication de son code. Défauts & contradictions qui se trouvent dans le code. Espace de tems pendant lequel il fut observé. *Ibid. b.* A quoi on peut attribuer la suppression de ce code qui avoit été répandu par toute l'Europe, & qui se perdit tout-à-coup en Occident. Comment on a tâché de le rétablir en son entier. Divers auteurs qui y ont travaillé. Il n'est pas douteux que le code Théodosien a été autrefois observé en France. Tems où il perdit son autorité. Comment M. Brétonnier a prétendu prouver qu'il n'a jamais cessé d'y être observé. *Ibid.* 585. *a.* Ce paradoxe révolta contre lui tout le palais, & fut réfuté par M. Terrasson le pere. *Ibid. b.*

Code Théodosien, *voyez* IV. 992. *b.* V. 139. *b.* 140. *a.* Observations sur une prétendue loi de ce code tendant à augmenter la juridiction ecclésiastique. IX. 76. *b.*

Code de la ville. III. 585. *b.*

Code voiturin. III. 585. *b.*

Code de la voirie. III. 585. *b.*

CO-DEBITEURS. (*Jurisp.*) Les co-débiteurs ne sont pas obligés solidairement, à moins que la solidité ne soit exprimée dans l'acte. Ils sont appellés en droit : *Correi debendi sive promittendi.* III. 585. *b.*

CO-DÉCIMATEUR, (*Jurisp.*) à quoi sont tenus les co-décimateurs qui jouissent des grosses dîmes. III. 586. *a.*

CO-DÉTENTEURS, (*Jurisp.*) regles de droit qui les concernent. III. 586. *a.*

CODI AVANACU, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. *Suppl.* II. 486. *b.* Description, culture & usages de ce sous-arbrisseau. Caracteres qui le distinguent de la plante que Burmann appelle *chamælæa. Ibid.* 487. *a.* Classification de l'une & de l'autre. *Ibid. b.*

CODICILLAIRE, *clause.* III. 514. *a.*

CODICILLE, (*Jurisp.*) différences dans cette sorte d'actes, selon qu'ils sont faits en pays de droit écrit, ou en pays coutumier ; en quoi ils different des testamens. Regles que l'on suit pour les codicilles en pays de droit écrit. D'où vient le mot de *codicille.* III. 586. *a.* Ce qu'on entend par *codicillant.* L'usage des codicilles étoit moins ancien chez les Romains, que celui des testamens. Il ne fut point permis d'abord de faire des legs par codicilles. Le droit romain ne permet point d'instituer un héritier, ni d'exhéréder par codicille. Les codicilles peuvent concourir avec un testament, subsister sans lui, le précéder ou le suivre. Trois sortes de codicilles distingués dans le droit romain. On ne doit pas prendre à la lettre quelques textes qui disent que les codicilles ne demandent aucune formalité. Ce qu'on doit observer pour la validité du codicille. Ce que prescrit, touchant les codicilles, l'ordonnance des testamens. *Ibid. b.* En pays de droit écrit les dispositions faites par codicille ne saisissent point, mais sont sujettes à délivrance. En pays coutumier, la forme des testamens & celle des codicilles est la même. Codicilles militaires. Capacité qu'il faut avoir pour faire un codicille. *Ibid.* 587. *a.* Traité à consulter sur la matiere des codicilles. *Ibid. b.*

CODIGI, (*Bot.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa description. Lieux où elle croît. Maniere de la classer. *Suppl.* II. 487. *b.*

CODIVI, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes dénominations. *Suppl.* II. 487. *b.* Description, culture, qualités & usages de cette plante. Sa classification. *Ibid.* 488. *a.*

CO-DONATAIRES, (*Jurisp.*) le donateur peut les associer, soit par un même acte, soit par des actes séparés, *&c.* III. 587. *b.*

CODUVO, (*Bot.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Description. *Suppl.* II. 488. *a.* Culture, qualités & usages de cette plante. Maniere de la classer. *Ibid. b.*

CŒCALES, *arteres*, (*Anat.*) *Suppl.* III. 909. *b.*

COECH, (*Pierre*) graveur. VII. 887. *b.*

CŒCITÉ, (*Physiol.*) réflexions de Milton sur la perte de sa vue. Causes internes de la cœcité. III. 587. *b.* Causes externes. Causes particulieres à certains peuples & à certaines personnes, selon leur état & profession. Avis aux gens qui lisent & qui écrivent long-tems de suite. *Ibid.* 588. *a.* Cause de la cœcité dans la vieillesse. Différentes especes de cœcité qu'on peut guérir ; savoir la symptomatique, celle qui est produite par la suppression d'un ulcere ou de toute matiere morbifique, portée par la circulation dans le cerveau. Celle qui est causée par l'altération du crystallin, & enfin par des vapeurs de lieux souterreins. Especes de cœcités incurables. *Ibid. b.*

Cœcité, réflexions philosophiques sur la cœcité. I. 870. *b.* Ses causes : aveuglemens périodiques. 873. *b.* Espece de cœcité qui a lieu dès que le soleil se couche. XI. 291. *a*, *b.*

CŒCUM, (*Anat.*) pourquoi le premier des gros intestins appellé de ce nom. Sa forme, sa situation, ses dimensions : bandes ligamenteuses, tuniques de cet intestin. Usage du cœcum. III. 588. *b.* *Appendice* appellé *vermiculaire* ou *vermiforme* qui se trouve sur le côté du fond du cœcum. Ce qu'on pense sur son usage. Pour connoître la structure de cet appendice, il faut s'en instruire sur le cadavre. Diverses observations singulieres sur le cœcum & l'appendice vermiculaire. *Ibid.* 589. *a.*

Cœcum, description de cet intestin. VIII. 841. *b.* *Suppl.* II. 613. *b.* *Suppl.* III. 636. *a*, *b.* Parties qui appartiennent à cet intestin, *voyez* CŒCALE.

COEFFAGE. Du coëffage des romaines. XVI. 382. *b*, &c. 767. *a.*

COEFFE, ajustement de femmes. III. 589. *a.* Comment les coëffes étoient composées autrefois. Divers noms qu'elles prennent selon leur forme. *Voyez* COEFFURE. *Ibid. b.*

COEFFE *à perruque.* III. 589. *b.*

COEFFE, en anatomie. Vertus que les avocats attribuoient autrefois à ces coëffes. Les canons en ont défendu l'usage. III. 589. *b.*

Coëffe, pourquoi quelques enfans naissent coëffés. I. 83. *b.* Préjugés attachés à cette coëffe. 365. *a.*

COEFFÉ, terme de chasse, de draperie, de manege & maréchallerie. III. 589. *b.*

COEFFER, *se*, (*Marine*) en quel sens on le dit des voiles. III. 589. *b.*

COEFFER *un livre*, terme de relieurs : comment ſe fait cette opération. III. 590. *a.*

COEFFER, (*Fer à*) terme de marchands de modes. Comment ces fers étoient anciennement. Deſcription & uſage de ceux du tems préſent. III. 590. *a.*

COEFFEUSES chez les Romains. XVI. 382. *b.*

COEFFICIENT, (*Algeb.*) ce qu'on entend par-là. Lorſqu'une lettre n'eſt précédée d'aucun nombre, elle eſt cenſée avoir 1 pour coëfficient. Différence entre le coëfficient & l'expoſant. Dans une équation ordonnée, le coëfficient du ſecond terme eſt la ſomme de toutes les racines : coëfficient du troiſieme terme, du quatrieme terme, dans la même équation ordonnée. De la méthode des coëfficiens indéterminés. En quoi elle conſiſte. III. 590. *a.*

Coëfficient. Les propoſitions connues ſur les coëfficiens des équations, ſervent quelquefois à démontrer, d'une maniere ſimple & élégante, des propoſitions de géométrie. V. 849. *a.* Coëfficiens indéterminés. *Suppl.* III. 572. *b.*

COEFFURE, (*Marchande de modes*) variations que cette partie de l'ajuſtement des femmes a ſubies dans tous les tems. Nous n'avons point les noms des coëffures des anciennes Romaines. Diverſes ſortes de coëffures en uſage aujourd'hui ſelon les états & les conditions. Détails ſur les coëffures à quatre barbes. Coëffures à bavolet. Garnitures de rubans pour les coëffures. Coëffures qui étoient en uſage il y a quarante-cinq ans. III. 590. *b.* Petites coëffures d'aujourd'hui, (1753.) Coëffures en comete. *Ibid.* 591. *a.*

Coëffures. Celles des dames romaines, repréſentées vol. I, des planches, article *Antiquités.* Ancienne coëffure, nommée *chaperon.* III. 177. *b.* Coëffure coloſſale des dames françoiſes du quinzieme ſiecle. VIII. 131. *a*, *b.* Autre appellée *fontange. Ibid. b.* Coëffures, pieces de toilette. *Suppl.* III. 754. *b.* Coëffure de nos ſoldats. VIII. 10. *a.*

COEHORN, (*Baron de*) ſon ſyſtême de fortification. VII. 200. *b. Voyez* les planches de l'art militaire, vol. I des planches.

CŒLIAQUE, (*Anatom.*) deſcription de l'artere qui porte ce nom. III. 591. *a.*

CŒLIAQUE, (*Anat. Phyſiolog.*) artere très-conſidérable du bas-ventre. Deſcription très-détaillée de ce vaiſſeau & de ſes ramifications. *Suppl.* II. 489. *b.*

CŒLIAQUE, (*Médec.*) affection ou paſſion cœliaque. Arétée eſt le premier des Grecs qui en a donné la deſcription. Différence entre cette maladie & celle que Celſe appelle maladie cœliaque de l'eſtomac. La lienterie & la paſſion cœliaque ne different que dans le degré. III. 591. *a.* Diſtinction trop rafinée que Freind fait entre la paſſion cœliaque & le flux chyleux. En quoi conſiſte la cure de cette maladie. *Ibid. b.*

CŒLIUS, *mont.* X. 678. *b.*

Cœlius, médecin méthodiſte. X. 462. *a.*

CŒNA, *cœna recta*, *cœna dapſilis*, *cœna acroamatica*, explication de ces expreſſions latines. XV. 410. *b.*

COENDOU, (*Quadrup.*) *voyez* CUANDU. *Suppl.* II. 489. *b.*

COENE, (*Anat.*) étymologie du mot. Dans quelles ſortes de maladies la coëne ſe forme ſur le ſang qu'on a tiré. III. 591. *b.* Pourquoi les médecins lui ont donné le nom de croûte pleurétique. Lorſque le ſang ne ſort pas horizontalement de la veine, il ne ſe couvre point de cette pellicule, & le malade en eſt moins ſoulagé. Autres circonſtances étrangeres à la qualité du ſang qui empêchent qu'elle ne ſe forme. Divers ſentimens ſur la cauſe de cette pellicule. Le ſentiment le mieux fondé eſt, qu'elle provient d'une lymphe groſſiere & viſqueuſe du ſang, *&c. Ibid.* 592. *a.* Cauſe des différentes couleurs qui ſe trouvent quelquefois ſur la ſuperficie du *coagulum.* III. 592. *b. Voyez* COAGULUM.

COEQUE, roi des Cafres chococas : étendue de domination qu'il s'attribue. III. 592. *a.*

COEQUE, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 490. *a.*

COERCITION, (*Juriſpr.*) certains officiers de police ont *jus vocationis & prehenſionis*, mais non pas celui de coercition. Différence entre le droit de correction & celui de coercition. III. 592. *b.*

COERLIN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe. Sa ſituation. Travail des habitans. *Suppl.* II. 490. *a.*

COESSLIN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe. Sa ſituation. Différentes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 490. *a.*

COETHEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Haute-Saxe. Réſidence des princes d'Anhalt qui prennent le ſurnom de Coethen. Son ancienneté. Ses embelliſſemens. Etabliſſemens des luthériens & des réformés dans ce lieu. III. 490. *a.* Société fructifiante. Qualité du terroir. Bailliage de Coethen. Aſſemblée eccléſiaſtique tenue en 1569. *Ibid. b.*

CŒUR, (*Anat.*) définition de ce viſcere. III. 592. *b.* Enumération & deſcription de ſes principales parties. Capſule, appellée *péricarde*, qui enferme le cœur. Figure extérieure du cœur. Sa grandeur, ſa ſituation. Comment il eſt attaché & ſoutenu dans le péricarde. Membrane qui l'enveloppe. Ses deux ventricules. *Ibid.* 593. *a.* Le ventricule droit n'a été fait, à ce qu'il paroît, qu'en faveur des poumons. Vaiſſeaux qui ſortent du cœur & ceux qui s'y rendent. Valvules des arteres à leur embouchure dans chaque ventricule. Valvules, appellées *tricuſpides*, leurs fonctions & celles des valvules mitrales. De quoi eſt compoſée la ſubſtance du cœur. Diverſes couches fibreuſes qu'on rencontre dans la diſſection de cette partie. *Ibid. b.* Pourquoi quelques-uns regardent le cœur comme un vrai muſcle. D'autres le regardent comme un double muſcle. Vaiſſeaux ſanguins qui ſont propres au cœur. Ses nerfs. Ses vaiſſeaux lymphatiques. Uſage du cœur, ſes mouvemens de diaſtole & de ſyſtole. Syſtême abrégé de la circulation. Inſectes qui ont pluſieurs cœurs. On a trouvé deux cœurs dans la même perſonne. On a trouvé des cœurs que des vers avoient rongés. Cœurs velus. *Ibid.* 594. *a.* Cœurs qu'on a trouvés renverſés dans le corps. Les animaux timides ont le cœur plus grand que les courageux. Os dans le cœur de certains animaux. Autres animaux dont le cœur n'a qu'un ventricule. *Ibid. b.*

Cœur. Deſcription de ce muſcle. VIII. 271. *a.* Sac où il eſt renfermé. *Ibid. b.* Ses oreillettes. XI. 623. *b.* Son union avec le péricarde. XII. 356. *b. Suppl.* IV. 297. *b.* Utilité que le cœur en retire. *Suppl.* IV. 299. *a.* Valvules qu'on découvre dans le cœur. XVI. 827. *b.* 828. *a*, *b.* Ses ventricules. XVII. 31. *b.* Baſe du cœur. II. 116. *a.* Accroiſſement du cœur dans le fœtus. *Suppl.* III. 67. *a*, *b.* Formation des fibres & ligamens qui l'attachent au péricarde. *Suppl.* I. 129. *a.* Comment ſe fait l'accroiſſement & le développement du cœur. 132. *b.* Diſproportion de l'accroiſſement entre la tête, le cœur, & les parties inférieures. 135. *a.* Irritabilité du cœur, *voyez* ce mot. Sympathie entre le cœur & les viſceres du bas-ventre. XV. 740. *a.* Sympathie entre la tête, l'eſtomac & le cœur. V. 1006. *b.* Jeux de la nature ſur ce muſcle. *Suppl.* III. 551. *b.* 552. *a.* Cœurs velus. *Suppl.* IV. 299. *a.* Ouvrage de Senac ſur le cœur. *Suppl.* I. 406. *b.*

Théorie du mouvement du cœur. Les anatomiſtes modernes ne s'accordent point ſur le principe de ce mouvement. Réſiſtance prodigieuſe que le ſang rencontre dans les arteres & que la force motrice du cœur doit ſurmonter. Lower a expliqué d'une maniere admirable le mouvement de ſyſtole, & le docteur Drake celui de diaſtole. La raiſon & l'expérience prouvent que la contraction eſt l'état naturel de tous les muſcles. III. 594. *b.* Ainſi les muſcles ordinaires n'ont d'autre mouvement de reſtitution, que celui qu'ils reçoivent de leurs antagoniſtes par leſquels ils ſont balancés. Autre cauſe qui contribue à la contraction du cœur, les muſcles intercoſtaux & le diaphragme, qui aident cette contraction en ouvrant un paſſage au ſang dans les poumons : outre cela, l'artere & la veine pulmonaires ſouffrent les mêmes altérations dans leurs dimenſions ſuperficielles, que les bronches des poumons dans l'élévation & la dépreſſion des côtes : & par ce moyen, le ſang paſſe du ventricule droit dans le gauche par les poumons. Quant à la diaſtole, M. Lower l'attribue au mouvement que font les fibres pour ſe remettre dans l'état où elles étoient avant la contraction. Improbabilité de cette hypotheſe. *Ibid.* 595. *a.* M. Cowper l'explique en comparant le cœur aux pendules des horloges, en ce que ſon mouvement ſe fait, dit-il, par le moyen du ſang qui fait l'office d'un poids. Mais il eſt aiſé de démontrer que ce poids ſeroit inſuffiſant pour dilater le cœur. Sentimens de quelques phyſiciens qui ont cherché dans l'action de l'air, la cauſe de cette dilatation, par le mêlange de l'air avec le ſang qui eſt dans les poumons : ces ſentimens rejettés. *Ibid. b.* Quoi qu'il en ſoit, la maſſe de l'athmoſphere paroît être le véritable antagoniſte de tous les muſcles qui ſervent à l'inſpiration ordinaire & à la contraction du cœur. Développement de cette hypotheſe. *Ibid.* 596. *a.* La dilatation & la contraction des dimenſions extérieures du corps ſont ſi néceſſaires à la vie de l'animal, qu'il n'y en a aucun dans lequel elles ne ſe trouvent. Méchaniſme qui répare dans les poiſſons le défaut de dilatation de la poitrine. Diſpoſition dans le corps des inſectes, par laquelle le corps s'enfle dans chaque inſpiration, & ſe reſſerre dans chaque expiration. Le fœtus eſt le ſeul animal qui ſoit exempt de la néceſſité de recevoir & de chaſſer alternativement quelque fluide. Objection contre la doctrine qu'on vient d'établir. *Ibid. b.*

Eſtimation de la force du cœur On peut déterminer la force du cœur par le mouvement d'un poids qui étant oppoſé au ſang, tel qu'il exiſte hors du cœur, ſoit capable d'en arrêter le cours. Toute l'action du cœur conſiſte dans la conſtruction de ſes ventricules, par laquelle le ſang eſt preſſé & pouſſé avec violence dans les paſſages qu'il trouve ouverts. La force du cœur eſtimée à 3000 livres avec laquelle il doit ſurmonter une réſiſtance de 135000 livres, ce qu'il fait, ſelon Borelli, par la force de percuſſion. Ce ſentiment réfuté. Autre calcul du docteur Keill, pour eſtimer la force du cœur. *Ibid.* 597. *a.* Expérience dont il s'eſt ſervi. Viteſſe abſolue avec laquelle le ſang eſt pouſſé dans l'aorte. *Ibid. b.* Il ſuit de ſon calcul que la force du cœur eſt égale à un

poids de cinq onces. D'où vient l'erreur du calcul de Borelli. La force du cœur n'eſt point employée à donner du mouvement au ſang qui eſt en repos, mais à l'entretenir dans celui qu'il avoit déja. Cette force doit néceſſairement être égale à la réſiſtance que le ſang rencontre lorſqu'il ſe meut. Ce ſyſtême du docteur Keill attaqué par le docteur Jurin. *Ibid.* 598. *a.* Autre calcul qu'a donné ce dernier. *Ibid. b.* D'où il réſulte que la force du ventricule gauche eſt de 9 livres une once, celle du droit, 6 livres 3 onces, la force totale du cœur, 15 livres 4 onces. Cauſe méchanique de l'accélération du pouls. Trois théorêmes ſur le mouvement du ſang que le docteur Jurin entreprend de démontrer par ſes principes. *Ibid.* 599. *a.* Table qui contient le réſultat de pluſieurs expériences que M. Hales a faites ſur la vîteſſe du ſang dans les animaux, & ſur d'autres conſidérations de la même nature. Appareil de ces expériences. *Ibid. b.* Conſéquences tirées de ce qui eſt porté dans ces tables. Une des principales différences entre l'homme & les bêtes, conſiſte en ce qu'il y a beaucoup plus de correſpondance entre la tête & le cœur de l'homme que dans les autres animaux. Cauſe finale de cette différence. *Ibid.* 600. *a.*

Du mouvement du cœur: battemens & pulſations. II. 148. *a.* XIII. 567. *b.* Ces mouvemens plus ſenſibles durant le ſommeil. XV. 331. *b.* Mouvement de diaſtole & de ſyſtole: effet naturel de ce mouvement alternatif. III. 467. *a.* De la diaſtole en particulier. IV. 951. *b.* 952. *a*, *b.* *Suppl.* II. 717. *b.* De la ſyſtole. XV. 781. *b.* Colonnes charnues des ventricules, leur uſage dans la ſyſtole. III. 656. *a.* Force du cœur. VII. 109. *b.* Comment Deſcartes expliquoit les mouvemens du cœur. VI. 524. *a.* L'action du cerveau néceſſaire à ces mouvemens. X. 721. *a.* *Articles des Supplémens ſur le mouvement du cœur.* Le mouvement du cœur reſte inviſible auſſi long-tems que dure ſa tranſparence dans l'embryon. *Suppl.* I. 136. *a.* Il paroît que le cœur bat dans le germe avant la fécondation. 125. *b.* Circulation du ſang dans le cœur du fœtus. *Ibid.* II. 432. *a.* Le cœur conſidéré comme principale force mouvante du fœtus, *Ibid.* III. 72. *a.* & en général comme le ſeul moteur interne du corps animal. *Ibid.* I. 127. *b.* Pourquoi ſes mouvemens ſont indépendans de la volonté. *Ibid.* III. 664. *a.* Erreur de M. de Sauvages ſur la cauſe des mouvemens du cœur. 876. *b.* Mouvement de contraction & de relâchement excité dans le cœur ſéparé du corps. 979. *b.* *Ibid.* IV. 30. *b.* Les nerfs du cœur irrités ne produiſent aucun changement dans ſes mouvemens. *Ibid.* Les nerfs n'en ſont point la cauſe efficiente. 31. *a.* Sur cette cauſe, *voyez* IRRITABILITÉ.

CŒUR, (*Anat. Phyſiol.*) tous les animaux doués de vaiſſeaux des deux eſpeces ont un cœur dans lequel les veines répandent leur ſang, & qui pouſſe ce ſang dans les arteres. La ſituation du cœur de l'homme differe de celle du cœur de tous les quadrupedes, & cette différence tient exactement à ſa démarche droite. Diverſes obſervations ſur ſa ſituation. En quoi conſiſte la diverſité du ſinus & de l'oreillette droite. De la capacité des ventricules. *Suppl.* II. 490. *b.* Leurs valvules veineuſes. Fonctions de ces valvules. Tendons des orifices du cœur. Deſcription de ſes nerfs. *Ibid.* 491. *a.* Arteres coronaires. *Ibid. b.* Veines coronaires. Veines innominées. Autres petites veines qui appartiennent au cœur. Ses mouvemens de ſyſtole & diaſtole. Leurs effets ſur la circulation. *Ibid.* 492. *a.* Comment les approches de la mort troublent l'ordre de ces mouvemens. *Ibid. b.* Force étonnante du cœur. Sa cauſe. Le cœur eſt le grand moteur de la machine animale. — On a voulu lui agréger des aſſociés, la force contractive des arteres, *Ibid.* 493. *a.* l'oſcillation des petits vaiſſeaux capillaires, la chaleur, la reſpiration; mais il eſt certain qu'aucune de ces puiſſances ne ſoulage le cœur dans ſes fonctions. *Ibid. b.* Les vaiſſeaux inviſibles tirent leurs humeurs & leur mouvement du cœur. On en voit la preuve par l'injection. Liqueurs dont le mouvement ne paroît pas dépendre du cœur. Des cauſes du mouvement de cet organe. La cauſe immédiate n'eſt point obſcure, ce ſont les fibres charnues du cœur. *Ibid.* 494. *a.* Recherches de la cauſe phyſique dont ces fibres ſont animées. Vie continuée après l'extirpation du cœur. Différentes obſervations qui montrent que l'ame n'eſt point la ſource de ſes mouvemens. Ce mouvement n'eſt point non plus uniquement dans les nerfs. *Ibid. b.* Mais outre la force nerveuſe, il y a dans le cœur une ſource de mouvement qui ne dépend pas du cerveau. — Cette force, qu'on nomme *irritabilité*, paroît réſider dans la fibre muſculaire elle-même. — Différens ſtimulus propres à l'exciter. — L'avantage que le cœur a ſur tous les autres muſcles, c'eſt la force de ſon irritabilité & la conſtance de cette force. — Mais d'où vient cette ſupériorité dans le mouvement du cœur? Il paroît que ſa figure cave donnant au ſang qui l'irrite la facilité d'en toucher une grande ſurface, & la membrane qui revêt cette cavité étant extrêmement mince, les fibres & les nerfs plus à découvert, ſentent plus vivement l'impreſſion du ſang. *Ibid.* 495. *a.* — Ainſi la conſtance du cœur à ſe mouvoir, a pour cauſe principale l'application perpétuelle du ſtimulus. L'expérience démontre que le mouvement ſubſiſte le mieux dans les parties qui reçoivent le plus long-tems du ſang. — Cauſe qui fait perdre au cœur ſon mouvement. Diminution de ſon irritabilité dans l'animal mourant. La deſtruction totale de cette irritabilité eſt le véritable terme de la vie, & la mort complette de l'animal. *Ibid. b.*

Cœur, (*maladies du*) extrait d'un excellent traité de M. de Sénac ſur cette matiere. Détail des cauſes qui augmentent ou qui diminuent l'action du cœur. Cauſes apparentes de la poſſibilité des maladies propres du cœur. Ces maladies ſont rares. Il eſt difficile de donner des regles fixes pour diſtinguer ces maladies d'avec celles qui ont quelques ſymptômes communs avec elles. Indices qui peuvent faire diſtinguer les cas où ces ſymptômes dépendent eſſentiellement du cœur. III. 600. *b.* Signes auxquels on peut diſtinguer les unes des autres les maladies propres du cœur. Principes généraux qui doivent régler la cure des maladies du cœur. Cure palliative. *Ibid.* 601. *a.* Les détails ſur les cas particuliers ſe trouvent aux mots, PÉRICARDE, POLYPE, PALPITATION, SYNCOPE. Obſervations ſur les bleſſures & les plaies du cœur. Diagnoſtic de ces plaies. Remedes à employer en ce cas. Des inflammations, abcès & ulceres du cœur. Flétriſſure, deſſéchement, skirroſité, phthiſie du cœur. *Ibid. b.* Grande dilatation du cœur, diminution de cet organe. Cœurs velus; ceux dans leſquels il ſe forme des couches d'une matiere condenſée: pierres, concrétions oſſeuſes dans le cœur. Autres maladies étranges de cette partie. *Ibid.* 602. *a.*

Cœur, des plaies du cœur. XII. 683. *b.* Des polypes dans cette partie. 947. *b.* — 950. *a.* Vers dans le cœur. XVII. 43. *b.* Maux de cœur, *voyez* CARDIALGIE, VOMISSEMENT.

CŒUR, (*Morale*) différence entre bravoure, cœur, courage, intrépidité, valeur. II. 406. *b.* Des plaiſirs & des peines qui affectent vivement le cœur. XII. 143. *a.* 145. *b.* Des plaiſirs du cœur. 690. *a.* 691. *a*, *b.* Deſpotiſme que le cœur exerce ſur la raiſon. 352. *b.* Cœur foible. VII. 27. *a.* Foibles qui viennent du cœur. *Ibid. b.*

CŒUR, (*Géomet.*) c'eſt le ſolide que formeroit une demi-ellipſe en tournant, non autour de ſon axe, mais autour d'un de ſes diametres. Méthode pour en trouver aiſément la dimenſion. III. 602. *a.*

CŒUR, (*Aſtron.*) cœur du lion, ou Regulus, cœur de l'hydre, cœur de Charles II. *Voyez Suppl.* II. 397. *b.*

CŒUR *de Charles*, (*Aſtron.*) petite conſtellation boréale. Cartes & planiſpheres où elle eſt déſignée. Son origine. Longitude & latitude de cette étoile. *Suppl.* II. 496. *a.*

Cœur, en termes de blaſon. III. 602. *b.*

CŒUR, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Signification de cette figure ſymbolique. *Suppl.* II. 496. *a.*

Cœur, en termes d'horlogerie. III. 602 *b.*

Cœur, cheval de deux cœurs, (*Manege.*) III. 502. *b.*

CŒUR *de bœuf.* (*Bot.*) eſpece anona. Deſcription & culture de cet arbre. Ses qualités & uſages. *Suppl.* II. 496. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CŒUR *de bœuf*, (*Conchyl.*) eſpece de coquillage bivalve, repréſenté ſous le nom de *bucardite*. *Vol. VI. des pl. Hiſt. nat. pl. 5 des foſſiles. Suppl.* II. 496. *b.*

CŒUR *de Saint-Thomas*, (*Bot.*) feve d'une gouſſe articulée d'une plante rampante de l'iſle de S. Thomas ſur la côte d'Afrique. Cette plante eſt une eſpece d'entada. Son caractere. Claſſification de l'entada. *Suppl.* II. 496. *b.*

CŒUR *de Vénus*, (*Conchyl.*) coquillage bivalve des Indes. Sa deſcription & claſſification. *Voyez vol. VI. des pl. Hiſt. nat. pl. 73.*

CO-EXISTENCE, (*Métaphyſ.*) définition. III. 890. *a.* De la connoiſſance que nous avons de la convenance ou diſconvenance de nos idées par rapport à leur co-exiſtence. 893. *b.*

COFFER DE NASSELAW, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 496. *b.*

COFFER-VISCH, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Caracteres qui le diſtinguent du coffer de naſſelaw. *Suppl.* II. 497. *b.*

COFFO. (*Botan.*) Voyez ABACA, & *Suppl.* I. 783. *b.*

COFFRE, poiſſon qui ſe trouve vers les Antilles. Deſcription de ce poiſſon. Qualité de ſa chair. III. 602. *b.*

COFFRE, (*Ichthy.*) poiſſon. Origine de ſon nom. Deſcription de celui qui eſt figuré. *Vol. VI. des pl. Hiſt. nat. pl. 56.* Lieux où on le trouve. Qualité de ſa chair. Ses uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 497. *b.*

Coffre. Eſpece de coffre, nommé *baro*. *Suppl.* I. 810. *a.* Antidote contre le poiſon de l'eſpece de coffre nommé *utricularis*. 899. *a.*

COFFRE, (*Layetier & Gainier*) coffres forts. Ouvriers qui font les différentes ſortes de coffres. *Voyez* les planches du coffretier dans le volume III, & la planche 27 de l'art du ſerrurier dans le volume IX.

COFFRE, (*Juriſp.*) don de coffre, hardes, trouſſeau & joyaux, c'eſt un gain nuptial de ſurvie, *&c.* Comment on le ſtipule. Effet de cette ſtipulation, ſoit pour la femme, ſoit pour le mari, en cas de ſurvie. Traité à conſulter. III. 603. *a.*

COFFRE, (*Fortific.*) définition. En quoi il differe de la traverſe & de la galerie. Uſage qu'en faiſoient autrefois les aſſiégés. Ce qu'on a ſubſtitué à cette ſorte d'ouvrage. Coffre en artillerie. III. 603. *a.*

COFFRE, terme de mineur, vol. VI des planches, article *Métallurgie*, *Exploitation des mines*, pl. 1 & 2.

COFFRE. (*Marine*) Coffre de bord, coffres à gargouſſes, coffres à feu. III. 603. *a.*

COFFRE, en terme de blanchiſſerie de cire. III. 603. *a.*

COFFRE, (*Maréchal. & Maneg.*) en parlant du ventre du cheval. Coffre à avoine dans une écurie. III. 603. *b.*

COFFRES, (*Hydraul.*) III. 603. *b.*

COFFRET, ceux des confiſeurs, ceux des cordonniers, l'uſage des coffrets eſt prodigieux. III. 603. *b.*

COFFRETIER. Coffretiers-malletiers. Coffretiers-bahutiers. Statuts concernant la communauté des premiers. III. 603. *b.*

CO-FIDEJUSSEUR, (*Juriſp.*) maxime du droit romain ſur les co-fidéjuſſeurs. Uſage commun ſur le même ſujet. III. 603. *b.*

COGNA, ville d'Aſie où réſide le général des dervis. IV. 870. *b.*

COGNAC, (*Géogr.*) ſeconde ville de l'Angoumois. Sa ſituation. Hommes célebres dont elle eſt la patrie. *Suppl.* II. 497. *a.*

COGNATION, (*Juriſp.*) on en diſtingue trois ſortes; la naturelle, la civile & la mixte. On diſtingue dans la cognation deux choſes principales, ſavoir; la ligne qui eſt directe ou collatérale, & le degré. Tous les cognats ſont agnats, mais tous les agnats ne ſont pas cognats. Loix à conſulter. Cognation ſpirituelle. III. 604. *a.*

Cognation, en quoi elle differe de l'agnation. I. 176. *b.*

COGNATIQUE, (*Droit polit.*) ſorte de ſucceſſion à la couronne. Deux principales ſortes de ſucceſſions linéales à la couronne; la cognatique & l'agnatique. Obſervations ſur la ſucceſſion *cognatique*, auſſi appellée *caſtillanne*. Comment on peut ſavoir ſi l'on doit ſuivre cette ſorte de ſucceſſion, au défaut de loi & d'exemple. Fondement de cette ſucceſſion. De la ſucceſſion *agnatique*, auſſi appellée *françoiſe*. III. 604. *a.* Sur quoi elle eſt fondée. On examine s'il n'eût pas été plus avantageux de borner la ſucceſſion du ſtathouderat à la ligne agnatique. Auteurs à conſulter ſur cette matiere. On demande ſi dans un royaume indiviſible, un fils né avant que ſon pere parvienne à la couronne, doit être préféré à celui qui eſt né depuis. Déciſion de Grotius. Dans la ſucceſſion cognatique, le fils de l'aîné doit l'emporter, & la fille même de l'aîné a la préférence. Exemple tiré de Richard II, roi d'Angleterre. La ſucceſſion linéale, tant cognatique qu'agnatique, a ſouffert des changemens dans pluſieurs états. Exemple tiré de l'hiſtoire d'Eſpagne. III. 604. *b.*

COGNATS & *agnats*, chez les Romains: leurs droits de ſucceſſion. III. 694 *a.* Succeſſion des cognats. XV. 598. *a.*

COGNÉE. Cognées du charron. III. 604. *b.* Cognées des bucherons. Celles des charpentiers. Celles des jardiniers. *Ibid.* 605. *a.*

COGNÉE, (*Rubann.*) deſcription & uſage de cet outil. III. 605. *a.*

COGNI, ville d'Aſie. *Voyez* ICONE.

COGNOMEN, uſage du *cognomen* chez les Romains. XI. 198. *b.* 200. *b.* 201. *Voyez* SURNOM.

COHABITATION, (*Juriſp.*) la cohabitation emporte dans certaines coutumes une ſociété tacite. III. 605. *a.* Cohabitation entre perſonnes conjointes par mariage: elle doit être publique. La cohabitation ſeule n'eſt pas capable de faire préſumer le mariage. Maximes de droit ſur la cohabitation, lorſque ce terme eſt employé pour ſignifier la conſommation du mariage. Cohabitation, commerce charnel entre un homme & une femme qui ne ſont point unis par mariage légitime: à quoi la preuve de cohabitation oblige le pere envers la mere & l'enfant. A quoi l'on condamnoit l'homme ſuivant l'ancienne juriſprudence. *Ibid. b.*

COHEN, (*Hiſt. ſacr.*) ſacrificateur. Les juifs ſe ſervent encore de ce mot: perſonne parmi eux ne peut ſe dire de race lévitique ſans des prétentions imaginaires. Petits privileges accordés à ceux qui y prétendent, au moyen de quelques titres apparens. *Ibid. b.*

COHÉRITIERS, (*Juriſp.*) deux ſortes de cohéritiers. III. 605. *b.*

Cohéritiers, l'aîné des cohéritiers appellé *chemier*, dans quelques coutumes. III. 274. *b.* Retrait de cohéritier. XIV. 208. *b.*

COHÉSIBILITÉ, différence entre la cohéſibilité & la miſcibilité. X. 574. *b.*

COHÉSION, (*Phyſiq.*) définition. III. 605. *b.* La cauſe de la cohéſion a embarraſſé les philoſophes dans tous les ſyſtêmes de phyſique. Réfutation du ſentiment de Jacques Bernoulli, qui attribue la cohéſion à la preſſion uniforme de notre athmoſphere. Newton enſeigne que les particules s'attirent mutuellement par une force qui dans le contact immédiat eſt extrêmement puiſſante, qui à de petites diſtances eſt encore ſenſible, mais qui à de fort grandes diſtances ne ſe fait plus appercevoir. *Ibid.* 606. *a.* Les différens degrés de cohéſion conſtituent les différentes formes & propriétés des corps. D'où ſe forme ce que les chymiſtes appellent *corps volatil*, & ce qu'ils appellent *corps fixe*. Recherches de M. Muſſchenbroek ſur la cohéſion & l'adhérence des corps. Moins les corps ſont raboteux, plus ils ſe touchent: moyen de rendre leurs ſurfaces unies. Subſtance huileuſe qui lie enſemble les parties terreſtres des plantes & des os. Des os devenus fragiles dans la machine de Papin, reprennent leur conſiſtance lorſqu'on les a plongés dans l'huile. Divers degrés d'adhérence mutuelle communiqués à différens corps en faiſant penétrer une matiere graiſſeuſe dans les pores de leurs ſurfaces polies. *Ibid. b.* Mêlange de deux liquides d'où réſulte un corps ſolide. Comment ſe fait le tartre vitriolé. Matieres durcies par le froid. Autres matieres durcies par la chaleur. *Ibid.* 607. *a.*

Cohéſion, d'où dépend la force de cohéſion. I. 851. *b.* VII. 313. *a.* X. 190. *a.* Effet de la cohéſion dans la diſtractilité & l'élaſticité des corps. VI. 666. *a.* De la force de cohéſion dans les mixtes, X. 586. *b.* & dans les agrégés. *Ibid.* Différens degrés de cohéſion des particules des corps, en raiſon inverſe de leur groſſeur, ſelon les Newtoniens. Hypotheſe des Epicuriens ſur ce ſujet. XII. 103. *a.* — Différence de cohéſion dans les fibres des animaux. VI. 670. *a.* Principe de la cohéſion des particules dont le corps humain eſt compoſé. XI. 287. *a.* Sur la cohéſion, *voyez* ADHÉRENCE.

COHÉSION, (*Méd.*) maux qui peuvent réſulter d'une cohéſion trop forte ou trop foible dans les fluides du corps humain. Les ſolides peuvent auſſi pécher par défaut ou par excès de cohéſion. III. 607. *a.* Cohéſion des vaiſſeaux & des ſolides, diverſe ſelon l'âge & ſelon les uſages & les fonctions de ces parties dans notre corps. En quoi conſiſte l'excès de débilité de ces parties. Maux qui proviennent d'une trop facile dilatation & du relâchement des ſolides. Remedes propres à donner une cohéſion plus forte. Maladies qui naiſſent de l'excès de cohéſion dans les ſolides. Remedes contre ces maux: on ne doit les regarder que comme des palliatifs. La doctrine du reſſerrement & du relâchement des ſolides étoit inconnue avant Boerhaave. *Ibid. b. Voyez* RESSERREMENT & RELACHEMENT.

COHOBATION, *appareil de*, (*Chymie*) *voyez* vol. III des planches, article *Chymie*, planch. 9.

COHORTE, (*Hiſt. anc.*) dixieme partie d'une légion; quatre ſortes de fantaſſins dans les cohortes romaines. La cohorte étoit de 420 ſoldats, mais ce nombre a varié. Comment étoit compoſée la premiere cohorte. Diſpoſition des cohortes dans l'ordre de bataille. Cohortes auxiliaires. Cohorte dite *equitata*. Cohorte dite *peditata*. Cohorte prétorienne: par qui elle fut inſtituée: ſoins de P. Scipion en faveur de cette cohorte. Augmentation qu'Auguſte fit à ce corps. Nouvelle augmentation faite par Septime Severe: Diverſes obſervations ſur ce corps. III. 608. *a.* Pouvoir étonnant qu'il avoit uſurpé. Cohorte dite *togata*. Cohortes dites *vigilum*. Cohortes dites *urbanæ*. Auguſte les inſtitua pour la défenſe de la ville; on les nommoit encore *milites urbanitiani*: par qui elles étoient commandées. *Ibid. b.*

Cohorte, diviſions de la légion en cohortes. IX. 354. *b.* Des cohortes. X. 506. *a. Voyez* auſſi ROMAINS, *milice des*. Leurs diviſions par centuries, II. 830. *b.* par manipules. IX. 354. *b.* Premier centurion de la premiere cohorte. II. 831. *a.* Cohortes nocturnes. XIII. 281. *b.* Cohorte prétorienne. 340. *b.*

COHUAGE, (*Juriſp.*) droit qui ſe leve ſur les marchandiſes qu'on porte au marché, *&c.* Etymologie du mot. Les templiers vouloient exempter leurs ſujets de ce paiement. Ce droit eſt différent de celui d'entrée & de coutume. III. 608. *b.*

COHYNE, (*Hiſt. nat.*) arbre de l'Amérique. Uſage que font les Indiens de ſon écorce. III. 608. *b.*

COIGNASSIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de cet arbre, de ſon écorce, de ſa fleur & de ſon fruit. On ne fait nul cas de cet arbre dans les jardins. Uſage qu'on en fait pour greffer le poirier. Manieres de le multiplier. Différens arbres ſur leſquels on peut greffer le coignaſſier. III. 609. *a.* Autres arbres pour la greffe deſquels il peut ſervir de ſujet. Autres obſervations ſur ſa culture. On fait peu d'uſage de ſon bois. Six eſpeces de coignaſſiers. Le coignaſſier ſauvage, le coignaſſier à fruit long, celui à fruit rond, celui à petit fruit très-âpre, le coignaſſier à fruit doux, le coignaſſier de Portugal, c'eſt la plus belle eſpece, *&c.* Ce qui le diſtingue des autres. Son fruit eſt le meilleur de tous à confire. *Ibid. b.*

Coignaſſier. Ses noms en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 497. *a.* Enumération de quatre eſpeces. Eloge du coignaſſier. De la greffe des poiriers ſur cet arbre. *Ibid. b.* De la culture de ſes différentes eſpeces. *Ibid.* 498. *a.*

Coignaſſier. De ſa greffe. *Suppl.* I. 284. *a.* De l'uſage

du coignaſſier conſidéré comme ſujet de greffe. *Suppl.* IV. 457. *b.*

COIN, (*Méchan.*) la derniere des cinq machines ſimples. Sa deſcription. III. 609. *b.* Divers ſentimens ſur le principe de la force du coin. Propoſition dans laquelle eſt contenue la théorie du coin. Démonſtration de ce théorême. On rapporte au coin tous les inſtrumens à pointe & à tranchant, comme couteaux, hâches, épées, poinçons, *&c.* Parmi ces inſtrumens, qui agiſſent comme des coins, il y en a auſſi qui agiſſent comme des leviers. *Ibid.* 610. *a.*

COIN, (*le*) *la tête de porc* ou l'*embolon.* Diſpoſition de troupes dont les anciens ſe ſervoient dans les armées. Ce qu'en dit M. de Folard. Différence de ſentimens entre Vegece & M. de Folard ſur ce ſujet. Sens du mot *cuneus*, chez les anciens, ſuivant ce dernier. Ses remarques ſur les paſſages de Tacite, de Tite-Live & de Polybe, où il eſt parlé de l'*embolon* & du *coin.* Comment M. de Folard infirme le témoignage d'Elien, qui prétend, ainſi que Vegece, que le coin étoit un triangle. Ammien Marcellin cité ſur ce ſujet, pour appuyer le ſentiment de M. de Folard. III. 610. *b.*

COIN, (*Art milit.*) cette diſpoſition en uſage chez les Grecs, les Scythes, les Thraces & les Macédoniens. Deſcription du coin, *voyez* LOSANGE, & *fig. 10 des pl. Milit. Suppl.* Deſcription du coin que formoit l'armée des Francs dans la bataille de Caſilin. *Suppl.* II. 498. *b.*

Coin. Eſcadrons des anciens en forme de coin. *Suppl.* II. 869. *a.* C'eſt la forme que quelques nations ont donnée, & que quelques-unes donnent encore à leurs eſcadrons de cavalerie. V. 924. *a.* Diſpoſition de la phalange qu'on employoit contre un corps de cavalerie ordonné en forme de coin. *Suppl.* IV. 317. *a*, *b.*

COIN *de mire*, (*Artillerie*) III. 611. *a.*

COIN, (*Archit.*) III. 611. *a.*

COINS, (*Diamant.*) III. 611. *a.*

COIN, (*Boutonn.*) III. 611. *a.*

COIN, (*Fauconn.*) III. 611. *a.*

COIN ou *couteau de bois*, (*Jardin.*) III. 611. *a.*

COINS, (*Imprim.*) III. 611. *a.*

COIN, (*Luther.*) dans la facture des orgues. III. 611. *a.*

COINS, (*Maréch.*) III. 611. *a.* *Voyez* DENTS.

COINS, (*Marine*) coins de chantier, d'arrimage, de mât. III. 611. *b.*

COIN, à la monnoie. III. 611. *b.*

COIN de médailles, appellé *quarré.* XIII. 663. *b.* Coin de médailles. X. 239. *b.*

COINS de cheveux, terme de perruquier. III. 611. *b.*

COINS, (*Relieur*) III. 611. *b.*

COINS, (*Tablett.*) différentes eſpeces. III. 611. *b.*

COIN, au trictrac. Regles à ſuivre par rapport au coin de repos. Coin bourgeois. III. 611. *b.*

COÏNCIDENCE, (*Géomét.*) la coïncidence déſigne une égalité parfaite. Utilité du principe de coïncidence ou de ſuperpoſition, pour démontrer pluſieurs propoſitions de géométrie élémentaire. III. 612. *a.* *Voyez* SUPERPOSITION.

COING, (*Pharm. & Diete*) qualités & propriétés du ſuc de ce fruit. Moyen de le conſerver. Préparation du ſyrop. Uſage des confitures faites avec ce fruit. Préparation d'une gelée de coing qu'on appelle *myva cidoniorum.* III. 612. *a.* Uſage d'un mucilage de ſemence de coing contre les ophtalmies. Préparations dans leſquelles entrent le ſuc & la chair confite du coing. *Ibid. b.*

Coing. Confiture de coing. IV. 305. *b.* Gelée de coing. 932. *a.*

COINTE, (*Charles le*) pere de l'oratoire. XVI. 719. *b.*

COIPA, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Sés qualités & uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 499. *a.*

COIRE, (*Géogr.*) obſervations météorologiques faites dans cette ville des Griſons. *Suppl.* IV. 417. *b.*

COÏT, (*Phyſiolog. Médec.*) les excès avec les femmes, dangereux dans les pays chauds. III. 535. *b.* Conditions requiſes dans l'homme & dans la femme, pour qu'ils ſoient habiles à la génération. Phénomenes qui accompagnent le coït. VII. 561. *a*, *b.* V. 439. *b.* Affoibliſſement qu'il cauſe au mâle. *Suppl.* II. 688. *a.* *Suppl.* IV. 770. *a.* Cauſe méchanique de l'excrétion de la ſemence. *Ibid.* Accidens qu'éprouvent ceux qui ſe livrent à l'acte vénérien trop fréquent & prématuré. VI. 161. *a.* Les anciens ont cru être ſouillés par le commerce légitime des femmes. 470. *a.* Du plaiſir attaché à cet acte, *voyez* PLAISIRS *de l'amour.* Sur le ſujet dont il s'agit ici, *voyez* encore, X. 116. *a*, *b.* 117. *a*, *b.* 118. *a*, *b.* 119. *a.* & les articles *Accouplement* & *Conception.*

COITADE, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. *Suppl.* II. 499. *a.* Lieux où on le pêche. Sa claſſification. *Ibid. b.*

COITIER, (*Jacques*) médecin de Louis X, roi de France. *Suppl.* IV. 688. *a.*

COJER, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. Sa claſſification. *Suppl.* II. 499. *b.*

COL, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a.*

COL, (*Anat.*) *voyez* COU.

Col. Sorte de défilés dans les Pyrénées & dans les Alpes. IV. 744. *a.*

COLAGE *ou* COLLAGE, (*Juriſpr.*) eſpece de droit que le ſeigneur leve, *&c.* Etym. du mot. III. 613. *a.*

COLANGES, ou *Coulanges-les-Vineuſes*, (*Géogr.*) petite ville de l'Auxerrois. Diverſes obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. Productions du territoire. Sa population. Comment on a remédié au défaut d'eau dans cette ville. Hommes diſtingués dont elle eſt la patrie. *Suppl.* II. 499. *b.*

COLARBASIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du deuxieme ſiecle. Rêveries de Colarbaſe, leur chef. Auteurs qui l'ont confondu. Docteurs qui en ont parlé. III. 613. *a.*

COLASSO, (*Botan.*) plante du Malabar. Autres noms que lui ont donnés les botaniſtes. Sa deſcription. *Suppl.* II. 500. *a.* Lieux où elle croît. Ses variétés. Uſages qu'on en tire. Sa claſſification. *Ibid. b.*

COLATURE, (*Pharm.*) dans quels cas on pratique cette filtration. Deux ſignifications de ce mot. III. 613. *a.*

COLBERT, (*Jean-Baptiſte*) du miniſtere de Colbert. IV. 154. *b.* Effet de ſon gouvernement économique. VII. 817. *a.* Obſervations ſur ſes réglemens de commerce. XVII. 871. *b.* 872. *a.* Comment il ſavoit ſe ménager la reſſource des emprunts pour les occaſions importantes. V. 598. *a.* Projet qu'il forma d'affranchir l'intérieur du royaume de tous les droits locaux. VI. 515. *a*, *b.* Réduction de l'intérêt par ce miniſtre. VIII. 825. *b.* 826. *a*, *b.* Canal du Languedoc conſtruit par ſes ſoins. IX. 273. *b.* Comment il pourvut à la propagation des muriers. X. 872. *b.* Ses ſoins à enrichir la bibliotheque du roi. II. 238. *b.* Faveur & protection qu'il accorda au journal des ſavans. *Suppl.* III. 656. *b.* In-promptu de Poiſſon ſur ce miniſtre. VIII. 630. *b.*

COLCHIDE, (*Géogr.*) ce pays paſſoit pour être fertile en poiſſons. Différence extrême entre la Colchide de nos jours & celle d'autrefois. Paſſage de Monteſquieu. III. 613. *b.* *Voyez* MINGRELIE.

Colchide. Expédition de la toiſon d'or en Colchide. XVI. 385. *b.* 386. *a.*

COLCHIQUE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante & de ſa fleur. III. 613. *b.* *Voyez* HERMODACTE.

COLCHIQUE, (*Mat. médic.*) on s'accorde à regarder toutes les parties de cette plante comme un poiſon. Comment on remédie aux accidens qu'il cauſe à ceux qui en ont avalé. Propriété de la racine ou de la bulbe appliquée extérieurement. Exemples par leſquels Wedelius entreprend de prouver que cette racine pendue au cou en amulette, préſerve de la peſte & de toute maladie épidémique, pourvu qu'on joigne encore à cette précaution, l'abſtinence de ſix choſes non naturelles. M. Geoffroi a donné un extrait de la diſſertation de Wedelius ſur cette racine. III. 613. *a.*

COLCOTHAR, eſpece de terre : ce qui lui arrive lorſqu'on la laiſſe expoſée à l'air. I. 236. *a.*

COLDINGHAM, (*Géogr.*) ville de l'Ecoſſe méridionale. Fameuſe abbaye qu'elle avoit autrefois. *Suppl.* II. 500. *b.*

COLDSTREAM, (*Géogr.*) ville de l'Ecoſſe méridionale. Ce qu'elle a de remarquable. *Suppl.* II. 500. *b.*

COLEBROOK, ville d'Angleterre. Son nom ancien. XIII. 77. *b.*

COLEOPTERES, (*Inſectol.*) inſectes. Caractere des inſectes de cette famille. *Suppl.* II. 500. *b.* Maniere dont Linnæus & Geoffroi ont diviſé cette ſection. La méthode de ce dernier préférée. Hiſtoire naturelle de ces inſectes. *Ibid.* 501. *a.*

Coleopteres, inſectes. VIII. 785. *a*, *b.*

COLERE, *courroux*, *emportement*, (*Synon.*) différences qui caractériſent ces mots. *Suppl.* II. 501. *b.*

COLERE, (*Morale*) définition de cette paſſion. On diſtingue ici la colere couverte, durable, jointe à la haine, de celle qui eſt ouverte, ingénue, ſans mauvaiſe intention. La colere de Coriolan contre ſa patrie étoit de la premiere eſpece. Cauſes qui produiſent ce déſordre. Colere de la femme. Effets lamentables de cette paſſion. III. 614. *a.* Remedes contre la colere, indiqués par Charron. Elle peut être cependant quelquefois légitime ; mais elle n'eſt jamais néceſſaire. *La raiſon ne veut point de ces officiers*, dit Charron, *qui font de leur tête, ſans attendre ſon ordonnance.* Ceux qui prétendent qu'un meurtre commis dans la colere, ne doit pas être mis au nombre des injuſtices puniſſables, n'ont pas une idée juſte du droit naturel. Il eſt vrai cependant que les actions qui procedent de la colere ſont moins odieuſes que celles qui naiſſent du deſir des plaiſirs. Ariſtote cité. Nous remuons les autres armes, mais au contraire cette arme nous remue. *Ibid. b.*

Colere. Ses ſymptômes. XV. 32. *a.* Action faite du premier mouvement de colere. III. 253. *a.* Les mouvemens de colere comparés par Horace à ceux des Corybantes. IV. 289. *a.* Comment on flatte les perſonnes en colere. *Suppl.* III. 48. *a.* Parole d'Achille contre cette paſſion. 961. *b.*

COLERE, (*Médec.*) ſes effets phyſiques ſur notre corps. Symptômes extérieurs par leſquels elle ſe manifeſte. Maladies qui en ſont quelquefois la ſuite. III. 615. *a.* Exemples ſinguliers des funeſtes effets de la colere ſur celui qui en eſt poſſédé. Remedes à employer à la ſuite d'une violente colere. *Ibid. b.*

COLERET, terme de pêche. Deſcription de cet inſtrument pour la pêche. Maniere de s'en ſervir. Cette pêche eſt une des plus nuiſibles. Quatre eſpeces de colerets, *voyez* TRAINE, & le vol. VIII. des planches, article PÊCHE, planch. 5.

COLERETTES, (*Pêche*) ſorte de courtines volantes & variables. Deſcription de ces filets. Maniere dont on fait cette pêche. Courtines à double fond. Différentes manieres dont on les tend. III. 616. *a.*

COLETTA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Sa deſcription. *Suppl.* II. 501. *b.* Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Ibid.* 502. *a.*

COLIART, poiſſon cartilagineux plat & liſſe, qui a de très-grandes nageoires. On en a vu qui peſoient juſqu'à deux cens livres. Deſcription de ce poiſſon. III. 616. *b.*

COLIBRI, oiſeau commun dans pluſieurs contrées de l'Amérique. Il y en a de différentes eſpeces. Divers noms qu'on leur a donnés. Leur deſcription. Leur maniere de voler. Nourriture qu'ils recherchent le matin. Leurs nids. Araignées qui mangent leurs œufs. Ce qu'ils font lorſqu'ils ne trouvent plus de fleurs. III. 616. *b.* On leur donne le nom de *ſuce-fleurs* ou d'*oiſeaux-abeilles*. Colibris des Indes orientales. Diverſes eſpeces de colibris dont Edwards fait mention. Deſcription du colibri rouge, d'après cet auteur. Autre deſcription du colibri hupé, d'après le même. III. 617. *a.*

Colibri, voyez PICCA-FLOR & OISEAU-MOUCHE. Araignée qui mange ſes œufs. I. 574. *a.*

COLIBRI, (*Ornith.*) il ne faut pas le confondre avec l'oiſeau-mouche, comme on l'a fait dans l'Encyclopédie. Deſcription du colibri de Cayenne, qui eſt repréſenté vol. VI. des planch. *Hiſt. nat.* pl. 42. Sa claſſification. *Suppl.* II. 502. *a.*

COLIGNI, (*Gaſpard de*) amiral. Son aſſaſſinat. IX. 528. *a.*

COLIMBE, oiſeau de riviere, à-peu-près de la groſſeur d'une oie. Sa deſcription. III. 617. *b. Voyez* PLONGEON.

COLIN, *Caniart* ou *Griſart*, oiſeau de mer plus fréquent ſur les côtes de l'Océan que ſur celles de la Méditerranée. Sa deſcription. Il prend quelquefois de gros poiſſons. III. 617. *b.* Sa maniere de voler. Sa courſe. Son cri. Mauvaiſe qualité de ſa chair. *Ibid.* 618. *a.*

COLINES, (*Simon de*) imprimeur. VIII. 625. *a.*

COLINIL, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différens noms. Deſcription de ce ſous-arbriſſeau. *Suppl.* II. 502. *a.* Sa culture. Ses qualités & uſages. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

COLIQUE, (*Anat.*) qui appartient au colon. Artere colique. *Suppl.* III. 909. *b.*

COLIQUE, (*Médec.*) définition. D'où dérive le mot de colique. Cette maladie eſt très-générale. Quels tempérament elle attaque particuliérement. Ce qu'il faut obſerver pour en développer la nature & en former le prognoſtic. *Ses cauſes :* 1°. Des matieres inhérentes dans les inteſtins. Diverſes ſortes de matieres. Remedes à appliquer en conſéquence. III. 618. *a.* 2°. Des matieres nées d'ailleurs & portées dans les entrailles. Les humeurs viciées du corps étant portées aux inteſtins, y cauſent diverſes douleurs de colique. Secours à employer. 3°. La correſpondance des nerfs affectés. Énumération des différens cas où ces coliques peuvent avoir lieu. Comment on les guérit. *Ibid. b.* 4°. Les maladies propres aux inteſtins & au méſentere, produiſent de vives douleurs de colique.

Eſpeces particulieres de colique. Quelquefois elles ſont la ſuite de pluſieurs maladies mal traitées. Colique ſpaſmodique ou ſanguine. Qui ſont ceux qu'elle attaque ſur-tout. Colique ſpaſmodique endémique. Exemples de quelques-unes de ces maladies. Remedes qui leur conviennent.

Symptômes de la colique. III. 619. *a.* Prognoſtics favorables & funeſtes. Cure générale, lorſque la cauſe de la colique eſt inconnue. Cure préſervative. Obſervations cliniques. Divers abus à éviter dans la cure de cette maladie. *Ibid. b.* Ancienneté de cette maladie parmi les hommes. On ne peut douter que ſon exiſtence ne ſoit un appanage inſéparable de l'humanité. Sous quel nom Hippocrate en a parlé. Pline a cru mal-à-propos que cette maladie étoit nouvelle du tems de Tibere, parce que le nom en étoit nouveau. *Ibid.* 620. *a.*

Colique. En quel tems de l'année les coliques deviennent épidémiques & dangereuſes pour les enfans. V. 661. *a.* Comment on guérit la colique à Java. X. 708. *a.*

Colique bilieuſe. Tems où elle regne, perſonnes qu'elle attaque. Ses ſymptômes. Maniere de la guérir. III. 620. *b.*

Colique de Poitou. Origine de cette maladie, & deſcription de ſes ſymptômes, par M. de Thou. Ses cauſes. Gens qu'elle attaque. III. 620. *b.* Médicamens qui la produiſent. Sophiſtication des vins qui la donnent encore. Toutes les parties du plomb, ſes exhalaiſons, ſa poudre, ſes préparations, produiſent principalement la colique du Poitou. Symptômes de cette maladie. Sa cure. *Ibid.* 621. *a.*

Colique, appellée *chordapſus*, *iliaque paſſion*, *miſerere*, voyez ces mots. Colique néphrétique. Remede contre cette maladie. III. 258. *b.* XVII. 338. *a.* III. 258. *b.* Uſage des noyaux de ſapotille dans cette maladie. XIV. 639. *a.* — *Voyez* NÉPHRÉTIQUE. Colique des plombiers ou des peintres. Ses cauſes. Ses ſymptômes. Son traitement. XII. 776. *a.*

COLIQUE, (*Conchyl.*) nom impropre d'une eſpece de pucelage nommé communément *monnoie de Guinée*. *Suppl.* II. 502. *b.*

COLIR, (*Hiſt. mod.*) officier de l'empire de la Chine. Sa fonction d'inſpecteur ou de contrôleur. Comment on le rend impartial. Combien il eſt redoutable. III. 621. *b.*

COLISÉE, (*Hiſt. anc.*) amphithéatre de Veſpaſien. Statue qu'on y voyoit. (*Voyez* ANTIQUITÉS. I. vol. des pl.) Autre coliſée de l'empereur Severe. Jeux & combats qu'on y donnoit. III. 621. *b.*

Coliſée de Veſpaſien : il en eſt parlé aux articles *Amphithéatre*. I. 377. *b.* & *Rome*. XIV. 350. *b.*

COLL, (*Géogr.*) l'une des iſles Weſternes, ſéparée par un canal étroit de celle de Tire-Y. Rapport dans les naiſſances des garçons & des filles de ces deux iſles. Etendue de l'iſle de Coll. Ses productions. Seigneurs qui la poſſedent. *Suppl.* II. 502. *b.*

COLL, (*Guillaume*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 352. *b.*

COLLADI, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres déſignations. Deſcription & culture de cet arbre. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 503. *a.*

COLLAGE, terme de papeterie ; derniere préparation qu'on donne au papier pour le rendre propre à recevoir l'écriture. Détails ſur la maniere dont elle ſe fait. III. 621. *b.*

COLLATÉRAL, (*Géogr.*) points collatéraux : ils ſe diviſent en principaux & en ſecondaires. Vents collatéraux. III. 622. *a.*

COLLATÉRAL, (*Juriſp.*) on diſtingue deux ſortes de collatéraux ; ſavoir, les aſcendans, & ceux qui ſont en parité de degré ou en degré inférieur. On diſtingue auſſi les ſucceſſions directes des ſucceſſions collatérales. III. 622. *a.*

Collatéral, degrés en ligne collatérale. IV. 765. *b.* Deſcendans collatéraux. 873. *b.* Exhérédation des collatéraux. VI. 257. *a.* Héritier collatéral. VIII. 163. *b.* Légitime des collatéraux. IX. 366. *b.* Succeſſion des collatéraux. XV. 597. *b.* 598. *b.*

COLLATÉRAL à Rome, juge civil, &c. Il y en a deux. III. 622. *a.*

COLLATÉRALES *arteres*, (*Anat.*) trois rameaux qui naiſſent de l'artere brachiale, un peu au-deſſus du pli du bras. Leur deſcription. *Suppl.* II. 503. *b.*

COLLATÉRAUX, ou *latéraux*, (*Juriſpr.*) les bas côtés d'une égliſe. Dans les égliſes paroiſſiales on diſtingue les collatéraux du chœur & ceux de la nef. Qui ſont ceux qui doivent les réparer. III. 622. *a.*

COLLATEUR, (*Juriſp.*) différence entre le collateur & le patron ou préſentateur. Quels ſont en France les collateurs des bénéfices. Le collateur ne peut ſe conférer le bénéfice. Comment le droit de conférer paſſe du collateur inférieur au collateur ſupérieur. III. 622. *b.*

Collateur abſolu. Qui ſont ceux qui jouiſſent en France de cette prérogative. Les patrons qui ſont collateurs abſolus, n'ont pas communément le droit de donner le *viſa* ou inſtitution canonique, *&c.* Exceptions. III. 622. *b.*

Collateur alternatif. III. 622. *b.*

Collateur direct. III. 622. *b.*

Collateur étranger. III. 623. *a.*

Collateur inférieur. III. 623. *a.*

Collateur laïc. C'étoit un principe autrefois, que la collation d'un bénéfice eccléſiaſtique étoit un droit purement ſpirituel. Vénalité & rachat des autels, condamnés dans le onzieme ſiecle. On a diſtingué enſuite la collation du bénéfice d'avec l'ordination du bénéficier. Pourquoi la collation des bénéfices a été accordée à quelques laïcs. Quels ſont ceux dont le roi eſt collateur. Enumération de quelques collateurs laïcs en France. III. 623. *a.*

Collateur ordinaire, par oppoſition au collateur ſupérieur. III. 623. *b.*

Collateur patron. Collateur plein. Collateur ſupérieur. III. 623. *b.*

Collateur, par dévolution. IV. 919. *b.* Collateur en pays d'obédience. XI. 297. *b.* 298. *a.* Collateur ordinaire. XI. 580. *b.* Tour des collateurs. XVI. 462. *a.* Droit du pape de prévenir les collateurs ordinaires. XIII. 345. *b.* Des indults accordés par les papes aux collateurs de bénéfices. VIII. 692. *b.* Ce qui a lieu, lorſqu'un collateur a donné le même bénéfice à deux perſonnes différentes, ou lorſque le bénéfice eſt pourvu par deux collateurs. III. 828. *a.*

COLLATIF, (*Juriſp.*) bénéfice collatif. Les bénéfices purement collatifs ſont ainſi appellés pour les diſtinguer des bénéfices électifs-confirmatifs, & de ceux qui ſont électifs-collatifs. III. 623. *b.*

Collatif, prieuré. XIII. 364. *a.*

COLLATION, (*Juriſp.*) en matiere civile; ce qu'on entend par copie collationnée. Ancienneté de l'uſage de ces collations. Premiere ordonnance où le terme de *collation* eſt employé, celle de Philippe de Valois, *février* 1327. Ordonnance de Charles, V du 17 janvier 1367, dans laquelle eſt preſcrite la collation des cauſes plaidées au châtelet. Droit de collation que poſſedent les ſecrétaires du roi. III. 624. *a.* Droit de délivrer des copies collationnées de différens actes. De la force & autorité de la collation. Collation judiciaire & extrajudiciaire. L'ordonnance de 1667, traite de compulſoires & collations de pieces : diſpoſition de cette ordonnance. *Ibid. b.*

COLLATION, (*Juriſp.*) en matiere bénéficiale. III. 624. *b.* Le droit de collation diſtingué de celui de ſimple nomination ou préſentation, & de celui d'inſtitution. A qui appartient la collation des bénéfices. Deux ſortes de collations; ſavoir la collation libre ou volontaire, & la collation néceſſaire, forcée ou involontaire. Comment le collateur établit & prouve ſon droit de collation. Maxime concernant ceux qui ont des collations de bénéfices hors le royaume. *Ibid.* 625. *a.* La collation peut être faite à un abſent. Un collateur ne peut pas ſe conférer à lui-même le bénéfice. Effet du concours de deux collations d'un même bénéfice à deux perſonnes différentes. Un collateur eccléſiaſtique ne peut varier, *&c.* Les collateurs laïcs peuvent varier dans leur collation. Collations alternatives entre l'évêque & le chapitre. Collations alternatives entre les membres d'un chapitre. *Ibid. b.* Pour la collation libre, le collateur n'a que ſix mois pour conférer. Dans les collations forcées, l'expectant peut obliger le collateur même après les ſix mois. Clauſes inadmiſſibles dans la collation. Formalités à ſuivre pour les proviſions. Ce que doit contenir l'acte pour ſa validité. *Ibid.* 626. *a.*

Collation, comment les papes vinrent à s'approprier peu-à-peu la collation de preſque tous les bénéfices. VI. 286. *a.* Ce ne fut que vers le douzieme ſiecle qu'ils commencerent à uſer du droit qu'ils ont préſentement dans la collation des bénéfices de France. 290. *b.* Prérogatives dont ils jouiſſent par rapport à cet objet. Concours du pape & du roi dans la collation des bénéfices & dignités eccléſiaſtiques de France. Formalités employées lorſque, ſans cauſe légitime, le pape refuſe des bulles à celui qui eſt nommé par le roi. XI. ** 831. *b.* Droit de prévention du pape pour la collation des bénéfices. XIII. 345. *b.* Faculté que le pape prétend avoir de retenir à ſa collation les bénéfices qu'il veut, au préjudice des collateurs ordinaires. XIV. 168. *a*, *b.* De l'alternative entre le pape & les évêques pour la collation des bénéfices. Accord entre Martin V & Charles VI, pour uſer en France de cette regle de chancellerie. III. 738. *b.* Compact breton, autre accord concernant la collation des bénéfices. *Ibid.* Concordat germanique ſur la collation de ceux d'Allemagne. III. 825. *b.* Concours dans cette collation. 828. *a.* Mois de faveur & de rigueur dans la collation des bénéfices. VII. 808. *a.* 809. *a*, *b.* Mois apoſtoliques. X. 620. *a.* Regles de chancellerie romaine en matiere de collation de bénéfices. XIV. 23. *a.* – 25. *b.* Droit de régale ſur ce ſujet. XIII. 908. *b.* Prébendes que peuvent conférer nos rois, après leur premiere entrée dans les égliſes dont ils ſont chanoines. VI. 287. *a.* Droit de collation attaché à celui de joyeux avénement. VIII. 868. *b.* Collation d'un bénéfice par dévolut. IV. 918. *b.* Différence entre le droit de dévolution, & la collation par dévolut. 919. *b.* Du droit de conférer par dévolution de l'inférieur au ſupérieur. VII. 810. *b.* Collation par mandat apoſtolique. X. 12. *b.* Droit de conférer d'un chapitre *ſede vacante*. VII. 810. *b.*

COLLATION, (*Econom. domeſtiq.*) repas très-frugal. Autre repas de ce nom qui ſe prend en viſite ou à la ſuite de quelque fête. III. 626. *a.*

Collation des Romains après le ſouper. XV. 410. *a*, *b.*

COLLATIONNÉE, *copie*. IV. 176. *a.* Différence entre duplicata & copie collationnée. V. 168. *a.*

COLLE, (*Art méch.*) quelle eſt la raiſon, ſelon M. Muſſchembroek, pour laquelle une colle unit deux corps. III. 626. *b.*

Colle d'Angleterre, ou *colle-forte*. Maniere de la faire. D'où on tire la meilleure. III. 626. *b.*

COLLE-FORTE, (*Art méch. Comm.*) deſcription détaillée des procédés par leſquels on fait cette colle. *Suppl.* II. 503. *b.* Caractere de la meilleure. *Ibid.* 505. *a.*

Colle pour dorer. III. 626. *b.*

Colle de farine. III. 626. *b.*

Colle de farine, comment on la fait. *Suppl.* II. 505. *a.* Autres colles des cartonniers. *Ibid. b.*

Colle d'amidon, maniere de la faire. *Suppl.* II. 505. *b.*

Colle de Flandre. III. 626. *b.*

Colle de gant. Colle à miel. Colle d'Orléans. III. 627. *a.*

Colle de parchemin, maniere de la faire. *Suppl.* II. 505. *b.*

Colle pour fortifier le papier & en réparer les défauts. Deſcription de la maniere de la préparer. *Suppl.* II. 505. *b.*

Colle à pierre, pour rejoindre les marbres. III. 627. *a.*

Colle de poiſſon, d'où elle ſe tire. On n'eſt point d'accord ſur l'eſpece de ce poiſſon. Comment les Moſcovites préparent cette colle. Choix de la meilleure. Ouvriers qui l'emploient. Autre colle de poiſſon qu'on tire de Hollande ou d'Angleterre en petits livres. Comment on rend cette colle très-forte. III. 627. *a.* — *Voyez* ICHTCHYOCOLLE.

Colle, pour le verre. III. 627. *b.*

Colle, compoſition d'une colle avec la chaux commune. III. 266. *b.* Divers degrés d'adhérence mutuelle communiqués à différens corps, en faiſant pénétrer une matiere graiſſeuſe dans les pores de leurs ſurfaces polies. 606. *b.* Colle de poiſſon. *Suppl.* III. 513. *b.* 514. *a.* Ses divers uſages : comment en l'emploie pour coller la fayance & la porcelaine. *Ibid.* Colle pour le verre caſſé. 860. *b.* Colle de parchemin. XI. 931. *b.* 932. *a.* XIII. 829. *b.* Colle de taureau. XV. 944. *b.* Colle pour la porcelaine caſſée. III. 453. *a.* Maniere de coller ſur toile une eſtampe, un deſſin. V. 725. *a.*

COLLE, (*Hiſt. nat. Anatom.*) *Voyez* GLUTEN. Colle animale : comment elle contribue à la nutrition. *Suppl.* IV. 73. *b.*

COLLECTE, (*Juriſpr.*) perception & recouvrement des tributs, ou l'impoſition même. Chez les Romains la collecte des tributs n'étoit point conſidérée comme un emploi ignoble. Il n'en eſt pas de même parmi nous. Impôts dont la collecte ſe fait par le miniſtere de collecteurs proprement dits. III. 627. *b.* — *Voyez* LEVÉE.

Collecte des amendes, reſtitutions, &c. Sergens collecteurs en matiere d'eaux & forêts. Diſpoſitions de l'ordonnance relatives à cet objet. III. 627. *b.* Collecteur des amendes qui ſont prononcées en matiere de voirie. *Ibid.* 628. *a.*

Collecte d'une aide particuliere; lorſque les habitans d'une province ou d'une ville accordoient quelques aides, ils en faiſoient faire la collecte. Exemples. III. 628. *a.*

Collecte impoſée par une ville. Exemple qui ſert d'éclairciſſement. III. 628. *a.*

Collecte du ſel. L'ordonnance des gabelles diſtingue les greniers à ſel d'impôt, & ceux de vente volontaire..... Ce qu'elle dit ſur la nomination des aſſéeurs & collecteurs. III. 628. *a.* Fonctions & devoirs des collecteurs. *Ibid. b.* Ordonnance & déclarations à conſulter. *Ibid.* 629. *a.*

Collecte des tailles. Ancienneté de l'uſage de cette collecte. Le terme de collecte & celui de taille étoient ſynonymes au commencement. Réglement, ordonnance, & lettres où il eſt parlé des collecteurs des tailles. Diverſes choſes à obſerver par rapport à la collecte & aux collecteurs des tailles. Sur l'âge des collecteurs. Apothicaires ne ſont exempts de la collecte. Aſſéeurs : leurs fonctions étoient différentes de celles des collecteurs; enſuite ces deux charges furent réunies. Avocats exempts de faire la collecte. III. 629. *a.* Chirurgiens non exempts. Claſſes ou échelles, pour que chaque contribuable ſoit collecteur à ſon tour. Décès d'un collecteur. Décharge des collecteurs. Changement de domicile d'un habitant. Exemptions de la collecte. Maladie incurable en exempte. Exemption des marguilliers en charge. Exemption des médecins. Nombre des aſſéeurs & collecteurs. *Ibid. b.* Nomination des collecteurs. Collecteurs priſonniers. Rôle ou aſſiette des tailles. Solidité des collecteurs. Taxe : les collecteurs ne peuvent ſe taxer, ni leurs parens & alliés, à moins qu'ils l'étoient l'année précédente, *&c. ibid.* 630. *a.* ni être augmentés en ſortant de charge. *Ibid. b.*

COLLECTE, (*Hiſt. eccl. Lithurg.*) priere propre à certains jours de fêtes. En général toutes les oraiſons de chaque office peuvent être appellées collectes. Origine de ces collectes. Auteur d'un traité ſur ce ſujet. Autres ſens du mot *collecte*. III. 630. *b.*

COLLECTE *des aumônes*. (*Hiſt. eccl.*) *voyez* AUMÔNE.

COLLECTEUR, (*Juriſp.*) III. 630. *b.*

Collecteur des taxes chez les Romains. IV. 662. *a.* Sergent collecteur. XV. 89. *a.*

Collecteurs de l'aſſiſe, ou *aide* ſur les marchandiſes & denrées qui ſe vendent à Paris. III. 630. *b.*

Collecteurs du droit d'aubaine. III. 630. *b.*

Collecteurs des décimes. III. 630. *b.*

Collecteurs députés ſur les finances des nouveaux acquêts. III. 631. *a.*

Collecteurs des fouages. Ce qu'avoit réglé l'ordonnance de Charles V ſur ces collecteurs. On obſervoit alors à-peu-près le même ordre pour les collecteurs, que l'on obſerve aujourd'hui pour ceux des tailles, qui ont pris la place du droit de fouage. III. 531. *a.*

Collecteurs d'impoſitions. III. 631. *a.*

Collecteur du pape en France. Impoſitions & droits pour leſquels les papes ont eu des collecteurs dans le royaume. Lettres de Charles V & de Charles VI, où il en eſt parlé. III. 631. *b.*

Collecteurs des ſubſides. III. 631. *b.*

Collecteurs des ſubventions. III. 631. *b.*

COLLECTIF, *adj.* (*Gramm.*) divers exemples de noms collectifs. III. 631. *b.* Pour qu'un nom ſoit collectif, il ne ſuffit pas que le tout ſoit compoſé de parties diviſibles, il faut qu'elles ſoient actuellement ſéparées. Maxime importante de grammaire; le ſens eſt la principale regle de la conſtruction. III. 632. *b.*

Collectif, individus collectifs. I. 731. *a.* Sens collectif. IV. 1062. *a.* XV. 19. *a.*

COLLECTION, (*Médec.*) *Voyez* CONGESTION.

COLLÉGATAIRES, (*Juriſp.*) pluſieurs légataires d'une même choſe peuvent être conjoints en trois manieres différentes, ſavoir *re*, *verbis*, ou *re & verbis*. Quels ſont les légataires entre leſquels le droit d'accroiſſement a lieu. III. 632. *a.*

COLLEGE, ſens de ce mot chez les anciens Romains. Divers colleges que l'on comptoit parmi eux. III. 632. *a.* Plutarque prétend que cette diviſion du peuple en colleges étoit un effet de la politique de Numa. Comment ces colleges étoient diſtingués des autres ſociétés formées ſans l'aveu de l'autorité publique. Divers droits de ces colleges. *Ibid. b. Voyez* COMMUNAUTÉ.

College, grand nombre de colleges chez les Romains: à quel deſſein Numa les inſtitua: diverſes obſervations ſur ces colleges. III. 716. *b.* 724. *a.* College de Silvain, ou le grand college. XV. 197. *b.* 198. *a*, *b.*

COLLEGE des avocats. III. 632. *b.*

COLLEGE des avocats au conſeil. III. 632. *b.*

COLLEGE, corps d'eccléſiaſtiques. Colleges de chanoines, colleges de chapelains. III. 632. *b.*

COLLEGE des cardinaux. III. 632. *b.*

College, *ſacré*: marque de reſpect qu'il s'attribue pendant l'interregne. III. 819. *b.*

COLLEGE des ſecrétaires du roi. Il y a le grand & le petit college. Du grand college: cette compagnie étoit autrefois compoſée de ſix colleges différens: leur énumération. III. 632. *b.* Ce qu'on entend par le petit college. *Ibid.* 633. *a.*

College, en parlant de l'Allemagne; diviſion de tous les états du corps germanique en trois ordres, qu'on nomme *colleges*; celui des électeurs, celui des princes, celui des villes libres ou impériales. Comment les deux premiers corps qui ne formoient d'abord qu'une même aſſemblée ſe ſont enſuite ſéparés. En quel tems fut reçue la diſtinction des trois colleges. Privileges du college des villes impériales. Electeurs qui compoſent le college électoral. III. 633. *a.* Princes & ſeigneurs compris dans le college des princes. College des villes impériales: pourquoi elles ſont ainſi nommées: depuis quel tems elles ont voix délibérative: nombre de ces villes: par qui eſt exercé le directoire de ces villes. *Ibid. b.*

Colleges de l'empire. Suppl. I. 310. *a*, *b.* Au nombre de trois dans les aſſemblées de la diete. IV. 973. *a*, *b.* VIII. 590. *a.* College des électeurs. IV. 64. *a*, *b.* — 67. *b.* V. 469. *a.* College des villes impériales. VIII. 591. *a.*

College de Sion ou *du clergé de Londres*; maiſon religieuſe. Préſentement ce college eſt compoſé du college du clergé de Londres. Officiers de ce college: leur bibliotheque: ils ont auſſi une claſſe avec des chambres pour les étudians. III. 633. *b.*

College des docteurs en droit de Londres. Sa fondation. Vie commune de ceux qui la compoſent. III. 633. *b.*

College des hérauts d'armes, en Angleterre. III. 634. *a.*

Colleges d'Angleterre, appellés *temples*. XVI. 78. *b.* College royal des médecins de Londres. XIV. 418. *a.*

College des marchands, dans les villes anſéatiques. *Gresham college* à Londres. *Voyez* ci-deſſous COLLEGE DE GRESHAM. College ſignifie auſſi en quelques endroits la même choſe que communauté. Chambres d'amirauté en Hollande appellées *college*. III. 634. *a.*

COLLEGE, (*terme d'Architect.*) grand bâtiment établi pour enſeigner. Colleges des peres Jéſuites à Rome appellé *college romain*; autres colleges conſidérables. Il faut un aſſemblage de pluſieurs colleges pour compoſer une univerſité. Colleges des univerſités d'Oxford, Cambridge, Paris. III. 634. *a.* Comment ſe fait l'érection des colleges. Colleges chez les Grecs, chez les Romains, chez les Juifs, *&c.* A quel ordre de gens ces établiſſemens ont été confiés. Après l'établiſſement du chriſtianiſme, il y eut autant de colleges que de monaſteres. III. 634. *b.*

De l'éducation des colleges. Quintilien & pluſieurs modernes ont préféré l'éducation publique à l'éducation particuliere. III. 634. *b.* On peut réduire à cinq chefs l'éducation publique: les humanités, la rhétorique, la philoſophie, les mœurs, & la religion. On indique ici la maniere dont chacun de ces cours ſe remplit dans les différens colleges de Paris. *Ibid.* 635. *a.* Remarques particulieres ſur les mœurs & la religion. Excès où les maîtres tombent en enſeignant la religion aux jeunes gens. A quoi ſe réduit tout le fruit de l'éducation d'un homme au ſortir du college. *Ibid. b.* Parmi les différentes inutilités qu'on apprend aux enfans dans les colleges, on doit compter l'uſage de faire repréſenter dans les colleges des pieces de théatre aux jeunes gens, & réciter d'autres appendices encore plus ridicules. Le tems qu'on emploie à compoſer en latin eſt un tems perdu. *Ibid.* 636. *a.* Ce tems ſeroit mieux employé à apprendre par principes ſa propre langue. Mauvaiſe latinité à laquelle on s'exerce dans certains colleges. Latinité du P. Porée. Il eſt plus difficile d'écrire & de parler bien ſa langue, que de parler & d'écrire bien une langue morte: exemples qui le prouvent. *Ibid. b.* Les langues étrangeres modernes devroient auſſi entrer dans l'éducation des colleges. On en peut dire autant de l'hiſtoire & des ſciences qui s'y rapportent. Utilité de l'hiſtoire pour les enfans. Age où il convient de l'étudier. Il faudroit l'enſeigner en commençant par notre tems, & remontant aux ſiecles paſſés. Réflexions ſur la maniere dont il faudroit enſeigner la rhétorique, la logique, la métaphyſique, la morale, la phyſique. A quoi l'on devroit ajouter l'étude des beaux arts & ſur-tout de la muſique. Ce nouveau plan d'étude iroit à multiplier les maîtres & le tems de l'éducation: réponſe à cette objection. *Ibid.* 637. *a.* L'auteur préfere l'éducation particuliere à l'éducation publique, telle qu'on la pratique aujourd'hui. Les partiſans de l'éducation publique alleguent la ſociété & l'émulation comme deux avantages propres à cette éducation: réponſe de l'auteur. Orgueil qu'on inſpire dans les colleges aux jeunes gens de nobleſſe. Autres inconvéniens des colleges. Peu de conſidération qu'on témoigne à ceux qui ſe chargent de former les jeunes gens. *Ibid. b.*

Colleges pour l'éducation. Colleges ou académies en Angleterre. I. 56. *b.* Colleges de France où l'on enſeigne les humanités. VIII. 348. *a.* Colleges militaires. VI. 249. *a*, *b.* Réflexions ſur le peu d'utilité des colleges deſtinés à l'éducation. VII. 74. *b.* Obſervations ſur les claſſes des colléges, & ſur l'éducation qu'on y reçoit. III. 506. *a*, *b.* Fauſſes idées qu'on acquiert de l'éloquence dans les colleges. V. 526. *a. Suppl.* II. 686. *b.* Principal d'un college. XIII. 373. *a*, *b.* Des fêtes de colleges. VI. 567. *b.* Spectacles uſités lors de la diſtribution des prix. II. 46. *b.* Pieces de théatre qu'on repréſente dans les colleges. IV. 692. *a.*

COLLEGE, (*Juriſpr.*) les colleges ne ſont conſidérés que comme des corps laïcs, quoique de fait ils ſoient mixtes. Les places de principal, ni les bourſes des colleges ne ſont point des bénéfices, *&c.* III. 637. *b.* Droit d'inſpection ſur les colleges que les évêques ont en quelques lieux. Réglement du Châtelet pour la police des colleges. Uſage qu'on fait du ſurplus des logemens dans les colleges où il n'y a pas plein exercice. Officiers du châtelet autoriſés à viſiter les colleges. *Ibid.* 638. *a.*

College de Gresham ou *de philoſophie.* Comment le fondateur de ce college pourvut aux moyens de lui procurer en tout tems des maîtres en divers arts & ſciences. La ſociété royale y a tenu ſes aſſemblées. III. 638. *a.*

COLLÉGIALE, (*Juriſpr.*) égliſe collégiale; différence entre une collégiale & une cathédrale. Une égliſe en patronage ne peut être érigée en collégiale ſans le conſentement du patron. III. 638. *a.* Pluſieurs collégiales ſont de fondation royale, d'autres de fondation eccléſiaſtique, *&c.* Abbayes devenues de ſimples collégiales. Egliſes collégiales qui jouiſſent de certains droits épiſcopaux. *Ibid. b.*

Collégiale, inſtitution des collégiales au dixieme ſiecle, dans les villes où il n'y avoit point d'évêque. III. 135. *a.* Chapitre de collégiale. III. 181. *b.* Doyen d'une collégiale. V. 95. *a.*

COLLÉGIENS, ſecte formée des Arméniens & Anabatiſtes en Hollande: d'où leur vient le nom de collégiens. Leur maniere de communier & de baptiſer. III. 638. *b.*

COLLEGUE, uſages de ce mot. Collegues généraux dans l'ordre des Minimes. Collegues provinciaux. *Suppl.* II. 505. *b.*

COLLEGUE, empereurs collegues ſe donnoient le nom de freres. VII. 301. *b.*

COLLENUCCIO, (*Pandolfe*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XII. 449. *a.*

COLLER *le vin*, l'éclaircir. Tems & maniere de faire cette opération. III. 638. *b.*

COLLET, (*Chaſſe*) filet ou piege: deſcription des trois manieres différentes de le pratiquer. III. 639. *a. Voyez* vol. III. des planches, article *Chaſſe*, planch. 13 & 17. Diverſes autres acceptions du mot COLLET. *Ibid. b.*

Collet d'eccléſiaſtique, (*Hiſt. eccl.*) *voyez* RABAT.

COLLÉTIQUES, (*Médec.*) eſpece de remedes. Etym. du mot. En quoi ils different des ſarcotiques & des épuloti-ques. Subſtances collétiques. III. 639. *b.*

COLLIER, ornement que les femmes portent au cou. III. 639. *b.* Uſage des colliers chez les Grecs & chez les Romains. Diverſes ſortes de colliers parmi nous; collier à la dauphine, collier en eſclavage, collier d'homme, collier d'homme aux amours, collier d'un ſeul rang. *Ibid.* 640. *a.*

Collier, *nœud de*, XI. 186. *a.*

COLLIER, (*Hiſt. mod.*) dans les ordres militaires: collier de l'ordre de la jarretiere: collier du S. Eſprit: collier de

l'ordre de S. Michel. III. 640. *a.* Maximilien fut le premier qui mit un collier autour de ſes armes. Cet uſage a été ſuivi par tous les chevaliers de quelque ordre, excepté les prélats, commandeurs dans l'ordre du S. Eſprit. *Ibid. b.*

COLLIER, (*Hiſt. & Blaſon*) les colliers étoient une marque de diſtinction chez les Celtes. *Suppl.* II. 285. *b.* Collier bouclé dans les armoiries, 33. *b.*

Ordre du collier, dans la république de Veniſe : chaîne que portent ces chevaliers. III. 640. *b.*

COLLIER *d'étai*, (*Mar.*) III. 640. *b.*

COLLIERS *de défenſe*, (*Mar.*) III. 640. *b.*

COLLIER *du ton*, (*Mar.*) III. 640. *b.*

COLLIER *de bœuf*, (*Boucher.*) III. 640. *b.*

COLLIER *de cheval*, (*Bourrel.*) III. 640. *b.*

COLLIER *à la reine*, (*terme de Bourſerie.*) III. 640. *b.*

COLLIER, (*Pêche*) corde qui part du bout du filet appellé *verveux*, &c. III. 640. *b.*

COLLIER *de limier* ou *bote*, (*Vénerie*) III. 640. *b.*

COLLIMATION, *ligne de* (*Aſtron.*) elle doit être parallele à la ligne de foi, & elle en prend ſouvent le nom. *Suppl.* II. 505. *b.*

COLLINE, (*Hiſt. anc.*) une des quatre parties de Rome. Pourquoi elle étoit ainſi appellée. Tribu colline. Porte colline ou du ſel. Colline des jardins. III. 641. *a.*

Colline ſacrée. XIV. 471. *b.* 477. *a, b.*

COLLINS, (*Samuel*) anatomiſte. *Suppl.* I. 402. *a.*

COLLIQUATIF, (*Médec.*) maladie ou poiſon qui fait perdre aux huimeurs leur conſiſtance naturelle : exemples cités. On applique auſſi ce terme aux ſymptomes produits par la colliquation. III. 641. *a.*

COLLIQUATION, (*Médec.*) elle eſt différente ſelon la nature du vice dominant des humeurs : colliquation acide, colliquation alkaline putride, colliquation âcre muriatique, colliquation âcre, huileuſe, bilieuſe. Cauſes diverſes de la colliquation des humeurs. Effets qu'elle produit. III. 641. *a.* La conſomption, ſi commune parmi les Anglois, eſt l'effet d'une véritable colliquation : avis ſur les remedes convenables à cette maladie. Lorſqu'il ſe filtre une grande quantité de bile qui eſt portée dans le ſang, ou qu'elle y reflue du foie, ... il en réſulte une diſſolution totale. L'ictere eſt preſque toujours ſuivi de l'hydropiſie. Diſſolution du ſang dans le ſcorbut putride. Diſſolution du ſang dans les maladies peſtilentielles de Marſeille & de Breda. Traité à conſulter ſur cette matiere. *Voyez* auſſi les articles des maladies particulieres dont la colliquation eſt la cauſe ou l'effet, & les mots, *humeur*, *ſang*, *bile*, *ſueur. Ibid. b.*

Colliquation, diarrhée colliquative. IV. 949. *b.* Fievre colliquative. VI. 727. *b.* Fievre colliquative putride. 728. *a.* 740. *b.* 741. *a.* Comment on modere les ſueurs colliquatives. XII. 533. *b.* Spécifique contre la colliquation des humeurs. XV. 445. *a.* — *Voyez* INCRASSANT & DISSOLUTION.

COLLOCATION, (*Juriſpr.*) rang qu'on donne aux créanciers dans l'ordre du prix d'un bien vendu par décret. Pour être colloqué dans un ordre, il faut rapporter la groſſe de l'obligation. Ordre qu'on ſuit dans les collocations. On diſtingue les collocations utiles, de celles qui ne le ſont pas; les collocations en ordre, de celles qui ſe font ſeulement en ſous-ordre. Comment les créanciers, ſelon leur ordre, peuvent demander à toucher le montant de leur collocation. Cas où l'on ne peut toucher le montant des collocations ſans donner caution. Traité à conſulter. III. 642. *a.*

COLLOCATION, (*Juriſpr.*) voie de pourſuite uſitée en Provence au lieu des ſaiſies-réelles & décrets que l'on n'y pratique point. III. 642. *a.* Cet uſage confirmé pour la Provence par Louis XIII, & par la déclaration du 20 mars 1706. *Ibid. b.*

COLLUSION, (*Juriſpr.*) intelligence ſecrete entre deux parties au préjudice d'un tiers, *&c.* Colluſion dans un acte authentique ou privé, dans les actes judiciaires. Titre du code *de colluſione detegendâ.* III. 642. *b.*

COLLYRE, (*Médec.*) collyres liquides, collyres ſecs, onguens de ce nom. *Collyre*, remede liquide pour les ulceres vénériens. Collyre de Lanfranc. III. 642. *b.*

Collyre de ſang de coq, IV. 179. *a.* de tuthie, XVI. 766. *b.* Obſervation ſur l'uſage des collyres. 419. *a.*

COLLUTHIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du quatorzieme ſiecle. A quelle occaſion Colluthus, leur chef, devint ſchiſmatique. Ses ſentimens & ſa conduite. III. 642. *b.*

COLLYRIDIENS, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques, *&c.* Femmes d'Arabie entêtées du collyridianiſme. III. 642. *b.*

COLOBIUM, ſorte de tunique. VIII. 16. *b.*

COLOCASIE, plante étrangere, eſpece d'arum ou de pié de veau. La botanique & l'hiſtoire ancienne ont quelquefois beſoin de ſe prêter un ſecours mutuel. Nous n'avons pu juger avec certitude de certaines plantes dont parlent les anciens, parce que leurs deſcriptions ſont trop imparfaites. Quels ſont les ſeuls moyens d'y ſuppléer. Comment on a découvert ce qu'étoit la colocaſie des anciens. Deſcription des différentes parties de cette plante. III. 643. *a.* Figures égyptiennes ſur leſquelles les antiquaires pourront la reconnoître. Soins que prennent les curieux pour la cultiver. Qualité de ſa racine : uſage qu'on en fait dans les régions auxquelles elle appartient. Le chou karaïbe des Américains répond preſque parfaitement à la colocaſie d'Egypte. *Ibid. b.*

COLŒNA, (*Myth.*) correction à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOGNE, (*Electorat de*) titres de l'électeur. III. 643. *b.* *Cologne.* De l'archevêque de Cologne. IV. 65. *a.* Son titre de grand-chancelier en Italie. III. 98. *b.* Ses armes, planch. 16 du Blaſon, vol. II.

COLOMB, ou *Colm*, ou *Colmkis*, (*Congrégation de St.*) congrégation de chanoines réguliers répandue autrefois dans les iſles d'Angleterre. III. 643. *b.* Fondateur de cette congrégation. Où étoit le principal monaſtere ou chef de l'ordre. Regle de cet ordre écrite en vers. *Ibid.* 644. *a.*

COLOMB, (*Chriſtophe*) célebre navigateur. XI. 52. *a, b.* Sa découverte de l'Amérique. *Suppl.* I. 344. *a.* Avantage qu'il ſut tirer dans la Jamaïque d'une éclipſe de lune. *Ibid.* II. 753. *a.*

COLOMB, *Saint-* (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Cornouailles. Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOMB, *Saint-* (*Géogr.*) l'une des iſles Weſternes. Son étendue. Ses autres noms. Séminaire de religieux & de prêtres, fondé dans ce lieu par un irlandois nommé *Colomb* ou *Colomban*, qui s'y retira dans le ſixieme ſiecle. Dioceſe moderne de cette iſle. Religion qu'on y profeſſe. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOMBE, *voyez* PIGEON. Différens oiſeaux qui portent le nom de *colombe*. III. 644. *a.*

Colombe du Breſil, dite *jacana*. VIII. 427. *b.*

COLOMBE, (*Myth.*) ce que la fable raconte ſur cet oiſeau & ſur diverſes colombes fameuſes. III. 644. *a.* Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 506. *b.*

COLOMBE, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale. Son origine. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale. *Suppl.* II. 506. *a.*

COLOMBE, (*Ordre de la*) III. 644. *a.*

Colombe, (*l'ordre de la*) ou *du S. Eſprit.* Son inſtitution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 506. *b.*

COLOMBE, uſage de ce mot dans quelques arts & métiers. III. 644. *a.*

COLOMBIER, (*Econ. ruſtiq.*) deſcription de ſes différentes parties, & de la diſpoſition qu'elles doivent avoir. III. 644. *a.* *Voyez* l'article *Baſſe-cour*, vol. I des planches.

COLOMBIERS, (*Juriſp.*) les loix romaines n'ont point de diſpoſition au ſujet des colombiers. Ce qu'elles avoient décidé par rapport aux pigeons. En France on a pouſſé beaucoup plus loin l'attention ſur les colombiers & les pigeons. Il eſt défendu dans toutes les villes d'en avoir. Conditions ſous leſquelles on en peut tenir en campagne. A l'égard des pigeons bizets ou fuyards qui vont aux champs, quelques-uns ont prétendu que ſelon le droit naturel, il étoit permis d'en entretenir. III. 644. *b.* Il eſt néanmoins conſtant que la nourriture que les pigeons prennent aux champs eſt une charge, ce que les Romains ont bien ſenti. Ce qu'on entend par colombier à pied, qui eſt une marque de ſeigneurie. Colombiers ſur piliers, volets, fuies ou volieres. La liberté des colombiers eſt moins reſtrainte en pays de droit écrit qu'en pays coutumier. Ce qui eſt établi à cet égard en Dauphiné, *Ibid.* 645. *a.* en Provence, en Languedoc, dans le Lyonnois, le Bordelois & la principauté de Dombes. Uſages des pays de coutume, celui de la coutume de Paris & de celle d'Orléans, celui du Nivernois, de la Bourgogne, Bar, Tours & Château-neuf. *Ibid. b.* Coutume de Bretagne, de Blois, de Normandie. Aucune coutume n'a interdit aux ſeigneurs la liberté de faire bâtir pluſieurs colombiers dans une même ſeigneurie. Le nombre des pigeons n'eſt point non plus limité. Colombier à Châteauvilain en Champagne, qui contient près de 12000 pigeons. A l'égard des ſimples particuliers, ils ne peuvent avoir que de ſimples volets: diſpoſitions de diverſes coutumes à cet égard. Les curés ne peuvent avoir ni colombier, ni volet. Les particuliers qui ont droit d'avoir un volet, ne ſont point tenus communément de renfermer leurs pigeons dans aucun tems de l'année: exception. *Ibid.* 646. *a.* Pigeons meubles, pigeons immeubles. Il n'eſt permis ni de dérober, ni de tuer les pigeons d'autrui. *Ibid. b.*

COLOMBIERS, inſtrumens néceſſaires dans la conſtruction d'un navire. III. 646. *b.*

COLOMBIER, dans la pratique de l'imprimerie. III. 646. *b.*

COLOMBINE, (*Jardin.*) fumier de pigeon. Il ne faut pas l'employer trop promptement. Terres auxquelles il convient. III. 646. *b.*

COLOMBO, (*Réaldo*) anatomiſte. *Suppl.* I. 394. *b.* Phyſiologiſte. *Ibid.* IV. 348. *b.*

COLOMIÉS, (*Paul*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XIV. 313. *b.*

COLON, (*Comm.*) habitant, conceſſionnaire, planteur. III. 646. *b.*

COLON, (*Juriſp.*) fermier d'un bien de campagne. Colon partiaire, métayer. III. 647. *a.*

COLON, (*Anat.*) le ſecond & le plus ample des gros boyaux. Etymologie du mot. Deſcription de cet inteſtin; ſes couleurs; ſes bandes ligamenteuſes; cellules du colon; ſes valvules; III. 647. *a.* contraction de ſa membrane muſculeuſe; le colon a dans quelques ſujets des contours différens & tout-à-fait ſinguliers. Situation qu'on doit tenir pour garder ou pour rendre les lavemens. *Ibid. b.*

Colon, ſtructure de cet inteſtin dans le fœtus, l'homme, les animaux herbivores & les carnivores. Epiploons qu'il produit dans l'homme. Ligamens du colon dans différentes eſpeces d'animaux. *Suppl.* II. 506. *b.* Suite de la deſcription de cet inteſtin. *Ibid.* 507. *a. Voyez* VALVULE *du colon.*

Colon, deſcription de cet inteſtin. VIII. 841. *b. Suppl.* III. 636. *b.* 637. *a.* Valvules du colon. XVI. 828. *b.* Humeur qui ſuinte continuellement dans la cavité du colon. IV. 1000. *a.* Arc du colon. *Suppl.* I. 529. *a.* Parties appartenantes au colon, *voyez* COLIQUE.

COLON, (*Gramm.*) κῶλων ſignifie *membre.* Excluſion qu'on a donnée à ce mot. Les Grammairiens françois ne ſe ſervent de ce mot que lorſqu'ils citent en même tems le grec. C'eſt ainſi que Cicéron en a uſé. III. 647. *b.*

COLONADE, (*Architect.*) périſtile eſt le terme d'art pour les colonades droites, & colonade eſt le mot vulgaire. Magnifique périſtile du vieux Louvre. Ce qu'on entend par colonade paliſtyde. Colonade de la place de S. Pierre à Rome. III. 647. *b. Voyez* COLONNADE.

COLONADES *vertes*, (*Jardin.*) arbres qui y ſont le plus propres. III. 647. *b. Voyez* VERDURE.

COLONATE, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 507. *a.*

COLONEL, (*Art. milit.*) étymologie du mot. Divers officiers qui reçoivent ce titre. Colonels réformés; colonels en pied; le colonel commande dans une place fermée, lorſqu'il n'y a pas de gouverneur ni de lieutenant du roi. Poſte du colonel dans l'arrangement de bataille. Ses armes. III. 648. *a.*

Colonel, travaux particuliers par leſquels les colonels devroient ſe mettre au fait de tout ce qui concerne le détail de la guerre en campagne, le génie & l'artillerie. XI. 426. *b.*

COLONEL *général de l'infanterie françoiſe.* Cette charge érigée en charge de la couronne par Henri III. Diſpoſitions que fit le roi en faveur de cette charge. III. 648. *a.* Sa ſuppreſſion en 1661. Son rétabliſſement & ſa ſeconde ſuppreſſion. Le roi a ordonné que les meſtres-de-camp de ſes régimens d'infanterie françoiſe & étrangere porteroient à l'avenir le titre de *colonels.* Trois colonels généraux en France, celui des Suiſſes, celui de la cavalerie & celui des dragons; leur pouvoir. Le roi nomme à toutes les charges. Meſtres-de-camp. *Ibid. b.* Armes des colonels généraux, planch. 18 du Blaſon.

COLONIE, (*Hiſt. anc. & mod. & Comm.*) les diverſes migrations de ce nom diſtinguées en ſix claſſes.

I. Premieres colonies que formerent les deſcendans de Noé.

II. A meſure que les terres s'éloignoient du centre commun d'où les nations étoient parties, chaque famille erroit au gré de ſon caprice. Formation des ſociétés dans les pays où il étoit reſté un plus grand nombre d'hommes. III. 648. *b.* Cauſes qui donnerent lieu aux membres de ces ſociétés de chercher de nouvelles demeures. Diverſes colonies venues en Grece, en Afrique, en Italie. Sociétés qu'elles formerent. Origine de la plupart des colonies des Grecs en Aſie, en Sicile, en Italie & dans les Gaules: comment chaque colonie demeuroit unie à ſes fondateurs. Effet qui caractériſe cette ſeconde eſpece de colonies.

III. Troiſieme eſpece à laquelle l'eſprit de conquêtes donna lieu. Exemples de ces colonies dans l'hiſtoire ancienne.

IV. Les excurſions des Gaulois en Italie, de divers barbares en Europe & en Afrique, des Tartares dans la Chine, forment une quatrieme eſpece. *Ibid.* 649. *a.* Effet de ces colonies.

V. Cinquieme eſpece, celles qu'a fondées l'eſprit de commerce. Tyr, Carthage & Marſeille, les ſeules villes de l'antiquité qui aient fondé leur puiſſance ſur le commerce, ſont les ſeules qui aient ſuivi ce plan dans quelques-unes de leurs colonies. Objet de l'établiſſement, & moyens d'aggrandiſſement de Carthage. Marſeille. Motifs qui portoient les peuples qui s'adonnoient au commerce, à fonder des colonies. Forme & nature de ces colonies.

VI. Sixieme eſpece de colonies, occaſionnée par la découverte de l'Amérique. *Ibid. b.* Dépendance ſous laquelle ces dernieres doivent demeurer à l'égard de leurs fondateurs. Avantages qu'elles doivent procurer à la métropole. En quel cas elles ſont ruineuſes. En quoi conſiſte le profit du commerce & de la culture de nos colonies. Conſéquences qui réſultent de cette obſervation. 1°. Les colonies ne ſeroient plus utiles, ſi elles pouvoient ſe paſſer de la métropole. 2°. Si la colonie entretient un commerce avec les étrangers, ou conſomme les marchandiſes étrangeres, le montant de ce commerce & de ces marchandiſes eſt un vol fait à la métropole. 3°. Une colonie ſera plus utile, ſi elle eſt bien peuplée, & les terres bien cultivées. Comment on y parviendra. *Ibid.* 650. *a.* Dépenſes d'un état avec ſes colonies. Ce ſeroit aller contre l'objet même des colonies, que de les établir en dépeuplant le pays de la domination. Légiſlation des colonies de l'Amérique. Le véritable ſecret d'augmenter les forces & les richeſſes des colonies d'une même domination, eſt d'établir entr'elles une correſpondance & une navigation ſuivies. Des maximes auxquelles doit être aſſujetti le commerce dans les colonies & avec elles. Tout excluſif, tout ce qui prive le négociant & l'habitant du bénéfice, de la concurrence, les péages, les ſervitudes, ont des effets plus pernicieux dans une colonie, qu'en aucun autre endroit. *Ibid. b.* Auteurs à conſulter ſur les anciennes colonies & ſur les nouvelles. *Ibid.* 651. *a.*

Colonie, (*Hiſt. anc.*) des premieres colonies qui ſe formerent depuis Noé: cauſe des différences qui s'introduiſirent entr'elles, & la ſource d'où elles partoient. IX. 254. *b.* Du tems où les colonies vinrent s'établir en Grece. VII. 912. *a.* Premiere colonie grecque qui alla habiter une terre étrangere. XI. 402. *a.* Comment l'établiſſement des colonies a pu donner lieu à pluſieurs fables du paganiſme. VI. 343. *a.* — Des colonies de commerce que les anciens établirent. XIII. 99. *b.* 100. *a.* Des colonies des Tyriens. XVI. 783. *a.* Colonies Carthaginoiſes que Hannon établit le long des côtes d'Afrique. XII. 374. *b.*

Colonie, (*Hiſt. Rom.*) différence entre les municipes & les colonies. X. 862. *b.* Places auxquelles les Romains donnoient le nom de *colonies.* XV. 651. *a.* Colonies qui prenoient le titre d'*heureuſes* ſous les empereurs. VI. 467. *a.* Colonies romaines dans les places conquiſes. XV. 216. *a.* Officiers qui conduiſoient les colonies dans les provinces. XIII. 695. *b.* XVI. 666. *b.* Sénateurs des colonies. IV. 727. *b.* Duumvirs des colonies. V. 174. *a.*

Colonie, (*Littérat.*) médailles de colonies. X. 252. *b.* 253. *a.* Médaillons frappés par les colonies. 360. *a.* Symboles des colonies. XV. 728. *b.* 730. *a.*

Colonie, (*Comm.*) origine des colonies de commerce. III. 691. *a.* De la protection du commerce des colonies. X. 126. *a.* L'établiſſement des colonies conſidéré comme ſouvent injuſte & toujours funeſte à la population. XIII. 99. *a, b.* Colonies fondées principalement pour la culture. *Suppl.* IV. 404. *b.* Deux ſortes d'habitans dans les colonies angloiſes. I. 869. *a.* Paſſage des engagés dans les colonies. V. 675. *b.* Habitation dans les colonies. VIII. 17. *a.* Les negres ſont la principale richeſſe des habitans des colonies. XI. 80. *b.* Travaux des negres dans les colonies. 81. *b.* Utilité des mulâtres dans les colonies françoiſes. *Suppl.* III. 973. *b.* Les colonies Européennes plus floriſſantes dans les zones tempérées que dans la torride. *Ibid.* IV. 254. *b.*

COLONNADES, (*Archit.*) de l'intervalle entre les colonnes dans les colonnades. *Suppl.* II. 812. *a, b. Voyez* INTERCOLONNATION & COLONADE.

COLONNE, (*Archit.*) trois parties qui la compoſent: cinq eſpeces de colonnes: différences de leurs diametres: différence entre les anciens & les modernes dans la diminution du fuſt des colonnes. III. 651. *a.* Les architectes ont auſſi différé ſur la quantité de diminution qu'ils doivent donner au diametre ſupérieur des colonnes. La diminution des colonnes ne ſe détermine pas par deux lignes droites, mais par des courbes nommées *conchoïdes.* Les fuſts des colonnes ſont ſuſceptibles de diverſes richeſſes, ſelon les différens ordres auxquels ils appartiennent. Ornemens du fuſt toſcan, du fuſt dorique, du fuſt ionique, *Ibid. b.* du fuſt corinthien & compoſite. Quelquefois l'on fait le fuſt des colonnes en ſpirale, qui pour cette raiſon ſont nommées *torſes.* Colonnes coloſſales: celle de Trajan: celle d'Antonin: celle de Médicis. *Ibid.* 652. *a.*

Colonne, proportions des colonnes ſelon les différens ordres. XI. 610. *a, b.* De leur diminution. *Suppl.* II. 722. *a.* De leur renflement. XIV. 108. *a. Suppl.* IV. 605. *b.* Bande de colonne. II. 57. *a.* Cannelures des colonnes. 660. *a. Suppl.* II. 201. *a.* Leur accouplement. I. 86. *b. Suppl.* II. 812. *b.* De l'intervalle entre les colonnes, *voyez* COLONNADES. Intercolonnation appellée *aréoſtyle.* I. 635. *a.* Diſtance la plus convenable des colonnes d'un édifice. VI. 213. *a.* Différentes eſpeces de colonnes: colonne gothique. VII. 749. *b.* Caryatide. II. 734. *a.* Méniane, médiane. X. 333. *b.* Phoſphorique. XII. 528. *a.* Colonne rudentée. *Suppl.* IV. 689. *a.* Colonne ſtatique: colonne ſtatuaire. XV. 497. *a.* Torſe. XVI. 434. *a.* Colonnes qui accompagnent les arcades. *Suppl.* I. 531. *b.* 532. *a.* De la taille des colonnes. *Suppl.* IV. 605. *b.*

COLONNE, (*Hiſt. anc.*) dans la premiere antiquité, elles ont ſervi de monument hiſtorique. Ce que Joſephe rapporte des deux colonnes érigées par les enfans de Seth. III. 652. *a.* Divers uſages que les différens peuples de l'antiquité ont faits des colonnes. Colonnes milliaires des Romains. Comment les Romains & les Gaulois déſignoient les diſtances ſur les colonnes placées ſur les grands chemins. *Ibid. b.*

COLONNE. (*Hiſt. Littér.*) Colonnes élevées par les deſcendans de Seth. I. 494. *b.* Colonne funebre. VII. 368. *a.* Colonne de bronze élevée dans l'hippodrome de Conſtantinople. VIII. 216. *a.* De l'ancien uſage de graver ſur des colonnes les loix du pays. 776. *b.* Colonne itinéraire. VIII. 935. *b.* Colonnes leugaires. IX. 445. *b. Suppl.* IV. 56. *b.* Des colonnes milliaires : celles qu'on appelloit *cippes.* III. 458. *a.* Colonnes milliaires en France. *Suppl.* III. 939. *a.* A Périgueux. *Suppl.* IV. 299. *b.* A Sacquenet, village du dioceſe de Langres, 737. *a.* ſur le chemin de Nîmes. X. 250. *b.* Colonne milliaire au milieu de Rome. X. 518. *b.* XVII. 418. *b.* Colonnes ſemblables dans les principales villes de l'Empire. *Ibid.* Colonnes dont Rome eſt remplie. XIV. 349. *a.* Colonne roſtrale. 377. *a.* Eſcaliers dans quelques colonnes à Rome. *Suppl.* II. 869. *b.* Colonne ſépulchrale. XV. 73. *b.* 74. *a.* Celles ſur leſquelles on plaçoit des ſtatues. 501. *b.* Colonne ſymbolique. 729. *b.* 734. *b.* Colonne trajane. XVI. 523. *a.* Obſervations ſur les mors de chevaux que nous peignent les colonnes trajane, antonine & de Théodoſe. V. 559. *a.* Colonne triomphale. XVI. 651. *b.* Colonnes que les Scythes érigeoient en l'honneur de leurs dieux. XVII. 720. *a.* Colonnes ſur leſquelles certains ſolitaires paſſoient leur vie. XV. 557. *a.*

Colonne antonine. Deſcription de cette colonne. Comment Sixte-Quint la répara & l'orna. Lieux où elle eſt placée. Inſcriptions qu'on lit ſur chaque face de la plate-forme qui lui ſert de chapiteau. Inſcriptions du piedeſtal. C'eſt une erreur de l'avoir attribuée à Antonin-le-pieux. Découverte de la véritable colonne de cet empereur. Sa deſcription. III. 652. *b. Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I des planch.

Colonne bellique. Cérémonie qui ſe pratiquoit auprès. III. 653. *a.*

Colonne de Céſar. Vénération que le peuple avoit pour elle. Dolabella la fit abattre. Quelques-uns prétendent que cette colonne fut élevée ſur un ancien autel. III. 653. *a.*

COLONNE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Maniere de la repréſenter. Signification de ce hiéroglyphe. Origine du nom & des armes de la maiſon de Colonne. *Suppl.* II. 507. *a.*

COLONNE *torſe.* (*Archit.*) Regles ſur la conſtruction de cette eſpece de colonnes. Leur uſage. Maniere de les tracer. *Suppl.* II. 507. *b.*

COLONNE *de Cuſſy.* (*Antiq.*) On admire en Bourgogne un des plus beaux monumens de l'antiquité, unique en France, & peut-être dans le monde entier, c'eſt la colonne de Cuſſy. Auteurs qui en ont parlé & donné la deſcription. L'auteur de cet article rapporte ici celle qu'en a donnée M. Thomaſſin, fameux ingénieur, habile dans la connoiſſance des antiquités. *Suppl.* II. 507. *b. Voyez* pl. 1 & 2, *Colonne de Cuſſy*, pl. d'antiq. du Supplément. Autres éclairciſſemens ſur ce monument tirés d'une lettre écrite en 1753 par M. Tiſſerand, ancien curé de Crugé & de Savigny. Tombeaux trouvés dans un bois voiſin. *Ibid.* 509. *b.* Recherches ſur le tems & l'occaſion à laquelle cette colonne a été élevée. Le P. Lempereur la met au rang des tombeaux qu'on élevoit ſur les cendres des princes. Le P. Montfaucon regarde cet édifice comme un monument de la dévotion des Gaulois. Saumaiſe le conſidere comme un trophée élevé en mémoire de la célebre victoire de Céſar ſur les Helvétiens. *Ibid.* 510. *a.* M. Moreau de Mautour, ſavant antiquaire, penſe que ce monument a été conſtruit en l'honneur de la victoire remportée par Tétricus, l'an 267, ſur les troupes du parti de Claude. — Diverſes pieces d'antiquité trouvées auprès de cette colonne, dans deux fouilles différentes, faites en 1700 & 1703. — Les médailles du Bas-Empire trouvées alors, ont donné lieu à quelques antiquaires de fixer l'érection de ce monument ſur la fin du troiſieme ſiecle. — Mais comme on y trouve également des médailles des premiers empereurs, & que l'ouvrage de la colonne eſt des plus beaux jours de Rome, M. Thomaſſin croit qu'on ne peut en retarder l'érection plus bas que Tibere, & qu'elle fut élevée par Auguſte, en mémoire de la célebre victoire remportée ſur les Suiſſes par Céſar, ſon pere adoptif. — Diſſertation qui doit encore paroître ſur ce monument. *Ibid. b.*

COLONNE *de feu & colonne de fumée.* (*Hiſt. ſacr.*) III. 653. *a.*

Colonne de feu, voyez ſur ce ſujet. XI. 278. *b.* 279. *a, b.*

Colonne du tabernacle. III. 653. *a.*

Colonne d'Hercule. Charles V ſubſtitua *plus ultrà* au *non plus ultrà* d'Hercule. III. 653. *a.*

Colonne lactaire. III. 653. *a.*

Colonnes légales. III. 653. *a.*

Colonne Mœnienne. III. 653. *a.*

Colonnes roſtrées. III. 653. *a.*

Colonne Trajane. Eloge de la beauté de ce monument. Sa deſcription. Combien la gloire & les vertus de Trajan méritoient d'être célébrées par les plus ſublimes efforts de l'architecture. Ce que firent le ſénat & le peuple romain pour les immortaliſer ſur cette colonne, qui fut priſe de l'ordre toſcan. Elle ſubſiſte entiere au milieu des ruines dont Rome eſt remplie. III. 653. *b.* Sixte-Quint qui la releva fit placer au-deſſus la ſtatue de S. Pierre. *Ibid.* 654. *a. Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I des planch.

Obſervations ſur la force des colonnes. Expériences de Muſſchenbroek pour éprouver cette force. Recherches du poids que pourra ſupporter un pilier de pierre de briques dont toutes les dimenſions ſont données. Conſéquence qu'on en tire pour eſtimer la charge que peut ſupporter un mur dont les dimenſions ſont auſſi données. Un pilier de bois de chêne pourra ſupporter preſque davantage qu'un pilier de pierre de même hauteur. On peut calculer le poids que pouvoient ſupporter les 127 colonnes du temple de Diane d'Epheſe. III. 654. *a.*

COLONNE. (*Art milit.*) Il ne convient point à une armée de marcher en bataille, hors le moment d'un combat. Ce qu'on entend par mettre l'armée en colonne. La méthode de bien diſtribuer une armée ſur un nombre de colonnes convenable, eſt un objet des plus importans. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet.

La colonne eſt encore un corps d'infanterie ſerré & ſuppreſſé, rangé ſur un quarré long, dont le front eſt beaucoup moindre que la hauteur. Cette colonne eſt celle de M. de Folard. On a prétendu qu'à la bataille de Fontenoi les Anglois avoient combattu en colonne, *&c.* Ce que les plus habiles militaires penſent de cette colonne. Ouvrages à conſulter. III. 654. *b.*

Colonne militaire, chez les Romains. III. 655. *a.*

COLONNE, *marcher en*, (*Marine*) III. 655. *a.*

Colonne, marches en colonnes, des anciens Grecs. *Suppl.* III. 846. *b.* De la colonne d'attaque. VI. 194. *a, b.* &c. De la colonne de retraite. 196. *a, b. Voyez* les planches *Art militaire*, vol. I des planches. Comment la colonne du chevalier de Folard doit être fraiſée. VII. 276. *a, b.* Colonnes dans la marche d'une armée navale. VI. 204. *a, b.*

COLONNE *du châtelet*, (*Juriſp.*) diviſion de cinquante-ſix conſeillers en pluſieurs ſervices différens, que chaque colonne ou diviſion remplit alternativement de mois en mois. D'où vient ce terme de *colonne.*

I. *Diſtinction des différens ſervices.* Anciennement il n'y en avoit que deux au châtelet, le civil & le criminel. Enſuite il y eut trois ſervices, parce qu'on ajouta celui de la conſervation pour les cauſes de l'univerſité. Mais celui-ci ayant été ſupprimé, celui du préſidial prit ſa place, & la chambre du conſeil forma un quatrieme ſervice pour juger. Créations de nouveaux officiers pour former deux ſemeſtres avec les anciens. Diviſion du châtelet en deux ſieges, l'ancien & le nouveau en 1674. Ce qui s'enſuivit pour la diſtribution des ſervices. III. 655. *a.* Réunion des deux ſieges en 1684.

II. *Du nombre des conſeillers employés à chaque ſervice.* Comment ce nombre a varié en différens tems. La chambre de la police n'a jamais formé une colonne particuliere pour les conſeillers. *Ibid. b.*

III. *De la durée du tems* pendant lequel les conſeillers ſont employés à chaque ſervice. Ce qui a été pratiqué à cet égard en différens tems juſqu'à l'édit de 1685, qui regle cet objet. Diſpoſitions de cet édit. Occaſions dans leſquelles les quatre colonnes ou ſervices ſe réuniſſent. *Ibid.* 656. *a.*

COLONNES *charnues*, (*Anat.*) pluſieurs petits muſcles des ventricules du cœur, *&c.* Leur uſage dans la ſyſtole du cœur. III. 656. *a.*

COLONNE. (*Hydrauliq.*) On en diſtingue deux ſortes, celle d'air & celle d'eau. III. 656. *a.* Poids de celle d'air. Ce qu'on entend par la colonne d'eau. *Ibid. b.*

COLONNES *de Protée.* (*Géogr. anc.*) XIII. 505. *a.*

COLONNES *d'Hercule.* (*Géogr. anc.*) VIII. 156. *a.*

COLONNE *de treillage.* (*Jardin.*) XVI. 577. *b.*

COLONNE, (*Gilles*) docteur ſcholaſtique. XIV. 775. *a.*

COLOPHONE, (*Pharm. & Arts méch.*) préparation de térébenthine. Uſage qu'en font les joueurs d'inſtrumens à cordes de boyau. III. 656. *b.*

Colophone, conſidérée en métallurgie comme un réductif. VI. 914. *b.* Poix grecque appellée *colophone* par les anciens. XII. 899. *b.*

COLOQUINTE. (*Bot.*) En quoi ce genre de plante differe des autres cucurbitacées. III. 656. *b.*

Coloquinte à fruit rond, deſcription de ſes différentes parties. Lieux où elle naît. Culture de cette plante dans nos climats. III. 656. *b.*

COLOQUINTE, (*Mat. médic.*) nature de ce purgatif auſſi ancien que la médecine. III. 656. *b.* Dans quelles circonſtances, & pour quels effets on le recommande. On s'en ſert dans tous les cas où il faut ſe tirer d'un danger par un autre. C'eſt à tort que quelques médecins ont voulu proſcrire la coloquinte; il y a bien des cas où l'on peut l'employer, pourvu qu'on la faſſe avec diſcernement. Purgatifs faits par la décoction & infuſion de coloquinte dans l'eau ou le vin. Extrait de coloquinte en forme de pilule. Sous quelque forme que ce ſoit, elle eſt rarement employée ſeule. Tempéramens qui la ſupportent. Il faut ſe garder de la donner aux femmes

femmes enceintes. Son uſage dans les maladies chroniques. Son éloge & celui de la ſcammonée. *Ibid.* 657. *a.* Différentes corrections de la coloquinte propoſées par pluſieurs auteurs. Correction en uſage dans les boutiques. Trochiſques alhandal. Analyſe de la coloquinte. Différentes doſes de coloquinte qu'on doit donner ſelon la forme ſous laquelle on l'adminiſtre ; doſe de l'extrait. *Ibid. b.* Doſe de la coloquinte en ſubſtance, des trochiſques ou de la poudre : doſe de la coloquinte en décoction. Diverſes préparations dans leſquelles elle entre. Compoſition de l'électuaire de coloquinte : maniere d'employer ce puiſſant hydragogue. *Ibid.* 658. *a.*

COLOR, (*Ichthy.*) poiſſon des iſles Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Sa claſſification. *Suppl.* II. 511. *a.*

COLORATION, (*Pharm.*) dans quel but on colore en pharmacie. Pourquoi l'on a fait entrer le cinnabre dans la poudre tempérante de Sthal. Pourquoi l'on colore l'huile ou l'onguent roſat. Comment ſe fait la coloration des matieres ſeches & des matieres liquides. III. 658. *a.*

COLORER *les vins :* procédés par leſquels on remplit cet objet. XVII. 295. *a*, *b.* 297. *b.*

COLORIS, (*Peint.*) différence entre la couleur & le coloris. La partie du coloris qui comprend auſſi celle du clair-obſcur, eſt une des plus eſſentielles de la peinture. Quoique le terme de colorié s'étende ſur tous les objets, on l'emploie plus généralement ſur les carnations. Le coloris étoit connu & pratiqué avant Homere. Sa deſcription du bouclier d'Achille. III. 658. *b.*

Coloris, ſi la peinture n'avoit qu'une couleur pour tous les objets, elle ſeroit ſans doute privée d'une partie conſidérable de ſa beauté. C'eſt l'illuſion qui produit le plus haut degré d'énergie : or il n'y a point d'illuſion où la vérité n'eſt pas parfaitement repréſentée, & par conſéquent en fait d'objets viſibles, la perfection du coloris eſt un article très-eſſentiel pour atteindre au grand but de l'art. *Suppl.* II. 511. *a.* Mais en quoi conſiſte cette perfection du coloris, & par quelle voie, par quelle étude le peintre parvient-il à la poſſéder ? C'eſt peut-être là le problême le plus difficile de l'art. — Pour s'accoutumer à ſentir la beauté du coloris, c'eſt à l'école de la nature que l'artiſte doit recourir. Il y verra, ſous toutes les formes poſſibles, les plus parfaits modeles dans tous les genres du beau. *Ibid. b.* Et d'après des obſervations ſouvent répétées, il comprendra qu'une des principales cauſes des beautés du coloris, eſt le ton gracieux d'une lumiere adoucie, ſoit qu'elle vienne immédiatement du ſoleil, ſoit que refléchie par un ciel ſerein, elle répande ſur les ombres une douceur agréable & variée. - Il apprendra de plus qu'un objet paroît dans ſa plus grande beauté, lorſque la lumiere incidente le diviſe en deux grandes maſſes bien proportionnées, l'une claire & l'autre obſcure. — L'artiſte paſſera enſuite de la contemplation de la nature à celle de l'art. — *Ibid.* 512. *a.* Et enfin il ſe ſervira de ce double ſecours pour apprendre l'art difficile de colorier. - Il recherchera comment ce qu'on nomme l'effet eſt produit uniquement au moyen des jours & des ombres. Il obſervera en général les modifications & la dégradation des couleurs à meſure que l'œil s'en éloigne davantage. — Comment l'artiſte acquerra la connoiſſance des cauſes qui produiſent l'harmonie des couleurs, & celle de l'affoibliſſement ſucceſſif des couleurs propres de chaque objet, depuis le point le plus éclairé juſqu'à l'ombre la plus forte. — *Voyez* l'article *Demi-teintes.* — Etude des reflets. *Ibid. b.* — Celle des carnations. — De la manipulation des couleurs. L'étude du coloris exige tant d'obſervations & de travail, que c'eſt ici où la maxime d'Apelle, *nulla dies ſine lineâ*, eſt plus indiſpenſable que par-tout ailleurs, & où l'art eſt le plus inépuiſable. — Divers caracteres par leſquels les grands peintres ſe ſont diſtingués dans leur coloris. *Ibid.* 513. *a.*

Coloris, examen de la queſtion ſi le mérite du coloris l'emporte ſur celui du deſſin & de l'expreſſion. V. 331. *a.* Effet du coloris : écueil où tombent la plupart des artiſtes à l'égard du coloris : de l'art de favoriſer l'effet de la couleur par la diſpoſition des lumieres. 406. *b.* 407. *a.* Quelle eſt une des meilleures études de coloris qu'un élève doive faire. VI. 859. *b.* Traité du coloris par le Blond. VII. 899. *a.* Voyez COULEURS & CARNATION.

COLORIS. (*Jardin.*) Maniere de faire prendre aux fruits des couleurs vives. III. 658. *b.*

COLORIS, (*Belles-lett.*) du coloris du ſtyle de l'épopée. V. 830. *b.* Brillant coloris. *Suppl.* II. 53. *a.* Propriété du coloris. *Suppl.* IV. 539. *b.* Du coloris dans l'expreſſion. 953. *b.*

COLOSSAL. Des figures coloſſales dans la peinture. XII. 678. *a*, *b.* XIII. 154. *b.* Statue coloſſale. XV. 497. *b.* Colonne coloſſale. III. 652. *a.*

COLOSSE, (*Archit.*) étymologie du mot. Deux ſortes d'ouvrages déſignés par ce nom. III. 659. *a.*

Coloſſe de Rhodes. Dimenſions de cette ſtatue. Occaſion qui donna lieu à ſon élévation. Sa chûte ſoixante-ſix ans après par l'effet d'un trêmblement de terre. Quête que firent les Rhodiens pour réparer le dommage que cet accident leur avoit cauſé. Combien elle fut avantageuſe. III. 659. *a.* Vente qui fut faite du coloſſe, l'an de J. C. 672, à un marchand Juif. Autres ſtatues coloſſales connues dans l'hiſtoire. *Ibid. b.* *Voyez* RHODES.

Coloſſe, article très-étendu ſur ce coloſſe. XIV. 256. *b.* &c. Autres obſervations ſur le même ſujet. 818. *b.* Comment ce coloſſe peut avoir été fait. II. 442. *b.* Coloſſe, qu'on voyoit près de Thebes, en Egypte. XV. 773. *b.*

COLOSSIENS, ce nom donné aux Rhodiens par quelques auteurs. XIV. 258. *a.*

COLPORTEURS, ce qu'ils étoient anciennement. Ce que nous entendons aujourd'hui par ce nom. III. 659. *b.*

COLPORTEURS. (*Juriſp.*) Ils ſont mis dans la claſſe des menu-feneſtriers, & les uns & les autres étoient exempts de certaines impoſitions. Défenſes qui les concernent en tems de contagion. Piece de cuivre que portent à leur habit les colporteurs de livres pour annoncer leur état. Défenſes qui les concernent. III. 660. *a.*

COLSAT, (*Agric.*) chou ſauvage.... dont la graine fournit de l'huile. (*Voyez* NAVETTE.) Quelle eſt la meilleure pour le moulin. Son prix le plus ordinaire. Il en faut une livre pour ſemer un cent de terre. Choix du terrein qu'on veut enſemencer. Comment on le prépare. Terre deſtinée à planter. Tems & maniere de la préparer. Tems de ſemer & de planter. Maniere de tranſplanter. Autres obſervations ſur la culture du colſat. III. 660. *b.* Tems & maniere de faire la récolte. Le colſat repoſe ordinairement juſqu'après la moiſſon. Obſervations ſur tout ce qui concerne l'opération de battre. Quand tout eſt battu, on nettoie par le moyen d'un puroir. La graine purifiée eſt portée dans des ſacs au grenier. Quel doit être le plancher du grenier. Cette graine doit être promptement vendue. Ce qu'on fait de la paille & des tiges battues. *Ibid.* 661. *a.* Produit que donnent en huile vingt raſieres de graine. Uſage du marc d'huile. Tourteaux qu'on fait avec ce marc. *Ibid. b.*

COLTIE, (*Archit. navale*) *voyez* COLTIS.

COLTIS, (*Archit. navale*) *voyez* COLTIE. C'eſt le premier couple de l'avant du vaiſſeau. De ſa coupe & de ſa poſition. *Suppl.* II. 513. *a.*

COLOMBO, (*Ichthy.*) nom que les habitans d'Amboine donnent à un poiſſon décrit dans cet article. Lieux qu'il fréquente. Qualité de ſa chair. Sa claſſification. *Suppl.* II. 513. *b.*

COLUMBARIA, (*Hiſt. anc.*) trous pratiqués aux navires pour y paſſer les rames. Mauſolées des familles de diſtinction. III. 661. *b.*

Columbaria, niches ſépulcrales. XV. 74. *a.* XVII. 489. *b.*

COLUMELLE, (*Marc*) ſoins qu'il prit en Eſpagne pour améliorer & augmenter les laines du pays. IX. 179. *a*, *b.*

COLUMNA, (*Géogr.*) lieu ancien dans l'Orléanois. *Suppl.* IV. 704. *a*, *b.*

COLUMNA, (*Fabius*) obſervations ſur ſa méthode botanique. *Suppl.* IV. 404. *b.*

COLUPPA, (*Botan.*) plante du Malabar. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 513. Sa culture. Qualités qu'on lui remarque. Uſages que les Malabares en tirent. Sa claſſification. *Ibid.* 514. *a.*

COLUPPA, (*Ichthy.*) eſpece de ce genre de poiſſon nommé *coipa*. *Suppl.* II. 499. *a.*

COLURE, (*Géogr. & Aſtr.*) deſcription & uſages des cercles de ce nom dans la ſphere. III. 661. *b.*

COLURE ou *Coloure*, (*Géogr.*) mines de diamans de Colure. IV. 938. *a*, *b.*

COLYBES, (*Hiſt. eccl.*) offrande que font les Grecs. Comment elle ſe compoſe. Formule qu'ils ont pour la bénédiction des colybes. Origine de cette cérémonie. Les Grecs donnent à cet uſage des interprétations myſtiques. III. 662. *a.*

Colybes. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 514. *a.*

COLYTOS, fameux quartier d'Athenes. XI. 960. *a.*

COM, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a.*

COMA, (*Médec.*) les anciens ont ſubdiviſé cette maladie en *coma vigil* & *coma ſomnolentum.* Différens degrés de cette même maladie. III. 662. *a.* *Voyez* SOPOREUSE & ASSOUPISSEMENT.

Coma. Différence entre le carus & le coma. II. 733. *b.* Fievre comateuſe. VI. 728. *a.* Coma vigil. XVI. 781. *b.*

COMANE. Cinq villes anciennes de ce nom. Noms modernes de quelques-unes. III. 662. *b.*

COMATI, (*Botan.*) nom brame d'un arbre du Malabar. Ses autres noms. Deſcription, culture, qualités & uſages de cet arbre. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 514. *b.*

COMBADAXI, chef des bonzes philoſophes du Japon. II. 329. *b.*

COMBAT. Différence entre bataille & combat. Combat naval. III. 662. *b.*

COMBAT, (*Art milit.*) deux ſortes de combats; les uns généraux, nommés *batailles*; les autres particuliers, où l'action ſe paſſe tantôt entre les avant-gardes des deux armées, tantôt entre l'avant-garde de l'une & l'arriere-garde de l'autre, tantôt entre leurs détachemens. *Suppl.* II. 514. *b.* *Voyez* BATAILLE, ESCARMOUCHE, EMBUSCADE, SURPRISE, FOURRAGE, CONVOI, RETRAITE, *&c.* Un général ne doit jamais en venir à un combat malgré lui, ni ſans ſavoir quelle eſt la force du corps ennemi qu'il veut combattre. — Quels ſont les cas où à nombre égal, & même inférieur, il peut attaquer un corps d'ennemis avec eſpérance de remporter l'avantage. — Conduite prudente que doit tenir un corps peu conſidérable détaché d'une armée, pour n'être pas attaqué. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 515. *a.*

Combat. Différence entre action, bataille & combat. II. 131. *b.* 132. *a.* Expiation des armées avant & après le combat. IV. 305. *b.* Cri pour s'exciter au combat. IV. 461. *a*, *b.* De l'uſage de certains peuples ſauvages, de chanter avant le combat. De la maniere d'exciter leur courage. *Suppl.* I. 807. *b.* Les mêmes obſervations ſur les Grecs. *Suppl.* II. 934. *a.* Comment ils combattoient. 931. *b.* 932. *a*, *b.* 934. *b.* Uſage que les anciens ont fait des éléphans dans les combats. V. 502. *b.* Celui des chars armés de faulx. VI. 435. *a.* Combat ſelon l'art militaire moderne, *voyez* FEU, BATAILLE (*ordre de*), & ARTILLERIE. Du genre de combat qui convient à la nation françoiſe, *voyez* MOUSQUETERIE.

Combat naval. Des combats ſur mer des anciens. XVI. 805. *a.* Diſpoſition d'une armée navale pour le combat. IX. 525. *b.* Signaux de combat. XV. 186. *a.* Combats donnés ſur l'eau dans certaines fêtes ſous les empereurs romains. XI. 60. *b.*

Combat ſingulier. En quels cas il avoit lieu. Ancienneté de cet uſage. Quel fut le dernier qu'on admit en Angleterre. Ce qui ſe paſſoit entre l'accuſateur & l'accuſé avant le combat. III. 662. *b.* *Voyez* CHAMPION. Application ſinguliere que Alphonſe, roi de Caſtille, fit de cet uſage, voulant choiſir entre la lithurgie moſarabique & l'office romain. Dernier combat de cette eſpece qui s'eſt fait en France ſous Henri II. III. 663. *a.*

Combat ſingulier. Origine de la coutume de décider les différends par un combat. III. 84. *b.* Diverſes obſervations ſur cet uſage. 85. *a*, *b.* Anciennes maximes & uſages ſur les combats ſinguliers. II. 143. *b.* Combats avec le bâton, ordonnés ou autoriſés par certaines loix. II. 134. *b.* Par l'ordonnance de l'empereur Othon II, le combat judiciaire devint le privilege de la nobleſſe. IV. 809. *a.* Obſervation ſur le mot *craven*, que le vaincu chez les Anglois étoit obligé de prononcer. IV. 437. *a.* Du combat pour un démenti. 808. *b.* Champions dans les combats ſinguliers. III. 84. *b.* — Sur cette ſorte de combats, *voyez* DUEL & JOUTE.

Combats en champ-clos. III. 76. *b.* VII. 697. *b.* Combats de lances. II. 192. *b.* VIII. 898. *b.* Combats à la lance & à l'épée. IX. 237. *a*, *b.* — *Voyez* JOUTE & TOURNOIS.

Combat pour la ſupériorité dans quelque exercice du corps ou de l'eſprit. I. 179. *b.* Combats littéraires des anciens. XVI. 210. *a*, *b.* 211. *a.*

COMBATS, (*Hiſt. anc.*) ceux que célébroient dans leurs jeux les Grecs & les Romains. III. 663. *a.*

Combats dans les jeux des anciens. Combats périodoniques. XII. 363. *b.* Combats des gladiateurs. I. 378. *a.* VII. 695. *a*, *b.* &c. Combats gymniques ou athlétiques. VII. 1019. *a*, *b.* Combats dans l'amphithéatre. I. 378. *a.* Combat du pancrace, XI. 812. *a.* du pugilat. XIII. 554. *b.* Combats que les jeunes Lacédémoniens ſe livroient dans le cirque. VI. 211. *a.* Préſidens des combats athlétiques. VIII. 106. *a*, *b.* Officier qui proclamoit les ſtatuts, le nom des combattans, des vainqueurs, *&c.* 143. *b.* Lieu dans le palais des empereurs romains, où ils ſe donnoient le divertiſſement de différens combats. IX. 749. *b.*

Combats des bêtes, voyez BÊTES & BESTIAIRES.

COMBAT *du pont de Piſe*, (*Hiſt. mod.*) deſcription du combat qui ſe pratique ſur le pont de Piſe à la ſaint Antoine. III. 663. *a.*

Combat à Plaiſance. A quelles occaſions & dans quel but ces tournois ſe pratiquoient. III. 663. *a.*

COMBE, (*Jean*) gentilhomme anglois, ami de Shakeſpeare. Son épitaphe. XV. 542. *a.*

COMBEFIS, (*François*) ſa patrie, ſes ouvrages. X. 130. *b.*

COMBINAISON, (*Mathém.*) combinaiſons qu'a données le P. Merſenne de toutes les notes & ſons de la muſique. Combinaiſons des carreaux d'échiquier données par le P. Sébaſtien. Doctrine des combinaiſons. *Problêmes.* Un nombre de quantités étant donné avec celui des quantités qui doit entrer dans chaque combinaiſon, trouver le nombre des combinaiſons. Solution du problême. III. 663. *b.* Un nombre quelconque de quantités étant donné, trouver le nombre des combinaiſons & d'alternations qu'elles peuvent recevoir, en les prenant de toutes les manieres poſſibles. *Ibid.* 664. *a.* Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. C'eſt ſur cette théorie que roule toute la ſcience des probabilités. La ſcience des anagrammes dépend de celle des combinaiſons. Vingt-quatre combinaiſons du mot *Roma*. *Ibid. b.*

COMBINAISON, (*Calcul*) manieres différentes d'écrire le nom *Hainaut* en françois, dans la ſuppoſition que l'*h* ne s'aſpire pas. *Suppl.* II. 515. *a.* Il ſuit de ces combinaiſons, que ce mot peut être écrit de 2304 différentes manieres, ſans qu'un françois le prononce différemment. *Ibid. b.*

Combinaiſon, voyez PERMUTATION, ALTERNATION. Combinaiſons des carreaux mi-partis. II. 699. *b.* Des combinaiſons poſſibles avec deux dés. IV. 647. *b.*

COMBINAISON, (*Chymie*) de différentes ſubſtances, *voyez* MÊLANGE, MIXTION. Préparation qui rend les ſubſtances propres à être combinées. *Suppl.* I. 492. *b.*

COMBLE, (*Archit.*) étym. du mot. La conſtruction des combles eſt ordinairement de charpente. Leur hauteur. Dans le dernier ſiecle, on regardoit comme une beauté de faire les combles d'une élévation extraordinaire; aujourd'hui l'on maſque les couvertures par des baluſtrades. Regles qui déterminent leur pente & leur hauteur, relativement à leur largeur. Différences à obſerver ſelon la température des climats des lieux où l'on bâtit. On appelle auſſi *combles*, les dômes de forme quadrangulaire & circulaire qui terminent les principaux avant-corps des façades. Trois eſpeces de combles les plus ordinaires. III. 664. *b.*

COMBLE, terme de meſureur. Deux manieres de meſurer; l'une à meſure comble, l'autre à meſure raſe. III. 665. *a.*

Comble. Campane de comble. II. 576. *a*, *b.* Travée de comble. XVI. 569. *b.* Conſtruction de différentes eſpeces de combles. XIII. 34. *b.* — 38. *a.* *Voyez* l'article *Charpenterie*, vol. II. des planch.

COMBUSTIBLE. De l'ignition des corps combuſtibles. VIII. 548. *b.* Différens degrés par leſquels un corps combuſtible peut paſſer, depuis l'ignition juſqu'au moment où il eſt conſumé. V. 560. *a.* Matieres combuſtibles qui ſe trouvent dans la terre. XVI. 580. *b.*

COMBUSTION, (*Chym. & Phyſiq.*) ce que les chymiſtes entendent par-là. La combuſtion differe eſſentiellement des opérations qui s'exécutent par le moyen du feu dans les vaiſſeaux fermés. III. 665. *a.*

Combuſtion. En quoi conſiſte la combuſtion. Comment l'air lui eſt néceſſaire. Pourquoi un charbon n'éprouve aucune altération, aucun déchet, quand on l'expoſe en vaiſſeaux clos à un feu violent. *Suppl.* II. 515. *b.*

Combuſtion. Obſervations ſur la combuſtion & la combuſtibilité. *Suppl.* IV. 340. *a.*

COMBUSTION, (*Aſtron. anc.*) eſpece de conjonction d'une planete avec le ſoleil, appellée *combuſtion*. III. 665. *a.*

COME, (*Géogr.*) diverſes obſervations ſur cette ville. *Suppl.* II. 516. *a.*

COME I, grand duc de Toſcane, fondateur de Livourne. IX. 600. *a.*

Côme. Fontaine de Côme. Obſervations de Pline ſur cette fontaine. VII. 97. *b.* 100. *a.* Maiſons de campagne que Pline le jeune poſſédoit près du lac de Côme. XVI. 513. *a.*

COMÉDIE, (*Belles-lett.*) définition. Elle differe de la tragédie dans ſon principe, dans ſes moyens & dans ſa fin. Mal-à-propos l'a-t-on diſtinguée de la tragédie par la qualité de ſes perſonnages, ou par le degré des paſſions. Le vice n'appartient à la comédie qu'autant qu'il eſt ridicule & mépriſable. Examen de la queſtion ſi la comédie eſt un poëme. Les regles du poëme dramatique doivent être plus rigoureuſement obſervées dans la comédie que dans la tragédie. III. 665. *b.* Si l'on conſidere le nombre de traits qui caractériſent un perſonnage comique, on peut dire que la comédie eſt une imitation exagérée; mais cette exagération devient vraiſemblable par l'art d'amener & de ménager les circonſtances. La perſpective du théatre exige auſſi un coloris fort & de grandes touches, mais dans de juſtes proportions; d'ailleurs il faut que tout ce qui ſe paſſe ſur la ſcene, ſoit une peinture ſi naïve de la ſociété, qu'on oublie qu'on eſt au ſpectacle. Le poſſible qui ſuffit à la vraiſemblance d'un caractere tragique, ne ſuffit pas à la vérité des mœurs de la comédie. *Ibid.* 666. *a.* Révolutions & progrès de la comédie. Époque de la naiſſance de la comédie grecque. On la diviſe en *ancienne*, *moyenne* & *nouvelle*. État de la comédie *ancienne* & *moyenne*. Face avantageuſe ſous laquelle la comédie ſatyrique ſe préſentoit d'abord. Raiſons tirées du caractere & de la nature du gouvernement des Athéniens qui durent la favoriſer. La comédie des *Nuées* eſt un exemple mémorable de la ſcélérateſſe des envieux, & des combats que doit ſoutenir celui qui oſe être plus vertueux que ſon ſiecle. *Ibid. b.* Pourquoi les tableaux d'Ariſtophane plaiſoient dans le même tems que Sophocle & Euripide réuſſiſſoient à rendre la vertu intéreſſante & le crime odieux. Jugemens oppoſés que Plutarque & madame Dacier ont portés d'Ariſtophane. Nouvelle loi des magiſtrats d'Athenes, qui bannit du théatre toute

imitation perſonnelle. Epoque de la comédie *nouvelle*. Eloge de Ménandre par Plutarque. Ariſtophane imité par Plaute, & Ménandre par Térence. Reproche que faiſoit Céſar à ce dernier. Caracteres diſtinctifs de Plaute & de Térence. *Ibid.* 667. *a.* Cauſes des révolutions que la comédie a éprouvées. Les licences de la comédie furent réprimées à meſure que le gouvernement devenoit moins populaire. Pourquoi les premiers comiques latins haſarderent la ſatyre perſonnelle, mais jamais la ſatyre politique. Le luxe changea l'âpreté de la comédie en douceur. Caractere du théatre *eſpagnol*. Éloge du poëte *Lopès de Vega*. Caractere du comique *italien*. *Ibid. b.* Mêlange biſarre de caracteres, & uniformité groſſiere dans la comédie italienne, qui en rend la lecture inſoutenable à un homme de goût. Villes d'Italie qui ont proſcrit ces farces, & leur ont ſubſtitué les comédies de Moliere. Caractere du comique *anglois* : celui du comique *françois*. On diſtingue le comique bas, le comique bourgeois, & le haut comique (*voyez* ſur ces diſtinctions l'article *Comique*). Autre diſtinction. Comique de caractere, de ſituation ; comique attendriſſant. Le premier eſt le plus utile, le plus fort & le plus difficile. *Ibid.* 668. *a.* Talent qui diſtinguoit à cet égard Moliere. Pourquoi le comique de ſituation nous excite à rire. Utilité du comique attendriſſant ; difficultés attachées à ce genre : ſon origine. Mauvais genres comiques proſcrits du théatre. Un genre ſupérieur à tous les autres, eſt celui qui réunit le comique de caractere & celui de ſituation. Comment les habiles poëtes ont diſpoſé des caracteres trop peu marqués pour fournir une action ſoutenue. Différence entre Dufreny & Molicre dans leur maniere de peindre. *Ibid. b.* Parallele qu'a fait la Bruyere de Moliere avec Térence. L'auteur examine ici s'il eſt vrai qu'on ne puiſſe plus faire des comédies de caracteres. Utilité de la comédie morale & décente. Autre diviſion de la comédie, relativement aux états. *Ibid.* 669. *a.*

Comédie, (*Art dramat.*) ſa définition. On entend ſouvent dire que le but de la comédie eſt de tourner en ridicule les folies des hommes ; mais cela n'eſt vrai ni de la comédie ancienne, ni de celle d'aujourd'hui. *Suppl.* II. 516. *a.* La comédie eſt plutôt la repréſentation de ce que la vie civile, les caracteres, les mœurs, les actions, ont d'amuſant & de réjouiſſant. Il eſt très-utile ſans doute d'expoſer les folies des hommes dans leur vrai jour ; mais ſeroit-il moins utile de mettre ſous nos yeux des exemples de procédés honnêtes, de ſentimens nobles, de droiture, de toutes les vertus civiles, enſorte que ces exemples nous touchant, nous attendriſſent & fiſſent ſur nous une impreſſion durable ? En conſéquence le premier ſoin du comique ſera d'obſerver attentivement les mœurs des hommes de tout état, afin de mettre de la vérité & de la force dans les portraits. *Ibid. b.* Il fera une étude très-particuliere des hommes ; & pour exciter notre attention, il fera contraſter enſemble les caracteres, les devoirs, les paſſions & les ſituations, *&c.* Des différentes eſpeces de comédies. — Une de ces eſpeces, c'eſt la comédie de caractere, inépuiſable dans les ſujets qu'elle offre à traiter. Dans ce genre de comédie, il faut faire choix d'une action qui place le perſonnage principal dans des circonſtances oppoſées à ſon caractere. Il ne faut qu'un ſeul caractere principal, auquel tout le reſte ſoit ſubordonné. Le plan d'une telle piece bien conduit, doit intéreſſer pendant toute la durée de l'action, & les perſonnages ſubalternes peuvent encore y répandre une grande variété d'idées. *Ibid.* 517. *a.* But des comédies de caractere. Seconde eſpece, la comédie des mœurs. Elle met ſous les yeux du ſpectateur un tableau des uſages ou du genre de vie particulier, que les hommes d'un certain état ou condition ont généralement adoptés. Variété & agrémens dont elle eſt ſuſceptible. *Ibid. b.* Troiſieme eſpece, celle qui s'attacheroit à repréſenter une ſituation particuliere & intéreſſante. La moindre eſpece de toutes, c'eſt la comédie d'intrigue. Elle n'intéreſſe que par la ſingularité des événemens & le merveilleux de l'intrigue. Ce genre eſt le plus facile de tous : il exige plus d'imagination que de jugement. — En examinant de près le genre de poéſie dont il s'agit ici, nous trouverons peut-être que le prix de la comédie dépend moins du ſujet, que de la maniere de le traiter. Il lui faut principalement de la vie, une ame qui penſe & qui ait du ſentiment. Or, cette vie ſe manifeſte par le dialogue, par la maniere dont les perſonnages expriment ce qui ſe paſſe en eux, par des impreſſions exactement conformes à la nature des circonſtances. *Ibid.* 518. *a.* De-là naiſſent les principales regles que le poëte doit ſuivre. La premiere & la plus importante, c'eſt que les perſonnages ſuivent exactement la nature dans leurs diſcours & dans leurs actions. Chaque diſcours, chaque mot qui n'a pas un rapport ſenſible & naturel au caractere & à la ſituation de la perſonne qui parle, bleſſe un auditeur intelligent : il faut même, pour ſuivre la nature, que l'auteur ſur la ſcene, s'exprime préciſément comme celui qu'il repréſente a dû s'énoncer. *Ibid. b.* La ſeconde regle à obſerver dans la comédie, c'eſt que tout y ſoit intéreſſant. Ce n'eſt pas en imaginant quelques ſcenes épiſodiques, qui ne tiennent point au ſujet, ni en donnant aux perſonnages ſubalternes des caracteres burleſques, pour amuſer le ſpectateur par leurs ſailliés, que l'action deviendra intéreſſante ; mais en mettant ſur la ſcene des perſonnages qui, dans toutes les conjonctures & les ſituations, ſe diſtinguent du commun des hommes par leur raiſon, leur eſprit, ou leurs ſentimens. Leur maniere de penſer & de ſentir répand de l'intérêt ſur la ſcene la moins importante. *Ibid.* 519. *a.* Comment il eſt poſſible de donner de l'intérêt à celles qui ne ſont placées que pour remplir le vuide de l'action, lorſque celle-ci eſt arrêtée par quelque cauſe inévitable. — Avantage de la comédie ſur la tragédie, en ce que la premiere eſt beaucoup plus propre à donner des ſcenes inſtructives. — C'eſt à mettre ſous nos yeux des modeles exacts & bien deſſinés qui nous indiquent d'une maniere lumineuſe, ce qu'il nous convient de faire & d'éviter en mille rencontres, d'où dépendent notre tranquillité, notre honneur, ſouvent tout le bonheur de notre vie, que le poëte comique doit s'appliquer. *Ibid. b.* Etudes & talens que le théatre comique exige du poëte, pour que ſes ouvrages aient du ſuccès. — Pourquoi la comédie n'a point encore atteint la perfection dont elle eſt ſuſceptible. *Ibid.* 520. *a.* De l'origine de ce genre de poëme. Epicharme & Phormys, tous deux Siciliens, furent les premiers, ſelon Ariſtote, qui introduiſirent dans la comédie, une action ſuivie & déterminée. Cratés, à leur imitation, compoſa des pieces d'une forme réguliere. Juſqu'alors ce n'avoit été apparemment qu'un ſimple divertiſſement de fêtes bacchanales, comme preſque tous les peuples libres en ont eu dans tous les tems. — La comédie proprement dite eut ſucceſſivement trois formes dans Athenes. L'ancienne comédie s'y introduiſit vers la 82e olympiade. Horace ne nous nomme que trois poëtes qui ſe ſoient diſtingués dans ce genre, *Eupolis*, *Cratinus* & *Ariſtophane*. Il ne nous reſte de pieces que de ce dernier. Caractere de ces pieces. Réflexions ſur les licences effrénées que ce poëte ſe permettoit. *Ibid. b.* Ces licences ayant été réprimées par un édit, c'eſt à cette époque que commença dans Athenes la comédie moyenne. On y donnoit, ſous des noms déguiſés, des événemens vrais ; ce qui la rendit, à peu de choſe près, auſſi mordante que l'ancienne. — Il fallut un ſecond édit pour réformer ce nouvel abus. La comédie prit alors ſa troiſieme forme ; c'eſt ce qu'on nomma la *nouvelle comédie*. Ce n'eſt qu'alors qu'elle devint véritablement un ouvrage de l'art, aſtreint à un plan & à des regles fixes. *Ibid. b.* Elle ne s'introduiſit à Rome que dans la 135e olympiade. Les Romains l'avoient reçue des Etruſques. Quels furent leurs premiers poëtes comiques. Caractere de leurs pieces. La comédie romaine étoit diſtinguée en diverſes eſpeces, d'après la condition & l'habillement des perſonnages. De-là les noms de *prætextata*, *trabeata*, *togata*, *tabernaria*, *atellana* & *palliata*, donnés à ces différentes eſpeces. De la comédie moderne. De ſon origine. Caractere des pieces du ſeizieme ſiecle. — Ce n'eſt qu'au ſiecle paſſé, qu'elle reprit une forme ſupportable ; & vers le milieu, qu'elle parut avec la dignité qui lui convient. *Ibid. b.*

Comédie, (*Hiſt. anc. & mod.*) étymologie du mot *comédie*. III. 801. *b.* Différence entre les anciennes comédies & les ſatyres. XIV. 698. *a.* 700. *a.* *Suppl.* IV. 743. *b.* 744. *a.* Hiſtoire de la comédie ancienne, tant grecque que romaine. XIV. 754. *a*, *b.* Ce qui favoriſoit la comédie chez les Grecs, *Suppl.* IV. 429. *b.* & chez les Romains. 431. *a.* Des chœurs dans la comédie ancienne. III. 361. *b.* *Suppl.* II. 405. *b.* Ville de Sicile qui paſſe pour avoir vu naître la comédie. VIII. 209. *b.* Diviſions des comédies romaines en quatre eſpeces. XIV. 754. *b.* Comédies qui tenoient le milieu entre la comédie & la farce. XV. 797. *a.* De l'uſage de jouer de deux flûtes à la repréſentation des comédies chez les Romains. VI. 893. *a.* L'ardeur des Romains pour les pantomimes fut une des cauſes de la chûte de la bonne comédie. XI. 829. *a*, *b.* Caractere diſtinctif de l'ancienne comédie italienne. *Suppl.* I. 558. *b.* Peu de ſuccès que la comédie a eu en Italie. *Suppl.* IV. 433. *b.* De la comédie hollandoiſe, *Suppl.* III. 431. *b.* 432. *a.* eſpagnole, *Suppl.* IV. 434. *b.* angloiſe. 436. *a.* Hiſtoire abrégée de la comédie françoiſe. 439. *a*, *b.* Comédies ſaintes en uſage dans le quinzieme & ſeizieme ſiecles. X. 703. *a.* 923. *a*, *b.* Cauſes qui reſſerrent aujourd'hui le champ de la comédie. *Suppl.* IV. 440. *a.* Des comédies repréſentées par les jeunes gens dans les colleges. III. 636. *a.* IV. 692. *a.* Comédies que compoſoient les philoſophes du Pérou, ſous les Incas. I. 317. *b.*

Comédie, (*Poéſie*) du ſujet de la comédie. XV. 644. *a.* De l'expoſition du ſujet. *Suppl.* II. 917. *b.* Sa diſtribution en actes. *Suppl.* I. 153. *b*, &c. De l'intrigue. *Suppl.* III. 639. *b.* 640. *a*, *b.* Des mœurs. 949. *a*, *b.* Des caracteres. II. 667. *b.* 668. *a.* Ton qui convient à la comédie. XVI. 403. *b.* Du ridicule dans la comédie. En quoi conſiſte le vrai comique. XIV. 287. *a*, *b.* L'abus de la comédie eſt de jetter du ridicule ſur les profeſſions les plus ſérieuſes. XVII. 799. *a.* Du ſtyle de la comédie. XV. 552. *b.* *Suppl.* II. 709. *a*, *b.* 710. *a*, *b.* Du jargon

employé dans les comédies. *Suppl.* III. 502. *a.* De l'intérêt. *Suppl.* I. 157. *b.* De l'illuſion. *Suppl.* III. 560. *b.* Situation dans la comédie. *Suppl.* IV. 800. *a*, *b.* Cauſe du rire qu'elle excite. XIV. 299. *b.* Du dénouement de la comédie. IV. 832. *b. Suppl.* II. 693. *b.* De la reconnoiſſance. *Suppl.* IV. 592. *a.* De l'achevement. *Suppl.* I. 144. *b.* Des différentes unités. *Suppl.* IV. 990. *a*, *b*, &c. Des comédies ſatyriques. 743. *a*, *b.* Différence entre la ſatyre & la comédie. *Ibid. b.* 744. *a.* Des comédies qui doivent être traitées en vers. 964. *b.* Eſpeces de comédies appellées *parades*, XI. 888. *a*, *b.* & *farces*. VI. 405. *b.* Talens & connoiſſances que ſuppoſe la critique par rapport à la comédie. IV. 494. *b.* Sur la comédie, *voyez* encore les articles *Drame* & *Comique.*

COMÉDIE, (*Hiſt. anc.*) la comédie des anciens prit différens noms, relativement à différentes circonſtances. Comédies atellanes, III. 669. *a.* comédies mixtes, comédies appellées *motoriæ*, *palliatæ*, *planipediæ*, *prætextatæ*, *rhintonicæ*, *ſtatariæ*, *tabernariæ*, *togatæ*, *trabeatæ*. *Ibid. b.*

Comédie. Obſervation ſur ce qui eſt dit dans l'Encyclopédie, de l'origine du nom d'*atellane*, donné anciennement à une eſpece de comédie. *Suppl.* II. 516. *a.*

COMÉDIE *ſainte*, (*Hiſt. mod.*) vers de l'art poétique de Boileau ſur ce ſujet. Origine de ce genre de comédie ſous Charles VI. Oppoſitions inutiles du prévôt de Paris. Titre que prirent ces comédiens, de *confreres de la paſſion de Notre-Seigneur.* Lettres-patentes qu'ils obtinrent pour leur établiſſement en 1402. III. 669. *a.* Cette ſociété fonda dans la chapelle de la Trinité, le ſervice de la confrairie. Ils nommerent leurs jeux, *moralités* & enſuite *myſteres.* Faveur qu'acquirent ces comédies. La fête-Dieu d'Aix en Provence en eſt encore un reſte ridicule. Comédies pieuſes qui furent repréſentées dans la rue S. Denis, lorſque Charles VII fit ſon entrée dans Paris. Théatre de la même eſpece, appellé le *paradis*, qu'on avoit dreſſé à Lyon. François I confirma les privileges des confreres de la paſſion. Titres de deux de leurs pieces. *Ibid.* 670. *a.* Oppoſitions du parlement aux repréſentations du myſtere de l'ancien teſtament en 1541. La repréſentation de ces pieces dura près d'un ſiecle & demi. Le théatre des freres de la paſſion tranſporté en la place de l'hôtel de Bourgogne. Arrêt du parlement en 1548, par rapport à eux. Ceſſion que les confreres de la paſſion firent de leur théatre à une nouvelle troupe. Pieces profanes qui y furent repréſentées. *Ibid. b.* Le royaume infecté de farceurs par Henri III. Il fit venir de Veniſe le comédiens ſurnommés *li Geloſi.* Concours qu'ils attiroient. Leurs repréſentations malgré les défenſes du parlement, par un effet de la protection que le roi leur accordoit. Permiſſion du parlement accordée aux comédiens de province en 1596, de jouer à la foire S. Germain. Autre ordonnance de police en 1609, concernant les comédiens. Réunion du revenu de la confrairie de la paſſion à l'hôpital-général. Etat du théatre, lorſque parurent Corneille & Moliere. *Ibid.* 671. *a.*

Comédie-ballet. Ce qu'on appelle de ce nom au théatre françois & au théatre lyrique. III. 671. *a.* Premiere comédie-ballet donnée au théatre de l'opéra. Celle de la Mothe, intitulée *le carnaval & la folie.* Appréciation des ouvrages de cet auteur. *Ibid. b.*

Comédie, maiſon de campagne de Pline le jeune. XVI. 513. *a.*

COMÉDIENS, (*Belles-lettr.*) nos premiers comédiens ont été les troubadours & les jongleurs. Les confreres de la paſſion leur ſuccederent. Enſuite ſont venues les troupes de comédiens, *&c.* État des comédiens en Angleterre & en France. Conſidérations qui doivent mettre en honneur cet état parmi nous. III. 671. *b.*

COMÉDIENS, (*Juriſpr.*) état des comédiens chez les Romains. III. 671. *b.* Il leur a toujours été défendu de repréſenter les eccléſiaſtiques & les religieux. Les comédiens regardés comme infâmes. Défenſes aux eccléſiaſtiques d'aſſiſter à aucun ſpectacle. Ces peines cependant ont moins été prononcées contre des comédiens proprement dits, que contre des hiſtrions. Néanmoins les comédiens dérogent, ſi l'on excepte ceux du roi. Les acteurs & actrices de l'opéra ne dérogent pas. Traité à conſulter ſur les réglemens pour la profeſſion de comédien. *Ibid.* 672. *a.*

Comédiens, appellés *lyſiodes* & *magodes*, chez les anciens Grecs, *voyez* ces mots. Nombre prodigieux de comédiens à Rome ſous les empereurs. XI. 829. *a.* De leur paiement: IX. 710. *b.* XV. 447. *a.* Uſage qu'ils faiſoient des lupins. IX. 748. *a.* Maſques des anciens comédiens. X. 172. *b*, &c. Des ſtatues des fameux comédiens romains. XV. 499. *a.* Préceptes ſur l'art du comédien. IV. 632. *a*, *b*, &c. *Voyez* ACTEUR. Sur les troupes des anciens comédiens Grecs, *voyez* SCENIQUE, COLLEGE.

COMENIUS, (*Jean Amos*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. X. 743. *b.* 744. *a*, *b.* 745. *a.*

COMESSATIO. Significations de ce mot. XIV. 323. *b.*

COMESTOR, (*Pierre*) philoſophe ſcholaſtique. XIV. 772. *b.*

COMÈTE, (*Phyſ.* & *Aſtron.*) ce qui diſtingue les cometes des autres aſtres. Cometes à queue, à barbe, à chevelure. Nature des cometes. Avant Ariſtote, on regardoit les cometes comme un aſſemblage de petites étoiles qui s'étoient rencontrées. Ariſtote a prétendu que les cometes étoient des feux paſſagers, ou des météores ſublunaires. Cette hypotheſe aiſément réfutée. Obſervation tirée de la très-petite parallaxe des cometes. Par l'obſervation de la parallaxe de l'orbe annuel, on a connu que ces aſtres deſcendent dans la région des planetes. III. 672. *b.* On a découvert dans leur mouvement apparent des irrégularités ſemblables à celles que le mouvement annuel de la terre fait obſerver dans les planetes. Hévélius croit que les cometes ſortent du ſoleil, & les regarde d'une même nature que ſes taches. Képler penſe comme Ariſtote. Mais Newton a prouvé que la comete de 1680 auroit été diſſipée par la chaleur du ſoleil, ſi elle n'avoit été qu'un corps compoſé d'exhalaiſons, ſa chaleur ayant dû être 2000 fois plus grande que celle du fer rouge. Tems qu'elle doit demeurer à ſe refroidir. Singuliere hypotheſe de Jacques Bernoulli ſur les cometes. *Ibid.* 673. *a.* Celle de Deſcartes. *Expoſition des principaux phénomenes des cometes*, rapportés au nombre de dix, qui ſont la pierre de touche de toutes les théories. Anciens philoſophes qui ont eu de juſtes idées ſur la nature des cometes: opinion de Démocrite rapportée par Séneque. *Ibid. b.* On ignore ſi le nombre des cometes avoit été fixé, ou ſi quelques-unes avoient été diſtinguées par des noms particuliers. Opinion d'Apollonius le Myndien. Il dit que les Chaldéens plaçoient depuis long-tems les cometes au nombre des étoiles errantes. Sentiment de Séneque; prédiction qu'il donne des progrès que feront les hommes dans la connoiſſance de ces corps céleſtes. *Ibid.* 674. *a. Doctrine de Newton ſur le même ſujet.* Explication des principaux phénomenes obſervés dans les cometes: 1°. D'où viennent les irrégularités dans la viteſſe apparente des cometes. 2°. Pourquoi lorſque leur viteſſe augmente, elles paroiſſent décrire à-peu-près de grands cercles, au lieu que vers la fin de leur courſe elles s'en écartent, & dans le cas où la terre va du même côté qu'elles, elles paroiſſent aller du côté oppoſé. 3°. Les obſervations s'accordent encore avec la théorie en ce que les cometes paroiſſent ſe mouvoir dans les ellipſes qui ont le ſoleil à un de leurs foyers. 4°. La lumiere de leur tête augmente en s'approchant du ſoleil; ce qui s'accorde avec les phénomenes des autres planetes. Viteſſe avec laquelle la vapeur de la queue de la comete de 1680 s'élevoit, ſelon les obſervations de Newton. *Ibid. b.* Quelle eſt la nature des queues de ces aſtres. 5°. Les queues paroiſſent les plus grandes après qu'elles ont paſſé près du ſoleil. Quelle en eſt la cauſe. 6°. Pourquoi les queues déclinent un peu de la ligne tirée par le ſoleil & par la comete. 7°. Autres obſervations ſur cette déviation. 8°. La queue eſt plus brillante & mieux terminée dans ſa partie convexe que dans ſa partie concave: pourquoi. 9°. Pourquoi la queue paroît plus large vers l'extrémité. 10°. Pourquoi les queues ſont tranſparentes. *Ibid.* 675. *a.*

Phaſes des cometes. Le noyau étant regardé au travers du téleſcope, paroît d'une forme différente de celle des étoiles fixes ou des planetes. Obſervation du corps de la comete de 1680 par Sturmius; de celle de 1661 par Hévélius. III. 675. *a.* de celle de 1664 par Weigelius. Variations dans la longueur de la queue de celle de 1680. *Formation des queues des cometes*, ſelon M. Newton. Cauſe de l'aſcenſion des vapeurs qui forment la queue des cometes. Pourquoi la queue accompagne le corps de la comete dans toute ſon orbite: il paroît naturel que ces queues ſe détruiſent peu-à-peu, & qu'en ſe rapprochant du ſoleil, les cometes en reprennent de nouvelles. Utilité des cometes dans l'univers, ſelon Newton, *ibid. b.* d'après le principe duquel il y auroit quelque fondement aux opinions populaires des préſages des cometes. Variétés dans la grandeur des différentes cometes. Utilité qu'on pourroit tirer du paſſage d'une comete près de la terre pour avoir avec préciſion la parallaxe du ſoleil. Aucune n'a plus menacé la terre de ſon voiſinage, que celle de 1680. *Mouvement des cometes; ibid.* 676. *a.* Variétés de ce mouvement: conſéquence qu'on en tire contre le ſyſtême des Cartéſiens. Nature de leurs orbites. Diverſité de ſentimens ſur le retour des cometes. Preuves de ce retour ſelon Newton. Diverſes cometes dont on a ſoupçonné le retour. *Ibid. b.* M. Caſſini eſt très-réſervé dans l'aſſertion du retour des cometes. Objection générale que fait M. de la Hire contre le ſyſtême entier des cometes, qui ſembleroit retrancher ces aſtres du nombre des planetes: réponſe à cette objection. Utilité de la table des cometes donnée par le docteur Halley. La même comete obſervée en 1532, en 1607, en 1682. *Ibid.* 677. *a.* Période de cette comete. Période de celle de 1737, ſelon M. Machin. Période de celle de 1680, ſelon M. Halley; coïncidence de l'apparition de cette comete avec le tems où arriva le déluge univerſel. Conſéquence qu'en tire Whiſton ſur la cauſe du déluge. Déterminer le lieu & le cours d'une comete. Déterminer le cours d'une

d'une comete méchaniquement & ſans les inſtrumens ordinaires, méthode ingénieuſe de Longomontan. *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur la théorie des cometes. Expoſition de l'ouvrage de M. le Monnier ſur cette matiere : éloge de cet ouvrage. Traité de M. de Maupertuis. *Ibid.* 678. *a.* Ouvrage de M. Euler. Diverſes cometes qui ont paru depuis le commencement de ce ſiecle, juſqu'en 1744. M. Jacques Bernoulli regardoit les cometes comme un ſigne de la colere du ciel : fauſſe prédiction qu'il donna du retour de celle de 1680. *Ibid. b.*

COMETES, (*Aſtron.*) le retour de la comete de 1682 obſervée en 1759, a donné le dernier degré de certitude & d'évidence à la théorie qui ſe trouve expliquée dans l'Encyclopédie. Sa période s'eſt trouvée à la vérité plus longue que la précédente d'environ 600 jours ; mais il eſt prouvé que les attractions de Jupiter & de Saturne pouvoient produire cette différence. – Calculs de l'auteur & de M. Clairaut ſur cette comete. – Ouvrages à conſulter. – Autres cometes dont la période paroît connue. *Suppl.* II. 522. *a.* Principales regles du mouvement parabolique des cometes. *Ibid. b.* Nombre des cometes connues. – Ce qu'on entend par élémens d'une comete. – Comment on reconnoît ſon retour. – *Ibid.* 523. *b.* Des cometes dont les orbites paſſent très-près de celle de la terre. – Obſervations à l'occaſion d'un ouvrage de l'auteur ſur ce ſujet. – Problêmes à réſoudre ſur le calcul des cometes. Le premier eſt de déterminer par les obſervations leur orbite ſuppoſée parabolique ; & le ſecond eſt de s'aſſurer ſi une ſeule apparition ne peut point faire déterminer l'orbite elliptique, ou du moins ſervir à en déterminer les limites. – Méthodes à ſuivre pour leur ſolution. *Ibid.* 524. *a.* – Obſervations ſur les cauſes qui retarderent le retour de la comete de 1682, & ſur le calcul de ce retour. *Ibid. b.* Autres remarques ſur la perturbation des cometes. *Ibid.* 525. *a.*

Cometes, ſentimens de Galilée & de Caſſini ſur leur nature. *Suppl.* III. 175. 176. *a.* Noyau d'une comete. XI. 267. *a.* Reſſemblance entre la queue des cometes & la lumiere zodiacale. IX. 723. *a.* Orbite des cometes. XI. 576. *b.* De la trajectoire de ces aſtres. XVI. 524. *a*, *b.* Zodiaque des cometes. 721. *a.* Eſpece de comete appellée *ceratias.* II. 833. *a.* Celle que les anciens appelloient *pertica.* XII. 439. *b.* Théorie de Newton ſur les cometes. XI. 125. *b.* D'où vient que quelques cometes ont paru, après s'être approchées juſqu'à un certain point du ſoleil, s'en retourner tout-à-coup en fuyant. IX. 353. *b.* Difficulté d'admettre des habitans dans les cometes. X. 640. *b.* Périodes de trois cometes connues. XII. 360. *b.* Deſcription poétique de l'apparition des cometes. XVII. 738. *a.* Remarques ſur cette terreur univerſelle que cauſe cette apparition. IV. 799. *b.* Préſages qu'on leur attribuoit. *Suppl.* II. 897. *b.* 898. *a.* Obſervations de Newton & de Whiſton ſur celle de 1680. III. 856. *b.* Selon ce dernier, ce fut une comete qui cauſa le déluge. IV. 799. *a*, *b.* Selon quelques auteurs, la fin du monde aura lieu par l'incendie univerſel que cauſera l'approche d'une comete revenant de ſon périhélie. III. 856. *b.* La production des monſtres attribuée à ces corps céleſtes. X. 671. *b.* Ouvrages ſur les cometes de Clairaut. *Suppl.* I. 665. *a.* de Halley, 664. *b.* Auteurs qui ont écrit ſur les perturbations des cometes. *Suppl.* IV. 534. *a.* Tables des cometes, 923. *a*, *b.*

Comete, en terme d'artificier. III. 678. *b.*

COMETE, ou de *Manille*, (*Jeu de la*) inſtruction détaillée ſur la maniere de le jouer. III. 678. *b.*

COMETE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Maniere de la repréſenter. *Suppl.* II. 525. *a.*

COMEUS, (*Myth.*) ſurnom de l'Apollon de Séleucie. Peſte qui ſurvint lorſque les ſoldats Romains voulurent piller le temple de Séleucie. III. 679. *a.* D'où eſt venue l'idée de donner à Apollon une chevelure blonde. Comment les Naucratiens célébroient ſa fête. *Ibid. b.*

COMI, (*Bot.*) plante. *Suppl.* I. 786. *b.*

COMICES, (*Hiſt. anc.*) Par qui ces aſſemblées étoient convoquées & dirigées. Objet pour lequel on les tenoit. Lieu de l'aſſemblée. Ceux qui y étoient admis. Tems où il ne pouvoit y avoir de comices. La liberté des aſſemblées plus ou moins gênée ſous les empereurs. Diſtinction & diverſes déſignations des comices. Comices dits *ædilitia.* Comices dits *calata.* Comices dits *cenſoria.* Comices dits *centuriata :* III. 679. *b.* leur inſtitution : objets de ces aſſemblées : tems où on les tenoit : pouvoir du peuple augmenté par les ſoins de Quintus Publius Philo : comment on propoſoit le ſujet de la délibération : comment on recueilloit les ſuffrages. III. 680. *a.* Election des magiſtrats. D'où vient l'expreſſion, *omne tulit punctum.* Comices *conſulaires.* Comices dits *curiata. Ibid. b.* Comices dits *pontificia.* Comices dits *prætoria.* Comices dits *proconſularia* & *proprætoria.* Comices dits *quæſtoria.* Comices dits *ſacerdotum.* Comices dits *tribunitia.* Comices dits *tributa.* Magiſtrats qu'on y éliſoit. III. 681. *a.* Autres objets de ces aſſemblées : par qui elles étoient tenues. Aucun patricien n'y aſſiſtoit. *Ibid. b.*

Comices, différence entre les comices & les conciles chez les anciens Romains. III. 806. *a.* Qui fut le préſident des premiers comices Romains. IV. 101. *b.* Des jours où ils s'aſſembloient. *Suppl.* II. 117. *a.* Objets des aſſemblées des comices. Différentes manieres dont le peuple a été diſtribué dans les aſſemblées. Comment le peuple y étoit conſulté. Ceſſation des comices ſous les empereurs. VI. 20. *b.* Sur les différentes diſtributions du peuple dans les comices, *voyez* CURIE, CENTURIE & TRIBU. Maladie qui étoit cauſe que les comices ſe rompoient ſur le champ, dès qu'un homme de l'aſſemblée en recevoit un accès. IX. 938. *a.* Comment on recueilloit les opinions. XI. 508. *a.* XV. 638. *b.* Officiers des comices appellés *rogatores* & *cuſtodes.* XIV. 319. *b.* Introduction des ſcrutins dans les comices. 815. *b.* Comices aſſemblés pour une loi propoſée. IX. 646. *b.* Partie du peuple aſſemblé qu'on appelloit *prérogative.* XI. 467. *b.*

Comice, endroit de Rome dans la huitieme région, *&c.* Comment ce lieu étoit diſpoſé. Divers monumens qui le décoroient. Supplices qu'on y exécutoit. Exercices qu'on y pratiquoit. III. 681. *b.*

COMIQUE, *plaiſant*, *boufon*, (*Synon.*) *Suppl.* IV. 395. *a.*

Comique, l'effet du comique réſulte de la comparaiſon qu'on fait de ſes mœurs avec les mœurs qu'on voit tourner en ridicule. III. 681. *b.* Le même homme peut rire cependant de ſa propre image : quelle en eſt la raiſon. Quelle eſt la ſorte de comique qui peut intéreſſer dans tous les tems. Comique local & momentané. Ce qu'il a de louable. Obſervations ſur les dénouemens des Précieuſes ridicules & du Tartuffe de Moliere. Le genre comique françois ſe diviſe en comique noble, comique bourgeois, & bas comique. *Ibid.* 682. *a.* Caractere du comique *noble.* Pourquoi il eſt rarement traité. Exhortation adreſſée aux auteurs comiques. Caractere du comique *bourgeois.* Utilité de ce genre. Pieces de Moliere qui peuvent ſervir d'exemple en ce genre. *Ibid. b.* Critique injuſte qu'a faite Boileau de quelques endroits de certaines pieces de Moliere. Caractere du comique *bas*, qu'il ne faut pas confondre avec le groſſier. Exemples tirés de Moliere. Mêlange qu'il a fait des comiques. *Ibid.* 683. *a.*

Comique, opéra comique. XI. 495. *b.* 496. *a.* Déclamation comique. IV. 682. *a.* Poëtes comiques. XII. 842. *a*, *b*, &c. En quoi conſiſte le vrai comique. XIV. 287. *a*, *b.*

COMITE, origine de ce nom donné à ceux qui commandent les forçats. III. 800. *b.*

COMITIAUX, (*Calendr. romain*) jours de ce nom. *Suppl.* II. 116. *b.* 117. *a.*

COMMA, (*Gramm. & Impr.*) étymologie du mot, qui ſignifie *inciſe.* Ce que dit Quintilien des inciſes. On donne auſſi le nom d'inciſe aux divers ſens particuliers du ſtyle coupé. On appelle auſſi comma la ponctuation qui ſe marque avec les deux points. Conteſtation ſur ce ſujet. III. 683. *b.*

Comma, terme de muſique. Trois eſpeces de comma. Le mineur, le majeur, le maxime qu'on appelle comma de Pythagore. III. 683. *b.*

Comma, (*Muſiq.*) ſuivant M. de Bois Gelou, le rapport d'un intervalle doit être incommenſurable, lorſque les muſiciens lui aſſignent pluſieurs expreſſions, dont la différence eſt ce qu'on appelle un comma. *Suppl.* II. 525. *a.* Preuve de cette théorie. *Ibid. b.*

COMMAND, (*Juriſp.*) deux ſens de ce mot. 1°. Celui qui déclare qu'il achete pour lui ou pour un ami élu ou à élire. 2°. Celui qui a donné charge à un autre d'acquérir pour lui. III. 683. *b.* Coutumes où cette maniere d'acquérir a lieu. Comment ſe fait la déclaration de command dans les ventes volontaires, & dans celles par décret. Dans quel tems l'acquéreur ou adjudicataire doit nommer le command. La nomination du command doit être faite pour le même prix, charges, clauſes & conditions ; & il faut que l'acquéreur n'ait pas fait acte de propriétaire en ſon propre nom. Comment l'acquéreur demeurera propriétaire au refus du command. III. 684. *a.*

COMMANDATAIRE, ou *Commendataire.* Différence entre le bénéficier commendataire & le titulaire. Ce que prononce le concile d'Aix tenu en 1585 ſur les bénéficiers commendataires. Abbés commendataires, leurs dignités & privileges : ils ſont tenus de ſe faire promouvoir à l'ordre de prêtriſe dans l'an de leurs proviſions. Leurs droits ſur les religieux. Bénéfices & offices auxquels ils peuvent nommer. Prieurs commendataires. Autres obſervations ſur les commendataires. III. 684. *b.* Traités à conſulter. *Ibid.* 685. *a.*

COMMANDE, ou *Commende*, (*Mat. bénéfic.*) Donner un bénéfice en commende. Ancienneté de l'établiſſement des commendes. Exemples qui montrent que les évêques conféroient des bénéfices réguliers en commende. Les princes donnerent même des abbayes à des laïcs. *Abbates milites*, ou *abbi-comites.* Les commendes eccléſiaſtiques n'ont été pratiquées en France que pour les abbayes & les prieurés. Tems que devoit durer la commende. III. 685. *a.* Abus de l'uſage des commendes, contre leſquels l'égliſe s'eſt élevée.

Deux ſortes de commendes en uſage en France, qui ne ſont plus pour un tems, mais à vie. *Ibid. b.* La commende ne change point le bénéfice de nature. Un bénéfice retourné en regle ne peut plus être poſſédé en commende, *&c.* Commende libre, & commende décrétée. Diverſes maximes de juriſprudence ſur ce ſujet. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 686. *a.*

Commande ou *Commende*, en la coutume de Bayonne. Diverſes autres ſignifications de ce mot. Droit de commende en l'ancienne coutume de Mehun en Berry. Commande de beſtiaux. III. 686. *a.*

Commande, terme de commerce, de manufacture & de marine. III. 686. *b.*

Commande, ſociété en, XV. 259. *b.*

COMMANDEMENT, (*Gramm.*) ſens de ce mot. III. 686. *b.*

Commandement, précepte, ordre, injonction, juſſion. Différences entre ces mots. XIII. 268. *a.* Bâton marque de commandement. II. 143. *b.*

Commandemens de la loi de Dieu. IV. 659. *a, b.*

COMMANDEMENT, (*Fortific.*) éminence, *&c.* Trois ſortes de commandemens; de front, de revers, d'enfilade. Commandement ſimple ou double. Comment on pourvoit aux déſavantages qui pourroient réſulter d'un commandement dans les environs d'une place. III. 686. *b.*

Commandement, comment on pourvoit au défaut d'une place qui ſe trouve commandée. II. 782. *b.*

COMMANDEMENT, (*Juriſp.*) injonction faite à quelqu'un de la part du roi ou de la juſtice. Arrêt en commandement. Diverſes dépêches ſignées en commandement. III. 686. *b.*

Commandement, lettres en commandement. IX. 420. *b.* Commiſſion en commandement. III. 711. *b.*

Commandement, en terme de pratique. En quoi le commandement differe d'une ſimple ſommation. Commandement qui doit précéder une exécution ſur la perſonne ou les biens d'un débiteur. Dans l'uſage commun, un ſimple commandement..... interrompt la preſcription pendant trente ans. Exception dans le parlement de Bordeaux. Itératif commandement. Commandement recordé. III. 687. *a.*

Commandement des armées, *voyez* GÉNÉRAL & OFFICIERS GÉNÉRAUX.

COMMANDER *à la route*, (*Marine*) Officiers à qui ce pouvoir appartient. III. 587. *a.*

COMMANDERIE, (*Hiſt. mod.*) Comment on obtient les commanderies régulieres. Différence entre les commanderies & les prieurés. Commanderies de l'ordre de Malthe. Ce que ſignifie le nom de commandeur. Les commanderies ſimples de Malthe ſont plutôt des fermes que des bénéfices. Commandeurs de l'ordre du S. Eſprit; commandeurs des ordres du roi : leur revenu. Celui des commanderies en Eſpagne. III. 687. *b.*

COMMANDERIE, (*Juriſp.*) ce que c'étoit dans l'origine. Deux ſortes de commanderies, les régulieres; maximes qui les concernent; III. 687. *b.* commanderies ſéculieres. Il y en a de rigueur, & d'autres de grace. Celles de l'ordre de Malthe. *Ibid.* 688. *a.*

COMMANDEUR, celui qui eſt pourvu d'une commanderie. Significations de ce mot dans le commerce. Fonctions du commandeur dans le détail d'une ſucrerie ou d'une habitation. III. 688. *a.*

COMMANDIN, (*Frédéric*) mathématicien. XVII. 489. *a.*

COMMANDITE, (*Comm.*) Il eſt du bon ordre que cette eſpece de ſociété ſoit enregiſtrée, III. 688. *a.* de même que toute ſociété quelconque. Lieux où cette forme eſt uſitée. Un négociant prudent doit exactement s'informer des changemens qui ſurviennent dans les aſſociations de ſes correſpondans. III. 688. *b.*

Commandite, ſociété en, XV. 259. *b.*

Commelin, imprimeur. VIII. 625. *a.*

COMMÉMORATIF, (*Médec.*) les ſignes commémoratifs ou anamneſtiques nous apprennent ce qui s'eſt paſſé avant la maladie, & ſe tirent de tout ce qui l'a précédé. Pourquoi il convient d'y faire attention. III. 688. *b.* Ces ſignes comparés à ce qu'on nomme indices en matiere de droit. III. 689. *a.*

COMMENCEMENT, (*Beaux-Arts*) le commencement, ſelon Ariſtote, eſt ce qui dans l'objet précede tout le reſte, & que rien ne doit précéder. C'eſt ce qui ſert à donner aux choſes une liaiſon, & rend raiſon de leur exiſtence. Un ouvrage de goût, pour être parfait, doit avoir un commencement bien marqué. – Il ſuit delà que le poëte épique ou le dramatique doit être attentif à mettre diſtinctement ſous nos yeux le commencement de l'action. – Expoſition de la maniere de le faire, pour que l'effet ſoit le meilleur poſſible. – 1°. L'action ne doit pas débuter par des choſes qui ont précédé ſon commencement: ce ſeroit une abondance vicieuſe: l'imagination ſeroit occupée mal-à-propos par des hors-d'œuvre. *Suppl.* II. 526. *a.* 2°. Il ne faut pas faire remonter le commencement trop haut. Le drame exige néceſſairement que le commencement ne ſoit pas éloigné de la fin de l'action. Les anciens ont été pour l'ordinaire très-exacts à ſuivre ce précepte, de même qu'à marquer avec préciſion le commencement de la piece. En muſique, chaque piece doit commencer de maniere que l'oreille ſente que rien n'a dû précéder. Autant qu'il eſt poſſible, il faut que la premiere période annonce déjà le caractere de toute la piece. — La regle du commencement exigée auſſi dans la danſe. *Ibid. b.* En quoi conſiſte le commencement dans un diſcours d'apparat. *Ibid.* 527. *a.*

COMMENCER *un cheval*, (*Manege*) lui apprendre ſes premieres leçons. Méthode à ſuivre pour cela. Cheval commencé, acheminé, achevé. III. 689. *a.*

COMMENDATAIRE, *évêque.* VI. 145. *b.*

COMMENDATRICES, *lettres.* IX. 420. *b.*

COMMENSAUX de la maiſon du roi, de la reine, des enfans & petits-enfans de France : leurs privileges ſpécifiés en onze articles. III. 689. *a.*

COMMENSAUX, (*Code des*) III. 571. *b.*

Commenſaux des évêques : leurs privileges. III. 689. *b*

COMMENSURABLE, (*Math.*) quantités commenſurables. III. 689. *b.* Les quantités commenſurables ſont l'une à l'autre comme l'unité eſt à un nombre entier rationnel, ou comme un nombre entier rationnel eſt à un autre entier rationnel. Nombres commenſurables. Commenſurables en puiſſance. Nombres ſourds commenſurables. Les nombres commenſurables ſont proprement les ſeuls & vrais nombres. Les fractions même ne ſont des nombres commenſurables que parce qu'elles repréſentent proprement des nombres entiers. Ainſi on ne doit pas être ſurpris que pour comparer entr'elles les fractions, on change leur rapport en celui de nombres entiers. *Ibid.* 690. *a.*

Commenſurable. Qualité commenſurable en puiſſance. XIII. 556. *b.* Les quantités commenſurables ſont celles qui ſont entr'elles comme un nombre rationnel à un autre nombre rationnel. 827. *b.* Problêmes de Diophante ſur les nombres commenſurables. IV. 1013. *b.*

COMMENTATEURS, ceux à qui nous devons la reſtitution de la littérature ancienne. IV. 490. *a.* Commentateurs connus ſous le nom de Dauphins. 646. *b.* Commentateurs ſcholiaſtes. XIV. 778. *a.* Reſpect outré des commentateurs pour les ouvrages ſur leſquels ils ont travaillé. XII. 515. *a.* XIII. 295. *b.*

COMMERCE. Le commerce établi entre les ſociétés, entre dans les vues de la providence. Productions naturelles d'un pays; productions de l'induſtrie. Trois ſortes de beſoins auxquels le commerce doit ſon origine. III. 690. *b.* Matiere, eſſence, effet du commerce. Il ſuppoſe l'art de traverſer les mers. Les métaux devenus marchandiſe. Origine des colonies de commerce. Sept branches du commerce. En quoi conſiſte l'opération du commerce *par rapport aux corps politiques*, & *par rapport au citoyen qui l'exerce. Hiſtoire du commerce.* Il a dû exiſter dès que la terre a eu des habitans. Dans les premiers tems, les échanges ſe firent en nature. Comment cette maniere d'échange devint embarraſſante. *Ibid.* 691. *a.* Etabliſſement des juges. Origine du luxe. L'induſtrie animée par la cupidité. Les échanges en nature devenus impoſſibles : delà naquirent deux ſortes de richeſſes; les richeſſes naturelles & celles de convention ou les métaux : ce fut la *ſeconde époque* du commerce. L'Aſie, premier théatre du commerce, borné d'abord à l'intérieur des états. Premier commerce extérieur exercé par les Phéniciens. Pourquoi il a été appellé commerce d'économie. Quels furent les différens lieux avec leſquels ils commercerent. *Ibid. b.* Splendeur de la premiere Tyr. Supériorité de la ſeconde ſur la premiere. Commerce de Carthage. La Grece, quoiqu'induſtrieuſe, forte & peuplée, ne ſongea point à étendre ſon commerce. Quel fut celui d'Athenes & de Corinthe. Fondation de Marſeille par les Phocéens : ſa puiſſance alarme Carthage. Regne d'Alexandre, *troiſieme époque* du commerce : quatre événemens qui contribuerent à la révolution du commerce ſous ce prince. Celui des Ptolemées après ſa mort. Pendant ces révolutions, Rome jettoit les fondemens de ſa domination. Républiques commerçantes qui s'appuyerent de ſon alliance contre les Carthaginois; *Ibid.* 692. *a.* Rhodes, Marſeille. Rome enfin maîtreſſe de l'univers ſe contenta de favoriſer le commerce des peuples qui lui étoient ſoumis. Bizance rebâtie par Conſtantin en établit un conſidérable. La chûte de l'empire d'occident forme *une quatrieme époque* pour le commerce. L'Italie ſeule fit le commerce de l'Europe. Veniſe, Genes, Florence, Piſe, rivales en fait de commerce, firent celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Mais ayant fait de la Flandre l'entrepôt de leurs marchandiſes dans leur commerce du nord, la Flandre devenue elle-même commerçante, entreprit l'emploi des laines d'Angleterre, des lins & chanvres de ſon propre produit, & vers l'an 960 on y fabriqua des draps & des toiles. *Ibid. b.* La Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. Origine

de l'association des villes anséatiques en 1164. Progrès de cette association, qui tint presque tout le commerce extérieur de l'Europe. Celui de l'intérieur se faisoit par les Juifs qui inventerent les lettres de change, d'où naquit une nouvelle branche de commerce. Comment la Flandre perdit son commerce, & ses ouvriers se répandirent en Hollande & en Angleterre. Avantages qu'elle continua de tirer de sa maniere de saler les harengs. Etat du commerce dans le quinzieme siecle. Progrès d'Amsterdam & d'Anvers. Navigations de Dieppe. Etablissement des Portugais : manufacture de Tours. Ruine de Bruges. La fin de ce siecle célebre par deux événemens, *cinquieme* époque du commerce. *Ibid.* 693. *a.* Les Portugais s'ouvrent la route des Indes orientales. Chûte des Italiens. Découverte de l'Amérique ; possessions des Espagnols. Les Portugais acquierent les mines du Bresil. Découvertes des François dans le nord de l'Amérique. Commerce immense des Pays-Bas & de la ville d'Anvers, lorsque commença la tyrannie de Philippe II. Réunion des sept provinces, tandis que l'Espagne envahit le Portugal. Navigation des Hollandois du nord au midi de l'Europe. Deux événemens qui concoururent à élever leur commerce. 1. Les Espagnols ayant pris Anvers, firent pour détourner le commerce en faveur de la Flandre des efforts, dont la Hollande profita seule. 2. Déclin de la puissance de la hanse teutonique. *Ibid. b.* Navigations des Anglois dans le nord & la mer Baltique. Réduction des villes anséatiques au nombre de six. Commencemens des Hollandois dans les Indes orientales : leurs conquêtes sur les Portugais & les Indiens. Leur premier commerce d'Afrique. Accroissement & affermissement de leur commerce dans toutes les parties du monde à la faveur d'une treve avec l'Espagne. Conquêtes de la compagnie des Indes occidentales en 1621. Le Portugal affranchi en 1640 de la domination espagnole. Ses pertes en Asie & dans l'isle de Ceylan, tandis qu'en Amérique les Portugais chassent les Hollandois du Bresil. Etablissement de ceux-ci au Cap de Bonne Espérance : places qu'ils garderent en Amérique. *Ibid.* 694. *a.* Elévation de l'Angleterre par ses manufactures de laine. Formation d'une compagnie pour le commerce des Indes orientales, par la reine Elizabeth. Ce ne fut que vers le milieu du dix-septieme siecle que les Anglois formerent de grands établissemens en Amérique. Etablissemens des François dans cette même partie par les soins du cardinal de Richelieu. L'an 1664 est l'époque de notre commerce, & la *sixieme époque* générale. Progrès de la France sous Louis XIV. Mais la Hollande & l'Angleterre conserverent la supériorité. Echec que souffrit notre commerce par la révocation de l'édit de Nantes. *Ibid. b.* Efforts d'aggrandissement de chaque état de l'Europe. Ceux de la France, de l'Angleterre, de la Hollande. Réflexions que présente l'histoire du commerce. 1°. En quoi consiste cette industrie de commerce qui procure à un peuple les richesses de convention. 2°. Un peuple perd insensiblement son commerce, s'il ne fait pas tout celui qu'il pourroit entreprendre. 3°. Une grande population est inséparable d'un grand commerce, dont le passage est toujours marqué par l'opulence. Ces trois réflexions nous indiquent les *principes du commerce dans un corps politique* en particulier. L'agriculture & l'industrie en sont l'essence. Quels en sont l'objet & l'effet. *Ibid.* 695. *a.* En quoi consistent la richesse réelle & la richesse relative d'un état. En quoi consistent l'art & la science de l'administration du commerce politique. Tel commerce peut être utile au marchand & nuisible à l'état. Réciproquement le marchand peut perdre lorsque l'état gagne. Exposition des principes que les Anglois proposent pour juger de l'utilité ou du désavantage des opérations du commerce. *Ibid. b.* Définition de l'opération générale du commerce, par laquelle il se divise en *intérieur* & en *extérieur*, deux parties dont les principes sont très-différens. En quoi consiste *la circulation intérieure.* Richesse réelle d'une nation. Valeur du commerce intérieur. En quoi consistent l'ame, la perfection & la conservation de ce commerce. Avantages d'un peuple dont le pays produit les choses qui servent à ses commodités & à son luxe. *Ibid.* 696. *a.* Application de ce principe aux productions de l'esprit & des arts libéraux. L'art le plus frivole & la denrée la plus commune sont des objets essentiels dans le commerce politique. Utilité de l'inconstance des modes. En quoi consisteroit l'abus du luxe. Moyens du législateur pour le réprimer.

Du commerce extérieur. Il s'applique sur-tout à procurer les richesses relatives. Maximes que sont obligés de suivre les princes qui veulent procurer à leurs sujets une grande exportation. En quoi consistent l'opération, la perfection & la conservation du commerce extérieur. Avantages des pays fertiles. *Ibid. b.* Avantages réciproques d'une grande population & de l'exercice du commerce extérieur. D'où dépend la population, & comment un législateur contribue à l'entretenir. Moyens de faire préférer ses denrées à celles des autres peuples. Premier moyen. 1. La concurrence ; elle est un des plus importans principes du commerce : danger de la gêner ou altérer. 2. Economie du travail des hommes, en y suppléant par les machines ou les animaux. Importance de cette économie. 3. Modicité des frais d'exportation : la voiture par terre plus coûteuse que celle par eau. *Ibid.* 697. *a.* Droits des douanes ; regles à suivre à cet égard. Quelquefois le législateur, au lieu de prendre des droits sur l'exportation, l'encourage par des récompenses. Il ne suffit pas de ne faire le commerce que de ses propres denrées. Ce qu'on appelle commerce d'économie. Une nation habile ne renonce à aucun. Ce qui se pratique chez différentes nations pour favoriser la réexportation des marchandises étrangeres. D'où dépend le plus haut degré de perfection du commerce extérieur d'un peuple. *Ibid. b.* Commerce actif & commerce passif. Désavantage de celui-ci. La différence qui résulte de la compensation des exportations & des importations s'appelle *balance du commerce.* Effets d'une balance avantageuse & d'une balance désavantageuse. Cette balance doit être envisagée comme particuliere & comme générale. La balance particuliere est celle du commerce entre deux états : elle est l'objet de leurs traités mutuels. Connoissance qu'exige la confection de ces traités. Egalité parfaite du commerce entre deux peuples, celle des valeurs & du nombre d'hommes occupés de part & d'autre. Lorsqu'un pays est dans la disette d'une denrée, la facilité qu'on apporte pour le rapprocher de l'égalité du commerce, dépend du point de concurrence où est cette denrée. *Ibid.* 698. *a.* Enfin la confection d'un pareil traité exige une profonde connoissance du commerce des deux nations contractantes. La balance générale du commerce d'une nation est la perte ou le gain qui résulte de la compensation des balances particulieres. Entre divers peuples, celui dont la balance générale est constamment la plus avantageuse, deviendra le plus puissant. Soins de l'administration qui tendent à la lui procurer. Les restrictions que l'intérêt politique apporte au commerce ne peuvent être appellés une gêne. Formalités pour l'examen des cas de fraude & de mauvaise foi. Principes d'administration par rapport à la concurrence. *Du commerce considéré comme l'occupation d'un citoyen. Ibid. b.* Trois manieres de s'occuper personnellement du commerce. Comme détailleur, comme manufacturier, comme négociant. Devoir commun, objet & effet de ces trois manieres d'exercer le commerce. Il est plus utile, dans le cas où le commerce seroit borné, d'avoir beaucoup de négocians riches, qu'un moindre nombre de très-riches. Cependant la grande disproportion des fortunes par le commerce n'est pas onéreuse à l'état. A l'égard des grandes entreprises, le gouvernement n'a besoin que de son propre crédit. Savoir faire le commerce ou savoir le conduire sont deux choses très-distinctes. *Ibid.* 699. *a.* Sentimens que le négociant doit à la société dont il est membre. Ce n'est point y manquer que de faire passer d'un pays étranger à un autre des marchandises qui seroient proscrites dans la société dont on est membre. C'est être mauvais citoyen que de préférer une protection étrangere à celle du gouvernement sous lequel on est né. Ouvrages à consulter sur cette matiere. *Ibid. b.*

COMMERCE, (*Histoire du Commerce*) celui que les Phéniciens avoient établi avec l'Europe grossiere & sauvage. VIII. 87. *b.* Du commerce des Tyriens. XVI. 783. *a.* Des anciens Etrusques. *Suppl.* II. 901. *a*, *b.* Colonies auxquelles l'esprit de commerce a donné lieu. III. 649. *b.* Commencemens du commerce des Portugais. XV. 208. *a*, *b.* Révolutions que le nouveau commerce opéra dans l'Europe. VIII. 661. *b.* Anciennes compagnies de commerce. XI. 61. *b.* 62. *a.* Traité favorable au commerce de l'Allemagne avec les états du Grand-Seigneur. I. 281. *b.* Pourquoi le commerce ne peut fleurir en Tartarie. XV. 924. *b.* Pour l'histoire du commerce, *voyez* LETTRES DE CHANGE. IX. 417. *b.* – Ouvrage à consulter sur le commerce des Indes, soit pour les tems anciens, soit pour les modernes. VIII. 661. *a.* Sur celui des différentes nations, *voyez* leurs articles particuliers.

Observations sur le commerce. Secours mutuel que se prêtent le commerce & l'agriculture. IV. 552. *a*, *b.* Du commerce intérieur des denrées. 555. *b.* Union de la navigation avec le commerce. XI. 55. *b.* *Voyez* au mot *Négoce* quelques réflexions sur le commerce. 75. *a.* Balance du commerce. II. 28. *b.* Compagnies de commerce. III. 739. *b.* De la concurrence par rapport au commerce. 832. *b.* Du trafic de l'or & de l'argent monnoyé & non monnoyé. X. 194. *b.* Observations sur le commerce d'échange. XVII. 872. *b.* 873. *a.* Du change dans le commerce. III. 127. *b.* — 132. *a.* De l'effet des banques. II. 61. *b.* Analyse des réflexions de l'auteur *de l'esprit des loix* sur le commerce. V. xj. *b. Note.* Des effets de la circulation des especes par le commerce. V. 957. *a*, *b*, &c.

Maux attachés à un commerce qui n'est entretenu que par le désordre du luxe. VI. 538. *b.* XIII. 100. *b.* Commerce précaire. XIII. 267. *b.* Désavantage d'un état qui ne peut se soutenir que par la fabrication & le commerce de trafic. VII. 821. *b.* Quelques observations sur le bien & le mal qu'a fait l'esprit de commerce. VIII. 316. *b.* Ses avantages & désavantages moraux. IX. 362. *b.* 363. *a.* L'esprit de commerce

peu compatible avec le goût de la philoſophie. XII. 499. *b.*

Obſervations fondamentales ſur le commerce en général, & principalement ſur celui des marchandiſes de main-d'œuvre, & ſur celui des denrées du cru. VII. 826. *a*, *b*, &c. Regles générales, dont les gens qui ne ſont point au fait du commerce & qui veulent s'y intéreſſer, doivent ſe prémunir: cauſes ordinaires qui font échouer les projets dans le commerce. III. 740. *a.* Du choix des ſujets qui doivent être chargés d'une entrepriſe. *Ibid. b.* A quoi l'on peut reconnoître ſi une nation qui n'a point de mines, fait autant de commerce que les autres. 833. *a.* Matieres premieres, fondement du commerce. VI. 538. *b.* 812. *a.* L'état ne connoît de véritable commerce que l'extérieur. 812. *a.* XVII. 771. *a.* Avantages du commerce extérieur & intérieur bien adminiſtrés. VI. 812. *b.* La grandeur & l'étendue du commerce de certaines foires, n'eſt point une preuve de la grandeur du commerce d'un état. VII. 40. *b.* De la protection du commerce des colonies. X. 126. *a.* Maximes auxquelles doit être aſſujetti le commerce avec les colonies, & de ces colonies entr'elles. III. 650. *b.* Les nations qui cherchent à s'établir ſur la mer Pacifique, n'y peuvent réuſſir que par la route du nord. Places qu'elles doivent chercher à s'y procurer. Les pays tempérés plus convenables aux établiſſemens des Européens que ceux de la zone torride. *Suppl.* IV. 254. *b.* Principes à obſerver pour que le commerce ſoit favorable à la population. XIII. 100. *a.* Réglement le plus propre à augmenter le commerce. XV. 581. *a.* Effets que produit dans l'état le commerce extérieur des objets de luxe, ou la réexportation des matieres étrangeres après qu'elles ont été fabriquées. XVII. 871. *a.* Conſidérations ſur le commerce d'économie des républiques, qui par leur ſituation ſont obligées de le faire. *Ibid.* La ruine du commerce eſt l'effet néceſſaire des impôts ſur les marchandiſes. 875. *a*, *b*. Ce qui doit réſulter de la trop grande abondance d'or & d'argent dans le commerce. I. 642. *b.* En quel cas l'argent peut être deſtructeur du commerce. VIII. 825. *b.* La nation qui poſſédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les négocians ſe contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif. VIII. 695. *a.* De la permiſſion de trafiquer dans les ports de l'Amérique eſpagnole. XIV. 19. *a.* Caracteres d'abréviation d'uſage en commerce. II. 670. *b.*

Conſidérations particulieres ſur le commerce de la France. Principaux objets de ce commerce. VII. 812. *a.* Moyen de l'encourager. IX. 914. *b.* Pourquoi certaines nations donnent preſque tout à meilleur marché que les François. *Ibid.* De la néceſſité de croiſer contre le commerce anglois. X. 124. *b.* Notre commerce avec la Barbarie. II. 69. *b.* Obſervations ſur les réglemens de commerce de Colbert, & ſur les principes d'économie de Sully. XVII. 871. *b.* 872. *a*, *b.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.*

COMMERCE, (*Conſeil de*) établi en 1700. Officiers qui le compoſent. Il ne décide pas ſouverainement. III. 699. *b.*

COMMERCE, (*Juriſpr.*) bureau du commerce. II. 466. *a.* IV. 18. *a.* Chambre de commerce. III. 60. *b.* Conſeil royal de commerce. IV. 18. *a.* Députés du commerce. IV. 867. *b.* 868. *a.* Départemens du commerce. 856. *a.* Des intendans du commerce. VIII. 810. *a*, *b.* Interdiction du commerce. 814. *b.* Surintendant du commerce. XV. 690. *a.* Villes de commerce. XVII. 280. *a.* Sociétés de commerce, *voyez* SOCIÉTÉ.

Commerce de la vie, vertus dont il exige la pratique. VIII. 253. *a.* XVII. 178. *a*, *b. Voyez* PROCHAIN.

COMMERCE, (*Jeu du*) détails ſur les regles de ce jeu. III. 699. *b.*

COMMERCER, *pour argent*, (*au jeu du commerce*) Commercer à la banque. Commercer troc pour troc. III. 700. *a.*

COMMERE ACCOMMODEZ-MOI, (*Jeu de*) Expoſition des regles de ce jeu. III. 700. *a.*

COMMETTRE, (*Corderie*) *voyez* CORDERIE. Les cordages d'un vaiſſeau ne doivent pas tous être commis à un degré ſemblable. *Suppl.* I. 315. *a.*

COMMILITON, (*Hiſt. anc.*) ſoldat d'une même centurie. Addition de l'épithete *ſacratus* au mot *commilito*. III. 700. *b.*

COMMINATOIRE, (*Juriſpr.*) ce qu'on entend par peines comminatoires. III. 700. *b.* Les clauſes pénales appoſées dans les actes ne doivent tenir lieu que de dommages & intérêts. Dans les lettres de chancellerie, les peines ne ſont pas toujours réputées comminatoires. Mais les peines pécuniaires, telles que du double, triple & quadrupe droit, ne ſont ordinairement réputées que comminatoires. Celles qui ſont prononcées en matiere de police ſont auſſi réputées telles. Lorſqu'il y a dans un jugement rendu quelque diſpoſition qui ordonne à une partie de faire quelque choſe à peine de déchéance de quelque droit, cette diſpoſition n'eſt que comminatoire. *Ibid.* 701. *a.*

Comminatoire, clauſes comminatoires. III. 514. *b.* Diſpoſitions comminatoires. IV. 1043. *b.* Peines comminatoires. XII. 251. *b.*

COMMINGES, (*Géogr.*) petite contrée de Gaſcogne. Son étendue. Etymologie de ſon nom. Ville que bâtirent dans ce pays les Eſpagnols que Pompée y raſſembla. Ancienneté du ſiege épiſcopal de la métropole d'Auch. Réunion du comté de Comminges à la couronne. Son commerce & ſes productions. *Suppl.* II. 527. *a.*

COMMINGES, (*Géogr. Hiſt.*) ſiege de Comminges par Landegéſile, général de l'armée de Gontran, roi de Bourgogne. *Suppl.* IV. 238. *a.*

COMMIS, (*Juriſpr.*) prépoſé; comment différentes ſortes de commis ſont nommés dans les loix romaines. III. 701. *a.*

Commis : juge commis. IX. 11. *b.* Juriſdiction commiſe. 74. *b.*

COMMIS, (*Comm.*) principaux commis des douanes, & particuliérement de celle de Paris. III. 701. *b.*

Commis ambulant, commis aux portes, commis aux deſcentes, commis aux recherches. III. 701. *b.*

Commis, en termes de commerce de mer, *commis* & *ſous-commis* des négocians, banquiers, *&c.* III. 701. *b.*

Commis aux aides, ce qu'exige d'eux l'ordonnance des aides de 1680. Ils doivent être deux lorſqu'ils font leurs exercices. Les vendans vin ſont obligés de leur ouvrir leurs caves, *&c.* pour y faire la viſite. Leurs privileges. III. 701. *b.*

Commis des fermes. Ce que dit par rapport à eux l'ordonnance de 1681. III. 701. *b.* Les fermiers reſponſables des commis. Leurs privileges & exemptions. De l'action qu'on peut avoir contr'eux. Actes qu'ils doivent faire ſans exiger de frais. Conditions qui leur ſont impoſées: autorité de leurs procès-verbaux. Fraudes des commis punies de mort. Autres loix pénales contre eux. Par qui ſeuls ils peuvent être décrétés. Tableau qu'ils doivent mettre ſur la porte du bureau. III. 702. *a.*

COMMIS, (*Droit de*) eſpece de confiſcation en faveur du ſeigneur pour le forfait ou déſaveu du vaſſal ou emphithéote. Coutumes qui en parlent. Comment ce droit s'exerce au parlement de Toulouſe. Auteurs à conſulter. III. 702. *b.*

Commis, dans la congrégation de S. Maur, frere donné oblat, laïc qui ſe donne au couvent ſans faire de vœu. Exemple. III. 702. *a.*

COMMISE, (*Juriſpr.*) confiſcation d'une choſe, *&c.* Loix à conſulter là-deſſus. Uſage de ce terme parmi nous. III. 702. *b. Voyez* CONFISCATION.

Commiſe, *active* & *paſſive*. III. 702. *b.*

Commiſe bordeliere, ou d'un héritage tenu en bordelage. Coutumes où cette commiſe a lieu. La commiſe emporte la totalité de l'héritage, quoiqu'il ſoit diviſé entre deux particuliers, ſi le ſeigneur n'a pas conſenti à cette diviſion. III. 702. *b.* Diverſes maximes de droit ſur cette matiere. *Ibid.* 703. *a.*

Commiſe cenſuelle ou en *cenſive*, confiſcation au profit du ſeigneur d'un héritage roturier tenu en cenſive pour cauſe de déſaveu ou félonie. Coutumes où cette commiſe a lieu. Auteurs à conſulter. III. 703. *a.*

Commiſe emphythéotique; loix ſur leſquelles cette commiſe eſt fondée. Diſpoſitions de ces loix. III. 703. *a.* Cet uſage appartient plus aux pays de droit écrit qu'aux pays coutumiers. Exceptions: énumération de divers parlemens où cette commiſe n'a pas lieu, ou du moins dans quelques-uns avec reſtriction. Comment elle a lieu dans l'emphythéoſe d'un bien d'égliſe: elle s'exécute auſſi lorſque l'emphythéote détériore le fonds. L'emphythéote évincé perd ſes améliorations. Auteurs à conſulter. III. 703. *b. Voyez* EMPHYTHÉOSE.

Commiſe féodale, cas où elle a lieu. Origine de cette commiſe. Divers cas où elle s'exécutoit ſelon l'ancien droit des fiefs. III. 703. *b.* Il falloit un jugement qui prononçât la commiſe. Il y avoit réciprocité de commiſe entre le vaſſal & le ſeigneur. Deux cas où elle peut avoir actuellement lieu; le déſaveu & la félonie: troiſieme cas établi dans quelques coutumes, lorſque le vaſſal récele quelque droit qu'il ne comprend pas dans ſon dénombrement. Divers cas de conteſtations entre le ſeigneur & le vaſſal où elle n'a pas lieu. *Ibid.* 704. *a.* Comment doit ſe faire la confiſcation du fief. Tout ce qu'emporte cette confiſcation. Un bénéficier ne peut commettre la propriété du fief attaché à ſon bénéfice. Biens que le mari & la femme ne peuvent commettre. La commiſe n'eſt point ſolidaire. Peine du ſeigneur qui commet félonie envers ſon vaſſal. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Commiſe féodale. Des commiſes de fief pour cauſe de déſaveu mal fondé. IV. 873. *a*, *b.* Commiſe de fief, appellée autrefois *exhérédation de vaſſal.* VI. 259. *a.* Commiſe de fief pour cauſe de félonie. 467. *a*, *b.* Commiſe du fief de danger. 702. *a.* Eſpece de confiſcation appellée *droit de commis.* III. 702. *b.* Différentes cauſes qui faiſoient perdre un fief à un vaſſal. XVI. 856. *a*, *b.*

Commiſe d'un héritage taillable, coutumes où elle a lieu. Cas à excepter qui ne rendent point ſujet à la commiſe. III. 704. *b.* Celui qui a aliéné un héritage taillable ſans le conſentement du ſeigneur, n'eſt pas tenu de le livrer, ſi le

ſeigneur

ſeigneur n'y conſent, *&c.* Le ſeigneur doit faire prononcer la commiſe en juſtice. Quand le ſeigneur uſe de la commiſe, l'uſufruitier de la ſeigneurie jouit pendant le tems de ſa ferme de l'uſufruit de l'héritage tombé en commiſe. Le droit de commiſe ne ſe preſcrit point pour n'en avoir pas uſé dans certains cas. Le roi n'uſe pas du droit de commiſe pour les héritages taillables qui ſont tenus de lui. L'égliſe n'uſe de commiſe que dans les lieux où elle eſt en poſſeſſion de le faire. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 705. *a.*

Commiſe paſſive, celle qui a lieu contre le ſeigneur. Celle qui fut exécutée contre Clotaire II. III. 705. *b.*

COMMISSAIRES, (*Juriſpr.*) officiers commis par le roi ou par quelque juge, pour certaines fonctions de juſtice ou de police. Diverſes ſortes de commiſſaires. Premiere ordonnance où ce terme eſt employé. III. 705. *b.*

Commiſſaires, appellés anciennement *miſſi dominici.* VIII. 807. *b.* XII. 2. *b.* XVII. 232. *a.* Intendans & commiſſaires départis dans les généralités du royaume. VIII. 807. *b.*

Commiſſaire aux chartres. III. 221. *a.*

COMMISSAIRES *au Châtelet*, (*Juriſpr.*) quoi qu'en diſe le commiſſaire de la Mare, les conſeillers au châtelet ſont plus anciens que les enquêteurs-examinateurs : preuves de cette aſſertion. Deux arrêts dans leſquels ceux-ci ont reconnu que les conſeillers étoient plus anciens. III. 705. *b.* Lettres de Philippe-le-Bel 1301 où il eſt queſtion des examinateurs; leur ſuppreſſion en 1313. Ordonnance de Philippe V en 1320, où il eſt fait mention des examinateurs. Leur nombre fixé à douze en 1327, par une ordonnance qui regle diverſes choſes par rapport à eux. *Ibid.* 706. *a.* Leur nombre fixé à treize en 1337. Empreſſement avec lequel ces charges étoient recherchées. Diverſes créations d'offices d'examinateurs en différens tems. Leur nombre parvenu à quarante en 1586, & réduit enſuite à trente-deux. Nouvelles variations dans le nombre de ces commiſſaires. Titres qu'ils prennent. *Ibid. b.* Droits & privileges qui leur furent accordés en 1668. Nouveaux changemens dans leur nombre. Il ne reſte aujourd'hui que 48 titulaires. Leur fonction en matiere civile & de police. Celles qu'ils exerçent en matiere criminelle. Prérogatives, privileges, droits, exemptions dont ils jouiſſent. *Ibid.* 707. *a. Voyez* le *Traité de la Police.*

Commiſſaires conſervateurs généraux de décrets volontaires. Etabliſſement de ces offices en 1708, *&c.* . . . . Leur ſuppreſſion pour la Bourgogne en la même année, & pour tout le royaume en 1718. Traité à conſulter. III. 707. *b.*

Commiſſaires des décimes. III. 707. *b.*

Commiſſaires enquêteurs, examinateurs. De la Mare en fait remonter l'origine aux tems les plus reculés. Officiers ſemblables établis autrefois, ſelon lui, chez les Hébreux, les Grecs & les Romains. Leurs fonctions chez ces derniers; origine du nom de conſeiller ſelon cet auteur. III. 707. *b.* Divers noms qu'ils recevoient chez les Romains. Comment l'établiſſement de ces offices paſſa dans les Gaules. Edit de Clotaire II où il en eſt parlé, en 615. Différentes fonctions de police que de la Mare dit avoir été remplies par ces officiers, & par leſquelles ils avoient toute l'autorité des comtes. Il convient que les comtes avoient des conſeillers, mais il les diſtingue des commiſſaires ou enquêteurs. Dans la ſuite, depuis l'an 922 juſqu'à Philippe Auguſte, ce ne fut plus que dans quelques villes que ces officiers furent conſervés. *Ibid.* 708. *a.* Auteurs du onzieme ſiecle, qu'il cite pour prouver qu'il y avoit alors de tels officiers établis. Ainſi, ſelon lui, ces offices ont exiſté de tout tems, au lieu que ceux de conſeillers ne furent établis à Paris qu'en 1327. La réponſe à ces aſſertions ſe trouvera au mot *Conſeillers au châtelet.* Tout ce que les anciens auteurs ont dit des enquêteurs ne doit s'entendre que des aſſeſſeurs ou conſeillers des juges, *&c.* Obſervations ſur les autres commiſſaires enquêteurs, examinateurs. *Ibid. b. Voyez* ENQUÊTEUR.

Commiſſaires experts. III. 708. *b.*

Commiſſaires des foires, ou des gardes des foires de Champagne & de Brie. III. 708. *b.*

Commiſſaires aux inventaires. III. 708. *a.* Leur création en 1622 & 1639 dans les reſſorts des parlemens de Toulouſe, Bordeaux & Aix. Leur ſuppreſſion en 1702. A leur place on créa les conſeillers du roi commiſſaires aux inventaires. Leurs fonctions. Création de greffiers. Suppreſſion de ces offices en 1714. *Ibid.* 709. *a.*

Commiſſaires aux main-miſes. III. 709. *a.*

Commiſſaires jurés de la marée. III. 709. *a.*

Commiſſaires nommés par le roi. III. 709. *a.*

Commiſſaires ſur les ordonnances du roi. III. 709. *a.*

Commiſſaires ad partes. III. 709. *a.*

Commiſſaires de police. III. 709. *b.*

Commiſſaires de police, reçoivent à Paris les ordres du lieutenant de police & lui rendent compte. IX. 512. *b.* Des fonctions de ces magiſtrats. XII. 910. *b.*

Commiſſaires receveurs & gardes dépoſitaires dans les ſieges d'amirauté. III. 709. *b.*

Commiſſaires du roi, contre les uſures. III. 709. *b.*

Commiſſaires des tailles. III. 709. *b.*

Commiſſaire vérificateur des rôles des tailles. III. 709. *b.*

Commiſſaires provinciaux, dans l'artillerie. Leurs fonctions. III. 709. *b.* Après les commiſſaires provinciaux, il y a encore les commiſſaires ordinaires & extraordinaires, chargés des mêmes fonctions. *Ibid.* 710. *a.*

Commiſſaires général des fontes. III. 710. *a.*

Commiſſaire général de la cavalerie. III. 710. *a.*

Commiſſaire des guerres. III. 710. *a.*

Commiſſaire des guerres, aſſemblée de ces commiſſaires dans la connétablie. III. 887. *b.* Revues qu'ils doivent faire des troupes. XIV. 240. *a.*

Commiſſaire général des vivres. III. 710. *a.*

Commiſſaires des montres, dans la marine de la Hollande. III. 710. *a.* Commiſſaires des ports. Commiſſaires des ventes. *Ibid. b.*

Commiſſaire général des revues, en Angleterre. III. 710. *b.*

Commiſſaire de la chaimbre des aſſurances, en Hollande. III. 710. *b.*

Commiſſaires des manufactures. III. 710. *b.*

Commiſſaire des pauvres. Commiſſaire du grand bureau des pauvres. III. 710. *b.*

COMMISSION, (*Gramm.*) trois ſignifications différentes de ce mot. III. 710. *b.*

Commiſſion, péché de. XII. 226. *a.*

COMMISSION, (*Hiſt. anc.*) III. 710. *b.*

Commiſſion, différence entre les commiſſions & les offices chez les Romains. IV. 897. *b.* Commiſſions qu'ils appelloient *perpétuelles.* Commiſſions exercées par le peuple ou par des commiſſaires créés extraordinairement. IX. 20. *b.* Diſtinction faite ſous Charles VIII des offices en titre & des commiſſions. IV. 898. *b.* Lettres de commiſſion. IX. 420. *b.* Commiſſions extraordinaires du conſeil. IV. 21. *b.* Chambre de la commiſſion. III. 50. *a.*

COMMISSION, (*Juriſpr.*) mandement par lequel le roi commet un officier de juſtice pour quelque fonction. La commiſſion doit être écrite, & le commiſſaire doit faire apparoir de ſa commiſſion, *&c.* III. 710. *b.* A qui appartient l'exécution d'une commiſſion adreſſée au lieutenant général d'un ſiege, ou au lieutenant particulier, *&c.* au premier huiſſier, ou enfin à un juge nommément. *Ibid.* 711. *a.*

Commiſſion attributive de juriſdiction. Il n'y a que le roi qui puiſſe la donner, *&c.* III. 711. *a.*

Commiſſion de la chancellerie, divers objets pour leſquels on obtient de telles commiſſions. Deux ſortes de commiſſions de chancellerie. III. 711. *a.*

Commiſſion en commandement. III. 711. *a.*

Commiſſion de dettes des communautés de Bourgogne. III. 711. *a.*

Commiſſion excitative de juriſdiction. III. 711. *b.*

Commiſſion en ſommation. III. 711. *b.*

Commiſſion de pacificis poſſeſſoribus. III. 711. *b.*

Commiſſion rogatoire. III. 711. *b.*

Commiſſions d'intendans du commerce. VIII. 807. *b*, *&c.*

Commiſſion, dans le commerce, ou droit de commiſſion. En fait de banque on ſe ſert plus ordinairement du terme de *proviſion.* Quelques autres ſignifications de ce mot. III. 711. *b.*

Commiſſions, livre des. IX. 616. *a.*

COMMISSIONS, (*Chanc. rom.*) regle *de commiſſionibus.* XIV. 23. *a.*

COMMISSIONNAIRE, (*Commerc.*) Commiſſionnaire d'achat, commiſſionnaire de vente, commiſſionnaire de banque. III. 711. *b.* Commiſſionnaire d'entrepôt, commiſſionnaire de voituriers. Compagnie de commiſſionnaires, facteurs anglois établis dans le Levant. *Ibid.* 712. *a.*

Commiſſionnaire, voyez FACTEUR. Commiſſionnaire d'entrepôt. V. 732. *b.* Commiſſionnaire expéditeur. VI. 289. *b.* Les commiſſionnaires doivent convenir avec leurs correſpondans s'ils demeureront du croire ou non. IV. 810. *a.*

COMMISSOIRE, formes commiſſoires, en matiere bénéficiale. VII. 178. *b.* Loi commiſſoire. IX. 656. *b.* Clauſe commiſſoire. XVII. 791. *b.*

COMMISSURE, (*Anat.*) le lieu où s'abouchent certaines parties du corps. Commiſſures des levres, des paupieres; commiſſure antérieure du cerveau. Ce qu'on doit obſerver ſur la commiſſure des paupieres, dans l'opération de la fiſtule lacrymale. III. 712. *a.*

COMMITTIMUS, (*Juriſpr.*) ce qu'on entend par ce droit : lettres de committimus. Ce droit a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelloit *privilegium fori, aut jus revocandi domum.* En quoi il conſiſtoit. III. 712. *a.* Juges réſervés à divers ordres de gens chez les anciens Romains. Ancienneté de l'origine des committimus en France. Droit qu'avoient les maîtres des requêtes de connoître de toutes les requêtes préſentées au roi. Ce droit limité par Philippe de Valois. Etabliſſement de la chambre des requêtes du palais en 1320. Privilege accordé aux commenſaux de la maiſon du roi, d'intenter leurs cauſes aux requêtes du palais, *&c.* L'uſage de ces commiſſions étendu à diverſes matieres. Ces committimus étoient tous au grand ſceau. On donna aux requêtes du palais le droit d'être juges de leur propre compétence, *&c. &c.* Il eſt au choix de ceux qui ont committimus de ſe

pourvoir aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais : exception. *Ibid. b.* Juge des requêtes du palais des différens parlemens. Quelles ſont les perſonnes à qui le privilege du committimus fut réſervé. Depuis l'établiſſement des petites chancelleries on a diſtingué deux ſortes de committimus. I. Committimus *au grand ſceau.* Qui ſont ceux qui en jouiſſent. II. Committimus *au petit ſceau.* Qui ſont ceux qui en jouiſſent. *Ibid.* 713. *a.* Maniere d'en jouir. Les lettres de committimus ne ſont plus valables après l'année. Certains cas dans leſquels les privilégiés ne peuvent uſer de leur committimus. *Ibid.* 713. *a.*

Committimus, provinces où les committimus & les évocations générales n'ont point lieu. VI. 165. *b.* Lettres de committimus. IX. 421. *a.* Etabliſſement de l'uſage des committimus aux requêtes du palais. XII. 34. *b.*

COMMITTITUR. (*Juriſp.*) Ce qu'on entend par cette ordonnance. Dans certains cas le juge qui répond la requête ſe commet lui-même pour faire l'inſtruction. III. 714. *a.*

COMMODAT, (*Juriſp.*) eſpece de prêt. En droit on diſtingue trois ſortes de prêts ; ſavoir le précaire, le prêt proprement dit, & le commodat. Définition de chacun. III. 714. *a.* Le dernier eſt ſynallagmatique, c'eſt-à-dire, obligatoire des deux côtés : il produit de part & d'autre une action, l'action directe, & l'action appellée *contraire.* Des perſonnes qui peuvent prêter, & des choſes qui peuvent être prêtées. Quel eſt l'effet de ce contrat. La choſe prêtée ne peut être retenue par le commodataire que pour raiſon des impenſes néceſſaires qu'il y a faites, *&c.* Le véritable propriétaire a auſſi une action pour répéter la choſe, quoique ce ne ſoit pas lui qui l'ait prêtée. Autres maximes de droit ſur ce ſujet. Loix à conſulter. *Ibid. b. Voyez* PRÊT A USAGE.

COMMODE. (*Hiſt. rom.*) Lucius-Aurélius Commode, empereur romain. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* II. 527. *a.*

Commode, culte de la déeſſe Iſis rétabli par cet empereur. VIII. 913. *a.* Statues d'argent érigées en ſon honneur. XV. 500. *b.*

COMMODU, (*Bot.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. Lieux où elle croît. Ses qualités & uſages. Caracteres qui la diſtinguent du menianthe. Maniere de la claſſer. *Suppl.* II. 528. *a.*

COMMOTE, (*Hiſt. mod.*) terme anciennement uſité dans la province de Galles, qui ſignifie cinquante villages. III. 715. *a.* Ancienne diviſion de cette province. *Ibid. b.*

COMMOTION. (*Chirurg.*) Accident que produit la commotion du cerveau. Remedes à adminiſtrer ſelon la nature & le degré de ces accidens. Conſulter là-deſſus le premier volume des mémoires de l'académie royale de chirurgie. III. 715. *a. Voyez* PLAIES *de la tête.*

COMMOTION. (*Phyſiq.*) *Voyez* COUP *foudroyant*, ELECTRICITÉ.

COMMOTION. (*Chirurg.*) De l'effet de la commotion au cerveau. Expérience par laquelle il paroît que les praticiens ont confondu la commotion avec le contre-coup. L'on doit entendre par commotion un ébranlement avec une agitation confuſe & indéterminée, produite par la continuité d'un mouvement quelconque, juſqu'aux plus petites parties du corps qui en eſt frappé, ſans néanmoins le contondre, le diviſer ou le rompre. *Suppl.* II. 528. *b.* Etabliſſement de quelques principes ſur les effets de la commotion en général. — Examen de ce que doit produire un coup ſur la tête, & de la révolution qu'il doit faire éprouver à nos fluides en changeant le diametre des vaiſſeaux. *Ibid.* 529. *a.* — Les mêmes effets auront lieu par la preſſion ſubite & violente de l'air contre nos ſolides, quelle qu'en ſoit la cauſe. — Divers accidens, comme ſaignement du nez, des yeux, de la bouche & des oreilles ; vomiſſement ou iſſue involontaire des déjections, qui ſont quelquefois les ſuites du choc. *Ibid. b.* — Remedes à employer dans ces cas. — Autres accidens qui doivent être conſidérés comme les ſymptômes d'une maladie par contre-coup. — Opération néceſſaire en ce cas. *Ibid.* 530. *a.*

COMMUN, (*Gramm.*) ce qu'on entend par genre maſculin, genre feminin dans les mots qui expriment des êtres inanimés. Ce qu'on entend par genre commun. (*Voy.* GENRE.) Ce que ſont les verbes qu'on appelle *communs.* III. 715. *b.*

COMMUN, (*Morale*) ce n'eſt point une raiſon de dédaigner les bonnes choſes, parce qu'elles ſont communes. *Suppl.* III. 857. *a.*

COMMUN, (*Géom*) les parties communes à deux figures ſervent ſouvent à trouver l'égalité entre deux figures différentes. III. 716. *a.*

COMMUN, *le*, (*Beaux-arts*) c'eſt ce qui ne ſe diſtingue par aucun degré ſenſible de beauté ou de perfection des autres objets du même genre, ou ce qui n'a que le degré médiocre de perfection, qui eſt commun à la plupart des choſes. — Une choſe peut être commune en deux manieres ; ou par ſa nature, ou par ſes dehors, ſa forme extérieure, la façon dont elle eſt repréſentée. — Le commun eſt ſouvent néceſſaire à completter l'enſemble ; mais il ne doit jamais dominer, puiſqu'il ne contribue point au plaiſir. — Exemples d'ouvrages qui, par le choix du ſujet ſont communs, mais qui ſont devenus grands par la maniere de les traiter. *Suppl.* II. 530. *a.* — C'eſt un défaut d'être trop ſcrupuleux à admettre le commun. — Quelle eſt la maniere de le traiter, lorſque la nature de l'ouvrage oblige l'artiſte à l'admettre. *Ibid. b.*

COMMUN. (*Juriſp.*) Etre commun en bien avec quelqu'un. III. 716. *a.*

Commun, choſes communes. III. 374. *b.* Délits communs. IV. 789. *a*, *b.* Droit commun. V. 123. *b.*

COMMUN *de paix*, (*Juriſp.*) droit qui appartient au roi dans le pays de Rouergue. Son origine. Valeur de ce droit. III. 716. *a.*

COMMUN, (*Myth.*) épithete qu'on donnoit à pluſieurs divinités. Les Latins appelloient auſſi *dii communes* ceux que les Grecs appelloient ἄζωνοι. On nommoit auſſi communs ceux qui étoient reconnus de toutes les nations. III. 716. *a.*

COMMUN, (*Archit.*) il y a chez le roi le grand & le petit commun. III. 716. *a.*

COMMUN, (*Hiſt. mod.*) chez le roi & les ſeigneurs. Le grand-commun, le petit-commun. III. 716. *b.*

COMMUNAUTÉ, (*Juriſp.*) aſſemblée de pluſieurs perſonnes unies en un corps formé par la permiſſion des puiſſances qui ont droit de l'autoriſer, *&c.* Divers corps qui prennent ce nom. But de l'établiſſement des communautés ; elles ſont perpétuelles. Grand nombre de communautés ou colleges chez les Romains. A quel deſſein Numa les inſtitua. Ces colleges pouvoient avoir leurs juges propres. Ils ſuccédoient à leurs membres décédés *inteſtati.* On n'en pouvoit établir ſans l'autorité de l'empereur. Des patrons de ces colleges. Divers droits qu'ils poſſédoient. Deux ſortes de communautés en France ; les eccléſiaſtiques & les laïques. III. 716. *b.* Il n'y a point de communauté qui ſoit partie eccléſiaſtique, partie laïque. Objet que l'on ſe propoſe dans l'établiſſement des communautés ; quelques-unes ont la religion pour objet, d'autres la police temporelle, d'autres la religion & la police en même tems. Comment une communauté peut s'établir. Dans les pays d'états, les habitans forment une communauté. Différence entre ce qu'on appelle *ordre* & *communauté.* Les communautés ſont perpétuelles. Chaque communauté a ſes biens, ſes droits, ſes ſtatuts. Obſervations ſur les unes & les autres. Prépoſés & délibérations de la communauté. *Ibid.* 717. *a.*

Communauté, autorité néceſſaire pour former un corps en communauté : pourquoi il ne peut s'en former que par lettres-patentes du prince, duement enregiſtrées. IV. 266. *b.* Sur les communautés, *voyez* SOCIÉTÉS PARTICULIERES.

Communauté, *eſprit de*, un légiſlateur doit s'appliquer à l'inſpirer. IX. 358. *b.* &c. 766. *a.*

Communautés ſemblables à celles des freres moraves : exemples. X. 704. *b.* Projet d'aſſociation par lequel de bons citoyens, en rempliſſant les devoirs du chriſtianiſme, travailleroient de concert à diminuer les peines, & à ſe procurer les douceurs de la vie. 705. *a*, *b.* 706. *a*, *b.*

Communauté des avocats & procureurs de la cour du parlement. Son objet. Sous le nom de communauté, on entend quelquefois la chambre de la juriſdiction, *&c.* Les avocats & procureurs ne forment point une même compagnie. Comment s'eſt formée la communauté des avocats & procureurs. Commencement de l'ordre des avocats au parlement. L'inſtitution des procureurs *ad lites*, n'eſt pas ſi ancienne. Confrairie des procureurs en 1342, qui fut le commencement de leur communauté. Enſuite les avocats ſe mirent de la confrairie, & y tinrent le premier rang. Bâtonnier de la confrairie. III. 717. *b.* En quoi conſiſtoit la communauté des procureurs. Arrêt du 18 mars 1508, concernant cette communauté. Les avocats ayant été appellés à cette aſſemblée avec les procureurs, elle a été nommée *la communauté des avocats & procureurs.* Où ſe tient cette aſſemblée. Qui en eſt le préſident, & qui ſont ſes aſſeſſeurs. Procureur préſident en la place du bâtonnier & des anciens bâtonniers & autres avocats qu'il appelle avec lui. *Ibid.* 718. *a.*

COMMUNAUTÉ *de biens entre conjoints.* Veſtiges qu'on trouve de cette communauté dans une loi attribuée à Romulus. En quoi conſiſtoit cette communauté. Il ne paroît pas que celle qui eſt uſitée dans la plupart des pays coutumiers ait été empruntée des Romains. Quelques-uns prétendent en tirer l'origine de ce qui ſe pratiquoit chez les Gaulois. Ce qu'en dit Céſar. Il y a plus lieu de croire que les pays coutumiers l'ont empruntée des anciens Germains. Loi des Saxons. En quoi conſiſtoit cette communauté ſous la premiere & la ſeconde race des rois de France. La communauté avoit lieu alors pour les reines. III. 718. *b.* Préſentement elle n'a plus lieu. Comment le mari peut diſpoſer des biens de la communauté. Les coutumes de Bourgogne ſont les premieres qui parlent de la communauté de biens. Cet uſage pourroit avoir été introduit en France par les Anglois. Pourquoi le droit de communauté eſt accordé à la femme. La plupart des coutumes l'établiſſent de plein droit. Il eſt

permis en tout pays aux futurs conjoints de ſtipuler cette communauté, & de l'exclure auſſi dans les coutumes où elle a lieu. Comment on peut ſavoir s'il y a communauté, lorſque le contrat ne regle rien à ce ſujet. Il eſt auſſi permis de régler par contrat de mariage de différentes manieres la part de chacun des conjoints. Tems où commence la communauté. *Ibid.* 719. *a.* Clauſes les plus ordinaires qu'on inſere dans les contrats de mariage par rapport à la communauté. Le mariage une fois célébré, les droits ne changent plus. Un mariage nul ne produit pas de communauté. Quant aux biens qui entrent dans la communauté, il faut diſtinguer, la communauté légale, & la conventionnelle. Obſervation ſur les meubles à mettre en communauté. Comment on en peut réaliſer par fiction une partie pour l'empêcher d'entrer en communauté. *Ibid. b.* Stipulation néceſſaire pour tranſmettre le droit d'un conjoint à ſes enfans. La pratique d'un office entre en la communauté comme les autres meubles. Biens qui entrent & ceux qui n'entrent pas en la communauté. Tous biens acquis pendant le mariage ſont cenſés acquis des deniers de la communauté. Des droits du mari & de la femme ſur la communauté. Examen de ce que doit ſouffrir chacun des conjoints par la confiſcation des biens. *Ibid.* 720. *a.* Des charges de la communauté. On diſtingue à cet égard les dettes créées avant le mariage, & celles qui ont été formées après. Les premieres, ſi elles ſont mobiliaires, ſont à la charge de la communauté, les ſecondes le ſont de quelque nature qu'elles ſoient, *&c.* Sur quels biens ſe prennent les frais de la derniere maladie du prédécédé, & les frais funéraires, & le deuil de la veuve. Des dettes des ſucceſſions échues aux conjoints pendant le mariage. Comment finit la communauté. *Ibid. b.* Maximes de droit ſur les ſuites de la diſſolution de la communauté. De la faculté de renoncer à la communauté. Elle ne fut d'abord accordée qu'en faveur des nobles. Cérémonie de cette renonciation faite par la veuve. Forme néceſſaire pour la validité de la renonciation. Cette faculté accordée aux veuves des roturiers par la coutume de Paris. Ce que la femme reprend ſur les biens du mari après ſa renonciation à la communauté. *Ibid.* 721. *a.* Cauſes qui privent la femme de ſon droit en la communauté. Droit des mineurs dans la diſſolution de la communauté. Pour empêcher la continuation de la communauté, il faut que le ſurvivant faſſe faire un inventaire ſolemnel avec un légitime contradicteur. Biens qui entrent dans la communauté continuée. Le ſecond mariage du ſurvivant n'opere point la diſſolution. Compte que doit rendre le ſurvivant après cette diſſolution. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Communauté de biens entre conjoints. Ceux qui poſſedent des biens en commun, nommés *frareſcheurs.* VII. 289. *b.* Charges qui réſultent de la communauté des biens entre conjoints. III. 198. *a.* Quels ſont les biens confiſqués dans les cas de communauté entre conjoints. 855. *a.* Communauté de biens appellée en Alſace coutume de ferrete. IV. 416. *a.* Diſſolution de communauté de biens. 1049. *a.* Partage de communauté. XII. 85. *a.* Propres de communauté. XIII. 489. *a.*

COMMUNAUTÉS *eccléſiaſtiques*, (*Hiſt. eccl. & mod.*) elles ſont ou régulieres ou ſéculieres. Concours de deux puiſſances pour établir une communauté. On attribue à S. Auguſtin l'inſtitution des communautés ſéculieres. On en trouve beaucoup d'exemples dans l'occident depuis S. Auguſtin. Communautés compoſées de trois ſortes de clercs. Celles d'Eſpagne. Communautés eccléſiaſtiques & monaſtiques tout enſemble. Ce que nous appellons aujourd'hui communauté eccléſiaſtique. III. 722. *a.*

Communautés eccléſiaſtiques. De leur origine. III. 133. *b.* Des diplômes de ces communautés : pourquoi on y ajoute peu de foi. IV. 1019. *a.* Vie commune des premiers moines. X. 615. *b.* *Voyez* COUVENT, MONASTERE, MOINE, RELIGIEUX.

Communauté d'habitans. Objet de la communauté que forment enſemble les habitans d'une ville, bourg, ou paroiſſe. Quand & comment doivent être données les aſſignations aux communautés. Quels ſont les préalables néceſſaires pour autoriſer une communauté à entreprendre quelque affaire. Aſſemblées de la communauté. Comment ils doivent nommer les aſſéeurs & collecteurs, & arrêter ce qui regarde les ſurtaux & la taille. Biens communaux que poſſede la communauté. Ce qu'on entend par deniers patrimoniaux. Octrois que poſſedent quelques villes. Edit de 1683 concernant l'aliénation & vente des biens communaux. Forme en laquelle on doit faire le procès aux communautés d'habitans. III. 722. *b.* En quoi peuvent conſiſter les condamnations. Procès des principaux auteurs du crime. *Ibid.* 723. *a.* *Voyez* COMMUNE & SOCIÉTÉS PARTICULIERES.

Communauté d'habitans : des condamnations de dépens obtenues contre une telle communauté. IV. 858. *b.*

Communautés laïques ou *ſéculieres.* III. 723. *a.*

Communauté légale de biens. III. 723. *a.*

Communauté des procureurs. III. 723. *a.*

Communautés régulieres. III. 723. *a.*

Communautés ſéculieres. III. 723. *a.*

Communautés tacites. Depuis la rédaction des coutumes par écrit, l'uſage n'en a été retenu que dans un petit nombre de coutumes. III. 723. *a.* Différentes manieres dont il ſe pratique. Comment ſont appellés ceux entre leſquels ces communautés ſe forment. Conditions requiſes par les coutumes pour que la communauté ait lieu. Biens qui entrent dans la communauté. Du maître ou chef qu'on établit ſur elle. Facteur ou agent de la communauté. Comment la communauté finit. *Ibid. b.* De la reddition des comptes. Du partage des biens. Traités à conſulter. *Ibid.* 724. *a.*

COMMUNAUTÉ, (*Comm.*) réunion des particuliers qui exercent un même art ou métier, *&c.* Inſtitution de ces corps chez les Romains par Numa, & dans quelle vue. Ils étoient connus ſous le nom de *college.* Origine du renouvellement des communautés dans les empires fondés par les barbares ſur celui des Romains. Ces corps ont quelquefois facilité la rebellion : de ces communautés en Angleterre. Leurs loix preſque toutes oppoſées au bien général. III. 724. *a.* Le premier principe du commerce eſt la concurrence. Ce qu'il y a de nuiſible à cet égard dans les communautés. Ce que dit là-deſſus Jean de Wit. Autres principes nuiſibles à l'état & admis dans les communautés. Comment la communauté des marchands & des artiſtes doit chercher à ſe diſtinguer. Abus à réformer. *Ibid. b.* *Voyez* MAÎTRISES.

Communauté d'arts & métiers. Réflexions ſur ces communautés & ſur les maîtriſes. IX. 425. *a*, *b.* 911. *a.* — 915. *b.* Sages diſpoſitions par leſquelles on pourroit dans les corps & communautés procurer des reſſources à tous les membres contre le déſaſtre des faillites. 913. *b.* Des privileges excluſifs accordés aux communautés. XIII. 390. *a*, *b.* Pourquoi les femmes n'y ſont point admiſes. VI. 476. *a.* Statuts des communautés. XV. 506. *a.* Obſervations ſur les fêtes de ces corps. VI. 567. *b.* Regiſtre des communautés de Paris. XIV. 18. *b.* Nombre de ces communautés. XV. 506. *a.* Conſuls des communautés. IV. 103. *a.* Chambre de communauté. III. 45. *a.* Clercs de communautés. 527. *b.*

COMMUNE *ou* COMMUNES, (*Juriſpr.*) ancienneté de l'origine des conceſſions des communes. Louis-le-Gros paſſe pour le premier qui les ait établies. Premiere charte de commune qui ſoit connue. Multiplication de l'établiſſement de ces communes. Officiers que les *bourgeois* de la commune éliſoient pour les gouverner. Origine des corps de ville. Milice que la commune tenoit ſur pié. Le roi n'établiſſoit des communes que dans ſes domaines. Villes qui n'avoient point de communes. Divers uſages des villes de communes. Quelques villes du premier ordre étoient tenues pour libres & avoient leurs officiers ſans avoir eu de charte de commune. Protection que le roi donna aux villes de communes contre les ſeigneurs & les eccléſiaſtiques. III. 725. *a.* Etabliſſemens de communes par la plupart des ſeigneurs. Les conceſſions de communes ſont irrévocables, *&c.* Retranchement qui s'eſt fait peu-à-peu des privileges accordés aux communes. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.* *Voyez* COMMUNAUTÉ D'HABITANS, & CHARTRE DE COMMUNE.

COMMUNE, (*Juriſpr.*) pâturage appartenant à une communauté d'habitans. A qui appartient la propriété des communes. Elles ne peuvent être ſaiſies ni vendues. A qui en appartient l'uſage. Différence entre les communes & les terres des particuliers ſujettes à la vaine pâture. III. 257. *b.* Le ſeigneur du lieu participe à l'uſage des communes, comme ſon premier habitant. En quel cas il peut demander qu'on lui en réſerve un tiers à ſon uſage. Les ſeigneurs qui ont leur triage ne peuvent plus uſer du ſurplus des communes. Lorſqu'une même commune ſert pour pluſieurs paroiſſes, les habitans de ces différens lieux peuvent auſſi demander qu'il leur ſoit fait un partage. L'ordonnance de 1669 porte qu'on pourra donner à ferme les endroits inutiles dont la communauté pourroit profiter ſans incommoder le pâturage. III. 726. *a.* Un habitant ne peut demander ſa part diſtincte, mais il peut louer ſon droit de commune. Triages rendus aux communes en 1667. Les amendes qui s'adjugent pour les pâtis communs contre les particuliers, appartiennent au ſeigneur haut-juſticier, *&c.* Les bois des communautés ſont quelquefois compris ſous le nom de communes. *Ibid. b.*

Commune de tourberie. XVI. 470. *b.*

COMMUNE, (*Juriſpr.*) femme commune, ou commune en biens. Femme non commune : différence entre la femme non commune & celle qui eſt ſéparée de biens. III. 726. *b.*

Commune vie, celle des premiers chrétiens. V. 422. *b.* Des premiers clercs. III. 133. *b.* Des premiers moines. X. 615. *b.* Des chanoines. III. 133. *b.* *Voyez* COMMUNAUTÉ.

COMMUNES, (*Hiſt. mod.*) chambre des communes dans le parlement d'Angleterre. *Voyez* CHAMBRE BASSE, & PARLEMENT D'ANGLETERRE. III. 726. *b.* Tout le peuple donnoit anciennement ſa voix pour l'élection de ſes députés. Reſtriction que Henri VI apporta à ce droit. Caracteres que devoient

avoir les perſonnes éligibles. Pendant la ſéance du parlement, tous les membres de la chambre baſſe jouiſſent des mêmes privileges que ceux de la chambre haute. Les membres de la chambre baſſe ſiegent confuſément & ſans habit de cérémonie. Place qu'occupe leur orateur. Serment que prêtent les membres des communes : élection de l'orateur, ſecond ſerment. Principaux privileges de la chambre des communes. Autrefois on accordoit aux membres, des ſommes pour leurs dépenſes pendant la ſéance du parlement. III. 727. *a.* Aujourd'hui les communes ne reçoivent plus d'appointemens. Les communes, ou plutôt le tiers-état, en Angleterre, ſe dit par oppoſition aux nobles & aux pairs, de toute perſonne au-deſſous du rang de baron. Ce qu'on entend par gentilhomme en Angleterre. *Ibid. b.*

COMMUNIBUS LOCIS, (*Phyſiq.*) terme ou rapport moyen qui réſulte de la combinaiſon de pluſieurs rapports; profondeur moyenne de l'océan. III. 727. *b.*

COMMUNICATION *du mouvement;* les philoſophes ont enfin découvert les loix ſuivant leſquelles ſe fait cette communication. Mais la raiſon métaphyſique & le principe, ſont encore ſujets à pluſieurs difficultés. III. 727. *b.* Le P. Mallebranche prétend que cette communication procede de la volonté immédiate de Dieu; qu'il n'y a pas plus de connexion entre le mouvement d'un corps & celui d'un autre, qu'entre la figure & la couleur de ces corps. Examen de ce dernier principe. Il a été néceſſaire que le Créateur établît des loix pour les changemens qui doivent réſulter de la percuſſion des corps; quelques-unes de ces loix ont dû être néceſſairement déterminées par la ſeule impénétrabilité; & en général, ces loix ſont celles que le Créateur a dû établir par préférence, puiſqu'elles ſont fondées ſur des principes auſſi ſimples qu'on pourroit le deſirer. Loix de la communication du mouvement. Comment on meſure le degré de mouvement. Si un corps qui ſe meut frappe un autre corps déja en mouvement, & qui ſe meuve dans la même direction, le premier augmentera la vîteſſe du ſecond, mais perdra moins de ſa vîteſſe propre, que ſi ce dernier avoit été en repos. *Ibid.* 728. *a.* Tout corps qui en rencontre un autre, perd néceſſairement une partie plus ou moins grande du mouvement qu'il avoit avant cette rencontre. D'où il ſuit, 1°. que ſi deux corps homogenes de différentes maſſes, ſe meuvent dans un fluide avec la même vîteſſe, le plus grand conſervera plus long-tems ſon mouvement que le plus petit. 2°. De-là nous voyons pourquoi un corps fort long, lancé ſelon ſa longueur, demeure en mouvement beaucoup plus long-tems que lorſqu'il eſt lancé tranſverſalement. *Ibid. b.* 3°. Un corps qui ſe meut ſur lui-même doit conſerver ſon mouvement pendant un long tems. Ignorance où nous ſommes ſur le principe métaphyſique de la communication du mouvement. *Ibid.* 729. *a.*

Communication, &c. *Voyez* PERCUSSION, IMPULSION, CHOC. Principe par lequel M. de Maupertuis a déterminé les loix du choc des corps durs & des corps élaſtiques. IV. 296. *a.*

COMMUNICATION *d'idiomes*, (*Théolog.*) application d'un attribut d'une des deux natures de Jeſus-Chriſt à l'autre nature. Cette communication eſt fondée ſur l'union hypoſtatique des deux natures en Jeſus-Chriſt. Mais on ne ſauroit par la communication d'idiomes attribuer à J. C. ce qui feroit ſuppoſer qu'il ne ſeroit pas Dieu. Les neſtoriens rejettoient cette communication. Et les luthériens ſont tombés dans un excès oppoſé. III. 729. *a.*

COMMUNICATION, (*Belles-Lettres*) en quoi conſiſte cette figure de rhétorique. Exemples tirés de Cicéron. III. 729. *a.*

COMMUNICATION *de pieces*, (*Juriſpr.*) exhibition ou remiſe d'une piece à la partie intéreſſée pour l'examiner. On ne doit pas confondre la ſignification ni l'acte de baillé d'une piece avec la communication. Pourquoi & comment ſe fait cette communication. Effet de la communication. III. 729. *b.*

COMMUNICATION *ſans déplacer*, (*Juriſpr.*) III. 729. *b.*

Communication aux gens du roi, au miniſtere public, ou au parquet. Elle ſe fait en pluſieurs manieres & pour différens objets. III. 729. *b.*

Communication au miniſtere public des ordonnances, *&c.* pour l'enregiſtrement deſquelles il doit donner des concluſions. Dans les affaires civiles où le miniſtere public doit porter la parole, les parties doivent lui communiquer leurs pieces, *&c.* & lorſque le miniſtere public eſt partie, il communique auſſi ſes pieces à l'avocat qui agit contre lui. III. 729. *b.* On appelle auſſi communication au miniſtere public une brieve expoſition que les avocats font de leurs moyens à celui qui doit porter la parole pour le miniſtere public. Cette communication n'eſt point d'obligation. Ancienneté de l'uſage des communications ſoit de pieces ou de moyens au miniſtere public. Autrefois les communications des cauſes ſe faiſoient avec moins d'appareil qu'aujourd'hui. Cérémonial ſelon lequel ſe fait aujourd'hui la communication. *Ibid.* 730. *a.* Ordonnances & arrêts qui preſcrivent ces communications. Au parlement, toutes les cauſes des grandes audiences ſont communiquées. Procès communiqués au procureur général pour qu'il donne ſes concluſions. Subſtitution du plus ancien des avocats au procureur du roi. Ce qu'on entend par apprêter les charges aux gens du roi. *Ibid. b.*

Communication au greffe, ou par la voie du greffe. III. 731. *a.*

Communication du jugement. III. 731. *a.*

Communication de la main à la main. Les avocats ſe communiquent leurs pieces de cette maniere, mais non les procureurs. III. 731. *a.*

Communication d'une production, inſtance, ou procès. Ce ſont les procureurs qui prennent en communication les inſtances & procès. Articles de l'ordonnance de 1667, qui ſe rapportent à cet objet. Moyens contre celui qui retient trop long-tems les pieces. III. 731. *a.*

Communication des ſacs. III. 731. *b.*

COMMUNICATION, (*Fortific.*) ouverture faite pour aller à un fort ou baſtion, *&c.* Communications pour joindre les différentes parties des attaques & des logemens, ou les batteries aux places d'armes. Utilité de ces communications. III. 731. *b.*

COMMUNICATOIRES, *lettres.* IX. 421. *a.*

COMMUNION, (*Théolog.*) créance uniforme de pluſieurs perſonnes, qui les unit ſous un même chef, *&c.* III. 731. *b.*

Communion des ſaints, ce qu'on entend par-là: conſéquences qui en réſultent. La communion des ſaints eſt un dogme de foi. III. 731. *b.*

Communion, action par laquelle on reçoit le corps & le ſang de J. C. au très-ſaint ſacrement de l'Euchariſtie. Comment cette action eſt décrite par S. Paul; comment il explique l'eſprit de cette cérémonie religieuſe. Ferveur avec laquelle les premiers fideles célébroient cette action. III. 731. *b.*

Communion, dans les premiers ſiecles, tous les fideles qui aſſiſtoient aux ſaints myſteres participoient à la communion. XI. 751. *a. Voyez* EUCHARISTIE. Partie du culte de la primitive égliſe, appellée *poſt-communion.* XIII. 170. *a.*

Communion ſous les deux eſpeces. La diſcipline de l'égliſe a varié ſur cet article, quoique ſa foi ait toujours été la même. Dans le neuvieme ſiecle, on donnoit l'eſpece du pain trempée dans celle du vin. Le concile de Clermont ordonne la communion ſous les deux eſpeces ſéparément, avec deux exceptions, l'une pour les malades, l'autre pour les abſtêmes. Combien étoient mal fondées les inſtances des Huſſites, des Calixtins & de Carloſtad. Sur quoi étoit fondé le retranchement de la coupe. Ce qui ſe paſſa au concile de Trente ſur cet objet. III. 732. *a. Voyez* RETRANCHEMENT *de la coupe.*

Communion fréquente. Uſage des premiers fideles. III. 732. *a.* Ralentiſſement de la ferveur. L'égliſe obligée de fixer le tems des communions. Combien de fois l'on communioit par année du tems de S. Ambroiſe, & de S. Chryſoſtome: paſſages de ces docteurs. Ce que dit Gennade, prêtre de Marſeille, qui vivoit au cinquieme ſiecle, ſur la communion journaliere. Ces peres dans leurs exhortations, ne ſéparoient jamais ces deux choſes, la fréquentation du ſacrement, & les diſpoſitions néceſſaires pour y participer dignement. Vers le huitieme ſiecle, la communion étant devenue très-rare, l'égliſe obligea les chrétiens à communier trois fois l'année. Vers le treizieme ſiecle, la tiedeur ayant augmenté, le quatrieme concile de Latran ordonna de communier au moins chaque année à Pâques. *Ibid. b.* Comment s'exprime le concile de Trente ſur la fréquence de la communion. Diſpoſitions qu'exige ce concile de ceux qui s'approchent du ſacrement. Excès dans leſquels ſont tombés quelques théologiens modernes ſur la ſuffiſance des diſpoſitions requiſes pour la communion. Doctrine rigoureuſe des uns, doctrine relâchée des autres, *Ibid.* 733. *a.* en vue de rendre plus aiſée la fréquente communion ſur laquelle ils ont fortement inſiſté. Comme on a accuſé M. Arnauld d'avoir établi le rigoriſme dans ſon livre *de la fréquente communion*, l'on donne ici l'analyſe de cet ouvrage pour le faire mieux connoître au public. Il parut en 1643. Il eſt diviſé en trois parties. La premiere traite de la véritable intelligence de l'écriture & des peres, que le pere de Saiſmaiſons allegue pour la fréquente communion; 2°. des conditions d'un bon directeur pour régler les communions; 3°. il examine ſi l'on doit porter indifféremment toutes ſortes de perſonnes à communier tous les huit jours. Enfin l'auteur examine l'indiſpoſition que les péchés véniels peuvent apporter à la fréquente communion. Dans la deuxieme partie, il examine s'il eſt meilleur, lorſqu'on ſe ſent coupable de péché mortel, de communier auſſi-tôt qu'on s'eſt confeſſé, ou de prendre quelque tems pour ſe purifier par la pénitence. *Ibid. b.* La troiſieme partie roule ſur quelques diſpoſitions plus particulieres pour communier avec fruit. Il réſulte de cet ouvrage que l'auteur exige pour la fréquente communion des diſpoſitions bien ſublimes & bien rares parmi les chrétiens. Approbations qui furent accordées à ce livre lorſqu'il parut. Conteſtations ſur ce ſujet élevées à la cour de Rome, & terminées en faveur de M. Arnauld. *Ibid.* 734. *a.* Réponſes de M. Arnauld au pere Nouet, jéſuite, & au

pere

pere Pétau, pour la défenſe de ſon ouvrage. Analyſe d'un autre traité; celui du pere Pichon, accuſé de favoriſer le rélâchement. Approbations dont il fut muni lorſqu'il parut en 1745. Prélats qui n'en porterent pas le même jugement. Ils furent choqués de l'entendre enſeigner, 1°. que l'épreuve que S. Paul exige conſiſte à examiner ſi l'on eſt exempt de péché mortel, & ſi on l'eſt, de communier; 2°. que la coutume de l'égliſe déclare que cette épreuve conſiſte en ce que nulle perſonne ſentant ſa conſcience ſouillée d'un péché mortel.. ne doit communier ſans avoir fait précéder l'abſolution ſacramentelle. Comment il explique les diſpoſitions du concile de Trente ſur cette matiere. *Ibid. b.* 3°. Ils furent choqués de la diſtinction de ſainteté commandée & de ſainteté conſeillée; ou de bienſéance. On rapporte ſur ce ſujet le texte de l'auteur. *Ibid.* 735. *a.* 4°. De ce qu'il dit qu'on peut donner pour pénitence de communier ſouvent, puiſque la fréquente communion eſt le moyen le plus efficace de converſion & de ſanctification; & d'avoir en conſéquence ſubſtitué la fréquente communion aux œuvres ſatisfactoires. *Ibid. b.* 5°. 6°. 7°. Autres reproches qui lui ſont faits. Rétractation de l'auteur, qui mit ſa perſonne à couvert, mais qui ne garantit pas ſon livre de la condamnation qu'en porterent vingt évêques de France. *Ibid.* 736. *a.* Quelques-uns rétracterent l'approbation qu'ils avoient donnée à l'ouvrage. Autorités qu'on a oppoſées au pere Pichon: 1°. Un paſſage de la dix-ſeptieme homélie de S. Chryſoſtome, ſur l'épître aux Hébreux, où il eſt parlé du cri du diacre pendant la célébration des ſaints myſteres; comme ſi le miniſtere ſacré diſoit, *ſi quelqu'un n'eſt pas ſaint, qu'il ſe retire*, &c. 2°. Outre l'exemption de péché mortel, le concile de Trente exige, du moins pour les communions fréquentes, d'autres diſpoſitions de ferveur. 3°. A ſa diſtinction de ſainteté commandée & de ſainteté conſeillée, on a oppoſé ce paſſage de Salazar, où à l'exemption de péché mortel il ajoute la droiture d'intentions, l'attention, la révérence, & la dévotion ou deſir, *&c. Ibid. b.* Paroles de S. François de Sales qu'on lui oppoſe, dans leſquelles ce ſaint évêque déclare que l'eſprit doit être *ſans aucune affection de pécher*, &c. pour communier dignement. 4°. On a fait voir par une foule de paſſages que la pénitence étant *un baptême laborieux*; &c. on ne pouvoit regarder l'euchariſtie comme une pénitence, *&c.* 5°. On lui a fait ſentir le faux de la comparaiſon entre le baptême & l'euchariſtie. 6°. On lui a reproché de s'être approché de Mélanchton, lorſqu'il a appellé l'ancienne pénitence publique, une pénitence de cérémonie, *&c. Ibid.* 737. *a.*

Communion laïque : eſpece de châtiment pour les clercs. III. 737. *a.*

Communion étrangere. Nature de cette peine qu'on infligeoit aux évêques & aux clercs. III. 737. *a.*

Communion, dans la liturgie. III. 737. *a.*

COMMUNION, (*Juriſpr.*) 1. Société de biens entre toutes ſortes de perſonnes. 2. La portion de la dot qui entre en communauté. 3. Aſſociations entre toutes ſortes de perſonnes & ſinguliérement entre main-mortables. Cette communion eſt, ou *tacite*; entre quelles perſonnes elle a lieu; ou *expreſſe*; qui ſont ceux qui peuvent la contracter. Comment la communion de main-mortables doit avoir lieu, à l'effet d'exclure le ſeigneur de ſon droit d'échûte. III. 727. *b.* Circonſtances qui rompent la communion, diſtinguées de celles qui ne peuvent la rompre. Auteurs à conſulter. III. 738. *a.*

Communion des mains-mortables. IX. 878. *b.* Communion pérégrine, dégradation des clercs. XII. 350. *a.*

COMMUTATION, (*Aſtron.*) l'angle de commutation eſt la diſtance entre le véritable lieu du ſoleil ou de la terre, & le lieu d'une planete, réduit à l'écliptique. Comment on trouve cet angle. *Voyez Suppl.* I. 427. *b.*

COMMUTATION *de peine*, (*Juriſpr.*) autorité par laquelle elle peut avoir lieu. Juſqu'où elle peut s'étendre. Auteurs à conſulter. III. 735. *a.*

Commutation de peine, lettres de. IX. 421. *a.*

COMMUTATIVE, *juſtice.* IX. 94. *a.*

COMNENE, *Iſaac*, (*Hiſt. du Bas-Empire.*) tableau du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 530. *b.*

COMNENE, (*Alexis*) fils de l'empereur Iſaac. *Suppl.* II. 531. *a.*

COMNENE, (*Calo-Jean*) fils d'Alexis. *Suppl.* II. 531. *a.*

COMNENE, (*Manuel* ou *Emmanuel*) le plus jeune des fils de Calo-Jean. *Suppl.* II. 531. *b.*

COMNENE, (*Alexis*) fils de Manuel. *Suppl.* II. 532. *a.*

COMNENE, (*Andronic*) fils d'Iſaac & neveu de Calo-Jean. Sa fin cruelle & ignominieuſe. *Suppl.* II. 532. *a.*

COMODI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres dénominations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 532. *a.* Lieux où elle croît. Sa claſſification. *Ibid. b.*

COMPACT, (*Juriſpr.*) accord fait entre les cardinaux avant l'élection de Paul IV, que celui qui ſeroit élu ne pourroit déroger aux indults des cardinaux. III. 738. *a.* Bulle du compact en ratification de cet acte. Articles principaux du compact. *Ibid. b.*

COMPACT *de l'alternative.* III. 738. *b.*

COMPACT *breton* : accord fait entre le pape & le ſaint ſiege d'une part, & tous les collateurs & la nation bretonne d'autre, pour la partition des mois par rapport à la collation des bénéfices. Origine de cet arrangement. En quoi il conſiſte. III. 738. *b.*

COMPAGNIE, *bande*, *troupe*, (*Synon.*) II. 56. *b.* XVI. 712. *b.*

COMPAGNIE, (*Art milit.*) les régimens ſont compoſés de compagnies. Compagnies en France qui ne ſont point enrégimentées. III. 739. *a.*

Compagnie franche. VII. 283. *b.* Compagnie en ſecond. XIV. 857. *b.*

Compagnies d'ordonnance, créées par Charles VII. Compagnies des ſeigneurs ſupprimées vers le tems de la paix des Pyrénées. Le roi eſt capitaine de toutes les compagnies de gendarmerie. Elles ſont fort différentes des anciennes compagnies d'ordonnance. III. 739. *a.*

Compagnies d'ordonnance : montre ou revue qui s'en faiſoit autrefois. X. 690. *b.*

Compagnies, eſpeces de troupes de brigands que les princes prenoient à leur ſolde dans le beſoin. Divers noms qu'on leur donne. Philippe Auguſte s'en ſervit le premier. III. 739. *a.* Comment Charles V en délivra la France. *Ibid. b.* *Voyez* BRIGAND.

COMPAGNIE, (*Juriſpr.*) Compagnies de juſtice, tribunaux compoſés de pluſieurs juges. III. 739. *b.*

Compagnies de juſtice. Comment elles vont aux cérémonies. IV. 267. *a.* Doyens de ces compagnies. V. 95. *a*, *b.*

Compagnies ſémeſtres. III. 739. *b.*

Compagnies ſouveraines, cours ſupérieures. Les préſidiaux ne ſont pas compagnies ſouveraines. III. 739. *b.* *Voyez* COURS SOUVERAINES.

Compagnie de commerce : les compagnies ſont ou particulieres, ou privilégiées. Les premieres s'appellent plus communément *ſociétés*. L'uſage a cependant conſervé ce nom à des aſſociations particulieres, lorſque les membres ſont nombreux, les capitaux conſidérables, & les entrepriſes importantes. Elles ſont regardées de mauvais œil dans les places de commerce; mais elles ſont utiles à l'état. III. 739. *a.* Comment elles ſont cependant utiles aux commerçans. Elles ſont un ſigne & une cauſe de la proſpérité publique. En quels cas cependant elles pourroient être nuiſibles. Cauſes ordinaires qui font échouer les projets dans le commerce. Regles générales dont les gens qui ne ſont point au fait du commerce & qui veulent s'y intéreſſer doivent ſe prémunir. *Ibid.* 740. *a.* Du choix des ſujets qui doivent être chargés de la conduite d'une entrepriſe. Réflexions ſur les plans & les projets de commerce formés depuis le renouvellement de la paix qui preſque tous ſe ſont dirigés vers Cadix, la Martinique & Saint-Domingue. Avis ſur ce qu'on auroit dû faire au lieu de diriger ſes vues de cette maniere. III. 740. *b.*

Compagnies de commerce. Du crédit de ces compagnies. IV. 446. *b.* Leurs directeurs. 1026. *b.* Anciennes compagnies de commerce. XI. 61. *b.* 62. *a.* Comment ces compagnies peuvent devenir ou nuiſibles, ou nulles, ou utiles à l'état. XV. 581. *a.* Actions d'une compagnie. I. 132. *a*, *b.*

Compagnies privilégiées. Tems & circonſtances où elles ont commencé. Préjugés qui leur furent favorables. On examine s'il eſt vrai qu'il y a des cas où il ſoit utile de reſtreindre la concurrence. III. 740. *b.* Sentiment de M. Joſias Child, ſur cette matiere. 1°. Les compagnies lui paroiſſent abſolument néceſſaires pour faire le commerce dans les pays avec leſquels le roi ne peut avoir d'alliance. 2°. La plus grande partie de ces commerces doit être faite par une compagnie dont les fonds ſoient réunis. 3°. Il eſt difficile de décider qu'aucune autre compagnie privilégiée ſoit utile ou non. 4°. Cependant une compagnie à laquelle on ne peut être admis pour la valeur de vingt livres ſterlings porte dans le commerce une reſtriction nuiſible. *Ibid.* 741. *a.* Raiſons que M. Child en donne, tirées de l'état du commerce en Hollande, où les aſſociations ſont ouvertes à tous, & avec leſquels on ne pourra ſoutenir la concurrence qu'en les imitant, *&c.* Etat du commerce du Nord avec l'Angleterre. Conſéquences que tire M. Child de cet expoſé, contre l'uſage des compagnies limitées. *Ibid. b.* Six objections que cet Auteur préſente contre ſon ſentiment, & réfute enſuite. *Ibid.* 742. *a.*

Compagnies privilégiées. Des compagnies angloiſes, ſavoir; 1°. de la compagnie du Sud, 2°. de la compagnie des Indes. XV. 619. *b.* — 620. *b.* Capital de cette compagnie des Indes: ſource des malheurs qui arriverent en 1720 à celle du Sud. II. 631. *a.* Détails ſur la compagnie établie près de la baie d'Hudſon. VIII. 332. *a*, *b.* Hiſtoire de la compagnie françoiſe des Indes orientales. 662. *b*, &c. Celle des compagnies hollandoiſes des deux Indes. 664. *a*, *b.* Repartitions que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales fit à ſes actionnaires en 1610 & 1616. XIV. 126. *b.* Directeurs de cette compagnie, & de la compagnie françoiſe des mêmes Indes.

IV. 1026. *b.* Compagnie d'Oſtende. XI. 690. *a*, *b.* Hiſtoire de la compagnie des Indes orientales en Danemarck. VIII. 665. *a*, *b*, &c. Des privileges excluſifs accordés aux compagnies. XIII. 390. *a*, *b.* De ceux qui empietent ſur ces privileges. VIII. 831. *a.*

COMPAGNIE, (*regle de*) en arithmétique. La regle de trois répétée pluſieurs fois en eſt le fondement. Cette regle a deux cas; il y a différens tems à obſerver, ou il n'y en a point. Regle de compagnie ſans diſtinction de tems. Exemple qui rendra facile l'opération qu'elle exige. Regle de compagnie par tems, c'eſt-à-dire, lorſque le tems de chaque miſe eſt différent. De quelle maniere on la doit partager. III. 743. *a.* Ou l'intérêt eſt ſimple, ou il eſt compoſé. Expoſition de la regle dans l'une & l'autre ſuppoſition. *Ibid. b.* Cas à réſoudre: un pere en mourant laiſſe ſa femme enceinte, & ordonne par teſtament que ſi elle accouche d'un fils, elle partagera ſon bien avec ce fils, de maniere que la part du fils ſoit à celle de la mere, comme *a* eſt à *b*, & que ſi elle accouche d'une fille, elle partagera avec la fille, de maniere que la part de la mere ſoit à celle de la fille comme *c* eſt à *d.* La mere accouche d'un fils & d'une fille, on demande comment le partage doit ſe faire. Solution du cas propoſé. *Ibid.* 744. *a.*

COMPAGNON, (*Arts & Métiers*) adouciſſemens qu'on devroit procurer aux compagnons. IX. 913. *a.* Congé des compagnons. III. 864. *a.* Du compagnonage en orfévrerie. XI. 628. *a.*

COMPAIR, (*Muſiq.*) tons compairs dans le plain-chant. *Suppl.* II. 352. *b.*

COMPARAISON, (*Philoſ. & Log.*) comment ſe fait cette opération de l'eſprit. Plus les notions ſont compoſées, plus il eſt difficile de les comparer. Utilité de cette opération de l'eſprit pour augmenter la mémoire, l'imagination & fortifier la réflexion. Par la compoſition & décompoſition des idées, nous pouvons les comparer ſous toutes ſortes de rapports. De la faculté de comparer dans les bêtes. III. 744. *b.* Il n'y a rien que l'eſprit humain faſſe ſi ſouvent que des comparaiſons. Toute comparaiſon exige 1°. que les objets comparés exiſtent; 2°. qu'on ait idée de l'un & de l'autre; 3°. qu'on apperçoive ces deux idées d'un ſeul coup. Deux objets nous peuvent être préſens ſans que nous les comparions: il y a donc un acte de l'eſprit qui fait la comparaiſon & ſaiſit la relation. Comment les comparaiſons peuvent induire en erreur & leur abus rendre l'eſprit faux. Ce goût à chercher des rapports fait qu'on en ſuppoſe où il n'y en a point: les objets les plus reſſemblans ne forment point une identité, & ne concluent rien en matiere de raiſonnement. *Ibid.* 745. *a.*

Comparaiſon. Cauſe du penchant que nous avons à la comparaiſon. II. 173. *a.* Réſultat de la comparaiſon des objets. *Suppl.* I. 68. *b.*

COMPARAISON, (*Rhét. & Poéſie*) en quoi elle differe de la métaphore. Ce qu'il faut pour rendre une comparaiſon juſte. Les comparaiſons qui ne ſont pas juſtes, rendent le diſcours ridicule. Autres qualités qu'elles doivent avoir pour faire l'ornement du diſcours. Genre d'écrits en proſe où elles conviennent ſur-tout. III. 745. *b.*

COMPARAISON. (*Belles-lettr.*) On en diſtingue deux eſpeces; la métaphore ou l'allégorie, & la ſimilitude ou comparaiſon proprement dite. Le mérite de la comparaiſon eſt dans un rapport imprévu & frappant. L'intention la plus commune dans l'emploi de cette figure eſt de rendre l'objet plus ſenſible. *Suppl.* II. 532. *b.* Si elle peint vivement ſon objet, c'eſt aſſez; il n'eſt pas beſoin qu'elle le releve. Tout ce qu'on peut exiger, c'eſt que l'image ſoit noble, c'eſt-à-dire, que l'opinion commune n'y ait point attaché l'idée factice de la baſſeſſe. Il faut encore que l'intention du poëte ou de l'orateur, en employant une image, ſoit parfaitement remplie, enſorte que tout ſon objet s'y faſſe voir, au moins dans ce qu'il y a de relatif au ſentiment qu'il veut exciter. C'eſt la plénitude de l'idée qui fait la beauté de la comparaiſon. — Une épreuve sûre de la bonté ou du vice des comparaiſons, c'eſt de cacher le premier terme, & de demander à ſes juges à quoi reſſemble le ſecond: ſi le rapport eſt juſte & ſenſible, il ſe préſentera naturellement. *Ibid.* 533. *a.* Il eſt difficile qu'un objet vil ait une parfaite reſſemblance avec un objet important & noble; & l'analogie de l'un à l'autre eſt une preuve que ſi l'image a été avilie par le caprice de l'opinion, c'eſt une tache paſſagere que le bon ſens effacera. — Souvent la comparaiſon eſt employée à relever & agrandir ſon objet: quelquefois auſſi elle eſt deſtinée à le ravaler. Enfin, elle ſert à raſſembler en un tableau circonſcrit & frappant une collection d'idées abſtraites, que l'eſprit, ſans cet artifice, auroit de la peine à ſaiſir. *Ibid. b.* Quelquefois auſſi elle eſt inverſe, c'eſt-à-dire qu'elle emploie le terme abſtrait pour mieux peindre l'objet ſenſible. — Il eſt de l'eſſence de la comparaiſon de circonſcrire ſon objet: tout ce qui en excede l'image eſt ſuperflu, & par conſéquent nuiſible au deſſein du poëte. — Du ſage emploi de cette figure. — Des ſources d'où elle doit être tirée. — Exemple de la plus belle & de la plus touchante comparaiſon qu'il ſoit poſſible de tranſmettre à la mémoire des hommes. *Ibid.* 534. *a.*

Comparaiſon: Différence entre comparaiſon & métaphore. X. 437. *a.* Comparaiſon de deux hommes illuſtres. XI. 906. *b.* Comparaiſons qui plaiſent davantage. VII. 767. *a*, *b. Voyez* SIMILITUDE & IMAGE.

COMPARAISON *d'écritures*, (*Juriſp.*) c'eſt une preuve que l'on peut employer pour connoître l'auteur d'une écriture. Trois manieres d'en faire la vérification. La comparaiſon d'écriture eſt uſitée en matiere civile & en matiere criminelle. Ancienneté de cet uſage en matiere civile. Loix de Juſtinien où il en eſt parlé. III. 745. *b.* Ce que dit Juſtinien ſur l'incertitude de cette preuve. On voit par la novelle 73e, que ſon intention étoit qu'on eût peu d'égard à cette preuve, du moins en matiere civile. Ce que les interpretes du droit ont dit ſur ce ſujet. *Ibid.* 746. *a.* Dans l'uſage de France, la comparaiſon d'écriture eſt admiſe, tant en matiere civile, qu'en matiere criminelle. Comment la forme en eſt réglée en matiere civile. Cette preuve étoit auſſi admiſe en matiere criminelle chez les Romains, du moins en matiere de faux. Ce que dit M. Le Vayer de Boutigny, contre l'uſage de cette preuve dans le civil & dans le criminel. *Ibid. b.* Malgré l'érudition qui regne dans cet ouvrage, cette preuve eſt admiſe aujourd'hui. Ce que diſent ſur ce ſujet les ordonnances de 1670 & de 1737. La ſeconde, regle les formalités de cette preuve. Pieces qui pourront être admiſes pour pieces de comparaiſon. *Ibid.* 747. *a.* Procès-verbal qui doit être dreſſé ſur la préſentation de ces pieces. Maniere de procéder à l'audition des experts. Suite de la diſpoſition des ordonnances pour chaque point de la procédure. *Ibid. b.* La diſpoſition même uniforme des experts ne fait jamais ſeule qu'une ſemi-preuve. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 748. *b.*

Comparaiſon d'écritures, article ſur ce ſujet. VI. 369. *b.* 370. *a.* Fait qui prouve combien il eſt facile à quelques perſonnes d'imiter les anciennes écritures. IV. 1022. *b.* De l'uſage qu'on peut faire de cette comparaiſon, pour diſtinguer dans les anciens actes ceux qui ſont faux ou altérés. *Ibid. a*, *b.* Voyez *Vérification d'écritures.*

COMPARAISON, *degrés de.* (*Gramm.*) Degrés de comparaiſon des adjectifs. I. 137. *a.* 138. *a.* Adverbes qui ſervent dans les degrés de comparaiſon: adverbes qui ſe comparent eux-mêmes. 149. *a.* Définition exacte de la comparaiſon. XV. 662. *b.* Ni le poſitif, ni le comparatif, ni le ſuperlatif n'expriment par eux-mêmes la comparaiſon. *Ibid.* Nouveau ſyſtême ſur les degrés de comparaiſon. 664. *b.* &c. D'où ces degrés ſe forment en latin. VII. 586. *b.* Les Hébreux ne les connoiſſent point. XV. 663. *a.*

COMPARATIF. (*Gramm.*) Lorſqu'on qualifie un objet abſolument, l'adjectif qualificatif eſt dit être au poſitif. Lorſque qualifiant un objet relativement à un autre, on trouve entr'eux un rapport d'égalité, l'adjectif qualificatif eſt toujours au poſitif. Lorſqu'on trouve un rapport de plus ou de moins dans la qualité des deux choſes comparées, l'adjectif qui énonce ce rapport eſt un comparatif, c'eſt le ſecond degré de comparaiſon; le troiſieme eſt le ſuperlatif qui eſt ou abſolu ou relatif. Superlatifs françois imités du latin. III. 749. *a.* Comment ſe forment en latin les comparatifs & les ſuperlatifs. Adjectifs qui n'ont ni l'un ni l'autre; moyens d'y ſuppléer. Ce que dit Cicéron ſur le mot *piiſſimus*, qui étoit nouveau de ſon tems. Comparatifs & ſuperlatifs des quatre adjectifs, *bonus*, *malus*, *magnus*, *parvus.* Divers ſentimens ſur l'étymologie du mot *melior. Ibid. b.* Etymologie du mot *optimus;* du mot *pejor;* du mot *peſſimus:* du mot *major;* du mot *maximus*, de *minor* & de *minimus.* Les adverbes ont auſſi des degrés de ſignification. Formation des comparatifs & des ſuperlatifs dans la langue angloiſe. Comment les Italiens les expriment. *Ibid.* 750. *a.*

Comparatif, en grec & en latin, les comparatifs ſont par-là-même relatifs. XIV. 53. *b.* Le comparatif n'exprime par lui-même aucune comparaiſon. XV. 662. *a*, *b.* 663. *a.* Obſervations ſur les comparatifs en françois. *Suppl.* III. 128. *a.*

COMPARER *des équations*, (*Algeb.*) réduire pluſieurs équations en une ſeule. Exemple qui ſuffira pour en faire imaginer d'autres. III. 750. *a.*

COMPAROIR, (*Juriſp.*) comment un bourgeois de Bourges ſe juſtifioit autrefois de ſon défaut de comparoir par le moyen du duel. III. 750. *b.* Louis VI abolit cette coutume, *&c. Ibid. b.*

Comparoir, refus de comparoir. IV. 158. *a*, *b.* Défaut de comparoir. 732. *a.* Excuſe de celui qui ne comparoît pas en perſonne en juſtice, quoiqu'il y fût obligé. VI. 268. *b.*

COMPARTIMENT. (*Archit. Peint. Sculpt. &c.*) Compartimens polygones, compartimens de rues, compartimens de tuiles, de vitres, de parterre. III. 750. *b.*

Compartimens de carreaux mi-partis, II. 700. *a.* de pavés en marbre. X. 78. *a*, *b.* 79. *a. Voyez* les planches de marbrerie, vol. V. De placages en menuiſerie. XII. 670. *a.* Roſe de compartiment. XIV. 365. *b.* Voûtes à compartimens. XVII. 474.

b. Des compartimens en ferrurerie. 818. *a*, *b.* Compartimens de marqueterie, *voyez* vol. IV des pl. article *Ebéniſte.* pl. 8. Compartimens en moſaïque. X. 745. *a*, *b.*

COMPARTITEUR, (*Juriſp.*) juge qui a ouvert le premier un avis contraire à celui du rapporteur : ce qui n'arrive qu'en matiere civile; en matiere criminelle il n'y a jamais partage d'opinion. Ce qu'on fait dans les affaires civiles d'audience, lorſqu'il y a partage. Ce qu'on fait en pareil cas dans le parlement. III. 750. *b.*

COMPARUIT, acte délivré par le juge à l'une des parties, pour certifier ſa comparution, au défaut de l'autre. Coutumes où il en eſt parlé. Cedule de préſentation, qui tient lieu aujourd'hui de cet acte. III. 750. *b.*

COMPARUTION. (*Juriſp.*) Comparution en perſonne, III. 750. *b.* ou par le miniſtere de ſon avocat ou procureur. Comparution devant notaire, ou autre officier public. En conſéquence de quoi ſe fait la comparution. Dans les procès-verbaux, & autres actes, *&c.* on donne acte reſpectivement aux parties, *&c.* de leurs comparutions, *&c. Ibid.* 731. *a.*

COMPAS, inſtrument de mathématique. Deſcription du compas ordinaire. Effet de l'envie de Dédale contre Talaüs, inventeur du compas. III. 751. *a.*

Compas à trois branches ; ſon uſage. III. 751. *a.*

Compas à verge ; ſon uſage. III. 751. *a.*

Compas d'artiſan. III. 751. *a.*

Compas à l'allemande. III. 751. *a.*

Compas à pointes changeantes : III. 751. *a.* ſon utilité. *Ibid. b.*

Compas à reſſort; ſon utilité. III. 751. *b.*

Compas à pointes tournantes. Comment ces pointes doivent être trempées. III. 751. *b.*

Compas. Voyez les planches des artiſtes qui ſe ſervent de cet inſtrument.

Compas de proportion, appellé *ſecteur* par les Anglois. Son uſage, ſon grand avantage ſur les échelles communes. Principe ſur lequel il eſt conſtruit. Deſcription de ce compas, ſelon la conſtruction angloiſe. III. 751. *b.*

Uſage de la ligne des parties égales. 1°. Pour diviſer une ligne donnée en un nombre quelconque de parties égales. 2°. Pour meſurer les lignes du périmetre d'un polygone, dont un des côtés contient un nombre donné de parties égales. 3°. Pour retrancher d'une ligne, diviſée en un nombre quelconque de parties égales, tel nombre qu'on voudra. 4°. Pour trouver une troiſieme proportionnelle à deux lignes données, ou une quatrieme à trois. 5°. Pour diviſer une ligne en une raiſon donnée quelconque. *Ibid.* 752. *b.* 6°. Pour ouvrir le compas de proportion, de ſorte que les deux lignes des parties égales faſſent un angle droit. 7°. Pour trouver une ligne droite égale à la circonférence du cercle. *Ibid.* 753. *a.*

Uſage de la ligne des cordes. 1°. Pour ouvrir cet inſtrument enſorte que les deux lignes des cordes faſſent un angle d'un nombre quelconque de degrés. 2°. L'inſtrument étant ouvert, pour trouver les degrés de ſon ouverture. 3°. Pour faire un angle d'un nombre donné de degrés ſur une ligne donnée. 4°. Pour trouver les degrés que contient un angle donné. 5°. Pour retrancher un arc d'une grandeur quelconque de la circonférence d'un cercle.

Uſage de la ligne des polygones. 1°. Pour inſcrire un polygone régulier dans un cercle donné. III. 753. *a.* 2°. Pour décrire un polygone régulier. 3°. Pour décrire un triangle iſocele, dont les angles à la baſe ſoient doubles chacun de l'angle au ſommet.

Uſage de la ligne des plans du compas de proportion. Conſtruire un triangle ſemblable à un triangle donné & triple en ſurface. Moyen de réduire en triangle le plan propoſé, s'il a plus de trois côtés. Etant données deux figures planes ſemblables, trouver le rapport qu'elles ont entr'elles. *Ibid. b.* Entre deux lignes droites données trouver une moyenne proportionnelle.

Uſage de la ligne des ſolides. Augmenter ou diminuer des ſolides ſemblables ſelon une raiſon donnée. Etant donnés deux corps ſemblables, trouver le rapport qu'ils ont entre eux.

Uſage de la ligne des métaux. Etant donné le diametre d'un globe ou boulet de quelqu'un des ſix métaux, trouver le diametre d'un autre globe de même poids, & duquel on voudra deſdits métaux. III. 754. *a.* La même opération ſe fait à l'égard de corps ſemblables à pluſieurs faces.

Uſages des lignes des ſinus, des tangentes, des ſécantes, lorſqu'il y en a de tracées ſur le compas de proportion. Par pluſieurs lignes placées ſur cet inſtrument, nous avons des échelles pour différens rayons ; enſorte qu'ayant un rayon donné, on en trouve les cordes, les ſinus, *&c.* & réciproquement l'on peut avoir le rayon dont une ligne donnée eſt le ſinus, la tangente ou la ſécante.

Uſage du compas de proportion en trigonométrie. 1°. La baſe & la perpendiculaire d'un triangle rectangle étant données, trouver l'hypothénuſe. *Ibid. b.* 2°. Etant donné un côté d'un triangle rectangle & l'angle oppoſé, trouver l'hypothénuſe. 3°. L'hypothénuſe & la baſe étant données, trouver la perpendiculaire. 4°. L'hypothénuſe & l'angle de la baſe adjacent étant donnés, trouver la perpendiculaire. 5°. La baſe & la perpendiculaire étant données, trouver l'angle oppoſé à la perpendiculaire. 6°. En tout triangle rectiligne, deux côtés étant donnés avec l'angle compris, trouver le troiſieme côté. 7°. l'angle au ſommet, & l'un des angles à la baſe étant donnés avec le côté commun, trouver la baſe. 8°. Les trois angles étant donnés trouver la proportion des côtés. 9°. Les trois côtés étant donnés trouver un angle. 10°. L'hypothénuſe d'un triangle rectangle ſphérique étant donné, & l'un des angles adjacens, trouver le côté oppoſé à l'angle. 11°. La perpendiculaire & l'hypothénuſe étant données trouver la baſe. III. 755. *a.*

Uſages particuliers du compas de proportion en géométrie. 1°. Faire un polygone régulier dont l'aire ſoit d'une grandeur donnée. 2°. Un cercle étant donné, trouver un quarré qui lui ſoit égal. 3°. Trouver le diametre d'un cercle égal à un quarré donné. 4°. Trouver le côté d'un quarré égal à une ellipſe, dont les diametres ſont donnés. 5°. Décrire une ellipſe dont les diametres aient un rapport quelconque, & qui ſoit égale en ſurface à un quarré donné. 6°. Décrire une ellipſe dont les diametres ſont donnés. *Ibid. b.*

Uſage du compas de proportion dans l'arpentage. Etant donnée la poſition reſpective de trois lieux, *a*, *b*, *c*, c'eſt-à-dire étant donnés les trois angles *a b c*, *b c a*, *c a b*, & la diſtance de chacun de ces endroits à un quatrieme point *d*, pris entr'eux, étant auſſi donnée, trouver les diſtances reſpectives des différens endroits *a*, *b*, *c.* Le compas de proportion ſert particuliérement à faciliter la projection, tant orthographique que ſtéréographique.

Compas à couliſſe ou *de réduction.* Deſcription & uſage. III. 756. *a.* Uſage de la branche pour les polygones.

Compas de réduction avec les lignes du compas de proportion. Uſage de ce compas. 1°. Diviſer une ligne dans un nombre de parties égales moindre que cent. 2°. Une ligne étant donnée diviſée en cent parties, prendre un nombre quelconque de ces parties. 3°. Un rayon étant donné, trouver la corde de tout arc au-deſſous de 60 degrés. 4°. La corde d'un arc au-deſſous de 60 degrés étant donnée, trouver le rayon. *Ibid. b.* 5°. Un rayon étant donné, trouver le ſinus d'un arc quelconque. 6°. Un rayon étant donné, trouver la tangente d'un arc quelconque au-deſſous de 71 degrés. III. 757. *a.*

Compas ſphérique ou *d'épaiſſeur.* Uſage & deſcription. III. 757. *a.*

Compas elliptiques. On en a imaginé de différentes ſortes, dont la conſtruction eſt fondée ſur différentes propriétés de l'ellipſe. Cette eſpece de compas eſt aſſez peu commode. Quelle eſt la méthode qu'on préfere pour tracer des ellipſes.

Compas azimuthal. Deſcription. III. 757. *a.* Son uſage pour trouver l'azimuth du ſoleil, ou plutôt ſon amplitude magnétique, pour en déduire enſuite la variation du compas. L'amplitude magnétique étant trouvée, maniere de déterminer la variation de l'aiguille aimantée. *Ibid. b.*

Compas de mer. Voyez BOUSSOLE. Points du compas. XII. 872. *a.* Roſe du compas. XIV. 365. *a*, *b.* Armoire du vaiſſeau où l'on place le compas. VIII. 17. *a.* Compas de variation pour reconnoître la déclinaiſon de l'aiguille. II. 379. *a.*

Compas d'appareilleur. Deſcription. III. 758. *a.*

Compas d'épaiſſeur à l'uſage des arquebuſiers. III. 758. *a.*

Compas à lunette, *compas* à pointe, *compas* à tête, *compas* à reſſort à l'uſage des arquebuſiers. III. 758. *a.*

Compas à quart de cercle, à l'uſage des bijoutiers. III. 758. *a.*

Compas, (*grand*) à l'uſage des charrons: petit compas. III. 758. *a.*

Compas à l'uſage des charpentiers. III. 758. *a.*

Compas à cylindre, par lequel on peut connoître les plus petites différences des diametres d'un cylindre fait ſur le tour. III. 758. *a.* Deſcription & uſage de ce compas. *Ibid. b.*

Compas à l'uſage des fondeurs de cloches. III. 759. *a.*

Compas de conſtruction pour les mêmes ouvriers. III. 759. *a.*

Compas à l'uſage des cordonniers. III. 759. *a.*

Compas à l'uſage des écrivains. III. 759. *b.*

Compas à l'uſage des épingliers. III. 759. *b.*

Compas à l'uſage des ferblantiers. III. 759. *b.*

Compas à l'uſage des gainiers. III. 759. *b.*

Compas en horlogerie. Deſcription de deux eſpeces. III. 759. *b.*

Compas d'épaiſſeur, ou huit de chiffre. Son uſage. En quoi conſiſte ſa perfection. III. 759. *b.* Piece qu'on ajoute quelquefois à ce compas pour mettre des balanciers ou des roues droites. Le compas ſert encore à mettre des balanciers de peſanteur. III. 760. *a.*

Compas au tiers, à l'uſage des horlogers, pour avoir tout d'un coup le tiers d'une grandeur. Deſcription & uſage de cet inſtrument. III. 760. *a.*

Compas à l'uſage des menuiſiers. III. 760. *a.*

Compas d'épaiſſeur à l'uſage des orfevres en groſſerie. III. 760. *a.*

Compas à l'uſage des facteurs d'orgue. Deſcription de cet outil. Maniere de s'en ſervir. III. 760. *a.*

Compas à l'uſage des peintres, deſſinateurs, *&c.* III. 760. *a.*

Compas cambré à ature, à l'uſage des relieurs-doreurs. III. 760. *a.* Deſcription & uſage. *Ibid. b.*

Compas courbé & briſé à l'uſage des ſculpteurs & des graveurs. III. 760. *b.*

Compas de forge, *Compas* d'épaiſſeur à l'uſage des ferruriers. III. 760. *b.*

Compas droit & courbe à l'uſage des ouvriers qui travaillent en pierres de rapport & en tabletterie. III. 760. *b.*

Compas à l'uſage des tonneliers. III. 760. *b.*

Compas à l'uſage des vergetiers. III. 760. *b.*

COMPASSEUR, (*le*) maiſon de ce nom. *Suppl.* II. 642. *b.*

COMPASSION, (*Morale*) on s'y livre avec une ſorte de plaiſir. Plus on a été malheureux, plus on en eſt ſuſceptible. On cherche quelquefois les occaſions d'exciter en ſoi ce ſentiment. III. 760. *b.*

Compaſſion, ſource de la compaſſion, éloge de ce ſentiment. XII. 143. *a*, *b.* 662. *b.* 663. *a.* Son univerſalité. 143. *b.* Ce ſentiment prouve une providence. XIII. 516. *a.* Il eſt le principe des vertus ſociales. XVII. 178. *b.* Les afflictions rendent compatiſſant. *Suppl.* I. 186. *b.* Des exemples qui excitent la compaſſion. *Suppl.* II. 913. *a.* Il faut proſcrire tout combat qui pourroit familiariſer les hommes avec des ſentimens contraires à la compaſſion. VII. 697. *b.* Compaſſion qu'excite le poëte tragique. *Voyez* PITIÉ.

COMPATIBILITÉ, (*Juriſpr.*) faculté de poſſéder en même tems pluſieurs bénéfices ou offices, *&c.* Quels ſont les bénéfices & offices compatibles. III. 761. *a.*

COMPENSATION, (*Juriſpr.*) confuſion qui ſe fait d'une dette mobiliaire liquide, avec une autre de même nature. La compenſation eſt fondée ſur l'équité naturelle. Son objet ou ſon but. L'exception tirée de la compenſation eſt admiſe en pays coutumier & en pays de droit écrit. Elle n'a lieu que de liquide à liquide. Le ceſſionnaire eſt ſujet à la compenſation, de même que l'auroit été ſon cédant. Divers cas où la compenſation n'a pas lieu, quoique les deux dettes ſoient liquides de part & d'autre. III. 761. *a.* Elle n'a lieu qu'entre perſonnes qui ont de leur chef la double qualité de créancier & de débiteur. Différens autres cas où elle ne peut avoir lieu. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Compenſation de dépens. IV. 859. *a.* Intérêts compenſatoires. VIII. 825. *a.* Lettres de compenſation. IX. 421. *a.*

COMPERENDINATIO, *ampliatio*, (*Juriſpr. rom.*) différentes ſignifications de ces mots. *Suppl.* I. 372. *a.*

COMPES, (*Hiſt. anc.*) 1°. eſpece de chauſſure des Romains. 2°. Sortes d'entraves de fer, *&c.* 3°. Maniere de donner la queſtion aux criminels. III. 762. *a.*

COMPÉTENCE, (*Juriſpr.*) droit qui appartient à un juge de prendre connoiſſance d'une affaire. Principe général ; le défendeur doit être aſſigné devant le juge de ſon domicile. Diverſes cauſes qui peuvent rendre un autre juge compétent, pour connoître de l'affaire. Les prévôts des maréchaux & les lieutenans criminels ne peuvent juger en dernier reſſort un accuſé, qu'ils n'aient préalablement fait juger leur compétence par le préſidial, *&c.* Ce que prononce l'ordonnance criminelle ſur les jugemens de compétence. III. 762. *a.* Où ſe relevent les appels comme de juge compétent. En matiere civile tous juges ſont compétens pour reconnoître une promeſſe. Traités à conſulter ſur la compétence des juges. *Ibid. b. Voyez* INCOMPÉTENCE.

Compétence. Juge compétent. IX. 12. *a. Voyez* auſſi JUGE *d'attribution*, JUGE *d'égliſe*, JUGE *de privilege*, JUGE *de ſeigneur*, JUSTICE *ſeigneuriale*, PRÉVÔT *des maréchaux*, PRÉSIDIAL, PROCÈS *criminel.*

COMPILATEUR. Qualités néceſſaires à un compilateur. Autrefois ce nom ſe prenoit en mauvaiſe part. Paſſage d'Horace. Etym. de ce mot. III. 762. *b.*

COMPILATION. Caracteres d'une compilation eſtimable. III. 762. *b.*

COMPITALES, (*Myth.*) fêtes en l'honneur des dieux Lares ou Pénates. Où elles ſe célébroient. Qui en étoient les miniſtres. III. 762. *b.* Sacrifices qu'on y faiſoit. Figures qu'on plaçoit dans les carrefours. Inſtituteur de ces fêtes. Tems où on les célébroit. *Ibid.* 763. *a.*

Compitales. Obſervation ſur le tems où cette fête annuelle étoit célébrée. *Suppl.* II. 534. *b.*

COMPLAIGNANT, (*Juriſpr.*) il ne faut pas confondre le complaignant avec le demandeur en complainte. III. 763. *a.*

COMPLAINTE, (*Juriſpr.*) action par laquelle celui qui eſt troublé en la poſſeſſion d'un droit réel, ſe plaint à la juſtice de ce trouble. Qui ſont ceux qui peuvent intenter complainte. Contre qui on ne peut l'intenter. Ce qui donne droit d'intenter complainte. Objets pour leſquels on peut l'intenter. Juges à qui doit s'adreſſer la complainte. Comment elle s'intente. III. 763. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Complainte. Différence entre complainte & réintégrande. XIV. 51. *a.*

Complainte bénéficiale. Les juges royaux connoiſſent de cette complainte. Anciennement le parlement en prenoit connoiſſance en premiere inſtance. Les baillis & ſénéchaux étoient d'abord les ſeuls qui en puſſent connoître en premiere inſtance. Les juges des ſeigneurs ne peuvent en aucun cas en prendre connoiſſance. La connoiſſance du petitoire appartient de droit au juge d'égliſe. En quoi la complainte bénéficiale differe de la profane. Il n'y a jamais de complainte contre le roi. Tems où elle doit être intentée. Ce que doit exprimer dans ſa demande le demandeur en complainte. III. 763. *a.* Ce que doit faire le demandeur lorſqu'il ignore le domicile de ſon adverſaire. On prenoit autrefois deux appointemens ſur une complainte. Des ſentences de maintenue, de récréance & de ſéqueſtre, & de leur exécution. *Ibid.* 764. *a.*

Complainte, en matiere profane, en cas de nouvelleté. III. 764. *a.*

Complainte poſſeſſoire. III. 764. *a.*

Complainte, en cas de ſimple ſaiſine. En quoi elle conſiſtoit. Aujourd'hui elle n'a plus lieu. III. 764. *a.*

COMPLAISANCE, (*Morale*) définition. III. 764. *b.*

COMPLAISANCE, en matiere de juriſprudence. Complaiſance aux quatre cas. III. 764. *b.*

COMPLANT, (*Juriſpr.*) conceſſion d'un héritage, à la charge d'y faire quelque plantation, *&c.* Coutume qui en parle. III. 764. *b.*

COMPLÉMENT. Complément arithmétique d'un logarithme. Complément de la hauteur d'une étoile. III. 764. *b.*

COMPLÉMENT de la courtine, en fortification. III. 764. *b.*

COMPLÉMENT d'un angle ou d'un arc, en géométrie. III. 764. *b.* Ce qu'on entend par co-ſinus & co-tangente. Complément d'un angle à 180 degrés. Complément d'un parallélogramme. L'on démontre que dans tous parallélogrammes les complémens ſont égaux. *Ibid.* 765. *a.*

COMPLÉMENT d'un intervalle, en muſique. III. 765. *a.*

COMPLÉMENT de route, terme de navigation. III. 765. *a.*

COMPLÉMENT, (*Gramm.*) ce mot devroit être ſubſtitué à celui de *régime.* VII. 791. *b*, &c. Des complémens des prépoſitions. X. 757. *b.* XIII. 301. *a*, *b*, &c. *Voyez* RÉGIME.

COMPLEXE, en logique. Quantité complexe en algebre. III. 765. *a.*

Complexe. Sujet complexe. Attribut complexe. IV. 82. *a.* Termes complexes. XVI. 155. *b.* Syllabe complexe. XV. 718. *b.* Propoſition complexe. XIII. 474. *b.* Syllogiſme complexe. XV. 721. *b.*

COMPLEXION, figure de rhétorique. Exemple. Cette figure eſt commune & triviale. III. 765. *a.*

COMPLEXION, (*Médec.*) quatre complexions générales que les anciens philoſophes diſtinguoient dans l'homme. III. 765. *a.* On ne fait plus guere d'attention à ces diviſions. *Ibid. b.*

Complexion, *habitude*, (*Synon.*) VIII. 18. *b.*

COMPLEXUS, (*Anatom.*) quatre muſcles de la tête. Grands & petits complexus. III. 765. *b.*

COMPLICATION, (*Médec.*) ce terme employé en différens ſens. 1°. On entend ordinairement par maladie compliquée, celle à laquelle eſt jointe une autre maladie dans le même ſujet. 2°. D'autres entendent par-là des maladies ſimples à la vérité, mais qui conſtituent léſion de pluſieurs manieres dans l'économie animale. Comment la péripneumonie peut être conſidérée comme telle. III. 765. *b.* Il paroît plus utile & plus clair d'appeller maladie *ſimple*, ce qu'on appelle communément *ſymptôme*, & de donner le nom de maladie *compliquée*, à ce qu'on appelle ſimplement *maladie.* Au reſte, il paroit que par maladie compliquée, les auteurs entendent la même choſe que par maladie compoſée. *Ibid.* 766. *a.*

Complication, fievre compliquée. VI. 728. *b.*

COMPLICATION. (*Juriſp.*) Complication de crimes, affaire compliquée. III. 766. *a.*

COMPLICE, (*Juriſp.*) termes par leſquels on déſigne les différentes manieres dont les complices peuvent avoir part au délit. Divers degrés de crimes dans un complice. La déclaration des complices ſert ſeulement d'indice. La dépoſition d'un ſeul complice ne ſuffit pas pour faire appliquer ſes complices à la queſtion. Crimes qu'on excepte de cette regle. III. 766. *a.*

Complice, *adhérent*, différence entre ces mots. I. 132. *b.* Différence entre complice & participe. XII. 98. *b.* En quoi conſiſte le crime de complice. VIII. 639. *a*, *b.* Vers latins qui renferment toutes les circonſtances qui peuvent nous rendre complices d'un crime. XVI. 2. *a.* Confrontation des complices. III. 861. *a.*

COMPLIES, (*Hiſt. eccl.*) la derniere partie de l'office du jour dans l'égliſe romaine. Quel en eſt le but. On ignore le tems de ſon inſtitution ; on ſait ſeulement qu'elle étoit inconnue dans la primitive égliſe. III. 766. *b.*

COMPLIMENTEURS, ſont ordinairement pleins d'affectation. I. 157. *a.*

COMPLIQUÉE, maladie, (*Médec.*) *Voyez* COMPOSÉE.

COMPLUTE, *bible de.* II. 224. *a. Voyez* auſſi XIMENÈS.

COMPONCTION, (*Théolog.*) douleur d'avoir offenſé Dieu. La confeſſion n'eſt bonne que quand on a une grande componction. Signification plus étendue de ce mot dans la vie ſpirituelle. III. 766. *b.*

COMPONCTION, *vin de.* (*Critiq. ſacr.*) XVII. 301. *b.*

COMPONÉ, (*Blaſon*) bordure componée; pal, faſce, émaux componés: bordure contre-componée. III. 766. *b.*

Componé, croix componée. *Voyez* vol. II des planch. de Blaſon, pl. 3.

COMPONENDE, (*Juriſp.*) compoſition ou taxe que l'on paie à la chambre apoſtolique de Rome pour certains actes, *&c.* Cette prétention n'eſt point reconnue en France. Taxe que paie en certains cas la plus grande partie des abbayes conſiſtoriales. Alexandre VI, premier auteur des componendes. Office ou bureau des componendes qui eſt à la daterie. Officier qui l'exerce. III. 767. *a.*

COMPOSÉ, *être*, (*Métaphyſ.*) chaque être compoſé eſt un tout, dont l'eſſence conſiſte dans la maniere dont certaines parties données ſont liées entr'elles. III. 767. *a.* C'eſt donc dans la qualité des parties & leur combinaiſon, que conſiſte la raiſon de tout ce qui convient au compoſé. Êtres compoſés ſemblables ou diſſemblables entr'eux. Les genres & les eſpeces des compoſés ſe déterminent par les qualités des parties & par leur liaiſon. Un être compoſé eſt produit ſans création, il eſt détruit ſans anéantiſſement. III. 767. *b.*

COMPOSÉ, (*Arithm.*) ce qu'on appelle nombre compoſé. Les nombres compoſés entr'eux ſont ceux qui ont quelque meſure commune différente de l'unité: cette dénomination eſt peu en uſage. Raiſon compoſée. III. 767. *b.*

Compoſés, nombres. XI. 203. *a.* Raiſons compoſées. XIII. 775. *b.*

COMPOSÉ, (*Méchan.*) mouvement compoſé. III. 767. *b.* Tout mouvement dans une ligne courbe eſt compoſé. Les deux puiſſances par leſquelles eſt produit le mouvement compoſé, ſont exprimées par les deux côtés d'un parallélogramme, *&c. Ibid.* 768. *a. Voyez* MOUVEMENT & COMPOSITION.

COMPOSÉ, (*Pendule*) ce qu'on entend par-là. Tous les pendules ſont de cette nature, même ceux que nous appellons *ſimples*. Trouver les vibrations d'un pendule compoſé. III. 768. *a.*

COMPOSÉ, (*Muſiq.*) intervalles compoſés. Meſures compoſées. *Suppl.* II. 534. *b.*

COMPOSÉ & COMPOSITION, (*Pharm.*) médicamens compoſés; ils ſont ou officinaux ou magiſtraux. Diverſes ſortes de préparations officinales compoſées. Dans quel ſens le mot *compoſé* s'emploie ſur-tout en pharmacie. III. 768. *a.* Ce qu'on entend par compoſitions magiſtrales. L'uſage d'employer des remedes compoſés eſt un des principaux obſtacles aux progrès de cette partie de la médecine qui s'occupe de la vertu des médicamens. Il ne ſeroit pourtant pas ſage de vouloir les abandonner abſolument. *Ibid. b.*

Compoſés qui ſont le ſujet des diſtillations chymiques. IV. 1055. *a, b.* Des excipiens qui ſervent à lier les différens ingrédiens d'une compoſition. VI. 220. *a.* Baſe d'un compoſé. *Suppl.* I. 821. *a, b.*

COMPOSÉ, (*Gramm.*) différence entre les dérivés & les compoſés. IV. 964. *a.* VII. 172. *b.* Des mots compoſés. I. 70. *a.* Mots compoſés de diverſes langues. VIII. 201. *b.* Sens compoſé. XV. 19. *a.* Propoſition compoſée. IV. 85. *b.* XIII. 473. *a, b.* 482. *a.*

COMPOSÉ, *ordre.* (*Architect.*) XI. 611. *a.*

COMPOSÉ, (*Algeb.*) quantités compoſées, auſſi appellées *complexes* ou *multinomes*. III. 768. *b.*

COMPOSÉE, maladie, (*Médec.*) trois ſortes de compoſitions ſuivant que les différens vices ou des ſolides ou des fluides concourent enſemble & entr'eux, ou avec les parties ſolides & fluides. Les eſpeces de l'un & de l'autre genre ſont innombrables. Méthode par laquelle on peut établir les caracteres certains par leſquels les différentes maladies ſe rapportent réciproquement ou différemment les unes aux autres. *Suppl.* II. 534. *b.*

COMPOSÉES *de ſimples*, (*Glandes*) anatomie. III. 768. *b.*

COMPOSER, (*Comm.*) compoſer la cargaiſon d'un vaiſſeau, le fond d'une boutique, une facture. III. 768. *b.* Compoſer de ſes dettes avec ſes créanciers. Compoſer une ſomme totale, ſoit de la recette, ſoit de la dépenſe, ſoit du finito d'un compte. *Ibid.* 769. *a.*

COMPOSITE, (*Architect.*) ordre compoſite. XI. 610. *b.* Chapiteau compoſite. III. 179. *b.* Ornement du fuſt compoſite. 652. *a.* Origine de cet ordre. *Suppl.* I. 528. *a.*

COMPOSITEUR. (*Juriſp.*) Amiable compoſiteur. III. 769. *a.*

COMPOSITEUR, (*Muſique*) toute la ſcience poſſible ne ſuffit point au compoſiteur, ſans le génie qui la met en œuvre. Ce qu'on doit entendre par génie. III. 769. *a.*

COMPOSITEUR, (*Muſiq.*) talens & connoiſſances qu'il doit poſſéder. La théorie de l'harmonie, l'art du déclamateur, la connoiſſance des poëtes: il doit donner en général un ton plus noble & plus touchant au premier perſonnage de la piece, & il doit dégrader le ton à meſure que les ſujets ſont moins intéreſſans. Fermeté avec laquelle il doit travailler à ramener le bon goût & la vraie expreſſion ſur le théatre. *Suppl.* II. 525. *a.*

COMPOSITEUR, (*Imprim.*) III. 769. *a.*

Compoſiteur, ſes fonctions. VII. 51. *b.* Celle qu'on appelle impoſition. VIII. 600. *a. Voyez* IMPRIMERIE & IMPRIMEUR.

COMPOSITION, en rhétorique, ordre & liaiſon que doit mettre l'orateur dans les parties d'un diſcours. Choix & diſtribution des parties du diſcours & des moyens propres à perſuader. III. 769. *a.*

COMPOSITION, (*Arith.*) ce qu'on entend par compoſition de raiſon. III. 769. *b.*

Compoſition du mouvement. Réduction de pluſieurs mouvemens à un ſeul. Loix du mouvement compoſé. Si un point qui ſe meut en ligne droite eſt pouſſé par une ou pluſieurs puiſſances dans la direction de ſon mouvement, cette direction ne changera point, mais ſa viteſſe ſeule. Mais ſi les puiſſances n'ont pas la même direction, le mouvement compoſé n'aura aucune de leurs directions particulieres, mais une autre toute différente qui ſera dans une ligne droite ou courbe, *&c.* Si les deux mouvemens compoſans ſont toujours uniformes, quelque angle qu'ils faſſent entr'eux, la ligne du mouvement compoſé ſera une ligne droite, *&c.* III. 769. *b.* Comment on trouve le mouvement compoſé qui réſulte de trois, de quatre forces, *&c.* Si les mouvemens compoſans ne gardent pas entr'eux une proportion conſtante, le point qui eſt mû décrira une courbe par ſon mouvement compoſé. Voilà les principes dont tous les méchaniciens conviennent. Ils ne ſont pas auſſi parfaitement d'accord ſur la maniere de les démontrer. *Ibid.* 770. *a.* Obſervations ſur la maniere dont M. Daniel Bernoulli démontre la compoſition des mouvemens dans une diſſertation, imprimée dans le premier volume des mémoires de l'académie de Pétersbourg. Méthode par laquelle l'auteur du traité de Dynamique, imprimé à Paris en 1743, a eſſayé de démontrer en toute rigueur le principe de la compoſition des mouvemens. Les loix de la compoſition des forces ſuivent celles de la compoſition des mouvemens, & on en déduit auſſi les loix de l'équilibre des puiſſances. *Ibid. b.*

Compoſition du mouvement, voyez quelques obſervations ſur ce ſujet à l'article *Méchanique*. X. 225. *b. Voyez* auſſi COMPOSÉ & MOUVEMENT.

COMPOSITION, (*Hiſt. & Droit des Barbares*) ſtipulation qui ſe faiſoit entre les parens de la perſonne offenſée & ceux de l'offenſeur. III. 770. *b.* Quelle perſonne cette ſatisfaction regardoit. Vengeance permiſe à chaque famille, juſqu'à ce qu'elle eût été ſatisfaite par compoſition. Les ſages réglerent enſuite cette compoſition. La principale compoſition étoit celle que le meurtrier devoit payer aux parens du mort, à proportion de ſon rang & de ſa dignité. A quoi ces loix s'attacherent principalement. Crime de celui qui ſe vengeoit après la ſatisfaction reçue, & de l'aggreſſeur qui ne vouloit point ſatisfaire. A quelle ſorte de gens on n'accordoit point de compoſition, quoiqu'ils euſſent été offenſés. Compoſition pour des actions involontaires. Défenſe à celui qui auroit été volé de recevoir ſa compoſition en ſecret & ſans l'ordonnance du juge. Droit appellé *fredum*, qu'on payoit pour la protection accordée contre le droit de vengeance. *Ibid.* 771. *a.* Comment les compoſitions ont produit par filiation les juſtices des ſeigneurs; & les immunités eccléſiaſtiques. *Ibid. b.* Voyez *Suppl.* I. 653. *b.*

COMPOSITION, (*Juriſpr.*) accord, tranſaction, remiſe, diminution. Il eſt parlé dans pluſieurs ordonnances de compoſitions faites avec des officiers qui avoient malverſé. Réglement & lettres où il en eſt parlé. III. 771. *b.*

Compoſitions de rentes. III. 771. *b.*

Compoſition, eſpece d'impoſition concertée avec les habitans d'une province ou d'une ville. III. 771. *b.*

COMPOSITION, (*Muſiq.*) connoiſſances qui ſont le fondement de la compoſition. III. 771. *b.* Les regles de la compoſition ſont toujours les mêmes; mais elles reçoivent plus ou moins d'extenſion ou de relâchement, ſelon le nombre des parties. Compoſitions pour les voix ſeulement. Compoſitions inſtrumentales. Compoſitions deſtinées pour les voix & les inſtrumens. Muſiques deſtinées pour l'égliſe. Muſique françoiſe. *Ibid.* 772. *a.*

COMPOSITION, (*Muſiq.*) fonctions du compoſiteur, ſelon qu'il a pour objet le ſeul plaiſir de l'oreille, ou le deſſein d'émouvoir les auditeurs par des effets moraux. *Suppl.* II. 535. *a.*

Compoſition. Différence entre le contrepoint & la compoſition. IV. 139. *b.* La muſique qui ſe chante le plus facilement eſt la plus difficile à compoſer. VII. 767. *a.* Deſſein dans la compoſition muſicale: regles ſur ce ſujet. IV. 891, *a, b.* Etude du compoſiteur par rapport aux inſtrumens. VIII. 804. *a. Articles ſur la compoſition muſicale, tirés des Supplémens.* Morceaux propres à la compoſition. *Suppl.* IV. 155. *a, b.* De la compoſition de l'aria, *Suppl.* I. 254. *a, b*, de l'air, 237. *a, b.* 239, *b.* des pieces deſtinées à être exécutées par les inſtrumens: de celles qui ſont deſtinées aux inſtru-

mens & à la voix. *Suppl.* III. 618. *b.* Du récitatif. *Suppl.* IV. 587. *a*, *b*, &c. Regles ſur la maniere dont il faut avoir égard aux diverſes eſpeces d'accent. *Ibid.* I. 108. *b.* 109. *a.* Des accords admiſſibles dans la compoſition. 118. *a*, *b.* Regles du contre-point ſur la compoſition des parties, *voyez* CONTRE-POINT. De l'art de donner de l'expreſſion à une compoſition muſicale. *Ibid.* II. 922. *b.* Des moyens de bien phraſer en compoſant. *Ibid.* IV. 344. *a.* Regles ſur le rythme dans les compoſitions. 647. *a*, *b.* Compoſitions appellées *di prima intenzione.* 533. *a.* Licences dans la compoſition. *Ibid.* III. 741. *a.* De la négligence de la proſodie en compoſant. *Ibid.* IV. 540. *b.* Sur la compoſition muſicale, *voyez* SYSTÊME.

COMPOSITION *des corps*, (*Chym.*) définition. Différence entre la compoſition & la mixtion. Différens degrés de compoſition des corps. *Suppl.* II. 505. *b.*

COMPOSITION, (*Peinture*) qualités & talens qu'elle ſuppoſe. Ce qu'on entend par un tableau bien compoſé. III. 772. *a.* L'obſervation des trois unités, d'action, de lieu, de tems, n'eſt pas moins eſſentielle dans la peinture hiſtorique que dans la poéſie dramatique. *De l'unité de tems en peinture.* La loi de cette unité eſt plus ſévere pour le peintre que pour le poëte. On peut diſtinguer dans chaque action une multitude d'inſtans différens, entre leſquels il y auroit de la maladreſſe à ne pas choiſir le plus intéreſſant. Chaque inſtant a ſes avantages & ſes déſavantages; l'inſtant une fois choiſi, tout le reſte eſt donné. Prodicus ſuppoſe qu'Hercule, après la défaite du ſanglier d'Erimanthe, fut accueilli par la déeſſe de la gloire & par celle des plaiſirs qui ſe le diſputerent. Diverſité d'inſtans qu'offre cette fable. Choix du plus intéreſſant. *Ibid. b.* Le choix d'un inſtant interdit au peintre tous les avantages des autres. Il y a pourtant des occaſions où la préſence d'un inſtant n'eſt pas incompatible avec des traces d'un inſtant paſſé. Ce n'eſt pas aſſez que de ſavoir rendre une paſſion ſimple; tous les inſtans délicats ſont perdus pour celui qui ne porte ſon talent que juſques là. *De l'unité d'action.* Elle tient beaucoup à celle de tems. Il faut qu'il y ait entre l'action principale & celles qui en dépendent, tant de liaiſon, que le ſpectateur ne ſoit jamais perplexe. La loi d'unité d'action eſt plus ſévere pour le peintre que pour le poëte. *De l'unité de lieu.* Comment cette loi oblige le peintre & le poëte. *Ibid.* 773. *a. De la ſubordination des figures. Des ornemens, des draperies & autres objets acceſſoires.* Divers préceptes ſur tous ces objets. *Ibid. b.* Des figures allégoriques dans les tableaux d'hiſtoire. Compoſitions extravagantes. Compoſitions forcées. Compoſitions confuſes. Compoſitions froides, maigres, chargées, *&c.* Une compoſition peut aiſément être riche en figures, & pauvre d'idées. Une autre excitera beaucoup d'idées ou en inculquera fortement une ſeule, & n'aura qu'une figure. Tableau d'une ſolitude habitée par un anachorette ou un philoſophe. Secours mutuel que tireroient les poëtes de l'étude de la peinture, & les peintres de celle des poëtes. Conſeil à un peintre de s'attacher à Homere & à Platon. Vérités pittoreſques qui ſe trouvent dans les ouvrages de ce dernier. Le Banquet de Platon eſt une des apologies les plus délicates de Socrate. *Ibid.* 774. *a.* Articles à conſulter ſur les parties de la peinture dont la compoſition ſuppoſe la connoiſſance. *Ibid. b.*

Compoſition, en quoi conſiſte en général la beauté de la compoſition dans les arts. VI. 679. *b.* Beau choix de compoſition en peinture. III. 363. *a.* Compoſition pittoreſque. XII. 664. *a.* Compoſition poétique. XII. 849. *a.* Compoſition riche. XIV. 271. *b.* Equilibre ou pondération dans la compoſition d'un tableau. V. 878. *a*, *b.* &c. XIII. 24. *b.*

COMPOSITION, dans le commerce, & en termes d'imprimerie. III. 774. *b.*

COMPOSITION, (*Pharm.*) *voyez* COMPOSÉ.

COMPOSITION, (*Gramm.*) ſur les compoſitions ou thêmes, voyez ce dernier mot. XVI. 245. *a.* Il convient d'accoutumer les jeunes gens à marquer les accens dans leurs compoſitions. I. 66. *b.* De la formation des mots par dérivation & par compoſition. VII. 172. *b.* &c.

COMPOSTEUR, inſtrument d'imprimerie. Sa deſcription & ſon uſage. Diverſes ſortes d'inſtrumens de ce nom. III. 774. *b.*

COMPOSTEUR, (*Fonderie en caracteres d'imprimerie*) deſcription des inſtrumens de ce nom. III. 775. *a. Voy.* CARACTERE.

COMPOSTEUR, (*Manufact. en ſoie*) III. 775. *a.*

COMPOTES *d'abricots*, (*Confiſ.*) *Suppl.* I. 54. *a*, *b.* 55. *a.*

COMPRÉHENSION d'une idée, (*Logiq.*) *Suppl.* I. 184. *b.*

COMPRESSE, (*Chirurg.*) comment les anciens faiſoient leurs compreſſes. Uſage de ces linges. Compreſſes ſimples & compoſées, unies ou irrégulieres, égales ou inégales. Utilité des compreſſes expulſives vuides des ſinus. Diverſes autres eſpeces de compreſſes diſtinguées par leurs uſages ou leurs formes. III. 775. *b.*

COMPRESSION, (*Phyſiq.*) en quoi la compreſſion differe de la preſſion priſe en général. En quoi elle differe de la condenſation. III. 775. *b.* L'eau eſt incapable de compreſſion. Compreſſion de l'air par ſon propre poids, & par le ſecours de l'art. Comment Newton l'explique. Il ne faut point confondre la compreſſion avec la condenſation. *Ibid.* 776. *a.*

Compreſſion de l'air ſur la terre. I. 229. *b.* Son utilité. *Ibid.* La regle des compreſſions de l'air en raiſon directe des poids qui le compriment, n'eſt pas entiérement exacte. 230. *b.* Si la compreſſion de l'air lui peut faire perdre ſon élaſticité. 231. *a.* Obſervation de Newton ſur la compreſſion des fluides. VI. 275. *a.* Loix de la compreſſion des fluides élaſtiques. V. 446. *a. Voyez* CONDENSATION.

COMPRESSION, (*Médec.*) maladie, & quelquefois excellent remede. Compreſſion en tant que *maladie.* Définition. Ses cauſes, ſoit externes, ſoit internes. Remedes qui leur conviennent. III. 776. *a.* Pour entendre le mal qu'occaſionne une longue & trop forte compreſſion, il faut bien connoître 1°. les effets qui en dérivent; 2°. la nature de la partie comprimée. *Ibid. b.*

Compreſſion conſidérée comme remede. Secours dont elle eſt dans les maladies qui naiſſent de la débilité & du relâchement des fibres. Ses avantages dans les hydropiſies anaſarques & aſcites, dans les jambes qui deviennent variqueuſes. Belles cures opérées par les frictions. III. 776. *b.*

COMPRESSION *du cerveau*, (*Chirurg.*) effets qui peuvent réſulter d'un coup frappé à la tête. 1°. La commotion du cerveau; 2°. ſa compreſſion. Symptômes de cette compreſſion. Explication phyſiologique de ces ſymptômes. Cas fort ſingulier qui montre que la plus légere compreſſion du cerveau peut troubler ſon action. Examen de chacun des ſymptômes indiqués. 1°. La rougeur du viſage, l'inflammation des yeux, le ſaignement du nez, des oreilles, *&c.* III. 777. *a.* 2°. le friſſonnement, 3°. l'engourdiſſement des ſens, 4°. l'aſſoupiſſement, 5°. la léthargie, 6°. le vertige, 7°. les tintemens d'oreilles, 8°. le délire, 9°. le vomiſſement de la bile. *Ibid. b.* 10°. les douleurs de tête, 11°. les convulſions, 12°. la paralyſie, 13°. la décharge involontaire des urines & de la matiere fécale, 14°. l'apoplexie, 15°. la ſtructure du cervelet détruite, & la mort.

Cauſe de la compreſſion du cerveau. Cure: en quoi elle conſiſte: lorſqu'il eſt queſtion de l'enfoncement du crâne. *Ibid.* 778. *a.* Lorſqu'il n'y a que contuſion du péricrâne: dans le cas d'épanchement: lorſque quelque pointe d'os pique la dure-mere ou bleſſe le cerveau: lorſque l'os enfoncé plie ou cede ſous le trépan. Réflexion: quelque triſtes que ſoient la plupart des ſymptômes dont on a parlé, on ne manque pas d'exemples d'heureuſes cures, *&c. Ibid. b.*

Compreſſion du cerveau cauſée par l'enfoncement du crâne. IV. 433. *a.* XII. 683. *a.*

COMPRESSION, (*Chirurg.*) action de preſſer une partie par le moyen d'un appareil ou d'un bandage. Utilité & néceſſité de la compreſſion dans certains cas. Néceſſité de comprimer l'endroit par où le pus ſort, pour le retenir dans les ſinus. III. 778. *b.*

Compreſſion dans les hémorrhagies à la ſuite des amputations. VIII. 122. *a.* Compreſſion d'une artere pour y arrêter le ſang. XVI. 485. *b.* Compreſſions employées en médecine. XVII. 200. *a.* Facilité avec laquelle on comprime le cerveau des enfans nouveaux nés ſans inconvénient ſenſible. *Suppl.* III. 598. *a.* Bandages compreſſifs, *voyez* BANDAGE.

COMPROMIS, (*Juriſpr.*) écrit par lequel les parties conviennent de s'en tenir à la déciſion des arbitres, ou des arbitrateurs. Ce qu'il faut obſerver pour la validité du compromis. Pouvoir qui en réſulte. Celui qui n'eſt pas content de la ſentence arbitrale, peut en interjetter appel. De la peine ſtipulée par le compromis chez les Romains. Objets ſur leſquels on peut, & ceux ſur leſquels on ne peut pas compromettre. Quelles perſonnes ne peuvent compromettre; quelles perſonnes ne peuvent être relevées de la peine portée au compromis. III. 779. *a.* Comment le pouvoir donné aux arbitres ou arbitrateurs par le compromis eſt réſolu. Compromis des évêques en uſage autrefois dans des matieres de juſtice ſéculiere. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Compromis, peine du compromis. XII. 251. *b.* Prorogation du compromis. XIII. 492. *a*, *b.*

COMPTABILITÉ dans les chambres des comptes. III. 792. *b.*

COMPTABLE, (*Juriſpr.*) celui qui manie des deniers dont il doit rendre compte. Tout comptable réputé débiteur. Juge devant lequel il peut être pourſuivi. III. 779. *b.*

Comptable, diverſes ſortes de perſonnes comptables. III. 781. *a.* De la pourſuite du comptable. *Ibid. b.* Comptables des deniers royaux & publics: préſentation de leurs comptes. 792. *a*, *b.* 793. *a*, *b.* Comptables de la chambre des comptes. 794. *a*, *b.* Office comptable. XI. 416. *b.* Tutelle comptable. XVI. 764. *a.*

COMPTABLE, (*Quittance*) quittance non comptable; comptable, receveur du droit de comptablie. III. 779. *b.*

COMPTABLIE *de Bordeaux*, (*Juriſpr.*) bureau où l'on paie les droits dus au roi à Bordeaux. III. 779. *b.* Ce qu'on entend par droit de comptablie, & en quoi il differe des droits qui ſe paient ailleurs à l'entrée & à la ſortie de toutes les marchandiſes. Deux ſortes de droits qui ſe perçoivent dans la ſénéchauſſée de Bordeaux, ceux de coutume & de

comptablie, & ceux de convoi. Hiſtoire de ce droit de comptablie. *Ibid.* 780. *a.*

Comptablie. Droits qu'on paie à la comptablie de Bordeaux. IV. 418. *b.*

COMPTANT, diverſes ſignifications de ce mot dans le commerce. Ordonnance de comptant, en terme de finance. III. 780. *a.*

COMPTE, (*Comm.*) trois ſortes de comptes néceſſaires pour la clôture des livres en partie double. Compte de capital. III. 780. *a.* Compte de profits & de pertes. Compte de bilan, ſoit de ſortie, ſoit d'entrée. *Ibid. b.*

COMPTES, (*Livres de*) ouvrir un compte, apoſtiller, vérifier, clorre un compte, finito de compte, coucher une ſomme ſur un compte, pointer les parties d'un compte, contre-partie d'un compte, ordre d'un compte, examiner, ſolder un compte, paſſer en compte, rendre compte, apurer un compte, bordereau de compte, débet, ſolde de compte. III. 780. *b.* Ligne de compte, affirmer un compte, débattre un compte. *Ibid.* 781. *a.*

Compte, bordereau de compte. II. 334. *b.* Ligne de compte. IX. 526. *a.* Eſpece de compte appellé *cote mal taillée.* IV. 300. *b.* Débats de compte. 649. *a.* Emploi dans un compte. V. 592. *a.* Livres de comptes des anciens. IX. 611. *b.* Livre de comptes courans. 612. *a.* 616. *a.* Monnoies de compte. X. 652. *a.* 654. *b.* &c.

Compte, en banque, *compte* en participation. III. 781. *a.*

Compte, autres ſens de ce mot dans le commerce. III. 781. *a.*

COMPTE, (*Grand*) ou compte marchand, & petit *compte.* III. 781. *a.*

Comptes faits. III. 781. *a.*

COMPTE, (*Juriſpr.*) état de recette & de dépenſe de biens dont on a eu l'adminiſtration. Toute perſonne qui a géré le bien d'autrui doit en rendre compte. Diverſes ſortes de perſonnes comptables. III. 781. *a.* Comment le compte doit être rendu. Comment il doit être dreſſé. De la pourſuite du comptable. On appointe ordinairement les parties, lorſqu'il s'agit de fournir débats & ſoutenemens. On ne peut demander la réviſion du compte jugé, mais ſa réformation s'il y a des erreurs. *Ibid. b.*

Compte, par bref état. III. 781. *b.*

Compte, de clerc à maître. III. 781. *b.*

Compte, par colonnes. III. 781. *b.*

Compte, par échelette. III. 782. *a.*

Compte, par livres, ſous & deniers. Tems où cet uſage fut introduit, enſuite abrogé, & encore rétabli. Anciennement on pouvoit compter par livres, ſous & deniers tournois ou pariſis; mais l'ordonnance de 1667 ordonne de ne compter que par livres tournois, *&c.* Maniere de compter des Hollandois, Anglois, Vénitiens. III. 782. *a.*

COMPTES, (*Chambres des*) dans l'origine il n'y avoit que celle de Paris. Avant 1566 il y avoit outre celle de Paris, celles de Dijon, de Grenoble, d'Aix, de Nantes, de Montpellier & de Blois. Par qui elles furent établies. III. 782. *a.* Leur ſuppreſſion en 1566. Leur rétabliſſement par Charles IX en 1568. *Ibid. b.*

Chambre des comptes de Rouen; celle de Pau, celle de Dole, celle de Metz. Il y en a eu d'autres établies en différens tems, par des reines ou par des enfans France; mais il n'y en a actuellement aucune. III. 782. *b.*

COMPTES *de Paris*, (*Chambre des*) l'une des deux compagnies matrices du royaume. Adminiſtration de la juſtice confiée anciennement par les rois au parlement & à la chambre des comptes. Il paroît que la chambre des comptes étoit ſédentaire ſous le regne de S. Louis. Marques d'eſtime que les rois ont données à cette compagnie. III. 782. *b.* Conſeil ſecret ou grand conſeil qui ſe tenoit ſouvent à la chambre des comptes. Quelquefois auſſi cette compagnie étoit mandée près de la perſonne du roi. Marques d'honneur & de confiance qu'elle a reçues de Philippe de Valois, & en d'autres occaſions. Prérogatives & privileges que ſes ſouverains lui ont accordés. Importance des titres dont le dépôt lui eſt confié. On conſidere ici cette chambre, 1°. eu égard aux officiers dont elle eſt compoſée; 2°. à la forme dont on y procede à l'inſtruction & au jugement des affaires; 3°. à l'étendue de ſa juriſdiction. III. 783. *a.*

La chambre des comptes conſiderée eu égard à ſes officiers. Enumération de ces officiers. Ils ſervent par ſemeſtre. Occaſions où les ſemeſtres s'aſſemblent. La chambre partagée en deux bureaux. Ordonnances qui reglent les formes judiciaires. Objets d'examen & de jugement du ſecond bureau. Objets du grand bureau. Les fonctions exercées par les officiers de la chambre, diſtinguées en trois parties.

1°. *Pour l'ordre public;* ce que comprend cette premiere claſſe. *Ibid. b.*

2°. *Pour l'adminiſtration des finances;* ce que comprend cette claſſe. Anciennement les prévôts, baillis, ſénéchaux, venoient rendre leurs comptes en la chambre, & elle nommoit à leurs offices. Changement arrivé enſuite. Les charges prononcées au jugement des comptes doivent être élevées en vertu de requêtes d'apurement préſentées par les comptables. Lettres à enregiſtrer dans cette compagnie. Autres objets d'adminiſtration de cette chambre. *Ibid.* 784. *a.* Officiers établis pour les pourſuites qui réſultent des charges ſubſiſtantes ſur les comptes.

3°. *Pour la conſervation des domaines du roi & des droits réguliers.* Edits & ordonnances que la chambre vérifie. Elle reçoit les actes de féodalité de tous les vaſſaux du roi dans l'étendue de ſon reſſort. Elle a ſouvent ordonné des ouvrages publics, poids & meſures, droit de péage & de barrage. Anciennement elle paſſoit les baux des fermes, elle faiſoit des recherches ſur les uſurpations & dégradations des domaines, elle avoit l'adminiſtration des monnoies. Lettres à regiſtrer à la chambre. Cette chambre connoît privativement à toutes autres de ce qui concerne la régale. Etat dans lequel la régale ſe trouve actuellement. *Ibid. b.* Archevêques & évêques obligés de faire regiſtrer leur ſerment de fidélité. Les lettres concernant les apanages des enfans de France, les douaires des reines, les contrats d'échange, ſont adreſſées à la chambre.

Du premier préſident. Deux préſidens dès l'origine. Réception du premier préſident. Cette charge poſſédée par les plus grands perſonnages du royaume. Les premiers préſidens ont donné pluſieurs chanceliers à l'état. Pierre Doriode, chancelier, devenu enſuite premier préſident. Jean de Nicolaï, revêtu de cet office en 1506. *Ibid.* 785. *a.* Fonctions, offices, pouvoirs & diſtinctions du premier préſident: ſa robe de cérémonie.

Préſidens de la chambre. Leur nombre & leur ſervice. Ils ſont à l'égard de cette cour, ce que ſont les préſidens du parlement dans leur compagnie. On ne peut être reçu préſident de la chambre ou d'un parlement, qu'à l'âge de 40 ans, & après avoir exercé pendant dix ans un office de judicature dans une cour ſupérieure. *Ibid. b.* L'un des préſidens devoit aſſiſter aux chapitres généraux de l'ordre du S. Eſprit. Privilege de ſépulture accordé à la femme d'un préſident par Charles V. Fonctions du préſident qui préſide au ſecond bureau. Autres obſervations ſur les offices des préſidens: leur robe de cérémonie.

Maîtres des comptes. Des maîtres des requêtes, des préſidens des enquêtes & requêtes, & des conſeillers du grand-conſeil ont paſſé de leurs offices à ceux de maîtres des comptes. Le titre de *maîtres* leur étoit commun avec les magiſtrats du parlement. *Ibid.* 786. *a.* Pourquoi ils ont la qualité de maîtres ordinaires. De leur nombre & de leur ſemeſtre. Fonctions des conſeillers-maîtres. Ceux d'entr'eux qui ont droit de bourſe en la grande chancellerie. Le doyen des maîtres porte ſeul le titre de *doyen de la chambre:* robe des conſeillers-maîtres.

Correcteurs, corrections des comptes. Etabliſſement des conſeillers-correcteurs. *Ibid. b.* Leur nombre: leur robe de cérémonie. Chambre de la correction. En quels cas les correcteurs ont ſéance au grand bureau, au nombre de deux. Du renvoi des comptes à la correction. Conſeillers qui travaillent à la vérification des comptes. Par qui les comptes doivent leur être adminiſtrés. Objet principal des corrections. Maniere d'y travailler. Avis de correction ſignifié au comptable. *Ibid.* 787. *a.* Formalités obſervées dans ces inſtances. La partie aſſignée fournit ſes défenſes, ſur leſquelles il doit être pris un appointement au greffe, *&c.* ſauf à renvoyer à l'audience les tierces oppoſitions ou autres incidens. Inſtruction de l'inſtance. Rapport & jugement de l'inſtance.

Auditeurs des comptes. Leur nombre & ſemeſtre. Leur diſtribution en ſix chambres. Du lieu où les conſeillers-auditeurs travaillent aux comptes qui leur ſont diſtribués. *Ibid. b.* Ils étoient autrefois appellés *clercs*, Louis XII les a qualifiés d'*auditeurs*. Henri II leur a donné le titre de *conſeillers.* La fonction qui les occupe le plus eſt l'examen de tous les comptes qui ſe rendent en la chambre. Maniere dont ſe fait cet examen. Comptes que peuvent rapporter les conſeillers-auditeurs du ſemeſtre de janvier & ceux du ſemeſtre de juillet; exercices pairs & impairs. Le roi a permis aux officiers de juger les comptes des exercices pairs & impairs dans les ſemeſtres de janvier & de juillet, ſans aucune diſtinction, ni différence d'année d'exercice. Premiere année de ſervice d'un conſeiller-auditeur. *Ibid.* 788. *a.* Autres fonctions de ces officiers. Ce qu'a ordonné Henri IV ſur les comptes du college de Navarre. Pieces dont les conſeillers-auditeurs ont le dépôt. Attaches & commiſſions de main-levées que les auditeurs expédient. Dépôt créé par Louis XIV, pour les expéditions des papiers-terriers, les doubles des inventaires des titres du domaines, & les états de la conſiſtance, de la valeur & des revenus du domaine. Combien il conviendroit de relever ce dépôt qui a été détruit en partie par un incendie en 1737. Conſeiller dépoſitaire de ces titres créé par Louis XIV, & uni aux offices de conſeillers-auditeurs. Officier nommé particuliérement pour vaquer tous les jours aux fonctions de délivrer des extraits des regiſtres des terriers, *&c. Ibid. b.* Droit de collationner réſervé aux conſeillers-

auditeurs. Autres droits, distinctions & privileges qui leur sont accordés.

Avocat général. Création de cette charge : comment s'exercoit le ministere de cette charge avant sa création. Personnes distinguées qui l'ont exercée. Rang & fonctions de l'avocat-général : sa robe de cérémonie.

Procureur général. Sa création par Charles VII. *Ibid.* 789. *a.* Son concours est presque toujours nécessaire dans les affaires qui se jugent en la chambre. Ses principales fonctions : sa robe de cérémonie.

Greffe, greffiers en chef, & autres. Deux greffiers en chef, de toute ancienneté. Ils ont dû être revêtus de la charge de secrétaires du roi. Créations d'un office de greffier en chef triennal, & de trois offices de contrôleurs du greffe, par édit de 1639. Fonctions de greffier en chef de la chambre. Dépôt du greffe ; pieces qu'il contient. *Ibid. b.* Ce dépôt endommagé par l'incendie de 1737. Soins & travaux qui ont contribué à son rétablissement. Autres officiers après les deux greffiers en chef.

Contrôleur-général des restes. Diverses suppressions & rétablissemens de cet office, enfin il fut créé deux offices séparés ; l'un sous le titre de *contrôleur-général des restes*, & l'autre sous celui de *contrôleur-général des bons d'état du conseil.* Fonctions du contrôleur-général des restes de la chambre. Poursuites de cet officier pour faire acquitter les débets dus au roi. *Ibid.* 790. *a.* Ce que doivent faire les comptables pour éviter ces poursuites. Deux différens comptes de sa gestion que le contrôleur-général doit à la chambre.

Premier huissier. Cet office établi de toute ancienneté. Fonctions qui en dépendent aujourd'hui. Privileges & droits de cet officier. Son habit de cérémonie. *Ibid. b.*

Substitut du procureur-général de la chambre des comptes, créé en 1586. Divers changemens arrivés à cet égard. Ses fonctions en la chambre.

Garde des livres. Création de cet office par François I. Officiers de la chambre qui s'opposerent à la réception du premier pourvu de cet office : conditions sous lesquelles il fut reçu. Création d'un second office pareil en 1551. Divers changemens arrivés à ces nouveaux offices. Dépôt dont cet officier est chargé. *Ibid.* 791. *a.* Ses fonctions.

Procureurs des comptes. Divers changemens arrivés au nombre & à la nature de ces charges. Divers offices qui leur ont été réunis. Droits & privileges dont ces officiers jouissent. *Ibid. b.* Leurs fonctions principales. C'est de leur nombre qu'est pris le contrôleur de la sainte-chapelle. Ils peuvent amener à la chambre un ou deux clercs.

Huissiers de la chambre. Ils sont de très-ancienne institution. Leur nombre. Leurs fonctions.

Comptabilité : terme particulier aux chambres des comptes.

Comptes des deniers royaux & publics. Ils doivent se rendre à la chambre des comptes. *Ibid.* 792. *a.* Ordonnances & réglemens qui prescrivent la forme dans laquelle ils doivent être dressés. Tous les comptes doivent être présentés une année après celle de l'exercice expiré. Pour présenter un compte, & le faire juger, il faut le compte principal, un bordereau, les états du roi, & au vrai, & les acquits. Par quelles personnes les comptes sont présentés. Forme de cette présentation. Distribution qui se fait ensuite. Bordereaux déposés au parquet. Fonction du conseiller-auditeur, rapporteur, après l'examen du compte. *Ibid. b.* Suite des choses qui s'observent à l'égard des comptes présentés. En quels cas le comptable est soumis à l'amende. Après le jugement de l'amende, on juge en détail les chapitres de la recette & dépense du compte. Ce qui arrive, lorsqu'il se trouve dans le compte des sommes payées au trésor royal, dont les quittances sont de dates postérieures au tems où le compte a dû être clos ; lorsque le comptable se trouve omissionnaire de recette, ou avoir fait de faux emplois. Compte daté & signé après le jugement. Ce que le conseiller-auditeur rapporteur doit écrire sur le compte original. Etat final écrit en fin de compte. *Ibid.* 793. *a.* Terme prescrit au comptable, pour acquitter le fonds des souffrances pour débets de quittances, & pour formalités. Sommes qui doivent être payées aussi-tôt après la clôture du compte. Ce qui arrive, lorsque le comptable se trouve en avance. Terme accordé au conseiller-auditeur rapporteur pour asseoir l'état final. Comment il se fait décharger sur le régistre. L'état final transcrit sur un regístre pour être communiqué au contrôleur-général. Ensuite on remet le compte au garde des livres, qui en charge le relieur de la chambre. *Ibid. b.* Comment les comptables font procéder à l'apurement de leurs comptes ; & en font ensuite signifier les états finaux au contrôleur-général des restes, pour en obtenir le certificat qu'il ne reste plus de charges ni débets sur ses comptes. Ce que doivent faire encore les comptables, pour être entiérement tranquilles.

Comptables de la chambre des comptes ; quels ils sont. *Ibid.* 794. *a.* Création de différentes charges comptables par François I. Offices comptables alternatifs créés par Henri II. Offices triennaux créés par Henri IV, les quatriennaux par Louis XIV. Quels ne peuvent exercer un office comptable. Nul ne peut s'immiscer en office comptable sans lettres de provisions ou de commissions du roi. Caution du comptable. Devoirs auxquels sont soumis les comptables. *Ibid. b.* A quoi s'expoſeroit un comptable qui prévariqueroit dans ses fonctions. Poursuites faites contre les comptables en retard ; & lorsqu'il s'agit d'apurement des comptes. Privileges que le roi a sur les biens du comptable. La chambre des comptes met le scellé chez tous les comptables, décédés, absens, ou en faillite. Les comptables, ni leurs enfans ne peuvent être reçus dans aucun office de la chambre. *Ibid.* 795. *a.* Principales ordonnances qui les concernent. *Ibid. b.*

Chambre des comptes, six divisions de cette chambre. III. 47. *a.* Chambre de la commission qui en dépendoit autrefois. *Ibid.* 50. *a.* Chambre du conseil lez la chambre des comptes. *Ibid.* Chambre des terriers à la chambre des comptes. 57. *a.* Chambre du trésor. *Ibid. b.* Charges des comptes : officiers de la chambre des comptes, qui doivent faire poursuite de ces charges. 198. *a.* Cour des comptes. IV. 372. *a.* Quel est le plus ancien des regístres de la chambre des comptes. V. 703. *b.* Ce qui se pratiquoit dans cette chambre, quand on refusoit d'enregistrer des lettres. 702. *b.* Droit de suite dont la chambre des comptes jouit. XV. 650. *a.*

Compte, bordereau de compte. II. 334. *b.* Ligne de compte. IX. 526. *a.* Espece de compte appellé cote mal-taillée. IV. 300. *b.* Débats de compte. 649. *a.* Emploi dans un compte. V. 592. *a.* Livres de comptes des anciens. IX. 611. *b.* Livres de comptes courans. 612. *a.* 616. *a.* Monnoies de compte. X. 652. *a.* 654. *b.* &c.

COMPTEPAS, *voyez* ODOMETRE & PÉDOMETRE. III. 795. *b.*

COMPTER, (*Art de*) opération de l'esprit. Pourquoi la plupart savent compter sans entendre le moins du monde cette méchanique, *&c.* Définition métaphysique de l'opération de compter. Celui qui fait ajouter un à un, & avancer de cette maniere dans son calcul, & qui d'autre part ôtant une unité de chaque collection, peut les diminuer autant qu'il veut, est capable d'acquérir toutes les idées des nombres, dont les noms sont en usage dans sa langue. Raison pourquoi certains peuples ne peuvent compter au-delà de 20, de 100, de 1000. Les Toupinambes, au rapport de Jean de Léry, ne pouvoient compter au-delà de cinq. III. 795. *a.* Pour aller aux progressions les plus étendues du calcul, les langues ont besoin de dénominations & de signes propres, que nous appellons *chiffres*, pour exprimer ces progressions. Comment cela s'exécute dans notre langue. Pourquoi les enfans commencent tard à compter. Pourquoi certaines personnes sont incapables durant toute leur vie de compter, ou de suivre régulierement une assez petite suite de nombres. Ce que l'opération de compter exige de la part de l'esprit qui l'exerce. Nous ne discernons différentes collections, que parce que nous avons des chiffres qui sont eux-mêmes fort distincts. *Ibid.* 796. *a.* Nécessité des signes pour avoir des idées des nombres claires & déterminées. L'opération de compter est la mesure de tout ce qui existe. Nos notions ne sont exactes qu'autant que nous avons inventé avec ordre les signes qui doivent les fixer. Les matériaux sont les mêmes chez tous les hommes, mais l'adresse à s'en servir les distingue. *Ibid. b. Voyez* ARITHMÉTIQUE, CALCULER.

COMPTER, (*Comm.*) il se dit 1°. des paiemens en especes, 2°. relativement aux arrêtés de paiement que font entr'eux les négocians. Les marchands doivent compter tous les ans au moins avec leurs débiteurs. III. 796. *b.*

Compter par bref état, *compter* en forme, *compter* de clerc à maître, *compter* une chose à quelqu'un, *compter* par pieces III. 796. *b.*

COMPTEUR, *comptable*, *receveur*, officier de l'échiquier en Angleterre. Ses fonctions. III. 796. *b.* Celles des autres officiers des comptes qui reçoivent ses billets. Nombre des compteurs & de leurs clercs. *Ibid.* 797. *a.*

Compteurs, dix officiers de police à Paris, déchargeurs de poissons de mer, *&c.* Leurs fonctions. Compteur de saline sur la riviere. III. 797. *a.*

COMPULSEUR. (*Hist. anc.*) nom d'office sous les empereurs romains. Ils furent cassés par Honorius. Compulseurs de l'armée chez les Goths. Compulseurs dans les monasteres. III. 797. *a.*

COMPULSOIRE, (*Jurisp.*) mandement en vertu duquel le dépositaire d'une piece est tenu de la représenter. III. 797. *a.* Ce que dit une loi du code Théodosien sur les compulsoires. Il en est aussi parlé dans une ordonnance de Charles VII en 1446. Autres ordonnances des tems suivans qui en parlent. A l'égard des coutumes, on ne connoît que celle de Bourbonnois qui en parle. L'ordonnance du juge suffisoit anciennement pour autoriser une partie à compulser une piece. Lettres de compulsoire qui sont nécessaires aujourd'hui. Deux objets que peut avoir un compulsoire. *Ibid. b.* Du lieu à comparoir où la partie est assignée. Un avocat qui a en communication

munication le ſac de ſon confrere, ne fait point compulſer les pieces entre ſes mains, ... mais la partie peut faire compulſer la piece entre les mains du clerc de l'avocat adverſe. Pieces qu'on ne peut obliger un particulier de laiſſer compulſer. Pieces qui doivent être communiquées ſans qu'il ſoit beſoin de lettres compulſoires. Pour quelles ſortes d'actes elles ſont néceſſaires. Comment on procede, lorſque le dépoſitaire ne veut pas obéir aux lettres. Les aſſignations peuvent être données aux perſonnes ou domiciles des procureurs. Tems où peut être commencé le procès-verbal de compulſoire & de collation de pieces. A quoi eſt condamnée par défaut la partie qui a requis le compulſoire. *Ibid.* 798. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Compulſoire, diſpoſitions de l'ordonnance de 1667, où il eſt traité de compulſoires & de collations de pieces. III. 624. *b.* Lettres de compulſoire. IX. 421. *a.*

COMPURGATEUR, (*Juriſp.*) ancien uſage de ſe purger par ſerment, lorſque la notoriété du fait dont on étoit accuſé ne préſentoit pas la preuve la plus claire. Appareil impoſant qui fut enſuite ajouté à cet acte pour le rendre plus reſpectable. Eſpece de témoins appellés *compurgateurs*, qui furent exigés dans la ſuite pour donner plus de poids au ſerment de l'accuſé, en jurant eux-mêmes. Leur nombre varioit ſelon l'importance de l'objet qui étoit en litige. Cette nouvelle formalité n'offrit encore qu'une reſſource plus apparente que réelle contre le menſonge & le parjure. *Suppl.* II. 535. *b.*

COMTAL: Juge comtal. IX. 12. *a.* Taille comtale. XV. 844. *a.*

COMTE. (*Hiſt. anc.*) Origine des comtes ſuivant ceux qui en font remonter le titre juſqu'à Auguſte, & ſuivant d'autres, qui ne remontent qu'au tems d'Adrien. Quels étoient ceux qu'on appelloit *comites* au tems de la république. Conſtantin fit trois claſſes de comtes; les illuſtres, les conſidérés, les très-parfaits. Ce titre devenu commun & peu honorable. *Expoſition des titres & des fonctions des principaux officiers qui ont porté ce nom, ſelon l'acception antérieure à celle qu'il a aujourd'hui en Europe.*

Comes Ægypti. Comes ærarii ou *largitionum. Comes Africæ. Comes alanus.* III. 798. *b. Comes annonæ. Comes archiatrorum ſacri palatii. Comes Argentoratenſis. Comes auri. Comes Britanniæ. Comes buccinnatorum. Comes Caſtrenſis. Comes cataphractarius. Comes civitatis. Comes clibanarius. Comes commerciorum. Comes ſacri conſiſtorii. Comes contariorum. Comes diſpoſitionum. Comes domeſticorum. Comes domorum. Comes equorum regiorum. Comes excubitorum. Comes exercitûs. Comes fœderatorum. Comes formarum. Comes Gildoniaci. Comes horreorum. Comes Italiæ. Comes italicianus* ou *gallicanus. Comes largitionum comitatenſium. Comes largitionum privatarum. Ibid.* 799. *a. Comes largitionum ſacrarum. Comes legum. Comes limitis. Comes maritimæ. Comes matronæ. Comes metallorum per Illyricum. Comes notariorum. Comes numeri cohortis. Comes obſequii. Comes officiorum. Comes orientis. Comes pagi. Comes portuum. Comes palatinus, vel à latere. Comes patrimonii ſacri. Comes præſens. Comes provinciæ. Comes rei militaris. Comes rei privatæ. Comes remunerationum ſacrarum. Comes riparum & alvei. Comes ſagittarius. Comes ſcholæ. Comes vacans. Comes veſtiarii.*

Tous ces comtes jettent beaucoup d'obſcurité dans les auteurs du droit romain. Autres perſonnes honorées du même titre. Dans le Bas-Empire, le premier comte s'appella *protocomes. Ibid. b.*

COMTE, *Comes ſacrarum largitionum. Comes rei privatæ.* VII. 600. *b.*

COMTE, (*Hiſt. mod.*) cette qualité differe beaucoup de ce qu'elle étoit anciennement. *Comte*, poſſeſſeur d'un comté. Diſtinction qu'il prend dans ſes armes. Ce titre eſt au-deſſus de vicomte, & au-deſſous de marquis. Des premiers comtes ſous les empereurs. Comment ce titre s'étendit. Ce qui diſtinguoit alors les comtes des ducs. Ce qu'étoient les comtes ſous Charlemagne. Tems où ces ſeigneurs rendirent en France leur dignité héréditaire, & en uſurperent la ſouveraineté. D'où leur eſt venu le privilege de porter une couronne dans leurs armes. Peu-à-peu les comtés ſont revenus à la couronne. Clauſe de réverſion à la couronne, miſe dans les lettres-patentes d'érection. Conteſtation pour la préſéance entre les marquis & les comtes. III. 800. *a.* Origine du nom de *comite* donné à ceux qui commandent les forçats, & de celui de *vicomte*. Titre de comte que s'attribuent nos ambaſſadeurs & plénipotentiaires. Des comtes en Angleterre: cérémonie de leur création: couronne qu'ils prennent dans leurs armes. *Ibid. b.*

Comte. Origine des comtes ſous les empereurs. XII. 908. *b.* Police qu'ils exercerent en France depuis Hugues Capet. 909. *b.* Les comtes, magiſtrats des provinces en France étoient révocables. IV. 898. *a.* Tems où les comtes ou gouverneurs des villes s'érigerent en ſeigneurs propriétaires. VI. 692. *a.* 695. *a.* Conſeillers des comtes ou gouverneurs. IV. 24. *a.* Notaires des comtes. XI. 242. *b.* Vicaires des comtes. XVII. 232. *a.* 238. *b.* 239. *a.* Comte du palais. XI. 774. *a. Suppl.* IV. 530. *b.* 662. *b.* Anciens comtes de Paris. XI. 960. *a.* Palais qu'ils habitoient. 947. *a.* Comtes immédiats de l'Empire. IV. 69. *b.* Pourquoi l'on ceint du glaive celui qu'on crée comte en Angleterre. VII. 700. *b.* Caſque de comte, *voyez* planch. 14 du Blaſon, vol. II. Couronne de comte. *Ibid.* pl. 19, & *Suppl.* II. 642. *a.*

COMTE-MARÉCHAL, (*Hiſt. mod.*) officiers de la couronne en Angleterre. Chevalier-maréchal. Famille en poſſeſſion de la dignité de comte-maréchal. III. 800. *b.*

COMTES de Lyon, de Brioude, de Saint-Pierre, de Mâcon, *&c.* Chanoines décorés de ce titre. III. 800. *b.*

COMTES *de Lyon*, (*l'Ordre des*) ſon inſtitution. Marques de l'ordre. *Suppl.* II. 636. *a.*

COMTES *Palatins*, (*Juriſp. & Hiſt.*) dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres. Quels pouvoirs leur donne cette dignité. Elle eſt peu eſtimée. Les papes la conferent auſſi. Comte palatin condamné à Toulouſe en 1472, pour avoir abuſé de ſon pouvoir. III. 801. *a.*

Comtes palatins, princes qui prennent aujourd'hui ce titre. XI. 776. *a.* Droits des comtes palatins. IX. 364. *b.* Leurs notaires. XI. 242. *b.*

COMTE, (*Louis le*) ſculpteur. XIV. 830. *a.*

COMTÉ, (*Hiſt.*) L'Empire diviſé en deux comtés par Conſtantin. III. 801. *a.*

COMTÉ, (*Hiſt. mod.*) domaine d'un comte. Diviſion de l'Angleterre en cinquante-deux comtés: leurs ſubdiviſions. Fonctions des officiers nommés tous les ans pour la manutention des loix de ces comtés. Quatre comtés en Angleterre nommés *comtés palatins*. III. 801. *a.* Pouvoirs qu'exerçoient autrefois leurs gouverneurs. Le mot *comté* eſt quelquefois féminin. *Ibid. b.*

Comté, diviſion des Gaules en duchés & comtés par les Francs V. 153. *b.* Edit pour la réunion des duchés, marquiſats, ou comtés à la couronne, à défaut d'hoirs mâles. 155. *a.*

COMTÉS-PAIRIES, (*Juriſp.*) ſemblables aux duchés-pairies. Le privilege attaché à ces grands fiefs, eſt de rélever immédiatement de la couronne. Changemens arrivés dans un grand nombre de comtés-pairies. Il y en a trois eccléſiaſtiques. Juſtices de ces grands fiefs. III. 801. *b.*

Comtés-pairies. V. 155. *b.* Obſervations ſur les juſtices des duchés-pairies & comtés-pairies des évêchés de Beauvais, Châlons & Noyon. XVII. 805. *b.* 806. *a.*

Comté, en Angleterre, *voyez* SHIRE. Cour de comté. IV. 373. *b.* Lords des comtés. IX. 691. *b.*

COMUS, (*Myth.*) dieu des feſtins. Comment on le repréſentoit. Etymologie du mot *comédie*. III. 801. *b.*

CONANI-FRANC, (*Bot.*) nom caraïbe d'un arbriſſeau. Sa deſcription. Lieux où il croît. Ses qualités & uſages. Sa claſſification. *Suppl.* II. 536. *a.*

CONARDS, *ou* CORNARDS, ancienne ſociété qui ſubſiſtoit dans les villes d'Evreux & de Rouen. L'objet de cette compagnie étoit ridicule. Pourquoi elle fut abolie. Du chef de cette ſociété. III. 801. *b.* Les conards avoient droit de juriſdiction pendant leur divertiſſement. Ce qu'en dit Taillepied. Pompe ridicule de cette compagnie. Confrairie établie en ſa place par l'évêque d'Evreux. *Ibid.* 802. *a.*

CONARION, *ou* CONOÏDE, (*Anatom.*) c'eſt la glande pinéale. Pourquoi Deſcartes en avoit fait le ſiege de l'ame. III. 802. *a.*

Conarion, glande pinéale des modernes. Sa ſituation & ſa deſcription. Obſervation qui démontre qu'elle ne peut être le ſiege du principe vital. Ses maladies. *Suppl.* II. 536. *b.*

CONCASSER, (*Pharm.*) opération préparative. Quel en eſt le but. III. 802. *a.*

CONCAVE, différentes ſortes de verres concaves. Leur propriété, celle des verres convexes. Pourquoi les objets vus au travers des concaves paroiſſent plus petits. Propriété des miroirs concaves. III. 802. *b.*

Concave: des miroirs concaves. I. 623. *b.* &c. X. 568. *a, b.* &c. Verre plan concave. XII. 697. *a.*

CONCENTRATION, (*Chymie*) opération qui tend à rapprocher les parties d'un corps diſſous dans une quantité de liqueur plus que ſuffiſante pour ſa diſſolution. Divers exemples de concentrations. III. 802. *b.*

Concentration, *voyez* DÉPHLEGMER. Concentration chymique. XI. 500. *a.* Concentration des vins par la gelée. XVII. 295. *b.* Celle des vinaigres par le même moyen. 302. *a.*

CONCENTRIQUES, *cercles.* II. 835. *a.*

CONCEPTION, (*Logiq.*) pourquoi il arrive que l'eſprit ne conçoit pas, ou conçoit mal. Condition eſſentielle pour bien concevoir. Facilité à concevoir les objets qui nous ſont familiers. Progreſſion de la conception par la liaiſon des idées qui quadrent avec notre intérêt préſent. D'où dépend l'étendue de la conception. Un certain degré de perfection dans la conception fournit ſouvent le fond & la forme des raiſonnemens, ſans le ſecours de la raiſon. Combien il importe de ſe rendre la conception familiere, & de l'étendre. III. 803. *a.*

CONCEPTION, (*Phyſiol.*) en quoi elle conſiſte. VII. 573. *b.* Deſcription de ce qui ſe paſſe au moment de la conception.

Voyez GÉNÉRATION dans le *Suppl.* Années de leur vie pendant lesquelles les femmes sont en état de concevoir. VII. 959. *a.* Comment s'annonce la conception. 958. *a.* VIII. 259. *b.* Des signes de la conception. *Suppl.* III. 269. *b.* 270. *b.* Des premiers dérangemens de santé qui la suivent. 270. *a.* Mois de l'année les plus & les moins favorables à la conception. *Suppl.* IV. 505. *b.* Conceptions successives, *voyez* SUPERFÉTATION. La conception de deux jumeaux ne se fait pas toujours en même tems. VIII. 259. *b.* Conceptions opérées, quoique l'hymen bouchât le vagin. 393. *b.* Pourquoi les conceptions réussissent mieux immédiatement après les regles. VII. 960. *b.* Dieu qui présidoit à la conception. IV. 43. *a*, *b.*

CONCEPTION *immaculée.* (*Théolog.*) VIII. 569. *b.*

CONCEPTION, ville du Chily : son commerce. III. 338. *a.*

CONCERT, (*Musiq.*) définition & usage de ce mot. Les concerts des anciens ne s'exécutoient probablement qu'à l'unisson & à l'octave. Concert de symphonies, établis en différentes villes de province. Du concert de Lyon. Peu de villes en Europe où on ait tant de goût pour les arts, dont les habitans soient aussi bons citoyens, & où les grands principes des mœurs soient si bien conservés. Concert que donne l'académie royale de musique, le 24 août, auprès de la grande porte des Tuileries. III. 803. *b.*

CONCERT, *salle de.* II. 488. *b.* Vol. X des planch. article THÉATRES.

Concert spirituel, lieu où il est établi à Paris. Premier musicien qui en donna l'idée en 1725. C'est un spectacle tributaire de l'académie royale de musique. III. 803. *b.* C'est le plus beau concert de l'Europe. Comment il peut devenir le meilleur qui soit possible. Eloge de toutes les parties qui le composent. Ce n'est que là & à la chapelle du roi, qu'on peut jouir des beaux motets de M. Mondonville. Perfection des ouvrages de ce célebre compositeur. *Ibid.* 804. *a.*

CONCERT *spirituel*, (*Belles-lettr. Poés.*) observations sur le faux goût qui regne ordinairement dans la musique de cette sorte de concert. *Suppl.* II. 536. *b.* Il seroit à souhaiter, 1°. qu'on abandonnât l'usage de mettre en musique un pseaume tel qu'il se présente, & qu'on se donnât la liberté de choisir dans tout le texte des livres saints, des versets analogues à une idée principale, & assortis entr'eux pour former une belle suite de chant : 2°. qu'on élevât son ame à la hauteur de celle du prophete ; qu'on le remplît du même esprit qui l'animoit, & qu'on fît parler à la musique un langage sublime & divin. Petits drames pieux que les Italiens exécutent en concert. *Ibid.* 537. *a.*

CONCERTO. Il y en a qui sont faits pour quelque instrument particulier, lequel alterne avec l'orchestre. III. 804. *a.*

CONCESSION. (*Rhétor.*) Définition. Exemple. III. 804. *a. Voyez* PARHOMOLOGIE.

CONCESSION, (*Jurisp.*) diverses sortes de concessions. III. 804. *b.*

CONCESSION. (*Comm.*) Ce qu'on entend par concessions. Qui sont ceux qui les donnent. III. 804. *b.*

CONCESSUM ut petitur, (*Jurisp.*) réponse que le préfet de la signature de cour de Rome met entre la supplique & les clauses des provisions. En quels termes sont apposées les signatures du pape. Dans le concours de deux signatures, laquelle doit être préférée. III. 804. *b.* Voyez *FIAT.*

CONCHES. (*Géogr.*) Observation sur cette ville. *Suppl.* II. 537. *a.*

CONCHITE, (*Hist. nat.*) espece de pétrification. Deux sentimens différens sur la nature de cette pierre. III. 804. *a.*

CONCHOIDE, (*Géom.*) courbe géométrique qui a une asymptote. Sa description. Nicomede en est l'inventeur ; c'est pourquoi on la nomme *conchoïde* de Nicomede, pour la distinguer des autres courbes analogues. Recherches de MM. de la Hire & de la Condamine sur les conchoïdes. Remarque de M. de Mairan sur l'espace conchoïdal. III. 805. *a.*

Conchoïde. Asymptote de la conchoïde. I. 795. *b.* C'est par la courbure de la conchoïde que se détermine la diminution des colonnes. III. 651. *b.*

CONCHOLEPAS, (*Conchyliol.*) espece de lepas ou de coquillage univalve. Origine de son nom. Caractere qui le distingue des bivalves. *Suppl.* II. 537. *a.*

CONCHYLIOLOGIE, *voyez* COQUILLAGE & COQUILLE.

CONCIERGE. On confond quelquefois les termes de concierge & de géolier. III. 805. *a.* Ces termes sont synonymes. Ce que dit l'ordonnance de 1670, sur les concierges & géoliers. *Ibid. b.*

CONCIERGE *du palais*, (*Hist. mod. Jurispr.*) juge royal auquel a succédé le bailli du palais. Comment étoit exercée la justice du palais sous la premiere & la seconde race. Moyenne & basse justice du concierge du palais, dont Philippe-Auguste étendit le territoire. Histoire de ce qui concerne le concierge du palais. Droits qui lui furent accordés en 1358, par Charles V, régent du royaume. Etat de sa justice selon les mêmes lettres. Droit qui lui revenoit lorsqu'on faisoit un nouveau boucher en la boucherie du châtelet. III. 805. *b.* Autres droits que possédoit le concierge du palais. En 1413, la reine tint la conciergerie en ses mains, le roi lui en ayant fait don ; mais en 1416, cet office fut réuni au domaine. Ceux qui ont été pourvus de cet office, qualifiés depuis 1461, de baillis du palais. Officiers de cette juridiction, ou baillis du palais. *Ibid.* 806. *a.*

CONCIERGERIE *du palais.* Séances que la cour des aides tient dans ce lieu. IV. 369. *a.*

CONCILE, (*Hist. anc.*) assemblée publique chez les Romains. Différence entre les comices & les conciles. III. 806. *a.*

CONCILE, (*Hist. eccl.*) suivant la discipline moderne, les simples prêtres n'ont point séance aux conciles, quoique dans les premiers siecles, ils y fussent admis. Exemples tirés du concile de Jérusalem, III. 806. *a.* de celui de Nicée. Sur quoi se fondent ceux qui veulent que les prêtres & les diacres ont eu anciennement droit de suffrage dans les conciles. Actes du concile d'Aquilée qui le prouvent, de même que ce qui se passa dans le concile tenu à Antioche contre Paul de Samosate. *Ibid. b.* Autorité de S. Augustin, qu'employoit le cardinal d'Arles dans le concile de Bâle, pour soutenir le même sentiment. Autres auteurs qui pensent de même. Opinion contraire de Doujat, qui s'appuie principalement sur quelques paroles du concile de Chalcédoine, qui ne forment pas un argument sans replique. L'éloignement des tems jette sur cette matiere une grande obscurité. Observations qu'on peut faire sur les exemples qui semblent prouver en faveur des prêtres. *Ibid.* 807. *a.* On se propose d'examiner ici l'origine des conciles, de passer ensuite à leurs divisions, & de développer les principes de chacun d'eux en particulier.

Selon Isidore, l'*origine des conciles* ne remonte pas plus haut que Constantin ; mais il faut remarquer que cela ne peut être vrai que des conciles généraux. Il est vrai cependant qu'ils prennent leur source dans la nature même de l'église. Passages du nouveau testament qui établissent l'union des membres de l'église avec son chef, qui est Jesus-Christ ; union qui n'a pu être mieux affermie que par les évêques rassemblés, pour apprendre aux nations la parole de la foi qui leur a été transmise. *Ibid. b.* Considérations sur lesquelles le cardinal Bellarmin fonde la nécessité des conciles.

Division des conciles en généraux & particuliers.

I. *Des conciles généraux ou œcuméniques.*

1°. *Par qui ces conciles doivent être indiqués.* Si l'on consulte les neuf premiers siecles de l'église, ils semblent déposer en faveur des princes. Le premier concile général tenu à Nicée, fut convoqué par l'empereur Constantin. Le second, qui est le premier de Constantinople, fut indiqué par Théodose-le-grand. *Ibid.* 808. *a.* Sentiment de Doujat, auquel on répond ici. Le troisieme concile général, ou le premier d'Ephese, en 431, fut convoqué par Théodose le jeune. Le concile de Chalcédoine, qui fut le quatrieme général, en 451, fut convoqué par l'empereur Marcien. *Ibid. b.* Le cinquieme concile œcuménique, ou le second de Constantinople, fut indiqué par Justinien. Le sixieme, qui est le troisieme de Constantinople, fut indiqué par l'empereur Constantin Pogonat, & tenu contre les Monothélites en 680. Le septieme, qui est le second de Nicée, fut convoqué l'an 785, par l'impératrice Irene & Constantin son fils. Enfin le huitieme, ou le quatrieme de Constantinople, fut indiqué par l'empereur Basile, surnommé le *Macédonien*, dans un tems où Rome & l'Italie ne faisoient plus partie de l'empire d'orient. *Ibid.* 809. *a.* Ce droit qu'ont exercé les empereurs, leur convenoit & leur appartenoit, soit en vertu de leur dignité, soit parce qu'eux seuls ont en main la puissance coactive si nécessaire quelquefois contre les hommes impies & déréglés, afin que personne n'ose résister aux conciles assemblés par leur autorité. Ce sentiment est opposé à celui de Gratien ; mais un court examen des canons sur lesquels il s'appuie, suffira pour le réfuter.

Dans le premier canon, il est dit que l'empereur ne peut régulièrement assembler un concile sans l'autorité du pape, *&c.* mais ce canon est tiré de la fausse décrétale du pape Marcel au tyran Maxence. Preuves de sa fausseté. *Ibid. b.* Le second canon renferme la même maxime ; mais il n'a pas une source plus pure. Les canons 3 & 4, cités dans la même vue, ne prouvent nullement que le concile œcuménique doive être assemblé par l'autorité du pape. Sens de ce qu'ils renferment. Addition suspecte à la suite du quatrieme canon. Peut-être même la lettre entiere d'où le canon est tiré, attribuée à Pélage, est-elle fausse. Le canon 5 est tiré de la lettre qui porte le nom de Pélage II, & dont on reconnoît la supposition à plusieurs caracteres. *Ibid.* 810. *a.* A l'égard du sixieme, on ne peut lui imputer d'être falsifié ; mais il ne peut appuyer le système de Gratien. Histoire & exposition de ce canon.

Si depuis le huitieme concile œcuménique les empereurs ont cessé d'exercer le droit de les convoquer, il faut l'attribuer aux changemens arrivés depuis dans la chrétienté. *Ibid.*

b. L'empire ayant été diviſé, cette convocation de la part de l'empereur, devint impraticable; ce qui a été cauſe que ce droit a été déféré au pape: cependant il ne peut aſſembler un concile général ſans le conſentement des princes. Obſervons encore que les princes n'ont pas perdu irrévocablement le droit de célébrer un concile œcuménique. On a même été plus loin. Les cardinaux s'étant aſſemblés pendant le ſchiſme d'Avignon, il fut prouvé dans cette aſſemblée qu'un concile convoqué par les ſeuls cardinaux, dans un cas tel que celui où l'égliſe étoit alors, ſeroit légitime. Gerſon prouva la même choſe. *Ibid.* 811. *a.* Concile aſſemblé à Piſe, en 1511, par les cardinaux, ſous le bon plaiſir de Maximilien, empereur, & de Louis XII. Décius établit alors le même ſentiment.

En conſéquence, un concile général peut, à plus forte raiſon, en indiquer un autre du conſentement des princes, puiſqu'il repréſente l'égliſe univerſelle. Exemple du concile de Bâle, qui appuie ce ſentiment.

2°. *Maniere dont ſe fait la convocation des conciles.* Edits des empereurs par leſquels ils mandoient au concile les prélats, & ſur-tout l'évêque de Rome, & ceux des principaux ſieges. *Ibid. b.* A l'égard de l'évêque de Rome, il eſt de regle qu'on ne peut tenir un concile général, ſans demander ſon conſentement, & l'inviter d'y aſſiſter. Cet uſage conſtamment pratiqué dès les premiers tems. On doit pareillement inviter les évêques de l'univers entier. Deux regles à obſerver pour qu'un concile ſoit réputé univerſel: la premiere, que la convocation ſoit notifiée à toutes les grandes provinces de la chrétienté. Comment ſe fait cette notification. La ſeconde, qu'on ne donne excluſion à aucun évêque qui n'eſt pas excommunié.

3°. *Quelles ſont les matieres qu'on traite dans les conciles.* Les déciſions eccléſiaſtiques ont deux objets principaux; la foi & la diſcipline. Monumens où ſe trouve contenue la foi. *Ibid.* 812. *a.* L'égliſe ne peut rien ſtatuer de nouveau par rapport à la foi, mais elle fait des loix par rapport à la diſcipline. Différences entre les dogmes & les canons. Comme la foi eſt une, & la diſcipline différente ſelon les lieux, on traite ſéparement dans les conciles ces deux objets, ou quelquefois même un ſeul. Quelquefois encore on y agite les cauſes eccléſiaſtiques, & elles y ſont terminées par un jugement de l'égliſe aſſemblée.

4°. *De la forme ſuivant laquelle ſe tient un concile;* & premierement de l'*ordre de la ſéance.* L'un des prélats doit y préſider. *Ibid. b.* Quel eſt ce prélat. Les peres du concile de Chalcédoine diſtinguent deux ſortes de préſidence, l'une qui appartient aux pontifes, & l'autre aux princes. Le même concile donne la premiere à l'évêque de Rome; mais enſuite les avis ſont partagés ſur la préſidence de ſes légats. M. de Marca réduit la queſtion de la prééminence du pape dans les conciles à trois chefs; à la prérogative de la ſéance, au droit de recueillir les voix, à la ratification de tout ce qui a été fait. Il ajoute que cette prérogative paſſe à ſes légats. Examen du ſentiment de M. de Marca. *Ibid.* 813. *a.* En conſéquence de cet examen on réduit ici la préſidence du pape à deux chefs; au droit de tenir le premier rang de la ſéance, & à celui de recueillir les voix. Le même auteur veut prouver, d'après l'hiſtoire, que le droit de préſidence a paſſé aux légats des ſouverains pontifes.

D'un autre côté, Simon Vigor prétend qu'en l'abſence du pape, ſes légats ne ſuccedent point à ſa place, mais le ſecond patriarche, & enſuite le troiſieme, *&c.* Exemple qu'il tire du concile de Nicée pour fonder ſon ſentiment. *Ibid. b.* M. Richer contrebalance l'autorité ſur laquelle s'appuie Vigor, *&c.* Du reſte, il s'accorde avec lui. Sentiment de l'auteur. Ce ſentiment eſt que le droit de préſider appartient au pape & aux autres patriarches; que les légats n'ont point préſidé juſqu'au concile de Chalcédoine; qu'à l'exception du premier concile de Conſtantinople, ils y ont eu cependant une place honorable, quoique ce ne fût pas la premiere. On examine la queſtion; ſavoir, s'il eſt vrai qu'Oſius, évêque de Cordoue, préſida, de la part de Sylveſtre, au concile de Nicée. *Ibid.* 814. *a.* Quoique Athanaſe ait parlé d'Oſius en termes extrêmement honorables, il ne dit rien d'où il faille abſolument conclure qu'il tint au concile la place du légat du pape. Si, à la tête des ſouſcriptions du concile, on trouve le nom d'Oſius, ſuivi de ceux de Vite & de Vincent, cela vient de ce que les évêques ont ſouſcrit ſuivant l'ordre de leurs provinces, d'abord les Occidentaux, & enſuite ceux d'Orient. Ainſi les préſidens du concile furent Oſius, Alexandre, Macaire & Euſtathe; mais ils ne ſe trouverent au concile que *jure ſuo*, & en vertu de leur dignité. *Ibid. b.* Dans les deux conciles généraux qui ſuivirent, les légats du pape ne paroiſſent pas y avoir préſidé. Au premier concile de Conſtantinople il ne ſe trouva aucun évêque d'Occident. Les légats du pape Céleſtin I aſſiſterent au concile d'Epheſe, mais n'y préſiderent point. Le concile de Chalcédoine qui condamna Dioſcore, fut préſidé par les légats du pape S. Léon. Quelle en fut la raiſon particuliere, ſelon Vigor. Son opinion réfutée. C'eſt d'après cet exemple que les légats du pape ont préſidé dans tous les conciles. Ordre ſuivant lequel les autres évêques aſſiſtent au concile.

Seconde obſervation ſur la forme ſelon laquelle ſe tient un concile, *la diviſion des aſſemblées.* Ordre obſervé à cet égard. *Ibid.* 815. *a.* Comment chaque affaire ſe diſcutoit autrefois. Maniere de recueillir les ſuffrages. Uſage introduit dans le concile de Conſtance, de recueillir les ſuffrages par nation.

Troiſieme obſervation ſur la *liberté des ſuffrages.* Cette liberté eſt la marque la plus certaine qu'un concile a été œcuménique. Violences employées dans le faux concile d'Epheſe. Comment on reconnoît ſi un concile a été libre. Faux concile de Rimini. *Ibid. b.*

5°. *Quelle eſt l'autorité des conciles généraux.* Divers paſſages de l'Ecriture & la tradition conſtante enſeignent qu'elle eſt des plus reſpectables. Comment le ſecond concile de Conſtantinople démontre leur autorité ſuprême. Les ſouverains pontifes ont auſſi élevé l'autorité des conciles œcuméniques au-deſſus de toute autre. Ce qu'en diſent Céleſtin I, Grégoire-le-grand. Le commencement du canon 3, de la diſtinction 3, renferme les mêmes ſentimens. *Ibid.* 816. *a.* Vénération accordée par quelques-uns aux quatre premiers conciles. Les papes ont reçu avec le même reſpect, les quatre ſuivans; c'eſt ce que prouve la profeſſion de foi qu'ils faiſoient d'une maniere ſolemnelle. Combien il eſt déraiſonnable de penſer que les conciles œcuméniques ſoient ſujets à erreur. Explication d'un paſſage de S. Auguſtin, qui ſembleroit inſinuer l'opinion contraire. *Ibid. b.* C'eſt une entrepriſe téméraire que de vouloir jetter des doutes ſur l'infaillibité des conciles généraux. Il n'eſt pas moins abſurde de prétendre qu'ils n'ont de validité qu'autant que les ſouverains pontifes les approuvent. Si le pape refuſe de ſouſcrire au concile général, alors le concile peut exercer envers lui ſon autorité, comme envers les autres membres de l'égliſe. Différence de ſentiment à cet égard entre les ultramontains & l'égliſe gallicane. Ce ſentiment ſoutenu par les conciles de Conſtance & de Bâle, par Gerſon & la pragmatique-ſanction de Charles VII. Cette doctrine miſe dans tout ſon jour par Dupin. Il eſt donc permis d'appeller des déciſions du pape au concile général. *Ibid.* 817. *a.* Cependant cette *autorité* des conciles ne regarde que la foi & non la diſcipline qui peut changer. Exemples de divers conciles dont les points de foi ont été adoptés & ceux de diſcipline rejettés.

II. *Des conciles particuliers.* Ils ſont de trois ſortes; les nationaux, les provinciaux & les diocéſains.

Les conciles *nationaux* ſont ceux qui ſont convoqués, ſoit par le prince, ſoit par le patriarche, ſoit par le primat. Comment il eſt démontré que ce droit appartient aux ſouverains. *Ibid. b.* De l'autorité de ces conciles. Elle eſt conſidérable dans l'égliſe, mais cependant toujours plus grande dans le royaume où ils ont été célébrés.

Les conciles *provinciaux* ſont ceux qui ſont convoqués par le métropolitain ou l'archevêque, & dans leſquels il raſſemble tous les évêques & autres clercs de ſa province. Objets de ces conciles. Si l'archevêque ne le convoque pas au moins une fois l'année, il encourt les peines canoniques. *Ibid.* 818. *a.* Lettres du métropolitain pour la convocation de ſes ſuffragans. Les évêques de la province ſont obligés de ſe trouver au concile. Excommunication épiſcopale, à laquelle les conciles d'Afrique condamnent les évêques qui auront été abſens. L'égliſe gallicane a tenu une conduite auſſi rigoureuſe, même à l'égard de ceux qui abandonnoient le concile avant qu'il fût terminé. L'Eſpagne a embraſſé la même diſcipline. Cauſes de diſpenſe admiſes. *Ibid. b.* Les conciles provinciaux, ſuivant le concile de Nicée, devoient ſe tenir deux fois tous les ans. Ces conciles ayant été négligés, on obligea au moins de tenir un concile par an. En Occident les conciles provinciaux furent rares ſous la ſeconde race de nos rois. L'obligation établie de les tenir tous les trois ans, eſt abſolument négligée. Il ne s'en eſt point tenu de nos jours que celui d'Embrun en 1728. Objet de ce concile.

Les conciles *diocéſains* ou *ſynodes* ſont ceux qui ſont célébrés par chaque évêque, & compoſés des abbés, prêtres, diacres, & autres clercs de ſon dioceſe. Objet de ces conciles. On doit les célébrer tous les ans. *Ibid.* 819. *a.*

Concile. Conciles où l'on travailla à la réunion des Grecs & des Latins. IX. 302. *a.* Perſonne n'a mieux connu que S. Grégoire de Nazianze les abus qui régnent dans les aſſemblées d'eccléſiaſtiques. XI. 66. *a.* XII. 343. *a.* Origine du droit de ſuprématie des papes, pour la convocation des conciles. XV. 682. *b.* Moyen par lequel la cour de Rome peut corrompre les écrits des conciles. XVII. 613. *a.* Autorité que les empereurs avoient anciennement ſur les conciles. 623. *a.* Conciles œcuméniques. XI. 383. *b.* Conciles provinciaux. Cauſe de leur ceſſation. IV. 725. *b.* IX. 342. *b.* Canons des conciles. II. 604. *b.* Décrets des conciles. IV. 716. *a.* Editeurs des conciles. V. 396. *a.*

CONCISION, *dans le ſtyle.* V. 525. *b.* XIV. 217. *a.* Différence entre concis & laconique. *Suppl.* III. 696. *a.*

CONCLAMATION, (*Hiſt. anc.*) ſignal donné aux ſoldats romains de plier bagage. Autre acception du mot *conclamen.* III. 819. *b.*

Conclamation, cérémonie que les Romains pratiquoient à l'égard des morts. VII. 369. *b.*

CONCLAVE, (*Hiſt. mod. eccl.*) aſſemblée de tous les cardinaux qui ſont à Rome, pour faire l'élection du pape. D'où eſt venue la coutume d'enfermer les cardinaux dans un ſeul palais pour l'élection du pape.

Le conclave eſt auſſi le lieu où ſe fait cette élection. Deſcription de ce lieu. Conclaviſtes & médecins renfermés avec les cardinaux. Autres ſerviteurs. Maîtres des cérémonies établis pour les audiences à la porte du conclave. Marques de reſpect que s'attribue le ſacré college durant l'interregne. III. 819. *b.* Par qui ſont gardées les clés du conclave. *Ibid.* 820. *a.*

CONCLAVISTE, domeſtique d'un cardinal enfermé dans le conclave. Les places de conclaviſte ſont recherchées par des abbés même de la plus haute diſtinction. Ce qu'on leur accorde quand le conclave eſt fini. III. 820. *a.*

CONCLURE. Quelquefois ce mot eſt ſynonyme à *terminer.* Sens de ce mot en juriſprudence. Conclure en procès par écrit, ou conclure un procès. Ce qu'on entend par appointement de concluſion. Congé faute de conclure. Défaut faute de conclure. III. 820. *a.*

CONCLUSION, (*Logiq.*) ſens de ce mot. Ce qu'on entend par concluſions de philoſophie. III. 820. *a.*

Concluſion. Différence entre la concluſion & la conſéquence. IV. 33. *b.* Tirer une concluſion. VIII. 700. *b.* Concluſion dans les ſyllogiſmes. XV. 719. *b*, *&c.* Concluſion conditionnelle. 723. *a.*

Concluſion, dans l'art oratoire. Deux parties qu'elle renferme. Comment l'orateur doit les traiter. III. 820. *a.*

CONCLUSIONS, (*Juriſp.*) celles que prend un huiſſier par exploit de demande. Celles que prennent les procureurs. Celles que le parlement reconnoît valables. Concluſions des Avocats; du miniſtere public. Cas où l'on peut changer ſes concluſions; celui où l'on ne peut le faire. Frais que doit ſupporter celui qui varie dans ſes concluſions. Concluſions alternatives. III. 820. *b.*

Concluſions des avocats. Ils prennent les unes en plaidant, les autres en écrivant. Ils ne peuvent en audience en prendre d'autres que celles qui ſont portées par leurs pieces. Anciennement au parlement de Paris, c'étoit le procureur & non les avocats qui prenoit les concluſions à la fin de la cauſe. Changement introduit depuis. III. 820. *b.* Veſtiges demeurés de l'ancien uſage. Concluſions que les avocats prennent dans leurs écritures. *Ibid.* 821. *a.*

Concluſions. Autrefois ne ſe prenoient qu'à la fin du plaidoyer. XII. 681. *a*, *b.*

Concluſions ſur le barreau. III. 821. *a.*

Concluſions conditionnelles. III. 821. *a.*

Concluſions définitives. Ce terme n'eſt guere uſité qu'en matiere criminelle. Comment ſe donnent ces concluſions. Formules uſitées dans ces concluſions. III. 821. *a.*

Concluſions des gens du roi ou du miniſtere public, du parquet, du procureur général, *&c.* III. 821. *a.*

Concluſions préparatoires. III. 821. *a.*

Concluſions principales. III. 821. *a.*

Concluſions ſubſidiaires. III. 821. *a.*

CONCLUSIVES, *conjonctions*, (*Gramm.*) III. 873. *b.* X. 760. *a.*

CONCOCTION, (*Phyſiolog.*) en quoi conſiſte cette opération. III. 568. *a.*

CONCOMBRE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. III. 821. *b.*

CONCOMBRE, (*Pharm. Diete*) qualité de ce fruit employé comme aliment. Quelques médecins le recommandent dans les maladies des reins & de la veſſie. Uſage de la pulpe & de la graine. Maniere de conſerver les jeunes concombres pour les préparer en ſalade, *&c.* III. 821. *b.*

Concombre. Maladie des concombres, appellée *blanc.* II. 271. *b.* Préparation du concombre pour le purgatif appellé *élaterium.* V. 448. *a.*

CONCOMBRE *marin*, (*Zoophyte*) animal-plante de la famille des holothuries. Origine de ſon nom. Sa deſcription. Ses mœurs & qualités. *Suppl.* II. 537. *b.*

CONCORDANCE, (*Gramm.*) diviſion de la ſyntaxe en deux ordres. Syntaxe de convenance & celle de régime. Définition de la premiere. Ce qu'on appelle *concordance.* Pluſieurs ſortes de concordance diſtinguées par les grammairiens. Ce qu'on entend par ſyntaxe de régime. Ce qu'on dit communément ſur ces ſyntaxes, n'éclaire pas l'eſprit des jeunes gens. Autre maniere d'expoſer les principes.

Les mots n'ont entr'eux de rapport grammatical, que pour concourir à former un ſens. Pour faire concevoir la raiſon grammaticale d'une phraſe, il faut ranger les mots ſelon l'ordre de leurs rapports, & exprimer les mots ſous-entendus; c'eſt ce qu'on appelle *faire la conſtruction.* III. 822. *a.* Une phraſe ne formeroit aucun ſens, ſi l'eſprit n'appercevoit cet ordre. Il n'y a que deux ſortes de rapports entre les mots, celui d'identité & celui de détermination. Effet du rapport d'identité, qu'on appelle *concordance.* Explication du rapport de détermination. Le rapport d'identité n'exclut pas celui-ci, mais il ſe trouve ſouvent ſans lui. Exemples qui éclairciſſent ces diſtinctions. Il y a autant de ſortes de rapports de détermination, qu'il y a de queſtions qu'un mot à déterminer donne lieu de faire. *Ibid. b.* Un nom détermine un nom d'eſpece, un verbe, & enfin une propoſition. Application de ces principes à la regle commune de concordance entre l'interrogatif & le reſponſif. Priſcien, grammairien du cinquieme ſiecle, reconnoît qu'il y a une raiſon de l'ordre des mots pour former les ſens particuliers du diſcours. *Ibid.* 823. *a.* Autre autorité citée d'un célebre grammairien du quinzieme ſiecle. Importance de bien faire la conſtruction. *Ibid. b.*

Concordance, voyez IDENTITÉ. VIII. 495. *a*, *b.* 496. *a.* Regles ſur la concordance. VII. 844. *b.*

CONCORDANCE, (*Théol.*) uſage des dictionnaires de la bible qui portent ce nom. Diverſes langues dans leſquelles on en a compoſé. III. 823. *b.*

Concordances. Premieres qui ont été faites. XVII. 164. *a*, *b.*

CONCORDANT, (*Rhétor.*) vers concordans. III. 823. *b.*

CONCORDANT *ou* BASSE-TAILLE, (*Muſiq.*) ce qu'on appelle à l'opéra de Paris, baſſe-taille & concordant. Clés du concordant, de la taille, de la baſſe-taille. III. 824. *a.*

Concordant. Le concordant & le fauſſet ſont regardés comme des voix batardes & inutiles. VI. 46. *b.*

CONCORDAT, *accord*, *tranſaction*, (*Juriſpr.*) ce terme eſt uſité pour déſigner, 1°. quelques traités faits entre princes ſéculiers; 2°. certains accords en matiere bénéficiale. Comment ces derniers doivent être faits. III. 824. *a.*

CONCORDAT entre le pape Léon X & le roi François I. Pragmatique-ſanction faite ſous Charles VII, à Bourges en 1438. Efforts de quelques rois de France pour la ſoutenir, & des papes pour l'abolir. III. 824. *a.* De quelle maniere le concordat fut fait & inſéré dans les actes du concile de Latran. Comment la pragmatique-ſanction fut abolie par ce traité. Expoſition des titres contenus dans le concordat. Oppoſitions du parlement, du clergé & de l'univerſité contre ce traité. Motifs de ces oppoſitions. Ce que le chancelier du Prat répondit à ces motifs. *Ibid. b.* Comment le concordat fut enregiſtré au parlement contre la volonté de cette cour. Oppoſitions entre les jugemens du grand-conſeil & ceux du parlement, qui furent une occaſion par laquelle la juriſdiction du premier fut augmentée. Effets de diverſes bulles poſtérieures au concordat. Nouvelles inſtances pour l'abolition du concordat. Il eſt préſentement obſervé ſans contradiction. Les annates contre leſquelles on s'eſt beaucoup récrié, n'ont point été établies par le concordat, mais par une bulle qui ſuivit de près. Réflexions qui montrent la juſtice du concordat. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 825. *a.*

Concordat. Sommaire des articles du concordat. V. 456. *b.* Diſpoſitions du concordat ſur la nomination aux évêchés. VI. 142. *a.* VIII. 864. *b.* Il confirme au roi le droit de régale. XIII. 909. *a.* Pays d'obédience dans leſquels le concordat n'a pas lieu. XI. 297. *b.* Sur le concordat, *voyez* PRAGMATIQUE. XIII. 261. *a.*

Concordat entre Sixte IV & Louis XI. Objet de ce traité. III. 825. *a.* Le procureur général s'oppoſa à ſon exécution. *Ibid. b.*

Concordat germanique entre le légat du pape, l'empereur Frédéric III & les princes d'Allemagne en 1447. Par ce concordat, le pape ſe réſerve tous les bénéfices mentionnés dans les extravagantes *execrabilis 4, & ad regimen 13.* Modifications rapportées dans ce même concordat. Déclaration du pape Grégoire XIII au ſujet de la réverſion du droit de conférer, en cas que le pape n'ait pas pourvu dans les trois mois. III. 825. *b.* Le bénéfice doit être obtenu dans les trois mois, & conféré par le S. ſiege, *&c.* Egliſes de Liege, de Cambrai, de Metz, compriſes ſous ce concordat. *Ibid.* 826. *b.*

Concordat triangulaire; ce qu'on entend par-là. Les cercles de réſignation ne ſont point conſidérés comme des permutations canoniques. Concordats *quatriangulaires.* Ces ſortes d'accord ne ſont point regardés comme licites. III. 826. *b.*

Concordat vénitien. III. 826. *a.*

CONCORDE, ſon culte en Grece & à Rome. Ses temples chez les Romains. Sa fête. Comment elle étoit repréſentée. III. 826. *a.*

Concorde, fête des Romains en l'honneur de cette divinité. III. 205. *a.* Statue de la concorde tranſportée dans le lieu où s'aſſembloit le ſénat. XVI. 66. *b.* Temples de la concorde. 69. *b.* Symbole de la concorde. XV. 728. *b.*

CONCORDE, (*L'ordre de la*) ſon inſtitution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 537. *b.*

CONCOURANTES, *Puiſſances*, (*Méchan.*) Celles dont les directions concourent. Celles qui concourent à produire un effet. III. 826. *b.*

CONCOURS, (*Métaph.*) deux ſortes de concours, ſelon les ſcholaſtiques, le médiat & l'immédiat. Dieu concourt médiatement avec toutes les créatures pour les rendre capables d'agir. Mais on diſpute s'il n'eſt pas néceſſaire qu'il concourre de plus immédiatement. Le concours des ſcholaſtiques eſt pour l'affirmative. Durand de S. Portien, évêque de Meaux, ſe déclara pour le concours médiat. Comment il ſoutenoit ſon opinion. III. 826. *b.* Comment diſputent ceux qui ſont pour le concours immédiat. Ce ſentiment paroît bleſſer la liberté; c'eſt la conſéquence que tire M. Bayle. Maniere dont il raiſonne. Quelque ſyſtême qu'on ſuive ſur cet article, il reſtera toujours de l'obſcurité. *Ibid.* 827. *a.* Le ſyſtême qui attribue aux ames le pouvoir de remuer les corps eſt un ſentiment ſi naturel & ſi général, qu'on ne devroit point s'y oppoſer, à moins qu'il ne fût combattu par des raiſons convaincantes. Obſervations tirées de l'Ecriture contre le concours immédiat, & en faveur de l'opinion qui attribue aux ames le pouvoir de remuer les corps. Autres raiſonnemens métaphyſiques contre le concours immédiat. *Voyez* PRÉMOTION PHYSIQUE.

CONCOURS, (*Juriſp.*) en matiere civile, lorſque pluſieurs perſonnes prétendent droit au même objet. III. 827. *b.* Concours de privileges attributif de juriſdiction. Pluſieurs actions peuvent concourir en faveur du créancier pour une même créance. Concours de privileges entre créanciers. Concours d'hypotheques, *&c. Ibid.* 828. *a.*

CONCOURS, (*Mat. bénéfic.*) arrive de deux manieres; ou lorſqu'un collateur a donné le même bénéfice à deux perſonnes, ou lorſque le bénéfice eſt pourvu par deux collateurs différens. Ce qui doit arriver dans l'un & l'autre cas. Concours de deux ſignatures ou proviſions de cour de Rome. Ce qu'on pratique à Rome pour ne pas tomber dans l'inconvénient du concours. Auteurs à conſulter. III. 828. *a.*

Concours pour les cures; examen de tous ceux qui ſe préſentent pour une cure vacante. Ce qui ſe pratique à Metz & à Toul, lorſqu'une cure vient à vaquer au mois du pape. III. 828. *a.* Ce concours avoit auſſi lieu en Artois. Ce qui ſe pratique en Bretagne dans le concours pour une cure vacante. *Ibid. b.*

CONCOURS, (*Muſiq.*) muſiciens aſſemblés pour l'élection d'un maître de muſique ou d'un organiſte: le concours étoit en uſage autrefois dans la plupart des cathédrales. *Suppl.* II. 577. *b.*

CONCRET, terme concret. Nombre concret & nombre abſtrait. On ne multiplie point les nombres concrets les uns par les autres. On peut diviſer des concrets par des abſtraits ou par des concrets. III. 828. *b.*

Concret, grandeur concrete. VII. 855. *b.* Corps concrets: nombres concrets: termes concrets. XVII. 763. *b. Suppl.* I. 71. *b.*

CONCRET, (*Gram. & Rhet.*) verbes adjectifs ou concrets, *voyez* ADJECTIF. Termes concrets. I. 45. *b.* XVI. 155. *a.* XVII. 763. *b.* Le nom abſtrait pour le concret, ſorte de figure. X. 469. *b.*

CONCRÉTION, (*Hiſt. nat.*) ſubſtances terreuſes, pierreuſes ou minérales, qui après avoir été déſunies, ſe ſont raſſemblées pour former un nouveau tout; ou ſubſtances qui ſe forment en des lieux particuliers de matieres qu'on n'y ſoupçonnoit pas. Propriétés qu'elles ont. On les diviſe en quatre claſſes, les pierres poreuſes, les pétrifications, les pierres figurées, & les calculs. III. 829. *a.*

Concrétions, leur origine, *voyez* FOSSILES. Leur diſtribution méthodique. *Suppl.* III. 96. *a*, *b.*

CONCRÉTION, (*Médec.*) concrétion des *ſolides*. Exemples de cette concrétion; l'union des doigts, des narines, des paupieres, *&c.* Ce qui tend à la produire. Ses effets. III. 829. *a.*

Concrétion des fluides; cohérence de leurs parties qui en fait ceſſer le mouvement. Ses cauſes. Ses effets. Sa cure. III. 829. *b.*

Concrétions pierreuſes trouvées dans la véſicule du fiel. VI. 718. *a.* Celles qu'on trouve dans le corps de divers animaux. XV. 586. *a.* Concrétions polypeuſes. XII. 947. *b.* — 952. *b.*

CONÇU, (*Juriſpr.*) Ceux qui ſont conçus ſont cenſés nés lorſqu'il s'agit de leur intérêt; mais non lorſqu'il s'agit de celui d'un autre. III. 829. *b.*

CONCUBINAGE, (*Juriſp. Hiſt. anc.*) Deux ſignifications différentes de ce mot. Quelques-uns des patriarches avoient en même tems pluſieurs femmes. Les deſcendans de Seth avoient à la vérité pluſieurs femmes, mais toutes n'avoient pas le titre d'épouſe. Depuis Noé juſqu'à Abraham, on ne voit point que la pluralité de femmes fût uſitée. Erat d'Agar dans la maiſon d'Abraham. III. 829. *b.* Dans le même tems, il étoit commun chez les autres nations d'avoir des concubines; mais il étoit défendu de prendre la femme d'autrui. Concubinage de Jacob, d'Eſaü, d'Eliphas. Du concubinage chez les Juifs. Loix du Lévitique. Femmes & concubines de Salomon. Celles de Darius. Concubines de l'empereur de la Chine, du ſophi de Perſe, & du grand-ſeigneur. Celles d'Alexandre le grand. On diſtinguoit chez les Romains deux ſortes de mariages légitimes, & deux ſortes de concubinages. *Ibid.* 830. *a.* Loi de Numa concernant les concubines. En quel tems on ſubſtitua le terme de *concubina* à l'ancien terme *pellex*. Quels étoient ceux à qui le concubinage étoit permis ſelon l'ancien droit. Diſpoſition de la loi des douze tables & autres loix poſtérieures ſur ce ſujet. Le concubinage n'étoit pas abſolument deshonorant chez les Romains. Etat des concubines. Loix de Jules Céſar & de Valentinien ſur le mariage & le concubinage. Du droit d'héritage des concubines ſelon l'ancien droit romain. *Ibid. b.* Etat des enfans. Le concubinage reſtraint par Conſtantin, & aboli par l'empereur Léon dans l'empire d'orient. Nations d'occident où il continua d'être en uſage. Il eſt encore uſité dans quelques pays d'Allemagne: noms qu'on lui donne. Suivant le droit canon, le concubinage & même la ſimple fornication ſont expreſſément défendus. Paroles de S. Paul & de S. Auguſtin ſur ce ſujet. Les concubines paroiſſent avoir été tolérées, mais cela doit s'entendre de mariages moins ſolemnels. Diſpoſition du dix-ſeptieme canon du premier concile de Tolede ſur cette matiere. Du concubinage des eccléſiaſtiques. *Ibid.* 831. *a.* Tems où cet uſage fut commun. Peines décernées contre ce déſordre. Comment le concubinage eſt regardé en France. Nos loix réprouvent toutes donations faites entre concubinaires. Ce qu'elles accordent à la concubine, *ibid. b.* pourvu qu'elle ne ſoit pas mariée ou livrée à une débauche publique. Les reconnoiſſances faites au profit des concubinaires ſont nulles, auſſi-bien que les donations. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 832. *a.*

Concubinage. Du concubinage uſité chez les Romains. Durée de cet uſage. Diverſes nations qui l'ont pratiqué. X. 114. *a*, *b.* Du concubinage des premiers patriarches. XII. 937. *b.* 938. *b.*

CONCUPISCENCE, ſens de ce mot parmi les théologiens. Définition du P. Mallebranche. Elle eſt, ſelon lui le péché originel. Comment il l'explique. Ce que les ſcholaſtiques entendent par appétit concupiſcible & appétit iraſcible. Quatre choſes que S. Auguſtin diſtingue dans la concupiſcence. III. 832. *a.*

CONCUPISCIBLE, *appétit*. I. 549. *a.*

CONCURRENCE, (*Juriſp.*) concurrence d'hypotheque entre deux créanciers; concurrence de privilege. *Voyez* ce qui eſt dit au mot CONCOURS.

Concurrence entre juges: différence entre la prévention & la concurrence. XIII. 345. *a.*

CONCURRENCE, (*Comm.*) de pluſieurs perſonnes qui aſpirent à la préférence. Elle eſt l'ame de l'induſtrie & du commerce. En quoi conſiſte la concurrence *extérieure* du commerce d'une nation avec d'autres. Celle qui ne ſoutient pas cette concurrence, a une puiſſance inférieure à celle des autres. Comment cette concurrence s'obtient. La concurrence *intérieure* eſt de deux ſortes; l'une entre les denrées de l'état & les denrées étrangeres de même uſage; elle doit être proſcrite; l'autre, celle du travail entre les ſujets: elle eſt la baſe de la liberté du commerce, & contribue ſur-tout à procurer cette concurrence extérieure, qui enrichit & rend puiſſant un état. III. 832. *b.* L'augmentation du prix des denrées eſt le premier effet des progrès de l'induſtrie; mais un cercle heureux de nouvelles concurrences y apporte les tempéramens convenables. Les denrées qui font l'objet de la conſommation, deviennent journellement plus abondantes, & cette abondance modere en partie leur augmentation. Comment ſe trouve compenſée la diminution du bénéfice de ceux qui font les ouvrages. Diminution de l'intérêt de l'argent. A quoi l'on peut reconnoître ſi une nation qui n'a point de mines fait autant de commerce que les autres. Le luxe eſt inſéparable des progrès & de la proſpérité du commerce: ce qui en arrête l'excès. Autres effets heureux de la concurrence. *Ibid.* 833. *a.*

Concurrence. Voyez ſur ce ſujet III. 697. *a.* 698. *a*, *b.* 724. *b.* S'il eſt vrai qu'il y a des cas où il ſoit utile de reſtreindre la concurrence dans le commerce. 740. *b.*

CONCURRENS, (*Jours*) jours ſurnuméraires au-delà du nombre de ſemaines que l'année renferme. Pourquoi ils ſont appellés *concurrens*. Ils ſont appellés quelquefois *épactes du ſoleil*. III. 833. *a.*

CONCUSSION, (*Juriſpr.*) divers cas de concuſſion dont il eſt parlé dans le digeſte & le code. La prohibition d'acquérir faite aux magiſtrats étoit autrefois uſitée en France. Ce qui nous eſt reſté de cet ancien uſage. Exactions qu'un gouverneur de province, chez les Romains, étoit obligé de rendre. Le crime de concuſſion n'étoit mis au nombre des publics, que quand il étoit commis par un magiſtrat. Cette diſtinction n'eſt point uſitée parmi nous. Ce que contiennent les ordonnances par rapport à ce qu'il eſt permis ou défendu aux juges de recevoir. De l'accuſation du crime de con-

cuſſion. De la peine. Autorités à conſulter. III. 833. *b.* *Concuſſion*, *du jugement de*. IX. 20. *b.*

CONDAMINE, (*Charles-Marie de la*) voyage de cet académicien ſur les bords du fleuve des Amazones. I. 318. *b.* Ses mémoires ſur l'inoculation. VIII. 757. *a*, *b*. 766. *a*. 767. *a*. Connoiſſances qu'il nous a données ſur le quinquina. XIII. 717. *a*, *b*. Ses ouvrages ſur la figure de la terre. *Suppl.* I. 664. *b*.

CONDAMNATION, (*Hiſt. anc.*) formalités uſitées chez les Romains en cas de condamnation. On appelloit auſſi *condamnation* ce qu'on faiſoit payer au coupable. Condamnation des édifices. III. 834. *a*.

Condamnation ; le theta marquoit à Rome le ſuffrage pour la condamnation à mort. XVI. 277. *b*. Le *c* étoit autrefois ſigne de condamnation. II. 474. *a*. Calculs qui portoient condamnation. 545. *b*. Cailloux qui en étoient le ſigne chez les Athéniens. *Suppl.* II. 109. *a*. Chez les Juifs on condamnoit à mort un accuſé ſur ſa ſeule déclaration. III. 849. *b*. Vin de condamnation. XVII. 301. *b*.

CONDAMNATION, (*Juriſpr.*) paſſer condamnation, ſubir ſa condamnation. Condamnations, choſes auxquelles la partie eſt condamnée. Examen de l'axiome, *on ne condamne perſonne ſans l'entendre*. Inſtruction qui doit précéder toute condamnation. En quel cas il arrive en Angleterre qu'on prononce condamnation ſans formalité & ſans preuve juridique. III. 834. *a*. L'acte qui contient cette déclaration s'appelle *atteinder*. Il n'y a que les juges ou les arbitres qui puiſſent condamner. D'où vient qu'en Bretagne & quelques autres provinces, les notaires ſe ſervent du terme de condamnation, pour obliger ceux qui contractent devant eux. Condamnations prononcées en audience. Prononciation des jugemens de la chambre du conſeil. L'accuſé tient priſon juſqu'à qu'il ait payé les condamnations pécuniaires. Les condamnations ſont ordinairement perſonnelles : exceptions. Exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Némours, dont on fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans. Effets civils des condamnations à mort naturelle ou civile. *Ibid. b.* Les lettres de grace ne détruiſent pas la flétriſſure. Comment elle peut être effacée. Effets des condamnations pour délit militaire. *Ibid.* 835. *a*.

Condamnation conſulaire. Condamnation contradictoire. Condamnation par contumace. Condamnation par corps. Condamnation flétriſſante, infamante. *Voyez* INFAME, INFAMIE. Condamnation *ad omnia citra mortem*. Condamnation pécuniaire. Condamnation ſolidaire. III. 835. *a*.

CONDAMNÉ, (*Juriſpr.*) le condamné à mort naturelle ou civile eſt déchu des effets civils auſſi-tôt que ſon jugement lui eſt prononcé. III. 835. *a*. Différens effets de la condamnation, s'il y a appel de la ſentence, ſi le condamné meurt avant la prononciation du jugement, ſi la ſentence eſt confirmée ; de l'adminiſtration des ſacremens aux condamnés. De la ſépulture des exécutés à mort. Ceux qui ſont condamnés par contumace à mort naturelle ou civile n'encourent la mort civile que du jour de l'exécution par effigie. III. 835. *b*.

Condamné, le droit coutumier refuſoit la confeſſion aux criminels condamnés à mort. III. 848. *b*. Chez les Juifs & chez les Romains on condamnoit à mort un accuſé ſur ſa ſeule déclaration. 849. *b*. Si le condamné meurt en priſon, la confiſcation qu'il auroit encourue n'a point lieu. 855. *a*. Réhabilitation d'un condamné. XIV. 43. *a*.

CONDÉ, (*Louis de Bourbon, prince de*) *voyez* LOUIS.

CONDÉ-SUR-ITON, (*Géogr.*) bourg de Normandie, donné à l'évêque d'Evreux par Richard I, roi d'Angleterre. Fait honorable à l'humanité arrivé dans ce lieu. *Suppl.* II. 537. *b*.

CONDÉ-SUR-NOIREAU, (*Géogr.*) gros bourg de Baſſe-Normandie. Diverſes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 538. *a*.

CONDÉ, *en Lorraine*, (*Géogr.*) châtellenie ſur la Moſelle. Obſervations hiſtoriques ſur cet ancien château. *Suppl.* II. 538. *a*.

CONDENSATEUR, (*Phyſiq.*) machine à condenſer l'air. Maniere de le condenſer dans un globe & dans un récipient. III. 835. *b*.

CONDENSATION, en quoi elle conſiſte. III. 835. *b*. L'air ſe condenſe aiſément ; mais l'eau ne peut être condenſée. Condenſation opérée ſur les corps les plus durs par le froid de l'année 1670. A quoi on doit attribuer la dilatation de l'eau par le froid. La condenſation de l'air dans un vaſe le rend plus peſant ; il en ſort avec violence quand on le laiſſe échapper : conſéquences tirées de ces deux expériences. L'air condenſé produit des effets directement oppoſés à ceux de l'air raréfié. III. 836. *a*.

Condenſation de l'air : on n'en connoît point encore les bornes. I. 231. *b*. Différence entre la condenſation & la compreſſion. III. 775. *b*. 776. *a*. La loi des condenſations proportionnelles aux poids dont l'air eſt chargé, ceſſe d'avoir lieu dans les derniers extrêmes de compreſſion & d'expanſion. VI. 276. *a*. La condenſation de l'air regardée comme cauſe des vents. XVII. 20. — De la condenſation des fluides en général. VI. 274. *b*. Condenſation des corps par le froid. 600. *a*. VII. 312. *a*. Corps ſolides que le feu condenſe. VI. 600. *a*.

CONDESCENDANCE, louable ou blâmable ſelon les circonſtances. XVII. 764. *a*, *b*.

CONDIGNITÉ, (*Théol.*) mérite de condignité. Conditions que cette condignité exige de la part de l'homme, de la part de l'acte méritoire, & de la part de Dieu : conſéquences de ces principes. III. 836. *a*.

CONDILLAC, (*Etienne Bonnot de*) ouvrage de cet auteur ſur l'origine des connoiſſances humaines : analyſe de ce livre. IX. 639. *b*. Sur l'origine de la divination. IV. 1071. *b*. Nouvelle opinion ſur l'inverſion grammaticale : cette opinion examinée & réfutée. VIII. 854. *b*. &c. Ses ouvrages en phyſiologie. *Suppl.* IV. 360. *b*.

CONDIT, (*Pharm.*) mot ſynonyme à confiture. III. 836. *a*. L'uſage de confire certaines écorces, racines ou fruits, eſt preſque tombé chez les apothicaires. Maniere de confire les racines de *ſatyrium* ou *d'éringium*. En quoi les conſerves different de cette ſorte de confiture. *Ibid. b*.

CONDITION, (*Gramm. & Juriſpr.*) clauſe qui fait dépendre l'exécution d'un acte de quelque événement incertain ou de l'accompliſſement d'une clauſe particuliere. Actes ſuſceptibles de conditions. Quelle eſt la forme pour établir une condition. On diſtingue dans un acte la cauſe, le mode & la démonſtration d'avec la condition. La cauſe eſt le principe qui fait agir. Le mode eſt la même choſe que la cauſe finale. Différence entre la condition & le mode. III. 836. *b*. La démonſtration eſt une déſignation de quelque perſonne ou choſe. Une démonſtration vicieuſe ne rend pas la diſpoſition nulle. L'effet de la condition eſt de tenir tout en ſuſpens juſqu'à ce que la condition ſoit remplie. Effet que donne à l'acte l'accompliſſement de la condition. Ce qui arrive lorſque la convention eſt déja exécutée, mais qu'elle peut être réſolue par l'événement d'une condition. Effet des conditions qui ſe rapportent au préſent ou au paſſé. Cas d'une condition impoſſible ou contraire aux bonnes mœurs. Du décès d'une perſonne qui a promis de remplir une condition & qui ne l'a pas fait. La juſtice peut donner délai à l'accompliſſement de certaines conditions. Ce qui arrive lorſqu'une des parties empêche l'accompliſſement d'une condition. *Ibid.* 837. *a*. Condition affirmative. Conditions alternatives. Condition caſuelle. Conditions conjointes. Condition dériſoire. Condition deſhonnête. Condition dividue. Condition de droit ou légale. Condition expreſſe. *Ibid. b*. Condition de fait. Condition *de futuro*. Condition honnête ou licite. Condition impoſſible. Condition individue. Condition inepte. Condition inutile. Condition de faire ſerment ſur un fait paſſé, préſent ou à venir. *Ibid.* 838. *a*. Condition licite. Condition de ſe marier. Condition de ne ſe point marier. Condition mixte. Condition momentanée. Condition néceſſaire. Condition négative. Condition pendante. Condition poſſible. Condition poteſtative. Condition *de præſenti*. *Ibid. b*. Condition *de præterito*. Condition redoublée. Condition réſolutive. Condition reſpective. Condition ſucceſſive. Condition ſuſpenſive. Condition tacite. Condition de viduité ou de ne point ſe remarier. Condition volontaire. Condition vraie. Condition utile. *Ibid.* 839. *a*. Auteurs à conſulter ſur la qualité & l'effet des différentes conditions. *Ibid. b*.

CONDITION, (*Juriſpr.*) gens de condition ſerve ou de main-morte, dans quelques coutumes. Droit de main-morte appellé quelquefois *condition ;* droit de condition ; emphitéote conditionné ; héritage conditionné. III. 839. *b*.

Conditions, de l'inégalité des conditions dans la ſociété, *voyez* INÉGALITÉ. La différence des conditions marquée autrefois par la différente longueur des cheveux. III. 318. *b*. Influence des conditions de la vie ſur les mœurs. *Suppl.* III. 948. *b*. 952. *b*.

CONDITION, (*Comm.*) terme relatif à la qualité d'une marchandiſe. III. 839. *b*.

CONDITIONNÉ, (*Juriſpr.*) homme de ſerve condition, de main-morte ou de ſuite, dans la coutume d'Auvergne. Origine de ce nom. Ce que dit la coutume d'Auvergne ſur ce ſujet. Hommes de ſerve condition au pays de Combraille. Maximes de juriſprudence ſur les conditionnés de ce pays. III. 839. *b*.

CONDITIONNEL, (*Gramm.*) décrets de Dieu conditionnels ſelon les Arméniens, abſolus ſelon les Gomariſtes. Propoſitions conditionnelles en logique. III. 840. *a*.

CONDITIONNEL, (*Théolog.*) ſentiment des Thomiſtes ſur la ſcience des conditionnels attribuée à Dieu. XIV. 791. *a*.

CONDITIONNEL, (*Logiq.*) propoſition conditionnelle. IV. 85. *b*. Tems appellés par Reſtaut conditionnels préſens & paſſés. XV. 563. *a*. 677. *b*. 678. *a*. Syllogiſme conditionnel. 722. *b*. Concluſion conditionnelle. 723. *a*. Science des conditionnels. XIV. 791. *a*. Néceſſité conditionnelle. IV. 114. *b*. Impoſſible conditionnel. VIII. 600. *b*. Forme conditionnelle des ſacremens. VII. 178. *a*. Syllogiſme conditionnel. XV. 722. *b*. *Voyez* HYPOTHÉTIQUE. L'oppoſé de conditionnel eſt *abſolu*, *voyez* ce mot.

CONDITIONNEL, (*Juriſpr.*) III. 840. *a.*

Conditionnel, fidéi-commis conditionnel. VI. 684. *a.* Fief conditionnel. 701. *a.* Subſtitution conditionnelle. XV. 592. *b.* Vœu conditionnel. XVII. 412. *b.*

CONDIVIENUM, nom de Nantes ancienne. XI. 13. *b.*

CONDOM, (*Géogr.*) ville de Gaſcogne, capitale du Condomois. Diverſes obſervations ſur ce lieu. Hommes diſtingués dont elle eſt la patrie. *Suppl.* II. 578. *a.*

CONDOMA, (*Quadrup.*) animal dont on n'a encore vu en Europe que la tête armée de ſes cornes. *Suppl.* II. 538. *a.* Obſervations ſur les noms que les naturaliſtes lui ont donnés. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. Sa claſſification. Ses rapports avec le gib. *Ibid. b.*

CONDORI, (*Botan.*) trois ſortes d'arbres de ce nom connus à la Chine & dans les Indes. Deſcription de la premiere eſpece. *Suppl.* II. 538. *b.* Sa culture; ſes qualités & uſages. *Ibid.* 539. *a.* Seconde eſpece, *aylaru;* ſes différens noms. Caracteres qui la diſtinguent de la précédente. Sa culture & ſes uſages. Troiſieme eſpece, *goaſil;* ſes autres déſignations. En quoi elle differe des précédentes. Culture, qualités & uſages de cette plante. Sa claſſification. *Ibid. b.*

CORDORMANT, (*Hiſt. eccl.*) deux ſectes de ce nom. Culte & mœurs des premiers qui étoient du treizieme ſiecle, & n'infecterent que l'Allemagne. Les autres du ſeizieme ſiecle étoient une branche d'anabaptiſtes. Pourquoi le nom de condormant fut donné aux uns & aux autres. III. 840. *a.*

CONDUCTEUR, (*Phyſiq.*) ce qu'on appelle de ce nom en électricité. Deux différentes ſortes de conducteurs. Relation de quelques faits au moyen deſquels on pourra déterminer plus préciſément tout ce qu'il faut obſerver à l'égard des conducteurs.

Premier fait. L'eau, les métaux & quelques êtres animés ſont les ſeules ſubſtances connues qui tranſmettent l'électricité en entier.

Second fait. Dans un corps électrique, les pointes, les angles, & en général toutes les parties ſaillantes ſur ſa ſurface dont les extrêmités ſont aiguës, ſont autant d'iſſues par où ſe diſſipe le fluide électrique. III. 840. *b.*

Troiſieme fait. Le verre & les autres ſubſtances électriſables par frottement, ont la propriété de repouſſer le fluide électrique, de façon qu'elles l'empêchent de s'échapper. Ces faits une fois connus, on voit que par rapport aux conducteurs en général, il faut employer les ſubſtances les plus électriſables par communication, comme l'eau, les métaux, *&c.* Subſtances imbues d'eau qui peuvent devenir de fort bons conducteurs. Forme que doivent avoir les conducteurs : il eſt à propos qu'ils ſoient recouverts de tuyaux de verre ou de rubans de ſoie. Diverſes queſtions ſur les conducteurs auxquelles on répond ici : ſur leur volume, & ſur leur longueur. *Ibid.* 841. *a.*

Obſervations ſur ce qu'on appelle particuliérement le conducteur. Plus ces ſortes de conducteurs ſont grands, plus les étincelles qu'on en tire ſont fortes. Mais l'intenſité de l'électricité augmente-t-elle dans les corps, dans la raiſon de leurs maſſes ou dans celle de leurs ſurfaces ? Sentimens de M. Nollet & de M. le Monnier. Il eſt toujours bien d'avoir un grand conducteur cylindrique, & quand même il ſeroit creux, pourvu qu'il ait une certaine épaiſſeur, les étincelles que l'on en tirera ſeront très-belles & très-fortes. Conducteur de M. Franklin préférable à ceux dont on ſe ſert en Allemagne, en Hollande & en Angleterre. *Ibid. b.*

De la maniere dont le conducteur doit recevoir l'électricité du globe. Méthodes ordinaires. Leur inconvénient dans la diſſipation de l'électricité. Pratique de l'auteur qui y remédie. *Ibid.* 842. *a.*

CONDUCTEUR, (*Phyſiq.*) différens corps qu'on regarde comme conducteurs. Divers degrés de perfection des métaux employés à cet uſage. Ordre que M. Prieſtley a obſervé dans la fuſibilité des métaux par le feu électrique. Pouvoir conducteur de l'eau & du terrein. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* II. 540. *a.*

Conducteur; des matieres propres à iſoler un conducteur. *Suppl.* III. 670. *a*, *b.* & de la maniere de les employer. *Ibid. b.* Diverſes matieres électriques, lorſqu'elles ſont trop échauffées, deviennent des conducteurs. *Ibid. b.*

CONDUCTEUR *de la foudre*, (*Phyſiq.*) verge de métal érigée ſur des bâtimens ou dans les environs, afin de les garantir de la foudre. — Succès de cette expérience. — *Suppl.* II. 540. *a.* Toutes les obſervations nous montrent que les verges de métal, qui ſont un peu élevées, attirent à elles de très-loin le feu électrique ou la foudre. — Il ne faut cependant pas s'imaginer qu'on puiſſe attirer par ces verges tout le feu électrique des nuages. — Comment on pourroit parvenir à découvrir l'art de ſe garantir généralement de la foudre. — Maniere d'ériger un conducteur ſur un édifice. *Ibid. b.* Obſervations ſur les différentes qualités des couches de terre auxquelles on tranſmet le feu électrique. — Pourquoi certaines régions ſont plus ſouvent frappées de la foudre que d'autres. Après les métaux, l'eau & les lits de terre humide ſont les meilleurs conducteurs. — Regles à ſuivre lorſqu'on veut exécuter ſur un édifice l'appareil néceſſaire pour le préſerver des coups de la foudre. *Ibid. b.*

Conducteurs para-tonnerres. Hiſtoire de l'invention des grands conducteurs élevés ſur les tours. *Suppl.* III. 98. *b.* Des conducteurs para-tonnerres & des conducteurs iſolés deſtinés à manifeſter l'électricité des nuages. *Suppl.* IV. 949. *a*, *b.* — 952. *a.* Différente forme du feu électrique à l'extrêmité du conducteur. *Suppl.* II. 292. *b.* Son uſage pour connoître l'électricité des nuages. *Ibid.* Précautions à prendre dans les expériences faites avec la barre, 294. *a.* De la profondeur à laquelle il faut enfoncer les conducteurs en terre. *Suppl.* III. 104. *a.* Expériences faites avec ces inſtrumens ſur l'électricité des nuages, *voyez* FOUDRE.

CONDUCTEUR, (*inſtrum. de Chirur.*) dont on ſe ſert dans l'opération de la taille. Il y en a de deux ſortes, le mâle & la femelle. Leur deſcription. III. 842. *a.* Maniere de s'en ſervir. Les conducteurs ſont plus en uſage pour la taille des femmes, que pour celle des hommes. *Ibid. b.*

CONDUIRE, (*Hydraul.*) conduire les eaux. Maniere de conduire l'eau dans une ville. Maniere de la conduire dans la campagne. Le plus difficile à ménager en conduiſant les eaux pendant un long chemin, ce ſont les fonds & les vallées appellées *ventre* ou *gorges :* directions à cet égard. III. 842. *b.* Moyens à employer, ſi dans un long chemin il ſe rencontroit deux ou trois contre-pentes, ſi le contre-foulement ſe trouvoit d'une hauteur conſidérable, *&c.* Moyens de conduire l'eau dans les jardins. *Ibid.* 843. *a.* Ce qu'on a ſoin de pratiquer dans les conduites un peu longues & fort chargées; quand après une pente roide les conduites ſe remettent de niveau. Autres obſervations ſur les lieux où il faut faire paſſer les tuyaux. Comment il faut tenir les tuyaux de décharge. *Ibid. b. Voyez* CONDUITE.

CONDUIRE, (*Manege*) conduire ſon cheval étroit ou large. III. 843. *b.*

CONDUIRE, (*en Peint.*) une belle conduite, lumiere bien conduite. III. 843. *b.*

CONDUIT, (*Phyſiq.*) connoiſſances des anciens dans l'art de conduire les eaux. Conduit ſouterrein en forme de grotte dans le nouveau Mexique, long de 200 lieues. III. 843. *b.*

CONDUIT *auditif*, (*Anatom.*) deſcription. III. 843. *b.*

Conduit cyſtique. III. 844. *a.*

Conduit artériel; ſon uſage dans le fœtus. VII. 3. *a.* 4. *a.*

CONDUITS *laiteux*, (*Anat.*) tuyaux excréteurs des glandes qui compoſent les mammelles & filtrent le lait. Leur deſcription & leurs uſages. *Suppl.* II. 741. *b.*

Conduit urinaire, dans les femmes. III. 844. *a.*

CONDUIT *à vent*, (*Architect.*) deſcription. Ils ſont fort en uſage en Italie. III. 844. *a.*

CONDUITE, *d'eau*, (*Hydr.*) elle prend ſon nom de la qualité des tuyaux; conduite de fer, de plomb, *&c.* III. 844. *a.*

CONDUITE, (*Hydr.*) moyen de connoître la faute dans une conduite & d'y remédier. VI. 439. *a.* Jarrêt dans une conduite. VIII. 462. *a.* Précaution à prendre dans la conduite des eaux, à cauſe des frottemens cauſés dans les coudes & les jarrêts des tuyaux. VII. 345. *b.* XI. 164. *a.* Conduite des eaux pour l'agriculture. *Suppl.* I. 48. *b.* &c. *Voyez* AQUEDUC, CANAL, TUBE, TUYAU, CONDUIRE, CONDUIT.

CONDUITE, (*Morale*) III. 844. *a.*

Conduite. Comment on doit ſuivre dans ſa conduite les mouvemens de ſa conſcience. III. 902. *b.*

CONDUITE, (*Horlog.*) tringle de fer deſtinée dans les grandes horloges à tranſmettre le mouvement à de grandes diſtances. La partie qui ſert à faire tourner les aiguilles. III. 844. *a.* Lorſqu'on veut changer la direction d'un mouvement on en emploie de différentes eſpeces. Exemples. *Ibid. b.*

CONDYLEATIS, (*Mythol.*) Diane adorée à Condyleis en Arcadie. Pourquoi ce ſurnom fut changé dans la ſuite, en celui d'étranglée. III. 844. *b.*

CONDYLOME, (*Chirurg.*) excroiſſance à l'anus ou au col de la matrice. Etymologie du mot. Progrès de ce mal, auſſi appellé *fic.* Il peut devenir un chancre. Sa cure. III. 844. *b. Voyez* FIC.

Condylome. Invention d'un nouvel inſtrument pour couper les condylomes du fondement. *Suppl.* IV. 735. *b.*

CONE, (*Géomét.*) axe du cône. Cône droit, ſcalene, obtuſangle, acutangle. Définition & deſcription du cône. Ses principales propriétés. 1°. L'aire ou la ſurface de tout cône droit, faiſant abſtraction de la baſe, eſt égale à un triangle, dont la baſe eſt la circonférence de celle du cône, & la hauteur ſon côté. Méthode de tracer une ſurface qui enveloppe exactement celle d'un cône droit propoſé. III. 845. *a.* Celle d'avoir le développement d'un cône droit tronqué. 2°. Les cônes de même baſe & de même hauteur ſont égaux en ſolidité. Un cône eſt le tiers d'un cylindre de même baſe & de même hauteur. Meſurer la ſurface & la ſolidité d'un cône. *Ibid. b.* Sur le rapport des cônes & des cylindres,

Voyez CYLINDRE. Méthode pour déterminer la ſolidité d'un cône oblique. Sur le moyen de trouver la ſurface du cône oblique, *voyez* le mémoire de M. Euler, *tom. I. des nouv. Mém. de Petersb.* Méthode de Barrow pour trouver la ſurface d'un cône qui a pour baſe une ellipſe. Cône de rayons en optique. *Ibid.* 846. *a.*

Cône, axe du cône. I. 904. *b.* Cônes oppoſés. XI. 513. *a.* Cinq ſections du cône. III. 875. *a*, *b.* &c. XIV. 881. *a.* Rapport du cône au cylindre. IV. 593. *a.* Meſurer la ſolidité d'un cône tronqué. XVI. 698. *a.* Trouver le centre de gravité d'un cône & d'une pyramide. II. 825. *b.*

Cône, fruit du pin. XII. 629. *b.*

CONE, (*Chymie*) eſpece de moule de fer, *&c.* Son uſage. III. 846. *a.*

CONEPATE, (*Quadrup.*) animal du Mexique. Auteurs qui en ont donné la figure. Ses différens noms. Sa deſcription. Variétés de cette eſpece. Mœurs de cet animal. Odeur qu'il répand. *Suppl.* II. 542. *a.* Uſages qu'on en tire. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

CONFARRÉATION, (*Hiſt. anc.*) deſcription de cette cérémonie. C'étoit la plus ſacrée des trois manieres de conférer le mariage. Ce qu'on entendoit par diffarréation. III. 846. *b.*

Confarréation, mariage par, X. 109. *b.* Etym. de ce mot. *Suppl.* I. 914. *a.*

CONFECTEUR, (*Hiſt. anc.*) ſorte de gladiateurs chez les anciens Romains. Dérivation de ce nom. III. 846. *b.*

CONFECTION, (*Pharm.*) elles ne different des électuaires, ni par leur conſiſtance ni par le manuel de leur préparation. Confections en uſage parmi nous : la confection hyacinthe, l'alkerme, & l'hamec.

Compoſition de la confection d'hyacinthe réformée de Lémery. Les éloges qu'on a donnés à cet électuaire ſont peu fondés en raiſon. Examen des matieres & poudres dont elle eſt compoſée, qui démontre combien l'eſtime qu'on en a faite étoit exagérée. III. 846. *b.* La poudre de confection d'hyacinthe pourroit avoir de bons effets dans certains cas, mais il n'arrive jamais qu'on la preſcrive. La confection de Montpellier & de Lyon eſt faite avec le ſirop de limon; ſirop acide qui ne manque pas de ſaturer les alkalins terreux, ſur la vertu deſquels on ne peut plus compter. Propriété de la confection d'hyacinthe qu'il faudroit prendre à la doſe d'une demi-once.

Confection alkerme. Combien elle étoit imparfaite dans ſon origine. Sa compoſition ſelon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* 847. *a.* Doſe qu'il en faut prendre. Sa propriété. *Voyez* ALKERMÈS.

Compoſition de la confection hamec de Lémery. Ses propriétés. Sa doſe. *Ibid. b.*

CONFÉDÉRATION, *de deux ou pluſieurs états.* Voyez ÉTATS COMPOSÉS. VI. 19. *b.* 20. *a.* & RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE. XIV. 158. *b.*

CONFÉRENCE, (*Juriſpr.*) 1°. Rapprochement & comparaiſon de différentes loix. Ouvrages qui ont été faits en ce genre. III. 847. *b.* 2°. Aſſemblée de magiſtrats ou d'avocats où l'on traite des matieres de juriſprudence. Ouvrages auxquels elles ont donné lieu. *Ibid.* 848. *a.*

CONFESSEUR, (*Hiſt. eccl. & Théol.*) quels ſont les ſaints qui ont porté ce nom. Celui qui ſe préſentoit de lui-même au martyre étoit appellé *profeſſeur.* Celui qui s'exiloit par crainte *extorris.* Ce qu'on entend aujourd'hui par confeſſeur. De quels ordres ont été tirés les confeſſeurs des rois de France, & ceux de la maiſon d'Autriche. III. 848. *a.*

Confeſſeur, différence entre martyr & confeſſeur. X. 168. *a.*

CONFESSION, (*Hiſt. eccl. & Théol.*) confeſſion, partie du ſacrement de pénitence. Ses caracteres. Elle eſt de droit divin. Elle étoit autrefois publique. III. 848. *a.* Ancienneté de cet uſage. Elle fut preſcrite par le quatrieme concile de Latran. Confiſcation des meubles de celui qui étoit mort ſans avoir voulu ſe confeſſer. Celui qui n'avoit rien donné à l'égliſe étoit cenſé mort ſans confeſſion. Le droit coutumier refuſoit la confeſſion aux criminels condamnés à mort. Entrepriſes pour changer cet uſage. Son abolition. Secret que le confeſſeur doit garder de ce qu'on lui révele. *Ibid. b.* Les Indiens ont une eſpece de confeſſion. Détails ſur celle que pratiquent les Juifs. *Ibid.* 849. *a.*

Confeſſion. La confeſſion des péchés eſt d'obligation chez les Juifs. XII. 304. *b.* A qui ſe faiſoit autrefois la confeſſion dans l'égliſe catholique. 305. *a.* Elle n'eſt bonne que quand on a une grande componction. III. 766. *b.* Comment les Coptes la pratiquent. *Suppl.* II. 593. *a.* La confeſſion des péchés véniels n'eſt pas de néceſſité. XVII. 4. *b.* Les abbeſſes recevoient autrefois les confeſſions de leurs religieuſes. I. 15. *a.* Confeſſion accordée aux criminels par Charles VI, roi de France. IV. 470. *b.* Ce que penſoient deux Lacédémoniens de la confeſſion des crimes faite à des prêtres. XI. 534. *b.* Sur la confeſſion, *voyez* EXOMOLOGESE.

Confeſſion de foi. Confeſſion d'Augsbourg. Des dates dans une confeſſion de foi. III. 849. *a.*

CONFESSION. *Au concile de Rimini*, eſt-il dit dans l'Encyclopédie, *les évêques catholiques blâmoient les dates dans une confeſſion de foi, & ſoutenoient que l'égliſe ne datoit point.* Eclairciſſement de ce fait. *Suppl.* II. 542. *b.*

CONFESSION d'Augsbourg, *voyez* AUSBOURG & LUTHÉRANISME.

CONFESSION, lieu dans les égliſes où repoſoient les corps des martyrs. III. 849. *a.*

CONFESSION. (*Juriſp.*) Confeſſion judicielle, extrajudicielle. On ne diviſe point la confeſſion en matiere civile. Exceptions. Mais en matiere criminelle on peut la diviſer. Elle ne ſert pas de conviction parfaite contre l'accuſé. III. 849. *a.* Chez les Juifs on condamnoit à mort un accuſé ſur ſa ſeule déclaration : & de même chez les Romains. La confeſſion faite à la queſtion peut être révoquée. Celle d'un criminel contre un tiers ne fait pas preuve. Pour qu'on puiſſe tirer avantage d'une confeſſion contre celui qui l'a faite, il faut qu'elle ait été faite librement par une perſonne capable, qu'elle ſoit certaine & déterminée, *&c.* La confeſſion faite devant un juge incompétent n'emporte jamais condamnation. *Qui non poteſt dare, non poteſt confiteri.* Autorités à conſulter. *Ibid. b.*

CONFESSIONNISTES, *ou* PROTESTANS. Luthériens. III. 849. *b*

CONFIANCE, (*Morale*) définition. III. 849. *b.*

Confiance. Excès de confiance. VIII. 683. *b.* Confiance religieuſe. VII. 7. *b.*

CONFIDENCE, (*Juriſpr.*) paction ſimoniaque & illicite en matiere bénéficiale. On dit communément que la confidence eſt la ſœur de la ſimonie. Premier exemple de cette confidence en 928. Autre exemple ſemblable. Ce déſordre fut commun en France dans le ſeizieme ſiecle. Les loix ſe ſont toujours élevées contre cet abus. Préſomptions par leſquelles on peut établir la confidence, ſelon les bulles de Pie IV & de Pie V. En France on n'admet que les préſomptions qui ſont de droit commun. III. 850. *a.* Concile de Bourges, édit & ordonnance qui s'élevent contre cet abus. Peleus dit qu'on ne peut contraindre un confidentiaire à réſigner, à moins qu'il n'y ait promeſſe par écrit. Autres maximes ſur cet objet. *Ibid. b.*

CONFIDENT, (*Poéſ. Dram.*) deux ſortes de confidens dans la tragédie ancienne; les uns publics, les autres intimes. *Suppl.* II. 542. *b.* Les premiers compoſoient le chœur. Ainſi le chœur avoit ſon avantage comme témoin, ou néceſſaire ou vraiſemblable; mais comme confident intime, il étoit ſouvent déplacé. Notre théatre, en renonçant à l'uſage du chœur, a conſervé les confidens intimes; mais il en a porté l'abus juſqu'à un excès ridicule. Dans la tragédie, preſque pas un héros ne paroît ſans un confident à ſa ſuite, & ce perſonnage eſt auſſi communément dénué d'eſprit que d'intérêt. *Ibid.* 543. *a.*

CONFIGURATION, (*Phyſiq.*) ce qui fait, ſelon pluſieurs philoſophes, la différence ſpécifique entre les corps, c'eſt la diverſe configuration & ſituation des parties. Vraiſemblance de ce ſentiment. III. 850. *b.* Cependant cette hypotheſe élude la queſtion plutôt qu'elle ne la réſout. Deux difficultés qu'elle ne réſout point. Nous ne connoiſſons que la ſurface des corps, encore très-imparfaitement, parce qu'ils n'ont été donnés que pour nos beſoins. Ce que vouloit dire Deſcartes quand il diſoit, *donnez-moi de la matiere & du mouvement, & je ferai un monde. Ibid.* 851. *a.*

Configuration. Pluſieurs modernes ont prétendu que les corps ne différoient les uns des autres que par l'arrangement & la figure de leurs parties. VI. 748. *b.*

CONFIGURATION *des planetes*, (*Aſtron.*) III. 851. *a.*

Configuration. Maniere de former les configurations des ſatellites de jupiter pour chaque jour du mois, & pour un certain moment déterminé. Deſcription & uſage du jovilabe. *Suppl.* II. 543. *b.*

CONFINS, (*Juriſpr.*) il ne faut pas confondre les bornes avec les confins. Eſpace de cinq piés que la loi des douze tables avoit ordonné de laiſſer entre les héritages; III. 851. *a.* ce que confirmerent la loi *Mamilia* & la derniere du code Théodoſien. Il étoit cependant d'uſage de mettre les bornes chez les Romains. Cet eſpace entre les héritages n'a plus lieu. Diſpoſitions du titre *finium regundorum*, du code Théodoſien. La poſition des confins peut être établie ou par bornes, ou par titres, ou par témoins. On entend auſſi par confins, les endroits auxquels un héritage tient de chaque côté. *Ibid. b.* Il eſt bon de marquer les anciens & nouveaux confins. Pour mieux les reconnoître, il faut les orienter. Tems où a commencé l'uſage de marquer les confins dans les terriers. Ce qu'exige à cet égard l'ordonnance de 1667, de ceux qui forment quelque demande pour une cenſive, ou ſur un héritage. Autres actes dans leſquels il faut déſigner les confins d'un héritage. *Ibid.* 852. *a.*

Confins, voyez BORNAGE. Déclaration des confins. IV. 692. *a.*

CONFIRMATION, (*Théol.*) définition de ce ſacrement.

Divers

Divers ſentimens ſur ce qui conſtitue la matiere eſſentielle de ce ſacrement. III. 852. *a.* Du tems où il s'adminiſtre. Preuves de l'établiſſement de ce ſacrement. Il paroît, par toute l'antiquité, que les évêques ont toujours été en droit de le conférer. Il eſt certain que parmi les Grecs, le prêtre qui donne le baptême, confere auſſi la confirmation. La confirmation imprime caractere, *voyez* II. 667. *a.* Tems où l'on donnoit la confirmation. Ceux qui la reçoivent, doivent être à jeun. *Ibid. b.*

Confirmation. Averſion que marquerent pour ce ſacrement les chrétiens de S. Thomas. XII. 108. *b.*

CONFIRMATION, (*Belles-lettr.*) définition. Confirmation directe & indirecte. Cette partie eſt comme l'ame de l'oraiſon. III. 852. *b.* C'eſt la partie la plus eſſentielle de l'éloquence. Préceptes ſur la maniere dont il faut la traiter. De la forme des preuves. Ordre qu'il faut leur donner. *Ibid.* 853. *a. Voyez* PREUVE.

CONFIRMER, (*Juriſpr.*) déclarer ou reconnoître valable un acte. Confirmation d'une donation ou d'un teſtament. Celle des ſtatuts, privileges, & autres actes par lettres-patentes. Deux maximes en fait de confirmation. Confirmation d'une ſentence, lorſqu'il y a eu appel à un juge ſupérieur. Auteurs à conſulter. III. 853. *a.*

Confirmer, affirmer, aſſurer. Différentes ſignifications de ces mots. I. 775. *a.* Lettres de confirmation. IX. 421. *a.*

CONFISCATION, (*Juriſpr.*) chez les Romains la confiſcation fut inconnue dans les premiers tems. Loi *cornelia*, par laquelle cet uſage commença. Divers cas qui ne ſont pas de notre uſage, dans leſquels la confiſcation avoit lieu ſous les empereurs; d'où il paroît que les loix romaines étoient plus ſéveres que les nôtres en bien des occaſions. Empereurs qui ne ſe ſont pas prévalu de la rigueur de ces loix; Trajan, Antonin-le-pieux, Valentinien, Juſtinien. En France la confiſcation a été établie dès le commencement de la monarchie. Défenſe de Dagobert I, en faveur de l'obſervation du dimanche. III. 853. *b.* Emploi des confiſcations qui échoient au roi du tems de Philippe V. Confiſcation des monnoies étrangeres. Diverſes diſpoſitions des loix & coutumes anciennes ſur les confiſcations & leurs deſtinations. Coutumes de Limoges, de Ville-Franche en Périgord, de Langres, Tournay, Aveſnes, Saint-Amand-en-Peule, dioceſe de Tournay. *Ibid.* 854. *a.* Dans le pays de droit écrit, la confiſcation n'a pas lieu, ſi ce n'eſt pour crime de leſe-majeſté divine & humaine. Uſage du parlement de Toulouſe à excepter. A l'égard des pays coutumiers, on diſtingue les coutumes en cinq claſſes, par rapport à la confiſcation.

Les dettes actives ſuivent le domicile du condamné; mais les meubles appartiennent au roi, ou autre ſeigneur dans la juſtice duquel ils ſe trouvent de fait. Exception pour le crime de leſe-majeſté. *Ibid. b.* Pour que la confiſcation ait lieu, il faut que le jugement ſoit irrévocable, & que la mort civile ſoit encourue. Si le condamné meurt dans la priſon, ... la confiſcation n'a point lieu. Des confiſcations enſuite de ſentences par contumace. Tems où la confiſcation eſt acquiſe en cas d'héréſie, de leſe-majeſté humaine, péculat, concuſſion, fauſſe monnoie, ſacrilege, apoſtaſie. Quels ſont les biens confiſqués dans les cas de communauté entre mari & femme. *Ibid.* 855. *a.* Autorités à conſulter ſur ce ſujet. Autres ſortes de confiſcations qui ont lieu au profit de différentes perſonnes; 1°. confiſcations qui ont lieu au profit des traitans, fermiers des meſſageries, communautés, *&c.* 2°. Confiſcation du fief d'un vaſſal. 3°. Autres eſpeces de confiſcations au profit du ſeigneur. *Ibid. b.*

Confiſcation, voyez COMMISE. III. 702. *b.* — 705. *b.* Origine du mot *confiſcation.* Fréquentes confiſcations ſous les empereurs. VI. 819. *b.* Elles étoient inconnues dans l'âge d'or de la république. Premieres confiſcations ſous Sylla. Trajan loué ſur ſa modération à cet égard. *Ibid.* Empereurs qui ſe relâcherent des droits du fiſc par rapport aux confiſcations. Juſtinien abolit ce droit. 820. *a.* Formalité qui ſe pratiquoit lorſque la maiſon d'un particulier étoit confiſquée au domaine de l'empereur. XVI. 361. *a.* Choſes confiſquées à Dieu. IV. 850. *b.* Confiſcation des meubles de celui qui étoit mort ſans avoir voulu ſe confeſſer. III. 848. *b.* Confiſcation du fief contre le vaſſal. XVI. 856. *b.* Confiſcation pour félonie. VI. 467. *a*, *b.* Examen de ce que doit ſouffrir par la confiſcation chacun des conjoints en communauté de biens. III. 720. *a*, *b.*

CONFISEUR. Four de campagne du confiſeur. VII. 222. *a.* Différentes ſortes de cuiſſons diſtinguées dans l'art du confiſeur. IV. 540. *a. Voyez* les planches du confiſeur, vol. III.

CONFITURE. Les anciens ne confiſoient qu'avec du miel. III. 855. *b.* Confitures demi-ſucrées. Toutes les confitures réduites à huit ſortes. Confitures liquides. Marmelades. Gelées. Pâtes. Confitures ſeches. Conſerves. Fruits candis. Dragées. *Ibid.* 856. *a.*

Confiture, voyez CONDIT. De l'uſage de préſenter des confitures aux juges. V. 776. *b.* 777. *b.* 778. *a.*

CONFISQUANT, *homme.* VIII. 380. *a.*

CONFLAGRATION, (*Phyſ.*) celle par laquelle la terre ſera conſumée. Philoſophes païens qui paroiſſent en avoir eu quelque idée. Paſſage de Séneque. Doctrine des Siamois & des bramines Siamois ſur cette matiere. Divers ſentimens ſur les cauſes de cet incendie. Réflexion de l'auteur. Sur la fin du monde. III. 856. *b. Voyez* MONDE.

CONFLIT *de juriſdiction*, (*Juriſpr.*) maniere de régler ces conflits lorſqu'ils ſurviennent entre deux juriſdictions inférieures. Par qui ſont jugés ceux qui ſurviennent entre les deux chambres des requêtes du palais, entre la grand'chambre & une chambre des enquêtes, entre deux chambres des enquêtes. Ce qui ſe pratique à l'égard des conflits formés entre deux cours. III. 857. *a.*

CONFLUENT. D'où vient le nom du village de Conflans près de Paris. Direction que doivent ſuivre deux rivieres après leur jonction. III. 857. *a.* Comment M. Pitot la détermine. Quelle ſera la vîteſſe de ces deux mêmes rivieres réunies. *Ibid. b.* Sentiment de M. Guillelmini ſur cette vîteſſe. Expériences de MM. Dufay & Varignon ſur les mouvemens de deux liquides qui ſe croiſent. *Ibid.* 858. *a.*

Confluent. Pourquoi un petit fleuve peut entrer dans un grand ſans en augmenter la largeur ni la profondeur. Un fleuve qui entre dans un autre, ſelon une direction peu favorable au courant, eſt inſenſiblement détourné de cette direction. L'union de deux rivieres doit les faire couler plus vîte, d'où il arrive ſouvent qu'elles occupent moins d'eſpace. VI. 872. *a.*

CONFOLANS *ou* CONFOULANS, (*Géogr.*) petite ville du Poitou. Diverſes obſervations ſur ce lieu. Savant diſtingué dont il eſt la patrie. *Suppl.* II. 544. *a.*

CONFORGIEN, (*Géogr.*) village du Morvan en Bourgogne. Seigneurs qui l'ont poſſédé. Obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. *Suppl.* II. 544. *a.*

CONFORMATION, (*Phyſiq.*) c'eſt à la différente conformation des corps que les newtoniens attribuent la réflexion des différentes couleurs de la lumiere. III. 858. *a.*

CONFORMATION, (*Médecin.*) de l'exacte juſteſſe qui regne dans les proportions du corps humain. Examen des différentes parties du corps, & de leurs proportions relatives. *Suppl.* II. 544. *b.* Variations dans leur conformation. *Ibid.* 545. *a.* De ces différentes conformations, il n'en eſt aucune qui ne ſoit dans l'ordre de la nature par rapport aux autres parties, & qui n'ait, avec ces mêmes parties, une proportion néceſſaire. *Ibid. b.* Ainſi la nature ayant gardé ſes regles, le viſage le plus laid eſt auſſi parfait & régulier dans ſon eſpece, que celui qui nous paroît le plus beau. — Il eſt vrai que la nature s'écarte quelquefois eſſentiellement des regles qu'elle ſemble ſe preſcrire, & dès-lors il peut bien en réſulter des difformités réelles. Différens ſentimens des Tartares, des Maures, des Chinois, *&c.* ſur la beauté du corps. *Ibid.* 546. *a.*

Conformation. Bonne & mauvaiſe conformation. Quatre claſſes de maladies produites par vice de conformation. La premiere contient les maladies qui naiſſent de la grandeur diſproportionnée de quelque partie. III. 858. *a.* La ſeconde, celles qui procedent de la mauvaiſe figure d'une partie. La troiſieme, celles qui conſiſtent dans le nombre extraordinaire de certaines parties. La quatrieme, celles qui viennent de la ſituation déplacée des parties. Autres maladies particulieres qu'on ne peut rapporter à aucune de ces claſſes, rangées ici ſous ſix chefs. Réflexion ſur la cure de ces maladies. *Ibid. b.*

CONFORMATION, (*Chirurg.*) art de rapprocher dans les fractures les bouts des os rompus, *&c.* III. 858. *b.* Après avoir fait l'extenſion & la contre-extenſion néceſſaires pour remettre en place les os fracturés, on doit procéder à la conformation. Comment on peut la faire. Du degré de force qu'on doit employer pour agencer & replacer les os. Comment on finit la cure quand la conformation eſt faite. *Ibid.* 859. *a.*

CONFORMISTES, (*non*) leurs aſſemblées à Londres. IX. 683. *a.*

CONFORMITÉ, *reſſemblance.* Rapports & différences entre ces deux mots. III. 859. *a.*

CONFORTE-MAIN, (*Juriſpr.*) lettres de conforte-main. Elles ſont demandées par un ſeigneur féodal qui n'a point de droit de juſtice attaché à ſon fief. Quelques-uns prétendoient autrefois que le ſeigneur féodal avoit une juſtice fonciere, & qu'il n'avoit beſoin de lettres de conforte-main, que pour fortifier ſon propre mandement. III. 859. *a.* Clauſe dont on uſoit dans les conforte-mains en Saintonge. Remarque d'Imbert à ce ſujet. Les lettres de conforte-main ne ſont plus uſitées aujourd'hui. *Ibid. b.*

CONFRAIRIE, (*Hiſt. eccl. Juriſpr.*) diverſes confrairies établies en l'honneur d'un myſtere ou d'un ſaint. Elles ne peuvent être établies ſans le conſentement de l'évêque. Des biens des confrairies, de leur adminiſtration, *&c.* Chacun des membres doit porter ſa part des charges communes, & peut ſe retirer quand il veut. III. 859. *b.*

Confrairies établies en différens lieux de la Grece, & qui

s'assembloient pour la célébration de certaines cérémonies. XII. 530. *a.* Bâton de confrairie. II. 144. *a.*

CONFRATERNITÉ, *voyez* FRATERNITÉ.

CONFRERES *de la passion*, espece de comédiens. III. 669. *b.*

CONFRONTATION, (*Jurisp.*) on l'appelle en Languedoc, *acarement*, *acaration*. III. 859. *b.* Présentation des témoins à l'accusé en matiere criminelle. Coutume usitée chez les Hébreux dans la confrontation des témoins. Moyen employé sous l'empereur Claude, pour éprouver la fidélité d'un témoin. Moyen à-peu-près semblable, employé dans un concile des Ariens. La confrontation a lieu suivant le droit canon. On la pratiquoit en France dès les premiers tems de la monarchie. Ordonnances qui en parlent. Dispositions de ces ordonnances. *Ibid.* 860. *a.* Détails sur tout ce qui concerne la confrontation des témoins. *Ibid. b.* On observe les mêmes formalités dans les confrontations des accusés ou complices les uns aux autres, qui ne doivent être faites qu'après celles des témoins. De la confrontation d'accusés laïques avec des accusés ecclésiastiques. *Ibid.* 861. *a.*

Confrontation, différente de l'acarement. *Suppl.* I. 105. *b.*

Confrontation des accusés, voyez ce qui précede. III. 861. *a.*

Confrontation d'écritures, *voyez* COMPARAISON.

Confrontation d'experts, *voyez* vers la fin du mot CONFRONTATION.

Confrontation figurative, confrontation d'un témoin à l'accusé, sans néanmoins lui représenter le témoin. Comment elle se fait. Dans quelles circonstances elle a lieu. Où il en est parlé, & où elle s'est pratiquée. III. 861. *a.* Comment l'ordonnance de 1670 suppose cette confrontation. *Ibid. b.*

Confrontation littérale. III. 861. *b.*

Confrontation en tourbe. Exemple de cette confrontation page 860. *a.*

CONFUCIUS, observations sur ce philosophe. III. 343. *a.* Ses livres II. 233. *a.* III. 342. *a.* Sentences morales de Confucius. 346. *a*, *b.* Progrès de sa doctrine dans le Japon. VIII. 454. *b.* 456. *a.*

CONFUSION, (*Jurisp.*) d'actions & de droits. III. 861. *b.* Comment elle a lieu. Autorités à consulter. *Ibid. b.*

CONFUSION, (*Chymie*) ce que les chymistes modernes entendent par-là. Comment la confusion differe de la mixtion. Autres sens de ce mot adopté par quelques Chymistes. Union de diverses substances que M. Henckel a regardées comme des confusions, qui cependant rentrent dans la classe des mixtions. Quelques anciens ont employé le mot de confusion dans le même sens que nous prenons ceux de *solution*, *dissolution*, *combinaison*. III. 862. *a.*

Confusion, dans la vue. Pourquoi les objets trop rapprochés paroissent confus. XVII. 568. *a.* Confusion d'idées. VIII. 492. *b.* *&c.* Notion confuse. XI. 252. *b.* Image confuse. *Suppl.* III. 564. *a.*

CONFUTATION, (*Rhét.*) Comment on réfute les objections de son adversaire & l'on découvre ses faux raisonnemens. Art de répandre du ridicule sur les preuves de son adversaire. *Voyez* RÉFUTATION.

CONGE, (*Hist. anc. Pharm.*) mesure des anciens. On a distingué le conge romain du conge attique. Galon ou conge des Anglois. III. 862. *b.*

CONGÉ, (*Hist. Art milit.*) on a distingué chez les Romains comme parmi nous plusieurs sortes de congés; congé absolu; congé à tems; congé de pure faveur; III. 862. *b.* congé infamant, exemples. Deux degrés de congé légitime établis par Auguste. *Ibid.* 863. *a.*

Congé dans la milice romaine. X. 513. *b.* 577. *b.* Réflexions sur les congés militaires. XVII. 835. *a.* Partie de l'habillement que les soldats emportent lorsqu'ils ont leur congé. VIII. 8. *a.*

CONGÉ. (*Jurisp.*) III. 863. *a.*

Congé d'adjuger, jugement portant qu'un bien saisi sera vendu & adjugé quarante jours après ce jugement. Quels sont à cet égard les usages du parlement & des requêtes du palais. III. 863. *a.*

Congé faute de conclure. *Congé* de cour. *Congé* déchu de l'appel. *Congé* faute de venir plaider. *Congé* faute de se présenter. *Congé* d'entrée. III. 863. *a.* *Congé* de remuage. *Ibid. b.*

Congé, en fait de marine. III. 863. *b.*

Congé en fait de louage. Tems où il doit être donné, ce terme varie selon différentes circonstances. Un congé donné verbalement ne suffit pas. Quand il y a un bail écrit, il n'est pas nécessaire de donner congé à la fin du bail. III. 863. *b.*

Congé du seigneur. III. 863. *b.*

CONGÉ, (*Comm.*) permission donnée de faire un commerce interdit à d'autres. Des congés pour la traite du castor. III. 863. *b.*

CONGÉ au menu. (*Comm.*)

CONGÉ, (*Comm.*) celui qu'obtiennent de leurs maîtres les garçons & compagnons. III. 864. *a.*

CONGÉ, (*aller au*) *chez les rubanniers & autres artisans.* Démarche du maitre qui prend un ouvrier, auprès du maître de chez lequel l'ouvrier est sorti. III. 864. *a.*

CONGELATION, (*Physiq.*) comment les cartésiens la définissent. Principaux phénomenes de la congelation. 1°. La dilatation de l'eau & de tous les fluides, excepté les huiles. 2°. Les fluides perdent de leur pesanteur spécifique & de leur poids absolu. III. 864. *a.* Sept autres phénomenes sur la congelation rapportés. Principes que différens auteurs ont posés pour expliquer la congelation. Comment les cartésiens l'expliquent. Sentiment des gassendistes & autres philosophes corpusculaires. Comment ils expliquent la différence entre la congelation & la coagulation. Particules frigorifiques qu'ils ont imaginées. *Ibid. b.* Quelques-uns ont attribué la congelation à l'introduction de l'air commun dans le fluide, *&c.* Comment M. Boyle a combattu cette opinion. La plupart prétendent que la matiere de la congelation est un sel, du genre du nitre. Comment les particules nitreuses peuvent faire perdre à l'eau sa fluidité. Pourquoi cet effet n'est produit qu'en hiver. Expérience de la glace artificielle qui confirme cette opinion. Objections que fait contre ce système l'auteur de la *nouvelle conjecture pour expliquer la nature de la glace*. *Ibid.* 865. *a.* Exposition de sa nouvelle théorie. Difficultés élevées contre elle. Autre hypothese par laquelle quelques-uns expliquent d'où vient l'augmentation du volume & la diminution de la gravité spécifique de l'eau convertie en glace: elle est peu digne qu'on s'y arrête. Pour nous faire une théorie de la congelation, nous devons recourir, soit aux particules frigorifiques des gassendistes, considérées avec tous les avantages que leur a donnés la philosophie de Newton, soit à la matiere subtile des cartésiens, avec tous les correctifs de M. Gauteron. *Exposition du premier système. Ibid. b.* Tous les corps salins donnent de la roideur aux parties des corps dans lesquels ils sont introduits. Pourquoi les particules de quelques sels se soutiennent dans l'eau lorsqu'elles sont élevées, quoique spécifiquement plus pesantes que l'eau. Pourquoi le volume de l'eau convertie en glace est augmenté, & sa pesanteur spécifique diminuée. Comment l'eau imprégnée de soufre, de sels & de terre peut être changée en métaux, minéraux, gommes & autres fossiles. *Exposition du second système. Ibid.* 866. *a.* Pourquoi selon ce système l'évaporation est considérable dans un tems de gelée. *Ibid. b.*

Congelation de l'eau. *Suppl.* III. 469. *a.* La congelation expliquée par les principes de l'attraction. I. 853. *b.* Cause de la congelation selon M. Musschenbroeck. VII. 313. *b.* 314. *a.* 679. *b.* Dilatation de l'eau par son changement en glace. 312. *a.* 313. *b.* Eau refroidie au-dessous du terme de la congelation sans être gelée. 318. *a.* Congelations artificielles. 318. *b.* 319. *a.* 683. *a*, *b.* Expérience dans laquelle on est parvenu à geler le mercure. X. 373. *a.* Comment on doit chercher le terme de la congelation pour la construction des thermometres. *Suppl.* IV. 940. *a*, *b.* Sur la congelation. *Voyez* GEL, GELÉE, GLACE.

CONGELATION, (*Physiq.*) phénomenes singuliers que présente la congelation de l'eau distillée. *Suppl.* II. 546. *b.*

Congelation en chymie, fixation d'un fluide. Terme de congelation dans un thermometre. III. 866. *b.*

CONGELER, principes capables de congeler la plupart des liqueurs. Moyen de produire un degré de froid très-considérable. Autre moyen de faire un froid artificiel, indiqué par M. Homberg. III. 866. *b.*

CONGESTION, (*Médecine*) maladie des humeurs. Amas de quelque matiere morbifique des humeurs dans une partie du corps. Elle résulte ou de l'inaction de la partie solide, ou de la dérivation de la matiere peccante déja formée ailleurs dans la partie maintenant affectée. Causes de cette dérivation. Désordres que produisent les congestions. Cure de ce mal. Divers termes employés pour caractériser les différentes sortes de congestions morbifiques, & dont l'auteur donne ici la définition. III. 867. *a.* Ces termes sont ceux de *collection*, *fluxion*, *dépôt*, *apostême*, *abcès*, *délitescence*, *métastase*. *Ibid. b.*

Congestions, elles se font dans différentes parties du corps, selon les différens tems de la vie, par une disposition particuliere dans l'économie animale. VIII. 125. *a.* Différence entre congestion & fluxion. VI. 926. *a.*

CONGIAIRE, (*Hist. anc.*) *terme de médailliste*, don ou présent représenté sur une médaille. Etymologie de ce mot. Différence entre les présens congiaires & les présens donatifs. Divers exemples de congiaires donnés au peuple par les empereurs. Il n'est plus fait mention de congiaires dans les médailles des empereurs depuis Quintillus. III. 867. *b.*

CONGO, (*Géogr.*) ses bornes, ses habitans, commerce qu'y font les Portugais. Productions du pays, marchandises qu'on y porte. III. 868. *a.*

Congo, qualité du climat de ce pays. XVII. 726. *b.* Observations sur les negres de Congo. VIII. 337. *a.* XI. 81. *a.* Prêtres de Congo nommés ngombos. XI. 129. *a.* Formalité qu'observent les filles de ce pays, lorsque leurs menstrues paroissent pour la premiere fois. X. 342. *b.* Oiseau favori des rois de Congo. XI. 833. *a.* Instrumens de musique en usage dans ce pays. *Suppl.* II. 799. *b.* *Suppl.* III. 683. *a.* 815. *b.* *Suppl.* IV. 54. *b.* 71. *b.* 560. *a.* 979. *b.*

CONGRE, (*Ichthyol.*) Description de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. III. 868. *a.*

CONGRE, (*Pêche du*) tems où elle ſe fait. Maniere de la faire. III. 868. *a.* Part des pêcheurs à cette pêche. Comment on fait ſécher ce poiſſon. Paquets qu'on en fait enſuite. Produit de cette pêche. *Ibid. b.*

CONGRÉGATION, (*Phyſiq.*) le plus petit degré de mêlange des parties d'un mixte. M. Grew penſe que les particules de tous les fluides ſe touchent, que leur cohéſion n'eſt qu'une congrégation. Comment quelques auteurs ont expliqué la facilité avec laquelle les particules d'un fluide cedent au mouvement qu'on leur donne. III. 868. *b.*

CONGRÉGATION, (*Hiſt. mod.*) aſſemblées déſignées par ce nom. Différens bureaux de cardinaux commis par le pape, & diſtribués en pluſieurs chambres pour la direction de certaines affaires. La premiere eſt la congrégation du ſaint office, ou l'inquiſition : la ſeconde, celle qui a juriſdiction ſur les évêques & ſur les réguliers. La troiſieme eſt celle de l'immunité eccléſiaſtique. III. 868. *b.* La quatrieme eſt celle du concile; la cinquieme celle des coutumes, cérémonies; la ſixieme celle de la fabrique de S. Pierre; la ſeptieme celle des eaux; la huitieme, celle des fontaines & rues; la neuvieme, celle de l'*index;* la dixieme, le conſeil d'état; la onzieme, celle *de bono regimine;* la douzieme, celle de la monnoie; la treizieme, celle des évêques; la quatorzieme, celle des matieres conſiſtoriales; la quinzieme, celle *de propagandâ fide;* enfin, celle des aumônes. *Ibid.* 869. *a.*

Congrégation, ſociété de religieux: quelques-unes citées en exemples. Liſte des ouvrages conſidérables que font ou qu'ont fait des bénédictins actuellement vivans, *&c. Ibid.* 869. *a.*

Congrégations, origine des congrégations religieuſes répandues en diverſes provinces. X. 639. *a.* Congrégations régulieres. XIV. 42. *a*, *b.*

CONGRÈS, (*Hiſt. mod.*) aſſemblée de députés de différentes cours. III. 869. *b.*

CONGRÈS, (*Juriſp.*) preuve juridique employée autrefois dans les cauſes de mariage. Son introduction vers le milieu du ſeizieme ſiecle. A quoi l'on en attribue l'origine. Abolition de cet uſage en 1677. III. 869. *b.*

CONGREVE, (*Guillaume*) poëte anglois. XVI. 517. *a.*

CONGRIER, (*Juriſp.*) terme uſité en Anjou, eſpece de garenne à poiſſon dans une riviere. Droit de congrier. III. 869. *b.*

CONGRUE, *portion.* XIII. 148. *a.*

CONGRUENCE, (*Métaph.*) égalité & ſimilitude de deux choſes, qui établit entre elles identité des quantités & des qualités. Exemple tiré de deux triangles ſemblables & égaux. III. 869. *b.* Euclide ſe bornant à la notion confuſe de la congruence, s'eſt contenté de mettre entre les axiomes cette propoſition; *quæ ſibi mutuò congruunt, ea inter ſe æqualia ſunt.* Il ſuppoſe cependant dans ſa notion la reſſemblance jointe à l'égalité. *Ibid.* 870. *a.*

CONGRUISME, (*Théol.*) ſyſtême ſur l'efficacité de la grace, imaginé.... pour adoucir celui de Molina. Ordre que les théologiens qui le ſuivent mettent dans les décrets de Dieu. III. 870. *a.* A quoi ſe réduit tout ce ſyſtême. *Ibid. b.*

Congruiſme, doctrine des congruiſtes ſur la grace. VII. 802. *a.* XV. 634. *b.*

CONGRUITÉ, (*Théol.*) rapport de la grace avec la volonté. Deux ſortes de congruités; l'une intrinſeque, l'autre extrinſeque. III. 870. *b.*

CONJECTURE, (*Gramm.*) la force de la conjecture eſt dans le rapport des événemens connus pour, aux événemens connus contre. Ce qui n'eſt qu'une foible conjecture pour l'un, peut devenir une conjecture très-forte pour l'autre. Il y a un certain point où nous ceſſons de conjecturer, & où nous aſſurons poſitivement; ce point varie d'un homme à un autre, & d'un inſtant à l'autre, *&c.* III. 870. *b.* Il y a dans toutes les choſes une unité qui devroit être la même pour tous les hommes, puiſqu'elle eſt fondée ſur les expériences, *&c.* Une connoiſſance de cette unité vraie, & la conformité de la conduite & des ſentimens à cette connoiſſance, ſont indiſpenſables pour conſtituer le caractere philoſophique. *Ibid.* 871. *a.*

Conjectures, leur utilité en phyſique. VI. 301. *b.*

CONIFERE, *arbre.* (*Bot.*) Ces arbres ſont moins ſujets à la pourriture & à la corruption, que les autres. Il paroît qu'ils viennent tous d'une ſemence. Stapel prétend qu'ils ne peuvent ſe multiplier de bouture. Fruit des arbres coniferes. III. 871. *a.*

CONING, (*Ichtyth.*) nom que les habitans des Moluques donnent à un poiſſon décrit dans cet article. Lieux où on le pêche. Sa claſſification. *Suppl.* II. 547. *a.*

CONINGINNE, (*Ichthy.*) poiſſon des Moluques. Sa deſcription. Lieux qu'il fréquente. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 547. *a.*

CONJOINT, (*Muſiq.*) tétracorde conjoint. III. 871. *a.* Le ſyſtême de la muſique ancienne étoit compoſée de quatre tétracordes. Ce qu'on appelle *degré conjoint* dans la muſique moderne. *Ibid. b.*

CONJOINTS, (*Juriſp.*) leur état conſidéré avant & après le mariage. Divers rapports ſous leſquels on peut conſidérer l'état des conjoints. III. 871. *b.*

Conjoints; ceux qui ont quelque droit ou titre commun. Ils peuvent être conjoints, *re*, *verbis*, ou *re & verbis.* III. 871. *b.*

Conjoint, communauté de biens entre conjoints. III. 718. *a*, *b.* Donation entre conjoints. V. 49. *b.* Comment le ſurvivant des conjoints ſe rend indigne de ſes avantages. VIII. 679. *b.* Frere conjoint. VII. 299. *b.*

CONJONCTIF, (*Gramm.*) particules conjonctives. Mode conjonctif; pourquoi le ſubjonctif a été appellé de ce nom. III. 871. *b.* Pourquoi ce mode eſt appellé *ſubjonctif.* Ce dernier terme préférable à l'autre. *Ibid.* 872. *a.*

Conjonctifs, pronoms ainſi nommés par quelques grammairiens. XIII. 452. *a.* Adjectifs conjonctifs. XIV. 55. *b.* — 61. *a.* *Conjonctifs, ſyllogiſmes.* XV. 722. *b.*

CONJONCTION. (*Gramm.*) La conjonction marque que l'eſprit apperçoit un rapport, ou d'accompagnement, ou d'oppoſition, ou de quelque autre eſpece, entre deux objets. Les anciens grammairiens ont balancé s'ils placeroient les conjonctions au nombre des parties du diſcours. Si on ne regarde dans les conjonctions que la propriété de lier un ſens à un autre, on doit reconnoître que ce ſervice leur eſt commun, III. 872. *a.* 1°. avec le verbe, 2°. avec des adjectifs relatifs, 3°. avec certains adverbes. Différentes ſortes de conjonctions. Deux ſortes d'accidens dans les conjonctions; 1°. la ſimplicité & la compoſition; 2°. leur ſignification, leur effet & leur valeur. I°. Conjonctions *copulatives. Ibid. b.* Suppreſſion des conjonctions pour rendre le diſcours plus vif. II°. Conjonctions *augmentatives.* III°. Conjonctions *alternatives* appellées plus communément *disjonctives.* IV°. Conjonctions *hypothétiques.* V°. Conjonctions *adverſatives.* VI°. Celles qui marquent un motif, un but, une raiſon. Remarques ſur *d'autant, d'autant que, d'autant mieux que. Ibid.* 873. *a.* VII°. Conjonctions *concluſives.* VIII. Conjonctions *explicatives*, & les *tranſitives.* IX°. Conjonction *que*, appellée *conductive* par M. Girard. Diverſes obſervations ſur ſon uſage. Son étymologie. *Ibid. b.*

Conjonction. De la conjonction dans la langue françoiſe. *Suppl.* III. 127. *b.* Deux accidens dans la conjonction. I. 71. *b.* Les adverbes & les conjonctions ont quelque choſe de commun : définition des conjonctions : différentes ſortes de conjonctions. X. 759. *b.* 760. *a.* Principes qui ſervent à donner des notions claires ſur cette partie du diſcours. 759. *a.* Les conjonctions ſont la partie ſyſtématique du diſcours. 860. *a.* Uſage des conjonctions. 758. *b.* Conjonctions adverſatives, I. 149. *a.* disjonctives. IV. 1037. *b.* Différence entre les adverſatives & les disjonctives. I. 149. *b.* Conjonctions qui ſuppoſent un terme antécédent. XIV. 61. *a.*

CONJONCTION. (*Aſtron.*) Ce qu'on entend par conjonction vraie & centrale de deux aſtres. Conjonction partiale; conjonction apparente. Autre ſorte de conjonction; la ſituation de deux aſtres, dont les centres ſe trouvent avec le centre de la terre dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique. On diviſe auſſi les conjonctions en grandes & en très-grandes. Celle de ſaturne & de jupiter arrive tous les vingt ans. Celle des trois planetes ſupérieures tous les 500 ans : elle arriva en 1743 : ce qui fut obſervé alors. La conjonction eſt le premier des aſpects. Importance des obſervations des conjonctions des planetes dans l'aſtronomie. III. 874. *a.* Deux ſortes de conjonctions des planetes inférieures. Conjonctions de la lune avec le ſoleil. *Ibid. b.*

Conjonction, définition. XIV. 857. *b.* Conjonction de la lune au ſoleil, l'une des deux ſyzygies, *voyez ce mot.* Conjonction apparente. I. 544. *a.* Conjonction appellée *combuſtion.* III. 665. *a.* Conjonction appellée *ſynode.* XV. 755. *b.* Des moyens de trouver les conjonctions moyennes de la lune au ſoleil. *Suppl.* II. 813. *a.* Angle de conjonction. *Suppl.* I. 427. *b.*

CONJONCTIVE, (*Anat.*) premiere tunique de l'œil. Son origine, ſa ſtructure & ſon uſage. Le blanc de l'œil vu dans de violentes ophtalmies comme une excroiſſance charnue d'un rouge très-vif. Comment M. Woolhouſe guériſſoit cette inflammation. Comment on guérit la légere inflammation de la conjonctive, procédant du ſimple relâchement des vaiſſeaux ſanguins. III. 874. *b.*

CONJONCTIVE, deſcription de cette membrane & de la peau dont elle eſt la production. *Suppl.* II. 547. *a.* Sa ſenſibilité. *Ibid. b.*

CONJONCTIVE, *voyez* ŒIL. XI. 387. *b.* Union de la paupiere avec la conjonctive. XII. 207. *a.* Pourquoi ſes vaiſſeaux ſont inviſibles dans l'état naturel. *Suppl.* III. 600. *b.*

CONJONCTURE, *circonſtance :* différence entre ces deux mots. III. 875. *a. Voyez* CIRCONSTANCE.

CONIQUE. (*Géom.*) Diverſes ſortes de ſections coniques. Comment ſe forment les diverſes ſections coniques, l'hyperbole, l'ellipſe, la parabole. On les examine par leur deſcription ſur un plan. Deſcription de l'*ellipſe.* III. 875. *a.* En quoi elle differe du cercle. Différentes eſpeces d'ellipſes. Définition des termes qui lui appartiennent. *Ses propriétés* indi-

quées en treize articles. *Ibid. b.* Deſcription de la *parabole :* définition des termes relatifs à cette figure. Propriétés de la parabole indiquées en quinze articles. *Ibid.* 876. *a.* Deſcription de l'*hyperbole.* Définition des termes. *Ibid. b.* Autre maniere de décrire l'hyperbole. Hyperboles oppoſées, hyperboles conjuguées, *&c.* Propriétés de l'hyperbole contenues en douze articles. *Ibid.* 877. *a.* Conſéquences qu'on peut tirer de toutes les propriétés des ſections coniques. *Ibid. b.* Traités à conſulter pour s'inſtruire de toutes les propriétés des ſections coniques. Les ſections coniques compoſent tout le ſyſtême des lignes du ſecond ordre, ou courbes du premier genre. Ces lignes ſont celles dans l'équation deſquelles les indéterminées montent au ſecond degré. Equation générale des ſections coniques. Comment on peut réduire cette équation à repréſenter quelqu'une des ſections coniques en particulier. Comment on pourroit parvenir à donner un traité analytique des ſections coniques, où les propriétés de ces courbes ſeroient déduites de l'équation générale. Plan d'un pareil traité tracé par M. l'abbé de Gua. Comment M. le marquis de l'Hôpital a diviſé ſon ouvrage ſur les ſections coniques. *Ibid.* 878. *a.* Quelle ſeroit la meilleure maniere de traiter ces courbes. Sujet du ſixieme livre de l'ouvrage de M. de l'Hôpital. Pour montrer les propriétés des ſections coniques dans le cône, il eſt bon de prouver d'abord que toute ſection conique eſt une courbe du ſecond ordre, *&c.* Méthode à ſuivre pour le prouver. Cela bien démontré, il eſt viſible que la ſection d'un cône par un plan... ne peut être qu'une ellipſe ou un cercle : dans quels cas elle eſt une ellipſe. Démonſtrations de ces différens cas. *Ibid. b.*

Conique, axe d'une ſection conique. I. 905. *a.* Baſe. II. 116. *a.* Centre. 824. *a.* Diametre. IV. 941. *b.* Sections oppoſées. XI. 513. *a.* Sections ſemblables. XIV. 937. *a.* Cône coupé d'une maniere ſous-contraire à la baſe. XV. 416. *b.* La ſection d'un cône par un plan eſt toujours du même degré que la courbe qui eſt la baſe du cône. XI. 463. *b.* Quelle eſt la meilleure maniere de traiter de toutes les ſections coniques géométriquement. V. 516. *a. Voyez* SECTION.

CONIQUE, *ſection*, (*Géom.*) de la connoiſſance que quelques géometres de l'antiquité ont eue de cette partie de la géométrie. *Suppl.* II. 547. *b.*

CONIQUE, (*Artill.*) piece d'artillerie dont l'ame eſt plus large vers la bouche, que vers la culaſſe. Les premiers canons étoient coniques. Inconvéniens de cette forme. III. 879. *a.*

CONISE, (*Botan.*) caracteres des fleurs de ce genre de plante. Sa fumée chaſſe les bêtes venimeuſes, *&c.* Propriétés que quelques-uns lui ont attribuées en médecine. III. 879. *a.*

CONISTERIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu dans les gymnaſes, *&c.* III. 879. *a.*

CONJUGAISON, (*Gramm.*) définition. III. 879. *a.* Les terminaiſons des verbes ſont renfermées en deux claſſes ; celles qui ſont de la voix active, celles qui ſont de la voix paſſive. Pourquoi l'on emploie ici le mot *voix.* Les Grecs ont encore la voix moyenne. Ce qu'on entend par modes. Quatre principaux modes, & leur explication ; l'indicatif, le ſubjonctif ou l'optatif, l'impératif, l'infinitif. Des tems des verbes. *Ibid. b.* Trois tems principaux ; le préſent, le paſſé, l'avenir, auxquels on ajoute les tems relatifs & combinés. Des nombres dans les verbes. Du duel des Grecs. Des perſonnes. Combien de ſortes de vues de l'eſprit ſont énoncées dans le verbe. *Ibid.* 880. *a.* Le mot de *conjugaiſon* regardé comme un terme métaphorique. Les anciens grammairiens ſe ſervoient du mot *déclinaiſon.* Comment ſe ſont formées les diſtinctions des différentes claſſes de conjugaiſons. Indication des quatre conjugaiſons latines, & d'une cinquieme introduite par quelques-uns, qu'on appellée *mixte :* telle eſt celle du verbe *accipio*, qui eſt compoſée de la troiſieme & de la quatrieme. Verbes irréguliers & défectifs des Latins. *Ibid. b.* D'où vient que pluſieurs prétérits & ſupins des verbes latins paroiſſent n'avoir point conſervé l'analogie ; que *fero*, par exemple, fait au prétérit *tuli*, *&c.* De la cauſe des irrégularités dans les langues. Des conjugaiſons *hébraïques. Ibid.* 881. *a.* Des conjugaiſons *grecques.* On en comptoit trois eſpeces, celle des verbes barytons, celle des verbes circonflexes, & celle des verbes en μι. Il y a ſix conjugaiſons des verbes barytons, trois des circonflexes, & quatre des verbes en μι. La méthode de P. R. réduit ces treize conjugaiſons à deux. Quatres obſervations à faire pour bien conjuguer les verbes grecs. 1°. Il faut obſerver la terminaiſon ; 2°. la figurative ou caractériſtique ; *Ibid.* 881. *a.* 3° la voyelle ou diphtongue qui précede la terminaiſon ; 4°. l'augment. Deux ſortes d'augmens ; le ſyllabique & le temporel. Différences entre les verbes grecs & les verbes latins.

Des conjugaiſons des verbes *allemands.* Le verbe *lieben* eſt le paradigme de tous les verbes réguliers. Les Allemands n'ont point de paſſifs en un ſeul mot. Ils ont trois verbes auxiliaires, *haben*, *ſeyn*, *werden.*

Des conjugaiſons des verbes *anglois. Ibid.* 882. *a.* Facilité d'apprendre à conjuguer, ſelon Wallis. Grandes différences qui ſe trouvent dans la terminaiſon des infinitifs. Ces infinitifs ne ſe conjuguent pas par le changement de terminaiſon. Des participes anglois. C'eſt avec l'infinitif & les participes que l'on conjugue les verbes anglois par le ſecours de certains mots, & de certains verbes auxiliaires, qui ſont proprement les ſeuls verbes. Comment ſe marquent les perſonnes. Défaut des grammairiens anglois, dans la maniere d'enſeigner les conjugaiſons. *Ibid. b.* Comment s'exprime le ſens paſſif en anglois. Conſeil pour ſe familiariſer avec la langue angloiſe.

Des conjugaiſons dans la langue *eſpagnole.* Il y en a trois diſtinguées par la terminaiſon de l'infinitif. Quatre auxiliaires. La maniere de conjuguer des Eſpagnols eſt plus analogue que la nôtre à celle des Latins. Modele de leurs trois conjugaiſons. *Ibid.* 883. *a.*

Des conjugaiſons dans la langue *italienne.* Il y en a trois ; leurs terminaiſons de l'infinitif. Conſeil pour apprendre à conjuguer en cette langue.

Des conjugaiſons en *françois.* On en diſtingue quatre par la terminaiſon de l'infinitif. Conſeil à ceux qui veulent apprendre les conjugaiſons françoiſes. *Ibid. b.*

CONJUGAISON *de nerfs*, en anatomie. III. 883. *b.*

Conjugaiſon. De la conjugaiſon des verbes. I. 70. *b.* 71. *a.* Paradigmes des conjugaiſons. XI. 891. *b.* C'eſt avec peu de fondement que les grammairiens ont imaginé ſix conjugaiſons grecques des verbes barytons. VI. 748. *b.* Dans chaque conjugaiſon grecque il y a trois figuratives, celle du préſent, du futur & du prétérit. *Ibid.* Richeſſe de conjugaiſon dans la langue hébraïque. VIII. 90. *b.* XVII. 437. *b.* Modele de conjugaiſon pour l'exécution du projet d'une langue nouvelle. IX. 268. *b.* —270. *b.* Conjugaiſon des verbes auxiliaires françois, & d'un verbe actif. *Suppl.* III. 126. *a*, *b.*

CONJUGAL, *amour.* I. 369. *b.* Communauté conjugale. III. 718. *a*, *b.*

CONJUGUÉ, (*Géom.*) diametres conjugués dans les ſections coniques. Axe conjugué dans l'ellipſe. Les deux axes étant donnés, moyen de trouver les foyers par leſquels on peut enſuite tracer l'ellipſe. III. 883. *b.* De l'ovale conjuguée, dans la haute géométrie. M. l'abbé de Gua prouve que la courbe appellée *caſſinoïde*, doit dans certains cas être compoſée de deux ovales conjuguées, *&c.* & que ces ovales peuvent même ſe réduire chacune à un ſeul point conjugué. Pour qu'une courbe ſe réduiſe à un point conjugué, il faut que la valeur de y en x ſoit telle, que cette valeur ne ſoit réelle que quand x a elle-même une valeur déterminée. L'hyperbole nous fournit en quelque maniere un exemple de courbes, dont les parties ſont détachées ; car les deux hyperboles oppoſées paroiſſent n'avoir rien de commun, & appartiennent cependant à une ſeule & même courbe. Explication de cette ſingularité. *Ibid.* 884. *a*

Conjugué. Diametre conjugué. IV. 942. *a.* Axe conjugué. I. 905. *a.*

CONJUGUÉES, (*Hyperboles*) le ſyſtême des hyperboles conjuguées & des hyperboles oppoſées ne forment pas un ſeul & même ſyſtême de courbes, comme quelques-uns ſe le ſont imaginé. III. 884. *b.*

CONJUGUER, différens uſages des mots *décliner* & *conjuguer.* Etymologie du mot *conjuguer.* II. 734. *b.*

CONJURATEURS. Ceux qui étoient ainſi nommés dans les loix anciennes. III. 885. *b.*

CONJURATION, (*Hiſt. anc.*) cérémonie qui ſe pratiquoit à Rome dans les grands dangers. III. 884. *b.*

Conjuration. Sorte d'engagement des ſoldats romains. XV. 102. *b.*

CONJURATION, (*Divinat.*) conjuration pratiquée dans l'égliſe catholique pour expulſer les démons. Différence entre la conjuration & le ſortilege. Différence entre l'un & l'autre, l'enchantement & les maléfices. Faux moyen qu'ont donné quelques démonographes, pour reconnoître les ſorciers. Formule par laquelle les païens conjuroient les animaux nuiſibles aux biens & aux fruits de la terre. III. 885. *a.*

Conjuration. Voyez EXORCISME.

Conjuration, conſpiration, (*Synon.*) IV. 58. *a.*

CONJURE, (*Juriſpr.*) ſémonce faite par le bailli ou gouverneur aux hommes de fiefs, de venir juger une affaire ; ce qui n'a lieu que dans quelques coutumes des Pays-bas. III. 885. *a.* Etymologie de ce mot. Anciennement le ſeigneur pouvoit lui-même conjurer ſes hommes ; aujourd'hui il ne peut le faire que par ſon bailli, *&c. Conjure*, aſſemblée de ceux qui ont prêté ſerment de rendre la juſtice, *&c.* Qui ſont ceux qui ſont appellés *conjurateurs* dans les loix anciennes. Cour de conjure. *Conjure* ſignifie auſſi dans quelques coutumes, *demande* & *ſémonce.* Conjurer la cour ou le juge, *Ibid. b.*

CONNÉTABLE, (*Hiſt. mod.*) grand connétable. Officier de la couronne qui ne ſubſiſte plus ni en France ni en Angleterre. Etymologie du mot.

Fonction du *connétable d'Angleterre.* III. 885. *b.* Cette charge créée par Guillaume-le-conquérant, fut abolie par Henri

Henri VIII. Connétables des cantons créés par Edouard I. Petits connétables. Il y a encore d'autres connétables qui tirent leurs noms de différentes places.

Du connétable en France. Comment il devint insensiblement le premier officier de la couronne. Pouvoirs de cette charge. Elle n'étoit que personnelle. Elle fut supprimée en 1627. Un seigneur représente le connétable au sacre des rois. Tribunal de la connétablie qui se tient à Paris. Depuis la suppression du connétable, on a créé le maréchal général des camps & armées du roi. *Ibid.* 886. *a.*

Connétable. Sa banniere. VI. 42. *a.* Son lieutenant. IX. 504. *b.*

CONNÉTABLIE & *maréchaussée de France.* C'est la premiere des trois juridictions comprises sous le titre de *siege de la table de marbre du palais à Paris.* Elle a aussi le titre de justice militaire. On voulut établir en 1602, une connétablie à Rouen. Ancienneté de l'établissement de la connétablie. Il paroît que ce siege a subsisté depuis l'an 1255. Ce que dit Miraulmont sur la maniere dont cette juridiction s'exerçoit autrefois. Quel est le plus ancien vestige de son ancienneté. Ce que Charles V ordonna en 1374, par rapport à elle. Les connétables & ensuite les maréchaux de France tenoient cette juridiction en fief du roi. III. 886. *b.* Ensuite elle est devenue royale, & les officiers ont le titre de conseillers du roi. Cette juridiction d'abord ambulatoire, ne fut fixée à Paris que vers le tems où le parlement y fut fixé. Divers endroits où il a été transporté. Établissement d'un lieutenant général & d'un procureur d'office par les connétables; celui d'un lieutenant particulier. Officiers actuels de la connétablie. Des maréchaux de France considérés comme présidens de cette juridiction. Cérémonies dans lesquelles ils s'y rendent & ils en sortent. Comment ils opinent & déliberent. Du lieutenant général & des droits qui lui appartiennent. *Ibid.* 887. *a.* Comment il est reçu dans l'isle de la Maréchaussée, vis-à-vis d'Argenteuil, lorsqu'il s'y rend le lundi de Pentecôte, qui est le jour de la fête du lieu. Redevance des habitans de Nanterre. Droit appellé *ceinture de la reine.* Le lieutenant général a la garde du sceau du premier maréchal de France. Observations sur ce sceau. Juges subsidiaires, employés par la connétablie dans les procès criminels, & dans certaines affaires civiles. Assemblée des commissaires des guerres dans la connétablie. *Ibid. b.* Ordre & rang de séance des autres officiers de la connétablie. Énumération de tous les objets qui sont du ressort de ce tribunal, *Ibid.* 888. *a.* contenus en onze articles. *Voyez* MARÉCHAL *de France. Ibid. b.* Ouvrages à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 889. *a.*

CONNETTI, (*Botan.*) nom brame d'une plante du Malabar. Ses autres dénominations. Sa description. *Suppl.* II. 547. *b.* Culture & usage de cette plante. Maniere de la classer *Ibid.* 548. *a.*

CONNEXION *ou* CONNEXITÉ. Différence entre ces mots. III. 889. *a.*

CONNOISSANCE, (*Mythol.*) définition de M. Locke. On peut réduire à quatre especes, la convenance ou disconvenance qui se trouve, ou que nous appercevons entre nos idées: l'identité ou diversité, la relation, la coexistence, l'existence réelle. *Le premier pas de notre esprit* dans la connoissance de la vérité, est de connoître qu'une de ses idées n'est pas l'autre, quand elles sont différentes. En quoi consiste l'*identité* d'une idée avec une autre. III. 889. *a.* Cette connoissance qu'un objet est ce qu'il est, est le principe de toute connoissance réflexive de logique; elle est appellée *intuitive.* M. Locke ne paroît pas exact quand il apporte pour exemple de connoissance intuitive, que *trois est plus que deux*, & *trois est égal à deux & un.* Cette derniere proposition est plus identique, mais conjonctive & logique, parce qu'il se trouve dans celle-ci une modification qui n'est pas dans la proposition identique *trois* est *trois.* La connoissance conjonctive devient plus composée & plus obscure à mesure que ces sortes de modifications surviennent à la connoissance intuitive. Opération de l'esprit pour retrouver pleinement dans la connoissance conjonctive, l'identité d'idées qui fait la connoissance intuitive. *Ibid. b.* La seconde sorte de convenance ou disconvenance que l'esprit apperçoit dans ses idées, peut être appellée *relative.* Toute la différence qui se trouve entre la convenance d'identité & la convenance de relation, c'est que l'une est une identité numérique, & l'autre une identité spécifique ou de ressemblance. La troisieme espece est la *coexistence* ou *non-coexistence* dans le même sujet, ce qui regarde particuliérement les substances. La quatrieme est celle d'une existence *actuelle & réelle*, qui convient à quelque chose dont nous avons l'idée dans l'esprit. *Divers sens du mot de connoissance.* 1°. Connoissance *actuelle.* 2°. Connoissance *habituelle*, fondée sur le sentiment intime d'avoir eu autrefois la perception actuelle de telle ou telle vérité. *Ibid.* 890. *a.* Deux degrés de cette connoissance. Certitude parfaite qu'elle renferme, fondée sur l'immutabilité des mêmes rapports entre les mêmes choses immuables. C'est sur ce fondement que dans les mathématiques, les démonstrations particulieres fournissent des connoissances générales; mais parce que le simple souvenir n'est pas toujours si clair que la perception actuelle, il en résulte que la connoissance démonstrative n'a pas la même vivacité d'évidence que la connoissance intuitive.

L'évidence a différens degrés: d'où viennent ces différences. *Ibid. b.* Quelquefois l'esprit apperçoit la convenance ou disconvenance des idées immédiatement par elles-mêmes; c'est la connoissance intuitive: quelquefois il ne l'apperçoit que par le secours des idées moyennes; mais l'intuition est absolument nécessaire dans la connexion de ces idées moyennes pour arriver à la certitude. Examen de la question; si parmi les connoissances intuitives, l'une est plus aisée à former que l'autre. Certains objets sont plus aisés à découvrir que d'autres; un objet simple s'apperçoit plus aisément qu'un objet composé. En quoi consiste la connoissance *démonstrative* ou de raisonnement. D'où dépend la sagacité de l'esprit dans le raisonnement. Quels esprits sont capables d'acquérir la connoissance démonstrative. *Ibid.* 891. *a.* Différence entre la lumiere que présente la connoissance intuitive, & celle que donne la connoissance démonstrative produite par une longue suite de preuves. Pourquoi certaines conséquences sont plus éloignées que d'autres du principe dont on les tire toutes. Plus le principe renferme d'idées particulieres, différentes de l'idée qui est commune au principe & à la conséquence, plus la conséquence est éloignée. *Ibid. b.* Différence entre une conséquence immédiate ou prochaine & une conséquence éloignée. On peut supposer des esprits si pénétrans, qu'ils reconnoissent par-tout & tout d'un coup la même idée en plusieurs propositions, soit qu'elle se trouve d'un côté avec plus ou moins, avec peu ou beaucoup de circonstances qui ne feront point de l'autre côté. *Ibid.* 892. *a.* Ceux qui approchent le plus de ce caractere, sont les plus grands esprits. Les esprits étant différens, les uns voient plutôt certaines conséquences, & les autres certaines autres. Quelque éloignée que soit une conséquence de son principe, il n'y a guere de personnes qui ne puissent parcourir tous les milieux pour y arriver. La difficulté qu'on trouve quelquefois à saisir la liaison de certaines propositions, vient de l'omission de quelques idées intermédiaires. Tout homme est capable de parvenir à toutes les sciences du monde. La difficulté d'étendre ses connoissances ne vient pas du défaut d'intelligence; mais du défaut de mémoire, qui, laissant échapper une idée précédente, nous empêche de concevoir ce qu'on nous dit actuellement. Une démonstration n'est exacte qu'autant que la raison apperçoit par intuition la convenance de chacune des idées qui lient ensemble les deux idées extrêmes. *Ibid. b.* Ainsi pour n'avoir aucun doute sur une démonstration, il faut que l'esprit retienne exactement cette perception intuitive; mais parce que la mémoire dans une longue suite de preuves, n'est pas toujours docile, il arrive que la connoissance démonstrative est couverte souvent de quelques nuages. Autres degrés de connoissance, outre l'intuition & la démonstration, *le rapport de nos sens & la connoissance testimoniale.* Certitude de ces connoissances. *Jusqu'où nous pouvons étendre nos connoissances, & quelles sont les bornes insurmontables qui nous arrêtent.*

I. La connoissance consistant dans la perception de la convenance ou disconvenance de nos idées, il suit de-là; 1°. que nous ne pouvons avoir aucune connoissance où nous n'avons aucune idée; 2°. que nous ne saurions avoir de connoissance, qu'autant que nous appercevons cette convenance & disconvenance, *Ibid.* 893. *a.* 3°. que nous ne saurions avoir une connoissance intuitive qui s'étende à toutes nos idées, *&c.* 4°. que notre connoissance raisonnée ne peut embrasser toute l'étendue de nos idées, parce que nous manquons d'idées intermédiaires.

II. Si l'on se rappelle les quatre especes de convenances ou disconvenances que nous avons observées dans nos idées (889. *a.*), nous remarquerons à cet égard, 1°. par rapport à l'identité & à la diversité de nos idées, que notre connoissance intuitive est aussi étendue que nos idées même. 2°. A l'égard de la connoissance que nous avons de la convenance ou disconvenance de nos idées par rapport à leur coexistence, nous pouvons assurer, 1°. que dans nos recherches sur la nature des corps, notre connoissance ne s'étend pas au-delà de notre expérience; 2°. que les idées complexes que nous avons des substances, se bornent à un certain nombre d'idées simples, que l'expérience nous fait appercevoir réunies & coexistentes; 3°. que les qualités sensibles, autrement dites, les secondes qualités, font presque seules toute la connoissance que nous avons des substances; 4°. que la liaison qui se trouve entre les secondes qualités des corps, se dérobe entiérement à nos recherches. *Ibid. b.* 5°. Il est quelques-unes des premieres qualités des corps dont nous connoissons la liaison intime. 6°. La connoissance de l'incompatibilité des idées dans un même sujet, s'étend plus loin que celle de leur coexistence. 7°. L'expérience seule peut nous fournir des connoissances sûres sur les puissances, tant actives que passives des corps.

Ce qui contribue à étendre nos connoiſſances par rapport aux ſubſtances corporelles, outre les ſens, c'eſt le témoignage des hommes & l'analogie. Comment il eſt prouvé que les ſens conduiſent à la connoiſſance de la vérité. *Ibid.* 894. *a.* Sur la maniere dont les ſens nous menent à la connoiſſance des choſes, *voyez* SENS. Mais leur témoignage ne ſuffit pas; il faut y joindre celui des hommes. De quel principe ſe déduit la juſteſſe des concluſions que nous tirons de l'analogie. Utilité de cette voie de connoiſſances.

III. Pour ce qui eſt de la connoiſſance que nous avons de la convenance ou diſconvenance de nos idées, conſidérées dans quelque autre rapport que ce ſoit, il eſt bien difficile de déterminer juſqu'où elle peut s'étendre. Les idées qui regardent les nombres & l'étendue, ne ſont pas les ſeules ſuſceptibles de démonſtration. *Ibid. b.* Certitude que nous pourrions acquérir dans la connoiſſance de nos devoirs envers Dieu. Notions exactes & préciſes que nous pourrions avoir du juſte & de l'injuſte. Les vérités morales ſont ſuſceptibles d'une démonſtration auſſi rigoureuſe queles vérités mathématiques.

Ce qui a donné à cet égard l'avantage aux idées de quantité, c'eſt, 1°. qu'on peut les repréſenter par des marques ſenſibles: ce qu'on ne ſauroit faire à l'égard des idées morales. 2°. Que les idées morales ſont ordinairement plus complexes que celles des figures que l'on conſidere ordinairement dans les mathématiques. *Ibid.* 895. *a.*

VI. Quant à la connoiſſance que nous avons de l'exiſtence réelle & actuelle des choſes, elle s'étend ſur beaucoup d'objets. Exemples.

Mais toutes nos connoiſſances ſont-elles réelles? Quelle différence y aura-t-il, ſelon nos regles, entre la connoiſſance d'un homme dont le jugement eſt ſolide, & celle de l'eſprit le plus extravagant du monde?

Réponſe. Si la connoiſſance que nous avons de nos idées ſe termine à ces idées, ſans s'étendre plus avant, lorſqu'on ſe propoſe quelque choſe de plus, nos plus ſérieuſes penſées ne ſeront pas d'un beaucoup plus grand uſage que les rêveries d'un cerveau déréglé.

Notre connoiſſance n'eſt réelle qu'autant qu'il y a de la conformité entre nos idées & la réalité des choſes. *Ibid. b.* Moyen de s'aſſurer de cette conformité. 1°. Les idées ſimples ne peuvent être des fictions de notre imagination, mais des productions naturelles & régulieres des choſes exiſtentes hors de nous, & qui operent réellement ſur nous. 2°. Toutes nos idées complexes, excepté celles des ſubſtances, étant des archétypes que l'eſprit a formés lui-même, qu'il n'a pas deſtinés à être des copies de quoi que ce ſoit, elles ne peuvent manquer d'avoir toute la conformité néceſſaire à une connoiſſance réelle. Toute notre connoiſſance en fait de mathématiques eſt réelle. *Ibid.* 896. La connoiſſance des vérités morales eſt auſſi ſuſceptible d'une certitude réelle, que celle des vérités mathématiques. Pour parvenir à la certitude, il eſt néceſſaire que nous ayons des idées déterminées; & pour faire que notre connoiſſance ſoit réelle, il faut que nos idées répondent à leurs archétypes. Au reſte, l'on ne doit pas trouver étrange qu'on place la réalité de notre connoiſſance dans la conſidération de nos idées, ſans ſe mettre fort en peine de l'exiſtence réelle des choſes; parce que la plupart des diſcours ſur leſquels roulent les penſées & les diſputes, ne ſont que des propoſitions générales & des notions auxquelles l'exiſtence n'a aucune part. 3°. Il y a une autre ſorte d'idées complexes, qui ſe rapprochant à des archétypes qui exiſtent hors de nous, peuvent en être différentes; & ainſi notre connoiſſance touchant ces idées, peut manquer d'être réelle. *Ibid. b.* Telles ſont nos idées de ſubſtances. Ce que nous devons faire pour avoir de telles idées, qui, étant conformes aux choſes, puiſſent nous fournir une connoiſſance réelle. Sur quoi eſt fondée toute la réalité des connoiſſances que nous avons des ſubſtances. Réſumé. Partout où nous appercevons la convenance ou diſconvenance de quelqu'une de nos idées, il y a connoiſſance *certaine*; par-tout où nous ſommes aſſurés que ces idées conviennent avec la réalité des choſes, il y a connoiſſance *certaine & réelle.* Mais, direz-vous, notre connoiſſance n'eſt réelle qu'autant qu'elle eſt conforme à ſon objet extérieur. Or nous ne pouvons le ſavoir, *&c. Ibid.* 897. *a.* Réponſe à cette objection. *Ibid. b.*

Connoiſſances humaines, réduites à trois eſpeces; l'hiſtoire, les arts & les ſciences. V. 495. *b.* Connoiſſances naturelles, primitives, évidentes. VI. 147. *b.* Les connoiſſances humaines diſtinguées en directes & en réfléchies. I. *diſc. prélimin. j.* Origine de nos connoiſſances. I. ij. iij. jv. Petit nombre de nos connoiſſances certaines. I. vij. Du ſyſtême de nos connoiſſances & de leur ordre encyclopédique. I. xjv. xv. Expoſition hiſtorique de l'ordre dans lequel nos connoiſſances ſe ſont ſuccédées. I. xjx. Syſtême figuré des connoiſſances humaines. I. xlvij & lj. La plupart de nos connoiſſances ne ſont fondées que ſur l'analogie. VIII. 687. *a*, *b*. &c. Incertitude de nos connoiſſances, qui conſiſtent à voir une partie des choſes par des organes infideles, & à deviner le reſte. XV. 31. *a.* Imperfection de nos connoiſſances. VII. 177. *a*, *b*. Pourquoi le créateur n'a pas voulu nous donner des moyens plus ſûrs d'acquérir des connoiſſances. XV. 31. *a.* Du deſir de connoître. IV. 578. *a*, *b*. Les connoiſſances qu'on donne à un jeune homme, doivent ſe lier entr'elles. V. 399. *b.* Chaque connoiſſance individuelle doit avoir ſa cauſe particuliere, où ſon motif propre. 402. *a.* Recueillir & enchaîner les connoiſſances anciennes & modernes, travail digne d'une ſociété littéraire. 635. *d.* Nous n'acquerons guere de connoiſſances nouvelles qu'aux dépens de nos plaiſirs. VII. 770. Effets du progrès des connoiſſances en Europe. IX. 362. *b.* Eſſai de M. de Condillac ſur l'origine des connoiſſances humaines. Analyſe & éloge de cet ouvrage. IX. 639. *b.* Utilité des académies pour le progrès de nos connoiſſances. *Suppl.* I. 93. *b.* — 99. *a.*

Connoiſſance de ſoi-même: d'où elle dépend. X. 766. *a.*

CONNOISSANCE *des tems*, (*Aſtron.*) almanach aſtronomique que publie chaque année l'académie des ſciences de Paris. En quel tems & ſous quelle forme il a commencé à paroître. Détails qu'il contenoit ſur les mouvemens céleſtes. *Suppl.* II. 548. *a.* Suite de l'hiſtoire de cet ouvrage. Comment il s'eſt perfectionné. Autres almanachs aſtronomiques publiés en Angleterre & en Allemagne. *Ibid. b. Voyez* EPHÉMÉRIDE.

Connoiſſance des tems. Suppl. II. 817. *b.* Détails ſur quelques tables, contenues dans différens volumes de cet ouvrage, *voyez* TABLES. *Suppl.*

CONNOISSANCE *du pays.* (*Art milit.*) Néceſſité de cette connoiſſance pour établir & exécuter un projet général ou particulier de campagne. Cette connoiſſance eſt générale ou particuliere, géographique ou topographique: en quoi conſiſtent l'un & l'autre: moyens de l'acquérir. Des perſonnes qu'on peut employer dans ce but. *Suppl.* II. 549. *a.*

CONNOISSEMENT. (*Comm. de mer*) Ce mot n'eſt guere en uſage que ſur l'Océan. Ce qu'établit l'ordonnance de la Marine, 1681, ſur les connoiſſemens. III. 898. *a.*

CONNOISSEUR, l'on n'eſt jamais parfait connoiſſeur en peinture, ſans être peintre: tous les peintres même ne ſont pas de bons connoiſſeurs. III. 898. *a.*

Connoiſſement, billet de. II. 254. *a.*

CONOIDE. (*Géom.*) Conoïde parabolique. Livre d'Archimede ſur les conoïdes & les ſphéroïdes. Deux conoïdes produits par l'ellipſe & de même par l'hyperbole. Ouvrage de M. Parent ſur l'un de ces conoïdes. Quel eſt celui qu'on appelle cylindroïde. Méthode nouvelle pour meſurer la ſurface courbe d'un conoïde. III. 898. *b.*

Conoïde parabolique. XI. 884. *b.*

CONON, mathématicien & aſtronome. XIV. 601. *a.*

CONQUE *ſphérique* ou *globoſiſte*, eſpece de coquille foſſile. Sa deſcription. III. 899. *a.*

CONQUE *anatifere*, (*Conchyl.*) erreurs de quelques modernes ſur cette eſpece de coquillage. Conque anatifere repréſentée, vol. VI des planches, Hiſt. nat. pl. 74. Lieux où elle ſe trouve. Sa deſcription. Caracteres qui diſtinguent de ce coquillage le pouſſe-pied, repréſenté n°. 9, de la même planche. Claſſification de ce genre d'animal qui ne peut être regardé comme un coquillage proprement dit. *Suppl.* II. 549. *b.*

CONQUE *de Vénus orientale. Conque de Vénus occidentale*, (*Conchyl.*) deſcription de ces deux eſpeces de came. Lieux où on les trouve. Repréſentation du premier, vol. VI des pl. d'Hiſt. nat. pl. 73. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* II. 550. *a.*

CONQUES. (*Conchyl.*) Conques anatiferes. IV. 189. *a.* En quoi elles different des pouſſe-pieds. XIII. 187. *a.* Conques anatiferes repréſentées, vol. VI des planches. *Regne animal*, pl. 74. Conques perſiques. XVI. 409. *a.* Conques ſphériques. *Ibid. b.* Conques de Vénus, vol. VI des planches. *Regne animal*, planche 7.

CONQUE, (*Anat.*) partie de l'oreille. D'où vient ce nom. III. 899. *a.*

CONQUE, (*Hiſt. anc.*) meſure de liquide. Vaſe à boire. Conque dans les égliſes. III. 899. *a.*

Conque. Différence entre la conque & le cornet. Conques dont ſe ſervoient les Juifs. II. 456. *b.*

CONQUE, (*Comm.*) meſure de grains, *&c.* Sa valeur. III. 899. *a.*

CONQUÉRANT. Eloges proſtitués aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.*

CONQUÊT. (*Juriſpr.*) Différence entre les acquêts & les conquêts. Quelles ſont les perſonnes par rapport auxquelles on parle de conquêts. Des conquêts en Normandie. III. 899. *a.* Des conquêts meubles & des immeubles. De l'héritage du côté de la femme, réputé conquêt. Comment ſe reglent les conquêts faits en différentes coutumes. Les conquêts faits en Normandie, où la communauté de biens n'a pas lieu, ne laiſſent pas d'entrer dans une communauté ſtipulée à Paris ou autre coutume ſemblable. Portion que la femme doit avoir des conquêts, *&c. Ibid. b.*

CONQUÊTE. (*Droit des gens*) Définition du droit de conquête. Ce droit eſt une ſuite de celui de guerre. III.

899. *b.* Droit d'un conquérant ſur un peuple conquis. Quatre manieres différentes dont un tel peuple peut être traité par le conquérant. Quelles ſont celles en uſage aujourd'hui. Droit de tuer, que les auteurs de notre droit public ont ſuppoſé dans les conquérans : pourquoi ils ſont tombés dans cette erreur. Le droit de réduire en ſervitude a été tiré comme conſéquence de celui de tuer. Quelle ſorte de ſervitude peut être quelquefois néceſſaire pour aſſurer la conquête. *Ibid.* 900. *a.* Ces principes de modération ont été mis en uſage par nos peres qui conquirent l'empire romain. Avantages que le droit de conquête peut procurer au peuple vaincu. Remarques ſur la conquête conſidérée comme moyen d'acquérir la ſouveraineté ; 1°. la conquête eſt plutôt l'occaſion d'acquérir la ſouveraineté que la cauſe immédiate de cette acquiſition ; 2°. Toute conquête légitime, ſuppoſe que le vainqueur a eu un juſte ſujet de faire la guerre au vaincu. *Ibid. b.* Que faut-il penſer des conquêtes injuſtes ? Réponſe de Puffendorf. Le droit des gens met une eſpece de preſcription contre les rois ou les peuples libres par rapport à la ſouveraineté. Les peuples peuvent rendre légitime par leur conſentement le droit de l'uſurpateur. Si l'uſurpateur a changé une république en monarchie, ſon gouvernement équitable & demeuré quelque tems paiſible, donne lieu de croire que le peuple s'en accommode. Mais s'il exerce un pouvoir tyrannique, la poſſeſſion la plus longue n'emporte qu'une longue continuation d'injuſtices. Conſidérations qui doivent corriger les princes de la folie des uſurpations ; leur inutilité, leur incertitude, leur revers. *Ibid.* 901. *a.*

Conquête. Différence entre la conquête & l'uſurpation de l'autorité. XVII. 555. *b.* Colonies auxquelles l'eſprit de conquête donna lieu anciennement. III. 649. *a.* Les conquêtes ne peuvent être l'origine des gouvernemens. VII. 789. *a.* Inconvéniens qui réſultent aujourd'hui de l'impoſſibilité morale où ſont les princes européens de faire des conquêtes dans cette partie du monde. IX. 362. *a*, *b.* Réflexions ſur l'eſprit de conquête. V. x. *a. Note.* Danger du goût des conquêtes : quel en eſt ordinairement le but ſecret. 545. *b.* De la gloire acquiſe par les conquêtes. VII. 717. *a.* 718. *a*, *b.* Le deſir des conquêtes funeſte à la population. XIII. 95. *a.* Il eſt de la prudence d'un prince de ne pas garder trop de places conquiſes. *Suppl.* II. 158. *b.* Des moyens de conſerver ſes conquêtes. Ce qu'on doit faire lorſqu'on ne peut les conſerver. 161. *b.*

CONRAD *ou* CONRARD I, (*Hiſt. d'Allem.*) premier roi de Germanie. De l'origine de la famille dont il deſcendoit. *Suppl.* II. 550. *a.* Comment il fut élu. Hiſtoire de ſon regne. *Ibid. b.* Premiers rois d'Allemagne qui prirent le titre d'empereur. *Ibid.* 551. *a.*

CONRAD II, ſurnommé le Salique ou l'Ancien, (*Hiſt. d'Allem.*) duc de Franconie, ſeptieme roi ou empereur de Germanie. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 551. *b.*

CONRAD III, duc de Franconie, (*Hiſt. d'Allem.*) treizieme roi ou empereur de Germanie, ſucceſſeur de Lothaire II. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* II. 552. *b.*

CONRAD IV, (*Hiſt. d'Allem.*) dix-huitieme roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, fils & ſucceſſeur de Frédéric II. Précis de ſon regne. *Suppl.* II 553. *a.*

CONRAD V, dit *le jeune* ou CONRADIN, (*Hiſt. d'Allem.*) fils du précédent & d'Eliſabeth, décapité à Naples à l'âge de ſeize ans. Fin de la maiſon de Souabe. *Suppl.* II. 553. *b.*

CONRAD, (*Hiſt. de Pologne*) duc de Maſovie & de Gujavie, fils de Caſimir II. Hiſtoire de ſon regne. Il meurt dans ſon duché, après avoir envain diſputé la couronne de Pologne à quatre rois. *Suppl.* II. 553. *b.*

CONRARD d'Halberſtat, philoſophe ſcholaſtique. XIV. 776. *a.*

Conrard, marquis de Monferrat, aſſaſſiné dans la ville de Tyr. XVII. 258. *a.*

Conrard de Leonbergh. XVII. 645. *b.*

CONRINGIUS de Helmſtadt. VIII. 107. *b.* Cet auteur cité, (*Article Chymie*) au ſujet des antiquités chymiques.

CONSACRÉ. Mot conſacré. X. 763. *b.* Termes conſacrés. XVI. 158. *b.*

CONSANGUIN, (*Juriſpr.*) freres & ſœurs conſanguins, uterins, germains. Des conſanguins ou agnats chez les Romains : ils formoient le premier ordre d'héritiers *ab inteſtat.* III. 901. *b.*

Conſanguin. Frere conſanguin. VII. 299. *b.* Sœur conſanguine. XV. 267. *a.* Freres conſanguins, germains, utérins ; leurs droits de ſucceſſion. V. 75. *a*, *b.* — 77. *b.*

CONSANGUINITÉ. (*Juriſpr.*) Du lien de conſanguinité chez les Romains : Quelles perſonnes il comprenoit. La conſanguinité n'étoit qu'une des eſpeces d'agnation ; parce qu'outre l'agnation naturelle il y avoit l'adoption. Ce qu'on entend aujourd'hui par conſanguinité. III. 901. *b.* Les freres & ſœurs germains excluent, dans certaines coutumes, les freres & ſœurs conſanguins. Ce qu'on entend par degrés de conſanguinité. *Ibid.* 902. *a.*

Conſanguinité, en quoi elle differe de l'affinité. I. 161. *a.*

CONSCIENCE, l'opinion ou le ſentiment intérieur que nous avons de ce que nous faiſons. Selon Locke, la perception & la conſcience doivent être priſes pour une ſeule & même opération. Selon les Cartéſiens, *&c.* la conſcience & la perception ſont deux opérations très-diſtinctes. Le ſentiment de Locke paroît le mieux fondé. III. 902. *a.*

Conſcience, ſentiment qui nous donne connoiſſance de nos perceptions. XII. 327. *a*, *b.* Conſcience, penſée, opération, perception, ſenſation, idée, notion : différences entre ces mots. XII. 308. *b.*

CONSCIENCE. (*Droit nat. & Moral*) Définition. III. 902. *a.* Deux regles à conſulter avant de ſe déterminer à ſuivre les mouvemens de ſa conſcience. 1°. Il faut bien examiner ſi l'on a les lumieres & les ſecours néceſſaires pour juger de la choſe dont il s'agit ; 2°. il faut voir enſuite ſi l'on en a fait uſage actuellement, enſorte qu'on puiſſe ſe porter ſans autre examen à ce que la conſcience ſuggere. Ce qu'on entend par conſcience *antécédente* & conſcience *ſubſéquente.* Quelquefois ces deux jugemens ſont conformes, ce qui arrive lorſqu'on a agi contre ſes lumieres. Quelquefois ils ſont différens, ce qui a lieu lorſqu'on s'eſt déterminé ſans une pleine délibération, ou ſur un léger examen. La conſcience eſt ou *déciſive* ou *douteuſe. Ibid. b.* Dans le premier cas elle eſt ou *démonſtrative* ou *probable.* Deux différens degrés de méchanceté, lorſqu'on ſe détermine contre les mouvemens d'une conſcience déciſive ; ſavoir lorſqu'on le fait ſans répugnance, ou par la violence de quelque paſſion. Deux degrés différens de bonté lorſqu'on en ſuit les mouvemens ; ſavoir lorſqu'on le fait avec plaiſir ou avec répugnance. De la conſcience *probable.* De la conſcience *douteuſe* ; conduite qu'il faut tenir à cet égard ſelon que le doute vient *d'irréſolution* ou *de ſcrupule. Ibid.* 903. *a.*

Conſcience. Cas de conſcience. II. 738. *b.* Conſcience bourrelée, exemple qu'en donne Tibere. V. 90. *a.* Examen de conſcience. VI. 215. *a*, *b.* Une mauvaiſe conſcience rend l'homme timide. XII. 322. *b.* Conſeils de conſcience. IV. 4. *b.* Sur la conſcience, *voyez* INSTINCT MORAL.

CONSCIENCE, (*liberté de*) réponſe à quatre queſtions que l'on fait au ſujet de la conſcience errante. *I.* On demande ſi celui qui ſe trompe eſt obligé de ſuivre les mouvemens de ſa conſcience. *Réponſe. II.* Celui qui les ſuit eſt-il toujours excuſable ? *Réponſe. III.* Un homme peut-il juger du principe des erreurs d'un autre homme en matiere de conſcience ? Il n'eſt pas toujours impoſſible de juger ſi quelqu'un eſt dans l'erreur de mauvaiſe foi, où s'il ſe fait illuſion. Mais il eſt extrêmement difficile de décider ſi l'erreur d'un homme qui ſe trompe de bonne foi eſt vincible ou invincible, & cette déciſion n'eſt jamais néceſſaire. *IV.* Peut-on ſe porter à quelque action contre ceux que l'on croit être dans l'ignorance ou dans l'erreur ? *Réponſe.* Perſécuter quelqu'un par un motif de conſcience eſt un acte contradictoire ; puiſque c'eſt vouloir forcer les conſciences en vertu du droit qu'on a d'agir ſelon ſa conſcience. D'où vient le droit qu'on a de punir ceux qui enſeignent des choſes nuiſibles à la ſociété. *Ibid. b.*

CONSCRIPT, (*Hiſt. anc.*) origine de cette épithete donnée aux ſénateurs romains. III. 904. *a. Voyez* PERE.

CONSÉCRATION, (*Théol.*) elle eſt le contraire de la profanation & du ſacrilege. Conſécration ou dédicace d'une égliſe : cérémonies qu'on y emploie, ſelon le pontifical romain & le droit canon. Si l'égliſe eſt profanée on la réconcilie. Ancienneté de l'uſage de conſacrer à Dieu les hommes deſtinés à ſon ſervice. III. 904. *a.* Différence entre les mots *ordination* & *conſécration*, *bénédiction*, *dédicace. Ibid. b.*

Conſécration à Dieu, *voyez* OFFRANDE, VŒU, PRÉSENTATION, SACRIFICE. Conſécration d'une égliſe, cérémonie de l'alphabet dans cette conſécration. I. 297. *a.* Celle d'un évêque. VI. 142. *b.* Conſécration par l'impoſition des mains, III. 350. *a*, *b.* VIII. 599. *b.* par l'onction. XI. 473. *a*, *b.*

Conſécration, du pain & du vin de l'euchariſtie. Difficultés entre les égliſes grecque & latine ſur les paroles de la conſécration. III. 904. *b.*

Conſécration, apothéoſe. Comment les conſécrations ſont exprimées ſur les médailles. Cérémonies qu'on pratiquoit à la conſécration des empereurs ou des princes. III. 904. *b.* C'étoit une vaine cérémonie dont le peuple même n'étoit point la dupe. Parole de Veſpaſien ſur ſon apothéoſe future. L'apothéoſe du prince lui valoit l'épithete de *divus* : réflexion ſur cette épithete. *Ibid.* 905. *a.*

CONSÉCRATION des pontifes romains, (*Hiſt. anc.*) deſcription de cette cérémonie. III. 905. *b. voyez* TAUROBOLE.

Conſécration des pontifes Romains. Le ſacrifice du Taurobole ne ſe célébroit point dans la conſécration du ſouverain pontife, comme on l'a prétendu dans l'Encyclopédie. Dans quels cas cette ſorte de ſacrifice étoit pratiquée. Tems de ſon inſtitution. III. 554. *a.*

Conſécration. Médailles de conſécration. X. 252. *a.* Conſécration d'une ville à un dieu. XVII. 280. *a*, *b.*

CONSEIL, *avis, avertiſſement;* différence entre ces mots. IV. 1. *a. Voyez* AVIS.

Conſeil. Dieu du conſeil chez les Romains. IV. 109. *a.* De la charité des conſeils. III. 207. *a.* Nos conſeils ordinairement inutiles. VIII. 275. *a.*

CONSEIL, (*Juriſpr. Hiſt. anc. & mod.*) divers ſens de ce mot. IV. 1. *a.*

Conſeil ou *avis*, n'eſt pas obligatoire, & celui qui le donne n'eſt pas reſponſable des ſuites. IV. 1. *a.* Exceptions. *Ibid. b.*

Conſeil ou *avocat.* Les avocats dans leurs conſultations ſe qualifient de conſeil. Avocat conſultant & avocat au conſeil. Différens cas dans leſquels la juſtice nomme un avocat pour conſeil à certaines perſonnes. IV. 1. *b.* Conſeil donné par un avocat à un homme qui étoit accuſé de vol. *Conſeil*, opinions des juges. Droit de conſeil; émolument pour les procureurs. Conſeil, corps d'officiers de juſtice. Conſeil, rapport d'une inſtance appointée. *Ibid.* 2. *a.*

Conſeil des affaires étrangeres; conſeil d'état du roi. Séance particuliere du conſeil, qui prit ce nom ſous la minorité du roi. IV. 2. *a.*

Conſeil d'Alſace. Hiſtoire de ce qui le concerne depuis ſon établiſſement. IV. 2. *b.*

Conſeil du comté d'Armagnac. IV. 2. *b.*

Conſeil d'Artois. Officiers qui le compoſent; de ſes pouvoirs & prérogatives. Comment l'on y pourvoit aux offices vacans. Privileges des officiers. Objets & matieres dont ce conſeil connoît. IV. 2. *b.* Des appels des ſentences rendues en ce conſeil. *Ibid.* 3. *a.* Les habitans d'Artois ne peuvent être traduits ailleurs, en premiere inſtance, que devant leurs juges naturels. *Ibid. b.*

Conſeil Aulique; ce conſeil & la chambre impériale ſont en Allemagne les deux tribunaux ſupérieurs. Ses officiers. Cauſes dont il connoît. Son pouvoir finit avec la vie de l'empereur qui l'a créé. Il n'a pas le pouvoir de faire des remontrances. IV. 3. *b. Voyez* AULIQUE.

Conſeil de Breſſe; il a été joint au parlement de Metz. Prérogative conſervée à ſes officiers. IV. 3. *b.*

Conſeil de Bretagne ou des ducs de Bretagne. On appelloit des juges de ſeigneur devant les juges du duc; on ſe pourvoyoit auſſi par appel de ces jugemens, même de ſimples interlocutoires, au conſeil du duc, & du conſeil du duc, aux grands jours. Ordonnance rendue à cet égard par le duc Jean. IV. 3. *b.* Nouveau conſeil royal établi en Bretagne lorſqu'elle fut réunie à la France. Etendue & limites de ſa juriſdiction. Préſident de ce conſeil créé par Charles VIII. Création d'un parlement par le même roi. IV. 4. *a.*

Conſeil, particulier pour le commerce créé en 1700. VIII. 811. *a.* Conſeil de commerce des plantations, que le gouvernement d'Angleterre a établi. *Suppl.* IV. 404. *b.*

Conſeil commun du roi, titre donné, 1°. au parlement pour le diſtinguer du conſeil privé; 2°. à une aſſemblée compoſée de gens du conſeil privé & de ceux du parlement, appellés dans les affaires extraordinaires: on y appelloit quelquefois les gens des comptes. IV. 4. *a.* Changement apporté à cette aſſemblée par le roi Jean. *Ibid. b.*

Conſeil de conſcience; conſeil de ce nom établi à Rome par Sixte V. Celui de France étoit une ſéance particuliere du conſeil du roi. Quel en étoit le but. Il fut établi après la mort de Louis XIII. Conſeil de conſcience de Louis XIV. Ancienneté de l'uſage de ces conſeils. Conſeil de conſcience, après la mort de Louis XIV. IV. 4. *b.*

Conſeil du dedans du royaume: l'une des différentes ſéances du conſeil du roi, établies pendant la minorité. Sa ſuppreſſion en 1718. IV. 4. *b.*

Conſeil Delphinal, ou *du dauphin de Viennois*, inſtitué par le dauphin Humbert I en 1336. Officiers de ce conſeil. Leurs gages. Objets de ce tribunal. Les conſeillers étoient les conſervateurs du domaine du prince. Sceau de ce conſeil. Maîtres des comptes & tréſoriers admis dans cette aſſemblée. Ce conſeil érigé, en 1450, ſous le titre de parlement de Grenoble. Les officiers de ce conſeil maintenus dans leurs privileges. IV. 5. *a.*

Conſeil de dépêches. IV. 860. *b.*

Conſeil des dix; petit conſeil ſecret établi à Paris du tems de la ligue par les colonels des ſeize quartiers. III. 5. *a.* Objet de ce conſeil: ſa ſuppreſſion par le duc de Mayenne. *Ibid. b.*

Conſeil ſouverain de Dombes; objets de ce conſeil. Comment il eſt compoſé. Des conſeillers. Diviſion de ce conſeil en pluſieurs ſéances ou départemens. IV. 5. *b.* De l'origine du conſeil & de la ſouveraineté de Dombes. Acquiſition que firent de cette ſouveraineté les ſeigneurs de Beaujeu dans le 12 & 13e ſiecles, qui tranſporterent en Dombes le ſiege de leur conſeil ſouverain. Ce conſeil transféré à Moulins & caſſé enſuite par François I, qui créa pour le pays de Dombes un nouveau conſeil, qualifié de parlement. Pouvoir qu'il lui attribua. La principauté de Dombes délaiſſée en 1527 à Louiſe de Savoie, mere de François I, qui ne la poſſéda que juſqu'en 1531. *Ibid.* 6. *a.* Cette principauté reſtituée à ſon légitime ſouverain en 1560. Rétabliſſement du conſeil ſouverain ou d'état. Caſſation d'un arrêt du parlement de Dombes contraire aux ordonnances de ce conſeil. Ordonnances données par le prince ſouverain & ſon conſeil en 1587 & 1594. Ce conſeil conſulté en tout tems par ſes ſouverains dans les affaires les plus importantes. Divers lieux où il a tenu ſes ſéances en différens tems. *Ibid. b.* L'autorité de ce conſeil reconnue en France de même que l'indépendance & la ſouveraineté de Dombes. Privilege de nobleſſe dont jouiſſent les officiers de ce conſeil, *Ibid.* 7. *a.* & reconnu tant en Dombes qu'ailleurs, & notamment en France. *Ibid. b.*

Conſeil étroit ou *ſecret*, le même que le conſeil privé ou grand-conſeil du roi. Pourquoi on l'appelloit *étroit.* IV. 7. *b.*

CONSEIL *du roi*, (*Grand*) pourquoi il eſt qualifié *grand.* Il n'a point de territoire particulier, ſa juriſdiction s'étend dans tout le royaume. Objets dont le grand-conſeil connoiſſoit autrefois. Dans la ſuite les rois inſtituerent ſucceſſivement divers officiers de la couronne & autres, à chacun deſquels ils attribuerent la direction de certaines matieres dont le grand-conſeil avoit coutume de connoître. Fréquentes évocations au grand-conſeil. Différentes affaires dont il fut ſurchargé pendant le regne de Louis XI. IV. 8. *a.* Nouvel établiſſement du grand-conſeil ſous Charles VIII. Création de nouveaux conſeillers par Louis XII. Objets de ſa connoiſſance, & ſes diverſes attributions. *Ibid. b.* Des lieux où il a tenu ſes ſéances. Officiers dont il eſt compoſé aujourd'hui. *Ibid.* 9. *a.* De leurs privileges. Jours d'audiences. Le roi adreſſe ſouvent à cette compagnie ſes ordonnances, édits, *&c.* pour être enregiſtrés. Cérémonies dont elle a coutume de s'acquitter envers les rois & la famille royale. *Ibid. b.*

Préſidens. Le chancelier, premier préſident du grand-conſeil. Préſidens qui le ſuppléent en ſon abſence. Le nombre des préſidens a varié. IV. 9. *b.* Toutes les charges de préſidens ſupprimées en 1738. Un conſeil d'état fut commis pour ſuppléer à l'abſence du chancelier. Les préſidens ont toujours été diſtribués en deux ſemeſtres. Habit des préſidens.

Conſeillers. Ce qu'ils étoient anciennement: leur nombre a varié: conſeiller qui doit préſider en l'abſence du chancelier & des autres préſidens. Ils ſont partagés en deux ſémeſtres. Leur habit. Leurs droits & privileges. IV. 10. *a. Suite des obſervations ſur les officiers.* Grands rapporteurs & correcteurs des lettres du ſceau. Avocats généraux. Procureur général. Greffier en chef. Subſtituts du procureur général. Secrétaires du roi. Premier huiſſier, & autres huiſſiers. Tréſorier payeur des gages. *Ibid. b.* Avocats au grand conſeil. Procureurs. Auteurs à conſulter ſur le grand conſeil. *Ibid.* 11. *a.*

CONSEIL du duc d'Anjou, (*Grand*) IV. 11. *a.*

CONSEIL du comte d'Evreux Philippe, comte de Melun; (*Grand*) IV. 11. *a.*

CONSEIL du roi de par-deçà, (*Grand*) IV. 11. *a.*

Conſeil de grande direction; *voyez* au mot, CONSEIL DU ROI. IV. 11. *a.*

Conſeil de guerre, eſt de deux eſpeces: la premiere eſt le conſeil que le roi tient avec ſes miniſtres, *&c.* ſur le fait de la guerre. Conſeil de guerre qui fut établi pendant la minorité. IV. 11. *a.* La ſeconde eſt celui que les officiers tiennent à l'armée: objets de ce conſeil. Regles établies pour l'adminiſtration de la juſtice militaire dans le conſeil de guerre. *Ibid. b. Voyez* JUSTICE MILITAIRE. IX. 95. *b.*

Conſeil de guerre, établi en Angleterre pour juger les généraux & les amiraux: réflexions de M. de Voltaire ſur ce ſujet. X. 164. *b.*

Conſeil d'en-haut: c'eſt le conſeil d'état du roi. IV. 12. *a.*

Conſeil d'hôtel: concluſions du procureur général du parlement de Dombes, rendues en ſon hôtel. IV. 12. *a.*

Conſeil lai, ou conſeil des lais. IV. 12. *a.*

Conſeil d'un lieutenant de roi. IV. 12. *a.*

Conſeil de Lunéville. IV. 12. *a.*

Conſeil de Malines, ou grand conſeil de Malines. Ce qu'il étoit dans ſon origine. Création du conſeil de Flandres diviſé enſuite en deux parties, dont l'une reſta à Lille & l'autre fut établie à Gand. Différends entre ce conſeil & le parlement de Paris. Etabliſſement d'une partie de ce grand conſeil à Malines en 1473. Philippe I, roi d'Eſpagne, le diviſa en deux & en mit une partie à Bruxelles & l'autre à Malines, *&c.* IV. 12. *b.*

Conſeil de la Marée, établi du tems de S. Louis pour avoir inſpection ſur le commerce du poiſſon de mer. Officiers de ce conſeil. IV. 12. *b.* Comment l'uſage du conſeil de la marée s'eſt inſenſiblement aboli. Fonctions qu'exercent encore les jurés prudhommes. Le ſurplus de la police appartient aux commiſſaires de la marée & au prévôt de Paris. *Ibid.* 13. *a. Voyez* CHAMBRE DE LA MARÉE, *&c.*

Conſeil de marine; ſéance particuliere du conſeil du roi pour le fait de la marine. Etabliſſemens de conſeils de marine, en différens tems. IV. 13. *a.* Tems où il s'aſſembloit ſelon l'ordonnance

l'ordonnance de 1720. Comment il étoit compoſé. Objets dont il étoit chargé. Comment les voix y étoient recueillies. *Ibid. b.* Fonctions du comte de Toulouſe qui en étoit le préſident. Suppreſſion de ce conſeil en 1723. *Ibid.* 14. *a.*

Conſeil ſupérieur de la Martinique. IV. 14. *a.*

Conſeil ſouverain de Nancy ; ſon établiſſement en 1635, lorſque le parlement de S. Michel fut ſupprimé. IV. 14. *a.*

CONSEIL, (*Petit*) conſeil privé du roi, le même qu'on appelloit grand-conſeil. Pourquoi il fut appellé *petit*. IV. 14. *a.* & enſuite *grand. Ibid. b.*

Conſeil de petite direction, *voyez* au mot CONSEIL DU ROI. IV. 14. *b.*

Conſeil de Pignerol ; édit de Louis XIV qui le confirme ſouverain, & crée divers officiers. Sa ſouveraineté ayant ſouffert atteinte en 1683 fut rétablie en 1694. Ce tribunal maintenant étranger à la France. IV. 14. *b.*

Conſeil politique, officiers qui compoſent le corps de ville dans quelques lieux du Languedoc. Celui de Luſignan. IV. 14. *b.*

Conſeil des princes du ſang. Quels ſont ceux à qui le droit d'avoir un conſeil appartient. Officiers qui compoſent celui des princes qui ont un appanage. Objets de ce conſeil. Il eſt ordinairement appellé *conſeil des finances*. Conſeil des princeſſes douairieres des princes qui avoient un appanage. IV. 14. *b.*

Conſeil des priſes ; commiſſion extraordinaire établie en tems de guerre près de l'amiral, pour juger les priſes faites en mer ſur les ennemis. Qui ſont ceux qui la compoſent. Comment les priſes étoient jugées anciennement. Etabliſſement du conſeil des priſes en différens tems. Réglement donné en 1695, le premier qui ait donné une forme certaine à cette commiſſion. Diſpoſitions de ce réglement. IV. 15. *a.* Ce conſeil continué par arrêt du 12 mai 1702. Changement établi dans la forme de ce conſeil en 1707. Nouveau réglement touchant ce conſeil en 1719. *Ibid. b.* Autre réglement donné en 1733. Dernier réglement en 1744. Ce conſeil ne ſubſiſte plus. *Ibid.* 16. *a.*

Conſeil provincial. IV. 16. *a.*

Conſeil des quarante ; aſſemblée qui fut établie à Paris par le duc de Mayenne. IV. 16. *a.*

Conſeil de Quebec. IV. 16. *a.*

Conſeil de raiſon, qui fut établi ſous Henri IV. IV. 16. *a.*

Conſeil de régence : ancienneté de ces ſortes de conſeils. Il en fut établi un en 1271 par Philippe III, un autre en 1374 par Charles V ; un autre par Charles VI en 1392. Louis XII en établit un en 1505. Conſeil de régence établi après la mort de Louis XIV en 1715, & qui ceſſa en 1724. IV. 16. *b.*

Conſeil de la reine. IV. 16. *b.*

Conſeil des rétentions, établi dans l'ordre de Malthe. IV. 16. *b.*

Conſeil de Rouſſillon ; conſeil ſouverain établi à Perpignan. Il y avoit auparavant un conſeil royal, lorſque cette province appartenoit à l'Eſpagne. IV. 16. *b.* Le conſeil de la part de la France fut établi en 1642, *&c.* Comment il eſt compoſé. Son reſſort. Deux ſortes de fonctions exercées dans ce conſeil ; les unes ſemblables à celles de toutes les cours ſupérieures, les autres qui conſiſtent à connoître des affaires concernant le domaine du roi. *Ibid.* 17. *a.*

Conſeil du roi ; ſon inſtitution auſſi ancienne que la monarchie. Quels furent les conſeils de Pharamond, de Mérouée, Childebert & ſes ſucceſſeurs. Ceux de Pepin, de Charlemagne, des autres rois de la ſeconde & troiſieme race. IV. 17. *a.* Le conſeil partagé en diverſes ſéances en différens tems. Celles qui ſubſiſtent préſentement. Rang de ceux qui les compoſent. Objet du conſeil du roi. Ceux qui en ſont membres ne forment point une compagnie comme les cours. C'eſt le roi qui tient chaque aſſemblée dans ſon conſeil, & en ſon abſence le chancelier de France. Rang du garde des ſceaux. Objet du conſeil des *affaires étrangeres*. Du titre de miniſtre d'état acquis à ceux qui y aſſiſtent. *Ibid. b.* Divers tems où ce département a exiſté. Du conſeil *des dépêches*, établi en 1617. Troiſieme ſéance, appellée *conſeil royal des finances* : divers tems où il a exiſté. Du *conſeil royal de commerce*, établi depuis 1730. Bureau du commerce : divers tems où il a exiſté. Le nombre de ceux qui aſſiſtent aux quatre ſéances du conſeil, dépend de la volonté du roi. *Ibid.* 18. *a.* Affaires contentieuſes qu'on porte dans une autre aſſemblée du conſeil, appellée le *conſeil des parties*, ou le *conſeil d'état privé*. La ſéance de ce conſeil beaucoup plus nombreuſe que les précédentes. Les deux agens généraux du clergé peuvent y entrer pour faire les repréſentations & requiſitions qu'ils jugent à propos. Quels autres officiers y ont entrée. C'eſt dans ce conſeil que les nouveaux conſeillers d'état prêtent ſerment. Rang & ſéance du doyen du conſeil. Service des vingt-quatre conſeillers d'état de robe, & de ceux d'égliſe & d'épée. Du lieu où ce conſeil s'aſſemble. *Ibid. b.* Jours d'aſſemblée. Comment s'y font les délibérations. La grande direction des finances eſt le principal des départemens qui dépendent du conſeil des parties. Quelles perſonnes la compoſent. C'eſt en la grande direction que ſe fait la réponſe au cahier des états des provinces. La petite direction des finances dépend encore du conſeil des parties : Matieres qu'on y examine. Lieu où elle s'aſſemble. Quelles perſonnes la compoſent. Aſſemblée où ſe ſignent les contrats que le roi paſſe avec le clergé. *Ibid.* 19. *a.* Du conſeil de chancellerie, objets qui en dépendent. C'eſt le chancelier qui nomme ceux qui y aſſiſtent. *Ibid. b.*

Des conſeillers d'état : leur titre en latin. Variations dans leur nombre. La place de conſeiller d'état n'eſt point un office, mais un titre de dignité, donné par lettres-patentes : cérémonie de réception. Comment eſt remplie la place vacante de conſeiller d'état ordinaire. Prérogative du doyen du conſeil. *Ibid. b.* A qui appartient le droit de lui ſuccéder. Sur le ſervice des conſeillers d'état, *voyez* ci-devant à l'article des CONSEILS. *Conſeillers d'état à brevet.*

Habillement des perſonnes du conſeil, lorſqu'ils y aſſiſtent ; & au ſacre du roi. Les miniſtres ſont aſſis pendant leur travail particulier, ainſi que les conſeillers d'état qui en ont un avec le roi.

Inſtruction des affaires au conſeil. Ibid. 20. *a. Forme des arrêts qui y ſont rendus.* Avocats, greffiers & huiſſiers pour le ſervice des parties qui ſont obligées d'avoir recours au conſeil.

Avocats aux conſeils. D'où ils furent tirés ; nombre de ces charges : leurs fonctions : comment le rang eſt déterminé entr'eux : leurs droits & privileges : chefs de leur college. *Ibid. b.*

Greffier du conſeil : avant 1300 il y a eu des officiers ſous le nom de notaires de France, clercs du ſecret, *&c.* Les uns ont formé enſuite le college de ſecrétaires du roi, les autres ſont reſtés attachés au ſervice particulier du conſeil : leurs fonctions : leur nombre réduit à quatre : leurs officiers en ſous ordre.

Huiſſiers du conſeil : leur ancienneté ; leur nombre ; leurs fonctions. Quatre huiſſiers de la grande chancellerie. *Ibid.* 21. *a.* Leurs fonctions : cérémonies où les huiſſiers aſſiſtent : leur habillement.

Commiſſions extraordinaires du conſeil. Qui ſont ceux qui les compoſent. Commiſſions pour juger des affaires criminelles. En matiere civile les affaires s'inſtruiſent dans les commiſſions du conſeil. Greffiers particuliers pour les commiſſions extraordinaires. Les huiſſiers y ſervent : il n'y a que les avocats au conſeil qui puiſſent y inſtruire les affaires, *&c.*

Conſeil du roi, contradiction dans l'Encyclopédie ſur le tems où la loi ſalique fut rédigée. *Suppl.* II. 549. *b.*

Conſeil du roi. Ceux des rois des deux premieres races. XII. 1. *b.* Chambre du conſeil. III. 45. *a.* 50. *a.* Clercs du conſeil. 524. *b.* Département du conſeil du roi. IV. 856. *a.* Ses aſſemblées les jours de fête & le dimanche. VI. 576. *a.*

Conſeil du roi du châtelet. IV. 22. *a.*

Conſeil du roi au parlement. IV. 22. *a.*

Conſeil de ſanté. IV. 22. *a.*

Conſeil des ſeize. IV. 22. *a.*

Conſeil ſecret du roi. Par ce conſeil étoient données les déclarations & interprétations ſur les ordonnances des foires de Brie & de Champagne, *&c.* IV. 22. *a.*

Conſeil ſouverain. Divers conſeils de ce nom. IV. 22. *a.*

Conſeil ſouverain de Tournai. IV. 22. *a.*

Conſeil de tutelle. Comment & pour qui ces conſeils ſont établis. Des délibérations qui s'y font. Articles placités du parlement de Rouen de 1666, qui parlent de ces conſeils. En Bretagne, le tuteur ne peut intenter de procès ſans l'avis du conſeil. IV. 22. *b.*

Conſeil de Valenciennes : conſeil provincial établi en 1706, mais ſupprimé enſuite. Deux autres conſeils à Valenciennes, qui ne ſont que des conſeils de ville. IV. 22. *b.*

Conſeil de ville. IV. 22. *b.*

Conſeil de l'union : l'aſſemblée des ſeize du tems de la ligue. IV. 23. *a.*

CONSEILLER. (*Juriſpr.*) Diverſes ſortes de conſeillers dans le royaume. L'origine des conſeillers proprement dits, remonte au tems des Hébreux. Soixante & dix anciens établis de Dieu pour ſervir de conſeil à Moïſe. Ce conſeil nommé *Sanhédrin* a ſubſiſté auſſi long-tems que l'état des Juifs. Les autres villes des Juifs avoient auſſi deux ſortes de conſeillers. D'où paroît venir l'uſage d'admettre un certain nombre de conſeillers-clercs dans les ſieges royaux. Conſeillers chez les Grecs. IV. 23. *a.* Deux tribunaux ſupérieurs chez les Athéniens. Il y avoit encore dans la Grece huit autres tribunaux, compoſés chacun d'un préſident & de pluſieurs conſeillers. Des conſeillers chez les Romains. Conſeil de Romulus. Conſeillers des rois & des conſuls. Juges qui faiſoient auprès du préteur la fonction de conſeillers. Claſſe des centumvirs formée par le préteur. Aſſeſſeurs ou conſeillers des proconſuls, préteurs ou préſidens dans les provinces. *Ibid. b.* Conſeillers des rois de France. Les comtes ayant ſuccédé en France aux magiſtrats romains,

on établit près d'eux un conſeil : ces conſeillers furent appellés communément, *ſcabini*, *échevins*. De l'élection de ces échevins. Les baillis, prévôts, châtelains, vicomtes, *&c.* qui ſuccéderent aux comtes, n'avoient point d'abord de conſeillers en titre. Le juge, en cas d'abſence, déléguoit un certain nombre d'aſſeſſeurs, dont l'autorité finiſſoit au retour du juge. Conſeillers que le juge appelloit pour les cauſes des nobles. *Ibid.* 24. *a.* Quel devoit être le nombre des juges, ou aſſeſſeurs. Obligation où étoient les nobles d'accepter cet emploi. Sous Philippe le bel, les juges eurent la liberté de choiſir un conſeil tel que bon leur ſembloit, ſans égard à la qualité des parties. Le prévôt de Paris étoit le ſeul, au commencement de la troiſieme race, qui eût conſervé ſon conſeil ordinaire. Premiere création de conſeillers en titre d'office, par Philippe de Valois. Comment ſe régloit l'état des préſidens & conſeillers des parlemens, lorſqu'ils devoient s'aſſembler. Les conſeillers des baillis & ſénéchaux prennent le titre de conſeillers du roi dès le commencement du quatorzieme ſiecle. Création des conſeillers des ſieges royaux reſſortiſſans aux bailliages & ſénéchauſſées, par Charles IX. Ce ſont les conſeillers qui font le rapport des inſtances & procès appointés. *Ibid. b.*

Conſeiller, origine de ce titre ſelon de la Mare. III. 707. *b.* Doyen des conſeillers. V. 95. *b.* Titres des conſeillers de cours ſouveraines. 387. *a.* Age auquel on peut obtenir l'office de conſeiller dans les cours ſupérieures. XI. 415. *b.* Conſeiller ſubrogé. XV. 572. *b.*

Conſeiller avocat. IV. 25. *a.*

Conſeillers au châtelet. Leur établiſſement auſſi ancien que celui de la ville de Paris. Différens noms qu'ils reçurent comme les conſeillers des autres comtes. Ce qu'on entendoit par le terme de *ſcabini*, d'où eſt venu celui d'*échevins*. Etat du conſeil du prévôt de Paris dès le commencement de la troiſieme race. Droit d'élire les conſeillers. Origine de la juriſdiction du juge-auditeur. IV. 25. *a.* Fonctions des conſeillers du prévôt de Paris. Gages aſſignés par S. Louis au prévôt & à ſes conſeillers. Arrêt de 1502, qui montre qu'il y avoit des conſeillers dès avant l'an 1300. Autres preuves de leur ancienneté. Ce qu'on doit entendre par les conſeillers-clercs dont parlent les lettres de Philippe VI, de février 1327. *Ibid. b.* Autres diſpoſitions de Philippe VI, par rapport aux conſeillers du châtelet, énoncées par les mêmes lettres. Divers pouvoirs attribués au prévôt & à ſes conſeillers par Charles V. Conſeillers du châtelet, appellés auprès de Charles VI. Du nombre de ces conſeillers en différens tems. *Ibid.* 26. *a.* Diviſion des cinquante-ſix conſeillers actuels en quatre ſervices ou colonnes. *Ibid. b.* Cérémonies auxquelles aſſiſtent les conſeillers au châtelet. *Ibid.* 27. *a.*

Conſeillers au châtelet. M. de la Mare prétend que les offices d'enquêteurs examinateurs ont précédé ceux de conſeillers au châtelet. III. 707. *b.* 708. *a*, *b.*

Conſeiller-clerc, ou conſeiller d'égliſe ; c'eſt un conſeiller d'un ſiege royal dont l'office eſt affecté à un eccléſiaſtique. Des tribunaux dont les offices ſont partagés entre clercs & laïcs. Objet que l'on a eu dans ce partage d'offices. Ancienneté de l'établiſſement des conſeillers-clercs. Des conſeillers-clercs au parlement & au conſeil du roi. Des ſix pairs eccléſiaſtiques qui ont conſervé leur ſéance au parlement. De l'archevêque de Paris, & de l'abbé de Cluny, conſeillers-clercs du parlement. Il paroît que le châtelet de Paris eſt le premier tribunal où il y ait eu des places de conſeillers affectées à des clercs. IV. 27. *a.* Places de conſeillers auſſi réſervées à des clercs, lorſque le parlement de Paris fut rendu ſédentaire. Quels ſont ceux qui peuvent obtenir un office de conſeiller-clerc. Ces conſeillers ne vont point à la Tournelle, *&c.* Exception à l'égard du parlement de Grenoble. Ceux qui ſont chanoines ſont diſpenſés de réſider dans leur canonicat. Rang des conſeillers-clercs à la grand'chambre du parlement, & dans les autres tribunaux. Un conſeiller-clerc peut décaniſer. IV. 27. *b.*

Conſeillers communs & publics. IV. 27. *b.*

Conſeillers de la commune de Rouen & de Falaiſe. IV. 27. *b.*

Conſeiller au conſeil royal. IV. 27. *b.*

Conſeillers députés des marchands forains du poiſſon de mer en la ville de Paris. IV. 27. *b.* Lettres que leur adreſſe Charles V concernant le ſalaire des vendeurs de marée. *Ibid.* 28. *a.*

Conſeillers de la douane, aſſeſſeur des juges de la juriſdiction des traites foraines de Lyon. IV. 28. *a.*

Conſeiller à l'élection ou *en l'élection.* IV. 28. *a.*

Conſeillers d'épée. IV. 28. *a.*

Conſeillers-facteurs de la ville de Verdun. IV. 28. *a.*

Conſeillers du royaume. (*Grands*) IV. 28. *a.*

Conſeiller au grenier à ſel. IV. 28. *a.*

Conſeillers d'honneur. Différence entre ces conſeillers & ceux qu'on appelle honoraires. Conſeillers d'honneur nés. Il y a des conſeillers d'honneur dans la plupart des cours ſouveraines. Origine de ces conſeillers au parlement, qui dans les commencemens n'étoient que des perſonnes du conſeil du roi. Diverſes réſolutions priſes ſur la fixation du nombre de ces conſeillers, IV. 28. *b.* qui enfin fut déterminé à ſix conſeillers d'honneur d'épée, & ſix de robe longue. Autres arrêtés par rapport à eux. Cet arrêté ſur le nombre fut toujours aſſez mal exécuté. Quels ſont les droits de ces conſeillers, dans les aſſemblées. Conſeillers d'honneur du parlement de Paris. *Ibid.* 29. *a.* Autres compagnies ſupérieures qui en admettent. Conſeillers d'honneur au préſidial de Nantes. *Ibid. b.*

Conſeillers d'honneur de la Cour des Aides. IV. 363. *b.*

Conſeillers honoraires. Obſervations ſur ceux du châtelet. Conſeillers honoraires ſont auſſi des offices particuliers. Création de ces conſeillers en chaque bailliage & ſiege préſidial, par Louis XIII. en 1635. *Ibid.* 29. *b.* Quels ſont leurs droits. De l'office de conſeiller honoraire au châtelet. Au préſidial de Nantes. *Ibid.* 30. *a.*

Conſeillers jugeurs. En quoi ils différoient des rapporteurs. Ordonnances qui en parlent. Les jugeurs & les rapporteurs qui faiſoient des offices différens dans le parlement, furent réunis en 1344. Diſtinction des jugeurs & des rapporteurs qui fut admiſe dans la chambre des comptes, IV. 30. *a.* & dans la plupart des ſieges royaux. *Ibid. b.*

Conſeillers jurés de la ville de Poitiers. IV. 30. *b.*

Conſeillers magiſtrats. IV. 30. *b.*

Conſeillers de police. IV. 30. *b.*

Conſeiller-rapporteur. IV. 30. *b.*

Conſeillers rapporteurs des criées. IV. 30. *b.*

Conſeiller du roi. Diverſes ſortes de perſonnes qui reçoivent ce titre. Des conſeillers du roi proprement dits. IV. 30. *b.* Ce que dit Loyſeau ſur ce que ce titre avoit autrefois d'honorable, & des perſonnes auxquelles il étoit réſervé. Comment ce titre fut enſuite rendu commun & mépriſé. Les conſeillers au châtelet de Paris ſont les premiers après les gens du conſeil qui ont porté le titre de conſeillers du roi. Pourquoi le châtelet s'appelle *Conſeil du roi au châtelet.* Des conſeillers du roi au parlement : ſur quoi eſt fondé ce titre. *Ibid.* 31. *a.* Ce titre de conſeiller du roi donné auſſi aux conſeillers des bailliages & ſénéchauſſées & autres ſieges royaux. Autres officiers de juſtice qui ſe le ſont attribué. Gens de lettres qui l'acquierent. Il n'eſt pas vrai que ce titre ait été communiqué aux langayeurs de porcs. *Ibid b.*

Conſeillers du roi réformateurs généraux. IV. 31. *b.*

Conſeillers du roi généraux tréſoriers ſur le fait de l'aide pour la rançon du roi. IV. 31. *b.*

Conſeillers vérificateurs & rapporteurs des défauts faute de comparoir & de défendre. Création de ces offices par Louis XIV. Motif de cette création. Suppreſſion de ces offices. IV. 31. *b.*

Conſeillers de ville. IV. 32. *a.*

CONSENS, (*Juriſp.*) terme uſité en matiere bénéficiale. Du terme pendant lequel le réſignant doit ſurvivre pour faire valoir la réſignation. Forme ſelon laquelle les notaires étendent le conſens. Ce notaire peut être ou celui de la chancellerie, ou l'un de ceux de la chambre apoſtolique. Quel eſt le jour d'où ſe fait l'extenſion du conſens. Des clauſes à mettre ſur la procuration *ad reſignandum.* IV. 32. *a.* Le conſens ne ſe met qu'aux réſignations & aux ſignatures de penſion. *Ibid. b.*

CONSENTEMENT, *agrément, permiſſion.* Ce que ces mots ont de commun & de différent dans leur ſignification. IV. 32. *b.*

Conſentement, convention, accord. Différences entre ces mots. IV. 161. *b.* Conſentement royal. XIV. 416. *b.*

CONSENTEMENT, (*Logiq. Morale*) définition. Il faut diſtinguer le conſentement de l'eſprit, du ſigne du conſentement. Le conſentement eſt ou exprès ou tacite, ou préſumé, ou ſuppoſé. Conſentement qui doit être regardé comme nul. IV. 32. *b.*

CONSENTEMENT *des parties*, (*Economie anim.*) il conſiſte en ce qu'une partie étant affectée, une autre à une diſtance ſe trouve affectée de la même façon. IV. 32. *b.* Cauſe qui le produit. Exemples dans les coliques excitées par la pierre dans la veſſie; effets moraux qui réſultent de certaines parties affectées. Autres ſingularités ſur ce ſujet. IV. 33. *a.* *Voyez* SYMPATHIE.

CONSENTES, (*Mythолog.*) les douze grands dieux des Romains. Autres dieux conſentes dont parle Varron. Les Grecs ont auſſi connu les dieux ſous ce nom. Leur temple à Piſe en Italie. IV. 33. *a.*

CONSENTIES, ou *Conſentiennes* (*Myth.*) fêtes en l'honneur des dieux conſentes. IV. 33. *a.*

CONSÉQUENCE, *concluſion.* Différence entre ces mots. IV. 33. *a.*

CONSÉQUENCE, (*Logiq.*) définition, exemple. IV. 33. *b.*

Conſéquence, pourquoi certaines conſéquences ſont plus éloignées que d'autres du principe dont elles ſont tirées. III. 891. *b.* Différence entre une conſéquence immédiate & une conſéquence éloignée. 892. *a.* Les uns voient plutôt certaines conſéquences, & les autres certaines autres. *Ibid. b.* Quelque éloignée que ſoit une conſéquence de ſon principe, il

n'y a guere d'hommes qui ne puiſſent parcourir tous les milieux pour y arriver. *Ibid.* Supposé la vérité des prémiſſes, la conſéquence eſt néceſſairement vraie. XIII. 777. *a.* Nos erreurs viennent plus de nos principes que de nos conſéquences. *Ibid.* Comment il arrive que deux hommes partant du même principe, arrivent à de tout autres conſéquences. *Ibid. b.* En quoi la vérité de conſéquence differe de la vérité de principe. XVII. 69. *a*, *b*, &c. On ne doit point toujours attribuer à un philoſophe toutes les conſéquences qui paroiſſent découler de ſes principes. VIII. 390. *b.* Conſéquence tirée de l'hypotheſe, en mathématique, 418. *a.*

CONSÉQUENT, termes conſéquens en arithmétique. IV. 33. *b.*

Conséquent, *le*, (*Logique*) définition : exemple. Diſtinction à faire dans le conſéquent, lorſqu'il eſt équivoque. IV. 33. *b.*

CONSERVATEUR, (*Juriſpr.*) officier établi pour la conſervation de certains droits ou privileges. Greffier-conſervateur, Juge-conſervateur. IV. 33. *b.*

Conſervateur apoſtolique, ou des privileges apoſtoliques des univerſités. Conſervateur des privileges royaux, & conſervateur des privileges apoſtoliques dans l'univerſité de Paris. Ce que diſent du conſervateur de ces privileges les lettres de Charles V, portant confirmation des privileges de l'univerſité de Paris. Bulle donnée par Urbain VI à la priere de Charles V. IV. 34. *a.*

Conſervateur des Caſtillans trafiquans dans le royaume. IV. 34. *a.*

Conſervateurs des décrets volontaires. IV. 34. *a.* Diſpoſition d'un édit de 1708, par lequel ces conſervateurs furent créés. Ces offices ſupprimés en 1718. IV. 34. *b.*

Conſervateurs du domaine, créés en 1582. Ces offices pluſieurs fois ſupprimés & rétablis. IV. 34. *b.*

Conſervateurs des études, les mêmes que les conſervateurs des privileges royaux des univerſités. IV. 34. *b.*

Conſervateur des foires, ou juge-conſervateur des privileges des foires. Les comtes de Champagne & de Brie furent les premiers inſtituteurs de ces ſortes d'officiers. IV. 34. *b.* *Voyez Conſervation de Lyon.* Préſentement la conſervation des privileges des foires eſt preſque toujours unie à la juſtice ordinaire. Uſage de Paris à cet égard. Celui de Lyon différent du précédent. IV. 35. *a.*

Conſervateur de la gabelle. IV. 35. *a.*

Conſervateurs des hypotheques, ou greffiers-conſervateurs des hypotheques. Quelle eſt leur fonction, & en quoi ils different des gardes des rôles, en quoi ils leur reſſemblent. IV. 35. *a.* Objet de l'édit de 1673 touchant les hypotheques ſur les offices : cet édit révoqué par celui de 1674. Création dans chaque province & généralité d'un conſeiller du roi greffier-conſervateur des hypotheques ſur les offices, par un édit de 1706. Diſpoſition de cet édit. *Ibid. b.*

Conſervateurs des hypotheques ſur les rentes dues par le roi. Edit de leur création en 1673. Diſpoſitions de cet édit. Les quatre offices de conſervateurs, *&c.* ont été réunis & ſont exercés par un ſeul titulaire. IV. 36. *a.*

Conſervateur des Juifs, ou des privileges des Juifs. Ordonnance du roi Jean qui en parle. Lettres de Charles V ſur ce ſujet. Cette charge abolie par Charles VI. IV. 36. *a.*

Conſervateur des marchandiſes. IV. 36. *b.*

Conſervateur de la marée. IV. 36. *b.*

Conſervateur des privileges royaux de l'univerſité de Paris. Cet office paroît avoir été établi par Charlemagne. Le prevôt de Paris conſtitué juge des différends de l'univerſité par Robert, fils de Hugues Capet. Origine du ſerment que le prévôt de Paris prête à l'univerſité, en qualité de juge-conſervateur de ſes privileges royaux. IV. 36. *b.* Lecture qui devoit ſe faire chaque année, ſelon l'ordonnance de Philippe le Bel, des privileges de l'univerſité en préſence du prévôt de Paris & de ſes officiers, *&c.* Actes de preſtation de ſerment par les prévôts de Paris, renfermés dans l'hiſtoire de l'univerſité par du Boulay. Conteſtations de la part des prévôts pour s'en diſpenſer. L'univerſité a négligé enſuite cette cérémonie. Du lieu & des jours d'audience pour les cauſes de l'univerſité. *Ibid.* 37. *a.* Ce qu'on entend par privilege de ſcholarité dont l'univerſité jouit. Conſervateurs des privileges royaux des autres univerſités. *Ibid. b.*

Conſervateurs des ſaiſies & autres oppoſitions faites au tréſor royal. Officiers établis pour la conſervation des droits des créanciers ſur les rembourſemens ou autres paiemens à recevoir au tréſor royal. Leur création en 1706. Leur ſuppreſſion en 1716. Leur rétabliſſement en 1719 en moindre nombre, *&c.* IV. 37. *b.*

Conſervateurs des villes ou des privileges des villes. De celui des privileges de Montpellier. IV. 37. *b.* De celui de Carcaſſonne. Cette fonction a quelque rapport avec celle des officiers romains appellés *defenſores civitatum.* Cet uſage des Romains paſſa dans les Gaules. Il paroît que les conſervateurs établis dans pluſieurs villes ſous la troiſieme race, ſuccéderent à ces officiers. *Ibid.* 38. *a.*

CONSERVATION, (*Métaphyſ.*) En quoi conſiſte l'action de Dieu dans la conſervation du monde. Pluſieurs, après Deſcartes, ſoutiennent qu'elle n'eſt autre choſe qu'une création continuée. Comment les Cartéſiens expliquent & prouvent cette continuité de création. Avantages qu'offre d'abord ce ſyſtème. IV. 38. *a.* Conſéquences odieuſes qu'il entraîne, déduites par M. Bayle. *Ibid. b.* Opinion de Poiret, ſelon laquelle Dieu a donné à chaque être la faculté de continuer ſon exiſtence. Raiſons qui appuient ce ſentiment. Avantages qu'il préſente. *Ibid. b.* Difficultés qu'il renferme. *Ibid.* 39. *a.*

Conservation, (*Morale*) la loi de conſervation eſt une des loix principales de la nature. Motifs qui doivent nous porter à exiſter le plus long-tems qu'il eſt poſſible. Il n'y a moralement perſonne d'aſſez inutile pour partir ſans prendre congé que de ſoi-même. « Toutes tes actions doivent » tendre à ta conſervation & à celle des autres, mais ſois par- » deſſus tout honnête-homme ». IV. 39. *a.*

Conservation des arts, maîtriſes & jurandes. (*Juriſp.*) Juriſdiction de police pour les arts & métiers. Celle qui eſt à Nantes. Celle de Lyon, appellée ſimplement *la juriſdiction des arts & métiers.* Celle de Paris. IV. 39. *b.*

Conſervation de Lyon, qu'on appelle auſſi la conſervation ſimplement établie pour la conſervation des privileges des foires, & pour le fait du commerce qui ſe fait à Lyon. Cette juriſdiction eſt la premiere des juriſdictions de commerce établies dans le royaume par rapport à l'étendue de ſa compétence & à ſes privileges. Juges & conſervateurs des privileges des foires de Brie & de Champagne, à la juriſdiction deſquels a ſuccédé celle dont il s'agit ici. IV. 39. *b.* Etabliſſement de deux foires franches à Lyon par Charles VII. Augmentation de ces foires : établiſſement d'un conſervateur & gardien par Louis XI. Diſpoſitions d'un édit de Charles VIII en 1594 ſur le même objet. C'étoit le ſénéchal de Lyon, bailli de Mâcon, qui fut d'abord établi conſervateur & gardien des foires. Mais il fut depuis établi un tribunal particulier qu'on appelle *la conſervation. Ibid.* 40. *a.* Attributions données au juge-conſervateur par un édit de 1535, & confirmées par pluſieurs autres ſuivans. Réunion de cet office au corps conſulaire en 1655. Edit de Louis XIV en 1669, portant réglement pour la juriſdiction civile & criminelle de la conſervation. *Ibid. b.* Officiers qui compoſent ce tribunal. Les avocats ès cours de Lyon admis à plaider à la conſervation. Juriſdictions qui lui appartiennent. Les charges d'avocat & de procureur général de la ville de Lyon, réunies à celles de procureur du roi en la conſervation. *Ibid.* 41. *a.*

Conſervation ou bailliage au châtelet de Paris. IV. 41. *a.*

Conſervation, (*Pharmac.*) elle conſiſte à préſerver d'altération toutes les drogues que l'apothicaire eſt obligé de garder dans ſa boutique. IV. 41. *a.* L'humidité & la chaleur ſont les deux grands inſtrumens de la corruption des ſubſtances médicales. L'air contribue auſſi à la diſſipation de ſubſtances très-volatiles. Précautions à prendre pour conſerver les eaux aromatiques diſtillées, les eaux ſpiritueuſes, les huiles eſſentielles. Exception aſſez ſinguliere à la regle de boucher exactement les vaiſſeaux qui contiennent les ſubſtances aromatiques volatiles. Huile employée pour préſerver certains ſucs de la communication de l'air. Comment on prévient l'effet de l'eau inhérente aux matieres mêmes. *Ibid. b.* Précautions à prendre pour conſerver les matieres expoſées à l'altération par la multiplicité des ſurfaces qu'elles préſentent à l'air. Différentes matieres qu'il faut tenir en lieu ſec. Quelles ſont celles auxquelles la chaleur eſt nuiſible, & qu'il faut tenir en lieu frais. Vermoulure qui attaque certaines ſubſtances. Comment on prévient cet inconvénient. *Ibid.* IV. 42. *a.*

Conſervation, deſſication des ſubſtances animales pour les conſerver. IV. 893. *b.* Maniere de dépurer les ſucs en liqueur pour les conſerver. XV. 595. *b.*

Conservation, (*Hiſt. nat.*) moyen facile de conſerver les oiſeaux qu'on veut faire arriver ſans altération dans les pays éloignés. *Suppl.* IV. 124. *a*, *b.* Des moyens de conſerver les différentes pieces d'un cabinet d'hiſtoire naturelle. II. 491. *b.* 492. *a.* Moyens de conſerver les fleurs, les fruits, *&c. Voyez* ces articles.

CONSERVE, (*Marine*) vaiſſeau de conſerve. Aller de conſerve. IV. 42. *b.* *Voyez* Convoi.

Conserve, *bureaux de.* V. 72. *b.*

Conserve, (*Pharm.*) deux vues principales qu'on s'eſt propoſées dans la préparation des conſerves. Utilité qu'elles ont dans l'art. Modeles de différentes eſpeces de conſerve. Conſerve de violettes. IV. 42. *b.* Conſerve de racine d'énula campana. Conſerve de cynorrodon. Conſerve de cochléaria. Les quatre eſpeces qu'on vient d'indiquer s'appellent conſerves molles ; on joint ici la conſerve de roſes ſolides. *Ibid.* 43. *a.*

Conſerve. Différence entre les conſerves & les confitures. III. 836. *b.* Ce que les confiſeurs & les apothicaires entendent par-là. 856. *a.*

Conserves, lunettes de ce nom. IX. 742. *b.*

CONSEVIUS, *ou* CONSIVIUS, (*Myth.*) dieu qui préſide à la conception des hommes. IV. 43. *a.* Foule de dieux que les païens avoient placés autour de ceux qui s'occupoient de l'acte de la génération. *Ibid. b.*

CONSIDÉRATION, *égards, reſpect, déférence:* différences entre ces mots. Juſte idée du mot *conſidération.* IV. 43. *a.*

CONSIDÉRATION, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. *b.* Différence entre réputation & conſidération. XIV. 161. *a, b.* Différentes ſignifications des mots *conſidération, retenue, circonſpection, ménagemens, égards.* III. 463. *b.*

CONSIGE, *ou* CONSIVE, (*Comm.*) ce qu'on entend à Lyon & en Provence par livre ou regiſtre de conſige. IV. 43. *b.*

CONSIGNATION, (*Juriſp.*) dépôt de deniers que le débiteur fait... entre les mains d'un officier public, pour ſe libérer envers celui à qui les deniers ſont dus, *&c.* IV. 43. *b.* Etymologie du mot *conſigner.* Soins des Athéniens & des Romains pour ces dépôts judiciaires. Ce qui ſe pratique en France à cet égard. Ce qui s'y pratiquoit anciennement, & ce qui s'y pratique encore dans les lieux où il n'y a point de receveurs de conſignations. La conſignation ſe faiſoit dans quelques juſtices ſubalternes du tems de Loiſeau, entre les mains du juge. *Ibid.* 44. *a.* Il y a peu de ſûreté de la faire entre les mains des greffiers de village. Ordonnances qui parlent des conſignations confiées aux greffiers. Henri III eſt le premier qui ait établi des receveurs des conſignations en titre d'office. De quelle maniere on en uſoit alors pour ces choſes-là. *Ibid. b.* Diſpoſitions de l'édit de Henri III. Nouvel édit de Louis XIV pour le même objet, en 1689. Déclaration de la même année qui s'y rapporte. Quelques ſeigneurs ont acquis l'office de receveur des conſignations; dans d'autres juſtices on ne peut donner de conſignation qu'entre les mains du receveur royal. Déclaration de l'an 1633, concernant ces receveurs. Qui ſont ceux qui ſont ſujets au droit de conſignation. *Ibid.* 45. *a.* Quels ſont les immeubles pour le prix deſquels les receveurs ne peuvent exiger aucun doit de conſignation. Autres réglemens ſur les droits des receveurs. *Ibid. b.*

CONSIGNATION *d'amende*, (*Juriſp.*) divers cas dans leſquels l'amende doit être conſignée. IV. 46. *a.*

CONSIGNATION de la dot, en Normandie. Nature & but de cette conſignation. Ce que dit à cet égard la coutume. IV. 46. *a.* Ce qu'on appelle conſignation *tacite.* Diſpoſition du réglement de 1666, ſur cet objet. *Ibid. b.*

Conſignation en matiere de retrait lignager. IV. 46. *b.*

Conſignation des vacations. IV. 46. *b.*

CONSIGNE, (*Art milit.*) ce qu'on entend par la conſigne. Officier dans les places de guerre appellé *le conſigne.* IV. 46. *b.*

CONSISTANCE, (*Phyſiq.*) définition. IV. 46. *b.* En quoi la conſiſtance differe de la continuité. *Ibid.* 47. *b.*

CONSISTANCE, (*Philoſ.*) état de perfection où les choſes ſuſceptibles d'accroiſſement ou de décroiſſement demeurent pendant quelque tems. Ce terme ſe dit particuliérement des arbres. Trois états qu'on diſtingue en eux. Age de la conſiſtance du chêne. IV. 47. *a.*

CONSISTANT, (*Phyſ.*) corps conſiſtans. Atmoſphere des corps conſiſtans, ſelon Boyle. IV. 47. *a.*

CONSISTOIRE, (*Hiſt. anc. mod. Juriſp.*) conſiſtoire des empereurs romains, des papes, des religionnaires. IV. 47. *a.*

Conſiſtoire des empereurs romains: leur conſeil intime. Quels étoient ceux qu'on appelloit *comites conſiſtoriani.* IV. 47. *a.*

Conſiſtoire du pape; le pape tient deux ſortes de conſcils avec les cardinaux; le conſiſtoire public, & le conſiſtoire ſecret. Bénéfices conſiſtoriaux. Cédule conſiſtoriale. Comment ceux qui ſont nommés aux bénéfices conſiſtoriaux ſont propoſés en conſiſtoire. Diverſes obſervations ſur la maniere dont ces bénéfices s'obtiennent. Les abbayes conſiſtoriales ne ſont pas toujours propoſées en conſiſtoire. Il faut pour expédier par conſiſtoire, que le pourvu ait toutes les qualités requiſes. Des expéditions faites hors conſiſtoire. IV. 47. *b.* Pourquoi l'on prend ſouvent la voie de la daterie plutôt que celle du conſiſtoire. *Ibid.* 48. *a.*

Conſiſtoire, en quoi conſiſte ce conſeil du pape XI. * *. 831. *a.* Premiers conſiſtoires des chrétiens. I. 441. *a, b.*

Conſiſtoire, aſſemblées que tenoient les religionnaires pour régler leur diſcipline, *&c.* Diſpoſition de la déclaration de 1684 ſur les biens donnés auparavant à ces conſiſtoires. IV. 48. *a.*

CONSISTOIRE de la bourſe, (*Comm.*) à Toulouſe. IV. 48. *a.*

CONSISTORIAL *avocat.* I. 152. *a.* Bénéfice conſiſtorial. II. 203. *b.*

CONSOLATION, (*Moral.*) de la maniere d'adminiſtrer les conſolations. Attention qu'on doit avoir aux circonſtances & aux rapports des perſonnes intéreſſées. IV. 48. *a.* Eloge de l'ode de Malherbe à ſon ami Duperrier, pour le conſoler de la mort de ſa fille. Ce qu'on pourroit dire à tous ceux qui s'affligent de quelque perte. Singuliere affliction d'un amant. *Ibid. b.*

CONSOLATION, (*Hiſt. eccl.*) cérémonie des Albigeois, par laquelle ils prétendoient effacer les fautes de la vie. Effet de cette cérémonie. IV. 48. *b.*

CONSOLATION. (*Terme de jeu*) IV. 48. *b.*

CONSOLE, (*Archit.*) énumération de pluſieurs ſortes de conſoles. IV. 48. *b.*

Conſoles appellées *termes* & *caryatides.* XVI. 159. *a.* II. 734. *a.* Conſoles appellées *corbeaux.* IV. 198. *b.*

CONSOLIDATION *des plaies.* Comment elle ſe fait. VIII. 644. *a.*

CONSOMMATION, *du mariage*, (*Juriſpr.*) Effets civils de cette conſommation. IV. 49. *a.*

CONSOMMÉ de chapon. III. 182. *b.* La chair de coq employée dans les conſommés. IV. 178. *b.*

CONSOMMER, *conſumer*, (*Synon.*) différentes ſignifications de ces mots. *Suppl.* II. 569. *a.*

CONSOMPTION, (*Droit nat.*) prêt à conſomption. XIII. 336. *a, b.*

CONSOMPTION, (*Médec.*) *voyez* PHTHISIE. Signes qui annoncent la conſomption dans un homme qui a été attaqué de ſyncope. VI. 122. *b.* Le ton grêle de la voix paſſe pour un ſigne prognoſtic de conſomption. XIV. 184. *b.* De la conſomption commune chez les Anglois: avis ſur les remedes convenables à cette maladie. III. 641. *b.* Eſpece de gelée recommandée dans la conſomption naiſſante. VII. 543. *a.* De la conſomption dans les enfans. V. 661. *a.* 663. *a.* Conſomption dorſale. XV. 797. *a.*

CONSONNANCE, (*Rhét.*) les conſonnances ont ſouvent de la grace en latin. Exemples. IV. 49. *a.* Divers noms que les rhéteurs donnent à cette figure, ſelon la différente ſorte de conſonnance & la variété de la poſition des mots. Pourquoi cette figure n'a pas le même avantage en françois qu'en latin. Conſeil aux écrivains françois par rapport à ces conſonnances. Cependant il faut remarquer qu'elles ſont autoriſées dans les proverbes. *Ibid. b. Voyez* ASSONNANCE & HOMOÏOTELEUTON.

CONSONNANCE, (*Muſiq.*) intervalle formé par deux ſons dont l'accord plaît à l'oreille. De cette infinité d'intervalles dont les ſons ſont ſuſceptibles, il n'y en a que très-peu qui forment des conſonnances. Celles que les Grecs admettoient, celles que nous y ajoutons. On les diſtingue en parfaites & imparfaites. Le caractere phyſique des conſonnances ſe tire de leur production par un même ſon, ou ſi l'on veut, du frémiſſement des cordes. Comment s'explique ce frémiſſement des cordes. D'où vient le plaiſir que les conſonnances font à l'oreille. IV. 50. *a.* Raiſon qu'en donnent les phyſiciens. Obſervation de l'auteur ſur leur hypotheſe. *Ibid. b.* Un écrivain judicieux, qui a donné des principes d'acouſtique, a rendu raiſon du plaiſir que les conſonnances font à l'oreille par la ſimplicité des rapports entre les ſons qui les forment. Réflexion ſur cette explication. *Ibid.* 51. *b.* Selon M. Briſeux, les proportions qu'on doit obſerver dans l'architecture, ſont les mêmes que celles qui reglent les conſonnances dans la muſique. *Ibid. b. Voyez* PROPORTION.

CONSONNANCE, (*Muſiq.*) accord de deux tons qui plaiſent à l'oreille. Elle tire ſon nom du ton le plus aigu de l'accord. *Suppl.* II. 554. *a.* Suite des tons qui ſe ſuccedent dans un ordre déterminé. Conſonnances & diſſonances formées par ces tons. L'harmonie décroit à meſure que les intervalles des tons ſe rapprochent. Dans l'accord de deux inſtrumens ſemblables, la diſſonance devient plus déſagréable à meſure qu'on approche de l'uniſſon. Propoſitions que l'auteur établit comme fondement de la théorie des conſonnances & des diſſonances, expoſée dans la ſuite de cet article. *Ibid. b.* Limites qui font la ſéparation des conſonnances & des diſſonances. *Ibid.* 555. *a.* Pourquoi l'accord de ſeptieme, quoique contenu dans l'étendue des intervalles conſonnans, fait une diſſonance. Les intervalles plus grands que dans le rapport de 6 à 7, ſont conſonnans lorſqu'ils ne ſe rapprochent pas trop du rapport de 1 à 2. Application des obſervations précédentes au ſyſtême des tons, tel qu'il eſt uſité dans la muſique moderne. *Ibid. b.* Afin qu'un ton quelconque faſſe une conſonnance complette avec le ſon fondamental, il faut de plus, qu'il faſſe conſonnance avec l'octave & la quinte de ce même ſon. Intervalles conſonnans. Conſonnances parfaites & imparfaites. La propriété principale des conſonnances eſt de ſatisfaire l'oreille & de produire des repos. Les diſſonances, au contraire, inquietent l'ouie, & font deſirer des tons qui ramenent le repos. Pourquoi les accords conſonnans forment des cadences. Des ſons conſonnans, lorqu'ils ſont étrangers au mode dans lequel on joue, forment une eſpece de diſſonance. Comment il ſe peut faire qu'une piece entiere de muſique n'ait que des accords conſonnans, & qu'elle conſerve néanmoins les graces de la variété. *Ibid.* 556. *a.*

CONSONNANCE. (*Muſiq.*) Des cas où certaines conſonnances

nances ſont réellement diſſonances. Du paſſage d'une conſonnance à une autre. *Suppl.* II. 556. *a.*

Conſonnance. Accords conſonnans. I. 76. *a.* 78. *a.* Intervalles conſonnans. VIII. 839. *b.* Conſonnance appellée par les anciens paraphonie. XI. 920. *b.* Moyens employés par quelques philoſophes grecs pour trouver les rapports des conſonnances. XV. 345. *a*, *b.* Lequel eſt le plus agréable à l'oreille, de l'uniſſon ou d'un intervalle conſonnant. XVII. 387. *a.* Les premieres compoſitions n'avoient pour baſe qu'une ſuite d'accords conſonnans. *Suppl.* I. 118. *a.* Pour qu'une compoſition ſoit parfaite, il faut en effacer toutes les diſſonances, & que les accords conſonnans qui reſtent ſoient encore un tout bien harmonique. Tous les accords conſonnans des trois parties, naiſſent de l'accord parfait. *Ibid. b.* Accords qui renferment les trois principaux intervalles conſonnans 119. *b.* Du choix des accords conſonnans & diſſonans pour l'expreſſion muſicale. *Suppl.* II. 926. *a.* Des conſonnances, ſelon M. Jamard. *Suppl.* IV. 867. *b.* 868. *a*, *b.* Selon M. Kirnberger, 873. *b.* &c. Conſonnances univoques, 994. *a.*

CONSONNANTE, (*Luth.*) ſorte d'inſtrument de muſique, qui participe du clavecin & de la harpe. *Suppl.* II. 556. *b.*

CONSONNE, (*Gramm.*) diviſion des lettres en voyelles & en conſonnes. Fondement de cette diviſion. Enumération de pluſieurs opérations naturelles que nous faiſons ſans aucune connoiſſance des cauſes phyſiques qui concourent à ces opérations. Quoique cette connoiſſance ſoit inutile pour notre conſervation, elle eſt très-utile pour agir avec lumiere, & connoître le fondement des ſciences & des arts qui embelliſſent la ſociété. C'eſt en conſéquence de cette étude que quelques perſonnes ont appris aux muets à parler, à lire & à écrire. IV. 51. *b.* Idée générale de la méchanique de la voix. *Ibid.* 52. *a.* Comment ſe forme le ſon des voyelles. *Ibid. b.* Le nombre des voyelles eſt plus grand qu'on ne le dit communément. Formation des conſonnes, modification de l'organe, néceſſaire pour cela. *Ibid.* 53. *a.* L'union ou combinaiſon d'une conſonne avec une voyelle, ne peut ſe faire que par une même émiſſion de voix; cette union eſt appellée *articulation.* Cette combinaiſon ſe fait d'une maniere ſucceſſive; elle ne peut être que momentanée, & de peu de durée. Formation des diphtongues. Des ſyllabes: définition: les ſyllabes terminées par des conſonnes ſont toujours ſuivies d'un ſon foible. S'il y a dans un mot pluſieurs conſonnes de ſuite, il faut toujours ſuppoſer entre chaque conſonne cet *e* foible & fort bref. Fondement de la diviſion des lettres en labiales, linguales, palatiales, dentales, nazales, gutturales. Diſtinction des lettres de cette diviſion. *Ibid. b.* Obſervations ſur l'*h* aſpirée & les gutturales en différentes langues. Les lettres d'une même claſſe ſe changent facilement l'une pour l'autre, le *b* en *p*, le *d* en *t*, &c. Le nombre des lettres n'eſt pas le même par-tout. Il y a des peuples qui mettent en action certains organes dont les autres ne font point d'uſage. Il y a auſſi une forme ou maniere particuliere de les faire agir. Modulation particuliere à chaque province, & même à chaque ville. Obſervations ſur la langue chinoiſe, ſur les lettres & les mots de cette langue. *Ibid.* 54. *a.* Nous avons dix-huit conſonnes qui ont un ſon bien marqué. Nous devrions donner un caractere propre, déterminé, unique, & invariable à chacun de ces ſons. De l'uſage de nommer les conſonnes par le ſon propre qu'elles ont dans les ſyllabes où elles ſe trouvent. Utilité de cet uſage. *Tableau figuré*, où ſe trouvent en premiere colonne la figure des conſonnes, en ſeconde colonne leur nom, & dans une troiſieme des exemples de chaque conſonne avec chaque voyelle. *Ibid. b.* Obſervations particulieres ſur la lettre *x* que l'auteur bannit du nombre des conſonnes, parce qu'elle n'a pas de ſon qui lui ſoit propre: elle eſt conſidérée ici comme une lettre double. *Ibid.* 55. *a.* Divers uſages auxquels elle eſt employée. Pourquoi l'auteur rejette les caracteres auxquels un uſage aveugle a donné le ſon de quelqu'un des quinze rapportés dans le tableau. A ces quinze ſons, on en pourroit ajouter quatre autres qui devroient avoir un caractere particulier; le *ch*, le *gn*, les deux *ll* mouillées, & le mouillé foible *ye*. *Ibid. b.* Obſervations ſur chacune de ces conſonnes, & les mots ou ſyllabes où elles entrent. *Ibid.* 56. *a.* Diviſion des conſonnes foibles & conſonnes fortes. Exemples des unes & des autres rangés en deux colonnes. *Ibid. b.* Obſervations ſur les quatre conſonnes *m*, *n*, *l*, *r*, dont le ſon ne change point du foible au fort. Si une foible vient à être ſuivie d'une forte, elle prend auſſi le ſon fort. *Ibid.* 57. *a.*

Conſonnes, principe de la diſtinction des voyelles & des conſonnes. IX. 406. *a.* Comment les maîtres de lecture nomment toutes les conſonnes. II. 473. *a*, *b.* Des conſonnes conſidérées dans leur cauſe & dans leur nature. IX. 407. *a.* Leur diſtinction en deux ſortes. *Suppl.* I. 604. *b.* Obſervations ſur les articulations & les conſonnes. VIII. 1. *a*, *b.* &c. Les conſonnes ſont la partie eſſentielle de l'orthographe. XI. 669. *b.* Regles ſur la ſociabilité de ces lettres. XV. 717. *a*, *b.* Les conſonnes comparées aux coups de langue qui font entendre les ſons ſur la flûte. XVII. 479. *a.* S'il eſt vrai que nos peres ont doublé les conſonnes pour marquer que la voyelle qui précede étoit breve. V. 184. *b.* Trois claſſes de conſonnes; les labiales, les linguales & les gutturales. VIII. 2. *a.* Voyez leurs articles. De la permutation des conſonnes. IX. 408. *b.* Conſonnes muettes. X. 849. *a.* Nazales. XI. 31. *b.* Conſonnes ramiſtes. XIII. 785. *a.* De la prononciation des conſonnes. *Suppl.* III. 131. *a*, *b.* Du choix des conſonnes pour l'harmonie du ſtyle. 305. *a. b.* Sur les conſonnes, *voyez* ARTICULATION.

CONSORT, nom d'une ſociété du tiers-ordre de ſaint François, établie à Milan. Fonction de diſtribuer les aumônes dont elle s'eſt chargée. IV. 57. *b.*

CONSORTS, (*Juriſpr.*) ceux qui ont le même intérêt dans une même affaire, *&c.* On appelle auſſi conſorts tous ceux qui plaident conjointement par le miniſtere d'un même procureur, *&c.* IV. 57. *b.*

CONSOUDE, (*Botan.*) caractere des fleurs de ce genre de plante. IV. 57. *b.*

Conſoude royale, ou ſpéronnelle. XV. 451. *a.* Grande conſoude, ou ſymphytum. XV. 741. *b.* Son uſage en teinture. XVI. 20. *b.*

CONSOUDE, *grande*, (*Mat. méd.*) propriété que les anciens auteurs avoient attribuée à ſa racine. Uſage que certaines filles en ont fait, au rapport de Sennert. Maladies dans leſquelles cette plante eſt réellement utile. IV. 57. *b.* Maniere de l'employer. Son uſage dans les applications extérieures. Préparations du ſyrop compoſé de grande conſoude. Ses propriétés. Compoſitions officinales dans leſquelles entre la racine de conſoude, ſes feuilles & ſon ſuc. *Ibid.* 58. *a.*

CONSPICILLUM, (*Ophiolog.*) eſpece de ſerpent. *Suppl.* II. 478. *a.*

CONSPIRANT, (*Méch.*) puiſſances conſpirantes. Il n'y a de puiſſances véritablement conſpirantes que celles qui agiſſent dans la même direction. Des puiſſances qui font angle entr'elles. IV. 58. *a.*

CONSPIRATION, *conjuration.* Différence entre ces mots. IV. 58. *a.*

Conſpiration. Loi qui preſcrit, ſous peine de mort, de révéler les conſpirations auxquelles même on n'a pas trempé. IX. 658. *a.* Officiers romains qui étoient établis pour arrêter les conſpirations. XVII. 790. *b.* Des peines qui doivent tomber ſur un corps de conſpirateurs. IV. 670. *a.*

CONSTANCE, (*Morale*) on ne peut compter ni ſur ce que dit le menteur, ni ſur ce que fait l'homme inconſtant. Dangereux effets de l'inconſtance. Comment la conſtance devient opiniâtreté & l'inconſtance raiſon. IV. 58. *b.*

Conſtance. Différence entre cette vertu & la fermeté, VI. 527. *a.* & la fidélité. *Suppl.* III. 37. *b.*

CONSTANCE, divinité des anciens. IV. 58. *b.* *Voyez* INCONSTANCE.

CONSTANCE, (*Géogr.*) ville impériale, *&c.* Du concile de Conſtance & de ce qui s'y paſſa. De l'évêque de Conſtance. Etendue du lac de ce nom. IV. 58. *b.*

Conſtance. Iſle du lac de Conſtance. XIV. 43. *b.* De l'évêque de Conſtance. IV. 68. *a.* Conteſtation ſur les annates dans le concile de Conſtance. I. 478. *a.*

CONSTANCE-CHLORUS, (*Hiſt. du Bas-Empire*) fils d'Eutrope & de Claudia, petit-neveu, par ſa mere, de l'empereur Claude-le-gothique. Pourquoi il fut ſurnommé *Chlorus.* Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 556. *b.*

CONSTANCE II, (*Flavius Julius*) fils du grand Conſtantin, regna conjointement avec ſes deux freres. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* II. 557. *a.*

Conſtance II. Obſervations ſur cet empereur. XV. 228. *a.*

CONSTANT, *ferme*, *inébranlable.* Différence entre ces mots. IV. 58. *b.*

CONSTANT I, (*Hiſt. du Bas-Empire*) fils du grand Conſtantin, regna conjointement avec ſes deux freres, Conſtance le jeune & Conſtantin. Deſcription de ſon regne. Conjuration de Magnence. Fin malheureuſe de Conſtant. *Suppl.* II. 557. *b.*

CONSTANT II, qui prit quelquefois le nom de Conſtantin III, étoit fils d'Héraclius Conſtantin, & de Grégoire, fille du patrice Nicetas. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 558. *a.*

CONSTANTE, *quantité*, (*Géom.*) quantité qui ne varie point par rapport à d'autres qui varient. Caracteres dont on ſe ſert en algebre pour marquer les unes & les autres. III. 58. *a.* Quand on a intégré une différentielle, on y ajoute une conſtante qui eſt quelquefois nulle, mais qui ſouvent auſſi eſt une quantité réelle. Regle la plus facile & la plus ordinaire pour bien déterminer la conſtante. *Ibid.* 59. *a.*

CONSTANTIN, *Caïus Flavius Valerius Claudius*, (*Hiſt. du Bas-Empire*) fils de Conſtance-Chlorus & d'Hélene. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* II. 558. *a.*

CONSTANTIN. Obſervations ſur le caractere & le regne de cet empereur. XI. 150. *b.* 151. *a.* XIV. 337. *b.* Affaires de Conſtantin & de Licinius. *Suppl.* III. 741. *b.* Diſcuſſion ſur la viſion céleſte de Conſtantin. XVII. 348. *a*, *b.* — 354. *a.*

Marques qu'il donna d'hypocriſie & de peu de piété. 351. *b.* Tort qu'il fit à l'état en élevant des hôpitaux où tout le monde fut reçu. X. 331. *b.* Comment il abolit le paganiſme. XI. 536. *a.* Patrimoine qu'il donna aux papes. 834. *a.* Obſervations ſur la prétendue donation qu'il fit aux papes de la ville de Rome & de pluſieurs provinces d'Italie. 836. *b.* XII. 180. *b.* Équivoque qui a ſervi de fondement à cette prétendue donation. XI. ** 833. *a.* Combien cet empereur encouragea & protégea l'agriculture. I. 184. *b.* Bibliotheque qu'il fonda à Conſtantinople. II. 231. *b.* Conſtantin loué de ce qu'il ne travailla point à enrichir le fiſc. VI. 819. *b.* Diſtinctions dont il honora la ville d'Arles. *Suppl.* I. 559. *b.* 560. *a.* Lettres qu'il fit mettre ſur ſes armes. 319. *b.* Arc de triomphe de Conſtantin. I. 601. *b.* XIV. 350. *b.* XVI. 655. *a*, *b.* *Voyez* ANTIQUITÉS, vol. I. des planches.

CONSTANTIN le jeune, fils aîné du grand Conſtantin, regna conjointement avec ſes freres Conſtance & Conſtant. Diviſion entre eux à l'occaſion du partage de l'empire. Mort de Conſtantin, après un regne très-court. *Suppl.* II. 561. *a.*

CONSTANTIN III. *Voyez* HÉRACLIUS II.

CONSTANTIN IV, ſurnommé *Pogonat* ou le *Barbu*, fils & ſucceſſeur de Conſtant II. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 561. *a.*

CONSTANTIN V, fils de Léon l'Iſaurien. On le ſurnomma *Copronime*. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 561. *b.*

CONSTANTIN VI, fils & ſucceſſeur de Léon IV. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 562. *a.*

CONSTANTIN VII, fils de Léon le ſage, dit *Porphyrogenete*. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 562. *a.*

Conſtantin Porphyrogenete protecteur des ſciences. II. 232. *b.*

CONSTANTIN VIII, fils de Romain le jeune, regna conjointement avec ſon frere Baſile. Etat de l'empire pendant leur regne. Conſtantin, après la mort de ſon frere, ſe livre aux plaiſirs, & abandonne le ſoin du gouvernement. *Suppl.* II. 562. *b.*

CONSTANTIN IX, ſurnommé *Monomaque*. Hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 562. *b.*

CONSTANTIN X, étoit de la famille des Ducas, une des plus illuſtres de l'empire. Il fut élevé au trône de Conſtantinople après l'abdication volontaire d'Iſaac Commene. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 563. *a.*

CONSTANTIN XI, dernier empereur de Conſtantinople, étoit fils de Manuel Paléologue, & ſuccéda à Jean, ſon frere aîné. Tableau de ſon regne. Priſe de Conſtantinople par les Turcs. Mort de l'empereur. *Suppl.* II. 563. *b.*

CONSTANTIN-FAULCON, (*Hiſt. de Siam*) hiſtoire étonnante de cet homme né dans l'iſle de Céphalonie, fils d'un cabaretier. Suites d'aventures par leſquelles il devient premier miniſtre du roi de Siam. Il gouverne cet empire avec gloire. Diſgrace affreuſe dans laquelle il tombe après la mort du roi. Sa fin malheureuſe. *Suppl.* II. 564. *b.* Deſtinée de ſa femme & de ſon fils. Caractere de Conſtantin-Faulcon. *Ibid.* 565. *a.*

CONSTANTINE, (*Hiſt. rom.*) fille aînée de Tibere & d'Anaſtaſie, fut donnée en mariage à Maurice, le jour même qu'il fut élu empereur. Eloge de cette princeſſe. Fin tragique de Maurice, de l'impératrice & de ſes enfans. *Suppl.* II. 565. *a.*

CONSTANTINOPLE, (*Géog. Comm.*) pourquoi on l'appelle *la nouvelle Rome*. Priſe de Conſtantinople par les Turcs en 1453. Du commerce qu'y font les nations chrétiennes. Comment s'y fait la vente des eſclaves. III. 59. *a.*

CONSTANTINOPLE. Cette ville devenue le ſiege de l'empire, *voyez* l'article *Conſtantin*. Priſe de Conſtantinople par les Turcs. *Suppl.* II. 563. *b.* Ses moſquées, établiſſemens de charité dans cette ville. XVI. 758. *a.* Ancienne égliſe & aujourd'hui moſquée de ſainte-Sophie dans Conſtantinople. V. 422. *a*, *b.* XV. 362. *b.* Peinture en moſaïque de la galerie de ſainte-Sophie. X. 749. *b.* Baſilique des ſaints apôtres. II. 117. *b.* Imprimerie. VIII. 624. *a.* Elévation que peuvent avoir les maiſons de Conſtantinople. X. 519. *b.* Fauxbourg de cette ville, appellé *Tophana*. XVI. 417. *a*, *b.* Bâtiment où l'on peint les toiles de coton. XVII. 371. *b.* Halles appellées *bezeſtins*. II. 220. *a.* Bibliotheques anciennes de Conſtantinople. 231. *b.* 232. *b.* Belle citerne dans cette ville. III. 487. *a.* Hans de Conſtantinople. VIII. 36. *a.* Hippodrome. VIII. 215. *b.* Bâtiment où l'on vend les drogues & les toiles. 446. *b.* Place nommée *atmeidan*, *Suppl.* I. 679. *a.* *bagne*. 744. *b.* Lieu qui fut appellé *exocionium*. *Suppl.* II. 916. *a.* Ecueils du détroit de Conſtantinople. XV. 742. *a.* Patriarchat de cette ville. XII. 175. *a*, *b.* Son gouverneur turc. II. 536. *a.* De tout tems elle avoit pris le croiſſant pour ſymbole. IV. 508. *b.* Etabliſſement de ſon commerce. III. 692. *b.* L'inoculation établie dans cette ville. VIII. 755. *b.* Conciles qui y ont été célébrés. XIII. 715. *b.* III. 808. *a*, *b.* 809. *a.* Symbole du concile de Conſtantinople. XV. 727. *b.* Enfans élevés dans cette ville aux dépens du roi de France. II. 240. *b.* Tribut que paient les chrétiens de Conſtantinople. III. 185. *a.*

CONSTANTINOPOLITAINE, *époque*. Son rapport avec la période julienne. IX. 56. *b.* XII. 361. *a.*

CONSTANTIUS, empereur, fait tourmenter pluſieurs perſonnes à l'occaſion des billets qui avoient été laiſſés dans le temple de Beſa. XI. 536. *a.*

CONSTELLATION, (*Aſtron.*) cartes céleſtes inventées par les aſtronomes, dans leſquelles ils ont partagé le firmament en pluſieurs conſtellations. Raiſon de cette diviſion. La diviſion des cieux en conſtellations paroît être auſſi ancienne que l'aſtronomie même. Dans toutes les planetes, on doit voir de la même maniere le ciel étoilé. Diviſion du ciel par les aſtronomes en trois parties principales; le régions boréale & auſtrale, & le zodiaque. IV. 59. *b.* Conſtellations reconnues par les anciens au nombre de 48. Les aſtronomes modernes en ont fait de nouvelles. Comment les étoiles ſont diſtinguées dans ces conſtellations. *Ibid.* 60. *a.* Des fables des poëtes ſur l'origine des conſtellations. Réformation faite à leurs noms par quelques modernes. Nouvel ordre de conſtellations, fait par Weigelius. Les plus ſavans aſtronomes n'ont jamais approuvé ces innovations. *Ibid. b.*

Conſtellation. Obſervations de dix mille étoiles dans l'hémiſphere auſtral, par M. de la Caille. *Suppl.* II. 565. *a.* Énumération des quatorze conſtellations formées de ces étoiles. Lettres données par cet aſtronome à chacune de ces étoiles viſibles à la vue ſimple. Diminution de la conſtellation formée par Halley, ſous le nom de *chêne de Charles II. Ibid. b.* Autres conſtellations formées par les modernes. Maniere de connoître les conſtellations les unes par les autres. *Ibid.* 566. *a.*

Conſtellations. Cartes qui aident à les connoître. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Différentes manieres dont les conſtellations ſont diſpoſées dans les cartes. *Ibid. b.* Alignemens obſervés entre quelques étoiles, par leſquels on peut connoître les conſtellations. 890. *b.* Méthode pour reconnoître les conſtellations ſans les cartes. 893. *b.* Leur diviſion en trois parties. III. 442. *a.* La diviſion des étoiles en conſtellations eſt au moins auſſi ancienne que le livre de Job. VI. 62. *a.* Nouvelles conſtellations des étoiles informes. *Ibid.* Du nombre des étoiles qui forment chaque conſtellation. 64. *b.* Etoiles nouvelles obſervées dans quelques conſtellations. 62. *b.* 63. *a.* Etoiles qui ont diſparu. Celles dont la lumiere varie. 63. *a.* *Voyez* ÉTOILES.

CONSTELLÉES, *figures*, voyez TALISMAN. Baudriers conſtellés. II. 162. *b.*

CONSTERNATION, dernier degré de la frayeur. On y eſt jetté par l'attente ou la nouvelle de quelque grand malheur. IV. 60. *b.*

CONSTIPATION, (*Médec.*) cauſes de cette diſpoſition. IV. 60. *b.* Quels ſont les tempéramens les plus ſujets à cette incommodité. Elle peut être regardée comme un ſymptôme de l'affection mélancolique & de l'hyſtérique. Le mouvement des voitures & du cheval y diſpoſe. La conſtipation n'eſt pas toujours maladive. Il faut diſtinguer la conſtipation habituelle ou ſaine, de la conſtipation contre nature ou maladive, qu'on appelle *échauffement*. Premiers accidens par leſquels elle devient incommodité. Remedes ordinaires à employer. *Ibid.* 61. *a.* Ceux qui tranſpirent abondamment, ont le ventre ſec, & ceux à qui le ventre coule abondamment tranſpirent peu; cependant on ne peut réparer une de ces excrétions par l'autre. Il ne faut pas confondre la conſtipation avec la ſuppreſſion de l'excrétion inteſtinale, ſymptôme preſque toujours fâcheux. *Ibid. b.* *Voyez* SÉCHERESSE DU VENTRE.

Conſtipation. Ses différentes cauſes. IV. 771. *a.* Conſtipation par échauffement. III. 35. *b.* Celle des femmes enceintes. VII. 963. *a*, *b.* Celle des femmes en couche. VI. 480. *a.* Conſtipation cauſée par l'uſage du lait. IX. 205. *b.*

CONSTITUANT, (*Juriſpr.*) divers ſens de ce mot. IV. 61. *b.*

Conſtituant. Celui qui s'obligeoit par forme de conſtitut. Rapport & différence entre la fidéjuſſion & le conſtitut. Principes que l'on ſuivoit dans l'ancien droit romain par rapport à cette forme d'obligation. XVII. 764. *b.* 765. *a.*

CONSTITUER. Sens grammatical de ce mot. Son uſage en juriſprudence. Conſtituer en dot. Conſtituer une rente. Conſtituer une ſervitude ſur ſon bien. Conſtituer procureur *ad lites*. Conſtituer procureur *ad negotia*. IV. 61. *b.*

Conſtituer, *ſe*, XVII. 765. *b.*

CONSTITUT, (*Juriſpr.*) eſpece de contrat chez les Romains. IV. 61. *b.* *Voyez* CONSTITUANT. Conſtitut parmi nous, eſt tout autre choſe que chez les Romains. Ce que nous entendons par-là. Actes dans leſquels cette clauſe intervient. Quoique l'on joigne ordinairement les termes de *conſtitut* & *précaire*, il ne ſont pas ſynonymes. Deux effets que produit cette clauſe. Conditions requiſes pour que la poſſeſſion civile ſoit tranférée par le moyen de la clauſe de conſtitut & de préçaire. On appoſe quelquefois cette clauſe dans les contrats

de conſtitution de rentes à prix d'argent ; mais cette clauſe a peu d'effets. *Ibid.* 62. *a.*

Conſtitut, voyez ſur ce ſujet. XVII. 764. *b.*

CONSTITUTION. (*Juriſpr.*) *Conſtitution de dot.* IV. 62. *a.* *Conſtitutions eccléſiaſtiques.* *Ibid. b.*

Conſtitutions générales. Entre les loix de l'égliſe, les conciles œcuméniques ſont des conſtitutions générales. En fait de loix politiques, on peut appeller de ce nom les ordonnances, édits, déclarations qui obligent tous les ſujets. IV. 62. *b.*

Conſtitutions des papes. IV. 718. *a, b.* Conſtitutions appellées *extravagantes.* VI. 337. *b.*

Conſtitutions particulieres. IV. 62. *b.*

Conſtitutions du prince. IV. 62. *b.*

Conſtitutions des princes. Ordonnances des empereurs romains. III. 577. *b.* IV. 991. *b.* V. 392. *a.* XI. 583. *b.*

Conſtitutions de Catalogne. XVII. 765. *b.*

Conſtitution de procureur. IV. 62. *b.*

Conſtitution de nouveau procureur. IV. 63. *a.*

Conſtitution de rente. IV. 63. *a.*

Conſtitution de rente. Promeſſe de paſſer contrat de conſtitution & de payer l'intérêt du principal. XIII. 445. *b.* Emprunt à conſtitution de rente. V. 597. *b.* Enſaiſinement de rentes conſtituées. 708. *b.*

CONSTITUTION, (*Hiſt. mod.*) ce terme relativement à l'empire d'Allemagne, a deux ſignifications. 1°. Loix générales qui ſervent de regle à tout l'empire. 2°. Etat du gouvernement de ce vaſte corps. C'eſt en ce dernier ſens qu'on en parle ici. IV. 63. *a.* *Voyez* auſſi *Allemagne.*

Suite des ſucceſſeurs de Charlemagne à la couronne impériale, juſqu'à Louis, fils d'Arnoul, en qui finit la poſtérité maſculine de ce premier empereur. Il mourut en 912. IV. 63. *a.* Conrad, comte de Franconie, & enſuite Henri, duc de Saxe, ſurnommé l'*Oiſeleur*, poſſéderent le trône de Germanie, ſans prendre le titre d'empereur ; mais depuis Othon I, fils de Henri, les Allemands ont toujours poſſédé le titre & la couronne impériale.

De l'empereur. L'élection de l'empereur depuis Othon I, ſe faiſoit par tous les grands de l'Allemagne. Qui étoient ces grands. Etat de l'empire depuis cet Othon, juſqu'à Henri IV, après lequel on fit une conſtitution par laquelle la voie d'élection libre & volontaire fut établie, & la ſucceſſion s'abolit inſenſiblement. Les grandes villes avoient quelque part à cette élection, moins par leur voix, que par leur approbation ; mais au milieu du treizieme ſiecle, les principaux princes s'attribuerent à eux ſeuls l'élection de l'empereur. Différens lieux où elle s'eſt faite. Du cortege des électeurs. *Ibid. b.* L'aſſemblée d'élection preſque toujours différée.

Etats de l'empire. I. *College des électeurs.* Corps de l'empire, diviſé en trois claſſes ; les électeurs, les princes, les villes impériales. Du tems où les électeurs ſe ſont attribué le privilege d'élire l'empereur. Cette eſpece d'uſurpation n'eut un état fixe que par la bulle d'or publiée par l'empereur Charles IV. Comment le nombre des électeurs, qui avoit été fixé à ſept, fut augmenté juſqu'à neuf. *Ibid.* 64. *a.*

De l'électeur de Mayence. Sa dignité d'archi-chancelier. Son chapitre. Il nomme un vice-chancelier qui réſide à Vienne. Pourquoi la ville de Mayence n'a plus été ville impériale. Premier archevêque de Mayence déclaré électeur. De qui l'archevêque reçoit l'inveſtiture pour le temporel. Ses charges & pouvoirs. *Ibid. b.* Lieu de ſa réſidence.

De l'électeur de Treves. Archi-chancelier pour les Gaules. Son chapitre. Ses privileges. Villes qu'il poſſede. Premier archevêque de Treves déclaré électeur.

De l'archevêque de Cologne. Sa réſidence. Son chapitre. Il eſt archi-chancelier pour l'Italie. Les princes eccléſiaſtiques de la maiſon de Baviere ſont en poſſeſſion de cet électorat, auquel ſouvent on a joint ſur la même tête, d'autres évêchés de conſéquence. *Ibid.* 65. *a.*

Du roi de Bohême. Dans les premiers tems ce royaume n'avoit que le titre de duché. La maiſon d'Autriche le poſſede aujourd'hui. Du duché de Siléſie. Du comté de Luſace. Du marquiſat de Moravie. Les droits du roi de Bohême dans l'empire augmentés depuis 1708.

De l'électeur de Saxe. Tems où la maiſon de Saxe fut inveſtie du duché électoral. Jean Frédéric mis au ban de l'empire par Charles-Quint, & la dignité électorale donnée à ſon couſin le prince Maurice. Religion reçue dans l'électorat. Celle de l'électeur. Privileges de ce prince. Etats qu'il poſſede comme électeur. *Ibid. b.*

De l'électeur de Baviere. Depuis quel tems la branche cadette de la maiſon palatine poſſede l'électorat. Ancienneté de cette maiſon. Elle a produit des rois & des empereurs. Comment la branche aînée, ou Rodolphine de Baviere, fut privée du droit alternatif qu'elle avoit à l'électorat avec la branche cadette, ou Guillelmine. Grands hommes que ces deux branches ont produits. *Ibid.* 66. *a.*

De l'électeur de Brandebourg. Cette maiſon, quoiqu'ancienne, n'eſt parvenue au point de grandeur où nous la voyons, que peu-à-peu. Ses grands domaines. Comment la juſtice eſt rendue dans ſes états. Religion de l'électeur. Branches de cette maiſon. Berlin, ſéjour de l'électeur.

De l'électeur Palatin. Sa religion. Celle de l'électorat. Grands hommes qui ont appartenu à cette branche de la maiſon palatine. *Voyez* PALATIN.

De l'électeur de Hannovre. Zele de cette maiſon pour les intérêts de la maiſon d'Autriche. Son origine. Comment elle s'eſt diſtinguée dans l'empire. *Ibid. b.* George I, deuxieme électeur de Hannovre, parvenu au trône d'Angleterre, *&c.*

Autres titres & charges héréditaires, qu'on nomme *charges de l'empire*, poſſédés par les électeurs. La plupart de ces offices tiennent quelque choſe de l'ancienne domeſticité des ſeigneurs qui étoient auprès des empereurs de la race de Charlemagne. Pourquoi l'on qualifie ces charges des électeurs du titre d'*archi-chancelier*, *archi-échanſon*, &c. *Ibid.* 67. *a.* Comment les électeurs ſont remplacés, lorſqu'ils ne peuvent aſſiſter aux cérémonies impériales. A qui appartient le *vicariat* de l'empire. Pouvoirs attachés à ce vicariat. Prétentions mutuelles à cette dignité de la part de l'électeur Palatin & de celui de Baviere.

II. *Des princes de l'empire*, diviſés en eccléſiaſtiques & en ſéculiers, de même que les électeurs. Détails ſur chacun d'eux. *Ibid.* 67. *b.* L'archevêque de Saltzbourg ; Bamberg, premier évêque de l'empire ; l'évêque de Wirtzbourg, duc de Franconie. Cérémonie ridicule qu'il faut ſouffrir pour entrer dans ſon chapitre. L'évêque de Worms : celui de Spire. L'évêque d'Augsbourg : celui de Conſtance. L'évêque de Paderborn. *Ibid.* 68. *a.* L'évêque de Hildesheim. L'évêque de Ratisbonne. L'évêque d'Oſnabruk. L'évêque de Munſter. Ceux d'Aichſtet & de Strasbourg. Celui de Liege. *Ibid. b.* Les évêques de Friſinghe & de Paſſau dans le cercle de Baviere. Ceux de Bâle, de Coire, de Trente, de Brixen. L'évêque de Lubeck. Autres principautés eccléſiaſtiques qui ſont aujourd'hui ſécuariſées, & poſſédées par divers électeurs & autres princes de l'empire. Etats qui, quoique qualifiés de princes de l'empire, n'ont plus ni voix ni ſéance. Il faut compter, parmi les princes eccléſiaſtiques, le grand-maître de l'ordre teutonique, le grand-prieur de Malthe. L'abbé de Fulde. *Ibid.* 69. *a.* Autres abbés de l'empire. Les autres prélats, auſſi bien que les abbeſſes, repréſentés par leurs députés, n'ont qu'une voix unis enſemble. Les princes ſéculiers n'ont ſéance qu'après les eccléſiaſtiques. Quels ils ſont. Les comtes immédiats de l'empire diviſés en quatre claſſes.

III. *Des villes impériales.* Elles ſe diviſent en deux bancs ; celui du Rhin & celui de Souabe. Toutes n'ont pas le même crédit. Obſervations ſur la voix de ces villes.

Des cercles de l'empire. Outre les dietes ou aſſemblées générales, il s'en tient encore de particulieres dans les cercles. Ce que ſont ces cercles. Comment ils ont été établis. Chaque cercle a ſes directeurs & un colonel. Leurs fonctions. Taxe impoſée aux états de chaque cercle. Enumération des cercles & des états que chacun d'eux contient. *Ibid. b.* Cercle d'Autriche. Celui de Baviere. Celui de Souabe. Celui de Franconie. Celui de haute-Saxe. *Ibid.* 70. *a.* Celui de baſſe-Saxe. Celui de Weſtphalie. Le cercle électoral & du bas-Rhin. Celui du haut-Rhin. *Ibid. b.* Le cercle de Bourgogne eſt aujourd'hui indépendant de l'empire.

Des loix de l'empire. Elles ſe diviſent en deux claſſes : les loix qui regardent les états du corps germanique en général ; celles qui regardent les affaires des particuliers.

1°. De la bulle d'or, qui eſt la premiere des loix générales de l'empire, publiée en 1336 par Charles IV. But de cette loi. Contraventions qui y ont été faites.

2°. Des capitulations impériales : leur origine. Nature de cette loi. *Ibid. b.*

3°. Troiſieme loi, celle de la paix publique, connue ſous le nom de *paix profane, civile ou publique.* Son origine. Son renouvellement par Maximilien I, *&c.*

4°. Quatrieme loi, appellée *paix religieuſe.* Origine & but de cette convention, qui ſe fit à Paſſau en 1552. Ceſſion de évêchés de Metz, Toul & Verdun, à Henri II, roi de France.

5°. Cinquieme loi, le traité de Weſtphalie en 1648, par lequel on rétablit la liberté du corps germanique. *Ibid. b.* Autres traités par leſquels cette liberté a depuis été confirmée.

6°. Les dernieres loix ſont les recès de l'empire.

On n'a pas parlé ici de pluſieurs loix anciennes, parce qu'elles ſervent moins pour le droit public de l'empire, que pour ſon hiſtoire.

Obſervations ſur la *ſeconde claſſe* des loix germaniques, celles qui regardent les affaires des particuliers.

Peines impoſées aux membres de l'empire. A qui appartient le droit de condamner au ban de l'empire. Deux exemples notables de ce ban. *Ibid.* 72. *a.* De la dépoſition de l'empereur. Exemples dans la perſonne d'Adolfe de Naſſau en 1298, & dans celle de Wenceſlas, fils de Charles IV.

Conſtitutions apoſtoliques. Recueil de réglemens attribués aux apôtres, qu'on ſuppoſe avoir été fait par S. Clément. Ce qu'elles contiennent. La plupart des ſavans conviennent qu'elles ſont ſuppoſées; mais M. Wiſthon s'eſt déclaré contre ce ſentiment univerſel. Raiſon très-forte contre l'opinion de ce ſavant. IV. 72. *a. Voyez* CLÉMENTINES.

CONSTITUTION, (*Phyſiolog.*) différence entre le tempérament & la conſtitution. Cauſe de la différence de conſtitution. VI. 670. *b.*

CONSTRICTION, (*Médec.*) rigidité des fibres, cauſe de maladie. III. 389. *b.* V. 876. *a*, *b.* Voyez auſſi *Rigidité*, *Aſtriction*, *Diſtenſion*, *Extenſion*, *Reſſerrement.*

CONSTRUCTION, (*Gramm.*) conſtruction vicieuſe; conſtruction louche; conſtruction pleine. Différence entre la conſtruction & la ſyntaxe. Il y a en toute langue trois ſortes de conſtructions. La conſtruction néceſſaire, ſignificative, ou énonciative, celle par laquelle ſeule les mots font un ſens. IV. 73. *a.* La conſtruction figurée. La conſtruction uſuelle.

I. De la premiere appellée *néceſſaire* & *ſimple.* Pour bien comprendre ce qu'on entend par-là, il faut obſerver ſoigneuſement la différence qu'il y a entre concevoir un ſens total, & l'énoncer enſuite par la parole. Chaque acte particulier de la faculté de penſer eſt excité en nous en un inſtant, ſans diviſion, & par une ſimple affection intérieure de nous-mêmes. La penſée tant qu'elle n'eſt que dans notre eſprit, n'a beſoin ni de bouche ni de langue, ni du ſon des ſyllabes. Mais dès qu'il s'agit de faire connoître aux hommes nos penſées, nous ne pouvons le faire qu'en leur donnant, pour ainſi dire, de l'étendue & des parties, ou par des ſons ou par des ſignes qui les repréſentent. *Ibid. b.* Ces parties deviennent enſuite l'original des ſignes dont nous nous ſervons dans l'uſage de la parole..... Les mots deviennent en même tems l'inſtrument & le ſigne de la diviſion de la penſée. Comment les enfans apprennent les ſons & la valeur des mots, l'analyſe qu'ils doivent faire de la penſée qu'ils veulent énoncer, *&c.* Dans toutes les langues, il n'y a qu'une même maniere néceſſaire pour former un ſens avec les mots; c'eſt l'ordre ſucceſſif des relations qui ſe trouvent entr'eux, *&c. Ibid.* 74. *a.* Cette maniere d'énoncer les mots ſucceſſivement, ſelon l'ordre de la modification que le mot qui ſuit donne à celui qui le précede, eſt devenue notre modele invariable. Sans elle leur enſemble ne forme aucun ſens dans notre eſprit. Pourquoi la conſtruction ſimple eſt auſſi appellée *naturelle.* Cet ordre eſt le plus propre à faire appercevoir les parties que la néceſſité de l'élocution nous fait donner à la penſée, & leurs rapports entr'elles. Le premier devoir de celui qui parle eſt de reſpecter les regles de la conſtruction ſimple. *Ibid. b.* L'ordre de cette conſtruction eſt uniforme en toute langue; nouvelle raiſon de l'appeller naturel. Enfin on l'appelle ainſi, parce qu'il ſuit la nature, & qu'il énonce les mots ſelon l'état où l'eſprit conçoit les choſes, qui eſt ou en allant de la cauſe à l'effet, ou de l'effet à la cauſe; mais en commençant toujours par nommer le ſujet, & en diſant enſuite ou qu'il eſt, ou qu'il fait, ou qu'il ſouffre, ou qu'il a. La conſtruction ſimple ne ſépare jamais l'adjectif du ſubſtantif. *Ibid.* 75. *a.* Lorſque les mots eſſentiels à la propoſition ont des modificatifs, la conſtruction ſimple les place à la ſuite des mots qu'ils modifient. Les circonſtances dont le ſens tombe ſur toute la propoſition, peuvent être placées au commencement ou à la fin. Les liaiſons des différentes parties du diſcours, *&c.* doivent précéder le ſujet de la propoſition où elles ſe trouvent. Par la même raiſon, le relatif *qui*, *que*, *dont*, précede tous les mots de la propoſition à laquelle il appartient. Trois regles à ſuivre pour s'exprimer ſelon la conſtruction ſimple. *Ibid. b.*

II. *De la conſtruction figurée.* Pourquoi l'ordre ſucceſſif des rapports des mots n'eſt pas toujours ſuivi dans l'exécution de la parole. Ce n'eſt alors que par l'analogie que nous concevons ce qu'on nous dit. Pourquoi cette conſtruction eſt appellée *figurée.* Exemples. *Ibid.* 76. *a.* La conſtruction ſimple comparée au droit commun, & la conſtruction figurée au droit privilégié. Le grammairien philoſophe doit faire voir que malgré le maſque d'anomalie que portent les phraſes de la conſtruction figurée, elles ſont pourtant analogues à la conſtruction ſimple. Six ſortes de figures qui ſont en uſage dans la conſtruction figurée. 1°. *L'ellipſe.* Phraſes elliptiques en latin. La langue latine eſt, pour ainſi dire, toute elliptique. Pourquoi les ſous-ententes ſont moins fréquentes en françois que dans les langues qui ont des cas. *Ibid. b.* Divers exemples d'ellipſes en françois. *Ibid.* 77. *a.* Façons de parler où il y a ſyllepſe & ellipſe. L'empreſſement que nous avons à énoncer notre penſée, & à ſavoir celle de ceux qui nous parlent, eſt la cauſe de pluſieurs de ces ſuppreſſions. Ellipſe renfermée dans l'expreſſion latine, *multis ante annis*, & dans celle-ci, *pœnitet me peccati. Ibid. b.* Le ſens de la période entiere fait ſouvent entendre le mot qui eſt ſous-entendu. Exemples d'une ſorte d'ellipſe appellée *zeugma*, qui ſignifie connexion, aſſemblage, figure ſoufferte en latin, mais à l'égard de laquelle la langue françoiſe eſt plus difficile. 2°. La ſeconde ſorte de figure eſt le contraire de l'ellipſe, c'eſt lorſqu'il y a dans la phraſe quelque mot ſuperflu qui pourroit en être retranché, ſans rien faire perdre du ſens, on l'appelle *pléonaſme.* Exemples. *Ibid.* 78. *a.* Comment le pléonaſme peut devenir un vice. 3°. La troiſieme ſorte de figure eſt la *ſyllepſe* ou *ſyntheſe*, par laquelle les mots ſont conſtruits ſelon la penſée & la choſe, plutôt que ſelon la lettre & la forme grammaticale. Exemples. 4°. *L'hyperbate*, c'eſt-à-dire, confuſion, mêlange de mots. Exemple, *ſaxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus aras.* Cette figure étoit en quelque ſorte naturelle au latin. *Ibid. b.* Nous ne ſaurions faire uſage de cette figure, que lorſque le rapport des corrélatifs n'eſt pas difficile à appercevoir. On ne peut dire qu'il y a inverſion, que lorſque la conſtruction ſimple n'eſt pas obſervée. Exemples d'inverſions en françois. Comme on ne parle que pour être entendu, les inverſions même doivent ſervir à la clarté, & non obſcurcir le diſcours. *Ibid.* 79. *a.* 5°. La cinquieme ſorte de figure, c'eſt l'imitation de quelque façon de parler d'une langue étrangere, ou même de celle qu'on parle. Helleniſmes obſervés dans les auteurs latins. L'imitation a donné lieu à pluſieurs façons de parler qui ne ſont que des formules que l'uſage a conſacrées. Exemple. 6°. *L'attraction.* Explication de cette figure. Exemples. *Ibid. b.*

III. *De la conſtruction uſuelle.* Elle eſt compoſée des deux précédentes. Réflexions ſur chacune des trois conſtructions dont on a parlé. 1°. Sur la conſtruction ſimple. Elle eſt le fondement de toute énonciation. *Ibid.* 80. *a.* Mais il ne faut pas croire que ce ſoit par cette maniere ſimple que quelque langue ait jamais été formée. Rien de plus irrégulier qu'une langue qui ſe forme ou qui ſe perd. Une eſpece de métaphyſique d'inſtinct & de ſentiment a préſidé à la formation des langues; ſur quoi les grammairiens ont fait enſuite leurs obſervations. 2°. De la conſtruction figurée. 3°. De la conſtruction uſuelle. Toute phraſe de la conſtruction uſuelle peut être énoncée ſelon l'ordre de la conſtruction ſimple. Une conſtruction figurée peut être ou n'être pas élégante. Elle eſt défectueuſe quand elle n'eſt pas autoriſée par l'uſage. C'eſt à la conſtruction ſimple qu'elle doit pouvoir être ramenée. *Ibid. b.* Et c'eſt ſur ce principe qu'eſt fondé l'uſage adopté dans les écoles, de faire faire la conſtruction, & en général la méthode uſitée par ceux qui enſeignent les arts libéraux, de mener les jeunes éleves du ſimple & du facile, à ce qu'il y a de plus ſublime dans l'art.

Du diſcours conſidéré grammaticalement, & des parties qui le compoſent Ces mots dont l'aſſemblage forme un ſens ſont, ou le ſigne d'un jugement, ou l'expreſſion d'un ſimple regard de l'eſprit, qui conſidere un objet avec telle ou telle modification. Ce qu'on entend par *juger.* Toutes les propoſitions exprimées par le mode indicatif énoncent autant de jugemens. *Ibid.* 81. *a.* Différence eſſentielle entre les propoſitions: les unes énoncent des jugemens; les autres n'entrent dans le diſcours que pour y énoncer certaines vues de l'eſprit, & peuvent être appellées ſimplement *énonciations.* Les unes & les autres ſont quelquefois appellées *phraſes.* Ce mot *phraſe* ſe dit plus particuliérement d'un tour d'expreſſions, entant que les mots y ſont conſtruits d'une maniere particuliere.

Des parties de la propoſition & de l'énonciation. La propoſition a deux parties, le ſujet & l'attribut. L'attribut contient eſſentiellement le verbe. Quatre ſortes de ſujets. Le ſujet ſimple. Le ſujet multiple. *Ibid. b.* Le ſujet complexe: l'attribut peut auſſi être complexe. La quatrieme ſorte eſt un ſujet énoncé par pluſieurs mots qui forment un ſens total, & qui ſont équivalens à un nom. Exemples. *Ibid.* 82. *a.* Remarques, 1°. que dans ces ſortes de ſujets il n'y a point de ſujet perſonnel que l'on puiſſe ſéparer des autres mots. 2°. Que l'on n'a recours à pluſieurs mots pour énoncer un ſens total, que parce qu'on ne trouve pas dans la langue un nom ſubſtantif deſtiné à l'exprimer.

Autres ſortes de propoſitions à diſtinguer pour bien faire la conſtruction.

II. Propoſition abſolue ou complette. Propoſition relative ou partielle. (Obſervations ſur cette diſtinction des propoſitions en abſolues & en relatives. XIV. 55. *a.*) L'aſſemblage de différentes propoſitions liées entr'elles eſt appellée *période.*

De la période. Définition. Il y a dans une période autant de propoſitions qu'il y a de verbes, ſur-tout à quelque mode fini; *Ibid. b.* car l'infinitif eſt ſouvent pris pour un nom, & lors même qu'il eſt verbe, il forme un ſens partiel avec un nom, & ce ſens eſt exprimé par une énonciation qui eſt ou le ſujet d'une propoſition logique, ou le terme de l'action d'un verbe, ce qui eſt très-ordinaire en latin. Exemples (*Voyez* quelques obſervations ſur ce ſujet. VIII. 705. *b.*). Il y a des propoſitions ou énonciations qui ne ſervent qu'à expliquer ou à déterminer un mot d'une propoſition précédente. Ce qu'on entend par membre de la période, inciſe, ſtyle coupé. *Ibid.* 83. *a.*

III. *Propoſition explicative; propoſition déterminative.* Différence

rence entre l'une & l'autre. Exemples qui font ſentir cette différence. Ces énonciations ou propoſitions qui ne ſont qu'explicatives ou déterminatives, ſont communément liées aux mots qu'elles expliquent ou déterminent, par *qui*, ou par *que*, ou par *don*, *duquel*, &c.

IV. *Propoſition principale ; propoſition incidente.* Explication. Exemples. *Ibid. b.*

V. *Propoſition explicite ; propoſition implicite* ou *elliptique.* Ces dernieres ſont fort en uſage dans les deviſes & dans les proverbes. Les mots énoncés doivent être préſentés dans la forme qu'ils le ſeroient, ſi la propoſition étoit explicite. Inſcription qu'on lit ſur le rideau de la comédie italienne, ſervant d'exemple de propoſition implicite. De la deviſe : l'ame de la deviſe eſt une propoſition de même eſpece. Exemple tiré du *nec pluribus impar*, appliqué à Louis XIV. *Ibid.* 84. *a.*

VI. *Propoſition conſidérée grammaticalement : propoſition conſidérée logiquement. Ibid. b.* Table des divers noms que l'on donne aux propoſitions, aux ſujets & aux attributs. *Ibid.* 85. *a.*

Des *propoſitions compoſées* ſelon les logiciens : définition. Différentes eſpeces de ces propoſitions ; disjonctives, conditionnelles, cauſales, adverſatives ou diſcrétives, *&c. Ibid. b.*

Deux rapports généraux entre les mots dans la conſtruction. I. Rapport d'*identité.* C'eſt le fondement de l'accord de l'adjectif avec ſon ſubſtantif, & du verbe avec le ſujet. II. Rapport de *détermination.* Le ſervice des mots ne conſiſte qu'à énoncer une idée, & à faire connoître le rapport d'une idée avec une autre idée. Ainſi dans cette phraſe *lumen ſolis*, la terminaiſon de *ſolis* détermine *lumen* à ne ſignifier alors que la lumiere du ſoleil. La détermination qui ſe fait en latin par la terminaiſon de l'accuſatif, ſe marque en françois par la place du mot, *&c.* Les autres déterminations ne ſe font aujourd'hui que par le ſecours des prépoſitions : elles ſe faiſoient autrefois par la ſeule poſition du mot. *Ibid.* 86. *a.* La ſyntaxe d'une langue ne conſiſte que dans les ſignes de ces différentes déterminations. Quand on connoît bien l'uſage de ces ſignes, on ſait la ſyntaxe de la langue. Un mot doit être ſuivi d'un ou de pluſieurs mots déterminans, toutes les fois que par lui-même, il ne fait qu'une partie de l'analyſe d'un ſens particulier. Exemple de phraſes dans leſquelles le ſens eſt déterminé par une prépoſition & ſon complément. Autre exemple dans lequel le verbe eſt déterminé par rapport à la perſonne & à la choſe. Parmi les déterminations, il y en a de néceſſaires & d'autres qui n'influent en rien à l'eſſence de la propoſition grammaticale. Un nom ſubſtantif ne peut déterminer que trois ſortes de mots, ſavoir un autre nom, un verbe, une prépoſition. *Ibid. b.* 1°. Lorſqu'un nom ſubſtantif en détermine un autre, le ſubſtantif déterminant ſe met au génitif en latin ; & en françois ce rapport ſe marque par la prépoſition *de*, &c. 2°. Quand un nom détermine un verbe, il faut ſuivre l'uſage établi dans une langue pour marquer cette détermination, *&c.* 3°. Une prépoſition ne détermine qu'un nom ſubſtantif ou un mot pris ſubſtantivement.

Autres remarques pour bien faire la conſtruction. 1°. On doit lire entiérement toute la période qu'on veut conſtruire. 2°. Dans les propoſitions abſolues, il faut toujours commencer par le ſujet de la propoſition. 3°. Dans les propoſitions relatives, on commence par les adverbes conjonctifs qui les rendent relatives. 4°. Diviſez la propoſition en ſujet & en attribut. *Ibid.* 87. *a.* S'il y a quelque adjoint ou inciſe, placez-le au commencement ou à la fin de la propoſition. Exemple. Comment il faut conduire les jeunes gens pour les accoutumer à faire la conſtruction. *Ibid. b.* Les principes métaphyſiques de la conſtruction ſont les mêmes dans toutes les langues. L'auteur en fait ici l'application ſur l'idille de madame Deshoulieres, intitulé *les moutons. Ibid.* 88. *a. &c.* Pourquoi les raiſonnemens métaphyſiques ſont indiſpenſables dans la matiere qu'on vient de traiter. *Ibid.* 92. *a.*

Conſtruction, deux ſortes de conſtructions ; l'une analytique, & l'autre uſuelle. VII. 844. *b.* Le ſens eſt la principale regle de la conſtruction. III. 632. *a.* De la maniere de faire la conſtruction. 822. *a.* Importance de la bien faire. 823. *b.* En quel cas & juſqu'à quel point il eſt permis de tranſpoſer les mots dans notre langue. IV. 695. *b.* Diverſes réflexions ſur la conſtruction à l'article *Inverſion.* VIII. 852. *b. &c.* Obſervations ſur les mots ſuppléés dans la conſtruction analytique pour la plénitude du ſens. XV. 671. *b. &c.* Tour irrégulier, mais élégant dans la conſtruction. XVI. 463. *a*, *b.* Figures de conſtruction. VI. 768. *a*, *b*, *&c.* Comment un dictionnaire doit traiter de la conſtruction des mots. IV. 960. *b.* Obſervations ſur la conſtruction dans la langue hébraïque. VIII. 90. *b.* 91. *a.* Remarques ſur l'article *Conſtruction* de l'Encyclopédie.

CONSTRUCTION, (*Géométrie*) ce mot exprime les opérations qu'il faut faire pour exécuter la ſolution d'un problême. Ce mot ſe dit auſſi des lignes qu'on tire pour parvenir à la ſolution d'un problême, ou pour démontrer quelque propoſition. Conſtruction d'une équation. Méthode pour conſtruire une équation du premier degré. Neuf exemples. IV. 92. *b.* Méthode pour conſtruire les équations du ſecond degré ; celles du troiſieme degré. La méthode pour ces dernieres peut s'appliquer généralement aux degrés plus élevés à l'infini, & elle eſt auſſi commode & auſſi ſimple qu'aucune autre. *Ibid.* 93. *a.* En général la méthode de réſoudre les équations du troiſieme & du quatrieme degré, conſiſte à y employer deux ſections coniques, qui doivent être les plus ſimples qu'il ſe puiſſe. C'eſt pourquoi on conſtruit toutes ces équations par le moyen du cercle & de la parabole. Expoſition de cette méthode. Par où l'on voit que pour conſtruire une équation du troiſieme degré, il faut d'abord en la multipliant par x, la changer en une du quatrieme. Comment ſe conſtruiſent les équations de degrés plus compoſés. *Ibid. b.*

Conſtruction, différence entre les conſtructions géométriques & les conſtructions méchaniques. VII. 639. *b.*

CONSTRUCTION, (*Marine*) l'art de bâtir des vaiſſeaux. Indication des meilleurs ouvrages, où ſont développés les principes généraux de la conſtruction, & les méthodes particulieres pour conſtruire différentes ſortes de bâtimens. Le premier objet qui ſe préſente dans la conſtruction des vaiſſeaux, c'eſt la grandeur & la proportion qu'on veut donner au bâtiment. Ordonnance de Louis XIV qui regle cet objet. Mais les proportions établies par cette ordonnance, ne ſont plus ſuivies aujourd'hui. Maniere de déterminer la longueur d'un vaiſſeau, IV. 94. *a.* la longueur des ſabords, & leur diſtance. Enſuite il en faut fixer la largeur au maître-bau ; ce qui varie ſuivant les différentes méthodes dont on rapporte ici quelques exemples. *Ibid. b.* Proportions à obſerver pour le creux du vaiſſeau. *Ibid.* 95. *a.* Ces trois dimenſions étant réglées, il s'agit de fixer les proportions des différentes pieces qui entrent dans la conſtruction. Ouvrage à conſulter là-deſſus. Devis d'un vaiſſeau où les proportions des membres & des principales parties ſont fixées, avec l'ordre dans lequel on les travaille & on les met en place. Devis d'un vaiſſeau du premier rang, de 155 pieds de long. *Ibid. b. &c.* Ordre que l'on ſuit pour diſpoſer & placer chaque partie. *Ibid.* 98. *b.* Tout ce qu'on trouve dans cet article ne regardant que le corps du vaiſſeau, ce qui regarde les voiles & les cordages eſt traité aux mots *Mâts*, *Voiles*, *Cordages*, *Navire.*

Conſtructions, inſpecteurs des. VIII. 493. *a.*

CONSUALES, (*Hiſt. anc. Myth.*) fêtes à l'honneur du dieu Conſus, c'eſt-à-dire, Neptune. Evandre inſtitua le premier cette fête, mais Romulus la rétablit ſous le nom de *Conſus.* Ce fut dans les jeux conſuales qu'il fit l'enlevement des Sabines. Ces jeux étoient du nombre de ceux que les Romains appelloient ſacrés. Ce qui ſe pratiquoit ces jours-là. En quel tems de l'année on les célébroit. IV. 100. *a.* *Voyez* HIPPOCRATIES.

CONSUARANI, (*Géogr.*) peuples Gaulois. *Suppl.* IV. 9. *a.*

CONSUBSTANTIATEURS, (*Théolog.*) en quel ſens M. Peliſſon emploie ce terme, lorſqu'il prétend qu'après le concile de Nicée les anciens appellerent les catholiques *homooufiens*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, les conſubſtantiateurs. IV. 100. *b.*

CONSUBSTANTIATION, (*Théol.*) croyance des luthériens ſur la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. *Voyez* IMPANATION. Comment Luther expliquoit à cet égard ſa doctrine. D'abord il permettoit l'une & l'autre opinion, de la tranſubſtantiation & de la conſubſtantiation, mais enſuite il nia ouvertement la premiere. La conſubſtantiation réfutée par les défenſeurs du ſens figuré & des catholiques. IV. 100. *b.*

CONSUBSTANTIEL, (*Théol.*) *Coëſſentiel*, les orthodoxes croient le fils de Dieu conſubſtantiel, à ſon pere. Pourquoi le terme ὁμοούσιος, conſubſtantiel, fut adopté dans le concile de Nicée. Doctrine des Ariens, & leurs efforts contre les orthodoxes. Le concile de Nicée accuſé d'avoir innové dans la doctrine, en admettant une expreſſion dont le concile d'Antioche avoit aboli l'uſage. Pourquoi ce mot avoit été condamné par ce concile. IV. 101. *a.*

CONSUL, (*Hiſt. anc.*) tems où commença cette dignité à Rome. Premiers conſuls. IV. 101. *a.* Qui fut le préſident des premiers comices romains. Le nom de conſul étoit propre à rappeller à ce premier magiſtrat ſon devoir & les limites de ſa charge. Quelles étoient ces limites. Comment cette autorité fut de tems en tems interrompue. Qui fut le dernier conſul & en quel tems finit le conſulat. Cette dignité avilie ſous les empereurs. De l'élection des conſuls dans les tems de la république. En quel tems de l'année ſe faiſoit la déſignation. Ce qui ſe pratiquoit le jour que les déſignés entroient en charge. *Ibid. b.* Dans quel ordre de la république ſe prenoient les conſuls. De l'âge requis pour le conſulat. Charge qu'il falloit avoir exercée auparavant. Intervalle entre les deux conſulats. Marques de la dignité conſulaire. Pouvoir du conſulat. *Ibid.* 102. *a.* Comment chaque conſul

chercha à fixer la mémoire de ſon conſulat par quelque choſe d'important. Source de la ſplendeur & de la puiſſance de la république. Cérémonie qui ſe pratiquoit lorſque le conſul ſortoit de charge. Dignités qu'on rempliſſoit ordinairement après le conſulat. Conſuls honoraires ſous Jules Céſar & ſes ſucceſſeurs. Conſul appellé *major*. *Ibid. b.* Conſul appellé *ordinarius*. Conſul *ſuffectus*. Vingt-cinq conſuls dans la même année ſous l'empereur Commode. *Ibid.* 103. *a.*

Conſul, comices où l'on éliſoit les conſuls. III. 680. *b.* Principale autorité des conſuls dans le ſénat. XIII. 798. *a.* Préſens que ceux qui étoient devenus conſuls faiſoient à leurs amis. XV. 482. *a.* Gardes du conſul. VII. 482. *b.* Son logement dans le camp. IX. 635. *a.* Robe des conſuls. XIV. 309. *b.* XVI. 502. *a.* Bâtons des conſuls. XIV. 797. *b.*

CONSUL, (*Juriſpr.*) titre commun à pluſieurs ſortes d'officiers de juſtice. IV. 103. *a.*

Conſuls des communautés d'arts & métiers. IV. 103. *a.*

Conſuls des marchands. On trouve dans l'antiquité des veſtiges de ſemblables juriſdictions. Exemples tirés des Grecs & des Romains. En France, les marchands & gens de métiers n'ont eu pendant long-tems d'autres juges que les juges ordinaires. Prévôt établi ſur la premiere confrairie de marchands qui s'eſt formée à Paris. IV. 103. *a*, *b*. Droit & autorité des jurés & gardes des communautés de marchands & des arts & métiers. Les conſervateurs des foires n'avoient droit de connoître que des privileges des foires. Quelle eſt la plus ancienne des juriſdictions conſulaires. Ce qui donna lieu à l'établiſſement de la chambre de commerce de Paris en 1563. Autres villes où de ſemblables juriſdictions furent inſtituées. Leur nombre diminué enſuite. Toutes ces juſtices conſulaires ſont royales & réglées à l'inſtar de celle de Paris. Comment eſt compoſé celle-ci. *Ibid. b.* Noms que prennent les conſuls de Toulouſe, de Rouen, de Bourges. Juriſdiction conſulaire de Lyon, robe des conſuls. Officiers de ces juriſdictions. Par qui ſe fit la premiere élection des juge & conſuls à Paris. Durée de leur charge. Comment ſe fait l'élection annuelle. Qualités néceſſaires pour être juge & conſul. D'où eſt tiré le juge. Les conſuls ne peuvent être du même commerce que le juge. Serment que prêtent les élus. Autres maximes relatives au juge & aux conſuls. *Ibid.* 104. *a.* Du lieu & des jours d'audience des conſuls de Paris. Comment s'exerce leur juſtice. Matieres de leur compétence. *Ibid. b.* De l'exécution des ſentences des conſuls, & de l'appel de ces ſentences. Liſte des ſoixante-ſept juriſdictions conſulaires établies dans le royaume avec la date de leur création. *Ibid.* 105. *b.* Ouvrages à conſulter ſur cette matiere.

CONSULS *des Marchands*. Obſervations critiques ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 569. *a.*

CONSULS *françois* dans les pays étrangers. IV. 105. *b.* Leurs fonctions. Age qu'il faut avoir pour les exercer. Serment & enregiſtrement des proviſions de ceux qui ſont nommés conſuls. Comment ils ſe font reconnoître dans le lieu de leur conſulat. Ce qu'ils doivent faire, lorſqu'il s'agit d'affaires générales du commerce & de la nation. Objets qu'embraſſe leur juriſdiction. De l'exécution de leurs jugemens. Autres pouvoirs du conſul. De l'appel de ſes jugemens. Des différends du conſul avec les négocians du lieu. Vice-conſul dans quelques endroits. Chancelier du conſul. Ses autres officiers. *Ibid.* 106. Etat des conſulats en France, en Eſpagne, Italie, Portugal, dans le Nord, & dans les échelles du Levant & de Barbarie. Ce que font les conſuls quand la France eſt en guerre avec les puiſſances chez leſquelles ils ſont établis. Conſul françois autrefois en Hollande. Conſuls des autres puiſſances européennes dans les mêmes lieux où ſont établis les François. *Ibid. b.*

CONSULS des villes & bourgs, officiers municipaux, *&c.* Pourquoi ils ſont appellés *conſuls*. IV. 106. *b.*

Conſul. Chancelier des conſuls. III. 92. *b.* Notaire des bayle & conſuls du Languedoc. XI. 240. *a.* Procureur des conſuls. XIII. 419. *a.* Scel des conſuls. XIV. 750. *a.* Vice-conſul. XVII. 235. *b.* Les conſuls ſont juges municipaux. IX. 14. *a.*

CONSULAIRE, (*Hiſt. anc.*) homme conſulaire. IV. 107. *a.*

Conſulaire. Armée conſulaire. X. 506. *b.* Comices conſulaires. III. 680. *b.* Faſtes conſulaires. VI. 420. *b.* Médailles conſulaires. X. 253. *a.* Province conſulaire. XIII. 519. *b.* Robe conſulaire. XIV. 309. *b.*

CONSULAIRE, (*Juriſpr.*) divers ſubſtantifs auxquels cet adjectif ſe trouve joint : billets, charges, condamnation, corps, délibération, dette, droit, élection, goutte, hôtel, juriſdiction, jugement, IV. 107. *a.* juſtice, livrée, maiſon, manteaux, matieres, ornemens, robe, ſentence. *Ibid. b.*

Conſulaire. Dette conſulaire. IV. 905. *b.* Droit conſulaire. V. 123. *b.* Juriſdiction conſulaire. IX. 75. *a.* Tutele conſulaire. XVI. 764. *a.*

CONSULAT. Efforts des Plébeïens pour obtenir le droit de parvenir au conſulat. XVI. 628. *b.* 629. *a.*

Conſulat, clercs du, III. 524. *b.*

CONSULTATION, (*Juriſpr.*) conſultations des Avocats. Elles ont beaucoup de rapport avec les déciſions des juriſconſultes chez les Romains. Les avocats ont ſeuls caractere pour donner des conſultations authentiques. Divers cas où il faut être muni de conſultations d'avocats. IV. 107. *b.* Il n'y avoit autrefois que les anciens avocats qui euſſent droit de donner des conſultations. Les ordonnances qui requierent une conſultation, veulent qu'elle ſoit ſignée de deux anciens avocats. En quelle forme les conſultations ſe donnent. Avant de s'embarquer dans une affaire, il eſt bon de commencer par conſulter. Caractere que devroit avoir celui que l'on conſulte. On examine s'il vaut mieux conſulter pluſieurs perſonnes ſéparément ou réunies. *Ibid.* 108. *a.* Rédacteur de la conſultation faite entre pluſieurs avocats. Les conſultations ſont miſes le plus ſouvent à la ſuite du mémoire à conſulter. Lorſqu'elles en ſont ſéparées, il eſt à propos d'y faire mention des pieces qui ont été communiquées. Il ſeroit bon d'y déſigner de quelle part on a été conſulté. Les conſultations ne doivent avoir pour but que la juſtice & la vérité. Le conſultant doit appuyer ſon avis de toutes les raiſons & autorités utiles. Ce qu'on appelle *le pilier* des conſultations. Chambres des conſultations. Des conſultations de charité. Tems & lieu où elles ſe donnent. Celles qui ont été fondées à Nancy. Conſultation, droit qu'on paie à un procureur. Conſultation, délibération, arrêt du parlement. *Ibid. b.*

Conſultations des anciens juriſconſultes romains. IX. 70. *b.* Chambre des conſultations. III. 50. *b.*

CONSULTATION, (*Médecine*) médecins appellés *conſultans*. Ouvrage à lire pour s'inſtruire de tout ce qui regarde la conſultation. IV. 109. *a.*

CONSUMER, *conſommer*, (*Synon.*) différens uſages de ces mots. *Suppl.* II. 569. *a.*

CONTACT, (*Phyſiq.*) les corps capables du plus grand contact, ſont ceux qui adherent le plus fortement. IV. 109. *b.*

Contact, angle de, I. 462. *b.* *Suppl.* I. 427. *b.* Point de contact. I. 845. *b.*

CONTACT, (*Médec.*) une des cauſes externes de quelques maladies très-fâcheuſes. Quatre eſpeces de contact qui peuvent produire des maladies. Pluſieurs ſont perſuadés que le virus vérolique ne fait point d'impreſſion ſur les parties du corps qui ſont revêtues de la peau toute entiere. Cependant cette opinion devient très-douteuſe par quelques atteſtations contraires. L'auteur rapporte ici deux exemples ſur ce ſujet. Comment le ſimple attouchement extérieur peut communiquer le virus vérolique. IV. 109. *b.*

CONTAGION, (*Médec.*) comment les maladies contagieuſes ſe communiquent, *voyez* CONTACT. Les myaſmes ou ſemences morbifiques ſont plus ou moins légers, plus ou moins mobiles, ſelon l'eſpece de maladie contagieuſe, à laquelle ils appartiennent. Caracteres de ceux de différentes maladies. Rien n'eſt peut-être moins décidé que l'exiſtence ou la non-exiſtence de la contagion des maladies peſtilentielles, *&c.* Difficulté d'expliquer, ſelon la doctrine regnante, la contagion bien avérée de certaines maladies. Vaut-il mieux laiſſer une lacune dans la théorie pathologique en s'abſtenant de prononcer à cet égard, ou recourir à cet ordre de cauſes que Vanhelmont déſignoit ſous les noms de lumieres, d'idées irradiées, de ſemences incorporelles, de gas, *&c.* ? C'eſt la queſtion que l'auteur examine. IV. 110. *a.* Opinion de M. Cheyne, ſur les principes de contagion. Les ſemences morbifiques n'operent pas indiſtinctement ſur tous les ſujets, mais ſeulement ſur ceux qui ſont diſpoſés de leur côté d'une maniere propre à recevoir l'impreſſion du venin. Moyens de ſe garantir des impreſſions du myaſme, *voyez* PRÉSERVATIF. Secours propoſés contre chaque différent myaſme. *Ibid. b.* *Voyez* RAGE, VÉROLE, PESTE, DYSSENTERIE.

Contagion. Principe contagieux ou myaſme. X. 484. *b.* 485. *a.* Différence entre épidémie & contagion. V. 788. *b.* Cauſe de la contagion des maladies. *Suppl.* I. 63. *b.* *Suppl.* III. 734. *a.*

CONTE, (*Belles-Lettr.*) différence entre le conte & la fable. La Fontaine excelle dans les deux genres. IV. 111. *a.*

Conte. Anciens contes connus ſous le nom de *fabliaux*. VI. 349. *b.* Contes des Fées. 464. *a.*

CONTE, *Fable*, *Roman*, (*Gramm.*) différence entre ces mots. IV. 111. *a.*

CONTE, (*Littér. Poéſ.*) le conte eſt à la comédie ce que l'épopée eſt à la tragédie. Pourquoi il eſt de l'eſſence du conte qu'il ſoit court. *Suppl.* II. 569. *a.* Regles à obſerver dans cette ſorte d'ouvrage. Obſervations ſur les auteurs & les poëtes qui ſe ſont diſtingués dans ce genre. Marot, la Fontaine, le Taſſe, Boccace, Rabelais, *Ibid. b.* Voltaire, Hamilton. *Ibid.* 570. *a.*

CONTE, (*Antoine le*) ſa patrie, ſes ouvrages. IV. 712. *b.* 719. *b.* XI. 274. *a.*

CONTEMPLATION, (*Théolog.*) regard ſimple & amoureux ſur Dieu, comme préſent à l'ame. Etat de l'ame con-

templative. L'habitude de la contemplation eſt le comble de la perfection, chez les myſtiques. IV. 111. *a.*

Contemplation. Différence que mettent les dévots entre la contemplation & la méditation. X. 299. *a*, *b.*

CONTEMPLATION, dans le langage des philoſophes. IV. 111. *a.*

CONTEMPORAIN. Il y a peu de fonds à faire ſur le jugement que les contemporains d'un auteur portent de ſon ouvrage. Exemples. IV. 111. *a.*

CONTENANCE, habitude du corps. Diverſes contenances, ſelon les différens états. Différence entre la contenance & le maintien. IV. 111. *b. Voyez* POSTURE, ATTITUDE.

CONTENT, *ſatisfait*, *contentement*, *ſatisfaction.* Différence entre ces mots. IV. 111. *b. Voyez* SATISFACTION.

CONTENTIEUSE, *juriſdiction*, IX. 75. *a.* 78. *b.*

CONTENTION de l'eſprit, des organes. Différence entre la contention & l'application ; entre la contention & la méditation. IV. 111. *b.*

CONTENTOR, (*Juriſpr.*) droit de regiſtre qui appartient aux audienciers de chancelleries. Etym. de ce mot. Ancienneté de ce droit. A quel prix il montoit ſous Henri II. Il n'eſt plus uſité que par les audienciers des petites chancelleries, *&c.* Il a été appellé droit de *regiſtrata.* IV. 112. *a.*

CONTESTATION, *diſpute*, *débat*, *altercation.* Différence entre ces mots. IV. 112. *a.*

CONTESTATION *en cauſe*, (*Juriſpr.*) elle devoit être formée chez les Romains dans deux mois au plus tard. Quand elle a lieu ſelon la coutume de Paris. On n'étoit cenſé conſtitué en mauvaiſe foi chez les Romains, que du jour de la conteſtation en cauſe. Comment un tiers détenteur ſe met à couvert de pourſuites, pour raiſon d'une rente dont eſt chargé l'héritage qui lui a été vendu, ſans qu'il eût connoiſſance de cette charge. La péremption d'inſtance n'avoit lieu autrefois qu'après que la cauſe avoit été conteſtée. De la conteſtation en cauſe, en matiere criminelle. Loix à conſulter. IV. 112. *b.*

Conteſtation plus ample. Mauvaiſe conteſtation. Téméraire conteſtation. IV. 112. *b.*

CONTIGU, (*Phyſiq.*) différence entre contigu & continu. IV. 113. *a.*

CONTIGU, (*Géom.*) angles contigus. IV. 113. *a.*

CONTINENCE, (*Morale*) différence entre la chaſteté & la continence. Importance de ces vertus dans la ſociété. IV. 113. *a. Voyez* INCONTINENCE.

Continence. Différence entre la chaſteté & la continence. III. 233. *b.* XVI. 59. *a.* La muſique employée autrefois comme un remede aſſuré pour la continence. X. 905. *b.* Eſpece de pollution familiere à ceux qui vivent dans une continence rigoureuſe. XII. 922. *b.* La continence, quoique volontaire, n'eſt point eſtimable par elle-même. XVI. 59. *a.*

CONTINENT, (*Géogr.*) on tient que la Sicile faiſoit autrefois partie du continent de l'Italie. Vraiſemblablement l'Angleterre faiſoit auſſi partie du continent de France. Les habitans de Ceylan diſent que leur iſle a été ſéparée de la preſqu'iſle de l'Inde. Les Malabares aſſurent que les Maldives faiſoient autrefois partie du continent de l'Inde. Diviſion de la terre en deux grands continens connus. Quelques auteurs prétendent que les deux grands continens n'en forment qu'un ſeul. Troiſieme continent qu'on ſuppoſe vers le midi. Divers noms qu'on lui donne. Quatrieme continent, celui des terres arctiques, ſuppoſé qu'elles ſoient contiguës entr'elles. IV. 113. *b.*

Continent. Formes qu'affectent l'ancien & le nouveau continent. VII. 619. *a*, *b.* L'un & l'autre ſont probablement deux grandes iſles. VIII. 921. *a.* Les pays ſitués vers le milieu du continent, deviennent plus froids que ceux qui ſont vers la mer. VII. 315. *a.* Des vents de mer qui viennent des continens. XVII. 21. *b. Voyez* TERRAQUÉE.

CONTINENT, (*Médec.*) cauſe continente. II. 791. *a.* Fievres continentes. VI. 729. *a.* 733. *b.*

CONTINGENCE, (*Géom.*) angle de contingence. L'angle de contingence eſt moindre qu'un angle rectiligne. La nature de l'angle de contingence a fait autrefois le ſujet de beaucoup de diſputes. Ce que les géometres entendent aujourd'hui par un angle de contingence en général. M. Newton fait voir que l'angle de contingence d'une courbe peut être infiniment moindre, ou infiniment plus grand que l'angle de contingence d'une autre courbe. IV. 114. *a.*

CONTINGENCE, *ligne de*, dans la gnomonique. IV. 114. *b.*

CONTINGENT, (*Métaphyſ.*) la néceſſité abſolue détruit la contingence ; mais il n'en eſt pas de même de la néceſſité hypothétique, qui peut ſubſiſter avec elle. Quelques-uns enviſagent la contingence comme oppoſée à toute ſorte de néceſſité ; mais elle ne ſauroit être ſoutenue dans ce ſens. Le vulgaire ſent très-bien & diſtingue le cas de néceſſité abſolue & de néceſſité conditionnelle. IV. 114. *b.*

Contingent. Des futurs contingens. VII. 404. *b.* Le principe de la raiſon ſuffiſante détruit la contingence de l'univers. XV. 635. *b.*

CONTINGENT, (*Comm. & Hiſt. mod.*) quote-part que chaque perſonne doit fournir, lorſque l'empire eſt engagé dans une guerre, *&c.* IV. 114. *b.* La lenteur de ces contingens nuiſible à l'empire. *Ibid.* 115. *a.*

CONTINU, (*Phyſiq.*) différence entre le continu & le contigu. On demande ſi le continu eſt diviſible à l'infini. L'élévation de l'eau dans les pompes attribuée autrefois à l'amour de la nature pour la continuité. La quantité diviſée par les mathématiciens en diſcrete & en continue. Proportion continue en arithmétique. Proportion diſcrete. IV. 115. *a.*

Continu. Différence entre continu & contigu. IV. 113. *a.* Entre continuel & continu. 115. *b.* Quantité continue. XIII. 653. *b.* Fraction continue. XV. 96. *a.* Fievre continue. VI. 729. *a*, *b.* VII. 307. *b.* Baſſe continue. II. 119. *a.* VII. 59. *a.*

CONTINUATEURS, (*Littér.*) pourquoi les continuations d'ouvrages par une ſeconde main, ſont ordinairement inférieures aux ouvrages commencés. IV. 115. *b.*

CONTINUATION, *ſuite.* Différence entre ces mots. IV. 115. *b.*

Continuation de mouvement. IV. 115. *b.*

Continuation de mouvement. Sa cauſe. XIII. 437. *b.*

CONTINUATION, (*Lettres de*) IV. 115. *b.*

CONTINUEL. Définition. Différence entre les mots *continu* & *continuel.* IV. 115. *b.*

CONTINUER *l'audience à un tel jour*, (*Juriſpr.*) il y a une grande différence entre cette expreſſion, & remettre l'audience à un tel jour. IV. 116. *a.*

CONTINUITÉ, (*Phyſiq.*) deux ſortes de continuités ; l'une mathématique & l'autre phyſique. Les ſcholaſtiques diſtinguent encore une continuité homogene, & une continuité hétérogene. La continuité des corps eſt un état purement relatif à la vue & au toucher. Comme nous pouvons déterminer la diſtance à laquelle un eſpace quelconque devient inviſible, nous pouvons trouver à quelle diſtance, des corps éloignés paroîtront contigus. IV. 116. *a.*

Continuité. En quoi elle differe de la conſiſtance. IV. 47. *a.* Solution de continuité. XV. 328. *a.* Celle qui eſt faite par opération chirurgicale. V. 717. *b.*

CONTINUITÉ, (*Loi de*) principe que nous devons à M. Leibnitz. En quoi conſiſte cette loi de la nature. Comment elle découle de l'axiome de la raiſon ſuffiſante. IV. 116. *a.* Cette loi s'obſerve dans la géométrie avec une extrême exactitude. Les points de rebrouſſement qui ſe trouvent dans pluſieurs courbes, & qui ſemblent violer cette loi, ne la violent cependant point. La même choſe arrive dans la nature. Exemples tirés de la réflexion & de la réfraction d'un rayon de lumiere, qui ne forment point d'angles proprement dits. Comment les partiſans de ce principe s'en ſervent, pour trouver les loix du mouvement. Preſque toutes les loix du mouvement propoſées par Deſcartes, ſont fauſſes, ſelon les leibnitziens, parce qu'elles violent le principe de continuité. *Ibid. b.* On prétend prouver encore par ce principe qu'il n'y a point de corps parfaitement dur. *Ibid.* 117. *a.*

CONTINUITÉ, (*Belles-Lettr.*) dans le poëme dramatique, dans le diſcours oratoire, dans le poëme épique. Comment cette loi eſt violée dans le paradis perdu. En retranchant tout ce qui rompt la continuité, le poëme acquiert une force continue, qui le fait couler d'un pas égal & ſoutenu. IV. 117. *a.*

CONTOBABDITES, hérétiques du 6e ſiecle. Leurs chefs. Origine de leur nom. IV. 117. *a.*

CONTORNIATES, (*Médaill. Art numiſmat.*) ſortes de médailles. IV. 117. *a.* Etym. de ce mot. Raiſons qui montrent que ces médailles n'ont jamais ſervi de monnoie. Du tems où ces médailles ont été faites. Divers ſentimens à ce ſujet. Comment il paroît qu'elles ſont poſtérieures aux hommes illuſtres qu'elles repréſentent. *Ibid. b.* En quoi elles ſont intéreſſantes. *Ibid.* 118. *a.*

Contorniates, voyez ce qui en eſt dit. X. 247. *b.*

CONTORSION. Les danſeurs de corde s'accoutument, dès leur jeuneſſe, aux contorſions de leurs membres. Cauſe de la contorſion du cou, appellée *torticolis.* Remedes à ce mal. IV. 118. *a. Voyez* TORTICOLIS.

CONTOUR, (*Peint.*) préceptes ſur la perfection des contours en peinture. IV. 118. *a.*

CONTRACTATION, (*Comm.*) tribunal établi en Eſpagne. Officiers de ce conſeil. Lieux où il ſe tient. IV. 118. *b.*

CONTRACTION, (*Gramm.*) déclinaiſons grecques des noms contractés. Contraction dans les verbes grecs. Deux ſortes de contractions ; l'une ſimple appellée *ſynchreſe*, l'autre mêlée & qu'on appelle *craſe.* Exemples de contraction en françois. IV. 118. *b.*

CONTRACTION, en phyſique. Cauſes de contraction & de dilatation. Force de contraction, ou contractive. IV. 118. *b.*

Contraction. Dilatation & contraction perpétuelle que cauſe l'air dans les corps où il s'inſinue. I. 233. *a.* Contraction des muſcles. III. 594. *b.*

CONTRACTUEL. Fidéi-commis contractuel. VI. 684. *a.* Inſtitution contractuelle. VIII. 801. *b.* Subſtitution contractuelle. XV. 592. *b.* Succeſſion contractuelle. 598. *b.*

CONTRADICTEUR, (*Juriſpr.*) acte fait ſans contradicteur. Légitime contradicteur. On ne peut diriger des actions contre une ſucceſſion vacante, ſans qu'il y ait un contradicteur. Lorſque le tuteur a des intérêts à diſcuter avec ſon mineur, il ne peut faire un inventaire ſans un contradicteur, *&c.* IV. 119. *a.*

CONTRADICTION, (*Métaphyſ.*) nous ne pouvons forcer notre eſprit à admettre qu'une choſe eſt & n'eſt pas en même tems. Cet axiome eſt le fondement de toute certitude. Le principe de contradiction a été de tout tems en uſage dans la philoſophie. Il ſuffit pour toutes les vérités néceſſaires; mais quand il s'agit de vérités contingentes, il faut recourir au principe de la raiſon ſuffiſante. IV. 119. *a.*

CONTRADICTION *formelle*, en juriſprudence. VII. 182. *b.* Contradictions dans un auteur. I. 502. *a.*

CONTRAIGNABLE, (*Juriſpr.*) différentes voies par leſquelles l'obligé peut être contraignable. IV. 119. *b.*

CONTRAINDRE, *obliger*, *forcer*. Différence entre ces mots. IV. 119. *b.*

CONTRAINT, (*Muſiq.*) IV. 119. *b.*

CONTRAINTE, (*Juriſpr.*) différentes ſortes de contraintes dont on peut uſer contre l'obligé. Il n'eſt pas toujours permis d'en uſer indifféremment, ni de les cumuler toutes. *Contrainte*, titre qui autoriſe à uſer de contrainte. IV. 119. *b.* Contraintes, mandemens décernés par des officiers publics, auxquels ce pouvoir eſt attribué par le roi. Les officiers qui n'ont point de juriſdiction, ne peuvent faire exécuter leurs contraintes, ſi elles ne ſont viſées d'un juge. *Ibid.* 120. *a.*

Contrainte par corps. L'obligation par corps défendue chez les Egyptiens, autoriſée chez les Grecs, reſtreinte par Solon. Comment elle avoit lieu chez les Romains. De la contrainte par corps en France. Ce qui s'y pratiquoit anciennement à cet égard. IV. 120. *a.* Changemens établis par rapport à l'ancien uſage. Les femmes & filles ne peuvent être contraintes par corps. Exceptions. Uſage du parlement de Toulouſe à cet égard. *Ibid. b.* Les ſeptuagénaires ne peuvent être empriſonnés pour dettes purement civiles. Exceptions. Ce qu'il faut faire pour obtenir la contrainte par corps. Cas d'appel de la ſentence par le débiteur. Les contraintes par corps n'empêchent pas les ſaiſies, exécutions & ventes. Il n'eſt pas permis d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fêtes, ni de prendre le débiteur dans ſa maiſon. Exceptions. Tous dépoſitaires de juſtice ſont contraignables par corps à la repréſentation des effets dont ils ſont chargés. Exception. Autres perſonnes contre leſquelles la contrainte ne peut avoir lieu. *Ibid.* 121. *a.*

Contrainte par corps, exercée contre le débiteur. IV. 653. *a.* Décharge de cette contrainte. 665. *a.* Contrainte par corps pour cauſe de dépens. 858. *b.* Les femmes ne ſont pas contraignables pour dettes. VI. 476. *a.*

Contrainte ſolidaire. En quels cas les receveurs des tailles peuvent décerner contrainte ſolidaire pour le paiement. IV. 121. *b.*

CONTRAINTE, (*Gramm. Morale*) différence entre contrainte & néceſſité. XI. 68. *b.* Si les actions faites par contrainte peuvent être imputées. VIII. 638. *b.* 639. *a.*

CONTRAIRE, *oppoſé*; différence entre ces mots. IV. 121. *b.*

CONTRAIRE. (*Juriſp.*) Action contraire, oppoſée à l'action directe. Cas où elle avoit lieu. Etre contraire en faits. Faits contraires. Etre appointé en faits contraires. IV. 121. *b.*

CONTRAIRE. (*Rhétor.*) Le P. de Colonia poſe trois ſortes de contraires; les adverſatifs, les privatifs, les contradictoires. Le P. Jouvenci en ajoute deux autres, les relatifs, les répugnans. IV. 121. *b.*

CONTRARIANS, (*Hiſt. mod.*) dans quel ſens ce mot a été employé en Angleterre. IV. 121. *b.*

CONTRARIÉTÉ. (*Juriſp.*) Appointement de contrariété. Contrariété d'arrêts. La connoiſſance des contrariétés d'arrêts a été attribuée au grand conſeil. Forme en laquelle on y procede. IV. 122. *a.*

CONTRA-SCRIBA. (*Hiſt. anc.*) IV. 122. *a.*

CONTRASTE. (*Peinture*) Comment les groupes d'objets qui entrent dans la compoſition d'un tableau, & chaque figure du groupe doivent contraſter. Il n'y a point de regle fixe pour le contraſte. IV. 122. *a.*

Contraſtes. Ils ne doivent point être bruſques, ni trop fortement prononcés. *Suppl.* II. 746. *a.*

CONTRASTE, (*Muſiq.*) oppoſition de caracteres. Le contraſte bien ménagé produit des effets admirables. *Suppl.* II. 570. *a.*

CONTRASTE, (*Belles-lettr. Art orat.*) extrait d'un ouvrage intitulé, *Recherches ſur le ſtyle*, par M. de Beccaria. Le contraſte des idées eſt une des ſources les plus abondantes de la beauté du ſtyle. L'idée de contraſte nous rappelle que les deux objets que l'on conſidere, s'excluent mutuellement; que l'exiſtence de l'un détruit l'exiſtence de l'autre. Les contraſtes ne doivent être formés qu'entre les idées acceſſoires, & non pas avec l'idée principale. Contraſtes vicieux. Pourquoi les contraſtes plaiſent à l'imagination. *Suppl.* II. 570. *a.* Il faut que les contraſtes ſoient entre les idées qui appartiennent au même organe de nos ſens. Il faut de plus qu'ils ſoient néceſſaires, & qu'ils paroiſſent tels. Eſpece particuliere de contraſte qui eſt l'effet de la ſurpriſe que nous éprouvons par l'action ou la perception imprévue de quelque objet. Des contraſtes qui excitent le rire. *Ibid. b.*

CONTRASTE. (*Belles-lettr.*) Du contraſte des caracteres. *Suppl.* II. 232. *a.* Des contraſtes dans les deſcriptions poétiques. 704. *a*, *b.* Contraſtes qui naiſſent de la combinaiſon des paſſions avec certains caracteres. *Suppl.* III. 949. *a.* Des plaiſirs que cauſent les contraſtes. VII. 764. *a*, *b.* 766. *b.* 767. *a.* Sur les contraſtes, *voyez* PEINTURE DOUBLE. XII. 279. *b.*

CONTRAT, (*Juriſp.*) ceux qui ne peuvent contracter. La plupart des contrats tirent leur origine du droit des gens. Contrats du droit civil. Comment les contrats ſe paſſoient chez les Juifs dans les premiers ſiecles. Contrat de vente dont il eſt parlé, *Jérémie* xxxij. 10. Obſervations de Vatable, ſur ce paſſage. Maniere de paſſer les contrats chez les Athéniens, & chez les Romains. IV. 122. *b.* On diviſoit les contrats chez les derniers, en contrats du droit des gens, & en contrats du droit civil. Les uns & les autres ſe diviſoient en contrats proprement dits, & en pactes ſimples. Autres diſtinctions admiſes parmi eux en fait de contrats, mais qui ne ſont pas admiſes aujourd'hui. On diſtingue ſeulement les contrats ou obligations, par les différentes manieres dont ils ſe forment; ſavoir, *re*, *verbis*, *litteris* & *ſolo conſenſu*. Pourquoi il eſt plus avantageux de rédiger le contrat par écrit, que de le faire verbalement. *Ibid.* 123. *a.* Des contrats devant notaire. Comment les contrats chez les Romains, écrits d'abord en notes par les notaires, recevoient enſuite le caractere d'authenticité. En France, les minutes des notaires ſont les véritables contrats. Avant l'Ordonnance d'Orléans on étoit obligé d'écrire les contrats juſqu'à trois fois. Préſentement les notaires ne ſont plus obligés de tenir de regiſtre des contrats; ils les reçoivent ſeulement en minute ou brevet. La premiere expédition qui eſt en forme exécutoire, s'appelle *groſſe*. *Ibid. b.* Quelles ſont les copies les plus authentiques. Contrats paſſés en jugement. Effets du contrat ſur les parties contractantes. Des hypotheques engagées par le contrat. Un contrat peut renfermer diverſes conventions, les unes valables, les autres nulles. De l'interprétation des conventions & des vices qui peuvent s'y trouver; *Ibid.* 124. *a.* *voyez* là-deſſus, CONVENTION.

Contrat. Des actes & contrats chez les anciens Juifs: perſonnes publiques devant leſquelles les Athéniens paſſoient quelquefois leurs contrats. Contrats d'emprunts que faiſoient les Romains, auprès des officiers appellés *argentarii*. XI. 233. *a.* Méthode des Romains par rapport aux actes qu'ils paſſoient devant notaires. 234. *b.* Comment on procédoit en France par rapport aux contrats. 235. *a*, *b.* Fautes dont chacun eſt garant dans tous les contrats. VII. 481. *a.* Contrats gratuits: contrats onéreux. XVII. 765. *b.* Principes du droit naturel ſur ces derniers. Comment le droit romain & le droit françois ont pourvu à la ſûreté des contrats. 766. *a*, *b.* Contrat précaire. XIII. 267. *b.* Des trois contrats. XVII. 537. *a*, *b.* Ampliation de contrats. I. 379. *a.* Des ſceaux aux contrats. VII. 508. *b.* XIV. 750. *a.* Sur les contrats, *voyez* ACTE, ACCORD, CONVENTION, CLAUSE, ENGAGEMENT, FIDÉLITÉ, OBLIGATION, PACTE, PROMESSE, STIPULATION.

Contrat aléatoire. Traité à conſulter. IV. 124. *a.*

Contrat de bonne foi, chez les Romains, diſtingués de ceux qu'on appelloit *ſtricti juris*. Aujourd'hui tous les contrats & les actions qui en réſultent, ſont de bonne foi. IV. 124. *a.* Il n'eſt pas plus permis dans les contrats de mariage que dans les autres, de ſe tromper mutuellement. *Ibid. b.*

Contrats de bonne foi, & *contrats de droit étroit*, *voyez* ſur ce ſujet. V. 125. *a.* VII. 24. *a.*

Contrat civil, celui qui eſt autoriſé par les loix civiles. Le contrat civil eſt oppoſé à l'obligation naturelle. Le mariage eſt un contrat civil, *&c.* Comment il ſe forme. Quand le contrat eſt nul par le défaut de conſentement légitime, le ſacrement n'y eſt point appliqué. Il y a néanmoins des mariages nuls, quant aux effets civils, qui ſont valables quant au ſacrement. IV. 124. *b.*

Contrat de mariage. C'eſt la loi du domicile du mari au tems du mariage, qui regle les droits que les conjoints n'ont pas prévus au tems du contrat. V. 31. *b.* Clauſes les plus ordinaires dans ces contrats, par rapport à la communauté de biens entre conjoints. III. 719. *b.* Contre-lettres par rapport aux contrats de mariage. IV. 136. *a*, *b.* Comment les contrats de mariage devinrent pour les nobles une diſpoſition féodale, & une diſpoſition civile. VI. 692. *b.* De ce qui fait l'obligation des contrats de mariage. X. 108. *b.* De la promeſſe de donner ou d'inſtituer, faite par ces contrats. XIII. 445. *b.* Donation par contrat de mariage. V. 49. *b.* Tacite contrat de mariage. IV. 127. *b.* Contre-lettres par rapport à ces contrats. 136. *a.* En quel cas le dol ne peut annuller le contrat de mariage. V. 18. *a.*

Contrats du droit civil; ces contrats étoient distingués chez les Romains, de ceux du droit des gens. IV. 124. *b.*

Contrats du droit des gens. IV. 124. *b.*

Contrats de droit étroit. IV. 124. *b. Voyez* ci-dessus CONTRATS *de bonne foi.*

Contrat en forme exécutoire. IV. 125. *a.*

Contrat gracieux. IV. 125. *a.*

Contrat grossoyé. IV. 125. *a.*

Contrat illicite. IV. 125. *a.*

Contrats innommés, chez les Romains. Force qu'avoient ces contrats. Quoique le nombre des contrats innommés ne puisse être limité, cependant les jurisconsultes les ont rangés en quatre classes. Ces conventions ne formoient de contrat que lorsqu'une des parties avoit commencé à les exécuter. Action qui en résultoit en sa faveur. IV. 125. *a.* La distinction de contrats nommés & innommés n'est point admise parmi nous. *Ibid. b. Voyez* CONTRATS *nommés.*

Contrat en jugement. Comment il se forme. Pour que les parties soient liées par ce contrat, il faut que le juge octroie l'acte de la déclaration qui y a donné lieu. IV. 125. *b.*

Contrat libellaire, chez les Romains. Espece de bail à cens d'un héritage. En quoi il différoit du bail à location perpétuelle. Pourquoi les Romains usoient de ce mot *libella*, & non du terme de *cens*. La commise ou reversion n'avoit point lieu dans ce contrat. IV. 125. *b.*

Contrat maritime. IV. 125. *b.*

Contrats nommés. Ceux à chacun desquels le droit civil avoit attaché un nom propre. Origine de ces contrats. Origine de ceux qu'on appelle *innommés.* IV. 126. *a.*

Contrat perpétuel. IV. 126. *a.*

Contrat de Poissy entre Charles IX & le clergé de France. Engagement que prit le clergé par ce contrat. IV. 126. *a.* De-là est venu l'usage des assemblées que le clergé tient de tems en tems par rapport aux subventions. Ouvrages où il est parlé de ce contrat. *Ibid. b.*

Contrat de Poissy, *voyez* à l'article DÉCIME. IV. 676. *b.*

Contrat pignoratif. Le droit civil & le droit canon ont admis ces sortes de contrats. Coutumes où ils sont reçus. En quoi ils different de la vente à faculté de réméré & de l'antichrese. Quoique ces contrats semblent contenir une vente de l'héritage, elle est purement fictive. Ils sont regardés comme favorables au débiteur. IV. 126. *b.* Circonstances qui servent à connoître si le contrat est pignoratif. Principales regles que l'on suit en cette matiere. Ouvrages à consulter. *Ibid.* 127. *a.*

Contrats, (*Quasi-*) quels sont ceux qu'on met dans cette classe. Autorités à consulter. IV. 127. *a. Voyez Suppl.* I. 379. *b.*

Contrat social, voyez SOCIAL & AUTORITÉ *politique.*

Contrat superficiaire. IV. 127. *b.*

Contrats synallagmatiques. Ceux qui obligent de part & d'autre. IV. 127. *b.*

Contrat tacite. Il a sur-tout lieu entre futurs conjoints, lorsqu'ils se marient sans faire de contrat par écrit. Sur les *contrats* en général, auteurs à consulter. IV. 127. *b.*

CONTRAVENTION, *désobéissance.* Différences entre ces mots. IV. 127. *b.*

Contravention, *contrebande*, *fraude.* Différences dans la signification de ces mots. VII. 291. *a.*

CONTRAVENTION, (*Jurispr.*) peines des contrevenans. IV. 127. *b.*

CONTRAYERVA, (*Botan.*) plante américaine. Plusieurs plantes connues sous ce nom. On trouve dans les transactions philosophiques la description & figure de la racine qu'on nomme ainsi dans les boutiques. François Drack l'apporta le premier en Europe. Description de la plante & de toutes ses parties. IV. 128. *a.*

CONTRAYERVA, (*Mat. médic.*) elle est un bon sudorifique. Sa vertu alexipharmaque contestée. IV. 128. *a.* Elle est recommandée contre les maladies malignes accompagnées de dyssenterie. Teinture de contrayerva. Son infusion dans de l'eau, plus sûre & plus efficace que la teinture. Préparations dans lesquelles on fait entrer cette racine. Maniere de faire la *pierre* de contrayerva. Ses propriétés. *Ibid. b.*

CONTRE, *parer au*, (*Escrim.*) c'est parer en dégageant, *&c.* Parer au contre du contre. IV. 129. *a.*

Contre, particule considérée comme prépositive. XII. 101. *a.*

CONTRE-APPROCHES, (*Art. milit.*) lignes ou tranchées des assiégés, pour reconnoître celles des assiégeans. Description de la ligne de contre-approche. Usage qu'on en fait. Cette ligne ne se pratique guere. Ce que M. Goulon propose au lieu de cette ligne. IV. 129. *a.* Il n'y a aucun exemple des lignes de contre-approche depuis le siege de Belgrade par Mahomet II, si ce n'est au siege de Bergopzoom en 1622. *Ibid. b.*

CONTREBANDE, (*Comm. Polic.*) on distingue la contrebande proprement dite, de la *fraude.* Pourquoi l'on prohibe dans un état l'entrée de plusieurs denrées étrangeres, & la sortie de quelques denrées nationales. Le mot de *contre-bande* s'applique aux contraventions de cette espece. Pourquoi l'on impose des droits sur les marchandises. Le mot de *fraude* s'applique aux contraventions par rapport à cet objet. La contrebande n'est réputée telle que par la volonté du législateur. Prohibitions utiles sur l'*entrée* des denrées étrangeres. IV. 129. *b.* Prohiber une manufacture étrangere, uniquement parce qu'on est dans le dessein de l'imiter, n'est pas toujours un trait de prudence. Il faut donc peser la perte & le gain qui peuvent résulter d'une prohibition, avant de l'ordonner. Especes de prohibitions mitigées. Il est des cas où la sûreté des nations exige que quelques-unes renoncent au droit de prohibition. Expédient exployé pour déraciner la contrebande. De la tolérance à cet égard. La contrebande qui se pratique par ceux qui en font métier, n'est pas la plus dangereuse. Celle que font les commis des douanes. *Ibid.* 130. *a.*

De la contrebande de *sortie.* Les denrées qui en sont l'objet, sont peu nombreuses. L'exportation des armes & des munitions est sujette à des restrictions dans presque tous les états, excepté en Hollande. Prohibition de la sortie du brai & du goudron, dans les états de Suede & de Danemarck. De l'exportation de l'or & de l'argent.

De la *fraude.* En quoi elle consiste. Crime qu'elle renferme. Le législateur n'y doit point donner lieu en faisant des loix que le peuple ne peut aimer, ni par conséquent respecter. Danger d'établir de telles loix. *Ibid. b.* Du monopole que l'état se réserve sur des denrées de pur agrément. Inconvéniens attachés aux droits qui se perçoivent de province à province. La fraude sur les droits qui se perçoivent dans le lieu même de la consommation, est beaucoup moins commune. Ce qu'il y a de sage dans l'établissement de ces droits. Les droits qui se perçoivent dans les ports & sur les frontieres sur les denrées importées ou exportées, présentent des facilités à la fraude; mais il convient d'en bien distinguer les effets dans la société, & par la même raison le châtiment. *Ibid.* 131. *a.* Suites fâcheuses qu'entraîne la fraude sur les importations étrangeres. Des casuistes ont osé avancer que la fraude étoit licite. *Ibid. b.*

Contrebande. Différence entre ce qu'on appelle *contrebande*, *contravention* & *fraude.* VII. 291. *a.* Diverses observations sur la contrebande. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par traiter à la pique dans le commerce de contrebande que les Anglois & les Hollandois font avec les Espagnols d'Amérique. XII. 648. *b.* De la condamnation aux galeres pour cause de contrebande. VII. 445. *a.* Contrebande des interlopes. VIII. 831. *a.* Contrebande des sels, *voyez* FAUX-SAUNAGE.

CONTRE-BANDE, (*Blason*) barre qui coupe l'écu dans un sens contraire. IV. 131. *b.*

CONTRE-BANDÉ, (*Blason*) IV. 131. *b.*

CONTR'ÉCART, (*Blason*) observation de la Colombiere sur les contr'écarts usités en France, en Angleterre & en Allemagne. Selon Vickley, ils conviennent mieux à une carte généalogique qu'à des armoiries. IV. 132. *a.*

CONTRE-CHARME, (*Divinat.*) charme par lequel on détruit l'effet d'un autre. L'opinion de tels charmes est plus dans les principes de la théologie païenne, que dans ceux du christianisme. IV. 132. *b.*

CONTRE-COUP, (*Chir.*) action qu'un choc produit à la partie opposée à celle qui reçoit immédiatement le coup, ou bien dans une partie où les fibres ne sont point capables de se prêter au changement de figure qu'exige l'action du choc. Expérience de physique qui démontre cet effet de la percussion sur la partie opposée. Conséquences qu'on en tire. *Suppl.* II. 571. *a.* Comment arrivent les lésions de la table interne. Des maladies qui arrivent aux parties dures par l'effet de la percussion & du contre-coup. *Ibid. b.* Signes qui font connoître ces maladies. Quelles sont les maladies par contre-coup qui peuvent arriver aux parties molles ou parties contenues. Applications du trépan dans ces cas. Comment on peut connoître la partie du cerveau affectée. *Ibid.* 572. *a.* Signes & symptômes auxquels on reconnoît la lésion de différentes parties constitutives du corps humain, offensées par le contre-coup. *Ibid. b.* Cas où les effets de la percussion sont si violens & si prompts, qu'il n'est pas possible d'y porter aucun secours. Différentes suites fâcheuses de contre-coups. Des opérations à faire pour atteindre le principe du mal. *Ibid.* 573. *a.* Abcès dans le cerveau causé par le contre-coup. Incision à faire en ce cas. Nombreuses applications du trépan, faites dans le cas d'un épanchement dans le cerveau. *Ibid. b.* Des contr'ouvertures à faire lorsqu'il y a épanchement, abcès, dépôt, tumeurs, dans quelque capacité ou partie du corps humain. Cas malheureux de percussion, où l'art humain ne peut rien entreprendre. D'où dépend la grandeur des accidens qui se manifestent dans ces maladies. Détails sur la cure. *Ibid.* 574. *a.*

Contre-coup. Les chirurgiens l'ont confondu avec la commotion. *Suppl.* II. 528. *b.* Accidens qui en sont l'effet. 530. *a.*

CONTREDANSE, (*Musiq.*) caractere des airs de contre-danses. *Suppl.* II. 575. *a.*

Contredanſe. Diverſes obſervations ſur cette ſorte de danſe. IV. 133. *a.*

Contredanſe. On peut varier à l'infini les contredanſes. Figures dont elles ſont compoſées. Obſervation de chorégraphie, relativement à cette eſpece de danſe. Des allemandes. *Suppl.* II. 575. *a.*

CONTR'ÉCARTÉLÉ, (*Blaſon*) *voyez* vol. II. des planch. de blaſon, pl. 1.

CONTREDITS, (*Juriſpr.*) écritures ou procédures de ce nom. Leur uſage eſt fort ancien. On ne fournit de contredits que dans les affaires appointées. Deux ſortes de contredits, ceux de production & ceux de production nouvelle. Ce ſont les avocats qui font les contredits. Autres ſens du terme de contredits. IV. 133. *a.*

CONTRÉE. Différence entre contrée, province, région, diſtrict & pays. XV. 759. *a*, *b.* Contrée diſtinguée par ſes propres bornes des contrées du voiſinage. VII. 523. *b.*

CONTREFACTION *d'écritures*, voyez CRIME *de faux*. VI. 440. *b.* 441. *a.* & V. 369. *b.* 370. *a.*

CONTREFAIRE, (*terme de Librairie*) peines & déshonneur attachés à ce commerce illicite. D'étranger à étranger, l'uſage ſemble l'avoir autoriſé. IV. 133. *b.*

Contrefaire, *imiter*, *copier*. Différence entre ces mots. IV. 133. *b.*

CONTRE-FISSURE, (*Chirurg.*) fente du crâne, au côté oppoſé à celui où a été porté le coup qui la cauſe. Quelques-uns ſoutiennent qu'elle ne peut arriver. Raiſons qu'ils en donnent. IV. 133. *b.* Cependant il y a de ſi fortes preuves pour le ſentiment oppoſé, qu'on ne doute preſque plus de la réalité des contre-fiſſures. Symptômes qui les accompagnent. Comment on juge de l'exiſtence de la contre-fiſſure. Parties du crâne où elles ont lieu. *Ibid.* 134. *a.*

CONTRE-FORTS, (*Architt.*) comment on doit les faire quand on bâtit ſur la pente d'une montagne. IV. 134. *a.*

CONTRE-FORTS, (*Fortificat.*) deſcription & dimenſions de cette ſorte d'ouvrages, ſelon M. de Vauban. IV. 134. *a.* Le contre-fort s'appelle quelquefois *éperon*. Contre-forts employés dans un ouvrage qu'on bâtit ſur la pente d'une montagne. Différence entre ceux qu'on emploie dans l'architecture civile & ceux de l'architecture militaire. *Ibid. b.*

CONTRE-GARDE, *la*, (*Fortificat.*) elle eſt auſſi appellée *conſerve*. IV. 134. *b.* Préceptes ſur la maniere de conſtruire une contre-garde devant un baſtion. On donnoit autrefois des flancs aux contre-gardes, & on leur donnoit le nom de demi-lunes. Utilité des contre-gardes. Autre ſorte de contre gardes, ſelon M. de Vauban. *Ibid.* 135. *a.*

Contre-garde de demi-lune. XVI. 126. *b.*

CONTRE-GARDE, (*Monnoie*) création des gardes & des contre-gardes. Fonctions de ces derniers. XVII. 766. *b.*

CONTRE-HARMONIQUE, (*Géom.*) nombres en proportion contre-harmonique. Regle pour trouver un moyen proportionnel contre-harmonique entre deux quantités données. IV. 135. *a.*

CONTRE-HERMINÉ, (*Blaſon*) *voyez* vol. II. des planch. de blaſon, pl. 1.

CONTRE-LETTRE, (*Juriſpr.*) acte ſecret par lequel on fait quelque paction, *&c.* contraire à un acte précédent. La déclaration paſſée au profit d'un tiers, differe de la contre-lettre. D'où s'eſt formé le mot *contre-lettre*. IV. 135. *b.* Pourquoi elles devroient être proſcrites. Exception. Comment on les paſſe. En quel cas elles peuvent être le plus préjudiciables. Contre-lettres par rapport aux contrats de mariage. Comment il faut les paſſer. Ce que portent à cet égard les arrêtés de M. le premier préſident de Lamoignon. *Ibid.* 136. *a.* Les conditions & formalités qu'on exige pour ces ſortes de contre-lettres, ne ſont néceſſaires que quand il s'agit d'un acte qui donne atteinte au contrat de mariage. Cas où les contre-lettres ſont prohibées. *Ibid. b.*

CONTRE-MAÎTRE, (*Marine*) ce que dit ſur cet officier l'ordonnance de 1689. IV. 136. *b.*

Contre-maître. Second contre-maître nommé *boſſeman*. II. 339. *a.*

CONTRE-MAÎTRE, dans les raffineries de ſucre. IV. 136. *a.*

CONTRE-MAND, (*Juriſpr.*) en quoi il différoit de l'exoine ou eſſoine. IV. 136. *b.* Ce que dit Beaumanoir ſur ce ſujet. Comment celui qui étoit obligé d'uſer de contre-mans ou d'exoines les propoſoit. *Ibid.* 137. *a.*

CONTRE-MARCHE, (*Art milit.*) dans quel cas on y a recours. Contre-marche par files. Contre-marche par rangs. La contre-marche n'eſt plus d'un grand uſage. Contre-marche en perdant le terrein, en gagnant le terrein, ſans changer de terrein. Auteur à conſulter. IV. 137. *a.*

CONTRE-MARCHE, (*Tactiq. des Grecs.*) les contre-marches ſe faiſoient chez les Grecs par files ou par rangs. Ils diviſoient les unes & les autres en trois eſpeces; la macédonienne, la lacédémonienne & la danſe, qu'ils nommoient encore la perſique ou la crétoiſe. *Suppl.* II. 575. *a.* Deſcription de ces différentes contre-marches. *Ibid. b.* Voyez fig. 16 — 19 de la tactique des Grecs, pl. de l'art milit. *Suppl.*

Contre-marche. Son utilité. VI. 183. *a.* Différentes manieres d'exécuter cette évolution. *Ibid. b.* &c. Voyez les planches de l'Art militaire, 1 vol.

CONTRE-MARCHÉ, (*Rubann.*) lorſqu'un ouvrage eſt d'un deſſin dont la fin reſſemble au commencement, il eſt non-ſeulement contre-marché, mais encore fourché. IV. 137. *a.* Comment s'exécute la contre-marche. *Ibid. b.*

CONTRE-MARQUE d'une médaille: marque ajoutée à une médaille long-tems après qu'elle a été frappée. Pourquoi les curieux regardent les contre-marques comme des beautés. Caracteres ou lettres que portent ces médailles. Les antiquaires ne s'accordent pas ſur leur ſignification. Comment on diſtingue les contre-marques des monogrammes. Les contre-marques n'ont jamais été en uſage du tems de la république. En quels temps & ſur quelles médailles elles ont été en uſage. Elles n'ont jamais été un caractere d'augmentation aux monnoies. Quel étoit l'uſage des médailles contre-marquées. IV. 137. *b.* Ce que ſont les contre-marques dans les monnoies ou médailles d'argent. *Ibid.* 138. *a.*

Contre-marques. Des contre-marques ſur les médailles. X. 233. *a. b.* 668. *a.* Médailles contre-marquées. 248. *a. b.* 249. *a.*

Contre-marque, ſens de ce mot dans le commerce, dans le manege, & dans l'orfévrerie. IV. 138. *a.*

CONTRE-MARQUER, (*Manege*) quelle eſt la maniere la plus ordinaire dont les maquignons contre-marquent les chevaux, dont ils veulent cacher la vieilleſſe. Comment on reconnoît cet artifice. *Suppl.* II. 576. *a.*

CONTRE-MUR, (*Architt.*) contre-mur de huit pouces d'épaiſſeur lorſqu'on bâtit à Paris une écurie contre un mur mitoyen. IV. 198. *a.*

CONTR'OUVERTURE, (*Chirurg.*) Dans quels cas ces inciſions ſont néceſſaires. IV. 138. *a.* Comment on peut ſouvent s'en diſpenſer. On tire beaucoup de fruit de l'uſage des contr'ouvertures. Contr'ouvertures dans les cas où les matieres épanchées ſous le crâne viennent de trop loin chercher une iſſue faite par le trépan. *Ibid. b.*

Contr'ouverture dans l'opération de l'empyeme. V. 599. *b.* Trocar pour les contr'ouvertures. XVI. 682. *a.*

CONTRE-PASSATION *d'ordre*. (*Commerce.*) IV. 139. *a.*

CONTRE-PETTERIE, eſpece de rebus. *Suppl.* III. 681. *b.*

CONTRE-POIDS. Des contre-poids du métier des rubanniers: maniere de leur conſerver l'équilibre: leur uſage. Contre-poids en plomb chez les mêmes ouvriers: leur uſage. IV. 139. *a.*

Contre-poids de l'épinglier. IV. 139. *a.*

Contre-poids des métiers des étoffes de ſoie. IV. 139. *b.*

Contre-poids des balanciers. IV. 139. *b.*

Contre-poids des danſeurs de corde. IV. 139. *b.*

Contre-poids des machines d'opéra. IV. 139. *b.*

Contre-poids, en terme de manege. IV. 139. *b.*

CONTRE-POINT, (*Muſiq.*) différence entre le contre-point & la compoſition. Ce mot s'applique ſpécialement aux parties ajoutées ſur un ſujet donné, pris ordinairement du plain-chant. Diſtinction de divers contre-points. IV. 139. *b.* Etymologie du mot. *Ibid.* 140. *a.*

CONTRE-POINT. (*Muſiq.*) Diviſion du contre-point en contre-point général & en contre-point double: en contre-point ſimple & en contre-point figuré. *Hiſtoire du contre-point.* Anciennement on chantoit le plain-chant à l'uniſſon & à l'octave. *Suppl.* II. 576. *a.* Peu-à-peu l'on s'apperçut que, ſans bleſſer l'oreille, on pouvoit mêler des tierces & des quintes aux octaves. Alors on ajouta pluſieurs parties au plain-chant: mais faiſant uniquement uſage de tierces, de quintes & d'octaves: en ſorte que les premiers faux-bourdons n'étoient compoſés que d'accords parfaits. Aucune muſique ne peut produire un effet auſſi grand & auſſi harmonieux que celle-ci dans un temple. Premier auteur qui rédigea les regles du contre-point à quatre parties. Suite des progrès du contre-point ajouté au plain-chant. *Ibid. b.*

Des regles propres aux différentes eſpeces de contre-points. Regles générales du contre-point de tout genre. *Suppl.* II. 577. *a.* Énumération & explication des différens contre-points qui ſont tombés en déſuétude. *Ibid.* 578. *a.* Du contre-point double. Origine des différens contre-points doubles. Contre-point double avec renverſement: contre-point double avec tranſpoſition. *Ibid. b.* Regles générales du contre-point double. *Ibid.* 579. *a.* Du contre-point double à l'octave. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec renverſement à l'octave, & avec des parties de rempliſſage. *Ibid.* 580. *a.* Du contre-point triple & quadruple, avec renverſement à l'octave. Du contre-point double à la tierce & à la dixieme. Du contre-point double, avec la tranſpoſition à la tierce entre deux parties qui s'écartent. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec tranſpoſition à la tierce entre deux parties qui s'écartent, & qui ſont accompagnées d'autres parties de rempliſſage. Du contre-point double, avec tranſpoſition à la tierce entre pluſieurs parties qui s'écartent. Du contre-point double, avec tranſpoſition à la tierce entre deux parties qui ſe rapprochent. *Ibid.* 581. *a.* Du contre-point double, avec tranſpoſition à la tierce

entre deux parties qui ſe rapprochent & qui ſont accompagnées de parties de rempliſſage. Du contre-point double, avec tranſpoſition à la tierce entre pluſieurs parties qui s'écartent. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec renverſement à la dixieme entre deux parties. *Ibid.* 582. *a.* Du contre-point double, avec le renverſement à la dixieme entre deux parties, accompagnées d'autres parties. Du contre-point, avec renverſement à la dixieme entre pluſieurs parties récitantes. *Ibid. b.* Du contre-point double à la quinte & à la douzieme. Du contre-point double, avec tranſpoſition à la quinte entre deux parties qui s'écartent. *Ibid.* 583. *a.* Du contre-point double, avec tranſpoſition à la quinte entre deux parties qui s'écartent, & qui ſont accompagnées d'autres parties de rempliſſage. Du contre-point double, avec tranſpoſition à la quinte entre deux parties qui ſe rapprochent. Du contre-point double, avec renverſement à la douzieme entre deux parties. *Ibid. b.* Du contre-point double, avec renverſement à la douzieme entre deux parties, accompagnées d'autres parties de rempliſſage. *Ibid.* 584. *a.* Énumération & explication de quelques autres eſpeces de contre-points. *Ibid.b.*

Contre-point. L'invention du contre-point recula les bornes de l'ancien ſyſtême. XV. 781. *a.* Regles ſur l'octave dans le contre-point. *Suppl.* IV. 86. *b.* 87. *a.* Eſpece de contre-point impromptu appellé diſcant. *Suppl.* II. 723. *b.*

CONTRE-POISON, voyez *antidote.* Secours à employer contre les différentes eſpeces de poiſons. XII. 885. *b.* Contre-poiſon de l'arſenic. *Suppl.* I. 583. *b.* De différentes ſortes de ſerpens. 105. *a.* Du poiſſon coffre. 899. *a.* Contre les poiſſons venimeux d'Amboine. *Suppl.* II. 81. *b.*

CONTRE-PORTER, (*Comm.*) défenſes de contre-porter. IX. 140. *a.*

CONTRE-PORTEUR, défenſes faites aux contre-porteurs. IV. 140. *a.*

CONTRE-POTENCE, (*Horlog.*) bouchon de contre-potence. II. 253. *a.*

CONTR'ÉPREUVE, (*Imprim.*) comment elle ſe fait. IV. 140. *a.*

CONTRE-REMONTRANT, (*Théol.*) ou Gomariſte. Diſpute entre les Arminiens & les Gomariſtes. Origine des noms de remontrans & contre-remontrans. Voyez *Remontrant, Gomariſte, Arminien.* IV. 140. *b.*

CONTRE-SCEL, (*Juriſp.*) premier roi qui s'en eſt ſervi: pourquoi l'uſage en a été établi. IV. 141. *a.*

CONTRE-SEMPLER, (*Manuf. en ſoie.*) comment ſe fait cette opération. IV. 141. *a.*

CONTRE-SENS, d'où naît ce vice dans le diſcours. Ce défaut eſt particulier aux traductions. Contre-ſens qui conſiſte à s'écarter du génie & du caractere de ſon auteur. Contre-ſens en muſique vocale, dans la proſodie, IV. 141. *a.* dans la déclamation, dans la ponctuation. Il n'eſt pas extraordinaire que les Italiens tombent quelquefois dans des contre-ſens, parce qu'ils outrent l'expreſſion en voulant trop la rendre. Contre-ſens dans la muſique françoiſe. *Ibid. b.*

Contre-ſens: différence entre le contre-ſens & l'amphibologie. XV. 23. *b.*

CONTRE-SIGNER, (*Juriſp.*) tout ce que le roi ſigne eſt contre-ſigné. Les princes, les archevêques & évêques font auſſi contre-ſigner leurs expéditions. IV. 141. *b.*

CONTRE-SOMMATION, (*Juriſp.*) ce terme uſité en matiere de garantie. IV. 141. *b.*

CONTR'ESPALIER, (*Jardin.*) en quel endroit on les place. D'où vient le nom de contr'eſpalier. Diverſes obſervations ſur la culture, la forme, la hauteur de ces arbres. Les contr'eſpaliers préférés aux arbres en buiſſon. IV. 142. *a.*

Contr'eſpaliers, poiriers, *voyez* ce dernier mot. Diſtance des contr'eſpaliers pruniers. *Suppl.* IV. 549. *a, b.*

CONTRE-TAILLES & *triples-tailles.* (*Gravure en bois*) Difficulté de les faire. Maniere de les exécuter; *voyez* GRAVURE *en bois.* IV. 142. *a.*

CONTRE-TEMS, (*Danſe*) trois manieres différentes de ſauter. IV. 142. *a.* Comment elles s'exécutent. *Ibid. b.*

Contre-tems de gavotte, ou en avant. Maniere de les exécuter. IV. 142. *b.*

Contre-tems de côté. Comment s'exécute ce mouvement. IV. 142. *b.*

Contre-tems de chaconne, ou *Contre-tems* ouverts. Inſtruction ſur ce mouvement. IV. 142. *b.*

Contre-tems balonné, ou à deux mouvemens. Comment il ſe fait en avant, en arriere, & de côté. IV. 143. *a.*

CONTRE-TEMS. (*Terme de Manege.*) IV. 143. *a.*

CONTRE-VAIR, (*Blaſon*) fourrure appellée vair & contre-vair. *Suppl.* II. 585. *a.*

CONTRE-VAIRÉ, (*Blaſon.*) écu contre-vairé. *Suppl.* II.

CONTRE-VALLATION, (*Ligne de*) en quoi elle differe de la circonvallation. IV. 143. *a.* Leçon ſur la maniere de la conſtruire. La contrevallation étoit plus en uſage chez les anciens que parmi nous. Ancienneté de cet uſage. *Ibid. b.*– *Voyez* LIGNES, (*Art militaire*) & les planches XIV. & XV. de l'art militaire dans le 1. vol. des planches.

CONTR'HARMONIQUE, (*Muſiq.*) proportion contr'harmonique. *Suppl.* IV. 538. *b.* Echelles contr'harmoniques. *Voyez* ECHELLE.

CONTRIBUTION, (*Juriſp.*) contribution aux dettes d'un défunt. Suivant le droit Romain, les dettes ſe paient *in viriles.* Qui ſont ceux qui y contribuent dans les pays coutumiers. Sur quoi ſe prend la légitime due aux enfans. IV. 144. *a.*

Contributien au ſol la livre, ou au marc la livre. IV. 144. *a.*

Contributions. Diviſion des tributs en trois claſſes; les taxes ſur les terres & impôts, les taxes ſur les marchandiſes qu'on appelle droits, & les taxes perſonnelles ou *contributions.* XVII. 868. *a.*

CONTRIBUTIONS, (*Art milit.*) impoſitions que les habitans des frontieres paient à l'ennemi, &c. Meſures que le prince doit prendre avec ſon général pour l'épargne de ſes fonds; ces meſures ſont les contributions. Des contributions qui ſe tirent *en ſubſtance.* IV. 144. *a.* Juſtice à obſerver dans cette levée. Toutes ces eſpeces de levées doivent avoir des prétextes qui en adouciſſent la charge au peuple. Des levées de blés, d'avoines, de fourrages, de viandes. Uſages pour leſquels on peut exiger des voitures, des bois, des pionniers. Deux manieres dont ſe tire ſur le pays l'uſtenſile pour les troupes. Deux manieres d'établir la contribution *en argent. Ibid. b.*

Contributions. Taxe de contribution. XV. 947. *b.* Celles qu'on exige d'un pays ennemi qu'on ne peut eſpérer de garder. XIII. 688. *a.*

Contributions levées en pays ennemi. XV. 947. *b.*

CONTRITION, (*Théolog.*) définition. Opinion de Luther qui détruit la néceſſité de la contrition. Cette opinion réfutée. Conditions ou propriétés de la contrition: elle doit être libre, ſurnaturelle, IV. 145. *a.* vive & véhémente. La contrition eſt néceſſaire pour le péché, & incontinent après le péché. Deux ſortes de contritions, l'une parfaite & l'autre imparfaite, nommée *attrition* (*voyez ce mot*). Ce que dit le concile de Trente ſur l'une & l'autre. En quel tems le mot attrition a commencé d'être employé. Diſputes entre les théologiens ſur les limites qui ſéparent l'attrition de la contrition. Les uns prétendent que l'attrition ne differe de la contrition que par la vivacité de la douleur: *Ibid. b.* les autres par le motif qui s'unit à la douleur. Ce motif eſt-il l'amour de Dieu; la douleur devient contrition. Les premiers penſent bien que l'attrition eſt mêlée de quelque amour de Dieu; mais les uns & les autres ne penſent pas de la même maniere ſur l'amour. Paſſage du concile de Trente d'où leur diviſion tire ſa ſource, & qui a produit parmi ceux qui tiennent pour l'amour dans le ſacrement de pénitence deux ſentimens oppoſés ſur le motif qui conſtitue la contrition parfaite & la contrition imparfaite. Diſtinction de deux amours. *Ibid.* 146. *a.* Paſſage de S. Thomas, où l'on en trouve des traces. Avantage qu'en ont voulu tirer M. Tournely & M. Languet, profeſſeur de Sorbonne. Examen du ſentiment qui donne l'excluſion à l'amour dans l'attrition même, qu'on prétend ſuffiſante dans le ſacrement de pénitence. Principaux partiſans de cette opinion, qui n'eſt point fort ancienne. Argument des attritionnaires contre la néceſſité de l'amour de Dieu. Réponſe à cet argument. *Ibid. b.* Dans quelle circonſtance le précepte d'aimer Dieu oblige le chrétien, ſelon les principes des attritionnaires. *Ibid.* 147. *a.* Ce ſeroit une injuſtice d'attribuer les ſentimens dont on vient de parler à la ſociété entiere dont ceux qui les ſoutenoient étoient membres. Comment les Janſéniſtes pechent d'un autre côté dans leur doctrine ſur l'amour de Dieu. *Ibid. b.* Ce que doit penſer naturellement ſur cette matiere un homme qui n'eſt ni entraîné par l'intérêt d'un corps, ni faſciné par l'eſprit de parti. Quel eſt le ſentiment le plus ſûr & le plus ſuivi ſur la contrition & ſur l'attrition. *Ibid.* 148. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

CONTROLE, (*Juriſp.*) à qui l'on communique les regiſtres du contrôle. Différence entre ces regiſtres & ceux des inſinuations. Diverſes ſortes de contrôles qui ont rapport à l'adminiſtration de la juſtice. IV. 148. *b.*

Contrôle. Edit du contrôle. V. 391. *b.* Du contrôle des actes XI. 235. *b.* — 237. *b.* Brevet de contrôle. II. 414. *b.* Droit de contrôle pour chaque article de dépens. IV. 858. *a.*

Contrôle des amendes. IV. 148. *b.*

Contrôle des arrêts au parlement. IV. 148. *b.*

Contrôle des aides. IV. 148. *b.*

Contrôle des bans de mariage; établi en 1697. IV. 148. *b.* Etabliſſement des contrôleurs des bans de mariage. Leur ſuppreſſion en 1702. IV. 149. *a.*

Contrôle des baptêmes. IV. 149. *a.*

Contrôle des bénéfices ou actes eccléſiaſtiques: pourquoi il fut établi en 1637. L'édit de ſon établiſſement enregiſtré au grand conſeil & non point au parlement. Modifications apportées à cet édit en 1646. IV. 149. *a.*

Contrôle des chancelleries. IV. 149. *a.*

Contrôle des dépens. Création des contrôleurs des tiers-référendaires. Motif de cet établiſſement. Ces offices réunis au domaine du roi en 1667. IV. 149. *a.* Suppreſſion des offices de contrôleurs-référendaires en 1694; & création des contrôleurs des déclarations de dépens, qui enſuite ont été réunis

aux communautés des procureurs de chaque tribunal. *Ibid. b.*

Contrôle du domaine, ou des domaines & bois. Création des offices de contrôleurs, lesquels ont été ensuite unis à ceux de contrôleurs généraux des finances de chaque généralité, excepté quelques-uns. IV. 149. *b.*

Contrôle des élections. IV. 149. *b.*

Contrôle des exploits. Edits & ordonnances qui reglent cet objet. Quels sont les exploits sujets au contrôle. IV. 149. *b.* Actes de notaires sujets au contrôle. Tems où le contrôle doit être fait. Il est dû autant de droits de contrôle qu'il y a de personnes dénommées dans l'exploit. La formalité du contrôle des exploits n'a pas été établie dans tout le royaume en même tems. Recueil à consulter. *Ibid.* 150. *a.*

Contrôle des finances. IV. 150. *b.*

Contrôle des gabelles. IV. 150. *b.*

Contrôle général. IV. 150. *a.*

Contrôle des gens de main-morte. IV. 150. *b.*

Contrôle des greffes ou greffiers. Diverses créations d'offices & changemens faits sur cet objet. IV. 150. *b.*

Contrôle des greniers à sel. IV. 150. *b.*

Contrôle des notaires, ou des actes devant notaires. Révocation de l'édit qui avoit établi le contrôle, excepté dans la province de Normandie : ce que la loi regle à cet égard. Rétablissement de ce contrôle dans les autres provinces en 1639. Tems où il doit être fait. Mention faite du contrôle sur la minute. IV. 150. *b.* En quoi le contrôle est différent de l'insinuation laïque qui fut établie en 1703. Les actes reçus par les notaires au châtelet de Paris, exemptés en 1722 de la formalité du contrôle. *Ibid.* 151. *a.*

Contrôle des octrois. IV. 151. *a.*

Contrôle des ouvrages d'or & d'argent. IV. 151. *a.*

Contrôle des actes sous signature privée. De quelle maniere il fut introduit en 1699. Disposition de l'édit de 1705 sur ce sujet. IV. 151. *a.*

Contrôle des tailles, établi en 1522. Divers changemens arrivés dans les offices de contrôleurs des tailles. IV. 151. *a.*

Contrôle des titres. IV. 151. *a.*

Contrôle des traités. IV. 151. *b.*

Contrôle de la vaisselle d'or & d'argent. IV. 151. *b.*

CONTROLEUR. (*Juriſp.*) IV. 151. *b.*

Contrôleur des affirmations. IV. 151. *b.*

Contrôleur ambulant. IV. 151. *b.*

Contrôleur des baillifs & sénéchaux. IV. 151. *b.*

Contrôleur de la boîte aux lombards. IV. 151. *b.*

Contrôleur des bons d'état du conseil. IV. 151. *b.*

Contrôleur des eaux & forêts; ils furent créés en 1635..... Suppression de ces offices. IV. 151. *b.*

Contrôleur général des finances. Il n'étoit anciennement que le second officier des finances. Droits de sa place. Entre les mains de qui il prête serment. Où se fait son installation. Ses fonctions hors du conseil. IV. 152. *a.* Questeurs auxquels l'administration des finances étoit confiée chez les romains, avant le regne d'Auguste; ils furent divisés en trois classes, *quæstores urbani*, *provinciales*, *militares*. Différentes fonctions dont ils étoient chargés. *Ibid. b.* Contrôleurs des finances qu'ils avoient auprès d'eux. Préfets du trésor établis du tems de Néron, qui, depuis Constantin, prirent le titre de comtes. Il y en avoit trois pour les finances. En France, les rois de la premiere & seconde race eurent auprès d'eux un maire du palais pour sur-intendant des finances. Trésorier du trésor établi au commencement de la troisieme race. Cet officier, appellé dans un tems, trésorier du roi au temple. Augmentation des trésoriers. Contrôleur appellé clerc du trésor, dont la fonction approchoit de celle de contrôleur général des finances. *Ibid.* 153. *a.* Suppression de la charge de grand trésorier, en 1409; & l'on créa celle de grand général souverain gouverneur de toutes les finances. Diverses personnes qui remplirent cette commission. On établit ensuite deux intendans des finances; & au-dessus, un sur-intendant qui fut plusieurs fois supprimé & rétabli. Les gouverneurs, intendans, sur-intendans des finances, ont toujours eu des contrôleurs. Contrôleurs de l'épargne sous François I. Deux contrôleurs de l'épargne créés par Henri II. & l'un ayant été supprimé, il ne fut créé qu'un seul office de contrôleur général des finances, qui fut ensuite appellé conseiller-contrôleur général. *Ibid. b.* Quatre contrôleurs généraux en 1574. Conseil des finances & huit offices d'intendans crées par Henri IV, & supprimés en 1596. La charge de sur-intendant rétablie avec un seul contrôleur général. Diverses variations dans cette commission. En 1643, l'office de contrôleur général fut rétabli en titre. Les intendans des finances réduits, après la paix des Pyrénées, au nombre de deux, qui exerçoient par commission. Etat de ces charges à la mort du cardinal Mazarin. *Ibid.* 154. *a.* Suppression de la charge de sur-intendant en 1661; & le contrôleur général devint chef de toutes les finances. M. Colbert devenu contrôleur général en 1663. Importance de cette place. Etat de cette charge sous M. Colbert. Epoque du ministere de chacun des successeurs de ce ministre, *Ibid. b.* jusqu'à M. Moreau de Seychelles, qui étoit contrôleur général lorsque cet article a été écrit. Qualités nécessaires à celui qui a la direction générale des finances, & au contrôleur général. *Ibid.* 155. *a.* Auteurs à consulter. *Gardes des regiſtres du contrôle général des finances.* Ils sont au nombre de deux en titre d'offices. En quoi consiste leur charge. Détails de leurs fonctions. *Ibid. b.* Leurs privileges. *Ibid.* 156. *a.*

Contrôleurs généraux des domaines, bois & finances. Voyez *Contrôleurs du domaine.*

Contrôleurs généraux des finances. IV. 156. *a.*

Contrôleur des rentes sur la ville. IV. 156. *a.* Premier établissement de ces officiers. Somme à laquelle montoient les rentes dues par le roi & le clergé en 1576. Création de deux contrôleurs, pour le paiement de ces rentes, en 1575, par un édit, qui, ayant souffert des oppositions, fut retiré. Autre édit portant création de deux contrôleurs, l'un pour les rentes sur les revenus du roi, l'autre pour celles sur le clergé. Cet édit fut enregistré en 1576. Augmentation du nombre de ces contrôleurs. Divers retranchemens de ces offices. *Ibid. b.* Ces officiers ont le titre de conseillers du roi, de contrôleurs généraux des rentes; il y en a eu d'appellés triennaux, mitriennaux, quatriennaux, &c. Leurs privileges & exemptions. L'hérédité de leurs offices leur a été accordée. Leurs fonctions. Ces contrôleurs réunis en corps de compagnie. Mémoires à consulter. *Ibid.* 157. *a.*

Contrôleur de la marine. Ses fonctions, selon l'ordonnance de 1689. IV. 157. *b.*

Contrôleur des boîtes à la monnoie. IV. 157. *b.*

Contrôleur du receveur au change. IV. 157. *b.*

Contrôleur contre-garde à la monnoie. IV. 157. *b.*

Contrôleur-général des restes de la chambre des comptes. III. 790. *a.* XV. 326. *a.* Contrôleurs pour la grande chancellerie, & pour celles de quelques parlemens. VII. 851. *b.* Contrôleur des tiers-référendaires. IV. 149. *a*, *b.* Contrôleur des arrêts en la cour des aides. *Ibid.* 366. *a.* Contrôleur des déclarations de dépens. *Ibid.* 149. *b.*

CONTROVERSE, (*Théol.*) Utilité des disputes de controverse. IV. 158. *a.*

CONTR'OUVERTURE, (*Chirurg.*) IV. 138. *a*, *b. Suppl.* II. 574. *a.*

CONTUMACE, (*Juriſp.*) *Se laiſſer contumacer.* Du contumax chez les romains, & de la maniere dont on procédoit à son égard. Ce qu'on appelle en France *frais de contumace* en matiere civile. Contumace en matiere criminelle. De la maniere de procéder à cet égard. IV. 158. *a.* Comment s'exécutent les sentences. *Ibid. b.* Comment on procede à l'égard de l'accusé, lorsqu'il se représente volontairement ou forcément. Autres dispositions de la loi par rapport aux contumaces. *Ibid.* 159. *a.* Autorités à consulter. *Ibid. b.*

Contumace, condamnation par contumace. III. 835. *a*, *b.* Des confiscations en suite de sentence par contumace. 855. *a.* Un accusé condamné par contumace ne peut ester en droit, s'il a laissé passer cinq ans. V. 1002. *b.* Mort civile du condamné par contumace. X. 728. *a.* 729. *a.* Dépens de contumace. IV. 859. *a.* Frais de contumace. VII. 274. *b.*

CONTUMAX. Comment on procédoit à l'égard du contumax, selon les établissemens de S. Louis. IV. 159. *b.*

CONTUSION, (*Chir.*) Définition. IV. 159. *b.* Contusions internes & externes. Leur traitement. *Ibid.* 160. *a.*

Contuſion, défensifs employés pour les plaies contuses, IV. 741 *b.* pour ranimer les chairs contuses. 742. *a.* Les échymoses sont souvent l'effet des contusions. V. 267. *a.* Contusions, cause de gangrene. VII 470. *a.* Dangereux effet de la commotion qui accompagne souvent la contusion. *Ibid.* De l'usage des répercussifs dans les contusions. XIV. 130. *b.* Spécifique contre la stagnation des humeurs & du sang qui procede d'une contusion des parties extérieures. XV. 445. *b.* Des contusions faites sur un cadavre. *Suppl.* IV. 66. *b.*

CONVAINCRE, *perſuader.* (*Synon.*) Nuances qui distinguent ces mots. *Suppl.* II. 585. *a.*

CONVAINCRE, (*Art. orat.*) On ne peut convaincre sans être convaincu soi-même. V. 521. *b.*

CONVAINCU, (*Juriſp.*) La coutume de déclarer l'accusé atteint & convaincu est bisarre, la conviction étant plutôt dans le juge que dans l'accusé, qui souvent nie, & qui, dans certains cas, s'est trouvé innocent. IV. 160. *a.*

CONVALESCENCE, quel est cet état. IV. 160. *a.* Remedes convenables pour procurer dans cette position le parfait retour de la santé. Passage de cet état à celui de santé. *Ibid. b.*

Convaleſcence. Voyez *recouvrement de forces.* XIII. 864. *a.* Différences entre convalescence & rétablissement. XIV. 197. *b.* Signes de la convalescence. *Ibid.* 565. *a*, *b.* Maniere de traiter les convalescens par rapport à leur appétit. VI. 376. *b.*

CONVENABLE, adj. Différence entre ce qui est de convenance & ce qui est convenable. IV. 160. *b.*

CONVENABLE, (*Beaux-arts.*) Dans tout ouvrage de goût, il doit exister un rapport de convenance entre les parties essentielles & accidentelles, qui ajoute à la perfection de l'ensemble; & par-tout où il manque, ce défaut produit un sentiment désagréable. *Suppl.* II. 585. *a.* Exemples de

de ce défaut dans la peinture, l'architecture & la poéſie. Il ne ſuffit pas, pour être décent, d'éviter l'indécence ; il faut de plus ſavoir ajouter à l'eſſentiel, des acceſſoires ſi convenables, que l'effet de l'enſemble en acquiere une nouvelle énergie. C'eſt ce qui arrivera, ſi l'artiſte eſt aſſez heureux pour imaginer des acceſſoires qui produiſent une impreſſion inattendue, mais analogue à celle que le ſujet principal doit exciter. – Des indécences que quelques critiques modernes ont cru voir dans quelques poëtes anciens. – Le génie ſeul ne ſuffit pas ; il faut un jugement exquis pour ſaiſir toujours le convenable, & ne s'en point écarter. C'eſt en quoi Homere excelle, & ce qui lui a valu ce bel éloge d'Horace : *qui nil molitur ineptè. Suppl.* II. 585. *b.*

CONVENANCE. Exemples qui aident à déterminer la notion de convenance. En quoi elle conſiſte. IV. 160. *b.*

CONVENANCES, (*Bell. lett. Poéſie.*) Il y a dans les objets de la poéſie & de l'éloquence des beautés locales qui tiennent aux opinions, aux mœurs, aux uſages, *&c.* & des beautés univerſelles qui ſont indépendantes de toute inſtitution. – C'eſt de l'étude des anciens & de la connoiſſance du goût du ſiecle où l'on vit, que réſultera la connoiſſance de ces deux ſortes de beautés, le goût ſolide & la ſûreté des procédés de l'art. – En quoi conſiſtent les convenances que l'orateur doit obſerver. – L'attention que doit avoir le poëte, c'eſt de ſe mettre, autant qu'il eſt poſſible, par la diſtribution de ſon ſujet, au-deſſus de la mode & de l'opinion, en faiſant dépendre l'objet qu'il veut produire, des beautés univerſelles & jamais des beautés locales. *Suppl.* II. 586. *a.* Le poëme dramatique pour faire ſon illuſion a beſoin de plus de ménagement que l'épopée. Il faut que par le preſtige de l'imitation, l'intervalle des lieux & des tems diſparoiſſe, & que les ſpectateurs ne faſſent plus qu'un même peuple avec les acteurs. – Art que le poëte doit obſerver pour réuſſir en cela. — L'intérêt puiſé dans les affections les plus naturelles de l'homme eſt intariſſable & ne ſauroit s'affoiblir dans aucun tems. – A l'égard des mœurs étrangeres, qui ſeroient abſolument indécentes ou révoltantes pour nous, comme le poëte ne pourroit par aucun art les rapprocher des nôtres, il doit renoncer à les peindre. *Ibid. b.* – Mais il y a peu de traits intéreſſans dans l'hiſtoire qu'on ne puiſſe préſenter ſur la ſcene en les adouciſſant. *Ibid.* 587. *b.*

Convenances. Différence entre ce qu'on appelle convenance & bienſéance dans l'imitation poétique. *Suppl.* I. 888. *b.* Partie de la muſique des Grecs, qui donnoit des regles ſur l'art d'obſerver les convenances. *Suppl.* III. 953. *b.* De la convenance dans le récit dramatique. *Suppl.* IV. 17. *a*, *b.*

CONVENANCE, (*Archit.*) elle doit être regardée comme le premier principe de l'art de bâtir. Différentes obſervations qui découlent de la raiſon de convenance. IV. 161. *a.*

CONVENANCE, (*Juriſp.*) ancien terme qui ſignifie convention. Sens de cette maxime, *convenances vainquent la loi.* IV. 161. *a.*

Convenance de ſuccéder. La coutume d'Auvergne admet ces ſortes de conventions. La ſurvenance d'enfans à l'un des aſſociés détruit le pacte de ſuccéder. IV. 161. *a.*

CONVENANT, (*Hiſt. mod.*) confédération faite en Ecoſſe en 1638, pour introduire une nouvelle liturgie. Trois chefs contenus dans ce convenant. IV. 161. *a.* Le roi Charles I. le condamna & en propoſa un qui fut refuſé. Le convenant ſigné en Angleterre en 1643. *Voyez* COVENANT.

CONVENIR, obſervation ſur la conjugaiſon de ce verbe. XI. 121. *a.*

CONVENTION, *conſentement*, *accord.* Différence entre ces mots. IV. 161. *b.*

CONVENTION, (*Juriſp.*) deux ſortes de conventions chez les Romains, les pactes & les contrats proprement dits. Ce qu'étoient les ſtipulations. Ces diſtinctions rejettées aujourd'hui. Ce qu'on entend actuellement par pacte, IV. 161. *b.* contrat, obligation, promeſſe. Ce que nous entendons par convention. Diverſes maximes de juriſprudence ſur les conventions. On en diſtingue quatre eſpeces. Ce qui rend une convention valable. On diſtinguoit chez les Romains les conventions de bonne foi, & celles de droit étroit. Conventions fondées ſur le droit des gens, & autres ſur le droit civil. Pluſieurs conventions ont un nom propre, & ſont *contrats nommés. Ibid.* 162. *a.* La plupart s'accompliſſent par le conſentement des parties, ſans tradition de la choſe. Quatre manieres de former des conventions. Anciennement la bonne foi tenoit lieu d'écrit dans les conventions. Cependant l'écriture donne plus de ſûreté. Comment ſe font les conventions par écrit. Conventions en jugement. Toute convention chez les Romains étoit valable ſans écrit, mais chez nous cela ſouffre quelques exceptions. De la preuve qu'exigent les conventions. *Ibid. b.* De la maniere d'interpréter ce qu'il y a d'obſcur dans les conventions. Effets des conventions valables. Des clauſes & conditions qu'on y peut inſérer. Cauſes de la nullité des conventions. Comment s'opere la réſolution d'une convention parfaite. *Ibid.* 163. *a.*

Convention exprimée autrefois par le terme de convenance. IV. 161. *a.* Des conventions par contrat. IV. 124. *a.* Comment ſe faiſoient les conventions chez pluſieurs peuples anciens. XI. 232. *b.* La tradition regardée comme l'accompliſſement de la convention. XVI. 509. *b.* Convention faite pour prévenir ou terminer un procès. 544. *b.* Sur les conventions, voyez *Pacte*, *Accord*, *Clauſe*, *Obligation*, *Stipulation*, *Traité.*

Convention compromiſſaire. IV. 163. *a.*

Convention du droit des gens. IV. 163. *b.*

Convention expreſſe. IV. 163. *b.*

Convention illicite. IV. 163. *b.*

Convention innommée. IV. 163. *b.*

Convention inutile. IV. 163. *b.*

Convention légitime. IV. 163. *b.*

Convention licite. IV. 163. *b.*

Convention de mariage. IV. 163. *b.*

Convention matrimoniale. Différence entre conventions de mariage & matrimoniales. On joint communément le terme de *repriſes* avec celui de conventions matrimoniales : ce qu'on entend par l'un & par l'autre. IV. 163. *b.*

Convention naturelle. IV. 163. *b.*

Convention nue. IV. 164. *a.*

Convention ordinaire. IV. 164. *a.*

Convention privée. IV. 164. *a.*

Convention publique. IV. 164. *a.*

Convention prohibée. IV. 164. *a.*

Conventions royales de Nîmes ; juriſdiction royale établie dans cette ville par Philippe Auguſte en 1272. Privileges qu'il accorda à cette juriſdiction, & que confirma Philippe de Valois. Juge des conventions : ſon ſiege eſt à Nîmes, étendue de ſon pouvoir. IV. 164. *a.*

Convention de ſuccéder. IV. 164. *a.*

Convention tacite. IV. 164. *b.*

Convention verbale. IV. 164. *b.*

Convention uſuraire. IV. 164. *b.*

CONVENTION, (*Hiſt. mod.*) aſſemblée du parlement d'Angleterre en 1689, après la retraite de Jacques II. Diſpute ſur la légitimité de cette aſſemblée. IV. 164. *b.*

CONVENTIONNEL, gage conventionnel. VII. 416. *a.* Garantie conventionnelle. 480. *b.* Hypotheque conventionnelle. VIII. 416. *a*, *b.* Subſtitution conventionnelle. XV. 592. *b.*

CONVENTUALITÉ, (*Juriſp.*) toute maiſon occupée par des moines ne forme pas un couvent. Conditions requiſes pour qu'elle en ait le titre. La conventualité ne peut être preſcrite par aucun laps de tems. IV. 164. *b.*

CONVENTUELS, (*Hiſt. mod.*) Congrégation de l'ordre de S. François. Echecs qu'ils ont ſoufferts en Eſpagne, en Portugal, en France. Comment Léon X les diſpoſa. IV. 164. *b.*

Conventuel, *prieuré.* XIII. 363. *a.* 364. *a.* Et *ſemi-conventuel. Ibid.*

CONVERGENCE des rayons du ſoleil, produite par diverſes expériences. *Voyez* CONVEXE & FOYER.

CONVERGENT, en algebre. IV. 165. *a.*

Convergent, droites convergentes en géométrie. Rayons convergens, en dioptrique. Quels ſont les verres qui produiſent la convergence & la divergence. Convergence des rayons augmentée en paſſant dans un milieu plus rare, & diminuées en paſſant dans un plus denſe. Comment des rayons paralleles deviennent convergens. Comment des rayons divergens deviennent auſſi convergens. Ce qui arrive ſi la ſurface qui ſépare les deux milieux eſt plane. IV. 165. *a.*

Convergent, hyperbole convergente. IV. 165. *a.*

Convergent, foyer des rayons convergens. VII. 262. *b.* Série convergente. XV. 93. *b.*

Convergent, en anatomie. IV. 165. *a.*

CONVERS, (*Juriſp.*) freres convers dans les couvens. A qui ce nom s'appliquoit autrefois. Pourquoi ces mêmes ont été appellés lais. Les freres convers ne peuvent jouir de pluſieurs privileges. IV. 165. *b.*

Convers, freres. VII. 300. *a.* Sœurs converſes. IX. 175. *b.*

CONVERSATION, *entretien.* Différence entre ces mots. Loix de la converſation. IV. 165. *b.* L'affectation doit en être bannie. *Ibid.* 166. *a.*

Converſation, affectation dans la converſation. I. 157. *a.* L'imagination fait le charme des converſations. VIII. 562. *a.* Comment on peut dans la converſation faire ſans héſiter, une ſuite de raiſonnemens fort étendus. XIII. 778. *a.*

CONVERSE, (*Géométr.*) propoſition converſe. La converſe s'appelle auſſi inverſe. Pluſieurs propoſitions dont l'inverſe n'eſt pas vraie. IV. 166. *a.*

Converſe, propoſition. VIII. 749. *b.* &c.

CONVERSION, (*Arith.*) ce que ſignifie l'expreſſion, *proportion par converſion de raiſon.* IV. 166. *a.*

CONVERSION des équations. (*Alg.*) IV. 166. *b.*

CONVERSION des degrés, (*Aſtron.*) méthode pour convertir les degrés de l'équateur en tems, & le tems en degrés. Converſion des degrés en heures ſolaires moyennes, & des

heures moyennes en degrès. Table à cet uſage dans la connoiſſance des tems. *Suppl.* II. 587. *a.*

CONVERSION, (*Méchan.*) centre de converſion. II. 826. *b.*

CONVERSION, (*Théol.*) quelques-uns regardent la converſion d'un pécheur comme un miracle auſſi grand que celui par lequel Dieu reſſuſciteroit un mort. Comment on peut pécher par excès dans cette matiere. IV. 166. *b.*

CONVERSION, (*Juriſp.*) converſion d'ajournement perſonnel en décret de priſe-de-corps. Converſion d'appel en oppoſition. Converſion de bail conventionnel en judiciaire. Converſion de décret. Converſion d'information en enquête. Converſion d'un procès civil en procès criminel. IV. 166. *b.*

CONVERSION, (*Rhétor.*) divers ſens de ce mot. IV. 167. *a.*

CONVERSION *d'une propoſition.* (*Logiq.*) XIII. 479. *b.*

CONVERSION, (*Maneg.*) différence entre la caracole & & la converſion. II. 644. *b.*

CONVERSION, (*Art. milit.*) évolution appellée quart de converſion. L'effet des à droite & à gauche n'eſt point le même que celui des quarts de converſion. Comment ſe fait la converſion vers la droite ou vers la gauche. IV. 167. *a.* Ce qu'on appelle demi-converſion, trois quarts de converſion. Plus la troupe aura de front, plus il faudra de tems pour exécuter ces mouvemens. Moyen de meſurer le chemin que chaque homme doit faire dans un quart de converſion. *Ibid. b.*

Converſion, figure du mouvement de converſion. VI. 180. *b.* Quart de converſion. XIII. 671. *b.* IV. 813. *b.* Ce qu'il faut obſerver pour qu'il s'exécute aiſément. VI. 180. *b.* De la converſion avec pivot au centre. 181. *a*, *b.* Converſions à pluſieurs pivots. 182. *a.* Converſion dans la cavalerie. 198. *b. &c.*

CONVEXE, (*Géom.*) effets du miroir convexe, & du miroir concave. Verres convexes, plans-convexes, convexo-concaves, effets des lentilles ſur les rayons de lumiere: leur propriété de groſſir les objets. IV. 168. *a.*

Convexes, *verres*, leur propriété. III. 802. *b.* Anneaux colorés de deux verres convexes appliqués l'un ſur l'autre. IV. 330. *a.* Miroirs convexes. X. 566. *b.* Verre plan-convexe. XII. 697. *a.* — *Voyez* VERRE. XVII. 97. *a*, *b.* & LENTILLE.

CONVICTION, (*Métaph.*) différence entre la conviction & la perſuaſion. IV. 168. *b. Voy.* PERSUASION & CONVAINCRE.

Conviction, en ſtyle judiciaire. Procès-verbal ordonné de tout ce qui peut ſervir pour la décharge ou la conviction de l'accuſé. Quelle doit être la conviction. IV. 168. *b.*

CONVIVE. (*Littér.*) Dans les repas des Romains, il y avoit des convives, des ombres & des paraſites. Quelle étoit la robe des convives. On avoit coutume d'ôter leurs ſouliers, & de leur laver ou parfumer les piés. Les convives apportoient des ſerviettes de chez eux. Diſtribution des coupes devant chacun d'eux. IV. 168. *b.* Uſage de couronner de fleurs dans les grandes fêtes les convives & les eſclaves. On envoyoit des portions du repas à celui qui n'avoit pu y venir. Santés que buvoient les convives pendant le repas. Libations & vœux par leſquels finiſſoit la fête. Préſens que les convives recevoient de leur hôte. Profuſion de Cléopatre à cet égard lorſqu'elle donna un feſtin à Marc-Antoine en Cilicie. Ce que devient la vaiſſelle d'argent que le doge de Veniſe jette dans la mer lorſqu'il fait la cérémonie de l'épouſer. IV. 169. *a.*

Convive. Obſervations ſur les ombres que Mécénas avoit amenées chez Naſidienus. *Suppl.* II. 587. *b.*

Convive. Des convives chez les Romains, *voyez Repas des Romains.* Uſage de faire préſent de coupes de prix aux convives. II. 832. *b.* Ils apportoient leur ſerviette avec eux. XI. 20. *a.* Nom que l'on donnoit à ceux qu'un convié amenoit de ſon chef à un feſtin d'invitation. 466. *a.*

CONVOCATION, (*Hiſt. mod.*) aſſemblée du clergé en Angleterre. IV. 169. *a.* Comment elle ſe fait. Lieu où elle ſe tient. En quoi conſiſtent la chambre haute & la chambre baſſe dans la province de Cantorbéry. Comment les articles ſont propoſés. Privileges des membres. L'archevêque d'York tient en même tems l'aſſemblée du clergé de ſa province. Correſpondance entre les deux chambres. Anciennement le clergé avoit ſes repréſentans dans la chambre baſſe du parlement. *Ibid. b.*

CONVOCATION, (*Juriſp. angl.*) prolocuteur de la convocation. XIII. 443. *a.*

Convocation des conciles, des ſynodes. *Voyez* ces articles.

CONVOI, (*Hiſt. anc. & mod.*) tranſport du corps, de la maiſon au lieu de ſa ſépulture. On gardoit le corps environ ſept jours chez les Romains. Comment le héraut annonçoit le convoi. Détails ſur cette cérémonie Ce qui arrivoit à Sparte quand un roi mouroit. IV. 169. *b.* Maniere de célébrer les funérailles chez les Athéniens. Cérémonies qui furent uſitées en certains tems chez les Romains. Comment ſe font les funérailles parmi nous. *Ibid.* 170. *a.*

CONVOI, (*Art milit.*) Soins que doit prendre le général par rapport aux convois d'armes, de munitions. *&c.* IV. 170. *a.* Diverſes eſpeces de convois. *Ibid. b. Voyez* ESCORTE.

CONVOI, (*Marine*) en quoi il conſiſte. Lettre de convoi. IV. 170. *b. Voyez* CONSERVE.

Convoi, diverſes ſignifications qu'on donne à ce terme en Hollande. IV. 170. *b.*

Convoi-loopers, eſpeces de facteurs publics à Amſterdam. IV. 170. *b.*

CONVOI de Bordeaux. (*Juriſp. Hiſt. & Financ.*) Droit au profit du roi ſur certaines marchandiſes. A quelle occaſion il fut établi en faveur de quelques particuliers. Les rois ſe le ſont attribué. IV. 170. *b.*

CONVOLVULUS, (*Botan.*) eſpeces de convolvulus dites biritambaru. II. 259. *a.* Cara. 642. *a.* Baja. *Suppl.* I. 750. *b.* Ballel. 762. *b.* Bangada. 790. *b.* Beladamboé. 845. *b.* Bentirutali. 879. *a*, *b. Convolvulus*, voyez VOLUBILIS & GRAND LISERON.

CONVULSIF, maladies convulſives ou ſpaſmodiques. IX. 935. *a.* XV. 438. *a.* Mouvemens convulſifs. *Ibid. b.* Maladies convulſives plus fréquentes dans l'enfance qu'en tout autre âge. V. 658. *b.* Angine convulſive. V. 979. *a.* Uſage de la valériane dans certaines maladies convulſives. XVI. 816. *b.*

CONVULSION, (*Médecin.*) la convulſion diſtinguée des mouvemens convulſifs. Symptômes de ces maladies. Leurs cauſes. *Suppl.* II. 587. *b.* Leur prognoſtic. Obſervations faites dans le cerveau & la moëlle épiniere des cadavres de ceux qui ont eu ces maladies. *Ibid.* 588. *a.* Des remedes à faire pendant le paroxyſme. Moyens à employer pour prévenir le retour des accès. *Ibid. b.*

Convulſion, la fievre, les ſpaſmes & les convulſions, trois eſpeces de mouvemens que la nature emploie pour guérir. V. 409. *b.* Différence entre convulſion, ſpaſme & épilepſie. 796. *a.* Entre convulſion & ſpaſme. XV. 434. *b.* Singularités dans certaines convulſions. XV. 45. *b.* Signes avant-coureurs des convulſions, dans l'état des yeux. XVII. 669. *b.* Convulſions cauſées par la diſlocation ou la bleſſure de l'os ſéſamoïde du gros orteil. I. 243. *b.* Eſpece de convulſion appellée *opiſthotonos*. XI. 508. *b.* Convulſion du viſage. XVII. 337. *a.* De l'uterus. 558. *b.*

CONVULSIONNAIRES, (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de fanatiques, qui a commencé au tombeau de M. Paris. Les convulſions ont nui beaucoup à la cauſe de l'appel, & aux miracles par leſquels on vouloit l'appuyer. Diviſion entre les Janſéniſtes ſur cette matiere. Ce que diſoit un archevêque de Lyon du neuvieme ſiecle au ſujet de quelques faux miracles du même genre. IV. 171. *a.*

Convulſionnaires, ceux qui parurent en 844 à Dijon. XIV. 767. *a.* Tourmens par leſquels les derniers convulſionnaires de France prétendoient être ſoulagés. 861. *a*, *b.*

COOBLIGÉ, (*Juriſp.*) Comment les coobligés ſont appellés dans le droit romain. Ce que l'ancien droit établiſſoit à leur égard. Deux ſortes de coobligés parmi nous, les uns ſolidaires, les autres ſans ſolidité. IV. 171. *b.*

COOMB, (*Comm.*) meſure angloiſe. Evaluation de cette meſure. IV. 171. *b.*

COOPTATION, maniere dont quelques corps peuvent s'aſſocier des membres en cas de vacance. Cooptations faites par l'univerſité. Ce que ſignifie proprement ce mot. IV. 171. *b.*

COPAGE, pour *capage*, (*Juriſp.*) droit de chéfage. Lettres du roi Jean qui en parlent. IV. 172. *a.*

COPAHU, (*Baume de*) huile balſamique qu'on tire d'un arbre du Bréſil. D'où & comment les Portugais l'apportent. Deux eſpeces de ce ſuc réſineux dans les boutiques. Auteurs qui parlent de ce baume & de l'arbre qui le produit. Deſcription qu'en donne Marcgrave. IV. 172. *a.* Lieux où il croît. Comment on en tire l'huile. Quantité que l'arbre en peut donner. Deux liqueurs de qualité différente tirées du même arbre. Tems de l'année où l'inciſion doit ſe faire. Uſage du bois de cet arbre. Difference entre le baume de Copahu & celui du Pérou. Diverſes manieres dont on le falſifie ou contrefait. Son analyſe chymique. Sa doſe ordinaire. Maladies dans leſquelles on l'emploie intérieurement. *Ibid. b.* Précautions avec leſquelles il faut le donner. Son uſage externe. Sa principale vertu vulnéraire. IV. 173. *a.* Uſage qu'en font les Juifs. II. 164. *b.*

COPAIS, communication entre le lac de Thebes & celui de Copaïs. XVI. 242. *b.*

COPAL, (*Pharm.*) quelle eſt la gomme ou réſine de ce nom. Uſages qu'en font les Indiens, & les Européens. Ses propriétés. Caractere de la bonne. Autre eſpece qui vient des Antilles. IV. 173. *a.*

COPATTUM, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 317. *b.*

COPEC, (*Comm.*) monnoie d'or & d'argent qui a cours en Moſcovie. Valeur du copec d'or & du copec d'argent. IV. 173. *a.*

COPENHAGUE, deux meſures expoſées à l'hôtel-de-ville de Copenhague. VI. 12. *b.*

COPERNIC, *Syſt. de*, (*Aſtron.*) en quoi il conſiſte. Anciens qui l'avoient adopté & ſoutenu. Ce que remarque M.

de Fontenelle ſur le jour où Copernic mourut. Comment Deſcartes & Newton ont cherché à affermir ce ſyſtême. Il eſt défendu de le ſoutenir en Italie. IV. 173. *b.* Perſécutions qu'eſſuya Galilée pour l'avoir ſoutenu. Impreſſion que fit ſur Deſcartes cette perſécution. Combien il ſeroit à ſouhaiter que la liberté de penſer ſur des matieres de cette nature fût établie en Italie. Quelle eſt une des principales cauſes du décri du ſyſtême de Copernic en Italie & en Eſpagne. Motifs pour leſquels on dit que le P. Scheiner Jéſuite accuſa Galilée. *Ibid.* 174. *a.* Avantages du ſyſtême de Copernic. Prédiction de cet aſtronome vérifiée depuis l'invention des téleſcopes. Ce ſyſtême tel qu'on le ſuit aujourd'hui, n'eſt pas tel qu'il a été inventé par ſon auteur. Comment Kepler l'a perfectionné. *Ibid. b.*

Copernic, ſa patrie. XVI. 298. *a.* Obſervations ſur cet aſtronome. I. 790. *a.* Syſtême de Copernic. XV. 778. *b. Voyez* vol. V des planches, article *Aſtronomie*, pl. 4. Preuves de ce ſyſtême. XVI. 167. *a*, *b.* — 169. *a.* Ce ſyſtême n'a été que le renouvellement de celui de Pythagore. XII. 703. *b.* Démonſtration que Galilée en donna. *Suppl.* III. 174. *a.* Comment on explique par ce ſyſtême les apparences du mouvement du ſoleil. XV. 313. *b.* Déciſion des commiſſaires nommés par le pape Paul V, pour l'examen de ce ſyſtême. X. 590. *a.* Sphere de Copernic. XV. 454. *a.* Tables de Copernic. 798. *a. Suppl.* IV. 922. *a.*

Copernic, inſtrument aſtronomique. Deſcription & uſage. De tels inſtrumens ſont plus amuſans qu'utiles. IV. 174. *b.*

COPHTE, ou *Copte* (*Théol.*) chrétiens d'Egypte, appellés de ce nom. On eſt très-partagé ſur l'étymologie de ce mot. Langue en laquelle ils font le ſervice divin. Leur erreur ſur la nature de Jeſus-Chriſt. Leur patriarche. Diſtribution de tout le clergé. Ce clergé eſt très-mépriſable & très-honoré. Leurs moines & religieuſes. La recette des droits publics confiée à ces chrétiens. Excepté ces receveurs, le reſte eſt pauvre. Leur conſolation dans la facilité du divorce. Leurs ſacremens. IV. 175. *a.* Leurs onctions. Leurs jeûnes. La circonciſion admiſe parmi eux. Titre & réſidence du patriarche, *&c. Ibid. b.* Voyez COPTE.

Cophtes, bibles cophtes. II. 226. *a.* Liturgie des Cophtes. IX. 598. *a.* Caracteres Cophtes, *voyez* vol. II. des planches article CARACTERE, planche 7.

COPHTIQUE, trois liturgies cophtiques. IV. 175. *b.*

COPIATE, (*Hiſt. eccl.*) celui qui faiſoit les foſſes pour enterrer les morts. Loi de Conſtantin en faveur des prêtres copiates. Etymologie de ce mot. Nom qu'ils avoient auparavant. Leur nombre. On les appelle auſſi *collegiati*. IV. 175. *b.* Comment ils étoient entretenus. *Ibid.* 176. *a. Voyez* LECTICAIRE.

COPIATES, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 589. *a.*

COPIE, (*Juriſp.*) ce mot eſt quelquefois oppoſé à celui d'original, quelquefois à celui de minute, à celui de groſſe, à celui d'expédition. Copies collationnées. Copie correcte & liſible. Copie entiere. Copie par extrait. IV. 176. *a.* Copie figurée. Copie ſur papier commun. Copie ſignifiée, tronquée, vidimée. *Ibid. b.*

Copie de pieces ou *vidimus*. XVII. 247. *a*, *b.* Copie collationnée. III. 624. *a.* Copie des contrats. IX. 124. *a.*

COPIE de lettres, *livre de.* (*Comm.*) IV. 176. *b.*

COPIE, (*Peint.*) Facilité avec laquelle on peut ſouvent être trompé par des tableaux qui ne ſont que copies. M. Chardin prétendoit que quelle que fût la copie d'un de ſes tableaux, il ne s'y méprendroit jamais. Raiſons qu'il en donnoit. IV. 176. *b.*

Copie. Uſage du pantographe, pour tirer des copies de deſſins. XI. 827. *a.* Crêpe dont les peintres ſe ſervent pour faire quelques copies. XVII. 426. *a.* Maniere de copier en calquant. II. 565. *a*, *b.* Par le moyen des petits carreaux. IV. 436. *b.* Copie réduite. XIII. 881. *a*, *b.*

COPIE, terme d'imprimeur. Compter ſa copie. Copies de chapelle. IV. 177. *a.*

Copie, droit de, V. 146. *a*, *b.* Viſorium qui porte la copie. XVII. 357. *a*, *b.*

COPIER, *contrefaire*, *imiter*, (*Synon.*) IV. 133. *b.*

COPIEUSEMENT, *abondamment*, *beaucoup*, *bien.* Différence entre ces mots. IV. 177. *a.*

COPISTES, nommés *calligraphes*. II. 561. *b. Voyez* ÉCRIVAIN, SCRIBE.

COPISTE, (*Muſiq.*) pourquoi l'art de la gravure & de l'impreſſion appliqué à la muſique, a moins eu de ſuccès qu'appliqué à l'écriture. *Suppl.* II. 589. *a.* Importance de la correction dans la copie de la muſique. L'intelligence d'une muſique difficile dépend beaucoup de la maniere dont elle eſt copiée. Expoſition détaillée des devoirs & des ſoins d'un bon copiſte, & des talens que ſa profeſſion exige. Qualité que doit avoir ſon encre & ſon papier. *Ibid. b.* Deux formats de papier réglé. De leur uſage. Obſervations qu'on doit faire pour bien diſtribuer la partition. Diviſion des meſures. *Ibid.* 590. *a.* Netteté des ſignes. Correction des fauſſes notes qui peuvent ſe trouver dans l'original. *Ibid. b.* Méthode pour raſſembler dans les partitions les parties ſéparées. Maniere de tirer une partition en parties ſéparées. *Ibid.* 691. *a.* Comment les paroles doivent être écrites. C'eſt au copiſte à faire en ſorte que la muſique exécutée rende exactement à l'oreille du compoſiteur, ce qui s'eſt peint dans ſa tête en la compoſant. *Ibid. b.*

COPPERBERG, *voyez* KOPERSBERG.

COPROPRIÉTAIRE, (*Juriſpr.*) les copropriétaires poſſedent par indivis ou ſéparément. Leur nombre n'eſt point limité. Ils peuvent poſſéder ou en vertu d'un titre particulier, ou en vertu d'un titre commun. Cette diſtinction eſt très-importante. IV. 177. *b.*

COPTE *ou* COPHTE, (*Hiſt. anc.*) langue ancienne des Egyptiens. Vocabulaire & grammaires de cette langue. Quels livres ſont écrits en cophte. Quelques-uns prétendent que cette langue n'a jamais été parlée. Le P. Kirker prétend au contraire que ſa connoiſſance peut beaucoup ſervir à l'intelligence des hiéroglyphes, *&c.* IV. 177. *b.* — *Voyez* COPHTE.

COPTE, *langue*, (*Antiq. Littér.*) *voyez* COPHTE. C'eſt un mêlange de l'ancien égyptien & de mots grecs qui s'y ſont gliſſés peu-à-peu. Utilité de la connoiſſance de cette langue. Il n'eſt pas vrai que l'ancienne langue égyptienne ſoit dérivée de l'Hébreu, *Suppl.* II. 591. *b.* ni que la langue arménienne ſoit le meilleur moyen d'en acquérir l'intelligence. Obſervation ſur l'alphabet cophte. Auteurs qui ont eu connoiſſance de cette langue. Remarques ſur la grammaire & le dictionnaire copte de Kirker. Autres ſavans qui ont donné des ouvrages du même genre. *Ibid.* 592. *a.* Dictionnaire copte annoncé par l'auteur. Énumération des principaux ouvrages coptes qui ont été publiés par l'impreſſion. Manuſcrits en cette langue. Leur utilité. *Ibid. b.*

COPTES, *peuples*, (*Géogr.*) peuples qui habiterent anciennement l'Égypte, ou qui en ſont iſſus. Peuples qui l'habitent aujourd'hui. Les vrais coptes très-rares maintenant. Perſécutions qu'ils ſouffrirent ſous les empereurs, & enſuite de la part des Turcs. Leur état préſent. *Suppl.* II. 592. *b.* Ils ſont dépoſitaires de tous les regiſtres des terres labourables de l'Égypte. Leur obſtination à ſuivre la croyance de leurs peres. Horreur qu'ils ont pour nous. Comment ils pratiquent la confeſſion. Jeûnes qu'ils obſervent. Du baptême de leurs enfans. La circonciſion obſervée parmi eux. Ils obtiennent facilement la permiſſion de répudier leurs femmes. Uſage qu'ils ont de prendre des femmes à loyer à tant le mois. Cérémonies du mariage, *Ibid.* 593. *a.* & des funérailles. *Ibid. b.*

COPULATION, *voyez* ACCOUPLEMENT.

COPULATIF, (*Gram. & Logiq.*) conjonctions copulatives. III. 872. *b.* X. 759. *b.* Obſervations ſur les phraſes latines, où la conjonction copulative ſemble réunir l'indicatif & le ſubjonctif. XV. 564. *a*, *b.* Syllogiſme copulatif. 722. *b.*

COPULE, (*Logiq.*) quelquefois la copule & l'attribut ſont renfermés dans un ſeul mot. C'eſt ſur elle que tombe toujours l'affirmation ou la négation. Ce ſont les verbes auxiliaires qui ſervent de copules grammaticales dans les jugemens. IV. 177. *b.*

Copule, qui ſert à lier le ſujet & l'attribut. XIII. 476. *b.*

COQ, (*Ornith.*) ce qui le diſtingue des autres oiſeaux de ſon genre. Le coq & le roſſignol ſont les ſeuls oiſeaux de jour qui chantent la nuit. Deſcription du coq. La couleur de ſon plumage eſt fort variée. IV. 178. *a.* Coq & poule noire des montagnes de Moſcovie. *Ibid. b.*

Coq de roche, vol. VI. des planch. regne animal, pl. 40.

COQ, (*Econ. domeſt.*) caracteres d'un bon coq. Nombre des poules auxquelles il peut ſuffire. Moyen d'introduire un nouveau coq dans une baſſe-cour. IV. 178. *b.*

COQ, (*Mat. méd.*) bouillon de vieux coq, recommandé dans certaines maladies. Propriété du jus, ou décoction du coq. Uſage qu'on avoit de fatiguer un coq & de le faire mourir de laſſitude, lorſqu'on vouloit en faire un bouillon médicinal. La chair de vieux coq employée dans les conſommés. IV. 178. *b.* Prétendues propriétés de différentes parties du coq. Guériſon d'un ſoldat aveugle par le moyen du ſang de coq, ſelon le rapport de Mercurialis : le remede fut conſeillé par Eſculape. *Ibid.* 179. *a.*

Coq. Analyſe de ſa chair conſidérée comme aliment. I. 267. *b.* Mets de crêtes de coqs. *Suppl.* II. 651. *b.*

Coq, pierre de, I. 253. *a.*

COQ, (*Mythol.*) on en faiſoit le ſymbole de la vigilance. A quels ſacrifices on l'employoit. Quel eſt le ſens de l'ordre que Socrate donna à Criton, d'immoler un coq à Eſculape. IV. 179. *a.*

Coq. Divination par le moyen des coqs. I. 253. *a.* Le coq, figure ſymbolique. XV. 730. *a.*

Coq de bois. Oiſeau qui reſſemble au coq d'Inde pour la groſſeur & la figure. Sa deſcription. IV. 179. *a.* Il eſt excellent à manger. *Ibid. b.*

Coq de bruyere. Sa deſcription. IV. 179. *b.*

Coq de bruyere. Comment il appelle ſes poules. Deſcription du coq des bois. Lieux où on le trouve. Lieux qu'habite le coq de bruyere. Ses mœurs. Spectacle ſingulier que préſentent les amours de cet oiſeau. *Suppl.* II. 593. *b.* Deſcription & mœurs de la poule de bruyere. Cette eſpece d'oiſeaux peu nombreuſe. Contrées qu'ils fréquentent. *Ibid. b.*

Coq de roche. Nom ſous lequel les habitans de Cayenne connoiſſent un oiſeau remarquable par ſa beauté. Ses différentes déſignations. Sa deſcription. *Suppl.* II. 594. *a.* Ses mœurs. Maniere de le claſſer. *Ibid. b.*

COQ D'INDE, (*Econ. ruſt.*) éloge de cet animal pour la baſſe-cour. Quel doit être celui qu'on donne aux femelles. IV. 180. *a.*

Coq d'Inde. Sa deſcription. Couleur des œufs. Ces oiſeaux cherchent les lieux chauds. Difficulté d'élever les petits. IV. 180. *a.*

Coq indien. Oiſeau fort différent du coq d'Inde. Autres noms qu'il porte. IV. 180. *a.* Deſcription de trois oiſeaux de cette eſpece. *Ibid. b.*

Coq, herbe du, X. 345. *a.*

COQ, *tête de*, (*Anatom.*) XVI. 199. *a.*

COQ, *l'ordre du*, (*Hiſt. mod.*) en quels tems & occaſion cet ordre fut inſtitué. IV. 180. *b.*

COQ, (*Blaſon*) meuble d'armoiries. Coq crêté, becqué, barbé, membré. Coq chantant. Signification de ce ſymbole. Les Gaulois le prenoient dans leurs enſeignes militaires. *Suppl.* II. 593. *b.*

COQ *du vaiſſeau*, (*Marine*) IV. 180. *b.*

COQ, (*Horlog.*) les coqs à la françoiſe ſont meilleurs que ceux à l'angloiſe. Ce qu'on appelle *petit coq* dans les montres françoiſes. Son utilité. Autre piece dans les montres françoiſes, appellée *petit coq d'acier.* IV. 180. *b.*

Coq, dans les pendules. IV. 181. *a.*

COQ, (*Serrur.*) coqs ſimples, doubles & triples. IV. 181. *a.*

COQUALLIN, ou *écureuil orangé*, (*Quadrup.*) *Suppl.* II. 594. *b.* Sa deſcription & ſes mœurs. Lieux qu'il habite. Maniere de le claſſer. *Ibid.* 595. *a.*

COQUE, (*Hiſt. nat.*) toute enveloppe ou nid formé par les inſectes a divers uſages. Différentes ſortes de travaux des inſectes pour ſe former ces enveloppes. Coques d'ichneumons. IV. 181. *a.* Les coques diſtinguées par leurs différentes figures.

Premier uſage des coques: c'eſt là que les inſectes ſe renferment pour y ſubir leur transformation. Ces coques paroiſſent ſervir à trois fins, indiquées dans cet article.

Second uſage. Lorſque les inſectes en bâtiſſent pour y demeurer dans le tems qu'ils ſont encore inſectes rempans, qu'ils mangent & qu'ils croiſſent.

Troiſieme uſage. Quelques inſectes les font ſervir d'enveloppe à leur couvée. *Ibid. b.*

Coque. Différentes eſpeces de coques de ſoie que filent les chenilles. III. 292. *b.* 293. *a.* Chenilles qui font leurs coques dans la terre. Celles des chenilles qui vivent en ſociété. *Ibid. b.* Comment les papillons ouvrent leurs coques. XI. 875. *a.* Coques de vers à ſoie. XV. 269. *a.* *Voyez* les planches de ver à ſoie, vol. I. Différentes formes de coques dont quelques chryſalides ſont revêtues. VIII. 784. *a.*

COQUE, (*Marine & Corder.*) IV. 182. *a.*

COQUES & *vanons*, (*Pêch.*) ſorte de coquillage qui renferme un poiſſon. Maniere d'en faire la pêche ou récolte. Tems où elle ſe fait. IV. 182. *a.*

Coque, eſpece d'appât qui enivre le poiſſon. XIV. 196. *a.*

COQUE *du Levant*, (*Botan.*) *voyez* COCCULUS.

Coques de graines. Méthode de faire fructifier les eſpeces de graines domeſtiques renfermées dans les coques les plus dures. VII. 836. *b.*

COQUELICOT, *voyez* PAVOT.

COQUELOURDE. Deſcription de ce genre de plante. IV. 182. *a.*

COQUELOURDE, (*Mat. méd.*) propriété de cette plante appliquée extérieurement. IV. 182. *a.* Ses fleurs entrent dans l'eau hyſtérique. *Ibid. b.*

COQUELUCHE *endémique.* Saiſon de l'année où elle paroît. Origine du nom de coqueluche. Différentes années dans leſquelles elle a regné avec violence. Divers peuples qui en ont été attaqués en certains tems. Cauſe ſoupçonnée de cette maladie. Trois choſes que doit ſe propoſer un bon médecin pour la guérir. Remedes à employer pour cet effet. IV. 182. *b.*

Coqueluche. Uſage de l'émétique dans cette maladie. XVII. 467. *a.*

COQUERELLES, (*Blaſon*) noiſettes dans leurs gouſſes, jointes enſemble au nombre de trois. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 595. *a.*

COQUET *de Pontailler*, (*François-Jacques & Gaſpard*) *Suppl.* IV. 503. *b.*

COQUETTERIE, (*Morale*) en quoi conſiſte la vie d'une femme coquette. IV. 183. *a.*

Coquetterie. De la coquetterie chez les femmes. VI. 473. *a.* Différence entre la coquetterie & la galanterie. XVII. 766. *b.* De la parure des femmes coquettes. *Suppl.* II. 244. *b.*

COQUILLAGE, (*Ichtyol.*) différence entre une coquille & un coquillage. Les animaux de ce genre ſont appellés *teſtacées.* Dans quelle claſſe Ariſtote les range. Il les diſtingue en univalves, bivalves & en turbinées. On a fait beaucoup plus d'obſervations ſur la figure des coquilles, que ſur celle des animaux qui y ſont renfermés. Cependant il ſeroit plus néceſſaire de connoître l'animal que la coquille. Les animaux les plus abjects n'en ſont pas moins dignes des recherches du naturaliſte. IV. 183. *b.* Il eſt vrai qu'il eſt difficile d'obſerver leur conformation intérieure; cependant d'habiles obſervateurs ſont déja parvenus à ſurmonter ces obſtacles. La plus grande difficulté ſeroit pour les coquillages qui ne ſe trouvent que dans des pays fort éloignés; mais tous ceux qui travaillent pour l'avancement des ſciences, concourent au même but. Chacun doit s'occuper au moins des productions du pays qu'il habite. Il reſte beaucoup de coquillages de ce pays-ci qui ſont à peine connus. *Ibid.* 184. *a.*

Coquillage. Il paroît que les coquillages ſont les premiers poiſſons que les hommes ont connus & mangés. X. 783. *b.* Diſtribution des coquillages en trois claſſes; les univalves, les bivalves & les multivalves. 860. *a*, *b.* Cauſe de confuſion dans la maniere de les claſſer. *Suppl.* II. 75. *b.* De leur ſexe. *Suppl.* I. 123. *b.* *Suppl.* III. 10. *b.* 64. *a.* Pêche de coquillages. XII. 224. *a*, *b.*

COQUILLAGE, (*Mat. méd.*) délicateſſe des Grecs & des Romains ſur le choix des coquillages conſidérés comme mets. Qualité de ces mets. IV. 184. *a.*

COQUILLARDE. Différence entre ce poiſſon de mer & le perce-pierre. XII. 326. *b.*

COQUILLART, (*Guillaume*) poëte. Ses ouvrages. XIV. 246. *b.*

COQUILLE. Ce qu'on doit entendre par ce mot. IV. 184. *a.* Pourquoi la coquille a toujours été plus recherchée & conſidérée que l'animal même. Les coquilles ſont une des matieres les plus abondantes que nous connoiſſions. Elles ſont de toutes les parties de l'animal la plus durable. La plupart de celles qui ont exiſté dès le commencement du monde, exiſtent encore: cette matiere ſe multiplie même chaque jour. Différens lieux, différentes diſpoſitions dans leſquelles on les trouve. *Ibid. b.* Il y a lieu de croire que la marne & la craie, la pierre & le marbre ne ſont compoſés que de fragmens de coquilles. Leur matiere eſt fort analogue à la pierre. Elles changent de nature ſans changer de forme. Coquilles foſſiles, coquilles pétrifiées. Ariſtote les diviſe en univalves, bivalves & turbinées. Daniel Major eſt le premier qui les ait diviſées en claſſes, genres, eſpeces. Diſtinction qu'il fait de teſtacées improprement dits & vivans, & de teſtacées improprement dits & morts. Comment il diviſe les coquillages. Autre diſtribution des coquilles en trois claſſes. Éloge de l'ouvrage de Liſter ſur les coquilles, & de la méthode ſelon laquelle il les diſtribue. *Ibid. b.* Extrait de cette méthode, par laquelle les coquilles ſont diviſées en trois claſſes; ſavoir, celles de terre, celles d'eau douce, & celles de mer. Subdiviſion des deux dernieres.

Coquilles de terre. Buccins. Leur deſcription. *Ibid. b.* Caracteres par leſquels Liſter a déterminé les genres des buccins de terre. Idée générale des caracteres ſpécifiques qui diſtinguent la plupart des turbinées ou buccins. Ils ſont tirés de la forme des coquilles & de leurs couleurs. Ce qu'on remarque pour les formes, & enſuite pour les couleurs. *Ibid. a.* Il a fallu ſouvent employer pluſieurs noms, pluſieurs épithetes, *&c.* pour diſtinguer une coquille de toutes celles qui ne lui ſont pas parfaitement ſemblables. D'autres ont ſubſtitué à ces phraſes des noms plus uſités, tirés des choſes auxquelles les coquilles ont le plus de reſſemblance. Imperfection de cette maniere de nomenclature. Limaçons. Limaçons applatis. Diſtinctions entre ces derniers.

Coquilles d'eau douce. Elles ſont ou univalves ou bivalves. Des coquilles *univalves.* Buccins, limaçons, limaçons applatis. *Ibid. b.* Patelles. Nérites.

Bivalves d'eau douce. Deſcription de ces coquilles, & de la maniere dont elles s'uniſſent. Moules: deux eſpeces. Les caracteres par leſquels on diſtingue les bivalves ſont tirés de la forme & de la couleur. *Ibid.* 187. *a.* Remarques qu'on fait à ces deux égards. Pétoncles.

Coquilles de mer. Bivalves dont les pieces ſont inégales, qui ſont les peignes. Origine du nom qu'on leur a donné. Leur diviſion en deux claſſes. Leur deſcription. Les huitres diviſés en deux genres. *Ibid. b.* Les ſpondyles; origine de ce nom. Diverſes eſpeces. On compte ſept genres de coquilles *bivalves* de mer, dont les deux pieces ſont égales & ſemblables; ſavoir, les *meres perles*, auſſi appellées *peignes*: elles ſont diviſées en trois genres. Eſpeces du premier genre. Le ſecond n'en a qu'une appellée *vitres chinoiſes.* Deſcription du troiſieme genre. Les *pétoncles*, qui ſe diviſent en quatre genres principaux. *Ibid.* 188. *a.* Deſcriptions & ſoudiviſions de ces genres.

genres. Les *moules*. Deſcription & diviſion en deux genres. Les *pinnes-marines*. Deſcription : lieux où elles ſont communes. Uſages qu'on en fait. Autres noms qu'on leur donne. On les diviſe en deux genres. Les *tellines* ou ténilles. En quoi elles different des moules. *Ibid. b.* Leur diviſion en deux genres. Les *ſolenes* ou manches de couteaux. Autres noms qu'on leur donne. Leur deſcription. Les *cames*. Différentes manieres dont on les nomme.

Coquilles de mer de trois pieces. Pholades, diviſées en deux genres.

Coquilles de mer de cinq pieces. Conques anatiferes. Etym. de ce nom. Elles n'ont qu'un genre. Celles qu'on appelle *pouſſe-piés*. Leur deſcription.

Coquilles de mer de douze pieces. Glands de mer. Univalves de mer. Lépas ou patelles, diviſés en quatre genres. Tuyaux de mer ou dentalles. *Ibid.* 189. *a*. Vermiſſeaux de mer. Arroſoir ou pinceau de mer. Nautiles. Mouvemens de ce poiſſon. Les nautiles ſe diviſent en deux genres. Limaçons. Etym. de ce nom. Neuf genres de limaçons. Nérites. Étym. de ce nom. Ce qui les diſtingue des limaçons. Leur diviſion en ſix genres. *Ibid. b.* Oreilles de mer. Sabots diviſés en ſept genres. Porcelaines diviſées en douze genres. *Ibid.* 190. *a*.

Rouleaux & cornets. Huit genres de rouleaux & ſix de cornets, nommés le *grand amiral*. Buccins, vingt-quatre genres. *Ibid. b*. Diſtribution des coquilles, ſelon la méthode de M. Tournefort. Ouvrage de Rumphius, où ſe trouve auſſi une diſtribution des coquilles. *Ibid.* 191. *a*. Méthode qu'a ſuivie Langius dans ſa diſtribution. Celle de Hebenſtreit. Méthode donnée par M. Breyn. *Ibid. b*. Celle de M. Linnæus. Celle de M. Gualtieri. *Ibid.* 192. *a*. Celle qu'a donnée l'auteur de l'hiſtoire naturelle, éclaircie dans deux de ſes principales parties, la lithologie & la conchyliologie.

Remarque générale ſur les méthodes qu'on vient d'indiquer. C'eſt ſur les principes d'Ariſtote qu'elles ont été établies. L'ouvrage en ce genre qui contiendra le plus grand nombre de figures, ſera toujours préféré. *Ibid. b*.

Coquille. Hypotheſe ſur la formation des coquilles. X. 360. *b*. Noyau d'une coquille. XI. 267. *a*. Ailes & oreilles. 622. *a*. Queue. XIII. 706. *a*. Rides de certaines coquilles. XIV. 286. *a*. Robe d'une coquille. 310. *a*. Volutes. XVII. 461. *b*. Zones. 743. *a*. Coquilles turbinées. XVI. 750. *a*. Coquilles ombiliquées. XVII. 378. *a*. Terre formée de fragmens de coquilles. IV. 513. *b*. Amas formés de coquilles, appellés *falunieres*. VI. 389. *a*, *b*. Des coquilles & autres corps marins répandus en divers lieux ſur la ſurface du globe, & formant différentes couches dans ſon intérieur, *voyez* l'article *Déluge*. Carrieres aux environs de Paris uniquement compoſées de coquilles Les coquilles regardées comme principe des pierres calcaires. Diſpoſition des couches des coquilles foſſiles. Les coquilles de nos pays ne ſont point des mers de nos climats. Pluſieurs dont les analogues vivans nous ſont inconnus. VII. 210. *a*. Où ſe trouve le plus de coquilles foſſiles. 623. *a*. Coquilles foſſiles, nommées *gryphites*. 974. *b*. Autres dites *oſtreopectinites*, XI. 694. *b*. & *térébratulites*. XVI. 153. *a*. Coquilles qui ſervent de monnoie chez les Negres, IX. 623. *b*. chez les Sauvages de Virginie, XII. 214. *b*. au royaume de Congo, XVII. 714. *b*. dans pluſieurs contrées de l'Aſie & de l'Afrique. IV. 241. *b*. Coquilles fluviatiles & de mer, repréſentées vol. VI. des planch. regne animal, pl. 65. — 74. Coquilles foſſiles repréſentées dans le même volume, regn. miner. pl. I. — 14.

COQUILLE, (*Mat. méd.*) nature générale de toutes les coquilles. Celles dont on fait uſage en pharmacie. IV. 192. *b*.

COQUILLE, (*Anatom.*) *voyez Suppl.* IV. 101. *a*, *b*.

COQUILLE, (*Hiſt. ancienne.*) inſtrument de muſique. IV. 193. *a*.

COQUILLE, (*Archit.*) divers uſages de ce mot. IV. 193. *a*.

COQUILLES *à boulet*, (*Artiller.*) IV. 193. *a*.

COQUILLE, outil de diamantaire. IV. 193. *a*.

COQUILLE, (*Peintre éventailliſte*) IV. 193. *a*.

COQUILLE, (*Charron*) IV. 193. *a*.

COQUILLE, (*Jardin.* IV. 193. *a*.

Coquille, fruits à, VII. 356. *a*.

COQUILLE, (*Imprim.*) IV. 193. *a*.

COQUILLE, (*March. de modes*) IV. 193. *b*.

COQUILLE, (*Ruban.*) IV. 193. *b*.

COQUILLE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 595. *a*. Coquilles de S. Jacques. Coquilles de S. Michel. Signification de ce ſymbole. *Ibid. b*.

COQUIMBO, ville d'Amérique. *Voyez* SERENA.

COR, (*Chir.*) durillon qui ſe forme aux doigts des pieds. Cauſe des cors. Comment on les guérit. IV. 193. *b*.

Cor, cauſe de ce mal : moyens de le guérir. V. 172. *b*. 173. *a*. eſpece de cor appellé oignon. XI. 433. *b*.

COR, (*Chauder. Chaſſe.*) Inſtrument. IV. 193. *b*. Deſcriptions de diverſes ſortes de cors : maniere d'en jouer. Rapports qu'il doit y avoir entre ces inſtrumens, lorſqu'on fait des concerts à pluſieurs cors. Cor, cornet de vacher. Cors avec

leſquels les prêtres des Hébreux annonçoient le jubilé. Étym. du mot jubilé. *Ibid.* 194. *a*.

COR. (*Muſiq. inſtr. des anciens.*) *Voy.* pl. I. de luth. *Suppl.* & l'art. *Trompette*.

Cor. Du cor des anciens, *Suppl.* III. 764. *a*. *Suppl.* IV. 670. *b*. Cor de chaſſe du royaume de Loango. 679. *a*.

COR. (*Luth.*) Un compoſiteur doit connoître l'étendue commode d'un cor de chaſſe, & les tons qu'en peut tirer tout homme qui en donne, ſans être ſupérieur. De l'étendue de cet inſtrument, & des tons qu'il donne. Échelle du cor. *Suppl.* II. 595. *b*. Erreur à ce ſujet dans la pl. 22. de lutherie. *V. vol. des planches* où l'on trouve une table du rapport de l'étendue de la voix & des inſtrumens de muſique comparés au clavecin. Comme les tons que le cor de chaſſe fournit commodément, appartiennent au mode majeur d'*ut*, & à ſes relatifs majeurs de *ſol* & de *fa*, on ne peut pas employer le cor dans les autres modes. Comment on remédie à cet inconvénient. De la maniere de noter les parties de cor. *Ibid.* 596. *a*.

COR-DE-CHASSE, (*Blaſon.*) meubles d'armoiries. Différentes dénominations qu'il reçoit ſelon la maniere de le repréſenter. *Suppl.* II. 596. *a*.

Cor, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a*.

CORACOBRACHIAL, (*Anat.*) muſcle du bras. Sa deſcription. IV. 194. *a*.

CORACOIDE, (*Anat.*) apophyſe de l'omoplate. Étym. du mot. Sa ſituation & ſon uſage. IV. 194. *a*.

CORAIL. (*Hiſt. nat. Infectolog.*) M. Peyſſonel a trouvé le premier que cette prétendue plante marine appartient au regne animal. Ce qu'il appelle orties corallines. Autres prétendues plantes qu'il a trouvées appartenir au regne animal. Ce qui ſuit eſt tiré d'un ouvrage de M. Donati. Étym. du mot *corail*. Divers ſentimens ſur la nature de cette ſubſtance. Deſcription de cette végétation marine. IV. 194. *b*. Examen de la ſubſtance du corail. Inſecte par lequel elle eſt ſujette à être rongée. Deſcription de ſon organiſation intérieure. Autre inſecte qui traverſe le corail en ligne droite. Les marbres les plus durs ne ſont pas exempts des atteintes de ces inſectes, au fond de la mer. Cannelures du corail. Cette matiere expoſée à un feu violent ſe réduit en une cendre très fine. Examen de cette cendre au microſcope. *Ibid.* 195. *a*. Corps cellulaire qui environne la ſurface du corail : globules dont la ſubſtance du corail eſt compoſée. Sur le corps réticulaire s'étend une écorce molle & d'une couleur un peu plus claire que celle de la ſubſtance intérieure. Vaiſſeaux qu'on y découvre. Cellules qui ſont l'habitation des polypes. *Ibid. b*. Deſcription du polype & de ſa coquille. Œufs de polypes obſervés. Comment ſe fait l'accroiſſement du corail. *Ibid.* 196. *a*.

CORAIL. (*Conchyl.*) La plupart des modernes attribuent à M. Peyſſonel la découverte des animaux du corail, parce-qu'il écrivit à M. de Reaumur en 1725, avoir obſervé du mouvement dans les prétendues fleurs de cette production marine. Mais ce mouvement avoit été apperçu & même déſigné comme un mouvement animal, dès l'année 1699, par Impérati & le Comte Marigli lui-même. Remarque de M. de Réaumur ſur l'obſervation de Peyſſonel. Celui qui a affirmé le premier que le corail étoit formé par ces animaux, & qui en a donné les preuves les plus convaincantes, c'eſt M. Bernard de Juſſieu. Détails ſur ce ſujet. *Suppl.* II. 596. *b* Corail rouge repréſenté *VI. vol. des pl. hiſt. nat. pl. 87*. De la végétation du corail. Lieux où on le pêche. Lieux où ſe trouve le plus gros & le plus haut. *Ibid.* 597. *a*.

CORAIL *articulé rouge*, (*Conchyl.*) *voyez VI. vol. des pl. hiſt. nat. pl. 86*. En quoi il differe du commun. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 597. *a*.

CORAIL *articulé blanc*, (*Conchyl.*) *voyez VI. vol. des pl. hiſt. nat. pl. 86*. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 597. *b*.

CORAIL *blanc*, (*Conchyl.*) *voyez VI. vol. des pl. hiſt. nat. pl. 87*. Sa deſcription. Lieux où on le trouve. *Suppl.* II. 597. *b*.

Corail, recherches ſur ſa nature. XII. 721. *b*. 722. *a*. Eſpece de corail appellée *fungites*. VII. 375. *b*. Autre dite *hippurite*. VIII. 219. *a*. Subſtance appellée improprement *corail noir*. IX. 588. *b*. Corail pétrifié nommé *keratophyte*. 119. *b*. Corail blanc ou corail oculé. VI. vol. des planches, regne animal, pl. 87. Corail rouge, *ibid.* Eſpece de corail qui ſe trouve au ſein de la terre. IX. 589. *a*. Rochers dans la mer Rouge appellés *rochers de corail*. XIV. 404. *b*.

Corail. (*Mat. médic.*) Le corail eſt un abſorbant terreux. Corail préparé, maniere de le faire. Sel de corail. Magiſtere de corail : ſes propriétés : celles du ſel. Les différentes teintures de corail ſont des préparations abſolument inutiles. IV. 196. *b*. Syrop de corail de Quercetan : vertus qu'il lui attribue. Préparations dans leſquelles on fait entrer le corail. *Ibid.* 197. *a*.

CORAIL. (*Mythol.*) IV. 197. *a*.

CORAIL *de jardin*, (*Botan.*) piment, poivre de Guinée. Sa deſcription. Lieux où il croît. — *Voyez Piment*, *Poivre*. IV. 197. *a*.

CORAIL *de jardin*. (*Diete & Mat. médic.*) XII. 628. *a*.

CORAISCHITE, (*Hiſt. mod.*) adminiſtrateur du temple

de la Mecque. Famille à qui cette prérogative appartient. A qui ce nom a été enſuite donné. IV. 197. *a.*

CORALLINE, (*Botan.*) genre de plante qui ſe trouve dans les eaux. Diſtinction des corallines qui appartiennent au regne animal, & de celles qui appartiennent au végétal. IV. 197. *a.*

CORAS, (*Jean de*) Juriſconſulte. XVI. 453. *a.*

CORASMIN, (*Géogr. Hiſt. mod.*) peuples d'Aſie, *&c.* qui n'ont pu s'établir en aucun endroit, & qui ont diſparu de deſſus la ſurface de la terre. *Ibid.* 197. *b.*

CORB, (*Ichthy.*) poiſſon des iſles Moluques. Sa deſcription. Lieu où on le pêche. Sa claſſification. *Suppl.* II. 597 *b.*

CORBEAU, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. *Ibid.* 197. *b.* Comment il ſe nourrit. Corbeaux blancs. Les corbeaux ne craignent ni le chaud ni le froid. Lieux & tems où ils nichent. Leurs œufs. Durée de leur vie. IV. 198. *a.*

Corbeau. Oiſeau qui lui fait la guerre. IX. 726. *a.* Corbeau aquatique. *Suppl.* I. 79. *a. b.* Corbeau nommé *corneille mantelée. Suppl.* II. 607. *a. b.*

CORBEAU, (*Mat. méd.*) propriétés de ſa cendre, de ſa fiente, de ſes œufs, de ſon cerveau, de ſon cœur. Toutes ces vertus fondées ſur de vaines traditions. IV. 198. *a.*

CORBEAU. (*Mythol.*) IV. 198. *b.*

Corbeau. Lac des deux corbeaux dans les Gaules, auprès duquel on décidoit les différends par le moyen des corbeaux. IX. 151. *b.*

CORBEAU *de mer*, (*Ichthyol.*) IV. 198. *b.*

CORBEAU, (*Aſtron.*) IV. 198. *b.*

Corbeau. Origine de cette conſtellation. *Suppl.* III. 468. *b.* moyen de la connoître. *Suppl.* II. 567. *b.*

CORBEAU, (*Archit.*) IV. 198. *b.*

CORBEAU, (*Art milit.*) machine de guerre dont les Romains ſe ſervoient. Deſcription qu'en donne Polybe. Uſage qu'on en faiſoit. IV. 198. *b.* La deſcription que M. de Folard fait du corbeau eſt différente de celle de Polybe. Pluſieurs eſpeces de corbeaux dont il parle. Deſcriptions du corbeau dauphin, du corbeau démoliſſeur, du loup, du corbeau à lacs courans. *Ibid.* 199. *a.* Du corbeau à pinces, du corbeau à cage, ou tollenon, du polyſparte ou corbeau d'Archimede. Éloge des recherches de M. le chevalier de Folard ſur toutes ces machines de guerre des anciens. *Ibid. b.* Quels ſont les livres auxquels M. l'abbé Pluche borne la bibliotheque d'un militaire en campagne. *Ibid.* 200. *a.*

CORBEAU *démoliſſeur*, (*Art. milit. Mach.*) en quoi conſiſtoit cette machine des anciens. *Suppl.* II. 597. *b.* Ce que Céſar en dit dans ſes commentaires. *Ibid.* 598. *a.*

CORBEAUX, (*Mach. milit. des anc.*) deſcription & uſage de quelques machines de guerre, que les anciens nommoient corbeau à griffe, corbeau à cage, corbeau double, corbeau à tenaille. Fameux ſiege de Biſance, ſous le regne de l'empereur Sévere. Machines employées à ce ſiege. Détails ſur le ſiege de Platée dont parle Thucydide. *Suppl.* II. 598. *a. Voyez pl. 2. de l'art milit. armes & machines de guerre.*

Corbeau de Duillius, deſcription de cette machine, repréſentée *pl. 13. art. milit. armes & mach. de guerr. Suppl.* Son uſage. *Suppl.* II 598. *b.*

Corbeau. M. Perrault croit que cette machine étoit ſemblable à notre grue. VII. 971. *b.* Corbeau d'Archimede. *Suppl.* IV. 472. *b.* Corbeau à cage. 931. *a. b.*

CORBEAU, (*Serrur. Charp.*) IV. 200. *a.*

CORBEILLE, ſignification propre de ce mot, ſon uſage en architecture, & dans la fortification. IV. 200. *a.*

Corbeille, voyez *panier.*

CORBEILLE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon d'Amboine. Maniere de le claſſer. *Suppl.* II. 598. *b.*

CORBEILLER, (*Hiſt. eccl.*) officier du chapitre de l'égliſe d'Angers. Leur nombre. Leurs fonctions. Leur rang. IV. 200. *a.*

CORBIN, (*Bec de*) vieille arme, inſtrumens à bec de corbin. IV. 200. *a.* Bec de corbin, uſtenſile de ſucrerie. *Ibid. b.*

CORBINAGE, (*Juriſp.*) droit ſingulier que s'attribuent les curés d'un canton en Poitou. IV. 200. *b.*

CORBULO, chanoines réguliers de Monte-Corbulo. IV. 200. *b.*

CORCELET, (*Hiſtoire des inſect.*) partie du corps des inſectes. Différences qu'on y remarque ſelon la variété des eſpeces. Inſectes à deux corcelets. *Voyez* INSECTE. IV. 200. *b.*

Corcelet des lepidopteres ou papillons, *Suppl.* III. 728. *b.*

CORCHORUS, (*Botan.*) plante d'Égypte. Sa deſcription. IV. 200. *b.* C'eſt un légume pour les Égyptiens. *Ibid.* 201. *a.*

CORCYRE, (*Géogr.*) peuples de cette iſle nommés *Phéaciens, voyez* ce mot. *Voyez* auſſi l'article *Corfou*, nom moderne de cette iſle. Jupiter Caſius honoré à Corcyre. X. 670. *b.*

CORDA, (*Drap.*) groſſe ſerge, *&c.* auſſi nommée *pinchina.* Ce que les réglemens du commerce preſcrivent ſur la maniere de la fabriquer. IV. 201. *a.*

CORDACE, danſe des Grecs. IV. 201 *a.*

CORDAGE, (*Marine.*) *état* de tous les cordages néceſſaires pour la garniture & rechange d'un vaiſſeau du premier rang, avec les dimenſions de leur groſſeur & de leur longueur. Funins du mât d'artimon. Voile d'eſtai d'artimon. Vergue de fougue. Perroquet de fougue. IV. 201 *a.* Funins du grand mât. Voile d'eſtai. Grand hunier. *Ibid. b.* Voile d'eſtai. Grand perroquet. Funins du mât de miſene. Petit hunier. *Ibid.* 202. *a.* Voile d'eſtai. Perroquet devant. Beaupré. Perroquet de beaupré. Ancres. Cables. Pour la chaloupe. *Ibid. b.* Bonnettes en eſtai du grand hunier. De la miſene. Du petit hunier. Canons. Voiles. *Ibid.* 203. *a.* Détail des cordages de rechange. Du canon. Du Pilote. *Ibid. b.* Cables. Cordages de toutes ſortes pour toutes manœuvres. Récapitulation de tous les articles précédens, pour faire connoître le poids des cordages, tant en blanc que goudronnés. – *Voyez* MANŒUVRES. *Ibid.* 204. *a.*

CORDAGES *du vaiſſeau*, (*Corderie.*) ne doivent pas tous être commis à un degré ſemblable. *Suppl.* I. 315. *a.* De l'allongement des cordes. *Suppl.* I. 314. *b.* 315. *a.*

CORDE, (*Géomét.*) définition. IV. 204. *a.* Corde du complément d'un arc. D'où viennent les noms de corde & de fleche en géométrie. La fleche s'appelle maintenant *ſinus verſe.* Ce que nous entendons par ſinus droit. Diverſes propoſitions démontrées en géométrie, relativement à la corde d'un arc de cercle. Maniere de diviſer un arc en deux parties égales. Maniere de décrire un cercle qui paſſe par trois points donnés quelconques, *&c.* Corollaires tirés de ce dernier problême. *Ibid. b.* La corde d'un arc & le rayon étant donnés, trouver la corde de la moitié de cet arc. *Ibid.* 205. *a.*

Corde, ou rayon étant donné, trouver par le moyen du compas de réduction, la corde de tout arc au-deſſous de 60 degrés. III. 756. *b.*

Corde, ouvrage de cordier. Matieres dont on ſe ſert pour faire des cordes. Des cordes de chanvre : on en fait de quatre à cinq ſortes : le merlin & le bitord, les auſſieres & torons, les grelins, les archigrelins, cordes en queue de rat. IV. 205. *a.*

Corde, défaut des cordes faites du ſecond brin tiré par les peigneurs de chanvre. III. 156. *b.* Petite corde nommée *caventenier.* II. 785. *a.* Cordes ſujettes à faire des coques. IV. 182. *a.* Épiſſer une corde. V. 815. *b.* De l'allongement des cordes d'un vaiſſeau. *Suppl.* I. 314. *b.* 315. *a.* Corde d'emballeur. XIV. 903. *a.* Travail des cordes, *voyez* CORDERIE.

Des cordes à boyau, ou faites de boyaux mis en filets, tortillés & unis avec la preſle. Deux eſpeces ; les unes *groſſieres:* détail des opérations du boyaudier dans la fabrication de ces cordes. IV. 205. *a.* Les autres *deſtinées à la lutherie.* Celles qui viennent de Rome paſſent pour les meilleures. Elles ſont diſtribuées en paquets de divers numéros. Myſtere que font de leur art, les Italiens & ceux de ce pays qui travaillent en ce genre. Détail de cette fabrication, autant qu'il a été poſſible de s'en procurer la connoiſſance. *Ibid. b.* Comment on doit choiſir les meilleures cordes d'inſtrumens. *Ibid.* 207. *a.*

CORDE *à boyau*, *corde à violon.* (*Art du Boyaudier.*) La fabrication de ces cordes eſt une choſe preſque réſervée à l'Italie. Les ouvriers qui les fabriquent font un grand myſtere de leur art. Lieux de la France où l'on fait des cordes à boyau. Communication faite à l'auteur, des manœuvres de l'art, par M. Angelo Angelucci. *Suppl.* II. 598. *b.* Age des agneaux des boyaux deſquels on ſe ſert. Pourquoi on eſt moins porté à ce travail en France qu'en Italie. Deſcription des diverſes opérations qu'exige la fabrication de ces cordes. *Ibid.* 599. *a.* Tems où l'on travaille le plus dans ce metier. Du prix des cordes à boyau. *Ibid. b.*

Corde, groſſes cordes de boyaux : opération du boyaudier dans leur fabrication. II. 388. *b.*

Des cordes de nerf. Ce que les anciens entendoient par-là. IV. 207. *a.* Matieres qu'on employoit. Comment ces cordes ont été travaillées. Outils de cette eſpece de corderie. Ce qu'on doit pratiquer avant de ſe ſervir de ces cordes. Expérience dans laquelle on a comparé la force d'une corde de chanvre, d'une corde de crin, & d'une corde de nerf. *Ibid. b.* Réſultats de cette expérience. On a ſubſtitué les cordes de nerfs aux reſſorts des chaiſes & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réuſſi. Comment on peut les garantir de l'humidité. Moyen qu'on pourroit eſſayer pour ajouter à leur élaſticité & à leur durée. *Ibid.* 208. *a.*

Des cordes de cheveux. Circonſtances fâcheuſes dans leſquelles les femmes des anciens ont donné leurs cheveux pour en faire des cordes. Diverſes queſtions que les méchaniciens ſe propoſent ſur les cordes en général. IV. 208. *a.*

CORDES. (*Méchan*) *De la réſiſtance des cordes.* Cauſes qui rendent une corde plus difficile à courber. Dans quelle proportion ces cauſes augmentent la roideur de la corde. Maniere de calculer les puiſſances propres à vaincre les réſiſtances qui réſultent de cette roideur. Combien cette roideur & le frottement augmentent la difficulté du mouvement ; & combien il importe de calculer exactement ces réſiſtances dans les grands effets. Moyen d'employer les ſeaux pour tirer l'eau d'un puits, de maniere que l'action de l'homme qui tirera le ſeau, ne ſoit pas plus pénible au commencement qu'à la fin, & qu'il ne faille employer que le même effort, quoique la réſiſtance de la corde ſoit toujours variable. IV. 208. *b.* Conſéquences tirées de ce qui précede ſur la réſiſtance des cordes 1°. L'on doit préférer, autant qu'il eſt poſſible, les grandes poulies aux

petites. 2°. Les poulies mouflées ou multiples ne peuvent jamais avoir tout l'effet qui devroit en réſulter ſuivant la théorie. De quoi ſont faites les cordes le plus en uſage dans la méchanique. *Ibid.* 209. *a.* Frottement qui naît de la maniere dont elles ſont compoſées. On ne doit point attendre des cables de vaiſſeaux & autres cordages, toute la réſiſtance dont ils ſeroient capables, s'ils ne perdoient rien de leur force par le tortillement. Il faut éviter avec ſoin de tordre trop les cordes. Lorſqu'on a quelque grand effort à faire avec pluſieurs cordes en même tems, il faut les faire tirer le plus également qu'il eſt poſſible. *Ibid. b.*

CORDES. (*Méchan.*) *De la tenſion des cordes.* Cette tenſion eſt plus ou moins grande, ſelon que la puiſſance qui tire la corde le ſera elle-même plus ou moins. On demande ſi une corde attachée fixement par un bout & tendue par une puiſſance quelconque, eſt tendue de la même maniere qu'elle le ſeroit, ſi au lieu du point fixe de ſuſpenſion, l'on ſubſtituoit une puiſſance égale & contraire à la premiere. Réponſe à cette queſtion. IV. 209. *b.*

CORDES. (*Méchan.*) *Vibration des cordes.* Loix de ces vibrations. Ouvrages à conſulter de MM. Taylor & Jean Bernoulli ſur les théories de ces vibrations. La corde fait des vibrations en vertu de l'élaſticité que ſa tenſion lui donne. Cette force d'élaſticité peut toujours être comparée à la force d'un poids. Formule générale d'où l'on pourra déduire autant de théorêmes qu'on voudra ſur les vibrations des cordes. IV. 210. *a.* Recherches ſur la nature de la courbe que forme une corde par ſes vibrations, tirées des ouvrages cités ci-deſſus. Erreur dans laquelle M. Taylor eſt tombé. Quelque figure que prenne la corde en faiſant ſes vibrations, le nombre de ces vibrations dans un tems donné doit toujours être le même, pourvu que ſes points arrivent en même tems à la ſituation rectiligne. Recherches de M. d'Alembert ſur cette matiere, contenues dans les mémoires de l'académie de Berlin 1750. *Ibid. b.*

CORDES VIBRANTES. (*Méchan.*) Ouvrages à conſulter ſur le problême des cordes vibrantes. Trouver le mouvement d'une corde dont l'épaiſſeur n'eſt pas uniforme. Fauſſe ſolution de ce problême, qui d'abord paroît ſatisfaiſante, mais dont l'auteur démontre enſuite le paralogiſme & le défaut. *Suppl.* II. 600. *b*

Corde pour l'arpentage. Maniere de préparer une corde pour empêcher l'effet de l'humidité ſur elle. III. 7. *a.*

CORDE *à jour* ou *à vuide.* (*Muſiq.*) *voyez* VUIDE.

CORDES *mobiles*, (*Muſique*) *Voyez* MOBILE.

CORDE *ſonore*, (*Muſiq.*) *Voyez* CORDES, *vibration des*, (*Méch.*) Corollaires, tirés de ce qui eſt dit dans ce dernier article, leſquels ſervent de principes à la théorie de la muſique. *Suppl.* II. 599. *b.* La tenſion des cordes ne ſe repréſente pas par les poids tendans, mais par les racines de ces mêmes poids. Plus une corde fait de vibrations dans un tems donné, plus le ſon qu'elle rend eſt aigu. Trois moyens de changer le ſon d'une corde. Principes ſur leſquels eſt fondée la conſtruction des inſtrumens à cordes. La corde ſonore outre le ſon principal qui réſulte de toute ſa longueur, rend d'autres ſons acceſſoires moins ſenſibles. Cette propriété ſe trouve dans tous les corps ſonores. Singuliere propriété de la corde ſonore, lorſque le chevalet qui la diviſe n'appuie que légérement & laiſſe un peu de communication aux vibrations d'une partie à l'autre. Ce qu'on entend par cordes d'harmonie. *Ibid.* 600. *a.*

CORDES *ſtables*, (*Muſiq. des anc.*) *Voyez* STABLES.

CORDES. (*Muſiq.*) Uſage qu'on faiſoit du lin pour les inſtrumens, avant l'invention des cordes de boyaux. II. 73. *b.* Sons que rend toute corde ſonore. IV. 1098. *b.* Cordes à vuide. XVII. 574. *a*, *b.* Vibrations des cordes. XVII. 230. *b.* Cordes à l'uniſſon. 387. *a.*

CORDE *nouée.* (*Hiſt. mod.*) Comment les Chinois & les Péruviens ſe ſont ſervis de cordes, qui leur tenoient lieu d'écriture. IV. 211. *a. Voyez* QUIPOS.

CORDES *de défenſe.* (*Marine*) IV. 211. *a.*

CORDE *à feu*, (*Artificier.*) IV. 211. *a.*

CORDE *à puits*, (*Boutonn.*) IV. 211. *a.*

CORDE. (*Comm.*) IV. 211. *a.*

CORDE. (*Manufact. d'étoffes.*) IV. 211. *a.*

CORDE. (*Gazier.*) IV. 211. *a.*

CORDE *du rouleau.* (*Imprim.*) Uſage des deux cordes du rouleau d'une preſſe d'imprimerie. IV. 211. *a.*

Cordes, *les*, employées dans les machines, qui prennent un nom particulier tiré de leurs fonctions, ſont renvoyées aux articles des machines auxquelles elles appartiennent.

CORDE. (*Manege*) La grande longe qu'on tient autour du pilier où le cheval eſt attaché, *&c.* Cordes appellées longes du caveſſon. Chevaux qu'on fait donner dans les cordes. Chevaux qui font la corde. Chevaux qui ont une corde de farcin. IV. 211. *b.*

CORDE *à ſaigner*, (*Maréchall.*) IV. 211. *b.*

CORDE, terme de jeu de paume. IV. 211. *b.*

CORDE, (*Billard*) IV. 211. *b.*

CORDES. (*Relieur*) IV. 211. *b.*

CORDE *à encorder.* Son uſage chez les Rubanniers. IV. 211. *b.*

CORDE. (*Manuf. en ſoie*) Différentes ſortes. Corde encordée. IV. 211. *b.* Corde de calqueron, de jointe, de gavaſſiniere, de rame, de rouet, de ſemple, de boyau pour l'ourdiſſoir, de valet, de trop, de l'ourdiſſoir, cordes qui ſuivent. *Ibid.* 212. *a.*

CORDE, (*Tabac en*) IV. 212. *a.*

CORDE *ſans fin*, (*Tourneur*) IV. 212. *a.*

CORDE, (*Péche*) il y en a de petites & de groſſes, garnies à leur extrémité d'un hameçon. Maniere dont les pêcheurs ſe ſervent des groſſes pour prendre les gros poiſſons. IV. 212. *a.* Uſage des petites. Pêche des cordes en mer, amarées à des chaloupes. Il y a des endroits où l'on tend les petites cordes ſur des piquets le long des rivages, au moyen de la longue corde ſur laquelle elles ſont frappées. Autres cordes qu'on nomme dans l'amirauté de S. Brieux, *trajets* ou *cordées.* Lignes des pêcheurs du Croiſic, dans l'amirauté de Nantes. Cordes ou lignes de pié à pile, dans l'amirauté de Boulogne. Dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne, les pêcheurs font des lignes avec leſquelles ils font la pêche des chiens de mer, plies, claires, poſſeaux & autres gros poiſſons. *Ibid. b.* Ceux de l'amirauté du Boug-d'ault ſe ſont aviſés dans les gros tems, de tendre en cordes ou lignes de pié, à la côte & ſur les grêves qui bordent le rivage. Ce qu'on appelle arrouelles dans le reſſort de l'amirauté de S. Brieux. *Ibid.* 213. *a.*

CORDE *de bois.* (*March.*) IV. 213. *a.*

Corde, ſupplice de la. XV. 675. *a. Voyez* SUSPENSION.

CORDES, (*Jean de*) chanoine de Limoges : hiſtoire de ſa bibliotheque. XVII. 758. *a.*

CORDÉ. (*Jardin.*) IV. 213. *a.*

CORDÉ. (*Blaſon*) Croix cordée, inſtrumens cordés. IV. 213. *a.*

CORDEAU. (*Charpent.*) Les Jardiniers ont auſſi leurs cordeaux. IV. 213. *a.*

CORDEAUX. (*Manuf. en laine*) IV. 213. *a.*

CORDÉE, (*Médec.*) inflammation & contraction du *frænum* & de la partie du *penis* qui eſt en deſſous, *&c.* Maladies dans leſquelles elle arrive. Ses cauſes. IV. 213. *a.* Remedes à employer. *Ibid. b.*

CORDELAT. (*Drap.*) Provinces & villes de France où cette étoffe ſe fabrique. Elle varie dans ſa longueur, largeur & fabrication, ſelon les endroits : détails ſur cet objet. IV. 213. *b.*

CORDELI. (*Verrerie*) Epithete que l'on donne au verre dans certaines circonſtances. IV. 213. *b.*

CORDELIERS, (*Hiſt. eccl.*) religieux de l'ordre de S. François d'Aſſiſe, inſtitué vers le commencement du treizieme ſiecle. Leur habit. Nom qu'ils portoient autrefois. Ils ſont les premiers qui ont renoncé à toute propriété temporelle. Diſtinctions qui illuſtrent ou qui ont illuſtré cet ordre. Eloge de l'ordre même. IV. 214. *a.*

Cordeliers, *voyez* FRANCISCAINS. Diſputes entr'eux ſur la forme de leurs capuchons, & ſur la propriété de ce qu'ils mangeoient. II. 640. *b.* VII. 290. *b.*

CORDELIERE, (*Hiſt. eccl.*) religieuſe du même ordre. IV. 214. *a.*

Cordeliere, en architecture. IV. 214. *a.*

Cordeliere, terme de Boutonnier. IV. 214. *a.*

Cordeliere, ſorte de ſerge, dans les manufactures en drap. IV. 214. *a.*

Cordeliere, en terme d'imprimerie. IV. 214. *a.*

Cordeliere, en terme de Blaſon. IV. 214. *a.*

CORDELIERE, (*Blaſon*) cordon entrelacé en forme de trefle évidé, *&c.* Origine des armes de la maiſon de Roquefeuil. *Suppl.* II. 601. *a.*

CORDELIERE *des Andes*, (*Géogr.*) haute chaîne de montagnes du Pérou. Extrait de la deſcription qu'en a donnée M. Bouguer. IV. 214. *a.* Voyage de cet académicien dans ces montagnes. Vallée où eſt ſituée Quito. Elévation du pié de la montagne appellée *Chimboraço.* Température de la province de Quito. Qualité du terrein du pié de ces montagnes. Obſervations météorologiques du barometre & du thermometre ſur la montagne de Pichincha. Hauteur de ſon ſommet. Etat de la neige ſur ces hautes montagnes. Différence qu'on éprouve dans les endroits élevés de la Cordeliere, en paſſant de l'ombre au ſoleil. Abaiſſement du barometre dans la partie la plus élevée du Pichincha où ſont montés MM. Bouguer & de la Condamine. Parties de ces montagnes où ſe trouve de l'or. Relations à conſulter. *Ibid. b. Voyez* ANDES & CORDILIERES.

CORDERIE, (*Marine*) bâtiment deſtiné à filer les cables & cordages néceſſaires pour les vaiſſeaux du roi. IV. 215. *a.*

CORDERIE. (*Arts méchan.*) Les cordes de chanvre ſont les ſeules qui ſe fabriquent dans les corderies. La maniere de préparer le chanvre, avant qu'il paſſe entre les mains du cordier, ſe trouve à l'article *Chanvre.* On trouve ici tous les

détails des opérations du cordier, & l'explication de ſon travail dans toutes ſes différentes circonſtances. *Des fileurs.* IV. 215. *a.* Ce qu'on appelle fil de carret. De la filerie. Rouet de corderie. *Ibid. b.*

Manœuvres des fileurs. Ibid. 216. *a.* Ce qu'on appelle filer à la ceinture, & filer à la filouſe ou à la quenouille. Différences entre ces deux manieres. Travail que peuvent faire onze fileurs dans un jour. Différentes groſſeurs dans le fil, deſtiné par cette raiſon à différens uſages. Maniere de conſerver les tourets dans le magaſin. *Ibid. b.*

Des commetteurs. Deux eſpeces de cordages, les auſſieres & les grelins. Bitord & merlin. Pour donner par degré une idée de la corderie, on traite ici 1°. de la fabrique des petites ficelles; 2°. des auſſieres compoſées de trois torons; 3°. des auſſieres plus compoſées; 4°. des grelins & des cables; 5°. des cordages en queue de rat, & des cordages refaits.

I. *Du bitord.* Rouet qu'on emploie dans ce travail. Opérations du cordier. *Ibid.* 217. *a.* Uſage de l'inſtrument appellé le toupin. Pourquoi une corde ne ſe détord pas, tandis qu'un fil abandonné à lui-même, perd preſque tout le tortillement qu'il avoit acquis. *Ibid. b.*

Du merlin, qui eſt compoſé de trois fils : travail du cordier. Du luſin. Du fil de voile. Des auſſieres. *Ibid.* 218. *a.* Des quaranteniers. De l'attelier des commetteurs des auſſieres à pluſieurs torons. Supports des tourets. *Ibid. b.* Chantier à commettre. Les manivelles. Le quarré : trois uſages qu'on en tire. *Ibid.* 219. *a.* Chariot du toupin. Le chevalet. Les manuelles, ou gatons. Les palombes ou hélingues. *Ibid. b.*

Maniere de faire un cordage en auſſiere à trois torons. Ibid. 220. *a.* Du nombre de fils néceſſaires pour une corde de groſſeur donnée, & de la maniere de lui donner une longueur déterminée. Pratique des cordiers pour donner à leurs cordes la groſſeur qu'on exige : uſage de la jauge. *Ibid.* 221. *a.* De la longueur néceſſaire des fils, pour ourdir une corde de longueur donnée. Suite de la main-d'œuvre des cordes en auſſiere à trois torons. *Ibid. b.* Différence entre les cordages qu'on nomme de *main torſe*, & à Rochefort, des *garochoirs*, & les auſſieres ordinaires. Suite de la main-d'œuvre. *Ibid. b.* Répartition du raccourciſſement. Du commettage. *Ibid.* 223. *a.* Comment on peut connoître ſi la corde ſe commet bien. Mauvaiſe induſtrie des cordiers par laquelle ils ſacrifient la bonté de leur ouvrage, afin que leur piece de cordage ait exactement la longueur qu'ils ſe ſont propoſée. *Ibid.* 223. *a.* Conſeil à ces ouvriers par rapport à cet objet. *Ibid. b.* Autre mauvaiſe pratique des cordiers. Opération de détacher la piece & de la faire raſſeoir : ce qu'on appelle rouer un cordage : maniere dont on s'y prend pour cela. *Ibid.* 225. *a.* Maniere de rouer à la hollandoiſe. Obſervations ſur le tortillement que les cordiers donnent à leurs pieces de cordage quand elles ſont commiſes. *Ibid. b.* Il eſt bon de donner aux pieces, lorſqu'elles ſeront commiſes, un tortillement capable de les raccourcir d'une braſſe ou deux, pourvu qu'on ait ſoin de le leur faire perdre avant que de les rouer. Du mouvement de la manivelle du quarré. *Ibid.* 226. *a.* De la charge du quarré. *Ibid. b.* De la force des cordes, comparée à la ſomme des forces des fils qui les compoſent. *Ibid.* 227. *b.* Le ſentiment vulgaire eſt que deux fils tortillés l'un ſur l'autre ſont plus forts qu'étant pris ſéparément. Ce ſentiment a été réfuté par l'expérience & le raiſonnement, par MM. de Muſſchenbroek & Duhamel. Démonſtration qu'a donnée ce dernier. *Ibid.* 228. *a.* Autre démonſtration. *Ibid.* 229. *a.* Noms & uſages de différens cordages. Des lignes. Des quaranteniers. Des ralingues. *Ibid.* 230. *a.* Cordages qui ſervent aux carenes du port. Pieces ſervant aux manœuvres des vaiſſeaux. III. *Des auſſieres à quatre, cinq & ſix torons. Ibid. b.* De la meche. Pourquoi les torons d'une corde ſe compriment d'autant moins les uns les autres, qu'ils ſont en plus grand nombre. *Ibid.* 231. *a.* Moyen de connoître la quantité du vuide qui reſte entre les torons de toutes ſortes de cordages. *Ibid. b.* La plupart des cordiers, pour remédier aux défauts occaſionnés par ce vuide, le rempliſſent avec un nombre de fils, qui ſervent de point d'appui aux torons, & ſur leſquels ils ſe roulent : ces fils s'appellent l'ame ou la meche de la corde. Précautions que l'on prend pour la bien placer. Groſſeur des meches. *Ibid.* 252. *a.* Maniere de les placer. *Ibid. b.* Ces meches ſujettes à ſe rompre. Précaution à prendre à cet égard : ne point commettre les meches. *Ibid.* 233. *a.* Des cordages à plus de trois torons. Comme la meche eſt ſujette à s'échauffer, pourrir & faire pourrir les torons; l'on examine s'il conviendroit de proſcrire les cordages à plus de trois torons, comme quelques-uns l'imaginent. De l'uſage des auſſieres à plus de quatre torons. De l'uſage de la meche dans les cordages à quatre, cinq & ſix torons. Il y a des cordiers aſſez adroits pour faire des cordages à quatre torons très-bien commis, ſans le ſecours des meches. *Ibid. b.* Moyen qui réuſſit le mieux pour cela. Objection contre les cordages à quatre torons ſans meche. N'y a-t-il pas lieu de craindre que quand on chargera ces cordages de quelques poids, leurs torons ne ſe dérangent. Réponſe à cette objection. *Ibid.* 234. *a.* Si l'on peut ſe paſſer de meches pour les cordages à quatre torons, il ne s'enſuit pas qu'il n'en faille point pour les cordages à cinq & à ſix torons. Noms & uſages des cordages dont on vient de parler. IV. *Des grelins. Ibid. b.* Cordages appellés *gummes*, *cordages de fonde.* Pratique des cordiers pour faire des grelins de toute ſorte de groſſeur. Ce qu'on entend par le mot *cabler.* Divers avantages que les grelins ont ſur les auſſieres. *Ibid.* 235. *a.* On peut faire des grelins avec toute ſorte d'auſſieres. Table où l'on indique le nombre de cordons dont on peut compoſer les grelins, & le nombre de torons qu'on peut donner à chaque cordon. Des archigrelins, c'eſt-à-dire, des grelins compoſés d'autres grelins. Raiſons pour leſquelles on ne doit pas y avoir recours. Si l'on veut faire des grelins à douze torons, lequel vaut mieux, de les faire avec trois cordons compoſés chacun de quatre torons, ou de les faire avec quatre cordons, compoſés chacun de trois torons. *Ibid. b.* De la longueur & du raccourciſſement des fils dont on ourdit un grelin. *Ibid.* 236. *a.* Regle pour commettre un grelin au quart. Regle pour commettre un grelin au cinquieme. Noms & uſages des grelins. Des cables. *Ibid. b.* Pieces en grelin. Haubans. Tournevires. Itagues. Driſſes & étoutes. Guindereſſes. Orins. Etais. V. *Des cordages en queue de rat.* Des auſſieres en queue de rat : pratique des cordiers pour cette ſorte de cordage. *Ibid.* 237. *a.* Des grelins en queue de rat. *Ibid.* Uſages des cordages en queues de rat. VI. *Des cordages refaits & recouverts :* pratique des cordiers. Réflexion de l'auteur ſur la longueur de cet article. *Ibid.* 238. *a.* Ouvrage de M. Duhamel à conſulter. *Ibid. b.*

Corderie. Inſtrumens & opérations de cordier. Chevalet, III. 310. *b.* émerillon, V. 564. *b.* fer, VI. 504. *a.* fil, 789. *b.* filerie, 794. *b.* fileurs, 796. *b*, frottoir, VII. 355. *a.* haloir, VIII. 31. *a*, *b.* moucher le chanvre, X. 777. *a.* peignon ou ceinture du cordier, XII. 245. *b.* peignes, 241. *b.* rouets, XIV. 398. *a*, *b.* travail des cables, II. 493. *b.* touret du cordier, XVI. 473. *b.* meche dans le travail du cordier, X. 226. *b. voyez* CORDE.

CORDIAL. Remede cordial, le plus ſûr qu'on connoiſſe. XIII. 721. *b.* De l'uſage des cordiaux dans les cas de débilité. IV. 651. *a*, *b.*

CORDIALES. (*Pharm.*) Quatre eaux cordiales. Trois fleurs cordiales. Ces eaux & ces fleurs rejettées comme inutiles, du moins à titre de cordial. Ce que dit Harvé des eaux de cette ſorte. IV. 238. *b.*

CORDIER. Date des ſtatuts de la communauté des cordiers. Il n'y a point d'art qui en exigeât de meilleurs & de plus rigoureuſement preſcrits. Quel eſt l'objet de ceux qui y exiſtent. IV. 238. *b.*

Cordiers, ſaint qu'ils ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.*

CORDILIERES, (*Géogr.*) montagnes du Pérou. Il y regne des orages preſque perpétuels. *Suppl.* III. 105. *b.* Hauteur à laquelle la neige commence ſur ces montagnes. 230. *b.* Des glaces des cordilieres. 231. *b. Voyez* CORDELIERES & ANDES.

CORDILLAT, (*Manuf. de draps*) il ſe fabrique à Chabeuil, & à Creſt. Portées dont ces draps ſont compoſés. Leur longueur & largeur. Maniere de les auner. IV. 239. *a.*

CORDON, ſens de ce mot chez différentes ſortes d'ouvriers. IV. 239. *a.*

Cordon de S. François : quelques-uns le portent blanc, & les autres noir. Confrairie du cordon de S. François. Ce que ces confreres ont à faire pour obtenir les indulgences accordées à leur ſociété. IV. 239. *a.*

CORDON *jaune, ordre du*, (*Hiſt. mod.*) cérémonies de réception dans cet ordre. Statuts ridicules. IV. 239. *a.*

CORDON. (*Blaſon*) Cordon dans les armes des prélats, archevêques, évêques, protonotaires. IV. 239. *a.*

Cordon, en anatomie, diverſes ſortes de cordons. IV. 239. *b.*

CORDON. (*Anat.*) Cordon ombilical, cordon ſpermatique, *voyez* les articles de ces adjectifs.

CORDON *bleu*, (*Conchyl.*) *voyez* vol. VI des pl. hiſt. nat. pl. 65. Deſcription de ce coquillage. Sa claſſification. *Suppl.* II. 601. *b.*

CORDON, (*Archit.*) IV. 239. *b.*

CORDON, (*Fortific.*) fraiſes ſubſtituées au cordon dans certains remparts. IV. 239. *b.*

CORDON. (*Hydraul.*) IV. 239. *b.*

Cordon de chapeau. IV. 239. *b.*

Cordon à la ratiere. IV. 239. *b.*

Cordon, en terme de boutonnier. Comment on le travaille. IV. 239. *b.*

Cordon pour les galons à chainette. XII. 133. *a.* XVI. 423. *b.*

Cordon de la monnoie, *voyez* TRANCHE.

Cordons & frettes, terme de charron. IV. 239. *b.*

CORDON. (*Jardin.*) Cordon de gazon. IV. 240. *a.*

CORDON. (*Pelleter.*) IV. 240. *a.*

CORDONS. (*Manuf. en ſoie*) IV. 240. *a.*

CORDON. (*Hiſt. turq.*) Ce qu'on entend dans l'hiſtoire turque

turque par mander le cordon. Offices des muets lorſqu'ils ſont chargés d'aller étrangler un homme de la part du grand ſeigneur. Comment ils s'en acquittent. Prix de la vie des citoyens dans une monarchie, une république. *Suppl.* II. 601. *a.* *Voyez* DILTOIS.

CORDONNER, (*Bouton. & Paſſement.*) cordonné de ſoie ou d'or que font les boutonniers. Cordonné façonné. Travail & uſages de ces choſes-là. IV. 240. *a.*

CORDONNET pour les agrémens : cordonnet à broder. XII. 133. *a*, *b*. XVI. 424. *a.*

CORDONNIER. Cette communauté diviſée en quatre corps. Communauté des freres cordonniers. IV. 240. *a.*

CORDONNIER, (*Arts méchan.*) pourquoi ce métier a été partagé en quatre corps dans les grandes villes. Explication des différentes opérations de cet art. *Suppl.* II. 601. *b.* 602. *a*, *b*. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 603. *b.* Art du cordonnier bottier. Différens procédés de l'ouvrier pour faire les bottes fortes. *Ibid.* 604. *a*, *b.* Maniere de fabriquer les bottes molles. Ouvrage à conſulter. Etymologie du mot cordonnier. *Ibid.* 605. *b.*

Cordonnier, quelques outils de ſon métier : buis, II. 460. *b.* compas ou meſure, III. 759. *a*, *b.* fil gros, fil de Cologne, VI. 789. formes, VII. 180. *b*, pinces, XII. 636. *b.* tenailles, XVI. 124. *a.* tire-pié, 343. *a.* alênes. I. 253. *b.* Travail de différentes eſpeces de ſouliers, *Suppl.* IV. 813. *b.* — 815. *b.* & de bottes, *voyez* ce mot. Préparation des aiguillées dont ſe ſert le cordonnier pour les coutures lacées & pour les coutures ſimples, à ſurjet. *Suppl.* I. 231. *b.* 232. *a.* Cordonniers qui vont au tableau. II. 699. *a.* Freres cordonniers. VII. 300. *b.* *Voyez* les pl. du cordonnier, vol. III.

CORDOUE. Bibliotheque anciennement établie à Cordoue. II. 236. *a.* Le royaume de Cordoue floriſſant dans le dixieme ſiecle. IV. 867. *b.*

CORDYLE, (*Hiſt. nat.*) deſcription de ce lézard; comment il nage. Lieux où il ſe trouve. IV. 240. *b.*

CORÉ, (*Hiſt. Sainte*) fils d'Iſaar, fut chef de la famille des Caathites, célebre parmi les Lévites. Punition de ſa rebellion. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORÉENS, leur papier : commerce qu'ils en font, *&c.* XI. 853. *a.*

CORÉES, (*Myth.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORESIE, (*Myth.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 605. *b.*

CORFOU. Cette iſle anciennement nommée *Phæacie* & *Corcyre : voyez* ces mots. A qui elle appartient aujourd'hui. *Suppl.* IV. 343. *a.* Eſpece de golphe ou de port que forme la mer ſur la côte occidentale de cette iſle. XI. 70. *b.* Pourquoi les anciens ont débité que les habitans avoient une tête de chien. XIV. 845. *b.*

CORIA, (*le Pere*) ſes ouvrages ſur les carmes. XVI. 223. *a.*

CORIAMBE. (*Bell. lett.*) *Voyez* CHORIAMBE.

CORIANDRE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. Propriétés nuiſibles que les anciens lui attribuoient ſans fondement. Utilité de la ſimple deſſication de cette ſemence. Uſage qu'on en fait. IV. 241. *a.*

CORIARIA, (*Bot.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Deux eſpeces renfermées dans ce genre. Lieux où croît cet arbuſte. Ses qualités. Sa culture. *Suppl.* II. 606. *a.*

CORINE, (*Quadrup.*) eſpece de chamois. Sa deſcription & ſes mœurs. *Suppl.* II. 606. *a.* Caracteres qui diſtinguent la corine du chamois. *Ibid. b.*

CORINNE, femme poëte qui vivoit du tems de Pindare. XV. 880. *b.* 881. *a.*

CORINTHE, (*Géogr.*) L'ancienne Grece a eu peu de villes plus importantes ; IV. 241. *a.* & peu de villes ont éprouvé autant de viciſſitudes. Ce qu'elle eſt aujourd'hui. *Ibid. b.*

Corinthe. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 606. *b.*

Corinthe. Obſervation ſur ſa ſituation. IX. 332. *a.* *Suppl.* I. 153. *a*, *b.* Lac du pays de Corinthe. *Suppl.* I. 262. *a.* Révolutions dans ſon gouvernement. *Suppl.* II. 672. *b.* Royaume des Héraclides à Corinthe. XIV. 420. *b.* Quel fut ſon commerce. III. 692. De la naturaliſation des étrangers à Corinthe. XI. 39. *b.* Pillage de cette ville par les romains. VII. 916. *a.* De l'iſthme de Corinthe. VIII. 930. *a.* Muraille bâtie ſur cet iſthme par l'empereur Emmanuel. VI. 215. *b.* VIII. 197. *a.* Cuivre de Corinthe. I. 237. *b.* IV. 547. *a*, *b.* Pourquoi ce cuivre ne fut jamais employé dans les monnoies. X. 243. *a*, *b.* Raiſins de Corinthe. XIII. 767. *b.* 770. *a.* 771. *a*, *b.*

CORINTHIEN, ordre de ce nom en architecture. XI. 610. *b.* Chapiteau corinthien. III. 179. *a.* C'eſt le plus bel ornement, & en même tems peut-être le moins ſenſé. *Suppl.* I. 586. *b.* Ornement du fuſt corinthien. III. 652. *b.* Salles corinthiennes. XIV. 547 *a.* Modillons de la corniche de cet ordre. X. 602. *a.* L'ordre corinthien très-commun à Palmyre. *Suppl.* IV. 225. *b.*

Corinthiens. (Epitres de S. Paul aux) Obſervations ſur I. Corinth. I. ℣. 20. XV. 623. *a.* Sur I. Corinth. IV. ℣. 4. 13. XII. 379. *a.* Sur I. Corinth. X. ℣. 11. V. 367. *a.* Sur I. Corinth. XI. ℣. 10. XVII. 423. *b.* Sur I. Corinth. XII. ℣. 11. IV. 1030. *a.* Sur I. Corinth. XV. ℣. 30. II. 65. *b.*

CORIOLAN, ſurnom donné à Caïus Martius. XI. 201. *a.*

CORIS, (*Jardin.*) Diverſes veſces de cette eſpece. IV. 241. *b.*

CORIS, (*Comm.*) coquille qui ſert de monnoie dans pluſieurs contrées de l'Aſie & de l'Afrique. Commerce qu'en font les hollandois. Les negres ne s'en ſervent plus que comme ornement. Evaluation de cette monnoie. IV. 241. *b.*

CORIUM *montanum*, (*Hiſt. nat.*) eſpece de minéral. *Suppl.* I. 378. *b.*

CORLIEU, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau. IV. 241. *b.* On a trouvé dans l'eſtomac de quelques-uns de ces oiſeaux des coquilles, des pierres, des grenouilles. C'eſt de tous les animaux le meilleur à manger. *Ibid.* 242. *a.* *Voyez* COURLI.

Corlieu. (*petit*) Où ſe trouve cet oiſeau. Quelques-uns de ſes caracteres. Il eſt très-bon à manger. IV. 242. *a.*

CORME, (*Mat. méd.*) fruit du cormier. Ses propriétés. IV. 242. *a.*

CORMÉ, (*Econ. ruſtiq.*) boiſſon faite avec de l'eau & des cormes. Le froid & le chaud la gâtent. Récolte des cormes. Façon ſinguliere dont on éleve le *cormier* de ſemence. Maniere de faire le cormé. IV. 242. *a.*

CORMIER, (*Botan. Jard.*) Lieux où il croît. Deſcription de cet arbre, IV. 242. *a.* de ſa feuille, de ſes fleurs, de ſon fruit. Comment ce fruit acquiert ſa maturité. L'arbre eſt plus eſtimé à cauſe de ſon bois que pour ſon fruit. Lenteur de ſon accroiſſement. Il ne rapporte ſon premier fruit qu'après trente ans. Cet arbre eſt extrêmement robuſte. Hauteur & épaiſſeur qu'il peut acquérir. Qualités du terrein & de l'expoſition qui lui conviennent le mieux. Le moyen le plus ſûr qu'on puiſſe employer pour la multiplication du cormier, c'eſt de l'élever de ſemence. Précautions à prendre pour conſerver la ſemence. Tems de ſemer. Progrès de chaque année. *Ibid. b.* Comme le cormier réuſſit à la tranſplantation peut-être mieux qu'aucune autre eſpece, le plus court moyen de s'en procurer quelques plants ſera d'en faire arracher dans les bois. On peut les tranſplanter quoique fort gros. Tems où ils donnent leur fruit après la tranſplantation. Demi-culture qu'il faut leur donner. Arbres ſur leſquels on peut les greffer. Ceux auxquels il peut ſervir de ſujet pour la greffe. Utilité du fruit. Qualité & uſage du bois. Différentes eſpeces ou variétés connues de cet arbre. *Ibid.* 243. *a.* Du *cormier ſauvage*, ou *des oiſeleurs*. Caracteres qui le diſtinguent de tous les autres cormiers, dans ſa grandeur, ſes progrès d'accroiſſement, ſes feuilles, ſes fleurs & ſon fruit. Il réſiſte dans les climats froids & vient dans preſque tous les terreins. Agrémens de cet arbre. Maniere de le multiplier. Hauteur & groſſeur qu'il peut acquérir. Uſage de ſon bois. La plupart des auteurs ont ſouvent donné au cormier le nom de *ſorbier*. Ce dernier nom devroit être réſervé pour cette derniere eſpece dont on vient de parler. *Ibid. b.*

Cormier. Caracteres qui le diſtinguent du ſorbier ſauvage. *Suppl.* II. 481. *a.*

CORMIER. (*Thomas*) III. 577. *a.*

CORMORAN. (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau aquatique. Lieux où il niche. Du petit cormoran. Caracteres qui le diſtinguent du grand. Uſage que les Chinois font du cormoran pour la pêche. IV. 244. *a.*

Cormoran. Voyez VI vol. des pl. hiſt. nat. pl. 49. Claſſification de cet oiſeau. En quoi il differe du pélican & du booby des Anglois. *Suppl.* II. 606. *b.*

Cormoran. Jabot de cet oiſeau. VIII. 426. *b.* Obſervations ſur ſes pieds. XII. 557. *a.*

CORNAC, conducteur d'éléphant. IV. 244. *a.*

CORNACHINE, *poudre.* XIII. 188. *a.*

CORNAGE, (*Juriſp.*) en quoi conſiſte ce droit qui ſe paie principalement dans le Berri. IV. 244. *a.* Droit de Cornesage dont il eſt parlé dans une lettre de Hugues, vicomte de Châteaudun, de l'an 1168. Il paroît être différent du droit de cornage, appellé dans les anciens titres *boagium*, *bovagium*, *garbagium.* Divers endroits où ce droit ſe paie de différentes manieres. Divers noms qu'on lui donne. Ce que ſignifie, *tenir du roi par cornage. Ibid. b.*

CORNALINE. (*Minéralog.*) Caractere diſtinctif de cette pierre. Différence entre le rouge d'agate & de jaſpe, & celui de cornaline. Caractere des plus parfaites cornalines. On prétend qu'elles ſe trouvoient en Perſe, & qu'on n'en connoît plus les carrieres. IV. 244. *b.* La netteté de la couleur ſuppoſe toujours dans les pierres une pâte fine ; & celle de la cornaline ne differe guere de celle de l'agate que par la couleur. Cornalines dont la teinte tient le milieu entre le rouge de la cornaline & l'orangé de la Sardoine. Défaut dans la

méthode des nomenclateurs qui ont diſtribué les pierres fines en différentes eſpeces. Eloge de l'ouvrage de *minéralogie* de M. Wallerius, & de la traduction françoiſe qu'en a donnée M. le baron d'Holbach. *Ibid.* 245. *a.* Cornaline *onyce*, cornaline *œillée*, cornaline *herboriſée*. Leurs caracteres & différences. *Ibid. b. Voyez* ONYX.

CORNARISTES, (*Hiſt. eccl.*) diſciples de Cornhert en Hollande. Singularités dans cet héréſiarque. Sa doctrine & ſes ſentimens. Protection qui le mit à couvert de toute violence. IV. 245. *b.*

CORNARIUS, (*Jean*) médecin. XVII. 745. *b.*

CORNE, (*Hiſt. des inſectes.*) En quoi les cornes des inſectes different des antennes. Diverſités entre les inſectes par rapport à cette partie, ſur le nombre, la forme, la longueur, la poſition, la ſtructure, les uſages des cornes, dans les diverſes eſpeces d'inſectes. IV. 245. *b.* Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 246. *a.*

Cornes dont quelques inſectes ſont munis. VIII. 783. *a.*

CORNE, (*Phyſiol.*) Celles des animaux à quatre pieds. Comment cette partie ſe forme. Cornets dont elle eſt compoſée. Obſervations qu'on a lieu de faire dans une corne ſciée ſelon ſa longueur. Quelle eſt la cauſe des ſillons qui paroiſſent ſur les cornes lorſqu'elles ſont dépouillées de leur peau. Comment ſe fait l'accroiſſement de cette partie dans les animaux dont la corne ne tombe point. Auteurs qui ont dévoilé l'origine, l'accroiſſement & la ſtructure de la corne des animaux. IV. 246. *a.* Excroiſſances ſingulieres qui ont paru dans quelques hommes, & dont l'amour du merveilleux a fait des cornes. Exemple remarquable, citée dans quelques hiſtoires de France. Comment il paroît qu'on pourroit prévenir de telles difformités. Diverſes excroiſſances cornues nées aux extrémités des orteils & des doigts. Dans les cornes des animaux, il ne regne point la même difformité que dans les ongles. *Ibid. b.*

Corne d'un animal nommé *ſukotyro*. XV. 653. *b.* 940. *a.* Exemples de quelques cornes de bœufs extraordinaires. 653. *b.*

Corne de cerf, (*gelée de*) *Pharmac.* Maniere de la faire. Bonnes qualités de cette gelée. Doſe qu'il en faut prendre. gelée de viperes. IV. 247. *a.*

Corne. Liqueur de corne de cerf ſuccinée. IX. 565. *b.* Propriétés médicinales des cornes du biſon. II. 264. *a.*

Corne de bœuf. Uſage qu'on en fait dans les arts. Manieres de l'amollir & de lui donner telle forme qu'on voudra. Ces préparations peuvent ſervir à amollir l'yvoire. IV. 247. *a.* Maniere d'amollir les os & de les attendrir au point de recevoir telles empreintes qu'on voudra. *Ibid. b.*

Cornes. Les anciens en firent des vaſes à boire. XVI. 852. *b.* Art de travailler la corne : *voyez* TABLETIER-CORNETIER, & les planches de cet art, dans le IX vol.

Cornes de limaçons, d'autres animaux ſemblables. Cornes de chat-huant. IV. 247. *b.*

CORNE, (*Maréch. & Maneg.*) ongle qui regne autour du ſabot du cheval, *&c.* On y met du ſurpoint, lorſqu'elle eſt ſeche & uſée. Accidens qui viennent à la corne. Attentions du maréchal ſur la maniere de brocher à la corne du cheval. Sens de cette expreſſion, donner un coup de corne à un cheval. Corne de vache pour donner un breuvage au cheval. IV. 247. *b.*

CORNE *de cerf* (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Ses propriétés. IV. 247. *b.*

CORNE *d'Ammon*, (*Hiſtoire naturelle.*) Diverſes opinions qui ont été ſoutenues ſur la nature de cette pétrification. On ne peut douter aujourd'hui qu'elle ne vienne de nautiles pétrifiés. Diverſes eſpeces de nautiles : les uns appellés papiracés, les autres chambrés. Où ſe trouvent ces deux ſortes de nautiles. Cependant ces nautiles ſont bornés à certaines mers, au lieu que les cornes d'Ammon ſont les plus abondantes & les plus nombreuſes des pierres figurées. Elles ſont très-communes en France. Diverſités dans leurs grandeurs & leurs figures. Preuve de fait qui montre que la corne d'Ammon vient du nautile. *Ibid.* 248. *a.* Croûte dont quelques-unes ſont enveloppées, qui leur donne la couleur d'un métal doré. Cas qu'on en faiſoit autrefois. Il y a lieu de s'étonner comment ces nautiles ſe trouvent ſous nos pieds en pétrifications : voyez là-deſſus *la théorie de la terre*, par M. de Buffon. Principaux caracteres par leſquels Liſter diſtingue les différens genres de cornes d'Ammon. *Ibid. b.*

CORNE *d'Ammon.* (*Conchyl.*) *Voyez VI. vol. des pl. hiſt. nat. pl. 2. 3. de la premiere collection de minéralogie.* Obſervation ſur la claſſification des coquilles de ce nom. *Suppl.* II. 606. *b. voyez* AMMON.

CORNE. *Pierre de*, (*Min.*) Différentes pierres qui portent ce nom. 1°. Pierre qui ſe trouve par couches & qui eſt un vrai jaſpe. Sa deſcription. Pierre de corne qui ſe trouve en Saxe, dans le voiſinage de Freyberg. Sa deſcription, ſelon M. Henckel. IV. 248. *b.* 2°. Silex ou pierre à fuſil ordinaire, à laquelle on a auſſi donné le nom de pierre de corne. 3°. Pierre réfractaire appellée roche de corne, qui réſiſte à l'action du feu, *&c.* Deſcription des quatre eſpeces qu'en diſtingue M. Wallerius : la premiere appellée pierre à écorce : la ſeconde, roche de corne dure & ſolide ; la troiſieme, roche de corne feuilletée ; la quatrieme, celle qui eſt cryſtalliſée. Autre application que font les ouvriers des mines du nom de *roche de corne. Ibid.* 249. *a. Voyez* CORNÉE, *pierre.*

CORNES, (*Anatom.*) nom de différentes parties. Cornes d'Ammon ou de belier, appellées auſſi *hyppocampus.* IV. 249. *a.*

Cornes. Cornes de belier dans le cerveau. *Suppl.* II. 606. *a.* Cornes de l'os ſacrum. *Ibid.* 607. *b.*

CORNE, (*Hiſt. anc.*) inſtrument militaire. IV. 249. *b.*

CORNES *de Bacchus*, (*Mythol.*) IV. 249. *b.*

Corne d'abondance. Sens de la fable qui en parle. Corne d'abondance employée en architecture, & dans les médailles. IV. 249. *b.*

Corne d'abondance, figure ſymbolique. XV. 728. *b.* Son origine. *Suppl.* I. 143. *b.* Pourquoi les anciens repréſentoient les fleuves avec des cornes. VI. 874. *b.*

CORNES, (*Archit.*) corne d'abaque, corne de belier, corne d'abondance, corne de bœuf ou de vache. IV. 249. *b.*

CORNE, *ouvrage à*, (*Fortific.*) XI. 724. *b.* Ouvrage à corne couronné. 725. *b.*

CORNE *de vache*, (*coupe des pierres*) IV. 249. *b.*

CORNE *de vergue*, (*Marine*) IV. 249. *b.*

CORNE *à liſſer*, (*Bourrelier*) IV. 249. *b.*

CORNE *de ranche*, (*Charron*) IV. 249. *b.*

CORNE, terme de potier. IV. 250. *a.*

CORNE, ou *crudité des cuirs*, terme de taneurs, *&c.* IV. 250. *a.*

CORNÉ, *adjectif.* Pierre cornée. VIII. 466. *b.* 467. *b.* Lune cornée. IX. 740. *b.* 741. *a*, *b.* Métaux cornés. XIV. 922. *b.*

CORNÉE, (*Anat.*) ſa deſcription. Partie de la cornée appellée la *ſclérotique.* Détermination exacte de la forme de la cornée, par M. Petit. Deſcription de la partie opaque, appellée *ſclérotique.* De la partie tranſparente, qu'on nomme ſimplement la *cornée.* IV. 250. *a.* Pores de cette partie, par leſquels ſuinte continuellement une liqueur ſubtile, qui s'évapore à meſure qu'elle ſort, & qui s'épaiſſiſſant ſur les yeux des mourans, y produit une pellicule très-délicate. Avantage qui réſulte pour la vue de la forme ſphérique de la cornée tranſparente. Accidens auxquels la cornée eſt ſujette. *Ibid. b.*

Cornée. Diſtinction de la cornée & de la ſclérotique. Sa convexité remarquable dans les oiſeaux de proie & dans le fœtus humain. Deſcription de cette membrane & de la ſclérotique. *Suppl.* II. 607. *a.*

Cornée. Sa forme dans différens animaux. *Suppl.* II. 654. *b.* Sa deſcription. *Suppl.* IV. 109. *a*, *b.* Son inſenſibilité. 778. *b.* Tunique de l'œil, appellée *cornée opaque* & *cornée tranſparente.* XI. 386. *a.* Cauſe de ſa tranſparence. IX. 295. *a.* Union des paupieres à la cornée. XII. 207. *b.* Partie de la cornée appellée *ſclérotique.* XIV. 800. *a*, *b.* Maladies de la cornée. XVII. 570. *a.* Tache nommée *albugo*, I. 246. *b.* & *leucoma.* IX. 436. *a*, *b.* Nuage ſur la cornée. XI. 276. *a.* Ulcere de la cornée, appellé *encavûre.* V. 615. *a.*

CORNÉE, terme d'artificier. IV. 250. *b.*

CORNEILLE, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. IV. 250. *b.* Alimens dont elle ſe nourrit. Lieux où elle niche ; nombre des œufs d'une couvée, dont la femelle prend ſoin, tandis que le mâle lui apporte ſa nourriture. On dit que cet oiſeau apprend aiſément à parler. *Ibid.* 251. *a.*

Corneilles de la Nouvelle-Eſpagne, appellées *ſubtiles.* XV. 594. *b.*

Corneille émantelée. Oiſeau qui differe un peu de la corneille. Sa deſcription. Nourriture de cet oiſeau. Lieux qu'il habite. IV. 251. *a.*

Corneille émantelée, voyez *vol. VI. des planch. Hiſt. nat. pl.* 44. Caractere générique de cette eſpece de corbeau. *Suppl.* II. 607. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CORNEILLE, (*Mat. médic.*) propriété de ſa fiente. IV. 231. *b.*

CORNEILLE, (*Chaſſ. Econ. ruſtiq.*) ces oiſeaux font un grand dégat. Maniere de les détruire par la noix vomique. Contre-poiſon qui peut leur ſauver la vie. Autres moyens de les prendre. Chaſſe qu'on en fait aux environs de Caſtelnaudari. IV. 251. *b.*

Corneille. Chaſſe du vol pour la corneille. XVII. 441. *a.* Chaſſe aux corneilles avec le duc, vol. III. des planch. article *Chaſſe*, pl. 13.

Corneille de mer. Ce qu'en dit Aldrovande. IV. 251. *b.*

Corneille, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

CORNEILLE, *lyſimachia*, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Corneille jaune. Ses propriétés en médecine. IV. 251. *b.*

CORNEILLE *le centenier*, proſélyte de la Porte. XIII. 495. *a.*

CORNEILLE, (*Pierre & Thomas*) obſervations ſur les deux Corneilles, & ſur leurs ouvrages. XIV. 394. *a.* Sur Pierre Corneille en particulier. XVI. 515. *a*, *b.* Parallele de ce poëte

& de Racine. XI. 906. *b.* Exemples du ſublime, tirés de ſes pieces. XV. 567. *a*, *b.* 568. *a*, *b*, &c. *Suppl.* IV. 834. *b.* Comment il a ſu obſerver les convenances. *Suppl.* II. 586. *b.* Il n'a pas toujours exactement obſervé l'unité d'action, XVII. 402. *a.* ni l'unité de tems, *Ibid. b.* ni celle de lieu. 403. *b.* Corneille peche ſouvent contre le vrai. 482. *a*, *b.* Obſervations ſur ſon art de dialoguer. IV. 937. *a. Suppl.* II. 709. *b.* 710. *a.* Obſervations ſur Polieucte. *Suppl.* I. 157. *b.* Obſervations ſur Cinna. XI. 185. *b.* II. 773. *a.* XV. 567. *a*, *b.* Obſervations ſur l'expoſition de Rodogune. *Suppl.* II. 917. *b. Suppl.* IV. 16. *b.* Comment il a ſu rendre vraiſemblable la fable du Cid. 1000. *a.* Jugement de l'académie ſur le Cid. VI. 334. *b.* Principale cauſe du grand ſuccès du Cid & de la mort de Pompée. XV. 555. *b.* Défaut de ſon ſtyle dans le genre noble. *Suppl.* IV. 54. *a.* Quels ſont les endroits de ſes pieces qui renferment les plus beaux vers. 964. *b.* De la poétique de P. Corneille. XVI. 513. *a*, *b.* Les ſuccès des autres lui donnoient de l'émulation, point d'envie. V. 602. *a.* In-promptu ſur les deux Corneille. VIII. 630. *b.*

CORNELIA, *loi*, diverſes loix de ce nom. IX. 651. *a.* 657. *a*, *b.* Loi *cornelia de falſis.* VI. 441. *a.* Autre *de ſicariis.* VIII. 251. *b.* 252. *a.*

CORNELIE, (*Hiſt. rom.*) 1°. fille de Scipion l'Africain & mere des Gracques. Son éloge; 2°. fille de Cinna, & ſeconde femme du premier des Céſars. Attachement de ſon mari pour elle. Sa mort. *Suppl.* II. 606. *b.*

CORNELIUS *nepos.* Obſervations ſur cet hiſtorien & ſur ſes ouvrages. VIII. 318. *b.*

CORNEMUSE, (*Luth. & Muſiq.*) inſtrument à anches. Deſcription de cet inſtrument. IV. 251. *b.* Son étendue. Tout ce qu'on auroit à dire ſur la cornemuſe concerne particuliérement les anches, *&c.* On allonge ou on raccourcit les bourdons pour les rendre plus ou moins graves. Moyen d'accorder cet inſtrument. Cornemeuſe appellée *cornemuſe de Poitou.* La cornemuſe s'appelle auſſi *chalemie.* Peuples chez qui elle eſt en uſage. *Ibid.* 252. *a.*

Cornemuſe, inſtrument de ce nom qu'on avoit ci-devant, différent de la cornemuſe que nous connoiſſons. La cornemuſe connue des anciens. *Suppl.* II. 607. *b. Voyez pl. 2 de Luth.*

Cornemuſe. Elle étoit anciennement appellée *ſumphoneia. Suppl.* IV. 846. *a.*

CORNESAGE, (*Juriſp.*) *voyez* CORNAGE.

CORNET, (*Anatom.*) cornet de l'os ethmoïde. Cornets inférieurs du nez. IV. 252. *a.*

CORNET, (*Conchyl.*) caractere générique du véritable cornet. *Suppl.* II. 607. *b.* Deſcription des cornets repréſentés *vol. VI. des planch. Hiſt. nat. pl. 69. Ibid.* 608. *a.*

Cornet, coquille de mer. IV. 190. *b.* II. 562. *a*, *b.* Différence entre le cornet & le cylindre ou rouleau. XI. 450. *b. Voyez vol. VI des planch. Regne animal, pl. 69.*

CORNETS *pour l'ouïe*, (*Acouſtiq.*) méchaniſme par lequel ces inſtrumens favoriſent l'ouïe. IV. 252. *a.* Pour qu'ils aient tout l'effet poſſible, il faut que l'oreille ſoit dans un endroit déſert ou du moins tranquille. *Ibid. b.*

CORNET *de mât*, (*Marine*) IV. 252. *b.*

CORNET, (*Luth. Muſiq.*) inſtrument à vent dont les anciens ſe ſervoient à la guerre. Uſage qu'ils en faiſoient. Diverſes ſortes de cornets dont on donne ici la facture. Deſſus de cornet. Taille de cornet. Baſſe de cornet. Etendue du deſſus de cornet. Maniere de s'en ſervir. IV. 252. *b.*

Cornet. Différence entre le cornet & la trompette, entre la conque & le cornet. II. 456. *b.* Cornets des Hébreux, *voyez* KEREN. Cornet de la milice romaine. *Suppl.* IV. 670. *b.*

CORNET, (*Orfév.*) opération de l'eſſai de l'or. Comment elle ſe fait. IV. 253. *a.*

CORNET, (*grand*) jeu d'orgue. Divers tuyaux dont il eſt compoſé. IV. 253. *a.*

CORNET *d'écho*, (*Luth.*) jeu d'orgue. Comment il eſt compoſé. Son étendue. Comment on le place dans l'orgue. IV. 253. *a.*

Cornet de récit. En quoi il differe du cornet d'écho. Son étendue. Il eſt ſur un ſommier & un clavier ſéparé. IV. 253. *a.* Sur les cornets, *voyez* JEUX *d'orgue.*

Cornet de papier. IV. 253. *a.*

CORNET, (*Chaſſe*) piege pour des oiſeaux voraces. Maniere de le faire. IV. 253. *b.*

Cornet d'écritoire. IV. 253. *b.*

CORNET, (*Tabletier-Cornet.*) maniere de former les fonds de différentes ſortes de cornets. XIII. 892. *a.*

CORNET, (*Pâtiſſerie*) IV. 253. *b.*

CORNET, (*Jeux de haſard*) deſcription de celui dont ſe ſervoient les anciens. IV. 253. *b.*

Cornets d'ivoire, trouvés dans Herculanum. Noms grecs & latins de ces inſtrumens. *Suppl.* II. 684. *b.*

CORNETIER ou *Tabletier en cornes.* Communauté, ſtatuts & privileges de ces ouvriers. Villes où ils ſont communs. IV. 253. *b. Voyez* TABLETIER.

CORNETTE, (*Art milit.*) ſon poſte dans une action & dans les marches. Son grade. IV. 253. *b.*

Cornette. Etym. de ce mot. Origine de l'uſage des cornettes. De la cornette blanche. VI. 42. *b.* Cornette blanche qu'a pris le premier régiment de cavalerie pour ſa compagnie colonelle. V. 711. *b.*

CORNETTE, (*Marine*) pavillon qui ſe place au mât d'artimon. A quel vaiſſeau appartient le droit de porter la cornette. IV. 254. *a.*

Cornette du chef d'eſcadre. XII. 197. *a.*

Cornette, chaperon à l'uſage de quelques magiſtrats. Bande de ſoie que les profeſſeurs du college royal portent autour du col. IV. 254. *a.*

Cornette, vêtement de tête à l'uſage des femmes. Sa deſcription. Différentes ſortes de cornettes. Coëffe de mouſſeline qu'on met ſur la cornette. IV. 254. *a.*

CORNETTE, (*Fauconn.*) IV. 254. *a.* Définition générale.

CORNICHE, (*Architecture*) Corniche de l'entablement. IV. 254. *a.* Compoſition des corniches de chacun des cinq ordres, ſelon Vignole & Palladio. Des moulures de la corniche. Lorſqu'on ſupprime les ornemens dans les corniches, les larmiers inférieurs de chacune d'elles, excepté la toſcane, ont les membres d'architecture qui les caractériſent. De la corniche architravée. Chaque membre principal de la corniche profile aſſez communément ſur ſon quarré, & l'on dégage par un renfoncement le plafond ou ſophite du larmier ſupérieur. Meſures de la ſaillie que doivent avoir les corniches de chacun des cinq ordres, à proportion de leur hauteur. *Ibid. b.* Lorſqu'on ne peut donner ces ſaillies, on incline quelquefois en talud le devant des larmiers, *&c.* Corniche; tout membre ſaillant varié, & compoſé de moulures à l'uſage de la décoration intérieure. *Ibid.* 255. *a.*

CORNICHE, (*Menuiſ.*) corniche volante. IV. 255. *a.*

CORNICULA, (*Chir.*) ancien inſtrument. Sa deſcription & ſon uſage. IV. 255. *a.*

CORNICULAIRE, (*Hiſt. anc.*) officier de guerre chez les Romains. Ses fonctions. Origine du nom. Huiſſier ou greffier corniculaire. IV. 255. *a.*

CORNOUAILLES, province d'Angleterre. Ses mines d'étain. VI. 4. *b.* 892. *b.* Cryſtalliſation trouvée dans ces mines, vol. VI. des planch. article *Cryſtalliſation*, pl. 6.

CORNOUILLER, (*Bot.*) caractère de ce genre de plante. IV. 255. *b.*

CORNOUILLER, (*Jardin.*) les eſpeces de cet arbre diſtinguées en deux ordres principaux, ſous le nom vulgaire & aſſez mal appliqué de cornouiller mâle & de cornouiller femelle. L'auteur déſigne le premier ſous le nom ſimple de *cornouiller*; & le ſecond, ſous celui de *ſanguin.*

Deſcription du cornouiller, & de chaque partie & production de cet arbre. IV. 255. *b.* Tems de l'année où paroît ſa fleur & ſon fruit. A quel âge il commence à donner du fruit. Lenteur de ſon accroiſſement. Vigueur de cet arbre. Sa réſiſtance aux intempéries des ſaiſons. Il s'accommode de tout terrein. Eloge de ſon bois pour les ouvrages, & de l'arbre pour l'agrément & l'ornement. Maniere de le multiplier. On parviendra en huit ans à avoir des plants de ſix piés de haut, *&c.* Du lieu où peut ſe faire la tranſplantation. Deſcription de la *cornouille.* Sa qualité aſtringente. On en fait de la gelée, ou une boiſſon qui a la même vertu. Cornouilles en ſalade. Utilité de quelque culture pour cet arbre. Qualité de ſon bois. *Ibid.* 256. *a.* Différentes eſpeces de cornouillers que l'on connoît à préſent: le ſauvage, le franc, celui à fruit jaune, à fruit blanc, à fruit rouge foncé, à fruit tardif, celui du Levant à feuille de citronnier, de Virginie à feuilles tachées, de Virginie à gros fruit rouge, celui de Virginie à grande fleur, très-commun aujourd'hui autour de Londres. Eloge de cet arbriſſeau. Sa deſcription.

Le cornouiller de Virginie à grande fleur blanche. *Ibid. b.* Le petit cornouiller de Virginie. Précautions pour le conſerver en hiver.

Le *ſanguin.* Sa deſcription. Ses différentes eſpeces: le ſanguin commun, celui à feuille panachée, celui à fruit blanc, celui de Virginie à feuille de l'aurier, de Virginie à feuille étroite, d'Amérique à feuille blanche. Eloge de ce dernier. *Ibid.* 257. *a.*

Cornouiller. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Ses eſpeces diviſées en deux ſections, dont la premiere comprend les cornouillers proprement dits, *Suppl.* II. 608. *a.* & la ſeconde, les cornouillers ſanguins. Deſcription de ces eſpeces. Leur culture, leurs qualités & uſages. *Ibid. b.*

CORNOUILLES. Qualité de ce fruit lorſqu'il n'eſt pas parfaitement mûr. Qualité que ſa maturité lui donne. Propriété qu'on lui attribue. Eau diſtillée de ce fruit. IV. 257. *a.*

CORNUE, (*Chymie*) deſcription de ce vaiſſeau. Origine du nom qu'on lui a donné. Il eſt auſſi appellé *retorte.* Matieres dont on fait les cornues. Uſage des cornues de terre. Choix de la terre dont on doit faire celles qui doivent réſiſter à un feu très-violent. Maniere de la cuire. Celles des environs de Beauvais en Picardie, préférées. IV. 257. *b.* Leur avantage ſur celles de verre des Allemands. Grais de Normandie dont

M. Rouelle a fait faire quelques cornues qui ont été trouvées excellentes à quelques égards. Les cornues de Picardie ſont propres à toutes les expériences ſur les ſubſtances métalliques que l'on voudroit traiter à un grand feu, *&c.* Autre vaiſſeau appellé *cuine*. En quoi il differe de la cornue. A quels uſages on s'en ſert. Maniere d'employer, de luter, d'appareiller, d'échauffer, de préſerver d'accident la cornue de grais. Des cornues de verre. Uſages qu'on en tire. *Ibid.* 258. *a.* Précautions qu'on doit prendre pour les empêcher de ſe fêler. Raiſons pour leſquelles on préfere dans bien des cas la cornue de verre à l'alembic de même matiere. Deux ſortes de cornues de verre dont on ſe ſert à Paris. Celles du verre de Lorraine. Uſages auxquels on les emploie. Celles de verre blanc ; leurs uſages. Cornues à l'*Angloiſe*. *Ibid. b.* Des cornues de *fer fondu*. Avantages qu'on en pourroit tirer dans pluſieurs opérations chymiques. Maniere dont il faudroit les faire. Cornue *tubulée*, ſoit de terre, ſoit de verre. Opérations où elles ſont utiles. Attention qu'il faut avoir en s'en ſervant. De leur uſage. *Ibid.* 259. *a.*

Cornues. De la terre propre à faire cette ſorte de vaſe. De leur fabrication. *Suppl.* IV. 518. *b.* *Voyez les planch. de chymie, vol. II.*

CORNUE, *mouche*, X. 770. *a.*

CORNUTO, (*Ichthy.*) deſcription & mœurs de ce poiſſon des iſles moluques. *Suppl.* II. 609. *a.* Sa claſſification. *Ibid. b.*

CORNUTUS, (*Hiſt. rom.*) conſul romain qui s'ôte la vie pour ne pas plier devant Auguſte. *Suppl.* I. 705. *a.*

CORO, droit que le roi d'Eſpagne perçoit ſur l'or & l'argent du produit des mines du Chily & du Pérou. IV. 259. *a.*

COROLLAIRE, (*Géom.*) a le même ſens que le mot *conſéquence*. Remarque ſur l'uſage des mots ſcientifiques. On ne ſauroit rendre le langage des ſciences trop ſimple & trop populaire. IV. 259. *b.*

COROMANDEL, (*côte de*) différence de ſaiſon très-remarquable entre cette côte & celle de Malabar. VII. 522. *b.* 625. *b.* XVII. 727. *a.* Pluie qui y tombe annuellement. *Suppl.* IV. 418. *b.* Obſervations ſur les habitans. VIII. 345. *b.* Mines de diamant de cette contrée. IV. 938. *b.* Caſtes des Indiens de Coromandel, *voyez* CASTES. Monnoie du Coromandel, appellée *fanos*. *Suppl.* III. 4. *a.*

CORONAIRES, (*Anatom.*) arteres de ce nom. Pourquoi elles ſont appellées *coronaires*. Leur route. Artere coronaire ſtomachique. Sa deſcription. Veine du même nom. Ligament coronaire du rayon. IV. 259. *b.*

Coronaires, arteres. *Suppl.* II. 489. *a.* 491. *b.* Veines. 492. *a.*

CORONAIRE, (*Maréch.*) os coronaire du cheval. *Suppl.* III. 385. *a.* 389. *b.* 390. *b.* 423. *b.* Sa fracture. 411. *a.*

CORONAL, os du front, *&c.* Sa deſcription. IV. 259. *b.* *Voyez* auſſi FRONTAL.

Coronal. Partie de cet os, nommée *arcade ſurciliere*. *Suppl.* I. 532. *b.*

CORONER, (*Hiſt. mod.*) officier en Angleterre. Ses fonctions. Deux officiers de ce nom dans chaque province. Origine du nom *coroner*. Par qui ſe fait leur élection. Qualité qu'on doit avoir pour aſpirer à cette charge. On connoît cet office dès l'an 925. Premier coroner du royaume. Coroners particuliers dans pluſieurs diſtricts, & dans certains colleges. Quelles charges en France répondent à celle de coroner. IV. 260. *a.*

CORONILLE, (*Bot.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ſept eſpeces renfermées dans ce genre. Leur deſcription. Leur culture, qualités & uſages. *Suppl.* II. 610. *b.*

COROSSOL, (*Hiſt. nat. Bot.*) deſcription de ce fruit très-commun aux Antilles. IV. 260. *a.* Origine de ſon nom. Deſcription du coroſſolier. Propriété ſalutaire du coroſſol. Divers uſages auxquels on l'emploie. *Ibid. b.*

CORP, (*Ichthyol.*) poiſſon de mer. Sa deſcription. On l'a auſſi appellé *corbeau de mer*. IV. 260. *b.*

CORPORAL, *terme de Liturgie*, linge ſacré. Son uſage dans le ſervice de la meſſe. Par qui il fut introduit. Uſage qu'on en faiſoit autrefois pour éteindre les incendies. IV. 260. *b.*

CORPORATION, corps politique, que l'on appelle ainſi en Angleterre. Nous n'avons point de mot qui lui réponde directement. IV. 260. *b.* Différentes manieres par leſquelles une corporation peut être établie. Différentes ſortes de corporations, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïques. Une corporation eſt ou unique ou un compoſé de pluſieurs. *Ibid.* 261. *a.*

CORPOREL, (*Juriſp.*) choſe corporelle. III. 375. *a.* Fief corporel. VI. 701. *a.*

CORPS, (*Métaph. & Phyſiq.*) définition. De quoi ſont compoſés les corps, ſelon les divers ſyſtêmes des philoſophes. Dureté des particules élémentaires. Comment nous parvenons à connoître l'exiſtence des corps qui nous environnent. Cette connoiſſance, ſelon le D. Clarke, n'eſt pas fondée ſur une démonſtration. IV. 261. *a.* Raiſonnement ſur lequel il établit la certitude de leur exiſtence. Ce raiſonnement combattu. Leur exiſtence attaquée par Berckley. Motifs qui ont porté l'homme à ſuppoſer l'exiſtence des ſubſtances matérielles. *Ibid. b.* Ces motifs ceſſant, nous devons nous déterminer à refuſer le conſentement qu'ils nous avoient arraché : ainſi raiſonne Berckley. Leibnitz ajoute que quand nous examinons les propriétés des corps, telles que nous les concevons, ces propriétés paroiſſent renfermer contradiction. Difficultés qu'on peut élever, ſelon ce philoſophe, ſur la compoſition des corps, leur dureté, leur impénétrabilité, leur mouvement & leur diviſibilité. Sur quoi eſt fondée la perſuaſion où nous ſommes de l'exiſtence des corps. Opinion de Berckley, expoſée dans un ouvrage intitulé : *Dialogues entre Hilas & Philonoüs*. Vignette ingénieuſe qui ſe voit à la tête d'un de ces dialogues. Quel eſt le principal argument de Berckley, ſur lequel roule tout cet ouvrage. Rapport de ſon ſyſtême avec celui de Malebranche. *Ibid.* 262. *a.* Difficulté tirée de la révélation contre les idéaliſtes, qui embarraſſoit beaucoup le P. Malebranche. Autre difficulté que ſe propoſe Berckley, tirée de la création, dont le premier chap. de la Geneſe nous fait l'hiſtoire, & qu'il réſout aſſez mal. Réfutation de l'objection des idéaliſtes, tirée de ce que nous ne concevons pas l'eſſence des corps, ni comment ils peuvent être la cauſe de nos ſenſations. Preuves tirées de ces ſenſations en faveur de l'exiſtence des corps. Ce que nous appellons propriétés des corps, propriétés communes à tous, propriétés particulieres à quelques-uns. Parmi les premieres on diſtingue celles qui ſont invariables, *Ibid. b.* & celles qui ſont ſujettes à augmentation & diminution. Quelles ſont celles qui n'appartiennent qu'à quelques corps. Autres ſortes de propriétés qui tiennent le milieu entre les premieres & les dernieres, & qui ſont communes, mais ſeulement à certains égards. Ce qui montre que nous ne connoiſſons pas la nature des corps, c'eſt que nous ignorons les effets qu'ils doivent produire les uns ſur les autres, juſqu'à ce que l'expérience nous en ait inſtruits. *Ibid.* 263. *a.*

Corps. La queſtion de l'exiſtence des corps examinée à l'article *Egoïſte*. V. 431. *b.* Des pores des corps. XIII. 132. *b.* &c. De la quantité de matiere dans un corps. 654. *a.* 812. *a.* Connoiſſance que nous avons de l'eſſence du corps. XV. 584. *b.* Nous n'en connoiſſons que la ſurface, encore très-imparfaitement. III. 851. *a.* Une ſimple terre fixe eſt la baſe de tout corps. XVI. 183. *a.* Compoſition des corps. *Suppl.* II. 335. *b.* Adhérence des parties des corps. I. 132. *a.* Des principes des corps, *voyez* CORPUSCULE, ÉLÉMENT, PRINCIPE. *Des qualités & affections des corps.* Comment nous venons à connoître leurs propriétés. I. v. *Préface.* Affections des corps. I. 158. *a.* Des facultés des corps ſelon les anciens. VI. 362. *a.* De la recherche de leurs qualités générales. *Suppl.* IV. 321. *a, b.* Connoiſſance que nous avons des qualités primitives & des qualités ſecondaires des corps. III. 893. *b.* 894. *a.* Les affections des principes de la compoſition des corps, ſont eſſentiellement diverſes de celles des corps aggrégés ou des maſſes. 410. *b.* Notions qui ſervent à diſtinguer dans un corps ce qui appartient à la maſſe de ce qui appartient à la partie intégrante. 411. *b.* Les qualités ſenſibles des corps peuvent ne pas appartenir à leurs parties intégrantes. 412. *a.* Delà deux ſortes de qualités, les extérieures & les internes. *Ibid. b.* Deux corps peuvent avoir les qualités extérieures ſemblables, ſans ſe reſſembler intérieurement. *Ibid.* Les différens degrés de cohéſion dans les corps conſtituent leurs différentes formes & propriétés. III. 606. *b.* Atmoſphere que Boyle attribue aux corps conſiſtans. IV. 47. *a.* Qualités coſmiques des corps, ſelon le même. IV. 292. *a, b.* Qualités générales des corps, ſelon Newton. XIII. 651. *b.* De la continuité dans les corps. IV. 116. *a.* De leur denſité. 833. *a, b.* De leur dureté. V. 171. *b.* De leur élaſticité. 447. *a, b.* De leur impénétrabilité, de leur inertie, *&c.* Voyez ces articles particuliers. Opinion philoſophique qui attribue à tous les corps une vie comme leur étant eſſentielle, mais ſans aucun ſentiment ni connoiſſance. VIII. 391. *a, b.* *Claſſifications.* Les corps des trois regnes peuvent être diſtingués en ſimples, mixtes, compoſés & ſurcompoſés. III. 418. *b.* Ce qui fait ſelon pluſieurs philoſophes la différence ſpécifique entre les corps, c'eſt la diverſe configuration & ſituation des parties. 850. *b.* VI. 748. *b.* Cinq eſpeces de corps, ſelon Ariſtote. I. 659. *a.* Corps mixtes. X. 585. *b.* 588. *a.* Corps ſimilaires. XV. 201. *a.* Claſſe des corps appellés muqueux en Chymie. X. 865. *b.* *Des changemens que les corps ſubiſſent.* Ces changemens réduits à trois claſſes. III. 410. *b.* De leur raréfaction par le feu. VI. 599. *b.* Certains corps que le feu condenſe. 600. *a.* Augmentation du poids des corps par le feu. *Ibid.* Les corps conſidérés comme agens phyſiques. III. 413. *a, b.*

CORPS, (*Géom.*) ſignifie la même choſe que ſolide. IV. 263. *a.* Comment on ſe forme l'idée des corps géométriques. En quoi ils different des corps phyſiques. Définition de l'étendue géométrique. Corps réguliers, au nombre de cinq. *Ibid. b.*

Corps

Corps réguliers. Maniere de mesurer la surface & la solidité des cinq corps réguliers. Proportion de la sphere & des cinq corps réguliers qui y sont inscrits. XIV. 41. *b.*

Corps. (*Physiq.*) Corps élastiques, mous, durs, fluides. IV. 263. *b.*

Corps, l'opposé de l'ame dans les animaux. IV. 263. *b.*

Corps, (*Econ. anim.*) partie de notre être étendue suivant trois dimensions, *&c.* composée de solides & de fluides. Variétés dans les corps des hommes, prouvées par les divers effets des remedes; ces variétés ne sont pas telles qu'il y ait une différence sensible dans la nature des parties qui les composent. L'homme & le bœuf ont à peu près le même sang. IV. 263. *b.* Baglis avoit observé très-peu de différence entre la bile de l'homme & celle du mouton. Les plantes ont toutes un suc qui leur est propre, & tout-à-fait différent des sucs qui les ont nourries; comme notre corps de cent mille sucs différens, fait un chyle doux qui lui est propre. Distribution générale du corps humain en parties internes & externes, antérieures & postérieures, supérieures & inférieures. Le corps divisé aussi en plusieurs régions. Le mot corps employé aussi en anatomie pour désigner quelques parties. Le corps humain considéré par rapport à différentes fonctions méchaniques qui s'exécutent en lui. *Ibid.* 264. *a.*

Corps *humain*, (*Anat.*) sa division générale. Limites du thorax & de l'abdomen. Régions de l'abdomen. Parties de l'abdomen en général. *Suppl.* II. 612. *a.* La cuticule: la peau: la membrane graisseuse: la membrane charnue: membrane commune des muscles: des parties de l'abdomen appellées *contenantes propres. Ibid. b.* Du muscle oblique descendant, qui forme le premier anneau. Du muscle oblique ascendant, qui forme le second anneau. Du muscle droit. Du muscle pyramidal. Du muscle transversal qui forme le troisieme anneau. Du muscle crematere. Du péritoine. Des parties contenues dans l'abdomen. *Ibid.* 613. *a.* De l'estomac. Des menus boyaux. Des gros boyaux & du *cæcum. Ibid. b.* Du mésentere. Des veines lactées: des réservoirs du chyle & des canaux thorachiques. Des matieres fécales. De l'épiploon. Du foie & de la véscule du fiel. De la grosse artere, de la veine cave; des arteres & des veines émulgentes. *Ibid.* 614. *a.* Des reins & des vertebres. De la vessie & des vaisseaux ombilicaux. Des parties génitales de l'homme en général. Des vaisseaux préparans & de l'épidydime. Des testicules & du *scrotum. Ibid. b.* Des parties qui servent à l'éjaculation de la semence. De la verge. Des vaisseaux préparans & des ligamens de la matrice. Des vaisseaux éjaculatoires de la matrice & de ses ligamens ronds. *Ibid.* 615. *a.* Suite des parties génitales de la femme. *Ibid. b.*

Corps humain, sa division générale. X. 325. *a.* XIV. 16. *b.* Exposition anatomique de toutes ses parties. I. 416. *a*, *b.* — 437. *a.* VIII. 261. *b.* — 274. *a.* Leur dépendance mutuelle. XI. 318. *b.* De la sympathie entre différentes parties du corps. XV. 736. *a*, *b*, *&c.* Observations générales sur leurs proportions. XIII. 469. *a*, *b*, &c. Proportion de ses principales parties dans le *fœtus* & dans l'homme fait. *Suppl.* I. 126. *b.* Des proportions & de la conformation de ses différentes parties. *Suppl.* II. 544. *b.* Différences entre le corps de l'homme & celui de la femme indépendamment des parties sexuelles. *Suppl.* III. 11. *a.* Du squelette du corps humain. XV. 482. *b.* 483. *a.* Comparaison de diverses parties du corps de l'homme aux parties analogues de différens animaux. VIII. 260. *a.* Ouvrages qui ont pour objet des correspondances de différentes parties du corps humain. VI. 159. *b.* Recherches sur la nature & les facultés du corps humain, relativement à l'effet des bains sur lui. *Suppl.* I. 752. *b.* 753. *a*, *b.* 754. *a.* Les anciens divisoient les parties du corps en spermatiques & en sanguines. XV. 450. *a.* Son accroissement & son développement. I. 87. *a*, *b*, &c. *Suppl.* I. 125. *b.* 136. *a.* De son décroissement. IV. 727. *a.* Des fluides ou humeurs qui lui sont propres. VIII. 349. *b*, &c. Des vaisseaux qui le composent. XVI. 802. *a*, *b.* Des solides, XV. 321. *a*, *b.* Les fluides plus abondans que les solides. XI. 286. *b.* Dissipation des uns & des autres. *Ibid.* Principe de la cohésion des particules terreuses du corps humain. 287. *a.* Flexibilité de ses parties. VI. 874. *b.* L'élasticité dans toutes les parties du corps paroît en raison inverse de leur flexibilité. 665. *b.* Comment toutes ces parties tendent à devenir toujours plus solides. 668. *b.* Tableau général de l'économie animale, telle qu'elle s'exerce dans le corps humain. XV. 435. *b.* Article sur l'économie animale & sur les loix selon lesquelles ses fonctions s'operent dans notre corps. XI. 360. *a*, *b.* 366. *b.* S'il peut renaître de nouvelles parties dans le corps humain. I. 89. *b.* *Voyez* Régénération, Réproduction. Espece de levier que la nature a employé le plus fréquemment dans notre corps. IX. 446. *b.* Le corps comparé à une machine hydraulique. X. 220. *a.* Réflexions sur l'application que quelques personnes ont faite des principes de la méchanique au corps humain. 224. *a.* De ses mouvemens, soit extérieurs, soit intérieurs. X. 841. *a.* Chaleur du corps dans l'état de santé. III. 31. *a*, *b.* 38. *b.* Effets de l'air sur notre corps. I. 233. *a.* Celui de la grande chaleur & du grand froid. *Ibid. b.* De l'action du corps sur l'ame & de l'ame sur le corps. I. 342. *b.* II. 787. *b.* Matieres médicales que fournit le corps vivant, & celles qu'on tire du cadavre. VIII. 274. *b.* Divinités auxquelles chaque portion particuliere du corps humain étoit consacrée. X. 325. *a.*

Corps, (*Anat.*) Description des différentes parties du corps humain, nommées *corps bordé*, petite partie de la substance médullaire du cerveau: *corps cannelés*, éminences remarquables dans le cerveau. *Corps d'hyghmore*, corps blanchâtre, situé à la partie supérieure du testicule. *Corps olivaires*, éminences blanchâtres dans le cerveau: *corps pyramydaux*, éminences médullaires de la moëlle allongée. *Suppl.* II. 611. *b.*

Corps *humain*, (*Dessein*) de ses articulations, *voyez* ce mot. Ses proportions en peinture & en sculpture. XIII. 469. *b.* VI. 356. *b.* *Suppl.* II. 544. *b*, &c. Connoissance que le peintre doit avoir de l'anatomie du corps humain. V. 714. *a.* VI. 774. *b.* — 780. *b.*

Corps. (*Métaphys.*) De la dépendance mutuelle de l'ame & du corps. *Suppl.* II. 915. *a.*

Corps. (*Hist. des insect.*) Diversités dans la figure extérieure du corps des insectes. Petites pointes qui tiennent lieu de pieds à quelques-uns. Autres variétés dans les corps des insectes, employées par la nature pour les prémunir contre le danger ou leur servir d'ornement. De la partie postérieure du corps des insectes: variétés dans cette partie. Des parties de la génération dans le mâle; conduit qui se trouve dans les femelles par lequel elles déposent leurs œufs. IV. 624. *b.* Toutes les femelles n'ont pas un pareil canal, le tuyau ne sert pas toujours de canal aux œufs, & se trouve dans les mâles de quelques espéces aquatiques. *Ibid.* 265. *a.*

Corps *étranger*, (*Chirurg.*) on les partage en deux classes; ceux qui se sont formés au-dedans de nous, ceux qui sont venus du dehors. Les premiers sont de deux sortes; ou ils se sont formés d'eux-mêmes, ou ils ne sont devenus corps étrangers que pour avoir séjourné trop long-tems dans le corps. Les seconds sont entrés, ou en faisant une division, ou sans faire de division. On doit mettre au rang des corps étrangers l'air qui peut causer des tumeurs: divers exemples. Tous les corps étrangers doivent être tirés, dès qu'il est possible de le faire. IV. 265. *a.* Différentes manieres de les tirer relatives à leurs différentes especes. Connoissance qu'on doit acquérir avant que de procéder à l'extraction. Préparations nécessaires au succès de l'opération. De l'extraction de ceux qui sont entrés par une ouverture naturelle, de ceux qu'on ne peut tirer sans faire une division. Instrumens dont on se sert pour ces opérations. Connoissances, talens & génie que ces opérations exigent dans celui qui les entreprend. *Ibid. b.* Observation fort curieuse, rapportée dans Dionis, qui montre la fécondité de ressources que doit avoir le chirurgien dans des cas semblables. Les médicamens attractifs rejettés par l'auteur de cet article. *Ibid.* 266. *a.*

Corps étrangers. Fistules causées par la présence d'un corps étranger. VI. 825. *b.* Instrumens pour tirer ceux qui sont engagés dans une plaie. I. 298. *a.* II. 184. *b.* Opération pour tirer ceux qui sont engagés dans la trachée artere, II. 435. *a*, *b.* dans le larynx ou l'œsophage. *Ibid.* & XI. 403. *a*, *b.* Deux especes de corps étrangers: de leur extraction. XVI. 743. *b.* 744. *a.* Différentes opérations qu'ils exigent: elles sont expliquées aux articles Bronchotomie, Entérotomie, Exérese, Gastrotomie, Incision. Corps étrangers évacués par l'urine. XVII. 513. *a.*

Corps *sonore*, (*Musiq.*) dans un instrument. On ne doit donner ce nom qu'à la partie de l'instrument qui sonne elle-même & sans laquelle il n'y auroit point de son. *Suppl.* II. 612. *a.*

Corps *de voix*, (*Musiq.*) degré de force de la voix. Différence entre le corps & l'étendue de la voix. *Suppl.* II. 612. *a.*

Corps. (*Littérat.*) Corps des canons; corps du droit civil. IV. 266. *a.* Corps des poëtes grecs & des poëtes latins. *Ibid. b.*

Corps *de J. C.* (*Religieux du*) ordre institué au commencement du quatorzieme siecle. Origine qu'on lui attribue. Changemens arrivés dans cet ordre. IV. 266. *b.*

Corps politique, comparé à un corps organisé & vivant, tel que celui de l'homme. V. 338. *a.* C'est un être moral qui a une volonté. *Ibid.* En quoi consiste la vraie union dans un corps politique. XVII. 385. *b.* Sur les corps politiques, *voyez* Etats, Sociétés, Économie politique.

Corps, (*Juriſp.*) IV. 266. *b.*

Corps & communautés. Autorité nécessaire pour former un corps ou communauté. Pourquoi il ne peut s'en former que par lettres-patentes du prince duement enrégistrées. IV. 266. *b.*

Corps de ville, leur origine. III. 725. *a.* Observations sur ce sujet. XVII. 280. *a.*

Corps de droit; deux sortes, le canonique & le civil. IV. 266. *b.*

Corps de droit canonique. IV. 266. *b.*
Corps des canons. IV. 266. *b.*
Corps de droit civil romain ou *de droit civil* ſimplement. Différens livres compris dans cette collection. IV. 266. *b.*
Corps de cour ; corps d'une compagnie de juſtice. Les compagnies vont aux cérémonies en corps de cour ou par députation. IV. 267. *a.*
Corps de délit. Le corps de délit ſuffit au juge pour informer & pour la vengeance du délit. Circonſpection qu'on doit apporter en juſtice, lorſqu'il n'y a point de corps de délit bien conſtaté. IV. 267. *a.*
CORPS. Contrainte par corps. IV. 120. *a*, *b.* Corvée de corps. 282. *b.* Fief de corps. VI. 701. *a.* Homme & femme de corps. VIII. 280. *a.* Priſe de corps. XIII. 382. *a.*
CORPS, (*Femmes de*) IV. 267. *a.*
Corps de fief. IV. 267. *a.*
CORPS, (*gens de*) IV. 267. *a.*
Corps héréditaires. Corps d'héritages. IV. 267. *a.*
Corps d'hôtel. IV. 267. *a.*
Corps de preuve. IV. 267. *a.*
Corps des marchands. IV. 267. *a.*
Corps de ville. IV. 267. *a.*
CORPS, (*Archit.*) avant corps du bâtiment, principal corps de logis. Corps de logis particulier. Corps de logis de devant, de derriere, en aile. IV. 267. *b.*
CORPS-*de-garde*, (*Archit.*) pour les ſoldats deſtinés à la garde du prince. Autres uſages de ce mot dans l'art militaire : grand & petit corps-de-garde. IV. 267. *b.*
CORPS *de bataille*, (*Art milit. & Marine*) IV. 267. *b.*
CORPS *d'une place*, (*Art Milit.*) IV. 267. *b.*
CORPS *de garde*, (*Marine*) IV. 267. *b.*
CORPS *mort*, (*Marine*) IV. 267. *b.*
CORPS *du vaiſſeau*, (*Marine*) IV. 267. *b.*
Corps, dans le commerce. Six corps de marchands à Paris. Lieu où ſe font leurs aſſemblées. Droit de porter le dais ſur les rois, reines, *&c.* attribué aux maîtres & gardes des ſix corps des marchands. Leur deviſe. IV. 268. *a.*
Corps des artiſans & ouvriers. IV. 268. *a.*
Corps de jurande. IV. 268. *a.*
CORPS *d'entrée*, (*Danſe*) IV. 268. *a. Voyez* FIGURANT.
Corps en vénerie. IV. 268. *a.*
CORPS *ligneux*, (*Botaniq.*) IV. 268. *a.*
Corps dans les arts méchaniques. IV. 268. *a.*
CORPS *de ſeau*, (*terme de Boiſſelerie*) IV. 268. *a.*
Corps de carroſſe. IV. 268. *b.*
Corps dans l'écriture : ſes dimenſions : les majeurs ou mineurs partagés en trois corps. IV. 268. *b.*
CORPS, (*Fonderie en caractere d'imprimerie*) c'eſt ce corps qui donne le nom au caractere & non l'œil de la lettre. M. Fournier le jeune a donné le premier un plan qui aſſigne au corps des caracteres une épaiſſeur fixe & déterminée. Ce qu'on entend par corps fort & corps foible. IV. 268. *b. Voyez* CARACTERES.
CORPS, (*Fondeur de cloches*) IV. 268. *b.*
CORPS, (*Jouaillerie*) IV. 268. *b.*
CORPS, (*Maréchall.*) avoir du corps : n'avoir point de corps : avoir de la nobleſſe : avoir du ventre. IV. 268. *b.* Avoir de l'haleine & du fond. Avoir des reins. Avoir le nez au vent. Avoir l'éperon fin. Avoir de la tenue à cheval. Avoir du vent. *Ibid.* 269. *a.*
CORPS *de rang*, (*Perruq.*) IV. 269. *a.*
CORPS, (*Manuf. en ſoie*) IV. 269. *a.*
CORPS, (*Tailleur*) IV. 269. *a.*
CORPS *à baleine*, (*Tailleur*) deſcription & uſage de cette partie du vêtement. Conſtruction des corps. *Suppl.* II. 615. *b. Voyez* TAILLEUR DE CORPS. *Voyez* auſſi vol. des pl. Tailleur, pl. 20. — 24.
Corps. Deſcription des différentes eſpeces de corps & de la maniere de les conſtruire. *Suppl.* IV. 928. *a*, *b. Voyez* les pl. du tailleur, vol. IX, pl. 20. — 24.
CORPS *à baleine*, (*Anat.*) inconvéniens attachés à leur uſage, déformation de la taille. Accident qui peuvent réſulter de la gêne des parties internes. *Suppl.* II. 615. *b.* Maladies que peuvent cauſer la circulation du ſang troublée, la reſpiration gênée, l'eſtomac, le foie & la rate comprimés. Maux qui peuvent naître des échancrures des corps au-deſſous des bras. Épaules gênées par les épaulettes. L'uſage des corps forts rend très-ſouvent une épaule plus groſſe & plus charnue que l'autre. *Ibid.* 616. *a.*
Corps. Réflexions ſur l'uſage des corps, XV. 857. *a*, *b.* particuliérement dans la groſſeſſe. VII. 964. *a.*
CORPULENCE, (*Médec.*) état d'une perſonne trop graſſe. En quoi elle conſiſte ſelon Boerhaave. Elle eſt occaſionnée par tout ce qui tempere & adoucit le ſang. Comment on la prévient & guérit. Elle eſt cauſe de pluſieurs maladies, *&c.* IV. 269. *a.* Remedes indiqués contr'elle. Exemples de corpulences extraordinaires. Maigreur cauſée par le vinaigre dans un homme d'une corpulence exceſſive. *Ibid. b. Voyez* EMBONPOINT, GRAS, OBÉSITÉ.

CORPUSCULAIRE, (*Phyſiq.*) idée étendue de la phyſique corpuſculaire, tirée de la philoſophie de Deſcartes. Ses précurſeurs dans l'antiquité : Leucippe, Démocrite, Epicure. Divers philoſophes, qui ſans ſuivre l'athéiſme de Démocrite, ont été atomiſtes. Ils ont trouvé qu'on pouvoit concevoir diſtinctement deux choſes principales dans l'univers ; la matiere, & une faculté agiſſante qui l'avoit miſe en mouvement. La philoſophie corpuſculaire loin de mener à l'athéiſme, conduit au contraire à reconnoître des être diſtincts de la matiere. IV. 269. *b.* La phyſique corpuſculaire a encore d'autres avantages ; 1°. elle rend le monde corporel intelligible ; 2°. elle prépare l'eſprit à trouver plus facilement la preuve de l'exiſtence des ſubſtances corporelles, en établiſſant une notion diſtincte du corps. *Ibid.* 270. *a.* Il faut cependant avouer qu'on abuſe très-ſouvent de cette philoſophie. Paſſage de M. Wolf là-deſſus. *Ibid. b.*
Corpuſculaire philoſophie, en quoi elle conſiſte ; philoſophes qui l'ont embraſſée. X. 223. *a. Voyez* ATOMISME, EPICURIENS, GASSENDISTES.
CORPUSCULE. (*Phyſiq.*) Tout corps eſt compoſé d'une quantité prodigieuſe de corpuſcules.... Mais quels ſont les élémens primitifs de la matiere ? c'eſt ce qu'il eſt difficile de ſavoir. Syſtême des monades auquel cette difficulté a donné lieu. M. Newton a donné une méthode pour déterminer par les différentes couleurs des corps, les différentes groſſeurs de leurs corpuſcules. IV. 270. *b.*
Corpuſcule. Des propriétés & affections des corpuſcules. III. 411. *a*, *b.* 412. *b.* 413. *a*, *b.* Leur diviſibilité. IV. 1074. *b.* De l'attraction, de la cohéſion des corpuſcules entr'eux : *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. Conſultez encore ſur les corpuſcules, les articles ÉLÉMENS, MATIERE, PRINCIPES DES CORPS.
CORRADINI, (*Pierre Marcelin*) cardinal : ſes ouvrages. XV. 127. *a.*
CORRE ou *corret.* (*Pêche*) Deſcription de la pêche du corre ou corret, ou picot à poche. IV, 270. *b.* Poiſſons que les pêcheurs prennent avec ce filet. *Ibid.* 271. *a.*
CORRECT, (*Littér.*) en quoi conſiſte la correction du ſtyle. Un écrivain très-correct eſt preſque néceſſairement froid. Cependant on ne doit paſſer à un auteur de pécher contre la correction du ſtyle, que lorſqu'il y a plus à gagner qu'à perdre, ce qui eſt très-rare. Différence entre l'exactitude & la correction. IV. 271. *a.*
Correct. De la correction du ſtyle. V. 523. *b.* Expreſſion correcte. *Suppl.* II. 919. *b.*
CORRECT, (*Peinture*) deſſin, tableau corrects. IV. 271. *a.*
CORRECTEUR *d'imprimerie.* Attention qu'il doit avoir. Rien n'eſt ſi rare qu'un bon correcteur. IV. 271. *b.*
Correcteurs-conſeillers, en la chambre des comptes de Paris. III. 786. *b.*
CORRECTIF, ce qui réduit un mot à ſon ſens précis ; une penſée à ſon ſens vrai ; une action à l'équité ou à l'honnêteté, une ſubſtance à un effet plus modéré. IV. 271. *b.*
CORRECTIF & *correction*, (*Pharmac.*) on diſtingue les correctifs en deux claſſes, correctifs *d'activité*, & correctifs *des qualités déſagréables.* Les anciens employoient beaucoup les premiers, dans les purgatifs, dans les narcotiques, dans les compoſitions opiatiques. Cette claſſe de correctifs abſolument proſcrite de la pharmacie moderne. Maniere d'y pourvoir autrement. IV. 271. *b.* La qualité froide des narcotiques n'eſt plus redoutée aujourd'hui : correctifs d'activité auxquels on ſe borne : ce ſont les différens corps doux ou muqueux, *&c.* qu'on mêle avec les purgatifs les plus forts dans certains électuaires : quel en eſt l'effet. Divers exemples de ces correctifs. Le ſucre & le jaune d'œuf, quoique correctifs apparens de réſines purgatives, ne doivent pas cependant être regardés ſur le pié de ſimples correctifs. Correction qui a pour objet la mauvaiſe odeur, en quoi elle conſiſte. Celle qui a pour objet le mauvais goût ; diverſes manieres de l'effectuer. *Ibid.* 272. *a.* Autres eſpeces de corrections pharmaceutiques, mais qui ont été abandonnées. *Ibid. b.*
CORRECTION *du midi*, (*Aſtronom.*) en quoi elle conſiſte, lorſqu'on a pris les hauteurs correſpondantes. Pluſieurs aſtronomes ont réſolu ce problême de la correction du midi par des méthodes fort ſimples. Entr'autres MM. de Maupertuis & Euler. IV. 272. *b.* Cependant ces méthodes quoique ingénieuſes ont quelques inconvéniens. Ce problême réſolu plus parfaitement par M. d'Alembert. *Ibid.* 273. *a.*
CORRECTION, (*Juriſp.*) correction dont les peres ont le droit ſur leurs enfans. Circonſtances qui le leur ôtent en partie. Du droit de correction des maris ſur leurs femmes. La loi romaine à cet égard n'eſt point ſuivie parmi nous. Comment ce droit eſt limité aujourd'hui. Droit de correction des maîtres ſur leurs eſclaves & domeſtiques. Des ſupérieurs de monaſteres ſur leurs religieux ou religieuſes. IV. 273. *a.*
Correction, différence entre le droit de correction & celui de coercition. III. 592. *b.* Maiſon de correction. I. 840. *a.* Maiſon de correction en Hollande. XIII. 816. *a.* Correction des comptes en la chambre des comptes de Paris. III. 786. *b.*

Correction, réflexions ſur l'art de corriger les enfans de certains vices. VIII. 656. *a.*

Correction, figure de rhétorique. On en diſtingue deux ſortes de ce nom. Exemples de l'une & de l'autre. — *Voyez* ÉPANORTHROSE.

CORRECTION, (*Aſtron.* & *Phyſiq.*) de la correction à faire, lorſque les réſultats des obſervations d'un même phénomene ne ſont pas tout-à-fait d'accord entre eux. *Suppl.* III. 935. *b.*

Correction, terme d'imprimerie. IV. 273. *b.*

CORRECTIONNELLE, *juriſdiction.* IX. 75. *a.*

CORREGE, (*Antoine Allegri dit le*) obſervations ſur ce peintre. V. 325. *a*, *b.* 483. *a.* Tableaux qui montrent comment il réuſſiſſoit dans ce que les Italiens appellent le morbidezza. X. 707. *a.* Son talent dans les plafonds. XII. 678. *b.* Il a porté l'agrément au plus haut degré. *Suppl.* I. 213. *b.*

CORRELATIF, (*Gramm. & Logiq.*) Définitions & exemples. Ces définitions ne ſont pas particulieres à corrélatif, elles conviennent auſſi à tous les autres termes de la même nature, tels que *corrival* & *corrivaux*, qui ſont ici expliqués. IV. 273. *b.*

CORRÉLATION. (*Logiq. Gramm.*) Définition. IV. 274. *a.*

CORRESPONDANCE, *relation*, ſens de ces mots en termes de commerce. IV. 274. *a.*

Correſpondance, *correſpondant*, *correſpondre*. IV. 274. *a.*

CORRESPONDANT, (*Comm.*) IV. 274. *a.*

CORRIDOR, (*Archit.*) commodité & incommodité des corridors. La proportion entre la longueur & la largeur des corridors eſt arbitraire. IV. 274. *a.*

Corridor ou chemin couvert, en fortification. IV. 274. *b.*

CORRIGER, (*Imprim.*) en quoi conſiſte cette fonction du compoſiteur. IV. 274. *b.*

CORRINGIUS, (*Hermannus*) philoſophe Ariſtotélicien. I. 672. *b.*

CORRIVAL, définition. *Voyez* ci-deſſus CORRÉLATIF.

CORROSIF, (*Chymie*) nom donné à certains menſtrues. Les expreſſions de corroſivité des menſtrues, de force, activité, violence dans ces corps, ſont inexactes. Menſtrues qu'on déſigne communément par la qualification de corroſifs. Pourquoi le titre de corroſifs a été donné à ces corps. Les expreſſions de la claſſe de celle-ci ſubſiſtent ſouvent dans les ſciences, long-tems après qu'on en a reconnu la fauſſeté. IV. 275. *a.*

CORROSIF, (*Chirurg.*) uſage des remedes mercuriels corroſifs. X. 376. *a.* Onguent corroſif, dit *égyptiac.* V. 434. *a.*

CORROSION, (*Maladies*) ſes cauſes. Son remede. IV. 275. *a.*

CORROYER *un cuir*, (*Corroyeur*) en quoi conſiſte cette opération. Quelles ſont les peaux qui ſont l'objet de ce travail. Travail de la vache noire ou retournée. IV. 275. *a.* Travail des veaux noirs à chair graſſe. Travail des moutons noirs. Travail du cuir liſſé. *Ibid.* 276. *b.* Maniere dont les corroyeurs fabriquent en jaune, rouge, verd & blanc. *Ibid.* 277. *a.* Travail des vaches étirées. Travail des cuirs gris. *Ibid. b.*

Corroyer, quelques opérations, matieres & outils du corroyeur. Chevalet du corroyeur. III. 310. *b.* Étire. VI. 58. *b.* Couteaux. IV. 407. *a*, *b.* Lunette. IX. 745. *a.* Pommelle. XIII. 5. *a.* Paroir. XII. 74. *b.* Noir des corroyeurs. XI. 188. *a.* Rouge. XIV. 402. *b.* Jaune. VIII. 476. *b.* Décraſſer un cuir. IV. 707. *a.* Dégorger. 756. *b.* Fouler. VII. 221. *a*, *b.* Dreſſer un quartier. XIII. 692. *b.* Paſſer les cuirs en ſuif, en huile, en ſumac, en mégie. XII. 139. *b.* Quioſſer les cuirs. XIII. 724. *b.* Les rougir. XIV. 406. *b.* Les luſtrer. IX. 751. *b.*

Corroyer du ſable chez les fondeurs. IV. 277. *b.*

CORROYER *du bois*, (*Menuiſerie.*) IV. 277. *b.*

CORROYER *la terre glaiſe*, (*Poterie.*) IV. 277. *b.*

CORROYER *le fer*, (*Serrur.*) IV. 277. *b.*

CORROYER *le fer*, (*Forges*) définition. *Suppl.* III. 617. *Voyez* SOUDURE, & *Suppl.* II. 12. *a.*

CORROYEUR, l'une des quatre communautés dont les ouvriers donnoient la derniere préparation au cuir: ces communautés étoient, les corroyeurs, les baudroyeurs, les cordouaniers, les ſueurs. Nature de leurs ouvrages. Ces communautés réunies en une ſeule. Comment elle eſt régie. Quelques-unes des regles de ſa diſcipline & police. IV. 277. *b.* Les planches ſur l'art du corroyeur ſont contenues dans le volume III.

Corroyeur. Arrêt qui a réglé les limites entre les peauſſiers & les corroyeurs de Paris. XII. 221. *b.*

CORRUPTICOLES, (*Hiſt. eccl.*) Eutychiens du ſixieme ſiecle. Leur chef. Son héréſie. Autre ſecte oppoſée d'Eutychiens; les uns furent appellés corrupticoles, & les autres incorruptibles. Partiſans de chacune d'elles. IV. 278. *a.*

CORRUPTION, définition philoſophique. En quoi la corruption differe de la génération & de l'altération. Les anciens croyoient que pluſieurs inſectes s'engendroient par corruption. Expérience qui détruit cette opinion. IV. 278. *a.* Cependant quelques philoſophes modernes paroiſſent favorables à l'opinion des anciens, du moins en certains cas. Expérience d'après laquelle M. de Buffon conclut que quelques animalcules ſont produits par l'aſſemblage fortuit des molécules organiques. Nous connoiſſons trop peu les voies de la nature pour nier que les particules qui compoſent un inſecte, ne puiſſent être raſſemblées par un autre voie que par celle de la génération. IV. 278. *b.*

Corruption. Voyez PUTRÉFACTION. Pourquoi, ſelon Clarke, le froid empêche la corruption. VII. 308. *a.* Livre d'Ariſtote de la génération & de la corruption. I. 657. *a.*

CORRUPTION *des humeurs*, (*Pathol.*) *voyez* PUTRÉFACTION.

CORRUPTION *publique.* (*Polit. Moral.*) Ses cauſes. IV. 278. *b.*

CORRUPTION *du ſang.* (*Hiſt. mod.*) Les Anglois appellent ainſi la tache imprimée ſur les deſcendans d'un criminel de leze-majeſté. Comment cette tache eſt levée. IV. 278. *b.*

CORRUZIONE, ouvrage en ſculpture de Zumbo. XIV. 833. *b.*

CORS, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 402. *b.*

CORSAIRE, *Forban*, *Pirate*, (*Marine*) ſens de ces mots. Il ne faut pas confondre le corſaire avec l'armateur. IV. 279. *a.*

Corſaire, voyez *Pirate.* Etymologie du mot *corſaire. Suppl.* IV. 118. *b.* Pavillons des pirates de la côte d'Afrique. XII. 196. *b.* Conſeils pour la ſûreté des corſaires qui courent ſur l'ennemi. VII. 993. *b.*

CORSE. (*Hiſt. Géogr. Droit publ.*) Deſcription très-détaillée de cette iſle. *Suppl.* II. 617. *a.* Hiſtoire des Corſes & des révolutions qu'ils ont eſſuyées. *Ibid.* 618. *a.*

Corſe, établiſſement d'une colonie grecque dans cette iſle en 1677. *Suppl.* I. 227. *a*, *b.* Du ſiege de la ville de Furiani en 1759. *Suppl.* III. 153. *a.* Obſervation ſur la figure des Corſes. VIII. 346. *a.* Inſecte de cette iſle nommé Malmignatto. IX. 948. *a*, *b.*

CORSELET, (*Art milit.*) ſorte d'armure. Quelle ſorte de ſoldats la portoient. IV. 279. *a.*

CORSET, celui de nos dames. Origine des corſets chez les dames romaines. Ce fut le plus brillant de leurs ajuſtemens. IV. 279. *a.* Voyez *Suppl.* III. 756. *a.*

CORSNED, maniere de ſe purger d'un crime parmi les Anglo-Saxons. Cette ſorte d'épreuve étoit vraiſemblablement imitée des eaux de jalouſie. *Nomb. Ch. v.* IV. 279. *b.*

CORT, (*Corneille*) graveur. VII. 867. *b.*

CORTESIUS, (*Jean-Baptiſte*) anatomiſte. *Suppl.* I. 396. *a.*

CORTEZ, (*Fernand*) obſervations & anecdotes ſur ce navigateur. X. 292. *b.* XI. 52. *b.* Sa conquête du Mexique. X. 481. *a*, *b.* *Suppl.* III. 923. *a*, *b.* Préſens que les Mexicains lui envoyerent après en avoir été battus. XVII. 242. *b.* Parole d'un Mexicain à Cortez. *Suppl.* III. 953. *a.* Ce qu'il dit à Philippe II. à ſon retour du Mexique. *Suppl.* I. 32. *b.*

CORTICAL, (*Anat.*) ſubſtance corticale du cerveau. Quel eſt celui qui a introduit la diſtinction de ſubſtance corticale & de ſubſtance médullaire dans le cerveau. IV. 279. *b.* Deſcription de la ſubſtance corticale. *Ibid.* 280. *a.*

CORTICALE, (*Anat. Phyſiol.*) la partie corticale du cerveau paroît auſſi eſſentielle aux fonctions de ce viſcere, que la médullaire. *Suppl.* II. 619. *a.* Sa deſcription. Obſervations qui démontrent qu'il n'y a point de glande dans cette partie. Nature de cette ſubſtance. Qualité des liqueurs qu'elle admet. *Ibid. b.*

CORTICALES *couches.* (*Botan.*) Voyez ÉCORCE.

CORTINE, (*Antiq.*) couvercle du trépié d'Apollon. *Suppl.* I. 488. *b.*

CORTONE, académie étruſque fondée dans cette ville. VI. 85. *b.*

CORTONE, (*Pietre de*) peintre. V. 318. *b.*

CORVÉE, (*Juriſp.*) ſervice que le ſujet doit à ſon ſeigneur. Etymologie de ce mot. IV. 280. *a.* Des corvées chez les Romains. Titre du droit où cette matiere eſt traitée. Ce que les loix entendent par corvée. Diſtinction entre les corvées officiales & les artificiales. Il n'étoit dû aucune corvée qu'elle n'eût été réſervée lors de l'affranchiſſement. Celles dont l'affranchi ne pouvoit répéter l'eſtimation. Ce que les loix romaines nous enſeignent encore ſur le fait des corvées. *Ibid. b.* Autres eſpeces de corvées chez les Romains appellées *munus publicum*, *onus*, *obſequia*, dues par tous les ſujets. On les diſtinguoit en charges perſonnelles, patrimoniales & mixtes. Perſonne n'étoit exemt des charges publiques patrimoniales. Origine des corvées en France. Uſurpations & tyrannie des ſeigneurs vers la fin de la ſeconde race. On diſtingue en France, comme chez les Romains, les corvées publiques & les particulieres. *Ibid.* 281. *a.* Ce qu'établiſſent le droit & les coutumes touchant les corvées appellées *fabriles* chez les Romains. *Ibid. b.* Subdiviſion ſommaire des différentes ſortes de corvées. Corvée d'animaux, à bras, artificielle, de charroi, de convention, de corps, fabrile, de fief, d'hommes & de femmes, de juſtice, à merci ou à volonté. *Ibid.* 282. *b.* Corvées mixtes, obſéquiales, officieuſes, perſonnelles, publiques, réelles, ſeigneuriales, taillablieres, à terriers, à volonté. *Ibid.* 283. *a.*

CORVÉE, (*Ponts & Chauſſ.*) La perfection de la conduite des corvées doit conſiſter à faire le plus d'ouvrage poſſible

dans le moins de tems poſſible. Une corvée languiſſante eſt un fardeau immenſe ſur les particuliers, & une ſervitude peu utile dans l'état.

De la conduite & diſtribution des travaux. Utilité de la méthode qui conſiſte à diſtribuer la tâche à chacun des corvoyeurs. De la maniere de diſtribuer ces tâches. La maxime de regarder les travaux publics comme une ſorte de taille que l'on pouvoit diviſer en autant de portions qu'il y a d'hommes dans les communautés, entraîne des inconvéniens de toute eſpece : preuve de fait. *Ibid. b.* Pourquoi cette méthode n'a pas répondu à l'idée qu'on s'en étoit faite. *Ibid.* 284. *a.* Ce qu'il y a de défectueux dans les ordonnances qui ont été données pour ces travaux. La voie de la priſon ne peut être admiſe, celle des garniſons eſt inſuffiſante. *Ibid. b.* Il n'eſt pas juſqu'à la façon dont travaillent le peu de corvoyeurs qui ſe rendent chacun ſur ſa partie, qui ne découvre les défauts de cette méthode. Il ne convient donc point de diviſer cet ouvrage, & cette maniere ne peut convenir tout au plus qu'à l'entretien des routes, quand elles ſont faites. Autre preuve des longueurs qu'entraînent les corvées tarifées. Situation embarraſſante d'un inſpecteur chargé de préſider à ces ouvrages. Les corvées tarifées ſont encore injuſtes dans le fond. *Ibid.* 285. *a.* Impoſſibilité d'employer cette méthode dans des pays montueux & hors des plaines. Il convient donc de chercher une regle générale qui ſoit conſtante & uniforme pour tous les lieux & pour toutes les natures d'ouvrages. *Ibid. b.* L'acte de la corvée n'étant pas un acte libre, ſa conduite & les réglemens qui la concernent doivent être ſimples, & la police breve & militaire. Quelle doit être l'occupation de l'inſpecteur. Il eſt indiſpenſable de n'entreprendre toute une route que parties à parties, en commençant par les plus difficiles, & en réuniſſant toutes les forces des communautés. Conduite & police à ſuivre pour le plus grand ſuccès de ces travaux. *Ibid.* 286. *a.* Inconvéniens des ordonnances où toutes les parties du travail ſont trop détaillées. *Ibid. b.* A quoi ces ordonnances doivent ſe borner : ce qu'elles doivent abandonner à la prudence de l'inſpecteur. Il eſt impoſſible dans les corvées tarifées que les conducteurs acquierent de l'intelligence dans leurs fonctions. De la maniere d'adminiſtrer la police ſur les corvoyeurs des grands atteliers, pour les contraindre & les maintenir dans l'ordre. Par qui cette partie doit être exercée. Par la nature de la choſe, il paroît que les corvoyeurs doivent être appellés par le canal direct de l'autorité ſupérieure, & qu'en qualité de travailleurs, ils ſont enſuite ſous la police des ingénieurs & inſpecteurs. Compte que ceux-ci doivent rendre enſuite à l'autorité publique. *Ibid.* 287. *a.* La méthode ici indiquée a toujours eu une application heureuſe. Au lieu que l'on n'a pu s'en écarter ſans de grands inconvéniens. *Ibid. b.* Elle a été peu ſujette aux réfractaires, & elle conſiſte plus, pour la manutention de la diſcipline, dans une police exacte que rigoureuſe. Pourquoi les bureaux n'ont pas réuſſi quand ils ont été chargés de cette police. *Ibid.* 287. *a.* Quels ſont les ſeuls ſoins & les ſeules attentions que les bureaux doivent ſe réſerver ſur cet objet. Réponſe à une objection qu'on peut faire ſur la ſévérité de la police qui eſt ici propoſée. *Ibid. b.*

CORVÉE, (*Juriſp.*) la moitié des corvées retranchée dans les états de l'impératrice-reine. *Suppl.* II. 619. *b.* Requête courte & énergique que l'empereur reçut au ſujet des corvées en 1773. Les corvées abolies en France en 1776. *Ibid.* 620. *a.*

Corvée, évaluation de la corvée d'un homme & de celle d'une femme. VI. 475. *b.* On devoit employer en tems de paix les troupes oiſives à la conſtruction des chemins. XIII. 99. *a.* Droit de corvée appellé *bohade*. II. 294. *b.* Des travaux publics dans les pays d'état. VIII. 809. *b.* De l'exemption de la corvée pour les ſoldats. XVII. 836. *a.*

CORVETTE, petite frégate. VII. 293. *b.* XIII. 790. *a.*

CORY, promontoire dont parle Ptolemée : recherches de M. Caſſini ſur ſa ſituation. XV. 900. *a.*

CORYBANTE, (*Myth.*) nom des prêtres de Cybele. IV. 288. *b.* Les mouvemens de la colere comparés par Horace aux mouvemens furieux des corybantes. D'où vient le nom qu'ils portoient. Paſſages ſur ce ſujet tirés de Catule & de Strabon. Autres auteurs à conſulter. Cérémonies que célébroient ces prêtres en l'honneur d'Atys. Après avoir long-tems demeuré en Phrygie, ils vinrent en Crete. Divers noms par leſquels on les a déſignés. Lieu de leur origine. Comment ils ſont venus juſqu'en Italie. Cérémonies qu'ils y pratiquoient encore du tems de Commode. *Ibid.* 289. *a.*

Corybantes, prêtres de Cybele. IV. 585. *b.* Leurs danſes. 625. *b.* Eſpeces de caſtagnettes dont ils ſe ſervoient. 515. *a.* *Voyez* CURETES.

CORYBANTIASME, (*Méd.*) maladie dont il eſt parlé chez les anciens médecins. IV. 289. *a.*

CORYCÉE, (*Hiſt. anc.*) appartement des gymnaſes des anciens. IV. 389. *a.*

CORYCOMACHIE, ou *corycobolie*. (*Hiſt. anc.*) Eſpece d'exercice que prenoient les Grecs. Deſcription de cet exercice. IV. 289. *b.*

CORYPHÉE, fonctions du coryphée ou maître de muſique chez les anciens. II. 155. *b.*

COS, *Iſle de*, (*Géogr.*) patrie d'Hippocrate & d'Appelles. IV. 289. *b.* Productions qui l'ont rendue célebre. Deſcription géographique. Temple d'Eſculape qu'on voyoit encore dans cette iſle du tems de J. C. Pieces précieuſes qu'il contenoit. Recueils d'obſervations, d'où l'on dit qu'Hippocrate a tiré ſes principales lumieres en médecine. *Ibid.* 290. *a.*

Cos, des gazes de Cos. VII. 533. *a. b.* IX. 396. *b.* Quelques ſavans prétendent que c'eſt dans l'iſle de Céos, & non dans celle de Cos qu'on a inventé l'art de faire des étoffes de ſoie. *Suppl.* III. 189. *a.* Belle ſtatue de Vénus dans cette iſle. XIV. 825. *b.* Fête nommée *antimachie* qu'on y célébroit. I. 502. *a. b.* Etat préſent de cette iſle, *voyez* STANCHIO.

COSAQUES, *les*, (*Géogr. Hiſt.*) peuple guerrier qui habite les parties les plus méridionales de la Moſcovie. De la langue & de la religion des Coſaques. Précis d'un ouvrage ſur l'hiſtoire de ce peuple, dans lequel on trouve comment il s'eſt ſéparé du gros de la nation pour faire un peuple à part, pour vivre ſous des loix toutes différentes, & pour établir une forme de gouvernement toute militaire, & qui n'a rien de commun avec celui de la nation dont ce peuple eſt deſcendu. *Suppl.* II. 620. *b.* Origine du nom de *Coſaques*. *Ibid.* 621. *b.* Troupes Lithuaniennes qui furent appellées dans le XVIe ſiecle du nom de *Coſaques Liſſoviens*. Il paroît que ce nom avoit été en uſage parmi les Tartares avant que les Ruſſes l'euſſent porté. D'où les Tartares ont tiré ce nom. *Ibid.* 622. *a.* En quel tems on commença à parler des Coſaques Ruſſes. Coſaques du Don. Leur origine. Pays que cette milice occupe. Coſaques du Wolga. Coſaques de Sibérie ; leur origine & leurs progrès. Émigrations des Coſaques du Don & du Wolga. *Ibid. b.* Hiſtoire des Coſaques de la petite Ruſſie & de leurs hetmanns, depuis le commencement de ce ſiecle. *Ibid.* 623. *a.*

COSAQUE, province d'Amérique dont les habitans s'applatiſſent la tête. XVI. 198. *b.*

Coſaques, voyez *Ukraine*, ancien nom des Coſaques. *Suppl.* I. 479. *b.*

COSBACHI, monaſtere grec ſur le mont Himette. VIII. 394. *b.*

COSCINOMANCIE, (*Divinat.*) divination par le crible. Étym. du mot. Comment elle ſe fait. Femme habile en cet art, dont parle Théocrite. Elle ſe pratique encore en Angleterre : quel en eſt le but. IV. 290. *a.*

CO-SÉCANTE, ou ſécante du complément, XIV. 856. *a.*

CO-SEIGNEUR. (*Juriſpr.*) Des co-ſeigneurs ſont ordinairement égaux quant à la qualité, mais non pas quant à la quotité du droit. Co-ſeigneur par indivis, lorſqu'il n'y a point de partage de fief. Si le fief vient à être démembré, les ſeigneurs des différentes portions ne ſont plus co-ſeigneurs. Ceux qui tiennent les droits du ſeigneur, ne ſont point ſes co-ſeigneurs. Lorſque dans une même paroiſſe il y a pluſieurs ſeigneurs, celui qui eſt haut-juſticier eſt ſeul en droit de ſe dire ſeigneur de la paroiſſe. Lorſque le même fief eſt partagé entre pluſieurs, celui qui en a la plus conſidérable partie, peut ſeul ſe dire ſeigneur du lieu ſans reſtriction. Quel eſt celui des co-ſeigneurs qui a droit de garder les titres communs. Droits que peut exercer l'un des co-ſeigneurs ſans le concours des autres. Maniere dont les co-ſeigneurs jouiſſent des droits honorifiques. IV. 290. *b.*

COSEL, (*Géogr.*) petite ville de la haute Siléſie. Diverſes obſervations ſur cette place. *Suppl.* II. 623. *a.*

CO-SINUS, ou ſinus du complément. III. 765. *a.* XV. 219. *b.*

COSMAS, écrivain du VIe ſiecle : obſervations ſur ſes ouvrages. XVI. 281. *b.*

COSME, (*Hiſt. mod.*) chevaliers de l'ordre de S. Coſme & de S. Damien. Quelques auteurs ont douté de leur exiſtence. Leur inſtitution ſelon d'autres. Objet de leur établiſſement. Regle qu'ils ſuivoient. Leur marque de dignité. IV. 291. *a.*

COSME, (*Chanoines réguliers de ſaint*) IV. 291. *a.*

Coſme (*Saint-*), communauté, école, académie des chirurgiens. IV. 291. *a.*

COSMES, (*Hiſt. anc.*) magiſtrats établis en Crete. Ces magiſtrats avoient beaucoup de rapport avec le conſeil des dix établi à Veniſe. IV. 291. *a.*

COSMÉTIQUE, (*Médec.*) étym. du mot. Objet de la coſmétique. Il nous manque un ouvrage en ce genre. IV. 391. *a.*

COSMÉTIQUES, (*Remedes.*) ouvrage dans lequel Criton l'Athénien traite cette partie de la médecine. Ce que dit Galien ſur cet ouvrage. Sentiment de Celſe ſur l'inutilité des coſmétiques. Peu de ſuccès qu'on en doit attendre. Divers coſmétiques indiqués. IV. 291. *b.* Baume coſmétique de la Mecque. Coſmétiques dangereux : paſſage de la Bruyere ſur l'uſage qu'en font les dames. *Ibid.* 292. *a.*

COSMÉTIQUE, anachroniſme conſidérable dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 623. *a.*

Coſmétique, divers remedes de cette eſpece indiqués : coſ-

métique des Maures & des Turcs tiré de l'alcanna. I. 247. *b.* Le blanc de céruſe. II. 270. *a.* Le magiſtere de biſmuth. *Ibid.* Eau de bluet. 228. *b.* Le borax. 331. *a.* Le cacao. 302. *a.* Eau de fraiſe diſtillée. VII. 278. *a.* Feuilles d'hépatique. VIII. 135. *b.* Pâte de marrons pour décraſſer les mains & les piés. X. 145. *b.* Coſmétique dont les dames égyptiennes ſe ſervent. XI. 511. *a.* IV. 292. *a.* Pommade coſmétique. XIII. 1. *b.* Huile de talc. XV. 862. *b.* 863. *a.* Coſmétique tiré de la bile. *Suppl.* I. 893. *b.*

COSMIQUE, ſens de ce mot en géographie & en aſtronomie. IV. 292. *a.*

Coſmique, lever coſmique. IX. 443. *b.* Coucher coſmique. IV. 321. *b.* Voyez *Suppl.* III. 736. *b.*

COSMIQUES, (*Qualités.*) façon de parler de M. Boyle pour déſigner certaines qualités des corps, réſultantes de la conſtruction générale de l'univers. Selon ce phyſicien, un corps peut avoir quelques attributs, en conſéquence de la conſtitution du ſyſtême général du monde. IV. 292. *a.* Réflexion de l'auteur ſur cette opinion de Boyle. *Ibid. b.*—*Voyez* QUALITÉS COSMIQUES. *Ibid. b.*

COSMOGONIE, (*Phyſiq.*) Science de la formation de l'univers. Étym. du mot. En quoi elle differe de la coſmographie & de la coſmologie. Principes dont il ne faut point s'écarter dans les recherches ſur l'origine du monde. IV. 292. *b.* Toute hypotheſe qui ne contredit point le récit de Moyſe ſur la création, ne peut être juſtement cenſurée. Le ſyſtême de Newton ne favoriſe nullement l'athéïſme. Les principaux ſyſtêmes de coſmogonie ſe trouvent au mot *Terre*. *Voyez* auſſi l'article *Création*. *Ibid.* 293. *a.*

Coſmogonie, variation des philoſophes dans leurs principes ſur l'origine de l'univers. III. 158. *b.* Le monde ne peut être l'ouvrage du haſard. IV. 982. *a. b.* Réflexions ſur l'origine du monde. 980. *a. b. &c.* Coſmogonie des cabaliſtes juifs, *voyez* CABALE. Des Celtes. II. 810. *b.* Des Chaldéens. III. 21. *a.* De Whiſton. 158. *b.* D'Épicure. V. 780. *a. b. &c.* De Sanchoniaton. XII. 499. *a. b.* D'Anaximandre. VIII. 877. *b.* Des prêtres égyptiens. V. 438. *a. Suppl.* II. 475. *b.* Idée de Platon ſur l'origine du monde. VIII. 571. *a.* Coſmogonie des anciens Scandinaves. 916. *b.* 917. *b.* Celle de Dickinſon tirée des livres de Moyſe. X. 742. *b.* De Bayer. 744. *a.* De Comenius. *Ibid. a, b.* Des Stoïciens. XV. 528. *a. b.* 529. *a.* Origine du monde ſelon Linnæus. *Suppl.* III. 93. *b.* – *Voyez* CRÉATION.

COSMOGRAPHIE, deſcription du monde. IV. 293. *a.* Étym. du mot. En quoi elle differe de la coſmologie. Elle a deux parties, l'aſtronomie & la géographie. Expoſition abrégée du ſyſtême du monde. *Ibid. b.*

COSMOLOGIE, étym. de ce mot. Définition de cette ſcience. Tout eſt lié dans la nature, quoique dans un grand nombre d'endroits cette continuité nous échappe. Ce que doit faire le philoſophe pour lier les parties ſéparées ou les rendre moins diſtantes qu'il eſt poſſible : avoir égard à deux choſes ; qui ſont les faits & les loix générales. Ce qu'on entend par loix générales de la nature. IV. 294. *a.* Il faut être réſervé à déterminer le nombre de ces loix. Peut-être y a-t-il une loi générale, dont nous ne voyons que les conſéquences particulieres, que nous ne laiſſons pas d'appeller loix générales. L'utilité principale de la coſmologie eſt de nous élever à la connoiſſance de l'auteur de l'univers. Définition de la coſmologie. Avant M. Wolf, le nom de coſmologie étoit inconnu. Traité qu'il a donné ſur cette matiere. Deux coſmologies, l'une ſcientifique, l'autre expérimentale. C'eſt à la premiere que M. Wolf s'eſt borné. *Ibid. b.* Principales matieres qu'elle embraſſe. M. Wolf paroît extrêmement perſuadé de l'utilité & de la certitude de la nouvelle route qu'il s'eſt frayée. Comment il s'exprime là-deſſus. Coſmologie de M. de Maupertuis. Cet ouvrage ayant excité en 1752 une diſpute très-vive, on propoſe ici quelques réflexions qui peuvent ſervir à éclaircir la matiere. La loi générale de M. de Maupertuis eſt celle de la moindre quantité d'action. M. Wolf ayant imaginé de multiplier la *force vive* par le tems, il a appellé ce produit *action*.... Idée qui revient au même que celle de M. de Maupertuis. *Ibid.* 295. *a.* 1°. Cette loi générale a beaucoup plus de préciſion que celle-ci, que la nature agit toujours par la voie la plus ſimple. 2°. Ce principe eſt très-différent de celui de Leïbnitz. *Voyez* ACTION. 2°. Ce principe appliqué à la réfraction, concilie les cauſes finales avec la méchanique, du moins dans ce cas-là. Autre cas où il s'applique avec élégance & facilité. 4°. Ce principe eſt différent de celui de la nullité de force vive. 5°. Le principe de la minimité *d'action* paroît devoir être en défaut ſur les miroirs concaves. *Ibid. b.* 6°. M. de Maupertuis a appliqué cette même loi de la minimité d'action au choc des corps, & il a déterminé le premier par un ſeul & même principe, les loix du choc des corps durs & des corps élaſtiques. Obſervations de l'auteur ſur cette application. Objection qu'on peut faire à M. de Maupertuis, & réponſe aux objections. *Ibid.* 296. *a.* 7°. L'auteur applique encore ſon principe à l'équilibre dans le levier, moyennant certaines ſuppoſitions. Réſultat de ce qui vient d'être dit, qui montre l'utilité du principe de la minimité d'action. *Ibid. b.* On a conteſté à M. de Maupertuis la propriété de ce principe. Lettre de M. Leïbnitz alléguée par M. Kœnig, mais contre la réalité de laquelle l'académie de Pruſſe a prononcé : ſur quels fondemens ce jugement s'appuie. Réflexions ſur l'uſage métaphyſique que M. de Maupertuis a fait de ſon principe. Tous les théorêmes ſur *l'action*, définie comme on voudra, ſur la conſervation des forces vives, *&c. &c.* ne ſont que des théorêmes mathématiques plus ou moins généraux, & non des principes philoſophiques. *Ibid.* 297. *a.* Le principe de M. de Maupertuis n'eſt donc qu'un principe mathématique. Il n'a donné la démonſtration de l'exiſtence de Dieu, qu'il a tirée de ce principe, que comme un exemple de démonſtration tirée des loix générales de l'univers : c'eſt par les phénomenes généraux qu'on doit ſur-tout s'appliquer à prouver cette exiſtence. Ouvrages à conſulter. Modération de M. de Maupertuis par rapport aux injures qu'on a vomies contre lui. *Ibid. b.*

Coſmologie, obſervations ſur le principe employé par M. de Maupertuis dans ſa coſmologie. I. 119. *b.* Examen de la queſtion ſi la quantité du mouvement eſt toujours la même dans le monde. X. 834. *b.* Réflexions ſur ceux qui critiquent l'ordre de l'univers. XI. 596. *a.* Principes coſmologiques des éclectiques. V. 289. *b.* 290. *a.* Des anciens Scandinaves. VIII. 916. *b.* 917. *b.* Des Sociniens. XVII. 396. *b.* 397. *a. b.* Des Épicuriens. V. 780. *a, b. &c.* Les ſentimens des différentes ſectes de philoſophes ſur l'arrangement & l'ordre du monde, ſont expoſés à leurs articles particuliers. *Voyez* auſſi ſur ce ſujet les articles *Monde*, *Univers*.

COSMOPOLITAIN, ou *Coſmopolite*. Sentences de quelques philoſophes coſmopolites. IV. 297. *b.*

COSROES *le grand* : ſes conquêtes : ſageſſe de ſon gouvernement : teſtament de ce roi : ſes leçons à ſon fils. XII. 417. *a, b.*

COSSE, (*Bot.*) eſpece de fruit, croiſſant ſur les bords de la riviere de Serre-Lionne. Commerce qu'en font les portugais. IV. 298. *a.*

Coſſe : fruits à coſſe épineuſe. VII. 356. *a.* Plantes à pluſieurs coſſes. XII. 721. *a, b.*

Coſſe : divers uſages de ce mot. IV. 298. *a.*

COSSE *de Geneſte* (*l'ordre de la*). Son inſtitution & ſa durée. *Suppl.* II. 623. *a.* Collier de cet ordre. *Ibid. b.*

COSSIQUE, nombre coſſique en arithmétique & en algebre. Etymologie de ce mot qui n'eſt plus en uſage. Ce que les Italiens entendoient par nombre coſſique. IV. 298. *a.*

COSSIR. (*Géogr.*) *Voyez* AL-KOSSIR.

COSTER (*Laurent*), imprimeur. VIII. 625. *b.*

COSTIERE ; terreins de ce nom aux Antilles. A quelles plantations ils ſont propres. IV. 298. *b.*

COSTUME, (*Peint.*) art de traiter un ſujet dans toute la vérité hiſtorique. Regles dont il renferme la pratique. Exemples de leur obſervation dans les tableaux de Pouſſin, IV. 298. *b.* & de le Brun. Exemples de fautes commiſes contre le coſtume par quelques peintres. Le Pouſſin & le Brun appellés *les peintres des ſavans*. Il y a un grand nombre de tableaux admirables, dans leſquels cependant les regles du coſtume ont été négligées. *Ibid.* 299. *a.*

Coſtume. Défaut de coſtume dans un tableau du Titien & dans un de Raphaël. III. 176. *a.* La connoiſſance du coſtume néceſſaire au peintre d'hiſtoire. V. 107. *b.*

COSTUS, (*Botan.*) Différentes racines appellées de ce nom par les Grecs, les Latins, les Arabes. Deux ou trois ſortes de coſtus diſtingués par les anciens. Celui dont parle Horace. Uſage qu'en faiſoient les Romains. Le nôtre eſt abſolument différent. Nos parfumeurs en diſtinguent trois eſpeces. Quel eſt celui que nos apothicaires emploient pour le coſtus ancien d'Arabie. IV. 299. *a.* Deſcription de cette plante, de ſes feuilles & de ſa racine. Lieux où elle croît. M. Geoffroi penſe que l'aunée eſt une racine fort approchante du coſtus. *Ibid. b.*

COSTUS, (*Pharm. Mat. méd.*) Quel eſt le coſtus des modernes. Uſage qu'en font les Allemands. Ses propriétés, ſelon M. Geoffroi. Sa doſe ordinaire. Préparations dans leſquelles il eſt employé. Racines que les apothicaires lui ſubſtituent quelquefois. Compoſition de l'électuaire caryocoſtin. Ses propriétés. IV. 299. *b.* Doſe qu'on en doit prendre. *Ibid.* 300. *a.*

CO-TANGENTE, ou tangente du complément. III. 765. *a.* XV. 884. *a.*

COTARDIE, ou *cotte-hardie*, (*Hiſt. mod.*) eſpece de pourpoint en uſage il y a 400 ans. Préſens de cotte-hardies que les ſeigneurs faiſoient à leurs vaſſaux. IV. 300. *a.*

COTBET, (*Hiſt. mod.*) diſcours par lequel les imans commençoient leur priere du vendredi. Origine de cet uſage pratiqué d'abord par les califes, enſuite par les muftis. Maniere dont le peuple prêtoit ſerment au nouveau calife pendant la cotbet. Les familles qui ſe révolterent contre les califes de Bagdat, n'oſerent d'abord les priver de cet hommage. La cotbet ſe faiſoit au nom du calife par devoir, & au nom du ſultan par ſoumiſſion, *&c.* juſqu'à l'extinction du califat dans la perſonne de Moſtaſem. Califes qui ſuivirent & ne furent revêtus que d'un califat fictif. IV. 300. *a.* Ce

dernier ayant auſſi ceſſé, la priere ne ſe fit plus. Les Fatimides & les Abaſſides qui ordonnerent, les uns & les autres de leur côté, cette priere en leur nom, ſe traiterent mutuellement d'hérétiques. *Ibid. b.*

COTE; (*Juriſp.*) diverſes ſignifications de ce mot. IV. 300. *b.*

Cote d'un doſſier. IV. 300. *b.*

Cote d'inventaire. IV. 300. *b.*

Cote maltaillée. Sens & origine de cette expreſſion. IV. 300. *b.*

COTE-MORTE, (*Juriſp.*) pécule clérical d'un religieux. Quels ſont les religieux dont le pécule appartient après leur décès au monaſtere. Les religieux qui poſſedent un bénéfice-cure peuvent diſpoſer de leur pécule clérical par toutes ſortes d'actes entre vifs; mais ils ne peuvent en diſpoſer à cauſe de mort. Diſpoſition qui ſe fait de leur bien. Il n'y a point de cotte-morte à l'égard d'un religieux devenu évêque. IV. 301. *a.* Voyez *Pécule d'un religieux.*

COTE, (*Anat.*) Deſcription des côtes, leur nombre, IV. 301. *a.* leur diſtinction en vraies & en fauſſes côtes, *&c.* Elles ſervent à la fermeté de la poitrine; elles ſervent d'appui à quelques parties voiſines, de défenſe aux viſceres contenus dans la poitrine. Diverſes obſervations ſur les côtes: 1°. Mouvement des côtes qui fait la dilatation & le rétréciſſement de la poitrine dans la reſpiration. 2°. Plus elles s'éloignent du ſternum, plus elles ſont étroites, &c. *Ibid. b.* 3°. Effet des muſcles intercoſtaux dans une fracture de quelque côte. 4°. Quelle eſt la ſubſtance des côtes. 5°. Viſceres renfermés dans les vraies & fauſſes côtes. 6°. Conſeil que donne Hippocrate, lorſqu'il y a fracture dans les fauſſes côtes. 7°. Obſervation ſur la ſtructure des côtes, qui montre comment la providence a pourvu à notre conſervation, du moment que nous ſommes au monde. 8°. Jeux de la nature ſur le nombre de côtes. *Ibid.* 302. *a.* Il eſt plus aiſé de concevoir comment un homme peut n'avoir que vingt-deux ou vingt-trois côtes, que d'expliquer comment quelques ſujets peuvent avoir une ou deux côtes de plus que n'en a le reſte des hommes. 9°. Les côtes ne ſont guere expoſées qu'à des fractures, & le cas en eſt rare. Obſervations ſur les fractures des côtes. 10°. Indication des ſources où l'on peut puiſer les plus grandes lumieres ſur cette partie du corps humain. *Ibid. b.*

Côtes: obſervations ſur leur ſtructure. XII. 894. *b.* Fauſſes côtes. VI. 450. *b.* Des côtes & parties qui en dépendent. VIII. 270. *b.* Parties intercoſtales. *Ibid.* 813. *b.* Muſcles intracoſtaux. *Ibid.* 845. *a.* Du mouvement des côtes dans la reſpiration. *Suppl.* III. 625. *b.* 626. *a.*

COTES, (*Maréch.*) Qualité que doivent avoir les côtes du cheval. Côtes ſerrées. De la fracture des côtes. *Suppl.* II. 623. *b.*

Côtes du cheval, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 381. *b.* 384. *a*, *b.* 398. *b.*

COTES, (*Archit.*) de colonne, de dôme, de coupe. IV. 303. *a.*

COTES, (*Marin.*) membres du vaiſſeau. IV. 303. *a.*

COTE, (*Marin.*) côte ſaine, ſale, écorre, de fer. IV. 303. *a.*

Côtes de la mer. Trois eſpeces. VII. 620. *b.* Côte accore. *Suppl.* I. 120. *b.* Effet de la diverſité des côtes ſur les marées. VI. 906. *a.* Dégradations produites par les eaux vers les côtes de la mer. VII. 624. *a.* Le froid plus modéré vers les côtes que dans l'intérieur des terres. *Ibid.* 687. *b.* Signaux ſur les côtes en tems de guerre. *Ibid.* 486. *a.* Batteries & redoutes d'eſpace en eſpace. *Ibid.* & *Suppl.* I. 829. *a*, *b.* Vaiſſeaux qui croiſent le long des côtes. VII. 486. *b.* S'approcher trop d'une côte dont on court riſque de ne pouvoir enſuite s'éloigner. *Suppl.* I. 180. *a.* Gardes-côtes. VII. 485. *b.* Droit que paient en Languedoc ceux qui habitent les côtes. *Ibid.* 1003. *b.*

COTE (*la*), partie du pays de Vaud. X. 712. *b.*

COTE-D'OR, (*Géogr.*) Tambour des negres dans ce pays. *Suppl.* IV. 930. *b.*

Côte, en terme de commerce. IV. 303. *a.*

Côte, fabrique de tabac. IV. 303. *a.*

Côte, en terme de vannier. IV. 303. *a.*

COTÉ, (*Géom.*) d'une figure, d'un angle. IV. 303. *a.* Côté mécodynamique. Côtés d'un triangle rectangle appellés *cathetes.* Côté d'une puiſſance. *Ibid. b.*

Côtés d'une figure. VI. 749. *a.*

COTÉ, (*Juriſp.*) Côtés paternel & maternel. Par le droit romain, on ne diſtingue point deux côtés dans une même ſucceſſion. Dans les pays coutumiers, on diſtingue dans les ſucceſſions les parens & les biens du côté paternel, d'avec ceux du côté maternel. Ce qu'on entend par coutume de ſimple côté, coutume de côté & ligne, & coutume ſouchere. IV. 303. *b.*

Côté. Coutume de côté; coutume de côté & ligne. IV. 415. *b.* Différence entre eſtoc & côté & ligne. V. 1005. *b.* Propre de côté & ligne. XIII. 389. *a.*

Côté droit & côté gauche. Quel eſt le plus honorable à l'égliſe, dans les proceſſions, dans les tribunaux. IV. 303. *b.*

COTÉ, (*Archit.*) IV. 303. *b.*

COTÉ, (*Art milit.*) IV. 303. *b.*

Côté extérieur, dans la fortification. Tout front de fortification a un côté de polygone extérieur & un intérieur. Longueur du premier. Côté intérieur. IV. 303. *b.*

COTÉS du vaiſſeau. (*Marin.*) côté du vent & ſous le vent. Prêter le côté. IV. 304. *a.*

Côté, mettre côté en travers. IV. 304. *a.*

Côté, mettre un vaiſſeau ſur le côté. On ne doit coucher le vaiſſeau ſur le côté que dans l'eau. Détails de cette manœuvre. IV. 304. *a.*

COTÉ, (*Manege.*) porter un cheval de côté. IV. 304. *a.*

COTEAU, les côteaux ne ſont ordinairement fertiles que d'un côté. IV. 304. *b.*

COTÉE, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau. IV. 304. *b.*

COTELIER, (*Jean-Baptiſte*) Sa patrie; ſes ouvrages. XI. 149. *a.*

COTER. (*Juriſp.*) On cotoit autrefois les pieces par les paroles du *pater.* Maniere de coter à Paris & dans la plupart des provinces. IV. 304. *b.*

Coter procureur. IV. 304. *b.*

Coter un ſac ou *doſſier.* IV. 304. *b.*

COTEREAUX, *catharis*, *courriers*, *routiers.* (*Hiſt. eccl.*) branche de la ſecte des Pétrobuſiens. Tems où ils parurent en Languedoc & en Gaſcogne. Ce n'étoit que des ſcélérats qui vendoient leurs bras à la haine, à la vengeance, *&c.* Ils ſe fondirent dans la ſecte des albigeois. Efforts d'Alexandre III. pour les détruire. Cette conduite du pape condamnée. Exemple de S. Auguſtin mis en oppoſition à cette conduite. IV. 304. *b.*

COTERIE. Origine de ce mot. Amuſemens de coteries. Autres obſervations ſur ces ſociétés. IV. 305. *a.*

COTERIES, (*Juriſp.*) nom que l'on donne en certaines coutumes aux héritages roturiers. Obſervations de juriſprudence ſur les héritages cotiers. IV. 305. *a.*

COTHON, eſpece de gobelet de Lacedémone. IX. 159. *b.*

COTHURNE. *Voyez* BRODEQUIN. Défaut de proportion dans l'acteur, qui réſultoit de l'exhauſſement du cothurne. IV. 681. *a.*

COTICE, (*Blaſon.*) piece d'armoirie. Etymologie de ce mot. Ecu coticé. *Suppl.* II. 623. *b.*

Cotice. Voyez BANDE & *Suppl.* IV. 368. *a*, *b.* 369. *a.*

COTICÉ, (*Blaſon.*) *Voyez* COTICE & *Suppl.* IV. 369. *a.*

COTIER. (*Juriſp.*) Héritage cotier; ſeigneur cotier; juſtice cotiere; juges cotiers; fiefs cotiers. IV. 305. *b.*

COTIER, (*Marin.*) Pilote côtier; on le diſtingue du pilote hauturier. IV. 305. *b.*

COTIGNAC, eſpece de confiture qui ſe fait avec le coing. Maniere de le faire. Autre cotignac qu'on tire du moût. IV. 305. *b.*

COTINGA *bleu de Cayenne.* (*Ornith.*) IV. vol. des pl. Regne animal. pl. 34.

COTO, (*Lang. lat.*) Différentes ſignifications des mots *coto*, *littus*, *plagia*, *portus*, *ſtatio*, *poſitio*, *refugium*, *gradus.* IX. 595. *a*, *b.*

COTON, (*Ornith.*) eſpece d'oiſeau de l'Amérique; mets fort délicat. IV. 506. *a.*

COTON, (*Botan.*) Caractere de cette plante. Deſcription du cotonnier. Etat dans lequel ſe trouve le coton. Contrées où croît cet arbuſte. IV. 306. *a.* Pourquoi le coton mis ſur les plaies en forme de tente y occaſionne l'inflammation. D'où ſe tire le meilleur coton. Qualités particulieres de celui de la Guadeloupe, de celui de Saint-Domingue. Coton de Siam blanc à graine verte: eſpece qui n'eſt point cultivée dans les iſles de l'Amérique, quoiqu'on convienne de ſa ſupériorité: quelle en eſt la raiſon. Comment il eſt cultivé au Miſſiſſipi. *Ibid. b.* Récoltes qu'on tire de l'arbriſſeau d'Amérique. En quoi il differe de celui des Indes & de Malthe. Du moulinage du coton: ſon méchaniſme. De l'emballage du coton. De la fabrique des toiles de coton fines, appellées *mouſſelines:* elle ſe diviſe en deux parties, le filage des cotons, & la fabrique des toiles. Du filage, ou de la maniere de peigner le coton, de l'étouper, de le luſtrer, d'en mêler diverſes ſortes pour différens ouvrages, de former le fil, de le dévider; & des différens inſtrumens qui ont rapport à cette opération. *Ibid.* 307. *a.* Peigner le coton, *Ibid. b.* l'étouper, le luſtrer. *Ibid.* 308. *a.* Mêler des cotons de différentes ſortes. *Ibid. b.* Filer les cotons fins. *Ibid.* 309. *a.* Ce qu'on appelle coton en laine & coton filé. Dévider le coton filé. Des inſtrumens qui ſervent au filage du coton fin, qui ſont les cardes, *Ibid.* 310. *a.* le rouet, *Ibid. b.* le dévidoir. *Ibid.* 311. *a.* De l'ouvrage, ou des moyens de mettre le fil de coton en œuvre, & des inſtrumens qu'on y emploie. Ourdiſſage du fil de coton fin par la fileuſe même. Figure qui repréſente la diſpoſition des chevilles de l'ourdiſſoir. *Ibid. b.* Figure qui repréſente une chaine ourdie. *Ibid.* 312. *a.* Ourdiſſage des chaînes par le fabriquant. Diſpoſition des chevilles de l'ourdiſſoir du fabriquant, ſelon les différentes couleurs qu'il fait entrer dans ſes toiles. *Ibid. b.* Figure qui repréſente l'équarri de bois où ſe placent les baguettes ſur leſquelles la chaîne a été paſſée en l'ôtant de deſſus les chevilles de l'ourdiſſoir. Suite

du travail du fabriquant. Premier & ſecond apprêt. *Ibid.* 313. *b.* Du métier. Travail qui ſe fait au métier. *Ibid.* 314. *a.* De la trame. Maniere de former des canettes, de travailler la trame. *Ibid. b.* Préparation faite à la toile après qu'elle eſt fabriquée. Comment ſe font les rayures des mouſſelines. Autres ouvrages qu'on fait avec le coton filé, outre les mouſſelines. *Ibid.* 315. *a.*

COTON. (*Comm.*) Commerce de coton en laine. De la récolte du coton aux environs de Smyrne. *Suppl.* II. 623. *b.* Prix des cotons en laine de divers endroits. Détails ſur le commerce des cotons filés. Coton ordinaire; celui de Perſe. Du prix du coton. *Ibid.* 624. *a.* Cotons filés; *voyez* FIL *de coton.* Cotons qu'on tire du Levant par la voie de Marſeille. De la teinture du coton. Maniere de le teindre en écarlate avec le bois de Fernambouc. Du coton de Siléſie. Pourquoi on ne doit pas le mettre au rang du vrai coton. *Ibid. b.* Ce qu'il eſt dans ſon origine. Ses qualités & uſages. Différentes plantes qui produiſent un duvet ſemblable. *Ibid.* 625. *a.*

Coton, arbres à coton. *Voyez* COTONNIER. Cotons tirés de différentes eſpeces d'arbres. Du capuk. II. 641. *a.* Du goſſampin. VII. 747. *b.* Du pagna. XI. 745. *b.* Du polon. XII. 935. *a.* Eſpece de coton appellé *onate.* XI. 699. *a.* Herbe à coton. VIII. 145. *b.* Méthode pour rendre le lin ſemblable au coton. IX. 552. *a.* Cotons d'once. XI. 472. *b.* Poſſibilité de faire du papier avec du coton. 847. *a.* Du papier de coton. 850. *b.* 851. *a.* 852. *a.* Culture & arſonnage du coton. Travail & emploi du coton : voyez les planches d'économie ruſtique, vol. I.

COTONNIER. Deſcription de celui qu'on cultive à Malthe, & en pluſieurs endroits du Levant, déſigné ſous le nom de *xylon herbaceum.* Deſcription du *xylon arboreum.* Trois eſpeces de ce dernier, qu'on diſtingue par la fineſſe de la laine & la diſpoſition des graines dans la gouſſe. Quatrieme eſpece de cotonnier, qu'on cultive aux Antilles, appellé *coton de Siam.* IV. 315. *b.* Coton de fromager. Uſages auxquels on l'emploie. Coton de mahot. Arbre qui le produit. Son uſage. *Ibid.* 316. *a. Voyez* les articles particuliers des différens arbres à coton, dont il eſt parlé dans cet article.

COTONNIER, (*Comm.*) culture de cette plante. *Suppl.* II. 625. *a.* Récolte qu'elle fournit. Comment on la fait. De la culture du cotonnier herbacé & des autres eſpeces. Expérience faite en Suiſſe par l'auteur, ſur le cotonnier herbacé & ſur ſa culture. *Ibid. b.* Divers uſages que l'art humain ſait tirer de la bourre de cette plante. *Ibid.* 626. *a.*

Cotonniers des Indes, nommés *capoc*, *Suppl.* II. 225. *b.* *capuſſi.* 227. *b.*

COTTA, (*C. Aurelius*) orateur romain. XI. 568. *b.*

COTTABE, (*Hiſt. anc.*) ſingularité dont les anciens poëtes faiſoient une fréquente mention dans leurs chanſons. Deſcription de cet amuſement. IV. 316. *a.* Il étoit ſur-tout uſité en Sicile. Augure qu'en tiroient les Grecs. *Ibid. b.*

COTTAGE, (*Hiſt. mod.*) terme purement anglois. Maiſon qui n'a pas quatre acres de terre de dépendance. IV. 316. *b.*

COTTE-D'ARMES, (*Hiſt. milit.*) deſcription de cet habillement. Les anciens comparoient la mappe-monde à une cotte-d'armes. Le plan de la ville d'Alexandrie repréſentoit une cotte-d'armes à la macédonienne. Uſage qu'en faiſoit Néron, de nuit dans les rues. Paſſage de Suetone, qui ſert à faire connoître la forme de la cotte-d'armes des Romains. A quoi ſervoit cet habillement. Divers noms qu'on lui donnoit. Cottes-d'armes des hauts officiers & du général. Cottes-d'armes ou ſayons des Germains. IV. 316. *b.* Cottes-d'armes des François & des Gaulois. C'eſt de la magnificence que les militaires mettoient à cet habillement, que les hérauts-d'armes ont emprunté les métaux, les couleurs, & les pannes qui entrent dans les armoiries. Les hérauts-d'armes portent ſeuls aujourd'hui ce vêtement. A qui étoient permiſes les cottes-d'armes & les bannieres. *Ibid.* 317. *a.*

COTTES-D'ARMES, (*Blaſon*) habillement des chevaliers, qu'ils mettoient tant à la guerre que dans les tournois. Sa deſcription. *Suppl.* II. 625. *b.*

Cotte-d'armes, voyez CHLAMYDE, BRIGANDINE, TUNIQUE, CUIRASSE.

COTTE-DE-MAILLE, nommée *hauber.* VIII. 64. *a.*

COTTERAUX, *voyez* BRABANÇONS.

COTTIER. Fief cottier. VI. 701. *b.* Homme cottier. VIII. 280. *a.* Juſtice cottiere. IX. 94. *a.*

COTTYTO, déeſſe. Ses prêtres & ſa fête. II. 66. *a.*

COTUNNI, (*Dominique*) anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *a.*

CO-TUTEUR, *voyez* TUTEUR.

COTYLE, (*Hiſt. anc.*) meſure attique pour les liqueurs. Son évaluation. Cotyle romaine. IV. 317. *a.* On dit qu'elle ſervoit aux choſes ſeches auſſi bien qu'aux liquides. *Ibid. b.* *Voyez* HÉMINE.

COTYLE, (*Anat.*) IV. 317. *b.*

COTYLEDON, (*Anat.*) petites glandes ſur la membrane externe du fœtus. Leur uſage. Il n'y a que quelques animaux qui les aient. Autres ſens de ce mot. IV. 317. *b.*

COTYLEDON, (*Botan.*) *voyez* NOMBRIL DE VÉNUS.

COTYLOIDE, (*Anat.*) grande cavité des os des hanches. IV. 317. *b.*

COTYTTÉES, (*Mythol.*) myſteres de Cotytto, déeſſe de la débauche. En quels lieux ſon culte fut établi. Alcibiade initié à ces myſteres. IV. 317. *b.*

COU, (*Anat.*) diviſion du cou en gorge, chignon & parties latérales. IV. 317. *b.* Parties dont il eſt compoſé : les tégumens communs, les vertebres, les arteres & veines, les nerfs, une portion de la trachée-artere & ſur-tout le larynx, le pharinx, une portion de l'œſophage, pluſieurs muſcles, glandes & ligamens.

Néceſſité du cou. Ce que quelques voyageurs ont raconté ſur de prétendus peuples qui n'ont point de cou, ne peut être qu'une fable. *Ibid.* 318. *a.* Groſſeur du cou proportionnée à ſes mouvemens.

Des maladies du cou en général. 1°. Abcès & tumeurs qui affectent cette partie. Les anévryſmes & les varices dans ces parties ne doivent être ni ouvertes ni comprimées. 2°. Plaies du cou. Celles qui ſont incurables, celles qu'on peut guérir, celles qui n'affectent que la peau. 3°. Des luxations des vertebres du cou. 4°. Courbure du cou. Cauſes de ce défaut. Leurs remedes. 5°. Diſtenſion des vertebres du cou, lorſqu'on leve un enfant, en prenant ſa tête avec les deux mains. *Ibid. b.* Des prognoſtics au ſujet du cou. Prognoſtics tirés, 1°. de la couleur du cou ou des tumeurs extérieures; 2°. de la pulſation viſible, fréquente & forte des carotides; 3°. des douleurs du cou; 4°. de la contorſion; 5°. de la ſueur froide autour de cette partie; 6°. pourquoi le cou long & grêle eſt un préſage de phthiſie; 7°. ceux dont le cou eſt fort court, paſſent pour être plus ſujets à l'apoplexie, *Ibid.* 319. *a.* 8°. Plutarque prétend que le coup gros eſt une marque d'orgueil. Paſſage de Job qui ſe rapporte à cette opinion. *Ibid. b.*

Cou. Sa deſcription anatomique. VIII. 269. *a*, *b.* 270. *a.* Partie poſtérieure du cou. II. 866. *a.* *Suppl.* II. 398. *a.* Arteres carotides du cou. II. 693. *a*, *b.* Tranſverſaires du cou. XVI. 563. *b.* 564. *a.* Vertebres qui lui appartiennent. XVII. 169. *b.* 170. *b.* Nerfs du cou. *Suppl.* IV. 41. *a.*

COU *du cheval*, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 387. *b.*

COVARRUVIAS, (*Diego*) évêque eſpagnol. XVI. 388. *b.*

COUCHANT, (*Aſtron.*) celui des équinoxes, celui d'hiver, celui d'été. IV. 319. *b.*

COUCHE, (*Menuiſ.*) bois de lit. IV. 319. *b.*

Couche. Diverſes acceptions qu'on donne à ce mot en différens arts; ſavoir, en anatomie, médecine, architecture, chez les arquebuſiers, en peinture, en terme de boulanger, de braſſeur, de charpentier. IV. 320. *a.*

Couche, *fauſſe*, voyez AVORTEMENT.

Couche, *femme en*, voyez FEMME. VI. 479. *a*, *b*, &c.

COUCHES *de la terre*, (*Hiſt. nat. Orycht. Géogr. ſouterr.*) courbures & inflexions de ces couches, parallélement aux courbures des montagnes, vallées, baſſins des lacs, *&c.* Auteurs qui ont écrit ſur cet intéreſſant ſujet. Ces couches ſont ſouvent interrompues par des vuides, des cavernes & des fiſſures. Elles ſont ſoumiſes à tant de variations en certains lieux du globe, qu'on ne ſauroit établir aucunes regles générales ſur leur ſtructure & leur poſition. *Suppl.* II. 627. *a.* On doit remarquer que ces couches ne ſont point placées ſelon la loi de la gravité. Utilité de ces irrégularités dans leur compoſition. Mêlanges de terres & de pierres de différentes natures dans ces couches. Diverſes ſubſtances, ſels, mêmes métalliques, cryſtalliſations qu'on y rencontre. — Corps étrangers à la terre qu'elles renferment en certains lieux. Immenſe variété & quantité de pétrifications foſſilles. *Ibid. b.* Réflexions ſur les hypotheſes imaginées ſur la formation de ces couches. — On peut conjecturer que le créateur ayant jugé cette ſtructure néceſſaire à notre globe & à ſes habitans, l'a formée à-peu-près de cette maniere dès le commencement, ou qu'un monde précédent ayant été détruit, cet être puiſſant & ſage aura rétabli ſur ſes ruines le monde que nous habitons. Dès-lors il ſeroit arrivé à notre globe des révolutions qui auroient contribué de nouveau à l'irrégularité des couches qui le compoſent. Examen de l'hypotheſe de Linnæus. Cette hypotheſe ſuppoſe dans les ſtratifications de la terre, une régularité, une uniformité qui n'exiſte point. *Ibid.* 628. *a.* Obſervations qui la démontrent. Remarques ſur quelques ouvrages de géographie ſouterreine. Rien de plus utile que de raſſembler des faits & des obſervations; mais il faudroit ne pas tirer trop tôt des conſéquences générales, & ne jamais bâtir d'hypotheſes. Rien ne nuit plus aux progrès de la véritable philoſophie, que l'eſprit de ſyſtême. *Ibid. b.*

Couches. Diverſes obſervations ſur les lits & couches dont la maſſe de la terre eſt compoſée. VII. 622. *a*, *b*, &c. XV. 540. *b.* XVI. 166. *b.* 169. *b.* 170. *a*, *b.* Fentes perpen-

diculaires qui ſe trouvent dans toutes les couches de la terre. VI. 492. *a*, *b*. De la formation de ces couches. IV. 800. *b*. Obſervations ſur les couches des montagnes, particuliérement de celles qu'on appelle *récentes*. X. 674. *b*. Ordre & diſtribution des matieres qui ſe trouvent dans une colline, compoſée de matieres vitrifiables. II. 534. *b*. La maniere dont les couches de la terre ſont diſpoſées, favorable à la pénétration des eaux de pluie. VII. 92. *a*, *b*. Effets qui réſultent de l'impénétrabilité des premieres couches par l'eau pluviale. 94. *a*. Couches de graviers & de ſables, formées par les torrens & par les fleuves. 624. *a*. Couches de terre glaiſe. 700. *a*. Couches de cailloux. *Suppl.* II. 107. *b*. Des couches qui cachent une ſource. *Suppl.* IV. 818. *a*, *b*. Couches de limon, formées par les inondations des fleuves. IX. 544. *b*. Couches dans les mines de charbon. III. 190. *b*. Couches de coquilles, *voyez* ce mot. Couches de végétaux dans la terre. VII. 624. *a*. X. 92. *b*. XVI. 469. *a*. Sonde deſtinée à connoître les différentes couches. XV. 349. *a*, *b*, &c. Explication que donne Linnæus des différentes couches de la terre. *Suppl.* III. 94. *a*, *b*.

COUCHES, (*Botan.*) celles dont la plante eſt compoſée. XVI. 954. *b*. 955. *a*, *b*.

COUCHE, (*Jardin.*) trois ſortes de couches, la chaude, la tiede & la ſourde. Culture des plantes ſemées ſur la couche. IV. 320. *a*.

Couche. Conſtruction de nouvelles couches, que l'on échauffe par la vapeur de l'eau bouillante. *Suppl.* II. 626. *a*. Avantage que ces couches ont ſur les autres. *Ibid. b*.

Couches. Maniere d'employer la houille dans les couches. Son utilité. VIII. 324. *b*. Obſervations pour les couches de melons. X. 321. *a*. Comment on rechauffe les couches. XIII. 847. *b*.

COUCHE, terme de tanneurs, *&c.* terme de doreurs, *&c.* terme employé auſſi dans l'économie domeſtique. IV. 320. *b*.

COUCHÉ, *maniere de ſe tenir*, (*Médec.*) poſture dans laquelle on ſe tient au lit. On juge aſſez bien, par la poſture dans laquelle on ſe tient couché, de la force ou de la foibleſſe de la faculté motrice. Comment le médecin doit trouver le malade couché, ſelon Hippocrate. Indications de maladies dans les mouvemens d'une perſonne couchée. IV. 320. *b*. Maladies dans leſquelles la mauvaiſe maniere d'être couché eſt à craindre. Divers prognoſtics tirés de la maniere dont le malade ſe tient au lit. *Ibid.* 321. *a*.

Couché. Quand on eſt couché, on devient plus long d'un demi-pouce. I. 90. *b*. Maniere de coucher un enfant dans ſon berceau ou dans ſon lit. V. 569. *b*. 756. *b*. Il eſt dangereux de ſe tenir couché la tête renverſée derriere le traverſin. XIII. 174. *b*.

Couché, terme de blaſon, de brodeur, d'ouvrier en ſoie. IV. 321. *a*.

COUCHÉ, (*Blaſon*) *voyez* vol. II des pl. Blaſon pl. 6.

COUCHER, (*Aſtron.*) La réfraction fait que les aſtres nous paroiſſent ſe coucher plus tard qu'ils ne ſe couchent en effet. Trois ſortes de couchers des aſtres; le coſmique, l'achronyque, l'héliaque. Divers uſages du mot *coucher*, ſavoir, en juriſprudence, boulangerie, en terme de doreur, d'évantailliſte, de jardinage. *Ibid. b*.

Coucher, acronyque, coſmique, & héliaque : *voyez* ces mots. Etoiles qui ne ſe couchent jamais. III. 462. *b*. Couleur apparente des ombres des corps au coucher du ſoleil. IV. 332. *b*. *Suppl.* IV. 143. *a*, *b*. De la maniere de compter le jour depuis le coucher du ſoleil. VIII. 890. *a*. *Voyez* LEVER.

Coucher, *chambre à*, III. 45. *a*, *b*.

COUCHER, (*Manege*) ſe coucher ſur les voltes. IV. 321. *a*.

COUCHER *l'or*, (*Relieur*) IV. 321. *b*.

COUCHER, (*Manuf. en laine*) IV. 321. *b*.

COUCHES en Bourgogne, (*Géogr.*) gros bourg de l'Autunois. Fondations remarquables dans ce lieu. Autres obſervations. *Suppl.* II. 629. *a*. Voyez *Suppl.* I. 710. *b*.

COUCHOIR, (*Relieur*) inſtrument des relieurs-doreurs. Il y en a de deux ſortes : leur deſcription & uſage. IV. 321. *b*.

COUCO, place d'Afrique : ſon commerce. II. 69. *b*.

COUCO, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 629. *a*.

COUCOU, (*Ornithol.*) genre d'oiſeaux. En quoi conſiſtent les différences qui caractériſent les eſpeces de ce genre. Deſcription du coucou le plus commun donnée par Willughby. Autre deſcription donnée par Aldrovande. IV. 322. *a*. Maniere de nicher de cet oiſeau. Plumage de ſes petits. Ce qu'il devient en hiver. *Ibid. b*.

Coucou, ſtructure de ſon eſtomac : obſervations ſur ce ſujet. XVII. 32. *b*.

Coucou bleu de la Chine, vol. des pl. regne animal, pl. 41. Coucou huppé du Breſil. *Suppl.* I. 100. *a*, *b*. Coucou du Bengale nommé bought-ſallik. *Suppl.* II. 34. *a*, *b*.

COUCOU. (*Mat. méd.*) Propriétés de cet oiſeau, de ſes cendres & de ſa fiente. IV. 322. *b*.

COUCOU, (*Myth.*) pourquoi il eſt conſacré à Jupiter. IV. 322. *b*.

COUCOU, (*Jeu de cartes*) détails ſur les loix de ce jeu. IV. 322. *b*.

COUCOUME, racine en uſage dans la teinture. XVI. 11. *a*.

COUDE, uſages de ce mot, en anatomie, architecture, chauderonnerie, hydraulique, jardinage, manege. IV. 323. *a*.

Coude. Os du coude. IV. 531. *b*. Biceps du coude. II. 241. *a*.

Coude du cheval. Tumeur à la pointe du coude, appellée éponge. V. 824. *a*, *b*.

COUDÉE, meſure uſitée chez les Hébreux, ſa longueur. Diſtinction de deux ſortes de coudées. IV. 323. *a*. Coudée géométrique, coudée romaine. *Ibid. b*.

Coudées des anciens. X. 412. *a*, *b*. Divers ſentimens ſur celles qui ſervirent de meſure à l'arche de Noé. I. 606. *b*. Coudée d'uſage en Angleterre. IV. 531. *a*.

COUDRE. Aiguilles à coudre. I. 203. *a*, *b*. Différentes ſortes de points de couture. XII. 874. *a*, *b*.

COUDRIER, (*Bot. & Jard.*) on l'appelle auſſi *noiſettier*. *Voyez* ce mot. Sa deſcription. Cet arbre eſt très-robuſte, croît promptement, ſe multiplie aiſément, tous les terreins lui conviennent. IV. 323. *b*. Moyen d'en faire de grandes plantations. Il ſe tranſplante aiſément. Profit qu'il donne étant mis en taillis. A quel âge il rapporte du fruit. Terme de maturité, où la noiſette eſt meilleure à manger. Qualité des noiſettes conſidérées comme alimens. Uſage du bois de coudrier. Les prétendues propriétés de la baguette divinatoire ſont imaginaires & ſuperſtitieuſes. *Ibid.* 324. *a*.

COVENANT, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) ligue des Ecoſſois en 1638. IV. 324. *a*. En quoi elle conſiſtoit. Quel en étoit le but. Funeſtes effets qu'il produiſit. *Ibid. b*. *Voyez* CONVENANT.

COUETS, *écoits*; (*Marine*) quatre groſſes cordes du vaiſſeau. Comment elles ſont amarrées. Leur uſage, & celui des écoutes. Différence entre la manœuvre des couets & celle des écoutes. IV. 324. *b*. On peut cependant conſidérer les couets & les écoutes comme les mêmes cordages, étant amarrés au même point de la voile. Quelle eſt la ſeule différence qui les diſtingue. *Ibid.* 325. *a*.

COUETTE, (*Tourneur*) *grenouille*, *crapaudine*. Poupées à couettes. Ouvriers qui en font uſage. IV. 325. *a*.

COUGAR, animal décrit, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 10.

COUHAGE, (*Botan.*) feve des Indes orientales. Uſage qu'on en fait dans l'hydropiſie. IV. 325. *a*.

COULAGE, (*Marine*) marchandiſes ſujettes au coulage. IV. 325. *a*. Dans les vaiſſeaux du roi, le munitionnaire fait embarquer douze pour cent de vin d'augmentation pour les déchets & coulages; *&c.* IV. 325. *b*.

COULANT, terme de boutonnier, d'orfevre, de jouaillier. IV. 325. *b*.

COULANT, (*Beaux-arts*) ouvrage qui occupe notre eſprit d'une maniere ſoutenue & toujours également forte, ſans embarras ni empêchement. Effet que produit ſur nous ce caractere dans les ouvrages. *Suppl.* II. 629. *a*. Le coulant doit être réſervé aux productions de pur agrément, & à celles qui ſont faites pour toucher doucement. Ouvrages dans leſquels ce caractere ſeroit un défaut. Qualités de l'eſprit auxquelles eſt attaché l'art d'être coulant. *Ibid. b*.

COULE, (*Hiſt. eccl.*) robe monacale. Etymologie du mot. Deux ſortes de coules chez les bernardins. Quelques auteurs ont diſtingué deux ſortes de coules ou de vêtemens chez les anciens moines. IV. 325. *b*. *Voyez* CHAPE.

COULÉ, (*Muſiq.*) comment il s'exécute par la voix, ſur les inſtrumens à corde & au clavecin. Comment il ſe marque en muſique écrite. IV. 326. *a*.

Coulé, terme d'eſcrime, *voyez* vol. IV des planch. article *Eſcrime*, pages 6, 7, 8. *a*.

COULÉE, terme de marine, d'écriture, & de groſſes forges. IV. 326. *a*.

Coulée. De l'écriture coulée. IX. 431. *b*. *Voyez* les pl. d'écriture, vol. II.

COULEMENT *d'épée*. (*Eſcrime*) Différentes manieres de couler : quelle eſt la meilleure. Coulement de pié ferme & ſans dégager; comment il s'exécute. IV. 326. *a*. Coulement de pié ferme en dégageant. Coulement d'épée en entrant en meſure ſans dégager. Coulement d'épée en ſerrant la meſure & en dégageant. *Ibid. b*.

COULER, diverſes acceptions de ce mot en différens arts. IV. 326. *b*.

COULER, (*Jardin.*) ſe dit de certains fruits qui ayant fleuri, n'ont pas enſuite noué. Cauſes de cet accident. Blés coulés. *Suppl.* II. 629. *b*. *Voyez* COULURE.

COULETAGE, (*Juriſp.*) quel eſt ce droit dans la coutume de Lille. IV. 327. *a*.

COULEUR. (*Gramm.*) Remarques ſur le mot *couleur*, dans ces expreſſions, *un beau couleur de feu*, *le couleur de roſe*, *d'or*, *d'eau*, *de chair*, *de citron*, &c. C'eſt ainſi qu'il faut parler & écrire, & c'eſt ainſi qu'on parle en effet depuis plus de ſoixante ans. Fondement de cette expreſſion. *Suppl.* II. 629. *b*.

COULEUR, (*Phyſ.*) définition des Phyſiciens. Quatre manieres différentes d'enviſager ce mot. Ce n'eſt aucune propriété

propriété du corps qu'il désigne, mais seulement une modification de notre ame. IV. 327. *a*. Rien de plus singulier que ce penchant que nous avons à rapporter à une substance matérielle, ce qui appartient réellement à une substance spirituelle & simple. Examen de cette question; si tous les hommes voient le même objet de la même couleur. Suivant l'opinion d'Aristote, on regardoit la couleur comme une qualité résidente dans les corps colorés & indépendante de la lumiere. Selon les Cartésiens, les corps colorés ne doivent être considérés que comme des corps qui réfléchissent la lumiere avec certaines modifications. C'est sur-tout à Newton que nous devons la vraie théorie des couleurs. En quoi consiste cette théorie. L'expérience fait juger, que les rayons de lumiere sont composés de particules, dont les masses sont différentes entr'elles, ou dont les unes ont beaucoup plus de vîtesse que les autres : de là leur différente réfrangibilité. *Ibid. b.* Les rayons qui different le plus en réfrangibilité, sont aussi ceux qui different le plus en couleur. Les couleurs des rayons ne peuvent pas être regardées comme de simples modifications accidentelles de ces rayons; mais comme des propriétés qui leur sont nécessairement attachées, & qui consistent probablement, dans la vîtesse & la grandeur de leurs parties. Toutes les transmutations de couleurs produites par le mêlange de couleurs de différentes especes, ne sont que simples apparences, puisqu'aussitôt qu'on sépare les rayons de ces couleurs, on a les mêmes couleurs qu'auparavant. Il y a donc deux sortes de couleurs; les unes primitives & simples, les autres secondaires ou hétérogenes. *Ibid.* 328. *a*. Plus une couleur est composée, moins elle est vive & parfaite. Différens effets des compositions des couleurs : le plus singulier est de produire le blanc par la réunion de toutes les couleurs primitives. La réfraction la plus sensible est celle que produit le prisme. Précis des expériences faites avec le prisme triangulaire. 1°. Les rayons du soleil traversant un prisme donnent sur la muraille opposée une image de différentes couleurs, dont les principales sont, le rouge, le jaune, le verd, le bleu & le violet. 2°. L'image colorée n'est pas ronde, mais oblongue. 3°. Les rayons jaunes sont plus détournés de leur chemin rectiligne que les rouges, les verds plus que les jaunes, & ainsi de suite jusqu'aux violets. *Ibid. b.* 4°. Les couleurs des rayons séparés par le prisme ne sauroient changer de nature ni se détruire. 5°. Les rayons colorés que donne le prisme étant réunis par un verre lenticulaire, donnent le blanc, & au-delà du point où ils se croisent produisent les mêmes couleurs qu'en sortant du prisme, mais dans un ordre renversé. 6°. Si les rayons du soleil tombent obliquement sur le prisme, les rayons violets se réfléchiront, & les rouges seront transmis. 7°. Deux prismes creux, remplis l'un d'une couleur bleue, l'autre d'une couleur rouge, appliqués l'un contre l'autre, deviendront opaques. 8°. Couleurs dont paroissent bordés les objets vus au travers du prisme. *Ibid.* 329. *a*. 9°. Si deux prismes sont placés de maniere que le rouge de l'un & le violet de l'autre tombent sur un même papier, l'image paroîtra pâle, *&c.* 10°. Les rayons qui ont traversé une lentille convexe sont bordés de rouge du point où ils se réunissent, & de bleu au-delà de ce point. On distingue sept couleurs primitives dans le spectre solaire. L'étendue proportionnelle de ces sept intervalles, répond assez juste à l'étendue proportionnelle des sept tons de la musique. Trois manieres dont la nature produit les couleurs, la réfraction, l'inflexion, la réflexion. Couleurs des lames minces. *Ibid. b.* Cette théorie sur la couleur des lames minces est ce que Newton appelle *la théorie des accès de facile réflexion, & de facile transmission;* théorie qui n'a pas tout ce qu'il faut pour satisfaire entiérement l'esprit. Anneaux colorés des verres. Couleurs des corps naturels : quelle est la cause des couleurs dont chacun d'eux paroît affecté. *Ibid.* 330. *a*. Cause de l'opacité & de la transparence. Les corps opaques s'échauffent d'autant moins qu'ils réfléchissent plus de lumiere. Des corps dont la couleur dépend de la situation de l'œil. Cause de la vivacité des couleurs des corps. Comment les différentes épaisseurs des lamelles des corps opaques constituent leurs différentes couleurs. D'où vient que certaines liqueurs affectent une couleur différente selon la maniere dont on les regarde. Certaines couleurs chez les peintres, broyées extrêmement fin, éprouvent un changement. *Ibid. b.* D'où vient ce phénomene singulier du mêlange des liqueurs d'où résultent différentes couleurs. Pourquoi une liqueur colorée étant versée dans un verre conique placé entre l'œil & la lumiere, paroît de différentes couleurs, dans les différens endroits du verre. Couleurs qui résultent du mêlange de différentes liqueurs, ou de l'arrangement de différens corps. *Ibid.* 331. *a*. Couleurs accidentelles : celles qui ne paroissent que lorsque l'organe est forcé ou qu'il a été fortement ébranlé. *Ibid. b.* Personne, dit M. de Buffon, n'a fait avant M. Jurin d'observations sur ce genre de couleurs; cependant elles tiennent aux couleurs naturelles par plusieurs rapports. Suite de faits assez singuliers que ce philosophe expose sur cette matiere. *Ibid.* 332. *a*.

Couleurs passantes... : Elles sont la même chose que celles qu'on appelle couleurs fantastiques ou emphatiques. IV. 332. *b*.

Couleur dans les arts. La préparation & l'emploi de ces couleurs, se voit aux mots, *Peinture, Émail, Fayence, Porcelaine, Poterie de terre, Verre, Teinture & Vernis.* IV. 333. *a*.

Couleur. Expériences sur les couleurs par le moyen du prisme. XIII. 384. *a*, *b*. 385. *a*. Anneaux colorés qui sont l'effet du contact de deux objectifs : ceux qui se forment sur les bulles du savon. VIII. 30. *b*. Il n'est pas possible de juger des couleurs par l'attouchement. XV. 821. *b*. Il paroît cependant que chaque couleur particuliere a son espece de rudesse ou d'âpreté au sens du toucher. I. 561. *a*. Couleurs homogenes & hétérogenes, propositions de Newton sur les couleurs. IX. 721. *b*. Traité de ce philosophe sur ce sujet. XVII. 633. *a*. Sur la doctrine des couleurs, *voyez* la théorie de l'arc-en-ciel expliquée. I. 595. *a*, *b*. Toute la théorie de Newton sur les couleurs est fondée sur la différente réfrangibilité des rayons. XIII. 900. *b*. Recherches chymiques sur les couleurs. III. 419. *b*. La volatilité du feu, principe des couleurs. *Suppl.* IV. 339. *b*. Couleurs des rayons de lumiere. XIII. 835. *b*. 836. *a*. Cause de la sensation des couleurs excitée par ces rayons. XVII. 230. *b*. Causes des couleurs des fleurs; *voyez* ce dernier mot. Couleur apparente des objets proportionnelle à leur distance. IV. 1051. *b*. Instrument qui présente à volonté toute sorte de combinaison de couleurs. III. 511. *a*, *b*. Sur les couleurs, *voyez* encore l'article LUMIERE.

COULEURS *accidentelles*, (*Optiq.*) extrait d'un ouvrage du P. Scherffer, jésuite, sur la nature & les causes des couleurs accidentelles. Expériences faites sur ce sujet par M. de Buffon & confirmées par l'auteur qui vient d'être cité. *Suppl.* II. 636. *a*. Principes d'où l'on déduit l'explication de cette suite d'expériences. En quoi consiste la couleur blanche. Pourquoi parmi les différentes couleurs que réfléchit un corps, il n'y a que celle qu'il réfléchit en plus grande abondance qui soit sensible. Pourquoi, lorsqu'un de nos sens éprouve deux impressions, l'une vive & l'autre foible, nous ne sentons point celle-ci. Explication des phénomenes qui résultent de l'inspection d'une figure noire sur une surface blanche, & d'une figure blanche sur une surface noire. *Ibid. b*. Si deux objets peignent sur la rétine des images égales en grandeur, c'est celui de ces deux objets qui est le plus éloigné, qui nous paroît le plus grand. Explication des couleurs accidentelles que produisent les corps colorés. *Ibid.* 637. *a*. Pourquoi l'on voit succéder un pourpre foible à la contemplation d'une tache verte sur un fond blanc. Pourquoi la couleur accidentelle d'une figure bleue considérée sur un fond blanc, est rougeâtre & pâle. Pourquoi la couleur accidentelle d'une figure rouge doit être un verd tirant un peu sur le bleu. Pourquoi une tache jaune fixée pendant quelque tems se peint en bleu sur une surface blanche. *Ibid. b*. Autres conséquences sur les couleurs accidentelles tirées des principes du P. Scherffer. Suite des observations de ce savant sur les expériences de M. de Buffon. *Ibid.* 638. *a*. Autres expériences sur les couleurs accidentelles, & particuliérement sur l'ombre d'un corps qui reçoit la lumiere du jour, ou d'une lampe. *Ibid. b*. Nouvelles expériences du même jésuite, d'où l'on tire la conclusion que le mêlange des couleurs accidentelles se fait de la même maniere que celui des couleurs véritables. *Ibid.* 639. *a*. Récréations d'optique auxquelles ont donné lieu la théorie & les observations de ce savant. Sensations que fait éprouver la vue directe du soleil, lorsqu'on l'a considéré près de l'horizon ou couvert par de légers nuages. *Ibid. b*. Conclusions qu'on peut tirer de ces dernieres observations. *Ibid.* 640. *a*.

COULEUR, (*Arts*) matieres métalliques que la providence a employées pour colorier les minéraux, les végétaux & les animaux. *Suppl.* II. 630. *a*. Observation de la couleur dans les préparations chymiques. Conséquences que les laboureurs tirent des différentes couleurs des terres, & les botanistes de celles des fruits. L'art de découvrir le caractere des hommes par la physionomie, est en partie fondé sur l'observation des couleurs. Des présages fondés sur la couleur du soleil, de la lune, de la mer, de l'horizon, *&c.* Divers usages que les anciens ont fait du blanc & du noir employés comme couleurs symboliques. *Ibid. b*. A qui sont réservés les habits jaunes à la Chine. Usages du rouge parmi les anciens & les modernes. Pourquoi les enfans devoient porter des habits de laine de différentes couleurs. Usages que les anciens faisoient des couleurs pour l'ornement de quelques statues. Des couleurs employées par certaines nations pour se peindre le corps, & par la nature pour distinguer les nations. *Ibid.* 631. *a*.

COULEUR, (*Bijoutier*) mêlange de différens acides par lequel on rend à l'or sa couleur naturelle. Deux sortes de ces mêlanges, l'un appellé *tirepoil*, l'autre *verdet* : leur composition. Comment se fait l'opération du tirepoil, celle du verdet. IV. 333. *a*.

COULEUR, (*Peinture. Antiq.*) instructions que nous four-

niſſent les tableaux à moſaïque ou à freſque tirés des ruines d'Herculanum. Différentes eſpèces de couleurs deſtinées à la peinture qu'on a trouvées dans ce même lieu. Des moyens que les anciens employoient pour rendre leurs couleurs fixes. Cas qu'ils faiſoient des camayeux ou monochromes. Obſervation ſur ce genre de peinture. D'où les anciens tiroient les principales couleurs employées dans leurs tableaux. *Suppl.* II. 631. *b.* Moyen qu'a employé M. Moriconi pour conſerver les couleurs des tableaux que le roi de Naples a fait ſcier ſur les murs d'Herculanum. Ouvrages à conſulter ſur les couleurs dont ſe ſervoient les anciens. Jugement que MM. Cochin & Bellicart ont porté du coloris des tableaux d'Herculanum. Ouvrages à conſulter ſur la matiere des couleurs. *Ibid.* 632. *a.*

COULEURS. (*Peint.*) Les couleurs conſidérées ſous deux points de vue différens : d'abord comme ſimples matériaux, dont la qualité phyſique influe ſur l'effet & la conſervation d'un tableau, & enſuite comme une ſimple lumiere, qui par ſes modifications met le peintre en état d'imiter les couleurs des objets. *Suppl.* II. 632. *a.* I. Combien il importe au peintre de connoître la *matiere de ſes couleurs.* Comment un jeune artiſte s'inſtruira ſur les propriétés phyſiques des couleurs qu'il doit employer. Différentes propriétés de ces couleurs ſelon le principe élémentaire ou la ſubſtance d'où on les a tirées. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid. b.* II. *Des couleurs conſidérées ſous ce ſecond point de vue.* Leur infinie diverſité. Pour réduire à des régles fixes l'art du coloris, il faudroit débuter par ſe faire une notice complette de diverſes couleurs, afin de leur impoſer un nom, & déterminer les différentes modifications qu'une même couleur peut ſubir ſans ſe décolorer. Méthode que M. Mayer a imaginée pour claſſer toutes les couleurs qui exiſtent dans la nature, & les étaler ſur la palette du peintre, en ſorte qu'il puiſſe choiſir à coup ſûr celle que le cas exige. *Ibid.* 633. *a.* Obſervations ſur cette méthode, qui, quoique ingénieuſe, eſt encore imparfaite & laiſſe quelques incertitudes dans la pratique. *Ibid. b.* Ce qu'il y avoit encore à faire pour porter cet art à des regles fixes. Obſervation de M. Mengs ſur la beauté des couleurs. *Ibid.* 634. *a.*

COULEUR, (*Peinture*) différence entre la couleur & le coloris. III. 658. *b.* Dégradation des couleurs. IV. 760. *a.* Leçons que le Titien tiroit de la dégradation des couleurs obſervée ſur une grappe de raiſin. VII. 860. *a.* De l'harmonie de couleur. VIII. 51. *b.* Paſſage de couleur. XII. 121. *a.* Couleurs rompues, couleurs compoſées. XIV. 355. *b.* Artifice dans la diſtribution des couleurs pour contribuer aux maſſes de lumiere & d'ombre. III. 499. *b.* Couleurs ennemies. V. 693. *b.* Loix de l'enſemble par rapport aux couleurs d'un tableau. 713. *b.* Sur l'art de diſtribuer les couleurs, *voyez* CLAIR-OBSCUR & COLORIS. Préparation des couleurs. Deux manieres de tirer les couleurs de toute ſorte de plantes récentes. IX. 169. *b.* 170. *a*, *b.* Préparation des couleurs pour le lavis. II. 266. *b.* Maniere de faire pour le lavis des couleurs de toutes les fleurs qui ont un grand éclat, & de les rendre portatives. 284. *b.* Matieres d'où l'on tire les couleurs pour la peinture en émail. V. 541. *a*, *b*, &c. De la préparation de ces couleurs. 539. *b.* Maniere de laver les couleurs employées pour la peinture en cire, & de les purifier. V. 613. *a*, *b.* Couleurs pour la peinture à freſque. VII. 304. *a*, *b.* Préparation des couleurs pour le papier marbré. X. 73. *b*, &c. Des couleurs dans la miniature. 549. *a.* 550. *a*, *b.* Des couleurs pour la porcelaine de la Chine. XIII. 110. *b.* Celles qu'on pourroit leur ſubſtituer en Europe. 121. *b.* Des couleurs pour la porcelaine. *Suppl.* IV. 510. *a*, *b.* Couleurs pour peindre la fayence. VI. 457. *b.* Huile que les peintres mêlent à leurs couleurs pour les faire ſécher. VIII. 340. *a.* Pierre à broyer les couleurs. XII. 600. *a.* Maniere de fondre les couleurs ſur le tableau. I. 145. *a.* Couleurs qui ſe déchargent. IV. 665. *b.* Couleurs pour la peinture des toiles des Indes & des toiles imitées des Indes. XVI. 370. *b.*— 374. *b*, &c. Epreuve que les peintres font de leurs couleurs pour s'aſſurer ſi elles ſont durables. *Suppl.* III. 696. *a.*

Couleur locale, en peinture. IV. 333. *a.*

COULEURS *locales.* (*Peint.*) Couleurs naturelles des objets que le peintre veut repréſenter. La couleur d'un corps n'eſt autre choſe que la lumiere réfléchie de ce corps dans l'œil du ſpectateur. Cette lumiere peut varier à l'infini, tant par rapport aux degrés de force, qu'à l'égard de ſes autres qualités. *Suppl.* II. 634. *a.* Ainſi les couleurs locales peuvent varier par la différente intenſité de la lumiere, par l'eſpece de lumiere qui éclaire les objets, par le mêlange des lumieres de différentes eſpeces, & enfin par la nature de l'eſpace qui eſt entre les corps colorés & l'œil. D'où réſulte l'harmonie des couleurs. La ſcience des couleurs locales ſe réduit à deux points principaux, l'un que la couleur de chaque objet ſoit vraie, l'autre qu'elle produiſe un bon effet à l'égard du tout. Le premier point roule ſur la ſcience de déterminer les nuances de la couleur qu'on aura choiſie, par la nature des jours & par l'intenſité de la lumiere. *Ibid. b.* Le ſecond concerne l'art de faire ſervir les couleurs locales à l'harmonie & au relief de l'enſemble. Directions ſur ce ſujet. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 635. *a.* *Voyez* CLAIR-OBSCUR.

Couleurs rompues, en peinture : ce mot eſt ſynonyme à *demi-teintes.* Obſervation ſur l'effet de ces couleurs. IV. 333. *a.*

COULEUR, *bonne* (*Peint.*) IV. 333. *b.*

COULEUR, *belle* (*Peint.*) IV. 333. *b.*

COULEUR, (*Poéſie*) différens moyens que le poëte met en uſage pour peindre les objets à l'imagination, en ſorte qu'ils ſemblent former un tableau vivant & animé. Auteurs qui ont penſé que les couleurs poétiques décidoient du ſuccès d'un poëme. Excès où tombent quelques-uns dans leurs peintures poétiques. Cette profuſion condamnée. Le poëte doit conſidérer que tous ces ornemens ſont ſubordonnés à des impreſſions d'un genre plus relevé & plus important. C'eſt à la maniere de diſpenſer les couleurs poétiques, qu'on connoît au vrai le jugement & le goût du poëte & de l'orateur. *Suppl.* II. 635. *b.*

COULEUR, (*Teinture*) noms de ces couleurs & des ingrédiens dont elles ſont compoſées. XVI. 8. *a*, *b.* 9. *a.* Effets des mêlanges des couleurs en teinture. 24. *a*, *b.* Pié de couleur. XII. 565. *b.* Comment on aſſure les couleurs. I. 775. *a.*

COULEUR. (*Jardin. Botan.*) Couleurs des fleurs. VI. 855. *a*, *b.* Action du ſoleil ſur la couleur des fleurs qu'on expoſe à ſa chaleur pour les ſécher. 858. *b.*

COULEUR, (*mettre en*) terme de doreur. IV. 333. *b.*

Couleur, terme de rubrique, uſité dans les égliſes grecque & latine, pour diſtinguer les offices des différens myſteres, & des différentes fêtes qu'on y célebre. Cinq couleurs en uſage dans l'égliſe latine. Application qu'on en fait aux différentes fêtes dans l'égliſe de Paris. Des couleurs chez les Grecs, chez les Anglicans. IV. 333. *b.*

COULEUR, (*Médecine*) ſignes qu'on tire dans les maladies des changemens dans la couleur de la peau. Rougeur & maigreur du viſage. Couleur jaune. Couleur pâle. Couleur rouge jointe à la chaleur, à la ſéchereſſe & à la rigidité de la peau. IV. 333. *b.* Conſidération de la couleur des urines, de celle des yeux, de la langue, des ongles. *Ibid.* 334. *a.*

COULEUR. (*Critiq. ſacr.*) Ouvrages tiſſus de fils de diverſes couleurs. XII. 944. *b.*

COULEUR, (*Blaſon*) émail. Cinq couleurs en armoiries. Maniere de les repréſenter en gravure. Leur ſignification. *Suppl.* II. 635. *b.*

COULEUR, (*Blaſon*) *Voyez* les *planches du Blaſon*, vol. II.

Couleurs, maniere de les repréſenter. V. 545. *a.* Couleur tannée. XV. 888. *b.* Origine de l'uſage de ne point mettre couleur ſur couleur. *Suppl.* II. 626. *a.* Exception à cette regle. 642. *b.* *Voyez* ÉMAUX.

COULEUR *favorite*, (*Jeu*) ce qu'on entend par-là quand on joue au médiateur. IV. 334. *a.*

COULEVRINE, & *demi-coulevrine.* (*Art milit.*) Coulevrine de Nancy : ſa portée. IV. 334. *a.*

Coulevrine, appellée demi-canon. IV. 811. *a.* Petite coulevrine appellée ſpirole. XV. 478. *b.* Coulevrine de Nancy. *Suppl.* IV. 6. *b.*

COULEUVRE, (*Zoolog.*) *voyez* SERPENT.

Couleuvre. Différence entre la vipere & la couleuvre. XVII. 321. *b.* Attraction qu'exerce la couleuvre ſur le crapaud. IX. 954. *b.* Couleuvre bleue de la Caroline, vol. VI des planches. Regne animal, pl. 29.

COULEUVRE, (*Mythol.*) reptile conſacré à Eſculape. IV. 334. *a.*

COULEUVRE, (*Bois de*) racine des Indes orientales. Sa deſcription. Iſles d'où on la tire. La noix vomique, ſelon quelques-uns, & le bois de couleuvre prennent naiſſance du même arbre. IV. 334. *a.* Qualités vénéneuſes de cette racine. *Ibid. b.*

Couleuvre, machine dont les Caraïbes ſe ſervent pour exprimer le ſuc du manioc. Sa deſcription. Son uſage. IV. 334. *b.*

COULISSE. IV. 335. *a.*

COULISSE, *mouvement de*, (*Anatomie*) celui qui ſe fait, lorſqu'un os gliſſe ſur un autre dans l'articulation ligamenteuſe lâche. Mouvement de la tête du radius dans la cavité du *cubitus.* Quelque multipliés que ſoient les noms grecs des articulations, on ne ſauroit les accommoder avec toutes celles qui ſe préſentent dans le corps de l'homme ; néceſſité d'en tirer alors de notre langue, d'en adopter de ceux des arts, ou d'en créer. IV. 335. *a.*

COULISSE. (*Théatre lyriq.*) Comment ſe font les changemens de décoration. Différentes ſignifications du mot *couliſſe.* Des couliſſes de l'opéra de Paris ; de la maniere dont s'y font les changemens. IV. 335. *b.*

Couliſſe. Chaſſis de couliſſe. III. 233. *a.*

Couliſſe, en terme de formier. IV. 335. *b.*

COULISSE, (*Horlog.*) piece d'une montre. Sa deſcription. Son uſage. IV. 335. *b.*

COULISSE, (*Hydraul.*) IV. 335. *b.*

Couliſſe de galée, terme d'imprimerie : deſcription. IV. 335. *b.*

COULISSE, (*Orfevr.*) place disposée à recevoir les charnons qui composent la charniere. Comment on la forme. En quoi consiste sa perfection. IV. 336. *a.*

COULISSE, (*Raffin. de sucre*) IV. 336. *a.*

COULOIRE, divers usages de ce mot, en économie rustique, en cuisine, & chez les épingliers. IV. 336. *a.*

COULOM-CHA, (*Hist. mod.*) espece de pages que le roi de Perse envoie aux personnes de marque pour leur signifier ses ordres. Pourquoi ils prennent le nom qui signifie esclave du roi. Présens qu'ils reçoivent de celui vers qui le le sophi les envoie. IV. 336. *b.*

COULON-CHAUD *brun*, (*Ornith.*) vol. VI des planch. Regne animal, pl. 35.

COULURE, usages de ce mot dans l'économie rustique, en terme de pêche & de fondeur. IV. 336. *b.*

COULURE, (*Econom. rustiq.*) blé coulé, celui dont l'épi est vuide par sa pointe, ou ne contient que du grain vuide de farine, & qui est assez petit pour passer par le crible. Diverses causes auxquelles on attribue cet accident, 1°. la gelée, 2°. les éclairs, 4°. l'âge, la constitution & autres circonstances où les plantes peuvent se trouver, &c. *Suppl.* IV. 641. *a.*

COUODO, mesure de Portugal, *&c.* ce qu'elle contient. IV. 336. *b.*

COUP. (*Chir.*) effets divers des coups selon leur violence. IV. 336. *b. Voyez* PERCUSSION.

COUP *de soleil*, (*Médec.*) les nuées qui font quelquefois le même effet que les verres ou miroirs ardens, peuvent produire des coups de soleil. Le même effet peut avoir lieu quand le soleil sort tout-à-coup d'un nuage obscur. Maux que peuvent causer les coups de soleil. Méthode préservative pour éviter ces accidens. Méthode curative. IV. 337. *a.*

COUP *foudroyant*, (*Physiq.*) comment se fait cette expérience. IV. 337. *a.* Différentes manieres dont elle se fait sentir, selon la force de l'électricité, la constitution & le tempérament des personnes qui la font. Ce que dit M. Musschenbroek sur cette expérience, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Réaumur, après l'avoir faite pour la premiere fois. Pourquoi elle est appellée *coup foudroyant*. Empressement que témoigne tout le public à être témoin de cette expérience. *Ibid. b.* C'est à Leyde qu'elle se fit pour la premiere fois en 1746. On apprit ensuite que nous devions cette découverte à M. Cuneus. *Ibid.* 338. *a.* Exposition détaillée de tout ce qui regarde ce phénomene. Pour cet effet on donne ici, 1°. une idée de plusieurs propriétés des corps électrisables par communication, & de ceux qui ne le sont pas. 2°. On montre par l'analyse des faits, que l'expérience de Leyde n'est qu'une suite de ces propriétés. Une des grandes différences entre les corps électrisables par communication, & ceux qui ne le sont pas, c'est que les premiers paroissent être les vrais réservoirs de la matiere électrique, & que les seconds paroissent n'en point contenir du tout. Les premiers paroissent encore ne pouvoir contenir qu'une certaine quantité de feu ou fluide électrique dans leurs pores, & aussi-tôt qu'on leur en ajoute au de-là, le surplus tend à s'échapper de toutes parts. Phénomenes qui résultent de ces propriétés. *Ibid. b.* Autre propriété des corps électrisables par communication; en les touchant, on leur communique ou on leur enleve l'électricité dans un instant; expériences qui le prouvent; au lieu que les substances électriques par elles-mêmes peuvent être touchées dans plusieurs points à la fois, sans leur enlever toute leur électricité; & on ne peut les électriser par communication, qu'autant que le corps qui les électrise les touche dans un grand nombre de points à la fois. Hypothese par laquelle l'auteur explique ces phénomenes. *Ibid.* 339. *a.* Singuliere propriété du verre: pendant que la surface opposée à celle qu'on électrise est en contact avec du métal, *&c.* il acquiert la faculté de donner du fluide électrique par la surface électrisée, & d'en pomper par son opposée qui est en contact avec le corps métallique: expériences qui démontrent cette propriété. *Ibid. b.* On ne peut substituer au verre que la porcelaine & le talc dans l'expérience du coup-foudroyant. Analyse des moyens que l'on emploie pour la faire, & de ce qui se passe dans cette expérience. L'auteur explique comment des différentes propriétés du verre & des corps électrisables par communication, il en doit résulter un choc dans la personne qui fait cette expérience. *Ibid.* 340. *b.* Caractere qui distingue le phénomene appellé *coup-foudroyant* de celui d'une simple étincelle que l'on tire du conducteur. Nouvelle expérience qui confirme l'hypothese que l'auteur a établie. Pourquoi les secousses que l'on ressent dans le coup-foudroyant se font sentir aux articulations des membres, comme aux coudes, aux épaules, *&c. Ibid.* 341. *a.* Autres expériences faites avec la bouteille de Leyde, que l'explication donnée ci-dessus paroît confirmer. *Ibid. b.* Explications du coup-foudroyant, données par MM. l'abbé Nollet, Jallabert, Watson & Franklin. *Ibid.* 342. *a.* Questions que l'on peut faire par rapport à cette expérience. 1°. Si l'on peut substituer indifféremment toutes sortes de matieres à l'eau que l'on met dans la bouteille. 2°. Si la grandeur ou la forme du vase n'y change rien. 3°. Si l'on peut en augmenter la force, & comment. 4°. Si plusieurs personnes peuvent faire cette expérience tout-à-la-fois, comme une seule, & si alors l'effet est instantané.

Réponse à la premiere question. Toutes les substances capables de s'électriser par communication, & disposées sous une forme à toucher le verre en plusieurs points à la fois, seront propres à cette expérience. Cependant les métaux calcinés ne peuvent y être employés. *Ibid. b.* L'expérience ne se feroit pas moins avec une bouteille épuisée d'air & scellée hermétiquement; ou avec une bouteille pleine d'eau ou de limaille, & scellée comme il vient d'être dit.

Réponse à la seconde question. La forme de la bouteille est indifférente pour le succès de l'expérience. Exemple tiré des changemens que firent à cet égard MM. Bévis & Jallabert.

Réponse à la troisieme question. Si l'on suppose le globe, ou les globes qu'on emploie, capables de fournir une assez grande quantité d'électricité, plus le vase ou le morceau de verre dont on se servira pour l'expérience, sera grand, plus les effets seront considérables. *Ibid.* 343. *a.* Expériences de M. Watson sur cet objet. Autres moyens d'augmenter la force du coup-foudroyant. *Ibid. b.*

Réponse à la quatrieme question. Par la nature des choses, l'effet semble devoir se transmettre à des distances infinies, & instantanément tant que la continuité n'est pas interrompue. Expériences qui le prouvent: celles de M. l'abbé Nollet dans la grande galerie de Versailles; celles qui se firent dans le cabinet des médailles avec le roi, & quelques personnes de sa cour; celles de M. le Monnier dans le clos des chartreux; celles de M. Watson & de quelques membres de la société royale de Londres. *Ibid.* 344. *a.* Celles que fit à Geneve M. Jallabert dans une galerie située sur le Rhône. Autres effets produits par l'expérience du coup-foudroyant, comme de percer des cartes, du papier, d'enflammer de la poudre, de faire une espece de fusion froide des métaux. Méthode à suivre pour ces expériences. *Ibid. b.* Réflexions de l'auteur sur l'application de l'expérience du coup-foudroyant à la médecine. *Ibid.* 345. *a.*

Coup-foudroyant, nouvelle maniere de faire cette expérience. Ses effets. VI. 615. *b.* Explication de ce phénomene par M. Nollet. 622. *a.* Par M. Franklin. *Ibid. b.*

Coup de crochet., en bâtiment. IV. 345. *a.*

Coup-d'œil, (*le*) dans *l'art milit.* Art de connoître la nature du pays où l'on fait la guerre, les avantages & désavantages des partis, *&c.* Importance de ce coup d'œil militaire. IV. 345. *a.* Philopœmen avoit un coup d'œil admirable. Passage de Plutarque sur ce général, qui renferme en même tems un abrégé des préceptes qui peuvent former un général au coup-d'œil. Ouvrage de M. Folard à consulter. *Ibid. b.*

COUP-D'ŒIL. (*Art du Dessin*) Importance du coup-d'œil dans le dessinateur & dans le peintre. Talent de M. Huber de Geneve dans l'art des découpures, fondé en partie sur la justesse du coup-d'œil. Presque tous les peintres qui vivoient lors de la restauration des arts, possédoient le coup-d'œil dans un dégré éminent. *Suppl.* II. 641. *a.*

Coup-d'œil, le, (*Beaux-arts.*) Observations qui montrent que cette qualité est essentielle à l'artiste. *Suppl.* II. 908. *b.* 909. *a.* 920. *b.*

COUP-PERDU. (*Art. milit.*) IV. 345. *b.*

COUP *de partance.* (*Marine*) Coups de canon à l'eau, comment on les bouche. Coup de canon en bois. IV. 345. *b.*

COUP *de vent.* (*Marine*) IV. 345. *b.*

COUP *de mer.* (*Marine*) IV. 345. *b.*

COUP *de gouvernail.* (*Marine*) IV. 345. *b.*

COUP, *petits coups.* (*Bas au métier*) IV. 345. *b.*

COUP. (*Brasserie*) IV. 346. *a.*

COUP. (*Fauconnerie*) IV. 346. *a.*

COUP *fouré.* (*Escrime*) IV. 346. *a.*

COUP de niveau. (*Hydraul.*) IV. 346. *a.*

COUP de hanche. (*Manege*) IV. 346. *a.*

COUP de lance. (*Manege*) IV. 346. *a.*

COUP sec. (*Billard*) IV. 346. *a.*

COUP d'ajustement. (*Mail*) IV. 346. *a.*

COUPAN, (*Comm.*) monnoie du Japon en or & en argent. Son poids. On n'en peut guere établir le prix. IV. 346. *a.*

COUPE, (*Hist.*) différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. Coupe de bénédiction. Coupe de salut, dont il est parlé dans les pseaumes, & le troisieme livre des Machabées. Les Juifs ont encore aujourd'hui de ces coupes d'actions de graces. La coupe, dans le style de l'écriture, marque aussi quelquefois le partage. IV. 346. *a.* De la coupe de Joseph, dont il est dit qu'il se servoit *pour prédire l'avenir.* Divers sentimens sur ces paroles. Les anciens avoient une sorte de divination par la coupe. Comment on devinoit par le gobelet. Réflexions de l'auteur sur l'art de deviner que possédoit Joseph. Autres sens que peut avoir le texte hébreu, par lesquels on ne sauroit attribuer à ce patriarche, d'avoir fait usage de sa coupe pour prédire l'avenir. *Ibid. b.*

Coupe, voyez *Vase à boire*, *Gobelet*, *Tasse*. Coupe à boire des

anciens Saxons. XVI. 857. *b.* Coupe appellée *cantharus*. XVII. 760. *b* Autre dite *cratere*. IV. 436. *a. b.* Uſage que les Romains faiſoient du cyathe. 585. *a. b.* De l'uſage des anciens de donner à leurs convives des coupes d'or & d'argent. II. 832. *b.* Diſtribution des coupes devant chaque convive. IV. 168. *b.*

COUPE, (*Aſtron.*) conſtellation. IV. 346. *b.*—Sur ſon origine, *voyez Suppl.* III. 468. *b.*

COUPE, (*Juriſpr.*) meſure pour les grains uſitée en certaines provinces. IV. 346. *b.*

COUPE, (*Belles-Lettr.*) arrangement de diverſes parties qui compoſent un poëme lyrique. Un tel poëme paroît fort peu de choſe à la premiere inſpection : cependant peu d'auteurs réuſſiſſent en ce genre. Le poëte dans ces compoſitions ne tient que le ſecond rang après le muſicien dans l'opinion commune : Boileau a beaucoup contribué à nourrir dans les eſprits une fauſſe prévention contre de tels ouvrages. Cependant il en eſt peu dans la poéſie qui doivent avoir la préférence ſur le lyrique. Talent que ſuppoſe dans le poëte la bonne coupe théatrale d'un poëme de cette eſpece. *Voyez* COUPER. IV. 347. *a.*

Coupe, terme de ſculpture & d'architecture. IV. 347. *a. Voyez* ORTHOGRAPHIE & PROFIL. *Ibid. b.*

COUPE, (*Gravure en bois*) en quoi conſiſte cette opération. IV. 347. *b.*

Coupe des pierres ou *ſtéréotomie*. En quoi conſiſte cette ſcience. Ce mot ne ſignifie pas l'ouvrage de l'artiſan qui taille la pierre, mais la ſcience du mathématicien qui le conduit. Auteurs qui en ont écrit. IV. 347. *b.*

Coupe des pierres, double coupe. V. 79. *b.* Fauſſe-coupe. VI. 453. *b.* Joints dans la coupe. VIII. 869. *a.* Ouvriers chargés de l'appareil des pierres. I. 543. *b.* — *Voyez* VOUTE, *voyez* auſſi les planches d'architecture, vol. 1.

Coupe des bois. Article ſur cet ſujet. VII. 129. *b.* De la coupe des bois de charpente XIII. 28. *a.* Regle qu'il faudroit ſuivre ſur la coupe des taillis. II. 298. *b.* Regles établies ſur la coupe des bois. *Suppl.* II. 29. *b.*

COUPE *des cheveux*. (*Perruq.*) IV. 347. *b.*

COUPE *d'habits*. (*Taill.*) *Voyez* les planches du tailleur. IV. 348. *a.*

COUPE *des peaux*. (*Fourreur.*) IV. vol des planches.

COUPÉ, (*Muſique.*) note coupée. IV. 348. *a.*

COUPÉ. (*Belles-lett.*) Style coupé. *Suppl.* III. 307. *b.*

Coupé, dans la danſe, pas coupé, comment on doit l'exécuter. IV. 348. *a.*

COUPÉS, (*Demi-*) pas de danſe. Ces pas ont quatre attitudes qu'on explique ici. IV. 348. *a.*

COUPÉS *du mouvement*, (*Danſe.*) maniere de faire ces pas, les plus gracieux & les plus gais qu'on ait inventés. IV. 348. *b.*

COUPÉ. (*Blaſon.*) IV. 348. *b.*

COUPÉ, (*Blaſon.*) l'une des partitions de l'écu. Animaux coupés. *Suppl.* II. 641. *b.*

Coupé, terme d'eſcrime. IV. vol. des planches, article *Eſcrime*, page 8. *b.* 9. *a.*

Coupe-cercle, inſtrument de mathématique. Outil du menui- IV. 348. *b.*

COUPELLE. (*Docim. Chim.*) Deſcription de ce vaiſſeau. Son uſage. IV. 348. *b.* Matieres qu'on doit choiſir pour faire des coupelles. Comment on doit la préparer. Inſtruction ſur la maniere de faire ces vaiſſeaux. *Ibid.* 349. *a.* Eſſai qu'il faut faire du ſpath dont on veut ſe ſervir, avant de l'employer pour les coupelles. *Ibid. b.*

Coupelle pour l'affinage de l'argent. XII. 779. *a. b.* Différence entre la coupelle & le ſcorificatoire. XIV. 805. *a.* Cendre qu'on emploie pour la formation des coupelles. II. 815. *b.* Fondant qu'on emploie pour l'opération de la coupelle. VII. 71. *a.* Comment on peut par la coupelle retirer l'argent de quelques-unes de ſes mines. V. 993. *a.* Globule d'argent qui reſte ſur la coupelle au fourneau d'eſſai. II. 384. *a.* Grain de plomb fin qui ſe trouve avec le culot dans le coupellement de l'argent : moyen de l'en défalquer dans la peſée du bouton de fin. VII. 831. *b.* Pourquoi il arrive quelquefois que le plomb ne ſe ſépare pas parfaitement de l'argent à la coupelle. II. 285. *a.* Faire fumer une coupelle. VI. 131. *a.* Coupelles repréſentées. III. vol. des pl. article *Chymie*, pl. 13.

COUPE-PAILLE, (*Maréch.*) machine à couper la paille pour la nourriture du cheval. Sa deſcription & ſon uſage. IV. 350. *a. Voyez* HACHOIR.

COUPER *un opéra*. Quinault a coupé les ſiens par la grande déclamation. On connoiſſoit à peine la danſe de ſon tems. Ce ne fut qu'au ballet du triomphe de l'amour qu'on introduiſit en France des danſeuſes dans les repréſentations en muſique. IV. 350. *a.* Raiſon pour laquelle Quinault n'a pas coupé ſes opéras pour la danſe. Pourquoi des opéras faits à l'imitation de ceux de ce poëte ne ſeroient-ils plus accueillis aujourd'hui. Pieces de la Mothe coupées de la nouvelle maniere. Ce que doit obſerver aujourd'hui un poëte lyrique par rapport à la durée & à la coupe de ſes pieces. *Ibid. b. Voyez* COUPE.

COUPER. (*Muſiq.*) Couper une note. Signe qui indique qu'une note doit être coupée. *Suppl.* II. 641. *b.*

Couper, en bâtiment. Couper une pierre. Couper le plâtre. Couper le bois. IV. 351. *a.*

Couper du trait dans la coupe des pierres. IV. 351. *a.*

COUPER *le cable*, (*Marine*) Pourquoi on le fait. Ce qu'on pratique quelquefois pour éviter de le couper. Procès-verbal que fait un maître de navire, lorſqu'il eſt obligé de couper le cable. IV. 351. *a.*

Couper un mât. Dans quel tems & comment on le fait. Précautions dont on uſe. IV. 351. *a. Voyez* DÉMATÉ.

Couper la lame. IV. 351. *a.*

Couper l'or. (*Batteur d'or*) IV. 351. *a.*

Couper, uſages de ce mot en divers arts & métiers. IV. 351. *b.*

Couper, ſe, (*Manege*) Chevaux qui ſe coupent. D'où vient ce défaut. Couper le rond, la volte. IV. 351. *b.*

Couper, en terme de jeux. Couper les cartes, les dés; couper la balle dans le jeu de paume. IV. 352. *a.*

COUPEROSE, lieux d'où on la tire. XVI. 11. *a. Voyez* VITRIOL.

COUPLE, (*Marine.*) côtés ou membres du navire. IV. 352. *b. Voyez* GABARI.

Couples ou *fermures*. Regles de conſtruction par rapport à cette partie du vaiſſeau. IV. 352. *b.*

Couple. Clés qu'on met dans les mailles des couples. *Suppl.* II. 459. *b.* Premier couple de l'avant. 513. *a.*

COUPLE. (*Vénerie*) Coupler les chiens. IV. 352. *b.*

COUPLE. (*Blaſon*) Uſage des mots *couple & couplé*. IV. 353. *a.*

COUPLE, (*Blaſon.*) meuble d'armoirie. Chiens couplés. Fruits couplés. *Suppl.* II. 641. *b.*

COUPLET, en belles lettres & muſique. Le même terme employé chez les arquebuſiers, chez les ferruriers. IV. 353. *a.*

Couplet, différence entre l'air & le couplet. XII. 826. *a.* Des chanſons à pluſieurs couplets ſur un même air. *Suppl.* II. 320. *b.*

Couplets de preſſe d'imprimerie. IV. 353. *a.*

Couplet, réflexions de l'auteur ſur le tirage des charrettes & des traîneaux. VII. 123. *b.*

COUPOIR, (*Ecriv. & Librair.*) couteau d'ivoire ou de buis. IV. 353. *a.*

COUPOIR, (*Fonderie en caractere*) quels ſont ces inſtrumens. Coupoir de bois. Sa deſcription, ſon uſage. IV. 353. *a.* Coupoirs de fer, avantage qu'ils ont ſur ceux de bois. Par qui & à quelle occaſion le coupoir de fer fut inventé. L'uſage de cette machine long-tems abandonné depuis la mort de l'inventeur. Comment cet uſage s'eſt renouvellé. IV. 353. *b.*

Coupoir à la monnoie. Deſcription de cet inſtrument. IV. 353. *b.*

COUPOLE, *voyez* DÔME & VOUTE, ouverture au haut d'une coupole pour éclairer un eſcalier. XI. 722. *a.*

COUPON *d'action* (*Comm.*) portion de la dividende, ou répartition d'une action. En quel tems & quelle occaſion ce terme s'eſt introduit en France dans les finances. Cet uſage des coupons établi enſuite dans le commerce des actions de la compagnie des Indes. Ce que ſont ces coupons. Pourquoi ils ont été inventés. Pourquoi ils ſont appellés coupons. Une police d'actions pour trois années eſt marquée de ſept ſceaux. Tous les trois ans les billets ſe renouvellent. Modele de ces billets. IV. 354. *a.* Les billets des nouvelles loteries royales ont auſſi leurs coupons. IV. 354. *b.*

Coupons de la loterie royale de l'année 1744. I. 484. *b.*

COUPON, (*Comm.*) toile d'ortie qui ſe fait à la Chine, d'une plante appellée *co*, &c. Travail du chanvre qui ſert à la fabrique du coupon. IV. 254. *b.*

Coupons, toile en. XVI. 381. *a.*

COUPONS, (*Manuf. d'étoff.*) IV. 354. *b.*

Coupon, dix-huitieme partie d'un train de bois flotté. Longueur & largeur du train, *&c.* IV. 354. *b. Voyez* TRAIN.

COUPURE, (*Chir.*) une coupure légere ſe guérit d'elle-même. Une coupure conſidérable prend le nom de bleſſure ou de plaie. En quoi conſiſte en général l'art de guérir les plaies. Différence entre coupure & inciſion. IV. 354. *b.*

Coupure, uſage de l'herbe de mille-feuille contre les coupures. X. 515. *b.*

COUPURES, (*Fortificat.*) dans les ouvrages attaqués. IV. 354. *b.*

COUR, (*Architect.*) les cours principales doivent être plus profondes que larges. Cour principale. Avant-cour, baſſes-cours. IV. 355. *a.*

Cour, avant-cour. I. 861. *a.* Baſſe-cour. II. 121. *a.*

COUR, (*Hiſt. mod. & anc.*) lieu qu'habite un ſouverain. La cour eſt le centre de la politeſſe d'une nation. Le goût y eſt rafiné par un uſage continuel des ſuperfluités de la fortune. Divers effets de cette perfection & de cette délicateſſe dont les courtiſans acquierent la connoiſſance. Idée que l'auteur de l'eſprit des loix donne de la cour. IV. 355. *a. Voyez* COURTISAN.

Cour. Flatteries de cour. VI. 844. *a.* Mot de la Bruyere ſur

ſur la vie de la cour. XII. 646. *b.* Autorité prépondérante de la cour ſur le langage national. XVII. 517. *a.*

COUR. (*Juriſp.*) On donnoit autrefois le titre de cour à toutes ſortes de tribunaux. On ne le donne plus qu'aux compagnies ſouveraines. *Cour* ſignifie quelquefois ſimplement *juriſdiction*. Congé de cour. Ravoir la cour. IV. 355. *a.* Rendre la cour à ſes hommes. *Ibid. b. Voyez* CORPS DE COUR.

Cour du roi à Aigues-mortes. IV. 355. *b.*

Cour royale de Beziers. IV. 355. *b.*

Cour de Berry. IV. 355. *b.*

Cour du duc de Bourgogne. IV. 355. *b.*

Cour du bailli de Grenade. IV. 355. *b.*

Cour de chrétienté, cour d'égliſe. IV. 355. *b.*

Cour commune. IV. 355. *b.*

COURS *des Aides.* Leurs objets & leurs juriſdictions. Dans l'origine, la cour des aides de Paris étoit unique. Création de pluſieurs autres. Il y en a cinq aujourd'hui en France. La premiere eſt celle de Paris. La ſeconde celle de Montpellier. Tems & cauſe de ſon établiſſement. Lieu de ſes ſéances. IV. 355. *b.* On y a uni en 1629 la chambre des comptes. La troiſieme eſt celle de Bordeaux. Cour des Aides en la ville de Perigueux, établie en 1550, & ſupprimée en 1557. Cour des aides à Bordeaux établie en 1637. Divers lieux où elle a été tranſportée. Son reſſort. La quatrieme celle de Clermont en Auvergne. Tems & lieu de ſon premier établiſſement. Son reſſort. La cinquieme celle de Montauban, établie d'abord à Cahors, *&c.* Etendue de ſon reſſort. Huit autres cours unies ſoit aux parlemens, ſoit aux chambres des comptes, & qui ont le même reſſort que celui des parlemens de leurs provinces. Autres cours des aides qui ont été établies & ſupprimées. *Ibid.* 356. *a.*

Cour des aides de Paris. Les anciennes ordonnances font marcher ſes jugemens de pair avec ceux du parlement. La juriſdiction de cette cour n'eſt point un démembrement de celle des autres cours ſouveraines.

1°. *Origine de la cour des aides.* Ce que ſignifie le terme d'aides. IV. 356. *b.* D'où les rois de France tiroient leur dépenſe dans les commencemens de la monarchie. Charles VII eſt le premier qui ait impoſé les aides de ſa ſeule autorité. Aides qu'on appelloit légitimes. Ces différentes impoſitions furent nommées *aides*, *ſubſides*, *tailles*, *gabelles.* Commiſſaires nommés chaque fois qu'on les établiſſoit. Divers exemples tirés des regnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean. IV. 357. *a.* Quelles étoient les provinces compriſes ſous le nom de la Languedoil, & ſous le nom de la Languedoc. Ordonnance du roi Jean donnée en 1355, que l'on doit regarder comme l'époque la plus véritable de l'inſtitution de la cour des aides. *Ibid. b.* Origine du nom d'élu donné aux officiers établis pour avoir en premiere inſtance la connoiſſance de tout ce qui concerne les aides. Généraux des aides ou députés généraux. Suppreſſion de l'aide de 1355 à la place de laquelle les états généraux impoſerent une capitation. Aide accordée par les bonnes villes en 1356 durant la captivité du roi Jean. Subſides accordés au mois de février ſuivant, par les états de la Languedoil. Les mêmes états aſſemblés à Compiegne, accorderent au dauphin en 1358 une aide pour le fait des guerres, la délivrance du roi, & la défenſe du royaume. *Ibid.* 358. *a.* En 1359, les états accorderent l'entretien de 1200 glaives. Les états de la Languedoc s'aſſembloient auſſi dans les mêmes circonſtances, mais ſéparément. Aides qu'ils accorderent. Aide établie par le roi Jean en 1360 dans toute la Languedoil pour payer ſa rançon. Elle devoit finir en 1366, mais elle fut prolongée fort au delà de ce terme. Cette aide étoit de celles qu'on appelloit légitimes. Impoſition ſemblable établie en Languedoc. *Ibid. b.* Il paroit que les généraux des aides à Paris commencerent dès-lors à être ordinaires. Avant que l'aide établie pour la délivrance du roi fût finie, il y eut encore d'autres aides établies pour la guerre. Ces aides pour la guerre ſubſiſterent juſqu'au décès de Charles V en 1380. Impoſitions augmentées par Charles VI. Abolition qu'il ſe vit forcé de faire enſuite de tous aides & ſubſides pour le fait des guerres, en novembre 1380. En 1382, le même roi rétablit tous les impôts qui avoient eu cours ſous ſon prédéceſſeur. Comme ces aides ont toujours ſubſiſté depuis, la fonction des élus & des généraux-conſeillers s'eſt perpétuée. *Ibid.* 369. *a.* Le roi ſe réſerva auſſi de nommer à ces offices. Sous quelle qualité ils ont été déſignés. Il y eut très-long-tems parmi eux les perſonnes les plus diſtinguées ; & les rois leur ont donné les marques de la plus grande conſidération. Ces généraux-conſeillers, outre l'adminiſtration de la juſtice, avoient encore la direction de la finance, qu'ils ont conſervée pendant long-tems, *&c.* Variations dans le nombre de ces officiers. *Ibid. b.* Etabliſſement de généraux ou conſeillers extraordinaires. Officiers inſtitués lorſque la cour fut transférée à Poitiers en 1425. Rétabliſſement de cette cour dans Paris en 1436. Fête célébrée le 13 janvier en mémoire de cette tranſlation. Suppreſſion & rétabliſſement de la juſtice des aides par Louis XI. Comment il fixa les officiers de cette compagnie. *Ibid.* 360. *a.* Création d'une ſeconde chambre en la cour des aides par Henri II, qui donna à tous les officiers le titre de généraux-conſeillers. Tranſlation faite par Henri III de la cour des aides à Tours. Rétabliſſement de cette cour dans ſa juriſdiction par Henri IV. Etabliſſement d'une troiſieme chambre & de douze nouveaux conſeillers par Louis XIII. La cour des aides a toujours eu le titre de *cour.* Quelques-uns de ſes officiers ont été élevés à la ſuprême dignité de la magiſtrature. Exemples. Du lieu dans lequel ils tenoient anciennement leurs ſéances. *Ibid. b.* Louis XI en 1477, accorda à cette cour les lieux appellés *chambres de la reine.* Bâtimens de la cour des aides.

Officiers de cette cour. Ceux dont elle eſt aujourd'hui compoſée. *Ibid.* 361. *a.*

Du *premier préſident.* Cette fonction demeura affectée aux eccléſiaſtiques. Il n'y avoit dans l'origine qu'un préſident, & cette place fut occupée par les perſonnes les plus qualifiées. Quel eſt le premier préſident dont on a connoiſſance. Vice-préſident qui lui étoit adjoint. Cette ſucceſſion de préſidens eccléſiaſtiques interrompue en 1401 & 1402. Dernier eccléſiaſtique qui a poſſédé cette dignité en 1510. Création d'un ſecond préſident par François I en 1522. Titres accordés par Henri II au premier préſident. *Ibid. b.* Suite chronologique des anciens préſidens, vice-préſidens & premiers préſidens de la cour des aides, avec la date de leur réception. *Ibid.* 262. *a.*

Préſidens. Il n'y avoit originairement qu'un ſeul préſident qui étoit eccléſiaſtique. Création d'un office de préſident laïc en 1470, pour préſider dans les affaires criminelles. Suppreſſion de cet office. Création d'un ſecond office de préſident en 1522. Henri II créa deux autres préſidens avec une nouvelle chambre. *Ibid.* 363. *a.* Louis XIII établit la troiſieme chambre & deux offices de préſidens pour cette chambre. Augmentation du nombre des préſidens par Louis XIV. Ils ſont aujourd'hui au nombre de dix.

Conſeillers d'honneur, établis pour la premiere fois en 1700. Ce que portent leurs proviſions. Comment ſe fait leur réception. Quoiqu'il n'y eût point de tels conſeillers en 1659, M. Pingré en eut les prérogatives.

Conſeillers. Ils furent ſans diſtinction entr'eux. Il y en eut enſuite d'établis les uns pour la finance, les autres pour la juſtice. Depuis 1417, il n'y eut plus de généraux-conſeillers & des conſeillers. Créations de quelques offices de généraux-conſeillers ſur la finance. Diſtinction faite du préſident des généraux-conſeillers & de conſeillers par François I. Henri II réunit tous les conſeillers ſous le titre de généraux-conſeillers. Créations de nouveaux offices par le même. *Ibid. b.* Diverſes créations faites par les rois ſuivans. Nombre actuel de ces conſeillers.

Avocats généraux. Il n'y en avoit anciennement qu'un. Inſtitution de cet office. Défenſes faites par Louis XII de plaider pour les parties. Avocats du roi extraordinaires. Second office d'avocat créé par François I. Troiſieme office créé en 1691. Fonctions des avocats généraux.

Procureur général. Ancienneté de cet office. On ne lui attribua d'abord que le titre de procureur du roi. Comment s'établit enſuite le titre de procureur général. *Ibid.* 364. *a.*

Subſtituts du procureur général de la cour des aides. Leur création par Henri III. Les quatre offices de ſubſtituts du procureur général ne furent levés qu'en 1606. Création & ſuppreſſion d'un cinquieme. Subſtituts qui avoient autrefois le titre d'adjoints du procureur général. Fonctions ordinaires des quatre ſubſtituts.

Greffiers en chef. Dès l'origine de la cour des aides, il y a eu un greffier établi. Henri III ſupprima tous les offices des greffes dans toutes les juriſdictions de ſon royaume. *Ibid. b* Divers changemens arrivés dans le nombre des offices de greffiers en chef. Leurs privileges & fonctions. Inventaires des regiſtres de la cour des aides.

Secrétaires du roi près la cour des aides. Ils furent établis par Charles VI en 1387, leur nombre & leurs fonctions. On ne trouve aucune mention de ces officiers depuis 1400 juſqu'en 1635, & il ne fut pourvu à ces offices qu'en 1675. Suppreſſion & rétabliſſement de ces offices en 1702, augmentés en 1716. Leurs privileges & prérogatives.

Greffiers de la cour des aides, création de greffiers & de commis en 1673 & 1675. *Ibid.* 365. *a.*

Greffier des appellations. Ses fonctions.

Greffiers civils & criminels. Leur inſtitution en 1675. Leurs fonctions en chacune des trois chambres.

Greffier des préſentations.

Greffier garde-ſacs & des dépôts.

Payeur des gages de la cour des aides.

Receveur des amendes Ibid. b.

Receveur des épices & vacations. *Contrôleur* des arrêts. *Huiſſiers.* *Compétence* de la cour des aides, *privileges*, *police intérieure.* *Ibid.* 366. *a.* Attributions faites à cette cour par différens édits & déclarations. *Ibid. b.* Cette cour a le droit de faire des réglemens pour la manutention de la juſtice, *&c.* Elle vérifie

les ordonnances, édits, *&c.* qui forment le droit général du royaume, *&c.* Elle enregiſtre les proviſions des chanceliers. Elle ſeule peut juger les officiers qui la compoſent lorſqu'ils ſont pourſuivis pour crime : exemple. Officiers ſur leſquels elle a juriſdiction. Lieux où s'exécutent ſes ſentences criminelles. Ses principaux officiers jouiſſent de la nobleſſe au premier degré. Exemptions dont ils jouiſſent. Leurs autres privileges. *Ibid.* 367. *a.* Examen qu'ils doivent ſubir. Leurs habits de cérémonie. Deux cérémonies annuelles auxquelles cette cour aſſiſte. *Ibid. b.* Son rang dans les cérémonies. C'eſt la date de la création qui regle le rang entre les compagnies. La cour des aides eſt compoſée de trois chambres. De la premiere. Objets & attributions de cette chambre. Rangs de la ſéance des princes & maréchaux de France quand ils viennent dans cette chambre. Il y a par an deux rentrées de la cour des aides. *Ibid.* 368. *a.* Grandes audiences qui ſe tiennent ſur les hauts ſieges. Audiences à huis clos. Séance des gens du roi aux grandes & aux petites audiences. Officiers qui compoſent la premiere chambre. De la ſeconde & de la troiſieme chambre. La diſtribution des procès & inſtances civiles ſe fait également entre les trois chambres, *&c. Ibid. b.* Comment ſe traitent les affaires, lorſqu'il y a partage d'opinions dans quelqu'une des chambres. Chambre des vacations. Séances de la cour des aides à la conciergerie. Les avocats du parlement plaident & écrivent en la cour des aides. Les procureurs ſont les mêmes pour cette cour & le parlement. Ordre dans lequel les conſeillers rouloient pour le ſervice. Changement qu'a fait à cet égard la déclaration du 10 août 1748. Comment ſe terminent les différends cauſés par quelque conflit entre le parlement & la cour des aides. IV. 369. *a.*

Reſſort de la cour des aides de Paris. Élections du reſſort. *Ibid. b.* Greniers à ſel du reſſort. *Ibid.* 370. *b.* Juges des traites foraines, ou maîtres des ports. *Ibid.* 371. *a.* Dépôts des ſels. Juges de la marque des fers. *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur la cour des aides. *Ibid.* 372. *a.*

Cour des aides, voyez AIDE. I. 193. *a*, *b.* Établiſſement de cette cour ſous François I. VII. 557. *a.* Enregiſtrement des lettres qui lui ſont adreſſées. V. 703. *a.* Copie qu'elle envoie aux ſieges de ſon reſſort des réglemens qu'elle reçoit. 705. *a.*

Cour des comptes, terme peu uſité en françois. IV. 372. *a.*

Cour d'égliſe, juriſdiction eccléſiaſtique par rapport au temporel. Il y avoit autrefois au châtelet, un procureur du roi en cour d'égliſe. IV. 372. *a. Voyez* COUR *de chrétienté.*

Cour d'égliſe. Notaire de cour d'égliſe. XI. 243. *a.* Procureur du roi en cour d'égliſe. XIII. 420. *b.*

Cour des finances. IV. 372. *a.*

Cour fonciere. IV. 372. *a. Voyez* VILLAGE.

Cour féodale. IV. 372. *a.*

Cour de France. IV. 372. *a.*

Cour laie. IV. 372. *a.*

Cour majeure ou pleniere de Béarn. Officiers qui la compoſoient. Objets de cette cour. IV. 372. *b.*

Cour des maréchaux. IV. 372. *b.*

Cour des monnoies. IV. 372. *b.*

Cour des mortes-mains. IV. 372. *b.*

Cour des pairs. XI. 762. *a*, *b.*

Cour perſonnelle. IV. 372. *b.*

Cour du petit-ſcel, à Montpellier. IV. 372. *b.*

Cour des piés-poudreux, en Angleterre. IV. 372. *b. Voyez* PIÉ.

Cour de Rome, *voyez* ROME, *cour de.*

Cour du roi. IV. 372. *b.*

Cour des ſalines, à la Rochelle. IV. 372. *b.*

Cour ſéculiere. IV. 373. *a.*

Cour ordinaire. IV. 373. *a.*

Cour ſouveraine. Quelles ſont les cours de ce nom. Il ne ſuit point de ce titre qu'elles aient aucune autorité qui leur ſoit propre. Pourquoi il leur eſt attribué. Officiers dont elles ſont compoſées. Leur autorité eſt bornée à leur reſſort. Elles ſont indépendantes les unes des autres. Comment elles ſe concilient en cas de conflict. En quoi le pouvoir des cours ſouveraines eſt plus grand que celui des autres juges. Leurs officiers jouiſſent de pluſieurs privileges. IV. 374. *a.*

Cours ſouveraines. III. 739. *b.* Chancelleries près ces cours. 114. *b.* Gens du roi dans ces cours. VII. 601. *b.* Des délibérations des cours ſur l'enregiſtrement d'une loi. Réglemens que font les cours. IX. 649. *a.*

Cour ſpirituelle de l'évêque d'Auxerre. IV. 374. *a.*

Cour ſubalterne & inférieure. IV. 374. *b.*

Cour de comté, en Angleterre. Ces cours étoient autrefois les principales juriſdictions du royaume. Loi du roi Edgar, qui parle de ces cours. Union des puiſſances ſéculiere & eccléſiaſtique dans ces cours. Séparation de ces puiſſances par Guillaume le conquérant. IV. 373. *b.*

Cour de la duché, ou *de la comté palatine de Lancaſtre.* Origine de cette cour du tems du roi Henri IV d'Angleterre. Officiers de cette cour. Création du duché de Lancaſtre. Ce duché ſéparé de la couronne ſous Henri IV, & réuni par Edouard IV ; mais Henri VII l'en ſépara encore, & le laiſſa ainſi à ſa poſtérité. IV. 373. *b.*

Cour fonciere, en Angleterre. IV. 374. *a.*

COURAGE, (*Morale*) définition. Divers mots ſynonymes, par leſquels on déſigne cette qualité ou vertu. Pour mériter véritablement l'eſtime, le courage doit être excité par la raiſon, le devoir, l'équité. Valeur d'Enée miſe en oppoſition à celle de Turnus. Courage d'Epaminondas. Diſtinction de deux ſortes de courages, celui du *cœur* & celui de l'*eſprit.* Cette premiere eſpece de courage eſt beaucoup plus dépendante de la complexion du corps, de l'imagination échauffée, des conjonctures, *&c.* IV. 374. *a.* Paſſage de la Bruyere ſur ce ſujet. Le courage d'eſprit eſt une des qualités les plus rares. Paſſage de Tacite. En quoi conſiſte la différence de ces deux courages. Cette diſtinction très-bien établie dans l'ouvrage intitulé : *Conſidérations ſur les mœurs.* Il ne faut que lire Plutarque & de Thou pour trouver des exemples de gens qui ont réuni admirablement en eux le courage de cœur & le courage d'eſprit ; mais le plus fort en ce genre, eſt celui d'Arria, femme de Pœtus. Réflexions de Pline ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

Courage. Différence entre courage, bravoure, valeur, cœur & intrépidité. II. 406. *b.* XVI. 820. *a*, *b.* Les animaux timides ont le cœur plus grand que ceux qui ont du courage. III. 594. *b.* Effets du luxe ſur le courage. IX. 764. *a.* Du courage des anciens peuples du Nord. VIII. 916. *b.* 918. *b.* 919. *a.* Cri de courage. IV. 461. *b.*

COURANT, (*Hydrograph.*) définition des courans par rapport à la navigation. Les courans en mer ſont ou naturels & généraux, ou accidentels & particuliers. Il y a grande apparence que parmi une infinité de cauſes accidentelles des courans, il s'en trouve pluſieurs qui ſont réglées. On cite à ce ſujet le ſentiment de l'auteur d'un ouvrage imprimé à Paris en 1746. Sur la cauſe générale des vents. Cauſe des courans, ſelon M. de Buffon. Lieux de l'Océan où ſe trouvent les courans les plus larges & les plus rapides. IV. 375. *a.* Violence des courans ſous l'équateur, entre l'Afrique & l'Amérique. Courans qui ſe trouvent vers le détroit de Gibraltar & dans celui de Magellan. L'obſervation des courans eſt un des points principaux de l'art de naviger. Méthodes des navigateurs pour en déterminer la direction & la force. Difficulté de déterminer les courans en pleine mer. Prix propoſé ſur ce ſujet en 1751, par l'académie royale des ſciences. *Ibid. b.*

Courans, *ſous-*, opinion de M. Halley ſur les ſous-courans, qu'il croit exiſter dans les dunes, dans le détroit de Gibraltar ; d'où il conclut qu'il y a dans ces detroits deux courans contraires ; l'un ſupérieur, l'autre inférieur. Expérience faite dans la mer Baltique, par laquelle il confirme ſon ſentiment. IV. 376. *a.*

Courant, mouvement général des eaux de la mer d'Orient en Occident. VII. 621. *a.* X. 361. *a*, *b.* Courans des eaux de la mer dans les détroits. 361. *b.* Des courans qu'on obſerve dans l'Océan. VII. 621. *a.* Goufres produits par le mouvement des courans contraires. 751. *b.* Courans dans le canal de Moſambique. *Suppl.* I. 230. *a.*

Courant de comble, en bâtiment. IV. 376. *a.*

COURANT, (*Comm.*) terme fort uſité dans le commerce. IV. 376. *a.*

COURANT, (*Blaſon*) animal qui court. IV. 376. *b.*

COURANTE, (*Muſiq. Danſe*) en quoi conſiſte cette danſe. Les menuets en ont pris la place. Pas de courante. On nomme ce pas *tems*, parce qu'il eſt renfermé dans un ſeul pas & un ſeul mouvement. Comment il s'exécute. IV. 376. *b.*

COURANTIN, (*Artificier*) fuſée de corde. Maniere de la faire. IV. 376. *b.* Maniere de faire un dragon volant. *Ibid.* 377. *a.*

COURAP, (*Médec.*) maladie commune dans les Indes orientales. Il y a peu de perſonnes qui n'en aient été attaquées. Ouvrage à conſulter ſur la maniere de la guérir. IV. 377. *a.*

COURAYER, (*Pierre-François le*) Analyſe & examen de ſa diſſertation ſur la validité de l'épiſcopat anglois. XI. 582. *a*, *b.* Sa traduction de l'hiſtoire du concile de Trente, par Fra-Paolo. XVII. 8. *a.*

COURBARIL, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Deſcription de cet arbre des pays chauds de l'Amérique. Uſage de ſon bois. Deſcription de ſon fruit. Réſine que donne l'arbre dans ſa vieilleſſe. Uſage auquel on peut l'employer. IV. 377. *a.*

COURBATONS, (*Marine*) pieces de charpente dans le vaiſſeau. Courbaton de beaupré. Courbaton de bittes. IV. 377. *a.* Courbaton de l'éperon. Courbatons ou caquets de hune. *Ibid. b. Voyez* COURBES.

COURBATURE, (*Médec.*) IV. 377. *b. Voyez* RHUMATISME.

COURBATURE, (*Maréch.*) agitation du flanc du cheval. En quoi elle conſiſte. Diverſes cauſes de ce mal. Remede le plus sûr. La courbature eſt un des trois cas qui annullent la vente d'un cheval. IV. 377. *b.* Voyez *Suppl.* III. 420. *b.*

COURBE, *ſubſt.* (*Géom.*) Définitions qu'on donne communément des lignes courbes. Elles ſont peu préciſes. IV. 377. *b.* Autres définitions de la ligne droite & de la courbe. Peut-être feroit-on mieux de ne les point définir. Figures appellées *curvilignes ;* figures rectilignes. La théorie générale des courbes appartient à la haute géométrie. Ce qu'on entend par géométrie tranſcendante. On ne parle d'abord ici que des courbes tracées ſur un plan, & qu'on appelle *courbes à ſimples courbures*. Comment on détermine la nature d'une courbe. Ce qu'on entend par équation de la courbe. Définition de quelques termes employés dans la géométrie de ces lignes. *Ibid.* 378. *a.* Deſcartes eſt le premier qui ait penſé à exprimer les lignes courbes par des équations. Une courbe tracée n'eſt autre choſe que la ſolution géométrique d'un problême indéterminé, c'eſt-à-dire, qui a une infinité de ſolutions : c'eſt ce que les anciens appelloient *lieu géométrique*. Les courbes ſe diviſent en algébriques & en tranſcendantes. Les premieres ſont celles où la relation des abſciſſes aux ordonnées peut être exprimée par une équation algébrique : exemples de telles courbes. Pluſieurs n'admettent que les courbes algébriques ou géométriques dans la conſtruction des problêmes ; mais Newton & pluſieurs autres ſont d'un ſentiment différent. Courbe tranſcendante & méchanique, celle qu'on ne peut déterminer par une équation algébrique. L'équation d'une telle courbe ne peut être exprimée que par une équation différentielle, *&c.* Entre ces deux genres de courbes, on peut placer les exponentielles & les interſcendantes. *Ibid. b.* Courbes algébriques infinies, finies & mixtes. Regle pour former le deſſein d'une courbe par le moyen de ſon équation. De la transformation des axes d'une courbe. *Ibid.* 379. *a.* Conſéquence qu'on peut tirer des principes qui viennent d'être établis. 1°. Les ordonnées poſitives doivent être priſes d'un même côté. 2°. Si on a deux valeurs, l'une poſitive, l'autre négative, il faudra les prendre de différens côtés. Lorſque les ordonnées ſont poſitives, elles appartiennent toutes également à la courbe ; lorſqu'elles ſont négatives, il eſt aiſé de ſe convaincre qu'elles ne lui appartiennent pas moins ; car, &c. *Ibid. b.* On trouve donc ici une démonſtration générale de ce que les géometres n'ont ſuppoſé juſqu'à préſent que par induction. Valeurs que donnent les différentes branches de la courbe. Lorſqu'on a ordonné l'équation d'une courbe par rapport à y ou à x, s'il ne ſe trouve point dans l'équation de terme conſtant, la courbe paſſe par l'origine. En général, ſi on ordonne l'équation d'une courbe par rapport à y, enſorte que le dernier terme ne contienne que x avec des conſtantes, & qu'on cherche les valeurs de x propres à rendre ce dernier terme égal à *zéro ;* ces valeurs de x donneront les points où la courbe coupera ſon axe. Lorſque la valeur de l'ordonnée y eſt imaginaire, la courbe manque dans ces endroits-là. *Ibid.* 380. *a.* Quand on a l'équation d'une courbe, il faut examiner ſi cette équation ne peut pas ſe diviſer en pluſieurs équations rationnelles ; car alors l'équation ſe rapporte à des courbes différentes. Pour ne point ſe tromper là-deſſus, il faut mettre tous les termes de l'équation d'un côté & *zéro* de l'autre, & voir enſuite ſi l'équation eſt réductible en d'autres équations rationnelles. Les équations dans leſquelles l'équation apparente d'une courbe ſe diviſe, n'en ſeroient pas moins rationnelles, quand elles renfermeroient des radicaux, pourvu que la variable x ne ſe trouvât pas ſous ces radicaux. *Ibid. b.* Les équations ſont encore rationnelles, quand même x ſe trouveroit ſous le ſigne radical, pourvu qu'on puiſſe l'en dégager. Autre maniere d'enviſager l'équation des courbes, ſavoir, de déterminer une courbe par l'équation, non entre x & y, mais entre les y qui répondent à une même abſciſſe. *Ibid.* 381. *a.*

Cours d'une courbe. Pour déterminer ce cours, on doit d'abord réſoudre l'équation de cette courbe, & trouver la valeur de y en x ; enſuite on prend différentes valeurs de x, & on cherche les valeurs de y correſpondantes. IV. 381. *a.* Méthode de décrire une courbe par pluſieurs points. Les anciens n'ont guere connu que le cercle, les ſections coniques, la conchoïde & la ciſſoïde. On y ajoute les paraboles & hyperboles cubiques, & le trident de Deſcartes : voilà où on en eſt reſté juſqu'au traité des lignes du troiſieme ordre de Newton. *Ibid. b.*

Des courbes méchaniques. Si l'équation différentielle d'une courbe avoit une intégrale finie, cette courbe qui paroîtroit d'abord méchanique ſeroit réellement géométrique. Uſage que les anciens faiſoient des courbes méchaniques ; les modernes en ont multiplié le nombre à l'infini. C'eſt principalement la géométrie de ces courbes qu'on appelle tranſcendante. L'auteur revient aux *courbes algébriques*. On a vu juſqu'ici la transformation la plus générale ; l'auteur indique maintenant le moyen de faire des transformations plus ſimples. IV. 381. *b.* En général, quelque transformation d'axe que l'on faſſe, l'équation de la courbe ne change point de dimenſion. Ouvrages à conſulter pour la maniere d'abréger le calcul dans la transformation des axes. Courbes algébriques du même genre, du même ordre & du même dégré. On diſtingue ces courbes en différens genres ou ordres. Les courbes du premier genre ſont celles dont l'équation monte à deux dimenſions ; dans celles du ſecond, l'équation monte à trois, &c. Equation la plus générale des lignes du ſecond ordre, *Ibid.* 382. *a.* de celles du troiſieme ordre. L'équation d'une courbe du degré n étant ordonnée, cette équation aura autant de coëfficiens qu'il y a de termes, moins un. Donc ſi on donne un pareil nombre de points, la courbe du 12e. ordre, qui doit paſſer par ces points, ſera déterminable. Si quelques-uns des coëfficiens ſont indéterminés, on pourra faire paſſer pluſieurs lignes du même ordre par les points donnés : & ſi les points donnés ſont tels que la courbe y puiſſe paſſer, l'équation ſera réductible en pluſieurs autres rationnelles. Si quelques coëfficiens ſe trouvent infinis, l'équation ſe ſimplifie. Traité de Newton intitulé *Enumeratio linearum tertii ordinis*. Ouvrages où ſe trouvent les démonſtrations des propoſitions renfermées dans ce traité. On rapporte ici quelques-uns des principaux articles de cet ouvrage. Newton remarque que les courbes du ſecond genre & des genres plus élevés ont des propriétés analogues à celles du premier genre. *Ibid. b.* Expoſition de ces diverſes propriétés analogues. *Ibid.* 383. *a*, *b.* Diviſion des courbes en différens genres. *Ibid.* 384. *a.* Réduction des courbes du ſecond genre à quatre eſpeces. Enumération de ces courbes. *Ibid. b.* Les principes ſur leſquels ces diviſions ſont fondées ſont aſſez arbitraires ; & en ſuivant un autre plan, on pourroit former auſſi d'autres diviſions. Méthode ſelon laquelle MM. Euler & Cramer ont établi leurs diviſions des lignes du troiſieme ordre ; & ſelon laquelle on peut faire la diviſion des courbes d'un genre ſupérieur. *Ibid.* 385. *b.* Regle à ſuivre pour rappeller à l'une des quatre formes de Newton une ligne quelconque du troiſieme ordre dont l'équation eſt donnée en z & en u. *Ibid.* 386. *a.*

Points ſinguliers & multiples des courbes. Le point multiple eſt celui qui eſt commun à pluſieurs branches qui ſe coupent en ce point. Le point ſimple eſt celui qui n'appartient qu'à une branche. Il ne faut pas croire que le point ſoit multiple toutes les fois que l'ordonnée a pluſieurs valeurs égales. La propriété de ce point, c'eſt que l'ordonnée y a pluſieurs valeurs égales, quelque ſituation qu'on lui donne. Maniere de trouver les points multiples. Les courbes de troiſieme ordre ne peuvent avoir de points triples, ni une courbe du ſecond genre ou ligne du troiſieme ordre. Les courbes du ſecond genre peuvent être coupées en trois points par une ligne droite. IV. 386. *a.* Ce qu'on appelle points ſinguliers. Deſcription organique des courbes. Génération des courbes du ſecond genre par les ombres. *Ibid. b.* Uſage des courbes pour la conſtruction des équations. L'uſage principal des courbes dans la géométrie, eſt de donner par leur point d'interſection la ſolution des problêmes. *Ibid.* 387. *a.*

Courbe polygone. C'eſt ainſi que dans la géométrie de l'infini on conſidere les courbes. Il faut diſtinguer, quand on traite une courbe comme polygone ou comme rigoureuſe : cette attention eſt ſur-tout néceſſaire dans la théorie des forces centrales & centrifuges. IV. 387. *a.* Rectification d'une courbe. Quadrature, inflexion d'une courbe. Famille des courbes : les équations qui repréſentent les familles de courbes ne doivent pas être confondues avec les équations exponentielles. Toutes les courbes algébriques compoſent, pour ainſi dire, une certaine famille, qui ſe ſubdiviſe en une infinité d'autres, dont chacune contient une infinité de genres. Erreur du P. Reyneau dans le ſecond volume de ſon analyſe démontrée. Quels ſont les meilleurs ouvrages dans leſquels on peut s'inſtruire de la théorie des courbes. *Ibid. b.* On peut faire paſſer une courbe géométrique & réguliere par tant de points qu'on voudra d'une courbe quelconque irréguliere, tracée ſur le papier ; mais on ne parviendra jamais à faire coïncider l'une avec l'autre. Courbes qui ſervent à rendre une courbe irréguliere la plus géométrique qu'il eſt poſſible. Il y a des courbes, par exemple, les ovales, par leſquelles on ne peut jamais faire paſſer une courbe de genre parabolique. *Ibid.* 388. *a.*

Courbe à double courbure. M. Clairaut a donné un traité de ces courbes. On peut projetter une telle courbe ſur deux plans différens perpendiculaires l'un à l'autre, *&c.* De l'équation de ces courbes. IV. 388. *a.* Comment on en peut avoir les tangentes. Ces courbes peuvent être ou algébriques ou méchaniques. *Ibid. b.*

Surfaces courbes. Une telle ſurface eſt repréſentée par une équation à trois variables, par exemple, x, y & z. Deſcartes eſt le premier qui ait déterminé ces ſurfaces de cette maniere. Surface courbe géométrique. Surface courbe méchanique. Comment on en peut repréſenter l'équation. Recherches ſur la ligne la plus courte que l'on puiſſe tracer ſur

une ſurface courbe entre deux points donnés. Conſultez là-deſſus *Mémoire de l'académie de Pétersbourg. Tom. III.* IV. 388. *b.* La ligne la plus courte ſur une ſurface courbe a cette propriété, que tout plan paſſant par trois points infiniment proches, ou deux côtés contigus de la courbe, doit être perpendiculaire au plan qui touche la courbe en cet endroit. *Ibid.* 389. *a.*

Des courbes méchaniques & de leur uſage pour la conſtruction des équations différentielles. On explique ici comment on conſtruit ces courbes, ou, en général, comment on conſtruit une équation différentielle. IV. 389. *a.* Ouvrages dans leſquels on trouve pluſieurs exemples de conſtruction des équations différentielles par des courbes méchaniques. *Ibid. b.*

Courbe. 1°. *des courbes en général.* De la géométrie tranſcendante ou des courbes. VII. 636. *a*, *b.* Obſervation ſur la différence des courbes polygones & des courbes rigoureuſes. IV. 988. *a.* Comment une courbe eſt donnée d'eſpece. V. 955. *b.* La projection de l'ombre d'une courbe ſur un plan eſt une autre courbe du même ordre. XI. 463. *b.* Courbure d'une courbe. IV. 390. *a.* Rebrouſſement des courbes. XIII. 842. *a* Baiſement de deux courbes. II. 23. *a.* Serpentement d'une courbe. XV. 112. *a*, *b.* Angle de contingence d'une courbe. IV. 114. *a. Suppl.* I. 427. *b.* 428. *a*, *b.* Point d'inflexion d'une courbe. VIII. 728. *a.* Doctrine des géometres ſur la viteſſe des corps parcourant des lignes courbes. XVII. 360. *a*, *b.*

2°. Elémens d'une courbe. V. 497 *b.* Son diametre. IV. 942. *a.* Pôle d'une courbe. XII. 902. *a.* Son ſommet. XV. 336. *a*, *b.* Aſymptotes dans quelques eſpeces de courbes. I. 795. *b.* Ordonnées d'une courbe. XI. 595. *a.* Son axe. I. 905. *b.* Branche d'une courbe. II. 395. *a*, *b.* Centre d'une courbe d'un genre élevé. 824. *a.* Centre général d'une courbe. *Ibid.*

3°. *Deſcription des courbes.* V. 518. *a.* Des deux manieres de décrire une courbe, ou par un mouvement continu, ou par pluſieurs points. IV. 878. *b.* De la ligne courbe décrite par un mouvement compoſé. X. 840. *a.*

4°. *Différentes eſpeces de courbes.* Courbes anaclaſtiques. I. 395. *b.* Courbe aux approches égales. 557. *b.* Courbes aſymptotes l'une à l'autre. 795. *b.* Courbe brachyſtochrone. II. 391. *b.* Courbe dite cauſtique. 792. *a.* Courbes appellées cercles d'un degré ſupérieur. 835. *a.* Courbe de la chaînette. III. 9. *b.* Ciſſoïde. 480. *b.* Conchoïde. 805. *a.* Caſſinoïde. 884. *a.* V. 518. *b.* Cycloïde. IV. 590. *a*, *b.* Courbes développées & développantes. IV. 907. *a*, *b.* Courbes exponentielles. VI. 311. *b.* Courbe élaſtique. V. 447. *b.* Ellipſe. 515. *b.* Elliptoïde. 320. *a.* Epicycloïde. 786. *b.* Courbe appellée *folium.* VII. 45. *a.* Courbes géométriques. X. 224. *b.* Courbes du premier, du ſecond genre. Voyez *Section conique.* Courbe dite hyperbole. VIII. 402. *b.* Courbes irrégulieres. XIV. 42. *a.* Courbe iſochrone. VIII. 926. *b.* Courbe dite lemniſcate. IX. 382. *b.* Courbes méchaniques. X. 224. *b.* XVI. 546. *a.* Courbe à nœud. XI. 184. *a.* Courbes de différens ordres. VII. 394. *b.* Courbe du genre parabolique. XI. 884. *b.* 885. *a.* Courbe appellée parabole de Deſcartes. XVI. 637. *b.* Demi-parabole. IV. 813. *a.* Courbe quadratrice. XIII. 638. *b.* Courbes radiales. 752. *b.* Régulieres. XIV. 42. *a.* Courbe des rayons de lumiere traverſant l'atmoſphere. XV. 309. *b.* Courbes appellées ſpiriques. 478. *a.* Synchrones. 747. *a.* Tautochrones. 945. *b.* 946. *a.* Tractoires. XVI. 507. *a.* Trajectoires. 523. *b.* Tranſcendantes. 546. *a.* Courbe appellée trident. 637. *b.* Trochoïde. 683. *a*, *b.*

5°. *Des problêmes ſur les courbes.* Equation d'une courbe. V. 842. *a*, *b.* Trouver les courbes qui s'engendrent par développement. V. 682. *b.* De la maniere de déterminer & de calculer les courbes. 846. *b.* *&c.* De la quadrature des courbes. XI. 885. *a.* XIII. 639. *a.* Rectification des courbes. 867. *a.* Tranſmutation d'une courbe en une autre. XVI. 558. *a.* Triangle différentiel d'une courbe. 616. *b.* Comment Deſcartes eſt parvenu à appliquer les équations indéterminées aux courbes. IV. 706. *a.*

COURBES, (*Marine*) pieces de bois plus fortes que les courbatons : leur uſage. Maniere de former une courbe. On en fait quelquefois de fer. Divers détails ſur cet objet. Différentes ſortes de courbes. IV. 389. *b.*

COURBE *d'eſcalier*, (*Charpent.*) courbes rallongées. IV. 389. *b.*

Courbes rampantes ſur plans réguliers ou irréguliers. *Voyez* VII. vol. des planches, Menuiſerie en bâtimens : planch. 17.

COURBE. (*Maréch.*) Voyez *Eparvin de bœuf*, & *Suppl.* III. 410. *b.*

Courbe dans l'écriture. IV. 390. *a.*

Courbe, terme de riviere, partie d'un bateau. Courbes de chevaux. IV. 390. *a.*

COURBER, *plier* : l'uſage de ces mots expliqué par des exemples tirés de quelques poëtes. XII. 770. *a.*

COURBETTE, air de manege, dans lequel le cheval leve ſes jambes plus haut que dans la demi-volte. Les chevaux qui ont trop de feu, & ceux qui n'en ont pas aſſez, ne valent rien pour les courbettes. Cheval qui bat la poudre à courbettes. Danger de faire manier à courbettes avec excès. Rabattre la courbette. Demi-courbette. Faire la croix à courbettes. IV. 390. *a. Voyez* CROIX, & le VII. vol. des pl. manege, planch. 10.

COURBURE, (*Géom.*) quantité dont un arc infiniment petit s'écarte de la ligne droite. La courbure d'un cercle eſt en raiſon inverſe de ſon rayon, & la courbure d'une courbe en chaque point eſt en raiſon inverſe de ſon rayon oſculateur. IV. 390. *a.* On peut dire cependant que les arcs d'un petit & d'un grand cercle ſont également courbes, rapportés à des cordes différentes & proportionnelles à leurs rayons. La courbure d'une courbe en un point quelconque eſt finie, ſi le rayon oſculateur en ce point eſt fini ; elle eſt nulle, ſi ce rayon eſt infini, *&c.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Courbures contre nature. (*Chirurg.*) On peut déduire du méchaniſme de l'épine du dos toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine eſt capable. V. 802. *b.* Courbures dans des directions oppoſées. 803. *a.* Indication générale que le chirurgien doit ſuivre pour éviter la courbure. *Ibid.* Courbure des jambes. *Voyez* ce mot.

COURCELLES, (*David-Corneille de*) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *a.*

COURCELLES, (*Daniel de Bémi de*) gouverneur du Canada. *Suppl.* II. 167. *a.*

COURESSE, (*Hiſt. nat.*) couleuvre des Antilles. IV. 390. *b.*

COUREURS dans les jeux publics des Grecs. IV. 954. *b.*

COURGE, (*Jard.*) trois eſpeces de courges. Deſcription de cette plante. IV. 391. *a.*

Courge : ſorte de courge étrangere dite *macokc.* IX. 802. *b.*

COURGE *ou* CALEBASSE. (*Mat. méd.*) Qualité & propriétés de la pulpe de la gourge. On la mange apprêtée de différentes façons. Eau de courge ; dans quel but on l'ordonne. La ſemence de courge eſt une des quatre ſemences froides. IV. 391. *a.*

Courge en bâtiment : courge de bâtiment. IV, 391. *a.*

COURIER, (*Hiſt.*) deux ſortes de couriers dans l'antiquité, ſavoir, ceux à pied & ceux à cheval. IV. 391. *a.* Xénophon attribue l'établiſſement des premiers couriers à Cyrus. Ce qu'il fit pour en faciliter l'uſage. Il n'eſt pas sûr que les Grecs & les Romains aient eu des poſtes réglées avant Auguſte. Comment on appelloit les couriers ſous les empereurs, ſoit d'Occident, ſoit de Conſtantinople. On voit que ſous Dioclétien, il y avoit des relais établis de diſtance en diſtance. Après la décadence de l'empire, les poſtes furent négligées en Occident, & le rétabliſſement en eſt dû à l'univerſité de Paris. Louis XI établit des couriers dans toute la France. Accommodement fait en 1719, par rapport aux poſtes, en faveur de l'univerſité. Cet établiſſement des couriers reçu dans les autres états. Courier de cabinet. *Ibid. b.*

Couriers nommés autrefois *hémérodromes.* VIII. 111. *b.* Couriers de la cour des empereurs de Conſtantinople. XVI. 788. *a.* Couriers perſans qui ont droit de s'emparer des chevaux des voyageurs. III. 182. *b.* Pigeons employés à porter des lettres. XII. 614. *a.* Sur les couriers, *voyez* POSTE. XIII. 170. *b.*

COURIER, (*Juriſp.*) Les couriers des évêques faiſoient quelquefois les fonctions de juges, *&c.* Exemples. IV. 391. *b.* L'évêque de Vienne avoit auſſi un courier qui exerçoit ſa juſtice dans la ville. A Grenoble, le courier de l'évêque avoit droit de convoquer l'arriere-ban & les milices, faire mettre les habitans ſous les armes au nom de l'évêque. Ordonnance où il eſt parlé de ces couriers & de leur juriſdiction. *Ibid.* 392. *a.*

COURIR, terme de marine, de juriſprudence, IV. 392. *a.* de commerce, de manege, de géographie, de manufacture en laine, en ſoie & fil. *Ibid. b.*

COURIR, *marcher, aller.* (*Marin.*) *Suppl.* I. 313. *b.* 314. *a.*

COURIR *les têtes.* (*Maneg.*) XVI. 203. *a*, *b.*

COURLI, (*Ornith.*) eſpece de courli du Mexique. *Suppl.* I. 151. *a. Voyez* CORLIEU.

COURONNE, (*Géom.*) maniere de trouver la ſurface de la couronne. IV. 392. *b.*

COURONNE *boréale.* (*Aſtron.*) Conſtellation. IV. 392. *b.* Voyez *Suppl.* II. 567. *b.*

Couronne méridionale. Conſtellation. IV. 392. *b.*

COURONNE de couleurs. (*Phyſiq.*) *Voyez* HALO.

Couronne, eſpece de couronne que quelques perſonnes voient autour de la lumiere d'une chandelle. III. 126. *b.*

COURONNE *impériale*, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Toutes ſes parties ſont vénéneuſes. Cette racine eſt réſolutive. Emplâtre où elle entre. IV. 393. *a.*

Couronne impériale. Sa fleur repréſentée vol. VI. des planch. Regn. végétal, pl. 103,

Couronne d'Ethiopie, eſpece de coquille. XVI. 409. *a.*

COURONNE, (*Hiſt.*) l'antiquité la plus reculée ne déféra les couronnes qu'à la divinité. Quel eſt le premier qui s'en para. Origine des couronnes. Elles étoient plutôt un ornement du ſacerdoce que de la royauté. Pourquoi les ſouverains s'en

s'en ſervirent. Comment les premieres couronnes étoient faites. Couronnes affectées à chacun des dieux. IV. 393. *a*. On couronna enſuite les temples, les autels, les portes, les choſes ſacrées, *&c.* Poëtes couronnés. Quatre ſortes de couronnes propres aux empereurs romains. Pourquoi Jules-Céſar obtint la permiſſion d'en porter une. Uſage de la couronne radiale. Juſtinien eſt le premier qui a porté la couronne *camelancium*. Couronne papale; couronne impériale; couronne du roi d'Angleterre; celle du roi de France. Quel fut le premier qui porta la couronne fermée. Celles des rois de Portugal, de Danemarck, de Suede, des ducs de Savoie, du grand duc de Toſcane, du roi d'Eſpagne. Couronnes de la nobleſſe ſur les armoiries. Cinq ſortes principales. *Ibid. b*. Obſervations ſur les couronnes de différens nobles, comme de Veniſe, du doge de cette république, des nobles de Gênes, des cardinaux, des princes de France, du dauphin. Couronnes qui ſervoient de récompenſe chez les Romains. Couronne ovale, couronne navale ou roſtrale, couronne vallaire ou caſtrenſe, couronne murale, couronne civique, triomphale, obſidionale ou graminée; couronne de laurier. *Ibid.* 394. *a*. Couronne ou bandelette de laine pour les gladiateurs qu'on mettoit en liberté. Couronnes en uſage dans les ſacrifices, les feſtins, les funérailles. De la couronne d'épines de Notre-Seigneur. Particularités ſur ce ſujet. Etymologie du mot *couronne*. Auteurs qui ont traité des couronnes. *Ibid. b*.

Couronne d'herbe qu'on diſtribuoit aux vainqueurs dans les jeux. VIII. 536. *b*. Couronnes des vainqueurs aux jeux néméens. XI. 90. *a*. Couronnes dont les Athéniens récompenſoient ceux qui avoient rendu quelque ſervice important à l'état. Couronnes que les peuples étrangers envoyoient par reconnoiſſance à quelque citoyen d'Athenes. XIV. 153. *b*. Couronnes décernées aux vainqueurs dans les combats littéraires. XVI. 211. *a*. Couronnes de différentes ſortes qui ſervoient chez les Romains de récompenſes militaires. IX. 513. *a*. *Suppl.* IV. 674. *b*. De l'uſage des couronnes dans les feſtins. XIV. 323. *b*. XV. 409. *a*, *b*. Différentes ſortes de couronnes ſur les médailles. XVI. 201. *a*. Couronnes qui cachoient les joints des colonnes triomphales. 651. *b*. 652. *a*. Le mot de *regnum* employé dans l'hiſtoire du Bas-Empire & dans celle de France, pour ſignifier une couronne. XIV. 34. *a*, *b*. Couronne de chêne. *Suppl.* II. 387. *a*. Couronne civique. III. 497. *b*. Couronne de fleurs. IV. 169. *a*. Couronne d'herbes. VIII. 536. *b*. Couronne de laurier. VIII. 410. *b*. IX. 320. *b*. Couronne murale. X. 866. *b*. Couronne navale. XI. 47. *b*. III. 507. *a*. Couronnes de nymphæa pour les dieux, les prêtres & les rois égyptiens. XI. 92. *a*. Couronne obſidionale. 826. *a*. Couronne paliſſaire. XI. 789. *a*. XVI. 822. *a*. Couronne roſtrale. XIV. 377. *a*, *b*. Couronne vallaire. XI. 789. *a*. XVI. 822. *a*. *Voyez* les planch. de blaſon, vol. II. Bandeau de la couronne. II. 58. *a*. Gros diamant de la couronne du roi de France. IV. 941. *a*. Deſcription de la couronne du roi d'Angleterre. XIV. 416. *b*. Couronne du pape. XVI. 313. *a*. Couronne de baron. II. 324. *b*. Celle des comtes anglois. III. 800. *b*. *Voyez* les planch. de blaſon, vol. II.

COURONNE *d'épine*, (*Hiſt. ſacrée*) de quelle plante étoit celle qui fut miſe ſur la tête de Jeſus-Chriſt. *Suppl.* IV. 413. *a*, *b*.

COURONNE, (*Juriſp.*) chambre de la couronne de France. III. 50. *b*. Titres de la couronne. XVI. 360. *a*. Garde des titres de la couronne. III. 220. *b*. Domaine de la couronne. V. 21. *a*, *b*. — 27. *b*. Comment la couronne devint héréditaire. VI. 691. *b*. Succeſſion à la couronne. XV. 600. *b*. Offices de la couronne. XI. 416. *b*. Grands officiers de la couronne en Angleterre & en France. 422. *b*. Les pierreries de la couronne ont été miſes quelquefois en gage. VII. 415. *a*.

COURONNE, tonſure cléricale. IV. 394. *b*. *Voyez* TONSURE.

COURONNE, (*Blaſon*) meuble qui entre dans pluſieurs écus. Etym. de ce mot. *Suppl.* II. 64. *b*.

Couronne, celle qu'on met ſur les écus des armoiries, pour marquer les dignités. Couronne du roi, du dauphin, des enfans de France, des princes du ſang, de duc, de marquis, de comte, de vicomte, de baron, de vidame, du pape, de l'empereur, du roi d'Eſpagne, du roi d'Angleterre, du duc de Florence, des archiducs, des électeurs de l'empire, *Suppl.* II. 642. *a*. de Veniſe & de Genes. Bonnet ducal du doge de Veniſe. En quel tems on commença à mettre une couronne ſur les fleurs-de-lys des monnoies, & ſur les armes peintes. *Ibid. b*. *Voyez* vol. II. des planch. Blaſon, pl. 15, 16, 17, 19.

COURONNE *royale*, (*Ordre de la*) ou les chevaliers Friſons. Autre ordre de la couronne. IV. 394. *b*.

Couronne royale. Son inſtitution. Marques de l'ordre. *Suppl.* II. 642. *b*.

COURONNE, (*Architect.*) les François l'appellent *larmier*, & les ouvriers *gouttiere*; d'autres l'appellent *corniche*. IV. 394. *b*.

COURONNE, (*Fortific.*) ouvrage à couronne. XI. 725. *a*. Ouvrage à corne couronné. *Ibid. b*.

COURONNE, (*Muſiq.*) point de repos. Ce qui ſe pratique à ce point de repos. Couronne appellée *point d'orgue*. IV. 395. *a*.

COURONNE, monnoie d'Angleterre, monnoie de Danemarck. IV. 395. *a*.

COURONNE, ce terme employé en fauconnerie, en jardinage, maréchallerie, manufacture en ſoie, rubannerie, chez les tourneurs, & en verrerie. IV. 395. *a*.

COURONNE, (*Maréch.*) partie du cheval. *Suppl.* III. 382. *b*. 383. *a*. 385. *a*, *b*. 389. *b*. 390. *b*. 400. *a*. 423. *a*.

COURONNÉ, terme employé en jardinage, maréchallerie, blaſon, & en belles-lettres. Stances couronnées. IV. 395. *b*.

Couronné. Des poëtes couronnés. XII. 844. *a*, *b*.

COURONNEMENT, terme d'architecture, de marine, de chirurgie. IV. 395. *b*.

COURONNEMENT du chemin couvert, (*Fortific.*) IV. 395. *b*.

Couronnement. Du couronnement de l'empereur d'Allemagne. V. 576. *a*, *b*. Fonctions de chaque électeur à cette cérémonie, *voyez* leurs articles particuliers.

COUROU, monnoie de compte en Perſe. IV. 395. *b*.

COUROUK, (*Hiſt. mod.*) défenſe que le ſophi de Perſe fait à différens égards. On l'entend principalement de celle qu'il fait à ſes ſujets, de ſe trouver ſur le chemin où il doit paſſer avec ſes femmes. Sévérité de cette défenſe qui eſt très-fréquente. Autre eſpece de courouk, non moins ſévere, lorſque le roi le met ſur la volaille, le poiſſon, ou autres denrées de ſon goût. IV. 395. *b*. *Voyez* KOUROUK.

COURRE *la bouline*, (*Marine*) IV. 396. *a*.

COURROIES, (*Bourrel.*) uſage qu'en faiſoient autrefois les François dans leur habillement. IV. 396. *a*.

COUROUÇA, (*Bot.*) arbre des iſles d'Amérique. Deſcription de l'arbre & du fruit, dont les perroquets ſont friands. IV. 396. *a*.

COUROUCOU, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 41.

COURROUX, *colere*, *emportement*, (*Synon.*) *Suppl.* II. 501. *b*.

COURS. Ce que doit renfermer un cours de ſcience. IV. 396. *a*. Il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de faire un cours général des ſciences, dans lequel chaque ſcience ſeroit réduite à ſes principes eſſentiels. Utilité d'un tel ouvrage. Quel pourroit en être le plan. Des élémens de géométrie & de méchanique faits ſur ce plan, ſeroient un ouvrage très-utile. *Ibid. b*.

COURS *royales*, *ſolemnelles*, *couronnées*, *fêtes royales*, (*Hiſt. mod.*) aſſemblées pompeuſes que les anciens rois de France tenoient aux principales fêtes. Détails hiſtoriques ſur ce que pluſieurs rois de cette même nation ont pratiqué à cet égard. Le même uſage introduit en Angleterre. Marches ou proceſſions qui leur ont ſuccédé. IV. 396. *b*.

Cours d'un fleuve, voyez FLEUVE. Obſervations ſur ce ſujet. VII. 621. *a*, *b*. 622. *a*. Des travaux entrepris pour détourner le cours d'un fleuve. VI. 872. *a*.

COURS, (*Juriſp.*) divers ſens de ce mot. IV. 397. *a*.

COURS, divers uſages de ce mot dans le commerce. IV. 397. *a*.

COURS, (*Archit.*) cours de plinthe. IV. 397. *a*.

COURS, divers uſages de ce mot en marine. IV. 397. *a*.

COURS, à la monnoie. Prix des eſpeces. IV. 397. *a*.

COURS *de pannes*, (*Charp.*) IV. 397. *a*.

COURS ou COURSE, (*Manufact. en ſoie*) ordre entier, ſelon lequel il faut faire mouvoir les marches pour exécuter l'ouvrage. IV. 397. *b*.

COURSE *du cirque*, (*Hiſt. anc.*) comment ſe faiſoient les courſes de chevaux & de chariots. Comment le ſignal ſe donnoit. Prix du vainqueur. Difficulté ſur les courſes du cirque. IV. 397. *b*.

Courſe. Des courſes de chevaux chez les anciens. IV. 899. *b*. V. 891. *a*. VIII. 214. *b*. *Suppl.* II. 390. *a*, *b*, &c. Courſe de jumens chez les Eléens. II. 565. *a*. Les chevaux de courſe fort eſtimés des anciens. III. 304. *b*. Courſe à cheval, appellée *faquin* ou *quintaine*. VI. 405. *a*. Courſes de chars. *Suppl.* II. 391. *b*, *&c.* Courſes de chariots & de chevaux, nommées *carrouſels*. II. 705. *b*. Gageures de courſes à cheval. XVII. 792. *b*. Rapidité de certaines courſes de chevaux. *Suppl.* III. 55. *a*. Circonſtances ſelon leſquelles les courſes de chevaux doivent être plus ou moins longues. V. 241. *a*, *b*. Utilité des courſes de tête & de bague. VI. 249. *b*. Courſe uſitée dans Athenes, appellée *lampadedromie*. IX. 232. *b*. 233. *a*. Courſes de lances. II. 192. *b*. Courſes de chars. III. 183. *a*, *b*.

COURSE, (*Marine*) faire la courſe, aller en courſe. IV. 397. *b*.

COURSE *ambitieuſe*, (*Juriſpr.*) *en matiere bénéficiale*. Rétention prématurée des dates qui eſt faite en cour de Rome, du vivant du titulaire, & qui rend indigne du bénéfice. Comment on peut juſtifier la courſe ambitieuſe. IV. 397. *b*. La

diligence du courier ne fait pas la courſe ambitieuſe, s'il n'eſt parti que depuis le décès du titulaire. Ce que les avocats au conſeil appellent entr'eux *courſe ambitieuſe*. *Ibid.* 398. *a.*

Courſe ambitieuſe. Comment on s'aſſure qu'un impétrant n'a point retenu date du vivant du bénéficier. IV. 635. *b.*

COURSE, (*Manege*) défi de pluſieurs hommes à cheval. IV. 398. *a.* *Voyez* les premiers articles du mot *Courſe*.

COURSE, (*Emailleur*) IV. 398. *a.*

COURSE *de rames*, (*Ruban.*) IV. 398. *a.*

COURSE, (*Serrur.*) IV. 398. *a.*

COURSIER, divers ſens de ce mot en marine, manege & hydraulique. IV. 398. *a.*

COURT, (*Gramm.*) terme relatif à l'étendue & à la durée. IV. 398. *b.*

Court, bref, ſuccint, (*Synon.*) II. 410. *a.*

COURT, nom que les anatomiſtes donnent à un grand nombre de muſcles. Leur énumération. IV. 398. *b.*

COURT, (*Manege*) court-jointé. IV. 398. *b.*

COURT-AMOUREUSE, (*Hiſt. mod.*) ſociété diviſée en pluſieurs claſſes, dont la premiere étoit compoſée des premieres maiſons de France. Comment étoient compoſées les dix ſuivantes. Il paroît que ce tribunal étoit une eſpece de parodie des tribunaux ſupérieurs. Biſarre mêlange qu'on y remarque. L'art d'aimer étoit vraiſemblablement le code de cette magiſtrature. IV. 398. *b.*

COURTAUT, (*Luth. Muſiq.*) fagot ou baſſon raccourci, qui peut ſervir de baſſe aux muſettes. Sa deſcription. IV. 399. *a.*

COURTEU, (*Guillaume*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *b.*

COURTIER, (*Comm.*) en Ecoſſe les courtiers ſont appellés *brocarii*, entre-metteurs. IV. 399. *a.* Quelle eſt leur occupation. Droit de courtage. Divers noms ſous leſquels ils ont été déſignés. Au Caire & dans pluſieurs villes du Levant les Arabes qui font ce métier, ſont appellés *cenſals*. Courtiers de change à Amſterdam. Courtiers jurés & courtiers ambulans. Nombre des uns & des autres. Droit des jurés-courtiers à Amſterdam. Dans l'Orient, toutes les affaires ſe font par une eſpece de courtiers que les Perſans appellent *délal*. Singularités dans leur façon de négocier. *Ibid. b.*

Courtier ou *agent de change*. I. 172. *a.* Courtier, facteur. VI. 359. *b.* Courtiers du Levant, appellés *cenſals* ou *cenſaux*. Leur maniere de traiter. II. 817. *b.* Courtiers perſans nommés *délals*, IV. 777. *b.* & *vikils*. XI. 75. *a.* Courtiers de Livourne. XV. 34. *b.* Courtiers ambulans à Amſterdam. I. 327. *a.* Courtiers d'Amſterdam, nommés *cargadors*. II. 683. *b.* Livre de courtier. IX. 612. *a.* Droit appellé *octave*, qui ſe paie aux agens de change. XI. 340. *a.*

COURTILLIERE, (*Inſectolog.*) grillon, taupe-grillon. Pourquoi il eſt appellé *taupe-grillon*. IV. 399. *b.* Sa deſcription. Hiſtoire naturelle de cet inſecte. Nom que lui donne Aldrovande. *Ibid.* 400. *a.* *Voyez* TAUPE-GRILLON.

COURTIN, (*Antoine de*) obſervations ſur ce miniſtre & ſur ſes ouvrages. XIV. 296. *a.*

COURTINE, (*Fortific.*) étymologie de ce mot. IV. 400. *a.* Parapet dont la courtine eſt bordée. Les aſſiégeans s'aviſent rarement d'attacher le mineur à la courtine. *Ibid. b.*

Courtine. Complément de la courtine. III. 764. *b.* Défenſe de la courtine par le flanc. IV. 734. *a.* Pourquoi la courtine eſt toujours la partie la plus forte d'une place. VI. 843. *b.*

COURTINE, pêche, *voyez* COLERETTES.

COURTISAN, (*Morale*) définition. Il ne faut pas toujours confondre courtiſan avec homme de cour. Il eſt plus aiſé d'être miſantrope à la cour, quand on n'y eſt pas courtiſan, que d'y être ſimplement ſpectateur & philoſophe. Exemples qui prouvent que la philoſophie y eſt preſque toujours déplacée. Pourquoi il convient cependant qu'il y ait quelquefois des philoſophes à la cour. IV. 400. *b.*

Courtiſans. Comment les rois les diſtinguent par les différentes entrées qu'ils leur accordent chez eux. V. 729. *b.* Flatteries des courtiſans. VI. 844. *a.* 845. *b.* *Suppl.* III. 48. *a*, *b.* Leur art de s'inſinuer dans les eſprits. VIII. 788. *b.*

COURTISANNE, (*Morale*) les courtiſannes ſemblent avoir été plus en honneur chez les Romains que parmi nous, & plus chez les Grecs que chez les Romains. Quelques traits des courtiſannes grecques les plus connues. IV. 400. *b.* Ninon de Lenclos. Maux qu'entraîne la paſſion pour les courtiſannes. Mots de Démoſthene & de l'empereur Adrien ſur ces femmes. Des femmes fauſſes & coquettes. Pourquoi, ſelon M. de Buffon, l'amour fait le bonheur de tous les êtres & le malheur de l'homme. La nature, en nous préſentant le plus ſéduiſant des plaiſirs, ſemble nous en éloigner par les écueils dont elle l'a environné. Ce qu'on doit penſer de l'honneur que les Grecs rendoient aux courtiſannes. Diſſertation de M. Bertin ſur ce ſujet. *Ibid.* 401. *a.*

Courtiſanne, voyez FEMME *publique*. Les courtiſannes autrefois dites *femmes amoureuſes*. VI. 476. *a.* Des courtiſannes grecques. *Suppl.* IV. 542. *a.* Quartier des courtiſannes dans Rome ancienne. XV. 595. *a.* L'avortement par art étoit permis en Grece aux courtiſannes. VI. 452. *a.* Des courtiſannes du Japon. IX. 114. *b.*

COURTIVRON, (*Géogr.*) village de Bourgogne. Seigneurs qui ont poſſédé cette terre. Son érection en baronnie par Henri IV. Ouvrages de M. le marquis de Courtivron, de l'académie des ſciences. *Suppl.* II. 642. *b.*

COURTOIS, (*Jacques*) peintre de batailles. XII. 266. *a.*

COURTOISES, *armes*. (*Hiſt. mod.*) Armes qui ne pouvoient bleſſer, dont on uſa d'abord dans les tournois, par oppoſition aux armes à outrance. IV. 401. *b.*

COURTOISIE, (*Hiſt. mod.*) en Angleterre ; ſorte de tenure de biens qu'un homme poſſede du chef de ſa femme. En quoi elle conſiſte. Comment ce privilege eſt appellé en Ecoſſe. Origine de cette tenure. IV. 401. *b.*

COURTRAI, de l'horloge de cette ville. VIII. 300. *a.*

COUSIN, (*Inſectolog.*) on en diſtingue pluſieurs eſpeces de différentes grandeurs ; trois eſpeces qu'on en reconnoit aux environs d'Angleterre. IV. 401. *b.* Deſcription de ces inſectes. Leur trompe. Maniere dont ils piquent. Différence entre les trompes des diverſes eſpeces de couſins. Structure de l'aiguillon. *Ibid.* 402. *a.* Il n'eſt pas douteux que ces inſectes ne ſucent le ſang des animaux par le moyen de leur trompe. Sur les bords de la mer & dans les lieux marécageux, leurs piquures ſont ſi fréquentes, que des gens ont eu les bras & les jambes enflés & affectés au point qu'on a craint qu'on ne fût obligé de les couper. Quelle peut être la cauſe de la douleur & des tumeurs que ces piquures excitent ſur la peau. Moyens qu'on emploie contre ces piquures. Les couſins naiſſent dans les eaux croupiſſantes. Tems où ils paroiſſent ſous la forme de vers. Moyen facile d'obſerver ces vers. Leur deſcription. *Ibid. b.* Leur ſituation dans l'eau. Le ver du couſin change trois fois de peau en quinze jours ou trois ſemaines. Avant de ſe transformer à la quatrieme fois, il perd ſa premiere forme. Son état de nymphe ou de chryſalide. Transformation par laquelle il paſſe de l'état de nymphe à celui d'inſecte ailé. *Ibid.* 403. *a.* De l'accouplement & de la fécondité de ces inſectes. Diſpoſition des œufs provenus d'une même ponte. Maniere de pondre de la femelle. Comment on la diſtingue du mâle. *Ibid. b.*

Couſins, appellés maringouins, communs en Amérique. X. 127. *b.*

COUSIN. (*Juriſpr.*) Couſins paternels & maternels. Les uns & les autres ſont en pluſieurs degrés. Ceux du premier, du ſecond, du troiſieme & du quatrieme. Les couſins peuvent ſe trouver en degré inégal, & en ce cas on dit que *le premier a le germain ſur l'autre* ; ce qu'on appelle oncle ou tante à la maniere de Bretagne. Si les deux couſins ſont encore plus éloignés d'un degré, le plus proche de la tige commune eſt, à la mode de Bretagne, le grand oncle du plus éloigné. IV. 403. *b.* A Douai, deux couſins germains ne pouvoient être en même tems échevins. Il ne pouvoit y avoir plus de deux perſonnes parentes parmi les échevins & le maire de Péronne, *&c.* *Ibid.* 404. *a.*

Couſin. Comment on déſigne les différentes générations de couſins. IV. 766. *a.* De la prohibition du mariage entre couſins germains. X. 105. *b.*

COUSIN, (*Jean*) peintre. V. 319. *a.* XVII. 361. *b.*

COUSIN, (*Louis*) auteur du journal des ſavans. *Suppl.* III. 657. *a*, *b.* 658. *a.*

COUSOIR *à coudre les livres*, (*Relieur*) deſcription & uſage de cette machine. IV. 404. *a.*

COUSSECAYE ou *couſſecaille*, (*Cuiſine*) ragoût des dames créoles des Antilles. Comment il eſt compoſé. IV. 404. *a.*

COUSSECOUCHE ou *couche-couche*, racine potagere des iſles antilles. Sa deſcription. Maniere de l'apprêter en qualité d'aliment. IV. 404. *a.*

COUSSIN, diverſes ſignifications de ce mot ; dans l'art militaire ; en marine, en terme d'argenteur & en terme de batteur d'or. IV. 494. *b.*

Couſſin à dentelle. IV. 844. *a*, *b.*

COUSSINET, diverſes ſignifications de ce mot, en architecture, dans l'art militaire, chez les argenteurs, les bottiers, les bourreliers, les couvreurs, les doreurs, les graveurs en taille douce, & à la monnoie. IV. 404. *b.*

COUSSINET, (*Art méchan.*) uſage des taraux pour faire des couſſinets, & des couſſinets pour faire des taraux. VI. 799. *b.*

COUSTOU, (*Nicolas*) ſculpteur. XIV. 830. *a.*

COUSU, ſignification de ce mot en maréchallerie, en manege & en blaſon. IV. 405. *a.*

COUSU, (*Blaſon*) uſage de ce terme. Chefs couſus de couleur ſur couleur, de métal ſur métal. Pourquoi l'on ſe ſert en ce cas du mot *couſu*. *Suppl.* II. 642. *b.*

COUTEAU, (*Hiſt. anc.*) ceux dont on ſe ſervoit dans les ſacrifices. Le plus connu eſt le *ſeceſpita*. La ſeconde eſpece étoit le *culter excoriatorius*. IV. 405. *a.* La troiſieme eſpece de couteaux étoient les *dolabra & ſcena*. On en voit ſur les médailles des empereurs comme ſymbole de leur dignité de ſouverains pontifes. *Ibid. b.*

COUTEAU *courbe*, (*Chirurg.*) deſcription de cet inſtrument, deſtiné à couper les chairs dans les amputations des membres. IV. 405. *b.*

Couteau droit pour les amputations. Sa deſcription. Son uſage, & maniere de s'en ſervir. IV. 406. *a.*

Couteau lenticulaire, deſcription & uſage. IV. 406. *a.*

Couteau à crochet, inſtrument de chirurgie pour les accouchemens laborieux. Sa deſcription. Son uſage. IV. 406. *a.* Moyen d'ouvrir la tête d'un enfant dans le cas où il eſt néceſſaire de vuider le cerveau. Moyen de percer le ventre d'un enfant qu'une hydropiſie empêche de venir au monde. Cas où l'on ne peut ſe diſpenſer de mutiler des enfans monſtrueux. Dans tous les cas dont on vient de parler, le couteau à crochet eſt un inſtrument ſuperflu ou nuiſible. *Ibid. b.*

COUTEAU à deux manches, (*Arquebuſier*) IV. 406. *b.*

COUTEAU à couper l'argent, (*Argenteur*) IV. 406. *b.*

COUTEAU à hacher, (*Argenteur*) IV. 406. *b.*

Couteau en terme de batteur d'or. IV. 406. *b.*

COUTEAU à pié, (*Cordon. Sellier Bourel.*) IV. 406. *b.*

COUTEAU à ſurtailler, couteau à parer, (*Bourell.*) IV. 407. *a.*

COUTEAU à pié, (*Ceintur.*) IV. 407. *a.*

COUTEAU à effleurer, (*Chamoiſ.*) IV. 407. *a.*

COUTEAU à mêche, (*Chandel.*) IV. 407. *a.*

Couteau à chapelier. IV. 407. *a.*

COUTEAU, (*Cirier*) IV. 407. *a.*

COUTEAU à trancher, (*Marquett.*) IV. 407. *a.*

COUTEAU à pié, (*Cordonnier*) IV. 407. *a.*

COUTEAU à revers, (*Corroy.*) IV. 407. *a.*

COUTEAU ſourd, (*Corroy.*) IV. 407. *b.*

Couteau en terme de doreur ſur bois. IV. 407. *b.*

COUTEAU à eſcarner, (*Doreur ſur cuir*) IV. 407. *b.*

COUTEAU à détirer, (*Doreur ſur cuir*) IV. 407. *b.*

COUTEAU à hacher, (*Dor. ſur métal.*) IV. 407. *b.*

COUTEAU à trancher, (*Ebeniſte*) IV. 407. *b.*

COUTEAU en terme d'épicier. IV. 407. *b.*

COUTEAU en terme de fonderie de canons. IV. 407. *b.*

COUTEAU à fondeur, (*Fond. en ſable*) IV. 407. *b.*

COUTEAU de chaſſe, (*Fourbiſſeur*) IV. 407. *b.*

Couteau en terme de groſſes forges. IV. 407. *b.*

COUTEAU à tailler, (*Fourbiſſ.*) IV. 407. *b.*

COUTEAU à refendre, (*Fourbiſſ.*) IV. 408. *a.*

COUTEAU à tracer, (*Fourb.*) IV. 408. *a.*

Couteau, autres couteaux de fourbiſſeurs. IV. 408. *a.*

COUTEAU à doler, (*Gantier*) IV. 408. *a.*

COUTEAU à couper le bois, (*Gainier*) IV. 408. *a.*

Couteau à ébiſeler. IV. 408. *a.*

COUTEAU à parer, (*Gainier*) IV. 408. *a.*

Couteau, nom que les horlogers donnent à un pivot. IV. 408. *a.*

COUTEAU de chaleur, (*Maréch.*) IV. 408. *a.*

COUTEAU de feu, (*Maréch.*) IV. 408. *a.*

COUTEAU à ſcier, (*Orfev. en groſſ.*) IV. 408. *b.*

Couteau, outil de papetier. IV. 408. *b.*

COUTEAU de palette ou à couleurs, (*Peint.*) IV. 408. *b.*

COUTEAU à couleur, (*Peint. en émail*) IV. 408. *b.*

Couteau terme de plumaſſier. IV. 408. *b.*

COUTEAU, (*Potier de terre*) IV. 408. *b.*

COUTEAU à rogner, (*Relieur*) IV. 408. *b.*

Couteau à parer. IV. 408. *b.*

Couteau à couper l'or. IV. 408. *b.*

COUTEAU à velours; (*Ruban.*) groſſe épingle d'acier, d'égale groſſeur dans toute ſa longueur. Sa deſcription. Son uſage. IV. 408. *b.*

Couteau, en terme de rafinerie de ſucre. IV. 409. *a.*

Couteau de chaſſe : deſcription de cette arme, XVII. 786. *b.* il devroit être ſubſtitué à l'épée. I. 689. *b.*

Couteau, tradition par le, (*Juriſpr.*) XVI. 510. *a.*

COUTEAUX ou *dilles*, (*Pêche*) ſorte de coquillage, lieux où il ſe pêche, maniere de le pêcher. IV. 409. *a. Voyez* COUTELIER.

COUTELAS des anciens. XVII. 786. *a. Voyez* planches du fourbiſſeur, vol. IV planche 2.

COUTELIER, (*Hiſt. nat.*) coquillage. Sa deſcription. IV. 409. *a.* Situation de ces coquillages & leur mouvement dans le ſable. Comment les pêcheurs reconnoiſſent les endroits qu'ils habitent. Maniere de les pêcher. Méchaniſme par lequel ils deſcendent dans le ſable & ils en remontent. *Ibid. b.*

Coutelier, il eſt parlé de ce coquillage. IV. 189. *a.* X. 9. *b.* XV. 318. *b.* vol. VI des pl. Regne animal, pl. 71.

Coutelier, ouvrier qui a le droit de faire & vendre des couteaux, *&c.* IV. 409. *b.* Communauté des couteliers. Leurs ſtatuts ſont de 1505. Quelques-uns de leurs réglemens. Principaux outils du coutelier. Le détail de preſque tout ſon travail ſe voit à l'article *Raſoir*. Manœuvre du coutelier pour faire un couteau à gaîne. Tous ſes ouvrages peuvent ſe rapporter à cette ſorte de couteau, au ciſeau & au raſoir. *Ibid.* 410. *a. Voyez* les planches du coutelier, vol. III.

Coutelier, comment on monte un couteau. X. 685. *a.* Maniere de l'affiler. I. 159. *b.* Filets exécutés ſur quelques ouvrages de coutellerie. VI. 796. *a. Voyez* les planches du coutelier.

COUTERNON, (*Géogr.*) ancien village du Dijonnois. Son égliſe. Obſervations ſur Philibert de la Mare, conſeiller au parlement. Sur la belle maiſon qu'il poſſede dans ce village. *Suppl.* II. 643. *a. Voyez Suppl.* I. 692. *b.*

COUTOIRS ou *cloviſſe*, (*Pêche*) coquillage. Sa pêche. Conſommation qui s'en fait en tems de carême. IV. 410. *b.*

COUTUME, *habitude*, différence entre ces mots. IV. 410. *b.*

Coutume, uſage : différence entre ces mots. IV. 410. *b.*

COUTUME, (*Morale*) les diſpoſitions fondamentales & originelles de chaque être, forment ce qu'on appelle ſa nature; une longue habitude peut modifier ces diſpoſitions primitives : force qu'elle acquiert quelquefois. Ce que nous prenons pour la nature, dit Paſcal, n'eſt ſouvent qu'une premiere coutume. IV. 410. *b.* Cependant toute coutume ſuppoſe antérieurement une nature. Il eſt vrai qu'il eſt difficile de diſtinguer les principes de cette premiere nature de ceux de l'éducation. Mais on peut remarquer que ce qui nous reſte de notre premiere nature eſt plus véhément que ce qu'on acquiert par coutume ou par réflexion; parce que l'effet de l'art eſt d'affoiblir, lors même qu'il polit & qu'il corrige. Sur quoi cependant il faut obſerver qu'à l'égard des lettres, l'art eſt ſupérieur au génie de beaucoup d'artiſtes.... Et malheureuſement rien n'eſt plus ordinaire que de voir les hommes ſe former par étude & par coutume un inſtinct particulier, & s'éloigner ainſi autant qu'ils peuvent des loix générales & originelles de leur être. Delà vient que leurs jugemens ſe rencontrent ſi rarement. La coutume dominante peut ſervir de guide à ceux qui ſe mêlent d'écrire. Exception en faveur des hommes extraordinaires. Ce que dit Montaigne ſur l'empire de la coutume. *Ibid.* 411. *a.*

COUTUMES, (*Juriſpr.*) en quoi elles different des loix proprement dites. Rapports & différences entre uſage ou us, & coutume. Ce qu'on entend par fors & coutumes. En quoi les coutumes different des franchiſes & privileges. De l'origine des coutumes. Diſtinction des loix écrites & non écrites chez les Grecs & chez les Romains. Origine des coutumes de France. IV. 411. *b.* Révolution qui arriva en France au commencement de la troiſieme race, à l'occaſion de laquelle les coutumes ſe multiplierent dans le royaume. Les nations voiſines de la France avoient auſſi dès-lors leurs coutumes, qui furent rédigées par écrit. Incertitude du droit coutumier avant la rédaction des coutumes par écrit : inconvéniens qui en réſultoient. Premiere ébauche de cette rédaction dans les chartes que Louis VII & Philippe Auguſte accorderent à pluſieurs villes & bourgs. Mais du tems de S. Louis on commença à rédiger par écrit les coutumes des provinces entieres. Soins que prit à cet égard Philippe IV dès 1302. *Ibid.* 412. *a.* Coutumes qui furent écrites à-peu-près vers ce tems. Ouvrages compoſés auſſi par différens particuliers qui ont recueilli ſoigneuſement le droit coutumier. L'autorité des coutumes devint ſi grande, que Charles IV fit défenſe d'alléguer contr'elles le droit romain. Soins que prit Charles VII, pour continuer la rédaction par écrit de toutes les coutumes : cependant la premiere qui fut rédigée en exécution de ſon ordonnance ne le fut que ſous Charles VIII. Coutumes rédigées ſous Louis XII, ſous François I, & ſes ſucceſſeurs. Quelques-unes après avoir été rédigées par écrit, ont été enſuite réformées. Comment ſe fait la rédaction ou réformation des coutumes. *Ibid. b.* De la rédaction de la coutume de Lorraine. Par qui furent rédigées la plupart des coutumes. Pluſieurs des commiſſaires ont beaucoup imprimé de leur génie dans la coutume qu'ils ont fait rédiger. On compte environ 60 coutumes générales en France & environ 300 locales. Il n'y a point de province où il y ait tant de bigarrure à cet égard que dans la province d'Auvergne. Deſſein de Louis XI, de réduire toutes les coutumes du royaume à une ſeule; but de ces arrêtés célebres que M. le premier préſident de Lamoignon avoit fait compoſer. M. Auzanet prétend qu'on ne pourroit parvenir à faire une loi générale pour tous les pays de coutume. *Ibid.* 413. *a.* Inconvéniens de cette multiplicité de coutumes. Moyen de lever la difficulté de les réduire à une ſeule. Ce que l'on appelle coutumier général, coutumiers particuliers. Imperfection qui ſe trouve encore dans les coutumes malgré le ſoin qu'on a pris de les rédiger & de les réformer. La coutume de Berry n'eſt pas la premiere, comme le penſe M. Caterinot, qui ait été commentée par Boërius. Il n'y a guere de coutume qui n'ait eu quelque commentateur. Quelques auteurs au lieu de commentaires ont fait des conférences des coutumes. M. Berroyer a fait la bibliotheque des coutumes. *Ibid. b.* Autres ouvrages ſur ces mêmes matieres. Autorité des coutumes chez les Romains, quoiqu'elles ne fuſſent pas écrites. Nous ne reconnoiſſons de coutumes que celles qui ſont rédigées par écrit. Force des uſages parmi nous. Il ne ſuffit pas parmi nous, pour la validité d'une coutume, qu'elle ſoit

écrite, il faut qu'elle l'ait été par autorité du prince. Lorſque les coutumes ſont arrêtées par les commiſſaires du roi, il faut qu'elles ſoient enrégiſtrées au parlement. Autorité des coutumes par rapport aux perſonnes & aux biens. Le roi peut déroger aux coutumes par une ordonnance contraire. *Ibid.* 414. *a.* Comment les particuliers peuvent auſſi y déroger. Ce qu'on entend par diſpoſition poſitive ou négative d'une coutume. Diſpoſitions des coutumes qu'on appelle prohibitives. Queſtion controverſée entre les auteurs, ſavoir, ſi les coutumes ſont le droit commun de la France ou ſi c'eſt le droit romain. *Ibid. b.* On tient communément que les coutumes ſont de droit étroit. De la maniere de réſoudre un cas que les coutumes n'ont pas prévu. Les diſpoſitions des coutumes ne s'étendent point hors de leur territoire par rapport aux biens fonds : quelle eſt leur autorité à l'égard des perſonnes. Lorſque pluſieurs coutumes ſont en concurrence, comment on peut ſavoir laquelle on doit ſuivre. *Ibid.* 415. *a.*

Coutumes, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Obſervation ſur l'ancienneté du commentaire ſur la coutume de Normandie, & de celui ſur la coutume de Bretagne. *Suppl.* II. 643. *a.*

Coutume. Différence entre *us* & coutume. XVII. 516. *a.* Entre uſage & coutume. *Ibid.* Les différentes coutumes établies chez les hommes, expliquées par le principe de la raiſon ſuffiſante. XV. 635. *a.* Les chartres de communes furent les ébauches des coutumes. III. 221. *a.* Force de loi qu'acquiert une longue coutume. IX. 645. *b.* Les coutumes ont particuliérement prévalu dans les provinces ſeptentrionales de France. V. 126. *a.* Rédactions faites en France des coutumes. IX. 647. *b.*

Coutume annuelle, redevance qui ſe paie annuellement au ſeigneur. IV. 415. *a.* Ce que dit Bacquet ſur le mot *coutume* employé en ce ſens. Origine de ce mot pris dans ce ſens. *Ibid. b.*

Coutume de Bayonne ; droit local qui ſe perçoit dans le pays de Labour, l'élection des Landes, *&c.* Capitulation en vertu de laquelle les bourgeois de Bayonne en ſont perſonnellement exempts. Ce droit partagé entre le roi & la maiſon de Grammont. IV. 415. *b.*

Coutumes de blé, vin, volailles, beſtiaux, *&c.* coutumes où il en eſt parlé. IV. 415. *b.*

Coutume bleue de Normandie. IV. 415. *b.*

Coutumes de côté ou de ſimple côté. IV. 415. *b.*

Coutumes de côté & ligne. IV. 415. *b. Voyez* COUTUMES SOUCHERES.

Coutumes domeſtiques, privées, familieres. Elles n'ont point lieu quand elles ſont contraires à la coutume générale écrite. IV. 416. *a.*

Coutume d'égalité, celles qui défendent d'avantager un héritier plus que les autres. Les unes ſont d'égalité ſimplement : les autres d'égalité parfaite : diverſes ſortes de ces dernieres. Quand le rapport a lieu dans les coutumes d'égalité, ce n'eſt qu'en faveur des cohéritiers & non des créanciers. IV. 416. *a.*

Coutumes de ferrête : communauté de biens uſitée entre conjoints en Alſace. Cette coutume n'eſt point écrite, & n'eſt fondée que ſur l'uſage. Ouvrages à conſulter. IV. 416. *a.*

Coutume des filletes, uſitée dans le comté de Dunois : ce droit eſt affermé : ſinguliere maniere dont il eſt exigé. Auteur à conſulter. IV. 416. *b.*

Coutumes de franc-aleu. IV. 416. *b.*

Coutume de France. IV. 416. *b.*

Coutume générale : nombre de ces coutumes en France. IV. 416. *b.*

COUTUME, (*grande*) ou droit de prévôté. IV. 416. *b.*

Coutumes locales ou particulieres. On en compte plus de cent dans la province d'Auvergne. Comment doit être décidé ce que ces coutumes n'ont pas prévu. IV. 416. *b.*

Coutume louable : droits que les eccléſiaſtiques exigeoient des laïcs, fondés ſeulement ſur une longue poſſeſſion. Quand ils ſont exceſſis, inſolites, ou deshonnêtes, ils ſont rejettés. IV. 416. *b.* Le ſacriſtain de la ville d'Agde fut maintenu par cette coutume à prendre le lit de ſes paroiſſiens décédés. Droit du curé de prendre l'habit de ſon paroiſſien décédé. Quelques curés ſont fondés à prendre le drap mortuaire qui eſt mis ſur le cercueil. On proſcrit de ces coutumes les droits de ſépulture inſolites & exceſſifs. On exigeoit en certains lieux des droits des laïcs nouvellement mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 417. *a. Voyez* CULAGE.

Coutumes de nantiſſement. IV. 417. *a.*

Coutumes non écrites. IV. 417. *a.*

Coutume homologuée. IV. 417. *a.*

Coutumes de parcours. IV. 417. *a.*

COUTUME. (*Petite*) Différence entre les droits de petite coutume & de levage. IV. 417. *a.* Ce que dit la coutume du Maine ſur ces deux ſortes de droits. *Ibid. b.*

Coutume du pié rond, fourché, ou du pié. IV. 417. *b.*

Coutumes de prélegs. Dans les coutumes où l'aîné prend ſeul tous les fiefs, & dans celles où le droit d'aîneſſe ſe prend *per modum quotæ*, le pere peut préjudicier aux droits de l'aîné ; *&c.* IV. 417. *b.* Mais dans les coutumes de prélegs, où le droit d'aîneſſe eſt réduit par la loi & laiſſé *per modum prælegati*, on eſtime que l'aîné tient ce droit de la loi même, & que le pere n'y peut donner aucune atteinte en diſpoſant au profit des puînés. Dans ces mêmes coutumes l'aîné ne contribue pas aux dettes plus que les autres pour ſon droit d'aîneſſe. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 418. *a.*

Coutumes de ſaiſine. IV. 418. *a.*

Coutumes ſoucheres : différence entre ces coutumes, celles de ſimple côté & celles de côté & ligne. Ce qui arrive dans ces coutumes, lorſqu'il ne ſe trouve perſonne deſcendu du premier acquéreur en ligne directe. IV. 418. *a.*

Coutumes de ſubrogation. IV. 418. *a.*

Coutumes de veſt & de deveſt. IV. 418. *a.*

Coutume du Vexin françois, dont il eſt parlé dans celle de Paris. IV. 418. *a.*

COUTUME, (*ſage*) ſurnom donné à celle de Normandie. Quelle en eſt la raiſon. IV. 418. *b.*

COUTUMES volontaires, (*Droit féodal*) IV. 418. *b.*

COUTUMES, (*Comm.*) droits qui ſe paient ſur les côtes de Guinée, *&c.* Ces coutumes plus ou moins fortes ſelon les pays. Coutumes, certains droits qui ſe paient à Bayonne ſur les marchandiſes. Coutumes, droits que paient les voituriers ou paſſagers, *&c.* IV. 418. *b.*

COUTUME, (*grande & petite*) droits qui compoſent la recette de comptablie de Bordeaux. Se mettre en coutume. IV. 418. *b.*

COUTUMIER, tout ce qui a rapport à la coutume. IV. 419. *a.*

Coutumier de France. IV. 419. *a.*

Coutumier des Gaules. IV. 419. *a.*

Coutumier général. Edition donnée par M. de Richebourg. IV. 419. *a.*

COUTUMIER de France, (*Grand*) IV. 419. *a.*

Coutumier de Picardie. IV. 419. *a.*

Coutumier de Poitou. IV. 419. *a.*

Coutumier de Vermandois. IV. 419. *a.*

Coutumiers, dans les ordonnances des eaux & forêts. IV. 419. *a.*

Coutumiers, au ſtyle du pays de Liege & dans Froiſſart. IV. 419. *a.*

COUTUMIERE, (*Amende*) priſe coutumiere. IV. 419. *a.*

Coutumier, ſens de ce mot appliqué aux perſonnes. IV. 419. *a.*

COUTUMIERE, (*Bourſe*). IV. 419. *b.*

COUTUMIER, (*Serf*) en la coutume de la Marche. IV. 419. *b.*

COUTUMIERS, (*Sujets étagers*). IV. 419. *b.*

COUTUMIER, (*Villain*). IV. 419. *b.*

Coutumier, droit coutumier. V. 124. *a.* Garde-coutumiere. VII. 489. *b.* Serf coutumier. XV. 83. *b.* Succeſſion coutumiere. 598. *b.* Taille coutumiere. 844. *a.* Tiers-coutumier. XVI. 324. *a.*

COUTURE, ſe dit de l'art de coudre, ſe dit auſſi en Marine, en termes de Bottier, & en termes de Plombier. IV. 419. *b.*

COUTURE, *points de*, (*Arts méchaniq.*) *Voyez* vol. IX des planch. article *Tailleur*, pl. 9 & 10. Points de couture dans l'art du Tapiſſier ; *voyez* vol. IX. des planch. *Tapiſſier*, pl. 2, 3, 4. Explication de différens points de couture dans l'art de la Lingere. *Suppl.* III. 752. *b.* 753. *a*, *b.*

COUTURIER, (*Anatom.*) muſcle de la jambe. Sa deſcription. IV. 419. *b.* Le couturier n'agit point ſeul : quel eſt ſon principal uſage. D'où lui vient le nom de couturier. Sous ce muſcle ſont ſituées la veine & l'artere crurale & un gros nerf auſſi crural. Combien il importe à ceux qui ont des inciſions à faire au-dedans de la cuiſſe de prendre garde à ces parties. IV. 420. *a.*

COUTURIERE. Réglemens & adminiſtration de la communauté des couturieres. Quatre ſorte d'ouvrieres renfermées dans leur corps. IV. 420. *a.*

COUTURIERE, (*Art méchan.*) inſtrumens néceſſaires à la couturiere. Comment elle prend les meſures. *Suppl.* II. 643. *a.* Deſcription de ſon travail pour une robe & un jupon. *Ibid. b.* Autres ouvrages de couturiere. *Ibid.* 644. *a. Voyez* planches de l'art de la couturiere. *Ibid. b.*

COUVENT, (*Archit.*) divers noms qu'on donne aux couvens. En quoi conſiſtent les bâtimens de ces monaſteres. Différence entre ceux de filles & ceux d'hommes. Quels ſont les deux plus beaux bâtimens de ce genre à Paris. IV. 420. *a.* Obſervations ſur ce que doivent être l'intérieur de ces bâtimens & leurs égliſes. Egliſes citées comme modeles en ce genre. *Ibid. b.*

COUVENT, (*Juriſpr.*) il faut un certain nombre de religieux dans un monaſtere, pour qu'il ſoit conventuel proprement dit. Conditions néceſſaires pour fonder un couvent. Officiers qui en peuvent faire la viſite. Permiſſion requiſe pour

pour recevoir une fille ou veuve dans un couvent. Autorité par laquelle une femme en puiſſance de ſon mari peut ſe retirer dans un couvent. Petit couvent. Ce qu'on obſerve lorſqu'il s'agit de faire le partage des biens d'un couvent. Ouvrage à conſulter. IV. 420. *b.*

Couvent, différence entre couvent & monaſtere. II. 816. *b.* Conditions requiſes pour qu'un monaſtere ait le titre de couvent. IV. 164. *b.* Les couvens d'Egypte & d'Orient étoient appellés *laures*. IX. 315. *b.* Tour de couvent. XVI. 461. *a.* Freres convers dans les couvens. IV. 165. *b.* Principaux couvens de Paris, *voyez* l'article de cette ville. Sur les couvens, *voyez* auſſi MONASTERE.

COUVER, *voyez* INCUBATION.

COUVERÉES, *feintiers*, *aloſieres*, (*Pêche*) deſcription & uſage de ces filets. IV. 421. *a.*

A COUVERT, *à l'abri*; différence entre ces mots. IV. 421. *a.*

COUVERTE, terme de marine, de fabrique en fayence, & de fauconnerie. IV. 421. *a.*

COUVERTURE, (*Art du Couvreur*) matieres dont on couvre les maiſons. IV. 421. *a.* Différentes hauteurs qu'on donne au toit ſelon les matieres qu'on emploie. Obſervation ſur les croupes. Comment on faiſoit autrefois les couvertures. Détails ſur les couvertures en tuiles, en ardoiſes, en bardeau, en chaume, en jonc & roſeaux. Tromperies faciles aux couvreurs; moyens de s'en mettre à l'abri. *Ibid. b.* Couverture à la mi-voie. *Ibid.* 422. *a.*

Couverture, *voyez* COMBLE. Couverture des chaumieres. I. 240. *a.* Couverture en terraſſe. XVI. 166. *a.* Nom que les anciens donnoient à la partie de la couverture qui avance en dehors du mur. XV. 561. *b.* Saillie au bas des couvertures pour rejetter les eaux. 639. *a.* – *Voyez* TOIT.

Couverture, terme à l'uſage des couteliers, ferruriers & autres ouvriers en fer. IV. 422. *a.*

COUVERTURE, (*Maréch.*) IV. 422. *a.*

Couverture, ouvrage qu'on étend ſur les draps du lit, *&c.* Obſervations ſur leur fabrication. Diverſes ſortes de couvertures qu'on fait à Montpellier, diſtinguées par noms, marques & poids. IV. 422. *a.* Ce que les réglemens des manufactures ordonnent ſur cet objet. *Ibid. b.*

COUVERTURE, (*Relieur*) matieres dont on les fait. Comment on les coupe lorſqu'elles ſont préparées. IV. 422. *b.*

COUVRE-CHEF, (*Chirurg.*) bandage qui ſert à envelopper la tête. Comment ſe font le grand & le petit couvre-chef; leurs uſages. IV. 422. *b.*

COUVRE-FEU, (*Hiſt. mod.*) cloche qu'on ſonnoit tous les ſoirs en Angleterre du tems de Guillaume le Conquérant. Origine de cette coutume, qui devint un ſujet de grandes vexations. Cette loi étoit en uſage dans tous les anciens cloîtres des pays du Nord. Couvre-feu introduit en France du tems de Charles VI. Cette oppreſſion ne dura pas long-tems chez les Anglois. Henri II l'abolit. IV. 423. *a.*

COUVREUR, (*Art méchan.*) premieres habitations ou cabanes que les hommes ſe ſont conſtruites. Cabanes des pays les plus ſeptentrionaux. Toits des maiſons du nord de la Suede. Comment ſont terminées & couvertes les maiſons du Perou, & particuliérement celles de Lima. Combien il importe que la couverture d'une maiſon ſoit faite avec intelligence, & entretenue avec ſoin. Maniere de recouvrir un bâtiment voûté, terminé par une terraſſe. Des couvertures faites avec du chaume ou des roſeaux. *Suppl.* II. 644. *b.* 645. *a*, *b.* Des couvertures de roſeau. Des couvertures en tuile. Former un égout pendant, & le plein couvert. Faire les égouts retrouſſés. *Ibid.* 646. *b.* Des différentes manieres de couvrir les arretieres. Des noues. *Ibid.* 647. *a.* Des ruellées. Comment on couvre le faîte avec des faîtieres ou des enfaîteaux. Maniere de couvrir les tours rondes & les colombiers. *Ibid. b.* Maniere de couvrir les murailles avec des tuiles & des faîteaux. Des mortiers ou plâtres. Couverture en ardoiſe. *Ibid.* 648. *a.* Du couvert. Des arrêtiers. *Ibid. b.* Des faîtes. Couverture en bardeau. Couverture en lave, *Ibid.* 649. *a.* *Voyez* ce dernier mot.

Couvreur, ouvrier qui couvre les maiſons. *Voyez* les planch. d'architecture, vol. I. Détails des opérations concernant l'art de couvrir les maiſons en lave. *Suppl.* III. 712. *b.* Saint que les couvreurs ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.*

COUVREUR, (*Adrienne le-*) ſa patrie. VI. 821. *a.* Sa déclamation. IV. 681. *b.* Vers de M. de Voltaire ſur ſon tombeau, VI. 821. *a.*

COUVRIR, (*Juriſpr.*) couvrir un fief ou arriere-fief. Couvrir une fin de non-recevoir. Couvrir une nullité. Couvrir la péremption. Couvrir la preſcription. IV. 423. *b.*

Couvrir, en terme de cirier, de jardinier, de manege, de relieur; détails ſur la manœuvre des relieurs. IV. 423. *b.*

Couvrir, en terme de rafineur de ſucre : couvrir au trictrac. IV. 424. *a.*

COUY, (*Hiſt. mod.*) coupe de calebaſſe ſervant de vaiſſelle aux Negres. Comment les Caraïbes le préparent. IV. 424. *a.*

COWALAM, (*Bot.*) arbre du Malabar & de l'iſle de Ceylan. Deſcription de ſon fruit. IV. 424. *a.*

COWBRIDGE, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre, dans la principauté de Galles. Fertilité de ſes environs. Ses foires. *Suppl.* II. 649. *a.*

COWES, (*Géogr.*) port de mer d'Angleterre dans l'iſle de Wight. Obſervations ſur ce port. *Suppl.* II. 649. *b.*

COWORDEN, (*Géogr.*) fortereſſe des Provinces-Unies en pays de Drenthe. Obſervations ſur cette place. *Suppl.* II. 649. *b.*

COWPER, (*Glandes de*) ſituation & deſcription de ces glandes. Pourquoi elles ſont appellées *de Cowper*. IV. 424. *a.*

COWPER, anatomiſte. *Suppl.* I. 403. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 354. *a.* Comment cet anatomiſte explique le mouvement de diaſtole du cœur. III. 595. *b.* Glandes de Cowper. *Suppl.* III. 235. *b.* 974. *b.*

COYEMBOUE, uſtenſile de ménage chez les Negres & les Sauvages. IV. 424. *a.*

COYER, (*L'abbé*) éloge de l'ouvrage de cet auteur ſur Jean Sobieski. XII. 925. *a.*

COYPEL. Noël Coypel, peintre. V. 321. *b.* Ses fils, Antoine, 322. *a*, & Noël-Nicolas, peintres. 322. *b.* Charles Coypel, peintre. *Ibid.*

COYSEVOX, (*Antoine*) ſculpteur. XIV. 830 *a.*

COZRI, (*Théol.*) ou *Cuzari*, excellent livre compoſé il y a plus de 500 ans par R. Juda lévite. Idée de cet ouvrage, premiérement écrit en Arabe, puis traduit en Hébreu. Editions & traduction de ce livre. IV. 424. *b.*

C R

CRABE, *Cancre*, (*Hiſt. nat.*) deſcription des animaux de ce genre. Diverſes eſpeces de crabes d'eau ſalée. Crabe appellé *migraine* ou *ours*. Crabe au pié large. IV. 424. *b.* Crabe jaune & ondé. Crabe marbré. Crabe commun. Crabe à bras court. Crabe velu. Crabe en forme de cœur. Petits crabes qui ſe logent dans les coquilles. Crabes appellés *araignées*. Crabe d'eau douce. *Ibid.* 425. *a.* Crabes des Moluques. Pluſieurs eſpeces de crabes des Antilles. Il ne paroît pas que les crabes faſſent mal, lorſqu'ils ont mangé du fruit du manceniller, comme on le croit communément. *Ibid. b.*

Crabe, pourquoi les crabes, les hommars, les écreviſſes, ſe portent en arriere en marchant ou en nageant. V. 356. *a.* Crabe terreſtre dit tourlourou. XVI. 474. *b.* Crabe du Breſil nommé *aratu*. *Suppl.* I. 515. *a.* Crabes des Moluques, nommés *blomkrabbes*. 926. *b.* Cancres d'armoiries. *Suppl.* II. 198. *a. b.* Cantjang. 215. *b.* Crabe royal. 271. *b.* Deſcription de différentes eſpeces de crabes. VI. vol. des planches, regne animal. pl. 57 & 58.

CRABIER, (*Ornithol.*) héron des Antilles, ſa deſcription. Alimens dont il ſe nourrit. Qualité de ſa chair. IV. 425. *b.*

CRAC, (*Faucon.*) maladie des oiſeaux de proie. Maniere de la guérir. IV. 425. *b.*

CRACHAT, (*Médec.*) matieres qui ſervent à former les crachats. Il ne paroît point aiſé de décider ſi l'excrétion, ou même la formation des crachats, peut jamais être dans l'ordre naturel, parce qu'il ſemble que cette mucoſité ne peut ſe ramaſſer, que les parties où elle s'accumule ne ſoient plus ou moins viciées. IV. 425. *b.* Cependant combien de perſonnes crachent ſans être incommodées. Il ſemble auſſi que les crachats peuvent tenir lieu quelquefois d'une excrétion naturelle. Quoi qu'il en ſoit, perſonne ne confondra le crachement habituel avec celui qui eſt cauſé par les rhumes, les pleuréſies, la phthiſie, *&c.* Qualités des crachats ſur leſquelles le médecin dirige ſon jugement. Principales regles que l'obſervation a fournies ſur ce point, tirées de Riviere. Quels ſont les crachats qu'on peut regarder comme bons. Ils ne ſont pas ſans danger, s'ils ſont en petite quantité, qu'ils n'augmentent que peu-à-peu, & reſtent long-tems cruds. Diſtinction des crachats cruds & de ceux qui ſont cuits. Quels qu'ils ſoient, ils ſont favorables s'ils paroiſſent au commencement d'une maladie. Crachats jaunes & ſanguinolens dans les inflammations du poumon. *Ibid.* 426. *a.* Crachats viſqueux, épais dans la pleuréſie, *&c.* Crachats verds, livides, noirs. Suppreſſion des crachats. Crachats qui ſuivent un crachement de ſang. Ceux qui nagent ſur l'eau. Les mélancoliques, & quelquefois les femmes groſſes, crachent beaucoup : ce qu'il faut faire contre cette indiſpoſition. Certains grains ou noyaux durs, *&c.* que jettent les mélancoliques & les femmes groſſes. Les crachats méritent plus d'attention s'ils ſont ſalés, amers, ou qu'il aient une ſaveur fade, dégoûtante. Ceux qui reſſembent à des morceaux de chair fongueuſe, *&c.* ſont toujours pernicieux. Le médecin doit toujours travailler à ramener les crachats trop ſubitement ſupprimés. Le médecin doit quelquefois ſe propoſer d'avancer par les crachats la matiere morbifique. *Ibid. b.* Signes qui dénotent que la criſe ou les torrens des excrétions ſe portent vers la poitrine. Par quels ſecours le médecin favoriſe les crachats. En général c'eſt une fauſſe indication que celle de les arrêter. *Ibid.* 427. *a.*

Crachats, à quoi l'on reconnoît leur purulence. XIII. 584. *a.*

CRACHEMENT, *voyez* SALIVATION, SALIVE. Sur le crachement dans les maladies de poitrine, *voyez* EXPECTORATION. VI. 288. *a. b.* Sur le crachement de ſang, *voyez* HÉMOPTYSIE. VIII. 115. *b.*

CRACOVIE, fontaine remarquable dans le palatinat de Cracovie. VII. 99. *b.*

CRACUS, (*Hiſt. de Pologne.*) duc de Pologne. Agitations de cette république après la mort de Leck, qui en avoit été ſouverain. Élection de Cracus. Éloge de ſon gouvernement. Sa mort & ſa ſépulture. *Suppl.* II. 649. *b.*

CRACUS, ancien roi de Pologne. XII. 926. *b.* 933. *a.*

CRADOS, *peſtres ou petres*, (*Pêche.*) ſortes de poiſſons qu'on pêche dans le reſſort de l'amirauté de Breſt. Ils ne ſervent que d'appât aux lignes des pêcheurs. Tems & maniere de les pêcher. IV. 427. *a.*

CRAGIUS, (*Nicolas.*) obſervations ſur ce ſavant. XIV. 298. *a.*

CRAIE. (*Hiſt. nat.*) Les naturaliſtes ſont partagés ſur la formation de la craie. Henckel penſe qu'elle eſt la terre primitive. Neumann & quelques autres ont cru qu'elle ſe formoit par une eſpece de décompoſition de la pierre à fuſil ou ſilex. Le ſentiment le plus vraiſemblable eſt celui de ceux qui la regardent comme formée des débris des coquilles. Ses principales propriétés ſont de faire effervescence avec tous les acides, & d'être changée en chaux par l'action du feu. Huit eſpeces de craies diſtinguées par M. Wallerius. On ſe ſert de cette matiere pour bâtir : preſque toute la ville de Reims a été bâtie de cette eſpece de pierre. IV. 427. *b.* Ses uſages dans le deſſin & pour fertiliſer les terres. Ouvrage à conſulter ſur les effets qu'elle produit dans le feu. *Ibid.* 428. *a.*

Craie, vertu ſeptique de la craie. XIII. 588. *b.* Les corps terreux qui ſont tirés de la craie n'ont que la vertu abſorbante : obſervation ſur leur uſage en médecine. XVI. 175. *b.* Blanc de craie. II. 269. *b.* Eſpece de craie appellée farine minérale. VI. 414. *a.* Eſpece de craie de l'iſle de Malthe. XII. 584. *a.* Roſette, autre ſorte de craie. XIV. 371. *a.* Eaux chargées de craie. *Suppl.* I. 47. *b. Voyez* CRÉTACÉ.

CRAIE. (*Mat. méd.*) Elle eſt un alkali ou abſorbant terreux, *&c.* Décoction ſimple & décoction compoſée de craie dans la pharmacie de Bate. IV. 428. *a.*

Craie de Briançon. Sa deſcription. Elle a été très-improprement appellée craie. Uſage qu'en font les tailleurs. IV. 428. *a.*

CRAIE, (*Faucon.*) infirmité qui ſurvient aux oiſeaux de proie. Ce qu'on doit faire pour la guérir. IV. 428. *a.*

CRAIG, (*Jean.*) ſa méthode de conſtruire les lieux géométriques. IX. 499. *a.*

CRAINTE, (*Morale.*) définition. Elle affecte ſervilement à quelques égards plus ou moins les hommes, & produit la cruauté chez les tyrans. IV. 428. *a.* Maux qu'elle cauſe dans ceux qui en ſont affectés. Non-ſeulement elle empoiſonne le bonheur de l'homme; il faut ajouter qu'elle lui eſt à jamais inutile. Quels ſont les caracteres les plus ſujets à cette paſſion. Réflexions par leſquelles il faut corriger les diſpoſitions à la crainte. *Ibid. b.*

Crainte. Ses ſynonymes ſont, *allarme*, *terreur*, *effroi*, *frayeur*, *épouvante*, *peur*, *appréhenſion*, I. 277. *b.* Réflexions ſur la crainte & l'eſpérance. XII. 144. *a. b.* La crainte eſt le principe des états deſpotiques. IV. 886. *b.* Origine de nos deſirs & de nos craintes. VI. 262. *a. b.* Crainte ſervile & crainte filiale, ſelon les théologiens. 797. *a.* Toute eſpece de crainte n'exclut pas l'eſpérance : la crainte filiale ſuppoſe cette vertu. V. 971. *a.*

CRAINTE, (*Mythol.*) elle avoit un temple à Sparte. Tullus Hoſtilius lui en fit élever un à Rome. Elle étoit fille de la nuit..... *& du crime*, ajoute l'auteur. IV. 429. *a.*

CRAINTE, (*Juriſp.*) on diſtingue la crainte grave & la crainte légere. On met au rang des craintes légeres la crainte révérentielle : cette crainte ne peut ôter la liberté d'eſprit néceſſaire pour donner un conſentement valable, *&c.* De la crainte de la priſon, ſes effets civils. La crainte d'un procès ne vicie pas la ſtipulation. Effets civils de la crainte lorſqu'on eſt menacé de quelque peine corporelle. Comment on répare le vice que la crainte auroit apporté dans un acte. Comment on peut invalider un acte qui a été fait par une crainte grave. IV. 429. *a.*

CRAION, diverſes matieres de ce nom. IV 429. *a.* On le donne plus particuliérement à la blende ou mine de plomb. Maniere de la préparer en forme de craion. Craion d'Angleterre : la mine qui le fournit eſt à peu de diſtance de Carliſle, *&c. Ibid. b.* Sur les craions, *voyez* BLENDE, MOLYBDŒNA, OCHRE, PLOMBAGINE.

CRAMER, métallurgiſte. Obſervations ſur ſes élémens de l'art des eſſais. V. 983. *a.* 989. *b.* VII. 248. 8. *b.*

CRAMER, poëte allemand, *Suppl.* IV. 100. *a.*

CRAMER, (*Gabriel.*) profeſſeur à Geneve : ſa diviſion des lignes du troiſieme ordre. IV. 385. *b.* 388. *a.* Son mémoire ſur les figures iſopérimetres curvilignes. VIII. 927. *b.*

CRAMMER ou *Cranmer*, (*Thomas.*) archevêque de Cantorbery : ſes ouvrages : ſa mort héroïque. XI. 254. *a.*

CRAMOISI, étym. de ce mot. Maniere de préparer les étoffes qu'on veut teindre en cramoiſi. IV. 429. *b.*

Cramoiſi, moyen de le faire avec le kermès. IX. 120. *b.* De l'art de teindre en cramoiſi. XVI. 20. *a.*

CRAMOISI, (*Sébaſtien.*) imprimeur. VIII. 625. *b.*

CRAMPE, (*Médec.*) étym. de ce mot. IV. 429. *b. Voyez* SPASME.

CRAMPE aux jarets, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 413. *a.*

CRAMPON, terme d'architecture : terme employé encore dans l'imprimerie, la maréchallerie, l'orfévrerie en groſſerie. Diverſes ſortes de crampons chez les ferruriers. Crampon, terme de blaſon. IV. 430. *a.*

CRAN, terme de manege, de tailleur, de fondeur de caracteres d'imprimerie. IV. 430. *b.*

CRAN, (*Art du Tailleur*) petit morceau quarré pris dans les recoupes de l'étoffe du deſſus, dont la deſtination eſt de remplir un vuide qui ſe fait naturellement entre le pli de derriere & ſon ouverture, lorſqu'on forme ce pli. Détails ſur ces opérations. *Suppl.* II. 650. *a.* Voyez *pl. du taill. Suppl.*

CRANAE, petite iſle de Laconie, *voyez* SPATURA.

CRANCELIN, (*Blaſon*) portion de couronne à fleurons, poſée en bande qui s'étend de l'angle dextre du haut de l'écu, au feneſtre du bas. Son origine. Étymologie du mot *crancelin. Suppl.* II. 650. *a.*

CRANE, (*Anatom.*) figure de cette boîte oſſeuſe; os qui la compoſent. IV. 430. *b.* La deſcription des os du crâne n'en font véritablement qu'une. Cela ſe concevra ſans peine, ſi l'on fait attention à la maniere dont ſe forment les différens os du crâne. On trouve quelquefois dans les ſutures du crâne.... de petits-os de différente grandeur & figure, que les anatomiſtes nomment clés. Le crâne eſt une partie qui fournit le plus de variétés dans la ſtructure de ſes os, & par rapport aux ſutures qui les uniſſent. Singulieres variétés qu'on rencontre dans la figure de certains crânes. *Ibid.* 431. *a.* Crânes monſtrueux vus chez M. Hunauld : autres dans le cabinet du roi à Paris, *&c.* Il y a des peuples qui défigurent le crâne de leurs enfans dès le moment de leur naiſſance. Le cerveau doit être plus diſpoſé à ſe détruire, qu'à ſe porter à un développement différent de celui qu'il doit naturellement acquérir. Cependant il n'arrive chez les peuples à tête plate aucun accident de la configuration difforme qu'ils procurent au crâne : l'organe des organes, le ſiege de l'ame, eſt donc pour nos foibles lumieres d'une nature auſſi cachée que l'ame même. *Ibid. b.*

Crâne. Deſcription des parties qu'il renferme. VIII. 264. *b. Suppl.* IV. 192. *a.* Os ſurnuméraires du crâne. XI. 678. *a.* Obſervations ſur les ſutures des os du crâne. XV. 706. *a. b.* 707. *a.* Suture ſagittale. XIV. 498. *b.* Tables du crâne XVI. 801. *a.* Trous du crâne. XVI. 710. *b.* Calotte aponévrotique. VIII. 264. *a.* Réſiſtance étonnante des os du crâne aux fardeaux qu'on lui fait porter. VII. 122. *a.*

CRANE. (*Bleſſures du*) Différentes ſortes de bleſſures dont il peut être attaqué. Dans tous les coups portés au crâne, on doit commencer par examiner s'il n'a point été endommagé. On tâche de s'en aſſurer. 1. Par la violence de la cauſe vulnérante. 2. Par la grandeur de la plaie. 3. Par l'uſage de la ſonde. 4. En verſant ſur la partie quelque liqueur innocente colorée. 5. Par l'étonnement que ſent le malade dans ſa tête en ſerrant quelque choſe avec les dents. 6. Par la découverte des fiſſures ou fractures. 7. Par le tact. 8. Par divers autres accidens indiqués. IV. 432. *a.* Effets du déſordre produit par ces bleſſures. Indications curatives.

1°. Découvrir l'os endommagé. 2°. Nettoyer la plaie. *Ibid. b.* 3°. Trépaner l'os ſi la néceſſité l'exige. 4°. Procurer la régénération du périoſte de l'os. 5°. Conſolider & guérir la plaie par les bandages & la méthode ordinaire. Une fiſſure du crâne eſt ſouvent plus dangereuſe qu'une grande contuſion. Compreſſion du cerveau cauſée par l'enfoncement du crâne. Ce qu'on appelle dédolation ou ſection du crâne. Une partie du crâne peut s'exfolier dans toute ſon épaiſſeur & ſe ſéparer du reſte. Femme de l'hôtel-dieu qui demandoit l'aumône dans ſon crâne. *Ibid.* 433. *a.*

Maladies du crâne. Celles qui viennent de percuſſion, *voyez* COMMOTION, CONTRE-COUP. Plaies. XII. 682. *b.* Épanchemens du ſang dans l'intérieur. VIII. 119. *a.* Détails ſur les fiſſures. VI. 821. *a. b.* Contrefiſſures. IV. 133. *b.* Fractures. XII. 683. *b.* Fracture nommée *apoſceparniſmos.* I. 534. *b.* Fracture capillaire. II. 629. *a.* Fracture nommée *diacopé.* IV. 931. *a.* Autres dites *embarrure.* V. 550. *b.* Ecpieſme. 353. *b.* Accidens qui réſultent des fractures du crâne. V. 349. *b.* Fracture dite *engiſome.* 683. *b.* Enfoncement du crâne. III. 778. *a.* Dépreſſion des os du crâne. IV. 866. *a.* Affaiſſement de pluſieurs pieces du crâne. V. 674. *b.* Inſtrument pour relever les os de cette partie. 306. *a.* Des exfoliations du crâne. VI. 252. *b.* De la carie de ſes os. II. 685. *a.*

CRANE, (*Mat. médic.*) on s'applique à détromper ici ceux qui penſent que le crâne d'un jeune homme robuſte, mort de mort violente, peut être employé intérieurement contre

l'apoplexie & l'épilepsie. IV. 433. *a.* Observation d'un auteur moderne qui pourra détourner de ce prétendu remede plusieurs de ceux qui seroient le plus portés à y mettre leur confiance. *Ibid. b.*

CRANÉA, surnom de Minerve. Son temple. Son prêtre. I. 747. *a.*

CRANEQUIN, (*Hist. mod.*) espece de bandage de fer, *&c.* Arbalêtriers appellés *cranequiniers*. IV. 433. *b.*

CRANSAC, (*Géog. Médec.*) lieu de France dans le bas Rouergue. Détails sur ses eaux minérales & ses grottes qui servent d'étuves. IV. 433. *b.*

CRANTOR, philosophe & poëte dramatique. XII. 250. *b.* XV. 320. *a.*

CRAPAUD, animal amphibie. Il y en a de deux sortes. Du crapaud de *terre*. Sa description. Lieux où il se retire. Ces crapauds s'accouplent & pondent comme les grenouilles. Du crapaud d'*eau*. Espece de grenouille qu'on trouve dans la terre & sous les fumiers, à laquelle on a donné le nom de *crapaud*. IV. 433. *b.* Les crapauds passent pour vénimeux. Divers détails & exemples sur ce sujet. Autres observations qui jettent beaucoup d'incertitude sur ce prétendu venin. Il suit de tout cela que cet animal, tout au moins, est suspect. Il y a lieu de croire que le crapaud de Surinam est aussi dangereux qu'on l'a dit en différentes relations. Grosseur énorme d'un crapaud vu en Italie, près d'Aquapendente. Crapaud de Surinam, appellé *pipa*, dont les œufs éclosent sur le dos du mâle. *Ibid.* 434. *a. Voyez* PIPA, & *Suppl.* I. 123. *a.*

Crapaud, celui des Antilles, qui n'est proprement qu'une grosse grenouille. IV. 434. Qualité de sa chair. *Ibid. b.*

CRAPAUD, (*Mat. médic.*) l'auteur de cet article raconte ce qu'il sait par sa propre expérience de la qualité vénéneuse de notre crapaud. Histoire singuliere, sur laquelle on prétend que le crapaud réduit en poudre, soulage dans l'hydropisie. On dit que le crapaud mort, appliqué sur quelque partie malade du corps, attire les humeurs peccantes: *credat judæus*, &c. IV. 434. *b.*

Crapaud. Chaleur des crapauds. III. 38. *a.* Attraction qu'ils exercent sur les rats. Celle de la couleuvre sur le crapaud. IX. 944. *b.* Accident arrivé à un physicien en regardant un crapaud. *Ibid.* Du tibia & du cubitus de cet animal, & de leurs usages dans les sauts. *Suppl.* IV. 941. *b.* 943. *a.* La poudre de crapaud employée contre l'incontinence d'urine. XVII. 510. *b.* Crapaud d'Amérique. XII. 647. *a.* Vol. VI. des planch. regne animal, pl. 26. Crapaud volant. XVI. 205. *a.*

CRAPAUD, (*Bot.*) arbre des Antilles. Qualité & usage de son bois. IV. 434. *b.*

CRAPAUD, (*Maréch.*) grosseur sous le talon du cheval. IV. 434. *b.*

Crapaud. Suppl. III. 415. *b.*

CRAPAUDINE, dent de poisson pétrifiée. On sait à présent que c'est une vraie dent de dorade ou d'un poisson du Brésil, appellé le *grondeur*. IV. 434. *b.* Description de la mâchoire de ce dernier. On donne à ses plus grosses dents pétrifiées, le nom de *crapaudines*, & les plus petites sont appellées *yeux de serpent*. Crapaudines rondes, crapaudines longues. Description des unes & des autres. Cette sorte de pierre a passé autrefois pour une amulette. *Ibid.* 435. *a.*

CRAPAUDINE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 435. *a. Voyez* SIDERITIS.

CRAPAUDINE, *couette*, *grenouille*, sorte de machine. IV. 435. *a.*

CRAPAUDINE, en terme de diamantaire, en hydraulique, en terme d'imprimerie, IV. 435. *a.* (*Voyez* GRENOUILLE) en maréchallerie, en cuisine. *Ibid. b.*

Crapaudine, maladie du cheval. V. 212. *a.*

CRAPONE, (*Adam de*) architecte & ingénieur. *Suppl.* II. 187. *a.* Ses travaux en hydraulique. XIV. 576. *b.*

CRAPULE, (*Morale*) débauche habituelle ou des femmes ou du vin. Définition d'un homme crapuleux. La crapule est l'opposé de la volupté. Différence entre la crapule & la débauche. IV. 435. *b.*

CRAQUEMENT des dents dans certaines maladies. IV. 840. *a.* Celui des os, *voyez* CLIQUETIS & CRÉPITATION.

CRAQUETTE, (*Tailleur d'habits*) description & usage de cet instrument. *Suppl.* IV. 925. *b.*

CRASE, (*Gramm.*) figure de diction. Ce mot crase n'est en usage que dans la grammaire grecque. IV. 435. *b. Voyez* CONTRACTION.

CRASE, (*Médec.*) état naturel & sain du sang. Sa constitution convenable. Son opposé est *discrase*. IV. 436. *a.*

CRASSAMENTUM, parties proprement sanguines du sang, par opposition au *serum*. Observation sur la pesanteur relative de l'un & de l'autre. IV. 436. *a.*

CRASSE, (*Médec.*) maladies qui peuvent provenir de la crasse de la peau. Moyens préservatifs. IV. 436. *a.*

Crasse qu'on enlevoit de dessus les corps dans les bains & les gymnases. XV. 546. *a*, *b.*

Crasse, adj. Ignorance crasse. *Crasse* chez les ouvriers en métaux. IV. 436. *a.*

CRASSUS, (*Marcus Licinius*) histoire & caractere de ce triumvir. XVI. 668. *a*, *b.* Il reçoit le titre de prince du sénat. XIII. 372. *a.* Il pille le temple de Jérusalem. VIII. 511. *b.* Général Parthe qui remporta sur lui la victoire. *Suppl.* IV. 849. *b.* Sa défaite & sa mort. XV. 141. *b. Suppl.* IV. 187. *a*, *b.*

CRASSUS, (*Lucius Licinius*) orateur romain. XI. 568. *b.*

CRATERE, certains vaisseaux des anciens. Description. IV. 436. *a.* Usage qu'ils en faisoient. La Sorbonne & le cardinal-le-Moine en ont encore aujourd'hui. *Ibid. b.*

CRATERUS, athénien, peintre célebre. XII. 258. *b.*

CRATÈS, grammairien. Sa patrie, ses ouvrages. IV. 948. *a.* Il a inventé le velin. XVI. 879. *a.*

CRATÈS, philosophe platonicien. XII. 750. *b.*

CRATÈS, de Thebes, philosophe cynique. IV. 598. *a*, *b.*

CRATESILÉE, (*Hist. de Lacédém.*) mere de Cléomene II, roi de Sparte. Sort funeste auquel elle se dévoue par amour pour sa patrie, & que son fils partage avec elle. *Suppl.* IV. 650. *b.*

CRATICULER, dessiner aux petits carreaux. Comment on le fait. IV. 436. *b.*

CRATINUS, poëte latin. Observation sur sa comédie *des baptes*. II. 66. *a.*

CRAU, *la*, (*Géogr.*) plaine entre Arles & Salon. Diverses observations sur ce lieu. *Suppl.* II. 186. *b. Suppl.* IV. 10. *a.*

CRAVAN, (*Ornithol.*) description de cet oiseau. IV. 436. *b.*

CRAVATE, corps de cavalerie étrangere. Ancien ajustement de toile. Terme de boutonnier. Espece de cheval. IV. 436. *b.*

Cravate du drapeau & de l'étendard. V. 711. *b.*

CRAVEN ou *Cravent*, (*Hist. mod.*) vieux mot anglois, qui signifie *couard*, *poltron*. Comment & en quelle occasion il étoit employé. Sort de celui des deux combattans qui crioit *craven*. IV. 437. *a.*

CRAYERS, (*Verrer.*) cendre du charbon, convertie en verre par la violence du feu, *&c.* IV. 437. *a.*

CRÉADIERS, terme de pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. Sorte de trameaux dérivans, *&c.* D'où vient leur nom. Leur description. Tems où se fait la pêche des esturgeons. Maniere de faire cette pêche. IV. 437. *a.*

CRÉANCE, (*Juriſp.*) diverses sortes de créances. Créance caduque. Créance chirographaire. Droit d'une telle créance. On distingue deux sortes de créances chirographaires; les unes ordinaires, les autres privilégiées. Créance déléguée, douteuse, hypothécaire, ordinaire, personnelle, privilégiée, privilégiée hypothécaire, solidaire. IV. 437. *b.* Lettre de créance ou de crédit. Créance à la chambre des comptes. *Ibid.* 438. *a.*

Créance, *lettres de*, IX. 421. *a.*

CRÉANCE, (*Fauconn. & Vénerie*) IV. 438. *a.*

CRÉANCIER, (*Juriſp.*) un créancier peut avoir plusieurs actions pour la même créance. Il est permis au créancier de cumuler toutes les contraintes qu'il a droit d'exercer; mais non de se mettre, de son autorité, en possession des biens de son débiteur. Les créanciers sont en droit, pour la conservation de leur dû, d'exercer les droits de leur débiteur. On ne peut contraindre un créancier de morceler sa dette. Lorsque plusieurs prêtent conjointement quelque chose, chacun n'est créancier que de sa part personnelle. Qualité de créancier dans un témoin, un juge, un arbitre. IV. 438. *a.* Quelques usages singuliers qui se pratiquoient autrefois par rapport aux créanciers, à Bourges, à Orléans, au Périgord, & dans le Quercy. *Ibid. b.*

Créancier. Droit que les créanciers chez les Romains avoient sur leurs débiteurs. IX. 676. *a.* XVII. 548. *b.* Rigueur dont ils ont usé envers leurs débiteurs, soit chez les Romains, soit chez les Juifs. 549. *a*, *b.* Par l'ancien droit romain, le créancier pouvoit s'adresser directement au fidejusseur. Corrections faites à la loi sur ce sujet par Adrien & par Justinien. VI. 685. *a.* Diverses sortes d'actions qu'un créancier peut employer contre son débiteur. IV. 905. *b.* Plusieurs actions peuvent concourir en faveur du créancier pour une même créance. Concours de privileges, concours d'hypotheques entre créanciers. III. 828. *a.* Voies de poursuite accordées aux créanciers. XIII. 249. *a.* Délibérations des créanciers assemblés. IV. 782. *a.* Rang qu'on donne aux créanciers dans l'ordre du prix d'un bien vendu par décret. III. 642. *a.* Comment les créanciers, selon leur ordre, peuvent demander à toucher le montant de leur collocation. *Ibid.* De l'ordre ou du rang dans lequel les créanciers doivent être payés sur le prix des biens saisis réellement. XI. 598. *a.* Créanciers payés au marc la livre. IX. 621. *a.* X. 82. *a.* Pacte *de quotâ litis* que fait un créancier, lorsqu'il promet une portion d'une somme difficile à recouvrer, à quelqu'un qui lui en promet le paiement. XI. 739. *a.* Effets de la prescription contre les créanciers XIII. 311. *a*, *b*, &c. Créanciers chirographaires. III. 349. *a.* Co-créanciers. 564. *a.* Directeurs des créanciers. IV.

1027. *b.* Créanciers hypothécaires, *voyez* ce mot. Créanciers privilégiés. XIII. 391. *a*, *b.* VIII. 415. *a.* Créancier ſubrogé. XV. 572. *a*, *b.* Union de créanciers. XVII. 385. *b.*

CREANGE *ou* KRICHINGEN, (*Géogr.*) comté de la Lorraine allemande. Sa capitale de même nom. Princes dont il releve. Seigneurs qui le poſſedent. *Suppl.* II. 650. *b.*

CRÉATION, (*Métaphyſ.*) acte d'une puiſſance infinie, qui produit quelque choſe ſans la tirer d'une matiere préexiſtante. Il paroît que les philoſophes païens n'ont point connu le dogme de la création. Ils ont cru que la matiere premiere avoit été de toute éternité. Ce que diſent là-deſſus Cicéron & Ariſtote. L'éternité de la matiere leur ſervoit à ſauver la bonté de Dieu aux dépens de ſa puiſſance, & à expliquer l'origine du mal. Comment raiſonne ſur ce ſujet Platon dans ſon Tymée.

Il eſt naturel de croire que le dogme de la création étoit univerſellement reçu parmi les Juifs. IV. 438. *b.* Cependant trois ſortes de novateurs s'étoient gliſſés parmi eux, ſur-tout depuis la captivité de Babilone. Les uns ſoutenoient qu'un monde plus imparfait avoit précédé celui-ci, & que la durée de chaque monde doit être de ſept ans. Les autres inſinuoient le même ſyſtême qu'a ſoutenu enſuite Spinoſa. Les autres diſoient qu'il y a pluſieurs mondes tous ſortis de Dieu par émanation, compoſés de la lumiere céleſte épaiſſie, *&c.*

Réflexion de S. Auguſtin ſur les ſix jours que Dieu employa à créer le monde. Philon a traité de ridicule l'opinion qui admet la diſtinction des ſix jours. L'auteur de cet article penſe que la création momentanée donne une plus grande idée de la puiſſance de Dieu, que la création ſucceſſive, *Ibid.* 439. *a.* & que les ſix jours ne ſont que ſix mutations par où paſſa la matiere, pour former l'univers tel que nous le voyons aujourd'hui. Idée qu'on doit ſe faire du mot *jour* employé par Moïſe. Quelques-uns des docteurs chrétiens des premiers ſiecles ne ſont pas bien clairs ſur l'article de la création. Sentiment de Juſtin, martyr. Quelques philoſophes modernes, entr'autres Thomas Burnet & Whiſton, ont regardé la queſtion, ſi Dieu a fait le monde de rien ou d'une matiere préexiſtante éternellement, comme une queſtion purement philoſophique. Paroles de Whiſton. *Ibid. b.* Pour revenir aux anciens philoſophes, on peut les ramener à trois claſſes; les uns croyoient que le monde avoit été diſpoſé par une cauſe intelligente; les autres attribuoient cette diſpoſition au concours fortuit des atomes; les autres faiſoient le monde éternel. Philoſophes qui ont été pour l'éternité du monde. Raiſons qu'ils apportoient. Les philoſophes grecs avoient été prévenus par les Egyptiens dans cette opinion. *Ibid.* 440. *a.* Ceux-ci admettoient deux divinités premieres, le ſoleil & la lune, ſyſtême moins abſurde que celui qui attribuoit au haſard la cauſe de l'arrangement de l'univers. D'un autre côté, l'opinion des épicuriens s'accordoit mieux avec les veſtiges qu'on rencontre par-tout de la jeuneſſe du monde. Rien de plus frivole que la ſuppoſition d'un déluge, ou d'un embraſement, pour rendre raiſon de ces ſignes de nouveauté. Pourquoi tant d'habiles gens ont embraſſé un ſyſtême ſi incompatible avec l'hiſtoire. A peſer les difficultés, ils en trouveroient beaucoup moins dans leur ſyſtême que dans celui qui admet un monde formé par un aveugle haſard. *Ibid. b.* Quelques philoſophes, à la vérité, ont parlé d'un Dieu; mais ils ne laiſſoient pas de croire l'éternité du monde, ne pouvant concevoir comment ce Dieu auroit créé la matiere ou agi ſur elle. Ce ſujet a ſervi quelquefois de raillerie aux plus beaux eſprits du paganiſme, témoin ce que diſent Lucien, Cicéron, Ariſtote, Plutarque, ſur ceux qui admettoient un Dieu ordinateur. Les autres, qui faiſoient intervenir l'action de Dieu dans l'arrangement du monde, n'en ſoutenoient pas moins ſon éternité. *Ibid.* 441. *a.* Le ſophiſme de leurs raiſonnemens vient de ce qu'un être ſpirituel eſt difficile à connoître, & de ce que nous ne pouvons comprendre l'éternité. Mais pourquoi le monde n'a-t-il pas été créé de toute éternité? c'eſt que le monde n'eſt pas une émanation néceſſaire de la divinité. Et pourquoi le monde n'a-t-il pas commencé plutôt? queſtion ridicule. Le tôt ou le tard ſont des propriétés du tems & non de l'éternité. Il ſuffit d'obſerver qu'une éternité a dû le précéder, pour comprendre qu'il n'a été créé ni trop tôt ni trop tard. *Ibid. b.* Les philoſophes ſoutenoient qu'il devoit y avoir une eſpece de cercle dans les ſemences, ſans que les eſpeces euſſent eu jamais ni origine ni commencement. Quand on admet un créateur, cette difficulté tombe auſſi-tôt. Au lieu qu'en ſuppoſant l'éternité du monde, il ſemble qu'il y ait de la contradiction à ſuppoſer un mouvement éternel; car tout mouvement étant ſucceſſif, une partie va devant l'autre, & cela ne peut compatir avec l'éternité. Ces mêmes philoſophes n'ont pu comprendre comment Dieu auroit agi ſur la matiere; mais la connoiſſance que l'homme a de lui-même, nous donne l'idée d'une cauſe qui agit par ſa volonté; ainſi la volonté de l'eſprit éternel ſera le ſeul inſtrument qu'il aura employé pour former l'univers. La ſupériorité de l'eſprit ſur le corps fait comprendre la poſſibilité de la création de la matiere. *Ibid.* 442. *a.* Cette ſupériorité paroîtra, ſi l'on conſidere ſes deux facultés; la connoiſſance par laquelle il pénetre toutes les propriétés & les actions du corps; & la volonté, d'où dépend la premiere détermination des eſprits animaux, qui, par exemple, coulent dans le bras. Si donc la volonté peut produire une direction de mouvement dans le corps, il n'eſt pas impoſſible qu'une volonté en produiſe ailleurs. Or ſi cette volonté eſt unie à un pouvoir infini, rien n'empêche de concevoir la création de la matiere. Cette opération n'eſt difficile à ſaiſir, que parce qu'on veut ſe la repréſenter par l'imagination. Quand on conſidere attentivement l'opération d'une volonté, on conçoit clairement qu'elle doit produire elle-même ſon ſujet, bien loin qu'elle ſuppoſe un ſujet pour agir. *Ibid. b.* En quels ſens eſt vrai le fameux axiome, *rien ne ſe fait de rien.* Cet axiome bien entendu, loin d'être contraire à la création ou à l'exiſtence de Dieu, ſert à les prouver d'une maniere invincible. En effet, 1°. s'il étoit vrai qu'aucun être ne peut commencer à exiſter, il ne pourroit y avoir aucune cauſe qui fît quoi que ce ſoit; il n'y auroit point d'action ni de mouvement dans le monde corporel; *Ibid.* 443. *a.* 2°. ſi rien ne peut être tiré du néant dans le ſens que nous ſoutenons, il faut que toutes les ſubſtances de l'univers exiſtent de toute éternité, & néceſſairement, indépendamment de toute cauſe, ce qui eſt véritablement faire ſortir quelque choſe du néant dans le ſens auquel cela eſt impoſſible; 3°. ſi toutes les ſubſtances étoient éternelles, les ames le ſeroient auſſi,.... ce que les athées ſont fort éloignés d'admettre; 4°. la matiere n'eſt pas co-éternelle avec Dieu, d'où il s'enſuit qu'elle a été créée. Preuve que l'auteur en donne. *Ibid. b.*

Création, les anciens philoſophes regardoient la création comme contradictoire. III. 157. *b.* Sentiment d'Ariſtote & de Platon ſur la création. I. 659. *b.* Impoſſibilité de concevoir ce néant qui précéda la création. XI. 66. *b.* 67. *a.* Examen de cette propoſition de Spinoſa, une ſubſtance ne peut être produite par une autre ſubſtance. XV. 472. *a.* Réflexion contre l'enchaînement infini des cauſes & des effets. 473. *a.* Le monde n'a pu ſe faire par le ſeul mouvement de la matiere. *Ibid. b.* Explication de la création ſelon la philoſophie cabaliſtique. II. 480. *a.* 483. *b.* Défenſe du ſentiment des chrétiens contre celui des cabaliſtes & de Spinoſa. 480. *b.* Sentiment des docteurs Juifs ſur la création. IX. 46. *b.* 47. *a.* Origine des animaux & des végétaux ſelon Paracelſe. I. 272. *b.* Sentiment des Indiens ſur la création. *Suppl.* I. 902. *b.* Celui des Canadiens. *Suppl.* II. 164. *b.* Création du monde expliquée par Deſcartes. II. 719. *b.* 722. *b.* Réfutation de ſon hypotheſe. 723. *b.* Principes dont il ne faut point s'écarter dans les recherches ſur l'origine du monde. IV. 292. *b.* Le ſyſtême de Whiſton combattu. Préférence que nous devons donner à la phyſique de Moyſe ſur les ſyſtêmes des philoſophes. Variations des philoſophes dans leurs principes ſur l'origine de l'univers. III. 158. *b.* Comment nous devons entendre le récit de Moyſe ſur la création. Attention que doit avoir un philoſophe de ne former aucun ſyſtême qui heurte les vérités primordiales que l'hiſtorien ſacré nous enſeigne. 159. *a.* Obſervations ſur la ſignification du mot *creavit*. *Ibid. b.* Réflexions en faveur du récit de Moyſe. IV. 980. *a.* But de la création ſelon Origene. X. 444. *a.* Sentiment des Juifs ſur le tems de l'année où le monde a été créé. XIV. 371. *b.* Pourquoi Dieu n'a pas créé le monde ni plutôt ni plus tard. XVI. 94. *b.* De l'époque de la création, *voyez* ANTIQUITÉ DU MONDE. *Voyez* auſſi ſur la création l'article COSMOGONIE.

CRÉBILLON, (*Proſper Joliot de*) obſervation ſur Rhadamiſte & Zénobie. XIII. 861. *a.*

CRECELLÉ, *Creſſerelle*, *Cercerelle*, *Quercerelle*, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau. IV. 444. *a.* Différence entre le mâle & la femelle. On la dreſſe pour la chaſſe. Lieux où elle fait ſon nid. Elle ne pond jamais plus de quatre œufs. *Voyez* QUERCERELLE & SARCELLE.

CRÊCHE, (*Hiſt. eccl.*) les anciens peres marquent que Jeſus-Chriſt naquit dans une caverne creuſée dans le roc, près de Bethléem. Raiſons qui donnent du poids au témoignage de S. Juſtin & d'Euſebe. Comment la crêche pouvoit être diſpoſée dans ce lieu. De quelle matiere étoit cette crêche. Pourquoi les peintres ont accoutumé de repréſenter auprès de la crêche du Sauveur un bœuf & un âne. Pluſieurs critiques doutent que ces animaux aient été dans l'étable de Bethléem. IV. 444. *b.*

CRÊCHE. (*Hydraul.*) IV. 444. *b.*

CRÉDENCE, *Loi de* IX. 657. *b.*

CRÉDIBILITÉ, (*Métaphyſ. Morale*) ce qu'on entend par une choſe croyable. Différence entre une choſe croyable & une choſe évidente. Ouvrage où l'on trouve le calcul de la crédibilité du témoignage des hommes. IV. 445. *a.* *Voyez* CROYANCE.

Crédibilité d'un fait. Regles à ſuivre pour établir cette crédibilité. I. 180. *a.* Examen du ſyſtême de Craig, par lequel il établit que la crédibilité d'un fait va toujours en décroiſſant

ſant par la progreſſion des âges. II. 855. *b.* &c. Du droit qu'on a d'être cru dans les diſcours & dans les écrits. I. 900. *b.* Comment on doit établir les divers degrés de crédibilité des auteurs. V. 914. *b.* Des faits réputés croyables ou incroyables. VIII. 657. *b.* De la crédibilité des relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. *a*, *b*.

CRÉDIT, (*Moral. Comm.*) effet & cauſe immédiate du crédit. Tout crédit a ſes bornes naturelles. Crédit réel, crédit perſonnel. Si l'un & l'autre excede ſa proportion connue, le danger eſt moindre reſpectivement au crédit perſonnel. Trois ſortes de riſques de la part du crédit perſonnel. IV. 445. *a.* Après la religion, le plus ſûr garant que les hommes puiſſent avoir dans leurs engagemens reſpectifs, c'eſt l'intérêt. Quelle eſt la baſe la plus ſolide du crédit. Diſtinctions du crédit particulier, du crédit général, & du crédit public.

Du crédit général. On peut emprunter, ou avec certaines formalités, ou par une ſimple reconnoiſſance; cette derniere maniere a prévalu dans le commerce : les promeſſes réparent l'abſence de l'argent dans le commerce d'une maniere ſi effective, qu'elles mettent les denrées en mouvement à des diſtances infinies. *Ibid. b.* L'effet des obligations circulantes eſt de répéter l'uſage de la maſſe proportionnelle de l'argent dans toutes les parties d'un état. Et elles ont encore l'avantage de n'être le ſigne des denrées, que dans la proportion de leur prix avec la maſſe actuelle de l'argent. Il eſt donc à ſouhaiter que l'uſage des ſignes momentanés de l'argent s'étende beaucoup. Moyens à employer. Comment chaque membre de la ſociété a intérêt à favoriſer le crédit des autres membres. Protection que le prince doit accorder au crédit général. Moyens d'augmenter les motifs de la confiance publique. Néceſſité d'animer l'induſtrie. *Ibid.* 446. *a.*

Crédit public. Premiere branche. Sur quel pié les compagnies excluſives peuvent être admiſes. Fondement & importance du crédit de ces compagnies. Portions dont leur capital ſe forme. Cette eſpece de commerce emporte de grands riſques. Deux ſortes d'engagemens de la compagnie avec le public. Comment ſon crédit peut s'affoiblir & ſe perdre. Deux inconvéniens qui en réſultent, l'un intérieur, & l'autre extérieur. *Ibid. b.* Ces deux inconvéniens fourniſſent trois obſervations 1°. Tout ce qui tend à diminuer quelque eſpece de ſûreté dans le corps politique, détruit pour un tems aſſez long le crédit général. 2°. Comment la nation peut rendre en pareil cas ſon malheur preſque inſenſible. 3°. Combien il importe au gouvernement de ſoutenir le grand dépôt de la confiance publique.

Deuxieme branche. Le crédit de l'état a les mêmes ſources que celui des compagnies & des particuliers. Les ſûretés réelles d'une nation ſont la ſomme des tributs qu'elle peut lever ſans nuire à l'agriculture ni au commerce. Moyen de déterminer le degré précis de cette ſûreté. Si elle n'eſt pas claire aux yeux de tous, le crédit de l'état pourra cependant ſe ſoutenir par habileté juſqu'au moment d'un grand beſoin. Effets du diſcrédit où la nation tombera enſuite. *Ibid.* 447. *a.* Les ſûretés perſonnelles dans ceux qui gouvernent, peuvent ſe réduire à l'exactitude. De l'effet des dettes publiques en elles-mêmes. Emprunts qu'il ne faut point confondre avec les dettes publiques. Dans le cas de ces dettes, l'uſage que l'état fait de ſon crédit, peut nuire à celui des particuliers. 1°. Par la peſanteur des charges qu'il accumule ou perpétue. *Ibid. b.* 2°. Il s'établit à la faveur des emprunts publics, des moyens de ſubſiſter ſans travail & aux dépens des autres citoyens. 3°. Le nombre des emprunteurs devient plus grand que celui des prêteurs. 4°. Le gros intérêt qui en réſulte, invite les étrangers à faire paſſer le leur pour devenir créanciers de l'état. 5°. Diſproportion dans les fortunes; profeſſions négligées. 6°. Si ces dettes publiques deviennent monnoie, c'eſt un abus volontaire ajouté à un abus de néceſſité. — C'eſt la circulation ſoit intérieure ſoit extérieure, qui fait le bonheur d'un peuple; importance d'une répartition de la maſſe de l'argent dans toutes les provinces, *&c.* Les papiers circulans comme monnoie ne corrigent point le mal que produit une répartition trop inégale. *Ibid.* 448. *a.*

Des banques, objet de leur établiſſement. Leur utilité. Capital numéraire qu'elles doivent toujours avoir en caiſſe. Les portions de ce capital ſont repréſentées par des reconnoiſſances appellées actions. En quoi conſiſte le profit des intéreſſés. Utilité de la banque, lorſque la confiance générale eſt éteinte. *Ibid. b.* De la multiplication des denrées en raiſon de celle des ſignes : du moyen de l'évaluer. *Ibid.* 449. *a.* Par-tout où la circulation & le crédit jouiſſent d'une certaine activité, les banques ſont inutiles & dangereuſes. En quoi conſiſte la méthode qui conſerve & anime les principes du crédit: importance de ces regles. Renouvellement du crédit en conſéquence de leur obſervation. De la réduction des intérêts qui s'opérera par-là. *Ibid. b.* Dans quels cas particuliers l'établiſſement d'une banque peut devenir utile. La ruine du crédit de l'état entraînera pour long-tems celle du corps politique. *Ibid.* 450. *a.*

Crédit de l'état, difficulté de faire des emprunts ſans alterer le crédit de l'état. V. 597. *b.* 598. *a*, *b*. Diverſes réflexions ſur le crédit : le crédit de la nation peut être ou celui de la nation, ou celui des particuliers. VI. 813. *b.* Les pays d'états ont plus de crédit auprès de l'étranger dans certains cas, que les pays d'election. VIII. 810. *a.* Sur le crédit de l'état, *voyez* DETTE PUBLIQUE.

CRÉDIT, (*Morale*) le crédit d'un homme auprès d'un autre marque quelque infériorité dans le premier. Un prince aura d'autant moins de crédit parmi les autres, qu'il ſera plus puiſſant & moins équitable; mais l'équité peut contrebalancer la puiſſance. Rien ne feroit plus d'honneur à un grand, que le crédit qu'il accorderoit à un honnête-homme. IV. 450. *a. Voyez* le chapitre *du crédit*, dans l'ouvrage intitulé, *Conſidérations ſur les mœurs.*

CRÉDIT, (*Juriſp.*) tout ce qui eſt confié à autrui. Crédit & débit en matiere de commerce. Donner crédit ſur ſoi. Crédit que le roi donne ſur ſoi au prévôt des marchands & échevins de Paris. IV. 450. *a.* Le clergé & les états des provinces donnent auſſi quelquefois crédit ſur eux au roi. Prêter ſon crédit. Lettre de crédit. Contrainte qu'on peut employer contre ceux qui ont reçu de l'argent en vertu de ces lettres. Comment il eſt facile d'abuſer de ces lettres. Précautions pour prévenir ces abus. IV. 450. *b.*

Crédit, caiſſe de. II. 537. *b.*

CRÉDIT, (*Droit de*) la plupart des ſeigneurs avoient ce droit dans leurs terres. Ancienne chartre où il en eſt parlé. Divers exemples de cette ſorte de droit. Dans quelques endroits, de ſimples ſeigneurs avoient pour leur crédit un terme plus long que le roi ne l'avoit en pluſieurs lieux. IV. 450. *b.* Droit de crédit des ſeigneurs de Nevers, des comtes d'Auxerre, du ſeigneur d'Auſſonne en Bourgogne, du ſeigneur de Chagny, du ſeigneur de Dommart, diocèſe d'Amiens, du ſeigneur de Poix en Picardie, IV. 451. *a.* de l'archevêque de Vienne ; réglemens établis dans les lieux où le ſeigneur n'avoit point ce droit de crédit. Ces uſages prouvent la trop grande autorité que les ſeigneurs s'étoient arrogée; ils ſont maintenant abolis. Ce qu'on appelloit autrefois réponſes par *credit vel non. Ibid. b.*

CRÉDULITÉ, (*Morale*) diſtinctions entre l'impiété, l'incrédulité & l'inconviction. Il ne peut y avoir de doute que ſur une choſe poſſible, & l'on eſt d'autant moins porté à croire le paſſage du poſſible à l'exiſtant, que les preuves de ce paſſage ſont plus foibles, que les circonſtances en ſont plus extraordinaires, & que l'on a un plus grand nombre d'expériences que ce paſſage s'eſt trouvé faux ou dans des cas ſemblables, ou même dans des cas moins extraordinaires. IV. 451. *b.* Suite des diſtinctions entre les trois diſpoſitions d'eſprit dont on a parlé. Comme il s'agit ici de queſtions morales, il pourroit bien arriver que quoiqu'il y eût deux mille à parier que telle choſe eſt, cependant elle ne fût pas. Mais il ne s'agit point de ce qui eſt ou n'eſt pas, il eſt queſtion de ce qui nous paroît. Il y a le même danger à tout rejetter, & à tout admettre indiſtinctement. *Ibid.* 452. *a.*

CREECKS, (*Géogr.*) nation de l'Amérique ſeptentrionale. Leurs mœurs. IV. 452. *a.*

CRELLIUS, (*Jean*) ſa patrie : ſes ouvrages. XI. 285. *b.*

CREMAILLERE, piece d'une pendule ou d'une répétition. IV. 452. *a.* Uſages de cette piece. On l'appelle rateau dans les répétitions à la françoiſe. Où eſt attaché le cordon d'une pendule à répétition. *Ibid. b.*

Cremaillere, en terme d'orfevre en groſſerie; en terme de rubanerie & manufacture en ſoie, uſage des pieces de ce nom. IV. 452. *b.*

CREMAILLERE, (*Serrurerie*) méchaniſme d'uſage dans une ſerrure à pignon: en quoi il conſiſte. La cremaillere eſt encore une piece qui s'applique derriere les guichets des grandes portes. Eſpece de cremaillere appellée temple; *voyez* ce mot. IV. 452. *b.* Autres ſens de ce mot en ſerrurerie. *Ibid.* 453. *a.*

CREMASTER, (*Anatom.*) ſuſpenſeur des teſticules ; deux muſcles de ce nom. Leur deſcription. IV. 453. *a.*

Cremaſter, voyez SUSPENSEUR, & *Suppl.* IV. 935. *a.*

CREMATERE, *muſcle* (*Anat.*) *Suppl.* II. 613. *a.*

CREMBALA, (*Muſiq. inſtr. Antiq.*) inſtrument qu'on faiſoit réſonner avec les doigts. Son uſage. *Suppl.* II. 650. *b. Voyez* BURBELIN.

CREME *de chaux* (*Chymie*) III. 265. *a.*

CREME *d'abricots* (*Confiſ.*) *Suppl.* I. 57. *a.*

CREMIEU, *édit de.* V. 392. *a.*

CREMONE, (*Gérard de*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. XIV. 463. *a.*

CREMONIN, (*Céſar*) philoſophe ariſtotélicien. I. 670. *a.*

CRENEAUX, (*Fortific.*) ce qu'on entend par ce mot. Différence entre les creneaux & l'embraſure. *Voyez* EMBRASURE.

CRENELÉ, (*Blaſon*) étymologie du mot. Origine du crenelé dans les armoiries. IV. 453. *b.*

CRENELÉ, (*Blaſon*) divers meubles d'armoiries qui peuvent prendre ce nom. Tours crenelées. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 651. *b.*

CRENER, terme de fondeur en caracteres d'imprimerie. 453. *b.* IV.

CRÉOLES, (*Hiſt. mod.*) familles deſcendues des premiers Eſpagnols qui s'établirent en Amérique. Elles ſont très-nombreuſes.... Mais elles ne peuvent parvenir aux grandes dignités. Effets de cette politique. IV. 453. *b.*

Créoles, altération qu'on a remarquée dans leurs facultés corporelles & intellectuelles. *Suppl.* I. 351. *b.*

CRÊPE, (*Manuf. en ſoie*) différentes ſortes de crêpes. Comment on crêpe. De l'aunage des crêpes. Différentes ſortes de crêpes pour les deuils. Origine des crêpes. Des tromperies qui peuvent avoir lieu dans la fabrication & le débit de cette étoffe. IV. 454. *a.*

CRÊPE, (*en terme de perruquier*) IV. 454. *a.*

CRÉPIDES, (*Hiſt. anc.*) eſpece de chauſſure. IV. 454. *a.*

CRÉPINE, (*Bouton.*) ouvrage travaillé à jour par le haut, & pendant en grands filets par en bas. IV. 454. *a.* Uſage des crépines. Ouvriers qui les fabriquent. *Ibid. b.*

CRÉPITATION, (*Chir.*) un des ſignes de la fracture eſt la crépitation. Comment on doit faire cette épreuve, pour qu'il en réſulte le moins de douleur poſſible. Il ne faut pas confondre la crépitation avec le craquement qu'on ſent en preſſant les tumeurs emphyſémateuſes, & ſur-tout avec le cliquetis des articulations. Trois mots ſynonymes *craquement*, *cliquetis*, *crépitation*. Différence du chirurgien au bailleul, dans l'art de diſtinguer diverſes maladies. IV. 454. *b.*

CRÉPUSCULAIRE, *cercle* (*Aſtron.*) ſon abaiſſement. *Suppl.* I. 7. *b.* Voyez ARC D'ÉMERSION.

CRÉPUSCULE, (*Aſtronom.*) Il commence & finit quand le ſoleil eſt à 18 deg. ſous l'horizon. Quelles ſont les ſaiſons & les lieux de la terre où les crépuſcules ont le plus de durée. Cauſe des crépuſcules. Maniere de déterminer l'abaiſſement du ſoleil ſous l'horizon au commencement du crépuſcule du matin ou à la fin de celui du ſoir. Différens degrés d'abaiſſement du ſoleil, auxquels divers aſtronomes ont fixé le terme des crépuſcules. La raiſon de ces différences vient de ce que la cauſe des crépuſcules eſt ſujette aux changemens. IV. 455. *a.* Dans les lieux où le ſoleil ne deſcend pas de 18 degrés au-deſſous de l'horizon, le crépuſcule dure toute la nuit. L'élévation du pole & la déclinaiſon du ſoleil étant données, trouver le terme des crépuſcules. Le crépuſcule eſt un des principaux avantages que nous tirons de notre atmoſphere. Képler a prétendu expliquer les crépuſcules par le moyen d'une matiere lumineuſe répandue autour du ſoleil. Pourquoi les crépuſcules d'hiver ſont plus courts que ceux d'été, & ceux du matin plus courts que ceux du ſoir. Le commencement du crépuſcule arrive le matin, lorſque les étoiles de la ſixieme grandeur diſparoiſſent. *Ibid. b.* Moyen de trouver l'élévation de l'air par la connoiſſance de l'heure où commencent & finiſſent les crépuſcules. Cette hauteur a été trouvée par M. de la Hire de 15 $\frac{1}{5}$ lieues. Dans la ſphere droite les crépuſcules ſont plus courts que partout ailleurs. Il y a pour chaque endroit du monde un jour dans l'année où le crépuſcule eſt le plus court qu'il eſt poſſible. Du problême qui conſiſte à trouver ce jour du plus petit crépuſcule, l'élévation du pôle étant donnée. Solutions de ce problême. Ce qu'a dit là-deſſus M. Jean Bernoulli. Comme cette matiere n'a été traitée dans aucun ouvrage avec aſſez de détail, l'auteur la met ici dans tout ſon jour. *Ibid.* 456. *a.* Recherches ſur le plus long crépuſcule. M. de Maupertuis dans la premiere édition de ſon aſtronomie nautique, a réſolu en très-grande partie le problême du plus petit crépuſcule. *Ibid.* 457. *b.*

Crépuſcule, ſa durée ſous les différentes zones. XVII. 725. *a*, *b*. Sous la zone glaciale en particulier. 731. *a.* Trouver par le globe le commencement & la fin des crépuſcules. VII. 713. *a.* Comment l'obſervation des crépuſcules peut faire connoître la hauteur de l'atmoſphere. I. 822. *a*, *b*.

CRÉPUSCULE, (*Mythol.*) Comment les anciens le repréſentoient. VIII. 891. *b.*

CREQUI, (*le Maréchal de*) ſon projet de guerre, lorſqu'il fut obligé en 1677 d'agir contre le duc de Lorraine, dont l'armée étoit ſupérieure à la ſienne. VI. 30. *b.*

CREQUIER, (*Blaſon*) arbre réel ſelon les uns, ſelon les autres imaginaire. La maiſon de Créqui en porte un. Ce que le P. Meneſtrier dit de cet arbre. IV. 458. *a.*

CRESCENDO, (*Muſiq.*) ſignifie la même choſe que *renforcer*, *voyez* ce mot. M. Berger, muſicien de Grenoble, a fait entendre à Paris en 1766, un clavecin joint à un petit orgue, dont les ſons portoient à volonté le creſcendo, ſans déplacer les mains, & ſans altérer le toucher. Pluſieurs facteurs ont tenté inutilement de donner le même avantage au clavecin ordinaire. *Voyez* ÉPINETTE.

CRESCENS, philoſophe cynique. IV. 599. *a.*

CRESPIN, (*Jean*) imprimeur. VIII. 625. *b.*

CRESSON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. IV. 458. *a.*

Creſſon ſauvage, *voyez* PASSERAGE & LEPIDIUM.

CRESSON, *d'eau ou de fontaine*, (*Mat. méd.*) ſes propriétés. Les médecins ne doivent point le preſcrire en décoction. Quelle eſt la doſe de ſuc qu'on en ordonne. Maniere de le faire entrer dans les bouillons anti-ſcorbutiques. Eau diſtillée, extrait de creſſon. Maladies dans leſquelles on emploie avec ſuccès le ſuc de creſſon. IV. 458. *a.* Uſage extérieur du creſſon. Obſervation ſur la maniere de diſtiller cette plante. Le creſſon mangé crud avec les volailles & ſous quelques autres viandes rôties, eſt un aſſaiſonnement très-ſalutaire. Différentes préparations où l'on fait entrer cette plante. *Ibid. b.*

Creſſon alenois. Uſage qu'on en peut faire en médecine. Son uſage diététique eſt beaucoup plus commun. IV. 458. *b.*

CRESUS, (*Myth.*) roi de Lydie. Contes que font les hiſtoriens ſur ce prince, qui méritent bien de trouver place parmi nos fables. *Suppl.* II. 651. *a.*

CRESUS, bataille de Thymbrée où il fut vaincu par Cyrus. XVI. 309. *a.* Traitement qu'il reçut de ſon vainqueur. XIV. 654. *b.*

CRETACÉES, *eaux*, (*Hiſt. nat.*) *Suppl.* III. 474. *a.* Comment on les éprouve. *Ibid. Voyez* encore *Suppl.* I. 47. *b.*

CRÊTE DE COQ, (*Anatom.*) éminence de l'os ethmoïde. IV. 458. *b.*

CRÊTE *de coq*, (*Botan.*) eſpece de pédiculaire. Cette plante n'eſt point en uſage parmi nous. Ses propriétés. IV. 458. *b.*

Crête, en bâtiment. IV. 458. *b.*

Crête, du chemin couvert ou du glacis. IV. 458. *b.*

CRETE. Du mont Ida en Crete. VIII. 489. *a.* Vin de cette iſle. XVII. 299. *a*, *b*. Son labyrinthe. IX. 140. *b.* *Suppl.* III. 241. *b.* Ruines de Gortyne dans cette iſle. VII. 746. *b.* Magiſtrats de Crete appellés *coſmes*. IV. 291. *a.* Curete de l'iſle de Crete. 575. *b.* Hoſpitalité des Cretois. XVII. 478. *a.* Droit de ſoulevement qui leur étoit accordé, lorſque la magiſtrature abuſoit de ſa puiſſance. VIII. 804. *b.* Les Philiſtins originaires de cette iſle, ſelon D. Calmet. XII. 507. *a.*

CRÊTE, (*Hiſt. anc.*) aigrette ou panache qu'on mettoit ſur le caſque. Deſcription de cette ſorte d'ornemens. C'étoit une grande gloire d'enlever les aigrettes du caſque d'un ennemi. *Suppl.* II. 651. *b.*

Crête de coq, mets délicat, qu'Héliogabale aimoit. *Suppl.* II. 651. *b.*

CRÊTES *de volailles*, (*Cuiſin.*) maniere de farcir les crêtes de coqs. *Suppl.* II. 651. *b.* Maniere de les ſaler. *Ibid.* 652. *a.*

CRÉTINS, (*Hiſt. mod.*) obſervations ſur cette ſorte d'hommes qui naiſſent dans le Valais. Ils ſont regardés comme les anges tutelaires des familles. Il eſt difficile d'expliquer la cauſe du cretinage. Obſervations de M. le comte de Maugiron ſur ces hommes là. IV. 459. *a.*

Cretins, critique de ce qui en eſt dit dans l'Encyclopédie. Réponſe aux auteurs de cette critique. VI. ij. *Préface.*

CREVASSES, maladie de chevaux. V. 212. *a.*

CREVETTE, (*Inſectol.*) *voyez*, chevrette d'Amboine.

CREVOI[illegible], (*Pêche*) terme uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, *&c.* petites pêcheries formées par la nature entre les rochers. Détails ſur ce ſujet. IV. 459. *b.*

CREUSER, (*Gravure en bois*) ajuſter le bois pour y graver enſuite les lointains & parties éclairées, *&c.* Auteur de cette maniere. Comment elle s'exécute. IV. 459. *b.*

CREUSER, *enfoncer*, (*Synon.*) V. 674. *b.*

CREUSET, (*Chymie*) opérations qui s'exécutent dans le creuſet. Ce qu'on appelle *creuſets d'eſſai*. Qualités eſſentielles d'un bon creuſet. Matiere la plus propre à faire les creuſets. Comment on peut prévenir l'inconvénient qui réſulteroit de ce qu'un creuſet eſt ſujet à ſe fendre ou à caſſer. Quels ſont les défauts des creuſets ordinaires. Les creuſets de Heſſe ont été long-tems fameux parmi les chymiſtes. IV. 460. *a.* Qualité des creuſets ordinaires des fournaliſtes de Paris. Quels ſont les plus excellens creuſets qu'on puiſſe employer. Uſage des creuſets doubles. Uſage de deux creuſets pour retirer l'antimoine de ſa mine. Uſage du creuſet comme de capſule à bain de ſable. *Ibid. b.*

Creuſet, matiere dont on fait les creuſets : comment on les fait. VII. 232. *b.* *Suppl.* IV. 517. *b.* 518. *b.* Creuſet dans les groſſes forges. VII. 157. *a.* Creuſet pour les verreries. XVII. 104. *a*, *b.* 123. *b.* 154. *b.* Faire reſſuer les creuſets. XIV. 192. *b.* Préparation à faire aux creuſets deſtinés à la fonte des métaux précieux. II. 331. *a.* Tenailles dont on ſe ſert dans la docimaſtique pour ôter les creuſets du feu. XVI. 123. *a*, *b.* Creuſets repréſentés, vol. III. des pl. article *Chymie*, pl. 13.

CREUTZER, (*Comm.*) petite monnoie très-commune en Suiſſe. Sa valeur & ſes diviſions. Lieux où on la frappe. Lieux où l'on frappe diverſes pieces de monnoie dont le creutzer eſt partie aliquote. *Suppl.* II. 652. *a.*

CREUX, (*Arts*) moule dans lequel on fait prendre certaine forme à la cire, au carton, *&c.* Maniere de tirer en carton ſur un creux. *Suppl.* II. 652. *b.*

CREUX, (*Marine*) profondeur du vaiſſeau. Sa dimenſion. La hauteur du premier pont vers le milieu du navire ſe trouve fixée par le creux. Creux de l'arriere, de l'avant & du milieu. IV. 461. *a.*

CREUZFARTHEN, (*Hiſt. mod.*) eſpece de proceſſion de coutume en Suiſſe, en mémoire de quelques grands événemens. Cantons où l'on en célebre pour différens ſujets. *Suppl.* II. 652. *b.*

CRI, *clameur :* différence entre ces mots. IV. 461. *a.*

CRI *d'armes* ou *de guerre*, (*Hiſt. mod.*) trace de cette coutume qu'on trouve dans le livre des Juges. Parmi les modernes, nul n'étoit reconnu gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever banniere. Les bannerets faiſoient le cri dans les batailles. Cri du général ou du roi. Quelquefois il y avoit deux cris, lorſque l'armée étoit compoſée de deux différentes nations. IV. 461. *a.* Le cri général ſe faiſoit par tous les ſoldats. Utilité des cris particuliers. Cri dans les tournois. Le cri de la famille appartenoit toujours à l'aîné. Abolition du cri d'armes en 1450. Quel étoit *le mot* qui étoit employé dans le cri. Une autre maniere de cri étoit celui de *l'invocation.* Cris de divers ſeigneurs. Une troiſieme maniere de cri étoit celui de *réſolution.* La quatrieme celui *d'exhortation.* La cinquieme celui de *défi.* La ſixieme celui de *terreur* ou *courage.* La ſeptieme des cris *d'événemens.* La derniere le cri de *ralliement. Ibid. b.* Pourquoi on avoit recours au cri. Ces cris ne ſont plus néceſſaires ni pratiquables aujourd'hui. Divers peuples qui ont ſuivi ce même uſage. *Ibid.* 462. *a. Voyez* COMBAT.

CRI *de la fête*, (*Juriſpr. Hiſt.*) droit qui ſe paie en certains endroits au ſeigneur pour l'annonce de la fête du lieu. Ce qu'étoit ce droit dans l'origine. IV. 462. *a.*

CRI *public*, (*Juriſpr.*) clameur publique ſur un homme pris en flagrant délit. Cri, proclamation, ban, *&c.* Ancienneté de cet uſage. Il ſe pratique encore dans certains cas. Aſſignation par cri public. IV. 462. *a.*

CRIBLE, *voyez* SAS & TAMIS. Divination par le crible. IV. 290. *a.*

CRIBLER *les grains*, (*Econom. ruſtiq.*) *voyez* BATTEUR EN GRANGE. Les grains doivent être criblés avant leur tranſport. *Suppl.* I. 923. *a.*

CRIBLEUX, *os cribleux*, (*Anat.*) IV. 462. *b.*

CRIBRATION, (*Chym. Pharm.*) à quelle fin cette opération eſt employée. Les inſtrumens dont on s'y ſert ſont les différens cribles. Cribles appellés *tamis :* leur uſage. Préparation des pulpes par la cribration. Uſage des gros cribles. IV. 462. *b.*

CRIC, (*Méch.*) deſcription de cette machine. *Voyez* vol. II des planches, article *Charpenterie*, planch. 51.

Cric, deſcription de celui dont les charpentiers ſe ſervent. XIII. 70. *b.* 71. *a.* Cric des marbriers, vol. VIII. des planch. articles *Sculpteur, Élévation du marbre.*

CRIC, (*Hiſt. mod.*) *voyez* POIGNARD.

CRICOARITHÉNOIDIEN, (*Anatom.*) deux paires de muſcles qui ſervent à ouvrir le larynx. Les poſtérieurs & les latéraux : leur deſcription. IV. 463. *a. Voyez Suppl.* III. 708. *a.*

CRICOIDE, (*Anatom.*) cartilage du larynx. Sa deſcription. Son uſage. IV. 463. *a. Voyez* LARYNX.

CRICO-PHARYNGIA, (*Anatom.*) muſcles, *&c.* IV. 463. *a.*

CRICO-THYROIDIEN, (*Anatom.*) premiere paire des muſcles du larynx. IV. 463. *a. Voyez Suppl.* III. 708. *a.*

CRIE de la ville, (*Juriſpr.*) IV. 463. *a.*

CRIE, (*pierre de la*) pierre qui ſervoit autrefois à l'uſage de la crie à Paris. Il y a dans le même lieu une pierre où la cour fait brûler les libelles par la main du bourreau. IV. 463. *b.*

CRIÉE, (*Juriſpr.*) des criées chez les Romains. Titres du droit qui ont rapport à nos criées. Ancienneté de cet uſage en France. La plupart des coutumes en ont réglé la forme. Les ordonnances contiennent auſſi pluſieurs diſpoſitions ſur cette matiere. On confond quelquefois les criées avec la ſaiſie-réelle, *&c.* Cependant les criées ſont des procédures totalement diſtinctes de la ſaiſie-réelle, & de la vente par décret; ce qu'ont bien obſervé les derniers auteurs qui ont traité cette matiere. Les criées proprement dites ne ſont parmi nous qu'une des formalités des décrets. IV. 463. *b.* Pourſuivant criées. Criées appellées *inquants.* Il n'y a aucun délai à obſerver entre la ſaiſie & la criée. Diſpoſitions de l'édit ſur la maniere de procéder aux criées. Du nombre des criées : diſpoſitions des différentes coutumes ſur ce nombre. Tems & lieu où les criées doivent ſe faire. *Ibid.* 464. *a.* Ce que doit contenir le procès-verbal que l'huiſſier fait pour chaque criée. Formule de l'affiche. Formalité d'uſage en Normandie pour la criée des héritages. Du lieu où ſe font les criées des rentes. Criées pour les offices. *Ibid. b.* Criées des vaiſſeaux. De la maniere de procéder aux criées en Artois, en Franche-Comté. Suivant l'uſage commun, il n'eſt pas néceſſaire de ſignifier les criées à la partie ſaiſie. Les criées finies on doit les faire certifier. De la certification des criées. Rapporteurs & certificateurs des criées, créés par Henri III, & ſupprimés enſuite par lui-même; à la place deſquels il créa d'autres officiers ſous le nom de rapporteurs-vérificateurs des criées. Création des conſeillers-rapporteurs des criées en 1606. Toutes ces charges enſuite ſupprimées. Création des certificateurs des criées. *Ibid.* 465. *a.* Aujourd'hui il y a des juſtices tant royales que ſeigneuriales, où le rapport des criées ſe fait par un certificateur en titre, & d'autres où il ſe fait par un des procureurs du ſiege. Comment le pourſuivant parvient à la certification des criées. De la qualité & du nombre de ceux dont on doit prendre l'avis ſur la validité des criées. Suite des choſes à obſerver ſur la certification des criées. De la non-validité des criées. Certains cas où la certification n'eſt point néceſſaire. *Ibid. b.* Il y a quelques pays où l'on ne fait point de certification. Autres obſervations ſur cette matiere. *Ibid.* 466. *a.*

Criée, placards pour les criées. I. 158. *b.* Certificateurs des criées. III. 246. *a.* Chambre des criées. 243. *b.* Conſeillers-rapporteurs des criées. IV. 30. *b.* Greffe des criées VII. 921. *a.* Greffier. 927. *a.* Validation de criées. XVI. 821. *a.* Lettres de validation. IX. 429. *b.* Frais de criées. VII. 274. *b.* XI. 580. *b.* Quinte & ſurabondante criée. XIII. 720. *b.*

CRIEUR *des bans de la ville de Paris.* IV. 466. *a.*

Crieur public. Ancienneté de l'uſage des crieurs publics. Uſages auxquels ils étoient employés. Droits qu'ils ſe ſont attribués. IV. 466. *a.*

Crieur du roi. IV. 466. *a.*

Crieur, ſergent-crieur juré. XV. 89. *a, b.*

Crieurs de vieilles ferrailles & de vieux drapeaux. IV. 466. *a.*

Crieuſes de vieux chapeaux. Regles qu'elles ont ſoin d'obſerver entre elles. IV. 466. *b.*

CRILLON : éloge qu'il fit de Henri IV, en ſa préſence. *Suppl.* II. 690. *b.*

CRIME, *faute, péché, délit, forfait.* Différence entre ces mots. IV. 466. *b.*

CRIME. (*Droit natur.*) On peut ranger les crimes ſous quatre claſſes, *&c.* Les peines que l'on inflige doivent dériver de la nature des crimes. Ce que dit là-deſſus M. de Monteſquieu. 1. Crimes qui intéreſſent la religion : quelle en doit être la peine. 2. Crimes contre les mœurs : nature de la peine qui s'y rapporte. IV. 466. *b.* 3. Crimes qui choquent la tranquillité des citoyens : en quoi doit conſiſter la peine de ces crimes. 4. Crimes qui attaquent la ſûreté : nature de la peine. Comment on peut juger en général de la grandeur des crimes. De ceux qui ont été commis par pluſieurs. Juſtice des peines qui dérivent de la nature de chaque eſpece de crimes. *Ibid.* 467. *a.* On ne peut exiger qu'un criminel s'accuſe lui-même, & ſe préſente au ſupplice de gaieté de cœur. Un criminel peut chercher ſon ſalut dans la fuite; mais il ne lui eſt pas permis de ſe procurer la liberté par de nouveaux crimes. Le ſouverain ne doit infliger les peines qu'en vue de quelque utilité. Ce que dit Grotius ſur ce ſujet. Mais le ſouverain doit ſur-tout pourvoir aux moyens de diminuer le nombre des crimes. Maximes importantes ſur la matiere des crimes. *Ibid. b.*

Crime. Différence entre faute, crime & forfait. VII. 134. *a, b.* Différence entre les crimes que la religion condamne & ceux que les loix humaines puniſſent. 189. *a.* Le crime ne peut rendre heureux. II. 243. *a, b.* De la gloire dans le crime. XVI. 834. *a.*

CRIME, (*Juriſpr.*) Il y a des actions réputées criminelles que les loix civiles ne puniſſent pas. Différence entre *crimes, délits & maléfices.* Tout ce qui eſt défendu par la loi n'eſt pas réputé crime. Ce qui conſtitue la nature du crime. Les crimes & les délits ſe peuvent commettre en quatre manieres, *re, verbis, litteris, & ſolo conſenſu.* IV. 468. *a.* Cas de celui qui tue quelqu'un par mégarde. La ſimple volonté de commettre un crime n'eſt point punie en juſtice. Peine de celui qui n'a pas commis le crime, parce qu'il en a été empêché. L'ordonnance de Blois veut que l'on puniſſe de mort ceux qui ſe louent pour tuer, outrager, excéder quelqu'un, & ceux qui auront fait avec eux de pareilles conventions, ou qui les y auront induits. Crimes diviſés par le droit romain en *privés* & en *publics.* On diſtinguoit auſſi les uns & les autres en *ordinaires* & *extraordinaires ;* diſtinctions qui ne ſont point obſervées en France. A l'égard des peines, on dit communément qu'elles ſont arbitraires en France : ce qu'il faut entendre par là. *Ibid. b.* On diſtingue en France les crimes capitaux d'avec les délits. Les circonſtances qui accompagnent les crimes contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins graves. A qui appartient la connoiſſance des crimes. Maniere de les pourſuivre. Diverſes obſervations par rapport aux preuves néceſſaires en matiere criminelle. Détails ſur les différentes peines qu'on peut infliger aux accuſés, ſelon la qualité des crimes. Des moyens par leſquels les crimes ſont éteints & réparés. *Ibid.* 469. *a.* La peine portée par le jugement doit être remiſe par des lettres de grace. De la preſcription par rapport aux crimes. Crime atroce, capital, double, *crimen duorum.* Crimes extraordinaires & crimes ordinaires : ce qu'on entendoit chez les Romains par les uns & les autres. Quelle eſt la voie par laquelle on pourſuit en France la ven-

geance des crimes ; de la voie de la plainte. Crime graciable. *Ibid. b.* Crime grave. Crime parfait. Crime preſcrit. Crime privé : chez les Romains, on diſtinguoit tous les crimes en publics & privés. Parmi nous, on ne qualifie de crimes que ceux qui bleſſent le public. Par qui doit ſe faire, parmi nous, la pourſuite des crimes publics & celle des délits privés. *Crimen repetundarum. Ibid.* 470. *a.*

Crime ; quatre ſortes de crimes. XII. 249. *a.* Sur quelle ſorte de crimes doivent tomber les peines ignominieuſes. VIII. 349. *a.* Les crimes ſont plus ou moins communs, ſelon que les peines ſont plus ou moins rigoureuſes. XVII. 439. *b.* Des crimes dont un corps ou une communauté ſe rend coupable. IV. 670. *a.* Crimes légers. IV. 788. *b.* Crimes inexpiables chez les anciens : paſſage de l'eſprit des loix ſur les crimes inexpiables. VI. 305. *b.* Eſpeces de crimes auxquels toutes lettres d'abolition ſont refuſées. VII. 804. *a. Suppl.* I. 30. *a.* Les gouvernemens doivent particuliérement s'appliquer à prévenir les crimes. *Suppl.* III. 592. *b.*

CRIMÉE, (*Géogr.*) ſous quel nom les anciens la connoiſſoient. Ruines qu'on y obſerve. Du gouvernement des habitans de la Crimée. IV. 470. *a.*

Crimée : température de ce pays. *Suppl.* IV. 228. *b.* Principales places de la Crimée. XII. 350. *b.* Kan de Crimée. IX. 110. *b.* Tartares de Crimée. XV. 921. *a.* Voyez *Cherſonneſe Taurique.*

CRIMINEL, (*Juriſp.*) C'eſt à tort que l'on confond le terme d'accuſé avec celui de criminel. On adminiſtroit autrefois aux criminels condamnés à mort les ſacremens de pénitence & de l'euchariſtie. IV. 470. *a.* Cependant en France on ne leur accordoit pas même la confeſſion. Changement que fit à cet égard Charles VI. De la faculté que doivent avoir les criminels de diſpoſer de leurs biens. Criminel d'état. Aſſeſſeur criminel. *Ibid. b.*

Criminel. Un criminel n'eſt pas obligé de s'accuſer lui-même. Il peut chercher ſon ſalut dans la fuite. XII. 246. *b.* 247. *a.* Il doit reconnoître la juſtice de la peine à laquelle il eſt condamné. *Ibid.* Examen de la queſtion, s'il peut ſe tuer lui-même. XV. 640. *a.* Criminels d'état : lieu où on les jugeoit. III. 47. *b.* Le droit coutumier refuſoit la confeſſion aux criminels condamnés à mort. 848. *b.* Prêcher & mitrer un criminel. V. 253. *a.* Procès fait au cadavre du criminel. II. 510. *b.* Voieries où l'on jette les cadavres des criminels exécutés à mort. XVII. 422. *a.*

Criminel, adj. Cauſes criminelles : des rapports des médecins & chirurgiens dans quelques cauſes de ce genre. Voyez *Médecine légale* & *Rapport.* Chambre criminelle du parlement. III. 50. *b.* Celle du châtelet de Paris. 51. *a.* Code criminel. 571. *b.* Dépôt criminel. IV. 865. *a.* Greffe criminel. VII. 921. *a.* Greffier. 927. *a.* Juge criminel. IX. 12. *a.* Juſtice criminelle. 94. *a.* Lieutenant criminel. 507. *a.* 508. *a.* Des loix criminelles. 657. *b.* 658. *a*, *b.* 667. *a.* Greffier criminel au parlement. XII. 16. *a.* Greffe criminel. 17. *b.* Tournelle criminelle. 28. *a.* Peines criminelles. 246. *b.* Procédure criminelle. VIII. 404. *a.* Procès criminel. 405. *a.*

CRIN ; cheval qui a tous ſes crins. On noue, on treſſe ou on natte les crins. Faire le crin. Faire le crin des oreilles. Se tenir aux crins. Vendre un cheval crin & queue. IV. 470. *b.*

CRIN, (*Corderie.*) deux ſortes de crins ; l'un qui eſt droit, & l'autre crépi. Diverſes ſortes d'artiſans qui ſe ſervent de crin pour leur métier. IV. 471. *a.*

CRINIERE, (*Maréch.*) Défaut d'une criniere large. Criniere, couverture de toile qu'on met ſur les crins du cheval. Uſage qu'on en fait en France & en Angleterre. IV. 471. *a.*

CRINONS, (*Inſectol.*) très-petits vers qui ſe trouvent dans le corps humain. Pourquoi on les appelle crinons. Forme de ces vers vus au microſcope. IV. 471. *a.*

Crinons, vers. XVII. 44. *b.*

CRIOBOLIUM. (*Hiſt. des religions.*) *voyez* ÆGIBOLIUM.

CRIOPHORE, épithete que les Thébains donnoient à Mercure. Fête qu'ils célébroient en reconnoiſſance de ce qu'il les avoit préſervés dans une peſte. IV. 471. *a.*

CRIOPHORE. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 652. *b.*

CRIQUES, (*Art milit.*) eſpece de foſſé qu'on fait aux environs des places. Ce qui eſt dit dans l'*architect. hydrauliq.* Criques qu'on avoit faites anciennement à Dunkerque. IV. 471. *b.*

CRIQUET, eſpece d'inſecte. VI. vol. de planch. Regne animal. pl. 78.

CRISE, (*Médec.*) étym. de ce mot. Différentes ſignifications que lui donne Hippocrate. Définition de Galien. La doctrine des criſes étoit une des plus importantes parties de la médecine des anciens. Symptômes qui précedent la criſe, ſelon Galien. IV. 471. *b.* Deux différentes eſpeces de criſes. Autre différence dans les criſes ; les bonnes, les mauvaiſes, les parfaites, les imparfaites. Criſe sûre, dangereuſe, inſenſible. Signes particuliers de chaque eſpece de criſe. Moyens de connoître l'événement, relativement aux différentes excrétions critiques. Durée des maladies aiguës. Jours critiques. Quels ſont les jours critiques principaux ou radicaux. Quels ſont ceux qui tiennent le ſecond rang parmi les jours heureux. *Ibid.* 472. *a.* Quels ſont les bons & les mauvais jours dans une maladie aiguë. Jours indices, ou indicateurs, ou contemplatifs. *Ibid. b.* Jours nommés intercalaires ou provocateurs. Jours nommés vuides. Jours appellés médicinaux. Jours critiques dans les maladies qui paſſent le vingtieme jour. Les anciens ont auſſi diviſé les jours en pairs & impairs. *Ibid.* 473. *a.* Les anciens ne ſont pas d'accord ſur la maniere dont on doit fixer le jour. Durée du jour médical. Sa premiere heure fixée au premier moment de la maladie. Difficulté qu'on eut de ſe fixer, à l'égard de ce qu'il faut prendre pour le premier jour dans une maladie. La complication des maladies eſt encore fort embarraſſante pour le compte des jours. Galien lui même eſt convenu que la doctrine d'Hippocrate ſur les jours critiques eſt très-ſouvent ſujette à erreur. Contradictions qu'on trouve dans les livres d'Hippocrate, au ſujet des jours critiques. *Ibid. b.* Dioclès & Archigene ne comptoient point les jours comme Hippocrate & Galien. Malgré ces difficultés, ceux qui abandonnoient la doctrine des jours critiques, étoient regardés comme très-peu médecins. Quelle eſt la raiſon du zele des anciens pour les jours critiques. *Ibid.* 474. *a.* Pourquoi Galien s'y étoit attaché. Sageſſe & retenue qu'il montre dans l'examen de ces jours. C'étoit ſur la doctrine des nombres de Pythagore, qu'étoit fondée celle des jours critiques. *Ibid. b.* La doctrine des nombres vieilliſſoit du tems de Galien, & l'opinion des jours critiques s'affoibliſſoit en même tems. Cependant Galien entreprit de les expliquer par l'influence de la lune. Les Arabes ne changerent preſque rien à la doctrine des criſes. L'aſtrologie étant devenue à la mode, on ne manquoit jamais de conſulter les aſtres avant d'aller voir un malade. Influence que les aſtrologues attribuoient à la lune dans les maladies. *Ibid.* 475. *a.* D'autres avoient recours non ſeulement à la lune, mais à tous les aſtres, aux ſignes du zodiaque & aux planetes. Réflexion de l'auteur en faveur de ceux qui attribuent à la lune & aux aſtres quelque influence ſur les corps terreſtres. Fracaſtor, qui vivoit au quinzieme ſiecle, fut un des plus redoutables ennemis du ſyſtême, au ſujet de l'action de la lune ſur les criſes & les jours critiques. Syſtême ingénieux qu'il lui ſubſtituoit. *Ibid. b.* La plupart des médecins qui ont ſuccédé à Fracaſtor, s'en ſont tenus à admettre les jours critiques à la façon de Galien, en donnant pour cauſe la diverſité des humeurs à cuire, la différence des tempéramens & même l'action de la lune. Traité de Dulaurens, premier médecin de Henri IV, ſur les criſes, ouvrage eſtimé, dans lequel ont puiſé Sennert & Riviere, en traitant les mêmes queſtions. *Ibid.* 476. *a.* Les chymiſtes ayant foudroyé le galéniſme, la doctrine des criſes ſe reſſentit de la fougue des réformateurs. Avec quelle ardeur elle fut attaquée par Vanhelmont. Les chymiſtes plus modernes n'ont pas même daigné parler des criſes & des jours critiques. Baglivi parut ; il conſulta la nature ; il crut la trouver dans Hippocrate. Ses paroles en faveur du ſyſtême ſur les jours critiques. *Ibid. b.* Réflexions de l'auteur ſur la maniere dont Baglivi le défend. Les médecins plus modernes, tels que Barbeirac, ont négligé les criſes, & n'en ont preſque point parlé. La même choſe eſt arrivée à-peu-près aux médecins de l'école de Paris, *&c.* Il y eut, dans le dernier ſiecle, bien des grands hommes qui crurent qu'il étoit inutile de s'attacher à la doctrine des criſes dans nos climats, parce qu'elles ne pouvoient pas ſe faire comme dans les pays qu'habitoient les anciens. *Ibid.* 477. *a.* On peut placer Sidenham parmi ceux qui ont négligé cette doctrine. L'aſſertion hardie qu'il avance dans ſon traitement de la pleuréſie, appuie ſinguliérement la vivacité des chymiſtes, & de tous les ennemis des criſes & des jours critiques ; ce qui montre que la pratique de ce médecin pouvoit bien n'avoir pas été conforme au ton de douceur qu'il avoit ſu prendre, ni à la définition qu'il donnoit lui-même de la maladie, qu'il regardoit comme un effort utile & néceſſaire de la nature. Sthal & toute ſon école, ont eu un penchant très-décidé pour les criſes & pour les jours critiques. Nenther, ſtahlien déclaré, a donné l'hiſtoire & les diviſions des jours critiques, ſelon les anciens. Il eſt à préſumer que les ſtahliens auroient très-volontiers ſuivi les criſes, s'ils n'avoient été arrêtés par la difficulté de livrer l'ordre, la marche & les changemens des redoublemens à l'ame, à laquelle ils n'avoient déja que trop donné d'occupation. *Ibid. b.* Analyſe de la diſſertation d'Hoffman ſur les criſes, dans laquelle il ſe décide en leur faveur ; mais il laiſſe ſon lecteur dans une incertitude d'autant plus grande, que lorſqu'il parle du traitement des maladies, telles que l'angine, la fievre ſinoche, *&c.* il n'obſerve pas les jours critiques, ou du moins il ne s'explique pas là-deſſus. L'auteur diſtingue ici quatre différens partis formés entre les médecins, ſur les criſes. *Ibid.* 478. *a.* Divers paſſages tirés de Boerhave, qui font connoître le parti qu'avoit pris ſur cette matiere ce médecin, que l'auteur place ici à côté de Sthal & d'Hoffman

d'Hoffman. Il paroît de-là, 1°. que, ſelon Boerhave, la réſolution & la coction parfaite ſont la même choſe ; 2°. que la réſolution guériſſant parfaitement une maladie, ſans aucune évacuation, la coction parfaite qui lui eſt analogue, pourroit auſſi n'être point ſuivie d'évacuation ; 3°. que la criſe parfaite doit toujours être précédée d'une coction imparfaite, *&c.* 4°. Boerhave prétend que la cauſe du mouvement critique eſt *la vie reſtante, irritée par la matiere morbifique douée de différentes qualités ;* mais comment la matiere cuite, ſi elle eſt, comme il le dit, *peu éloignée de l'état de ſanté*, peut-elle irriter la vie, & cauſer une révolution ſubite ? c'eſt ce qu'on a peine à comprendre. *Ibid. b.* Autres paſſages de Boerhave, d'où il ſuit, ainſi que de ce qui a précédé, qu'il ne rejettoit pas la doctrine des criſes ; mais qu'il n'étoit pas bien décidé ſur ces matieres, ou du moins qu'il eſt difficile de pénétrer le plan qu'il s'étoit formé à cet égard .... *Ibid.* 479. *a.* Il a écrit des généralités. Ses propoſitions ne paroiſſent pas aſſez circonſcrites. Il n'a pas bien exactement fixé ſa façon de penſer ; tantôt il ſemble vouloir concilier les modernes avec les anciens ; le plus ſouvent il donne la préférence à ces derniers. Il eſt fâcheux que le ſavant M. Haller n'ait pas jugé convenable de toucher à toutes ces queſtions eſſentielles, & les ſeules peut-être qui ſoient vraiment intéreſſantes. Boerhave veut que dans l'angine inflammatoire, on ait recours à de promptes ſaignées, & tout de ſuite à de forts purgatifs, *&c.* que dans la péripneumonie inflammatoire, il faut recourir à de promptes ſaignées pour faire place aux délayans ; mais s'il faut ſuivre ces regles, il n'eſt plus queſtion des jours déterminés ; il n'y a pas même lieu d'attendre la coction & la criſe ſans les déranger. *Ibid. b.* Vanſwieten eſt plus précis & plus décidé que ſon maître ; il s'explique, au ſujet des criſes, d'une maniere qui annonce le praticien expérimenté. Il n'eſt pas douteux que les modernes, qui ont joint la pratique aux principes de l'école de Boerhave, ne fuſſent très-portés à admettre la doctrine des criſes. Chirac étant paſſé de Montpellier à Paris, on ne ſauroit décider dans laquelle de ces univerſités eſt né ſon ſyſtême ; mais la célébrité de ce ſyſtême eſt due aux médecins de la faculté de Paris. Ses idées ſont devenues des loix en France. On a combattu les idées des anciens & celles des chymiſtes, & ſa médecine a été comparée au carteſianiſme dans la phyſique. Peut-être ſes diſciples ſont-ils allé plus loin que lui. L'auteur cite en cet endroit quelques propoſitions tirées du chiraciſme, propres à faire juger du genre de cette médecine. *Ibid.* 480. *a.* Par où l'on voit combien Chirac eſt éloigné de l'*expecta* des ſtahliens, & du *quò natura vergit* des anciens. Le chiraciſme n'eſt fondé que ſur un nombre infini d'expériences qui ſe renouvellent chaque jour dans tout le royaume. Témoignage de M. Fizes ſur la pratique de cette méthode. Ce n'eſt pas à dire qu'il ne reſte bien des reſſources aux défenſeurs du ſyſtême des anciens. L'on trouve ici des obſervations de Chirac même, qui paroiſſent favorables à ce ſyſtême. *Ibid. b.* A quoi ſe réduiſent donc les efforts & les projets des médecins *actifs*, qui prétendent diriger la nature, puiſqu'ils ſont obligés de recourir au compte des jours ? La reſſource qu'ils veulent ſe ménager par la liberté de manier & d'appliquer la ſaignée & les purgatifs, ne vaut pas, à beaucoup près, ce qu'ils imaginent, *&c.* Leurs ſaignées ſont légeres & leurs purgatifs foibles. *Ibid.* 481. *a.* Au lieu que les médecins, ſectateurs des anciens, emploient, comme eux, les remedes à forte doſe ; mais ils ménagent leurs coups, ils attendent le moment favorable pour placer leurs purgatifs, *&c.* D'ailleurs il eſt aiſé de faire voir aux chiraciſtes, que pluſieurs de leurs principes ne ſont que des hypotheſes ingénieuſes & hardies. L'auteur cite ici pour exemple, quelques-uns des principes des diſciples de Chirac ; celui-ci, entr'autres ; que la nature livrée à elle-même, procurant des hémorrhagies du nez & des autres parties, on peut, par des ſaignées artificielles, ſuppléer aux ſaignées naturelles. Cette propoſition combattue avec beaucoup de force. *Ibid. b.* Il faut donc convenir qu'on s'égare preſque néceſſairement, lorſqu'on ſe livre ſans réſerve au raiſonnement en médecine. Confirmation de cette vérité par un paſſage tiré d'une diſſertation de M. de Bordeu pere, *ſur les eaux minérales du Béarn.*

Quoique le chiraciſme regne en France, il y a des praticiens reſpectables des pays étrangers qui ſont *expectateurs*, & qui ménagent les criſes dans les maladies aiguës. *Ibid.* 482. *a.* Analyſe d'une diſſertation de M. Nihell, ſur la nature des criſes, ſur l'attention des anciens & la négligence des modernes, au ſujet des criſes, accompagnée des réflexions critiques de l'auteur ſur les aſſertions de M. Nihell. *Ibid. b.* Solano, médecin eſpagnol, dont M. Nihell peut être regardé comme le diſciple, eſt très-décidé en faveur des criſes & des jours critiques, & a même fait des remarques importantes à cet égard. Autres auteurs, plus modernes que M. Nihell, favorables à la doctrine des criſes, parmi leſquels ſe trouve l'auteur du *ſpecimen novi medicinæ conſpectûs*, 1751, dont on rapporte ici les paroles. M. Queſnay, médecin conſultant du roi, conſidere la nature des criſes avec une très-grande ſagacité dans ſon traité *des fievres*, 1753. *Ibid.* 483. *a.* Jugement qu'en porte l'auteur du journal des ſavans, *Juill.* 1753. *Ibid. b.* L'académie de Dijon avoit propoſé, en 1751, d'examiner ſi les jours critiques ſont les mêmes en nos climats, qu'ils étoient dans ceux où Hippocrate les a obſervés, & quels égards on doit y avoir dans la pratique. Le diſcours de M. Aymen ayant été couronné, l'auteur en donne ici l'analyſe, accompagnée de ſes réflexions. *Ibid.* 484. *a.* Diſſertation de M. Normand, médecin de Dole, qui s'eſt placé de lui-même à côté de M. Aymen. Raiſons qui ont engagé cet auteur à l'écrire en latin. *Ibid.* 485. *b.* On pourroit la regarder, *veluti elenchum aliquot medicinæ principum ſententiarum.* Précis de cette diſſertation. Du recueil des theſes, dont M. Baron, doyen de la faculté de Paris, vient de faire imprimer le catalogue. Ce catalogue fait connoître parfaitement la maniere de penſer des médecins, & les progrès de leurs opinions. *Ibid.* 486. *a.* L'auteur en tire une theſe, qui a pour titre, *an à rectâ criſium doctrinâ & obſervatione medicina certior ?* ſoutenue en 1741, ſous la préſidence de M. Murry, qui en eſt l'auteur. Précis de cette theſe, dont M. Aymen a fait un grand uſage, & dont il a tiré notamment trois remarques particulieres rapportées en cet endroit.

L'auteur réduit toutes les réflexions qu'il y auroit à faire ſur les ouvrages dont il vient de parler, à trois principales.

1°. On ne peut qu'admirer la ſageſſe de tous ces auteurs modernes, qui ſe contentent d'admettre la doctrine des criſes, comme un tiſſu de phénomenes démontré par l'obſervation. *Ibid. b.* Ils ne ſont pourtant pas bien d'accord ſur l'uſage qu'on peut faire de la théorie & des ſyſtêmes des nouvelles écoles pour l'explication des criſes. On eſt aſſez avancé aujourd'hui dans la phyſique du corps humain, pour tenter au moins de déterminer ſi les criſes ſont poſſibles, & tâcher de chercher une explication de leur méchaniſme. Ces efforts feroient un bien conſidérable au fonds de la doctrine des criſes. Pour aider à bâtir ce ſyſtême, l'auteur cite ici ce qu'il a dit de relatif à ce ſujet dans ſes recherches anatomiques ſur les glandes. Remarques d'Hippocrate ſur le tems où ſe fait la coction parfaite des alimens. Utilité de cette remarque pour le ſujet dont il s'agit. 2°. Remarque ſur le fameux paſſage de Celſe, qui accuſe les anciens d'avoir fondé leur doctrine des jours critiques, ſur les nombres de Pythagore. Comment ce paſſage a été attaqué. *Ibid.* 487. *a.* Réflexion en faveur de Celſe. 3°. Quels que ſoient les travaux des modernes qui ont été cités, il ne faut pas croire que les anti-critiques demeurent ſans reſſource. Inutilité de la connoiſſance des criſes, ſelon ces derniers. *Ibid. b.* Comment doit ſe conduire le véritable médecin, ſuivant leurs principes. *Ibid.* 488. *a.* Queſtions importantes que doivent tâcher d'éclaircir tous les médecins qui ſont ſincérement attachés aux progrès de l'art. Méthode à ſuivre pour éclaircir ces queſtions. Le point principal ſeroit que les obſervations fuſſent bien faites & bien conſtatées. Talens que doit avoir un ſage obſervateur. *Ibid. b.* Quels ſont les médecins les plus propres à faire des obſervations utiles à éclaircir la matiere des criſes. *Ibid.* 489. *a.*

Criſe. Obſcurité que le galéniſme a répandue dans la ſupputation des jours critiques. VII. 437. *a.* Le ſyſtême de Galien ſur les criſes combiné avec l'influx lunaire. VIII. 730. *b.* Utilité qu'on tire de l'obſervation du pouls pour la prédiction des criſes. Hiſtoire des découvertes faites ſur ce ſujet. XIII. 229. *a*, *b.* Analyſe de l'ouvrage de M. Bordeu, ſur les pouls critiques. 230. *a*, *b*, &c. De l'attention à ménager les criſes, *voyez* EXPECTATION. Criſe imparfaite, *Suppl.* I. 152. *b.*

CRISTALLIN, (*Anat. Phyſiol.*) il ſe trouve conſtamment dans les animaux fournis de ſang. Les inſectes en ſont dépourvus. Sa forme & ſa convexité dans différentes eſpeces d'animaux. *Suppl.* II. 654. *a.* Sa denſité. Variation de ſa couleur ſelon l'âge. Place qu'il occupe dans l'œil. Capſule du criſtallin. Eau qui ſe trouve entre le criſtallin & cette capſule. Vaiſſeaux de l'humeur criſtalline. *Ibid. b.* Comment la membrane du criſtallin eſt affermie. Ses différentes attaches. Deſcription de ſa ſubſtance même, & des lames qui la compoſent. *Ibid.* 655. *a.* *Voyez* CRYSTALLIN.

CRISTE ou *crête marine*, (*Botan.*) eſpece de pourpier de mer. Sa deſcription. Uſages qu'on en fait. Maniere dont on la prépare pour s'en ſervir enſuite en ſalade. Lieux où croît la meilleure criſte. Comment s'en fait la cueillette. IV. 489. *b.*

CRISTOPHORIENNE ou *actæa*, ſi cette plante eſt un poiſon. I. 115. *a.* VIII. 146. *a*, *b.*

CRITHEIDE, mere d'Homere. XV. 244. *a.*

CRITHOMANCIE, (*Divin.*) divination par la pâte & la farine des ſacrifices. Etymologie de ce mot. Vieilles femmes qui ont pratiqué cette ſuperſtition dans le chriſtianiſme. IV. 489. *b.*

CRITIAS, ſculpteur ancien. XIV. 819. *a.*

CRITIQUE, (*Belles-lettr.*) auteur qui s'adonne à la criti-

que. Diverſes ſortes d'écrivains compris ſous ce nom. 1°. Ceux qui ſe ſont appliqués à raſſembler les ouvrages de chaque auteur & à en faire le diſcernement; 2°. ceux qui ont éclairci des points obſcurs d'hiſtoire; 3°. ceux qui ont recueilli d'anciens manuſcrits. IV. 489. *b.* 4°. ceux qui ont fait des traités des plus célebres bibliotheques; 5°. ceux qui ont compoſé des catalogues raiſonnés d'auteurs; 6°. les commentateurs ou ſcholiaſtes des auteurs anciens; 7°. tous les auteurs qui ont écrit de la philologie ſous divers titres, ſouvent extraordinaires & bizarres, *&c*, *&c. Ibid.* 490. *a.*

Critiques comparés aux chauderons de Dodone. III. 254. *a.* Objets dont s'occupoient les critiques des 16 & 17 ſiecles. VII. 599. *b.* Plaiſir dont ſe privent au ſpectacle les froids critiques. *Suppl.* IV. 640. *b.*

Critique, *cenſure*: différence entre ces deux mots. IV. 490. *a.*

CRITIQUE, (*Belles-lettr.*) deux points de vue ſous leſquels on peut la conſidérer. 1°. La critique eſt ce genre d'étude à laquelle nous devons la reſtitution de la littérature ancienne. Cahos où les premiers commentateurs ont trouvé les ouvrages les plus précieux de l'antiquité. Difficulté qu'ils doivent avoir eue à le débrouiller. Eſtime & reconnoiſſance qu'ils méritent. IV. 490. *a.* Cette partie de la critique comprendroit encore la vérification des calculs chronologiques, ſi ces calculs pouvoient ſe vérifier. 2°. La critique eſt un examen éclairé & un jugement équitable des productions humaines.

Critique dans les ſciences. Elles ſe réduiſent à trois points, la démonſtration des verités anciennes, l'ordre de leur expoſition, la découverte des nouvelles vérités. Les vérités anciennes ſont ou de fait ou de ſpéculation. Les faits ſont ou moraux ou phyſiques: les premiers compoſent l'hiſtoire des hommes. Comme l'hiſtoire ſainte eſt révélée, il ſeroit impie de la ſoumettre à l'examen de la raiſon. Quelle eſt la maniere de la diſcuter pour le triomphe même de la foi. Quel eſt l'objet de la critique dans l'hiſtoire profane. IV. 490. *b.* Les faits purement phyſiques compoſent l'hiſtoire naturelle. Comment la vérité s'en démontre, ou en répétant les obſervations & les expériences; ou en peſant les témoignages, ſi l'on n'eſt pas à portée de les vérifier. Circonſpection qu'un critique doit apporter dans ſes déciſions. Il eſt des vérités que la diſtance des lieux & des tems rend inacceſſibles à l'expérience: comment la critique parvient juſqu'à elles. Il y a quelquefois plus de mérite à retrouver la voie par où l'inventeur eſt parvenu à telle verité, qu'il n'y en a eu à la découvrir. *Ibid.* 491. *a.* On ne peut établir des regles pour l'inveſtigation des vérités phyſiques: ce que doit faire le critique pour ſuppléer au défaut de ces regles. Le point eſſentiel dans l'étude de la nature eſt de découvrir les milieux des vérités connues, & de les placer dans l'ordre de leur enchaînement: tels faits paroiſſent iſolés, dont le nœud ſeroit ſenſible s'ils étoient mis à leur place. C'eſt à cet ordre lumineux que le critique devroit ſur-tout contribuer. Il eſt pour les découvertes un tems de maturité avant lequel les recherches ſemblent infructueuſes. Une vérité attend, pour éclorre, la réunion des élémens. Les germes ne ſe rencontrent & ne s'arrangent que par une longue ſuite de combinaiſons. *Ibid. b.* C'eſt cette eſpece de fermentation de l'eſprit humain que le critique doit obſerver avec ſoin, ſuivre pas à pas la ſcience dans ſes progrès, marquer les obſtacles qui l'ont retardée, & comment ces obſtacles ont été levés. Avantages que nous retirerions de la réforme qu'opéreroient ces travaux du critique. Cette réduction ſeroit encore plus conſidérable dans les ſciences abſtraites: quel ſeroit l'emploi du critique dans cette partie. Eloge de MM. Fontenelle & Bayle conſidérés comme critiques. *Ibid.* 492. *a.*

Critique dans les arts libéraux. Tout homme qui produit un ouvrage dans un genre auquel nous ne ſommes point préparés, excite aiſément notre admiration. Comment nous nous formons un modele intellectuel au-deſſus de toutes les productions exiſtantes, auquel nous rapportons les ouvrages que nous jugeons. *Ibid.* 492. *a.* En quoi conſiſte la différence entre un critique ſupérieur, un critique ſubalterne & un critique ignorant. De la critique & du goût en matiere *d'architecture & d'harmonie.* Le ſentiment du beau phyſique, à ces deux égards, dépend eſſentiellement du rapport des objets avec nos organes, *&c.* Le critique ſupérieur conſulte le goût des différens peuples, il les voit réunis ſur des beautés eſſentielles qui ne vieilliſſent jamais; il forme ſon modele intellectuel de ce qui l'affecte le plus dans les modeles exiſtans, il ſupplée au défaut de l'un par les beautés de l'autre, & ſe diſpoſe ainſi à juger, non-ſeulement des faits par les faits, mais encore par les poſſibles. *Ibid. b.* Il uſera de la même liberté dans la compoſition de ſon modele en *harmonie.* Réduite à la beauté phyſique des accords, elle n'exige, comme l'architecture, qu'un ſens exercé par l'étude, éprouvé par l'uſage, rebelle à l'opinion. Mais dès que la mélodie vient donner de l'ame & du caractere à l'harmonie, au jugement de l'oreille ſe joint celui de l'imagination, du ſentiment, de l'eſprit lui-même, *&c.* Dans la *ſculpture & la peinture*, c'eſt peu d'étudier la nature en elle-même, c'eſt peu d'étudier les productions de l'art, il faut prendre de l'un ce qui manque à l'autre, *&c.* Quelles doivent être les études, les obſervations, les recherches des artiſtes en ces deux genres. *Ibid.* 493. *a.* Ineptie de certains critiques qui s'érigent en juges de tableaux. On ne juge point un tableau d'après des tableaux: c'eſt la nature qu'il faut avoir étudiée ſous telle & telle face pour en juger l'imitation.

De la critique littéraire. Aſſemblage de connoiſſances & de goût dont ſe forme un critique ſupérieur dans le genre hiſtorique. De l'éloquence & de la morale: leur objet eſt de rendre la vérité ſenſible & la vertu aimable. Principe de ſenſibilité, de droiture, de nobleſſe & d'élévation que doit avoir en ſoi le critique en éloquence & en morale. *Ibid. b.* La vraie éloquence étant l'émanation d'une ame à la fois ſimple, forte, grande, & ſenſible, il faut réunir toutes ces qualités pour y exceller, & pour ſavoir comment on y excelle. Par la même raiſon, un critique en morale doit avoir en lui, ſinon les vertus pratiques, du moins le germe de ces vertus. Il ne ſeroit pas à ſouhaiter que ce critique fût exempt de paſſions & de foibleſſes; il faut juger les hommes en homme vertueux, mais en homme. C'eſt dans l'examen de l'hiſtoire qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'un philoſophe oſât appeller au tribunal de la vérité, des jugemens que la flatterie & l'intérêt ont prononcés dans tous les ſiecles. Le critique doit aller plus loin contre le préjugé: il doit non-ſeulement juger chaque homme ſuivant les mœurs de ſon ſiecle & les loix de ſon pays, mais encore les loix & les mœurs de tous les pays & de tous les ſiecles, ſuivant les principes invariables de l'équité naturelle. *Ibid.* 494. *a.* Grande utilité de ce genre de critique. Montaigne moins irréſolu, eût été un excellent critique dans la partie morale de l'hiſtoire. L'Auteur de l'eſprit des loix eſt celui dont elle auroit beſoin dans cette partie.

De la critique en poéſie, & particuliérement de celle qui a pour objet le poëme dramatique & l'épopée. Talens & connoiſſances que ſuppoſe la critique par rapport à la comédie. *Ibid. b.* Par rapport à la tragédie, quels doivent être l'étude du critique & le modele intellectuel qu'il doit ſe former. Ce même modele doit s'appliquer à la partie dramatique de l'épopée. Mais lorſque le poëte paroît & prend la place de ſes perſonnages..... qui oſera le ſuivre dans ſon enthouſiaſme, ſi ce n'eſt celui qui l'éprouve? *Ibid.* 495. *a.* C'eſt en grand qu'on doit critiquer les grandes choſes; il faut donc les concevoir en grand, c'eſt-à-dire, avec la même force, la même élévation, la même chaleur qu'elles ont été produites. Il ſuit des principes qu'on vient d'établir, qu'il n'y a de critique univerſellement ſupérieur, que le public. Dans quel ſens on peut dire qu'on naît avec le talent de la critique. Il n'eſt pas vrai qu'il y ait eu dans les arts & la littérature d'excellens juges qui ne poſſédoient point toutes les qualités dont on a parlé. Réflexions ſur Boileau. Ce critique n'a jamais bien jugé que par comparaiſon. Delà les erreurs où il eſt tombé dans ſes jugemens, lorſque les objets de comparaiſon lui ont manqué. Il a peu imaginé, comment auroit-il été bon juge dans la partie de l'imagination? Comment auroit-il été vrai connoiſſeur dans la partie du pathétique, lui à qui il n'eſt jamais échappé un trait de ſentiment? *Ibid. b.* Les critiques qui n'ont pas eu le germe en eux-mêmes, ont tout rapporté aux modeles exiſtans. Mais un critique ſupérieur exhortera le poëte à *aller au grand*, *il n'importe par quelle voie.* Divers préceptes qu'il lui adreſſera. *Ibid.* 496. *a.* Le critique ſubalterne, au contraire, l'accoutume au joug des regles, il n'en exige que l'exactitude, & il n'en tire qu'une obéiſſance froide & qu'une ſervile imitation. A meſure que le goût devient plus difficile, l'imagination devient plus timide & plus froide. On ne ſauroit dire cependant que le bon goût ſoit un obſtacle au génie. Réponſe de l'auteur à cette objection. Portrait du critique ignorant. On a vu le tems où ces critiques ne manquoient ni de lecteurs ni de mécènes. *Ibid. b.* Ce que diſoit Racine de ces petits auteurs infortunés. De quelle ſorte de gens ils peuvent attendre approbation & protection: dangereuſe influence de leurs jugemens tout mépriſables qu'ils ſont. Avantage que retireroit la république littéraire, ſi les auteurs blanchis dans de ſavantes veilles daignoient préſider aux eſſais des jeunes gens & les guider dans la carriere. *Ibid.* 497. *a.*

CRITIQUE, (*Belles-lett.*) cet art a pour fondement l'amour des lettres, & le goût du vrai. Ce n'eſt point l'art de faire rire & d'amuſer la malignité, travail frivole, aiſé, mépriſable. *Suppl.* II. 652. *b.* La rareté des bons critiques prouve bien la difficulté du genre. Principales qualités qu'ils doivent réunir. Mépris qu'attire ſur le cenſeur une critique injuſte ou fauſſe. Portrait du vrai critique. *Ibid.* 653. *a*, *b.* Le critique conſidéré ſous la qualité d'écrivain. La modeſtie doit être une de ſes qualités eſſentielles. *Ibid.* 654. *a.*

Critique. Différence entre la ſatyre & la critique. XIV. 700. *b.* Les critiques diſtinguées en réelles & perſonnelles. XII. 433. *a.* On ne ſait ordinairement ni exercer la critique ni la ſoutenir. *Suppl.* I. 75. *a.* 1°. *Critique dans les ſciences*,

Comment un bon eſprit entrevoit quelles étoient les opinions dominantes d'un ſiecle par le langage des auteurs qui vivoient alors. V. 637. *d.* Fondement de toute critique. VI. 102. *b.* Examen de ce que fait le critique ſur une conjecture ou ſur une hypotheſe donnée. 103. *a.* En quoi conſiſte la critique par rapport à l'hiſtoire : regles principales qu'elle doit ſuivre. V. 914. *a*, *b.* Utilité des étymologies pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire & de la fable. VI. 110. *a.* Exercice de la critique dans la mythologie. X. 924. *b.* Regles de critique ſur la crédibilité des relations des voyageurs. *Suppl.* I. 354. *a*, *b.* 2°. *Critique dans les arts libéraux.* Uſage qu'un habile artiſte doit tirer de la critique de ſes ouvrages. XIV. 824. *b.* 3°. *De la critique littéraire.* Influence de certaines circonſtances paſſageres ſur le ton des auteurs. V. 637. *c.* D'où viennent certaines obſcurités des anciens auteurs. *Ibid. d.* & 638. *d.* Regles de critique ſur les étymologies. VI. 103. *a*, *b.* Utilité de la ſcience des étymologies pour connoître le ſens qu'un mot a eu dans l'eſprit d'un auteur, dans tel tems ou tel ſiecle. 110. *a.* Regles pour l'intelligence des auteurs. *Suppl.* III. 365. *b.* Moyen de déterminer entre deux leçons différentes, laquelle eſt la meilleure. IX. 322. *b.* Leçons de critique ſur l'art de ſaiſir le ſens d'un auteur. XV. 19. *b*, &c. Regles pour diſcerner les ouvrages authentiques d'avec les apocryphes. II. 857. *b.* Regles de critique pour établir une interpollation dans un ouvrage ancien. VIII. 832. *b.* Sur la maniere de juger des ouvrages de goût des anciens. *Suppl.* I. 418. *b*, &c. De la maniere de juger des ouvrages d'eſprit. VII. 767. *b*, *&c.* V. 335. *a.* Rigueur & injuſtice de la critique que la plupart des lecteurs exercent ſur ces ouvrages. *Suppl.* IV. 215. *b.* 216. *a*, *b.* Marques de la bonté d'un ouvrage. 215. *a*, *b.* Comment la critique doit entrer dans un dictionnaire littéraire. IV. 967. *b.* Des critiques qui peuvent ſe trouver dans quelques endroits de l'Encyclopédie. V. 527. *a.* 4°. *De la critique en poéſie.* Du jugement de l'académie ſur le Cid. VI. 334. *b.* Divers exemples de critique dans les articles ſur la poéſie dramatique & ſur l'épopée. *Voyez* en particulier l'article DRAME.

Critiques de l'ancien & du nouveau teſtament. Plan d'un traité de critique ſacrée. II. 226. *b.* 227. *a*, *b.* Regles de critique pour l'intelligence de l'écriture : *voyez* INTERPRÉTATION. Obſervations ſur le *ſynopſis criticorum* de Poole. XVII. 672. *a.*

CRITIQUE. adj. (*Médec.*) Jours critiques, *voyez* CRISE. Symptomes critiques. XV. 743. *a.* Fievres critiques. VI. 729. *b.* Sueurs critiques. XV. 628. *b*, &c. *Suppl.* IV. 842. *a.* Evacuations critiques, *voyez* ÉVACUATION. Diarrhée critique, *voyez* DIARRHÉE.

CRITOLAUS, obſervations ſur ce philoſophe. XII. 371. *b.*

CRITON. Il eſt parlé dans l'Encyclopédie de trois hommes de ce nom. 1°. De Criton médecin. X. 282. *b.* Son traité des remedes coſmétiques; IV. 291. *b.* du tems où il vivoit. *Suppl.* II. 623. *a.* 2°. De Criton diſciple de Socrate. XV. 261. *b.* 265. *a.* 3°. De Criton de Macédoine, hiſtorien : ſes ouvrages. XII. 574. *a.*

CRO, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 781. *a.*

CROATIE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 655. *a.*

CROC. Différentes ſortes de crocs en fait de marine. IV. 497. *b.*

Croc, terme de riviere, de maréchallerie, & de ſalines. IV. 497. *b.*

CROC *en jambe*, (*Eſcrime*) XII. 123. *a.*

CROCHE, (*Muſiq.*) comment ſe figure la croche. IV. 498. *a.*

CROCHES *liées*. *Suppl.* II. 655. *a.* Croches pointées, croches ſéparées. *Ibid. b.*

Croche. Double croche. V. 78. *b.* Croche quadruple. XIII. 648. *a.*

CROCHE, (*Comm.*) petite monnoie de Baſle. IV. 498. *a.*

CROCHET. (*Inſtr. de chir.*) Deſcription du crochet dont on ſe ſert communément dans les accouchemens laborieux. Inconvéniens attachés à l'uſage de cet inſtrument. 498. *a.* Comment d'habiles chirurgiens l'ont corrigé & perfectionné. Deſcription des crochets de M. Meſnard. Maniere de s'en ſervir. Il faut bien reconnoître les cas où il eſt indiſpenſable d'avoir recours aux crochets; & ceux où il eſt poſſible d'y avoir recours. Symptomes qui doivent empêcher l'accoucheur d'opérer. Quels ſont les cas dans leſquels on ſe ſert principalement des crochets. *Ibid. b.*

CROCHET *à Cuvette*, (*Inſtr. de Chir.*) deſcription de cet inſtrument. Son uſage pour tirer les pierres dans le petit appareil. Maniere de s'en ſervir. IV. 499. *a.*

Crochets, inſtrument des blanchiſſeurs de toile. IV. 499. *a.*

Crochet de fer, chez les charpentiers. IV. 499. *a.*

CROCHETS, (*Fonder. en caract.*) IV. 499. *a.*

Crochet, en terme de fourbiſſeur. IV. 499. *a.*

CROCHET, *en échoſpes*. (*Horlog.*) divers outils de ce nom, & leurs uſages. IV. 499. *a.*

Crochet ou *crochets*, termes d'imprimerie. Différences entre les crochets & les parentheſes. IV. 499. *b.*

CROCHETS, (*Maréch.*) dents du cheval. VI. 445. *b.* 446. *b.* 448. *b.*

CROCHET, (*Muſiq.*) ligne d'abréviation dans la note *Suppl.* II. 655. *b. Voyez* CROME.

Crochet, maniere de faire cette abréviation. *Suppl.* I. 45. *b.* 46. *a.*

Crochet, terme de mégiſſier, de paſſementier-boutonnier, de potier d'étain. IV. 499. *b.*

CROCHET *d'établi : crochet de fer*, (*Menuiſ.*) IV. 499. *b.*

CROCHET, (*Salin.*) IV. 500. *a.*

CROCHET, (*Serrur.*) IV. 500. *a.*

CROCHET. (*Manuf. en ſoie*) Crochet de devant le métier des étoffes de ſoie. Crochet de derriere le métier. IV. 500. *a.*

Crochet, en terme de raffineur de ſucre. IV. 500. *a.*

CROCHET, (*Tondeur de draps*) IV. 500. *a.*

CROCHET, (*Verrerie*) IV. 500. *b.*

CROCHET, *poiſſon à*, (*Ichthy.*) *Suppl.* II. 15. *a*, *b.*

CROCHETEUR, définition : deſcription des crochets dont il ſe ſert. Leur uſage. IV. 500. *b. Voyez* GAGNE-DENIER.

Crocheteurs, ſaint qu'ils ont pris pour patron. *Suppl.* IV. 258. *b.*

CROCHU, (*Anatom.*) os de ce nom. IV. 500. *b.*

CROCHU. (*Maréch.*) Cheval crochu. IV. 500. *b.*

CROCODILE, (*Zoolog.*) animal amphybie qui reſſemble à un léſard, mais qui eſt beaucoup plus grand. Ce qu'on connoît de la longueur à laquelle ces animaux peuvent parvenir. Deſcription d'un jeune crocodile qui fut amené dans la ménagerie du roi en 1681. La plupart des auteurs prétendent que les crocodiles ſont jaunes, & que leur nom vient de leur couleur de ſafran. IV. 501. *a.* Le crocodile eſt fort peſant & ne ſe retourne qu'avec peine. Son odeur. Cet animal eſt très-dangereux. Ses œufs, leur groſſeur, leur nombre dans une ponte. Il les dépoſe dans le ſable. Lieux où l'on trouve des crocodiles. Crocodile ou cayman des Antilles. Lieux où on le trouve. Sa deſcription. On prétend qu'il peut couper un homme par le milieu du corps. Maniere de l'éviter lorſqu'on en eſt pourſuivi. Odeur de muſc des crocodiles d'eau douce. Comment ils ſurprennent les animaux qui viennent boire ſur le bord des étangs. Iſles du Cayman : pourquoi on leur a donné ce nom. On rapporte que les Chinois engraiſſent des crocodiles pour les manger. Comment les tigres près de la riviere des amazones réſiſtent aux crocodiles. Crocodile de Geylan. Crocodile du Gange. *Ibid. b.*

Crocodile. Obſervations ſur cet animal. *Suppl.* IV. 50. *b.* Eſpece de crocodile dit alligator. I. 286. *b.* Des mâchoires des crocodiles. IX. 801. *a.* Guerres entre quelques anciens peuples d'Egypte au ſujet de ces animaux. XVI. 142. *b.* Deſcription du crocodile. VI. vol. des planch. Regne animal, planch. 27. Antipathie entre cet animal & la plante appellée bamban, *Suppl.* I. 767. *a.* & le bambou. 770. *b.*

CROCODILE, (*Myth.*) culte que les Egyptiens lui rendoient en certains endroits. Ailleurs on abhorroit ces animaux. Diverſes ſuperſtitions dont ils ont été l'objet. IV. 502. *a.*

Crocodile, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

CROCODILE, (*Bell. Lett.*) argumentation captieuſe & ſophiſtique. Hiſtoire qui a donné lieu au nom qu'on a donné à cette maniere de raiſonner. On peut rapporter à cette eſpece de ſophiſme les propoſitions appellées *mentientes* ou inſolubles, qui ſe détruiſent elles-mêmes. IV. 502. *a.*

CROCONAS, (*Hiſt. anc.*) impoſteur aſſocié à Alexandre de Paphlagonie. *Suppl.* I. 272. *a.*

CRODON, (*Hiſt. anc.*) une des principales idoles des anciens Germains. IV. 502. *a.* Lieu où on l'adoroit. Il y en a qui croient que ce crodo eſt le cronos des Grecs. *Ibid. b.*

CROI, (*Jean de*) théologien réformé. XVII. 581. *b.*

CROIRE, (*Métaph.*) On croit ou ſans examen, ou ſur un mauvais examen, ou pour avoir bien examiné. Celui qui croit ſans raiſon, eût-il rencontré la vérité, ſe ſent toujours coupable d'avoir négligé la prérogative de ſa nature. Celui qui ſe trompe après avoir employé toutes les facultés de ſon ame dans leur étendue, ſe rend le témoignage d'avoir rempli ſon devoir. On ne peut conteſter ces principes ſans détruire la raiſon. IV. 502. *b. Voyez* FOI, CROYANCE, CRÉDIBILITÉ.

Croire. Des faits réputés croyables ou incroyables. VIII. 657. *b.* Orgueil des philoſophes modernes qui les porte à nier tout ce qu'ils ne peuvent expliquer ou comprendre. XIII. 423. *b.*

CROISADES, (*Hiſt. mod. eccl.*) Croiſades entrepriſes *pour la conquête des lieux ſaints*. Les pélerins témoins de la ſervitude de leurs freres d'Orient, ne manquoient point d'en faire à leur retour de triſtes peintures, *&c.* On traita longtems ces déclamations avec indifférence. IV. 502. *b.* Cependant le vertige paſſa enfin de la tête échauffée d'un pélerin dans celle d'un pontife ambitieux & politique. L'hermite Pierre s'adreſſe au pape Urbain II. La guerre eſt propoſée dans le con-

cile de Plaiſance & prêchée dans celui de Clermont. Elle ſervit de prétexte à une infinité de gens pour ſe livrer à leurs déſordres. Le rendez-vous eſt à Conſtantinople. L'hermite Pierre marche à la tête de 80000 brigands ; ils ſont exterminés, & il n'en revient que 20000. Seconde croiſade conduite par Godeſcal. Troiſieme croiſade contre les Juifs : la Hongrie fut le tombeau de ces aſſaſſins, *&c. &c.* Croiſés commandés par Godefroi de Bouillon : autres croiſés qui ſe joignirent à eux. *Ibid.* 503. *a.* Hiſtoire de leur expédition. Etat des chrétiens en Orient, lorſque le pape Eugene III propoſa une autre croiſade : hiſtoire de cette croiſade. Jéruſalem repriſe par Saladin. Nouvelle croiſade conduite par l'empereur Frédéric Barberouſſe. Mort de l'empereur. Celle de ſon fils, duc de Souabe. *Ibid. b.* Mauvais ſuccès des rois de France & d'Angleterre. Croiſade commandée par Baudouin, comte de Flandres. Suite de cette croiſade. Un moine Breton, nommé Erlouin, entraîna une multitude de ſes compatriotes. Une reine de Hongrie ſe croiſa avec quelques-unes de ſes femmes, *&c.* Il n'y a jamais eu d'exemple d'une frénéſie auſſi générale & auſſi conſtante. Croiſés commandés par Jean de Brienne. *Ibid.* 504. *a.* Expédition de Thibaut. Irruption des Coraſmins ; irruption des Turcs. Etat des chrétiens d'Orient, lorſque S. Louis médita ſa croiſade. Hiſtoire de cette expédition. Croiſade entrepriſe *pour l'extirpation des infideles.* Hiſtoire de cette croiſade commandée par S. Louis. *Ibid. b.* Croiſade entrepriſe *pour l'extirpation du paganiſme.* Elle fut prêchée en Danemarck contre les païens du Nord. On perdit beaucoup de monde, & perſonne ne fut converti. Croiſade entrepriſe *pour l'extirpation de l'héréſie* : Elle fut formée contre les Vaudois des vallées du Piémont, les Albigeois de la ville d'Alby. Le Languedoc fut ravagé, *&c.* Et l'inſtitution de l'inquiſition en Europe fut une fin digne de couronner cette expédition. Réſumé de toutes les pertes faites par les chrétiens dans ces différentes croiſades. *Ibid.* 505. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Croiſades, différentes croix des nations croiſées. IV. 510. *b.* Indulgences qui furent accordées aux croiſés pour la conquête de la terre ſainte. VIII. 690. *b.* Précis de l'hiſtoire des croiſades entrepriſes ſur la fin du onzieme ſiecle. 511. *a.* Interdit prononcé par Calixte II ſur les terres des croiſés qui n'accompliroient pas leurs vœux. 816. *a.* La ſeconde croiſade prêchée à Vezelay par S. Bernard, XVII. 226. *b.* & entrepriſe par l'empereur Conrad III. *Suppl.* II. 553. *a.* Sort des croiſés à Ptolémaïs. XIII. 548. *b.* Empire des Latins que les croiſés fonderent. IX. 302. *a.* Deux expéditions de S. Louis pour les croiſades. XII. 891. *b.* 892. *a. Suppl.* III. 795. *b.* Cruautés des croiſés. IV. 518. *b.* Leur fanatiſme. VI. 395. *b.* La lepre répandue en Europe par les croiſades. IX. 396. *a.* Croiſade contre les Albigeois. I. 246. *a. V.* CROISÉS.

CROISÉE, (*Architt.*) *fenêtre.* Etymologie de ce dernier mot. Le mot de croiſée eſt plus univerſellement reçu. D'où vient l'uſage de ce mot. Les croiſées ſont une des parties de la décoration la plus intéreſſante. La trop grande quantité d'ouvertures nuit à la décoration du dehors. Il eſt vrai que les anciens architectes ſont tombés dans un excès oppoſé. Cette viciſſitude provient, ſans doute, de ce que la plupart des architectes ont regardé les beautés de leur art comme arbitraires. Le moyen de prévenir cet abus eſt de concilier le rapport des pleins avec les vuides d'un mur de face. IV. 505. *b.* Pour cet effet, les trumeaux doivent avoir de l'analogie avec leur baie ; de ſorte que ſi les croiſées doivent être plus ou moins élégantes, ſelon l'expreſſion du bâtiment, les trumeaux doivent auſſi ſe reſſentir de cette même expreſſion..., à l'exception des encoignures des avant-cours & des pavillons des bâtimens, qu'il faut tenir plus larges, *&c.* La proportion des croiſées conſiſte à leur donner une largeur relative à leur hauteur, ſelon la ſolidité & l'élégance du bâtiment. Regle à ſuivre pour cet objet. Obſervations ſur la forme qu'on doit donner aux croiſées. *Ibid.* 506. *a.* Ce qu'on entend par la richeſſe des croiſées : regles de goût qu'il faut ſuivre en l'employant. Croiſées attiques ; croiſées mezanines ; croiſées atticurgues ; croiſées à balcon ; croiſées à banquettes ; croiſées en tour ronde, *&c. Ibid. b.* Voyez les planches d'architecture, vol. 1.

Croiſée. De la maniere dont les Romains ſuppléoient au défaut de fenêtres. IX. 815. *b* 890. *b.* X. 77. *b.* Des croiſées conſidérées comme ouvrage de menuiſerie. X. 351. *b.* 352. *a.* VII vol. des planches, menuiſerie en bâtimens, planches 5 & 6. Croiſée des attiques. I. 845. *a.* Croiſées à petits bois en fer. IX. vol. des planch. ſerrurerie, planch. 41. Vitraux de croiſées. XVII. 816. *b.* 827. *b.* IX. vol. des pl. ſerrurerie, planch. 39. Porte croiſée & porte de croiſée. XIII. 134. *a.*

Croiſée d'ogives. IV. 506. *b.*

CROISÉE d'un ancre. (*Marin.*) IV. 506. *b.*

CROISÉE. (*Couverturier.*) IV. 506. *b.*

Croiſée, terme d'épinglier, d'horloger, de menuiſerie, d'orfevre en groſſerie. IV. 506. *b.*

CROISER, (*Juriſpr.*) marquer d'une croix ſur la déclaration de dépens les articles dont on ſe plaint. A quelle occaſion cela ſe pratique. Lorſque l'appel n'eſt que ſous deux croix, il faut ſe pourvoir à l'audience ; ce qu'on doit faire lorſqu'il eſt de plus de deux croix. Amendes auxquelles peut être condamné l'appellant : comment il évite la multiplicité des amendes. Si la taxe eſt infirmée, on ordonne que les articles croiſés ſeront réformés. IV. 507. *a.*

Croiſer. Obſervation ſur les articles croiſés. IV. 858. *a. Voyez auſſi* CROIX. 510. *a.*

Croiſer. Divers uſages de ce mot en marine, charpenterie, jardinage, manufacture en ſoie. IV. 507. *a.*

CROISÉS, (*Hiſt. mod.*) gentilshommes & ſoldats qui s'uniſſoient pour la conquête de la terre ſainte. Pourquoi ils furent appellés croiſés. Autres ſignifications de ce mot. IV. 507. *b. Voyez* CROISADES.

CROISETTE, (*Botan.*) caractere de cette plante. Ses propriétés en médecine. Dans quel cas on l'emploie. Uſage de ſa décoction dans du vin. IV. 507. *b.*

CROISETTE. (*Blaſon*) Voyez vol. II. des planch. Blaſon. planch. 4.

CROISIERS, (*Hiſt. eccl.*) congrégation de chanoines réguliers. Trois ordres de ce nom. Origine de ces ordres. Alexandre VII. les ſupprima en 1656. Ce que Mathieu Paris dit de ces religieux. Monaſteres qu'il y a eu de cet ordre en Angleterre & en Irlande. IV. 507. *b.* Par qui furent fondés les croiſiers de France & des Pays-Bas en 1211. Origine des croiſiers ou porte-croix avec l'étoile en Bohême. Etat actuel de cet ordre. *Ibid.* 508. *a.*

CROISSANT, (*Aſtronom.*) Etymologie du mot. Cornes de la lune. IV. 508. *a.* Croiſſant ſe dit auſſi de la lune en décours. Cauſe qui fait appercevoir le reſte du globe de la lune, lorſque ſon croiſſant eſt encore mince. *Ibid. b.*

CROISSANT, (*Géom.*) quantité croiſſante. Exemples dans l'hyperbole & dans le cercle. IV. 508. *b.*

CROISSANT, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire inſtitué par René d'Anjou, roi de Sicile. Croiſſant d'or que portoient les chevaliers en 1448. Ce qui donna lieu à l'établiſſement de cet ordre. Habit des chevaliers. Quel en étoit le nombre. Qualités qu'il falloit avoir pour entrer dans cet ordre. Formule du ſerment qu'ils prêtoient. Cet ordre étoit ſous la protection de S. Maurice. IV. 508. *b.*

Croiſſant. (*l'ordre du*) Son inſtitution. Engagemens que prenoient les chevaliers. Habits de l'ordre dans les cérémonies. Marques de cette chevalerie. Nombre des chevaliers. *Suppl.* II. 655. *b. Voyez* vol. II. des planches, blaſon, planch. 26.

Croiſſant en Turquie. (*l'ordre du*) Son inſtitution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 656. *a.*

Croiſſant, ordre du double croiſſant. XI. 59. *b.*

Croiſſant, ſymbole employé dans quelques médailles. XVI. 202. *b.*

CROISSANT. (*Blaſon*) De toute antiquité la ville de Byſance avoit pris le croiſſant pour ſymbole. Croiſſant montant. Croiſſans adoſſés. IV. 508. *b.* Croiſſant renverſé ou couché. Croiſſans tournés. Croiſſans contournés. Croiſſans affrontés ou appointés. *Ibid.* 509. *a.*

CROISSANT, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Ses différentes poſitions. *Suppl.* II. 655. *b.*

Croiſſant tourné. XVI. 477. *a.*

Croiſſant. Uſage de ce mot en divers arts. IV. 509. *a.*

CROIX, (*Hiſt.*) étymologie de ce mot, ſelon le P. Pezron. La croix étoit le ſupplice des malfaiteurs. On la plantoit en divers endroits pour inſpirer de la terreur aux ſcélérats. Conſtantin abolit ce ſupplice. Chez quels peuples il avoit été en uſage. Divers ſentimens des critiques ſur la maniere du crucifiement. IV. 509. *a. Voyez* CRUCIFIEMENT.

CROIX, (*Aſtron.*) Conſtellation méridionale. Aſcenſion droite & déclinaiſon de ſa principale étoile. *Suppl.* II. 656. *a.*

CROIX, (*Invention de la ſainte*) Origine de cette fête. Egliſe bâtie à Rome en l'honneur de la croix. Ce que Théodoret raconte ſur la maniere dont la vraie croix fut trouvée. Ce que dit là-deſſus S. Paulin. IV. 509. *b.*

CROIX. (*Exaltation de la ſainte*) En mémoire de quel événement cette fête eſt célébrée. IV. 509. *b. V.* EXALTATION.

Croix : adoration de la croix. I. 144. *a.* Viſion céleſte de la croix dont Conſtantin ſe vanta : examen des preuves ſur leſquelles on a prétendu appuyer la certitude de cet événement. XVII. 348. *a*, *b.* — 354. *a.* Croix d'autel. VIII. vol. des planch. Orfevre groſſier, planch. 2.

Croix, (*Porte-*) clerc qui porte une croix devant le prêtre dans les occaſions ſolemnelles. La même cérémonie a lieu devant le pape, devant un patriarche, devant les primats, métropolitains, *&c.* Origine de cet uſage pour les quatre patriarches d'Orient. Archevêques & évêques auxquels les papes ont accordé la croix. Comment ſont faites les croix de papes, archevêques, évêques. Marque d'honneur accordée au patriarche de Conſtantinople & à quelques métropolitains d'Orient. IV. 509. *b.*

Croix pectorale que les évêques & archevêques portent pendue au cou. Pourquoi on la nomme *pectorale.* IV. 509. *b.* Les abbés & abbeſſes en portent auſſi. Reliquaire d'argent

gent pendu au cou de S. Grégoire. Ce que les papes ont voulu imiter par cette croix. *Ibid.* 510. *a.*

CROIX, (*Ordre de la*) *ou* CROISADE, ordre de chevalerie composé seulement de dames. Institution de cet ordre en 1668. IV. 510. *a.*

Croix, (*Religieux de la Sainte-*) XIII. 139. *b.*

Croix étoilée; (*l'ordre des dames de la*) Son institution. Marque de l'ordre. *Suppl.* II. 656. *a. Voy. II. vol. des pl. Blason, pl. 24.*

Croix de saint André. Elle est l'instrument du supplice de ceux qu'on condamne à la roue. IV. 510. *a. Voyez* ROUE.

Croix, (*Filles de la*) communauté de filles instituée en 1265. Leurs occupations. On les distingue en deux sortes. IV. 510. *a.*

Croix, (*Maison des sœurs de la*) à Ruel. *Suppl.* IV. 689. *b.*

Croix, (*Jugement de la*) en usage en France au 9e. siecle. IV. 510. *a. Voyez* EPREUVE.

CROIX, (*Jurisp.*) marque qui désigne les articles des dépens dont on est appellant. *Voyez* CROISER. Ce que signifie *croix de cens.* IV. 510. *a.*

Croix marquée par quelqu'un qui ne sait pas écrire. IV. 510. *a.* Maniere dont se signoit Héribald, comte du palais, sous le regne de Louis le débonnaire. Cette signature ne peut rendre un acte valable. *Ibid. b.*

CROIX; (*Blason*) comment on la définit. Elle n'occupe pas toujours le même espace dans le champ de l'écu. A qui cette armoirie étoit réservée originairement. Pourquoi elle devint fréquente. Différentes croix que portoient les nations de l'Europe dans les expéditions des croisades. Noms de trente-neuf différentes croix usitées dans le blason. Septante-deux sortes de croix différentes dont la Colombiere fait mention. IV. 510. *b.* Différens auteurs qui ne s'accordent pas sur le nombre des croix dans le blason. Description des principales croix. Noms des maisons auxquelles elles appartiennent. *Ibid.* 511. *a.*

CROIX, (*Blason*) piece honorable de l'écu. Différentes sortes de croix. Croix chargées, cantonnées. Croisettes. Origine des croix dans les armoiries. *Suppl.* II. 656. *a.* Voyez *II. vol. des pl. Blason pl. 3 & 4, & pl. 1 du Blason. Suppl.*

Croix, piece honorable. *Suppl.* IV. 367. *a.* Cantons de la croix. *Suppl.* II. 216. *b.* Croix de S. Antoine. *Suppl.* IV. 930. *b.* Croix bourdonnée. *Suppl.* II. 41. *b.* Chargée. 329. *a.* Clechée. III. 519. *b. Suppl.* II. 459. *a.* Croix clechée, vuidée, pommetée & alesée. *Suppl.* IV. 1003. *b.* Componée, *Suppl.* II. 534. *b.* denchée, 692. *a.* cordée. IV. 213. *a.* Des croix peintes sur les drapeaux. V. 711. *a.* Croix du S. Esprit. 973. *b.* Croix écartelée. *Suppl.* II. 748. *a.* Croix étoilée, VI. 67. *b.* fendue en pal, 490. *b.* à fer de fourchette. 501. *a. Suppl.* III. 109. *b.* Croix formée, VII. 181. *b.* fourchée, 225. *a. Suppl.* III. 109. *a.* fretée, *Suppl.* III. 147. *b.* givrée, VII. 676. *b.* herminée, VIII. 172. *a.* losangée. *Suppl.* III. 780. *a.* Croix de passion. XII. 153. *a.* Croix patriarchale. 175. *a. Suppl.* IV. 258. *b.* pattée, *Ibid.* Croix au pié-fiché, 370. *b.* portée, XIII. 137. *a.* potencée, 181. *b.* XV. 936. *b.* recroisettée, *Suppl.* IV. 592. *a.* Croix de Toulouse, *Suppl.* II. 707. *a.* vuidée, engrelée. XVII. 574. *b.*

CROIX *de Jérusalem* ou *de Malthe.* (*Botan.*) Description de cette plante, de sa fleur & de son fruit. Elle vient dans toute sorte de terre. Elle aime le soleil. IV. 512. *a.*

CROIX, (*Archit.*) monument de piété qui se plaçoit en divers lieux. Elles semblent réservées pour les cimetieres & les devants des églises. On appelle aussi *croix* les amortissemens placés au-dessus des portails & des faîtes des monumens sacrés. Croix grecque ou latine dans une église. IV. 512. *a.*

Croix, espece de croix sur les chemins, appellée *montjoie.* X. 687. *a.*

CROIX, *pierre de* (*Minéral.*) IX. 802. *b.* XII. 577. *a.* VI. vol. des pl. crystallisations, pl. 8.

Croix, usage de ce mot en marine, charpenterie, en manufacture de drap, manufacture de fer-blanc, en terme de fourbisseur. IV. 512. *a.*

CROIX, (*pleine*) en ferrurerie. XII. 756. *b.*

CROIX, faire la croix à courbettes, à ballotades. (*Maneg.*) IV. 512. *b.*

CROIX, (*Metteur en œuvre*) Croix à la dévote. Croix d'évêque. IV. 512. *b.*

CROIX; (*Monnoyage*) tems où a cessé en France l'usage des monnoies à croix. IV. 512. *b.*

Croix de S. André; terme de riviere. IV. 512. *b.*

CROIX *de cerf*, (*Vénérie.*) os que l'on trouve dans le cœur du cerf. Ses prétendues propriétés. IV. 512. *b.*

Croix ou pile. (*Analise des hazards*) On demande combien il y a à parier qu'on amenera croix en jouant deux coups consécutifs. Réponse qu'on trouve dans tous les auteurs, suivant les regles ordinaires. Inexactitude de cette réponse. IV. 512. *b.* Autre question: Pierre joue contre Paul à condition que si Pierre amene croix du premier coup, il paiera un écu à Paul; s'il n'amene croix qu'au second coup, deux écus; si au troisieme coup, quatre, & ainsi de suite. Quelle seroit l'espérance de Paul, selon les regles ordinaires de l'analise. Tentatives pour résoudre cette difficulté, qui se trouve dans les *mém. de l'acad. de Pétersb.* V. Réflexions de l'auteur sur cette question. *Ibid.* 513. *a.* Considérations qu'il faudroit faire entrer dans les problêmes concernant les jeux, pour rendre leurs solutions plus complettes. *Ibid. b.*

Croix ou pile; voyez *pile.* XII. 620. *b.* Objections qui ont été faites sur ce qui est dit dans l'article *Croix ou pile* de l'Encyclopédie, de la maniere de calculer l'avantage à ce jeu. VII. 420. *b.* 421. *a.*

CROIX; (*François Gradé de la*) sa patrie; ses ouvrages. IX. 882. *a.*

CROIX; (*Jean-André de la*) ses ouvrages en chirurgie. III. 352. *b.* Emplâtre d'André de la Croix. V. 589. *a.*

CROMORNE, jeu d'orgue: description de ce jeu, sa situation dans l'orgue. En quoi il differe de la trompette. IV. 513. *a.*

CROMORNE, (*Luth.*) origine de ce mot. *Suppl.* II. 656. *a.* Description de cet instrument. *Ibid. b. Voyez* TOURNEBOUT.

CROMWEL, (*Thomas*) principaux événemens de sa vie. XIII. 586. *b.*

CROMWEL, (*Olivier*) lieu & tems de sa naissance. VIII. 354. *b.* Observations sur sa mere. XVII. 606. *a, b.* Histoire de son protectorat. XIII. 503. *b.* Son portrait: prospérité de l'Angleterre sous son regne: successeur qu'il se donna: ses funérailles: historiens qui ont écrit sa vie: son éloge funebre. VIII. 355. *a.* Portrait de Cromwel. VI. 57. *a.* Celui qu'en a fait M. de Voltaire. XIII. 155. *a.* Lettre de Cromwel à Jean Sadler. XV. 704. *a.* Maxime perfide avancée du tems de Cromwel. X. 215. *a.*

CROMWEL, (*Richard*) fils du précédent. XIII. 504. *a, b.*

CRON ou *cran*, (*Minéral.*) terre ou sable formé par des fragmens de coquilles. Le cron est très-propre à fertiliser les terres. Il y a lieu de croire que la craie se forme de cette sorte de sable. IV. 513. *b.*

CRONIENES. (*Myth.*) Les cronienes des Grecs étoient les mêmes que les saturnales des Romains. Immolation qu'on faisoit à Rhodes dans cette solemnité. IV. 514. *a.*

CROQUART, (*Monn.*) *voyez* POLARD.

CROQUE-NOTE ou *croque-sol*, (*Musiq.*) nom donné à ces musiciens qui exécutent sans sentiment, sans expression, sans goût. *Suppl.* II. 656. *b.*

CROQUIS, *pensée, esquisse*, (*Dessin*) différences dans la signification de ces mots. XII. 310. *b.*

CROSSE, (*Hist. eccl.*) ce qu'étoit dans l'origine ce bâton pastoral. Premiere mention qui en est faite dans l'histoire de France. Crosse d'un prétendu archevêque rompue dans le concile de Nîmes. Il n'y avoit que les patriarches en Orient qui en portassent. IV. 514. *a.* Ce que désigne ce symbole, *&c.* Les abbés réguliers portent la crosse quand ils officient. *Ibid. b.*

CROSSE, (*Blason*) marque d'autorité pastorale. Armoiries d'évêques. Crosse d'abbé & d'abbesse. *Suppl.* II. 656. *b.*

Crosse, bâton pastoral des évêques. II. 144. *a.* VI. 558. *a.* Investiture par la crosse. VIII. 864. *a.* Léon VIII. rompt la crosse que les papes avoient toujours portée. XI. ** 830. *b.* Bâton en forme de crosse, figure symbolique. XV. 729. *a.*

Crosse, terme de marine, de riviere, d'épinglier. IV. 514. *a.*

CROSSETTE, (*Archit.*) ressaut qu'on fait faire aux chambranles des portes ou croisées. Ridicule usage qu'en faisoient les anciens. Nos architectes en usent avec plus de circonspection. Quelles doivent être leurs dimensions. IV. 514. *b.*

CROSSETTE, (*Jardin.*) simple branche ou jetton que l'on taille comme un sarment. Plants qui veulent être élevés par marcottes, autres qui veulent être élevés de graine: la vigne vient aisément de crossette. Les fruits viennent de pepin ou de noyau. Plants qui viennent de bouture ou de plançons. IV. 514. *b.*

CROTALE, (*Musiq. ancien.*) espece de castagnette, *&c.* Il étoit différent du sistre. En quoi il consistoit. Pourquoi l'on appelloit la cicogne *crotalistria.* Usage qu'Hercule fit des crotales. Leur invention attribuée aux Siciliens & leur usage défendu aux chrétiens. IV. 515. *a.*

CROTAPHYTE, (*Anatom.*) *voyez* TEMPORAL: muscle crotaphyte. VIII. 264. *b.*

CROTIN, excrément de cheval. VI. 719. *a.*

CROTONE, sa fondation: divinités adorées à Crotone: médailles de cette ville: force naturelle des Crotoniates. X. 257. *a.* Guerres des Crotoniates avec les Sybarites. II. 46. *a.* XV. 710. *a, b.* Temple bâti à Jupiter homorien par les habitans de Crotone & de Sibaris. VIII. 284. *a.* Présent qu'Alexandre le grand fit aux Crotoniates. *Suppl.* I. 269. *b.*

CROUMA, (*Musiq. anc.*) especes de crotales dont on jouoit en Espagne. IV. 515. *a.*

CROUPADES. (*Manege*) Hautes croupades. IV. 515. *a.*

Croupade. Différence entre la croupade, la ballotade, & la capriole. II. 48. *a.* Ce saut représenté, vol. VII des planch. manege, pl. 11.

CROUPE, (*Maréch.*) étymologie de ce mot. Bonnes qualités d'une croupe : mauvaiſes qualités : celle de mulet eſt une marque de force. Tortiller la croupe. Gagner la croupe. Maladies de la croupe. Cheval bien gigotté. *Suppl.* II. 515. *b.* *Suppl.* III. 339. *a.*

CROUPE *au mur*, (*Manege*) *voyez* vol. VII des planches, manege, pl. 15 & 16.

CROUPIERE, terme de bourrelier. IV. 515. *b.*

CROUPIERE, (*Marine*) corde du vaiſſeau. Mouiller en croupiere, ou de croupiere, ou en croupe. IV. 515. *b.*

CROUPION. Obſervations ſur celui des oiſeaux. XVII. 766. *b.*

CROUPISSANTE, *eau*, cauſe de ſon impureté. V. 193. *a.* Mauvais effet de cette eau. 194. *b.* Moyen de la purifier. *Ibid.*

CROUTE *laiteuſe*, (*Maladie des enfans*) cauſe de cette maladie. Il faut la diſtinguer des achores. Comment on guérit les croûtes de lait. Danger de les négliger. IV. 516. *a.*

Croûte. Différence entre les croûtes de lait & la maladie appellée *achore.* I. 97. *b.* Croûte pleurétique, *voyez* COENE. Croûte ſur la peau, dite eſcare. V. 932. *a.*

Croûte, terme de peinture. Terme de tannerie. IV. 516. *a.*

CROWN-GLASS, (*Aſtron.*) verre à couronne. Son uſage dans les lunettes achromatiques, lorſqu'il eſt combiné avec le flint-glaſſ. *Suppl.* II. 656. *b.*

CROUZAS, (*Jean-Pierre de*) obſervations ſur ce ſavant & ſur ſes ouvrages. IX. 322. *a.* Son ſentiment ſur le beau. II. 170. *b.* Examen de ſa logique. IX. 639. *a.*

CROYANCE, FOI; différence entre ces mots. IV. 516. *b.*

CROYANCE. (*Théol.*) La croyance peut être fondée ſur les ſens, ſur l'évidence, ſur l'autorité : l'exiſtence de Dieu eſt fondée ſur l'évidence : l'immortalité de l'ame paroît l'être auſſi; mais elle l'eſt encore ſur l'autorité de Dieu. IV. 516. *b.*

Croyance, dans le ſens moral, conſentement fondé ſeulement ſur l'autorité ou le témoignage, c'eſt ce qu'on appelle évidence de témoignage. Différence entre la foi & la ſcience. Quelles ſortes de propoſitions ſont cenſées de foi, ou objets de la foi. IV. 516. *b.* L'évêque Pearſon & la plupart des théologiens penſent que la croyance contenue dans le ſymbole n'eſt fondée que ſur le témoignage. Le docteur Barrow ſoutient, au contraire, que nous en croyons les articles d'après la perſuaſion intime que nous avons de la vérité de chaque propoſition priſe en elle-même, & non d'après les motifs d'autorité. Raiſons ſur leſquelles il appuie ſon ſentiment. Examen de cette opinion. *Ibid.* 517. *a.* Il y a une grande différence entre cette propoſition; *ce que l'on doit croire eſt évident*, & celle-ci, *il eſt évident qu'on doit croire telle choſe.* Fondemens de notre croyance ou de notre foi. Quel eſt l'uſage de la raiſon en matiere de foi. *Ibid. b. Voyez* CROIRE, FOI.

Croyance, à quoi il faut avoir égard avant que de prononcer qu'un fait eſt digne ou indigne de notre croyance : il n'y a pas deux hommes à qui un même fait paroiſſe également croyable ou incroyable. VIII. 657. *b.*

CROYDON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Surrey. Ses foires & marchés. Palais de l'archevêque de Cantorbery dans cette ville. *Suppl.* II. 656. *b.*

CRU, *crudité*, en quel ſens ces mots ſe diſent en peinture. IV. 517. *b.*

Cru, terme de manege, terme de chaſſe. IV. 517. *b.*

CRUAUTÉ, (*Morale*) définition. Sources de ce vice. IV. 517. *b.* La cruauté émane de la lâcheté : c'eſt ainſi qu'en jugea l'empereur Maurice dans une certaine circonſtance. Exemple d'Auguſte qui le prouve. Les tyrans ſont cruels & ſanguinaires, pour pourvoir à leur conſervation. Exemple de Philippe roi de Macédoine, de Tibere, de Caligula. La vue continuelle des combats de gladiateurs, les guerres civiles, un gouvernement arbitraire rendirent les Romains cruels. La cruauté envers les eſclaves étouffe auſſi bientôt tout ſentiment de pitié. Les naturels ſanguinaires à l'égard des bêtes, ont un penchant viſible à la cruauté : loi établie chez les Anglois qui montre que cette nation en a jugé ainſi. *Ibid.* 518. *a.* Exemple tiré de Charles IX. Changement ſubit de mœurs chez les Romains par rapport aux ſentimens d'humanité. Le zele deſtructeur inſpire ſur-tout la cruauté : cauſe des barbaries commiſes par les Eſpagnols. Cruautés que commirent les Croiſés. Les hommes extrêmement heureux & extrêmement malheureux ſont également portés à la cruauté. Il faut même avouer que l'humanité priſe dans un ſens étendu eſt une qualité plus rare qu'on ne penſe. Tout ce qui eſt au-delà de la mort en fait d'exécution de juſtice tend à la cruauté. *Ibid. b.* Traits d'humanité envers les bêtes. Principes qui pourroient contribuer à fortifier le penchant à l'inhumanité. Ces principes combattus. Exemples de quelques grands hommes qui ſe ſont diſtingués par les ſentimens contraires. *Ibid.* 519. *a.*

CRUAUTÉ, *férocité*, (*Synon.*) VI. 541. *b.*

CRUCHES des anciens, *voyez* AMPHORE & OINOPHORE. Cruche de terre appellée *jarre.* VIII. 462. *a.*

CRUCIFERES, *plantes*, obſervation chymique ſur le produit de ces plantes. XVI. 870. *a.*

CRUCIFIEMENT, noms que divers anciens peuples ont donnés à la croix. Diverſes formes de croix & diverſes ſortes de crucifiement uſités chez différens peuples. IV. 519. *a.* Quel étoit le crucifiement dont les Hébreux, les Egyptiens, les Perſes, les Grecs, les Romains, ont puni les criminels. Comment on conjecture que ce ſupplice s'exécutoit. Différences de ce ſupplice chez les Juifs & chez les autres nations. Les Juifs & les Gentils regardoient les plus hautes croix comme les plus infâmes, & ce ſupplice comme le plus deshonorant. *Ibid. b.* Abolition de ce ſupplice par Conſtantin. De la vénération de la croix, différence à cet égard entre les catholiques & les réformés. *Ibid.* 520. *a. Voyez* CROIX.

CRUCIFIX, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que la reine Elizabeth put en conſerver un dans ſa chapelle. IV. 520. *a.*

CRUDITÉ, (*Médecine*) qualité des fruits & des viandes qui n'ont pas été préparés par la coction. Ce terme eſt employé en médecine par oppoſition à celui de coction, qui ſignifie, l'altération qu'éprouvent les alimens dans le corps humain, ou le changement qui ſe fait dans les humeurs morbifiques. Ce que les anciens entendoient par crudité. IV. 520. *a.* Les vices des fluides, en général, proviennent le plus ſouvent des crudités des premieres voies. Hippocrate & les anciens qui l'ont ſuivi, emploient auſſi quelquefois ce terme dans un ſens plus générique, qui comprend toutes les altérations nuiſibles qui troublent l'ordre de l'économie animale. C'eſt au commencement des maladies que la crudité eſt à ſon plus haut degré, *&c.* D'où dépend la durée de la crudité. Les effets qui tendent à la coction peuvent ſeuls procurer la guériſon. *Ibid. b.* Voyez l'article COCTION. Les modernes ſe ſervent particuliérement du mot de crudité pour ſignifier les matieres crues, produites dans les premieres voies par les alimens mal digérés. Celle que le chyle vicieux porte dans le ſang eſt appellée, quoiqu'improprement, *cacochinne.* En quel ſens les humeurs excrémenteuſes ſont appellées *crues.* Matieres fécale déſignées par le même nom. *Ibid.* 521. *a.*

Crudité. Doctrine des anciens ſur les crudités. III. 564. *b.* Les ſignes de crudité à craindre dans les maladies, lors même qu'ils ſont joints aux meilleurs ſignes. 565. *b.* Ce qu'on entend par matiere crue : en quoi conſiſte l'état de crudité. 567. *b.* Infinité d'eſpeces de crudités 568. *a.* Etat de crudité qui empêche la criſe ſalutaire. *Suppl.* I. 152. *b.*

CRUE *des meubles au-deſſus de leur priſée*, (*Juriſpr.*) pourquoi elle a été introduite. Divers noms par leſquels on la déſigne, ſoit en latin, ſoit en françois. Origine du nom de *pariſis des meubles*, qui paroît le plus ancien qu'on lui ait donné. Coutume qui en fait mention. Ce n'eſt que parce que la priſée eſt cenſée faite à bas prix, que l'on y ajoute la crue. IV. 521. *a.* Provinces du royaume où cet uſage eſt inconnu. Coutumes & provinces de droit écrit, où la crue eſt du quart en ſus. Coutumes où elle n'eſt que du huitieme en ſus. Ce qu'elle eſt à Meaux. Comment on ſe regle pour ſavoir ſi la crue eſt due, & ſur quel pié. Priſées qui ne ſont pas ſujettes à crues. Meubles qui n'y ſont pas ſujets. Les majeurs peuvent demander la crue, quand même ils auroient fait faire la priſée. Les créanciers peuvent la demander contre l'héritier de leur débiteur. Tous tuteurs, curateurs, *&c.* doivent tenir compte de la crue. Les héritiers légataires univerſels, exécuteurs teſtamentaires, *&c.* ſont tenus de la crue envers les créanciers & leurs co-partageans. Entre conjoints, *&c.* la crue n'eſt pas due pour les meubles priſés par contrat de mariage, *&c. &c.* Quelques autres maximes par rapport à la crue. *Ibid. b.*

Crue des eaux des fleuves. VI. 869. *a.* 870. *a.* VII. 622. *a.*

CRUPEZIA, (*Hiſt. anc.*) eſpece de chauſſure. IV. 522.

CRURAL, (*Anatom.*) muſcle crural. Artere crurale. Veine crurale. Nerf crural. IV. 522. *a.*

CRURALE, *artere*, (*Anatom.*) deſcription très-détaillée de ce vaiſſeau & de ſes différentes ramifications. *Suppl.* II. 657. *a.*

Crural, veine la plus conſidérable de celles qui forment la veine crurale. XIV. 633. *b.* Hernie crurale. VIII. 175. *b.*

CRUSCA, (*Hiſt. mod.*) mot italien. Nous déſignons, par ce mot, l'académie de Florence, appellée *de la Cruſca.* Origine de ce nom qu'elle a pris. Sa deviſe. Dans la ſalle de cette académie, tout fait alluſion à ſon nom & à ſa deviſe. IV. 522. *a.* Dictionnaire de la Cruſca. *Ibid. b. Voyez Suppl.* I. 89. *b.*

CRUSTACÉES, (*Hiſt. nat.*) animaux de ce nom. En quoi la taie des cruſtacées differe des coquilles. Principaux genres d'animaux contenus dans cette claſſe. IV. 522. *b.*

Cruſtacées, repréſentés vol. VI. des planch. regne animal, pl. 59. — 63.

CRYPTES, glandes de ce nom, admiſes par Boerhaave. IV. 582. *a.*

CRYPTOGRAPHIE, (*Littérat.*) étym. du mot. Ecriture ſecrette inconnue à tout autre qu'à celui à qui on l'adreſſe. Les anciens en ont eu l'uſage. Livres que compoſa ſur ce ſujet l'abbé Tritheme, qui mourut en 1516. Ces ouvrages accuſés de magie. Leurs défenſeurs. IV. 522. *b.* Cryptographie du duc de Lunebourg. Autres ouvrages en ce même genre. *Ibid.* 523. *a.* *Voyez* ÉCRITURE SECRETTE.

CRYSTAL, (*Minéral.*) il y a autant de différentes eſpeces de cryſtaux, qu'il y a de ſubſtances qui affectent une figure réguliere. Il y a tout lieu de croire que ce phénomene s'opere dans la nature, de la même maniere, & ſuivant les mêmes loix que la cryſtalliſation des ſels ſe fait dans le laboratoire du chymiſte. Comment l'acide vitriolique peut opérer les cryſtalliſations. Exemple d'un tel phénomene dans le ſel ſéléniteux. Autres ſels qui peuvent y contribuer. Ces diſſolvans peuvent agir ſur une infinité de différentes ſubſtances, & produire une variété prodigieuſe de combinaiſons que l'art ne peut imiter. IV. 523. *a.* Obſervation qui prouve que les cryſtaux ont été dans un état de fluidité. De la figure des cryſtaux. Cauſe des variétés qu'on y remarque, ſelon M. Linnæus. Autre ſyſtême de M. Wallerius. Réflexion de l'auteur ſur ces ſyſtêmes. Variétés dans les couleurs des cryſtaux. Leurs cauſes. *Ibid. b.* Les cryſtaux conſervent toujours les propriétés des pierres de leur genre. Lieux où ils ſe forment. *Ibid.* 524. *a.*

Cryſtal, d'éméraude. V. 563. *b.* Cryſtaux dans les mines d'étain. VI. 4. *b.* 5. *a.* Eſpece de cryſtaux appellés *fluors.* VI. 892. *b.* Pierre d'iris, eſpece de cryſtal. VIII. 903. *a.* Gypſes cryſtalliſés. VII. 1023. *a.* Cailloux-cryſtaux. *Suppl.* II. 109. *b.* Caillou avec cryſtaux en-dedans. Vol. VI. des planch. article *Cryſtalliſations*, pl. 1. Grouppe de cryſtal de roche. *Ibid.* Colonne iſolée de cryſtal de roche. Colonne de cryſtal de roche avec corps étrangers. Petit grouppe de cryſtal de roche. Différentes formes de cryſtal, planch. 2. Autres cryſtaux repréſentés pl. 3, 4. Cryſtal de roche renfermant des herbes ou des cheveux, pl. 5. Cryſtal pyramidal triangulaire, pl. 6.

CRYSTAL *d'Iſlande*, eſpece de ſpath calcaire, tranſparent, & de figure rhomboïdale. Deſcription de ce cryſtal. Ses propriétés. Lieux où il ſe trouve en Iſlande. Ce que quelques auteurs en ont penſé. IV. 524. *a.*

CRYSTAL *d'Iſlande*, (*Phyſiq.*) phénomenes de ce cryſtal, que MM. Huyghens & Newton ont examiné par rapport à la double réfraction que ſouffrent les rayons qui le traverſent, ſoit obliquement, ſoit perpendiculairement. IV. 524. *a.* D'où Newton conclut qu'il y a une différence eſſentielle entre les rayons de la lumiere, en conſéquence de laquelle les uns ſont réfractés conſtamment ſelon la loi ordinaire, & les autres ſelon une loi extraordinaire, ou plutôt le même auteur ſoupçonne que les rayons ont des côtés doués de différentes qualités phyſiques. *Ibid. b.*

Cryſtal d'Iſlande. Obſervations ſur les réfractions produites par ce cryſtal. IV. 524. *a*, *b.* XIII. 836. *a.* Ce cryſtal repréſenté, vol. VI. des planch. article CRYSTALLISATIONS, pl. 6.

CRYSTAL *de roche.* Diverſités qu'on obſerve dans la figure de ces cryſtaux. C'eſt le quartz qui ſert de baſe ou de matrice au cryſtal de roche, & c'eſt dans cette pierre qu'il ſe forme conſtamment. Quelle peut être la cauſe de la formation de ce cryſtal. Sa tranſparence avoit fait croire aux anciens que c'étoit une eau congelée, à qui le froid continuel avoit fait prendre une conſiſtance ſolide. Cette opinion démentie par les obſervations. Lieux de l'Europe où ce cryſtal ſe trouve. Poids de certains cryſtaux. Où ſe trouvent les plus parfaits. Signes auxquels on reconnoit les endroits où l'on en peut trouver. Des cryſtaux de roche qui ont été trouvés en pleine campagne, & preſque à la ſurface de la terre, & dans le lit des rivieres. Différentes formes ſous leſquelles ils ſe trouvent. Grandes maſſes de ce cryſtal dans l'iſle de Madagaſcar. Cryſtaux qui ne ſont que du quartz tranſparent. Qualités que doit avoir le cryſtal parfait. Uſage qu'en faiſoient les anciens. De quels cryſtaux de roche les curieux enrichiſſent leurs cabinets. Pluſieurs ont cru que ce cryſtal étoit la baſe des pierres précieuſes. Quand il eſt coloré, on lui donne ſouvent le nom de la pierre précieuſe, à laquelle il reſſemble, en y ajoutant l'épithete de *faux. Ibid. b.* Procédé par lequel, ſuivant Néri, on peut colorer par art le cryſtal de roche, de maniere qu'il imite la topaſe, le rubis, la chryſolite, *&c.* mais Kunckel prétend que cette couleur ne s'attache que ſuperficiellement au cryſtal. Propriétés de ce cryſtal. Moyen d'imiter par lui les pierres précieuſes. Des moyens de réduire le cryſtal en liqueur ou en matiere gélatineuſe. Prétendues vertus dans certaines maladies, que des charlatans lui ont attribuées. *Ibid.* 526. *a.*

Cryſtal de roche. Piece prodigieuſe de cryſtal de roche, tirée du Grimſel en Suiſſe. VII. 949. *a.* Cavités dans les Alpes, d'où l'on tire le cryſtal. Comment on reconnoît la préſence du cryſtal. Moyens de le tirer. 968. *a.* XIII. 693. *b.* Cryſtal de roche, nommé *prammion.* XIII. 263. *a.*

CRYSTAL *factice*, (*Chym.*) moyen de faire un beau cryſtal ou verre blanc; méthode donnée par Néri. IV. 526. *a.* Autres données par Kunckel, ſoit pour imiter ſimplement le cryſtal, ſoit pour contrefaire toutes ſortes de pierres précieuſes tranſparentes ou non tranſparentes. *Ibid. b.*

Cryſtal factice. Cryſtal d'argent ou de lune. I. 641. *b.* IX. 637. *a.* 740. *a.* Cryſtal bleu, produit par la diſſolution du cuivre par l'acide nitreux. IV. 545. *b.* Autres cryſtaux produits par différentes diſſolutions de cuivre. 546. *a.* Cryſtal de cuivre ou de vénus. XVII. 58. *a*, *b.* Cryſtal nommé *ſel metallorum.* IX. 740. *a*, *b.* Cryſtal de tartre. XV. 928. *a*, *b.* Des verreries en cryſtal, & du travail de ces verreries. XVII. 154. *b.* Liqueur de cryſtal. II. 536. *a.*

CRYSTAL *minéral*, ou *ſel de prunelle*, (*Pharmac.*) eſt le produit d'une opération chymique. En quoi elle conſiſte. L'uſage médicinal de ce ſel doit être le même que celui du nitre. IV. 527. *a.*

CRYSTAL, *cieux de*, (*Aſtronom.*) les aſtronomes s'en ſervoient pour expliquer divers mouvemens céleſtes. Comment les modernes les expliquent d'une maniere plus naturelle & plus aiſée. Parole du roi Alphonſe, ſur ces cieux de cryſtal. IV. 527. *a.*

Cryſtal, cieux de, voyez III. 443. *a.* Leur mouvement de trépidation. XVI. 594. *a.*

CRYSTAL, *gravure ſur le*, XII. 592. *a.*

CRYSTAL, (*Horlog.*) petit verre de montre. Comment on ſuppléoit autrefois au défaut de ces verres. En quel tems on a commencé à s'en ſervir. Cryſtaux d'Angleterre. IV. 527. *a.*

CRYSTALLIN, (*Anatom.*) deſcription & uſage de cette partie de l'œil. Sa ſituation. IV. 527. *a.* Membrane arachnoïde. Maniere dont commence la cataracte. Le cryſtallin plus ou moins tranſparent ſelon les âges. Ses dimenſions. Cauſes des vues de myopes & de presbytes. Pluſieurs auteurs penſent que ſa figure & ſa ſituation peuvent changer par le mouvement du ligament ciliaire. Lames ſphériques dont il eſt compoſé. Opinion des anciens ſur la cataracte & le glaucome, abandonnée par les modernes. *Ibid. b.* Ceux-ci partagés ſur la cauſe de la cataracte. *Ibid.* 528. *a.*

Cryſtallin. De l'humeur cryſtalline. XI. 386. *a*, *b.* Sa deſcription. *Suppl.* IV. 112. *b.* Membrane arachnoïde qui l'enveloppe. I. 571. *a*, *b.* Précis d'un mémoire de M. Petit ſur cette tunique. XVI. 745. *b.* 746. *a.* Convexité plus ou moins grande du cryſtallin, ſelon la contraction du ligament ciliaire. III. 451. *a.* Variation de la couleur & de la conſiſtance du cryſtallin, ſelon les différens âges. XI. 387. *a.* Ligamens ciliaires du cryſtallin. III. 451. *a.* Maladies du cryſtallin. XVII. 570. *b.* Tache du cryſtallin. XV. 815. *a.*

CRYSTALLIN, *extraction du*, (*Chirurg.*) par laquelle on rend la vue à ceux qui l'ont perdue par la cataracte. En quoi conſiſte l'ancienne opération de la cataracte. Inconvéniens auxquels elle eſt ſujette. M. Méry a propoſé le premier, en 1707, l'extraction du cryſtallin, pour prévenir ces inconvéniens. IV. 528. *a.* Réſultat des obſervations de cet habile chirurgien. Malgré une pratique ſi avantageuſe, les chirurgiens ont continué fort long-tems l'ancienne méthode. La méthode de M. Méry, perfectionnée par M. Daniel. Comment il la pratique. Avantages qui rendent cette nouvelle maniere précieuſe. Mémoire de M. Daniel, inſéré dans le ſecond volume de l'académie royale de chirurgie. *Ibid. b.*

CRYSTALLIN, (*Émaill.*) ſorte de verre, uſage qu'en font les orfevres & les rocailleurs. IV. 529. *a.*

CRYSTALLISATION, (*Hiſt. nat.*) ſignification de ce mot en phyſique & en chymie. Divers ſentimens des phyſiciens ſur les cauſes de ce phénomene. Principaux faits qui accompagnent la cryſtalliſation. Eau de la cryſtalliſation, ſelon M. Rouelle, diſtinguée de l'eau de la diſſolution. Regles à ſuivre pour opérer la cryſtalliſation. L'évaporation y eſt d'une grande conſéquence; elle produit des phénomenes très-différens ſelon qu'elle a été plus ou moins rapide. IV. 529. *a.* Le grand froid nuit à la régularité de la cryſtalliſation. *Ibid. b.*

CRYSTALLISATION, (*Chym.*) définition exacte de cette opération, qui en préſente toutes les conditions, & qui convient à tous les cas. Cauſe phyſique de la cryſtalliſation. Toute cryſtalliſation ſuppoſe une diſſolution précédente. Eſpece d'évaporation qui lui eſt néceſſaire. *Suppl.* II. 662. *b.* Tout corps ſolide régulier, produit par la cryſtalliſation, ne peut être compoſé que de parties qui aient une forme génératrice de la forme qui réſulte de leur union. Repréſentation qu'on peut ſe procurer aſſez facilement du méchaniſme de la cryſtalliſation. Différens produits de la nature & de l'art, qu'on peut rapporter au ſyſtême de la cryſtalliſation. *Ibid.* 663. *a.*

Cryſtalliſation. Comment elle ſe forme. *Suppl.* IV. 337. *a.* Hypotheſe ſur la formation des cryſtaux naturels. I. 853. *b.* XII. 575. *b.* Cryſtalliſations chymiques. XI. 500. *a.* Celle de l'or, XI. 524. *a.* du ſel marin, XIV. 920. *a.* du ſoufre,

XV. 400. *a.* des vitriols. XVII. 365. *b.* Mouvement néceſſaire au fluide, dans lequel doit ſe former la cryſtalliſation. VII. 681. *b.* Sur la cryſtalliſation des ſels, *voyez* vol. III. des planch. article *Chymie*, pl. 16 & 17. Sur les cryſtalliſations naturelles, *voyez* vol. VI. des planch. *Régne minéral.*

CRYSTALLOGRAPHIE, (*Hiſt. nat.*) deſcription des cryſtaux ou des corps naturels, que la régularité de leur forme a fait comprendre ſous ce nom. Ouvrages ſur ce ſujet. Diſtribution des cryſtaux en différentes claſſes. *Suppl.* IV. 663. *a.* Éloge de l'eſſai de cryſtallographie, que M. de Romé de l'Iſle a donné en 1772. *Ibid. b.*

CRYSTALLOMANCIE, (*Divinat.*) art de deviner par le moyen d'une glace ou d'un miroir. Cette pratique diſtinguée de la *catoptromancie.* Étymologie du mot. IV. 529. *b.*

C S

CSEPEL, (*Géogr.*) iſle du royaume de Hongrie, formée par le Danube. Sa deſcription. *Suppl.* II. 663. *b.*

C T

CTESIAS, hiſtorien & médecin, né à Gnide. Ses ouvrages. VII. 724. *a.*

CTESIBIUS, philoſophe cynique. IV. 598. *b.*

CTESILAS, ſculpteur ancien. XIV. 818. *b.*

CTESILOQUE. Obſervations ſur ce peintre & ſur ſes ouvrages. XII. 258. *b.*

C U

CUBA, (*Myth.*) divinité qu'on invoquoit pour faire dormir les enfans. Il eſt difficile que ceux qui ont beaucoup de dieux, aient beaucoup de religion. IV. 529. *b.*

CUBA, (*Géogr.*) port de cette iſle nommé *Xagua.* XVII. 648. *a.*

CUBANE, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* II. 317. *b.*

CUBATURE, (*Géom.*) cubation d'un ſolide. Art de meſurer l'eſpace que comprend un ſolide. En quoi conſiſte la ſolution de ce problême. Difficultés qu'il renferme. IV. 529. *b.* Voyez SOLIDE.

CUBE, (*Géom.*) étym. & définition de ce mot. Mouvement par lequel on peut concevoir la formation du cube. Maniere de conſtruire le développement du cube, c'eſt-à-dire, une figure plane, dont les parties étant pliées, forment la ſurface d'un cube. Moyen de déterminer la ſurface & la ſolidité d'un cube. IV. 530. *a.*

Cube. Problême de la duplication du cube. V. 168. *b.* Maniere de détermier un cube qui tienne telle quantité de poudre à canon qu'on voudra. III. 64. *b.*

CUBE, *adj.* La racine eſt au quarré comme le quarré eſt au cube. Théorie de la compoſition des nombres cubes. IV. 530. *a.* Racine cube. En quoi conſiſte l'extraction de cette racine. *Ibid. b.*

Cube, nombre, XI. 203. *a*, *b.* Pouce cube. XIII. 186. *b.* Quarré cube. Quarré du cube. 663. *a.* Toiſe cube. XVI. 383. *b.*

Cube du cube. IV. 530. *b.*

CUBEBE, (*Botan.*) fruit qui vient de Java. Sa deſcription. Propriétés des cubebes en médecine. Maladies dans leſquelles on les emploie. Doſe qu'il en faut prendre. Maniere de les préparer en remede. Préparations dans leſquelles ces fruits entrent. IV. 531. *a.*

CUBIQUE, équation cubique, conſtruction, réſolution des équations cubiques, racines cubiques. Premiere, ſeconde parabole cubique. IV. 531. *a.*

Cubique, racine, XIII. 749. *a.*

CUBIT *ou* COUDÉE, (*Comm.*) meſure pour les longueurs, en uſage en Angleterre. Meſures au-deſſous & au-deſſus du cubit. IV. 531. *a.*

CUBITAL, (*Anatom.*) muſcle cubital externe & interne. Artere cubitale. IV. 531. *a.*

CUBITALE, *artere*, *Suppl.* II. 49. *a.* Nerf cubital. *Suppl.* IV. 42. *b.*

CUBITUS, (*Anatom.*) os du bras. Sa deſcription. IV. 531. *b.*

Cubitus. Apophyſe antérieure du cubitus. IV. 260. *a.* Apophyſe poſtérieure. XI. 448. *b.* Expériences ſur la tenacité de cet os. *Suppl.* IV. 931. *b*, *&c.* Deſcription du cubitus des grenouilles & des crapauds. 941. *b*, *&c.* Singuliere maladie de l'os cubitus d'un enfant. XII. 365. *a.* Régénération du cubitus dans un homme. *Suppl.* IV. 944. *b.*

CUBOIDE, *os cuboïde*, (*Anatom.*) os du tarſe, que quelques-uns appellent *multiforme.* Sa ſituation. Sa deſcription. IV. 531. *b.*

CUCHIRI, arbre aromatique d'Amérique. XVII. 655. *b.*

CUCI, (*Botan.*) fruit des deux Indes, de l'Egypte, de la Nubie, *&c.* Sa deſcription. IV. 531. *b.* Arbre qui le produit, nommé *cuciofera palmæ facie.* Ce qui le diſtingue du palmier. La tunique du bézoard dont parle Pomet, n'eſt autre choſe que ce fruit cuci. Comment M. Geoffroy fit la découverte de cette tromperie avec MM. Vaillant & de Juſſieu. *Ibid.* 532. *a.*

CUCULLE, (*Hiſt. eccl.*) voyez COULE.

CUCUPHE *& demi-cucuphe*, (*Pharm.*) bonnet.... qu'on applique ſur la tête pour fortifier le cerveau. Il eſt peu d'uſage aujourd'hui. Compoſition de la poudre dont on le garniſſoit. IV. 532. *b.*

Cucuphes. Leur utilité. XVII. 197. *a*, *b.*

CUCURBITE, (*Chymie*) vaiſſeau chymique, partie de l'alembic. A quel uſage ſont deſtinées les cucurbites de cuivre. Soin qu'il faut prendre de les faire étamer. Uſage de celles qu'on fait en étain. Pourquoi l'on ne ſe ſert pas des cucurbites de verre auſſi ſouvent qu'on le ſouhaiteroit. A quel uſage on les emploie. IV. 532. *b.* Uſage des cucurbites de terre. Les cucurbites des potiers de Paris ſont fort mauvaiſes. On ſe ſert cependant des petites à ſublimer le ſel ſédatif du borax. Différentes ſortes de ſublimations, pour leſquelles ſont employées les cucurbites de terre. Uſage général des cucurbites. *Ibid.* 533. *a.*

CUDWORTH, (*Rodolphe*) obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XV. 335. *a*, *b.* Argumens dont il a appuyé l'hypotheſe des natures plaſtiques. XII. 729. *a*, *b*, *&c.*

CUEILLAGE, (*Verrerie*) définition. Ce qu'on appelle couvrir le cueillage. IV. 533. *a.* En quel cas on dit que le cueillage eſt bon. *Ibid. b.*

CUEILLETTE, (*Comm. de mer*) charger un vaiſſeau à cueillette. IV. 533. *b.*

CUEILLETTE, (*Jardin.*) tems où l'on cueille les fruits lorſqu'ils ſe détachent de l'arbre. Comment on reconnoît la maturité. Pourquoi l'on doit prévenir la maturité des fruits d'été. Tems où l'on doit cueillir les poires d'automne, les pommes, le bon chrétien d'hiver. IV. 533. *b.*

CUEILLEUR, (*Verrerie*) ſes fonctions. Ce qu'il doit ſavoir pour devenir boſſier. IV. 533. *b.*

CUEILLIR, (*Verrer.*) prendre la matiere dans le pot avec une felle ou canne de fer creuſée dans toute ſa longueur. Comment ſe fait cette opération. IV. 534. *a.*

CUGNÈRES, (*Pierre de*) ſa diſpute avec Pierre Bertrandi touchant les entrepriſes de la juriſdiction eccléſiaſtique ſur la ſéculiere. IX. 77. *a.*

CUJAS, obſervations ſur cet adjectif latin. XIV. 60. *b.*

CUJAS, (*Jacques*) juriſconſulte. XVI. 452. *a.*

CUILLER, deſcription des inſtrumens, machines, outils de ce nom, qui ſont d'uſage en bâtiment, en chirurgie. IV. 534. *a.* Parmi les ciriers, les ferblantiers, les bimblotiers, les fondeurs de caracteres d'imprimerie, les fondeurs en ſable, dans le monnoyage, chez les plombiers & les potiers d'étain. *Ibid. b.*

CUILLERS, (*Herbe aux*) VIII. 146. *b.*

CUINE, vaiſſeau dont on ſe ſert en Chymie. IV. 258. *a.*

CUIR *foſſile*, (*Minéral.*) eſpece d'amiante fort légere. Deux variétés de cette ſubſtance; le cuir foſſile groſſier, & le fin, qu'on nomme auſſi papier foſſile. IV. 535. *a.*

CUIR, (*Tanneur*) cuir corroyé, verd ou crud, ſalé, ſec à poils, tanné, plaqué, cendré ou paſſé en coudrement. IV. 535. *a.*

Cuir, deſcription des opérations de tanner le cuir. XV. 889. *a*, *b*, &c. Celles de le corroyer. IV. 275. *a*, *b*, &c. Carré de cuir. II. 699. *a.* Fleur & chair dans les cuirs. III. 12. *a.* 71. *a.* VI. 860. *a.* Cuir grainé, ou chagrin. III. 5. *a.*

Cuir fort. IV. 535. *b.*

Cuir doré, eſpece de tapiſſerie de cuir, *&c.* Lieux où ces tapiſſeries ſe fabriquent. Pluſieurs prétendent que les premieres qui ont paru venoient d'Eſpagne. IV. 535. *b.*

Cuir. Dorer ſur cuir. V. 54. *b.* 59. *b.*

Cuir de poule. IV. 535. *b.*

CUIR *de Hongrie*, (*Hongroieur*) il n'y a pas long-tems qu'on connoît en France la maniere de le préparer. On prétend que ce fut Henri IV qui en établit la premiere manufacture. Maniere de fabriquer les cuirs de Hongrie. IV. 535. *b.* Inſtrumens dont ſe ſervent les hongroieurs dans leur travail. IV. 536. *a.* *Voyez* les planches, volume VII.

CUIRS *de balles*, (*terme d'imprim.*) peaux de moutons préparées pour l'uſage des imprimeurs. Leur uſage. IV. 536. *a.*

CUIR, (*Monnoie de*) comment ces monnoies étoient fabriquées. IV. 536. *a.* On en trouve dans les cabinets des curieux. Il y en eut de fabriquées ſous Louis IX. *Ibid. b.*

Cuir, monnoie de cuir. X. 648. *a*, *b.* Livres en cuir. IX. 605. *a.* Moulins à cuir. X. 817. *a.*

Cuir à raſoir. Uſage de ces cuirs. On en fait à quatre faces. IV. 536. *b.*

CUIRASSÉ, (*Art milit.*) cuiraſſe qui étoit repréſentée dans le fameux tableau de Polygnote de la priſe de Troyes. Trois ſortes de cuiraſſes connues chez les Grecs & chez les Romains. Comment étoit faite la cuiraſſe d'Alexandre, celle de Galba. Cuiraſſe de lin. Cuiraſſe de cuir; les chefs des Sarmates s'en ſervoient quelquefois. Le fer étoit la matiere la plus ordinaire des cuiraſſes. Pourquoi les Perſes appel-

loient

loient *clibanarios* les ſoldats qui les portoient. IV. 536. *b.* On les changea bientôt pour des cuiraſſes compoſées de lames, & enſuite on ſe ſervit de la cotte-de-maille ou haubergeon. On mettoit la cotte-d'armes ſur la cuiraſſe. Le droit de porter la cuiraſſe étoit un titre d'honneur. Officiers qui la portent aujourd'hui. Officiers qui portent un plaſtron de fer. *Ibid.* 537. *a.*

Cuiraſſe des Romains. I. 687. *a.* III. 531. *a.* Celle des premiers François. I. 687. *b.* Fabrique des corps de cuiraſſe à Beſançon. I. 699. *b.*

CUIRASSIER, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon, *voyez* LORICARIA.

CUIRE, en terme de cuiſine, en terme de doreur. IV. 537. *a.*

CUIRE *des cheveux*, (*Perruq.*) IV. 537. *a.*

CUIRE, (*Rafineur de ſucre*) pétrifier le ſucre en clairée. Comment ſe fait cette opération. IV. 537. *a.*

CUIRE *le verre*, (*Peinture ſur verre*) IV. 537. *a.*

CUISEAUX ou *Cuizeaux*, (*Géogr.*) ville de la Breſſe chalonnoiſe. Fondations faites dans ce lieu. Ses révolutions. Homme de lettres dont elle eſt la patrie. *Suppl.* II. 664. *a.*

CUISINE, (*Art méchan.*) ſcience de la gueule, ſelon Montaigne, Gaſtrologie, ſelon M. de la Mothe le vayer. Nourriture des premiers hommes. Comment cette nourriture devint inſenſiblement un objet de ſenſualité. La délicateſſe des tables connue premiérement en Aſie, communiquée enſuite aux Grecs. Progrès de cette ſenſualité chez les Romains. Portrait qu'en fait Séneque. IV. 537. *b.* Les cuiſiniers chez les Romains étoient des gens importans, recherchés, conſidérés, *&c.* Salaire exhorbitant qu'on a payé à quelques-uns. Juſqu'à quel point ils avoient porté l'art de la cuiſine. Du tems d'Auguſte, les Siciliens ſurpaſſerent tous les autres dans cet art. Talent ſingulier d'Apicius en ce genre. Ce ſont les Italiens qui ont fait connoître la bonne chere aux François. Diſcours ſur cette ſcience de *gueule* que fit à Montaigne un de ces artiſtes. *Ibid.* 538. *a.* Les François ſurpaſſerent bientôt leurs maîtres & les firent oublier. La cuiſine eſt actuellement une étude, une ſcience des plus pénibles, ſur laquelle on voit paroître de nombreux traités : cependant nous devons à cet art beaucoup de préparations utiles & qui méritent l'examen des phyſiciens. La conſervation des alimens eſt un point très-important. En quoi conſiſte la méthode pour y parvenir. Invention des gelées & des tablettes de viandes. *Ibid. b.* Autres moyens de conſerver les viandes tirées des animaux, & d'autres alimens. Art de rendre les alimens des deux regnes plus faciles à digérer. Les ragoûts qu'a inventés le luxe, ſont plutôt des eſpeces de poiſons que des alimens utiles & propres à la conſervation de la ſanté. Théorie phiſiologique ſur cette matiere. *Ibid.* 539. *a.*

CUISINE. (*Hiſt. Antiq.*) Cuiſines avec des potages & des fourneaux qu'on a découvertes dans Herculanum. Les uſtenſiles qu'on y a trouvés étoient de bronze, épais, & étamés en argent fin. Énumération de ces uſtenſiles. Ouvrages à conſulter ſur la maniere dont les anciens faiſoient la cuiſine. *Suppl.* II. 664. *b.*

CUISINE. (*Hiſt. mod.*) Diverſes obſervations ſur la cuiſine françoiſe. *Suppl.* II. 664. *b.* Idée morale du luxe de la table que le fameux Callot nous a donnée dans ſon eſtampe de la tentation de S. Antoine. *Ibid.* 665. *a.*

Cuiſine, livre d'Apicius *de re culinariâ*. VIII. 344. *a.* Inſtrumens de cuiſine trouvés dans Herculanum. *Suppl.* III. 353. *b.* Batterie de cuiſine. *Suppl.* I. 830. *a*, *b.* Des uſtenſiles de cuiſine en cuivre, & en fer, *voyez* ces mots.

CUISINE. (*Architect.*) Où & comment les cuiſines doivent être bâties. Ce qu'elles doivent contenir. IV. 539. *b.*

CUISINE, (*Art milit.*) trous que font les ſoldats à la queue du camp. IV. 539. *b.*

CUISINE. (*Marine*) Dimenſions de la cuiſine d'un vaiſſeau. Comment elle doit être conſtruite. Place qu'elle doit occuper. IV. 539. *b.*

CUISINIER. Communauté des maîtres queux-cuiſiniers-portes-chapes, & traiteurs de la ville de Paris. XIII. 708. *a.*

CUISSE. (*Anatom.*) Parties qui compoſent la cuiſſe. Os de la cuiſſe ou *femur*. Autres parties anatomiques auxquelles on a donné le nom de cuiſſe. IV. 539. *b.*

Cuiſſe, ſa deſcription. VIII. 274. *a.* Os de la cuiſſe, femur. VI. 481. *b.* Parties relatives à la cuiſſe. IV. 522. *a.* Muſcle droit antérieur de la cuiſſe. V. 115. *a.* Muſcle dit *faſcia lata*. VI. 415. *b.* Muſcles extenſeurs ou feſſiers. 559. *b.* Muſcle pyriforme ou iliaque externe. VIII. 552. *b.* XIII. 602. *a.* Muſcles quadrijumeaux. XIII. 643. *a.* Quarré de la cuiſſe. 663. *a.* Muſcle triceps. XVI. 633. *a.* Fait très-curieux qui montre que le lait peut ſortir par la cuiſſe. X. 4. *b.* *Suppl.* II. 700. *a.* Excoriation des cuiſſes des enfans. VI. 228. *a.* Attention que les chirurgiens doivent faire, lorſqu'ils ont des inciſions à faire à la cuiſſe. IV. 420. *a.* Frictions ordonnées par Ambroiſe Paré dans le cas d'une fracture de l'os de la cuiſſe cauſée par un coup de feu. VII. 307. *b.*

CUISSES, (*Maréch.*) IV. 539. *b.* Voyez *Suppl.* III. 382. *b.* 389. *b.* 399. *b.*

Cuiſſes, *effort dans les*. V. 410. *b.*

CUISSE, (*Verrerie*) matiere vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four, *&c.* IV. 539. *b.*

CUISSON, différentes acceptions de ce mot. IV. 540. *a.*

Cuiſſon, en terme de confiſerie : diverſes ſortes de cuiſſon. Cuiſſon au caramel. Cuiſſon à caſſé. Cuiſſon de ſucre à liſſé. Cuiſſon à perlé. Cuiſſon à la plume. Cuiſſon à ſoufflé. IV. 540. *a.*

CUITE, en terme de pharmacie, en terme de rafinerie de ſucre. IV. 540. *a.*

CUI-TICK, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 773. *a.*

CUIVRE, (*Métallurg.*) ſa qualité ſonore. Son poids relativement à l'or & à l'argent. Difficulté de le fondre. Couleur qu'il donne à la flamme. Effet d'un feu violent & continué ſur le cuivre. Chaux de cuivre. Saveur, odeur, rouille de ce métal. Effet des diſſolvans ſur le cuivre. Exploſion de ce métal en fuſion cauſée par le contact de l'humidité. La nature ne nous préſente que rarement & en petite quantité le cuivre ſous ſa véritable forme. En quels pays ſe trouvent des mines de ce métal. Le cuivre eſt de tous les métaux celui dont les mines offrent le plus de variétés. Différentes eſpeces de mines de cuivre connues; 1°. le cuivre natif; 2°. le cuivre précipité; 3°. le verd de montagne ou chryſocole verte; IV. 540. *b.* 4°. le bleu de montagne ou chryſocole bleue; 2°. la mine de cuivre azurée; 6°. la mine de cuivre vitreuſe; 7°. la mine de cuivre griſe; 8°. la mine de cuivre hépatique; 9°. la mine de cuivre blanche; 10°. la pyrite cuivreuſe, ou mine jaune de cuivre; 11°. les mines de cuivre figurées : elles ſe trouvent toujours dans de l'ardoiſe. En quel lieu on en voit; 12°. la mine de cuivre terreuſe. A quoi on reconnoît la préſence du cuivre de cette mine. L'ocre de Goſlar paroît être de cette nature : procédés par leſquels on en tire le cuivre. *Ibid.* 541. *a.* Autres ſubſtances minérales parmi leſquelles ſe trouvent des parties cuivreuſes. Difficultés de tirer le cuivre de ſa mine. Trois eſpeces de mines de cuivre diſtinguées par les Suédois. Quelquefois les parties hétérogenes ſe trouvent dans la mine en très-grande abondance, ce qui n'empêche pas de la travailler. Maniere de traiter la mine de cuivre. En quoi conſiſte le triage de la mine. Détail de ce triage. *Ibid. b.* De la calcination ou du grillage. *Ibid.* 542. *a.* De la fonderie. Du travail de la matte ou pierre de cuivre. *Ibid. b.* Du raffinage de cuivre. *Ibid.* 543. *b.* Du travail de la mine de cuivre & argent; & cuivre, plomb & argent. *Ibid.* 544. *b.* Utilité de la litharge & de la coupelle dans l'opération dont il s'agit ici. Attention qu'il faut avoir en employant l'une & l'autre. *Ibid.* 545. *a.* Ouvrages à conſulter pour s'inſtruire à fond ſur cette matiere. Ce qu'on appelle cuivre de roſette. Subſtances métalliques avec leſquelles le cuivre s'unit par la fuſion. Chaux métallique nommée *æs uſtum*, ſaffran de vénus, écaille de cuivre, formée par le cuivre même. Ses uſages. Comment on peut la réduire en cuivre. Propriété de cette chaux. Phénomenes qui accompagnent les diſſolutions de cuivre opérées par différentes ſortes de diſſolvans. Diſſolution du cuivre par l'acide vitriolique : par l'acide nitreux. *Ibid. b.* Par l'eſprit du ſel marin : par l'acide du vinaigre; le cuivre mis en diſſolution dans un acide quelconque peut être précipité dans ſa forme naturelle par le moyen du fer; fauſſe tranſmutation qui en réſulte. Action des alkalis fixes ſur le cuivre. Rien n'eſt plus propre à indiquer la préſence du cuivre que l'alkali volatil. Phénomene qui prouve que pour que la diſſolution du cuivre ſe faſſe dans l'alkali volatil, il faut le contact de l'air. Le cuivre diſſous par un acide peut être précipité ou non précipité à volonté par les alkalis fixes & volatils. *Ibid.* 546. *a.* Preuve de la grande diviſibilité de la matiere, tirée de la diſſolution du cuivre dans l'alkali volatil. Amalgamation du cuivre avec le mercure. Pluſieurs prétendent que le cuivre contient une portion arſenicale & ſaline. Effets qui montrent que le cuivre eſt un poiſon très-dangereux. Cependant quelques médecins en ont vanté l'uſage médicinal dans certains cas; uſage très-ſuſpect & qu'on doit bannir de la pharmacie. Uſage extérieur des préparations cuivreuſes. Uſages du cuivre dans les arts & métiers. Pourquoi on l'allie à l'or & à l'argent dans la monnoie. *Ibid. b.* Danger de s'en ſervir pour des uſtenſiles de cuiſine. L'étamage ne met point toujours en ſûreté. Autre abus non moins dangereux, c'eſt l'uſage que font quelques apothicaires de mortiers de bronze. L'uſage du cuivre proſcrit en Suede de tous les hôpitaux. *Ibid.* 547. *a.*

Cuivre, *mines de cuivre*. Celles qu'on appelle *cendres vertes*. II. 815. *a.* Mines près de Herngrund dans la haute-Hongrie. VIII. 183. *b.* Détails ſur celles de Coperberg en Suede. IX. 135. *b.* 136. *a.* Cuivre minéraliſé avec l'arſenic ou le ſoufre. X. 541. *a.* Mines de cuivre aux environs de Newzol dans la haute-Hongrie. XI. 125. *b.* Autres près de Sterling en Ecoſſe. XV. 514. *a.* Mine de cuivre griſe, appellée *Fahlertz*. *Suppl.* III. 2. *a.* Mine de cuivre près de Falun en

Suede. *Ibid.* Singulier effet des vapeurs des mines de cuivre. I. 235. *a.* Eaux cuivreuſes qu'on trouve quelquefois près de ces mines. XVII. 714. *b.* Comment on découvre le cuivre contenu dans l'eau. *Suppl.* III. 473. *b. Travail de la mine*, vol. VI des pl. article *Métallurgie.* Difficulté de traiter la mine de cuivre. X. 433. *a*, *b.* Du raffinage du cuivre. XIII. 754. *b.* 755. *a*, *b.* Du raffinage de la mine de cuivre pyriteuſe, ſulphureuſe & arſenicale. Maniere de purifier le cuivre noir. V. 993. *a.* Flux noir qu'on doit joindre à la mine de cuivre fuſible exempte d'arſenic & de ſoufre, & à cette même mine rendue réfractaire par les terres & les pierres. VI. 717. *a.* Les mêmes flux réductifs employés pour la mine de cuivre martiale. *Ibid.* Régules que donne cette mine jointe à des matieres ſulfureuſes, arſenicales. *Ibid.* Comment doit être traitée une mine de cuivre pyriteuſe & crue: maniere de convertir en cuivre noir les régules groſſiers qui en proviennent. *Ibid.* Travail ſur les ſcories du cuivre. *Ibid.* Reſſuage du cuivre. XIV. 192. *a*, *b. Différentes eſpeces de cuivre.* Cuivre jaune. IX. 213. *a*, *b.* Cuivre blanc. I. 285. *b.* Cuivre appellé *potin.* XIII. 184. *b.* Cuivre de roſette. XIV. 370. *a*, *b.* Cuivre de la Chine appellé *tintenac.* XVI. 338. *b.* Cuivre pour faire le verd-de-gris. XVII. 55. *a.* Cuivre de Corinthe. IV. 547. *a*, *b. Diverſes combinaiſons du cuivre.* Cauſe de ſa rouille. I. 234. *a.* Expériences ſur ce métal. *Suppl.* II. 17. *b.* Comment on peut le changer en argent. I. 286. *a.* Comment on le blanchit. II. 272. *b.* Le cuivre mêlé avec la blende prend une couleur de laiton. 281. *a.* Tranſmutation apparente du fer en cuivre. II. 812. *b.* XVII. 714. *b.* Fleuve d'Allemagne auquel on attribue la vertu d'opérer cette tranſmutation. VI. 870. *a.* Fuſion du fer avec le cuivre. 496. *b.* Le cuivre conſidéré comme fondant. 915. *b.* Le cuivre facilite la fuſion du fer. 916. *b.* Compoſé blanc qui réſulte du cuivre traité avec l'arſenic. *Ibid.* Le zinc eſt un fondant du cuivre. 917. *b.* Effet qui réſulte du cuivre & du plomb mis avec le nitre dans l'état d'ignition. XI. 156. *b.* Sel produit de la combinaiſon de l'acide marin & du cuivre. XIV. 923. *a.* Sel formé avec l'alkali volatil & le cuivre. 910. *a.* Maniere d'unir le cuivre à l'argent. XVI. 444. *a.* Le cuivre jauni par le zinc. XVII. 716. *b.* Différentes compoſitions faites par le mêlange du zinc avec le cuivre. *Ibid.* L'arſenic donne au cuivre l'apparence de l'argent. I. 713. *a.* Le mêlange de la calamine avec le cuivre eſt un des phénomenes de Chymie les plus remarquables. II. 539. *b.* La glace fond plus vîte ſur le cuivre que ſur aucun autre métal. VII. 683. *a. Diviſion du cuivre & ſa ſéparation de différentes ſubſtances.* Cendre de cuivre. II. 814. *b.* Diviſion d'un grain de cuivre diſſous dans de l'eſprit de ſel ammoniac. IV. 1075. *a.* Opération de ſéparer du cuivre l'argent qu'il peut contenir. IX. 563. *b.* X. 433. *b.* Repriſe du cuivre dans l'opération du départ de l'or & de l'argent. IV. 854. *b.* Verd tiré des mines de cuivre. XVII. 54. *b.* Sur le cuivre, *voyez* VÉNUS, (*Chymie*).

CUIVRE, (*Econ. domeſt. Médec.*) l'uſage de ce métal pour les uſtenſiles de cuiſine condamné par pluſieurs phyſiciens. Diverſes conſidérations qui doivent en faire proſcrire l'uſage. Batterie de fer ſubſtituée à celle de cuivre. Effets pernicieux que les vapeurs cuivreuſes ont cauſés dans le bourg de Ville-Dieu-les-Poëles en baſſe-Normandie. *Suppl.* II. 665. *a.* Funeſtes effets cauſés par des bois peints en verd dont on avoit chauffé des fours. *Ibid. b.*

CUIVRE. (*Médec.*) Cuivre brûlé, préparation pharmaceutique. I. 155. *b.* De l'étamage du cuivre, *voyez* ÉTAMER. Etamage du cuivre avec l'argent. *Ibid.* Des uſtenſiles de cuiſine en cuivre. *Suppl.* I. 830. *a*, *b.* Le cuivre conſidéré comme propre à empoiſonner. *Suppl.* IV. 462. *b.* L'étamage ne met pas à couvert des dangers du cuivre. VI. 14. *a.*

CUIVRE. (*Antiq.*) Les anciens préféroient le cuivre au fer dans les bâtimens. *Suppl.* II. 869. *b.* Médailles de cuivre. X. 243. *a*, *b.*

CUIVRE *de Corinthe*, (*Métall.*) fable qu'on a racontée ſur l'origine de ce cuivre. C'étoit une compoſition faite par art, dont le ſecret étoit perdu avant l'embrâſement de Corinthe par les Romains. IV. 547. *a.* On a cru que les premiers vaſes du temple de Salomon étoient faits de ce cuivre. Prix & rareté de ce métal. Epigramme de Martial ſur ce ſujet. Diſtinction de trois eſpeces de ce cuivre. Les médailles qu'on nous donne pour cuivre de Corinthe n'en ſont pas. *Ibid. b. Voyez* CORINTHE.

CUIVROT, outil d'horlogerie. Deſcription & uſage. Cuivrot à vis. Son uſage. IV. 547. *b.*

CUJUS. Obſervations ſur cet adjectif latin. XIV. 60. *b.*

CUL-DE-LAMPE, (*Archit.*) IV. 548. *a.*

CUL-DE-LAMPE, (*Gravure*) eſpece d'ornement: d'où lui vient ce nom. Différentes grandeurs de ces ornemens. Comment les imprimeurs en compoſent. IV. 348. *a. Voy.* FLEURON.

CUL-DE-FOUR. (*Coupe des pierres*) IV. 548. *a.*

Cul-de-chapeau. IV. 548. *a.*

CUL-DE-POELE, (*Jardin.*) IV. 548. *a.*

CUL-DE-SAC, (*Jardin.*) IV. 548. *a.*

CUL-DE-VERRE, (*Maréch.*) IV. 548. *a.*

Cul de Chalans, terme de riviere. IV. 548. *b.*

Cul pendant, terme de riviere. IV. 548. *b.*

CULAGE, (*Juriſp.*) droit que certains ſeigneurs exigeoient de leurs vaſſaux & ſujets qui ſe marioient. Le ſeigneur de S. Martin le-Gaillard, comte d'Eu; les ſeigneurs de Sonloire, avoient un droit ſemblable. Cette coutume introduite par Even roi d'Ecoſſe, & abolie par un autre roi d'Ecoſſe, Marcolm III. Révolte cauſée en Piémont par l'effet de ce droit injuſte & honteux. Droits qui ſemblent tirer leur origine de celui du culage. Droit qu'exigeoit l'évêque d'Amiens pour permettre aux nouveaux mariés de coucher avec leurs femmes les premieres nuits de leurs noces. IV. 548. *b.* Voyez *Coutume louable*, *Défloration*, *Marchet*, *Prélibation*, *Chevet*, *Noces.*

CULASSE, (*Artill. & Fonderie*) IV. 549. *a.*

Culaſſe, terme d'arquebuſier. IV. 549. *a.*

CULASSE, (*Fabrique des armes*, *fuſil de munition*) deſcription de cette piece qui ferme l'orifice inférieur du canon de fuſil. *Suppl.* II. 665. *b. Voyez* pl. I fabrique des armes. *Suppl.*

Culaſſe, comment on l'adapte au canon du fuſil. *Suppl.* III. 187. *a*, *b.*

Culaſſe, terme de diamantaire. IV. 549. *a.*

CUL-BLANC, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. IV. 549. *a.*

Cul-rouge, voyez EPEICHE.

CULEBRILLA, eſpece de ver connu en Afrique, *voyez* VER DE GUINÉE. XVII. 41. *a.*

CULMINATION, (*Aſtronom.*) paſſage d'une étoile ou d'une planete par le méridien. Moyen de trouver le moment où une étoile paſſe par le méridien, par l'uſage de deux fils qui coupent perpendiculairement une méridienne. Méthode pour trouver le tems où une étoile doit culminer, ſon aſcenſion droite & le lieu du ſoleil dans l'écliptique étant donnés. IV. 549. *b.*

CULOT, (*Chymie*) uſage du culot. IV. 549. *b.*

Culot, faire reſſuer les culots. XIV. 192. *b.*

Culot, ſignification de ce mot en architecture chez les artificiers, en terme de fonderie, de jardinage, de miroitier, d'orfevre en groſſerie. IV. 550. *a.*

CULOTTE, différence entre culotte, caleçon & haut de chauſſe. *Suppl.* II. 116. *a.* Culotte de Suiſſe. *Ibid.* Sorte de culotte qu'on appelloit royale. XIV. 418. *a.* Brayette de la culotte. *Suppl.* II. 51. *b.* Maniere de couper une culotte de peau, *voyez* la troiſieme planche du bourſier, vol. II. Maniere de faire des culottes. *Suppl.* IV. 927. *b.*

CULPRIT, (*Juriſ. Hiſt.*) terme uſité en Angleterre, en matiere criminelle. En quelle occaſion ce mot eſt prononcé, & quel en eſt le ſens. IV. 550. *a.*

CULTE, diſtinction du culte intérieur & du culte extérieur. Le culte intérieur eſt une ſuite des lumieres de la raiſon, & découle d'un inſtinct de la nature. IV. 550. *a.* Fondement de ce culte. Jeſus-Chriſt eſt venu pour le rétablir dans le monde. C'eſt celui que les patriarches ont pratiqué. Epoque de ſa décadence. Origine du culte extérieur: celle des temples, des prêtres, des cérémonies. L'origine du culte extérieur étoit très-pure & très-innocente; mais bientôt on prit les ſymboles pour la choſe même. Chaque peuple ſe fit un culte à ſa guiſe, déſordres qui ſuivirent de-là. Mais de ce qu'il y a d'étranges abus dans la pratique du culte extérieur, il ne faut pas conclure que ce culte ſoit à rejetter. Son utilité & ſa néceſſité. *Ibid. b.* Quels ſont les tems & les circonſtances où l'on peut ſe diſpenſer des actes d'un culte extérieur. Le ſage ne doit ni abjurer le culte de religion qu'il approuve dans l'ame, ni troubler celui des autres. Toutes les nations chrétiennes pratiquent ſoigneuſement un culte extérieur. Quel eſt le plus raiſonnable & le plus digne de l'homme. Culte de latrie, d'hyperdulie, de dulie. *Ibid.* 551. *a.*

CULTE, (*Hiſt. anc.*) obſervations ſur les cultes des Grecs & des Romains. XIV. 87. *a*, *b.* Celui des Arabes étoit accompagné d'allégreſſe. *Suppl.* I. 505. *a.* Les Etruſques introduiſirent dans le culte les jeux & la muſique. *Suppl.* II. 899. *b.* Les inventeurs des cultes confondus quelquefois avec les divinités qu'ils avoient accréditées. II. 324. *a.* Différence entre le culte des dieux & celui des héros. VIII. 182. *b.* Les anciens Romains rendoient leur culte aux dieux la tête couverte. XVII. 423. *a.* Des danſes dans le culte. IV. 623. *b.* Voyez *Idolatrie*, *Offrande*, *Sacrifice*, *Temple*, &c.

CULTE, (*Théolog. & Morale*) pourquoi les hommes doivent au Créateur leur culte & leurs hommages. IV. 660. *b.* Deux ſortes de cultes dus à Dieu, l'intérieur & l'extérieur; leur néceſſité démontrée. XIV. 80. *b*, &c. Des cérémonies dans le culte. II. 839. *a*, *b.* Pourquoi la muſique a été employée dans les différens cultes. XV. 741. *a.* Du chant dans le culte. *Voyez* CHANT. Réflexions contre l'uſage des ſtatues dans le culte. XV. 498. *a.* Contre la magnificence dans le ſervice divin. XVII. 860. *b.* Réforme propoſée dans certaines parties du culte extérieur. VI. 568. *b.* Il ne faut jamais

parler avec irrévérence du culte du peuple chez lequel on vit. VIII. 909. *b.* Voyez *Liturgie*, *Temple*, *Office*, *Religion*.

Culte des images. Voyez IMAGE.

Culte des ſaints, réflexions ſur ce ſujet. XIV. 521. *b.* XVII. 265. *b.* 266. *a.* Sur le culte des martyrs. II. 619. *b.* 620. *a.* Culte de dulie. V. 165. *b.*

Culte de la ſainte Vierge. XVII. 265. *b.* 266. *a.*

CULTIVATEUR, (*Econ. ruſtiq.*) opérations des cultivateurs intelligens. Réflexions ſur la meilleure culture des terres. *Suppl.* II. 665. *b.*

Cultivateur, voyez FERMIER. Les cultivateurs doivent avoir entrée dans l'aſſemblée des états. XIV. 145. *a*, *b.* Ils furent avilis ſous l'ancien gouvernement féodal, *Suppl.* I. 215. *b.* protégés par Charles IX, Henri III & Henri IV. *Suppl.* I. 216. *a.* & par Louis XIV. *Ibid. b.* Ouvrage intitulé *le gentilhomme cultivateur.* 217. *b.*

Cultivateur, inſtrument d'agriculture. Sa deſcription & ſon uſage. *Suppl.* II. 666. *a.*

CULTIVER, trois choſes eſſentielles à la bonne culture des plantes. Quelles ſont celles qui doivent être renfermées en hiver dans des ſerres. IV. 551. *a.* Soins que demande la culture de ces plantes délicates; celui qu'on doit prendre des orangers lorſqu'ils ſont enfermés; ſoins qu'il faut donner aux fleurs; culture des potagers. Quelques obſervations ſur la culture des figuiers, des ormes, tilleuls, marronniers, de la charmille, des parterres, du gazon, des bois & pépinieres, des vergers, des eſpaliers & plates-bandes, des ceriſiers, des châtaigniers, *&c.* *Ibid. b.*

CULTURE *des terres.* (*Comm. Polit.*) Quel eſt l'objet, la perfection de l'agriculture. L'agriculture eſt la baſe du commerce: c'eſt l'oubli de ce principe qui fait ſouvent regarder avec indifférence à un négociant l'aiſance ou la pauvreté du cultivateur, qui porte les propriétaires des terres à envier au commerce ſes avantages, ou à ſéparer l'intérêt de leur domaine, de l'intérêt du laboureur. L'agriculture ne ſera enviſagée ici que ſous un point de vue politique. L'occupation qui remplit nos beſoins les plus preſſans, doit nous être auſſi la plus chere. L'agriculture eſt le premier moyen de nous les procurer. Une ſociété aura autant de citoyens, que la culture de ſon territoire en pourra nourrir & occuper. Uſage de la ſurabondance de denrées. Effets de la vente de ces denrées pour la ſociété. IV. 552. *a.* Les productions naturelles dont le beſoin eſt le plus preſſant, exigent des encouragemens de préférence. On peut juger de la force d'un état par la population de ſes campagnes. L'agriculture ſans le commerce n'atteindroit jamais à ſa perfection. Exemples qui le prouvent. Celui de l'Angleterre. Elle avoit ſuivi, comme preſque tous les autres peuples, l'eſprit des loix romaines ſur la police des grains. *Ibid. b.* En 1689, l'Angleterre ouvrit les yeux ſur ſes véritables intérêts, & pour ſe faciliter la concurrence des pays les plus fertiles, le gouvernement accorda une gratification à la ſortie des grains, lorſqu'ils n'excedent pas les prix fixés par la loi, & défendit l'introduction des grains étrangers, tant que leur prix courant ſe ſoutient au-deſſous de celui que les ſtatuts ont fixé. Gratifications de ſortie que reçoivent le froment, le ſeigle, l'orge. Comment l'événement a juſtifié cette ſage méthode. *Ibid.* 553. *a.* Progrès qu'a faits l'agriculture chez les Anglois, terres défrichées. Sommes auxquelles ſont montées les gratifications dans certaines années. Quel nombre d'hommes l'agriculture peut avoir occupés & nourris dans ces mêmes années; & cela, au déſavantage d'un même nombre d'hommes parmi les acheteurs. Cependant le principe ſur lequel la police des grains eſt établie en Angleterre n'eſt pas ſans défaut dans ſon exécution, ni applicable à tous les pays. Par ce principe, l'état eſt chargé en certaines circonſtances d'une dépenſe inutile qui porte ſur tous les ſujets indiſtinctement. *Ibid. b.* La gratification ne devoit donc être que momentanée, & réglée d'après les circonſtances, ſur le prix des grains dans les pays qui en vendent en concurrence. Cette gratification ne tombe pas toujours auſſi immédiatement au profit des laboureurs qu'il le ſembleroit d'abord. Par un effet de la trop grande concurrence extérieure, l'Angleterre fournit aux étrangers du pain à meilleur marché qu'aux ſiens propres. *Ibid.* 554. *a.* On repliquera que par ce moyen l'Angleterre décourage l'agriculture dans les autres pays; mais ce raiſonnement eſt plus ſpécieux que ſolide, ſi le prix commun des grains en Angleterre eſt aſſez haut, pour que les autres peuples n'y aient recours, que lorſqu'ils éprouvent chez eux de grandes diminutions de récoltes; ce qui eſt de fait à l'égard de la France. La ſubſiſtance de notre peuple commence à devenir difficile, lorſque l'Angleterre nous fournit du blé à ſon prix commun. Raiſon de cette différence ſur le prix des deux royaumes. *Ibid. b.* Le principe employé par les Anglois pourroit donc être très-avantageux à la France; mais la maniere d'opérer doit être différente. Conſidérations qui montrent d'un côté la néceſſité de maintenir à bas prix parmi nous la denrée la plus néceſſaire à la ſubſiſtance, & d'un autre côté, de ne point l'abaiſſer tellement que le cultivateur ſoit découragé par ſon gain. *Ibid.* 555. *a.* Comment la police générale de l'état peut conduire à ce juſte milieu. Le premier moyen eſt d'établir une communication libre au-dedans entre toutes les provinces. Parmi tous les maux dont la prohibition entre les ſujets eſt la ſource, l'un des plus conſidérables eſt le tort qu'elle fait à la balance générale du commerce. L'inégalité des ſaiſons & des récoltes, ne produit pas auſſi ſouvent l'inégalité des revenus, que le fait celle de la balance. Inconvéniens & difficultés qui peuvent empêcher la pratique du moyen qui vient d'être indiqué. *Ibid. b.* Il s'agit d'appliquer un remede convenable à ces inconveniens; & comme tous les membres d'un état ſont en ſociété, le remede doit être général. M. Duhamel l'a trouvé dans ſon traité de la conſervation des grains. Premiere opération néceſſaire pour entretenir l'abondance, c'eſt la multiplicité des magaſins de blé particuliers: axiome connu de tout le monde, la denrée eſt à bas prix, lorſqu'il y a plus d'offreurs que de demandeurs, & alors le recouvrement des revenus publics & particuliers languit; il faut ouvrir ſes ports aux étrangers, pour augmenter le nombre des demandeurs. Une mauvaiſe récolte ſurvient; les étrangers nous revendent cher cette même denrée dont nous leur avons abandonné le monopole. Comment l'établiſſement des magaſins leve ces inconvéniens, & nous procure les mêmes avantages. *Ibid.* 556. *a.* L'exécution d'une idée ſi ſimple ne peut rencontrer que trois difficultés; la contradiction des loix, le préjugé contre la garde des blés, le défaut de confiance.

Obſervations par rapport aux loix: celles qui gênent le commerce intérieur ſont incompatibles avec la conſervation de l'agriculture. La loi qui défend de garder des grains plus de trois ans, a dû opérer le contraire de ce qu'elle s'étoit propoſé. Quel a été le motif de cette loi. Richeſſe du préſent que M. Duhamel a fait à ſa patrie en levant l'inconvénient que cette loi a voulu prévenir. *Ibid.* Erreurs & préjugés qui s'oppoſent au projet propoſé: moyen de les détruire. Progrès que nous avons faits vers les bons principes ſur le magaſinage des bleds. Gratification qu'il conviendroit d'accorder à ceux qui conſtruiroient des magaſins d'une certaine quantité de grains, ſuivant la nouvelle méthode. Le défaut de confiance eſt la troiſieme difficulté qui pourroit ſe préſenter dans l'exécution. Sur quoi ce défaut de confiance a pu être fondé. *Ibid.* 557. *a.* Moyen de lever cet obſtacle. Pour commencer & donner l'exemple, peut-être ſeroit-il utile d'obliger les diverſes communautés des marchands & d'artiſans dans les villes, à entretenir chacune un grenier, ou d'en réunir deux ou trois pour le même objet. Peut-être enſuite l'eſprit de charité tourneroit-il de ce côté une partie de ſes libéralités. Aſſurance que le cultivateur peut avoir d'un débouché conſidérable dans les années d'abondance. Suite de raiſonnemens qui montrent qu'il doit y avoir des permiſſions d'exporter les grains, pour parvenir à s'en procurer une quantité ſuffiſante au beſoin, & établir l'équilibre ſur les prix. *Ibid. b.* Moyen de déterminer la quantité qui doit ſortir. Il paroîtroit que le prix de 16 liv. 5 ſols le ſetier de froment ſeroit le dernier terme auquel on pourroit en permettre la ſortie pour l'étranger. Propoſition qu'on devroit ſuivre à l'égard du méteil, du ſeigle & de l'orge. *Ibid.* 558. *a.* Bénéfice que pourroient eſpérer les ſpéculateurs, lorſque le froment ſeroit à 14 liv. le ſetier dans un tems où les greniers ſeroient remplis. A ce même prix, le laboureur qui n'eſt pas en état de garder trouveroit encore aſſez de profit dans ſa culture pour la continuer & l'augmenter. Il eſt à ſouhaiter que jamais le froment ne ſoit acheté au-deſſous de ce prix, lorſque l'impôt ſur les terres eſt à 3 ſols pour liv. *&c.* La concurrence intérieure & extérieure eſt ſeule capable de garantir les grains de cet aviliſſement, tandis qu'elle conſerveroit aux autres ouvriers l'eſpérance de ne jamais payer le froment au-deſſus de 21 à 22 liv. le ſetier. Au prix qu'on vient de propoſer, l'état n'auroit plus beſoin de donner des gratifications pour l'exportation..... Mais il ſeroit très-convenable de reſtreindre la faculté de l'exportation des grains aux ſeuls vaiſſeaux françois & conſtruits en France. *Ibid. b.* Objection tirée de ce que dans le cas où les capitaux ſeroient rares dans le commerce, ce ſeroit priver le cultivateur de ſa reſſource. Réponſe à cette objection. La réduction des prix de nos ports & de nos frontieres ſur les prix propoſés, relativement aux poids & meſures de chaque lieu, eſt une opération très-facile & encore plus avantageuſe à l'état. A l'égard des grains étrangers, c'eſt une bonne police d'en prohiber l'importation, pour favoriſer ſes terres; & la prohibition peut toujours être levée, quand la néceſſité l'ordonne. Ce qui n'empêche pas que les navigateurs faſſent commerce de ces grains étrangers en établiſſant des ports francs, *&c.* Il eſt eſſentiel de conſerver notre main-d'œuvre à bon marché, tant que l'intérêt de notre argent ſera haut; *Ibid.* 559. *a.* & que nos ſoldats & matelots puiſſent ſubſiſter avec leur paie médiocre. Comment on peut comparer l'aiſance des ſujets de deux états, & mettre à cet égard les uns au

niveau des autres. Les principes qui ont été préſentés ſur l'objet le plus eſſentiel de la culture, ont beſoin eux-mêmes d'être ſecondés par d'autres : ce que le légiſlateur doit faire pour cet effet. Obſtacle à la facilité de la circulation des denrées qu'il faut détruire. *Ibid. b.* Moyens de lever ceux qui naîtroient de certains droits de douanes particulieres, ou des péages onéreux qu'on leveroit ſur les voitures, tant par terre que par eau. *Ibid.* 560. *a.* Comme il importe pour le peuple de favoriſer les diverſes parties de l'agriculture en raiſon du beſoin qu'il en a, le moyen le plus propre ſeroit de reſtreindre les profits, & de taxer les terres en raiſon de ce beſoin ; ainſi chaque eſpece de terre ſe trouveroit employée ſûrement & ſans trouble à ce qui lui convient le mieux. *Ibid. b.*

Légere eſquiſſe des diverſes méthodes de l'agriculture angloiſe. Six qualités différentes des terres de ce pays ; obſervations relatives à ces différentes qualités.

Premiere qualité : *les terres mouillées*. . . . . Les meilleures de toutes les terres ſont ce qu'on appelle *marais* proche la mer. IV. 560. *b.*

Seconde qualité : *les terres marneuſes*. On en diſtingue cinq eſpeces. Comment on en diſcerne la bonne ou mauvaiſe qualité. IV. 561. *a.* Cette terre eſt aſſez commune en Angleterre.... Elle eſt propre au labourage, & à améliorer les autres. A quelles productions elle eſt ſur-tout propre. Engrais de ces terres. Inconvenient de la pluie dans ces terres avant que le grain ait levé. *Ibid. b.*

Troiſieme qualité : *les terres argilleuſes*. Cinq ſortes de glaiſes en Angleterre. Glaiſe brune tirant ſur le bleu, dont les Anglois font un grand uſage dans la culture des terres maigres, légeres & ſablonneuſes. IV. 561. *a.* Lieux & maniere dont on la tire. Effet de ces engrais ſur les terres. Qualités des cinq différentes ſortes de glaiſes. Propriétés des terres argilleuſes en général. *Ibid.* 562. *a.* Quelles ſont les cendres les plus propres à féconder la terre. *Ibid. b.*

Quatrieme qualité : *les terres graveleuſes & ſablonneuſes*. Fertilité de ces terres. Graines dont on enſemence les meilleures. Leur engrais. Le ſable n'eſt point inutile dans la culture des terres froides, pour les empêcher de ſe ſerrer. Autres uſages du ſable. IV. 562. *b.*

Cinquieme qualité : *les terres à brique*. En quoi elles different de la glaiſe. Leurs productions. Leurs engrais. Le mêlange de ces terres avec les autres eſt regardé comme une très-bonne amélioration. IV. 563. *a.*

Sixieme qualité : *les terres pierreuſes*. Diverſités qu'on remarque dans leur fertilité. Maniere de brûler ces terres. IV. 563. *a.* Labour qu'on donne à celles qui ſont peu couvertes d'herbes. Autres ſoins relatifs à ces terres. Les prairies artificielles ſont une des grandes richeſſes de l'agriculture angloiſe : elle ne ſépare jamais la nourriture des beſtiaux du labourage. Diverſes ſortes de productions qu'on fait porter alternativement à une terre à bled. Avantages que les Anglois retirent de la culture du faux ſeigle. Maniere de le ſemer. *Ibid. b.* Exhortation à l'étude de l'agriculture, & ſurtout aux expériences, qui ſont le plus ſûr moyen de ſe perfectionner dans cet art. *Ibid.* 564. *a.* 565. *a, b.*

Etat de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y ſuit. IV. 564. *a.*

Culture, voyez *Agriculture*, *Grains*, *Botanique*. Diverſes opérations de culture, voyez *Semence*, *Semer*, *Semis*, *Arroſement*, *Plantation*, *Tranſplantation*, *&c.* De la culture des plantes. II. 343. *a*, *b.* 344. *a.* Voyez auſſi *Arbres fruitiers*, *Plante*, *Pépiniere*. Culture alternative de différentes eſpeces de plantes dans le même terrein, voyez *Alterner*. De la culture des plantes à fleurs. VI. 856. *b.* Culture des jardins, voyez *Jardinage* & *Plantes* (*Culture des*).

CULVERTAGE, (*Juriſpr.*) Servitude très-ignominieuſe. L'étymologie & la ſignification de ce mot ne ſont pas bien connues. Eſpece de ſerfs qu'on appelloit *cuverts*. Ce qui en eſt dit dans quelques écrits anciens. IV. 566. *b.* Recherches de quelques auteurs ſur l'étymologie du mot *culvertage*. *Ibid.* 567. *a.*

CULUM. (*Lang. latin.*) Des noms terminés en *culum*. VII. 175. *b.*

CUMANA, *côte de* (*Géogr.*) en Amérique. Obſervations ſur les prêtres de ce pays. XII. 541. *a*, *b.*

CUMES, (*Géogr.*) ville d'Italie à trois lieues de Naples. Son origine. Ses révolutions. Eſpece de grotte à Cumes que l'on croit être l'entrée de la grotte de la ſybille. Autres lieux ſouterreins aux environs de cette ville. *Suppl.* II. 666. *a.*

CUMIN, (*Botan.*) caractere de cette plante. Propriétés de cette ſemence en médecine. Pour l'uſage interne, on préfere la graine de carvi. Les Allemands emploient plus que nous le carmin dans leurs préparations magiſtrales. Huile & eau qu'on en tire par diſtillation. Compoſitions de la pharmacopée de Paris dans leſquelles il entre. IV. 567. *a.*

CUMUL, (*Juriſpr.*) En quoi conſiſte ce droit établi dans certaines coutumes. En faveur de qui il a lieu. Il n'eſt point connu dans les coutumes de ſubrogation, & ne s'étend point aux biens ſitués dans d'autres coutumes que celles qui l'établiſſent. IV. 567. *b.*

CUMULER. (*Juriſpr.*) On ne peut cumuler en ſa perſonne deux cauſes lucratives. IV. 567. *b.*

CUMULER. Lettres pour cumuler le pétitoire avec le poſſeſſoire. IX. 421. *a.*

CUNBRÉENS, (*Géogr.*) *voyez* SAQUES.

CUNEIFORMES, (*Anatom.*) os du tarſe. Trois os de ce nom ; pourquoi on le leur a donné. Ils ne ſont que des cartilages dans un fœtus de neuf mois. Deſcription de ces os, leur ſituation ; mouvement de leurs articulations. Ligamens qui attachent les trois cuneïformes au ſcaphoïde & au cuboïde. Autres ligamens par leſquels ils ſont joints avec les quatre premiers os du métatarſe. IV. 567. *b.*

Cuneïforme ou Sphénoïde. IV. 567. *b. Voyez* ce dernier mot.

CUNETTE *ou* CUVETTE, (*Fortific.*) Cet ouvrage doit être conſtruit de maniere à ne pas donner de couvert à l'ennemi, lorſqu'il veut paſſer le foſſé. IV. 568. *a.*

Cunette. Moyens à employer pour paſſer les cunettes dans l'attaque des places. XII. 120. *a.*

CUNINA, (*Mythol.*) divinité ſous la protection de qui on mettoit les petits enfans, *&c.* IV. 568. *a.*

CUNITZ, (*Marie*) femme célebre par ſes connoiſſances. XIV. 779. *b.*

CUNTUR, *Contour*, *Condor*, (*Ornith.*) très-grand oiſeau. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. Ses alimens. De quelle maniere on dit que les Américains le prennent. Diverſes contrées où il s'en trouve. IV. 568. *a.*

CUOGOLO, pierre qui ſert à faire le verre. *Voyez* QUOCOLO.

CUPER. (*Gilbert*) Obſervations ſur ce ſavant. *Suppl.* III. 322. *b.*

CUPIDON, & ſon frere Anteros. I. 495. *b.* Amours de Pſyché & de Cupidon. XIII. 543. *a.* Fête en l'honneur de ce dieu célébrée à Theſpie. XVI. 275. *b.* Statue de Cupidon dans la galerie de Verrès. VII. 442. *a.* Statue de Mercure & de Cupidon joints enſemble. VIII. 168. *a.* Belles ſtatues de ce dieu. XIV. 825. *a*, *b.* Celle que fit Michel-Ange Buonarota, & que l'on prit pour une antique. 831. *b.*

CUPOLO, (*Métall.*) fourneau que les Anglois appellent de ce nom. Uſages qu'on en fait. Sa conſtruction. IV. 568. *b.*

CURAÇAO *ou* COROSSOL, (*Géogr.*) ville & citadelle que les Hollandois ont baties dans cette iſle, l'une des plus commerçantes de l'Amérique équinoxale. IV. 568. *b.*

CURATELLE ; en France, toutes les tutelles ou curatelles ſont datives. IV. 642. *b.*

CURATEUR, (*Juriſp.*) En quoi la fonction de curateur differe de celle de tuteur. Le cas le plus ordinaire de la curatelle, c'eſt lorſque les mineurs ſont ſortis de tutelle. IV. 568. *b.* En pays de droit écrit, les mineurs pouvoient autrefois ſe paſſer de curateurs. La loi *lætoria* ordonna qu'on donneroit des curateurs à ceux qui ſe gouverneroient mal. Et enſuite Marc-Antoine ordonna que tous les mineurs auroient des curateurs. Ainſi celui qui ſort de tutelle en pays de droit écrit, lorſqu'il a atteint l'âge de puberté, ne peut refuſer un curateur. Divers motifs pour leſquels on donne des curateurs. Les ſéqueſtres, commiſſaires, gardiens, ſont auſſi des eſpeces de curateurs. Curateurs aux cauſes pour aſſiſter les pupilles en jugement. Curateurs comptables ; dans quel cas on en établit. Différences entre les coutumes par rapport aux curatelles. *Ibid.* 589. *a.* Rapports entre les tuteurs & les curateurs. En quoi conſiſtent les différences qui ſont entre les uns & les autres. Lorſqu'un mineur eſt émancipé, le curateur n'eſt établi comptable qu'autant que le mineur ſe conduit mal. Inventaire que le curateur comptable doit faire du mobilier du mineur. Fonctions du curateur comptable. La curatelle eſt une charge publique, & l'on ne peut être contraint de l'accepter. *Ibid. b.* Incapacités qui en excluent. Terme où finiſſent les curatelles. Des comptes que les curateurs doivent rendre. Titres du digeſte, des inſtitutes & du code à conſulter. *Ibid.* 570. *a.*

Curateur à l'abſent. Curateur à l'accuſé. Dans quels cas on en établit. IV. 570. *a.*

Curateur au bénéfice d'inventaire, aux biens abandonnés, aux biens du condamné ou aux biens confiſqués, aux biens déguerpis, aux biens délaiſſés, aux biens ſaiſis, aux biens vacans, au cadavre ; curateur du calendrier ; curateur aux cauſes ; curateur comptable. IV. 570. *b.* Curateur datif, à la démence, à l'effet d'entendre le compte, à l'émancipation, au furieux, *ad hoc*, à l'interdiction, à l'inventaire ; curateur légitime ; curateur au majeur ; curateur de la maiſon de l'empereur, à la mémoire d'un défunt ; curateur d'un mineur ; curateur des ouvrages publics. *Ibid.* 571. *a.* Curateur au poſthume, au priſonnier de guerre, d'un prodigue, d'une province, d'un pupille, des quartiers, de la république, à la ſucceſſion vacante ; curateur teſtamentaire ; curateur en titre ; curateur au ventre. *Ibid. b.*

Curateur ; différence entre tuteur & curateur. XVI. 763. *b.* Les tuteurs & curateurs ne doivent pas les dépens en leur nom.

nom. IV. 858. *b.* La mere eſt ordinairement curatrice des biens de ſes enfans après la tutelle. X. 380. *a.* Curateur au ventre. XVII. 31. *a.*

CURATIF. (*Médec.*) C'eſt l'indication curative qui détermine le médecin à faire uſage de la méthode de traiter, & des remedes qu'il croit propres à diſſiper la maladie. IV. 571. *b.* Diſtinction entre les remedes curatifs & les remedes palliatifs. *Ibid.* 572. *a.* *Voyez* TRAITEMENT.

CURATRICE, (*Juriſp.*) Pourquoi les femmes ne peuvent être curatrices. Exceptions. La coutume de Bretagne permet de donner la femme pour curatrice au mari prodigue. IV. 572. *a.*

CURCUMA, (*Botan.*) Deſcription de la racine de cette plante, de ſes feuilles & de ſon fruit. Lieux d'où on le tire. Pourquoi quelques-uns ont cru le curcuma naturellement rouge. Divers ouvriers qui s'en ſervent. Uſage qu'en font les Indiens. Propriétés qu'on lui attribue en médecine. IV. 572. *a.*

CURDISTAN. Voleurs de nuit qui infeſtent cette province. VIII. 463. *b.*

CURE, (*Juriſp.*) celui qui poſſede un *bénéfice-cure*, eſt ou curé, ou prieur. Revenus des cures. Cure bénéfice. Cures exemptes. Cures perſonnelles. Cure à portion congrue. Cures-prieurés. Cure primitive. Cures régulieres. Cures ſéculieres. Cures de villes murées. IV. 572. *b.*

Cure ; par qui les cures furent deſſervies dans les tems d'ignorance. XIII. 148. *b.* Concours pour les cures vacantes. III. 828. *a.* Deſſervans commis aux cures pendant la vacance ou l'interdit. IV. 892. *b.* des prieurés-cures. XIII. 363. *a.* Les domaines annexés aux cures ſujets à la dime inféodée. IV. 1095. *b.*

CURE, (*Médecine*) ce terme a différentes ſignifications ; 1°. on exprime par-là le ſuccès d'un médecin dans le traitement d'une grande maladie. En quoi conſiſte le mérite de ceux qui ſe vantent d'avoir fait des cures merveilleuſes, & dont les méthodes cependant ne ſont le plus ſouvent qu'un tiſſu de fautes. C'eſt d'un ſemblable bonheur que naît ſouvent la plus grande réputation. Quel eſt le médecin auquel on doit donner ſa confiance. 2°. Le mot *cure* eſt ſynonyme de traitement de maladie. Les auteurs de médecine diſtinguent, dans ce dernier ſens, quatre ſortes de cures, IV. 573. *a.* qui ſont réglées pour le choix, par autant d'indications correſpondantes. La partie de la médecine qui enſeigne la maniere de procurer la cure, s'appelle la *therapeutique*. *Ibid. b.* Voyez ce mot & l'article *Traitement*.

CURE, (*Fauconn.*) pilules pour les oiſeaux de proie. Armer les cures de l'oiſeau. Tenir ſa cure. IV. 573. *b.*

CURÉ, (*Juriſpr.*) le titre de prêtre étoit autrefois ſynonyme de curé. D'où vient le mot de curé. En quelques pays on les appelle *recteurs*. Ce qu'on entend par curés primitifs, curés ou vicaires perpétuels. Les curés repréſentent, à certains égards, les lévites de l'ancien teſtament, mais plus particuliérement les diſciples auxquels ils ont ſuccédé. Ils tiennent le ſecond rang dans la hiérarchie eccléſiaſtique, *&c.* Prêtres commis à la deſſerte des ſacremens, auſſi appellés *curés*. Curé appellé *bis cantat.* IV. 573. *b.* Capacité exigée de ceux qui ſont nommés pour être pourvus de cures. Clés que doit avoir le curé. Cloches. A qui appartient le droit de faire ſonner, & l'émolument de la ſonnerie. Comptes des fabriques. Deux curés. Dîmes. Droits honorifiques. Eau bénite. *Ibid.* 574. *a.* Ecoles. Exemptions de l'ordinaire. Fonctions curiales. Fondations. Gros décimateurs. Incompatibilité. Mariages. Meſſe de paroiſſe. Oblations & offrandes. Paroiſſe, paroiſſiens. Presbytere. Curé primitif. *Ibid. b.* Quête. Régale. Regiſtres des baptêmes, mariages & ſépulture. Réguliers. Religieux. Réſidence. Réſignation. Sacremens. Sépulture. Service divin. *Ibid.* 573. *a.* Tailles. Teſtamens. Vicaire perpétuel. *Ibid. b.*

Curé. Premier curé d'une égliſe. I. 616. *a.* XIII. 369. *b.* Curé appellé *doyen rural.* V. 97. *a*, *b.* Les curés élus à Veniſe par les paroiſſiens. XVII. 14. *b.* Juriſdiction des curés. IX. 75. *a.* Portion congrue. XIII. 148. *a*, *b.* Baiſe-main, offrande aux curés. II. 23. *a.* Cauſes pour leſquelles il eſt permis aux curés de s'abſenter de leur égliſe. XIV. 170. *b.* Taxe arrêtée ſur les curés. IV. 677. *b.* Les dîmes appartiennent de droit commun aux curés. 1092. *b.* Les terres de l'ancien domaine des curés exemptes de la dîme envers les décimateurs. 1093. *a.* Dîme novale dont jouiſſent les curés. 1097. *a.* Dîme de charnage & ſacramentelle qui leur appartient. 1094. *a.* 1097. *a.* Code des curés. III. 571. *b.* Vicaires des curés. XVII. 232. *a*, *b.* Vicaires perpétuels des curés primitifs. 234. *a*, *b.* Coadjuteurs donnés aux curés ignorans. III. 554. *b.*

CUREDENT. Vertu des curedents faits de bois de lentiſque. IX. 389. *b.*

CURÉE, (*Vénerie*) maximes de chaſſe à l'égard des curées. Curées qui ſe font au logis. Donner la curée aux oiſeaux. Curer un oiſeau. IV. 575. *b.*

Curée, voyez II. 842. *b.* XVI. 925. *b.* & particuliérement vol. III. des planch. article *Chaſſe*, pl. 3, 4 & 5.

CURE-PIÉ, (*Maréch.*) inſtrument qui ſert à nettoyer le dedans du pié des chevaux. Pourquoi il faut être exact à nettoyer les piés des chevaux. Expédient pour les humecter. IV. 575. *b.*

CURES, (*Géogr.*) recherche ſur l'étymologie de ce mot. XIII. 726. *a.*

CURETES, (*Hiſt. anc.*) prêtres ou peuple de l'iſle de Crete. IV. 575. *b.* Pourquoi on les appella du nom de *curetes*. Ils étoient originaires de Phrygie. Armes & tambours qu'ils portoient. Selon quelques auteurs, ils étoient, du tems de Saturne, prêtres & ſacrificateurs. Magie & ſcience des curetes. Autres étymologies du mot *curetes*. Sentimens de Kirker & de Voſſius ſur ces hommes. Invention qu'on leur attribue. Ils ont eu des temples après leur mort. *Ibid.* 576. *a.*

Curetes. A qui l'éducation de Jupiter avoit été confiée. *Suppl.* II. 390. *a*, *b.* *Voyez* CORYBANTES & DACTYLES.

CURETE. Divers inſtrumens de ce nom en chirurgie. IV. 576. *b.*

CURETE, (*Manuf. en drap*) IV. 576. *b.*

CURIA, (*Hiſt. mod.*) certaines aſſemblées, ainſi nommées en Angleterre. *Curia baronum. Curia militum. Curia adviſare vult.* IV. 576. *b.*

Curia. Vacance *in curiâ.* XVI. 790. *a.*

CURIA-MARIA. Fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 666. *b.*

CURIACES, (*Hiſt. rom.*) combat des Horaces & des Curiaces. *Suppl.* III. 454. *a.*

CURIAL, (*Juriſpr.*) droit curial, égliſe curiale, fonctions curiales, maiſon curiale. Officiers curiaux en Breſſe. Dépens curiaux. IV. 576. *b.*

CURIE, (*Hiſt. anc.*) diviſion du peuple romain en trente curies par Romulus. Sacrificateur appellé *curion*. Objets qui ſe traitoient dans les aſſemblées par curies. Comment on les convoquoit. Confirmation de ce qui y avoit été arrêté. Préſident de ces aſſemblées. Nouvelle diviſion faite par Servius Tullius. Pour quelles affaires les aſſemblées par curies furent dès-lors réſervées. Cependant le peuple chercha toujours à faire par curies les aſſemblées qu'on avoit coutume de faire par centuries. Étymologie du mot curie. Uſages qu'on fit de ce mot après l'abolition des aſſemblées par curies. IV. 577. *a.*

Curies. Aſſemblées du peuple romain par curies. III. 680. *b.* Deux ſortes de curies à Rome, du tems des anciennes tribus. XVI. 621. *a.* Temples particuliers à chaque curie. *Ibid.* Le nom de *curie* donné aux lieux où le ſénat s'aſſembloit. XVI. 66. *a*, *b.* XVII. 767. *a*, *b.*

CURIEUX, (*Hiſt. anc.*) officier ſous les empereurs du moyen âge. IV. 577. *a.* Pourquoi Honorius abolit cet office. Étym. du mot *curieux*. *Ibid. b.*

Curieux, appellés *frumentaires* chez les anciens. VII. 359. *b.*

CURIEUX en peinture. IV. 577. *b.*

CURIGA. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 666. *b.*

CURION, (*Hiſt. anc.*) chef & prêtre d'une curie. Ses fonctions. Penſion qu'il recevoit. Grand curion. Par qui furent faites ces inſtitutions. Quelques-uns diſent qu'il y avoit deux curions dans chaque curie. Autres gens appellés *curions*. IV. 577. *b.*

Curions, miniſtres de la religion chez les anciens romains. XVI. 621. *a.*

CURION, (*C. Scribonius*) précis de ſa vie. XVI. 232. *a.* Deſcription de ſon théatre. 231. *b.* — 233. *b.*

CURIOSITÉ, (*Morale*) elle eſt ou louable ou blâmable. Curioſité de connoître l'avenir. Curioſité de ſavoir ce que les autres penſent de nous : cette curioſité dangereuſe à notre bonheur. IV. 577. *b.* Curioſité des affaires d'autrui. Exemples de diſpoſitions abſolument contraires à cette curioſité. Autres eſpeces de curioſités déraiſonnables. Celle qui eſt digne de l'homme. L'envie de s'éclaircir n'eſt pas une idée propre à l'ame, indépendante des ſens. Elle ne peut être attribuée qu'aux ſenſations & aux perfections qui nous affectent ; mais ces ſenſations, *&c.* pour être un peu fructueuſes, demandent un travail, une application continuée. *Ibid.* 578. *a.* Les connoiſſances intellectuelles ſont, à plus forte raiſon, inſenſibles à ceux qui font peu d'uſage de l'attention. *Ibid. b.*

Curioſité. Cauſe qui l'excite. VII. 763. *a.* Réflexions ſur ſon utilité. XII. 144. *a.*

CURMI, (*Econom. ruſtiq.*) boiſſon ancienne, *&c.* encore d'uſage dans le Nord. IV. 578. *b.*

CURSEUR, (*Géom.*) deſcription. IV. 578. *b.*

CURSEURS *apoſtoliques*, (*Hiſt. eccl.*) officiers de la cour de Rome, qui repréſentent les anciens curſeurs dont l'hiſtoire eccléſiaſtique fait mention. Leurs fonctions. Emolumens qu'ils reçoivent. Leur nombre. IV. 578. *b.*

CURSITEUR, (*Hiſt. mod.*) clerc de la chancellerie en Angleterre. Nombre de ces officiers. IV. 579. *a.*

CURTATIO, (*Aſtron.*) différence entre la diſtance d'une planete au ſoleil, & ſa diſtance reduite au plan de l'éclipti-

que. Comment ſe détermine cette derniere diſtance. *Tabulæ latitudinariæ* de Kepler. IV. 579. *a.*

CURTIUS, (*Marcus*) dévouement de ce romain. IV. 921. *a.* Examen de la vérité du prodige dont il fut ſuivi. II. 860. *a.* 861. *a.*

CURTIUS, (*Charles Warner*) anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *a.* *CURTII lacus.* XIV. 350. *b.*

CURVILIGNE, (*Géom.*) figures de ce nom. Angle curviligne. Maniere de le meſurer. IV. 579. *a.*

Curviligne, figure, maniere de diviſer une figure curviligne en raiſon donnée. VII. 606. *a.*

CURULE, (*Hiſt. anc.*) chaiſe curule. Magiſtrats curules. Comment on portoit au ſénat ceux qui avoient exercé les magiſtratures curules. Chaiſe des triomphateurs. Ce que ſignifioit la chaiſe curule ſur les médailles. Statues curules. IV. 579. *a.*

Curule. Chaiſe curule. XV. 729. *a.* *Voyez* CHAISE. Jeux curules. VIII. 537. *b.* Magiſtrature curule. IX. 857. *a.* Statue curule. XV. 497. *b.* 502. *a.*

CURUPA, (*Botan.*) plante de l'Amérique. Ce qu'en dit M. de la Condamine. IV. 579. *a.*

CURURU-APE, (*Botan.*) uſage médicinal des feuilles de cet arbre du Bréſil. IV. 579. *b.*

CURUTU-PALA, (*Botan.*) arbriſſeau du Malabar. Ses propriétés médicinales. IV. 579. *b.*

CUSCO. Qualité du climat de cette ville du Pérou. XVII. 727. *a.* Temple de Cuſco. XVI. 84. *b.* Chemin de Cuſco à Quito. III. 276. *b.*

CUSCUTE, (*Botan.*) plante paraſite. Ses caracteres. Comment elle ſe nourrit des autres plantes. Divers noms qu'on lui a donnés. IV. 579. *b.* Diverſes plantes ſur leſquelles on la trouve. Singularités de la cuſcute. Deſcription de cette plante & de chacune de ſes parties. *Ibid.* 580. *a.* Son caractere générique. Il n'y a qu'une eſpece de cuſcute connue. Tous les pays chauds, froids, tempérés, produiſent la cuſcute. La plante que nous connoiſſons ſous ce nom, eſt la même que les anciens connoiſſoient. On ne remarque à la cuſcute aucun organe propre à s'attacher aux plantes, parce que ces organes ne ſe développeroient jamais ſans la rencontre d'une autre plante. Comment ils ſe développent, *Ibid. b.* & comment elle contracte une adhérence avec les autres plantes. Suçoir de la cuſcute. Ses mamelons. Leur diſpoſition. Cauſe de leur ſortie & de leur formation. Remarque ſur l'uſage des mamelons. La cuſcute a beſoin, pour vivre, d'une plante étrangere. *Ibid.* 581. *a.*

Cuſcute. Raiſin barbu, formé par l'entrelacement de la cuſcute. XIII. 769. *a*, *b.*

CUSCUTE, (*Mat. méd.*) deux ſortes de cuſcutes de boutiques. La cuſcute indigene eſt de nulle valeur. On fait peu de cas aujourd'hui de ces plantes. Compoſitions officinales où elles entrent. IV. 581. *b.*

CUSPINIEN, (*Jean*) ouvrages de cet auteur. XIV. 780. *a.*

CUSSY, *colonne de*, (*Antiquit.*) *Supp.* II. 507. *b.* *&c.*

CUSTODES, (*Hiſt. anc.*) officiers romains de ce nom. IV. 581. *b.*

CUSTODE, (*Juriſpr.*) dans certaines égliſes eſt la même choſe que curé. L'uſage de ce terme eſt fort ancien. Grand cuſtode dans le chapitre de Lyon. Cuſtodes de Sainte-Croix. IV. 581. *b.*

CUSTODE, (*Bourrelier*) IV. 581. *b.*

CUTANÉ, (*Anatom.*) nerf cutané interne. Deſcription de ce nerf. Nerf cutané externe. IV. 581. *b.*

CUTANÉE, (*glande*) définition. Ces glandes diſtinguées en miliaires & en ſébacées. Ruiſch ne les adopte point. Boerhaave admet un troiſieme genre de glandes cutanées, qu'il appelle *cryptes*. Il y a peut-être encore d'autres ſortes de glandes cutanées, qui forment ce *mucus* qu'on apperçoit dans tous les endroits où la peau ſe détache. *Ibid.* 582. *a.*

CUTANÉE, (*maladie*) diverſes cauſes des maladies de la peau. Le tiſſu de la peau, ſa nature & ſes uſages l'expoſent à pluſieurs maladies. Divers noms & caracteres de ces maladies. Cauſes médiates & éloignées de la formation de cette férosité âcre qui produit les maladies cutanées. But des indications curatives. Remedes qui y conviennent. IV. 582. *a.* Pourquoi les anciens étoient fort verſés dans l'art de traiter ces maladies. Suite ſur les remedes. *Ibid. b.* Comme les cauſes de la maladie de la peau varient extrêmement, il eſt évident que la cure doit varier de même. *Ibid.* 583. *a.*

Cutanées, maladies, XII. 217. *a*, *b*, &c. Ces maladies ſoumiſes au mouvement de la lune. VIII. 737. *a.* Des topiques dans ces maladies. XVI. 419. De leur traitement. *Ibid. b.* Pommade pour guérir les dartres, les rubis, & autres difformités de la peau. II. 502. *b.* *Voyez* auſſi *Exanthême*, *Eruption*, *Peau.* Vers cutanés. XVII. 44. *a.*

CUTHÉENS. Divinité de ces peuples, nommée *Nergel.* Le nom de Cuthéens donné aux Samaritains. XI. 102. *b.*

CUTSJUPAU, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 782. *a.*

CUTICULE, ou *épiderme*, (*Anatom.*) deſcription de cette ſur-peau. Ecailles cuticulaires. Nombre prodigieux de vaiſſeaux excrétoires qui ſe trouve dans une ſeule écaille. L'épiderme bouche le paſſage à une grande partie des humeurs ſéreuſes qui s'évacueroient autrement par les glandes de la peau. IV. 583. *a.* En quoi conſiſte, à ce que l'on croit, cette indiſpoſition que l'on appelle vulgairement un *rhume.* Cauſes des démangeaiſons & des petites puſtules & autres impuretés de la peau. Origine & formation de la cuticule. Son uſage à l'égard des nerfs. Les chats & les chiens ne ſuent jamais; on en conclut que leur cuticule n'a point de pores. *Ibid. b.*

CUTICULE, (*Anatom.*) ſa deſcription & ſes uſages. *Suppl.* II. 666. *b.* *Voyez* ÉPIDEMIE, & *Suppl.* 612. *b.*

CUTICULE, (*Jardin.*) premiere peau de la graine. IV. 583. *b.*

CUVE, (*Tonnel.*) uſage des cuves. IV. 583. *b.*

CUVE *d'airain*, (*Antiq. ſacr.*) uſtenſile conſacré chez les Juifs au ſervice divin. Son uſage. Autre vaſe de bronze beaucoup plus grand, que Salomon fit faire pour conſerver l'eau deſtinée à l'uſage des prêtres, & qui fut appellé *mer d'airain.* Sa deſcription. *Suppl.* II. 667. *a.*

CUVE, en terme de blanchiſſerie de cire. Deſcription & uſage. IV. 583. *b.*

CUVE-MATIERE, (*Braſſerie*) en quoi elle differe des autres cuves. Son uſage. Cuve-mouloire. Cuve-guilloire. IV. 584. *a.*

CUVE, chez les cartonniers. Cuve du moulin à papier à cylindres. Cuve en terme de raffineur de ſucre. Cuves des teinturiers. Explication de différens termes qui ſe rapportent à ces vaiſſeaux. IV. 584. *a.*

CUVERTS, eſpece de ſerfs qu'on appelloit de ce nom. IV. 566. *b.*

CUVETTE, uſage de ce terme en bâtiment, fortification, jardinage, verrerie. Cuvette dans les ardoiſieres. IV. 584. *b.*

CUZUM, (*Géogr.*) *voyez* AXUM.

C Y

CY, (*Comm.*) terme de teneurs de livres. De quelle maniere ils s'en ſervent. Les gens de finance s'en ſervent auſſi. IV. 584. *b.*

CYANÉES, (*Myth.*) rochers à l'entrée du Pont-Euxin. Ce que firent les Argonautes à ce paſſage. IV. 584. *b.* *Voyez* SYMPLEGADES.

CYATHE, (*Hiſt. anc.*) étymologie de ce mot. C'étoit un petit gobelet, *&c.* dont la meſure étoit la douzieme partie du ſeptier. Meſure de vin que buvoit Auguſte dans un repas. On donnoit aux parties du ſeptier les mêmes noms qu'aux parties de l'as. Obſervations ſur l'uſage incommode du cyathe : invention des taſſes inégales pour remédier à ces inconvéniens. Les Grecs auſſi bien que les Romains ont fait uſage du cyathe & des taſſes inégales : paſſage d'Athenée ſur ce ſujet. Comment on buvoit chez les Romains à ſa maîtreſſe ou à ſon ami. Paſſage d'Horace ſur ce ſujet. Autres uſages que les anciens faiſoient du cyathe. IV. 585. *a.* Capacité du cyathe ſelon Galien, & ſelon nos médecins d'aujourd'hui. *Ibid. b.*

Cyathe, uſage que les Romains faiſoient de ce gobelet. XV. 934. *a.*

CYBELE, (*Myth.*) ce que la fable nous raconte touchant cette déeſſe. Elle fut envoyée de Peſſinunte à Rome ſous la forme d'une pierre brute, & introduite par Scipion Naſica. Prêtres de cette déeſſe appellés, *galli*, *curetes*, *corybantes.* Cérémonies qu'ils pratiquoient. Sacrifices qu'on faiſoit à Cybele. Divers attributs ſymboliques de cette déeſſe. IV. 585. *b.*

Cybele, ſon amour pour Atys. *Suppl.* I. 694. *a.* *Ses ſurnoms.* Elle fut nommée Berecynthe, II. 207. *b.* la mere Idéenne. VIII. 474. *a.* La mere des dieux, *voyez* ce mot: & la mere Placienne. XII. 677. *a.* On l'a auſſi confondue avec *Veſta* & la *terre.* Voyez ces articles. Cybele Chinoiſe. XIII. 585. *a.* Cybele ſyrienne. XV. 792. *b.* *Statues & temples de Cybele.* Sa ſtatue ne fut d'abord qu'une ſimple pierre. VIII. 421. *a.* 926. *a.* A quelle occaſion ſa ſtatue fut apportée à Rome. X. 301. *a.* Cette ſtatue fut tirée de Peſſinunte. XII. 452. *a.* XVI. 70. *a.* Comment on repréſente cette déeſſe. XV. 730. *a*, *b.* Ses temples. XVI. 70. *a.* Celui qu'elle eut ſur le mont Sipyle. XV. 223. Autre temple de cette déeſſe en Syrie. XV. 772. *b.* *Ses prêtres.* Des corybanthes. IV. 288. *b.* Des curetes. 575. *b.* 576. *a.* Dactyles, prêtres de Cybele. IV. 610. *a*, *b.* Galles. VII. 448. *b.* Les prêtres de Cybele nommés ménagyrthes. X. 330. *a.* Mutilations qu'ils ſe faiſoient. III. 459. *b.* *Suppl.* I. 694. *a.* *Son culte & ſes fêtes.* Dendrophories pratiquées dans ſes ſacrifices. IV. 824. *b.* Fêtes en l'honneur de la mere Idéenne. VIII. 494. *a.* Fêtes hilaries en l'honneur de la mere des dieux. 207. *b.* Autres dites lavation. IX. 310. *a.* Effigie d'un lion qu'on portoit dans les ſacrifices de Cybele. 559. *b.* Fêtes de Cybele à Rome. X. 381. *a.* Chant en ſon honneur. *Suppl.* II. 407. *a.*

CYCEON, (*Diéte*) eſpece de potion des anciens. Compoſition de deux différens cycéons. Hyppocrate en parle ſouvent. IV. 585. *b.* Autre ſens qu'on donnoit quelquefois à ce mot. Cynnus des Latins. *Ibid.* 586. *a.*

CYCINNIS, danſe des Grecs. Son inventeur. Caractere de cette danſe. IV. 586. *a.*

CYCLADE, habillement de femme, ou l'étoffe même dont il étoit fait. *Cyclades*, iſles de l'Archipel. IV. 586. *a.*

Cyclades. Hiſtoire de l'iſle de Paros & des autres Cyclades. XII. 78. *a*, *b.* Les autres principales ſont Andros, Delos, Mycone, Naxe, Scyros, Tine, Serpho, *&c. Voyez* leurs articles particuliers.

CYCLAMEN ou *pain de pourceau*, (*Botan.*) pourquoi cette plante reçoit ce dernier nom. Sa deſcription. Deux eſpeces de cyclamen, l'un printannier, l'autre automnal. On en détalle des cayeux en les coupant de la mere, & on recouvre ces plaies de térébenthine, *&c.* IV. 586. *a.*

CYCLE. (*Chronol.*) Origine des cycles. IV. 586. *a.* Ils comprennent pluſieurs révolutions du même aſtre, après leſquelles l'aſtre ſe retrouve au même point du ciel d'où il étoit parti. Cycle de la lune qui eſt de 19 ans, appellé auſſi période Méthonienne, ou nombre d'or. Uſage de ce nombre d'or; pourquoi il fut appellé de ce nom. Explication de la maniere dont les nombres de ce cycle répondoient aux jours du calendrier ou auroient dû y répondre. *Ibid. b.* Comment on auroit pu déterminer avec plus de préciſion les jours de la nouvelle lune. Jours caves & jours pleins, les uns de vingt-neuf jours, les autres de 30, qu'il a fallu faire alterner pour répondre à la durée d'une révolution lunaire, en obſervant d'ajouter encore un jour entier au bout de 32 lunaiſons, pour tenir compte des fractions. Si le nombre du cycle lunaire eſt donné, on aura par le moyen du calendrier eccléſiaſtique les jours des nouvelles lunes pendant l'année. Erreur qui ſe trouvoit dans l'ancienne maniere de compter le cycle lunaire, qui conduit à une différence d'un jour au bout de 300 ans. Différence entre le cycle lunaire & la période ou ſaros chaldaïque. *Ibid.* 587. *a.* Uſage du cycle de 19 ans dans l'ancien calendrier pour faire trouver les fêtes mobiles. Son uſage dans le nouveau calendrier ſe borne à faire trouver les épactes. Différence entre les Orientaux & les Occidentaux dans la maniere dont ils commencerent à compter leur cycle. Moyen employé pour faire évanouir cette différence. Erreur qui s'eſt introduite par laps de temps dans le compte des nouvelles lunes. Nouvelles lunes eccléſiaſtiques en Angleterre. Maniere de trouver le cycle lunaire pour une année quelconque. *Ibid. b.* Les imperfections du cycle lunaire obligerent Grégoire XIII de lui ſubſtituer les épactes. *Ibid.* 588. *a.*

CYCLE, (*Hiſt. du calend.*) Cycles que les premiers peuples ont ſuivis pour corriger les imperfections de leur calendrier. XVI. 773. *a.* Cycle luni-ſolaire de Jules-Céſar: deſcription d'un monument où ſe trouve l'explication de ce cycle. XVII. 667. *b.* Cycle de douze ans chez les Catayens & les Turcs. VII. 655. *a.* Cycle caniculaire. III. 388. *a.*

Cycle lunaire. Mois intercalaires ou ſurajoutés pour former le cycle lunaire. V. 557. *a.* Le cycle nommé *enneadécatéride*, 692. *a. méthonique.* X. 462. *b.* XII. 361. *a*, *b.* Cycle des épactes, V. 741. *b.* & nombre d'or. XI. 204. *b.*

Cycle des indictions. Incertitude ſur le commencement & l'uſage de ce cycle. Moyen de trouver ce cycle pour une année propoſée. IV. 588. *a. Voyez* INDICTION.

Cycle ſolaire. Pourquoi il eſt appellé ſolaire. Changement que produiſit dans ce cycle la réformation du calendrier ſous Grégoire XIII. Moyen de trouver ce cycle pour une année propoſée. Explication néceſſaire pour bien entendre la diſtribution des lettres dominicales dans le cycle ſolaire. IV. 588. *a.* Table qui fait voir quelle eſt la lettre dominicale qui répond à chacune des années du cycle ſolaire dans le calendrier julien. Changemens que fit à cette table le pape Grégoire en réformant le calendrier. *Ibid. b.* Table du cycle ſolaire depuis l'année grégorienne 1700, juſqu'à l'année 1800. Moyen de faire une table générale pour tous les cycles ſolaires. Obſervations ſur la table perpétuelle des lettres dominicales qu'on trouve dans la chronologie de Wolf. *Ibid.* 589. *a.* Le mot cycle eſt non-ſeulement appliqué à tous les nombres en général qui compoſent la période, mais à chaque nombre en particulier. *Ibid. b. Voyez* DOMINICALE, LETTRE.

Cycle paſchal: quelle eſt la période de ce nom. IV. 589. *b.* Ce cycle a été appellé *annus magnus*, *cyclus magnus*, période victorienne. Enſuite on l'a appellé *période Dyoniſienne.* Différence entre le cycle lunaire & celui de 19 ans remarquée dans l'ouvrage intitulé: *art de vérifier les dates.* Ce qu'on entend par la période julienne. *Ibid.* 590. *a.*

Cycle paſchal de S. Hyppolite. XVII. 768. *a*, *b.*

CYCLE *épique*, (*Mythol.*) XVI. 275. *a.*

CYCLIQUE, *poëme.* XII. 812. *b.*

CYCLOÏDAL. (*Géom.*) Eſpace cycloïdal. Cet eſpace eſt triple du cercle générateur: l'eſpace renfermé entre le demi-cercle & la demi-cycloïde eſt égal au cercle générateur: démonſtrations. IV. 590. *a.*

CYCLOIDE, (*Géom.*) deſcription de cette courbe. Ses diverſes propriétés. IV. 590. *a.* Cycloïde allongée. Cycloïde accourcie. De l'inventeur de la cycloïde. Depuis ſon invention, tous les mathématiciens ſe ſont exercés à en chercher les diverſes propriétés. Quelles ſont les plus remarquables. La cycloïde eſt la ligne la plus courte que parcourroit un corps tombant obliquement à l'horizon. *Ibid. b.* Découvertes de divers grands mathématiciens pour la quadrature de la cycloïde. Tant qu'un corps peſant qui oſcille autour d'un centre ſe mouvra dans une cycloïde, les tems de ſes oſcillations ſeront égaux entr'eux; découverte de M. Huyghens. Comment M. de Fontenelle eſſaie de faire concevoir cette propriété de la cycloïde. C'eſt cette propriété qui a fait imaginer l'horloge à pendule. Ouvrage de M. Huyghens ſur ce ſujet. Ouvrage à conſulter pour s'inſtruire ſur l'hiſtoire de la cycloïde. Divers géometres qui ont eu part aux découvertes des propriétés de cette courbe. *Ibid.* 591. *a. Application de la cycloïde au pendule des horloges.* Invention de M. Huyghens. L'expérience & la théorie ont démontré le contraire de ce que cet auteur ſe promettoit de ſon invention. Tous les ſavans de l'Europe reſterent attachés à cette invention plus de trente années, malgré les irrégularités des pendules à cycloïde. Comment M. Sully leur deſſilla les yeux. En quels cas cette courbe peut encore convenir aux pendules des horloges. Méthode preſcrite par M. Huyghens pour former cette courbe. *Ibid. b.*

Cycloïde. Théorie d'où M. de Maupertuis a déduit les dimenſions de la cycloïde. V. 787. *b.* Quadrature de cette courbe. XIII. 641. *a. Ses propriétés.* Elle eſt la courbe de la plus vîte deſcente: démonſtration de cette propoſition: par qui cette propriété a été découverte. II. 392. *a.* Tautochroniſme de la cycloïde. XV. 946. *a.* Application faite de la cycloïde aux pendules. VIII. 304. *a*, *b.* XII. 295. *b.* Invention du pendule cycloïde par M. Hooke. XVII. 613. *b.*

CYCLOPÉE, (*Hiſt. anc.*) danſe pantomime des anciens. IV. 592. *a.*

CYCLOPES, ce que raconte la fable ſur ces peuples. IV. 592. *a.*

Cyclopes, fabricateurs de la foudre. VII. 215. *a.* Corps de cyclopes qu'on a prétendu avoir trouvés dans certaines cavernes. 537. *b.* Deſcription du travail des cyclopes par Dryden. VIII. 569. *b.*

CYCLOPES. (*Jeux de la nat. Anat.*) Agneau cyclope. *Suppl.* III. 552. *a.* Hommes cyclopes. 553. *a.*

CYDIAS de Cytnos, peintre grec. XII. 258. *b.*

CYDNUS, riviere de Cilicie, fameuſe par la maladie d'Alexandre cauſée par le bain qu'il prit dans cette riviere & enſuite par la mort de l'empereur Frédéric I en 1189. IV. 592. *a.*

CYDNUS, (*Géogr.*) fleuve de Cilicie. Danger que courut Alexandre en voulant s'y baigner. *Suppl.* II. 667. *a.* Frédéric Barberouſſe fit la même épreuve de ſes eaux & en mourut. *Ibid. b.*

Cydnus, il eſt fait mention de la maladie d'Alexandre dont on vient de parler. VII. 328. *b. Suppl.* I. 267. *a.*

CYGNE, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. IV. 592. *a.* Durée de ſa vie, ſa nourriture, ſa ponte. Cygnes ſauvages. Uſage du duvet du cygne. *Ibid. b.*

Cygne, ſtructure admirable de ſa trachée artere. XVI. 505. *a.* Du chant de cet oiſeau. XVII. 432. *a.*

CYGNE, (*Mat. médec.*) propriétés & uſage de ſa graiſſe. Uſage de la peau du cygne. IV. 592. *b.*

CYGNE, (*Aſtron.*) conſtellation. IV. 592. *b.*

Cygne, comment on connoît cette conſtellation dans le ciel. *Suppl.* II. 567. *a.* Changeantes du cygne. *Suppl.* II. 318. *b.* 319. *a.* 896. *a*, *b. Suppl.* IV. 916. *a.*

CYGNE, (*Blaſon*) oiſeau qui ſe trouve en quelque écu. Cygne becqué, membré. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* II. 667. *b.*

CYGNE, (*l'ordre du*) ſon origine. Collier de l'ordre. *Suppl.* II. 667. *b. Voyez* vol. II des pl. Blaſon, pl. 26.

CYGNE, (*Mythol.*) oiſeau conſacré à Apollon, *&c.* IV. 592. *b.*

CYLINDRE, comment on peut le ſuppoſer engendré. Maniere de meſurer la ſurface entiere d'un cylindre, & ſa ſolidité. IV. 592. *b.* Un cône eſt le tiers d'un cylindre de même baſe & de même hauteur. Rapport du cylindre à la ſphere. Tous les cylindres, cônes, *&c.* ſont entr'eux en raiſon compoſée de leurs hauteurs: *&c.* Divers autres rapports des cylindres entr'eux & de leurs parties entr'elles. Trouver un cercle égal à la ſurface convexe d'un cylindre droit. Le diametre d'une ſphere & la hauteur d'un cylindre qui lui doit être égal étant donnés, trouver le diametre du cylindre. Trouver le développement d'un cylindre. Quand le cylindre eſt oblique, la détermination de ſa ſurface courbe dépend de la rectification de l'ellipſe. *Ibid.* 593. *a.*

Cylindre. Axe du cylindre. I. 904. *b.* Trouver le centre de gravité dans le priſme & le cylindre. II. 825. *b.* Rapport du cône au cylindre. III. 845. *b.* Une ſphere eſt les deux tiers du cylindre circonſcrit; obſervations ſur la maniere

de le démontrer par la méthode des indiviſibles. VIII. 685. *a.* Développement de la théorie de la réſiſtance des ſolides par diverſes expériences faites ſur un cylindre. XVI. 174. *a*, *b.*

CYLINDRE, (*Pharmac.*) forme que l'on donne aux emplâtres. IV. 593. *a.*

CYLINDRE, (*Blanchiſſ. de cire*) IV. 593. *a.*

Cylindre, *compas à.* III. 758. *a*, *b. Voyez* vol. V des planches, article MÉCHANIQUE. planch. 5.

CYLINDRE, *échappement à*, (*Horlog.*) V. 236. *b.* XIV. 140. *a.* Des frottemens dans ces échappemens. VII. 347. *b.*

Cylindre du moulin à papier. IV. 593. *b. Voyez* PAPETERIE.

CYLINDRER, *machine à*, (*Manufact. en ſoie*) vol. XI. des planch. Soierie, pl. 134 & 135.

CYLINDRIQUE, miroir. X. 569. *b.* Pouce cylindrique. XIII. 187. *b.*

CYLINDROIDE, 1°. ſolide qui approche de la figure d'un cylindre, *&c.* Etymologie du mot. 2°. Solide formé par la révolution d'une hyperbole autour de ſon ſecond axe. Propriété du cylindroïde démontrée par M. Parent. IV. 593. *b. Voyez* CONOIDE.

CYLLENIENS, *monts.* X. 682. *a*, *b.*

CYMAISE, ce qu'on entend par ce mot en architecture.

CYMBALE, (*Lutherie*) étymologie de ce mot. Inſtrument que les anciens appelloient de ce nom. Divers noms qu'ils lui ont donnés. Diverſes ſignifications qu'a eues parmi eux le mot de cymbale. IV. 593. *b.* Deſcription & maniere dont on ſe ſervoit de cet inſtrument. A qui l'on en a attribué l'invention. Qui étoient ceux qui en jouoient. Les cymbales des Juifs nous ſont inconnues. Deſcription de la cymbale moderne. *Ibid.* 594. *a.*

Cymbale des Hébreux. *Suppl.* IV. 982. *b.*

Cymbale, jeu d'orgue. Elle eſt compoſée des octaves de deſſus des jeux dont les cornets ſont compoſés, *&c.* La cymbale n'a proprement qu'une octave, qui ſe répete autant de fois que le clavier en contient. Exemple qui en fait voir la diſpoſition. IV. 593. *b. Voyez* JEUX D'ORGUE.

CYNIQUE, ſecte d'anciens philoſophes. Origine du cyniſme & du ſtoïciſme. Lieu près d'Athenes appellé cynoſarge: temple qui y fut bâti. Gymnaſe établi aux environs pour les étrangers & les enfans illégitimes. IV. 594. *b.* Divers uſages de ce lieu, dans lequel auſſi Antiſthene, fondateur de la ſecte cynique, s'établit & donna ſes premieres leçons. Pourquoi ſes diſciples continuerent d'être appellés cyniques. Bizarrerie de leurs mœurs. Ils ne tarderent pas de ſe répandre dans toutes les provinces de la Grece. Il n'y avoit que la publicité qui pût pallier la licence apparente de leur philoſophie. Uſage qu'*Antiſthene* fit des préceptes du rhéteur Gorgias & de la doctrine de Socrate. Appareil dans lequel il paroiſſoit en public. Parole pleine de ſens que lui adreſſa Socrate. Comment il pratiqua ſa philoſophie. Son commerce trop difficile ne lui permit pas de conſerver des diſciples. Ce qu'il exigeoit de ceux qui vouloient entrer dans ſon école. *Ibid.* 595. *a.* Pourquoi les cyniques étoient outrés dans leurs préceptes. C'eſt à tort que leurs détracteurs les ont accuſés de vanité. Ils avoient éloigné les beaux arts, l'étude des ſciences & toute l'élégance des Athéniens pour ne ſe dévouer qu'à la vertu ſeule; & ce fut cet excès de mépris des arts & de la décence qui fit tomber leur ſecte en diſcrédit. L'expoſé qu'on trouve ici des principales maximes de la morale d'Antiſthene, peut faire voir l'injuſtice de ce diſcrédit univerſel. *Ibid. b.* Paroles de ce philoſophe qui peuvent ſervir à faire connoître ſon caractere, & qui montrent que ſa vertu étoit chagrine: quelle en étoit la cauſe. *ibid.* 596. *a.* Hiſtoire & caractere de *Diogene*, diſciple d'Antiſthene. *Ibid. b.* Diogene ne forma aucun ſyſtême de morale, & s'en tint à un petit nombre de principes fondamentaux. Expoſé de ces préceptes. *Ibid.* 597. *a.* Quelques-uns de ſes bons mots. *Ibid. b.* Jugement que Montaigne a porté de ce philoſophe. Cyniques qui ont eu quelque réputation après Diogene. Xeniade, Onéſicrite, Phocion, Stilpon de Megare, Monime de Syracuſe, Cratès de Thebes: comment il ſe vengea d'un ſoufflet. Quelques traits de ſa vie. *Ibid.* 598. *a.* Calomnie dont on l'a chargé. Métrocle, Théombrote & Cléomene, Démétrius d'Alexandrie, Timarque de la même ville. Echecle d'Epheſe, Menedeme le frénétique, Ctéſibius de Chalcis, Ménippe, compatriote de Diogene: ſon genre de vie: il ſe pendit de déſeſpoir d'avoir été volé: ainſi finit le cyniſme ancien. Renaiſſance du cyniſme quelques années avant J. C. Cette philoſophie dégradée par ſes nouveaux diſciples. Enumération de quelques-uns d'entr'eux. *Ibid. b.* Nous ne ſavons que peu de choſe de Muſonius, de Démétrius, d'Œnomaüs, de Démonax, de Creſcence, de Pérégrin, de Salluſte, le dernier des cyniques. Réflexions ſur la philoſophie cynique. *Ibid.* 599. *a.*

Cynique, la ſecte des philoſophes cyniques établie premierement au Pirée. XII. 654. *a.* Manteau de ces philoſophes. IV. 1018. *a*, *b.* La diſtinction des termes honnêtes & malhonnêtes rejettée par les cyniques. IV. 884. *b.* X. 761. *b.*

CYNIQUE, *ſpaſme*, (*Médecine*) hiſtoire de deux familles dans la province d'Oxford, atteintes de cette ſorte de ſpaſme. IV. 599. *a.* Cauſe de cette maladie, ſelon Freind. *Ibid. b. Voyez* DISTORSION.

CYNIRAS, (*Hiſt. anc.*) malédiction qu'il prononça contre ſa bru & ſon petit-fils. *Suppl.* I. 366. *a.*

CYNOCÉPHALE, (*Zoolog.*) eſpece de ſinges. IV. 599. *b.*

Cynocéphales, voyez ſur cette ſorte de ſinges. XV. 208. *b*, *&c.*

CYNOCÉPHALE, (*Mythol.*) animal fabuleux révéré des Egyptiens. IV. 599. *b.* Prétendus hommes à tête de chien. *Ibid.* 600. *a.*

CYNOGLOSSE, (*Botan.*) propriétés médicinales de cette racine. Pilules de cynogloſſe. Syrop du ſuc de cette plante. Ses propriétés. Compoſition des pilules, ſelon la pharmacopée de Paris. Quelle en eſt la doſe. IV. 600. *a. Voyez* LANGUE *de chien.*

CYNOPHONTIS, *voyez* plus bas *Cynophantis*, après *Cynoſarge.*

CYNOREXIE, *voyez* FAIM *canine.*

CYNORRHODON, *voyez* ÉGLANTIER. Conſerve de cynorrhodon. IV. 43. *a.* V. 419. *a.*

CYNOSARGE, (*Mythol.*) nom d'Hercule, *&c.* IV. 600. *a.*

Cynoſarge. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 667. *b.*

Cynoſarge, lieu près d'Athenes. IV. 594. *b.* Etabliſſement formé dans ce lieu. XI. 957. *a.*

CYNOSURE, (*Aſtron.*) la petite ourſe. Etymologie de ce mot. Etoiles qui compoſent cette conſtellation. Etym. du mot *ſeptentrion.* IV. 600. *b.*

CYPERUS, genre de plante, auquel pluſieurs botaniſtes ont rapporté l'eſpece connue ſous le nom de *papyrus.* XI. 879. *a*, *b.* Article ſur cette plante, au mot *Souchet.*

CYPHI, (*Mat. méd.*) parfum fortifiant. Trochiſques appelles de ce nom par Mithridate, qui les fit entrer dans la compoſition du Mithridate. Leur compoſition. Uſage qu'on en fait aujourd'hui. IV. 600. *b.*

CYPHONISME, (*Hiſt. anc.*) ancien tourment auquel les premiers martyrs ont été ſouvent expoſés. En quoi il conſiſtoit. Etym. du mot. Ce que quelques-uns ont écrit ſur le κύφων, dont le mot cyphoniſme eſt dérivé. Fragment d'une ancienne loi qui ſe trouve dans Suidas, où il eſt parlé de ce ſupplice. IV. 600. *b.*

CYPRE, *voyez* CHYPRE. Délices de cette iſle. XI. 846. *a.* Cypre ſe vantoit d'être la patrie d'Homere. XV. 245. *a.*

CYPRÈS, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Lieux où il croît. Deux eſpeces de cyprès, appellées l'une cyprès femelle, l'autre cyprès mâle; qualifications impropres, *&c.* Ces deux eſpeces ne ſe reproduiſent pas conſtamment les mêmes. On prétend qu'en ſemant la graine de l'une ou de l'autre, il en vient des deux ſortes. IV. 601. *a.* Deſcription de ces deux eſpeces. Uſages qu'on peut faire dans les jardins du cyprès pyramidal. Fauſſe opinion qu'on en a conçue. Terrein qui convient à ces arbres. De la maniere de les multiplier & de les cultiver. Attentions qu'il faut avoir en les tranſplantant & en les taillant. *Ibid. b.* Accroiſſement de ces arbres. On ne peut les multiplier pour le profit dans nos contrées, parce que les grands froids les font périr. De leur feuilles & de leur verdure. A quel âge ils donnent du fruit. Tems de leur maturité. En quel tems on doit tirer la graine des pommes pour la ſemer. Qualités du bois de cyprès. *Ibid.* 602. On aſſure que des portes de l'ancienne égliſe de S. Pierre de Rome, faites de ce bois, ont duré onze cens ans. C'eſt ſans fondement qu'on a écrit que les fourmis s'attachoient à cet arbre. On aſſure qu'il purifie l'air. Trois autres eſpeces de *cyprès.*

Le cyprès de Portugal. Obſervations ſur cet arbre. Le cyprès de Virginie. Sa deſcription, tirée de Catesby. *Ibid. b.* Qualité & uſage de ſon bois. Cet arbre eſt aquatique, recherché des oiſeaux, ſur-tout du perroquet, qui y fait ſon nid. De la maniere de le multiplier. Vigueur de cet arbre. Eſſais de l'auteur pour conſerver les jeunes plants.

Le cyprès d'Amérique, ou le cedre blanc. Lieux où il ſe trouve. Sa deſcription. *Ibid.* 603. *a.* Sa culture. *Ibid. b.*

Cyprès. Caractere générique de cet arbre. *Suppl.* II. 667. *b.* Enumération de ſes eſpeces. *Ibid.* 668. *a.* Pourquoi les arbres toujours verds, ſont depuis long-tems en diſcrédit en France. Qualités & mérite de ces arbres qui doivent engager à les cultiver. Deſcription, culture, qualités & uſages des différentes eſpeces de cyprès. Contrées & climats dont ces arbres ſont originaires. *Ibid. b.*

Cyprès. Celui qu'on appelle *petit cyprès.* VII. 511. *b.*

CYPRÈS, (*Mat. méd.*) propriétés médicinales des fruits du cyprès. Maladies dans leſquelles on les emploie. Maniere de les adminiſtrer en remede. Noms que leur donnent les pharmacologiſtes. Compoſitions pharmaceutiques, où ce fruit entre. IV. 603. *b.*

CYPRÈS, (*Mythol.*) ſymbole de la triſteſſe. IV. 603. *b.*

Cyprès,

Cyprès, on le mettoit autour du bûcher dans les funérailles. XVII. 525. *b.*

CYPRIAN, (*Abraham*) anatomiſte. *Suppl.* I. 404. *a.*

CYPRIEN, (*Saint*) éditions de ſes œuvres. Ses erreurs. Obſervations ſur ſon ſtyle. XII. 341. *b.* Sa doctrine ſur le baptême des hérétiques. XIII. 839. *b.* Uſage qu'il faiſoit du ſort. XV. 380. *b.* Il perfectionna la tachygraphie de Séneque. 816. *a.*

CYPRUS, (*Botan.*) le cyprus des anciens eſt l'alcana des modernes. *Suppl.* I. 257. *b.*

CYPSELIDES. Du coffre des cypſélides. V. 891. *b.*

CYPSELUS, (*Hiſt. anc.*) citoyen de Corinthe, ſe ménagea, avec tant de dextérité, l'affection du peuple, qu'il fut revêtu du pouvoir ſuprême, ſans employer la ruſe & la violence. Il la fit enſuite paſſer à ſon fils Périandre. Diverſes révolutions qu'éprouva le gouvernement de Corinthe. *Suppl.* II. 672. *b.*

CYRBES *ou* AXONES, (*Hiſt. anc.*) noms donnés aux loix de Solon. Lieux où l'on en gardoit l'original. Maniere dont elles étoient écrites. IV. 603. *b.*

CYRENAIQUE, *ſecte*, (*Hiſt. de la Philoſophie*) diverſes ſectes oppoſées, qui naquirent de l'école de Socrate. Origine & fondation de la ſecte cyrénaïque. Caractere de la philoſophie d'Ariſtipe ſon fondateur. Soupçons qu'on répandit ſur ſes mœurs. Son commerce avec la courtiſanne Laïs. Son ſéjour à la cour de Denys. IV. 604. *a.* Ariſtipe accuſé d'avoir manqué à Socrate, à Diogene, à Platon. Sageſſe de ſa conduite auprès de Denys. Il cultiva particuliérement la morale, & faiſoit cas des mathématiques. Il eſtima ſinguliérement la dialectique. Ses principes philoſophiques. *Ibid. b.* Suite de ſon hiſtoire. Ses diſciples. Hégeſias, ſurnommé le Piſithanate. En quoi ſa doctrine différoit de celle d'Ariſtipe. Anniceris: ſa doctrine. Théodore l'athée, principaux événemens de ſa vie. *Ibid.* 605. *a.* Principes qu'on lui attribue. Evemere le cyrénaïque. Bion le boriſthenite : diverſes ſectes auxquelles il a participé. Son caractere. Calomnies dont il fut l'objet. La ſecte cyrénaïque ne dura pas long-tems. Quelle en eſt la raiſon. *Ibid. b.*

CYRÉNAÏQUE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Afrique, qui fut auſſi nommée *Pentapole* à cauſe de ſes cinq principales villes. Rocher merveilleux dans cette contrée, ſelon Pomponius Mela. *Suppl.* II. 672. *b.* Obſervation ſur la fécondité & les productions de ce pays, ſelon le rapport d'Hérodote. *Ibid.* 673. *a.*

CYRÉNAIQUE, *Pentapole*, (*Géogr.*) XII. 315. *a.* Partie de la Lybie. *Suppl.* III. 816. *b.*

CYRENE, (*Géogr.*) ville d'Afrique, capitale de la Cyrénaïque. Son origine. Ses révolutions. Noms arabes de cette ville. Juifs & chrétiens de Cyrene. Nombre des villes & villages qui étoient dans ſes environs. Philoſophes dont elle fut la patrie. Réponſe de Platon aux Cyrénéens qui lui avoient envoyé demander des loix. *Suppl.* II. 673. *a.*

Cyrene, ville de Lybie. *Suppl.* III. 816. *b.* Veſtiges de l'ancienne Cyrene. VIII. 477. *b.* Monnoies de cette ville dans le cabinet du roi. X. 253. *b.* Ses habitans ſacrifioient au dieu chaſſe-mouche. I. 97. *a. Suppl.* I. 866. *a.*

CYRIADE, (*Hiſt. de l'empir. Rom.*) premier des trente tyrans qui envahirent l'empire ſous le regne de Valérien & de Gallien. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* II. 673. *a.*

CYRICENES, (*Hiſt. anc.*) ſalles de feſtin chez les anciens Grecs. D'où elles tirerent leur nom. IV. 606. *a.*

Cyricenes, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 673. *b.*

CYRILLE, (*Saint*) deux patriarches de ce nom : examen de leurs ouvrages. XII. 342. *b.*

CYROPÉDIE, quels ſont les Indiens dont il eſt parlé dans cet ouvrage. VIII. 661. *a.*

CYRUS *le grand*, (*Hiſt. anc.*) Obſervations ſur ſon hiſtoire. VIII. 222. *a.* Le nom de meſſie donné à ce roi. X. 402. *a.* Comment il vainquit les Saces. I. 397. *a.* XIV. 472. *a.* Sa victoire de Thymbrée. XVI. 309. *a.* Traitement qu'il fit à Créſus. XIV. 654. *b.* Poſtes qu'il établit dans ſon empire. IV. 391. *b.* XIII. 170. *b.* Son goût pour la chaſſe. XVI. 917. *a.*

CYRUS, (*Hiſt. anc.*) fils de Darius. Hiſtoire de la vie de ce prince, & de ſa révolte contre ſon frere Artaxerxès. *Suppl.* II. 673. *b.*

CYRUS. Sa révolte contre ſon frere. *Suppl.* I. 599. *a.*

CYSIQUE, ſociété des Phileteres à Cyſique. XII. 504. *b.* Prytanes & prytanée de cette ville. XIII. 536. *a.* 537. *a.* Fêtes qu'on y célébroit en l'honneur de Neptune. XV. 941. *a.* 944. *b.*

CYST-HEPATIQUE, *conduit*, (*Anatom.*) auteurs qui en ont parlé les premiers. Il n'a pas encore été découvert dans l'homme. IV. 606. *a. Voyez* HÉPATICYSTIQUE.

CYSTIQUE, (*Anatom.*) arteres & veines cyſtiques. Remedes cyſtiques. Canal cyſtique. IV. 606. *a.*

Cyſtique, *conduit*, III. 844. *a. Suppl.* I. 893. *b. Suppl.* III. 78. *b.* 80. *a.* Bile cyſtique, *voyez* BILE & FIEL.

CYTALES, *laconiques*, I. 297. *a.* III. 334. *a.* IV. 666. *b.* XIV. 847. *b.*

CYTHARE, à ſept cordes des anciens. VIII. 138. *a*, *b.* Cythares appellées *phorminge*, *Suppl.* IV. 343. *a. pythique* & *dactylique*. 556. *b.*

CYTHERÉE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 674. *a.*

CYTISE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 606. *a.*

CYTISE-GENET, (*Botan.*) variétés de ſes eſpeces. On n'en voit aucun dans les pays du Nord. Les uns cependant réſiſtent aux plus grands froids ; les autres ont beſoin de l'orangerie en hiver, &c. Variétés dans la couleur des fleurs. Peu d'utilité de ces arbriſſeaux.

Le plus beau & le plus utile eſt le faux ébenier ou cytiſe des Alpes. Diverſes obſervations ſur cet arbre. Variétés dans les cytiſes des Alpes. IV. 606. *b.* Le cytiſe des jardins déſigné ſous la phraſe de cytiſe à feuilles liſſes arrondies, dont le pédicule eſt très-court. Diverſes obſervations ſur cette plante.

Le cytiſe verd foncé. Sa deſcription & ſa culture. Le cytiſe velu. Le cytiſe rampant. Ce ſont là les eſpeces de cytiſe les plus robuſtes & les plus intéreſſantes. Autres eſpeces. Le cytiſe des Canaries. Le cytiſe épineux. *Ibid.* 607. *a.* Le cytiſe de Montpellier. Le cytiſe à feuilles blanchâtres & à gouſſes longues. Cytiſe velu à fleurs jaunes pourprées ; cytiſe verd ; cytiſe de Portugal ; cytiſe à feuilles argentées ; cytiſe du Levant, à grandes feuilles blanchâtres en-deſſous. Cytiſe d'Afrique, d'Amérique, à fruit blanc. Cytiſe-indigo ; cytiſe à feuilles ovales ; cytiſe de Sibérie. *Ibid. b.*

Cytiſe. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Énumération de ſeize eſpeces renfermées dans ce genre. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. Lieux où elles croiſſent. *Suppl.* II. 674. *a.*

Cytiſe. Différentes eſpeces. Celle qu'on nomme *laburnum.* XI. 149. *a.* Genet-cytiſe. VII. 577. *b.* Cytiſes du Japon, dits *jedogawa-tſutſuſi*, VIII. 507. *b.* & *to-ken* ou *ſatſuki.* XVI. 386. *b.*

CYTISE, (*Mat. méd.*) propriété qu'on attribue à ſes feuilles. IV. 608. *a.*

CYZICENES, (*Hiſt. anc.*) *voyez* CYRICENES.

C Z

CZAR, (*Hiſt. mod.*) on prononce dans le pays *tzar* ou *zaar*. Etym. du mot *czar*. Premier prince qui a pris ce titre. Nom que ces princes portoient auparavant. Comment le titre d'empereur leur fut accordé par la cour de Vienne. IV. 608. *a.*

Czar. Obſervations ſur ce titre. XIV. 443. *b.* Etymologie de ce mot. Premier prince qui prit le titre de *tzar* & de *powelitel.* Ce titre changé par Pierre I, en celui d'empereur. XVI. 729. *a*, *b.* L'empereur de Conſtantinople lui conféra le titre de grand-maître de ſa maiſon, ou *dapifer*, comme une marque de faveur. IV. 631. *a.* Mariages des anciens czars. XIV. 444. *b.* Ce prince eſt le ſeul cabaretier de ſes états. Revenus que lui procurent les cabarets. II. 475. *b.* Dîme qu'il leve ſur ſes ſujets. IV. 1090. *a*, *b.* Gardes-du-corps du czar. *Suppl.* III. 186. *b.* Ses armes, planch. 15 du blaſon, vol. II.

CZIRNITZ, (*Géogr.*) lac de ce nom, *voyez* CIRKNITZ.

D

Maniere de former le *d* italique, le coulé & le rond. IV. 609. *a.*

D, (*Gramm.*) d'où nous vient la figure de cette lettre. Noms que lui donnent les maîtres modernes. Le *d* eſt ſouvent une lettre euphonique. Mouvement par lequel ſe prononcent le *d* & le *t*. Le *d* eſt la foible du *t*; ce qui fait que ces lettres ſe trouvent ſouvent l'une pour l'autre. IV. 609. *a.*

d. Obſervations ſur cette articulation. IV. 556. *b.* Uſage du *d* pour l'euphonie. II. 18. *a.* Commutation du *t* avec le *d*. XV. 873. *a.*

D *numéral*. En chiffres romains, il ſignifie cinq-cent. Pourquoi il a été employé à ſignifier ce nombre. IV. 609. *b.*

D, *abréviation*. Diverſes ſignifications de cette lettre employée en forme d'abréviation. IV. 609. *b.*

D, (*Antiquaire*) ce qu'elle ſignifie dans les inſcriptions. IV. 609. *b.*

D, (*Muſiq.*) caractere qui indique la note *ré*. IV. 609. *b.*

d. Signification & uſages de cette lettre en muſique. *Suppl.* II. 677. *a.*

D, (*Comm.*) employée pour abréger certains termes qu'il faudroit répéter trop ſouvent. IV. 609. *b.*

D A

DA, particule poſt-poſitive en françois. XII. 102. *b.*

DAALDER ou *daelder*, (*Monn.*) monnoie d'argent, qui a lieu en certains endroits d'Allemagne & de Hollande. Sa valeur. *Suppl.* II. 677. *a.*

DACES, (*Géogr. anc.*) diverſes obſervations ſur ces peuples. Leur origine, leurs migrations, *&c.* Pourquoi Trajan fut ſurnommé le *Dacique*. Quel pays étoit alors la Dacie. Dacie Aurélienne. IV. 609. *a.*

Daces, peuples Scythes, que les Perſes appelloient de ce nom. XIV. 473. *a.* Obſervations ſur l'ancienne Dace. XVI. 554. *a.* Figure ſymbolique de la Dace. XV. 732. *b.*

DACIER, (*André*) ſa patrie. *Suppl.* II. 267. *b.*

DACIER, (*Anne le Fevre*) obſervations ſur cette femme célebre & ſur ſes ouvrages. XIV. 717. *b.* Son ſentiment ſur l'époque où les Grecs connurent l'art de l'équitation. V. 886. *b.*

DACQS *ou* DAX *ou* ACQS, (*Géogr.*) ville ancienne de la Gaſcogne. Ses révolutions. Diverſes obſervations ſur ce lieu. Origine de ſon nom. *Suppl.* II. 677. *a.*

DACTYLE, (*Littér.*) étym. de ce mot. Inventeur du dactyle. Obſervations ſur le dactyle & le ſpondée, les deux principaux piés de la poéſie ancienne. Les vers françois les plus nombreux ſont ceux où le rithme du dactyle eſt le plus ſouvent employé. Danſe appellée *dactyle*. Dactyle, fruit du palmier. IV. 610. *a.*

DACTYLES, (*Hiſt. Myth.*) premiers prêtres de Cybele. Ce que la fable nous en raconte. IV. 610. *a.* Leurs deſcendans s'appellerent *curetes* ou *corybantes*. On leur attribue l'invention du fer. *Ibid. b.*

Dactyles idéens, prêtres de Jupiter. VIII. 494. *a.* *Voyez* CURETES.

DACTYLIOMANCE ou *dactyliomancie*, divination par le moyen d'un anneau. Etym. de ce mot. Explication de cette maniere de deviner. On rapporte à la dactyliomancie ce qu'on raconte de l'anneau de Gygès, & de ceux d'un certain tyran des Phocéens, *&c.* IV. 610. *b.*

DACTYLIQUE, (*Littér.*) flûtes dactyliques. Flûtes ſpondaïques. Vers dactyliques. IV. 610. *b.*

DACTYLONOMIE, (*Arithm.*) art de compter par les doigts. Quelle en eſt la maniere. Incommodité de cette façon de compter. Il y a apparence que ce ſont les dix doigts de la main qui ont donné naiſſance aux dix caracteres de l'arithmétique. On auroit peut-être mieux fait d'en prendre douze. Les Romains n'avoient que trois caracteres juſqu'à cent. IV. 611. *a.*

DAGHESTAN. Tartares du Dagheſtan. XV. 921. *b.* Condition ſans laquelle nul ne peut ſe marier parmi eux. XII. 712. *a.*

DAGINCOURT. Son mémoire ſur l'arithmétique binaire. I. 675. *a.*

DAGOBERT, (*Hiſt. de Fr.*) onzieme roi de France, fils de Clotaire II. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne, *voyez* quelques réflexions ſur ſon regne à l'article *Pépin-le-bref*. *Suppl.* II. 677. *b.*

DAGOBERT II, neuvieme roi d'Auſtraſie, fils de Sigebert II, & d'Emnichilde. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne.

D A L

Suppl. II. 678. *b.* *Voyez* ſur ce ſujet *Suppl.* IV. 285. *a*, *b.*

DAGOBERT III, fils de Childebert II. Son regne peu connu. *Suppl.* II. 679. *a.*

DAGON, (*Hiſt. anc.*) idole des Philiſtins. Comment elle étoit repréſentée. Ce mot ſignifie poiſſon. IV. 611. *a.* Quelques modernes l'ont confondue avec Atergatis. Sort de cette idole, quand l'arche de l'alliance fut placée dans ſon temple. *Ibid. b.*

Dagon. Obſervations ſur cette divinité. *Suppl.* I. 885. *a.* Ses temples. XVI. 70. *a.* Son temple chez les Philiſtins. *Suppl.* IV. 718. *b.*

DAGUES. Celles des anciens. XVII. 785. *b.* *Voyez* POIGNARD.

D'AGUESSEAU, (*Henri-François*) éloge de ce magiſtrat. IX. 543. *b.*

DAHOMET, roi de Juda, en Afrique. Ses actes de cruauté. *Suppl.* III. 673. *a.*

DAIL, (*Hiſt. nat.*) coquillage du genre des pholades. On en trouve deux eſpeces ſur les côtes du Poitou & d'Aunis. Troiſieme eſpece. On trouve ces dails dans une pierre aſſez molle. Comment ils y ſont placés. Comment ils percent leur trou. Il y a des dails dans la glaiſe comme dans la banche. Il eſt à croire que les trous des dails ont été pratiqués d'abord dans la glaiſe, qui s'eſt enſuite pétrifiée. IV. 611. *b.* Diſpoſition des dails dans leur trou. Les dails ont la propriété d'être lumineux dans les tenebres. Singuliers phénomenes qui en réſultent. On n'a vu, ſur les côtes de Poitou, aucune autre eſpece de coquillages lumineux comme les dails. *Ibid.* 612. *a.* *Voyez* PHOLADE.

D'AILLEURS, *de plus*, *outre cela*. Différence entre ces mots. IV. 612. *a.*

DAILLON, (*Benjamin & Jacques de*) obſervations ſur ces hommes de lettres. XIV. 312. *b.*

DAIM, (*Zoolog.*) Willughbi en a diſtingué quatre eſpeces; 1°. les daims d'Eſpagne; IV. 612. *a.* ceux qui ont différentes couleurs; 3°. ceux de Virginie; 4°. les daims dont les ſabots des piés de derriere ſont marqués d'une tache blanche. *Ibid. b.*

DAIM, (*Venerie*) ſa maniere de fuir lorſqu'il eſt pourſuivi des chiens. Où l'on doit le chercher. Il faut le quêter comme le cerf. Obſervation ſur la maniere de le quêter. IV. 612. *b.*

DAIM, (*Chamoiſ.*) uſage de ſa peau. IV. 612. *b.*

DAIM, (*Blaſon*) comment on repréſente cet animal. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* II. 679. *a.*

DAIRI *ou* DAIRO, *le*, (*Hiſt. du Japon*) ſouverain pontife des Japonois, ou leur monarque eccléſiaſtique. Les grands prêtres ont été long-temps les monarques de tout le Japon. Avant eux il n'y avoit que les princes du ſang qui puſſent ſuccéder à la monarchie. Comment les dairi uſurperent le trône. Hommages que les Japonois rendirent à leur nouveau monarque. IV. 612. *b.* Singuliers honneurs & culte ſuperſtitieux que le dairi recevoit. Pouvoir qu'exerçoient les bonzes, par les intrigues deſquels il étoit monté ſur le trône. Révolution qui fit rentrer les dairos & les bonzes dans leur état naturel. Quels ſont les reſtes de leur ancienne ſplendeur. Lieu de la réſidence du dairo. Celui où réſide l'empereur ou le kubo. *Ibid.* 613. *a.*

Dairi. Armoiries de ce prince du Japon. IX. 131. *a.*

DAIS, (*Archit.*) deſcription & uſage. Ce qu'on appelle *haut-dais*. IV. 613. *a.*

Dais, (*chambre du*) III. 45. *a.*

DALAI-LAMA, ſouverain pontife & prince du Tibet. I. 753. *a.* IX. 224. *b.* XVI. 314. *b.* Lieu de ſa réſidence. IX. 229. *a.* XV. 886. *b.*

DALAINE, (*reſſorts à la*) pour les voitures. III. 18. *a.*

DALECARLIE, acieries dans cette province. I. 104. *b.* 106. *a. b.*

DALEM ou *Daalhem*, ou *s'Gravendal*, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas hollandois. Obſervations ſur cette place, & ſur le comté dont elle eſt capitale. *Suppl.* II. 679. *a.*

DALIE, (*Géogr.*) province de Suede. Deſcription de ce pays. *Suppl.* II. 679. *a.*

DALILA, (*Hiſt. ſacr.*) vallée de la Paleſtine où elle demeuroit. *Suppl.* IV. 811. *b.* *Voyez* SAMSON.

DALLER *germanique*, (*Comm.*) monnoie d'argent. Daller de Hollande. Daller oriental: on ſe plaint aux échelles du levant de cette monnoie; elle eſt même ſouvent refuſée. IV. 613. *b.* Daller S. Gal. *Voyez* THALER.

DALMATES, (*Géogr. anc.*) peuples originaires de l'Illyrie. Conquêtes de ces peuples par leſquelles ils s'étendirent juſqu'à la mer adriatique. Origine du nom *Dalmates*. Divers événemens de leur hiſtoire. *Dalmatie*, état actuel de ce pays. IV. 614. *a.*

DALMATIE, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 679. *b.*

Dalmatie, nobleſſe de terre ferme dans ce pays. XI. 179. *b.*

DALMATIQUE, (*Hiſt. eccl.*) ornement des diacres & ſous-diacres quand ils aſſiſtent le prêtre. Quels autres perſonnages en ont été revêtus. Diverſes obſervations ſur l'uſage qu'on a fait de cet ornement. Ancienne chaſuble en uſage dans l'égliſe. Cet ornement conſidéré comme ſymbole des ſuperfluités de cette vie. Origine du nom *dalmatique*. IV. 614. *a.* Voyez *Habits ſacrés*.

DALOT, (*Marine*) piece de bois placée aux côtés du vaiſſeau. Son uſage. Dimenſions des dalots du pont d'en bas d'un vaiſſeau de cinquante canons. IV. 614. *a.* Des dalots du pont d'en haut. Dalots, tuyaux qu'on met dans un brûlot. *Ibid. b.*

DAM, *dommage*, *perte* : différence entre ces mots. IV. 614. *b.*

DAMAS. (*Manuf. en ſoie.*) Définition qu'en donne le dictionnaire de Savari : obſervations ſur cette définition. Largeur des damas de Lyon. Quatre ſortes de damas. Nombre des portées qu'il doit avoir. IV. 614. *b.* Armures des ſatins à cinq liſſes. Liſſes de rabat. Quelle doit être la diſtribution des fils. Armure du damas ordinaire, tant pour le ſatin que pour le rabat. Le damas n'a point d'envers. Ordre qu'on doit ſuivre en paſſant le liage. *Ibid.* 615. *a.* Armure d'un damas ordinaire broché ſeulement. Maniere dont le courſe complet de cette étoffe doit être conduit, lorſqu'elle eſt travaillée à cinq marches de ſatin & à cinq de liage. Différentes combinaiſons des mouvemens de cette manœuvre. Armure d'un damas liſeré, ou rebordé & broché. *Ibid. b.* Obſervations ſur les damas : toutes les manufactures de damas qui ſont en Europe ne ſe fabriquent pas de même. *Ibid.* 616. *a.* Réglement du premier octobre 1737 ſur les damas, comparé au réglement du 8 avril 1724 pour la manufacture de Turin. Damas des Génois : damas de Lyon. Comparaiſon du travail des uns & des autres. *Ibid. b.* Autres ſortes de damas : damas caffart. *Ibid.* 617. *a.* Celui de la Chine ou des Indes. Celui d'Abbeville. Celui de Caux. Celui de Hollande. *Ibid. b.*

Damas : de la fabrication de cette étoffe : différence des damas de Lyon & de Gênes. XV. 287. *b. &c.* Modele d'un métier d'etoffe fabriquant ſeul un damas à fleurs. 302. *a.* Damas à l'imitation de ceux de Gênes. XVI. 492. *b.*

Damas, ſabres de ce nom. IV. 617. *b.*

DAMAS, (*Géogr.*) fleuve qui traverſe cette ville. XII. 494. *a.* Bibliotheque de Damas. II. 233. *b.* Royaume de Damas. XIV. 420. *b.* Raiſins de Damas. XIII. 769. *a.* 770. *a.* Le ſiege de Damas, tragédie angloiſe. XVII. 621. *a.*

DAMASCENE, (*Jean*) ſa doctrine & ſa maniere d'enſeigner. VIII. 520. *a.*

DAMASE I, pape. VII. 1007. *b.* Remarques ſur le catalogue des pontifes Romains, attribué à ce pape. XV. 246. *b.*

DAMASQUINER, art d'enjoliver le fer ou l'acier. Origine de ce mot. Les anciens ſe ſont beaucoup appliqués à ce travail. Ornement de damaſquinure. Anneaux antiques travaillés de cette maniere. Divers ouvrages damaſquinés en France. En quoi conſiſte ce travail; maniere de damaſquiner. IV. 617. *b.* *Voyez* les planches du Ciſeleur & Damaſquineur dans le III. vol.

DAMASSÉ, *tiſſu*. XVI. 354. *a. b.*

DAMATER. Obſervations ſur cet article de l'encyclopédie. *Suppl.* II. 679. *b.*

DAMBACH en Alſace : ſon acierie. I. 103. *b.*

DAMBÉE. (*Géogr.*) *Voyez* BARCENA.

DAME, (*Hiſt. mod.*) titre autrefois fort diſtingué. Nos rois ne le donnoient qu'aux femmes de chevaliers; celles des écuyers étoient ſimplement nommées *mademoiſelles*. IV. 618. *a.*

DAME *du palais*, (*Hiſt. de France*) titre d'office chez la reine avec penſion. François I introduiſit les femmes à la cour. Pourquoi Catherine de Médicis y introduiſit les filles d'honneur. Aventure qui donna lieu enſuite à l'établiſſement des douze dames du palais. IV. 618. *b.*

Dame d'honneur. VIII. 291. *a.*

Dame, (*notre-*) égliſe de Paris. Plan du pavé du ſanctuaire, & d'une partie du chœur de cette égliſe. X. 79. *a.*

Dame (*notre-*) du chardon, ordre militaire. XI. 254. *a.*

DAME, (*Archit.*) deux choſes différentes qui portent ce nom. IV. 618. *b.*

DAME ou *demoiſelle*, (*Fortific.*) IV. 618. *b.*

DAME *jeanne*, (*Marine*) groſſe bouteille de verre. IV. 618. *b.*

DAME *lopre*, (*Marine*) petit bâtiment de Hollande. Sa deſcription. Son uſage. IV. 618. *b.*

DAME, (*groſſes Forges*) piece qui ferme la porte du creuſet, *&c.* IV. 618. *b.*

DAME, (*Jeu*) IV. 618. *b.*

DAMES, (*Jeu de*) deux ſortes de jeux de ce nom. Deſcription du jeu de dames françoiſes. Deſcription du jeu de dames Polonoiſes. IV. 619. *a.*

DAMES *eſclaves de la vertu*, (*l'ordre des*) ſon inſtitution. Marque de cette chevalerie. *Suppl.* II. 679. *b.*

Dames réunies pour honorer la croix, (*l'ordre des*) ſon inſtitution. Marque de l'ordre. *Voyez* vol. II. des pl. blaſon. pl. 24.

DAMIANISTE, (*Hiſt. eccl.*) nom de ſecte, en quoi conſiſtoit la doctrine des Damianiſtes. IV. 619. *b.*

Damianiſtes, religieuſes de ſainte Claire. III. 500. *a.*

DAMIEN, (*Pierre*) cardinal. XIII. 831. *a.*

DAMIER, (*Jeu*) deſcription des damiers françois & polonois. IV. 619. *b.*

Damier, autrefois dit *tablier*. XV. 810. *a.* IX vol. de pl. Tabletier, pl. 2.

Damier, oiſeau aquatique de l'Amérique méridionale : ſa deſcription. XVII. 768. *b.*

DAMIETTE, *voyez* PÉLUSE : terrible uſage que les Turcs firent du feu grégeois au ſiege de cette ville. VI. 646. *b.* Diſtance à laquelle la mer s'en eſt éloignée. XVI. 164. *b.*

DAMNATION, (*Théol.*) peine éternelle de l'enfer. Ce dogme étant révélé dans l'écriture, on ne doit plus s'embarraſſer ſur ce ſujet dans une ſuite de raiſonnemens captieux, *&c.* IV. 619. *b.* Ce qu'on doit plutôt conſidérer pour affermir ſa foi ſur ce point & exciter ſa crainte. *Ibid.* 620. *a.*

DAMOISEAU, *damoiſel*, *damoiſelle*. (*Hiſt. mod.*) Diverſes révolutions que ce terme a ſouffertes. C'étoit anciennement un nom d'eſpérance, & qui marquoit quelque ſorte de grandeur & de ſeigneurie. Dans l'onzieme & douzieme ſiecles, ce titre étoit propre aux enfans des rois & des grands princes. Dans la ſuite ce nom fut donné aux perſonnes nobles des deux ſexes. Étym. du mot *damoiſel* ou *damoiſeau*. Nobles encore appellés damoiſeau dans le Béarn. Les fils des rois de Danemarck & ceux de Suede ont porté ce titre. Ces noms ne ſont plus d'uſage aujourd'hui.

Demoiſelle, uſtenſile qu'on met dans le lit pour chauffer les piés d'un vieillard. IV. 620. *a.*

DAMOPHILE & *Gorgaſus*, peintres célebres de la Grece, XII. 258. *b.* & ſculpteurs. XIV. 819. *a.*

DAMOPHON, ſculpteur ancien. XIV. 819. *a.*

DAN, (*Hiſt. ſacr.*) cinquieme fils de Jacob. Signification de ſon nom. Sa nombreuſe poſtérité. Bénédiction qu'il reçut de ſon pere. Obſervation ſur la tribu de Dan. Ville du même nom. *Suppl.* II. 680. *a.*

DAN, (*Géogr. ſacr.*) ville de la tribu de Nephtali. La même dont il eſt parlé dans l'article précédent. Différens noms qu'elle a reçus. *Suppl.* II. 680. *a.*

DAN, (*Hiſt. de Danem.*) précis du regne de trois rois de Danemarck qui ont eu ce nom. *Suppl.* II. 680. *a.*

DANAÉ, (*Myth.*) fille d'Acriſius, roi d'Argos. Aventures de cette princeſſe. *Suppl.* II. 680. *b.* Voyez *Suppl.* II. 552. *a.*

DANAÏDES, (*Mythol.*) ce qu'en raconte la fable. On les appelle quelquefois *Bélides*. IV. 620. *b.*

Danaïdes, lieu où elles égorgerent leurs maris. IX. 397. *a.* Tonneau des Danaïdes. XVI. 410. *b.*

DANAUS, (*Hiſt. anc.*) roi d'Argos. *Suppl.* I. 552. *a.*

DANCHET. (*Antoine*) Obſervation ſur ce poëte & ſes ouvrages. XIV. 296. *a.* Ses entrées comiques. II. 45. *b.*

D'ANCOURT, (*Florentin Carton ſieur*) Obſervation ſur ſes comédies. *Suppl.* III. 502. *a.*

DANDA. (*Géogr.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 680. *b.*

DANDAMIS gymnoſophiſte : langage qu'il tint à Onéſicrite. VIII. 675. *a.*

DANEBROG, ou *Danenbrug*, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie en Danemarck. Événement qui donna lieu à ſon inſtitution en 1219. Cet ordre renouvellé en 1671. Marques qui diſtinguent les chevaliers de cet ordre. Titres qu'il faut poſſéder pour y être admis. IV. 620. *b.*

DANE-GELT, (*Hiſt. mod.*) premiere taxe fonciere établie en Angleterre. Signification de ce mot. Origine de cette taxe. Elle fut établie par Edouard, & Guillaume I la renouvella. Services & ſubſides que les rois Saxons recevoient de de leurs ſujets avant que cette taxe eût lieu. IV. 621. *a.* *Voyez* DANOIS IMPOT, & TAXE des TERRES.

DANEMARCK, obſervations géographiques & politiques ſur ce royaume. IV. 621. *a.*

Danemarck, origine du nom de ce royaume. *Suppl.* II. 680. *b.* Armes du roi, *voyez* planche 15 du blaſon, vol. II. Chancelier de Danemarck. III. 93. *a.* Droit de Danemarck. V. 124. *a*, *b.* *Voyez* DANOIS.

DANGALA, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 680. *b.*

Dangala, ville de Nubie : principales denrées de ſon pays. XI. 276. *b.*

DANGE, mine d'alun appellée mine du Dange, près de Liége. I. 309. *b.*

DANGER, péril, riſque : différence entre ces mots. IV. 621. *a.* *Voyez* PÉRIL.

Danger, cérémonie qui ſe pratiquoit à Rome dans les grands dangers. III. 884. *b.*

DANGER, (*Juriſpr.*) en matiere d'eaux & forêts, ſignifie dîme ou dixieme. Divers éclairciſſemens ſur ce droit. IV. 621. *a.* Son ancienneté. En quoi il conſiſte. Pourquoi l'on joint les termes de *tiers & danger*. Comment l'ordonnance de 1669

s'explique ſur ce qui concerne le droit de danger. Auteurs à conſulter. *Ibid. b. Voyez* TIERS & DANGER.

Danger, fief de, VI. 702. *a.*

DANGER, (*Médec.*) Comment le médecin juge du danger d'une maladie. IV. 622. *a.*

DANGERS, (*Marine.*) rochers ou bancs de ſable cachés ſous l'eau ou à fleur d'eau. *Voyez* ÉCUEIL. Comment on fait connoître ceux qui ſe trouvent à l'entrée d'un port ou d'une riviere. Dangers civils ou de la ſeigneurie, ou riſques de terre. IV. 622. *a.*

DANGEREUX *ſergent.* XV. 89. *b.* 92. *b.*

DANIEL. (*Prophéties de*) Qui étoit Daniel. Lieu & tems où il prophétiſa. IV. 622. *a.* On ne traite ici de ſon livre qu'autant qu'on a conteſté la canonicité de quelques-unes de ſes parties. Quelle portion des écrits de Daniel a toujours été reconnue des juifs & des chrétiens. Autre portion dont la canonicité a été conteſtée. Du tems de ſaint Jérôme les Juifs étoient partagés ſur cette derniere partie. Quels ſont les endroits de ce prophete écrits en hébreu; quels ſont ceux qu'il a écrits en chaldéen, & ceux qui ont été écrits en grec. Quel a été le traducteur grec de tout l'ouvrage. Comment Porphyre a cru éluder l'autorité des prophéties de Daniel, dont la clarté l'embarraſſoit. Réfutation du ſentiment de Porphyre. La plupart des rabbins le retranchent du nombre des prophetes. IV. 622. *b.*

Daniel, obſervations ſur ce prophete. I. 31. *b.* XV. 709. *a. b.* Sur ſa prédiction du tems du meſſie. XIII. 464. *a.* XIV. 935. *b.* XVI. 772. *b.* Il explique deux ſonges de Nabuchodonoſor. *Suppl.* IV. 3. *a.* 4. *a.* Pourquoi il n'y a point de targum ſur le livre de Daniel. XV. 912. *a.* La verſion du livre de Daniel par Théodotion, préférée à celle des ſeptante. XVII. 166. *b.* Ouvrage de Newton ſur les prophéties de Daniel. 635. *a.* Obſervations ſur ch. II. ℣. 5. 12. & ch. IV. ℣. 7. 8. XV. 357. *b.*

Daniel, (*Gabriel*) obſervations ſur ſon hiſtoire. XIV. 394. *a. b.*

DANNIWARTACH, (*Hiſt. nat.*) arbriſſeau des Indes. Uſage qu'en font les Indiens. IV. 622. *b.*

DANOIS, *Impôt*, (*Hiſt. mod.*) taxe annuelle impoſée anciennement ſur les Anglois. Deſtination de cette taxe. Hiſtoire de cet impôt. Pourquoi les biens de l'égliſe ne le payoient pas. IV. 623. *a. Voyez* DANE-GELT.

Danois, obſervations ſur les Danois. VIII. 346. *a.* Loi des Danois. V. 119. *b.* Hiſtoire de la compagnie des Indes orientales en Danemarck. 665. *a, b. &c.* Hiſtoire de l'établiſſement de la loi royale en Danemarck. Pouvoir qu'elle donne au roi: ſes principaux articles. IX. 669. *a. b.* Revenu que le Danemarck tire des vaiſſeaux qui paſſent par le détroit du Sund. XV. 659. *a.* De la prononciation de la langue danoiſe. XIII. 458. *b.*

DANS, *en:* différence entre ces mots. IV. 623. *a. Voyez* EN.

DANSE, (*Art & Hiſt.*) origine de la danſe. La voix & le geſte ne ſont pas plus naturels à l'homme que le chant & la danſe. Les hommes chanterent d'abord les louanges & les bienfaits de Dieu, & ils danſerent en les chantant pour exprimer leur reſpect & leur gratitude. IV. 623. *a.*

Danſe. Son utilité. V. 312. *a.* Cauſe du plaiſir qu'elle nous donne. VII. 765. *b.* Une des cauſes de ce plaiſir, dans le rythme qui la regle. *Suppl.* IV. 646. *a.* Raiſon de l'introduction de la muſique dans la danſe. X. 905. *b.* Elle a ſes accens. *Suppl.* I. 107. *b.* Son expreſſion. *Suppl.* II. 922. *a.* Caractere des airs de danſe de chaque nation. *Suppl.* III. 982. *b.* De l'uſage du maſque dans cet exercice. VII. 652. *a.* Danſes des Egyptiens: Danſes des Grecs: II. 43. *a, b.* des Athéniens. XI. 958. *a.* Des Hiſtrions d'Etrurie. VIII. 231. *a.* La danſe & le chant partagés entre deux acteurs ſur le théatre des anciens. IV. 686. *b.* Obſervations ſur les danſes des anciens & des orientaux. 687. *a.* De la danſe théatrale. *Suppl.* IV. 156. *a.* 161. *b.* 162. *a.* Obſervations ſur la danſe, & ſur celle des ballets figurés. 232. *a.* Depuis l'invention de l'opéra par Quinault, la danſe figurée & la danſe ſimple reprirent la place qu'elles avoient occupée chez les Grecs & chez les Romains: introduction des danſeurs ſur le théatre de l'opéra. II. 45. *a.* IV. 350. *a.* Murmures élevés dans les commencemens ſur la danſe moderne du théatre. V. 728. *b.* Diverſes obſervations ſur les danſes aſſociées à l'opéra. XII. 833. *b.* Danſe qu'on exécute dans les divertiſſemens d'un acte d'opéra. V. 730. *b.* Obſervations ſur le projet d'aſſocier la parole avec la danſe pantomime. *Suppl.* IV. 232. *a. b.* Sur le projet de ſubſtituer ſur la ſcene de l'opéra la danſe pantomime aux ballets figurés. *Ibid. b.* Des mouvemens de la danſe. III. 367. *b.* 368. *a. b.* 369. *a* Différentes ſortes de pas. *Ibid.* & XII. 110. *b.* Poſitions des piés. XIII. 161. *b.* Art d'écrire la danſe, *voyez* CHORÉGRAPHIE, où vous trouverez des détails ſur l'art de la danſe. Muſe qui préſidoit à la danſe. XVI. 162. *b.* Sur la danſe, *voyez* BALLET.

Danſe ſacrée, pratiquée par les anciens Juifs. Celles que les Égyptiens, les Grecs & les Romains pratiquoient en l'honneur de leurs dieux. Celles des chrétiens dans les premiers tems de l'égliſe. Chant & danſe des Iſraëlites après le paſſage de la mer Rouge. Danſe des filles de Silo, celles des Lévites, celles de David en accompagnant l'arche. Dans preſque tous les pſeaumes on trouve des traces de la danſe ſacrée des Juifs. Une partie des temples de Jéruſalem, de Samarie, d'Alexandrie, étoit deſtinée au chant & à la danſe pour les fêtes ſolemnelles. IV. 623. *b.* La danſe ſacrée paſſa des Juifs chez les autres peuples. Danſes des Égyptiens: celle des Iſraëlites au tour du veau d'or au déſert, en fut une imitation, par où l'on peut juger de l'antiquité des ſuperſtitions égyptiennes. Les Grecs durent aux Égyptiens preſque toutes leurs premieres notions. Inſtitution de la danſe & du culte des dieux, par Orphée qui avoit parcouru l'Égypte. Numa, auteur des cérémonies & des danſes ſacrées chez les Romains. Les dieux que Rome adopta dans la ſuite, eurent des autels & des danſes. Les Gaulois, les Eſpagnols, les Allemands, les Anglois, eurent des danſes ſacrées, les prêtres furent danſeurs par état. *Ibid.* 624. *a.* Danſes des premiers chrétiens. Terrein élevé dans les égliſes, auquel on donna le nom de chœur, où le ſacerdoce formoit des danſes ſacrées. Étym. du nom *præſules* donné aux évêques anciennement. La fête des agapes avoit ſes danſes comme les autres fêtes. But de l'établiſſement des agapes; cette fête abolie au concile de Carthage en 397. Abus introduits dans la danſe de l'égliſe. Danſes baladoires & celle des brandons anathématiſées. Cependant les PP. de l'égliſe parloient toujours avec vénération de la danſe ſacrée. *Ibid. b.* Quoique la danſe ſacrée ait été ſucceſſivement retranchée des cérémonies de l'égliſe, elle en fait encore partie dans quelques pays catholiques. Exemples: danſes établies dans la religion de Mahomet. L'uſage de la danſe introduit dans les fêtes des particuliers, & pour manifeſter en toute circonſtance l'allégreſſe publique. *Ibid.* 625. *a.*

Danſe angélique. I. 460. *a.*

Danſe armée, la plus ancienne des danſes profanes. Comment elle s'exécutoit. Inventeur de cette danſe. La jeuneſſe grecque s'y exerçoit pendant le ſiege de Troye. Caractere & utilité de cette danſe. IV. 625. *a.*

Danſe aſtronomique. Les Egyptiens l'inventerent; elle paſſa aux Grecs. Platon & Lucien en parlent comme d'une invention divine. IV. 625. *b.*

Danſe aſtronomique en uſage à Lacédémone. VIII. 310. *b.*

Danſes bacchiques. Le plaiſir & la joie furent les ſeules armes de Bacchus dans ſes conquêtes. Trois eſpeces de danſes bacchiques. Noms qu'on leur donnoit. IV. 625. *b.*

Danſe baladoire. II. 24. *a.* Danſe des brandons. II. 397. *a.*

Danſes champêtres, inventées par le dieu Pan. IV. 625. *b.*

Danſe des Curetes & des Corybantes. IV. 625. *b.*

Danſe des chevaux. II. 46. *a.* Ancienne danſe appellée *canarie.* 587. *a.* Danſe appellée *chacone.* III. 4. *b.* Danſe des Grecs nommée *cordace.* IV. 201. *a.* Danſe dite *courante.* IV. 376. *b.* Danſe des Grecs nommée *cycinnis.* IV. 586. *a.* Autre dite *cyclopée.* 592. *a.*

Danſe des anciens appellée *dactyle.* IV. 610. *a.*

Danſe des Grecs appellée *emmelie.* V. 570. *a.* Danſes d'Arcadie dites *endymaties.* 650. *b.*

Danſes des feſtins. Bacchus les inſtitua à ſon retour en Egypte. Autres ſentimens ſur l'inventeur de ces danſes, qui ſont comme l'origine des bals en regle. IV. 625. *b.*

Danſe des funérailles. Celle qu'on pratiquoit aux funérailles des rois d'Athenes. IV. 625. *a.* Les funérailles des particuliers formées ſur le même modele étoient à proportion de la dignité des morts & de la vanité des ſurvivans. *Ibid.* 626. *a.*

Danſe de la grue qu'inventa Théſée. II. 43. *a.* VII. 971. *b. Suppl.* III. 274. *b.* Danſe des Lacédémoniens dite *gymnopédie.* VII. 1021. *a, b.*

Danſe hyporchematique chez les Grecs. VIII. 412. *a.*

Danſe italique. VIII. 934. *b.*

Danſe des Lacédémoniens. Celle à laquelle les jeunes gens devoient s'exercer dès l'âge de ſept ans ſur le ton phrygien: la gymnopédice: *voyez* ce mot. La danſe de l'innocence: les vieillards avoient des danſes en l'honneur de Saturne: eſpece de branle qu'on nommoit *hormus.* IV. 626. *a.*

Danſe des Lapithes. IV. 626. *b.*

Danſe de l'archimime dans les funérailles des Romains. Un homme inſtruit en l'art de contrefaire l'air, la démarche, les manieres des autres hommes, précédoit le cercueil, couvert des habits du défunt & d'un maſque qui retraçoit tous ſes traits. Eloge ou ſatyre qu'il en faiſoit par ſes mouvemens & ſes geſtes. Utilité de cette danſe. IV. 626. *b.*

Danſes laſcives. C'eſt aux bacchanales qu'elles durent leur origine. Les Grecs en firent leurs délices, & les Romains les adopterent avec une ſorte de fureur. IV. 626. *b.*

Danſe de l'hymen. C'eſt une des danſes qui étoient gravées ſur le bouclier d'Achille. Il ne faut pas la confondre avec les danſes nuptiales. IV. 627. *a.*

Danſe des mataſſins ou *bouffons.* Elle a été fort en uſage ſur nos anciens théatres. IV. 627. *a.*

Danſe memphitique. IV. 627. *a.*

Danſes des Mexicains: *voyez* MEXICAIN.

Danſes militaires. Pourquoi l'invention en fut attribuée à Caſtor

Caſtor & à Pollux. Elles furent ſur-tout en uſage à Lacédémone. IV. 627. *a.*

Danſe, eſpece de contre-marche dans la tactique des Grecs. *Suppl.* II. 575. *b.*

Danſes des Negres d'Amérique. II. 560. *a.* XV. 874. *b.*

Danſe nuptiale. La licence de cet exercice fut pouſſée ſi loin ſous Tibere, que le ſénat chaſſa de Rome tous les danſeurs. Ce remede ne ſervit qu'à rendre cet exercice plus piquant & l'abus plus général. Domitien bannit du ſénat ceux qui s'étoient avilis juſqu'à exécuter en public ces ſortes de danſes. IV. 627. *a.*

Danſe pyrrhique. IV. 627. *a.*

Danſes pantomimes. XI. 827. *b. &c.* Danſe pyrrhique. XIII. 607. *a*, *b.* Danſe eſpagnole appellée pavane. XII. 192. *b.*

Danſe du premier jour de mai, qui étoit en uſage à Rome & dans toute l'Italie. IV. 627. *a.* Origine de ce proverbe : *on ne me prend point ſans verd.* Cette danſe ayant dégénéré en licence, Tibere l'abolit. Cependant elle ſe renouvella & ſe répandit dans l'Europe. Origine de ces arbres qu'on plante le premier de mai. Pluſieurs penſent que c'eſt de la danſe du premier de mai que dériverent les danſes baladoires, qui furent ſi ſévérement condamnées. *Ibid. b.*

Danſes des Saliens, inſtituées par Numa. IV. 627. *b.*

Danſes que les Grecs appelloient ſtrophes & antiſtrophes. II. 43. *b.* Danſe ſphériſtique des anciens. II. 39. *b.*

Danſe théatrale. Les Grecs unirent la danſe à la tragédie & à la comédie. Nouveau genre créé à Rome, du tems d'Auguſte par Pilade & Bayle. IV. 627. *b.* Ces deux hommes ne furent point remplacés, & leur art ſe perdit tout-à-fait ſous Trajan. La danſe reparut en Italie avec les arts dans le quinzieme ſiecle. Epoque de la naiſſance des grands ballets. *Ibid.* 628. *a.*

Danſe des Bacchantes appellée *thyiaſe.* XVI. 308. *a.* Danſe dite *tordion.* 422. *b.*

Danſe de S. Weit, ſelon les Allemands, ou *de S. Guy*, ſelon les François, (*Médecin.*) eſpece de maladie convulſive. Divers auteurs qui en ont parlé. Ils ne conviennent pas tous des accidens qui l'accompagnent. Deſcription de cette maladie par Cheyne. IV. 628. *a.* Pourquoi elle a été appellée danſe de S. Weit. Elle n'eſt pas une ſimple convulſion, mais elle eſt compliquée comme une diſpoſition à la paralyſie. Cauſes de ce mal prochaines & éloignées. *Ibid. b.* Traitement de cette maladie à la maniere de Cheyne. *Ibid.* 629. *a.*

DANSEUR, DANSEUSE. Etat actuel de la danſe de l'opéra de Paris. Danſeurs figurans. IV. 629. *a.* *Voyez* ce dernier mot.

DANSEUR, (*Maître de danſe*) Statuts de la communauté des maîtres de danſe. Etat & police de cette communauté. IV. 629. *a.*

Danſeur de corde. Quelques-uns prétendent que cet art a été inventé peu de tems après les jeux corniques, où les Grecs danſoient ſur des outres de cuir, & qui furent inſtitués en l'honneur de Bacchus 1345 ans avant Jeſus-Chriſt. Les Grecs firent de cet art un exercice très-périlleux. Divers noms qu'on donnoit aux danſeurs de corde chez les Grecs. Cinq figures de ces danſeurs données par Mercurial. IV. 629. *b.* Danſeurs de corde chez les Romains. Médaille qui prouve qu'ils ont fait un des principaux ornemens de Rome. Le plaiſir que peut donner le ſpectacle des danſeurs de corde eſt l'effet de l'attrait de l'émotion qui nous fait courir par inſtinct après les objets capables d'exciter nos paſſions, quoique ces objets faſſent ſur nous des impreſſions fâcheuſes. Cauſe de l'attrait des jeux de hazard, & de tout ce qui excite en nous des ſenſations vives. Ouvrage à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 630. *a.*

Danſeur de corde : voyez *Funambule.* Pourquoi ces danſeurs ont la facilité de plier leur corps en pluſieurs manieres. V. 803. *a.* De l'équilibre dans leurs mouvemens. 879. *b.* Danſeurs de corde chez les Romains. I. 114. *a.* XIII. 259. *a*, *b.* XIV. 769. *a.*

Danſeurs chez les Romains : *voyez* MIMES.

DANS-*le-ſens de la bande* ou *en bande.* (*Blaſ.*) *Suppl.* II. 680. *b.*

Dans-le-ſens de la barre ; ſignification de ces expreſſions. *Suppl.* II. 680. *b.*

DANTA ; (*Zoolog.*) le plus grand des quadrupedes de l'Amérique méridionale. Sa deſcription. Lieux où il ſe trouve. Divers noms que pluſieurs nations lui donnent dans leur langue. Cette deſcription eſt de M. de la Condamine. IV. 630. *a.* Ce qu'en ont dit d'autres voyageurs. *Ibid. b.*

DANTE, (*Alighieri*) pere de la poéſie italienne. IV. 877. *a.* Son banniſſement par le pape. *Suppl.* III. 225. *b.* Son tombeau. *Suppl.* IV. 578. *a.*

DANTE, (*Pierre-Vincent*) XII. 392. *a.*

DANTE, (*Ignace*) XII. 392. *a.*

DANTE, (*Vincent*) ſculpteur. XII. 392. *a.* XIV. 830. *a.*

DANTE, (*Jean-Baptiſte*) XII. 392. *a.*

DANTZICK. (*Géogr.*) Siege de cette ville par Battori, roi de Pologne. *Suppl.* I. 833. *a.*

DANUBE. (*Géogr. mod.*) Héſiode eſt le premier qui en a parlé. Pourquoi les rois de Perſe mettoient de l'eau de ce fleuve & du Nil dans Gaza. Cours du Danube. Vers de Regnier Deſmarais ſur le cours de ce fleuve. Ouvrage du comte de Marſigly ſur le Danube : éloge de cet ouvrage. IV. 630. *b.*

Danube. Obſervations ſur ce fleuve. *Suppl.* III. 671. *b.* Rivieres qui le forment ; leur nombre. VI. 868. *b.* *Suppl.* III. 671. *b.* De la rapidité de ſon cours. VI. 871. *a.* Il gele aiſément. *Suppl.* III. 671. *b.* Ses cataractes. *Ibid.* Paſſage périlleux du Danube nommé *Grein. Ibid.* 262. *b.* Pont de Trajan ſur le Danube. XIII. 26. *a.* 72. *a.* *Suppl.* III. 651. *b.* Pont militaire jetté ſur ce fleuve par M. de Guille. *Suppl.* II. 842. *b.*

DAPHNÉ, (*Myth.*) fille du fleuve Pénée. Variations des mythologues ſur ſa métamorphoſe. *Suppl.* II. 681. *a.*

DAPHNÉ, (*Botan.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ſes eſpeces & variétés. *Suppl.* II. 681. *a.* Lieux où elles ſe trouvent ; leur deſcription, culture, qualités & uſage. *Ibid. b.* Voyez *Thymelée*, *Garou*, *Lauréole.*

DAPHNÉPHORE, jeune homme qui figuroit dans les daphnéphories *ou* fêtes d'Apollon. IV. 630. *b.*

DAPHNIS, lieu de la naiſſance de ce berger célebre. VIII. 157. *b.*

DAPHNOMANCIE, (*Divinat.*) divination par le moyen du laurier. Comment on la pratiquoit. IV. 631. *a.*

DAPIFER, (*Hiſt. mod.*) grand-maître de la maiſon de l'empereur. Etymologie de ce mot. L'empereur de Conſtantinople conféra ce titre au czar de Ruſſie, comme marque de faveur. Cet office inſtitué en France par Charlemagne : les rois d'Angleterre ſe faiſoient honneur de le poſſéder dans la maiſon des rois de France. Cette charge appellée en françois *ſénéchal*, fut remplacée par celle de grand-maître de la maiſon du roi. Ce qu'étoit cette dignité en Angleterre. Dignité du même nom en Allemagne. Divers noms que les auteurs ont donnés à la charge de *dapifer.* IV. 631. *a.*

Dapifer. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARBY, province d'Angleterre : deſcription d'une caverne qui s'y trouve. II. 785. *a*, *b.*

D'ARC. (*Jeanne*) *Voyez* PUCELLE D'ORLÉANS.

DARCET. Son ouvrage ſur les effets du feu ſur les pierres précieuſes. *Suppl.* II. 711. *b.*

DARD. Différence entre le dard & le javelot. VIII. 62. *a.* 471. *a.* Eſpece de dard appellé *phalarique.* VI. 387. *b.* XII. 484. *a.* Velites armés de dards. XVI. 879. *b.* Dards de la milice Turque. *Suppl.* III. 206. *b.*

DARDANARIUS, uſurier, celui qui fait monopole de denrées. Etymologie de ce mot. Divers noms qu'on a donnés à ces gens, qui ont toujours été en horreur. IV. 631. *b.*

DARDANELLES, (*Canal ou détroit des*) Origine de ce nom. Deſcription de ce détroit. IV. 631. *b.*

DARDANELLES, (*Détroit des*) autrefois Helleſpont. VIII. 107. *a.* Courant des eaux de la mer obſervé à ce détroit. X. 361. *b.*

DARDANELLES. (*Châteaux des*) Mahomet II. les fit bâtir. Leur diſtance de Conſtantinople & leur importance. Deux autres châteaux des Dardanelles, bâtis en 1659. IV. 631. *b.* Facilité qu'auroit une armée à forcer ce paſſage. *Ibid.* 632. *a.*

DARDANUS, (*Myth.*) fils de Jupiter & d'Electre. Abrégé de l'hiſtoire de ſa vie. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARET, (*Jean*) bénédictin. *Suppl.* III. 840. *a.*

DARIEN, *Iſthme de* (*Géogr.*) Blafards qu'on y remarque. *Suppl.* I. 345. *a.*

DARIQUE, (*Litt.*) piece d'or frappée au nom de Darius Médus. D'où fut tiré l'or employé à ces fameuſes pieces. Elles ont été préférées à toutes les monnoies de l'Aſie. Poids & valeur de cette monnoie. IV. 632. *a.* Sous quels noms il en eſt parlé dans l'écriture & dans le talmud. Autres dariques frappées dans la ſuite. Demi-dariques. Erreurs des auteurs ſur cette monnoie. Comment elle étoit marquée. Bon mot d'Agéſilas ſur l'uſage que le roi de Perſe en faiſoit contre lui. *Ibid. b.*

DARIUS, *fils d'Hiſtape.* Aventure qui lui fit deſirer d'avoir des Péoniens dans ſes états. XI. 743. *b.* Protection qu'il accorda à Zoroaſtre. XII. 421. *a*, *b.* Inſcription qu'il fit graver en l'honneur d'un fleuve. XVI. 1. *a.* Ses entrepriſes ſur la Grece. VII. 913. *a.*

DARIUS *Codoman*, dernier roi de Perſe. Affaires de Darius & d'Alexandre. *Suppl.* I. 267. *a*, *b.* 268. *b.* — 270. *a.*

DARKING, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Surrey. Salubrité de ſon air. Fertilité de ſon terrein. Son commerce. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARLINGTON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans l'évêché de Durham. Cavernes fameuſes près de ce lieu. Fondations dans cette ville. Ses foires & marchés. *Suppl.* II. 684. *a.*

DARTOS. (*Anatom.*) Deſcription que la plupart des anatomiſtes donnent de cette membrane, dont le ſcrotum eſt revêtu intérieurement. Ils en font un muſcle cutané ; mais d'autres prétendent que le dartos n'eſt formé que par la membrane cellulaire du ſcrotum. Ce qui a pu induire les premiers en erreur. IV. 632. *b.*

DARTRE, (*Médecin.*) Noms grec & latin de cette maladie. Dartres diſcretes. Dartres confluentes. Dartre miliaire. Dartre rongeante. Cauſes de ces différentes eſpeces de dartres. IV. 633. *a.* Celles qui ſe manifeſtent ſur le viſage par quelques puſtules ſimples ont beſoin du ſecours de l'art. Difficulté de guérir la ſeconde eſpece de dartre : divers remedes indiqués. Traitement des dartres miliaires. De la curation de la dartre rongeante. *Ibid. b.*

Dartre. Il parut à Rome, ſous le regne de Claude, une dartre lépreuſe. X. 343. *a*, *b.* Pommade propre à guérir les dartres, rubis & autres difformités de la peau. II. 502. *b.* Dartre des paupieres. XII. 207. *a.* XVI. 506. *b.* Dartre nommée *ſerpigo.* XV. 113. *b.* Dartres de la veſſie. XVII. 207. *b.*

DARTRE, (*Maréch.*) ſorte d'ulcere auquel les chevaux ſont ſujets. IV. 633. *b.* Voyez *Suppl.* III. 412. *a.*

DARZ, (*Géogr.*) preſqu'île de la mer Baltique. Villages & métairies qu'elle contient. *Suppl.* II. 684. *a.*

DASSIER, (*Jean & Jacques-Antoine*) pere & fils, graveurs. VII. 867. *b.*

DATAIRE, (*Juriſp.*) le premier officier de la daterie de Rome. Cardinal prodataire. Pouvoirs & fonctions de la charge de dataire. Sous-dataire; quel eſt cet office, quelles en ſont les fonctions. IV. 634. *a.*

Dataire ou *Reviſeur per obitum*, officier de la daterie, dépendant du dataire général. Fonctions de ſa charge. IV. 634. *b.*

Dataire ou *Reviſeur des matrimoniales*, autre officier dépendant du dataire général. Fonctions de ſa charge. Traité à conſulter ſur les dataires en général. IV. 634. *b.*

DATE. (*Chronol.*) Diſſertation indiquée ſur les dates des anciennes chartes & chroniques, & ſur les difficultés auxquelles ces dates peuvent donner occaſion. Une des ſources de ces difficultés. IV. 634. *b.*

Date. Eloge de l'ouvrage intitulé *l'art de vérifier les dates.* III. 392. *a.* Obſervations ſur cet ouvrage. *Suppl.* III. 244. *a.* Son auteur. *Suppl.* IV. 218. *b.* Calendrier perpétuel qu'il renferme. II. 555. *a.* D'où viennent les difficultés de fixer les dates des chartres & chroniques. III. 220. *b.* De l'examen des dates dans les anciens actes. IV. 1023. *a.*

DATE. (*Juriſp.*) Actes dans leſquels elle eſt néceſſaire. Actes dans leſquels elle n'eſt qu'utile. Néceſſité de la date dans les teſtamens olographes. Dates exigées dans des actes faits par des officiers publics. IV. 634. *b.* Il ſeroit à propos de marquer dans tous les actes l'heure à laquelle ils ont été faits. Il ſeroit plus à propos de mettre la date à la fin qu'au commencement de l'acte; il conviendroit au moins de la répéter. Les actes authentiques ont une date certaine, à la différence des actes ſous ſeing privé. *Ibid.* 635. *a.*

Date en matiere bénéficiale. Ces dates ſont de deux ſortes; les dates en abrégé ou les peties dates, & celles qui s'appoſent au bas des bulles ou des ſignatures. Privileges des François en cour de Rome, par rapport aux petites dates. Pourquoi on uſe de ces petites dates. Pourquoi ceux qui requierent un bénéfice retiennent ordinairement pluſieurs dates à différens jours. Autres obſervations ſur ces dates. IV. 635. *a.* Officier pour les petites dates, ou préfet des dates. Fonction de ſon ſubſtitut. Comment on s'aſſure qu'un impétrant n'a point retenu date du vivant du bénéficier. On ne retient point date quand le S. Siege eſt vacant. Abus qui s'étoit introduit à cet égard. Edit donné par Henri II, en 1558, pour remédier à cet abus. *Ibid. b.* Regle de chancellerie que fit Urbain III en 1634, pour faire ceſſer totalement cet abus. Louis XIV ordonna en 1646 qu'elle ſeroit reçue & obſervée dans le royaume. *Ibid.* 636. *a.*

Date. Maniere de dater de la chancellerie romaine. VIII. 496. *a.* En quel tems les papes commencerent à dater leurs actes par l'année de l'indiction : différentes manieres de dater qu'emploie la cour de Rome dans une même expédition : grandes & petites dates. VIII. 674. *b.* Proviſion ſur dates retenues ou petites dates : ſur date courante. XIII. 525. *b.* Rétention prématurée des dates. IV. 397. *b.* Edit des petites dates. V. 394. *b.* VI. 291. *a.*

DATERIE, (*Juriſp.*) office & juriſdiction des officiers de la daterie. Quels ſont les officiers dont elle eſt compoſée. Du ſtyle de la daterie. Les uſages de la daterie ſont fort modernes. Privileges des François dans la daterie. Les dates de France ne peuvent être étendues après l'année expirée. Regiſtres de la daterie. IV. 636. *a.* Extraits des regiſtres. Ce que ſignifie cette réponſe des officiers de la daterie; *nihil fuit expeditum per dictum tempus. Ibid. b.*

Daterie. Pourquoi l'on prend ſouvent la voie de la daterie pour certaines expéditions, plutôt que celle du conſiſtoire. IV. 48. *a.*

DATIF, (*Gramm.*) le datif eſt communément le cas de l'attribution & de la deſtination; cependant il marque non ſeulement l'utilité, mais auſſi le dommage. Les latins ſe ſont ſouvent ſervi du datif au lieu de l'ablatif avec la prépoſition *à.* IV. 636. *b.* Comment nous ſuppléons au défaut du datif dans notre langue. Autres exemples du datif en latin. Le régime des mots ſe tire du tour d'imagination ſous lequel le mot eſt conſidéré; enſuite l'uſage & l'analogie de chaque langue deſtinent des ſignes particuliers pour chacun de ces tours. Exemples. Ces différens tours d'imagination ne ſe conſervent pas toujours les mêmes de génération en génération. Les enfans s'en écartent inſenſiblement. Exemples. Pourquoi les verbes *ſuccurrere*, *favere*, *ſtudere*, *nubere*, régiſſent la datif. *Ibid.* 637. *a.* On examine ici s'il y a des occaſions où le datif grec doive être appellé ablatif, comme le prétend la méthode de P. R. *Ibid. b.* Origine de l'ablatif chez les Latins. Suite de l'examen de la queſtion précédente & des raiſons pour leſquelles l'auteur ſe détermine contre l'avis de P. R. *Ibid.* 638. *b.* Il eſt arrivé en latin ſeulement que l'uſage a affecté aux propoſitions *à*, *de*, *ex*, *pro*, &c. une teminaiſon particuliere du nom, enſorte que cette terminaiſon ne paroît qu'après quelqu'une de ces prépoſitions exprimées ou ſous-entendues : c'eſt cette terminaiſon qui eſt appellée *ablatif.* Or dans les déclinaiſons grecques, il n'y a point de terminaiſon excluſivement affectée à certaines prépoſitions; d'où il ſuit que les noms grecs ont une terminaiſon de moins que les noms latins, & qu'ils n'ont point d'ablatif. Les Grecs ont deſtiné trois cas pour déterminer les prépoſitions. Les Latins n'en ont conſacré que deux à cet uſage. *Ibid.* 639. *a.* La langue arménienne a juſqu'à dix cas. Ces terminaiſons pourroient être encore en plus grand nombre; mais il n'a pas été poſſible que chaque vue particuliere de l'eſprit fût exprimée par une terminaiſon particuliere & unique. Conſéquences tirées de cette obſervation; 1°. les différentes dénominations des terminaiſons des noms grecs ou latins ont été données à ces terminaiſons à cauſe de quelqu'un de leurs uſages, mais non excluſivement. 2°. P. R. ſe trompe, en diſant que les expreſſions des différentes vues de l'eſprit peuvent être réduites à ſix en toutes les langues. *Ibid. b.* Dans les verbes hébreux, il y a trois genres à obſerver comme dans les noms. Ne ſeroit-il pas déraiſonnable d'imaginer une ſorte d'analogie, pour trouver quelque choſe de pareil dans les verbes des autres langues? Il en eſt de même lorſqu'on croit voir un ablatif en grec, parce que le latin en a un. Autres raiſons qui montrent que le génitif grec ne ſauroit être conſidéré comme un ablatif, *Ibid.* 640. *a.* & que par conſéquent on doit tenir le même langage à l'égard du datif. *Ibid. b* Pourquoi nos grammairiens ſe ſont accoutumés à attribuer des cas aux noms de la langue françoiſe. En chaque langue particuliere les différentes vues de l'eſprit ſont diſtinguées de la maniere qu'il plaît à l'uſage de chaque langue de les déſigner. Exemples tirés du françois, de l'eſpagnol & enſuite du latin, dont les cas retiennent conſtamment les dénominations qui leur ont été données de quelque maniere qu'ils ſoient conſtruits. Ce qui montre qu'il en doit être de même en grec. *Ibid.* 641. *a.* La raiſon tirée de l'analogie que la langue grecque doit avoir avec la latine, eſt tout-à-fait frivole. Chaque langue a ſa maniere particuliere, qu'il ne faut point tranſporter de l'une à l'autre. Il n'eſt permis de raiſonner par analogie en matiere grammaticale, qu'autant qu'il ne s'agit que de la même langue; comme lorſqu'on voudroit prouver, par exemple, que la ſeconde déclinaiſon de la langue latine doit avoir ſix cas, quoiqu'elle n'ait que cinq terminaiſons, parce que la troiſieme en a ſix, *&c. Ibid. b.* L'auteur examine, ſi l'on peut conclure de ce que Cicéron a aſſocié un datif avec une prépoſition latine qui régit l'ablatif, que les datifs grecs peuvent être conſidérés quelquefois comme des ablatifs. La ſuppoſition faite par P. R. que la langue grecque primitive a eu un ablatif, eſt ſans fondement. Paſſage de Périzonius. P. R. oppoſé à P. R. lui-même. *Ibid.* 642. *a.*

Datif. Uſage de ce cas. II. 734. *b.*

DATIF, (*Juriſpr.*) en France toutes les tutelles & curatelles ſont datives, *&c.* IV. 642. *b.*

DATION, (*Juriſpr.*) acte par lequel on donne quelque choſe. Différence entre dation & donation. Dation en paiement. Elle produit les mêmes droits ſeigneuriaux qu'une vente, du moins quand elle eſt faite entre étrangers. L'abandonnement de biens qu'un débiteur fait à ſes créanciers, ne fait cependant pas ouverture aux droits ſeigneuriaux, *&c.* Si on donne à la femme, en paiement de ſes remplois, des propres du mari, c'eſt une vente dont elle doit les droits ſeigneuriaux, *&c.* Le propre du mari donné aux enfans, *&c.* ne fait point ouverture aux droits ſeigneuriaux, *&c.* Dation *ad medium plantum.* Dation du tuteur & curateur. IV. 642. *b.*

DATISME, (*Littérat.*) maniere de parler ennuyeuſe, dans laquelle on entaſſe pluſieurs ſynonymes pour exprimer une même choſe. Origine du mot datiſme. Ce qu'en dit Ariſtophane dans ſa comédie *de la paix.* IV. 642. *b.*

DATTE, (*Botan.*) fruit du palmier-dattier. Détails tirés de Kempfer. Deſcription de ce fruit. Trois ſortes de dattes diſtinguées ſelon leurs trois degrés de maturité. De la récolte de ces fruits. Comment on acheve enſuite de les ſécher pour les conſerver facilement. Uſage qu'on en fait après en avoir tiré le ſuc au preſſoir. Comment on conſerve les

dattes qu'on ne preſſe point. Divers noms qu'on donne à ces fruits en différentes langues. IV. 643. *a.* Comment les dattes de Syrie & d'Egypte ont été préparées. Le ſyrop qu'on tire de ce fruit, tient lieu de beurre, de ſauce & d'aſſaiſonnement. Diverſes manieres de tirer ce ſyrop. Nourriture que fourniſſent les dattes. Vin qu'on en tire. Eſprit qu'on en diſtille. Vertus médicinales de ce fruit. *Ibid. b.* Préparations diverſes où on l'a fait entrer fort inutilement. Uſage qu'on en doit faire. Comment on doit choiſir les meilleures dattes. *Ibid.* 644. *a.*

Dattes fameuſes de la vallée de Jéricho. XI. 135. *a.* Electuaire fait de dattes. IV. 945. *a.*

DATTIER-PALMIER. XI. 795. *a*, *b.* — 798. *a.* Fécondation du dattier femelle. *Suppl.* IV. 223. *a.*

DAVANTAGE, *plus*, (*Synon.*) XII. 803. *a.*

DAUCUS *de Candie*, (*Pharm.*) compoſitions officinales où entre la ſemence du *daucus*. Maladies pour leſquelles on la recommande. *Daucus vulgaris*. IV. 644. *a.*

DAUDERY, fou de l'empereur Théophile. Anecdote à ſon ſujet. VII. 42. *a.*

DAVENANT, (*Charles*) ſon arithmétique politique. I. 679. *b.*

DAVID, (*Hiſt. ſacr.*) ſecond roi des Hébreux. David & Saül. *Suppl.* IV. 747. *b.* De ſa femme Michol. *Suppl.* III. 928. *a.* Théraphim qu'elle mit dans le lit de David. XVI. 265. *a.* David & Nabal. *Suppl.* IV. 1. *b.* David irrité contre Nabal, eſt appaiſé par Abigaïl. *Suppl.* I. 28. *a.* Affaires entre David & Achis. *Suppl.* I. 145. *b.* Son amitié pour Abner. 29. *b.* Sa danſe en accompagnant l'arche. IV. 623. *b.* Supplice qu'il fit ſouffrir aux Ammonites pris en guerre. XV. 676. *a*, *b.* Sa conduite généreuſe envers Méphiboſeth. *Suppl.* III. 939. *b.* David ſéduit Bethſabé, femme d'Uri, cauſe la mort de celui-ci, & épouſe ſa veuve. *Suppl.* I. 885. *b.* David & Nathan. *Suppl.* IV. 18. *b.* Son crime & ſa repentance. XV. 221. *a.* Révolte d'Abſalom. *Suppl.* I. 61. *a*, *b.* Conſeiller de David qui ſe joignit contre lui avec Abſalom. 145. *b.* Service qu'il reçut de Chuſaï durant cette révolte. *Suppl.* II. 426. *a.* David & Semeï. *Suppl.* IV. 768. *a*, *b.* Douze départemens de gardes établis par ce roi. XVI. 774. *a.* La muſique introduite par lui dans le culte. IX. 596. *b.* Ses pſeaumes. XIII. 538. *a*, *b.* Comment s'eſt accomplie la promeſſe faite à David, que ſon regne ſeroit éternel. *Suppl.* III. 547. *b.*

DAVID *de Delft*, (*George*) *Suppl.* III. 3. *b.* Secte dont il fut le chef. VI. 390. *b.*

DAVIDIQUES, hérétiques, ſectateurs de David George, natif de Gand, qui parut en 1525. Ses principales erreurs. IV. 644. *a.* Principaux événemens de ſa vie. Reſtes ſubſiſtans de cette ſecte. *Ibid. b.*

DAVIER, *inſtrument de Chirurg.* pour l'extraction des dents. Sa deſcription. Maniere de s'en ſervir. Autres eſpeces de daviers. IV. 644. *b.*

DAVIS, *détroit de*, (*Géogr.*) relations des voyageurs ſur les ſauvages qui habitent les environs de ce détroit. IV. 645. *a.*

Davis. Ses habitans. VIII. 347. *a.* Leurs canots. II. 621. *a.* Pêche de la baleine vers ce détroit. 35. *a.*

DAVITI, (*Pierre*) XVI. 489. *b.*

DAUL, (*Inſtrum. milit. des Turcs*) *voyez pl. II. Art milit. Armes & autr. mach. milit. des Turcs. Suppl.* Caiſſe militaire que les tambours portent à cheval. *Suppl.* II. 684. *a.* Son uſage. *Ibid. b.*

DAULIES, (*Mythol.*) erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 684. *b.*

DAUN, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 856. *a*, *b.*

DAUPHIN, (*Ichtyolog.*) poiſſon cétacée. Divers noms qu'on lui donne. Deſcription de ce poiſſon. IV. 645. *a.* Maniere dont le mâle & la femelle s'accouplent. Terme de la portée des femelles. Leurs ſoins pour leurs petits. Durée de la vie des dauphins. Comment ils dorment. Ils peuvent vivre plus long-tems hors de l'eau que dedans. Diverſes autres obſervations ſur ces animaux. Récits fabuleux qu'on a faits ſur les dauphins. *Ibid. b.*

DAUPHIN, (*Aſtron.*) conſtellation. IV. 645. *b. Voyez Suppl.* II. 568. *b.*

DAUPHIN, (*Hiſt. anc.*) arme offenſive ou machine de guerre chez les anciens, peut-être la même que celle qui eſt appellée *corbeau*. Dans quelle occaſion les hiſtoriens en ont parlé. IV. 645. *b.*

Dauphin, ornement des cirques anciens. IV. 646. *a.*

DAUPHIN, figure ſymbolique. XIII. 715. *a.* XV. 733. *b.*

DAUPHIN, (*Hiſt. mod.*) prince qui poſſédoit la province viennoiſe. Divers ſentimens ſur l'origine de ce nom. Guigne, premier dauphin, au milieu du douzieme ſiecle. Diverſes maiſons où la principauté du dauphiné a été portée. Humbert II donna enfin cette principauté à Charles, petit-fils de Philippe de Valois, en 1349. Il y a eu vingt-trois dauphins depuis cette époque, *&c.* IV. 646. *a.*

Dauphin. Conſeil du dauphin de Viennois. IV. 5. *a.* Du dauphin de France. Obſervation ſur le titre qu'on lui donne. I. 305. *a.* Chancelier du dauphin. III. 93. *a.* Couronne du dauphin. IV. 394. *a.*

DAUPHIN, (*Blaſon*) IV. 646. *a.*

Dauphin, meuble d'armoiries. Manieres de le repréſenter. Dauphin allumé, corré, peautré, pâmé. *Suppl.* II. 684. *b.*

Dauphin pâmé. *Suppl.* IV. 228. *b.* Queue de dauphin peautrée. 264. *b.*

DAUPHIN, (*Artific.*) IV. 646. *a. Voyez* GENOUILLERE.

DAUPHINÉ. Deſcription & diviſion géographique de ce pays. Ses productions. IV. 646. *b.*

Dauphiné. Etats du Dauphiné. VI. 29. *b.* Merveilles de ce pays. X. 392. *b.* 393. *a.* Ses mines de fer, I. 106. *b.* & d'argent. 638. *a.* De la culture & de la fertilité des terres du haut-Dauphiné. *Suppl.* II. 186. *b.* Plaine remarquable du Dauphiné, appellée *Pierrelatte*, voyez ce mot. Parlement du Dauphiné. XII. 56. *a*, *b.* &c. Sa chancellerie. III. 114. *b.* Notaires du Dauphiné. XI. 243. *a.* Protonotaire. XIII. 507. Dauphiné d'Auvergne. XVII. 411. *a.*

DAUPHINS, (*Littér.*) commentateurs ſur les anciens auteurs latins, *&c.* On en compte trente-neuf. Leur énumération par ordre alphabétique. IV. 646. *b.*

DAUSQUEIUS, (*Claude*) chanoine. Ouvrage qu'il a publié. XI. 469. *a.*

DAUTHIAU, horloger. Cadrature d'équation qu'il a conſtruite. V. 859. *b.*

DAVUS. Origine de ce nom employé dans les comédies latines. VII. 653. *b.*

D E

DE, *du*, *des*, (*Gramm.*) obſervations ſur ces articles. I. 723. *a*, *b.* 724. *a*, *b.* 727. *a.* *De*, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a.*

De, (*Lang. lat.*) obſervation ſur l'uſage de cette prépoſition latine. I. 723. *b.* 724. *b.*

DÉ, *jeu de*, (*Littér.*) antiquité de ſon origine. Forme des dés antiques. Le jeu le plus ordinaire étoit à trois dés. Deſcription des deux principales manieres dont les anciens jouoient aux dés. IV. 647. *a.* Ce que ſignifie ce que dit Epicharme, que dans le mariage, comme dans le jeu de dés, on amene quelquefois trois ſix & quelquefois trois as. Principe des anciens, que les malheureux méritoient des peines, par là même qu'ils étoient malheureux. Ce que dit Ovide ſur la maniere de jouer aux dés. Ce jeu, ſource de déſordres autrefois à Rome. Pourquoi les hommes goûtent des jeux de cette eſpece. Le mot *jet de dé*, vient du vieux gaulois *jus de dé*, qui ſignifioit *jugement de Dieu. Ibid. b.*

DÉ, *jeu de*, (*Antiq.*) dés & cornets en ivoire, trouvés à Herculanum. Tableau ſingulier repréſentant Enée & Anchiſe fuyant de Troie, trouvé dans ce même lieu. Dés à coudre qu'on y a auſſi découverts. Conjecture ſur l'origine des dés trouvés en grande quantité près de Zurzach & de Bade en Suiſſe. *Suppl.* II. 684. *b.*

Dé à douze faces. 563. *b.* Dé dont on a rendu une face plus peſante que les autres : comment cela ſe fait par art & naturellement. III. 202. *b.* Eſpece de dé appellé *tarot*. XV. 915. *b.* Dés des anciens, appellés *teſſeres*. XVI. 188. *a.* Cornet dont les anciens ſe ſervoient au jeu de dés. IV. 253. *b.* Dés qui ſe trouvent près de la ville de Bade en Suiſſe. XVI. 188. *a.* Différence entre le jeu de dés & le jeu des oſſelets chez les anciens. XI. 686. *a.* Du jeu de dés des anciens Grecs & Romains. XV. 860. *b.*

DÉ, divination par les dés. I. 778. *a.* II. 67. *a*, *b.* III. 530. *b.* Divination par les dés à la fontaine d'Apon. XII. 240. *a.* Oracles par les dés. XV. 376. *b.*

DÉ, (*Anal. des haſards*) recherches ſur les combinaiſons poſſibles avec deux dés, & ſur le nombre qu'il eſt le plus avantageux de parier qu'on amenera. IV. 647. *b.*

Dé. Problêmes à réſoudre ſur les jeux de dés. VIII. 886. *a.* Pari entre deux joueurs. XI. 942. *b.* Rafle des dés. XIII. 755. *b.*

DÉ, (*Archit.*) différens uſages de ce mot. IV. 648. *a.*

DÉ des ouvrieres & des tailleurs. Deux ſortes de dés. Où ſe font les meilleurs. A qui en appartient le négoce. IV. 648. *a.*

Dé à emboutir. IV. 648. *b.*

DEA, particule uſitée dans l'ancien françois. XII. 102. *b.*

DEAL, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Kent. Son commerce. *Suppl.* II. 685. *a.*

DEBARDER, (*Econ. ruſtiq.*) débarder du bois. En quel tems les bois doivent être débardés. IV. 649. *a.*

DÉBARQUEMENT, (*Marine*) les propriétaires ſont obligés de faire enlever à leurs frais, dans l'eſpace de trois jours, les marchandiſes débarquées. IV. 649. *a.*

DÉBAT, (*Juriſp.*) débats de compte. Débat de tenure. IV. 649. *a.*

DÉBAT, *conteſtation*, *diſpute*, *altercation*, (*Synon.*) IV. 112. *a.*

DÉBAUCHE, principe d'athéiſme. I. 799. *a.* Femmes

livrées à la débauche. IV. 400. *b.* Débauche crapuleuſe. 435. *b.* Lieux publics de débauche ſupprimés par Henri VIII. à Londres. XVII. 625. *b.* Déeſſe de la débauche. IV. 317. *b.* *Voyez* DISSOLUTION.

DEBENTUR, (*Juriſp.*) terme qui étoit uſité à la chambre des comptes. IV. 649. *b.*

DÉBILITÉ, (*Phyſiol.*) affoibliſſement dans les fibres, les vaiſſeaux, & autres parties organiques. C'eſt de l'action des vaiſſeaux dont un viſcere eſt compoſé, que dépend l'action du viſcere entier..... Ainſi les poumons qui pechent par foibleſſe, ne peuvent pas travailler ſuffiſamment le chyle pour le convertir en ſang, *&c.* Diverſes maladies que peut produire la débilité en général. IV. 649. *b.* Cauſes de la débilité. La débilité eſt un vice dominant qu'il importe donc de bien obſerver dans les maladies. On ne doit ſur-tout point ſe hâter de produire des changemens dans l'état de débilité. Principaux remedes qu'on peut employer contre la débilité. *Ibid.* 650. *a.* *Voyez* FOIBLESSE.

DÉBILITÉ, (*Maladie*) foibleſſe du corps, ſymptôme de maladie, & ſur-tout de fievre : impuiſſance d'exercer les mouvemens muſculaires qui dépendent de la volonté. On diſtingue la débilité des douleurs qui empêchent les mouvemens. On la diſtingue de la paralyſie. La cauſe de la débilité conſiſte dans les obſtacles que trouve le fluide nerveux à ſe diſtribuer par la détermination de la volonté dans les nerfs. IV. 650. *a.* Cauſes de ces empêchemens. 1°. Le défaut des fluides dans les vaiſſeaux en général, à la ſuite de quelque grande évacuation. 2°. L'imméabilité des fluides & l'obſtruction des conduits. 3°. La corruption des nerfs, ſur-tout vers leur origine, dans le cerveau ; ce qui eſt ſouvent la cauſe d'une grande foibleſſe dans les hommes pléthoriques ; on les guérit ordinairement par une ſaignée. 4°. La foibleſſe du cœur. 5°. Elle eſt auſſi quelquefois occaſionnée par une eſpece de matiere vénéneuſe qui ſe ramaſſe, comme on croit le ſentir, autour du cœur, c'eſt-à-dire, dans l'épigaſtre. Vomiſſement ſalutaire en ce cas. Certains poiſons produiſent ainſi un grand accablement. *Ibid. b.* Moyens de connoître dans les cas particuliers à laquelle des cinq cauſes qu'on vient d'indiquer, la débilité doit être attribuée. De la curation de cet état de foibleſſe. Précautions & ménagemens avec leſquels il faut employer les cordiaux. *Ibid.* 651. *a.* La foibleſſe dans les fievres eſt très-difficile à guérir. *Ibid. b.*

Débilité des enfans : ſes différentes cauſes. V. 659. *a. b.*

DÉBIT, (*Muſiq.*) maniere rapide de rendre un rôle de chant. La lenteur eſt un des grands défauts du chant françois. Cauſes de l'ennui que donne une trop grande quantité de récitatif. Le débit diminue la langueur du chant ; mais il faut prendre ſoin d'y mettre beaucoup de variété. Obſervations ſur mademoiſelle Lemaure. IV. 651. *b.* *Voyez* DÉBITER.

Débit, terme de teneur de livres. IV. 651. *b.*

DÉBIT, (*Comm.*) débit des marchandiſes. IV. 651. *b.*

DÉBIT *du bois*, (*Econom. ruſtiq.*) art de connoître ſa deſtination & de le couper & façonner en conſéquence. Diverſes inſtructions ſur ce ſujet. IV. 651. *b.*

DÉBITANT, (*Comm.*) terme en uſage dans l'exploitation de la ferme du tabac. Ceux qui font en détail le débit du tabac. On leur fait une remiſe de quelques onces. On ne peut être débitant ſans permiſſion du fermier, *&c.* IV. 652. *a.*

DÉBITER, (*Muſiq.*) le débit eſt contraire à la lenteur. La ſcene d'opéra languit ſi elle n'eſt pas débitée. Défauts qu'il faut éviter dans le débit. Faux & mauvais débit d'une actrice déſignée par l'auteur. Il eſt facile & dangereux de s'accoutumer aux défauts d'une actrice ou d'un acteur. IV. 652. *a.*

Débiter, diverſes ſignifications de ce mot. IV. 652. *b.*

DÉBITEUR, (*Juriſpr.*) Comment il eſt nommé dans les loix romaines. Modération envers le débiteur recommandée dans l'écriture. Ce précepte mal pratiqué chez les Juifs. Cruelle ſévérité de la loi des douze tables à l'égard des débiteurs. IV. 652. *b.* Cette loi réformée par le tribun Petilius, & entiérement abolie par Dioclétien. Ce qu'avoit fait Jules Céſar en faveur des débiteurs malheureux. Il ne reſta plus contre le débiteur que la contrainte par corps, & ſa ſeule reſſource fut de faire ceſſion. En quels cas la contrainte par corps avoit lieu : diſpoſition de la loi à cet égard. Servitude des débiteurs inſolvables chez les Gaulois. Le débiteur ne peut en France être obligé par corps que dans certains cas. Différences entre le droit romain & le droit françois ſur cette matiere. Diverſes manieres par leſquelles le débiteur peut ſe libérer. IV. 652. *a.* Suite des diſpoſitions des loix de France ſur les débiteurs. *Ibid. b.*

Débiteur, déconfiture, inſolvabilité du débiteur. IV. 700. *a.* Droit des anciens chez les Romains ſur les débiteurs inſolvables : ſort de ces débiteurs. IX. 676. *a.* XI. 125. *b.* 126. *a.* XVII. 548. *b.* 549. *a.* Répit de cinq ans que l'on accordoit en France à un débiteur qui étoit hors d'état de payer. XIII. 716. *a.* Répit qu'on donne aux débiteurs de bonne foi. XIV. 135. *b.* Commandement qui doit précéder une exécution ſur la perſonne ou les biens d'un débiteur. III. 687. *a.* Délégation d'un débiteur. IV. 781. *a.* Le débiteur demeure propriétaire des biens par lui abandonnés, juſqu'à la vente qui en eſt faite par les directeurs des créanciers. 1027. *b.* Diſcuſſion des biens du débiteur. 1035. *a. b.* Défenſes d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fête, & de prendre le débiteur dans ſa maiſon. 121. *a.* Co-débiteurs. III. 385. *b.* Tout comptable réputé débiteur. 779. *b.*

DEBITIS, (*Juriſp.*) ce qu'on appelloit autrefois lettres de *debitis*. En quels cas on les obtenoit. A qui appartenoit le pouvoir de les accorder. Appel des *debitis*. Ces lettres ne ſont point en uſage. Pieces à conſulter. IV. 653. *b.*

DEBORA, (*Hiſt. ſacr.*) de l'éloge qu'elle donne à Jahel ſur le meurtre qu'elle commit dans la perſonne de Sizera. *Suppl.* III. 498. *a.*

DÉBORDEMENT, *Voyez* INONDATION. Débordement périodique de certains fleuves. VI. 870. *a.* Débordemens propres à fertiliſer les terres. *Suppl.* IV. 420. *b.*

DEBOUQUER, terme de marine. XVII. 266. *b.*

DEBOUT, (*Phyſiol.*) *être debout*, *ſe tenir debout*. Où doit tomber la ligne du centre de gravité lorſqu'on eſt dans cette ſituation. IV. 654. *b.* Pour que l'homme ſe tienne debout, il faut que le corps ſoit dans une ſituation perpendiculaire à l'horizon, de la tête aux piés. Cette action eſt très-compliquée, *&c.* Laſſitude que fait éprouver cette ſituation forcée. On n'a pas encore exactement déterminé quelles ſont les puiſſances qui ſont miſes en œuvre pour tenir le corps dans la ſituation droite. Le corps humain ainſi ſuppoſé peut être comparé à un édifice ſoutenu par des colonnes. Les os des extrémités ſont non-ſeulement fonction de colonnes, mais encore de leviers. IV. 655. *a.* Extrait du traité des muſcles du célebre Winſlow, dans lequel on voit par quel méchaniſme l'homme ſe tient droit ſur ſes piés ou ſur un ſeul. *Ibid. b.* On peut ſe convaincre de l'action des muſcles dans la ſituation dont il s'agit par la dureté que l'on y ſent en les touchant. *Ibid.* 656. *a.* Pourquoi l'homme ne peut reſter droit ſur un ſeul talon, la pointe du pié étant élevée. Si toute la plante du pié porte à terre, il ſera encore difficile de ſe tenir debout dans cette attitude, appuyé ſur un pié. Mais ſi le corps porte ſur les deux plantes de piés, il ſe tient debout très-aiſément. L'état chancelant d'un homme debout ſur les deux plantes des piés peut être aiſément corrigé par l'action muſculaire, *&c.* Situation dans laquelle un homme ne peut ſe garantir de la chûte, à moins que le poids de ſon corps ne ſoit contrebalancé par des ſecours méchaniques. *Ibid. b.* Nous les employons par une ſorte d'habitude contractée dès l'enfance, ſans nous en appercevoir, avec une promptitude qui précede toute réflexion. Cette loi de nature qui tend à conſerver l'équilibre, s'obſerve dans la courſe, dans le trépignement, *&c.* Pourquoi l'on ne peut s'appliquer à un mur tout le long du corps ſans tomber. Ceux qui ſont aſſis ſur un ſiege, ne peuvent ſe lever, à moins qu'ils n'inclinent en avant la tête & la poitrine, *&c.* On ſe fatigue moins, quand on eſt obligé de ſe tenir debout, ſans quitter la même place, de ſe tenir tantôt ſur un pié, tantôt ſur l'autre, que de reſter toujours ſur les deux piés. On eſt plutôt las de ſe tenir debout ſans bouger, que de faire dans le même tems donné une douce promenade, *&c.* Pourquoi un homme aſſis croiſe alternativement ſes jambes. Ouvrage de Borelli à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 657. *a.*

Debout, action par laquelle l'homme couché met ſon corps debout. V. 903. *a.* Propriété par laquelle nous nous tenons debout & fermes. V. 802. *a. b.* XV. 483. *a.* XVI. 407. *b.* Accidens qui réſultent de la ſituation d'être debout trop long-tems. *Suppl.* II. 914. *b.*

Debout, divers uſages de ce mot en marine. IV. 657. *b.*

DEBOUT, (*Blaſon*) IV. 657. *b.*

DÉBOUTÉ, (*Juriſp.*) plaiſanterie d'un gentilhomme François ſur le mot *debotare*, qu'on employoit dans les jugemens qui ſe rendoient en latin : ce qui engagea François I, peu de tems après, à les faire rendre en françois. IV. 657. *b.*

Débouté de défenſe. *Débouté* fatal ; dernier débouté. IV. 657. *b.*

Débouté d'oppoſition ; premier, ſecond débouté. IV. 657. *b.*

DEBRECZÉN, (*Géogr.*) ville de la haute Hongrie. Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 685. *a.*

DÉBREDOUILLER, (*Jeu*) dans quel ſens il ſe dit au trictrac. IV. 657. *b.*

DÉBRIDER, terme de carriere. La pareſſe de débrider a quelquefois coûté cher aux ouvriers. IV. 658. *a.*

DÉBRIGUER *le fief*, (*Juriſp.*) terme uſité en Savoie. IV. 658. *a*

DÉBRIS, *décombres*, *ruines* : différence entre ces mots. IV. 658. *a.*

DÉBRIS, (*Marine*) en terme de marine on dit ordinairement *bris*.... Titre de l'ordonnance de 1681 à conſulter ſur les naufrages, bris & échouemens. IV. 658. *a.* *Voyez* NAUFRAGE.

DEBRUTISSEMENT, art de polir juſqu'à un certain point la ſurface d'un corps ſolide, & ſur-tout les glaces & miroirs. De quelle maniere on débrute & polit les glaces qui ont été jettées au moule. IV. 658. *a.*

DECADE,

DECADE, (*Littérat.*) mot employé pour désigner les dixaines de livres, dans lesquelles on a partagé l'histoire romaine de Tite-Live. Ce qui nous reste de cet ouvrage. Jugement de l'auteur sur la diversité du style qu'on remarque dans les décades de cet historien. Supériorité de Tacite & de Salluste sur Tite-Live. On a reproché à ce dernier d'être trop partial en faveur des Romains, & sa puérile crédulité à l'égard des prodiges. Mérite de cet auteur. IV. 658. *b.*

DÉCADENCE, *ruine* : différence entre ces mots. IV. 659. *a.*

Décadence des lettres, des arts, des sciences : *voyez* PROGRÈS.

DÉCAGONE, (*Géom.*) décagone régulier. Les côtés du décagone régulier sont égaux en grandeur & en puissance au plus grand segment d'un exagone inscrit dans le même cercle, & coupé en moyenne & extrême raison. IV. 659. *a.*

DÉCALOGUE, (*Théol.*) Etym. de ce mot. Le nombre des dix préceptes est certain, mais les commentateurs ne conviennent pas de leur distinction. IV. 659. *a.* Ces préceptes ont été conservés dans la loi évangélique, à l'exception de l'observation du sabbat. Commandement que les Samaritains ajoutent après le dixieme. Ce que disent les Talmudistes & Postel sur la maniere dont le décalogue étoit gravé sur les tables de pierre. Tous les préceptes de cette loi se peuvent déduire de la justice & de la bienveillance universelle. Principes sur lesquels sont fondés les commandemens de la premiere table. *Ibid. b.* Comment chacun de ces commandemens se déduit de la connoissance des perfections de Dieu, & de la nécessité de son empire pour le bien commun. Principes sur lesquels sont fondés les commandemens de la seconde table. Principaux chefs auxquels on peut réduire tout ce qui concerne le droit de propriété. 1°. Le droit que chacun a de conserver sa vie & ses membres en leur entier, pourvu qu'il ne commette rien de contraire à quelque utilité publique, qui soit plus considérable que la vie d'un seul homme. 2°. Chacun a besoin de quelque portion des choses extérieures & du service des autres, pour conserver sa vie & sa famille, *&c.* 3°. L'utilité publique exige que chacun soit à l'abri des paroles nuisibles ou illégitimes. Le bien de la société qui est le but du décalogue, exige encore qu'on soit disposé à servir les autres, *&c. Ibid.* 660. *a.* Reconnoissance prescrite dans le cinquieme précepte. On ne peut étendre plus loin l'idée de l'humanité. Pourquoi les hommes doivent rendre au créateur leur culte & leurs hommages. Sommaire de toute la loi. Le commentaire qu'on vient de donner du décalogue, est extrait du traité des loix naturelles du docteur Cumberland. On peut considérer les préceptes du décalogue comme les principaux chefs du droit civil du peuple Hébreu ; mais ces fondemens néanmoins renferment des loix qui sont naturellement imposées à tous les hommes. *Ibid. b.*

Décalogue, tables du. XV. 798. *b.*

DÉCAMÉRIDE, (*Musiq.*) exposé du système de M. Sauveur, sur le tempérament. IV. 661. *a.*

DÉCAMPER. (*Art milit.*) Il est dangereux de décamper devant l'ennemi. Ce qu'on doit observer lorsqu'on est obligé de le faire. Ce fut l'oubli de quelques-unes des attentions ici indiquées, qui fut cause de la bataille de Senef. Ce que dit là-dessus M. le Marquis de Feuquieres. IV. 661. *a.* M. le Maréchal de Puysegur attaque cette opinion, que toute armée qui se retire étant campée très proche d'une autre, est toujours en danger d'être attaquée avec désavantage dans sa retraite. *Ibid. b.*

Décamper, décampement des troupes romaines. X. 511. *b.* Instructions sur la maniere de faire cette marche lorsqu'on quitte son camp de jour, & à portée de l'ennemi. 86. *a.*

DECANAT. (*Jurisp. Hist.*) Dans un chapitre on dit, *doyenné.* A qui est conféré le titre de doyen dans les compagnies laïques. IV. 661. *b. Voyez DECANUS.*

DECANTER, (*Chymie*) *verser par inclination.* En quels cas la décantation est employée. Deux sortes de décantations. IV. 661. *b.* Le lavage des mines est une décantation continuelle. Ce qu'il faut observer dans le lavage de la chaux d'or départie par l'eau forte, & dans la décantation de la dissolution de l'argent de dessus cette chaux. *Ibid.* 662. *a.*

DECANUS, (*Hist. anc.*) officier chez les Romains. Signification de ce mot parmi nous. IV. 662. *a. Voyez* DECANAT & DOYEN.

DÉCAPITER, *voyez* DÉCOLLATION.

DECAPOLIS, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 685. *a.*

DECAPROTI, ou *decemprimi*, (*Hist. anc.*) officiers qui recueilloient les taxes. Etymol. de ce mot. Ils étoient obligés de payer pour les morts. Autre signification de ce mot. IV. 662. *a.*

DECASTYLE, (*Anc. Archit.*) temple decastyle de Jupiter Olympien. Etym. du mot. IV. 662. *b.*

DÉCELER, *découvrir*, *manifester*, *révéler* : différence entre ces mots. IV. 662. *b.*

DÉCEMBRE. (*Chron.*) Depuis 1564 ce mois est le dou-

zieme de l'année. Dans quel signe entre le soleil sur la fin de ce mois. IV. 662. *b.*

Décembre, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 123. *a.* Nom qui fut donné à ce mois pour flatter l'empereur Commode. I. 318. *b.* Travaux de laboureur en décembre. 187. *b.* Especes de saturnales qu'observoient quelques évêques sur la fin de ce mois. VI. 575. *b.*

DECEMPEDA, (*Hist. anc.*) mesure. Usage qu'on en faisoit. Passage d'Horace qui parle de cette mesure. IV. 662. *b.*

DÉCEMVIR, (*Hist. rom.*) Histoire du décemvirat. IV. 662. *b.* Le seul avantage qui revint à la république de l'administration des décemvirs, fut le corps de droit romain connu sous le nom de loix des douze tables. Vices de ces loix dont plusieurs démontroient le but des décemvirs, qui aspiroient à la tyrannie, vouloient renverser la liberté, & mettre la division entre les nobles & le peuple. *Ibid.* 663. *b.* Quelques-unes de ces loix ou cassées ou insensiblement tombées en désuétude. *Ibid.* 664. *a.*

Décemvir. Fonctions des décemvirs dans les jugemens particuliers des Romains. IX. 19. *a. b.* Décemvirs nommés par le peuple romain pour former un nouveau code de loix : voyez *Loix des douze tables.* 675. *b.* 676. *a.* Événement qui mit fin à leur autorité & à leur puissance. *Suppl.* II. 457. *a.*

DECEMVIRALES, *loix.* XV. 799. *a.*

DÉCENCE. (*Moral.*) La décence varie, *&c.* au lieu que les idées de vertu & d'honnêteté sont invariables & universelles. Exemple de décence dans la mort de Lucrece. IV. 664. *a.*

DÉCENCE, (*Rhét.*) accord de la contenance, des gestes & de la voix de l'orateur avec la nature de son discours, dans le genre tempéré. En quoi consiste cet accord. L'assurance est un des principaux moyens qui donne à l'orateur cette dignité décente, dont le pouvoir est si efficace sur l'esprit des auditeurs. *Suppl.* II. 685. *a.* L'orateur décent ne cherche point à se faire admirer : il veut que l'auditoire s'occupe de son discours & non de sa personne. *Ibid. b.*

DÉCENCE, (*Mor. & Belles-Lett.*) dans les paroles, *voyez* EUPHÉMISME. Tours honnêtes par lesquels on exprime des actions, qui, quoique légitimes, tiennent quelque chose de la corruption de la nature. XVI. 158. *a.* Décence dans les ouvrages de l'art. *Suppl.* II. 585. *a, b.* Dans le récit dramatique. *Suppl.* IV. 17. *a, b.* Sur la décence, *voyez* INDÉCENT.

DÉCENNA, ou *Décurie.* (*Hist. anc.*) C'étoit en Angleterre une compagnie de dix familles, &c. Le chef de ces compagnies s'appelloit *dixenier.* Ce qu'on entend en certains endroits par le nom de dixenier. Ils se sont conservés dans la police de Paris, & de plusieurs autres villes du royaume, &c. IV. 664. *a.*

DÉCENNALES, (*Hist.*) fête de la dixieme année du regne des empereurs. Vœux qu'on faisoit pendant cette fête. Depuis Antonin le pieux, ces fêtes sont gravées sur les médailles. IV. 664. *a.* On prétend que ces vœux furent substitués à ceux que le censeur faisoit pour le salut de l'état. Intention d'Auguste en établissant les décennales. *Ibid. b.*

Décennales du regne d'Auguste. XVII. 237. *a.* Assemblées décennales du clergé de France. IV. 676. *b.*

DÉCERNER un décret contre quelqu'un, &c. IV. 664. *b.*

DÉCÈS, *mort*, *trépas.* Différence entre ces mots. *Voyez* TRÉPAS, DÉCÈS, (*Jurispr.*) IV. 664. *b.*

Décès, droits que les ecclésiastiques s'arrogent en certains lieux, sous le nom de louable coutume, au decès de quelqu'un de leurs paroissiens. IV. 416. *b.*

DÉCHARGE, (*Jurisp.*) donner une décharge à quelqu'un d'un billet ou obligation. Obtenir sa décharge. IV. 664. *b.* Décharge de la contrainte par corps. Décharge d'un accusé : différence entre la décharge & le mis *hors de cour. Ibid.* 665. *a. Voyez* DESCHARGE.

DÉCHARGE, (*Archit.*) piece servant à déposer près d'un office, *&c.* les ustensiles qui ne sont pas d'un usage continuel. Décharge, autrement *bouge.* Décharge, arc de voûte placé au-dessus d'une plate-bande de porte ou de croisée : les anciens en avoient de deux sortes. Décharge, servitude qui oblige à souffrir la décharge des eaux d'un voisin. IV. 665. *a.*

DÉCHARGE, (*Hydraul.*) il y en a de deux sortes, celle du fond & celle de superficie. IV. 665. *a.*

DÉCHARGE *le petit hunier*, (*Marine*) IV. 665. *a.*

Décharge, terme de brasserie, de charpenterie, d'orfévrerie & de serrurerie. IV. 665. *a.*

DÉCHARGEOIR, (*Hydraul.*) son usage dans une écluse. IV. 665. *b.*

Déchargeoir, terme de tisserand. IV. 665. *b.*

DÉCHARGER, terme de marine & de commerce. Décharger la feuille d'un messager. Décharger son livre : de quelle maniere cette décharge doit se faire. IV. 665. *b.*

DÉCHARGER. (*Peinture*) Couleurs qui se déchargent. IV. 665. *b.*

DÉCHARGER, (*Jurispr.*) *voyez* DESCHARGER.

DÉCHARGEURS *de vins*, (*Arts & Mét.*) maîtres tonneliers de la ville de Paris. Transaction qui leur attribue exclu-

ſivement le droit de décharger & labourer les vins, cidres, *&c.* qui arrivent à Paris. IV. 665. *b.*

DÉCHAUSSOIR, inſtrument de chirurgie : deſcription & uſage. IV. 666. *a.*

DÉCHÉANCE, (*Juriſpr.*) excluſion. Ce qu'on entend par emporter la déchéance d'une action ou d'un droit. Déchéance du retrait. Déchéance de la demande. IV. 666. *a.*

DÉCHET, en termes de marine, de commerce, d'hydraulique, d'orfévrerie, de rubannerie. IV. 666. *b.*

DÉCHIFFRER. (*Analyſ. & Arts des combin.*) Art d'expliquer un chiffre, ou de deviner le ſens d'un diſcours écrit en caractere différent du caractere ordinaire. D'où peut venir cette dénomination. Scytale des Lacédémoniens : cette eſpece de chiffre ne devoit pas être fort difficile à deviner. IV. 666. *b.* On donne ici l'extrait raiſonné d'un petit ouvrage de M. S'graveſande ſur l'art de déchiffrer. *Ibid.* 667. *a. Voyez* STÉGANOGRAPHIE. *Ibid. b.* On peut rapporter à cet art la découverte des notes de Tyron, & celle des caracteres palmyréniens. *Ibid.* 668. *a. Voyez* NOTES DE TYRON & PALMYRE.

Déchiffrer les inſcriptions & les médailles défigurées. XVII. 490. *a.*

DÉCHIREMENT. (*Chirurg.*) Différence entre le déchirement & la ſolution de continuité faite par contuſion. Ce qu'il faut obſerver dans la cure. IV. 668. *a.*

DÉCHIRER, (*Hydraul.*) nappe d'eau déchirée. IV. 668. *a.*

DÉCIDER, *juger* : différence entre ces mots. IV. 668. *a.*

DECIMAL. (*Arithm.*) Arithmétique décimale, inventée par Regiomontanus. Ce qu'on entend par fractions décimales. Maniere de les écrire. Les fractions décroiſſent, ou croiſſent en raiſon ſou-décuple en leur mettant des zéros ſur la gauche. Les zéros qu'on met à la droite des décimales ne ſignifient rien. Maniere de réduire une fraction décimale quelconque à une fraction décimale dont le dénominateur ſoit 1000. On opere ſur ces fractions comme ſur les entiers : l'attention particuliere qu'elles demandent a rapport uniquement au point qui doit ſéparer les décimales des entiers. Maniere dont cela s'exécute. IV. 668. *b.* Comment on ajoute deux ou pluſieurs fractions décimales. Regle à ſuivre pour la ſouſtraction. Pour la diviſion. Lorſqu'il n'y a pas de nombre entier dans une fraction décimale, on met ordinairement un zéro avant le point. Principe ſur lequel eſt fondé tout le calcul des fractions décimales. *Ibid.* 669. *a.* Comment par le moyen des fractions décimales on approche auſſi près qu'on veut de la racine d'un nombre quelconque (*Voyez* APPROXIMATION.). On ne réduit pas toujours exactement une fraction quelconque en fraction décimale par la regle indiquée ci-deſſus : mais cette réduction eſt toujours utile en ce qu'on peut du moins approcher de la valeur auſſi près qu'on voudra. Arithmétique décimale. Il ſeroit très à ſouhaiter que toutes les diviſions, par exemple de la livre, du ſou, de la toiſe, du jour, de l'heure, *&c.* fuſſent de dix en dix. *Ibid. b.*

Décimal. Addition des décimales. I. 129. *b.* Arithmétique décimale. 674. *b.* Fractions decimales. VII. 265. *b.* Fractions décimales périodiques. *Suppl.* III. 110. *b.* 115. *b.*

DÉCIMAL. (*Juriſpr.*) Droit décimal : matiere décimale. IV. 670. *a.*

DÉCIMATEUR. (*Juriſpr.*) Différence entre le décimateur & le dixmeur. Gros décimateur : décimateur eccléſiaſtique, laïc. Charges auxquelles ſont tenus les gros décimateurs. IV. 670. *a.*

Décimateur. Charges impoſées aux décimateurs. IV. 1094. Des codécimateurs. III. 586. *a.* Des curés gros décimateurs. IV. 574. *b.* On doit avertir les décimateurs avant de commencer la récolte. IV. 1093. *b.* Sur les décimateurs, *voyez* DIXME. IV. 1090. *b.* — 1098. *a.*

DECIMATION, (*Hiſt. rom.*) auteurs à conſulter ſur ce ſujet. Pour quels crimes cette peine étoit infligée aux ſoldats. Comment s'exécutoit la décimation. On ſe tromperoit beaucoup de croire qu'il y ait dans un corps aucun crime qui puiſſe être regardé comme un crime égal dans chaque particulier qui compoſe ce corps. Il ſuit delà que les peines qui tomberoient ſur le corps doivent être très-douces & de courte durée. IV. 670. *a.* La décimation répondoit à cette maxime. *Ibid. b. Voyez* DÉCIMER.

DECIME, (*Hiſt. Juriſpr.*) ancien droit que nos rois levoient ſur tous leurs ſujets. Dans la ſuite le terme de décime eſt demeuré propre aux ſubventions que les eccléſiaſtiques paient au roi. Le mot *decima* a été appliqué d'abord à la dixme, & enſuite aux décimes. Premiere levée faite en France, qui a été qualifiée de *décime*, *dixme* ou *décime ſaladine*. Autres ſubventions levées dans la ſuite du dixieme, du cinquantieme, du centieme, également appellées *décimes*. Il y eut auſſi des doubles-décimes, & des demi-décimes. Enfin ce nom eſt demeuré à toutes les levées qui ſe font ſur le clergé. *Ibid. b.* Croiſades contre les hérétiques & les excommuniés qui donnerent lieu à de nouvelles décimes. Les papes en levoient auſſi pour leurs guerres, & les ſouverains qui en partageoient le profit permettoient qu'elles fuſſent levées dans leurs états. Affaires entre Boniface VIII & Philippe-le-bel, ſur une décime-centieme. Des décimes levées en France par les papes ; levée d'un demi-dixieme ordonnée par le concile de Baſle. *Ibid.* 671. *a.* Derniere décime papale qui a été levée en France. Des décimes royales. Les ſubventions fournies par le clergé en particulier furent quelquefois appellées *aides* & non pas décimes. Toutes les décimes & autres ſubventions des eccléſiaſtiques, ont toujours été levées de l'autorité du roi, & ſans attendre le conſentement du clergé, juſqu'au regne de Charles IX. Bulles que donnoient les papes pour approuver ces levées, à deſſein d'en obtenir une partie, *&c.* Il y eut pluſieurs occaſions où l'on en leva de la ſeule autorité du roi ſans l'intervention de ces bulles, & depuis plus de deux ſiecles il n'en a plus paru. *Ibid. b.* Hiſtoire des décimes levées en France dès le regne de Philippe-Auguſte. Quatre décimes levées ſous ce regne. Le regne de Louis VIII, n'offre qu'un ſeul exemple de levée faite ſur le clergé en 1226. Celles qui ont été faites ſous S. Louis : en moins de 20 ans, il tira du clergé treize décimes ou ſubventions. *Ibid.* 672. *a.* Sous Philippe le hardi, il y en eut deux différentes. Pendant le regne de Philippe-le-bel on compte au moins 21 décimes. Diverſes occaſions dans leſquelles elles furent levées : intervention des papes qui s'arrogeoient le droit de les accorder. Boniface VIII voulut de ſa part lever auſſi pour lui une décime, mais Philippe-le-bel s'y oppoſa. Suites de cette oppoſition : bulles données en 1296 & en 1297. Principaux articles renfermés dans cette derniere, dans laquelle, le pape reconnoît formellement, que l'uſage de demander au clergé des ſubventions eſt un droit de la couronne. Autre bulle donnée l'année ſuivante. Cependant Boniface VIII & ſes ſucceſſeurs accorderent encore des décimes à Philippe-le-bel. *Ibid.* 669. *a.* Autres levées faites ſans le conſentement des papes pour la guerre de Flandres. Double décime ou cinquieme impoſée par Philippe-le-bel en 1305. Il en leva d'autres encore les années ſuivantes. Décimes levées ſous Louis Hutin : ſous Philippe V, dit le long, il n'y eut pas de levées. *Ibid. b.* Décimes accordées par le pape à Charles IV, dit le bel, & à Philippe VI, dit de Valois. Regne du roi Jean. Décimes levées ſous ce regne : ſon ordonnance donnée en 1355 par rapport à la ſubvention qui lui fut accordée par les états aſſemblés à Paris pour la guerre contre les Anglois. *Ibid.* 674. *a.* Autres ordonnances relatives aux mêmes objets, l'une de 1355, l'autre de 1356. Aides qui furent levées pendant la captivité du roi. Ordonnance du dauphin Charles, régent du royaume, donnée en 1358. *Ibid. b.* Privileges accordés à l'évêque de Mende par Philippe-le-bel, & confirmés par Charles V, il eſt queſtion des décimes. Décimes accordées par le pape à Louis duc d'Anjou, régent du royaume, pendant la minorité de Charles VI. Les Anglois devinrent ſi puiſſans en France, que les états du royaume accorderent au roi d'Angleterre une taille impoſée ſur tous les ſujets. Décime accordée par le clergé à Louis XI. Décime levée ſous Louis XII pour une croiſade contre les Turcs. Juſqu'ici les décimes n'étoient point encore ordinaires. On tient qu'elles devinrent annuelles depuis la négociation du concordat entre Léon X & François I. *Ibid.* 675. *a.* Il paroît cependant qu'elles ne l'étoient point encore en 1557. Levées faites ſous François I, ſans qu'il fût queſtion du conſentement des papes. Ce qui ſe paſſa de remarquable ſur ce ſujet à la tenue du lit de juſtice en 1527, le 20 décembre. *Ibid. b.* La guerre qui ſe préparoit en 1534, obligea François I de s'aider encore du revenu temporel de l'égliſe, ce qui obligea les eccléſiaſtiques à lui offrir trois décimes. On continua de lever des décimes juſqu'au décès de François I ; elles ſubſiſterent pareillement ſous Henri II. Offres généreuſes que fit le clergé à ce Prince par la bouche du cardinal de Bourbon, lorſque Henri eut expoſé la nouvelle guerre qu'il alloit ſoutenir en 1551. *Ibid.* 676. *a.* Le clergé accorda encore à ce prince en 1557, ſix cent mille écus. Les décimes furent levées juſqu'en 1561. L'on avoit confondu juſqu'alors les décimes avec les dons gratuits ou charitatifs. Ce ne fut que depuis le contrat de Poiſſy en 1561, que ces deux objets furent diſtingués. Objet du contrat de Poiſſy : origine des rentes ſur le clergé. Les aſſemblées du clergé devenues plus fréquentes depuis ce contrat : & enſuite rendues *décennales* depuis le commencement du ſiecle dernier. Nouveau contrat paſſé avec le roi en 1580 : le terme pris par le contrat de Poiſſy & par celui de 1580 étant expiré, il fut renouvellé à Paris par le clergé en 1586 pour dix années, & depuis lors, il a toujours été renouvellé de dix ans en dix ans. *Ibid. b.* Ces rentes dont le clergé eſt chargé forment ce qu'on appelle *les anciennes décimes* ou *les décimes du contrat.* Ce qu'on entend par les décimes extraordinaires. Ce qui les concerne eſt expliqué aux mots *Don gratuit* & *Subvention.* Comment ſe paient les décimes anciennes ou ordinaires,

& les extraordinaires. L'impoſition des unes & des autres ne peut être faite que par lettres-patentes duement enregiſtrées. Elus & receveurs pour le fait des impoſitions ſur le clergé. Comment ſe fait la répartition des décimes & autres impoſitions. *Ibid.* 677. *a.* Communautés qui ne ſont point commiſes dans les rôles des décimes ordinaires. Les décimes ont lieu dans toutes les provinces, excepté dans les évêchés de Metz, Toul & Verdun, l'Artois, la Flandre françoiſe, la Franche-comté, l'Alſace & le Rouſſillon : entre ces pays, il y en a quelques-uns où les eccléſiaſtiques ſe prétendent exempts de toute impoſition, d'autres où ils paient quelques droits. Il y a quelques provinces du nombre de celles où les décimes ont lieu, qui ſont abonnées avec le clergé à une certaine ſomme. Taxe arrêtée ſur les curés. *Ibid. b.* On peut demander au bénéficier trente années de décimes, lorſqu'elles ſont échues de ſon tems ; ſes héritiers en ſont pareillement tenus ; *&c.* De ce que peuvent devoir les ſucceſſeurs au bénéfice. Termes du paiement annuel des décimes. Comment ſe fait la répartition des décimes extraordinaires. De ceux qui ont penſion ſur bénéfices. Les ſaiſies pour décimes ſont privilégiées. Des perſonnes préposées à la levée des décimes ordinaires & extraordinaires. Ce qui a été établi à cet égard dans les divers tems de la monarchie. *Ibid.* 678. *a.* Les receveurs en titre ont des proviſions, *&c.* Exemptions dont ils jouiſſent. Divers officiers, établis & ſupprimés en différens tems, pour le recouvrement des décimes. *Ibid. b.* Comptes que les receveurs des décimes doivent rendre de leur recette. Receveur général du clergé. Des conteſtations qui peuvent naître au ſujet des décimes. Etabliſſement des bureaux diocéſains ou chambres particulieres. Moyen de ſe pourvoir contre la taxe impoſée. Recueil, mémoires, *&c.* à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 679. *a.*

Décime, voyez DON-GRATUIT. Impoſitions miſes autrefois ſur les eccléſiaſtiques en France. VIII. 580. *b.* 581. *a.* Collecteurs des décimes. III. 630. *b.* Elus des décimes. V. 531. *b.* Commiſſaires des décimes. III. 707. *b.* Décime Saladine. IV. 1097. *a.*

Décime centieme. IV. 679. *a.*
Décime cinquantieme. IV. 679. *a.*
Décime des clameurs. IV. 679. *b.*
Décime entiere. IV. 679. *b.*
Décime extraordinaire. IV. 679. *b.*
Décimes ordinaires. IV. 679. *b.*
Décimes papales. IV. 679. *b.*
Décime paſchaline. IV. 679. *b.*
Décime ſaladine. IV. 679. *b.*

DÉCIMER une troupe. Cas particulier où l'on s'eſt ſervi en France de cette exécution. IV. 679. *b.* *Voyez* DÉCIMATION.

DÉCISION, (*Juriſpr.*) IV. 679. *b.*

DÉCISION, *réſolution.* (*Synon.*) XIV. 179. *b.*

DECISIONES BURDIGALENSES. IV. 680. *a.*

Déciſions de la chapelle de Toulouſe. Contenu de ce recueil. Quel en eſt l'auteur. Additions d'Aufrerius. IV. 680. *a.*

Déciſions du conſeil. IV. 680. *a.*
Déciſions de Juſtinien. IV. 680. *a.*
Déciſions de la Rote. IV. 680. *a.*
Déciſions eccléſiaſtiques ou des conciles. III. 812. *a*, *b.* Code des déciſions pieuſes. 572. *a.* Appel des déciſions du pape à celles des conciles. 817. *a*, *b.*

DÉCISOIRE, (*Juriſpr.*) moyens *litis*-déciſoires. Serment déciſoire. IV. 680. *a.* *Voyez* SERMENT.

DECIUS, (*Hiſt. des Emp.*) *Cneus Metius Quintus Trajanus Decius*, Parménien de naiſſance. Hiſtoire de cet empereur. *Suppl.* II. 685. *a.*

DECIUS MUS, (*Hiſt. rom.*) l'hiſtoire fait mention de trois perſonnages de ce nom, pere, fils & petit-fils qui ſe dévouerent en différentes occaſions pour le ſalut de leur patrie. *Suppl.* II. 685. *b.*

DECIUS, dévouement des Decius. IV. 921. *a.* 922. *a.*

DÉCLAMATION, (*Belles lett.*) art de rendre le diſcours. Chaque mouvement de l'ame a ſon expreſſion naturelle dans les traits du viſage, dans le geſte & dans la voix. De ces ſignes naturels réduits en regle, on a compoſé l'art de la déclamation. IV. 680. *a.*

Déclamation théatrale. La déclamation naturelle donna naiſſance à la muſique, la muſique à la poéſie, la muſique & la poéſie à leur tour firent un art de la déclamation. Etat de la déclamation, lorſqu'Eſchyle fit paſſer la tragédie du chariot de Theſpis ſur le théatre d'Athenes. La déclamation tragique fut d'abord un chant muſical. Quelle étoit la déclamation théatrale lorſqu'Eſchyle eût donné des interlocuteurs à la tragédie. Sentiment de M. Dacier, de l'abbé Vatri ſur ce ſujet. Cette diſpute difficile à terminer eſt plus curieuſe qu'intéreſſante. Uſage des maſques ſur les théatres d'Athenes & de Rome. Ce qui a pu rendre cet uſage ſupportable. IV. 680. *b.* Défaut de proportion dans l'acteur, qui réſultoit de l'exhauſſement du cothurne. Il eſt à préſumer cependant que les anciens avoient porté le geſte au plus haut degré d'expreſſion. Imperfection attachée au jeu muet des pantomimes auxquels ſe portoient les Romains avec une eſpece de fureur du tems d'Auguſte. Etat de la déclamation lors de la renaiſſance des lettres en Europe. *Ibid.* 681 *a.* L'art ne fit que s'éloigner de plus en plus de la nature, juſqu'à ce qu'un homme extraordinaire, Baron, l'éleve de Moliere, oſa tout-à-coup l'y ramener. Caractere de la déclamation de cet acteur. Ce prodige fit oublier tout ce qui l'avoit précédé, & fut le digne modele de tout ce qui devoit le ſuivre. Bientôt on vit s'élever Beaubourg. Caractere de ſon jeu. Comparaiſon de Baron & de Beaubourg. De mademoiſelle le Couvreur. Efforts qu'elle eut à faire pour corriger en elle la nature. *Ibid. b.* De la déclamation comique : en quoi conſiſte ſa perfection. Réflexion ſur la déclamation théatrale en général : quelle eſt l'exagération permiſe. L'emploi du comédien eſt de remplir l'intention du poëte, & l'attente du ſpectateur : or le ſeul moyen de parvenir à ce but, eſt de reſſembler à ce qu'on imite. De l'uſage des vers dans la tragédie : une proſe nombreuſe eſt préférable aux vers. *Ibid.* 682. *a.* Le héros diſparoît dès qu'on apperçoit le comédien ou le poëte. Choix de la belle nature, point important & difficile de l'art de la déclamation. Dans quelles ſources le comédien doit puiſer la belle nature ; la premiere eſt l'éducation, la ſeconde ſeroit le jeu d'un acteur conſommé. Exemples où la déclamation de Baron ſe faiſoit ſur-tout admirer. De tels exemples devroient être ſans ceſſe préſens à ceux qui courent la même carriere. *Ibid. b.* La troiſieme c'eſt l'étude des monumens de l'antiquité. Avantages qu'a tirés de cette étude M. Chaſſé, acteur de la ſcene lyrique. La quatrieme enfin, c'eſt l'étude des originaux : le monde eſt l'école d'un comédien, *&c.* L'étude de l'hiſtoire & des ouvrages d'imagination, eſt pour lui ce qu'elle eſt pour le peintre & le ſculpteur. Les livres ne préſentent point de modele aux yeux, mais ils en offrent à l'eſprit. Exemples tirés de Virgile & de Lucain. Talens naturels que doit poſſéder le comédien. Cauſes d'une déclamation défectueuſe. *Ibid.* 682. *a.* L'auteur à qui la nature a refuſé les avantages de la figure & de l'organe, veut y ſuppléer à force d'art ; mais les moyens qu'il emploie, au lieu de corriger la nature, la rendent monſtrueuſe. A l'égard de la voix, il en faut moins qu'on ne penſe pour être entendu dans nos ſalles de ſpectacle. Avantage admirable que ſut tirer une actrice d'un épuiſement de voix dans la déclaration de Phedre. Quelles reſſources n'a pas ſur la ſcene tragique celui qui joint une voix flexible, ſonore & touchante, à une figure expreſſive & majeſtueuſe! Une déclamation ſimple ne doit point être confondue avec une déclamation froide. Quand les paſſions ſont à leur comble, le jeu le plus fort eſt le plus vrai..... Mais elles doivent avoir dans le ſtyle leurs gradations & leurs nuances, *&c.* *Ibid. b.* Nous rions quelquefois de ce qui auroit pénétré les Athéniens de terreur ou de pitié ? Une vaine délicateſſe, un défaut de vigueur dans l'ame, ou le goût mépriſable des parodies, en ſont cauſe. Complaiſance blâmable des poëtes en faveur de ces hommes qu'affecte machinalement une déclamation outrée. En quoi conſiſte la beauté dans les vers : quel doit être le genre de déclamation analogue à telle ou telle beauté : c'eſt par l'artifice du comédien que le poëte cherche à cacher quelquefois la foibleſſe de ſes vers. Corneille ne demandoit pour ſpectateurs qu'un parterre compoſé de marchands de la rue S. Denis. Applaudiſſement que mademoiſelle Clairon reçut un jour d'un tel ſpectateur. Défauts de la part du poëte qui peuvent jetter l'acteur hors de la déclamation naturelle. *Des geſtes.* Ce qui a été dit de la parole peut s'appliquer au geſte. *Ibid.* 684. *a.* Effets d'une fauſſe délicateſſe. Geſte propre à chaque paſſion. Qui ſont ceux qui ont beſoin de peu de geſtes. Situations dans leſquelles les geſtes doivent être rares & très-modérés. Notre avantage ſur les anciens par rapport à l'expreſſion. Ce qu'on entend par *jeu mixte ou compoſé. Ibid. b.* Le comédien a toujours au moins trois expreſſions à réunir ; celle du ſentiment, celle du caractere, & celle de la ſituation. Lorſque deux ou pluſieurs ſentimens agitent une ame, ils doivent ſe peindre en même tems dans les traits & dans la voix, même à travers les efforts qu'on fait pour les diſſimuler. *Du jeu muet.* Il n'eſt point de ſcene où cette eſpece d'action ne doive entrer dans les ſilences. Le jeu muet doit être une expreſſion contrainte, & un mouvement réprimé. Circonſtance où le poëte fait taire l'acteur à contre-tems. *Ibid.* 685. *a.* Quel doit être alors ſon jeu. Exemple de mademoiſelle Clairon dans un cas ſemblable. Des repos de la déclamation. Avantages de la déclamation muette ſur la parole. L'acteur qui ſent vivement, trouve toujours dans l'expreſſion du poëte aſſez de vuide à remplir. Silence de Baron dans le rôle d'Ulyſſe. Silence auquel Racine donne lieu dans le rôle de Phedre. *Ibid. b.* Silence de Barneweld avec ſon ami. Ce qu'il faut de la part du public pour encourager les auteurs & les acteurs à chercher les grands effets. *Ibid.* 686. *a.*

DÉCLAMATION *des anciens*, (*Littér.*) Eloge du morceau par lequel M. Duclos a rempli cet article.

De l'art de partager l'action théatrale qu'on prétend avoir été en uſage chez les Romains. L'action comprend la récitation & le geſte; mais cette ſeconde partie eſt ſi naturellement liée à la premiere, qu'il ſeroit difficile de trouver un acteur qui avec de l'intelligence & du ſentiment eût le geſte faux. IV. 686. *a.* Ce ſeroit une biſarrerie de ſéparer dans l'imitation ce qui eſt eſſentiellement uni dans les choſes qui nous ſervent de modele. On dit que chez les anciens l'action théatrale étoit partagée de maniere qu'entre deux acteurs, l'un faiſoit les geſtes dans le tems que l'autre récitoit. L'auteur recherche ſi cet uſage a en effet exiſté. Pieces d'Andronicus; peu de cas qu'en faiſoient Cicéron & Horace. Paſſage de Tite-Live où cet hiſtorien dit qu'Andronicus obtint la permiſſion de faire chanter les paroles par un jeune comédien, tandis qu'il l'accompagnoit de ſes geſtes. Examen du vrai ſens de ce paſſage, que l'auteur éclaircit en montrant qu'il ne s'agit point ici de geſtes proprement dits, mais de danſe. *Ibid. b.* Explication qui ſe trouve appuyée par un paſſage de Lucien qui dit, que les mouvemens de la danſe nuiſant à la voix, on jugea plus convenable de partager le chant & la danſe. Pantomimes des anciens, perfectionnées ſous le regne d'Auguſte. Les danſes des anciens étoient preſque toujours des tableaux d'une action connue. Pourquoi ces pantomimes avoient un accompagnement de muſique. Nouvelles preuves que le geſte & la récitation n'ont point été partagés chez les anciens. *Ibid.* 687. *a.*

Sur la déclamation notée. Définition de la déclamation naturelle. Méchaniſme par lequel s'exécute la voix articulée. En quoi conſiſte la différence qui ſe trouve entre la voix articulée & la voix de chant. *Ibid. b.* Sentimens d'Ariſtoxene & des anciens muſiciens ſur cette différence : celui de M. Dodart. La voix de chant conſiſte dans la marche par ſaut d'un ton à un autre, dans le ſéjour ſur les tons, & dans cette ondulation du larynx qui affecte la totalité de la voix & la ſubſtance même du ſon. *Ibid.* 688. *a.* Examen de la voix par rapport à la déclamation naturelle, qui doit être le modele de la déclamation artificielle. La queſtion ſe réduit à ſavoir 1°. ſi les changemens de voix expreſſifs des paſſions ſe font comme dans le diſcours ordinaire, ou comme dans le chant. 2°. Si ces changemens peuvent être exprimés par des notes. L'opinion commune ſuppoſe que ces inflexions ſont du genre des intonations muſicales, qu'on peut exprimer par des notes. C'eſt le ſentiment de l'abbé du Bos. Obſervations qui prouvent le contraire, & d'après leſquelles l'auteur conclut que l'expreſſion dépend de quelque choſe, qui affectant le ſon même de la voix, la met en état d'émouvoir & de tranſporter notre ame. *Ibid. b.* Les langues ne ſont que des inſtitutions arbitraires, au lieu que les inflexions expreſſives des paſſions, *&c.* forment une langue univerſelle pour toutes les nations. La déclamation eſt donc une modification de la voix diſtincte du ſon ſimple de la parole & du chant, *&c.* Il reſte à examiner ſi l'on pourroit exprimer ces inflexions par des notes. Quand on ſuppoſeroit que ces inflexions conſiſtent dans les différens degrés d'élévation de la voix, il eſt prouvé qu'on ne pourroit pas encore ſe ſervir de notes muſicales. *Ibid.* 689. *a.* Obſervation faite par M. Fréret, qui vient à l'appui du même ſentiment, & qui prouve qu'il n'eſt pas poſſible de trouver dans la proportion harmonique, des ſubdiviſions capables d'exprimer les intonations d'une langue qui cependant nous paroît très-chantante. La comparaiſon qu'on fait des prétendues notes de la déclamation avec celles de la chorégraphie d'aujourd'hui, n'a aucune exactitude, & appuie même le ſentiment de l'auteur. Enfin cet art d'employer les notes dans la déclamation, s'il étoit poſſible, ne ſerviroit qu'à former des acteurs froids, affectés, contraints, *&c. Ibid. b.* Il eſt donc impoſſible de noter les tons déclamatoires; & quand on le pourroit, cet art ſeroit inutile. Examen de la queſtion de fait, ſi les anciens ont eu des notes pour la déclamation. Il n'y avoit aucun mot dans la langue grecque qui n'eût ſon accent, ce qui rendoit cette langue fort chantante. Accent des latins & autres ſignes pour la prononciation, qu'on a pris pour des notes de la déclamation. Nous ignorons quelle étoit la valeur de leurs longues & de leurs breves, & ſi dans les accens on parloit d'un ton fixe & déterminé. Nous ſavons que les langues grecque & latine avoient une harmonie; mais nous devons avouer qu'elles n'ont plus rien de ſemblable aujourd'hui; & peut-être ſerions-nous fort choqués de la proſodie des anciens, ſi nous la connoiſſions. Ce que dit Cicéron ſur la déclamation, & une eſpece de chant qu'il y a dans le ſimple diſcours. *Ibid.* 690. *a.* Uſage que faiſoit Caïus Gracchus, l'orateur, du *tonorion*, qui étoit une eſpece de flûte par laquelle un eſclave placé auprès de lui, ramenoit ſa déclamation véhémente à un ton plus doux. Les flûtes du théatre pouvoient faire un accompagnement ſuivi, ſans que la récitation fût un véritable chant. A quelle utilité a pu ſe réduire l'uſage des notes chez les Romains. Comme les Romains deſtinoient à l'état de comédiens des eſclaves étrangers ou nés dans l'eſclavage, il eſt probable que pour les former à la récitation, les maîtres ſe ſervoient des notes dont les grammairiens poſtérieurs ont parlé. *Ibid. b.* Mais tous ces ſecours n'ont rien de commun avec la déclamation conſidérée comme étant l'expreſſion des ſentimens de l'ame. La parole s'écrit, le chant ſe note, mais la déclamation expreſſive de l'ame ne ſe preſcrit point. A l'égard de la ſimple récitation, celle des Romains étant ſi différente de la nôtre, ce qui pouvoit être d'uſage alors ne pourroit s'employer aujourd'hui. *Ibid.* 691. *a.*

DÉCLAMATION, (*Rhét. Bell. lettr.*) ce mot ſe prend en mauvaiſe part, pour exprimer une fauſſe éloquence. Chez les Grecs, c'étoit l'art des ſophiſtes. — Comment Socrate avoit accoutumé de les confondre. — Chez les Romains, la déclamation n'étoit pas ſophiſtique, mais pathétique; & au lieu de ſéduire l'eſprit & la raiſon, c'étoit l'ame qu'elle eſſayoit d'intéreſſer & d'émouvoir. La déclamation étoit à Rome l'apprentiſſage des orateurs, & d'abord rien de plus utile; mais quand le goût dans tous les genres ſe corrompit, l'éloquence éprouva la révolution générale. Eſpece d'éloquence à laquelle les jeunes orateurs s'exerçoient du tems de Pétrone. *Suppl.* II. 686. *a.* — Comment la déclamation corrompit & décrédita l'éloquence chez les Romains. — Cet art de déclamation imité autrefois par les avocats françois. — L'éducation des colleges ne fait que le perpétuer. – Méthode plus raiſonnable à ſuivre pour former des orateurs. *Ibid. b.*

DÉCLAMATION, (*Muſiq.*) excès où tombent les vieillards attachés aux beaux vers de Quinault, & les jeunes gens qui ont ſavouré le brillant & le feu de la nouvelle muſique. Ce que penſent les gens de goût qui ſavent évaluer les choſes, ſur l'emploi de la belle déclamation dans nos opéras. IV. 691. *a.* Le ſuccès des ſcenes de déclamation dépend preſque toujours du poëte. L'effort du génie a été d'abord de trouver le chant propre à la langue & au genre. *Ibid. b.*

DÉCLAMATION, (*Muſiq.*) définition. *Suppl.* II. 687. *a.*

Déclamation, voyez *Ton*, *Prononciation*, *Voix*. Contreſens dans la déclamation. IV. 141. *a*, *b.* Du geſte dans la déclamation. VII. 652. *b.* Eloge de la bonne déclamation. IX. 336. *a.* Déclamation muſicale. XII. 825. *a.* Déclamation ſimple appellée récitation. XIII. 854. *b.* Du ton pathétique dans la déclamation. I. 63. *b.* 64. *b.* XIII. 498. *b.* Des notes dans celle des anciens. *Suppl.* I. 107. *b.* De l'accent dans la déclamation. 107. *a*, *b.* 108. *a*, *b.* De l'expreſſion. *Suppl.* II. 921. *a*, *b.* Comment les anciens déclamoient leurs poëmes. *Suppl.* IV. 586. *a.* Déclamation théatrale chez les anciens & les modernes. 959. *b.*

DÉCLAMATION, (*Belles lettr.*) diſcours ſur un ſujet de pure invention. Quelle étoit cette déclamation chez les Grecs. Art des ſophiſtes, que Socrate avoit décrédités. Ces exercices n'étoient propres qu'à mettre de la fauſſeté dans l'eſprit, *&c.* Tems où ce mot fut connu à Rome. Utilité que Cicéron tira de ces exercices, qui avoient été conçus chez les Romains d'une toute autre maniere que chez les Grecs. Comment ces compoſitions dégénérerent enſuite : elles furent une des principales cauſes de la corruption de l'éloquence. IV. 691. *b.* A quels exercices la déclamation ſe borne aujourd'hui. Pieces de théatre qu'on fait déclamer aux écoliers pour les exercer. On en a reconnu l'abus dans l'univerſité de Paris. *Ibid.* 692. *a.*

Déclamation dans l'éloquence poétique, conſiſte dans des moyens forcés qu'on emploie pour émouvoir, ou dans un pathétique qui n'eſt point à ſa place. Cauſe ordinaire de ce défaut. Regle ſommaire de l'éloquence, dont tout ce qui s'éloigne eſt déclamation. *Suppl.* II. 686. *b.*

DÉCLARATION, (*Juriſp.*) quand le juge donne acte de la déclaration d'une partie, elle ne peut plus être révoquée. Déclaration cenſuelle; déclaration des confins : déclaration des dépens; en quoi elle differe du mémoire de frais : déclaration de dommages & intérêts : déclaration d'héritages, obſervations ſur cet objet. IV. 692. *a.* Déclaration d'hypotheque, en quel cas on forme une demande en déclaration d'hypotheque; déclaration en jugement; déclaration au profit d'un tiers. *Ibid. b.*

Déclaration faite avec ſerment. I. 161. *b.* Déclaration de dépens : ce qui ſe pratique lorſqu'il y a appel de cette déclaration. IV. 507. *a.*

Déclaration du roi. Forme que doivent avoir ces déclarations : en quoi elles different des ordonnances & édits. IV. 692. *b.*

Déclaration, différence entre les édits, les ordonnances & les déclarations. V. 391. *a.* Voyez *Code*, *Ordonnance*, *Édit*, *Loi*, *Lettres*, *Réglemens*. Lettres de déclaration. IX. 421. *a.*

Déclaration. (*Lettres de*) IV. 692. *b.*

DÉCLARATION *de guerre*, (*Hiſt.*) En quoi elle conſiſtoit chez les anciens. Comment elle ſe pratiquoit chez les Romains, depuis qu'Ancus Martius l'eut établie. Comment la guerre ſe déclare aujourd'hui. IV. 692. *b.*

Déclaration de guerre, officiers que les Romains employoient pour

pour déclarer la guerre. Cérémonies qu'ils obſervoient en ce cas. VI. 462. *b.* VIII. 143. *b.* Circonſpection avec laquelle ils ſe déterminoient à faire la guerre. VII. 996. *b.* Cérémonie & uſage par leſquels ils juſtifioient leurs déclarations de guerre. X. 37. *b.* Uſage des puiſſances modernes dans le même cas. 83. *a.* Héraut d'armes envoyé par Louis XIII pour déclarer la guerre à Bruxelles. VIII. 144. *b.*

DÉCLARATION, (*Comm.*) celle d'un débiteur à ſes créanciers. IV. 693. *a.*

Déclaration, en termes de douane & de commerce. A quel bureau les déclarations d'entrée & de ſortie doivent ſe faire. Ce qu'elles doivent contenir. Pourquoi elles doivent être ſignées. C'eſt ſur ces déclarations que les commis délivrent leur acquit de paiement. A quel terme après leur arrivée les capitaines & maîtres de navire doivent donner leur déclaration. Les voituriers & conducteurs de marchandiſes qui n'ont pas en main leurs déclarations, ſont tenus de déclarer ſur les regiſtres, *&c.* Quand on a donné ſa déclaration, on n'y peut plus augmenter ou diminuer. Ce qui arrive quand la déclaration ſe trouve fauſſe. IV. 693. *a.* Nouveau réglement ſur le même ſujet, dreſſé en 1723. *Ibid. b.*

Déclaration. Ce que nous nommons ainſi. Les négocians des échelles du levant le nomment manifeſte. X. 38. *a.*

DÉCLIN, (*Pathолog.*) tous les ſymptômes diminuent dans le déclin. C'eſt ſur ce principe que Galien a prétendu qu'il n'y a plus rien à craindre pour la vie après l'état de la maladie. Cependant il réſulte quelquefois de cette premiere maladie une ſeconde à laquelle les malades ſuccombent. Maladies dans leſquelles le déclin n'eſt pas ſenſible. IV. 694. *b.*

DÉCLINABLE, (*Gramm.*) ce qu'on entend par noms déclinables dans certaines langues. Noms indéclinables. Langues dont les noms ne ſe déclinent point. Comment on connoît en françois les rapports reſpectifs des mots entr'eux. IV. 694. *a.*

Déclinable. Des mots déclinables & indéclinables. VIII. 495. *a.* 668. *a*, *b.* IX. 257. *a.* X. 753. *a*, *b.* &c. Fondement de la différence entre les déclinables & les indéclinables. 757. *b.*

DÉCLINAISON, (*Gramm.*) Si nous conſidérons notre penſée, ſans aucun rapport à l'élocution, nous trouverons qu'elle eſt très-ſimple, ... il n'y a alors dans la penſée ni ſujet, ni attribut, ni nom, ni verbe, *&c.* Mais dès que nous voulons faire paſſer notre penſée dans l'eſprit des autres, comme les ſignes naturels ne peuvent ſuffire, nous ſommes obligés de l'analyſer, de la diviſer en différentes parties, & d'adapter des mots à chacune de ces parties. IV. 694. *a.* Ces mots forment d'abord divers enſembles; de-là les propoſitions, les périodes, le diſcours. Mais chaque tout ne forme de ſens que par les rapports que l'eſprit met entre les mots qui le compoſent. Il faut donc 1°. connoître la valeur des mots. 2°. Etudier les ſignes établis en chaque langue, pour indiquer les rapports que celui qui parle met entre les mots dont il ſe ſert, ſans quoi il ne ſeroit pas poſſible d'entendre le ſens d'aucune phraſe. Exemple, par lequel on voit qu'en latin les noms & les verbes changent de terminaiſon, & que chaque terminaiſon a ſon uſage propre. Or la liſte de ces diverſes terminaiſons a été appellée *déclinaiſon* par les anciens grammairiens; mais dans la ſuite le mot déclinaiſon a été réſervé pour les ſeuls noms. *Ibid. b.* Pourquoi l'on s'eſt ſervi du mot déclinaiſon pour exprimer ces différences dans les terminaiſons des noms. On compte en latin cinq déclinaiſons. La grammaire de P. R. dit qu'on ne doit point admettre le mode en latin ni en françois, parce qu'en ces langues, l'optatif n'a point de terminaiſon particuliere; ainſi ce n'eſt pas de la différence de ſervice qu'on doit tirer la différence des modes dans les verbes, ni celle des déclinaiſons dans les noms. Il n'y a ni cas ni déclinaiſon dans les langues où les noms gardent la même terminaiſon. Quels ſont alors les ſignes de relation des mots par leſquels on peut ſaiſir le ſens de la propoſition. *Ibid.* 695. *a.* Pourquoi nos grammairiens ont imaginé des déclinaiſons dans la langue françoiſe. En quels cas & comment il eſt permis de tranſpoſer les mots dans notre langue. *Ibid.* 695. *b.*

Déclinaiſon, ſignification & origine de ce mot. II. 734. *b.* Ce mot employé autrefois pour les verbes. III. 880. *b.* Langues qui n'ont point de déclinaiſons. II. 735. *a.* Paradigmes des déclinaiſons. XI. 889. *b.* Terminaiſon des génitifs de chaque déclinaiſon latine. VII. 586. *a.* Des déclinaiſons italiennes. I. 724. *a*, *b.* Plan & modele de déclinaiſon pour une langue nouvelle. IX. 270. *b.* Déclinaiſon françoiſe. *Suppl.* III. 125. *b.*

DÉCLINAISON, (*Aſtronom.*) diſtance d'un aſtre à l'équateur. Déclinaiſon réelle ou apparente. Déclinaiſon boréale, déclinaiſon auſtrale. IV. 695. *b.* Arc du grand cercle qui ſert à meſurer la déclinaiſon. Comment on trouve la déclinaiſon d'une étoile, lorſqu'on connoît ſa hauteur méridienne & l'élévation du pole. Diverſes petites corrections qu'il faut faire pour avoir avec exactitude la déclinaiſon. De la table des déclinaiſons des principales étoiles donnée par M. le Monnier. D'où vient que la déclinaiſon des étoiles n'eſt pas conſtante. Parallaxe de déclinaiſon. Réfraction de la déclinaiſon. Déclinaiſon de l'aignille ou du compas de variation. *Ibid.* 696. *a.* Table de la déclinaiſon de quelques étoiles pour les années 1742 & 1750. *Ibid. b.*

Déclinaiſon. Différence entre la latitude & la déclinaiſon, IX. 303. *b.* Cercles de déclinaiſon. II. 835. *b.* Obſervation de la déclinaiſon d'une étoile. XII. 902. *a.* Réfraction de déclinaiſon. XIII. 900. *a.* Maniere de trouver la déclinaiſon des aſtres. *Suppl.* I. 628. *a.* Uſage du réticule dans cette opération. *Suppl.* IV. 623. *b.* 624. *a.* Méthode pour trouver la déclinaiſon des étoiles & la hauteur du pole indépendamment l'une de l'autre. I. 291. *a.* Secteur aſtronomique deſtiné à prendre la différence des déclinaiſons de deux aſtres éloignés. XIV. 877. *a*, *b.* Méthode pour obſerver la plus grande déclinaiſon de l'écliptique. V. 299. *b.* 300. *b.* Effet de la nutation ſur la déclinaiſon, *voyez* NUTATION. Préceſſion des étoiles en déclinaiſon, *voyez* PRÉCESSION. De l'aberration en déclinaiſon, *voyez* ABERRATION. Mouvement annuel des étoiles en déclinaiſon, affecté de la diminution d'obliquité de l'écliptique. *Suppl.* IV. 919. *a.* Tables de l'aſcenſion droite & de la déclinaiſon, ſelon les différens degrés de longitude & de latitude céleſtes. 924. *a.*

DÉCLINAISON *d'un plan vertical*, (*Gnomoniq.*) moyen de trouver la déclinaiſon d'un plan par le déclinateur. Ce moyen n'eſt pas infaillible. Autre moyen plus ſûr. IV. 696. *b.*

Déclinaiſon d'un plan vertical. Comment doivent être conſtruites les bouſſoles dont on ſe ſert pour trouver cette déclinaiſon. Maniere de s'en ſervir. II. 377. *b.*

Déclinaiſon de l'aiguille aimantée. I. 200. *b.* 215. *b.* IV. 1029. *a.* Uſage du compas azimuthal pour trouver cette déclinaiſon. III. 757. *b.* Méridien ſous lequel il n'y a point de déclinaiſon. XVI. 147. *a.* Compas de variation qui revient au compas azimuthal. II. 379. *a.* Table des différens degrés de déclinaiſon obſervés à Paris. I. 201. *a.* Variation de la déclinaiſon. I. 201. *a.* XVI. 840. *b.* — 845. *b.* Hypotheſe de M. Halley pour expliquer la cauſe de la déclinaiſon de l'aimant. IX. 860. *b.*

DECLINANT, (*Gnom.*) cadrans déclinans. Ces cadrans ſont fort fréquens. IV. 697. *a.*

DECLINATEUR ou *déclinatoire*, inſtrument de gnomonique. Ses uſages. Sa ſtructure. IV. 697. *a.*

DECLINATOIRE, (*Juriſpr.*) exception déclinatoire (*Voyez* EXCEPTION). On doit propoſer le déclinatoire *in limine litis*. On doit ſtatuer ſur le déclinatoire avant de ſtatuer ſur le fond. Du jugement du déclinatoire. Diverſes obſervations. IV. 697. *b.*

DÉCOCTION, (*Pharm.*) la matiere de la décoction ſe diviſe en trois; le menſtrue, qui eſt aqueux, vineux ou ſpiritueux; la matiere à diſſoudre, qualités qu'elle doit avoir; les acceſſoires qui aident la diſſolution: tels ſont les différens ſels, ou même les eſprits ardens. IV. 697. *b.* Les acceſſoires ſont encore ceux qu'on mêle après que la décoction eſt faite, *&c.* Diſcernement avec lequel le choix doit ſe faire. Principes généraux ſur ce ſujet, par rapport à la qualité des menſtrues, au degré de chaleur, de coction qu'il faut donner ſelon la nature des ingrédiens; par rapport à certaines préparations préliminaires, au choix du vaſe, *&c.* Les ingrédiens, dont la vertu par l'ébullition ſe change en une autre vertu qui ne répond point au but du médecin, ne doivent point être mis en décoction. Exemples de quelques végétaux de cette nature. Il n'eſt pas indifférent que la matiere de la décoction ſoit vieille ou nouvelle, verte ou ſeche, *&c. Ibid.* 698. *a.* Autres obſervations ſur la doſe, la quantité générale, la proportion mutuelle des ingrédiens, celle du menſtrue, avec la matiere de la décoction. La ſouſcription du médecin, s'il ne veut pas s'en rapporter à l'apothicaire, indique ce qu'il faut pratiquer avant la coction. Les décoctions prennent le nom de teinture, potion, apozeme, bouillon, décoction ſecondaire, ſelon certaines circonſtances. L'uſage des décoctions eſt univerſel, *&c.* mais il y a certains inconvéniens qui leur ſont attachés. Obligation que nous avons à Boerrhaave ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Décoction. Différence entre la coction & la décoction, III. 569. *a.* entre la décoction & l'apozeme. I. 541. *b.* Fourneaux de décoction. VII. 235. *a.* 247. *a.* 248. *b*, *d.* Plantes médicinales qu'on ne prépare que ſous la forme de décoction ou de bouillon. VIII. 741. *a.* Comment on doit ménager dans les décoctions le principe odorant des médicamens. XI. 353. *b.* Motifs qui déterminent le choix entre la décoction, l'infuſion ou la macération, dans la préparation des remedes. VIII. 741. *a.* Des extraits par décoction. VI. 336. *a*, *b.* Huiles par décoction. VIII. 338. *a.*

DÉCOGNOIR, uſtenſile d'imprimerie. Deſcription & uſage. IV. 698. *b.*

DÉCOLLATION, (*Hiſt. eccl.*) martyre de S. Jean-Baptiſte. Ce que fit Mahomet II, pour faire ſentir à un ambaſſadeur de France, un défaut qu'il crut appercevoir dans un

tableau de la décollation de S. Jean. IV. 699. *a. Voyez* ſur ce ſujet *Bellin*.

Décollation, ſupplice en uſage chez les Hébreux. XV. 676. *a.*

DÉCOMBRES, RUINES, DÉBRIS, (*Synon.*) IV. 658. *a.*

DÉCOMPOSITION *des forces*, (*Méch.*) comment ſe fait cette décompoſition. Son grand uſage dans la méchanique. IV. 699. *a. Voyez*-en un exemple à l'article *Coin*. Divers cas où cette décompoſition eſt utile. Autres uſages des mots *décompoſition* & *décompoſer*, en géométrie & en algebre. Quand on décompoſe une puiſſance en méchanique, il faut obſerver que la ſomme des puiſſances compoſantes eſt toujours plus grande que la puiſſance compoſée. *Ibid. b.*

DÉCOMPOSITION, (*Médec.*) celle des humeurs, qui ſe fait ſoit par l'action naturelle des organes qui conſtituent la vie, ſoit par l'action contre nature des ſolides ſur les fluides. Exemples. IV. 699. *b. Voyez* INCRASSANT, COLLIQUATION, DISSOLUTION.

DÉCOMPOSITION, (*Chym.*) la doctrine des chymiſtes modernes ſur cette partie, ſe trouve au mot *Principe*. La décompoſition eſt plus connue ſous le nom d'*analyſe ;* voyez auſſi ce mot. IV. 699. *b.*

DÉCONFITURE, (*Juriſpr.*) inſolvabilité du débiteur. Ce cas eſt prévu par les loix romaines. Ce que porte la coutume de Paris en cas de déconfiture. L'uſage des pays de droit écrit eſt conforme à celui de pays coutumier ſur cette matiere ; mais en Normandie, on n'a point d'égard à la déconfiture. IV. 700. *a.*

DÉCORATION, (*Belles-lettr.*) trois ſortes de ſcenes ou de décorations chez les anciens, analogues à leurs pieces, tragiques, comiques & ſatyriques, qu'on repréſentoit ſur leurs théatres. Ces trois ſcenes pouvoient ſe varier de bien des manieres ; mais la diſpoſition en devoit être toujours la même en général. On ne ſait pas ſur quoi ces décorations étoient peintes ; mais il eſt certain que la perſpective y étoit obſervée. Comment ſe faiſoient les changemens de théatre. IV. 700. *b.* Deux ſortes de décorations ; les unes de décence, les autres de pur ornement. La plus capable de charmer les yeux devient effrayante, dès qu'elle met les acteurs en danger. Les décorations de décence ſont une imitation de la belle nature, comme doit l'être l'action dont elles retracent le lieu. Modele en ce genre. Le théatre de la tragédie a trop négligé cette ſorte de décorations. Combien cette négligence nuit à l'illuſion & à l'intérêt. *Ibid.* 701. *a.* Qui ſont ceux qui devroient remédier à ces défauts de nos ſpectacles. De la décence des vêtemens. Uſages ridicules de nos théatres par rapport à cet objet. *Ibid. b.*

DÉCORATION, (*Opéra*) ce ſpectacle eſt celui du merveilleux : c'eſt-là qu'il faut ſans ceſſe éblouir & ſurprendre. Quelle doit être la décoration de ce théatre. L'invention, le deſſein & la peinture en forment les trois principales parties. Rien n'eſt plus commun que d'imaginer une décoration en formant le plan d'un opéra, *&c.* Ce point une fois décidé, on croit que le reſte regarde le décorateur. IV. 701. *b.* Cependant le poëte doit acquérir une connoiſſance exacte & profonde de toutes ces grandes parties, qu'on croit peut-être fort étrangeres à la poéſie. Exemples tirés des poëtes grecs, de P. Corneille, de Quinault. La décoration à l'opéra fait une partie de l'invention. Ce n'eſt pas aſſez d'imaginer des lieux convenables à la ſcene, il faut encore varier le coup d'œil que préſentent les lieux, par les décorations qu'on y amene. *Ibid.* 702. *a.* Le décorateur, quelque génie qu'on lui ſuppoſe, n'imagine que d'après le plan donné. Avantages qui réſulteront du concours du poëte & de l'artiſte. Inconvéniens qu'on préviendra par-là. Pompe, variété dans les opéras de Quinault. Utilité qu'un homme de goût peut en retirer. *Ibid. b.*

Décorations des anciens. XIV. 752. *b.* XVI. 229. *a.* Du théatre de Scaurus. 231. *a*, *b.* Des décorations de l'opéra. *Suppl.* IV. 157. *a.* 160. *b.* 161. *a.* Obſervation ſur les décorations de l'opéra françois. XII. 830. *a.* Comment ſe font les changemens de décorations. III. 132. *b.* IV. 335. *b.* Ciel de théatre. III. 443. *b.* Couliſſes. 233. *a.* Partie de la décoration, appellée *ferme*. VI. 515. *b.* Voyez MACHINES THÉATRALES.

DÉCORATION, (*Archit.*) partie de l'architecture la plus intéreſſante, quoique la moins utile, relativement à la commodité & à la ſolidité : *voyez* ſur ce ſujet les planches d'architecture, vol. I. A quelles ſortes d'édifices les décorations ſont particuliérement deſtinées. IV. 702. *b.* Quatre genres de décorations ; celles des façades, des appartemens, des jardins, des théatres. La premiere eſt celle qui exige le plus les préceptes de l'art : l'architecture & la ſculpture doivent également concourir à ſon embelliſſement. Ce qu'on entend par décorations d'architecture & décorations de ſculpture. Pourquoi nous ſommes reſtés, dans ces ouvrages-là, inférieurs aux Grecs & aux Romains : cependant l'architecture françoiſe peut être citée à la ſuite de la grecque & de la romaine. De la décoration intérieure. Nos avantages en cette partie. *Ibid.* 703. *a.* En quoi conſiſte la décoration des jardins. Modeles en ce genre qu'on trouve parmi nous. Comparaiſon des jardins françois avec ceux de l'Angleterre & de l'Italie. En quoi conſiſte la décoration des théatres. De toutes les parties de la décoration, c'eſt celle-ci que nous entendons le moins. Sources du peu de ſuccès de nos décorations théatrales. *Ibid. b.*

DÉCORATION, (*Jardin.*) maniere d'inventer & de diſtribuer les beaux jardins. On peut auſſi entendre par-là les ornemens qui contribuent à embellir un jardin, ou les changemens de ſcenes, occaſionnés par les fleurs des ſaiſons. Fleurs du printems. Celles d'été. Celles d'automne. IV. 704. *a.*

DÉCOUPÉ, (*Blaſon*) différence entre *édenté* & *découpé*. Symbole que portoit Jules-Céſar. Découpé ſe dit auſſi au lieu de *tronqué* & *coupé*. IV. 704. *b.*

DÉCOUPER, *fers à*, VI. 504. *a.* 866. *b. Voyez* les planch. du découpeur d'étoffes, vol. III.

DÉCOUPEUR, ouvrier qui fait des deſſeins ſur des étoffes, *&c.* Communauté des découpeurs à Paris. IV. 704. *b.*

DÉCOUPEUR (*Pêche de la baleine*) IV. 704. *b.*

DÉCOUPEUSE, (*Gazier*) uſage qu'on pourroit faire de la matiere enlevée de la gaze figurée. La découpure de la gaze eſt une reſſource pour les perſonnes du ſexe qui manquent de fortune. IV. 704. *b.*

DÉCOUPURES. Talent de M. Hubert de Geneve dans l'art des découpures. *Suppl.* II. 641. *a.*

DÉCOUVERT, *à*, (*Juriſp.*) *voyez* DESCOUVERT.

DÉCOUVERTE, (*Philoſoph.*) les découvertes peu conſidérables s'appellent *inventions*. Découvertes du premier ordre, celles dont l'objet eſt utile, curieux & difficile. Autres découvertes qui ne méritent pas moins d'être eſtimées, quoique leurs objets ne réuniſſent pas ces trois avantages. Dans une découverte dont le principal mérite eſt la difficulté vaincue, il faut que l'utilité, au moins poſſible, ou la ſingularité s'y joigne. IV. 705. *a.* Les découvertes ſont ſouvent le fruit du haſard dans les arts & métiers. Pourquoi les inventeurs dans les arts ſont ordinairement reſtés inconnus. Les découvertes faites par le génie, ont principalement lieu dans les ſciences de raiſonnement, quoiqu'il y en ait auſſi quelques-unes qui ne ſont que de pur haſard. Il s'en trouve auſſi qui ſont à la fois le fruit du haſard & du génie, & qu'on pourroit appeller *la bonne fortune d'un homme de génie*. Les découvertes qui ſont le fruit du génie, ſe font de trois manieres ; ou en trouvant des idées abſolument nouvelles, ou en joignant une idée nouvelle à une idée connue, ou en réuniſſant deux idées connues. Exemples de ces trois eſpeces de découvertes. *Ibid. b.* En matiere de découvertes, le dernier pas, quoique facile en apparence, eſt ſouvent celui qu'on fait le plus tard. Les découvertes de la troiſieme eſpece, ne doivent être eſtimées, qu'autant qu'il en réſulte quelque choſe d'important, ou qu'elles ont été difficiles. Souvent une découverte conſiſte dans la réunion de deux ou pluſieurs idées, dont chacune en particulier étoit ou ſembloit être ſtérile, quoiqu'elle eût beaucoup coûté aux inventeurs. En matiere d'érudition, les découvertes ſont rares. Ce qu'on peut appeller découverte en ce genre. Il paroît que les deux ſeules ſciences qui ne ſont pas ſuſceptibles de découvertes, ſont la théologie & la métaphyſique. *Ibid.* 706. *a.* Quelle en eſt la raiſon. *Ibid. b.*

Découverte. Réflexions ſur les découvertes dans les ſciences & dans les arts. I. 715. *a*, *b*. Obſervation ſur cette penſée de M. de Fontenelle, qu'il y a plus de choſes trouvées dans ces derniers ſiecles, qu'il n'y en a de perdues des anciens ; mais qu'il ne peut y avoir de perdu que ce qu'on veut bien qui le ſoit. II. 456. *a.* On trouve, dans les ouvrages des anciens, les ſemences de la plupart des découvertes modernes. XII. 512. *a.* Avantages des modernes ſur les anciens, dans les découvertes philoſophiques. V. 918. *a.* C'eſt au haſard que nous devons la plupart des grandes découvertes. I. 495. *a.* XVI. 38. *a.* Il y a quelquefois plus de mérite à retrouver la voie par où l'inventeur eſt parvenu à telle vérité, qu'il n'y en a eu à la découvrir. IV. 491. *a.* Il eſt pour les découvertes un tems de maturité, avant lequel les recherches ſemblent infructueuſes. *Ibid. b.* Utilité qu'on pourroit tirer pour les découvertes, des traités élémentaires bien faits. V. 497. *a.* Les conſéquences les plus ſimples des vérités connues, échappent quelquefois à ceux qui ſembleroient avoir le plus de facilité & de droit à les déduire. VII. 119. *b.* Une découverte eſt preſque toujours le germe d'un grand nombre d'autres. XIII. 49. *b.* Deſcartes penſoit qu'en ſuivant la méthode des géometres, il n'y avoit rien de ſi caché qu'on ne pût enfin découvrir. II. 718. *b.* Lenteur avec laquelle les découvertes ſont perfectionnées. X. 488. *b. Voyez* INVENTION.

DÉCOUVERTE, *aller à la*, (*Art milit.*) devoirs du maréchal de camp lorſqu'il envoie à la découverte. X. 93. *b.* Voyez *Reconnoître le pays*. XIII. 862. *a*, *b*.

DÉCOUVRIR, *trouver*. Nuances qui diſtinguent la valeur & l'uſage de ces deux mots. IV. 706. *b.*

Découvrir, *déceler*, *manifeſter*, *révéler*, (*Synon.*) IV. 662. *b.*

DÉCOUVRIR, (*Chauderonn.*) donner le luſtre aux pieces de chauderonnerie. Comment cela s'exécute. IV. 706. *b.*

DÉCOUVRIR, (*Metteur en œuv.*) enlever les parties ſuperflues de la ſertiſſure qui couvrent la pierre au-dedans de ſon feuilleti, & qui lui ôteroient de ſon étendue. Détails ſur cette ſorte d'ouvrage. IV. 707. *a.*

DÉCRASSER, *décraſſer un cuir*, (*Corroyeur*) comment ſe fait cette opération. IV. 707. *a.*

DÉCRASSER, (*Orfev.*) 1°. épurer les matieres lorſqu'elles ſont en fuſion. Comment on le fait; 2°. nettoyer les ouvrages aux endroits que la ſoudure doit couvrir. IV. 707. *a*

Décraſſer. Inſtrument avec lequel les anciens ſe décraſſoient le corps. XV. 546. *a*, *b.*

DÉCRÉPITATION, (*Chymie*) exploſion de certains ſels expoſés au feu. Quels ſont ces ſels. IV. 707. *a.* Changement qu'ils ſubiſſent dans la décrépitation. L'opération chymique par laquelle on fait décrépiter un ſel, s'appelle auſſi *décrépitation.* Sel décrépité. Manuel de cette opération pour le ſel marin, qui eſt le ſeul pour lequel elle ſoit uſitée. But de cette décrépitation. *Ibid. b.*

Décrépitation du ſel marin jetté ſur les charbons ardens. XIV. 920. *a.*

DÉCRÉPITUDE, (*Médec.*) terme de la vieilleſſe. Deſcription de cet état. IV. 707. *b. Voyez Suppl.* II. 200. *b.*

DÉCRET, (*Juriſpr.*) compilations d'anciens canons. Idée ſommaire de ces principales collections. Celle de *Bouchard, évêque de Wormes.* IV. 707. *b.* Détails ſur ce qu'elle renferme. Ce qu'elle a de défectueux. *Ibid.* 708. *a.* L'importance & la multiplicité de ces imperfections, n'ont point empêché Sigebert de prodiguer à cet ouvrage les éloges les plus outrés.

Autre collection de la même ſorte, le décret d'*Yves de Chartres.* Quelques événemens de la vie de cet évêque. En quel tems il compoſa ſon grand recueil des canons, qu'il avoit intitulé, *excerptiones eccleſiaſticarum regularum. Ibid. b.* But de ſon ouvrage indiqué dans la préface, qui mérite d'être lue, & montre un grand fonds d'érudition dans ſon auteur. Détails ſur le contenu de cet ouvrage. Uſage qu'il fait de la collection de Bouchard. *Ibid.* 709. *a.* Yves eſt regardé comme le premier qui, dans l'Occident, ait joint le droit civil au droit canonique. Autre recueil de canons, d'Yves de Chartres, intitulé, *pannormie.* Raiſons pour leſquelles on a douté que cette collection ſoit de cet auteur. Pourquoi on l'a attribuée à un certain Hugues de Châlons-ſur-Marne; cependant M. Baluze ne doute pas que la pannormie ne ſoit d'Yves de Chartres. Raiſons qui concourent à établir ce ſentiment. *Ibid. b.* Ce qui rend recommandables ces deux compilations d'Yves de Chartres. En quoi cet auteur eſt repréhenſible. De la collection de *Gratien* de Chiuſi en Toſcane. Il intitula ſon recueil, *la concorde des canons diſcordans.* Dans la ſuite il fut appellé ſimplement *décret.* Matieres de ce recueil. *Ibid.* 710. *a.* Diverſes obſervations ſur cet ouvrage. *Ibid. b.* La premiere eſt que Gratien n'a point mis à ſes diſtinctions ou cauſes, des titres qui annoncent le ſujet de chacune. Les interpretes y ont ſuppléé. En ſecond lieu, on trouve ſouvent dans le décret, des canons avec cette inſcription, *palea.* Divers ſentimens ſur la ſignification de ce mot. Raiſons qui appuient le ſentiment de ceux qui croient que le mot *palea* eſt le nom propre de celui qui a fait ces additions. Il paroît cependant que ces additions n'ont point été faites dans le même tems. Imperfections dont cette collection eſt remplie. *Ibid.* 711. *a.* Cauſes des erreurs de Gratien. *Ibid. b.* L'ouvrage de cet auteur eſt très-utile pour bien connoître l'ancienne diſcipline de l'égliſe. A peine vit-il le jour, que les juriſconſultes & les théologiens ſe réunirent à lui donner la préférence ſur toutes les collections précédentes. On s'embarraſſa peu ſi Gratien étoit conforme aux originaux qu'il citoit. Quelles ſont les raiſons de cette autorité, qu'on attribuoit aux ouvrages de Gratien. *Ibid.* 712. *a.* Soins & travaux de quelques ſavans pour corriger les fautes du décret. Ouvrages de MM. de Mouchy & Leconte. Autres corrections qui ſuccéderent à ces premieres. *Ibid. b.* Ce fut ſous le pontificat de Grégoire XIII, qu'on mit ſur-tout la main à cette grande entrepriſe, tandis qu'Antoine-Auguſtin y travailloit de ſon côté en Eſpagne. Soins qu'on prit à Rome pour purger le recueil de Gratien, de toutes les fautes dont il étoit rempli. Succès de ce travail. Méthode, ſelon laquelle il a été compoſé. Quelle eſt celle qu'on a ſuivie pour la correction du texte. *Ibid.* 713. *a.* Critique que les ſavans ont faite de cet ouvrage des correcteurs romains. *Ibid. b.* Les éloges que le ſouverain pontife donna à cette réviſion du décret, n'empêchent pas qu'il ne ſoit reſté dans le *décret* beaucoup de fautes, qui ont échappé à la vigilance des correcteurs, & de pieces ſuppoſées qu'ils ont adoptées; *Ibid.* 714. *a.* en ſorte que depuis cette opération, celle de M. Leconte n'eſt point inutile. Quelle autorité l'on doit attribuer à la collection de Gratien. *Ibid. b.* Quels ſont les meilleurs auteurs qu'on peut conſulter ſur cette collection. *Ibid.* 715. *a.*

DÉCRET. (*Théolog.*) Sur la doctrine des décrets divins, *voyez* PRÉDESTINATION, SUPRALAPSAIRE, INFRALAPSAIRE, VOLONTÉ EN DIEU. Décret antécédent. I. 491. *a.* Décrets conditionnels ſelon les Arminiens, abſolus ſelon les Gomariſtes. III. 840. *a.* Ordre des décrets ſelon les Congruiſtes. 870. *a.* Selon Molina. X. 629. *b.* Paſſage de Montaigne ſur ceux qui s'érigent en interpretes & juges des décrets de Dieu. VIII. 600. *b.*

DÉCRET. (*Hiſt. anc.*) Comment ſe formoit un décret dans les aſſemblées du peuple d'Athenes. XIV. 153. *a.* Dans celles du ſénat romain. XV. 4. *b*, *&c.* 8. *a*, *b.* Eſpece de décret des Athéniens, dit *pſephiſma.* XI. 506. *b.* Décrets des Romains appellés *privilegia.* XIII. 391. *b.*

DÉCRET, (*Juriſpr.*) diverſes ſignifications de ce mot. IV. 715. *a.*

Décret. Converſion de décret. IV. 166. *b.* Décerner un décret contre quelqu'un. 664. *b.* Greffe des décrets. VII. 921. *a.* Interpoſition de décrets. VIII. 832. *b.* Oppoſition à un décret. XI. 514. *a.* Rabattement de décret. XIII. 733. *b.*

Décret d'ajournement perſonnel. On l'ordonne lorſque les charges ne ſont pas aſſez graves pour décréter de priſe de corps, & qu'elles ſont trop fortes pour décréter ſimplement d'aſſigner pour en être oui. Il n'eſt ordonné qu'après avoir oui les concluſions du procureur du roi, *&c.* Le juge peut auſſi décreter d'office, *&c.* Ce décret emporte interdiction de toutes fonctions publiques. Quels ſont les décrets qui peuvent réſulter des procès-verbaux des juges inférieurs, & de ceux des ſergens & huiſſiers. Ce qu'ordonne la déclaration du roi du mois de décembre 1680 ſur les décrets d'ajournement perſonnel. Peine de celui qui ne compare pas ſur l'ajournement perſonnel. IV. 715. *b.*

Décret d'ajournement ſimple. IV. 715. *b.*

Décret d'aſſigné pour être oui. En quels cas on l'ordonne. IV. 715. *b.* Si l'accuſé ne compare pas, ce décret ſe convertit en ajournement perſonnel. Celui contre lequel il y a décret d'aſſigné pour être oui, ne peut être arrêté priſonnier. *Ibid. b.*

Décrets des conciles. Quels ſont les termes par leſquels un concile prononce ordinairement. Diſtinction qu'on fait entre *canons* & *décrets.* Les décrets des conciles qui concernent la diſcipline, n'ont point force de loi en France, qu'ils n'aient été acceptés par le roi & les prélats. Le concile de Trente n'y eſt obſervé que pour les canons qui regardent la foi & le dogme. Il a été reçu en Eſpagne avec des modifications. Les décrets des conciles nationaux & provinciaux doivent auſſi être agréés du roi pour avoir la permiſſion de les publier. IV. 716. *a.*

Décret dans les bulles. IV. 716. *a.*

Décret forcé. IV. 716. *a.*

DÉCRETS, (*Faculté des*) *Décrets* des facultés. IV. 716. *a.*

Décret irritant. *Décret* du juge. *Décret* en matiere criminelle. IV. 716. *b.*

Décret du prince. IV. 716. *b.*

Décret de priſe de corps. Différens cas dans leſquels on l'ordonne. Qui ſont ceux contre leſquels on ne le décerne, qu'en matiere très-grave. Les décrets s'exécutent, nonobſtant toute appellation. Officiers tenus de prêter main-forte à leur exécution. IV. 716. *b.* Les accuſés qui ſont arrêtés doivent être inceſſamment conduits dans les priſons publiques. Etat des écroues & recommandations, *&c.* que les procureurs du roi des juſtices royales doivent envoyer aux procureurs généraux de leur reſſort, aux mois de janvier & de juillet. Préalables néceſſaires pour l'élargiſſement d'un priſonnier pour crime. Il ne peut être élargi, ſi ſon jugement porte condamnation de peine afflictive, *&c.* quand les parties civiles y conſentiroient. *Ibid.* 717. *a.*

Décret rabattu. Saints *Décrets.* *Décret* de Sorbonne. IV. 717. *a.*

Décret de tutelle. IV. 717. *a.*

Décret volontaire. Lorſque l'acquéreur craint de n'avoir pas ſes ſûretés, il ſtipule qu'il pourra faire un décret volontaire. Obligation qu'on paſſe pour parvenir à ce décret. Formalités de ce décret. *Ibid.* 717. *a.* Titre qui réſulte pour le vendeur & l'acquéreur, de l'adjudication par décret volontaire. Diverſes obſervations ſur cette adjudication. Maximes de droit relatives à cet objet. Les appropriemens en uſage dans la coutume de Bretagne, ont quelque rapport avec les décrets volontaires. *Ibid. b.*

Décret volontaire. Commiſſaires conſervateurs généraux des décrets volontaires. III. 707. *b.* Conſervateurs des décrets volontaires. IV. 34. *a*, *b.*

Décret de l'univerſité. IV. 717. *b.*

DÉCRETS *impériaux*, (*Hiſt. mod.*) *receſſus imperii.* On ne publie ces décrets que quand la diete eſt prête à ſe ſéparer. L'article des levées de troupes contre les Turcs faiſoit autrefois la plus grande partie du *receſſus.* Réglemens ſur la chambre impériale de Spire, inſérés dans le *receſſus imperii*, en 1654. *Ibid. b. Voyez* RECÈS.

DÉCRÉTALES, (*Juriſpr. Can.*) elles étoient fort rares au commencement, & on s'en tenoit à l'autorité des canons des premiers conciles. Denys le petit eſt le premier qui en a inſéré quelques-unes dans ſa collection. Pourquoi l'on s'accoutuma inſenſiblement à conſulter le pape de toutes parts, même ſur les affaires temporelles. Les décrétales des pontifes étant devenues fréquentes, donnerent lieu à diverſes collections, dont on rend compte dans cet article. Premiere de ces collections qui parut à la fin du douzieme ſiecle, ſon auteur eſt Bernard de Circa. Contenu de ce recueil. Autre collection de cette eſpece donnée par Jean de Galles au commencement du treizieme ſiecle. IV. 718. *a.* Les ſavans firent grand cas de ces deux recueils. La troiſieme collection eſt de Pierre de Benevent, auſſi du commencement du treizieme ſiecle : compilation de Bernard, évêque de Compoſtelle. La quatrieme collection parut après le quatrieme concile de Latran, on en ignore l'auteur. La cinquieme eſt de Tancrede de Bologne : ces collections ſont appellées *les anciennes collections*. Leur utilité. Ces ouvrages réunis en une nouvelle compilation par Raimond de Pennaford : idée de cet ouvrage. *Ibid. b.* Grégoire IX lui donna le ſceau de l'autorité publique. Défauts de cette collection : il a ſouvent retranché comme inutiles des choſes qui étoient abſolument néceſſaires pour arriver à l'intelligence de la décrétale. Il a ſouvent partagé une décrétale en pluſieurs, ce qui lui donne un autre ſens, ou du moins la rend obſcure. *Ibid.* 719. *a.* En rapportant une décrétale, il omet quelquefois la précédente ou la ſuivante, qui ſerviroit à en éclaircir le ſens. Enfin il eſt répréhenſible pour avoir altéré les décrétales qu'il rapporte. Additions faites à cet ouvrage par Antoine le Conte, François Pegna, Eſpagnol ; ces additions de ce qui avoit été retranché par Raimond étoient indiſpenſables, pour bien entendre l'eſpece du capitule. Nonobſtant ces ſupplémens, il eſt toujours très-avantageux de recourir aux anciennes décrétales, & même de remonter juſqu'aux premieres ſources. *Ibid. b.* Nouvelle compilation publiée vers la fin du treizieme ſiecle ſous le nom de Boniface VIII. Son contenu. Elle eſt appellée *le ſexte*. Autre collection appellée *Clémentines* du nom de ſon auteur Clément V. *Extravagantes* de Jean XXII. *Extravagantes communes*, compoſées des conſtitutions de vingt-cinq papes. Ces collections ont été nommées extravagantes, comme qui diroit, *vagantes extrà corpus juri canonici*. Ce que renferme aujourd'hui le corps du droit canonique. *Ibid.* 720. *a. De l'autorité* des diverſes collections des décrétales ; & particuliérement de leur autorité en France. *Ibid. b.* Raiſons qu'allegue M. de Marca pour prouver la néceſſité & l'utilité de l'étude des décrétales. Il n'eſt pas moins néceſſaire de conſulter auſſi les auteurs qui les ont interprétées. Quels ſont ceux qu'on regarde comme les meilleurs. *Ibid.* 721. *a.*

Décrétales. Origine du mot de décrétales. III. 175. *a.* Collection des décrétales appellées *Sexte*. XV. 138. *b.* Recueil des décrétales du pape Clément V. III. 522. *a.* Recueil qui porte le nom d'*extravagantes*. VI. 337. *b.*

DÉCRÉTALES, (*Fauſſes*) celles qu'on trouve raſſemblées dans la collection qui porte le nom *d'Iſidore Mercator*. Recherches ſur leur auteur. Le cardinal d'Aguirre croit qu'elles ont été compoſées par Iſidore, évêque de Séville. Raiſons qu'il donne de ſon ſentiment. Oppoſitions qui le réfutent. *Ibid. b.* Suivant l'opinion la plus généralement reçue, on donne cette collection à un Iſidore ſurnommé *Mercator*. Cependant les correcteurs romains obſervent que dans pluſieurs exemplaires, au lieu du ſurnom de *Mercator*, on lit celui de *Peccator*, titre que prenoient pluſieurs évêques ſouſcrivant aux conciles. Troiſieme ſyſtême ſur l'auteur des fauſſes décrétales, par lequel cet ouvrage eſt attribué à Iſidor-Mercator, évêque de Xativa, mort en 805. Ce ſentiment réfuté. *Ibid.* 722. *a.* Remarques critiques de David Blondel ſur ce ſujet. Il ſoupçonne qu'un Allemand eſt l'auteur de cette collection, & qu'elle a été faite à Mayence. Quel en eſt le contenu. En quoi il s'eſt rendu coupable de ſuppoſition. *Ibid. b.* Pourquoi l'artifice d'Iſidore, tout groſſier qu'il étoit, en impoſa à toute l'égliſe latine. Faux principes qu'il établit : que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape ſeul : que toute perſonne opprimée peut, en tout état de cauſe, appeller directement au pape : qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, ſans la permiſſion du pape : on voit par-là qu'il n'eſt pas étonnant que les évêques & les papes aient adopté avec empreſſement les fauſſes décrétales. IV. 723. *a.* Difficultés entre le pape Nicolas I & Hincmar, archevêque de Reims, auxquelles ces fauſſes décrétales donnerent lieu, à l'occaſion de Rotade, évêque de Soiſſons. Adrien II ſucceſſeur de Nicolas ne parut pas moins zélé en faveur des fauſſes décrétales dans l'affaire d'Hincmar de Laon. Expoſé de cette affaire. *Ibid. b.* Lettre pleine de vigueur du roi Charles-le-Chauve au pape Adrien contre ſes prétentions. *Ibid.* 724. *a.* De quelle maniere Hincmar de Reims attaquoit les fauſſes décrétales. Uſage qu'en ont fait les conciles & les évêques. Autorité qu'elles s'acquirent inſenſiblement, tellement que pendant 800 ans la collection d'Iſidore eut la plus grande faveur. Premiers ſoupçons élevés ſur ſon authenticité dans le ſeizieme ſiecle. *Ibid. b.* Ce ne furent d'abord que des conjectures ; mais enſuite on lui porta de plus rudes atteintes. Fondemens ſur leſquels on appuya la critique qu'on en fit. 1°. Les décrétales rapportées dans cette collection, ne ſont point dans celles de Denys le petit ; 2°. la matiere des épîtres que l'auteur ſuppoſe écrites dans les premiers ſiecles, n'a aucun rapport avec l'état des choſes de ces tems-là ; 3°. Leurs dates ſont preſque toutes fauſſes ; 4°. il eſt prouvé que les fauſſes décrétales ſont plus récentes que S. Jérôme ; 5°. toutes ces lettres ſont d'un même ſtyle, qui eſt très-barbare. *Ibid.* 725. *a.* Comment David-Blondel & le pere Labbe ont attaqué cette collection. Altération & maux, pour ainſi dire, irréparables que les fauſſes décrétales ont produits dans la diſcipline eccléſiaſtique ; la ceſſation des conciles provinciaux ; l'impunité des crimes ; le droit que les papes ſe ſont attribué de transférer ſeuls les évêques d'un ſiege à un autre, & d'ériger de nouveaux évêchés ; la multiplication des appellations au pape. *Ibid. b.* Maux qu'entraînerent ces appellations. Tant d'abus ſont le fruit de l'ignorance profonde où l'on a été plongé pendant pluſieurs ſiecles. Combien il importe aux princes de protéger les lettres & ceux qui les cultivent. *Ibid.* 726. *a*, *b*.

DECROISSEMENT, (*Phyſiolog.*) diminution du corps humain en hauteur & en ſubſtance. Deſcription de cet état. Principes ſur leſquels eſt fondée la théorie de l'accroiſſement & du décroiſſement de notre machine. Comment ſe fait l'accroiſſement. Ceſſation de croiſſance. Comment ſe fait le décroiſſement, & comment arrive la mort naturelle. IV. 727. *a.*

Décroiſſement. Ses cauſes dans la vieilleſſe. *Suppl.* IV. 74. *a*, *b*, &c.

DÉCRUSER, (*Manuf. en ſoie*) ſoies crues, ſoies décruſées ou décrues. Comment les teinturiers décruſent leurs ſoies. IV. 727. *b.*

DÉCUPLE. (*Arithm.*) Différence entre le décuple & décuplé. IV. 727. *b.*

DÉCURIE. (*Hiſt. anc.*) La cavalerie romaine étoit rangée par décuries. Dans la diviſion du peuple par Romulus, chaque centurie étoit diviſée en dix décuries. IV. 727. *b.*

Décuries des troupes grecques. *Suppl.* III. 45. *a*, *b*. *Suppl.* IV. 315. *a*, *b*.

DÉCURIE, (*Hiſt. d'Angl.*) c'étoit une compagnie de dix hommes, avec leurs familles. IV. 664. *a.* II. 337. *a.* *Voyez* DIXAINE.

DÉCURION, (*Hiſt. anc.*) chef d'une décurie. IV. 727. *b.*

Décurions. Les enfans des décurions étoient obligés à Rome de prendre le métier de leur pere. V. 654. *b.* Décurions dans l'ancienne milice grecque. *Suppl.* III. 45. *a*. *Suppl.* IV. 316. *a*, *b*.

Décurion municipal, ſénateurs des colonies romaines. Les villes d'Italie avoient part à l'élection des magiſtrats municipaux de la république. IV. 727. *b.* *Voyez* JUGE MUNICIPAL.

Décurion, prêtre deſtiné à quelque ſacrifice particulier. Inſcription qui prouve que Terentius étoit décurion dans la maiſon d'un particulier. IV. 728. *a.*

DEDALE, (*Myth.*) arriere-petit-fils d'Erecthée, roi d'Athenes. Aventures de ce prince. *Suppl.* II. 687. *a.*

Dedale, hiſtoire de ce célebre artiſte. X. 558. *b.* XIV. 819. *a*, *b*. 820. *a*. Dédale fut le premier qui donna aux ſtatues l'attitude d'un homme qui marche. XV. 499. *a.* Effet de l'envie de Dédale contre Talaüs, inventeur du compas. III. 751. *a.* Trois ſtatuaires qui portent le nom de dédale. XIV. 820. *a.*

DÉDALES, (*Hiſt. anc. Myth.*)) fêtes que les Platéens célébroient depuis leur retour dans leur patrie. A quelle occaſion elles furent inſtituées. Cérémonies des grands & des petits dédales. Origine du nom donné à ces fêtes. IV. 728. *a.*

Dédales, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 687. *a.*

DEDANS, (*Manege*) diverſes façons ſelon leſquelles ce terme eſt employé dans le manege. Avoir un, deux, trois dedans. Talon, rêne, jambe du dedans. Quelques académiſtes préferent les expreſſions à droite, à gauche. Cheval qui a la tête & les hanches dedans. Mettre un cheval dedans. Cheval qui s'eſt bien mis dedans. IV. 728. *b.*

Dedans, eſpece de jeu de paume. En quoi il differe des autres qu'on appelle *quarrés* : galerie nommée auſſi *le dedans*. IV. 728. *b.*

Dedans, obſervations ſur cette prépoſition. XIII. 302. *b.*

DEDICACE, (*Hiſt. prof. & eccl.*) l'uſage des dédicaces eſt très-ancien. Comment les Hébreux appelloient cette cérémonie. On trouve dans l'écriture des dédicaces du tabernacle, des autels, du premier & du ſecond temple, des maiſons des particuliers, *&c. &c.* Ce qu'on entend chez les chrétiens par conſécration, ordination, bénédiction. Fête de la dédi-

cace

cace dans l'égliſe romaine. Inſtitution de cette cérémonie. IV. 728. *b.* Elle fut jugée abſolument indiſpenſable. Ce qui ſe pratique dans les tems d'une dédicace. Egliſes qui ne ſont pas dédiées, mais ſimplement bénites. On dédioit autrefois les fonts baptiſmaux. Fêtes de la dédicace chez les Anglois avant la réformation. Fête de la dédicace établie chez les Juifs par Judas Machabée. Dédicaces des temples, des autels & des images des dieux des païens. Principales cérémonies qu'obſervoient les Romains en dédiant leurs temples. *Ibid.* 729. *a.* Inſcription de la dédicace. Cette ſolemnité renouvellée tous les ans. *Ibid. b.*

Dédicace. De la dédicace des temples ou des ſtatues chez les anciens Romains. XV. 498. *b.* Cérémonies qu'ils pratiquoient à cette occaſion. XVI. 65. *a*, *b.* Dédicace d'une égliſe. III. 904. *a.* Différence entre conſécration, ordination, bénédiction & dédicace. *Ibid. b. Voyez* ENCÉNIES. Dédicace d'un livre : origine de cet uſage : quelle eſt la maniere honnête de dédier un livre. V. 822. *a.*

DÉDIT. *Voyez* DESDIT.

DÉDOLATION, ſection du crâne. IV. 433. *a.*

DÉDOUBLER. (*Carrier*) Dédoubler des pierres. Quelles ſont les carrieres voiſines de Paris dont la pierre ſe dédouble. IV. 729. *b.*

DÉDUCTION. (*Philoſoph.*) Deux ſignifications de ce mot. En matiere de calcul, il ſignifie ſouſtraction. En matiere de ſcience, il ſe dit d'une ſuite de raiſonnemens par leſquels on arrive à la preuve d'une propoſition. Ce qui eſt requis pour qu'une déduction ſoit bonne. Pour juger de la bonté d'une déduction, il faut connoître le genre d'ouvrage où elle ſe trouve, & le genre d'eſprits & de lecteurs auxquels elle eſt deſtinée. Les ouvrages de géométrie ſont ceux où l'on peut trouver plus facilement des exemples de bonnes déductions. IV. 729. *b.* Il n'y a point de propoſition mathématique ſi compliquée, dont on ne puiſſe former une chaîne continue juſqu'aux premiers axiomes. Dans une déduction, l'eſprit apperçoit au moins deux propoſitions à la fois; mais il eſt difficile de décider s'il en peut appercevoir davantage. Autre qualité que doit avoir une bonne déduction, qu'elle ſoit le plus ſimple qu'il eſt poſſible. *Ibid.* 730. *a.*

DÉESSE. (*Myth.*) Les anciens avoient preſqu'autant de déeſſes que de dieux. Ils avoient auſſi des dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* Les déeſſes étoient repréſentées nues ſur les médailles. Elles ne dédaignoient pas quelquefois de s'unir avec des mortels; mais les hommes honorés de ces faveurs ne vivoient pas long-tems. *Ibid. b.*

Déeſſes-meres. Divinités connues à pluſieurs peuples, ſurtout honorées dans les Gaules & dans la Germanie. Leurs ſurnoms dans les inſcriptions ſemblent être ceux des lieux où elles étoient honorées. Dans quel but on les invoquoit. Elles étoient ſouvent confondues avec les Suleves, les Commodeves, les Junons, les Matrones, *&c.* Ces déeſſes étoient connues en Eſpagne & en Angleterre : d'où ces nations avoient reçu ces cultes. Origine des déeſſes-meres. Origine des fables & de l'idolâtrie. IV. 730. *b.* Opinions qui ont donné lieu aux fées & à la cabale. On rendoit ſans doute aux déeſſes-meres le même culte qu'aux divinités champêtres. Détails ſur celui que leur rendoient les Gaulois. Idées ſuperſtitieuſes auxquelles ce culte peut avoir donné lieu chez les gens de la campagne. *Ibid.* 731. *a.*

Déeſſes. Les plus honorées des dames romaines. IX. 305. *b.* Uſage de pluſieurs peintres anciens de peindre les déeſſes d'après les femmes qu'ils aimoient. XII. 273. *b.* 274. *a.* Déeſſes des eaux. VII. 107. *b.* Déeſſes ſalutaires. XIV. 730. *b.* La bonne déeſſe. II. 223. *b.*

DÉFAILLANCE : *voyez* EVANOUISSEMENT.

DÉFAIT, VAINCU, BATTU. (*Synon.*) Différences entre ces mots. IV. 731. *a.*

DÉFAITE, DÉROUTE. Différence entre ces mots. IV. 731. *b.*

Défaite, reſſources d'une armée après ſa défaite. XIV. 215. *a.*

DEFAUT, VICE, IMPERFECTION. Différence entre ces mots. IV. 731. *b. Voyez* VICE.

Défaut. Indulgence pour les défauts des autres. XVII. 235. *b.* VIII. 691. *a.*

DÉFAUT. (*Juriſp.*) Donner défaut. Prendre défaut. Jugement par défaut. Officiers qui donnent défaut dans leurs actes contre ceux qui ne comparent pas. IV. 731. *b.* Profit du défaut. Le demandeur prend défaut contre le défendeur, & celui-ci congé, quand le demandeur eſt défaillant. Le défaillant peut revenir dans la huitaine contre le défaut qu'on a pris contre lui, *&c. Ibid.* 732. *a.*

Défaut, faute de comparoir. Terme auquel ſe prend ce défaut. Celui auquel on fait juger le profit. Le défaillant reçu oppoſant à ce défaut. IV. 732. *a.*

Défaut, faute de conclure. Demande en profit du défaut. IV. 732. *a.*

Défaut contumace. Défaut découplé. IV. 732. *a.*

Défaut, faute de défendre. Où ſe donnoit ce défaut dans les juriſdictions inférieures & dans les cours ſouveraines. Oppoſition reçue à ce défaut. IV. 732. *a.*

Défaut fatal. IV. 732. *a.*

Défaut aux ordonnances. IV. 732. *b.*

DÉFAUT. (*Petit*) IV. 732. *b.*

Défaut ſur pieces vues. IV. 732. *b.*

Défaut, faute de venir plaider. IV. 732. *b.*

DÉFAUT. (*premier*) Il n'eſt pas vrai qu'un premier défaut ne ſoit qu'un avenir en parchemin. IV. 732. *b.*

Défaut emportant profit, dans les juriſdictions conſulaires. IV. 732. *b.*

Défaut pur & ſimple. IV. 732. *b.*

Défaut rabattu. Il eſt fort différent de ſe faire recevoir oppoſant à un défaut, ou de le faire rabattre. IV. 732. *b.*

Défaut, faute de reprendre. IV. 733. *a.*

Défaut ſauf l'heure. IV. 733. *a.*

Défaut. (*ſauf*) IV. 733. *a.*

Défaut. (*ſecond*) IV. 733. *a.*

Défaut tillet. IV. 733. *a.*

Défaut à tour de rôle. IV. 733. *a.*

DÉFAUT. (*Eſcrime*) Prendre le défaut d'un mouvement, d'une attaque. Prendre l'ennemi dans le défaut de la parade. La parade du cercle ne couvre ni le dedans, ni le dehors, &, par conſéquent, n'eſt pas bonne. IV. 733. *a.*

DÉFAUT. (*Hydrauliq.*) Dans la hauteur des jets-d'eau. IV. 733. *b.*

DÉFAUT *héréditaire.* (*Manege*) IV. 733. *b.*

DÉFAUT. (*Vénérie*) IV. 733. *b.*

DÉFÉCATION, (*Pharm.*) dépuration d'un ſuc de plante ou de fruit. Comment ſe font ces dépurations. La défécation eſt indiſpenſable pour les ſucs des fruits; mais la filtration ou l'ébullition ſuffit pour les ſucs des plantes. Exception par rapport à certaines plantes dont les ſucs ne peuvent ſe clarifier que par défécation. IV. 733. *b.*

DÉFECTIF, terme de grammaire, d'arithmétique & de géometrie. IV. 733. *b.*

DÉFECTIF. (*Gramm.*) Différence entre les verbes défectifs & les anomaux. I. 487. *a.* Verbes latins défectifs. III. 880. *b.*

DÉFECTIF. (*Géom.*) Hyperboles défectives : elles ſont oppoſées aux hyperboles redundantes. Démonſtration de ces hyperboles. IV. 733. *b.*

DÉFENDANT, (*Fortific.*) *ou* FLANQUANT. Ce qu'on entend quand on dit que le flanc défend la courtine. IV. 734. *a.*

DÉFENDEUR. (*Juriſp.*) Le défendeur doit être aſſigné devant un juge. On laiſſe au défendeur copie de l'exploit, *&c.* Il doit ſe préſenter à l'échéance de l'aſſignation. Quand le demandeur ne comparoît pas, le défendeur demande congé contre lui, *&c.* Lorſqu'il y a doute ſur la demande, on incline plutôt pour le défendeur. IV. 734. *a. Voyez* DÉFENSES.

Défendeur & défaillant. IV. 734. *a.*

Défendeur & demandeur. IV. 734. *a.*

Défendeur au fond. IV. 734. *b.*

Défendeur en la forme. IV. 734. *b.*

Défendeur originaire en matiere de garantie. IV. 734. *b.*

Défendeur au principal. IV. 734. *b.*

Défendeur en taxe. IV. 734. *b.*

DÉFENDRE, PROTÉGER, SOUTENIR : différence entre ces mots. IV. 734. *b.*

Défendre, juſtifier quelqu'un : différence entre ces mots. IV. 734. *b.*

DÉFENDRE, *ſe*, (*Manege.*) IV. 734. *b.*

DÉFENDS, (*Juriſp.*) terme de coutume. Bois, terre, vignes en défends. *Banon & défends*, dans la coutume de Normandie. Diſpoſitions de ce titre dans cette coutume. IV. 734. *b.*

DÉFENDU, PROHIBÉ : différence entre ces mots. IV. 735. *a.*

DÉFENSE *de ſoi-même.* (*Droit nat.*) Ce droit eſt une ſuite du ſoin de ſe conſerver. De l'obligation de ménager la juſte défenſe de ſoi-même dans l'état naturel & dans l'état civil. Quelque injuſte que ſoit l'entrepriſe d'un agreſſeur, la ſociabilité nous oblige à l'épargner, ſi on le peut, ſans en recevoir un préjudice conſidérable. Mais quand la choſe eſt impoſſible, il eſt permis..... de repouſſer la force par la force, *&c.* IV. 735. *a.* La loi naturelle va même plus loin; elle nous l'ordonne poſitivement. Mais, ſi dans l'état naturel on a droit de repouſſer le danger préſent dont on eſt menacé, l'état civil y met des bornes. Quelles ſont les ſeules circonſtances où il eſt permis d'avoir recours aux voies de la force. Le droit de la défenſe de nous-mêmes ne ceſſe pas lorſque l'agreſſeur qui veut nous ôter la vie par violence eſt notre ſupérieur. *Ibid. b.* Nous pouvons nous défendre à main armée pour prévenir la perte de quelque membre de notre corps. La défenſe de l'honneur autoriſe pareillement aux dernieres extrêmités; mais il faut bien ſe garder de placer l'honneur dans des objets fictifs. De la défenſe de ſes

biens dans l'état de nature & dans l'état civil. Quel eſt le cas où l'agreſſeur même acquiert le droit de ſe défendre à ſon tour. Les principes qu'on vient d'établir n'ont rien de contraire à la morale du chriſtianiſme. *Ibid.* 736. *a.* Queſtion délicate ſur la défenſe de ſoi-même. De la défenſe de ſa liberté. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Défenſe de ſoi-même ; en quoi elle differe de la vengeance. XV. 253. *b.* Sentiment de Socin ſur ce ſujet. XVII. 396. *a.*

DÉFENSE. (*Juriſp.*) Diverſes ſignifications de ce mot. Défenſe péremptoire. IV. 736. *b.*

Défenſe ; débouté de défenſe. IV. 657. *b.* Défaut faute de défendre. 732. *b.*

Défenſes. En quoi les exceptions different des défenſes. Obligation du défendeur de fournir ſes défenſes. Moyens employés dans les défenſes. Dès qu'il y a eu des défenſes fournies, on peut porter la cauſe à l'audience. L'uſage des dupliques, *&c.* a été abrogé, *&c.* IV. 736. *b.*

DÉFENSES. (*Arrêt de*) IV. 737. *a.*

Défenſes par atténuation. Elles ont été abrogées. IV. 737. *a.*

Défenſes au contraire. IV. 737. *a.*

Défenſes générales. Offices que ne peuvent plus exercer ceux qui ont obtenu de telles défenſes. IV. 737. *a.*

Défenſe dans la guerre des ſieges. IV. 737. *a.*

DÉFENSES, (*Fortific.*) défenſes d'un ouvrage : deux ſortes de défenſes, celles de front & celles de flanc. IV. 737. *a.* La défenſe du flanc eſt la plus eſſentielle de la fortification, & elle eſt infiniment préférable à la défenſe de front. Elle peut être, ou directe, ou oblique. Dans les ſyſtêmes de MM. de Pagan & de Vauban, les flancs défendent directement les faces des baſtions oppoſés. Dans les ſyſtêmes d'Errard, de Marolois, du chevalier de Ville, *&c.* la défenſe eſt oblique. Cette maniere eſt généralement mépriſée. *Ibid. b.*

Défenſe, ligne de, IX. 523. *b.* Pourquoi la défenſe directe eſt défectueuſe. VI. 844. *a.*

Défenſe des places. Cette partie de l'art militaire étoit beaucoup plus parfaite chez les anciens que chez les modernes. Notre fortification actuelle a beſoin d'une rectification, qui remette plus d'équilibre entre la défenſe & l'attaque. IV. 737. *b.* Ne pourroit-on pas propoſer un prix pour perfectionner notre fortification ? Le tribunal qui en jugeroit, ſeroit compoſé des officiers généraux les plus habiles dans l'art de la guerre, & des ingénieurs les plus diſtingués par leurs talens. Utilité d'un tel établiſſement. Paroles de M. de Folard ſur ce ſujet. L'école militaire qu'a établie le roi, renouvelle les anciennes écoles de tactique des Grecs & des Romains ſur la défenſe des places. *Ibid.* 738. *a. Voyez* SIÉGE.

Défenſe des lignes de circonvallation. III. 465. *b.*

Défenſe du chemin couvert. Comment elle doit ſe pratiquer. 1°. Lorſque l'ennemi travaille à ſe loger ſur le glacis, IV. 738. *a.* 2°. lorſqu'il eſt à portée de s'emparer du chemin couvert de vive force, 3°. lorſqu'il travaillera à ſon logement. Comment on peut s'inſtruire du jour où l'ennemi doit faire ſon attaque. Opérations, lorſqu'on s'apperçoit que les aſſiégeans ſortent de leurs tranchées ; lorſque le chemin couvert eſt abandonné à l'ennemi. IV. 739. *a.* Ces attaques de vive force du chemin couvert ſont extrêmement meurtrieres, & leur ſuccès n'eſt pas toujours certain. Exemples de l'attaque du chemin couvert de Lille en 1708, & de celle du chemin couvert de Fribourg en 1713. La méthode de s'en rendre maître par la ſape eſt infiniment moins meurtriere & plus ſûre. Ce qu'il reſte à faire aux aſſiégés lorſque l'ennemi attaque le chemin couvert par la ſape, & qu'il éleve des cavaliers de tranchée pour plonger dans le chemin couvert. *Ibid. b.*

Défenſe des breches. Ce qu'on doit pratiquer lorſque l'ennemi eſt au pied de la breche. IV. 739. *a.* Lorſqu'il eſt parvenu au haut, lorſqu'il a trouvé le moyen de faire abandonner la breche. *Ibid. b.*

Défenſe des petites villes & des châteaux. Ce qu'on doit faire lorſqu'on ſe trouve enfermé dans de tels lieux. Travaux, précautions de jour & de nuit. IV. 739. *b.* Ce qu'on doit faire lorſqu'on craint que l'ennemi ne tente une eſcalade. *Ibid.* 740. *a.*

DÉFENSE, (*Blaſon.*) IV. 740. *b.*

DÉFENSES ou BOUTE-HORS, (*Marine*) défenſes pour chaloupes. IV. 740. *b.*

DÉFENSE. (*Couvreurs*) IV. 740. *b.*

DÉFENSE, (*Manege.*) IV. 740. *b.*

Défenſe. Différence entre fantaiſie & défenſe dans un cheval. VI. 403. *b.*

DÉFENSE, (*Venerie.*) IV. 740. *b.*

Défenſes du ſanglier ; propriété médicinale de cette ſubſtance. XIV. 620. *b.* Défenſes de l'éléphant. IV. 839. *a. b.* V. 449. *a. b.* 502. *a.* Changemens que ſubiſſent leurs parties conſtitutives. *Suppl.* IV. 73. *a.*

DÉFENSE, (*Eſcrime.*) *voyez* les planch. d'Eſcrime, IVe vol.

DÉFENSEURS, (*Hiſt. eccl.*) nom d'office & de dignité fort en uſage autrefois. Fonctions des défenſeurs. Noms que leur donne le concile de Chalcédoine. Auteurs qui parlent des défenſeurs du palais. Défenſeur du royaume. Défenſeurs des pauvres, des orphelins, des veuves, *&c.* Origine des défenſeurs des égliſes, vers l'an 420. Chaque égliſe patriarchale commença à avoir ſon défenſeur. Défenſeurs du patrimoine de S. Pierre. Défenſeurs régionnaires à Rome. Autres noms qu'on a ſubſtitués à ceux de défenſeurs. IV. 740. *b. Voyez* ADVOUÉ, PATRON. Dès l'an 407, un concile de Carthage demanda à l'empereur des défenſeurs pour les égliſes : mais on ignore ce qui fut ſtatué ſur cette demande. Les défenſeurs faiſoient partie du clergé. Il ne faut point les confondre avec d'autres officiers qu'on nommoit *cancellarii.* Qualité d'advoué de l'égliſe que prend l'empereur, celle de défenſeur de la foi que s'attribue le roi d'Angleterre. *Ibid.* 741. *b.*

Défenſeurs de la Cité, anciens magiſtrats. IX. 13. *b.* Leurs ſalaires. VII. 418. *b.*

DÉFENSIF, (*Chirurg.*) remede qu'on applique ſur une partie pour empêcher l'inflammation. Effet de ces remedes ſur les ſolides. En quelle place Fabrice d'Aquapendente les faiſoit appliquer. Uſage qu'en faiſoient les anciens. En quel cas il ſeroit dangereux de les appliquer. IV. 741. *a.* Deux claſſes de défenſifs. Les aſtringens & les relâchans. Il faut être attentif à bien ſaiſir l'indication pour faire choix de ces remedes. Formule de défenſif la plus uſitée dans les entorſes. Remede le plus efficace pour les plaies contuſes. Des parties contuſes intérieurement par la réſiſtance des os, ou par leur fracture ou diſlocation. Défenſif pour les plaies des jointures. De l'application des défenſifs dans le premier appareil des grandes opérations. Ceux qu'appliquoient les anciens après l'opération de la cataracte, de la fiſtule lacrymale ; ſur le perinée & le ſcrotum après l'opération de la lithotomie. *Ibid. b.* Troiſieme claſſe de défenſifs appellés défenſifs animés : en quels cas on les emploie. Ceux dont on ſe ſert pour ranimer des chairs contuſes. Ceux qui ſont en uſage pour réveiller l'action organique des chairs médiocrement contuſes. Remede auquel on a recours quand la débilité de l'action organique dépend d'une diſpoſition à la gangrene. *Ibid.* 742. *b.*

DÉFENSIVE, *guerre*, (*Art. milit.*) *voyez* GUERRE.

DÉFÉRENCE, *conſidération, reſpects, égards ;* (*Synon.*) IV. 43. *b.*

DÉFÉRENT, (*Aſtronom.*) cercle inventé dans l'ancienne aſtronomie pour expliquer l'excentricité des planetes. Inclinaiſon de ces déférens à l'écliptique. Le déférent eſt auſſi appellé déférent de l'épicycle. Ces déférens ſatisfaiſoient aſſez bien aux phénomenes. Dans le ſyſtême des épicycles, les déférens étoient inutiles. IV. 742. *a.* Auſſi on n'en a fait uſage que lorſqu'on a banni les épicycles. Képler a depuis changé ces cercles excentriques en ellipſes, & Newton les a démontrées. *Ibid. b.*

Déférent, mouvement de déviation de ce cercle. IV. 909. *a.*

DÉFÉRENS, (*Vaiſſeaux*) *Anatom.* Définition. Leur ſituation & leur cours. Leur extrémité. Leur ſubſtance. Leur cavité. IV. 742. *b. Voy. Suppl.* II. 819. *a. Suppl.* IV. 936. *a, b.*

DÉFÉRENT, (*Anatom.*) deſcription des canaux déférens. *Suppl.* II. 687. *b.* Ces canaux ne verſent leur liqueur que dans la véſicule ſéminale, & la véſicule ne la verſe que dans l'uretre. Néceſſité de l'obſtacle qui s'oppoſe à l'écoulement de la liqueur fécondante dans l'uretre. Quelle eſt la puiſſance qui l'exprime de la véſicule. *Ibid.* 688. *a.*

DÉFÉRENT, (*à la Monnoie.*) Trois eſpeces de déférens, celui de la monnoie, celui du directeur, & celui du graveur. IV. 742. *b.* Déférens des hôtels des monnoies de France. *Ibid.* 743. *a.*

DÉFETS, (*terme de Librairie & d'Imprimerie.*) quelles ſont les feuilles qui portent ce nom. Pourquoi l'on a ſoin de les conſerver. IV. 743. *a.*

DÉFI-D'ARMES, (*Hiſt. mod.*) Exemples de ces défis mutuels entre les champions de la nation Angloiſe & de la Françoiſe. Lettres de défi du duc d'Orléans, adreſſées en 1402 au duc de Lancaſtre. Détails à lire dans Froiſſard ſur cette matiere. Exemples de défis-d'armes dont les dames étoient le ſujet. IV. 743. *a.* Ces ſortes de défis avoient leurs loix : celle qui exigeoit la permiſſion du roi fut ſouvent négligée. Défis entre diverſes factions formées en France. Celui qu'offrit Henri IV au duc de Mayenne. Celui du comte d'Eſſex au comte de Villars en 1591. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. Origine des défis de particulier à particulier. Ce qu'on lit dans Froiſſard d'un ſtatut renouvellé touchant les défis, lorſqu'Edouard, roi d'Angleterre, fut fait vicaire de l'Empire. *Ibid. b.*

DÉFI *d'armes* (*Hiſt. mod.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. *a.*

Défi. cri de, IV. 461. *b.*

DÉFIANCE, diſtingué de la méfiance, X. 301. *a.* & des ſoupçons. XV. 407. *b.*

DÉFICIENT, (*Arith.*) nombres déficiens. Théorêmes ſur ces ſortes de nombres. IV. 743. *b.*

DÉFIER, *méfier*, (*ſe*) différences dans la ſignification & l'uſage de ces mots. *Suppl.* III. 891. *a.*

DÉFILÉ, en terme de guerre. Une armée obligée de s'éloigner de l'ennemi, fait enſorte qu'il ſoit contraint de paſſer

par quelque défilé pour la ſuivre. Facilité à défendre ces défilés. Précautions que doit prendre un général, lorſqu'il s'engage dans un défilé. Défilés que les anciens appelloient du nom de *portes*. Portes caſpiennes. Ces défilés s'appellent *cols* dans les Pyrénées & dans les Alpes. IV. 744. *a*.

Défilés. Comment les Grecs les paſſoient. *Suppl.* III. 935. *a*. Maniere d'exécuter le paſſage du défilé. VI. 192. *b*. Comment on empêche l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés. VII. 991. *b*.

DÉFILER, aller par file. Commodité de cette marche par file qui eſt très-commune. Les manieres de défiler ſont fort variées, mais elles ſe réduiſent aux mêmes principes. IV. 744. *a*. Défiler par rangs. Défiler par file. Défiler de file. Défiler par manche ou quart de manche. *Ibid. b. Voyez* ÉVOLUTIONS MILITAIRES, & les planches de l'art militaire. I. vol. des planches.

Défiler, comment les armées grecques défiloient. *Suppl.* III. 935. *a*.

DÉFINI, (*Gramm.*) il ſe dit de l'article *le la les*, ſoit qu'il ſoit ſimple, ou compoſé de la prépoſition *de*. Pourquoi ces prénoms ſont appellés définis. Quand un nom eſt pris dans un ſens défini, on met devant, la prépoſition *de*, ou la prépoſition *à*. Défini & indéfini ſe diſent auſſi du prétérit des verbes françois. IV. 744. *b*.

DÉFINITIF, concluſions définitives. III. 821. *a*. Exécution définitive. VI. 233. *b*.

DÉFINITEUR, (*Juriſp.*) titre qu'on donne à ceux qui ſont choiſis dans certains ordres religieux pour régler les affaires de l'ordre ou de la province, &c. Autorité des définiteurs. Ce qu'on entend par le mot *définitoire*. Deux ſortes de définiteurs; les généraux & les particuliers. IV. 744. *b*. Des uſages de différens ordres religieux pour l'élection, le nombre & les prérogatives des définiteurs. *Ibid.* 745. *a*, *b*.

DÉFINITION, (*Logiq.*) notions imparfaites que les philoſophes en donnent. Deux ſortes de définitions ſelon eux, l'une nominale, & l'autre réelle. Ce que dit M. Wolf de l'une & de l'autre. IV. 746. *a*. La définition d'un mot peut, en un ſens très-légitime, s'appeller *la nature de la choſe définie*. Différentes idées attachées à cet mot *nature*. Toutes les définitions des philoſophes ſur la nature des ſubſtances, ſont vaines & frivoles. Ils ſe préviennent pour des idées abſtraites qu'ils réaliſent, & prennent enſuite pour l'eſſence même des choſes. Origine de cette mépriſe. *Ibid. b*. Elle devient une des ſources les plus étendues de nos erreurs : il ſuffit d'avoir ſuppoſé que les mots répondent à la réalité des choſes, pour les confondre avec elles. Il eſt donc bien important de ne pas réaliſer nos abſtractions : moyen d'éviter cet inconvénient. Préjugé où les philoſophes ont été, qu'il falloit commencer par les idées générales, & deſcendre enſuite aux particularités : c'eſt ce préjugé qui leur a fait réaliſer leurs abſtractions. Mais ſi toutes les définitions qu'on fait ſur les ſubſtances, n'en font point connoître la nature, il n'en eſt pas de même dans les ſciences où l'on raiſonne ſur des idées archétypes. La nature des choſes purement idéales, étant une fois fixée, on en tire des conſéquences, dont le tiſſu forme une ſcience auſſi véritable que la géométrie, qui a pour baſe la définition des mots. *Ibid.* 747. *a*. Analyſe de la méthode établie dans les écoles, de définir par le moyen du genre & de la différence. On demande trois choſes dans une définition; qu'elle ſoit claire, univerſelle ou adéquate, & enfin propre à la choſe définie. Réflexions ſur la définition en général. 1°. L'uſage des définitions eſt impoſſible, quand il s'agit des idées ſimples: ce qu'a dit Loke ſur ce ſujet. *Ibid. b*. Philoſophes qui ont oublié cette maxime. 2°. Les définitions par leſquelles on veut expliquer les propriétés des choſes par un genre ou par une différence, ſont tout-à-fait inutiles, *&c.* 3°. Les définitions ne nous aident jamais à connoître la nature des ſubſtances, mais ſeulement les eſſences, qui ſe confondent avec les notions que nous nous faiſons des choſes. 4°. Les définitions ne peuvent être conteſtées, & on peut les prendre pour des principes. 5°. Une des grandes utilités des définitions, c'eſt de faire comprendre nettement de quoi il s'agit, afin de ne pas diſputer inutilement ſur des mots. *Ibid.* 748. *a*. 6°. Il ne faut point changer les définitions déjà reçues, quand on n'a point ſujet d'y trouver à redire : défaut où ſont tombés à cet égard quelques chymiſtes: raiſonnemens ridicules auxquels ce défaut les a conduits. *Ibid. b*.

Définition. Préceptes ſur l'art de bien définir. V. 493. *b*. *&c.* La diſtinction de définition de nom & de définition de choſe eſt futile & abſurde. 494. *b*. Les ſenſations & les notions intellectuelles les plus générales ne peuvent être définies. VI. 43. *b*. Combien il importe pour nous préſerver de l'erreur, de n'employer aucun terme qui n'ait été exactement défini. 108. *b*. Un philoſophe n'eſt point autoriſé à définir arbitrairement un mot. VI. 109. *a*. Deux défauts dans la plupart des définitions; l'un de donner pour définition d'un mot l'énonciation d'une ſeule de ſes acceptions particulieres, l'autre de vouloir comprendre dans la définition d'un mot toutes ſes acceptions différentes : détails ſur ces deux défauts. VI. 108. *b*. *&c.* Des définitions ſelon Leibnitz. IX. 373. *b*. Définitions par leſquelles on doit commencer l'inſtruction ſelon la méthode ſynthétique. XV. 762. *b*. Qualités que doivent avoir les définitions des mots dans un dictionnaire de langue. IV. 959. *a*, *b*. Obſervations ſur celles qu'on trouve dans l'Encyclopédie. I. xxxvij.

DÉFINITION, (*Mathém.*) importance des définitions exactes de mathématique. Les définitions mathématiques ne ſont à la rigueur que des définitions de nom. IV. 748. *b*. Dans quel ſens les définitions mathématiques peuvent être priſes pour des définitions de choſes. Les définitions des philoſophes, & celles des géometres, ſont ſouvent les mêmes, quoique les uns prétendent expliquer la nature de la choſe, & les autres ſimplement le mot. Les définitions des mathématiciens ſont abſolument arbitraires : cependant il faut, autant qu'il eſt poſſible, ſe conformer à l'uſage. *Ibid.* 749. *a*.

Définition. Obſervations ſur l'uſage des définitions en géométrie. VII. 635. *b*. Dans les définitions mathématiques on n'admet que des notions diſtinctes. XI. 252. *b*.

DÉFINITION, (*Rhétor.*) différence entre les définitions de l'orateur & celles du dialecticien. Différentes ſortes de définitions oratoires, par l'énumération des parties, par les effets, par l'entaſſement de diverſes notions, par la négation & l'affirmation, IV. 749. *a*. par ce qui accompagne la choſe, par des ſimilitudes & des méthaphores : cinq définitions métaphoriques de l'homme. Les définitions philoſophiques ſont d'autant plus eſſentielles, que les hommes ne ſont jamais en contradiction que pour n'avoir pas défini, ou pour avoir mal défini. *Ibid. b*.

DÉFINITION. (*Médec.*) Obſervation ſur les définitions pathologiques. XII. 170. *b*. Avantage des définitions ſymptomatiques & pratiques. 171. *a*.

DÉFLEXION. (*Phyſiq.*) Déflexion des rayons de lumiere : en quoi elle conſiſte. Le P. Grimaldi l'a obſervée le premier; mais Newton l'a examinée beaucoup plus à fond. IV. 749. *b*.

DEFLORATION. (*Hiſt. mod.*) *Voyez* VIRGINITÉ. Quelle eſt la réparation de ce crime ordonnée par les juges. IV. 739. *b*. Preuve de virginité ſelon les anciens anatomiſtes. Les anciens ne faiſoient mourir les vierges, qu'après leur avoir ôté la virginité. Coutume des habitans de la côte de Malabar, de faire déflorer ces femmes par les étrangers. Chez les Écoſſois, c'étoit un droit du Seigneur de déflorer la jeune mariée. Autres lieux où cette coutume étoit établie. Dans l'Anjou & le Maine, une fille après vingt-cinq ans peut ſe faire déflorer, *&c.* Droit que s'attribuoit l'évêque d'Amiens ſur ceux qui ſe marioient. *Ibid.* 750. *a*. Voyez *Coutume louable* & *Culage*.

DÉFRICHEMENT des terres, préceptes ſur cet objet. I. 188. *a*. Obſervations ſur les défrichemens, *Suppl.* II. 30. *b*. De l'opération de brûler les terres pour les défricher. 73. *a*, *b*. Du défrichement d'un pré que l'on veut mettre en champ, *Suppl.* I. 327. *a*, *b*. 328. *a*, *b*.

DEFTARDAR, (*Hiſt. mod.*) grand tréſorier de l'empire Ottoman. Sens littéral de ce mot. IV. 750. *a*. Ce que diſent de cet officier Méninski & Caſtel. Ses fonctions. Suivant Ricant il y en a un dans chaque gouvernement. Suivant Vigenere, il n'y en a que deux dans tout l'empire. Leurs agens & commis ſubalternes. Autrefois le deftardar n'étoit point du nombre des grands de la Porte. Dignité actuelle de cette charge. Son autorité. *Ibid. b*.

Deftardar : il en eſt parlé. XVI. 756. *b*.

DÉGAGEMENT *forcé*, (*Eſcrime*) deux ſortes de dégagemens forcés : maniere de les exécuter. IV. 750. *b*.

DÉGAGEMENT *volontaire*, (*Eſcrime*) maniere de l'exécuter. IV. 751. *a*

Dégagement, dans la gravure en bois. IV. 751. *a*.

DÉGAT, (*Droit de la guerre*) juſqu'où s'étend ce droit. Les dégâts que la guerre occaſionne ſont un mal néceſſaire, dont le peuple eſt la victime. *Quidquid delirant reges, plectuntur achivi.* Sentimens d'humanité du connétable Bertrand du Gueſclin, & de M. de Turenne. Du dégât des choſes ſacrées; examen de la queſtion ſi le droit de la guerre le permet. IV. 751. *b*. Raiſon qui pouvoit juſtifier les païens du crime de ſacrilege, lorſqu'ils pilloient les temples des dieux qu'ils reconnoiſſoient pour tels. Tous les princes chrétiens ſont aujourd'hui d'accord de reſpecter, dans le dégât que le droit de la guerre autoriſe, les choſes ſacrées. Exemple que les Grecs en ont donné. Les mêmes égards doivent s'étendre ſur les maiſons religieuſes, les ſépulcres & les monumens érigés en l'honneur des morts. Ce que dit Florus ſur la conduite contraire de Philippe. Paſſage de Polybe ſur ce ſujet. Modération avec laquelle on doit uſer du dégât à l'égard des choſes profanes. Raiſons légitimes & juſte meſure de l'uſage du droit dont il s'agit. *Ibid.* 752. *a*. En quels cas il faut s'abſtenir du dégât. Exemple de Timothée. Parole de Protogene à Démétrius. Réflexions que fait Grotius pour engager les princes à garder dans le dégât une juſte modération. Ce que dit l'hiſtorien du ſiecle de Louis XIV ſur l'incendie du Palatinat. *Ibid. b*. Réflexions de M. de Folard & de Montecuculi ſur le dégât en tems de guerre. Concluſion tirée de tout ce qui vient d'être dit. *Ibid.* 753. *a*. *Voyez* PILLAGE, MARAUDE, PICORÉE.

DEGEL, (*Phyſiq.*) principaux phénomenes du dégel. La glace miſe ſur une aſſiette d'argent plus froide qu'elle, fond

plus vîte que ſur la paume de la main. Elle fond plus vîte ſur le cuivre que ſur les autres métaux, *&c.* IV. 753. *a.* Elle ſe fond plus lentement qu'elle ne s'eſt formée, *&c.* Cauſes générales du dégel. Maſſe de glace qui ſe forma en 1608 ſur la Saone à Lyon. Le froid paroît augmenter au commencement du dégel: eſpece de gelée qui ſe forme ſur les murailles & les panneaux de vitres pendant le dégel. *Ibid. b.*

Dégel, phénomenes de la glace dans ſa fonte & dans ſon dégel. VII. 682. *b.* 683. *a.* Effet du dégel de la neige ſur les plantes. XI. 88. *a.* Danger d'un dégel trop conſidérable & trop prompt. VII. 541. *a.* L'abbaiſſement du mercure dans le baromètre annonce le dégel. 540. *b.*

DÉGELER, maniere de dégeler les pommes. VII. 359. *a.* 471. *a.* Croûte de glace qui ſe forme autour des fruits qu'on fait dégeler dans la neige. VII. 683. *b.* — Moyen de ſauver un membre qui a été gelé. 471. *a.* 541. *a.* 331. *a*, *b.* Pourquoi l'on emploie la neige ou l'eau médiocrement froide pour dégeler les fruits ou les membres gelés. VII. 683. *b.* Pratique obſervée par les habitans du Nord pour réchauffer leurs membres qui ont été trop long-tems expoſés au froid. V. 682. *a.* Moyen de rappeller à la vie un homme gelé. X. 727. *a.* XI. 88. *b.*

DÉGÉNÉRATION de l'eſpece humaine. Réflexions ſur ce ſujet. VI. 239. *b.* 240. *a.* Une de ſes cauſes. *Suppl.* I. 349. *a.* Dégénération des végétaux. *Suppl.* IV. 968. *a*, *b.*

DÉGLUTITION. (*Médec. Phyſiol.*) Comment ſe fait cette action de l'économie animale, quand on avale des alimens ſolides. IV. 753. *b.* Méchaniſme par lequel on avale des fluides. *Ibid.* 754. *b.*

DÉGLUTITION, (*Phyſiol.*) détails contenus dans cet article de l'Encyclopédie, qui méritent d'être relevés. *Suppl.* II. 688. *a.* Nouvelles obſervations ſur le méchaniſme de la déglutition. *Ibid. b.*

Déglutition, mouvement du larynx dans cette action de l'économie animale. IX. 297. *b.* *Voyez* AVALER.

DÉGLUTITION *léſée*. (*Médec.*) Trois manieres dont cette fonction peut être viciée. Elle peut être diminuée ou abolie, par le défaut de la langue, lorſqu'elle eſt paralytique ou raccourcie, ou enflammée; par le défaut du goſier, lorſqu'il eſt inſenſible, œdemateux, calleux; par le défaut des muſcles; par le vice du pharinx. La déglutition peut être dépravée, lorſqu'elle ſe fait d'une maniere contre nature; comme lorſque la luette eſt alongée, enflée, pendante; IV. 755. *a.* lorſque le voile du palais eſt fendu, que la luette manque entiérement; lorſque les alimens ſont ſi ſecs qu'ils abſorbent, en paſſant par les voies de la déglutition, toute l'humidité qui s'y trouve, pour les rendre gliſſantes. Quelques exemples cités par Boërhave, Ruiſch, & l'auteur, ſur les différentes manieres dont la déglutition peut être léſée. *Ibid. b.* Moyen méchanique de déboucher l'œſophage en pareil cas. Pourquoi l'on avale en certains cas les ſolides plus aiſément que les fluides. Pourquoi dans d'autres cas de déglutition léſée, on ne peut avaler que les fluides. *Ibid.* 756. *a.*

DÉGORGEOIR, (*Artill.*) de quelle matiere on fait les dégorgeoirs. Deſcription & dimenſions de ces inſtrumens. IV. 756. *a.*

DÉGORGEOIR, (*Serrur.*) IV. 756. *a.*

DÉGORGER les cuirs, terme de corroyeur & de tanneur. IV. 756. *b.*

DÉGORGER, (*Hydraul.*) IV. 756. *b.*

DÉGORGER, (*Manufact. en ſoie & laine, & Teinture*) Comment on dégorge la ſoie. Uſage de ce mot dans la teinture. Comment on dégorge les ſoies & les laines décruſées. IV. 756. *b.*

DÉGORGER, (*Pêche*) faire dégorger le poiſſon. IV. 756. *b.*

DÉGOUT, (*Médec.*) divers mots que les Grecs employoient pour exprimer différentes ſortes de dégoûts. Quatre manieres dont l'appétit peut être vicié. Le goût pour les alimens peut être diminué. 1°. Parce qu'il ne ſe ſépare pas dans l'eſtomac une ſuffiſante quantité de ſucs digeſtifs. 2°. Parce que la ſalive qui ſe ſépare dans l'eſtomac eſt viciée. 3°. Parce que le ferment de l'eſtomac eſt corrompu par une boiſſon trop abondante. IV. 757. *b.* 4°. Parce que le tiſſu de l'eſtomac a ſouffert de trop grandes diſtentions. Le goût pour les alimens eſt entiérement aboli par le vice des fermens, ou par le défaut de l'eſtomac. Ainſi le dégoût peut être produit ou par une intempérie chaude ou par une intempérie froide. Symptômes auxquels on peut reconnoître la cauſe particuliere du dégoût. Prognoſtic du dégoût. Comme la nature indique ſouvent les alimens ou les remedes dont on doit faire uſage en certaines maladies, par les répugnances ou les appétits ſinguliers qu'elle inſpire, il eſt bon d'y avoir égard. *Ibid.* 757. *a.* Indications à ſuivre pour la guériſon du dégoût. 1°. Évacuer l'eſtomac de toute crudité. 2°. Exciter une plus grande ſecrétion du ſuc gaſtrique. 3°. Émouſſer l'acrimonie bilieuſe chaude de la ſalive ſtomacale. 4°. Corriger l'acidité dominante des fermens de l'eſtomac. 5°. Remédier au relâchement des tuniques internes du ventricule. *Ibid. b.*

Dégoût des alimens, ſes cauſes. I. 489. *a. b.* VI. 374. *b.* 375. *a*, *b.* Intonation par laquelle le dégoût & l'averſion s'expriment. VIII. 827. *b.* Exemple d'un homme guéri du dégoût par des anchois. V. 737. *b.* Du dégoût dans les femmes enceintes. VII. 962. *a.*

DÉGOUT, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 420. *a.*

DÉGOUTANT, *faſtidieux*, (*Synon.*) VI. 421. *a.*

DÉGRADATION *d'un bien.* (*Juriſp.*) Demande que peut former celui qui ſe plaint des dégradations commiſes. IV. 757. *b.*

Dégradation d'un eccléſiaſtique. IV. 757. *b.* La dégradation des perſonnes conſacrées au culte divin, a été en uſage chez différens peuples, & dans les tems les plus reculés. Celle des veſtales. Celles qui ſe pratiquoient chez les Juifs: dégradation d'Aron: dégradation dont l'effet étoit de reculer la perſonne à un grade plus éloigné: ce qui en eſt dit dans Ézéchiel: *ch.* 44. Exemple d'une pareille dégradation citée par S. Jérôme. Dans la primitive égliſe on dégradoit les prêtres qui devoient être livrés à l'exécuteur de la juſtice. Ce que le ſecond concile de Carthage arrêta ſur le tribunal qui pourroit juger un évêque, un prêtre, ou un diacre. Déciſion de Boniface VIII ſur le nombre d'évêques requis pour exécuter la dégradation. Ce que décide à ce ſujet le concile de Trente. Diſpoſition de la novelle 83 de Juſtinien. L'eccléſiaſtique dégradé étoit incontinent *curiæ traditus* chez les Romains. Sens de cette expreſſion. IV. 758. *a.* Cérémonies qui étoient uſitées en France dans la dégradation. Exemple d'une dégradation de deux auguſtins en 1398. Auteurs qui prétendent qu'un eccléſiaſtique peut être exécuté ſans dégradation préalable. Pourquoi l'uſage de la dégradation a été ſupprimé. On ne doit point confondre la dégradation avec la ſimple ſuſpenſion. *Ibid. b.*

Dégradation, *dépoſition*, *ſuſpenſe*: différences entre ces peines. IV. 863. *a.* 864. *a.* Dégradation des clercs, par laquelle on les réduiſoit à un dégré inférieur. XII. 350. *a.*

Dégradation d'un office ou ordre civil. En quel cas cette peine a lieu. Cet uſage eſt fort ancien. Trois ſortes de peines uſitées chez les Romains contre les ſoldats qui avoient démérité; *militiæ mutatio: degradu dejectio ſeu degradatio. Ignominioſa miſſio*: en quels cas on exerçoit cette derniere peine: exemples cités: ce qu'ordonnent à cet égard les loix romaines. *Dégradation* des ſoldats & officiers militaires en France. IV. 759, *a.* Celle d'une perſonne conſtituée en dignité, lorſqu'elle eſt condamnée à mort. Celle des officiers de juſtice: exemples de conſeillers au parlement qui ont été dégradés. Maniere d'imprimer une plus grande flétriſſure à un juge qu'on dégrade. Deux ſortes de dégradations diſtinguées par Loiſeau, l'une verbale, & l'autre réelle & actuelle. *Ibid. b.*

Dégradation d'un office. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 688. *b.*

Dégradation des armes chez les Romains. XIII. 574. *a.*

Dégradation de nobleſſe: qui ſont ceux contre leſquels elle a lieu de plein droit. Effet de cette dégradation ſur les deſcendans. IV. 759. *b.*

Dégradation & dérogeance de nobleſſe; différence entre l'une & l'autre. IV. 870. *a.* Raſer les cheveux, autrefois ſigne de dégradation. III. 318. *b.* Dégradation d'un chevalier. 312. *a.* V. 768. *a.*

DÉGRADATION, (*Peinture*) ce qu'un peintre doit obſerver en faiſant dégrader ſes lumieres & ſes couleurs. IV. 760. *a.*

DÉGRADER. (*Marine.*) Dégrader un vaiſſeau. Dégrader un homme. IV. 760. *a.*

DÉGRADER. (*Jardin*) IV. 760. *a.*

DÉGRAISSER *une étoffe de laine.* Comment on dégraiſſe les laines avant de les travailler. Comment les ſalpêtriers dégraiſſent leur ſalpêtre. IV. 760. *a.*

Dégraiſſer des draps de laine. IX. 191. *b.* Terre à foulon pour dégraiſſer les laines. XVI. 174. *a.* *Voyez* III. vol des planches, article *Draperie*, pl. 5.

Dégraiſſer le vin. Différentes manieres de faire cette opération. IV. 760. *a.*

Dégraiſſer les vins, voyez ſur cet ſujet XVII. 286. *a.*

DÉGRAISSER les cheveux, (*Perruq.*) IV. 760. *b.*

DÉGRAISSER *les peaux*, (*Chamoiſ.*) III. 72. *a.*

DÉGRÉ, *montée*, *eſcalier*. V. 929. *b.*

DÉGRÉ *de comparaiſon*, (*Gramm.*) IV. 760. *b.* *Voyez* COMPARAISON.

DÉGRÉ, (*Métaph.*) différence interne qui ſe trouve entre les mêmes qualités: exemples en phyſique & en morale. Les degrés ne ſauroient être compris que par voie de comparaiſon. Les degrés ſe ſubdiviſent en d'autres plus petits. IV. 760. *b.* Les parties qui conſtituent les qualités ne ſont pas comme celles de l'étendue, l'une hors de l'autre. Un degré de vîteſſe peut s'augmenter ou ſe diminuer, ſans qu'il arrive aucun changement à l'étendue du ſujet dans lequel il exiſte. Suivant ces principes, il faut, 1°. être attentif à n'employer le mot *dégré* qu'à propos. 2°. Ne s'en ſervir que lorſqu'il eſt queſtion de quantités qu'on peut meſurer. On ne peut ſe ſervir du mot *degré de mouvement*, que lorſqu'il s'agit de comparer le mouvement de deux ou pluſieurs corps. On ne peut exprimer par ce mot les différences entre deux ſenſations ou affections. Des *degrés d'être* que l'auteur de la prémotion phyſique imagine dans notre ame. Ce qu'on entend par degrés métaphyſiques. IV. 761. *a.* Ce ſont des abſtractions qui n'indiquent rien de réel dans l'individu. *Ibid. b.*

DEGRÉ, (*Géom.*) la 360ᵉ partie d'une circonférence de cercle. Pourquoi l'on a pris ce nombre dans la diviſion du cercle.

cercle. Maniere d'indiquer les ſubdiviſions des degrés. On abrégeroit les opérations, ſi, au lieu de la diviſion ſexagéſimale du degré, on ſe ſervoit de la décimale. La grandeur des angles ſe déſigne par les degrés. Pourquoi l'on meſure un angle par les degrés d'un cercle. IV. 761. *b.* Un ſigne du zodiaque renferme 30 degrés de l'écliptique. Degré de latitude *en géographie*: c'eſt l'eſpace qu'il faut parcourir ſur un méridien, pour que la diſtance d'une étoile au zénith croiſſe ou diminue d'un degré. Démonſtration de cette définition. Un degré de latitude eſt d'environ 57000 toiſes. Comment on meſure ce degré. Degrés de latitude ſeptentrionale & de latitude méridionale. Inégalités dans les degrés de latitude qui réſultent de l'allongement ou de l'applatiſſement de la terre. Grandeur du degré du méridien, *Ibid.* 762. *a.* ſelon Ptolomée, ſelon les Arabes, ſelon Kepler, ſelon Snellius, ſelon M. Picart. Cette meſure réduite en milles anglois, en milles de Florence, en lieues communes de France, en perches du Rhin. Grandeur du degré, ſelon M. Caſſini; celle de la minute & de la ſeconde. Réſultat du travail de Norwood en Angleterre pour le même objet. Celui de M. Caſſini le fils. Il faut remarquer ſur les opérations de M. Caſſini, 1°. qu'il a trouvé que les degrés alloient en diminuant vers le nord, ce qui eſt contredit par des obſervations plus récentes; 2°. que la valeur du degré trouvée par M. Caſſini, eſt fondée ſur la baſe de M. Picart, dont il prétend que la meſure eſt fautive. On peut prendre 57060 toiſes pour la meſure du degré. Celle qui a été trouvée par M. Muſſchembroek: celle qu'avoit trouvée Fernel, médecin de Henri II. *Ibid. b.* Grandeur du degré vers le nord, en France & au Pérou, ſelon MM. les académiciens, qui travaillerent à ces meſures en 1736 & 1739. *Ibid.* 763. *a. Voyez* FIGURE *de la terre.*

Degré. Table pour la réduction des degrés, minutes, ſecondes, tierces en parties du rayon, tirées des papiers de M. de Mairan. *Suppl.* II. 689. *a.* Cette même table peut ſervir pour les heures, minutes & ſecondes. Mois ſynodique & périodique de la lune en minutes d'heure. *Ibid. b.*

Degré. Maniere de meſurer, ſur la ſurface de la terre, un degré du méridien. VI. 751. *a*, *b.* IX. 302. *b.* Baſes établies pour cette meſure. *Suppl.* I. 821. *b.* Aſtronomes arabes, qui meſurerent, vers l'an 820, deux degrés du méridien, l'un vers le nord, l'autre vers le ſud. I. 290. *a.* Différentes valeurs des degrés de latitude terreſtres, trouvées juſqu'à M. Picart incluſivement. VI. 752. *a.* Divers réſultats des meſures actuelles de ces degrés, à différentes latitudes & en différens lieux de la terre. 753. *&c. &c.* Raiſonnement qui démontre que ſi la terre eſt applatie, les degrés doivent aller en augmentant de l'équateur vers le pole. 753. *a.* Meſure des degrés du méridien, par M. de la Condamine. *Suppl.* I. 664. *b.* Meſure de ces degrés ſous différentes latitudes. *Suppl.* IV. 878. *a.* Tables des valeurs du degré du méridien. *Ibid. b.* Degrés du *méridien*, voyez ce dernier mot.

DEGRÉ *de longitude.* Ces degrés ſont d'autant plus petits, que l'on eſt plus proche du pole. Pour meſurer un degré de longitude, il faut aller ſur le même parallele, juſqu'à ce qu'on ſoit à 4 minutes de différence du lieu d'où l'on eſt parti, *&c.* Regle pour trouver la grandeur du degré d'un parallele. IV. 763. *a.*

Degrés de longitude. Leur meſure à différentes diſtances de l'équateur. *Suppl.* IV. 878. *a.* 882. *b.* 883. *a. Voyez* PARALLELES.

DEGRÉS *de l'équateur*, (*Aſtron.*) converſion de ces degrés en tems, & du tems en degrés de l'équateur. VIII. 193. *b.* XIV. 858. *b. Suppl.* II. 587. *a.* 832. *a*, *b.*

DEGRÉ, (*Algeb.*) équation du ſecond, du troiſieme degré. On ſe ſert encore de ce mot en parlant des courbes. Courbe du ſecond, du troiſieme degré. IV. 763. *a. Voyez* ORDRE.

Degré. Equations des différens degrés. V. 847. *b.*

DEGRÉS *de froid & de chaud*, (*Phyſiq.*) ils ne peuvent ſe déterminer par nos ſenſations. IV. 763. *a.* Un thermometre nous apprend ſimplement l'augmentation du froid & du chaud, ſans nous apprendre au juſte la proportion de cette augmentation. *Ibid. b.*

DEGRÉ, (*Hiſt. mod.*) dans les univerſités. Formalités & uſage dans l'univerſité de Paris pour obtenir les degrés de bachelier, enſuite de licentié, IV. 764. *a.* & enfin de docteur. Des degrés dans les facultés de droit & de médecine: dans la faculté des arts. Des degrés dans les univerſités d'Angleterre. Frais du doctorat & de la maîtriſe-ès-arts à Oxford. Nombre des docteurs & maîtres-ès-arts qu'on y reçoit ordinairement par année. Formalités pour les degrés de bachelier & de maître-ès-arts. Des degrés dans l'univerſité de Cambridge. Formalités néceſſaires pour les obtenir. *Ibid.* 764. *a.* Différence entre ces expreſſions, *avoir des grades* & *avoir des degrés.* Homme gradué, ou qui a des degrés dans la faculté de droit. Dans cette faculté, on peut avoir des degrés, & n'être point gradué avec prétention aux bénéfices. *Ibid. b.*

Degrés obtenus à l'effet d'acquérir des bénéfices. VII. 807. *b.*

DEGRÉ *d'affinité*, (*Juriſpr.*) les degrés de parenté ſe comptent par générations, ce qui ne peut avoir lieu entre alliés, *&c.* L'affinité en ligne collatérale empêche le mariage aux mêmes degrés que la parenté. Juſqu'à quel degré empêche le mariage l'affinité par conjonction illicite. IV. 764. *b.*

Degrés de juriſdiction. Supériorité d'une juriſdiction ſur une autre. Trois degrés de juriſdiction ſeigneuriale, quant au pouvoir. Pour le reſſort d'appel, il n'y a que deux degrés de juſtices ſeigneuriales. Trois degrés de juſtice royale. IV. 764. *b.* Le conſeil ne forme pas un quatrieme degré. Comment ſe compte le nombre des degrés de juriſdiction dans certaines matieres, dont la connoiſſance eſt attribuée à des juges particuliers en matiere d'eaux & forêts, d'amirauté, de tailles, de gabelles, *&c.* de monnoies. On n'obſerve pleinement l'ordre des degrés que dans les appellations interjetées en matiere civile. Degrés de juriſdictions eccléſiaſtiques. On ne va point par appel devant un juge ſupérieur. Exception. Quelques évêques & archevêques ſont ſoumis immédiatement au ſaint ſiege. On ne peut aller au-delà de trois ſentences qui ont été conformes les unes aux autres. *Ibid.* 765. *a.*

Degré, *même*, être en même degré de ſuccéder. Etre en pareil degré ou en égal degré. IV. 765. *a.*

Degré de nobleſſe. Offices qui tranſmettent la nobleſſe au premier degré. Ceux qui la tranſmettent au ſecond. IV. 765. *b.*

Degré de parenté. Dans quelques coutumes on ne ſuccede qu'au ſeptieme degré. Suivant le droit commun, on ſuccede à l'infini. Juſqu'à quel degré les mariages ſont défendus. Des titres que l'on donne à chacun de ceux qui forment les degrés. Degrés en ligne directe aſcendante, en ligne directe deſcendante, en collatérale. Degrés aſcendans & deſcendans. IV. 765. *b.* Comment on déſigne les différentes générations de couſins. Deux manieres de compter le nombre des degrés de parenté, celle du droit romain & celle du droit canon. Les degrés en ligne directe ſe comptent de la même maniere, ſuivant le droit civil & le droit canon. Comment on les compte par générations. Maniere de compter en collatérale. Comment on connoît le degré qui eſt entre l'oncle & le neveu. Maniere de compter en collatérale, ſuivant le droit canon. *Ibid.* 766. *a.*

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en directe, ſuivant le droit civil & canonique.

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en collatérale, ſuivant le droit civil. *Ibid. b.*

Figure par laquelle on voit la maniere de compter les degrés en collatérale, ſuivant le droit canon. *Ibid.* 767. *a. Voyez* PARENTÉ.

Degrés des ſubſtitutions. Différentes parties de la durée des ſubſtitutions. La durée des fidéi-commis n'étoit point fixée par les loix romaines, ni autrefois en France. Ce que déciderent là-deſſus les ordonnances d'Orléans en 1560, & de Moulins en 1566. Provinces où les ſubſtitutions peuvent encore s'étendre à l'infini. Maniere de compter les degrés de ſubſtitution, ſelon l'ordonnance de 1629. Diſpoſition de la nouvelle ordonnance ſur cette matiere. IV. 767. *a.*

Degrés de ſuccéder. Maximes de droit ſur ce ſujet. IV. 767. *b.*

DEGRÉ, (*Médec.*) dans quel but on détermine les degrés de chaleur que doit avoir un poële, les degrés de peſanteur de l'atmoſphere. Trois différens degrés qu'on détermine dans les malades hectiques. IV. 767. *b.*

DEGRÉ, (*Muſiq.*) notes au même degré, notes à l'uniſſon, quoique ſur différens degrés; notes à un degré d'intervalle. Maniere d'avoir le nombre des degrés qui ſéparent deux notes. Ce qu'on entend par degrés conjoints & degrés disjoints. IV. 767. *b. Voyez Suppl.* II. 724. *a.*

DEGRÉ, (*Faucon.*) IV. 767. *b.*

DÉGROSSIR. Signification de ce mot dans le travail des glaces, *&c.* en architecture, chez les aiguillers, les orfevres, les batteurs d'or, & à la monnoie. IV. 768. *a.*

DÉGUERPISSEMENT, (*Juriſpr.*) exemple naturel du déguerpiſſement que Loiſeau trouve dans le caſtor. IV. 768. *a.* On ne doit pas confondre le déguerpiſſement avec diverſes autres ſortes de délaiſſemens, inventées pour ſe délivrer de toute pourſuite, telles que la ceſſion, la rénonciation, le déſiſtement, le délaiſſement par hypotheque. Etymologie du mot *déguerpiſſement.* Autres termes par leſquels on l'a exprimé. Il étoit peu uſité chez les Romains; cependant il y a quelques-unes de leurs loix qui peuvent s'y adapter. Quelles ſont les charges dont on veut ſe libérer en faiſant le déguerpiſſement. Du déguerpiſſement fait par l'héritier. Autres ſucceſſeurs qui peuvent déguerpir toute la ſucceſſion. *Ibid. b.* Tout détenteur en général peut déguerpir. Explication de cette maxime. Comment le déguerpiſſement doit être fait. L'héritage doit être rendu entier. Effet du déguerpiſſement. *Ibid.* 769. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b. Voyez* DÉLAISSEMENT.

Déguerpiſſement. Il ne faut pas le confondre avec la déſertion d'un héritage. IV. 882. *a.* Différence entre le déguerpiſſement & le déſiſtement. 886. *b.* Déguerpiſſement d'un héritage chargé de cens, rente ou autre devoir. V. 972. *a.*

De la foi & hommage enſuite du déguerpiſſement. VII. 25. *a.*

DÉGUISEMENT, *traveſtiſſement.* Différences entre ces mots. IV. 769. *b.*

Déguiſemens en uſage chez les Romains dans certains myſteres. X. 581. *a*, *b.* Vol avec déguiſement. XVII. 440. *a.* Déguiſemens autrefois en uſage au premier jour de l'an. II. 839. *b.*

DÉGUISER, *cacher*, *diſſimuler*, (*Synon.*) II. 504. *a.* IV. 1048. *a.*

DEHORS, (*Fortific.*) ouvrages avancés ou détachés. Leur uſage. Quels ſont les plus ordinaires. Sur quels principes eſt établie la poſition & la figure des dehors. Rempart, parapet & foſſé des dehors. IV. 769. *b.* Le chemin-couvert doit envelopper les dehors & toutes les fortifications. Inconvéniens attachés à un grand nombre de dehors dans une place. *Ibid.* 770. *a.*

DEHORS, *mettre un vaiſſeau*, (*Marine*) emprunt que peut faire le maître du navire pour le mettre dehors, lorſque les propriétaires réfuſent de donner leur contingent pour les frais néceſſaires. IV. 770. *b.*

DEHORS, (*Manege*) côté oppoſé à celui ſur lequel le cheval tourne. IV. 770. *b.*

Dehors, *apparence*, *extérieur*, (*Synon.*) I. 243. *b.*

DEIDIER, profeſſeur en médecine. Sa doctrine ſur la cauſe des inflammations. VIII. 711. *b.*

DÉJECTION, (*Médecine*) fonction par laquelle cette évacuation ſe fait naturellement. IV. 770. *b.* Trois différentes manieres dont cette fonction peut être léſée : lorſqu'elle ſe fait trop rarement, ce qui arrive ou par le vice des matieres qui doivent être évacuées, ou par le vice des organes qui concourent à exécuter la déjection : lorſqu'elle ſe fait trop ſouvent ; quelles en ſont les cauſes : enfin lorſque les organes ſe mettent en jeu pour la faire, mais avec des efforts inutiles. *Ibid.* 771. *a.* Cauſes de ce mal.

Nature des matieres fécales dans l'état de ſanté. Evacuations d'un homme qui ſe porte bien, ſelon M. Haller. Boerhave dit que le ventre doit être pareſſeux, & la matiere ſeche ſans incommodité. Il y a des gens en très-bonne ſanté qui ne ſe vuident le ventre qu'une fois la ſemaine.

Changemens que les matieres fécales éprouvent dans les maladies. Les évacuations qui ſe font par les inteſtins, ont fixé particuliérement l'attention d'Hippocrate. *Ibid. b.* Matieres viciées qui peuvent ſe porter dans les boyaux, ſortir par la voie des déjections, & fournir différens pronoſtics. Exemples de quelques-uns de ces pronoſtics tirés d'Hippocrate.

Si la matiere évacuée eſt telle qu'elle doit être pour le bien des malades, ils en ſont ſoulagés, & ſoutiennent ſans peine l'évacuation, *&c.* Réflexions de l'auteur ſur cet axiome. *Ibid.* 772. *a.* Dans quel tems de la maladie on peut eſpérer que les déjections ſont ſalutaires. Déjections moins fluides quand la maladie tend à une terminaiſon heureuſe. Pour ce qui regarde les différentes qualités de déjections qui ſont toutes mauvaiſes, l'auteur ſe borne à en expoſer quelques-unes de chaque eſpece de déjection viciée. Deſcription qu'en donne Proſper Alpin. Comment l'auteur des prorrhétiques parle des déjections de matiere dure : leur cauſe & leurs pronoſtics, ſelon Galien. Excrémens d'une conſiſtance aqueuſe ; leurs pronoſtics. Matiere gluante, blanche, un peu ſafranée, en petite quantité & légere : elle eſt toujours de très-mauvais ſigne. *Ibid. b.* Pronoſtics fondés ſur les déjections qui finiſſent par être de matiere pure & bilieuſe ; ſur les excrémens d'une odeur extraordinairement mauvaiſe ; ſur les déjections abondantes & fréquentes ; ſur celles qui ſont peu abondantes. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 773. *a.* *Voyez* EXCRÉMENS, MATIERE *fécale.*

Déjection. Effort par lequel cette évacuation ſe fait. *Suppl.* IV. 619. *a*, *b.* Les animaux qui ne vivent que de végétaux, rendent leurs excrémens preſque ſans puanteur. VI. 598. *b.* Déjection des matieres fécales, avantageuſe une fois chaque jour. XI. 223. *b.* Diſſipation des fluides par les ſelles. 286. *b.* Déjection de matiere écumeuſe. V. 378. *b.* Déjections blanches ; ce qu'elles marquent. II. 272. *b.* Moyen de corriger la feteur des déjections dans la phtiſie, dans l'hydropiſie & en ſanté. VI. 598. *b.*

DÉJEUNER. Comment les Grecs le faiſoient. IV. 773. *a.* Sur ce qu'on doit obſerver à cet égard. *Voyez* HYGIENNE, RÉGIME.

Déjeuner. Vin que les Romains prenoient le matin. XV. 191. *a.*

DÉINCLINANT, (*Gnom.*) cadran déinclinant. Ces cadrans ſont peu en uſage. IV. 773. *a.*

DÉISTES, (*Théolog.*) nom qu'on a d'abord donné aux anti-trinitaires. Ce que ſont les déiſtes modernes. Plainte qu'ils forment. Confeſſion de foi des déiſtes. Rien n'eſt moins uniforme que leurs ſentimens ; c'eſt pourquoi les auteurs qui les ont combattus, en diſtinguent différentes eſpeces. Quatre claſſes de déiſtes, ſelon Abbadie. IV. 773. *b.* M. l'abbé de la Chambre en parle d'une maniere encore plus préciſe. Selon cet auteur, on peut réduire ce que diſent les déiſtes à deux différentes hypotheſes. Les premiers admettent un dieu créateur, *&c.* mais qui n'exige de ſes créatures aucun devoir, qui n'a aucun égard à leurs actions, & n'a établi ni peine ni récompenſe après cette vie. Les ſeconds établiſſent une différence eſſentielle entre le vice & la vertu, & une providence rémunératrice, *&c. Ibid.* 774. *a.* mais les peines du vice ne ſeront point éternelles, ſelon eux, & la vraie adoration de l'être ſuprême conſiſte ſimplement à remplir ſes devoirs. Méthode que propoſe le même auteur pour réfuter les déiſtes, & qu'il a ſuivie dans huit diſſertations particulieres. Cette méthode reconnue excellente pour réfuter les déiſtes de la premiere eſpece. Quelle eſt la voie qu'on devroit ſuivre à l'égard des ſeconds. *Ibid. b.*

DÉIVIRIL, (*Théolog.*) ce terme ſignifie en J. C. des opérations qui tiennent en même tems de la nature divine & de la nature humaine. Les Grecs l'expriment par *théandrique*, *voyez* ce mot. Paſſage de Denys l'aréopagite, où ce dernier terme eſt employé. M. Witaſſe remarque que ni les anciens, ni les modernes, n'ont jamais eu une notion bien claire de la vraie ſignification de ces mots, *opérations déiviriles.* IV. 774. *b.* Il conclut donc que par ce terme on doit entendre une nouvelle maniere d'opérer qui étoit dans J. C. depuis l'incarnation, & que toutes les opérations du Chriſt pouvoient être appellées *déiviriles. Ibid.* 775. *a.*

DÉLAI, (*Juriſpr.*) où ſe trouve traitée la matiere des délais dans le droit romain. Différens délais accordés en France par les ordonnances & les coutumes. Principes généraux en matiere de délais. Quels ſont les jours comptés dans les délais des aſſignations & des procédures. IV. 775. *a.* Dans les matieres de rigueur, le jour de l'échéance du délai eſt compté dans le délai. Différence entre *terme* & *délai. Ibid. b.*

DÉLAI d'avis. Délai (*bref*). Délai pour délibérer. Délai fatal. Délai franc. Délais fruſtratoires. Délai de grace. Délai de l'ordonnance. Délai péremptoire. IV. 775. *b.* *Voyez* DEMEURE.

Délai, terme de l'échéance dans les délais d'ordonnance & dans les délais de coutume. V. 244. *b.* Du délai pour délibérer. IV. 782. *b.* 783. *a.* Exception qui tend à obtenir quelque délai. VI. 219. *a.* Délai pour le paiement des lettres de change. XVII. 521. *a.*

DÉLAISSEMENT, (*Juriſpr.*) cinq ſortes de délaiſſemens de biens, diſtingués par les juriſconſultes. IV. 775. *b.*

Délaiſſement. Différence entre le délaiſſement & le déguerpiſſement, IV. 768. *b.* & la déſertion d'héritage. 882. *a.* Différence entre le délaiſſement par hypotheque & le déſiſtement d'héritage. 886. *b.*

DÉLAISSEMENT par hypotheque. Il differe du déſiſtement. En quoi il differe auſſi du déguerpiſſement. Ce délaiſſement avoit lieu chez les Romains. Comment ils le pratiquoient. Le détenteur d'un héritage qui eſt pourſuivi hypothécairement, n'a pas beſoin de déguerpir l'héritage, il lui ſuffit d'en faire le délaiſſement. En quel cas il n'eſt pas de l'intérêt du détenteur de faire le délaiſſement au créancier. Quel eſt celui où il eſt plus à propos qu'il le faſſe. Effet de ce délaiſſement. IV. 776. *a.* Il eſt indifférent pour le délaiſſement qui ſe fait par rapport à des rentes conſtituées, qu'elles aient été créées avec aſſignat ou non. Celui qui délaiſſe, demeure toujours propriétaire juſqu'à la vente par décret. On ne peut pourſuivre la vente de l'héritage ſur celui qui en fait le délaiſſement. Les charges impoſées ſur l'héritage par le détenteur, demeurent en leur force juſqu'à la vente. Le détenteur peut former oppoſition pour les hypotheques, ſervitudes, *&c.* qu'il avoit à prendre ſur cet héritage, avant de l'avoir acquis. Le détenteur a ſon recours contre ſon vendeur, tant pour la reſtitution du prix, que pour ſes dommages & intérêts. Avantages qu'il a en ce point. Ce que le détenteur doit obſerver pour avoir ce recours contre ſon vendeur. *Ibid. b.* Le délaiſſement n'opere point ſeul de mutation de propriétaire, & ne produit point de droits ſeigneuriaux. L'acquéreur qui a fait des améliorations en l'héritage, ne peut ſe diſpenſer pour cela de le délaiſſer, s'il ne veut pas reconnoître & payer les dettes. *Ibid.* 777. *a.*

DELAISSEMENT, *délaiſſer*, *abandonner*, (*Comm. maritime*) termes uſités par rapport aux aſſurances. En quoi conſiſte le délaiſſement. Ce qui regarde le délaiſſement ſe trouve réglé par l'ordonnance de la marine, 1681. Diſpoſition de cette partie de l'ordonnance. IV. 777. *a.*

DÉLAL, (*Comm.*) nom que les Perſans donnent à ceux qui agiſſent pour eux dans l'achat & la vente des marchandiſes. IV. 777. *b.* *Voyez* COURTIER.

DÉLASSER. Bains propres à délaſſer. IX. 299. *b.*

DÉLATEURS. (*Hiſt. anc.*) Pourquoi quelques empereurs les favoriſerent. Maux que firent les délateurs dans Rome. Salaire qu'ils recevoient. Châtimens que leur infligea Antoine le pieux. IV. 777. *b.* Voyez *Accuſation ſecrete.*

Délateurs qu'on appelloit *quadruplatores.* XIII. 748. *a.*

DÉLATEURS. (*Juriſp.*) Rapports & différences entre les

délateurs & les dénonciateurs (*Voyez* DÉNONCIATEUR). Au parlement de Provence, on les appelle *inſtigateurs*. On diſtingue dans notre uſage les délateurs & dénonciateurs d'avec les accuſateurs. IV. 777. *b.* Les plus fameux délateurs connus dans l'hiſtoire, ſont ceux qui ſe rendoient dénonciateurs du crime de leze-majeſté. Différentes manieres dont leur conduite a été enviſagée. En France, les délateurs ſont regardés peu favorablement ; ils ſont néanmoins autoriſés. Deux ſortes de dénonciateurs parmi nous, les uns volontaires, les autres forcés. *Ibid.* 778. *a.* Quelles ſont les perſonnes qui ne ſont pas obligées d'en dénoncer d'autres. Quelles ſont celles qui ne le peuvent. Comment les dénonciations doivent être écrites. Peine infligée aux faux dénonciateurs. Si le dénonciateur ſe déſiſte, il peut être pourſui par l'accuſé. En quel cas les dénonciateurs doivent être nommés à l'accuſé. Quoique le regiſtre du miniſtere ne fît pas mention du dénonciateur, l'accuſé peut être admis à en faire preuve, tant par titres que par témoins. Autorités & ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

DÉLAYANT, (*Thérapeut. Mat. médic.*) nom que les humoriſtes ont donné à une claſſe de remedes altérans. Les ſolidiſtes les ont appellés *émolliens* & *relâchans*. L'eau & les boiſſons aqueuſes ſont les vrais délayans. Subſtances qui peuvent être mêlées à l'eau ſans altérer ſa vertu délayante. La théorie moderne a prétendu que ces ſubſtances étoient eſſentielles à l'effet de délayer. Les délayans ſont indiqués dans preſque toutes les maladies aiguës. Quelles ſont les maladies chroniques où ils ſont employés. Incommodités dans leſquelles leur uſage eſt regardé comme ſalutaire. Le bain eſt un grand délayant ou relâchant. IV. 779. *a.*

Délayant apozeme. I. 541. *b.*

DÉLECTATION *victorieuſe.* (*Théol.*) Ce que Janſénius entend par-là. Délectation céleſte & délectation terreſtre, ſelon Janſénius. IV. 779. *a.* Leurs effets dans la volonté. En quels ſens la premiere peut être victorieuſe. Janſénius ſe déclare pour la délectation victorieuſe *relativement*. Le cœur humain, dans ſon ſyſtême, eſt comme une balance, dont les baſſins montent & deſcendent ſelon les poids dont ils ſont chargés. *Ibid. b.*

DÉLÉGATION, (*Juriſp.*) acte par lequel quelqu'un ſubſtitue un autre en ſa place. Deux ſortes de délégations. 1°. Celle qui eſt faite par un officier public. Tous officiers avoient à Rome la liberté de déléguer à d'autres perſonnes tout ce qui dépendoit de leur office. IV. 779. *b.* Les fonctions de juſtice pouvoient être déléguées par les magiſtrats à des perſonnes publiques ou privées. Autorité du délégué général, celle du ſubdélégué. Devant qui étoit relevé l'appel du délégué général. Juſqu'où pouvoit s'étendre le pouvoir du délégué général. Le magiſtrat ne pouvoit déléguer le pouvoir appellé *mixtum imperium*. Pourquoi les magiſtrats eurent la liberté ſous la république de commettre d'autres perſonnes en leur place. Sous les empereurs, cette liberté ayant été reſſerrée, on ne trouve dans le code aucune loi qui autoriſe le magiſtrat à faire une délégation générale. *Ibid.* 780. *a.* Uſages pratiqués autrefois en France par rapport aux délégations. Les juges ne peuvent plus faire de délégation générale. Quels ſont les cas où les délégations particulieres peuvent avoir lieu. Délégations faites autrefois par les procureurs généraux du roi dans les parlemens, & par ceux des bailliages & ſénéchauſſées. Les commiſſaires départis par le roi dans les provinces ſont conſidérés comme délégués généraux. Autres eſpeces de délégations données par pluſieurs autres officiers. Comment finit la délégation ou ſubdélégation. Loix à conſulter. *Ibid. b.*

Délégation d'un débiteur, lorſque celui-ci autoriſe ſon créancier à prendre le paiement de ſon dû ſur une autre perſonne. IV. 780. *b.* Ce qui eſt requis pour une délégation valable. Quand la délégation n'eſt point acceptée par le débiteur délégué, ce n'eſt qu'un ſimple mandement que le délégué peut refuſer d'accepter. La délégation acceptée par le créancier tient lieu du paiement pour le premier débiteur. Obligation du débiteur délégué qui a conſenti. Différence entre le tranſport & la délégation. De l'uſage des délégations dans les contrats de vente. Loix à conſulter. *Ibid.* 781. *a. Voyez* TRANSPORT.

DÉLÉGUÉ, *juge.* IX. 12. *a.* Juriſdiction déléguée. 74. *b.* 75. *a.* Des délégués chez les Romains. 503. *a*, *b.*

DÉLESTAGE. (*Marine*) Diſpoſition de l'ordonnance de la marine, 1681, ſur cette matiere. IV. 781. *a.* Déleſtage, vieux leſt qu'on tire du bâtiment & qu'on jette. *Ibid. b.*

DELHI, *ou* DELI, *ou* DEHLI. (*Géogr.*) Obſervation ſur cette ville de l'Indouſtan. *Suppl.* II. 689. *b.*

Delhi. Priſe de cette ville par Kouli-Kan. XII. 419. *b.*

DELIAQUE, *problême.* XIII. 402. *a.*

DÉLIBÉRATIF. (*Bell. lettr.*) en quoi conſiſte le genre délibératif. Il étoit fort en uſage chez les Grecs & les Romains. Conſeils où il a encore lieu. Ce que doit faire l'orateur pour porter les hommes à une entrepriſe. La citation des exemples eſt particuliérement néceſſaire dans ce genre. Quelle eſt la regle qui lui convient. IV. 781. *b.* L'uſage des paſſions entre auſſi dans ce genre. Ce que doit faire l'orateur pour diſſuader. *Ibid.* 582. *a.*

Délibératif, genre. VII. 595. *b.* XI. 550. *a.*

DÉLIBÉRATIF, (*Hiſt.*) droit délibératif. A quel âge les juges dans les parlemens & autres cours ont voix délibérative. Dans les conciles les évêques ſeuls ont voix délibérative. IV. 782. *a.*

Délibérative, voix. XVII. 438. *a.*

DÉLIBÉRATION. (*Juriſp.*) Les ordonnances ſe délibéroient autrefois en parlement. Deux ſignifications du mot *délibération*. Ce qui eſt requis pour qu'une délibération ſoit valable. Par qui peuvent être formées les délibérations capitulaires. Des delibérations qui ſe forment dans les aſſemblées de créanciers. IV. 782. *a.*

Délibération, mouvement de l'ame qui délibere. VIII. 668. *a.*

DÉLIBÉRÉ, ce qui a été réſolu. Jugement préparatoire appellé en audience *un délibéré*. IV. 782. *a.* Jugement définitif appellé auſſi *délibéré*. Objet des délibérés. Ils ſe jugent en l'état qu'ils ſe trouvent. Le délibéré ſe juge quelquefois ſur le champ. Quelquefois on le remet à un autre jour. Lorſqu'une partie forme quelque nouvelle demande depuis le délibéré, il faut la porter à l'audience. Délibéré ſur pieces vues. Des délibérés à la cour des aides. Délibéré ſur le regiſtre. Ce qu'ordonna ſur ces délibérés un arrêt de la cour des aides. 1683. *Ibid. b.*

DÉLIBÉRER. (*Juriſp.*) Un héritier a le droit de délibérer. Cette faculté de délibérer tire ſon origine du droit romain. Un eſclave inſtitué héritier n'avoit point délai pour délibérer. IV. 782. *b.* Du délai pour délibérer parmi les Romains. Diſpoſition des loix du code ſur ce ſujet. Ce que porte l'ordonnance de 1667, *tit. vij.* ſur le droit de délibérer en matiere de ſucceſſion. *Ibid.* 783. *a.*

DÉLIBÉRER. (*Maneg.*) Délibérer un cheval. IV. 783. *b.*

DÉLICAT. Ouvrage délicat, fragile. Ouvrage dont le travail eſt délicat. Penſée délicate. Table délicatement ſervie. Faire entre les objets des diſtinctions délicates. IV. 783. *b.*

DÉLICAT, DÉLIÉ. (*Synon.*) IV. 784. *a.*

Délicat en peinture. IV. 783. *b.*

DÉLICAT. (*Médec.*) Perſonnes délicates qu'on ne peut toucher ſans leur cauſer une échymoſe. V. 267. *b.* Mauvaiſe ſanté des enfans élevés trop délicatement. 660. *a.* Les paſſions & l'imagination ont beaucoup de force ſur les perſonnes délicates. VI. 122. *a.* Régime des perſonnes délicates. XIV. 13. *a.*

DÉLICATESSE. (*Moral. Bell. lett.*) A la ſagacité de l'eſprit appartient la fineſſe ; à la ſagacité de l'ame appartient la délicateſſe de ſentiment & de l'expreſſion. Comment la délicateſſe de l'expreſſion doit imiter celle du ſentiment. Comment elle doit ménager la pudeur dans les aveux qui lui échappent, la ſenſibilité dans les reproches qu'elle fait, *Suppl.* II. 690. *a.* & la modeſtie dans les éloges qu'elle donne. Délicateſſe de l'expreſſion qui conſiſte de la part de l'écrivain à exercer la ſagacité du ſentiment du lecteur. La délicateſſe eſt toujours bien reçue à la place de la fineſſe ; mais la fineſſe à la place de la délicateſſe manque de naturel & refroidit le ſtyle. *Ibid. b.*

Délicateſſe. Différence entre délicateſſe & fineſſe dans les écrits & la converſation. VI. 816. *a.* Gens qui ont le goût délicat. VII. 765. *b.* Si la délicateſſe eſt jointe à beaucoup de ſenſibilité, elle reſſemble plus à la ſagacité qu'à la fineſſe. VI. 816. *b.* Délicateſſe dans les ſentimens, eſſentielle à l'égloque. V. 428. *b.* Traits de délicateſſe exprimés ſous la forme de l'antitheſe. *Suppl.* I. 464. *b.* Fauſſe delicateſſe. XVII. 769. *a.*

DÉLICE, PLAISIR, VOLUPTÉ. (*Synon.*) XII. 689. *a.*

DÉLICIEUX, terme propre à l'organe du goût. Séjour délicieux. Odeurs délicieuſes. IV. 783. *b.* Quel eſt celui qui a connu le charme d'un repas délicieux. Tableau de l'état d'un tel homme. *Ibid.* 784. *a.*

DÉLIÉ ; il ſe dit au ſimple de tout ce qui a très-peu d'épaiſſeur relativement à ſa longueur. Et au figuré d'un eſprit propre aux affaires épineuſes, *&c.* Diſcours délié. Différence entre délicat & délié. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un à qui la langue fût bien connue, s'occupât à marquer avec exactitude les nuances qui diſtinguent ces ſortes d'expreſſions. IV. 784. *a.*

DÉLIÉ. (*Ecriture*) IV. 784. *a.*

DÉLIES, (*Mythol.*) fête en l'honneur d'Apollon. IV. 784. *a.* Ambaſſade que les Athéniens envoyoient en ce tems à Délos. Tout le tems qu'elle duroit s'appelloit les délies. Pendant ces jours-là, on n'exécutoit aucun criminel. En quel tems & à quelle occaſion les Athéniens inſtituerent les délies. Long-tems avant ce tems-là, les Ioniens faiſoient des eſpeces de délies. *Ibid. b.*

DÉLIAQUE. (*Hiſt. anc.*) Les déliaques engraiſſoient la volaille, vendoient les œufs, *&c.* Pourquoi ils furent appellés déliaques. Problême déliaque. IV. 784. *b.*

DELILERS, (*Hiſt. mod.*) huſſards Turcs, qu'on tire de la Servie, de la Bulgarie, de la Croatie. Détails ſur ces

ſoldats. IV. 784. *b.* Pourquoi ils ont été nommes *délilers*, *fous*, *inſenſés*. Leur habit militaire, leurs chevaux. Les bachas, béglerbeys, *&c.* ont en guerre des delilers à leur ſolde. *Ibid.* 785. *a.*

DELIQUIUM, (*Chym.*) machines pour laiſſer tomber les ſels en deliquium, vol. III des pl. article *Chymie*, pl. 12.

DELIRE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. La cauſe du délire n'eſt que dans la diſpoſition des organes. Selon que les vibrations de la fibre médullaire du cerveau, ſont d'accord entr'elles ou ne le ſont pas, l'ame qui eſt affectée d'une maniere ſemblable ou diſſemblable par les idées, les unit ou les ſépare, & après en avoir jugé, elle s'y attache plus ou moins fortement, ſelon que cette conſonance ou diſſonance eſt plus ou moins grande, à proportion de la longueur, de la groſſeur & de la tenſion de la fibre. IV. 785. *a.* Cauſes prochaines de la phrénéſie, de la manie, de la mélancolie, de la démonomanie, de la léthargie, de la ſtupidité. Deux ſortes principales de délires, le délire univerſel, & le particulier. Différens degrés de délire. Ce qui ſe paſſe dans un homme atteint d'un léger délire; ce qui ſe paſſe dans un malade attaqué d'un fort délire. Pourquoi un homme en délire ſe perſuade que les idées qui l'occupent ſont vraies. *Ibid. b.* Pourquoi le délire eſt accompagné quelquefois de mouvemens furieux : deſcription de cet état. Délires qui n'entraînent aucun mouvement violent : comment Hippocrate les décrit. Ces délires obſcurs ſont de très-mauvais augure. Délires qui repréſentent des choſes qu'on n'a jamais vues, ni imaginées. Pronoſtic qu'en tire Hippocrate. On peut réduire les différens genres de délires à trois. *Ibid.* 786. *a.* Des ſuites de ces délires. Quels ſont ceux qu'Hippocrate eſtime les moins dangereux, & ceux qu'il regarde comme très-funeſtes. Recherches ſur les cauſes du délire. Tout ce qui peut empêcher le cours libre des fluides dans les petits vaiſſeaux de la ſubſtance médullaire du cerveau, peut produire le délire. Le délire ſurvient auſſi par la ſeule agitation des humeurs mues avec trop de viteſſe pendant l'accès de la fievre; *&c.* Il peut donc être produit par toutes les cauſes de l'obſtruction & de l'inflammation. Les cauſes dont il vient d'être fait mention, ont leur ſiege dans le cerveau même. *Ibid. b.* Mais il eſt conſtant que l'organe des ſenſations peut être affecté par le vice de différentes parties du corps, même des plus éloignées. Le délire, comme ſymptôme de fievre, eſt occaſionné par la matiere morbifique qui a ſon ſiege dans la région épigaſtrique. Il importe de connoître les moindres principes de ce délire. Comparaiſon ingénieuſe dont Galien uſe à ce propos. *Ibid.* 787. *a.* Différens ſymptômes qui annoncent le délire, ſelon Hippocrate. *Prognoſtics.* Les délires qui donnent quelque relâche ſont les moins mauvais. Aucun délire n'eſt regardé comme un ſigne de ſécurité, ni comme un ſigne de mort. Quelquefois s'il ſurvient un délire ſubit dans les ſymptômes les plus violens, c'eſt un ſigne d'hémorragie ou de criſe. Comment le délire ſe termine quelquefois. C'eſt un très-bon ſigne lorſque le délire eſt calmé par le ſommeil. *Ibid. b.* Délires de très-mauvais augure. Divers accidens, qui joints au délire, le rendent funeſte. *De la curation. Ibid.* 788. *a. Voyez* LA CURATION DU DÉLIRE, dans Van-Swieten.

Délire. Fureur dans le délire. VII. 377. *a*, *b.* Délire érotique. V. 909. *a*, *b.* Délire dans lequel on ſe croit changé en chat, VII. 434. *a.* en loup, IX. 771. *b.* Singulier délire cauſé par la racine d'une plante, appellée pavot jaune cornu. XII. 205. *a.* Mouvemens de délire dans les maladies aiguës, appellés *tilmoi* par Hippocrate. XVI. 332. *a*, *b.*

DELIT, (*Juriſpr.*) quelquefois ce terme eſt employé pour ſignifier toutes ſortes de crimes. Plus ordinairement il n'eſt employé qu'à exprimer les crimes légers. Principes généraux en matiere de délits. Tous les délits ſont perſonnels. Examen de cette maxime, que le délit de l'un ne nuit point aux autres : exceptions. Les délits ſont publics ou privés. Perſonne ne doit profiter de ſon délit. Circonſtances qui rendent le délit plus ou moins grave. IV. 788. *b.* Les délits ne doivent point demeurer impunis. La peine doit leur être proportionnée. Les particuliers n'en peuvent pourſuivre la peine. Il n'y a point de compenſation en matiere de délits : comment cette maxime doit s'entendre. Excuſes inadmiſſibles dans les cas de délit. Délits dont l'action eſt annale. Délits dont la peine ſe preſcrivoit par dix ans, & aujourd'hui par vingt ans. Comment s'éteint la pourſuite du délit. *Ibid.* 789. *a.*

Délit, *crime*, *forfait*, *faute*, *péché*; différences entre ces mots. IV. 466. *b.* Différence entre crime, délit & maléfice. 468. *a.* Quatre manieres dont les crimes & les délits peuvent ſe commettre. *Ibid.* Diſtinction entre les crimes capitaux & les délits. 469. *a.* Corps de délit. IV. 267. *a.* Délit d'épingles. V. 807. *b.* Juge du délit. IX. 12. *a.*

Délit d'animaux. Comment ce délit ſe réparoit chez les Romains : comment il ſe répare parmi nous. IV. 799. *a.*

Délit capital. *Délit* commis ou commun. IV. 789. *a.*

Délit commun, oppoſé à délit privilégié, termes uſités lorſqu'il s'agit de délits commis par les eccléſiaſtiques. A qui appartient la connoiſſance des uns & des autres. IV. 789. *a.* Origine de la diſtinction du délit commun & du cas privilegié. Ce qu'on appelloit chez les Romains délits communs, & délits propres à une certaine profeſſion. On remonte ici aux premiers ſiecles de l'égliſe pour montrer de quelles cauſes, les juges d'égliſe, ont connu ſelon les différens tems. Conſtantin fut le premier qui fit un réglement entre les officiers eccléſiaſtiques & les ſéculiers. Jugement d'Athanaſe dans lequel fut obſervée la diſtinction des délits communs d'avec les délits eccléſiaſtiques. Le même ordre obſervé ſous les empereurs Conſtans & Conſtantius, à l'occaſion d'Etienne, évêque d'Antioche. *Ibid. b.* Exception accordée en faveur des évêques, & révoquée enſuite par les empereurs Valens, Gratien, & Valentinien. Suite de l'état de la juriſdiction eccléſiaſtique pour les matieres criminelles juſqu'au tems de Juſtinien. Cet empereur diſtingua expreſſément les délits civils des délits eccléſiaſtiques. Quels devoient être les juges de ces différens délits. Changement que Juſtinien fit enſuite à cet ordre. Autrefois en France les eccléſiaſtiques ne reconnoiſſoient point la juriſdiction ſéculiere pour les matieres criminelles. Exemples qui le prouvent. *Ibid.* 790. *a.* Capitulaires qui favoriſent cet uſage. Ordonnance de Philippe III, qui y apporta quelque changement. Ce n'étoit que par déférence pour les évêques qu'on en uſoit ainſi, car la diſtinction des délits civils & des délits eccléſiaſtiques étoit connue dans le royaume. Bientôt après les gens d'égliſe commencerent à reconnoître l'autorité des juges ſéculiers pour les délits graves. Ces délits graves furent appellés très-improprement *délits privilégiés*. Un tel exercice de la juriſdiction ſéculiere eſt un droit commun à toutes les nations chrétiennes. En Eſpagne les eccléſiaſtiques ne pouvoient jamais être pourſuivis que devant les juges d'égliſe: diſtinction qui fut enſuite admiſe par rapport aux crimes graves. La même choſe arrivée en Angleterre. *Ibid. b.* La coutume de Flandres conforme à ce dernier uſage. Quels ſont les délits qu'on met dans la claſſe de ceux qu'on appelle *privilégiés*, ſelon l'expreſſion commune. Quels ſont les délits communs. Délits purement eccléſiaſtiques. En quels cas le juge royal peut en connoître. En quels cas un eccléſiaſtique eſt juſticiable du juge d'égliſe & du juge royal. Les juges des ſeigneurs ne peuvent connoître d'aucun délit commis par des eccléſiaſtiques. Comment on procédoit ſuivant l'ordonnance de Moulins, en cas de délit commun & privilégié. Ce qui a été ordonné depuis ſur ce ſujet par l'édit de Melun. *Ibid.* 791. *a.* Forme de cette procédure réglée par deux déclarations de 1682 & 1685 & par l'édit de 1695. Ce qu'ordonne à cet égard une déclaration de 1711. Peines que le juge d'égliſe peut infliger pour le délit commun. Loix & auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Délit commun, décret du ſecond concile de Carthage ſur le tribunal qui pourroit juger un évêque, un prêtre ou un diacre. IV. 758. *a.*

DÉLIT eccléſiaſtique. *Délit* (*flagrant*) *Délit* grave. *Délit* imparfait. *Délit* léger. *Délit* militaire. IV. 791. *b. Délit* monachal, perſonnel, privé, privilégié. *Délit*, (*quaſi*) obligation de réparer le dommage cauſé par le *quaſi-délit*. Quels ſont les cas que les loix romaines mettent au nombre des *quaſi-délits. Ibid.* 792. *a.*

DELIT ou ſimplement *lit*, (*Coupe des pierres*) ce qu'on entend par *poſer en lit*. Pierres ſi compactes qu'elles n'ont ni lit ni délit. Ce qu'on doit obſerver en les poſant. IV. 792. *a.*

DÉLIT, *bois de*, (*Comm.*) IV. 792. *a.*

DELITESCENCE, (*Chir.*) retour ſubit de la matiere d'un apoſtême dans les vaiſſeaux. En quels cas elle eſt avantageuſe; en quels cas elle eſt à craindre. IV. 792. *a.* Cauſes de la déliteſcence. Comment on peut la prévenir. Symptômes qui l'annoncent. Symptômes auxquels on reconnoît que la matiere s'eſt dépoſée dans le cerveau, dans la poitrine, & dans le foie. *Ibid. b.*

Déliteſcence. III. 867. *b.* Réſolution des inflammations par déliteſcence. VIII. 716. *b.*

DELITSCH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa deſcription. Son commerce. *Suppl.* II. 690. *b.*

DELIVRANCE. (*Juriſpr.*) Délivrance de legs : diverſes obſervations ſur ce ſujet. IV. 792. *b.*

Délivrance, action de livrer, *voyez* TRADITION.

Délivrance des namps; terme uſité en Normandie. Ce que porte ce titre dans la coutume de cette province. IV. 792. *b.*

Délivrance tranchée, terme uſité dans la Bourgogne. IV. 792. *b.*

Délivrance, à la monnoie. Faire une délivrance. IV. 792. *b.*

DELIVRANCE, (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit pour quelque délivrance. XV. 384. *a.*

DÉLIVRER, *affranchir* : différence entre ces mots. IV. 792. *b.*

DELOS, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) elle appartient aux Turcs &

& on l'appelle maintenant *Sdile*. Uſage qu'on fait des belles ruines qui s'y trouvent. Ce que la poſſeſſion de cette iſle coûte aux habitans de Myconé. Comparaiſon de ce qu'elle fut avec ce qu'elle eſt. IV. 793. *a*.

Délos, ſon premier nom. *Suppl.* IV. 191. *a*. Merveilles racontées par les poëtes ſur cette iſle. VIII. 923. *a*. Nom de Pyrpile donné à Délos. XIII. 606. *b*. Iſle voiſine de celle de Délos qui ſervoit de cimetiere aux habitans de celle-ci. XVI. 249. *a*. Fêtes célébrées à Délos en l'honneur d'Apollon. IV. 784. *a*, *b*. Muſiciens ſacrés & pompe que les villes grecques envoyoient chaque année à Délos. XIV. 249. *a*. Ordre & magnificence que Nicias établit dans cette ſolemnité. XVI. 253. *a*.

DELOS, (*Jean*) ſeigneur de Heinsbergues, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 36. *b*.

DELPHES, (*Géogr. anc. Hiſt.*) état préſent de cette ville. Les Grecs croyoient que Delphes étoit le milieu de la terre. Deſcription de Delphes ancienne, ſa grandeur, ſa ſituation. IV. 793. *a*. Magnificence de cette ville. Effet des échos parmi les rochers qui l'entouroient. Médailles de Delphes. Auteurs à conſulter. *Ibid. b*.

Delphes, ville de, avantage de ſa ſituation pour les oracles. XI. 534. *a*. Quartier de la ville appellé *Lycorée*. IX. 774. *a*. Sybille de *Delphes*. XIII. 631. *b*. XV. 157. *a*. L'ancienne Delphes nommée aujourd'hui *Amphiſa*. XIV. 577. *a*.

DELPHES, (*temple de*) premier temple ruſtique d'Apollon à Delphes. Conſtruction du ſecond temple après que le premier eût été détruit. Celle du troiſieme qui fut fait d'airain. IV. 793. *b*. Celle du quatrieme & du cinquieme. Offrandes dont les divers temples de Delphes furent ſucceſſivement enrichis. Dès le tems de Xerxès on faiſoit monter les tréſors de Delphes auſſi haut que ceux de ce ſouverain des Perſes. Divers pillages auxquels ces tréſors furent expoſés. *Ibid.* 794. *a*. On en compte ſept, dont le dernier fut celui que ce temple eſſuya de la part de Néron. Miniſtres deſtinés à deſſervir ce temple. A l'entrée du ſanctuaire habitoit le gardien de l'or d'Apollon. Prophetes qui accompagnoient la pythie. En ſortant du ſanctuaire ſe trouvoient les femmes conſacrées au ſervice du dieu. Autres prêtreſſes occupées à la garde du feu ſacré. Autres perſonnes deſtinées à ſervir ce temple. *Ibid. b*.

DELPHES, (*Temple de*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 691. *b*.

DELPHES, (*Oracle de*) ſon antiquité. IV. 794. *b*. Comment ſe fit la découverte de l'oracle de Delphes, au rapport de Diodore de Sicile, de Strabon, de Pauſanias, *&c.* Durée de cet oracle juſqu'au tems où les Thraces pillerent le dernier temple vers l'an 670 de la fondation de Rome. Célébrité de cet oracle. Zele des habitans de Delphes à lui procurer des conſultations. Parmi ſes miniſtres ſe diſtinguoient les prophetes & les poëtes. Situation de l'antre d'où ſortoient les oracles. Les prophetes recevoient les paroles de la pythie. Comment elle les prononçoit. Eclat que cet oracle donna à la ville de Delphes. Sacrifices par leſquels il falloit engager l'oracle à parler. Auteurs à conſulter ſur cet oracle. *Ibid.* 795. *a*.

Delphes, temple & oracle de, ſtatue d'Apollon dans ce temple, connue ſous le nom d'Apollon Sitalcas. XV. 230. *b*. Ce temple poſſédoit un chef-d'œuvre de Phidias & des richeſſes immenſes. XVI. 70. *a*. Trépiés du temple. 594. *b*. 595. *a*. Feu ſacré. VI. 638. *a*. De l'oracle de Delphes. *Suppl.* I. 489. *a*, *b*. Cet oracle appartint à différentes divinités. XVI. 179. *b*. Obſervations ſur la pythie. XIII. 631. *a*, *b*. Palpitation que les prêtres exigeoient de la victime avant que d'inſtaller la pythie ſur le trépié. VIII. 314. *a*. Obſervations ſur ces prêtres. *Ibid.* Comment ils avoient ſu lier les habitans à leurs intérêts. XI. 534. *b*. Miniſtres du temple appellés *périégetes*. XII. 357. *b*. Autre dit *chryſophulax*. XVII. 657. *a*, *b*. Fête de l'apparition d'Apollon à Delphes. XVI. 252. *a*. Fêtes nommées *hebdomées* qui s'y célébroient. VIII. 75. *b*. Sacrificateurs athéniens qui alloient de tems en tems ſacrifier à Delphes. XVI. 252. *b*. Imprécation contre les Cyrrhéens & les Acragallides qui en avoient profané le temple. VIII. 604. *b*. Le temple pillé dans le tems de la guerre ſacrée. XII. 522. *a*.

DELPHINAL, *Scel.* XIV. 750. *a*.

DELPHINIES, (*Hiſt. anc.*) fêtes en l'honneur d'Apollon *Delphinius*. Pourquoi il avoit reçu ce ſurnom. IV. 795. *b*.

DELPHINIUM, (*Hiſt. anc.*) une des cours de judicature des Athéniens. Objet de cette cour. Son inſtitution. Origine du nom *Delphinium*. IV. 795. *b*.

DELPHINIUM, (*Botan.*) eſpece de ce genre appellée *ſtaphiſaigre*. XV. 492. *b*.

DELTA, (*Géogr.*) partie de la baſſe-Egypte. Bras du Nil qui forment le Delta. Son étendue. *Suppl.* II. 691. *a*.

DELTA, (*Géogr.*) partie d'Egypte : comment le Delta a été formé. X. 360. *a*. Temple d'Iſis dans le Delta. XVI. 73. *b*.

DELTOIDE, (*Anatom.*) muſcle triangulaire de l'épaule. Origine de ſon nom. Deſcription de ce muſcle. IV. 795. *b*.

DELUBRUM, ſignification de ce mot. XVI. 65. *b*. 89. *b*.

DELUGE. (*Hiſt. ſacr. & prof.*) Déluge de Deucalion. Temple que Deucalion bâtit à Jupiter *phryxius* qui l'avoit ſauvé du déluge. Fêtes que Deucalion établit en l'honneur de ceux qui avoient péri dans l'inondation. Tems où l'on a fixé l'époque de ce déluge. Déluge d'Ogyges ; incertitude de l'époque de cet événement. IV. 795. *b*. Autres déluges dont parlent les hiſtoriens. Inondations des Pays-Bas dans nos ſiecles modernes. Déluge univerſel, ou de Noé. Tems où les chronologiſtes en fixent l'époque. Les points principalement conteſtés ſur ce déluge regardent ſon étendue, ſa cauſe, ſes effets.

I. *De ſon étendue.* Raiſons qu'alleguent ceux qui ne l'ont cru que partiel. Pourquoi nous devons croire qu'il fut univerſel : raiſons tirées de l'écriture même. *Ibid.* 796. *a*. Traditions preſque univerſelles qui en ont été conſervées. Tous les déluges particuliers dont parlent les hiſtoriens rentrent dans le récit & dans l'époque de celui de la Geneſe. *Ibid. b*. Cependant ce ſyſtême a été combattu par les chronologiſtes, dont il dérange les époques. Et d'ailleurs on peut juger par les anecdotes particulieres à différentes contrées, qu'en chacune d'elles, il eſt reſté quelques-uns des anciens témoins, qui après être échappés, ont tranſmis à leur poſtérité ce qui étoit arrivé en leur pays. Ce que les Theſſaliens & les Béotiens diſoient des effets de leurs déluges ſur leurs contrées, confirmé par des obſervations. Ravages du Pont-Euxin par ſon dégorgement dans l'Archipel, examinés par M. de Tournefort. Quoique ces déluges nationaux ſemblent contraires à l'univerſalité de celui dont parle Moïſe, il n'eſt pas difficile cependant de les ramener tous à cette grande & unique époque. *Ibid.* 797. *a*. Les diſpoſitions qui ſe voient dans le détroit de Conſtantinople, dans les vallées du Penée & du Colpias, s'obſervent également dans le cours de toutes les vallées de la terre, elles ont donc la même origine, elles ſont donc les monumens du même fait, il eſt donc conſtant que le fait a été univerſel. Objections ; 1°. les angles alternatifs & correſpondans des vallées paroiſſent ne pouvoir être l'effet que d'un long ſéjour des mers, 2°. il faut qu'il ſoit reſté des témoins du déluge en différentes contrées de la terre, puiſque les anecdotes phyſiques ſur cet événement ont été conſervées en pluſieurs contrées particulieres. *Ibid. b*. La réponſe à la premiere objection ſe trouvera dans le troiſieme article ſur les effets du déluge. Réponſe à la ſeconde. Solution de la difficulté élevée ſur la différence entre les dates de ces déluges. Autre preuve de l'univerſalité du déluge, cette multitude étonnante de corps marins répandus ſur la ſurface & dans l'intérieur de la terre. *Ibid.* 798. *a*. On a oppoſé à cette preuve l'antiquité des pyramides d'Egypte, dans les pierres deſquelles on a trouvé des coquilles décompoſées. Et d'ailleurs, ſi ce ſont les torrens du déluge, qui ont creuſé en ſerpentant tous ces profonds ſillons que nous nommons *vallées*, ce ne peut être ces mêmes torrens qui y aient apporté les corps marins, puiſque ces corps ſe trouvent dans ce qui nous reſte de la maſſe des anciens terreins tranchés. Quoi qu'il en ſoit, il n'en réſulte rien de défavorable au déluge, puiſqu'une ſeule de ces preuves ſuffit pour montrer phyſiquement les traces de ſon univerſalité.

II. *Cauſe phyſique du déluge.* Moïſe en établit deux, les ſources du grand abyſme, & les cataractes du ciel. *Ibid. b*. Burnet prouve qu'il n'auroit pas fallu moins de huit océans pour ſubmerger la terre. Pour réſoudre cette difficulté, pluſieurs adoptent le ſyſtême de Deſcartes ſur la formation de la terre : quel eſt ce ſyſtême. Cauſes du déluge ſelon Burnet : inclinaiſon que cette révolution donna à l'axe de la terre. La théorie de Burnet combattue par l'écriture ſainte. Anecdote du déluge à laquelle on a fait peu d'attention ; ſignification du nom de *Deucalion*. Moyen qu'ont imaginé d'autres auteurs pour faire ſortir les eaux du grand abyſme. Hypotheſe ingénieuſe de Whiſton. *Ibid.* 799. *a*. Remarque ſur cette terreur univerſelle que cauſe l'apparition d'une comete. *Ibid. b*. Ce qui a rendu difficile le problême dont il s'agit ici ; c'eſt que les naturaliſtes ont pris avec trop d'étendue ce que dit la Geneſe des 15 coudées d'élévation dont les eaux du déluge ſurpaſſerent les plus hautes montagnes. Flexibilité des couches continues de la terre dont l'auteur d'une mappe-monde nouvelle vient d'expliquer les phénomenes & les effets dans les grandes révolutions, & par laquelle il eſt plus aiſé d'expliquer auſſi cette exceſſive élévation des eaux du déluge, ſans recourir à d'autres eaux que celles de notre globe.

III. *Des effets du déluge.* Les ſavans ſe ſont long-tems accordés à regarder la diſperſion des corps marins comme un des effets de ce grand événement. Opinion de ceux qui ſuivent le ſyſtême de Deſcartes. *Ibid.* 800. *a*. Fluidité de la terre dans ſon origine, ſelon eux. Formations de couches en différens tems. Objection contre le ſyſtême de la fluidité de la terre. Sentiment de Scheuchzer pour expliquer la rentrée des eaux dans leurs réſervoirs ſouterreins & l'inclinai-

ſon des couches concentriques dans les montagnes. Effets du déluge ſelon Woodward, par leſquels il prétend expliquer les ſingularités qu'on obſerve ſur la ſurface & dans les premieres couches de notre globe. *Ibid. b.* Obſervations ſur cette hypotheſe. Cette opinion & autres ſemblables ſeront abandonnées, ſi ceux qui prétendent que nos contrées, préſentement habitées, ont été très-long-tems couvertes par les eaux de la mer, continuent à faire autant de partiſans qu'ils en ont fait aujourd'hui. M. D. L. P. eſt un des premiers, qui ait attribué la cauſe du déluge à de violens tremblemens de terre, & avancé que cette terre que nous habitons étoit le fond de la mer qui exiſtoit avant le déluge. Avantage d'un tel ſyſtême qui s'accorde avec les obſervations ſans heurter l'écriture. *Ibid.* 801. *a.* Objection contre ce ſyſtême : ceux qui l'adoptent ſont forcés de convenir que les régions du Tigre & de l'Euphrate n'ont point été compriſes dans cette terrible ſubmerſion, & qu'elles ſeules en ont été exceptées, parmi toutes celles de l'ancien monde. Sur ce principe, ces régions ne devoient point contenir de foſſiles marins, comme tout le reſte de la nouvelle terre que nous habitons, cependant nous ſavons qu'elles ſont remplies comme les nôtres de productions marines qui ſont étrangeres à leur état préſent. L'uniformité, & la généralité des traditions, & les obſervations des grands eſcarpemens & des angles alternatifs de nos vallées, ſont des preuves hiſtoriques & phyſiques qui nous reſteront toujours du déluge & de ſon univerſalité. *Ibid. b.* Pluſieurs obſervateurs ayant remarqué que toutes les chaînes des montagnes forment des angles alternatifs & qui ſe correſpondent, on en a conclu que leurs vallées étoient les anciens lits des courans des mers, qui ont couvert nos continens. Mais ſi le fond des mers s'eſt autrefois élevé au-deſſus des eaux qui les couvroient, les anciennes directions des courans auront été altérées & changées; ce qui doit former quelque doute ſur le ſyſtême dominant de l'origine des angles alternatifs. Les ſinuoſités de nos vallées qui les forment, ont dans tout leur cours trop de rapports avec la poſition de nos ſommets & l'enſemble de nos continens, pour ne pas ſoupçonner qu'elles ſont un effet tout naturel de leur ſituation préſente au-deſſus des mers. Dévéloppement de cette hypotheſe, qui prouve la réalité & l'univerſalité du déluge, & par laquelle la phyſique, l'hiſtoire profane & l'hiſtoire ſacrée ſe concilient merveilleuſement. *Ibid.* 802. *a.* Comment les animaux après le déluge ont pu paſſer en Amérique. Réflexion de M. Pluche contre ceux qui ont prétendu que la mer ne renfermoit pas aſſez d'eau pour inonder par un déluge toute la ſurface du globe. Monumens hiſtoriques du déluge que M. Pluche a ramaſſés dans ſon hiſtoire du ciel. Souvenir qu'en retraçoient dans leurs fêtes les deſcendans de Noé. Allégorie & peinture des ſuites de cet événement qu'avoient conſervé les Egyptiens & la plupart des Orientaux. *Ibid. b.* Traductions des noms de chacun des géans qui compoſent cette allégorie, par où l'on voit que ces perſonnages ſont autant de ſymboles qui expriment les déſordres qui ont ſuivi le déluge, les peines des premiers hommes, & en particulier l'état malheureux du labourage en Egypte. Preſque toutes les fables concourent à nous montrer que les ſuites du déluge influerent beaucoup ſur la religion des nouveaux habitans de la terre. *Ibid.* 803. *a.*

Déluge, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 691. *a.*

Déluge. Des hommes qui ont vécu avant le déluge. *Voyez* PATRIARCHE, ANTEDILUVIENNE PHILOSOPHIE. Du tems qui s'eſt écoulé depuis la création juſqu'au déluge : différences ſur ce point entre les différens textes ſacrés. III. 394. *a. b.* Cauſe du déluge ſelon Whiſton : coïncidence de l'apparition de la comete qu'on vit en 1680 avec le tems où arriva le déluge univerſel. III. 677. *b.* Cauſe du déluge ſelon M. Pluche. IX. 480. *a.* Obſervation qui prouve que les montagnes ont été couvertes autrefois par les eaux. XVI. 170. *b.* Monumens d'un déluge en Amérique. I. *Suppl.* 348. *a.* Etat du genre humain dans les tems qui ſuivirent immédiatement le déluge. III. 396. *b.* XI. 367. *a. b.* Sur les bouleverſemens que le déluge a cauſés ſur la terre, *voyez* CONTINENT, TERRAQUÉE, TERRE, &c. Quelques naturaliſtes ont attribué au déluge ces couches de coquilles, ces plantes, bois & oſſemens foſſiles qu'on trouve dans la terre en divers endroits. VII. 210. *b.* 211. *a.*

Déluge, tableau du Pouſſin qui le repréſente. V. 319. *b.* XII. 212. *b.*

DÉLUGE *de Deucalion*, (*Hiſt. anc.*) II. *Suppl.* 707. *a. b.* IV. 795. *b.*

DE L'UN A L'AUTRE, (*Blaſon.*) IV. 803. *a.*

DE L'UN EN L'AUTRE, (*Blaſon.*) IV. 803. *a.*

DE L'UN A L'AUTRE. *De l'un en l'autre*, (*Blaſon.*) expreſſions relatives à certaines poſitions des pieces de l'écu. IV. 803. *b.*

DEMADES, parole de cet orateur, lorſqu'on eut annoncé la mort d'Alexandre. VIII. 404. *b.*

DEMANDE, *queſtion* : différence entre ces mots. IV. 803. *b.*

Demandes employées dans l'inſtruction ſelon la méthode ſynthétique. XV. 763. *a.*

DEMANDE, (*Mathém.*) différence entre un axiome & une demande. Les axiomes & les demandes ſemblent avoir à-peu-près le même rapport l'un à l'autre, que les théorêmes ont aux problêmes. Demandes appellées *hypotheſes* ou *poſtulata* : dans quel ſens. Les hypotheſes influent plus ou moins ſur la rigueur des démonſtrations : exemple. Dans les ſciences phyſico-mathématiques, les hypotheſes conduiſent ſouvent à des conſéquences très-éloignées de ce qui eſt dans la nature. Utilité des hypotheſes en méchanique. IV. 803. *b.*

DEMANDE, (*Juriſp.*) en terme de palais. Acte par lequel le demandeur conclut contre le défendeur à ce qu'il ſoit tenu de faire ou donner quelque choſe. IV. 803. *b.* Ce qui eſt requis pour que la demande ſoit faite en regle. Les peines établies par les Romains contre les demandes deſtituées de fondement, n'ont pas lieu parmi nous. *Ibid.* 804. *b.*

Demande. Chef de demande. III. 271. *b.* Concluſion où tend une demande. 820. *b.* Décharger d'une demande. IV. 878. *a.*

Différentes ſortes de demandes. Demande ſur le barreau, demande connexe, demande incidente, demande indéfinie, demande introductive, demande judiciaire, demande libellée, demande nulle, demande originaire. IV. 804. *a.* Demande poſſeſſoire, préparatoire, principale, proviſoire, ſubſidiaire. *Ibid. b.*

DEMANDE, (*Marine.*) demande du bois. Filer de cable ſi le navire en demande. IV. 804. *b.*

DEMANDER, *queſtionner*, *interroger*, (*Synon.*) XIII. 705. *a.*

DEMANDEUR, (*Juriſp.*) nommé *actor* chez les Romains. On l'obligeoit *in limine litis* à prêter ſerment, & à donner caution de pourſuivre le jugement dans deux mois. Regles tirées du droit Romain qu'on obſerve aujourd'hui à l'égard du demandeur. IV. 804. *b.*

Demandeur & défendeur. IV. 805. *a.*

Demandeur en requête. IV. 805. *a.*

Demandeur en taxe. IV. 805. *a.*

Demandeur en complainte. III 763. *a, b.*

DÉMANGEAISON, (*Phyſiol. Médec.*) En quoi conſiſte le prurit, cauſe du plaiſir & enſuite de la douleur qu'on éprouve en frottant la partie où l'on reſſent la démangeaiſon. Exemple tiré du prurit cauſé par la gale. Remedes à employer contre la démangeaiſon. IV. 805. *a.* Deux claſſes générales de ces remedes, les externes & les internes. Diverſes ſortes de démangeaiſons dont on indique ici les remedes particuliers. *Voyez* PRURIT. *Ibid. b.*

Démangeaiſons, leurs cauſes ordinaires. IV. 583. *b.* Démangeaiſon cauſée par les chenilles. III. 294. *b.* Par les cirons. 476. *a.* Maniere de détruire ces inſectes. *Ibid.* De la démangeaiſon qui ſuit quelquefois le traitement des fractures. VI. 832. *b.*

DÉMANTELER, *raſer*, *démolir* : différences entre ces mots. IV. 805. *b.*

DÉMARCATION, (*Géog. Hiſt.*) ligne de démarcation fixée par le pape Alexandre VI, pour terminer les conteſtations entre les Eſpagnols & les Portugais. *Suppl.* II. 691. Autre ligne de démarcation tirée en 1524. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

DÉMARCATION, *ligne de*, IX. 525. *a.*

DÉMARQUE, (*Hiſt. anc.*) nom du chef d'une région, ou d'un diſtrict de la province de l'Attique. Etymologie du mot. IV. 806. *a.*

DÉMATÉ. (*Vaiſſeau*) Manœuvres à faire quand on eſt démâté. IV. 806. *a. Voyez* COUPER UN MAT.

DÉMEMBREMENT *d'un fief*, (*Juriſp.*) Eclichement du fief, ſelon les coutumes de Picardie & d'Artois. Dépié de fief, ſelon celles d'Anjou, du Maine, & de Touraine. Différence entre le jeu exceſſif de fief & le démembrement. Par l'ancien uſage, tout démembrement étoit prohibé. Quoique les fiefs ſoient devenus depuis héréditaires, les ſeigneurs dominans ont conſervé, autant qu'ils ont pu, les fiefs de leurs vaſſaux dans leur intégralité. Motifs qui ont fait défendre le démembrement de fief dans la plupart des coutumes. Le démembrement eſt ſinguliérement défendu pour les fiefs de dignité. Ce que porte la coutume de Paris ſur ce ſujet. Coutumes qui autoriſent le démembrement du fief. Quels ſont les fiefs dont le démembrement eſt permis par ces mêmes coutumes. IV. 806. *b.* De quelle maniere il ſe fait. La dévolution au ſeigneur dominant de la mouvance immédiate des portions démembrées du fief ſervant, eſt un uſage très-ancien. Motif qui a fait admettre le démembrement dans certaines coutumes, du moins pour les fiefs ſimples. Comment il eſt avantageux au ſeigneur. Démembrement forcé & démembrement volontaire. Dans les coutumes comme celle de Paris, les co-partageans ne peuvent diviſer la foi. Il n'eſt pas non plus permis dans ces coutumes de démembrer les mouvances. On ne peut dans aucune coutume démembrer, ſans la per-

miſſion du roi, la juſtice attachée au fief. De la peine contre le vaſſal qui a fait un démembrement. *Ibid.* 807. *a.* Ce qu'on entend par *ſe jouer de ſon fief* : juſqu'à quel point la coutume de Paris le permet. Traités & autres ouvrages à conſulter. *Voyez* DEPIÉ. *Ibid. b.*

Démembrement d'un fief. IV. 860. *b.* Démiſſion de foi dans le démembrement. 816. *a.* Le démembrement de fief en général eſt défendu : exceptions. Différence entre le jeu de fief & le démembrement. VI. 697. *b.* Peine du démembrement. *Ibid.* Démembrement qui ſe faiſoit autrefois d'un fief, lorſqu'il tomboit entre pluſieurs freres. VII. 289. *b.* Comment on remédia au préjudice que ces démembremens cauſoient aux ſeigneurs. *Ibid.*

Démembrement d'une juſtice. On ne peut le faire ſans permiſſion du roi. Celui qui a haute, moyenne & baſſe juſtice, ne peut la partager, à moins que ce ne ſoit avec la glebe à laquelle le roi a attaché le droit de juſtice. Diſpoſitions différentes de quelques coutumes. Auteurs à conſulter. IV. 807. *b.*

DÉMENCE, (*Médec.*) En quoi elle differe de la fatuité, du délire & de la manie. Signes qui caractériſent cette maladie. IV. 807. *b.* La vivacité des affections de l'ame répond à la vivacité des impreſſions faites ſur les fibres du cerveau. Cet exercice peut être vicié par excès, dépravation & abolition de la diſpoſition des fibres, à éprouver des changemens. Cette abolition a lieu par le défaut des fibres mêmes, par le vice des eſprits, le petit volume de la tête, une ſecouſſe violente, une maladie incurable, ou quelque venin. Cette maladie eſt ou incurable ou très-difficile à guérir. Remedes qu'on peut tenter. IV. 808. *a.* Brebis qu'on a vues dans une ſorte de démence : état de leur cerveau. *Ibid. b.*

Démence, voyez FOLIE & PHRÉNÉSIE. Comment elle peut être cauſée par l'imagination. VIII. 562. *b.* Remedes indiqués dans cette maladie. XV. 551. *a, b.*

DÉMENCE, (*Juriſp.*) Les actes paſſés avant l'interdiction des gens en démence ſont valables. Sur quoi ſe fonde la demande de l'interdiction. La démence ſeule n'eſt pas une cauſe de ſéparation de corps, mais elle peut donner lieu à celle de biens. Ceux qui ſont en démence ne peuvent être promus aux ordres, &c. Loix & auteurs à conſulter. IV. 808. *b.*

Démence, curateur à la. IV. 571. *a.*

DÉMENTI, (*Hiſt mod.*) Il n'étoit pas enviſagé par les Grecs & les Romains du même œil que nous l'enviſageons. Origine des principes différens dont nous ſommes affectés ſur cet article. IV. 808. *b.* Par l'ordonnance de l'empereur Othon II, le combat judiciaire devint le privilege de la nobleſſe. L'uſage du point d'honneur du combat réduit en principes de juriſprudence au commencement de la troiſieme race. Comment s'établit la maxime que, quand on avoit reçu un démenti, il falloit ſe battre. Le démenti donné pour quelque cauſe que ce fût, a continué de paſſer pour une offenſe ſanglante. Délicateſſe toujours ſubſiſtante parmi nous ſur cet article du point d'honneur. Quelle en eſt la vraie raiſon. Sentiment de Montaigne. IV. 809. *a.*

DÉMENTI, (*Juriſp.*) peines infligées par les loix à ceux qui auront donné un démenti. IV. 809. *a.* Diverſes diſtinctions ſur les perſonnes & les circonſtances. Le démenti n'eſt point excuſé pour avoir ajouté, *ſauf l'honneur.* Ouvrages à conſulter. *Ibid b.*

DÉMÉRITE, *voyez* MÉRITE. Son ſiege de Rhodes. *Suppl.* IV. 238. *a.*

DEMETRIA, (*Hiſt. anc. & Myth.*) fêtes à l'honneur de Cérès. Fêtes du même nom à l'honneur de Démétrius Poliorcete. IV. 809. *b.*

DÉMÉTRIUS POLIORCETE. Comment il ſe délivra d'un engagement téméraire qu'il avoit pris envers les Athéniens. XIII. 444. *b.* Fête en ſon honneur. IV. 809. *b.*

DÉMÉTRIUS *de Phalere.* Son caractere. Hiſtoire de ſa vie. Ses ouvrages. XII. 484. *b.* Ses talens dans l'éloquence. XI. 563. *a.* Obſervations ſur ſa vie & ſa philoſophie. XII. 372. *a.* Cet athénien chargé par Ptolémée Philadelphe de lui procurer une verſion grecque des livres ſacrés des Juifs. XV. 66. *b.* Belle parole de Démétrius, lorſqu'il eut appris que les Athéniens avoient renverſé ſes ſtatues. VI. 76. *b.*

DÉMÉTRIUS, roi de Syrie. Réponſe qu'il reçut des Arabes, chez leſquels il vouloit porter la guerre. *Suppl.* II. 504. *a.*

DÉMÉTRIUS, philoſophe cynique. IV. 599. *a.*

DÉMÉTRIUS, (*Saint*) le jour de ce ſaint redouté par les matelots du Levant. II. 747. *a.*

DÉMÉTRIUS, fils du czar Jean-Bazile. Sa mort. XVII. 227. *a.*

SE DEMETTRE, *abdiquer.* Différences entre ces mots. IV. 809. *b.*

DEMEURE, *retardement*, (*Juriſpr.*) être en demeure de faire quelque choſe. Conſtituer ou mettre quelqu'un en demeure. Cas où il n'eſt pas beſoin de mettre ſon adverſaire en demeure. En quel cas on dit qu'il y a péril en la demeure. IV. 809. *b. Voyez* DÉLAI.

Demeure, habitation, maiſon, ſéjour, domicile, (*Synon.*) VIII. 17. *a.*

DEMEURER, (*Marine*) demeurer au nord, au ſud, à bas-bord, *&c.* Demeurer de l'arriere. IV. 810. *a.*

DEMEURER, (*Comm.*) demeurer en ſouffrance. Demeurer en reſte, en arriere ; demeurer garant. IV. 810. *a.*

Demeurer du croire. Les commiſſionnaires doivent convenir avec leurs commettans, s'ils demeureront du croire ou non. Effets de l'un & de l'autre cas. Cette expreſſion *demeurer du croire* reçoit deux ſignifications différentes, qui ſont ici expliquées. IV. 810. *a.*

DEMEURER, (*Maneg.*) en parlant du cheval. IV. 810. *a.*

DEMEURER, (*Gramm.*) obſervation ſur la conjugaiſon de ce verbe. XI. 121. *a.*

DEMI. IV. 810. *b.*

DEMI-DÉESSES & DEMI-DIEUX, (*Myth.*) IV. 810. *b. Voyez* HÉROS.

Demi-dieux, voyez HÉROS. Origine & regne des demi-dieux ſur la terre. XI. 375. *a, b.*

Demi-livre, demi-quarteron, demi-once, demi-gros, demi-aulne de Paris, demi-boiſſeau de Paris, demi-litron, demi-queue d'Orléans, *&c.* de Champagne, demi-muid, demi-ſeptier, demi-groſſe, *&c.* IV. 810. *b.*

Demi-air ou *demi-volte*, (*Maneg.*) IV. 810. *b.*

Demi-autour, (*Fauconn.*) IV. 810. *b.*

Demi-baſtion, (*Art. milit.*) IV. 810. *b.*

Demi-canon d'Eſpagne. IV. 811. *a.*

Demi-canon de France, ou *coulevrine.* IV. 811. *a.*

Demi-caſe, au trictrac. IV. 811. *a.*

Demi-ceint, (*Hiſt. mod.*) ceinture autrefois à l'uſage des femmes. IV. 811. *a.*

Demi-ceintier, (*Art méch.*) chaînetier. IV. 811. *a.*

Demi-cercle, (*Géom.*) deux demi-cercles ne peuvent s'entre-couper en plus de deux points. IV. 811. *a.*

Demi-cercle, inſtrument d'arpentage. Sa deſcription. Différence entre le demi-cercle & le théodolite ou demi-bâton d'arpenteur. Maniere de prendre un angle avec le demi-cercle. IV. 811. *a.*

Demi-clé, (*Marine*) IV. 811. *b.*

Demi-diametre, (*Géom.*) les aſtronomes évaluent ordinairement en demi-diametres de la terre, les diſtances, les diametres des corps céleſtes. Moyen de connoître le demi-diametre des planetes dans leurs rapports avec celui de la terre. IV. 811. *b.*

Demi-corde, (*Comm.*) IV. 811. *b.*

Demi-futaie. IV. 811. *b.*

Demi-gorge, (*Fortific.*) meſure que doit avoir la demi-gorge du baſtion. Demi-gorges des demi-lunes. Demi-gorges des places d'armes des chemins-couverts. IV, 811. *b.*

Demi-Hollande, (*Comm.*) toiles de lin, *&c.* IV. 811. *b.*

Demi-jeu, (*Muſiq. inſtrum.*) IV. 812. *a.*

Demi-lune, (*Archit.*) portion circulaire en tour creuſe, qu'on emploie dans la diſtribution des portes-cocheres, *&c.* Autres manieres de l'employer. En général les plans quadrangulaires ſont préférables aux circulaires. IV. 812. *a.*

Demi-lune, (*Fortific.*) deſcription de cet ouvrage. Il eſt appellé *ravelin* dans les anciens auteurs. Maniere de conſtruire une demi-lune vis-à-vis une courtine. Capitale de la demi-lune. Utilité de cet ouvrage. IV. 812. *a.* Ce qu'on doit faire pour la défenſe du foſſé de la demi-lune. On fait quelquefois des flancs aux demi-lunes. Inſtruction ſur la maniere de les faire. Ils ſont condamnés par pluſieurs ingénieurs. On conſtruit quelquefois une autre demi-lune dans la premiere. On la couvre quelquefois d'une contre-garde. Comment ſe conſtruit le pont qui ſe fait ſur le foſſé des demi-lunes. *Ibid. b.*

Demi-lune. Faces de la demi-lune. VI. 356. *b.* Demi-gorge. IV. 811. *b.* Attaque de la demi-lune. I. 835. *a, b.*

Demi-lune, (*Jardin.*) IV. 812. *b.*

Demi-métaux, (*Chym.*) leur définition & deſcription. En quoi les demi-métaux different des métaux. IV. 812. *b.* On a compté, juſqu'à préſent, cinq demi-métaux ; le régule d'antimoine, le biſmuth, le zinc, le régule d'arſénic & le mercure. Cramer retranche ce dernier de ce nombre. Obſervation ſur le rang qu'on a donné au mercure entre les métaux ou les demi-métaux. Nouveau demi-métal, le régule de cobalt. *Ibid.* 813. *a.*

Demi-ordonnées, (*Géom.*) leur deſcription. IV. 813. *a.*

Demi-paraboles, (*Géom.*) courbes ainſi nommées. Raiſon de cette dénomination. IV. 813. *a.*

Demi-paralleles ou *places d'armes*, (*Fortific.*) ce qu'on entend par-là dans l'attaque des places. Leurs largeurs & profondeurs. En quels cas elles ſe conſtruiſent. IV. 813. *b.*

Demi-revêtement, (*Fortific.*) avantages du demi-revêtement. IV. 813. *b.*

Demi-ſavans, (*Littérat.*) leur caractere. *Suppl.* I. 97. *a.*

Demi-ſceau, (*Hiſt. mod.*) celui dont on ſe ſert à la chancellerie d'Angleterre. Ce qui lui reſſemble à-peu-près en France. IV. 813. *b.*

Demi-tour à droite ou *à gauche*, (*Art milit.*) comment s'exécute le demi-tour à droite, ou quart de converſion. Comment s'exécute le demi-tour à droite ou à gauche d'une

troupe, lorſqu'elle eſt en marche. Comment les Allemands appellent les demi-tours à droite dans la cavalerie. Ce que doit faire l'eſcadron, afin de pouvoir faire demi-tour à droite. IV. 813. *b.* Sur les moyens de faire exécuter à la cavalerie les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie, *voyez* les arrangemens que propoſe M. de Puyſegur. Maniere d'exécuter le *wider-zourouk*, qui paroît fort ſimple & fort aiſée. *Ibid.* 814. *a.*

DÉMISSION *d'un bénéfice*, (*Juriſpr.*) on en diſtingue deux ſortes; la démiſſion pure & ſimple, & celle qui ſe fait en faveur d'un autre. En quoi conſiſte la premiere. Quelle eſt la ſeconde, qu'on appelle auſſi *réſignation* en faveur. Quand l'uſage s'en eſt introduit. La premiere ſe fait entre les mains de l'ordinaire. IV. 814. *a.* En quels cas elle ſe fait entre les mains du pape. Quelle eſt la date des proviſions qu'il donne en ce cas. Acte que donne l'ordinaire quand la démiſſion ſe fait entre ſes mains. *Ibid. b.*

Démiſſion de biens. Dans quelle vue elle ſe fait. Comme cette démiſſion n'eſt qu'une ſucceſſion anticipée, elle eſt ſujette aux mêmes regles que les ſucceſſions. Quelle eſt la plus grande différence entre la ſucceſſion & la démiſſion de biens. Quelles ſont les provinces de France où ces actes ſont le plus fréquens. IV. 814. *b.* De la part de qui ces démiſſions ſe pratiquent. On ne peut la regarder comme une véritable donation entre vifs. Elle n'eſt pas une véritable donation à cauſe de mort. On doit la mettre dans la claſſe des contrats innommés *do ut des.* Conditions néceſſaires pour la validité d'une démiſſion. Comment doit ſe faire la démiſſion quand le demettant eſt taillable, & veut ſe faire décharger de la taille qui concerne ſes biens. *Ibid.* 815. *a.* La démiſſion proprement dite eſt irrévocable juſqu'à la mort. L'Ecriture ſemble ne pas l'approuver. Démiſſions de nature irrévocable. Démiſſion révocable de plein droit. Effet rétroactif de la révocation de la démiſſion. Démiſſion devenue caduque à l'égard du demettant. Les démiſſionnaires peuvent renoncer à la ſucceſſion. Principes ſuivis en Bretagne ſur cette matiere. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Démiſſion de foi. IV. 816. *a.*

Démiſſion d'un office, charge ou commiſſion. Un officier royal qui donne ſa démiſſion entre les mains de M. le chancelier, ne peut quitter ſes fonctions que ſa démiſſion ne ſoit acceptée; ce qui eſt conforme aux uſages des Romains. On ne fait point aujourd'hui de démiſſion pure & ſimple. A qui donne ſa démiſſion un officier de ſeigneur. IV. 816. *a.*

Démiſſion de poſſeſſion & de propriété. IV. 816. *a.*

DEMOCEDE, médecin. X. 282. *b.*

DÉMOCRATIE, (*Droit polit.*) il paroît qu'elle eſt une des formes les plus anciennes de gouvernement. IV. 816. *a.* Ce n'eſt pas ſans raiſon que les démocraties ſe vantent d'être les nourrices des grands hommes. Le peuple dans la démocratie eſt, à certains égards, ſouverain; & à d'autres, il eſt ſujet. Quelles ſont les choſes abſolument néceſſaires pour la conſtitution de ce genre de gouvernement: 1°. un lieu & certains tems réglés pour délibérer en commun; 2°. la pluralité des ſuffrages doit paſſer pour la volonté de tous; 3°. des magiſtrats chargés de convoquer l'aſſemblée du peuple dans les cas extraordinaires, & de faire exécuter les décrets du ſouverain; 4°. Le peuple doit être diviſé en de certaines claſſes. *Ibid. b.* Diviſion du peuple d'Athenes par Solon. *Les loix* qui établiſſent le droit de ſuffrage, ſont *fondamentales* dans ce gouvernement. La maniere de donner ſon ſuffrage eſt une autre loi fondamentale. Suffrages qui tiennent en même tems du ſort & du choix. Exemple tiré de ce que fit Solon. La loi qui fixe la maniere de donner ſon ſuffrage, eſt une troiſieme loi fondamentale. De la queſtion ſi les ſuffrages doivent être publics ou ſecrets. Comment ils ſe donnent à Genêve dans l'élection des premiers magiſtrats. C'eſt une quatrieme loi fondamentale que le peuple nomme ſes miniſtres. Le peuple eſt très-propre à faire ce choix. *Ibid.* 817. *a.* C'eſt enfin une loi fondamentale que le peuple ſoit légiſlateur. Il eſt ſouvent à propos d'eſſayer une loi avant de l'établir. Exemples tirés d'Athenes & de Rome. *Du reſſort*, ou *principe propre à la démocratie.* Ce principe ne peut être que la vertu. En quoi elle conſiſte. De l'amour de l'égalité & de la frugalité. Les Grecs firent, pour inſpirer ces vertus, des inſtitutions ſingulieres. L'éducation particuliere doit être extrêmement attentive à les inſpirer. *Ibid. b.* Comment le principe de la démocratie ſe corrompt. Exemple de cette corruption dans Athenes. De l'eſprit d'égalité extrême. Il eſt bien rare que la démocratie puiſſe long-tems ſe préſerver, ou de l'eſprit d'inégalité qui mene à l'ariſtocratie, ou de l'eſprit d'égalité extrême qui conduit à l'ochlocratie. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 818. *a.*

Démocratie. Son origine. VII. 789. *a.* République démocratique. XIV. 150. *b.* De la vertu dans cette république. XIII. 87. *b.* XVII. 179. *a.* De l'égalité dans la démocratie. III. 489. *b.* Des grands dans cette eſpece de gouvernement. VII. 848. *b.* Les démocraties n'ont pas beſoin de nobleſſe, & n'en ſont que plus heureuſes. XI. 166. *b.* Dans la démocratie, il faut moins d'art & de ſoin que dans l'ariſtocratie ou la monarchie. IX. 358. *b.* Des manieres ſous ce gouvernement. X. 35. *b.* 36. *a.* Repréſentans dans les démocraties. XIV. 143. *a.* La démocratie regardée comme un gouvernement pernicieux à la ſociété. XI. 381. *a.* La démocratie favorable à la population. XIII. 94. *a.* Des ſéditions dans les gouvernemens populaires. XIV. 886. *b.* Abus du gouvernement démocratique, appellé *ochlocratie.* XI. 337. *b. Voyez* POPULAIRE, *état.*

DÉMOCRITE *d'Abdere.* Sa vie, ſa philoſophie. V. 451. *b.* Maladie que les Abdéritains lui attribuoient. *Suppl.* I. 20. *a.* Sa doctrine ſur les atomes. I. 823. *a.* Athéiſme de ce philoſophe. VIII. 391. *b.* Démocrite conſidéré comme médecin. X. 283. *a.* Mépris qu'il fit des richeſſes. XIV. 273. *a.* 278. *b.* Son opinion ſur les cometes. III. 673. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 345. *a.*

DÉMOCRITE, ſculpteur. XIV. 820. *a.*

DEMOGORGON, (*Myth.*) vieillard qui habitoit au ſein de la terre. Comment il forma l'univers. IV. 818. *a.*

DEMOISELLE *de Numidie*, (*Ornith.*) divers noms qu'on a donnés à cet oiſeau. On prétend qu'il imite les geſtes qu'il voit faire aux hommes, ce qui a donné lieu à l'invention du moyen par lequel on dit qu'on le prend. M. Perrault a donné la deſcription de ſix demoiſelles de Numidie. Sauts fort ſinguliers qu'elles faiſoient. Extrait de la deſcription de M. Perrault. IV. 818. *b. Voyez* vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 45.

DEMOISELLE, (*Ichtyolog.*) petit poiſſon de mer. Sa deſcription. IV. 818. *b.* Différence entre les mâles & les femelles de cette eſpece. Lieux où on les trouve. Qualité de leur chair. *Ibid.* 819. *a. Voyez* PEZGALLO.

DEMOISELLE, (*Inſect.*) deſcription de ces mouches. En quels endroits elles ſe trouvent plus communément. De quoi elles vivent. On les diviſe en terreſtres & en aquatiques. Les premieres ne ſont connues que des naturaliſtes. Trois genres différens de demoiſelles aquatiques. IV. 819. *a.* Suite des différens états par leſquels paſſent ces inſectes aquatiques. *Ibid. b.* Tems & maniere dont ces demoiſelles s'accouplent. *Ibid.* 820. *a.* Dans la plupart des eſpeces, les femelles ont des couleurs différentes de celles des mâles. Tems & maniere de la ponte. *Ibid. b.*

Demoiſelle. Celle du fourmilion. Comment elle ſort de la coque. Etat de la demoiſelle en ſortant du fourreau. Sa deſcription. VII. 232. *a.*

DEMOISELLE, (*Hiſt. mod.*) *voyez* DAMOISELLE.

DEMOISELLE, (*Epinglier*) IV. 820. *b.*

DEMOISELLES, (*Lutherie*) deſcription de cette partie de l'orgue. IV. 820. *b.*

DEMOISELLE, (*à la Monnoie*) IV. 820. *b.*

DÉMOLIR, DÉMANTELER, RASER, (*Synon.*) IV. 805. *b.*

DÉMON, (*Hiſt. anc. mod. & Bell. lett.*) d'où & comment s'eſt répandue l'opinion des démons. Ce que Platon entendoit par démons. IV. 820. *b.* Les diſciples de Platon, pour rendre raiſon de l'origine du mal, imaginerent les mauvais démons. Cette nouvelle opinion n'étoit pas moins révoltante que la néceſſité du mal dans l'ordre des choſes. L'opinion des bons & des mauvais génies paſſa chez les Iſraélites par leur commerce avec les Chaldéens. Un auteur anglois a prétendu prouver que l'origine des démons étoit une invention d'après l'idée du meſſie. Comment les Phéniciens les appelloient. Premier démon des Egyptiens. *Ibid.* 821. *a.*

Démon. Sentimens des peres ſur la nature & le pouvoir du démon. XIII. 169. *a*, *b.* Le nom de ſerpent donné au démon dans l'Ecriture. XV. 109. *b.* Sentimens des Juifs ſur les démons. IX. 47. *a.* 48. *a.* Examen du ſentiment de Spinoſa contre leur exiſtence. XV. 466. *b.* Doctrine des ſtoïciens ſur les démons. 528. *a.* 530. *a.* Les démons admis par les philoſophes païens. I. 458. *b.* Réflexions ſur leur exiſtence admiſe par Platon & Pythagore. 493. *a.* Idée que les anciens peuples du Nord s'étoient faite du démon. IX. 680. *a.* Démons gardiens des tréſors. VIII. 660. *a.* Démons incubes, 659. *b.* & ſuccubes. XV. 607. *b.* Démons faunes ou ſatyres. VI. 435. *b.* Démons gnomes, *voyez* ce mot. Deſcription de la chûte des mauvais anges par Milton. X. 854. *a.* Connoiſſances attribuées aux démons. I. 493. *b.* Celles que quelques auteurs prétendent que les démons ont communiquées aux hommes. III. 423. *b.* Prétendu commerce des démons avec les femmes. III. 423. *b.* V. 173. *b.* VI. 436. *a.* VIII. 659. *b.* 660. *a.* XII. 348. *a.* L'opération du démon comptée, par quelques mauvais philoſophes, parmi les cauſes de la mélancolie. X. 309. *a.* Si les démons peuvent opérer des miracles. 561. *b.* Obſeſſion du démon. XI. 325. *b.* Poſſeſſions du démon: diverſes obſervations pour & contre. XIII. 162. *a.* 167. *a.* — 169. *b.* Opérations des démons, ſelon Pomponace. I. 665. *b.* Conjuration pour expulſer les démons. III. 885. *a.* De l'exorciſme des démons. VI. 270. *b.* — 272. *b.* Sur les démons, *voyez* GÉNIES.

DÉMON de Socrate, (*Hiſt. de la Philoſ.*) en quelle circonſtance Cicéron raconte que Socrate fut ſauvé par ſon démon.

Recherches des auteurs sur ce démon. Ce que les plus sensés en ont pensé. IV. 821. *a.*

Démon de Socrate. Dans quel sens on doit entendre ce qui en est dit. XVI. 253. *b.* 254. *a.*

DÉMON, d'Athenes, peintre célebre. XII. 258. *b.*

DEMONAX, philosophe cynique. IV. 599. *a.*

DÉMONIAQUE, sorte de lycanthrope. IX. 772. *a.* Sur les démoniaques, *voyez* aussi *Possédés* & *Possession.*

DEMONOMANIE, (*Médec.*) une variété de la mélancolie. En quoi consiste cette maladie. Mélancolie fanatique, causée par la morsure d'un chat. Huile qui, appliquée aux tempes, cause, dit-on, les visions des sorciers. Semence qui rend fou. IV. 821. *b.*

Démonomanie. Cause prochaine de cette espece de mélancolie. IV. 785. *b.*

DÉMONSTRATEUR, en anatomie. Ses fonctions. IV. 1046. *a.* Etablissement fait en 1724 de cinq démonstrateurs. III. 356. *a.*

DÉMONSTRATIF, (*Bell. lett.*) l'un des trois genres de la rhétorique. IV. 821. *b.* En quoi il consiste. D'où l'on tire la matiere des louanges & la matiere des invectives. Les catilinaires & les philippiques sont de ce dernier genre. Pour louer ou blâmer justement quelqu'un, il faut le prendre en lui-même, & le dépouiller de tout ce qui n'est pas lui. Le genre démonstratif comporte toutes les richesses & la magnificence de l'art oratoire. Ce que dit à cet égard Cicéron. *Ibid.* 822. *a.*

Démonstratif, genre, VII. 595. *b.* XI. 550. *a.*

DÉMONSTRATIF, (*Jurispr.*) ce qui sert à désigner une chose. Comment Bartole définit la démonstration. Ce qui est simplement démonstratif, est fort différent de ce qui est limitatif. Principes en fait de démonstration & de clauses démonstratives. IV. 822. *a.* Autorités à consulter. *Ibid. b.*

Démonstratifs, termes, XVI. 158. *b.*

DÉMONSTRATIVE, *connoissance.* Pourquoi elle n'a pas toujours la même vivacité d'évidence que la connoissance intuitive. III. 890. *b.* 891. *b.* En quoi consiste cette connoissance. 891. *a.* Quels esprits sont capables de l'acquérir. *Ibid.*

DÉMONSTRATION, *témoignage d'amitié.* Le premier de ces mots dit moins que le second. Différences entre l'un & l'autre. IV. 822. *b.*

DÉMONSTRATION, (*Philosoph.*) la méthode de démontrer des mathématiciens est la même que celle des logiciens. Ce qu'il faut pour qu'une démonstration soit parfaite. On pourroit prouver qu'on ne sauroit faire une bonne démonstration sans suivre exactement les regles du syllogisme. Elémens de géométrie & d'arithmétique, réduits à la forme syllogistique. IV. 822. *b.* Auteurs illustres qui ont reconnu qu'une démonstration mathématique pour être bonne, doit être conforme aux regles du syllogisme; cependant il n'en faut pas conclure que la forme syllogistique doive être toujours employée dans la géométrie. Explication des trois parties dont un problême est composé. Les philosophes de l'école divisent les démonstrations en deux especes; les unes qu'ils appellent *propter quod*; & les autres *quia. Ibid.* 823. *a.*

Démonstration affirmative. *Démonstration* apagogique. *Démonstration* géométrique. *Démonstration* méchanique. *Démonstration à priori.* IV. 823. *a.*

Démonstration à posteriori. Exemples de démonstrations de l'existence de Dieu *à priori* & *à posteriori.* Quelques philosophes rejettent les démonstrations *à priori.* Quelles sont les preuves de cette vérité les plus sensibles au peuple, & celles qui convainquent plus le philosophe. Il n'y a que les mathématiques dont l'objet soit absolument susceptible de démonstration. Usage qu'on a fait mal-à-propos de la forme géométrique dans des ouvrages de métaphysique. IV. 823. *b.*

Démonstration. Elle n'est exacte qu'autant que la raison apperçoit par intuition la convenance de chacune des idées qui lient ensemble les deux extrêmes. III. 892. *b.* 893. *a.* Les idées qui regardent les nombres & l'étendue, ne sont pas les seules susceptibles de démonstration. 894. *b.* Les vérités morales le sont aussi. 895. *a.* Démonstration dont les sciences sont susceptibles. XVII. 70. *a*, *b.* Principes qui peuvent servir à démontrer les propositions qui ont rapport à la géométrie élémentaire. VII. 634. *a*, *b.* De la démonstration des propositions converses. VIII. 851. *b.* Sur les démonstrations mathématiques, *voyez* MÉTHODE.

DÉMONSTRATION, dans un acte, (*Jurispr.*) III. 836. *b.* 837. *a.*

DÉMONSTRATION, (*Médec.*) quelques médecins prétendent que les principes de leur science sont susceptibles de démonstration. IV. 823. *b.* Comment M. Bouillet entreprend de le prouver. *Ibid.* 824. *a.*

DÉMONTRER, PROUVER, (*Gram. Syn. Logiq.*) différences dans la signification & l'usage de ces mots. *Suppl.* II. 691. *b.*

DÉMOSTHENES. Observations sur la vie, les talens & les ouvrages de cet orateur. XI. 561. *a*, *b.* 562. *a.* A quelle occasion il se voua à l'éloquence. 660. *b.* Leçons qu'il reçut d'Enclide de Mégare. X. 304. *a.* Qualités qui lui donnoient le talent de persuader, indépendamment de son éloquence. XI. 565. *b.* La réunion de la justesse & de l'harmonie paroît avoir été son talent supérieur. V. 525. *b.* Trait sublime dans un serment qu'il prononça. XV. 566. *b.* Affaires d'Eschine & de Démosthenes. XI. 562. *a*, *b.* Marque de considération qu'on lui accorda dans le prytanée. XIII. 536. *b.* Vénalité de cet orateur. *Suppl.* I. 814. *b.* Lieu où il mourut. XV. 170. *a.* Eloge des philippiques de Démosthenes. XII. 506. *a.* Pourquoi Cicéron l'emportoit sur cet orateur dans le genre délicat & tendre. XII. 147. *a.* Lanterne de Démosthenes, (*Antiquit.*) *Suppl.* I. 671. *a.*

DEMOURS, (*Pierre*) anatomiste. *Suppl.* II. 410. *a.*

DENAIN, (*Géogr.*) bourg du Hainaut françois. Victoire qu'y remporta le maréchal de Villars en 1712. Abbaye de chanoinesses dans ce lieu. *Suppl.* II. 692. *a.*

DÉNATES, (*Myth.*) dieux pénates. IV. 824. *a.* Description des pénates qu'Enée emporta de Troye. Temple des pénates à Rome. Pourquoi on les a appellés *dénates*, selon Denys d'Halicarnasse. On examine s'il est vrai que les anciens n'avoient point de P, comme le prétend cet historien. *Ibid. b.*

DENCHÉ, (*Blason*) *voyez vol. II. des planches, Blason, planch. 4 & 18.* Croix denchée, *voyez vol. II. des planch. Blason, pl. 4. Suppl.* II. 692. *a.*

DENDERMONDE, (*Géogr.*) ville de Flandre. Observations historiques. Commerce de ce lieu. Tableaux remarquables dans son église paroissiale de Notre-Dame. *Suppl.* II. 692. *a.*

DENDRITE, espece d'agathe. I. 168. *a.* Observation de M. de la Condamine sur un changement arrivé à deux dendrites naturelles. 169. *a.* Dendrites représentées vol. VI. des planch. article *Coquilles fossiles*, pl. 11 & 12.

DENDROMÉTRE, (*Géom. pratiq. Méchaniq.*) moyen facile & simple que présente cette machine pour mesurer la hauteur, le diametre d'un arbre & de ses branches, & savoir la quantité de bois qu'il contient. Diverses opérations du génie & de l'arpentage que cet instrument facilite. *Suppl.* II. 692. *a.* Description de cet instrument. *Ibid. b. Voyez planch. I. de géométrie. Suppl.*

DENDROPHORIE, (*Hist. anc. Myth.*) étymologie du mot. En quels sacrifices cette cérémonie se faisoit. En quoi consistoit celle qui avoit lieu dans les sacrifices de la mere des dieux. Qui étoient les *dendrophores.* College des dendrophores qui suivoient les armées. IV. 824. *b.*

DENEB, terme arabe qui signifie *queue*, & dont les astronomes se servent dans la dénomination de diverses especes d'étoiles fixes. Ce mot n'est plus en usage, quoiqu'on en ait conservé quelques autres de cette nation dans l'astronomie. IV. 825. *a.*

DÉNÉGATION. (*Jurisp.*) IV. 825. *a.* Voyez *Inscription de faux.*

DÉNI *de garantie.* (*Jurisp.*) IV. 825. *a.*

Déni de justice ou *de droit.* Vassaux absous de la foi & obéissance qu'ils devoient à leurs seigneurs, pour raison d'un déni de justice. Le déni de justice donne lieu contre le juge à la prise à partie. Sommations de juger faites préalablement. IV. 825. *a.* Il y a des cas où le juge peut refuser de juger. Où doit être poursuivi l'appel de déni de justice des officialités. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Déni de renvoi. Les appels comme de déni de renvoi sont portés au parlement, *&c.* IV. 825. *b.*

DENIAUD, (*Robert*) historiographe du roi. *Suppl.* III. 227. *a.*

DÉNICATION. *Lettres de* IX. 421. *b.*

DENIER, (*Hist. anc.*) sou romain. Sa valeur. *As* romain appellé aussi *libra* ou *pondo.* Premiere monnoie d'argent qui parut à Rome. Divisions du denier. Le denier fut appellé *consulaire*, sa valeur. Denier impérial, sa valeur. Le denier suffisoit pour entretenir par jour une personne. Empreinte du denier consulaire. Denier d'argent qu'on eut en France sous la premiere race. Le denier n'est maintenant d'aucun usage dans le commerce comme monnoie. IV. 825. *b.*

Denier romain; son rapport avec la dragme des Grecs. V. 103. *a.* Premiers deniers d'argent employés à Rome. X. 650. *a.* XIII. 642. *a.* Evaluation des deniers romains. X. 651. *a.*

DENIER. (*Jurisp.*) Denier de pâques. I. 193. *a.* Centieme denier. II. 821. *b.* Chambre aux deniers. III. 51. *a.* Consignation de deniers. IV. 43. *b.* Francs-deniers. VII. 280. *b.* Denier de garde. 491. *b.* Quart-denier. XIII. 671. *b.* Tiers-denier. XVI. 324. *b.*

Denarius est employé chez les Anglois, dans leurs livres de droit, pour leur *penny.* IV. 826. *a.*

Denier, ancienne monnoie fabriquée d'or, d'argent ou de cuivre, selon les tems. Ce qu'il étoit du tems de Charlemagne. Valeur numéraire de ce denier. IV. 826. *a.*

Denier, douzieme partie d'un sol. Parties du denier. On ne les distingue plus que par rapport aux censives. IV. 826. *a.*

Denier, argent en général. Il ſignifie quelquefois le taux qu'il n'eſt pas permis d'excéder. IV. 826. *a.*

Denier-à-dieu. Origine de ce nom. La location verbale peut être rompue en retirant dans les vingt-quatre heures le denier-à-dieu. Différence entre les arrhes & le denier-à-dieu. Denier-à-dieu, piece de monnoie de billon, que les marchands billonneurs mettoient à part dans une boëte. IV. 826. *a.*

Deniers ameublis. IV. 826. *a.*

Denier-Céſar. Droit qui ſe perçoit dans la châtellenie de Lille. Origine de ce droit. Obſervations qui le concernent. Il ne faut pas le confondre avec l'*eſpier* ni avec le *tonlieu.* IV. 826. *b.*

Deniers clairs, communs, comptans, à découvert. IV. 826. *b.*

Deniers dix, dotaux, d'entrée. IV. 826. *b.*

Denier fort, taux qui excede le taux ordinaire. Les terres ſeigneuriales s'eſtiment au denier fort. IV. 827. *a.*

Denier, (*fort*) modiques fractions qui excedent une ſomme. Le fort denier eſt pour le marchand. IV. 827. *a.*

Deniers francs. Deniers immobiliſés, *denier* mançais, *deniers* oiſifs, pariſis, patrimoniaux, propres, publics, pupillaires, réaliſés. IV. 827. *a.*

Deniers royaux. Ils ſont privilégiés. Peine de ceux qui divertiſſent les deniers royaux. IV. 827. *a.*

Deniers royaux ; des comptes des deniers royaux & publics. III. 792. *a*, *b.*

Denier de S. Pierre. Établiſſement de ce droit en Angleterre. En quoi il conſiſtoit. Tems où il ceſſa d'être payé. Autres royaumes où il ſe payoit. IV. 827. *b.*

Deniers tournois. Deniers viennois. IV. 827. *b.*

DENIER. (*Comm.*) Diverſes ſignifications de ce mot dans le commerce. IV. 827. *b.*

Denier S. André. Denier de poids. Denier en médecine. IV. 827. *b.*

Denier. Gagne- IV. 827. *b.*

Denier de boîte, à la monnoie. IV. 827. *b.*

Denier courant, à la monnoie. Prix actuel des eſpeces dans le commerce. Monnoie en or. IV. 827. *b.* Monnoie en argent. Billon. Cuivre. *Ibid.* 828. *a.*

Denier de fin, à la monnoie. *Denier* de monnoyage. IV. 828. *a.*

DENIS. *Voyez* DÉNYS.

DÉNOMBREMENT. (*Hiſt. rom.*) Coutume à Rome de faire de cinq ans en cinq ans un dénombrement de tous les citoyens. (*Voyez* ÉNUMÉRATION.) Détails où l'on entroit dans ce cens. Premier cens fait ſous Servius Tullius. Ceux de Pompée & de Craſſus. Auguſte étendit le premier le dénombrement dans toutes les provinces de l'empire. Trois dénombremens faits ſous cet empereur. C'eſt en vertu du ſecond que Joſeph & Marie ſe rendirent à Béthléem. IV. 828. *b.* Détails par leſquels on concilie parfaitement les narrés de Joſephe & de S. Luc ſur ce dénombrement. Le dénombrement en Syrie fut ordonné trois ans avant la naiſſance de J. C. mais Sextius Saturninus, préſident de cette province, ne parvint que trois ans après à la partie de ſon département où étoit renfermée Béthléem, & il ne ſe leva de taxes en Judée que douze ans après, lorſqu'Archélaüs ayant été dépoſé, la Judée fut miſe ſous le gouvernement d'un procurateur romain, qui fut alors Coponius, ſoumis à Quirinus, préſident de la province de Syrie, à laquelle la Judée fut annexée. Changemens que Quirinus & Coponius établirent alors dans le gouvernement de la Judée. *Ibid. b.* Dans quel but Auguſte & ſes ſucceſſeurs firent ces dénombremens. Avantages qui naîtroient d'un dénombrement fait pour étendre le commerce, favoriſer la population, diſtribuer les impôts avec juſtice, *&c.* Utilité de la critique & de l'étude de l'hiſtoire profane pour l'intelligence de l'écriture ſainte. *Ibid.* 829. *a.*

DÉNOMBREMENT. (*Juriſp.*) *Renovatio feudi. Aveu.* Cependant le terme de dénombrement ajoute à celui d'*aveu.* Pourquoi le vaſſal doit donner un dénombrement. Par qui il doit être donné. Diverſes maximes de juriſprudence ſur cette matiere & ſur la maniere de fournir le dénombrement, IV. 829. *a.* & ſur ce qu'il doit contenir, *&c. &c.* Des aveux & dénombremens dus au roi. Ce que doit faire le ſeigneur après que le dénombrement lui a été préſenté. On met dans les aveux la clauſe, *ſauf à augmenter ou à diminuer.* Effet d'un dénombrement en forme authentique : preuve & titre qu'on en tire. *Ibid. b.* Si le vaſſal eſt pourſuivi par un autre ſeigneur, il doit dénoncer cette prétention à celui qui a reçu ſon dénombrement, *&c.* Traités à conſulter. *Ibid.* 830. *a.*

Dénombrement, aveu & dénombrement, acte de vaſſalité. I. 149. *b.* Diverſes maximes de juriſprudence par rapport à cet acte. Commiſe en cas de dénombrement imparfait. III. 704. *a.* Moyen de faire le dénombrement des biens de l'état. XVII. 881. *a*, *b.*—889. *b.* Dénombrement fait en Angleterre par ordre de Guillaume le conquérant. V. 52. *a*, *b.* Sur le dénombrement, *voyez* CENS, ÉNUMÉRATION.

Dénombrement d'une armée. Cette évaluation ſe fait par le nombre des bataillons & des eſcadrons dont elle eſt compoſée. M. de Puyſégur n'approuve pas cette maniere de dénombrement. IV. 830. *a.*

Dénombrement imparfait, ſorte de ſophiſme. XV. 363. *b.*

DÉNOMINATEUR (*Arithm.*) d'une fraction. Le dénominateur repréſente toujours l'entier ou l'unité. On peut regarder une fraction comme un nombre entier dont l'unité n'eſt autre choſe qu'une *partie* de l'unité primitive *exprimée* par le dénominateur. Moyen de réduire deux fractions au même dénominateur. IV. 830. *a.* Dénominateur d'un rapport. *Ibid. b.*

DÉNOMINATION. (*Métaph.*) Deux ſortes de dénominations en logique & métaphyſique, les internes & les externes. IV. 830. *b.*

DÉNONCIATEUR, ACCUSATEUR, DÉLATEUR : différence entre ces mots. IV. 830. *b.*

Dénonciateur. Différence entre dénonciateur & accuſateur. I. 91. *a.* Rapports & différences entre délateur & dénonciateur : on diſtingue l'un & l'autre de l'accuſateur. IV. 777. *b.* Sur les dénonciateurs, *voyez* particuliérement l'article DÉLATEUR.

DÉNONCIATION, (*Juriſp.*) acte par lequel on donne connoiſſance de quelque choſe à un tiers : exemples. IV. 730. *b.*

Dénonciation, en matiere criminelle. Comment elle doit être faite. IV. 830. *b. Voyez* PLAINTE.

Dénonciation de nouvel œuvre. Comment les Romains appelloient cette action. Effet de cette demande. En quoi elle differe de la complainte. IV. 831. *a.*

DÉNOUEMENT. (*Bell. lett.*) Dénouement de l'épopée. Dénouement de la tragédie : divers exemples. L'art du dénouement conſiſte à le préparer ſans l'annoncer. *Il y a une grande différence*, dit Ariſtote, *entre les incidens qui naiſſent les uns des autres, & ceux qui viennent les uns après les autres.* IV. 831. *a.* L'intérêt ne ſe ſoutient que par l'incertitude. Le dénouement pour être imprévu doit donc être le paſſage d'un état incertain à un état fixe. Ariſtote diviſe les fables en *ſimples* & en *implexes.* Le choix qu'il donne d'amener la *péripétie* ou néceſſairement ou vraiſemblablement, ne doit pas être pris pour regle. De la longueur du dénouement. D'où vient ce défaut. La promptitude du dénouement ne doit pas nuire à ſa vraiſemblance, ni ſa vraiſemblance à ſon incertitude. Il eſt rare qu'on évite aujourd'hui le reproche ou du défaut de préparation, ou du défaut de ſuſpenſion du dénouement. *Ibid. b.* De toutes les péripéties, la reconnoiſſance eſt la plus favorable à l'intrigue & au dénouement. Auſſi a-t-elle été pour les anciens une ſource féconde de ſituations intéreſſantes & de tableaux pathétiques. Ce qui fait la beauté de la reconnoiſſance. Aux moyens naturels d'amener le dénouement ſe joint la machine *ou* le merveilleux. Réflexions ſur l'uſage de ce moyen, & ſur le caractere des pieces où l'on peut l'employer. Sentiment d'Ariſtote ſur l'uſage du merveilleux. *Ibid.* 832. *a.* En quoi l'auteur de Sémiramis eſt d'un avis préciſément contraire. Examen de la queſtion, ſi le dénouement doit être affligeant ou conſolant. Sentimens d'Ariſtote, de Socrate & de Platon ſur ce point. Ce que doit être le dénouement de la comédie. Ce qu'il a de commun avec celui de la tragédie. Ce qu'il a de particulier. Dénouement dans le comique attendriſſant. Ce qu'on appelle *achevement* ou éclairciſſement ſur le ſort des perſonnages. *Ibid. b.* Les ſujets bien conſtitués n'en ont pas beſoin. Dans la comédie, la piece finit heureuſement par un trait de caractere : exemples de l'Avare & de l'Irréſolu. Comment devroit finir la tragédie : exemple. *Ibid.* 833. *a.*

DÉNOUEMENT. (*Bell. lett. Poéſie.*) Différentes ſortes de dénouement, ſelon que la tragédie eſt pathétique, ou morale, ſimple, ou implexe. *Suppl.* II. 692. *b.* De toutes ces eſpeces, il n'en eſt aucune qui ne manque ou de pathétique ou de moralité. Le ſyſtême moderne eſt beaucoup plus favorable que l'ancien à un dénouement à la fois moral & pathétique. L'homme entraîné dans le malheur par une paſſion qui l'égare, & qui ſe concilie avec un fonds de bonté naturelle, eſt un exemple à la fois terrible, touchant & moral. *Ibid.* 693. *a.* Et d'un autre côté, ſi ce même homme ſort de l'abyme où l'avoit précipité ſa paſſion, cet heureux dénouement n'a rien d'odieux & de révoltant ; il a même ſa moralité, en ce que la révolution du malheur au bonheur n'arrive qu'au moment où le danger eſt extrême & qu'on a eu tout le tems d'en frémir. Un autre avantage du ſyſtême moderne ſur l'ancien, c'eſt que le dénouement naît toujours du fond de l'action même, au lieu que chez les anciens il venoit ordinairement du dehors. *Du dénouement de la comédie.* Son grand mérite eſt d'achever le tableau du ridicule par un trait de force que la ſurpriſe rende plus vif & plus piquant, ou par une ſituation qui acheve de rendre mépriſable & riſible le vice que l'on a joué. Lorſque le dénouement eſt adroit & bien amené, c'eſt une beauté de plus ; & elle eſt d'autant plus précieuſe qu'elle couronne toutes les autres. *Ibid. b.*

Dénouement dans le poëme épique ou dramatique. *Suppl.* IV. 640. *b.* &c. Celui de l'épopée. I. 121. *b.* Dénouement

amené par l'introduction de perſonnages allégoriques. *Suppl.* I. 300. *b.* Dénouement dans la tragédie. *Voyez* CATASTROPHE. Moyen de rendre intéreſſante l'eſpece de ſable dont le dénouement eſt favorable au crime. *Suppl.* IV. 963. *a.* Obſervation ſur le dénouement des *Précieuſes ridicules* & du *Tartuffe*. III. 682. *a.*

DENRÉE, (*Hiſt. mod. Juriſpr.*) certaine étendue de terre uſitée dans quelques pays. Etymologie de ce mot. La denrée de terre eſt une portion plus ou moins étendue, ſelon l'uſage du pays. Exemples. IV. 833. *a.*

DENRÉES. (*Comm.*) Groſſes & menues denrées. IV. 833. *a.*

Denrée, voyez VIVRES. Officiers dans Athenes qui veilloient ſur les denrées des marchés. V. 593. *a.* Les denrées conſidérées comme objet de commerce : cet objet traité très-en détail dans l'article *Culture des terres*. IV. 552, *&c. Voyez* auſſi VII. 825. *a*, *b.* De leur abondance & des moyens de la procurer. *Suppl.* I. 30. *b.* Effet de la concurrence ſur le prix des denrées. III. 833. *a.* Comment on peut évaluer quel devroit être dans un pays le degré de la multiplication des denrées en raiſon de celle des ſignes. IV. 449. *a.* A meſure que les monnoies de cuivre diſparoiſſent, les denrées hauſſent de prix. V. 960. *b.* Effet du ſurhauſſement des eſpeces ſur le prix des denrées. 967. *a*, *b*, &c. Droit que certaines perſonnes ont de prendre ſur certaines denrées, autant qu'on peut en prendre avec la main. VIII. 63. *a*, *b.* Des impôts ſur les denrées. VIII. 602. *b.* Maux qu'entraîne la perception des droits ſur les denrées. XVII. 874. *b.* 875. *a*, *b.* 876. *a*, *b.* De l'exportation des denrées, *voyez* EXPORTATION.

DENSITÉ. (*Phyſiq.*) Un corps plus denſe eſt d'une peſanteur ſpécifique plus grande qu'un corps plus rare. Si les volumes de deux corps ſont égaux, leurs denſités ſont comme leurs maſſes. Si deux corps ont la même denſité, leurs maſſes ſont comme leurs volumes. IV. 833. *a.* Les maſſes de deux corps ſont entr'elles en raiſon compoſée de leurs denſités & de leurs volumes, *&c.* La denſité d'un corps eſt le rapport de ſa maſſe à ſon volume. Définition de la denſité, ſelon les Péripatéticiens. D'où dépend le plus ou le moins de denſité des corps. L'or, le plus denſe de tous les corps contient plus de vuide que de ſubſtance. Moyens de trouver les rapports de denſité entre des liqueurs différentes. De la denſité de l'air. *Ibid. b.* La denſité de l'air eſt en général en même raiſon que les poids dont on le charge. Cependant la denſité de l'air d'ici-bas n'eſt pas proportionnelle au poids de l'atmoſphere, à cauſe du froid & du chaud qui alterent ſenſiblement cette denſité. Si l'air devient plus denſe, le poids des corps qui s'y trouvent, diminue. Principe ſur lequel eſt fondé le *manometre* ou inſtrument pour meſurer les changemens de denſité de l'air. *Ibid.* 834. *a.*

DENSITÉ, (*Phyſiq. & Métallurg.*) effets de l'alliage des métaux ſur leur denſité. Des expériences faites par Gellert ſur la denſité de l'alliage des métaux avec les demi-métaux. Principes de théorie que MM. Gellert & Krafft ont ſuivis. *Suppl.* II. 694. *a.* Dans la fonte de tous les métaux, à l'exception de l'or & de l'argent, ils perdent tous une portion de leur matiere, par la fumée, les ſublimations, ou les ſcories. Si l'on mêlange deux métaux qui diminuent de leur maſſe en ſe fondant, alors pour pouvoir aſſurer que l'alliage eſt devenu plus ou moins denſe que le calcul ne l'indique, l'auteur préſente ici deux méthodes. Réſultats de vingt & une expériences faites par les chymiſtes nommés ci-deſſus. *Ibid. b.* Récapitulation de ces expériences & de leurs réſultats. Conjectures de M. Gillert ſur les cauſes qui font varier la denſité des métaux ſelon leurs différens alliages. *Ibid.* 697. *a.*

Denſité. Différence entre maſſe & denſité. X. 178. *a.* Principe de la différence de denſité des corps : tous les corps que nous connoiſſons contiennent peu de matiere ſous un grand volume. XIII. 812. *a.* Méthode pour meſurer la denſité des fluides. I. 632. *b.* Moyen de déterminer la denſité relative de différens fluides. VI. 882. *b.*

DENSITÉ, (*Aſtron.*) explication de la méthode par laquelle on trouve la denſité des planetes. Comment on connoît la denſité d'une planete dans ſon rapport à celle du ſoleil. Denſités relatives du ſoleil, de la terre, de jupiter & de ſaturne comparées à celles de quelques ſubſtances qui nous ſont familieres. *Suppl.* II. 697. *b.* Méthode pour trouver la denſité de mercure, de vénus & de mars. Comment on trouve celle de la lune. Denſité de ce ſatellite relativement à celle de la terre. Table des denſités des planetes par rapport à la terre. *Ibid.* 698. *b.*

DENSITÉ des planetes, (*Aſtr.*) *Suppl.* IV. 400.

DENTS, (*Anatom.*) étymologie du mot. Nombre & diſpoſition des dents, dans l'homme. Trois ſortes de dents, les inciſives, les canines & les molaires. Etat des alvéoles dans le *fœtus*. IV. 834. *a.* Matiere viſqueuſe & molle, renfermée dans l'alvéole, & figurée à-peu-près comme une dent. Membrane dans laquelle cette matiere eſt contenue. Nombre des germes renfermés dans chaque alvéole. Pellicules jointes enſemble par une mucoſité viſqueuſe dont les dents ſont formées. Autres manieres dont les auteurs expliquent la formation des dents. Ordre dans lequel les dents commencent à paroître. Chûte des premieres dents. Des racines des dents de lait. Pourquoi l'on a vu des gens faire des dents juſqu'à trois fois. *Ibid. b.* Age où paroiſſent les dents de ſageſſe. Deux parties diſtinguées dans chaque dent. Inégalités & petits ſillons qui rendent l'adhérence du périoſte plus intime. Petit trou obſervé au bout de la racine. Diſpoſition des branches des racines. Email de la dent. Danger de perdre cet émail. Nerfs que reçoivent les dents. *Ibid.* 835. *a.* Leurs arteres. Leur périoſte. D'où vient leur ſenſibilité. Pourquoi une dent caſſée ne donne point de douleur, quoique l'os reſte nud. Quelques anciens ont cru les dents incombuſtibles. Une autre erreur eſt, que les dents croiſſent juſqu'à l'heure de la mort. Sageſſe qu'on obſerve dans la figure & l'arrangement des dents : réflexion de Galien ſur ce ſujet. La différente figure des dents dans les animaux n'eſt pas moins admirable. Le défauts de dents pendant un certain tems, dans quelques animaux, n'eſt pas moins digne d'attention. *Ibid. b.* Exemples de quelques perſonnes qui ſont nées avec toutes leurs dents ou une partie. Différentes ſingularités obſervées par rapport aux dents. Un médecin a ſoutenu qu'on peut entendre avec les dents ; ce qui peut l'avoir induit dans cette erreur. Différentes diſpoſitions des dents chez les animaux. M. Duverney a remarqué qu'on peut connoître à la ſeule inſpection des dents, de quels alimens chaque animal ſe nourrit. Diſpoſitions des dents des animaux carnaciers. *Ibid.* 836. *a.* Comment la forme & l'articulation de leurs mâchoires favoriſent les dents. Uſage des dents molaires de l'ours : ſes dents inciſives & canines. *Ibid. b.* Obſervations ſur la forme de la tête & ſur les mâchoires des animaux carnaciers. Dents des animaux qui paiſſent & qui ruminent : diſpoſition & forme de leurs mâchoires. A la mâchoire ſupérieure, la partie extérieure de la dent eſt moins ſolide, & plus longue que ſa partie intérieure. A la mâchoire inférieure, au contraire, la partie extérieure de la dent eſt plus ſolide & plus courte que ſa partie intérieure. *Ibid.* 837. *a.* En quoi le chameau eſt différent des autres animaux qui ruminent, dans la diſpoſition de ſes dents. Utilité du bourlet que les animaux ruminans ont à la mâchoire ſupérieure. Ce qui ſe paſſe dans l'action des dents, lorſqu'ils paiſſent l'herbe. En quoi conſiſte l'action de l'animal qui rumine. *Ibid. b.* Diſpoſition des dents des animaux qui paiſſent l'herbe, & qui ne ruminent point. Maniere de paître du cheval. Forme & diſpoſition de la mâchoire inférieure dans les animaux qui paiſſent & dans les animaux carnaciers. Quelles ſont les dents des animaux qui vivent de racines, d'écorces d'arbres, de fruits & de noyaux. *Ibid.* 838. *a.* Celles du caſtor & du porc-épic. Forme du muſeau de tous ces animaux. Quelle eſt la maniere dont ils coupent avec leurs dents. La nature a fait la racine de leurs dents ſix fois plus longue que la partie extérieure, & a courbé cette longueur. Leur maniere de broyer les alimens. La baſe de leurs dents eſt comme piquée de pluſieurs petits trous. Utilité qu'ils en tirent. *Ibid. b.* La ſtructure des dents de l'homme fait connoître qu'il peut vivre de toutes ſortes d'alimens. Dents des ſinges ; leur reſſemblance à celles de l'homme. Des dents & des défenſes des éléphans. *Ibid.* 839. *a.* Différence entre la matiere des dents & celle des défenſes. Quelle eſt la maniere dont l'éléphant prend ſa nourriture. Uſage de ſa trompe. Structure de cet organe. *Ibid. b.* Dents artificielles dont on remplace les dents naturelles de l'homme. Les Romains ont pratiqué l'uſage de porter des dents d'ivoire, attachées avec un fil d'or. Compoſition d'une pâte pour faire des dents artificielles qui ne jauniſſent jamais. *Ibid.* 840. *a.*

Dent. Etat des dents dans le ſœtus. I. 305. *b.* Leur accroiſſement. *Suppl.* IV. 72. *b.* De l'émail des dents. V. 545. *a.* Choix des nourrices auquel il faudroit être attentif pour prévenir la mauvaiſe qualité des dents. 908. *b.* Obſervations ſur les dents & la dentition. VIII. 257. *b.* Alvéoles des dents. I. 305. *b.* Sympathie des dents avec d'autres parties. XV. 737. *a*, *b.* Deſcription des dents. VIII. 268. *b.* Dents inciſives. 649. *b.* Dents canines. II. 598. *a.* Dents molaires. X. 625. *a*, *b.* Pourquoi les dents ſont quelquefois agacées par des ſons aigus. *Suppl.* IV. 211. *a. Voyez* DENTITION.

DENT, (*Médec. Chir.*) ſoin que les dames romaines prenoient de leurs dents. XVI. 383. *b.* Cauſe des incruſtations tartareuſes qui ſe forment ſur les dents : comment on les prévient. XIII. 750. *b.* 751. *a.* Inſtrumens deſtinés à nettoyer & ratiſſer les dents. XIV. 432. *b.* D'où vient le ſentiment de la douleur dans les maux de dents. I. 306. *a.* Médicamens pour nettoyer & blanchir les dents. IV. 848. *a.* Moyen de raffermir les dents chancellantes & de nettoyer les gencives. *Ibid.* De la carie des dents. II. 684. *b.* Inégalité de l'émail des dents appellée *éroſion*. V. 908. *b.* Sur les maux de dents, *voyez* GENCIVE, ODONTALGIE & ODONTALGIQUE

Vers qui s'engendrent aux dents. XVII. 43. *a.* Maniere de plomber les dents. XII. 780. *b.* De l'extraction des dents, *voyez* EXTRACTION. Dents que l'on a trouvé formées dans certaines tumeurs. *Suppl.* I. 134. *a.*

Dents artificielles. De l'art qui a pour objet les dents artificielles. XI. 352. *b.* Matiere propre à cette sorte de dents. VIII. 218. *b.*

DENTS, (*Séméiotique*) Des présages que le médecin peut tirer des craquemens & grincemens de dents & des changemens qu'elles éprouvent dans les maladies aiguës. IV. 840. *a.*

Dents. (*Maréch.*) Dents machelieres & incisives du cheval. Leur usage. Les dents de devant utiles à faire connoître l'âge. Dents de lait. Cheval qui a la dent mauvaise. Quel est celui qu'on doit couper. IV. 840. *b.*

Dents. Description des dents du cheval. *Suppl.* III. 380. *b.* VI. 445. *b*, *&c.* Dentition du cheval. *Ibid.* & 446. *b.* Maladies causées par la dentition. 448. *b.* Comment on facilite l'éruption. *Ibid.* Des dents du cheval & du moyen de juger de son âge par l'inspection de ses dents. III. 306. *b. Suppl.* III. 380. *b.* Changemens qui surviennent à ces dents chaque année. I. 171. *a*, *b.* Dents appellées *coins*. III. 611. *a.* Dents appellées *crochets*. IV. 497. *b.* Moyen de détruire les inégalités qui surviennent aux dents molaires des chevaux : moyen de raffermir les dents vacillantes. VI. 449. *a.* VII. 752. *a*, *b.*

Dents des animaux : comment elles sont appropriées au genre de nourriture qui leur convient. XI. 264. *b.*

Dents de poissons pétrifiées. IV. 434. *b.* VII. 722. *a.* IX. 229. *b.* XVII. 670. *b.* Dents de chevaux & de chiens marins, que l'on a trouvées dans les régions du nord-est de l'Asie. *Suppl.* I. 637. *a.*

Dents d'éléphans, *voyez* IVOIRE.

DENT, (*Botan.*) feuille dentelée. IV. 840. *b.*

Dent de chien : caractere de cette plante. IV. 840. *b.*

Dent de lion : caractere de cette plante. IV. 840. *b.*

DENT d'une roue. (*Méchan.*) La figure des dents des roues est une chose très-essentielle. Négligence des anciens méchaniciens sur cet objet. IV. 840. *b.* M. de la Hire est le premier qui y ait fait attention & qui en ait parlé. *Voyez* son traité des *Epicicloïdes.* M. Camus a suppléé à ce qui manquoit à ce traité, & a déterminé les courbes que doivent avoir les dents d'une roue & les aîles de son pignon. Ce qu'on doit observer pour que la roue mene le pignon uniformément. Principe de méchanique sur cet objet. *Ibid.* 841. *a.* Ce principe démontré ; par lequel on voit les conditions requises dans un engrenage, & les courbes que doivent avoir les dents de la roue & les aîles du pignon, dans les trois différens cas, où la dent peut rencontrer l'aîle. *Ibid. b.* Lorsque la dent rencontre l'aîle dans ou après la ligne des centres, il faut que la face de l'aîle soit une ligne droite, tendante au centre, & que celle de la dent soit la portion d'une épicycloïde engendrée par un point d'un cercle qui a pour diametre le rayon du pignon, & qui roule extérieurement sur la circonférence de la roue. Démonstration de cette proposition. *Ibid.* 842. *a.* Cette démonstration s'étend à toute sorte d'épicycloïdes. L'action de la roue pour faire tourner le pignon étant toujours uniforme, il est clair, en renversant, que l'action du pignon pour faire tourner la roue le sera aussi. *Ibid. b.* Quel est celui des trois différens cas, où la dent peut rencontrer l'aîle, qui est le plus avantageux. Quelle courbe doivent avoir les dents des roues qui menent des pignons dans un autre plan, comme par exemple celle d'une roue de champ. *Ibid.* 843. *a.* On trouvera à l'article *Pignon à lanterne*, ce qui regarde la figure des dents des roues qui engrennent dans cette sorte de pignon. *Ibid. b. Voyez* d'ailleurs ALLUCHON, ENGRENAGE & ROUE.

DENT *de loup*, (*Jardin.*) IV. 843. *b.*

DENT, (*Reliur.*) instrument de relieur & son usage. IV. 843. *b.*

DENT *de rat*, (*Ruban.*) petit ornement qui se forme sur les lizieres de plusieurs ouvrages. Comment on l'exécute. IV. 843. *b.*

DENT, (*Serrur.*) sur le museau du panneton de la clé. IV. 843. *b.*

DENT *de loup*, (*Serrur.*) espece de clou. Son usage. IV. 843. *b.*

DENTS, (*faire les*) tabletier-cornetier. IV. 843. *b.*

DENT *de peigne*, (*Tisserands*) IV. 843. *b.*

DENTALES *coquilles.* IV. 189. *a.* XII. 583. *b.* XVI. 770. *b.*

Dentales, lettres. IV. 53. *b.* IX. 556. *b.*

DENTALITES, vol. VI des planch. Coquilles fossiles, planche. 7.

DENTELÉ, (*Anatom.*) nom que l'on donne à plusieurs muscles. Petit dentelé antérieur. Grand dentelé antérieur. Dentelé postérieur, supérieur. Dentelé postérieur, inférieur. Description & situation de chacun de ces muscles. IV. 844. *a.*

Dentelé, ligament. Suppl. III. 945. *b.*

DENTELÉ, (*Blason*) IV. 844. *a.*

DENTELLE. On peut regarder la dentelle comme un composé de gase, de toile & de broderie. Description des instrumens nécessaires à cette sorte de travail, IV. 844. *a*, & de la maniere de l'exécuter. Coussin, épingles, fuseaux, patron, petits ciseaux, caisseaux ; une ouvriere a toujours l'une de ces trois choses à faire, ou composer & travailler une dentelle d'idée, ou remplir un dessin donné sur le papier seulement, ou copier une dentelle donnée. Maniere de rendre une dentelle donnée. *Ibid. b.* Description de l'opération de piquer ; la plus difficile de l'art de la dentelle. *Ibid.* 845. *a.* Maniere fort simple d'apprendre à faire la dentelle la plus composée en très-peu de tems. *Ibid. b.* Différentes sortes de dentelles. *Ibid.* 847. *a.* Usage des dentelles en général. *Ibid. b. Voyez* les planches de cet art, vol. III.

Dentelles. Toilé d'une dentelle. XVI. 381. *a.* Espece de dentelle appellée *tulle.* 742. *b.* Dentelles que les Hollandois envoient à Cadix pour l'Amérique espagnole. XIII. 574. *b.* Sur l'art de la dentelle, *voyez* les planches qui s'y rapportent, dans le volumé III. Maniere de coudre les dentelles. *Suppl.* III. 753. *b.*

DENTELLE *de mer*, (*Hist. nat.*) V. 242. *a.*

DENTELLE, (*Diamant.*) IV. 847. *b.*

DENTELLE ou *bordure*, (*Imprimerie*) IV. 847. *b.*

DENTELLE, (*Metteur en œuvre*) IV. 847. *b.*

DENTELLE, (*Reliure*) IV. 847. *b.*

DENTICULE, (*Architt.*) ou larmier denticulaire. Largeur des denticules & des métoches qui les séparent. Ornement du denticule. Les auteurs anciens & presque tous les architectes ont placé indistinctement des denticules dans leurs entablemens ; exception. Les mutules dans l'ordre dorique sont l'ornement le plus convenable. Modillons préférés aux denticules dans l'entablement composite. Le denticule peut être employé ou supprimé selon l'élégance de l'ordre, la richesse de la décoration, & l'importance du bâtiment. Détails sur ce sujet. IV. 847. *b.* La plupart des ornemens dont on décore les cimaises des corniches ne servent qu'à corrompre les formes des moulures, & au bout d'un certain tems à les noircir. Quels sont les bâtimens pour lesquels on doit réserver cette prodigalité, dont néanmoins il faut encore user avec prudence. *Ibid.* 848. *a.*

DENTICULES, (*Luther.*) dans l'orgue. IV. 848. *a.*

DENTIFRICE, terme de matiere médicale externe : médicament qui sert à nettoyer & à blanchir les dents. Composition de ces remedes. Maniere d'en user. Comment on raffermit les dents chancelantes & on nettoie les gencives. Moyen de nettoyer les dents à leur partie postérieure. IV. 848. *a.*

Dentifrices, compositions de ces médicamens. IX. 921. *a.*

DENTILLAIRE de Rondelet, (*Botan.*) XII. 798. *b.*

DENTISTE, (*Chirurg.*) qualités d'un bon dentiste. *Suppl.* 698. *b.*

Dentiste De l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles. *Voyez* ci-dessus, DENTS-ARTIFICIELLES. Lime du dentiste : maniere de s'en servir. IX. 539. *a*, *b.* Instrument du dentiste nommé *rizagran. Suppl.* IV. 652. *b.* De l'art d'arracher les dents, *voyez* EXTRACTION.

DENTITION. (*Médec.*) Exemple d'une femme qui dans toute sa vie n'avoit jamais eu aucune dent. Les dents ne commencent à paroître que dans le tems où elles commencent à devenir nécessaires. IV. 448. *a.* Pourquoi la sortie des dents est ordinairement accompagnée de douleurs. Les dents canines sortent les premieres, ensuite les incisives, & enfin les molaires ; celles-ci causent plus de douleur. Elles sont toutes sorties dans l'espace de deux ans. Il en est qui viennent à sept ans, d'autres à vingt-un ans environ. Signes qui annoncent l'éruption des dents ; violence des accidens qui surviennent quelquefois : causes des accidens qui dépendent des nerfs : divers maux qui en résultent. *Ibid. b.* Quels sont les enfans les plus exposés aux maladies de la dentition. A quoi il faut avoir égard pour établir le prognostic de la dentition difficile. En quoi consiste le traitement pour des cas de cette nature. Exemple qui prouve que les adultes sont quelquefois exposés à de fâcheux symptômes à cette occasion. Remedes qui leur conviennent. *Ibid.* 849. *a.*

Dentition. Observation de quelques phénomenes sur la dentition des enfans. XV. 737. *b.* Il est bon que les enfans tettent durant la dentition. *Suppl.* I. 295. *a*, *b.*

DENTURE, *voyez* DENTS, (*Méchaniq.*) Des nombres des dentures selon le nombre des vibrations que le pendule doit faire dans un tems donné. XVII. 850. *a*, *b.* 853. *b.*

DÉNUDATION, (*Chir.*) état d'un os qui paroît à découvert. Fractures où cet accident est ordinaire. La dénudation n'est pas un obstacle à la réunion. Comment peut se faire la guérison, lorsqu'il n'est pas possible de recouvrir les os des parties dont ils ont été dépouillés. Invention de Belloste pour éviter l'exfoliation. Imperfection de ce moyen. De la dénudation après l'amputation d'un membre. Moyens de remédier à la saillie de l'os, lorsque le moignon a pris une forme conique après l'amputation, ce qui est un des plus grands inconvéniens

inconvéniens de la cure. IV. 749. *b.* Une ſeconde amputation pour ſéparer la partie ſaillante eſt praticable. Moyen qu'employoient les anciens. Pourquoi cette ſeconde amputation a été accompagnée quelquefois de grands accidens. Exemple qui prouve que ce moyen n'eſt pas préférable dans tous les cas; obſervation rapportée par Fabrice de Hilden, IV. 850. *a.* qui montre qu'il faut quelquefois confier la ſéparation de l'os aux ſoins de la nature, toujours attentive à rejetter tout ce qui lui eſt nuiſible. *Ibid. b.*

DENYS I. tyran de Syracuſe : prédiction dont il fut l'objet : malheurs de ſa vie. VII. 437. *b.* Il fait mourir un homme pour un ſonge. IX 399. *b.* Structure qu'il donnoit à ſes priſons. II. 493. *a.* XI. 614. *b.* Comment il manqua de parole à un joueur de luth. XIII. 444. *b.*

Denys le jeune : curioſité des Grecs à le viſiter lorſqu'il fut à Corinthe. XIII. 513. *b.*

Denys d'Halycarnaſſe : obſervations ſur cet hiſtorien & ſur ſes ouvrages. VIII. 28. *a.*

Denys l'Aréopagite. I. 635. *a.*

DENYS, (*Saint*) protecteur de la France : banniere de S. Denys. V. 710. *b.* Obſervations ſur l'ancien cri, *Montjoye S. Denys.* X. 687. *a.*

DENYS, (*Abbaye de Saint-*) Quels étoient les offices clauſtraux de cette abbaye. III. 515. *a.* Vaſes précieux dans ſon tréſor. XVI. 851. *b.*

DENYS, (*Jean-Baptiſte*) médecin : ſes expériences ſur la transfuſion du ſang des animaux. XVI. 548. *b.*

DENYS, (*Jacques*) chirurgien & anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *a.*

DÉODANDE, (*Hiſt. mod.*) choſe confiſcable en quelque ſorte au profit de Dieu; uſage pratiqué en Angleterre. Explication de cet uſage, fondé ſur cette loi; tout ce qui par ſon mouvement a donné la mort à un homme, doit être dévoué à Dieu. Loi de l'Exode qui s'y rapporte. Ch. XXI. Ce que dit Fleta ſur le déodande. IV. 850. *b.*

Déodande. Erreur dans cet article de l'Encycl. *Suppl.* II. 698. *b.*

DEPARAGER, (*Juriſp.*) Dans la coutume de Normandie, le frere ne doit pas déparager ſa ſœur. IV. 850. *b.*

DEPARCIEUX, (*Antoine*) trigonométrie ſphérique de ce géometre. XV. 455. *b.* Deparcieux, phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 360. *b.*

DÉPART, (*Métall.*) opérations par leſquelles on ſépare l'or de l'argent. Le départ par le moyen des menſtrues qui n'attaquent que l'argent eſt le plus ordinairement employé. *Départ par voie humide*, uſage des acides minéraux, employé à Veniſe vers l'an 1400. L'argent doit être le triple de l'or dans la maſſe à départir. Avantage attaché à cette proportion. Le départ d'une telle maſſe s'appelle proprement inquart, *quartatio.* C'eſt l'eau-forte qui ſert de menſtrue. Autre méthode de ſéparer l'or de l'argent par l'acide vitriolique. Deſcription de la méthode par l'eau-forte. IV. 851. *a.* Extrait du traité *de la fonte des mines* de Schlutter. *Ibid. b.* Maniere de précipiter l'argent de cette diſſolution dans une baſſine de cuivre, ou dans des vaiſſeaux de verre, ou de grès. Moyen de faire la repriſe de l'argent par la diſtillation de l'eau forte. Edulcoration de la chaux d'or. *Ibid.* 852. *a.* Ce qu'on doit faire de l'eau des lotions. Maniere de ſécher l'or, & de lui faire reprendre ſa couleur naturelle. Fuſion de la chaux d'or. Laboratoires établis en Hongrie, en Tranſilvanie, & à Schemnitz pour les départs des matieres d'or & d'argent. *Ibid. b.* On y regle le départ de façon que l'or en ſort au titre des ducats : en quoi conſiſtent le bon ordre, l'économie, & la plus grande perfection des opérations du départ. Autre méthode de procéder au départ par voie humide, donnée par Schlutter. De l'opération par laquelle on ſépare l'argent du menſtrue auquel il eſt uni. Deux moyens employés pour cela, *la précipitation*, & *la diſtillation.* Explication du premier moyen qui eſt le plus ſûr & le plus court. La précipitation ſe fait ou à chaud ou à froid. La premiere eſt la plus expéditive. *Ibid.* 853. *a.* De la précipitation à froid. Elle n'a ſon utilité que dans les petits départs. *Ibid. b.* Comment on y procede. Suite des opérations communes aux deux manieres de précipitation. *Ibid.* 854. *a.* Autre opération d'économie que le départeur doit ſavoir exécuter, c'eſt la repriſe du cuivre. Comment elle ſe fait. Moyen de conſerver l'eau forte dans les repriſes de l'argent & du cuivre. Cet avantage eſt peu conſidérable, & le procédé peu utile. Comment on s'y prend pour retirer immédiatement une partie de l'eau-forte de la diſſolution d'argent, en même tems qu'on retire l'argent. *Ibid. b.* Le départ par l'eau régale eſt encore un excellent moyen de ſéparer l'or de l'argent. En quel cas on emploie cette méthode. Maniere de l'employer. *Ibid.* 855. *b.*

Départ par voie ſeche ou par la fuſion. *Voyez* SÉPARATION PAR LA VOIE SECHE. IV. 855. *b.*

Départ par voie humide, *voyez* INQUART. VIII. 772. *b.* En quelle proportion doivent être l'or & l'argent dans un alliage dont on veut faire le départ par eau régale ou par eau-forte. XIII. 672. *b.* Départ par la voie ſeche. XV. 61. *a*—63. *b.* De la granulation pour les départs. VII. 937. *b.*

Départ d'un ami, comment on l'honoroit à Rome. XVII. 255. *b.*

DÉPARTAGER, (*Juriſpr.*) lever le partage d'opinions. Ce qui ſe pratique en parlement, lorſqu'il y a partage. En matiere criminelle, une ſeule voix de plus ne ſuffit pas pour départager, il en faut deux. IV. 855. *b.* Il n'y a jamais de partage au conſeil du roi. *Ibid. b.*

DÉPARTEMENT *du conſeil du roi.* (*Juriſp.*) IV. 856. *a.*

Départemens des ſecrétaires d'état. IV. 856. *a.*

Départemens des finances. IV. 856. *a.*

Départemens du commerce. IV. 856. *a.*

Départemens des intendans des provinces & généralités du royaume. IV. 856. *a.*

Départemens des intendans de marine. IV. 856. *a.*

Départemens des fermiers-généraux. IV. 856. *a.*

Départemens des tailles. IV. 856. *a.*

DÉPARTEMENT, (*Archit.*) IV. 856. *b.*

DÉPARTEMENT, (*Marine.*) IV. 856. *b.*

DÉPÊCHES, *conſeil des*, IV. 18. *a.* Dépêche, *v.* DÉPESCHES.

DÉPENDANCE, (*Morale.*) La dépendance des choſes ne nuit point à la liberté & n'engendre point de vices : la dépendance des hommes étant déſordonnée les engendre tous. Moyens de remédier à ce mal. Le bonheur de l'homme eſt en raiſon inverſe du nombre de ſes dépendances. *Suppl.* II. 698. *b.*

DÉPENDANT, (*Marine*) aller en dépendant. Venir en dépendant. Tomber en dépendant. IV. 856. *b.*

DÉPENS, (*Juriſp.*) *expenſæ litis ; pœna temerè litigantium.* Iſocrate étoit d'avis qu'on rendît les frais très-grands, pour empêcher le peuple de plaider. Ce qu'il y a eu d'exaucé dans ce vœu. Dans quelle vue les dépens ont été établis. IV. 856. *b.* Différence entre les frais, *ſumptus*, & les dépens. Les épices des juges, les ſalaires des huiſſiers, *ſportulæ*, faiſoient chez les romains partie des dépens. Il eſt parlé des dépens dans les code Théodoſien & de Juſtinien, *&c.* Ce qu'on peut recueillir de ces loix ſur ce ſujet. Edit de Théodoric, roi d'Italie, ſur les dépens. En France autrefois il n'y avoit que les gens d'égliſe qui condamnoient aux dépens. Ce que prononce ſur les dépens l'ordonnance de 1667. *Ibid.* 857. *a.* Le miniſtere public n'eſt jamais condamné aux dépens. Exception. De celui qui demande plus qu'il ne lui eſt dû. Pourſuite de la taxe par le demandeur, quand une affaire a été jugée définitivement. Ce que doit faire le défendeur en taxe. Ce qui peut entrer en taxe dans la déclaration de dépens. Ce qui a été établi pour faciliter la taxe des dépens. *Ibid. b.* Remiſe de la déclaration de dépens à un procureur tiers. Fonctions de ce procureur. Droit de contrôle pour chaque article de dépens. Droit d'aſſiſtance du procureur du défendeur. Signature du calcul. Obtention d'exécutoire s'il n'y a point d'appel de la taxe. Ce qui ſe pratique lorſqu'il y a appel. Amende pour les articles croiſés dans leſquels l'appellant ſuccombe. Par qui ſe fait la taxe dans les bailliages, ſénéchauſſées & préſidiaux; *Ibid.* 858. *a.* dans les juſtices ſubalternes, royales ou ſeigneuriales. Les dépens en général ne ſont pas ſolidaires. De la diviſion des dépens en matiere civile. Les tuteurs, curateurs, *&c.* ne doivent pas les dépens en leur nom, *&c.* Sur qui tombent les dépens, quand le procès eſt continué par un autre. Dépens que le garant doit au garanti. Des condamnations de dépens obtenues contre une communauté d'habitans. De la contrainte par corps pour cauſe de dépens. Dépens que paie celui qui ſe déſiſte d'un procès commencé. Droit du procureur qui a avancé les frais pour ſa partie. Des condamnations de dépens obtenues contre une femme en puiſſance de ſon mari. Une partie peut répéter dans la taxe ce qu'il lui en auroit coûté pour ſes procureurs & avocats, quoiqu'ils aient travaillé gratuitement. De l'hypotheque des dépens. *Ibid. b.*

Dépens, contrôle des dépens. IV. 149. *a.* Dépens curiaux. 576. *b.* Déclaration de dépens. 692. *a.* Ce qui ſe pratique lorſqu'il y a appel de dépens, *voyez* CROISER. 607. *a.* Diſtraction de dépens. 1061. *b.* Exécutoire de dépens. VI. 235. *a.* En quoi les frais & ſalaires different des dépens. VII. 275. *b.* Différence entre le mémoire des frais & la déclaration de dépens. X. 329. *a.* Taxateurs de dépens. XV. 947. *a.* Taxe des dépens. *Ibid.*

Dépens de cauſe d'appel. IV. 859. *a.*

Dépens de cauſe principale. *Dépens* compenſés. *Dépens* de contumace. *Dépens* curiaux. *Dépens* de l'incident. *Dépens* préjudiciaux. *Dépens* de premiere inſtance. *Dépens* proviſionnels. *Dépens* réſervés. Loix & auteurs à conſulter. IV. 859. *a.*

DÉPENSE, terme de juriſprudence, de commerce, d'architecture, de marine. IV. 859. *b.*

Dépenſe. Vous acquerrez une idée de quelques anciennes dépenſes, ſoit de voyage, ſoit domeſtiques à l'article *Tablette en cire.* Economie dans la dépenſe. V. 745. *a*, *b.* Dépenſes abuſives de l'état. 747. *a.* Toute conſommation de biens utiles eſt une véritable perte que l'argent ne répare point. VI. 570. *a.* Livre de dépenſe, en terme de commerce. IX. 612. *b.* 616. *a.* *Voyez* IMPENSES.

DÉPENSE, (*Hydrauliq.*) Dépenſe des eaux. Comment on la meſure. Deux ſortes de dépenſes, la naturelle & l'effective. Rapport des dépenſes pour des jets qui viennent d'un

réſervoir de même hauteur, mais dont l'ajutage varie; & enſuite pour des jets dont les ajutages ſont égaux, mais dont les réſervois ne ſont pas à même hauteur. Deux formules eſſentielles dans cette matiere. *Premiere formule :* calculer la dépenſe des jets venant d'un même réſervoir & avec différens ajutages. IV. 859. *b. Seconde formule :* calculer la dépenſe des jets venant de différentes hauteurs de réſervoirs avec les mêmes ajutages. Sur la dépenſe des eaux, *voyez* AJUTAGES. *Ibid.* 860. *a.*

DÉPESCHE, (*Hiſt. mod.*) Lettre d'affaire qu'on envoie en diligence, *&c.* IV. 860. *a.* Miniſtres chargés des dépêches. En Allemagne ces couriers ſe nomment *eſtafettes :* leurs privileges & leur maniere d'aller. Dépêches, paquet qui contient les lettres. Conſeil de dépêches ſous Louis XIV. Secrétaire des dépêches univerſelles en Eſpagne. Conſeil des dépêches, une des ſéances du conſeil du roi. IV. 860. *b.*

DÉPHLEGMATION, en quoi elle differe de la deſſication. IV. 893. *a.*

DÉPHLEGMER, (*Chymie*) *concentrer.* Séparer d'un liquide compoſé une partie de l'eau qu'il contient. Sujets ordinaires de la déphlegmation. Maniere de faire cette opération. IV. 860. *b.*

DÉPIÉ DE FIEF, (*Juriſp.*) *démembrement de fief.* Coutumes où ce terme eſt uſité. Le dépié de fief arrive en deux manieres en ces coutumes. Ce qu'on appelle faire ſon domaine de ſon fief. Ce qui arrive au vaſſal qui a fait le dépié de fief dans le Maine & l'Anjou. IV. 860. *b.* Ce que deviennent en Touraine, les poſſeſſeurs de portions de fief aliénées. Le parage eſt une eſpece de dépié de fief. *Ibid.* 861. *a.*

Dépié de fief, ce qu'on entend par-là dans quelques coutumes : peine du dépié de fief. VI. 697. *b.*

DEPILATOIRE, (*Mat. méd. externe*) médicamens qui font tomber le poil. Les anciens ſe ſervoient de réſine pour dépiler. Ce qui peut avoir donné lieu à la coutume de ſe faire raſer. Les remedes qui arrachent le poil par leur vertu aglutine, ne ſont pas proprement dépilatoires. Divers dépilatoires ſimples & compoſés. Il faut uſer de ces remedes avec beaucoup de précaution. IV. 861. *a.* Comment les femmes juives ſe donnent un front haut & dégarni de cheveux, ce qui eſt une beauté parmi elles. Les orientaux & les femmes du ſerrail ſe ſervent fréquemment de dépilatoires. Diverſes proportions de chaux & d'orpiment pour les dépilatoires. Maniere de faire uſage de cette poudre. *Ibid. b.*

Dépilatoire fait avec de l'orpiment & la chaux vive, XI. 665. *b.* avec une ſorte de vitriol & de la chaux vive. XIV. 441. *b.* Hommes & femmes qui chez les Romains étoient employés à dépiler le corps. VII. 1018. *b.*

DEPLÉTION, (*Médec.*) terme employé par M. Queſnay dans ſon art de guérir par la ſaignée. Deux effets de cette opération, la déplétion & la ſpoliation. La déplétion eſt promptement réparée, mais non pas la ſpoliation. IV. 861. *b.*

DÉPONENT, (*Gramm.*) Pourquoi certains verbes ſont appellés de ce nom. M. de Valenge les appelle verbes maſqués. Leur terminaiſon donne lieu de croire que dans leur origine ils n'avoient que la ſignification paſſive. Exemples qui le font croire. Le tour paſſif eſt plus dans le génie de la langue latine que l'actif; c'eſt le contraire en françois. Comment on s'écarte de la ſignification qui avoit été attachée aux termes dans les commencemens. IV. 862. *a.*

DEPOPULATION, *voyez* POPULATION.

DÉPORT. (*Juriſp.*) *Déport* en matiere bénéficiale; eſpece de droit d'annates. IV. 862. *a.* Origine de ce droit. On s'eſt ſouvent récrié contre ce droit. Cependant le pape jouit du droit d'annate ſur les grands bénéfices, & à l'égard du déport, cette coutume a été appellée louable, *&c.* L'uſage n'en eſt pas par-tout uniforme. Ce qu'il eſt dans le reſſort du parlement de Paris, en Normandie. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Déport. Prétentions que forment les archidiacres en quelques dioceſes ſur l'année du déport. I. 614. *a.*

Déport, délai. IV. 862. *b.*

Déport d'un juge, d'un arbitre, d'un expert. IV. 862. *b.*

Déport de minorité, dans les coutumes d'Anjou & du Maine. Pourquoi ce droit a été introduit. IV. 862. *a.* Extenſion que quelques ſeigneurs ont voulu lui donner. Ce que porte ſur ce droit l'article II des arrêtés de M. de Lamoignon. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 863. *a.*

DEPORTATION, (*Juriſp.*) peine chez les Romains de celui qui étoit condamné à paſſer dans les iſles. Tout ce qu'emportoit cette peine. La déportation étoit différente de la rélégation. Loix à conſulter. IV. 863. *a.*

Déportation, en quoi elle differe de la rélégation. XIV. 63. *b.*

DEPOSITAIRE, *voyez* DÉPOST. Tous dépoſitaires de juſtice ſont contraignables par corps à la repréſentation des effets dont ils ſont chargés : exception. IV. 121. *a.*

DÉPOSITION d'un évêque, abbé, ou autre eccléſiaſtique. Cette peine n'eſt encourue que pour des fautes graves. Différence entre la ſuſpenſe, la dépoſition, la dégradation. IV. 863. *a.* La dépoſition étoit commune dans les premiers ſiecles. Les jugemens qui intervenoient dans ce cas n'étoient exécutés que par proviſion. Les évêques ne peuvent ôter les honneurs eccléſiaſtiques, ſelon *un concile tenu en Eſpagne en* 590. Ce que prononce ſur le ſujet de la diſpoſition un concile de Châlons. On ne connoiſſoit point alors de crimes qui fiſſent vaquer de plein droit les bénéfices. La dépoſition des évêques miſe au nombre des cauſes majeures. Anciens monumens ſur la maniere de juger les évêques. Ce que diſent ſur cette matiere le concile d'Antioche & le premier de Carthage. Uſage de la France pour la dépoſition d'évêques. *Ibid. b. Voyez* DESTITUTION.

Dépoſition de témoins. A quoi l'on a égard pour juger du mérite d'une dépoſition. Les dépoſitions ſe détruiſent quand elles ſont contradictoires, ou qu'elles ne s'accordent pas; celles auxquelles on s'en tient dans ce dernier cas. IV. 863. *b.* Une ſeule dépoſition ne forme pas une preuve. *Ibid.* 864. *a.*

Dépoſition, celle d'un ſeul complice ne ſuffit pas pour faire appliquer ſes complices à la queſtion. III. 766. *a.* Des dépoſitions des femmes. VI. 475. *b.* Les enfans reçus à dépoſer. VIII. 739. *a.* — *Voyez* TÉMOIGNAGE & TÉMOIN.

DÉPOSITION, (*Juriſp.*) deſtitution d'une dignité ou d'un office eccléſiaſtique. On ne dépoſe point un ſimple prêtre, on le dégrade. En quoi la dépoſition differe de la dégradation. En quoi elle differe de la ſuſpenſe. IV. 864. *a.*

DÉPOSSÉDÉ, (*Juriſp.*) maxime de droit, *ſpoliatus antè omnia reſtituendus eſt.* Autorités à conſulter. IV. 864. *a.*

Dépoſſédé, action que peut intenter celui qui a été dépoſſédé par violence. XIII. 165. *a*, *b.* Action de dépoſſéder, appellée *éviction.* VI. 146. *b.* 157. *b.*

DEPOST, (*Juriſp.*) la foi du dépôt a été ſacrée chez toutes les nations. A quel point les Romains exigeoient la fidélité du dépôt. On a obligé parmi nous les dépoſitaires à garder le dépôt, juſqu'à ce que le débiteur ait obtenu mainlevée des ſaiſies. Le dépôt doit être purement gratuit. Il n'eſt pas permis au dépoſitaire de faire aucun uſage du dépôt. IV. 864. *a.* Le dépoſitaire n'eſt pas reſponſable des cas fortuits, ni d'une légere négligence. De la loi du dépôt. Deux actions, l'une directe, l'autre contraire, que produit le dépôt. La condamnation contre le dépoſitaire emporte une ſorte d'infamie. Le dépôt volontaire excédant 100 liv., ne peut être prouvé par témoins, *&c.* Cas où le dépoſitaire nie le dépôt. Des preuves teſtimoniales en matiere de dépôt. Juſqu'où s'étend le privilege du dépôt. La compenſation ne peut être oppoſée par le dépoſitaire. De la preſcription en matiere de dépôt. En quel cas on peut faire condamner le dépoſitaire aux intérêts. Condamnation par corps à rendre le dépôt. *Ibid. b.* Lorſque le dépôt eſt fait ſous le ſceau du ſecret, les héritiers ou créanciers ne peuvent obliger le dépoſitaire à déclarer l'uſage qu'il en a fait. *Ibid.* 865. *a.*

Dépôt, voyez *Dépoſitaire.* Dépôt judiciaire, *voyez* CONSIGNATION. Faute en matiere de dépôt. VI. 438. *b.*

Dépôts publics. Lieux de ces dépôts appellés *voûtes* en Allemagne. XVII. 476. *b.*

Dépôt, forcé ou néceſſaire. *Dépôt* de juſtice. *Dépôt* public. IV. 865. *a.*

Dépôt volontaire. Loix à conſulter ſur les regles du dépôt. IV. 865. *a.*

Dépôt civil, greffe civil. *Dépôt* criminel, greffe criminel. IV. 865. *a.*

Dépôts, (*Greffe des*) voyez *Greffe.* VII. 921. *a*, *b.*

Dépôts des ſels. IV. 865. *a.*

DÉPÔT, (*Médec.*) *Voyez* SÉDIMENT.

DÉPÔT, (*Chirurg.*) différence entre abcès & dépôt. Cauſe la plus ordinaire des dépôts. IV. 865. *a. Voyez* CONGESTION.

DÉPÔT *laiteux*, (*Médec.*) maladie formée par le ſejour du lait dans une partie quelconque du corps. Indication des ſources où l'auteur a puiſé la plupart des obſervations renfermées dans cet article. *Suppl.* II. 698. *b.* Les dépôts laiteux n'ont ordinairement lieu qu'à la ſuite de l'accouchement. Cauſes qui font contracter au lait une qualité plus ou moins vicieuſe. Circulation du lait. Parties vers leſquelles il ſe porte en plus grande abondance pendant la groſſeſſe & après l'accouchement. Terme au bout duquel la femme s'en trouve naturellement débarraſſée. Cauſes des dépôts laiteux. Quelles ſont les femmes qui y ſont le plus expoſées. *Ibid.* 699. *a.* Parties ſur leſquelles peuvent ſe former ces dépôts. Leurs ſuites fâcheuſes. Ces dépôts peuvent ſe former bruſquement, ou par une congeſtion lente; c'eſt pourquoi l'auteur les diſtingue en dépôts aigus & dépôts chroniques. Signes qui forment le diagnoſtic de ces maladies. Symptômes des dépôts chroniques, *Ibid. b.* & de ceux que nous avons appellés aigus. Signe pathognomonique de toutes les eſpeces de dépôts laiteux. Deſcription des différentes eſpeces de dépôts chroniques. Maladies qu'ils cauſent ſelon les parties où ils ſe forment. *Ibid.* 700. *a.* Accidens qui forment le diagnoſtic des dépôts aigus : diverſes maladies qui en ſont les ſuites. *Ibid. b.* Cauſe prochaine de ces maladies. Prognoſtic. Indications à remplir dans le traitement. Remedes. *Ibid.* 701. *b.*

DEPOUILLES, (*Art milit.*) maniere de les partager chez

les Grecs. IV. 865. *a.* A qui elles appartenoient ſuivant la diſcipline militaire des Romains. Prudence & circonſpection avec laquelle le général diſtribuoit quelquefois le pillage aux ſoldats. *Ibid. b.*

Dépouilles militaires chez les Romains. X. 513. Dépouilles opimes. XI. 505. *b.* 506. *a.*

DÉPOUILLE, (*Grav. en bois*) taillé ou gravé en dépouille. IV. 1098. *a*, *b. Errata.*

DÉPOUILLE, (*Gravure en bois*) ouvrages taillés ou gravés en dépouille. *Suppl.* II. 703. *a.* Voyez *Gravure en bois.*

DÉPOUILLE de ſerpent. (*Mat. méd.*) Vertu qu'on attribuoit autrefois à ces peaux. IV. 865. *b.*

DÉPOUILLES, (*Blaſon*) IV. 865. *b.*

DÉPRAVATION. (*Médec.*) Dépravation des fonctions, lorſqu'elles ſe font ſans regle & ſans conformité à l'état naturel. L'appétit naturel par exemple peut être léſé de quatre manieres. IV. 865. *b.* Comment la reſpiration peut pêcher par dépravation; le jugement être léſé par dépravation.

DÉPRÉCATIF, (*Théol.*) maniere d'adminiſtrer quelqu'un des ſacremens. Chez les Grecs, la forme d'abſolution eſt déprécative. Tems où l'on joignit dans l'égliſe latine la forme indicative à la déprécative. Autre tems où cette ſeconde fut abandonnée. IV. 866. *a.*

Déprécatif, forme déprécative dans les ſacremens. VII. 177. *b.* La forme de l'extrême onction eſt déprécative chez les Grecs & dans l'égliſe latine. VI. 338. *b.*

DÉPRÉCATION, (*Bell. let.*) figure de rhétorique. Exemple de Cicéron. IV. 866. *a.*

Déprécation, lettres de, (*Juriſp.*) IX. 421. *b.*

DEPRESSION, (*Chir.*) ſe dit des os du crâne enfoncés par une cauſe externe. Ceux des enfans y ſont plus ſujets. Elle entraîne dans un adulte la fracture de la table interne. Moyen de procurer la réſolution du ſang épanché entre les deux tables. IV. 866. *a.* Danger de négliger ces ſecours. Obſervations de Scultet. *Ibid. b.*

DEPRI, (*Juriſp.*) *depriſus.* Déprier, compoſer avec le ſeigneur. Etym. de ce mot. Tems où cet accord peut ſe faire. Ce que remet ordinairement le ſeigneur. Les adminiſtrateurs des égliſes, hôpitaux, *&c.* ne peuvent faire de remiſes. Le tuteur n'en peut accorder. Le ſeigneur n'en peut accorder au préjudice de l'uſufruitier. Quand le ſeigneur l'a accordée, il ne peut révoquer ſon conſentement. Ouvrage à conſulter. IV. 866. *b.*

Dépri, déclaration faite au bureau des aides. IV. 866. *b.*

DÉPRIER, (*Juriſp.*) dans quelques coutumes, notifier au ſeigneur une acquiſition. Comment cette déclaration doit ſe faire. IV. 866. *b.*

DEPRISER, *mépriſer*: différence entre ces mots. IV. 866. *b.* Notre langue dit eſtimer & eſtime, mépriſer & mépris; cependant elle n'a point adopté dépris, qui nous ſeroit néceſſaire dans bien des occaſions. Exemple : on devroit dire le dépris plutôt que le mépris des richeſſes. IV. 867. *a.*

DÉPURATION, (*Pharmac.*) clarification des ſucs des plantes & des fruits. Quel eſt le but de la dépuration. Elle ſe fait ordinairement par défécation pour les ſucs des fruits. Divers moyens par leſquels ſe fait celle des ſucs des plantes. IV. 867. *a.*

Dépuration par défécation, IV. 733. *b.*

DÉPURATOIRE, *fievre*, VI. 730. *a.* 738. *a.*

DEPUTATION, (*Hiſt. mod.*) ce qui la rend plus ou moins ſolemnelle. *Députation* ne peut s'employer que lorſqu'il s'agit d'un corps envoyé. Exemples. IV. 867. *a.*

DÉPUTATION, (*Hiſt. mod.*) aſſemblée des états de l'Empire, différente des dietes. Son inſtitution à la diete d'Augſbourg en 1555. Changemens établis dès-lors. Maniere d'y délibérer. IV. 867. *b.*

DÉPUTÉ, *ambaſſadeur*, *envoyé*: différences entre ces trois qualités. IV. 867. *b.*

DÉPUTÉ. (*Hiſt. mod.*) Députés que certaines provinces de France envoient au roi pour lui préſenter le cahier des états. Députés dans les villes de Turquie pour traiter avec les officiers du grand-ſeigneur. Députés du commerce en France. IV. 867. *b.*

Députés élus anciennement par les états pour les aides & autres impoſitions. V. 461. *a*, *b.* Aſſemblées de députés de différens ordres de citoyens. VI. 20. *b.* Députés repréſentans. XIV. 143. *a*, *b. &c.*

Député, chez les Anglois. Sens du mot *deputatus* chez les anciens. IV. 868. *a.*

Deputatus Δεπυλατος, officier de l'égliſe de Conſtantinople. IV. 868. *a.*

Députés du clergé. IV. 868. *a.*

Député du tiers-état, en Angleterre. IV. 868. *a.*

DÉPUTÉ du commerce. (*Comm.*) Il n'y a que le député des états de la province de Languedoc, qui ſoit diſpenſé de la profeſſion actuelle du négoce, *&c.* Treize députés du commerce. Leurs appointemens. IV. 868. *a.*

DERBY, (*Géogr.*) pic de Derby. XII. 543. *b.*

DERCETO, voyez *Adargatis.*

DERHAM, (*Guillaume*) ſa théologie aſtronomique. I. 794. *a.* Sa doctrine ſur la diſtribution de la terre & de l'eau. XVI. 163. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 355. *a.*

DERISOIRE, *condition.* III. 837. *b.*

DERIVATION. (*Médecin.*) La dérivation eſt oppoſée à la révulſion. L'un & l'autre termes ſont employés pour donner idée des effets de la ſaignée. IV. 868. *b.* Autres ſignifications du mot *dérivation.* Moyens employés pour exciter la dérivation des humeurs vers une partie moins eſſentielle, ou plus relâchée. *Ibid.* 869. *a.*

Dérivation des humeurs, cauſe de congeſtion. III. 867. *a.* La dérivation eſt une des cauſes du développement des parties de l'embryon. *Suppl.* I. 135. *a. Suppl.* III. 73. *b.* Puiſſance ſinguliere qui agit ſur le mouvement du ſang, & qui naît de la dérivation. *Suppl.* IV. 728. *b.* 829. *b.* Dérivation dans la ſaignée. XIV. 507. *a.* Dérivation obtenue par le moyen des véſicatoires. XVII. 194. *a.*

DÉRIVATION, (*Gramm.*) de la formation des mots par dérivation & par compoſition. VII. 172. *b. &c.* Dérivations du génitif. 585. *b.* Deux ſortes de dérivations, l'une philoſophique, l'autre grammaticale. VIII. 668. *a.*

DERIVE, (*Marine*) différence entre la route du navire, & la direction de ſa quille, ou entre le rumb ſur lequel on court & celui ſur lequel on veut courir. Explication du premier cas. Il eſt important de connoître la quantité de cette dérive. Moyen de la connoître. IV. 869. *a.* Ce qu'on entend par *un quart* de dérive. *Ibid. b. Voyez* 15 planch. de marine, VIIe volume.

Dérive, inſtrument propre à meſurer en tout tems l'angle de la dérive. *Suppl.* IV. 977. *b.*

DÉRIVÉS, (*Gramm.*) I. 70. *a.* Différence entre les dérivés & les compoſés. IV. 964. *a.* VII. 172. *b.* Voyez *Dérivation.*

DERIVOIR, (*Horlog.*) outil d'horlogerie; ſa deſcription; ſon uſage. IV. 869. *b.*

DERNIER, terme du jeu de paume. IV. 869. *b.*

DEROBEMENT, (*Coupe des pierres*) IV. 869. *b.*

DÉROBER *une marche.* (*Art milit.*) La faute de ſe laiſſer dérober une marche eſt humiliante & ſujette à de grandes ſuites. Deux manieres de dérober une marche à l'ennemi. On ne doit jamais forcer les marches ſans une grande néceſſité. IV. 869. *b.*

DÉROBER le vent, (*Marine*) IV. 869. *b.*

DÉROBER, *ſe*, *ſous l'homme.* (*Manege*) IV. 870. *a.*

DÉROGATION, (*Juriſp.*) maxime générale; *poſteriora derogant prioribus.* Déroger à un acte précédent. Dérogation expreſſe & tacite. A quels égards les particuliers peuvent dans leurs conventions déroger aux coutumes & ordonnances. Il n'y a que le prince qui puiſſe déroger aux loix anciennes. IV. 870. *a.*

Dérogation, différence entre abrogation & dérogation. I. 39. *b.* Dérogation de nobleſſe. XI. 169. *a*, *b.* Dérogation aux coutumes. IV. 414. *a*, *b.*

DEROGATOIRE, *clauſe.* III. 514. *b.*

DEROGEANCE, (*Juriſp.*) comment les eccléſiaſtiques dérogent à leurs privileges de cléricature. Actes de dérogeance par leſquels la nobleſſe ſe perd. Différence entre l'effet de dérogeance & l'effet de dégradation par rapport aux enfans. IV. 870. *a.*

DÉROUTE, différence entre déroute, retraite d'une armée, & armée battue. IV. 870. *b.*

Déroute; différence entre déroute & défaite, IV. 731. *b.* & entre fuite & déroute. VII. 363. *b.*

DERVIS. (*Hiſt. orient.*) Relation de M. de Tournefort ſur ces religieux. Maiſon de cet ordre à Cogna, lieu où réſide le général de l'ordre : ce qui l'a rendue fameuſe. Pourquoi les dervis ſont appellés *melelevis.* Chapitre général de l'ordre. IV. 870. *b.* Habillement des dervis. Leurs mœurs. Effets qu'ils éprouvent de l'opium dont ils font uſage. Leurs voyages dans le Mogol & au-delà. Leurs exercices du mardi & du vendredi; leurs danſes; leurs prédications où les femmes ont droit d'aſſiſter; leurs hymnes au ſon des flûtes & des tambours de baſque. *Ibid.* 871. *a.* Pourquoi les Turcs ne leur permettent pas d'avoir de couvens. Maiſons qu'ils ont cependant obtenues. Monaſtere de ces dervis en Egypte. *Ibid. b.*

Dervis, M. d'Herbelot prétend que les mots fakir & dervis ſont ſynonymes. VI. 386. *b.* Eſpece d'aliénation à laquelle les dervis aſpirent. XIV. 675. *a*, *b.* Monaſtere où les dervis logent avec leurs femmes. XV. 859. *b.* Différentes eſpeces de dervis nommés *mevelevites*, X. 475. *b. ſofis*, XV. 267. *b. ſoftas*, 268. *a.*

DÈS, particule prépoſition en françois, XII. 101. *a.*

Dès, obſervations ſur cette prépoſition. XIII. 303.

DESAGRÉABLE, pourquoi la deſcription des objets déſagréables à voir nous plaît. IV. 879. *a. Voyez* ſur ce ſujet ÉMOTION. Les idées déſagréables déguiſées par l'uſage de l'euphémiſme. VI. 207. *a. b.*

DESAGULIERS, ſes recherches ſur la force de l'homme. VII. 121. ſes experiences ſur la peſanteur & la chûte des corps. XII. 445. *b.*

DESAJULIUS., (*J. Théophile*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 356. *a.*

DESAPROUVER, voyez *Improbation.*

DESARGENTER, comment ſe fait cette opération. I. 644. *b.*

DESARMEMENT. Il y a différentes loix en Angleterre pour le déſarmement des papiſtes, *&c.* Loi de George I pour le déſarmement des Irlandois, & du menu peuple d'Angleterre. IV. 871. *b.*

DÉSARMEMENT, (*Marine*) d'un vaiſſeau. Ce qui doit être obſervé dans le déſarmement d'un vaiſſeau, ſelon l'ordonnance de la marine de 1689. IV. 872. *a.*

DÉSARMEMENT, (*Eſcrime*) en faiſant tomber l'épée de la main de l'ennemi. Déſarmement de tierce, de quarte; comment s'exécutent toutes ces actions. IV. 872. *a.*

Déſarmement, détails ſur ce ſujet. IV. vol. des planches, article *Eſcrime*, pag. 11. *b.*

DESAVEU, (*Juriſp.*) celui d'un avocat. Celui d'un enfant. Celui d'un huiſſier ou ſergent. Celui d'un mandataire. IV. 872. *a.*

Déſaveu d'un procureur *ad lites*. Le procureur n'a pas toujours beſoin d'un pouvoir par écrit. On admet rarement le déſaveu contre les héritiers d'un procureur décédé. Peine du déſavouant, quand le déſaveu eſt injurieux & mal fondé. Les préſidiaux ne peuvent juger en dernier reſſort un déſaveu. Auteurs à conſulter. IV. 872. *b.*

Déſaveu du ſeigneur. Il a été appellé *prodition*. Il eſt oppoſé à l'aveu, mais il ne faut pas entendre par-là *l'aveu du dénombrement*. IV. 872. *b.* Lorſqu'un fief eſt ſaiſi féodalement, & que le vaſſal veut avoir main-levée, il doit avant tout avouer ou déſavouer le ſeigneur. Confiſcation du fief pour cauſe de déſaveu mal fondé. Comment le vaſſal peut éviter la peine du déſaveu. Ce qui arrive lorſque le déſaveu ſe trouve fondé. Trois cas où le vaſſal n'eſt pas obligé d'avouer ni de déſavouer ſon ſeigneur. Le vaſſal qui avoue tenir du roi, au lieu d'avouer ſon véritable ſeigneur, n'encourt point la commiſe. Quand le déſaveu eſt fait en juſtice, & que le ſeigneur a formé ſa demande pour la commiſe, il n'y a plus pour le vaſſal *locus pœnitentiæ*. *Ibid.* 873. *a.* Le roi ne peut remettre la peine du déſaveu. Le déſaveu formé par un tuteur, *&c.* ne préjudicie pas au mineur. Déſaveu d'un main-mortable. La peine du déſaveu n'a pas lieu en pays de droit écrit. L'héritier bénéficiaire qui déſavoue mal-à-propos, confiſque le fief au préjudice des créanciers chirographaires. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

DESCARTES. (*René*) *Voyez* CARTÉSIANISME.

DESCEMET, anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *b.*

DESCENDANCE *de pere en fils*. *Voyez* FILIATION.

DESCENDANT. (*Aſtronom.*) Signes deſcendans. Nœud deſcendant. IV. 873. *b.*

DESCENDANS; (*Juriſp.*) ils forment la ligne directe deſcendante. Ils doivent dans le beſoin les alimens à leurs aſcendans. Dans les ſucceſſions, ils ſont préférés aux aſcendans & aux collatéraux. Loix du code à conſulter. IV. 873. *b.*

DESCENDANS. (*Collatéraux*) IV. 873. *b.*

Deſcendans. Degrés en ligne directe & en collatérale deſcendante. IV. 765. *b.* Succeſſion des deſcendans. XV. 597. *b.* 598. *b.* Exhérédation des deſcendans. VI. 257. *b.* Perſonnes qui ſe ſont vu une nombreuſe deſcendance. V. 657. *a.*

DESCENDANT. (*Anatom.*) IV. 874. *a.*

DESCENDRE. Obſervation ſur la conjugaiſon de ce verbe. XI. 121. *a.*

DESCENSION. (*Aſtron.*) Deſcenſion droite d'une étoile ou d'un ſigne. Deſcenſion oblique. Comment ſe comptent les deſcenſions tant obliques que droites. On ne ſe ſert preſque plus que du mot d'*aſcenſion droite*. Origine de ces mots *aſcenſion* & *deſcenſion*. IV. 874. *a.*

DESCENSUM, (*Chymie*) appareil de la diſtillation *per deſcenſum*. En quoi conſiſte l'appareil de Geber pour le deſcenſum. Les chymiſtes modernes lui ont ſubſtitué celui des deux creuſets. IV. 460. *b.*

DESCENTE *ou* CHUTE. (*Méch.*) Deux opinions oppoſées ſur la cauſe de la deſcente des corps peſans. IV. 874. *a.* Syſtême de Newton ſur ce ſujet. Force qui retient la lune dans ſon orbite. Réflexions ſur la maniere dont les cartéſiens expliquent la deſcente des corps. Tourbillon imaginé par M. Huyghens. Explication des Gaſſendiſtes. Loix de la deſcente des corps trouvées par Galilée.

1°. Dans un milieu ſans réſiſtance, les corps peſans deſcendent avec un mouvement uniformément accéléré. Maniere de repréſenter les inſtans de la chûte & les eſpaces parcourus. Voyez *Accélération*. Conſéquences de cette premiere loi. *Ibid. b.* 2°. Loix de la deſcente des corps dans un milieu réſiſtant. 1°. Un corps ne peut deſcendre, à moins qu'il ne diviſe le milieu où il deſcend, & il ne peut faire cette ſéparation, à moins qu'il ne ſoit plus peſant que ce milieu. 2°. Un corps d'une peſanteur ſpécifique plus grande que le fluide où il deſcend, y deſcend avec une force égale à l'excès de ſa peſanteur ſur celle d'un pareil volume de fluide. 3°. Les peſanteurs ſpécifiques de deux corps étant ſuppoſées les mêmes, celui qui a le moins de volume doit tomber moins vîte dans le volume où il deſcend. 4°. Si les peſanteurs ſpécifiques de deux corps ſont différentes, celui qui a plus de peſanteur ſpécifique tombe plus vîte que l'autre. La théorie de la chûte des corps dans des fluides eſt moins avancée que celle de leur chûte dans le vuide. Obſervations préliminaires par rapport à la chûte des corps dans un milieu non réſiſtant. *Ibid.* 875. *a.* Le réſultat des expériences de Galilée eſt que les eſpaces qu'un corps parcourt en deſcendant, ſont comme les quarrés des tems employés à la parcourir. I. Réſultat des expériences de Grimaldi & de Riccioli ſur le même ſujet. II. Si un corps peſant deſcend dans un milieu non réſiſtant, l'eſpace qu'il décrit pendant un tems quelconque eſt ſous-double de celui qu'il décrivoit uniformément avec la vîteſſe qu'il a acquiſe à la fin de ſa chûte. III. Maniere de déterminer les eſpaces qu'un corps parcourt dans les différentes parties du tems qu'il emploie à tomber d'une hauteur donnée. *Ibid. b.* IV. Maniere de déterminer le tems qu'un corps emploie à parcourir un eſpace donné, lorſqu'on connoît déjà le tems qu'il emploie à parcourir un certain eſpace. V. L'eſpace qu'un corps parcourt dans un certain tems étant donné, moyen de déterminer l'eſpace qu'il parcourra dans un autre tems donné. Deſcente le long d'un plan incliné; voyez *Plan incliné*: dans un cycloïde; voyez *Cycloïde* & *Péndule*. Ligne de la plus vîte deſcente. *Ibid.* 876. *a.* Voyez *Brachyſtochrone*.

Deſcente des corps, chûte des corps. Galilée a découvert le premier la loi de la chûte des corps. III. 404. *a.* Ses expériences ſur ce ſujet. *Suppl.* III. 173. *a.* Doctrine de ce philoſophe ſur la deſcente des corps par une courbe. *Suppl.* III. 175. *a.* La chûte des corps prouve le vuide. XVII. 573. *a.* Elle doit être attribuée à l'impulſion de quelque fluide inviſible. VII. 112. *a.* *Voyez* PESANTEUR. Ligne de la plus vîte deſcente ou brachyſtochrone. II. 392. *a.* Ligne iſochrone par laquelle on ſuppoſe qu'un corps deſcend ſans accélération: écrit de Léibnitz ſur cette ligne. VIII. 926. *b.* Deſcente tautochrone. XV. 945. *b.* Ligne la plus courte que parcourroit un corps tombant obliquement à l'horizon. IV. 590 *b.* Accélération de la chûte des corps. I. 60. *b.* Diverſes hypotheſes pour en expliquer la cauſe. 60. *b.* 61. *a.* Cette cauſe démontrée: l'eſpace parcouru conſidéré comme un rectangle compoſé du tems & de la vîteſſe. *Ibid. a, b.* Loi de l'accélération des corps dans leur chûte; conſéquence de cette loi. 62. *a.* Loix de la chûte des corps graves. X. 837. *b.* 838. *a.* Methode de déterminer l'eſpace que parcourt en un tems donné un corps peſant qui tombe perpendiculairement. XII. 296. *a.* Rapport de l'eſpace que parcourt un corps, en tombant avec la longueur du pendule à ſecondes. XIV. 858. *b.* Lignes qu'un corps tombant d'une hauteur conſidérable doit décrire, en ſuppoſant qu'il ſe meut circulairement par le mouvement diurne de la terre, & perpendiculairement par la force de la peſanteur. XVII. 614. *b.* 632. *a.* Eſtimation de la force de preſſion d'un corps d'un poids déterminé, tombant d'une hauteur donnée. XII. 609. *b.* Vîteſſe d'une goutte de pluie en tombant. *Suppl.* IV. 420. *a.* Force qu'acquiert une goutte d'eau en tombant dans le vuide. XII. 793. *b.* Pourquoi tous les corps ne deſcendent pas également vîte dans l'air. XIV. 199. *a.* Tems qu'une pierre mettroit à tomber de la ſurface de la terre au centre. *Suppl.* II. 703. *a.* Table relative à la chûte des graves. *Suppl.* IV. 885. *b.* Loix de la deſcente des corps par un plan incliné. VIII. 652. *a.* XII. 692. *b.* Deſcente d'un ſolide dans un fluide ſpécifiquement plus léger. XV. 444. *a.* Vîteſſe de la chûte des corps ſur la ſurface de chaque planete. *Suppl.* IV. 308. *a, b.*

DESCENTE *des planetes vers le ſoleil*. (*Aſtron.*) tems qu'elles employeroient à tomber par une ligne droite, ſi la force de projection qui les anime & leur fait décrire des orbites étoit détruite. Regle qui ſert à faire ces calculs. *Suppl.* II. 703. *a.*

DESCENTE *du juge* ou *ſur les lieux*. (*Juriſp.*) Quels ſont les différens cas dans leſquels il convient que le juge voie les choſes par lui-même, & qu'il entende les parties ſur le lieu. Ce que prononce là-deſſus l'ordonnance de 1667. Quel eſt le juge qui peut être commis pour la deſcente, lorſqu'elle eſt ordonnée dans une cour ſouveraine, & dans les autres ſieges. IV. 876. *a.* Formalités obſervées par rapport à la deſcente ſur les lieux. L'ordonnance de 1667 a abrégé l'uſage qui ſe pratiquoit de faire recevoir en juſtice les procès-verbaux des deſcentes. Défendu aux commiſſaires de recevoir aucun préſent, *&c.* Du paiement des juges employés en différentes commiſſions hors le lieu de leur domicile. Chaque partie eſt tenue d'avancer les vacations de ſon procureur, *&c.* Le procès-verbal de deſcente étant fini, le procureur le plus diligent peut en donner copie à l'autre, & trois jours après pourſuivre l'audience, *&c.* Ordonnance & auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

DESCENTE *du foſſé*. (*Guerre des ſieges*) Deux ſortes de deſcentes, la ſouterreine, & celle à ciel ouvert. Deſcription de la premiere. On en fait ordinairement deux ou trois pour le paſſage du foſſé. La galerie ſouterreine doit former une

porte

porte qui ſe termine à-peu-près vers le fond du foſſé ſec. Moyen pour y parvenir. En quel cas la deſcente ſouterreine doit ſe pratiquer. En quel cas la deſcente à ciel ouvert s'exécute : en quoi elle conſiſte, & comment on la fait. IV. 877. *a.* Inconvénient de la maniere dont elle ſe pratiquoit autrefois. *Ibid. b.*

DESCENTE. (*Marine. Art milit.*) Celles que doit ſe propoſer en tems de guerre un prince qui a une marine. *Suppl.* II. 162. *b.* Uſage des galeres pour favoriſer les deſcentes & pour s'y oppoſer. *Suppl.* III. 169. *b.*

DESCENTE, (*Comm.*) Droit d'entrée pour les vins à Bordeaux. Barques de deſcente. Deſcente, tranſport des ſels dans les greniers. IV. 877. *b.*

DESCENTE, *Hernie.* (*Chirurg.*) IV. 877. *b.*

Deſcente, terme employé dans la coupe des pierres, en hydraulique & en vénerie. IV. 877. *b.*

DESCHARGE, (*Juriſp.*) acte par lequel quelqu'un eſt tenu quitte d'un engagement. Différence qu'on met entre quittance & décharge. Elle peut être donnée ſous-ſeing privé, par notaire ou par jugement qui prononce la décharge. IV. 877. *b.* Quelquefois le laps de tems opere la décharge d'une partie. Exemples. *Ibid.* 878. *a.*

DESCHARGER, (*Juriſp.*) Décharger d'une demande. Décharger de l'accuſation. Mettre hors de cour ſur l'accuſation : différence entre ces deux expreſſions. IV. 878. *a. Voyez* DÉCHARGE.

DESCHENEW ; relation de ſes voyages au nord de l'Aſie. *Suppl.* I. 636. *b.* 637. *a.* 642. *a.*

DESCHT-KITCHAK, nom d'un peuple d'Aſie : remarque ſur le pere de ce peuple. II. 488. *a.*

A DESCOUVERT. (*Juriſp.*) IV. 878. *a.*

DESCRIPTION. (*Hiſt. nat.*) Décrire les différentes productions de la nature. Les deſcriptions ne peuvent être utiles qu'autant qu'elles ſont reſtreintes à de juſtes bornes, & aſſujetties à de certaines loix. Plus un corps eſt compoſé, plus il eſt néceſſaire de décrire les détails de ſon organiſation, pour en expoſer le jeu & la méchanique. IV. 878. *a.* Lorſqu'on décrit un être, il faut obſerver les rapports qu'il a avec les autres êtres de la nature. Dans cette vue, les deſcriptions doivent être faites dans un plan ſuivi ; mais on ne peut ſe diſpenſer de le changer en paſſant d'un regne à un autre. Connoiſſances qu'on ſe propoſe d'acquérir ou de donner en décrivant les objets de chaque regne en particulier. *Ibid. b.*

Deſcriptions dans l'hiſtoire naturelle. VIII. 226. *a*, *b.* Celles des anciens preſque toujours incomplettes. III. 298. *a.* 643. *a.* De la deſcription des plantes. *Suppl.* II. 28. *a.*

DESCRIPTION. (*Géom.*) Deſcription des courbes de deux manieres, ou par un mouvement continu, ou par pluſieurs points. Moyens fort ingénieux de tracer pluſieurs courbes, donnés par M. Maclaurin. La deſcription par points préférée. IV. 878. *b.*

Deſcription des courbes par pluſieurs points, préférable à celle qui ſe fait par un mouvement continu. V. 518. *a.* Sur la deſcription des courbes, *voyez encore* IV. 381. *a*, *b.*

DESCRIPTION. (*Bell. lett.*) Les grammairiens ſe contentent de deſcriptions ; les philoſophes veulent des définitions. IV. 878. *b.* Une deſcription ne fait pas connoître la choſe à fond, parce qu'elle n'en renferme pas les attributs eſſentiels ; elle n'eſt pas une réponſe à la queſtion *quid eſt*, qu'eſt-il ? mais à la queſtion *quis eſt*, qui eſt-il ? Elle ſert donc principalement à faire connoître les ſinguliers & les individus. Elle eſt la figure favorite des orateurs & des poëtes ; diverſes ſortes de deſcriptions ; celles des choſes, des lieux, des tems, des perſonnes. Pourquoi dans les deſcriptions bien faites, ce qui eſt déſagréable à voir nous plaît ſi fort. Cependant la deſcription des belles choſes plaît infiniment davantage. Une des plus grandes beautés de l'art des deſcriptions, eſt d'exciter une ſecrete émotion dans l'eſprit du lecteur. *Ibid.* 879. *a.* Les mêmes paſſions qui nous ſont déſagréables en tout autre tems, nous plaiſent lorſqu'elles ſont excitées par de belles deſcriptions. Il eſt digne d'un grand maître de raſſembler dans ſes deſcriptions toutes les beautés poſſibles. Exemples. *Ibid. b.*

Deſcription. La deſcription ne ſe borne pas à caractériſer ſon objet ; elle en préſente ſouvent le tableau dans ſes détails les plus intéreſſans & dans toute ſon étendue. Ici ce goût conſiſte à bien choiſir, *Suppl.* II. 703. *a.* 1°. l'objet que l'on veut peindre ; 2°. le point de vue le plus favorable à l'effet qu'on ſe propoſe ; 3°. le moment le plus avantageux, ſi l'objet eſt changeant ou mobile. *Ibid. b.* 4°. Les traits qui l'expriment le plus vivement, & les contraſtes qui peuvent le rendre plus ſaillant & plus ſenſible encore. Cet article renferme ſur chacun de ces points, les détails les plus intéreſſans. *Ibid.* 704. *a.* Voyez *Narration*, *Eſquiſſe.*

Deſcriptions. La poéſie deſcriptive a bien plus de mérite à peindre la nature toute nue, qu'à l'envelopper des voiles de l'allégorie. *Suppl.* I. 302. *a.* Différence entre deſcription, image & tableau. *Suppl.* III. 562. *a.* Des deſcriptions poétiques. *Suppl.* IV. 424. *b.* De l'art des deſcriptions en peinture & en poéſie. *Suppl.* III. 518. *a.* Deſcriptions dans la poéſie épique. V. 830. *b.* Deſcription appellée *éthopée* & *hypothypoſe.* IV. 56. *b.* VIII. 418. *a*, *b.* Voy. *Image*, *Eſquiſſe*, *Tableau.*

Deſcription de lieux ou topographie. XVI. 420. *a.*

DESDIT. (*Juriſp.*) Chez les Romains, ceux qui ſe fiançoient, ſe donnoient mutuellement des arrhes, *&c.* Cas imaginé dans les établiſſemens de S. Louis, par lequel on peut connoître la diſpoſition de la loi par rapport aux arrhes concernant le mariage. Auteurs à conſulter. IV. 879. *b.*

DESENFLURE. (*Médec.*) Cauſes qui peuvent la produire. Le prognoſtic differe ſelon diverſes circonſtances ici indiquées. IV. 880. *a.*

DESERGOTER ; (*Maréch.*) cette opération inconnue à Paris eſt fort en uſage en Hollande. IV. 880. *b.*

DÉSERT. (*Hiſt. ſacr.*) Colonne de nuée qui accompagnoit les Iſraélites dans le déſert. XI. 278. *b.* 279. *a*, *b.* Comment, ſelon le rapport de Tacite, ils trouverent moyen de s'y déſaltérer. 486. *a.* Manne du déſert. X. 45. *b*, *&c.* Station des Iſraélites au déſert dans un lieu nommé *Raphidim.* XIII. 794. *a.* Murmures dont ils ſe rendirent coupables au déſert X. 876. *b.* Idole qu'ils y adorerent. IX. 128. *a.* Leur campement à Salmona dans le déſert. *Suppl.* IV. 713. *a.* Déſerts qu'habitoient les premiers religieux d'Egypte. XI. 598. *b.*

Déſerts d'Afrique. XIV. 500. *a*, *b.* Deſcription d'un déſert. *Suppl.* III. 629. *a.*

DÉSERTEUR. (*Art milit.*) Peine des déſerteurs. Dans l'ancienne Egliſe, on les excommunioit. Ce qui arrive lorſque plus de deux déſerteurs ſont arrêtés enſemble. Les commandans des provinces ne peuvent ſurſeoir l'exécution. Formalités obſervées, lorſque le criminel doit être livré à l'exécuteur de la juſtice, ou qu'il doit être paſſé par les armes, & après l'exécution. IV. 880. *b.*

DÉSERTEUR. (*Moral. Politiq.*) Sentiment de M. de Monteſquieu ſur la peine qu'il faudroit infliger aux déſerteurs. Loi qu'avoit faite Charondas contre les déſerteurs. Origine de la peine de mort infligée en France. Une des cauſes qui rendent les déſertions fréquentes. Pourquoi les déſertions étoient rares chez les Romains. Examen de la queſtion, s'il eſt permis de ſe ſervir à la guerre des déſerteurs de l'armée ennemie & des traîtres qui viennent s'offrir. IV. 881. *a.*

Déſerteur : voyez *Transfuge.* XVII. 831. *b.*—837. *a.* Différence entre transfuge & déſerteur. XVI. 547. *a.* Réflexions ſur les moyens d'empêcher la déſertion, & ſur les peines à infliger aux déſerteurs. XVII. 452. *b.* Comment le roi de Pruſſe punit ceux qui ſont coupables de deux déſertions. XIII. 93. *a.*

DÉSERTION *d'appel.* (*Juriſp.*) Un appel eſt déſert, lorſqu'il n'eſt pas relevé dans le tems. Peine de la déſertion d'appel. De la déſertion d'appel chez les Romains. Uſages des apôtres ou libelles appellatoires. L'appel doit être relevé par des lettres de chancellerie ; autrement il eſt déſert ; mais il faut faire prononcer la déſertion. Appointement offert à l'appellant, lorſqu'il a comparu ſur la demande en déſertion. Le premier appel étant déclaré déſert, l'appellant en peut interjetter un autre, *&c.* Ce qui ſe pratique pour éviter le circuit d'appels. La déſertion d'appel n'a pas lieu dans les appels comme d'abus, ni en matieres criminelles. Loix & ordonnances à conſulter. IV. 881. *b.*

Déſertion, Lettres de. IX. 421. *b.*

Déſertion d'un bénéfice. Après un an de l'abſence du bénéficier, on peut obtenir proviſion du bénéfice vacant par déſertion, *&c.* IV. 882. *a.*

Déſertion des héritages. Elle eſt fort différente du déguerpiſſement & du délaiſſement. Les terres déſertes ſont différentes des termes hermes, terres gayves, communes, ou vains pâturages. Si les héritages déſerts ſont chargés de rentes foncieres, le bailleur n'eſt pas pour cela en droit de rentrer dans ſon héritage. Selon quelques coutumes, le ſeigneur peut reprendre les héritages dont le propriétaire a paſſé trois ans ſans labourer. Différence pour les vignes tenues à rente. Ce que peut faire le bailleur, ſi la rente eſt à prendre en nature de fruits. Selon quelques coutumes, le premier occupant peut cultiver des terres déſertes. IV. 882. *b.*

DESESPOIR. (*Moral.*) Différentes manieres dont cette paſſion agit ſur l'eſprit des hommes. Les actions du déſeſpoir ſont quelquefois fondées ſur un nouvel eſpoir qui porte à tenter toutes choſes extrêmes. IV. 882. *b.*

DESHAYS, (*Jean-Baptiſte*) de Rouen. *Suppl.* IV. 685. *a.*

DÉSHÉRENCE, (*Juriſp.*) droit du roi ou des ſeigneurs, qui conſiſte à prendre les biens d'un homme décédé *ab inteſtat.* Le droit de déshérence ne doit pas être regardé comme un droit de ſuccéder. Différence entre le droit d'aubaine & celui de déshérence. Origine de ce droit. IV. 882. *b.* Comment les Grecs & les Romains appelloient les biens vacans. Ce qu'on obſervoit chez ces derniers, à l'égard des biens à titre de déshérence. Ce droit a eu lieu en France dès le commencement de la monarchie. Depuis quel tems les ſeigneurs haut-juſticiers y ont participé. Les ſeigneurs de fiefs ont longtems prétendu avoir les déshérences au préjudice des ſeigneurs ſimplement haut-juſticiers. Quelques-uns prétendent que ce n'eſt point au droit romain, mais à l'uſage des fiefs & des mains-mortes, que l'on doit rapporter l'ordre des ſucceſſions établi par la plupart des coutumes, & ſingulié-

rement dans le cas de déshérence. Droits ſeigneuriaux auxquels celui de déshérence a quelque rapport, & qui viennent des conceſſions d'héritage faites par les ſeigneurs, & des affranchiſſemens. *Ibid.* 883. *a.* Droit que les ſeigneurs ont dans les coutumes de Flandre; autres droits dans les coutumes d'Anjou & du Maine, qui ont quelque rapport au droit de déshérence. D'où vient cette eſpece de droit de déshérence que les ſeigneurs ſe ſont attribué au préjudice des héritiers des autres lignes. Ce que porte la coutume de Paris, pour le cas où il n'y a aucun héritier du côté & ligne d'où ſont venus les héritages. Coutumes de Laon, de Châlons, de Rheims, d'Amiens, ſur le même ſujet. Celle d'Orléans. La coutume d'Anjou traitée d'inique par Dumoulin. *Ibid. b.* Suivant le droit commun, le droit de déshérence appartient aux ſeigneurs hauts-juſticiers; mais il ne préjudicie pas au ſeigneur féodal dans la directe duquel ſe trouvent les biens. Cas où les biens échus au roi par déshérence ſeroient dans la directe d'un autre ſeigneur. La ſucceſſion vacante des bénéficiers appartient au roi ou aux ſeigneurs hauts-juſticiers. Cas où le défunt laiſſe des biens en différentes juſtices. Les meubles & effets mobiliers ne ſuivent point en ce cas la perſonne ni le domicile, *&c.* Dans les coutumes où les parens d'une ligne ne ſuccedent pas au défaut de l'autre, il n'eſt pas permis de diſpoſer de ſes propres au préjudice du ſeigneur, au-delà de la quotité fixée par la coutume. Ce que preſcrit là-deſſus le droit commun. Par qui ſe paient les dettes de celui dont les biens ſont recueillis par déshérence. *Ibid.* 884. *a.* Chaque créancier peut agir ſolidairement contre chaque ſeigneur. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

DESHÉRITANCE *ou* DESHÉRITEMENT, (*Juriſp.*) terme oppoſé à *adhéritance* ou *adhéritement*. Coutumes où il eſt uſité. Actes d'adhéritance & de deshéritance. IV. 884. *b.*

Deshéritance, *Exhérédation*. Différence qui diſtingue ces deux actes. VI. 256. *a.*

DESHONNÊTE, MALHONNÊTE : différence entre ces mots. Les cyniques prétendent qu'il n'y a point de mots deshonnêtes. Ce ſentiment combattu. Une même choſe peut être exprimée honnêtement par un mot & deshonnêtement par un autre. IV. 884. *b.* Il en eſt de même de certains tours par leſquels on exprime honnêtement des actions que la bienſéance ne veut pas qu'on faſſe en public. L'honnêteté des expreſſions s'accorde toujours avec l'utile, *&c. Ibid.* 885. *a.*

Deshonnête. Condition deshonnête. III. 837. *b.* Examen de la queſtion, s'il y a des mots deshonnêtes. XVI. 157. *b.* Comment nous déguiſons par l'euphémiſme des idées deshonnêtes. VI. 207. *b.* D'où dépend l'idée d'indécence attachée à certains mots. *Suppl.* II. 267. *b.*

DESJARDINS, (*François*) ſculpteur. XIV. 830. *a.*

DESIDERARE, (*Langue latin.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. *b.* Diverſes ſignifications du paſſif de ce verbe. X. 431. *a.*

DÉSIGNATEUR, (*Hiſt. anc.*) officier romain employé dans les cérémonies publiques; *agonotheta* chez les Grecs. Cérémonie pratiquée lorſque cet officier alloit lever un corps mort pour le mettre ſur le bûcher. IV. 885. *a.*

DÉSIMBRINGUER, (*Juriſp.*) affranchir, libérer un héritage, *&c.* IV. 885. *a.*

DÉSINTÉRESSEMENT, c'eſt en un ſens la premiere des vertus, & celle que les malhonnêtes gens connoiſſent le moins. IV. 885. *b.*

Déſintéreſſement, recommandé dans l'évangile. XVII. 545. *a*, *b.* Exemple de déſintéreſſement dans André Maruel, ſavant Anglois. 671. *b.*

DESIR, ſouhait: différence entre ces mots. IV. 885. *b.*

DESIR. (*Métaphyſ. & Morale*) Le deſir eſt un état d'inquiétude. Ce qui détermine immédiatement la volonté, c'eſt l'inquiétude du deſir fixé ſur quelque bien abſent, quel qu'il ſoit. L'inquiétude qui fait partie des autres paſſions, produit auſſi le même effet. On auroit auſſi bien de la peine à trouver quelque paſſion qui ſoit exempte de deſir. Toute eſpece de bien, celui même qu'on reconnoît être tel, n'émeut pas néceſſairement le deſir de tous les hommes. Du plaiſir qu'on éprouve dans la recherche & la connoiſſance de la vérité. Exemple de Mallebranche. IV. 885. *b.* Prenez deux hommes, l'un épris des plaiſirs ſenſuels, l'autre des charmes du ſavoir, le premier ne deſire point ce que le ſecond aime paſſionnément. Pourquoi les deſirs ſont ſouvent cauſés par de fauſſes idées. Le plus grand bien viſible n'excite pas toujours les deſirs des hommes, à proportion de l'excellence qu'il paroît avoir, & qu'on y reconnoît: raiſon de cette inconſéquence. Nous n'avons pas plutôt joui d'un bien, que nous ſoupirons après un autre. Tous nos vices émanent de nos faux beſoins, & de nos deſirs des richeſſes, de la gloire ou des plaiſirs. Les gens qui ne ſont point gâtés par ces mauvais deſirs, ſont les plus heureux & les plus à l'abri de la corruption. Tels étoient les Fenniens au rapport de Tacite. Les deſirs naturels ſont très-limités, les deſirs artificiels ſont immenſes. *Ibid.* 886. *a.* Moyen de ſe procurer le bonheur. Portrait de l'homme heureux, par la Fontaine. *Ibid. b.*

Deſir: différence entre deſir & ſouhait. XV. 403. *b.* Du deſir, ſelon Hobbes. VIII. 236. *a*, *b.* Origine de nos deſirs & de nos craintes. VI. 262. *a*, *b.* Deſirs infinis du cœur humain. I. 372. *a.* Les vrais deſirs ſont la meſure du plaiſir & de la puiſſance. VII. 758. *a.* Du deſir du bien-être. VIII. 275. *a*, *b.* Modération des deſirs de Deſcartes. II. 720. *b.*

DESIRADE, ou *Deſcada*, (*Géogr.*) iſle des Antilles, *&c.* ce qui l'a rendue célebre. IV. 886. *b.*

Deſirade, rocher près de la Guadeloupe. *Suppl.* III. 275. *b.*

DÉSISTEMENT, (*Juriſp.*) pluſieurs ſortes de déſiſtement. Celui d'un droit, celui d'une action, *&c.* celui d'un héritage. Ce dernier differe de l'abandonnement, du délaiſſement par hypotheque, du déguerpiſſement. Il faut offrir les dépens juſqu'au jour du déſiſtement. Acte de déſiſtement. IV. 886. *b.*

Déſiſtement: différence entre le déſiſtement & le déguerpiſſement, IV. 768. *b.* entre le déſiſtement & le délaiſſement. 776. *a.*

DESLYONS, (*Jean*) obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIII. 83. *a.*

DESMARES, (*Touſſaint*) prêtre de l'oratoire. XVII. 324. *a.*

Deſmares, (*Chriſtine Antoinette*) *Suppl.* IV. 699. *b.*

DESMARETS, (*Samuel*) théologien. XI. 445. *a.*

DESOLATION, *chagrin*, *douleur*, *triſteſſe*, *affliction*, (*Synon.*) V. 82. *b.*

DESOBEISSANCE, *contravention*, (*Synon.*) IV. 127. *b.*

DESPAUTÉRE, (*Jean*) grammairien, XI. 144. *b.*

DESPERIERS, (*Bonaventure*) *Suppl.* I. 562. *b.*

DESPERROIS, maître écrivain. IX. 907. *b.*

DESPOMMIERS, ſa charrue, *Suppl.* I. 218. *a.*

DESPORTES, (*François*) peintre. V. 323. *a.*

DESPOTISME, (*Droit politiq.*) principe des états deſpotiques. IV. 886. *b.* Il eſt de la nature de ce pouvoir qu'il paſſe tout entier dans les mains de la perſonne à qui il eſt confié. L'établiſſement d'un viſir découle du principe fondamental des états deſpotiques. Dans un tel gouvernement, le partage des hommes, comme des bêtes, y eſt ſans aucune différence; l'inſtinct, l'obéiſſance, le châtiment. Sort d'un homme diſgracié par le ſophi de Perſe. Si le prince eſt fait priſonnier, il eſt cenſé mort, & un autre monte ſur le trône. La ſucceſſion à l'empire ne peut pas être aſſurée dans les états deſpotiques. Tout l'appui du gouvernement du deſpote eſt fondé ſur la crainte de ſa vengeance. *Ibid.* 887. *a.* Ce gouvernement s'exerçant ſur des peuples timides & abattus, tout y roule ſur un petit nombre d'idées. De l'état des femmes dans ce gouvernement. De l'uſage des préſens. De l'uſure pratiquée ſous le deſpotiſme. Sources de la miſere des peuples ſoumis à un deſpote. Il n'y a chez eux point de loix de propriété, ni de ſucceſſion, ni de commerce; il ne peut y en avoir en tems de néceſſités pour l'augmentation des impôts. Il n'y en a guere ſur les dots & les avantages des femmes. Ce gouvernement n'admet pas des loix poſitives ou écrites. Comment on punit les plaideurs en Turquie. *Ibid. b.* Sévérité des peines infligées dans les états deſpotiques. Indifférence des ſujets pour la patrie & le ſouverain qui les gouverne. La rébellion de Sacrovir donna de la joie au peuple Romain. Les rois d'Orient ſont regardés comme les enfans adoptifs du ciel, tant qu'ils regnent; mais qu'un ſujet rébelle détrône le prince, l'adoption céleſte paſſe à l'uſurpateur. Dans ces pays-là, il ne ſe forme point de petite révolte: le moindre accident y produit une grande révolution Les Chinois ſe perſuadent qu'en changeant de ſouverain, ils ſe conforment à la volonté du ciel. *Ibid.* 888. *a.* Celui qui veut détrôner le prince, n'a guere autre choſe à faire qu'à jouer le rôle de ſouverain, & en prendre l'eſprit: il n'y a que le prince qui ſoit intéreſſé à défendre le prince. Danger de ſon état. Quelles que ſoient les modifications que les mœurs ou la religion apportent au deſpotiſme, la nature humaine ſe ſouleve toujours contre ce gouvernement. Il ne peut y avoir de ſouveraineté illimitée dans le chriſtianiſme; la Bruyere cité ſur ce ſujet. Dans quel ſens on peut dire qu'un roi eſt maître de la vie & des biens de ſes ſujets. *Ibid. b.* Paroles adreſſées ſur ce ſujet à Louis XIV par M. la Mothe-le-Vayer. Louis XIV a toujours reconnu qu'il ne pouvoit rien de contraire aux droits de la nature, des gens, & de l'état; preuves tirées du livre intitulé *l'œconomique du prince*, par M. la Mothe-le-Voyer. *Ibid.* 889. *a.*

Deſpotiſme, ſon origine. XVII. 862. *a*, *b.* Le deſpotiſme religieux conſidéré comme une des cauſes du deſpotiſme civil. XIII. 93. *b.* Origine & abus du deſpotiſme oriental. XI. 367. *a.* — 383. *b.* Tableau du deſpotiſme. XIV. 144. *b.* Différence entre la monarchie abſolue & le deſpotiſme. X. 636. *b.* Pourquoi la crainte eſt le mobile du deſpotiſme. XI. 377. *b.* Sous le deſpotiſme l'ame du peuple reſte ſans élévation. VIII. 288. *a*, *b.* Il ne peut y avoir de patrie ſous ce gouvernement. XII. 180. *a.* Comment il arrive que ſous le deſpotiſme, les ſoldats s'emparent de toute l'autorité. XIII. 136. *b.* Il n'y a point de vraie union ſous le deſpotiſme. XVII. 385. *b.* Dans les gouvernemens arbitraires, le ſujet renonce avec une grande facilité au peu de liberté qui lui reſte. V. 938.

b. Sous le deſpotiſme il a fallu anéantir le reſſort des paſſions. VIII. 287. *a.* Le deſpotiſme qui détruit tout, ſe détruit finalement lui-même. X. 613. *b.* Des manieres ſous le deſpotiſme. X. 35. *b.* Des graces. XII. 921. *a.* Des grands. VII. 850. *a.*

Du Deſpote. Dans un état deſpotique, le chef de la nation eſt tout, la nation n'eſt rien. XIV. 143. *a.* On a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du ſouverain. XI. 377. *b.* Titre de monarque univerſel que tous les deſpotes ſe ſont arrogé. 378. *a.* Eſpece d'éternité attribuée en certains lieux à la perſonne des deſpotes. *Ibid.* Empire ſur toute la nature que certaines nations leur ont attribué. *Ibid.* Maux que le deſpotiſme cauſe au deſpote lui-même. 377. *a.* 379. *a.* Comment quelques princes ſe ſont aviſés en Europe de s'attribuer un pouvoir arbitraire. VI. 692. *a.*

DESRENNE, *loi de.* IX. 658. *b.*

DESSAISINE, (*Juriſp.*) coutumes de ſaiſine & deſſaiſine. IV. 889. *a.*

DESSAISIR, *ſe*, (*Juriſp.*) défenſe faite au tiers-ſaiſi de ſe deſſaiſir des deniers, *&c.* de même à un gardien ou autre dépoſitaire de juſtice. IV. 889. *b.*

DESSALER *l'eau de la mer.* Elle ne peut ſe deſſaler par filtration. VII. 84. *a.* Moyens donnés par quelques chymiſtes. VI. 807. *b.* X. 361. *a.* 363. *a*, *b.* XIV. 585. *b.*

DESSECHEMENT, (*Agric.*) celui du lac Fucin par les Romains. *Suppl.* II. 192. *b.* Deſſéchement des terres. 778. *b.* Des marais & lieux aquatiques. 191. *b.* 192. *a*, *b.* Des canaux de deſſéchement. 185. *a*, *b. &c.* 778. *b.*

DESSEIN, *but*, *vue*, (*Synon.*) II. 469. *b.* Deſſein, projet. XIII. 441. *b.*

DESSERT, ce ſervice appellé *fruit* chez les grands, n'eſt appellé *deſſert* qu'en terme bourgeois. Pourquoi les Romains l'appelloient *menſæ ſecundæ.* Les femmes ſortoient de table quand ce ſervice arrivoit. IV. 892. *b.*

DESSERTE. (*Juriſp.*) Celui qui fait la deſſerte d'un bénéfice eſt appellé *deſſervant.* C'eſt une commiſſion révocable *ad nutum.* Deſſervans commis aux cures pendant la vacance ou l'interdit. Salaire des deſſervans pendant l'interdit. IV. 892. *b.*

DESSICATIFS, (*Chirur.*) remedes auſſi nommés *cicatriſans.* L'exſiccation eſt la fin qu'on ſe propoſe dans la curation des ulceres. Les remedes incarnatifs ne produiſent pas les effets qu'on en attend. Énumération de pluſieurs deſſicatifs. Précautions à prendre pour deſſécher certains ulceres cacoëthes. IV. 893. *a.*

Deſſicatif, *cérat*, II. 833. Emplâtre deſſicatif. V. 591. *b.*

DESSICATION, (*Chymie & Pharm.*) en quoi elle differe de la déphegmation. Dans quelle vue les chyſtmies emploient ſouvent la deſſication. IV. 893. *a.* Regles à ſuivre pour deſſécher les ſels : pour deſſécher un précipité. Les pharmaciens deſſechent les ſubſtances végétales & animales pour les conſerver. Préjugé des anciens pharmaciens de ſécher à l'ombre. L'unique regle de l'art de deſſécher, conſiſte à procurer ce deſſéchement le plus rapidement qu'il eſt poſſible. Comment on doit le pratiquer. *Ibid. b. Voyez* les manœuvres à obſerver pour la deſſication de chaque ſubſtance, à ſon article particulier. *Voyez* auſſi les articles SUBSTANCE & SÉCHER.

DESSIN, (*Peint.*) diſputes dans leſquelles il s'agiſſoit d'établir des rangs & une ſubordination entre le deſſin & la couleur; diſputes vaines & ſans utilité. IV. 889. *b.* Comment on peut parvenir à bien deſſiner. De l'âge auquel il convient de s'y exercer. Détails ſur la méthode qu'on doit ſuivre pour faire des progrès dans cet art. *Ibid.* 890. *a.* Du deſſin ayant pour but d'imiter les contours & les formes des animaux. Deſſins du payſage. Des différens moyens employés pour deſſiner & pour ombrer. *Ibid.* 891. *a.*

Deſſin. Du rang que tiennent dans la peinture, le deſſin, le coloris & l'expreſſion. V. 331. *a.* Premiere invention du deſſin. XIV. 820. *a*, *b.* Beauté des choix dans le deſſin. III. 363. *a.* Effet dans le deſſin. V. 406. *b.* Expreſſion. *Suppl.* II. 920. *a*, *b.* Du deſſin de la figure. VI. 774. *b. &c.* XIII. 469. *a*, *b. &c.* Du deſſin des eſquiſſes. V. 981. *b.* Des deſſins à la plume. XII. 800. *b.* 801. *a.* Ouvrage de deſſin dit anamorphoſe. I. 404. *a*, *b.* Deſſin charbonné. III. 195. *a.* Deſſin de clair-obſcur. 499. *b.* Du deſſin des figures géométriques. VI. 749. *a*, *b.* L'art du deſſin néceſſaire à l'architecte. I. 367. *b.* Deſſin d'architecture appellé *trait.* XVI. 530. *b.* Deſſin au trait. 531. *a*, *b.* Deſſins formés par les combinaiſons de carreaux mi-partis. II. 700. *a*, *b.* De l'art de réduire un deſſin. XIII. 881. *a*, *b.* Sur l'art du deſſin, *voyez* les inſtructions qui précedent les planches relatives à cet art. III. volume des planches.

DESSIN, (*Muſiq.*) l'invention du ſujet, la diſpoſition des parties & l'ordonnance du tout. Unité qui doit régner dans le chant, le mouvement, le caractere, l'harmonie, la modulation, IV. 891. *a.* ſans nuire à la vérité. En quoi conſiſte la perfection du deſſin. Ce qui eſt dit du deſſin général, s'applique auſſi à chaque morceau. Préceptes donnés ſur cet objet. *Ibid. b.*

DESSIN. (*Archit.*) Deſſin au trait, lavé, arrêté. Le deſſin au trait peut être regardé comme le talent le plus eſſentiel à l'architecte. Le deſſin devroit même entrer dans le plan de toute éducation. IV. 891. *b.*

Deſſins, maniere de deſſiner ou faire des ornemens ſur fleurs naturelles ou autres. IV. 891. *b.*

DESSIN, (*Gaſier*) figure dont l'ouvrier enrichit ſon étoffe, & qu'il copie d'après le peintre. Comment on doit préparer l'ouvrage, quand on travaille des gaſes brochées. Ce qu'on entend par, lire le deſſin, mettre ſur le ſimblot ou ſemple, ce qui a été lu. Comment le même deſſin ſe répete. Après que le deſſin eſt lu, & le métier tout-à-fait remonté, un enfant ſuffit pour le tirer. IV. 892. *a.*

DESSIN. (*Ruban.*) Deſſin de tiſſutiers-rubaniers. IV. 892. *a.* Comment l'ouvrier monte ſon métier pour tel ou tel deſſin. *Ibid. b.*

DESSIN, (*Manufact. en ſoie*) IV. 892. *b.*

DESSIN, (*Tapiſſ. de haute-liſſe*) IV. 892. *b.*

DESSINATEUR, *en architecture.* Talens qu'il faut poſſéder pour mériter ce titre. Pourquoi l'on trouve en France peu d'habiles deſſinateurs. IV. 894. *a.*

Deſſinateur, études qu'il doit faire pour parvenir à prononcer correctement les articulations du corps humain. *Suppl.* I. 605. *a*, *b.* Importance du coup d'œil dans le deſſinateur, *Suppl.* II. 641. *a.*

DESSINER, papier à deſſiner. XI. 861. *a.* De la maniere de deſſiner les plans. IX. 313. *a.* 314. *a*, *b.* XII. 433. *b.* De la maniere de deſſiner la coupe des ouvrages de fortification, XIII. 427. *a*, *b.* Maniere de deſſiner ſur le verre, XVII. 100. *a*, *b.* 101. *a*, *b.* de deſſiner en calquant, II. 565. *a*, *b.* aux petits carreaux. IV. 436. *b.* Maniere de deſſiner appellée graticuler. VII. 862. *b.* De la maniere de hacher. VIII. 19. *b.* 21. *a.* Deſſiner avec réſolution. XIV. 181. *a.* Des deſſins des bâtimens, *voyez* ce mot.

DESSOLER *les terres*, (*Juriſp.*) changer leur état. Ce qu'on entend par ſoles & ſaiſons. Dans les baux des biens de campagne, le fermier s'oblige de labourer les terres par ſoles & ſaiſons convenables, *&c.* Peine du fermier qui contrevient à cet article du bail. IV. 894. *b.*

DESSOLER, (*Maréch.*) arracher la ſole à un cheval. Maladies pour leſquelles on pratique cette douloureuſe opération. La méthode de deſſoler un cheval pour le clou de rue, eſt abuſive & pernicieuſe. Détails ſur la maniere de deſſoler. Préparation. IV. 894. *b.* Opération, panſement. *Ibid.* 895. *a.*

Deſſoler. Suppl. III. 415. *b.* Encaſtelure qui oblige de deſſoler promptement l'animal. V. 607. *a.* Danger de deſſoler pour le clou de rue. 626. *a*, *b.*

DESSOUDER. (*Orfevr.*) Pourquoi l'ouvrier eſt obligé quelquefois de deſſouder quelque partie de ſon ouvrage. Comment cette opération ſe fait ſans nuire au reſte de la piece. IV. 895. *b.*

Deſſouder une terre, obſervations ſur cette opération d'agriculture. IX. 146. *b.*

DESSOUS, *deſſus:* obſervations ſur ces prépoſitions. XIII. 303. *a.*

DESSUS *du vent*, (*Marine*) IV. 895. *b.*

DESSUS. (*Muſiq.*) Quelles ſont les voix qui exécutent le deſſus dans la muſique vocale. IV. 895. *b.* Premier & ſecond deſſus. Bas-deſſus. *Ibid.* 896. *a.*

Deſſus, regles que doit obſerver le deſſus par rapport à la baſſe fondamentale. II. 120. *a.* Bas-deſſus. *Suppl.* I. 819. *b.* A quelle diſtance il peut ſe rapprocher ou s'éloigner de la baſſe, 825. *a*, *b.*

DESSUS, (*Opéra*) les chœurs de femmes à l'opéra ſont compoſés de deſſus & de bas-deſſus. Comment ils ſont placés à l'opéra de Paris. Par qui ſont chantés les deſſus à la chapelle du roi. IV. 896. *a.*

DESSUS de flûte à bec. (*Luth.*) IV. 896. *a.*

DESSUS de flûte traverſiere. (*Luth.*) IV. 896. *a.*

DESSUS de viole. (*Luth.*) IV. 896. *a.*

DESSUS de porte. (*Archit.*) IV. 896. *a.*

Deſſus en terme de bijoutier. IV. 896. *a.*

DESTIN, (*Morale*, *Métaph.*) ce qu'étoit le deſtin ſelon quelques philoſophes païens. Ce que les Stoïciens entendoient par-là. IV. 896. *a.* Ce fut pour charger le deſtin de tout le mal qui arrive, que les hommes forgerent ce phantôme. *Ibid. b.*

Deſtin. Du deſtin ſelon les Phariſiens. IX. 33. *a.* Selon les Stoïciens. XV. 528. *a.* Selon les Turcs. VI. 428. *a.* XI. 33. *b.* XIII. 276. *a.* Selon Hobbes. VIII. 233. *b.* Livre des deſtins. IX. 604. *b.* Sur le deſtin, *voyez* FATUM, FATALISME, DESTINÉE.

DESTINATION. (*Juriſp.*) La deſtination, quoique non remplie, ne laiſſe pas d'avoir ſon effet quand elle eſt prouvée. IV. 896. *b.*

Deſtination de pere de famille; arrangement qu'un propriétaire a fait dans ſes corps de bâtiment. Il n'a pas beſoin de titre pour faire de telles diſpoſitions. Cette deſtination vaut titre pour les ſervitudes qui ſe trouvent impoſées ſur une partie de l'héritage en faveur de l'autre, pourvu qu'elle ſoit par écrit. Ce que doit faire le pere de famille lorſqu'il met hors de ſes mains une partie de l'héritage, pour que les ſervitudes qu'il a conſtituées, puiſſent valoir. IV. 896. *b.*

DESTINÉE, (*Métaphyſ.*) ſens & étymol. du mot *fatum*,

fort en uſage parmi les anciens philoſophes. IV. 896. *b.* Les Grecs l'appellent εἱμαρμενὴ *nexus*, & les modernes, *providence*. Le mot *fatum*, a un ſens plus étendu. Quelques auteurs ont diviſé la deſtinée en aſtrologique & en ſtoïcienne ou fatalité. Les dieux même étoient ſoumis à cette deſtinée. Les poëtes appellent cette ſuite éternelle Μοραι & *parcæ*. Quelques modernes diviſent la deſtinée en phyſique & en divine. Sa définition ſelon Platon; celle qu'en a donnée Boëce. *Ibid.* 897. *a. Voyez* DESTIN.

Deſtinée, les anciens la déſignoient par une étoile. *Suppl.* II. 898. *a.*

DESTITUTION *d'un officier*, (*Juriſpr*) en quoi elle differe de la *ſuppreſſion*. IV. 897. *a.* Platon & Ariſtote partagés ſur la durée des offices militaires. Loiſeau eſtime que dans les democraties il vaut mieux que cette durée ſoit courte, & qu'elle ſoit perpétuelle dans les monarchies. Quelle étoit cette durée du tems de la république romaine. La deſtitution avoit auſſi lieu dans les emplois du ſacerdoce. Deſtitutions qui avoient lieu dans le ſénat & dans le gouvernement des provinces. Sous les empereurs, les offices devinrent preſque tous à vie. Les empereurs ne révoquoient jamais les officiers ſans cauſe. Obſervations ſur Antonin & Alexandre-ſévere. Différence entre les commiſſions & les offices chez les Romains. De la deſtitution de ceux qui étoient chargés de commiſſion. *Ibid. b.* Au commencement de la monarchie, les officiers étoient révocables en France. Trois manieres uſitées alors de conférer certains offices, tels que les prévôtés. Les grands offices de la couronne n'étoient pas à couvert de la deſtitution. Comment les offices du parlement, qui étoient auſſi révocables, devinrent enſuite perpétuels. Les ducs & les comtes, magiſtrats des provinces, étoient auſſi révocables *ad nutum*. Les baillifs & ſénéchaux, qui ſuccéderent aux ducs & aux comtes, furent révocables, & révoquoient eux-mêmes leurs lieutenans. Philippe-le-bel fut le premier qui voulut rendre les offices perpétuels. Conduite de Charles V envers les officiers qu'il avoit deſtitués. *Ibid.* 898. *a.* Ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet ſous Louis XI & ſous Charles VIII. Diſtinction faite ſous celui-ci des offices en titre, d'avec les commiſſions. Ces derniers peuvent être deſtitués. Les engagiſtes ne peuvent deſtituer les officiers royaux. Des offices des juſtices ſeigneuriales. La deſtitution peut avoir lieu à leur égard, pourvu qu'elle ſoit faite en termes honnêtes. *Ibid. b.* Les officiers de ſeigneur, pourvus à titre onéreux, ne laiſſent pas d'être deſtituables *ad nutum*. Comment cette deſtitution doit ſe faire pour être légitime. De la deſtitution des officiers de juſtices temporelles appartenantes à des évêques, abbés, & autres bénéficiers. De celle de leurs officiaux, vicegerens, promoteurs, appariteurs. Deſtitution des officiers eccléſiaſtiques ou laïcs de l'évêché, faite par le chapitre, *ſede vacante*. Les uſufruitiers, douairiers, tuteurs & curateurs, peuvent deſtituer les officiers des ſeigneuries dont ils jouiſſent. Les officiers des villes & communautés ne peuvent être deſtitués ſans cauſe légitime. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 899. *a.*

Deſtitution d'un officier. Erreur dans un trait hiſtorique concernant le conſul Flaminius, cité dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 705. *a.*

Deſtitution des juges. IX. 9. *b.*

DESTOUCHES, (*Philippe-Néricault*) ſon éloge par M. de Voltaire. VIII. 535. *b.*

DESUDATION, (*Médec.*) petits boutons qui exulcerent la peau Qui ſont ceux que ces éruptions attaquent. Comment elles ſe manifeſtent. Cauſes de cette maladie. De la guériſon. IV. 899. *a. Voyez SUDAMINA.*

DESULTEUR, (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit à ceux qui ſautoient avec adreſſe d'un cheval ſur l'autre. La courſe à cheval étoit fort ancienne chez les Grecs. Deſulteurs que les Indiens, les Scythes, les Numides, menoient avec eux. Les Tartares & les Polonois ſont dans le même uſage. IV. 899. *b.*

DÉSUNI, (*Manege*) cheval déſuni, déſuni de derriere. IV. 900. *a.*

DÉSUNION. Déſunion de bénéfices. Déſunion de fiefs. Déſunion de juſtice. IV. 900. *a.*

DÉTACHEMENT. (*Art milit.*) Détachemens envoyés pour s'emparer de quelque poſte, pour viſiter les lieux par où l'armée ennemie doit paſſer. Ce que doivent faire ces troupes. Les détachemens ſe font par compagnies. Par qui ils ſont commandés, à proportion du nombre. Par qui ſont commandés ceux de cavalerie. IV. 900. *a.*

Détachement. Différens motifs qui donnent lieu à faire des détachemens dans une armée. Comment ils doivent être compoſés. Exemple remarquable qui montre qu'on ne doit jamais ſans néceſſité, ou ſi ce n'eſt pour quelque deſſein important, faire de détachement conſidérable de cavalerie, ſans y mêler de l'infanterie, ou des dragons, qu'on peut au beſoin faire combattre à pié. Conduite que doit obſerver l'officier à qui l'on a confié un détachement. *Suppl.* II. 705. *b.* Combien il importe de ne donner ces ſortes de commiſſions qu'à des hommes habiles & nourris dans la guerre. Danger d'affoiblir ſes troupes par des détachemens, lorſqu'on a deſſein de livrer bataille. *Ibid.* 706. *a.* Maximes à ſuivre à cet égard, lorſqu'on agit offenſivement, & dans la guerre défenſive. *Ibid. b.*

Détachement. Diverſes obſervations ſur les détachemens envoyés pour inveſtir une place, couvrir ou attaquer un convoi, reconnoître l'ennemi, ou faire divers autres actes d'hoſtilité. VII. 993. *b*, *&c.* Guides pour ces détachemens. 1005. *a.* Sorte de détachemens appellés *campement*. *Suppl.* II. 163. *b.*

Détachement, recommandé dans l'évangile. XVII. 545. *a*, *b.*

DÉTAIL, (*Art milit.*) détail d'une armée, détail des régimens. Ouvrage intitulé, *détails militaires*. IV. 900. *b.*

DÉTAIL, (*Comm.*) qui ſont les marchands en détail. IV. 900. *b.*

DÉTAILLEUR, (*Comm.*) marchands détailleurs & marchands groſſiers. A Amſterdam, il n'y a point de différence entre ces deux ſortes de marchands. Exception à l'égard de ceux qui font commerce d'eau-de-vie & de vins. IV. 900. *b.*

DÉTAILS, (*Bell. lett. Poéſie*) de l'invention & du choix des détails, & de l'art de les peindre. *Suppl.* III. 642. *b.* Des détails dans la narration dramatique. *Suppl.* IV. 17. *a*, *b.*

DÉTENTE, (*Arquebuſ.*) piece de fuſil. Deſcription & uſage. IV. 901. *a. Voyez Suppl.* III. 159. *b.*

DÉTENTE, en horlogerie. IV. 901. *a.*

DÉTENTEUR, (*Juriſpr.*) trois ſortes de détenteurs. Les détenteurs propriétaires ſont tenus de payer les arrérages des charges foncieres, échus de leur tems. IV. 901. *a.* Des tiers détenteurs. Des ſimples détenteurs. Détenteurs propriétaires des ſimples hypotheques. *Ibid. b.*

Détenteur, tiers-, XVI. 324. *b.* Comment il ſe met à couvert de pourſuites pour raiſon d'une rente dont eſt chargé l'héritage qui lui a été vendu, ſans qu'il eût connoiſſance de cette charge. IV. 112. *b.* Diſcuſſion du tiers-détenteur. 1036. *b.* Co-détenteurs. III. 586. *a.*

DÉTÉRIORATION, (*Juriſpr.*) le mineur qui contracte ne peut détériorer ſa condition. Détériorations en matiere d'héritage. IV. 901. *b.*

DÉTERMINATIF, (*Gramm.*) tout verbe actif, toute prépoſition, tout individu qu'on ne déſigne que par le nom de ſon eſpece, a beſoin d'être ſuivi d'un déterminatif. Exemples. IV. 901. *b.*

Déterminatif. Les mots ſuſceptibles de nombres, diviſés en déterminatifs & indéterminatifs. XI. 206. *b.* Le génitif ſert de déterminatif à l'égard du nom auquel il eſt joint. Autres moyens de déterminer un nom en latin. VII. 587. *b.* 588. *a.* Termes déterminatifs, qui, ajoutés aux termes ſimples, les rendent complexes. XVI. 155. *b.* Conjonction déterminative. X. 760. *a.* Propoſition déterminative. IV. 83. *b.*

DÉTERMINATION, (*Gramm.*) il ſe dit de l'effet que le mot qui en ſuit un autre auquel il ſe rapporte, produit ſur ce mot-là. Toute ſyntaxe eſt fondée ſur le rapport d'identité & ſur le rapport de détermination. IV. 901. *b.*

Détermination. Rapport de détermination entre les mots. Diverſes obſervations ſur ce ſujet. IV. 86. *a*, *b.*

DÉTERMINÉ, (*Métaphyſ.*) ce dont on peut affirmer quelque choſe. Ce qu'on affirme d'un triangle, en diſant qu'il eſt déterminé par trois côtés égaux entr'eux. Dès que les qualités déterminantes ſont poſées, les déterminées ſuivent néceſſairement. La détermination va en augmentant à meſure qu'on étend l'énumération des qualités d'un ſujet. Une même choſe peut être appellée déterminée ou déterminante, ſuivant les égards ſous leſquels on l'enviſage. IV. 902. *a.*

DÉTERMINÉ, *ſens*, XV. 18. *a.*

DÉTERMINÉ, (*Géom.*) un problême eſt déterminé quand il n'a qu'une ſeule, ou un petit nombre de ſolutions. Exemples. Un problême peut être déterminé, même lorſque la ſolution eſt impoſſible. IV. 902. *a.* En général un problême eſt déterminé, lorſqu'en le réſolvant, on arrive à une équation qui ne contient qu'une inconnue, ou lorſqu'on a autant d'équations que d'inconnues; mais il faut, 1°. que les différentes équations que l'on a, ne puiſſent pas revenir à la même; 2°. ſi en dégageant les inconnues, on tombe dans l'abſurdité, cela prouve que le problême eſt impoſſible; 3°. cas où le problême eſt à la fois déterminé & indéterminé; 4°. problêmes qui paroiſſent indéterminés & qui ne le ſont pas. *Ibid. b.*

DÉTERSIFS, (*Chirurg.*) uſage des médicamens déterſifs. IV. 902. *b.* La fin curative des ulceres eſt la deſſication: gradation qu'il faut ſuivre pour y parvenir. Quels ſont les premiers déterſifs dont on peut faire uſage. Ceux qu'on emploie lorſque les chairs ont beaucoup de ſenſibilité. Ceux dont on peut ſe ſervir lorſque le ſentiment des chairs n'eſt point vif. Remedes qu'il faut employer, lorſque les chairs ſont blaffardes, & que le pus eſt épais & glutineux. *Ibid.* 903. *a.* Déterſifs ſalins. Uſage du miel comme déterſif. Autres déterſifs antiputrides, les remedes ſpiritueux. De la cure des ulceres vénériens & ſcorbutiques. Quel eſt l'effet des déterſifs. En-

quel

quel cas il faut ſe ſervir de déterſifs irritans. Leur effet. D'où dépend la propriété déterſive irritante. *Ibid. b.* Les déterſifs irritans ont plus ou moins d'activité, ſuivant la combinaiſon des ſubſtances qui les compoſent. Le verd-de-gris ſert à la préparation de pluſieurs compoſitions déterſives. Lotions déterſives irritantes. Quel doit être l'art du chirurgien dans l'adminiſtration des remedes pour la déterſion des ulceres. Lumieres que la chirurgie a fournies à la médecine interne. *Ibid.* 904. *a.*

Déterſif, apozême déterſif. I. 542. *a.* Emulſion déterſive. V. 603. *a.* Onguent déterſif, dit *égyptiac.* V. 434. *a. Suppl.* I. 178. *a.* Emplâtre déterſif. 591. *b.*

DÉTESTABLE, ABOMINABLE, EXÉCRABLE, (*Synon.*) I. 31. *b.*

DETHMOLD, forêt d'Allemagne. XVI. 214. *a.*

DETLEF, (*Pierre*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 362. *a.*

DÉTONATION, (*Chymie*) en quoi elle differe de la fulmination. VII. 364. *b.* Obſervations ſur la propriété qu'a le nitre de détonner par le contact de certaines matieres phlogiſtiques embraſées. XI. 156. *a*, *b.* Détonation du régule d'arſenic avec le nitre. 665. *b.* Produit volatil des détonations du nitre avec différentes ſubſtances. III. 553. *a.*

DE TOULOUSE, (*Blaſon*) ſe dit d'une croix vuidée, cléchée, pommetée & alézée. Origine de cette expreſſion. *Suppl.* II. 707. *a.*

DETREMPE, peinture en détrempe. VII. 749. *b.* 978. *b.* Maniere de glacer dans cette ſorte de peinture. 687. *b.* Mordant pour rehauſſer les ouvrages en détrempe. X. 707. *b.* Peintures en détrempe, trouvées dans Herculanum. *Suppl.* III. 355. *b.* 356. *a.*

DÉTROIT, (*Hydrogr.*) le plus fréquenté eſt celui de Gibraltar. Le paſſage du détroit de Magellan, découvert en 1520, fut abandonné lorſqu'on eut découvert celui de le Maire. Détroit du Sund: celui de la Sonde. Quelles ſont les cauſes qui ont formé les golphes & les détroits, ſelon Varenius. Pourquoi la direction de la plupart des détroits eſt d'orient en occident. IV. 904. *b. Voyez* la diſſertation de M. Deſmarets, ſur le pas de Calais.

DÉTROIT, *voyez* DÉBOUQUEMENT, PASSAGE. Formation des détroits. VII. 620. *b.* Différens détroits. 619. *a.* Courans des eaux de la mer dans les détroits. X. 361. *b.* Détroit découvert par les Ruſſes en 1731, entre l'Aſie & l'Amérique ſeptentrionale. IX. 110. *b.* Détroits auxquels on a donné les noms de *Canal* & de *Manche. Suppl.* II. 168. *b.*

DÉTROIT, (*Droit polit.*) trois grandes queſtions ſur les détroits & les golfes. Réponſe à ces queſtions. IV. 904. *b.*

1°. A qui appartiennent légitimement les détroits & les golfes ?

2°. Un ſouverain, maître d'un détroit, peut-il avec juſtice impoſer des péages ſur les vaiſſeaux étrangers qui paſſent par ce bras de mer ?

3°. Le même ſouverain pourroit-il également impoſer des droits de péage à un autre prince, dont les terres confineroient à la côte ſupérieure & inférieure de ce détroit? Ce ſujet diſcuté dans les œuvres de Bynkershoek. *Ibid.* 905. *a.*

DÉTRUIRE, *tuer*, uſage de ces mots en peinture. XVI. 737. *a.*

DETTES. (*Hiſt. anc.*) Chez les Juifs, chaque ſeptieme année les débiteurs étoient libérés de leurs dettes. XVII. 543. *b.* Loi de Solon ſur les dettes du pauvre peuple. XIV. 903. *a.* Brouilleries entre le ſénat & le peuple romain à l'occaſion des dettes que le peuple avoit contractées. XIV. 4. *b.* XVII. 548. *b.* 549. *a.* Plébiſcite par lequel les Romains aboliſſoient les dettes. XV. 811. *b.* Les Latins exprimoient une dette par le mot *nomen.* XVII. 528. *b.*

DETTE *publique*, (*Droit politiq.*) il faut qu'il y ait une proportion entre l'état créancier & l'état débiteur : ce que doit faire l'état débiteur, lorſque ſon crédit n'a point reçu d'atteinte, & lorſque ſon crédit n'eſt pas entier : quatre claſſes de gens qui paient les dettes de l'état. XVII. 769. *a*, *b.* Effet des dettes publiques par rapport au crédit de la nation. IV. 447. *b.* V. 597. *b.* 598. *a*, *b.* Billets faits au commencement du regne de Louis XIV pour acquitter les dettes du regne précédent. II. 225. *a.*

DETTE. (*Juriſpr.*) Dettes actives & paſſives. Ceux qui ne peuvent s'obliger valablement ne peuvent contracter des dettes. Perſonne ne peut contracter valablement des dettes ſans cauſe légitime. On peut contracter des dettes verbalement & par toutes ſortes d'actes. IV. 905. *a.* Cauſes pour leſquelles on peut contracter des dettes. Différentes ſortes d'actions que le créancier peut employer pour obtenir ſon paiement. Comment les dettes s'éteignent. *Ibid. b.*

Dette. Compenſation de dettes. III. 761. *a.* Des dettes dans une communauté de biens entre conjoints. 720. *b.* Dettes du condamné prélevées ſur ſes biens confiſqués. 854. *b.* Dette chirographaire. 349. *a.* Dette conſulaire. IV. 107. *a.* Contribution aux dettes d'un défunt. 144. *a.* De la contrainte par corps pour dettes. 120. *a*, *b.* Pourquoi les dettes contractées au jeu ſe paient plus rigoureuſement que toute autre. VIII. 885. *a.* Par le droit naturel, la preſcription n'abolit point les dettes. XVII. 527. *a*, *b.* Sur les moyens d'aſſurer une dette, *voyez* GAGE, HYPOTHEQUE, CAUTION, FIDEJUSSEUR.

Dette active, ancienne, annuelle, caduque, chirographaire, civile, claire, de communauté, commune, conditionnelle, confuſe. IV. 905. *b.*

Dette conſulaire : comment ces dettes ſe contractent & par qui. Qui ſont ceux qui ne doivent point en contracter de telles à cauſe de leur état. IV. 905. *b.*

Dette douteuſe, éteinte, exigible, hypothécaire, hypothéquée, immobiliaire, légale, légitime, liquide, litigieuſe, mobiliaire, paſſive, perſonnelle, privilégiée, propre, IV. 906. *a.* pure & ſimple, dette *quot annis*, réelle, ſimulée, de ſociété, ſolidaire, ſolue. *Ibid. b.*

Dette de ſucceſſion. Les dettes ſe diviſent entre les différens héritiers & autres ſucceſſeurs, à titre univerſel, ou pour une certaine quotité. *Bona non æſtimantur niſi deducto ære alieno.* IV. 906. *b.*

Dette ſurannée, uſuraire. Ouvrages à conſulter ſur la matiere des dettes en général. IV. 906. *b.*

DEVANT. *Devant du tableau*, (*Peint.*) Les arbres d'un payſage doivent être rendus plus diſtincts ſur le devant du tableau. Pourquoi les payſages du peintre des batailles d'Alexandre, ne ſont pas l'effet qu'ils devroient faire. IV. 906. *b.* Il eſt de la bonne ordonnance de ne jamais négliger dans les parties d'un tableau, les regles du clair-obſcur & de la perſpective aérienne. Pourquoi le peintre doit particuliérement ſoigner les objets qui ſont ſur le devant du tableau. *Ibid.* 907. *b.*

Devant, avant: différence entre ces mots. I. 859. *b.* Obſervations ſur le mot *devant.* XIII. 303. *a.*

DEUCALION. (*Myth.*) Hiſtoire fabuleuſe de Deucalion & de Pyrrha. *Suppl.* II. 707. *a.* Origine de cette fable. *Ibid. b.*

Deucalion, ſignification de ce mot. IV. 799. *a.* Du déluge de Deucalion. 795. *b. Suppl.* II. 707. *a*, *b.*

DEUCALION, (*Myth.*) fils de Minos, ſecond roi de Crete. *Suppl.* II. 707. *b.*

DEUCALION, (*Aſtron.*) on donne quelquefois ce nom à la conſtellation du verſeau. *Suppl.* II. 707. *b.*

DÉVELOPPANTE, (*Géom.*) le cercle oſculateur touche & coupe toujours la développante en même tems. Méthode pour faire comprendre cette diſpoſition. Autres obſervations ſur la développante & le cercle oſculateur. IV. 907. *a.*

DÉVELOPPÉES, (*Géom.*) genre de courbes que M. Huyghens a inventées. IV. 907. *a.* Maniere de concevoir l'origine & la formation d'une développée. Rayon de la développée. Cercles oſculateurs. Courbe développante. La développée eſt le lieu de tous les centres des cercles qui baiſent la courbe développante. Le rayon de la développée eſt perpendiculaire à la courbe décrite par développement. Les courbes développantes peuvent être décrites par pluſieurs points. Toute courbe peut être conçue comme formée par le développement d'une autre. Trouver la courbe du développement de laquelle un autre eſt formée. Trouver les rayons des développées; ouvrages à conſulter pour la ſolution de ce problême important. *Ibid. b.* Tous les arcs des développées peuvent être rectifiés géométriquement. La théorie des rayons des développées a été approfondie par M. Léibnitz. Application de la théorie des rayons des développées à celle des forces centrales. Théorie générale des développées & de leurs propriétés, par M. Varignon. *Ibid.* 908. *a.*

Développée imparfaite. Quelle eſt cette ſorte de développée que M. de Reaumur a appellée de ce nom. Ouvrage de M. de Maupertuis *ſur toutes les développées qu'une courbe peut avoir à l'infini.* IV. 908. *a.*

DÉVELOPPEMENT, (*Géom.*) figure de carton dont les différentes parties étant pliées, compoſent la ſurface d'un ſolide. Exemple. Développement d'une quantité algébrique en ſérie. IV. 908. *a.* Cette opération ſe fait commodément par le moyen du bynome élevé à une puiſſance quelconque. *Ibid. b.*

DÉVELOPPEMENT. (*Archit.*) Ce qu'on entend par développer un édifice. Importance de cette connoiſſance pour un architecte. IV. 908. *b.*

DÉVELOPPEMENT, (*Coupe des pierres*) IV. 908. *b.*

DÉVELOPPEMENT, (*Beaux-arts*) expoſition détaillée de ce qu'un objet renferme, ou analyſe de ſes parties. Tout objet qui, pour produire ſon effet entier doit être diſtinctement apperçu, exige un développement. *Suppl.* II. 707. *b.* Les idées ſe developpent au moyen de leurs définitions; mais au défaut de celles-ci, ou lorſqu'elles ne ſont pas néceſſaires, l'analyſe peut y ſuppléer. Le développement des penſées ſe fait auſſi à l'aide de l'analyſe. Maniere de développer les ſentimens & les caracteres. Du développement des paſſions. En développant un objet, on peut avoir l'un de ces buts oppoſés; ou d'affoiblir l'expreſſion que produit cet objet, ou de la renforcer. Exemples. *Ibid.* 708. *a.*

DÉVELOPPER, *éclaircir, expliquer*, (*Synon.*) V. 268. *b.*

DEVERRA ou *Deverrana.* Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 708. *b.*

DEVERS, obſervations ſur cette prépoſition. XIII. 303. *a.*

DEVIARIA, correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 708. *b.*

DÉVIATION, (*Aſtron.*) Le déférent qu'on imaginoit porter la planete, dans l'ancienne aſtronomie, avoit un mouvement de déviation. Quelle étoit la plus grande déviation. IV. 909. *a.*

DÉVIATION. (*Aſtron.*) Déviation de l'axe de la terre. Déviation d'un quart de cercle mural, quantité dont il s'écarte du véritable plan du méridien. Maniere de l'obſerver. *Suppl.* II. 708. *b.*

DEVIDAGE, dans les manufactures en laine. IX. 187 *a*, *b. Voyez* vol. III des planches, article DRAPERIE, planch. 3. Devidage de la ſoie. vol. XI. des planch. article SOIERIE, premiere ſection, n° 5 & 6.

DEVIDER, (*Manege*) Cheval qui devide. IV. 909. *a.*

DEVIDER, (*Ruban.*) action de mettre les ſoies, fils, filoſeles, & autres ſur les rochets en bobines, qui étoient auparavant en bottes. Divers détails ſur cette opération. IV. 909. *a.*

DEVIDER *le fil*, (*Manuf. en ſoie*) IV. 910. *a.*

DEVIDOIR, ou *rouet à devider la ſoie.* Deſcription de cette machine & de ſon uſage. IV. 910. *a.*

Devidoir, nommé aſple. I. 762. *b.* Devidoir du bonnetier. II. 325. *b.* Canon à devider. 618. *a.* Devidoir nommé *chignolle.* III. 337. *b.* Devidage pour le filage du coton. IV. 311. *a.* Devidoir appellé *tournette.* XVI. 484. *a. Voyez* vol. IV des planches, article FIL & LAINE, pl. 1. Devidoir d'épinglier appellé *tourniquet. Ibid. b.*

DEUIL. (*Hiſt. anc.*) Diverſes couleurs employées dans le deuil en différens tems & en différens pays. Raiſons qu'on peut avoir eues dans le choix de chacune de ces couleurs. Uſages anciens des Orientaux, des Romains, des Grecs dans le deuil. IV. 910. *b.*

DEUIL, (*Juriſpr.*) divers objets à conſidérer dans cette matiere. Du deuil des veuves. IV. 910. *b.* Du deuil des veufs. Droits que perd la femme qui vit impudiquement ou qui ſe remarie pendant l'année du deuil. Diſpenſes accordées à des femmes pour ſe remarier avant la fin du deuil. Tems des deuils réglés par les ordonnances de 1716 & 1730. Deuil des commenſaux de la maiſon du roi, de la reine, des enfans de France, & des princes du ſang, lors des décès des rois & des reines. IV. 911. *a.* Loix à conſulter. *Ibid. b.*

Deuil, douceur qu'on éprouve à pleurer celui ou celle qu'on a aimé. XII. 765. *b.* 766. *a.* Vêtement de deuil des Hébreux. III. 451. *a*, *b.* Celui des Romains. VIII. 13. *a.* Comment les Romains ornoient leurs portes en tems de deuil. XIII. 135. *b.* Des uſages par rapport à la barbe dans les deuils. II. 71. *a.* Deuil des maris pour leurs femmes ſelon l'uſage de France. X. 103. *a.* Deuil des veuves. XVII. 248. *b.* Des veuves qui ſe remarient dans l'année du deuil. XIV. 860. *a.* Tenture de deuil. XVI. 142. *b.*

DEVIN. Différence entre devin & prophete. XIII. 461. *b.* 463. *b.* Devins de Chaldée dont parle Daniel. IX. 851. *b.* Devins animés de l'eſprit de Python. XIII. 632. *a*, *b.* Naturel prophétique des habitans de Telmeſſe. XVI. 51. *a.* Sorte de devins très-eſtimés en Eſpagne. I. 131. *a.* Devins appellés *bohémiens.* II. 294. *b.* Diſeurs de bonne aventure originaires d'Arabie. *Suppl.* I. 502. *a.* Devins celtes. *Suppl.* II. 287. *a.* Les poëtes qualifiés de devins. XIII. 461. *a.* Sur les devins, *voyez* auſſi MAGICIEN.

DEVIS, (*Architt.*) IV. 911. *b.*

DEVIS. (*Marine*) On trouve ici le devis & les proportions du vaiſſeau du roi *le Jaſon* de cinquante pieces de canon. IV. 911. *b.* 912. *a*, *b.* 913. *a*, *b.* Etat abrégé de ce que coûte un vaiſſeau de 50 canons ou du troiſieme rang, tant pour la conſtruction, que pour la garniture, armement & rechange. Somme totale, 287148 livres 10 ſols. Somme totale que coûteroit un vaiſſeau du premier rang de 100 pieces de canon. 616586. liv. 9. ſols 6 den. *Ibid.* 914. *a.*

DEVISE. (*Bell. lettr.*) Ce qu'exige une bonne deviſe. Deviſe vraie, deviſe fauſſe. La deviſe eſt un compoſé de figures & de paroles. Corps & ame de la deviſe. IV. 914. *a.* Quelles doivent être les figures qui entrent dans la deviſe. Le corps humain ne doit point entrer dans la deviſe. Les vrais corps des deviſes doivent être pris des ſciences & des arts. Ils doivent être agréables à la vue, & ſe faire connoître dès qu'on les voit. Le mot ou l'ame de la deviſe doit être proportionné à la figure. Il ne faut pas que le mot ait un ſens achevé. *Ibid. b.* Ouvrage à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 915. *a.*

Deviſe. Obſervations ſur ce ſujet. IV. 84. *a.* Différence entre l'emblême & la deviſe. V. 556. *a.* Deviſes de quelques académies. I. 52. *b.* 55. *a.* 56. *a.*

DÉVOIEMENT, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 421. *b.*

DEVOIR, (*Droit nat. Moral.*) trois relations différentes ſous leſquelles on peut conſidérer l'homme, d'où réſultent ſes devoirs envers Dieu, envers lui-même, & envers les autres hommes. Liaiſon des deux premieres claſſes de devoirs avec ceux qui ſont le principe de la ſociabilité. IV. 915. *a.* Fondement de l'obligation où nous ſommes de remplir tous ces devoirs. Motif qui doit nous y porter. Maniere dont on doit régler la préférence entre ſes devoirs, dans les cas où l'on ne peut pas s'acquitter en même tems de chacun. A quoi ſe réduiſent les devoirs de l'homme envers Dieu. D'où découlent ſes devoirs envers lui-même. Du ſoin que l'homme doit à ſon ame. *Ibid. b.* De ceux qu'il doit à ſon corps. Les devoirs de l'homme par rapport à autrui, réduits à deux claſſes. On peut appeller les uns, devoirs abſolus, & les autres, conditionnels. Premier devoir abſolu; celui de ne faire de mal à perſonne, c'eſt le plus général, le plus facile & le plus néceſſaire. Second devoir abſolu; traiter les autres comme des êtres qui nous ſont naturellement égaux. Troiſieme; contribuer autant qu'on le peut commodément à l'utilité d'autrui; énumération des principaux devoirs particuliers renfermés dans celui-ci. *Ibid.* 916. *a.*

Devoirs conditionnels de l'homme envers ſes ſemblables: ils ſe réduiſent à celui-ci; que chacun tienne ſa parole & ſes engagemens. Principaux établiſſemens ſur leſquels ſont fondés les devoirs conditionnels. Ceux qui réſultent de l'uſage de la parole, de la propriété des biens, & du prix des choſes.

Devoirs des états acceſſoires. Ceux du mariage. Ceux des enfans envers leurs parens. *Ibid. b.* Devoirs réciproques de ceux qui ſervent & de ceux qui ſe font ſervir. Il n'y a point d'avantages ni d'agrémens qu'on ne puiſſe trouver dans la pratique des devoirs dont on a traité juſqu'ici. Quatrieme des états acceſſoires, les ſociétés civiles. Devoirs particuliers du ſouverain. Devoirs des ſujets, les uns particuliers, les autres généraux: ceux-ci ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps de l'état, ou les particuliers. Les premiers regardent les emplois qu'on occupe. Maxime générale de n'accepter aucun emploi dont on ne ſe ſent point capable. Devoirs d'un miniſtre d'état, *Ibid.* 917. *a.* des miniſtres de la religion, des magiſtrats & autres officiers de juſtice, des officiers de guerre, des ſoldats, des ambaſſadeurs & miniſtres auprès des puiſſances étrangeres. L'on eſt plus ou moins honnête homme à proportion de l'obſervation de chacun de ces devoirs. Altération que les mœurs ont apportée à la ſignification du mot *devoir.* En quoi l'on a fait conſiſter les devoirs des grands, ceux du beau ſexe. Pourquoi cette maniere de déterminer les devoirs a prévalu ſur ceux que la morale impoſe. *Ibid. b.*

Devoir. C'eſt dans la conſtitution de l'homme qu'il faut chercher le principe de ſes devoirs. XVII. 184. *a*, *b.* Etats moraux d'où découlent nos devoirs. VI. 18. *b.* 19. *a.* La pratique de nos devoirs ne doit point inſpirer la triſteſſe. XII. 690. *a*, *b.* De la fermeté dans le devoir malgré les menaces & les ſouffrances. VIII. 638. *b.* 639. *a.* Le ſentiment ſeul de l'immortalité & l'attachement à la religion peuvent nous rendre fideles à tous nos devoirs. XIII. 400. *b.* XIV. 496. *a*, *b.* XV. 254. *b.* Devoirs preſcrits dans le décalogue. IV. 659. *a*, *b.* Ordre des devoirs de la ſociété. XVII. 254. *b.* De la connoiſſance de nos devoirs envers Dieu. III. 895. *a.* Devoirs envers les autres hommes, qui découlent du principe de ſociabilité. XV. 251. *a.* 253. *a*, *b.* Devoir envers le prochain. XIII. 407. *a.* Devoirs des enfans envers pere & mere. V. 652. *b.* 653. *a*, *b.* 654. *a*, *b.* VI. 803. *b.* Devoirs réciproques des pere & mere & des enfans. V. 654. *a.* Devoirs envers nous-mêmes; I. 374. *a.* Devoirs d'un vieillard. XVII. 258. *b.* La confuſion des devoirs enfante le fanatiſme. VI. 398. *a. Voyez* OFFICE.

DEVOIR, (*Juriſpr.*) office, engagement. Engagemens du vaſſal envers ſon ſeigneur. Redevance ſeigneuriale ou emphythéotique. IV. 918. *a.*

Devoir de Montigné. Suppreſſion de ce droit en 1729. IV. 918. *a.*

DEVOIR, (*Comm.*) être obligé envers quelqu'un par promeſſe, lettre, billet, *&c.* IV. 918. *a.*

Devoir, terme de teneur de livres. IV. 918. *a.*

DEVOIR, (*Comm.*) droits qu'on leve en Bretagne. Devoir du quarantieme, de la vieille coutume, de quillage, de brieux, de regiſtre, de guimple. IV. 918. *a.*

DÉVOLU. Succeſſion dévolue. XV. 598. *b.*

DÉVOLUT, (*Juriſpr.*) impétration en cour de Rome d'un bénéfice, fondée ſur l'incapacité du pourvu ou le défaut de ſes titres. IV. 918. *a.* Jetter un dévolut ſur un bénéfice. Collation par dévolut. Vacance par dévolut. D'où dérive le droit de conférer par dévolut. Différence entre la dévolution & le dévolut. Pourquoi la collation par dévolut eſt ainſi appellée. Regle qu'on obſerve pour la France dans les proviſions par dévolution. Cette collation eſt moins un titre de proviſion du bénéfice, qu'une permiſſion d'intenter une action, contre celui en la perſonne duquel il vaque de droit. Cauſes pour leſquelles on peut impétrer un bénéfice par dévo-

lut. Le pape ſeul peut diſpenſer les intrus. Qui ſont ceux qui ſont ſujets au dévolut. *Ibid. b.* A qui doivent s'adreſſer les dévolutaires pour avoir des proviſions. On ne peut impétrer par dévolut un bénéfice conféré par le roi. Proviſions par dévolut qui deviennent nulles. Les dévolutaires ſont toujours odieux. Ce qu'ils doivent faire pour ne pas décheoir de leur droit. De la caution du dévolutaire. *Ibid.* 919. *a.* La priſe de poſſeſſion du dévolutaire n'empêche pas le titulaire de réſigner. Le dévolutaire ne peut s'immiſcer en la jouiſſance des fruits du bénéfice, avant d'avoir obtenu ſentence de proviſion. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Dévolut. Éviction par dévolut. VI. 146. *b.* Proviſion par dévolut. XIII. 525. *b.*

DÉVOLUTIF. (*Juriſp.*) Appel dévolutif. Appel ſuſpenſif. IV. 919. *b.*

DÉVOLUTION. (*Juriſp.*) Dévolution en matiere d'appel. En matiere bénéficiale. Différence entre le droit de dévolution, & la collation par dévolut. Comment la dévolution a lieu. IV. 919. *b.* Le collateur qui confere par dévolution, confere librement. Du cas où le pape confere par dévolution. Les proviſions données par le collateur ſupérieur doivent exprimer que c'eſt par droit de dévolution. Bénéfices pour leſquels la dévolution n'a pas lieu, *&c.* Auteurs à conſulter. *Ibid.* 920. *a.*

DÉVOLUTION, (*Droit de*) uſité dans le Brabant & une partie de l'Alſace. Définition qu'en donne Stockmans. Autres définitions. IV. 920. *a.* C'eſt un droit ſingulier de ſucceſſion réciproque entre les conjoints. Ses principaux effets. Les conjoints peuvent déroger à ces uſages. Droit de dévolution uſité dans les coutumes d'Arras, de Béthune & de Bapaume. Succeſſion dévolue. IV. 920. *b.*

Dévolution. Droit de dévolution établi dans quelques coutumes de Flandre. V. 122. *b.* Du droit de conférer un bénéfice par dévolution de l'inférieur au ſupérieur. VII. 810. *b.* Proviſion par dévolution. XIII. 525. *b.*

DEVONSHIRE, fontaine remarquable dans cette province. VII. 99. *b.*

DÉVOTION. Différence entre dévotion, religion, piété. XII. 601. *a.* Faſte dans la dévotion. VI. 419. *a.* La dévotion, derniere reſſource d'une femme galante. 474. *b.* Illuſion dangereuſe dans laquelle la fauſſe dévotion fait tomber. VIII. 829. *b.* Fauſſes idées de dévotion d'où naît la mélancolie religieuſe. X. 308. *a.*

DÉVOTION. (*Juriſp.*) Hommage de dévotion. VIII. 255. *a.* Serf de dévotion. XV. 83. *b.*

DÉVOUEMENT, (*Hiſt. & Litt.*) l'amour des Romains pour leur patrie n'a jamais triomphé avec plus d'éclat, que dans le ſacrifice volontaire de ceux qui ſe ſont dévoués pour elle à une mort certaine. Auteurs qui ont traité du dévouement. Exemples de tels ſacrifices chez les Grecs. IV. 920. *b.* Exemples tirés de l'hiſtoire romaine. Dévouement des plus conſidérables du ſénat, quand les Gaulois gagnerent la bataille d'Allia, l'an 363 de Rome. Celui de Curtius. Celui des deux Décius, pere & fils. L'amour de la patrie s'étant ralenti, les Décius eurent peu ou point d'imitateurs. Coutume établie en Eſpagne & dans les Gaules par laquelle ceux qui s'étoient attachés au prince ou au général, mouroient avec lui. Pacuvius imita ce dévouement en faveur d'Auguſte. L'exemple de Pacuvius imité ſous les empereurs ſuivans. *Ibid.* 921. *a.* Coutume ſinguliere qui ſe pratiquoit anciennement à Marſeille. Principal motif du dévouement des païens. Les dévouemens faiſoient une ſi vive impreſſion ſur les eſprits des deux partis, lorſqu'ils avoient lieu en tems de guerre, qu'elle ne contribuoit pas peu à la révolution ſubite qu'on s'en promettoit. Il n'y avoit que le général qui pût dévouer un ſoldat pour toute l'armée. Cérémonie qui ſe pratiquoit lorſque le général ſe dévouoit. *Ibid. b.* Le grand prêtre faiſoit la cérémonie du dévouement. Paroles qu'il prononçoit alors. Elles paſſoient toujours pour efficaces. On ne doit pas être ſurpris des révolutions qui ſuivoient les dévouemens pour la patrie. Impreſſions qu'ils faiſoient ſur les eſprits. Combien Pyrrhus craignoit le dévouement de Décius. Ce que penſoit Cicéron ſur l'effet des dévouemens. *Ibid.* 922. *a.* Honneurs funebres que recevoit le général qui s'étoit dévoué. Ce que devoit faire le général qui avoit ſurvécu à ſa gloire, pour lever l'exécration qui étoit ſur lui. Ce qu'on pratiquoit lorſqu'un ſoldat dévoué par ſon général réchappoit. Le javelot que le conſul avoit ſous ſes pieds en faiſant ſon dévouement devoit être gardé ſoigneuſement. Outre le dévouement, les Romains tâchoient d'enlever à leurs ennemis la protection des dieux par des évocations. Le dévouement étoit quelquefois un moyen de ſe défaire des ſujets pernicieux. Enchantemens & conjurations appellés *dévotions*, que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient deſſein de perdre. *Ibid.* 923. *a.* Les relations des dévouemens pratiqués aux Indes, au Tonquin, en Arabie, *&c.* ſont trop ſuſpectes pour devoir trouver ici leur place. Le chriſtianiſme a fait ceſſer toute ſorte de dévouement ſemblable. Quels ſont ceux qu'il approuve. Il n'eſt point de parties, ni d'objets de ſcience où l'on ne puiſſe citer des exemples de dévouemens. *Ibid.* 923. *a.*

Dévouement des trois Décius. *Suppl.* II. 685. *b.* Dévouement à l'anathême. I. 408. *a*, *b.* Celui que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient deſſein de perdre. IV. 922. *b.* Dévouement volontaire à la mort pour plaire à la divinité. VI. 394. *b.* Le général romain avoit ſeul le pouvoir de dévouer un ſoldat : quelquefois il ſe dévouoit lui-même. VII. 550. *a.* Dévouement que les habitans de Marſeille pratiquoient lorſqu'ils étoient attaqués de la peſte. XIV. 471. *b.* Sur l'action de dévouer, *voyez* IMPRÉCATION.

DÉVOUEMENT, *attache*, *attachement.* (*Synon.*) I. 824. *b.*

DEUTERIE, femme du roi Théodebert : fait précipiter ſa fille dans la Meuſe. *Suppl.* I. 826. *b.*

DEUTÉROCANONIQUE, (*Théol.*) étymologie de ce mot. Quels livres ont été appellés de ce nom. Les Juifs reconnoiſſoient dans leur canon, des livres qui n'y ont été mis qu'après les autres, tels que ceux de Daniel, d'Ezéchiel, d'Aggée, d'Eſdras, de Néhémie. De même, l'égliſe en a mis quelques-uns qui ne ſont point dans le canon des juifs. IV. 923. *a.* Pourquoi nous ne devons pas douter de la canonicité des livres deutérocanoniques. Enumération de ces livres. *Ibid. b.*

DEUTÉRONOME, (*Théol.*) Etymologie de ce mot. Les rabbins le nomment quelquefois *miſna.* Moïſe ni les Juifs n'ont point admis les diviſions du Pentateuque reçues parmi les chrétiens. Quels ſont les noms que les Juifs donnent à chacun des livres de Moïſe. Ce furent les Septante qui les intitulerent de la maniere uſitée parmi nous. Les Juifs nomment le Deutéronome, *le livre des réprimandes.* IV. 923. *b.* Tems & lieu où ce livre fut écrit. Raiſons pour leſquelles on a cru qu'il n'étoit pas de Moïſe. Par qui peut avoir été ajouté le morceau qui contient le récit de la mort de Moïſe. Il paroît que ce récit appartient plutôt au commencement du livre de Joſué. Différentes diviſions du Deutéronome. *Ibid.* 924. *b.*

Deutéronome, obſervations ſur Deut. ch. XXVIII. ℣. 12. XVII. 544. *b.* ſur Deut. ch. XXVIII. ℣. 66. VI. 763. *a.*

DEUTÉROPATHIQUE, *maladie*, XIII. 508. *a.*

DEUTÉROSE, (*Théol.*) c'eſt ainſi que les Juifs appellent leur miſne ou ſeconde loi. Sens de ces deux mots. Différentes explications de la deutéroſe admiſes par les Juifs. S. Jérôme dit que les Hébreux rapportoient leurs deutéroſes à Sammaï & à Hillel, & il parle de ces deutéroſes avec un ſouverain mépris. Quels ſont, ſuivant ce pere, les principaux auteurs de ces livres. Auteurs à conſulter. IV. 924. *a.*

DEUTÉROTES, ſorte de ſavans chez les Juifs. IX. 28. *a.*

DEUX, propriétés que les Pythagoriciens attribuoient à ce nombre. XI. 205. *b.*

DEUX POUR UN, (*Ornithol.*) Deſcription de cet oiſeau. Pourquoi on lui a donné ce nom. IV. 924. *a.* Alimens dont il ſe nourrit, lieux qu'il habite. *Ibid. b.*

DEUX COUPS, (*Ruban.*) ſe dit par rapport au galon, où l'ouvrier doit marcher deux fois de ſuite les mêmes marches. Quelle en eſt la néceſſité. Ces deux coups ſuppoſent quatre coups de navette. IV. 924. *b.*

DEUXENIERS, (*Hiſt. mod.*) hommes évalués à 200 ſchelins chez les Anglo-Saxons. Amende de celui qui en avoit tué un. IV. 924. *b.* *Voyez* DOUZENIERS.

DEXICREONTIQUE, (*Mythol.*) Surnom de Vénus. Origine de ce nom. IV. 925. *a.*

DEXTROCHERE, (*Blaſon.*) ſignification & étymologie de ce mot. IV. 925. *a.*

DEY, (*Hiſt. mod.*) prince ſouverain du royaume d'Alger. Epoques & circonſtances de l'inſtitution du dey. IV. 925. *a.* Depuis 1710, le grand-ſeigneur n'envoie plus de bacha à Alger, comme cela ſe pratiquoit pour veiller ſur le gouvernement du dey. Depuis ce tems, le dey ſe regarde comme indépendant & allié du grand-ſeigneur. Etendue de ſa domination. Ses gouverneurs généraux ou beys. Sénat redoutable au dey. Signification du nom de dey. Conditions requiſes pour pouvoir parvenir à cette dignité. Marque de cette dignité. Comment les Turcs appellent le dey. Son ſiege au divan. Officier de Tunis nommé auſſi dey. *Ibid. b.*

D I

DI, DIS, (*Gramm.*) Cette particule pourroit venir de δὶς. Uſage qu'on en fait : ſens qu'elle donne aux mots auxquels on la joint en françois. IV. 925. *b.*

Di, obſervation ſur cette particule ptépoſitive. XII. 101. *a.*

DIA, (*Myth.*) déeſſe de ce nom. IV. 925. *b.*

DIA, (*Pharm.*) prépoſition grecque que les anciens médecins employoient très-ſouvent, *&c.* Sa ſignification. IV. 925. *b.* Comment on eſt venu à compoſer certains mots de cette prépoſition. Le *dia* ne s'employoit que pour les préparations compoſées & jamais pour les ſimples. *Ibid.* 926. *a.*

DIABETES, (*Médec.*) maladie caractériſée par une excré-

tion de différentes humeurs par les voies urinaires. Etymologie de ce mot. Elle eſt accompagnée d'une ſoif inextinguible qui la fait appeller διψακος, pourquoi on appelle *hydrops ad matulam* celui qui en eſt atteint. Autres noms de cette maladie. Deux eſpeces de diabetes, le vrai & le faux. Deux différens diabetes décrits dans Celſe. Ce qu'en dit Gallien. Différence entre le diabetes & l'incontinence d'urine. IV. 926. *a*. Cauſes du diabetes. Flux d'urines qu'il ne faut pas confondre avec cette maladie. Cauſes qui y diſpoſent. Relâchement cauſé dans les couloirs des reins qui conduit à cette maladie. Urine laiteuſe, même dans l'état de ſanté. Quelques auteurs ont conſidéré le diabetes comme une diarrhée des reins. Symptômes qui l'accompagnent. *Ibid. b*. Du faux diabetes; bien des gens l'ont ſupporté ſans en avoir éprouvé de mauvais effets. Exemple de Cardan. Le vrai diabetes beaucoup plus dangereux. Prognoſtic de toute affection diabétique. En quoi conſiſte la curation. *Ibid.* 927. *b*.

Diabetes, en quoi cette maladie differe de l'incontinence d'urine. VIII. 656. *a*. Conjecture ſur la grande quantité d'urine dans le diabetes. *Suppl.* IV. 602. *a*.

DIABLE, (*Théolog.*) Etymologie de ce mot. Couleurs que lui donnent les Ethiopiens & les Européens. Il n'eſt point parlé du diable dans l'ancien teſtament, *&c.* ni dans les auteurs païens, ſelon la ſignification que les chrétiens y ont attachée. Dans quel ſens on peut dire que certains peuples d'Amérique adorent le diable. IV. 927. *b*.

Diables adorés des Jakutes. VIII. 436. *b*. Culte que les Caraïbes rendent au diable. IX. 784. *b*. *Voyez* DÉMON.

DIABLES CARTÉSIENS, (*Phyſiq.*) petits plongeons de verre. Il y en a de deux ſortes: leur deſcription. Maniere de les faire mouvoir dans l'eau. IV. 927. *b*.

Diables Cartéſiens, explication des mouvemens de ces figures hydrauliques. XVII. 209. *a*. Ces figures repréſentées V. vol. des pl. article PHYSIQUE, planche 2.

DIABLE, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau des Antilles. Lieux qu'il habite. Qualité de ſa chair. IV. 928. *a*.

DIABLE, (*Ichthyol.*) deſcription de ce poiſſon. Qualité de ſa chair. IV. 928. *a*.

DIABLE, (*Maréch. groſſier*) deſcription & uſage du levier de ce nom. IV. 928. *a*.

DIABLE, (*Manuf. en laine*) eſpece de levier. IV. 928. *a*.

DIABLE, terme de riviere, chariot à quatres roues, *&c.* IV. 928. *a*.

DIABLE, (*Charp.*) machine à deux roues. IV. 928. *a*.

Diable, eſpece de voiture. VII. vol. des pl. Menuiſerie en voitures, planches 17, 18. & vol. IX. des pl. Sellier-carroſſier, pl. 12.

DIABLERET, éboulement de cette montagne du Valais. II. 786. *a*, *b*.

DIABLINTES, (*Géogr.*) anciens peuples. *Suppl.* IV. 55. *b*.

DIABOTANUM, (*Pharm.*) emplâtre. Etymologie de ce mot. IV. 928. *a*. Il y avoit un emplâtre de ce nom dès le tems de Gallien. Emplâtre diabotanum de Blondel. Uſage de cet emplâtre. *Ibid. b*.

DIACARTHAMI, *tablettes de*, (*Pharmac.*) compoſition de ces tablettes. Doſe qu'il en faut prendre. IV. 928. *b*.

DIACATHOLICON, *purgatif univerſel*. Maniere de faire cette préparation. IV. 929. *a*.

DIACAUSTIQUE, (*Optiq. Géom.*) nom qu'on donne aux cauſtiques par réfraction. Deſcription de la ligne courbe, appellée la *diacauſtique*. Ce nom eſt peu en uſage. Cette cauſtique peut être regardée comme un polygone d'une infinité de côtés, *&c.* IV. 929. *a*.

DIACENTROS, (*Aſtron.*) diametre le plus court de l'orbite elliptique d'une planete. Pourquoi Kepler a ainſi appelié le petit diametre. IV. 929. *a*.

DIACHILON, (*Pharm.*) étym. de ce mot. Emplâtre de diachilon ſimple. Le grand diachilon gommé. IV. 929. *a*. Vertu de cet emplâtre. *Ibid. b*.

DIACO, (*Hiſt. mod.*) qui ſont ceux qu'on appelle de ce nom dans l'ordre de Malthe. IV. 929. *b*.

DIACOMMATIQUE, (*Muſiq.*) nom donné par M. Serre à une eſpece de quatrieme genre, qui conſiſte en certaines tranſitions harmoniques, par leſquelles la même note reſtant en apparence ſur le même degré, monte ou deſcend d'un comma en paſſant d'un accord à un autre, avec laquelle elle paroît faire liaiſon. Divers exemples de ce genre diacommatique. *Suppl.* II. 708. *b*.

DIACONAT, (*Hiſt. eccl.*) quel étoît ce miniſtere, ſelon les proteſtans & quelques catholiques. Principales cérémonies qu'on obſerve en conférant le diaconat. Matiere & forme du ſacrement conféré dans le diaconat. Auteurs à conſulter. IV. 929. *a*.

DIACONAT, *lettres de*, IX. 421. *b*. Sous-diaconat. XV. 417. *a*.

DIACONESSE, (*Hiérarch. eccléſiaſ.*) S. Paul en parle. Diaconeſſes miſes à la torture par l'ordre de Pline le jeune. En quoi conſiſtoit le miniſtere de ces femmes. Des cérémonies par leſquelles on les ordonnoit. Age auquel elles étoient ordonnées. Les diaconeſſes n'avoient plus la liberté de ſe marier, & ne devoient avoir été mariées qu'une fois. Leur ordination n'étoit point ſacramentelle. Défenſes faites de les ordonner par quelques conciles. On ne ſait point au juſte quand elles ont ceſſé. IV. 930. *a*. Raiſon qui les fit abolir. Leur nombre ne fut point fixé. Cérémonies qu'on obſervoit dans la bénédiction des diaconeſſes. On ne voit plus de diaconeſſes en Occident depuis le douzieme ſiecle, & en Orient depuis le treizieme. On trouve encore quelque trace de cet office dans l'égliſe de Milan. Qui ſont celles que les Grecs appellent encore diaconeſſes. *Ibid. b*.

Diaconeſſe. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 709. *a*.

Diaconeſſe. Celles qui, dès le quatrieme ſiecle, recueilloient les aumônes pour les priſonniers. I. 881. *b*.

DIACONIE, (*Hiſt. eccl.*) IV. 930. *b*.

DIACONIE, (*Hiſt. anc. & mod.*) chapelles ou oratoires de la ville de Rome, appellés de ce nom. Il y avoit ſept diaconies, une dans chaque quartier. Par qui elles étoient gouvernées. Adminiſtrateur de l'hôpital joint à l'égliſe de la diaconie. IV. 930. *b*. A préſent il y a 14 de ces adminiſtrations affectées aux cardinaux-diacres. *Ibid.* 931. *a*.

DIACOPÉ, (*Chir.*) deſcription de cette fracture au crâne. A quoi il faut ſur-tout être attentif dans ces plaies. IV. 931. *a*.

DIACRE, (*Hiérarch. eccl.*) étym. de ce mot. Inſtitution des diacres au nombre de ſept. Leurs fonctions dans la primitive égliſe. Le mariage n'étoit pas incompatible avec leur état. Ce qui s'obſerve à cet égard aujourd'hui. Il étoit défendu aux diacres de s'aſſeoir avec les prêtres & de conſacrer. Conditions qui étoient requiſes pour être élu diacre. Nombre des diacres à Rome en différens tems. Cardinaux-diacres. Fonctions qu'ils avoient à remplir. Rang qu'ils s'attribuerent à Rome. IV. 931. *a*. Diſtinction des diacres. Ceux qui étoient deſtinés au ſervice des autels. Ceux qui avoient ſoin de diſtribuer les aumônes des fideles. L'un d'entr'eux appellé archidiacre. Prieres que récitoient les diacres, appellées *diaconiques*. Quels étoient leurs devoirs. Diacres parmi les Maronites du mont Liban. Economes dans les monaſteres, appellés *diacres*. *Ibid. b*.

Diacre. Raiſon de l'inſtitution des diacres par les apôtres. VIII. 204. *b*. Ordination d'un diacre. XI. 597. *a*. Pourquoi l'on donne chez les Grecs un éventail aux diacres dans la cérémonie de leur ordination. VI. 139. *a*. Diacres dans les ſynagogues des anciens Juifs. XV. 744. *b*. Archidiacre. I. 613. *b*. Diacres cardinaux. II. 680. *b*. 681. *a*. Diacre regionnaire. XIV. 18. *a*. Diacre ſtationnaire. XV. 496. *b*. Sous-diacre. 417. *a*, *b*. Ornement des diacres, appellé *dalmatique*. IV. 614. *a*.

DIACRESE, terme de chymie. III. 614. *a*. 417. *a*.

DIACRION, (*Hiſt. anc.*) une des factions d'Athenes. Lorſqu'il s'en trouva trois, c'étoit les *diacrii*, *pedii* & *paralii*. Quels étoient les principes de chacune de ces factions. Pour entrer dans la magiſtrature de Strasbourg, il falloit autrefois être dans la roture. IV. 931. *b*.

DIACYDONIUM, (*Pharm.*) ſuc de coing, *&c.* IV. 931. *b*. *Diacydonium laxativum pellucidum*. Maniere de le compoſer. Uſage qu'on en fait en Allemagne. *Ibid.* 932. *a*.

DIADEMA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent. *Suppl.* II. 478. *a*.

DIADEME, (*Hiſt. anc. & mod.*) ce qu'il étoit autrefois. On prétend que Bacchus s'en ſervit le premier. Diadêmes que portent les rois de Perſe & d'Arménie. Celui des rois des Parthes. Celui de Darius, qui fut enſuite porté par Alexandre. Ses ſucceſſeurs ſe ſervirent du même ornement. Averſion des Romains pour le diadême. Après que Rome fut ſoumiſe aux empereurs, le peuple devint moins ombrageux. Diadêmes portés par ces princes. IV. 932. *a*. Nos couronnes anciennes & modernes ſe terminent par le bas en une eſpece de diadême. Baronius attribue à S. Jacques d'avoir porté le diadême. *Ibid. b*.

Diadême. De l'ancien uſage des diadêmes. XVI. 200. *b*. Différence entre le diadême & l'infule des prêtres. VIII. 740. *a*.

DIADÊME, (*Blaſon*) IV. 932. *b*.

DIAGNOSE, (*Médec.*) ſignes diagnoſtics. En quoi conſiſte la ſcience diagnoſtique. IV. 932. *b*.

Diagnoſtics, ſignes, XV. 188. *b*. Du diagnoſtic des maladies des enfans. V. 658. *a*.

DIAGONALE, (*Géom.*) trois propoſitions ſur les diagonales. La ſomme des quarrés des deux diagonales eſt égale à la ſomme des quarrés des quatre côtés. Il eſt évident que la fameuſe 47e propoſition d'Euclide ſur le quarré de l'hypothenuſe, n'eſt qu'un cas particulier de cette propoſition. Si un parallélogramme eſt obliquangle, la propoſition devient d'un uſage beaucoup plus étendu. Démonſtration par rapport au parallélogramme obliquangle. IV. 932. *b*. Dans tout rhombe ou loſange, connoiſſant un côté & une diagonale, on connoîtra

nôîtra pareillement l'autre diagonale. Cette propoſition eſt d'un grand uſage dans la théorie des mouvemens compoſés. Application de cette propoſition à cet uſage. Les côtés d'une figure rectiligne étant donnés, trouver les diagonales. L'uſage de ce problême eſt de quelque importance en planimétrie. *Ibid.* 933. *a.*

Diagonale. Le côté d'un quarré commenſurable en puiſſance avec ſa diagonale. VIII. 652. *b.* Dans tout parallélogramme, la ſomme des quarrés des diagonales eſt égale à la ſomme des quarrés des quatre côtés. XI. 911. *b.*

DIAGORAS l'Eléatique. V. 453.

DIAGORAS, de Rhodes, le plus fameux athlete du monde. XIV. 255. *a*, *b.*

DIAGREDE, (*Pharm.*) ſcammonée préparée. Comment ſe fait cette préparation. On prétend cependant qu'on peut employer la ſcammonée dans ſon état naturel. IV. 933. *b.*

DIAH *ou* DIAT, (*Hiſt. mod.*) nom que les Arabes donnent à la peine du talion. Par qui ſe fait la pourſuite d'un meurtrier, ſelon la loi mahométane. Cette loi eſt conforme à celle de Moyſe. Repréſailles qu'exerçoient les Arabes dans leurs guerres avant Mahomet. Comment ce légiſlateur réduiſit ces repréſailles. Autrefois les Turcs maſſacroient preſque tous les priſonniers de guerre. IV. 933. *b.*

DIAHEXAPLE, (*Maréch.*) ſorte de breuvage. IV. 933. *b.*

DJAKAT, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 774. *b.*

DIALECTE, (*Gramm.*) obſervations ſur le genre de ce mot. IV. 933. *b.* Etym. de ce mot. Différence entre l'idiotiſme & la dialecte. Le gaſcon, le baſque, le languedocien, le provençal, ne ſont pas des dialectes, mais des langages particuliers. Ce qu'on entend par les dialectes en grec. Eclairciſſemens qui ſe trouvent dans quelques grammaires ſur les dialectes. L'uſage de ces dialectes étoit autoriſé dans la langue commune, & étoit d'un grand ſervice pour le nombre. Quelles étoient les quatre dialectes. *Ibid.* 934. *a.* Uſage qu'en ont fait divers auteurs anciens. *Ibid. b.*

Dialecte. En quels cas une langue peut avoir pluſieurs dialectes. IX. 249. *b.* De la dialecte dorique. V. 55. *b.* Dialecte éolienne. 739. *b.*

DIALECTIQUE, (*Philoſoph.*) étym. de ce mot. Auteur de l'art de la dialectique. Diviſion de la dialectique des anciens en pluſieurs eſpeces. La premiere, appellée *éléatique*, ſe diviſoit en trois; ſavoir, la dialectique des conſéquences, celle des converſations, & celle des diſputes. La ſeconde eſt la mégarienne: ſon auteur. Inventeur de l'art du ſophiſme. La troiſieme eſt celle de Platon. La quatrieme, celle d'Ariſtote. IV. 934. *b.* La cinquieme, celle des ſtoïciens. Détails ſur leur méthode. La ſixieme, celle d'Epicure. *Ibid.* 935. *b. Voyez* les articles particuliers de ces philoſophes.

Dialectique des anciens ſophiſtes: celle de Socrate, de Caton, de Cicéron. *Suppl.* II. 686. *a.* Des éclectiques, V. 285. *a*, *b.* de Campanella. II. 576. *b.* Etat de la dialectique dans le onzieme ſiecle. XIII. 839. *a*, *b. Voyez* à leurs articles particuliers, des détails ſur les différentes dialectiques des anciens. Sur la dialectique en général, *voyez* LOGIQUE.

DIALÉLE, (*Logique*) le plus formidable des argumens que les pyrrhoniens employoient contre les dogmatiques. En quoi il conſiſt it. Exemples propres à en donner une juſte idée. Comment les pyrrhoniens prétendent montrer que nos raiſonnemens ne ſont que des cercles vicieux. IV. 935. *a.* Ce qu'on doit leur répondre. *Ibid. b.*

DIALIES, (*Hiſt. anc. Myth.*) ſacrifices. Par qui ſe faiſoient les ſacrifices de ce nom. IV. 935. *b.*

DIALIS. Etym. de ce mot. On appelloit ainſi un des prêtres de Jupiter. IV. 935. *b.*

DIALOGUE, (*Belles-lett.*) étym. de ce mot. Le dialogue eſt la plus ancienne façon d'écrire. M. de Fenelon en a fait ſentir le pouvoir & les avantages. Les peres, & le S. Eſprit même, n'ont pas dédaigné d'employer cette méthode. Uſage qu'en a fait l'antiquité profane. Jugement que porte un auteur moderne ſur les dialogues de Platon & de Lucien. Modeles de dialogues que nous a donnés Cicéron. Auteurs modernes qui ont ſuivi cette méthode. Tout dialogue n'eſt pas dramatique. Différence entre le dramatique & l'oratoire. Dialogue ſans objet. Mauvais dialogue. Critique de quelques-uns de ceux des églogues de Virgile. IV. 936. *a.* Du dialogue dramatique. Quel il doit être. Une des qualités eſſentielles du dialogue, c'eſt d'être coupé à propos. *Ibid. b.* Exemple & leçon qu'a donnés Corneille de l'attention qu'on doit apporter à la vérité du dialogue. On peut diſtinguer, par rapport au dialogue, quatre formes de ſcenes dans la tragédie; dans la premiere, les interlocuteurs s'abandonnent aux mouvemens de leur ame, ſans autre motif que de l'épancher: dans la ſeconde, les interlocuteurs ont un deſſein commun qu'ils concertent, ou des ſecrets qu'ils ſe communiquent: dans la troiſieme, l'un des interlocuteurs a un projet qu'il veut inſpirer à l'autre; dans la quatrieme, les interlocuteurs ont des paſſions qui ſe combattent. Détails ſur cette derniere forme de ſcene. Modeles en ce genre. *Ibid.* 937. *a.* Le deſir de briller a beaucoup nui à nos dialogues de tragédies. Avantages que quelques anciens ont à cet égard ſur nous. Eloge des dialogues de Moliere. Ses ſucceſſeurs fort inférieurs à lui. D'où viennent les écarts du dialogue. *Ibid. b.*

DIALOGUE, (*Belles-lett. Poéſ.*) quoique toute eſpece de dialogue ſoit une ſcene, il ne s'enſuit pas que tout dialogue ſoit dramatique. Le dialogue épique ou dramatique a pour objet une action: le dialogue philoſophique a pour objet une vérité. Obſervations ſur cette ſorte de dialogues dramatiques, où l'on imite une ſituation, plutôt qu'une action de la vie. *Suppl.* II. 709. *a.* Une regle eſſentielle du dialogue dans la poéſie dramatique, c'eſt qu'il doit tendre à ſon but. Si quelquefois les poëtes ont paru s'en écarter, ce n'eſt qu'en apparence, comme il eſt aiſé de le voir par les exemples que l'auteur cite en cet endroit. Une autre regle du dialogue, c'eſt qu'il ſoit coupé à propos. Le dialogue eſt vicieux dès que la replique ſe fait attendre. *Ibid. b.* On peut diſtinguer, par rapport au dialogue, quatre ſortes de ſcenes. Dans la premiere, les interlocuteurs s'abandonnent aux mouvemens de leur ame ſans autre motif que de l'épancher; dans la ſeconde, les interlocuteurs concertent enſemble; dans la troiſieme, l'un des interlocuteurs a un projet ou des ſentimens qu'il veut inſpirer à l'autre; dans la quatrieme, les interlocuteurs ont des vues ou des paſſions qui ſe combattent, & c'eſt la forme la plus favorable au théatre; mais elle eſt d'une très-difficile exécution. Ce qui a beaucoup nui au dialogue de nos tragédies, c'eſt le deſir de briller. *Ibid.* 710. *a.* Caractere du dialogue des anciens. Défaut de ceux de Garnier, poëte françois. Dans le comique, Moliere eſt un modele accompli dans l'art de dialoguer comme la nature. Comment ſes ſucceſſeurs ſe ſont éloignés de la vérité. Des reparties ſur le mot. Cauſe des écarts du dialogue. Du nombre d'acteurs qu'on peut faire dialoguer enſemble. *Ibid. b.*

Dialogue. Inconvénient du diſcours direct dans le dialogue par la répétition des mots *dis-je*, *dit-il*, &c. Comment quelques-uns y ont remédié. IV. 1025. *b.* Des caracteres des interlocuteurs. VIII. 830. *b.* De ce qui peut rendre le dialogue intéreſſant. *Suppl.* II. 518. *b.*

DIALOGUE, (*Muſiq.*) Ce mot s'applique plus préciſément à l'orgue. IV. 937. *b.*

DIALTHÉE, (*Pharm.*) ſorte d'onguent. En quoi il conſiſte. Sa propriété. IV. 937. *b.*

DIAMANT, (*Minéral.*) diverſes qualités qui font le prix du diamant. Il y a très-peu de mines de cette pierre précieuſe. Mines de diamant connues en Aſie. Deſcription de celle de Raolconda & de ſon travail. Détails ſemblables ſur celle appellée *gani* à ſept journées de Golconde. IV. 938. *a.* Autres mines d'Aſie, mais qui ont été abandonnées parce que les diamans que l'on en tiroit étoient défectueux. Mines de diamans de la côte de Coromandel. Pourquoi il y a en Europe très-peu de diamans d'un grand volume. Deſcription de la mine de Colure, la même que nous avons appellée *gani*: qualité des diamans qu'on en tire. Mines de Codardillicub, de Malabar & de Buttephalem. Mines de Ramiah, de Garem & de Muttampellée. Qualité des diamans de celles de Currure; de celles de Canjecconcta, Lattawaar, Jonagerrée, Pirai, Duquullée, Purwillée, Anuntapellée. *Ibid. b.* Détails ſur les mines de Waſergerrée & de Mannemurg, & ſur la maniere de les travailler. Mine de Langumboot. Diamans de celle de Woothour; de Muddemurg, celle-ci eſt aiſée à exploiter, mais le pays eſt très-mal-ſain; celle de Melwillée fut découverte en 1670: qualité de ſes diamans. La politique du roi de Viſapour eſt de ne permettre l'exploitation que des mines qui renferment de petits diamans: quinze mines ouvertes dans ce royaume. Mine de Ramulconcta; qualité de ſes diamans. Celles de Manugunnapellée, de Pendekull, de Moodanwarum, de Cummerwillée, de Peulkull & de Workull. *Ibid.* 939. *a.* Qualité des diamans de Longepoleur, de Pootloor, de Punchelingull, de Shingarrampent & de Tondarpaur, de Gundepellée, de Donée & de Gazerpellée. Comment les diamans ſont cachés dans la plupart de ces mines. Comment on les tire de celle de Melwillée. Mine de Soumelpour dans la riviere de Gouel du royaume de Bengale. Elle a été découverte avant toutes les autres: tems où l'on y peut travailler. Détails ſur ce travail. *Ibid. b.* De la mine de la riviere de Succadan dans l'iſle de Borneo. Les Portugais n'ont pu établir un commerce avec les peuples de cette iſle. Diamans & autres pierres précieuſes du Bréſil. Etat du diamant dans ſa mine. Diſtinction de quatre eſpeces de diamans, caractériſés par la figure. De l'opération par laquelle on le décroûte. A quoi il faut prendre garde pour lui donner le poli. *Ibid.* 940. *a.* Ce qu'on entend par *eau* du diamant dans le commerce. Défauts des diamans: leurs cauſes. Qualités qui les rendent plus précieux. Sur la façon de tailler le diamant, *voyez* PIERRE PRÉCIEUSE. Quelle eſt la taille qui produit le plus grand effet: détails ſur cette taille. Différentes couleurs des

diamans. *Ibid. b.* Maniere de les peſer. Poids des plus beaux diamans que l'on connoiſſe, celui du grand-Mogol, celui du grand duc de Toſcane, celui qu'on appelle le grand Sancy qui fait partie des diamans de la couronne de France; celui du Pitre que le duc d'Orléans acquit pour le roi. *Ibid.* 941. *b.*

DIAMANT, (*Phyſiq. Chymie*) expériences qui prouvent la ſinguliere volatilité du diamant. *Suppl.* II. 710. *b.* Conſéquences importantes qui en réſultent ſur la nature du diamant, ſur le degré du feu auquel il commence à ſe volatiliſer, ſur la maniere dont ſe fait ſon évaporation. *Ibid.* 711. *a.* Le concours de l'air, néceſſaire pour opérer cette volatiliſation. Effets du feu ſur le rubis & le ſaphir. Ouvrage de M. Darcet renfermant des expériences faites au feu de porcelaine ſur la plupart des pierres précieuſes. La volatilité du diamant attribuée à ſa propriété phoſphorique, unie à une matiere très-dure & fort homogene. *Ibid. b.* Les expériences précédentes prouvent que le diamant n'eſt point une pierre vitrifiable, qu'il n'a pas la fixité requiſe pour entrer ſeul en fuſion à quelque feu que ce ſoit, & que, quelque feu que l'on imagine, on ne ſauroit produire par la fuſion d'une terre vitrifiable pure, un diamant. Conjecture ſur la formation de cette pierre précieuſe. *Ibid.* 712. *a.*

Diamant, ouvrage de Tavernier ſur les mines de diamans de Golconde. XVI. 876. *a.* Diamant qu'on voyoit dans le palais ducal à Florence. VI. 877. *a.* Défaut dans les diamans, appellé glace. VII. 687. *a.* Diverſes obſervations ſur le diamant & ſur l'art de le tailler. XII. 595. *b.* — 598. *a.* Progrès qu'on a faits dans cet art. VIII. 849. *a.* De la maniere de travailler le diamant. IX. 282. *a*, *b.* Table du diamant. XV. 802. *a.* Procédé par lequel on change le ſaphir en diamant. XIV. 634. *a.* Comment on faiſoit paſſer autrefois les topaſes & les ſaphirs ſous le nom de diamans. XVI. 417. *a.* De la gravure ſur le diamant. XII. 588. *b.* Expériences chymiques faites ſur le diamant. 594. *b.* Diamans remarquables repréſentés vol. VIII des planch. Orfevre-jouaillier, pl. 1 & 2.

DIAMANT, (*Peintre en émail.*) IV. 941. *a.*

DIAMANT. (*Tireur d'or.*) IV. 941. *a.*

DIAMANT. (*Vitrier.*) IV. 941. *a.*

DIAMANTAIRE. Adreſſe des diamantaires Indiens à cacher les défauts de leurs diamans. IV. 941. *a.*

Diamantaire, moulin de cet artiſte. X. 815. *b.* Lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. V. 764. *a.* Tenailles. XVI. 124. *a*, *b.* Bâton à égriſer. II. 145. *a.* Outil appellé coquille. IV. 193. *a. Voyez* les planches du diamantaire dans le vol. III des planches.

DIAMASTIGOSE, (*Hiſt. anc.*) coutume par laquelle les jeunes Lacédémoniens ſe déchiroient à coups de fouet devant les autels. Etymologie de ce mot. IV. 941. *a.*

DIAMETRAL, *nombre.* (*Arithm.*) XI. 204. *a.*

DIAMETRE, il diviſe la circonférence en deux parties égales. Trouver le rapport du diametre à la circonférence. Méthode d'Archimede. Ce rapport eſt à-peu-près comme 7 à 22 ſelon Archimede, ou comme 113 à 355 ſelon Adrien Metius. Le diametre d'un cercle étant donné, en trouver la ſurface & l'aire. Cette aire étant donnée, en trouver le diametre. Diametre d'une ſection conique. Diametre tranſverſe d'une hyperbole. IV. 941. *b.* Diametre conjugué. Diametre d'une ſphere. Diametre de gravité. Diametre de rotation. Diametre d'une courbe en général, *voyez* COURBE. On peut imaginer à une courbe un diametre curviligne, qui coupe toutes les ordonnées en deux également. *Ibid.* 942. *a.*

Diametre, trouver le rapport du diametre du cercle à ſa circonférence. II. 834. *b.* Diametre de gravité en méchanique. 824. *b.* Diametre conjugué dans les ſections coniques. III. 883. *b.*

DIAMETRE, (*Aſtron.*) des diametres apparens. Ceux d'une planete ſont en raiſon inverſe de ſes diſtances réelles. Diametres apparens de chaque planete. IV. 942. *a.* Leurs diametres réels. IV. 942 *b.*

DIAMETRE *des planetes*, (*Aſtron.*) diametre apparent. Maniere de déterminer celui du ſoleil, par l'obſervation de ſon paſſage au méridien, lorſqu'il eſt dans l'équateur & dans les autres cas. *Suppl.* II. 712. *b.* Les diametres apparens d'une planete ſont en raiſon inverſe de ſa diſtance. Méthode pour trouver le véritable diametre des planetes ou leur grandeur réelle, par la connoiſſance de leur diſtance & de leur diametre apparent. Table des diametres apparens des planetes, réduits à la diſtance moyenne du ſoleil à la terre, ou tels qu'ils paroîtroient ſi les planetes étoient toutes à la même diſtance que le ſoleil. Diametres apparens des étoiles meſurés avec les plus grandes lunettes. *Ibid.* 713. *a.*

Diametre. Moyen de connoître les demi-diametres des planetes dans leurs rapports avec celui de la terre. IV. 811. *b.* Diametres des planetes, *voyez* leurs articles; & *Suppl.* IV. 399. *b.* 400. *a.* Diametre du ſoleil. *Suppl.* IV. 804. *b.* Angle du demi-diametre apparent du ſoleil. I. 463. *a.* Diametres apparens du ſoleil, de la lune, & de l'anneau de ſaturne. 544. *b.* Le diametre vertical du ſoleil trouvé plus grand que l'horizontal. VIII. 103. *b.* Pourquoi les diametres du ſoleil & de la lune paroiſſent plus grands vers l'horizon à la vue ſimple, que lorſqu'ils ſont plus élevés. IV. 1052. *b.* XVII. 341. *b.* 566. *b.* 568. *b.* Variation dans le diametre apparent de la lune. *Suppl.* III. 813. *a.* Maniere de le meſurer. *Ibid.* Diametre de la lune diminué par l'inflexion des rayons ſolaires dans les éclipſes de ſoleil. 601. *a.* Dilatation prétendue du diametre des aſtres par l'éclat de la lumiere qui les environne. *Suppl.* II. 721. *b. Suppl.* III. 662. *b.* Inſtrument propre à meſurer avec une extrême juſteſſe les diametres des aſtres. VIII. 102. *b. Suppl.* IV. 623. *b.*

DIANE, (*Art milit.*) devoirs des compagnies du corps de garde, lorſqu'on bat la diane. IV. 942. *b.*

DIANE, (*Myth.*) hiſtoire de cette déeſſe. Un enfant mis à mort à Athenes pour avoir ramaſſé une feuille qui s'étoit détachée de la couronne de la ſtatue de Diane d'Athenes. Temple de la Diane d'Epheſe; il paroît que ſa ſtatue étoit un ſymbole de la nature. Ce temple brûlé par Eroſtrate. IV. 942. *b.*

Diane. Ses traits caractériſtiques. *Suppl.* III. 257. *b.* Origine du nom de cette déeſſe. VIII. 445. *b.* Symbole de Diane. XV. 730 *b. Ses ſurnoms.* Diane agrotere. I. 190. *b.* Diane anaïtis. XVI. 67. *a.* Diane anaïtis, ancetis, anitis & nanée. *Suppl.* I. 382. *b.* Aphée. 482. *a.* Ardoïna. 543. *b.* Aricine. I. 650. *b. Suppl.* I. 556. *a.* Diane bubaſte. II. 454. *a.* Diane ſurnommée Chia. III. 326. *a.* Chitone, 358. *a.* Condyleatis, 844. *b.* Coloéné. XIV. 652. *a.* Diane étruſque. *Suppl.* II. 902. *b.* Cette déeſſe nommée Hécate. VIII. 93. *a*, *b.* Hegemoné, 95. *b.* Hymnode, 397. *a.* Diane Lyſizona. XVII. 326. *a.* Lucifere. IX. 712. *b.* Diane orthienne. XI. 667. *b.* Diane ſurnommée Panagée. XI. 807. *b.* Pollene. XII. 286. *b.* Pergée. 354. *b.* 355. *a.* Perſique, 429. *b.* Diane ſarpedonienne. XIV. 662. *b.* Diane de Scyo. VI. 86. *b.* Diane de Segeſte. VII. 442. *a.* Cette déeſſe ſurnommée Tauropole. XV. 945. *a.* & Triclaria. XVI. 634. *b. Ses temples.* XVI. 70. *a*, *b.* Fameux temple de Diane à Epheſe. V. 773. *a*, *b*, XVI. 71. *a*, *b.* Lieu où elle reçut le premier culte. XVI. 265. *b.* Deſcription de ſon temple à Trezene, 684. *b.* Temple & ſtatue de Diane à Stymphale. XV. 558. *a.* Temple que Xénophon lui conſacra. XVI. 64. *b.* Sa ſtatue tranſportée de Tauride dans l'Attique par Iphigénie. II. 406. *b.* Comment la Diane d'Epheſe étoit repréſentée. XV. 730. *b. Ses fêtes & ſacrifices.* Fêtes de Diane nommées Canéphories, II. 596. *a.* Elaphébolies, V. 441. *b.* Éphéſies, 773. *b.* Tauropolies, XV. 945. *a.* Proceſſion & ſacrifices en ſon honneur à Lacédémone. II. 317. *b.* IV. 941. *a.* IX. 157. *a.* XIII. 406. *a.* Sacrifice taurique en ſon honneur. XV. 942. *a.* Chaſſeurs dans les Gaules qui ſacrifioient tous les ans à Diane. XVI. 918. *b.*

DIANE, *arbre de* (*Chymie*) I. 590. *a.* IX. 740. *b.*

DIANTHON, (*Pharm.*) nom d'un antidote. Maniere de le compoſer. IV. 943. *a.*

DIAPALME, (*Pharm.*) pourquoi cet emplâtre eſt ainſi nommé. Sa compoſition. Sa propriété. On lui préfere l'onguent de la mere. Cérat de diapalme. IV. 943. *a.*

DIAPASON, (*Muſiq.*) intervalle de l'octave ſelon les anciens. Tables dont ſe ſervent les facteurs d'inſtrumens de muſique. Etendue des ſons convenable à une voix ou à un inſtrument. IV. 943. *a.*

DIAPASON. (*Fondeur de cloches*) IV. 943. *a.*

DIAPASON, (*Orgue*) deſcription de cet inſtrument. La longueur & la largeur du plus grand tuyau d'un jeu étant données, maniere de trouver celles de tous les autres qui doivent être ſemblables. IV. 943. *a.* Syſtême diatonique, où ſe trouvent les intervalles diatoniques, les rapports des ſons & les noms des ſons. *Ibid. b.* Les tuyaux conſtruits ſur les meſures trouvées par la méthode qu'on indique ici, ſeront ſemblables, & en raiſon triplée inverſe des termes des rapports. Ils rendront des ſons qui ſeront dans les mêmes rapports que les nombres qu'on aura employés. Nombres qui contiennent le ſyſtême tempéré. Nombres qui font la partition de l'octave en douze ſemi-tons égaux. *Ibid.* 944. *a.* Maniere de faire uſage de ces nombres. Examen de la pratique des facteurs. *Ibid. b.*

Diapaſon, regle pour trouver le vrai diapaſon des jeux d'anche de l'orgue. XI. 639. *a.*

DIAPENTE, (*Muſiq.*) étymologie & ſens de ce mot. IV. 944. *b.*

DIAPHANÉITÉ, (*Phyſiq.*) en quoi elle conſiſte ſelon les Cartéſiens. Comment Newton l'explique. IV. 945. *a. Voyez* OPACITÉ, COULEUR, TRANSPARENCE.

DIAPHŒNIX, (*Pharm. Mat. méd.*) électuaire fait de dattes. Etymologie de ce mot. Deſcription de cet électuaire. Cas où l'on emploie ce purgatif. IV. 945. *a.*

DIAPHORÉTIQUE, *remede.* Voyez SUDORIFIQUE & DIAPHORÉSE.

DIAPHRAGMATIQUE, (*Anat.*) nerf diaphragmatique. Sa deſcription. IV. 945. *a.*

DIAPHRAGME, (*Anat.*) Deſcription de cet organe. IV. 945. *b.* Le diaphragme n'eſt pas abſolument néceſſaire dans l'inſpiration. Le mouvement des côtes & du diaphragme

donne au poumon la facilité de se gonfler des deux côtés. En même tems que le diaphragme favorise l'inspiration, il paroît y apporter quelque obstacle. On ne peut prouver que le diaphragme soit un muscle inspirateur & expirateur. Exemple qui fait voir l'usage de cette cloison dans la respiration. *Ibid.* 946. *a.* Les mouvemens du cœur & du diaphragme sont indépendans l'un de l'autre. *Ibid. b.*

DIAPHRAGME, (*Anatom. Physiol.*) c'est après le cœur le principal muscle du corps humain : il ne se trouve cependant que dans les quadrupedes à sang-chaud. Description de cette partie, de ses fibres, de ses arteres, de ses veines & de ses nerfs. *Suppl.* II. 713. *b.* 714. *a*, *b.* 715. *a*, *b.* Expériences sur le nerf phrénétique. *Ibid.* 716. *a.* Détails sur l'action du diaphragme, & ses fonctions. *Ibid. b.*

Diaphragme, sa description. VIII. 271. *b.* Partie dans laquelle les queues des muscles du diaphragme se rencontrent. II. 828. *a.* Jeux de la nature sur cette partie. *Suppl.* III. 551. *b.* Observations physiologiques sur le diaphragme. *Suppl.* II. 859. *a*, *b.* Fonctions étendues de cet organe qu'on peut regarder comme le vrai centre du système nerveux & aponévrotique. V. 792. *a.* Importance de cette partie par rapport aux fonctions vitales. XI. 363. *b.* 366. *a.* XV. 436. *a.* Le diaphragme n'est point le moteur de la machine animale. *Suppl.* II. 493. *b.* Sa pression sur l'estomac. 876. *b.* Son influence sur l'œsophage. *Suppl.* IV. 119. *b.* & sur la respiration. 616. *a.* Expérience sur le diaphragme. 42. *a.* Ses maladies ne causent point de délire. *Suppl.* II. 859. *a.* Mélancolie qui fut l'effet ou la cause d'un abcès dans cette partie. *Ibid.* De l'inflammation du diaphragme. XI. 921. *a*, *b.* Pourquoi cette inflammation cause la phrénésie. XV. 738. *a.* Des plaies du diaphragme. XII. 684. *a.* Elles ne sont point mortelles. *Suppl.* II. 859. *b.* Sur le diaphragme, *voyez* PHRÉNIQUE.

DIAPHRAGME, (*Maréch.*) rupture du diaphragme. *Suppl.* III. 422. *b.*

DIAPHRAGME, (*Optiq.*) anneau de métal ou de carton placé dans une lunette pour intercepter les rayons trop éloignés de l'axe. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 717. *b.*

DIAPHORÈSE, (*Médec.*) toute évacuation qui se fait par l'habitude du corps humain. Ce qu'on entend par remedes diaphorétiques. IV. 946. *b.*

DIAPHTORE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Sa signification dans Galien, dans Boerhaave, & dans Hippocrate. IV. 946. *b.*

DIAPNOIQUE, *voyez* SUDORIFIQUE.

DIAPRÉ. (*Blason*) IV. 946. *b.*

DIAPRÉ, (*Blason*) signification & étymologie de ce mot. *Suppl.* II. 717. *b.*

DIAPRUNUM, (*Pharm.*) électuaire dont les pruneaux sont la base. Diaprun simple, & diaprun purgatif. Composition de l'un & de l'autre. Le second est un purgatif assez fort IV. 946. *b.*

DIARRHÉE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Noms que Hippocrate, Galien & Celse ont donné à cette maladie. La diarrhée distinguée de la dyssenterie, de la lienterie, & de l'affection cœliaque. Presque toutes les humeurs peuvent être portées par leurs vaisseaux dans les intestins : la matiere de la diarrhée peut donc être de différente nature, selon ses différentes causes. Ce qu'on entend parmi les médecins par le mot de diarrhée spécialement pris. Trois choses à considérer dans les diarrhées ; les matieres de l'évacuation, les parties du corps qui les fournissent, les causes qui les rassemblent dans les intestins.

I. *Matieres de l'évacuation.* La mucosité qui sert à enduire la membrane des narines & de toutes les premieres voies. IV. 947. *a.* La salive & les différens sucs digestifs de nature lymphatique ; la bile hépathique, lorsqu'elle est bien délayée. La sérosité du sang épanchée dans quelque cavité, & qui étant repompée par les veines, peut être portée dans le canal intestinal. La bile cystique, lorsqu'elle vient à contracter trop d'âcreté. Des abris rompus dans les premieres voies, de petits ulceres qui y ont leur écoulement. La graisse rendue plus fluide par la chaleur de la fievre, *&c.* Les matieres morbifiques en général.

II. *Diverses parties du corps qui fournissent ces matieres.* Comment les mucosités peuvent être portées dans les intestins. *Ibid. b.* Communication du foie avec les boyaux, par laquelle la bile peut y être portée en grande abondance. Rameaux par lesquels les humeurs peuvent refluer dans les boyaux, quand leur cours n'est pas libre dans la veine-porte ou dans les arteres mésentériques. Comment les humeurs peuvent être portées dans les intestins, soit à cause du relâchement des vaisseaux & autres colatoires des intestins. Exemples tirés de l'usage trop fréquent des purgatifs, & de ce qui arrive dans le *cholera morbus.*

III. *Causes de cette maladie.* La premiere a lieu lorsque les humeurs sont déterminées à se porter vers la cavité des entrailles, en plus grande abondance que dans l'état naturel, & qu'elles ne sont pas pompées par les pores des intestins, dont l'action n'est pas assez forte, pour les appliquer aux vaisseaux absorbans, de maniere à les y faire pénétrer. *Ibid.* 948. *a.* La seconde, lorsque le mouvement péristaltique des intestins est tellement augmenté, que les matieres sont portées avec trop de rapidité pour pouvoir être appliquées à l'orifice des vaisseaux absorbans, de maniere à y pénétrer. La troisieme, lorsque le passage dans les vaisseaux absorbans est empêché, de maniere que les liquides contenus dans les intestins, n'y peuvent pénétrer. *Ibid. b.* Ces trois classes générales des causes de la diarrhée, renferment un très-grand nombre de différentes causes qui s'y rapportent. Enumération de ces causes particulieres. La diarrhée admet bien des différences par rapport à ses effets. En quels cas elle peut être salutaire ou dangereuse. Maxime d'Hippocrate très-propre à diriger le médecin dans le prognostic de cette maladie. Diarrhées mortelles. *Ibid.* 949. *a.* De la diarrhée colliquative. De la diarrhée aqueuse. Durée de cette maladie au-delà de laquelle elle devient nuisible. De la curation de la diarrhée : Remedes à employer. *Ibid. b.* Observations particulieres sur la curation de cette maladie. *Ibid.* 950. *b.*

Diarrhée, ce qui la distingue de la dyssenterie. V. 177. *b.* 178. *a.* Diarrhée des femmes en couche. VI. 480. *a.* Diarrhée laiteuse. *Suppl.* II. 700. *b.* Diarrhée des phthysiques : électuaire contre cet accident. XII. 533. *a.* Des crises qui s'operent par la diarrhée : caractere du pouls qui les précede. XIII. 233. *a.* Fievre diarrhétique. VI. 726. *b.* Sorte de diarrhée connue sous le nom de flux hépathique. VIII. 134. *a*, *b.* Spécifique contre la diarrhée. XV. 444. *b.* Vertus merveilleuses du codaga-pale contre la diarrhée, maniere de l'employer. III. 570. *a.* L'équitation salutaire dans les diarrhées invétérées. *Suppl.* II. 848. *a*, *b*, &c. *Voyez* FLUX DE VENTRE.

DIARRHODON, (*Pharm.*) préparations officinales où entroit la rose rouge. Trois compositions officinales de ce nom dans les anciens dispensaires. Description de *la poudre diarrhodon Abbatis* de la pharmacopée de Paris. IV. 950. *b.*

DIARTHROSE, (*Anatom.*) espece d'articulation des os. Etymologie de ce mot. Elle est opposée à la synarthrose. Elle est ou manifeste avec grand mouvement, ou obscure avec petit mouvement. L'une & l'autre est encore de trois sortes, qu'on appelle *enarthrose*, *arthrodie*, & *ginglyme.* Voyez ces mots. IV. 950. *b.*

Diarthrose, *synarthrodiale*, aussi nommée amphiarthrose. IV. 951. *a.*

DIASCORDIUM, (*Pharm.*) préparation officinale, dont le *scordium* est un ingrédient. Son auteur. Son fréquent usage. Description du diascordium, selon la pharmacopée de Paris. Propriété de ce remede. Dose qu'on en peut prendre. IV. 951. *a.*

DIASEBESTEN, (*Pharm.*) ingrédiens de cet électuaire. Ses propriétés. IV. 951. *a.*

DIASPHENDONÈSE, (*Hist. anc.*) description de ce cruel supplice, que l'on croit être venu de Perse. IV. 951. *a.*

DIASTASIS, (*Chir.*) espece de luxation. M. Petit croit le diastasis des os de l'avant-bras impossible ; cependant il a trouvé une espece de diastasis qui n'étoit pas l'effet immédiat d'une chûte ou d'un effort. Diastasis du pié. IV. 951. *b.*

DIASTOLE, (*Physiologie*) étymologie de ce mot. Mouvement opposé appellé *systole.* De la dilatation ou *diastole du cœur.* Sa cause dans le sang qui est porté par les veines dans les ventricules. Causes qui peuvent s'opposer à cette dilatation. IV. 951. *b.* Il n'y a dans le cœur aucune force qui favorise le mouvement de diastole. Au contraire, la résistance qu'il y apporte augmente à proportion des divers degrés d'action contre ses parois intérieures. Phénomenes qu'on observe dans les mouvemens du cœur d'un chien qu'on a ouvert vivant. Ces mouvemens donnent lieu à la pulsation, *Ibid.* 952. *a.* & à l'action du pouls. Le cœur est toujours dans un état violent, tant que la vie dure ; il l'est même après la mort. *Ibid. b.*

DIASTOLE, (*Écon. anim. Physiol.*) observations sur cet article de l'Encyclopédie. 1°. Sur la vraie cause de la diastole du cœur. Ce mouvement n'est pas l'effet de la force distendante du sang veineux, c'est-à-dire, que le relâchement du cœur est fondé dans la nature des muscles, & la dilatation est une suite de ce relâchement, lorsqu'il se trouve une liqueur à portée de remplir le cœur, dont la résistance a considérablement diminué. *Suppl.* II. 717. *b.*

Diastole, mouvemens de diastole & de systole du cœur. *Suppl.* II. 492. *a*, *b.* III. 594. *a.* Effet naturel de ce mouvement alternatif 467. *a.* Ses causes selon les anciens. I. 719. *b.* Le docteur Drake a expliqué admirablement le mouvement de diastole. III. 594. *b.* Sentimens de Lower, de Cowper, & de quelques physiciens sur la cause de ce mouvement. 595. *a*, *b.* La masse de l'atmosphere paroit être le véritable antagoniste de tous les muscles qui servent à l'inspiration ordinaire, & à la contraction du cœur. 596. *a.* La respiration regardée comme la vraie cause de la diastole de ce muscle. XIV. 183. *a.* *Voyez* PULSATION.

Diaſtole du cerveau. Les anatomiſtes ſe ſont convaincus que le cerveau a un mouvement de ſyſtole & de diaſtole. Ce ſentiment cependant a été combattu par quelques-uns. Les auteurs n'ont pas moins été partagés ſur l'ordre de ces mouvemens comparés à ceux du cœur. Auteurs qui ont cru remarquer quelque rapport entre les mouvemens du cerveau & ceux de la reſpiration. IV. 952. *b.* Recherches de M. de la Mure pour ſe convaincre de ce rapport. Détails d'une expérience faite ſur un chien, d'où l'on peut inférer tout ce que ſon mémoire contient de plus eſſentiel. Conſéquences que tire de cette expérience M. de la Mure pour établir ce rapport, & en montrer la cauſe. *Ibid.* 953. *a.* Les mouvemens qu'on obſerve dans le cerveau s'obſervent auſſi dans le cervelet, & doivent avoir lieu dans toute la moëlle épiniere. M. de la Mure fait enſuite l'application de ſes expériences au corps humain. Pourquoi, ſelon cet auteur, la toux augmente le mal de tête. Pourquoi après l'application du trépan on fait expirer fortement le malade, dans la vue de procurer l'évacuation des matieres contenues entre la dure-mere & le crâne. Diverſes autres conſéquences utiles qu'on peut tirer des expériences de cet auteur. *Voyez* à l'article DURE-MERE quelques obſervations ſur ſon mouvement de ſyſtole & de diaſtole. *Ibid. b.*

Diaſtole du cerveau. Eclairciſſemens ſur les faits allégués dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 718. *a.*

DIATONIQUE, (*Muſiq.*) celui des trois genres de la muſique, qui procede par tons & ſémi-tons majeurs, ſelon la diviſion de la gamme. Etymologie du mot. Genre diatonique des Grecs. Le genre diatonique eſt le plus naturel des trois, puiſqu'il eſt le ſeul qui ne ſuppoſe aucun changement de ton. Nous n'avons preſque point dans notre muſique, de diatonique bien pur. Zarlin appelle ce diatonique pur *diatono-diatonique*, & il en donne pour exemple le plain-chant de l'égliſe. IV. 954. *a.*

DIATONIQUE, (*Muſiq. anc.*) ſons ou cordes diatoniques ſelon Euclide. *Suppl.* II. 719. *a.*

Diatonique, hiſtoire du ſyſtême diatonique des Grecs: en quoi conſiſtoit leur genre diatonique. VII. 595. *b.* XV. 780. *a*, *b.* XVI. 57. *a.* vol. VII des planch. *Muſique pl. V.* Du genre diatonique des modernes. VII. 596. *a.* Progreſſion d'où réſulte, ſelon M. Rameau, le genre diatonique. V. 688. *b.* Eſpeces de genres diatoniques appellés *mol*, X. 625. *a.* & ſyntonique. XV. 764. *b.* Enharmonique. V. 689. *a.* VII. 595. *b.* &c. Degrés diatoniques. IV. 767. *b.* Echelles diatoniques. V. 250. *a*, *b.* vol. VII des planch. *Muſique pl.* 12 & 13. Syſtême diatonique. XV. 779. *b.* &c.

DIATRAGACANTHI FRIGIDÆ SPECIES, (*Pharm.*) deſcription de cette compoſition. Son utilité. Maniere d'en faire uſage. IV. 954. *b.*

DIATRION PIPEREON SPECIES, (*Pharm.*) Compoſition & uſage de cette poudre. IV. 954. *b.*

Diatrium ſantalorum pulvis. Voyez SANTAL.

DIAULE, (*Muſiq. inſtr. anc.*) eſpece de flûte des anciens. *Voyez* vol. V des pl. de lutherie, pl. I. Air appellé diaulie, qu'un joueur de flûte exécutoit dans l'intérieur du théatre. *Suppl.* II. 719. *a.*

DIAULODROME, (*Hiſt. anc.*) Coureurs dans les jeux publics. Origine de leur nom. Tems où ils parurent pour la premiere fois. Couronne dont on les récompenſoit. IV. 954. *b.*

DIAZEUXIS. (*Anc. muſiq.*) IV. 954. *b.*

DIBUTADES, ſculpteur grec. XIV. 820. *a.*

DICANICIUM, (*Hiſt. anc.*) petit bâton qu'on voit à la main des empereurs grecs, &c. IV. 954. *b.*

DICÉ, (*Myth.*) fonction de cette déeſſe ſelon les mythologiſtes. *Suppl.* II. 719. *a.*

DICEARQUE, philoſophe & hiſtorien. Deſcription qu'il a donnée de Lacédémone. IX. 160. *a.* Ses principes philoſophiques. XII. 372. *a.*

DICENEUS, le Scythe. XIV. 849. *b.*

DICERATIUM, (*Hiſt. anc.*) monnoie grecque. C'étoit l'impôt que Nicéphore avoit mis ſur chaque bourgeois de Conſtantinople, pour réparer ſes murs. IV. 954. *b.*

DICHORDE, (*Muſiq. inſtr. antiq.*) ancien inſtrument à corde. Sa deſcription. *Suppl.* II. 719. *a.*

DICHORÉE, (*Bell. lett.*) pié de la verſification latine. IV. 954. *b.*

DICHOTOMIE, *biſſection* (*Aſtron.*) phaſe de la lune dans laquelle elle eſt coupée en deux. De la méthode de déterminer la diſtance du ſoleil à la terre par l'obſervation de la dichotomie. Elle a été inventée par Ariſtarque de Samos. Difficulté de fixer le moment précis de la dichotomie. Une très-petite erreur dans le moment de la dichotomie, en produit une fort grande dans la diſtance du ſoleil. Maniere de fixer ce moment. On ne peut guere ſe flatter de connoître la diſtance du ſoleil par cette méthode. Quel a été le réſultat de ſemblables obſervations pour trouver cette diſtance. IV. 955. *a. Voyez* QUADRATURE & QUARTIER.

DICKINSON, coſmogonie de cet auteur. X. 742. *b.*

DICTAMNE *de Crete*, (*Bot.*) Il eſt vraiſemblable que celui que nous connoiſſons eſt le même que celui des anciens. Ce que divers auteurs anciens en ont dit. Paſſage de l'Énéide. La deſcription botanique de cette plante qu'a donnée Virgile eſt très-exacte. Cette deſcription confirmée par celle que donne l'auteur. Le dictamne peut endurer le froid de nos hivers. Comment on le cultive. Autre eſpece de dictamne appellée *dictamnus montis ſipyli, origani foliis.* Etymologie du mot *dictamne.* Voyez FRAXINELLE.

DICTAMNE *de Crete*, (*Mat. méd.*) Deſcription des feuilles que nous trouvons chez les apoticaires ſous le nom de dictamne de Crete. On les apporte ſeches du Levant. Choix des meilleures. Sous quelle forme les médecins les preſcrivent, & pour quelles maladies. Compoſitions où elles entrent. Fable ſur laquelle on a cru qu'elles guériſſoient les plaies. Auteurs qui ont accrédité leurs vertus vulnéraires. Autres vertus prétendues qu'on leur a attribuées. IV. 956. *a.* Plantes communes auxquelles le dictamne de Crete eſt analogue. *Ibid. b. Voyez* FRAXINELLE.

DICTAMNE *blanc.* (*Bot.*) Voyez FRAXINELLE.

DICTATEUR, (*Hiſt. rom.*) Par qui & en quelles circonſtances ce magiſtrat étoit créé. Son pouvoir. Fonctions du général de la cavalerie qu'il nommoit. Marques de la dignité du dictateur. Durée de cette charge. Premier dictateur qui a été créé. Premier dictateur pris de l'ordre des plébéiens. Camille nommé cinq fois dictateur. IV. 956. *b.* Deux dictateurs à la fois durant la guerre contre Annibal. Pourquoi il étoit défendu à ce magiſtrat de monter à cheval. Cette défenſe levée en faveur de Fabius Maximus. L'établiſſement de la dictature ſubſiſta conformément au but de ſon inſtitution juſqu'au tems de Marius & de Sylla. Ce dernier déclaré dictateur perpétuel. Uſage qu'il fit de ſon pouvoir, auxquels il renonça au bout de quatre ans. Son exemple fit appercevoir que le peuple romain pouvoit ſouffrir un maître. Affaires de Pompée & de Céſar; différentes vues de ces deux rivaux en recherchant la dictature. *Ibid.* 957. *a.* Auguſte ayant préféré le titre d'empereur à celui de dictateur, il n'y eut plus de dictature. Réflexions qui naiſſent des faits qu'on vient de rapporter. Rien de mieux & plus ſagement établi que le dictateur: mais depuis Sylla, il ne regna plus d'amour de la patrie, plus d'union entre les citoyens, plus de vertus. L'ambition ſecondée des armes, s'empara de la puiſſance & des honneurs, & bouleverſa la république. Quelques coups portés ſur les tyrans, ne porterent jamais ſur la tyrannie. *Ibid. b.*

Dictateur, fonction de planter le clou myſtérieux, réſervée au dictateur. III. 551. *b.* Officier appellé prodictateur, qui avoit le même pouvoir que le dictateur. XIII. 421. *a.*

DICTATURE, (*Droit publ. & Hiſt. mod.*) aſſemblée des ſecrétaires de légation, dans la ville où ſe tient la diete de l'empire en Allemagne. Occupation de cette aſſemblée. La dictature eſt publique ou particuliere. Ce qu'on entend par l'une ou par l'autre. IV. 958. *a.*

DICTION, (*Belles lett.*) c'eſt ce qu'on nomme autrement *élocution*, *ſtyle.* Les différens genres d'écrire exigent une diction différente. Il y a, outre cela, des qualités générales, communes à toute ſorte de diction. 1°. Elle doit être claire, 2°. pure, 3°. élégante, 4°. aſſortie au ſujet que l'on traite. détails ſur cette derniere qualité. IV. 958. *a.*

Diction, ce qu'on entend par diction & ſtyle. V. 520. *b.* D'où dépendent les graces de la diction. VII. 805. *b.* Obſcurité dans la diction. XI. 309. *b.* Figures de diction. VI. 767. *b.* X. 440. *b.*

DICTIONNAIRE, on en diſtingue trois ſortes, ceux de langue, ceux de ſciences & d'arts, & les dictionnaires hiſtoriques. Un dictionnaire de langues doit être ſouvent un dictionnaire de choſes, lorſqu'il eſt bien fait. Celui de ſciences doit n'être ſouvent qu'un dictionnaire de faits. Celui d'hiſtoires ſera ſouvent un dictionnaire de choſes, s'il eſt bien fait. IV. 958. *b.*

Dictionnaire de langues. Ce qui le diſtingue des autres eſpeces de dictionnaires. IV. 958. *b.*

Dictionnaire de langue françoiſe. Dans un tel ouvrage il y a trois choſes à conſidérer, la ſignification des mots, leur uſage, & la nature de ceux qu'on doit faire entrer dans ce dictionnaire: à quoi l'on peut joindre trois autres objets, la quantité, l'orthographe & l'étymologie des mots. IV. 958. *b.* Les définitions doivent être claires, préciſes, & auſſi courtes qu'il eſt poſſible; car la briéveté en ce genre aide à la clarté. Mais comme les définitions conſiſtent à expliquer un mot par un ou pluſieurs autres, il réſulte de là qu'il eſt des mots qu'on ne doit jamais définir. Il eſt un grand nombre de mots qui, de l'aveu de tout le monde, ſe refuſent à quelque eſpece de définition que ce puiſſe être. Le premier objet qu'il faut donc ſe propoſer, eſt de ſe former une liſte exacte de ces mots, qui ſeront comme les racines philoſophiques de la langue. Il faut éviter deux défauts dans cette liſte; ſavoir, qu'elle ſoit trop courte ou trop longue. Quelle eſt la regle à ſuivre pour former cette liſte. *Ibid.* 958. *a.* Tables qu'il convient de former des mots qui ont entr'eux quelque

rapport

rapport. Réflexions ſur les définitions même. La définition d'un mot doit tomber ſur le ſens précis de ce mot, & non ſur le ſens vague ; elle ne doit tomber que ſur le ſens propre, & le ſens métaphorique ne doit y être ajouté que comme une ſuite du premier. Mais il faut avoir grand ſoin d'expliquer ce ſens métaphorique, qui fait une des principales richeſſes des langues. *Ibid. b.* Comment la combinaiſon du ſens métaphorique des mots avec leur ſens propre, peut aider l'eſprit & la mémoire dans l'étude des langues. Maniere dont nous avons appris notre langue. La diſtinction du ſens propre & du ſens métaphorique ſera encore très-utile pour le développement & l'explication des ſynonymes. L'expérience nous a appris qu'il n'y a pas deux mots parfaitement ſynonymes. Mais il arrive ſouvent qu'on peut employer un mot à la place d'un autre. *Ibid.* 960. *a.* Et s'il exiſtoit une langue où cela ne fût pas pratiquable, cette langue ſeroit pauvre & ſans fineſſe. Maniere de traiter les ſynonymes dans un dictionnaire. *De la conſtruction & de la ſyntaxe des mots.* Comment cette partie doit être traitée dans le dictionnaire. *Ibid. b.* Autre objet important dans un tel ouvrage, c'eſt de tâcher, autant qu'il eſt poſſible, de fixer la langue. Moyen d'empêcher qu'une langue ne ſe dénature, en proſcrivant expreſſément les ſignifications impropres & étrangeres, qu'un abus négligé peut introduire, & l'impropriété des tours : jamais ce dernier avis ne fut plus néceſſaire qu'aujourd'hui. Un des moyens les plus propres pour ſe former le ſtyle & le goût, c'eſt de lire & d'écrire beaucoup ſur des matieres philoſophiques. Utilité d'un dictionnaire fait ſur de bons principes. *Ibid.* 961. *a.*

De la nature des mots qu'on doit faire entrer dans un dictionnaire de langues. Les figures ſeront ſouvent néceſſaires dans un tel ouvrage. A l'exception de quelques termes d'arts & de ſciences, tous les autres doivent entrer dans ce dictionnaire : comment il en faut indiquer l'uſage. De l'innovation des mots dans un dictionnaire. Diſtinctions grammaticales que l'auteur doit faire ſur les mots. *Ibid. b.*

De la quantité. Maniere dont on pourroit traiter cet objet. Regle qu'on doit ſuivre ſur *l'orthographe* dans un dictionnaire : réflexions ſur la différence qui ſe trouve entre la prononciation & l'orthographe. Abus que nous commettons dans l'uſage des accens. *Ibid.* 962. *a.* En quoi conſiſteroit la réforme qu'on pourroit admettre dans notre orthographe. Il ſeroit preſque impoſſible que cette réforme fût entiere. *Ibid. b.* D'où vient la différence qui ſe trouve entre notre maniere de lire & d'écrire. Un bon dictionnaire doit tenir compte de cette différence, de même que des différentes orthographes qui auront été pratiquées pour un même mot. Renvois auxquels ces différentes orthographes doivent donner lieu. Uniformité que l'auteur doit ſuivre par rapport à l'orthographe dans tout le cours de ſon ouvrage. *Ibid.* 963. *a.* Il conviendroit encore d'indiquer en faveur des étrangers la maniere dont chaque mot devroit ſe prononcer, ſuivant l'orthographe des autres nations. On feroit bien de former au commencement du dictionnaire une eſpece d'alphabet univerſel, compoſé de tous les véritables ſons ſimples, tant voyelles que conſonnes, & de ſe ſervir de cet alphabet pour indiquer non-ſeulement la prononciation dans notre langue, mais encore dans les autres, en y joignant pourtant l'orthographe uſuelle dans toutes.

Des étymologies. Quelles ſont celles qu'un bon dictionnaire ne doit pas négliger. La langue Françoiſe eſt plus analogue dans ſes tours avec la langue grecque qu'avec la latine. On devroit marquer cette analogie par des exemples. *Ibid. b.* Il ſeroit bon d'inférer les mots radicaux de la langue même, en les indiquant par un caractere particulier. Alors on reconnoîtroit aiſément les dérivés & les compoſés. Différence entre ces deux qualités de mots. Du choix des racines, lorſqu'il y a de l'arbitraire dans ce choix. *Ibid.* 964. *a.* Obſervations ſur le dictionnaire de l'académie françoiſe. Réflexion ſur les dictionnaires *de rimes. Ibid. b.*

Dictionnaires de langues étrangeres, mortes ou vivantes. Les définitions doivent y être ſupprimées. C'eſt un abus d'entaſſer un grand nombre de ſignifications pour un même mot, à moins qu'on ne diſtingue exactement la ſignification propre de la métaphorique. Il vaudroit encore mieux s'en tenir au ſeul ſens propre. IV. 964. *b.* Dans les dictionnaires de langues mortes, il faut marquer avec ſoin les auteurs qui ont employé chaque mot. Il ne faut pas croire qu'un mot latin ou grec, pour avoir été employé par un bon auteur, ſoit toujours dans le cas de pouvoir l'être. Maniere de citer Plaute ou Térence dans un dictionnaire. Il faut même prendre des précautions, pour diſtinguer les termes & les tours employés par un ſeul auteur, quelque excellent qu'il puiſſe être. Lorſqu'un mot ou un tour a été employé par un auteur ſuſpect, & par de bons auteurs, il faudroit ſe contenter de citer ceux-ci. Lorſqu'il a été employé par un bon auteur, il faut indiquer ſi d'autres bons écrivains du même tems en ont fait uſage. *Ibid.* 965. *a.* Il ſera bon de marquer les différens emplois d'un mot, & de faire ſentir les ſynonymes. Autres obſervations ſur les étymologies, la quantité, les racines qu'il faut indiquer dans ces dictionnaires. Des dictionnaires latins appellés *ſynonymes*, leur uſage condamné.

Des dictionnaires de la langue vivante étrangere. Il ſera bon d'y joindre à la ſignification françoiſe des mots la ſignification latine. *Ibid.* 965. *b.* Cependant cette pratique ne peut pas être généralement bonne : réflexions qui le prouvent. De la diſpoſition des mots par racines. Exactitude à marquer la prononciation de chaque mot. Quel eſt le meilleur moyen d'apprendre promptement une langue quelconque. *Ibid.* 966. *a.*

Dictionnaires hiſtoriques. Utilité de ces ouvrages. Il ne s'agit ici que des dictionnaires qui ont pour objet l'hiſtoire univerſelle. Ils renferment trois objets, l'hiſtoire, la chronologie & la géographie. Comment doit être expoſée l'hiſtoire des peuples en général. Comment doit l'être celle des hommes. Un tel livre peut devenir pour les princes une leçon forcée, plus sûre encore que l'hiſtoire. Des généalogies des grands : la connoiſſance des généalogies emporte celle du blaſon, qu'un dictionnaire hiſtorique ne doit pas négliger. *Ibid.* 966. *b.* Un tel ouvrage doit faire mention des hommes illuſtres dans les ſciences, dans les arts libéraux, & autant qu'il eſt poſſible, dans les arts méchaniques même. De la place que doivent occuper dans un dictionnaire les mauvais écrivains, & les écrivains ſatyriques. Réponſe à la critique de ceux qui reprochent à M. Bayle d'avoir fait mention de pluſieurs auteurs peu connus, & d'en avoir omis de célebres. On a eu tort de négliger dans les dictionnaires hiſtoriques les ſculpteurs, les architectes & les muſiciens ; & de ne point parler des auteurs vivans. *Ibid.* 967 *a.* Pour les ſatyres, il faut ſe les interdire ſévérement. Mais on ne ſauroit trop recommander la critique dans un dictionnaire littéraire. De la maniere de donner des éloges dans un tel ouvrage. De ce qui concerne *la chronologie.* Préceptes ſur ce ſujet. *Ibid. b.* De la partie *géographique* du dictionnaire. Ce que doivent renfermer les articles de géographie. Cette partie eſt fort imparfaite & négligée dans les dictionnaires. Articles ſur les ſciences & les arts qu'un tel ouvrage devroit contenir. *Ibid.* 968. *a.*

Dictionnaires de ſciences & d'arts, tant libéraux que méchaniques. Voyez ſur ce ſujet le proſpectus de l'Encyclopédie, qui ſe trouve à la ſuite du diſcours préliminaire. IV. 968. *a.* De l'utilité de cette ſorte d'ouvrages. Un dictionnaire bien fait eſt un ouvrage que les vrais ſavans ſe bornent à conſulter, & que les autres liſent pour en tirer quelques lumieres ſuperficielles. Ces ouvrages ne favoriſent la pareſſe que de ceux qui n'auroient jamais eu par eux-mêmes la patience d'aller puiſer dans les ſources. Ce n'eſt point le nombre des dictionnaires qui fait que celui des vrais ſavans diminue. On convient de l'utilité des journaux littéraires, & cependant on peut leur faire le même reproche. De l'ordre encyclopédique d'un dictionnaire : voyez le diſcours préliminaire, pages 18 & 36. Regles & méthode que doivent ſuivre les auteurs d'un dictionnaire encyclopédique. *Ibid. b.* Utilité d'un tel ouvrage.

Du ſtyle des dictionnaires en général. Réflexions particulieres ſur cette Encyclopédie. *Ibid.* 969. *a.* Diſpoſitions des auteurs de cet ouvrage par rapport aux critiques, dont ils ont été, ou dont ils peuvent devenir les objets.

Dictionnaire, vocabulaire, gloſſaire : différentes acceptions de ces mots. *Ibid. b.*

Dictionnaire, objets que doit traiter un bon dictionnaire. I. 377. *a.* Un dictionnaire ne doit pas être diffus. IV. 990. *b.* Le laconiſme n'eſt pas le ton d'un tel ouvrage. V. 647. *c.* Le plagiat permis dans les dictionnaires. XII. 680. *a.* Obſervation ſur l'ordre alphabétique ſelon lequel les matieres y ſont traitées. I. 297. *b.* Inconvénient attaché à l'ordre abécédaire dans l'expoſition & l'explication des différentes parties d'une ſcience. *Suppl.* II. 26. *b.* Comment ces divers articles doivent être compoſés. 27. *a.* 1°. Des dictionnaires de langue vivante étrangere. V. 638. *c. d.* Uſage de la grammaire générale raiſonnée pour un dictionnaire de langues. 640. *a.* De la maniere d'y traiter les ſynonymes. *Ibid. b.* De la maniere de former le dictionnaire raiſonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. VIII. 88. *a.* Difficulté de faire un bon dictionnaire de langues. IX. 260. *a.* Genre de travail par lequel on parviendroit à donner le dictionnaire des mots les plus néceſſaires à la langue primitive, & les plus univerſels aujourd'hui. 261. *b.* Dictionnaire néologique. XI. 94. *a.* Obſervation ſur une imperfection de nos dictionnaires claſſiques, & ſur la maniere de la corriger. XIV. 17. *b.* 18. *a.* Eſpece de dictionnaire de langues appellé *gloſſaire.* VII. 721. *a, b.* Éloge du dictionnaire anglois de Johnſon. *Suppl.* I. 429. *b.* 430. *a.* Dictionnaire de la Cruſca. 89. *b.* Sur les dictionnaires de langues, *voyez* VOCABULAIRE. 2°. Des dictionnaires hiſtoriques : leur origine. XVII. 749. *a.* 3°. Des dictionnaires de ſcience & d'art : leur utilité. I. xxxjv. III. vj. Comment ils ont nui au progrès des ſciences. *Suppl.* I. 97. *b.* Projet d'un dictionnaire philoſophique. VII. 575. *b.* Obſervations ſur le dictionnaire de Bayle. V. 636. *d. Voyez* l'article *Bayle.* Dictionnaire économique. *Suppl.* I. 220. *b.*

DICTUM, (*Juriſpr.*) diſpoſitif des jugemens. Pourquoi il a été ainſi appellé. Exemples où ce terme eſt employé. Certaines diſpoſitions des loix par rapport aux dictums des ſentences. IV. 970. *a.*

DIDACTIQUE. Etym. de ce mot. Ouvrages didactiques que les anciens & les modernes ont compoſés en vers. Raiſons par leſquelles M. Racine le fils montre que ces ouvrages ſont de vrais poëmes. Les poëtes ne ſont vraiment eſtimables qu'autant qu'ils ſont utiles. IV. 970. *a.* Deux ſortes de fictions ; les unes de récit, les autres de ſtyle. Tout poëme peut ſubſiſter ſans les fictions de la premiere eſpece. Les fictions de ſtyle ſont eſſentielles au poëme didactique. Autre maniere de décider cette queſtion, c'eſt de nier que la fiction ſoit eſſentielle à la poéſie. Tout diſcours en vers qui peint, mérite le nom de poëme ; tel eſt le poëme didactique. La froideur eſt le vice radical de ce genre. Les Anglois n'ont donné à leurs poëmes didactiques, que le titre modeſte d'*eſſai*. *Ibid. b.*

Didactique, poëme, XII. 813. *a*, *b*, &c.

DIDEROT, (*Denis*) patrie de ce philoſophe. *Suppl.* III. 702. *b.* Ses conjectures ſur l'élaſticité, tirées de ſes penſées ſur l'interprétation de la nature. V. 445. *a.*

DIDIA, *loi*, IX. 658. *b.* XV. 343. *b.*

DIDIER, dernier roi des Lombards. IX. 681. *b.*

DIDYME, ville d'Ionie. Prêtres d'Apollon dans cette ville. II. 396. *b.*

DIDYME, d'Alexandrie. Sa doctrine. VIII. 518. *b.*

DIEDO. Son hiſtoire de Veniſe. XVII. 13. *b.*

DIEPPE. Navigations de commerce de cette ville au quinzieme ſiecle. III. 693. *a.*

DIERESE, (*Figure de diction*) étym. de ce mot. Définition de cette figure. Ce qu'en dit le docte Deſpautere. Exemples de diéreſe, tirés d'Horace & de Plaute. Cette figure bannie de la poéſie françoiſe. IV. 971. *a.*

Diéreſe. Obſervation ſur l'uſage des deux points ſur une voyelle. XII. 869. *b.* 870. *a.* De l'*i* diéreſe. VIII. 424. *a*, *b.*

DIÉRESE, (*Chirur.*) en quoi conſiſte cette opération. IV. 971. *b.*

DJERNANG, (*Botan.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 781. *b.*

DIERVILLE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. IV. 971. *b.*

DIERVILLE, (*Jardin.*) deſcription de cet arbriſſeau. Comment il ſe multiplie. Terreins qui lui plaiſent. Meilleur parti qu'on en peut tirer. Quels ſont les pays d'où il tire ſon origine. Il peut ſoutenir nos hivers les plus rigoureux. IV. 971. *b.*

Dierville. Caractere générique de cette plante. *Suppl.* II. 719. *a.* Deſcription de la ſeule eſpece connue. Sa culture. *Ibid. b.*

DIES. Du genre de ce nom latin. VII. 592. *a.*

DIESIS, (*Muſiq. anc.*) IV. 971. *b.*

DIESE, (*Muſiq.*) définition. IV. 971. *b.* Trois ſortes de dieſes. Le dieſe enharmonique mineur, le chromatique, l'enharmonique majeur. Il n'y a plus que le chromatique qui ſoit en uſage dans notre muſique. Comment ſe place le ſigne du dieſe. Deux manieres d'employer le dieſe ; l'une accidentelle, l'autre de le placer à la clé. La poſition des dieſes à la clé n'eſt pas arbitraire. Quel eſt le ſeul ordre qui peut leur convenir à la clé. *Ibid.* 972. *a.*

Dieſe. Manuſcrit le plus ancien où l'auteur a vu ce ſigne employé. Ce qu'on entend par dieſe dans les calculs harmoniques. *Suppl.* II. 719. *b.* Ces dieſes diſtingués en majeurs, mineurs & maximes. Des doubles dieſes dont ſe ſervent aujourd'hui les Italiens & les Allemands. On verra au mot *Syſtême* quelle idée on doit ſe former de leur uſage. *Ibid.* 720. *a.*

Dieſes. Regle pour trouver le nombre de dieſes & de bémols de chaque mode ou ton, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. X. 598. *a.* Uſage des dieſes pour les tranſpoſitions des clés. III. 517. *a*, *b.*

DIESPITER, nom de Jupiter. Divers ſentimens ſur le ſens de ce mot. IV. 972. *b.*

DIETE, (*Hiſt. anc.*) petite ſalle à manger chez les Romains. IV. 972. *b.*

DIETE *de l'empire*, (*Droit public & Hiſt. mod.*) autrefois l'empereur ſeul avoit droit de convoquer la diete. Conſentement des électeurs dont il a beſoin aujourd'hui. Ceux-ci peuvent même la convoquer ſans ſon conſentement. Raiſon de cette différence. A qui appartient le droit de convocation en l'abſence de l'empereur. Maniere de convoquer la diete. Formalités obſervées dans cette convocation. IV. 972. *b.* Ordre que tiennent les états de l'empire dans leur aſſemblée générale. College électoral. College des princes. College des villes impériales. Rang de tous les princes & états qui ont droit de ſuffrage & de ſéance à la diete de l'empire. *Ibid.* 973. *a.* Pourquoi l'empereur & les princes ne comparoiſſent plus à la diete que par repréſentans. Repréſentant de l'empereur. Un état peut comparoître en perſonne ou par députés. Deux ſortes de ſuffrages à la diete ; l'un perſonnel, l'autre collégial. Un membre des états peut avoir pluſieurs ſuffrages. Exemple. Il y a des juriſconſultes qui diviſent les ſuffrages en déciſifs & en délibératifs. L'empereur ne peut ni donner à perſonne le droit de ſéance à la diete, ni en prier perſonne, ni empêcher les états d'expoſer leurs griefs & leurs demandes à la diete. *Ibid.* 974. *a.* Comment ſe font les délibérations & les recueillemens des ſuffrages. Ce qu'on appelle *recès* de l'empire. La diete ſe tient ſans interruption à Ratisbonne depuis 1663. Durée que les dietes avoient anciennement. On donne encore le nom de diete aux aſſemblées des électeurs pour l'élection de l'empereur, ou du roi des Romains, & à d'autres aſſemblées particulieres. Aſſemblées des proteſtans ou du corps évangélique. En quels cas on peut avoir recours à la diete. Inconvéniens attachés aux dietes générales de l'empire. *Ibid. b.*

Diete de l'empire. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 720. *a.*

Diete. Détails ſur la diete impériale. VIII. 590. *a.* Des colleges dont elle eſt compoſée. III. 633. *a*, *b.* Députation des états de l'empire, aſſemblée différente de la diete. IV. 867. *b.*

Diete de Pologne. On en diſtingue trois ſortes ; les diétines, les dietes générales & celles d'élection. Tems & durée de la tenue de la diete générale. Lieu de cette aſſemblée. Le roi ſeul a droit de la convoquer. Maréchal ou orateur de la diete. Inconvénient de ces aſſemblées. De la diete d'élection. IV. 975. *a.*

Diete de Pologne. Aſſemblées qui la précedent. IX. 134. *a.* Lettres pour ſa convocation. XVII. 405. *a.* Détails ſur les ſéances de la diete. XII. 928. *b.* Eſpece de confédération qui a quelquefois lieu dans les dietes de Pologne. XIV. 330. *b.* Des diétines. XII. 927. *b.*

Diete de Suiſſe. Tems & durée de cette aſſemblée. Quel en eſt le but. IV. 975. *a.* Chaque canton peut demander une diete extraordinaire dans le beſoin. Un miniſtre étranger peut faire la même demande. A qui appartient le droit de convocation & de préſidence. Dietes particulieres des cantons catholiques & des réformés. *Ibid. b.*

DIETE, (*Médec.*) étym. de ce mot. En quoi elle conſiſte. Doctrine diététique. Son objet. Trois eſpeces de dietes ; la conſervatrice, la préſervatrice, la curatrice. Diete ou régime que l'on preſcrit au malade. Les anciens preſcrivoient très-peu de remedes. Réflexions ſur ce qu'Hippocrate nous a laiſſé ſur ce ſujet IV. 975. *b.* Ce qu'on entend communément par *faire diete*. *Ibid.* 976. *a.*

Diete, voyez JEUNE, ALIMENS. Différence entre diete & régime. XIV. 11. *a.* Doctrine diététique d'Hippocrate. VIII. 212. *b.* Excès permis de tems en tems aux perſonnes qui jouiſſent d'une bonne ſanté. 806. *b.* Diete des convaleſcens. IV. 160. *b.* VI. 376. *b.* Diete des vieillards. XVII. 258. *b.* Diete à obſerver lorſqu'on eſt menacé de maladie. VIII. 387. *a.* De l'uſage diététique du vin. XVII. 289. *a*, *b.* 292. *a.* *Voyez* HYGIENNE, RÉGIME & ABSTINENCE.

DIETE, (*Juriſpr.*) ſignification de ce mot dans la province du Maine. IV. 976. *a.*

DIETRICHSTEIN, (*Géogr.*) château d'Allemagne dans le cercle d'Autriche. Des princes de Dietrichſtein. *Suppl.* II. 720. *a.*

DIEU, (*Métaphyſ. Théolog.*) réponſes de Thalès & de Simonide à la queſtion, *qu'eſt-ce que Dieu ?* Il n'y a guere de ſujet qui mérite plus de circonſpection dans nos jugemens, que ce qui regarde la divinité. Comment en ont parlé les PP. de l'égliſe. Ce que nous pouvons & devons affirmer de Dieu. Tout parle à l'homme en faveur de la divinité ; il la trouve en lui & hors de lui. IV. 976. *a.* C'eſt en vain que Bayle s'efforce de prouver que le peuple n'eſt pas juge dans la queſtion de l'exiſtence de Dieu. Difficultés qu'il entaſſe pour le prouver. Réponſe à ces difficultés. Comment Bayle a attaqué la preuve tirée du conſentement unanime des nations ſur l'exiſtence de Dieu. *Ibid. b.* 1°. Le conſentement de tous les peuples à reconnoître un Dieu, eſt, dit cet auteur, un fait qu'il eſt impoſſible d'éclaircir. L'on peut même objecter des hommes & des peuples reconnus pour athées. 2°. Il eſt extrêmement difficile, pour ne pas dire impoſſible, de diſcerner ce qui vient de la nature d'avec ce qui vient de l'éducation. 3°. Le conſentement des nations n'eſt point une marque caractériſtique de la vérité ; & s'il étoit de quelque force, il prouveroit plus pour l'exiſtence de pluſieurs fauſſes divinités, que pour celle du vrai Dieu. *Réponſe* à la premiere objection de Bayle. Il n'y a jamais eu de nations athées. S'il y avoit de tels peuples, ils ne ſeroient athées que parce qu'ils n'auroient pas exercé leur raiſon. *Ibid.* 977. *a.* Réponſe à la ſeconde objection : marques auxquelles on peut reconnoître ſi l'idée que nous avons de Dieu, vient ſeulement de l'éducation & non pas de la nature. Il n'eſt point vrai, quoi qu'en diſe Bayle, que le magiſtrat légiſlateur ſoit le premier inſtituteur de la religion. Réponſe à la troiſieme objection. Pour cet effet l'auteur diſtingue en nous deux ſen-

timens : l'un eſt celui de l'homme qui penſe & qui ſuit la raiſon ; ce ſentiment ne trompe jamais : l'autre eſt le ſentiment de la cupidité & de la paſſion ; il trompe la raiſon, parce qu'il précede les réflexions de l'eſprit. Cela poſé, l'auteur prouve contre Bayle, que le polythéiſme n'a jamais été univerſel ; & quand il l'auroit été, la preuve de l'exiſtence de Dieu, tirée du conſentement général, n'en ſeroit point affoiblie. *Ibid. b.* Il y a deux ſortes de cauſes de nos erreurs ; les unes extérieures, qui n'ont influé qu'en certains tems & en certains lieux ; & comme l'exiſtence de Dieu a rempli tous les tems & tous les lieux, elle n'a point ſa ſource dans ces cauſes extérieures de nos erreurs. Les autres intérieures, qui peuvent faire naître des erreurs conſtantes & univerſelles ; c'eſt ainſi que le polythéiſme auroit pu devenir une erreur univerſelle par l'ouvrage de l'imagination & des paſſions. L'auteur ſe propoſe ici de donner des preuves métaphyſiques, hiſtoriques & phyſiques de l'exiſtence de Dieu ; les premieres tirées de Clarke, les ſecondes de Jaquelot, les troiſiemes de Fontenelle. *Ibid.* 978. *a.*

Argumens métaphyſiques. Premiere propoſition : quelque choſe a exiſté de toute éternité. *Seconde* propoſition : un être indépendant & immuable a exiſté de toute éternité. L'auteur prouve qu'on ne peut ſuppoſer en ſa place une ſucceſſion infinie d'être dépendans & ſujets au changement, qui ſe ſoient produits les uns les autres dans un progrès à l'infini, ſans aucune cauſe originale de leur exiſtence. *Troiſieme* propoſition : cet être immuable & indépendant exiſte auſſi par lui-même. Conſéquences de cette propoſition. 1°. On ne peut nier, ſans une contradiction manifeſte, l'exiſtence d'un être, qui exiſte néceſſairement & par lui-même. 2°. Le monde matériel ne peut pas être cet être premier, original, increé, indépendant, éternel par lui-même. *Ibid. b. Quatrieme* propoſition. L'être qui exiſte par lui-même, doit être infini, & préſent par-tout. C'eſt une contradiction manifeſte que de ſuppoſer qu'un être fini puiſſe exiſter par lui-même. Conſéquence ; l'être exiſtant par lui-même, doit être ſimple, immuable, & incorruptible, ſans parties, ſans mouvement, ſans diviſibilité. *Cinquieme* propoſition : l'être exiſtant par lui-même doit néceſſairement être unique. Il y a une contradiction manifeſte à ſuppoſer deux ou pluſieurs natures différentes, exiſtantes par elles-mêmes néceſſairement & indépendamment. *Sixieme* propoſition : l'être exiſtant par lui-même, eſt un être intelligent. Il eſt vrai qu'on ne peut le démontrer *à priori. Ibid.* 977. *a.* Mais *à poſteriori*, il n'y a rien dans l'univers qui ne nous démontre cette grande vérité. 1°. L'être exiſtant par lui-même, doit poſſéder au plus haut degré toutes les perfections de tous les êtres ; 2°. la beauté, l'ordre, la ſymmétrie qui éclatent dans l'univers, prouvent l'intelligence d'un premier être. *Septieme* propoſition : l'être exiſtant par lui-même doit être un agent libre. Trois preuves de cette liberté. *Ibid. b. Huitieme* propoſition : l'être exiſtant par lui-même, la cauſe ſuprême de toutes choſes, poſſede une puiſſance infiniment ſage. *Argument hiſtorique* tiré du récit que Moïſe nous fait de la création du premier homme, de l'état du monde primitif, du déluge qui a ſuivi, récit contre la vérité duquel on ne peut produire aucun monument & dont il eût été aiſé de démontrer l'impoſture, ſi ſon auteur avoit eu deſſein de tromper les hommes. *Ibid.* 980. *a.* Preuves hiſtoriques de la nouveauté des arts, des lettres & des ſciences, dont on peut fixer l'époque & les commencemens. *Ibid. b.* M. Jaquelot, de qui cet argument eſt tiré, démontre que les empires d'Aſſyrie, d'Égypte & de la Chine même, n'ont que l'antiquité que leur donne Moïſe. A l'égard de l'Egypte, qui croira que Moïſe eût expoſé la fauſſeté de ſes dates à la dériſion d'un peuple ſi connu, ſi habile, ſi voiſin ? Les Egyptiens d'ailleurs ayant été de tous les peuples le plus célebre dans les annales profanes, la ville d'Alexandrie ayant raſſemblé des ſavans de toutes religions, eſt-il croyable qu'ils n'aient pas cherché à éclaircir la grande queſtion ſur l'antiquité du monde, dans un lieu où ils avoient ſous la main tous les monumens dont ils pouvoient tirer les lumieres les plus utiles ? Cependant au milieu de ces reſſources contre l'erreur, les récits de Moïſe ne trouverent point de contradicteurs. On ne ſauroit attribuer aucune autorité à l'hiſtoire chronologique de Manéthon, ſi obſcure & ſi confuſe que la plus ſavante critique n'a pu réuſſir à en débrouiller le cahos. *Ibid.* 981. *a.* Les antiquités chinoiſes conciliées par M. Jaquelot avec la chronologie des Septante. Cependant comme ſelon ſon ſyſtême, il n'y avoit eu que 200 ans depuis la diſperſion des peuples juſqu'au premier roi de la Chine, ce qui ne paroît pas un intervalle aſſez long, M. Freret a fait de nouvelles recherches dans la chronologie chinoiſe, & a trouvé que cette haute antiquité que les Chinois s'attribuent, n'eſt que le réſultat des périodes aſtronomiques inventées pour donner la conjonction des planetes dans certaines conſtellations. A l'égard des tems hiſtoriques, il eſt prouvé que les regnes des deux fondateurs de l'empire chinois ont fini ſeulement 1991 ans avant Jeſus-Chriſt. *Ibid. b. Argument phyſique.* Il faut que les deux premiers animaux de chaque eſpece aient été produits ou par la rencontre fortuite des parties de la matiere, ou par la volonté d'un être intelligent. Si le haſard a produit les premiers animaux, on demande pourquoi il n'en produit plus. La terre, dira-t-on, dans ſon premier état de jeuneſſe & de vigueur put avoir une fécondité qu'elle n'a plus ; mais il eſt aiſé de montrer que cette terre qui dut ſe trouver propre à fournir aux animaux qu'elle avoit produits les fruits qui leur étoient néceſſaires, dut ſe trouver par conſéquent dans un état entiérement ſemblable à celui où elle eſt aujourd'hui. *Ibid.* 982. *a.* Il eſt vrai que les marais nouvellement deſſéchés produiſent plus, que quelque tems après qu'ils l'ont été ; mais enfin ils produiſent toujours un peu, & il ſuffiroit que la terre en fît autant. D'ailleurs on ne peut pas dire que la terre ſoit dépourvue de ces atomes précieux, dont ſe durent former tant de machines ſurprenantes : nous les avons en même quantité ; ils en forment tous les jours par la voie de la nourriture : pourquoi donc n'en forment-ils plus par une rencontre fortuite, comme autrefois ? Tous les animaux, ceux même qu'on avoit cru venir de pourriture, ou de pouſſiere humide & échauffée, ne viennent que de ſemences que l'on n'avoit pas apperçues. Mais y eût-il des animaux qui vinſſent hors de la voie de la génération, on pourra toujours demander, pourquoi la nature n'a-t-elle conſervé cette diſpoſition à produire des animaux que pour ceux de cette eſpece ſeulement ? Pourquoi cette voie qui étoit la plus conforme à la premiere origine des animaux, s'eſt-elle perdue dans preſque toutes les eſpeces ? *Ibid. b.* Une autre réflexion qui fortifie la premiere, c'eſt que pour la conſervation de l'eſpece humaine, par exemple, la terre ne devoit produire le premier homme, qu'à un âge où il eût pu ſatisfaire à ſes beſoins, & ſe ſecourir lui-même. Mais nous voyons au contraire que la nature n'amene rien que par degrés, & qu'elle conduit toujours ſes ouvrages depuis leur état le plus foible juſqu'à leur perfection. La rencontre fortuite des atomes n'a donc pu produire les animaux ; il a fallu que ces ouvrages ſoient ſortis de la main d'un être intelligent, c'eſt-à-dire de Dieu même. Ce ſont les animaux qui portent ainſi l'inſcription la plus nette, où ſe trouve écrit le nom du *Dieu de l'univers. Ibid.* 983. *a.*

DIEU. 1°. *Preuves de ſon exiſtence.* L'idée de Dieu n'eſt point innée en nous, XV. 246. *b.* mais la conſidération de nous-mêmes nous éleve à lui. *Suppl.* IV. 332. *b.* Comment nous nous élevons à la connoiſſance de la ſubſtance infinie, premiere cauſe de toutes les ſubſtances créées. XV. 585. *a.* Comment Deſcartes s'élevoit à l'idée de Dieu. II. 718. *a.* Ouvrage de ce philoſophe, où il démontre ſon exiſtence. 721. *a.* Démonſtration de l'exiſtence de Dieu, donnée par M. de Maupertuis. IV. 297. *b.* Méthode fort ſimple de la prouver par la providence. XIII. 516. *a.* Quelles ſont les preuves les plus ſenſibles pour le peuple, & celles qui conviennent le mieux au philoſophe. IV. 823. *b.* Preuve de l'exiſtence de Dieu par celle du mouvement. XV. 473. *a*, *b.* C'eſt par les phénomenes généraux qu'on doit ſur-tout s'appliquer à prouver qu'il y a un Dieu. IV. 297. *b.* Nos ſenſations nous conduiſent à la connoiſſance d'une premiere cauſe, dont l'action vivifie tous les corps vivans. VI. 155. *a.* Les loix du ſentiment ſe joignent à tout l'univers pour dépoſer en faveur d'une cauſe intelligente, & d'un légiſlateur bienfaiſant. X. 29. *a*, *b.* Sur les preuves de l'exiſtence de Dieu, *voyez* CRÉATION.

2°. *De la nature de Dieu.* De l'idée que nous en avons. *Suppl.* IV. 1000. *b.* Une des cauſes de nos erreurs ſur ſa nature. *Suppl.* I. 67. *b.* 68. *a.* Des fauſſes idées qu'on ſe fait de Dieu, d'où s'enſuit le crime d'idolâtrie. XVII. 801. *a*, *b.* Combien il importe que les hommes en aient de juſtes idées. III. 203. *b.* Doctrine des philoſophes ſur Dieu, VIII. 396. *a. Voyez* THÉOGONIE, THÉOLOGIE, & les articles particuliers de chaque eſpece de philoſophie & de chaque philoſophe célebre. Tous les ſentimens des anciens ſur la nature de Dieu tenoient beaucoup du ſpinoſiſme. I. 327. *b.* Sentiment de Socrate ſur la Divinité. XV. 263. *a*, *b.* Doctrine des docteurs juifs ſur ce ſujet. IX. 44. *b.* 45. *a*, *b.* Sentiment des cabaliſtes. II. 481. *a*, *b.* &c. Doctrine d'un Dieu ordonnateur portée & reçue dans le Japon. VIII. 456. *b.* Idée de Dieu ſelon Léibnitz. IV. 375. *a*, *b.* Parallele entre le dieu de la religion & celui d'Épicure. XIII. 514. *a.* De la viſion de Dieu. XVII. 347. *b.*

3°. *De l'unité de Dieu.* Elle étoit enſeignée chez les païens aux initiés dans les myſteres. VIII. 503. *b.* Les premiers Indiens n'adoroient qu'un ſeul Dieu. 662. *a.* L'unité de Dieu reconnue par les anciens philoſophes. XII. 961. *a*, *b.* &c.—*Voyez* POLYTHÉISME.

4°. *Des autres attributs divins.* L'auteur des êtres créés exiſte d'une maniere toute différente d'eux. VI. 48. *a.* Opinion des anciens philoſophes & des peres de l'égliſe ſur la ſpiritualité de Dieu. VIII. 570. *a*, *b*, &c. Comment nous devons concevoir la durée de Dieu. XVI. 95. *b.* De la

queſtion ſi Dieu agit de toute éternité. I. 175. *b.* Réflexion ſur la puiſſance de Dieu. VIII. 556. *a.* De l'immenſité de Dieu. 574. *b.* 575. *a.* De ſa ſcience. XIV. 789. *b.* — 791. *a.* De ſa preſcience. XIII. 310. *a*, *b.* Des volontés de Dieu. XVII. 454. *b.* Réflexions ſur la liberté de Dieu. IX. 470. *a.* Examen des objections contre la ſageſſe & la bonté de Dieu, tirées du mal qu'il y a dans le monde. 916. *b.*—919. *b.* Difficulté de concilier quelques attributs divins, ſoit entr'eux, ſoit avec la liberté humaine. I. 857. *a.* Deſcription de la grandeur de Dieu tirée du poëte Sadi. XII. 840. *a.* Trône de Dieu décrit par les prophetes. XVI. 301. *a.* Doctrines oppoſées de deux ſectes mahométanes ſur les attributs divins. X. 589. *b.* Si nous conſultons les idées de l'ordre, nous verrons clairement que l'unité, le pouvoir infini, & le bonheur appartiennent à Dieu. 23. *b.* Sur les attributs divins, *voyez* PERFECTION, DIVINITÉ.

5°. *Des noms de Dieu.* Obſervations ſur le nom *Jehova.* I. 141. *b.* II. 478. *b.* XVI. 210. *a.* Comment on déſigne le nom de Dieu en chaldéen. VIII. 866. *a.* Du nom *Adonaï*, donné à Dieu. I. 141. *b.*

6°. *Nos devoirs envers Dieu.* IV. 915. *b.* *Voyez* PIÉTÉ, RELIGION, CULTE, AMOUR DE DIEU. Reſpect de Deſcartes pour la Divinité. II. 724. *b.*

7°. *Symbole de la Divinité* : comment l'être ſuprême étoit repréſenté par les Egyptiens. III. 553. *b.*

DIEU *& mon droit*, (*Hiſt. mod.*) deviſe des armes d'Angleterre. Quels ſont les rois d'Agleterre qui ont pris cette deviſe. IV. 983. *a.*

DIEUX, (*Mythol.*) quels ſont les êtres que les Grecs & les Latins appelloient de ce nom. Les poëtes étoient théologiens : comment ils perſonnifierent les attributs divins. Quels ſont les premiers faux dieux que les hommes ont adorés. Comment ces dieux ſe multiplierent à l'infini. Comment les païens autoriſerent le crime & la débauche par l'invention de leurs dieux. Principaux dieux & demi-dieux des Romains. IV. 983. *b.* *Voyez* dans le dictionnaire de Trévoux, le détail de tous les dieux du paganiſme. Enumération de quelques-uns de leurs dieux ſubalternes, qui n'étoient que des paſſions ou affections humaines déifiées. Divinités ridicules qui faiſoient ſur-tout la honte des païens. *Ibid.* 984. *a.*

Dieux. Origine de l'opinion & du culte des dieux, *voyez* IDOLATRIE & POLYTHEISME. Origine des dieux, *voyez* THÉOGONIE. Ils étoient originairement des perſonnages allégoriques. *Suppl.* I. 300. *a.*

1°. *Diſtribution des dieux en différentes claſſes.* Trois ſortes de dieux ; les poétiques, les politiques, & les philoſophiques. XII. 961. *a.* Autre diſtribution en trois claſſes. IV. 1073. *a.* Différence entre les dieux des Grecs & ceux des Romains. XIV. 84. *a*, *b.* 85. *a.* Grands & demi-dieux des Romains. VIII. 503. *a.* Dieux averrunques. I. 869. *b.* Dieux azones. 912. *a.* Divinités conſervatrices. XV. 384. *a.* Dieux communs. III. 716. *a.* Dieux *conſentes*. IV. 33. *a.* Dieux des eaux. VII. 107. *b.* Dieux qui protégeoient les enfans, *voyez* ENFANT. Dieux qui avoient le pouvoir de lancer la foudre. *Suppl.* III. 105. *b.* Dieux geniales. VII. 581. *a.* Dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* Dieux infernaux, *voyez* INFERNAL. Dieux indigetes. VIII. 679. *a.* Dieux inconnus. XII. 484. *b.* Dieux qui préſidoient aux fonctions du mariage. VIII. 636. *b.* Dieux patrices. XII. 178. *b.* Dieux de la patrie. 180. *b.* Dieux prodomiens. XIII. 424. *a.* Dieux purs. XVI. 78. *a.* Dieux ruſtiques. XIV. 445. *b.* Dieux ſabaſiens. 454. *b.* Dieux ſauveurs. 730. *b.* Dieux ſémons. 948. *b.* Dieux du ſommeil. XV. 342. *b.* Dieux tutélaires. XVI. 763. *a.* Dieux tutélaires des villes & provinces. IX. 292. *b.* Evocation de ces dieux. VI. 161. *b*, *&c.* Dieux viales, qui préſidoient à la ſûreté des chemins. XVII. 228. *a.* Dieux zogonoi, chez les Grecs. 722. *b.* Fils des dieux. VI. 804. *a*, *b.*

2°. *Leurs qualités.* Pourquoi les dieux des païens faiſoient ſouvent un double perſonnage. II. 323. *b.* Les païens croyoient honorer leurs dieux en leur ſuppoſant les deux ſexes. IX. 928. *a.* Triple pouvoir qu'ils leur attribuoient. XVI. 161. *a.* Caracteres par leſquels les Grecs diſtinguoient les traits propres à chaque divinité. *Suppl.* III. 257. *a*, *b.* De la nature que les poëtes leur ont attribuée. IV. 1001. *b.* Défauts attribués à ces dieux. XII. 959. *b.* 960. *a*, *b.* Influence des dieux vicieux ſur les mœurs. 963. *b.*

3°. *Apparitions des dieux.* XVI. 252. *a.* I. 520. *a.* Fuite des dieux en Egypte. VII. 538. *b.*

4°. *Leurs repréſentations, ſymboles, ſignes & ſtatues.* Attributs des principales divinités des Grecs & des Romains. VIII. 488. *a.* Les païens ont cru relever la majeſté de leurs dieux en les peignant montés ſur des chevaux ou ſur des chars. *Suppl.* III. 376. *b.* Les Egyptiens donnoient ſouvent à leurs dieux un corps de ſerpent. XV. 110. *a.* Ornemens de têtes des divinités ſur les médailles. XVI. 201. *b.* Couronnes affectées à chacun des dieux. IV. 393. *a.* Des ſtatues des dieux. XV. 498. *a*, *b.* Symboles des divinités. XV. 728. *a*, *b.* 730. *a*, *b.* 731. *a*, *b.*

5°. *Leurs temples & leurs cultes.* Des temples des dieux, XVI. 62. *a*, *b*, &c. Culte & temple des grands dieux dans Tritée. 663. *b.* Autels des dieux céleſtes & des divinités de l'enfer. *Suppl.* I. 723. *a.* On croyoit que les dieux réſidoient dans leurs ſtatues & dans leurs autels. *Ibid. b.* Fête des Athéniens où l'on ſacrifioit à tous les dieux. 261. *b.*

DIEUZE, dans le pays de Sâlins. *Suppl.* IV. 750. *b.* Saline de Dieuze. XIV. 556. *a.* vol. VI. des pl. travail du ſel.

DIEZ, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 698. *a.*

DIFFAMATOIRES, *diſcours.* VIII. 753. *a.* *Libelles.* IX. 459. *a*, *b.*

DIFFARRÉATION, (*Hiſt. anc.*) cérémonie chez les Romains, par laquelle on publioit le divorce des prêtres. Etymologie de ce mot : ce qu'en diſent Feſtus & Vigénere. IV. 984. *a.* *Voyez* CONFARRÉATION.

Diffarréation, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 720. *a.*

DIFFÉRENCE. (*Métaphyſ.*) Le premier attribut eſſentiel que comprend chaque eſpece, de plus que le genre, s'appelle ſa *différence ;* & l'idée que nous en avons eſt une idée univerſelle. IV. 984. *a.* Le corps & l'eſprit ſont deux eſpeces de la ſubſtance ; mais la différence du corps ſera l'étendue, celle de l'eſprit ſera la penſée. D'où l'on voit ; 1°. que la différence a deux rapports, l'un au genre, qu'elle diviſe & partage, l'autre à l'eſpece, qu'elle conſtitue & qu'elle forme ; 2°. que la différence doit avoir la même étendue que l'eſpece, & qu'il faut qu'elles ſe puiſſent dire réciproquement l'une de l'autre ; 3°. Quand un attribut ne ſuffit pas pour conſtituer la différence d'une eſpece, on en réunit pluſieurs, dont l'aſſemblage ne convient qu'à cette eſpece ; 4°. il n'eſt pas néceſſaire que les deux différences qui partagent un genre ſoient poſitives, il ſuffit qu'il y en ait une. *Ibid. b.*

DIFFÉRENCE. (*Gramm. Phyſ. Métaphyſ.*) Différence, bigarrure, diverſité, variété : diſtinction entre ces mots. II. 247. *a.* Autre diſtinction entre inégalité, diſparité & différence. IV. 1037. *a.* Différence & reſſemblance des choſes. XV. 201. *b.* Différence en logique. XVII. 405. *b.* Cauſe de la différence entre les végétaux & les animaux ; entre chaque ordre, chaque eſpece, chaque individu, même parmi les animaux. VI. 670. *a.* Cauſe de la différence de tempérament & de conſtitution. *Ibid.*

DIFFÉRENCE, (*Arithmétiq. Algeb.*) excès d'une quantité ſur l'autre. Différence de longitude de deux endroits. IV. 684. *b.*

DIFFÉRENCE, (*Géom. de l'infini*) nom que l'on donne aux grandeurs différentielles. Comment on appelle la différence d'une quantité finie, celle d'une quantité infiniment petite, celle d'une différence ſeconde, *&c.* IV. 984. *b.*

Différence. Equations aux différences finies. *Suppl.* II. 837. *a*, *b.* Equations aux différences finies & infiniment petites. 838. *b.* Equations aux différences partielles. *Suppl.* IV. 243. *a*, *b.* Différencier par parties. 245. *a.*

DIFFÉRENCE *aſcenſionnelle.* (*Aſtron.*) Différence entre l'aſcenſion droite & l'aſcenſion oblique d'un aſtre. Différence d'aſcenſion droite entre deux aſtres. Moyen de connoître l'aſcenſion droite d'une planete en la comparant à une étoile connue par le catalogue donné au mot *aſcenſion droite. Suppl.* II. 720. *b.*

DIFFÉRENCE, (*Médec.*) diſtinction entre deux états de ſanté, deux états de maladie. On ne doit pas rechercher ces diſtinctions juſqu'à la ſubtilité. Comment elles doivent être établies, *&c.* IV. 985. *a.*

DIFFÉREND, (*Gramm. Droit nat.*) Différence entre *diſpute*, *querelle* & *différend.* Deux moyens de vuider les différends ; l'un par la diſcuſſion des raiſons, ce qui convient proprement à l'homme ; l'autre par la force, ce qui n'appartient qu'aux bêtes. Quatre manieres dont ſe fait la diſcuſſion des raiſons. *Suppl.* II. 720. *b.*

DIFFÉRENTIEL. (*Géom.*) quantité différentielle, moindre que toute grandeur aſſignable. Pourquoi on l'appelle différentielle. Newton l'appelle *fluxion ;* Léibnitz, *quantité infiniment petite.* IV. 985. *a.*

Différentiel, *calcul*, ſa définition. Signe par lequel Léibnitz exprime les grandeurs infiniment petites. Pourquoi Newton appelle ce calcul, *méthode des fluxions.* Signe par lequel il marque les fluxions. Regles du calcul différentiel. IV. 985. *a.* Ouvrages de M. de l'Hopital à lire ſur cette matiere : autres ouvrages de M. Jean Bernoulli, & de M. de Bougainville le jeune. Ce que l'auteur ſe propoſe ſur-tout, de traiter ici, c'eſt *la métaphyſique du calcul différentiel.* Comment on démontre que les principes ſur leſquels ce calcul eſt fondé, ſont ſimples & certains. M. Léibnitz embarraſſé des objections qu'on pouvoit lui faire, a réduit ſes infiniment petits à n'être que des incomparables, ce qui ruineroit l'exactitude géométrique des calculs. D'autres, comme Nieuwentit, admettoient ſeulement les différentielles du premier ordre, & rejettoient celles des ordres plus élevés ; ce qui n'a aucun fondement. M. Newton eſt parti d'un autre principe : il n'a point regardé le calcul différentiel comme le

calcul des quantités infiniment petites, mais comme la méthode de trouver les limites des rapports. *Ibid. b.* Auſſi n'a-t-il jamais différentié des quantités, mais ſeulement des équations; parce que toute équation renferme un rapport entre deux variables, & que la différentiation des équations ne conſiſte qu'à trouver les limites du rapport entre les différences finies de deux variables que l'équation renferme: c'eſt ce que l'auteur éclaircit ici par un exemple, qui donne tout-à-la-fois l'idée la plus nette & la démonſtration la plus exacte de la méthode du calcul différentiel. *Ibid.* 986. *a.* La ſuppoſition de quantités infiniment petites n'eſt que pour abréger les raiſonnemens; mais le calcul différentiel ne ſuppoſe point néceſſairement l'exiſtence de ces quantités. Définition nette & préciſe de ce calcul. On peut appliquer les principes développés par l'auteur aux différens problêmes que l'on réſout par le calcul différentiel, comme l'invention des *maxima* & *minima*, des points d'inflexion, *&c.* Comme il n'y a point proprement de quantités infiniment petites du premier ordre dans le calcul différentiel, il en eſt de même des différences ſecondes & des autres d'un ordre plus élevé. Ce qu'on entend par le calcul *différentio-différentiel*; & par les quantités *différentio-différentielles*. Signe par lequel on caractériſe la différentielle d'une différentielle. Différentielle du premier degré, du ſecond, du troiſieme. Les différentielles du premier ordre s'appellent *différences premieres*, & ainſi des ſuivantes. La puiſſance ſeconde d'une différentielle du premier ordre, eſt une quantité infiniment petite du ſecond ordre. Les puiſſances différentielles ſe différentient de la même maniere que les puiſſances des quantités ordinaires, *&c. Ibid.* 987. *a.* Explication préciſe de la différence de dy devenue égale à l'infini, dans certains points d'inflexion. Il réſulte de ce qui a été dit; 1°. que les quantités qu'on néglige, ne ſont négligées que parce qu'elles doivent l'être pour l'exactitude rigoureuſe; 2°. Il ne s'agit point dans le calcul différentiel, de quantités infiniment petites, mais uniquement de limites de quantités finies. On parlera plus au long de la métaphyſique de ces quantités à l'article *Infini. Ibid. b.* Avertiſſement ſur une erreur de Newton qui a déjà été relevée dans quelques ouvrages. Obſervation ſur la différence des courbes polygones & des courbes rigoureuſes. *Equation différentielle.* Les équations différentielles à deux variables appartiennent aux courbes méchaniques. *Ibid.* 988. *a.* Leur conſtruction ſe trouve au mot *Courbe.* Dans les équations différentielles du ſecond ordre, où dx par exemple eſt ſuppoſé conſtant; ſi on veut qu'il ne ſoit plus conſtant; regle à ſuivre pour cela. De la différentiation des quantités ſous le ſigne $\int$. De l'inventeur du calcul différentiel. Le calcul différentiel n'eſt autre choſe que la méthode de Barrow pour les tangentes, généraliſée: & il eſt poſſible que ce ne ſoit ni Newton, ni Léibnitz, mais Barrow qui ait trouvé le calcul différentiel. *Ibid. b.* Ce qu'il y avoit à faire pour généraliſer la méthode de Barrow. Examen de différens faits, d'où il réſulte, que ſi on ne peut refuſer à Newton la gloire de l'invention du calcul différentiel, il n'y a pas non plus de preuves ſuffiſantes pour l'ôter à Léibnitz. *Ibid.* 989. *a.* Réponſe à quelques objections qu'on peut faire contre Léibnitz. C'eſt dans les actes de Léipſic 1684, que Léibnitz a donné le calcul différentiel des quantités ordinaires. L'invention du calcul des quantités exponentielles appartient à M. Jean Bernoulli. *Méthode différentielle.* Objet de l'ouvrage de Newton, qui porte ce titre. Cette méthode expliquée & commentée par d'autres auteurs. *Ibid.* 989. *b.*

Différentiel. Léibnitz a diſputé à Newton l'invention de la méthode du calcul différentiel. IX. 371. *b.* Uſages des courbes méchaniques pour la conſtruction des équations différentielles. IV. 389. *a*, *b.* Méthode fluxio-différentielle. VI. 922. *b.* Différentielles des quantités exponentielles. VI. 311. *a*, *b.* Triangle différentiel d'une courbe. XVI. 616. *b.* Méthode pour intégrer toute fraction différentielle rationnelle. VII. 266. *a.* La méthode de réduire à des quantités irrationnelles eſt fort utile pour réduire une différentielle donnée en fraction rationnelle. IV. 1014. *a.* Equations différentielles qui ont des intégrales finies. *Suppl.* IV. 516. *a*, *b.* Intégrer des différentielles exactes du premier ordre & de pluſieurs variables. 557. *b.* Méthode des ſubſtitutions dans les équations différentielles. 835. *b.*

DIFFIDATION, (*Hiſt.*) eſpece de guerre ou de brigandage que chaque prince ſe croyoit en droit d'exercer en Allemagne. Pourquoi cet abus fut long-tems toleré. Formalités qu'on ſe contentoit d'exiger dans ces ſortes de guerres. Abolition de ces abus par Maximilien I, en 1495. IV. 989. *a.*

DIFFORME, *laid*, (*Synonyme*) IX. 176. *a.*

DIFFORMITÉ. (*Médec.*) Les difformités peuvent venir de naiſſance, ou de pluſieurs accidens après la naiſſance. Effet des difformités. De la guériſon des difformités, ou de la maniere de les prévenir après l'accident. Mere extravagante qui vouloit défigurer ſa fille, afin que ſa beauté ne fût pas un obſtacle à ſon ſalut. IV. 990. *a.*

Difformité des épaules, V. 756. *a*, *b*, des jambes, VIII. 440. *b.* de la taille, *voyez* ce mot. *Voyez* ſur les difformités l'article *Jeux de la nature.*

DIFFRACTION, (*Optiq.*) déviation des rayons de lumiere lorſqu'ils rencontrent un corps opaque. Quatre manieres dont la lumiere peut ſe répandre. Effet de la diffraction. Maniere de ſe convaincre aiſément de ce phénomene. Ce qu'en a dit Newton. IV. 990. *a.* Explication détaillée de la diffraction. Quel eſt le premier qui a découvert cette propriété des rayons de lumiere. *Ibid. b. Voyez* INFLEXION.

DIFFUS. (*Bell. lett.*) Le ſtyle diffus oppoſé au ſtyle concis. Un dictionnaire ne doit pas être diffus. IV. 990. *b.*

DIFFUSION, (*Phyſiq.*) action par laquelle une qualité ſe propage & s'étend. Trois manieres dont cela ſe fait. Le mot propagation eſt plus en uſage. IV. 990. *b.*

DIGAMMA, lettre que l'empereur Claude voulut introduire. VIII. 423. *b.* Uſage que les écoliers en firent. VI. 341. *a.*

DIGASTRIQUE, (*Anat.*) étymologie de ce mot. Deſcription du muſcle digaſtrique de la mâchoire inférieure. Celle du muſcle digaſtrique de la tête. IV. 991. *a.* Voyez *Suppl.* III. 862. *b.*

DIGBY, (*Kenelme*) ſa poudre ſympathique. XV. 740. *b.*

DIGESTE, ou *Pandectes.* (*Hiſt anc. & Juriſp.*) Compilation faite par ordre de Juſtinien. Connoiſſances néceſſaires pour bien entendre ce qui en fait la matiere. Recueil des premieres loix de Rome, appellé *le droit Papyrien.* Son autorité abolie par la loi *tribunitia.* Comment la juſtice fut rendue à Rome ſous les conſuls. Loi des douze tables. IV. 991. *a.* Origine du *droit Flavien*, & du *droit Ælien.* Fragmens conſervés des douze tables après qu'elles eurent été détruites. Edit perpétuel. Ordonnances des empereurs appellées, *conſtitutiones principum.* Origine des codes Grégorien, Hermogénien & Théodoſien. Premiere édition du code Juſtinien. Les loix ci-deſſus nommées furent obſervées juſqu'à la confection du digeſte. Réponſes des juriſconſultes qui faiſoient auſſi partie du droit des Romains. Diverſes perſonnes qui s'étoient adonnées à l'étude des loix. On ne trouve aucune de leurs réponſes dans le digeſte. *Ibid. b.* Autres juriſconſultes dont on a rapporté des fragmens dans le digeſte, diſtingués ſelon les âges où ils ont vécu. Ceux qui ont vécu du tems de la république, juſqu'au ſiecle d'Auguſte. Autorité qu'acquirent leurs conſultations & réponſes. Quels furent ceux à qui Auguſte permit d'expliquer publiquement le droit. Leurs déciſions furent appellées *reſponſa prudentum.* Deux ſectes dans leſquelles ſe partagerent les juriſconſultes qui expliquerent le droit ſous Auguſte. *Ibid.* 992. *a.* Troiſieme ſecte mitoyenne qui ſe forma enſuite. Enumération des plus fameux juriſconſultes qui ont vécu depuis Adrien juſqu'à Conſtantin. Codes faits ſous Conſtantin par Grégoire & Hermogénien. On comptoit du tems de Juſtinien plus de deux milles volumes de droit. Pour lever les contrariétés d'opinions qui ſe trouvoient entre ces auteurs, les empereurs Théodoſe le jeune & Valentinien, ordonnerent qu'on ne conſulteroit plus que les ouvrages de Papinien, de Caius, de Paul, d'Ulpien & de Modeſtin. Mais tous les anciens juriſconſultes ont été cités dans le digeſte. Juriſconſultes qui travaillerent au code de Théodoſe le jeune. Soins que prit enſuite Juſtinien pour la confection d'un nouveau code. *Ibid. b.* Seconde compilation dont il chargea Tribonien, & qui fut appellée *digeſte* ou *pandectes.* Autres livres qui étoient déja connus ſous le nom de *digeſte.* Etymologie du nom de *pandectes.* Autres ouvrages qui avoient été intitulés du même nom. Ordres de Juſtinien ſur la maniere d'écrire le digeſte. Défenſe de le commenter. Juriſconſultes aſſociés à Tribonien. Tems où parut le digeſte. La diligence des compilateurs louée par Juſtinien. *Ibid.* 993. *a.* Directions qui leur furent données ſur les juriſconſultes dont ils pourroient prendre les fragmens & les notes, ſur les contradictions qu'ils devroient éviter, ſur les corrections qu'ils pourroient faire aux écrits des juriſconſultes. Le digeſte fut écrit en latin & a été enſuite traduit en grec. De l'ordre que Tribonien a ſuivi dans l'arrangement du digeſte. Deux diviſions du digeſte, qui ſont l'une & l'autre de Juſtinien. La premiere eſt en cinquante livres, & chaque livre contient pluſieurs titres, qui ſont diviſés en pluſieurs loix, *&c.* Expoſé du contenu de chacun de ces livres, juſqu'au cinquantieme. *Ibid. b.* Autre diviſion du digeſte en ſept parties: la raiſon de cette diviſion fut la conſidération qui étoit alors attachée au nombre ſeptenaire. Troiſieme diviſion du digeſte en trois parties, attribuée au juriſconſulte Bulgare, qui vivoit dans le douzieme ſiecle. Premiere partie, intitulée *digeſtum vetus.* Seconde partie, intitulée *digeſtum infortiatum. Voyez* INFORTIAT. Troiſieme partie, intitulée *digeſtum novum. Ibid.* 996. *b.* Cujas a relevé pluſieurs fautes dans le digeſte. Reproches faits par quelques auteurs à Tribonien. Reproche fait à Juſtinien lui-même ou à Tribonien, d'avoir ſupprimé les écrits des anciens juriſconſultes, dont il ſe ſervit pour compoſer le digeſte. Réponſe à ce reproche. Quels ſont les ouvrages qui nous reſtent de tous les anciens juriſconſultes. Autre compilation faite en Orient ſous le nom de *baſiliques.* Quels étoient les ouvrages de droit qu'on ſui-

voit dans l'Occident & dans les Gaules. Le digeſte perdu pendant pluſieurs ſiecles, & retrouvé en 1130. Circonſtance dans laquelle il fut retrouvé : conjectures ſur le copiſte du manuſcrit. *Ibid. b.* Préſent que fit l'empereur Lothaire aux habitans de Piſe du manuſcrit des pandectes, d'où vient que le digeſte a été appellé *pandectæ piſanæ.* Ce manuſcrit tranſporté enſuite à Florence en 1505, fut appellé *pandectæ Florentinæ.* Cérémonies qu'on obſervoit en le montrant aux étrangers. Autres manuſcrits du digeſte conſervés dans diverſes bibliotheques. Editions du digeſte; quelle eſt la plus eſtimée. Le digeſte obſervé en France depuis le tems de Louis-le-jeune. Enumération des plus célebres juriſconſultes modernes qui ont travaillé ſur le digeſte. *Ibid.* 997. *a.* Abbréviations dont on ſe ſert pour citer le digeſte. Critiques du digeſte faites par quelques juriſconſultes du ſeizieme ſiecle. Ouvrage fait par Jacques Labitte, diſciple de Cujas, où le digeſte eſt préſenté dans un nouvel ordre. Nouveaux plans du digeſte donnés par pluſieurs autres juriſconſultes, tels que Volfangus Freymonius, Antoine-Auguſtin, Loyſel, M. Dugone, avocat au Parlement. Ce que dit M. Terraſſon du fruit qu'on peut retirer de ces nouveaux plans. Pandectes de Juſtinien miſes dans un nouvel ordre par M. Potier, conſeiller au préſidial d'Orléans. *Ibid. b.* But de cet ouvrage. Détails propres à en faire connoître la nature & l'utilité. *Ibid.* 998. *a.*

Digeſte, fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 721. *a.*

DIGESTEUR, (*Phyſiol.*) inſtrument qui ſert à diſſoudre les mets hors de l'eſtomac. Digeſteur artificiel donné par M. Leigh. En quoi conſiſte ſa préparation. Quel en eſt l'effet : compoſition & effet du digeſteur de Clopton Havers. IV. 998. *a.* Le plus célebre des digeſteurs eſt celui de Papin. Deſcription, uſage & effet de cette machine. Analogie de cette expérience avec l'opération de l'eſtomac. *Ibid. b.*

Digeſteur. Sa deſcription. IV. 1003. *b.* Gelée d'os faite avec cet inſtrument. VII. 542. *b.*

DIGESTIF, (*Chirurg.*) onguent ou liniment qu'on applique ſur les plaies pour en mûrir la matiere. Relâchement que le pus produit dans les chairs voiſines de l'abcès, avant qu'il ait été évacué. Néceſſité de ſuppléer par des remedes à cette évacuation de l'abcès, pour entretenir les chairs dans un état qui favoriſe la continuation de la ſuppuration. IV. 998. *b.* Dépravation des matieres purulentes que peut cauſer l'air en pénétrant dans la cavité de l'abcès. Uſage des digeſtifs pour empêcher cette dépravation, entretenir le relâchement. Trois ſortes de digeſtifs; les relâchans, les balſamiques, & les animés. On ne doit pas continuer long-tems les digeſtifs, & ſur-tout les relâchans. Différens états des plaies, ſelon leſquels le chirurgien doit combiner les remedes qui doivent compoſer le digeſtif. IV. 999. *a. Voyez* MATURATIF.

DIGESTION, (*Econom. anim.*) Définition. IV. 999. *a.* Outre ſon effet le plus ſenſible, la digeſtion a une influence générale ſur toute l'économie animale. Cet effet le plus ſenſible eſt la coction, ou le *chyloſis* des anciens. L'hiſtoire raiſonnée de cette fonction, ſuppoſe la connoiſſance de ſes inſtrumens ou organes immédiats, de quelques autres qui paroiſſent agir ſur ceux-ci, du jeu des principaux organes qui ſéparent les humeurs, *&c.* Comment les alimens ſolides arrivent à l'eſtomac; forme qu'ils lui font prendre; deſcente de la ſalive & de l'humeur œſophagienne. L'eſtomac comme muſcle a un mouvement par lequel il agit par compreſſion ſur ce qu'il contient. Pâte liquide, griſâtre, & tournant à l'aigre, ſous la forme de laquelle les alimens ſont contenus dans l'eſtomac. *Ibid. b.* Paſſage des alimens par le pylore dans le duodenum. Seconde digeſtion qui s'y fait. Divers changemens que cette matiere éprouve dans la route des inteſtins. Utilité du fluide qui ſuinte continuellement dans la cavité du colon. Matiere mucilagineuſe qui ſe filtre par les groſſes glandes des inteſtins. Les gros inteſtins ne ſont pas dépourvus de veines lactées. La fonction qui vient d'être décrite s'accomplit en quatre ou cinq heures. De la digeſtion des alimens liquides. *Ibid.* 1000. *a.* Diverſes opinions des anciens ſur la cauſe de la digeſtion; & la maniere dont elle ſe fait. Explication donnée par la ſecte des chymiſtes. La ſecte des ſolidiſtes méchaniciens a réfuté les chymiſtes. Le ſyſtême de la trituration que ces derniers ont imaginé, eſt la plus ridicule opinion qui ait jamais défiguré la médecine. Réflexions qui le démontrent : 1°. la trituration lors même qu'elle ſeroit poſſible, ſeroit inutile, ou du moins très-inſuffiſante. *Ibid. b.* 2°. L'induction tirée en faveur de ce ſyſtême, de l'exemple de certains animaux dont l'eſtomac broie des corps très-durs, eſt abſolument nulle. 3°. Expérience de M. de Réaumur qui renverſe entiérement ce ſyſtême. L'opinion de ceux qui ont fait exercer la digeſtion par une armée de vers dans l'eſtomac, n'a pas fait fortune dans les écoles. L'explication que Boerhaave a adoptée n'eſt autre choſe qu'une eſpece de concordance de tous les ſyſtêmes, dans laquelle il a admis une fermentation, une trituration, une coction, & une dilution. Obſervations ſur ce ſyſtême. *Ibid.* 1001. *a.* L'opération de la digeſtion comparée à celle par laquelle un chymiſte ſépare un extrait, ou une réſine d'un bois, ou un métal de ſa mine. Conjecture ſur la couleur & la nature du chyle fourni par les lavemens nourriſſans. Ce phénomene détruit la néceſſité de l'action de l'eſtomac. Uſage de la bile dans la digeſtion. Quelle peut être la cauſe & l'effet de l'action de l'eſtomac. Cauſes immédiates internes des digeſtions contre nature. *Ibid. b.* Influence de la digeſtion ſur l'économie générale de la vie. Maniere dont en parle M. Bordeu, médecin de la faculté de Paris. On ne peut douter que la ſeule digeſtion n'ait la vertu de rétablir les forces & de ranimer les mouvemens dans l'économie animale, même avant que le chyle ſoit formé. Voyez là-deſſus *Économie animale*, où vous trouverez auſſi ce que la médecine enſeigne ſur les vices des digeſtions, conſidérés comme cauſes de maladies. Problêmes diététiques dont on trouvera la ſolution au mot *Régime. Ibid.* 1002. *a.* Autres vices des digeſtions dont on trouvera le traitement à l'article *Maladies de l'eſtomac.* De la digeſtion fongueuſe. Digeſtion languiſſante habituelle. Difficulté d'en établir la cauſe. Bizarreries ſingulieres qu'on a obſervées par rapport à la qualité des alimens que certains eſtomacs digerent préférablement à d'autres. L'unique voie pour traiter ces incommodités, c'eſt l'empyriſme ou le tâtonnement. Eſſais qu'on peut tenter. *Ibid. b.*

Digeſtion. Détails ſur la maniere dont elle s'opere. III. 405. *b. &c.* Eſpece de fievre qui l'accompagne quelquefois. 568. *a.* Digeſtion perfectionnée dans le duodenum. V. 167. *b.* Comment ſe fait la digeſtion dans les animaux ruminans. XIV. 435. *a, b.* Comment elle s'opere dans les oiſeaux granivores & frugivores. II. 690. *b.* Facilité avec laquelle elle s'opere dans les poiſſons & les ſerpens. *Suppl.* II. 877. *b.* Des cauſes concourantes à la digeſtion. Coopération de la chaleur naturelle dans cette action de l'économie animale. III. 567. *b. Suppl.* II. 877. *b.* Des liqueurs qui y concourent. *Suppl.* II. 877. *a, b.* Uſage de la bile ciſtique pour la digeſtion. VII. 35. *a.* Effet de la bile ſur l'acidité qui regne dans l'eſtomac. *Suppl.* I. 892. *a.* Hypotheſe ſur le moyen que la nature emploie pour opérer la ſecrétion de la bile dans le tems de la digeſtion. *Suppl.* IV. 577. *a.* Forces de l'eſtomac qui aident la digeſtion. *Suppl.* II. 876. *b.* 877. *a.* Expériences du docteur Pringle ſur les cauſes de la digeſtion; conſéquences utiles en médecine tirées de ces expériences. VI. 525. *b.* 526. *a, b.* Hypotheſes ſur la digeſtion. Celle des anciens. III. 566. *b.* Syſtêmes qui ſuccéderent. *Ibid.* & 567. *a.* Doctrine des fermentateurs. VI. 519. *b. &c.* On ne peut attribuer la digeſtion à la fermentation. *Suppl.* II. 877. *b.* Du ſyſtême de la digeſtion par trituration. XVI. 665. *b.* Opinion la plus généralement reçue ſur ce ſujet. III. 405. *b.* Maladies de la digeſtion. Digeſtion lente & foible; cauſes & remedes. V. 176. *b.* 177. *a.* II. 392. *b.* Repos conſeillé à ceux dont la digeſtion eſt lente, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. A quelles perſonnes un léger exercice peut convenir après le repas. VI. 246. *b.* Cauſes qui peuvent totalement empêcher la premiere digeſtion. IX. 491. *a.* Quand la premiere élaboration ne ſe fait pas dans l'eſtomac, les alimens ſont inſolubles par les ſucs des inteſtins. *Ibid.* Exemples qui prouvent que le défaut de ſalive dans la digeſtion produit le maraſme. X. 68. *a.* Art de rendre les alimens plus faciles à digérer. IV. 539. *a.* De l'effet de la méridienne pour la digeſtion. *Suppl.* III. 903. *b.* 904. *a, b.*

DIGESTION. (*Chir.*) Elle eſt aux plaies & aux ulceres ce que la ſuppuration eſt aux humeurs. IV. 1003. *a.*

DIGESTION. (*Chymie.*) Les ſujets de la digeſtion rangés ſous deux claſſes; ou l'on fait digérer par un menſtrue, un corps qu'on veut diſſoudre, ou dont on veut tirer une teinture; ou l'on expoſe à la digeſtion un liquide homogene, mais compoſé, qu'on ſe propoſe d'altérer. En quoi conſiſte l'opération dans le premier cas. Merveilleux effets de la ſeconde ſorte de digeſtion, ſelon les anciens chymiſtes : les chymiſtes dogmatiques regrettent que ce moyen ait été preſque abandonné. L'analogie des corps fermentans & de la fermentation confirme les idées avantageuſes qu'on nous a données des effets de la digeſtion. IV. 1003. *a.* En quoi la digeſtion differe de la circulation, de la macération & de l'infuſion. Quels ſont les vaiſſeaux les plus ordinaires dans leſquels on exécute les digeſtions de la premiere claſſe. *Ibid. b.*

Digeſtion, ſorte de digeſtion nommée *inſolation.* VIII. 791. *a.* Digeſtion des ſubſtances végétales dont on veut tirer des huiles eſſentielles par diſtillation. XIV. 920. *b.*

DIGESTOIRE ou *Digeſteur de Papin.* Deſcription par figures de cette machine. IV. 1003. *b.*

DIGITAL. (*Anat.*) Arteres digitales. *Suppl.* II. 50. *a.* Celles des orteils. 662. *a, b.*

DIGITALE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. IV. 1003. *b.*

Digitale, eſpece de digitale dite *gratiole.* VII. 863. *a, b.*

DIGITALE. (*Mat. méd.*) Vertus qu'on lui attribue comme émétique, comme anti-épileptique, comme guériſſant les écrouelles. IV. 1003. *b.*

DIGNITAIRE. *Voyez* PRÉLAT. Fief dignitaire. VI. 702. *b.*

DIGNITÉ. (*Juriſp.*) La dignité des perſonnes eſt différente

de leur condition. Toute qualité honorable ne forme pas une dignité. Les Grecs & les Romains ne connoiſſoient d'autres dignités que celles qui pouvoient réſulter des ordres ou des offices. Trois ſources dont procedent les dignités en France. IV. 1004. *a.* On diſtingue parmi nous les dignités eccléſiaſtiques & les temporelles. Dans l'état eccléſiaſtique on diſtingue les dignités des perſonnats & des offices. Les dignités temporelles procedent, ou de l'épée, ou de la robe, ou des fiefs. Traités à conſulter. *Ibid. b.*

Dignité, des devoirs extérieurs à l'égard des dignités. VI. 58. *a.*

DIGRESSION, (*Aſtronom.*) éloignement apparent des planetes au ſoleil. *Voyez* ÉLONGATION. Quelle eſt la plus grande digreſſion de mercure & de vénus. Utilité qu'on peut tirer de l'obſervation de ces planetes dans cette circonſtance. *Suppl.* II. 721. *a.*

DIGUE. (*Hydr.*) En quoi elle differe de l'écluſe. Principe général pour trouver l'effet de l'eau contre une digue, ſoit que l'eau ſoit ſtagnante ou en mouvement. IV. 1004. *b.* Outre ces regles mathématiques, il faut encore avoir égard à un grand nombre de circonſtances phyſiques qu'on ne peut ſoumettre au calcul. *Ibid.* 1005. *a.*

DIGUE. (*Hydr. Hiſt. nat.*) La Nort-Hollande plus baſſe de quatorze piés que le niveau de la mer. Pilotage fait le long du Zuiderſée, pour empêcher que la mer ne ſubmerge tout. Mauvais état des pilotis, qui ont été percés & rongés de vers: (en 1732) Frais immenſes pour les réparations, que ni les poſſeſſeurs des terres voiſines, ni l'état, ne pourroient ſupporter. *Suppl.* II. 721. *a.* Deſcription du ver deſtructeur. Le dommage encore plus grand en Friſe qu'en Nort-Hollande. *Ibid. b.*

Digue. Batardeau, eſpece de digue. II. 139. *b.* Jettée, eſpece de digue ou muraille. VIII. 529. *a.*

DIJON; hiſtoire de ſon parlement. XII. 46. *b.* &c. Chancellerie près de ce parlement. III. 109. *b.* Chancelleries de Dijon. 115. *b.* Doyen du parlement. V. 96. *b.* Uſage que les habitans de cette ville faiſoient autrefois des bains. *Suppl.* I. 752. *b.*

DIIPOLIES. (*Myth.*) Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 721. *b.*

DILATANS, (*Chir.*) corps qu'on introduit dans la cavité d'une plaie ou d'un ulcere. IV. 1005. *a.* Enumération de quelques-uns. Leurs avantages & leurs inconvéniens dans la pratique. *Ibid. b. Voyez* DILATATION.

Dilatans. La racine de gentiane préférée à l'éponge en qualité de dilatant. VII. 603. *a.* Deux vues pour leſquelles on entretient une ouverture dilatée. *Ibid.* Tentes employées comme dilatans. XVI. 141. *a, b. Voyez* auſſi BOURDONNET.

DILATATION. (*Phyſiq.*) Différence entre la dilatation & la raréfaction. Effort des corps élaſtiques pour ſe dilater. La force comprimante & la force élaſtique ſont toujours égales. Le mouvement par lequel les corps comprimés reprennent leur premier état eſt ordinairement accéléré. De tous les corps connus, il n'y en a point qui ſe dilate davantage que l'air. Il n'y a point de corps qui ne ſoit ſuſceptible de dilatation juſqu'à un certain point. Métal qui ſe dilate le moins; celui qui ſe dilate le plus. IV. 1005. *b.*

Dilatation. De la dilatation de l'air. I. 231. *b.* 232. *a, b. Voyez* EXPANSIBILITÉ. De la dilatation de l'eau: plus grande que celle de la poudre à canon. V. 187. *b.* Celle qu'elle éprouve quand elle approche de la congélation. III. 836. *a.* VII. 312. *a.* 313. *b.* 678. *b.* 681. *b.* Dilatation & contraction perpétuelle que cauſe l'air dans les corps où il s'inſinue. I. 233. *a.* De la dilatation des corps par le feu. VI. 599. *b.* &c. *Suppl.* IV. 938. *a.* Dilatation des métaux. VI. 600. *a.* X. 429. *a.* Inſtrument deſtiné à meſurer la dilatabilité des métaux. XIII. 605. *a.* Le fer ſe dilate au moment où il ceſſe d'être en fuſion. VII. 312. *b.* Sur la dilatation, voyez *Expanſibilité*, *Extenſion*, *Raréfaction.*

DILATATION, (*Aſtron.*) augmentation prétendue du diametre des planetes, par la grande lumiere qui les environne. Cette dilatation démontrée fauſſe dans la lune & dans vénus; mais vraie par rapport au ſoleil. *Suppl.* II. 721. *b.*

DILATATION, (*Médec.*) ſynonyme de diaſtole. Dilatation d'un vaiſſeau contre nature. IV. 1006. *a.*

DILATATION, (*Chirur.*) d'une plaie pour la rendre plus large. On confond ſouvent dans l'uſage le terme de dilatation avec celui d'inciſion. Ce qu'on entend préciſément par dilatation. Dilatation employée lorſqu'on fait faire une contr'ouverture. Eponge & racine dont on dilate quelquefois les plaies. Inſtrumens pour dilater l'anus & le vagin. IV. 1006. *a. Voyez* DILATANS.

DILATATOIRE, (*Chir.*) inſtrument dont ſe ſervoient les lithotomiſtes. On n'en fait plus uſage. Inſtrument de ce nom dont on ſe ſervoit pour dilater la matrice & le vagin. Maniere dont on en faiſoit uſage. Inconvénient de cet inſtrument. L'introduction du doigt du chirurgien y ſupplée & vaut beaucoup mieux. IV. 1006. *a.* Deſcription par figure du dilatatoire du fondement. Précautions à prendre en l'introduiſant. *Ibid. b.*

DILEMME. (*Logiq.*) Pourquoi on l'appelle *argument cornu*. Pourquoi on l'appelle *crocodilus*. Exemples de dilemmes tirés de Cicéron. Beau dilemme de Tertulien, pour détromper les païens & faire des reproches à Trajan. Qualités que doit avoir le dilemme pour être exact. Défaut du dilemme, par lequel Ariſtippe vouloit diſſuader du mariage. Défaut du dilemme par lequel un ancien philoſophe vouloit prouver qu'il ne falloit point ſe mêler des affaires de la république. IV. 1006. *b.*

Dilemme captieux. Exemple. IV. 502. *a.*

DILIGENCE, (*Juriſp.*) ſynonyme de *pourſuite*. Diligence à faire ſur les perſonnes & meubles exploitables des comptables. En matiere bénéficiale, le plus diligent eſt préféré. IV. 1007. *a.*

DILIGENCE, (*Comm.*) protêts qu'on doit faire, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre, *&c.* IV. 1007. *a.*

Diligence, eſpece de voiture: diligence à l'angloiſe. VII. vol. des planch. Menuiſerie en voitures. planch. 9 & 10. Diligence de Lyon repréſentée. IX. vol. des planch. Sellier-carroſſier, planch. 9. Diligence à cul de ſinge. Pl. 10. Diligence montée ſur des cordes à boyaux. Pl. 11.

DILIGERE, AMARE. (*Lang. lat.*) Différence dans la ſignification de ces verbes. XV. 758. *b.*

DILLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Souabe. Fondations faites dans ce lieu. *Suppl.* II. 721. *b.*

DILTSIS, (*Hiſt. mod.*) muets mutilés qui accompagnent le grand-ſeigneur. Ils ſont les bourreaux ſecrets. Comment ils exécutent les ordres de la vengeance ou de la colere du grand-ſeigneur. IV. 1007. *a. Voyez* CORDON.

DIMACHERUS, (*Hiſt. anc.*) gladiateur armé de chaque main. Etymologie de ce mot. Ce que dit Juſtelipſe ſur ces gladiateurs. IV. 1007. *a.*

DIMANCHE. Pourquoi les premiers chrétiens tranſporterent au dimanche la célébration du ſabbat. Ce qui ſe pratiquoit chez les chrétiens ce jour-là, ſelon le rapport de Juſtin. Diſtinction qui ſe trouve dans les bréviaires & autres livres lithurgiques des dimanches de la premiere & de la ſeconde claſſe. Autrefois chaque dimanche de l'année avoit ſon nom. Ce que preſcrit l'égliſe pour la célébration de ce jour. Ce que dit M. l'abbé de S. Pierre ſur la prohibition de travailler ce jour-là. Qui ſont ceux que cet abbé appelle pauvres. IV. 1007. *b.* Suivant ſon calcul, le gain qui ſe feroit par année, ſi l'on accordoit la permiſſion de travailler l'après-midi du dimanche, monteroit à plus de vingt millions par an. Paroles de l'abbé de S. Pierre, pour exhorter l'égliſe & le gouvernement à donner cette permiſſion. Paſſage de l'Exode & du Deutéronome, qui marquent la vraie deſtination du ſabbat. *Ibid.* 1008. Paroles du Sauveur ſur le même ſujet. Le ſabbat étant établi pour l'homme, ne doit pas lui devenir dommageable: conſéquences qui en réſultent, fondées d'ailleurs ſur quelques paſſages de l'écriture. Réponſe de l'auteur à ceux qui allégueroient contre lui le précepte formel: *ſouviens-toi de ſanctifier le jour du repos.* Si l'on permettoit aux pauvres de travailler le dimanche après midi, on rentreroit véritablement dans l'eſprit du légiſlateur. *Ibid. b.* Divers travaux utiles auxquels on pourroit employer une partie du dimanche, ſelon l'auteur. Virgile approuvoit hautement certaines occupations champêtres, uſitées de ſon tems aux jours de fêtes. *Ibid.* 1009. *a.*

Dimanche. De la ſanctification ou célébration de ce jour. XIV. 607. *b.* Service du dimanche dans la primitive égliſe. I. 881. *b.* Les collectes ſe faiſoient ce jour-là. *Ibid. a, b.* Défenſe de Dagobert I. en faveur de l'obſervation du dimanche. III. 853. *b.* Il n'eſt pas permis d'arrêter pour dettes les dimanches & jours de fêtes, ni de prendre le débiteur dans ſa maiſon. IV. 121. *a.* De l'uſage autrefois établi en Angleterre de tenir des marchés le dimanche. X. 84. *a.* Projet de tranſporter pluſieurs fêtes au dimanche. VI. 565. *b.*

DIMEL, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne en Weſtphalie. Evénemens qui l'ont rendue fameuſe. *Suppl.* II. 721. *b.*

DIMEN. (*Géogr.*) Deux iſles de ce nom, du nombre de celles de Faro, & ſous la domination danoiſe. Pâturages qu'elles produiſent. *Suppl.* II. 721. *b.* Obſervation ſinguliere faite ſur les brebis qui paiſſent dans l'une de ces iſles. *Ibid.* 722. *a.*

DIMENSION. (*Phyſiq. Géom.*) Trois dimenſions conſidérées dans la matiere. Ce qu'on entend par dimenſions des racines. Il ne peut y avoir proprement que des quantités de trois dimenſions. Ce que ſont les quantités a^4, a^5, qu'on emploie dans l'application de l'algebre à la géométrie, & qui ſemblent être des quantités de plus de trois dimenſions. IV. 1009. *b.* Quelqu'un a prétendu qu'on pourroit regarder la durée comme une quatrieme dimenſion. Dans les fractions algébriques, la dimenſion eſt égale à celle du numérateur, moins celle du dénominateur. Dimenſion négative. *Ibid.* 1010. *a.*

DIMESSES, (*Hiſt. eccl.*) congrégations de perſonnes du ſexe, dans l'état de Veniſe. Leur fondatrice. Détails ſur la nature de ces congrégations. IV. 1010. *a.*

DIMINUTIF. (*Gramm.*) Diminutifs phyſiques. Diminutifs

de compaſſion, de tendreſſe. Les Italiens & les Eſpagnols ſont plus riches que nous en diminutifs. IV. 1010. *a.* Auteurs qui n'ont rien négligé pour les introduire dans notre langue. Dès le tems de Montaigne, on s'éleva contre tous ces mots *ſi mignons*. Exemples de diminutifs des diminutifs, tirés de l'Italien, de l'Eſpagnol & du Latin; ce qu'en dit le pere Bouhours. *Ibid. b.*

Diminutif. Verbes diminutifs & fréquentatifs tout enſemble. VII. 298. *a*, *b*.

DIMINUTION, figure de *Rhétorique*. IV. 1010. *b. Voyez* LIPTOTE & LITOTE.

DIMINUTION *d'eſpeces* (*Juriſp.*) tombe ſur celui auquel appartiennent les deniers. Ce que doit faire un débiteur, pour ne pas ſupporter la diminution d'eſpeces. IV. 1010. *b.*

DIMINUTION *de feux.* (*Juriſpr.*) Ce qu'on entend par le terme *de feux*. A quels pays on accordoit cette diminution. Formalités qui étoient obſervées lorſqu'une ville ou autre lieu demandoit une diminution de feux. Lettres portant diminution de feux. IV. 1010. *b.*

DIMINUTION *des colonnes.* (*Archit.*) Les colonnes, qui ſont une imitation des arbres, doivent être moins groſſes par le haut que par le bas; mais comme la diminution commencée dès le bas feroit un effet déſagréable, on a poſé pour principe, qu'il ne falloit la commencer qu'au tiers de la hauteur des colonnes. Proportion dans laquelle cette diminution ſe fait. Maniere de la tracer, ſelon Vignole. *Suppl.* II. 722. *a.*

DIMISSOIRE. (*Juriſpr.*) Lettres dimiſſoires. Ce que diſent ſur ce ſujet l'ordonnance d'Orléans, & l'arrêt du 4 Septembre 1690. Moyen de réparer l'irrégularité provenant du défaut de dimiſſoire. Ce qu'on entendoit autrefois par *lettres apôtres* ou *dimiſſoires*. IV. 1011. *a.*

Dimiſſoire. En quoi il differe de l'*exeat*. VI. 229. *a.*

DIMŒRITES. (*Hiſt. eccl.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi ce nom fut donné aux appolinariſtes. IV. 1011. *a.*

DIMSDALE. (*M.*) Extrait de ſon ouvrage ſur l'inoculation. *Suppl.* III. 606. *a*, *b*. &c.

DINANT, ville des Pays-Bas. Marbre de Dinant. IX. 817. *b.*

DINANT, (*David de*) ſes erreurs. VIII. 520. *b.*

DINDON. (*Econ. ruſtiq.*) Diverſes obſervations d'économie ſur le nombre d'une couvée, ſur le tems de l'incubation où les dindons écloſent, & les ſoins à prendre pour les élever & les guérir quand ils ſont malades. IV. 1011. *b. Voyez* DINDONNIER.

DÎNER. (*Littérat.*) Le dîner des Romains étoit fort frugal; c'eſt peut-être pour cela qu'Iſidore l'a compté pour rien. Heure du dîner chez les Romains. On dînoit autrefois en France beaucoup plutôt qu'aujourd'hui. IV. 1011. *b.*

Dîner. De l'exercice avant ce repas. VI. 246. *b.*

DING, (*Comm.*) nom que les Siamois donnent à toute ſorte de poids. Ils n'en ont guere d'autre que leur monnoie même. Autres noms des poids des Siamois. IV. 1012. *a.*

DINGLE. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 722. *a.*

DIOCÉSAIN. (*Juriſp.*) Un évêque ne peut donner la tonſure qu'à ſon diocéſain. Abbeſſe diocéſaine. Evêque diocéſain. Bureaux diocéſains. IV. 1012. *a.*

Diocéſain, concile. III. 819. *a.* Loi diocéſaine. IX. 659. *a.*

DIOCESE. (*Juriſpr.*) Acceptation de ce mot chez les Grecs & les Romains. Diviſion de l'Aſie en dioceſes ou provinces. IV. 1012. *a.* Nouvelle diviſion de l'empire par dioceſes, faite par Conſtantin le grand. Comment ces dioceſes étoient gouvernés. Origine de la diviſion par dioceſes dans le gouvernement eccléſiaſtique. On pourroit reporter au pape Anaclet la premiere diviſion par dioceſes. Cependant on tient communément que ce fut le pape Denys qui établit le mieux cette police, vers l'an 266. *Ibid. b.* Le terme de dioceſe a été pris pour le ſpirituel en trois ſens différens. Ce que défend le concile de Conſtantinople, tenu en 381, aux évêques hors de leur dioceſe. Le métropolitain ne peut rien entreprendre dans le dioceſe de ſes ſuffragans. La diviſion par dioceſes n'a jamais porté atteinte à l'unité de l'égliſe. Les reſſorts du métropolitain & du primat ne s'appellent plus dioceſes. On n'obſerve pas toujours pour la diviſion des dioceſes, celle des provinces. Subdiviſions du dioceſe. L'évêque n'a ordinairement qu'un official. Syndic nommé dans les aſſemblées diocéſaines. *Ibid.* 1013. *a.*

Dioceſe. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 722. *a.*

Dioceſe. Diviſion des dioceſes en doyennés. V. 97. *a.* 98. *a.* Les chapitres des cathédrales n'ont plus de part dans le gouvernement du dioceſe: de ce gouvernement pendant la vacance. III. 180. *b.* Viſites des égliſes du dioceſe par l'évêque. VI. 144. *b.* XVII. 355. *b.* Droit qu'exigeoient autrefois les évêques en viſitant leur dioceſe. II. 776. *a.*

DIOCLÈS, médecin. X. 283. *a.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 501. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 346. *a.* Autres écrivains de ce nom. XII. 319. *b.*

DIOCLETIEN. (*Caius-Valerius*) (*Hiſt. de l'emp. Rom.*) Hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* II. 722. *b.*

DIOCLETIEN. (*Caïus-Valerius*) Obſervations ſur cet empereur. XIV. 577. *a.* Etat des chrétiens ſous ſon regne. *Ibid.* & XVI. 507. *b.* Palais de Dioclétien à Spalato. XV. 427. *b.* Thermes de Dioclétien. XVI. 268. *b.* Voyez *Antiquités*. Vol. 1 des planch.

DIOCLÉTIENNE, (*Epoque*) ou *des martyrs*. Les Ethiopiens en ont formé un cycle de 534 ans. IV. 1013. *a.*

Dioclétienne, époque. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. *a.*

Dioclétienne, époque. V. 835. *b.* 900. *a.* 901. *b.*

DIODORE, philoſophe péripatéticien. XII. 371. *b.* Diodore ſurnommé *Cronus*, philoſophe de la ſecte mégarique. X. 305. *a.*

DIOGENE le babylonien, philoſophe ſtoïcien. XV. 532. *b.*

DIOGENE l'appoloniate; ſa philoſophie, VIII. 879. *a.* & ſa phyſiologie. *Suppl.* IV. 346. *b.*

DIOGENE le cynique. Hiſtoire de ſa vie. Son caractere. XIII. 532. *a.* Son éloge. IV. 596. *b.* XV. 216. *b.* 217. *a.* Sa réponſe à Alexandre. *Suppl.* I. 266. *b.*

DIOGENE, ſculpteur. XIV. 820. *b.*

DIOGNETE, de Rhodes, philoſophe ſous Marc-Aurele. XIV. 256. *b.*

DION. Obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XIII. 532. *a.*

DION-CASSIUS. De la vie & des ouvrages de cet hiſtorien. XI. 132. *a.*

DIONÉ, (*Myth.*) mere de Vénus. C'eſt entre ſes bras que Vénus ſe jetta toute en pleurs, lorſque Diomede lui eut effleuré la peau de la main, *&c.* Eloge de cet endroit de l'Iliade. IV. 1013. *b.*

Dioné. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. *a.*

DIONIS, (*Pierre*) ſes ouvrages en chirurgie, III. 352. *b.* en anatomie. *Suppl.* I. 401. *a.*

DIONYSIENNES, (*Hiſt. anc.*) fêtes en l'honneur de Bacchus. Etym. de ce mot. Ce ſont les mêmes fêtes que les orgies. Ancienne & nouvelle dionyſienne. Comment ces fêtes ſe célébroient. IV. 1013. *b. Voyez* ORGIES.

Dionyſiennes. Erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 723. *a.*

DIONYSIENNE, *période.* IV. 590. *a.* IX. 745. *a*, *b.* XII. 361. *b.*

DIONYSIUS de Colophone, peintre célebre. XII. 258. *b.*

DIOPHANTE. Problêmes de Diophante. Il s'agit de trouver des nombres commenſurables, qui ſatisfaſſent à des problêmes indéterminés, auxquels ſatisferoient une infinité de nombres incommenſurables. IV. 1013. *b.* Exemple. En quoi conſiſte l'art de réſoudre ces ſortes de queſtions. Divers exemples qui peuvent donner une idée de la maniere de les réſoudre. Ouvrages à conſulter. La méthode de réduire à des quantités rationnelles les quantités irrationnelles, eſt fort utile dans le calcul intégral, pour réduire une différentielle donnée en fraction rationnelle. *Ibid.* 1014. *a.* Ouvrages à conſulter. Eloge que M. Saunderſon fait de l'ouvrage de Diophante. Etat de l'algebre chez les anciens. *Ibid. b.*

Diophante. Son ouvrage ſur les problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a.*

DIOPTRIQUE, ou *anaclaſtique.* (*Mathém. mixtes*) Etym. du mot *dioptrique*. Deux parties diſtinguées dans la dioptrique. Divers auteurs qui ont écrit ſur cette ſcience. IV. 1014. *b.* Une des principales difficultés de la dioptrique eſt de déterminer le lieu de l'image d'un objet qui eſt vu par réfraction. En quoi les auteurs different ſur ce ſujet. *Ibid.* 1015. *b.* Sentiment de Barrow. Ce ſentiment attaqué par M. Smith dans un ouvrage qu'on peut regarder comme le plus complet que nous ayons ſur cette matiere. Celui de M. Smith combattu. *Voyez* les articles *Miroir*, *Apparent*, *Image*, *viſion*. Les regles de dioptrique expliquées aux articles *Réfraction*, *Lentille*, &c. *Ibid. b.* Voyez auſſi *Téleſcope*, *Microſcope*.

Dioptrique. Loix de dioptrique. XIII. 894. *b.* Téleſcopes de dioptrique. XVI. 36. *b.* — 43. *a.* 48. *b.* 49. *a*, *b.* Ouvrages de Kepler & de Deſcartes ſur cette ſcience. Celui du P. Reita. IX. 744. *a.* Ouvrages de M. Hooke. XVII. 614. *a.*

DIOSCURES, (*Myth.*) ſurnom de Caſtor & de Pollux. Etym. de ce mot. Leur hiſtoire. Leur temple à Athenes. Fonction qu'on leur attribuoit. Ce qu'on penſoit des feux qui paroiſſent ſur mer à la fin des tempêtes. Comment les dioſcures ont été déſignés dans les bas reliefs & les médailles. IV. 1016. *a. Voyez* CASTOR.

DIPHTONGUE, (*Gramm.*) différence entre les monophtongues & les diphtongues. Etym. de ce mot. En quoi conſiſte l'eſſence de la diphtongue. Diſtinction des diphtongues en vraies ou propres, & en fauſſes ou impropres. IV. 1016. *a.* La premiere voyelle de la diphtongue, appellée *prépoſition*, & la ſeconde *poſtpoſition*. Du nombre des diphtongues. Celles que l'auteur a remarquées, en ſuivant l'ordre des voyelles. Obſervations ſur la diphtongue *ai*, & ſur l'ortographe de ceux qui veulent ſubſtituer dans pluſieurs mots

mots cette diphtongue, à la diphtongue oculaire *oi*. Uſage que les Grecs & les Latins ont fait de la diphtongue *ai*. *Ibid. b.* Obſervations ſur les diphtongues *eau*, *ei*, *ia*, *ié*, *iè*, *ien*, *ieu*, *io*, *ion*, *Ibid.* 1017. *b.* *iou*, *ya*, *yan*, *ye*, *yé*. De la diphtongue *oi*. Des diphtongues *oin*, *oua*, *oe*, *ouan*, *oue*. *Ibid. b.* Des diphtongues *oui*, *ouin*, *ue*, *ui*, *uin*. Diphtongues en proſe que les poëtes font de deux ſyllabes. *Ibid.* 1018. *a.*

Diphtongues. Leur origine. VIII. 199. *b.* Leur formation. IV. 53. *b.* Diphtongues propres & impropres. VIII. 631. *a.* Pourquoi les diphtongues ſont toujours longues. 199. *b.* Obſervations ſur quelques diphtongues. *Suppl.* III. 131. *a*, *b.*

DIPLOÉ, (*Anatom.*) ſubſtance ſpongieuſe qui ſépare les deux tables du crâne, & forme avec elles le crâne. Obſervations ſur cette ſubſtance. IV. 1018. *a.*

DIPLOIS, (*Hiſt. anc.*) mot grec qui ſignifie habit double, manteau double. Quelles ſortes d'habits les anciens appelloient de ce nom. Manteau des philoſophes cyniques. IV. 1018. *a.* Paſſages de la bible où le mot *diplois* eſt employé. *Ibid. b.*

DIPLOME & *diplomatique*. (*Juriſp.*) Origine de ce mot. En quoi conſiſte la ſcience de la diplomatique. Cette ſcience ſuppoſe la connoiſſance exacte de la chronologie, qui étoit différemment pratiquée chez les différentes nations; & celle des mœurs & du ſtyle diplomatique de chaque ſiecle. Art que la diplomatique ſuppoſe. On donne aux diplômes le nom de titres & de chartes. A quoi ils ſervoient comme titres. Pourquoi on les a nommés *chartes*. IV. 1018. *b.* Les diplômes ſervent pour la connoiſſance de l'ancienne origine des grandes maiſons. Diplômes qui nous font connoître l'origine de la maiſon d'Autriche. En matiere de généalogie, l'hiſtoire & les titres ſe prêtent un mutuel ſecours. Mais dès qu'il s'agit de matieres à conteſtations, les titres ſont beaucoup plus néceſſaires que l'hiſtoire. L'hiſtoire développe quelquefois davantage l'illuſtration des maiſons : exemples tirés de la maiſon d'Autriche & de celle de France. Hiſtoires particulieres pour leſquelles les diplômes peuvent être utiles. Pourquoi l'on ajoute peu de foi aux diplômes des communautés, ſur-tout des communautés eccléſiaſtiques. *Ibid.* 1019. *a.* Les chartes falſifiées ſont fort difficiles à reconnoître. Il eſt beaucoup plus aiſé de reconnoître celles qui ſont entiérement ſuppoſées: deux ſortes de chartres ſuppoſées. Regle qui en découvre la fauſſeté. Comment une charte peut être fauſſe, quoique le privilege qui s'y trouve énoncé ſoit certain. *Ibid. b.* Divers auteurs qui, convaincus de la facilité avec laquelle on pouvoit être trompé par les diplômes, ſe ſont élevés contre leur uſage. Ouvrage intitulé *de re diplomaticâ*, du P. Mabillon, par lequel cet auteur s'eſt propoſé de les juſtifier : réflexions ſur ce ſavant ouvrage. Deux ans après que ce livre eut paru, le P. Jourdan ſe déclara contre les titres & les diplômes en général : paſſages tirés de ſon livre. Ce qu'a dit ſur le même ſujet M. Gibert, avocat au parlement. *Ibid.* 1020. *a.* Critique de l'ouvrage du P. Mabillon, par M. Baudelot de Dairval. Motif qui, ſelon le même M. Baudelot, engagea le P. Mabillon à entreprendre ſon ouvrage. *Ibid. b.* Paroles tirées du même auteur, dans leſquelles il rend compte de la maniere dont le P. Mabillon répond au P. Papebroek qui avoit rendu ſuſpect le titre de S. Denis, & à M. Petit, auteur du *pénitentiel* de Théodore de Cantorbery, dans lequel ſe trouvent des notes qui combattent le même titre. Contradictions que l'ouvrage du P. Mabillon a ſouffertes. *Ibid.* 1021. *a.* Diſputes auxquelles il a donné lieu. Éloge de cet ouvrage. La diplomatique eſt devenue à la mode chez preſque toutes les nations : divers écrivains qui l'ont traitée ſuivant leur goût & leurs vues particulieres. *Ibid. b.* Déclaration d'un fauſſaire nommé Guernon, qui confeſſa d'avoir fabriqué deux actes eſſentiels ſous le nom du pape. Récompenſe qu'il en avoit reçue. Regles qu'on a données pour diſtinguer dans les anciens actes ceux qui ſont faux ou altérés.

La *premiere* eſt, dit-on, d'avoir des titres authentiques pour en comparer l'écriture avec celle des diplômes de la vérité deſquels on eſt en doute. Cette regle démontrée incertaine : conteſtations entre le P. Papebroek & le P. Mabillon ſur l'authenticité de certains titres. *Ibid.* 1022. *a.* Fait qui prouve combien il eſt facile à quelques perſonnes d'imiter parfaitement les anciennes écritures.

Seconde regle : il faut examiner la conformité ou la différence du ſtyle d'une piece à l'autre. Incertitude de cette regle. Les fautes d'orthographe ne ſont point une preuve de la fauſſeté d'une charte ou d'un diplôme. *Ibid. b.*

La *troiſieme regle* eſt d'examiner la date ou la chronologie des actes ou des lettres. Cette regle plus certaine que les précédentes. Diverſes obſervations chronologiques que le cenſeur de chartes ne doit pas négliger. Dates des indictions des papes & des empereurs. Tems où l'on a commencé à compter les années ſelon l'ere chrétienne dans les chartes.

Quatrieme regle : elle conſiſte dans l'obſervation des ſignatures des perſonnes; ſavoir, ſi elles n'étoient pas mortes au tems de la date marquée dans le diplôme. Comment les rois des deux premieres races ſignoient dans les chartes.

Cinquieme regle : examiner l'hiſtoire de la nation & de ſes rois, les mœurs, les uſages du peuple, au ſiecle où l'on prétend que la charte a été donnée. Difficulté de ſuivre exactement cette regle. *Ibid.* 1023. *a.*

Sixieme regle : examiner les monogrammes & ſignatures des rois & de leurs chanceliers.

Septieme regle : examiner les ſceaux. Il importe d'obſerver ſi un ſceau n'a point été tranſporté d'une piece ſur une autre. Nos premiers rois n'avoient point d'autre ſceau que celui qui étoit à leur anneau. La plupart des princes étoient inhumés près les grands chemins. Uſage des grands ſceaux qui ont ſuccédé aux anneaux. Des ſceaux des évêques, des abbés, des chapitres, des ſeigneurs.

Huitieme regle : obſerver la matiere ſur laquelle s'écrivoient les diplômes. Matiere dont on s'eſt ſervi en différens tems. *Ibid. b.* Obſervation par rapport à l'encre, & à la nature des caracteres. Malgré ces précautions on ſera quelquefois trompé dans l'examen des chartes. Des cartulaires ou papiers-terriers des égliſes ou des monaſteres. Cartulaires hiſtoriques. Cartulaires ſimples où le faux ſe trouve mêlé avec le vrai. Dès qu'on eſt arrivé à la troiſieme race des rois de France, on convient qu'il ſe trouve beaucoup moins de chartes fauſſes ou altérées. *Ibid.* 1024. *a.* Fauſſe conſéquence qu'on a voulu tirer de l'altération ou de la ſuppoſition de pluſieurs diplômes, contre l'autorité des manuſcrits qui nous reſtent des anciens auteurs. Ouvrage moderne de diplomatique, intitulé *la vérité de l'hiſtoire de l'égliſe de S. Omer*, &c. Il faut obſerver ici que les recherches ſur l'authenticité des chartes, ne regardent ordinairement que les titres des abbayes, des communautés régulieres, ou des égliſes cathédrales. Le même inconvénient ne ſe rencontre pas dans les archives des princes, des cours ſupérieures & des villes. *Ibid. b.*

Diplomes. Difficulté de s'aſſurer de leur authenticité par la comparaiſon d'écritures. III. 746. *a*, *b.* V. 369. *b.* 370. *a.*

DIPŒNE & *ſcyllis*, ſculpteurs. XIV. 820. *b.*

DIPPELIUS, (*Huile de*) vertu qu'on lui atttribue contre l'épilepſie. VIII. 336. *b.*

DIPTERE, temple, XVI. 61. *a.* Inſectes dipteres. VIII. 786. *b.*

DIPTYQUE, (*Hiſt. anc.*) tablettes à deux feuilles de bois. IV. 1024. *b.* Ceux qui étoient déſignés conſuls avoient pluſieurs de ces diptyques, *&c.* qu'ils diſtribuoient, *&c.* Ce qui étoit gravé ſur ces feuilles. Deſcription de la gravure qui ſe voit ſur une moitié de diptyque trouvée à Dijon. *Ibid.* 1025. *a.*

DIPTYQUE, (*Hiſt. anc.*) regiſtre public, *&c.* Diptyques ſacrés, diptyques profanes. IV. 1025. *a.*

DIRE, (*Juriſp.*) procédure qui porte ce nom. Autre ſignification de ce mot. A dire d'experts. Dire de prud'hommes. IV. 1025. *a.*

DIRECT. (*Arithm. & Géom.*) Raiſon directe ou propoſition directe. En quels cas on dit que les cauſes ſont en raiſon directe, ou en raiſon inverſe des effets. Autres exemples de raiſons directes. IV. 1025. *a.*

DIRECTE, (*Logiq.*) démonſtration ou preuve directe. Démonſtration indirecte. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRECT, (*Gram.*) cas direct, *voyez* NOMINATIF. Modes directs. XI. 306. *a.* Propoſitions directes. *Ibid. b.*

DIRECT, (*Optiq.*) viſion directe d'un objet : elle eſt oppoſée à celle qui ſe fait par réflexion ou réfraction. IV. 1025. *b.*

DIRECT. (*Aſtron.*) Planete directe, ſtationaire, rétrograde. IV. 1025. *b.*

Direct, dans l'hiſtoire. Ce qu'on entend dans le ſtyle hiſtorique par un diſcours direct, une harangue directe. Il eſt étonnant quelle éloquence Tite-Live prête aux premiers Romains. Il eſt des circonſtances où cette eſpece de fiction, ſans altérer le fonds de la vérité, répand dans la narration beaucoup de force & de chaleur. Exemple de Salluſte. Inconvénient du diſcours direct dans le dialogue, par la répétition de ces mots, *lui dis-je*, *reprit-il*, *me répondit-elle*. Comment quelques-uns y ont rémédié. IV. 1025. *b.*

Direct, diſcours admirable que Mezerai met dans la bouche du maréchal de Biron. V. 530. *b.*

DIRECT, (*Muſiq.*) intervalles directs. Accords directs. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRECTE, (*Juriſp.*) ſeigneurie directe; ligne directe; action directe; propriété directe; ſucceſſion directe. IV. 1026. *a.*

Direct, action directe, I. 123 *a.* IV. 121. *a.* Degrés de parenté en ligne directe. IV. 765. *b.* Domaine direct. V. 20. *b.* Héritier direct. VIII. 163. *b.* Seigneur direct. XIV. 894. *b.* Seigneurie directe. 898. *b.* Subſtitution directe. XV. 592. *b.* Succeſſion directe. 598. *b.* Termes directs. XVI. 158. *b.*

DIRECTEURS *des cercles*. (*Hiſt. mod. Droit public*) Quelles ſont leurs principales fonctions. Il ne faut point les confondre avec les *duces circuli*. Chaque cercle a un ou deux directeurs. Qui ſont ceux qui exercent cette fonction dans les dix cercles de l'Empire. IV. 1026. *a.*

Directeur de la diete de l'Empire, voyez DIETE.

DIRECTEUR, (*Comm.*) principaux directeurs qui regardent les négocians. IV. 1026. *b.*

Directeurs des compagnies de commerce. Ordre d'où ils ſont tirés. Leur nombre. Qui ſont ceux qui les choiſiſſent. Directeurs de la compagnie hollandoiſe de Indes orientales. Ceux de la compagnie françoiſe des mêmes Indes. Leurs fonctions. leurs droits & privileges. IV. 1026. *b.* Directeurs que les compagnies ont dans les parties du monde où elles commercent. Pourquoi leur pouvoir doit être étendu. *Ibid.* 1027. *a.*

Directeurs de chambres de commerce. Autres noms ſous leſquels ils ſont déſignés en certains endroits. Corps d'où ils ſont tirés. Durée de leur charge. Leurs fonctions. Jettons & médailles qu'on leur diſtribue. IV. 1027. *a.*

Directeurs généraux des cinq groſſes fermes. Nature de leurs fonctions, & de leur pouvoir. Directeur général des comptes à la douane de Paris. IV. 1027. *a.*

Directeurs des aides. IV. 1027. *a.*

DIRECTEURS *des créanciers*, (*Juriſp.*) but de leur élection. Comment ils ſont appellés en pays de droit écrit, à Paris & en d'autres endroits. Leur nombre. Du ſyndic conſidéré comme premier directeur. Les contrats d'union & & de direction doivent être homologués en juſtice. Etendue du pouvoir des directeurs. Le débiteur demeure toujours propriétaire des biens par lui abandonnés, juſqu'à la vente qui eſt faite par les directeurs des créanciers. Les directeurs des créanciers ne ſont tenus envers eux que comme tout mandataire en général eſt tenu envers ſon commettant. Les directeurs tiennent un regiſtre de leurs délibérations. IV. 1027. *b.* Ils peuvent quitter leurs fonctions quand ils le jugent à propos. *Ibid.* 1028. *a.*

Directeur des fortifications. Connoiſſances qu'il faut poſſéder, pour bien s'acquitter de cette charge. Ce que dit M. de Vauban des qualités que cet officier doit avoir. IV. 1028. *a.*

Directeur ou *inſpecteur général des fortifications.* Divers miniſtres qui ont occupé cette place en France, depuis M. Colbert. IV. 1028. *a.*

Directeur à la monnoie. Il eſt chargé de la manutention de ſa monnoie. Trois comptes différens qu'il fournit. Quel eſt le droit des directeurs des monnoies. IV. 1028. *b.*

Directeur général, à la monnoie. Ses fonctions. IV. 1028. *b.*

DIRECTION, en méchanique, & en aſtronomie. IV. 1028. *b.*

DIRECTION, (*Aſtrolog.*) IV. 1028. *b.*

DIRECTION, *ligne de*, (*Méchaniq.*) angle de direction. Direction de l'aimant. IV. 1028. *b.* Ce que cette direction a de ſurprenant. Déclinaiſon de l'aiguille aimantée à Paris. Carte des déclinaiſons de l'aimant par M. Halley. *Ibid.* 1029. *a.*

Direction du mouvement. X. 834. *a.* Maniere de déterminer la direction la plus avantageuſe pour mouvoir un corps ſur un plan, lorſqu'on veut avoir égard au frottement. VII. 345. *a.* Direction de l'aimant. I. 215. *a*, *b.*

Direction magnétique, tendance de la terre & de tous les corps magnétiques vers certains points. Selon d'anciens philoſophes, l'axe de la terre eſt dans l'axe même de l'univers. Cette poſition attribuée à l'effet d'une vertu magnétique. Mais ces idées doivent être regardées comme chimériques. IV. 1029. *a.*

Direction, en anatomie, en aſtrologie, en juriſprudence. IV. 1029. *a.*

Direction, emploi de directeur, étendue de ſon département. IV. 1029. *a.*

DIRECTION, (*Gabelles*) Nombre de ces directions. IV. 1029. *a.*

DIRECTRICE. (*Géom.*) Ligne directrice dans la génération d'une figure plane ou d'un ſolide. IV. 1029. *b.*

DIRIBITEUR, ſignification de ce mot dans quelques auteurs latins. *Suppl.* II. 723. *b.*

DIRIMANS, *empêchemens*, de mariage. V. 573. *b.*

DIS, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *a.*

DISCANT ou *déchant*, (*Muſiq.*) eſpece de contre-point que compoſoient ſur le champ des parties ſupérieures en chantant impromptu ſur le tenor ou la baſſe. Reproche que fait Jean de Muris aux chanteurs de ſon tems ſur les mauvais diſcants qu'ils compoſoient. *Suppl.* II. 723. *b.*

DISCERNEMENT, (*Logiq.*) pourquoi tous les hommes ne diſcernent pas leurs propres idées. Diſtinction entre le diſcernement direct & le diſcernement réfléchi. IV. 1029. *b.* Pourquoi diſcernant toujours chacune de nos idées par un diſcernement direct, nous ne le faiſons pas toujours par un diſcernement réfléchi. *Ibid.* 1030. *a.*

Diſcernement des eſprits. Don de Dieu dont parle S. Paul. En quoi il conſiſte. Tems auxquels ce diſcernement étoit d'une grande importance. IV. 1030. *a.* *Voyez* ſur ce ſujet Deuter. xviij. ℣. 20. — 22.

DISCIPLE. Des ſoixante-douze diſciples dont il eſt parlé, *Luc x.* IV. 1030. *a.*

DISCIPLE, *éleve*, *écolier*, (*Synon.*) V. 337. *a.* 506. *b.*

DISCIPLINE *eccléſiaſtique.* Sur quoi elle eſt fondée. Des réglemens ſages dans un tems, n'ont plus été utiles dans un autre. La diſcipline préſente de l'égliſe n'eſt plus la même ſur pluſieurs points, qu'elle étoit dans les premiers ſiecles. IV. 1030. *a.* Ouvrage célebre du P. Thomaſſin de l'Oratoire ſur l'ancienne & nouvelle diſcipline de l'égliſe. *Ibid. b.*

Diſcipline. Ce qu'on entend en général par *diſcipline.* I. 713. *b.* De la diſcipline eccléſiaſtique. III. 812. *a*, *b.* Décrets des conciles ſur la diſcipline. IV. 716. *a.* L'autorité des conciles ne regarde pas la diſcipline, qui peut changer ſelon les circonſtances. III. 817. *b.* Lettres des papes ſur les points de diſcipline. IV. 718. *a*, *b.* Maux que les fauſſes décrétales ont produits dans la diſcipline. 725. *b.* Edit de Melun ſur la diſcipline eccléſiaſtique. V. 392. *b.* Divers rapports entre les épiſcopaux d'Angleterre & les catholiques ſur cet objet. 812. *b.*

Diſcipline, châtiment des religieux volontaire ou infligé. Il ne paroît pas que la diſcipline ait été en uſage dans l'antiquité, excepté pour punir les moines qui avoient péché. Introduction de cet uſage. Diſcipline, inſtrument de ceux qui ſe mortifient. Diſcipline de S. Jérôme. IV. 1030. *b.* *Voyez* FLAGELLATION.

Diſcipline militaire. Importance d'une bonne diſcipline. Les troupes pour être bien diſciplinées doivent être exercées ſans relâche. Obſervations de M. de Folard ſur la néceſſité de la diſcipline militaire. IV. 1030. *b.* Diſcipline rigoureuſe des Romains. *Ibid.* 1031. *a.*

Diſcipline militaire des légions romaines. IX. 357. *a.* X. 511. *a* — 514. *b.* XV. 101. *a*, *b*, &c. C'eſt aux princes d'Orange qu'on doit le rétabliſſement de cette diſcipline en Europe. II. 755. *a.* Soins de Louis XIV pour établir la diſcipline dans les garniſons. VII. 517. *b.* Réflexions ſur la diſcipline militaire, *voyez* TRANSFUGE. Sur la diſcipline militaire des anciens, *voyez* OFFICIERS GÉNÉRAUX.

DISCOBOLE, (*Hiſt. grecq. & rom.*) athletes qui faiſoient profeſſion de l'exercice du diſque. Auteurs à conſulter ſur cette matiere. Origine de l'exercice du diſque. Ses progrès, combien cet exercice fut en uſage & répandu. IV. 1031. *a.* Comment il s'exécutoit. Peintres & ſculpteurs qui s'étudierent à repréſenter au naturel l'attitude des diſcoboles. Premier athlete qui mérita le prix du diſque. Tems où l'on ne couronna plus que ceux qui ſe diſtinguoient dans les cinq ſortes d'exercices qui compoſoient le pentathle. Quel étoit celui des diſcoboles qui remportoit le prix. Comment on marquoit chaque coup de diſque. *Ibid. b.* Ce qui arrivoit à un athlete à qui le diſque gliſſoit de la main. Il eſt vraiſemblable que les diſcoboles étoient nuds, comme les autres athletes. Paſſage d'Homere dont on peut inférer la nudité des diſcoboles. Autre paſſage d'Ovide. Sentiment contraire de Faber. Avantages qu'on ſe propoſoit de l'exercice du diſque. *Ibid.* 1032. *a.* *Voyez* DISQUE.

DISCONTINUATION, (*Juriſp.*) celle des pourſuites pendant trois ans donne lieu à la péremption, *&c.* IV. 1032. *b.*

DISCONTINUER, *ceſſer*, *finir* (*Synon.*) II. 868. *a.*

DISCONVENANCE, (*Gramm.*) celle des mots qui compoſent les membres d'une période. Exemples. Lorſque dans le premier membre d'une période on a exprimé un adjectif en lui donnant un certain genre, on ne doit pas dans le ſecond membre ſous-entendre cet adjectif en un autre genre. Diſconvenance de tems. Une diſconvenance bien ſenſible eſt celle qui ſe trouve aſſez ſouvent dans les mots d'une métaphore. IV. 1032. *b.* Diſconvenances dans le ſtyle, lorſque traitant un ſujet grave, on ſe ſert de termes bas. Diſconvenances dans les penſées, dans les geſtes, *&c.* Horace cité. *Ibid.* 1032. *a.*

DISCORDE, (*Myth.*) Comment elle eſt repréſentée. Portrait qu'en fait Pétrone. Deſcription qu'en donne Homere. IV. 1033. *a.*

DISCOURS. (*Gramm.*) Du diſcours conſidéré grammaticalement & des parties qui le compoſent. IV. 81. *a*, *b.*

DISCOURS, (*Bell. lett.*) Définition. IV. 1033. *a.* Caracteres du plaidoyer, du ſermon, du diſcours académique, de la harangue, du panégyrique. Oraiſons funebres des Egyptiens. Il ſeroit à ſouhaiter que leur uſage ſe fût répandu & perpétué. Parties du diſcours ſelon les anciens. Diviſion introduite par les ſcholaſtiques. Ce que dit M. l'abbé Girard ſur le diſcours. Un diſcours doit toujours être touchant, ou du moins exciter quelque paſſion douce. *Ibid. b.*

Diſcours, différence entre diſcours, harangue & oraiſon. XI 549. *a*, *b.* But du diſcours oratoire. *Suppl.* IV. 423. *a.* Enumération des parties du diſcours. IV. 1042. *b.* *Voyez* EXORDE, DIVISION, NARRATION, CONFIRMATION, CONFUTATION, & PÉRORAISON. Maniere de diſtribuer un diſcours ſelon les modernes. Parties du diſcours dans l'éloquence du barreau. IV. 1043. *a.* Choix & diſtribution des parties du diſcours & des moyens de perſuader. III. 769. *a.* Du commencement. *Suppl.* II. 527. *a.* De la méthode dans le diſcours. X. 460. *a*, *b.* Lieu des paſſions. XII. 147. *a.* La netteté & la préciſion ſont les premieres qualités que le diſcours doit avoir. I. 739. *a.* Continuité néceſſaire dans le diſcours oratoire. IV. 117. *a.* Clarté. V. 525. *b.* *Suppl.* II. 918. *b.* 919. *a.* D'où dépend la clarté diſtincte de toutes les parties qui compoſent un diſcours. 452. *b.* Cauſes qui nuiſent à cette

clarté 453. *a.* Elégance. V. 482. *b.* Mélodie. V. 524. *a*, *b.* X. 320. *a.* Nombre. XI. 209. *a.* Des tranſitions. XVI. 554. *a*, *b.* Des figures & des tropes. VI. 765. *b.* XVI. 700. *a*, *b.* *&c.* Utilité des exemples dans le diſcours. *Suppl.* II. 912. *a.* De l'amplification dans le diſcours. *Suppl.* I. 371. *a*, *b.* Ce qu'on entend par dur dans le diſcours. Ce défaut en détruit ou en affoiblit l'effet. *Suppl.* II. 745. *b.* 746. *a.* Diſcours délié. IV. 784. *a.* Faux-brillant dans le diſcours. VI. 443. *a.* Récapitulation d'un diſcours. I. 395. *a.* Des diſcours ſur un ſujet de pure invention. IV. 691. *b.* Défauts des diſcours faits ſur le champ. *Suppl.* I. 33. *b.*

DISCOURS, (*Bell. lett.*) titre qu'Horace donnoit à ſes ſatyres. Les critiques ſont partagés ſur la raiſon qu'a eue le poete d'employer ce nom. Opinion du pere le Boſſu. Différence entre la poéſie des odes d'Horace & celle de ſes ſatyres. Bien des perſonnes n'ont mis Regnier & Deſpréaux pour leurs ſatyres qu'au nombre des verſificateurs. IV. 1034. *a.*

DISCRÉDIT, (*Comm.*) tems où ce mot s'eſt introduit. Diſcrédit des actions. IV. 1034. *a.*

DISCRET, (*Hiſt. eccl.*) épithete en uſage dans pluſieurs maiſons religieuſes. Pere diſcret. Mere diſcrete. IV. 1034. *a.*

DISCRETE, (*Géom. Phyſ.*) proportion diſcrete ou disjointe. Quantité diſcrete. IV. 1034. *a.*

Diſcret, la quantité diviſée en diſcrete & en continue. Proportion diſcrete & continue en arithmétique. IV. 115. *a.* XIII. 653. *b.*

DISCRET, (*Morale*) *voyez* DISCRÉTION.

DISCRÉTIVE, *propoſition.* IV. 85. *b.*

DISCRÉTION, (*Morale*) Le ſubſtantif *diſcrétion* paroît avoir une toute autre acception que l'adjectif *diſcret.* IV. 1034. *b.*

Diſcrétion, *voyez* INDISCRÉTION, TACITURNITÉ, SECRET.

DISCUSSIFS, (*Chir.*) remedes diſcuſſifs. Dans quel but on les emploie. Exemples de quelques diſcuſſifs. Ceux qu'on emploie dans les tumeurs indolentes; dans les tumeurs flatueuſes; dans certaines maladies des yeux. IV. 1034. *b.*

DISCUSSION, définition de ce mot. IV. 1034. *b.*

DISCUSSION, (*Philoſoph.*) il n'eſt point indifférent de commencer par l'affirmative ou par la négative, la diſcuſſion d'un problême. I. 801. *a.*

DISCUSSION, (*Médec.*) IV. 1035. *a.*

DISCUSSION. (*Juriſp.*) De la diſcuſſion que l'on fait des biens du débiteur. Comment le bénéfice de diſcuſſion eſt appellé en droit. Ce bénéfice avoit lieu dans l'ancien droit. En quoi conſiſte la diſcuſſion. IV. 1035. *a.* Quels ſont ceux pour qui le bénéfice de diſcuſſion a lieu. Quels ſont ceux qui ne ſont pas obligés de faire aucune diſcuſſion préalable. Quels ſont les biens que l'on n'eſt pas obligé de diſcuter. Comment on renonce au bénéfice de diſcuſſion. *Ibid. b.*

Diſcuſſion, c'eſt à celui qui demande la diſcuſſion à indiquer les héritages qu'il prétend y être ſujets. VIII. 673. *b.*

Diſcuſſion des cautions ou *fide-juſſeurs.* Elle étoit permiſe par l'ancien droit romain. Diſpoſitions d'Adrien & de Juſtinien ſur ce ſujet. Cautions pour leſquelles ce bénéfice a lieu parmi nous. Coutume de Bourgogne ſur cet objet. Auteurs à conſulter. IV. 1035 *b.*

Diſcuſſion des donataires. IV. 1035. *b.*

Diſcuſſion de l'hypotheque ſpéciale avant la générale. Loi ſur laquelle elle eſt fondée. Comment elle a lieu. IV. 1035. *b.* La diſcuſſion de l'hypotheque ſpéciale peut être oppoſée entre deux créanciers. IV. 1036. *a.*

Diſcuſſion de l'hypotheque principale avant la ſubſidiaire. IV. 1036. *a.*

Diſcuſſion des meubles avant les immeubles. Loi ſur laquelle elle étoit fondée chez les Romains. Abrogation de cette loi en France. La diſcuſſion préalable des meubles eſt toujours néceſſaire à l'égard des mineurs. Auteurs à conſulter. IV. 1306. *a.*

Diſcuſſion des offices. IV. 1306. *b.*

Diſcuſſion en matieres de rentes. IV. 1036. *b.*

Diſcuſſion du tiers-acquéreur ou *détenteur.* Elle a lieu dans les pays de droit écrit; dans les pays coutumiers l'uſage n'eſt pas uniforme. Ce que doit faire le tiers-acquéreur ou détenteur après la diſcuſſion, ſi les biens diſcutés ne ſuffiſent pas pour acquitter la dette. Auteurs à conſulter. IV. 1036. *b.*

DISERT, différence entre éloquent & diſert. Notre *diſert* n'eſt point ſynonyme au *diſertus* des anciens. IV. 1036. *b.*

Diſert, la différence entre éloquent & diſert eſt encore expliquée. V. 520. *b.* & 523. *a.*

DISETTE, (*Agric. Econom. Gouvern.*) Différence entre beſoin, néceſſité, diſette, indigence & pauvreté. II. 213. *b.* Cauſes de la diſette des blés en France. VI. 534. *a*, *b.* Pratiques des laboureurs qui montrent pourquoi les diſettes ſurviennent lorſqu'il arrive des mauvaiſes années. *Ibid. a.* La nation Angloiſe n'a point eſſuyé de cherté extraordinaire de blé, depuis qu'elle a permis l'exportation. 536. *b.* Projet chimérique de greniers publics pour prévenir les diſettes. VII. 825. *a.* Obſervations qui doivent bannir toute crainte de diſette dans le cas d'exportation. *Ibid. b.* Maniere de préparer une nourriture abondante & à peu de frais en tems de diſette. XIV. 308. *a.* De la diſette des bois. VII. 129. *a.*

DISGRÉGATIVES *opérations*, (*Chymie*) XI. 500. *a*, *b.*

DISJOINT, (*Muſiq.*) tetracordes disjoints dans le ſyſtême des Grecs. Intervalles disjoints. Degrés disjoints. *Suppl.* II. 724. *a.*

DISJONCTIF, conjonction disjonctive. I. 149. *a*, *b.* III. 873. *a.* X. 759. *b.* Propoſition disjonctive. IV. 84. *b.* Syllogiſme disjonctif. XV. 722. *b.* *Voyez* DISJONCTIVE.

DISJONCTION, (*Juriſp.*) ſéparation de deux cauſes qui avoient été jointes, *&c.* Demande à fin de jonction. Comment le juge l'ordonne. IV. 1036. *b.* Requête à fin de disjonction. Sentence ou arrêt de disjonction. *Ibid.* 1037. *a.*

DISJONCTIVE, (*Gramm.*) Conjonctions disjonctives. Examen de la queſtion, ſi lorſqu'il y a pluſieurs ſubſtantifs ſéparés par une disjonctive, le verbe qui ſe rapporte à eux, doit être au pluriel ou au ſingulier. Sentimens de Vaugelas & de Patru. *Voyez* DISJONCTIF. IV. 1037. *a.*

DISLOCATION, *voyez* LUXATION. Etonnante flexibilité d'un Anglois, qui avoit trouvé le ſecret de diſloquer la plupart des jointures de ſon corps. VIII. 870. *a.*

DISPARATE, divers êtres entre leſquels ce défaut peut ſe trouver. Différence entre inégalité & diſparate. IV. 1037. *a.*

DISPARITÉ, *inégalité*, *différence.* Différence entre ces mots. IV. 1037. *a.*

DISPENSE, (*Juriſp.*) On n'en accorde jamais contre le droit divin ni contre le droit naturel. On ne doit diſpenſer que lorſque dans le cas particulier il y a des raiſons plus fortes que celles de la loi. Différentes ſortes de diſpenſes. Par qui peuvent être accordées les diſpenſes en matieres canoniques. Par qui ſont accordées les diſpenſes qui regardent les offices & autres droits temporels. Elles ne reçoivent point d'extenſion, même à des cas pour leſquels il y auroit un argument *de majori ad minus.* Toutes diſpenſes ſont volontaires & de grace. Auteurs à conſulter. IV. 1037. *b.*

DISPENSE, (*Droit natur. & polit.*) Le ſouverain a le droit de ſuſpendre l'effet de la loi en faveur de telles ou telles perſonnes. Lui ſeul a ce pouvoir. Il doit ménager les diſpenſes avec ſageſſe. Toute diſpenſe ne doit avoir lieu qu'en matiere de loix poſitives, & nullement en matiere de loix naturelles. XVII. 769. *b.* Lettres de diſpenſes. IX. 421. *b.*

Diſpenſes d'affinité; toute ſorte de diſpenſes matrimoniales, entre ceux qui ont quelque liaiſon de parenté. IV. 1037. *b.* Par qui elles peuvent être accordées. On n'en accorde jamais entre parens en ligne directe. Diſpenſe entre parens en ligne collatérale qu'on n'accorde jamais. Il en eſt de même du premier degré d'affinité ſpirituelle. On a quelquefois accordé des diſpenſes au premier degré d'affinité contractée *ex illicitâ copulâ.* A l'égard du ſecond degré de cognation naturelle ou ſpirituelle, le pape en peut diſpenſer. Diſpenſes refuſées par Alexandre IV, à Valdemac, roi de Suede, & par Urbain V, à Edmond, fils d'Edouard, roi d'Angleterre. Diſpoſitions du concile de Trente ſur les diſpenſes matrimoniales. Elles s'obtenoient plus difficilement autrefois qu'aujourd'hui. Trois cas où ces diſpenſes peuvent avoir lieu. *Ibid.* 1038. *a.* De qui doivent obtenir leurs diſpenſes ceux qui ne reconnoiſſent point le pape. Les diſpenſes qui viennent de Rome doivent être fulminées. Celles que peuvent accorder les évêques. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Diſpenſe d'affinité. Fautes & erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 724. *a.*

Diſpenſe de mariage en forme de pauvreté. VII. 179. *a.* Empêchemens dirimans dont on n'accorde jamais de diſpenſe: ceux dont on diſpenſe quelquefois. V. 574. *a*, *b.*

Diſpenſe d'âge. L'émancipation eſt une eſpece de diſpenſe d'âge. Age requis chez les anciens Romains pour parvenir à la magiſtrature. Diſpenſes d'âge qu'on accordoit dès-lors. Auteurs cités ſur ce ſujet. A quoi l'on avoit égard lorſqu'on accordoit ces diſpenſes. IV. 1038. *b.* Celles que le roi accorde en France. Diſpenſes qu'on accordoit autrefois à de jeunes magiſtrats pour être reçus avant l'âge de 25 ans. Diſpenſes que le pape accorde pour prendre les ordres ou poſſéder des bénéfices. *Ibid.* 1039. *a.*

Diſpenſe de bans de mariage. Ce que prononcent le concile de Trente & l'ordonnance de Blois ſur ce ſujet. Les évêques accordent quelquefois diſpenſe des trois bans. Pour quelles cauſes on les accorde. Défenſes faites d'accorder ces diſpenſes ſans cauſe légitime. IV. 1039 *a.* Ces diſpenſes doivent être inſinuées avant la célébration du mariage, *&c.* *Ibid. b.*

Diſpenſe de bâtardiſe. Acte qui habilite une bâtard à l'effet de recevoir les ordres eccléſiaſtiques ou de poſſéder un bénéfice. Ces diſpenſes s'accordent en deux manieres, *aut à jure*, *aut ab homine.* Quels ſont les cas où il n'y a que le pape qui puiſſe diſpenſer. L'impétrant doit faire mention du défaut de naiſſance dans ſa ſupplique. La diſpenſe pour les bénéfices emporte diſpenſe pour les penſions. Quelques autres obſervations ſur le même ſujet. Ouvrages à conſulter. IV. 1039. *b.* *Voyez* IRRÉGULIER.

Diſpenſe pour les bénéfices. Par qui ces diſpenſes ſont accordées. Cet uſage devenu commun à Rome depuis Paul III. IV. 1039. *b.* Diſpenſes tacites. Diſpenſes expreſſes. Diſpenſe d'âge

pour les ordres & les bénéfices. Diſpenſes pour ceux qui ſont irréguliers. Différens cas pour leſquels il faut des diſpenſes pour les bénéfices. Défenſe d'obtenir aucune diſpenſe en cour de Rome, ſans avoir auparavant obtenu des lettres-patentes du roi. Les diſpenſes à l'effet de tenir pluſieurs bénéfices, ſont ou pures & ſimples, ou accompagnées de conditions. En quel cas le pape accorde diſpenſe pour deux bénéfices-cures. IV. 1040. *a.* On n'accorde pas de diſpenſe pour tenir deux dignités *ſub eodem tecto*, *&c.* Autres maximes & regles ſur le même ſujet. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Diſpenſes accordées par les papes pour certains bénéfices. XI. 832. *b.* Diverſes diſpenſes que le pape peut accorder. *Ibid.* Diſpenſe qui permet de prendre les ordres hors des tems preſcrits par les canons. VI 337. *b.* Les diſpenſes de l'irrégularité. VIII. 907. *b.*

Diſpenſe ad duo & plura, pour poſſéder en même tems pluſieurs bénéfices incompatibles. En quels cas le pape peut accorder ces diſpenſes. Diſpoſitions ſur leſquelles cet uſage eſt fondé. L'évêque peut auſſi accorder des diſpenſes *ad duo*. Auteurs à conſulter. IV. 1040. *b.*

Diſpenſe d'examen. IV. 1040. *b.*

Diſpenſe expreſſe, diſpenſe tacite. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe des degrés. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe d'incompatibilité. *Voyez* INCOMPATIBILITÉ.

Diſpenſe d'irrégularité. *Voyez* IRRÉGULARITÉ.

Diſpenſe pour les offices. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe pour opiner. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe des ordres, ou *de non promovendo*. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe pour les ordres. L'évêque peut diſpenſer pour les ordres mineurs. Un clerc qui a quelque difformité ne peut être promû ſans diſpenſe. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe de parenté & affinité. IV. 1041. *a.*

Diſpenſe des quarante jours : liberté accordée à un officier de réſigner ſon office, encore qu'il ne ſurvive pas 40 jours à la réſignation. Pourquoi cette diſpenſe eſt néceſſaire. Elle peut être expreſſe ou tacite. Du tems de la ligue, celui qui ſe qualifioit lieutenant-général du royaume, accordoit cette diſpenſe même après la mort des officiers. IV. 1041. *b.*

Diſpenſe de réſidence. En général, ces diſpenſes ſont abuſives. Quelques bénéficiers ſont diſpenſés de droit de réſider à leur bénéfice. IV. 1041. *b.*

Diſpenſe du ſerment. Exemple unique de la diſpenſe du ſerment que les officiers doivent à leur réception. IV. 1041. *b.*

Diſpenſe de ſervice, que le roi accorde à quelqu'un de ſes officiers commenſaux, ou autres officiers privilégiés, *&c.* Ce que portent ſur ce ſujet le réglement des tailles de 1614, & le réglement général de 1636. *Ibid.* 1042. *a.*

Diſpenſe de tems d'étude. IV. 1042. *a.*

Diſpenſe pour teſter. IV. 1042. *a.*

Diſpenſe de vœux. *Voyez* VŒU.

DISPERSION, (*Dioptrique*) point de diſperſion ; ainſi nommé par oppoſition au point de concours ou de foyer. IV. 1041. *a.*

Diſperſion des hommes après le déluge. III. 396. *b.*

DISPOSER, *dreſſer*, *former*, *ordonner*, explication de ces ſynonymes relatifs à l'art militaire. VII. 182. *b.*

DISPOSITIF, (*Juriſp.*) partie d'une ſentence qui contient le jugement proprement dit. Différentes parties diſtinguées dans un jugement. On appelle auſſi diſpoſitif, un projet de jugement arrêté de concert entre les parties. Comment ſont dreſſés ces diſpoſitifs. Détails ſur ce ſujet. IV. 1042. *b.*

Diſpoſitif des jugemens appellé *dictum*. IV. 970. *a.*

DISPOSITION, (*Bell. lett.*) Enumération des parties du diſcours qu'il s'agit de diſpoſer : ces parties exprimées dans un vers technique. Ce qu'on entend par la diſpoſition naturelle. IV. 1042. *b.* La nature elle-même nous dicte ce que nous devons faire pour perſuader nos auditeurs. Maniere de diſtribuer un diſcours, ſelon les modernes. Parties du diſcours dans l'éloquence du barreau. Ce qu'on entend par diſpoſition artificielle. *Ibid.* 1043. *a.*

DISPOSITION, (*Médec.*) On l'exprime en latin & en grec par le mot *diatheſis*. IV. 1043. *a.*

DISPOSITION, (*Juriſp.*) Diſpoſitions d'un acte, d'un arrêt ou autre jugement. Diſpoſition caduque. IV. 1043. *a.*

Diſpoſition captatoire. Cette diſpoſition eſt réprouvée. Autorités à conſulter. IV. 1043. *a.*

Diſpoſition à cauſe de mort. Trois ſortes d'actes par leſquels on peut faire des diſpoſitions ; les donations, teſtamens & codiciles. IV. 1043. *a.* Elles ſont ordinairement révocables juſqu'au dernier moment de la vie. *Ibid. b.*

Diſpoſition comminatoire. IV. 1043. *b.*

Diſpoſition conditionnelle. IV. 1043. *b.*

Diſpoſitions des coutumes. (*Voyez* IV. 414. *b.*) IV. 1043. *b.*

Diſpoſitions de derniere volonté. IV. 1043. *b.*

Diſpoſition entrevifs. IV. 1043. *b.*

Diſpoſition gratuite, irrévocable. IV. 1043. *b.*

Diſpoſition d'un jugement. Chaque diſpoſition d'une ſentence forme comme autant de jugemens ſéparés. IV. 1043. *b.*

Diſpoſition de l'homme. La diſpoſition de l'homme fait ceſſer celle de la loi. IV. 1043. *b.*

Diſpoſition. libre. IV. 1044. *a.*

Diſpoſition de la loi. IV. 1044. *b.*

Diſpoſition morale. IV. 1044. *b.*

Diſpoſition négative : cette diſpoſition eſt oppoſée à la prohibitive : il y a des diſpoſitions qui ſont à la fois l'une & l'autre. IV. 1044. *a.*

Diſpoſition onéreuſe. IV. 1044. *a.*

Diſpoſitions pieuſes : à qui il appartient d'en procurer l'exécution. VI. 232. *b.*

Diſpoſition prohibitive : il n'eſt pas permis d'y déroger : exemple d'une diſpoſition prohibitive négative. IV. 1044. *a.*

Diſpoſition rémunératoire. IV. 1044. *a.*

Diſpoſition de ſentence. IV. 1044. *a.*

Diſpoſition teſtamentaire. IV. 1044. *a.*

DISPOSITION d'une armée. (*Art milit.*) Quelle eſt la meilleure diſpoſition d'une armée. Exemple tiré des commentaires de Céſar. IV. 1044. *b.*

DISPOSITION, (*Archit.*) IV. 1044. *b.*

DISPOSITION *de guerre* (*Art. milit.*) plan général ou particulier qu'on ſe propoſe pour agir offenſivement ou défenſivement. Importance de cette partie de l'art militaire. *Suppl.* II. 724. *b. Voyez* CAMPAGNE.

DISPOSITIONUM ſcrinium. XIV. 813. *a.*

DISPUTE, *débat*, *altercation*, *conteſtation*, (*Synon.*) IV. 112. *a.* Diſpute, querelle, différend. *Suppl.* II. 720. *b.*

DISPUTE, (*Métaph. & Morale*) Imperfections humaines qui ont donné naiſſance à la diſpute. Objets ſur leſquels la diſpute s'eſt exercée. Excès qu'il en faudroit bannir. Avantages attachés à la diſpute accompagnée de modération. Elle peut devenir une ſource de plaiſirs dans la ſociété. IV. 1044. *b.* Elle peut devenir dans les ſciences une ſource de lumieres. Mais c'eſt la raiſon qui écarte le nuage ; & la raiſon active & clairvoyante dans le calme, perd dans le trouble & ſes lumieres & ſon activité. L'homme emporté dans la diſpute paroît ſentir beaucoup ; il n'eſt que trop vraiſemblable qu'il penſe peu. L'emportement né du préjugé lui prête à ſon tour de nouvelles forces. Les preuves & les raiſons, quelque connues qu'elles nous ſoient dans le calme, ne nous ſont plus préſentes dans l'accès de l'emportement. D'ailleurs la raiſon même dans la bouche de l'homme emporté n'eſt priſe que pour la paſſion. *Ibid.* 1045. *a.* Enfin l'emportement dans la diſpute eſt contagieux. *Ibid. b.*

Diſpute, des diſputes académiques : en quoi vicieuſes : exercices à leur ſubſtituer. VI. 93. *b.* Des diſputes en paroles ou injures : des diſputes de mots : ſur des choſes frivoles. IX. 642. *a*, *b.* 643. *a.* Les diſputes condamnées par Montagne. XIII. 869. *a.* Utilité des diſputes de controverſe. IV. 158. *a.* Pour ne pas diſputer inutilement ſur des mots, il faut les définir. 748. *a.* 749. *b.*

DISQUE, (*Hiſt. anc.*) bouclier rond, *&c.* Il s'en voit un d'argent dans le cabinet des antiques de S. M. *Diſque*, palet en uſage dans les jeux publics. IV. 1045. *b.*

Diſque. Deſcription du diſque des anciens. En quoi conſiſtoit le jeu du diſque. Dans quelle vue on s'y exerçoit. Des diſcoboles. Mort d'Hyacinthe en jouant au diſque. IV. 1045. *b. Voyez* DISCOBOLE.

DISQUE, (*Aſtron.*) maniere de diviſer le diſque du ſoleil & de la lune. IV. 1045. *b.*

DISQUE, (*Optiq.*) dans les lunettes. IV. 1045. *b.*

DISQUE, terme de *botanique*. IV. 1845. *b.*

DISQUE, terme de lithurgie grecque. IV. 1046. *a.*

DISQUISITION, (*Philoſoph.*) on n'emploie plus guere que le mot de *recherche ;* mais on peut s'en ſervir ironiquement. Exemple. IV. 1046. *a.*

DISSECTION, (*Anat.*) elle a deux parties ; la préparation qui doit ſuivre l'examen, & la ſéparation. En quoi conſiſte l'examen. But de la diſſection. Connoiſſances qu'elle ſuppoſe. Ce que doit faire un démonſtrateur en anatomie. IV. 1046. *a.* Il ſeroit avantageux qu'il y eût dans les hôpitaux des diſſéqueurs aſſez inſtruits pour bien préparer toutes les parties enſemble & ſéparément, ſur différens cadavres, & qu'il fût permis d'aller dans ces endroits, après s'être rempli la mémoire de ce qu'il y a à remarquer ſur chaque partie, voir développer ces parties mêmes, *&c. Ibid. b.* Utilité des diſſections dans l'étude de la médecine. La maniere dont ſe pratiquoient les diſſections chez les Égyptiens, n'a pu beaucoup contribuer à la perfection de la médecine. Il y a cependant tout lieu de préſumer qu'Eſculape l'égyptien, devoit en avoir quelques connoiſſances plus particulieres. Connoiſſances anatomiques de Podalire & de Machaon. Les Aſclepiades, entre les mains deſquels paſſa la médecine, ont paſſé pour de grands anatomiſtes. Il y a tout lieu de croire qu'Hippocrate s'étoit appliqué à l'anatomie. Avant Eraſiſtrate & Hérophile on n'avoit pas diſſéqué de corps humain, comme ils le firent. Ecrits de Galien ſur les adminiſtrations anatomiques. *Ibid.* 1047. *a.* Énoncés généraux ſur la maniere de découvrir les parties qu'on trouve dans les anciens anatomiſtes. Préceptes que Veſale & Charles Etienne ont donnés pour la diſſection de chaque partie. Inventions qui ont été faites de divers

moyens

moyens de découvrir les parties. Divers traités qui ont paru ſur la diſſection. *Ibid. b.*

Diſſection. Utilité de la diſſection des cadavres. II. 511. *a. Suppl.* IV. 104. *b.* Diſſection de chiens. II. 597. *b.* Utilité des diſſections du cheval. *Suppl.* III. 377. *a.* Cauſe de l'odeur déſagréable qui s'exhale du bas-ventre & de la poitrine, à l'ouverture des animaux les plus ſains. VI. 598. *a.* Pincettes à diſſéquer. XII. 638. *b.* Erigne, inſtrument employé dans les diſſections. V. 907. *b.* De l'utilité qu'il y auroit à deſtiner les malfaiteurs à être diſſéqués vivans. I. 409. *b.* V. 13. *a.* Diſſection des nerfs, *voyez* NEVROTOMIE.

Diſſection des feuilles. VI. 655. *a.*

DISSENTANS ou *oppoſans*, (*Hiſt. eccl.*) différentes ſectes ainſi nommées en Angleterre. IV. 1047. *b.*

DISSERTATION. Différence entre la diſſertation & le traité. IV. 1048. *a.*

DISSIDENS, (*Hiſt. eccl.*) liberté dont ils doivent jouir en Pologne. Les ariens & les ſociniens exclus du nombre des diſſidens. IV. 1048. *a.*

DISSIMILITUDE, (*Rhétor.*) lieu commun. Uſage qu'en ont fait Cicéron & Catulle. IV. 1048. *a.*

DISSIMULATION. (*Morale*) Différence entre diſſimuler, cacher & déguiſer. La diſſimulation étoit bannie des premiers chrétiens. IV. 1048. *a.* Le premier trait eſſentiel dans un homme, pour le bonheur de la ſociété, c'eſt la franchiſe & la ſincérité. Les bons princes ont regardé la diſſimulation comme un mal néceſſaire; mais elle le ſeroit infiniment moins, ſi l'on ne formoit que des entrepriſes juſtes. Trois propoſitions réſumées de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

DISSIMULER, DÉGUISER, CACHER, (*Synon.*) II. 504. *a.*

DISSIPATION, (*Phyſiq.*) IV. 1048. *b.*

Diſſipation qui ſe fait des parties fluides & ſolides du corps humain. XI. 286. *b.* Comment elle ſe répare. 287. *b.* 288. *a.*

DISSIPATION, (*Juriſpr.*) elle devient une cauſe d'interdiction, & un moyen de ſéparation de biens pour la femme. IV. 1048. *b.*

DISSOLVANT, (*Phyſiq. & Chymie*) *voyez* DISSOLUTION. Diſſolvant univerſel, *voyez* ALKAHEST. L'air conſidéré comme diſſolvant. I. 234. *a.* VI. 127. *b.* Même propriété de l'eau. V. 189. *b.* Uſages qu'on en tire. Ordre des affinités que diverſes ſubſtances ont avec l'eau. 190. *a*, *b.* Les acides conſidérés comme diſſolvans. I. 99. *a.* Les alkalis diſſolvans des matieres graſſes. 274. *b.* Diſſolvant de tous les métaux. VIII. 133. *a.* Diſſolvans qui agiſſent ſur les différens métaux, *voyez* les articles de ces métaux, & ci-deſſous l'article *Diſſolution.* Métaux que l'huile diſſout. VIII. 337. *a.* Diſſolvans de ſubſtances animales, ou cauſtiques. II. 791. *b. Voyez* MENSTRUE.

DISSOLVANS, (*Médec.*) *voyez* RÉSOLUTIFS.

DISSOLUTION, (*Chymie*) action du menſtrue. Corps réſultant de l'union chymique de deux ſubſtances. IV. 1048. *b.* Diſſolution d'argent. Diſſolution d'or. *Ibid.* 1049. *a.*

Diſſolution, *voyez* CHYMIE & MENSTRUE. La diſſolution eſt l'opération fondamentale de la chymie. Les newtoniens ont établi que l'attraction étoit le principe de la diſſolution. La plupart des chymiſtes, & les François ſur-tout, ont attaqué ce ſyſtême, & blâmé les phyſiciens d'appliquer les loix des maſſes aux affections des petits corps; mais le Newton de la France a déchiré le voile qui enveloppoit encore la vérité ſoupçonnée par le philoſophe de Londres. En conſidérant les affinités des corps comme des effets de l'attraction générale, déterminés par des variétés de diſtance qui réſultent elles-mêmes des différentes figures des parties, toutes les difficultés s'applaniſſent, tout s'explique naturellement. Définition de la diſſolution. La diviſion en eſt la premiere condition; l'équipondérance (*Voyez ce mot*) eſt la ſeconde. Quel eſt, dans une diſſolution, le corps appellé *diſſolvant.* Comme l'attraction eſt le principe de la cohéſion, elle eſt de même le principe de la diviſion. *Suppl.* II. 724. *b.* Cette aſſertion rendue ſenſible par un exemple. Que l'on ſe repréſente, dit l'auteur, un morceau de bois, dont les couches ligneuſes ſont foiblement adhérentes. Si l'on colle ſur ce bois un autre corps, en enlevant ce corps, on enlevera avec lui quelques parties du bois. Voilà le méchaniſme de la diſſolution. Dévéloppement de cette théorie. *Ibid.* 725. *a.* Ce n'eſt pas ſeulement la diviſion qui produit la diſſolution; il faut encore l'équipondérance, c'eſt-à-dire, le rapport de gravitation entre les parties du corps diſſous & celles du fluide diſſolvant. — Deux corps ne ſe conſervent en l'état de diſſolution, qu'autant que leur rapport de gravitation n'eſt pas changé. — Méchaniſme de ce qu'on appelle *intermede de diſſolution. Ibid. b.*

Diſſolution. Cauſes de la diſſolution des corps. III. 415. *b.* Dans toute diſſolution, les corps qui s'uniſſent ſont également actifs. *Suppl.* I. 821. *b.* Diſſolution humide. XI. 500. *b.* Circonſtances dans leſquelles un corps plongé dans un fluide ſe diſſoudra. I. 852. *b.* Comment il arrive que les principes hétérogenes, diſſous dans l'eau, ſont répandus & inviſibles dans cette eau. *Suppl.* III. 473. *a.* Diſſolutions chymiques froides & accompagnées d'effervéſcence. VII. 319. *a.* Diſſolution menſtruelle ſuivie de la précipitation. XI. 500. *a.* Phoſphores produits par diſſolution. XII. 526. *a.* Diſſolutions pharmaceutiques, connues ſous le nom de teintures. XVI. 32. *b.* Cauſe de la diſſolution des ſels par l'eau. I. 582. *b.* Diſſolutions obtenues par différens ſels, *voyez* SEL. Diſſolution de certains corps par la trituration. XVI. 665. *a*, *b.* Diſſolutions par l'eſprit de vin. XVII. 287. *b.* Diſſolution de la chaux par les acides, III. 266. *b.* par le vinaigre. 267. *a.* Diſſolutions par voie de décoction. IV. 697. *b.* Diſſolution de l'eau par l'air, VI. 127. *a*, *b.* de l'argille par l'acide vitriolique. VII. 699. *a.* Diſſolutions métalliques. D'où dépend le ſuccès de la diſſolution du fer dans l'alkali fixe. X. 60. *a.* Diſſolutions de l'or. XI. 523. *b.* Diſſolutions cuivreuſes. IV. 545. *b.* Diſſolution de l'argent dans l'opération du départ. 851. *a*, *b.* Différentes manieres de diſſolution de l'étain. VI. 8. *a.* Différentes diſſolutions du fer. 496. *b.* Diſſolutions des métaux par les ſels, *voyez* l'article SEL. Sur les diſſolutions, *voyez* SOLUTION, MENSTRUE.

DISSOLUTION, (*Médec.*) IV. 1049. *a.*

Diſſolution des humeurs, voyez COLLIQUATION, DÉCOMPOSITION. Obſervations ſur le ſentiment d'une diſſolution de la maſſe entiere des humeurs: remedes que la médecine moderne met en uſage dans ce cas. VIII. 656. *a*, *b*, *&c.* Spécifique contre la diſſolution des humeurs. XV. 445. *a.*

DISSOLUTION, (*Juriſp.*) IV. 1049. *a.*

Diſſolution de communauté; ceſſation de communauté de biens entre conjoints. Comment elle arrive. Ce qu'on doit faire lorſqu'il y a des enfans mineurs du conjoint prédécédé. IV. 1049. *a.*

Diſſolution de mariage. Cauſes qui l'operent. IV. 1049. *a.*

Diſſolution de la communauté de biens entre conjoints. III. 721. *a*, *b.* Sort de la dot de la femme après la diſſolution du mariage. V. 64. *b.* Sur la diſſolution de mariage, *voyez* DIVORCE.

Diſſolution de ſociété. IV. 1049. *a.*

DISSOLUTION, (*Morale*) débauche exceſſive. IV. 1098. *b. errata.* Voyez DÉBAUCHE.

DISSONANCE, (*Muſiq.*) les anciens n'admettoient point les tierces & les ſixtes pour accords conſonnans. Les diſſonances ſe réduiſent à un aſſez petit nombre dans le ſyſtême reçu. IV. 1049. *a.* Nous n'appercevons point de raiſon phyſique qui nous autoriſe à les introduire dans le corps de l'harmonie. Ce que dit M. Rameau ſur l'emploi des diſſonances dans l'harmonie. Le principe phyſique de la diſſonance employée dans l'harmonie n'a été juſqu'ici expliqué par aucun auteur. Où l'on doit prendre la diſſonance. Là où il n'y a point de ſeconde, il n'y a point de diſſonance, & la ſeconde eſt proprement la ſeule diſſonance qu'on puiſſe employer. En quel lieu de l'accord parfait on peut placer une diſſonance pour la rendre le moins choquante à l'oreille qu'il eſt poſſible. *Ibid. b.* Moyen de ſauver la diſſonance. Marche que doit tenir le ſon fondamental relativement au mouvement aſſigné à la diſſonance. Comment on doit déterminer l'intervalle que doit former la baſſe fondamentale en quittant l'accord. La dominante eſt la corde à laquelle convient l'accord de ſixte ajoutée. IV. 1050. *a.* Les diſſonances majeures doivent monter, & les mineures deſcendre. De la diſſonance qui eſt la fauſſe quinte & le triton par renverſement. Comment on peut rendre raiſon de la diſſonance. IV. 1050. *b.*

DISSONANCE, (*Muſiq.*) étymologie du mot. — Son uſage. — Analogie qui s'obſerve entre l'accord de la dominante *ſol* & celui de la ſous-dominante *fa*. — En quoi conſiſte l'altération de l'harmonie des deux quintes. — Obſervations ſur l'emploi de la quinte au-deſſous de la tonique de cette ſous-dominante, entre laquelle & la tonique on n'apperçoit pas la moindre liaiſon qui puiſſe autoriſer l'emploi de cette ſous-dominante, non-ſeulement comme corde eſſentielle du ton, mais même en quelque qualité que ce puiſſe être. — L'auteur n'appercevant ni dans la phyſique, ni dans le calcul, la véritable génération de la diſſonance, en a cherché la véritable origine purement méchanique, & c'eſt ainſi qu'il l'a expliquée, article *Diſſonance* de l'Encyclopédie, ſans s'écarter du ſyſtême de M. Rameau. — *Suppl.* II. 726. *b.* Les deux ſeules notes de l'échelle qui ne ſe trouvent point dans les harmoniques des deux cordes principales *ut* & *ſol*, ſont préciſément celles qui s'y trouvent introduites par la diſſonance, & achevent par ce moyen la gamme diatonique. — Ces deux diſſonances, la ſixte majeure, & la ſeptieme mineure, ne different que d'un ſemi-ton, & différeroient encore moins ſi les intervalles étoient bien juſtes. — A l'aide de cette obſervation, l'on peut tirer du principe de la réſonnance, une origine très-approchée de l'une & de l'autre. — M. Tartini eſt le premier, & juſqu'à préſent le ſeul, qui ait déduit une théorie des diſſonances des vrais principes de l'harmonie, *voyez* SYSTÊME. *Ibid.* 727. *a.* Paſſé le terme où les harmoniques naturels ſont encore ſenſibles, la conſonance des

intervalles commenſurables ne s'admet plus que par induction. — Il faut bien connoître la place que la diſſonance peut occuper dans l'échelle d'un mode, tant pour pouvoir confirmer le mode actuellement régnant, que pour pouvoir en changer quand on veut, & bien déterminer celui dans lequel on paſſe. — Souvent une note qui paroît faire la diſſonance dans un accord, eſt réellement une conſonance. — *Raiſon de quelques diſſonances tirée d'un mémoire de M. Euler.* — En quoi conſiſte dans le ſyſtême de l'harmonie la différence des diſſonances & des conſonnances. — *Ibid. b.* L'accord de la ſeptieme, & celui qui réſulte de la ſixieme jointe à la quinte, ſont employés dans la muſique avec tant de ſuccès, qu'on ne ſauroit douter de leur harmonie ou de leur agrément. Cependant en exprimant en nombre les ſons qui forment ces accords, on parvient à des proportions ſi compliquées, qu'il ſemble preſque impoſſible que l'oreille les puiſſe ſaiſir. Voilà donc un paradoxe où la théorie ſemble être en contradiction avec la pratique. Explication qu'en donne M. d'Alembert. *Ibid.* 728. *a.* Explication plus détaillée du même paradoxe donnée par M. Euler, dans laquelle il prouve que la proportion apperçue par les ſens eſt ſouvent différente de celle qui ſubſiſte actuellement entre les ſons. — *Ibid. b.* Pourquoi on ne ſauroit ſupporter preſque aucune aberration dans les octaves, & l'on prétend que toutes les octaves ſoient exactes; au lieu que dans les quintes on peut ſouffrir une aſſez grande aberration, ſans que les oreilles en ſoient bleſſées. — Quelle eſt celle qu'on ſupporte dans les tierces majeures & mineures. Quand la proportion actuelle eſt fort compliquée, de ſorte pourtant qu'elle approche beaucoup d'une proportion ſimple, alors l'oreille appercevra cette proportion ſimple, ſans remarquer la petite aberration de l'actuelle. Ainſi deux ſons en raiſon de 200 à 301, ou de 200 à 299, exciteront le ſentiment d'une quinte parfaite. — *Ibid.* 729. *b.* C'eſt à l'aide de cette obſervation & de ce principe que l'auteur rend raiſon du paradoxe expoſé ci-deſſus. — Conjecture touchant le fondement de la regle ſur la préparation & réſolution des diſſonances. — Des accords admis aujourd'hui dans la compoſition muſicale. *Ibid. b.*

DISSONANCE, (*Muſiq.*) diſſonance majeure. Diſſonance mineure. *Suppl.* II. 730. *a.*

Diſſonance, accords diſſonans. I. 76. *a.* 78. *a.* Intervalles diſſonans. VIII. 839. *b.* XVI. 321. *a.* 665. *a.* Battemens qu'on apperçoit dans les diſſonances. *Suppl.* I. 829. *a.* Changement d'harmonie d'un accord diſſonnant. *Suppl.* III. 303. *a*, *b.* Génération des diſſonances. Syſtême général des diſſonances, vol. VII. pl. Muſiq. pl. II. Il n'y a point de diſſonance ſans cadence, ni de cadence ſans diſſonance. II. 513. *b.* Emploi des diſſonances dans la compoſition. *Suppl.* I. 118. *a*, *b.* Leur utilité dans l'harmonie. VIII. 51. *a.* Cette diſſonance doit être priſe dans le prolongement de quelqu'un des ſons de l'accord précédent. *Ibid.* Origine de la regle, préparer les diſſonances. *Suppl.* IV. 874. *b.* De la maniere de les préparer. VIII. 51. *a.* XIII. 300. *a.* XVI. 121. *b.* Regles ſur la maniere de ſauver les diſſonances. VIII. 51. *a.* XIV. 730. *a.* *Voyez* SAUVEMENT. Des diſſonances ſelon M. Jamard. *Suppl.* IV. 868. *b.* Idée d'un anonyme anglois ſur la diſſonance, 871. *a*, *b.* Des accords diſſonans, ſelon M. Kirnberger, 874. *a*, *b.* *Voyez* CONSONANCE, ACCORD, HARMONIE.

DISSOUS, ou *diſſout*, (*Chym.*) dans le langage chymique rectifié, la qualité de menſtrue & celle de corps diſſous n'exiſtent plus. Cependant on peut encore employer ce mot comme ſynonyme du mot *uni*. IV. 1050. *b.*

DISSYLLABE, (*Gramm.*) mot diſſyllabe: piés diſſyllabes. IV. 1050. *b.* Etymologie de ce mot. Quelques auteurs ont appellé diſſyllabes nos vers de dix ſyllabes. *Ibid.* 1051. *a.*

DISTANCE, (*Géom. & Phyſ.*) la diſtance d'un point à un point eſt une ligne droite tirée entre ces deux points. Comment on meſure les diſtances en géométrie. Diſtance, intervalle de tems, intervalle de qualité. IV. 1051. *a.*

Diſtance. De la maniere de prendre les diſtances ſur les cartes. II. 707. *b.* Comment les anciens marquoient les diſtances ſur les grands chemins. III. 275. *b.* *&c.* Uſage du compas de proportion pour la meſure des diſtances. 756. *a.* Trouver avec la chaîne la diſtance entre deux objets inacceſſibles l'un par rapport à l'autre. Trouver la diſtance d'un objet inacceſſible, comme la largeur d'une riviere, par le moyen de la chaîne. III. 7. *b.* De la meſure des diſtances avec la planchette, XII. 700. *a*, *b.* avec le quart de cercle. XIII. 666. *a.* Inſtrument nommé théodolite pour prendre les diſtances. XVI. 248. *a.* Inſtrument qui ſert à prendre les diſtances par une méthode facile. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.*

Diſtance apparente des objets. Six moyens dont notre ame ſe ſert pour juger de la diſtance des objets. *Le premier* conſiſte dans cette configuration de l'œil, néceſſaire pour voir diſtinctement à diverſes diſtances. Variations dans la conformation de l'œil, ſelon la diſtance des objets qu'on obſerve; ce changement nous étant ſenſible, nous met à portée de juger des diſtances, même avec un œil ſeul. La confuſion de l'objet à une grande diſtance, aide encore à la faire connoître. IV. 1051. *a.* *Le ſecond moyen*, c'eſt l'angle formé par les axes optiques ſur cette partie de l'objet que nous fixons. *Le troiſieme* conſiſte dans la grandeur apparente des objets. Mais ce moyen devient inutile, lorſque nous ignorons la véritable grandeur des corps. *Le troiſieme moyen*, c'eſt la force avec laquelle les couleurs des objets agiſſent ſur nos yeux. Quelques-uns prétendent que la force de cette couleur des objets ſur nos yeux, doit être en raiſon réciproque doublée de leurs diſtances: ſur quoi ils ſe fondent. *Ibid. b.* L'auteur montre ici que cette force ne décroît pas ſelon cette proportion. Les objets doivent toujours paroître moins lumineux & plus teints de la couleur du milieu à travers duquel ils ſont apperçus, à proportion de l'éloignement où ils ſont de nos yeux. Expérience qui ſert à rendre raiſon de ce phénomene. Pourquoi une chambre paroît plus petite après que ſes murs ont été blanchis, & une colline paroît moins élevée lorſqu'elle eſt couverte de neige. Pourquoi le feu & la flamme paroiſſent ſi petits, lorſqu'on les voit de nuit à une grande diſtance. Les objets obſcurs paroiſſent à l'entrée de la nuit plus grands, que lorſqu'on les voit pendant le jour. *Ibid.* 1052. *a.* La diſtance apparente & la grandeur des objets paroiſſent augmentées à travers un air chargé de brouillards. Pourquoi les aſtres paroiſſent plus foiblement lorſqu'ils ſont proches de l'horizon. Pourquoi le ſoleil & la lune paroiſſent plus grands dans cette ſituation. *Le cinquieme moyen* conſiſte dans la diverſe apparence des petites parties des objets. *Ibid. b.* *Le ſixieme moyen* conſiſte en ce que nous voyons tous les objets qui ſont placés entre nous & l'objet principal dont nous conſidérons la diſtance. Il en eſt à-peu-près de ce jugement comme de celui que nous formons ſur notre durée par le ſouvenir confus de tout ce que nous avons fait, depuis telle action. Cependant nous n'aurions jamais eu d'idée des diſtances par le ſeul ſens de la vûe, ſans celui du toucher. *Ibid.* 1053. *a.*

Diſtance apparente. De l'eſtimation des diſtances par la vue. XVII. 565. *b.* 566. *b.* 567. *b.* La diſtance apparente d'un objet ſouvent fort différente de la diſtance réelle. I. 544. *b.* Comment l'ame apperçoit la diſtance des objets viſibles. XVII. 340. *b.* Changement qui arrive dans l'œil, ſelon que les objets qu'il regarde, ſont à une diſtance plus ou moins grande. 345. *a*, *b.* Pourquoi dans l'obſcurité, la flamme d'un flambeau ſemble plus grande, lorſqu'on eſt à une certaine diſtance, que lorſqu'on en eſt tout proche. VI. 838. *b.* Comment le ſens du toucher juge des diſtances. XV. 821. *a.* On peut déterminer à quelle diſtance des corps placés à un éloignement donné l'un de l'autre, paroîtront contigus. IV. 116. *a.*

DISTANCES *des planetes*, (*Aſtron.*) deux manieres d'évaluer les diſtances des planetes à la terre, l'une pour l'uſage des aſtronomes, l'autre pour la curioſité générale. Maniere de déterminer les diſtances des planetes au ſoleil. *Suppl.* II. 730. *a.* Table de ces diſtances calculées par le moyen de la parallaxe. Table des diſtances moyennes des planetes à la terre. *Ibid. b.*

DISTANCE *accourcie*, (*Aſtron.*) celle d'une planete au ſoleil réduite au plan de l'écliptique. Pourquoi on l'appelle accourcie. IV. 1053. *a.* *Voyez* CURTATION.

Diſtance. Celle des planetes. *Suppl.* IV. 400. De l'uſage de la parallaxe pour prendre la diſtance des planetes à la terre. XI. 902. *b*, *&c.* *Suppl.* IV. 235. *b.* Diſtance de la lune à la terre. *Suppl.* III. 972. *b.* Méthode pour trouver par la longitude héliocentrique d'une planete, ſa diſtance à la terre. 775. *b.* De la méthode de trouver la diſtance du ſoleil par l'obſervation de la dichotomie lunaire. IV. 955. *a.*

De la diſtance apparente des aſtres entr'eux. Quartier de réflexion pour obſerver les diſtances des aſtres. *Suppl.* IV. 81. *a*, *b.* Autres inſtrumens pour meſurer les grandes diſtances entre les aſtres, *voyez* OCTANT, MEGAMETRE. Inſtrumens pour meſurer les grandes diſtances entre les aſtres, *voyez* MICROMETRE. Table pour trouver la correction de la réfraction & de la parallaxe ſur les diſtances obſervées de la lune aux étoiles. *Suppl.* IV. 924. *a.*

DISTANCE, (*Art milit.*) intervalle entre les corps de troupes dans l'ordre de bataille. Diſtances réglées entre les rangs des différens corps de troupes. M. de Puyſégur cité. Des troupes qui combattent ne peuvent avoir trop d'attention à garder leur ordre de bataille & leurs diſtances. Trait hiſtorique cité par M. le duc de Rohan. IV. 1053. *b.* *Voyez* INTERVALLE.

DISTENSION. (*Médec.*) IV. 1053. *b.*

Diſtenſion des fibres, des vaiſſeaux. Voyez *Extenſion*, *Aſtriction*, *Conſtriction*, *Rigidité*, *Reſſerrement*, *Fibre*.

DISTICHIASIS, (*Chir.*) incommodité des paupieres. Etymologie de ce mot. Comment on guérit ce mal. IV. 1053. *b.*

DISTILLATEUR, (*Art méchan.*) réglement de cette communauté. IV. 1053. *b.*

DISTILLATION, (*Chym.*) ce qu'on entend par produits & réſidu dans la diſtillation. On peut appeller le réſidu produit fixe, en le diſtinguant ainſi du produit mobile. Il

n'eſt pas eſſentiel à une diſtillation de laiſſer un réſidu. La diſtillation diviſée en trois eſpeces : ſavoir la droite, l'oblique, & la diſtillation par le bas. Dans les deux premieres, c'eſt ſous la forme de vapeurs que les produits mobiles s'exhalent : en quoi ces deux eſpeces different. Les trois manieres d'opération reviennent au même quant à l'effet. Vaiſſeaux néceſſaires dans un appareil de diſtillation. Vaiſſeaux employés à contenir la matiere à diſtiller. IV. 1054. *a.* Vaiſſeau deſtiné à recevoir les produits mobiles. Différens degrés de feu, & manieres de l'appliquer. La diſtillation eſt une des opérations les plus anciennes de l'art. Ce qu'enſeigne Gêber ſur la diſtillation. La chymie a été appellée l'art diſtillatoire. La diſtillation eſt une opération chymique dont l'uſage eſt très-étendu, & la théorie très-compliquée. Ce qu'on ſe propoſe dans toute diſtillation. Deux conditions eſſentielles dans les ſujets de cette opération. *Ibid. b.* Les diverſes matieres qu'on ſoumet à la diſtillation éprouvent des changemens qui dépendent de leur conſtitution ſpécifique. Les ſujets de la diſtillation diſtribués en trois claſſes. *La premiere* renferme les ſimples mêlanges ou les amas formés par confuſion : énumération de ces différens mêlanges. La diſtillation de ces ſubſtances n'eſt donc qu'une ſéparation de ſubſtances mêlées par confuſion. Produits des ſujets de cette premiere claſſe. *La ſeconde claſſe* s'étend à tous les compoſés formés immédiatement par l'union chymique & la combinaiſon d'un petit nombre de principes étroitement liés, *&c.* Les anciens ont appellé la diſtillation de ces ſubſtances *édulcoration philoſophique. Ibid.* 1055. *a.* Effet de la diſtillation ſur ces ſubſtances. *La troiſieme claſſe* renferme les corps organiſés, les ſur-compoſés, les compoſés que la diſtillation altere juſque dans leurs principes, les compoſés & ſur-compoſés artificiels. En quoi la diſtillation de ce genre de matieres differe des deux autres. Propriété particuliere à la diſtillation des ſubſtances de cette claſſe. On exécute la diſtillation en général dans une vue philoſophique ou économique. La diſtillation des ſubſtances purement confondues eſt plus utile au ſecond égard qu'au premier. *Ibid. b.* Les ſujets de cette claſſe ne fourniſſent dans la diſtillation qu'un ſeul produit mobile. Uſage philoſophique de la diſtillation ſur les ſujets de la ſeconde claſſe : ſes uſages économiques. Des ſujets de la troiſieme claſſe ; quelle a été l'utilité de l'analyſe produite par la diſtillation pouſſée par degré juſqu'à la plus grande violence du feu. Uſage philoſophique de la diſtillation des compoſés artificiels, ou des ſubſtances diſtillées avec des intermedes. Matieres que cette diſtillation fournit aux arts, & ſur-tout à la pharmacie. *Ibid.* 1056. *a.* La diſtillation des ſujets de cette claſſe, fournit toujours pluſieurs principes ; ordre ſous lequel les produits les plus généraux ſe préſentent : quelle eſt la cauſe qui fixe cet ordre. Comme il eſt naturel de penſer que dans la diſtillation, les principes les plus volatils s'élevent les premiers, & les autres enſuite, l'auteur cherche à vérifier cette regle ſur un ſujet de la ſeconde claſſe, le vitriol de mars non calciné, & enſuite ſur divers ſujets de la troiſieme claſſe, & ſe confirme par ces expériences, que cette regle n'eſt point admiſſible dans le plus grand nombre des cas. *Ibid. b.* Autre théorie abſolument hors d'atteinte : chaque produit s'éleve plus ou moins tard dans la diſtillation, ſelon qu'il étoit plus ou moins retenu dans le corps dont il étoit principe, & non pas ſelon qu'il eſt plus ou moins volatil. Des changemens que ſubiſſent les vapeurs élevées par la diſtillation. Le premier changement ne conſiſte qu'en une nouvelle expanſion par l'action continuée du feu, expanſion qui a lieu en tout ſens, & qui ne paroît tendre vers le haut que par la forme des vaiſſeaux qui la contiennent. *Ibid.* 1057. *a.* L'aſcenſion des vapeurs dans les vaiſſeaux fermés, n'a qu'une étendue très-bornée, & exactement proportionnelle à leur expanſion, c'eſt-à-dire, à leur chaleur. Dans un appareil convenable de diſtillation latérale, ou *per deſcenſum*, la vapeur pourra, par la ſeule application de la chaleur, être portée à côté ou en bas à un éloignement indéfini. La forme des vaiſſeaux que Boerhaave a diſtribués en trois eſpeces, eſt abſolument indifférente à l'aſcenſion des vapeurs. Ces vapeurs, dans les appareils communément uſités, à l'aide de la chaleur communiquée par l'application ordinaire du feu, s'éleveront en raiſon de leur rareſcibilité ſpécifique. *Ibid. b.* Quelles ſont les cauſes qui peuvent condenſer la vapeur juſqu'à en faire une liqueur, ou même un corps concret. Ce changement eſt eſſentiel à toute diſtillation. Regles du manuel à ſuivre dans toute diſtillation. 1°. On doit employer des vaiſſeaux contenans élevés, lorſque le réſidu de la diſtillation doit être une ſubſtance volatile. 2°. Maniere de déterminer la hauteur de ces vaiſſeaux. 3°. Du degré de feu. 4°. Cas où l'on ne doit appliquer le feu qu'à la partie inférieure du vaiſſeau. *Ibid.* 1058. *a.* 5°. En quels cas il faut employer les vaiſſeaux les plus bas. 6°. Juſqu'où l'on doit échauffer le vaiſſeau dans le cas des réſidus abſolument fixes. La voûte de la cornue ne fait point du tout la fonction du chapiteau, & ne condenſe les vapeurs qu'en pure perte, & lorſqu'on adminiſtre mal le feu. 7°. Il eſt toujours utile de rafraîchir le lieu de l'appareil où la vapeur doit ſe condenſer. Avantage de ce refroidiſſement. Moyens les plus employés pour rafraîchir. *Ibid. b.* Autres attentions que doit avoir le diſtillateur. 1°. Lutter exactement toutes les jointures des vaiſſeaux auxquelles les vapeurs peuvent parvenir. 2°. Ménager une iſſue à une partie des vapeurs & à l'air dégagé de la plupart des corps diſtillés. 3°. Choiſir les vaiſſeaux d'une matiere convenable. Comment on évalue le degré du feu. *Ibid.* 1059. *a.*

Diſtillation. Différence entre la calcination & la diſtillation. II. 543. *a*, *b.* L'évaporation préférée dans certains cas à la diſtillation, pour ſéparer un liquide de la ſubſtance qu'il tient en diſſolution. VI. 130. *b.* Fourneaux pour les différentes ſortes de diſtillations. VII. 233. *c. d.* &c. Diſtillation *per deſcenſum.* IV. 874. *a.* Maniere de faire les eaux diſtillées. V. 196. *b.* 197. *a*, *b.* Diſtillation de l'eau-de-vie. 199. *a*, *b*, &c. Des diſtillations au bain-marie. VI. 928. *a*, *b.* Méthode de tirer l'huile eſſentielle du geroſle par l'alembic. VII. 671. *b.* Méthode de tirer cette huile *per deſcenſum :* cette méthode ſert de modele pour toutes ſortes d'huiles aromatiques du même genre, & pour quelques autres. 672. *a.* Maniere de préparer les ſubſtances végétales dont on veut tirer par diſtillation les huiles eſſentielles. XIV. 920. *b.* Diſtillations des huiles. VIII. 334. *a*, *b.* De la diſtillation du lait & de ſes produits. IX. 200. *a*, *b.* Diſtillation du ſel marin. XIV. 921. *a*, *b.* Produits des diſtillations du vin. XVII. 287. *a.* Effets de la diſtillation des diſſolutions de différentes huiles eſſentielles dans l'eſprit-de-vin. *Ibid. b.* Déſavantage de la diſtillation des eſpeces aromatiques avec l'eſprit-de-vin. *Ibid.* Réſultats de la diſtillation du vinaigre. 302. *b.* Diſtillation par laquelle on ſépare du vitriol l'acide vitriolique. 366. *a.* Diſtillation par ſublimation. XV. 565. *b.* De l'uſage des retortes & de quelques autres vaiſſeaux dans les diſtillations. *Suppl.* IV. 639. *b.* Sur la diſtillation, *voyez* ANALYSE.

DISTILLÉES, *eaux*, V. 196. *a*, *b.* Leur odeur lorſqu'elles ſont récentes. 601. *b. Voyez* LIQUEURS.

DISTINCTE, *baſe*, (*Optiq.*) la baſe diſtincte eſt la même choſe que ce qu'on appelle *foyer.* Comment elle eſt produite. IV. 1059. *b.*

DISTINCT. Idées diſtinctes. VIII. 492. *b.* Elles ſont le fruit de nos abſtractions. *Suppl.* I. 67. *a.* Notion diſtincte. XI. 252. *b.* Penſée diſtincte. XII. 309. *b.* Vue diſtincte. XVII. 568. *a.* 569. *a.*

DISTINCTION, (*Métaphyſ.*) différence entre *diſtinction*, *ſéparation* & *diverſité.* Divers ſentimens entre les philoſophes ſur la marque caractériſtique de la diſtinction des êtres. La diſtinction, ſource de diſputes entre les thomiſtes & les ſcotiſtes. Expoſé du ſyſtême de ces derniers. IV. 1059. *b.* La diſtinction en général eſt de deux eſpeces ; réelle & mentale. Trois ſortes de diſtinctions réelles qu'admettent les ſcotiſtes ; la premiere s'appelle réelle majeure, la ſeconde mineure, & la troiſieme la plus petite. La diſtinction mentale ou de raiſon eſt de deux ſortes ; l'une eſt dite diſtinction *rationis ratiocinantis ;* & l'autre, *rationis ratiocinatæ.* Les défenſeurs de la premiere diſtinction ſont appellés *nominaux.* Naiſſance de cette ſecte vers la fin du onzieme ſiecle. Cordelier anglois qui fut un de leurs chefs dans le quatorzieme ſiecle. Détails ſur cette ſecte. Diſtinction de raiſon raiſonnée. Fondemens de cette diſtinction. *Ibid.* 1060. *a*

Diſtinction, *voyez* DIVISION. Diſtinction délicate. IV. 783. *b.* Diſtinction formelle, diſtinction virtuelle. VII. 182. *a.*

DISTINCTION, (*Morale*) eſtime de diſtinction. V. 1004. *a*, *b.* L'amour des diſtinctions produit la flatterie. VI. 844. *b.*

DISTIQUE, (*Bell. lett.*) celui de Virgile, à l'occaſion des fêtes données par Auguſte. Autre diſtique plus digne d'être connu. Etymologie du mot. Des diſtiques de Caton. Uſage que les anciens & ſur-tout Ovide ont fait de cette forme de poéſie. Quels ſont ceux de nos poëtes qui ont écrit en diſtiques. Obſervation ſur la méthode de Boileau, qui conſiſtoit à faire le ſecond vers de la rime avant le premier. Quelle eſt la grande maniere de verſifier. IV. 1060. *b.*

Diſtique. Pourquoi les anciens ont pris la forme du diſtique pour les ſujets triſtes, & pour exprimer les ſentimens d'une ame contente. V. 483. *b.* Pourquoi tout ouvrage poétique, écrit en diſtique, a été appellé *élégie.* 487. *a.*

DISTORSION. (*Médec.*) Diſtorſion de la bouche. Lorſque la diſtorſion de la bouche a lieu des deux côtés, c'eſt ce qu'on appelle *ſpaſme cynique* ou *rire de chien*, ou encore, *rire ſardonique.* Effet de cette plante de l'iſle de Sardaigne, qui a donné lieu à cette derniere expreſſion. Autre diſtorſion de la bouche, figure viciée d'un côté du viſage. IV. 1060. *b.* Cauſes de la diſtorſion de la bouche, lorſque cette partie en eſt affectée des deux côtés. La diſtorſion qui n'a lieu que d'un côte, peut provenir de convulſion ou de paralyſie. En quel cas la premiere a lieu. Comment le même effet arrive par la ſeconde cauſe. Caractere qui diſtingue l'un & l'autre cas. Guériſon de la diſtorſion qui n'eſt occaſionnée par le vice

d'aucune autre partie. Prognoſtic de celle qui arrive dans une fievre continue. De la curation de cette maladie. *Ibid.* 1061. *a.*

DISTRACTION, (*Morale*) elle a ſa ſource dans une extrême facilité dans les idées de ſe réveiller les unes les autres. IV. 1061. *a.* Caracteres d'un homme diſtrait & de celui qui eſt maître de ſon eſprit. Caractere d'un bon eſprit. La diſtraction eſt preſque toujours un manque d'égards pour ceux avec qui nous nous entretenons. On peut s'en garantir avec un peu d'attention ſur ſoi-même. Quel eſt le moyen d'apprécier l'intervalle de la diſtraction. *Ibid. b.*

Diſtractions. Moyens de les éviter dans l'étude. I. 840. *b.*

DISTRACTION, (*Juriſpr.*) diſtraction de dépens. Le procureur eſt en droit de demander ſes frais & ſalaires malgré ſa partie. Celui qui a été condamné aux dépens, *&c.* & qui eſt en état d'oppoſer quelque compenſation, ne peut pas l'oppoſer au procureur qui demande diſtraction de dépens, *&c.* IV. 1061. *b.*

DISTRACTION de juriſdiction. *Diſtraction* de reſſort. IV. 1061. *b.*

Diſtraction d'une ſaiſie réelle. IV. 1061. *b.*

DISTRAIRE, (*Juriſpr.*) diſtraire quelqu'un de ſon juge naturel. Oppoſition à fin de diſtraire. IV. 1061. *b.*

DISTRAIRE, *retrancher, déduire*, (*Comm.*) IV. 1062. *a.*

DISTRAIT. Différence entre diſtrait & abſtrait. I. 47. *b.* Portrait du diſtrait par la Bruyere. XIII. 869. *a, b.*

DISTRIBUER, terme employé dans le commerce, en anatomie, en imprimerie & en peinture. IV. 1062. *a.*

DISTRIBUTIF, (*Gramm.*) ſens diſtributif oppoſé au ſens collectif. Propoſitions vraies dans le ſens collectif, & qui ſeroient fauſſes, ſi on les appliquoit à chaque individu, ſelon le ſens diſtributif. IV. 1062. *a. Voyez* SENS.

DISTRIBUTION, (*Gramm. & Bell. lett.*) celle d'un poëme dramatique, celle d'un diſcours. IV. 1062. *a.* Différentes acceptions du mot diſtribuer. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION, (*Rhét.*) énumération des qualités d'un ſujet. Peinture qu'a David fait des méchans. IV. 1062. *b.*

Diſtribution de conſeillers. Celle des conſeillers au parlement. IV. 1062. *b.*

Diſtributions manuelles ou *quotidiennes*, celles qui ſe font à chacun des chanoines qui ont aſſiſté aux offices. Motif qui engagea Yves de Chartres à établir de telles diſtributions pour ſes chanoines. Les évêques peuvent aſſigner aux égliſes qui n'ont point de diſtributions ordinaires, la troiſieme portion des fruits & revenus, pour l'appliquer aux diverſes diſtributions. Les ſtatuts qui changeroient la qualité des diſtributions manuelles, *&c.* ſeroient déclarés abuſifs. Qui ſont ceux qui ſont réputés préſens aux offices. Office du chanoine-pointeur. Qui ſont ceux qui ne gagnent que les gros fruits. IV. 1062. *b.* Quels ſont les abſens qui ne perdent pas les diſtributions manuelles. Egliſes dans leſquelles on donne une portion de ces diſtributions aux jeunes chanoines pendant le tems de leurs études. Les diſtributions manuelles ne ſont point ſaiſiſſables, *&c.* Autorités à conſulter. *Ibid.* 1063. *a.*

Diſtribution des inſtances & procès. IV. 1063. *a. Rediſtribution* des inſtances & procès. XIII. 876. *a.*

Diſtribution du prix des biens ſaiſis. Celle du prix des immeubles ſe fait par ordre d'hypotheque. Ordre qu'on ſuit dans la diſtribution du prix des meubles. IV. 1063. *a.*

DISTRIBUTION, (*Anatom.*) IV. 1063. *a.*

DISTRIBUTION, (*Comm.*) diſtribution des profits d'une compagnie, dont les fonds conſiſtent en actions. IV. 1063. *a.*

DISTRIBUTION, (*Architt.*) répartition de tout le terrein ſur lequel on érige un édifice. IV. 1063. *a.* But d'une bonne diſtribution. Quelle doit être la diſtribution dans les palais des rois, dans les édifices ſacrés, les bâtimens publics, ceux pour les commerçans, pour les artiſans, *&c.* Sources des fautes que l'on commet dans la diſtribution; le déréglement de l'imagination des architectes; le mépris des regles de convenance, ſous prétexte que l'eſprit n'agit jamais mieux que lorſqu'il eſt affranchi de toute ſervitude. Difficulté d'acquérir l'art de diſtribuer les bâtimens. *Ibid. b.* Il n'eſt pas vrai que les grands génies mépriſent l'obſervation des regles. Pour parvenir à diſtribuer avec convenance, il eſt des loix générales dont on ne peut s'écarter, qui concernent l'arrangement, la forme & l'uſage des pieces de néceſſité, de commodité & de bienſéance. Celles de néceſſité ſemblent avoir un fondement réel dans la nature. Maniere d'appliquer ce principe à la pratique. Attention qu'il faut faire à ce qui concerne la commodité. L'objet de bienſéance paroît plus difficile à être réduit en principes. *Ibid.* 1064. *a.* C'eſt lui qui fait tout le mérite de l'architecture. Etendue de cet objet. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION *des eaux*, (*Hydraul.*) *celle qui ſe fait dans une ville.* Uſage des tuyaux de plomb. Somme qu'on retire de la vente de l'eau à Paris pour l'entretien des bâtimens & machines hydrauliques. A Londres on oblige chaque maiſon d'acheter de l'eau. Comment elle ſe diſtribue. Maniere de partager à ſix particuliers ou plus une fontaine ou une ſource fourniſſant deux pouces d'eau. IV. 1064. *b.*

De la diſtribution des eaux dans un jardin. Trois choſes à examiner. 1°. La quantité d'eau que l'on a. Par quel moyen on connoît cette quantité. 2°. La ſituation du lieu. 3°. Le nombre des fontaines qu'on veut exécuter. Obſervations à faire pour un jardin de niveau, ſur le nombre & la nature des jets qu'on peut faire à proportion de la quantité d'eau qu'on a à dépenſer. Des jardins en terraſſe. Avantage de cette diſpoſition pour l'objet dont il s'agit ici. *Ibid.* 1065. *a.* Si l'on a des caſcades & des buffets à fournir, la diſtribution devient plus difficile. Directions ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION, (*Jardinag.*) la diſtribution d'un jardin eſt la même choſe que ſa diſpoſition. Les jardins les plus beaux ſont les plus variés. D'où cette diſtribution tire ſa beauté. C'eſt ſuivant les différentes ſituations d'un jardin qu'il faut en diſtribuer les parties. Quatre maximes fondamentales pour bien diſpoſer un jardin. Obſervations particulieres. Oppoſer le plein au vuide & le plat au relief. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

DISTRIBUTION, (*Imprimerie*) IV. 1065. *b.*

DISTRIBUTION, (*Peinture*) IV. 1065. *b.*

DISTRIBUTIVE, *juſtice.* IX. 94. *a.*

DISTRICT, *reſſort.* Différence entre l'un & l'autre. XIV. 191. *b.* Différence entre diſtrict, contrée, province, pays, région. XV. 759. *a, b.* Diſtrict appellé νομα par les Grecs. XVI. 52. *a.*

DITHMAR, (*Juſte-Chriſtophe*) obſervations ſur ſes ouvrages. XIV. 379. *b.*

DITHYRAMBE, (*Bell. lett.*) poéſie conſacrée à Bacchus chez les Grecs. Divers ſentimens ſur l'étymologie de ce mot, & ſur le premier auteur de la poéſie dithyrambique. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle doit ſon origine aux aſſemblées ruſtiques de buveurs. Six principales qualités qui caractériſoient cette ſorte de poéſie, & qui prouvent que l'excellence du dithyrambe approchoit beaucoup du galimathias. Ouvrages ſur leſquels on peut ſe faire une idée des poéſies de ce genre. IV. 1066. *a.* Les dithyrambes ſont différens de ce que nous appellons vers libres, & de ce que les Italiens nomment *verſi ſciolti.* Erreur de M. Dacier & du P. Commire ſur les dithyrambes. Cérémonie ſinguliere qu'imaginerent les amis de Jodele, poëte, qui vivoit du tems de Henri II, pour le complimenter ſur ſa tragédie de Cléopatre. Dithyrambe de Baïf fait à cette occaſion. Réflexion de M. de Fontenelle ſur ces vers. *Ibid. b.*

Dithyrambe. Réflexion ſur les hymnes ou chanſons adreſſées à Bacchus, dont quelques modernes ont prétendu renouveller l'uſage. *Suppl.* II. 730. *b.* Les Latins, quoique leur culte fût celui des Grecs, ne reſpectoient pas aſſez la fureur bacchique pour en eſtimer l'imitation; & de tous les genres de poéſie, le dithyrambe fut le ſeul qu'ils dédaignerent d'imiter. — La poéſie dithyrambique, cultivée par les Italiens modernes. — Nos anciens poëtes, du tems de Ronſard, ne manquerent pas d'eſſayer auſſi le même genre; mais ni notre langue, ni notre goût, ne ſe ſont prêtés à cette docte extravagance. *Ibid.* 731. *a.*

DITHYRAMBIQUE, (*Bell. lett.*) un mot compoſé & dithyrambique a quelquefois ſa beauté; mais ce ne peut guere être que dans les langues grecque & latine. Quelques-uns appellent dithyrambiques, des pieces dans le goût de l'ode, mais qui ne ſont point diſtinguées par ſtrophes, *&c.* Regles de la poéſie dithyrambique. IV. 1067. *a.*

Dithyrambiques, pieces, en l'honneur de Bacchus. III. 361. *a.*

DITO, (*Comm.*) uſage qu'on fait dans le commerce de ce mot, abrégé par D°. IV. 1067. *a.*

DITTON, (*Humfroi*) ſes ouvrages. XIV. 571. *a, b.*

DIVALES, (*Hiſt. anc. Myth.*) fête en l'honneur de la déeſſe Agéronne. Jour de l'année où on la célébroit. A quelle occaſion elle fut établie. Comment on la célébroit. IV. 1067. *a.*

DIVAN. Signification de ce mot. Divan du grand-ſeigneur. Officiers qui le compoſent. Jours de la ſemaine auxquels il s'aſſemble. Divan du grand-viſir. Salle où il rend la juſtice. Jours du divan. Aſſeſſeurs du viſir. Comment ſe tiennent ces aſſemblées. Comment s'y traitent les cauſes. Officiers qui compoſent ce divan. Cauſes importantes qui ſont réſervées au conſeil privé du grand-ſeigneur, appellé *galibé divan.* Détails ſur la maniere dont ce conſeil ſe tient. Conſeil général que le ſultan convoque, lorſqu'il le juge à propos. En quoi il differe du *galibé divan.* IV. 1067. *b.* Ce divan s'appelle *ojadivani*, le *divan des piés. Ibid.* 1068. *b.*

Divan. Viſirs qui ont ſéance au divan. XVII. 371. *a, b.*

DIVAN-BEGHI, nom d'un miniſtre d'état en Perſe. Nature de ſa charge & de ſes fonctions. Cauſes qu'il juge. Ses appointemens. Lieu où il rend la juſtice. Loi qu'il ſuit. IV. 1068. *a.*

DIVERGENCE des rayons du ſoleil produite par différentes expériences. III. 802. *b.* XI. 462. *b.*

DIVERGENT, foyer imaginaire des rayons réfléchis divergens. VII. 263. *a.*

DIVERSION, (*Médec.*) changement qu'on produit dans le

le cours d'une humeur. En quoi conſiſte ce changement. IV. 1068. *a.*

DIVERSION, (*Art milit.*) diverſion pour obliger l'ennemi d'abandonner le ſiege d'une ville, ou pour ſe dédommager de la perte de cette place. Exemple tiré de l'hiſtoire de Henri IV. Diverſion d'Agathocle, lorſqu'il fut aſſiégé dans Syracuſe par les Carthaginois. Il eſt preſque toujours avantageux de porter la guerre chez les autres, lorſqu'on eſt attaqué dans ſon propre pays. Ce qu'il faut obſerver avant de s'engager dans des guerres de diverſion. Réflexions militaires du marquis de Santacrux ſur ce ſujet. IV. 1068. *b.*

DIVERSITÉ, (*Peint.*) celle qu'on doit obſerver en peignant la joie, la douleur, *&c.* IV. 1068. *b.* Modeles que nous poſſédons en ce genre. Il n'eſt pas poſſible de donner des regles pour enſeigner l'art de diverſifier les perſonnages d'un tableau, *&c.* C'eſt au génie à imaginer. *Ibid.* 1069. *a.*

DIVERSITÉ, (*Synon.*) différence entre diverſité, bigarrure, différence & variété, II. 247. *a.* entre diſtinction, ſéparation & diverſité. IV. 1059. *b.*

DIVERTIR, *amuſer*, (*Synon.*) *Suppl.* I. 376. *b.*

DIVERTISSEMENT. (*Juriſp.*) Différence entre recelé & divertiſſement. IV. 1069. *a. Voyez* RECELÉ.

DIVERTISSEMENT. (*Bell. lett.*) Deux eſpeces de divertiſſemens de théatre. Divertiſſemens qu'on introduit épiſodiquement dans les actes d'opéra. L'art d'amener les divertiſſemens eſt une partie fort rare au théatre lyrique. Regle qu'on doit obſerver à cet égard : le divertiſſement doit être néceſſaire à la marche théatrale du ſujet. Celui qui termine l'opéra eſt moins aſſujetti à cette regle : IV. 1069. *a.* mais on doit ſur-tout l'obſerver par rapport aux ballets. Obſervation ſur ce qui fait la perfection de cette ſorte de divertiſſement. Erreur où l'on tombe ſur cette partie dramatique. Ce qui eſt eſſentiel pour former une bonne entrée de ballet. *Ibid. b.*

Divertiſſemens des entr'actes. V. 727. *a.* 730. *b.* VI. 598. *a.* Divertiſſement de ballets. *Suppl.* I. 764. *b.* Divertiſſemens qui étoient deſtinés à occuper les convives dans l'intervalle des ſervices d'un feſtin. 731. *b.* Divertiſſemens d'opéra. VI. 598. *a. Suppl.* IV. 161. *b.* 162. *a.*

Divertiſſement, amuſement, récréation, réjouiſſance : différences entre ces mots. Les divertiſſemens qui n'ont pas pour but des choſes utiles ou néceſſaires, ſont les fruits de l'oiſiveté, de l'amour pour le plaiſir, *&c.* Deſcription des divertiſſemens de la nation françoiſe, par madame de Grafigny dans les *lettres d'une Péruvienne.* IV. 1069. *b.*

DIVIDENDE, (*Comm.*) ſignification de ce mot. I. 124. *a.* Le nom de *dividende* donné au chirographe. III. 349. *b.* Portion de la dividende, ou répartition d'une action. IV. 354. *a. Voyez* RÉPARTITION.

DIVIN, ce mot s'emploie dans un ſens figuré pour exprimer quelque choſe d'excellent, d'extraordinaire, *&c.* Pourquoi ce ſurnom a été donné à Platon. On a appellé Hyppocrate le divin vieillard, *&c.* Les Arabes donnent le nom de *divin* à la ſeconde ſecte de leurs philoſophes. IV. 1070. *a.*

Divin. Epithete de *divus* & *diva* donnée aux empereurs & à quelques dames romaines après leur apothéoſe. III. 905. *a.* XVII. 770. *a.* Droit divin. V. 124. *b.*

DIVIN, *emplâtre*, (*Pharm.*) Deſcription tirée de la pharmacopée de Paris. IV. 1070. *a.*

DIVINATION. Il eſt parlé dans l'écriture, de neuf eſpeces de divinations. Les Juifs s'étoient infectés de ces ſuperſtitions en Egypte. Les Romains diſtinguoient la divination en artificielle & en naturelle. Ils diviſoient celle-ci en innée & en infuſe, IV. 1070. *b.* & l'artificielle en deux eſpeces, l'une expérimentale, l'autre chimérique, extravagante, *&c.* De cette derniere vinrent les ſorts. Enumération des principaux. Définition que Delrio donne de la divination. Deux eſpeces de pactes que cet auteur diſtingue, l'un implicite, l'autre explicite : il obſerve que cette derniere eſt tantôt licite, tantôt illicite. *Ibid.* 1071. *a.* Les Romains ſe déſabuſerent peu-à-peu de ces ſottiſes. Exemple de Caton & de Cicéron. Origine que M. Pluche donne à la divination. Comment il a pu arriver, ſelon cet auteur, que les Egyptiens aient perdu la ſignification de leurs ſymboles, & qu'ils les aient tous pris à la lettre. Syſtême de M. de Condillac ſur l'origine & les progrès de la divination. Comment la crainte imagina un génie malfaiſant. *Ibid. b.* L'eſpérance ne tarda pas à créer des génies favorables. Le ſoleil fut bientôt compté parmi les êtres bienfaiſans. On ſuppoſa de l'influence à la lune, à tous les corps céleſtes, & les cieux parurent concerter le bonheur ou le malheur des hommes. La liaiſon qu'on eſt tenté de ſuppoſer entre les noms & les choſes, fit qu'on trouva dans les planetes & les ſignes du zodiaque des qualités analogues à celles des perſonnes ou des animaux dont ces aſtres portent les noms : ainſi ſe forma l'aſtrologie judiciaire. Comment une ſeule prédiction accomplie dut l'accréditer dans les eſprits. On attribua enſuite quelque intelligence à ces êtres, on s'adreſſa à eux, on les évoqua, on ſe procura leur protection par des taliſmans, *&c. Ibid.* 1072. *a.* Après avoir oublié le ſens des caracteres hiéroglyphiques, on leur attribua des vertus, on les introduiſit dans la magie. Naiſſance de la chiromancie. Origine de l'interprétation des ſonges, ou de l'oneirocritie. Inſenſiblement les hommes ſe jetterent ſur tous les objets, & les transformerent en types, en avertiſſemens, en ſignes, en prognoſtics, *&c.* Origine de l'inſpiration. Comment la fourberie des prêtres favoriſa enſuite la ſuperſtition des peuples. La philoſophie, les connoiſſances de la médecine, la politique, concoururent au même but. *Ibid. b.* Ces erreurs introduites chez les juifs & chez les chrétiens. Quel eſt le ſervice que la philoſophie doit à cet égard rendre à l'humanité. Eſtime que nous faiſons aujourd'hui des livres de Cicéron ſur la nature des dieux & ſur la divination, qui durent lui attirer l'indignation des prêtres de ſon tems. En quelque tems & chez quelque peuple que ce puiſſe être, la vertu & la vérité méritent ſeules notre reſpect. *Ibid.* 1073. *a.*

Divination. Réflexions ſur le deſir que les hommes ont toujours eu de connoître l'avenir : différens moyens qu'ils ont employés pour acquérir cette connoiſſance. XV. 157. *b.* La divination étoit particuliérement affectée aux femmes chez les Celtes. II. 810. *b.* Divination par le crible, IV. 290. *a.* par la coupe, 346. *b.* par la pâte & la farine des ſacrifices, 489. *b.* par le moyen d'une glace ou d'un miroir, 529. *b.* par le moyen d'un anneau, 610. *b.* du laurier, 631. *a.* par les noms, XI. 483. *b.* 484. *a.* par les ſorts. XV. 376. *a*, *b*, &c. Divination dite *Simia* par les Arabes. 201. *a.* Les autres eſpeces de divination ſont indiquées à l'article *Divination* de l'Encyclopédie.

Divination, terme de juriſprudence romaine. IX. 21. *a.*

DIVINATOIRE, *baguette.* II. 3. *a*, *b.*

DIVINE, *pierre*, VIII. 432. *a*, *b.* Loix divines. IX. 659. *a.*

DIVINITÉ. De la divinité de Jeſus-Chriſt. De la divinité dans les perſonnes de la ſainte Trinité. Réponſe aux athées qui prétendent que l'idée d'une divinité eſt une invention de la politique. Trois claſſes des divinités du paganiſme. IV. 1073. *a.*

Divinité du Chriſt. X. 404. *b.* Divinité des écritures. V. 363. *b.*—365. *b.*

Divinité ou majeſté divine décrite dans un hymne attribué à Orphée, VIII. 396. *b.* & dans un autre attribué à Cléanthe. *Ibid.* Deſcription de la grandeur de Dieu, tirée du poëte Sadi. XII. 840. *a.*

DIVISE. (*Blaſon*) Faſce diviſe. *Suppl.* II. 731. *a. Voyez Suppl.* IV. 368. *a*, *b.*

DIVISÉ. Sens diviſé en terme de grammaire. XV. 19. *a.* Diviſé en terme de blaſon, *voyez* PARTI.

DIVISER, (*Arithm.*) *voyez* DIVISION.

DIVISER, (*Géomét.*) étymologie de ce mot. XVI. 701. *b. Voyez* DIVISION.

DIVISEUR. (*Arithm.*) Ce qu'on appelle commun diviſeur. Maniere de trouver le plus grand diviſeur commun de deux quantités quelconques. Maniere de trouver celui de trois nombres quelconques, de quatre nombres. Il eſt quelquefois utile de connoître tous les diviſeurs d'un nombre : méthode à ſuivre pour cela. IV. 1073. *b.* Démonſtration de la regle indiquée ci-deſſus pour trouver les communs diviſeurs. Méthode abrégée pour trouver le plus grand commun diviſeur. Deux nombres premiers, ou deux nombres, dont l'un eſt premier, ne ſauroient avoir de commun diviſeur plus grand que l'unité. Un produit de nombres premiers quelconques, diviſé par un produit d'autres nombres premiers quelconques, ne peut ſe réduire à une expreſſion plus ſimple. De la méthode par laquelle on trouve le plus grand diviſeur commun de deux quantités algébriques : ſon utilité. *Ibid.* 1074. *a. Voyez* IV. 1098. *b.*

Diviſeur. Table pour trouver les diviſeurs des nombres juſqu'à 100,000. XIII. 915, *&c.*

DIVISIBILITÉ. (*Géom. Phyſ.*) Les Péripatéticiens & les Cartéſiens ſoutiennent que la diviſibilité eſt une affection de toute matiere ou de tout corps. Les Epicuriens diſent que la diviſibilité eſt propre à toute continuité phyſique ; mais ils ſoutiennent que les corpuſcules primitifs ſont indiviſibles. Différence qu'ils établiſſent entre la diviſibilité des quantités phyſiques, & celle des quantités mathématiques. Comme la queſtion de la diviſibilité à l'infini eſt ſujette à bien des difficultés, on expoſe ici les raiſonnemens pour & contre. La diviſibilité d'un corpuſcule prouvée, parce qu'il a néceſſairement des parties, des côtés, des ſurfaces diſtinctes. IV. 1074. *b.* Démonſtration de la diviſibilité à l'infini d'une quantité mathématique. Objections : l'infini ne peut être renfermé dans ce qui eſt fini. *Réponſe.* On ne ſoutient point la poſſibilité d'une diviſion actuelle *in infinitum.* Il y a une infinité d'exemples dans la nature de parties très-petites, ſéparées actuellement l'une de l'autre. Exemple de la grande diviſibilité de l'or. Diviſion d'un grain de cuivre rouge diſſous dans de l'eſprit de ſel ammoniac. Petiteſſe extrême des animalcules que Lewenhoeck a remarqués dans de l'eau où l'on avoit jetté du poivre. *Ibid.* 1075. *a.* Fineſſe des par-

tiés qui s'exhalent d'un corps odoriférant. Il eſt poſſible qu'un petit grain de ſable ou une petite partie de matiere ſoit étendue dans un grand eſpace, & le rempliſſe de maniere qu'il ne s'y trouve aucun pore dont le diametre excede quelque ligne donnée, ſi petite qu'on voudra. Objections des adverſaires de la diviſibilité à l'infini. Il n'en eſt pas des corps naturels, comme du corps géométrique, qui ne contient que des parties ſimplement poſſibles, qu'on peut augmenter tant qu'on veut à l'infini. *Ibid. b.* Les corps naturels ſont des compoſés, qui ont leurs parties déterminées & diſſemblables, qu'il n'eſt point permis d'exprimer par un nombre arbitraire. Il n'y a aucune expérience qui faſſe voir démonſtrativement que les corps ſont compoſés de parties ſans ceſſe diviſibles. 1. Si la matiere étoit réſoluble à l'infini, la forme & la façon d'être dans les compoſés, ſeroient ſujetes à mille changemens, & les eſpeces des choſes ſeroient ſans ceſſe brouillées. 2. Non-ſeulement les eſpeces ſe mêleroient, mais il s'en formeroit de nouvelles. 3. Les diſſolutions des corps ont leurs bornes fixes, auſſi-bien que leur accroiſſement. 4. Le ſyſtême des germes rend l'irréſolubilité des premiers corps indiſpenſablement néceſſaire. 5. Les parties emportées par le frottement de deux corps, ſeront toujours viſibles au microſcope. 6. La diviſibilité à l'infini ſuppoſe que les corps ſont compoſés à l'infini d'autres corpuſcules ; ce qu'on ne ſauroit concevoir. *Ibid.* 1076. *a.* car il faudroit que les élémens de la matiere fuſſent autre choſe que de la matiere. C'eſt ce qui avoit fait imaginer à Leibnitz ſon ſyſtême des monades. Ce qu'il entendoit par ces monades. *Ibid. b.*

Diviſibilité. Examen de la queſtion ſi l'étendue eſt diviſible à l'infini. VI. 45. *a.* La grande diviſibilité de la matiere prouvée par la diſſolution du cuivre dans l'alkali volatil, IV. 546. *b.* par la diviſibilité de l'or, V. 156. *b.* par la propagation des odeurs. XI. 348. *b.* Exemple de la prodigieuſe diviſibilité de la matiere. *Suppl.* IV. 775. *b.* 776. *a.* La diviſibilité actuelle de la matiere prouve le vuide. XVII. 573. *b.*

DIVISIF, (*Chirurg.*) eſpece de bandage. Son uſage, & ſa deſcription. IV. 1076. *b.*

DIVISION, (*Logiq.*) ſon utilité. Application de la méthode de diviſer à l'examen de la queſtion, ſi la muſique italienne n'eſt pas préférable à la muſique françoiſe. IV. 1076. *b.* Et à la queſtion, ſi les anciens auteurs l'emportent ſur les modernes. Utilité des diſtinctions dans pluſieurs occaſions qui ſe préſentent dans les diſcours des hommes. *Ibid.* 1077. *a.*

Diviſion du diſcours, introduite par les ſcholaſtiques. IV. 1033. *b.* Regles ſur la maniere de diviſer un ſujet que l'on doit traiter ſynthétiquement. XV. 763. *a.*

DIVISION, (*Arithm.*) elle n'eſt au fond qu'une méthode abrégée de ſouſtraction. On conſidere principalement trois nombres dans cette opération. Différentes manieres de faire la diviſion. *De la diviſion ordinaire*, maniere dont on la fait, quand le diviſeur ne contient qu'un chiffre. *Ibid.* 1077. *a.* Quand il contient pluſieurs chiffres. *Ibid. b.* Cinq obſervations particulieres pour l'intelligence de cette regle. *Ibid.* 1078. *a.* Ouvrage où ſe trouve la théorie de tous ces préceptes. Quant à la diviſion des fractions vulgaires, des fractios décimales, & à la diviſion de propoſition, *voyez* FRACTION, DÉCIMAL, PROPORTION.

Diviſion. Obſervations ſur quelques preuves de diviſion que l'auteur démontre fautives. *Suppl.* II. 731. *a.*

Diviſion. Baguette de Néper pour exécuter la diviſion. XI. 96. *a*, *b.* Diviſion des fractions. VII. 265. *a.* Diviſion des fractions décimales. IV. 669. *a.* Diviſion dans les calculs des conducteurs des mines. VII. 638. *b.*

De la diviſion algébrique. Maniere de la faire. Divers exemples pour l'intelligence des différens cas poſſibles dans la diviſion algébrique. IV. 1078. *b.* Pour la diviſion par les logarithmes, *Ibid.* 1709. *a. Voyez* LOGARITHME.

Diviſion algébrique. I. 676. *a*, *b.* Diviſion d'une puiſſance par une autre de même racine. XIII. 556. *b.* Diviſion des expoſans des puiſſances. VI. 312. *b.*

De la diviſion géométrique. Elle regarde les lignes droites, & eſt utile dans la conſtruction des problêmes plans : exemple. Comment on réſout ces problêmes. Moyen de faire une diviſion géométrique avec la regle & le compas. Dans la diviſion, le dividende eſt au diviſeur comme le quotient eſt à l'unité. Ces deux propoſitions qui paroiſſent les mêmes, ne le ſont cependant pas, abſolument parlant. IV. 1079. *b.* On peut préſenter la diviſion ſous deux points de vue différens : diviſer, c'eſt chercher combien de fois une quantité eſt contenue dans une autre de même genre ; ou c'eſt chercher une quantité qui ſoit contenue un nombre de fois donné, dans une quantité donnée du même genre Nous ſuppoſons ici que le diviſeur eſt plus petit que le dividende, & que la diviſion ſe fait ſans reſte. Mais 1°. ſi le diviſeur eſt plus petit, & que la diviſion ne ſe faſſe pas ſans reſte, la proportion entre le dividende, le diviſeur, le quotient, & l'unité, n'en a pas moins lieu. Exemple. 2°. Si le diviſeur eſt plus grand que le dividende, alors le quotient ſera plus petit que l'unité ou qu'une fraction d'unité. Si le diviſeur eſt une fraction plus petite que l'unité, le quotient ſera un nombre plus grand que le dividende. *Ibid.* 1080. *a.* Détails deſtinés à donner une idée nette de la diviſion. *Ibid. b.* Des différentes manieres de faire la diviſion : en quoi elles different. Exemple de l'*italienne abregée.* Lorſque le dividende & le diviſeur ſont des nombres concrets, il faut diſtinguer, ſi ce ſont des nombres concrets de la même eſpece ou de différentes eſpeces. Ce qu'il faut faire dans l'un & l'autre cas. Obſervation ſur la diviſion algébrique. *Ibid. b.* Sur la diviſion géométrique. *Ibid.* 1082. *a.*

Diviſion géométrique. De la diviſion des lignes, *voyez* LIGNE. Maniere de diviſer une figure rectiligne & de la calculer VII. 606. *b.* Maniere de diviſer une figure curviligne, *Ibia.* & une figure quelconque en raiſon donnée. 607. *a*, *b.* Partie de la géométrie qui enſeigne à diviſer les terres entre pluſieurs propriétaires. VII. 606. *b.*

DIVISION. (*Juriſp.*) Bénéfice de diviſion. Diſpoſitions d'Adrien & de Juſtinien ſur ce bénéfice de diviſion. Quel eſt à cet égard l'uſage en France. IV. 1082. *a.*

Diviſion de dettes actives & paſſives. IV. 1082. *a.*

DIVISIONS, (*Art milit.*) pourquoi elles ſont néceſſaires dans une armée. Quelles ſont ces diviſions. Diviſions des bataillons. Pour faire concevoir cette eſpece de diviſion, l'auteur rend compte ici de pluſieurs anciens uſages des troupes de France. IV. 1082. *a.* Comme les anciennes expreſſions ne ſont plus naturelles, il ſeroit à propos de leur en ſubſtituer de plus propres. Ce qu'on entend par ces expreſſions, *marcher par manches*, *par demi-manches*, *par quart de manches*, &c. Ces diviſions ſont indépendantes de la compagnie des grenadiers. Poſte des officiers dans la marche. Diviſions naturelles de l'eſcadron. *Ibid. b.*

DIVISION. (*Marine*) Diviſion d'une armée navale. IV. 1082. *b.* Variétés dans le nombre des vaiſſeaux qui font une diviſion. *Ibid.* 1083. *a.*

DIVISION, (*Blaſon*) *voyez* PARTITION.

DIVISION, (*Imprimerie*) petite ligne ou tiret dont on fait uſage en quatre occaſions différentes ; lorſqu'un mot eſt coupé à la fin d'une ligne ; lorſqu'on joint des mots compoſés ; après un verbe ſuivi du pronom tranſpoſé par interrogation ; avant & après le *t* euphonique. IV. 1083. *a.*

DIVORCE, (*Juriſp.*) il eſt contraire à la premiere inſtitution du mariage. Déciſion de Jeſus-Chriſt. *Matth. XIX.* Cependant il étoit permis chez les païens & chez les Juifs. IV. 1083. *a.* Pourquoi Moïſe l'avoit permis ; paroles du ſeigneur : explication de ces paroles. Ce qu'on entendoit chez les Juifs & chez les Romains par *libellus repudii.* Différence que les Romains mettoient entre *divortium* & *repudium.* Etymologie du mot *divorce.* Pourquoi l'on joignoit ſouvent ces deux mots *divortium* & *repudium.* Quelle étoit la femme qu'on appelloit *répudiée.* Le divorce étoit fréquent dès le tems de l'ancien droit romain. Formule ancienne du divorce ou *repudium.* Loi qui ſuppoſa que les femmes avoient le pouvoir de provoquer le divorce. De quelle maniere la femme en faiſoit l'acte quand il venoit de ſa part. Sentiment de l'auteur des queſtions ſur l'ancien & le nouveau teſtament touchant le pouvoir accordé aux femmes de provoquer le divorce. Il paroît que la loi qui le leur donne eſt du juriſconſulte Julien. *Ibid. b.* Du tems de Marc-Aurele, le divorce avoit lieu entre les chrétiens, comme entre les païens. Premier exemple du divorce chez les Romains. Détails ſur la maniere dont le divorce ſe pratiquoit parmi eux. Loix touchant le divorce, que firent les empereurs Alexandre Sévere, Valérien & Galien, Dioclétien & Maximien, Conſtantin, Théodoſe & Valentinien. Loix de Juſtinien ſur le même objet. *Ibid.* 1084. *a.* L'uſage du divorce porté dans les Gaules par les Romains. Clauſe qu'inſéroient les rois de France dans leurs lettres pour autoriſer le libelle de divorce. Le divorce autoriſé par l'exemple de Charlemagne. En quel ſens le terme de divorce eſt employé en pluſieurs textes du droit canon. L'égliſe n'a jamais approuvé le divorce proprement dit. Le mariage ne peut être diſſous que par voie de nullité, ou par appel comme d'abus. *Ibid. b.* On n'entend aujourd'hui par le divorce que la méſintelligence qui peut ſurvenir entre les conjoints. Mais la ſeule méſintelligence ne ſuffit pas pour donner lieu à la ſéparation de corps & de biens. Cette ſéparation ne peut être demandée que par la femme. Pays où le divorce ſe pratique. Loix à conſulter. *Ibid.* 1085. *a.*

Divorce, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 731. *b.*

Divorce, des prêtres chez les Romains. IV. 984. *a.* Formule de divorce que les Romains obſervoient pour la diſſolution des mariages contractés par coemption. XIV. 91. *b.* Comment les divorces devinrent rares à Thurium. XVI. 303. *b.* 304. *a.* Formalités du divorce chez les Juifs. VII. 654. *a*, *b.* Le divorce fréquent chez les Cophtes. *Suppl.* II. 593. *a.* Le divorce autoriſé en Pologne. XII. 931. *a.* Cauſes

de diſſolutions de mariages chez les Turcs. X. 115. *a.* Obſervations ſur la diſſolution du mariage parmi nous. X. 108. *b.* Cauſes qui l'operent. IV. 1049. *a.* Des cauſes d'impuiſſance qui peuvent y donner lieu. VIII. 634. *b.* 635. *a.* *Suppl.* III. 569. *a*, *b.* Sort de la dot de la femme après le divorce. V. 64. *b.* Sur le divorce, *voyez* encore RÉPUDIATION & SÉPARATION.

DIURÉTIQUE. (*Thérap. & Mat. médic.*) Différentes manieres dont les diurétiques agiſſent ; delà vient la diſtinction des diurétiques vrais & de diurétiques faux, mieux entendue que celle de diurétiques chauds & de diurétiques froids. IV. 1085. *a.* Enumération de quelques-uns de ces derniers. Les plantes de la famille des bourraches & les cucurbitacées, rangées par pluſieurs parmi les diurétiques froids, ſont éminemment nitreuſes, & rentrent par-là dans la claſſe des chauds. Les diurétiques chauds ſont aſſez communément confondus avec les apéritifs. Deux vues des médecins dans l'uſage des diurétiques, ou pour établir la ſecrétion de l'urine, ou pour procurer une évacuation utile à la guériſon de pluſieurs maladies. Ce qu'on ſe propoſe en employant les diurétiques dans les maladies aiguës. En quels cas conviennent les diurétiques faux & les vrais. Les diurétiques tempérés peuvent être donnés ſans conſéquence dans la plupart des maladies. *Ibid. b.* Conſidérations que demande l'emploi des diurétiques forts : on ne doit pas les donner dans le cas d'une grande pléthore, ou d'un corps étranger dans les voies ordinaires ; rarement doit-on les employer dans les affections goutteuſes : il ne faut pas tenter de chaſſer par eux les petits calculs & le gravier ; état de maladie où l'on doit avoir ſoin de faire couler les urines ; il faut procurer certaines évacuations d'urine, qui ſont périodiques dans certains ſujets. Liſte des diurétiques donnée par Juncker, tirés des racines, des herbes ou plantes, des fleurs, des ſemences & fruits, *Ibid.* 1086. *a.* des gommes-réſines, des baumes, des bois, des ſels végétaux, des minéraux, & des animaux. Enumération des remedes les plus éprouvés. Forme ſous laquelle on adminiſtre les diurétiques. Application extérieure des diurétiques. *Ibid. b.*

Diurétique. Enumération de différens diurétiques. VIII. 381. *a.* Celui de Tulpius. IX. 588. *a*, *b.* Propriété diurétique des pois chiches. XII. 884. Puiſſant diurétique tiré de la plante nommée *colaſſo*. *Suppl.* II. 500. *b.*

DIURNE ou *journalier.* (*Aſtron.*) Arc diurne & ſemi diurne. Cercle diurne. Mouvement diurne d'une planete : comment on le trouve. Mouvement diurne de la terre. IV. 1087. *a.*

Diurne. Accélération diurne des étoiles. *Suppl.* I. 106. *b.* Mouvement diurne. 662. *b.*

Diurne, terme dont on ſe ſert en parlant de ce qui a rapport au jour naturel de vingt-quatre heures. On explique les phénomenes diurnes des corps céleſtes, par le moyen de la révolution diurne de la terre autour de ſon axe, en vingt-quatre heures. IV. 1087. *a.* Par la révolution diurne de la terre, tous les corps céleſtes ſemblent ſe mouvoir d'orient en occident. Diſtinction du mouvement commun & du mouvement propre. *Ibid. b.*

DIVULGUER. Les connoiſſances, les inventions, l'induſtrie d'une nation doivent-elles être divulguées ? V. 647. *b.*

DIVUS, *diva*, (*Antiq. rom.*) *voyez* DIVIN.

DIX, maniere de multiplier & de diviſer par ce nombre. IV. 1087. *b.*

Dix. Propriétés de ce nombre ſelon les Pythagoriciens. XI. 205. *b.*

DIX, *conſeil des*, (*Hiſt. de Veniſe*) dans quel but ce tribunal fut créé en 1310. Objets de ce conſeil. Difficulté de s'inſtruire de ce qui regarde le gouvernement intérieur de la république de Veniſe. On tire de ce tribunal les inquiſiteurs d'état. Pouvoir des ſénateurs qui le compoſent, indépendant de celui du doge. De leur élection. Fonctions des chefs. La liberté exiſte moins à Veniſe que dans pluſieurs monarchies. IV. 1088. *a.*

Dix. Conſeil des dix du tems de la ligue. IV. 5. *a*, *b.*

DIXAINE. (*Hiſt. d'Anglet.*) Compagnie de dix hommes qui s'obligeoient ſolidairement envers le roi, *&c.* Chef de ces compagnies, appellé *dixainier* ou *décurion ;* &c. IV. 1088. *b.*

Dixaines. Le royaume diviſé par Alfred en comtés, centaines & dixaines. XVII. 587. *b.* *Voyez* DÉCURIE.

DIXAINE, (*Manuf. en ſoie*) eſpaces ſéparés ſur le papier reglé, *&c.* IV. 1088. *b.* *Voyez* PAPIER REGLÉ.

DIXENIERS, chefs des décuries établies autrefois en Angleterre : ce qu'on entend aujourd'hui en certains endroits par ce nom. IV. 664. *a.* 1088. *b.* Officiers de police ainſi nommés à Paris. XIII. 680. *b.* 682. *b.*

DIXIEME *denier* des revenus du royaume : impoſition extraordinaire que le roi leve dans les beſoins preſſans. Quels en ſont les plus anciens exemples. IV. 1088. *b.* Le dixieme impoſé en 1710. Emprunt de trois millions qui fut fait enſuite. Les biens du clergé exempt du dixieme depuis 1711. Nouvelle impoſition du dixieme en 1733 ; don gratuit que le clergé paya alors au roi pour tenir lieu du dixieme. Nouvelle impoſition du dixieme en 1741. Levée des deux ſols pour livre du dixieme en 1746. Levée du vingtieme en 1749. Ces deux impoſitions ſe perçoivent actuellement. Principales diſpoſitions de l'édit de 1741, qui donnent une idée de la maniere dont ſe percevoit le dixieme. *Ibid.* 1089. *a.* Le clergé accorda en 1742 un don gratuit de douze millions, au moyen de quoi tous les biens eccléſiaſtiques furent déclarés exempts du dixieme à perpétuité comme en 1711. Diſpoſition d'un arrêt du conſeil de 1743, relative à l'impoſition du dixieme. Comment on fixe pour chaque particulier le montant du dixieme. Il eſt permis, en créant une rente fonciere, de ſtipuler qu'elle ſera exempte de la retenue du dixieme de la part du débiteur ; mais il n'en eſt pas de même des rentes conſtituées. Tous les débiteurs de cens & rentes ſeigneuriales, ſont tenus de les payer ſans aucune retenue du dixieme ni du vingtieme ; *&c.* Dixieme que le czar leve en Ruſſie. *Ibid.* 1090. *a.*

Dixieme denier ou *deux ſols pour livre d'augmentation* ſur les revenus du roi. Hiſtoire de l'établiſſement de ce droit en 1705. Arrêt du conſeil de 1706, qui ordonna qu'on en continueroit la perception. Déclaration donnée en 1709 pour la perception d'un dixieme, par augmentation de tous les droits qui ſe levent dans la ville de Paris, *&c.* IV. 1090. *b.*

Dixieme des priſes. *Dixieme* de retenue. *Dixieme* ſur les vins. IV. 1090. *b.*

DIXIEME, (*Muſique*) IV. 1090. *b.*

DIXME. (*Juriſp.*) Premiere diviſion des dixmes en eccléſiaſtiques & laïques ou inféodées. Quelques-uns prétendent que les dixmes ſont de droit divin. Argumens tirés de l'écriture, ſur leſquels ils ſe fondent. IV. 1090. *b.* Les païens étoient dans l'uſage de payer la dixme à leurs ſacrificateurs. Parole de Créſus à Cyrus rapportée par Hérodote. Les Juifs la payoient à leurs prêtres. Examen de deux paſſages du nouveau teſtament ſur ce ſujet. *Math. XXIII. 23. Luc*, *XI. 42. Ibid.* 1091. *a.* Il n'eſt fait mention de la dixme, comme dûe dans l'égliſe chrétienne, dans aucun des premiers écrits des chrétiens. Comment le clergé étoit entretenu dans les premiers tems. Quand les peres de l'égliſe exhorterent à payer la dixme, cela ne fut point propoſé comme un précepte. Ce que dit S. Auguſtin ſur la dixme. Il eſt difficile de remarquer le tems où elle eſt devenue un précepte. Les loix romaines ne parlent point de cette eſpece d'impoſition. Des dixmes dans l'égliſe grecque. Concile de Tours qui les ordonne à titre d'aumône en 567. Celui de Mâcon en 585 les ordonne plus rigoureuſement. Charlemagne en exigea le paiement. Divers conciles qui en ont fait un précepte. *Ibid. b.* Il paroît donc que les dixmes eccléſiaſtiques ne ſont que de droit poſitif, *&c.* Obſervations qui confirment qu'elles ne ſont pas de droit divin. 1. Elles n'ont point été payées dès la naiſſance de l'égliſe chrétienne. 2. Elles n'ont point été payées dans tout le monde chrétien. 3. Elles ne ſont point dues ſur le pied de la dixieme partie des fruits, comme on les payoit aux lévites. 4. Les papes ont donné des dixmes à des laïcs. 5. Le ſaint ſiege a exempté du paiement des dixmes des ordres entiers. *Ibid.* 1092. *a.* 6. Les papes ont attribué les novales à certains ordres, à l'excluſion des curés. 7. Les accords faits entre les eccléſiaſtiques ſur les dixmes conteſtées entr'eux, ont toujours été approuvés par le droit canonique. Les dixmes appartiennent de droit commun aux curés. Elles peuvent appartenir auſſi à d'autres eccléſiaſtiques. Origine des conceſſions de dixmes faites aux monaſteres. Dixmes établies par l'égliſe même, en faiſant des conceſſions de certaines terres à des particuliers. Quels ſont les fruits & revenus d'où la dixme eſt tirée ſelon le droit canonique. En France on ſe conforme à cet égard à l'uſage, aux titres & à la poſſeſſion. *Ibid. b.* La dixme eſt due par toute ſorte de perſonnes. Obligation du preneur à rente & du fermier des dixmes. Les terres de l'ancien domaine des curés exemptes de la dixme envers les décimateurs. Des bulles qui exemptent des dixmes quelques ordres religieux. Ordres qui en ſont exemptés en France. Les héritages aliénés par les religieux ne conſervent point cette exemption, *&c.* Parcs, clos & jardins exempts de la dixme. Autres terres qui ne la doivent point. *Ibid.* 1093. *a.* Des terres négligées : le décimateur n'en peut exiger la dixme, *&c.* Une dixme levée ſur certains fruits pendant 40 années devient un droit. De la preſcription de la dixme. Si l'on ſeme une eſpece nouvelle de fruits, la dixme en eſt inſolite. On doit avertir les décimateurs avant de commencer la récolte. Du lieu où ſe leve la dixme. La dixme n'arrérage point : exceptions. *Ibid. b.* Trois principales charges qui ſe prennent ſur les groſſes dixmes. Charges impoſées aux décimateurs. A qui appartient la connoiſſance des dixmes inféodées. Le pétitoire des dixmes eccléſiaſtiques appartient au juge d'égliſe, & le poſſeſſoire au juge royal. *Ibid.* 1094. *a.*

Dixme. Du droit de dixme des égliſes. VIII. 580. *b.* Dixme du curé. IV. 574. *a.*

Dixme abonnée, celle pour laquelle on a compoſé avec le décimateur. Diverſes obſervations ſur la durée & la validité des abonnemens. IV. 1094. *a.*

Dixmes anciennes. IV. 1094. *a.*

Dixme de carnelage. IV. 1094. *a.*

Dixme de charnage ou ſacramentelle. IV. 1094. *a.*

Dixme des clos. IV. 1094. *b.*

Dixmes domaniales ou patrimoniales. IV. 1094. *a.*

Dixme domeſtique. IV. 1094. *b.*

Dixme domiciliaire. IV. 1094. *b.*

Dixme de droit. IV. 1094. *b.*

Dixme eccléſiaſtique. IV. 1094. *b.*

Dixme extraordinaire. IV. 1094. *b.*

Dixme des gros fruits. IV. 1094. *b.*

Dixme du haut & du bas. IV. 1094. *b.*

Dixme des hautains. IV. 1094. *b.*

Dixmes inféodées : celles qui ſont poſſédées par des laïcs, à titre d'inféodation : on les appelle auſſi *laïques* ou *militaires.* IV. 1094. *b.* Elles étoient dans l'origine des dixmes eccléſiaſtiques. Divers ſentimens ſur le tems où ces dixmes ont changé de nature. Il y avoit en France, du tems des Romains, des dixmes temporelles. Témoignages qui prouvent que des laïcs tenoient des dixmes des eccléſiaſtiques dans le dixieme ſiecle. En quels tems ces dixmes furent appellées *inféodées. Ibid.* 1095. *a.* Les dixmes inféodées n'ont pas toutes eu la même origine : différentes voies par leſquelles les dixmes eccléſiaſtiques ont été démembrées. On peut avoir auſſi compris ſous le titre de dixmes inféodées, des droits qui appartenoient naturellement à des ſeigneurs laïcs. Les laïcs confirmés dans la poſſeſſion de ces dixmes par le concile de Latran 1179. Il ſuffit aujourd'hui de juſtifier ſon droit d'une poſſeſſion de cent années. Un laïc peut tenir à titre d'inféodation les menues dixmes de même que les groſſes. Les domaines annexés aux cures depuis le concile de Latran ſont ſujets à la dixme inféodée. *Ibid. b.* Les dixmes inféodées ſont patrimoniales & entrent dans le commerce. Lorſqu'une dixme inféodée eſt cédée à l'égliſe, elle devient dixme eccléſiaſtique, ſi elle eſt ſéparée du fief; ſinon elle continue d'être conſidérée comme inféodée. Il y a des pays où l'on paie à la fois la dixme eccléſiaſtique, & la dixme inféodée: quelle en eſt la raiſon. Dans le Béarn, les laïcs qui poſſedent des dixmes inféodées s'appellent abbés. Obſervations ſur ces abbés laïcs. Un ſeigneur laïc peut preſcrire les dixmes inféodées contre un autre ſeigneur. Les eccléſiaſtiques peuvent auſſi preſcrire les dixmes inféodées. *Ibid.* 1096. *a.*

Dixmes inſolites. Comment on détermine ſi une dixme eſt inſolite. Défenſes aux eccléſiaſtiques de lever aucune dixme de cette eſpece. IV. 1096. *a.*

Dixmes inſolites qu'il falloit autrefois payer en Angleterre. IV. 1094. *b.*

Dixmes judaïques. IV. 1096. *b.*

Dixmes laïques. IV. 1096. *b.*

Dixmes menues. IV. 1096. *b.*

Dixmes militaires. IV. 1096. *b.*

Dixmes mixtes. IV. 1096. *b.*

Dixme novale ; celle qui ſe perçoit ſur les héritages défrichés depuis 40 ans. Principe ſur lequel cette dixme appartient de droit commun au curé. Quelques ordres religieux ont obtenu des papes le privilege de percevoir les novales à proportion de leur part dans les groſſes dixmes. IV. 1096. *b.* Les curés jouiſſent des novales à portion congrue. En quel ſens on doit entendre cette maxime, *novale ſemper novale.* IV. 1097. *a.*

Dixme ordinaire. IV. 1097. *a.*

Dixme patrimoniale. IV. 1097. *a.*

Dixme perſonnelle. IV. 1097. *a.*

Dixmes préſidiales. IV. 1097. *a.*

Dixmes prémices. IV. 1097. *a.*

Dixme réelle. IV. 1097. *a.*

Dixme royale. IV. 1097. *a.*

Dixme ſacramentaire. IV. 1097. *a.*

Dixme ſaladine. IV. 1097. *a. Voyez* DÉCIME.

Dixmes de ſuite : ouvrages à conſulter. IV. 1097. *b.*

Dixme ſurnuméraire. IV. 1097. *b.*

Dixme de verdages. IV. 1097. *b.*

Dixmes vertes. IV. 1097. *b.*

Dixme à volonté. IV. 1097. *b.*

Dixme d'uſage : ouvrages à conſulter. IV. 1098. *a.*

Dixme, droit appellé *danger* en matiere d'eaux & forêts. IV. 621. *a*, *b.*

DIXMEUR, diſtingué du décimateur. IV. 670. *a.*

DIX-SEPTIEME, (*Muſiq.*) double octave de la tierce. IV. 1098. *a.* Toute corde ſonore rend, avec le ſon principal, celui de ſa dix-ſeptieme majeure, plutôt que celui de la tierce ſimple. *Ibid. b.*

D N

DNIESTER fleuve autrefois nommé Tyras. XVI. 786. *b.* & aujourd'hui Dnieſter ou Nieſter. XI. 139. *b.*

D O C

D O

DOBARWA, (*Géogr.*) ville d'Afrique. *Suppl.* I. 819. *a.*

DOCETES, ſecte de Gnoſtiques. VII. 727. *b.*

DOCILITÉ utile à un enfant. V. 398. *b.* 399. *b.* Vice contraire. VIII. 686. *a.*

DOCIMASIE, utilité de cette branche de la chymie, dans le travail des mines & dans les fonderies. V. 1. *a.* L'affinage des matieres d'or & d'argent, & le départ ou la ſéparation de ces deux métaux ſont auſſi du reſſort de la docimaſie. Objets ſur leſquels la docimaſie s'exerce. Ses principales opérations. Détail des inſtrumens qu'elle emploie pour les exécuter. *Ibid.* 2. *a*, *b.* Flux ou fondans de différentes ſortes, tant pour les eſſais des mines, que pour autres matieres que l'on veut fondre. Calcul que doit connoître l'eſſayeur, pour déterminer la proportion dans laquelle étoient entr'eux les différens principes qu'il a ſéparés, & le rapport de ces produits avec ceux du travail en grand. *Ibid.* 3. *b.* Quels ſont les plus célebres auteurs originaux de docimaſie. *Ibid.* 4. *a.*

Docimaſie ou *Docimaſtique*, définition de cet art : critique de l'ouvrage de M. Cramer ſur la docimaſtique : état de la docimaſtique avant Agricola : auteurs à qui l'on eſt redevable de ſes progrès depuis Agricola : leurs ouvrages. V. 983. *a*, *b.* Utilité de la docimaſtique : comment elle eſt exercée en Allemagne : détails ſur les uſtenſiles néceſſaires dans cet art. 984. *a*, *b*, *&c.* Des opérations de docimaſtique. 989. *b*, *&c.* Inſtrumens docimaſtiques. VIII. 803. *b.*

DOCTE *ſavant*, (*Synonymes*) Différences entre ces mots. V. 4. *a.*

Docte, uſage des mots, docte, érudit, ſavant. V. 913. *b.* Différence entre docte, habile & ſavant. XIV. 706. *a.*

DOCTEURS *de la loi.* Comment ſe faiſoit leur inveſtiture. V. 4. *a.*

Docteurs de l'égliſe. On en compte quatre dans l'égliſe latine, & autant dans la grecque. *Voyez* PERES DE L'EGLISE. V. 4. *b.*

Docteur, celui qui a paſſé tous les degrés d'une faculté. Origine de ce titre. V. 4. *b.*

Docteur : des formalités en uſage pour obtenir les degrés de bachelier, de licencié, de docteur dans l'univerſité de Paris. IV. 763. *b.* Du bonnet de docteur. II. 324. *b.* 325. *a.* III. 95. *b.* Lettres de docteur. IX. 421. *b.*

Docteur, ce nom joint quelquefois avec différentes épithetes : exemples. V. 4. *b.*

Docteur, officier particulier de l'égliſe grecque. V. 4. *b.*

Docteur en théologie. Tems d'étude néceſſaire pour parvenir à ce dégré. Cérémonie de l'inauguration pratiquée dans la faculté de théologie de Paris. V. 5. *a.* Fonctions des docteurs en théologie dans l'intérieur de la faculté; & par rapport à la religion & à la ſociété. Frais de la priſe de bonnet de docteur. V. 5. *b.*

Docteur en droit. Pour le devenir il faut ſoutenir d'abord un acte public qu'on appelle la theſe du doctorat; cet acte n'eſt point probatoire. Il y avoit autrefois trois ſortes de docteurs en droit, ſavoir en droit civil, en droit canon & *in utroque jure.* Reſtrictions faites à cet égard, mais qui ne concernent point les étrangers. Cérémonies d'inauguration. V. 5. *b.* Ancienneté du titre de docteur. Comment il en eſt parlé dans le code au titre *de profeſſoribus & medicis*, *loix 6e & 7e.* Docteurs ès loix chez les Romains. *Voyez* GRADE. Il y avoit dès le tems de Juſtinien trois écoles publiques de droit. Origine du doctorat en France. V. 6. *a.* Dans l'école de Boulogne : dans l'univerſité de Paris. Droit civil moins eſtimé dans les ſiecles d'ignorance que le droit canon. Docteurs ès loix dans l'univerſité de Toulouſe, dès l'an 1335. Protection du roi accordée en 1350 à ceux de l'univerſité de Montpellier. *Ibid. b.* Docteurs-régens, dans quelques univerſités. Docteurs aggrégés dans l'univerſité de Paris. Leur premier établiſſement en 1656. Docteurs honoraires. Docteurs honoraires aggrégés, qu'on appelle communément aggrégés d'honneur : leur nomination : leur fonction. *Ibid.* 7. *a.* Conditions requiſes pour être docteur aggrégé. Fonctions & droits de ces docteurs. Docteurs aggrégés dans les autres univerſités. Les docteurs en droit ou autres facultés, qui ont obtenu des bénéfices, ou des proviſions en cour de Rome, ſont ſujets à l'examen ordinaire. Privileges des docteurs en droit. *Ibid. b.* Habit qui les diſtingue. Mariage défendu autrefois à ces docteurs. *Ibid.* 8. *a.*

Docteur en médecine. Toute la ſuite des épreuves publiques établies pour conſtater la capacité des candidats, ſe voit dans l'édit du roi du mois de mars 1707, portant réglement ſur l'étude & l'exercice de la médecine. L'école de médecine établie dès l'an 1472, eſt compoſée de huit profeſſeurs. V. 8. *b.* Actes préalables pour recevoir le bonnet de docteur. *Ibid.* 9. *a.* Pour acquérir les droits de régence, il ſuffit d'avoir préſidé à une theſe. Pourquoi le public eſt ſi ſouvent la dupe de tant d'empyriques & de charlatans. *Ibid. b.*

DOCTRINE *chrétienne.* (*Hiſt. eccl.*) Congrégation religieuſe. Brefs des papes en ſa faveur. V. 9. *b.* Les prêtres de la

la doctrine chrétienne ont trois provinces en France : celle d'Avignon, de Paris, de Toulouſe. *Ibid.* 10. *a.*

Doctrine. Double doctrine des anciens philoſophes. VI. 273. *b.* XII. 512. *a.* Double doctrine des druides. II. 809. *b.* Des prêtres Egyptiens. V. 434. *b. &c. Voyez* MYSTÉRIEUSE SCIENCE.

DODART, (*Denis*) ſon ſyſtême ſur la production de la voix. XVII. 428. *a*, *b.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 400. *b.* & phyſiologiques. *Suppl.* IV. 352. *b.*

DODÉCAHEDRE, (*Géom.*) méthode pour trouver ſa ſolidité. Le diametre de la ſphere étant donné, comment on peut trouver le côté du dodécahedre. V. 10. *a.*

Dodécahedre, meſure de ſa ſurface & de ſa ſolidité : ſon rapport avec la ſphere dans laquelle il eſt inſcrit. XIV. 41. *b.*

DODONE. Forêt, temple, oracle de Dodone. Les pigeons qui habitoient la forêt paſſoient pour avoir le don de prédire l'avenir. Comment les chênes de la forêt pouvoient répondre à ceux qui les conſultoient. Fontaine de Dodone : ſa propriété. V. 10. *b.*

Dodone, deſcription des chauderons de Dodone. D'où vient le proverbe *airain de Dodone*, qu'on appliquoit à un babillard ou à un bruit qui duroit trop. Application du proverbe aux auteurs & aux critiques. III. 254. *a.* Fontaine remarquable à Dodone. I. 406. *b.* VII. 99. *a.* Oracle de Dodone. XI. 538. *a*, *b.* 539. *a.* Trépiés de Dodone. XVI. 595. *a.* Funeſte préſage que reçurent les Lacédémoniens, un jour qu'ils étoient allé conſulter les ſorts de Dodone. XV. 376. *b.*

DODONÉEN *Jupiter.* Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 732. *a.*

DOEAS, frere d'Acmon, patriarche des Saques. *Suppl.* I. 150. *b.*

DOEG *pêcheur de poiſſons*, (*Hiſt. ſacr.*) Iduméen, paſteur de mules de Saül. Actes de cruauté qu'il exerça envers Achimelech, & quatre-vingt-cinq autres prêtres. *Suppl.* II. 732. *a.*

DOEVEREN, (*Gualter V.*) Anatomiſte, *Suppl.* I. 413. *a.* Phyſiologiſte, *Suppl.* IV. 362. *b.*

DOGE *de Gênes.* Sa dignité. Il ne peut recevoir aucune viſite, donner aucune audience, ouvrir aucune lettre qu'en préſence de deux ſénateurs. Son habit de cérémonie. On le traite de ſérénité & les ſénateurs d'excellence. Paroles que lui adreſſe le ſecrétaire quand il ſort de charge. V. 11. *a.*

Doge de Veniſe. Origine de cette dignité en 709. Accroiſſement de ſa puiſſance. V. 11. *a.* Honneurs qu'on lui rend. Ses appointemens. Son train ordinaire. Habit qui le diſtingue. Quelles charges & bénéfices il peut conférer. Privileges de ſa famille. Cette dignité n'eſt plus qu'un fantôme de la majeſté du prince. *Ibid. b.* Titres & qualités néceſſaires pour aſpirer à cette magiſtrature. Recherches de la conduite du doge, qui ſe font après ſa mort. Comment on procede à lui donner un ſucceſſeur. Cérémonies qui ſuivent l'élection. *Ibid.* 12. *a.*

Doge de Veniſe. Bâtiment ſur lequel il fait la cérémonie d'épouſer la mer. II. 456. *b.* Ce que devient la vaiſſelle d'argent qu'il jette dans la mer lorſqu'il fait cette cérémonie. IV. 169. *a.* Bonnet ducal du doge. *Suppl.* II. 652. *b.* Vice-doge. XVII. 235. *b.*

DOGMATIQUE, jugement dogmatique, fait dogmatique. V. 12. *b.*

Dogmatique, *médecine.* Hippocrate en eſt regardé comme l'auteur. Avantages que cette nouvelle doctrine procura. V. 12. *b.* Ses ſectateurs appellés, *dogmatiques logiciens.* Différences entre la ſecte des dogmatiques & celle des empyriques. Les dogmatiques recommandoient beaucoup l'étude de l'anatomie. Propoſition de M. de Maupertuis, conforme à la façon de penſer des dogmatiques. *Ibid.* 13. *a.*

Dogmatiques, *médecins*, leur ſentiment ſur l'utilité de l'anatomie. I. 409. *b.* Diſputes entre les dogmatiques & les empyriques. X. 268. *b.* Jugement que Celſe a prononcé entre ces deux ſectes. V. 587. *a.*

DOGME, différence entre les dogmes & les canons. III. 812. *b.* Des dogmes conſidérés comme objets de la foi. VII. 14. *a*, *b. &c.* La plupart des dogmes énoncés par l'égliſe, ne tiennent que le ſecond rang dans notre croyance. VIII. 598. *a.* On ne doit pas fonder un dogme ſur un ſens figuré. VI. 764. *a*, *b.* Dogmes qui par leur nature enfantent le fanatiſme. 398. *a.*

DOGUE-D'AMURE, (*Marine.*) deſcription de cette partie du vaiſſeau. V. 13. *b.*

DOIGT, (*Anatom.*) deſcription des doigts de la main. V. 13. *b.* Utilité des doigts. Exemples d'hommes à 6 doigts à la main, ou au pied : d'un enfant qui avoit dix doigts à chaque main & à chaque pied : de quelques autres irrégularités ſemblables. *Ibid.* 14. *b.*

Doigt, articulations des doigts : *voyez* ARTICULATION. Muſcles des doigts nommés fléchiſſeurs. VI. 851. *a*, *b.* XII. 353. *a.* Abducteurs. I. 17. *b.* Adducteurs. I. 131. *a.* Extenſeurs. V. 325. *a*, *b.* Intéroſſeux. VIII. 832. *a*, *b.* Sublimes. XV. 566. *a.* D'où vient que les doigts ſont le principal organe du toucher. Comment la ſageſſe du créateur paroît dans le nombre & la diſpoſition de nos doigts. XV. 822. *a*, *b.* Craquement des doigts, lorſqu'on les tire. III. 537. *b.* Excroiſſances cornues aux extrémités des doigts. IV. 246. *b.* Doigt index. VIII. 672. *b.* Jeux de la nature ſur les doigts. *Suppl.* III. 552. *a. Voyez* DIGITAL.

DOIGT, (*Anatom.*) Deux principaux défauts de conformation des doigts. 1°. Doigts ſurnuméraires ; leur inutilité ou incommodité. 2°. Doigts unis enſemble. V. 15. *a.* Opération propre à remédier à ce défaut. Maux auxquels nos doigts ſont expoſés. Le déjettement. La luxation. La courbure. La coupure : perte de leur action par la coupure. *Ibid. b.* La fracture. Plaies faites aux doigts par une arme à feu : l'écraſement. Doigts cancérés, cariés, gelés, ou qui ont perdu le ſentiment par un ſphacele confirmé. *Ibid.* 16. *a.* Comment s'en fait l'extirpation. Abcès qui vient à l'extrémité des doigts nommé panaris. *Ibid. b.*

Doigt, terme d'aſtronomie, de commerce & d'horlogerie. V. 16. *b.*

DOIGTER, (*Muſiq.*) ſur le violon & le violoncelle. En quoi conſiſte le doigter. Sur l'orgue ou le clavecin, préceptes généraux pour la maniere de jouer des pieces. 1°. Placer les deux mains ſur le clavier, de maniere qu'on n'ait rien de gêné dans l'attitude. 2°. Tenir le poignet à la hauteur du clavier, les doigts un peu recourbés, & un peu écartés les uns des autres. 3°. Ne point porter ſucceſſivement le même doigt ſur deux touches conſécutives. V. 16. *b.* 4°. Monter diatoniquement avec le troiſieme & le quatrieme doigt de la main droite, marchant alternativement. 5°. Deſcendre avec le troiſieme & le ſecond doigt de la main droite, & avec le troiſieme & le quatrième de la gauche. Préceptes pour la maniere de l'accompagnement tirés de la diſſertation de M. Rameau. Diſpoſition des doigts pour l'accord parfait. Pour la ſucceſſion des accords il doit y avoir liaiſon entr'eux. Quand la baſſe procede par tierces, deux doigts reſtent en place. Quand elle procede par quintes, un ſeul doit reſter. *Ibid.* 17. *a.* Diſpoſition des doigts pour l'accord diſſonant. Comme c'eſt des cadences parfaites que ſe tire la ſucceſſion la plus commune des phraſes harmoniques, c'eſt à celle-là qu'il faut s'exercer davantage. Utilité de l'étendue du doigter priſe de cette maniere. *Ibid. b.*

DOL, *bon*, (*Juriſpr.*) en quel cas le dol ne peut annuller le contrat de mariage. Dol mauvais. Dol perſonnel. Dol réel. V. 18. *a.* Peine d'infamie contre celui dont le dol eſt avéré. *Ibid. b.*

Dol, différence entre dol & faute. VI. 438. *a.*

DOLANDE, ville de la grande Bretagne autrefois Vindomora. XVII. 308. *b.*

DOLCÉ (*Louis*) poëte Italien. Sa tragédie d'Iphigénie. *Suppl.* III. 660. *b.*

DOLE, chancellerie de cette ville. III. 115. *b.*

DOLERE, *laborare*, (*Lang. latin.*) différente ſignification de ces verbes. XV. 758. *a.*

DOLET, (*Etienne*) imprimeur. VIII. 625. *b.* XI. 652. *a.*

DOLIMAN, longue ſoutane des Mahométans. Maniere dont les Turcs s'habillent. V. 18. *b.*

DOLLART ou *Dollert*, *le* (*Géogr.*) golfe de la mer d'Allemagne. Monument des ravages de la mer. Les flots en fureur le formerent en 1277 & 1287 du côté de l'Oſt-friſe. Il ſe rétrecit chaque année. *Suppl.* II. 732. *a.*

DOLICHENIUS, *Jupiter.* Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 732. *a.*

DOLLOND, ſes recherches en dioptrique. XVI. 48. *b.* 49. *a*, *b.* Ses lunettes achromatiques. *Suppl.* I. 146. *b.* 147. *a*, *b. Suppl.* III. 814. *a*, *b.*

DOLOPES, anciens habitans de Scyros. XIV. 846. *b.*

DOLORIFIQUES, l'une des dix claſſes de maladies. IX. 935. *b.*

DOM ou DON. (*Hiſt. mod.*) Origine de ce titre. Marque de nobleſſe en Portugal. En uſage en France parmi certains religieux. Son étymologie. A qui ſe donnoit le titre de *domnus.* V. 19. *a.* Les religieux le prenoient par humilité au lieu de celui de *dominus. Julia*, femme de Septime Sévere, appellée ſur les médailles *Julia domina. Ibid. b.*

DOM. Obſervations ſur l'étymologie & la maniere d'écrire ce mot. Remarque ſur le titre de *domna* donné à la femme de Septime Sévere. *Suppl.* II. 732. *b.*

DOMAINE *public* chez les Romains. Comment il s'accrut. Quel uſage on faiſoit du revenu qui en provenoit. Céſar fut le premier qui oſa s'en emparer. Sens de ce mot dans notre langue. V. 19. *b.*

Domaine éminent, droit du ſouverain ſur les fonds & biens de ſes ſujets. Fondement de ce droit. V. 19. *b.* Douceur avec laquelle le prince en doit uſer. Regles à obſerver ſur cet uſage. 1°. Que les propriétaires ſoient dédommagés. 2°. Que le monarque n'uſe de ce privilege qu'autant que le bien public l'y force. 3°. Qu'un prince ne diſpenſe aucun de ſes ſujets des charges auxquelles ils ſont tous aſtreints en vertu du domaine éminent. *Ibid.* 20. *a.* 4°. Que les privileges de ce droit ſoient tempérés par l'équité. *Ibid. b.*

Domaine, propriété fondée, ou ſur le droit naturel, ou ſur celui des gens, ou ſur le droit civil. Domaine direct ; domaine utile. V. 20. *b.*

Domaine ancien, partie du domaine du roi. Le domaine caſuel & nouveau, par ſucceſſion de tems devient ancien. V. 20. *b.*

Domaine caſuel, oppoſé au domaine fixe ou ancien : ſe ſe confond avec lui après dix ans de jouiſſance, ou par l'effet de quelque édit, *&c.* V. 21. *a.*

Domaine congéable, commun dans la baſſe Bretagne. Son origine. A quelles conditions le ſeigneur peut en dépoſſéder le tenancier. Si ce domaine peut être réputé noble. V. 21. *a.*

Domaine de la couronne. Son origine : il a commencé dès l'entrée des Francs dans les Gaules. V. 21. *a.*

I. *Nature du domaine* & ſes différentes eſpeces. On diſtinguoit autrefois en France le *domaine public*, compoſé de poſſeſſions attachées à la couronne, *&c.* & le *domaine privé* qui étoit le patrimoine perſonnel du roi. Cette diſtinction n'a plus lieu. V. 21. *b.* Autre diſtinction, en *domaine ancien*, qui ſe forma du partage que nos rois firent des terres conquiſes entr'eux & leurs capitaines ; & *domaine nouveau*, compoſé des biens qui ont été unis au domaine ancien. Les biens du domaine conſiſtent ou en immeubles réels, ou en droits incorporels. Les immeubles réels donnent lieu à ces ſubdiviſions, en grand & petit domaine ; en domaine engagé ou non engagé. Les droits incorporels ſe ſubdiviſent en domaniaux par leur eſſence, *Ibid.* 22. *a.* & autres qui ne dépendent que du droit de juſtice. Autres diviſions du domaine. *Ibid. b.*

II. *Privileges du domaine :* deux ſortes : les uns ſont inhérens à ſa nature, tel eſt celui de l'aliénabilité : les autres ſont établis ſur les diſpoſitions des ordonnances. Ces privileges peuvent avoir rapport, ſoit à la conſervation du domaine, ſoit aux tribunaux où les cauſes qui les concernent doivent être traitées, V. 22. *b.* ſoit à la nature des actions qu'il peut intenter, & dont il eſt exempt. *Ibid.* 23. *a.*

III. *Comment le domaine peut être conſervé.* Précautions priſes pour cet effet. V. 23. *b.*

IV. *Comment il peut être augmenté.* Par la réunion d'anciennes parties ; & par l'union de nouvelles, qui peut ſe faire expreſſément par lettres-patentes, ou tacitement en pluſieurs manieres. V. 24. *a.*

V. *Comment il peut être aliéné.* 1°. En faveur des puînés, fils de France, pour leur fournir un appanage : uſage qui n'a pas toujours été obſervé. 2°. Par la néceſſité de pourvoir aux charges accidentelles de l'état : conditions ſur leſquelles cette aliénation peut ſe faire. V. 24. *b.* Divers exemples d'aliénation du domaine. 3°. Par échange. Les ordonnances ont mis cette eſpece de contrat au rang des aliénations qu'elles prohibent. Conditions néceſſaires pour en établir la validité. 4°. Par libéralité. Ces dons ſont ſujets à être révoqués : formalités qui le prouvent. *Ibid.* 25. *a.*

VI. *Adminiſtration du domaine.* De tems immémorial les biens du domaine ont été donnés à ferme. Les baux n'en peuvent être faits pour plus de neuf ans. On a établi dans chaque généralité des receveurs généraux, obligés d'acquitter les charges aſſignées ſur leur recette, de telle ſorte que leurs recettes & dépenſes ſont fixées par les états du roi. Quelles ſont les charges que les poſſeſſeurs des biens domaniaux doivent payer. V. 25. *b.*

VII. *Juriſdiction du domaine.* Un des privileges du domaine eſt de n'être ſoumis qu'à certains juges royaux, à l'exception de tous autres. Ces juges étoient autrefois les tréſoriers de France, qui ſe déchargeoient de ce ſoin ſur des perſonnes verſées dans la judicature. Le roi en 1388 donna deux adjoints aux tréſoriers qui étoient alors au nombre de trois. En 1412, il fut établi par le roi un conſeiller-clerc du tréſor, pour juger avec les tréſoriers les affaires contentieuſes du domaine. Bureau des finances & chambre du tréſor. V. 26. *a.* Créations d'un ſecond & d'un troiſieme conſeiller du tréſor. Etendue de la juriſdiction de la chambre du tréſor. Elle eut d'abord (en 1496) le droit de connoître des affaires domaniales de tout le royaume. Reſtrictions apportées à ce droit par François I, abolies par Louis XIII en 1627. *Ibid. b.* Enfin Louis XIV a fixé en 1693 la juriſdiction du domaine en l'état où elle ſe trouve aujourd'hui. Matieres qui forment la compétence de la chambre du domaine. *Ibid.* 27. *a.* Appel des jugemens de cette chambre au parlement de Paris. Ouvrages à conſulter pour connoître l'origine & compétence de la chambre du tréſor. *Ibid. b.*

Domaine public préférable au fiſc. V. 344. *b.* Dépôt créé par Louis XIV. pour les doubles des inventaires des titres du domaine, & les états de la conſiſtance, de la valeur & des revenus du domaine. III. 788. *b.* Obſervations ſur les engagemens du domaine. V. 677. *a*, *b.* &c. Magiſtrats établis pour connoître du domaine. XVI. 600. *a*, *b.*—602. *a.* Fonctions de la chambre des comptes pour la conſervation des domaines du roi & des droits régaliens. III. 784. *b.* De l'aliénation du domaine : voyez *aliénation.* Conſervateurs du domaine. IV. 34. *b.* Contrôleurs du domaine. 149. *b.* Engagiſte du domaine. V. 681. *a.* Chambre du domaine. III. 50. *b.* 56. *a.* Vicomte du domaine. XVII. 239. *b.*

Domaine direct, *engagé*, *fixe*, &c. &c. V. 28. *a.*

Domaine utile, oppoſé au *domaine direct.* V. 28. *b.* Voy. *Utile.*

Domaine, héritage : voyez ce dernier mot. Proportion entre les prés & les champs dans un domaine bien monté. *Suppl.* I. 326. *b.*

DOMANIAL. Office domanial. XI. 417. *a.* Juſtice domaniale. IX. 94. *a.*

DOMBES. De la ſouveraineté du pays de Dombes & de ſon conſeil. IV. 5. *b.* 6. *a*, *b.* 7. *a.* Hiſtoire du parlement de Dombes. V. 597. *b.* XII. 52. *a.* Chancelier de Dombes. III. 94. *a.* Grands jours de Dombes. VIII. 894. *a.*

DOME. (*Archit.*) Les dômes de plans circulaires & de formes paraboliques dans leur contour extérieur ſont les plus approuvés. Les dômes ſurmontés, formés par un demi-ſphéroïde ſont préférables à ceux qui ſont décrits par un demi-cercle, leſquels paroiſſent trop écraſés. V. 28. *b.* Conſtruction & ornemens des dômes. Le nom de *dômes* donné quelquefois aux coupoles. *Ibid.* 29. *a.*

Dôme. Des combles en dômes. III. 664. *b.* XIII. 37. *b.* 38. *a.* Côtes de dôme. IV. 303. *a.* Tour de dôme. XVI. 454. *b.* Eſcalier autour du dôme des chartreux à Lyon. *Suppl.* II. 869. *b.*

DOMESNESS, (*Géogr.*) capitale du duché de Courlande. Obſervations ſur un banc de ſable qui commence à ſa pointe. Fanaux que la ville de Riga entretient ſur le cap, pour préſerver les navigateurs du péril que leur préſente cet écueil. *Suppl.* II. 732. *b.*

DOMESTIQUE, nom commun à pluſieurs officiers de la cour des empereurs à Conſtantinople. Les rois & empereurs de la race de Charlemagne avoient pour domeſtiques les perſonnes les plus diſtinguées de l'état. Les électeurs ſont regardés comme officiers domeſtiques de l'empereur. V. 29. *b.*

Domeſtiques dans l'égliſe de Conſtantinople. V. 29. *b.*

Domeſtiques, nom d'un corps de troupes dans l'empire Romain. V. 29. *b.*

Domeſtique, *adj.* Affaires domeſtiques ; heure de la journée à laquelle les Romains y vaquoient. XVII. 256. *a.* Coutumes domeſtiques. IV. 416. *a.* Dixme domeſtique. 1094. *b.* Juſtice domeſtique. IX. 94. *b.* Robe domeſtique des Romains. XVI. 370. *a.* Vol domeſtique. XVII. 440. *a.*

Domeſtiques, ſerviteurs. Loi touchant les domeſtiques qui ſervent en France. Vol domeſtique. Maîtres reſponſables des délits de leurs ſerviteurs. Ordonnance du roi ſur les livrées. V. 29. *a.* Demandes que peuvent former les domeſtiques ſur leurs gages. Donations dont ils ſont capables. Libéralités que les maîtres en peuvent recevoir. Dans quels cas leur témoignage eſt rejetté ; dans quels cas il eſt reçu. *Ibid. b.*

Domeſtiques à Athenes, n'étoient point tenus ſur le pied d'eſclaves. XII. 282. *a.* Pouvoir des maîtres ſur leurs domeſtiques. XIII. 558. *b.* Devoirs réciproques des maîtres & des domeſtiques. IV. 917. *a.* Condition & mœurs des domeſtiques dans les grandes villes où regne le luxe. XIII. 102. *b.* Réflexions contre l'eſclavage domeſtique. *Ibid.* 103. *a.* Défenſe de prendre des domeſtiques qui n'aient des répondans par écrit. XIV. 137. *a.* Projet d'une taxe ſur les domeſtiques. XV. 581. *b.* Domeſtique chez les Anglois, établi pour veiller uniquement à l'économie. V. 749. *a.* Les maîtres devroient favoriſer le mariage de ceux qui les ſervent. Bel exemple d'humanité envers les domeſtiques. XIII. 103. *a.*

DOMFRONT, (*Géogr.*) ville en Paſſais, au canton du Bocage, au pays de Houlme, à l'extrémité des dioceſes d'Avranches & de Bayeux. Ses révolutions. Hommes célebres nés à Domfront, ou dans ſon voiſinage. *Suppl.* II. 733. *a.*

DOMICILE. Circonſtances qui conſtituent un véritable domicile. V. 30. *b.* Ceux qui ne ſont pas maîtres de leur volonté, ne peuvent ſe choiſir un domicile. Outre le domicile de fait, on peut avoir en outre un domicile de droit ou de dignité. Le domicile du roi, de la famille royale, *&c.* eſt cenſé être en la ville de Paris. Où eſt le domicile d'un évêque. *Ibid.* 31. *a.* Les meubles & droits mobiliers ſuivent le domicile. C'eſt la loi du domicile que le mari avoit au tems du mariage qui regle les droits que les conjoints n'ont pas prévus par leur contrat. Les exploits doivent être ſignifiés à perſonne ou à domicile. *Ibid. b.*

Domicile actuel, ancien, des bénéficiers, civil, contractuel, conventionnel, dernier, de dignité, de droit, élu, V. 31. *b.* de fait, de fait & de droit, légal, matrimonial, momentané, naiſſant, naturel, d'office, d'origine, ſtatuaire. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 32. *a.*

Domicile, habitation, maiſon, ſéjour, demeure : différence entre ces mots. VIII. 17. *a.* Election de domicile. V. 459. *a.* Juge du domicile. IX. 17. *b.* Tranſlation de domicile. XVI. 555. *a.*

DOMICILIÉ. Différence entre un citoyen & un domicilié. III. 489. *a.*

DOMINANT. Fief dominant. VI. 703. *a.* Seigneur dominant. XIV. 894. *b.*

DOMINANTE. (*Muſiq.*) La dominante & la tonique ſont les deux cordes qui conſtituent le ton. Accord de la dominante. Dominante dans le plain-chant. L'auteur d'un ou-

vrage intitulé, *Expoſition de la théorie & de la pratique de la muſique*, prétend que dans cette baſſe fondamentale, *ut*, *la*, *re*, *ſol*, *ut*, *fa*, *ſi*, *mi*, *la*, *re*, *ſol*, *ut*, les notes, *la*, *ut*, *fa*, *ſi*, *mi*, *la*, n'appartiennent point au mode d'*ut*, & ne ſont d'aucun mode. V. 32. *b.* Ce ſentiment réfuté. *Ibid.* 33. *a.*

Dominante, c'eſt la corde à laquelle convient le mieux l'accord de ſeptieme. IV. 1050. *a.* Sous-dominante. XV. 417. *b.* Deux différentes manieres d'employer l'accord de ſous-dominante. V. 79. *a.*

DOMINE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) eſpece de pierre qui ſe trouve dans une riviere de l'iſle d'Amboine. Ses caracteres. V. 33. *a.*

DOMINER, (*Gramm.*) l'eſprit impérieux ou de domination dans les princes, dans les peres, dans les maris & dans les femmes, annonce toujours ou peu de génie, ou peu de vertu. Exemples concernant les princes. *Suppl.* II. 733. *a.*

DOMINGUE, (*Saint*) montagne de cette iſle, dans laquelle des fleuves ſemblent ſe perdre. VI. 869. *a.* Plaine de Saint-Domingue, appellée *Véga-réal.* XVI. 868. *b.* Des terres de cette iſle, & de l'effet des pluies ſur ces terres. *Suppl.* III. 591. *b.* Indigoteries de Saint-Domingue. 586. *b. &c.* Maladie nommée *épian*, à laquelle les habitans ſont ſujets. V. 775. *b.* Prêtres nommés *bohitis*, autrefois établis dans cette iſle. II. 295. *a.*

DOMINICAINS, tirent ce nom de Dominique de Guzman, né en 1170. Il jetta les premiers fondemens de ſon ordre en Languedoc. Premier couvent des dominicains en France. Leurs progrès dans ce royaume. Habit de ces religieux. Etendue & célébrité de cet ordre. Ils tiennent pour la doctrine de S. Thomas. Ils ſont inquiſiteurs en différens pays. V. 33. *b.*

Dominicains, voyez JACOBINS. On les a auſſi nommés prêcheurs. XIII. 279. *b.* Les généraux des dominicains ont été long-tems comme inquiſiteurs nés dans la chrétienté. VIII. 773. *a.* Théologiens que cet ordre a produits. I. 663. *b.* Querelle des dominicains avec les cordeliers. VII. 284. *a.* Monaſtere que les dominicains poſſedent dans le lieu où naquit Cicéron. XVII. 273. *b.*

DOMINICAINES, religieuſes de l'ordre de ſaint Dominique. Tiers-ordre de dominicains & de dominicaines. V. 33. *b.*

DOMINICAL, (*Hiſt. eccl.*) linge dans lequel on recevoit le ſacrement de l'euchariſtie. V. 33. *a.*

DOMINICALE, *oraiſon*, XI. 349. *b.* Sentiment des browniſtes ſur cette priere. II. 446. *a.*

Dominicales ou *homélies*. Uſage des dominicales dans les premiers ſiecles de l'égliſe. D'où vint la coutume de tirer des textes pour les quatre grandes fêtes, enſuite pour les fêtes des ſaints, enfin pour tous les dimanches. V. 34. *a.*

Dominicale, *lettre*, ſon uſage dans le calendrier. Changement de la lettre dominicale d'année en année. Retour du même ordre de lettres au bout de 28 ans. Origine du cycle ſolaire. Manieres de trouver la lettre d'une année propoſée. Changement arrivé dans l'ordre des lettres dominicales, par la réformation du calendrier, ſous Grégoire XIII. V. 34. *b.* Indication d'une table de toutes les lettres dominicales, depuis Jeſus-Chriſt juſqu'en 1800. *Ibid.* 35. *a.*

Dominicales, *lettres*, explication néceſſaire pour bien entendre la diſtribution des lettres dominicales dans le cycle ſolaire. IV. 588. *a.* Table qui indique la lettre dominicale, qui répond à chacune des années du cycle ſolaire dans le calendrier julien. Changement que fit à cette table Grégoire XIII, en réformant le calendrier. *Ibid. b.* Table du cycle ſolaire & des lettres dominicales, depuis l'année grégorienne 1700, juſqu'à 1800. Moyen de faire une table générale. Obſervations ſur la table perpétuelle des lettres dominicales qu'on trouve dans la chronologie de Wolf. 589. *a.* Pourquoi l'année biſſextile a deux lettres dominicales. II. 264. *a.* Table des lettres dominicales pour chaque année, depuis J. C. juſqu'au 19e ſiecle. *Suppl.* III. 573. *&c.*

DOMINIQUE, l'une des Antilles. Solphatere ou ſoufriere qui ſe trouve dans cette iſle. V. 35. *a.*

Dominique, (*la*) eſpece de ſerpent de cette iſle. XV. 107. *b.*

DOMINIQUE *l'encuiraſſé*, (*Saint*) VI. 833. *b.*

DOMINIQUE, (*Saint*) premier inquiſiteur général, commis contre les Albigeois. VIII. 773. *a.*

DOMINIQUIN, (*Dominico Zampieri, dit le*) peintre. V. 327. *b.*

DOMINIS, (*Marc-Antoine de*) archevêque de Spalato. XV. 427. *b.*

DOMITIA, *loi*. IX. 659. *b.* Voie domitia. III. 275. *b.* XVII. 420. *a.* Cirque de domitia. III. 476. *b.*

DOMITIEN, *Flavius*, (*Hiſt. rom.*) fils de Veſpaſien & frere de Titus, fut leur ſucceſſeur à l'empire. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 733. *a.*

Domitien. Regne de cet empereur. XIV. 335. *b.* Son luxe. VIII. 659. *a.* Son palais. IX. 892. *b.* Statues qu'il exigeoit pour lui-même. XV. 500. *b.* Il releve le temple de Jupiter capitolin. IX. 67. *a.* Combat donné ſur l'eau ſous cet empereur. XI. 60. *b.* Conſeil tenu à l'occaſion d'un turbot dont on lui avoit fait préſent. XVI. 751. *b.*

DOMMAGE, *perte*, *dam*. Différence entre ces mots. IV. 614. *b.* Dommage cauſé par les animaux, 789. *a.* dans une terre cultivée. *Suppl.* I. 197. *b.* Des loix ſur les dommages faits par les animaux. 499. *a*, *b.* Loi ſinguliere établie par un roi de Suede contre ceux qui avoient fait du tort à quelqu'un. 647. *a.* Dommage cauſé involontairement. IV. 792. *a.* Réparation de dommage. VIII. 670. *b.*

Dommages & intérêts. Maximes de droit, relatives à ce ſujet. V. 35. *b.* Maniere d'en fixer la ſomme. Dommages & intérêts perſonnels. Dommages & intérêts réels. *Ibid.* 36. *a.*

Dommages & intérêts, *déclaration de*, IV. 692. *a.*

DOMPTE-VENIN. Caracteres & uſages de cette plante. V. 36. *a. Voyez* ASCLÉPIAS.

DOMU, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

DON, *préſent:* différences entre ces ſynonymes. V. 36. *b.*

Don abſolu, en uſage dans le Hainaut. Droit du ſeigneur ſur ce don. V. 36. *b.*

Don charitatif. V. 36. *b.*

Dons corrompables. Loi des Athéniens contre cette ſorte de dons, rendue plus rigoureuſe par les décemvirs. Séveres défenſes faites aux juges à cet égard, à Rome & enſuite en France. Ordonnance de Philippe-le-bel ſur cet objet en 1302. V. 37. *a.* Ancienne formule du ſerment des chanceliers de France & autres officiers royaux, ſur les dons corrompables. Ordonnance d'Orléans de 1560. Celle de Moulins. Celle de Blois. Auteur à conſulter. *Ibid. b.* Voyez PRÉSENT.

Don gratuit. Origine de ceux que certains pays d'état paient au roi tous les trois ans. Don gratuit ordinaire & extraordinaire. V. 38. *a.*

Don gratuit du clergé. Dons charitatifs, aides, dixiemes ou décimes. V. 38. *a.* Contrat de Poiſſy. Deux engagemens que prit le clergé par ce contrat. Origine des rentes aſſignées ſur le clergé. Origine des dons gratuits, dans le ſens où ce terme s'entend aujourd'hui. *Ibid. b.* Diverſes ſubventions faites au roi par le clergé, depuis le contrat de Poiſſy. *Ibid.* 39. *a.* Juſqu'en 1695, on s'étoit peu ſervi des termes de don gratuit; mais ils furent plus fréquemment employés dans la ſuite. *Ibid.* 40. *a.* Suite des ſubventions ou dons gratuits accordés par le clergé en diverſes circonſtances. *Ibid. b.* Impoſition faite ſur le clergé en 1750. *Ibid.* 42. *a.*

Dons gratuits. Ceux du clergé & des provinces d'état. II. 245. *b.* Lettres de dons gratuits. IX. 421. *b.* Les dons gratuits diſtingués des décimes depuis le contrat de Poiſſy. IV. 676. *b.*

Don mobile, d'uſage en Normandie, n'eſt point dû de plein droit. En quoi il conſiſte. V. 42. *a.* Reſtrictions ſur ce don. Il n'eſt point réciproque. Réglemens à cet égard. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Don mutuel. Différence entre le don mutuel & la donation mutuelle. Origine de ce don. V. 42. *b.* Pourquoi il a été introduit. Conditions requiſes pour la validité du don mutuel. Formalité que doit obſerver le ſurvivant donataire mutuel, pour obtenir délivrance du don. V. 43. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Dons de noces, en chambre garnie. III. 61. *b.* Don appellé *chapeau de roſes*. 174. *a*, *b.* Don de noces & de ſurvie, ſtipulé ſous le nom de coffre. 603. *a.* Don de noces, *pro oſculo*. XI. 680. *b.* Les dons & avantages ne ſont pas réaliſés par les fiançailles, ſi le mariage ne ſuit pas. VI. 661. *a.* V. 48. *b.*

Dons du roi. De quels biens le roi peut diſpoſer en dons ou libéralités. V. 43. *b.*

DON, (*Géogr.*) *voyez* TANAÏS.

DONATAIRE. Obligations impoſées à l'héritier donataire. III. 200. *a.* Diſcuſſion des donataires. IV. 1035. *b.* Donataire indigne. VIII. 679. *b.* Donataire ingrat. 745. *b.* Co-donataires. III. 587. *b.*

DONATIF, (*Hiſt. anc.*) différence entre donatif & *congiarium*. V. 44. *a.*

Donatif. Obſervations ſur ce qui eſt dit dans cet article, de Julia Pia, femme de l'empereur Sévere. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONATIF, (*Hiſt. eccl. d'Angl.*) bénéfice donatif. A qui appartient le droit de conférer les chapelles qui n'ont point été ſpiritualiſées. Chapelle donative & non préſentable. Droit des rois d'Angleterre de fonder une chapelle libre. La collation d'un évêché eſt un donatif. V. 44. *a.*

DONATION. Ordonnance des donations, publiée en 1731. Qui ſont ceux qui ne peuvent donner. A qui on ne peut donner. V. 44. *b.* Exceptions. Quelles ſont les choſes qu'on peut donner. *Ibid.* 45. *a.*

La capacité de donner ſe regle par la coutume du domicile du donateur; mais l'âge auquel on peut donner tels biens, la qualité & quotité des biens qu'on peut donner, les perſonnes auxquelles on peut donner, ſe reglent par la loi du lieu où ſont les biens.

Formalités & conditions de la donation. *Ibid. b.* Diverſes eſpeces de donations entre-vifs. Toute donation doit avoir une cauſe légitime. Formalités intrinſeques des donations entre-vifs: la tradition, l'acceptation, l'inſinuation. *Ibid.* 46. *a.* Donations dans leſquelles l'acceptation n'eſt pas néceſſaire. Donations qui ne ſont pas ſujettes à inſinuation. *Ibid. b.* Où doit ſe faire l'inſinuation. Effet du défaut d'inſinuation. Quelles perſonnes ne peuvent exciper du défaut d'inſinuation. *Ibid.* 47. *a.* Effet de la donation entre-vifs, lorſqu'elle eſt revêtue de toutes ſes formalités. Dans quels cas les donations peuvent être révoquées. Effet de cette révocation. *Ibid. b.* Lorſque les biens laiſſés par le donateur ne ſuffiſent pas pour la légitime des enfans, le ſupplément de la légitime ſe prend ſur les donations. Preſcription en faveur des donataires contre les légitimaires. *Ibid.* 48. *a.*

Donation. Différence entre dation & donation, IV. 642. *b.* entre don mutuel & donation mutuelle. V. 42. *b.* 50. *a.* Acceptation d'une donation. I. 68. *a.* Charges d'une donation. III. 200. *a.* Confirmation d'une donation. 853. *a.* Dations que les Romains faiſoient à leurs femmes. V. 68. *a.* La donation faite par un fiancé à ſa fiancée entre les promeſſes & le mariage, eſt nulle, ſi les noces ne s'enſuivent pas. VI. 660. *a.* V. 48. *b.* Inſinuation des donations. VIII. 789. *a*, *b.* Des donations que font les novices. XI. 259. *b.* Donation de ſurvie. XV. 697. *a.*

Donation alimentaire. A quelles perſonnes elle peut ſe faire. V. 48. *a.* *Voyez* ALIMENS.

Donation antenuptiale. Conſtantin-le-grand ordonna le premier qu'elle ſeroit révoquée, en cas que le mariage n'eût pas lieu. V. 48. *b.* *Voyez* FIANÇAILLES.

Donation en avancement d'hoirie, eſt toujours faite en déduction ſur la ſucceſſion du donateur. V. 48. *b.*

Donations des biens préſens & à venir. La nouvelle ordonnance les annulle, même pour les biens préſens. Exception. V. 48. *b.*

Donations à cauſe de mort. Elles étoient permiſes chez les Romains; mais l'ordonnance de 1731 les a abrogées, excepté celles faites par contrat de mariage. V. 49. *a.*

Donation à cauſe des noces, permiſe, & ainſi nommée par Juſtinien. Sur quelle raiſon cette permiſſion fut fondée. Principes qu'on ſuivoit par rapport à ces donations. V. 49. *a.* Elles tomberent en non-uſage ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, & on leur fit ſuccéder l'augment de dot. *Ibid. b.* *Voyez* DOT.

Donation à charge de retour. Dans quel cas elle a lieu. V. 49. *b.*

Donation entre conjoints, prohibée. V. 49. *b.*

Donation par contrat de mariage: étendue que peut avoir cet acte. V. 49. *b.*

Donation en faveur de mariage. Elles ſont ordinairement faites par contrat de mariage, elles peuvent l'être auſſi par un acte ſéparé fait avant la célébration. V. 49. *b.*

Donation mutuelle, différente du don mutuel & de la donation réciproque. V. 50. *a.*

Donations pieuſes, voyez le code fait par Aubert le Mire. V. 50. *a.*

Donations pieuſes, (*Code des*) III. 572. *a.* A qui appartient le droit de procurer l'exécution d'une donation pieuſe. VI. 232. *b.*

Donation réciproque, différente de la donation mutuelle. V. 50. *a.*

Donation rémunératoire, aſſujettie à la formalité de l'inſinuation, quoiqu'elle ſoit une ſorte de paiement. V. 50. *a.*

Donation de ſurvie, uſitée dans certaines provinces de droit écrit. Auteur à conſulter. V. 50. *a.* *Voyez* SURVIE.

Donation univerſelle, auteurs à conſulter. V. 50. *a.*

DONATISTES. Leur origine à Carthage l'an 311, à l'occaſion de l'élection de Cécilien pour la chaire épiſcopale, à laquelle s'oppoſa Donat. V. 50. *a.* Donat condamné à Rome par le concile d'Arles & par un édit de Conſtantin. Erreurs des donatiſtes. Leur politique & leurs perſécutions. Formidables par leur nombre, ils ſe diviſerent enſuite. Si les donatiſtes étoient Ariens. Ils ont été connus ſous divers autres noms. *Ibid. b.*

Donatiſtes. Pourquoi ils rebaptiſoient les catholiques. XIII. 839. *b.* Prédicateurs qu'ils envoyoient. I. 181. *a.* Secte de donatiſtes appellés *circoncellions* ou *ſcotopites.* III. 458. *b.*

DONATO, ſculpteur. XIV. 830. *a.*

DONAVERT, (*Géogr.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONCASTER, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. Diverſes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONDIS, auteur de l'horloge de Padoue. VIII. 299. *b.*

DONJON, (*Fortific. ancien.*) étymologie de ce mot. V. 51. *a.*

DONNE. Analyſe de l'ouvrage de ce docteur ſur le ſuicide. XV. 640. *b.*

DONNÉES. Traité d'Euclide ſur les données. Ce mot a été tranſporté dans la philoſophie, la médecine, *&c.* V. 51. *a.* *Voyez Suppl.* I. 386. *a*, *b.*

DONNEGAL, ou *Dungal* (*Géogr.*) comté d'Irlande. Diverſes obſervations ſur ce pays. *Suppl.* II. 734. *b.*

DONNER. Uſage de ce mot dans le commerce, la marine & le manege. V. 51. *b.*

DONT. Obſervation grammaticale ſur ce mot. XIII. 455. *a.*

DONZELLE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon. Qualité de ſa chair. Donzelle jaune. V. 51. *b.*

DONZERRE, (*Canal de*) *Suppl.* II. 189. *a*, *b.*

DOOM'S-DAY-BOOK, (*Hiſt. d'Angl.*) livre du jour du jugement. Dénombrement exact & ſévere, fait par ordre de Guillaume I. Quand & comment il ſe fit. V. 52. *a.* Ce livre fut mis dans la chambre du tréſor royal, & ſert de loi dans pluſieurs différends. Utilité d'un tel dénombrement. Mauvaiſes vues qui le firent entreprendre à Guillaume. *Ibid. b.*

DORADE *ou* DORADILLE, *herbe dorée*, (*Botan.*) deſcription de cette eſpece de capillaire. V. 51. *b.* Lieux où elle croît. Ses propriétés apéritive & diuretique. Maniere d'en uſer. Ses excellens effets. *Ibid.* 53. *a.*

DORADE. Deſcription de ce poiſſon. V. 53. *a.* Celle des Antilles eſt vorace. Comment on la prend. Qualité de ſa chair. *Ibid. b.*

Dorade. Deſcription de ſa mâchoire. Dent de ce poiſſon pétrifiée. IV. 435. *a.* Poiſſon de mer très-reſſemblant à la dorade. XV. 428. *b.*

DORADO, ville imaginaire d'Amérique. X. 48. *a.*

DORDRECHT, (*Synode de*) I. 696. *b.* VII. 735. *a.* Réflexion de Martinius ſur ce ſynode. XVII. 584. *b.* Déciſion de ce ſynode ſur la prédeſtination. XIII. 275. *b.*

DORÉ. Papier doré & argenté. XI. 861. *b.*

DORÉE. Deſcription de ce poiſſon. Pourquoi il eſt appellé poiſſon de S. Pierre. V. 54. *a.* Qualité de ſa chair. *Ibid. b.*

DORÉE, *loi.* IX. 659. *b.*

DORER *ſur cuir.* Maniere d'opérer. Deſcription de la preſſe dont on ſe ſert. V. 54. *b.*

Dorer. Maniere de dorer en or moulu. Maniere de dorer en or en feuilles. V. 55. *a.*

DORER *ſur bois.* Réglemens ſur cette profeſſion. V. 55. *a.* Sur la maniere d'opérer, *voyez* DORURE.

DORER, en terme de tireur d'or. Maniere d'opérer. V. 55. *a.*

DORER *ſur tranche.* Deſcription de ce travail. V. 55. *a.*

Dorer. Différentes manieres de dorer, *voyez* DORURE. Dorer chaud. III. 252. *b.* Préparation qu'on donne au bois qu'on veut dorer. V. 630. *a.* Blanc des doreurs ſur bois. II. 270. *b.* Maniere de réparer les défauts de la dorure faite avec l'or moulu. 353. *a.* Comment les doreurs bruniſſent l'or. 450. *b.* Moyen d'appliquer l'or & l'argent ſur le verre. XVII. 100. *a*, *b.* 101. *a*, *b.* Maniere de dorer la porcelaine. *Suppl.* IV. 510. *b.* Quelques outils des doreurs; bruniſſoirs. II. 451. *a.* Chevalet des doreurs ſur bois. III. 310. *b.* Différens couteaux pour toutes ſortes de doreurs. IV. 407. *b.* Fers des doreurs. VI. 504. *a.* *Voyez* vol. III. des planch. article *Doreur.*

DORÉS. Chevaliers dorés. A quelles perſonnes cet honneur eſt conféré. V. 55. *b.*

DORGUE, eſpece de poiſſon, *voyez* ÉPAULARD.

DORIA, (*André*) cet habile navigateur fixa la naiſſance de la manœuvre. X. 49. *a.* Précis de ſa vie. XI. 477. *a.* Services qu'il rendit à la ville de Gênes, ſa patrie. VII. 576. *a.*

DORIDE, *Tétrapole de la*, XVI. 212. *a.*

DORIEN, (*Muſiq.*) caractere du mode dorien. Platon en permet l'uſage dans ſa république. V. 55. *b.*

DORIEN, (*Mode*) ſon inventeur. Pollux dit que l'harmonie dorienne eſt au nombre de celles dont ſe ſervent les joueurs de flûte. Obſervations ſur ce paſſage. *Suppl.* II. 734. *b.*

Dorien: il eſt parlé de ce mode. X. 905. *a.*

DORIQUE, (*Gramm.*) dialecte grec. Quels peuples s'en ſervoient. Auteurs qui ont écrit dans ce dialecte. On le trouve dans les inſcriptions de pluſieurs médailles des villes de la grande Grece & de la Sicile. Regles pour diſcerner ce dialecte. V. 55. *b.*

DORIQUE, *ordre*, (*Archit.*) XI. 610. *a*, *b.* Chapiteau dorique. III. 179. *a.* Ornement du fuſt. 651. *b.* Métopes de la friſe. X. 470. *a.* Pourquoi pluſieurs architectes ne ſe ſervent de cet ordre que pour les temples. *Ibid.* Obſervation de Vitruve ſur cet ordre, auquel il ſemble donner la préférence ſur l'ionique. VIII. 880. *a.*

DORMANS, (*Géogr.*) bourg de Champagne ſur la Marne. Hommes célebres dont il eſt la patrie. *Suppl.* II. 735. *a.*

DORMANS, (*Jean & Mille de*) *Suppl.* IV. 366. *a.*

DORMANT, terme de marine, de blaſon, d'art méchanique. Ses différentes ſignifications. V. 56 *a.*

DORMELLE, *bataille de*, *Suppl.* IV. 191. *b.*

DORMIR, (*Juriſpr.*) tant que le vaſſal dort, le ſeigneur veille. Quand la cour ſe leve le matin, elle dort l'après-dîné.

dîné. Laiſſer dormir ſa nobleſſe. Sens de ces maximes. V. 56. *a.*

Dormir. Laiſſer dormir ſa nobleſſe. Obſervations ſur ce qui a été dit à ce ſujet dans cet article de l'Encyclopédie. XI. 169. *a*, *b.* Nobleſſe qui dort. 175. *b.* Tant que le vaſſal dort, le ſeigneur veille, *&c.* XVI. 875. *a.*

DORMITARE, (*Lang. latine*) obſervations ſur ce vers d'Horace, *quandoque bonus dormitat Homerus.* XV. 22. *a.*

DORNOCK, (*Géogr.*) ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale. *Suppl.* II. 735. *a.*

DORONIC, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Ses racines propres à réſiſter au venin, à fortifier le cerveau & le cœur. Cependant on dit que Geſner périt pour en avoir pris à jeun. V. 56. *b.*

DORSAL, (*Anat.*) muſcles de ce nom. Le grand dorſal, le long dorſal, le moyen dorſal. Glande dorſale. V. 56. *b.* Nerfs dorſaux. *Ibid.* 57. *a. Voyez Suppl.* IV. 42. *b.*

Dorſal. Glandes dorſales. Celles qui régnent tout le long de l'œſophage. Deſcription du muſcle appellé le *long dorſal. Suppl.* II. 375. *a.*

Dorſal. Phthiſie dorſale. XII. 534. *a.* Conſomption dorſale. XV. 797. *a.*

DORSET. (*Thomas Sackville, comte de*) XV. 702. *a. b.* 703. *a.*

DORTOIR, (*Archit.*) diſpoſition que doivent avoir les dortoirs. V. 57. *a.*

DORURE, (*Art méch.*) on ne vit de dorure à Rome qu'après la deſtruction de Carthage. Cet art encore imparfait chez les Romains. V. 57. *a.* Avantages des modernes ſur les anciens dans la dorure. Celle des Grecs.

Dorure, premieres dorures qui ſe ſont faites à Rome: progrès du luxe à cet égard. II. 159. *b.* Dorure en feuilles employée dans les édifices publics & particuliers chez les Romains. VIII. 659. *a.* Introduction dans Rome de l'uſage de dorer les lambris. IX. 226. *b.* 1°. Maniere de dorer à l'huile. Méthode angloiſe. Quelles ſortes de dorures ſe font à l'huile. *Ibid. b.* 2°. Dorure en détrempe: ne peut être employée en autant d'ouvrages que la précédente. *Ibid.* 58. *a.* Deſcription de ce travail. *Ibid. b.* 3°. Maniere de dorer au feu, en or moulu, & en or ſimplement en feuille. *Ibid.* 59. *a.*

DORURE *ſur cuir*, ou *maniere de faire les cuirs dorés* (*Art méchan.*) deſcription de différentes manœuvres que ce travail exige. *Suppl.* II. 735. *b.*

DORURE *d'or moulu* (*Art méch.*) prix de l'once de l'or moulu & de l'or en feuilles. Deſcription de la maniere de dorer en or moulu. *Suppl.* II. 737. *b.*

Amalgame par lequel ſe fait la dorure du cuivre. I. 314. *a.* Dorure à l'or moulu. XI. 529. *a*, *b.* Dorure avec l'or en poudre, *ibid. b.* Voyez vol. III. des planches, article DOREUR.

Dorure ſur parchemin, maniere de l'exécuter. Maniere de dorer la tranche des livres. Celle de dorer ſur cuir. V. 59. *b.* Procédé ſuivant lequel on parvient à retirer l'or qui a été employé ſur le bois dans la dorure à colle. *Ibid.* 60. *a.*

Dorure des cartons pour écrans, des papiers d'éventails, *&c.* VII. 525. *b. Voyez* CARTONNIER dans le vol. des planches.

Dorure, matieres en or ou argent employées dans les étoffes riches. V. 60. *a.*

Dorure, étoffes en dorure. VI. 59. *b.*

DOS, *voyez* ÉPINE. V. 801. *a.* Muſcles dorſaux. 56. *b.* Tranſverſaires du dos. XVI. 564. *a.*

Dos *du cheval.* (*Maréch.*) *Suppl.* III. 381. *a.* 387. *b.* 398. *b.*

Dos *d'âne*, (*Marine*) ſes dimenſions. V. 60. *b.*

Dos, diverſes ſignifications de ce mot employé dans les arts & métiers. V. 60. *b.*

DOSE, ordinaire des remedes peu actifs. Celle des remedes plus énergiques doit être plus exactement déterminée. V. 60. *b.*

DOSITHÉE, précis de ſa vie: ſecte qu'il fonda chez les Samaritains. IX. 28. *a. Voyez* l'article ſuivant.

DOSITHÉENS, (*Hiſt. eccl.*) ſecte parmi les Samaritains. Ils demeuroient le jour du ſabath dans la poſture où ce jour les ſurprenoit. V. 60. *b.* Leurs ſentimens par rapport au mariage. Le tems où vivoit Doſithée leur chef eſt incertain. Etendue de ſa ſecte. Accuſations formées contre lui. S. Epiphane croit qu'il fut maître de Sadoc, chef des Sadducéens. *Ibid.* 61. *a.*

DOSSIER, (*Juriſp.*) Uſages des procureurs par rapport aux doſſiers. Dans les appellations qui ſe portent au parlement, on enferme dans des ſacs les pieces enveloppées d'un doſſier. On change la ſuſcription du doſſier ſuivant l'état de l'affaire. Cote du doſſier. V. 61. *b. Voyez* COTE.

DOSSIER, (*Serrurerie*) eſpece de chape. Son uſage: différentes ſortes de doſſier. V. 62. *a.*

DOT, (*Juriſp.*) divers ſens de ce mot. V. 62. *b.*

Dot de la femme. Chez les Hébreux, les hommes étoient obligés de conſtituer une dot aux filles qu'ils épouſoient, ou à leurs peres. Exemple de Jacob, de Sichem, de David. Cette loi encore obſervée par les Juifs. Les Lacédémoniens, les Thraces, les peuples du nord en uſoient de même. Raiſon de cette loi. Quotité de cette dot. Chez les Germains, le mari dotoit ſa femme, & en recevoit un préſent. En Allemagne, aujourd'hui les femmes apportent une dot à leurs maris, mais fort modique. L'uſage des Romains à cet égard étoit de recevoir une dot de leurs femmes, & de leur faire une donation à cauſe de nôces. V. 62. *b.* Cet uſage continué chez les Grecs depuis la tranſlation de l'empire. Chez les Gaulois le mari & la femme ſe réciproquoient une dot égale. Uſage obſervé chez les Francs ſous la premiere & ſeconde races de nos rois. Formules anciennes de ces conſtitutions de dots faits par le mari. Origine du douaire. De la dot que la femme apporte à ſon mari. Majorien en 458 déclara nuls les mariages contractés ſans dot. *Ibid.* 63. *a.* Cette loi reſtreinte par Juſtinien. Les papes ordonnerent que les femmes ſeroient dotées. L'égliſe gallicane ſuivit cette ordonnance. Les prêtres ne béniſſoient point le mariage en France, ſans être aſſurés que la femme fût dotée. Aujourd'hui la dot n'eſt point de l'eſſence du mariage. Privileges de la dot dans les pays de droit écrit, & dans les pays coutumiers. Biens dotaux, paraphernaux: réglemens pour la quotité des dots chez les Romains. Anciens réglemens pour les dots des filles des rois de France, *ibid. b.* & pour celles des particuliers. Hortenſe Mancini, ducheſſe de Mazarin, avoit eu en dot vingt millions. Dans les pays de droit écrit, le pere eſt obligé de doter ſa fille. Divers cas prévus par la la loi, relatifs à la dot. Action du mari pour demander paiement de la dot. *Ibid.* 64. *a.* A qui appartiennent les revenus & l'adminiſtration de la dot; le mari ne peut aliéner la dot. Sort de la dot après la diſſolution du mariage. *Ibid. b.* Ce que le mari ou ſes héritiers peuvent en retenir. Privileges de la femme pour la répétition de ſa dot ſur les biens de ſon mari. En pays coutumier, la mere & le pere ſont également obligés de doter leur fille. Tous les biens que la femme apporte en mariage ſont cenſés dotaux. Des intérêts de la dot. De la reſtitution de la dot. Titres du digeſte & novelles qui traitent de la dot. *Ibid.* 65. *a.*

Dot, chez les Juifs le mari donnoit la dot à ſa femme. XI. 181. *b.* Les anciens Francs achetoient leurs femmes: ſous les deux premieres races en France, les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes. VI. 478. *a.* Détails ſur la maniere dont les loix romaines avoient pourvu à la ſûreté des biens dotaux des femmes XVI. 880. *b.* Augment de dot. I. 875. *a.* Origine de cet uſage. V. 68. *b.* Ameubliſſement d'une partie de la dot. I. 357. *b.* Conſignation de la dot. IV. 46. *a*, *b.* Conſtituer en dot. 61. *b.* Conſtitution de dot. 62. *a.* Fonds dotal. VII. 52. *b.* Femme indigne de ſa dot. VIII. 679. *b.* Si la mere eſt obligée de doter ſes filles. X. 380. *a.* Réaliſation des deniers dotaux. XIII. 828. *a.*

Dot du mari. V. 65. *b.*

Dot, ou *dotation religieuſe.* On diſtingue trois tems ſur les dotations religieuſes: le premier dans lequel il étoit défendu de rien exiger. Défenſes du ſecond concile de Nicée, du concile de Tours, du troiſieme concile général de Latran, du concile de Trente. V. 65. *b.* Dans le ſecond tems, il étoit défendu aux novices de diſpoſer de leurs biens au profit du monaſtere. Ordonnances d'Orléans & de Blois, du concile de Sens, de celui de Tours. Divers réglemens relatifs à cet objet. V. 66. *a.* Le troiſieme tems eſt celui qui a ſuivi la déclaration du roi du 28 avril 1693. Expoſé de cette déclaration. *Ibid. b.* Autres obſervations ſur cette matiere. Livres à conſulter. *Ibid.* 67. *a. Voyez* NOVICE.

DOTATION *d'une égliſe.* Les biens qui en proviennent, diſtingués de ceux qu'elle a acquis. V. 67. *b.*

Dotation d'une égliſe. V. 424. *a.* Devoir du fondateur de redoter ſon égliſe lorſqu'elle eſt pauvre. VII. 75. *b.* L'évêque ne peut autoriſer une fondation que l'égliſe ne ſoit dotée ſuffiſamment. 76. *a.*

DOTÉES, *filles*, leur rappel à ſucceſſion. XIII. 795. *a*, *b.*

DOTERELLE, (*Ornith.*) deſcription de ce oiſeau. Maniere de le prendre aux filets. V. 67. *b.*

DOUAIRE, (*Juriſp.*) condition du douaire de la femme. Raiſons de ſon établiſſement. Il n'eſt uſité que dans les pays coutumiers. V. 68. *a.* Différence entre l'augment de la dot & le douaire. L'uſage du douaire vient des Gaulois, & fut confirmé par leurs plus anciennes loix. Ce qui donna lieu à la juriſdiction eccléſiaſtique de connoître du douaire. Cérémonie qui en eſt réſultée. Quotité du douaire réglé par Philippe Auguſte. *Ibid. b.* Réglement de Henri II, roi d'Angleterre, ſur le même objet. Quotité du douaire dans les provinces en-deçà de la Loire, & dans les provinces au-delà. Si le douaire préfix n'eſt pas ſtipulé, la femme prend le douaire coutumier. Quotité du douaire coutumier à Paris. La femme renonçant à ſon douaire, les enfans ſont cenſés y renoncer auſſi. V. 69. *a.* Sur quels biens ſe prend le douaire coutumier. Quel eſt celui du ſecond mariage. *Ibid. b.* Le mari ne peut rien faire au préjudice du douaire de ſa femme. L'hypotheque pour le douaire eſt du jour du con-

trat ou du mariage. Ordre du droit du douaire avec les autres droits. Il n'y a ouverture au douaire que par la mort naturelle du mari. Cas où la femme ne ſe remarie pas, où elle ſe remarie, où elle eſt privée de ſon douaire. Diverſes conventions par rapport au douaire. Droits & charges de la femme par ſon douaire. *Ibid.* 70. *a.* Diverſes autres circonſtances ſur cet objet. Du douaire des enfans. On ne peut être héritier & douairier. *Ibid. b.* Comment on fixe la part des enfans dans le douaire, *&c. &c. Ibid.* 71. *a.*

Douaire, origine du douaire. V. 63. *a.* Obſervations ſur le douaire. X. 108. *b.* Douaire préfix. XIII. 283. *b.* Douaire des veuves des pairs. XI. 765. *a.* Du douaire des femmes chez les Turcs. X. 115. *b.*

Douaire accordé, en bordelage, conventionnel ou préfix, coutumier ou légal, divis, demi-douaire. V. 71. *a.* Douaire égaré, entier, en eſpece, du mari, mi-douaire, douaire ouvert, plein, propre aux enfans, ſans retour, réverſible, viager. *Ibid. b.*

DOUANNE, trois bureaux en France portant le nom de douanne, celui de Paris, celui de Lyon, celui de Valence. L'ordonnance de 1687 ſur les fermes, regle ce qui eſt de la régie des bureaux des fermes. Marchandiſes qui rendent la douanne de Lyon conſidérable. Etabliſſemens de Charles IX. Réglement de Henri III. Tarif particulier. Où ſe levent les droits. Droit de garde des marchandiſes. Douanne de Valence, ſon tarif particulier. Douanne de Paris. Ses tarifs. Diſpoſitions des différens bureaux de provinces. V. 72. *a.* Bureaux de conſerve. Les marchandiſes doivent être conduites directement aux bureaux, *&c.* Perceptions des droits d'entrée & de ſortie. Les ballots, *&c.* ne doivent être ouverts qu'au dernier bureau de la route. Obligations des négocians & des voituriers par rapport aux bureaux dans le tranſport des marchandiſes. *Ibid. b.* But de l'établiſſement des douannes. Perfection des arrangemens pris en France à l'égard des douannes. M. de Monteſquieu cité ſur ce ſujet. *Ibid.* 73. *a.*

Douanne, étymologie de ce mot. Etabliſſement des douannes. IX. 17. *a.* Droits des douannes, regle à ſuivre dans la maniere de les établir. III. 697. *b.* Obſervations ſur les tarifs des douannes. XV. 914. *a.* Contrebande des douannes. IV. 130. *a.* Principaux commis des douannes, particuliérement de celle de Paris. III. 701. *a.* Directeur général des comptes à la douanne de Paris. IV. 1027. *a.* Du poids du roi dans cette douanne. XII. 858. *b.* Gagne-deniers de cette même douanne. VII. 422. *b.* Conſeillers de la douanne à Lyon. IV. 28. *a.* Douanne de Valence, réflexions ſur ſon établiſſement. XVI. 813. *b.*

DOUANNIER en Perſe. III. 326. *b.*

DOUAY, hiſtoire de ſon parlement. XII. 55. *a.*

DOUBLAGE, double-cens, double-taille. Diſpoſitions des coutumes d'Anjou, V. 73. *a.* & du Maine, ſur cette ſorte de droits. *Ibid. b.*

Doublage, en marine, en imprimerie, en manufacture en ſoie. V. 73. *b.*

DOUBLE. (*Géom.*) Raiſon double & ſous-double. Point double : ouvrages à conſulter. IV. 74. *a.*

Double. Nombre double en puiſſance. XI. 204. *a.*

DOUBLE, (*Muſiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 738. *b.*

Double-corde. Double-crochet. Double-mordant. Double-octave. Double-triple. *Suppl.* II. 738. *b.*

DOUBLE *feuille*, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. V. 74. *a.*

DOUBLE *marcheur*, (*Zoolog.*) eſpece de ſerpent. Lieux où on le trouve. V. 74. *a.*

DOUBLE, (*Juriſp.*) diſpoſitions que contiennent les loix Romaines ſur cette matiere. Paiement du double. Offre du double. Peine du double. V. 74. *a.*

Double action, celle qui tendoit à faire payer le double ; V. 74. *a.* celle qui dans un contrat produit action reſpective envers les contractans ; celle qui produit deux actions différentes en faveur de la même perſonne. *Ibid. b.*

Droit d'août. Droit uſité dans la province de la Marche. V. 74. *b.*

Double-cens, coutume de Mehun-ſur-Evre ; celle de Heſdin. V. 74. *b.*

Double du ſurcens. Double devoir. Double droit. Double écrit ou fait double. V. 74. *b.*

Double emploi, ordonnance de 1667, ſur les faux emplois, parmi leſquels peuvent être comptés les doubles emplois. V. 75. *a.*

Double lien, parenté par double lien, privilege qu'elle donne dans certains pays. La diſtinction du double lien étoit inconnue dans l'ancien droit romain. V. 75. *a.* Comment elle commença à être introduite. Diſpoſitions de quelques loix touchant le privilege du double lien. *Ibid. b.* Par l'expoſé de ces loix il paroît que ce n'eſt point Juſtinien qui a introduit le premier le privilege du double lien, déjà établi par les empereurs Léon & Anthémius : mais qu'il n'a fait que l'étendre. Les enfans des freres germains excluent-ils les enfans des freres conſanguins ou utérins ? examen de cette queſtion. *Ibid.* 77. *b.* Introduction en France du privilege de double lien, vers la fin du douzieme ſiecle. Les coutumes ſur cet objet partagées en dix claſſes différentes. *Ibid.* 78. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

DOUBLE. (*Muſiq.*) Différence des doubles aux broderies ou fleurtis (*Voyez* BRODERIE.). Double-croche. Double-fugue. V. 78. *a.* Précepte de M. Rameau ſur ce ſujet. *Ibid.* 79. *a.*

Double canon renverſé, vol. VII des pl. Muſique, planch. 8.

DOUBLE *emploi*, (*Muſiq.*) ouvrage à conſulter ſur le double emploi. Ses regles & ſes uſages. Un des principaux eſt de pouvoir porter la ſucceſſion du mode diatonique juſqu'à l'octave. V. 79. *a.*

Double emploi : exemple, vol. VII. des planch. Muſique, planch. 8.

Double-octave. V. 79. *a.*

Double. Acteurs qui portent ce nom. V. 79. *b. Voyez* DOUBLER.

DOUBLE-COUPE, (*Coupe des pierres*) deſcription de cet appareil. V. 79. *b.*

DOUBLE-FOND, (*Manuf. en ſoie*) ſorte d'étoffe. Explication de ce qui concerne la figure du poil de l'armure. V. 79. *b. Voyez* LUSTRINE.

DOUBLÉ. (*Arith. & Algeb.*) Raiſon doublée : dans une progreſſion géométrique, le premier terme eſt au troiſieme en raiſon doublée du premier au ſecond. Il ne faut pas confondre la raiſon doublée avec la raiſon double : ni la raiſon ſous-doublée avec la ſous-double. V. 80. *a.*

DOUBLEMENT, *ſubſt.* En matiere d'eaux & forêts, on peut d'une ſeule enchere faire le tiercement & demi-tiercement, ce qui s'appelle doublement. En fait d'adjudication des fermes du roi, le doublement eſt de ſix fois le montant de la premiere enchere. V. 80. *a.*

DOUBLER, (*Spectacle*) uſage qu'il faudroit faire des acteurs en ſous-ordre ; 1°. les exercer beaucoup pour les rompre au théatre ; 2°. tirer avantage de ce nombre d'acteurs pour l'embelliſſement du ſpectacle & ſur-tout pour donner du mouvement aux chœurs. V. 80. *b.*

Doubler les rangs, les demi-files & les files, en terme militaire. V. 81. *a.*

Doubler les rangs. XIII. 789. *a, b.* Doubler les files. VI. 794. *a.* Comment les Grecs doubloient les rangs & les files. *Suppl.* III. 45. *b.* Comment on doubloit la hauteur de la phalange ſans former un plus grand nombre de rangs. *Ibid. Voyez* ÉVOLUTIONS.

Doubler, en terme de marine, de blondier, de cirier, de manege, de relieur, de manufacture en ſoie. V. 81. *a.*

DOUBLER, (*Manege*) *voyez* dans les planches, plan de terre de la maniere de doubler : doubler large : doubler étroit, vol. VII. des planches. Manege, pl. 17.

DOUBLETS, fauſſes pierreries, maniere de les faire. V. 81. *a.*

Doublet, inſtrument des blondiers ; ſon uſage. V. 81. *b.*

Doublet, inſtrument du faiſeur de cardes. V. 81. *b.*

Doublet, terme des jeux de billard & de trictrac. V. 81. *b.*

DOUBLETTE, jeu d'orgues. V. 81. *b.*

DOUBLURE, (*Orfev.*) défaut qui provient de la fonte & du mal forgé des métaux. *Doublure* ſe dit auſſi de l'or ou ou de l'argent qui revêt intérieurement les tabatieres d'écaille, de vernis ou autres. V. 82. *a.* — Doublure dans le fer, *voyez Suppl.* III. 14. *a.*

DOUBLURE, (*Fabriq. des arm.*) défaut qui vient d'une ſoudure manquée. Quelle en eſt la cauſe. *Suppl.* II. 738. *b.*

DOUC, eſpece de ſinge, décrit vol. VI des planch. Regne animal, pl 21.

DOUCE-AMERE, (*Botan.*) *voyez* DULCAMERE. Différens noms de cette plante. Son caractere générique. Enumération de vingt-quatre eſpeces de morelle grimpante, avec leurs variétés. *Suppl.* II. 739. *a.* Obſervations ſur ces eſpeces, leur culture, les uſages qu'on en peut tirer pour la décoration des boſquets. Deſcription particuliere de la morelle grimpante à tige d'arbriſſeau, tortueuſe & déſarmée, à grappes terminales, dont les feuilles ſupérieures ſont figurées en lance. Deſcription de la morelle grimpante d'Amérique, à feuilles ondées, & très-profondément découpées. *Ibid.* 740. *b.*

DOUCEUR, (*Bell. lettr.*) dans une langue, dans le ſtyle. *Suppl.* III. 305. *a.*

DOUCHE. (*Chirurg.*) Utilité des douches dans certaines maladies. Celles des eaux de Bareges, de Bourbon, du Mont d'or, de Bourbonne, de Plombieres. Machine inventée à Paris pour adminiſtrer les divers bains médicinaux. V. 82. *a.*

Douche. Article ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 757. *b.* De l'uſage de la douche dans les bains. X. 538. *a*, *b.* 540. *b.* 541. *a.* Douches employées pour les maladies des chevaux. V. 209. *b.*

DOUGLAS, (*Jacques*) ſon explication de la chaleur animale. III. 33. *a*, *b*. Objections contre ſon ſyſtême VII. 322. *b*. 323. *a*, *b*. &c. Corrections faites à ce ſyſtême. 325. *a*, *b*. C'eſt à lui qu'on doit le renouvellement, la théorie fondamentale & la pratique de la taille au haut appareil. VIII. 68. *b*. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 404. *b*.

DOUJAT, (*Jean*) juriſconſulte. XVI. 453. *a*.

DOULEUR, *chagrin*, *triſteſſe*, *affliction*, *déſolation*; mots ſynonymes, leurs différences. V. 82. *b*. Beau paſſage des tuſculanes de Cicéron, où il définit les ſynonymes correſpondans de la langue latine. *Ibid.* 83. *a*.

Douleur. Comment ſe ſont formées nos idées de plaiſir & de douleur. I. 46. *b*. La douleur & le plaiſir ſemblent ne différer que par des nuances. VIII. 277. *a*. Eſpece d'inſenſibilité que produit quelquefois l'excès de la douleur. 788. *a*. Intonation par laquelle la douleur s'exprime. 827. *b*. Genre de muſique propre à exprimer la douleur. III. 387. *b*. Nos perceptions de douleur ne dépendent pas de notre volonté. XV. 24. *b*. Signes extérieurs de douleur. 411. *a*, *b*.

DOULEUR, (*Médec.*) il ſuffit qu'une partie reçoive dans ſa compoſition un plus grand ou un moins grand nombre de nerfs pour qu'elle ſoit ſuſceptible de douleur plus ou moins forte. Utilité de la douleur. Elle a lieu de trois manieres : ou lorſque la ſenſation dans un organe eſt abolie, ou ſeulement diminuée, ou lorſqu'elle s'exerce avec trop d'intenſité. V. 83. *a*. Il eſt impoſſible d'exprimer en quoi conſiſte la nature de cette perception. Le ſentiment de la douleur eſt l'effet de quelque affection dans les nerfs. Si elle dure trop ou ſi elle augmente conſidérablement, elle produit ſolution de continuité dans les nerfs affectés. *Ibid. b*. Un changement dans le cerveau ſans qu'aucun nerf ſoit bleſſé, peut auſſi produire la douleur. Maladies dolorifiques cauſées par la ſeule ſenſibilité de l'organe commun des ſenſations. On peut comparer de tels effets à ce qui ſe paſſe dans les délires de toute eſpece. *Ibid.* 84. *a*. Quatre eſpeces de douleur. *Ibid. b*.

1°. *Douleur tenſive*. Sa cauſe. Divers exemples. La douleur qui ſurvient lorſqu'un nerf ou un tendon ſont à demi coupés ou rongés, eſt de cette eſpece. La diſtenſion des fibres nerveuſes peut être produite par une cauſe interne. Divers noms que prend la douleur tenſive. V. 84. *b*.

2°. *Douleur gravative*. Celle que fait éprouver la fatigue aux voyageurs à pied. Stupeur gravative. V. 85. *a*.

3°. *Douleur pulſative*. Sa cauſe. Elle a principalement lieu dans les parties où il ſe fait une grande diſtribution de nerfs : douleur lancinante. V. 85. *a*.

4°. *Douleur pongitive*. Sa cauſe. On l'appelle auſſi térébrante, fourmillement, prurigineuſe, mordicante. V. 85. *a*. Les mouvemens inquiets, les inſomnies, la fievre, les convulſions, le délire, la fureur ſont ſouvent l'effet de grandes douleurs. Elles ſuſpendent les ſecrétions & excrétions. Enfin elles cauſent quelquefois la gangrene. Difficulté de connoître le ſiege de la cauſe de la douleur. *Ibid. b*. Une douleur qui affecte un organe principal eſt très-pernicieuſe. Quelle eſt celle qu'on regarde comme moins mauvaiſe. Les douleurs ſervent quelquefois à annoncer un bon effet dans les maladies aiguës. Douleurs ſymptomatiques. Celles qui diſſipent après la fievre ou après quelque évacuation. Eſpeces de douleurs dangereuſes. *Ibid.* 86. *a*. Remedes. Régime convenable. Ce qu'il faut faire quand la douleur provient d'une trop forte diſtenſion; lorſqu'elle provient d'une matiere obſtruante, d'une matiere âcre, ou enfin d'un corps étranger. Quelquefois on ne connoît pas, ou on ne peut pas détruire la cauſe de la douleur. Le ſeul remede alors eſt de rendre les nerfs affectés, inſenſibles; ce qu'on peut obtenir par la ſection, au moyen du feu; uſage des anciens médecins & des aſiatiques; ou au moyen de la compreſſion. Si l'on ne peut détruire le nerf, on doit ôter au cerveau le ſentiment de la douleur, ou par les narcotiques avec certaines précautions. *Ibid.* 87. *a*. ou par les antiſpaſmodiques aſſociés aux narcotiques. *Ibid. b*.

Douleur. Eſpece de douleurs appellées *épreintes*. V. 836. *a*, *b*. Douleur ſtimulante. XV. 521. *a*. Effets de la ſaignée dans les douleurs violentes. XIV. 512. *b*.

DOULEUR, (*Myth.*) correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 741. *a*.

DOUMER, ſa balance d'eſſai. *Suppl.* I. 759. *b*.

DOUTE. Doute effectif, doute méthodique. Celui de Deſcartes. Ses exceptions 1°. en faveur des vérités révélées, V. 87. *b*. & de l'obéiſſance due aux loix de ſon pays; 2°. à l'égard de la conduite; à l'égard de ſes propres paſſions. Inutilité du doute de Deſcartes, en ce qu'il ne réforme rien dans la nature des idées : il eſt même impraticable. Sa prévention en faveur des idées innées. Le plus grand ſervice qu'il nous a rendu a été de nous avoir laiſſé l'hiſtoire des progrès de ſon eſprit. Le doute de Deſcartes eſt bien différent de celui des Sceptiques. *Ibid.* 88. *a*. Difficulté de douter, ſur-tout pour les eſprits bouillans. Différence entre le doute & l'ignorance. Quels doutes ſeroient déraiſonnables ou même impoſſibles. Contradiction où tombe Montaigne dans le jugement qu'il prononce entre les Pyrrhoniens. *Ibid. b*. Chaque action que fait un Pyrrhonien dément ſon ſyſtême. Frivolité du ſubterfuge qu'emploient ces philoſophes pour juſtifier la contradiction qui ſe trouve entre leur conduite & leurs opinions. Danger du doute des Pyrrhoniens dans la ſociété. *Ibid.* 89. *a*. Ce doute n'eſt pas ſeulement contraire à la recherche de la vérité, il eſt de plus indigne de l'homme. Bon mot de Pyrrhon pour ſauver une inconſéquence. *Ibid. b*.

Doute de Socrate, de Platon, d'Arcéſilas & de Carnéade, qui ſont les principaux académiciens. I. 50. *a*, *b*. 51. *b*. Doute moins outré de la nouvelle académie. 51. *b*. Doute des philoſophes ſceptiques : comment ils le juſtifioient. V. 831. *b*. XIII. 608. *a*, *b*. &c. Du doute de Deſcartes. V. 833. *a*. Circonſtances qu'il faut ſe rappeller pour en juger raiſonnablement. II. 719. *a*. Ce doute ne tomboit point ſur des principes de conduite. 720. *a*. Fondement & utilité du doute de ce philoſophe. 721. *b*. Doute preſcrit par le chancelier Bacon. II. 9. *a*. Doute où nous laiſſe notre ignorance ſur l'exiſtence des objets extérieurs. *Suppl.* II. 930. *a*. Voyez *Exiſtence*. Du doute ſur les cauſes de pluſieurs effets phyſiques. *Suppl.* IV. 320. *a*. Cauſes de doutes par rapport aux faits qui nous ſont atteſtés. IV. 451. *b*. 452. *a*. Intonation par laquelle le doute & le diſſentiment s'expriment. VIII. 827. *b*. Voyez *Pyrrhoniſme*.

Doute, figure de Rhétorique. Doute ſingulier qui ſe trouve au commencement d'une lettre de Tibere, citée par Tacite. Belle réflexion de cet hiſtorien. Le doute & la perplexité ſont le langage de la nature dans une conſcience bourrelée. V. 90. *a*.

DOUTEUX, *Incertain*, *Irréſolu*. Synonymes; leurs différences. V. 90. *a*.

Douteux. Choſes douteuſes. III. 375. *a*. Conſcience douteuſe. 902. *b*. Genre douteux en terme de grammaire. VII. 592. *a*, *b*.

DOW, (*Gérard*) peintre. V. 324. *a*.

DOUVE, terme d'hydraulique, de relieur, de tonnelier. V. 90. *a*.

DOUVE. (*Tonnel.*) Partie des douves qu'on appelle jable. VIII. 426. *a*.

DOUVRES, (*Géogr.*) ville maritime d'Angleterre. Sa ſituation. Son état dans les anciens tems. Son état préſent. Obſervations ſur ſon château. Canon remarquable dans ſon arſénal. Port de Douvres. *Suppl.* II. 741. *a*.

Douvres. Ancien phare de cette ville. XII. 489. *a*.

DOUWING, (*Ichthy.*) deux eſpeces de poiſſons de ce genre, nommés *citviſch*, *Suppl.* II. 448. *a*, *b*. & *coitade*. 499. *a*, *b*.

DOUX, *Benin*, *Humain*, *Indulgent*. (*Synon.*) *Suppl.* III. 875. *b*.

DOUX. (*Chymie*) Enumération des matieres végétales douces : par cette douceur il faut entendre une qualité d'un corps qui le rend éminemment propre à la fermentation ſpiritueuſe : qualité que n'ont pas les ſubſtances animales, dont le goût eſt le plus analogue à celui des corps doux végétaux. V. 90. *b*.

DOUX. (*Métallurgie*) Mine douce. Métal doux. V. 90. *b*.

Doux en matiere médicinale & en pharmacie. V. 90. *b*. L'auteur examine ſi les alimens doux ſont de qualité échauffante; s'ils ſont cauſtiques; s'ils operent l'épaiſſiſſement des humeurs; s'ils ſont bilieux; s'ils produiſent des vers dans les corps. Préceptes ſur l'uſage des alimens doux. 1°. Ils conviennent aux perſonnes délicates, *Ibid.* 91. & dont l'ame affranchie des paſſions vulgaires n'eſt doucement remuée que par des affections intellectuelles. 2°. Les gens deſtinés aux travaux pénibles ne ſauroient s'accommoder des alimens doux. 3°. Les perſonnes qui ont les organes de la digeſtion relâchés doivent les éviter. 4°. Quatre eſpeces de doux, leurs uſages. *Ibid. b*. Sentimens d'Hyppocrate & de Galien ſur l'uſage des doux. Vertus médicinales des corps doux : purgatifs lubréfians ou lénitifs. Bons pectoraux, propres à calmer la toux ou à guérir les rhumes de poitrine. Ils ſervent auſſi à maſquer les remedes déſagréables au goût. *Ibid.* 92. *a*.

DOUX. (*Muſique*) Les Italiens écrivent *dolce* & plus communément *piano*. Cependant quelques-uns mettent de la différence dans le ſens de ces deux mots. V. 92. *b*.

Doux, du ſtyle doux. VI. 865. *b*. *Suppl.* III. 305. *a*.

Doux, en terme de maréchal, à la monnoie, & en terme de teinture. V. 92. *b*.

DOUZA. (*Jan*) Obſervations ſur la vie & le caractere de cet homme célebre. IX. 451. *b*. 452. *a*.

DOUZAINE, *Sergent de la*, XV. 87. *a*, *b*. &c.

DOUZIEME, (*Muſique*) octave de la quinte. Toute corde ſonore rend avec le ſon principal, celui de la douzieme. V. 92. *b*.

DOXOLOGIE. (*Théolog.*) Les Grecs diſtinguent la grande & la petite doxologie. Origine des diverſes formules de la

petite. V. 92. *a.* Celle-ci n'a pas toujours été uniforme dans les égliſes catholiques. Comment elle fut conſacrée par le quatrieme concile de Tolede en 533. L'égliſe grecque s'en ſervit quelque tems. Ancienne doxologie tirée des conſtitutions apoſtoliques. Différence entre *hymnologie* & *doxologie*. On ignore les auteurs de la grande doxologie, *Ibid.* 93. *a.* qui eſt très-ancienne. Les aſcetes la chantoient à l'office du matin. Uſage qu'on en a fait dans diverſes égliſes. *Ibid. b.* Voyez *Gloria patri.*

DOYEN. On appelloit *decanus* celui qui commandoit à dix ſoldats, ou un juge qui rendoit la juſtice à dix villages. Doyens chez les empereurs de Conſtantinople. L'égliſe eut auſſi ſes doyens. V. 93. *b.*

Doyen, voyez *Decanat* & *Decanus*. A qui eſt conféré ce titre dans les compagnies laïques. IV. 661. *b.*

Doyen d'âge. Origine de la plupart des dignités eccléſiaſtiques. Privilege du *doyen d'âge*, qu'il faut diſtinguer du *doyen d'ancienneté*. V. 93. *b.*

Doyen d'ancienneté. Il differe du doyen en charge. Il eſt ordinairement appellé l'*ancien*. V. 93. *b.*

Doyen des avocats, des bourgeois, des cardinaux, d'une cathédrale. V. 94. *a.*

Doyen d'un chapitre. L'inſtitution de la dignité de doyen dans les égliſes paroît remonter juſqu'aux premiers ſiecles de l'égliſe. Il étoit appellé *primicerius*. Quoiqu'à la tête du chapitre, le doyen n'eſt pas néanmoins du corps du chapitre. Etendue de ſes fonctions. Doyens en dignité dans les égliſes régulieres. Le concile de Cologne, tenu en 1260, diſtingue les doyens des prévôts réſidans dans la cathédrale. V. 94. *a.* Comment il s'eſt trouvé pluſieurs doyens dans un même chapitre. Juriſdiction & pouvoir du doyen. Sa place n'eſt pas élective. Il exerce, au nom du chapitre, toutes les fonctions curiales envers ſes membres. Ses autres fonctions. *Ibid. b.* Aſſemblées extraordinaires du chapitre au refus ou en l'abſence du doyen. Reſtriction du droit du doyen au chapitre, s'il n'eſt pas chanoine. Le doyen a double voix pour la nomination aux bénéfices. Ouvrage à conſulter ſur les doyennés eccléſiaſtiques. *Ibid.* 95. *a.*

Doyen en charge, différent du doyen d'ancienneté. V. 95. *a.*

Doyen du châtelet. V. 95. *a.*

Doyen d'une compagnie. V. 95. *a.*

Doyen du conſeil. V. 95. *a.*

Doyen des conſeillers, des conſeillers-clercs. V. 95. *a.*

Doyen des doyens. V. 95. *a.*

Doyen des enquêtes. V. 95. *a.*

Doyen d'une faculté. Ceux des facultés de théologie, de droit & de médecine, ſont conſeillers-nés du recteur de l'univerſité. Droit & office de celui de la faculté théologique. Doyens de la faculté de droit. Ceux de la faculté de médecine. V. 96. *a.*

Doyens de la grand'chambre. V. 96. *a.*

Doyen d'honneur. V. 96. *a.*

Doyen juge. V. 96. *a.*

Doyen ou *maire. Doyen des maîtres des requêtes.* V. 96. *a.*

Doyen d'un monaſtere. V. 96. *b.*

Doyen du parlement. Les conſeillers laïcs ont toujours été maintenus dans le droit de décaniſer ſeuls en la grand'chambre, à l'excluſion des conſeillers-clercs. Aux parlemens de Beſançon, de Toulouſe, de Bordeaux, de Dijon, l'uſage eſt le même que dans celui de Paris. Cependant celui de Dijon eſt précédé par l'abbé de Citeaux. Avantages de ce doyenné. V. 96. *b.* Exemples contre l'uſage dont on vient de parler dans le parlement de Rouen. On tient qu'il en eſt de même au parlement de Provence. Les conſeillers-clercs peuvent auſſi décaniſer dans ceux de Metz & de Grenoble. Les eccléſiaſtiques peuvent poſſéder dans ceux de Bretagne & de Pau des charges de conſeillers laïcs & décaniſer à leur tour. *Ibid.* 97. *a.*

Doyen des priſons. Défenſe faite aux doyens des priſons, *&c.* de rien recevoir des priſonniers, ou de les maltraiter. V. 97. *a.*

Doyen de quartier. V. 97. *a.*

Doyen rural. Chaque dioceſe diviſé en deux, trois ou quatre doyennés ruraux. Les doyens ſont archiprêtres de la campagne; mais d'une inſtitution moins ancienne que celle des archiprêtres des villes, comme il paroît par les conciles d'Aix-la-Chapelle en 836, V. 97. *a.* de Pavie en 850; par le capitulaire de Carloman, en 883. Leon IX deſigne encore les doyens ruraux ſous le titre d'archi-prêtres. Conciles du treizieme ſiecle, qui reglent leurs droits & fonctions. Les conciles de Milan établirent à leur place des vicaires forains des évêques. *Ibid. b.* Les doyens ruraux ſont appellés dans les décrétales *archi-prêtres de la campagne*. Diſcipline préſente de l'égliſe Gallicane. Les droits & fonctions des doyens ruraux ſont réglés par les ſtatuts de chaque dioceſe. Leurs fonctions les plus ordinaires. Leur nomination appartient à l'évêque & à l'archidiacre conjointement. La clauſe de leur *commiſſion* eſt qu'*elle ne vaudra que tant qu'il plaira à l'évêque. Ibid.* 98. *a.* Voyez *Mémoires du clergé.*

Doyen rural, Archi-prêtre de la campagne. I. 616. *a.* Les archi-prêtres & doyens ruraux paroiſſent avoir ſuccédé aux chorévêques. III. 373. *b.*

Doyen urbain. V. 98. *a.*

D R

DRABICIUS, (*Nicolas*) fameux enthouſiaſte du dix-ſeptieme ſiecle. XV. 540. *b.*

DRACO, fils d'Hyppocrate. X. 268. *a.*

DRACON, légiſlateur d'Athenes. VII. 908. *b.* IX. 648. *b.* Ses loix. *Suppl.* I. 672. *a.*

DRACUNCULES *ou* DRAGONNEAUX. (*Médecine*) Les enfans atteints de cette maladie ſont ordinairement très-maigres. Figure de ces vers. Ils naiſſent de la ſuppreſſion de la tranſpiration inſenſible. Douleur qu'ils excitent. V. 98. *b.* Le remede contre ces vers eſt de plonger les enfans dans l'eau tiede ou de les frotter avec du miel. Autres remedes. Ce qu'il faut faire quand ces vers ſont trop abondans. Maladie ſinguliere en Egypte, dans l'Inde & les pays voiſins, appellée *dracunculus. Ibid.* 99. *a.* Les dragonneaux & le tœnia ſe reproduiſent par végétation comme le polype. Ulceres que cauſent les dragonneaux de Guinée: vers qui affectent les pieds des habitans de ce pays. *Ibid. b.*

DRACONITES *ou* DRACONTIA. Fables débitées ſur cette eſpece de pierre, qu'on croit être l'*aſtroïte*. Ce qui pouvoit la rendre merveilleuſe au peuple. La deſcription que Pline donne du dracontia ne paroît point avoir de rapport avec celle de l'aſtroïte. V. 99. *b.*

DRAGÉE. (*Fond. Art méch.*) Elle ſe fait à l'eau ou au moule. Maniere de fondre la dragée à l'eau. Celle qui provient de cette manœuvre ſe trouve quelquefois creuſe & par conſéquent perd plus promptement la vîteſſe qui lui eſt imprimée par la poudre. V. 100. *a.* Maniere de faire la dragée coulée au moule. *Ibid.* 101. *b.* La fabrique des balles ne differe de celle des dragées que par la grandeur du moule. Ceux qui font ces ouvrages s'appellent *bimblotiers. Ibid.* 102. *a.* Table des différentes ſortes de balles & de dragées fabriquées à l'eau. *Ibid. b.*

Dragée. Fourneau des faiſeurs de dragée. VII. 233. *a.* Machine deſtinée à adoucir les angles des dragées. X. 815. *a. Voyez* vol. V. des planch. *Fonte de la dragée.*

DRAGÉE. (*Confiſ.*) III. 856. *a.* & vol. III. des planch. Article *Confiſeur*, planch. 3.

DRAGEOIR, (*Horlog.*) eſpece de filet ou de rainure, qui ſert à faire tenir enſemble deux pieces, comme le couvercle du barillet de la montre & ſa virole, *&c.* V. 102. *b.*

DRAGME. Quoiqu'on ait regardé la dragme des Grecs équivalente au denier romain, valant quatre ſeſterces, il y a cependant quelque différence. La dragme peſoit neuf grains plus que le denier. En quel ſens l'un & l'autre étoient à-peu-près égaux dans le commerce. V. 103. *a.* Evaluation de la dragme attique avec nos monnoies. Les médecins comptent une dragme poids pour la huitieme partie d'une once; mais l'once n'a pas le même poids en tout pays. La dragme des Juifs valoit un demi-ſicle, & la didragme un ſicle. Son empreinte. *Ibid. b.*

Dragmes d'Athenes, X. 649. *a, b.* XI. 308. *b.* d'Alexandrie & de Babylone. X. 651. *b.* 652. *a.*

DRAGON, (*Aſtronom.*) conſtellation. V. 103. *b.*

Dragon. Moyen de connoître cette conſtellation. *Suppl.* II. 567. *a.*

Dragon. Tête & queue du dragon. Ces points ont un mouvement rétrograde & une révolution de 19 ans. V. 103. *b.* Voyez *Nœuds.*

DRAGON, animal fabuleux. Deſcriptions qu'en ont faites les anciens. Ce qui peut avoir donné lien à ces fables. V. 104. *a.*

DRAGON *volant.* (*Zoolog.*) XIII. 648. *a.*

DRAGON, enſeigne militaire. V. 104. *a.*

Dragon, étendard de ce nom chez les anciens. VI. 41. *b.* XIII. 139. *b.*

DRAGON, ſymbole. V. 104. *a.*

DRAGON. (*Blaſon*) Repréſentation de cet animal dans l'écu. *Suppl.* II. 741. *a.* Fonctions des dragons, ſelon les poëtes. *Ibid. b.*

DRAGON, météore. Voyez *Pompe de mer*, *Puchot*, *Trombe.*

DRAGON. *tête de* (*Botan.*) XVI. 199. *b.*

DRAGON *renverſé*, ordre de chevalerie, qui ne ſubſiſte plus. V. 104. *a.*

Dragon renverſé. (*l'ordre du*) Croix que les chevaliers portoient ſur leur habit. Son inſtitution. *Suppl.* II. 741. *b. Voyez* vol. II. des planch. Blaſon, planch. 27.

DRAGONS, ſorte de cavaliers. Origine du nom. Leur poſte. Ils ſont réputés du corps de l'infanterie. Leurs armes. Création de ce corps militaire en France. A l'armée, ils ſont quelquefois mêlés avec la cavalerie; quelquefois ils font corps entr'eux. Leurs principaux officiers. V. 104. *b.*

Dragons. Général des dragons. VII. 555. *b.* Ce qui ſe trouve en cet endroit doit ſervir de ſupplément & de rectification à l'article *Dragons.* Brigadier des dragons. II. 419. *b.* Etendard des dragons. V. 711. *b.* VI. 43. *a.* Eſcadrons de dragons. V. 927. *a.* Cheval de dragon. VI. 811. *a.* Habillement des dragons. VIII. 7. *b.* Leur équipement. 8. *a.* Leur armement. 8. *b.* Outils ordonnés dans chaque compagnie de dragons à pied. *Ibid.* Beface des dragons. 10. *a.* Leur uniforme. *Ibid. b.*

DRAGON *volant*, (*Artil.*) eſpece de piece de canon. V. 104. *b.*

DRAGON *volant.* (*Artifice*) Maniere de le faire. IV. 377. *a.*

DRAGON, maladie qui vient aux yeux des chevaux. V. 104. *b.*

DRAGONADE, voyez l'hiſtoire du ſiecle de Louis XIV. ſur une perſécution que la nation condamne unanimement aujourd'hui. V. 105. *a.*

DRAGONEAUX, (*Méd.*) *voy.* VENA-MEDENI. XVI. 911. *a.*

DRAGUE, terme de marine. V. 105. *a.*

Drague, eſpece de filet pour la pêche des huitres. V. 105. *a.*

Drague, deſcription de ce filet. XVI. 571. *a.* Drague pour pêcher les huitres & coquillages. VIII. 343. *a.* XII. 224. *b.* VIII. vol. des planches Pêche. pl. 3. 6.

Drague, terme de braſſerie, d'hydraulique, de vitrier. V. 105. *a.*

DRAKE, (*Jacques*) ſon explication de la diaſtole du cœur. III. 594. *b.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 404. *a.*

DRAKE, (*François*) principaux événemens de ſa vie. XI. 53. *a.* Sa navigation dans la mer du Sud. *Suppl.* II. 134. *b.* 135. *a*, *b.* 136. *a*, *b.* 137. *a*, *b.* Tempête qu'il eſſuya au détroit de Magellan. IX. 850. *a.* Capture qu'il fit dans le port de Valparaiſo. XVI. 826. *a.*

DRAME. Les anciens comprenoient ſous ce nom la tragédie, la comédie & la ſatyre. Parmi nous les différentes ſortes de drame ſont la tragédie, la comédie, la paſtorale, les opéras & la farce. Le cantiques des cantiques & le livre de Job ont été regardés par quelques auteurs comme des drames. Principales parties du drame, ſelon les anciens. Parties acceſſoires. Diviſion des pieces de théatre, ſelon les modernes. *Ibid. b.* Parties accidentelles qu'ils ont retranchées. Autre diviſion de l'ancien drame en dialogue & en chœur. *Ibid.* 106. *a.*

Drame. 1°. *Des drames anciens :* ceux qu'on nommoit hilarodies & hilarotragédies. VIII. 208. *a.* Du drame ſatyrique. XIV. 702. *b.* Quatre pieces dramatiques d'un même auteur, nommées *tétralogie.* XVI. 210. *a*, *b.* Trois pieces, nommées *trilogie.* 643. *b.* Les pieces de théatre diſtinguées chez les Romains en *togatæ* & *palliatæ.* 369. *a.* Eſpeces de drames anciens appellés *ſottiſes* ou *ſotties. Suppl.* IV. 812. *a. Attellanes* & *ſatyres*, voyez ces mots. Pourquoi les anciens employoient le vers iambe dans leurs pieces dramatiques. *Suppl.* IV. 984. *b.* Titre des pieces dramatiques des anciens. XVI. 361. *a.* Cauſes qui s'oppoſerent chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique. XIV. 755. *a.* Drames connus ſous les noms de *moralité* & *myſteres.* Voyez ces mots. Tragédies & comédies que compoſoient certains philoſophes du Pérou. I. 317. *b.* 2°. *Diviſions du drame.* Diviſion du poëme dramatique ancien; le prologue, l'épiſode, l'exode & le chœur, *voyez* ces mots. Autre diviſion, en protaſe, épitaſe, cataſtaſe & cataſtrophe, dont vous trouverez l'explication à leurs articles particuliers. Ce que les principaux acteurs adreſſoient aux ſpectateurs quand la piece étoit finie. V. 799. *a.* De la diviſion du drame en pluſieurs actes. I. 115. *b.* 116. *a. Suppl.* I. 153. *b.* Des entr'actes. V. 726. *b.* Des ſcenes. XIV. 753. *a.* 3°. *Sujet & intrigue.* Du ſujet. XV. 644. *a.* De l'expoſition dramatique. *Suppl.* II. 916 *b. Suppl.* IV. 535. *a.* Du commencement. *Suppl.* II. 526. *a*, *b.* De l'action. *Suppl.* I. 156. *b. &c.* De l'intrigue. VIII. 846. *a. Suppl.* III. 638. *a*, *b.* Nœud du poëme dramatique. XI. 185. *a*, *b.* Drames épiſodiques. V. 815. *a.* Défaut dans le ſujet appellé polymythie. XII. 944. *b.* 4°. *Du dénouement.* IV. 831. *a*, *b.* 832. *a*, *b.* 833. *a.* XII. 373. *a*, *b.* Révolutions. *Suppl.* IV. 640. *b.* De la reconnoiſſance. XIII. 860. *b. Suppl.* IV. 591. *a*, *b. &c. Voyez* auſſi CATASTROPHE. Achevement. *Suppl.* I. 144. *a*, *b.* 5°. *Des perſonnages.* De leur caractere. II. 667. *a*, *b. Suppl.* II. 230. *b.* Des mœurs. X. 611. *b.* 612. *a*, *b. Suppl.* III. 947. *a*, *b*, *&c.* Des paſſions. XII. 147. *b.* 148. *b.* Des ſentimens. XV. 58. *b.* 6°. *Du dialogue.* IV. 936. *b. Suppl.* II. 709. *a*, *b*, *&c.* Narrations, récit. XI. 185. *b.* XIII. 853. *b.* Des tirades. XVI. 339. *b.* Obſervations ſur les *à parte.* I. 522. *a. Suppl.* I. 481. *b.* 7°. *Du ſtyle.* XV. 552. *b.* Du choix des images. *Suppl.* III. 564. *b.* Pourquoi le poëme dramatique eſt écrit en vers. *Suppl.* IV. 964. *a*, *b.* Réflexion ſur la maniere dont M. de la Motte a prouvé que les vers n'étoient pas eſſentiels aux pieces de théatre. VII. 769. *a.* 8°. *De la vraiſemblance. Suppl.* IV. 996. *a*, *b.* Difficulté de ſaiſir la nature. *Suppl.* IV. 21. *b.* Des trois unités. XVII. 401. *b.* 404. *a. Suppl.* IV. 990. *a*, *b.* Du vrai. 482. *a*, *b.* De l'introduction des êtres ſurnaturels. IX. 798. *b.* 799. *a. Voyez* MERVEILLEUX. Art que le poëte doit ſuivre pour faire illuſion. VIII. 557. *a. Suppl.* III. 560. *b.* 9°. *Quelques obſervations ſur l'art de la compoſition dramatique.* Continuité qu'il faut obſerver. IV. 117. *a.* Des convenances & bienſéances. *Suppl.* I. 888. *b.* Comment le poëte doit allier le goût du ſiecle avec les beautés indépendantes de l'opinion, & modifier les mœurs des nations d'où il tire ſes ſujets, par celles du peuple pour lequel il travaille. *Suppl.* II. 586. *a*, *b.* Des ſituations intéreſſantes. *Suppl.* III. 627. *b*, *&c.* L'action qui donne beaucoup à la pantomime fournit moins à l'éloquence : inconvéniens qui en réſultent. *Suppl.* IV. 232. *a.* Défauts choquans dans les ouvrages dramatiques. *Suppl.* II. 406. *b.* De la néceſſité de ne point négliger les regles. XIV. 21. *a.* 10°. *De la critique qui a pour objet le poëme dramatique.* IV. 494. *b.* Préceptes que le critique eſt cenſé adreſſer au poëte. 496. *a*, *b.* Comment on doit juger des pieces de théatre. XIV. 146. *b.* Impreſſion par laquelle il faut juger de leur bonté morale. VIII. 607. *a.* Cas qu'on doit faire du jugement du public ſur une piece de théatre. XI. 720. *a. Voyez* les art. POEME DRAMATIQUE & PIECES DE THÉATRE.

DRAME, (*Muſiq.*) Raiſons qui ont engagé à le partager en récitatifs & en airs : muſiciens célebres qui ont perfectionné la théorie du drame en muſique. X. 768. *a.* Sur cette eſpece de poëme, *voyez* POEME LYRIQUE, OPÉRA.

DRANGUELLE, maniere de pêcher à la dranguelle. Deux ſortes de dranguelle. V. 106. *a.*

DRANSES, peuples de Thrace qui s'affligeoient à la naiſſance de leurs enfans, & ſe réjouiſſoient de la mort des hommes. L'opinion d'un peuple ſur le malheur de la vie, n'eſt que l'effet d'un mauvais gouvernement. V. 106. *a.*

DRAP, en toile. XVI. 379. *b.* Drap de Cordillat. IV. 239. *a. Voyez* DRAPERIE.

Drap mortuaire, celui qu'on nommoit *peplus.* XII. 324. *b.*

DRAPANS, ouvriers fabriquans les draps. V. 106. *b.*

Drapant, inſtrument de papeterie. V. 106. *b.*

DRAPEAU, chez les Romains, n'étoit d'abord qu'une botte de foin : on le fit enſuite de drap. Il eſt plus grand que l'étendard, & ne ſert qu'à l'infanterie. Chaque compagnie avoit autrefois ſon drapeau & ſon enſeigne, ce qui n'eſt pas aujourd'hui. Les drapeaux d'un bataillon doivent toujours reſter enſemble. Sous quelle garde ils demeurent quand le régiment n'eſt pas campé. Uſage du drapeau blanc dans chaque régiment. V. 106. *b.* Qui ſont ceux qui portent les drapeaux. L'enſeigne ne doit jamais abandonner ſon drapeau ; *le malheur avenant d'un déſavantage, le taffetas lui doit ſervir de linceul pour l'enſévelir. Ibid.* 107. *a.*

Drapeau, étymologie de ce mot. Des drapeaux qui ont été autrefois en uſage en France. V. 711. *a.* Drapeaux de diverſes nations. 712. *a.* Gentilhomme à drapeau. VII. 604. *a.* Salut du drapeau. XIV. 588. *a. Voyez* ENSEIGNE, PAVILLON.

Drapeaux, cérémonie de la bénédiction des drapeaux. V. 107. *a.*

Drapeau, maladie des yeux, la plus fâcheuſe des trois eſpeces d'ongles. Cauſe de ce mal. Secours de l'art dans ce triſte état. V. 107. *a.*

Drapeaux, terme de papeterie, de relieur, de tireur d'or. V. 107. *b.*

DRAPERIE, (*Peinture*) Les draperies doivent être convenables au genre qu'on traite. Dans le portrait il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui ſe font peindre choiſiſſent un vêtement convenable à leur état. Dans le genre qui s'exerce à peindre des actions communes, mais vraies, les peintres doivent conformer leurs draperies aux modes régnantes. Préceptes ſur l'art de draper. 1°. Ceux qui s'appellent peintres d'hiſtoire, doivent s'inſtruire dans la ſcience du coſtume. V. 107. *b.* 2°. Obſerver que leurs draperies s'accordent au mouvement des figures. 3°. Qu'elles laiſſent entrevoir le nud. Pour la ſcience du coſtume, un peintre doit éviter également de s'en rapporter aux ſavans qui ne font leur étude que de l'antiquité, & aux gens du monde. Avantages de l'obſervation du ſecond précepte. *Ibid.* 108. *a.* Comment l'art des draperies eſt la baſe de l'harmonie d'un tableau pour la couleur & pour l'ordonnance. Maniere d'exécuter le troiſieme précepte. La draperie n'exempte point de l'exactitude que demande l'enſemble d'une figure, ni de la fineſſe qu'exige le trait. Excès qu'il faut éviter dans cette exactitude. *Ibid. b.* Danger de l'uſage du manequin. *Ibid.* 109. *a.* Maniere de draper des ſculpteurs anciens ; juſqu'à quel point l'on doit les imiter. *Ibid. b.*

Draperie, obſervations & préceptes ſur les ornemens, draperies & autres objets acceſſoires en peinture. III. 773. *b.* Art avec lequel les draperies doivent être jettées. VIII. 529. *b. Voyez* vol. III. des pl. article DESSEIN, pl. 27. 28.

Draperie, différentes étoffes de draperie. IX. 178. *b.* Détails ſur les différentes opérations de la draperie ou manufacture en laine. 184. *b*, *&c.* Défaut du drap appellé ancrure. I. 446. *a.* Bruiſſage des draperies. II. 448. *b.* Foulon dans les draperies. VII. 221. *b.* Tonture des draps, *voyez* ce mot. Maniere de blanchir les étoffes de laine. *Suppl.* I. 906. *b.* Maniere de laner ou garnir les draps. *Suppl.* III. 701. *b. Voyez* les pl. vol. III.

DRASTIQUES, purgatifs : violens effets de ces remedes. I. 34. *a.*

DRAVIERES, engrais de houille pour la culture des draviers. VIII. 324. *a.*

DREBEL, bateau de Drebel pour aller ſous l'eau. XV. 636. *b.*

DREIGE, (*Pêche*) *voyez* TRAINE. Différence entre la dreige & les tramaux. XVI. 537. *b.* Vol. VIII. des planches Pêche : pl. 6.

DRELINCOURT, (*Charles*) pere & fils. XIV. 885. *a.* *Suppl.* I. 398. *b.* Carnicides de Drelincourt. II. 597. *b.*

DRENCHES, (*Hiſt. mod.*) vaſſaux en Angleterre qui étoient d'un rang au-deſſus des vaſſaux ordinaires. V. 109. *b.* Guillaume-le-Conquérant les créa chevaliers. Ce fut ce prince qui donna le nom de drenches aux ſeigneurs des terres. *Ibid.* 110. *a.*

DRENNE, (*Ornith.*) eſpece de grive, la plus groſſe de toutes. Deſcription & hiſtoire naturelle de cet oiſeau. Qualité de ſa chair. V. 110. *a.*

DRENTHE, contrée des Provinces-unies. XIII. 519. *b.*

DRESDE, (*Géogr.*) orcheſtre de l'opéra de cette ville. *Suppl.* IV. 166. *b.*

DRESSER, *former*, *ordonner*, *diſpoſer*, différentes ſignifications de ces mots dans l'art militaire. VII. 182. *b.*

DRESSER *un mémoire*, (*Comm.*) V. 110. *b.*

Dreſſer un terrein, (*Jardinage*) Maniere d'exécuter ce travail ſur un terrein que l'on unit, ou de niveau, ou en pente douce, V. 110. *b*, ou que l'on coupe en terraſſe. Maniere de dreſſer un potager. Ce qu'il faut faire quand la place du parterre a été dreſſée. *Ibid.* 111. *a.*

Dreſſer, terme employé dans pluſieurs arts & métiers. V. 111. *b.*

DREVET, (*Pierre*) pere & fils, graveurs. VII. 867. *b.*

DREUX, *bataille de. Suppl.* IV. 379. *a.*

DRIDOENS, (*Jean*) docteur en théologie. XVI. 754. *b.*

DRILLE, (*Bijout. Mett. en œuv.*) eſpece de porte-foret ; ſa deſcription & ſon uſage. V. 112. *b.*

DRILLO, (*Géogr.*) riviere de Sicile. Son ancien nom. *Suppl.* I. 142. *b.*

DRISSE *ou Iſſas*, (*Marine*) il ne faut pas confondre l'itaque avec la driſſe. Deſcription de chaque driſſe du vaiſſeau. V. 113. *a.*

DROGMAN. On appelle de ce nom les interpretes des ambaſſadeurs à la Porte. Les conſuls en ont auſſi. V. 113. *a.* Ceux-ci doivent être françois de nation, nommés par une aſſemblée de marchands, en préſence des conſuls. Comment Louis XIV pourvut aux moyens de former des interpretes. V. 113. *b.* *Voyez* INTERPRETE.

DROGUES *des teinturiers*, colorantes, non colorantes, & celles qui ſervent aux deux fins. V. 113. *b.* *Voyez* TEINTURE.

DROGUES, (*Pharm.*) voyez *Matiere médicale*, *Préparations pharmaceutiques*. Conſervation des drogues. IV. 41. *a*, *b.* Connoiſſance que le médecin doit avoir des différens noms qu'une même drogue porte dans les boutiques, VII. 186. *b.* & des tems de l'année où l'on peut ſe procurer commodément les différentes drogues. 187. *a.* Du mêlange des drogues. X. 311. *a.*

DROGUET, (*Manuf. en laine*) étoffe, ou toute laine, ou moitié fil & moitié laine. V. 113. *b.*

DROGUET, (*Manuf. en ſoie*) droguet ſatiné, droguet brillanté. Fabrique de ces étoffes. Droguets d'or & d'argent, & d'or brochés. V. 114. *a.* *Voyez* vol. XI. des planch. *ſoierie*, ſection troiſieme.

DROGUIER. Celui qui ſe deſtine à exécuter la médecine, doit ſe former un bon droguier, & l'avoir ſous les yeux & ſous la main. V. 114. *a.* Comment les morceaux qui compoſent le droguier doivent être renfermés. V. 114. *b.*

DROGUISTES chez les Grecs & chez les Romains. XII. 492. *b.*

DROIT, diverſes applications de cet adjectif en géométrie & en aſtronomie. V. 114. *b.*

Droit, adj. ſphere droite. XV. 453. *b.* Aſcenſion droite. I. 749. *a*, *b.* Deſcenſion droite. IV. 874. *a.*

DROIT, (*Anatomie*) noms de pluſieurs muſcles. Droit de l'abdomen, de la jambe, latéral de la tête, grand & petit droits poſtérieurs, grand droit antérieur long, droit antérieur court, droit de l'œil, *&c.* V. 115. *a.*

DROIT, *muſcles de ce nom.* (*Anat.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 741. *b.*

Droit du bas-ventre. Deſcription & uſages de ce muſcle. *Suppl.* II. 741. *b.*

Droit des yeux, de l'origine de ce muſcle. *Suppl.* II. 742. *a.* Leurs tendons. Quel eſt le plus long & le plus court de ces muſcles. *Ibid. b.*

DROIT, *adj.* (*Art milit.*) mouvemens à droite. IV. 813. *b.* Les mêmes mouvemens dans la cavalerie. VI. 197. *b.*

Droit, *adj.* Attitude droite, *voyez* ATTITUDE. Côté droit, conſidéré relativement aux places d'honneur. IV. 303. *b.*

DROIT NATUREL. De toutes les notions de la morale, celle du droit naturel eſt une des plus difficiles à déterminer. Principes à l'aide deſquels on peut réſoudre les difficultés qu'elle préſente. 1°. Si l'homme n'eſt parfaitement libre, il n'y aura ni bonté ni méchanceté raiſonnée. Il importe donc d'établir ſolidement la réalité de la *liberté*, bien diſtinguée du *volontaire*. 2°. L'homme qui fait à l'autre ce qu'il ne voudroit pas qu'on fît à lui-même, doit s'avouer ſa méchanceté, ou accorder à chacun la même autorité qu'il s'arroge. 3°. Quels reproches pourrons-nous donc faire à l'homme tourmenté par des paſſions ſi violentes que la vie lui devient un poids onéreux, s'il ne les ſatisfait; & qui pour acquérir le droit de diſpoſer de l'exiſtence des autres, leur abandonne la ſienne. *Ibid. b.* 4°. Il faut préſenter à cet homme le vrai & le juſte, en raiſonnant avec lui. 5°. Et lui répondre qu'il n'a aucune autorité pour forcer les autres d'accepter le marché qu'il leur propoſe, & que ce marché eſt injuſte en ſoi. 6°. Mais qui pourra décider de ce qui eſt juſte ou injuſte ? le genre humain. Les volontés particulieres ſont ſuſpectes, la générale eſt toujours bonne. 7°. C'eſt cette volonté qui doit fixer les limites de tous les devoirs. Tout ce que vous concevrez ſera bon, élevé, ſublime, s'il eſt de l'intérêt général. *Ibid.* 116. *a.* 8°. Où conſulter cette volonté ? dans les principes de droit écrit, dans les actions ſociales des peuples ſauvages, *&c. &c.* 9°. Conſéquences tirées de ce principe, que la volonté générale eſt toujours la meilleure. *Ibid. b.*

Droit naturel. Voyez *droit de la nature.* V. 131. *b.* — 134. *b.* Différence entre le droit naturel & le droit des gens. 127. *a.* 132. *a.* Analyſe du traité de Grotius du droit de la nature & des gens. 128. *b.* 129. *a.* Principes du droit naturel de Burlamaqui : analyſe de cet ouvrage. 133. *b.* 134. *a*, *b* Obſervations ſur l'ouvrage de Puffendorf, intitulé droit de la nature & des gens. X. 577. *a.* Eloge du droit naturel de Grotius : obſervations ſur les ouvrages de Selden, de Hobbes & de Puffendorf. 701. *b.* 702. *a.* V. 132. *b.* 133. *a.* Principes du droit naturel ſelon Léibnitz. IX. 378. *b.* 379. *a*, *b.* Maniere de poſer les fondemens du droit naturel ſelon Valentin Alberti. X. 743. *b.* Principes de droit naturel renfermés dans le décalogue. IV. 659. *a*, *b.* Importance de l'étude du droit naturel. V. 311. *b.* Trois objets auxquels tout le droit ſe rapporte. III. 374. *b.* Conſidérations ſur les loix naturelles. XI. 46. *a*, *b.* 47. *a.* Ce qu'on entend par droit parfait & droit imparfait. IX. 86. *a.* Le droit du plus fort admis par les anciens peuples du Nord. VIII. 919. *a.*

DROIT, (*Juriſprudence*) l'équité eſt quelquefois oppoſée au droit, lorſque par ce dernier terme on entend la loi priſe dans ſa plus grande rigueur. V. 116. *b.* Préceptes généraux, regles ou maximes de droit. Différentes acceptions de ce mot. Diviſion du droit. *Ibid.* 117. *a.*

DROIT ÆLIEN. Formules inventées par les patriciens, rendues publiques par Sextus Ælius. Le droit Ælien fut précédé par le droit Flavien. Les formules furent compriſes dans les tri-partites d'Ælius. Elles ne nous ſont parvenues qu'imparfaitement. V. 117. *a.*

Droit Ælien. Son origine. IV. 991. *b.* Formules dont le recueil compoſe le droit Ælien. VII. 184. *a*, *b.*

DROIT *Allemand*, Mœurs & uſage des Germains ſelon Céſar. Tacite entre dans un plus grand détail, ſur l'état politique de l'Allemagne, ſur les aſſemblées générales de la nation, ſur l'élection des princes. Les différends ordinaires des particuliers n'étoient que pour des querelles ou des larcins. Préſens qu'on faiſoit au prince. Divers uſages civils, & coutumes de ces peuples. V. 117. *b.* Les bonnes mœurs avoient chez eux plus de force que n'en ont ailleurs les loix. Comment ils traitoient leurs eſclaves. Les Romains ne ſubjuguerent jamais entiérement les Germains. Pluſieurs peuples même d'entr'eux firent ſouvent des courſes dans l'empire d'Occident, & l'occuperent preſque tout, de ſorte qu'ils conſerverent à-peu-près leurs anciennes coutumes. Origine du nom *allemand*. Les loix des Francs ſont auſſi des veſtiges du droit allemand. Comment on commença à rédiger par écrit les coutumes des Germains. *Ibid.* 118. *a.* Elles ſont raſſemblées dans le *Codex legum antiquarum*. On diſtingue aujourd'hui en Allemagne le droit *commun* & le *particulier*. Comment s'eſt formé le premier. Code Théodoſien établi par Charlemagne, auquel ſuccéderent les loix de Juſtinien. Le droit romain, joint au droit ſaxon, & aux coutumes particulieres des villes ou provinces, forme le droit allemand. *Ibid. b.* Droit particulier de chaque état d'Allemagne. Juriſconſultes allemands qu'il faut conſulter. *Ibid.* 119. *a.*

DROIT *ancien* oppoſé au *droit nouveau*. Différens âges à diſtinguer pour déſigner ce que l'on entend par droit romain ancien. Droit ancien chez les François. V. 119. *a.*

DROIT *Anglois* : tire ſon origine des Bretons. V. 119. *a.* Ils emprunterent beaucoup d'uſages des Romains, de même que des Gaulois. Invaſion des Saxons, loix qu'ils porterent en Angleterre. Ils formerent ſept royaumes, auxquels quelques-uns de leurs rois donnerent des loix. Egbert, roi de Weſt-ſex, regardé comme l'auteur des loix anglicanes. Loi des Danois. Edgar forma des loix précédentes une loi nouvelle, qui ayant été remiſe en vigueur par Edouard II, fut appellée la loi d'Edouard. *Ibid. b.* Guillaume le conquérant donna de nouvelles loix à ce pays en langue normande

On croit cependant que ces loix n'étoient que la confirmation des anciennes, auxquelles il ne fit que quelques additions. Auteurs qui les ont données au public. La grande charte. Le droit que les Anglois reconnoiſſent actuellement, eſt compoſé de ce qu'ils appellent le droit *commun*, le droit *civil*, & le droit *canon*. *Ibid.* 120. *a.* Loix foreſtieres. Loi militaire. Nature du gouvernement d'Angleterre. Diverſes loix pénales. *Ibid. b.* Uſages ſinguliers en matiere civile. Auteurs à conſulter ſur les uſages d'Angleterre. Droit d'Irlande, *Ibid.* 121. *a.* & d'Ecoſſe. *Ibid. b.*

DROIT *belgique*, différentes loix dont il eſt compoſé. 1°. Les édits, placards, *&c.* qui forment le principal droit des ſouverains, ont deux époques par rapport au parlement de Flandres; le tems qui a précédé la conquête, & celui qui a ſuivi. 2°. Diſtinction des coutumes particulieres dans les Pays-Bas, en coutumes homologuées & non homologuées. V. 121. *b.* 3°. Uſages généraux de chaque province. 4°. Statuts & ordonnances politiques des magiſtrats municipaux. 5°. Droit romain reçu en Flandres comme une loi écrite. 6°. Les ſentences des juges ſubalternes y ont auſſi beaucoup d'autorité. 7°. Les avis & conſultations des avocats forment des actes de notoriété. Privileges des nobles en Hainaut. Le droit d'aubaine dans les Pays-Bas appartient aujourd'hui au ſouverain. Comment on y devient bourgeois d'une ville. *Ibid.* 122. *a.* Durée de la puiſſance paternelle dans certaines villes. Serfs dans la Flandres & le Hainaut. Droit d'excommunication des évêques. Regles de la chancellerie romaine reçues dans ce pays. Concordat germanique fait en 1448, reçu à Cambray. Droit d'iſſue dont jouiſſent quelques villes de Flandres. Trois ſortes de biens diſtingués dans cette province. Droit de dévolution dans le Brabant & dans quelques coutumes de Flandres. On y pratique auſſi pluſieurs ſortes de retraits. Ouvrages à conſulter ſur le droit belgique. *Ibid. b.*

DROIT *canonique*. Pourquoi appellé de ce nom. Droit canonique romain, dans lequel les papes ont eu trois objets; l'un comme princes temporels, l'autre comme chefs de l'égliſe, le troiſieme a été de donner aux eccléſiaſtiques des regles de diſcipline. On diſtingue le droit canonique françois du romain. Le droit canonique en général ſe diviſe en droit écrit & non écrit; celui qui eſt écrit ſe diſtingue auſſi en deux ſortes, les ſaintes écritures & les canons. Le corps du droit canonique eſt compoſé de ſix collections différentes. De quoi eſt compoſé celui de France. Différences entre le droit canonique & le droit eccléſiaſtique. Auteurs V. 123. *a.*

Droit canonique, différence entre le droit canonique & le droit divin. V. 124. *b.* Son origine. VIII. 521. *a.* Articles ſur le droit canonique. II. 619. *a.* IV. 266. *b.* Celui qu'on a ſuivi en France depuis le commencement de la monarchie. IX. 474. *b.* Le droit civil moins eſtimé que le droit canonique dans les ſiecles d'ignorance. V. 6. *b.* Ce que renferme aujourd'hui le corps du droit canonique. IV. 720. *a.* Index de ce corps de droit. VIII. 673. *a.*

DROIT *civil*, droit particulier de chaque peuple. Il s'entend auſſi quelquefois par oppoſition au droit canonique, quelquefois par oppoſition au droit criminel. V. 123. *b.*

Droit civil, ce droit moins eſtimé que le droit canon dans les ſiecles d'ignorance. V. 6. *b.* Défenſe faite par Honorius III. d'enſeigner le droit civil à Paris. V. 140. *b.* Objets qu'il embraſſe. III. 496. *b.* IV. 266. *b.* IX. 82. *a.* Objets qu'il embraſſoit chez les Romains. XIII. 340. *a.* Index du corps de droit civil. VIII. 673. *a.*

DROIT *commun*: ſa définition. Droit commun d'un état. Le droit romain eſt aujourd'hui le droit commun en France. *Voyez* V. 141. *a.* Droit commun d'une province. V. 123. *b.*

Droit commun, celui de la France. IV. 414. *b.* Droit commun & municipal d'Angleterre, ouvrage de Thomas Littleton. XVII. 638. *b.* Des choſes qui ſont de droit commun. V. 415. *a.*

DROIT *conſulaire*. Sa définition. V. 123. *b.*

DROIT *coutumier*, oppoſé au droit écrit, fondé ſur de ſimples uſages que les peuples s'étoient accoutumés à ſuivre, & qui ont inſenſiblement acquis force de loi. Il eſt plus ancien que le droit écrit. Dans les pays même où il y avoit un droit écrit, il y en avoit en même tems un coutumier non écrit. Il n'y a encore préſentement guere d'état qui ne ſoit dans le même cas. Quel eſt le droit commun coutumier d'un pays. Celui de France eſt compoſé de plus de 300 coutumes différentes rédigées par écrit vers le quinzieme ſiecle. Le droit coutumier traite de pluſieurs matieres qui lui ſont propres. V. 124. *a.*

Droit coutumier, voyez COUTUMES, IV. 411. *b.* & COUTUMIER, 419. *a, b.*

DROIT *de Danemarck*. V. 124. *a.*

DROIT *divin*, de deux ſortes; l'un fondé ſur quelque raiſon connue, l'autre ſur la ſeule volonté de Dieu. Différence entre le droit eccléſiaſtique ou canonique & le divin. V. 124. *b.*

Droit divin qu'admettoit Grotius. IX. 659. *a.*

DROIT *écrit*, oppoſé au *coutumier* non écrit. En France, le droit romain eſt ſouvent appellé le droit écrit. V. 124. *b.*

Droit écrit, en quel tems les commentaires des juriſconſultes romains commencerent à faire partie du droit écrit. IX. 70. *b.* III. 71. *a.*

DROIT *d'Eſpagne & de Portugal*. Ce qu'il étoit avant l'invaſion des Romains. Etat de ce droit ſous les Romains, ſous les Goths, ſous les Maures & les Sarraſins. Alphonſe IX & Alphonſe X adopterent enſuite les loix de Juſtinien dans leur royaume d'Aragon. V. 124. *b.* Le droit gothique abandonné après l'expulſion des Maures. Droit royal qui lui ſuccéda; le droit romain en fait partie. On ſuit les mêmes loix dans les Indes, qui appartiennent aux Eſpagnols. Juriſconſultes à conſulter. *Ibid.* 125. *a.*

DROIT *étroit*. La loi même ordonne qu'on préfere au droit étroit la juſtice & l'équité. Il y avoit chez les Romains des contrats de bonne foi, & des contrats de droit étroit. Il y avoit auſſi pluſieurs ſortes d'actions, les unes appellées de bonne foi, d'autres arbitraires, d'autres de droit étroit. En France, tous les contrats & les actions ſont cenſés de bonne foi. V. 125. *a.*

DROIT *Flavien*. Formules rédigées par le décemvir Appius Claudius. Outre ces formules, il y avoit auſſi le livre des faſtes. Les pontifes & patriciens faiſoient des unes & des autres un myſtere au peuple; mais Cneus Flavius les rendit publiques. V. 125. *b.*

Droit Flavien. Son origine. IV. 991. *b.* Formules dont le recueil compoſe le droit Flavien. VII. 184. *a, b.*

DROIT *François*, diſtingué en ancien & nouveau. Quel étoit le plus ancien. Nous en tenons encore pluſieurs coutumes & uſages. Comment les Gaulois ſe ſoumirent inſenſiblement aux loix romaines. Quel fut le premier droit romain obſervé dans les Gaules. V. 125. *b.* Les peuples qui s'emparerent chacun d'une partie des Gaules, y apporterent leurs loix ou uſages qui étoient fort ſimples. Mais ne contraignant point les Gaulois de les ſuivre, l'embarras que cauſa cette diverſité de loix, engagea à les faire rédiger par écrit dans un volume intitulé *codex legum antiquarum*. Loix qui ſuccéderent. Les Gaulois & les Romains établis dans les Gaules, ſuivoient la loi romaine. Les provinces méridionales l'ont conſervé comme leur droit municipal, au lieu que dans les ſeptentrionales, les coutumes ont prévalu. *Ibid.* 126. *a.* Le droit françois ſe diviſe en droit *public* & droit *privé*; en *civil* & *canonique*. Hiſtoire du droit françois par l'abbé Fleuri. Auteurs qui en ont traité. L'étude du droit françois n'a été établie qu'en 1680. *Ibid. b.*

DROIT *des gens*, différence entre droit naturel & droit des gens. On diſtinguoit le droit des gens chez les Romains en *primitif* & *ſecondaire*. Effets du droit des gens par rapport aux biens. Le droit privé en fait partie comme le droit public. Fondement & pérennité du droit primitif; V. 127. *a.* origine du ſecondaire. Droit des gens conſidéré de peuple à peuple. Les nations policées ont plus ou moins de droits communs avec certains peuples qu'avec d'autres, ſelon que ces peuples ſont plus ou moins civiliſés. Comment s'eſt formé le droit des gens obſervé aujourd'hui en Europe. Les Germains ne connoiſſoient preſqu'aucun droit des gens. *Ibid. b.* Les loix & les mœurs de la France s'étendirent depuis Charlemagne dans toute l'Europe. Rapports qu'elles y ont établis dans pluſieurs uſages. C'eſt donc à l'époque de Charlemagne que remonte notre droit des gens. D'autres ne le font remonter qu'à l'époque de Maximilien I. Traité de Grotius *de jure belli & pacis*. *Ibid.* 128. *a.* Analyſe de celui de Puffendorf *du droit de la nature & des gens*. Dans le premier livre, il cherche la ſource du droit naturel & des gens dans l'eſſence des êtres moraux, dont il examine l'origine & les différentes ſortes. Dans le ſecond, il traite de l'état de nature, & des fondemens généraux de la loi naturelle. Dans le troiſieme, il examine les devoirs abſolus des hommes les uns envers les autres, & les promeſſes ou les conventions en général. Dans le quatrieme, il traite de l'obligation qui concerne l'uſage de la parole & du ſerment, du menſonge, & enfin du droit de propriété. *Ibid. b.* Dans le cinquieme livre il traite du prix des choſes & des contrats en général. Le ſixieme livre concerne le mariage, le pouvoir paternel & le pouvoir des maîtres ſur les ſerviteurs. Le ſeptieme a pour objet l'origine & les fondemens de la ſouveraineté. Dans le huitieme l'auteur explique le pouvoir légiſlatif, le droit de la guerre, *&c.* Enfin il traite des changemens & de la deſtruction des états. Principes du droit naturel de Burlamaqui. Autre ouvrage à conſulter. *Ibid.* 129. *a.*

Droit des gens. Obſervations ſur l'ouvrage de Puffendorf, intitulé, *droit de la nature & des gens*. X. 577. *a.* 702. *a.*

Droit de la guerre, par rapport à la perſonne d'un ennemi, V. 692. *b.* par rapport à ſes biens. IV. 751. *b. &c.*

DROIT *humain*, conſidéré par oppoſition au droit divin. V. 129. *b.*

DROIT *d'Italie*. V. 129. *b.*

DROIT *de Lorraine & Barrois*. Diverſes dominations ſous leſquelles ont paſſé ces pays, juſqu'aux ducs de Lorraine.

Loix eccléſiaſtiques & civiles de la Lorraine. Forme judiciaire qu'on y obſerve.

Les coutumes forment le principal droit de la Lorraine, & ſont de trois ſortes. V. 129. *b.*

1°. *Celles pour la Lorraine*, intitulées : *coutume générale du duché de Lorraine.* Comment elle a été formée. Coutume locale pour la ſeigneurie & juſtice de la Breſſe. Coutumes du bailliage de S. Michel. Celles du Blamontois. Celle de Baſſigni. *Ibid.* 130. *a.* Création de 35 nouveaux bailliages royaux, & de ſept prévôtés, par le roi Staniſlas.

2°. *Les coutumes pour le Barrois.* On diſtingue ce pays en Barrois mouvant & non mouvant. Depuis 1301, les comtes & les ducs de Bar ont toujours fait la foi & hommage à la France pour le Barrois. Difficultés par rapport aux droits régaliens, ſur le comté de Bar, décidées par la déclaration de Henri III. *Ibid. b.* Rédaction de la coutume de Bar-le-duc ; celle des anciennes coutumes de Bar. Edits & déclarations du roi de France & du roi Staniſlas, qui déclarent leurs ſujets regnicoles de part & d'autre, &c.

3°. *Les coutumes pour les trois évêchés*, Metz, Toul & Verdun.

Coutume de Verdun, imprimée en 1678, réformée en 1741. *Ibid.* 131. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

DROIT *maritime.* Ce droit eſt public ou privé. Divers réglemens ſur cet objet. Ordonnance de la marine par Louis XIV, diviſée en cinq livres. Où ſe trouvent les édits & déclarations ſur cette matiere. V. 131. *b.*

DROIT *de la nature* ou *droit naturel*, voyez ci-deſſus, page 115, *Droit naturel.* Il eſt perpétuel & invariable. V. 131. *b.* Différences entre le droit naturel & le droit des gens. La ſcience des mœurs ou du droit naturel, n'a été connue que très-imparfaitement des anciens. Les meilleurs traités que nous ayons, ſont les offices de Cicéron & ſon traité des loix. Les principes de l'équité naturelle n'étoient pas inconnus aux juriſconſultes romains. La ſecte des proculeïens faiſoit profeſſion de s'y attacher plutôt qu'à la rigueur du droit. *Ibid.* 132. *a.* Auteurs modernes qui ont traité du droit naturel. Expoſition du traité de Grotius, *de jure belli & pacis.* Sa définition du droit naturel. Traité de Selden, *de jure naturæ & gentium apud Hebræos*, ſans ordre, & d'un ſtyle obſcur, aſſez mal raiſonné. Traité du *citoyen*, par Thomas Hobbes, où il établit que le principe des ſociétés n'eſt que l'utilité particuliere, *&c.* Précis d'un autre ouvrage du même, intitulé, *Leviathan.* Spinoſa a eu les mêmes principes. Premier traité de Puffendorff, ſous le titre d'*élémens de juriſprudence univerſelle.* Buddæus, auteur d'une hiſtoire du droit naturel. Second traité de Puffendorf, *de jure naturæ & gentium*, abrégé ſous le titre *des devoirs de l'homme & du citoyen. Ibid.* 133. *a.*

Principes du droit naturel, de Burlamaqui. Analyſe de cet ouvrage. *Ibid. b.*

DROIT *papyrien*, *particulier*, *politique*, *perpétuel.* V. 134. *b.*

Droit papyrien. Recueil des premieres loix de Rome. Son autorité abolie par la loi *tribunitia.* IV. 991. *a.*

DROIT *de Pologne*, compoſé des loix municipales du droit ſaxon & du droit romain. Auteur à conſulter. V. 134. *b.*

DROIT *de Portugal*, compoſé du droit royal & du droit romain. V. 134. *b. Voyez* ci-deſſus DROIT *d'Eſpagne.*

DROIT *poſitif*, par oppoſition au droit naturel. V. 134. *b.* Il eſt de deux ſortes ; ſavoir, divin & humain. Subdiviſion de ce dernier. *Ibid.* 135. *a.*

DROIT *prétorien.* Les préteurs & les édiles accordoient, par leurs édits, certains privileges que le droit civil refuſoit. Leurs édits ne duroient qu'un an comme leurs fonctions. Ils ont été compilés ſous le titre d'*édit perpétuel.* V. 135. *a.*

Droit du préteur. XIII. 340. *a. Voyez* auſſi *Edit perpétuel.*

DROIT *privé*, compoſé en partie du droit naturel, en partie du droit des gens & du droit civil. V. 135. *a.*

DROIT *public* : il eſt général ou particulier. V. 135. *a.* Il ne faut pas confondre le droit public général avec le droit des gens dont il fait ſeul partie. De quoi eſt compoſé le droit public particulier. Quel eſt ſon objet. Origine des ſociétés. Néceſſité d'un gouvernement. Droits de la puiſſance publique. *Ibid. b.* Engagemens mutuels de ceux auxquels la puiſſance publique eſt déférée, & des autres membres de l'état. Tout ce qui a rapport au gouvernement eccléſiaſtique, civil, de juſtice militaire ou des finances, eſt du reſſort du droit public. Il enviſage ce qui concerne les mœurs ; il pourvoit aux biens corporels, à ce qui regarde les vivres, les habillemens, *Ibid.* 136. *a.* les bâtimens. Tout ce qui a rapport à l'adminiſtration de la juſtice, n'appartient pas également au droit public. Il faut à cet égard diſtinguer la forme & le fond, les matieres civiles & les matieres criminelles. Tout ce qui touche les fonctions des officiers publics eſt une matiere de ce droit. Il a encore pour objet le gouvernement des finances, & tout ce qui ſe rapporte à l'utilité commune. *Ibid. b. Voyez* les articles CRIME, GOUVERNEMENT, PUISSANCE *publique.*

DROIT *public eccléſiaſtique*, oppoſé au droit particulier eccléſiaſtique. Ce droit en France n'eſt point recueilli ſéparément du reſte du droit canonique ou eccléſiaſtique. On ne doit pas confondre les libertés de l'égliſe gallicane, avec le droit public eccléſiaſtique de France. V. 137. *a.*

DROIT *public françois.* Quels en ſont les objets. V. 137. *a.*

DROIT *romain*, diſtingué en ancien & en celui qui forme le dernier état. Loix romaines faites par les rois, raſſemblées par Sextus Papyrius, ſous le nom de *code papyrien.* Ce qui nous en eſt reſté. Loix des conſuls. Autorité des tribuns. V. 137. *b.* Loi des douze tables, perdue lors de l'invaſion des Goths. Fragmens qui nous en reſtent. Création des formules, d'où ſont venus le droit Flavien & le droit Œlien, qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous. *Ibid.* 138. *a.* Edits des préteurs & des édiles, ſenatus-conſultes, réponſes des juriſconſultes : toutes ces choſes firent partie de la juriſprudence romaine. Compilation des loix romaines, entrepriſe par Cicéron, Pompée & Jules-Céſar. Loix d'Auguſte, du ſénat & des empereurs ſuivans. *Ibid. b.* Juriſconſultes diviſés en deux ſectes, ſous le regne d'Auguſte ; les proculeïens & les ſabiniens. Edit perpétuel d'Adrien. Edit provincial ; il ne nous reſte de l'un & de l'autre que des fragmens. Reſcrits d'Adrien. Décrets & conſtitutions des empereurs. Autres manieres dont ils manifeſtoient leurs volontés. Conſtitutions d'Antonin-le-pieux. Loix de Marc-Aurele & Lucius Verus, *Ibid.* 139. *a.* dont il ne nous reſte que quatre livres.

Ouvrages du célebre Gaïus : ceux de Papyrien, d'Ulpien, de Paulus. Conſtitutions de l'empereur Conſtantin, dont il y en a 200 dans le code Juſtinien. Codes Grégorien & Hermogenien. Code Théodoſien, après lequel cet empereur donna les novelles, *Ibid. b.* qui furent amplifiées par Valentinien III & Marcien. Publication du code Juſtinien en 528, des inſtituts en 533, du digeſte l'année ſuivante. Conſtitutions particulieres de Juſtinien, appellées *novelles*, à la ſuite deſquelles ſe trouvent encore 13 édits. Ecoles de droit, établies par les empereurs. *Ibid.* 140. *a.* Abrégé du corps de droit, intitulé, *baſiliques.*

Droit romain, aboli en Orient par Mahomet II, en 1453. Quel eſt celui qu'on ſuivoit en Occident.

Le code Théodoſien, établi dans l'empire par Charlemagne, perdit de ſon autorité ſous la ſeconde race des rois de France. Pandectes Florentines. Lothaire établit le code Juſtinien au lieu du Théodoſien, & il prévalut auſſi en France, où il fut enſeigné dans pluſieurs villes. Défenſe faite par Honorius III, d'enſeigner le droit civil à Paris ni aux environs. *Ibid. b.* Cette décrétale ne fut pas d'abord obſervée, & l'étude du droit fut rétablie en 1679. Chez quelles nations le droit romain eſt admis comme droit commun. Défauts remarquables de ce droit. *Ibid.* 144. *a.* Commentaires & traités dont il eſt l'objet. *Ibid. b.*

Droit romain. En quel tems les commentaires des juriſconſultes commencerent à faire partie du droit écrit. IX. 70. *b.* III. 71. *a.* Droit romain ancien. V. 119. *a.* Objets compris dans le corps de droit civil des Romains. XIII. 340. *a.* Hiſtoire du droit romain. IV. 991. *a, b. &c.*

DROIT *de Sardaigne.* Code de Victor Amédée II, établi comme loi générale de tous les états du roi de Sardaigne. V. 141. *b.*

DROIT *de Suede.* Zalmoxis, diſciple de Pythagore, premier auteur des loix de ce pays. Changemens qui y ont été faits. Le droit romain eſt peu cité dans ce pays. Idée des loix qui le gouvernent. V. 241. *b.*

Droit de Suede. Corrections à faire à cet article. *Suppl.* II. 742. *b.*

DROIT, (*Ecoles de*) V. 304. *a, b.* — 306. *a.* Faculté de droit, appellée quelquefois faculté des décrets. IV. 716. *a.* Des degrés dans cette faculté. 764. *a, b.* Doyen de la faculté de droit. V. 96. *a.* Gradué en droit. VII. 810. *b.* Docteur en droit. V. 5. *b.* Licence en droit. Licentié. IX. 482. *a, b.*

Droits abuſifs, contraires à la raiſon. Divers exemples. On convertit ordinairement ces droits en quelque devoir plus ſenſé. V. 142. *a.*

Droit acquis. Le droit acquis à quelqu'un ne peut lui être enlevé dans ſon fait, & le fait d'un tiers n'y ſauroit nuire. V. 142. *a.*

Droit colonaire. V. 142. *a.*

Droit curial. V. 142. *b.*

Droits eccléſiaſtiques. V. 142. *b.*

Droits épiſcopaux. V. 142. *b.*

Droit & fait. Diſtinction de droit & de fait. VI. 384. *a, b.* Poſſeſſion de droit. Poſſeſſion de fait. XIII. 166. *a.*

Droits honorifiques. V. 142. *b.*

Droits honorifiques dont jouit le fondateur ou patron d'une égliſe. VIII. 75. *b.* XII. 184. *b.* Droits honorifiques du clergé. III. 528. *a.* Obſervations ſur ce qui eſt rapporté dans cet article de l'Encyclopédie ſur l'uſage de Bretagne, à l'égard des droits honorifiques. VIII. 292. *b.*

Droits honorifiques dans les égliſes, *grands droits honorifiques*: à qui ils appartiennent. Uſage de Bretagne & de Normandie par rapport à ces droits. V. 142. *b. Moindres honneurs* de l'égliſe: à qui ils appartiennent. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 143. *a.*

Droits immobiliers. V. 143. *b.*

Droits incorporels. V. 143. *b.*

Droits litigieux. Les ceſſionnaires de droits litigieux ſont regardés d'un œil défavorable. Analyſe de deux loix contenues au code, *mandati*, qui traitent de cette matiere. V. 143. *b.* Avec quelles modifications elles ſont ſuivies au parlement de Paris. A quelles perſonnes il eſt défendu d'acquérir des droits litigieux. *Ibid.* 144. *a.*

Droits luctitieux. V. 144. *a.*

Droit mobilier. V. 144. *a.*

Droits, noms, raiſons & actions. V. 144. *a.*

Droit perſonnel V. 144. *b.*

Droit, redevance, *voyez* REDEVANCE & COUTUME.

Droit réel. V. 144. *b.*

Droits régaliens. V. 144. *b.*

Droits du roi. V. 144. *b.*

Droits ſeigneuriaux. V. 144. *b.*

Droit d'un tiers. V. 144. *b.*

Droits ou *titres.* XVI. 360. *a*, *b.*

Droit utile. V. 144. *b. Voyez* UTILE.

Droits du roi. Comment ſe faiſoit la recette des finances du tems où les rois n'avoient de revenu que celui du domaine. Changemens faits par François I. V. 144. *b.* Regles à ſuivre dans l'impoſition des droits ſur les ſujets. La fraude aux contributions étoit appellée un crime dans le droit romain. Dans quelle vue les droits du roi ſont établis. On ne peut chercher l'origine de la plupart des droits établis. Réforme de M. Colbert. En 1664, parut le tarif pour les droits d'entrées & de ſorties des marchandiſes. *Ibid.* 145. *a.* Diſtinction des provinces réputées étrangeres, & des provinces des cinq groſſes fermes. Ordre établi ſur les gabelles en 1680. Nouvelle ordonnance des aides en la même année. Marques ſur le fer, *&c.* ſur le papier, ſur l'or & l'argent; commerce du tabac, octrois, réglement ſur l'adjudication & les encheres pour le bail des fermes. *Ibid. b.* Une autre claſſe des droits du roi, ſont les domaines, & les ſubſides qu'il tire du clergé. *Ibid.* 146. *a.*

Droits ſur les marchandiſes, voyez DOUANE. Pourquoi on les impoſe. IV. 129. *b.* Inconvéniens attachés à ceux qui ſe perçoivent de province à province. Ce qu'il y a de ſage dans l'établiſſement de ces droits. Ceux qui ſe perçoivent dans les ports & ſur les frontieres, préſentent des facilités à la fraude. 131. *a.* Les droits ſur les marchandiſes ſont ceux que les peuples ſentent le moins. V. 73. *a.* Ils ſont moins payés par les marchands que par les acheteurs. 348. *a.* A la Chine, c'eſt l'acheteur qui acquitte ce droit. *Ibid. b.* Ces droits ſont de tous les impôts les moins onéreux, ceux qui rendent le plus, & les plus juſtes. VIII. 602. *b.* Les droits ſur les marchandiſes retombent ſur les cultivateurs. XVII. 873. *b.* La ruine du commerce eſt le produit néceſſaire des impôts ſur les marchandiſes. 875. *a*, *b.* Divers maux qu'entraîne la perception de ces droits. 874. *b.* — 876. *b.* — *Voyez* ENTRÉE *des marchandiſes.*

DROIT *de copie*, droit de propriété que le libraire a ſur un ouvrage littéraire. Droit des auteurs ou de leurs ceſſionnaires ſur leurs ouvrages. But des loix établies ſur la liberté de l'imprimerie. V. 146. *a.* Approbation & privilege: nature de ces actes. Droits d'un auteur ſur ſes propres productions: tranſmiſſion de ces droits. Le droit de réimprimer eſt un effet commerçable. Un auteur ne peut rentrer dans la propriété de ſon ouvrage après l'avoir vendu pour toujours. Pourquoi les ſouverains fixent un terme à la durée de leurs privileges. Ce n'eſt pas le privilege qui fait le droit du libraire; mais c'eſt le tranſport des droits de l'auteur. *Ibid. b.* L'auteur cependant conſerve une ſorte de droit d'inſpection & de paternité ſur ſon ouvrage. Moyen de prévenir les conteſtations entre les auteurs & les libraires ſur le droit de copie. Les libraires acquierent encore ce droit ſur un ouvrage, lorſqu'ils en ont propoſé l'exécution à un ou pluſieurs hommes de lettres. Enfin lorſqu'un libraire fait imprimer le premier dans ſon pays un ouvrage tiré de l'étranger, il en acquiert la propriété. Il faut convenir cependant que ce droit eſt alors contre le droit des gens. *Ibid.* 145. *a.* Accord équitable que devroient faire les libraires des différens pays. On devroit autoriſer l'introduction d'une édition étrangere d'un livre, quand il vient du pays où il a été originairement imprimé; comme on le pratique en Hollande. *Ibid. b.*

Droit, terme d'architecture & de manege. V. 147. *b.*

DROMADAIRE, chameau à une ſeule boſſe. III. 66. *a.* Sa deſcription. *Ibid. b.* Sa repréſentation, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 2.

DRONTHEIM, (*Géogr.*) ville épiſcopale de Norwege. Sa ſituation. Obſervations hiſtoriques ſur cette ville. Son état préſent. *Suppl.* II. 742. *b.*

DRONTHEIM, *la province de*, (*Géogr.*) ſes bornes & ſon étendue. Sa diviſion. Ses productions. *Suppl.* II. 742. *b.*

DROPAX, (*Pharmac.*) ſorte d'emplâtre. Uſage qu'en faiſoient les anciens. V. 148. *a.*

Dropaces, eſpece de véſicatoires, dont il eſt parlé. XVII. 199. *a.*

DROUILLES ou *riére-lods*, (*Juriſp.*) les châtelains de Forès ſont en poſſeſſion de percevoir ce droit ſur toutes les ventes. V. 148. *a.* Uſage de ce mot en Breſſe & en Bugei. V. 140. *b.*

DROUILLETTES, eſpece de filets; la pêche aux drouillettes commence à la mi-avril & finit avant la S. Jean. Pêche aux maquereaux ou ſanſonnets. V. 148. *b.*

DRUIDES, leur rang & leur autorité dans les Gaules. Effet de l'excommunication qu'ils lançoient. Ils étoient les arbitres de la paix & de la guerre. Ils exerçoient encore une médecine ſuperſtitieuſe. Leur chef étoit le ſouverain de la nation: le plus conſidérable après lui lui ſuccédoit par élection. V. 149. *a.* Trois principaux ordres de druides. Fonctions qu'exerçoient les femmes druides: leurs prophéties. Habillemens des chefs des druides. Ceux qui étoient revêtus du ſacerdoce habitoient des cellules au milieu des forêts. Inſtruction & noviciat de ceux qui vouloient entrer dans leur corps. Le college des druides gaulois étoit dans le pays chartrain. Aſſemblée générale de tous les druides qui s'y tenoit chaque année. *Ibid. b.* Cérémonies qui s'y pratiquoient. Leurs autres demeures chez les Gaulois. Objets de leurs délibérations dans la grande aſſemblée. Loix, morale, & diſcipline des druides. *Ibid.* 150. *a.* Leur religion mal connue, parce qu'ils n'en écrivoient rien. Elle ſe conſerva long-tems & paſſa même en Italie. Maſſacre des druides ſous Tibere. Origine du nom de *druide.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Druides. Obſervations ſur les druides, leur rang & privileges chez les Eduens: *Suppl.* II. 775. *a. Voyez* auſſi l'article CELTES. *Suppl.* II. 287. *a.* Leurs fonctions, autorité, privileges, leur maniere d'enſeigner. II. 809. *a.* Leur influence dans le gouvernement: leur habillement: leur diſtribution en pluſieurs claſſes: de la doctrine des druides. *Ibid. b.* De leur culte. 810. *a.* Abolition des druides par les empereurs. Art de divination qu'ils profeſſoient. Leur coſmogonie. Leur doctrine ſur l'état de l'ame après cette vie. *Ibid. b.* Excommunication qu'employoient les druides. VI. 222. *a.* L'uſage des imprécations établi parmi eux. VIII. 606. *b.* Médecine des druides. X. 263. *b.* Du lieu où ils s'aſſembloient chaque année. 826. *b.* Doctrine qui établiſſoit parmi eux la néceſſité des ſacrifices d'hommes. XVII. 242. *a.* Superſtition des druides ſur les œufs de ſerpent. XI. 410. *a*, *b.* College de druideſſes ſur le mont S. Michel. *Suppl.* III. 960. *b.* Oracle que les druideſſes rendoient dans l'iſle de Sain. XIV. 517. *b.* Différentes claſſes de druides: les bardes ou ſaronides. II. 75. *b.* Les vacerres. XVI. 791. *a.* Les évates. VI. 131. *b.* Druides appellés *Semnothées.* XIV. 947. *a.* Druides de Bayeux. *Suppl.* IV. 56. *a.* Tombeau d'un chef de druides trouvé à Dijon. *Suppl.* II. 427. *a.*

DRUNCAIRES, officiers qui commandoient mille hommes ſous les empereurs de Conſtantinople. Origine de ce nom. Ses diverſes acceptions. V. 150. *b.*

DRUSEN ou *Druſes*, filons poreux, dans les mines, dépourvus de matiere métallique; de mauvais préſage pour les ouvriers. Quelle en eſt la cauſe. *Druſen*, aſſemblage de pluſieurs cryſtaux. V. 151. *a.*

DRUSES, peuples de la Paleſtine. On les croit François d'origine. Leur religion. Mariage des peres avec leurs filles, des freres avec leurs ſœurs. Leurs armes. Leurs femmes ſeules ſavent lire. Leur commerce. Le Turc les gouverne par des émirs. V. 151. *a.*

DRUSSILLE, (*Julie*) fille de Germanicus. XVI. 607. *b.*

DRUSIUS, (*Jean*) théologien. XI. 701. *a.*

DRUSUS, fils de Claude Tibere Néron: obſervations ſur ce Romain. XVII. 677. *b.* IX. 562. *a.* Il défait les Vindéliciens. XVII. 306. *b.* Danger qu'il courut d'être défait par les Sicambres. 598. *b.* Sa mort. IX. 562. *a.* Canal de Druſus. *Suppl.* II. 183. *b.*

DRYADES. Différence entre les dryades & les hamadryades. Sous quelle condition l'on pouvoit couper les arbres d'une forêt. Dryades ou femmes druides. V. 151. *b.*

Dryades. Différence entre ces divinités & les hamadryades. VIII. 33. *a.*

DRYDEN, (*Jean*) ſon épitaphe. V. 817. *b.* Obſervations ſur une ode de ce poëte. *Suppl.* IV. 436. *a.*

D U

DUALISME, opinion qui ſuppoſe deux principes. Son antiquité. L'ancien ſentiment des mages ſelon M. Hyde revenoit à celui des chrétiens touchant le diable & ſes anges. Le dualiſme a été reçu chez pluſieurs nations, au rapport de Plutarque. V. 151. *b.* Paſſage de Spencer ſur

l'opinion des deux principes reçus chez divers peuples. Secte des manichéens. L'origine de ce syſtême vient de la difficulté d'expliquer l'exiſtence du mal dans le monde ; difficulté avouée par Origene & S. Auguſtin. Delà les égaremens de pluſieurs anciens hérétiques. *Ibid.* 152. *a.* Leur motif a quelque choſe de louable : cependant il n'eſt pas beſoin de recourir à deux principes pour juſtifier la providence. *Ibid. b.*

DUBNORIX, chef des Eduens : médaille où il eſt repréſenté. *Suppl.* I. 710. *b.*

DUBOIS, (*Gérard*) XI. 652. *b.*

DUBREUIL, (*Guillaume*) ſon recueil d'ordonnances. XI. 592. *a.*

DUBRAW, (*Jean*) XII. 625. *a.*

DUC, oiſeau de proie. Deſcriptions de cet oiſeau, l'une de Geſner, l'autre d'Aldrovande. V. 152. *b.* Celui qu'a décrit Marggrave. Déprédation que fait cet oiſeau. *Ibid.* 153. *a.*

Duc. Petit duc. Sa deſcription. Aldrovande parle d'un autre du même genre, un peu différent. V. 153. *a.*

Duc. Grand duc : cet oiſeau décrit, vol. VI des pl. Regne animal, pl. 37.

Duc, prince ſouverain : ce mot eſt emprunté des Grecs modernes. V. 153. *a.* Deux grands ducs en Europe. *Ibid. b.*

Duc, titre d'honneur de celui qui a le premier rang après les princes ; dignité romaine ſous le bas empire. Ce nom vient de *ducere*. On avoit établit treize ducs dans l'empire d'orient, & douze dans l'occident. A qui ces dignités étoient conférées. Les Francs diviſerent toutes les Gaules en duchés & comtés. Les Saxons en Angleterre appellerent du nom de ducs les généraux d'armées ; titre qui s'éteignit depuis Guillaume juſqu'à Edouard III. V. 153. *b.* Sous la ſeconde race, il n'y avoit en France preſque point de ducs. Vers le tems de Hugues-Capet, les ducs ou gouverneurs des provinces s'en firent ſouverains. Mais quand les provinces ainſi démembrées furent réunies à la couronne, le titre de ducs ne fut plus donné aux gouverneurs. En quoi a conſiſté depuis ce tems le titre de duc. Ce que ſont aujourd'hui les ducs en Angleterre. Cérémonie de leur création : leurs titres & ceux de leurs enfans. Titres de ceux de France. Ce nom en Allemagne emporte un titre de ſouveraineté. Le titre de duc s'eſt fort multiplié en Italie. Etats de l'Europe où il eſt inconnu. *Ibid.* 154. *a. Duc-duc*, qualité attachée en Eſpagne à un grand de la maiſon de Sylva. *Ibid. b.*

Duc. Origine des ducs ſous les empereurs. XII. 908. *b.* Police qu'ils exercerent en France depuis-Hugues-Capet. 909. *b.* Les ducs magiſtrats des provinces, étoient révocables en France. IV. 898. *a.* Ce qui diſtinguoit autrefois les comtes des ducs. III. 800. *a.* Des ducs en Angleterre. V. 186. *b.* Tems où les ducs & les comtes ſe rendirent ſeigneurs de leurs gouvernemens. VI. 692. *a.* 695. *a.* Caſque de duc, *voyez* planch. 14 du blaſon, vol. II. Couronne de duc. *Suppl.* II. 642. *a.*

Duc, (*Antoine le*) theſe qu'il ſoutint en faveur de l'inoculation. VIII. 755. *b.*

DUCAL, lettres patentes accordées par le ſénat de Veniſe. V. 154. *a.*

Ducal, juge. IX. 12. *b.*

DUCANGE, *gloſſaire de.* VII. 721. *a*, *b.*

DUCENAIRE, officier dans les armées romaines. Les empereurs avoient auſſi des *ducenarii* au nombre de leurs procureurs ou intendans. V. 154. *b.*

DUCHAT, (*Jacob le*) obſervation ſur ſes ouvrages. X. 473. *a.*

DUCHÉ. Duchés-pairies, & duchés non pairies ; duchés par ſimple brevet. Les droits de la pairie n'appartiennent qu'à ceux dont les duchés ont été enregiſtrés en parlement. L'antiquité du duché donne le rang à la cour. Le plus ancien duché non pairie eſt celui de Bar. Edit pour la réunion des duchés, marquiſats ou comtés à la couronne à défauts d'hoirs mâles. Indemnité dûe au précédent ſeigneur quand une terre eſt érigée en duché. Elle ne retourne plus à lui, même après l'extinction du titre. V. 155. *a.*

Duché, les Lombards furent les premiers qui érigerent des duchés pour relever en fief de leur état. VI. 694. *a.* Cour de duché en Angleterre. IV. 373. *b.*

DUCHÉ-*pairie*. 1. Duchés-pairies, grands offices de la couronne : leur origine. V. 155. *a.* Office de duc & pair eſt un office viril. 2. Duchés-pairies, conſidérées comme fiefs : leur origine. Il y a auſſi des comtés-pairies. *Ibid. b.* Edit de 1711 ſur les hoirs & ſucceſſeurs aux duchés-pairies. 3. Duchés-pairies conſidérées comme juſtice ſeigneuriale. A quelle condition cette juſtice peut déroger au reſſort du juge royal. Ces juſtices n'ont pas la connoiſſance des cas royaux. *Ibid.* 156. *a.* Grands jours pour les duchés ſupprimés définitivement. *Ibid. b. Voyez* PAIR DE FRANCE.

DUCHESSE, ouvrage de menuiſerie. vol. VII des pl. Menuiſerie en meubl. planch. 10. & vol. IX des pl. Tapiſſier, planch. 11.

DUCLOS, (*Charles*) remarques de M. de Mairan ſur ſa grammaire françoiſe. *Suppl.* III. 251. *b.*

DUCTILITÉ. (*Phyſiq.*) Deux claſſes de corps ductiles ; l'une compoſée de corps durs, l'autre de corps ſouples au toucher. La cauſe de la ductilité eſt très-obſcure, & les hypotheſes qui l'expliquent inſuffiſantes. V. 156. *b.*

Ductilité de l'or, un grain d'or peut occuper trente-ſix pouces & demi quarrés. V. 156. *b.* Ductilité de l'or qui paſſe par la filiere. Travail des tireurs d'or : une once de leur fil s'allonge à 3232 pieds. *Ibid.* 157. *a.* Cependant le lingot dans cet état n'eſt pas parvenu à ſa plus grande longueur : avant de le filer on l'applatit, ce qui l'allonge encore d'un ſeptieme : l'once d'or eſt alors étendue en une ſurface de 1190 pieds quarrés : épaiſſeur de l'or dans cet état. On peut encore la diminuer conſidérablement. *Ibid. b.*

Ductilité. Différens degrés de ductilité des métaux. X. 428. *b.* Celle de l'argent. I. 641. *b.* Celle de l'or. II. 159. *a.* VI. 790. *a.*

Ductilité du verre. On peut le réduire en fil d'une fineſſe exceſſive. Ouvrages faits de cette matiere. V. 157. *b.* Méthode employée pour la faire. Les filets ſont à peine plus gros que le fil d'un ver à ſoie & ont une flexibilité merveilleuſe. Expériences de M. de Reaumur à deſſein d'en faire des étoffes propres à s'habiller. V. 158. *a.*

Ductilité des toiles d'araignée. Matiere de la toile. Mammelons d'où elle ſort. V. 158. *a.* L'araignée a des trous pour plus de ſix mille fils. Source de ces fils & méchaniſme qui les produit, ſelon M. de Réaumur. *Ibid. b.* Enorme petiteſſe des trous des mammelons dans les petites araignées. Nature de la matiere dont ces fils ſont formés. *Ibid.* 159. *a.*

DUEL. Les duels ordonnés autrefois comme une preuve juridique. V. 159. *a.* Origine de cette coutume. Quelques-uns l'attribuent à Gombaud, roi des Bourguignons : mais il ne fit qu'adopter une coutume déjà ancienne dans le Nord. Quels peuples reçurent cet uſage. On avoit recours à cette épreuve, tant en matiere civile que criminelle. Uſage qu'en firent Othon premier en 968, & Alphonſe VI, roi de Caſtille. Avec quelles reſtrictions le duel fut reçu en France. *Ibid. b.* Entre quelles perſonnes il pouvoit avoir lieu, & quelles en étoient diſpenſées : dans quelques pays on n'étoit point obligé de s'y ſoumettre. Il n'appartenoit qu'au juge haut-juſticier d'ordonner de tels combats. Toute ſorte de ſeigneurs n'en avoient pas le droit. Exemples où le roi & le parlement ordonnerent le duel. L'égliſe même approuvoit ces épreuves. *Ibid.* 160. *a.* Formalités des duels : gages du duel. Moyens employés avant l'action pour en détourner les parties. Cérémonies qui précédoient & accompagnoient ce combat. A Paris le roi y aſſiſtoit avec ſa cour. *Ibid. b.* Jugement qui ſuivoit l'acte du duel. Peine qu'encouroit celui qui ſe rendoit pour une bleſſure. Il n'y avoit que trois endroits en Allemagne où l'on pût ſe battre. Cas où l'on n'accordoit pas le duel ; & où l'appellé n'étoit pas obligé d'accepter. *Ibid.* 161. *a.* On s'eſt toujours récrié contre cet uſage barbare, ſouvent condamné par les papes, les évêques & les conciles. Les empereurs, les rois & autres princes ont fait leurs efforts pour le déraciner. Louis VII fut le premier en France qui le reſtreignit. S. Louis le défendit abſolument dans ſes domaines. Mais l'intérêt empêcha les ſeigneurs particuliers de l'imiter. *Ibid. b.* Cas ſingulier auquel Philippe-le-bel reſtreignit le duel, en conſéquence de quoi il fut fait un formulaire très-détaillé pour les duels. On traitoit juridiquement la queſtion, ſi le duel devoit avoir lieu. *Voyez* dans les œuvres de Dumoulin un ouvrage ſur ce ſujet, de Dubreuil, avocat, vers l'an 1330. Réglemens du roi Jean ſur cet objet. *Ibid.* 162. *a.* Voyez ce qui ſe trouve à cet égard dans les privileges de habitans de Pontorſon. Sous Charles VI on ſe battoit pour ſi peu de choſe, qu'il fit défenſe, ſur peine de la vie, d'en venir aux armes ſans cauſe raiſonnable. Duel ordonné par le parlement en 1386, entre Caronge & Legris : effet de ce duel. On diſoit des meſſes, & on donnoit la communion à ceux qui alloient ſe battre. Le dernier duel autoriſé publiquement fut en 1547. *Ibid. b.* Mais la fureur des duels ſubſiſta toujours entre les particuliers. Etrange méthode du maréchal de Briſſac pour les abolir. Défenſes contre les duels en diverſes années depuis 1569, juſqu'à la déclaration de Louis XIV rendue en 1711. Mais celle du mois d'août 1679 peut être regardée comme le ſiege de la matiere, étant le réglement le plus ample. *Ibid.* 163. *a.* Expoſition de ce réglement. *Ibid. b.* Réglement des maréchaux de France du 22 août 1653. Déclaration du 28 octobre 1711 Autre du 12 avril 1723. *Ibid.* 164. *b.*

Duel. Origine de l'uſage des duels. III. 84. *b.* 85. *a.* Réflexion de M. de Monteſquieu ſur cet uſage. *Ibid.* Cet uſage fut une des cauſes de l'oubli des lôix ſaliques, romaines & capitulaires, & l'origine du point d'honneur. *Ibid. b.* En quels cas le duel avoit lieu. Ancienneté de cet uſage. Quel fut le dernier qu'on admit en Angleterre. Ce qui ſe paſſoit entre l'accuſateur & l'accuſé avant le combat. III. 662. *b.* Application ſinguliere qu'Alphonſe, roi de Caſtille, fit de cet uſage.

Dernier duel autorisé qui s'est fait en France. 663. *a.* Un bourgeois de Bourges se justifioit autrefois de son défaut de comparution par le moyen du duel. 750. *a.* Rien ne pouvoit dispenser de l'épreuve des duels, quand on étoit accusé de trahison : on vint à s'en servir pour décider toutes sortes de questions, soit publiques, soit particulieres. V. 837. *a* Anciennes maximes sur les duels. II. 143. *b.* Parrains dans les duels. XII. 82. *a.* Ce qu'on entendoit par *vadiare duellum.* XVI. 793. *a.* Espece de duel de six contre six. I. 690. *b.* Gage de bataille dans les duels. VII. 416. *a.* Gage-plege de duel. 418. *a.* Edit des duels. V. 392. *a.* Ordre de chevalerie qui avoit été projettée pour empêcher les duels. *Suppl.* III. 830. *b. Voyez* COMBAT *singulier.*

DUEL, (*Gramm.*) nombre admis dans quelques langues, XI. 206. *a.* particuliérement dans la langue grecque. III. 880. *a.*

DUFOSSÉ, (*Pierre-Thomas*) de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *b.*

DUFOUR, (*Thomas*) bénédictin. *Suppl.* III. 300. *a.*

DUFOUR, (*Louis*) abbé de Longuerue. *Suppl.* III. 776. *b.*

DUGDALE, (*Guillaume*) antiquaire anglois. XVII. 591. *b.*

DUGUET, (*Jacques-Joseph*) théologien. X. 682. *a.*

DUHAMEL *du Monceau.* (*Henri-Louis*) Ses ouvrages d'agriculture. *Suppl.* I. 220. *b.* Ses observations sur le système d'agriculture de M. Tull, I. 189. *a, b. &c.* sur la culture des arbres, *voyez* ARBRE. Instrumens qu'il a inventés pour le travail du chanvre. III. 155. *b.* Ses expériences & observations sur les cordes de chanvre. IV. 228. *a, b.* Ouvrage de cet auteur sur la corderie, 238. *b.* sur la conservation des grains. 556. *a.* Sa nouvelle méthode de cultiver le froment. VII. 336. *a.* Ses recherches sur les propriétés du bois. *Suppl.* II. 32. *a.* Son ouvrage sur l'art de faire l'huile d'olive & le savon. *Suppl.* IV. 125. *b.* Son éloge. *Suppl.* II. 32. *a.*

DUHAMEL *du Monceau*, (*François*) anatomiste, *Suppl.* I. 409. *a.* physiologiste. *Suppl.* IV. 358. *b.*

DUILLIA MÆNIA, loi romaine. VIII. 823. *b.* IX. 659. *b.*

DUILLIUS, (*Caïus*) honneur du triomphe naval, accordé pour la premiere fois à ce général. XVI. 652. *b.*

DUITS, pêcheries de pierre. Leur construction. Préjudice qu'elles causent à la pêche & à la navigation. Pêche des lamproies aux nasses sur les duits. Forme des nasses. Maniere de les tendre. V. 165. *a.* Comment on retire les lamproies qui y sont entrées. Nombre des nasses sur un duit. Les lamproies qui proviennent de cette pêche, ne sont pas les plus estimées. *Ibid. b.*

DUIVELAND, (*Géogr.*) isle des Provinces-Unies. Etym. de son nom. Inondation qu'elle souffrit en 1530. *Suppl.* II. 743. *a.*

DULAURENS. Son traité sur les crises. IV. 476. *a, b.*

DULCAMERE *bâtarde*, (*Botan.*) *voyez* SOLANOÏDE & DOUCE-AMERE.

DULCIFICATION. Des acides. I. 99. *b.* Des esprits acides par l'esprit de vin. XVII. 288. *a.* Des vins aigres & des liqueurs maltées qui tournent à l'aigre. 297. *a.*

DULCINISTES, hérétiques du 14e siecle. Erreurs & vices de Dulcin : il fut pris & brûlé ; mais ses héréfies lui survécurent. V. 165. *b.*

DULIE. Distinction du culte de dulie & de latrie, exprimée par S. Augustin. V. 165. *b.*

Dulie. Observations sur ce culte. IV. 551. *a.* En quoi il differe de celui de latrie. IX. 305. *b.*

DUMOULIN. Son recueil d'ordonnances. XI. 592. *b.*

DUNALMA, fête des Turcs. Comment & à quelle occasion elle est célébrée. V. 166. *a.*

DUNBARTON *ou* LENOX, *comté de*, (*Géogr.*) province d'Ecosse. Ses bornes. Ses productions. Lac renfermé dans son sein. *Suppl.* II. 743. *a.*

DUNMOW, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'Essex. Sa situation. Son ancienneté. Droit singulier attaché autrefois dans cette ville aux mariages heureux. *Suppl.* II. 743. *a.*

DUNS, (*Jean*) *voyez* SCOT.

DUNSTABLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Bedfort. Sa situation. Monumens d'antiquité trouvés dans son voisinage. *Suppl.* II. 743. *b.*

DUNTRE, (*Alnold*) physiologiste. *Suppl.* IV. 362. *a.*

DUNUM. (*Lang. latin.*) Les noms terminés en *dunum* indiquent des lieux situés sur une hauteur. XVI. 490. *a.*

DUNUS, (*Thaddée*) médecin. Ses ouvrages. IX. 625. *a.*

DUO. (*Poés. lyriq.*) En quoi consiste la vraisemblance du duo, du trio, *&c.* Plus le duo se rapproche de la nature, plus il est susceptible d'expression, d'agrément, de variété ; & à mesure qu'il s'en éloigne, il perd de ses avantages. Observations sur les duo françois & italiens. Caracteres qui les distinguent. Talens que l'art d'écrire le duo exige dans le poëte. Métastase cité comme le modele le plus parfait dans cet art. *Suppl.* II. 743. *b.*

DUO. (*Musiq.*) Les regles du duo sont les plus rigoureuses de la musique, par la raison de la simplicité même de sa composition. De toutes les parties de la musique, la plus difficile à traiter, sans sortir de l'unité de la mélodie, c'est le duo. Les duo sont hors de la nature. Le meilleur moyen d'en sauver l'absurdité est de les traiter en dialogues. V. 166. *b.* Soins du poëte & du musicien. Que tout le dialogue ne forme qu'une mélodie. Quand on joint les deux parties, que la seconde fasse son effet sans distraire de la premiere. Que les sons perçans & renforcés soient gardés pour les instans de désordre & de transport, qui doivent être rares & amenés avec art. Duo du premier acte de la Serva Padrona, cité comme modele. *Ibid.* 167. *a.*

Duo. Le duo est de toutes les sortes de musique, celle qui demande le plus de goût, de choix, & le plus difficile à traiter, sans sortir de l'unité de mélodie. Moyen de donner de la vraisemblance au duo dramatique. Choix des situations dans lesquelles on doit le placer. Comment le dialogue du duo doit être phrasé & divisé. Quelles sont les passions les plus propres à fournir le sujet du duo. *Suppl.* II. 744. *a.* Observations sur deux duo du fameux Graun, dont les sujets expriment la fureur & l'emportement. Les duo qui font le plus d'effet, sont ceux des voix égales, parce que l'harmonie en est plus rapprochée ; & entre les voix égales, celles qui font le plus d'effet sont les dessus, parce que leur diapason plus aigu, se rend plus distinct, & que le son en est plus touchant. Par quel moyen le compositeur parviendra à trouver deux chants, qui, quoique différens, ne blessent en rien l'unité de mélodie, & qui pourront se transposer dans les modes relatifs au dominant, sans sortir du diapason des voix. Des duo bouffons qu'on emploie dans les intermedes & autres opéras comiques. De ceux qui sont faits pour être exécutés par deux instrumens sans accompagnement. *Ibid. b.*

Duo. Observations sur cette espece de composition musicale. XII. 826. *a.*

DUODENUM, (*Anatom.*) premier intestin grêle. V. 167. *a.* Il a été regardé comme un substitut de l'estomac. Raisons qui fondent ce sentiment. Il a de plus que ce viscere trois différens menstrues qui s'y répandent abondamment. Digestion perfectionnée dans cet intestin. Il est comme le siege d'un grand nombre de causes morbifiques, par la disposition qui s'y trouve à retenir les matieres qui y sont contenues. Douleurs & maladies qui en résultent. *Ibid. b.* Raison pour laquelle on fait toujours beaucoup d'attention à l'état des premieres voies. Utilité des vomitifs au commencement des grandes maladies. Comment on corrige le vice dominant dans le duodenum, après l'usage des évacuans. *Ibid.* 168. *a.*

Duodenum. Observations sur les articles de l'Encyclopédie, où il est traité de cet intestin. De sa longueur & de ses plis & sinuosités. Sa description. *Suppl.* II. 745. *a.*

Duodenum. Description de cet intestin. VIII. 841. *a. Suppl.* III. 632. *a, b.* Seconde digestion qui s'y fait. IV. 1000. *a.*

DUPER, *surprendre, tromper, leurrer*, (*Synon.*) XV. 693. *b.*

DUPERRON. (*Jacques Davy*) Sa lâcheté envers Henri IV. *Suppl.* III. 959. *a.*

DUPLICATA, double d'un acte. Quels actes sont expédiés par duplicata. Différence entre duplicata & copie collationnée. V. 168. *a.* Autre sens de ce mot. *Ibid. b.*

DUPLICATION, multiplication d'une quantité par le nombre deux. Duplication du cube. Ce problême fut proposé par l'oracle de Delphes. Autre origine donnée à ce problême. Platon donna la solution demandée par l'oracle.

On résout ce problême en trouvant deux moyennes proportionnelles entre le côté du cube & le double de ce côté. La premiere de ces moyennes proportionnelles est le côté du cube double. V. 168. *b.* On ne peut trouver le côté du cube que l'on cherche par le seul secours de la regle & du compas. On peut y parvenir en se servant des sections coniques, par l'intersection d'un cercle & d'une parabole. On peut y employer des courbes du troisieme degré. La façon la plus simple est d'exprimer par des nombres le côté du cube donné. Ouvrage de M. de Montucla, où il détaille ce qui concerne l'histoire de la duplication du cube, & les diverses solutions données par les anciens. *Ibid.* 169. *a.*

DUPLICATURE, (*Anatomie*) petits os trouvés dans la duplicature des meninges dans un jeune homme de 27 ans. V. 169. *b.*

DUPLICITÉ, (*Morale*) elle suppose un mépris décidé de la vertu. Deux sortes de duplicité ; l'une raisonnée, l'autre naturelle, & pour ainsi dire animale. La finesse est bien voisine de la duplicité. V. 169. *b.*

DUPLIQUES. Elles étoient en usage chez les Romains. V. 169. *b. Instit. liv.* IV. *titr.* XIV. § 1. *& le § suivant.* Erreur de M. de Ferrieres dans son dictionnaire de droit. Les dupliques, tripliques, *&c.* abrégées en France par l'ordonnance de 1667. Les replique & duplique verbales sont rarement permises. *Ibid.* 170. *a.*

DUPUIS. Description de la nouvelle machine hydraulique

de ce méchanicien. VIII. 365. *b.* & vol. V des planch. article *Hydraulique.*

DUPUY, (*Raimond*) grand-maître de l'ordre de Malthe. *Suppl.* III. 837. *b.*

DUR. (*Beaux-Arts*) Le dur eſt l'oppoſé du moëlleux, où tout eſt gracieuſement lié ſans ſauts ni lacunes. En quoi conſiſte ce qu'on appelle *dur*, dans le diſcours, en muſique, *Suppl.* II. 745. *b.* & en peinture. Les choſes qui ne tombent pas ſous les ſens, peuvent être ſuſceptibles de ce défaut. Métaphore dure. L'artiſte doit éviter tout ce qui eſt dur, principalement parce qu'il affoiblit l'impreſſion que doit faire ſon ouvrage. *Ibid.* 746. *a.*

DUR, (*Muſiq.*) tout ce qui bleſſe l'oreille par ſon aprêté. *Suppl.* 746. *a.* Intervalles durs dans la mélodie. Accords durs dans l'harmonie. Uſage qu'on peut faire de la dureté en muſique. *Ibid. b.*

DURAND. (*Guillaume*) Obſervations ſur ce théologien. XIV. 776. *a. Suppl.* IV. 554. *b.* Ouvrage qu'il a publié. XIII. 827. *a.*

DURAND, célebre artiſte. Ouvrages en bas-reliefs qu'il a exécutés ſur la nacre. V. 536. *b.* Deſcription d'un très-beau morceau de peinture en émail de cet artiſte. *Ibid.*

DURANTI, (*Jean-Etienne*) XVI. 452. *a.*

DURAZZO, autrefois *Epidamné.* Cette ville devint odieuſe aux Romains, qui en changerent le nom en celui de *Dyrrachium*, lorſqu'ils y envoyerent une colonie. Elle n'eſt depuis long-tems qu'un pauvre village. V. 170. *b.*

DURAZZO. (*Géogr.*) Paſſage de Pétrone mal cité dans cet article de l'Encyclopédie. Obſervation ſur le lieu qui porte ce nom. *Suppl.* II. 746. *b.*

DURAZZO, (*Charles de*) adopté par Jeanne, reine de Naples, qu'il fait mourir enſuite. X. 876. *b.*

DURCIR. Matieres durcies par le froid. Matieres durcies par la chaleur. III. 607. *a.*

DURÉE, TEMS. Différence entre ces deux mots. V. 170. *b.*

Durée. Rapports entre l'étendue & la durée. VI. 44. *b.* Quelqu'un a prétendu qu'on pouvoit regarder la durée comme une quatrieme dimenſion des corps. IV. 1010. *a.* Réflexions ſur la durée. XVI. 93. *b. &c.* Jugement que nous formons ſur notre durée paſſée par le ſouvenir de nos actions. IV. 1053. *a.*

DURE-MERE ou *meninge.* Deſcription de cette membrane. Elle eſt très-adhérente à la baſe du crâne; attachée à la pie-mere & au cerveau par les vaiſſeaux qui paſſent de l'un à l'autre. Sa ſurface remplie d'inégalités du côté du crâne, unie du côté du cerveau. Elle a trois allongemens par la duplicature de ſes membranes internes. Sinus ou canaux qui vont entre ſes membranes intérieures & extérieures. Vaiſſeaux de la dure-mere. Son mouvement de ſyſtole & de diaſtole. V. 171. *a.* Mouvemens que divers anatomiſtes lui ont attribués. Sentiment de l'auteur de cet article ſur ce point. Uſage de la dure-mere. *Ibid. b. Voyez* MÉNINGE & MERE. (*Anat.*)

DURER, (*Albert*) peintre allemand, V. 315. *a.* 323. *b.* & graveur. VIII. 866. *b.* Vitres qu'il a peintes. *Suppl.* III. 2. *b.*

DURETÉ, (*Phyſiq.*) nous ne connoiſſons dans l'univers aucun corps parfaitement dur. Quelques auteurs ont prétendu démontrer la choſe impoſſible. V. 171. *b.* Sentiment des péripatéticiens ſur la dureté. Celui des épicuriens. Celui des cartéſiens. Quelques-uns attribuent la dureté à la preſſion d'un fluide. Les newtoniens croient que les particules premieres de tous corps ſont dures, que ces particules ſont jointes par la vertu attractive, qui, ſelon différentes circonſtances, rend un corps dur, mol ou fluide. Vraiſemblance de ce ſentiment. Difficultés qu'on peut former ſur l'effet de cette vertu attractive. *Ibid.* 172. *a.* Quelle eſt donc la cauſe de la dureté? on n'en ſait rien. *Ibid. b.*

Dureté. Différence entre dureté & ſolidité. XV. 322. *a*, *b.* Dureté des élémens des corps. III. 606. *a.* IV. 261. *a.* La dureté eſſentielle à la matiere, ſelon Newton. X. 190. *a.* Comment les leibnitziens prouvent qu'il n'y a point de corps parfaitement dur. IV. 117. *a.* L'attraction conſidérée comme cauſe de la dureté, III. 606. *a.* de même que la compreſſion de l'air. I. 229. *b.* Cauſe de la dureté, ſelon les cartéſiens, XIV. 139. *a.* ſelon les chymiſtes. IX. 826. *a.* Dureté des particules d'eau. V. 187. *a.* Dureté de la glace. VII. 682. *a.* Expérience par laquelle on donne à la glaiſe la dureté du caillou. 700. *a. Voyez* MOLLESSE.

DURETÉ. (*Médec.*) Dureté de ventre, dureté d'oreille. Calloſités qui viennent à la peau. Durillons chez les ouvriers. Duretés calleuſes au talon de ceux qui marchent beaucoup. Cors qui viennent aux piés. Ces duretés empêchent l'exercice du tact dans les parties où elles ſe trouvent. Elles cauſent quelquefois de la douleur; alors il faut les amollir ou les emporter en les raclant ou en les coupant. V. 172. *b. Voyez* COR & DURILLON.

DURETÉ *de ſtyle*, (*Bell. lett.*) *Suppl.* III. 305. *a.*

DURILLON. Ils viennent en pluſieurs endroits du corps. En quoi ils different des cors. La cauſe de ce mal eſt la compreſſion répétée par la chauſſure & l'exercice. Remede contre les durillons: les amollir, puis les enlever feuille à feuille. Eviter de couper trop avant. Fréquente répétition du remede. V. 173. *a. Voyez* COR & DURETÉ.

DUSCHAL, liqueur dont on fait uſage en Perſe. On l'évapore juſqu'à ſiccité pour la tranſporter. V. 173. *b.*

DUSIENS, démons incubes. Ce qu'en dit S. Auguſtin. V. 173. *b.*

DUSLINGEN, (*Géogr.*) *voyez* DUTTLINGEN.

DUSSELDORF, tableau de Raphaël, repréſentant le baptême de Jean-Baptiſte, dans la galerie de Duſſeldorf. *Suppl.* I. 305.

DUTTLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Souabe, chef-lieu d'un grand bailliage. Groſſes forges dans cet endroit. *Suppl.* II. 746. *b.*

DUTOT. Cet auteur cité ſur l'effet de la variation des eſpeces dans leur valeur numéraire. V. 966. *b.*

DUVAL, (*André*) docteur de Sorbonne. XIII. 83. *a.*

DUVERNEY, (*Joſeph Guichard*) anatomiſte, *Suppl.* I. 400. *a.* phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 352. *b.*

DUVERNEY, (*J. François Maurice*) anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *b.*

DUVERNOI, (*J. George*) anatomiſte. *Suppl.* I. 406. *b.*

DUVET. C'eſt du gerfaut qu'on tire l'édredon. Poils d'autruche, de deux ſortes. Leur uſage. Autre duvet dont ſe ſervent les plumaſſiers. V. 173. *b.*

Duvet. Eſpece de duvet nommé *édredon.* V. 396. *b.*

DUUMVIR. Les Romains avoient autant de duumvirs qu'il y avoit chez eux de commiſſions remplies par deux officiers.

Duumvirs avec inſpection ſur la conſtruction & conſécration des autels. Duumvirs capitaux. V. 173. *b.* Duumvirs de la marine. Duumvirs des choſes ſacrées, créés par Tarquin, portés dans la ſuite au nombre de dix. Sylla les augmenta encore de cinq. Leur corps monta enſuite juſqu'à ſoixante. Théodoſe les abolit. Duumvirs qui connoiſſoient des crimes de leze-majeſté. Duumvirs dans les colonies, avec autorité de conſuls. Duumvirs municipaux. V. 174. *a.*

Duumvirs des villes municipales. IX. 13. *b.* Duumvirs pour la garde des livres ſybillins. XV. 158. *a.*

D Y

DYDIME, lieu célebre dans l'iſle de Milet. Licinius en conſulta l'oracle avant de recommencer la guerre contre Conſtantin. Réflexion ſur la variété des oracles. V. 174. *b.*

Dydime. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 746. *b.*

DYNAMIQUE. M. Leibnitz s'eſt le premier ſervi de ce terme pour déſigner cette partie de la méchanique qui traite du mouvement des corps, cauſé par des forces actuellement agiſſantes. Principe général de cette ſcience. Dans quel ſens les géometres emploient communément ce mot. Problème des centres d'oſcillation, V. 174. *b.* dont la ſolution ſe trouve à l'article *Oſcillation.* Depuis quelques années, les géometres ſe ſont appliqués à la ſolution de divers problêmes de dynamique. Traité de dynamique de M. d'Alembert, où il donne un principe général pour réſoudre tous les problêmes de ce genre. Courte expoſition de ce principe, *Ibid.* 175. *a.* dont on trouvera l'application aux articles *Oſcillation* & *Percuſſion.* Par-là on voit que toutes les loix du mouvement des corps ſe réduiſent aux loix de l'équilibre. On peut réſoudre par ce principe tous les problêmes de dynamique. Diverſes applications qu'en a faites l'auteur. *Ibid. b.*

Dynamique. Principe d'où réſultent toutes les loix de dynamique. V. 874. *a.* Le principe de la conſervation des forces vives facilite la ſolution d'un grand nombre de problêmes de dynamique. VII. 115. *b.* Traité de dynamique de M. d'Alembert. VII. 114. *a.* 115. *a.*

DYNASTIE. (*Hiſt. d'Egypte*) On en compte trois grandes en Egypte. Celle des dieux, celle des demi-dieux, celle des hommes ou rois. Durée de chacune, ſelon la chronique égyptienne. Dynaſties de Manéthon. On en corrige l'erreur en regardant comme collatérales, des dynaſties qu'il a comptées comme ſucceſſives. Leur énumération. Leur incertitude & leur obſcurité. V. 176. *a.* Auteurs à conſulter ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Dynaſtie. Celles des rois de Perſe. XII. 415. *b.* Celles des rois de This en Egypte. XVI. 279. *b.* Sur les dynaſties égyptiennes, *voyez* EGYPTE, EGYPTIEN.

DYRRACHIUM, *voyez* DURAZZO.

DYSPEPSIE, digeſtion lente & foible. Cauſes de cette maladie, provenantes du vice des humeurs. Remedes. Le relâchement des fibres de l'eſtomac cauſe néceſſairement une mauvaiſe chilification. Remedes. La dyſpepſie qui provient des fautes commiſes dans l'uſage des choſes non-naturelles, ſe rétablit par une conduite contraire. Si quelque matiere morbifique ſe jette dans l'eſtomac ou les inteſtins, comment on y peut obvier. V. 176. *b.* Maux qu'entraîne la dyſpepſie. *Ibid.* 177. *a. Voyez* DIGESTION.

DYSPNÉE,

DYSPNÉE, difficulté de reſpirer. V. 177. *a. Voyez* ORTHOPNÉE.

DYSSENTERIE. Diverſes acceptions de ce mot. Deſcription que donne Celſe de la dyſſenterie. Ce que Galien entend par ce mot. V. 177. *a.* Le flux de ſang ne doit pas être regardé comme ſigne caractériſtique de cette maladie. Symptômes qui la diſtinguent de la diarrhée & d'autres maladies qui ont rapport à elle. Signes de la dyſſenterie. Ses cauſes externes & internes. Les impreſſions qui ſe font ici ſur la tunique des inteſtins, reſſemblent à celles qui excitent ſur la ſurface du corps des puſtules, en forme d'excoriations. *Ibid. b.* Matiere qui cauſe la dyſſenterie. Elle eſt plus âcre, plus tenace & plus groſſiere que celle qui cauſe la diarrhée ſimple. Cette humeur a une analogie particuliere avec les parties ſur leſquelles elle agit; ce qui eſt également vrai de la cauſe qui produit toute maladie épidémique. *Ibid.* 178. *a.* Pourquoi la matiere des déjections eſt preſque toute muqueuſe. Trois degrés différens de cette maladie. Diſpoſitions de l'air qui donnent lieu à cette épidémie. Deſcription de la dyſſenterie par Charles Piſon. *Ibid. b.* La fievre ne l'accompagne pas toujours. Dans quel cas elle lui eſt jointe. Douleurs qu'éprouvent les dyſſentériques. Comment on peut ſavoir ſi l'exulcération a ſon ſiege dans les petits ou dans les gros inteſtins. Le danger eſt plus grand dans les premiers comme étant d'un tiſſu plus délicat. Produite par des alimens âcres, la dyſſenterie ſe guérit facilement; par une matiere pituiteuſe & ſaline, plus difficilement; par une matiere bilieuſe & noirâtre, elle eſt mortelle. *Ibid.* 179. *a.* Signes mortels. Les goutteux ou obſtrués à la rate ſont ſoulagés par elle. Les enfans & les vieillards ſuccombent plus facilement à cette maladie, & les femmes auſſi plus facilement que les hommes. Sa durée, ſelon ſes différens dégrés. Sa curation. 1°. Corriger l'acrimonie des humeurs. Soins préliminaires pour l'emplacement & ce qui peut favoriſer le repos du malade. Il faudroit que le malade s'abſtînt de manger, parce que ce ſont les organes qui doivent travailler à la digeſtion qui ſont affectés. *Ibid. b.* Après les trois premiers jours, on peut donner du lait, *&c.* ou du petit lait. Le lait de chevre doit être préféré. Eſpece de nourriture dont on peut uſer, s'il n'y a pas de fievre. Uſage des remedes: la ſaignée. 2°. Evacuation des humeurs par la purgation ou le vomitif. *Ibid.* 180. *a.* de deux en deux jours, ou de trois en trois jours. Uſage du laudanum liquide: celui des lavemens, rare & à petite doſe. Si le malade ne peut ſupporter le lait, ce qu'on doit lui ſubſtituer. Ce qu'il faut faire ſi la maladie réſiſte aux remedes précédens, & affoiblit beaucoup le malade. Conſeils de Baglivi ſur le traitement de cette maladie. Elle admet preſque tous les remedes de la diarrhée bilieuſe. *Ibid. b.*

Dyſſenterie. Fievre dyſſentérique. VI. 730. *a.* Comment on diſtingue le flux dyſſentérique du flux hémorroïdal, VIII. 125. *b.* & du flux hépatique. 134. *a.* Dyſſenterie diſtinguée en eſſentielle & ſymptomatique. XV. 742. *b.* Le traitement de cette maladie doit varier ſelon la nature de l'été à la ſuite duquel elle eſt venue. XI. 321. *b.* Remedes contre cette maladie. *Suppl.* I. 452. *a.* Effets admirables de l'ipécacuanha dans la dyſſenterie. VIII. 901. *b.* Spécifique contre la dyſſenterie. XV. 445. *b.* Plante qui a la vertu de l'arrêter. *Suppl.* I. 338. *a.* Amande qui l'arrête ſur le champ. 693. *b.* Dyſſenterie invétérée guérie par l'uſage du codaga-pale. III. 570. *b.* Flux de ſang ſans douleur qui reſte quelquefois après la dyſſenterie; quelle en eſt la cauſe. VIII. 134. *b.*

DYSSENTÉRIQUE, FLUX. (*Maréchall.*) VI. 912. *a, b.*

DYSTOCHIE, accouchement laborieux ou impoſſible. Ses cauſes. 1°. Dans la femme; l'âge, le tempérament, l'inexpérience, le défaut de conformation, les organes de l'accouchement mal diſpoſés. V. 181. *a.* 2°. Dans le fœtus; un enfant trop gros, mal conformé, foible ou mort, ſa tête arrêtée au paſſage, ſa mauvaiſe ſituation. 3°. Dans le délivre; la rétention trop longue ou la perte précoce des eaux, leur mauvaiſe qualité; quand le fœtus ſort enfermé dans ſes membranes; quand le placenta ſort d'abord, le défaut de ſecours à propos, les douleurs trop languiſſantes, certains déchiremens cauſés par un premier accouchement laborieux. *Ibid. b.* Réflexions qui doivent faire ceſſer les allarmes que pourroit cauſer l'aſſemblage de ces phénomenes. *Ibid.* 182. *a.*

DYSURIE, difficulté d'uriner. Quand cette action ne s'opere que goutte à goutte, on l'appelle *ſtrangurie*; ſi la ſuppreſſion eſt totale, *iſchurie.* V. 182. *b. Voyez ces deux articles.*

Dyſurie; voyez ſur cette maladie. XVII. 507. *b.* Elle eſt endémique dans les iſles Moluques. *Suppl.* I. 788. *b.*

E

, Distinction établie par les Grecs d'*e* long & bref. Le long s'écrivoit auparavant par deux *e* de suite. Les Grecs modernes le prononcent *ita*. Raison pour laquelle il faut lui donner le son de l'*è*. Prononciation de l'*e* latin. Analogie entre l'*e* fermé & l'*e* en latin. Plusieurs grammairiens distinguent quatre sortes d'*e* en françois, V. 183. *a*. quoiqu'en effet nous n'en ayons que trois sortes. *Ibid. b.*

I. L'*e* ouvert qui se subdivise en trois; *Ibid. b.* 1°. l'*e* ouvert commun. Dans quel cas l'*e* muet devient ouvert. S'il ne peut y avoir deux *e* muets de suite. 2°. L'*e* plus ouvert. 3°. L'*e* très-ouvert. L'*e* ouvert commun au singulier, devient ouvert long au pluriel. *Ibid.* 184. *a*. L'auteur examine, 1°. s'il est vrai que nos peres ont doublé les consonnes pour marquer que la voyelle qui précede étoit breve; 2°. s'il est vrai qu'anciennement les voyelles longues étoient suivies d'*s* muettes qui en marquoient la longueur. Ces *s* n'étoient point muettes, mais prononcées, comme nous en voyons encore divers exemples. L'*e* est bref dans plusieurs mots, quoique suivis d'une *s*. *Ibid. b.*

II. L'*e* fermé, appellé aussi masculin. Observation sur l'*e* des infinitifs suivi d'une *r*. V. 185. *a*.

III. L'*e* muet l'est à différens degrés, selon les mots où il se trouve. Dans le chant, il est moins foible à la fin des mots. Il se trouve dans toutes les langues, lorsqu'une consonne est immédiatement suivie d'une autre. Il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précede un *e* muet à la fin des mots. Les vers qui finissent par un *e* muet ont une syllabe de plus que les autres. V. 185. *a*. Il est appellé *féminin*, parce qu'il forme le féminin des noms adjectifs. *E* qu'on ajoute après le *g* pour en adoucir la force. Quand on rend sensible l'*e* muet, il ressemble à la voyelle *eu* affoiblie. Les lettres inutiles dans l'orthographe ne changent pas la nature du son simple. L'*e* muet est long dans la troisieme personne du pluriel des verbes. Forme de l'*e* dans l'écriture italienne & la coulée. *Ibid. b.*

E. Distinction & usages de trois sortes d'*e* en françois. *Suppl.* III. 131. *a*. Ce n'est qu'insensiblement que notre *e* a eu les trois sons différens que nous lui reconnoissons. I. 67. *a*. Observations sur le son de cette voyelle. *Suppl.* III. 304. *a*. Quelle doit être la prononciation de l'*ète* des Grecs. V. 639. *c*. Usage de l'*e* après le *g*, pour en adoucir la prononciation. X. 850. *b*. L'*e* considéré comme particule prépositive en françois. XII. 101. *b*. Elision de l'*e* muet dans les vers. françois. XVII. 159. *a*. Regles sur cette espece d'*e* dans nos vers *Suppl.* IV. 984. *b*. 985. *a*. Observations sur l'*è* muet qui termine le féminin de quelques adjectifs. *Suppl.* III. 251. *b*.

E A

EANUS, (*Mythol.*) dieu des anciens. *Suppl.* III. 4. *a*.

EAQUE, juge des enfers. IX. 7. *a*. XI. 402. *a*.

EARLDORMAN, le premier degré de noblesse chez les Anglo-Saxons. Ce mot, qui dans son origine signifie hommage, vint peu-à-peu à désigner les personnes les plus distinguées, les plus considérables de la noblesse, qui possédoient le plus de biens. Peu-à-peu ce mot désigna un gouverneur de province ou d'une seule ville. Pendant l'heptarchie, ces charges ne duroient qu'autant qu'il plaisoit au roi; mais ensuite elles furent données à vie. Les danois établis en Angleterre changerent le nom d'*earldorman* en celui d'*earl* de même signification, qui revient aujourd'hui à celui de *comte*. Quelques earldormans n'étoient que gouverneurs de provinces; d'autres possédoient leur province en propre. V. 186. *a*. Ceux-ci étoient honorés du titre de *reguli*, *principes*; d'autres portoient ce titre simplement à cause de leur naissance; enfin, il y en avoit d'autres qui n'étoient que magistrats subalternes rendant la justice au nom du roi; ils ont pris le nom d'*alderman*; la charge d'*earldorman* étoit purement civile. *Ibid. b.*

EASLOW & WEST-LOW, (*Géogr.*) deux bourgs d'Angleterre, dans la province de Cornouailles. Leurs habitans. *Suppl.* II. 747. *a*.

EATON *ou* ETON, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre, dans la province de Buckingham. Observations sur le college ou l'école publique dont elle fut pourvue par le roi Henri VI. Eloge de cet établissement. *Suppl.* II. 747. *a*.

EAU. (*Lang. franç.*) Observation sur cette diphtongue. IV. 1017. *a*.

Eau. Thalès la regardoit comme le principe de toutes choses. V. 186. *b*. Trois sortes d'eaux; eau de pluie, eau de source, & eau de mer. L'eau n'est jamais absolument pure.

E A U

Effet de ces particules hétérogenes de l'eau sur les corps où elle passe. On purifie l'eau de diverses manieres; par filtration, congelation, évaporation & clarification. Expériences qui prouvent l'incompressibilité de l'eau & la dureté de ses particules. Leur adhérence. La pesanteur spécifique de l'eau est à celle de l'or comme 1000 à 19640. Pores de l'eau. Elle ne peut pénétrer le verre. Echauffée, elle se raréfie de la vingt-sixieme partie de son volume. *Ibid.* 187. *a*. Son évaporation. Cette vapeur a une grande vertu élastique supérieure à celle de la poudre à canon. La cause de ce phénomene nous est inconnue. Sa dilatation plus grande que celle de la poudre. Elle est ordinairement fort pleine d'air. Pourquoi l'eau éteint le feu, selon M. Musschenbroek. Examen de la question, si l'état naturel de l'eau est d'être glacée. *Ibid. b.*

Eau. Thalès la considéroit comme le principe de tout. XIII. 376. *b*. Sur les diverses qualités & propriétés des eaux, voyez *Hydrologie*. Adhérence des parties de l'eau. I. 132. *a*. Les eaux les plus pures contiennent une portion de terre assez sensible. XII. 575. *a*. XVI. 172. *a*. Poids d'un pied cube d'eau commune. XII. 850 *a*. Balance hydrostatique du docteur Hook, qui peut servir à examiner la pureté de l'eau. II. 27. *a*. Les particules de l'eau plus légeres que celles de l'air. VI. 283. *a*. Solidité de l'eau. XV. 322. *b*. Incompressibilité de l'eau. III. 776. *a*. 836. *a*. Union de l'eau avec l'air. VI. 128. *b*. L'eau reçoit les impressions du son. XV. 344. *b*. Eau bouillante. Voyez *Bouillir*. De l'évaporation de l'eau. VI. 123. *b*. &c. Cause de son évaporation, lorsque sa chaleur est au-dessous du dégré de l'eau bouillante. 928. *a*. Dilatation de l'eau. III. 836. *a*. Voyez aussi *Dilatation*. Comparaison de la raréfaction de l'eau & de celle de l'esprit de vin. *Suppl.* IV. 938. *b*. Pourquoi l'eau chaude se refroidit plutôt dans le vuide qu'à l'air. VI. 601. *a*. De son expansibilité. 281. *a*. 282. *b*. &c. 284. *a*, *b*. Effet de l'eau dans différentes explosions. 284. *a*. L'eau contribue essentiellement à la production de la flamme. 838. *a*. Putréfaction de l'eau. V. 192. *a*. XIII. 588. *a*, *b*. Eau souterreine. Comment elle contribue aux tremblemens de terre. XVI. 581. *b*. Révolutions causées sur la terre par les eaux. XIV. 237. *b*. De ceux qui prétendent voir l'eau au-travers de la terre. *Suppl.* III. 478. *b*.

EAU. (*Hydraul.*) Niveau que les eaux observent. Elles se distinguent en naturelles, artificielles, jaillissantes, plates, courantes, vives, forcées, dormantes, folles; eaux de pluie ou de ravine. V. 188. *a*.

EAU. (*Hydraul. Hydrostat.*) Calcul du poids de l'eau & de son élévation. II. 547. *b*. Rapport de la pesanteur de l'air à celle de l'eau. I. 229. *a*. Considérations sur le poids de l'eau, relativement aux machines hydrauliques. XII. 851. *a*, *b*. Ce qu'on entend par une colonne d'eau. III. 656. *b*. Cause de l'ascension de l'eau dans les pompes. I. 228. *b*. Pourquoi on n'aspire l'eau dans les pompes qu'à vingt ou vingt-six pieds, quoiqu'elles puissent monter à 32 pieds. I. 762. *a*. Principes généraux pour trouver l'effort de l'eau contre une digue. IV. 1004. *b*. De la force des eaux. VII. 120. *b*. Regle pour trouver l'espace que parcourra dans un tems donné, l'eau poussée par une force égale à celle d'un vent qui fait parcourir à l'air vingt-quatre pieds dans une seconde. XVII. 20. *b*. Méthode pour connoître la quantité d'eau que fournit une source. VIII. 474. *b*. 475. *a*. Celle que fournit un ruisseau ou une petite riviere. 475. *b*. Celle que fournit une pompe. *Ibid.* Machine à épuiser les eaux d'une mine, d'un marais, *&c.* de l'invention de M. Dupuis. Voyez ce dernier mot. Amasser des eaux. I. 316. *b*. 317. *a*. Des moyens de fournir de l'eau à une maison. III. 487. *b*. De l'art de conduire les eaux. 842. *b*. Comment on mesure l'écoulement de l'eau. V. 351. *b*. Distribution des eaux, soit dans une ville, soit dans un jardin. IV. 1064. *b*. Dépense des eaux. 859. *b*. Quantité de l'écoulement de l'eau par un canal d'un pouce de diametre dans un tems donné. XIII. 186. *b*. Pouce d'eau. *Suppl.* IV. 375. *b*. 519. *b*. Extrait d'un mémoire de M. Varignon sur les proportions nécessaires des diametres des tubes, pour donner précisément une certaine quantité déterminée d'eau. XVI. 732. *b*. 733. *a*. Des tuyaux pour les eaux. XVI. 768. *a*, *b*. Valeur des eaux. 819. *b*. Veine d'eau. 876. *a*.

EAU. (*Jardin.*) Epreuve qui en indique la bonne qualité pour les plantes. Quelle est la meilleure pour le jardinage. On doit en consulter le goût, eu égard aux fruits. Après l'eau de source & de riviere, la meilleure est celle de citernes. Si on est réduit à l'eau de puits, il faut la dégourdir au soleil. V. 188. *a*.

EAU. (*Agricult. Jardin.*) Nécessité de l'eau pour la végétation. *Suppl.* III. 218. *b*. De la recherche des eaux souterreines. *Suppl.* I. 46. *a*, *b*. De l'art de les rassembler pour l'irrigation des prés. *Ibid. b*. Des moyens de se procurer des eaux

pour l'arroſement des terres. *Suppl.* III. 218. *b.* Des eaux des jardins. 499. *b.* Moyens d'aſſembler les eaux pour arroſer les jardins. *Suppl.* I. 577. *b.* Signes extérieurs des bonnes eaux. 47. *a.* Maniere de découvrir la viſcoſité de l'eau. *Ibid. b.* Eaux propres à fertiliſer. *Suppl.* III. 30. *a.* 692. *b. Suppl.* IV. 419. *b.* Eaux mauvaiſes. *Suppl.* I. 47. *a*, *b. Suppl.* III. 30. *b.* Du choix des eaux propres aux arroſemens. *Suppl.* I. 578. *a.* Moyens de corriger les mauvaiſes eaux, & d'empêcher qu'elles ne contractent de mauvaiſes qualités. 48. *a*, *b.* Comment on corrige la crudité de celles qu'on tire immédiatement des montagnes. *Suppl.* II. 191. *b.* De l'uſage des eaux pour l'irrigation des prairies. *Suppl.* I. 46. *a*, *b.*—53. *b.* De la conduite des eaux. *Suppl.* I. 48. *b.* &c.

EAU (*Chymie*) 1°. *conſidérée comme principe conſtituant des corps naturels & des mixtes artificiels.* Définition de cet élément. Une matiere premiere, homogene, univerſelle, eſt un être abſtrait dont on doit nier l'exiſtence. Le dogme qui fait de l'eau le principe univerſel de tous les corps, eſt deſtitué de fondement. Examen des expériences ſur leſquelles on le fonde. L'air ne peut devenir de l'eau en ſe condenſant. L'eau exiſte *phyſiquement* dans un état de pureté, & de diviſion actuelle, abſolue, & qu'on pourroit appeller *radicale.* V. 188. *b.* Quels ſont les corps à la formation deſquels l'eau concourt comme principe eſſentiel. Elle entre dans la compoſition d'un grand nombre de corps très-ſecs & très-compactes; car en général, les principes conſtituans des corps ne ſont jamais ſenſibles tant qu'ils ſont actuellement combinés. *Ibid.* 189. *a.*

2°. *L'eau conſidérée comme menſtrue ou diſſolvant.* Quels corps elle diſſout. Elle a quelque priſe ſur les chaux métalliques & les ſubſtances métalliques inaltérées. Tous les métaux triturés avec l'eau paſſent pour fournir un certain ſel. Subſtances dont l'eau extrait quelque choſe, quoiqu'elle ne les diſſolve pas. Les pierres vitrifiables ne donnent abſolument rien à l'eau. Obſervons cependant, 1°. que l'eau ne diſſout les corps que juſqu'à une certaine quantité déterminée; qu'elle s'en charge juſqu'à un terme connu ſous le nom de *ſaturation.* V. 189. *b.* 2°. Qu'on n'obſerve point une pareille proportion entre l'eau & les différens liquides avec leſquels elle fait une union réelle. La propriété diſſolvante de l'eau nous ſert à ſéparer certaines ſubſtances de divers corps auxquels elles ſont unies. De-là mille uſages auxquels nous l'employons. Qualité que doit avoir l'eau que le chymiſte emploie comme menſtrue. L'acide vitriolique & l'alkali fixe ſont les ſubſtances qui ont le plus d'affinité avec l'eau. Les eſprits ardens occupent le ſecond rang. *Ibid.* 190. *a.* Rapports de quelques autres ſubſtances avec l'eau. Utilités pratiques que nous retirons de la connoiſſance de ces rapports. *Ibid. b.*

3°. *Le chymiſte emploie l'eau comme inſtrument méchanique ou phyſique.* Elle eſt l'inſtrument de la pulvériſation philoſophique & de certains lavages. Eau douce ou commune, conſidérée comme objet chymique. V. 190. *b.* La diſtillation de cette eau donne toujours un réſidu terreux. Principales eſpeces d'eau douce; ſavoir, l'eau de pluie & de neige, de fontaine, de puits, de riviere; l'eau croupiſſante. La légéreté de l'eau eſt un ſigne de ſa pureté. Comment on en détermine la gravité ſpécifique. Signes auxquels on peut connoître la pureté des eaux. *Ibid.* 191. *a.*

Eau. Van-Helmont & Paracelſe regardoient l'eau comme l'inſtrument univerſel de la chymie & de la philoſophie naturelle. I. 272. *b.* Thalès la regardoit comme le principe de tout. V. 186. *b.* XIII. 376. *b.* Les anciens ont cru que l'eau ſe changeoit en air & l'air en eau. Expérience qui ſembleroit d'abord appuyer cette opinion. VII. 82. *a.* I. 226. *b.* Comment l'eau imprégnée de ſoufre, de ſels & de terre, peut être changée en métaux, minéraux, gommes, foſſiles. III. 866. *a.* Effet du mêlange de l'eau avec l'acide vitriolique. I. 100. *a.* Influence de l'eau dans les fermentations. XVII. 284. *a.* L'analyſe des eaux minérales regardée comme ce qu'il y a de plus difficile en chymie. I. 403. *b.* Eau du chymiſte. III. 414. *b.*

Eau douce. Une barque enfonce plus en eau douce qu'en mer. I. 633. *b.* Divers exemples d'eaux douces trouvées au fond de la mer en différens endroits. VII. 92. *b.* Plus les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur paſſage ſur la terre ſont riches & ſulfureuſes, plus les eaux deviennent douces & bonnes. XIV. 586. *a.*

Eau de pluie & de neige. Quoique la plus pure des eaux naturelles, elle contient encore quelques principes étrangers. Maniere de la recueillir, pour l'examiner chymiquement. Réſultat de l'examen chymique de l'eau de pluie & de neige, par M. Marggraf. V. 191. *b.* Putréfaction qu'éprouve l'eau la plus pure ſous la ligne. Si l'eau de neige eſt inſalubre. La compoſition de la pluie & de la neige doit varier par différentes cauſes & circonſtances. Maniere de ramaſſer l'eau de pluie & de neige, pour qu'elle ſe conſerve. Voyez l'article *Citerne.* L'eau de pluie & de neige diſtillée eſt inaltérable. V. 192. *a.*

Eau de pluie. *Suppl.* III. 472. *b.* Ses propriétés. 475. *a.* *Suppl.* IV. 419. *b.* Différence entre cette eau & celle de roſée. XIV. 368. *b.* Matieres dont elle eſt imprégnée. XII. 793. *a*, *b.* Pourquoi l'eau de pluie, venant des vapeurs de la mer, eſt douce. XIV. 586. *a.* Altération qu'elle ſouffre dans l'air. *Suppl.* IV. 419. *a*, *b.* Nature des eaux qui viennent des neiges & glaces fondues des glacieres. *Suppl.* III. 229. *b.*

Eau de fontaine. Les variétés des eaux de fontaine ſont très-conſidérables. On en trouve qui ſont autant ou même plus pures que l'eau de neige. Quelles terres les alterent ou les conſervent ſimples. V. 192. *b.*

Eau de puits. Ce qui la fait différer de l'eau de fontaine. Elle devient d'autant plus pure qu'elle eſt plus tirée. Elle varie conſidérablement ſelon les lieux. Qualités de celles de Paris & de Berlin. V. 192. *b.*

Eau de puits. Filtration de cette eau, qui, ſelon M. Leutmann, la rend plus pure que ſi on la diſtilloit. VI. 807. *b.* Les eaux de puits tirent leurs propriétés de la nature des couches de terre ſupérieures à leur baſſin. VII. 84. *b.*

Eau de citerne. Qualité de cette eau. III. 487. *a.* Une maiſon qui auroit quarante toiſes en ſuperficie, peut ramaſſer aſſez d'eau pour abreuver vingt-cinq perſonnes par année. *Ibid. b.*

Eau de riviere. Principes de ſa compoſition. Ce qui fait le plus varier ſa qualité, c'eſt la nature du terrein qu'elle parcourt. La rapidité des rivieres eſt une cauſe très-efficace de la pureté de leurs eaux, de même que lorſqu'elles ſont peu poiſſonneuſes. Eau de la Seine devenue dangereuſe en 1731, par certaines plantes qui s'y étoient multipliées. Les immondices n'alterent pas une riviere autant qu'on l'imagine. Pourquoi celle de la Seine donne le dévoiement aux étrangers. V. 193. *a.*

Eau de riviere. Pourquoi il n'y en a point de ſalée. VI. 869. *b.* Cauſes des différentes qualités, peſanteurs & couleurs de ces eaux. 870. *a. Suppl.* III. 470. *a.*

Eau croupiſſante. Cauſe de ſon impureté. V. 193. *a.*

EAU *commune*, (*Pharm.*) ſon uſage dans la Pharmacie. V. 193. *b.*

Eau commune, (*Diete*) uſage diététique de l'eau, bons effets qu'on lui attribue. Nous nous bornerons ſur ce point à un petit nombre de faits inconteſtables. 1°. Nous n'avons aucun moyen pour apprécier au juſte l'utilité de l'eau conſidérée comme boiſſon. 2°. Les buveurs d'eau jouiſſent plus communément d'une bonne ſanté que les buveurs de vin. V. 193. *b.* 3°. Les buveurs d'eau ne ſont pas ſujets aux indigeſtions. 4°. En mangeant des fruits ou des ſucreries, il faut boire de l'eau. 5°. Les buveurs d'eau paſſent pour très-vigoureux auprès des femmes; cependant il n'eſt pas vrai que les payſans qui ne boivent que de l'eau ſoient plus robuſtes que ceux qui uſent de vin.

En général, il vaut mieux boire l'eau froide que chaude. De l'uſage de boire chaud dans les rhumes. Danger des eaux chaudes ou infuſions théiformes. *Ibid.* 194. *a.* Précaution de ne pas boire de l'eau froide, quand le corps eſt très-échauffé. L'eau bue en trop grande quantité en été fait ſuer, & affoiblit. La plus pure & la meilleure pour la boiſſon. Les eaux de neige paſſent pour la principale cauſe des goëtres & écrouelles. Mauvais effets des eaux croupiſſantes. Moyen de purifier les mauvaiſes eaux. *Ibid. b.* De l'uſage journalier des bains à l'eau froide. Sentiment de Locke. Avantages que procure cet uſage. Les femmes, pendant le tems de leurs regles ne doivent point mettre les pieds ou les mains dans l'eau froide. Les perſonnes expoſées à l'humidité ſont ſujettes aux rhumatiſmes & à certaines paralyſies. Maladies des ouvriers qui ont toujours les jambes dans l'eau. *Ibid.* 195. *a.*

Eau commune. Obſervation ſur la qualité des eaux qui cuiſent le mieux les légumes. IX. 369. *b.* Qualité de l'eau la plus ſalutaire à l'homme. XI. 222. *a.* Qualité ſalutaire de l'eau froide priſe en boiſſon. II. 311. *a.* Des différentes qualités d'eaux. *Suppl.* III. 470. *a.* De leurs propriétés diététiques. 474. *b.* 475. *a.* Racine propre à corriger les diverſes mauvaiſes qualités des eaux. *Suppl.* I. 152. *a.* Des propriétés de l'eau dans ſes uſages extérieurs ſur le corps humain. 155. *b.* 757. *a.*

EAU *commune*, (*Mat. méd.*) ſon utilité dans les maladies. Excès des prétentions de quelques médecins en faveur de l'eau. V. 195. *a.* 1°. Le traitement des maladies aiguës par la boiſſon des remedes aqueux eſt inefficace & ſouvent meurtrier. 2°. L'utilité de la boiſſon dans les maladies aiguës, à titre de ſecours ſecondaire, n'eſt rien moins que démontrée. 3°. Certaines méthodes nées hors du ſein de l'art, comme celle de guérir par l'eau froide, ne ſauroient être tentées qu'avec beaucoup de précaution. *Ibid. b.* 4°. A quoi ſe réduiſent les vertus réelles de l'eau, ſoit chaude, ſoit tiede, ſoit froide. Uſages extérieurs de l'eau. *Ibid.* 196. *a.*

Eaux minérales. De leurs qualités & de leurs effets. *Suppl.* I. 756. *b.* 758. *a. Suppl.* III. 471. *a. b.* 472. *a. b.* Pourquoi les eaux minérales & les ſources d'eaux chaudes participent aux propriétés de la chaux. II. 541. *b.* De la ſaveur & de la vertu

de ces eaux. *Suppl.* I. 235. *b.* Cauſe des vertus médicinales des eaux minérales. VI. 870. *a.* Maniere d'éprouver ces eaux par les noix de galle. XI. 193. *a.* Difficulté de leur analyſe. I. 403 *b.* Eaux chaudes naturelles. VII. 95. *a.* 99. *a. b.* XVI. 267. *a. b.* 268. *a.* Eaux minérales cémentatoires, II. 812. *b.* inflammables, VI. 838. *b.* qui contiennent du foie de ſoufre. VIII. 133. *a.* Moyen de connoître ſi une eau minérale renferme du ſel ſéléniteux. IX. 740. *a.* Eaux minérales qui poſſedent la qualité enivrante à un certain degré. XVII. 287. *a.* Eaux chargées de vitriol. 364. *b.* Fontaine d'eau minérale nommée Backelbroun, en Alſace. I. 759. *b.* Eaux de Cranſac. IV. 433. *b.* Celles de Vic-en-Carladès, & de Vic-le-Comte. XVII. 231. *a.* Celles d'Acton en Angleterre. I. 124. *b.* Voyez à leurs articles particuliers celles qu'on tire de divers autres lieux. Promenade à pied ſalutaire, lorſqu'on prend les eaux minérales. XIII. 444. *a.* Article ſur ces eaux. X. 534. *b.* — 541. *a.*

Eau de mer. Différentes conſidérations ſur cette eau. *Suppl.* III. 470. *b.* 475. *b.* Quantité de ſel que contient une livre de cette eau. VII. 85. *a.* Diverſes obſervations ſur la nature & les qualités de l'eau de mer. X. 360. *b.* — 364. *a.* Poids d'un pied cube d'eau de mer. XII. 850. *a. b.* Elle peſe plus que l'eau douce. I. 633. *b.* De ſa ſalure. VII. 621. *a.* XIV. 584. *a. b.* &c. Des moyens de la deſſaler. VI. 807. *b.* X. 361. *a.* 363. *a. b.* XIV. 585. *b.*

Eaux diſtillées. Différens principes qui peuvent entrer dans leur compoſition. V. 190. *a.* Méthode de l'artiſte pour cette diſtillation. On exécute cette opération dans deux appareils différens. Quelles ſubſtances ſont traitées, ſelon le premier procédé. Quelles autres, ſelon le ſecond. Diſtinction entre *eaux eſſentielles* & *eaux diſtillées* proprement dites. *Ibid. b.* Ces dernieres ne retiennent que bien peu de l'eau qui a été employée dans leur diſtillation. Les eaux eſſentielles, retirées des ſubſtances odorantes, ſont plus aromatiques que celles qui ſont retirées des mêmes ſubſtances par l'addition de l'eau. Les eaux diſtillées par la ſeconde méthode ſont moins durables. Obſervations importantes; 1°. que les vaiſſeaux employés à la diſtillation des eaux ne puiſſent leur rien communiquer d'étranger ou de nuiſible; 2°. reſſource du ſerpentin ajouté au bec du chapiteau; 3°. néceſſité de faire macérer les ſubſtances à diſtiller, qui ſont dans un état ſec ou ſolide; 3°. attention ſur la quantité de matiere dont il faut remplir la cucurbite; 5°. ſur la quantité d'eau qu'il faut employer; 6°. on devroit ſupprimer l'eau dans l'opération, ſelon le premier procédé. Eaux diſtillées ſimples & compoſées.

Autres préparations qui portent le nom d'eaux ſpiritueuſes. *Ibid. b.* Exemples de diſtillation, d'eau eſſentielle, d'eau diſtillée ſimple, de compoſée, d'eau ſpiritueuſe ſimple, d'eau ſpiritueuſe compoſée. Les recherches de l'ignorance & de la charlatanerie nous ont procuré une multitude d'eaux diſtillées parfaitement inutiles. Projet ridicule de nourrir un malade avec de l'eau diſtillée de chapon. Satyre de Gedeon Harvée ſur de tels remedes. Propriétés des eaux diſtillées aromatiques & de celles des plantes alkalines. *Ibid.* 198. *a.* Propriétés des eaux diſtillées ſpiritueuſes. Eaux chymiques improprement dites. *Ibid. b. Voyez* LIQUEURS.

Eaux diſtillées. Celles qu'on tire des plantes aſtringentes ne participent point à cette qualité. *Suppl.* I. 662. *a, b.*

Eau-de-vie. Deſcription de la chaudiere dont on ſe ſert pour cette diſtillation. V. 199. *a.* Maniere de la diſpoſer. Comment on y fait bouillir le vin. Seconde eau-de-vie. Qualité du bois dont on chauffe la chaudiere. *Ibid. b.* Chapeau dont on la couvre, ce qui s'appelle *coëffer la chaudiere.* Communication de la queue du chapeau avec un autre vaiſſeau appellé *ſerpentine.* Celle-ci eſt placée dans un tonneau que l'on appelle *pipe. Ibid.* 200. *a.* Comment on s'aſſure ſi la ſerpentine eſt bien poſée, s'il n'y a point de trou à la chaudiere, au chapeau ou à la ſerpentine. Quand les uſtenſiles ſont en ordre, on remplit la pipe d'eau froide, de maniere qu'elle ſurmonte la ſerpentine d'environ un pied. Comment l'eau-de-vie parvient par les tours de la ſerpentine dans un baſſiot couvert. Acreté de l'eau-de-vie qui entre chaude dans le baſſiot. *Ibid. b.* Deſcription du baſſiot. Comment les deux ouvertures du fourneau ſe ferment. Maniere d'entretenir le feu dans un degré toujours égal de chaleur. *Ibid.* 201. *a.* Plus le courant eſt fin, plus l'eau-de-vie eſt bonne. Attentions néceſſaires pour cela. Danger de donner au feu trop d'activité. *Ibid. b.* Il y a trois choſes dans le vin; l'eſprit fort & ſupérieur qui forme l'eau-de-vie, un eſprit foible, & une partie épaiſſe & flegmatique. Uſage qu'on fait de l'eſprit foible pour en tirer encore de l'eau-de-vie. *Ibid.* 202. *a.* Comment on connoît que tout l'eſprit fort eſt tiré de la chaudiere. Ce qu'il faut obſerver pour avoir de l'eau-de-vie très-forte. Ordonnance de ſa majeſté ſur les eaux-de-vie, rendue en 1753. *Ibid. b.* Un arrêt rendu en 1743, preſcrit la forme des futailles où doit être renfermée l'eau-de-vie.

Courtiers & agréeurs établis pour le commerce d'eau-de-vie. Epreuve par laquelle on s'aſſure s'il reſte encore quelque eſprit dans la chaudiere. *Ibid.* 203. *a.* Il faut 24 heures pour les deux chauffes; la ſimple & la double. Comment on peut conſtruire dans un même lieu deux ou pluſieurs chaudieres. *Ibid. b.*

Eau-de-vie. Procédé pour réduire les ſucs des végétaux dans un état propre à fournir de l'eau-de-vie. XVII. 294. *a.* Eau-de-vie faite avec le vin de cocotier. XV. 932. *a.* Vendeurs d'eaux-de-vie. XVI. 912. *a.* Inſtrumens pour connoître la force de ces liqueurs. *Suppl.* IV. 310. *a, b.* De l'eau-de-vie de pomme de terre. 490. *a, b.* &c. Planche repréſentant l'art de diſtiller l'eau-de-vie, *voyez* vol. III. des planch.

Eaux ameres de jalouſie, employées chez les Juifs pour connoître ſi une femme étoit coupable d'adultere. Malédiction prononcée par le prêtre qui préſentoit ces eaux à la femme. Effets de cette épreuve. V. 203. *b.*

EAU *luſtrale.* (*Myth.*) Eau commune dans laquelle on éteignoit un tiſon tiré du foyer des ſacrifices. Uſages de cette eau. Officiers prépoſés pour en répandre. On en lavoit les corps de ceux qui venoient de mourir, & ceux qui venoient à la maiſon du mort, avoient ſoin de s'aſperger de cette eau. V. 203. *b.*

Eau luſtrale, vaſe qui la contenoit. Lieux où on le plaçoit. Uſages de cette eau. Comment on la ſacroit. XII. 379. *b.*

EAU *bénite*, (*Hiſt. eccl.*) ſert à effacer les péchés véniels, chaſſer les démons, préſerver du tonnerre. Eau bénite de l'égliſe grecque ſe fait le 5 janvier. Ses uſages. Les Arméniens ne font de l'eau bénite qu'une fois l'année, & en retirent un profit conſidérable. Eau d'expiation parmi les Hébreux. Origine de ces cérémonies. V. 204. *a.*

Eau bénite. Article ſur ce ſujet. IV. 574. *a.* Son origine. XVI. 82. *a.* Officiers de l'égliſe grecque qui étoient chargés de la faire. VIII. 375. *b.*

EAUX ET FORÊTS. (*Juriſpr.*) Les Romains avoient établi pluſieurs regles ſur cet objet. Attentions particulieres pour la police des forêts & des bois, obſervées de tout tems. Exemples tirés de l'hiſtoire ſainte. Ariſtote deſire en toute république des gardiens de forêts. Ancus Martius réunit les forêts au domaine public. Loix & magiſtrats établis par les décemvirs pour la conſervation des forêts. Autres ſoins que les Romains prirent dans le même but. V. 204. *b.* Foreſtiers de Flandres dans les premiers tems de la monarchie. Soins que prirent les rois de la ſeconde race pour la conſervation des forêts. Ordonnances des rois de la troiſieme race. Derniere ordonnance, celle de Louis XIV de 1669, qui réſume tout ce qui étoit diſperſé dans les précédentes. *Ibid.* 205. *a.* Tribunaux établis pour connoître des matieres d'eaux & forêts. Officiers établis pour cette juriſdiction. *Ibid. b.*

Eaux & forêts. Obſervations relatives à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 747. *a.*

Eaux & forêts, voyez FORÊT. VII. 132. *a, b.* Juriſdiction appellée *grurie*, qui connoît des conteſtations concernant les eaux & forêts. VII. 972. *a.* Officiers des eaux & forêts. XI. 427. *a, b.* Maîtriſe des eaux & forêts. IX. 911. *a.* Grands-maîtres & maîtres. 895. *a, b.* Chevauchées des grands-maîtres. III. 315. *a.* Maître particulier. IX. 898. *b.* &c. Contrôleur. IV. 151. *b.* Gardes. XV. 89. *b.* 90. *a.* 91. *b.* 92. *b.* Officiers appellés *verdiers.* XVII. 60. *a, b.*

EAU, (*Juriſpr.*) Défenſe de prendre de l'eau de la mer. Eau des fleuves appartient au roi, mais l'uſage en eſt public. Les petites rivieres ſont aux ſeigneurs: les ruiſſeaux aux riverains. Il n'eſt pas permis de détourner le cours de ces eaux ſans le conſentement du propriétaire. Le droit de priſe d'eau s'acquiert par preſcription. Droit de celui qui a la ſource dans ſon fonds & de celui dont l'eau coule dans le ſien. Loix à conſulter. V. 206. *a.*

Eau, anciennes épreuves par l'eau. V. 837. *b.* A qui appartient dans Paris la police ſur les porteurs d'eau. XI. 511. *a.* Torture par l'eau. XVI. 439. *b.*

EAU, (*Marine*) définition de ce terme, ſelon les divers ſens où il eſt employé par les marins. V. 206. *a.*

EAU, (*Manege*) Ses uſages pour les chevaux. 1°. *Comme boiſſon ordinaire.* Ariſtote a prétendu que les chevaux & chameaux boivent l'eau trouble avec plus de plaiſir que l'eau claire. Preuves de la fauſſeté de cette opinion. V. 206. *b.* S'il eſt vrai que les chevaux trempent leurs nazeaux quand ils s'abreuvent. L'eau trouble ne peut engraiſſer le cheval comme le penſoit Ariſtote. Quelles ſont les ſeules eaux bienfaiſantes pour cet animal. *Ibid.* 207. *a.* Tems où l'on doit abreuver les chevaux. Maniere de les abreuver, ſoit en les envoyant à la riviere, ſoit en leur apportant l'eau dans l'écurie. Convient-il mieux d'abreuver un cheval dans la route, que d'attendre d'être arrivé au terme où l'on doit s'arrêter? Réponſe à cette queſtion. *Ibid. b.* Selon Ariſtote, les chevaux peuvent ſe paſſer de boiſſon environ quatre jours. *Ibid.* 208. *a.* Maladies qui les empêchent de boire. Barbillons: opérations néceſſaires pour la guériſon de ce mal. Maniere de faire *l'eau blanche* à l'uſage des chevaux malades. *Ibid. b. L'eau miellée* forme encore une boiſſon très-adouciſſante. Eaux plus nourriſſantes dont on abreuve le cheval quand il ne peut manger. Utilité

des

des eaux minérales. 2°. *Comme employée à l'extérieur de l'animal.* Ses effets relativement à l'homme & au cheval ſont les mêmes. Eau froide, circonſtances où elle eſt dangereuſe ou ſalutaire. *Ibid.* 209. *a.* Utilité des bains à l'eau chaude. Les douches d'eau ſont très-ſouvent d'une excellente reſſource, ſoit d'eau commune, ſoit d'eau aſſociée à des plantes médicinales. Effets ſalutaires des fomentations. Douches d'eaux minérales, & applications de leurs ſédimens épais. Comment on peut guérir les chevaux qui craignent l'eau, *Ibid. b.* & corriger ceux qui ſe couchent dans l'eau. *Ibid.* 210. *a.*

Eau, utilité des eaux minérales pour les chevaux. V. 209. *a.* Mauvaiſe qualité des eaux dans leſquelles on a lavé le linge & les ordures des maiſons. *Suppl.* III. 805. *a*, *b.* 808. *b.* Des qualités des eaux pour les chevaux. 400. *b.*

Eau pour abreuver le bétail, *voyez* ABREUVER.

EAUX, maladie des chevaux, ſignes de cette maladie. Ses cauſes. Cauſe interne, une lymphe plus ou moins âcre, plus ou moins épaiſſe. V. 210. *b.* Cauſes externes; la craſſe, la boue, & d'autres matieres irritantes. Quelquefois il y a cauſe interne & cauſe externe tout enſemble. Traitement de cette maladie. Remedes intérieurs, *Ibid.* 211. *a.* & extérieurs. *Ibid. b.* Autres maladies dont le principe eſt le même que celle des *eaux*. Arrêtes ou queues de rat, les crevaſſes, la crapaudine humorale. *Ibid.* 212. *a.*

Eau, chez les Jouailliers. V. 212. *b.*

EAU, (*donner l'*) terme de drapier, teinturier, tanneur, chapelier. V. 212. *b.*

EAU, (*donner une*) terme de plumaſſier. V. 212. *b.*

EAU FORTE, uſage qu'en fait le relieur pour faire paroître ſur le veau de groſſes ou petites taches. V. 212. *b.*

Eau forte, appareil avec lequel les diſtillateurs de Paris font l'eau forte. VII. 236. *d.* Moyen de purifier l'eau forte de divers acides. IX. 740. *a.* Eaux fortes pour les graveurs en taille-douce. VII. 885. *a.* 887. *b.* Eau forte appellée eau de départ. 887. *a.* Eaux fortes préparées avec l'arſénic. *Suppl.* I. 581. *b.*

EAU *de ſenteur*, (*Parfum.*) partie odoriférante de différentes ſubſtances. V. 212. *b.*

Eau ſans pareille. III. 493. *a.*

Eau de mille fleurs. XVI. 791. *a.*

Eaux, leur uſage dans la teinture. XVI. 11. *a.*

EAU, (*Divin.*) Art de prédire l'avenir par le moyen des eaux. VIII. 374. *a*, *b.*

EAUX, (*Mythol.*) divinités des eaux. VII. 107. *b.* Eſpece de vaſe qui repréſentoit le dieu des eaux chez les Egyptiens. VIII. 368. *b.*

EAUSE, *Eauze* ou *Euze*, (*Géogr.*) petite ville de Gaſcogne. Ses révolutions. Elle fut la patrie du fameux Rufin. *Suppl.* II. 747. *a.*

E B

EBAUCHE, *eſquiſſe*. Différences entre ces mots. Ebauches en architecture, en gravure, en peinture. V. 213. *a.*

EBAUCHER, terme employé par les épingliers, les éventailliſtes, les filaſſiers, formiers, lapidaires, V. 213. *a.* planeurs. *Ibid. b.*

EBAUCHOIR, inſtrument de ce nom, dont ſe ſervent les charpentiers, les filaſſiers & les ſculpteurs. V. 213. *b.*

EBENE, (*Hiſt. nat.*) trois ſortes d'ébene; le noir, le rouge & le verd. On les trouve dans les iſles de Madagaſcar & de S. Maurice. Deſcription de l'arbre d'ébene noir. V. 213. *b.* Son écorce infuſée dans de l'eau eſt bonne, dit-on, pour la pituite & les maux vénériens. De l'ébene verd : ſa qualité, ſes uſages, tant chez les Indiens que parmi nous. Lieux où on le trouve. Deſcription de l'arbre : l'ébene rouge peu connu. Comment on contrefait l'ébene noir. *Ibid.* 214. *a.*

EBENE, erreurs dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 747. *b.*

Ebenes, de différentes couleurs. X. 138. *b.*

EBÉNISTE, Comment ſe font les ouvrages en marqueterie. Rabots & racloirs dont ſe ſervent les ébéniſtes. V. 214. *a.*

Ebéniſtes, ceux qu'a fournis la manufacture des Gobelins. X. 138. *a.* Outil à ondes des ébéniſtes. XI. 719. *a.* Fers crochus. VI. 504. *b.* Fraiſoir. VII. 278. *a.* *Voyez* les planches de l'ébéniſte, où vous trouverez de plus grands détails ſur ſes inſtrumens, ſes opérations & ſes ouvrages. vol. IV. des pl.

EBIONITES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du premier ſiecle. Leur chef, leurs erreurs. Ils ſe diſoient diſciples de S. Pierre, & rejettoient S. Paul. Ils ſoutenoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choſes au Chriſt & au diable. Que le Chriſt étoit deſcendu en Jéſus à cauſe de ſes vertus. Ils joignoient à la foi les obſervations légales. Livres ſacrés qu'ils tronquoient ou retranchoient. Ils adoroient Jéruſalem, obligeoient leurs ſectateurs au mariage, & permettoient la polygamie. *Voyez* NAZARÉITES. V. 214. *b.*

Ebionites, leur évangile. VI. 117. *a.*

EBOULEMENS *de montagnes*. II. 786. *a.* *Voyez* LAVANCHES.

EBOURGEONNER, utilité de cette opération. On ne doit la faire aux arbres que quand les bourgeons ont un pié de long. Comment elle doit ſe pratiquer. L'ébourgeonnement doit toujours être accompagné du paliſſage. Quelles branches on doit ébourgeonner. Danger de ſupprimer les extrémités de tous les rameaux. Il faut laiſſer pouſſer par les côtés les rameaux dans toute leur étendue. Ce qu'il faut entendre par l'ébourgeonnement des vignes. V. 215. *a.* *Voyez* VIGNE.

EBRBUHARITES, ou EBIBUHARIS, religieux mahométans, grands contemplatifs. Comme ils ſe diſpenſent du pélerinage de la Mecque, ſous prétexte que la pureté de leur ame leur rend le ſaint lieu auſſi préſent que s'ils y étoient, les autres muſulmans les regardent comme hérétiques. V. 215. *b.*

EBRE, obſervations ſur la partie de cette riviere qui coule autour de Saragoſſe. XIV. 643. *b.* *Suppl.* IV. 738. *b.*

EBRILLADE, (*Maneg.*) mouvement déſordonné du cavalier. Ce mot a vieilli. Nous nous ſervons du terme de *ſacade*. V. 216. *a.*

EBROUEMENT, (*Maneg.*) mouvement convulſif du cheval produit par l'irritation de la membrane pituitaire. Comparaiſon de l'ébrouement avec l'éternuement. Cauſe de l'ébrouement. V. 216. *a.* On ne doit pas confondre ce mouvement avec l'expiration forte de certains chevaux à la vue d'un objet extraordinaire : ce qui eſt parfaitement exprimé, Job. ch. XXXIX. Plus un cheval a d'ardeur, plus la reſpiration eſt forte & fréquente en lui. Ebrouement, ſigne favorable dans un cheval qui touſſe ou qui jette. *Ibid. b.*

EBSOM, on diſtribue en divers endroits ſous le nom de ſel d'ebſom, des ſels de ce genre qui different entr'eux par quelques caracteres particuliers. V. 216. *b.*

EBULLITION, *effervеſcence*, *fermentation*, Différences entre ces trois mots. V. 216. *b.* Il ſe trouve des effervеſcences très-conſidérables ſans ébullition, & qui ne ſont pas plus des fermentations. Caractere de la fermentation. Raiſon pourquoi on a confondu ces trois actions ſous le nom de fermentation. *Ibid.* 217. *a.*

Ebullition. Différence entre l'ébullition, le bouillonnement, la fermentation, & l'effervеſcence. VI. 518. *a.*

EBULLITION, (*Phyſique*) chaleur de l'eau qui bout dans différentes circonſtances. Quelques phyſiciens croient que l'ébullition vient des particules de l'eau changées en vapeur & qui s'élevent du fond du vaſe. V. 217. *a.*

Ebullition. Explication des phénomenes de l'ébullition. I. 853. *a.* II. 357. *a*, *b.* Effets de l'ébullition ſur le lait. IX. 199. *b.* Dépuration des ſucs de plantes par ébullition. IV. 733. *b.* Comment on arrête l'ébullition d'une liqueur qui fermente. XVII. 284. *b.* Ebullition des vins d'Eſpagne & d'Italie moins forte que celle des vins ſeptentrionaux. 285. *a.*

Ebullitions, petites tumeurs ſur la ſurface du corps. V. 217. *b.*

Ebullitions, eſpece appellée *phlyſtene*. XII. 521. *a.*

Ebullition, maladie légere dans les chevaux. Comment elle ſe manifeſte. Comment on diſtingue ces boutons de ceux qui caractériſent le farcin. Cauſe de cette maladie, une lymphe ſaline & groſſiere provenant de trop de repos ou d'une tranſpiration interceptée par une craſſe abondante. Remedes, V. 217. *b.* *Voyez* *Suppl.* III. 406. *b.*

EBURONS, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Gaule Belgique. Pays qu'il occupoit. *Suppl.* II. 747. *b.* Obſervations ſur le nom de ce peuple. Sa ville capitale. *Ibid. b.* *Voyez* TUNGRI.

E C

ECAILLAGE, (*Saline*) comment ſe fait cette opération. V. 218. *a.*

ECAILLE, (*Ichthy.*) écailles des poiſſons. Eſpece de poiſſon appellé *grande-écaille*. Qualité de ſa chair. V. 218. *a.*

Ecailles. Obſervations ſur celles des poiſſons. XII. 888. *a.* 889. *b.* 890. *a.* I. 29. *b.* Sur celles de la carpe. II. 695. *a*, *b.* Sur celles qui forment la pouſſiere dont les aîles des papillons ſont couvertes. *Suppl.* III. 728. *a.*

ECANGUER, (*Econ. ruſtiq.*) deſcription de cette manœuvre qui ſe pratique ſur le lin & autres plantes de même eſpece. V. 218. *b.*

ECARLATE, l'une des ſept belles teintures en rouge. Où ſe trouve la graine appellée *kermès* qui donne l'écarlate. Tems de la cueillir. Le P. Plumier a obſervé que cette drogue étoit l'ouvrage d'un inſecte & non pas une graine. Arbriſſeau ſur lequel on la trouve. Comment ſe forme la véſicule qui devient kermès. Deſcription de ſes enveloppes. Soin qu'il faut prendre auſſi-tôt que ces noix ſont cueillies. V. 219. *a.* La graine d'écarlate ſert en médecine. *Ibid. b.* *Voyez* KERMÈS.

Ecarlate, voyez KERMÈS : graine d'écarlate, *voyez* ALKERMÈS : écarlate de cochenille. III. 559. *a*, *b.* Paſtel d'écarlate. XVI. 10. *a.* De l'art de teindre en écarlate. 18. *b.* Ecarlate des Gobelins. VII. 728. *b.* Teinture du coton en écarlate. *Suppl.* II. 624. *b.*

ECART, (*Gramm.*) obſervations ſur l'uſage de ce mot. V. 219. *b.*

Ecart. Mettre à l'écart, écarter, éloigner, (*Synon.*) V. 221. *b.*

ECART, (*Manege*) disjonction accidentelle, ſubite & forcée du bras d'avec le corps du cheval. Ses cauſes les plus ordinaires. Maux qui réſultent de cet accident. V. 219. *b.* La claudication de l'animal en eſt un ſigne très-équivoque. Comment on peut juger ſainement & avec certitude de la partie affectée. *Ibid.* 220. *a.* Cure de cette maladie. *Ibid. b.* Voyez *Suppl.* III. 404. *a.*

ECARTELÉ. (*Blaſon*) Ecu écartelé. Ecartelé en ſautoir. Croix écartelée : *voyez vol. II des pl. Blaſon, pl.* 4.

ECARTELER. (*Blaſon*) On écartele en croix & en ſautoir. René, roi de Sicile, en 1435, amena l'uſage d'écarteler. L'écartelure ſert quelquefois à diſtinguer les puînés de l'aîné. Colombiere compte douze façons d'écarteler, & d'autres davantage. V. 221. *b. Voyez* ECU.

ECARTEMENT, accident en docimaſie; ce qui le cauſe. Il rend l'eſſai faux. V. 221. *b.*

ECARTER, *mettre à l'écart, éloigner;* en quoi ces mots different entr'eux. V. 221. *b. Ecarter, éloigner, ſéparer;* différences entre ces mots. *Ibid.* 222. *a.*

ECASTOR, obſervations ſur ce jurement des hommes & des femmes, parmi les anciens. *Suppl.* II. 748. *a.*

ECATONPHONEUME, ſacrifice d'un homme qu'on offroit à Mars, lorſqu'on avoit défait cent ennemis de ſa propre main. *Voyez* HÉCATONPHONIE. Les Athéniens & les Lemniens le célébroient. Changement que firent les Athéniens dans l'eſpece de la victime. Ce genre de ſacrifice paſſa de Grece en Italie. V. 222. *a.*

ECBATANE, (*Géogr. & Hiſt. ſacr.*) capitale de la Médie. *Suppl.* II. 748. *a.* Prince qui la fortifia & l'embellit. *Ibid. b.*

ECBATANE, cette ville paroît être aujourd'hui la ville d'Amadan. XV. 942. *a.*

ECCE, en, (*Lang. lat.*) obſervations ſur ces deux particules. VIII. 828. *b.*

ECCLÉSIASTE, (*Critiq. ſacr.*) pourquoi ce livre ſacré eſt appellé de ce nom. La plupart l'attribuent à Salomon. Réfutation du ſentiment de Grotius qui a cru ce livre poſtérieur à ce roi. Quelques hérétiques attribuoient ce livre à un impie qui n'admettoit point une vie à venir. V. 222. *b.*

ECCLÉSIASTIQUE, (*Critiq. ſacr.*) un des livres de l'ancien teſtament. On l'attribue à Jeſus, fils de Sirach. Les Juifs & les premiers chrétiens ne l'ont point regardé comme canonique. Raiſon pour laquelle l'égliſe catholique l'admet comme tel. V. 223. *a.*

Eccléſiaſtique, on a confondu dans cet article de l'Encyclopédie le traducteur latin de ce livre avec ſon auteur. *Suppl.* II. 748. *b.*

Eccléſiaſtique, adject. Eloge de l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleuri. V. 223. *a.*

Eccléſiaſtiques, *nouvelles :* feuille ou libelle périodique. Mépris que mérite cet ouvrage. V. 223. *a.*

Eccléſiaſtique, adject. Patronage eccléſiaſtique. I. 153. *b.* De l'âge requis pour les charges eccléſiaſtiques. I. 170. *a.* Cenſures eccléſiaſtiques. II. 819. *b.* Déciſions eccléſiaſtiques. III. 812. *a*, *b.* Communauté eccléſiaſtique. 716. *b.* 722. *a.* Diſcipline eccléſiaſtique. 812. *a*, *b.* IV. 1030. *a*, *b.* Conſtitutions eccléſiaſtiques. IV. 62. *b.* Délits eccléſiaſtiques. IV. 789. *a*, *b.* Dignités eccléſiaſtiques. 1004. *b.* Dixme eccléſiaſtique. 1090. *b.* Droit public eccléſiaſtique. V. 137. *a*, *b.* Hiſtoire eccléſiaſtique, *Voyez* HISTOIRE. Habit eccléſiaſtique VIII. 15. *a*, *b.* Juriſdiction eccléſiaſtique. IX. 73. *a.* 74. *b.* 75. *a*, *b.* Lettres eccléſiaſtiques. 421. *b.* Loi eccléſiaſtique. 659. *b.* Notaires eccléſiaſtiques. XI. 238. *b.* 243. *b.* Des ſtatuts eccléſiaſtiques. 310. *a.* Hiérarchie eccléſiaſtique. VIII. 203. *b.* Inſinuation eccléſiaſtique. 790. *a.* Officier eccléſiaſtique : *voyez* OFFICIER. Peines eccléſiaſtiques, *voyez* CENSURE, EXCOMMUNICATION, ANATHÊME. Fondations eccléſiaſtiques. VII. 75. *b.* Pouvoir eccléſiaſtique, *voyez* POUVOIR. Scel eccléſiaſtique. XIV. 750. *a.* Sécularisation des biens eccléſiaſtiques. 883. *b.* Serf eccléſiaſtique. XV. 83. *b.*

Eccléſiaſtique, perſonne qui appartient à l'égliſe. Le nombre des clercs étoit autrefois réglé. Préſentement le nom d'eccléſiaſtiques appartient à tous ceux qui ont reçu le caractere de leur ſupérieur eccléſiaſtique. Les moines qui d'abord n'étoient que laïques furent regardés au neuvieme ſiecle comme les premiers de la cléricature. Préſentement tous religieux & religieuſes ſont réputés perſonnes eccléſiaſtiques. On fait néanmoins une différence entre ceux qui ſont engagés dans les ordres & ceux qui ſont ſimplement attachés au ſervice de l'égliſe. Eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers. Aſſemblées des eccléſiaſtiques : Concile œcuménique : concile national : concile provincial : ſynodes : chapitre. Soumiſſion des eccléſiaſtiques aux puiſſances. Les miniſtres de la primitive égliſe contribuoient aux charges de l'état. Que faiſoit l'égliſe de ſes biens fonds pour l'aſſiſtance de clercs. Les conciles obligeoient les clercs à travailler de leurs mains. *Ibid.* 224. *a.* Partage du revenu de l'égliſe en quatre portions vers la fin du quatrieme ſiecle. Origine des bénéfices en titre. Chaque égliſe contribuoit aux charges publiques. Immunités, privileges, charges des eccléſiaſtiques ſous divers empereurs. Les papes ont été tributaires des empereurs juſqu'à la fin du huitieme ſiecle. Les papes ſouverains de Rome par la donation de Pepin en faveur d'Etienne III. Sous les empereurs & au commencement de la monarchie françoiſe, les eccléſiaſtiques gaulois étoient ſujets au tribut. *Ibid. b.* Suite de l'hiſtoire des impoſitions faites au clergé ſous la monarchie françoiſe. *Ibid.* 225. *a.* Outre ces redevances & ſubventions, le clergé devoit encore au roi le droit de gîte ou procuration, & le ſervice militaire. *Ibid. b.* Comment les eccléſiaſtiques ont été peu-à-peu diſpenſés de ſervir. *Ibid.* 226. *b.* Honneurs, diſtinctions & privileges accordés au clergé ſinguliérement en France. Il forme le premier des trois ordres de l'état. Comment il a obtenu cette prérogative. Les aſſemblées du clergé n'ont pris une forme réglée que depuis le contrat de Poiſſy en 1561. Mais les eccléſiaſtiques étoient admis aux aſſemblées de la nation ou parlemens généraux. *Ibid.* 227. *a.* On diſtinguoit, dès le tems de Charlemagne, deux chambres dans les parlemens, l'une pour les eccléſiaſtiques, l'autre où ſe traitoient les affaires du gouvernement civil. Rang & ſéance des eccléſiaſtiques dans les conſeils parlementaires & autres tribunaux. Ils rempliſſoient autrefois preſque ſeuls les premieres places de l'état. Relâchement introduit parmi eux. Comment ils parvenoient à obtenir des laïcs ce qu'ils vouloient. *Ibid. b.* Privileges actuels des eccléſiaſtiques. *Ibid.* 228. *a.* Réglemens par rapport aux mœurs du clergé. Honoraires des eccléſiaſtiques. *Ibid. b.*

Eccléſiaſtique, erreur dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 748. *b.*

Eccléſiaſtiques, ne ſubſiſtoient anciennement que d'aumônes. I. 881. *a.* Variations dans les uſages ſur la barbe parmi les eccléſiaſtiques. II. 71. *a.* Du célibat des eccléſiaſtiques. II. 804. *b.* Défenſe de la chaſſe, du bal & de la comédie aux eccléſiaſtiques. III. 226. *a.* Défenſe à eux faite de porter de longs cheveux. 319. *a.* Tonſure des eccléſiaſtiques. XVI. 413. *b.* Défenſe aux eccléſiaſtiques d'aſſiſter à aucun ſpectacle. III. 672. *a.* Du concubinage des eccléſiaſtiques. 831. *a.* Femmes qu'ils prenoient anciennement avec eux. XV. 418. *b.* Extenſion qu'ils avoient donnée à leur autorité dans les tems d'ignorance. IX. 340. *a.* Moyens employés contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques. I. 48. *a.* Aſſemblées où l'on chercha à les régler par des capitulaires, qui furent inſenſiblement négligés. II. 633. *b.* De l'hommage exigé des eccléſiaſtiques. VIII. 253. *b.*—255. *a.* Obſervations ſur le ſervice militaire des eccléſiaſtiques. II. 51. *b.* VIII. 317. *a.* 580. *b.* Des immunités & des charges ou impoſitions des eccléſiaſtiques. 578. *a.* 579. *b.* Des décimes qu'ils payoient au roi. IV. 670. *b*, *&c.* Origine de l'exemption de la taille pour les eccléſiaſtiques. XV. 841. *b.* Juges dont les eccléſiaſtiques ſont juſticiables. IV. 789. *a*, *b.* 791. *b.* Pairs des eccléſiaſtiques. XI. 766. *b.* Eccléſiaſtiques acéphales. I. 93. *b.* Eccléſiaſtiques des chrétiens de S. Thomas. XVI. 283. *a*, *b.* Sur les eccléſiaſtiques, *voyez* CLERC, CLERGÉ, CLÉRICATURE, SACERDOCE, PRÊTRES.

ECDIQUE, addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 748. *b.*

ECECHIRIA, (*Mythol.*) *voyez* ECHECHIRIA.

ÉCHAFFAUD. Etymologie de ce mot. Echaffaud, en terme d'architecture, de marine & de pêche, de riviere & de commerce de bois. V. 229. *a.*

Echaffaud. Etymologie de ce mot. XVII. 762. *b.* Echaffauds pour fêtes & ſpectacles, à qui en appartient l'inſpection dans Paris. IX. 511. *b.* Echaffaud appellé *triquet.* XVI. 661. *a.* Echaffaud pour la peinture, vol. VIII des pl. Peinture, planche 3.

ECHALATS, *travail des*, voyez les planches d'économie ruſtique, vol. I. De l'uſage des échalats, *voyez* l'article CULTURE DE LA VIGNE, dans le même volume. Echalats de quartier. XIII. 602. *b.*

ÉCHALOTE, (*Jardin.*) deſcription de cette plante. Son uſage en cuiſine. Maniere de la multiplier. Echalote d'Eſpagne dont les tubercules ſe nomment *rocamboles.* V. 229. *b.* Voyez ce mot.

Échalote, voyez OIGNON. XI. 431. *b.*

ECHANGE, *troc*, *change*, *permutation;* différentes ſignifications de ces mots. III. 127. *b.* XVI. 681. *b.* Du commerce d'échange. XVII. 872. *b.* 873. *a.* Echange en nature dans les premiers tems du commerce devenue embarraſſante, III. 691. *a.* & enſuite impoſſible. *Ibid. b.* Echange ſec. XIV. 855. *b.* Soûte dans les échanges. XV. 422. *b.* Sur l'échange, *voyez* ESPECES. V. 957. *a*, *b*, &c.

ÉCHANGER, *troquer*, *permuter;* différences entre ces mots. V. 230. *a.*

ÉCHANSON, *grand*, cérémonies où cet officier ſe trouve & à ſon rang. Le grand échanſon a ſuccédé au bouteiller

de France. Cependant il y avoit un échanſon dans le même tems qu'il y avoit des bouteillers ; mais depuis 1483, il n'eſt plus parlé de ces derniers. V. 230. *a.*

Echanſons, chez les anciens. XII. 810. *b.* Chef de l'échanſonnerie du grand ſeigneur. III. 299. *b.* Grand échanſon de l'empire. I. 614. *b.* Grand échanſon de France, nommé autrefois *boutillier*, prérogatives de ſa charge. II. 381. *b.*

ÉCHANTILLER, terme de commerce uſité à Lyon. V. 931. *b.*

ÉCHANTILLON, terme employé dans l'artillerie, le commerce, à la monnoie, & dans quelques arts méchaniques. V. 230. *b.*

ÉCHANTILLON, (*Horlog.*) deſcription & uſage de cet inſtrument. V. 230. *b.*

ECHAPPADE, accident qui arrive dans le travail des graveurs en bois. Quelle en eſt la cauſe. V. 231. *a.*

ÉCHAPPÉ, (*Gram.*) ces mots *eſt échappé*, *a échappé*, ne ſont point ſynonymes. Différence dans leur uſage. V. 231. *b.*

EVADER, *s'enfuir*, *s'échapper* : différences entre ces mots. V. 231. *b.*

ECHAPPÉ, (*Manege*) cheval qui s'eſt dégagé des liens qui le tenoient attaché. Comment on prévient cet accident. V. 231. *b.*

ÉCHAPPEMENT, (*Horlogerie*) deux ſortes. Les échappemens à recul & ceux à repos. Le but des échappemens eſt d'obvier aux défauts qui peuvent ſe rencontrer dans la puiſſance régulatrice. Les artiſtes intelligens font enſorte que l'échappement d'une pendule ne permette que de très-petits arcs. Ils diſpoſent l'échappement dans la montre, de maniere que ſes diverſes ſituations & le tranſport qu'on en fait ne lui faſſent éprouver aucune variation. Ils tâchent auſſi que le rouage ſoit peu fatigué par le régulateur. V. 232. *a.*

Deſcription de l'échappement ordinaire ou à verge. Effet de cette conſtruction. V. 232. *a.* L'échappement ordinaire produit une grande liberté dans le régulateur & augmente beaucoup ſa puiſſance régulatrice. *Ibid.* 233. *a.* Angle que doivent former les palettes, arc qu'elles doivent parcourir. *Ibid. b.* Comment les horlogers ont trouvé le rapport que doit avoir le régulateur avec la force motrice. La maſſe du balancier doit être telle que l'aiguille parcoure 27′ dans une heure ſans le ſpiral. Avantages & défauts de l'échappement ordinaire. Échappement à pirouette. *Ibid.* 234. *a.* Le but de cette conſtruction eſt de rendre les vibrations fort lentes.

Deſcription de l'échappement à ancre. Extrait d'une diſſertation de M. Saurin ſur cette ſorte d'échappement. *Ibid. b.* Avantages & inconvéniens de cette conſtruction. V. 235. *b.*

De l'échappement à deux verges. En quoi il conſiſtoit autrefois & comment il a été perfectionné. Comment on eſt parvenu à lui procurer une compenſation exacte des inégalités du moteur. Maniere dont s'opere cet effet. *Ibid. b.* Témoignage de M. de Maupertuis en faveur de cette conſtruction. *Ibid.* 236. *a.*

Echappement à repos. Deſcription de l'échappement des montres de M. Graham : avantages & défauts de cette conſtruction. *Ibid. b.* Comment on a remédié à ces défauts.

Echappement des pendules à ſecondes de M. Graham. Cet échappement eſt un des meilleurs, quoique ſujet à beaucoup de frottemens. *Ibid.* 237. *a.* Défauts irrémédiables de l'échappement à cylindre. Les montres à roue de rencontre ſe ſoutiennent beaucoup plus long-tems que celles à cylindre. Les premieres ſont plus faciles à faire & à raccommoder que les ſecondes. *Ibid. b.* Supplément à cet article, deſtiné à rendre compte d'un nouvel échappement inventé par M. Caron le fils qui remédie à un des principaux inconvéniens du précédent échappement à cylindre, qui eſt l'uſure à laquelle ſes levées étoient ſujettes. *Ibid.* 238. *a.* Conteſtation élevée entre M. Caron & M. le Paute, décidée par l'académie.

Echappement de M. Caron, corrigé par M. Romilly : ce qui a donné lieu à une nouvelle conteſtation portée au tribunal de l'académie des ſciences. *Ibid. b.*

Mettre une montre ou pendule dans ſon échappement. Importance de cette opération. *Ibid.* 239. *a.*

Echappement, chûte de l'échappement. III. 404. *b.* Inconvéniens qui réſultent de trop de chûte à un échappement. Moyen de rendre la chûte égale ſur chaque palette. III. 404. *b.* Des frottemens attachés aux différentes ſortes d'échappemens. VII. 347. *b*, *&c.* Vice de l'échappement appellé acrochement. I. 87. *a.* Cauſe du recul de la roue de rencontre dans l'échappement ordinaire. XIII. 871. *b.* Des échappemens à repos. XIV. 140. *a*, *b.* Sur les échappemens, *voyez* encore *Arc de levée*, IX. 442. *a*, *b*, *&c.* *Arc de ſupplément*, XV. 673. *b.* & les planches d'horlogerie, volume IV.

ECHAPPER *un cheval*, l'exciter à une courſe violente. D'où nait l'irréſolution du cheval dans cette action. Enchaînement & dépendance des divers mouvemens du cheval. Le galop & la courſe de viteſſe ne ſont autre choſe qu'un ſaut en avant. Ordre & ſucceſſion des diverſes leçons que doit recevoir le cheval. V. 239. *b.* On ne doit dans les commencemens échapper le cheval que du galop. Comment le cavalier doit accélérer l'action du galop. *Ibid.* 240. *a.* Le cheval obéiſſant au *partir*, doit également être ſoumis à l'arrêt. Comment on doit l'y amener graduellement. On peut tenter enſuite d'échapper le cheval de ſes différens pas, & du repos même, ou auſſi du recul. *Ibid. b.* Différens effets d'une même leçon ſelon qu'elle eſt bien ou mal diſpenſée. Les réflexions ſuivantes ſont des aphoriſmes de cavalerie d'autant plus utiles, qu'on ne trouve dans les auteurs ſur cette matiere aucun principe médité. Circonſtances ſelon leſquelles les courſes de chevaux doivent être plus ou moins longues. Quels ſont les chevaux qu'il ne faut pas échapper avec violence, ni arrêter trop tôt. Quels ſont ceux dans le cas contraire. Chevaux qui ne relevent point aſſez en galoppant. *Ibid.* 241. *a.* De ceux qui ſont déterminés, mais qui font montre de pareſſe. De la difficulté de certains chevaux à s'unir dans leur action. Des chevaux fougueux, coleres ; des pareſſeux ; il faut varier les leçons ſelon les lieux. Chevaux qui conſentent trop aiſément à l'arrêt, quoique réſolus & déterminés. Un cheval doit être rarement échappé. Danger de la furie de la courſe. *Ibid. b.*

S'échapper, *s'enfuir*, *s'évader*, (*Synon.*) V. 231. *b.*

ECHARA, (*Hiſt. nat.*) deſcription de ce corps marin, formé par des inſectes de mer. V. 242. *a.*

ECHARD, (*Jean & Laurent*) l'un théologien & l'autre hiſtorien Anglois. XV. 637. *b.*

ECHARPE, (*March. de modes*) deſcription de cette eſpece d'ajuſtement. V. 242. *a.*

ÉCHARPE, (*Hiſt. mod.*) ordre de l'écharpe, inſtitué en Eſpagne en faveur des dames dont la bravoure défendit la ville de Palancia dans le quatorzieme ſiecle. V. 242. *a.* Voyez *Suppl.* IV. 220. *a.*

ÉCHARPE, (*Chir.*) eſpece de bandage. Maniere de le faire. V. 242. *b.*

Echarpe, terme employé en marine, architecture, blaſon, hydraulique & menuiſerie. V. 242. *b.*

ECHASSE, eſpece d'oiſeau, vol. VI des pl. regne animal, pl. 46.

ÉCHASSE, ou *Échaſſes*, deſcription de cette ſorte d'inſtrument. Uſages du mot *échaſſes* dans le figuré. *Suppl.* II. 748. *b.*

ECHAUDÉ, (*Agric.*) blé échaudé, ou retrait. M. Duhamel penſe que ce grain eſt bon pour enſemencer les terres ; & qu'il fait du bon pain, mais en très-petite quantité. *Suppl.* II. 748. *b.* Cauſes auxquelles on croit pouvoir attribuer le blé échaudé. Moyens de le prévenir. *Ibid.* 749. *a.*

ÉCHAUFFANT, qualité échauffante. V. 243. *a.* Effet des remedes échauffans. Comment ſe manifeſte l'échauffement. Quels remedes produiſent tous ces ſymptômes : échauffans légitimes & échauffans inciſifs. *Ibid. b.* Les alimens n'échauffent que par leurs aſſaiſonnemens. Autres cauſes d'échauffement, le climat, la chaleur extérieure, les exercices immodérés, l'étude opiniâtre, le jeûne, les auſtérités, le jeu, les paſſions. L'effet échauffant n'eſt jamais un bien dans aucun cas. Pour les remedes contre les échauffemens, Voyez *Chaleur animale contre nature. Ibid.* 244. *a.*

Échauffans ; c'eſt à tort qu'on regarde les alimens doux comme échauffans. V. 90. *b.* De l'uſage des remedes échauffans dans les fievres exanthémateuſes. VI. 732. *a*, *b.*

ÉCHAUFFEMENT, conſeils à ceux qui ſont ſujets aux échauffemens. Symptôme le mieux caractériſé de cette indiſpoſition. III. 35. *b.* Accidens par leſquels l'échauffement devient une incommodité : remedes à employer. IV. 61. *a.* Échauffement contracté par un excès d'exercice & de travail. *Suppl.* II. 913. *a*, *b.*

ÉCHAUFFER, expériences de M. Boyle, par leſquelles on échauffe des liqueurs avec de la glace. III. 27. *a.*

ÉCHAUGUETTE, *voyez* GUÉRITE.

ECHAULER, (*Économ. ruſtiq.*) arroſer le blé qu'on veut ſemer de chaux amortie dans de l'eau. Comment on le pratique. V. 244. *b.*

ÉCHÉANCE, *dans les délais d'ordonnance.* L'échéance eſt le jour qui ſuit l'extrémité du délai : dans les délais de coutume, le jour d'échéance eſt compris dans le délai. V. 244. *b.*

Échéance, remiſe que fait le créancier lorſqu'il eſt payé avant l'échéance. V. 943. *b.* Livre des échéances. IX. 615. *a.*

ECHECHIRIA. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 749. *a.*

ÉCHECS, idée générale du ſyſtême de ce jeu. V. 244. *b.* Diverſes opinions ſur ſon origine. On ne peut douter que ce ne ſoit dans les Indes qu'il a été inventé. *Ibid.* 245. *a.* Des Indes, ce jeu paſſa dans la Perſe. Etymologie du mot *échec*. La ſeconde piece du jeu étoit appellée d'un mot qui ſignifie un miniſtre d'état, un viſir. *Ibid. b.* Le fou chez les orientaux eſt appellé éléphant, la tour chameau, les cavaliers ont le même nom dans tous les pays. Les pions repréſentent aux Indes comme chez nous les ſimples ſoldats. *Ibid.* 246. *a.* Poſition & mouvement des pieces. *Ibid. b.* Avantage du pion qui arrive à la derniere ligne de l'échiquier.

Comment les pieces ſe prennent. Échec au roi. Échec double. Le pat ou mat ſuffoqué. Échec & mat aveugle. Échec & mat. Exemple d'un jeune homme de 18 ans qui jouoit deux parties à la fois ſans voir les échiquiers. *Ibid.* 247. *a.* Recherches ſur l'origine de ce jeu. Les Chinois y ont fait quelque changement ; Tamerlan en ajouta d'autres: gens qui s'y ſont diſtingués en Europe. Livre qui contient la ſcience pratique de ce jeu. Montaigne & le cardinal Cajetan déſapprouvoient cet exercice. D'où dépend l'habileté qu'on y acquiert. *Ibid. b.*

Échecs, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Solutions du problême de la marche du cavalier en commençant par une caſe quelconque, & finiſſant à une caſe quelconque. *Suppl.* II. 749. *a.* Obſervations ſur le traité du jeu des échecs imprimé à Paris chez Stoupe, rue de la Harpe 1775. Éloge de cet ouvrage. *Ibid. b.*

Échecs. Ce jeu inventé par les Indiens. VIII. 661. *b.* De la reine du jeu des échecs. XIV. 50. *b.* du roi. 328. *b.* des fous. VII. 212. *a.* Gambit aux échecs. 456. *b.* Deſſeins des pieces du jeu d'échecs vol. IX des pl. tabletier, pl. 1.

ÉCHELLE, (*Mathématiq.*) échelle des parties égales. Son uſage. Échelles proportionnelles, ou logarithmiques, V. 248. *a. Voyez* LOGARITHMIQUE.

ÉCHELLE *angloiſe*, (*Aſtron.*) échelles proportionnelles, ou échelles des logarithmes. De l'échelle de Gunter. Traités qu'en ont donnés divers auteurs, & particuliérement Leybourn. Maniere de conſtruire ces échelles. *Suppl.* II. 750. *b.* Leurs uſages.

ÉCHELLES, (*Géom. & Gnomon.*) pour la conſtruction des cadrans ſolaires. *Suppl.* II. 98. *b.* — 101. *b.*

Échelle, inſtrument d'arpentage. Son uſage pour lever les plans. XII. 695. *a*, *b.* Échelle de réduction. XIII. 881. *b.*

Échelle en géographie ou architecture. V. 248. *b.* Ce qu'on entend en perſpective par *échelle de front*, & *par échelle fuyante.* V. 248. *b.*

Échelle arithmétique. Principes ſur leſquels elle eſt compoſée. V. 249. *a.* Cinq problêmes dont la ſolution eſt donnée par l'uſage de cette échelle. *Ibid. b. Voyez* ARITHMÉTIQUE & PROGRESSION.

ÉCHELLE, (*Muſique*) les Grecs l'appelloient *diagramme.* S. Grégoire fut le premier qui changea les tétracordes des anciens en eptacorde ou ſucceſſion de ſept notes. Noms qui furent donnés aux notes. Les rapports des tons & ſemi-tons dont l'échelle eſt compoſée, ne ſont point des choſes arbitraires. V. 250. *a.* Échelle ſemi-tonique ou chromatique. Son uſage. Rapports des intervalles marqués dans cette échelle. *Ibid. b.* Il y a encore deux autres eſpeces d'échelles ſemi-toniques qui viennent de deux autres manieres de diviſer l'octave par ſemi-tous. La premiere ſe fait en prenant une moyenne arithmétique entre les deux termes du ton majeur, & une autre entre ceux du ton mineur. Expérience de cette échelle. L'autre eſt celle des Ariſtoxéniens : elle conſiſte à diviſer géométriquement l'octave par onze moyennes proportionnelles en douze ſemi-tons parfaitement égaux. Échelle diatonique des anciens. *Ibid.* 251. *a.* Notre échelle eſt plus compoſée & moins exacte. *Voyez* GAMME.

Échelles de muſique. *Voyez* vol. VII. des pl. Muſique, pl. 12, 13 & 14. Échelle harmonique, ſelon M. Jamard. *Suppl.* IV. 860. *a*, *b.* Échelle contre-harmonique, ſelon le même. 862. *b.* Échelle diatonique d'un auteur anonyme anglois. 870. *b. &c.*

ÉCHELLE, (*Juriſp.*) ou *Pilori*, différence de ces deux choſes. On les regarde comme ſigne de haute-Juſtice. Il y a en France quelques lieux où les moyens-juſticiers ont droit d'échelle. V. 252. *a.* On en uſe auſſi quelquefois en juriſdiction eccléſiaſtique ; mais ce droit n'eſt pas particulier à cette ſorte de juriſdiction. *Echelles à mitres.* Origine de cette expreſſion. *Ibid. b.* Quand l'échelle eſt ruinée, le ſeigneur la peut faire rétablir ſans permiſſion du roi, pourvu que ce ſoit dans l'année. Il y avoit autrefois pluſieurs de ces échelles dans la ville de Paris. Exhortation qui s'appelloit *prêcher & mitrer un criminel. Ibid.* 253. *a.*

Échelles patibulaires, en quoi elles different des fourches. VII. 224. *b.* Tour de l'échelle. XVI. 462. *a.*

ÉCHELLE, (*Géograph.*) *Échelles du levant.* V. 253. *b.*

Échelles du levant. Pourquoi ces places ſont ainſi nommées. VII. 811. *b. Suppl.* III. 242. *a.* Golfe de l'échelle. *Ibid.*

ÉCHELLES, (*Marine*) endroits faits pour monter & deſcendre dans un vaiſſeau. V. 253. *b.*

Échelle de corde, (*Plombier, Charp. Couvreur*) deſcription & uſage de cette ſorte d'échelle. V. 254. *a.*

Échelle, nommée ſambuque, dont les anciens ſe ſervoient à la guerre. XIV. 596. *a.*

ECHELETTE, (*Ornith.*) pic de muraille, pic d'Auvergne. Deſcription de cet oiſeau. Aliment dont il ſe nourrit. V. 254. *a.*

Echelette, (*Juriſp.*) compte par échelette. V. 254. *a.*

ECHELETTES, (*Muſiq. & Luth.*) morceaux de bois ſecs & durcis au feu, qui compoſent une eſpece d'inſtrument de percuſſion. Conſtruction de cet inſtrument. V. 254. *b.*

ECHELETTES, (*Luth.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 751. *a.*

ÉCHEVEAU de fil, VI. 785. *b.* Maniere de mettre l'écheveau en écagnes chez les rubanniers. V. 218. *a.*

ECHEVINS, (*Juriſp.*) officiers municipaux. Noms qu'ils portoient autrefois. V. 255. *a.* Election des échevins ſelon les capitulaires de Charlemagne. En quoi conſiſtoient leurs fonctions. De la juriſdiction des échevins vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme. *Ibid. b.* Echevins de Paris. Ils ceſſerent de faire la fonction de juges en 1251. Echevins de la confrairie des marchands, formée en 1170. Quelle étoit leur juriſdiction. *Ibid.* 256. *a.* Election des échevins de Paris : de quel ordre on les tire, durée de leurs fonctions. En quoi elles conſiſtent. Privileges que le roi leur a accordés. *Ibid. b.* Les échevins reçoivent en d'autres villes différens noms. *Ibid.* 257. *a.*

Echevins, conſeillers qui porterent autrefois ce titre : leur élection. IV. 24. *a.* 25. *a.* Échevins de Paris : part que les quarteniers ont à leur élection. XIII. 681. *a*, *b.* Leur juriſdiction réglée en 1700 par un édit. IX. 511. *a*, *b.* Leur acquiſition de l'hôtel-de-ville ſur la place de Greve. XI. 950. *a*, *b. Voyez* PREVOT DES MARCHANDS.

ECHEVINAGE, droits des échevinages ; reſſort de l'échevinage en Artois. V. 257. *a.* Détail de ce qui ſe pratique dans l'échevinage de Saint-Omer, ce qui pourra donner une idée des autres. *Ibid. b.*

Echevinage, nobleſſe d' XI. 175. *b.*

ECHEVINALE, *loi.* IX. 660. *a.*

ECHIDNA, (*Myth.*) monſtre qui naquit ſelon la fable, de Chryſaor & de Callirhoé. Hiſtoire de ce monſtre. V. 258. *a.*

ECHIDNA, (*Myth.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 751. *a.*

ECHIM-BASSI, (*Hiſt. mod.*) premier médecin du ſultan. Il a le privilege de marcher le premier au convoi funebre de l'empereur. V. 258. *b.*

ECHINADES, *iſles.* XVI. 35. *b. Voyez* ESCHINADES.

ECHINITES, *voyez* COQUILLES FOSSILES, vol. VI des planch. Planch. 4, & l'article *Ourſins de mer foſſiles.*

ECHINOPE, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Deſcription de la principale eſpece qui lui appartient. *Suppl.* II. 751. *a.*

ECHINOPHORA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. *Suppl.* II. 751. *a.* Ses eſpeces. *Ibid. b.*

ECHIQUETÉ, (*Blaſon*) écu échiqueté. Pieces échiquetées. Animaux échiquetés. Le terme *échiqueté* vient de l'échiquier ſur lequel on joue aux échecs. Signification de ce hyéroglyphe. V. 751. *b.* Voyez *Suppl.* IV. 369. *a.*

ECHIQUIER, (*Hiſt. & Juriſp.*) en Normandie & Angleterre. Aſſemblée de commiſſaires délégués pour réformer les ſentences des juges inférieurs. V. 258. *b.* Origine de ce nom. Les échiquiers ont quelque rapport avec les aſſiſes, & avec les grands jours, qui ſe tenoient par ordre du roi. *Ibid.* 259. *a.*

ECHIQUIER *d'Alençon*, établiſſement de ce tribunal. Comment il demeura indépendant de l'échiquier de Normandie juſqu'en 1550, V. 259. *a.* & depuis 1566 ſous Charles IX juſqu'au regne de Henri III, où l'échiquier d'Alençon fut ſupprimé. *Ibid. b.*

Echiquier d'Angleterre, cour ſouveraine qui juge les cauſes touchant le tréſor royal. Elle eſt diviſée en deux cours ; la cour de loi, la cour d'équité. Quelles perſonnes y ont ſéance. Livre de l'échiquier. Le petit échiquier. V. 259. *a.*

Echiquier d'Angleterre. Barons de l'échiquier. II. 88. *a.* Chancelier à la cour de l'échiquier. III. 90. *b.* 94. *a.* Compteur ou receveur de l'échiquier. 796. *b.* Sous-chambellans de l'échiquier. XV. 416. *a.* Comment on payoit anciennement une livre d'argent à l'échiquier. IX. 621. *a.*

Echiquier des apanagers. V. 259. *b.*

Echiquier de l'archevêque de Rouen. Sur quels fondemens les archevêques de cette ville ont prétendu avoir un échiquier particulier. Le parlement ordonna que cette juriſdiction porteroit le titre de *hauts-jours*, & non celui d'échiquier. Ouvrage à conſulter. V. 260. *a.*

Echiquier de Beaumont le Roger. V. 260. *a.*

Echiquier de Rouen. Fonctions de cette cour. Cet échiquier étoit ambulatoire à la ſuite du prince : il ne s'aſſembloit que deux fois l'année. Comment il étoit compoſé. La forme de ces échiquiers ſous les ducs étoit différente de celle des échiquiers tenus depuis la réunion de la province à la couronne. V. 260. *b.* Actes des anciens échiquiers abſolument perdus. Le lieu de la ſéance de l'échiquier n'a pas toujours été fixe depuis la réunion de la province à la couronne. Trente ſéances depuis 1302 juſqu'à 1317. Eclairciſſemens que nous donnent ſur cette cour Guillaume le Rouillé, *Ibid.* 261. *a.* & Favin en ſon hiſtoire de Rouen. L'échiquier qui juſqu'alors avoit été ambulatoire, fut rendu ſédentaire dans la ville de Rouen, l'an 1499. *Ibid. b.* Edit du roi à ce ſujet. Lieu où s'aſſemble cette cour. En 1507, le roi donna à l'archevêque de Rouen & à l'abbé de S. Ouen la qualité de Conſeillers nés de l'échiquier. Privileges de l'échiquier confirmés par François I. *Ibid.* 262. *a.*

Echiquier de Rouen, officier qui jugeoit les affaires pendant la ceſſation de l'échiquier. XV. 12. *a.*

ECHIQUIER, (*Péche*) eſpece de filet. Sa deſcription & ſon uſage. V. 262. *a.*

Echiquier, voyez ce filet repréſenté. vol. VIII. des planch. Pêche, planch. 4.

ECHITES, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. Deſcription de l'une de ſes eſpeces. *Suppl.* II. 751. *b.*

ECHMALOTARQUE, (*Hiſt. anc.*) nom des gouverneurs du peuple Hébreu pendant la captivité de Babylone. Ils étoient tirés de la famille de David. V. 262. *b.*

ECHO, (*Phyſiq.*) conditions néceſſaires pour former l'écho. Tout ſon qui tombe ſur un corps denſe dont la ſurface eſt polie, ſe réfléchit & forme un écho. V. 262. *b.* Si le corps réfléchiſſant eſt éloigné de celui qui parle de 90 toiſes, l'intervalle de l'écho ſera d'une ſeconde. Quand cet intervalle eſt fort court, on ne peut diſtinguer l'écho. Tout ce qui réfléchit le ſon peut être la cauſe d'un écho. Différentes circonſtances ſelon leſquelles les échos ſe produiſent. Examen de toute la théorie phyſique qui vient d'être expoſée. *Ibid.* 263. *a.* On diſtingue les échos en ſimples & en multiples. Divers échos remarquables, celui du ſépulcre de Metella, d'une tour de Cyzique, de Coblentz qui répétoit 17 fois les paroles qu'on prononçoit. Lieu d'où l'on entendoit 40 répétitions des mêmes paroles. Echo en Italie qui répete 56 fois le bruit d'un coup de piſtolet. Autre écho merveilleux près de Rouen, cité dans les mémoires de l'Académie royale des ſciences, année 1692. *Ibid. b.* Deſcription de celui de Verdun. *Ibid.* 264. *b.*

ECHO, (*Phyſiq.*) Obſervation ſur l'écho de Genetay à deux lieues de Rouen. *Suppl.* II. 651. *b.* Echo remarquable près de Rosneath, belle maiſon de campagne en Ecoſſe, *&c. Ibid.* 752. *a.*

ECHO, ſe dit auſſi de certaines voûtes qui redoublent les ſons. Moyen dont ſe ſervoient les anciens au théatre pour propager la voix des acteurs. V. 264. *b.*

Echo, propriétés remarquables de quelques échos, *voyez* CABINETS SECRETS. II. 492. *b.* 493. *a.* Echo de Charenton. *Suppl.* II. 329. *a.*

ECHO, (*Poéſie*) ſorte de poéſie, dont les dernieres ſyllabes forment en rime un ſens qui répond à chaque vers. Les anciens poëtes grecs & latins en ſont les inventeurs. V. 264. *b.* Ces puérilités ont plû quelquefois à des gens de lettres au-deſſus du commun. Dialogue en ce genre de Dubellay. De tels ouvrages ne peuvent ſe ſoutenir contre le bon goût d'un ſiecle éclairé. *Ibid.* 265. *a.*

ECHO, (*Muſique*) ſorte de pieces dans leſquelles, à l'imitation de l'écho, on répete de tems en tems un petit nombre de notes. Exemples. V. 265. *a.*

ECHO, (*Myth.*) fille de l'air & de la langue. Hiſtoire mythologique de cette nymphe qui étoit de la ſuite de Junon.

ECHOPE, (*Comm.*) petite boutique. Echopes portatives. Echopes couvertes de toile. V. 265. *a.*

ECHOPE, (*Gravure*) outil de graveur. Maniere de l'aiguiſer. Qualité de la pierre à huile dont on doit ſe ſervir. Uſage des échopes. V. 265. *b.*

Echope, inſtrumens de ce nom dont ſe ſervent les graveurs, les orfevres, les metteurs en œuvre & les bijoutiers. V. 266. *a.*

Echopes de graveur. VII. 881. *a.* Crochet en échopes dont ſe ſervent les horlogers. IV. 499. *a.*

ECHOUEMENT, (*Marine*) L'ordonnance de Louis XIV, de 1681, regle tout ce qui concerne les naufrages, bris & échouemens. *Voyez* NAUFRAGE. V. 266. *b.*

Echouement, peines infligées à un pilote qui échoue par ignorance ou de deſſein prémédité. VIII. 529. *a.* De la maniere d'alléger le vaiſſeau échoué. *Suppl.* I. 297. *a.*

ECHUTE, ou *échoite* (*Loyale*) terme uſité dans les renonciations que font les filles en ſe mariant à toutes ſucceſſions, *fors la loyale échute*. Les auteurs ſont partagés ſur l'effet que doit produire cette réſerve. Leurs divers ſentimens. V. 266. *b.*

ECHYMOSE, (*Chir.*) infiltration, tumeur cauſée par un ſang épanché. Ses cauſes. Remedes pour les différens cas. V. 267. *a.* Perſonnes délicates qu'on ne peut toucher ſans leur cauſer une échymoſe. Echymoſes de cauſe interne chez les ſcorbutiques. Celles qui ſurviennent ſous l'ongle. *Ibid. b.*

Echymoſes, caillots que le ſang forme dans ces tumeurs: ce ſang rendu fluide & repompé dans les veines. *Suppl.* IV. 722. *a.*

ECKARTSBERG, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de la Haute-Saxe. *Suppl.* II. 752. *b.*

ECLAIR, (*Phyſiq.*) Expoſition de ce phénomene. Il eſt compoſé de tout ce qu'il y a d'oléagineux & de ſulphureux dans les vapeurs qui s'élevent de la terre. Comment ſe forme le tonnerre. Il eſt rare qu'un orage accompagné d'éclairs & de tonnerres continue quelque tems ſans qu'il ſurvienne une groſſe pluie. Effet qui en réſulte. Quelquefois on entend le tonnerre ſans voir l'éclair. Maniere de juger par l'éclair à quelle diſtance eſt le tonnerre. V. 268. *a.*

Eclair, cauſe des éclairs & des tonnerres en tems ſerein. VII. 214. *a.* Cauſe des éclairs dans les orages. XI. 545. *a.* *Suppl.* III. 97. *a*, *b.* Effet qu'on leur attribue ſur le bled. *Suppl.* II. 641. *a.* *Voyez* TONNERRE.

ECLAIR, (*Chymie*) lumiere que donne l'argent en bain quand il perd ſa fluidité. Cauſe de ce phénomene. L'éclair eſt plus vif quand l'argent eſt pur. V. 268. *b.*

Eclair, eſpece d'artifice. Sa compoſition. V. 268. *b.*

ECLAIRCIR, *expliquer*, *développer*. Différences entre ces mots. V. 268. *b.*

ECLAIRE, (*Botan.*) grande chélidoine. Ses vertus, priſe intérieurement, & appliquée extérieurement. Elle eſt ſur-tout vantée pour les maladies des yeux. On tient dans les boutiques ſon eau diſtillée, ſon extrait & ſa racine. Précautions avec leſquelles il faut en uſer. V. 269. *a.*

ECLAIRÉ, *clairvoyant*. Différences entre ces mots. V. 269. *b.*

ECLAT, *lueur*, *clarté*, *ſplendeur*: en quoi ces mots different entr'eux. V. 269. *b.*

Eclat, *brillant*, *luſtre*, différentes ſignifications de ces mots. II. 420. *b.*

ECLECTIQUE, ſecte de médecins. Elle fut ainſi appellée, parce qu'elle faiſoit profeſſion de recueillir le meilleur des autres ſyſtêmes. Le parti le plus judicieux eſt d'être *éclectique*. V. 270. *a.*

Eclectiques, voyez ce qui en eſt dit à l'article MÉDECINE. X. 269. *b.*

ECLECTISME, éloge du vrai philoſophe éclectique. V. 270. *a.* Quand on dit des éclectiques que ce fut une ſecte de philoſophes, on aſſemble deux idées contradictoires. Les éclectiques & les ſceptiques ont eu cette conformité, qu'ils n'étoient d'accord avec perſonne; ceux-ci, parce qu'ils ne convenoient de rien; les autres, parce qu'ils ne convenoient que de quelques points. L'éclectique devroit toujours marcher à côté du ſceptique, pour recueillir tout ce que ſon compagnon ne réduiroit pas en pouſſiere par la ſévérité de ſes eſſais.

L'éclectiſme pris à la rigueur, n'a point été une philoſophie nouvelle, puiſqu'il n'y a point de chef de ſecte qui n'ait été plus ou moins éclectique. *Ibid. b.* Il ne faut pas confondre l'éclectiſme avec le ſyncrétiſme, qui n'admet d'autre liberté que de modifier les ſentimens du maître. Celui-ci eſt tout au plus un apprentiſſage du premier. Bacon fondateur de l'éclectiſme moderne. Méthode de l'éclectique par laquelle il parvient à former un tout ſolide des vérités diverſes qu'il découvre. *Ibid.* 271. *a.* Origine de l'éclectiſme vers la fin du ſecond ſiecle, & le commencement du troiſieme. Il eſt étonnant qu'en partant du principe le plus ſage, on ait formé le ſyſtême le plus monſtrueux. *Ibid. b.*

Tableau général de la philoſophie éclectique. Cette philoſophie appellée auſſi *le Platoniſme réformé*, prit naiſſance à Alexandrie en Egypte, au centre des ſuperſtitions. Progrès du chriſtianiſme dans les premiers ſiecles. V. 271. *b.* Le parti que prirent dans ces circonſtances les éclectiques, fut de parodier une religion qu'ils ne pouvoient étouffer. Dogmes qu'ils en empruntérent. Ce qu'ils retinrent du Platoniſme. *Ibid.* 272. *a.* Excès criminels où ils ſe jetterent. Quelques chrétiens ſe précipiterent dans leurs écoles. Quelques éclectiques au contraire qui avoient le jugement ſain, renoncerent à cette philoſophie, & ſe firent baptiſer. Lorſque les empereurs eurent embraſſé le chriſtianiſme, la crainte de la perſécution fut une raiſon de plus pour les philoſophes de rapprocher encore davantage leur doctrine de celle de l'égliſe. *Ibid. b.* Il y eut un tems où les éclectiques étoient preſque parvenus à ſe faire paſſer pour chrétiens. Ils avoient tellement quinteſſencié la théologie payenne, que, proſternés aux pieds des idoles, on ne pouvoit les convaincre d'idolâtrie. Etoient-ils matérialiſtes? Ne l'étoient-ils pas? C'eſt ce qui n'eſt pas même aujourd'hui facile à décider. Rien de plus voiſin de la monade de Leibnitz, que les petites ſpheres intelligentes qu'ils appelloient *yunges*. Comment les philoſophes anciens & les modernes ont pu ſe rencontrer en quelques points. *Ibid.* 273. *a.*

Hiſtoire de l'éclectiſme. Son premier chef fut *Potamon* d'Alexandrie. Auteurs qui en ont parlé. Paſſages de Porphyre & de Diogene Laerce ſur ce philoſophe. *Ibid. b.* La philoſophie de Potamon ſe répandit ſur la fin du ſecond ſiecle & le commencement du troiſieme. Il lui manquoit bien des qualités pour faire un bon choix parmi les principes des autres philoſophes, & pour donner de la célébrité à ſa ſecte. Quels étoient ſes principes philoſophiques. Son ſucceſſeur fut *Ammonius Sacças* d'Alexandrie; il n'écrivit point; il impoſa à ſes diſciples un profond ſilence ſur la nature & l'objet de ſes leçons. *Ibid.* 274. *a.* L'éclectiſme dégénera ſous ſes ſucceſſeurs en une théurgie abominable.

Longin, le rhéteur, fut un des philoſophes de l'école d'Ammonius; mais il excella plus encore dans les lettres que dans la philoſophie. Il fut condamné à mort par Aurélien, pour avoir été ſoupçonné d'avoir donné des conſeils à Zénobie. *Ibid. b.* Après Longin, parurent *Herrennius* & *Origene*; mais un des plus célebres de cette école, fut *Plotin*, dont Porphyre

a défiguré la vie en lui attribuant des miracles. Abrégé de ſa vie & de ſes voyages. Il enſeigna publiquement à Rome, & compoſa pluſieurs ouvrages ſur différens ſujets. *Ibid.* 275. *a.* Ces ouvrages ſont mépriſables; mais il avoit le talent d'entraîner ceux qui l'entendoient lui-même. Enthouſiaſme qu'il excita dans un certain Rogatien. Crédit & célébrité que Plotin obtint à Rome. Il vouloit réaliſer la république de Platon; mais l'empereur ne lui permit pas de travailler à cette expérience intéreſſante. *Ibid. b.* Auſtérité de ſa vie. Sa mort. L'école d'Alexandrie le regarda comme ſon chef. *Amelius*, ſucceſſeur de Plotin, écrivit beaucoup. *Porphyre*, cet ennemi du nom chrétien, naquit à Tyr, 233 ans après J. C. Il étudia ſous Plotin. Son eſprit ſe tourna à l'enthouſiaſme & la mélancolie. Digreſſion ſur la nature de l'enthouſiaſme. Il faut un très-grand ſens pour le balancer. Défauts qu'il répand dans un ouvrage où il domine. Ses effets dans l'homme chez qui il eſt devenu habituel. *Ibid.* 276. *a.* Exemple de Porphyre & de Plotin. Livres du premier contre le chriſtianiſme, ſupprimés par Théodoſe. Défaut de ces ouvrages. Porphyre mourut l'an 305 de J. C.

Jamblique, diſciple de Porphyre, fut une des lumieres principales de l'école d'Alexandrie. Etonnante préférence que les éclectiques donnoient au paganiſme ſur le chriſtianiſme. *Ibid. b.* Jamblique moins éloquent que ſon maître, avoit de la douceur & de la gaieté. Extaſes de ce philoſophe. Ses ouvrages. Il mourut l'an 333, ſous Conſtantin, qui diſperſa les philoſophes & ferma leurs écoles. Eloge de *Sopatre*, diſciple de Jamblique. *Ibid.* 277. *a.* Mort tragique de ce philoſophe.

Edeſius, de Cappadoce, fut ſon diſciple. Son origine. Son heureux caractere. Jamblique lui conféra le don d'enthouſiaſme. *Ibid. b.* Il conſulta l'oracle & voulut ſe retirer du monde; mais les prieres de ſes amis l'en ayant empêché, il établit ſon école à Pergame, devint célebre, & parvint à l'âge le plus avancé. Ses ſucceſſeurs, *Euſtathe*, *Soſipatra*, *Antonin*, *Euſebe*, de Minde. Ses efforts inutiles pour ſéparer la philoſophie théurgique de la rationelle. Attachement de l'empereur Julien aux ſuperſtitions de la premiere.

Maxime d'Epheſe. Nobleſſe de ſon origine. Son enthouſiaſme. *Ibid.* 278. *a.* Fermeté de ſon ame dans l'adverſité. Son ſort déplorable en Aſie. Heureuſe révolution qu'il éprouve par la généroſité de Cléarque, qui le renvoie triomphant à Conſtantinople, où il périt peu après, accuſé d'avoir eu part à une conſpiration contre Valens. *Ibid. b.* Mort de Feſtus qui l'avoit fait mourir, regardée, par le peuple ſuperſtitieux, comme l'effet de la vengeance du ciel.

Priſque, ami de Maxime: ſa vie retirée.

Chryſanthius, diſciple d'Edeſius, & inſtituteur de Julien, joignit l'étude de l'art oratoire à celle de la philoſophie. *Ibid.* 279. *a.* Aucune ſollicitation ne put l'obliger à quitter ſa retraite. Julien le fit pontife de Lydie. Modération de ſa conduite. Il ſe retira dans Athenes, protégé des empereurs chrétiens. Sa vie & ſes mœurs. Il mourut dans un âge très-avancé.

Précis de la vie de *Julien*, conſidéré comme philoſophe. Il faut ſe défier également & des éloges que la flatterie lui a prodigués, & des injures qu'a vomies contre lui le reſſentiment. *Ibid. b.* La médiocrité de ſes maîtres occaſionna ſon apoſtaſie. Les diſputes des catholiques avec les Ariens acheverent d'étouffer le chriſtianiſme dans ſon cœur. Il vit le philoſophe Maxime, & embraſſa l'éclectiſme. Son tempérament le conduiſit à l'enthouſiaſme, & tous les preſtiges de la théurgie lui promettoient l'empire. Sa conduite envers les chrétiens. *Ibid.* 280. *a.* Juſtice des demandes que ceux-ci lui faiſoient. Comment la providence protégea le chriſtianiſme contre ſon ennemi. Signe de croix que fit Julien aſſiſtant un jour à une évocation de démons. Réflexions ſur ce fait. Il faut, ou donner dans un pyrrhoniſme général ſur tous les faits ſurnaturels, ou convenir de la vérité de pluſieurs opérations théurgiques. *Ibid. b.*

Eunape, diſciple de Maxime & de Chryſanthius, fleurit du tems de Théodoſe. Pourquoi la perſécution a fait fleurir le chriſtianiſme & éteint l'éclectiſme. Tout eſt perdu lorſque la théologie dégénere en philoſophie, ou la philoſophie en théologie. Voyages d'Eunape. Arts & ſciences qu'il profeſſa. Ouvrage qu'il a laiſſé.

Hieroclès profeſſa la philoſophie dans Athenes, ſous Théodoſe le jeune. Ridicule mêlange de ſes principes, ainſi que de ceux de Plutarque, ſon ſucceſſeur. *Syrianus. Hermeas*: caractere, *Ibid.* 281. *a.* & diſciples de celui-ci. *Proclus.* Extravagance de ſa philoſophie. Un philoſophe éclectique ſe regardoit comme un pontife univerſel; c'eſt-à-dire, comme le plus grand menteur qu'il y eût au monde. *Marinus*, ſucceſſeur de Proclus. *Hégias. Iſidore. Zenodote. Damaſcius.* Cauſe des injures dont ſe couvroient mutuellement les chrétiens & les païens. *Ibid. b.* Les éclectiques compterent auſſi des femmes parmi leurs diſciples: telle fut *Hypathie*, d'Alexandrie. Ses études & ſes lumieres extraordinaires. Sa célébrité. Sa beauté. Sa vertu, telle que jamais la calomnie n'attaqua ſa réputation. Unanimité des éloges que tous les hiſtoriens lui rendent. *Ibid.* 282. *a.* Sa mort tragique, cauſée par la haine du patriarche d'Alexandrie contre le préfet de l'empereur, auquel Hypatie étoit attachée. *Ibid. b.* Elle mourut ſous Théodoſe le jeune, l'an 415 de J. C. & la ſecte éclectique ancienne finit à ſa mort. Elle demeura dans l'oubli juſqu'à la fin du ſeizieme ſiecle. Enumération des principaux éclectiques modernes, dont on pourra voir les travaux aux articles de leurs noms. Pourquoi les hommes qui auroient pu s'illuſtrer en quelque genre, demeurent ſi ſouvent dans l'obſcurité. *Ibid.* 283. *a.* Quelle fut, à l'époque du renouvellement des lettres, la principale occupation des gens de lettres & des philoſophes. Travaux des éclectiques. Inutiles eſſais des électiques ſyſtématiques. *Ibid. b.* Deux ſortes d'éclectiſme; le ſyſtématique & l'expérimental.

Cauſes qui retardent les progrès de l'éclectiſme moderne. *Ibid.* 284. *a.* Regrets ſur la mort de Monteſquieu. Comment les philoſophes modernes doivent travailler à la perfection des arts, & le gouvernement les encourager. *Ibid. b.*

Philoſophie des éclectiques. Principes de leur dialectique, *Ibid.* 285. *a.* de leur métaphyſique, *Ibid.* 286. *a.* & de leur pſychologie. *Ibid.* 287. *a.* Leur doctrine coſmologique. *Ibid.* 289. *b.* Leur théologie. *Ibid.* 290. *a.* Abrégé de leur théogonie. *Ibid.* 292. *b.*

Principes de leur philoſophie morale. Ibid. 293. *a.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Eclectiſme. Maniere de philoſopher, nommée *éclectiſme*, introduite du tems d'Auguſte. X. 701. *a.* Différence entre les philoſophes éclectiques & les ſyncretiſtes. XV. 748. *a.* Obſervation ſur la philoſophie éclectique. *Suppl.* II. 931. *b.*

ECLEGME, (*Médec.*) remede pectoral. Uſage, compoſition de cette ſorte de remede. V. 293. *b.*

ECLIPSE. (*Aſtron.*) Différence entre éclipſe, occultation & paſſage. V. 293. *b.* Opinions ſuperſtitieuſes des Grecs, des Egyptiens, des Romains, des Indiens, ſur la cauſe des éclipſes, & leurs préſages funeſtes. Uſages qui en réſultoient. Anaxagore, contemporain de Périclès, écrivit le premier très-clairement & hardiment ſur cette matiere. Les généraux romains ſe ſont ſervis quelquefois des éclipſes pour contenir ou pour animer leurs ſoldats. *Ibid.* 294. *a.* Cauſes naturelles de ces phénomenes. Explications de quelques termes en uſage en parlant des éclipſes. Pourquoi l'on n'obſerve point d'éclipſes dans toutes les planetes. *Ibid. b.* Circonſtances d'où réſultent les éclipſes de lune. Les éclipſes totales & celles de la plus longue durée arrivent dans les vrais nœuds de l'orbite lunaire, ou à une petite diſtance de ces nœuds. Toutes les éclipſes de lune ſont univerſelles ou viſibles dans toutes les parties de la terre qui ont la lune ſur leur horizon. Effet de la pénombre terreſtre, au commencement de l'éclipſe.

Aſtronomie des éclipſes lunaires. Ibid. 295. *a.* 1°. Méthode pour trouver la longueur du cone d'ombre de la terre. 2°. Comment on détermine le demi-diametre apparent de l'ombre terreſtre. 3°. La latitude de la lune au tems de ſon oppoſition avec l'angle qu'elle fait au nœud étant donnés, réſultats qu'on en tire pour la détermination des éclipſes. *Ibid. b.* Méthode pour déterminer les limites d'une éclipſe de lune, pour en déterminer la quantité ou le nombre des doigts éclipſés; pour trouver la durée, le commencement, le milieu, la fin d'une éclipſe. *Ibid.* 296. *a.* Indication de la ſuite des opérations à faire pour le calcul d'une éclipſe de lune.

Méthode pour tracer ſur un plan la figure d'une éclipſe lunaire. *Ibid. b.*

Eclipſe. Fondement de la crainte exceſſive que les peuples ont eue pour les éclipſes. VIII. 735. *a.* Ce qui ſe pratiquoit ſur la côte de Cumana pendant les éclipſes. XII. 541. *a*, *b.* La plupart des éclipſes rapportées dans les annales chinoiſes ont été trouvées fauſſes. XVI. 132. *a.*

Eclipſes de ſoleil & de lune. Cartes qui repréſentent diverſes éclipſes de ſoleil & de lune. *Suppl.* I. 665. *b.* 666. *a.* Tables de Hallei, contenant une ſuite d'éclipſes. *Suppl.* II. 813. *b.* Tables conſtruites pour le calcul des éclipſes. *Suppl.* IV. 923. *b.*

Eclipſe. Addition à ce qui eſt dit dans cet article de l'Encyclopédie ſur un ſacrifice de Paul-Emile. Etymologie du mot *éclipſe*. Terreur ſuperſtitieuſe que les éclipſes ont inſpirée aux anciens & aux peuples ſauvages. Cette terreur funeſte à quelques généraux d'armées. Quelques-uns ont eu l'habileté de tirer avantage de cette ſuperſtition, qui leur a procuré la victoire. *Suppl.* II. 752. *b.* Cauſe des éclipſes. Moyen de connoître s'il y aura éclipſe à telle nouvelle ou pleine lune, cherchée par la méthode des épactes, ou par les tables aſtronomiques. *Ibid.* 753. *a.* A quelle diſtance des nœuds il peut y avoir éclipſe de ſoleil ou de lune. Préliminaires eſſentiels dans le calcul de toutes les éclipſes. *Ibid. b.* Méthode pour trouver les phaſes d'une éclipſe de lune. *Ibid.* 754. *b.* Différences conſidérables obſervées dans la couleur de ces éclipſes. *Ibid.* 755. *a.*

Eclipſes lunaires. Arc entre les centres dans les éclipſes. I. 593. *a.* Comment on exprime la grandeur d'une éclipſe.

V. 16. *b.* XIV. 815. *b.* Eclipſes adulteres. I. 151. *b.* Obſervations ſur l'ombre & la pénombre de la terre dans les éclipſes de lune. XI. 462. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 147. *a.* De la pénombre. XII. 307. *b.* *&c.* Difficulté d'obſerver le moment précis de l'immerſion & de l'émerſion de la lune. VIII. 575. *b.* Deſcription & uſage du réticule qui ſert à meſurer la quantité des éclipſes. XIV. 203. *b.* Explication de la méthode de trouver les longitudes par les éclipſes de lune. IX. 686. *a.* *Suppl.* III. 773. *a.*

Des éclipſes du ſoleil. Circonſtances néceſſaires pour former ces éclipſes. Il n'y en a point d'univerſelle. Une éclipſe ne paroît pas la même dans tous les lieux où elle eſt vue. Elle n'arrive pas en même tems à tous les lieux où elle eſt viſible. Dans la plupart, le diſque de la lune paroît couvert d'une lumiere foible. V. 297. *a.* *Aſtronomie ancienne des éclipſes de ſoleil.* Déterminer les limites d'une éclipſe. Trouver les doigts éclipſés. Déterminer ſa durée. *Aſtronomie moderne des éclipſes de ſoleil.* Pluſieurs auteurs ont mieux aimé conſidérer ces éclipſes comme des éclipſes de terre : avantages de cette méthode. *Ibid. b.* Conſultez là-deſſus Jean Keill, dans ſon *Inductio ad veram aſtronomiam*, ou *les Inſtitutions aſtronomiques de* M. le Monnier. Phénomene qu'on obſerve dans les éclipſes totales de lune : ſon diſque n'eſt jamais abſolument obſcurci. *Ibid.* 298. *a.* M. de la Hire augmente dans le calcul des éclipſes le diametre de l'ombre d'environ une minute. La lune prend ſucceſſivement différentes couleurs dans les éclipſes. On a vu des éclipſes de lune, le ſoleil étant encore ſur l'horizon. *Ibid. b.*

Eclipſe de ſoleil. Leur cauſe. Eclipſes totales, annulaires, centrales. Auteurs anciens qui nous ont raconté de grandes éclipſes de ſoleil comme des événemens remarquables. Ouvrage où l'on trouve un catalogue de toutes les éclipſes arrivées depuis l'ere vulgaire, & de celles qui arriveront juſqu'à l'an 1900. Circonſtances ſingulieres qui accompagnent une éclipſe totale de ſoleil. *Suppl.* II. 755. *b.* Il y aura encore d'ici à l'an 1900, cinquante-neuf éclipſes viſibles à Paris dont aucune ne ſera totale, mais une ſeule annulaire, ſavoir, le 9 octobre 1847. Expoſition du calcul des éclipſes de ſoleil. *Ibid.* 756. *a.* Méthode graphique, par laquelle on peut trouver ſans calcul, avec la regle & le compas, les phaſes d'une éclipſe, à deux ou trois minutes près. *Ibid.* 758. *a*, *b.* Cette méthode appliquée aux occultations des étoiles par la lune, *Ibid.* 761. *a.* & à celle des planetes. *Ibid. b.*

Eclipſes de ſoleil. Anneau lumineux obſervé dans ces éclipſes, lorſqu'elles ſont totales. IX. 733. *b.* Ce qu'on entend dans les éclipſes de ſoleil par angle d'azimuth, angle de conjonction. *Suppl.* I. 427. *a*, *b.* Recherches de l'angle de poſition, par une opération graphique, pour calculer les éclipſes de ſoleil avec la regle & le compas. *Suppl.* IV. 515. *b.* Comment on peut trouver ſans figure de quel côté eſt le cercle de latitude dans les éclipſes. *Ibid.* Formule analytique, très-ſimple & très-commode pour calculer la partie principale d'une éclipſe de ſoleil. *Suppl.* II. 115. *b.* De l'ombre de la lune dans les éclipſes. *Suppl.* IV. 147. *a.* Le diametre de la lune diminué par l'inflexion des rayons ſolaires. *Suppl.* III. 601. *a.* Des éclipſes annulaires. *Suppl.* I. 446. *b.*

Eclipſes des ſatellites. Principales circonſtances qu'on y obſerve. Leur immerſion dans l'ombre de jupiter. Leur occultation dans la lumiere de jupiter. Paſſage de l'ombre du premier ſatellite ſur le diſque de jupiter. Avantages de ces éclipſes dans la recherche des longitudes. V. 298. *b.*

Eclipſes des ſatellites ; voyez *Satellites.* Uſages qu'on en tire. XIV. 685. *b.* *Suppl.* III. 773. *a*, *b.* Détails ſur la maniere de les calculer. *Suppl.* IV. 740. *a*, *b.* Exemples de planetes & d'étoiles éclipſées par d'autres planetes. Eclipſe d'une étoile par une comete. Uſage des éclipſes de ſoleil ou des étoiles. Comment on trouve par elles la longitude des lieux où elles ont été obſervées, & l'on ſe ſert de ces obſervations pour corriger les tables aſtronomiques. *Suppl.* II. 762. *a.*

Eclipſes des étoiles fixes par la lune. Uſage qu'on en tire pour la détermination des longitudes terreſtres. *Suppl.* III. 773. *b.*

Eclipſe miraculeuſe, arrivée à la mort du ſauveur. (*Critiq. ſacr.*) Voyez *Ténebres de la paſſion.*

ECLIPTIQUE, adjectif. (*Aſtronom.*) V. 299. *a.*

Ecliptique, ſubſt. Dans le ſyſtême de Copernic, c'eſt la terre qui décrit ce cercle. Il ſe nomme auſſi *orbite terreſtre*, ou *annuelle*, ou *grand orbe.* Ses douze ſignes. Son axe. Nœuds de l'écliptique. Elle eſt placée obliquement par rapport à l'équateur. L'obliquité de l'écliptique eſt d'environ 23°. 29′. V. 299. *a.* Méthode pour obſerver la plus grande déclinaiſon de l'écliptique. Les obſervations des anciens la donnent beaucoup plus grande que celles des modernes. L'an avant J. C. 324, elle fut obſervée de 23° 52′ 41″. Malgré ces obſervations, pluſieurs aſtronomes ont cru l'obliquité de l'écliptique immuable. Cependant le chevalier de Louville a trouvé qu'elle diminue à raiſon d'une minute tous les cent ans. Les Egyptiens diſent que l'écliptique avoit été autrefois perpendiculaire à l'équateur. *Ibid. b.* Les Chaldéens comptoient 403,000 ans écoulés depuis lors juſqu'à l'entrée d'Alexandre dans Babylone, ce qui s'accorde avec le calcul de M. de Louville. Selon ce même calcul, l'écliptique & l'équateur ne feront qu'un même cercle dans 140,000 ans. Détails de cette matiere, tirés des inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier. *Ibid.* 300. *a.* Sa méthode pour obſerver la plus grande déclinaiſon du ſoleil, & pour en déterminer les variations. Nutation de l'écliptique. La terre peut s'écarter du plan réel de l'écliptique d'environ 13″ par l'action de la lune. *Ibid. b.*

Ecliptique en géographie. V. 300. *b.*

Ecliptique. Obliquité de ce cercle. XI. 308. *a.* XV. 712. *a*, *b.* Cercles ſecondaires de l'écliptique. IX. 303. *b.* XIV. 857. *b.* Mouvement de l'écliptique cauſé par l'attraction des planetes. *Suppl.* III. 710. *b.* Pourquoi on trace l'écliptique ſur les cartes géographiques. Maniere de le tracer. II. 707. *a*, *b.*

ECLISSES (*Chir.*) *ou* ATTELLES, morceaux de bois, pour aſſujettir des membres caſſés. Matiere dont on doit les faire. V. 300. *a.* On ne doit point appliquer une écliſſe ſur le trajet des vaiſſeaux. Précautions avec leſquelles il faut en faire uſage. *Ibid.* 301. *a.*

ECLISSES, (*Maréch.*) c'eſt ce que dans la chirurgie on appelle de ce même nom. Maniere de contenir par leur moyen les appareils qu'on eſt obligé de fixer ſous le pied de l'animal. V. 301. *a.* Quelques perſonnes prétendent qu'on devroit au lieu d'écliſſes avoir recours à un fer entiérement couvert. Examen de ce ſentiment. *Ibid. b.*

ECLISSES, (*Luth.*) pieces du ſoufflet de l'orgue. V. 301. *b.*

ECLISSE, (*Econom. ruſtiq.*) petit panier d'oſier, *&c.* V. 301. *b.*

ECLORRE. De la maniere dont on fait éclorre les œufs de poules en Egypte. XIII. 200. *a*, *b.* Sur l'art de faire éclorre les poulets, voyez les planches d'économie ruſtique, vol. I.

ECLUSE, (*Architect.*) eſpece de canal enfermé entre deux portes. Ecluſe à tambour, à vannes, quarrée. V. 302. *a.*

Ecluſe. En quoi elle differe d'une digue. IV. 1004. *b.* Aſſemblage de charpente qui ſert à fermer la porte d'une écluſe. XVII. 24. *b.* Balancier d'une écluſe. *Suppl.* I. 761. *a.* Deſcription des écluſes du canal du Languedoc & de leur manœuvre. *Suppl.* II. 174. *a*, *b.* Ecluſes employées pour l'irrigation des prés. *Suppl.* I. 49. *a*, *b.* Voyez les planches d'hydraulique. vol. V.

ECLUSE. (*Pêche*) Pêcheries appellées parcs de pierres ſur les bords de l'iſle d'Oléron. Leurs différentes figures. V. 302. *a.* Les tems orageux ſont les plus favorables pour la pêche des écluſes. *Ibid. b.*

ECOLATRE, (*Juriſp.*) eccléſiaſtique chargé de l'inſtitution ou d'une juriſdiction ſur les inſtituteurs de la jeuneſſe. V. 302. *b.* Autres noms par leſquels il eſt déſigné. En quoi conſiſte ſa charge & ſa juriſdiction. Son établiſſement eſt auſſi ancien que celui des écoles. Fonctions qui lui ſont aſſignées par différens conciles. *Ibid.* 303. *a.* Dans les villes d'univerſités, l'écolâtre poſſede un rang honorable & un pouvoir plus ou moins étendu. Il ne faut pas confondre avec la dignité ou office d'écolâtre, les prébendes préceptoriales. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Ecolâtre. On a donné en certains lieux le nom d'écolâtres à ceux qu'on appelloit auparavant ſcholaſtiques. XIV. 777. *b.*

ECOLE. Ce mot ſignifioit autrefois tout lieu où s'aſſembloient pluſieurs perſonnes pour étudier, pour converſer, ou pour d'autres uſages. *Ecole* ſe dit auſſi d'une faculté, d'une univerſité, d'une ſecte. Dans la primitive égliſe, les écoles étoient dans les égliſes cathédrales : depuis, elles paſſerent dans les monaſteres. V. 303. *b.*

Ecoles. Celles d'Athenes. Ce qu'on y enſeignoit. XI. 959. *a.* Ecoles ou académies en Angleterre. I. 56. *b.* Ecoles fondées à Londres. IX. 683. *b.* Ecoles de charité chez les Anglois. III. 207. *b.* De la méthode d'enſeigner admiſe dans les écoles. X. 460. *a.*

ECOLE. (*Théologie de l'*) V. 303. *b.* *Voyez* SCHOLASTIQUE.

ECOLE (*Philoſophie de l'*) qu'on nomme plus communément *ſcholaſtique.* V. 303. *b.* Cette philoſophie eſt née de l'eſprit & de l'ignorance. Son origine eſt du 12ᵉ ſiecle. Ce qui donna lieu à cette philoſophie. C'eſt à Deſcartes que nous avons l'obligation d'en avoir ſecoué le joug. Cependant nous n'en ſommes pas entiérement délivrés. Etat des univerſités d'Eſpagne & de Portugal. *Ibid.* 304. *a.* *Voyez* ARISTOTÉLISME.

Ecoles de droit. Il n'y en avoit point ſous les premiers empereurs romains. V. 304. *a.* L'école de Beryte *ou* Beroé en Phénicie, paroît être la plus ancienne. Celle de Conſtantinople établie en 425. Celle de Rome. *Ibid. b.* Avant Juſtinien, le cours du droit duroit quatre années. En quoi il conſiſtoit. Juſtinien voulut qu'il fût de cinq ans. *Ibid.* 305. *a.* Etat de l'école ſous Phocas, Baſile & ſes ſucceſſeurs,

jusqu'à Mahomet II. en 1453. Comment le droit fut enseigné en Italie. Comment il le fut en France. Défense faite par Honorius III. d'enseigner le droit civil. Philippe-le-bel en rétablit l'étude à Orléans. *Ibid. b.* Divers lieux de Paris où cette école a été tenue jusqu'au commencement du 15e. siecle, où elle fut transportée dans le lieu où elle est aujourd'hui. Cause de ce changement. Professeurs de cette école. Réglemens concernant les étudians. *Ibid.* 306. *a.*

Ecoles de droit. Celles que les empereurs Romains établirent. V. 140. *a.* Celles du tems de Justinien. 6. *a.* Voyez *Droit* & *Faculté.*

Ecoles de théologie. Elles n'étoient autre chose dans la primitive église que la maison de l'évêque. Jusqu'au 12e. siecle elles ont toujours subsisté dans les églises cathédrales ou dans les monasteres. Changement qui leur arriva depuis cette époque. Ecoles de l'université de Paris. Ce n'a été que sous François premier qu'elles ont commencé à prendre la forme qu'elles ont aujourd'hui. Méthode actuelle de ces écoles. Dans quelques universités étrangeres, on suit encore la méthode ancienne. V. 306. *b.* Ecoles des catholiques les plus renommées. Celles des protestans. *Ibid.* 307. *a.* Voyez *Faculté, Théologie.*

Ecole de théologie. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *militaire.* Soins des Grecs & des Romains à former ceux qu'ils destinoient à servir la patrie. Quel étoit l'état militaire dans les commencemens de la monarchie Françoise. Ce qui a rendu nécessaire une théorie de l'art militaire. V. 307. *a. Discours politiques & militaires* du célebre la Noue. Le cardinal Mazarin est le seul qui ait tenté l'exécution d'une institution militaire. College qui porte son nom. Ecole des cadets établie & bientôt supprimée. Idée d'un college académique proposée en 1724. Examen de ce projet. *Ibid. b.* Circonstances qui donnerent lieu à l'établissement d'une école militaire. Ce projet imaginé par le frere de celui qui avoit donné celui de l'an 1724, fut proposé & appuyé par madame la marquise de Pompadour, & agréé du roi, qui donna ses ordres à cet égard en 1751. Difficultés attachées à l'institution d'un plan d'institution publique. *Ibid.* 308. *a.* Réflexions préliminaires sur la nature de l'institution dont on rend compte ici. *Ibid. b.* Soins qui concernent la *religion. Etudes. Ibid.* 309. *a. La grammaire.* Méthode employée pour l'enseigner. Etudes des *langues latine, italienne* & *allemande. Ibid. b.*

Mathématiques. Leur utilité. Leçons sur cet objet bornées à ce qui se rapporte à l'art de la guerre. Pratique jointe à la théorie. Usage des méthodes synthétique & analytique. Toutes les opérations se font en grand sur le terrein. V. 310. *a.* De l'âge auquel on doit commencer l'étude de la Géométrie. *Ibid. b.*

Logique. Simplicité de la méthode qu'on doit suivre pour l'enseigner. *Ibid. b.*

Géographie. Qu'elle est celle qu'on doit enseigner à de jeunes militaires. V. 311. *a.*

Histoire. Cette étude négligée dans les écoles françoises est cultivée chez les étrangers. On doit se borner, en s'y appliquant, à ce qui est relatif à la vocation qu'on embrasse. Quelle doit être celle d'un militaire. V. 311. *a.*

Droit naturel. Nécessité de l'étudier. V. 311. *b*

Morale. Il faut plus l'enseigner par les exemples que par les préceptes. V. 311. *b.*

Ordonnances militaires. Ici encore il faut joindre la pratique à la théorie. V. 311. *b.*

Exercice, évolutions. Les éleves doivent être exercés tous les jours. V. 311. *b.*

Tactique. Il faut en enseigner la théorie, & en borner les démonstrations aux choses possibles. *Ibid. b.*

Danse. Son utilité. *Escrime*, ne doit pas se borner à l'exercice de l'épée seule. V. 312. *a.*

Art de nager. Souvent utile & quelquefois nécessaire aux militaires. V. 312. *a.*

Manege. L'art de monter à cheval leur est essentiel. V. 312. *a.*

Détail de ce qui compose l'hôtel. Le secrétaire d'état ayant le département de la guerre, est surintendant né de l'établissement. Autres officiers de ce corps. Fonctions des officiers de piquet. Ordre & police observée pour la nuit. Administration de l'intendant. Directeur général des études. Professeurs & maîtres pour chaque objet d'instruction. *Ibid. b.* Trois sortes de conseils dans cette école: un conseil d'administration, un conseil d'économie, & un conseil de police. Eloge de l'établissement dont on vient de parler. V. 313. *a.*

École militaire. Éducation militaire qu'on donnoit autrefois en France aux jeunes gens. VII. 995. *a. b.* Modele d'éducation pour une école militaire. V. 403. *a.* Études militaires. VI. 94. *b.* — 96. *b.* Projet d'établissement de college militaire ou d'académie. 249. *a. b. Voyez* ACADÉMIE *gymnastique.*

ECOLE *d'Artillerie.* Ecoles de théorie & de pratique établies à Metz, Strasbourg, Grenoble, la Fere & Besançon. V. 313. *a.* L'école de théorie se tient trois jours de la semaine. Police établie pour y maintenir l'ordre. Examen de Mathématiques qui se fait tous les six mois. En quoi consiste l'école de pratique qui se fait les trois autres jours. V. 313. *b.*

ECOLE *d'Architecture.* Leçons de M. Blondel sur la théorie & la pratique, & sur toutes les parties des arts & des sciences qui ont rapport à l'architecture. Méthode observée dans ces leçons. Divers programmes proposés aux éleves. Prix destiné à ceux qui ont le mieux réussi dans chaque genre. Douze places gratuites pour ceux qui sans fortune annoncent d'heureuses dispositions. V. 314. *a.* Cours d'élémens, de théorie & de pratique donnés aux éleves à certains jours fixes. Ces exercices sont aussi ouverts à ceux qui ont besoin du dessin en particulier. V. 314. *b.*

ECOLE *en peinture.* Huit écoles en Europe: la Romaine, la Florentine, la Lombarde, la Vénitienne, l'Allemande, la Flamande, la Hollandoise & la Françoise. V. 314. *b.*

ECOLE *Allemande.* Caractere de cette école. En quoi elle est inférieure à celle des Pays-Bas. V. 314. *b.*

Durer, jetta les fondemens de l'école Allemande. Estime qu'on a fait de ses ouvrages.

Holbein, n'eut pour maître que son pere & son heureux génie. Genre & caractere de ses ouvrages.

Rhotenamer. Tableaux de sa main. Sa maniere.

Elshaimer, Bachuysen, Netscher, Mignon, ses ouvrages sont précieux par l'art avec lequel il représentoit les fleurs. V. 315. *a.*

Merian, Kneller, Klingstet. V. 315. *b.*

ECOLE *Flamande.* Mérite & défauts des ouvrages de cette école.

Hubert & *Jean Van-Eyck*, fondateurs: celui-ci trouva le secret de la peinture à huile.

Steenwik, Bril, Pourbus le fils.

Breujel (*Jean & Pierre*), freres. *Ibid. b.*

Rubens, originaire d'Anvers, né à Cologne en 1577. Eloge de son génie & de ses ouvrages. Il a travaillé supérieurement l'histoire. La ville d'Anvers enrichie de plusieurs de ses tableaux, où l'on distingue le crucifiement de Notre Seigneur. V. 316. *a.* Peintures de la galerie du Luxembourg.

Fouquiéres, Krayer: son chef-d'œuvre dans la galerie de Dusseldorp.

Snyders, Jordans, son pinceau peut être comparé à celui de Rubens même. *Ibid. b.* Ouvrages de ce peintre.

Vandeik, le second peintre de l'école flamande, & le roi du portrait.

Braur, ou *Brower*, a travaillé dans le goût de Teniers.

Teniers le jeune. Louis XIV n'aimoit point son genre. Aucun peintre n'a mieux réussi dans les petits sujets.

Van-der-meer, Vad-der-meulen. V. 317. *a. Vleughels.*

Ecole Flamande. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Florentine.* Caractere de cette école. Son origine dans le treizieme siecle.

Cimabué, restaurateur de la peinture en Italie.

Léonard de Vinci. Son éloge. Son tableau de la Ste. Cene dans le réfectoire des Dominicains de Milan. Ses ouvrages sont dispersés dans toute l'Europe. Sa fameuse Gioconde. Ses desseins. *Ibid. b.* Défaut de son coloris. *Ibid.* 318. *a.*

Michel-Ange Buonarotta. Rapidité de ses progrès. Son éloge. Son tableau du Jugement universel. Ornement de son tombeau à Florence.

André del Sarto.

Pontorme, ou *Giacomo Carruci.* Différence qu'on observe entre ses premiers & ses derniers ouvrages qui sont moins estimés. V. 318. *a.*

Le Rosso. L'un des restaurateurs de la peinture en France. Galerie de Fontainebleau construite sur ses dessins, & embellie de ses peintures. Caractere de ses ouvrages.

Volterre, disciple de *Michel-Ange.* Son tableau de la descente de croix.

Civoli, ou *Cigoli.* Son *Ecce Homo.*

Cortone. Ses divers ouvrages.

Romanelli. Ses principales compositions sont à fresque. Leur caractere. V. 318. *b.*

Ecole Florentine. Erreurs de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Françoise.* Beaucoup de diversité dans les caracteres des ouvrages de cette école. V. 318. *b.* Le Primatrice, Maître Roux, Nicolo, Léonard de Vinci ont apporté le bon goût sous François I.

Cousin, premier peintre françois. Son meilleur tableau est le Jugement universel. Ses défauts.

Freminet. Caractere de ses ouvrages. Son plafond de la chapelle de Fontainebleau.

Vouet, fondateur de l'école françoise. Ses éleves. Multitude de ses ouvrages. Leurs défauts.

Poussin, le Raphael de la France, premier peintre de l'Europe en son tems. Son éloge. V. 319. *a.* Beauté de ses ouvrages. Son génie le portoit plus souvent au caractere noble, mâle & sévere qu'au gracieux. Sa passion pour l'antique. Son tableau de la Cene à St. Germain-en-Laye. Celui de Xavier ressuscitant

tant un mort. Celui de la mort de Germanicus. Collection du palais royal. Son beau payſage nommé *Arcadie*. Son tableau du déluge. V. 319. *b.*

Stella, ami du Pouſſin. Tableau de la Vierge qu'il fit en priſon. Mérite de ſes ouvrages dans le petit. Défaut de ſes ouvrages dans le grand.

Blanchard. Ses ouvrages.

Lorrain. Ses progrès : grand payſagiſte.

Valentin. Il imita le ſtyle du Caravage : en quel genre il a travaillé. Caractere de ſes ouvrages.

Champagne de la Hire.

Mignard le Romain. Il poſſédoit éminemment le talent du portrait. V. 320. *a*. Caractere de ſes compoſitions. Galerie de Saint Cloud. Coupole du Val de grace. Monument que lui éleva ſa fille.

Robert, peintre fleuriſte de Gaſton, duc d'Orléans, & enſuite du cabinet de Louis XIV. Son recueil dépoſé dans la bibliotheque du roi.

Freſnoi, ſon poëme de la peinture. *Ibid. b.*

Bourdon, ſon caractere. Il a embraſſé tous les genres de la peinture. Son tableau du martyre de S. Pierre.

Le Sueur, ſa vie de S. Bruno.

Le Brun, ſes talens précoces. Mérite de ſes ouvrages. Le maſſacre des innocens, Madeleine pénitente. Batailles d'Alexandre. V. 321. *a*. Galerie de Verſailles. Recueil d'eſtampes de M. Macé.

Noël Coypel, ſes ouvrages. *Foreſt*, ſon caractere.

De la Foſſe, ſon caractere, ſes principaux ouvrages.

Jouvenet, ſon tableau de *Mai*. La guériſon du paralytique. Maniere dont il travailloit étant devenu paralytique lui-même. Ses ouvrages.

Parrocel : il a peint avec ſuccès des ſujets d'hiſtoire & de caprice. *Ibid. b.*

Les freres Boullongne. Santerre, énumération de ſes meilleurs morceaux. Mérite de cet artiſte.

De Largillieres.

Antoine Coypel, fils de Noël. *Deſportes* : ſon genre. Son pinceau guidé par la nature en ſuivit la variété.

Rigault, le Vandick de la France. Caractere de ſes compoſitions.

Froy. Raoux. Vanloo. Nos égliſes ſont ornées de ſes productions. Son frere & ſes fils.

Watteau, peintre gracieux.

Le Moine : ſon apotheoſe d'Hercule. Mort tragique de ce peintre.

Lancret. Noël-Nicolas Coypel. Charles Coypel. Ibid. 322. *a. b.*

Ecole Françoiſe. Erreurs de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Hollandoiſe*, caracteres & défauts des peintres de cette école. On les diſtingue à une repréſentation de la nature, telle qu'on la voit avec ſes défauts. Il ne faut pas chercher chez eux la beauté de l'ordonnance, de l'invention & de l'expreſſion. En quoi conſiſte leur talent. La ſcene de leurs tableaux eſt une boutique, un corps de garde ou la cuiſine d'un payſan ; ils n'ont pas réuſſi dans l'hiſtoire. Ils ont connu la valeur des couleurs locales, mais ſans en ſavoir tirer avantage. V. 323. *a.*

Lucas de Hollande, ſon aſſiduité au travail de la peinture & de la gravure. Sa rivalité avec *Albert Durer*. Mérite de ſes ouvrages.

Octave Van-Veen, caractere de ſes compoſitions. Il eut pour diſciple *Rubens*.

Poëlemburg.

De Heem.

Rembrant, fils d'un meûnier. *Ibid. b.* Il mettoit des fonds noirs dans ſes tableaux. Leur beauté.

Van-Oſſade, *Gerard Dow*, *Laar* ou *Bamboche* ; il n'a traité que de petits ſujets.

Metzu a fait peu de tableaux, mais très-précieux. Il ne peignoit qu'en petit, & des ſujets de caprice.

Wouwermans, *Berghem*, *Mieris*, dit *le vieux*. Il ſe ſervoit d'un miroir convexe pour arrondir les objets.

Van-del-Velde, payſagiſte. *Scalken*.

Vander-Werff, ſes principaux ouvrages à Duſſeldorp.

Van-Huyſum, le peintre de Flore & de Pomone. *Ibid.* 324. *b.*

Ecole hollandoiſe, obſervations ſur quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Lombarde*. V. 324. *b.* Caractere de cette école. Courte énumération des grands peintres qui l'ont rendue célebre.

Le Correge, ſa modeſtie, ſon indigence ; anecdote ſur ſa mort. Le Correge n'a rien emprunté de perſonne. Mérite de ſes ouvrages. Ce qu'il penſoit de Raphaël. *Ibid.* 325. *a.* Son exclamation en voyant un de ſes ouvrages.

Le Parmeſan, ſes talens précoces. Ce qui lui arriva à Rome pendant le ſiege de cette ville en 1527. Perte qu'il eſſuya à Bologne ; d'où il ſe rendit à Parme. Son attachement à l'alchymie. Parties qui caractériſent les ouvrages de ce maître. Ses deſſeins.

Louis Carrache, génie lent, mais qui parvenu à maturité brilla tout à coup. *Ibid. b.* Ses principaux ouvrages. Son génie dans la peinture.

Auguſtin Carrache, couſin du précédent.

Annibal Carrache, frere du précédent, ou *le grand Carrache*. Son pere le deſtinoit à être tailleur d'habits. Mérite de ce peintre. Ses payſages, ſes caricatures, ſa galerie du cardinal Farnèſe. Ses deſſeins, ſes gravures. *Ibid.* 326. *a.*

Schidone, ſa paſſion pour le jeu cauſa ſa mort. Caractere de ſes ouvrages.

Michel-Ange de Caravage. Il peignoit tout d'après nature. Défaut de ſes productions. Le caractere de ce peintre ſemblable à ſes ouvrages, s'eſt toujours oppoſé à ſon bonheur. Ses portraits ſont très-bons. Effet admirable de ſon Prométhée. Autres morceaux de ſa main. *Ibid. b.*

Guido Reni, appellé *le Guide*, avantages qu'il reçut du pape Paul V, mais dont il ne profita pas. Marques diſtinctives de ſes productions. Les ouvrages qu'il a laiſſés à Rome & à Bologne, ſont les plus conſidérables. Ses autres ouvrages. Arts auxquels il s'eſt exercé. Mérite de ſes deſſeins.

Albane, ami du *Guide*, l'un des plus agréables & des plus ſavans peintres. Modeles qu'il trouvoit dans ſa famille même pour ſes tableaux. *Ibid.* 327. *a.*

Lanfranc, ſes progrès rapides ; il excelloit dans les grandes machines. Bonheur dont il jouiſſoit.

Dominiquin. Son grand travail lui tenant lieu des dons de la nature, lui fit produire des ouvrages dignes de la poſtérité. Comment il s'éleva peu-à-peu juſqu'au ſublime. Morceaux admirables de cet artiſte. *Ibid. b.* Effets de la jalouſie que ſes rivaux conçurent contre lui. Jugement de ſes ouvrages.

Guerchin. Il s'attacha à la maniere de Caravage. Quelques défauts de ce peintre ne peuvent empêcher qu'il ne paſſe pour un grand maître. Le nombre de ſes ouvrages eſt incroyable.

Mola, génie, invention, facilité dans ſes ouvrages. Ses principaux ſont à Rome.

Cignani, la coupole de la Madona del fuoco fait admirer la beauté de ſon génie. Caractere de ce peintre.

ECOLE *Lombarde*, correction à faire de quelques dates marquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 764. *a.*

ECOLE *Romaine*. On lui trouve un goût formé ſur l'antique. Sa touche eſt facile, ſavante, gracieuſe, *&c.* V. 328. *a.* Le coloris eſt la partie qu'elle a négligée davantage. Les peintres de cette école nomment Raphaël à leur tête. Les plus célebres artiſtes ont embelli Rome de leurs chefs-d'œuvres. Utilité de ſon ſéjour.

Antoine de Meſſine, le premier italien qui ait peint à l'huile. Evénemens qui répandirent promptement ſon ſecret dans l'Italie. *Ibid. b.*

Pérugin, né pauvre, ſes talens & ſon économie le mirent dans l'opulence ; mais la perte de ſa caſſette le fit mourir de douleur. Chef-d'œuvre de ce peintre. *Raphaël* fut ſon diſciple : voilà le roi de la peinture. Ses plus célebres tableaux ; transfiguration de Notre-Seigneur, chef-d'œuvre de ce peintre. Ses talens. Maniere dont il les cultiva. C'eſt dans le vatican qu'il peignit ſes immortels ouvrages. Il n'a laiſſé que peu ou point d'ouvrages imparfaits. *Ibid.* 329. *a.* Il mourut à trente-ſept ans. Caracteres auxquels on peut reconnoître la plupart de ſes ouvrages. Ses deſſeins ſinguliérement recherchés : tableaux de ſa main qu'on poſſede en France. Ses diſciples.

Primatice. Le peu d'ouvrages qui reſtent de lui méritent ſeulement d'être loués pour le coloris & les attitudes des figures.

Jules Romain, le plus ſavant des diſciples de Raphaël. Il excella dans pluſieurs genres. Eloge de cet artiſte. *Ibid. b.* Comment la protection du duc de Mantoue pour lequel il travailla, lui fut ſalutaire. Ses deſſeins très-eſtimés. Batailles de Conſtantin, martyre de S. Etienne, deux pieces de ce peintre.

Perrin del Vaga, éleve de Raphaël. Ses ouvrages.

Nicolo del Abbate, éleve du Primatice.

Baroche a ſur-tout réuſſi dans les ſujets de dévotion. Sa méthode. Son caractere. Ses gravures. *Ibid.* 330. *a.*

Feti. Son éloge. Ses tableaux & deſſeins. Ses études peintes à l'huile ſur du papier.

Sacchi. Son éloge.

Michel Ange des batailles ou *des bambochades*.

Maratte, un des plus gracieux peintres de ſon tems. Gravures à l'eau forte de cet artiſte. Ses principaux ouvrages ſont à Rome. Comment il travailla au plafond du palais Farnèſe.

ECOLE *Vénitiénne*. Caractere de cette école. Une imitation ſimple & fidelle de la belle nature. V. 330. *b.* Difficulté de décider la queſtion ſur la prééminence du coloris, ou ſur celle du deſſein & de l'expreſſion.

Gentil Bellin, ce qui ſe paſſa entre lui & Mahomet II. *Ibid.* 331. *a.* Récompenſe qu'il en reçut.

Jean Bellin, comment il découvrit & publia le ſecret d'Antoine de Meſſine pour la peinture à l'huile. Il a travaillé le premier à joindre l'union à la vivacité des couleurs. Son goût de deſſein. On n'apperçoit point de vives expreſſions dans ſes tableaux.

Titien Vecelli, diſciple de Bellin, enſuite émule du Giorgion. Il ſe diſtingua preſque dans tous les genres. Son talent pour le portrait. *Ibid. b.* Honneurs qu'il reçut de Charles-quint. Précis de ſa vie, qu'on peut appeller heureuſe. Travail de ſa vieilleſſe. Les égliſes de Veniſe ſont toutes embellies de ſes productions.

Giorgion, ſes progrès rapides. Sa mort à l'âge de trente-trois ans. Eloge de ſes ouvrages. Ce qu'il en reſte. *Ibid.* 332. *a.*

Sébaſtien del Piombo, diſciple de Giorgion, qui s'attacha enſuite à Michel-Ange. Tableau de la réſurrection du Lazare, qu'il fit pour l'oppoſer à celui de la transfiguration par Raphaël. Il commença pluſieurs ouvrages qu'il n'a pu terminer. Comment il peignoit à l'huile ſur les murailles.

Bordone. Précis de ſa vie.

Baſſan, il excella dans la repréſentation des plantes, des animaux & des payſages, & a traité beaucoup de ſujets de nuit. *Ibid. b.* Il a renouvellé les miracles qu'on raconte des peintres Grecs. Ses ouvrages ſont répandus dans tous les cabinets de l'Europe, malgré leurs grands défauts rachetés par le charme du coloris. Caractere de ſes deſſeins.

Le Tintoret, ainſi nommé, parce qu'il étoit fils d'un teinturier. Fécondité de ſon génie.

Véronèſe, rival de Tintoret, il excelloit dans les grandes machines. Parties de la peinture dans leſquelles il excelloit. Ses ouvrages les plus eſtimés. Ses défauts. *Ibid.* 333. *a.* Ses deſſeins très-recherchés. Tableaux de cet artiſte qui ſont en France. On en voit pluſieurs ſous ſon nom qui ne ſont pas dignes de ſon génie.

Palme le jeune, *Palme le vieux.*

ECOLE *Vénitienne*, dates à corriger dans cet article de l'Encyclopédie.

ECOLES *de peinture*, voyez les articles PEINTRE & PEINTURE. Ecoles modernes de peinture; hiſtoire abrégée de ces établiſſemens. XII. 275. *b*, *&c.*

Ecole dans les beaux arts en général. Danger d'une imitation trop ſervile des ouvrages d'un maître, ſur-tout en peinture. On ne ſauroit équitablement porter un jugement général ſur les ouvrages ſortis d'une école. V. 333. *b.* Les ouvrages de peinture s'alterent inſenſiblement. Ce qu'il faut entendre quand on dit que telle école s'eſt attachée au coloris, telle autre au deſſin, *&c.* Pourquoi l'école italienne languit actuellement, & la françoiſe eſt ſupérieure à toutes les autres. L'école de peinture commence cependant à dégénérer en France, tandis que celle de ſculpture ſe ſoutient. *Ibid.* 334. *a.* Dans quel tems de ſa vie un artiſte doit écrire ſur ſon art. Comparaiſon de l'école ancienne d'Italie avec la françoiſe. *Ibid. b.* Il faut juger des ouvrages de génie, non par les fautes qui s'y rencontrent, mais par les beautés qui s'y trouvent. Supériorité de l'école d'Italie ſur la françoiſe. *Ibid.* 335. *a.* L'illuſtre Pergoléſe eſt le Raphaël de la muſique italienne. Les François n'ont eu que deux écoles de muſique, celle de Lulli & celle de Rameau. *Ibid. b.*

ECOLE, (*Manege*) haute, moyenne & baſſe école dans les maneges. Dès les premieres leçons, il ne s'agit que de preſcrire au cavalier les regles d'une belle aſſiette, & d'une juſte poſition. Enſuite on peut lui donner un ſecond cheval accoutumé à cheminer au pas. V. 335. *b.* Détails des attentions que doit avoir ici le maître. Des leçons au trot. *Ibid.* 336. *a.* Objet de la moyenne école, la ſcience de faire manier des chevaux de paſſage. Objet de la haute école, faire rechercher à l'éleve la portion de la force mutuelle & variée des renes, & l'inſtruire de la ſucceſſion harmonique des mouvemens du cheval. *Ibid. b. Voyez* MANEGE, ÉQUITATION, CHEVAL.

ECOLE, (*Jeu*) faire une école au trictrac. V. 336. *b.*

ECOLIER, *Diſciple*, *Eleve*; différence entre ces mots. V. 337. *a.*

ECOLIERS, (*Juriſp.*) réglemens concernant les écoliers. Ecoliers jurés de l'univerſité. V. 337. *a.*

ECOLIER *juré*. (*Lettres d'*) IX. 421. *b.*

ECONOMIE, (*Morale & politique*) il s'agit ici de l'économie générale ou politique. V. 337. *a.* Les regles de conduite ne peuvent être les mêmes pour le gouvernement de la famille, & pour celui de l'état. Par pluſieurs raiſons tirées de la nature de la choſe, le pere doit commander dans la famille. *Ibid. b.* Aucune de ces raiſons n'a lieu dans la ſociété politique. Différences entre les fonctions du pere de famille & du magiſtrat. Diſtinction entre le gouvernement & la ſouveraineté. Comparaiſon du corps politique à un corps organiſé & vivant, tel que celui de l'homme. *Ibid.* 338. *a.* Le corps politique eſt un être moral qui a une volonté, regle du juſte & de l'injuſte pour tous les citoyens, mais qui peut être fautive chez les étrangers. Sociétés particulieres dans l'état, qui modifient de mille manieres les apparences de la volonté générale par l'influence de la leur. La volonté de ces ſociétés peut être bonne par rapport à elles, & mauvaiſe par rapport à l'état. *Ibid. b.* Quoique la volonté la plus générale ſoit toujours la plus juſte, il ne ſuit pas delà que les délibérations publiques ſoient toujours équitables. Alors autre choſe ſera cette délibération, & autre choſe la volonté générale. Examen de la queſtion ſi les magiſtrats appartiennent au peuple ou le peuple aux magiſtrats. Différence entre l'économie populaire & la tyrannique. *Ibid.* 339. *a.*

La *premiere* maxime du gouvernement populaire ou qui a pour objet le bien du peuple, eſt *de ſuivre en tout la volonté générale.* Premiere difficulté qui ſe préſente, connoître cette volonté. Seconde difficulté, aſſurer à la fois la liberté publique & l'autorité du gouvernement. Par quel art a-t-on pu aſſujettir les hommes pour les rendre libres, employer au ſervice de l'état les biens, les bras, la vie de ſes membres, ſans les contraindre? Ces prodiges ſont l'ouvrage de la loi. Le premier devoir du chef eſt donc de veiller à l'obſervation des loix, & de les obſerver lui-même. *Ibid. b.* La puiſſance des loix dépend encore plus de leur ſageſſe que de la ſévérité de leurs miniſtres. Le talent de régner eſt celui de faire aimer la loi. *Ibid.* 340. *a.* Comment le gouvernement peut ſuppléer au défaut de la loi dans les cas qu'elle n'a pu prévoir. Le grand art du gouvernement eſt de former des hommes, de diſpoſer les cœurs à aimer la loi.

Seconde maxime du gouvernement. *Faites régner la vertu. Ibid. b.* Le plus grand reſſort de l'utilité publique eſt dans le cœur des citoyens. Progrès funeſtes de la corruption. Le pire des abus eſt de n'obéir en apparence aux loix que pour les enfreindre avec ſûreté. Miſérables moyens ſubſtitués par les chefs à la voix du devoir qui ne parle plus dans les cœurs. Avantages de la vertu dans un état; comment elle rend l'adminiſtration facile. *Ibid.* 341. *a.* Il faut ſur-tout nourrir dans le cœur des citoyens l'amour de la patrie. Les plus grands prodiges de vertu ont été produits par ce ſentiment. Parallele de Socrate & de Caton. *Ibid. b.* Avantages que les citoyens doivent trouver dans la patrie pour l'aimer. La ſûreté particuliere eſt intimement liée avec la confédération publique. Exemples de la protection que l'état doit à ſes membres, tirés des Spartiates, des Macédoniens, *ibid.* 342. *a.* des Romains. Récompenſes données aux citoyens qui en avoient ſauvé d'autres. Comment la mauvaiſe volonté des chefs anéantit les droits des citoyens ſans paroître les attaquer. Danger de l'inégalité des fortunes. *Ibid. b.* Néceſſité d'une bonne éducation. *Ibid.* 343. *a.* Le gouvernement doit ſe charger de l'éducation publique. Magiſtrats qui doivent y préſider. Exemple des Crétois, des Lacédémoniens & des Perſes. Comment les Romains ont pu ſe paſſer de l'éducation publique. *Ibid. b.* Par tout où le peuple aime ſon pays, reſpecte les loix & vit ſimplement, il reſte peu de choſe à faire pour le rendre heureux.

Troiſieme maxime du gouvernement, *pourvoir aux beſoins publics.* Difficultés qui ſe rencontrent dans l'obſervation de cette maxime, tirées ſur-tout du droit de propriété. Moyens de les lever. Le droit de propriété ne s'étend point au-delà de la vie du propriétaire. *Ibid.* 344. *a.* Pourquoi les biens de la famille ne doivent en ſortir & s'aliéner que le moins qu'il eſt poſſible. C'eſt dans la cruelle alternative ou de laiſſer périr l'état, ou d'attaquer le droit ſacré de propriété que conſiſte la difficulté d'une ſage économie. Premier ſoin de l'inſtituteur d'une république, après l'établiſſement des loix, trouver un fonds ſuffiſant pour les dépenſes publiques. Domaine public préférable au fiſc. *Ibid. b.* Le plus infâme des vols eſt celui des revenus de l'état. Remettre les finances à des hommes vertueux, c'eſt le ſeul moyen qu'elles ſoient fidellement régies. Les chefs de l'état ſont de droit les adminiſtrateurs des fonds publics. Pourquoi les revenus d'un état doivent augmenter ſans ceſſe. La plus importante maxime de l'adminiſtration des finances, eſt de travailler avec plus de ſoin à prévenir les beſoins, qu'à augmenter les revenus. *Ibid.* 345. *a.* Reſſources qu'ont les chefs pour prévenir tous les beſoins publics, ſans toucher aux biens des particuliers. La richeſſe d'un état lui eſt quelquefois plus onéreuſe que ne ſeroit la pauvreté même. Danger du goût des conquêtes: quel en eſt ordinairement le but ſecret. Les ſuccès des peuples conquérans ne font qu'augmenter leurs beſoins. *Ibid. b.* Autre ſource d'augmentation des beſoins publics; le prétexte d'entretenir des troupes réglées. Ces troupes ſoldoyées furent une des principales cauſes de la ruine de l'empire romain. Les ſouverains de l'Europe ont aujourd'hui à cet égard des motifs plus légitimes, mais l'effet peut en être également funeſte. *Ibid.* 346. *a.* La cotiſation des citoyens dans les cas de beſoin, doit être volontaire, c'eſt-à-dire, l'effet d'une volonté générale, ſur un tarif qui ne laiſſe rien d'arbitraire. Ces contributions ſont ou réelles ou perſonnelles; diſtinction entre *impôt & ſubſide.* Proportions difficiles à obſerver dans les contributions perſonnelles ou *capitations.* Principes ſur leſquels il faut les calcu-

ler. *Ibid. b.* Tous les avantages de la ſociété ſont pour les puiſſans & les riches. Déſavantages du pauvre. *Ibid.* 347. *a.* Autre inconvénient de la taxe perſonnelle, c'eſt de ſe faire trop ſentir. De toutes les autres impoſitions, le cens ſur les terres ou la taille réelle, a toujours paſſé pour la plus avantageuſe dans les pays où l'on a plus d'égard à la ſûreté du recouvrement qu'à l'incommodité du peuple. Danger d'une telle opinion. Deux inconvéniens qui en réſultent. Le premier vient du défaut de circulation des eſpeces. Le ſecond vient de ce que le blé eſt une denrée que les impôts ne renchériſſent point dans le pays qui la produit, ce qui fait que le laboureur reſte ſeul chargé de l'impôt qu'il n'a pu défalquer ſur le prix de la vente. *Ibid. b.* Différence entre la taille réelle & les droits ſur les autres marchandiſes. Les reſſources du commerce & de l'induſtrie, loin de rendre la taille plus ſupportable par l'abondance de l'argent, ne la rendent que plus onéreuſe. Rien de plus dangereux qu'un impôt ſur le produit des terres payé par le cultivateur même. Impôts qui ſoulagent la pauvreté, & chargent la richeſſe, préférables à tous autres. *Ibid.* 348. *a.* Attentions de prudence ſur la nature & l'objet de ces impôts. A la Chine c'eſt l'acheteur & non le marchand qui acquite le droit. Objets ſur leſquels on devroit établir de fortes taxes ſans craindre aucun inconvénient. Avantages qui en réſulteroient. *Ibid. b.*

Economie, épargne, motifs à cette vertu: moyens d'économie à établir en France. V. 745. *a, b, &c.* Economie & travail, deux grands moyens de s'enrichir. VI. 565. *b.* 569. *b.* 570. *a.* Economie ſage qui devroit toujours régler les hommes dans la diſpenſation de leurs bienfaits. VII. 574. *a, b.* Commerce d'économie. III. 691. *b.* Sur l'économie, *voyez* ŒCONOMIE, PRODIGALITÉ.

Economie politique, autre diſcours ſur ce ſujet. XI. 367. *a, b*, &c. Maximes du gouvernement économique. VIII. 826. *b.* Les profuſions d'un roi n'enrichiſſent point l'état XV. 580. *a.* L'auteur de l'article ECONOMIE POLITIQUE, penſe que l'impôt ſur les marchandiſes devroit plutôt être payé par l'acheteur que par le marchand : obſervation ſur ce ſentiment. XVII. 868. *a.*—*Voyez* GOUVERNEMENT, ETAT.

ÉCONOMIE *ruſtique*, objets qu'elle comprend. Eloge d'un homme qui ſe livre à ces occupations. V. 349. *a.*

Economie ruſtique, les obſervations les plus minucieuſes en apparence peuvent devenir utiles à l'agriculture. I. 586. *b. Voyez* CHASSE, PÊCHE, AGRICULTURE, JARDINAGE, & les articles des différentes eſpeces d'animaux qu'on nourrit à la campagne. *Voyez* auſſi les planches d'économie ruſtique, vol. I des planches.

ÉCONOMIE, (*Critiq. ſacr.*) *voyez* ŒCONOMIE.

Economie animale, *voyez* ŒCONOMIE.

ÉCONOMIQUE, ſociétés économiques : journal économique. V. 750. *a. Suppl.* I. 217. *b.* Mémoires de la ſociété économique de Berne. *Ibid.* Dictionnaire économique. *Suppl.* I. 220. *b.*

ECONOMISTES, *ſociété des*, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) leurs ouvrages. *Suppl.* I. 221. *a.*

ECOPÉ, (*Chirur.*) ſolution de continuité du crâne. Les accidens qui en réſultent ſe diviſent en primitifs & en conſécutifs. Cas de l'application du trépan. V. 349. *b.*

ECORCE, (*Jardin. & Phyſiq.*) couches dont elle eſt compoſée. Utilité de l'écorce dans la plante. V. 349. *b.*

Ecorce. Formation de l'écorce des arbres. XVI. 954. *b.* Fibres ligneuſes de l'écorce. VI. 661. *b.* Vaiſſeaux des couches corticales. XVI. 957. *a.* L'écorce empêche l'excès de la tranſpiration. I. 587. *a.* L'action du ſoleil ſur l'écorce contribue à faire élever la ſeve. XVI. 960. *b.* Papier d'écorce. XI. 851. *a, b.*

ÉCORCE. (*Pharm.*) L'écorce de frêne, la ſeule de nos pays réputée médicinale, a été abandonnée. Ecorces qu'on emploie en médecine. V. 349. *b.*

Ecorce de Winter. Découverte de cette écorce aromatique. M. George Handyſide l'a fait connoître exactement. Deſcription de l'arbre auquel elle appartient, & de ſon fruit. Cette écorce eſt un puiſſant anti-ſcorbutique. V. 350. *a.* Sa préparation, ſon analyſe. Les apothicaires lui ſubſtituent la canelle blanche qui eſt beaucoup plus commune. *Ibid. b.*

ECORCEMENT. Avantages de l'écorcement pour améliorer la qualité du bois. I. 586. *b.* Défenſe d'écorcer les arbres en France : les arbres écorcés ayant été abattus, leurs ſouches recroiſſent moins. 587. *a.* Expérience par laquelle on compare la tranſpiration des arbres écorcés & non écorcés. *Ibid.* Conjectures ſur les moyens de prolonger la vie d'un arbre écorcé, & de rendre ſon bois encore plus dur. *Ibid. b.* Les arbres dont le bois doit être employé pour bâtiment, doivent être écorcés ſur pied. XII. 605. *b.*

ÉCORCHURE, en terme de chirurgie, *voyez* EXCORIATION ; en terme de maréchallerie, *voyez* ENCHEVÊTRURE.

ECOSSE, (*Géogr.*) ſon climat aſtronomique. Son étendue. Ses productions. Sa religion. Elle a eu ſes rois particuliers juſqu'en 1603. L'Angleterre & l'Écoſſe ſoumiſes à un même parlement par la reine Anne en 1707. Ses revenus évalués à 160, 000, liv. ſterling. V. 351. *a.*

Ecoſſe, énumération de ſes lacs. IX. 637. *a.* Singularités de quelques-uns. 150. *b.* Lac d'Écoſſe qui ne gele jamais. XI. 105. *b.* Partie de la mer entre l'Écoſſe & les iſles Orcades. XII. 318. *b.* Hiſtoire de l'ancienne Ecoſſe. *Suppl.* IV. 755. *b.* Hiſtoire des Pictes, ancien peuple d'Écoſſe. XII. 551. *b.* Anciens Ecoſſois nommés *Scots.* XIV. 810. *b.* Montagnards d'Ecoſſe. VIII. 207. *b.* Confédération faite en Ecoſſe en 1638 pour introduire une nouvelle liturgie. IV. 161. *a, b.* 324. *a, b.* Union de l'Écoſſe avec l'Angleterre. XVII. 385. *b.* Chancelier d'Écoſſe. III. 99. *a.*

ECOSSOIS. Compagnie des gendarme écoſſois. VII. 548. *b.*

ECOT. Repas par écot. XIV. 127. *b.*

ECOTARDS, (*Marine*) XIII. 141. *a.*

ÉCOUANNE, outil commun à un grand nombre d'ouvriers, aux arquebuſiers, luthiers, menuiſiers, potiers d'étain, tablettiers-cornetiers, *&c.* V. 351. *b.*

ECOUIS, (*Géogr.*) gros bourg dans le Vexin Normand. Hommes célebres inhumés dans l'égliſe de ce lieu. Fondateur de l'hôpital. A qui appartient cette baronnie. *Suppl.* II. 764. *b.*

ÉCOULEMENS. (*Hydrauliq.*) Comment on meſure l'écoulement de l'eau pour en connoître la quantité. V. 351. *b.* Calcul de l'écoulement d'eau dans un tems donné & par une ouverture donnée. *Ibid.* 352. *a.*

ÉCOULEMENS, *ſuppreſſion des*, (*Médec.*) XV. 680. *b.*

ÉCOUTES, (*Marine*) ſortes de cordages. Ecoutes des différentes voiles. Principales manœuvres que l'on fait avec les écoutes. *Voyez* COUETS. V. 352. *b.*

Ecoutes d'artimon. *Suppl.* I. 625. *a.*

ECOUTEUX. (*Manege*) Cheval écouteux. Différence entre un cheval retenu, & celui qui ſe retient, entre un cheval écouteux & un cheval retenu. V. 352. *b.* Comment le cavalier doit prévenir ou corriger les diſtractions du cheval. *Ibid.* 353. *a.*

ÉCOUTILLES, (*Marine*) ouvertures du tillac par leſquelles on deſcend dans l'intérieur du vaiſſeau. Principales écoutilles pratiquées dans un vaiſſeau. Leur uſage. Fermer les écoutilles. Le capitaine-armateur qui s'eſt rendu maître d'un vaiſſeau doit en faire fermer les écoutilles. V. 353. *b.*

ECPHANTÉE, philoſophe pythagoricien : ſes principes. XIII. 620. *b.*

ÉCRAIN ou *écrin*, ou *baguier.* Baguiers des anciens. Ceux de nos jours. Layettes qu'on leur ſubſtitue quand on poſſede une collection trop nombreuſe. Diſtribution & uſage de ces layettes. V. 353. *b.*

ÉCRAN, (*Chymie*) deſcription de celui dont ſe ſervent les chymiſtes pour ſe garantir la vue de l'action du feu, ſur-tout lorſqu'ils font des eſſais. V. 354. *a.* Ecran dont on ſe ſert dans les verreries. *Ibid. b.*

Ecran: Gaufrure de carton pour écrans. VII. 525 *b*, *&c.* Ecran repréſenté vol. IX des planches. Tapiſſier, pl. 7.

ÉCRASER. Supplices dans leſquels on écraſoit les criminels. XV. 676. *a.*

ÉCREVISSE, (*Hiſt. nat.*) deux eſpeces ; l'une marine connue ſous le nom d'*homard*, *voyez* ce mot ; l'autre de riviere. Deſcription de celle-ci. V. 346. *b.* Pourquoi & comment les groſſes jambes des écreviſſes ſont ſujettes à ſe caſſer. Reproduction de la jambe caſſée. Les jours les plus chauds ſont les plus propres à cette reproduction. Détail des progrès ſucceſſifs de la nouvelle jambe. *Ibid.* 355. *a.* Pluſieurs autres parties de l'écreviſſe, excepté la queue, ſe reproduiſent de même. Mue des écreviſſes par laquelle ces animaux ſortent de leur partie cartilagineuſe & oſſeuſe. *Ibid. b.* Pierres appellées *yeux d'écreviſſes.* On ne les trouve pas en tout tems. Ces animaux ſont très-voraces. Cependant ils ne mangent que peu ou point depuis ſeptembre juſqu'en mai. Les crabes & écreviſſes qui ſe portent en arriere en marchant, ſont conformés autrement que les autres animaux. Leurs parties ſexuelles. Tems de leur ponte. *Ibid.* 356. *a.*

Ecreviſſe. Pourquoi les écreviſſes ſont plus maigres dans le déclin de la lune que dans le premier quartier. *Suppl.* II. 764. *b.*

Ecreviſſe, celle des lacs du canton de Lucerne ne devient point rouge à la cuiſſon. IX. 712. *a.* Maniere de revivifier des écreviſſes pilées & broyées. XI. 785. *b.* De la réproduction des membres des écreviſſes. XIV. 149. *b.* 150. *a.* Ouvrage de M. de Reaumur ſur les écreviſſes. *Suppl.* I. 405. *a.*

ÉCREVISSE, (*Péche*) maniere la plus ſimple de les pêcher. V. 356. *a.* Des ſacs qui auroient été remplis de ſel ſeroient pour elles un appât auſſi fort que la charogne. *Ibid. b.*

ÉCREVISSE *de riviere*, (*Mat. médicale*) remede inciſif & tonique. Maladies dans leſquelles on les emploie en forme de bouillons. Réflexions qui démontrent l'inutilité de ce remede. Comment ſe font les bouillons d'écreviſſes. V. 356. *b.* Il paroît que l'écreviſſe eſt d'aſſez facile digeſtion. Le jus d'écreviſſe ne fait qu'augmenter la partie alimenteuſe des mets. *Ibid.* 357. *a.*

ÉCREVISSE, (*Littér.*) obſervations ſur celles de Tenedos. XVI. 134. *a.*

ÉCREVISSE, (*Aſtron.*) *voyez* CANCER.

ECREVISSE, (*yeux d'*) leur propriété : leur préparation. Celle avec le ſuc de citron. Tablettes d'yeux d'écreviſſes. Autres compoſitions où ils entrent. V. 357. *a.*

Ecreviſſe. Effet de l'infuſion des yeux d'écreviſſe dans le vinaigre. XVII. 304. *b.*

ÉCREVISSE, (*Mat. médic.*) bouts noirs des groſſes pattes d'écreviſſes de mer, dont on compoſe une poudre abſorbante. V. 357. *a.*

ÉCREVISSE, (*Blaſon*) meuble d'armoire. *Suppl.* II. 764. *b.*

ÉCREVISSES, (*Chaufournier*) pierres qui ne ſe ſont pas calcinées faute d'un feu aſſez violent. *Suppl.* II. 764. *b.*

ÉCRIRE. (*Comm.*) Ecrire ſur le journal, ſur le grand livre, écrire ſur ſon agenda, écrire une partie en banque. V. 357. *b.*

ECRITS *originaux*, divers ſens de cette expreſſion. XI. 648. *a.*

Ecrite, loi, IX. 660. *a.*

ÉCRITEAU, *épigraphe*, *inſcription ;* différence entre ces mots. Ecritaux que les anciens peintres faiſoient groſſiérement ſortir de la bouche de leurs perſonnages. V. 357. *b. Voyez* ROULEAU. Obſervation ſur la traduction de ce paſſage, *ils marquerent le ſujet de la condamnation de Jeſus-Chriſt dans cette inſcription* (écriteau) *qu'ils mirent au-deſſus de ſa tête. Ibid.* 358. *a.*

ÉCRITURE, vers de Brebeuf qui renferment la définition de cet art. De l'invention de l'écriture. On commença par deſſiner tout naturellement les images des choſes : preuve tirée de l'uſage des Mexicains. V. 358. *a.* A cet uſage ſuccéda chez les Egyptiens la méthode *hiéroglyphique.* Trois manieres dont on employoit cette écriture. Son premier objet fut de conſerver la mémoire des événemens. Les Egyptiens choiſirent la figure d'un épervier pour peindre le vent du nord, & d'une huie pour peindre celui du midi. *Ibid. b.* Ainſi on eut ſoin de n'employer au commencement que les figures dont l'analogie étoit le plus à la portée de tout le monde ; mais les philoſophes donnerent dans le rafinement à meſure qu'ils s'appliquerent aux matieres de ſpéculation. Enfin on repréſenta les modes mêmes des ſubſtances par des images ſenſibles. La néceſſité d'écrire ſur beaucoup de ſujets fit inventer enſuite *l'écriture coulante des hieroglyphes*, que les anciens ont appellée *hiérographique.* Thoot, ſecrétaire d'un roi d'Egypte inventa enſuite l'écriture ordinaire, *Ibid.* 359. *a.* dont la perfection fut plus aiſée que l'invention. Avantage de cette écriture ſur la hiéroglyphique dans les affaires qui demandoient de la préciſion ou du ſecret. Progrès rapides qu'elle fit. Pourquoi les Egyptiens conſerverent encore l'uſage des hiéroglyphes. *Ibid. b.* Les mêmes figures ſymboliques qui avoient d'abord été inventées pour la clarté & enſuite converties en myſteres, reprirent à la longue leur premier uſage, du moins dans la Grece & à Rome. Origine de l'idolâtrie & des ſuperſtitions des Egyptiens. Le langage a ſuivi les mêmes révolutions que l'écriture. *Ibid.* 360. *a.*

Ecriture. Etymologie du mot *ſcribere.* XI. 485. *a.* Origine de l'écriture. I. 295. *a.* II. 645. *a.* VII. 845. *a.* L'art d'écrire a été long-tems rare en France & en Eſpagne : incertitude qui en réſulte pour l'hiſtoire de ces pays. VIII. 221. *b.* Diverſes nations qui ont ſubjugué une partie de la terre, ſans connoître l'art d'écrire. *Ibid. b.* Différence entre l'écriture & l'hyéroglyphe. V. 435. *b.* I. *Différentes manieres d'écriture.* Deux manieres dont les anciens formoient leurs caracteres d'écriture. X. 467. *b.* Maniere d'écrire des anciens Grecs de droite à gauche & de gauche à droite. II. 379. *a.* Premiere eſpece d'écriture. VIII. 205. *a, b.* Différentes méthodes dans la maniere d'écrire de divers peuples. 83. *a.* Cordes nouées qui tenoient lieu d'écriture chez les Péruviens & les Chinois. IV. 211. *a.* Ecriture chinoiſe. VIII. 283. *a.* Ecriture hébraïque. 76. *b, &c.* Ecriture par abréviations. I. 3. *a.* II. 391. *b.* 647. *b.* XI. 248. *a, b.* XV. 815. *a, b.* Ecriture coulée. IV. 326. *a.* Ecriture gothique. VII. 749. *a.* Ecriture italienne ou batarde. VIII. 934. *a, b.* IX. 431. *b.* Ecriture ronde. XIV. 359. *a.* Ecriture courante. XV. 816. *b.* Eſpece d'écriture appellée *lettre en chemiſe.* III. 282. *b.* Exemple d'une écriture ſinguliérement menue. VIII. 552. *a.* Projets d'une écriture univerſelle. II. 645. *b.* XV. 817. *b. Voyez* CARACTERES & LETTRES. II. *Inſtrumens employés pour l'écriture.* Des différentes matieres ſur leſquelles les hommes ont imaginé d'écrire leurs penſées. IV. 1023. *b.* XI. 846. *a.* 848. *a.* Ecorce & feuilles d'arbres ſur leſquelles les Indiens écrivent. 878. *a.* Du bon papier à écrire : maniere de le préparer. 860. *b.* Inſtrument nommé *ſtyle*, dont les anciens ſe ſervoient pour écrire ſur leurs tablettes. XV. 556. *b.* Canne ou jonc à écrire dont les anciens ſe ſervoient ; peuples qui s'en ſervent encore. II. 598. *b.*

ÉCRITURE *chinoiſe.* Chaque idée a ſa marque diſtincte dans cette écriture, ce qui la rend commune à diverſes nations, quoiqu'elles ne parlent pas la même langue. V. 360. *a.* On compte 80,000, de ces caracteres. Il paroît que les Chinois ont eu des caracteres repréſentatifs pour les choſes qui ont une forme, & des ſignes arbitraires, pour celles qui n'en ont point. Différence des ſentimens de M. Warburthon & de M. Freret ſur cette matiere. Moyen de les concilier. *Ibid. b.* Voyez ce qui eſt dit de l'écriture chinoiſe à l'article HOMONYME.

ÉCRITURE *des Egyptiens* : l'hyéroglyphique, la ſymbolique, V. 360. *b.* l'épiſtolique, l'hiérogrammatique. L'écriture *hiéroglyphique* conſiſtoit à marquer la partie principale pour le tout, ou à ſubſtituer l'une à l'autre des choſes qui avoient des qualités reſſemblantes. Comment cette premiere écriture devint *ſymbolique.* Les auteurs les ont ſouvent confondues. Celle-ci ſe diſtinguoit comme la premiere en *tropique*, qui approchoit plus de la nature de la choſe, & en *énigmatique*, où l'on appercevoit plus d'art. Comment on parvint à l'écriture *épiſtolique*, *Ibid.* 361. *a.* & enſuite à *l'hiérogrammatique* réſervée aux prêtres. Cet uſage des lettres ſacrées fut commun aux prêtres de pluſieurs nations. *Ibid. b.* Voyez CARACTERES.

ECRITURE-SAINTE. (*Théolog.*) I. 1°. *Authenticité des livres ſaints*, fondée d'abord ſur la déciſion de l'égliſe, prouvée enſuite contre les objections de l'incrédule, par l'uſage des regles de la plus ſaine critique. V. 361. *b.* Ce n'eſt point attaquer l'authenticité de ces livres, que de dire qu'ils n'ont été conſervés que par une nation intéreſſée à les citer en confirmation de ſa doctrine. 2°. Dès qu'une tradition écrite & perpétuée d'âge en âge, remonte juſqu'à l'origine d'un ouvrage, qu'elle en cite l'auteur, & qu'une foule d'écrivains dépoſent en ſa faveur, c'en eſt aſſez pour décider tout homme ſenſé. *Ibid.* 362. *a.* 3°. Ecrivains profanes qui reconnoiſſent la plupart des livres ſacrés comme étant de ceux dont ils portent les noms. 4°. Un ouvrage important, précieux à tout un peuple, conſervé avec ſoin, ne ſauroit être corrompu ni altéré. Comment il eſt impoſſible que les livres de Moïſe l'aient été dans aucun tems. *Ibid. b.* Les raiſons qui prouvent l'authenticité de ces livres, ſont également applicables à ceux du nouveau teſtament. 5°. Il n'étoit point néceſſaire, pour démontrer la divinité ou l'authenticité des écritures, que tout ce qu'elles contiennent, fût exprimé d'une maniere ſublime ; & les morceaux où le ſublime convenoit ſont tels, qu'on ne trouve rien de mieux dans les écrivains profanes. *Ibid.* 363. *a. Voyez* AUTHENTICITÉ.

II. *Divinité des écritures.* Divers ſentimens ſur le degré & la nature de l'inſpiration des auteurs ſacrés. Ceux de Grotius, de Simon, de Leclerc. *Ibid. b.* Explication de quelques termes relatifs à la matiere de l'inſpiration des livres ſacrés.

Ce qu'on entend par *révélation*, *inſpiration*, *aſſiſtance*, *choſes contenues* dans l'écriture, & *ſtyle des livres ſaints.* Sentiment des théologiens catholiques ſur l'inſpiration. Il la prouvent, 1°. par le témoignage que l'écriture ſe rend à elle-même ; *Ibid.* 364. *a.* par le témoignage des peres : réponſe à une objection tirée des erreurs contenues dans l'écriture en matiere de phyſique, & de l'inutilité de l'inſpiration pour raconter des événemens hiſtoriques. *Ibid. b.* Argumens de M. l'abbé de Vence, pour prouver que les expreſſions même de l'écriture ont été inſpirées par le S. Eſprit. Argumens cités par ceux qui prétendent que l'inſpiration ne s'étend point juſqu'au choix des termes. *Ibid.* 365. *a. Voyez* INSPIRATION.

III. *Du ſens des écritures.* Les interpretes diſtinguent un ſens littéral & hiſtorique, & un ſens myſtique, ſpirituel & figuré. Le premier ſe diviſe en littéral propre & en littéral métaphorique. Le ſecond ſe diviſe en allégorique, en tropologique ou moral, *Ibid.* 366. *a.* & en anagogique. Excès à éviter en interprétant l'écriture.

Qu'elle ait un ſens littéral, c'eſt une choſe facile à démontrer par la nature des choſes qu'elle renferme & par leur deſtination ; mais on ne prouve pas moins aiſément que ce ſens littéral renferme quelquefois un ſens myſtique. Syſtême des figuriſtes, qui prétendent que tout eſt ſymbolique dans les écritures. *Ibid. b.* Réfutation de ce ſyſtême par la vraie explication des paſſages ſur leſquels on l'appuie. Syſtême de ceux qui, comme Grotius, admettent un objet prochain & un objet éloigné dans les prophéties. *Ibid.* 367. *a. Voyez* INTERPRÉTATION.

IV. *De l'autorité de l'écriture.* Sentiment des catholiques. Celui des proteſtans. Celui des ſociniens. *Ibid. b.* Les catholiques prétendent que pour découvrir le véritable ſens de l'écriture, il faut recourir à l'autorité de l'égliſe, & ils le prouvent, 1°. par l'obſcurité de l'écriture en bien des points. Citation du paſſage, *hoc eſt corpus meum. Ibid.* 368. *a.* Les peres ont inſiſté ſur la néceſſité de recourir à une autorité extérieure pour fixer le ſens des livres ſaints. 2°. L'écriture eſt inſuffiſante par elle-même pour terminer toutes les diſputes en matiere de foi. *Ibid. b.* 3°. Dans toute république bien réglée, le juge & la loi ſont deux choſes très-diſtinguées. Or, l'écriture eſt la loi, & il faut une autorité qui en explique le ſens. 4°. La ſageſſe divine a toujours établi un tribunal viſible, juge infaillible en matiere de doctrine. La choſe eſt

évidente

évidente pour l'ancien teſtament. Paroles de J. C. qui montrent l'exiſtence de ce tribunal dans la loi nouvelle. *Ibid.* 369. *a.* Paſſage formel de S. Auguſtin en faveur de l'autorité de l'égliſe catholique. *Ibid. b. Voyez* AUTORITÉ.

Ecriture ſainte, *voyez* BIBLE, TESTAMENT. Les écritures diviſées par les Juifs en trois claſſes. VIII. 22. *b.* Livres de l'ancien teſtament, appellés *ſapientiaux* ou *hagiographes*. 22. *b.* XIV. 634. *b.* Pourquoi les livres ſaints furent écrits ſans diſtinction de phraſes, ni même de mots. XIII. 15. *b.* Texte de l'écriture. XVI. 215. *b.* Canon des livres ſacrés. II. 601. *a*, *b.* — 604. *a.* 619. *a.* Chronologie de l'écriture ſainte. III. 392. *b.* — 399. *b.* Du ſtyle des écrivains de l'ancien teſtament. VIII. 89. *a*, *b.* 90. *a*, *b.* 91. *a.* XI. 278. *b.* Docteurs Juifs qui enſeignoient à lire l'écriture, *&c.* X. 172. *a*, *b.*

Ecriture ſecrete, *voyez* CHIFFRE, CRYPTOGRAPHIE, STEGANOGRAPHIE. De l'art d'inventer un alphabet ſecret. I. 297. *a.* Art de déchiffrer les écritures ſecretes. IV. 666. *b.*

ECRITURES, *comparaiſon d'*, (*Juriſpr.*) incertitude de cet art pour la vérification des écritures. M. Rolland le Vayer juſtifie que la preuve par comparaiſon d'écritures eſt très-ſuſpecte. On peut, par l'habitude & par l'art, imiter parfaitement l'air & les traits d'une écriture.

Exemples qui le démontrent. Celui du faux Sébaſtien; celui d'un nommé François Fava; celui d'un françois, qui, par de fauſſes lettres, reçut du banquier du ſieur Chart rs, 3 à 4, 000 liv. ſterlings. V. 369. *b.* Exemple ancien d'un certain Priſcus. D'ailleurs cette comparaiſon d'écritures ne fait pas foi par ſa propre autorité. Livre du ſieur Raveneau ſur cette matiere. Moyen de faire revivre une écriture ancienne & preſque effacée. Le même auteur indique les artifices dont on ſe ſert pour contrefaire les écritures. On ne ſauroit être trop reſervé dans les jugemens ſur la preuve par comparaiſon d'écritures. *Ibid.* 370. *a. Voyez* COMPARAISON.

Ecriture. Crime de fauſſes écritures. VI. 440. *b.* 441. *a.* Tems auquel les contrefacteurs d'écritures ont été le plus communs. Précautions que Charles IX prit contr'eux. IX. 906. *a.* Reconnoiſſance d'écriture. XIII. 861. *a*, *b.* Vérification d'écriture. XVII. 68. *a*, *b.*

Ecriture. Différentes ſortes d'écritures : écriture authentique, écriture privée, écriture publique. V. 370. *b.*

Ecritures, greffes, tabellionages. Diverſes ordonnances des rois de France à l'égard de ces écritures. V. 370. *b.*

Ecritures, certaines procédures faites pour l'inſtruction d'une cauſe, inſtance ou procès. V. 370. *b.*

Ecritures d'avocats. Il eſt défendu aux procureurs de les faire. Deux arrêts touchant ces écritures. V. 371. *a.*

ECRITURES. Divers ſens de ce mot dans le commerce. V. 371. *a.*

ECRITURE, art de former les caracteres. Cet art trop négligé dans l'éducation. Pour écrire, il faut, 1°. commencer par avoir une plume taillée. Maniere de la tailler pour les différentes ſortes d'écritures. V. 371. *a.* 2°. Maniere de ſe placer. 3°. Mouvemens convenables dans l'écriture. 4°. Il faut connoître les effets de la plume, qui ſe réduiſent à deux, les pleins & les déliés. *Ibid. b.* 5°. Diſtinguer les ſituations de la plume qui ſe réduiſent à trois principales; la plume eſt, ou de face, ou oblique, ou de travers. 6°. Appliquer convenablement ces ſituations. 7°. Ecrire. Préceptes à cet égard. On rapporte la formation de toutes les lettres à celle de l'*I* & de l'*O*. Pluſieurs ſortes d'écritures. Moyen de vivifier l'écriture effacée. *Ibid.* 372. *a.*

De l'art d'écrire. Obſervations hiſtoriques, & principes de cet art. IX. 430. *a*, *b.* — 432. *a.* Conſeil donné par Quintilien pour enſeigner aux enfans à écrire. XV. 556. *b.* Des leçons d'écriture pour un enfant. VI. 90. *b.* Poſition du corps dans l'écriture. XIII. 161. *b.* Corps d'écriture. IV. 268. *b.* Vous trouverez à l'article particulier de chaque lettre, des inſtructions ſur la maniere de la former. *Voyez*, outre cela, les planches d'écriture & leurs explications, vol. II des planches. Des liaiſons à obſerver dans les lettres & dans les mots. IX. 455. *b.* Des moyens d'écrire en lettres d'or. XI. 530. *b.* Avis à ceux qui écrivent, pour que cet exercice ne nuiſe pas à leur vue. III. 588. *a.* Moyen de faire revivre une écriture ancienne & preſque effacée. V. 370. *a.* 372. *a.* IX. 433. *a.*

ECRIVAIN, *Auteur.* Différence entre ces mots. V. 372. *a.* Abus de notre langue ſur l'uſage du mot *écrire*. *Ibid. b. Voyez* AUTEUR.

Ecrivain, celui qui trace ſur le papier les caracteres. Énumération de quelques perſonnes qui ſe ſont diſtinguées dans cet art, *voyez* MAÎTRES *écrivains*. Quelque belle que ſoit l'impreſſion, les traits d'une main exercée ſont encore au-deſſus. V. 372. *b.* Exemples d'une adreſſe ſinguliere dans l'écriture. *Ibid.* 373. *a.*

Ecrivain. Récompenſe que le meilleur écrivain de Rotterdam recevoit chaque année. *Suppl.* IV. 467. *a.*

Ecrivain, celui qui écrit pour le public. V. 373. *a. Voyez* SCRIBE, COPISTE.

ÉCROU, (*Art méchan.*) ſa deſcription. Celui d'une preſſe d'imprimerie. V. 373. *a.* Différentes ſortes d'écrous. *Ibid. b.*

Ecrou. Uſage des taraux pour faire les écrous. VI. 799. *b.* Maniere de faire les écrous de bois. 800. *a.*

ECROUE. Mention que le greffier des priſons fait ſur ſon regiſtre du nom, de la qualité, *&c.* de la perſonne qui a été amenée dans la priſon. Etymologie de ce mot. Dans l'ancien ſtyle, *écroue* ſignifie auſſi *déclaration*, *rôle* ou *état*. Ce mot ſignifioit dans l'origine, *le regiſtre même de la priſon*. Ce terme ſignifie auſſi l'*acte d'élargiſſement & décharge*, ſelon quelques-uns. V. 373. *b.* Diverſes ordonnances des rois de France au ſujet de l'écroue. *Ibid.* 374. *a.*

Ecroue. Etat des écroues que les procureurs du roi des juſtices royales doivent envoyer en certains tems aux procureurs généraux de leur reſſort. IV. 717. *a.*

ECROUELLES. (*Chirurg.*) Étymologie du mot. Cauſes de cette maladie. Les enfans qui vivent de lait, y ſont fort ſujets. Parties où elles ſe manifeſtent. La matiere qui forme ces tumeurs, eſt d'une autre nature que celle qui forme les skirrhes. Rémedes généraux. Les pilules de ſavon ont beaucoup de ſuccès. V. 375. *a.* Remedes pour détruire les calloſités des ulceres & conſumer les chairs. On abuſe ſouvent des cauſtiques dans le traitement de cette maladie. Ce qu'il faut faire lorſque la tumeur eſt ulcérée juſques dans ſon centre. Ulceres compliqués de carie des os. Traitemens pratiqués dans les hôpitaux pour cette maladie. On ne doit point la regarder comme incurable; mais le traitement eſt long & ſuppoſe beaucoup de patience. *Ibid. b.*

Ecrouelles. Les eaux de neige paſſent pour une des cauſes des écrouelles. V. 194. *b.* Fondant très-eſtimé pour les écrouelles. I. 604. *a.* Onguent de bryone pour les réſoudre. II. 453. *b.* Uſage du mercure contre cette maladie. X. 376. *a.* Phthiſie écrouelleuſe. XII. 533. *b.* Grande réputation des anciens rois de France pour la guériſon des écrouelles. XV. 808. *a.* 803. *a.*

Ecrouelles. Le roi de France jouit du privilege de toucher les écrouelles. V. 375. *b.* Témoignages qui l'atteſtent. Cérémonies qu'obſervoit Charles VI en les touchant. Les Anglois prétendent, mais à tort, que leurs rois jouiſſent de cette prérogative & même excluſivement.

On prétend que Pyrrhus avoit la vertu de guérir les rateleux en leur preſſant la rate de ſon pié droit. *Ibid.* 376. *a.*

ECRU, toile écrue. XVI. 380. *b.*

ECTHESE, confeſſion de foi publiée en 639, par Héraclius, en faveur des monothélites; mais qu'il déſavoua enſuite, & qui fut condamnée dans le concile de Latran en 649. V. 376. *b.*

ECTROPIUM ou *éraillement*, *rétraction des paupieres*. (*Chir.*) Cauſes de cette affection. Remedes à pratiquer dans les différens cas, comme lorſqu'elle procede d'un trop long uſage des remedes émolliens, ou d'une inflammation ſuivie d'excroiſſance au-dedans de la paupiere, lorſque le rebrouſſement eſt une ſuite de l'encanthis, du ſarcome, *&c.* de quelques cicatrices, *Ibid.* 377. *a.* d'une paralyſie de la paupiere, ou de quelque autre accident. Si le défaut eſt conſidérable, on ne ſauroit tenter de le guérir. *Ibid. b. Voyez* ÉRAILLEMENT.

ÉCU *de Sobieſki*, (*Aſtron.*) conſtellation de l'hémiſphere auſtral. V. 377. *b.*

ÉCU, (*Art milit.*) il étoit différent du bouclier appellé *clipeus*. Il falloit qu'il fût bien grand à Lacédémone, puiſqu'une femme avoit dit à ſon fils, *ou rapportez ce bouclier*, *ou revenez deſſus*. V. 377. *b. Voyez* BOUCLIER.

ÉCU. (*Blaſon*) Divers noms dont il eſt appellé, ſuivant ſes diviſions. V. 378. *a.*

Écu. Maniere d'avoir ſes proportions géométriques. Écu parti, coupé, tranché, taillé; écu en banniere, en loſange. Etym. du mot *écu*. *Suppl.* II. 766. *a.*

Écu. Quartiers de l'écu. XIII. 689. *b.* Origine de l'uſage de partir l'écu. XII. 89. *b.* 90. *a.* Différentes manieres dont l'écu peut être parti. *Ibid.* & V. 221. *b.* Diviſion de l'écu en pluſieurs quarrés appellés *points*. XII. 873. *b.* Centre de l'écu. I. 26. *b.* Champ de l'écu. III. 76. *b.* Chef de l'écu. 272. *b.* Partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu. 453. *b.* Couronnes d'écu. IV. 393. *b.* Pieces honorables dans l'écu. VIII. 291. *b.* Écu barré. II. 93. *a.* Écu barré-bandé. *Ibid.* Écu billeté. 255. *b.* Écu contre-bandé, contre-palé, contre-feſſé, contre-poné, contre-barré, contr'écartelé, contre-changé, contre-chevronné, contre-coſté, contre-fleuré, contre-potencé; écu détranché, écartelé, échiqueté, fermaillé, gironné; écu palé, feneſtré, taillé, tiercé, tranché, traverſé, vergeté, *&c. voyez* ces mots. Écus qui ne contiennent que la ſimple couleur du champ. XV. 801. *a. Voyez* les planches du blaſon, vol. II.

Articles tirés des ſupplémens. Champ de l'écu. *Suppl.* II. 315. *b.* Forme & dimenſions de l'écu : maniere de le tracer. *Suppl.* IV. 366. *b.* Pieces & meubles de l'écu, *voyez* BLASON, & les articles PIECES, MEUBLES. Partitions & répartitions de l'écu, *voyez* BLASON, & les articles PARTI, PARTITION, RÉPAR-

TITION. Diviſion des écus en quartiers. *Suppl.* IV. 558. *b.* Maniere d'expliquer les pieces & meubles de l'écu en termes propres & convenables. *Suppl.* I. 911. *b.* Ecu bandé, *Suppl.* I. 790. *a.* bandé de huit pieces, *Suppl.* IV. 368. *a.* burelé, *Suppl.* II. 84. *b.* *Suppl.* IV. 369. *a.* chevronné, *Suppl.* II. 396. *b.* *Suppl.* IV. 368. *a.* contre-vairé, *Suppl.* II. 585. *a.* coticé, 623. *b.* *Suppl.* IV. 369. *a.* écartelé, *Suppl.* II. 748. *a.* écuſſon poſé ſur un écu écartelé. *Suppl.* IV. 849. *b.* Ecu échiqueté, *Suppl.* II. 751. *b.* *Suppl.* IV. 369. *a.* émanché, *Suppl.* II. 799. *a.* enté en pointe, 808. *b.* faſcé, *Suppl.* III. 7. *b.* faſcé de huit pieces, *Suppl.* IV. 368. *a.* freté, *Suppl.* III. 147. *b.* gironné, 226. *a.* *Suppl.* IV. 369. *b.* loſangé, *Suppl.* III. 780. *a.* *Suppl.* IV. 369. *b.* nébulé, 23. *b.* palé, 219. *a.* palé de huit pieces, 368. *a.* papelonné, 233. *a*, *b.* plein, 414. *b.* taillé, 925. *a.* vergetté. 369. *a.* 983. *a.* *Voyez* les planches du Supplément.

ÉCU, (*Comm.*) piece d'argent, qui a maintenant cours en France. V. 378. *a.*

Écu. Écus de France. *Suppl.* II. 764. *b.* Table des principaux écus qui ont cours en Europe. Leur poids, leur titre, & leur valeur en argent de France. Autre table des principaux écus qui ont cours en Europe, avec les années de leur date, leur poids, leur titre, & leur valeur en grains de poids de marc françois, en matiere pure. *Ibid.* 765. *a.* Du *nummus* des anciens. Sa valeur en argent de France. *Ibid.* 766. *a.*

Écu, *voyez* LOUIS *d'argent.* IX. 699. *b.* 700. *a.* Quart d'écu. XIII. 671. *b.* Légende ſur la tranche des écus. XVI. 539. *a.*

ÉCUBIER, (*Marine*) plomber les écubiers. XII. 780. *b.*

ÉCUEIL, *voyez* BANCS, BRISANS & DANGERS. Signal qu'on met ſur les écueils, I. 316. *b.* & ſur la côte pour les faire éviter. 356. *b.* Écueil près de la côte du canton de Jederen en Norwege. *Suppl.* III. 547. *b.*

ÉCUELLE, de Cabeſtan. Écuelle, en terme de géométrie: comment on trouve la ſolidité de celle-ci. V. 378. *a.*

ÉCUELLE *d'eau hydrocotyle.* (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. V. 378. *b.*

Écuelle d'eau. Eſpeces de ce genre, nommées *acaricoba*, *Suppl.* I. 104. *a.* *codagen.* *Suppl.* II. 484. *a*, *b.*

ÉCUME, (*Médec.*) humeurs extravaſées ou évacuées du corps humain. La qualité écumeuſe des différentes humeurs eſt un ſigne diagnoſtic ou prognoſtic dans diverſes maladies. Écume dans le crachement de ſang. Bouche écumante dans certaines maladies. Veines écumeuſes. Déjections de matiere écumeuſe. V. 378. *b.*

ÉCUME *de mer.* (*Botan.*) V. 378. *b.* *Voyez* ALCYONIUM.

Écume de nitre, eſpece de nitre dont les anciens font mention. V. 378. *b.*

ECUME. (*Manege*) Bouches toujours ſeches. Pour y faire entrevoir de la fraîcheur, les maquignons donnent du ſel aux chevaux. Le défaut de fraîcheur provient ſouvent de la main du cavalier. Cauſes qui produiſent de l'écume ſur la ſuperficie du corps du cheval en ſueur. V. 379. *a.*

ECUMES, (*Raffineur*) Mal-propretés tirées du ſucre en le clarifiant. Faire des écumes, c'eſt en ſéparer les ſyrops qu'on a levés avec elles. Maniere de les faire. V. 379. *a.*

Ecumes printanieres, filamens qu'on voit voltiger à la campagne, ſur-tout dans le beau tems. V. 379. *b.*

ECUMER, opération en pharmacie, deſtinée à purifier certains corps. V. 379. *b.*

ECUMER. (*Fauconn.*) V. 379. *b.*

ECUREUIL. (*Hiſt. nat.*) Deſcription de cet animal. Ses attitudes & mouvemens. Ses alimens. Il habite des creux d'arbres. Son agilité. Caracteres génériques de l'écureuil, ſelon M. Linnæus & ſelon M. Rai. Ecureuil de Virginie. Les auteurs ont fait mention d'autres écureuils étrangers. Celui qu'on appelle *écureuil volant* eſt un vrai chat reſſemblant à de certains rats. V. 380. *a.*

ECUREUIL *volant.* (*Zoolog.*) Autres noms de cet animal. *Suppl.* II. 766. *a.* Lieux où on le trouve. Maniere de le chaſſer. Sa deſcription. *Ibid.* *b.*

Ecureuil, eſpece d'écureuil de la nouvelle Eſpagne. XVI. 364. *a.* Ecureuil volant. XIII. 648. *a.* Voyez *Polatouche.* Ecureuil orangé. *Suppl.* II. 594. *b.* 595. *a.*

ECURIE; ſes dimenſions. Les voûtes ſont préférables aux planchers. Il faut que le ſol ſoit ſec & élevé, & qu'elles ſoient orientées à l'eſt. Ruiſſeau que doit former le pavé pour l'écoulement des eaux. On doit préférer les plates-formes à un terrein pavé. Deſcription de l'auge & des pieces qui en dépendent. V. 380. *b.* Deſcription du ratelier. *Ibid.* 381. *a.* Séparation de chaque place par des barres ou par des cloiſons. *Ibid.* *b.* Diſtribution des jours qui doivent éclairer l'écurie. Ecuries ſimples & à double rang. *Ibid.* 382. *a.* Deſcription de l'écurie dont M. Soufflot, architecte du roi, a donné le plan. *Ibid.* *b.* Avantages de cette conſtruction. *Ibid.* 383. *b.* Inſtrumens en uſage dans une écurie. *Ibid.* 284. *b.*

Ecurie. Officiers de la grande écurie du roi. V. 387. *b.* 388. *a*, *b.* Etat de l'écurie pour le ſervice de la grande vénérie. XVI. 951. *a.* Conſtruction & ſoin des écuries. *Suppl.* III. 400. *b.* Contre-mur qu'on eſt obligé de faire à Paris, lorſqu'on bâtit une écurie contre un mur mitoyen. IV. 138. *a.* Cloiſons d'écurie. III. 545 *b.* Poteaux d'écurie. XIII. 180. *b.* Fourches d'écurie. VII. 225. *a.* Plan & élévation d'une écurie. VII. vol. des planch. Manege, planch. 30—33. Meubles & uſtenſiles d'écurie. *Ibid.* Planch. 27. 28. Précautions à prendre dans les écuries, lorſqu'il y eſt mort un animal de quelque épidémie. *Suppl.* III. 809. *b.*

ECUSSON, (*Pharm.*) eſpece d'épitheme. Il s'applique principalement ſur l'eſtomac. V. 385. *a.*

ECUSSON, ornement qu'on met à l'arriere des vaiſſeaux. V. 385. *a.*

ECUSSON, à la monnoie, en terme de blaſon. V. 385. *a.*

ECUSSON, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 767. *a.*

ECUSSON, (*Jard. fleur.*) petite plaque numérotée que l'on met à côté d'une plante ou ſur le pot où elle eſt. Obſervation ſur les écuſſons d'ardoiſe. *Suppl.* II. 767. *a.*

ECUSSON. (*Botan.*) *Voyez* GREFFE.

ECUYERS, gentils-hommes faiſant le ſervice militaire à la ſuite des chevaliers. Leurs fonctions. V. 385. *a.* Ecuyers en Angleterre. Dès qu'un jeune gentilhomme avoit atteint l'âge de ſept ans, on le faiſoit page. Leçons qu'il recevoit. De-là il paſſoit au titre d'écuyer. A l'âge de vingt-un ans, il étoit reçu chevalier. *Ibid.* *b.* Conſultez là-deſſus les *mémoires de M. de Sainte-Palaye*, *vol. XX. de l'acad. des belles-lettres.*

ECUYER, (*Juriſp.*) titre que les ſimples gentilshommes ajoutent après leurs noms. Etymologie du mot. V. 385. *b.* Ecuyers romains. Sur le déclin de l'empire, deux ſortes de gens de guerre furent en réputation de bravoure, les gentils & les écuyers. Les empereurs leur donnerent la meilleure part dans la diſtribution qui ſe faiſoit aux ſoldats, des terres à titre de bénéfice; & les princes gaulois les imiterent. L'état d'écuyer n'étoit pas non plus nouveau pour les germains. *Ibid.* 386. *a.* Les premiers nobles en France furent les gentilshommes & écuyers, dont la profeſſion étoit de porter les armes. Comment les écuyers étoient diſtingués des chevaliers. Comment s'acquéroient les titres d'écuyer, de chevalier & de banneret. Solde journaliere des écuyers, des chevaliers, des ſimples gentilshommes, *&c.* La qualité d'écuyer ne fut pas d'abord le terme uſité pour déſigner un *noble*; *Ibid.* *b.* mais inſenſiblement ce terme a été regardé comme ſynonyme de *noble.* Dès que la qualité d'écuyer eut prévalu ſur celle de noble, le titre de noble homme déſigna un roturier. La nobleſſe qui s'acquiert par les grands offices ne donnoit point la qualité d'écuyer. Titre que prenoient les conſeillers & préſidens de cours ſouveraines. Conditions ſous leſquelles l'édit de 1600 permet de prendre le titre d'écuyer. *Ibid.* 387. *a.* Déclarations de 1624, de 1663 & de 1702, ſur le même ſujet. Titres conſtitutifs du droit de nobleſſe. Certains emplois militaires donnent le titre d'écuyer ſans nobleſſe héréditaire. Auteurs à conſulter. *Ibid.* *b.*

Ecuyer. Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 204. *b.* Hauber & armure de tête qu'avoient les écuyers. VIII. 64. *a.* Les écuyers autrefois appellés *ſervientes.* XV. 85. *b.* 86. *a.* Fief d'écuyer. VI. 703. *a.*

ECUYER, grand écuyer de France. Quelle étoit cette charge ſous les premiers rois. V. 387. *b.* Il prête ſerment entre les mains du roi. Prérogatives & fonctions de ſa charge. Aux entrées que le roi fait à cheval dans les villes, il marche directement devant la perſonne du roi. Celui d'aujourd'hui (1755) eſt M. le comte de Brionne. V. 388. *a.* Ses armes, planche 18 du blaſon. Vol. II.

Ecuyer commandant la grande écurie du roi. Celui qui commande en l'abſence du grand écuyer. V. 388. *a.*

Ecuyer, premier écuyer. Cette charge eſt très-ancienne. V. 388. *a.* Elle eſt dans la maiſon de Beringhen. Objet & fonctions de cette charge. Ses prérogatives. Ecuyers de ſa dépendance. Fonctions des écuyers du roi ſervant par quartier. *Ibid.* *b.*

Ecuyer, premier écuyer-tranchant. Tems où il exerce. Ses fonctions telles qu'on les voit dans les ordonnances de Philippe-le-bel de 1306. Charges de premier écuyer-tranchant & de porte-cornette-blanche: par qui elles ont été poſſédées. V. 389. *a.*

Ecuyer-bouche. Ses fonctions. V. 389. *a.*

ECUYER. (*Manege*) On proſtitue ce titre ſans conſidérer les talens qu'il ſuppoſe. La facilité de ſe donner ou de recevoir des titres ſupérieurs à ceux qu'on mérite, nuit aux progrès des arts & des ſciences. V. 389. *b.*

Ecuyers, hommes célebres auxquels la France eſt redevable des premiers écuyers qu'elle a eus. VI. 247. *b.* Importance de la théorie de l'art dans les écuyers. 249. *b.* Lumieres qu'ils devroient acquérir. 250. *b.*

E D

EDDA, livre qui renferme la théologie & la coſmologie des anciens Celtes ſcandinaves. VIII. 916. *a*, *b.* &c. Deſcription de l'enfer dans ce livre. XI. 33. *b.*

EDELINCK, (*Gérard*) graveur. VII. 867. *b.*

EDEN. Quelques-uns croient que ce lieu de délices étoit situé sur les bords du Jourdain. *Éden*, ville du mont Liban. V. 389. *b.*

Éden, voyez *Paradis terrestre*. Description du jardin d'Eden par Milton. VIII. 460. *a*, *b*. Maniere ingénieuse dont le P. Hardouin explique l'endroit du texte sacré où il s'agit des fleuves d'Eden. VII. 539. *a*. Arbres de vie & de la connoissance du bien & du mal, plantés dans ce jardin. I. 589. *a*. Combien de tems Adam & Eve demeurerent dans ce lieu. I. 126. *a*. II. 801. *b*. Chérubin qui fut placé à l'entrée du paradis terrestre. III. 298. *b*.

EDENTÉ, *Découpé*. Différentes significations de ces mots dans le blason. IV. 704. *b*.

EDEPOL, (*Mythol.*) jurement usité chez les anciens. *Suppl.* II. 748. *a*.

EDESIUS, philosophe éclectique. V. 277. *b*.

EDESSE, (*Géogr.*) ville de la Mésopotamie. Abgare, roi d'Edesse, converti par S. Thomas. V. 389. *b*. Voy. *Bambyce*.

Edesse, tems où cette ville fut fondée. *Suppl.* II. 767. *a*.

EDGARD, (*Hist. d'Anglet.*) roi d'Angleterre surnommé *le pacifique*. Histoire de son regne. *Suppl.* II. 767. *a*.

Edgard. Les loups furent détruits en Angleterre sous son regne. IX. 181. *a*.

EDHEMITES, religieux mahométans. Priere que faisoit leur instituteur. V. 289. *b*.

EDIFICE, voyez *Bâtiment*, *Maison* : voyez aussi les pl. d'architecture, vol. I. Enduits ou incrustations dont on couvroit à Rome les différentes parties d'un édifice. VIII. 658. *a*, *b*. Usage que les Romains faisoient du bronze pour orner les grands édifices. XI. 150. *a*. Pavé intérieur des édifices de Rome. XII. 193. *a*, *b*.

EDILE, chez les Romains. Fonctions de ces magistrats. Dépenses ruineuses que leur charge exigeoit. Tems de leur création. Ediles curules. V. 390. *a*. Trait singulier qui marque l'influence qu'avoit Caton dans l'état. Ediles céréaux créés par César. Ediles des villes municipales. Edile alimentaire. Ediles de camp. Les ediles supprimés depuis Constantin. *Ibid. b*.

Ediles. Tems de la création des deux premiers ediles curules. *Suppl.* II. 768. *a*.

Edile. Assemblée où l'on élisoit les ediles. III. 679. *b*. Observations sur cette magistrature. XII. 907. *a*, *b*. Suite de l'histoire de cette magistrature sous les empereurs. 908. *a*. Ediles nommés *céréales*. VIII. 810. *b*. Ediles des villes municipales. IX. 13. *b*. Magistrats de ce nom dans les autres villes d'Italie. *Ibid.* Edit des ediles. V. 392. *a*.

EDILING, ordre des nobles chez les Anglo-Saxons. V. 390. *b*.

EDIMBOURG, (*Géogr.*) capitale de l'Ecosse. La marée monte jusqu'à vingt milles de ses murs. Sa situation. Son université. V. 390. *b*.

Edimbourg. Erreurs dans quelques dates indiquées dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 768. *a*.

Edimbourg. Principale prison de cette ville. XVI. 387. *a*. Société d'Edimbourg. XV. 259. *b*.

EDIT. (*Jurisp.*) Différentes significations & étymologie de ce mot. Son usage dans l'histoire de France. Différence entre les édits, les ordonnances & les déclarations. Forme des édits. V. 391. *a*.

Edit, voyez sur ce sujet *Code*, *Déclaration*, *Lettres*, *Loi*, *Ordonnances*, *Réglement*. Enregistrement des édits. V. 699. *a*, *b*.

Edit d'Amboise. V. 391. *a*.

Edit d'août. V. 391. *a*.

Edit de la bourdaisiere. V. 391. *b*.

Edit bursal. V. 391. *b*.

Edit de Chanteloup. V. 391. *b*.

Edit de Château-briant. V. 391. *b*.

Edit du contrôle, en matiere bénéficiale, en matiere d'exploits, en fait d'actes de notaires, pour les actes sous-signature privée, V. 391. *b*. & pour les dépens. *Ibid.* 392. *b*.

Edit de Crémieu. V. 392. *b*.

Edit des duels. V. 392. *b*.

Edit des édiles. V. 392. *b*.

Edit des empereurs romains. V. 392. *b*.

Edit des femmes. V. 392. *b*.

Edit des insinuations, de deux sortes, savoir des insinuations ecclésiastiques, & des insinuations laïques. V. 392. *b*.

Edit de juillet. V. 392. *b*.

Edits de Justinien. V. 392. *b*.

Edit de mars. V. 392. *b*.

Edit de Melun, sur la discipline ecclésiastique. V. 392. *b*.

Edit des meres, ainsi appellé, parce qu'il regle l'ordre dans dans lequel les meres doivent succéder à leurs enfans. On l'appelle aussi *édit de S. Maur*. Constitution de Justinien sur cette succession. Disposition de l'édit des meres, qui ne fut pas reçu d'abord par les parlemens de droit écrit. Contestations élevées à ce sujet dans le parlement d'Aix. Edit du roi qui révoque celui des meres. V. 193. *a*.

EDIT de Nantes donné par Henri IV. en 1598. Sa révocation par Louis XIV. en 1695. V. 393. *b*. *Voyez* NANTES.

Edits de pacification. A quelles occasions ces divers édits furent publiés, V. 193. *b*. & ensuite tous révoqués avec celui de Nantes en 1685. V. 394. *a*.

Edits de pacification. III. 54. *b*. XI. 736. *b*. Chambres de l'édit. III. *b*. 55. *a*. Chancelleries des chambres de l'édit. 113. *a*.

Edit. (*Chambres de l'*) Comment elles furent établies & succéderent aux chambres mi-parties. V. 394. *a*. Leur suppression. *Ibid. b*.

Edit de Paulet, *édit des petites dates*. V. 394. *b*.

Edit perpétuel. Collection de tous les édits, tant des préteurs que des édiles curules. V. 394. *b*.

Edit perpétuel. V. 135. *a*. Edit perpétuel d'Adrien. 139. *a*.

Edit perpétuel. Réglement des archiducs Albert & Isabelle. V. 394. *b*.

Edits des présidiaux. V. 394. *b*. Premier & second chef de cet édit. III. 271. *b*.

Edit du préteur. Augmentation du nombre des préteurs. Ce que l'on appelloit *album prætoris*. Edit annuel des préteurs V. 395. *a*.

Edits des préteurs. IV. 991. *b*. V. 135. *a*. XIII. 339. *b*.

Edit provincial. Abrégé de l'édit perpétuel. On n'en sait point l'auteur. V. 395. *a*.

EDIT *provincial*. Fautes à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 768. *b*.

Edit provincial. V. 139. *a*. 395. *a*.

Edit de Romorentin, donné pour empêcher que l'inquisition ne fût introduite en France. Edit par lequel celui-ci fut révoqué. V. 395. *b*.

Edit de S. Maur. *Voyez* EDIT *des meres*.

Edit des secondes nôces. A quelle occasion il fut fait. Dispositions de cet édit. V. 395. *b*.

Edit de la subvention des procès. V. 396. *a*.

Edit d'union. V. 396. *a*.

EDITEUR. Quels ont été les éditeurs des peres de l'église & des conciles. Qualités essentielles à un éditeur. Des éditeurs de l'Encyclopédie : on ne doit ni les blâmer de ce qu'on pourroit trouver de foible, ni les louer de ce qu'on y trouvera d'excellent. V. 396. *a*.

EDITEUR. Observation sur cet article de l'Encyclopédie. faute à corriger. *Suppl.* II 768. *b*.

EDITION. Abus résultans de la publication des ouvrages d'un auteur après sa mort. V. 396. *b*.

Edition. Premieres éditions qu'on vit paroître en divers endroits peu après l'invention de l'imprimerie. VIII. 608. *b*. Ouvrages à consulter pour acquérir la connoissance des meilleures éditions des livres en tout genre. 609. *a*. Editions angloises. 629. *a*. Diverses belles éditions par lesquelles plusieurs imprimeurs se sont distingués. 625. *a*. *b*. — 629. *a*. Libraires auxquels on doit de belles éditions grecques & latines. IX. 468. *a*. Contrefaction d'une édition. IV. 133. *b*.

Edition des Latins, spectacles que le peuple avoit imposés à certains magistrats, qu'ils donnoient à leurs frais. Honneurs réservés à ces magistrats le jour de ces jeux. V. 396. *b*.

EDMOND I. (*Hist. d'Anglet.*) roi d'Angleterre. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 768. *b*.

Edmond II. surnommé *côte de fer*. (*Hist. d'Anglet.*) Précis de son regne. *Suppl.* II. 769. *b*. *Voyez Suppl.* II. 218. *b*.

EDNAND, (*Géogr.*) bourg d'Ecosse où naquit le célebre poëte Jacques Thompson. Observation sur ce poëte. Anecdote de sa vie digne d'être connue. *Suppl.* II. 769. *b*.

EDOUARD l'ancien. (*Hist. d'Anglet.*) Titre de pere de la patrie qui lui fut donné. *Suppl.* II. 770. *a*.

Edouard le martyr. Pourquoi il reçut ce nom. *Suppl.* II. 770. *a*.

Edouard le confesseur ou *le débonnaire*. Son caractere. Révolution arrivée sous son regne. Sa mort. *Suppl.* II. 770. *a*.

Edouard I. depuis la conquête. Principaux évenemens de son regne. *Suppl.* II. 770. *a*. *Voyez* XVII. 622. *b*.

Edouard II. fils & successeur du précédent. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 771. *b*.

Edouard III. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 771. *a*.

Edouard I. dit *l'ancien*, roi d'Angleterre. Raisons qui l'engagerent à se donner pour successeur son fils bâtard. *Suppl.* I. 169. *a*.

Edouard III. ou VI. roi d'Angleterre. XVII. 624. *a*. *b*. Jubilé qu'il fit célébrer. IX. 2. *a*. Traité qu'il conclut avec le roi de France. *Suppl.* II. 52. *b*. Comment il récompensa la valeur d'Eustache de Ribaumont. 113. *a*.

Edouard IV. fils de Richard, duc d'Yorck, usurpa la couronne qui appartenoit à Henri VI. de la maison de Lancastre. Précis de son regne. *Suppl.* II. 771. *b*. *Voyez* XVII. 624. *b*.

Edouard V. fils d'*Edouard* IV, n'occupa le trône que deux mois. *Suppl.* II. 772. *a*.

Edouard VI. fils d'Henri VI. & de Jeanne de Seymour. Principaux événemens de son regne. Il n'exerça jamais par lui-même l'autorité souveraine, étant monté sur le trône à l'âge de dix ans, & mort six ans après. *Suppl.* II. 772. *a*.

Edouard, surnommé le prince noir, fils d'Edouard III. roi d'Angleterre. XVII. 636. *a*.

Edouard, (*le prince*) prétendant au royaume d'Angleterre. Dangers qu'il courut après la bataille de Culloden. *Suppl.* III. 643. *b.*

Edouard, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portugal.*) fils & ſucceſſeur de Don-Juan. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 772. *a.*

EDRED, (*Hiſt. d'Anglet.*) les foibleſſes de ce prince éclipſerent, ſur la fin de ſa vie, les grandes qualités qui l'avoient rendu célebre dans les premieres années de ſon regne, dont on trouve dans cet article l'hiſtoire abrégée. *Suppl.* II. 773. *b.*

EDREDON, duvet que l'on tire d'un canard de mer appellé *eider*. Deſcription de cet oiſeau. V. 396. *b.* Comment on ramaſſe ſes plumes. V. 397. *a.*

EDUCATION. Objets qu'elle embraſſe. *De l'éducation en général.* L'éducation des enfans eſt utile pour eux-mêmes, pour leurs familles & pour l'état. Avantages d'une bonne éducation dans le chef ou le magiſtrat d'un état, V. 397. *a.* & dans les enfans de divers ordres qui le compoſent. L'éducation eſt le plus grand bien que les peres puiſſent laiſſer à leurs enfans. Analogie entre la culture des plantes & l'éducation des enfans. Ne forcez point leur inclination; mais auſſi prenez garde qu'ils n'embraſſent un état auquel vous prévoyez qu'ils ne ſoient pas propres. V. 397. *b.*

Premier objet de l'éducation, la ſanté. Importance de cet article. Utilité de quelques connoiſſances anatomiques pour apprendre à prévenir par nous-mêmes bien des maux. *Ibid. b.* Préceptes généraux ſur les moyens de maintenir la ſanté. Il eſt dangereux de croire que tout ſoit également bon pour tous. Erreur du czar Pierre, funeſte aux enfans de ſes matelots. V. 398. *a.* Danger d'abandonner la ſanté à des charlatans.

Second objet, la culture de l'eſprit. Avantages de la docilité. Talens du maître pour cultiver les eſprits. Obſtacles à l'inſtruction qui peuvent ſe trouver dans un éleve. Soins qu'exigent les premieres années. *Ibid. b.* Il importe extrêmement à un jeune homme que, dès qu'il commence à juger, il n'acquieſce qu'à ce qui eſt vrai. Précautions à prendre pour cela. Dangers de la peur pour un enfant. Combien ceux qui s'amuſent à tromper les enfans ſont blâmables. On devroit leur faire connoître la pratique des arts, même des plus communs, & les expériences de phyſique. V. 399. *a.* Maniere d'enſeigner aux enfans une ſorte de logique uſuelle. Il ne faut rien dire de nouveau à un enfant, qui ne puiſſe ſe lier avec ce que l'uſage de la vie lui a déjà appris. *Ibid. b.* Le grand art d'enſeigner, c'eſt de ſavoir démêler la ſubordination des connoiſſances. Ce n'eſt qu'après que les organes ont acquis une certaine conſiſtance, & que l'uſage de la vie nous a donné certaines connoiſſances préliminaires, que nous pouvons comprendre certaines vérités. Paſſage du P. Buffier ſur cette matiere. *Ibid.* 400. *a.* Sa preuve de la ſpiritualité de l'ame, ou de la diſtinction des deux ſubſtances. Nouvelle méthode d'enſeigner le latin aux enfans, d'après les principes établis ci-deſſus. *Ibid. b.* Des différens états de l'homme par rapport à l'eſprit. Son état dans le ſommeil. Sentiment que les enfans nouveaux nés ont de leur exiſtence. *Ibid.* 401. *a.* Notre ame n'opere qu'autant que notre corps ſe trouve en certaine diſpoſition. Infirmités de l'eſprit qui réſultent de cette harmonie. Moyens de guérir les maladies de l'eſprit qui peuvent être guéries. *Ibid. b.* L'expérience & notre ſentiment intime nous apprennent que la cauſe de nos ſenſations n'eſt point en nous, qu'elle eſt indépendante de notre volonté. C'eſt d'après ces impreſſions que nous jugeons des objets & de leur propriété, & que nous formons différentes réflexions. Diverſes conſidérations qui prouvent que chaque connoiſſance individuelle doit avoir ſa cauſe particuliere ou ſon motif propre. Conditions que doit avoir ce motif. *Ibid.* 402. *a.* Néceſſité d'un motif extérieur, propre & légitime dans tous nos jugemens. Il ſeroit utile de demander ſouvent à un jeune homme le motif de ſon jugement dans des occaſions très communes. Utilité d'inſtruire les jeunes gens des nouvelles publiques, pour leur donner certaines connoiſſances d'uſage. *Ibid. b.* Modele d'éducation dans l'école militaire. *Ibid.* 403. *a.*

Education. 1°. *Obſervations hiſtoriques ſur ce ſujet.* Détails de quelques uſages par rapport à l'éducation chez les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, V. 656. *a. b.* & les Germains. 657. *a.* Soins que les Athéniens & les Romains donnoient à cet objet. VI. 248. *a. b.* Détails ſur l'éducation des jeunes gens à Lacédémone. IX. 153. *b.* 156. *a. b.* 157. *a.* Paralelle de l'éducation des anciens & de celle des modernes. *Suppl.* I. 420. *a.* Celle des Arabes. 504. *b.* 508. *b.* Celle des anciens Celtes. *Suppl.* II. 284. *b.* Uſages des anciens de faire apprendre des ſentences à leurs enfans. XV. 56. *b.*

2°. *Reflexions ſur l'éducation en général.* Soins qu'un pere & une mere doivent à leurs enfans, quand ils n'écouteroient que la voix de l'inſtinct. I. 370. *a.* L'éducation objet important pour un légiſlateur. IX. 360. *a.* Obligation impoſée aux peres d'élever leurs enfans. XII. 339. *a.* De l'éducation convenable dans chaque eſpece de gouvernement. V. jx. *a. note.* Réflexions ſur les préjugés modernes en matiere d'éducation, qui nous empêchent de profiter des exemples des anciens. V. 769. *b.* Combien l'éducation des femmes ſeroit importante. VIII. 278. *a.* Négligence où l'on tombe dans le choix des gouverneurs & des précepteurs. I. 668. *a.* l'éducation ne doit point être confiée aux religieux. VII. 301. *a.* Réflexions ſur l'éducation d'un jeune homme. 792 *a. b.* &c. Utilité des éloges ſagement diſpenſés à un enfant. V. 646. *b.* Paſſages de l'écriture qui prouvent que l'inſtruction doit être accompagnée de la punition. VI. 89. *b.* Des voyages conſidérés comme partie de l'éducation. XVII. 476. *b.* De l'éducation d'un prince. VII. 797. *a. b.* &c. IX. 360. *a.* Analyſe du livre de Locke ſur l'éducation. 627. *a.*

3°. *De l'éducation publique.* Néceſſité d'une bonne éducation dans l'état. V. 343. *a.* Le gouvernement doit ſe charger de l'éducation publique. *Ibid. b.* Exemple des Crétois, des Lacédémoniens, des Perſes. *Ibid.* Comment les Romains ont pu s'en paſſer. *Ibid.* L'éducation publique préférée par Quintilien à l'éducation particuliere. Ce qu'il dit ſur la vertu & la probité que l'on doit chercher dans les maîtres, & ſur les châtimens des écoliers. III. 506. *b.* 634. *b.* Principaux objets qu'embraſſe l'éducation publique. 635. *a. b.* 637. *a. b.* Paſſage tiré de la *théorie des ſentimens agréables*, ſur les ſoins que les légiſlateurs de Lacédémone & de la Chine ont donnés à l'éducation publique. VI. 49. *b.*

4°. *De la premiere éducation.* Réflexions ſur ce ſujet à l'article *Gouvernante d'enfans.* VII. 783. *b*, *&c.* Uſages de diverſes nations ſur la maniere de tenir, de gouverner & de nourrir les enfans nouveau-nés. VIII. 257. *b.* De la mauvaiſe coutume des nourrices d'appaiſer les enfans en leur inſpirant la frayeur des ſpectres. IX. 229. *b.* Réflexions ſur les nourrices. XI. 260. *b*, *&c.* Leçon aux meres qui puniſſent leurs enfans à cauſe de leur incontinence d'urine pendant leur ſommeil. XVII. 509. *b.* *Voyez* ENFANT.

5°. *Premier objet de l'éducation, le corps & la ſanté.* Préceptes ſur l'éducation phyſique de l'enfance. V. 652. *a.* Des changemens qu'on peut produire dans le tempérament par l'éducation. VIII. 497. *a.* Sur la nourriture des enfans, *voyez* PÉDOTROPHIE. Moyens de corriger les enfans de divers défauts dans *l'attitude* ou dans *la taille*. Voyez ces mots. Utilité des exercices. VI. 248. *a*, *b.* Les manieres doivent être l'objet de l'éducation. X. 36. *b.*

6°. *Second objet, la culture de l'eſprit.* On néglige trop dans l'éducation l'art d'écrire. V. 371. *a.* Le deſſein devroit entrer dans le plan de toute éducation. IV. 891. *b.* Des études qui doivent faire partie de l'éducation. VI. 87. *a*, *b*, *&c.* — 94. *b.* Directions ſur la maniere d'inſtruire. IX. 332. *b.* X. 460. *a*, *b.* Tout livre préparé pour l'inſtruction des enfans doit être conçu & rédigé par la philoſophie. XV. 713. *b.* Des livres élémentaires. IX. 603. *b.* 608. *b.* *Voy. Elémens des ſciences.*

7°. *Troiſieme objet, les ſentimens & les mœurs.* Vertus que l'éducation particuliere doit ſur-tout inſpirer dans les républiques. IV. 817. *b.* De l'art de former l'ame ou le naturel. XI. 45. *b.* Le principal objet de toute éducation doit être la vertu. XVII. 182. *a.* Il faut accoutumer les enfans à l'épargne. V. 750. *b.* Combattre en eux le goût de la parure. VI. 92. *a.* Nourrir l'humanité dans leur cœur. VIII. 277. *b.* Le principal moyen de l'éducation, c'eſt l'exemple. *Ibid.* Ce qu'on doit faire à l'égard d'un enfant qui peche par défaut de ſenſibilité, ou qui eſt ſujet à quelque paſſion trop difficile à corriger. 656. *a.*

Education militaire, plan d'éducation pour l'école militaire. V. 307. *a*, *b*, *&c.* Etudes militaires. VI. 94. *b.* Plan d'éducation militaire. VI. 249. *a*, *b.* — 252. *a.* Gymnaſtique qui doit en faire partie. VII. 1018. *b.* *Voyez* HOMME DE GUERRE. 995. *a*, *b.*

EDUENS, (*Géogr. Hiſt. anc.*) peuple Celte qui formoit la premiere république des Gaules, & qui en avoit la ſupériorité du tems de Céſar & des premiers empereurs. *Suppl.* II. 774. *a.* Ancienne diviſion de la Gaule en Belgique, en Aquitaine & en Celtique. Caractere des trois différens peuples qui habitoient ces pays. Subdiviſion de ces pays en cantons. Obſervations ſur les peuples qui habitoient la Gaule du tems de Céſar. Leurs aſſemblées générales dans le champ de Mars. Hiſtoire des Eduens. Pays qu'ils occupoient. *Ibid. b.* Leurs principales villes. Peuples qu'ils avoient dans leur dépendance. Leur république diviſée en pluſieurs cantons. Capitale des Eduens. Leur gouvernement. Obſervations ſur les deux ordres de l'état; ſavoir les druides & les nobles, qui partageoient entre eux les honneurs & les privileges. Différentes cauſes qui contribuerent à la grandeur & à l'opulence des Eduens. *Ibid.* 775. *a.* Académie de Bibracte. Langues que parlerent ces peuples. Sujets & alliés des Eduens. *Ibid. b.*

EDULCORATION, (*Chymie*) quels ſont les ſujets de cette opération. Regles du manuel à obſerver. V. 403. *a.*

Edulcoration philoſophique. V. 403. *b.*

Edulcoration. De la chaux d'or. IV. 852. *a.* Edulcoration philoſophique ſelon les anciens. 1055. *a.* XI. 501. *a.*

EDULCORER, (*Pharm.*) ajouter du ſucre ou un ſirop à certains remedes, *&c.* Edulcoration du petit lait. Celle des potions anti-hyſtériques. V. 403. *b.*

E F

EFFACER, *raturer*, *rayer*, *biffer*; différences entre ces mots. V. 403. *b.*

EFFECTIVEMENT,

EFFECTIVEMENT, *en effet.* En quoi ces mots different. V. 404. *a.*

EFFECTUER, *exécuter;* différentes ſignifications de ces mots. V. 404. *a.*

EFFÉMINÉ. On n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités extérieures de l'homme, ni dans un homme les qualités extérieures de la femme. Acception du mot *efféminé* dans les langues anciennes orientales. V. 404. *a.*

EFFEN, (*Juſte Van-*) XVII. 564. *a.*

EFFERVESCENCE, *fermentation, ébullition,* (*Synon.*) V. 216. *b.* VI. 518. *a.*

EFFERVESCENCE, (*Chymie*) ſubſtances qui s'attachent avec efferveſcence. Il eſt eſſentiel que l'une des deux ſoit liquide. En quoi conſiſte l'efferveſcence. Cet effet eſt dû à l'éruption d'un fluide léger & élaſtique. Etat où étoit l'air avant qu'il fût dégagé par l'efferveſcence. Le mouvement de l'efferveſcence n'eſt point l'effet d'une attraction forte avec laquelle les deux corps à unir tendent l'un vers l'autre. Elle eſt ordinairement accompagnée d'un ſifflement ou pétillement. *Ibid. b.* On ne ſait abſolument rien ſur la production de la chaleur, ni ſur celle du froid dans les efferveſcences. Cette chaleur eſt quelquefois telle qu'elle produit l'inflammation. Efferveſcence froide qui produit des vapeurs chaudes. Expériences de M. Muſſchembroeck ſur les efferveſcences; celles de M. Hales nous ont inſtruits davantage. En quoi l'efferveſcence differe de la fermentation. *Ibid.* 405. *a.*

Efferveſcence, la théorie chymique de la chaleur des efferveſcences nous manque abſolument: comment l'expliquoit l'école chymique du dernier ſiecle. III. 265. *b.* Méchaniſme de l'efferveſcence qui s'obſerve dans les mêlanges chymiques. VI. 284. *b.* Pourquoi certaines ſubſtances pierreuſes & calcaires après leur calcination, ne font plus une efferveſcence auſſi marquée qu'avant la calcination. III. 189. *b.* Efferveſcence de la chaux & de l'eau. 265. *b.* Diſſolution avec efferveſcence de la chaux par le vinaigre. 267. *a.* Vapeurs qui ſe détachent des menſtrues, & qui abſorbent l'air dans certaines efferveſcences. 553. *a.* Efferveſcences de certaines diſſolutions froides. VII. 319. *a.* Efferveſcence produite par le mêlange de l'huile de girofle & de l'eſprit de nitre. 671. *b.* Par l'acide nitreux avec l'huile. VIII. 337. *a.* Cauſe de l'efferveſcence produite par le mêlange des acides & des alkalis. XIV. 905. *b.* Cauſe de l'efferveſcence dans les fermentations vineuſes. XVII. 284. *b.*

EFFERVESCENCE, (*Médecine*) dans les humeurs du corps humain. Il n'exiſte point de ſemblable mouvement dans l'économie animale. V. 405. *b.*

EFFET, (*Logique*) relation de cauſe & d'effet. Elle eſt de la plus vaſte étendue. Sens de cet axiome; *rien ne ſe fait ſans cauſe.* Il faut s'aſſurer de l'exiſtence avant que d'en chercher les cauſes. V. 405. *b.* Il faut enſuite s'aſſurer des indices convaincans que cette cauſe exiſte dans la nature. Pourquoi nous prenons ſi aiſément le change en recherchant la cauſe d'un effet connu. *Ibid.* 406. *a.*

Effet, voyez *Cauſe.* Produire un effet. I. 175. *b.* Quand la cauſe eſt inconnue, nous pouvons ſimplement conſidérer l'effet, ſans avoir égard à la cauſe. 850. *a.* Comment on acquiert l'idée de cauſe & d'effet. II. 787. *b.* Examen de l'axiome que les effets ſont proportionnels à leur cauſe. 790. *a, b.* VII. 114. *b.* L'intenſité d'un agent étant donnée, déterminer combien il faut d'agens ſemblables pour donner un effet donné dans un tems donné. V. 844. *a.* Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiront enſemble un effet donné. *Ibid.* Les épicuriens ont prétendu qu'il y avoit des effets ſans cauſe. VI. 424. *b.* Aucun effet naturel ne peut être produit en un inſtant. VIII. 794. *b.* Un effet eſt toujours exactement ſimultané à ſa cauſe complette. 850. *a.*

EFFET, (*Juriſp.*) effets civils: qui ſont ceux qui en ſont capables. Un mariage clandeſtin ne produit point d'effets civils. Effets rétroactifs. V. 406. *a.*

Effet ſe prend auſſi pour tout ce qui eſt *in bonis.* Effet caduc, commun, douteux, effets royaux. V. 406. *a.*

EFFET, (*Peinture*) l'art de la peinture eſt compoſé de pluſieurs parties; chacune eſt deſtinée à produire une impreſſion particuliere qui eſt ſon effet propre. V. 406. *a.* Mais l'invention doit commander toutes ces parties, c'eſt elle qui décide de l'effet. On entend particuliérement par le mot *effet*, une expreſſion grande, majeſtueuſe, forte. Effet dans le deſſin, dans le coloris; écueil où tombent la plupart des artiſtes à l'égard du coloris. On peut favoriſer l'effet de la couleur par la diſpoſition des lumieres, qui produit l'effet du clair-obſcur. Mais quelques périls menacent encore ceux qui ſe fondent ſur ce ſecours. *Ibid. b.* Exemple tiré des ouvrages du Carravage. Un tableau dont l'effet eſt juſte, produit ſur tout le monde une ſenſation intéreſſante. Heureux choix des détails que doit faire l'artiſte. Un peintre d'effet eſt ordinairement un homme de génie. Dans tous les arts, le génie conduit à la ſcience des effets. *Ibid.* 407. *a.*

EFFET, (*Beaux arts*) de l'effet de l'enſemble. *Suppl.* II. 807. *a, b.* Soins qu'il faut donner aux acceſſoires pour qu'un ouvrage produiſe ſon effet, *voyez* ACCESSOIRES, & à ce qu'il n'y ait dans l'ouvrage rien de dur, de bruſque & de tranchant. *Suppl.* II. 746. *a.* Conformité qu'il doit avoir avec la nature. *Suppl.* IV. 21. *b.*

EFFET, (*Rhétoriq.*) figures de rhétorique: la cauſe pour l'effet, X. 466. *b.* l'effet pour la cauſe. 467. *b.*

EFFET, (*Manege*) critique de la définition qu'en donne le dictionnaire de Trévoux. V. 407. *a.*

Effet, (*en*) *effectivement*, (*Synon.*) V. 404. *a.*

EFFEUILLER *un arbre*, tems où il faut éviter cette opération. VI. 654. *a.*

EFFIAT, (*Marquis d'*) *Suppl.* III. 776. *a.*

EFFIGIE, *figure, image, portrait*, (*Synon.*) XIII. 153. *b.*

EFFIGIE, (*Juriſp.*) tableau ignominieux. Origine de cet uſage. Il n'y avoit point à Rome d'exécution par effigie. Les anciennes ordonnances font mention des effigies ſous le terme de tableaux. Diverſes ordonnances relatives à cet objet. V. 407. *b.* But de cette ſorte d'exécutions. Leur effet eſt que le crime ne ſe preſcrit plus que par trente ans, au lieu qu'il auroit pu être preſcrit par vingt ans. *Ibid.* 408. *a.*

EFFILÉ, (*Manege & Maréch.*) cheval effilé. V. 408. *a.*

EFFILÉ, (*Rub.*) les effilés ſervent ordinairement dans le deuil. Origine de leur uſage en ce cas. Diverſes ſortes d'effilés. Comment ils ſe travaillent. V. 408. *a.*

EFFILER, étoffes qui s'effilent. Comment les tailleurs y remédient. V. 408. *b.*

EFFLORESCENCE, (*Chymie.*) double acception de ce mot. Sels qui éprouvent une effloreſcence. V. 408. *a.*

EFFLORESCENCE, (*Médecine*) éruption de petites tumeurs ſur la peau. V. 408. *b. Voyez* EXANTHÈME.

EFFORT. (*Méchan.*) Selon quelques auteurs l'effort eſt par rapport au mouvement, ce que le point eſt par rapport à la ligne. Il eſt auſſi le commencement de tout mouvement. Meſure de l'effort. V. 409. *a. Voyez* FORCE, ACTION, PERCUSSION, PESANTEUR.

EFFORTS. (*Médec.*) Comment ils s'operent. *Suppl.* IV. 619. *a, b.* Accidens que produiſent les efforts du corps, violens, long-tems continués. *Suppl.* II. 914. *b.*

EFFORT. (*Médec.*) Mouvemens extraordinaires de la nature tendant à opérer des effets utiles pour le bien de l'économie animale. C'eſt ſur ce principe que les plus célebres médecins ont établi leur méthode de traiter les maladies, & borné leurs ſecours à aider les efforts de la nature. V. 409. *a.* Conduite qu'ils ont tenue en conſéquence. La fievre, les ſpaſmes, les convulſions, ſont les trois eſpeces de mouvemens extraordinaires que la nature emploie pour guérir. Lorſqu'on arrête les efforts fébriles avant que la coction de la matiere morbifique ſoit faite, on cauſe un déſordre plus réel que n'étoit la fievre même. Ce qui donne lieu aux efforts dont nous parlons. *Ibid. b. Voyez* NATURE, ECONOMIE *animale*, COCTION, CRISE.

EFFORT, en hydraulique. V. 410. *a.*

EFFORT, (*voix*) défaut dans le chant, le contraire de l'aiſance: c'eſt le défaut le plus dangereux, & dont on revient le moins. Le volume & les grandes voix ſont, à-peu près, tout ce qu'applaudit la multitude. V. 410. *a.*

EFFORT. (*Manege*) Efforts de reins. Cauſes de cette maladie. Ses ſignes. V. 410. *a.* On n'eſt pas toujours aſſuré de la guérir radicalement. Il eſt impoſſible que l'effort ſoit jamais dans les hanches. Par quel accident l'effort dans la cuiſſe peut avoir lieu. Symptômes de cette maladie. *Ibid. b.* Cauſes de l'effort du jarret. Ses ſymptômes. Souvent auſſi la corde tendineuſe qui répond au jarret, eſſuie elle ſeule un effort. Les efforts du graſſet ont été ſouvent confondus avec ceux de la cuiſſe. Leurs cauſes & leurs ſignes. *Ibid.* 411. *a.* Traitement des efforts. *Ibid. b.*

Effort de la hanche. Suppl. III. 404. *a.*

EFFRACTION. Vol avec effraction. XVII. 440. *a.*

EFFRAIE. (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau de nuit. V. 412. *a.*

EFFRAYANT, *effroyable, terrible, épouvantable.* Différences qui caractériſent ces mots. V. 412. *b.*

EFFRAYÉ, *épouvanté, allarmé.* En quoi ces mots different. V. 412. *b.*

EFFRAYÉ, (*Blaſon*) V. 412. *b.*

EFFROI, *allarme, terreur, frayeur, épouvante, crainte, peur, appréhenſion*, (*Synon.*) I. 277. *b.*

EFFRONTÉ, *audacieux, hardi.* Différentes ſignifications de ces mots. V. 412. *b.*

EFFROYABLE, *effrayant, terrible, épouvantable*, (*Synon.*) V. 412. *b.*

EFFRONTÉS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du ſeizieme ſiecle. V. 413. *a.*

EFFRONTERIE, *hardieſſe, audace*, (*Synon.*) I. 866. *b.*

EFFUSION, (*Médec.*) écoulement des humeurs par leurs vaiſſeaux rompus. Diverſes ſortes d'effuſions. Leurs cauſes. Leurs effets. Leurs remedes. V. 413. *a.*

E G

EGA, (*Hiſt. de France*) maire du royaume ſous Clovis II. *Suppl.* IV. 284. *b.*

EGAGROPILE, pelote de poil dans l'eſtomac des animaux ruminans. Comment elle ſe forme. V. 413. *a.*

EGAGROPILES, (*Mat. méd.*) fauſſes vertus qu'on leur a attribuées. V. 413. *b.*

Egagropiles, pierres dans le cheval. *Suppl.* III. 393. *b.*

EGAL. (*Géométrie*) Cercles égaux, angles égaux, figures égales, concavités égales, ſolides égaux, rapports géométriques égaux. V. 413. *b.* Rapports arithmétiques égaux. *Ibid.* 414. *a.*

EGAL. Mouvement égal en méchanique. V. 414. *a.*

EGAL. (*Optique*) On dit dans l'ancienne optique que les choſes qui ſont vues ſous des angles égaux, paroiſſent égales, *&c.* ce qui n'eſt vrai que quand on compare des objets extrémement éloignés de nos yeux. V. 414. *a.*

EGAL. (*Médec.*) Tempérament égal, pouls égal, urine égale, maladies égales. V. 414. *a.*

EGALEMENT, *ſubſt. maſc.* (*Juriſpr.*) Comment les peres & meres peuvent faire un également entre leurs enfans. V. 414. *a.* Ce qui ſe pratique dans une coutume d'égalité parfaite, lorſque les pere, mere, ou autres aſcendans, n'ont pas fait l'également entre leurs enfans. Exactitude avec laquelle cet également doit ſe faire. *Ibid. b.*

EGALISSAGE *de la fuſée au reſſort.* (*Horlog.*) De la figure que doit avoir la fuſée pour être égalée au reſſort. VII. 392. *a*, *b.* Deſcription & uſage de l'inſtrument qui ſert à cette opération. IX. 447. *b.*

EGALITÉ, *ſimilitude*, (*Synon.*) XV. 201. *b.*

EGALITÉ, (*Logiq.*) reſſemblance de quantité, découverte par l'opération de l'eſprit. V. 414. *b.*

EGALITÉ. (*Aſtron. & Géom.*) Cercle d'égalité dans le ſyſtême de Ptolemée. Raiſon d'égalité en géométrie. Proportion d'égalité ordonnée. V. 414. *b.* Proportion d'égalité troublée. Egalité en algebre. *Ibid.* 415. *a.*

Egalité. Maniere de prouver l'égalité de deux grandeurs, en montrant que leur différence eſt plus petite qu'aucune quantité aſſignable. VI. 256. *a.*

EGALITÉ *naturelle.* (*Droit nat.*) Ses fondemens. Principales conſéquences qui en découlent. 1°. Tous les hommes ſont naturellement libres. 2°. Les ſupérieurs doivent traiter leurs inférieurs comme leur étant naturellement égaux. 3°. En général, on ne doit rien prétendre plus que les autres. 4°. Comment une choſe qui eſt de droit commun, doit être poſſédée entre tous. 5°. Devoirs de charité, d'humanité, de juſtice. De la violation du principe d'égalité naturelle, eſt né l'eſclavage politique & civil. V. 415. *a.* Ce principe n'eſt point oppoſé à l'inégalité des conditions établies entre les hommes. Réflexions de M. de Monteſquieu ſur le moyen qu'avoit imaginé Phaleas de Chalcédoine, pour établir l'égalité des fortunes dans une république. *Ibid. b.*

Egalité. De l'égalité de nature entre les hommes. XV. 253. *a.* Trait remarquable de Charles XII ſur l'égalité naturelle. *Ibid.* De l'égalité dans les démocraties. IV. 817. *b.* La république n'eſt une que dans le cas du droit univerſel aux premieres dignités. VII. 849. *a.* Eſprit d'égalité extrême. IV. 818. *a.* Coutume d'égalité. 416. *a.* *Voyez* INÉGALITÉ.

EGALITÉ, (*Voix*) une des qualités les plus eſſentielles à la voix. V. 415. *b.*

EGARDS, *ménagement*, *attentions*, *circonſpection.* Différence entre ces mots. V. 415. *b.* Les égards réciproques ſont un devoir indiſpenſable dans la ſociété. Les égards du ſupérieur envers ſon inférieur conſtituent la véritable politeſſe des grands. Caractere qu'elle doit avoir. Différence de la politeſſe & de la civilité. *Ibid.* 416. *a.*

Egards, *circonſpection*, *retenue*, *conſidération*, *ménagement*, (*Synon.*) III. 463. *b.*

Egards, *conſidération*, *reſpect*, *déférence*, (*Synon.*) IV. 43. *b.*

EGARÉ, (*Maréch.*) bouche égarée. Cauſes de ce défaut. V. 416. *a.* Effets qui en réſultent. Moyens de le guérir. *Ibid. b.*

EGARÉES, *choſes*, (*Juriſpr.*) *voyez* EPAVES & GAIVES.

EGBERT, (*Hiſt. d'Angl.*) roi d'Angleterre. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 775. *b.*

EGÉE, *mer*, X. 365. *b.* *Voyez* ARCHIPEL.

EGERIE, (*Myth.*) déeſſe qui préſidoit aux accouchemens. V. 418. *a.*

EGERIE, nymphe que Numa feignoit de conſulter. On imagina qu'après la mort de ce roi elle avoit été changée en fontaine. Numa craignant qu'on ne ſe méfiât de la réalité de ſes entretiens, réſolut de la prouver par un miracle. V. 418. *a.*

Egerie. Pourquoi l'on crut cette nymphe changée en fontaine. XI. 292. *b.*

EGIALE. (*Myth.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 778. *a.*

E G L

EGIALÉE, (*Géogr.*) XV. 167. *b.* *Voyez* SICYONE.

EGIDE, bouclier ou cuiraſſe de Jupiter & de Pallas. Origine de ce nom. V. 418. *a.* Hérodote prétend que les Grecs ont emprunté des Lybiens l'habit & le bouclier de Minerve. Comment ils embellirent cette fable. Paſſages de Virgile & d'Homere ſur ce bouclier. *Ibid. b.*

EGIDE, (*Myth.*) monſtre qui ravagea la Phrygie, *&c.* Vérité hiſtorique cachée vraiſemblablement ſous cette fable. V. 418. *b.*

EGINE. Habitans de cette iſle, nommés *Myrmidons.* X. 914. *b.* L'iſle d'Egine avoit été auparavant appellée *Oenone.* XV. 213. *b.* Combat poétique qui s'y faiſoit en l'honneur de Bacchus. I. 378. *b.* Promontoire & golfe d'Egine ou Engia. XIV. 662. *b.* Culte que les Eginetes rendoient à Auxeſie & à Damie. *Suppl.* I. 727. *a.*

EGINHART, hiſtorien. *Suppl.* IV. 704. *b.*

EGLANDER. (*Manege*, *Maréch.*) Extirper une glande. V. 418. *b.* Obſervations ſur cette opération. Maniere de la pratiquer. Panſement qui doit ſuivre. *Ibid.* 419. *a.*

EGLANTIER, (*Jardin.*) roſier ſauvage. Sa deſcription. Qualités médicinales de ſa fleur & de ſon fruit. Conſerve de cynorrhodon. V. 419. *a.* Qualités des ſemences ou pepins, de la racine & de l'éponge d'églantier, appellée *bédéguar.* *Ibid. b.*

EGLISE. (*Théolog.*) Définition de l'égliſe, ſelon les théologiens catholiques. Celles qu'en donnent divers hérétiques, conformément à leurs opinions. V. 419. *b.* Chef de l'égliſe, ſelon les Anglicans. Obſervation ſur le mot *égliſe.* Sens de ce mot dans le nouveau teſtament. De l'égliſe univerſelle. On diſtingue en elle deux parties; l'une extérieure & viſible, qu'on appelle ſon corps; l'autre intérieure & inviſible, qu'on appelle ſon ame. Ses caracteres ſont, qu'elle eſt une, ſainte, catholique, apoſtolique, *Ibid.* 420. *a.* viſible, indéfectible, infaillible. Egliſes particulieres dans l'égliſe catholique. De celle d'Orient: ſchiſme de cette égliſe. De celle d'Occident: ſchiſme d'une partie, appellée *égliſe réformée.* Conquêtes de l'égliſe dans les autres parties du monde. En quoi conſiſte l'égliſe romaine. *Ibid. b.* Ancienne égliſe d'Afrique. Egliſe gallicane. Son éloge. *Ibid.* 421. *a.*

Egliſe apoſtolique. I. 536. *b.* De la catholicité de l'égliſe. II. 777. *b.* 778. *a*, *b.* Unité de l'égliſe. XVII. 401. *a.* Infaillibilité de l'égliſe. VIII. 696. *b.* Autorité de l'égliſe dans l'interprétation de l'écriture, *voyez* AUTORITÉ. Ce qu'on doit entendre, lorſqu'on dit que l'égliſe juge des écritures. VII. 11. *b.* *&c.* Pouvoir de l'égliſe, de changer la hiérarchie. VIII. 204. *a.* Egliſe militante, ſouffrante & triomphante. X. 514. *b.* Du chef viſible de l'égliſe. XIII. 365. *a*, *b.* — 367. *a.* Doctrine des ſocinieus ſur l'égliſe & ſur ſon chef viſible. XVII. 389. *a*, *b.* La doctrine de l'égliſe altérée peu de tems après la mort des apôtres. 757. *a.* Schiſmes des égliſes grecques, d'Occident & d'Angleterre. XIV. 765. *b.* Des différens rits des égliſes chrétiennes. 302. *a.* Privileges dont les anciens fideles jouiſſoient dans l'égliſe. VI. 685. *b.*

EGLISE. (*Architecture*) Les anciens l'appelloient ἐκκλησιαστηρίον. Ses noms en différentes langues, & ſelon différens auteurs des premiers ſiecles. V. 421. *a.* Egliſe ſimple, à bas côtés, en croix grecque, en croix latine, en rotonde. Deſcription de la forme & des différentes parties des anciennes égliſes des Grecs. *Ibid. b.* De la forme des égliſes latines. *Ibid.* 422. *a.* *Voyez* TEMPLE.

EGLISE, temple bâti & conſacré en l'honneur de Dieu, ſous l'invocation de quelque ſaint. Les réformés ont ſubſtitué le nom de *prêche* à celui d'égliſe. Différens noms des égliſes, ſelon leur rang, leur uſage, *&c.* Egliſe de ſainte Sophie à Conſtantinople, déſignée ſous le nom de grande égliſe, dans la liturgie grecque. V. 422. *a.* Dans les anciens livres de droit anglois, le mot *eccleſia* ſignifie une paroiſſe deſſervie par un curé en titre. Quelle a éte la premiere égliſe bâtie par les chrétiens. *Ibid. b.*

Egliſe. Différence entre égliſe & temple. XVI. 61. *a.* *Voyez* TEMPLES *des chrétiens.* Plan d'une ancienne égliſe, *vayez* ANTIQUITÉS, vol. I des planches. Péribole des égliſes des premiers chrétiens. XII. 355. *b.* Porche des égliſes. XIII. 123. *a.* Porte méridionale des anciennes égliſes. 136. *b.* Chœur des égliſes. III. 361. *b.* Terrein élevé dans les égliſes, où le ſacerdoce formoit des danſes ſacrées. IV. 624. *b.* Partie des anciennes égliſes, nommée *apſis.* I. 562. *b.* Autels dans les égliſes. I. 894. *a.* Petit autel nommé *protheſe* dans les égliſes grecques. XIII. 506. *b.* Partie de l'égliſe appellée *cancel.* III. 86. *a.* Collatéraux d'une égliſe. 622. *a*, *b.* Formes d'égliſe, eſpece de bancs. VII. 179. *a.* Linge d'égliſe. *Suppl.* III. 759. *a*, *b.* 760. *a.* Egliſes nommées *baſiliques.* II. 117. *b.* Egliſes de couvens. IV. 420. *b.* Principales égliſes de Paris, *voyez* l'article PARIS. Dédicace d'une égliſe. III. 904. *a.* IV. 728. *b.* Place d'honneur à l'égliſe. IV. 303. *b.* De l'inhumation dans les égliſes. V. 554. *b.* VII. 374. *b.* VIII. 746. *b.* Abus de la location des chaiſes dans l'égliſe. V. 748. *a.* Peu de commodité dans nos égliſes. VI. 568. *b.*

EGLISE. (*Juriſpr.*) Divers ſens de ce mot. Des biens d'é-

gliſe. Communauté de biens entre les premiers chrétiens de Jéruſalem. Comment ſe faiſoit parmi eux la diſtribution des aumônes. V. 422. *b.* Comment l'égliſe commença à poſſéder des biens fonds. Etat des biens de l'égliſe ſous Dioclétien, Maximien, Maxence, Conſtantin & Licinius. Augmentation de ces biens. Fondations communes dès le ſeptieme ſiecle. Etat de ces biens en France ſous les premieres races, & enſuite ſous la troiſieme. Leur adminiſtration. Partage qui ſe fit en Occident, vers la fin du quatrieme ſiecle, des revenus de l'égliſe en quatre parts ; ſavoir, pour l'évêque, le clergé, les pauvres & la fabrique de l'égliſe. On ne tarda pas auſſi à partager les fonds : ce fut l'origine des bénéfices en titre. *Ibid.* 423. *a.* Défenſe d'aliéner les biens de l'égliſe. Dans les cas où l'aliénation eſt permiſe, elle ne peut être faite ſans certaines formalités. Reſtitution de ces biens. Abus commis par les laïcs par rapport aux égliſes & aux biens qui en dépendent. *Ibid. b.* De la preſcription à l'égard des biens de l'égliſe. Antiquité de l'uſage de conſtruire des égliſes parmi les chrétiens ; de leur bénédiction & de leur dédicace. Interdiction d'une égliſe polluée. Les premieres égliſes étoient de bois. Dotation des égliſes. Comment s'acquiert un patronage d'égliſe. Frais de réparations. Tranſlation des égliſes d'un lieu dans un autre. De la puiſſance de l'égliſe. *Ibid.* 424. *a.* Réglemens des rois de France, relatifs à l'ordre de l'égliſe. *Ibid. b.*

Egliſe. Les premieres égliſes des chrétiens, appellées du nom de *titre.* XVI. 360. *b.* 361. *a.* Fondation d'une égliſe. VII. 75. *b.* Egliſes autocephales. I. 895. *b.* Egliſes cathédrales, collégiales, épiſcopales, métropoles, paroiſſiales, privilégiées, *voyez* ces mots. Egliſes ſuburbicaires de Rome. XV. 595. *a.* Juge d'égliſe. IX. 12. *b.* Advoué ou patron d'égliſe. I. 152. *b.* XII. 183. *a*, *b.* Chanceliers des égliſes. III. 94. *a*, *b.* Défenſeurs des égliſes. IV. 740. *b.* Doyen dans les égliſes ſéculieres & régulieres. V. 94. *a.* Garde des égliſes. VII. 491. *b.* — *Des biens, privileges & charges des égliſes.* Ce qu'on entendoit autrefois par *pecunia eccleſiæ.* XII. 234. *a.* Les dons faits aux égliſes ſont des aumônes. I. 881. *b.* Biens donnés à l'égliſe, appellés *franche-aumône* & *pure-aumône.* VII. 283. *a.* Partage fait du revenu de l'égliſe en quatre portions, vers la fin du quatrieme ſiecle. V. 224. *b.* VI. 350. *a.* Dotation d'une égliſe. V. 67. *a*, *b.* Des immunités & charges des égliſes. VIII. 578. *a*, *b.* *&c.* Aſyles des égliſes. I. 794. *a*, *b.* Si l'égliſe a quelque droit ſur le temporel des rois. XVI. 90. *b.* Livres d'égliſe. IX. 603. *b.* Cire des égliſes. III. 474. *a*, *b.* Juriſdiction de l'égliſe. IX. 73. *a.* 74. *b.* 75. *a*, *b.* *&c.* Patriarchats de l'égliſe. XII. 175. *a*, *b.* Droit de patronage ſur une égliſe. 183. *a*, *b.* 184. *a*, *b.* 185. *b.* Regiſtre des égliſes. XIII. 197. *b.* Quel eſt le meilleur ouvrage que nous ayons pour la connoiſſance des égliſes de France. *Ibid.* Viſite des égliſes par les évêques. XVII. 355. *b.* Chancellerie d'égliſe. III. 115. *b.* Cour d'égliſe. IV. 372. *a.* L'égliſe ne peut faire d'emphytéoſe perpétuelle. V. 581. *a.* De la fabrique des égliſes. VI. 350. *a*, *b.* For extérieur & intérieur de l'égliſe. VII. 108. *a*, *b.* Dépendance de l'égliſe à l'égard du ſouverain. VIII. 580. *a.* Autorité que les rois ſaxons s'étoient réſervée ſur l'égliſe. XVII. 587. *a.* — *Des honneurs d'égliſe.* VIII. 291. *a.* Origine des droits honorifiques dans les égliſes. VI. 691. *b.* Du droit de litre dans les égliſes. IX. 594. *a*, *b.*

Egliſe abbatiale, anglicane, archiépiſcopale, archipresbitérale, cardinale, catholique, collégiale, cure, épiſcopale : égliſe fille d'une autre égliſe, égliſe gallicane. V. 424. *b.* Egliſe grecque ou d'Orient, latine ; égliſe-matrice, métropolitaine, paroiſſiale, primatiale, primitive, principale, priorale, réguliere, romaine, ſécularisée, ſéculiere, ſchiſmatique, ſuccurſale, univerſelle. *Ibid.* 425. *a.*

EGLISE, *état de l'* (*Géogr.*) Contrée d'Italie, que le pape poſſede en ſouveraineté. Son étendue. Ses bornes. Ses provinces. V. 425. *a.*

EGLISES, (*Trois*) lieu de Perſe. XVI. 689. *a.*

EGLOGUE : peinture des mœurs champêtres. Elle plaît également aux philoſophes & aux grands. Charme de cette ſorte de poéſie. V. 425. *b.* Remarques ſur le mot *églogue.* L'églogue eſt une eſpece de poëme dramatique. Le poëte doit choiſir le lieu de la ſcene conformément à ſon ſujet. La poéſie bucolique doit s'élever au vrai idéal qui tend à embellir le vrai naturel. La ſcene & ce que les auteurs y viennent dire, doivent avoir enſemble une ſorte de conformité qui en faſſe l'union. *Ibid.* 426. *a.* Caractere que doivent avoir les perſonnages. Virgile & les autres poëtes de l'antiquité n'ont fait qu'introduire les bergers & les payſans de leur pays & de leur tems un peu ennoblis. Aujourd'hui même on voit encore les habitans de ces mêmes campagnes ſenſibles à des plaiſirs fort au-deſſus de la portée de nos payſans. *Ibid. b.* Du nombre d'acteurs qu'on doit admettre ſur le théatre ruſtique. De la matiere de leurs entretiens. Bornes étroites dans leſquelles ce genre de poéſie eſt renfermé. Les grands maîtres n'ont fait qu'un petit nombre d'églogues. *Ibid.* 427. *a.* Caractere du ſtyle de cette poéſie. Examen de divers poëtes qui ont travaillé en ce genre. *Ibid. b.* Préceptes de Deſpréaux ſur l'églogue. *Ibid.* 428. *a.*

Réflexions ſur la poéſie paſtorale. On peut conſidérer les bergers dans trois états ; celui du premier âge, celui de leur miſere actuelle, celui qu'on peut imaginer en ſuppoſant qu'ils euſſent conſervé leur innocence & leur liberté pour ſe polir ſans ſe corrompre. Défauts où ſont tombés les poëtes, en perdant de vue ce premier âge : premierement Théocrite, & enſuite Virgile. V. 428. *a.* Dans quelques-uns de nos poëtes, les bergers penſent au lieu de ſentir, & analyſent au lieu de peindre. Tout l'eſprit de l'églogue doit être en ſentimens & en images. C'eſt le mérite dominant de celles de Virgile. Réflexion de la Motte ſur ce ſujet. Un berger ne doit appercevoir que ce qu'apperçoit l'homme le plus ſimple, ſans réflexion & ſans effort. Mais la naïveté n'exclut pas la délicateſſe ; elle eſt même eſſentielle à la poéſie paſtorale. *Ibid. b.*

Du degré de ſentiment dont l'églogue eſt ſuſceptible. L'abbé Desfontaines cité ; paſſages de MM. de Fontenelle & de la Motte, ſur le caractere de l'amour qui doit entrer dans l'églogue. M. la Motte a oublié le caractere de l'églogue en prétendant que le poëte paſtoral doit peindre les emportemens & même le déſeſpoir de l'amour. *Ibid.* 429. *a.* Les anciens n'ont peint de l'amour que le phyſique : les modernes y ont ajouté tous ces petits rafinemens que la fantaiſie des hommes a inventés pour leur ſupplice. *Ibid. b.*

Du choix des images. Les images groſſieres ou purement ruſtiques doivent être bannies de l'églogue. V. 429. *b.*

L'action de l'églogue pour être vive ne doit avoir qu'un moment. V. 430. *a.*

Du *deſſein* de l'églogue. Vérité générale qui ſuffit au deſſein & à l'intérêt de ce poëme, c'eſt l'avantage d'une vie douce, tranquille, & innocente. L'églogue en changeant d'objet, peut changer de genre. Ne pourroit-elle pas être auſſi la peinture d'un état digne de pitié ? Intérêt & beauté que renfermeroit un tel genre. V. 430. *a.* L'églogue ne doit rien laiſſer à deſirer dans ſon commencement, dans ſon milieu, ni dans ſa fin. Dans l'églogue en récit, c'eſt le poëte, ou l'un des bergers qui raconte : ſon ſtyle dans l'un & l'autre cas. Non-ſeulement il eſt dans la nature que le ſtyle des bergers ſoit figuré ; mais il eſt contre toute vraiſemblance qu'il ne le ſoit pas. D'un autre côté, une allégorie continuelle paroîtroit artificielle. La comparaiſon même ne convient ici, que lorſqu'elle ſemble ſe préſenter ſans qu'on la cherche. *Ibid. b.*

Eglogue. La poéſie paſtorale ou bucolique, eſt un genre qui renferme deux eſpeces de poéſie, l'églogue & l'idylle. *Voyez* donc BUCOLIQUE, PASTORALE & IDYLLE. Toutes les églogues ne doivent pas être miſes au rang des bucoliques : exemple tiré de Virgile. II. 458. *b.* Critique des dialogues de quelques églogues de ce poëte. IV. 936. *a.* Eglogue de Virgile ſur Silene. XV. 192. *b.*

EGNATIO, (*Jean-Baptiſte*) littérateur. XVII. 7. *b.*

EGOISME, (*Morale*) Sources de ce défaut. On y tombe par ſes diſcours & par ſes écrits. MM. de Port-Royal ont banni l'uſage de parler d'eux-mêmes à la premiere perſonne ; ils l'ont tourné en ridicule ſous le nom d'*égoïſme*, adopté depuis. Excès d'humilité de Paſcal. Réflexions ſur l'égoïſme de Montaigne. Cas où l'égoïſme eſt excuſable. V. 431. *a.*

EGOISTES, philoſophes qui ne reconnoiſſent d'autre vérité que celle de leur propre exiſtence. Ce ſont les plus extravagans des philoſophes & les plus difficiles à convaincre. V. 431. *b.*

Egoïſtes, leur doctrine. XV. 58. *a*, *b.* Deux ſortes de philoſophes égoïſtes : ſecte de philoſophes ſemblables dans les Indes : c'eſt le docteur Berkley qui a réveillé l'attention des métaphyſiciens ſur ce ſyſtême oublié. VI. 266. *a.* Argumens contre l'exiſtence des corps, ſuivis de leur réfutation. IV. 261. *a*, *b.* V. 431. *b.* VI. 153. *a*, *b.* 267. *a.* XVII. 184. *a.* *Suppl.* II. 930. *a.* Démonſtration de l'exiſtence des corps. XV. 36. *a*, *b.* Cette preuve ébranlée par les phénomenes du ſomnambuliſme. 342. *a.* *Voyez* EXISTENCE DES ÊTRES EXTÉRIEURS, PYRRHONIENS, & SCEPTIQUES.

EGOUT, (*Hydraulique*) Quelque piece d'eau que l'on ait, il faut toujours un écoulement. Dans l'uſage ordinaire, égout eſt diſtingué de cloaque. V. 431. *b.*

Egout, en terme de fonderie. V. 431. *b.*

Egout, en terme de miroitier ; table ſur laquelle les ouvriers mettent les glaces au teint, poſent la glace étamée, pour en faire égoutter le vif-argent. V. 431. *b.* *Voyez* ÉGOUTTER.

Egout, en terme de raffineur de ſucre. V. 432. *a.*

EGOUTTER *les terres*, (*Agric.*) Maniere de deſſécher les terres, qui, étant dans les bas-fonds, reçoivent l'eau des terres voiſines, ou celles qui, retenant l'eau, ſont preſque toujours ſi humides, qu'elles ne peuvent être labourées. Sillons qu'on doit faire dans les terres argilleuſes pour en écouler les eaux. Tranchées pratiquées dans les terres qui ne ſont pas extrêmement ſujettes à être inondées : terres labourées en planches. Diſtances à laiſſer entre les ſillons, ſelon que les terres ſont plus ou moins ſujettes aux inondations. Ce qu'on entend par labourer en billons. Maniere

de garnir le fond des tranchées. On doit nettoyer tous les trois ans les foſſés qui reſtent ouverts. *Voyez* DESSECHEMENT. *Suppl.* II. 778. *b.*

Égoutter, terme de chapellier. V. 432. *a.*

Égoutter une glace. Comment on pratique cette opération. V. 432. *a.*

EGOUTTOIR. Terme de marine. Ce terme eſt auſſi en uſage chez les cartonniers & chez les marbreurs. V. 432. *a.*

EGRA, ville de Bohême. Révolutions qu'elle a eſſuyées. V. 432. *a.*

EGRA, (*Géogr.*) ville de Bohême. Deſcription de cette ville & de ſon territoire. Eaux minérales près d'Egra. Révolutions qu'elle a eſſuyées. *Suppl.* II. 779. *a.*

EGRA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne & de Bohême. *Suppl.* II. 779. *a.*

EGRAPPER, (*Jardin.*) La grappe qui ſéjourne dans la cuve avec le raiſin, nuit à la qualité & à la quantité du vin. Uſage de l'égrappoir. Le pepin donne auſſi un mauvais goût au vin, & la pellicule du raiſin l'affoiblit. *Suppl.* II. 779. *b.*

EGRAPPOIR pour nettoyer les mines. VII. 142. *b. &c.*

EGRATIGNÉE, (*Maniere*) eſpece de peinture à freſque. Polidore de Caravage s'en eſt ſouvent ſervi. André Coſimo eſt le premier qui ait travaillé de clair-obſcur dans la maniere égratignée. V. 432. *b.*

EGREFIN, (*Ichthy.*) ou *églefin.* Deſcription de ce poiſſon de mer. Lieux où il eſt fréquent. Qualité de ſa chair. V. 432. *b.*

EGRILLOIR, (*Pêche*) grille faite pour laiſſer paſſer les eaux & retenir le poiſſon. Maniere de prendre les poiſſons d'un étang par le moyen de cette grille. *Suppl.* II. 779. *b.*

EGRUGEOIR, inſtrument employé dans le travail du chanvre. III. 149. *b.*

EGRISER, en terme de diamantaire. Comment cette opération s'exécute. Deſcription & uſage de l'égriſoir. V. 433. *a.*

EGUILLE, de peintres en émail. Deſcription & uſage de deux ſortes d'éguilles, V. 433. *a.* & d'un éguille de buis dont ces peintres ſe ſervent. *Ibid. b.*

Eguille, *voyez* AIGUILLE. V. 433. *b.*

EGUILLETTES, ſorte de poiſſon que l'on nomme autrement *orphie.* Maniere d'en faire la pêche. V. 433. *b. Voyez* ORPHIE.

EGUILLETTES, (*Marine*) différentes pieces & inſtrumens de ce nom. V. 433. *b.*

EGUILLETTE, *nouer l'* (*Manege*) Un cheval qui ne noue pas l'éguillette n'eſt point propre à faire des caprioles. V. 434. *a.*

EGUILLETTE, *nouement de l'* (*Magie*) *Voyez* NOUEMENT.

EGYPTE, (*Géogr.*) contrée d'Afrique. Son étendue & ſes bornes. Diverſes obſervations ſur ce pays. V. 434. *a.*

Egypte, diviſion de ce pays par nomes. XI. 211. *a.* Il paroît que l'endroit où eſt l'Egypte, étoit mer autrefois. 336. *a.* L'Egypte appellée autrefois terre de Seriad. XV. 93. *a.* Partie de la baſſe Egypte appellée *Delta. Suppl.* II. 691. *a.* Haute-Egypte, *voyez* THÉBAIDE. Obſervation qui montre que, vers la ville de Tanis dans la baſſe-Egypte, le rivage de la mer n'a point changé. XV. 887. *a.* Changemens cauſés à l'Egypte par les terres que le Nil charrie. XVI. 164. *b.* Inondations du Nil. XI. 142. *a. Du climat de l'Egypte.* XVII. 733. *b. Suppl.* IV. 50. *b.* De la pluie qui y tombe annuellement. 418. *a.* Vent qui cauſe beaucoup de mal dans ce pays. *Suppl.* III. 189. *b.* 190. *a.* Ancienne fertilité de ce pays. II. 280. *a.* La lepre originaire d'Egypte. IX. 395. *b.* Maladies des Egyptiens dont Dieu promet de garantir ſon peuple. X. 263. *b. Monumens & merveilles de l'Egypte.* Province où ſe trouvoient ſes principales merveilles. VIII. 138. *b.* Le labytinthe. IX. 149. *a*, *b.* Le lac Mœris. X. 611. *a.* Les pyramides. XIII. 595. *b*, *&c.* Des canaux dont elle étoit coupée. *Suppl* II. 184. *a.* 185. *a.* Remarques de M. de Buffon ſur le canal qu'on croit avoir été conſtruit pour la communication du Nil avec la mer Rouge. XIV. 404. *a.* C'eſt en Egypte que la conſtruction des temples prit naiſſance. XVI. 62. *b.* Temples remarquables dans l'ancienne Egypte. 63. *b.* 66. *b.* 67. *a.* 73. *a.* Des monnoies & médailles anciennes de ce pays. X. 255. *a.* Avantages que les ſavans retireroient d'un voyage dans la haute Egypte. XV. 713. *a.* Figure ſymbolique de l'Egypte. 732. *a.* 733. *b. Hiſtoire d'Egypte.* Fables dont l'hiſtoire des Egyptiens ſe trouvoit chargée. VIII. 221. *a.* Dynaſties Egyptiennes. V. 176. *a*, *b.* Royaumes d'Egypte. XIV. 420. *a.* 421. *a.* Rois qui ont régné à Saïs. 531. *a.* Pluies d'Egypte. XII. 685. *a*, *b.* Comment ce royaume fut policé par Menès, IX. 90. *b.* & embelli par Seſoſtris. XI. 298. Conquête qu'en fit Nabuchodonoſor. IX. 28. *b.* Ancienne population de l'Egypte. XIII. 89. *b.* L'Egypte conquiſe par Alexandre-le-grand. *Suppl.* I. 268. *a.* Ses ſucceſſeurs, *voyez* PTOLOMÉE, CLÉOPATRE. Conquête de l'Egypte par Selim I. Ce pays gouverné par les Mammelus. Etat de l'Egypte depuis la conquête de Selim. X. 6. *a*, *b.* Etat de ſplendeur de l'Egypte ancienne, mis en parallele avec ſon état préſent. XII. 279. *a.* Chrétiens d'Egypte. IV. 175. *a*, *b.* Peuples Egyptiens appellés *Coptes*; *voyez* ce mot.

EGYPTIAC, (*Pharm.*) nom qu'on donne à divers onguens déterſifs ou corroſifs. Compoſition de l'égyptiac ſimple. Ses uſages. V. 434. *a.*

EGYPTIENS. (*Philoſophie des*) Antiquité que s'attribuoient les Egyptiens. Myſtere que les prêtres de ce pays faiſoient de leurs connoiſſances. Pourquoi les traditions des Egyptiens furent corrompues par les fables. Invention des hiéroglyphes. Comment ils devinrent obſcurs. D'où vient l'obſcurité répandue dans les hiſtoriens de l'Egypte. L'Egypte étoit devenue une énigme preſqu'indéchiffrable, pour l'Égyptien même. Cependant on vint de tous les côtés du monde connu chercher la ſageſſe en Egypte. Les ſectes qui diviſoient la Grece s'établirent ſucceſſivement dans les gymnaſes de l'Egypte, & mêlerent leur doctrine à celle des Egyptiens. V. 434. *b.* Comment les prêtres conſerverent leurs myſteres. Le mêlange de la philoſophie orientale qui ſe fit quelque tems avant Jeſus-Chriſt, acheva de défigurer la doctrine égyptienne. Le chriſtianiſme donna lieu à de nouveaux changemens dans la philoſophie. On négligea les livres anciens. Theut, fondateur de la ſageſſe égyptienne. L'Hermès, fils d'Agathomédon, ſuccede à Theut. *Ibid.* 435. *a.* Inventions qu'on lui attribue. Après lui, l'Egypte retomba dans ſon ancienne barbarie, dont elle fut tirée par Hermès triſmégiſte. Ces trois grands hommes mis au rang des dieux. But de la conſtruction des pyramides, ſelon l'auteur. *Ibid. b.* Ces peuples preſſés entre la néceſſité & l'inconvénient d'attacher la mémoire des faits à des monumens, ne dûrent naturellement penſer qu'à en conſtruire d'aſſez ſolides pour réſiſter éternellement aux plus grandes révolutions, afin qu'ils fuſſent couverts un jour de la ſcience politique, civile & religieuſe de la contrée. De l'inſtitution des prêtres. Il n'y eut dans l'état aucun ordre de citoyen plus ancien. Raiſons qui durent le rendre extrêmement nombreux. *Ibid.* 436. *a.* Cauſes de l'enrichiſſement des prêtres. Il n'y avoit peut-être ſur la ſurface de la terre aucun ſol plus favorable à la ſuperſtition que l'Egypte. Maux que cauſa dans l'état l'augmentation d'un corps dont les membres étoient diſpenſés de travailler. *Ibid. b.* L'Egypte fut ſuperſtitieuſe dans tous les tems; mais elle ne le fut jamais plus que ſous les derniers hiérophantes. Doctrine, fonctions, mœurs, uſages & habillement des prêtres. Ordre qu'ils obſervoient dans quelques-unes de leurs proceſſions. Science des chantres. *Ibid.* 437. *a.* Des tireurs d'horoſcopes, des ſcribes des choſes ſacrées, des ſtolites; fonctions des prophetes. Volumes où étoit contenue la ſageſſe égyptienne. Inſtruction des néophytes. En quoi conſiſtoit chacune des ſciences qu'ils cultivoient. *Ibid. b.* Leurs principes de coſmogonie, de métaphyſique. *Ibid.* 438. *a.* Leur maxime fut de ne rejetter aucune ſuperſtition étrangere. Le culte qu'ils rendoient aux bêtes & à d'autres êtres de la nature, fut une ſuite aſſez naturelle de l'hiéroglyphe. Ce qui nous reſte de la plupart des auteurs qui ont écrit de la théologie & de la philoſophie des Egyptiens eſt apocryphe. La table Iſiaque eſt une des antiquités égyptiennes. Diverſes mains par leſquelles elle a paſſé. On croit qu'elle exiſte aujourd'hui parmi les antiquités du duc de Savoie. Les modernes y ont trouvé tout ce que leur imagination a voulu. *Ibid. b.*

Egyptiens. Pourquoi ils ont long-tems conſervé leur caractere national. X. 36. *a.* 1°. *De l'antiquité des Egyptiens.* VI. 221. *b.* Celle qu'ils s'attribuoient. I. 516. *a.* 785. *a.* III. 388. *a.* Comment les annales égyptiennes peuvent, ſelon M. Gibert, être réduites à notre chronologie. III. 393. *a*, *b.* La chronologie égyptienne de Manéthon rejettée. IV. 981. *a.* Obſervations qui prouvent la haute antiquité des Egyptiens. VIII. 221. *b.* Pourquoi les peuplades égyptiennes & chinoiſes ont eu de très-bonne heure plus de conformité que les autres avec les anciens habitans de Chaldée. IX. 254. *b.* — 2°. *De la religion.* Origine de l'idolâtrie & des ſuperſtitions des Egyptiens. V. 360. *a.* VIII. 206. *a.* XII. 955. *a*, *b.* Origine de l'honneur religieux qu'ils rendoient à divers animaux. VI. 41. *a. note.* Différend entre les Egyptiens & les Chaldéens ſur la primauté de leurs dieux. II. 620. *a*, *b.* Ce qu'ils penſoient eux-mêmes du culte qu'ils rendoient aux animaux & aux plantes. VIII. 503. *a.* Mythologie des Egyptiens. 913. *b.* Antiquité de leurs fables religieuſes. *Suppl.* III. 192. *b.* Leurs divinités tutélaires. I. 395. *a.* Leurs néoménies. XI. 95. *b.* Différentes manieres dont les peuples d'Egypte regardoient les crocodiles. IV. 502. *a.* Leur vénération pour les éperviers, VIII. 203. *a.* pour l'eſcarbot. *Suppl.* II. 869. *b.* Idole des Egyptiens nommée *Beelzephon.* II. 190. *a*, *b.* Leur vénération pour Jupiter-Ammon. *Suppl.* I. 366. *a*, *b.* Dieu ſuprême, ſelon leur théologie. *Suppl.* II. 475. *b.* Leurs fables ſur Typhon. *Suppl.* III. 189. *b.* 190. *a.* Vaſe qu'ils adoroient. II. 368. *b.* Coutume égyptienne qui donna lieu aux dieux lares. IX. 292. *a.* Ces peuples furent les premiers qui employerent les ſtatues dans la religion. XV. 498. *a.* La méthode de peindre les opérations de la divinité ſous des figures humaines,

maines, fort en uſage chez les Egyptiens. IX. 42. *a.* Etat du ſacerdoce en Egypte. X. 261. *b.* Des prêtres Egyptiens. XIII. 343. *b.* Pureté de leurs mœurs. *Suppl.* IV. 189. *b.* Qualité de juges & de magiſtrats qu'ils exerçoient. VI. 274. *a.* Les Egyptiens attachés à leurs dieux n'ont jamais embraſſé de cultes étrangers ; mais les nations étrangeres ont ſouvent adopté leurs cultes. IV. 29. *a.* — 3°. *Du gouvernement.* Légiſlateurs des Egyptiens. IX. 70. *b.* Loix auxquelles les rois étoient ſoumis. 648. *a.* Quelques loix des Egyptiens. *Ibid.* Loix contre les fainéans. X. 331. *a.* Loi qui régloit le métier des voleurs. XVII. 439. *a.* De la police de l'Egypte. XII. 905. *b.* Tribunal de juſtice. XVII. 72. *a.* Préfet que les Romains envoyoient en Egypte. XIII. 281. *a.* Des armées des anciens Egyptiens. XI. 424. *a.* Leur cavalerie. V. 885. *a.* Tribut impoſé aujourd'hui en Egypte à ceux qui ne ſont pas mahométans. VIII. 40. *b.* — 4°. *Arts & ſciences.* Ancienne langue des Egyptiens, langue cophte. IV. 177. *b.* Si l'ancien Egyptien eſt dérivé de l'Hébreu. *Suppl.* II. 591. *b.* Différentes ſortes d'écritures qu'ils ont eues. V. 360. *b.* Voyez II. vol. des planches, article *Caractere.* pl. 5 & 7. De l'uſage qu'ils ont fait des hiéroglyphes. VIII. 205. *a*, *b.* &c. Uſages hiéroglyphiques qu'ils tiroient de l'eſcarbot. *Suppl.* II. 869. *b.* 870. *a.* Couronnes de nymphæa dont ils couronnoient leurs dieux, leurs prêtres & leurs rois. XI. 92. *a.* Du papier d'Egypte. 847. *b.* — 850. *b.* Maniere de calculer des Egyptiens. VIII. 530. *a.* Année égyptienne. I. 389. *b.* L'année ſolaire trouvée par eux. XVI. 773. *a.* Mois des Egyptiens. X. 620. *b.* 621. *a*, *b.* Différentes eres qu'ils ont ſuivies depuis la mort d'Alexandre. V. 902. *a.* Origine de la géométrie en Egypte. VII. 629. *a.* Qui furent ceux qui porterent les premiers le grec dans ce pays. IX. 28. *b.* L'anatomie née en Egypte. *Suppl.* I. 393. *b.* Etat de la médecine & des médecins en Egypte. X. 261. *b.* 262. *a.* De l'aſtronomie des Egyptiens. I. 785. *a*, *b.* Bibliotheques égyptiennes. II. 229. *b.* Caractere de leur philoſophie. I. 329. *b.* Origine de la métempſycoſe parmi eux. 330. *a.* Rapport de leur doctrine avec celle des Orientaux ſur la métempſycoſe. *Suppl.* IV. 810. *a.* Comment le dogme monſtrueux de l'ame du monde paſſa des Grecs aux Egyptiens. I. 330. *b.* Jours heureux & malheureux, ſelon les Egyptiens. VIII. 891. *b.* Leur opinion ſur l'état des ames après la mort. XIII. 595. *b.* L'Egypte peu commerçante dans les premiers tems. XVI. 783. *a*, *b.* Commerce & navigation de ſes peuples. XI. 54. *b.* Les Egyptiens ſont les premiers peuples qui ont fait uſage de maçonnerie. IX. 804. *b.* Salles égyptiennes. XIV. 574. *a.* — 5°. *Uſages.* L'hoſpitalité exercée par les Egyptiens. VIII. 315. *a.* Comment ils embaumoient les corps. V. 552. *a*, *b.* 555. *a.* *Suppl.* II. 800. *b.* Jugement qu'ils prononçoient ſur les morts, I. 96. *a.* IX. 7. *b.* particuliérement ſur les rois. IV. 1033. *b.* Funérailles des Egyptiens. V. 533. *a.* 671. *a.* VII. 368. *a*, *b.* IX. 7. *b.* Uſage des Egyptiens d'engager le corps de leur pere. XVII. 791. *b.* Pourquoi les chats ont aujourd'hui des hôpitaux en Egypte. X. 36. *b.* La rareté du bois fait que l'on ſe ſert dans ces contrées de la fiente d'animaux pour chauffage. XIV. 913. *a.* Obſervations ſur les Egyptiens modernes. VIII. 346. *a.* Comment ils ſe peignent le corps. *Suppl.* I. 257. *a.*

Egyptiens ou plutôt *Bohémiens*, eſpece de vagabonds. . . . . qui font profeſſion de dire la bonne aventure. V. 438. *b.* Leur origine eſt incertaine. Pourquoi on leur a donné le nom d'*égyptiens*. Il eſt peu de nations où il ne s'en trouve. Divers noms ſous leſquels ils ſont connus. Equipage dans lequel ils parurent pour la premiere fois, en 1417. Leur paſſage en France & en Angleterre. Origine que leur attribue Raphaël de Volterre. *Ibid.* 439. *a.*

E H

EHANCHÉ. (*Maréch.*) Cheval dont les hanches ſont inégales. Cauſes de ce défaut. V. 439. *a.*

EHRENBERG, (*Géogr.*) place forte d'Allemagne dans le Tyrol. Ses révolutions. Seigneurie dont elle eſt le chef-lieu. *Suppl.* II. 779. *b.*

EHRENBREITSTEN, (*Géogr.*) fortereſſe d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin. Sa ſituation. Palais près de ce lieu. Cette place priſe par les François en 1632. *Suppl.* II. 779. *a.*

EHUD. (*Hiſt. ſacr.*) Il délivra les Iſraélites de la tyrannie des Moabites. *Suppl.* II. 194. *a.*

E I E J

EI, obſervations ſur cette diphtongue. IV. 1017. *a.* VIII. 424. *b.*

EJACULATEUR. (*Anat.*) Muſcles éjaculateurs dans l'homme & dans la femme. Conduits éjaculateurs. V. 439. *b.*

Ejaculateur, mauvais nom. On parle dans cet article de l'Encyclopédie de l'accélérateur. *Suppl.* II. 780. *a.* Voyez ce mot dans l'ordre alphabétique.

Ejaculateur de Santorin, véritable dilatateur de l'uretre. Sa deſcription. *Suppl.* II. 780. *a.*

EJACULATION. (*Phyſiol.*) Méchaniſme par lequel cette action s'exécute. V. 439. *b.*

Ejaculation : voyez *Semence* & *Coït.* Des parties qui ſervent à cet acte. *Suppl.* II. 615. *a.* Vaiſſeaux éjaculoires de la matrice. *Ibid.* Eſpece d'impuiſſance dont la cauſe dépend de l'éjaculation. VIII. 633. *b.*

EICETES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du 7e. ſiecle : ils croyoient qu'on ne pouvoit bien louer Dieu qu'en danſant. V. 440. *a*

EICK, (*Hubert & Jean Van-*) peintres. V. 315. *b.*

EIDER, oiſeau dont on tire l'édredon. V. 396. *b.* Comment on ramaſſe ſes plumes. 397. *a.* Sa deſcription. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 49.

EISCTERIES ; obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 780. *a.*

EISENMAN, (*J. S.*) anatomiſte. *Suppl.* I. 411. *b.*

EISENSCHMID, (*Jean-Gaſpard*) obſervations ſur cet auteur. XV. 740. *a.* Son hypotheſe ſur la livre romaine. IX. 619. *b.* Son traité ſur la figure de la terre. *Suppl.* IV. 878. *b.*

EISETERIES, *voyez* EISCTERIES.

E L

ELABORATION *des humeurs récrémentitielles.* (*Médec.*) Comment elle s'opere. V. 440. *b.*

ELÆAGNUS *ou* OLEASTER. (*Botan.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de trois eſpeces qui lui appartiennent. *Suppl.* II. 780. *a.* Leur deſcription, culture : uſage qu'on en peut tirer pour les boſquets. *Ibid. b.*

ELAGABALE, dieu qu'on adoroit à Emeſe en Syrie, *&c.* ſous la figure d'un cône de pierre. Honneur que lui rendit l'empereur Eliogabale. Statue de la déeſſe céleſte avec laquelle il le maria. Sort de ce mariage après la mort de l'empereur. V. 440. *b.* *Voyez* CÉLESTE.

ELAGAGE, *voyez* TAILLE, ELAGUER ; *voyez* EMONDER. Utilité de l'élagage. *Suppl.* I. 521. *b.*

ELAN, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede du genre des ruminans. Sa deſcription. V. 440. *b.* Contrées que les élans habitent. Particularités ſur cet animal. Propriété contre l'épilepſie qu'on attribue à ſon pied. *Ibid.* 441. *a.*

Elan. Il paroit que l'animal appellé *alcé* eſt le même que l'élan. I. 248. *a.* Deſcription de l'élan. VI vol. des pl. Regne animal. pl. 6.

ELAN. (*Mat. méd.*) Uſage qu'on faiſoit autrefois de la corne de ſon pied contre l'épilepſie. On eſt aujourd'hui revenu de cette erreur. V. 441. *a.*

ELAN. (*Chamoiſeur*) Uſage & préparation de ſa peau. V. 441. *a.*

ELAPHEBOLIES, fête des Phocéens. Son origine. Les Athéniens en avoient de ce nom. Comment ils la célébroient. V. 441. *b.*

ELAPHEBOLION, neuvieme mois des Athéniens. Origine de ce nom. V. 441. *b.*

ELARGIR *un cheval*, le contraindre à embraſſer un plus grand eſpace de terrein. Cet eſpace ne peut être limité. On peut attribuer une grande partie des défenſes des chevaux au peu de ſoin qu'on a de les travailler large & de les empêcher de ſe rétrecir ; comme lorſqu'en trottant un poulain à la longe, on n'a pas attention de l'éloigner du piqueur qui la tient ; lorſqu'on le monte par le droit dans un eſpace trop court & trop rétreci, ... &c. Il importe donc eſſentiellement de le conſtamment élargir. L'obſervation de ce principe ne doit pas être moins rigoureuſe à l'égard des chevaux que nous entreprenons & qui ont acquis toutes leurs forces. . . . . V. 441. *b.* Il en eſt en qui le derriere eſt trop foible. De-là les déſordres de l'animal, qu'on ne prévient qu'en l'élargiſſant. Autres ſortes de chevaux qu'on doit toujours élargir. Tout cheval peut ſe rétrecir & mettre le cavalier dans la néceſſité de l'élargir, ſoit qu'il exécute des changemens de main larges ou étroits. Ce qu'on doit obſerver dans tous ces différens cas. *Ibid.* 442. *a.* Obligation & importance de varier les leçons & la place où on les donne. *Ibid. b.* Ce qu'il faut faire par rapport à ceux qui préviennent la volonté & l'action, qui tournent ſans y être invités ; à l'égard des chevaux ramingues, & de ceux dont les croupes ſont légeres ou fauſſes, *&c.* la méthode indiquée eſt préférable à celle de n'employer que les châtimens. *Ibid.* 443. *a.*

Elargir : cette expreſſion eſt encore en uſage en parlant de la poſition des jambes de l'animal en action. Le derriere ne peut être rétreci, que le devant ne s'élargiſſe, & réciproquement. V. 443. *a.*

Elargir. Cheval qui ſe ſerre ou qui s'élargit trop. XV. 117. *b.*

ELARGISSEMENT *d'un priſonnier.* (*Juriſp.*) Elargiſſement définitif ou proviſoire. V. 443. *a.* Défenſe d'élargir un priſonnier ſans lettres patentes, *&c.* De l'élargiſſement des

priſonniers détenus pour dettes. De l'élargiſſement de ceux qui ſont détenus pour crime. *Ibid. b.*

Elargiſſement. Préalables néceſſaires pour l'élargiſſement d'un priſonnier pour crimes. IV. 717. *a.* Elargiſſement accordé à certains priſonniers en certaines fêtes. XIII. 873. *a*, *b.* Loi des Anglois qui donne à un priſonnier la faculté d'être élargi ſous caution. VIII. 5. *a*, *b.*

ELASTICITÉ. (*Phyſiq.*) Corps très-élaſtiques. Il paroît preſqu'impoſſible qu'il y en ait qui le ſoient parfaitement. Il ſemble que l'élaſticité ſoit différente à proportion que les parties ſont plus ou moins compactes, ou que le corps eſt plus ou moins froid. Le vuide ne change rien à l'élaſticité. Cauſe de l'élaſticité, ſelon les cartéſiens. Ils la déduiſent d'une matiere ſubtile qui fait effort, ſelon eux, pour paſſer par des pores devenus plus étroits. V. 444. *a.* Réfutation de leur hypotheſe. D'autres philoſophes, tels que Malebranche, ont attribué l'élaſticité à de petits tourbillons de matiere, dont ils ont ſuppoſé que tous les corps étoient remplis; d'autres, à l'action de l'air; d'autres, à l'élaſticité de l'éther; d'autres, à l'attraction: cette derniere explication ne paroît guere plus fondée à bien des philoſophes que les précédentes. *Ibid. b.* Conjectures de M. Diderot, tirées de ſes penſées ſur l'interprétation de la nature. *Ibid.* 445. *a.* Loix de l'élaſticité. Nous ſuppoſerons que tous les corps élaſtiques ſont compoſés de petites cordes ou fibres qui, par leur union, conſtituent ces corps. Les fibres n'ont d'élaſticité qu'autant qu'elles ſont tendues par quelque force. Mais quand une fibre eſt trop tendue, elle perd ſon élaſticité. D'où l'on voit la différence entre les corps élaſtiques & non élaſtiques. Entre les limites de tenſion, qui ſont les termes de l'élaſticité, on peut compter différens degrés de tenſion. Mais quelle eſt la proportion de ces forces par rapport aux longueurs des cordes? Sgraveſande s'eſt donné beaucoup de peine pour déterminer ces rapports. Réſultat des expériences qu'il a faites pour cela. *Ibid. b.* On explique l'élaſticité d'un fluide en ſuppoſant à toutes ſes parties une force centrifuge. Démonſtration que donne M. Newton, d'après cette ſuppoſition. Loix de la compreſſion & du mouvement des fluides élaſtiques, données par M. Manuel Bernoulli. Loix de l'équilibre & du mouvement des fluides élaſtiques, données par M. d'Alembert. *Ibid.* 446. *a.* M. Jacques Bernoulli remarque, *Mém. acad. 1703.* que la compreſſion des fibres élaſtiques n'eſt pas exactement proportionnelle au poids comprimant. Or cette regle a également lieu dans les fluides élaſtiques. *Ibid. b.*

Elaſticité. Principe ou cauſe de l'élaſticité. I. 852. *a.* De l'effort des corps élaſtiques pour ſe dilater. IV. 1005. *b.* Réflexion ſur la nature & les effets de la force élaſtique. XV. 474. *b.* Deux eſpeces d'élaſticité, l'expanſibilité & le reſſort. VI. 276. *b.* Les corps élaſtiques paroiſſent les plus propres à raſſembler le feu. 601. *b.* Du mouvement des fluides élaſtiques. 887. *a.* Ouvrage de M. Hooke ſur l'élaſticité. XVII. 614. *b.* Voyez *Reſſort.*

De l'élaſticité de l'air. C'eſt ſon élaſticité & non ſon poids qui eſt la cauſe immédiate de la ſuſpenſion du mercure dans le barometre, *&c.* V. 446. *b.*

Elaſticité de l'air. En quoi elle conſiſte. I. 226. *b.* Elle n'eſt point la qualité conſtitutive de l'air. 227. *a.* Selon MM. de Fontenelle & de la Hire, l'humidité l'augmente. *Ibid. &* VI. 283. *b.* Selon M. Formei, l'humidité l'affoiblit. I. 233. *b.* Expériences qui prouvent l'élaſticité de l'air. 230. *a.* On ne ſauroit ni lui aſſigner des bornes, ni la détruire ou l'altérer. *Ibid. b.* Différence entre l'élaſticité de l'air & celle des autres corps élaſtiques. 230. *b.* Preſſion dont il eſt ſuſceptible en conſéquence de ſon élaſticité. 231. *a.* Uſages que l'art a tirés de l'air. *Ibid. b.*

ELASTICITÉ, (*Phyſiol.*) force par laquelle les parties d'une fibre tendent à reſter unies entr'elles, *&c.* V. 447. *a.*

Elaſticité. Elle paroît être en raiſon inverſe de la flexibilité des parties. VI. 665. *b.*

ELASTIQUE; corps élaſtique; définition. Ces corps diſtingués en naturels & artificiels. Principaux phénomenes des corps élaſtiques. V. 447. *a.* Quant aux loix du mouvement & de la percuſſion dans ces corps, voyez *Mouvement*, *Percuſſion & Reſſort.* On ajoute deux obſervations; 1°. On démontre ici qu'un corps élaſtique peut, après être venu frapper contre un plan inébranlable, ſe rétablir parfaitement dans ſa figure, en perdant beaucoup de ſa viteſſe. 2°. Si on frappe un cerceau avec un bâton pour le faire avancer, la partie du cerceau oppoſée à la partie choquée, avancera vers le bâton & s'applatira, tandis que le cerceau entier ira en avant. *Ibid. b.*

ELASTIQUE. (*Courbe*) Explication de ce que M. Jacques Bernoully entend par cette courbe. Analyſe de cette courbe dans les *Mém. acad.* 1703. *&c.* V. 447. *b.* Comparaiſon qui en donne l'intelligence. Cette propoſition démontrée dans la *nouvelle théorie de la nouvelle manœuvre des vaiſſeaux*, par M. Jean Bernoulli. Solution du problême de l'élaſtique dans le *tome 4* des œuvres de ce géometre. *Ibid.* 448. *a.*

ELATERIUM. (*Pharm.*) Etymologie du mot. Purgatifs violens. Préparation de concombre, *&c.* Maniere de préparer ce remede, ſelon Dioſcoride, V. 448. *a.* & ſelon Galien. Elatérium de M. Boulduc. Doſe qu'en faiſoient prendre les anciens. *Ibid. b.*

ELBE, (*Géogr.*) fleuve d'Allemagne. Sa deſcription. Ses ponts les plus remarquables. *Suppl.* II. 781. *a.*

ELCANA, (*Hiſt. ſacr.*) pere de Samuel. Autres perſonnages de ce nom. *Suppl.* II. 781. *a.*

ELCATIF, (*Géogr.*) *voyez* ALKATIF.

ELCESAITES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du ſecond ſiecle, ſectateurs d'Elceſaïe *ou* Elxaï. Rêveries, dogme & préceptes de ce fanatique. V. 448. *b.* Les elcéſaïtes auſſi nommés *ſamſéens*, confondus mal-à-propos par Scaliger avec les eſſéens. Ils ſe joignirent aux ébionites, & ſubſiſterent pluſieurs ſiecles. *Ibid.* 449. *a. Voyez* SAMPSÉENS.

ELDAGSEN *ou* ELDAGSHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baſſe-Saxe. Parallele de ce qu'elle étoit autrefois & de ſon état préſent. *Suppl.* II. 781. *a.*

ELÉATIQUE, (*Secte*) ainſi appellée d'Elée ville de la grande Grece, *&c. Xenophane*, ſucceſſeur de Télauge, fils de Pythagore, en fut le fondateur. Diviſion de cette ſecte en deux, les éléatiques métaphyſiciens & les éléatiques phyſiciens. V. 449. *a.* Dialectique éléatique, *voyez* DIALECTIQUE. *Hiſtoire des éléatiques métaphyſiciens.* Celle de *Xenophane* leur chef. Nous n'avons point d'ouvrage des éléatiques. Métaphyſique de Xenophane: elle n'étoit pas éloignée du ſpinoſiſme. *Ibid. b.* Phyſique de Xenophane. Au milieu de beaucoup de puérilités, vous y trouvez pluſieurs idées qui ne ſont point au-deſſous de la philoſophie de nos tems. Quoique ces éléatiques fiſſent peu de cas de la ſcience des faits, ils s'en occupoient néanmoins ſérieuſement, *&c.*

Parmenide, ſa philoſophie. *Ibid.* 450. *a.* Ses principes de phyſique. Quelques particularités ſur ſa vie. Voyez *Parménidéenne*, *philoſophie.*

Méliſſe de Samos. Sa philoſophie.

Zénon l'éléatique. Cruauté que Phalaris exerça contre lui, ſelon quelques-uns. Sa philoſophie. *Ibid. b.*

Hiſtoire des éléatiques phyſiciens. Leucippe d'Abdere. Son application à la phyſique. On peut le regarder comme fondateur de la philoſophie corpuſculaire. Il ne voulut rien admettre que ce qu'il obſerveroit dans les corps. Il imagina l'atomiſme. Mais Epicure le perfectionna. *Ibid.* 451. *a.* Rapport entre cette doctrine & le cartéſianiſme.

Démocrite d'Abdere, ſucceſſeur de Leucippe. Principaux événemens de ſa vie. *Ibid. b.* Sa logique. Sa philoſophie naturelle. *Ibid.* 452. *a.* Sa théologie. Sa morale. *Ibid. b.*

Protagoras ſucceſſeur de Démocrite. Son origine. Pourquoi Démocrite ſe l'attacha. Son livre ſur la nature des dieux.

Diagoras l'éléatique. Hiſtoire de ſa vie. Sa doctrine.

Anaxarque d'Abdere, fut plus fameux par la licence de ſes mœurs que par ſes ouvrages. Traits de ſa vie. Sa fin tragique. *Ibid.* 453. *a.*

ÉLÉAZAR, (*Hiſt. ſacr.*) ſix différens perſonnages de ce nom. Le premier étoit fils d'Aaron & fut ſon ſucceſſeur dans la dignité de grand-prêtre. *Suppl.* II. 781. *a.* Le ſecond étoit fils d'Abinadab à qui l'on confia la garde de l'arche du ſeigneur. Le troiſieme étoit fils d'Aod, frere d'Iſaï. Le quatrieme fut ſurnommé *Auran* ou *Abaron*, frere des Macchabées. Le cinquieme étoit un des principaux docteurs de la loi, qui ſouffrit la mort dans la perſécution d'Antiochus. Le ſixieme étoit fils d'Onias premier, & frere de Simon ſurnommé *le Juſte*, auquel il ſuccéda dans la ſouveraine ſacrificature. *Ibid. b.*

ÉLECTEURS, princes en poſſeſſion du droit d'élire l'empereur. Divers ſentimens ſur l'origine de la dignité électorale. Quelques-uns prétendent que les électeurs ſe ſont arrogés pour toujours un droit qui n'étoit qu'à tems. La Bulle dor eſt la premiere loi qui en fixe le nombre, ſavoir à ſept. Création des deux autres. Les électeurs ſont en poſſeſſion des grands offices de l'empire. Diſtribution de ces offices. V. 453. *b.* Les électeurs eccléſiaſtiques parviennent à la dignité électorale par le choix des chapitres. Les électorats ſéculiers s'acquierent par droit de naiſſance. College électoral. *Voyez* DIETE. Prérogatives qui mettent les électeurs au-deſſus des autres princes d'Allemagne. Autres privileges de leur dignité. Attributs de la dignité électorale. *Ibid.* 454. *a. Voyez* ELECTORAL & ÉLECTORAT.

Electeurs. Suppl. I. 309. *a*; *b.* 310. *a.* Titre qu'on leur donne. I. 304. *b.* Comment le corps des électeurs s'eſt inſenſiblement ſéparé de celui des princes: électeurs qui compoſent le college électoral. III. 633. *a.* Au milieu du treizieme ſiecle, les principaux princes s'attribuerent à eux ſeuls l'élection de l'empereur: du cortege des électeurs lorſqu'ils ſe rendent au lieu déſigné pour l'élection. IV. 63. *b.* Du college des électeurs & de chacun d'eux en particulier. 64. *a*, *b*, &c. Les électeurs peuvent convoquer la diete ſans le conſentement de l'empereur. 972. *b.* Les électeurs conſidérés comme officiers domeſtiques de l'empereur. V. 29. *b.* Fiefs immédiats poſſédés par les électeurs. 469. *b.* Leurs ſous-officiers. XV. 419. *a.* Leur couronne. *Suppl.* II. 642. *a.*

ÉLECTIF. Tems où l'empire devint électif. Il l'a été juſqu'à ce que la maiſon d'Autriche en le laiſſant tel en apparence, l'a rendu réellement héréditaire. Les charges municipales ſont électives en Angleterre, *&c.* Avant le concordat les évêchés étoient électifs en France. V. 454. *b.*

ÉLECTION, (*Théolog.*) ſens de ce mot. L'élection à la grace eſt purement gratuite. Queſtion entre les théologiens ſur l'élection à la gloire. V. 454. *b.* *Voyez* ÉLU.

Election, ſens du paſſage, *il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.* III. 482. *b.*

ÉLECTION, *choix*, (*Synon.*) VIII. 631. *b.*

ÉLECTION. (*Hiſt. anc.*) Elections par acclamation. I. 72. *b.* L'élection des magiſtrats appellée *chirotonie* chez les Grecs & chez les Romains. III. 350. *a.* Aſſemblées des Athéniens & des Romains pour l'élection des magiſtrats. *Voyez* ASSEMBLÉE.

ÉLECTION *d'ami en ami*, (*Juriſpr.*) déclaration que celui qui paroît être acquéreur d'un immeuble, fait du véritable acquéreur, *&c.* Maniere dont cette déclaration eſt ſtipulée. Les élections en ami ſont uſitées dans toutes les adjudications de biens qui ſe font par juſtice. Au moyen de cette déclaration, il n'y a qu'une vente, *&c.* Dans quel terme de tems doit ſe faire cette déclaration. V. 454. *b.*

Election en matiere bénéficiale. Choix d'un eccléſiaſtique pour remplir quelque bénéfice, *&c.* L'élection faite d'un apôtre à la place de Judas fut la premiere de cette eſpece. Election des premiers diacres, du premier évêque de Jéruſalem. Cette voie d'élection pratiquée dans la ſuite. Evêques choiſis par le peuple. Témoignage de S. Léon & de S. Cyprien en faveur de cette méthode. Comment cet uſage fut obſervé en orient & en occident, V. 455. *a.* pendant les douze premiers ſiecles. Cette forme autoriſée en France. Contraventions à cet uſage. Les religieux avoient part à l'élection de l'évêque, de même que les autres eccléſiaſtiques. Il faut obſerver néanmoins que les ſouverains avoient beaucoup de part à ces élections : exemples très-anciens qui le prouvent. *Ibid. b.* Il y eut même ſous la premiere race pluſieurs évêques nommés par le roi ſans aucune élection précédente. Mais Charlemagne & Louis le débonnaire firent tous leurs efforts pour rétablir l'ancienne diſcipline ſur les élections. Les choſes changerent bien de face ſous la troiſieme race. Les chapitres des cathédrales s'attribuerent le droit d'élire ſeuls les évêques. L'élection des abbés étoit réglée ſur les mêmes principes. Ils étoient élus par les moines du monaſtere qu'ils devoient gouverner. *Ibid.* 456. *a.* Les autres bénéfices, offices, dignités étoient conférés par les ſupérieurs eccléſiaſtiques. Confuſion dans le douzieme ſiecle dans les élections pour les prélatures. Comment le quatrieme concile de Latran, & quelques autres travaillerent à rétablir l'ordre à cet égard. Aſſemblée de Bourges en 1438 dans laquelle Charles VII dreſſa la pragmatique-ſanction, pour rétablir les élections dans leur pureté. Les papes firent tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Et enfin pour terminer tout différend avec la cour de Rome, François I fit avec Léon X une tranſaction connue ſous le nom de concordat. Sommaire des articles de ce traité. *Ibid. b.* Comment le roi en uſe pour les nominations, *voyez* ÉVÊCHÉ, NOMINATION ROYALE. Le clergé de France a ſouvent renouvellé ſes vœux pour le rétabliſſement des élections à l'égard des évêchés, abbayes, *&c.* Diſpoſition de l'ordonnance d'Orléans 1560, pour l'élection des évêques & archevêques. Elle ne s'obſerve point, & les évêchés ne ſont plus électifs. Ordre établi pour l'élection des abbayes, & autres dignités ſemblables. *Ibid.* 457. *a.* Comment l'élection doit être publiée. Terme accordé à celui qui a été élu, pour accepter ou refuſer. Quand le ſcrutin eſt publié, les électeurs ne peuvent plus varier. Il ne ſuffit pas pour être élu, d'avoir le plus grand nombre de voix, il faut en avoir ſeul plus de la moitié de la totalité. Exception pour les élections d'abbeſſes. *Ibid.* 458. *a.* Cas où l'élection faite par la moindre partie ſubſiſte. Autres regles de droit ſur les élections. De la confirmation de la perſonne élue. Ces regles reçoivent diverſes exceptions, ſuivant les ſtatuts particuliers, privileges, coutumes, de chaque monaſtere. *Ibid. b.* Bénéfices électifs, collatifs, & électifs-collatifs. Ouvrages à conſulter ſur les élections. *Ibid.* 459. *a.*

Election de domicile. V. 459. *a.*

Election d'héritier. Diverſes manieres dont ſe fait ce choix. Comment ſe partage la ſucceſſion, quand celui qui avoit le pouvoir d'élire, décede ſans avoir fait choix. Autres regles ſur le droit d'élection. V. 459. *a.*

Election d'un officier. Droit d'élire les principaux magiſtrats réſervé conſtamment au peuple romain. Comment les empereurs romains & les rois de France conféroient les grands offices. Dès le premiers tems de la monarchie, il y avoit dans chaque ville & bourg des officiers municipaux qui étoient électifs. Les élus autrefois choiſis par les trois états pour le gouvernement des aides & tailles, ont depuis été érigés en titre d'office. *Ibid. b.*

ÉLECTION, (*Juriſpr.*) juriſdictions royales. Pourquoi ainſi nommées. Avant l'inſtitution des élus c'étoient les maires & les échevins des villes qui ſe mêloient de faire l'aſſiette & levée des impôts. V. 459. *b.* Origine de ces juriſdictions appellées *élections*. Réglement donné par S. Louis pour que les tailles fuſſent impoſées avec juſtice, & pour les aſſeoir dans les villes royales. Les tailles furent donc la matiere dont les *élus* ordonnerent d'abord. Mais outre que les tailles n'étoient pas encore ordinaires, la forme preſcrite pour leur aſſiette ne fut pas toujours obſervée. *Ibid.* 460. *a.* Il y avoit encore des élus du tems de Philippe de Valois pour la taille non royale qui ſe levoit dans certaines villes. Autres ſoins dont ces élus étoient chargés par une ordonnance de 1331, touchant la ville de Laon. A l'égard des ſubventions qui ſe levoient par le miniſtere des élus de chaque ville ou dioceſe, on établiſſoit quelquefois au-deſſus d'eux une perſonne avec titre d'élu de la province, pour avoir la ſurintendance de la ſubvention. On établit auſſi des élus à l'occaſion des droits d'aides, dont la levée fut ordonnée ſur toute marchandiſe vendue dans le royaume, en 1355. *Ibid. b.* Diſpoſition de cette ordonnance. *Ibid.* 461. *a.* On voit par elle qu'il y avoit deux ſortes de députés élus par les états; ſavoir les députés généraux, & les particuliers. Le nom d'élus demeura propre à ces derniers. Leur établiſſement en divers endroits du royaume. Leurs fonctions, & droits de juriſdiction. Ce ne fut pas ſeulement pour les aides qui ſe levoient ſur les marchandiſes, que les trois états élurent des députés; ils en établirent de même pour les autres impoſitions. *Ibid. b.* Il y eut des députés ou élus commis en chaque dioceſe & notamment en la ville de Paris. Inſtruction donnée par ceux de la ville de Paris en 1355 aux commis qu'ils envoyoient dans chaque paroiſſe de ce dioceſe. Par l'ordonnance, ci-deſſus mentionnée de 1355, le roi Jean établit auſſi des élus pour le fait des monnoies. Les députés particuliers ſur le fait des aides furent qualifiés d'élus dans une ordonnance de Charles, dauphin de France, en 1356. Diſtribution de leurs départemens. *Ibid.* 462. *a.* Par la même ordonnance, les élus des trois états par les dioceſes ſur le fait de l'aide, étoient chargés de voir le compte des élus, impoſiteurs, receveurs, *&c.* de l'année précédente. Inſtruction faite par les trois états de la languedoïl ſur le fait de cette aide. *Ibid. b.* Les états de la languedoïl accorderent de leur part en 1356, une aide au roi, & à cette occaſion le dauphin Charles rendit encore une ordonnance, où il eſt queſtion des fonctions des élus. Telle fut l'origine des élus qui ſont encore nommés dans les pays d'états. Autre ordonnance du dauphin Charles en 1358, rendue à l'occaſion d'une aide accordée par les trois états de la languedoïl, où il s'agit de l'élection des perſonnes pour gouverner l'aide, & de leurs fonctions *Ibid.* 463. *a.* & ſalaires. Lettres donnés par le même dauphin à l'occaſion de cette aide, pour l'élection d'une perſonne de la part de l'égliſe, & d'un bon bourgeois de la part des gens de la ville de Paris & du pays pour gouverner l'aide, *&c.* Ordonnance du roi Jean du 5 décembre 1360. *Ibid. b.* Ordonnance de Charles V, en 1367, d'où vient l'origine des huiſſiers attachés aux élections & peut-être des huiſſiers des tailles. Ordonnance du même en 1370. Autres ordonnances de 1372. 1373. *Ibid.* 464. *a.* 1374. Celle-ci eſt la premiere qui faſſe mention de l'auditoire des élus. Celui de l'élection de Paris étoit dans l'enclos du prieuré de S. Eloi en la cité. *Ibid. b.* Tems où les élus commencerent à y ſiéger. Ce ne fut probablement qu'en 1452, que l'auditoire de l'élection de Paris fut transféré dans le palais. Autre ordonnance de Charles V en 1379 ſur le fait des aides & de la gabelle, où ſont déterminés le nombre, les offices des élus, *&c. Ibid.* 465. *a.* Elus établis par les états d'Artois, du Boulonnois, du comté de S. Pol, à l'occaſion de l'aide par eux accordée en 1381. *Ibid. b.* Il y avoit auſſi en 1382 des élus dans la province de Normandie. Cette même année, Charles VI autoriſa les généraux des aides, d'établir les élus en toute ville & dioceſe où les aides avoient cours. Dans le même tems, le roi fit une inſtruction pour la levée des aides, qui contient pluſieurs réglemens par rapport aux élus. Réglemens répétés dans une autre inſtruction en 1383. Les élus, tant des ſieges généraux que des ſieges particuliers, qualifiés de college. Inſtruction pour la levée des aides en 1388. *Ibid.* 466. *a.* Autres inſtructions ſur les aides en 1388 & en 1392. Ordonnances de 1395. Le roi laiſſoit quelquefois aux élus le choix d'affermer ou de mettre en régie les aides : lettres à ce ſujet du 2 août 1398. Autre ordonnance de Charles VI en 1400, concernant les élus. *Ibid. b.* Les commiſſions d'élus furent enfin érigées en titre d'office, formé ſous le regne de Charles VII en 1445. Par un édit de 1685, les élus particuliers ont été ſupprimés & réunis aux élus en chef, & toutes les commiſſions érigées en élection en chef. Il y a préſentement 181 élections dans le royaume, qui ſont diſtribuées dans les provinces & généralités, qu'on appelle pays d'élection. Enumération de ces généralités &

des élections renfermées dans chacune d'elles. *Ibid.* 467. *a.* Etendue de chaque élection. Dans les pays d'état il n'y a point d'élection, si ce n'est dans quelques-uns. Officiers dont chaque élection est composée : leurs offices & fonctions. *Ibid.* 468. *a.* L'appel de leurs sentences est porté aux cours des aides. Privileges de ces officiers. *Ibid. b.* Leur rang dans les assemblées publiques. Les offices de judicature sont compatibles avec ceux des élections. Ouvrages à consulter sur cette matiere. *Ibid.* 469. *a.*

Election. Conseiller en l'élection. IV. 28. *a.* V. 531. *b.* Contrôle des élections. IV. 149. *b.* Elections du ressort de la cour des aides de Paris. 369. *b.* Division des provinces par généralités, élections & paroisses. VII. 557. *b.* Avantages des pays d'états sur les pays d'élection. VIII. 809. *b.*

ELECTION. (*en Pharmacie*) V. 469. *a.*

ELECTORAL. Prince électoral. Alteſſe électorale. Préséance des électeurs dans les assemblées impériales. Celle du roi de Bohême sur les autres rois. College électoral, le plus illustre de l'Europe. Son institution. V. 469. *a.* Couronne électorale. *Ibid. b.*

ELECTORAT, territoires ou fiefs immédiats possédés par les électeurs. L'empereur donne l'investiture des électorats. Condition sans laquelle on n'en peut créer de nouveaux. Un électorat ne peut être aliené, *&c.* A qui passe l'électorat quand la ligne directe vient à manquer. Des électorats ecclésiastiques. V. 469. *b.*

ELECTRA, (*Astron.*) l'une des pleïades. Étymologie de ce dernier mot. Fiction des poëtes sur les pleïades. *Suppl.* II. 782. *a.*

ELECTRICITÉ. (*Physiq.*) *Voyez* à l'article FEU *électrique*, les diverses opinions des physiciens sur l'électricité. Propriété de la matiere électrique, d'attirer & de repousser les corps légers. Propriété d'attirer les pailles, reconnues dans le succin, dans les corps bitumineux, V. 469. *b.* le verre, les pierres précieuses, la soie, la laine, le crin. On a reconnu ensuite que tous les corps, excepté les métaux, peuvent devenir électriques. Divers degrés d'électricité dans les corps. Cinq genres de corps qui s'électrisent facilement. Quatre genres de ceux qui ne s'électrisent pas par le frottement, ou du moins très-peu. *Ibid.* 470. *a.* Ces derniers deviennent électriques par communication (maniere d'électriser une barre de fer). Alors ils acquierrent plus d'électricité que les autres par le frottement. Quoique le frottement ait paru nécessaire pour la plupart des corps électriques, il y en a qui conservent & manifestent cette vertu sans qu'il soit besoin de frottement; mais le frottement l'augmente. Il faut aussi que les corps qu'on veut électriser par cette opération, soient exempts d'humidité. Le tems humide est nuisible aux expériences d'électricité. *Ibid. b.* La flamme nuit plus positivement encore à ces expériences. Il paroît cependant que ce n'est pas par l'effet de la chaleur que la vertu électrique disparoît, mais par l'effet des émanations particulieres que les corps embrasés laissent échapper. Le verre est de toutes les matieres, celle dont on se sert le plus dans les expériences. Description du tube d'électricité. Maniere de le frotter. Cet instrument est souvent le plus commode de tous. Substitution du globe au tube. *Ibid.* 471. *a.* Maniere de le disposer entre deux pivots & de le frotter. Comment l'électricité du tube & du globe se rend sensible. L'application des autres corps électriques sur ces instrumens n'en diminue pas alors l'électricité; mais l'application des corps non électriques la détruit presque sur le champ, si ces corps établissent quelque communication entre ces instrumens & la terre; mais si l'on use de précaution pour empêcher cette communication avec la terre, le métal deviendra lui-même électrique. *Ibid. b.* Si l'on applique au tube quelques corps électriques, ceux-ci n'en recevront jamais, comme les métaux, la propriété d'attirer & de repousser les corps légers.

Expériences qui confirment cette vérité. Ibid. 472. *a.* Si le verre, la soie, le soufre, *&c.* n'avoient pas la propriété d'arrêter la matiere électrique, les phénomenes de l'électricité ne nous seroient jamais rendus sensibles; c'est pourquoi on emploie ces sortes de corps pour supporter ceux à qui on veut communiquer de l'électricité. Maniere de le faire.

Autres expériences. Sur la maniere d'électriser un homme. Phénomenes que donne cette expérience. 1°. Toutes les parties de son corps attireront & repousseront de très-loin les petits corps légers. 2°. Tous les corps non électriques qu'il tiendra dans sa main, s'électriseront comme lui. *Ibid. b.* 3°. Si cette personne donne la main à une autre, posée aussi sur un pain de résine, celle-ci deviendra aussi électrique que la premiere. 4°. Si la premiere personne cesse de toucher le globe, elle conservera quelque tems l'électricité qu'elle a reçue. Les grands tuyaux de fer blanc conservent leur électricité bien plus long-tems que les animaux, *&c.* Le départ de la matiere électrique est marqué comme son entrée; par une étincelle qui frappe le doigt de celui qui les touche, *&c.* 5°. Si une personne non électrisée approche la main du visage de la premiere, elle sentira l'impression d'une atmosphere fluide, *&c.* & en s'approchant davantage, il sortira avec bruit une étincelle très-éclatante, *&c.* 6°. Odeur qui s'exhale du corps d'une personne électrisée. *Ibid.* 473. *a.*

Autre expérience. Electricité communiquée à un fil de fer, long de deux mille toises, à l'extrémité duquel la plus éloignée du globe pend une balle de plomb. *Phénomenes.* 1°. Le fil de fer devenu électrique. 2°. La même qualité communiquée à la balle. 3°. Tous les corps substitués à la balle, électrisés pareillement. 4°. Étincelles lumineuses qui en sont sorties. 5°. Cessation des effets, lorsqu'une personne qui n'étoit point électrique, a pincé le fil de fer. 6°. Substitution d'autres cordons à ceux de soie, qui supportoient le fil de fer. 7°. & 8°. Substitution d'une corde de chanvre, d'un cordon de soie, ou d'un tuyau de verre au fil de fer. *Ibid. b.* 9°. Fil de fer coupé en plusieurs pieces placées de ligne, à la distance d'environ un pied les unes des autres. 10°. Un homme sur un gâteau de résine, présentant la pointe d'une épée entre une de ces interruptions, est devenu aussi tôt électrique. 11°. Cercle de fil de laiton suspendu de maniere que le fil de fer en fût comme l'axe. 12°. Fil de fer replié à la distance de 1000 toises, de maniere que l'autre partie de ce fil revienne parallélement à l'autre. Dans le même instant que l'une des extrémités a été électrisée, l'autre a donné des marques qu'elle l'étoit aussi. *Ibid.* 479. *a.* Durée de l'électricité dans le fil de fer, lorsqu'on cessoit de l'électriser. L'approchement du doigt tire à soi tout le fluide électrique contenu dans le fil de fer. Conséquences tirées des expériences précédentes. *Ibid. b.* Le premier effet qui nous manifeste la présence de la matiere électrique, est l'attraction des petits corps légers qu'on lui présente. Comment cette attraction s'exerce dans les corps naturellement électriques, & dans les corps électrisés par communication. Le mouvement par lequel les corps légers tendent vers les corps électriques, est toujours réciproque. *Ibid.* 475. *a.* Tous les corps légers, excepté la flamme, sont attirés par les corps électriques, mais non pas tous avec la même force. Les corps légers doivent être isolés pour être attirés de plus loin. Conditions les plus favorables pour qu'un corps léger soit attiré. Phénomenes de la répulsion. *Ibid. b.* On peut faire attirer & repousser de la même maniere une feuille d'or, en la présentant à un grand tuyau de métal électrisé par communication. Moyen de rendre une feuille d'or immobile en l'air. Pourquoi la feuille est alternativement attirée & repoussée. *Ibid.* 476. *a.* Lorsqu'un tube repousse une feuille d'or, si on lui substitue promptement un autre tube aussi électrisé, la feuille continuera d'être repoussée. Phénomene que présentent deux ou plusieurs feuilles d'or, approchées d'un tube bien électrisé, ou une feuille d'or circulaire, découpée en franges fort menues jusqu'à son centre. Aigrette de fils d'argent très-fins, attachée à l'extrémité d'une barre electrisée. Si on met de la poussiere à l'extrémité de cette barre, elle sera chassée. Vaisseau de métal plein d'eau & garni d'un siphon placé à l'extrémité de la barre. *Ibid. b.* Conséquences tirées des expériences précédentes. *Ibid.* 477. *a.*

Electricité. Expériences très-simples d'électricité. I. 857. *a.* Celle qu'on fait sur le poil du chat. III. 235. *b.* Observations d'après lesquelles on conclut quels doivent être les conducteurs qu'on doit employer dans les expériences d'électricité. 840. *b.* 841. *a.* L'intensité de l'électricité augmente-t-elle dans les corps en raison de leur masse ou en raison de leur surface ? Sentimens de MM. Nollet & le Monnier. 841. *b.* De la maniere dont le conducteur doit recevoir l'électricité du globe. 842. *a.* Des conducteurs destinés à manifester l'électricité des nuages. *Suppl.* IV. 951. *a*, *b.* Expérience d'électricité, connue sous le nom de coup foudroyant. IV. 337. *a*, *b.* 345. *a.* Expériences d'électricité, faites avec le cerf-volant. *Suppl.* II. 291. *b.* 294. *a.* Propriétés des corps électrisables par eux-mêmes & de ceux qui le sont par communication. IV. 338. *b. &c.* L'électricité considérée comme cause de répulsion & d'expansibilité. VI. 279. *b.* Cause de la rapidité du mouvement & des autres effets du fluide électrique. *Ibid.* & 280. *a*, *b.* La matiere de la foudre paroît être la même que celle de l'électricité. VII. 213. *b.* Observation qui semble prouver que l'électricité agit simplement sur les surfaces des corps, sans entrer dans leur substance. *Suppl.* II. 782. *a.* Hypothese sur la génération, fondée sur les découvertes faites dans l'électricité. VII. 572. *a*, *b.* Instrument qui sert à mesurer la force de l'électricité. V. 478. *b. &c.* Rapport de l'aurore boréale avec l'électricité. *Suppl.* I. 721. *a*, *b.* *Voyez* FEU *électrique*. VI. 614. *a*, *b. &c.*

ÉLECTRICITÉ *médicinale.* Faits d'où l'on a conclu que le corps humain est un ample magasin de matiere électrique : V. 477. *a.* qu'étant mise en mouvement, elle devoit produire des changemens sur le fluide nerveux : que ce fluide même est peut-être de nature électrique. Expériences d'électricité par lesquelles on a tenté de guérir les paralysies. Succès des expériences de M. le Cat, chirurgien de Rouen, & de celles de M. Jallabert, professeur de physique à Geneve. Celles de M. de Sauvages, de Montpellier, annonçoient

çoient le même ſuccès ; *Ibid. b.* mais M. l'abbé Nollet, chargé de répéter la nouvelle expérience, ſelon la méthode de M. Jallabert, n'opéra aucune guériſon, pas même aucun effet qui la fît eſpérer. Voyage de M. Nollet en Italie, pour vérifier les expériences dont on avoit débité les merveilleux ſuccès, & par lequel il ne fit que ſe convaincre davantage de l'inutilité des recherches entrepriſes juſqu'alors. Malgré cette inutilité, les phyſiciens ne doivent pas ſe décourager dans leurs tentatives. *Ibid.* 478. *a.*

ELECTRIDES, (*Mythol.*) iſles ſuppoſées par la fable à l'embouchure du Pô, dans l'une deſquelles tomba Phaëton foudroyé. Lac qui le reçut. Origine du mot *électrides.* V. 478. *a.*

ELECTRIQUE. Rien de plus mal fondé que l'identité prétendue entre le fluide électrique & l'élément de la chaleur. VI. 279. *b.* De la répulſion produite par le fluide électrique. *Ibid.* & 617. *b.* 621. *a*, *b.* 622. *a.* Détails, obſervations, expériences ſur le feu & le fluide électriques. VI. 614. *a*, *b.* 622. *b.* Conducteur électrique. Cerf-volant électrique, *voyez* ces mots. Lanterne électrique. *Suppl.* II. 293. *b.* Fuſées électriques. 294. *a.* Phénomenes & météores électriques, *voyez* ETOILE *tombante*, AURORE *boréale*, ÉCLAIR, FOUDRE, TONNERRE. Sur ces derniers, *voyez Suppl.* III. 97. *a*, *b.* Pierre électrique. XVI. 474. *b.* 476. *a.* Le fluide électrique néceſſaire à la germination. 954. *b.* Anguille électrique. *Suppl.* IV. 363. *b.*

ELECTROMETRE, (*Phyſiq.*) inſtrument qui ſert à meſurer la force de l'électricité. Etymologie du mot. Combien il convient de s'attacher en phyſique à obſerver la parité des circonſtances, dans les expériences qu'on fait & dans les phénomenes qu'on obſerve. Utilité des inſtrumens qui ſervent à meſurer les divers degrés d'une force ou d'une vertu dont on obſerve les effets. V. 478. *b.* Un inſtrument de cette eſpece particuliérement utile à l'électricité. De tous les phénomenes de l'électricité, celui qui eſt le plus propre à donner une meſure exacte & générale de la force électrique, c'eſt la répulſion. *Ibid.* 479. *a.* Il n'eſt point trop tôt pour penſer à l'inſtrument dont il s'agit ici, & un électrometre, loin d'embrouiller, peut au contraire éclaircir beaucoup de difficultés. Principes dont l'électrometre a donné la connoiſſance. Deſcription de cette machine. *Ibid. b.* Comment elle fait ſon effet. *Ibid.* 480. *a.* Maniere de s'en ſervir. Cet électrometre a les propriétés eſſentielles à un inſtrument de cette eſpece. *Ibid. b.* Méthode facile pour avoir le rapport des élévations apparentes de l'électrometre. Si cet inſtrument a quelque choſe d'embarraſſant dans ſon uſage, c'eſt en quelque façon une ſuite néceſſaire de la nature de la force électrique qu'il doit meſurer. Deſcription d'une eſpece de *ſpinthérometre* ou *meſure-étincelles*, pour juger de la force de l'électricité par les différentes grandeurs ou forces de ces étincelles. *Ibid.* 481. *a.* Maniere de s'en ſervir. Comment il remédie à quelques inconvéniens ſpécifiés dans cet article. *Ibid. b.*

Electrometre. Deſcription d'un électrometre fort ſimple, qui eſt de l'invention de M. Daniel Bernoulli. Expériences auxquelles il a été employé. Obſervation qui ſemble prouver que l'électricité agit ſimplement ſur les ſurfaces des corps, ſans entrer dans leur ſubſtance. *Suppl.* II. 782. *a.* L'électrometre de MM. d'Arcy & le Roi rejetté de pluſieurs phyſiciens qui l'ont trouvé défectueux & peu exact. Deſcription & uſage de l'électrometre de M. de Sauſſure. *Ibid. b.* Deſcription d'un autre électrometre, inventé par M. Laſſe, anglois. Principe ſelon lequel il agit. Maniere d'en faire uſage. *Ibid.* 783. *a.*

ELECTRUM des anciens, eſpece d'orichalque. XI. 641. *b.*

ELECTUAIRE, (*Pharm.*) Les électuaires ſont ſolides ou mous. Il eſt queſtion des premiers au mot *Tablette.* L'électuaire eſt une forme de médicamens très-ancienne. Les Grecs & les Arabes l'appelloient antidote. Ce qu'Ælius-Aurelianus a entendu par le mot d'électuaire. Nombre prodigieux d'électuaires qui ont été mis en uſage dans la médecine. V. 481. *b.* Inconvéniens attachés aux électuaires. L'action menſtruelle de certains ingrédiens les uns ſur les autres, détruit leurs vertus reſpectives : leur fermentation les dénature : ils excitent la répugnance des malades. Tentatives de quelques pharmaciens pour réformer les électuaires qui étoient le plus en uſage. On peut propoſer de n'en retenir qu'un très-petit nombre. Maniere de faire un électuaire *Ibid.* 482. *a.* Les électuaires magiſtraux ſont connus ſous le nom *d'opiate. Ibid. b.*

Electuaire lénitif. IX. 384. *b.* Electuaires catholicons. II. 777. *b.*

ELÉENS, principales villes des Eléens, *voyez* ELIS, OLYMPIE. Courſe de jumens chez les Eléens. II. 565 *a.* Dieu des Eléens nommé Soſipolis. XV. 383. *a.* Diſpute de beauté qui ſe faiſoit tous les ans chez les Eléens. XVI. 133. *b.* 134. *a.*

ELÉGANCE, (*Belles lett.*) Etym. de ce mot. On emploie ce mot dans la ſculpture & dans la peinture. La ſévérité des premiers Romains donna à ce mot un ſens odieux, & la qualification d'homme élégant fut priſe en mauvaiſe part. Mais vers le tems de Cicéron, le mot *élégant* devint une louange. Arts auxquels nous avons conſacré ce terme. Différence entre grace & élégance. Ce qu'on entend par l'élégance dans le diſcours. L'élégance eſt encore plus néceſſaire à la poéſie qu'à l'éloquence. V. 482. *b.* Le grand point dans la poéſie & dans l'art oratoire, eſt que l'élégance ne nuiſe jamais à la force. Si l'élégance a toujours l'air facile, d'un autre côté tout ce qui a cet air facile n'eſt pas élégant. On dit rarement d'une comédie qu'elle eſt écrite élégamment. Cependant la plupart des vers de l'Amphitrion de Moliere ſont élégans. Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme. Dans le ſublime, il ne faut pas que l'élégance ſe remarque. *Ibid.* 483. *a.*

ÉLÉGANCE, (*Bell. lettr.*) qualités que ſuppoſe l'élégance du ſtyle. La langueur & la molleſſe du ſtyle ſont les écueils voiſins de l'élégance. Le point eſſentiel & difficile eſt de concilier l'élégance avec le naturel. Il y a deux moyens pour cela ; le choix des idées & des choſes, & le talent de placer les mots. *Suppl.* II. 783. *b.* Pourquoi il eſt des auteurs dont le ſtyle a moins vieilli que celui de leurs contemporains. Auteurs qui doivent s'attendre à un ſort oppoſé. Uſage qu'un écrivain doit faire des poëtes, des hiſtoriens, des orateurs qui ont excellé dans l'art d'écrire. *Ibid.* 784. *a.*

Elégance, un ouvrage plus élégant & moins penſé, a communément plus de ſuccès qu'un ouvrage plus penſé & moins élégant. V. 829. *b. Voyez* JOLI.

ÉLÉGANCE, (*Peint.*) Le goût de l'élégance ne dépend ni des maîtres, ni des préceptes. Elle brille dans l'antique & dans Raphaël ; elle peut ſe trouver dans des ouvrages d'ailleurs négligés : exemple tiré du Correge. Avantages d'un peintre qui joint l'élégance à la correction. V. 483. *a.*

ELÉGIAQUE, (*Bell. lett.*) vers élégiaques des anciens : ce qu'en dit Horace. Queſtions propoſées ; pourquoi les anciens avoient-ils pris la forme du diſtique pour les élégies triſtes ? Pourquoi cette même forme fut-elle employée enſuite à exprimer les ſentimens d'une ame contente ? L'inégalité des vers élégiaques les diſtingue des vers héroïques : Ovide cité ſur ce ſujet. M. Marmontel explique comment cette meſure pouvoit peindre également deux affections de l'ame oppoſées. V. 483. *b.* Cependant le pathétique en général ſe peint encore mieux dans le vers iambe. Des élégies de Tibulle, de Catulle, & d'Ovide. Jugemens portés ſur les unes & les autres. Ordre dans lequel ces poëtes ſe ſont ſuccédés, indiqué dans quatre vers d'Ovide. Des élégies de Gallus. Des élégiaques grecs. Elégies des modernes. *Ibid.* 484. *a.*

Élégiaques, vers, toute piece écrite en vers élégiaques, n'eſt pas élégie : divers ſujets traités par les anciens en vers élégiaques. V. 487. *a.*

ELÉGIE, (*Bell. lett.*) Son caractere, ſelon Boileau. Etym. de ce mot. Vrai caractere de l'élégie. Préceptes ſur cette ſorte de poéſie. Son éloge. Ce genre négligé depuis la renaiſſance des lettres. Il n'eſt point de ton depuis l'héroïque, juſqu'au familier, qu'il ne lui ſoit permis de prendre. On peut diviſer l'élégie en trois genres ; le paſſionné, le tendre & le gracieux. Son caractere dans chaque genre. De l'élégie amoureuſe. Défauts de celles d'Ovide. V. 484. *b.* Eloge de celles de Properce. En quoi ces deux poëtes different l'un de l'autre. Caractere du genre de Tibulle. Comment l'élégie a pu devenir fade. Regle générale de la poéſie pathétique donnée par Ovide, & mieux obſervée par Tibulle & Properce. L'élégie plaintive n'a pas beſoin d'ornemens, lorſqu'elle eſt paſſionnée ; mais une amante qui n'eſt qu'affligée, doit réunir pour nous émouvoir les charmes de la beauté, la parure ou plutôt le négligé des graces. Situation de l'ame dans l'élégie tendre. *Ibid.* 485. *a.* Ton du ſentiment dans Tibulle & dans Properce. Jugement de Quintilien, ſur ces deux poëtes & ſur Ovide. Traits dont ce dernier s'eſt peint à lui-même l'élégie amoureuſe. Il y prend quelquefois le ton plaintif, mais ce ton-là même eſt un badinage. Telle métaphore que le ton galant permettra, ne ſauroit convenir à une élégie ſérieuſe. *Ibid. b.* Tibulle & Properce, rivaux d'Ovide dans l'élégie gracieuſe, l'ont ornée comme lui de tous les tréſors de l'imagination. Chez les modernes, l'élégie eſt le plus ſouvent froide & négligée, & par conſéquent ennuyeuſe. Examen des *héroïdes* d'Ovide. Pourquoi le ſentiment eſt la partie foible des *triſtes* de ce poëtes, quoiqu'il y déplorât ſes malheurs, tandis qu'il eſt la partie dominante de ſes héroïdes, où il ne peint que les malheurs de perſonnages imaginaires. *Ibid.* 486. *a.* Comparaiſon qui peut rendre ſenſible la raiſon de la froideur d'Ovide dans les triſtes. Pourquoi Properce & Tibulle ont au contraire ſi bien exprimé leur ſituation, même dans la douleur. Modeles d'élégies parmi les modernes, dans le genre gracieux & dans le genre paſſionné. Des élégies de la Fontaine. *Ibid. b.*

Réflexions ſur la poéſie élégiaque. Quelle a été vraiſemblablement l'origine de l'élégie. Comment on vint à faire un art des plaintes qui entroient dans l'élégie. On ignore quel eſt celui qui a donné à ces plaintes l'art & la forme qu'elles ont dans Mimnerme & dans ceux qui l'ont ſuivi. Comment il eſt arrivé que toute œuvre poétique écrite en vers hexametres

& pentametres, quel qu'en fût le ſujet, gai ou triſte, s'eſt nommée élégie. Toute piece écrite en vers élégiaques, n'eſt pas élégie. Divers ſujets traités en vers élégiaques par les anciens. *Ibid.* 487. *a.* Les grammairiens n'appellent pas élégie un poëme dont les vers ne ſont pas élégiaques, quoique le ſujet de ce poëme convienne à l'élégie. Il ne nous reſte des élégies grecques en entier, que celle qu'Euripide a inſérée dans ſon Andromaque; on n'en connoît point de plus belle. Sujet de cette élégie. Traduction françoiſe de cette piece. Pourquoi le poëte a préféré ici les vers élégiaques. Combien la forme de l'élégie grecque eſt propre à exprimer les ſentimens douloureux. *Ibid. b.* Il ne nous reſte que deux pieces des poéſies de Sapho, bien propres à nous faire regretter celles qui nous manquent. Celles de Platon ne ſont pas moins dignes ſans doute d'être regrettées. Vers paſſionnés qu'il fit pour Agathon, traduits par M. de Fontenelle. A quelle occaſion Mimnerme compoſa ſes élégies. Combien elles étoient eſtimées. Jugement qu'en porte Horace. Caractere de la muſe de Simonide. De Philetas & de Callimaque : ſtatue qui fut élevée au premier. Callimaque regardé comme le maître de l'élégie. Herméſianax dernier poëte grec dont le tems nous a ravi les élégies. *Ibid.* 488. *a.* Quel fut celui qui inſpira aux Romains le goût du théatre & de la poéſie. Tibulle, Properce & Ovide contribuerent le plus à leurs progrès en ce genre. Eloge des élégies de Tibulle & de Properce. *Ibid. b.* Caractere d'Ovide : ſon infériorité aux deux précédens. Difficulté de prononcer entre ces deux poëtes, & de décider quel eſt celui qui doit être préféré à l'autre. *Ibid.* 489. *a.*

Diſcuſſion détaillée du caractere de l'élégie. Il n'eſt point de genre de poéſie qui n'ait ſon caractere particulier. Il ne ſuffit pas pour faire des élégies d'être paſſionné. La paſſion doit ſans doute fournir les ſentimens; mais c'eſt à l'art de les mettre en œuvre. C'eſt l'art qui doit exprimer le déſordre des paſſions, conformément à la belle nature, que les grands maîtres ont ſi bien connue. *Ibid.* 489. *a.* Combien Tibulle eſt admirable à cet égard. Rien n'eſt plus oppoſé au caractere de l'élégie que l'affectation. Elle ne s'accommode point des penſées recherchées, ni dans le genre tendre & paſſionné, de celles qui ſeroient ſeulement ingénieuſes & brillantes. Les penſées ſublimes & les images pompeuſes n'appartiennent pas non plus au caractere de l'élégie. Properce n'a pas oſé ſe les permettre, même en pleurant Marcellus, fils adoptif d'Auguſte. Maniere dont il invoquoit le mânes de Philetas & de Callimaque. Les images funebres conviennent parfaitement au caractere de l'élégie triſte. Tour ingénieux employé à cet égard par les anciens. Exemple tiré d'une élégie de Tibulle. *Ibid. b.* Le délire de la grande douleur & les faux raiſonnemens qu'elle fait former, conviennent très-bien à l'élégie : exemple. La douleur produit auſſi des deſirs & des eſpérances. De-là les digreſſions de Tibulle ſur des plans de vie imaginaires. Caractere des élégies qui doivent repréſenter l'état d'un cœur au comble de ſes vœux. Quelles doivent être les louanges que les poëtes donnent à leurs maîtreſſes dans les élégies amoureuſes : exemple tiré de Tibulle. Préceptes ſur l'élégie, de quelque genre qu'on la ſuppoſe. *Ibid.* 490. *a.* Défauts où ſont tombés les modernes dans leurs élégies. Vers de Deſpréaux ſur ce ſujet. Les Anglois ont quelquefois deſtiné ce poëme à l'éloge de l'eſprit, de la valeur & des talens. Récapitulation de tout ce qui vient d'être dit ſur cette matiere. *Ibid. b.* Attraits du genre élégiaque. Nous aimons beaucoup à être émus, & voilà pourquoi de tous les poëmes, il n'en eſt point, après le dramatique, qui ſoit plus attrayant que l'élégie. Les Euripide & le Sophocle ne crurent point déshonorer leurs lauriers en s'y appliquant. *Ibid.* 491. *a.*

Elégie. Son origine. IX. 228. *b.*

ELEMEDEN, *voyez* ELMEDEN. V. 490. *b.*

ELÉMENS *des ſciences*, (*Philoſoph.*) Suppoſons qu'une ſcience ſoit entiérement traitée dans un ouvrage, enſorte que les propoſitions qui ſont l'enſemble de cette ſcience, forment une ſuite abſolument continue; en ce cas chaque propoſition ne ſera que la traduction de la premiere préſentée ſous différentes faces, & qu'on pourra regarder comme l'élément de la ſcience dont il s'agit. Si nous pouvions appercevoir la chaîne inviſible qui lie tous les objets de nos connoiſſances, les élémens de toutes les ſciences ſe réduiroient à un principe unique. V. 491. *a.* Mais, loin d'appercevoir cette chaîne, nous ne voyons pas même dans leur totalité les parties de cette chaîne qui conſtituent chaque ſcience en particulier. On peut regarder les élémens d'une ſcience ſous deux points de vue différens; ou comme conſidérant en gros toutes les parties principales de l'objet, ou comme conſidérant en détail les parties de l'objet les plus groſſieres. L'auteur s'attache ici aux élémens pris dans le premier ſens. Après un certain nombre de découvertes faites dans les ſciences, on a ſenti la difficulté d'en ajouter de nouvelles, & cette difficulté a fait naître le deſſein de mettre en ordre celles qui avoient été faites. *Ibid. b.* De-là ſont nés les premiers traités en tout genre, traités qui n'ont pu qu'être imparfaits & informes. Les inventeurs ſeuls pouvoient traiter d'une maniere ſatisfaiſante les ſciences qu'ils avoient trouvées. Mais il eſt auſſi des cas où les inventeurs même n'auroient pu réduire en ordre convenable leurs connoiſſances. Or, ce que nous diſons des traités détaillés & complets, peut s'appliquer aux traités élémentaires. On ne doit entreprendre les élémens d'une ſcience, que quand on y pourra remarquer des propoſitions principales, dont les autres ſeront des conſéquences. Comment on apprendra à diſtinguer ces propoſitions principales. *Ibid.* 492. *a.* Conditions néceſſaires pour qu'une propoſition entre dans les élémens d'une ſcience; qu'elles ſoient diſtinguées les unes des autres, qu'elles ſoient la ſource de pluſieurs autres, *&c.* Il faut inſérer auſſi dans les élémens les propoſitions iſolées. Mais ce qu'il faut ſur-tout bien développer, c'eſt la métaphyſique des propoſitions. Plus elle eſt ſimple, facile & populaire, plus elle eſt précieuſe. Quels ſont dans chaque ſcience les principes d'où l'on doit partir. Le métaphyſique de chaque ſcience ne peut conſiſter que dans les conſéquences générales qui réſultent de l'obſervation, préſentées ſous le point de vue le plus étendu qu'on puiſſe leur donner. *Ibid. b.* La philoſophie, ſur quelque objet qu'elle s'exerce, eſt la ſcience des faits. Ce ſeroit en avoir une idée bien informe que de la croire deſtinée à ſe perdre dans les abſtractions, dans les propriétés générales de l'être, dans celles du mode & de la ſubſtance, méthode non-ſeulement inutile, mais dangereuſe. Queſtions vaines & frivoles qu'il faut bannir de la philoſophie. On peut juger de l'inutilité d'une queſtion ſur laquelle on ſe diviſe, lorſqu'on voit que les philoſophes ſe réuniſſent d'ailleurs ſur des propoſitions, qui ſembleroient au premier coup d'œil tenir à cette queſtion : exemples. Le point auquel on doit s'arrêter dans la recherche des principes d'une ſcience, eſt déterminé par la nature de cette ſcience même, par le point de vue ſous lequel elle enviſage ſon objet. *Ibid.* 493. *a.* Principes *ſecondaires*, qui dépendent moins de la nature des choſes que du langage, qui ont principalement lieu, lorſqu'il s'agit de communiquer ſes connoiſſances aux autres; ce ſont les *définitions*. En quoi elles conſiſtent. On fait uſage dans les ſciences de deux ſortes de termes, *les termes vulgaires* & *les ſcientifiques*. Néceſſité de définir les premiers; en examinant quelles ſont les idées ſimples que ces mots renferment. Comment on doit juger du degré de ſimplicité des idées. *Ibid. b.* Les idées ſimples peuvent ſe réduire à deux eſpeces; les unes ſont des idées abſtraites, les autres ſont les idées primitives que nous acquérons par nos ſenſations. Quand on a trouvé toutes les idées ſimples qu'un mot renferme, on le définira en préſentant ces idées d'une maniere auſſi claire, auſſi courte & auſſi préciſe qu'il ſera poſſible. On ne doit ni ne peut définir un mot vulgaire qui ne renfermeroit qu'une idée ſimple. Mais on doit définir tous ceux qui en renferment pluſieurs, fuſſent-ils d'un uſage très-commun. Les idées ſimples qui entrent dans une définition doivent être tellement diſtinctes, qu'on ne puiſſe en retrancher aucune. Plus une définition ſera courte, plus elle ſera claire : c'eſt pourquoi l'on peut & l'on doit même y employer des termes qui renferment des idées complexes, pourvu que ces termes aient éte définis auparavant. *Ibid.* 494. *a.* La diſtinction qu'on a faite de définitions de nom & de définitions de choſe, eſt futile & abſurde. Toute définition ſera plus qu'une définition de nom; mais elle ſera moins auſſi qu'une définition de choſe. Outre les termes vulgaires, on eſt obligé d'employer, a-t-on dit ci-deſſus, *les termes ſcientifiques :* ces mots ont beſoin d'être définis. Regle à ſuivre dans ces définitions. On ne doit pas charger une ſcience de termes ſcientifiques ſans néceſſité. *Ibid. b.* Les regles qui viennent d'être données, concernent les élémens pris dans le premier ſens. En quoi les élémens pris dans le ſecond ſens different des autres. Les regles de ces deux ſortes d'élémens ſont parfaitement ſemblables. Quelques queſtions ſur la maniere de traiter les élémens d'une ſcience. 1°. Doit-on ſuivre en traitant les élémens l'ordre qu'ont ſuivi les inventeurs, c'eſt-à-dire, celui qu'ils auroient pu ſuivre en procédant avec méthode? Réponſe affirmative. En quoi conſiſte la méthode analytique : ce qu'il faut obſerver en la ſuivant. Elle peut ſur-tout être employée dans les ſciences dont l'objet n'eſt pas hors de nous; à l'égard des autres, la méthode ſynthétique peut ſouvent être employée avec ſuccès. Avantages de l'une & de l'autre. *Ibid.* 495. *a.* 2°. Laquelle des deux qualités doit être préférée dans les élémens, de la facilité ou de la rigueur exacte. Réponſe, la facilité ne ſe trouve que dans la rigueur exacte. Les élémens des *belles-lettres* ſont appuyés ſur les principes du *goût* : voyez ce mot. On trouvera de même à l'article *Hiſtoire*, des réflexions ſur les élémens de l'hiſtoire en général. Toutes nos connoiſſances ſe réduiſent à trois eſpeces, l'hiſtoire, les arts & les ſciences; & ces trois eſpeces peuvent être réduites à une ſeule, à celle des ſciences proprement dites. *Ibid. b.* De la maniere d'étudier quelques ſortes d'élémens que ce puiſſe être. Savoir des élémens, ce n'eſt pas ſeulement connoître ce qu'ils contiennent, c'eſt en connoître l'uſage, les applications & les conſéquences, pénétrer dans le génie de l'inventeur, & ſe mettre en état d'aller plus loin que lui. On feroit bien d'indiquer en deux mots dans les élémens, l'uſage & les

conſéquences des propoſitions démontrées. *Ibid.* 496. *a.* Des élémens complets des ſciences ſuppoſent une connoiſſance trop approfondie, pour qu'ils puiſſent être l'ouvrage d'un homme ſeul. Cauſe de l'extrême diſette où nous ſommes de bons livres élémentaires, & de la foule de mauvais dont nous ſommes inondés. Les maîtres de l'art qui ſeuls pourroient travailler avec ſuccès en ce genre, & qui dédaignent de le faire, devroient ſentir combien cette maniere de penſer eſt nuiſible au progrès & à la gloire des ſciences. Les élémens d'une ſcience ne peuvent être l'ouvrage que d'une main fort habile & fort exercée. *Ibid. b.* Des élémens bien faits mettroient les bons eſprits ſur la voie des découvertes à faire, & chacun plus à portée de diſtinguer les vraies découvertes, d'avec les fauſſes. *Ibid.* 497. *a.*

Des élémens de Mathématiques & de Phyſique en particulier. Premier ouvrage de cette eſpece, celui de Hérigone, publié en 1664. Contenu de cet ouvrage : ce qu'il a de remarquable. Divers auteurs qui, depuis Hérigone, ont expliqué les élémens de différentes parties de mathématiques : Schot, Moore, Dechales, Ozannam, Wolf; éloge de ſon ouvrage; éditions qui en ont été publiées. Editions & commentaires des élémens d'Euclide. V. 497. *a.* Quelques auteurs ont réduit en ſyllogiſmes toutes les démonſtrations d'Euclide. Auteurs qui ont publié le fond de ſa doctrine ſuivant de nouvelles méthodes. Jugement porté ſur la géométrie de M. Clairault. Inſtitutions de géométrie, imprimées à Paris en 1746, chez Debure l'aîné : éloge de cet ouvrage. Obſervation ſur les élémens d'algebre de M. Clairault. Quels ſont les meilleurs élémens de phyſique. *Ibid. b.*

Elémens des ſciences. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 784. *b.*

Elémens, continuation de la liſte des auteurs qui ont donné des élémens de géométrie. VII. 633. *b.*

ELÉMENS, (*Géom. tranſc.*) parties infiniment petites ou différentielles d'une courbe, d'une ſurface ou d'un ſolide. Exemple. V. 497. *b.*

ELÉMENS, (*Aſtron.*) principaux réſultats des obſervations aſtronomiques, & généralement tous les nombres eſſentiels employés par les aſtronomes à la conſtruction des tables du mouvement des planetes. Elémens de la théorie du ſoleil & de la lune. V. 497. *b.*

ELÉMENS, (*Phyſiq.*) parties primitives des corps. L'opinion des anciens qui admettoient quatre élémens, quoiqu'abandonnée, n'étoit pas ſi déraiſonnable. Quels ſont les trois élémens de Deſcartes. Sentiment des philoſophes ſages ſur la doctrine des élémens. V. 498. *a. Voyez* CORPUSCULES & PRINCIPES.

Elémens ou *principes*, doctrine d'Ariſtote ſur ce ſujet. I. 659. *a.* Celle des Stoïciens, XV. 529. *a.* des épicuriens, V. 780. *b.* des Gaſſendiſtes, *voyez* ce mot. De Deſcartes. II. 722. *b.* Des Chymiſtes. III. 418. *b.* Dureté des élémens, des corps. III. 606. *a.* IV. 261. *a.* Difficulté de connoître les élémens de la matiere. IV. 270. *b.* X. 189. *b.* Phiole des quatre élémens. XII. 517. *a*, *b.* — Philoſophes qui ont cru que chaque élément eſt rempli d'un certain nombre d'eſprits. XV. 448. *a.* Sur les élémens. *voyez* auſſi ATOME, ATOMISME.

ELÉMENT, (*Médec.*) V. 498. *a.*

ELÉMENTAIRE, (*Philoſoph.*) ce que les anciens appelloient région élémentaire, peuple élémentaire, ſcience élémentaire. V. 498. *a.*

Elémentaire. Des livres élémentaires. IX. 603. *b.* 608. *b. Voyez* ELÉMENS DES SCIENCES.

ELEMI, (*Hiſt. nat. des drogues*) ſorte de réſine. On en diſtingue deux ſortes, le vrai élémi ou celui d'Ethiopie & de l'Arabie heureuſe, ſa deſcription; l'élémi d'Amérique, V. 498. *a.* ſa deſcription. Contrées d'où il nous vient. Arbre qui le fournit. Fraudes que les marchands commettent dans le commerce de cette réſine. *Ibid. b.*

Elémi, arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique. VIII. 487. *a.*

ELÉMI *réſine*, (*Mat. médic.*) elle eſt plus connue dans les boutiques ſous le nom de *gomme*. Elle entre dans pluſieurs préparations officinales externes. Analyſe de la réſine élémi. Ses propriétés dans les applications extérieures. Préparations dans leſquelles elle entre. V. 498. *b.*

ELENCHI ignoratio, eſpece de ſophiſme. XV. 363. *a.*

ELEOMELI, (*Pharm.*) eſpece d'huile, *&c.* Effet & propriété de cette huile. V. 498. *b.*

ELEO-SACCHARUM, (*Chym. Pharm.*) toute huile eſſentielle combinée avec du ſucre. C'eſt un moyen pour rendre les huiles propres à ſe mêler avec de l'eau. Maniere de faire cet eleo-ſaccharum. V. 498. *b.* Uſage que les Italiens font de ce moyen pour donner à leurs fleurs artificielles la même odeur qu'ont les fleurs naturelles. Comment ſe font l'eleo-ſaccharum carminativum, & celui de ſaſſafras. *Ibid.* 499. *a.*

ÉLÉPHANT, (*Hiſt. nat.*) Cet animal ſemble être mal proportionné & mal deſſiné, l'habit dont il eſt couvert eſt encore plus mal taillé & plus mal fait. Le roi de Portugal envoya en 1668 au roi de France un éléphant du royaume de Congo, âgé de 17 ans, *&c.* Il vécut 13 ans dans la ménagerie de Verſailles, & ne grandit que d'un pié. Il n'avoit que ſept piés & demi de hauteur lorſqu'on en fit la deſcription, qui ſe trouve ici rapportée dans un très-grand détail. V. 499. *a.* Les éléphans ſe trouvent en Aſie & en Afrique. Ceux de l'Aſie ſont les plus grands. Poids extraordinaire des défenſes de quelques éléphans. *Ibid. b.* Meſure des éléphans d'Afrique; celle des plus grands de l'iſle de Ceylan. Ce que les auteurs rapportent ſur les éléphans de cette iſle. Couleur des éléphans. Uſages que cet animal fait de ſa trompe. *Ibid.* 500. *a.* On l'apprivoiſe fort aiſément & on le ſoumet à pluſieurs exercices différens. Maniere dont on le conduit. On s'en ſert de monture, mais elle eſt fort incommode. Deſcription des tours qu'on fait porter aux éléphans. Pour les voyages des femmes de qualité & des grands ſeigneurs, les éléphans ont des pavillons richement ornés. Quelle eſt la charge des plus forts éléphans. Diligence de leur marche. Comment on peut éviter cet animal lorſqu'on en eſt pourſuivi. Maniere de le charger. Les éléphans ſe couchent toutes les nuits, excepté en voyage. Qualité & quantité de la nourriture qu'ils conſomment par jour. Ils ne s'irritent que lorſqu'on les offenſe. Effets de leur fureur. *Ibid. b.* Comment on les arrête. Cet animal eſt expoſé aux inſultes des plus vils inſectes. Il a beſoin de ſe baigner ſouvent. Ses ennemis les plus redoutables. Les negres vendent ſes défenſes & mangent ſa chair. Diverſes obſervations concernant l'accouplement de ces animaux, leur portée, l'éducation de leurs petits, *&c.* De la durée de leur vie. On a mis l'éléphant au rang des animaux fiſſipedes. Deſcription de leurs piés. Diverſes opinions ſur les défenſes de l'éléphant. Ce que l'amour du merveilleux a fait débiter ſur les qualités morales de cet animal. *Ibid.* 501. *a.* Prix attaché à l'éléphant blanc. Différentes manieres de prendre & d'apprivoiſer les éléphans. *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 502. *a.*

Eléphant, des dents & défenſes de l'éléphant. IV. 839. *a*, *b.* Maniere dont il prend ſa nourriture : ſtructure & uſage de ſa trompe. *Ibid. b.* Eſpece de bananier dont il aime beaucoup le fruit. *Suppl.* I. 780. *a.* Inſectes qui font ſouvent périr les éléphans. VIII. 792. *b.* Situation des mammelles de la femelle de l'éléphant. X. 5. *a.* Eléphans dreſſés à danſer ſur la corde. XIV. 769. *b.* Eloge de l'éléphant. XVII. 728. *a.* Cauſe du reſpect que quelques peuples d'Aſie ont pour les éléphans blancs. III. 3. *b.* Noms des officiers chez les anciens Grecs qui commandoient à des éléphans. XVI. 265. *b.* Conducteurs d'éléphans. IV. 244. *a.* Dents d'éléphans qui ſe trouvent en Sibérie. IX. 63. *a*, *b.* 64. *a.*

ELÉPHANT, (*Mat. médic.*) il n'y a que les dents de cet animal qui ſoient en uſage. V. 502. *a.*

ELÉPHANS, (*Hiſt. anc.*) de l'uſage que divers peuples orientaux ont fait de ces animaux dans les combats. Comment ceux qui en étoient attaqués apprirent à leur réſiſter. Défaite des Romains par les éléphans de Pyrrhus. Divers uſages que ce peuple en fit dans la ſuite. Noms donnés à ceux qui commandoient les éléphans. V. 502. *b.* — *Voyez* THÉRARQUE.

ELÉPHANT, (*Myth. Médaill.*) diverſes ſignifications des figures d'éléphans ſur les médailles. Auteurs à conſulter. V. 502. *b.*

Eléphant, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

ELÉPHANT, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* II. 784. *b.*

Eléphant, ordre militaire que conferent les rois de Danemarck. Pourquoi on l'appelle *ordre de l'éléphant*. V. 502. *b.* Voyez ORDRE.

ÉLÉPHANT, (*l'Iſle de l'*) ſur la côte du Malabar. Origine de ce nom donné à cette iſle. Diverſes figures qu'on y voit taillées dans le roc. V. 503. *a. Voyez* ISLE.

Eléphant, eſpece de poiſſon. XII. 481. *a.*

ELÉPHANTIASE, (*Médec.*) ou *lepre*. Lepre des Grecs. Lepre des Arabes. Deſcription de cette cruelle maladie. Pourquoi on l'a nommée éléphantiaſe. Raiſon des autres noms qu'on lui a donnés, ſavoir ceux de *ſatyryaſmum*, *leontiaſis*, *mal de S. Lazare*. Comment les ſymptômes de cette maladie naiſſent par degrés Quels ſont ces principaux ſymptômes. V. 503. *a.* Cette maladie eſt des plus contagieuſes. C'eſt mal-à-propos qu'on a voulu confondre l'éléphantiaſe avec la vérole. *Ibid. b.* L'éléphantiaſe eſt endémique en Syrie & en Egypte, il eſt abſolument étranger en Europe. Lucrece fait entendre qu'il étoit particulier à l'Egypte. Cette maladie a toujours été plus commune dans les pays chauds. Ce qui regarde les cauſes, le prognoſtic & la curation de cette maladie, ſe trouve à l'article *Lepre*. Autre maladie appellée éléphantiaſe par les médecins Arabes. *Ibid.* 504. *a.*

ELÉPHANTIN, (*Hiſt.*) livres appellés éléphantins chez les Romains: regiſtres qu'ils contenoient. On les renouvelloit tous les cinq ans, & on les gardoit dans le tréſor public. Pourquoi ils furent appellés éléphantins. V. 504. *a.*

ELÉVATION, (*Aſtronom.*) *voyez* HAUTEUR. Elévation d'une étoile, ſur l'horizon. Elévation du pole. Elle eſt toujours égale à la latitude du lieu. Elévation de l'équateur. Les élévations de l'équateur & du pole jointes enſemble, forment toujours un quart de cercle. Trouver l'élévation de l'équateur. Angle d'élévation en méchanique. Celle d'un canon & d'un mortier. V. 594. *b.*

Elévation des fractions en arithmétique. VII. 265. *b.* Elévation d'une racine à une puiſſance quelconque. V. 312. *b.* VIII. 582. *b.* *Voyez* ELEVER.

ELÉVATION. (*Hydrauliq.*) Pourquoi les jets ne s'élevent jamais auſſi haut que leur réſervoir.

Premiere formule: connoître la hauteur des réſervoirs par rapport à celle des jets. Un jet venant d'un réſervoir de cinq pieds de haut, monte un pouce de moins, *&c.* V. 504. *b.* Les eaux de décharge & de ſuperficie, de quelque hauteur qu'elles viennent, ne font que rouler dans les tuyaux, *&c.* La hauteur d'un jet eſt plus difficile à déterminer par rapport à celle du réſervoir, parce que plus il eſt élevé, plus il trouve de réſiſtance dans l'air. Les différences de hauteur des jets avec celle des réſervoirs ſont dans la raiſon des quarrés des hauteurs des mêmes jets. *Seconde formule:* connoître la hauteur d'un jet par rapport à celle du réſervoir. *Ibid.* 505. *a.*

ELÉVATION, (*Archit.*) *voyez* ORTOGRAPHIE.

ELÉVATION, (*Phyſiq.*) cauſe de l'élévation ſpontanée des corps ſelon les péripatéticiens, ſelon les modernes. L'élévation des corps légers dans un milieu peſant, eſt produite de la même maniere que l'élévation du baſſin le plus léger d'une balance. V. 505. *a.* Elévation des corps ſur des plans inclinés. *Voyez* PLAN INCLINÉ. Elévation ou aſcenſion des fluides. Diverſités obſervées dans l'élévation de différentes liqueurs. Sur les phénomenes des tuyaux capillaires, *voyez* CAPILLAIRE. Le principe des tuyaux capillaires appliqué à d'autres expériences. *Voyez* ASCENSION.

ELÉVATION, (*Alchymie*) ſublimation, diſtillation. V. 505. *b.*

ELÉVATION, (*Chirurg.*) mouvement par lequel le chirurgien inciſe la peau & la veine dans l'opération de la ſaignée. Obſervations ſur ce mouvement & la maniere de le faire. V. 505. *a.*

Elévation à la meſſe. Carloſtad & Luther la ſupprimerent. On a raconté que S. Louis eſt le premier qui ordonna la génuflexion au moment de l'élévation. Dans les anciennes lithurgies, on ne voit point d'autre élévation que celle qui ſe fait à la fin du canon. V. 505. *b.*

ELÉVATOIRE, (*Chir.*) uſage de cet inſtrument, pour relever les os du crâne. Pourquoi les modernes ont proſcrit les élévatoires des anciens. Quels ſont ceux qui ſont aujourd'hui le plus en uſage. Deſcription de ces inſtrumens. Maniere de s'en ſervir. Nouvel élévatoire de M. Petit, & ſon uſage. V. 506. *a.* Remarques ſur ce dernier inſtrument, dans les mémoires de l'académie de Chirurgie. *Ibid. b.*

ELEVE, (*Philoſoph. & Arts*) A qui l'on donna ce titre lors de la fondation des académies des ſciences & des inſcriptions. Pourquoi ce titre fut ſupprimé. On lui a ſubſtitué celui d'adjoint dans l'académie des ſciences. Il y a plus d'égalité dans l'académie des inſcriptions que dans celle des ſciences; mais cette égalité n'eſt parfaite que dans l'académie françoiſe. Le nom d'éleve eſt demeuré conſacré à la peinture & à la ſculpture. V. 506. *b.*

Eleve, différence entre éleve, écolier & diſciple. V. 337. *a.* Obſtacles à l'inſtruction qui peuvent ſe trouver dans un éleve. 398. *b.* Devoirs d'un gouverneur envers ſon éleve. VII. 794. *a*, *b.*

ELEVE, (*Peint.*) différence entre éleve & diſciple. Il ſeroit à ſouhaiter que les philoſpphes ne fuſſent diſciples que de la ſageſſe, & que les peintres ne fuſſent éleves que de la nature: cependant les avantages qu'un maître habile peut procurer, ſont ineſtimables. V. 506. *b.* L'éleve qui ſe deſtine à la peinture, ne ſauroit commencer trop tôt à apprendre les élémens d'un art dont l'étendue eſt immenſe. *Voyez* au mot *Deſſin* une partie de la route qu'on doit faire tenir au jeune éleve. Devoirs qu'il doit pratiquer. *Ibid.* 507. *a.*

ELEVER, *exhauſſer.* Différence entre ces mots. V. 507. *a.*

ELEUSINIES, (*Hiſt. nat.*) myſteres de la déeſſe Cérès. On les nommoit ainſi de la ville d'Eleuſis. Pourquoi cette ville fut ainſi nommée. Les Eleuſinies étoient les cérémonies des Grecs les plus ſolemnelles & les plus ſacrées. Leur inſtitution. Combien la ville d'Eleuſis étoit jalouſe de la gloire de célébrer ces myſteres, qui cependant étoient communs à tous les Grecs. Deſcription de ces cérémonies. V. 508. *a.* La loi condamnoit à mort quiconque auroit oſé les publier. Figure que quelques auteurs ont prétendu qu'on montroit dans ces myſteres. Cicéron ſoupçonna qu'on découvroit aux initiés la véritable hiſtoire de Cérès & de ſa fille. But de l'aſſemblée du ſénat le lendemain de la fête. Les petites éleuſinies furent inſtituées en faveur d'Hercule. En quel tems de l'année les unes & les autres ſe célébroient. On n'étoit admis à ces myſteres que par degrés. Ceux qui n'étoient que des petites s'appelloient *myſtes*, ceux qui étoient des grandes s'appelloient *époptes*. Noviciat par lequel on y étoit admis. Quoiqu'on ne ſache pas préciſément en quoi conſiſtoit la contemplation claire des myſteres, les anciens nous ont pourtant laiſſé quelques deſcriptions des cérémonies qui la précédoient. En quoi elles conſiſtoient. *Ibid.* 508. *a.* Il ne ſe paſſoit point d'infamie dans ces myſteres comme dans ceux de Bacchus. *Ibid. b.*

Eleuſinies, voyez CÉRÈS. Famille conſacrée au culte de Cérès éleuſinienne. IX. 773. *b.* Myſteres d'Eleuſis. X. 922. *b.* 923. *a*, *b.* Comment les femmes Athéniennes célébroient les fêtes d'Eleuſis. XI. 958. *b.* Fonctions du hieroceryce dans les myſteres de Cérès. VIII. 205. *a.* Fête des flambeaux que les initiés aux myſteres de Cérès célébroient. IX. 233. *a.* — *Voyez* MYSTERE.

ELEUSIS, *voyez* LESSINA. IX. 401. *b.* Fondation de cette ville. *Suppl.* I. 552. *a.* Temple d'Eleuſis. XVI. 71. *a.*

ELEUTHERE, (*Hiſt. anc.*) ou *libérateur.* Pourquoi les Grecs donnerent ce ſurnom à Jupiter. Fêtes éleuthériennes. V. 508. *b.* *Voyez* JEU DE LA LIBERTÉ.

ELEUTHEROS, ancien nom d'une riviere de Syrie. IX. 114. *b.*

ELIAB, (*Hiſt. ſacrée*) perſonnages de ce nom. *Suppl.* II. 784. *b.*

ELIACHIM, (*Hiſt. ſacrée*) ſacrificateur qui retourna de Babylone avec Zorobabel. Autre perſonnage de ce nom, qui fut député vers Sennacherib dans le tems du ſiege de Jéruſalem. *Suppl.* II. 784. *b.* — Eliachim, roi de Juda. *Voyez* JOACHIM.

ELIDE, *voyez* ELÉENS, ELIS.

ELIE, (*Hiſt. ſacr.*) fameux prophete dans le royaume d'Iſraël, qui vécut ſous le regne d'Achab, roi d'Iſraël & de Joſaphat, roi de Juda. Hiſtoire de ce ſaint perſonnage. *Suppl.* II. 785. *a.*

ELIE, les prêtres de Bahal confondus par ce prophete. IX. 927. *b.* Pluie envoyée à ſa priere. *Ibid.* Sa demeure à Sarepta. XIV. 659. *b.* Il fait tomber le feu du ciel ſur les ſoldats qu'Ochoſiaz avoit envoyés pour le ſaiſir. *Suppl.* I. 143. *a.* *Suppl.* IV. 80. *b.* Elie adopte Eliſée. I. 143. *a.* Grotte d'Elie. II. 687. *b.*

ELIEN, ſon ouvrage ſur la tactique. XV. 824. *b.*

ELIEZER, (*Hiſt. ſacr.*) prophete qui vivoit ſous le regne de Joſaphat, roi de Juda. Deux autres perſonnages de ce nom. *Suppl.* II. 785. *b.*

ELIGIBILITÉ, (*Juriſp.*) bulle d'éligibilité. V. 508. *b.*

ELIMAÏS, ſur la Diane de ce lieu. *Voyez Suppl.* I. 382. *b.*

ELINGUE, (*Marine*) groſſe corde qu'on lie de maniere qu'elle forme la figure d'un huit de chiffre. Uſage de cette corde. Elingue à pattes. V. 508. *b.*

ELIQUATION, opération chymique. XI. 500. *b.*

ELIRE, *choiſir, faire choix, opter, préférer,* (*Synon.*) III. 362. *b.*

ELIS, fête de Bacchus dans cette ville. XVI. 307. *b.* *Voyez* ELÉENS.

ELISÉE, (*Hiſt. ſacrée*) diſciple & ſucceſſeur d'Elie dans le miniſtere de la prophétie. Hiſtoire de ce ſaint patriarche. *Suppl.* II. 789. *b.*

Eliſée adopté par Elie. I. 143. *a.* Il guérit Naaman. *Suppl.* IV. 1. *a*, *b.*

ELISION, (*Bell. lett.*) dans la proſodie latine. Quelquefois l'éliſion ſe fait de la fin d'un vers au commencement de l'autre. On doit éviter les éliſions dures. Les anciens latins retranchoient l'*s* qui précédoit une conſonne. Nous n'avons d'autre éliſion que celle de l'*e* muet devant une voyelle, tout autre concours de deux voyelles y eſt interdit. Ce qu'il y a de biſarre dans cette regle. Il eſt vraiſemblable que dans la poéſie latine, les voyelles qui formoient l'éliſion, n'étoient point prononcées, ou l'étoient très-peu. V. 509. *a.* Obſervations ſur les *hiatus* dans notre proſe. On aſſure que M. Leibnitz compoſa une longue piece de vers latins, ſans ſe permettre une ſeule éliſion, puérilité indigne de ce grand homme & de ſon ſiecle. V. 509. *b.*

Eliſion, obſervations ſur cette figure. I. 538. *a.* L'éliſion pratiquée même en proſe par les latins pour éviter les hiatus. II. 17. *a.* Uſage de cette figure chez les latins & chez les François. VIII. 198. *b*, *&c.* De l'éliſion dans les vers grecs. 199. *a.* Deux ſortes d'éliſions chez les latins. XV. 745. *a.* Eliſion de l'*e* muet à la fin des mots dans les vers françois. XVII. 159. *a.* Les éliſions produiſent une beauté dans notre langue. *Suppl.* III. 252. *a.*

ELIUS, pont de Rome. XIII. 71. *a.*

ELIXATION, (*Pharm.*) étymologie de ce mot. Liqueur dont on ſe ſert ordinairement dans les élixations. But qu'on ſe propoſe ordinairement dans ces opérations. V. 509. *b.*

ELIXIR, (*Pharm. & Mat. médic.*) étymologie de ce mot. V. 509. *b.* On a donné le nom d'élixir à ces préparations, qui priſes par goutte ou cuillerée, devoient produire les effets les plus merveilleux dans certaines maladies, regardées ordinairement comme incurables. Il ne paroît pas que les

les Grecs ni les Arabes aient connu l'élixir. Les alchymiſtes donnoient ce nom à la pierre philoſophale, *&c.* Ce fut ſurtout depuis Paracelſe que les élixirs ſe multiplierent. Il en publia lui-même un qui devint fameux. Il n'eſt preſque point de médecin chymiſte qui n'ait donné quelque élixir particulier. Jugement que les médecins inſtruits portent des élixirs. *Ibid.* 510. *a.* Le nombre des élixirs uſuels eſt borné à ſix ou ſept, que la pharmacopée de Paris a retenus. Deſcription de l'élixir ſtomachique de la pharmacopée de Paris. Élixir de vitriol. Elixir de propriété de Paracelſe. Pourquoi l'on trouve chez les auteurs, des deſcriptions de cet élixir ſi différentes les unes des autres. Trois différentes préparations de cet élixir. *Ibid. b.* Vertus merveilleuſes que Paracelſe lui attribuoit. Doſe de cet élixir préparé ſelon la pharmacopée de Paris. Elixir de Garus. *Ibid.* 511. *a.* Il n'a d'autre propriété que celle des liqueurs ordinaires. Il en eſt de même de la plupart des prétendus ſpécifiques, mis en vogue par les charlatans. Uſage qu'on peut faire de la matiere reſtante dans l'alembic après la diſtillation de l'élixir. *Ibid. b.*

ELIXIR ou *le grand élixir.* (*Alchim.*) V. 511. *b.*

ELIZABETH, (*Sainte*) viſite qu'elle reçut de la ſainte vierge. XVII. 355. *a*, *b.* *Voyez* ZACHARIE.

ELIZABETH, (*Hiſt. d'Anglet.*) hiſtoire de cette reine d'Angleterre. *Suppl.* II. 785. *b.*

Elizabeth, reine d'Angleterre : obſervations ſur ſon regne. VII. 920. *b.* Précepteur qui lui enſeigna le grec & le latin. XVII. 673. *a.* 674. *b.* Soins qu'elle donna au maintien des manufactures en laine. IX. 180. *a.* Lettre qu'elle écrivit à Henri IV. après que ce roi eut embraſſé la religion catholique. XII. 189. *b.* Sa conduite à l'égard de la réforme. XIII. 581. *b.* 582. *a.* Comment elle ranimoit ſon courage dans ſon lit de mort. X. 906. *b.*

EL-KATIF, (*Géogr.*) *voyez* AL-KATIF.

ELLAC, fils d'Attila. *Suppl.* I. 690. *a*, *b.*

ELLE, (*Gramm.*) quoique ce pronom pris au nominatif, convienne également à la choſe & à la perſonne dans les cas obliques, il n'eſt pas d'uſage de s'en ſervir pour exprimer la choſe. Cependant cette regle ſouffre trois exceptions, que l'auteur expoſe dans cet article. V. 511. *b.*

ELLÉBORE, (*Botaniq.*) *veratrum.* Caractere du genre appellé ellébore *blanc* : on en diſtingue deux eſpeces, *veratrum flore ſubviridi, & veratrum flore atro rubente.* Deſcription de l'une & de l'autre. La premiere eſt beaucoup plus âcre & plus forte que l'autre. V. 512. *a.* Maniere de les diſpoſer dans les jardins. Celle de les multiplier. De l'ellébore *noir*, ſon caractere. On en diſtingue ſix eſpeces. 1. *Helleborus niger, anguſtioribus foliis.* Sa deſcription. *Ibid. b.* Lieux où elle ſe trouye. 2. *Helleborus niger orientalis ampliſſimo folio*; &c. Sa deſcription. C'eſt cette eſpece que M. Tournefort croit être le vrai ellébore noir d'Hippocrate & des anciens. Lieux où il eſt commun. 3. *Helleborus niger hortenſis, flore viridi.* Sa deſcription. 4. *Helleborus niger flore albo, etiam interdùm valdè rubente.* 5. *Trifolicatus.* 6. *Flore roſeo, minor belgicus.* De la culture & de la maniere de multiplier ces eſpeces. *Ibid.* 513. *a.*

ELLÉBORE. (*Pharm. & Mat. médic.*) Toutes les fois qu'Hippocrate ſe ſert du mot *ellebore*, ſans y ajouter d'épithete, il entend l'ellebore *blanc*, au lieu qu'il ne parle jamais du *noir*, ſans le ſpécifier. Uſage qu'on faiſoit du premier. V. 513. *a.* Diverſes manieres dont on le corrigeoit. Maladies pour leſquelles on l'employoit L'action de l'ellébore pris intérieurement eſt des plus violentes. Auſſi en avons-nous abandonné l'uſage. Compoſition officinale qui eſt la ſeule où il entre. Autres uſages auxquels on a quelquefois employé le blanc. Utilités que nous tirons de l'ellébore noir. Ces deux eſpeces ſont du genre des remedes dont l'activité eſt due à une partie volatile. Ce que dit Oribaſius de l'action de ce purgatif. *Ibid. b.* Uſage qu'on en a fait dans la plus haute antiquité : deux anecdotes tirées des anciens ſur l'uſage qu'ils ont fait de cette plante. Druſus guéri de l'épilepſie par l'ellébore. Quelle eſt cette fameuſe Anticyre où croiſſoit l'ellébore & où tant de poëtes aſſignent aux fous un logement. Manieres dont on corrigeoit & l'on préparoit l'ellébore. Maladies pour leſquelles les anciens l'employoient. De quelle maniere Hyppocrate l'adminiſtroit. *Ibid.* 514. *a.* Uſage extérieur qu'on faiſoit de l'ellébore noir. Précautions avec leſquelles les anciens médecins s'en ſervoient. En quoi conſiſtoit la préparation du remede, du tems de Pline. Les anciens ont décrit ſi obſcurément l'ellebore qu'ils employoient, que nous ne pouvons le reconnoître. Raiſons pour leſquelles nous devons nous abſtenir de l'uſage de tout ellébore. *Ibid. b.* L'ellébore blanc eſt encore plus digne de la proſcription que le noir. Expériences chymiques ſur la racine de l'ellébore noir rapportées dans les mémoires de l'académie des ſciences, 1701. Auteurs qu'on peut conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 515. *a.*

Ellébore, obſervations ſur l'Anticyre dont il eſt parlé dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. *a.*

Ellébore noir, ſon efficacité à provoquer les menſtrues. X. 339 *a.*

ELLEBORISÉ, *ſyrop.* XIII. 3. *a.*

ELLER, (*J. Théodore*) anatomiſte. *Suppl.* I. 405. *b.* Phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *b.*

ELLIPSE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Cette figure eſt en uſage dans la conſtruction uſuelle de toutes les langues. En quels cas elle doit être autoriſée. V. 515. *a.*

Ellipſe. Diverſes obſervations ſur cette figure. IV. 76. *b.* VI. 768. *a.* XV. 672. *a*, *b.* Eſpeces d'ellipſes appellées *anacoluthe.* I. 396. *a.* Zeugma. XVII. 709. *a.* Ellipſe dans la ſyntheſe. XV. 764. *a.* *Voyez* ELLIPTIQUE.

ELLIPSE. (*Muſiq.*) Deux ſortes d'ellipſe, l'une dans l'harmonie, l'autre dans la mélodie. Exemples rapportés, *planch. 9 de Muſiq. Suppl.*

ELLIPSE. (*Géom.*) Quelle eſt la ſection conique qui engendre l'ellipſe. Etymologie de ce mot. Les quarrés des ordonnées de l'ellipſe ſont moindres que les rectangles formés ſous les parametres, & que les abſciſſes, ou leur ſont inégaux par défaut. Définition de l'ellipſe. Diametre tranſverſe, axe conjugué, diametres conjugués de l'ellipſe. Centre, foyers de l'ellipſe. L'ellipſe conſidérée comme ſection conique, ſe définit encore mieux par ſa génération dans le cône, que par la maniere dont elle peut être produite ſur un plan. V. 515. *b.* Définition de l'ellipſe par une de ſes propriétés ſuppoſée connue. Quelle eſt la meilleure maniere de traiter de l'ellipſe & de toutes les ſections coniques géométriquement. Treize différentes propriétés de l'ellipſe. *Ibid.* 516. *a.* Maniere de chercher les démonſtrations de ces propriétés. *Ibid. b.* La quadrature de l'ellipſe dépend de celle du cercle. De la rectification de l'ellipſe. Traités à conſulter pour connoître les différentielles qui ſe rapportent à la rectification de l'ellipſe. Au lieu de rapporter l'ellipſe à des coordonnées rectangles ou à des ordonnées paralleles, on peut conſidérer ſon équation par rapport à l'angle que font avec l'axe les lignes menées du foyer. Utilité de cette conſidération dans l'aſtronomie. La maniere la plus générale de conſidérer l'ellipſe en géométrie, eſt de la conſidérer par l'équation aux ordonnées paralleles. Obſervations utiles ſur ce ſujet. *Ibid.* 517. *a.* Maniere de démontrer que les parallélogrammes formés autour des deux diametres conjugués ſont égaux, & que la ſomme des quarrés des diametres conjugués eſt conſtante. *Ibid. b.* Mémoire de M. Euler dans lequel il recherche les courbes qui peuvent avoir une propriété ſemblable. Au lieu de conſidérer l'ellipſe par rapport à ſes axes, on peut la conſidérer par rapport à ſon équation enviſagée de la maniere la plus générale. Le ſphéroïde formé par une ellipſe autour de ſon axe, eſt à la ſphere qui a cet axe pour diametre, comme le quarré de l'axe eſt au quarré de ſon conjugué. Quelle eſt la maniere la plus ſimple de décrire l'ellipſe par un mouvement continu. La deſcription des courbes par pluſieurs points préférable à la précédente. Comment on peut employer cette ſeconde méthode pour l'ellipſe. On ne peut décrire l'ellipſe par pluſieurs arcs de cercle. Nouvelles conſidérations ſur les propriétés de l'ellipſe appliquées à l'aſtronomie. *Ibid.* 518. *a.* Propriété de l'ellipſe dont on fait uſage dans l'acouſtique & dans l'optique. Comment l'ellipſe devient une ligne droite : comment elle devient une parabole. Ellipſes à l'infini, ou de tous les genres. L'ellipſe ordinaire eſt appellée Apollonienne. *Ibid. b.*

Ellipſe, ſa différence de l'ovale. XI. 698. *b.* Comment on forme l'ellipſe par ſection conique : deſcription de cette courbe. III. 875. *a.* Différentes eſpeces d'ellipſes : définition des termes qui lui appartiennent : ſes propriétés. *Ibid. b.* Axes de l'ellipſe. I. 905. *a.* Les deux axes étant donnés, trouver les foyers par leſquels on peut enſuite tracer l'ellipſe. III. 883. *b.* Eſpece de ſolide que formeroit une demi-ellipſe en tournant, non autour de ſon axe, mais autour d'un de ſes diametres. 602. *a.* Trouver le côté d'un quarré égal à une ellipſe dont les diametres ſont donnés : décrire une ellipſe dont les diametres aient un rapport quelconque, & qui ſoit égale en ſurface à un quarré donné : décrire une ellipſe dont les diametres ſont donnés. 755. *b.* quadrature de l'ellipſe. XIII. 640. *b.* Ellipſes dans leſquelles ſe meuvent les planetes. XI. 576. *a.* Hypotheſe elliptique. *Suppl.* III. 487. *b.* 771. *a.*

Ellipſe de M. Caſſini, autrement appellée *caſſinoïde.* Propriété de cette courbe, qui la diſtingue de l'ellipſe ordinaire. V. 518. *b.* M. l'abbé de Gua a déterminé ſes principales propriétés, dont l'auteur donne ici une idée. Cette courbe que M. Caſſini avoit ſubſtituée à celle de Képler, *Ibid.* 519. *a.* n'eſt plus en uſage dans l'aſtronomie. *Ibid. b.*

ELLIPSE, (*Horlog.*) piece adaptée ſur la roue annuelle d'une pendule d'équation. V. 519. *b.* *Voyez* PENDULE D'ÉQUATION.

ELLIPSOIDE. (*Géom.*) Ellipſoïde allongé, ellipſoïde applati. L'ordonnée de l'ellipſe génératrice eſt toujours à l'ordonnée correſpondante du cercle qui a pour diametre l'axe de révolution, comme l'autre axe eſt à l'axe de révolution. Corollaires. V. 519. *b.*

ELLIPTICITÉ. (*Géom.*) Fraction qui exprime le rapport de la différence des axes d'une ellipſe, au grand ou au petit axe de cette ellipſe. Le degré d'ellipticité d'une ellipſe eſt repréſenté par cette fraction. V. 519. *b.*

ELLIPTIQUE. (*Gramm.*) Phraſe elliptique : la langue latine eſt preſque toute elliptique. Pourquoi notre langue l'eſt beaucoup moins. V. 519. *b.*

Elliptique, propoſition. IV. 84. *a.* XIII. 475. *b.* L'uſage a introduit dans notre langue beaucoup plus de propoſitions elliptiques que de pleines. XIII. 475. *b.*

ELLIPTIQUE. (*Géom.*) Les orbites des planetes ſont elliptiques. La force centrifuge ou la gravité d'une planete eſt en raiſon doublée inverſe de ſes diſtances au foyer, ou réciproquement comme les quarrés de ſes diſtances. De la forme elliptique donnée aux arcs de voûte. Eſpace elliptique. Conoïde ou ſphéroïde elliptique. Compas elliptique. V. 520. *a.*

Elliptique. Compas elliptique. III. 757. *a.* Miroir elliptique. I. 627. *b.* X. 570. *a.* Tour elliptique. XVI. 460, *a*, *b.* Expérience ſur le mouvement elliptique. XVII. 613. *b.* 614. *a.* Hypotheſe elliptique en aſtronomie. *Suppl.* III. 487. *b.* 771. *a.*

ELLIPTOIDE, (*Géom.*) eſpece de courbe. Différens genres ou degrés d'elliptoïdes. V. 520. *a.*

ELLIS, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *a.*

ELLOTIDE, (*Mythol.*) ſurnom de la Minerve de Corinthe. Origine de ce ſurnom. V. 520. *a.*

ELLOTIDE ou *Ellotès*, (*Myth.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. *a.*

ELLOTIES, (*Myth.*) nom que les Crétois donnoient à Europe. Fêtes elloties. V. 520. *a.*

ELME, *feu S. Elme & S. Nicolas*, eſpece de météore ſur mer. II. 753. *b.* 734. *a.* IV. 1016. *a.* VI. 613. *b.* Branle de S. Elme, fête qu'on célébroit à Marſeille. II. 397. *b.*

ELMOHASCAR, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 790. *b.*

ELNE, *Eaune*, (*Géogr.*) ancienne ville de la Gaule narbonnoiſe. Hiſtoire & révolutions de cette ville. *Voyez Suppl.* IV. 9. *a.*

ELOCUTION, (*Bell. lettr.*) ce mot ne s'emploie guere qu'en parlant de la converſation, & ſignifie le caractere du diſcours. V. 520. *b.*

Elocution, partie de la rhétorique, qui traite de la diction & du ſtyle de l'orateur. *Diction* ne ſe dit que des qualités générales & grammaticales du diſcours : quelles ſont ces qualités. Différence entre *ſtyle* & *diction*. Définition de l'éloquence. Différence entre un homme éloquent & un homme diſert. V. 520. *b.* Les anciens ont défini l'éloquence, le talent de perſuader. Mais il s'en faut beaucoup que cette définition ſoit complette. Différence d'objet entre l'éloquence des anciens & celle des modernes, qui montre que ceux-ci ont eu encore plus tort que les anciens, lorſqu'ils ont borné l'éloquence à la perſuaſion. Pourquoi l'on doit appeller l'éloquence un talent, & non pas un art. Uſages des regles dans l'éloquence. Ce que l'on ſent avec chaleur, s'énonce de même : ſentez vivement & dites tout ce que vous voudrez, voilà toutes les regles de l'éloquence proprement dite. Caractere du ſentiment dont l'orateur doit être rempli. *Ibid.* 521. *a.* L'émotion communiquée par l'orateur eſt d'autant plus vive que l'auditeur a plus de génie & de talent. Comment il eſt arrivé que quelques écrivains ont inſpiré l'amour des vertus qu'ils n'avoient pas. Réponſe à cette objection, que l'on peut toucher ſans être touché, & convaincre ſans être convaincu. Nul diſcours ne ſera éloquent s'il n'éleve l'ame. On peut être éloquent dans quelque langue que ce ſoit. C'eſt mal-à-propos qu'on a diſtingué l'éloquence des choſes & celle des mots : il n'y a point proprement de ſtyle ſublime ; c'eſt la choſe qui doit l'être. *Ibid. b.* Les morceaux vraiment ſublimes, ſont toujours ceux qui ſe traduiſent le plus aiſément. L'éloquence véritable a peu beſoin des regles de l'élocution. Examen de la queſtion, pourquoi les anciens ont traité principalement de l'élocution dans leurs ouvrages ſur l'art oratoire. Les regles de l'élocution n'ont lieu, à proprement parler, que pour les morceaux qui ne ſont pas véritablement éloquens. Des trois parties de l'orateur, l'élocution eſt la ſeule dont on puiſſe donner des préceptes détaillés & poſitifs. Raiſon particuliere des regles que les anciens ont données ſur l'élocution, tirée de la mélodie dont leur langue étoit ſuſceptible. Cicéron paroît avoir regardé l'arrangement des mots, comme très-eſſentiel dans des morceaux, où la beauté de la penſée ſembloit diſpenſer de ce ſoin : exemple. *Ibid.* 522. *a.* L'éloquence a beſoin de l'action & du geſte ; ces deux qualités lui ſont encore plus néceſſaires que l'élocution. Quelle force devoient avoir dans la bouche de Cicéron ſes péroraiſons touchantes, que nous ne pouvons lire ſans être attendris. L'action peut même inſpirer l'orateur, ſur-tout dans les occaſions où il s'agit de traiter ſur le champ & ſur un grand théatre de grands intérêts : paſſage de Quintilien ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Obſervations ſur la ſignification du mot *diſertus*. Les anciens entendoient par-là celui qui a le talent de perſuader par le diſcours. Ils appelloient *éloquent*, celui qui joignoit à la qualité de *diſertus*, la connoiſſance de la philoſophie & des loix. Paſſages de Cicéron ſur ce ſujet. Explication d'un endroit des dialogues de Cicéron ſur l'orateur, où *diſertus* ſemble avoir à-peu-près la même ſignification que *diſert* en françois. *Ibid.* 523. *a.*

Principales regles de l'élocution oratoire. De la clarté grammaticale : quels ſont les moyens d'être clair. Le ſoin de l'être n'empêche pas l'orateur de ſe permettre quelquefois la fineſſe des penſées & des tours, *&c.* De la correction, en quoi elle conſiſte. Elle eſt moins néceſſaire dans un diſcours à prononcer que dans un diſcours qui doit être lu. De la correction & de la clarté qui appartiennent au ſtyle, & qui conſiſtent dans la propriété des termes. C'eſt principalement cette qualité qui diſtingue les grands écrivains, de ceux qui ne le ſont pas. *Ibid. b.* Qualités qui réſultent de la propriété des termes. De la convenance du ſtyle avec le ſujet : d'où elle dépend. Il n'y a qu'une ſorte de ſtyle. En quoi conſiſte la convenance dont il s'agit ici. C'eſt elle qui conſtitue la vraie éloquence, & le vrai talent d'écrire. De l'obſervation de cette regle réſultera la nobleſſe du ſtyle oratoire. La baſſeſſe des idées & des ſujets eſt à la vérité trop ſouvent arbitraire, mais il ſuffit que les idées de la nation ſoient fixées ſur ce point, pour que l'orateur doive s'y conformer. De l'harmonie du ſtyle. Il paroît que le plaiſir qu'elle donne, vient en partie de l'habitude, & en partie de quelque choſe de réel. *Ibid.* 524. *a.* L'harmonie eſt l'ame de la poéſie, & c'eſt pour cela que les traductions des poëtes ne doivent être qu'en vers : mais la proſe a auſſi ſon harmonie. Comment les anciens avoient diſtingué celle de la poéſie & celle de la proſe. Peut-être la mélodie de la proſe a-t-elle un avantage, en ce qu'elle eſt moins monotone & moins fatigante. C'eſt l'harmonie de la poéſie, qui a fait naître celle de la proſe. Balzac eſt le premier qui ait donné de l'harmonie à notre proſe, comme Iſocrate eſt le premier qui l'ait connue parmi les anciens. Ce que dit Cicéron du ſtyle d'Hérodote & de celui de Thucydide. Deux choſes charment l'oreille dans le diſcours, le ſon & le nombre. En quoi conſiſte l'harmonie du diſcours. *Ibid. b.* Cicéron blâme Théopompe, d'avoir porté juſqu'à l'excès le ſoin minutieux d'éviter le concours des voyelles. Les anciens dans leur proſe, évitoient de laiſſer échapper des vers ; le vers ïambe étoit le ſeul qu'ils s'y permiſſent quelquefois. Mais les vers françois ſont moins choquans dans la proſe françoiſe. On a même remarqué que la proſe la plus harmonieuſe contient beaucoup de vers, qui donnent à la proſe un des agrémens de la poéſie. Exemple tiré de Moliere. Ce ſont les vers de huit ſyllabes, qui doivent le plus dominer, dans une proſe harmonieuſe. M. de la Motte prétend que le plaiſir qui naît de la meſure des vers, eſt un plaiſir de convention & de préjugé. Ce ſentiment combattu. *Ibid.* 525. *a.* Comment l'orateur doit ſe déterminer lorſque l'harmonie nuit à la juſteſſe de l'expreſſion, ou cette juſteſſe à l'harmonie. La réunion de la juſteſſe & de l'harmonie, étoit peut-être le talent ſupérieur de Démoſthene. Mérite de cet auteur perdu preſque entiérement pour nous. Ce que nous appellons ici harmonie devroit s'appeller plus proprement *mélodie*. Le plus ou le moins d'harmonie eſt peut-être ce qui diſtingue le plus réellement les différentes eſpeces de ſtyle. Du ſtyle ſerré : en quoi il conſiſte. Il arrive ſouvent qu'on eſt auſſi obſcur en fuyant la briéveté, qu'en la cherchant. *Ibid. b.* Combien eſt oppoſée à l'éloquence véritable, cette loquacité ſi ordinaire au barreau, qui conſiſte à dire ſi peu de choſe avec tant de paroles. Fauſſes idées qu'on acquiert de l'éloquence dans les colleges. Outre les qualités du ſtyle dont on a parlé juſqu'ici, il faut encore qu'il ſoit facile. Evitez pour cela le ſtyle figuré, poétique, chargé d'ornemens, d'antitheſes, & d'épithetes, qu'on appelle mal-à-propos ſtyle académique. Ce ſtyle prétendu académique eſt celui de la plupart de nos prédicateurs, du moins de pluſieurs de ceux qui ont quelque réputation : modele qu'ils devroient avoir ſans ceſſe ſous les yeux. L'affectation du ſtyle paroît ſur-tout dans la proſe de la plupart des poëtes. *Ibid.* 526. *a.* Peu de poëtes ont bien écrit en proſe. Ouvrages de Cicéron & de Quintilien à conſulter ſur l'élocution. Des figures : ſi la nature ne les dicte, elles ſont froides & inſipides, *&c.* Sur les qualités du ſtyle en général, *voyez* ÉLÉGANCE, STYLE, GRACE, GOUT. Les ouvrages des rhéteurs modernes calqués ſur ceux des anciens, ſont preſque abſolument inutiles, & contraires même au genre d'éloquence que nous connoiſſons aujourd'hui. Ce que dit ſur ce ſujet M. Freret. *Ibid. b.*

Elocution, voyez DICTION, PENSÉE, STYLE. De l'ordre de l'élocution oratoire. VIII. 859. *a.*

ÉLOGE. (*Bell. lettr.*) La vérité ſimple & exacte devroit être la baſe & l'ame de tous les éloges. V. 526. *b.* Les hommes ne peuvent ſouffrir qu'un panégyriſte ſe rende le maître d'é-

tablir la réputation des autres, ou d'en décider. Sur les éloges qu'on peut donner dans les dictionnaires hiſtoriques, *voyez* DICTIONNAIRE. Des éloges & des critiques qui peuvent ſe trouver dans quelques articles de l'Encyclopédie; déclaration des éditeurs ſur ce ſujet. Réflexions ſur l'abus des panégyriques & des ſatyres, qui avilit aujourd'hui la république des lettres. *Ibid.* 527. *a.*

Eloge. Comment les éloges doivent entrer dans un dictionnaire littéraire. IV. 967. *b.* Il eſt juſte & utile d'accorder à l'homme de mérite, tandis qu'il vit encore, les éloges qui lui ſont dus. V. 646. *a.* Eloges proſtitués aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.* Sobriquets qui ſont l'éloge de ceux qui les portent. XV. 249. *a*, *b.* Exemples d'éloges exprimés avec délicateſſe. *Suppl.* II. 690. *b.*

Eloge, *louange* : différence entre ces mots. V. 527. *a.*

Eloges académiques : il y en a de deux ſortes; d'oratoires & d'hiſtoriques. Eloge oratoire que doit faire un nouvel académicien, de celui auquel il ſuccede dans l'académie françoiſe. Des éloges hiſtoriques qui ſe font dans les académies des ſciences & des belles-lettres. Regles que donne l'auteur ſur la maniere de compoſer ces éloges. V. 527. *b.* Il ſeroit juſte & deſirable qu'on impoſât au ſecrétaire la loi rigoureuſe de faire l'éloge de tous les académiciens. Connoiſſances & talens que doit poſſéder le ſecrétaire d'une académie. Réflexions ſur M. de Fontenelle. Il a rendu la place qu'il a remplie très-dangereuſe à occuper. Ce qu'il faut faire pour réuſſir dans cette carriere épineuſe. *Ibid.* 528. *a.*

ÉLOGE, (*Droit civil*) *elogium*, dans le droit écrit ſignifie le blâme, & non pas la louange. V. 528. *a.* La raiſon que le pere donne pour autoriſer l'exhérédation de ſon enfant, s'appelle *elogium*. Exemples. *Ibid. b. Voyez* EXHÉRÉDATION.

ÉLOIGNER. Différence entre éloigner, écarter, & mettre à l'écart, V. 221. *b.* entre éloigner, écarter, & ſéparer. 222. *a.* Pourquoi l'on cligne les yeux pour voir un objet éloigné. III. 531. *b.*

ÉLONGATION, (*Aſtron.*) la plus grande diſtance d'une planete au ſoleil s'appelle ſa plus grande élongation. Raiſons pour leſquelles elle varie. C'eſt dans les mouvemens de vénus & de mercure qu'on a ſur-tout égard aux élongations. De la plus grande élongation de mercure. Angle de la plus grande élongation des planetes inférieures. La plus grande élongation des planetes ſupérieures eſt de 180 degrés. Celle de vénus de 45^{d}, celle de mercure de 30. *Voyez* DIGRESSION. Autre uſage du mot *élongation*. V. 528. *b.* Ce qu'on entend par l'élongation de la lune au ſoleil. Angle d'élongation, ou angle à la terre. *Ibid.* 529. *a.*

ÉLONGATION. (*Chir.*) L'élongation eſt une eſpece de luxation imparfaite. Luxation qui ſe fait peu-à-peu & longtems après l'action de la cauſe externe. Cauſes internes du déplacement de l'os. Ce que recommande à ce ſujet Hippocrate. Uſage du feu pour corroborer & fortifier les parties. V. 529. *a.*

ÉLOQUENCE. (*Belles-lett.*) L'éloquence eſt née avant les regles de la rhétorique. La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes paſſions. Le peuple même s'exprime par des figures; rien n'eſt plus commun que les tours qu'on appelle *tropes*. V. 529. *a.* C'eſt la nature qui inſpire quelquefois des débuts vifs & animés : exemple. Tiſias fut le premier qui recueillit les loix de l'éloquence. Talens que doit poſſéder l'orateur, ſuivant Platon. Court expoſé de la rhétorique d'Ariſtote. La Grece étoit la ſeule contrée de la terre où l'on connût les loix de l'éloquence. Tems où l'éloquence ſe montra dans Rome, & celui où elle périt. Pourquoi l'éloquence n'appartient qu'à la liberté. *Ibid. b.* Du livre de Cicéron, intitulé, *de l'Orateur*. Caractere de l'éloquence ſimple. Quelle étoit celle du barreau juſqu'au milieu du dix-ſeptieme ſiecle. On diſoit, avec emphaſe, des choſes triviales. Du genre ſublime. On en voit de vives traces dans le parlement d'Angleterre. Du genre tempéré. Les trois genres rentrent ſouvent l'un dans l'autre. La grande éloquence, qui n'a pu, parmi nous, être connue du barreau, s'eſt réfugiée dans les oraiſons funebres. L'éloquence de la chaire preſque barbare juſqu'à Bourdaloue. Etat de l'éloquence de la chaire chez les Anglois. Il ſe trouve dans nos ſermons peu de morceaux frappans. *Ibid.* 530. *a.* Figure hardie du P. Maſſillon, dans ſon ſermon ſur le *petit nombre des élus*. Effet qu'elle produiſit ſur ſon auditoire. De pareils chefs-d'œuvre ſont devenus très-rares. Ce que devroient faire les prédicateurs médiocres. Quelle ſorte d'éloquence convient aux hiſtoriens. Des harangues directes qu'on met dans la bouche d'un héros. Diſcours admirable que Meſerai met dans la bouche du maréchal de Biron, lorſque Henri IV étant preſſé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, on lui conſeilloit de ſe retirer en Angleterre. *Ibid. b.*

Eloquence poétique. Il y a dans l'art d'inſtruire & de perſuader un procédé que la philoſophie ne connoît pas, & dans lequel la poéſie excelle; c'eſt l'art de frapper l'ame du côté ſenſible, de l'intéreſſer à croire ce qu'on veut lui perſuader; c'eſt l'éloquence même dans toute ſa force, & avec tous ſes artifices. *Suppl.* II. 790. *b.* Toute la différence qu'il y a entre l'éloquence poétique & l'éloquence oratoire, c'eſt que la premiere doit être plus animée, plus rapide, plus ſoutenue que celle de l'orateur. Pour employer toutes les reſſources de l'éloquence, les poëtes ont ſoin de choiſir des ſujets intéreſſans, féconds & dociles; de grandes cauſes à diſcuter, de grands intérêts à débattre. *Ibid.* 791. *a.* Quelquefois celui qui parle ne veut que répandre & ſoulager ſon cœur : rien de plus favorable au développement des paſſions. — Plus la paſſion tient de la foibleſſe, plus elle eſt facile à ſe répandre au-dehors. L'amour a plus de confidens que la haine & que l'ambition; celles-ci ſuppoſent dans l'ame une force qui ſert à les renfermer. Auſſi nos poëtes qui ont mis au théatre l'amour, que les Grecs dédaignoient de peindre, ont-ils trouvé dans le trouble, les combats, les mouvemens divers qu'il excite, une ſource intariſſable de la plus belle poéſie. *Ibid. b.* Nos poëtes ſe ſont quelquefois engagés dans des analyſes de ſentimens auſſi froides que ſuperflues; mais ſi le cœur ne s'épanche que parce qu'il eſt trop plein de ſa paſſion, & lorſque la violence de ſes mouvemens ne lui permet pas de les retenir, l'effuſion n'en ſera jamais ni froide ni languiſſante. — Les réflexions, les affections de l'ame qui ſervent d'aliment à cette eſpece de pathétique, peuvent ſe combiner à l'infini; cependant, comme elles ont pour baſe un caractere & une ſituation donnée, le poëte, en méditant ſur les ſentimens qu'il veut développer, peut y obſerver quelque méthode, & dans les circonſtances les plus marquées, ſe donner quelque point d'appui. — Profonde étude des mœurs que cette ſorte de ſcene exige & ſuppoſe. Milieu à ſaiſir entre la langueur & la molleſſe qu'on nous reproche, & l'excès contraire, la ſéchereſſe & la dureté. *Ibid. b.*

Eloquence. Définition de l'éloquence. V. 520. *b.* Différence entre l'éloquence & la poéſie. *Suppl.* IV. 441. *a.* De l'origine & des regles de cet art. I. x. *Diſc. prélimin.* L'éloquence née de la pauvreté des langues primitives. VIII. 89. *a.* Si l'éloquence eſt un art d'imitation. *Suppl.* I. 586. *b.* Réflexions ſur le goût des anciens, relativement à l'éloquence. 418. *b.* 420. *b.* Hiſtoire de l'éloquence grecque & romaine. XI. 559. *b.* 573. *b.* Caractere de l'éloquence romaine. *Suppl.* II. 686. *a.* Une des cauſes de la corruption de l'éloquence à Rome. IV. 691. *b.* L'éloquence cultivée chez les anciens Celtes. *Suppl.* II. 286. *a*, *b.* Caractere de l'éloquence des peres de l'égliſe. XII. 349. *b.* Objet de l'éloquence & de la morale : qualités qu'il faut réunir pour exceller dans cet art. IV. 493. *b.* 494. *a.* Diverſes obſervations ſur l'éloquence. V. 521. *a*, *b.* &c. Obſervations ſur les regles d'éloquence & de poéſie. *Suppl.* IV. 595. *a*, *b.* De l'abondance du ſtyle dans l'éloquence. *Suppl.* I. 32. *b.* 33. *a*, *b.* Elle ne doit tirer ſes forces & ſes moyens que d'elle-même. 840. *b.* 841. *a.* De la beauté dans l'éloquence. 837. *b.* 839. *b.* Des convenances à obſerver. *Suppl.* II. 586. *b.* L'imagination moins permiſe dans l'éloquence que dans la poéſie. VIII. 562. *b.* De l'art de remuer les paſſions par l'éloquence. XII. 146. *b.* 147. *a*, *b.* Importance de l'action dans l'éloquence. XIII. 456. *b.* De la critique, relativement à l'éloquence. IV. 493. *b.* Force de l'éloquence. VII. 110. *a.* Méthode pour former à l'éloquence. *Suppl.* II. 686. *b.* Eſpece de fauſſe éloquence, appellée *déclamation*. *Ibid. a*, *b.* Obſervations ſur l'éloquence de la chaire. *Suppl.* I. 33. *a.* *Voyez* PRÉDICATION. Sur l'éloquence du barreau. *Suppl.* I. 32. *b.* *Voyez* BARREAU. Déeſſe de l'éloquence. XII. 662. *b.* XV. 559. *a.*

ELOQUENT, *diſert*, (*Synon.*) IV. 1036. *b.* V. 520. *b.* 523. *a.*

ELSGOW, (*Géogr.*) canton de l'Alſace & de la Franche-Comté, autrefois *Alſgaugenſis pagus*. *Suppl.* I. 324. *a.*

ELSHAIMER, (*Adam*) peintre. V. 315. *a.*

ELU. (*Théol.*) La prédeſtination à la gloire ſuppoſe la prédeſtination à la grace & à la perſévérance. V. 531. *a.* Deux ſignifications du mot *élu*. *Ibid. b.* *Voyez* ELECTION.

Elu. Doctrine impie ſur le petit nombre des élus. XIII. 446. *b.* III. 482. *b.*

ELU. (*Juriſpr.*) *Elus* ſur le fait de l'aide. *Elu* du clergé, ou pour le clergé. *Elu*, ou conſeiller d'une élection. *Elus* conſeillers de ville. *Elus* des décimes. *Elu* eccléſiaſtique. *Elus* ou échevins. *Elus* des états. *Élus* ſur le fait des finances des aides. *Elus* ſur le fait des gabelles. *Elus* généraux. *Elus* ſur le fait de la guerre. *Elus* ſur le fait de l'impoſition foraine. V. 531. *b.* *Elus* des Juifs. *Elus* laïcs. *Elus* de la marée, ou conſeillers. *Elus* des métiers. *Elus* ſur le fait des monnoies. *Elus* ſur le fait des octrois, ou tailles des villes. *Elus* particuliers. *Elus* des poiſſonniers de la marée fraîche. *Elu* de la province. *Elus*, ou prudhommes. *Elus* ſur le fait des ſubſides. *Elus* pour les tailles. *Elus* pour les tailles des villes ou pour les octrois. *Ibid.* 532. *a.*

Elus pour le fait de l'aide, *voyez* ELECTION. Origine du nom d'élu donné à ces officiers. IV. 358. *a.* Chevauchées des élus. III. 314. *b.* Elus & receveurs pour le fait des impoſitions ſur le clergé. IV. 677. *a.*

ELUL, (*Hiſt. anc.*) mois des Hébreux, qui revient à-peu-près à notre mois d'août. Jeûne que pratiquoient les Hébreux dans ce mois. V. 532. *a.* Fête de la Xylophorie. Mémoire de la dédicace des murs de Jéruſalem, par Néhémie. *Ibid. b.*

ELUSIO, (*Géogr.*) ville des Gaules. *Suppl.* II. 12. *a.*

ELXAI, héréſiarque, chef de la ſecte des elcéſaïtes. V. 448. *b.*

ELYME, (*Muſiq. inſtr. Antiq.*) eſpece de flûte des anciens. *Suppl.* II. 792. *a.* Différens noms qu'on lui donnoit. *Ibid. b.*

ELYSÉES, *champs*, (*Mythol.*) Comment Virgile les caracteriſe. Des deſcriptions qu'en font les poëtes. Divers ſentimens ſur l'endroit du monde où étoit cette demeure fortunée, ſur ſon origine, & ſur l'eſpace de tems que les ames l'habitoient. V. 532. *b.* On ne peut douter que la premiere notion des champs élifées, de même que de l'enfer, ne ſoit venue de l'Egypte. Explication ſimple que M. Pluche donne de cette fable, dans ſon hiſtoire du ciel. Du tems que les ames devoient reſter dans les champs élyſées. *Ibid.* 533. *a.*

Elyſées. Origine de la fable des champs élyſées. V. 670. *b.* Différence entre l'élyſée des Grecs & celui des Romains. XIV. 85. *b.* 86. *a.* Partie de l'homme qui deſcendoit dans les champs élyſées. VI. 162. *b.*

ELYTHROIDE, (*Anatom.*) l'une des trois tuniques propres des teſticules. Etym. de ce mot. Sa deſcription. V. 533. *a.*

Elythroïde & Erythroïde. Deſcription des tuniques du teſticule. *Suppl.* II. 792. *b.* Différence dans le fœtus & dans l'adulte, par rapport à la membrane vaginale du teſticule & à ſa ſituation. Eſpece de rat muſqué, dans lequel le teſticule deſcend annuellement depuis les reins, & remonte alternativement. Structure du teſticule des chiens. *Ibid.* 793. *a.*

ELZEVIRS, imprimeurs. VIII. 625. *b.*

E M

EMAGURIES, (*Myth.*) fêtes qui ſe célébroient à Lacédémone. V. 533. *a.*

Emaguries, *voyez* EMATURIES. Etymologie du mot. *Suppl.* II. 793. *b.*

EMAGE, (*Comm.*) droit qui ſe leve ſur le ſel, en quelques endroits de Bretagne. V. 533. *a.*

EMAIL, (*Art méchan.*) préparation particuliere du verre. V. 533. *b.* Les auteurs diſtinguent trois ſortes d'émaux. Le P. Kircher eſt un des premiers qui ait parlé de la peinture en émail. Les anciens ont poſſédé le ſecret de porter des couleurs ſur le verre; mais il ne paroît pas qu'ils aient connu la peinture en émail.

I. *De la préparation des émaux*, d'après Neri & Kunckel. Préparer une matiere commune pour toutes ſortes d'émaux. *Ibid. b.* Faire un émail blanc de lait: deux manieres différentes. Faire un émail bleu turquin. Faire un émail bleu d'azur. *Ibid.* 534. *a.* Faire un émail verd: trois manieres différentes. Faire un émail noir: trois différens procédés. Faire un émail purpurin: deux différentes manieres. *Ibid. b.* Faire un émail jaune. Faire un émail bleu. Faire un émail violet. Ces émaux viennent de Veniſe ou de Hollande: ſous quelle forme.

II. *L'art de peindre ſur l'émail.* Son ancienneté. Ses progrès ſubits du tems de Michel-Ange & de Raphaël. Quelle fut alors la peinture en émail. L'invention de la nouvelle peinture en émail eſt attribuée aux François. *Ibid.* 535. *a.* L'uſage en fut d'abord conſacré au bijou; mais quand il n'y eut plus de mérite à émailler purement & ſimplement, on ſongea à peindre en émail. Ce fut en 1632, qu'un orfevre de Châteaudun ſe mit à chercher la peinture *ſur l'émail.* Différens artiſtes qui ſe ſont diſtingués en ce genre. Réflexions ſur la peinture en émail, ſes avantages, ſes difficultés, & les moyens de la perfectionner. *Ibid. b.* Suite de l'hiſtoire des artiſtes en ce genre. S'il eſt vrai que dans les arts, la diſtance du médiocre au bon eſt grande, & que celle du bon à l'excellent eſt preſque infinie, ce ſont des vérités ſinguliérement frappantes dans la peinture en émail. Difficulté d'exécuter de grands morceaux en émail. Obſervations ſur les ouvrages de Petitot. *Ibid.* 536. *a.* Des ouvrages en bas-relief, que M. Durand a exécutés ſur la nacre. Deſcription d'un très-beau morceau de peinture en émail, par ce même artiſte. *Ibid. b.* Détails ſur la maniere de peindre en émail. Ce qu'on doit obſerver, lorſqu'on ſe propoſe d'émailler ſur l'or. *Ibid.* 537. *a.* De la maniere d'émailler ſur le cuivre rouge. *Ibid. b.* Procédés à obſerver ſur la maniere de paſſer au feu. *Ibid.* 538. *a*, *b.* Seconde charge & ſeconde opération de paſſer au feu. Les pieces de cuivre doivent être chargées juſqu'à trois fois. On ne peut émailler des pieces d'argent. Obſervations ſur le contre-émail, ou émail de deſſous. Suite des opérations: uſer la piece, *Ibid.* 539. *a.* enlever les traits du ſable, laver la piece, *&c.* Lorſque la piece eſt préparée, il s'agit de la peindre. Préparations des couleurs. Maniere de s'aſſurer de leurs qualités. Quelle eſt la palette d'un émailleur. Le peintre a, pour ainſi dire, deux palettes; l'une ſous les yeux, & l'autre dans l'eſprit. *Ibid. b.* Difficulté de mettre d'accord un morceau de peinture en émail, un peu conſidérable. Autres directions ſur le choix de l'huile, la maniere de broyer les couleurs, celle de tracer ſon deſſein. *Ibid.* 540. *b.* Suite des opérations du peintre en émail. *Ibid. b.* Notions élémentaires, propoſées dans une ſuite de trente-trois obſervations, utiles à ceux qui voudront s'occuper de la peinture ſur l'émail, ou plutôt ſur la porcelaine. On a indiqué dans ces obſervations les matieres d'où l'on tire les couleurs. *Ibid.* 541. *a.* On peut peindre à l'eau comme à l'huile. Avantages des deux manieres. Détails ſur la peinture à l'eau. *Ibid.* 542. *a.*

III. *L'art d'employer les émaux tranſparens & clairs. Ibid. b.*

IV. *L'art d'employer l'émail à la lampe.* Agrémens de cet art. Directions ſur la maniere de l'exercer. *Ibid.* 543. *b.* Tableau d'un attelier d'émailleurs, compoſé d'un grand nombre de lampes & d'ouvriers. Maniere de filer les aigrettes. Comment on applatit les émaux tirés à la lampe. Maniere de ſouffler la poudre brillante. Celle de faire les jayets dont on ſe ſert dans les broderies. Autres différens ouvrages d'émailleurs. *Ibid.* 544. *b.* Situation de l'émailleur dans ſon travail. Uſage de la lampe de l'émailleur, pour réduire une petite quantité de chaux métallique, ou eſſayer une petite quantité de minéral. *Ibid.* 545. *a.*

Email. Fourneau de l'émailleur. VII. 242. *a.* Lampe à ſouder. IX. 234. *a.* Azur d'émail. I. 913. *a.* Bleu d'émail; façon de le préparer; ſon uſage. II. 282. *a*, *b.* Bordure du métal, ſur lequel on étend les émaux clairs. 334. *a.* Canon d'émail. 617. *b.* Préparation d'émail pour la peinture à freſque. VII. 304. *b.* Ramaſſer l'émail pour en tirer du canon. XIII. 781. *b.* Tirer l'émail à la courſe. XVI. 345. *a.* — *Voyez* les planches de l'émailleur & de la peinture en émail, *vol. IV. des planches.*

Email, cadrans d', deſcription de l'art de faire & de peindre les cadrans d'émail. Fabrication de la plaque du cadran. *Suppl.* II. 793. *a.* Maniere de préparer l'émail. *Ibid. b.* Préparation de la plaque du cadran, avant de la charger d'émail. Comment on place l'émail & le contr'émail. *Ibid.* 794. *a.* Du fourneau. De l'arrangement du fourneau & de la moufle. *Ibid. b.* Maniere de paſſer le cadran au feu. *Ibid.* 795. *a.* L'opération de le charger d'émail & de le paſſer au feu, répétée par trois fois. Diviſion du cadran. *Ibid. b.* Préparation du noir. Peinture des heures & des minutes. Dernieres opérations du peintre émailleur. *Ibid.* 596. *a.*

EMAIL, (*Anatom.*) celui de la dent. De quoi il eſt compoſé. Dans les adultes, l'os de la dent ne croît point, mais ſeulement l'émail. Si l'émail ſe détruit, l'os ſe carie. V. 545. *a.*

EMAIL, (*Blaſon*) maniere de repréſenter les métaux & les couleurs. D'où ſont venus les émaux de blaſon. V. 545. *a.*

Émail. Des émaux: de la maniere de les repréſenter: de leur ſignification. *Suppl.* I. 909. *a*, *b.* Pourquoi les métaux & couleurs ont été appellés *émaux. Suppl.* II. 626. *a.* Du premier émail, 745. *b.* du ſecond, du troiſieme émail. 746. *b. Voyez* COULEUR & MÉTAUX.

EMAILLEUR. (*Art. méch.*) Diverſes ſortes de perſonnes à qui convient le titre d'émailleur. V. 545. *a.* Emailleurs proprement dits, autrement appellés *patenotriers* & *boutonniers en émail.* De la communauté de ces ouvriers. Statuts de cette communauté. En 1706, ils furent unis avec les verriers. *Ibid. b.*

EMANATIONS. (*Phyſiq.*) Etym. de ce mot. Il eſt certain qu'il ſort des émanations des corps qui nous environnent. V. 545. *b.* Corps qui envoient des émanations continuelles, ſans perdre ſenſiblement de leur volume & de leur poids. Quant à la loi de l'émiſſion de ces émanations, *voyez* l'article *Qualité.* Ces émanations operent avec beaucoup d'efficacité ſur les corps qui ſont dans la ſphere de leur activité. Traité de M. Boyle ſur la ſubtilité des émanations. Preuves qui montrent que les émanations peuvent s'étendre à de très-grandes diſtances. Pluſieurs veulent que la lumiere ſoit produite par une émanation de corpuſcules qui s'élancent du corps lumineux. *Ibid.* 546. *a.*

Émanations. Comment un corps en attire un autre par les émanations qui ſortent de lui. I. 853. *b.* Emanations plus ou moins ſenſibles qui partent de tous les corps. X. 778. *b.* Effet des émanations du corps d'une vieille femme ſur celui d'un enfant. VI. 416. *a.* Emanations appellées *eſpeces impreſſes.* VIII. 607. *a.* Emanations des cabaliſtes. II. 481. *a*, *b. &c.* Doctrine des émanations de la philoſophie platonicienne, embraſſée par les chrétiens contemplateurs. VIII. 319. *b.*

EMANCHE, (*Blaſon*) piece honorable, qui ſignifie ennemis vaincus & dépouillés, Maniere de la repréſenter. Emanche mal déployée. *Suppl.* II. 796. *a.* Champ-émanché. Exemples de champ qui porte un émanché. *Ibid. b.* Exemples du champ-émanché. Correction de quelques erreurs ſur l'émanche qui ſe trouvent dans les planches de l'art héraldique. Vol. II, des planch. *Ibid.* 797. *a.* Obſervations ſur la définition

tion que les éditeurs du dictionnaire de Trévoux ont donnée de l'émanché. Correction de quelques autres erreurs sur l'émanché, enseignées par différens maîtres en blason. *Ibid.* 798. *a.*

Emanche. Ecu émanché. Chefs émanchés. Origine de ce mot. *Suppl.* II. 799. *a.*

EMANCIPATION. (*Jurisp.*) Quelles sont les personnes pour lesquelles l'émancipation a lieu. V. 546. *b.*

Emancipation anastasienne. V. 546. *b.*

Emancipation ancienne ou *légitime.* Premiere forme dont on usoit chez les Romains pour l'émancipation des fils de famille. Pourquoi on l'appelloit ancienne & légitime. Ce que portoit cette loi. De quelle maniere Denys d'Halicarnasse l'a entendue. Ce qui se pratiquoit chez les Romains en vertu de cette loi. V. 546. *b.*

Emancipation, contractâ fiduciâ. V. 547. *a.*

Emancipation par le décès de la mere, qui avoit lieu dans certaines coutumes. V. 547. *a.*

Emancipation expresse. V. 547. *b.*

Emancipation de la femme. V. 547. *b.*

Emancipation d'un fils de famille. Où cette émancipation a lieu. Le pere de famille peut émanciper ses enfans à tout âge. L'émancipation ne met pas les impuberes hors de tutelle. Comment se fait l'émancipation. Effets de l'émancipation des enfans de famille, par rapport au pere & aux enfans. V. 547. *b.*

Emancipation des gens de main-morte. V. 547. *b.*

Emancipation justinienne. V. 547. *b.*

Emancipation légale, aussi nommée *tacite.* V. 547. *b.*

Emancipation par lettres du prince. Son origine. Où s'obtiennent & à qui s'adressent les lettres de bénéfice d'âge. V. 548. *a.*

Emancipation de majorité coutumiere. V. 548. *a.*

Emancipation par mariage. Elle n'a pas lieu dans les pays de droit écrit, *&c.* Pour ce qui est des pays coutumiers, le mariage n'y a pas toujours opéré l'émancipation. Diverses dispositions de certaines coutumes sur cette émancipation. Effet de cet acte d'émancipation. V. 548. *a.*

Emancipation de mineur. Comment elle avoit lieu chez les Romains. V. 548. *a.* Réflexions sur la loi romaine qui oblige les mineurs qui veulent jouir de leur revenu, de prendre des lettres. De l'âge où s'obtiennent parmi nous les lettres de bénéfice d'âge. Les mineurs peuvent être émancipés par mariage & par la majorité coutumiere. Quel est le pouvoir du mineur émancipé. *Ibid. b.*

Emancipation des moines. V. 548. *b.*

Emancipation d'un monastere. V. 548. *b.*

Emancipation per æs & libram. V. 548. *b.*

Emancipation tacite. Il n'y avoit que la dignité de patrice capable d'émanciper. Dignités qui émancipent en France. V. 548. *b.* Causes qui prouvent l'émancipation tacite dans différentes coutumes. *Ibid.* 549. *a.*

Emancipation. Différence entre l'émancipation & la dispense d'âge. IV. 1038. *b.* Effets de l'émancipation. VI. 803. *a.* Lettres d'émancipation. IX. 415. *b.* Moyens qui font finir la puissance paternelle. XIII. 562. *a.*

EMANCIPÉ. (*Jurisp.*) Quel est le pouvoir du mineur émancipé. Droits du fils de famille majeur, lorsqu'il est émancipé. V. 549. *a.*

EMANUEL, (*Hist. de Portug.*) surnommé *le fortuné*, roi de Portugal, successeur de Jean II, son cousin. Tableau de son regne. *Suppl.* II. 799. *a.*

EMATH. (*Peuples d'*) Leur idole. *Suppl.* I. 646. *a.*

EMATURIES, *voyez* EMACURIES, mais lisez EMATURIES.

EMAUX, (*Blason*) métaux, couleurs & fourrures. Maniere de les marquer en gravure. Signification des émaux. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 799. *b. Voyez* vol. II. des planch. Blason, pl. I.

EMBALLAGE, (*Douane & Comm.*) trois différentes significations de ce mot. Toile d'emballage. V. 549. *a.*

Emballage des plantes qu'on veut transporter. *Suppl.* IV. 972. *a, b.*

EMBALLER. Plusieurs manieres d'emballer les marchandises. V. 549. *a.* Maniere d'emballer dans les échelles du Levant. *Ibid. b.*

EMBALLEUR. (*Comm.*) Quels étoient ceux qui faisoient autrefois cet office. Emballeurs en titre d'office dans les douanes de Paris & de Lyon. Leur nombre à Paris. Objets de leur office. Instrumens dont ils se servent. V. 549. *b.*

Emballeur. Corde ou ficelle nommée *seizaine*, dont les emballeurs se servent. XIV. 903. *a.*

EMBAMMA, (*Hist. anc.*) sauce amere, qui servoit d'assaisonnement à l'agneau paschal. Comment elle étoit composée. Cérémonie qui se pratiquoit avec cette sauce. V. 549. *b.*

EMBARGO. Deux manieres de mettre un embargo sur les vaisseaux. VI. 526. *b.*

EMBARQUER *des marchandises.* (*Comm.*) Un maître de vaisseau doit avoir le connoissement, & un voiturier par eau la lettre de voiture de ces marchandises. Embarquer en grenier. Marchandises qu'on embarque de la sorte. V. 558. *a.*

EMBARRURE, (*Chirur.*) espece de fracture du crâne, *&c.* Maniere de la traiter. V. 550. *b.*

EMBARRURE, (*Maneg. Maréch.*) tout accident qui suit l'action de s'embarrer. En quoi peuvent consister ces accidens. De l'embarrure limitée à l'écorchure. Elle est quelquefois accompagnée d'inflammation. Traitement qu'elle exige. V. 550. *b.* Des contusions occasionnées par l'embarrure. Divers caracteres plus ou moins graves de ces contusions. Traitemens proportionnés à ces différens cas. *Ibid.* 551. *b.*

EMBATERIE, (*Musiq. des Anc.*) nom d'une marche des Lacédémoniens, qui régloit le pas des soldats marchant à l'ennemi. Observation sur la mesure de cette marche. *Suppl.* II. 800. *a.*

EMBATERIENNE, (*Musiq. instr. anc.*) flûte de ce nom. Son usage chez les anciens Grecs. *Suppl.* II. 800. *a.*

EMBATTRE, (*Maréch. gros.*) ferrer les roues. Deux manieres d'embattre; l'une avec un cercle d'une seule piece; cette maniere est expliquée à l'article *Diable:* l'autre avec autant de bandes de fer qu'il y a de jantes à la roue. Comment cela s'exécute. V. 551. *b.*

EMBAUKIS, *voyez* TROMPETTE. *Suppl.* IV. 979. *b.* 980. *a.*

EMBAUMEMENS. (*Hist. anc.*) L'art d'embaumer fut plus commun chez les Egyptiens que chez tout autre peuple. Détails donnés par Hérodote sur leurs trois manieres d'embaumer. V. 552. *a.* Observations du savant chymiste M. Rouelle, sur le récit d'Hérodote. La dépense de la caisse pour la momie étoit considérable. Différentes autres dépenses qui se faisoient pour les bandes qui étoient plus ou moins fines, *&c.* pour les idoles, amuletes, ornemens de caisse, *&c.* Matiere de l'embaumement le plus précieux. *Ibid. b.* Secours qu'on peut tirer de la description d'Hérodote, pour parvenir à imiter les embaumemens des Egyptiens. Deux sentimens des modernes sur ce sujet. Les uns ont cru que le corps entier salé avoit été embaumé de maniere que les matieres balsamiques ne faisoient qu'une masse avec les chairs; les autres, qu'on saloit & desséchoit le corps, & qu'on lui appliquoit les matieres balsamiques. Différence entre notre nitre & le natrum des anciens. Comment il agissoit sur les chairs. Comment on enlevoit, en lavant le corps, les restes du natrum, source d'humidité. De quelle maniere Bils préparoit ses pieces anatomiques. *Ibid.* 553. *a.* Des bandes de toile dont les momies sont enveloppées. Critique de la relation que donne Hérodote sur la seconde maniere dont les Egyptiens embaumoient. Durée que l'embaumement donnoit aux trois sortes d'embaumemens que M. Rouelle a découvert par ses expériences. *Ibid. b.*

Embaumemens. Les Romains plus habiles que les Egyptiens dans cet art. VII. 370. *a.* Classe des embaumeurs en Egypte. X. 261. *b.* Pourquoi les Egyptiens embaumoient leurs corps. XIII. 595. *b.*

EMBAUMEMENT. (*Hist. nat.*) Usage de l'arsenic pour embaumer les oiseaux ou leur peau emplumée. *Suppl.* I. 583. *b.*

EMBAUMEMENT, (*Chirur.*) action d'embaumer un corps. Comment se fait cette opération. *Ibid. b.* Ce qu'on pratique dans les endroits où l'on n'a pas tous les secours nécessaires pour l'embaumement. Il seroit à souhaiter, pour l'utilité publique & l'intérêt des survivans, qu'on trouvât des moyens de préserver de la pourriture à peu de frais. Funestes effets des vapeurs cadavereuses. Réflexions contre l'usage de l'inhumation dans les églises. V. 554. *b.* Comment on conservoit les corps en Europe, avant que l'art des embaumemens y fut pratiqué comme aujourd'hui. Ouvrages à consulter pour acquérir des connoissances d'érudition sur l'art des embaumemens. V. 355. *a.*

EMBAUMEMENT. (*Hist. anc. Phys. Prépar. anat.*) Différentes matieres propres à préserver le corps de la putréfaction. Caveaux où les cadavres se sont conservés sans le secours de l'art. *Suppl.* II. 800. *a.* Des peuples qui ont embaumé leurs morts. Observations sur la maniere dont les Egyptiens pratiquoient l'embaumement. Méthode de Ruysch d'embaumer par injection. *Ibid. b.*

EMBAUMER. (*Chir.*) Exemples d'embaumemens tirés de la bible & d'ailleurs. Sentiment du D. Grew sur la maniere dont les Egyptiens embaumoient les corps. De la maniere dont les Péruviens embaumoient les corps de leurs Yncas. V. 555. *a.*

EMBDEN, *Comté.* XI. 692. *a.*

EMBISTAGE, (*Horl.*) c'est deux fois la distance entre le centre de la platine de dessus, & le point où l'axe de la grande platine la rencontre; ce qui se trouve expliqué par le moyen de la figure. Maniere de déterminer la grandeur de la platine de dessus, celle de l'autre platine étant donnée, de même que la hauteur des piliers. V. 555. *b.*

EMBLAVES, (*Jurisp.*) terres ensemencées de bled, terme de coutumes. On distingue quelquefois les terres emblavées, des terres simplement ensemencées. V. 556. *a.*

Emblaves. Etymologie de ce mot. *Suppl.* I. 913. *a.*

EMBLÊME. (*Bell. lett.*) Emblême tiré de l'action de Scevola. L'emblême eſt un peu plus clair que l'énigme. Comment Gale le définit. Emblême d'Alciat. Ce que les Grecs & les Romains ont entendu par *emblemata*. Ce que les juriſconſultes entendent par ce mot. Différence entre l'emblême & la deviſe. V. 556. *a.*

Emblêmes. Leur utilité en morale. I. 252. *b.* Sur les emblêmes, *voyez* ALLÉGORIE. *Suppl.* I. 302. *a.* & 304. *a.* *Voyez auſſi* HIÉROGLYPHE, SYMBOLE.

EMBOITEMENT, (*Art milit.*) entrelacement que font les ſoldats d'un bataillon, lorſqu'on veut le faire tirer, pour que les fuſils des ſoldats du quatrieme rang dépaſſent un peu le premier. Objet de l'emboitement. Dans cet état les ſoldats ſont dans une attitude fort gênante. Inconvéniens auxquels cet arrangement donne lieu. Comment on y pourroit remédier. Maniere de faire tirer juſqu'à cinq rangs à la fois. V. 556. *b.*

EMBOIRE, (*Peint.*) Lorſqu'on peint ſur un fond de couleur qui n'eſt pas bien ſec, celles qu'on met deſſus s'emboivent en ſéchant. Moyen d'y remédier.

EMBOLISME, (*Chronol.*) Intercalation. Ce que les Grecs entendoient par leurs mois *emboliſmeus*. Etymologie de ce mot. V. 557. *a.*

EMBOLISMIQUE, intercalaire; mois ſur-ajoutés pour former le cycle lunaire de 19 ans. On ajoute à 19 années lunaires 7 mois, ou 209 jours, pour égaler 1939 jours & 18 heures des 19 années ſolaires; il y a donc dans 19 ans 228 lunes communes, & 7 mois emboliſmiques. Diſtribution des années qui deviennent par-là emboliſmiques. V. 557. *a.* Longueur des mois emboliſmiques. Epactes emboliſmiques. Les Turcs ne ſe ſervent point du mois emboliſmique, mais ils ont des jours emboliſmiques. Comment ils les diſtribuent. Moyen d'accorder les années lunaires avec les ſolaires. *Ibid. b.*

EMBOLON. (*Art milit. anc.*) *Voyez* COIN.

EMBONPOINT. (*Médec.*) Formation de ce mot. Deſcription que donne Hippocrate de l'état d'embonpoint. Diſpoſition de l'eſprit favorable à cet état. Apparence extérieure de l'embonpoint. On ſe ſert communément de ce mot dans un ſens qui lui eſt moins propre, pour déſigner un homme gras & replet. V. 557. *b.* Le trop d'embonpoint dégénere en maladie. Défaut d'embonpoint. Cauſes de l'un & de l'autre vice. *Ibid.* 558. *a.*

Embonpoint, *voyez* CORPULENCE, OBÉSITÉ, GRAS. Ses cauſes. *Suppl.* III. 249. *b.* 465. *a.* Embonpoint que produit le défaut d'exercice. XI. 290. *a.* Celui qui vient de l'excès du dormir. XV. 332. *b.* Pourquoi les gens qui ont de l'embonpoint ſuent aiſément. 628. *a.*

EMBOUCHER, (*Maneg.*) art de fabriquer & d'approprier un mords à un cheval; action de le lui donner. Il eſt difficile de fixer avec préciſion le tems où les hommes ont imaginé de réduire le cheval, & de le maîtriſer. Dans la langue des Grecs une grande partie des mots conſacrés à la navigation étoient adaptés à l'équitation. V. 558. *a.* Il eſt conſtant qu'au tems où vivoit Xénophon, on embouchoit les chevaux. Freins dont parlent Ovide, Silius, Horace & Virgile. Sentimens de quelques commentateurs ſur ces freins. Comment il eſt vraiſemblable que les hommes conduiſirent d'abord leurs chevaux, & parvinrent enfin à les emboucher. *Ibid. b.* Obſervations ſur les mors que nous peignent la colonne trajane, la colonne antonine, & celle de Théodoſe. La ſcience d'emboucher les chevaux, eſt de toutes les parties que renferme la ſcience de l'éperonnier, la plus délicate & la plus épineuſe. Connoiſſances que ſuppoſent les principes d'après leſquels l'éperonnier doit agir. Sur l'art & le travail de l'éperonnier, *voyez* MORS.

EMBOUCHOIR, partie du fuſil. *Suppl.* III. 159. *b.*

EMBOUCHURE, (*Manege*) portion du mors reçue dans la bouche du cheval. Enumération de pluſieurs ſortes d'embouchures qu'on trouve dans les auteurs, V. 559. *a.* & que nous avons abandonnées avec raiſon. *Ibid. b.*

Embouchure, *voyez* ESCACHE. Eſpeces d'embouchures appellées filet. VI. 795. *b.* Gorge de pigeon. VII. 742. *b.* Partie de l'embouchure appellée gourmette. 756. *a. b.* *Voyez* MORS, & les planches de l'éperonnier.

Embouchure. Ce mot eſt employé en géographie, en lutherie, dans le commerce, chez les chauderonniers & les tireurs d'or. V. 559. *b.*

Embouchures des fleuves. Obſervations ſur ce ſujet. VI. 869. *a. b.* VII. 622. *a.* Nom de gras donné à quelques embouchures. VII. 811. *b.*

EMBOUTIR, terme de boutonnier, de ferblantier & d'orfevre. *Ibid. b.*

EMBOUTIR. (*Orfevr.*) *Voyez* BOMBER. Dé à emboutir. IV. 648. *b.*

EMBRASÉ. (*Gramm.*) Différens degrés par leſquels un corps combuſtible peut paſſer, depuis ſon ignition juſqu'au moment où il eſt conſumé. Il étoit froid, il devient chaud, brûlant, ardent, enflammé, embraſé, conſumé. L'acception du ſubſtantif *embraſement*, n'eſt pas exactement la même que celle du participe *embraſé*. V. 560. *a.*

EMBRASEMENT. *Voyez* IGNITION, INCENDIE. Embraſemens ſouterreins. XVI. 580. *b.* 581. *a.*

EMBRASSADE, *embraſſement*. Différence entre ces mots. Coutume des embraſſemens à Rome; elle devint ſi incommode que Tibere les défendit. V. 560. *a.*

EMBRASSEMENT. (*Géom.*) *Voyez* OSCULATION.

EMBRASSER *un cheval*. (*Maneg.*) Certaines gens, ſans principes de l'art, diſent qu'un homme très-grand embraſſe mieux un cheval qu'un autre; ce principe eſt le plus ſouvent démenti par l'expérience. Quelques-uns s'expriment encore ainſi, en parlant d'un cavalier qui ſerre médiocrement les cuiſſes, & qui tient les jambes très-près du ventre de ſon cheval. En quel ſens les auteurs du dictionnaire de Trevoux ont adopté ce mot: ce ſens critiqué par l'auteur. V. 560. *b.*

Embraſſer. (*Aiguilletier.*)

EMBRASURE. (*Architt.*)

Embraſure. (*Fortific.*) Deſcription & dimenſions des embraſures. La partie du parapet compriſe entre deux embraſures ſe nomme merlon. Diſtance d'une embraſure à l'autre. Différence entre les crenaux & les embraſures. V. 561. *a.*

Embraſure. Différence entre creneau & embraſure. IV. 453. *b.* Partie de l'embraſure appellée genouillere. VII. 589. *a.*

EMBROCATION. (*Chir.*) Deſcription de celle qu'on fait après l'opération de la taille ou du bubonocelle. Embrocation ſur les taches ou échymoſes des ſcorbutiques. V. 561. *b.*

EMBRYON. (*Phyſ.*) Etymologie de ce mot. On n'eſt pas d'accord ſur le tems pendant lequel le fœtus peut être déſigné par ce nom. V. 561. *b.* Diverſes obſervations ſur la groſſeur & les dimenſions de l'embryon. L'accroiſſement de l'embryon ne ſe fait pas toujours en proportion du nombre des jours qui ſe ſont écoulés depuis la conception. Le nom d'embryon donné au fœtus des animaux & aux ſemences des plantes. *Ibid. a.*

EMBRYON. (*Phyſ.*) Inutiles recherches & travaux de l'auteur pour fixer les jours des premiers accroiſſemens de l'embryon de l'homme. Des œufs humains qu'on ſe procure quelquefois par le moyen des ſages-femmes. *Suppl.* II. 800. *b.* Le plus grand nombre des auteurs ont donné à leurs fœtus un accroiſſement & une proportion qui ne quadre pas avec l'époque de leur conception. L'exemple des quadrupedes prouve évidemment que l'accroiſſement & le perfectionnement de l'embryon eſt beaucoup plus tardif que ne l'ont ſuppoſé ces auteurs. Diſſections qu'il y auroit à faire pour connoître à-peu-près les premiers accroiſſemens de l'embryon. *Ibid.* 801. *a.* Réſultat des expériences faites à ce ſujet ſur différens quadrupedes. Découvertes de quelques anatomiſtes ſur les premiers progrès de l'embryon humain. Terme au-delà duquel le fœtus n'eſt plus appellé embryon. *Ibid. b.*

Embryon, ſa vie avant la fécondation; foible accroiſſement que cette vie peut lui donner. *Suppl.* III. 66. *a.* Effet de la liqueur fécondante ſur cet embryon. *Ibid.* Liqueur dont il ſe forme. 198. *a.* Le phyſiologiſte conçoit dans l'embryon des ſolides & des fluides aſſez diſtincts pour former déjà un corps organiſé. VI. 664. *a.* Premier état de l'embryon: comment ſe fait ſon accroiſſement. 668. *a.* Détails ſur ſon développement, *Voyez* ACCROISSEMENT, & *Suppl.* I. 134. *b.* 135. *a. b.* 199. *a.* *Suppl.* III. 66. *b.* Nutrition & conformation de l'embryon. *Suppl.* III. 70. *a. b. &c.* Formation de ſes os. *Suppl.* IV. 193. *b.* Du moment où l'ame s'unit à lui. *Suppl.* I. 438. *a. b.* Pourquoi les progrès de la ſolidité ne ſe font pas également dans toutes les parties de l'embryon. VI 669. *a.* Quel eſt le terme auquel la figure humaine eſt tout-à-fait déterminée. VI. 443. *b.* Senſibilité de l'embryon. XV. 40. *b.*

EMBRYOTOMIE. (*Chir.*) Diverſes ſignifications de ce mot. Son étymologie. V. 562. *a.*

EMBRYULKIE, (*Chir.*) opération par laquelle on tire l'enfant du ventre de ſa mere. Etym. de ce mot. Les Latins ont appellé cette opération, céſarienne.

Embryulkie. (*Maneg. Maréch.*) L'aſſurance que le maréchal doit avoir en la pratiquant ſur la jument, doit donner autant de partiſans qu'elle a eu de contradicteurs relativement à l'eſpece humaine. En quel cas il convient de la pratiquer. Détails ſur la maniere de l'opération. Maniere de couper le cordon. V. 562. *b.* Le ſuccès de l'embryulkie dépend de l'attention à prévenir la mort de la jument. *Ibid.* 563. *a.*

EMBUSCADE. (*Art milit.*) Précautions à prendre pour ne pas tomber en embuſcade. V. 563. *a.*

EMENDE, *Loi d'* IX. 660. *a.*

EMERAUDE. (*Hiſt. nat.*) Moyen de diſtinguer l'émeraude de quelques autres pierres précieuſes. Cryſtaux d'émeraude. Les émeraudes diſtinguées en orientales & occidentales. Aujourd'hui on ne voit aucune émeraude orientale. Incertitude des auteurs ſur le lieu où elles ſe trouvent. Sentiment de Tavernier ſur ce ſujet. On peut douter de l'exiſtence de ces émeraudes. De l'émeraude occidentale: en quel pays elle ſe trouve. Les Eſpagnols en apporterent une ſi grande quantité du Pérou, que le prix de cette pierre baiſſa beaucoup en Europe. D'où ſe tirent les émeraudes d'Europe. V. 563. *b.* Les belles émeraudes d'Amérique extrêmement eſtimées. Emeraudes prodigieuſes dont parle Théophraſte; ce qu'on en doit penſer. Groſſe émeraude que les Péruviens adoroient ſous le nom de la déeſſe émeraude, & que les Eſpagnols n'ont jamais

pu trouver. D. Alvarado & ſes compagnons briſerent la plupart des émeraudes ſur des enclumes. *Ibid.* 564. *a.*

Emeraude jardineuſe, VIII. 460. *b.* eſpece d'émeraude connue des anciens ſous le nom d'inoſarcion. 772. *b.* Eſpeces de pierres nommées primes d'émeraude. XIII. 367. *b.* Eſpece d'émeraude nommée ſmaragdo-praſe. XV. 239. *b.* Emeraudes travaillées & percées par les anciens Américains. XII. 576. *b.* Expériences chymiques faites ſur les émeraudes. 595. *a.* Vaſe d'émeraude conſervé dans l'égliſe cathédrale de Gênes. XIV. 522. *a.*

EMERGENT, (*Chron.*) époque dont nous commençons à compter le tems. Année émergente que prenoient les Juifs. Année émergente des anciens Grecs, celle des Romains, celle des chrétiens, celle des mahométans. V. 564. *a.*

EMERIL, (*Minéral.*) mine de fer d'une dureté extrême. Sa deſcription, ſa propriété, ſon uſage. V. 564. *a.*

Emeril de l'iſle de Garneſey. VII. 516. *b.* Celui de l'iſle de Naxe. XI. 64. *a.* Or chargé d'émeril. 527. *b.* Alliage de l'or avec l'émeril d'Eſpagne par les Indiens. I. 286. *a.* L'émeril des marchands eſt communément de l'émeril qui a ſervi. Préparation de l'émeril pour tourner le verre. XVII. 99. *b.*

EMERILLON, (*Ornith.*) Le plus petit des oiſeaux qu'on dreſſe pour la chaſſe, à l'exception de la pie-grieche. Sa deſcription. V. 564. *a.* Différences entre le mâle & la femelle. Son courage. Comment il tue les perdrix. *Ibid. b.*

Emerillon. (*Artill.*) V. 564. *b.*

Emerillon. (*Boutonn.*) Deſcription & uſage. V. 564. *b.*

Emerillon. (*Cordier.*) Deſcription & uſage. V. 564. *b.*

EMERITAT, (*Hiſt. anc.*) récompenſe qu'on accordoit chez les Romains à un homme qui avoit bien ſervi pendant un certain nombre d'années. On ne ſait pas préciſément en quoi elle conſiſtoit. Emerites accordés par Auguſte. V. 564. *b.* L'émerite, de quelque rang qu'il fût, étoit très-eſtimé. V. 565. *a.*

Emerite. (*Hiſt. mod.*) On donne dans la faculté des arts ce titre aux profeſſeurs qui ont vingt ans de ſervice. Quelle eſt leur récompenſe. V. 565. *a.*

EMERSION. (*Phyſiq.*) Quelle eſt la force avec laquelle remontera un ſolide plongé dans un fluide, d'une gravité ſpécifique double de la ſienne. Juſqu'à quelle hauteur il remonetra. V. 565. *a.* — *Voyez* ASCENSION.

Emerſion. (*Aſtron.*) Uſage que l'on tire des immerſions & des émerſions du premier ſatellite de jupiter. Divers uſages de ce mot. Scrupules ou minutes d'émerſion. V. 565. *a.*

Emerſion. (*Arc d'*) *Suppl.* I. 528. *b.*

EMERUS. (*Jardin.*) Deſcription de cet arbriſſeau. V. 565. *a.* Noms vulgaires qu'on lui donne. Obſervations relatives à ſa culture & à la maniere de le multiplier. Deux eſpeces de cet arbriſſeau. Le ſéné ordinaire batard moins commun que le ſuivant; ſon uſage, maniere de le tailler. Le petit ſéné batard, l'un des plus jolis arbriſſeaux. Sa deſcription. Emploi qu'on en peut faire dans un jardin. *Ibid. b.*

EMERUS, (*Botan.*) ou ſéné batard. Ses noms en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* II. 801. *b.* Enumération de trois eſpeces qui lui appartiennent. Leur deſcription. Leur culture. Uſages qu'on en tire pour l'ornement des jardins. *Suppl.* II. 802. *a.*

EMÉTIQUE. *Voyez* VOMITIF. Emétique d'antimoine. I. 506. *b.* VII. 70. *a.* XVII. 567. *b.* Tartre émétique. XIV. 40. *b.* 41. *a.* XV. 931. *a.* Vin émétique. XIV. 40. *b.* Les émétiques ſont auſſi ſternutatoires. XV. 517. *a. b.* Propriété contraire des acides végétaux & minéraux par rapport à la vertu émétique. 872. *b.* De l'uſage de l'émétique dans les maladies inflammatoires. VIII. 726. *b.* Dans les apoplexies. *Suppl.* I. 485. *a.*

EMEU, ou *Eme.* (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau des Moluques. V. 565. *b.* Celle de ſes œufs; les habitans du pays s'en nourriſſent. Cet oiſeau avale tout ce qui ſe préſente à lui, &c. Propriétés de ſa graiſſe. *Ibid. a.*

EMIGRATIONS, multitude de petites ſociétés formées par les émigrations. VII. 789. *b.* Migrations des peuples du nord. 645. *b* X. VII. 238. *a.*

EMILE, (*Paul*) feu de joie qu'il alluma à Amphipolis. VI. 637. *a.* Sa réponſe à ceux qui lui reprochoient d'avoir répudié ſa femme. XV. 405. *a.*

EMILIE *de Naſſau*, femme d'Emmanuel de Portugal: anecdote ſur ſa maladie: ſa mort à Geneve. XVII. 562. *b.*

EMILIEN, (*Hiſt. des emper.*) empereur romain. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 802. *b.*

EMILIO, (*Paolo*) de Verone. XVII. 90. *a.*

EMINENCE, (*Anat.*) trois différentes eſpeces d'éminences des os. Divers noms tirés de leurs figures, de leurs ſituations, de leurs connexions, de leur uſage. V. 566. *a.*

EMINENCE. (*Hiſt. mod.*) Dignités qualifiées d'éminence. V. 566. *a.* Titres que leur ſubſtituent les papes, l'empereur & les rois. Par qui le titre d'éminence a été donné à ces dignités. *Ibid. b.*

EMINENTISSIME, *Alteſſe*, titre donné aux princes cardinaux. I. 305. *a.*

EMIR, (*Hiſt. mod.*) parens ou deſcendans du grand prophete Mahomet. Signification propre du mot. Privileges des émirs. Emirs qui ſont princes ſouverains. Ce titre ne ſe donnoit d'abord qu'aux califes: dans la ſuite ils l'abandonnerent à leurs enfans, & enfin il a été donné à ceux qui deſcendent de Mahomet. Miniſtere auquel ils étoient autrefois conſacrés. Le privilege de punir les émirs réſervé à *l'émir Bachi*. Par le fait, la plupart des Turcs le reſpectent aſſez peu; mais un Chrétien qui l'auroit maltraité ſeroit brûlé vif. Diverſes ſignifications du mot *émir*, lorſqu'il eſt joint à quelqu'autre mot. V. 566. *b.*

Emir. Origine illuſtre des émirs. XVI. 757. *b.* Titre ſubſtitué à celui d'émir. XV. 327. *b.* Emir-al-omra, dignité créée par le calife Rhadi. *Suppl.* I. 15. *b.*

EMISSAIRE. (*Hiſt. mod.*) Les chefs de parti ont pluſieurs émiſſaires, &c. V. 567. *a.*

Emiſſaires, (*Anat.*) veines de ce nom. *Suppl.* IV. 798. *a. b.*

EMISSION. (*Phyſ.*) C'eſt une grande queſtion que de ſavoir ſi la lumiere ſe fait par preſſion ou par émiſſion. Preuve que des philoſophes modernes ont crue très-favorable à l'émiſſion; elle eſt tirée de l'obſervation du tems que la lumiere du ſoleil emploie à parvenir juſqu'à nous. Expérience & raiſonnement de l'auteur qui montrent que cette preuve a de la force, mais qu'elle n'eſt pas rigoureuſement démonſtrative. V. 567. *a.* L'accord de la théorie de l'aberration avec le ſyſtême de l'émiſſion ne ſuppoſe pas qu'on connoiſſe la vraie diſtance de la terre au ſoleil. *Ibid. b.*

Emiſſion, (*Phyſiol.*) terme employé pour exprimer le ſentiment de Pythagore & de ſes ſectateurs ſur la viſion. Quel étoit ce ſentiment. Uſage que les platoniciens faiſoient de ce même mot. Réflexion ſur ces hypotheſes. V. 567. *b.* *Voyez* ESPECES.

Emiſſion de vœux. (*Juriſpr.*) La mort civile du religieux ſe compte du jour de l'émiſſion de ſes vœux, &c. V. 567. *b.*

EMISSOLE, (*Ichthyol.*) poiſſon du genre des chiens de mer. En quoi il differe du chien de mer proprement dit, autrement aiguillat. Deſcription de ce poiſſon. V. 568. *a.*

EMITHÉE, (*Mythol.*) divinité de Caſtabé, village de Carie. Miracles qu'on lui attribuoit. Ce qu'on remarque ſur les richeſſes de ſon temple. Combien elle fut reſpectée. Pourquoi ſon temple ne fut jamais pillé. V. 568. *a.*

Emitée. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 803. *b.*

EMMA, abbeſſe de Saint-Amand de Rouen. *Suppl.* IV. 683. *a.*

EMMAILLOTER, terme de ſage-femme & de nourrice. Cette méthode eſt en uſage chez la plupart des peuples de l'Europe. Réflexions de l'auteur de l'hiſtoire naturelle, M. de Buffon, ſur l'uſage d'emmailloter. V. 568. *a.* Coutume des Siamois, des Japonois, des Indiens, des Negres, des Sauvages du Canada, à l'égard de leurs enfans, préférable à notre uſage d'emmailloter. Enumération des inconvéniens attachés à notre méthode. 1°. On ne peut guere éviter, en emmaillotant les enfans, de les gêner au point de leur faire reſſentir quelque douleur. 2°. L'inaction où le maillot tient les enfans leur eſt nuiſible. Uſage contraire des Péruviens. 3°. La poſition naturelle des membres d'un enfant ſe dérange très-ſouvent, parce que l'enfant ne ceſſe de remuer. 4°. Autres accidens que peut cauſer le maillot. *Ibid. b.* 5°. Douleurs, mal-propreté qui peuvent réſulter du maillot; efforts impuiſſans, eſpece de déſeſpoir des enfans dans cet état. Ces maux augmentés par la négligence des nourrices. Précautions qu'on doit prendre en ſuivant la méthode de l'emmaillotement. *Ibid.* 569. *a.* Celles qu'on doit avoir lorſqu'on poſe un enfant dans le berceau, & lorſqu'on le tient entre les bras. *Ibid. b.*

Emmailloter. Comment les Patagons emmaillotent leurs enfans. XII. 160. *b.*

EMMANCHÉ, (*Blaſon*) *voyez* EMANCHE. Obſervation ſur le mot *emmanché*. *Suppl.* II. 797. *b.*

EMMANUEL, (*Hiſt. ſainte.*) *Dieu avec nous.* Prophétie où ce mot ſe trouve exprimé. Accompliſſement de cette prophétie ſelon S. Matthieu. V. 569. *b.*

Emmanuël. Examen du paſſage d'Iſaïe où le meſſie eſt déſigné par ce nom. XIII. 463. *b.* &c.

EMMELIE, (*Hiſt. anc.*) danſe des Grecs. Son inventeur. Caractere de cette danſe. Doute ſur l'emmelie théatrale. V. 570. *a.*

Emmelie. Additions à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 803. *a.*

EMMEN. (*Géogr.*) Deſcription des deux rivieres de ce nom en Suiſſe. *Suppl.* II. 803. *a.* Choſes précieuſes trouvées dans leurs eaux. *Ibid. b.*

EMMENAGOGUE, (*Méd.*) remede de la claſſe des évacuans. On déſigna par-là une des trois ſortes des médicamens du genre des utérins. Quelles ſont ces trois ſortes. Les mêmes médicamens peuvent être emménagogues, écholiques & ariſtolochiques, ſelon les circonſtances. V. 570. *a.* Tout ce qu'il y a à dire ſur ces remedes ſe trouve au mot *Utérin*. Voyez auſſi *Suppl.* I. 558. *a.*

EMMENALOGIE, (*Médec.*) traité des menſtrues ou de l'écoulement périodique des femmes. Quel eſt le plus fameux ouvrage connu ſous ce nom. V. 570. *a.*

EMMENER, *Mener*, *Remener*, *Amener*, *Ramener*, *Remmener*. (*Synon.*) X. 333. *a.*

EMMENTHAL, (*Géogr.*) province du canton de Berne.

Sa diviſion. Son commerce. Etat d'aiſance des habitans. Obſervation ſur leurs mœurs. *Suppl.* II. 803. *b.*

EMMIELLURE, (*Maneg. Maréch.*) remede topique. Circonſtances dans leſquelles quelques-uns l'emploient. Auteur où l'on en peut trouver des recettes. V. 570. *a.*

EMOLLIENT, (*Mat. méd.*) remedes que quelques médecins ont appellés de ce nom. Propriétés attribuées à ces remedes. Les préjugés conçus touchant ces remedes, ſont examinés à l'article *Délayant*. V. 570. *b.*

EMOLLIENTES, (*Plantes*) *Pharmac.* Quelles ſont ces plantes, & celles qui ſont cenſées en approcher le plus près. Les rangs de ces plantes ont été déterminés par un choix très-arbitraire. V. 570. *b.*

Emolliens, *Remedes*. XIII. 785. *b.* 786. *a.* Différence entre les émolliens & les relâchans conſidérés dans l'uſage intérieur. XIV. 52. *a.* Cataplaſme émollient nommé *malagme*. IX. 940. *b.* De l'uſage des émolliens dans les inflammations. VIII. 719. *b.* Pourquoi les médicamens huileux ne conviennent point ſur les parties attaquées d'inflammation. XIII. 786. *a.* 787. *b.*

EMOLUMENT, *Bénéfice*, *Gain*, *Profit*, *Lucre*. (*Synon.*) II. 202. *a.* XIII. 428. *a.*

EMONCTOIRE; (*Médec.*) vaiſſeaux appellés de ce nom. Les anciens appelloient les narines l'émonctoire du cerveau. On dit que la peau, les reins, ſont les émonctoires du corps. On ne peut pas dire des parotides, des véſicules ſéminales, qu'elles ſont des émonctoires. V. 571. *a.*

EMONDER, (*Jardin.*) effet de l'élagage ſur les arbres qui ne portent point de fruit. Regle à obſerver ſur les arbres de haute tige. Maniere d'émonder un jeune arbre la ſeconde année de ſa pouſſe. Quelle eſt la meilleure maniere de bien élever & dreſſer des allées. V. 571. *a.*

EMOTIONS. Combien les hommes aiment à être émus. *Suppl.* IV. 954. *b.* 955. *a.* En quoi conſiſte la différence entre les émotions légeres & celles qui nous agitent avec violence. XV. 693. *b.* Différens effets du beſoin d'être ému. VIII. 277. *a.* Les émotions conſidérées comme cauſes de maladies. II. 252. *b.* Du plaiſir attaché à certaines émotions cauſées par des objets déſagréables ou par leur deſcription. IV. 630. *a.* 879. *a.* *b.* Empreſſement avec lequel le peuple court à un ſpectacle qui lui fait horreur. VII. 697. *a.* Dans toute eſpece de ſpectacle, les hommes veulent être émus. XV. 447. *a.* L'émotion particuliere ſinguliérement augmentée par celle de la multitude. *Suppl.* IV. 241. *a.* Emotion communiquée par l'orateur. V. 521. *b.* *Suppl.* IV. 257. *a*, *b.* Emotion de l'enthouſiaſme. V. 720. *a.* Emotion cauſée par la muſique. X. 903. *a*, *b.* &c. par le ſeul effet du rhythme, *Suppl.* IV. 646. *a*, *b.* Voyez *Intéreſſant*, *Intérêt*, *Plaiſir*, *Paſſion*.

EMOUCHOIR (*Maneg.*) couverture qui revêt toutes les parties du corps du cheval harnaché, qui ne ſont point occupées par la ſelle. Deſcription de cette couverture. Divers noms qu'on lui a donnés. Deux ſortes d'émouchoirs, les uns à mailles, les autres d'un tiſſu ſuivi: ces derniers préférés. Ils ne conviennent ni à la chaſſe, ni en hiver. Emouchoirs à mailles ſur les harnois des chevaux de carroſſe. Emouchoirs uſités relativement aux chevaux de tirage. V. 571. *b.*

Emouchoir, queue de cheval jouant dans un manche de bois. Son uſage. V. 571. *b.*

EMOUDRE. (*Arts méch.*) Peu d'ouvriers ſavent bien émoudre. Ce que les ouvriers entendent par paſſer au mouleau. Direction ſur ce ſujet. V. 592. *a.* *Voyez* AIGUISER.

EMOUSSER, (*Art milit.*) retrancher les pointes des angles d'un bataillon. Pourquoi on le fait. Maniere d'émouſſer les angles d'un bataillon quarré. V. 572. *a.*

EMOUSSER, (*Jardin.*) ôter la mouſſe de la tige des arbres. Tems qu'il faut choiſir pour cela. V. 572. *a.*

EMPAILLER, (*Jardin.*) Maniere d'empailler les arbres & arbuſtes délicats. *Suppl.* I. 249. *b.*

EMPALEMENT, (*Botan.*) partie la plus extérieure de la fleur. Le calice eſt le godet creux que forme le périanthe ou empalement. Fleurs qui n'ont point d'empalement & qui ont cependant un calice. V. 572. *b.*

Empalement, terme uſité daus le travail des mines de fer. VII. 144. *a*, *b.* &c.

EMPALEMENT, (*Hiſt.*) ſupplice affreux qui eſt d'uſage en Turquie. Deſcription de la maniere dont il s'exécute. Quels ſont les criminels condamnés à ce ſupplice. Un homme qui a commis un grand crime eſt regardé comme indigne d'être muſulman. V. 572. *b.*

EMPARER, (*s'*) *Envahir*, *Uſurper*. (*Synonym.*) XVII. 556. *a.*

EMPÊCHEMENT. (*Juriſp.*) Empêchement de mariage. V. 573. *a.* Cauſes d'empêchement fondées ſur le droit naturel. Empêchemens qui procedent des vœux, d'un autre mariage déjà contracté, de la diverſité de culte. Deux ſortes d'empêchemens, ſavoir les empêchemens dirimans & les empêchemens prohibitifs. Enumération de dix-huit ſortes d'empêchemens *dirimans*. *Ibid.* *b.* Empêchemens dirimans dont on n'accorde jamais de diſpenſe; autres dont on diſpenſe quelquefois après le mariage. *Ibid.* 574. Quels ſont ceux pour leſquels on s'adreſſe au pape ou aux évêques. Empêchemens *prohibitifs*. En quoi ils conſiſtent, & quelles en ſont les cauſes. Il y avoit dans le droit canonique certains empêchemens qui s'oppoſoient au mariage avec quelques perſonnes que ce fût; mais l'uſage les a abrogés. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* *b.*

Empêchemens de mariage cauſés par la parenté. I. 161. *a.* IV. 764. *b.* 765. *b.* XIV. 514. *b.* 937. *b.* Voyez *Oppoſition*.

EMPEDOCLE *d'Agrigente*, philoſophe. *Suppl.* I. 224. *a.* Précis de ſa vie & de ſa doctrine; prodiges qu'on lui attribua. XIII. 621. *a*, *b.* 622. *a.* Eſpece de réſurrection qu'il opéra. X. 726. *a.* Son ſyſtême phyſiologique. I. 411. *b.* *Suppl.* IV. 344. *b.* Pratique de ce médecin. VIII. 211. *b.* Son éloge. X. 263. *a.* 283. *a.*

EMPEDOCLE *d'Agragas*. Sa ſtatue. XV. 499. *b.*

EMPEREUR, (*Hiſt. anc.*) nom qui étoit donné à tous les généraux d'armée. A quel général ce titre étoit particuliérement décerné. Pourquoi Céſar fut appellé de ce nom. Quelques empereurs romains poſſéderent ce titre, & en vertu de leur dignité, & en récompenſe de leurs victoires. La dignité d'empereur héréditaire juſqu'à Caligula, devint enſuite élective. Pourquoi les enfans ou parens de l'empereur défunt lui ſuccédoient ordinairement. Sur quelles perſonnes tomboit ordinairement le choix des armées. Ce qui ſe pratiquoit, ſoit de la part du ſénat, ſoit de la part de l'empereur dès qu'il étoit élu. Honneurs qu'on lui déféroit. Du pouvoir des empereurs: il fut tyrannique ou modéré, ſelon leur caractere. V. 575. *a.* Ils étoient à la fois à la tête du civil, du militaire & de la religion. Honneurs qu'on leur rendoit en certaines circonſtances. *Ibid.* *b.*

Empereur. Hiſtoire des empereurs romains. XIV. 333. *b.* —338. *b.* Phyſionomie de quelques-uns. *Suppl.* II. 229. *b.* La poſtérité d'Antoine jouit pendant quelque tems de l'empire; au lieu que celle d'Auguſte ne parvint jamais à le poſſéder. V. 900. *b.* Titre d'auguſte donné aux empereurs I. 877. *a.* La dignité de ſouverain pontife réunie en leur perſonne. IX. 55. *a.* XIII. 80. *b.* 81. *b.* Empereurs qui ſe donnerent le titre de ſeigneurs. XIV. 895. *b.* Puiſſance tribunitienne dont ils ſe revêtirent. XVI. 631. *b.* On leur donna auſſi le titre de porte-trophées. 704. *a.* Pouvoir que la loi *regia* leur donnoit. IX. 668. *b.* Ils ſe réſerverent à eux ſeuls l'honneur du triomphe. VII. 550. *b.* Uſage de planter des lauriers à leurs portes. IX. 321. *a.* Reſpect des Romains pour leurs ſtatues. XV. 500. *a.* Fêtes qu'on célébroit chaque dixieme année de leur regne. IV. 664. *a*, *b.* Eſpace de trente ans dans la durée du gouvernement des empereurs. XVI. 632. *b.* Apothéoſe des empereurs. I. 538. *b.* A proportion que la vertu diminuoit, les marques d'honneur ſe multiplierent dans leur perſonne. XVI. 706. *a.* Honneur qu'ils accordoient à ceux qu'ils vouloient favoriſer. XIV. 309. *b.* Comment les empereurs contribuerent à la chûte de l'éloquence. XI. 572. *a.* Titre de freres que ſe donnoient les empereurs collegues. VII. 301. *b.* — Ornemens de tête des empereurs dans les médailles. XVI. 201. *a.* 202. *a.* Couronnes des empereurs. IV. 393. *b.* Le poignard étoit une des marques de leur ſouveraineté. XII. 862. *a*, *b.* Petit bâton qu'on voit à la main des empereurs grecs. IV. 954. *b.* Robe des empereurs. XVI. 369. *b.* — Loix des empereurs. V. 139. *a.* Pouvoir que les empereurs chretiens exerçoient anciennement ſur les papes. XI. 834. *b.* & XIII. 81. *b.* Droit qu'ils avoient de convoquer les conciles. Autorité qu'ils y exerçoient. III. 808. *a*, *b.* XVII. 623. *a.* Conſiſtoire, conſeil intime des empereurs. IV. 47. *a.*

EMPEREUR. (*Droit public Germanique*) Epoque où la dignité impériale eſt devenue élective. Précaution priſe pour que la dignité impériale ne devînt pas héréditaire dans la maiſon d'Autriche. Qualités que doit avoir celui qu'on veut élire. Uſages qui s'obſervent pour l'élection de l'empereur, dès que le trône eſt vacant. V. 575. *b.* L'abſence d'un électeur duement invité n'empêche point les autres d'aller en avant. Si l'élection n'étoit pas faite au bout de trente jours, les électeurs ſeroient au pain & à l'eau. Cérémonies qui ſuivent l'élection. Comment la perſonne élue eſt proclamée empereur. Cérémonie du couronnement. A qui appartient le droit de couronner l'empereur. Lieu où le couronnement doit ſe faire. En quels lieux ſont conſervées les marques de la dignité impériale. *Ibid.* 576. *a.* Repas qui ſe fait après le couronnement. Autres couronnemens que les empereurs alloient encore recevoir autrefois. Du droit que les papes ſe ſont attribués de confirmer l'élection des empereurs. Le pape, pour mettre ſes prétendus droits à couvert, envoie un nonce à l'élection. Charles-Quint eſt le dernier empereur couronné en Italie. L'empereur ſe qualifie d'élu empereur des Romains. Quels ſont les pouvoirs, droits & privileges de l'empereur. Ce qu'on entend par *mois romains*. Les droits particuliers de l'empereur ſe nomment *reſervata Cæſarea*: en quoi ils conſiſtent. *Ibid.* *b.* Titres que prennent les empereurs. Bon mot de Guillaume III, roi d'Angleterre ſur l'empereur Léopold,

en faiſant alluſion au titre de *ſemper Auguſtus*. Armes de l'empereur. *Ibid.* 577. *a.*

Empereur, voyez *Conſtitution.* IV. 63. *a*, *b.* Origine du titre d'empereur des Romains. *Suppl.* I. 308. *b.* Premiers rois d'Allemagne qui prirent ce titre. *Suppl.* II. 551. *a.* Les empereurs prenoient autrefois le titre de roi des Romains juſqu'à ce qu'ils euſſent été couronnés par les papes. XIV. 327. *b.* Les papes prétendoient que l'empereur ne pouvoit être couronné que par eux. XI. 833. *a.* Cérémonie du ſacre de l'empereur. XIV. 476. *a.* Points auxquels il s'engage par la capitulation impériale. II. 633. *b.* Subſide qu'on accordoit à l'empereur lorſqu'il alloit ſe faire couronner à Rome. VI. 290. *a.* Election & couronnement de l'empereur à Francfort. VII. 282. *b.* Pouvoir dont il jouit. *Suppl.* I. 309. *a.* 310. *a.* 312. *a*, *b.* Réſerves & prérogatives réſervées à l'empereur. XIV. 168. *b.* Qualité qu'il prend d'advoué de l'égliſe, IV. 741. *a.* & de défenſeur de l'empire. *Suppl.* I. 309. *a.* Son repréſentant à la diete. IV. 974. *a.* L'empereur ne peut ni donner à quelqu'un le droit de ſéance à la diete, ni en priver perſonne, ni empêcher les états de préſenter à la diete leurs demandes & leurs griefs. *Ibid.* Grands officiers de l'empereur. *Suppl.* I. 309. *b.* Dépoſition de l'empereur. IV. 72. *b.* Caſque & armes de l'empereur : voyez les planch. 14 & 15 du blaſon, vol. II. Sa couronne. *Suppl.* II. 642. *a.*

EMPEREUR, eſpece de poiſſon. V. 953. *a.*

EMPERIERE, (*Hiſt.*) vieux mot qui ſignifie *impératrice*. Ce que les anciens rimeurs entendoient par *rime emperiere*. V. 577. *a.*

EMPETRUM. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. V. 577. *b.*

EMPETRUM, (*Jardin.*) bruyere à fruit ou camarigne. Deux eſpeces connues de cet arbriſſeau. 1. La bruycre à fruit noir. Sa deſcription. Oiſeaux qui ſe nourriſſent de ſon fruit. Terres qui lui conviennent. Les lieux où elle peut croître montrent qu'elle eſt extrêmement robuſte. Maniere de la multiplier. 2. Bruyere à fruit blanc ou camarigne. Sa deſcription. Saiſon de ſon fruit. Lieux où cet arbriſſeau eſt commun. Terrein qui lui convient. V. 577. *b.*

EMPETRUM. (*Botan.*) Etymologie de ce mot. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de ſes eſpeces. Deſcription de cet arbuſte. Sa culture. Ses uſages. *Suppl.* II. 803. *b.*

EMPHASE. Celle de la langue hébraïque eſt née de ſa pauvreté. VIII. 90. *b.*

EMPHYSEME. (*Médec. Chirurg.*) Etymologie de ce mot. Tumeur flatueuſe, rareſcible, ramaſſée en quelque partie du corps que ce ſoit. V. 577. *b.* Eſpeces d'emphyſemes nommées *pneumatocele*, *tympanite*. Ce qu'on entend par l'emphyſeme proprement dit, diſtingué de la tumeur emphyſémateuſe. Quel eſt le ſiege de l'emphiſeme proprement dit. Artifice dont ſe ſervent les maquignons & les marchands de bœufs, pour faire paroître plus gras les animaux dont ils font commerce. Autres exemples d'emphyſemes artificiels. Il n'eſt pas néceſſaire qu'il ſe faſſe aucune rupture dans les parois des cellules, pour établir la communication qui produit l'emphyſeme. Exemple monſtrueux d'un homme attaqué de cette maladie. De la cauſe de l'emphyſeme. Comment cet accident peut ſurvenir à la ſuite des plaies de la tête. *Ibid.* Les plaies qui pénetrent dans la poitrine fourniſſent encore plus ſouvent des exemples d'emphyſeme. La même choſe peut arriver par la ſolution de continuité dans la ſurface interne du thorax, *&c.* Emphyſemes produits à la ſuite de la fracture d'une côte. Air thorachique, cauſe d'emphyſeme. Cette maladie produite par une rupture d'œſophage. Rarement l'emphyſeme eſt produit par une cauſe interne. *Ibid. b.* Emphyſeme produit par putréfaction. Effet de la bupreſte priſe intérieurement. Phlyctenes emphyſémateuſes. Exemple d'une fille de cinq ans devenue emphyſémateuſe trois jours avant ſa mort. Comment on diſtingue l'emphyſeme de toute eſpece de tumeur. Prognoſtics de cette maladie. Indication qui ſe préſente pour le traitement de l'emphyſeme. Détails ſur ce traitement. *Ibid.* 579. *a.* Des tumeurs emphyſémateuſes, & de la maniere de les guérir. *Ibid. b.*

Emphyſeme. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *a.*

Emphyſeme, placé mal-à-propos parmi les eſpeces d'hydropiſie. VIII. 377. *a.* Emphyſeme produit par une bleſſure à la gorge ; ſa guériſon. XVI. 506. *a.*

EMPHYSEME. (*Maréch.*) L'emphyſeme particulier eſt très-commun dans les chevaux. Déſordre & confuſion répandus dans les livres concernant le traitement de ces animaux. V. 579. *b.* Peu de progrès qu'on a faits dans cet art. Ce qu'on devoit faire pour l'avancer. Comment on remédie aux tumeurs emphyſémateuſes. Caracteres qui les diſtinguent des tumeurs œdémateuſes. *Ibid.* 580. *a.* Voyez *Suppl.* III. 413. *a.*

EMPHYTÉOSE ; (*Juriſpr.*) ce contrat n'a lieu que pour des héritages. Etymologie de ce mot. De l'emphytéoſe chez les Romains. V. 580. *a.* D'où vient la contradiction apparente qui ſe trouve entre quelques loix ſur cette matiere. On diſtinguoit chez les Romains le contrat emphytéotique du bail à longues années ou à vie ; mais on les confond ſur-tout parmi nous. Vicairies du Poitou. Albergemens du Dauphiné. Autres différences entre le contrat emphytéotique, tel qu'il ſe pratiquoit parmi les Romains, & la maniere dont il ſe pratique en France. Ce qu'on entend par canon emphytéotique. Commiſe emphytéotique. Ce que dit Boutaric ſur cette commiſe. M. Guyot dit que les auteurs s'accordent aſſez pour conclure qu'il n'eſt point dû quint en fief, ni lods & ventes en roture pour bail emphytéotique à vie, *&c. Ibid. b.* En quoi l'emphytéoſe differe du bail à locaterie perpétuelle ; *voyez ce mot.* Divers uſages & maximes de droit ſur l'emphitéoſe, expoſés dans cet article. En quoi le bail à vie differe du bail à ferme, & comment il lui reſſemble. L'égliſe ne peut faire d'emphytéoſe perpétuelle. Redevance emphytéotique. L'emphytéote ne peut obtenir diminution de la penſion annuelle, pour cauſe de ſtérilité. Il ne doit rien faire qui dégrade l'héritage. *Ibid.* 581. *a.* Condition de bâtir impoſée quelquefois à l'emphytéote. Ce qui ſe paſſe à l'expiration du terme porté par le bail. Autres articles ſur le même ſujet. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Emphytéoſe. En quoi elle differe du bail à rente. II. 16. *b.* Devoirs dont le cenſitaire emphytéote eſt tenu envers le ſeigneur. XV. 123. *a.* Retrait emphytéotique. XIV. 209. *a.* Commiſe emphytéotique. III. 703. *a*, *b.*

EMPIRE, *Autorité*, *Pouvoir*, *Puiſſance*. Différence entre ces mots. V. 582. *a.* *Voyez* AUTORITÉ.

Empire. Différence entre empire & regne. XIV. 33. *a*, *b.*

EMPIRE. (*Hiſt. anc.*) Des quatre grands empires connus dans l'hiſtoire ancienne. Epoques & durée de ces monarchies. V. 582. *a.* Diverſes époques marquées dans la durée de l'empire romain. *Ibid. b.*

EMPIRE. (*Hiſt. chron.*) Epoque & durée de l'empire des Aſſyriens, ſelon Uſſerius. *Suppl.* II. 804. *a.*

Empire. Hiſtoire abrégée des quatre grands empires de l'antiquité. VIII. 222. *a*, *b.* &c. Diviſion de l'empire d'Alexandre après la mort de ce conquérant. *Suppl.* I. 271. *b.* Précis de l'hiſtoire de l'empire romain. XIV. 333. *b.* — 338. *b.* Diviſion des provinces de l'empire par Auguſte. IX. 346. *b.* Diviſions de l'empire par Conſtantin. III. 801. *a.* IV. 1012. *b.* L'empire diviſé depuis Héraclius en diſtricts appellés *themata*. XVI. 52. *a.* Des changemens arrivés ſous les empereurs aux frontieres de l'empire. IX. 541. *b.* Chûte de l'empire romain. VI. 689. *b.* Une des cauſes de cette chûte. X. 514. *b.* Le chriſtianiſme juſtifié de l'accuſation d'y avoir contribué. III. 386. *b.* Obſervations ſur l'empire d'Orient ; ſes révolutions ; ſa durée. XI. 642. *a*, *b.* Foibleſſe de cet empire du tems des rois lombards. 834. *b.* Marque qui diſtinguoit les compagnies dans la milice grecque du bas empire. VI. 839. *a.* Empire grec détruit par Mahomet ſecond. IX. 302. *a.* Empire des Latins fondé par les croiſés. *Ibid.* Les grands empires ont été détruits ſous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. XI. 483. *b.* Matricules de l'empire. X. 206. *b.* Empire proconſulaire. XIII. 409. *b.* Vicaires de l'empire. XVII. 232. *b.*

EMPIRE, (*Hiſt. & Droit politiq.*) nom qu'on donne aux états ſoumis à un ſouverain qui a le titre d'empereur. Empire & corps Germanique : cet empire n'eſt qu'une portion des états qui étoient ſoumis à Charlemagne. Poſſeſſions de ce prince, qui compoſerent l'empire d'occident. La France détachée enſuite de cet empire. L'Italie réunie à l'empire par Othon le grand. Affoibliſſement du pouvoir des empereurs ſous les ſucceſſeurs d'Othon. Comment les empereurs chercherent à contre-balancer le pouvoir de leurs vaſſaux. V. 582. *b.* Il eſt très-difficile de déterminer le nom qu'il faut donner au gouvernement de l'empire. Ce gouvernement eſt celui d'une république mixte. Le préſident de Thou a dit ſur l'empire Germanique : *jamais on n'a vu un corps plus robuſte, malgré la foibleſſe de ſes membres*, &c. Obſervation ſur cette parole de cet hiſtorien. Inconvéniens auxquels eſt ſujet l'empire germanique, bien propres à le rendre moins redoutable au-dehors, & à porter coup à ſa poſtérité au-dedans. *Ibid.* 583. *a.* Vers latins qui, quoique mauvais, peignent aſſez la vraie ſituation de l'empire. *Ibid. b.*

Empire d'Allemagne, voyez *Allemagne*. Des états de l'empire. VI. 20. *a*, *b.* Colleges de l'empire. *Suppl.* I. 310. *a*, *b.* III. 633. *a*, *b.*

EMPIRE *de Galilée*, (*Juriſpr.*) juriſdiction des clercs de procureurs de la chambre des comptes. Ancienneté de cette inſtitution. Comment ſe forma inſenſiblement la communauté de ces clercs de procureurs. V. 583. *b.* Origine du titre de haut & ſouverain empire de Galilée. En quel endroit ſe tient aujourd'hui cette juriſdiction. Le premier officier de l'empire conſerva long-tems le titre d'empereur. Tems de l'abolition de ce titre. Extraits des comptes de l'ordinaire de Paris, où l'on voit certaines ſommes payées aux clercs de l'empire de Galilée, pour fêtes & autres ſembla-

bles circonſtances. *Ibid.* 584. *a.* Quel eſt le chef & protecteur de cette communauté. Divers réglemens de la chambre des comptes, concernant l'empire de Galilée, & notamment au ſujet des gâteaux des rois. Les protecteurs de cette communauté ont auſſi fait divers réglemens, concernant ſon état & adminiſtration. Formule ordinaire de ces réglemens. *Ibid. b.* Leur enregiſtrement. Arrêts que rend le protecteur. Diſpoſition des arrêts de l'empire. Force de ces arrêts. Réglement de M. Barthelemi, protecteur de l'empire, donné en 1705. Forme d'adminiſtration & police intérieure de cette communauté. *Ibid.* 585. *a.* Droits en argent des officiers de l'empire, tant pour la réception que pour l'entrée de certaines perſonnes en la chambre. *Ibid. b.* Suite des privileges de l'empire & de ſes réglemens. Lecture qui ſe fait tous les ans des derniers réglemens de l'empire. Fête qu'il célebre annuellement. *Ibid.* 586. *a.* Voyez *Chancelier de Galilée*, & *Chambre des comptes*, au mot *Compte*. Autres ouvrages à conſulter. *Ibid.*

Empire de Galilée. III. 526. *a.* Chancelier de cette juriſdiction. 98. *b.*

EMPIRIQUE, ſignification propre de ce mot qui ſe prend odieuſement dans un ſens figuré pour déſigner un charlatan. V. 586. *b.*

EMPIRIQUE, *ſecte*, (*Médec.*) Premiers empiriques. Quelques-uns, pour l'emporter par l'antiquité ſur les dogmatiques, ont prétendu qu'Acron d'Agrigente étoit fondateur de cette ſecte. Il eſt vrai que les premiers médecins après Eſculape furent empiriques; mais ils ne pouvoient paſſer pour ſectaires, puiſqu'il n'y avoit alors qu'une opinion, au lieu que les empiriques dont il s'agit ici ſe ſéparerent eux-mêmes des dogmatiques. Différences entre les uns & les autres. Etym. du nom d'*empirique*. Ils ne ſe fondoient que ſur l'expérience. Trois ſortes d'expériences diſtinguées par eux. Expoſé de leur doctrine. V. 586. *b.* Jugement impartial que Celſe a prononcé entre les dogmatiques & les empiriques. Ouvrage à conſulter ſur l'hiſtoire de l'empiriſme. *Ibid.* 587. *a.*

Empiriques, différence entr'eux & les dogmatiques. V. 13. *a.* Sentiment des anciens empiriques ſur l'utilité de l'anatomie. I. 409. *b.*

EMPIRISME, (*Médec.*) médecine-pratique, uniquement fondée ſur l'expérience. On confond dans la pratique ordinaire trois ſortes d'exercices ſous le beau nom d'expérience; & de cette confuſion naiſſent toutes les fauſſes idées du public ſur l'expérience des praticiens. V. 587. *a.* On rapporte mal-à-propos à l'expérience, l'exercice des médecins livrés aux pratiques qui dominent dans chaque nation. On croira peut-être que ces différentes méthodes ſont le fruit des progrès de la théorie; mais ſi cela étoit, cette théorie concilieroit auſſi les eſprits, & les médecins des différens pays reconnoîtroient les avantages de ces diverſes pratiques. On confond encore ſous le nom d'expérience l'exercice habituel d'un vieux praticien, qui, privé de lumieres, s'eſt fixé à une routine. Ce que dit plaiſamment M. de Voltaire à un de ces médecins qui vouloit le traiter. *Ibid. b.* Eloge de M. Tronchin. Les vrais médecins ne ſe prévalent jamais d'une routine habituelle, ils ne ſe ſont livrés au public qu'après avoir acquis un grand fonds de ſavoir, qu'ils entretiennent par des études continuelles. Quelle eſt la véritable expérience, la ſeule digne de ce nom. Le grand exercice de la médecine ne rend un praticien que plus redoutable, lorſqu'il n'eſt pas ſuffiſamment inſtruit. Si un praticien bien inſtruit, met plus de tems à réfléchir & à délibérer, c'eſt toujours pour la ſûreté des malades. Danger de la routine dans un médecin clinique: l'âge & la longue pratique du médecin, ne ſuffiſent point pour devoir augmenter ſon crédit. *Ibid.* 588. *b.* Un médecin ſavant, mais qui n'a pas acquis l'habitude, eſt à la vérité encore imparfait, mais il l'eſt beaucoup moins que le premier. En quoi Boerhaave a mérité d'être appellé le réformateur de l'art. Lumieres néceſſaires pour devenir habile dans la pratique. *Ibid. b.*

Empiriſme des premiers médecins. VIII. 211. *b.* XI. 315. *b.* Inſuffiſance de l'empiriſme. XI. 315. *b.* Etabliſſement de la ſecte des empiriques. X. 268. *b.* Diſputes des dogmatiques & des empiriques. *Ibid.* L'empiriſme fut la premiere médecine des Romains. 270. *b.* 279. *a*, *b.*

EMPLATRE, (*Pharm.*) matériaux des emplâtres. V. 588. *b.* Ceux dont la préparation eſt la plus ſimple. Exemple des emplâtres de cette premiere eſpece dans la préparation de celui d'André de la Croix. Emplâtres d'une ſeconde eſpece; préparation de celui de mucilages ſelon la pharmacopée de Paris. *Ibid.* 589. *a.* Troiſieme eſpece d'emplâtre, ceux dans la compoſition deſquels on fait entrer des fécules ou parties colorantes vertes des plantes. De la cuite du vieux linge pour la préparation d'un emplâtre qui doit ſon nom à ce ridicule ingrédient. Décoctions de parties animales, telles que celle qui eſt requiſe dans l'emplâtre de grenouilles ou de vigo. Les extraits réduits en conſiſtance ſolide, ſe mêlent très-difficilement avec les matériaux huileux des emplâtres. Les emplâtres dans leſquels on fait entrer la chaux de plomb, conſtituent une quatrieme claſſe. Pratique uſitée pour cela. *Ibid. b.* Comment on rend brun ou noir un emplâtre qui contient une chaux de plomb. Emplâtre noir ou de céruſe brûlée. Maniere d'ajouter les huiles eſſentielles dans la compoſition de quelques emplâtres. *Ibid.* 590. *b.* Sous quelle forme les emplâtres ſe gardent dans les boutiques. Emplâtres compoſés que demandent quelquefois les chirurgiens. Eſpece d'emplâtre avec la cire blanche qu'on ne doit exécuter qu'au beſoin. De toutes les compoſitions pharmaceutiques, aucune n'a été ſi inutilement multipliée que les emplâtres. *Ibid. b.*

EMPLATRE, (*Mat. médic.*) Uſage des emplâtres pour certaines affections intérieures. V. 590. *b.*

EMPLATRE, (*Chir.*) Uſage des emplâtres dans la chirurgie. La ſeule qualité glutineuſe des emplâtres les fait quelquefois employer, pour des plaies qu'on ne ſauroit contenir par des bandages. Quels ſont ceux dont on ſe ſert en pareil cas. V. 590. *b.* Ce qu'on doit obſerver pour les faire tenir. Préceptes ſur la figure & la grandeur des emplâtres, ſur la maniere de les lever. Les emplâtres purement contentifs ne ſervent que par leur qualité glutineuſe, *&c.* Maux que peut cauſer l'adhérence de l'emplâtre aux environs de l'ulcere. Négligences où tombent les éleves dans les hôpitaux, par rapport à la propreté dans les panſemens. Emplâtre contentif dont on ſe ſert le plus communément. On peut couvrir d'un médicament emplaſtique le côté d'une compreſſe expulſive qui touche la partie, afin de la fixer invariablement ſur le fond du ſinus dont on veut faire ſortir la matiere. Il peut y avoir des indications qui exigent que la compreſſe expulſive ſoit enduite d'un médicament approprié au cas. *Ibid.* 591. *b.* Les emplâtres contre la teigne n'agiſſent que par la qualité agglutinative. Diverſes eſpeces d'emplâtres, ſelon la vertu des médicamens dont ils ſont compoſés. L'effet des emplâtres eſt relatif aux diſpoſitions des fluides & des ſolides. Directions ſur la maniere de les employer. Emplâtre maturatif dans les furoncles, emplâtres pour mondifier, deſſécher, cicatriſer. Emplâtre céphalique. Emplâtre pour les mamelles des femmes qui ne veulent pas nourrir. Emplâtre contre l'hydropiſie. Emplâtre fébrifuge. *Ibid. b.* Emplâtre véſicatoire. Emplâtre d'opium contre les maux de dents. Applications ſalutaires dans toutes les affections qui dépendent de l'irritation des ſolides & de l'émotion ſpaſmodique des fibres. Différentes figures des emplâtres. *Ibid.* 592. *a.*

Emplâtre: maniere de mettre un emplâtre en magdaléon. IX. 845. *b.* Emplâtre mondificatif. X. 861. *b.*

EMPLOI, (*Juriſpr.*) emploi dans un compte: employer une ſomme en recette, en dépenſe, en repriſe. Emploi de deniers. Emploi de la dot. Double emploi; faux emploi: V. 592. *b.* En quoi ces deux derniers different l'un de l'autre. Emploi dans un inventaire de production, ou dans une requête de production nouvelle. On fait des emplois non-ſeulement de pieces qui exiſtent, mais de faits que l'on poſe comme certains. Comment ces ſortes d'emplois peuvent avoir quelque force. *Ibid. b.*

Emploi, double emploi. V. 75. *a.* Faux emploi. VI. 443. *b.* Requête d'emploi. XIV. 165. *a.*

EMPLURES, terme de batteur d'or ou d'argent. II. 157. *a.*

EMPOIGNÉS, ées, adj. (*Blaſon*) Uſages de ce mot. *Suppl.* II. 804. *a.*

EMPOINTER, *appointer*, *pointer* une piece d'étoffe. (*Draper.*) On ne peut bien examiner une piece qu'elle ne ſoit déſempointée. Défenſe d'empointer aucune piece de toile pour l'expoſer en vente. Ce qu'on entend par étoffe empointée. V. 592. *b.*

EMPOIS, (*Blanchiſ. du linge*) Maniere de le faire. V. 592. *b.*

EMPOISONNÉES *fleches*. *Suppl.* III. 49. *b.*

EMPOISONNEUR, *voyez* Poison. Loi Cornelia ſur les empoiſonneurs. XI. 657. *b.* Chambre établie en 1679 pour la pourſuite des empoiſonneurs. III. 47. *b.*

EMPOISSONNER, (*Pêche*) Mois de l'année que l'on choiſit pour empoiſſonner les étangs. Quantité de poiſſon exigée pour cela; l'empoiſſonnement ſe dit en Bourgogne de l'*alvin*. V. 593. *a.* *Voyez* Étang, & *Suppl.* II. 881. *b.*

EMPORIUM, (*Hiſt. anc.*) lieu dans Rome où s'aſſembloient certains marchands. Deux places de ce nom. Il y avoit dans Athenes des *emporii curatores*; quelles étoient leurs fonctions. V. 593. *a.*

EMPORTÉ, *violent*, (*Synon.*) XVII. 315. *b.*

EMPORTEMENT dans la diſpute: mal qui en réſulte. IV. 1045. *a.* Différence entre emportement, colere & courroux. *Suppl.* II. 501. *b.*

EMPORTE-PIECE, ce mot ſert à déſigner divers inſtrumens en uſage chez les boutonniers, les bourreliers, les ceinturiers, V. 593. *b.* les ferblantiers, les fermoirs de livres, les jardiniers, les facteurs de clavecin, & à la monnoie. Deſcriptions & uſages de ces inſtrumens. *Voyez* les planches de ces différens arts. *Ibid. b.*

EMPORTER, *remporter*, (*Synon.*) différence entre ces mots. V. 593. *b.*

Emporter, *porter*, *apporter*, *tranſporter* : différence entre ces mots. XIII. 145. *b.*

EMPORTER, (*s'*) (*Manege*) action d'un cheval que le cavalier ne peut arrêter. Cauſes de ce défaut. On ne peut le corriger qu'autant que la bouche & principalement les barres n'auront point été endommagées. Ce qu'on doit faire lorſque cette action eſt tournée en habitude. Moyen d'y rémédier lorſqu'elle n'eſt que paſſagere. V. 594. *a.* La plupart s'imaginent que la voie la plus sûre de retenir un cheval qui fuit, eſt de s'attacher à la main : ce moyen démontré mauvais. *Ibid. b.*

EMPOULE, *voyez* CLOCHE.

EMPOULÉ *ſtyle*, *voyez* AMPOULÉ.

EMPREINTE, (*Gravure*) On tire des empreintes de médailles, de monnoies, de cachets, de pierres gravées. Maniere de tirer ces empreintes. 1°. Pour les gravures en creux. Comment on doit procéder pour les tirer avec la cire d'Eſpagne. Inconvéniens attachés aux empreintes levées avec cette cire. Maniere de les lever avec le plâtre. Celles qui ſe font en ſoufre méritent encore la préférence. V. 595. *b.* Comment il faut y procéder. *Ibid. b.* 2°. Des empreintes pour les gravures en relief : celles-ci exigent une double opération. Il faut commencer par mouler le relief. Maniere de procéder avec la mie de pain. Imperfection de cette ſorte de moule. Autre méthode par le moyen de la colle forte. *Ibid.* 596. *b.* On ne peut faire des empreintes de gravûres trop ſaillantes & trop évidées. Maniere de diſpoſer les empreintes lorſqu'elles ſont faites. Autre façon de faire des empreintes des pierres gravées par le moyen de la cire molle. Compoſition de cette cire. Pour ce qui eſt des pâtes ou empreintes de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, *voyez* PATE. Avantages qu'on retire des manœuvres qui viennent d'être décrites, en ce qu'on ſe rend par-là poſſeſſeur de monumens très-précieux. *Ibid. b.* Deux ſignifications différentes du mot *empreinte*. Empreinte de médailles, dont on ſe ſert pour être imprimée dans le ſable, où l'on fait enſuite des médailles de tel métal qu'on veut. *Ibid.* 597. *a.*

EMPREINTES, (*Hiſt nat.*) de plantes ou de poiſſons dans certaines pierres. I. 628. *b.* VI. 782. *b.* *&c.* VIII. 482. *b.* X. 47. *b.* 48. *a.* XII. 540. *b.* XIV. 768. *a.* XVI. 782. *b.* *Suppl.* III. 32. *b.* *Suppl.* IV. 371. *a*, *b.* *Voyez* auſſi vol. IV. des pl. article COQUILLES FOSSILES, pl. 9—14. Celles qui ſe ſont trouvées près de Saint-Chaumont. *Suppl.* IV. 696. *b.* Maniere de prendre l'empreinte des feuilles des plantes. VI. 655. *a.*

Empreintes appellées pâte de verre. XII. 163. *a*, *b.* *&c.*

Empreinte ou *Calibre*, outil de bois du métier de potier d'étain. Quelques-uns diſtinguent les empreintes d'avec les calibres. Deſcription & uſage des différentes ſortes d'empreintes. Empreinte à couteaux, ou empreinte-plate. V. 597. *a.*

EMPRISONNEMENT. Réflexions ſur ce ſujet. *Suppl.* I. 137. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 459. *b.* *Voyez* PRISON, CONTRAINTE PAR CORPS. Acte d'*habeas corpus* en uſage en Angleterre dans les cas d'empriſonnement. VIII. 5. *a*, *b.*

EMPROSTOTHONOS, (*Médec.*) Etym. de ce mot. Deſcription de cette étrange maladie. Ses cauſes. V. 597. *a.* Symptômes par leſquels elle ſe manifeſte dans les Indes où elle eſt commune. Traitement de cette maladie. *Ibid. b.*

EMPRUNT, (*Juriſpr.*) Emprunt à conſtitution de rente. Emprunt au denier vingt, trente, quarante, *&c.* Emprunt de territoire. V. 597. *b.*

Emprunt, billet d'emprunt des anciens Romains. XV. 754. *a*, *b.* De l'uſage d'emprunter ſur gage. XVII. 791. *a*, *b.* *Voyez* auſſi GAGE.

EMPRUNT, (*Finance*) Combien les emprunts qu'on fait en des tems malheureux, ſous différentes formes illuſoires, nuiſent au crédit. Deux eſpeces d'emprunt, les uns ſur des effets dont le fonds eſt exigible, les autres ſur des rentes ou gages dont le fonds eſt aliéné. V. 597. *b.* Maux que cauſe à l'état cette derniere reſſource. Néceſſité de payer exactement de telles dettes pour le maintien de la confiance. Il faut ſavoir ſe ménager la reſſource des emprunts pour les occaſions importantes : exemple de cette habileté dans M. Colbert. Celui qui eſt capable de réparer les déſordres & de faire des emprunts dans les tems difficiles, ſans altérer le crédit, eſt aſſurément le plus habile. Le crédit de l'état dans les tems de guerre, dépend beaucoup du ſort des armes. Quels ſont les fondemens du crédit du roi ſur ſon peuple. Le premier ébranlement du crédit vient preſque toujours d'une faute commiſe dans l'adminiſtration. Pluſieurs miniſtres ont ſu rétablir ce crédit perdu, à peine en voit-on un qui ait ſu le conſerver depuis M. Colbert. Ce qui arrive lorſque l'eſprit s'accrédite trop dans le gouvernement, & qu'au lieu de principes, l'imagination prend le deſſus : conduite de l'auteur *du ſyſtême*. *Ibid.* 598. *b.* Le crédit de l'état dépend toujours de l'aſſurance ſur les conventions publiques ; & les opérations pour faire des emprunts ne réuſſiſſent que par le fort intérêt qu'on y attache. La confiance eſt en proportion avec les dettes ; ſi l'état s'acquitte, elle renaît ; ſinon, elle ſe perd. Il ſemble cependant que la confiance dépende moins de l'ordre dans les recettes & dépenſes, que des idées que le gouvernement imprime. Habileté d'un miniſtre à cet égard. *Ibid. b.*

Emprunt, une des reſſources que les finances procurent. VI. 813. *b.* Caiſſe des emprunts. II. 557. *b.* Des emprunts publics. IV. 447. *b.*

EMPRUNTER, (*Rubanier*) c'eſt, lorſque l'on paſſe les rames d'un patron, ſe ſervir des mêmes bouclettes des hautes liſſes, lorſque cela ſe peut. Comment ſe font ces emprunts d'une rame ſur la ſuivante : détails ſur ce ſujet. V. 598. *b.*

EMPUSE, (*Myth.*) Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.*

EMPYEME, (*Chir.*) Maladie & opération. Définition de l'une & de l'autre. Etym. de ce mot. Cauſes de l'épanchement de matiere dans la poitrine. Signes qui dénotent l'épanchement. Ceux qui font connoître le côté de la poitrine où il s'eſt fait. Ceux auxquels on reconnoît qu'il y a épanchement dans les deux cavités de la poitrine. Signes auxquels on peut juger de la nature de la liqueur épanchée. V. 599. *a.* La nature aidée des médicamens peut quelquefois évacuer les matieres épanchées. Epanchemens d'eau guéris par les remedes diurétiques. Cas où il faut faire l'opération. Moyen qu'il faut tenter auparavant, lorſque l'épanchement de ſang dans la poitrine eſt la ſuite d'une plaie. Deux manieres de faire l'ouverture pour donner iſſue au fluide épanché ; l'une en dilatant la plaie, l'autre en faiſant une contr'ouverture. Préceptes ſur la premiere opération. En quel cas on fait l'opération par forme de contr'ouverture. Opération de l'empyeme dans le lieu d'élection. Détails ſur la maniere d'y procéder, & ſur les panſemens qui doivent ſuivre. *Ibid. b.* Opération de l'empyeme dans le lieu de néceſſité. *Ibid.* 600. *a.*

EMPYEME, (*Maréchal.*) Opération. Utilité de l'anatomie des animaux pour la guériſon des maladies de l'homme. V. 600. *b.* Tous les cas qui peuvent engager le chirurgien à pratiquer l'empyeme, peuvent ſe préſenter au maréchal. Signes auxquels on reconnoîtra l'effuſion du ſang dans la capacité de la poitrine de l'animal à la ſuite d'une bleſſure. Ligature de l'artere intercoſtale, dont l'ouverture a cauſé l'épanchement dans le thorax. Moyen de vuider le thorax lorſque la plaie a été faite dans la partie inférieure de la poitrine. Néceſſité de faire l'opération de l'empyeme, lorſque la plaie ſe trouve dans la partie ſupérieure. Choix de l'endroit où il faut ouvrir. *Ibid. b.* Maniere d'opérer. Conduite qu'on doit tenir dans la ſuite du traitement. Bandage propre à maintenir l'appareil. *Ibid.* 601. *a.*

EMPYRÉE, étymologie de ce mot. Ce que les peres ont penſé de l'empyrée. V. 601. *a.* Trous que M. Derham a ſoupçonnés dans le firmament, au travers deſquels paroît l'empyrée. *Ibid. b.*

Empyrée, *ciel.* III. 443. *a.* Divers noms que l'écriture lui donne : *Ibid.* Idée que l'homme eſſaie d'en concevoir : auteurs inſpirés qui en font de ſuperbes deſcriptions : rapports ſur ce ſujet entre Platon & ces auteurs : ciel des anciens Romains : celui des mahométans. 443. *b.*

EMPYREUME, (*Chym.*) odeur de feu : étym. de ce mot. odeur empyreumatique : la plupart des eaux diſtillées ont cette odeur, quand elles ſont récentes. Comment on la leur fait perdre. Cette odeur eſt beaucoup plus inhérente aux huiles empyreumatiques. V. 601. *b.*

Empyreumatiques, *huiles.* VIII. 336. *b.*

EMULATION. (*Morale*) Définition. L'émulation & la jalouſie ne ſe rencontrent guere que dans les perſonnes du même art, de mêmes talens & de même condition : mais cette jalouſie & cette émulation ſont bien différentes dans leurs effets. *Ibid. b.* Différences entre l'émulation & l'envie. Suite des caracteres de l'émulation. Ceux qui font profeſſion des ſciences & des arts ne devroient être capables que d'émulation. Exemple de Corneille à imiter. Ses propres paroles citées. V. 602. *a.*

EMULGENS, (*Anat.*) vaiſſeaux qui aboutiſſent aux reins. Arteres & veines émulgentes. V. 602. *a.* — Voyez *Suppl.* II. 614. *a.*

EMULGENS. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.* — *Voyez* RÉNALES.

EMULSION. (*Pharm.*) L'orgeat n'eſt autre choſe que l'émulſion dont il s'agit ici. Semences qui en font la baſe. V. 602. *a.* Maniere d'édulcorer & d'aromatiſer les émulſions. Procédés à ſuivre pour faire une émulſion. S'il nage de l'huile ſur la ſurface d'une émulſion, c'eſt la preuve qu'elle a été mal faite. Moyen d'éviter ce défaut. Les émulſions ſont ſujettes à s'altérer comme le lait. *Ibid. b.* L'émulſion ſe décompoſe par l'ébullition. Ce qu'on appelle dans quelques pays émulſion cuite, eſt une pratique directement contraire aux regles de l'art. Propriétés des émulſions ; maladies auxquelles elles conviennent. Doſe qu'il en faut preſcrire. On ſe ſert de l'émulſion comme d'un véhicule commode, pour donner certains ſels neutres, dans une grande quantité de liquide. Maniere de préparer une émulſion purgative. Emulſion vulnéraire, déterſive & cicatriſante. La liqueur connue ſous le nom de lait de poule eſt analogue à l'émulſion. *Ibid. a.*

Emulſion. Différence entre l'orgeat & l'émulſion XI. 633. *a. b.*

EN

EN, & *dans.* Dans l'élocution uſuelle il y a bien des occaſions où l'une de ces prépoſitions n'a pas le même ſens que l'autre. Remarques de l'abbé Girard ſur ce ſujet. Obſervations de l'auteur ſur les remarques qu'a faites le P. Bouhours ſur les mêmes prépoſitions, & leur uſage. V. 603. *b.* Divers exemples ſur leur uſage. 1°. *En* ou *dans* ſuivis d'un nom ſans article, parce que le mot qui ſuit la prépoſition n'eſt pas pris dans un ſens individuel, mais dans un ſens général d'eſpece ou de ſorte. 2°. *En* ou *dans* ſuivis d'un nom avec l'article, à cauſe du ſens individuel. *Ibid.* 604. *a.*

En. Différence entre les prépoſitions *en* & *dans.* IV. 623. *a.* Obſervation ſur la prononciation du mot *en.* XI. 1. *b.* Différentes phraſes où l'adverbe *en* eſt ſi néceſſaire, que dès qu'on l'ôte on change le ſens. XIII. 294. *a. En*, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *b.* Obſervations ſur *en*, adverbe. XIII. 452. *b.*

En, eccè. (*Lang. lat.*) Obſervations ſur ces mots. VIII. 828. *b.*

ENALLAGE, (*Gramm.*) *changement*, *permutation.* Etym. de ce mot. Prétendue figure de conſtruction que les grammairiens qui raiſonnent ne connoiſſent pas, mais que les grammatiſtes célebrent. Définition que ces derniers en donnent. Les premiers ſoutiennent qu'il n'y a rien de plus déraiſonnable que ces ſortes de figures. V. 604. *a.* Quelle eſt la ſeule voie raiſonnable d'entendre cette prétendue figure. Comment on doit entendre l'énallage renfermé dans cette phraſe de Térence: *Magnas verò agere gratias Thaïs mihi?* qui n'eſt qu'une maniere de parler elliptique. Ce que dit la méthode de P. R. ſur la maniere d'entendre les infinitifs qui ſe trouvent ſeuls dans le diſcours. V. 604. *b.*

Enallage. Détails ſur cette prétendue figure de grammaire. VI. 770. *a.* VIII. 398. *a.*

ENARRHEMENT, (*Comm.*) il y en a de permis, il y en a de prohibés par les loix. V. 604. *b.*

ENARTHROSE, (*Anat.*) une des trois eſpeces de diarthroſe. Définition de l'énarthroſe, de l'arthrodie & du ginglyme. Origine de ces mots grecs, & de tous ceux des articulations. Les anciens les ont mal exprimées, & les modernes, loin d'éclaircir cette matiere, l'ont rendue plus abſtraite & plus inintelligible. Nouvelle théorie de M. Lieutaud ſur les noms des articulations. C'eſt parler improprement de donner le nom de connection à l'énarthroſe, à l'arthrodie & au ginglyme. V. 605. *a.*

Enarthroſe, ſur cette ſorte d'articulation *voyez* IV. 950. *b.*

ENCAISSÉES *plantes.* Petit labour qu'on leur donne tous les mois. II. 206. *a.* Maniere de les tranſporter. XVI. 561. *a. Voyez* CAISSE & ORANGER.

ENCAN. (*Juriſpr.*) Etym. de ce mot. Maxime de droit ſur les meubles vendus à l'encan. V. 605. *b. Voyez* ENCHÈRE & INQUANT.

ENCANTHIS. (*Méd. Chir.*) Etym. de ce mot. Tubercule qui ſe forme dans l'angle interne de l'œil. L'encanthis a ſon ſiege ou dans la caroncule lacrymale, ou dans la cuticule rouge qui lui eſt contiguë. Progrès de ce mal. Deux eſpeces d'encanthis, l'une bénigne, & l'autre dure & douloureuſe. Maniere de guérir l'encanthis. V. 605. *b.*

ENCAPUCHONNER, (*s'*) *s'armer.* (*Maneg.*) action d'un cheval qui, pour ne point conſentir à l'effet des rênes, déplace ſa tête & baiſſe le nez, &c. Sentiment de M. de la Broue ſur les raiſons de l'application du mot *armer*, à cette attitude du cheval. Sentiment de l'auteur de cet article. V. 606. *a.* Quels ſont les chevaux plus propres à s'encapuchonner que les autres. Il eſt difficile de remédier à cette imperfection, quand le cheval en a contracté l'habitude. Reſſources qu'on peut cependant employer contre le cheval qui s'arme. *Ibid. b.*

ENCAPUCHONNÉS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques nommés *capuciati.* Voyez ce mot.

ENCAQUER *le hareng.* (*Comm.*) *Suppl.* II. 228. *b.*

ENCASTELÉ. (*Maréch.*) Comment on diſtingue le cheval encaſtelé de celui qui tend à l'encaſtelure. Pourquoi les pieds de devant s'encaſtellent, & non ceux de derriere. V. 606. *b.*

Encaſtelé, ferrure d'un pied encaſtelé. VI. 552. *a.*

ENCASTELURE. (*Maréch.*) Deſcription de cette maladie. quels ſont les chevaux qui y ſont le plus ſujets. Elle ne provient quelquefois que d'un talon. *Ibid. b.* Défauts dans la conformation de l'animal qui conduiſent à cette maladie. Moyens de prévenir l'encaſtelure qui viendroit de la ſéchéreſſe de l'ongle & des mains ignorantes du maréchal. A quoi l'on reconnoît l'aridité de l'ongle. Attention qu'il faut avoir d'aſſouplir cette partie. Ce qu'on doit faire dans ce but. Attention ſur le maréchal chargé d'entretenir les pieds. Quel eſt le cas où l'encaſtelure oblige à deſſoler promptement l'animal. *Voyez Suppl.* III. 413. *b.*

ENCAVER. Chemins dont les tonneliers ſe ſervent pour cette opération. III. 280. *a. b.*

ENCAUMA, (*Chirur.*) différence entre cet ulcere & l'ulcere nome. XI. 211. *a.*

ENCAUSTIQUE, (*Peint.*) Eſpece de peinture pratiquée par les anciens, & qu'on cherche à reſſuſciter aujourd'hui: comme il ne reſte aucun monument de la manœuvre des anciens en ce genre, on ne peut en juger que par les auteurs. Paſſage de Pline ſur l'antiquité de cette invention. Trois ſortes de peintures encauſtiques, ſelon le même auteur. Uſage qu'on avoit anciennement d'employer la cire au feu & à la broſſe. Deſcription que Vitruve donne d'un vernis encauſtique & à la cire. V. 607. *b.* Cette deſcription éclaircit les paſſages de Pline, & s'applique d'elle-même à la peinture. Imperfection de la peinture encauſtique des anciens. Manieres qui précéderent chez eux l'encauſtique au pinceau. Ce que dit Quintilien de la groſſiéreté des premieres peintures. Zeuxis, qui inventa l'art des ombres & des clairs, montra un art qui ne fut pas fort cultivé. *Ibid.* 608. *a.* Paroles de Quintilien qui montrent que les anciens n'entendoient gueres ni le clair obſcur, ni les reflets, ni la gradation des couleurs, &c. Tableaux de Pauſias. Difficultés attachées aux grands tableaux encauſtiques. L'encauſtique étoit plus pratiquable dans les vaiſſeaux, où il falloit plutôt de grandes ébauches, que des peintures finies: car ce n'étoit pas ſeulement des couleurs appliquées, mais des figures. En quoi les tableaux encauſtiques, quoiqu'imparfaits, étoient eſtimables. *Ibid. b.* Réſultat de tout ce qui précede; ordre des opérations des anciens. Ils avoient des cires colorées; ils faiſoient fondre ces cires, & les employoient au pinceau; ils fixoient leur tableau par l'inuſtion; enfin ils frottoient & poliſſoient le tout avec des linges nets. Callixene de Rhodes appelle cet art: *peinture en cire.* Quels ſont parmi nous les reſtaurateurs de l'encauſtique. M. le comte de Caylus a publié cinq manieres, dont les quatre premieres ſont, ſelon lui, autant de vrais encauſtiques: deſcription de la premiere maniere de peindre en cire. *Ibid.* 409. *a.* Comme cette maniere s'exécute ſans inuſtion, ce n'eſt point l'encauſtique des Grecs; cette méthode eſt rebutante, & ſes effets ſont imparfaits. Seconde maniere. *Ibid. b.* M. le comte de Caylus l'a jugée lui-même embaraſſante & bornée. Troiſieme maniere. Cet encauſtique s'exécute par un procédé très-ingénieux; mais il paroît mal répondre aux conditions néceſſaires pour l'encauſtique des anciens. Quatrieme maniere, qui n'eſt qu'un renverſement de la précédente. *Ibid.* 610. *a.* Nouvelle façon de peindre à l'huile que ces deux dernieres méthodes ont ſuggérée à M. le comte de Caylus. Cinquieme maniere, laquelle n'eſt ni encauſtique, ni donnée pour telle. Elle conſiſte à compoſer des vernis avec des réſines ſolubles dans l'eſſence de térébenthine, & avec un corps gras; à faire fondre la cire dans ce vernis, à ajouter des couleurs à ce mêlange, & à peindre à l'ordinaire avec ces couleurs ainſi préparées. Cinq ſortes de vernis néceſſaires. Maniere de les préparer. Préparation des couleurs & celle des ingrédiens. *Ibid. b.* M. de Caylus aſſure que cette eſpece de peinture en cire eſt pratiquable ſur le bois, ſur la toile & le plâtre. Directions pour la peinture ſur le bois, pour la peinture ſur la toile, pour celle ſur le plâtre. La troiſieme maniere indiquée ci-deſſus eſt auſſi pratiquable ſur le plâtre & la pierre; moyens à employer pour cela. Comment on doit appliquer un blanc d'œuf ſur les tableaux en cire. Comment on peut donner un vernis à la peinture en cire. Couleurs dont il faut ſe ſervir pour retoucher ſes tableaux & y mettre l'accord. *Ibid.* 611. *b.* Des découvertes & procédés de M. Bachelier dans la même ſorte de peinture. Premiere maniere de peindre en cire ſur la toile ou ſur le bois, ſelon cet inventeur. Cette peinture n'eſt nullement un encauſtique. Seconde maniere bornée particuliérement à la toile. Cette maniere eſt un excellent encauſtique; mais ce n'eſt point celui des anciens. *Ibid.* 612. *a.* Cependant de toutes les méthodes connues, c'eſt la plus ſûre, la plus prompte. Troiſieme maniere, qui eſt un véritable encauſtique: l'invention en eſt heureuſe, & les effets en ſont ſûrs. *Ibid. b.* Quatrieme maniere. Moyen de rendre les paſtels dont on ſe ſert dans cette pratique, fermes & durs comme la ſanguine. Propriétés de l'eau de cire de M. Bachelier. Comme les couleurs ſortent de la boutique du marchand mêlées de ſubſtances hétérogenes, l'on indique ici la maniere de les purifier. *Ibid.* 613. *a.* Objections faites à M. Bachelier ſur ſon ſavon & ſon eau de cire. Réponſe à ces objections. Il eſt faux que tout ſavon ait été inconnu aux anciens. Théocrite, Paul d'Egine, & Pline cités ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Suite des objections ſur le ſavon de cire. Hiſtoire des inventions de MM. de Caylus & Bachelier, *Ibid.* 614. *a.* par laquelle il paroît que M. Bachelier eſt le premier qui ait peint en cire en 1749, comme M. de Caylus eſt le premier qui en ait parlé en 1753; & que quant à l'inuſtion, M. Bachelier eſt le premier qui en ait parlé & qui ait appris au public comment ſe pratiquoit cette manœuvre. Énumération des principaux tableaux dont ces découvertes nous ont enrichis. *Ibid. b.* Chef-d'œuvre en ce genre de M. Bachelier repréſentant la fable du loup & du cheval. Bon mot ſur ce tableau. V. 615. *a.*

ENCAVURE, (*Médec.*) ulcere profond de la cornée. *Voyez* ULCERE DE L'ŒIL.

ENCEINTE *d'une ville.* (*Hiſt. anc.*) VII. 191. *b.* Comment on la traçoit anciennement. XVII. 278. *a.* Pierres que l'on

plaçoit

plaçoit d'eſpace en eſpace ſur la trace de l'enceinte. III. 458. *a*. Comment les anciens flanquoient ou défendoient toutes les parties de l'enceinte. II. 129. *b*.

ENCÉNIES, (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit à la dédicace d'un temple, à la réédification d'une maiſon, &c. Nous avons auſſi nos encénies, &c. V. 615. *a*.

Encénies. (*Hiſt. ſacr.*) Etym. de ce mot. Fête célébrée chez les Juifs en mémoire de la reſtauration du temple, par Judas-Machabée. *Voyez* CASLEU. Ils avoient encore deux encénies. *Encénies*, dédicace des égliſes. V. 615. *a*.

ENCENS. (*Hiſt. des drog.*) Caracteres de cette ſubſtance, ſelon M. Geoffroy. Choix de l'encens le plus eſtimé. Antiquité & univerſalité de ſon uſage. Divers ſentimens des auteurs ſur le pays natal de l'encens, & ſur l'arbre qui le fournit. Quel étoit le parfum ou encens dont les Juifs faiſoient uſage. Manne d'encens. Suie d'encens. Ecorce d'encens. V. 615. *b*. Le galipot s'appelle gros encens, à la différence de l'oliban qu'on nomme encens fin. Encens marbré. Encens des Indes, appellé vulgairement encens de Mocha. Encens de Thuringe. *Ibid.* 616. *a*.

Encens. (*Pharm. & Mat. médic.*) Il entre dans beaucoup de compoſitions. Uſages qu'en faiſoient les Grecs & les Arabes. Maniere dont Quercetanus l'adminiſtre dans la pleuréſie; ſes heureux effets. Fumigations d'encens pour la tête & pour la chûte de l'anus. Suie d'encens employée par les anciens pour les inflammations des yeux. Son uſage pour la chaſſie: pour les maux de dents. Uſage que nous faiſons aujourd'hui de l'encens. V. 616. *a*.

ENCENSEMENT, (*Hiſt. eccl.*) action d'encenſer dans l'égliſe romaine. V. 616. *a*. Origine de cet uſage. Preuve tirée du témoignage des peres, que l'encenſement n'eſt point une partie du culte. Cet uſage deſtiné enſuite à imiter l'exemple des mages qui vinrent adorer le Fils de Dieu. L'encenſement devint auſſi une obligation honorifique aux princes de la terre, qui fut premiérement pratiquée à l'égard des empereurs de Conſtantinople; & dans la ſuite les grands ſeigneurs s'attribuerent l'encenſement. L'honneur futile de l'encenſement produit tous les jours en France des procès. *Ibid. b*.

ENCENSOIR, ſa deſcription & ſon uſage. V. 616. *b*. Quel étoit le nombre des encenſoirs dans le temple de Salomon: en quoi ils différoient des nôtres. Quel eſt le nombre de ceux que nous avons dans nos plus riches égliſes. *Ibid.* 617. *a*.

ENCEPHALE, (*Médecine*) étymologie de ce mot. Différentes eſpeces de vers qui naiſſent en différentes parties de la tête. La céphalalgie peut être cauſée par des vers engendrés dans le cerveau, ou dans les ſinus frontaux, ou dans les cellules de l'os etmoïde. Témoignages & obſervations qui le prouvent. Maladies peſtilentielles dans leſquelles il s'engendroit des vers dans le cerveau même. Ouvrages à conſulter. V. 617. *a*.

Encéphales, diſtinction de quatre ſortes de vers encéphales. XVII. 42. *b*. 43. *a*.

ENCHAINEMENT, (*Métaphyſiq.*) celui des cauſes, des faits, des événemens. II. 318. *a*. VI. 422. *b*. *Suppl.* IV. 528. *a*. Examen de la queſtion ſi la chaîne des événemens eſt contraire à la liberté. VI. 425. *b*, *&c*. VII. 204. *b*. Réflexions contre l'enchaînement infini des cauſes & des effets. IV. 978. *b*. XV. 473. *a*.

ENCHANTEMENT, étymologie de ce mot. On donnoit aux enchantemens le nom de *carmina*. Origine des enchantemens ſelon M. Pluche. Comment on vint à ſe perſuader que certaines herbes & certaines paroles pouvoient faire deſcendre du ciel en terre la lune & les étoiles. Il ſuit de ce ſentiment 1°. que l'enchantement eſt compoſé d'herbes ou autres inſtrumens magiques, & de certaines paroles ou formules. 2°. Qu'il y avoit des enchantemens favorables, & d'autres pernicieux. Ces derniers furent abhorrés chez tous les peuples policés. V. 617. *b*. Figures de cire par leſquelles on s'imaginoit faire périr ceux qu'on haïſſoit: ce qu'on entendoit en France par *envouſter* quelqu'un. L'uſage de ces figures étoit accompagné de paroles qu'on ſe perſuadoit ne pouvoir être prononcées efficacement par toute ſorte de perſonnes: particularités du procès de Robert d'Artois ſous Philippe de Valois, qui le prouvent. Ces ſortes d'enchantemens étoient auſſi connus des ſauvages de l'Amérique. *Ibid.* 618. *a*.

Enchantement, *charme*, *ſort*. Différentes ſignifications de ces mots. III. 210. *a*. Différence entre l'enchantement & le ſortilege. 885. *a*. Extrait du livre de Pomponace ſur les enchantemens. I. 665. *b*. Enchantemens que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient deſſein de perdre. IV. 922. *b*. Des enchantemens des magiciens & des ſorciers. XV. 368. *b*. *&c*. ſur les enchantemens, *voyez* CHARME, FASCINATION.

ENCHANTEMENT, (*Médec.*) maniere ſuperſtitieuſe de guérir les maladies. Quelle en a été l'origine. Comment ces moyens s'accréditérent. Toutes les nations les ont pratiqués de tems immémorial. Hammon, Hermès & Zoroaſtre paſſoient pour les auteurs de cette pratique médicinale. Uſage qu'en faiſoient Chiron le centaure & les ſages femmes d'Athenes. Les enchantemens ſur-tout accrédités chez les Juifs. Hippocrate contribua beaucoup à en déſabuſer les Grecs. Ce que Périclès en diſoit. Combien les Romains furent infatués de ces pratiques ſuperſtitieuſes. V. 618. *b*. Quels étoient alors les peuples célebres dans la ſcience des enchantemens auxquels les Romains s'adreſſoient. Aſclépiade qui vivoit du tems de Cicéron, eut le bonheur de bannir de Rome cette vaine maniere de traiter les maladies. Les premiers chrétiens n'ont pas été exempts de cette folie. En quel tems les ténebres de l'erreur ſe diſſiperent, & la médecine éclairée reprit le deſſus. Anecdote ſur une Theſſalienne que Philippe de Macédoine avoit fait venir à ſa cour pour le guérir de ſes enchantemens. *Ibid.* 619. *a*.

ENCHANTEMENT, (*Bell. lett.*) le merveilleux eſt le fonds de l'opéra françois. Moyen de le produire. Enchantement employé dans l'opéra d'Amadis, dans celui de Tancrede. V. 619. *a*. Ce qui autoriſe les poëtes à ſe ſervir des enchantemens. Regles qu'ils doivent obſerver en les employant. *Ibid. b*. *Voyez* FÉERIE.

ENCHANTEUR, *terme d'opéra*. Ce nom ne convient qu'aux rôles de magiciens bienfaiſans. Obſervations ſur quelques rôles de ce genre. V. 619. *b*.

ENCHASSURE, (*Imprim.*) morceau de bois de noyer, ſes dimenſions, ſon uſage. V. 619. *b*.

ENCHAUSSER, ou *Enchauler*, (*Agricult.*) voyez CHOTTÉ.

ENCHERE, (*Juriſp.*) dans quelques pays, les encheres ſont appellées *miſes à prix*, & en d'autres *ſurdites*. Les encheres ſont reçues dans toutes les ſortes de ventes à l'encan: c'eſt l'huiſſier qui fait la premiere enchere. Diverſes autres ventes qui ſe font à l'enchere. V. 619. *b*. Ce qu'on entend par enchere de quarantaine à l'égard des immeubles qui ſe vendent par décret. En quoi conſiſte le contrat de l'enchere. Lorſqu'il y a appel de l'adjudication, le dernier enchériſſeur peut demander d'être déchargé de ſon enchere. Diverſes regles de juriſprudence par rapport aux encheres. Enchere couverte. Derniere enchere. Enchere à l'extinction de la chandelle. Folle enchere. *Ibid.* 620. *a*. Diverſes maximes de droit ſur la folle enchere. Enchere par licitation. Encheres au profit commun & au profit particulier, uſitées en Normandie. *Ibid. b*. Détails ſur ces ſortes d'encheres. Enchere de quarantaine. Détails ſur ce ſujet. *Ibid.* 621. *a*. Enchere au rabais. Ce qu'on entend par renchere, & par ſur-enchere. *Ibid. b*.

Enchere, celle qu'on appelle à Amſterdam vente au baſſin. II. 124. *b*. Enchere à l'extinction de la chandelle. III. 127. *a*. Enchere ou crue. IV. 621. *a*, *b*. Enchere appellée doublement. V. 80. *a*. L'enchere exprimée dans certaines provinces par le mot *inquant*. VIII. 772. *b*. Enchere par licitation. IX. 485. *a*, *b*. Enchere dite tiercement. XVI. 322. *b*.

ENCHERIR, diverſes ſignifications de ce mot dans le commerce. V. 621. *b*.

ENCHÉRISSEUR, *dernier:* gratification qu'on lui accorde à Amſterdam pour certaines marchandiſes. XII. 772. *b*.

ENCHEVÊTRÉ, (*Maneg.*) cheval enchevêtré. Etymologie de ce mot. A quelle occaſion l'animal s'enchevêtre. Ecorchure ou plaie plus ou moins profonde dans le pli du pâturon, cauſée quelquefois par l'enchevêtrure. Moyen de prévenir ces ſortes d'accidens. V. 621. *b*.

ENCHEVÊTRURE, (*Maneg. & Maréch.*) divers degrés d'écorchure & d'éroſion, ſelon leſquels on indique ici le traitement convenable. V. 622. *a*.

ENCHEVÊTRURE. (*Archit.*) V. 622. *a*.

ENCHIFRENEMENT, (*Médec.*) rhume de cerveau. Etymologie de ce mot. Noms grec & latin de cette maladie. Cauſe prochaine de l'enchifrenement. Cauſes éloignées. V. 622. *a*. Ses ſymptômes. Deux eſpeces d'enchifrenement. L'automne eſt la ſaiſon de l'année où cette maladie eſt plus commune. V. 622. *b*. Elle ſe guérit quelquefois par la ſeule opération de la nature; mais elle eſt plus rebelle dans les vieillards & dans les perſonnes d'un tempérament froid & humide. Remedes à employer dans les différentes ſortes d'enchifrenement, & les différens degrés de cette maladie. *Ibid.* 623. *a*. — *Voyez* RHUME.

ENCLAVE, (*Juriſp.*) droit d'enclave. Le ſeigneur dont le fief n'eſt point un fief volant, n'a pas beſoin d'autre que l'enclave, pour prétendre la directe ſur l'héritage qui ſe trouve compris au-dedans des limites de ſa directe. En quoi conſiſte le droit de l'enclave dans les coutumes de franc-aleu. 623. *a*.

ENCLAVE, *reſſort*, *territoire*, (*Synon.*) XVI. 186. *a*.

ENCLAVE, (*Archit.*) *enclaves*, (*Hydrauliq.*) V. 623. *b*.

ENCLIQUETAGE, (*Horlog.*) pieces dont il eſt compoſé; quel eſt le but de l'encliquetage: deſcription par figure. V. V. 623. *b*.

ENCLIQUETER, (*Horlog.*) en quel cas on dit qu'un cliquet encliquete bien. V. 623. *b*.

ENCLITIQUE, (*Gramm.*) terme de la grammaire grecque. Etymologie de ce mot. V. 623. *b*. Définition des mots enclitiques accompagnée d'exemples. Pourquoi ces mots ſont

ainſi nommés. Si une enclitique ſuivoit un nom propre en grec, elle ceſſoit d'être enclitique & gardoit ſon accent. Neuvieme livre de la méthode grecque de P. R. à conſulter ſur cette matiere, où l'on traite de la prononciation du grec, & des inflexions qui étoient en uſage, quand le grec ancien étoit encore une langue vivante. La différence des accens qui étoit obſervée encore à la fin du dernier ſiecle à Paris, preſque entiérement négligée aujourd'hui. C'eſt ainſi que pluſieurs entendent les livres anglois, en les liſant à la maniere françoiſe. *Ibid.* 624. *a.*

Enclitiques, mots: comment ils modifient l'accent de la ſyllabe qui les précede. I. 66. *b.*

ENCLOUER *une piece d'artillerie*, (*Art milit.*) diverſes manieres d'enclouer un canon & de le mettre hors de ſervice. Parmi ces manieres il en eſt une qui eſt lente à la vérité, mais à laquelle on n'a trouvé aucun moyen de remédier. En quels cas on encloue les pieces. Moyen de rendre dans un ſiege les pieces hors de ſervice & de les faire crever, indiqué par M. Vautier, officier d'artillerie. V. 624. *b.* En quels cas & comment cette très-périlleuſe expédition peut être tentée. La méthode d'enclouer les canons eſt fort ancienne. Deux manieres de remédier à l'enclouage. *Ibid.* 625. *a.*

ENCLOUEURE, (*Manege & Maréch.*) bleſſure faite au pié du cheval par le maréchal qui le ferre. Différence entre enclouer & ferrer. Signe auquel on reconnoît ces accidens. Moyen de diſcerner le clou d'où vient le mal. Ouverture qu'on doit faire en pareil cas. Ce qu'il faut pratiquer lorſque le pié n'a été que ferré. V. 625. *b.* Remedes à employer dans le cas de l'enclouеure; attentions à faire dans les panſemens. Le cheval peut encore être ferré & piqué en conſéquence d'une retraite: extraction de ce corps étranger, délicate à exécuter, & qui doit être faite par un habile ouvrier. Plaie compliquée lorſque cette retraite a été chaſſée dans le vif. *Voyez* RETRAITE & FERRER. *Clou de rue*, eſpece d'enclouеure. Avantages qui réſultent de ne point deſſoler, quelque grave que ſoit la plaie du clou de rue. *Ibid.* 626. *a.* Cependant il n'eſt pas douteux que cette méthode n'éprouve des contradictions. On peut objecter que beaucoup de chevaux guériſſent par le moyen de la deſſolure. Réponſe à cette objection. Preuve qui réſulte en faveur de la méthode de ne pas deſſoler par la comparaiſon des deux traitemens. Deſcription anatomique du pié du cheval. Combien ces parties doivent être affectées par la deſſolure. Démonſtration du danger de la deſſolure appliquée au clou de rue. *Ibid. b.* Cure du clou de rue ſimple. Cure pour le clou de rue grave & compliqué. *Ibid.* 627. *a. Suppl.* III. 405. *a.*

ENCLUME, différentes eſpeces d'enclumes. Maniere de forger une enclume. Suite des opérations néceſſaires pour fabriquer cet inſtrument, & toutes ſes parties, ſelon les différentes eſpeces & formes d'enclumes. V. 627. *b. &c.*

Enclume, maniere de faire en ſable le moule d'une enclume de fer, VII. 155. *a.* & d'y couler la fonte. *Ibid.* Petite enclume nommée bel-outil. II. 199. *b.* Bigorne. 247. *b.* Enclume ronde nommée boule. 361. *b.* Eſpeces d'enclumes appellées tas. XV. 932. *b.* Enclumes de ſerrurier. XVII. 827. *b.* vol. IX des planch. Serrurier, pl. 51. Billot d'enclume. II. 256. *b.*

ENCLUME, (*Anat.*) un des quatre oſſelets qu'on rencontre dans la caiſſe du tambour. Situation & deſcription de cet oſſelet. Quel eſt celui qui en a fait la découverte. V. 629. *a. Voyez* OSSELETS, OREILLE & OUIE.

ENCLUME, (*Cloutier.*) V. 629. *a.*
ENCLUME, (*Aiguilletier.*) V. 629. *a.*
ENCLUME *en bigorne*, (*Arquebuſ.*) V. 629. *a.*
ENCLUME *quarrée*, (*Arqueb.*) V. 629. *a.*
ENCLUME, (*Ceinturier.*) V. 629. *a.*
ENCLUME *ronde*, (*Chaudron.*) V. 629. *a.*
ENCLUME, (*Coutel.*) V. 629. *b.*
Enclume des couvreurs. V. 629. *b.*
ENCLUME, (*Maréch.*) V. 629. *b.*
ENCLUME, (*Orfév.*) V. 629. *b.*
ENCLUME, (*Teintur.*) V. 629. *b.*

ENCLUMEAU, (*Art méch.*) ouvriers qui s'en ſervent. V. 629. *b.*

ENCLUMEAU, (*Chauder.*) deſcription & uſage. V. 629. *b.*

ENCLUMETTE, (*Boiſſellerie*) V 629. *b.*

ENCLUMETTE, (*Mett. en œuv.*) V. 629. *b.*

ENCOLLER, ouvriers auxquels ce terme eſt commun: ce qu'ils entendent par-là. V. 630. *a.*

ENCOLLER, (*Doreur*) maniere de faire cette préparation ſur le bois qu'on veut dorer. V. 630. *a.*

ENCOLLER. (*Tiſſerand.*) V. 630. *a.*

ENCOLURE, (*Manege Maréch.*) avantage d'une belle encolure. Encolure fauſſe, renverſée, penchante, caracteres de ces différentes ſortes d'encolures. V. 630. *a.* La bonne ou mauvaiſe conformation de l'encolure décide des qualités que l'on recherche dans le cheval. Effets d'une encolure molle & effilée; de celle qui eſt courte & chargée. Encolure des barbes, des jumens & chevaux d'Eſpagne. C'eſt l'art qui procure cette liberté & facilité des mouvemens du cheval, qu'on appelle ſoupleſſe. Etroite correſpondance & intimité réciproque de l'encolure & de la tête du cheval, avec les attaches & les uſages des muſcles divers qui concourent à leurs actions. L'aptitude & l'aiſance avec leſquelles l'encolure ſe prêtera dans tous les ſens divers, aideront à la juſte poſition de cette partie, à la franchiſe & à la ſûreté de la bouche, & conſéquemment à l'exacte préciſion des effets des rênes. De toutes les portions extérieures & mobiles du corps de l'animal, l'encolure eſt la premiere qu'on doit tenter d'aſſouplir. D'où viennent la plupart des déréglemens & des déſordres auxquels nombre de chevaux s'abandonnent. Mouvemens de flexion ou d'extenſion auxquels il faut d'abord travailler à déterminer l'encolure. *Ibid. b. Voyez* PLACER & TÊTE. Des moyens d'aſſouplir entiérement cette partie, en la dirigeant dans le ſens des flexions latérales, qui ſont ce qu'on entend par le terme de *plis*. Maniere de déterminer la meſure préciſe du pli à ſuggérer. *Ibid.* 631. *a.* Comment on diſtingue les aides qui conviennent aux diverſes eſpeces de chevaux, ſelon les défauts auxquels ils ont le plus de penchant. *Ibid. b.* — Sur l'encolure, *voyez Suppl.* III. 398. *a.*

ENCOMBOMATE, (*Hiſt. anc.*) obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.*

ENCOMBREMENT, (*Marine*) lorſqu'il s'agit du fret des marchandiſes, on en fait l'évaluation ſuivant l'encombrement. V. 632. *a.*

ENCRATITES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du deuxieme ſiecle. Tatien auteur de cette ſecte. Sa doctrine. Pourquoi ſes diſciples furent appellés encratites ou continens. On les appella auſſi *aquariens* ou *hydroparaſtates*. V. 632. *b. Voyez* AQUARIENS & TATIANISTES.

ENCRATITES, *Evangile des*, VI. 117. *a.*

ENCRE *à écrire*. (*Arts*) Recette de M. Lémery pour faire de l'encre. Recette de M. Geoffroy. Maniere de faire de l'encre ſur le champ. V. 632. *b.* Des quatre eſpeces de vitriol, celui qu'on appelle vitriol de Chypre ou de Hongrie, eſt le ſeul qui ne faſſe point d'encre. Moyen de faire diſparoître la couleur noire de l'encre. *Ibid.* 633. *a.*

Encre dont on ſe ſervoit autrefois. IV. 1024. *a.* Principales drogues qu'on emploie dans la compoſition des encres: deux manieres de faire l'encre à l'uſage des maîtres écrivains. IX. 432. *a.* Maniere de faire de l'encre avec l'iris jaune de marais. VIII. 902. *b.* avec le kermès. IX. 120. *b.* Encre griſe: encre pour le parchemin: encre de communication: encre rouge: encre blanche pour le papier noir. IX. 432. *b.* Moyen de revivifier l'encre effacée. V. 370. *a.* IX. 433. *a.*

ENCRE *noire*. (*Imprimerie*) Détails ſur la maniere de la faire. V. 633. *b.* Encre rouge d'imprimerie. Maniere de la faire & de la conſerver. Maniere de faire des encres de différentes couleurs, verte, bleue, jaune, violette. *Ibid. b.*

Encre de la Chine. Sa compoſition. V. 634. *a.*

Encre de la Chine. Maniere de la détremper. IX. 314. *b.*

ENCRE *ſympathique*, (*Phyſiq. Chymie*) compoſition de deux liqueurs, dont l'une ſert à tracer ſur le papier des caracteres qui demeurent inviſibles; & l'uſage de l'autre, tel qu'il eſt indiqué ici, ſert à les faire paroître preſque auſſi noirs que s'ils euſſent été formés avec de l'encre ordinaire. La premiere s'appelle *vinaigre de ſaturne*; la ſeconde, *foie d'arſénic*. Ces deux liqueurs claires & limpides, quand elles ſont ſéparées, deviennent, par le mêlange, d'un noir brun foncé. *Ibid.* 634. *a.* Encres ſympathiques de la même claſſe, faites avec une diſſolution d'or dans de l'eau régale, & une autre diſſolution d'étain fin, avec pareille eau. Jeu ſingulier d'encre ſympathiques. Seconde claſſe de ces encres; elle comprend celles dont l'écriture inviſible devient colorée en l'expoſant à l'air. *Ibid. b.* La troiſieme claſſe eſt celle des encres dont l'écriture inviſible paroît en la frottant avec quelque poudre brune ou noire. La quatrieme eſt celle de ces écritures qui ne deviennent viſibles qu'en les chauffant. Propriétés de l'encre ſympathique de M. Hellot. 634. *a.*

Encre ſympathique, faite avec le biſmuth, II. 263. *b.* avec le ſuc de figuier, VI. 745. *b.* avec le foie de ſoufre arſénical. XI. 665. *b.*

ENCRIER *d'imprimerie*. V. 634. *b.*

ENCRINITES, (*Oryctolog.*) eſpece de foſſiles. De leur origine. *Suppl.* IV. 223. *b.* 224. *a.*

ENCRINUS, *encrinite*, (*Hiſt. nat. Foſſil.*) pétrification qui repréſente la figure d'un lis qui n'eſt pas épanoui. Deſcription. Quelques-uns croient que c'eſt une étoile de mer pétrifiée. Lieu où il s'en trouve. V. 634. *b. Voyez* PIERRE DE LIS.

Encrinus, repréſenté vol. VI. des planch. Coquilles foſſiles, planch. 8.

ENCROISER, (*Manuf. en ſoie, en laine, fil, &c.*) façon de donner de l'ordre aux différens brins de ſoie, de laine, *&c.* qui compoſent la chaîne. Les brins doivent être paſſés, ſuivant le rang de cet encroix, d'abord dans les liſſes,

& enſuite dans le peigne. Comment ſe fait l'encroix. V. 634. *b.*

ENCROIX, (*Manuf.*) trois chevilles placées à demeure ſur les traverſes de deux des ailes du moulin, en haut. Détails ſur ces chevilles, & leur uſage. Encroix mobile, qui conſiſte en une tringle de même force que les traverſes qui portent les encroix fixes dont on vient de parler. Maniere dont il doit être fait. Son uſage. V. 635. *a.*

ENCROUÉ, (*Juriſpr.*) arbre qui en tombant s'embarraſſe dans les branches d'un autre qui eſt ſur pied. Ce que porte là-deſſus l'ordonnance des eaux & forêts. V. 635. *a.*

ENCYCLOPÉDIE, (*Philoſop.*) enchaînement de connoiſſances. Etymologie de ce mot. But d'une Encyclopédie. Il eſt difficile de ſe propoſer un objet plus étendu. Paroles tirées du chancelier Bacon, pour répondre à ceux qui ont jugé que cette Encyclopédie ne s'acheveroit pas. V. 635. *a.* Un tel ouvrage ne peut être celui d'un ſeul homme. Il n'eſt point donné à un ſeul homme de connoître tout ce qui eſt connu; & quand cet ouvrage ne contiendroit que les élémens des ſciences, on doit ſavoir que l'expoſition des principes d'une ſcience ou d'un art, ne peut être que le chef-d'œuvre d'un maître. Pour démontrer combien il eſt difficile qu'un ſeul homme exécute jamais un dictionnaire raiſonné de la ſcience générale, l'auteur ſe contente ici d'inſiſter ſur les ſeules difficultés d'un ſimple vocabulaire. *Ibid. b.* Ces difficultés ſont peu ſenties par ces hommes qui nous entretiennent de tout & qui ne ſavent rien, & qui prétendroient borner la connoiſſance de la langue à un très-petit nombre de termes qui leur ſont familiers, & qui même auroient beſoin d'appeller à leur ſecours, le philoſophe, le juriſconſulte, l'hiſtorien, pour la définition de pluſieurs de ces termes. Cependant, s'il eſt difficile qu'un ſeul homme exécute un ſimple vocabulaire, quel concours de talens ne ſuppoſera pas l'exécution d'un ouvrage, où, loin de ſe borner à la définition du mot, on ſe propoſe d'expoſer en détail tout ce qui appartient à la choſe? Cet ouvrage ne peut être celui d'un homme ſeul, ni même celui d'aucune des ſociétés littéraires ou ſavantes qui ſubſiſtent, priſes ſéparément ou en corps. *Ibid.* 635. *a.* Il y a cependant une tâche qui rameneroit leurs travaux au but de cet ouvrage, & qui devroit leur être impoſée; elle conſiſteroit à recueillir les connoiſſances anciennes & modernes, à les enchaîner, & à en publier des traités complets & méthodiques. Ils renfermeroient une infinité de matériaux excellens, diſperſés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils reſtent ſans produire aucune ſenſation utile, comme des charbons épars qui ne formeront jamais un brâſier. *Ibid. b.* C'eſt à l'exécution de ce projet étendu..... qu'une Encyclopédie doit ſuppléer. Ouvrage qui ne s'exécutera que par une ſociété de gens de lettres & d'artiſtes, liés par l'intérêt général du genre humain. Ces perſonnes même doivent être éparſes, parce que ſi l'on vouloit que l'ouvrage ſe fît toujours & ne s'achevât jamais, il n'y auroit qu'à former une ſociété ſubſiſtante, dans les aſſemblées de laquelle il fallût diſcuter chaque article. Ces perſonnes ne doivent être liées que par l'intérêt général du genre humain, & par un ſentiment de bienveillance réciproque, parce que ces motifs étant les plus honnêtes, ſont auſſi les plus durables. Si le gouvernement ſe mêle d'un pareil ouvrage, il ne ſe fera point; toute ſon influence doit ſe borner à en favoriſer l'exécution. Ce que deviennent les projets littéraires conçus par les grands. *Ibid.* 636. *a.* Pourquoi il arrive que pour l'ordinaire on traite moins honnêtement avec le prince qu'avec ſes ſujets. Non ſeulement les interruptions ſont plus communes; il faut ajouter qu'elles ſont plus funeſtes encore aux projets littéraires, lorſque le gouvernement eſt à la tête de ces projets, que lorſqu'ils ſont conduits par des particuliers. Remarquez enfin qu'une Encyclopédie, ainſi qu'un vocabulaire, doit être commencée, continuée & finie dans un certain intervalle de tems, & qu'un intérêt ſordide s'occupe toujours à prolonger les ouvrages ordonnés par les rois. *Ibid. b.* Si celui-ci traîne en longueur, on remarquera l'irrégularité la plus déſagréable; & à l'égard des arts, quelle diverſité ne s'introduit pas tous les jours dans la langue qui leur eſt propre, dans les machines & dans les manœuvres? Quoique la révolution ſoit moins ſenſible dans les ſciences & les arts libéraux, cependant il s'en fait une;... mais ce qui donnera ſur-tout à l'ouvrage l'air ſuranné, c'eſt la révolution qui ſe fera dans l'eſprit des hommes & dans le caractere national. *Ibid.* 636. *a.* Le tems qui a émouſſé notre goût ſur les queſtions de critique & de controverſe, a rendu inſipide une partie du dictionnaire de Bayle. Il n'y a point d'auteur qui ait tant perdu dans quelques endroits, & qui ait tant gagné dans d'autres; mais ſi tel a été le ſort de Bayle, qu'on juge de ce qui ſeroit arrivé à l'Encyclopédie de ſon tems. Si l'on excepte cinq ou ſix hommes de génie, il n'y en avoit peut-être pas un, du tems de cet auteur, qui en eût écrit une page qu'on daignât lire aujourd'hui. Les connoiſſances les moins communes ſous le ſiecle paſſé, le deviennent de jour en jour: d'où il arrivera que la langue, même populaire, changera de face; qu'elle s'étendra à meſure que nos oreilles s'accoutumeront aux mots, par les applications heureuſes qu'on en fera. *Ibid. b.* Notre langue eſt déjà fort étendue; elle va faire encore des pas immenſes ſous l'empire de la philoſophie. Dans tout ouvrage deſtiné à l'inſtruction générale des hommes, il faut ſur-tout ſe réſoudre à ne travailler que pour les générations ſuivantes, parce qu'à peine une grande entrepriſe ſera-t-elle achevée, que la génération préſente ne ſera plus: c'eſt pourquoi il faut abréger la durée du travail, en multipliant le nombre des collegues. Cependant les connoiſſances ne peuvent devenir communes que juſqu'à un certain point. Il y a dans les ſciences un terme au-delà duquel il ne leur eſt preſque pas accordé de paſſer. L'individu n'a qu'une certaine énergie dans ſes facultés; & c'eſt en ajoutant au travail de cet individu, celui d'un autre, que vous vous formerez quelque notion de ce que l'eſpece entiere peut produire de plus parfait. *Ibid.* 637. *a.* Un ouvrage tel que l'Encyclopédie, doit, par ſa nature, deſcendre peu-à-peu au-deſſous de la portée commune des hommes par rapport à certains objets; & par rapport à d'autres, reſter toujours au-deſſus. Le moment le plus glorieux pour un ouvrage de cette nature, ſeroit celui de cette portée qui ſuccéderoit à quelque grande révolution qui auroit ſuſpendu le progrès des ſciences. Ce moment glorieux ne pourroit devenir l'objet de nos eſpérances, ſi la langue n'eſt fixée & tranſmiſe à la poſtérité dans ſa perfection. Malheureuſement on a donné juſqu'ici dans cette Encyclopédie, peu de ſoin à cet objet: c'eſt ce qui engage l'auteur à le traiter ici ſpécialement, & dans une certaine étendue.

Sans la double convention qui attacha les idées aux voix, & les voix à des caracteres, tout reſtoit au-dedans de l'homme & s'y éteignoit. Sans les grammaires & les dictionnaires, tout demeuroit concentré dans une nation, & diſparoiſſoit avec elle. *Ibid. b.* Suppoſé un idiome commun, admis & fixé, les notions deviennent permanentes; il ſe forme des points habités de l'eſpace & de la durée, & tous les êtres vivans & penſans s'entretiennent. La langue d'un peuple donne ſon vocabulaire, & le vocabulaire eſt une table aſſez fidelle de toutes les connoiſſances de ce peuple.... Elle indique à l'homme pénétrant juſqu'où l'on étoit allé dans une ſcience, dans les tems même les plus reculés: elle fait connoître la ſupériorité des Grecs ſur les Romains, & la nôtre ſur les uns & les autres. Il ſurvient, chez tous les peuples en général, relativement aux progrès de la langue & du goût, une infinité de révolutions légeres, d'événemens peu remarquables, qui ne ſe tranſmettent point. On ne peut s'appercevoir qu'ils ont été, que par le ton des auteurs contemporains, ton ou modifié ou donné par ces circonſtances paſſageres. *Ibid.* 637. *a.* Les auteurs ne s'apperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de l'impreſſion des choſes qui ſe paſſent autour d'eux; mais cette impreſſion n'en eſt pas moins réelle. L'abus qu'ils font quelquefois d'expreſſions, dont la force leur eſt inconnue, décele qu'ils n'étoient pas au courant de la philoſophie de leur tems; mais le bon eſprit qui recueille ces expreſſions, n'entrevoit pas moins l'état des opinions dominantes. Ce qui rend les anciens auteurs ſi difficiles à juger en matiere de goût, c'eſt que les choſes qui ſervoient de baſe à leurs figures les plus familieres, n'étant plus connues, l'éclat de leur diſcours a paſſé avec elles. Leçon que doit tirer de cette obſervation tout écrivain qui veut aſſurer à ſes ouvrages un charme éternel. *Ibid. b.* Auſſi dans un ouvrage tel que celui de l'Encyclopédie, où il eſt ſouvent à propos de citer des exemples, doit-on s'attacher à des morceaux dont la beauté ſoit fondée ſur des modeles permanens. L'art de tranſmettre les idées par la peinture des objets, a dû naturellement ſe préſenter le premier: celui de les tranſmettre en fixant les voix par des caracteres, dut effrayer l'homme de génie qui l'imagina. Avantages & déſavantages de ces deux moyens. La peinture n'atteint point aux opérations de l'eſprit, il y a une infinité de choſes qu'elle ne peut figurer; mais elle montre du moins toutes celles qu'elle figure. Les peintures des êtres ſont très-incomplettes; mais elles n'ont rien d'équivoque. La peinture ne peut exprimer le mouvement le plus ſimple ſans devenir obſcure, ni repréſenter une action durable par des images d'inſtans ſéparés; *Ibid.* 638. *a.* mais ces termes qui demeurent dans une langue, néceſſairement inexpliqués, les radicaux ne correſpondent-ils pas aſſez exactement à ces inſtans intermédiaires que la peinture ne peut repréſenter? Comment les recueillir & les expliquer? Recherches ſur la maniere de réſoudre ces queſtions. Pour diſcerner ces radicaux, il faut que ceux qui coopéreront à un vocabulaire, s'impoſent la loi de tout définir; enſuite l'éditeur aura ſoin de ſéparer les termes où un même mot ſera pris pour genre dans une définition, & pour différence dans une autre. Des deux termes qui ſont définis l'un pour l'autre, il eſt évident que c'eſt le plus général qu'il faudra regarder comme une des racines grammaticales. Pour fixer la notion de ces radicaux, il n'y a d'autre moyen que de rapporter la langue vivante à une langue morte, qui

n'exiſtant que dans les auteurs, ne change plus. *Ibid. b.* On peut employer à cet uſage la langue latine, & ſe ſervir du grec comme de ſupplément à la diſette du latin. On écrira d'abord le radical françois, & à côté le radical grec ou latin, avec la citation de l'auteur ancien d'où il a été tiré, *&c. Ibid.* 638. *a.* Quand le dictionnaire anglois-françois auroit été fait ſur la meſure invariable & commune, ou même ſur un grand uſage habituel des deux langues, on n'en ſauroit rien; au lieu qu'en faiſant uſage d'un dictionnaire grec ou latin, on eſt raſſuré par l'application. On compoſe ſon vocabulaire par la ſeule voie qui peut ſuppléer au commerce immédiat avec la nation étrangere dont on étudie l'idiome; mais quelle ſera la reſſource du nomenclateur dans les cas où la meſure commune l'abandonnera? 1°. Ces cas ſeront très-rares; 2°. la maniere d'employer un mot radical en fait inſenſiblement connoître la valeur à un lecteur intelligent. Les ſignes connus ſont autant de conditions données pour la ſolution du problême. *Ibid. b.* Après la connoiſſance de l'acception des termes, il faut étudier l'orthographe de la langue, & la partie de l'orthographe, qu'on appelle *ponctuation.* Il eſt arrivé, par les altérations qui ſe ſuccedent dans la maniere de prononcer, que la prononciation & l'écriture ne marchent point enſemble; & l'inconvénient s'eſt accru à un tel excès, qu'on n'oſe plus y remédier; mais on ne doit point être arrêté par ces conſidérations: il faut ſe faire un alphabet raiſonnable, où un même ſigne ne repréſente que les mêmes ſons; déterminer la valeur de ces ſignes par la deſcription des différens mouvemens des organes de la parole dans la production des ſons attachés à chaque ſigne, & ne pas craindre de tomber dans des détails minucieux. *Ibid.* 639. *a.* C'eſt ainſi que ſi nous ne parvenons pas à tranſmettre à la poſtérité notre prononciation, nous lui en ferons paſſer une approchée, que l'habitude de parler corrigera ſans ceſſe; car les combinaiſons dures & fatigantes des ſons d'une langue, ſont chaſſées par l'euphonie. Mais, dira-t-on, ſi l'euphonie tend à rapprocher les hommes d'une même prononciation, pourquoi les différentes nations modernes prononcent-elles toutes diverſement les vers d'Homere & de Virgile? Pourquoi ces lettres, ces ſyllabes, ces mots, ou ſolitaires ou combinés, ſont-ils également agréables aux perſonnes qui les prononcent diverſement? *Ibid. b.* Comment eſt-il arrivé que parmi tant de vers grecs & latins, il n'y ait pas une ſyllabe tellement contraire à la prononciation des Suedois, des Polonois, que la lecture leur en ſoit abſolument impoſſible? Réponſe tirée de l'harmonie attachée encore aujourd'hui aux langues mortes; & de ce que, quoique les anciens nous aient laiſſé aſſez de regles ſur leur prononciation pour pouvoir en approcher, cependant ils n'ont pas été ſur ce point auſſi exacts & minucieux qu'ils auroient dû l'être. Comment il eſt prouvé que les Anglois prononcent mal le grec. Quelle doit être la prononciation de l'*η*, de l'*ρ* & de l'*σ*, ſelon Denys d'Halicarnaſſe. *Ibid.* 639. *a.* Mais en nous conformant aux regles de Denys d'Halicarnaſſe, prononcerions-nous le grec comme les anciens Grecs le prononçoient? Il n'eſt pas plus poſſible par ces regles d'acquérir la vraie prononciation du grec, qu'il ne l'eſt à un peintre de faire un portrait reſſemblant, d'après la deſcription la plus exacte du viſage qu'il auroit à peindre. On n'en doit pas cependant inférer, ni que ces regles ſoient entiérement inutiles, ni que l'euphonie n'ait une action conſtante qui tende du moins autant à nous rapprocher de la vraie prononciation qu'à nous en éloigner. — A l'égard de la ponctuation, il ne ſera pas inutile de déterminer le nombre des ſignes qu'elle admet, ſelon les regles de la logique, & d'en fixer la valeur par des exemples. Enfin, quant à l'accent & à la quantité, l'on peut réduire notre quantité à des longues, à des breves, à des moins breves. En quoi elle paroît admettre moins de variété que celle des anciens. C'eſt encore ici le cas où l'on peut s'en rapporter à l'organe exercé, du ſoin de réparer les négligences. *Ibid. b.* Précis de toutes les conditions praticables & néceſſaires pour que la langue, ſans laquelle les connoiſſances ne ſe tranſmettent point, ſe fixe autant qu'il eſt poſſible de la fixer par ſa nature. Cet ouvrage ſuppoſe une connoiſſance exacte de deux ou trois langues; mais l'académie de la Cruſca a levé une partie de ces difficultés dans ſon célebre vocabulaire; & tout nous porte à croire que l'académie françoiſe ſuivra le plan générique qui vient d'être tracé, & que ſon ouvrage deviendra d'une utilité eſſentielle à ceux qui s'occuperont à perfectionner cette eſquiſſe. Elle n'aura pas oublié ſans doute de déſigner nos galliciſmes, par leſquels nous nous écartons des loix de la grammaire générale raiſonnée. Néceſſité de faire uſage de cette grammaire dans un dictionnaire de langues. *Ibid.* 640. *a. Des ſynonymes.* Il faut chercher quelque loi qui en fixe le nombre. Il ne faudra traiter comme ſynonymes que les termes que la poéſie prend pour tels, & ceux que l'art oratoire emploie indiſtinctement. L'harmonie recherchée, quoique aux dépens du mot propre, eſt accompagnée de pluſieurs agrémens. Quels ſont les cas où l'on doit s'attacher au mot propre, & ceux où l'on peut & où l'on doit même l'abandonner. On recueillera toutes les expreſſions que nos grands poëtes & nos meilleurs orateurs auront employées indiſtinctement; mais il eſt inutile de nuancer les mots qu'on ne ſera point tenté de confondre quand la langue ſera morte. *Ibid. b.* Deux autres attentions dans la diſtinction des mots ſynonymes; l'une, de marquer également les idées qui différencient, & celles qui ſont communes; l'autre, de choiſir ſes exemples de maniere qu'en expliquant la diverſité des acceptions, ils deviennent encore utiles, inſtructifs & vertueux. Moyen d'abréger la nomenclature; c'eſt de ne pas diſtribuer en pluſieurs articles ſéparés, ce qui doit naturellement être renfermé ſous un ſeul. On ne feroit donc de *précipitable*, *précipiter*, *précipitant*, *précipitation*, *précipité*, *précipice*, qu'un article, auquel on renverroit dans les endroits où l'ordre alphabétique offriroit des expreſſions liées par une idée générale & commune. Enfin pour la perfection d'un idiome, il ſeroit à ſouhaiter que les termes y euſſent toute la variété dont ils ſont ſuſceptibles: c'eſt une ſource féconde, dans laquelle il reſte encore à notre langue bien des richeſſes à puiſer. *Ibid.* 640. *a.*

De l'ordre encyclopédique. Variétés que cet ordre admet. Comme les objets de nos connnoiſſances peuvent être diſtribués de pluſieurs manieres différentes, il eſt impoſſible de bannir l'arbitraire de l'ordre qu'on a choiſi préférablement à tout autre. Plus une machine eſt grande, compliquée, plus on aura de différens plans de deſcriptions: que ſera-ce ſi la machine eſt infinie en tout ſens, & s'il eſt queſtion de l'univers réel & de l'univers intelligible? Le ſeul ſyſtême d'où l'arbitraire ſeroit exclu, c'eſt celui qui exiſtoit de toute éternité dans la volonté de Dieu; *Ibid. b.* mais ce ſyſtême général nous ne l'aurons jamais, & peut-être ne nous ſeroit-il pas fort avantageux de l'avoir; car quelle différence y auroit-il entre la lecture d'un ouvrage où tous les reſſorts de l'univers ſeroient développés, & l'étude même de l'univers? Le point de vue d'où nous devons contempler les objets, doit être élevé, ſimple, clair & facile. Ce doit être une grande avenue, ſur la longueur de laquelle on en rencontre d'autres, qui conduiſent aux objets ſolitaires par le chemin le plus facile & le plus court. L'homme doit ſur-tout être placé dans notre ouvrage, comme il l'eſt dans l'univers. Nous en devons faire un centre commun. Quelle douce réaction n'en réſultera-t-il pas des êtres vers l'homme, & de l'homme vers les êtres? C'eſt ce qui a déterminé les auteurs de cette Encyclopédie à chercher dans les facultés principales de l'homme, la diviſion générale à laquelle ils ont ſubordonné leur travail. *Ibid.* 641. *a. Un ſecond ordre*, non moins eſſentiel que le précédent, eſt celui qui déterminera l'étendue relative des différentes parties de l'ouvrage. Difficulté d'établir une juſte proportion entre les parties d'un ſi grand tout.... Celui qui aura cru prendre avec ſes différens collegues des précautions telles, que les matériaux qui lui ſeront remis quadreront à-peu-près avec ſon plan, eſt un homme qui n'a nulle idée de ſon objet, ni des collegues qu'il s'aſſocie. Défauts de proportion & autres qui doivent néceſſairement ſe trouver dans un tel ouvrage, ſoit de la part des artiſtes, ſoit de la part des gens de lettres, & des ſavans qui y contribuent. *Ibid. b.* Ces défauts ſont inſéparables d'une premiere tentative, & il n'appartient qu'aux tems & aux ſiecles à venir de les réparer. Une autre cauſe de diſproportion dans les parties de cet ouvrage, c'eſt l'émulation qui s'allumant néceſſairement entre des collegues, leur fait produire des diſſertations, au lieu d'articles. Ce défaut diminuera à meſure que les éditions ſe multiplieront; mais celle-ci, en revanche, aura toujours, au milieu de ces irrégularités, un air original qui paſſera difficilement dans les ſuivantes. Pourquoi l'ordre encyclopédique eſt-il ſi parfait dans l'auteur anglois? Cela vient de ce que ſe bornant à compiler, toutes les matieres lui ſont également intéreſſantes. Il n'en eſt pas ainſi de cet ouvrage-ci. On ſe pique, on veut avoir des morceaux d'appareil, & l'exemple de l'un en entraîne un autre. *Ibid.* 641. *a. Un troiſieme ordre* eſt celui qui expoſe la diſtribution particuliere à chaque partie. Cet ordre n'eſt pas entiérement arbitraire. Une ſcience a ſes principes, ſes diviſions, ſes ſubdiviſions, ſa méthode.... L'ordre encyclopédique général ſera comme une mappe-monde, où l'on ne trouve que les grandes régions, enſuite les cartes particulieres, les détails, ſont amenés dans le corps de l'ouvrage; les renvois ſerviront comme d'itinéraires, *&c. Un quatrieme ordre*, moins général que les précédens, eſt celui qui diſtribue pluſieurs articles différens, compris ſous une même dénomination. Au milieu de ces différens articles, l'éditeur ſe comportera comme s'il en étoit l'auteur; il ſuivra l'ordre qu'il eût ſuivi, s'il eût eu à conſidérer le mot ſous toutes ſes acceptions. *Ibid. b.* Ordre au moyen duquel, malgré la diverſité des acceptions, chaque article formera un enſemble, & malgré cette unité commune à tous les articles, il n'y aura, ni trop d'uniformité, ni monotomie; mais quel que ſoit l'objet dont on traite, il faut expoſer le genre auquel il appartient, ſa différence ſpécifique, ſes cauſes, ſes effets, ſon objet

objet, ſa fin, ſes uſages, ſa génération, ſon accroiſſement, ſon dépériſſement, *&c. &c.* d'où il ſuit qu'un même objet doit ſouvent appartenir à pluſieurs ſciences, & fournir pluſieurs articles différens. *Ibid.* 651. *a.* Une énumération méthodique & raiſonnée des qualités déterminera *un cinquieme ordre.* La ſuite des procédés par leſquels on fait paſſer une ſubſtance, ſelon l'uſage auquel on la deſtine, ſuggérera la place que chaque notion doit occuper. En un mot, un article doit être traité avec ordre & méthode, quel que ſoit cet ordre. L'ordre ſoulage la mémoire du lecteur, & tourne à l'avantage de l'auteur, qui ne juge jamais mieux des idées qu'il doit rejetter ou admettre, que lorſqu'il a établi ſa méthode. La marche à laquelle il faudroit s'aſſujettir quelquefois, c'eſt celle par laquelle on s'éleve des effets particuliers aux principes généraux que leur ſimplicité rend indémontrables; mais il eſt de la derniere importance de bien expoſer la métaphyſique des choſes, ou leurs raiſons premieres & générales; le reſte en deviendra plus lumineux & plus aſſuré dans l'eſprit. *Ibid. b.* Outre l'avantage de la méthode, ſelon laquelle chaque article doit être traité, un dictionnaire encyclopédique montre la liaiſon, les rapports des différens articles par le moyen des renvois. Utilité de deux ſortes de renvois, ceux de choſes & ceux de mots. Les premiers peuvent être d'un avantage infini. Lorſqu'un préjugé national doit être reſpecté, il faut l'expoſer à ſon article reſpectueuſement; mais renverſer l'édifice de fange, en renvoyant aux articles où des principes ſolides ſervent de baſe aux vérités oppoſées. *Ibid.* 652. *a.* Utilité des renvois de mots. Troiſieme ſorte de renvois; ceux qui rapprochant dans les ſciences certains rapports, dans les ſubſtances naturelles des qualités analogues, dans les arts des manœuvres ſemblables, conduiroient à de nouvelles vérités, à la perfection des arts, ou à quelques inventions utiles. Ces rapports peuvent être fondés ſur des conjectures quelquefois chimériques; cependant il vaut mieux les haſarder que d'en laiſſer perdre d'utiles. L'auteur propoſe ici quelques conjectures de ce genre, ſur la poſſibilité d'un rapport entre le mouvement de déclinaiſon & d'inclinaiſon de l'aiguille aimantée, & celui de l'axe de la terre; entre l'anneau de ſaturne & un certain nombre de ſatellites mûs dans un même plan; & par rapport aux arts, ſur la poſſibilité d'exécuter des tableaux ſur le métier des ouvriers en ſoie, où l'on exécute déja des feuilles & des fleurs ſi parfaitement nuancées; *Ibid. b.* ſur la poſſibilité de remplir ſur les mêmes métiers, les fonds des tapiſſeries en laine qu'on fait à l'aiguille; ſur celle d'étendre le petit art d'imprimer en caracteres percés, à l'impreſſion, ou à la copie de la muſique. Derniere ſorte de renvois; ceux qu'on pourroit appeller ſatyriques ou épigrammatiques, qui ſe trouvant à la ſuite d'un éloge pompeux, tranſportent le lecteur à un autre article, qui fait la critique ou la ſatyre de la choſe dont on vient de lire l'éloge. Ménagement avec lequel il faut les employer. Leur utilité. *Ibid.* 653. *a.* Pourquoi certains ouvrages, où le ridicule & la méchanceté ont été peints, ont été regardés, lorſqu'ils ont paru, comme une indécence horrible & puniſſable, & ſont lus aujourd'hui avec le plus de plaiſir.

Quelle que ſoit la nature des renvois, on ne pourra trop les multiplier. Leurs effets les plus immédiats ſeront, 1°. de perfectionner la nomenclature, 2°. d'éviter les répétitions. *Ibid. b.* Combien cet ordre encyclopédique eſt favorable aux progrès de nos connoiſſances. Pour vérifier ces renvois, un éditeur doit avoir tout ſon manuſcrit ſous les yeux; il ne donnera jamais au tout une certaine perfection, s'il n'en poſſede les parties que ſucceſſivement. *Ibid.* 644. *a.* Si l'éditeur a tout ſon manuſcrit ſous ſes mains, il prendra une partie, il la ſuivra dans toutes ſes ramifications: ſi elle eſt incomplette, il eſt bien difficile qu'il ne ſoit pas inſtruit des omiſſions, par les renvois qui ſe feront des autres parties à celle qu'il examine; comme les renvois de celle-ci à d'autres, lui indiqueront ce qui ſera dans ces dernieres, ou ce qu'il y faudra ſuppléer, *&c.* La prélecture réitérée du manuſcrit complet obvieroit à trois ſortes de ſupplémens, de choſes, de mots & de renvois. *Ibid. b.* Il importe d'autant plus de poſſéder toute la copie, que les omiſſions ſont les plus grands défauts d'un dictionnaire. Indulgence que méritent à cet égard les éditeurs de l'Encyclopédie. Soins des éditeur & du typographe pour donner à la premiere édition de cet ouvrage une perfection qui ſe trouvera difficilement dans les éditions ſubſéquentes. *Ibid.* 645. *a.* Enumération des principales difficultés qu'a offertes l'éxécution d'une ſi vaſte entrepriſe. Motifs d'encouragement qui ont ſoutenu & animé les éditeurs. *Ibid. b.* Il n'appartenoit qu'à un ſiecle philoſophe de tenter une Encyclopédie. Ceux qui ſont venus après les premiers inventeurs, n'ont été, pour la plupart, que leurs eſclaves, & s'il parut de tems en tems un homme d'un génie hardi & original, qui fatigué du joug, oſa le ſecouer, & enfanter quelque ouvrage auquel le nom donné & les loix preſcrites ne furent point exactement applicables, il tomba dans l'oubli, & y reſta très-long-tems. Pour fouler aux pieds ces puérilités, & renverſer des barrieres que la raiſon n'avoit point poſées, il falloit un ſiecle raiſonneur, où l'on ne cherchât plus les regles dans les auteurs, mais dans la nature. Il ſeroit heureux pour un peuple, qu'il ne ſe rencontrât point chez lui un homme extraordinaire, ſous lequel un art naiſſant fît ſes premiers progrès trop grands & trop rapides, & qui en interrompît le mouvement inſenſible & naturel. Mais ſi les ſciences & les arts s'avancent par un progrès inſenſible, un homme ne différera pas aſſez d'un autre pour lui en impoſer, & ainſi la nature & la raiſon conſerveront leurs droits. *Ibid.* 646. *a.* Dans les commencemens de la littérature, un petit nombre d'hommes de génie étoient occupés à compoſer, & un peuple innombrable de manœuvriers à tranſcrire. Dans les ſiecles à venir, les uns liront peu & s'abandonneront à leurs recherches; tandis que les autres s'occuperont à feuilleter les innombrables volumes qui exiſteront, & à en ſéparer ce qu'ils jugeront digne d'être recueilli. Quel eſt le ſort auquel doivent s'attendre dans le ſiecles à venir tant de volumineux écrivains, qui occupent déja tant de rayons dans nos bibliotheques. Quel eſt celui auquel doit s'attendre cette Encyclopédie elle-même, dont il entreroit à peine les deux tiers dans une véritable Encyclopédie. Une des principales raiſons de ſon imperfection eſt tirée de la néceſſité où l'on a été de prendre pour baſe un mauvais auteur, & de la difficulté de déterminer les encyclopédiſtes ou les collegues à travailler à neuf. *Ibid. b.* Obſervation ſur la nomenclature; elle ne pouvoit ſe perfectionner que par l'exécution même. Cette exécution exigeoit qu'on employât à une premiere édition un très-grand nombre de collegues: mais un petit nombre d'hommes bien choiſis ſuffiroit à l'exécution d'une ſeconde. Quel ſeroit le nouvel arrangement à prendre pour ce ſecond travail. Une premiere édition ne pouvoit être qu'une compilation très-informe & très-incomplette. Cauſe des ſuccès de l'Encyclopédie malgré ces défauts. Cet ouvrage a l'avantage de contenir une infinité de choſes nouvelles. Il ne s'eſt point fait, & il ne ſe fera de long-tems une collection auſſi conſidérable & auſſi belle de machines. Les hommes de lettres de la plus grande réputation, les artiſtes de la premiere force, n'ont pas dédaigné d'enrichir cet ouvrage. Avantages qu'il ne faudroit pas négliger dans le projet d'une ſeconde édition; recourir à ces hommes d'une réputation diſtinguée; établir des correſpondances dans les principaux lieux du monde lettré. Divers ouvrages qu'il faudroit ſe procurer. *Ibid. b.* La citation des ſources ſeroit d'une grande utilité; il faudroit s'en impoſer la loi. Il faut analyſer ſcrupuleuſement & fidelement tout ouvrage auquel le tems a aſſuré une réputation conſtante. *Ibid.* 647. *a.* Ce qu'il faut particuliérement extraire des auteurs. Ouvrages que l'Encyclopédie doit, pour ainſi dire, engloutir tout entiers. Maniere de les diſtribuer artiſtement dans les articles qui leur conviennent. Il importe quelquefois de faire mention des choſes abſurdes; mais il faut que ce ſoit légérement & en paſſant, ſeulement pour l'hiſtoire de l'eſprit humain. Exemples de quelques-uns de ces traits qui peignent plus fortement & plus complettement que tout un diſcours. Il conviendroit de recueillir auſſi tous les traits frappans des vertus morales. En quels cas il faudroit faire mention des actions deshonnêtes. Les traits qu'il faudroit ſur-tout recueillir ſeroient ceux où le caractere de l'honnêteté eſt joint à celui d'une grande pénétration, ou d'une fermeté héroïque. L'auteur en cite ici quelques-uns pour exemples. *Ibid. b.* Si l'on publioit un recueil qui contînt beaucoup de ces grandes & belles actions, qui eſt-ce qui ſe réſoudroit à mourir ſans y avoir fourni la matiere d'une ligne? Il faudroit ſinguliérement ſe garantir de l'adulation. Quant aux éloges mérités, il y auroit bien de l'injuſtice à ne les accorder, qu'à la cendre inſenſible & froide de ceux qui ne peuvent plus les entendre. L'éloge eſt un encouragement à la vertu: celui d'un honnête homme eſt la plus digne & la plus douce récompenſe d'un autre honnête homme. Après les bonnes actions qu'on a faites, l'aiguillon le plus vif pour en multiplier le nombre, c'eſt la notoriété des premieres. *Ibid.* 648. *a.* Quant au ton de la ſatyre, c'eſt le plus mauvais de tous pour un dictionnaire. Il faut auſſi en bannir ces alluſions fines, ces à propos légers, qui deviendroient fades en les expliquant, ou inintelligibles en les abandonnant à la pénétration du lecteur. Il en eſt des ornemens qui conviennent à de grands ouvrages, comme de ceux qui décorent de grands édifices. Si l'on proſcrit les ſatyres, il n'en eſt pas ainſi des portraits, ni des réflexions. Imaginer un caractere, c'eſt trouver d'après une paſſion dominante donnée, les paſſions ſubordonnées qui l'accompagnent, & ces peintures idéales ne peuvent jamais devenir chimériques: il ſe rencontrera éternellement dans la ſociété des individus qui auront le bonheur ou le malheur de leur reſſembler. *Ibid. b.* C'eſt ainſi qu'il arrive à un ſiecle très-éloigné d'élever des ſtatues hideuſes ou reſpectables, au bas deſquelles la poſtérité écrit

ſucceſſivement différens noms : elle écrit Monteſquieu où l'on avoit gravé Platon, Desfontaines où on liſoit auparavant Eroſtrate & Zoïle. Les premieres multipliées, comme elles devroient l'être, inviteroient à la vertu ſur ces piedeſtaux, où l'on expoſe à nos regards les débauches des dieux du paganiſme.

Réponſes à différentes critiques qui ont été faites de l'Encyclopédie; à ceux qui auroient voulu qu'on ſupprimât la théologie, à ceux qui en excluent la géographie, à ceux qui l'auroient deſirée moins ſeche, à ceux qui y ont regardé avec dégoût certains traits hiſtoriques, la cuiſine, les modes, *&c.* à ceux qui ſe ſont plaints de la maniere dont ou avoit traité la botanique, *Ibid.* 648. *a.* à ceux qui ſont mécontens de la partie des arts & à ceux qui en ſont ſatisfaits. Celui qui ſe chargera de cette derniere partie, ne s'acquittera pleinement de ſon travail, s'il n'a profondément étudié l'hiſtoire naturelle, la minéralogie, s'il n'eſt excellent méchanicien, s'il n'eſt verſé dans la phyſique rationnelle & expérimentale, & s'il n'a fait pluſieurs cours de chymie. Comment il devra procéder dans ſon travail pour une nouvelle édition. *Ibid. b.* Bevues groſſieres qui ſe ſont gliſſées dans cette Encyclopédie, & qu'il aura à rectifier. Conſeil ſur le choix des artiſtes auxquels il devra particuliérement s'adreſſer. Il n'en eſt pas de l'origine & des progrès d'un art, ainſi que de l'origine & des progrès d'une ſcience : les premiers demeurent ordinairement ſi cachés, qu'il eſt preſque impoſſible d'en faire l'hiſtoire réelle, & qu'il faut lui ſubſtituer le plus ſouvent l'hiſtoire hypothétique de l'art. *Ibid.* 649. *a.* Difficulté de pénétrer dans les ſecrets des artiſtes; le meilleur moyen pour cela ſeroit de mettre en apprentiſſage quelqu'un de confiance. Ce ſentiment à la vérité n'eſt pas celui de tout le monde. A quoi bon, diſent quelques-uns, divulguer les connoiſſances de la nation, ſes inventions, ſon induſtrie, ſes arts & toute ſa ſageſſe ? L'intérêt de l'humanité n'étend point leurs vues, & ce mot eſt pour eux un mot vuide de ſens : hommes inconſéquens, qui ſe plaignent de l'obſcurité répandue ſur les ſiecles de l'antiquité, & qui ne s'apperçoivent pas qu'ils exigent des hommes d'autrefois ce dont ils font un crime à ceux d'aujourd'hui. Le ſort auquel doivent s'attendre les détracteurs de l'Encyclopédie, ſi elle conſerve dans dix ans la réputation dont elle jouit maintenant, ſera probablement le même que celui *Ibid. b.* des ouvrages publiés contre M. de Fontenelle, contre l'hiſtoire naturelle & l'eſprit des loix. C'eſt l'eſprit philoſophique dans lequel un ouvrage eſt compoſé qui lui aſſure un prix éternel; c'eſt pourquoi l'Encyclopédie ſera toujours plus eſtimée, tandis que ſes cenſeurs, & tous ceux qui ne s'aſſujettiſſent qu'aux idées courantes, ne peuvent tarder de tomber dans l'oubli : combien ont gagné de nos jours les ouvrages du chancelier Bacon, quoique nous ſoyons encore loin d'en ſentir toute l'importance. *Du ſtyle* propre à l'Encyclopédie. Le laconiſme n'eſt pas le ton d'un dictionnaire. La diverſité eſt inévitable dans cet ouvrage, elle y doit plaire, & l'éditeur la doit laiſſer dans le ſtyle comme dans les choſes. Regle générale du ſtyle qui convient ici, *communia, propriè; propria, communiter. Ibid.* 647. *a.* Une encyclopédie peut ſe comparer au tableau d'une campagne immenſe, où tous les objets éclairés de différentes manieres, ſe font valoir réciproquement. La trace la plus légere d'affectation doit être bannie de tous les grands ouvrages. Ceux de deux des plus grands hommes, l'un philoſophe & l'autre poëte, vaudroient infiniment mieux, s'ils n'avoient déparé par des traits brillans, les idées les plus ſublimes. Comme les objets les plus indifférens doivent ici prendre un tour moral, le ton doit répondre à ces vues, & en recevoir même quelque auſtérité, *&c.* Quant à la pureté de la diction, on a droit de l'exiger dans tout ouvrage, même dans les *in-folio. Ibid. b.* Mais il n'en eſt pas auquel il ſoit plus eſſentiel d'être bien écrit qu'à une Encyclopédie : éloge de celle-ci par rapport à cet objet. Il faut ſur-tout ſe garantir ſinguliérement de l'obſcurité, & obſerver qu'il n'y ait jamais rien de vague dans l'expreſſion. *Ibid.* 648. *a.* Pour cet effet l'on a beſoin d'un modele invariable & conſtant auquel les définitions & les deſcriptions ſe rapportent, tel que la nature de l'homme, des animaux ou des autres êtres ſubſiſtans. Mais il eſt des contradictions inévitables, que l'intolérance, la marque de la double doctrine, le défaut de la langue hiéroglyphique & ſacrée perpétueront à jamais. Pour ſe mettre à la portée de tous les lecteurs, un éditeur ſe placera dans la claſſe moyenne des eſprits. Il n'eſt pas facile de ſaiſir cette portée, & plus difficile encore à un homme de génie de s'y fixer. Un autre inconvénient de l'éditeur d'un Encyclopédie, eſt d'avoir à réparer des omiſſions, qui demanderoient un tems que la vîteſſe de l'impreſſion n'accorde point. *Ibid. b.* Comment il doit réparer les contradictions qu'il remarque entre les principes & les idées de ſes aſſociés. Une attention que devra obſerver l'éditeur d'une ſeconde édition de l'Encyclopédie, c'eſt d'envoyer aux cenſeurs les feuilles imprimées & non le manuſcrit. On a demandé s'il ne vaudroit pas mieux qu'une Encyclopédie fût permiſe tacitement, qn'expreſſément approuvée. Ce qui a été dit pour & contre ces deux ſentimens. Qualités que doivent avoir le cenſeur, l'auteur & l'éditeur d'un tel ouvrage. *Ibid.* 648. *a.* Le concours des plus heureuſes circonſtances n'empêchera pas qu'il n'y ait toujours des imperfections dans l'exécution de cette entrepriſe. La refonte même de l'ouvrage peut auſſi bien le détériorer que le perfectionner, & on en pourroit même citer un exemple récent. Le danger auquel il faudra principalement obvier, c'eſt que le ſoin des éditions ſubſéquentes ne ſoit pas abandonné au deſpotiſme d'une ſociété, quelle qu'elle puiſſe être. *Ibid. b.*

Encyclopédie. 1°. *De l'ordre encyclopédique.* Regles & méthode que doivent ſuivre les auteurs d'un dictionnaire encyclopédique. IV. 968. *b.* Utilité d'un tel ouvrage. 969. *a.* Arbre encyclopédique. I. xjv. xv, *&c.* Comment on a tâché de concilier dans cet ouvrage l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. I. xviij. Uſage que les éditeurs ont fait du ſyſtême encyclopédique du chancelier Bacon. I. xxv. 2°. *Des encyclopédies qui ont paru avant celle-ci.* I. xxxjv. Encyclopédie de Jean Maignon. XVI. 490. *a.* 3°. *Réflexions ſur la préſente Encyclopédie.* IV. 969. *a.* Objets de grammaire auxquels l'Encyclopédie doit ſe borner. VII. 451. *a.* Utilité de cette Encyclopédie par rapport aux découvertes. VIII. 849. *b.* Détails ſur la maniere dont on a travaillé à cet ouvrage. I. xxxjv. Pourquoi l'on y a préféré l'ordre alphabétique. I. xxxvj. Principaux détails de l'exécution de l'ouvrage. I. xxxvij. La ſcience des faits n'appartient à l'Encyclopédie que par le rapport qu'elle peut avoir avec la ſcience des choſes. III. jv. Et il y a beaucoup d'apparence que plus ce Dictionnaire ſe perfectionnera, plus il perdra du côté des ſimples faits, & plus il gagnera au contraire du côté des choſes, ou du moins du côté des faits qui y menent. III. v. Un inconvénient qu'on a tâché d'éviter, c'eſt d'être trop étendu ſur certaines ſciences & trop reſſerré ſur d'autres. III. vj. L'Encyclopédie doit par ſa nature contenir un grand nombre de choſes qui ne ſont pas nouvelles. III. vij. Mais elle renferme auſſi des richeſſes qui lui ſont propres. III. viij. Réponſe aux reproches ſur les articles omis : & ſur certains détails qui n'ont pas paru nobles. III. x. Obſervation ſur la partie géographique de cet ouvrage. III. xj. *Proſpectus* de l'Encyclopédie. I. xxxjv. Des critiques dont elle eſt l'objet. III. xj. 4°. *Réflexions ſur les auteurs & les éditeurs.* Savans qui ont concouru à cet ouvrage. I. xlj. xlvj. II. j. ij. III. xjv. xv. IV. j. ij. V. j. lj. VI. vj. vij. viij. VII. xiij. xjv. Les auteurs de l'Encyclopédie juſtifiés de plagiat. III. vij. viij. XII. 680. *a. Des éditeurs :* en quoi ont conſiſté leurs fonctions. III. jx. On ne doit ni les blâmer de ce qu'on pourroit trouver de foible dans l'Encyclopédie, ni les louer de ce qu'on y trouvera d'excellent. V. 396. *a.* Déclaration des éditeurs ſur les éloges & les critiques qui peuvent ſe trouver dans quelques parties de cet ouvrage. 527. *a.* Obſervations ſur les critiques qui peuvent les regarder particuliérement. III. xj. xij. Perſécutions ſuſcitées à MM. les encyclopédiſtes par quelques auteurs. XI. 934. Leurs diſpoſitions par rapport aux critiques dont ils ont été ou dont ils peuvent devenir les objets. IV. 969. *b.*

ENDEMIQUE, (*Médec.*) étymologie de ce mot; maladies particulieres à un pays. Maladies endémiques de la Pologne, de l'Eſpagne, des pays voiſins des Alpes, des endroits marécageux. Leurs cauſes. V. 649. *a.*

Endémique. Différence entre maladie épidémique & maladie endémique. V. 788. *a.* Fievre endémique. VI. 730. *a.*

ENDIVE, (*Bot. Mat. méd. Jard.*) eſpece de chicorée. Trois ſortes d'endives en uſage. 1°. L'endive à feuilles larges, ou commune, ſa deſcription. V. 649. *a.* 2°. La petite endive. 3°. L'endive ou chicorée friſée; ſa deſcription. De la culture de cette plante. Analyſe chymique des feuilles fraîches de l'endive verte; celle des feuilles qu'on a blanchies en les liant : pourquoi celles-ci ſont plus tendres & plus agréables au goût. Uſage que les apothicaires font de cette plante. Ses propriétés. Maladies où elle eſt utile. Comment on l'emploie. *Ibid. b.*

ENDOEUS, athénien, ſculpteur. XIV. 820. *b.*

ENDOR. De la pythoniſſe d'Endor. XIII. 632. *b.* 634. *b.*

ENDORMIR. Divinité qu'on invoquoit pour faire dormir les enfans. IV. 529. *b.*

ENDOSSEMENT, (*Juriſp.*) diverſes ſignifications de ce mot. On peut faire pluſieurs endoſſemens ſur une lettre ou un billet de change, & le dernier porteur d'ordre pour garans ſolidaires tous les endoſſeurs, tireurs & accepteurs. V. 650. *a.*

Endoſſement des lettres de change, maniere d'y mettre le reçu. I. 112. *b.*

ENDOSSER, (*Relieur*) comment ſe fait cette opération. V. 650. *a.*

ENDROIT, *lieu*, (*Gramm.*) différences entre ces mots. V. 650. *a.*

Endroit, lieu, place : en quoi ces mots different. XII. 671. *a.*

ENDROMIS, (*Hiſt. anc.*) chauſſure de Diane. Celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. Sorte de robe que les Latins déſignoient par ce mot. V. 650. *a.*

ENDUIRE *un baſſin*, (*Hydraul.*) V. 650. *b.*

ENDUIT. (*Architt.*) Différentes ſortes d'enduits dont parlent les auteurs. V. 650. *b.*

ENDYMATIES, *les*, (*Littér.*) danſes vêtues qui ſe danſoient en Arcadie, *&c.* V. 650. *b.*

ENDYMATIES, (*Hiſt. anc.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 804. *b.*

ENDYMION, (*Myth.*) fils d'Æthlius & de Chalice, regna dans l'Elide. Hiſtoire mythologique de ce prince. Fondement de cette fable. Paſſage de Pauſanias ſur Endymion. *Suppl.* II. 804. *b.*

ENÉE, (*Myth.*) fils de Vénus & d'Anchiſe. Hiſtoire de ce prince, tirée de ce que les poëtes & les hiſtoriens nous en ont raconté. *Suppl.* II. 805. *a.*

ÉNÉE, ſa fuite de Troie, XI. 790. *a*, *b.* ſes vaiſſeaux changés en nymphes. XVI. 808. *b.* Rameau d'or par lequel il pénétra dans les enfers. *Suppl.* IV. 567. *b.* Trophée qu'il éleve après la mort de Mézence. XVI. 705. *a.* Sa mort : il eſt appellé *Jupiter* indigete. VIII. 679. *a.* Chevaux d'Énée. *Suppl.* II. 393. *b.*

ENÉIDE, obſervations ſur ce poëme. XII. 818. *b.* En quoi conſiſte l'action du poëme. *Suppl.* I. 157. *a.* Nœud de l'Enéide. XI. 185. *b.* De l'épiſode des harpies. II. 800. *b.* De la maniere dont finit l'énéide, *Suppl.* I. 144. *b.* ſes beautés & ſes défauts. 417. *a*, *b.* Parallele entre l'énéide & le poëme de Lucrece *de naturâ rerum.* XII. 814. *b.* Auteurs qui ont défiguré la beauté de l'énéide. X. 59. *b. Voyez* l'article VIRGILE & les divers articles qui traitent de l'épopée.

ÉNÉORÊME, (*Médec.*) partie hétérogene des urines gardées un certain tems, *&c.* Divers noms que lui donne Hyppocrate ſelon la partie qu'elle occupe dans l'urine. De quels principes ſont compoſés ces différens énéorêmes. V. 650. *b.* Sur les préſages qu'on en peut tirer, *voyez* URINE.

ENEOSTIS, (*Hiſt. nat.*) pierres qui reſſemblent à des os pétrifiés. Ce qu'en penſe Boëce de Boot. Sentiment de quelques naturaliſtes ſur leur origine. V. 651. *a.*

ÉNERGIE, *force.* Ces mots conſidérés en tant qu'ils s'appliquent au diſcours. Leurs différences. V. 651. *a.*

ÉNERGIQUES, (*Hiſt. eccl.*) nom donné à quelques ſacramentaires du 16e ſiecle. V. 651. *a.*

ENERGUMENE, une perſonne poſſédée ou tourmentée du démon. Ce qu'en penſe Papias. L'égliſe en admet l'exiſtence. V. 651. *a.*

ENERVATION, (*Anatom.*) tendons qui ſe remarquent dans les différentes parties des muſcles droits du bas-ventre. Ces tendons entrecoupent les fibres de ces muſcles. Le nombre de ces tendons varie dans les différens ſujets. V. 651. *a.*

ENERVATION, (*Médec.*) eſpece d'affoibliſſement. Etymologie de ce mot. V. 651. *a.* Quelle en eſt la cauſe la plus ordinaire. *Ibid. b.*

ENERVER. (*Maneg. Maréch.*) But de cette opération. Quelle eſt la partie dont on prive par-là un cheval. Comment ſe fait l'opération. Inutilité de ce douloureux expédient. V. 651. *b.*

Enerver, opération d'énerver les chiens. XVI. 932. *a*, *b.*

ENEVAL, (*Géogr.*) voyez *Motteville.*

ENFANCE. (*Médec.*) On l'étend ordinairement juſqu'à l'âge de ſept à huit ans. V. 651. *b.* Le bonheur dont on peut jouir dans ce monde ſe réduit à avoir l'eſprit bien réglé, & le corps en bonne diſpoſition. Quoique l'on trouve plus de préceptes d'éducation à l'égard de l'eſprit, qu'à l'égard du corps, cependant ce dernier ne doit pas être négligé. C'eſt dans l'enfance que l'économie animale eſt le plus ſuſceptible des changemens avantageux ou nuiſibles ; il eſt donc très-important de travailler alors à perfectionner le tempérament des enfans. Préceptes de la médecine qui nous conduiſent à ce but. *Ibid.* 652. *a.*

Enfance. Deſcription philoſophique de cet âge. *Suppl.* I. 200. *a.* Moyens que les Lacédémoniens employoient pour avoir des enfans beaux, robuſtes, IX. 156. *a.* & adroits. 157. *a. Obſervations philoſophiques ſur les enfans.* Des enfans nés à ſept & à huit mois. VI. 444. *b.* S'il eſt vrai que ceux qui naiſſent à huit mois ne peuvent pas vivre. VII. 959. *b.* 961. *a.* Différences obſervées dans les enfans, ſelon la durée des groſſeſſes. 959. *b.* Changemens qu'éprouve l'enfant nouveau-né. VII. 5. *a*, *b.* &c. Pourquoi dès qu'il a reſpiré, la reſpiration lui devient d'une néceſſité abſolue. *Suppl.* IV. 620. *a*, *b.* Etat du ſens de la vue au moment de la naiſſance. XVII. 565. *b.* Des proportions du corps de l'enfant. *Suppl.* II. 544. *b.* Facilité avec laquelle on fait ſubir au cerveau d'un enfant nouveau-né des compreſſions conſidérables ſans inconvénient ſenſible. *Suppl.* III. 598. *a.* Enfant qui donna à cinq ans des marques de virilité. *Suppl.* I. 201. *a.* De la reſſemblance des enfans à leurs parens. VII. 562. *b.* 569. *b. Suppl.* III. 65. *b.* Pourquoi quelques-uns naiſſent coëffés. I. 83. *b.* Proportion ſelon laquelle l'enfant croît après la naiſſance. 87. *b.* VIII. 258. *a.* Pourquoi la nutrition dans les premiers tems de la vie doit être plus abondante que la diſſipation. XI. 290. *b.* Pourquoi les enfans dorment beaucoup. XV. 332. *a.* Cauſe du gonflement de mammelles dans les enfans. X. 2. *b. Gouvernement & régime.* Des principaux ſecours qu'exige un enfant nouveau-né. *Suppl.* III. 599. *a.* Situation qu'il faut donner à l'enfant dès qu'il eſt né : ſoins à prendre lorſqu'il a ſouffert au paſſage. I. 83. *a.* Diverſes obſervations ſur l'enfant nouveau né, ſur la maniere de le gouverner & de le nourrir. VIII. 257. *b.* Nourriture des enfans. XII. 238. *b. Suppl.* I. 289. *a.* Inconvénient de faire jeûner un enfant d'abord après ſa naiſſance. *Ibid. b.* De l'allaitement des enfans, & de la maniere de les gouverner & de les nourrir pendant l'allaitement. *Suppl.* I. 287. *b.*—296. *a.* De la bouillie dont on les alimente : nourriture à lui ſubſtituer. *Suppl.* II. 34. *b.* 35. *a.* De l'uſage de ſe ſervir de chevres pour nourrir les enfans. *Suppl.* III. 960. *b.* Du ſevrage, *voyez ce mot.* De l'uſage de les emmailloter. V. 568. *a*, *b.* Etat de tous les vêtemens & uſtenſiles néceſſaires à un enfant juſqu'à l'âge de trois mois. *Suppl.* III. 718. *a.* De l'uſage de bercer les enfans. *Suppl.* I. 880. *a*, *b.* Régime de l'enfance. XIV. 12. *a.* A Paris, les enfans des gens riches ou aiſés meurent en général moins que ceux du bas peuple. XVII. 253. *a. Maladies de l'enfance.* I. 170. *b.* Remedes propres à ces maladies. *Ibid.* Cauſe la plus ordinaire des maladies des enfans dans la mauvaiſe qualité que le lait contracte dans leur eſtomac. XIII. 788. *a.* Cinq cauſes qui peuvent altérer leurs humeurs. XIV. 242. *b.* Effets de la ſenſibilité phyſique des enfans. XV. 47. *a.* Comment une ſage-femme a rappellé à la vie pluſieurs enfans nouveaux-nés. X. 726. *b.* Tranchées des enfans. *Suppl.* I. 294. *b.* Atrophie. 682. *a.* Chloroſe. *Suppl.* IV. 221. *b.* Des vers auxquels les enfans ſont ſujets. XVII. 42. *b.* &c. Vers qui viennent à leur nombril. 45. *a.* Remedes contre les vers. 73. *b.* 74. *a*, *b.* Maux de dents des enfans. IV. 848. *a*, *b.* Excoriation qui ſurvient quelquefois à leurs cuiſſes. VI. 228. *a.* Moyens de préſerver les enfans des chûtes du fondement. VII. 78. *a.* Moyens de leur corriger la taille ou d'eu prévenir les défauts, voyez *Attitude* & *Taille.* Maladies des enfans nés de parens infectés de la vérole. XVII. 84. *b.* Examen des différentes cauſes de mort, ſoit naturelle, ſoit violente, des enfans nouveaux-nés. *Suppl.* III. 592. *a*, *b.*—399. *b.* Voyez, ſur les maladies de l'enfance, l'article ci-deſſous. V. 657. *b.* &c.

ENFANCE *de Jéſus-Chriſt.* (*Filles de l'*) (*Hiſt. eccl.*) Congrégation dont le but étoit l'inſtruction des jeunes filles & le ſecours des malades. Détails ſur cette congrégation. V. 652. *a.* Leur inſtitut aboli par Louis XIV. *Ibid. b.*

ENFANT. (*Phyſiol. Moral. Philoſoph.*) Sentiment que les enfans ont de leur exiſtence. V. 401. *a.* Leur diſpoſition à prendre le caractere moral & les affections morbifiques de leurs nourrices. *Suppl.* I. 289. *a.* Comment les enfans apprennent les ſons & la valeur des mots ; l'analyſe qu'ils doivent faire de la penſée qu'ils veulent énoncer. IV. 74. *a.* Premieres lettres & ſyllabes qu'ils commencent à bégayer. VIII. 258. *a.* Age auquel ils prononcent diſtinctement. *Ibid.* Le langage d'un enfant, avant qu'il puiſſe articuler, eſt tout d'interjections. 827. *b.* Du graſſeiement des enfans. VII. 861. *b.* De la capacité naturelle des enfans à concevoir & à raiſonner. X. 452. *a*, *b.* De ceux dont les progrès de l'eſprit ont été prématurés. *Suppl.* I. 200. *b.* Aimable familiarité des enfans. VI. 390. *a.* Cauſe du peu d'intelligence qu'ils manifeſtent quelquefois. 364. *b.* Pourquoi ils commencent aſſez tard à compter. III. 796. *a.* Comment ſe font leurs progrès par rapport à l'entendement & à l'expérience. VI. 364. *b.* Parole enfantine. XII. 76. *b.*

ENFANT. (*Droit nat. Moral.*) Devoirs des enfans envers leurs pere & mere. Cauſe de leur aſſujettiſſement. Pour mieux comprendre la nature & les bornes des devoirs des enfans, il faut diſtinguer en eux trois états, ſelon les trois tems différens de leur vie ; le premier, lorſque leur jugement eſt imparfait ; le ſecond, lorſque leur jugement eſt mûr ; le troiſieme, lorſqu'ils ſont ſortis de la famille par le mariage. V. 652. *b.* Devoirs des enfans dans chacun de ces états. Un enfant qui n'acquerroit jamais un dégré de raiſon ſuffiſant pour ſe conduire, dépendroit toujours de la volonté de ſon pere & de ſa mere. L'âge qui amene la raiſon met les enfans hors du pouvoir paternel. La liberté des enfans étant devenus hommes faits, & l'obéiſſance qu'ils doivent avant ce tems à leurs parens, ne ſont pas plus incompatibles que la ſujétion d'un prince en minorité avec l'autorité dont il ſera un jour revêtu. Un enfant eſt obligé à tout âge d'honorer ſon pere & ſa mere ; *Ibid.* 653. *a.* mais les devoirs qu'il doit remplir envers eux ſont plus ou moins étendus, ſelon que le pere & la mere ont plus ou moins ſoigné ſon éducation. Examen de la queſtion, ſi l'obligation perpétuelle d'un enfant envers ſes pere & mere eſt fondée principalement ſur la naiſſance ou ſur les bienfaits de l'éducation. Examen de quelques autres queſtions ; ſavoir, 1°.

ſi les promeſſes & les engagemens d'un enfant ſont valides; 2°. ſi un enfant parvenu à un âge mûr ne peut pas ſortir de ſa famille ſans l'acquieſcement de pere & de mere, & s'il peut ſe marier ſans leur conſentement; *Ibid. b.* 3°. ſi les enfans, ceux-là même qui ſont encore dans le ventre de leur mere, peuvent acquérir & conſerver un droit de propriété ſur les biens qu'on leur transfere; 4°. ſi les enfans peuvent être punis pour le crime de leur pere ou de leur mere. Sentiment de l'auteur de l'Eſprit des loix ſur ce dernier point. *Ibid.* 654. *a.*

Enfant. Tableau des devoirs des enfans. IV. 916. *b.* VI. 803. *b.* Amour filial. I. 370. *b.* Devoirs des enfans envers leur mere. X. 380. *a.* Les défauts d'une mere ne peuvent diſpenſer un enfant de ſes devoirs envers elle. XV. 262. *a*, *b.* Devoirs des enfans envers leurs parens lorſqu'ils ſont parvenus à l'âge d'hommes faits. XIII. 561. *a.* Rien ne peut affoiblir le devoir de l'honneur que les enfans doivent à leurs peres & à leurs meres. XIII. 255. *b.* Alimens qu'ils leur doivent. XII. 339. *a.* La déeſſe Nemeſis, ſelon Platon, a une inſpection particuliere ſur les offenſes que les peres reçoivent des enfans. XI. 90. *b.* Piété filiale d'Opimius récompenſée. XVI. 675. *a.* Du choix d'une profeſſion pour les enfans. XIII. 426. *a*, *b.*

ENFANT. (*Juriſp.*) Il n'y a qu'une voie légitime d'avoir des enfans; c'eſt le mariage. L'enfant, chez les Romains, ſuivoit la condition de la mere & non celle du pere. Loi contraire en France. Devoirs réciproques des pere & mere & des enfans. V. 654. *a.* Droits des peres ſur leurs enfans, chez les Romains. Etat & dépendance des mineurs parmi nous. Ce que doivent les enfans à leurs aſcendans, quand ils ſont dans l'indigence. Le nombre des enfans excuſe le pere de la tutelle. Il avoit été accordé à ceux qui avoient dix ou douze enfans des privileges qui furent révoqués en 1683. Les enfans ne peuvent dépoſer dans le cas de pere & de mere. Le pere eſt civilement reſponſable du délit de ſes enfans, étant en ſa puiſſance. Anciennement les enfans étoient auſſi punis pour le délit de leur pere. Ils le ſont encore pour crime de leze-majeſté. Chez les Romains, les enfans des décurions étoient obligés de prendre le même état que leur pere. *Ibid. b.*

Enfant adoptif. V. 654. *b.*
Enfant adultérin. V. 654. *b.*
Enfant en âge. V. 655. *a.*
Enfant en bas âge. V. 655. *a.*
Enfant bâtard. V. 655. *a.*
Enfant conçu. V. 655. *a.*
Enfant émancipé. V. 655. *a.*

Enfant expoſé ou *Enfant trouvé.* La coutume barbare d'expoſer les enfans eſt fort ancienne, *&c.* Pour l'empêcher, Conſtantin permit de vendre les enfans, *&c.* mais Valens, Valentinien & Gratien le défendirent. Elle eſt auſſi défendue en France. Ce qui ſe pratiquoit autrefois en France dans l'expoſition des enfans. A la charge de qui doit être la nourriture des enfans expoſés. Hôpitaux établis pour les enfans trouvés. Ces enfans ne ſont point réputés bâtards, & à Madrid, ils ſont réputés gentilshommes. Auteurs à conſulter. V. 655. *a.* Voyez *Part.*

Enfans trouvés. Lieu où on les expoſoit à Rome: ce qu'ils devenoient. IX. 170. *b.* Obſervation ſur l'inſtitution de l'hôpital pour les enfans trouvés. XIII. 102. *a.*

Enfans de famille. V. 655. *b.*

Enfans de France. Les filles de France ont toujours été exclues de la couronne. Sous les deux premieres races, tous les fils partageoient également le royaume entr'eux. Quel fut le premier fils puîné de France qui n'eut point le titre de roi, ni même de légitime. Sous la troiſieme race fut introduite la coutume des apanages. Comment ſont dotées les filles de France, *&c.* V. 655. *b.*

Enfant impubere; enfant inceſtueux; enfant légitime; enfant légitimé; enfant majeur; enfant mâle; enfant mineur; enfant mort-né. V. 655. *b.*

Enfans à naître; regles de juriſprudence établies par rapport à eux. Enfant naturel; enfant naturel & légitime, enfans en puiſſance de pere & de mere; petits enfans; enfans poſthumes; enfant du premier lit; enfant pubere; enfant putatif; enfant ſuppoſé. V. 656. *a.*

Enfant. Dès qu'il eſt né, il eſt ſous la protection des loix. *Suppl.* I. 199. *b.* De la ſucceſſion de la mere à ſes enfans; de la ſucceſſion des enfans à leur mere. X. 380. *a*, *b.* Alimens que ſe doivent mutuellement les peres & les enfans. XII. 339. *a.* Du douaire des enfans. V. 70. *b.* Enfant adoptif. I. 142. *b.* Enfant adultérin, 151. *b.* bâtard, inceſtueux; voyez ces mots. Etat des enfans qu'un homme avoit de ſa concubine parmi les Romains. III. 831. *a.* Enfant déſavoué. IV. 872. *b.* Enfant d'honneur. VIII. 291. *a.* Enfant poſthume. XIII. 172. *b.* Enfans de tribut en Turquie. VIII. 566. *b.* Officier chargé de lever ce tribut. 425. *b.* Ceux que le grand-ſeigneur achete des Tartares, ou prend en guerre. I. 171. *b.* — Sur les enfans, voyez *Part.*

ENFANS. (*Hiſt. anc.*) Ils étoient, ou légitimes, ou naturels & illégitimes. La ſtérilité en opprobre chez les Juifs. Cérémonies qu'ils pratiquoient à la naiſſance d'un enfant, *&c.* Ce qu'on pratiquoit dans la ſuite de ſon éducation. V. 656. *a.* Etat & éducation des filles. Coutumes civiles à l'égard des enfans, chez les Juifs. Coutumes des Grecs par rapport au même objet. La loi enjoignoit à tous de ſe marier, & on honoroit ceux qui avoient beaucoup d'enfans. Les meres nourriſſoient. Coutumes des Romains dans ce qui concernoit leurs enfans. *Ibid. b.* Coutumes des Germains ſur le même ſujet. Cette éducation qu'ils donnoient à leurs enfans ne pouvoit que les rendre robuſtes, vaillans, infatigables. *Ibid.* 656. *a.*

Enfant. Nom que les Romains donnoient aux enfans venus au monde avec travail. I. 190. *b.* Nom qu'ils donnoient à ceux qui meurent dans leur tendre jeuneſſe: leurs funérailles. I. 701. *b.* Enfans qu'on appelloit *alimentaires.* 270. *a.* Habit des enfans des ſénateurs. VIII. 13. *a.* Toge prétexte des fils de patriciens. XVI. 369. *a.* Petite boule que ces enfans portoient au cou. II. 462. *b.* Jeux des enfans de Rome. VIII. 538. *a.*

ENFANT, (*Mythol.*) Divinité qui préſidoit à la naiſſance des enfans. V. 418. *a.* Celle que l'on invoquoit pour les endormir, IV. 529. *b.* pour les faire tetter, XIV. 434. *b.* pour leur apprender à manger. V. 403. *b.* Divinité ſous la protection de laquelle on les mettoit. IV. 568. *a.*

ENFANS. Naiſſance des enfans. (*Hiſt. nat.*) Selon Derham, les mariages produiſent quatre enfans, l'un portant l'autre. Exemple d'un noble de Sienne qui eut 150 enfans. Exemple d'une femme qui avoit vu 188 de ſes enfans, iſſus d'elle directement. Celui d'une dame du comté de Kent, qui avoit pu voir dans ſa vie 367 enfans deſcendus d'elle. V. 657. *a.* Diſtique qui exprime cette deſcendance. *Ibid. b.*

Enfans. (*Maladies des*) L'homme ne commence à ſentir qu'il exiſte que par les maux qu'il éprouve. Pourquoi les maladies ſont plus communes dans l'enfance qu'à tout autre âge. Enumération que fait Hippocrate des maladies auxquelles les enfans ſont ſujets. V. 657. *b.* L'âge, la différente nourriture & la diverſe façon de vivre, contribuent beaucoup à changer la diſpoſition des ſujets, à contracter différentes maladies. Difficultés d'établir le diagnoſtic des maladies des enfans. Quels ſont les moyens qui reſtent au médecin pour connoître ces maladies. *Ibid.* 658. *a.* Boerhave allegue pour une des cauſes principales de ces maladies, qu'ils ont la tête & le genre nerveux plus conſidérables à proportion du reſte du corps, que les adultes; d'où il conclut que ces maladies ſont preſque toutes de la claſſe des convulſives. Cauſes de ces maladies dans la débilité des parties ſolides du corps d'un enfant. Quels ſont les maux que peuvent produire dans les enfans l'abondance des humeurs pituiteuſes, la dépravation & l'acrimonie des humeurs, la très-grande ſenſibilité du genre nerveux. *Ibid. b.* L'acide dominant dans les humeurs doit auſſi être regardé comme une ſource principale d'une grande partie des maux qui leur ſurviennent. Les cauſes éloignées de la débilité & de la ſenſibilité des ſolides dans les enfans, ſont principalement la diſpoſition naturelle, eu égard à l'âge, &, par conſéquent, la foibleſſe du tempérament. Ce qui rend particuliérement défectueuſes cette foibleſſe & cette ſenſibilité, ce ſont les vices de conſtitution que les enfans tiennent d'un pere ou d'une mere infirmes ou épuiſés, *Ibid.* 659. *a.* ou des erreurs que les meres commettent pendant leur groſſeſſe, dans l'uſage des choſes qui influent le plus ſur l'économie animale, ou en ſe livrant à leurs imaginations déréglées, *&c. &c.* ou, enfin, les forces que les enfans épuiſent dans les travaux de l'enfantement, par la faute de la mere. Comment les ſages-femmes nuiſent auſſi aux enfans. Accidens qui peuvent auſſi contribuer à rendre les enfans plus foibles & plus ſenſibles. *Ibid. b.* Toute ſorte d'intempérie de l'air affecte bien plus les enfans que les adultes. Soins mal-entendus qui peuvent affoiblir leur tempérament. Ce que dit Locke ſur ce ſujet. Des cauſes qui diſpoſent les humeurs des enfans à l'acrimonie acide, qui eſt ſi ſouvent dominante dans leurs maladies. Cette acrimonie eſt le plus ſouvent produite par le mauvais régime & la mauvaiſe ſanté des nourrices, *Ibid.* 660. *a.* ou lorſqu'elles rempliſſent trop leurs nourriçons. On nuit encore à leur ſanté par la qualité des alimens qu'on leur donne. On peut joindre à toutes ces cauſes le changement trop fréquent de nourrices. Du prognoſtic à porter ſur les maladies des enfans. *Ibid. b.* Prognoſtic plus favorable à l'égard des enfans nés de parens robuſtes & endurcis par le régime. Les maladies des enfans ſont en général plus faciles à guérir que celles des adultes. Ils doivent être plus médicamentés. Les enfans gros, gras & charnus ſont plus ſujets à être malades. Maladies des enfans maigres. Les enfans qui ont le ventre libre ſe portent mieux. Mauvais ſigne lorſque les convulſions ou les tranchées & les inſomnies ſe joignent avec d'autres maux. Tems de l'année où les douleurs d'entrailles & les coliques ſont ordinairement épidémiques & dangereuſes

dangereuſes pour les enfans. Ce qui rend leurs tranchées dangereuſes. Prognoſtics ſur les aphtes, ſur la maigreur & la conſomption. *Ibid.* 661. *a.* Directions générales ſur leurs maladies. Secours à donner aux enfans nouveaux-nés, ſelon les différentes maladies auxquelles ils peuvent être ſujets. *Ibid. b.* De l'évacuation de cette humeur épaiſſe & noirâtre appellée *meconium*, & des moyens de la favoriſer. Traitement des maladies produites par la coagulation du lait dans les premieres voies. Celui des fievres particulieres aux enfans; remedes auxquels les nourrices doivent s'aſſujettir; attention qu'elles doivent avoir par rapport à leur régime. *Ibid.* 662. *a.* De la curation des aphtes. Celle de l'épilepſie. *Ibid. b.* Curation de l'atrophie des enfans. Quant aux autres maladies, qui leur ſont communes avec les perſonnes d'un âge plus avancé, voyez en ſon lieu chacune de ces maladies. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 663. *a.* Voyez ci-deſſus *Enfance.*

ENFANS *perdus.* (*Art. milit.*) V. 663. *a.*

Enfans de la langue, envoyés dans le Levant. (*Comm.*) V. 663. *a.*

ENFANS *ſans ſouci*, (*Hiſt. mod.*) ſociété ſinguliere, formée à l'exemple de la mere folle ou infanterie dijonnoiſe, vers le commencement du regne de Charles VI, par quelques jeunes gens de famille qui joignirent à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaiſirs & les moyens de ſe les procurer. Hiſtoire de cette ſociété. *Suppl.* II. 805. *b.*

ENFANTEMENT. (*Médec. Chir.*) Liſte des principaux ouvrages qui ont paru ſur cette matiere en diverſes langues. Auteurs latins. V. 663. *a.* Auteurs françois. *Ibid. b.* Auteurs anglois. Auteurs allemands. *Ibid.* 664. *a.* Auteurs italiens. Mémoires de diverſes académies ſur cette matiere. *Ibid. b.*

ENFANTEMENT, *Douleurs de l'*, (*Médec.*) Examen attentif que l'accoucheur doit faire de l'eſpece de douleurs de la femme groſſe. Signes auxquels on peut diſtinguer les fauſſes douleurs des véritables. V. 664. *b.* Des douleurs qui arrivent au ſeptieme mois. Douleurs avant-courieres de l'enfantement, qu'on appelle communément *mouches :* leurs ſalutaires effets. Signes qui annoncent à l'accoucheur que les douleurs ſont parvenues au degré de violence néceſſaire pour l'expulſion de l'enfant. *Ibid.* 665. *a.* Voyez *Accouchement.*

ENFER. (*Théol.*) Noms que les païens avoient donnés à l'enfer. D'où vient que dans le nouveau teſtament, l'enfer eſt ſouvent déſigné par les mots de *feu de la gehenne.* Principales queſtions qu'on peut former ſur l'enfer.

1°. *Son exiſtence.* Paſſages de l'ancien teſtament qui montrent que, quoique les Hébreux n'aient pas eu de terme propre pour exprimer l'enfer, ils n'en ont pas moins reconnu la réalité. V. 665. *b.* Ce qu'on objecte, que les écrivains ſacrés ont emprunté ces idées des poëtes grecs, n'a nul fondement. Il eſt vrai que les Eſſéniens, les Phariſiens & les autres ſectes qui s'éleverent parmi les Juifs, mêlerent les opinions particulieres des Grecs ſur l'enfer, aux idées ſimples qu'en avoient eues les anciens Hébreux. Doctrine des Eſſéniens ſur l'état des ames après la mort : celle des Phariſiens. Sentiment de Philon ſur le même ſujet, & particuliérement ſur l'enfer. *Ibid.* 666. *a.* L'exiſtence de l'enfer eſt atteſtée preſque à chaque page du nouveau teſtament. Les théologiens diſtinguent deux ſortes de tourmens en enfer; la peine du *dam*, & la peine du *ſens.* Quel étoit l'enfer des païens. Cet enfer trouvoit peu de créance dans l'eſprit même du peuple & des enfans. C'eſt un des vices que Juvenal reproche aux Romains. Les Talmudiſtes diſtinguent trois ſortes de perſonnes qui ſubiront le jugement de Dieu; les méchans, les gens de bien, & ceux qui tiennent le milieu entre ces deux claſſes. Quel ſera, ſelon eux, le ſort des uns & des autres. Réviſion que Dieu fait tous les ans des enfers, ſelon les Rabbins. Idée que les Muſulmans ont conçue de l'enfer. Nom qu'ils lui ont donné. *Ibid. b.* Sept portes de l'enfer ou ſept degrés de peines, ſelon eux. Ce que dit un poëte perſan ſur ces ſept portes. Opinion des Cafres ſur le nombre des enfers & des paradis. Uſages que les légiſlateurs ont fait de cette perſuaſion des peines à venir, répandue dans toutes les religions.

2°. *Du lieu de l'enfer.* Ce que les prophetes & les autres auteurs ſacrés en diſent ne détermine pas le lieu fixe de l'enfer. Deſcriptions du lieu de l'enfer, ſelon les poëtes grecs & latins. *Ibid.* 667. *a.* Ce que nous devons penſer de ces fictions. Opinion des premiers chrétiens ſur le lieu de l'enfer. Idée à-peu-près ſemblable dans Virgile. Opinion de Whiſton. Celle de Swinden; ſuivant ſes idées, le ſoleil lui-même eſt l'enfer local. Traces de cette opinion dans l'Apocalypſe. Pythagore paroît avoir eu la même penſée. Comment Swinden ſoutient ſon ſyſtême. *Ibid. b.*

3°. *De l'éternité des peines* que ſouffriront les damnés en enfer. Elle paroît expreſſément décidée par les écritures. Incrédules qui rejettent cette doctrine. Opinion d'Origene ſur la nature des peines de l'enfer; cette opinion ſoutenue par Calvin & les ſociniens. Sentiment d'Origene ſur la durée de ces peines. Comment il ſoutenoit ſa doctrine. Diverſes raiſons ſur leſquelles ſe fondent les modernes qui l'ont embraſſée. Les phraſes qu'emploie l'Ecriture pour exprimer l'éternité, ne ſignifient pas toujours une durée infinie. *Ibid.* 668. *b.* M. le Clerc remarque qu'il n'y a point de mot hébreu qui exprime proprement l'éternité. Comment Tillotſon prouve que, dans les endroits de l'Ecriture où il eſt parlé des tourmens de l'enfer, les expreſſions doivent être priſes dans un ſens étroit & d'une durée infinie. Cet auteur concilie le dogme de l'éternité des peines avec celui de la miſéricorde divine d'une maniere plus ſatisfaiſante qu'on ne l'avoit fait encore. Il eſt abſurde d'avancer, comme quelques théologiens l'avoient fait, que tout péché eſt infini par rapport à Dieu. D'autres ont voulu mal-à-propos juſtifier le dogme de l'éternité des peines, en prétendant que ſi les méchans pouvoient vivre toujours, ils ne ceſſeroient jamais de pécher. *Ibid.* 669. *a.* Réponſe à ceux qui ont ſoutenu que Dieu promettant de récompenſer éternellement, peut auſſi menacer de punir de même. Voici comment Tillotſon, mécontent de tous ces ſyſtêmes, a entrepris de réſoudre cette difficulté. La meſure des punitions, dit-il, ſe regle ſurtout ſur les raiſons d'économie & de gouvernement, qui demandent des punitions capables de porter les hommes à obſerver les loix, & de les détourner d'y donner atteinte. Il faut faire attention, ajoute le même auteur, que celui qui fait la menace ſe réſerve de l'exécuter lui-même. Celui qui promet, donne droit à un autre, & s'oblige à exécuter ſa parole; mais celui qui menace ſe réſerve le droit de punir quand il le voudra, & n'eſt point obligé à la rigueur d'exécuter ſes menaces, ni de les porter plus loin que n'exigent l'économie, les raiſons & les fins de ſon gouvernement. *Ibid. b.* A quoi il faut ajouter que ce qu'on lit dans l'écriture ſur les peines de l'enfer, n'eſt ſimplement que comminatoire, & qu'il eſt au choix de l'homme dans cette vie de les éviter, *&c. Ibid.* 670. *a.*

Enfer. De l'éternité des peines de l'enfer. IV. 619. *b.* XII. 249. *a*, *b.* 250. *a.* Voyez *Peines purifiantes.* XII. 251. *a.* Sentiment d'Origene ſur les peines de l'enfer. *Ibid.* & VIII. 518. *b.* Doctrine des ſociniens ſur ce ſujet. XVII. 391. *a*, *b.* Examen du ſentiment de Spinoſa ſur l'enfer. XV. 467. *a.* Deſcription de l'enfer en vieux vers françois. *Suppl.* III. 962. *a.*

ENFER, (*Théol.*) *la mort & la ſépulture.* De la deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers. Divers ſentimens ſur ce paſſage du ſymbole. V. 670. *a.*

Enfer. Sentiment de Tertullien ſur la deſcente de l'ame de Jeſus-Chriſt aux enfers. XIV. 899. *b.* Celui du docteur Thomas Bilſon ſur le même ſujet. XVII. 623. *a.*

ENFER ou *Enfers.* (*Mythol.*) Dieu, déeſſe, & juges de l'enfer. Deſcription de l'enfer & des principales choſes qu'on y remarquoit. V. 670. *a.* Portrait que fait Virgile du batelier Caron. Auteurs qui ont traité des idées fabuleuſes des peuples ſur l'enfer. C'eſt d'Orphée que vint l'idée des champs éliſés & du tartare. Variations des poëtes ſur le lieu de l'enfer. Aucun n'a mieux réuſſi que Virgile dans la deſcription du ſéjour infernal. Il diviſe le ſéjour des ombres en ſept demeures. Traduction faite par M. de Voltaire des vers où Virgile dépeint ceux qui occupent la troiſieme demeure. *Ibid. b.* Diodore de Sicile nous explique, par le ſecours des traditions égyptiennes, la plupart des fables qu'on a débitées ſur les enfers. Rapports entre ce que ces fables racontent des enfers, & ce qui ſe paſſoit chez les Egyptiens après la mort de quelqu'un. *Ibid.* 671. *a.* Aux circonſtances près, on trouve en Egypte tout ce qui compoſe l'enfer des poëtes de la Grece & de Rome. Etymologies des mots *acheron*, *cerbere* & *tartare*, tirés de la langue & de l'hiſtoire d'Egypte. Quel peut être le fondement des voyages que les poëtes font faire à leurs héros dans les enfers. Orphée nous parle de ſon voyage dans la Theſprotie où il avoit été pour évoquer l'ombre d'Eurydice, comme d'un voyage aux enfers. Les Grecs ajouterent enſuite aux idées des Egyptiens ſur l'immortalité des ames, & les Romains ſuivirent l'exemple des Grecs. Le ſyſtême des enfers produiſit un tel mêlange de fables ridicules, que tout le monde vint à s'en moquer. *Ibid. b.* Cependant la pratique du culte public ne changea point de face; tant il eſt vrai que les particuliers peuvent ſe trouver déſabuſés, & le même culte ſubſiſter. Polybe regarde l'idolatrie & les ſuperſtitions des Romains comme des choſes qui furent avantageuſes à leur gouvernement. *Ibid.* 672. *a.*

Enfer. Origine des fables que les poëtes ont débitées ſur l'enfer. V. 533. *a.* Lieu ſouterrein, ſelon les Egyptiens, où vont les ames des hommes. I. 355. *b.* Diverſes fictions des enfers, tirées de la contrée de l'Epire appellée Theſprotie. XVI. 275. *b.* Comment on explique la fable de l'empire des enfers aſſigné à Pluton. XII. 803. *b.* Différence entre l'enfer des Grecs & celui des Romains. XIV. 85. *b.* Le lac d'Averne regardé comme une entrée de l'enfer. I.

869. *b.* Dieu des enfers appellé *Summanus.* XV, 658. *a.* Juges des enfers. IX. 7. *a*, *b.* Portes des enfers. XIII. 135. *b.* Soupirail des enfers. XVI. 127. *a*, *b.* Deſcription du lieu des enfers appellé le *tartare.* XV. 919. *a*, *b.* C'étoit l'ombre qui deſcendoit aux enfers. XI. 466. *a.* Deſcente dans les enfers, ouvrage de Thomas Sackville. XV. 702. *b.* 703. *a.* Sur l'enfer voyez *Orcus.*

Enfer de Mahomet. I. 251. *a.* Des Budſdoïſtes dans les Indes. 754. *a.* Des anciens ſcandinaves. XI. 33. *b.* 140. *a.* Doctrine des Banians ſur l'enfer. XII. 161. *a.*

ENFER *de Boyle.* (*Chym.*) deſcription & uſage de cette machine. V. 672. *a.*

ENFILADE. (*Art milit.*) Les tranchées ne doivent point être enfilées; mais la ligne de contre-approche doit l'être. Les derniers boyaux des tranchées ſont ſujets à être enfilés. V. 672. *a.*

ENFILER, (*Trictrac*) ſuite de trous qui s'appelle enfilade. En quel cas un des joueurs ſe trouve enfilé. V. 672. *a.*

ENFLURE. (*Médec.*) On peut dire de toutes les tumeurs en général qu'elles ſont des enflures. Quelquefois même l'affection des parties internes cauſe une enflure à l'extérieur. V. 672. *b.* Ce qu'on entend plus particuliérement par enflure. Enflure appellée *emphyſeme.* Tumeur emphyſémateuſe; enflure tympanite; leucophlegmatie ou anaſarque; bouffiſſure; œdeme; tumeurs aqueuſes ou ſéreuſes qui affectent les extrémités du corps ſimplement appellés enflure; hydropiſie; celle-ci ſe diviſe en pluſieurs eſpeces, aſcites, hydrocele, *&c. Ibid.* 673. *a.*

Enflure. Celle du viſage. XVII. 337. *a.* Diminution ou ceſſation d'enflure. IV. 880. *a*, *b.* Enflure emphyſémateuſe. V. 577. *b.*

ENFLURE, (*Manég. Marèch.*) Définition de ce qu'on entend particuliérement par ce mot. Quoique toutes les parties du corps ſoient ſujettes à l'enflure, il y en a cependant quelques-unes qui y paroiſſent plus expoſées. Dans quelles maladies l'enflure eſt formée par l'air; dans quelles autres elle l'eſt par le ſang, ou par la ſéroſité. Comment doit être terminée l'enflure eſſentielle. Comment doit l'être la ſymptomatique. V. 633. *b.*

ENFLURE, (*Rhét.*) Deux ſortes d'enflures, l'une dans les penſées qui n'ont rien d'élevé, & qu'on tâche de rendre grandes; l'autre dans le ſublime outré & le giganteſque. L'enflure eſt dans les mots ou dans la penſée, quelquefois dans l'une & l'autre à la fois. Exemple de l'enflure du ſtyle dans une tragédie de Médée par Séneque. Exemple de celle du ſtyle & de la penſée, tiré de la Pharſale. V. 673. *b.* Faux ſublime dans cette penſée de Lucain, *le ciel couvrira celui qui n'a point de ſépulcre.* Balzac tombe ordinairement dans l'enflure, lorſqu'il recherche le grand & le pathétique : exemples. Le poëte Rouſſeau n'a pu lui-même éviter de tomber quelquefois dans le défaut dont il s'agit. Exemple tiré de ſon ode ſur la naiſſance du duc de Bourgogne. Quelles ſont les pires de toutes les eſpeces d'enflure. Deux conſéquences de ce qui vient d'être dit. 1°. Ceux qui cherchent le pathétique & qui craignent qu'on ne leur reproche d'être foibles ou ſecs, ſont naturellement portés à donner dans l'enflure. *Ibid.* 674. *a.* 2°. Les plus grands orateurs & les premiers poëtes, lorſqu'ils veulent traiter le grand, ont bien de la peine à ſe garder de ce vice. Comment ils doivent tâcher à s'en corriger. *Ibid. b.*

ENFONCEMENT que prend un ſolide dans un fluide, ſelon le rapport de peſanteur ſpécifique entre l'un & l'autre. XV. 444. *a.*

ENFONCER, *creuſer :* différences entre ces mots. Divers uſages du mot enfoncer en maréchallerie, fauconnerie, jardinage, en terme de layetterie, d'orfevre & de planeur. V. 674. *b.*

ENFONÇURE, (*Chir.*) affaiſſement de pluſieurs pieces du crâne. Les médecins grecs en diſtinguent trois eſpeces, l'ecpieſme ou enfonçure avec eſquilles, l'engiſſome ou embarrure, le camaroſe ou voûture. V. 674. *b.*

Enfonçure de mangeoire. V. 675. *a.*

Enfonçure, terme de tonnelier, terme de vannier. V. 675. *a.*

ENFORESTER, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſuivant l'uſage d'Angleterre, c'eſt mettre une terre en forêt royale. Ce mot eſt oppoſé à *déſenforeſter.* Ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet ſous Guillaume-le-Conquérant & ſes ſucceſſeurs. V. 675. *a.*

ENFUIR, (*s'*) *s'évader*, *s'échapper*, (*Synon.*) V. 231. *b.*

ENFUMER, (*Peint.*) noircir un tableau. Quelquefois on enfume des tableaux modernes pour leur donner un air d'antiquité. V. 675. *b.*

ENGAGÉ, ou VIF GAGE, (*Juriſpr.*) Coutume qui parle de ce contrat. Il eſt oppoſé à l'antichreſe ou mort-gage. Diſſertation de M. Hevin, pour établir cette diſtinction. Ouvrages à conſulter. V. 675. *b.*

ENGAGÉ, (*Comm.*) Ceux qui s'engagent avec les habitans des Antilles pour les ſervir pendant trois ans. Il y a ſur le ſujet de ces engagés divers réglemens. Diſpoſitions de celui de 1716, de l'ordonnance de 1721, du réglement de 1724. V. 675. *b.*

ENGAGÉ, ou *trente-ſix mois*, (*Marine*) Marché que faiſoient avec un capitaine de vaiſſeau, ceux qui n'ayant pas le moyen de payer leur paſſage, vouloient cependant paſſer aux iſles de l'Amérique. Ce marché ne ſe fait plus. Les Anglois paſſoient auſſi des engagés dans leurs colonies, *&c.* V. 675. *b.*

ENGAGEMENT, (*Droit nat. Morale*) Ceux que l'on prend de ſoi-même envers autrui. V. 675. *b.* Combien il importe au genre humain que le devoir de tenir ſa parole ſoit exactement obſervé. On s'engage, ou par un acte obligatoire d'une part ſeulement, ou par un acte obligatoire des deux côtés. Une choſe néceſſaire pour rendre valables les engagemens, c'eſt le conſentement volontaire. Il faut encore que ce à quoi l'on s'engage, ne ſoit ni impoſſible ni contraire aux loix. On ne peut s'engager validement au ſujet de ce qui appartient à autrui, ou de ce qui eſt déja engagé à un autre. Il y a des engagemens abſolus & des engagemens conditionnels. On s'engage non-ſeulement par ſoi-même, mais encore par l'entremiſe d'un tiers. *Ibid.* 676. *b.* L'obſervation des principes qui viennent d'être établis eſt un des plus grands devoirs de la morale. Cette vérité prouvée par les principes du chriſtianiſme & de la philoſophie. Cependant l'expérience montre aſſez que ces motifs n'ont pas toujours aſſez de force pour porter les hommes à exécuter leurs promeſſes : de-là l'origine de tant de loix, de clauſes, de conditions, de formalités : ces moyens ſont ſouvent même encore impuiſſans. *Ibid. b.*

Engagement, *voyez* PROMESSE, FIDÉLITÉ. Il n'eſt pas même permis de manquer de foi à un ennemi. V. 693. *a.* De la fidélité dans les engagemens. IV. 916. *b.* VI. 686. *a.* XVII. 766. *a.* Déeſſe qu'on prenoit à temoin dans ſes engagemens. VI. 687. *a*, *b.* Des engagemens par ſerment. XV. 99. *b. &c.*

ENGAGEMENT, (*Juriſpr.*) Il a des engagemens fondés ſur la nature. Il y en a de fondés ſur la religion. D'autres enfin le ſont ſur les loix civiles. Ceux de cette derniere claſſe réſultent quelquefois d'une convention expreſſe ou tacite, *&c.* d'autres ont lieu ſans aucune convention; d'autres naiſſent d'un délit ou quaſi-délit, *&c.* d'autres naiſſent du fait d'autrui. V. 676. *b.* Tous ces différens engagemens ſont volontaires ou involontaires. Toutes ſortes d'engagemens ſont ſimples ou réciproques. *Ibid.* 677. *a. Voyez* CONTRAT, PROMESSE.

Engagement, ſi les engagemens d'un enfant ſont valides. V. 653. *b.*

Engagement d'un bien. Il y a deux ſortes d'engagemens pour les biens; les uns ſont faits par le débiteur au profit du créancier; les autres ſont des aliénations faites ſous condition de rachat, *&c.* Quels ſont les contrats auxquels on donne ce nom dans l'uſage. V. 677. *a.*

Engagement, eſpeces d'engagement appellées antichreſe. I. 499. *b.* Contrat pignoratif. IV. 126. *b. Voyez* auſſi BAIL, ALIÉNATION.

Engagement du domaine de la couronne. Etym. du mot *engagement.* Différence entre l'engagement ou antichreſe d'un débiteur, & l'engagement du domaine du roi. Cette derniere ſorte d'engagement ſuppoſe toujours faculté de rachat. V. 677. *a.* Diverſes manieres d'aliéner le domaine qu'on admettoit autrefois en France. Les apanages ſont aujourd'hui réverſibles à la couronne. Les terres de domaine ne ſont plus données purement & ſimplement en mariage. Les inféodations faites à prix d'argent, *&c.* ne ſont pas ſujettes à révocation comme les ſimples dons. Diſtinction des engagemens, faits à titre d'inféodation, de ceux qu'on appelle engagemens ſimples. On ne doit pas confondre avec les engagemens, les inféodations faites ſans aucun paiement de finance, à condition par l'inféodataire d'améliorer le domaine inféodé, *&c.* Pourquoi on les a quelquefois confondus. *Ibid. b.* La plus grande partie des aliénations des juſtices a été faite à ce titre d'inféodation. Quel eſt l'objet de cette inféodation. Il y a lieu de préſumer que c'eſt par des inféodations que ſe ſont faits les établiſſemens des fiefs, de la directe & des cenſives. Exemples de ces inféodations faites dans le dernier ſiecle. Toute aliénation du domaine, à quelque titre qu'elle ſoit faite, excepté le cas d'apanage ou d'échange, n'eſt qu'un engagement. *Ibid.* 678. *a.* L'engagiſte a moins de droit qu'un acquéreur ordinaire à charge de rachat. L'engagiſte ne doit point de foi & hommage, ni de droits ſeigneuriaux, ſoit pour la premiere acquiſition, ſoit pour les autres mutations. Il ne peut ſe qualifier que ſeigneur par engagement. Quand le chef-lieu d'une grande ſeigneurie eſt engagé, les mouvances féodales qui en dépendent, & la juſtice royale qui eſt attachée au chef-lieu, & tous les droits honorifiques demeurent réſervés au roi. Mais quand le roi engage ſeulement quelque dépendance du chef-lieu, & qu'il engage auſſi la juſtice, alors c'eſt comme une nouvelle juſtice ſeigneuriale qui s'exerce au nom du ſeigneur. Quels ſont les droits que l'engagiſte n'acquiert pas. Acquiſitions que fait l'engagiſte, qui ne ſont point réunies au domaine. *Ibid. b.* L'engagiſte peut ſous-inféoder ou donner à cens ou à rente quelque portion du domaine qu'il tient,

Juſqu'au rachat, l'engagiſte peut diſpoſer comme il veut du domaine. L'engagiſte doit acquitter les charges du domaine. Auteurs qui ont traité des engagemens. *Voyez* ALIÉNATION. *Ibid.* 679. *a.*

ENGAGEMENT, (*Hiſt. mod.*) Vœux des anciens chevaliers dans leurs entrepriſes d'armes. Les chevaliers qui formoient ces entrepriſes, chargeoient leurs armes de chaînes ou d'autres marques attachées par la main des dames, *&c.* Comment ils ſe préparoient & s'engageoient à l'exécution de leur entrepriſe. Origine de ces deux eſpeces d'enchaînement. V. 679. *a.* Ces marques une fois attachées ſur l'armure d'un chevalier, il ne pouvoit plus ſe décharger de ce poids qu'au bout d'une ou de pluſieurs années, *&c.* Auteur à conſulter ſur les formalités qui s'obſervoient pour les lever. *Ibid. b. Voyez* VŒUX DE CHEVALERIE.

ENGAGEMENT, (*Art milit.*) Tout engagement doit être au moins de ſix ans. V. 679. *b.*

Engagement, voyez ENROLLEMENT, LEVÉE DES TROUPES. Engagemens que prenoient les troupes Romaines. XV. 102. *b.* 103. *a.*

ENGAGEMENT *des marchandiſes*, (*Comm.*) eſpece de négociation très-commune à Amſterdam, lorſque le prix des marchandiſes diminue, ou qu'il y a apparence qu'il augmentera de beaucoup dans peu de tems. Comment ſe fait cet engagement des marchandiſes. Formule de cet engagement. V. 679. *b.* Quand l'intérêt eſt trop haut, on ſe garde bien de le ſpécifier, *&c.* Ce que paie l'emprunteur lorſqu'il veut retirer ſa marchandiſe avant le terme ſtipulé. Ce qui arrive lorſque l'emprunteur ne paie pas au terme. *Ibid.* 680. *a.*

ENGAGEMENT, (*Eſcrime.*) V. 680. *a.*

ENGAGISTE, (*Juriſpr.*) Deux ſortes d'engagiſtes; les uns qui jouiſſent d'un bien par forme d'antichreſe, pour ſûreté de leur créance; les autres qui jouiſſent d'un domaine de la couronne. Diverſes maximes & obſervations de juriſprudence ſur la premiere ſorte d'engagiſtes, leurs droits, leurs charges, & leurs devoirs. Autorités à conſulter. V. 680. *b.*

Engagiſte de domaine. Titre qu'il prend lorſque le domaine eſt cédé en fief. V. 681. *a.*

ENGALADE, (*Teint.*) Quelles ſont les étoffes auxquelles on donne cet aprêt. En quoi il conſiſte. V. 681. *a.*

ENGALLAGE *des toiles.* XVI. 374. *b.*

ENGASTREMITHE, ou *Engaſtremande.* Etym. de ce mot. Perſonne qui parle ſans ouvrir la bouche, de maniere que la parole ſemble retentir dans le ventre. Divers ſentimens des anciens ſur le ſujet des engaſtremithes. Les plus fameux engaſtremithes ont été les Pythies. S. Chryſoſtome & Œcumenius font mention de pareils hommes. Ce que dit M. Scott des engaſtremithes des anciens. Traité de Léon Allatius ſur ce ſujet. Il eſt très-vraiſemblable que les prétendus ventriloques n'étoient que des fourbes. On pourroit donner ce même nom aux enfans qui ont paſſé pour avoir crié dans le ventre de leurs meres. V. 681. *a.* Ouvrage où l'on en lit des exemples. Obſervations qui rendent ces faits très-peu croyables. *Ibid. b. Voyez* VENTRILOQUE.

Engaſtremithes. Divers ſentimens ſur ceux qui rendoient les oracles d'Apollon. *Suppl.* I. 489. *b.*

ENGELURE, (*Médec.*) Comment les Grecs & les Latins l'appelloient. Cauſe prochaine de cette maladie. Cauſes qui y diſpoſent. Signes de ce mal. V. 681. *b.* Danger à craindre dans les engelures négligées ou mal ſoignées. Les perſonnes qui en ont été attaquées par une diſpoſition des humeurs, y demeurent ſujettes preſque toute leur vie. Ce qu'on doit faire pour s'en préſerver. Uſage des habitans des pays ſeptentrionaux, lorſqu'ils viennent de s'expoſer au froid. De la curation des engelures, lorſqu'elles ſont formées: *Ibid.* 682. *a.* lorſqu'elles viennent à s'ouvrir: lorſque la gangrene ſuccede à l'exulcération. *Ibid. b.*

Engelure, uſage de la neige contre cette maladie. XI. 88. *b.*

ENGENDRER, (*Phyſique*) *Voyez* GÉNÉRATION.

Engendrer, de l'âge auquel l'homme peut engendrer, & de celui auquel il perd cette faculté. VIII. 259. *b.*

ENGENDRER, (*Géomét.*) Uſage qu'on fait en géométrie du mot *engendré.* Trouver les courbes qui s'engendrent elles-mêmes par développement. Solution de ce problême. V. 682. *b.*

Engendrer, ouvrage à conſulter ſur les courbes qui en ſe développant s'engendrent en elles-mêmes. XI. 681. *a.*

ENGER AGARIA, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie. Diverſes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* II. 806. *a.*

ENGIA, *golfe d'*. XIV. 662. *b.*

ENGIN, (*Méchan.*) machine compoſée: ſa définition. Engins de pluſieurs ſortes, les uns propres à la guerre, les autres utiles dans les arts. On ne ſe ſert plus guere de ce mot que pour déſigner des machines ſimples. V. 683. *a.*

ENGIN, (*Arts méch.*) en pêche, en chaſſe, dans les mines. V. 683. *a.*

ENGIN, (*Archit.*) En quoi le gruau differe de l'engin. Enumération des pieces de l'engin. V. 683. *b.*

ENGIN, (*Aiguillier*) V. 683. *b.*

ENGISOME, (*Chir.*) eſpece de fracture du crâne. Son traitement. V. 683. *b.*

ENGLÉCERIE, (*Hiſt.*) Il ſignifioit la qualité qu'un homme avoit d'être Anglois. Quand un homme étoit tué en ſecret, on le réputoit *francigent*, étranger, juſqu'à ce que l'on eût prouvé ſon englécerie. Origine de cette coutume. V. 683. *b.*

ENGLOUTIR, *abſorber*, (*Synonym.*) I. 43. *a.*

ENGONCEMENT *des épaules*, moyen de guérir cette difformité. V. 756. *b.*

ENGORGEMENT, uſage de ce mot en médecine, jardinage, hydraulique. V. 683. *b.*

Engorgement, voyez INFLAMMATION, OBSTRUCTION; engorgemens dans les gangrenes. VII. 467. *a.* 470. *a.*

ENGOURDISSEMENT, (*Médecine*) Il peut être cauſé par le froid, par la compreſſion des nerfs, ou par un vice du cerveau qui diminue la diſtribution du fluide nerveux: c'eſt ſouvent un avant-coureur de l'apoplexie; l'engourdiſſement & la ſurdité dans les maladies aiguës ſont ſouvent un très-mauvais ſigne. L'engourdiſſement peut être accompagné d'une ſorte de ſentiment douloureux. V. 684. *a.*

Engourdiſſement de quelques animaux par le froid. X. 132. *a.* Engourdiſſement produit par la torpille. XVI. 428. *a*, *b.* 430. *b. Voyez* STUPEUR.

Engourdiſſement de l'eſprit, anaſtaiſie de Boerhaave. C'eſt un ſymptôme funeſte dans les maladies aiguës. V. 684. *b.*

ENGRAIS, (*Econ. ruſtiq.*) Les engrais ſont en général la plus grande reſſource de l'agriculture. Réponſe à quelques écrivains qui ont prétendu affoiblir la néceſſité des engrais. Engrais dont l'effet dure un grand nombre d'années. V. 684. *b.* D'où dépend la durée de l'engrais que donne la marne. Cette durée eſt entre dix-huit & vingt-cinq ans. La marne convient à toutes les terres froides, *&c.* Elle les rend propres à rapporter du blé. De la quantité de marne dont un arpent a beſoin. Quels grains il faut ſemer les deux premieres années après qu'une terre eſt marnée. Maniere d'entretenir les terres marnées. Un inconvénient auquel il faut s'attendre, c'eſt que la terre devient à la fin plus ſtérile, que ſi elle n'avoit pas été marnée. A quoi l'on reconnoît une terre marnée trop anciennement. Le remede ne ſe trouve que dans la marne même. *Ibid.* 685. *b.* Avec l'aide des fumiers, on prolonge pendant pluſieurs années l'effet de la marne. Précautions à prendre en renouvellant la marne. De l'uſage des fumiers pour engrais. Terres auxquelles conviennent les fumiers de mouton, de cheval, de vache, de pigeon. Utilité du parcage des moutons. On ne peut guere évaluer qu'à deux ou trois ans la durée du fumier. Quel eſt le train commun pour la culture, après que les terres ont été fumées. *Ibid. b.* Si les fumiers ne ſont pour les terres qu'un engrais paſſager, c'eſt auſſi celui dont les effets ſont les plus heureux & les plus ſûrs. Avantage de cet engrais ſur celui de la marne. L'augmentation du bétail entraîne celle du fumier, & celle-ci favoriſe à ſon tour la premiere. Exemple des Anglois. Moyens de ſuppléer au défaut des fumiers & des marnes. *Ibid.* 686. *a.* Toutes les cendres ſont auſſi d'excellens engrais. Moyens particuliers à certains pays ou certaines provinces. Reſſource pour les bonnes terres épuiſées, le changement de plantes: directions ſur cet objet. Attentions particulieres qui concernent l'engrais des prés, & l'uſage des eaux par rapport à eux. Retirer l'eau d'un grand nombre de marais, ce ſeroit en faire des prés ſertiles. *Ibid. b.* Les prés ont cet avantage ſur les autres terres, que l'engrais eſt la ſeule culture qu'ils demandent. Les terres de toute eſpece, excepté le ſable pur, ſont un très-bon engrais pour les prés. Quels ſont ceux auxquels convient le parcage des moutons, & ceux qui s'engraiſſent mieux par le fumier de vache. Le parcage eſt d'un très-grand effet pour les prés du côté de l'abondance. *Ibid.* 687. *a.*

Engrais, voyez *Fumier*, *Fertiliſation.* Obſervations ſur les engrais. *Suppl.* II. 30. *b.* Différentes ſortes d'engrais. I. 315. *b.* Engrais naturel que les arbres donnent à la terre. *Suppl* I. 520. *b.* Maniere fort ſimple de rendre à la terre les ſucs épuiſés par la récolte précédente. *Ibid.* Uſage des cendres pour amander les terres. II. 814. *b.* III. 216. *a.* Cendres les plus propres à féconder la terre. IV. 562 *b.* Uſage des cendres de mer. VIII. 323. *a.* Engrais des terres marneuſes. IV. 561. *b.* Engrais tirés des falunières. VI. 389. *a.* Terre propre à accélérer la végétation des plantes. VII. 222. *a.* Engrais que procure la plante de fougere & ſes cendres. 218. *b.* De l'uſage de la houille en qualité d'engrais. VIII. 323. *a. b. &c.* De l'engrais à donner aux terres en jachere. 429. *b.* De l'engrais des terres par la marne. X. 132. *b.* 133. *a. Suppl.* III. 850. *b.*—856. *b.* Sorte de terrein que l'argille peut fertiliſer. X. 133. *a.* Parcage pour engraiſſer la terre. XI. 925. *b.* Engrais de fiente de vache. *Suppl.* II. 42. *a.* Uſage de la ſuie pour les engrais. XV. 642. *a.* Engrais tirés de la tourbe. XVI. 470. *a. b.* Du varech. 838. *b.* 839. *a. b.* Uſage de l'urine pour engraiſſer les terres. XVII. 500. *a.* Différens engrais que les terres fourniſſent en

Angleterre. IV. 561. *b. &c.* Maniere d'engrais particuliere aux Lithuaniens. IX. 592. *a.* Sorte d'engrais appellé *tangue*, employé par les riverains de la baſſe-Normandie. XV. 885. *b.* Les principes nitreux que renferment les engrais en font toute la bonté. *Suppl.* III. 215. *a. b.* Engrais d'un pré de terre forte, dont la pente eſt médiocre. *Suppl.* I. 52. *b.* En quelle ſaiſon l'engrais doit être mis ſur les prés artificiels. 329. *b.* Engrais les plus propres aux terres à bled. *Suppl.* III. 214. *b.* Engrais à employer pour que les inſectes n'endommagent point les bleds. *Suppl.* I. 925. *a.* La qualité de l'engrais des vignes influe ſur le goût du vin. XVII. 285. *b.* Engrais convenable aux jardins, *Suppl.* III. 501. *b.* aux poiriers, *Suppl.* IV. 459. *a.* aux pommes de terre, 480. *b.* aux pommiers. 501. *b.*

ENGRELURE, (*Dentelle*) pied de la dentelle. Autre eſpece d'ouvrage qui porte ce nom. Uſage qu'on en fait. V. 687. *a.*

ENGRENAGE. (*Horlog.*) La perfection des engrenages eſt d'une grande importance. Il faut éviter dans un engrenage deux défauts, l'un qu'il ſoit trop fort, l'autre qu'il ſoit trop foible. *Ibid. a.* Inconvéniens de ces deux défauts. V. 687. *b.*

Engrenage, chûte dans un engrenage. III. 404. *b.* Principes ſur leſquels l'engrenage du pignon & de la roue doit être fait. IV. 841. *a. b.* 842. *a. b.* 843. *a. b.* Obſervations ſur la perfection des engrenages, & ſur les moyens de rendre uniformes leurs frottemens. VII. 352. *a.* Uſages des engrenages. XIV. 238. *a. Voyez* planch. d'horlogerie. IV. vol. Pl. 19.

Engrenage. (*Machine à*) Une roue étant donnée de poſition, trouver tous les points ſur leſquels le centre d'une autre roue étant placé, elles feront l'une avec l'autre un engrenage déterminé; c'eſt le problême qu'on réſout par le moyen de cette machine à engrenage. Deſcription & uſage de cet inſtrument. V. 687. *b.*

Engrenage des roues dans les lanternes des grandes machines: moyens d'en adoucir le frottement. VII. 345. *b.*

ENG-SHEN, montagne du canton de Berne : fontaine remarquable de cette montagne. VII. 98. *a.*

ENHARMONIQUE. (*Muſiq.*) L'un des trois genres de la muſique des Grecs. Explication de ce genre. Il étoit le plus doux des trois. Qui en fut l'inventeur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner des muſiciens. Nous avons encore aujourd'hui un genre enharmonique entiérement différent de celui des Grecs: en quoi il conſiſte. V. 688. *a.* Comme ce genre eſt peu connu, l'auteur l'explique ici dans un certain détail. Quart de ton enharmonique. Progreſſions d'où réſultent, ſelon M. Rameau, le genre diatonique & le genre chromatique. *Ibid. b.* Diatonique enharmonique. Chromatique enharmonique. Comment on forme ces ſortes de chants. *Ibid.* 689. *a.*

Enharmonique, *genre*, des anciens. VII. 595. *b.* Genre enharmonique des modernes. 596. *a.* Obſervations ſur le ſyſtême enharmonique des Grecs. *Ibid. b.* Diſtinction de trois eſpeces de genres enharmoniques. *Ibid.* Dieſes enharmoniques. IV. 972. *a.* Relation enharmonique. XIV. 63. *b.* Triade enharmonique. *Suppl.* IV. 976. *b.* Tétracorde enharmonique. VII. vol. des pl. Muſique. Pl. 13. Echelle enharmonique. Pl. 14.

ENHYDRUS. (*Minéral.*) Etymologie de ce mot: Pierre d'aigle qui contient de l'eau. Sa deſcription. Il y en a en Angleterre & ailleurs. V. 689. *a.*

ENJAMBEMENT, (*Poéſie*) conſtruction vicieuſe, principalement dans les vers alexandrins. Il faut ſur-tout éviter d'enjamber du premier hémiſtiche au ſecond, & d'une ſtance à l'autre. L'emjambement eſt autoriſé dans les vers de dix ſyllabes. C'eſt à Malherbe le premier à qui l'on doit la correction de ce défaut: Boileau cité. V. 689. *b.*

Enjambement dans les vers françois. XVII. 160. *b.*

ENIF, (*Aſtron.*) étoile de Pégaſe. Son aſcenſion droite, ſa déclinaiſon. *Suppl.* II. 806. *b.*

ENIGME. (*Littér.*) Acception de ce mot chez les anciens & les modernes. V. 689. *b.* D'où dépend la bonté de nos énigmes. Cet exercice ne doit être regardé que comme une puérilité. Origine du langage énigmatique. Les rois d'orient ſe faiſoient un mérite de compoſer & de réſoudre des énigmes. Exemple tiré de l'écriture: l'énigme propoſée par Samſon. V. 690. *a.* Cette énigme ne ſeroit point dans nos regles. On ne cherchoit qu'à attraper ceux à qui l'on préſentoit des énigmes à expliquer. Le voile myſtérieux de cette ſageſſe la rendit le plus eſtimé de tous les talens. L'uſage des hiéroglyphes contribua beaucoup à conſerver les énigmes en vogue. Elles diſparurent dans le 17e. ſiecle. Le P. Meneſtrier en a publié un traité particulier. Il faut bien ſe garder de confondre les énigmes avec ces fameux problêmes de géométrie tranſcendante, qui, ſur la fin du même ſiecle, exercerent des génies d'un ordre ſupérieur. *Ibid. b.*

Enigme. Obſervation ſur celle de Samſon. XVII. 792. *a.*

ENJOUEMENT. (*Morale*) Eloge de ce caractere. *Suppl.* II. 806. *b.*

ENIVRER, principe de la qualité enivrante de l'eſprit ardent. Eaux minérales qui poſſedent cette qualité à un certain degré. XVII. 287. *a.* Principe de la qualité enivrante des liqueurs ſpiritueuſes : comment elles produiſent cet effet. 681. *a. b.* 682. *a. b.* Moyens imaginés pour chatrer la vertu enivrante du vin. 683. *a.*

ENKIOPING, *Enecopia*, (*Géogr.*) ville de Suede. Obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. *Suppl.* II. 806. *b.*

ENKISTÉ, (*Chir.*) ce qui eſt renfermé dans une membrane en forme de poche. Tumeurs enkiſtées, abcès enkiſtés. Etym. de ce mot. Cette membrane n'eſt pas nouvellement formée dans la partie. De quelle maniere commence le kiſte. Les anciens avoient découvert que, pour la guériſon de ces tumeurs, il faut extirper la poche ou le ſac qui contient la matiere. Quelle en eſt l'opération. Procédé plus doux qu'il faut ſuivre, ſi le kiſte n'eſt pas trop épais. Mémoires donnés par M. Houſſet ſur les pierres enkiſtées dans la veſſie. V. 691. *a.* Figure qui répréſente une telle pierre. *Ibid. b.*

ENLAYER, déférer le ſerment. (*Juriſpr.*) Ancienne coutume où ce terme eſt employé. D'où il dérive. V. 691. *b.*

ENLEVEMENT d'une choſe mobiliaire remiſe en main tierce. V. 724. *b.* Enlevement, rapt. XIII. 809. *b.*

ENLEVER *les chauderons*, terme de chauderonnier. V. 691. *b.*

ENLEVER, terme d'éperonnier. V. 691. *b.*

ENLEVER, terme de ſerrurier. V. 691. *b.*

ENLEVER la meute. (*Vénerie*) V. 691. *b.*

ENNÉADÉCATERIDE, (*Chronol.*) Cycle de dix-neuf années ſolaires. Etym. de ce mot. Tel eſt le cycle lunaire inventé par Méthon. Quelques anciens peuples ſe ſont ſervis de l'ennéadécateride pour accommoder les mois lunaires avec l'année ſolaire. De l'ennéadécateride des Juifs. En quoi elle differe de la Julienne. V. 692. *a.*

ENNÉAGONE. (*Géom.*) Etym. de ce mot. Maniere de tracer dans un cercle un ennéagone régulier. V. 692. *a.*

ENNEEMIMERIS, (*Bell. lett.*) eſpece de céſure d'un vers latin. Définition & exemple. V. 692. *b.*

ENNEMI. (*Droit des gens.*) On peut tuer innocemment un ennemi, tant ſelon la juſtice intérieure des nations, que ſelon les loix de la conſcience. On ne ſauroit trop limiter & adoucir les droits cruels de la guerre. Réponſe à la queſtion s'il eſt permis de tuer les vieillards, les femmes & les enfans des nations ennemies. Les loix de la guerre même demandent que l'on s'abſtienne du carnage, & que l'on ne répande pas du ſang ſans une preſſante néceſſité. Le droit de la guerre ne va pas au-delà de notre propre conſervation. V. 692. *b.* Les droits de la guerre ne s'étendent pas juſqu'à autoriſer & à ſouffrir les outrages contre l'honneur des femmes. Les moyens d'ôter la vie à un ennemi ne ſont point indifférens, & il en eſt qu'il faut regarder comme une exécrable lâcheté. Aucun homme, aucun ſouverain qui aura la conſcience un peu délicate, ne ſe ſervira de la main d'un traître pour exécuter un aſſaſſinat dans la guerre. Il n'eſt pas plus permis de manquer de foi à un ennemi : ſentence de Silius Italicus: réflexions de Cicéron & de Quintilien ſur ce ſujet. *Ibid.* 693. *a.* Quant aux bornes qu'il faut mettre aux droits de la guerre ſur les biens d'un ennemi, *voyez* DÉGAT.

ENNEMI, (*Morale*) nos devoirs envers nos ennemis: il n'eſt pas permis de leur manquer de foi. V. 693. *a.* Il n'eſt jamais permis d'étouffer le principe de bienveillance envers un ennemi. XV. 251. *a.* 253. *b.* Maximes de l'évangile ſur l'amour des ennemis. XVII. 545. *a.* 546. *b.*

ENNEMI, (*Peint.*) couleurs ennemies. Les habiles peintres ſe font quelquefois un jeu de les aſſocier. V. 693. *b.*

ENNIUS. Article ſur ce poëte. XIV. 428. *b. &c.*

ENNUI. (*Moral. Philoſ.*) L'ennui eſt le plus dangereux ennemi de notre être. La douleur a quelque choſe de moins accablant. L'origine de l'ennui vient de ce que l'ame n'eſt point aſſez remuée. L'un des plus grands beſoins de l'ame eſt d'être occupée, ou par les objets extérieurs, ou par des ſpéculations intérieures. La premiere maniere, plus facile que la ſeconde, eſt l'unique reſſource de la plupart des hommes contre l'ennui. Mouvemens divers & multipliés qu'ils ſe donnent. V. 693. *b.* Quand dégoûtés de ce qu'on appelle le monde, ils prennent la réſolution d'y renoncer, il eſt rare qu'ils puiſſent la tenir. Les hommes ſont encore plus légers qu'ils ne ſont diſſimulés. Ils ſouffrent encore plus à vivre ſans paſſions, que les paſſions ne les font ſouffrir. L'ame trouve pénible & ſouvent impratiquable la ſeconde maniere de s'occuper, qui eſt de méditer & de réfléchir. Il n'eſt perſonne qui n'ait éprouvé l'ennui de cet état où l'on n'a pas la force de penſer à rien, & la peine de cet autre, où, malgré ſoi, l'on penſe à trop de choſes. Moyens d'apprendre à méditer. *Ibid.* 694. *a.* Les perſonnes propres à vivre avec elles-mêmes ſont bien rares. Remede contre l'ennui, pratiquable & à la portée de tout le monde ; les travaux du corps réunis à la culture de l'eſprit. Il faut éviter l'inaction & l'oiſiveté, tant par remede que pour ſon propre bonheur. Le travail porte ſa récompenſe dans tous les états de la vie. La puiſſance, la grandeur, la faveur, le rang, le crédit, les richeſſes ne peuvent nous préſerver de l'ennui. Ennui qu'éprouvoit madame de Maintenon. *Ibid. b.*

ENOCH, liturgie rédigée par Enoch. IX. 596. *a.* Du livre d'Enoch cité par S. Jude. 608. *a.*

ENOMOTIE, (*Milice des anciens Grecs*) *Suppl.* III. 45. *a.*

ENONCIATION. (*Logiq.*) Les philoſophes ſcholaſtiques diſtinguent trois opérations de l'eſprit; l'appréhenſion, l'énonciation & le raiſonnement. Enonciation ſignifie *propoſition.* V. 695. *a.*

Enonciations. Eſpeces de propoſitions ainſi nommées. IV. 81. *b.*

ENOPTE, (*Hiſt. anc.*) inſpecteur dans les repas, qui veilloit à ce que chacun bût également. V. 695. *a.*

ENOPTROMANTIE, (*Divin.*) divination par le miroir. Comment les Theſſaliens donnoient leurs réponſes par l'énoptromantie. V. 695. *a.*

ENORCHIS, (*Minéralog.*) pierre dont la figure reſſemble aux teſticules. Deſcription de cette ſorte de pierre. V. 695. *a.*

ENQUERE, (*Blaſon*) armes à enquere. Etymologie de ce mot. *Suppl.* II. 807. *a.*

ENQUÊTE. (*Juriſpr.*) Il y avoit autrefois enquêtes en matiere criminelle & en matiere civile; aujourd'hui on ne donne ce nom qu'aux informations de cette derniere eſpece. L'uſage des enquêtes eſt de tous les tems & pays. Enquêtes verbales & enquêtes par écrit. Les formalités pour ces dernieres ont été réglées par l'ordonnance de 1667, tit. XXII. Regles de juriſprudence ſur cette matiere. V. 695. *b.* Adjoints aux enquêtes crées en 1578, & ſupprimés en 1667, &c. Suite des regles de juriſprudence concernant les enquêtes. *Ibid.* 696. *a. b.* Auteurs qui ont traité de cette matiere. *Ibid.* 697. *a.*

Enquête, voyez *information.* En quoi les enquêtes different des interrogatoires. VIII. 835. *b.* Converſion d'information en enquête. IV. 166. *b.* Rapport d'enquête. XIII. 799. *b.* Chambres des enquêtes. XII. 29. *b.* Préſidens des enquêtes. II. *b.* Doyen des enquêtes. V. 95. *b.* Conflict de juriſdiction entre la grand' chambre, & une chambre des enquêtes: entre deux chambres des enquêtes. III. 857. *a.*

Enquête d'examen à futur, étoit celle qui ſe faiſoit d'avance & avant la conteſtation en cauſe, même avant que le procès fût commencé, lorſqu'on craignoit le dépériſſement de la preuve. Loix du droit civil & du droit canonique ſur leſquelles cette forme de procéder avoit été appuyée: elle le fut auſſi par les anciennes ordonnances. Comment on procédoit dans cette ſorte d'enquête. Raiſons qui l'ont fait abroger en 1667. Auteurs qui en parlent. V. 697. *a.*

Enquête, ou *information.* V. 697. *a.*

Enquête juſtificative. V. 697. *a.*

Enquête d'office. Exemple de cette ſorte d'enquêtes. V. 697. *a.* Elles ſont quelquefois qualifiées d'information. Le terme d'enquêtes d'office n'eſt guere uſité qu'en matiere civile. Ce qu'ordonne ſur ces enquêtes l'ordonnance de 1667. *Ibid. b.*

Enquêtes du parlement. V. 697. *b.*

Enquêtes ou *pieces.* V. 697. *b.*

Enquêtes ou *procès*, ces termes étoient autrefois ſynonymes: exemples qui le prouvent. V 697. *b.*

Enquêtes de ſang, ſignifioit autrefois information en matiere criminelle. Ordonnance de Philippe V. qui en parle. V. 697. *b.*

Enquête ſecrette. V. 697. *b.*

Enquête ſommaire. Ce que porte ſur ce ſujet l'ordonnance de 1667. V. 697. *b.*

Enquêtes par turbes. En quel cas les cours ordonnoient cette ſorte d'information, & pourquoi on l'appelloit ainſi. Ces enquêtes ne pouvoient être ordonnées que par les cours ſouveraines. Comment elles ſe pratiquoient. Pourquoi l'ordonnance de 1667 les a abrogées. Il y en a eu cependant une confirmée depuis. Comment on a ſuppléé à cet uſage. V. 698. *a.* *Voyez* TURBE.

Enquête vieille. V. 698. *a.*

ENQUÊTEURS, (*Juriſpr.*) on les appelle auſſi commiſſaires-enquêteurs, ou examinateurs. V. 698. *a.* Voyez *commiſſaires au châtelet*, & *commiſſaires enquêteurs.*

Enquêteurs des forêts. Quel étoit l'office de ces commiſſaires. V. 698. *b.*

ENRAYER. Utilité de cette précaution dans une deſcente. V. 698. *b.*

ENRAYEURE, lien deſtiné à enrayer une voiture: différentes manieres d'enrayer. V. 698. *b.*

ENRAYEURE. (*Charpente*) V. 698. *b.*

ENREGISTREMENT, (*Juriſpr.*) tranſcription d'un acte dans un regiſtre. Objet de cette formalité. V. 698. *b.* Enregiſtremens qu'on doit pratiquer dans le commerce. Enregiſtremens des baptêmes, mariages, &c. Actes qu'on a coutume d'enregiſtrer. *Ibid.* 699. *a.* *Voyez* INSINUATION.

Enregiſtrement des ordonnances, &c. Différentes opérations que l'on confond ſous le nom d'enregiſtrement. En quoi conſiſte la vérification des lettres du roi. Quel eſt l'objet de l'admiſſion du nouveau réglement au nombre des minutes du tribunal; elle eſt différente de la tranſcription ſur les regiſtres. Procès-verbal d'enregiſtrement. Mention de l'enregiſtrement que le greffier met ſur le repli des lettres. Pourquoi ſe fait la tranſcription ſur les regiſtres. Ce qu'on entend communément, lorſqu'on dit qu'une loi a été enregiſtrée. Deux objets principaux à expliquer par rapport à l'enregiſtrement: ſavoir *la vérification* & *la tranſcription.* De l'origine des vérifications & de ce qui ſe pratiquoit autrefois pour donner aux nouvelles loix l'autorité néceſſaire pour leur exécution. Chez toutes les nations policées on a toujours fait examiner les nouvelles loix par ceux qui étoient chargés de les faire exécuter. Uſage ſemblable obſervé en France en tout tems. Ce qui ſe pratiquoit à cet égard ſous les premieres races. Réformation de la loi ſalique ſous Clovis: comment elle ſe fit, & ce que porte cette loi relativement à l'objet dont il s'agit ici. V. 699. *a.* Comment Childebert en uſa, lorſqu'il fit de nouvelles additions à cette loi. Comment furent faites les autres loix anciennes. Elles font mention du conſentement général de la nation. Ce qui ſe pratiqua, lorſque les aſſemblées générales furent devenues trop nombreuſes; par exemple, lorſque Charlemagne voulut faire une addition à la loi ſalique. *Ibid.* 700. *a.* Capitulaires de Charles le Chauve, qui portent qu'ils ont été faits *ex conſenſu populi & conſtitutione regis.* D'où ſe ſont formés les anciens parlemens tenus ſous la ſeconde race. Les nouvelles ordonnances étoient alors dreſſées dans le parlement même; ce qui tenoit lieu de la vérification & de l'enregiſtrement. Etabliſſemens ou ordonnances de Philippe-Auguſte & de Louis VIII. faits en parlement avec le conſentement des grands vaſſaux de la couronne. Exemples de quelques établiſſemens faits par S. Louis dans les aſſemblées du parlement. Exemples ſemblables que fournit le regne de Philippe III. dit *le hardi. Ibid. b.* On en trouve auſſi pluſieurs ſous les regnes de Philippe le Bel, de Philippe VI. dit *de Valois*, & de Charles VI. Quelques-uns croient que le roi Jean fut le premier qui établit que les loix ne ſeroient plus délibérées en parlement, lorſque l'on en formoit le projet. Cependant l'uſage de former de nouvelles loix dans le conſeil du roi eſt plus ancien; il s'étoit introduit peu-à-peu dès le tems de Philippe III. Mais ces mêmes loix ne laiſſoient pas d'être délibérées en parlement, parce que le roi y tenoit ſouvent ſon conſeil. *Ibid.* 701. *a.* La plus ancienne ordonnance qui n'a été que vérifiée & enregiſtrée en parlement, eſt de 1334, ſous Philippe de Valois. Uſage établi de la lecture & publication qui précede l'enregiſtrement: le premier exemple eſt de 1336. Suite des exemples d'ordonnances lues, publiées & enregiſtrées en parlement ſous Charles V. & Charles VI. *Ibid. b.* Le parlement conſerva, pour les vérifications, la même liberté de ſuffrages qu'il avoit, lorſque les ordonnances étoient délibérées dans ſes aſſemblées. Ce qui ſe pratiqua ſous le roi Jean, & Charles, ſon fils, régent du royaume. L'enregiſtrement n'eſt donc point un ſimple cérémonial; ſon objet eſt de donner à l'ordonnance le caractere de loi par la vérification & l'enregiſtrement. Témoignages de Louis XI. & de Charles IX, qui le prouvent. Les rois ont ſouvent qualifié l'examen des nouvelles ordonnances, fait en parlement, de vérification ou enregiſtrement. *Ibid.* 702. *a.* Il eſt vrai que pour l'ordinaire le roi mande ſeulement aux parlemens qu'ils aient à les faire lire, publier & enregiſtrer; mais cela même ſuppoſe la vérification. Les ordonnances, édits, déclarations, *&c.* ne ſont point enregiſtrés au conſeil du roi, lorſqu'on les adreſſe à différentes cours; elles ſont d'abord vérifiées & enregiſtrées au parlement de Paris, ce qui ſe fait, toutes les chambres aſſemblées. Les déclarations données en interprétation de quelques édits, ſont ordinairement enregiſtrées par la grand'chambre ſeule. Les réglemens qui peuvent être de la compétence de quelqu'autre cour ſouveraine que les parlemens, y ſont auſſi enregiſtrés. Ce qui ſe pratiquoit à la chambre des comptes, quand on refuſoit d'enregiſtrer des lettres. Les généraux des aides enregiſtroient auſſi les lettres qui leur étoient adreſſées. *Ibid. b.* La cour des aides eſt pareillement en poſſeſſion de vérifier & enregiſtrer les lettres qui lui ſont adreſſées. L'ordonnance de Moulins, *&c.* enjoint aux cours de procéder inceſſamment à la vérification des ordonnances. Les rois même ont défendu d'enregiſtrer aucunes lettres qui ſeroient ſcellées contre la diſpoſition des ordonnances: exemples. Le parlement & les autres cours ſe ſont auſſi ſouvent oppoſés à la vérification des ordonnances, *&c.* contraires aux intérêts de ſa majeſté & au bien public. Quelquefois les cours ont enregiſtré les nouveaux réglemens avec des modifications. Lettres à l'enregiſtrement deſquelles les particuliers ou le procureur général peuvent former oppoſition. *Ibid.* 703. *a.* Les compagnies qui ont une forme publique peuvent s'oppoſer à l'enregiſtrement d'une loi qui paroît bleſſer leurs droits. De la forme en laquelle ſe fait l'inſcription des réglemens ſur les regiſtres. Il y avoit, dès le tems de la ſeconde race, un dépôt en chef dans le palais du roi, dont tous les autres n'étoient qu'une émanation. S. Louis le fit placer à côté de la ſainte chapelle. Ce roi ayant fait pluſieurs ordonnances, les fit *enregiſtrer* & *publier* au châtelet: c'eſt la premiere fois que ce terme enregiſtrer a été employé, pour exprimer l'inſcription des réglemens dans les actes du tribunal: ce qu'on entendoit par *inrotulare*, & par *rotula*, les rouleaux. Premiers actes qui ont été écrits en cahiers ou regiſtres. Quel eſt le plus ancien regiſtre de la chambre des comptes. *Ibid. b.* Origine du mot *enregiſtrement.*

Dans les premiers tems où le parlement fut rendu ſédentaire à Paris, il ne portoit guere dans ſes regiſtres que ſes arrêts & les ordonnances qui avoient été délibérées dans le parlement même; mais il ne laiſſoit pas de vérifier les ordonnances qui n'étoient pas inſcrites dans ſes regiſtres. Comment il faiſoit enſuite publier la nouvelle ordonnance. Lorſque l'uſage des vérifications commença, on ne faiſoit pas regiſtre de cet examen, *&c.* Mais on ne tarda pas à le faire, comme il ſe pratique aujourd'hui. Formalités obſervées pour la vérification d'une loi. *Ibid.* 704. *a.* La tranſcription de l'original ſur les regiſtres en parchemin, n'eſt point le véritable enregiſtrement, & ne ſe fait quelquefois que pluſieurs années après la vérification. Charles IX. ordonna que les vérifications des édits & ordonnances qui s'étoient faites juſqu'alors en latin, ſe feroient dans la ſuite en françois. Depuis ce tems, le greffier mettoit ſon certificat en ces termes : *lu, publié & regiſtré, &c.* Ces ſortes de certificats étoient d'uſage dès le tems de Philippe de Valois. *Ibid. b.* On ne connoît point de regiſtre particulier des ordonnances qui remonte ſi haut que l'année 1328. Le premier regiſtre des ordonnances qu'il y a en parlement, commence en 1337. Quand on tranſcrit une piece dans les regiſtres, elle doit être copiée tout au long, & non par extrait ſeulement. Plainte élevée par l'univerſité de Paris ſur ce que le privilege qui lui fut accordé en 1336, n'avoit été couché ſur le regiſtre que par extrait, & avec pluſieurs omiſſions. Le procureur général de chaque parlement envoie copie des nouveaux réglemens aux bailliages, ſénéchauſſées & autres juſtices royales reſſortiſſantes au parlement, & aux pairies du reſſort. La cour des aides pratique la même choſe à l'égard des élections & autres ſieges de ſon reſſort. *Ibid.* 705. *a.* Mais cet enregiſtrement n'eſt qu'une ſimple tranſcription, & non une vérification, à moins que le nouveau réglement ne fût contraire aux privileges des juges inférieurs, qui en ce cas pourroient faire des repréſentations au parlement. Ils peuvent auſſi délibérer ſur la forme ſur laquelle l'envoi des nouveaux réglemens leur eſt fait. En quels cas ces juges peuvent ſuſpendre l'exécution des loix qu'on leur envoie. Regiſtre ſur lequel les nouvelles ordonnances ſont inſcrites au châtelet de Paris. Certificat de l'enregiſtrement que les juges doivent envoyer au procureur général. Depuis quel terme les nouvelles ordonnances doivent être exécutées. *Ibid. b.* Il n'eſt pas d'uſage de faire enregiſtrer les nouveaux réglemens dans les juſtices ſeigneuriales. Auteurs à conſulter ſur les enregiſtremens. V. 706. *a.*

Enregiſtrement. Communication des nouveaux réglemens pour être enregiſtrés. III. 729. Comment les juges témoignent leur improbation à l'égard des édits qu'ils ſont forcés d'enregiſtrer. VII. 630. *a.* Obſervations ſur les délibérations des cours pour l'enregiſtrement d'une loi. IX. 649. *a.* Utilité des enregiſtremens. XI. 330. *b.*

Enregiſtrement des privileges ou *permiſſions pour l'impreſſion des livres.* Où ſe doit faire cet enregiſtrement. Quel en eſt l'objet. V. 706. *a. Voyez* l'article DROIT DE COPIE.

ENRÊNER. (*Maneg. Maréch.*) Arrêter & nouer les rênes des chevaux de carroſſe, *&c.* Comment elles ſont fixées pour les chevaux de carroſſe, de brancard & de charrette. Danger d'enrêner trop court. Comment on a prévenu cet inconvénient. V. 706. *a.* On s'eſt encore ſervi de l'expreſſion *d'enrêner*, en parlant de l'arrangement & de la diviſion des guides, & pour diſtinguer à cet égard notre maniere de celle des Italiens. Expoſition de l'une & de l'autre. Obſervations de l'auteur ſur ce qu'elles ont d'avantageux & de déſavantageux. *Ibid. b.*

ENRICHIR, (*s'*) faire fortune : des différens moyens employés dans ce but. VII. 206. *a*, *b.* Folie d'un petit bourgeois qui s'eſt enrichi. 43. *b. Voyez* RICHESSE.

ENROLEMENT. (*Art milit.*) Précautions & formalités avec leſquelles les Romains faiſoient leurs enrôlemens. V. 706. *b.* Quelle étoit la taille militaire fixée par la loi. L'on ne connoiſſoit point encore ce moyen nouveau d'enrôler par violence, fraude & ſtratagême, ſur lequel, dans quelques pays, les princes & les miniſtres ferment les yeux en tems de guerre. Cependant l'intérêt même de l'état s'oppoſe à la violence & à l'artifice dans les enrôlemens. *Ibid.* 707. *a.*

Enrôlement, voyez ENGAGEMENT, LEVÉE DE TROUPES. Enrôlemens chez les Athéniens. *Suppl.* III. 932. *b.* De la maniere dont les enrôlemens ſe pratiquent aujourd'hui. XVII. 832. *a.* Police établie dans Paris ſur les recrues & enrôlemens. IX. 512. *a*, *b.*

ENROUEMENT, (*Médec.*) cauſes prochaines de cette maladie. Son traitement. V. 707. *a.* De l'enrouement dans le catarrhe. *Ibid. b.* Voyez CATHARRE.

ENS, (*Chymie*) différentes ſignifications que Paracelſe & ſes diſciples ont données à ce mot. Ce qu'il entendoit par *ens Dei*, *aſtrorum*, &c. Vertu de rajeunir le corps qu'il attribuoit à l'*ens primum* des végétaux. V. 707. *b.*

Ens veneris, remede chymique célébré par Boyle ſous ce nom. V. 707. *b.*

ENSABATÉS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques vaudois du treizieme ſiecle. Quelle étoit leur héréſie. Origine du nom qu'ils portoient. V. 707. *b.*

ENSAISINEMENT, (*Juriſp.*) *miſe en poſſeſſion civile.* Origine de la formalité de l'enſaiſinement. Ce terme ne s'applique qu'aux miſes en poſſeſſion des biens en rôture. L'enſaiſinement étoit autrefois conſidéré comme une miſe en poſſeſſion réelle & de fait. On étoit obligé de prendre du ſeigneur l'enſaiſinement, du tems que les coutumes notoires du châtelet furent rédigées. Prix que l'on payoit pour cette formalité. L'obligation de prendre ſaiſine tomba bientôt en non-uſage, du moins dans la prévôté de Paris. La coutume de Clermont eſt la ſeule qui ait retenu cet uſage. V. 708. *a.* Ce qui ſe pratique dans les coutumes qui n'ont aucune diſpoſition à ce ſujet. Droit du ſeigneur pour ſe faire payer de l'enſaiſinement. Pourquoi il eſt avantageux à l'acquéreur de faire enſaiſiner ſon contrat. Comment ſe donne l'acte d'enſaiſinement. Le ſeigneur ne doit pas refuſer l'enſaiſinement que l'acquéreur lui demande. *Ibid. b.*

Enſaiſinement de rentes conſtituées. V. 708. *b.*

Enſaiſinement. Rente enſaiſinée. XIV. 116. *b.*

Enſaiſinement des actes d'aliénation des biens domaniaux. V. 708. *b.*

ENSEIGNE, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſigne militaire. V. 708. *b.* Dans la premiere antiquité, les enſeignes militaires furent auſſi ſimples que l'étoient les premieres armes : comment les enſeignes furent enſuite perfectionnées. Termes par leſquels les Grecs & les Latins déſignoient leurs enſeignes. Le mot *enſeigne* eſt générique : deux eſpeces d'enſeignes parmi nous; le drapeau de l'infanterie & l'étendard de la cavalerie. Quelles étoient les enſeignes des douze tribus d'Iſrael. Quelles étoient celles des nations idolâtres. Enſeignes des Grecs dans les tems héroïques, & dans ceux qui ſuivirent. *Ibid.* 709. *a.* Celles des Perſes, des anciens Gaulois, des Romains. Marius réduiſit toutes les enſeignes à l'aigle. Différentes ſortes d'enſeignes dans les armées romaines, & leur deſcription. Depuis la converſion de Conſtantin, les enſeignes romaines changerent de deviſes, & le prince & ſes ſucceſſeurs ſe donnerent une enſeigne de corps qu'on nomma *labarum. Ibid. b.* Deſcription de cette enſeigne. Détails ſur tout ce qui s'obſervoit chez les Romains à l'égard des enſeignes. Les François qui entrerent dans les Gaules avoient des enſeignes chargées de divers ſymboles. Symboles des Ripuaires, des Sicambres, des premiers rois de la monarchie. Depuis la converſion de Clovis, la banniere de S. Martin de Tours fut le premier étendard de la France. Enſeignes de dévotion qu'on portoit dans les armées, outre celles de politique. Ce qu'on doit entendre par la chape de S. Martin qu'on portoit à la guerre. Quelle étoit la véritable enſeigne. Cérémonie par laquelle on alloit lever la banniere de S. Martin de deſſus le tombeau de ce ſaint. A qui l'on confioit le ſoin de la porter. *Ibid.* 710. *a.* La banniere de S. Denis ſubſtituée à celle de S. Martin par Louis le gros : on la nomma l'oriflamme : le roi alloit en grande pompe à S. Denis lever cet étendard. Quel étoit celui à qui le roi le confioit. Epoque depuis laquelle il n'en eſt plus fait mention. Deux autres enſeignes principales qui étoient jointes à l'oriflamme, la banniere de France, & le pennon royal. Etymologie du mot *banniere.* Deſcription de celle de France. On nomma les plus grandes bannieres gonfanons. Deſcription du pennon royal. Différentes ſortes de pennons. *Ibid. b.* Changement arrivé ſous Charles VII à l'ancienne gendarmerie & aux enſeignes. Etymologie du mot *drapeau.* Quelle fut la couleur des croix qui y étoient peintes. La couleur de la croix montre la nation à qui appartient l'enſeigne, & celle du fond, l'uniforme de la troupe. Depuis Charles VII juſqu'à François I, il n'y eut que deux enſeignes royales blanches. Mais depuis les guerres du calviniſme, il y eut autant d'enſeignes blanches que de colonels généraux de différentes milices, *&c.* & par la ſuite lorſque l'infanterie fut enrégimentée, le colonel général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, & que le drapeau fût blanc. *Ibid.* 711. *a.* Obſervations ſur les étendards & guidons de la cavalerie. C'eſt la charge qu'on nomme aujourd'hui *guidon* dans la gendarmerie & non l'enſeigne. Origine des noms de guidon & d'étendard. Cornette blanche qu'a pris le premier régiment de cavalerie pour ſa compagnie colonelle. Etendard des dragons. Enſeignes de l'infanterie. Quel eſt le nom des drapeaux d'infanterie, des étendards de cavalerie & des dragons. Diſpoſition des étendards dans l'ordre de bataille. Deviſes peintes ſur chaque étendard. Ce qu'on entend par la cravate du drapeau & de l'étendard. Enſeignes & étendards des Turcs. *Ibid. b.* Du principal étendard des Turcs appellé l'étendard *du prophete.* Etendards qui précedent le grand ſeigneur quand il va à l'armée. Tous les gouverneurs des provinces ont auſſi leurs étendards particuliers. Diverſes obſervations ſur les étendards des Turcs & quelques uſages militaires qui s'y rapportent. Grand étendard du grand-viſir. *Ibid.* 712. *a.* Drapeaux des janniſſaires, des ſpahis, des ſélictarlis. Etendards

des Tartares monguls, ou orientaux, des Tartares mahométans, des Tartares idolâtres, des Tartares européens. Enſeignes des ſauvages d'Amérique. *Ibid. b.*

Enſeigne, voyez DRAPEAU, ETENDARD, *voyez* auſſi ANTIQUITÉS, vol. I des planches. Enſeignes des légions romaines. IX. 354. *b.* X. 508. *b.* XV. 183. *b.* Comment l'aigle étoit repréſentée ſur les enſeignes romaines. I. 197. *a.* Enſeignes des Gaulois. *Suppl.* II. 593. *b.* Porte-enſeigne. XIII. 139. *b.* Cet officier ne doit jamais abandonner ſon drapeau. V. 107. *a.*

ENSEIGNE *de vaiſſeau*, (*Marine*) *voyez* PAVILLON.

Enſeigne militaire placé ſur un autel, figure ſymbolique. XV. 728. *b.* 729. *a.*

Enſeigne de boutique. V. 712. *b.*

ENSEIGNE *de poupe*, (*Marine*) *voyez* PAVILLON.

ENSEIGNER. De la méthode dans l'art d'enſeigner. X. 460. *a*, *b.* Uſage de la méthode analytique. I. 402. *a.* De la méthode ſynthétique. XV. 762. *b.* Qualités qu'on exige de celui qui enſeigne. V. 398. *b.* Directions ſur la maniere d'enſeigner. IX. 332. *b.* Singuliere méthode d'enſeigner, inventée par Thomas Murner. XIV. 791. *b.* Maniere d'enſeigner les ſciences par des jeux. *Ibid.* &c.

ENSELLÉ. (*Man. Maréch.*) Cheval enſellé. Obſervations ſur cette ſorte de chevaux. Difficulté de les ſeller. V. 713. *a.*

ENSEMBLE, (*Peint.*) union des parties d'un tout. Enſemble de l'univers. Enſemble d'un tableau. Enſemble pittoreſque & enſemble poétique dans la compoſition d'un tableau d'hiſtoire. Le premier eſt plus ou moins parfait, ſelon que l'on a plus ou moins réuſſi à rendre les groupes vraiſemblables, les attitudes juſtes, les fonds agréables, les draperies naturelles, *&c.* L'enſemble poétique exige cet intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent. *Ibid.* 713. *a.* Loix de l'enſemble par rapport aux couleurs : outre ce qui en eſt dit ici, *voyez* HARMONIE. Ce qu'on entend dans le deſſein par l'enſemble d'une figure. Bon enſemble & mauvais enſemble. Il y a des hommes diſgraciés par la nature dont on peut dire qu'ils ſont mal enſemble. On en peut dire autant de quelques autres qui gâtent par l'art ce qu'a fait de bon la nature. Perfection que les Grecs avoient acquiſe dans l'art de mettre une figure bien enſemble. *Ibid. b. Voyez* PROPORTION, GRACES, BEAU. Connoiſſance néceſſaire pour donner à une figure la juſteſſe de l'enſemble. D'où dépend l'effet de tout enſemble. *Ibid.* 714. *a.*

ENSEMBLE. (*Beaux arts*) Conſidérer un objet dans ſon enſemble, c'eſt obſerver l'effet que produiſent ſur nous les parties, en tant qu'elles forment un ſeul tout. Quand les ouvrages de l'art ſont bien faits, ils annoncent dès l'abord leur caractere, & ce caractere donne l'idée d'un enſemble auquel on rapporte immédiatement chaque partie à meſure qu'elle ſe développe. Il y a certains ouvrages qui n'ont pour but que l'effet du tout enſemble, enſorte que les parties n'y entrent qu'autant qu'elles tiennent au tout; tandis que d'autres productions n'ont principalement en vue que les parties de détail. *Suppl.* II. 807. *a.* Cette différence dans le but exige auſſi une maniere différente dans l'exécution. *Ibid. b.*

ENSEMBLE. (*Bell. lett.*) Néceſſité de méditer profondément ſon ſujet pour donner à ſon ouvrage de l'enſemble & de la liaiſon. *Suppl.* IV. 397. *b.*

ENSEMBLE. (*Muſiq.*) Enſemble dans l'exécution de la muſique : d'où dépend cet accord & cette unité d'eſprit des muſiciens. Regles à ſuivre pour ne pas s'en écarter. Qualité dans la muſique qui rend l'enſemble le plus facile à ſaiſir. *Suppl.* II. 807. *b.*

ENSEMBLE, (*Archit.*) V. 714. *a.*

ENSEMBLE. (*Art milit.*) Enſemble dans la marche d'une troupe ou d'un bataillon. V. 714. *a.*

ENSEMBLE. (*Manege*) Enſemble d'un cheval. Mettre un cheval enſemble. V. 714. *a. Voyez* l'article UNION.

ENSEMENCER, *ſemer*, différence entre ces mots. XIV. 942. *a.* Enſemencer un pré. XIII. 308. *a.* Enſemencer un champ. XIV. 942. *a*, *b.* Avis de Pline pour empêcher la roſée d'être nuiſible aux terres enſemencées. XIV. 369. *a.*

ENSEVELIR, *voyez* ENTERRER & SÉPULTURE.

ENSOUFRER, expoſer les laines au ſoufre. Cette préparation ſe donne à tous les ouvrages en laine blanche. Détails ſur cette opération. V. 714. *a.*

ENSUPLE. *Enſuble*, *enſouble*, *enſouple* : terme d'ourdiſſage. Tous les métiers des manufacturiers en ſoie, laine, *&c.* ont des enſuples. Deſcription & uſage. V. 714. *b.*

Enſuple. Aiguilles d'enſuple. I. 207. *b.* Canal de l'enſuple. II. 584. *b.* Chanée. III. 127. *b.* Entacage. I. 207. *b.* 208. *a.* V. 717. *a.*

Enſuple du devant, partie du métier de l'étoffe de ſoie. Enſuple de derriere. Enſuple de velours uni : de velours façonné. Enſuple de poil : enſuple de devant. Deſcriptions & uſages de ces différentes machines. V. 714. *b.*

ENSUPLE, (*Ruban.*) deſcription & uſage. V. 715. *a.*

ENSUPLE, (*Drapier*) V. 715. *a.*

ENSUPLE, (*Tiſſerand*) V. 715. *a.*

ENT, (*George*) anatomiſte. *Suppl.* I. 397. *a.*

ENTABLEMENT. (*Archit.*) Divers ſentimens ſur les proportions de l'entablement avec l'ordre auquel il appartient. Quoique l'entablement ſoit appellé ornement par Vignole & Vitruve, il ne faut pas confondre ces deux mots. V. 715. *a.* Quelles ſont les parties de l'entablement & leurs proportions. *Ibid. b.*

Entablement. Origine de cette partie du bâtiment. *Suppl.* II. 807. *b.* Ses principales parties. Regle à obſerver par rapport à l'architrave. L'entablement eſt néceſſaire dans les maiſons même le plus ſimplement bâties. Cette partie de l'édifice contribue beaucoup à l'embellir ou à le défigurer, ſelon les proportions obſervées en la conſtruiſant. *Ibid.* 808. *a.* Vraies proportions à ſuivre dans les entablemens des différens ordres. *Ibid. b.*

Entablement. Ornemens de l'entablement, appellés *denticules*, *mutules*, *modillons*, voyez ces mots, & les planches d'architecture, vol. I.

ENTABLER. (*Manege*) Ce qu'on entend par un cheval entablé. En quoi ce défaut eſt de conſéquence. Il peut être ou naturel ou accidentel. Quelles ſont les cauſes de ce défaut dans l'un & l'autre cas. V. 715. *b.* Moyens de corriger l'animal qui s'entable. *Ibid.* 716. *a.* Différences entre un cheval aculé & un cheval entablé. Quels ſont ceux qui ſont plus ſujets à s'acculer. Comment il arrive que nous acculons l'animal, & que nous l'acculons & l'entablons tout enſemble. *Ibid. b.*

ENTACAGE, (*Manuf. en velours.*) aſſemblage de différentes baguettes, qui ſe place en une chanée pratiquée à l'enſuple de devant des métiers à velours. Comment on opéroit avant l'invention de cette machine. En quoi conſiſte l'entacage. *Voyez* plus de détails ſur ce ſujet à l'article VELOURS. Problême de méchanique réſolu par l'invention de l'entacage. V. 717. *a.*

Entacage, il en eſt parlé à l'art. AIGUILLE D'ENSUPLE. I. 207. *b.* 208. *a. Voyez* auſſi vol. XI des pl. SOIERIE, ſection 4e.

ENTADA. (*Bot.*) eſpece d'entada, nommée *cœur de S. Thomas. Suppl.* II. 496. *b.*

ENTAILLE. (*Arch.*) Différentes ſortes d'entailles. V. 717. *a.*

ENTAILLES, (*Lutherie*) V. 717. *a.*

ENTAMER. (*Manege*) Entamer un cheval, une volte, un changement de main; autres uſages du mot *entamer*. V. 717. *b.*

ENTAMURE. (*Chir.*) Les anciens ont diſtingué cinq manieres de faire une entamure; trépaner, racler, ſcier, limer & couper. Douze manieres de faire une entamure aux parties molles : leur énumération & définition. V. 717. *b.*

ENTE, (*Jardin.*) *voyez* GREFFE.

ENTÉLÉCHIE, acception & uſage de ce mot dans la philoſophie de Léibnitz. IX. 374. *b.*

ENTENDEMENT, (*Logiq.*) exercice de cette faculté. Comment l'imagination nuit à cet exercice. Non-ſeulement l'entendement ſe forme des idées préciſes de ce que l'imagination ne ſe repréſente que très-confuſément, il en rectifie de plus les contradictions. En quoi conſiſte l'étendue & la force de l'entendement. V. 718. *a.* Moyen d'augmenter cette force. *Voyez* les articles ÉVIDENCE, SENSATIONS, où l'on déduit par une méthode philoſophique l'origine & le progrès de nos idées, c'eſt-à-dire des opérations de notre entendement. *Ibid. b.*

Entendement, à quoi ſe réduiſent toutes ſes opérations. IX. 626. *b.* Conſéquences tirées de cet axiome; il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été dans la ſenſation. *Ibid.* Analyſe de l'ouvrage de Locke ſur l'entendement humain. 638. *b.* Des plaiſirs de l'entendement. XII. 142. *b.* Comparaiſon de l'entendement humain à celui d'un être qui embraſſeroit diſtinctement le globe terreſtre : XIV. 790. *b.* & de ce dernier à celui qui embraſſeroit tout le ſyſtême planétaire. *Ibid.* Cauſe du déréglement de l'entendement. VI. 150. *a*, *b. Voyez* INTELLECT.

ENTÉRINEMENT, (*Juriſp.*) étymologie de ce mot. On demande en juſtice l'entérinement des lettres de reſciſion, & des lettres de requête civile, *&c.* Ce terme paroît propre pour exprimer l'exécution qui eſt ordonnée de certaines lettres du prince, *&c.* V. 718. *b.*

ENTÉROCELE, (*Chirurg.*) deſcente des inteſtins dans le pli de l'aine. Etymologie de ce mot. Sa cauſe prochaine. Ses cauſes éloignées. V. 719. *a.*

ENTÉROTOMIE, (*Chirurg.*) inciſion à l'inteſtin pour en tirer des corps étrangers. Elle ne doit être tentée que dans les cas extrêmes. En quels cas l'entérotomie eſt néceſſaire. Auteur qui en a traité. V. 719. *a.*

ENTERRAGE, terme de fonderie. Maſſif de terre dont on remplit la foſſe autour du moule, *&c.* Comment cela s'exécute. V. 719. *a.*

ENTERREMENT, (*Police*) on trouve dans cet article l'arrêt du parlement rendu le 21 mai 1765, par lequel il eſt défendu d'enterrer à l'avenir, non-ſeulement dans les égliſes, mais même dans l'enceinte de cette ville. Cet arrêt juſqu'ici n'a point eu d'exécution. *Suppl.* II. 808. *b.*

ENTERRER. La premiere maniere d'enterrer a été de mettre les corps dans des caves : comment celle de les

brûler lui ſuccéda. II. 758. *a*, *b*. Profondeur & diſtance à laquelle il faut enterrer les morts. *Suppl.* II. 429. *a*. De l'uſage d'enterrer dans les villes & hors des villes. 430. *a*. Anciennement les loix ne permettoient pas d'enterrer dans l'enceinte des villes. XVII. 278. *b*. Cette défenſe ſubſiſte encore chez les Chinois. VII. 372. *b*. En quel tems cet uſage fut permis chez les chrétiens. III. 453. *b*. Foſſes où les Romains enterroient les pauvres gens. XIII. 586. *a*. D'où eſt venue la coutume d'enterrer dans les égliſes. VII. 374. *b*. Comment on enterroit les corps des perſonnes excommuniées. VIII. 566. *a*. Prêtre qui étoit chargé de faire les foſſes pour enterrer. IV. 175. *b*. Officier de l'égliſe d'orient qui faiſoit enterrer les morts. VII. 207. *b*. Divers exemples de gens qu'on avoit crus morts, & qui ont été enterrés vivans. X. 719. *b*. 720. *a*. Supplice pratiqué à Rome, qui conſiſtoit à enterrer vif. XVII. 215. *a*. 241. *b*. *Voyez* INHUMER & SÉPULTURE.

ENTE-TAILLES, terme de gravure en bois. V. 733. *b*.

ENTE-TAILLE, (*Gravure en bois*) tailles plus nourries à certains endroits que dans le reſte de leur longueur, c'eſt ce que les graveurs en cuivre appellent tailles rentrées. Sur la façon de pratiquer les ente-tailles, *voyez* GRAVURE EN BOIS. Comment Mellan faiſoit ſes tailles rentrées. On trouve dans ſes ouvrages des ente-tailles de toute façon. La ſainte face couronnée d'épines, eſt un de ſes morceaux les plus admirables. François Chauveau a le mieux approché de la maniere de Mellan. V. 733. *b*.

Ente-tailles, appellées par les graveurs en cuivre entre-deux. *Voyez* à l'article *gravure en bois* la maniere de les exécuter. V. 733. *b*.

ENTÊTEMENT, celui que donne la préoccupation. XIII. 295. *a*, *b*. Réflexions ſur l'entêtement. XVII. 770. *a*, *b*. *Voyez* OPINIATRETÉ.

ENTHOUSIASME. (*Philoſ. & Bell. lettr.*) Cauſe de la fauſſe idée qu'on s'eſt faite de l'enthouſiaſme. Les poëtes flattés qu'on les crût des êtres inſpirés, n'eurent garde de détromper la multitude; ainſi la fureur poétique fut établie dans le monde comme une inſpiration divine. Cependant c'eſt la raiſon ſeule qui fait naître l'enthouſiaſme; il fut toujours de toutes ſes opérations la plus prompte & la plus animée; il eſt le chef-d'œuvre de la raiſon; comment peut-on le définir, comme on définiroit un accès de folie? V. 719. *b*. C'eſt la raiſon, qui par une opération rapide, préſente à l'homme de génie un tableau frappant & nouveau qui l'arrête, l'émeut, le ravit & l'abſorbe. L'imagination n'eſt que comme une des cauſes ſecondes de l'enthouſiaſme. Le tableau que préſente la raiſon doit être nouveau; parce qu'il ne s'agit point ici d'une opération froide & commune de la mémoire. L'émotion qui ſaiſit l'ame à la vue de ce tableau eſt en proportion de ſa vivacité, de ſes connoiſſances, de ſa délicateſſe. *Ibid.* 720. *a*. Il eſt dans la nature que l'ame n'éprouve point de ſentiment, ſans former le deſir prompt & vif de l'exprimer. Il faut donc qu'à l'aſpect ſubit de ce tableau frappant, elle cherche à répandre au-dehors l'impreſſion vive qu'il fait ſur elle: & delà toutes ces productions de l'enthouſiaſme & du génie qui ſont autant de monumens de la gloire de notre nation & de l'humanité. Définition de l'enthouſiaſme. Connoiſſances & exercices antérieurs qu'il ſuppoſe. Deux ſortes d'enthouſiaſme auxquels convient la définition précédente; ſavoir celui qui produit & celui qui admire. Cette définition pourra ne pas plaire aux eſprits froids. Objections auxquelles l'auteur s'attend de leur part: on a cru juſqu'ici, l'enthouſiaſme une eſpece de fureur, l'idée reçue, diront-ils, vaut bien la nouvelle; & quand l'ancienne ſeroit une erreur, quel déſavantage en réſulteroit-il pour les arts? On refroidit l'eſprit, on affoiblit le génie par ces recherches incertaines des cauſes, *&c. Ibid. b*. L'auteur leur répond, 1°. qu'il n'eſt point d'erreur dans les arts qu'il ne convienne de détruire; 2°. que celle dont il s'agit ici leur eſt infiniment préjudiciable; 3°. que c'eſt applanir les routes que de chercher & d'établir les premiers principes; 4°. que ſi les belles productions des arts ſont l'ouvrage de la raiſon, cette découverte élévera l'ame de l'artiſte; 5°. que les mots d'imagination, de génie, d'eſprit, de talent, ne ſervent qu'à exprimer les différentes opérations de la raiſon; 6°. que ſi l'enthouſiaſme n'eſt dû qu'à la raiſon comme cauſe premiere, tous les préjugés nuiſibles à la gloire des beaux arts ſont pour jamais détruits, & les artiſtes triomphent. *Ibid.* 721. *a*. Les ouvrages du dernier ſiecle ſont regardés maintenant, comme des chefs-d'œuvre de la raiſon; tel ſera le ſort de tous ces monumens glorieux aux arts & à la patrie, qui s'élevent ſous nos yeux. Comment la définition donnée ci-deſſus de l'enthouſiaſme convient au muſicien & à l'orateur. Mettre en doute l'enthouſiaſme de l'orateur, c'eſt vouloir faire douter de l'exiſtence de l'éloquence même. Sans enthouſiaſme point de création, & ſans création les artiſtes & les arts rampent dans la foule des choſes communes. Faux enthouſiaſme, qui abuſe celui qui l'éprouve. Il n'eſt point d'enthouſiaſme ſans génie & ſans talent. L'enthouſiaſme plonge les hommes qui en ſont ſuſceptibles dans un oubli preſque continuel de ce qui eſt étranger à leur art, ce qui rend ſouvent leur conduite peu reſſemblante avec ce que nous regardons comme les manieres d'être adoptées dans la ſociété. *Ibid. b*. On rencontre communément dans les vrais talens, une bonne foi, comme naturelle, une franchiſe de caractere, & ſur-tout l'antipathie la plus décidée pour tout ce qui a l'air d'intrigue & de cabale. Quelle eſt la ſorte de gloire qu'on peut acquérir par ces derniers moyens. Quelle eſt celle qui eſt réſervée à l'homme de génie. Il eſt de la nature de l'enthouſiaſme de ſe communiquer & de ſe reproduire: exemple tiré de ce qui ſe paſſe au théatre à la repréſentation d'un excellent ouvrage. Analogie qui ſe trouve entre ce que nous pouvons produire, & ce que nous avons acquis. *Ibid.* 722. *a*. Plus l'homme de génie acquiert de connoiſſances, plus ſes momens d'enthouſiaſme ſont fréquens, & les tableaux que la raiſon lui préſente, hardis, nobles, extraordinaires. Moyen de développer, étendre, nourrir, réchauffer le génie. Effets de l'enthouſiaſme, *Ibid.* 722. *b*. *voyez* l'article ÉCLECTISME.

Enthouſiaſme, conſidéré comme l'effet de l'imagination. VIII. 562. *a*, *b*. Caractere de l'état d'enthouſiaſme: défauts dont il eſt la cauſe. V. 276. *a*. Il ſemble que l'artiſte devroit concevoir l'enthouſiaſme avec d'autant plus de force & de facilité, que ſon génie eſt moins contraint par les regles: cependant il n'en eſt pas ainſi: exemples. VII. 377. *a*. Enthouſiaſme poétique. XI. 345. *a*. XVII. 186. *a*. *Suppl.* III. 567. *b*. 568. *a*. *Suppl.* IV. 87. *b*, *&c.* 423. *b*, *&c.* 444. *a*. Pindarique. XII. 640. *a*. Examen du ſentiment qui fait conſiſter l'eſſence de la poéſie dans l'enthouſiaſme. 838. *a*. L'enthouſiaſme poétique peint par Rouſſeau. XIII. 631. *b*. L'enthouſiaſme eſt le germe de toutes les grandes choſes, bonnes ou mauvaiſes. XVI. 254. *b*. 260. *b*. Empire qu'exercent ſur le commun des hommes ceux qu'anime le feu de l'enthouſiaſme. 261. *a*. Enthouſiaſme du peintre: différence entre le véritable enthouſiaſme & les écarts de l'imagination: moyen de diſpoſer ſon eſprit à l'enthouſiaſme. XVII. 770. *b*.

ENTHOUSIASTES, (*Hiſt. eccl.*) auſſi appellés *maſſaliens*, *enchites*; anciens ſectaires. Quels ſont ceux auxquels on donne aujourd'hui ce nom. V. 722. *b*. *Voyez* FANATISME.

ENTHYMÊME, (*Logiq.*) l'enthymême eſt un ſyllogiſme parfait dans l'eſprit, quoique imparfait dans l'expreſſion. Cette maniere d'argumenter eſt commune dans les diſcours & dans les écrits. En abrégant le diſcours, elle le rend plus fort & plus vif. V. 722. *b*. Ce qu'Ariſtote appelle ſentence enthymématique. Exemple. *Ibid.* 723. *a*.

Enthymême. C'eſt l'argument le plus familier aux orateurs. I. 648. *b*.

ENTICHITES, (*Hiſt. eccl.*) certains ſectateurs de Simon le magicien dans le premier ſiecle. V. 723. *a*.

ENTIENGIE, (*Ornithol.*) oiſeau d'Afrique. Merveilles qu'on raconte de cet oiſeau. V. 723. *a*.

ENTIER, (*Manege*) cheval entier. Diſtinctions que quelques auteurs établiſſent entre un cheval entier & un cheval rétif ſur les voltes. En général tous les chevaux ſe portent plus volontiers à la main gauche qu'à la droite. V. 723. *a*. Ceux qui ſe portent ſur la main droite ſont d'une nature plus rebelle. Lorſque la réſiſtance du cheval entier vient d'une douleur ou d'une foibleſſe occaſionnée par quelques maux qui affectent quelques parties, les reſſources de l'art ſont impuiſſantes, à moins qu'on ne puiſſe rendre à ces mêmes parties leur intégrité & leur force. Il y a très-peu de chevaux qui ſoient naturellement entiers. Ils n'acquierent ce vice que conſéquemment à de mauvaiſes leçons. Attentions qu'il faut avoir pour gagner le conſentement des poulains, ainſi que des chevaux faits. *Ibid. b*. Les actions des jambes ne contribuent pas moins à ſuſciter la révolte du cheval & à le confirmer quand elles ſont faites mal-à-propos, avec trop de dureté & de rigueur. Quelles ſont les cauſes de l'irréſolution du cheval. *Ibid.* 724. *a*. Moyens de remédier au défaut dont il s'agit dans les chevaux qui l'ont contracté. *Ibid. b*.

ENTIERCEMENT, (*Juriſp.*) terme de coutume qui ſignifie enlevement d'une choſe mobiliaire & miſe en mantierce. Ce que porte la coutume d'Orléans ſur l'entiercement d'une choſe qui ayant été volée, ſeroit reconnue dans un marché ou foire publique. Formalité à ſuivre pour entiercer une choſe volée. En quels cas il n'y a plus lieu à l'entiercement. Oppoſitions qu'on peut faire ſur la choſe entiercée. Il eſt défendu d'entrer dans la maiſon d'autrui pour faire entiercer les biens qui y ſont, ſans autorité de juſtice. *Ibid. b*.

ENTOILER, quelle eſt la maniere de coller ſur une toile une eſtampe, un deſſin, *&c.* V. 725. *a*.

ENTONNAGE *des vins*, XIII. 329. *b*, *&c.*

ENTONNER, (*Muſiq.*) deux ſignifications de ce mot. Conſonnances faciles à entonner. Difficulté à entonner de grands intervalles. V. 725. *a*.

ENTONNOIR, (*Anatom.*) cavité aſſez profonde dans la partie inférieure du troiſieme ventricule du cerveau, *&c.*

&c. Deux ouvertures qu'on lui attribue. L'exiſtence de ces ouvertures conteſtée ſur-tout par M. Lieutaud. Jugement de l'auteur ſur ce ſujet. V. 725. *a.*

ENTONNOIR, (*Anat.*) nouvelles obſervations ſur cette partie. *Suppl.* II. 810. *a.*

ENTONNOIR, (*Chir.*) inſtrument dont on ſe ſert pour conduire le cautere actuel ſur l'os unguis dans l'opération de la fiſtule lacrymale. Sa deſcription. On n'en fait plus uſage dans cette maladie. V. 725. *b.*

ENTONNOIR, (*Pharmac.*) uſage qu'on en fait pour ſoutenir les filtres, & pour ſéparer les huiles eſſentielles de l'eau, *&c.* Uſage des entonnoirs de verre; obſervation ſur les entonnoirs d'étain & de fer-blanc. Maniere de raffermir un entonnoir de verre fendu. Uſage des entonnoirs pour les ſuffumigations. V. 725. *b.*

ENTONNOIR, (*Art milit.*) dans l'artillerie. V. 725. *b.*

ENTONNOIR. (*Blanchiſſ.*) V. 725. *b.*

ENTONNOIR. (*Tonnelier.*) V. 725. *b.*

Entonnoir, eſpece d'entonnoir nommé chantepleure. III. 144. *a.*

ENTORSE, (*Chirurg.*) mouvement dans lequel une articulation eſt forcée, ſans que les os ſouffrent de déplacement ſenſible. V. 725. *b.* Les entorſes du pied ſont les plus communes; quelles en peuvent être les fâcheuſes ſuites. Moyen de les prévenir. Ce qu'on doit faire lorſqu'on a négligé d'y porter remede ſur le champ. *Ibid.* 726. *b.*

Entorſe, formule de défenſifs la plus uſitée dans les entorſes. IV. 741. *b.*

ENTORSE, (*Manege, Maréch.*) entorſes les plus fâcheuſes. Symptômes de cette maladie. Ses cauſes. V. 726. *a.* Directions ſur la maniere dont il faut la traiter. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 404. *b.*

ENTR'ACTE, (*Bell. lett.*) eſpace de tems qui ſépare deux actes d'une piece de théatre. V. 726. *b.*

Entr'acte, eſt auſſi un divertiſſement que l'on place entre les actes d'une comédie ou d'une tragédie. Ce divertiſſement n'eſt qu'une mauvaiſe reſſource qui décele le défaut de génie de celui qui y a recours. Les entr'actes des Grecs étoient plus excuſables, parce que l'art n'étoit alors que dans ſon enfance. Le théatre des Romains plus défectueux que celui des Grecs. En France, Corneille & Moliere profiterent des fautes des Romains, & s'approprierent les grandes beautés des Grecs. Ils débarraſſerent le théatre d'entr'actes & d'intermedes. Quels ſont ceux de la comédie françoiſe, de l'opéra & des drames de college. L'opéra italien a beſoin d'entr'actes; on les nomme intermedes. Réflexions ſur cet opéra & ſes intermedes. V. 727. *a.*

ENTR'ACTE, (*Bell. lettr.*) un des plus précieux avantages du théatre moderne, c'eſt le repos abſolu de l'entr'acte, repos qui n'eſt que pour les ſpectateurs, puiſque les perſonnages ſont cenſés agir dans l'intervalle d'un acte à l'autre. Facilité que l'entr'acte donne à l'action, ſoit du côté de la vraiſemblance, ſoit du côté de l'intérêt. — Autre avantage attaché à l'entr'acte; celui de donner aux événemens qui ſe paſſent hors du théatre un tems idéal un peu plus long que le tems réel du ſpectacle. — A la fin de chaque acte, l'idée du lieu doit donc diſparoître, notre illuſion ſe détruit & nous rend à nous-mêmes en un lieu totalement diſtinct de celui de l'action, juſqu'à ce que cette action reparoiſſant à nos yeux, reproduit en nous l'illuſion précédente. Ces mouvemens de la penſée ſont auſſi aiſés que rapides. *Suppl.* II. 810. *b.* Il ſuit de-là que la toile qui détruit l'enchantement du ſpectacle, devroit tomber toutes les fois que le charme eſt interrompu. L'illuſion y gagneroit, & les moyens de la produire ſeroient plus ſimples & en plus grand nombre. *Suppl.* II. 811. *a.*

Entr'actes, voyez ACTE. I. 116. *a.* & INTERMEDE, VIII. 831. *a.* Muſiciens qui chantoient dans les entr'actes chez les Romains. XVI. 310. *a.*

ENTR'ACTE, (*Muſiq.*) examen de la queſtion ſi les Grecs avoient des entr'actes dans leurs ſpectacles. Deſtination de l'entr'acte dans le ſyſtême moderne. Quoique le théatre reſte vuide dans cet intervalle, la muſique ne doit pas être interrompue. *Suppl.* II. 811. *a.* Caractere des pieces dont l'exécution doit remplir cette interruption du ſpectacle. De la durée hypothétique de l'entr'acte. De ſa durée réelle. *Ibid. b.*

ENTRAILLES, (*Anatom.*) ce ſont les inteſtins; mais ce mot ſe prend quelquefois pour tous les viſceres. Les victimes qu'on offroit anciennement à la divinité, ne devoient être ſouillées d'aucune maladie. V. 727. *b.*

ENTRAILLES, (*Myth.*) avec quelle impiété Cicéron parle de l'uſage d'obſerver les entrailles des victimes. Ce que diſoit Caton ſur les aruſpices. V. 727. *b.*

Entrailles, uſage qu'on en faiſoit dans les ſacrifices des païens. XIV. 483. *b.* De l'inſpection des entrailles des victimes. I. 746. *a.* VI. 327. *b.* 328. *a.* VIII. 60. *b.* Divination par l'inſpection des entrailles humaines. I. 497. *b. Voyez* VICTIME.

ENTRAVES, (*Man. Maréch.*) pourquoi l'on en fait uſage. Diverſes ſortes d'entraves ſelon les cas où on les emploie. Maniere de les employer. V. 727. *b.*

Entraves, appellées *compes*, III. 762. *a.* & penteſyringues. XII. 318. *a.* Ceps ou entraves en uſage chez les anciens Hébreux. XV. 676. *a.*

ENTRECHAT, (*Danſe*) il doit au moins être formé à quatre: on a vu des danſeurs le paſſer à douze. V. 728. *a.* Les excellens danſeurs ſe bornent ordinairement à ſix. L'entrechat emploie deux meſures. Entrechats de face & de côté. Ceux que faiſoit Deruel danſeur de l'opéra. Origine des entrechats. Exemples de quelques danſeuſes. Murmures élevés dans les commencemens ſur la danſe moderne. *Ibid. b.*

ENTRE-COLONNE, (*Archit.*) diſtance d'une colonne à l'autre dans les colonnades ou périſtiles. Différentes proportions indiquées par les auteurs pour les entre-colonnes. *Suppl.* II. 812. *a.* De la diſtance à obſerver entre les colonnes couplées. Piedeſtal de ces colonnes. *Ibid. b.* Voyez INTERCOLONATION.

ENTRECOUPE, (*Coupe des pierres*) on fait ſouvent des entrecoupes pour ſuppléer à la charpente d'un dôme. V. 728. *b.*

ENTRE-COUPER, (*s'*), (*Manege, Maréch.*) *ſe couper, s'entre-tailler*: action du cheval qui en cheminant s'atteint à la partie latérale interne du boulet, & quelquefois à ſa portion poſtérieure. Cauſes de ce vice. Différences entre un cheval qui s'entre-taille & un cheval qui s'attrape. V. 728. *b.* Le défaut d'un cheval qui s'attrape eſt d'autant plus eſſentiel, qu'il eſt comme impoſſible d'y remédier. Il n'en eſt pas ainſi de l'entre-taillure. *Ibid.* 729. *a.*

ENTRE-COURS, (*Juriſp.*) ſociété contractée autrefois entre deux ſeigneurs, par laquelle les ſujets de l'un qui alloient s'établir ſur la terre de l'autre, devenoient ſujets de ce dernier. Quelquefois un roturier qui étoit franc dans un lieu, devenoit ſerf dans un autre. Comment les ſeigneurs parerent à cet inconvénient en établiſſant le droit d'entre-cours. Il y avoit entre-cours entre les comtes de Champagne & de Bar. Ce que porte la coutume de Vitry touchant les effets de cet entre-cours. V. 729. *a.* Exemples de ces entre-cours dans l'hiſtoire de Verdun. Le droit d'entre-cours eſt quelquefois appellé *parcours. Ibid. b.*

ENTRÉE, (*Aſtron.*) du ſoleil ou de la lune dans un ſigne, de la lune dans l'ombre, *&c.* V. 729. *a.*

ENTRÉES, (*Hiſt. anc.*) privilege accordé à des particuliers d'être admis auprès des rois & des princes dans certains tems. Cette ſorte de faveur eſt d'un uſage fort ancien. C. Gracchus & Livius Druſus en furent les auteurs à Rome. Comment on diſtinguoit les amis de la premiere, de la ſeconde, de la derniere entrée. Cet uſage après avoir été interrompu, fut rétabli par Tibere. Etant de nouveau tombé en déſuétude, il reprit vigueur ſous Conſtantin. V. 729. *b.* Réflexion ſur cet uſage. Ce qu'on appelle aujourd'hui *entrée* dans les cours de l'Europe, eſt un droit que donne la charge & non la perſonne. *Ibid.* 730. *a.*

ENTRÉE, (*Hiſt. mod.*) réception ſolemnelle qu'on fait aux rois & aux reines, lorſqu'ils entrent la premiere fois dans les villes, ou qu'ils viennent triomphans de quelque expédition. Ces cérémonies ſont un monument des uſages des différens peuples, & de la diverſité de ces uſages dans une même nation, leſquels font communément un excellent tableau de caractere. Deſcription des cérémonies qui ſe pratiquoient autrefois lorſque les rois & les reines entroient dans Paris. Entrée de Louis XI en 1461. Ce qui ſe pratiqua à l'entrée de la reine Anne de Bretagne. V. 730. *a.* Ces cérémonies prouvent la paſſion du peuple françois pour les ſpectacles, & ſon amour pour ſes rois. *Ibid. b.*

Entrées des princes dans les villes: ſpectacles qui en faiſoient autrefois en France les principaux ornemens. III. 670. *a.* X. 923. *a.* Graces de criminels obtenues dans ces occaſions. VII. 803. *b.*

ENTRÉE, (*Juriſpr.*) acquiſition, priſe de poſſeſſion. Deniers d'entrée. Entrage. V. 730. *b.*

ENTRÉE, (*Comm.*) droit d'entrée. Comment il ſe paie lorſqu'il n'eſt pas réglé par le tarif. Les droits d'entrée ſe paient y compris les emballages, à la réſerve des drogueries & épiceries. Certaines marchandiſes ne peuvent entrer en France que par les lieux qui leur ſont marqués. Peines contre ceux qui veulent faire entrer les marchandiſes en fraude. V. 730. *b. Voyez* CONTREBANDE.

Entrée: lieux où ſont établis les bureaux des entrées. II. 95. *a.* Denier d'entrée. IV. 826. *b.* Entrée & iſſue foraine. VIII. 929. *b.* Déclarations d'entrées & de ſorties. IV. 693. *a*, *b.* Perception des droits d'entrée & de ſortie. V. 72. *b.* Droits que l'on perçoit à l'entrée & à la ſortie des provinces des cinq groſſes fermes, & des provinces réputées étrangeres. 145. *b.* VI. 515. *b.* Obſervations ſur les tarifs où ſont contenus ces droits. V. 145. *a.* XV. 914. *a.* Ordonnance de 1687 concernant la perception de ces droits. IX. 17. *a.* Connoiſſance attribuée aux maîtres des ports de tous les différends ſur ce ſujet. *Ibid.* Pourquoi l'on prohibe dans un état

l'entrée de pluſieurs denrées étrangeres: prohibitions utiles à cet égard. IV. 129. *b.* De la prohibition d'une manufacture étrangere. 130. *a.* Droit d'entrée & de ſortie appellé tonlieu. XVI. 408. *a.* Traite-charente. 532. *a.* Comptablie de Bordeaux. III. 780. *a.* Pondage, ſubſide payé en Angleterre à l'entrée & à la ſortie de toute marchandiſe. XIII. 24. *a.* Droit que l'on paie au levant pour l'entrée & la ſortie des marchandiſes. V. 908. *a.* Certificat que les marchands reçoivent dans les états du grand ſeigneur, lorſqu'ils ont payé ces droits. XVI. 275. *a.* Droit d'entrée qui ſe paie en Perſe. III. 326. *b.* *Voyez* DROITS, IMPORTATION.

ENTRÉE, (*Comm.*) terme de teneur de livres en parties doubles. V. 730. *b.*

ENTRÉE, (*Danſe*) air de violon ſur lequel les divertiſſemens d'un acte d'opéra entrent ſur le théatre. Détails ſur la danſe même qu'on exécute. Trois objets principaux que doit remplir le danſeur dans toute entrée de danſe. V. 730. *b.* Chaque partie ſéparée des ballets anciens nommée entrée. Dans les modernes, on a conſervé ce nom à chacune des actions ſéparées de ces poëmes. Difficultés par rapport à la coupe de ces ſortes d'ouvrages. Regles ſur leur compoſition. *Ibid.* 731. *a.*

Entrées de ballets. IV. 1069. *b.* Quadrilles qui forment les entrées. II. 44. *a.* Entrées comiques de Danchet. 45. *b.* Danſeurs qui figurent dans les corps d'entrées. VI. 748. *a.*

ENTREJOU, (*Juriſpr.*) terme de coutume, eſpace néceſſaire pour donner cours à l'eau. Ce que porte là-deſſus la coutume de Berri. V. 731. *a.*

ENTRE-METS, (*Hiſt. mod.*) ancien mot employé au lieu de celui d'intermede. Ces divertiſſemens étoient deſtinés à occuper les convives dans l'intervalle des ſervices d'un feſtin. Auteur qui a traité de ces anciens divertiſſemens. Deſcription de ce qui en faiſoit l'eſſentiel. Du tems où cet uſage s'introduiſit. Divers exemples de ſemblables ſpectacles. V. 731. *b.* Autres magnificences que Louis XIV a fait ſuccéder aux divertiſſemens des entre-mets. *Ibid.* 732. *a.*

ENTREMETTEUR, *voyez* PROXENETE. XIII. 527. *a.* Regle de prudence lorſqu'on s'entremet des affaires d'autrui. XIII. 528. *a.*

ENTREPAS, (*Manege*) allure non-naturelle du cheval: d'où elle dépend. III. 306. *a.* *Suppl.* III. 396. *b.*

ENTREPOSEUR, (*Comm.*) commis qui a ſoin d'un magaſin ou bureau d'entrepôt. Ce terme employé pour la premiere fois dans une déclaration du roi de l'année 1723. V. 732. *a.*

ENTREPOT, (*Comm.*) villes d'entrepôt. Smyrne, Batavia; il y a en France pluſieurs villes d'entrepôt. Commiſſionnaires d'entrepôt. Magaſins d'entrepôt, établis dans quelques bureaux des cinq groſſes fermes. Enumération des villes où ſe trouvent ces magaſins. Les marchandiſes qui y repoſent ne ſont ſujettes pendant ſix mois à aucun droit d'entrée ni de ſortie, *&c.* A qui ſont remiſes les clés de ces magaſins. Conditions préalables, & formalités pour y interpoſer les marchandiſes. Tout autre magaſin d'entrepôt défendu juſqu'à une diſtance limitée. Entrepôt, perſonne interpoſée. V. 732. *b.*

Entrepôt, magaſin d'entrepôt. IX. 844. *b.* Ville d'entrepôt. XVII. 280. *a.*

ENTREPRISE, (*Gramm.*) Deux ſignifications de ce mot. V. 733. *a.*

ENTREPRISE, (*Art milit.*) réſolution d'exécuter quelque opération, comme de combattre, de faire un ſiege, *&c.* Quand une entrepriſe a été une fois réſolue dans un conſeil de guerre, il importe extrêmement que ceux qui ont été d'un ſentiment contraire, paroiſſent approuver ce qui s'y eſt déterminé, quelque mauvais qu'il puiſſe être. V. 733. *a.*

Entrepriſe. Des entrepriſes de commerce. III. 740. *b.* Action par laquelle on s'oppoſe à une entrepriſe que l'on prétend préjudiciable à ſoi. IV. 831. *a.* Réflexions ſur les ſuccès des entrepriſes humaines. XV. 596. *b.*

ENTRE-SOL, (*Archit.*) uſages auxquels ſont deſtinées ces petites pieces. V. 733. *a.* Ce qu'il faut obſerver par rapport à leur conſtruction. Quelquefois on pratique des entre-ſols ſimplement pour corriger la trop grande élévation des planchers. *Ibid. b.*

ENTRE-TAILLURE, (*Manege, Maréch.*) Quelles ſont les bleſſures de ce nom, & le traitement qu'elles demandent. Moyen de prévenir l'entre-taillure. V. 733. *b.*

ENTRETIEN, *converſation.* (*Synon.*) IV. 165. *b.*

ENTREVOUT, (*Charpent.*) maniere de couvrir les entre-vouts. I. 239. *a.*

ENTROCHITES, vol. VI. des planch. coquilles foſſiles. pl. 2. & 3.

ENVAHIR, *s'emparer, uſurper*, (*Synon.*) XVII. 556. *a.*

ENVERS, *vers*, (*Synon.*) XVII. 162. *a*, *b.*

ENVIE, (*Morale*) inquiétude de l'ame cauſée par la conſidération d'un bien que nous deſirons, & dont jouit une autre perſonne. Elle peut être plus ou moins malheureuſe, & plus ou moins blâmable; mais elle a toujours quelque choſe de bas. Effets de la haine & de l'envie jointes enſemble. Portrait de l'envieux, ſes chagrins, ſes reſſources, ſes délices. L'envie porte quelquefois les gens en place à regarder comme leurs rivaux, ceux dont les conſeils pourroient le plus ſeconder leur ambition. V. 734. *b.* L'envie eſt la ruine des républiques. Exemple tiré de celle des Achéens. Il ne faut point chercher à l'appaiſer en abandonnant la vertu. Gloire que l'envie procure à la vertu. *Ibid.* 735. *a.*

Envie, différences entre l'envie & l'émulation, V. 602. *a.* entre l'envie & la jalouſie. VIII. 439. *a.* XV. 758. *a.* Réflexions ſur l'envie. I. 252. *b.*

ENVIE, (*Médec.*) cette paſſion peut devenir tellement exceſſive, qu'elle dégénere en délire mélancolique, & en produiſe les funeſtes effets. Comment les poëtes ont exprimé ces effets de l'envie. Traitement qu'exige cette maladie du corps & de l'eſprit. V. 733. *a.*

Envie, voyez TACHE DE NAISSANCE. XV. 814. *b.* Effets du pouvoir de l'imagination dans les femmes enceintes. VIII. 563. *a*, *b.*

Envie dérégiée; deſir immodéré de certains alimens, ou de certaines matieres nuiſibles, abſurdes, *&c.* V. 735. *a.* Dépravation d'appétit appellé *pica*, qui conſiſte à manger des choſes d'une nature différente, & contraire même à celle des alimens. Autre dépravation appellée *malacia*, qui affecte particuliérement les femmes enceintes, & qui n'eſt maladie que par l'ardeur du deſir. Quelles ſont les perſonnes ſujettes à la premiere eſpece de dépravation. Quel que ſoit le vice des organes ou des ſucs digeſtifs, ſoit dans la bouche, ſoit dans l'eſtomac, il pourra bien former une cauſe déterminante de la dépravation d'appétit; mais il ne ſera pas ſuffiſant pour la produire immédiatement. *Ibid. b.* Il n'y a vraiſemblablement que la léſion de l'imagination que l'on puiſſe regarder comme la cauſe prochaine de ce vice dans la faculté concupiſcible. On a ſouvent guéri des perſonnes qui avoient l'appétit dépravé en éloignant ſoigneuſement tout ce qui pouvoit rappeller l'idée de l'objet de cet appétit. Pourquoi les femmes ſont ſujettes à cette ſorte de maladie. Les perſonnes du ſexe ſont plus ſuſceptibles d'engendrer de mauvaiſes humeurs, & de fournir matiere aux cauſes prochaines de la dépravation d'appétit. *Ibid.* 736. *a.* Les hommes n'y ſont ſujets qu'autant que leur tempérament approche de la délicateſſe de celui des femmes. Exemple d'un artiſan qui éprouvoit une dépravation d'appétit & des vomiſſemens toutes les fois que ſa femme étoit enceinte. La maladie appellée *malacie*, ſe change ſouvent en celle que nous avons appellée *pica*. *Ibid. b.* Il eſt rare que la dépravation d'appétit ſoit auſſi exceſſive dans les filles que dans les femmes groſſes. Vice des humeurs qui en eſt la cauſe dans les premieres. Signes auxquels ce vice ſe fait connoître. Prognoſtics de cette maladie: lorſqu'elle eſt ſimple, il n'y a rien à en craindre. Les femmes en ſont ordinairement délivrées le quatrieme mois de leur groſſeſſe. Si elle ſubſiſte au-delà, elle devient dangereuſe. Deux objets à ſe propoſer dans la curation de l'appétit dépravé; corriger l'erreur de l'imagination & le vice dominant du corps. Directions ſur l'un & l'autre objet. *Ibid.* 737. *a.* Dans le cas où cette affection ne dépend que de la groſſeſſe, le médecin ne doit donner des ſecours qu'avec un extrême ménagement. Souvent auſſi des filles qui mangent avec une extrême avidité du mortier, des ſcories de fer, ou des croûtes de pain en abondance, n'en ſont point incommodées, & il vaut mieux les laiſſer libres à cet égard. Un homme qui avoit un dégoût inſurmontable pour toute ſorte d'alimens, fut guéri par une envie immodérée de manger des anchois qu'il ſatisfit. Les matieres terreuſes, crétacées, *&c.* ſont autant d'abſorbans propres à dégager les premieres voies des acides auxquels les enfans & les filles cachectiques débiles ſont fort ſujets. *Ibid. b.* Hippocrate recommande même aux médecins d'avoir égard aux fantaiſies des malades, *&c.* Comment on doit traiter le *pica* & le *malacia*, lorſqu'ils ſont ſymptomatiques. Exemples de pluſieurs envies ſingulieres de choſes qui ne ſont point relatives à la nourriture, comme de certaines odeurs, de certaines couleurs, *&c.* Le mot *envie* ſe dit auſſi des taches ou autres choſes contre nature qui paroiſſent ſur le corps des enfans nouveaunés, appellées par les Grecs σπίλοι, & par les Latins *nævi*. *Ibid.* 738. *a.* *Voyez* là-deſſus IMAGINATION.

Envie. L'imagination peut jetter dans le dégoût, & faire deſirer des choſes pernicieuſes. VI. 375. *b.* Appétit dépravé de certains alimens. IX. 929. *a.* XII. 544. *b.*

ENVIE. (*Myth.*) Comment les poëtes l'on repréſentée. V. 738. *a.*

ENVIEUX, JALOUX. Différence entre ces mots. V. 738. *a.*

ENULA *campana.* Conſerve de cette racine. IV. 43. *a.* *Voyez* AUNÉE.

ÉNUMERATION, (*Belles-lett.*) cette figure eſt admirable en poéſie, parce qu'elle raſſemble les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, *&c.* V. 738. *a.* Exemple tiré d'Athalie. *Ibid. b.*

ENUMÉRATION *imparfaite*, (*Logiq.*) eſpece de ſophiſme. XV. 363. *b.*

ENUMÉRATION, *dénombrement.* (*Hiſt. anc.*) Celui qu'ordonna Céſar-Auguſte au tems de la naiſſance de Notre-Seigneur. Dénombremens des familles romaines, faits par Servius Tullius, par Pompée & Craſſus, & enfin par Céſar. Nombre des citoyens romains trouvé par différens dénombremens faits ſous Auguſte, Tibere & Claude. V. 738. *b. Voyez* DÉNOMBREMENT.

ENVOI, *livre d'*, (*Comm.*) IX. 612. *a.*

ENVOUSTER, ſignification de ce vieux mot françois. V. 618. *a.*

ENVOYÉ. (*Hiſt. mod.*) Quels ſont les miniſtres qui portent le titre d'envoyés. Les envoyés ſont ou *ordinaires* ou *extraordinaires*, *voyez* ces mots. De leurs honneurs & prérogatives. Cette qualité eſt très-moderne. Honneurs qui leur ont été retranchés par la cour de France. Anecdote ſur Juſtiniani, premier envoyé extraordinaire de la république de Veniſe à la cour de France. V. 739. *a.*

Envoyé, ambaſſadeur, député. Différence entre ces caracteres. IV. 867. *b.* Envoyé extraordinaire. VI. 337. *a.*

ENYO, (*Myth.*) déeſſe de la guerre. Divers ſentimens ſur ſon origine & ſes fonctions. *Suppl.* II. 812. *b.*

ENZINA, *voyez* EUGINA; mais liſez ENZINA.

E O

EOLE, (*Myth.*) dieu des vents. Ce que ſont les vents, ſelon la mythologie. Comment les poëtes en ont réprimé les déſordres. Eole a joué un grand rôle dans la poéſie, pour élever ou calmer les tempêtes. V. 739. *a.* Empire qu'il exerce ſur les vents. Divers endroits de Virgile, relatifs à ce dieu. Auteurs & poëtes qui en ont parlé. *Ibid. b.*

EOLIEN ou *éolique*, (*Gram.*) l'un des cinq dialectes de la langue grecque. En quels lieux il a régné. Auteurs qui ont écrit dans ce dialecte. Caractere qui le diſtingue. Pluſieurs le confondent avec le dorique. V. 739. *b.*

EOLIEN. (*Muſiq.*) Caractere du mode éolien. V. 739. *b.*

EOLIENNES, *iſles*, ſéjour des vents. XVII. 23. *b.*

EOLIPYLE, (*Phyſiq.*) deſcription & uſage de cet inſtrument. Pourquoi il eſt appellé *éolipyle.* Expériences faites par ſon moyen. Force prodigieuſe du feu ſouterrein, lorſqu'il eſt joint à l'air & à l'eau. V. 740. *a.* Examen de cette queſtion; ſavoir, ſi le vent de l'éolipyle eſt produit par l'air renfermé dans l'eau, ou par la vapeur même de l'eau. La vapeur chaude qui ſort de l'éolipyle, devient froide à quelque diſtance de-là. Comment les phyſiciens rendent raiſon de ce phénomene. Divers uſages aſſez peu importans de l'éolipyle que quelques auteurs ont propoſés. *Ibid. b.*

Eolipyle. Diverſes expériences faites avec cet inſtrument. VI. 602. *a.*

EONIENS, (*Hiſt. eccl.*) ſectateurs d'Eon de l'Étoile, dans le douzieme ſiecle. Sur quel fondement il ſe croyoit le Meſſie. V. 741. *a.*

EONS ou *éones*, (*Théolog.*) mot qui ſignifie *ſiecle*, *éternité.* C'eſt auſſi de ce nom que quelques hérétiques avoient appellé les idées que Platon avoit imaginées en Dieu, & qu'ils perſonnifierent, en compoſant la divinité de leur aſſemblage. Origine des gnoſtiques & de leur prétendue ſcience myſtérieuſe, appellée *gnoſe.* Doctrine des éons, ſelon l'héréſiarque Valentin, telle qu'elle eſt rapportée par M. Fleury. V. 741. *a. Voyez* VALENTINIENS.

EORIES, (*Myth.*) fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone. A quelle occaſion elles furent inſtituées. V. 741. *b.*

E P

EPACTE. (*Chronol.*) Les épactes ſont ou annuelles ou menſtruelles. Celles-ci ſont les excès du mois civil ſur le mois lunaire. Les épactes annuelles ſont l'excès de l'année ſolaire ſur la lunaire: cet excès eſt de près de onze jours. Le cycle des épactes expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de 19 ans, & recommence encore dans le même tems. Petite table qui montre le rapport des épactes avec le nombre d'or. V. 741. *b.* La différence entre l'année lunaire & l'année ſolaire revient la même après 19 ans. Dans l'uſage ordinaire, le mot *épacte* ſignifie le nombre qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour la faire correſpondre à la ſolaire. Regle pour trouver l'épacte convenable à une année quelconque du cycle lunaire. Moyen de trouver par l'épacte le jour de la nouvelle lune, & ce qu'on appelle l'âge de la lune. *Ibid.* 742. *a.* Maniere de conſtruire une table qui fera voir tout d'un coup le jour de la nouvelle lune. Différence entre l'épacte julienne & la grégorienne. L'épacte grégorienne pour une année, eſt la même que l'épacte julienne de l'année précédente. En 312 ans, les épactes diminuent d'un jour; de ſorte que pour avoir les épactes, il faut diminuer alors d'une unité celles qu'on devroit avoir par la regle ci-deſſus indiquée. Une autre raiſon qui fait changer le cycle des épactes dans le calendrier grégorien, c'eſt que ſur quatre années ſéculaires, il y en a trois qui ne ſont point biſſextiles; de ſorte que ces années-là, les nouvelles lunes, au lieu de tomber au jour marqué dans le calendrier, tombent le jour d'après. *Ibid. b.* On a donc été obligé de former deux autres tables pour les épactes. Maniere de les conſtruire: auteurs à conſulter ſur ces tables. Détails ſur leur uſage. *Ibid.* 743. *a.* Quelque ſoin qu'on ait employé pour la détermination des nouvelles lunes par les épactes, & pour fixer la Pâque, cette méthode n'a pas toute l'exactitude qu'on pourroit deſirer. Exemples qui le prouvent. Ouvrage à conſulter ſur l'uſage du calcul des épactes pour la chronologie, & pour les dates des anciens titres. *Ibid. b.*

EPACTES, (*Aſtron.*) nombres de jours, d'heures, de minutes & de ſecondes, dont les aſtronomes font des tables, & qui ſervent à préparer les calculs des éclipſes. Epactes aſtronomiques dont nous nous ſervons pour trouver les nouvelles lunes moyennes. Leur uſage. Maniere de calculer l'épacte d'une année. *Suppl.* II. 813. *a.* Epactes de mois. Tables de Hallei, contenant une ſuite d'éclipſes, depuis 1701, juſqu'à 1718; une table des conjonctions moyennes, & des tables d'équations pour trouver à-peu-près les conjonctions vraies. *Ibid. b.*

Epactes, *voyez* CYCLE *méthonique.* X. 462. *b.* Equation ſolaire, à laquelle il faut avoir égard pour éviter l'erreur d'un jour dans la détermination de la nouvelle lune, *voyez* MÉTEMPTOSE & PROEMPTOSE. Tables dreſſées pour cette équation. X. 444. *a.* Epactes emboliſmiques. V. 557. *b.* Epactes du ſoleil. III. 833. *a.*

EPAGNEULS. (*Vénerie*) Leurs qualités pour la chaſſe. V. 743. *b.*

EPAILLER. (*Bijoutier*) Détails ſur cette manœuvre, & ce qui la rend néceſſaire. V. 743. *b.*

EPAIS. (*Gramm.*) ce mot ſe prend relativement à la dimenſion, ou à la conſiſtance, ou au nombre. V. 742. *b.*

EPAIS. (*Muſiq.*) Ce que les anciens entendoient par genre épais. V. 744. *a.*

EPAISSISSEMENT. (*Médec.*) Il faut que les puiſſances qui font mouvoir les fluides, & les pouſſent vers les dernieres filieres des vaiſſeaux, aient une force ſupérieure à celle de la cohéſion des molécules, *&c.* Quand cette cohéſion eſt trop forte, il en réſulte des engorgemens, des obſtructions de différente nature, ſelon la différence des humeurs épaiſſies. La plupart des humeurs ſont très-diſpoſées à contracter ce vice, & à devenir moins propres à circuler. Diverſes cauſes qui produiſent l'épaiſſiſſement des humeurs. V. 744. *a.* Remedes qu'il faut leur oppoſer. *Ibid. b.*

Epaiſſiſſement. Pluſieurs humeurs du corps laiſſées à elles-même hors de leurs conduits, perdent leur fluidité. VI. 664. *a.* Epaiſſiſſement de la maſſe des humeurs dans certaines fievres. VII. 331. *b.* Sur l'épaiſſiſſement des humeurs, *voyez Coagulation*, *Concrétion*, *Ténacité*, *Viſcoſité.*

EPAMINONDAS. Précis de la vie & caractere de cet illuſtre Thébain. XVI. 242. *a*, *b.* Son courage. IV. 374. *a.* La charge de Téléarque donnée à Epaminondas. XVI. 35. *b.* Propos qu'il tint ſur le langage bref des Lacédémoniens. IX. 167. *b.* Ses exploits. VII. 914. *a.* Sa piété filiale. *Suppl.* IV. 961. *a.* Ordre ſur lequel il combattit à Leuctres & à Mantinée. XI. 608. *b.* Sa mort dans cette derniere bataille. X. 56. *b.*

EPANADIPLOSE, (*Figure de diction*) étym. de ce mot. Il y a *anadiploſe* & *épanadiploſe:* ce ſont deux eſpeces de répétition du même mot. Définition & exemples de l'une & de l'autre. L'épanadiploſe eſt auſſi appellée *épanapleſe* par quelques grammairiens. Réflexion de l'auteur ſur cette figure. V. 744. *b.*

EPANCHEMENT, (*Médec.*) *voyez* EXTRAVASATION. Différence entre infiltration & épanchement. VIII. 702. *a.* Epanchement de lait. IX. 211. *b.* Fluctuation d'un fluide épanché dans quelque tumeur. VI. 881. *a.* Epanchemens du ſang dans l'intérieur du crâne, dans la poitrine, dans la cavité du bas-ventre. VIII. 119. *a*, *b.* Injections à faire lorſqu'il y a épanchemens de pus dans ces mêmes parties. 749. *b.*

EPANNELER, opération du ſculpteur-ſtatuaire. V. 744. *b.*

EPANORTHROSE. (*Belles-lett.*) Définition de cette figure. Exemples tirés de Cicéron & de Térence. V. 745. *a. Voyez* CORRECTION. (*Rhétor.*)

EPARGNE. (*Morale*) Diverſes ſignifications de ce mot. Epargne, tréſor du prince. Loi de l'épargne que Dieu ſuit dans le gouvernement du monde. *Epargne*, ſoin & habileté néceſſaires pour éviter les dépenſes ſuperflues, & faire à peu de frais celles qui ſont indiſpenſables. L'épargne économique a toujours été regardée comme une vertu. V. 745. *a.* Elle eſt la baſe & l'appui de la politique, elle en eſt inſéparable. Elle s'allie encore parfaitement avec la piété; elle en eſt la compagne fidele. Pourquoi les François ont aujourd'hui ſi peu de goût pour l'épargne. Mauvaiſe éducation,

mauvais exemples ; défaut d'exhortations à cette vertu : autant de cauſes qui la rendent étrangere à nos mœurs. *Ibid. b.* Fauſſe idée qu'on donne de l'avarice, qui fait que pour l'éviter on ſe jette dans la prodigalité & dans le faſte. Les hommes, plutôt ménagers qu'avares, ſont preſque toujours d'un bon commerce ; ils deviennent même quelquefois compatiſſans ; & ſi on ne les trouve pas généreux, on les trouve au moins aſſez équitables. Combien la ſociété gagneroit à être peuplée de ces hommes-là. Les anciens Romains identifioient l'économie avec la probité la plus entiere. L'Eſprit ſaint nous préſente la même idée en pluſieurs endroits. Citations de divers paſſages de l'écriture ſur cette matiere. *Ibid.* 746. *a.* Eloge de la femme forte. L'évêque doit être bon économe, dit S. Paul. Exemple d'épargne que nous a donné Jeſus-Chriſt. *Ibid. b.* Dépenſes abuſives que fait l'état, & dont la ſuppreſſion ne gêneroit point la liberté publique. On a déja donné l'exemple d'une meilleure économie, lorſqu'à la naiſſance du duc de Bourgogne, on a mieux aimé allumer de toute part le flambeau de l'hyménée, que de faire, ſuivant l'uſage, des prodigalités mal entendues. Exemple & paroles d'un ſage ſuédois ſur ce même ſujet. Autres traits ; l'un tiré d'un empereur de la Chine, l'autre du miniſtere d'Angleterre. *Ibid.* 747. *a.* Un ambaſſadeur hollandois ſe plaignoit de ce qu'au lieu de lui donner une lettre de change de quarante mille écus, la cour qu'il quittoit lui avoit fait préſent d'un bijou de même valeur. Épargnes qu'on pourroit faire dans l'adminiſtration de la juſtice & des finances, dans la diſcipline des troupes, dans la police des arts & du commerce, particuliérement dans celle des métiers, & enfin dans l'exercice même de la religion. Il eſt démontré que le pain-béni ſeul coûte pluſieurs millions par an. *Ibid. b.* Abus de la location des chaiſes dans l'égliſe. Moyen de fournir aux dépenſes ordinaires, quand cette recette ſeroit retranchée. Comment le gouvernement devroit intervenir à cet égard. On a ſagement obſervé que le nombre ſurabondant des gens d'égliſe eſt viſiblement contraire à l'opulence nationale ; ce qui eſt principalement vrai des réguliers de l'un & de l'autre ſexe. *Ibid.* 748. *a.* Réforme qu'il faudroit établir ſur cet objet. Autres abus auxquels il importe de faire attention. Les académies de jeu, le trop grand nombre de cabarets. Réponſe à ceux qui objecteroient que des réglemens à cet égard diminueroient le produit des aides. Autre propoſition qui tient à l'épargne publique ; ce ſeroit de fonder des monts de piété, pour faire trouver de l'argent ſur gage & ſur un très-foible intérêt. Avantages de tels établiſſemens. *Ibid. b.* Uſage particulier aux Anglois, qui ſert à faire connoître leur économie domeſtique. Objection faite à l'auteur : ſi l'économie devenoit à la mode parmi les François, que feroit-on de tant de richeſſes accumulées ? que deviendroient tant de ſujets dont l'unique deſtination eſt d'être employés aux arts de ſomptuoſité ? *Ibid.* 749. *a.* Réponſe, qui ſert à renforcer la theſe de l'auteur, en lui donnant lieu d'expoſer les bonnes œuvres que l'économie rend pratiquables, & ce que l'ordre public gagneroit par le retranchement de mille abus contraires à la proſpérité de l'état. Il eſt certain que la différence d'occupation dans les ſujets produit l'abondance ou la diſette nationale. Ce qui rend indifférent ſur les raiſons les plus concluantes en faveur de l'économie, c'eſt l'ignorance, la molleſſe, & l'habitude de confondre l'épargne avec l'avarice. Détails ſur le genre de vie de feu M. Godinot, chanoine de Reims. Son goût pour l'agriculture ; ſon épargne ; ſa vie retirée, & les richeſſes qu'il avoit amaſſées par tous ces moyens. Faux jugemens qu'on avoit portés ſur ſon compte. Effets de ſa libéralité qui confondirent ces faux jugemens. *Ibid. b.* Sociétés établies en Angleterre, en Ecoſſe & en Irlande, propres à encourager à l'économie & à des largeſſes diſpenſées à propos. Académie royale fondée en Suede, dont l'unique objet ſe rapporte à des vues économiques. Le journal économique qui ſe publie en France, eſt digne de toute l'attention du miniſtere. Comment il devroit favoriſer & ſoutenir cet ouvrage. Ce ſeroit une vue bien conforme à l'économie, de ne pas abandonner le plus grand nombre de ſujets à la rapacité de ceux qui les emploient, & dont le but principal eſt de profiter du labour d'autrui ſans aucun égard au bien des travailleurs. Eloge de ces hommes précieux à la France, qui joignent, à la ſupériorité du génie, les vues les plus utiles & les plus grandes. Exemples que les princes de l'Europe ont donnés de leur goût pour l'économie publique, depuis la paix de 1748. *Ibid.* 750. *a.* Ouvrages des ſavans qui concourent à un ſi intéreſſant objet. Maux publics & particuliers qui viennent de ce qu'on a mal ſaiſi ce juſte milieu qu'il faut tenir entre l'avarice & la prodigalité. Caractere d'une ſage épargne. Comment les anciens accoutumoient leurs enfans à l'épargne, & combien peu leur exemple eſt imité. Le but de tout ce qui vient d'être dit, eſt d'éclaircir les hommes ſur leurs véritables intérêts. *Ibid. b.* *Voyez* ECONOMIE.

Epargne, ménage, ménagement. Différentes ſignifications de ces mots. X. 330. *a.* Ajoutez à l'article *Epargne* le projet de tranſporter pluſieurs fêtes au dimanche. VI. 565. *b. &c.* Action généreuſe qui tint lieu de fête à la naiſſance de M. le duc de Bourgogne. 588. *a.*

EPARGNE. (*Finances*) Greffier de l'épargne chez les Romains. XIV. 813. *a.* Billet de l'épargne. II. 254. *b.* Contrôleurs de l'épargne ſous François I, & Henri II. IV. 153. *b.* Tréſorier de l'épargne en Angleterre. VII. 509. *b.* *Voyez* TRÉSOR.

EPARGNE. (*Gravure en bois*) ouvrage fait à taille d'épargne. V. 1011. *Errata.*

Epargne, peinture à l', X. 551. *a.*

EPARGNE, (*Hydr.*) V. 750. *b.* *Voyez* AJUTAGE.

EPARVIN, (*Maneg. Maréch.*) tumeur qui affecte les jarrets. Origine du mot éparvin. Trois ſortes d'éparvins, Origine du mot éparvin. Trois ſortes d'éparvins, ſelon quelques auteurs.

1°. *L'éparvin ſec.* Flexion convulſive & précipitée de la jambe qui en eſt attaquée, lorſque l'animal marche. Un cheval crochu avec ce défaut doit être rejetté. Ceux dans les deux jambes deſquels il ſe rencontre, n'ont pas toujours été rejettés dans les maneges. Cauſes de cette flexion convulſive ; cauſes prochaines & éloignées. V. 751. *a.* Si cette maladie n'eſt pas parvenue à un degré conſidérable, la ſenſation douloureuſe n'exiſtera que dès les premiers pas, & ceſſera inſenſiblement. Il eſt de toute impoſſibilité d'aſſigner à cette maladie une place dans le jarret, ou dans les parties qui l'environnent. Si le premier moment de la contraction eſt celui de la douleur, il faut conclure que le ſiege du mal eſt dans la partie qui ſe contracte, c'eſt-à-dire, dans la partie charnue des muſcles.

2°. *L'éparvin de bœuf.* Pourquoi cette maladie eſt appellée de ce nom. Nature de la tumeur qui cauſe cette maladie dans les bœufs. Celle qui ſurvient aux chevaux n'a aucun caractere ſemblable. Ainſi elle doit être ſimplement appellée éparvin, ou *éparvin calleux*, qui eſt la troiſieme eſpece, ſelon quelques auteurs. *Ibid. b.* Ce qui caractériſe l'éparvin, c'eſt ſa ſituation ; & dans la maladie dont il eſt ici queſtion, il n'y a de gonflement qu'à la portion de l'os du canon, que l'on a nommée ainſi ; c'eſt un mal dont le ſiege, ainſi que celui de la courbe, eſt dans l'os même. Détails ſur la ſituation de la courbe ; ſes caracteres extérieurs ; ſes ſymptômes. Le véritable éparvin & la courbe ont un même principe. Quelles en ſont les cauſes internes & externes. *Ibid.* 752. *a.* Traitement de ces maladies. Cure de la tumeur humorale, à ſuppoſer qu'elle ſe montre dans le cheval, comme celle qui ſe montre quelquefois dans les bœufs. Le traitement de l'éparvin ſec n'eſt pas encore véritablement connu. Eſſais inutiles de l'auteur, pour parvenir à le guérir. Ce qu'on vient de lire eſt de M. *Bourgelat. Ibid. b.* La même matiere traitée par M. *Genſon.* Les différens ſymptômes de l'éparvin ont fait diviſer cette maladie en pluſieurs eſpeces, ſur leſquelles les auteurs ne ſont pas d'accord. Quelques-uns en reconnoiſſent trois, d'autres deux, d'autres une ſeule. L'éparvin de bœuf n'a jamais été reconnu par MM. Bourgelat & Genſon dans le jarret du cheval. Ce qu'on entend par éparvin ſec : il faut le diſtinguer du véritable éparvin. Cauſes de l'éparvin calleux. *Ibid.* 753. *a.* Siege de l'éparvin ſec. Il eſt inutile de propoſer des remedes pour ces genres de maladies, puiſque la cure en eſt juſqu'à préſent inconnue. Les cures prétendues de l'éparvin ne ſont arrivées que dans les cas où il eſt ſuperficiel, c'eſt-à-dire, lorſque le frottement a ſuffi pour rendre aux parties voiſines la liberté de leur mouvement. Le vrai remede de l'éparvin eſt d'en prévenir les cauſes primitives : quelles ſont ces cauſes. Pourquoi cette maladie eſt plus commune aujourd'hui qu'autrefois, & les beaux & les bons chevaux ſi rares de nos jours. Conduite prudente qu'on tenoit autrefois à l'égard des chevaux, oppoſée aux abus où l'on tombe ſi fréquemment aujourd'hui. *Ibid. b.* *Voyez Suppl.* III. 410. *a.*

EPAVES, (*Juriſpr.*) choſes mobiliaires égarées ou perdues, dont on ignore le légitime propriétaire. Etym. de ce mot. V. 754. *a.* En Normandie on les appelle *choſes gaives.* Différence entres les épaves & les biens vacans, de même auſſi entre un tréſor & un épave. Ce qu'ordonnent les loix Romaines ſur les beſtiaux égarés. Comment les coutumes en diſpoſent. Quelles ſont celles qui contiennent quelques diſpoſitions ſur cette matiere. Auteurs qui traitent des épaves. *Ibid. b.*

Epaves d'abeilles, ou *avettes*, eſſains de mouches à miel qui viennent ſe poſer dans le fonds de quelqu'un, & que perſonne ne réclame. Elles appartiennent au ſeigneur haut-juſticier. Coutumes qui en diſpoſent ainſi. Diſpoſition particuliere de la coutume du Maine. V. 755. *a.*

Epaves d'aubains, hommes & femmes nés hors le royaume en pays ſi lointain, que l'on ne peut avoir connoiſſance du lieu de leur naiſſance. V. 755. *a.*

Epave du deſtrier. V. 755. *a.*

Epave du faucon. V. 755. *a.*

Epaves foncieres. V. 755. *a.*

Epaves marines ou *maritimes*, appellées en vieux langage, *herpes marines* : Etym. de cette derniere dénomination Les poiſſons

poiſſons qui viennent échouer, ſont du nombre des épaves marines. V. 755. *a.* Ce que les jugemens d'Oleron établiſſent ſur les épaves marines. La coutume de Normandie les appelle *varech :* voyez ce mot. Ce que déclare ſur ce ſujet l'ordonnance de la marine de 1681. *Ibid. b.*

Epave mobiliaire, diſtinguée en cela des épaves foncieres, qui conſiſtent en immeubles. Coutumes où il en eſt parlé. V. 755. *b.*

Epave de perſonne, ou *d'aubain.* V. 755. *b.*

Epave de riviere. Ce que preſcrit ſur ce ſujet l'ordonnance des eaux & forêts. V. 755. *b.*

EPAVITÉ, (*Juriſpr.*) ſe dit en quelques coutumes pour aubaine. Ce que portent ſur le droit d'épavité, la coutume de Vitry, Bacquet en ſon traité du droit d'aubaine, & les ordonnances du duc de Bouillon. V. 756. *a.*

EPAULARD, (*Ichtyolog.*) poiſſon cétacée, que l'on appelle *dorgue* en Languedoc. Sa deſcription. Pourquoi les pêcheurs empêchent qu'on ne le bleſſe. V. 756. *a.*

EPAULE, (*Anatom.*) Définition. C'eſt principalement de l'omoplate que dépendent les différentes attitudes de l'épaule. Pourquoi les épaules ſont plus hautes ou plus baſſes, plus larges ou plus étroites dans différentes perſonnes. Cauſes des trois difformités principales des épaules, qui gâtent la beauté de la taille. V. 756. *b.* Précautions que doivent prendre les enfans pour éviter ces difformités. 1°. Pour éviter la vouſſure, il faut engager les enfans à avancer la poitrine en devant, à retirer les épaules en arriere, à porter leurs coudes ſur les hanches. Il faut les obliger quand ils ſont aſſis de ſe tenir à plomb ſur leur ſéant. Il faut que la tablette ſur laquelle ils s'aſſeyent, ſoit abſolument plate au lieu d'être enfoncée dans le milieu. Il faut coucher l'enfant dans ſon lit le plus plat qu'il ſera poſſible. 2°. Pour éviter l'engoncement, il faut ſe garder de ſuſpendre & de ſoulever un enfant par la liſiere, il faut que la table où il mange ſoit deux doigts plus baſſe que ſes coudes. *Ibid. b.* Un autre moyen ſeroit de ne point aſſeoir les enfans dans des ſieges, ou roulettes qui ont des accoudoirs un peu hauts. 5°. Pour remédier à l'inégale hauteur des épaules, il faut mettre quelque choſe d'un peu lourd ſur l'épaule qui baiſſe. Comment il eſt prouvé que l'épaule chargée ſe hauſſe, & que celle qui ne l'eſt pas ſe baiſſe. On peut au lieu de ce moyen, faire porter par l'enfant, avec la main qui eſt du côté de cette épaule, quelque choſe d'un peu peſant; cet expédient eſt ſur-tout très-utile, quand un enfant a la taille conſidérablement plus tournée d'un côté que de l'autre. Autre moyen; faire porter à l'enfant une petite échelle ſur l'épaule qui baiſſe. Autres expédiens. *Ibid.* 757. *b.* Quelquefois enfin, un enfant penche trop l'épaule ſur un des côtés, ſoit le gauche, ſoit le droit. Moyens d'y remédier. S'il penche trop l'épaule ſur un des côtés, ſoit le gauche, ſoit le droit. Moyens d'y remédier. S'il penche trop l'épaule du côté gauche, faites-le ſoutenir ſur le pied droit. Tous ces moyens demandent une longue continuation. Les difformités des épaules ne peuvent être corrigées que dans les premieres années de l'enfance. Pourquoi l'on a vu des perſonnes qui, après avoir été bleſſées à l'épaule, ont tout-à-coup perdu la parole. *Ibid. b.*

Epaule, pieces oſſeuſes de l'épaule, *voyez* CLAVICULE & OMOPLATE. Muſcle deltoïde de l'épaule. IV. 795. *b.* Le trapeze. XVI. 565. *b.*

EPAULE, (*Manege*) partie de l'avant-main du cheval. V. 757. *b.* On a confondu cette partie, qui n'eſt proprement compoſée que de l'omoplate, avec le bras qui eſt formé par l'humérus. Il importe eſſentiellement de ſe former une idée juſte de la ſtructure de cet animal. C'eſt au bras qu'il faut rapporter toutes les obſervations qui ont été adoptées, & qui ont paru ne concerner que l'épaule. Le bras doit être petit, plat, libre & mouvant. Comment on reconnoît s'il eſt doué de ces qualités. Comment le défaut de liberté peut ſe réparer, lorſque cette partie n'eſt que nouée & entrepriſe. Si cette partie ſe trouve chevillée ou froide, ou deſſéchée, on ne peut plus lui donner aucune liberté. Signes auxquels on reconnoît qu'elle a quelqu'un de ces défauts. *Ibid.* 758. *b.* Cauſes qui rendent cette partie froide. Cauſes du deſſéchement. Comment on reconnoît que la partie dont il s'agit, eſt froide ou priſe. *Ibid. b.* Symptômes du deſſéchement. Moyens de prévenir les progrès de ces maladies. Dès que le mal eſt ancien, les tentatives ſont infructueuſes. En quoi conſiſte la ſoupleſſe des épaules. La néceſſité de la procurer à l'animal eſt la baſe de toutes les actions auxquelles nous pouvons le ſolliciter. Quels ſont les moyens de dénouer ces parties, & d'en faciliter le jeu en tout ſens. *Ibid.* 759. *b.* L'unique intention de l'auteur eſt d'aſſouplir l'omoplate & l'humérus, & pour cet effet, de ſolliciter le mouvement en rond, dont le bras principalement, ou ſon articulation ſphéroïde eſt ſuſceptible. Leçons de l'auteur pour parvenir à ce but. *Ibid. b.* Divers détails inſtructifs ſur cette matiere. *Ibid.* 760. *a.*

Epaule, deſcription de cette partie. *Suppl.* III. 382. *a.* 384. *b.* 388. *b.* 398. *a.* Cheval froid dans les épaules. 409. *a.* Cheval pris des épaules. *Ibid.* Gagner l'épaule du cheval. VII. 423. *a.* Leçon de l'épaule en dedans, vol. VII. des pl. Manege. pl. 13 & 14.

EPAULE, (*Maréch.*) Cette partie eſt ſujette à beaucoup d'infirmités, comme entr'ouverture, écart ou effort d'épaule, *&c.* Pour mieux expliquer la cauſe, les effets de ces genres de maladies, l'auteur développe ici la compoſition anatomique de la partie qui en eſt le ſiege. V. 760. *b.* Cauſe principale de l'effort d'épaule. Cas où la maladie eſt légere, & peut ſe guérir aiſément. Cas plus grave, dans lequel la maladie devient ſouvent incurable, ſans un prompt ſecours. L'entr'ouverture ou disjonction des os de l'épaule proprement dite, eſt un des plus funeſtes accidens qui puiſſent arriver au cheval. Signes ſymptomatiques qui le caractériſent. Cure pour l'écart ou effort d'épaule ſimple. *Ibid.* 761. *a.* Ce qu'il faut faire ſi l'effort d'épaule eſt ancien. Autre genre de maladie auquel les épaules des chevaux ſont ſujettes : il ſe diviſe en trois eſpeces qui ont chacune leur cauſe particuliere; les épaules froides, les épaules chevillées; les épaules étroites ou ſerrées. *Ibid. b.* Pourquoi les chevaux anglois, & ſur-tout les chevaux de ſelle, ſont plus ſujets à cette maladie que les autres. Cauſe des épaules froides. Comment il eſt facile d'être trompé ſur cette maladie lorſqu'on achete un cheval. Cauſe ſeconde de ce même mal. *Ibid.* 762. *a.* D'où vient le défaut des épaules chevillées. Cauſe des épaules étroites ou ſerrées. Impoſſibilité de guérir ces maladies. *Ibid. b.*

EPAULEMENT, (*Fortific.*) ouvrage qui ſert à couvrir du canon de l'ennemi. C'eſt encore la partie avancée d'un flanc couvert, non arrondie. Autrefois on faiſoit des épaulemens pour couvrir la cavalerie du feu de l'aſſiégé. V. 763. *a.*

EPAULIES, (*Hiſt. anc.*) lendemain des noces chez les Grecs. Ce qui ſe pratiquoit ce jour-là; pourquoi on l'appelloit épaulie. Meubles & préſens donnés par le beau-pere & appellés du même nom. Comment ces préſens étoient envoyés à l'époux. V. 763. *a.*

EPEAUTRE, (*Agric.*) eſpece de froment. Deux ſortes d'épeautre. Qualité de ſon pain. Uſage qu'on en faiſoit autrefois. Uſage qu'on en fait aujourd'hui. Deſcription de la plante. Seigle blanc auſſi nommé épeautre. V. 763. *a.*

Epeautre, obſervations ſur cette eſpece de blé. *Suppl.* I. 914. *b. Suppl.* IV. 409. *a*, *b.* Eſpece d'épeautre appellée ſeigle blanc, ou blé barbu. 408. *b.*

EPÉE, (*Eſcrim.*) Définition de toutes les parties de l'épée, en termes d'eſcrime. V. 763. *a.* Epée à deux mains ou eſpadron. Diverſes ſortes d'épées. Quelles étoient autrefois les épées des ſauvages du Mexique. Longueur des épées en Eſpagne. Les anciens chevaliers donnoient des noms à leurs épées. Comment étoient faites les épées dans les premiers tems de la troiſieme race de nos rois. Faits extraordinaires des anciens chevaliers avec leurs épées. Force qu'elles ſuppoſoient dans ceux qui les manioient. *Ibid. b.*

EPÉE, (*Eſcrim.*) Salut de l'épée, *voyez* SALUT. Battemens d'épée. II. 148. *a.* Coulement d'épée. IV. 326. *a*, *b*, *&c.*

EPÉE, (*Art milit.*) Epées de différentes ſortes. Celles des anciens Eſpagnols & des Gaulois. Celles des François ſous la premiere race. Epées qui fendoient un homme en deux. Epées du tems de S. Louis, *Suppl.* II. 814. *b.* & du tems de François I. Epées qu'on appelloit bracquemart, ſtocade, eſpadon. Epées des mouſquetaires & piquiers du tems de Louis XIII. Celles des ſoldats ſous Louis XIV & dans les tems ſuivans. *Voyez les planch. de l'art milit. Suppl.* Exemples qui prouvent que la nation Françoiſe a ſu toujours tirer de grands avantages de cette arme, & s'en ſervir avec autant de vigueur que de ſuccès. Ces exemples ſont tirés de la bataille de Caſſel en 1667, de la bataille de Staffarde en 1690. *Ibid. b.* La brigade des gardes à Steinkerque en 1692, fit une charge l'épée à la main, qui décida le combat. Occaſions où l'épée eſt préférable à la bayonnette. Autres exemples qui montrent la grande utilité de cette arme. *Ibid.* 815. *a.* De la meilleure forme qu'on doit lui donner : *Ibid. b.* voyez là-deſſus l'article FUSIL-PIQUE.

EPÉE, (*Art milit. Antiq.*) Raiſons alléguées contre l'uſage de l'épée pour l'infanterie. Ces raiſons réfutées par les exemples rapportés ci-deſſus. Matiere dont les épées romaines etoient faites. Eſpece de ſabre dont Perſée ſe ſervit pour délivrer Andromede ſelon le tableau qu'on en a trouvé dans les peintures d'Herculanum. Des différentes formes qu'ont eues les épées chez différens peuples. *Suppl.* II. 815. *b.*

Epée, gardes & lames d'épée, voyez ces mots. Poignée d'une épée. XII. 682. *b.* Maniere de monter une épée, vol. IV des planches, article ESCRIME, pag. 1. *a.* Différentes ſortes d'épées, vol. IV des planches, article FOURBISSEUR. Coutilles. IV, 410. *b.* Panſeroteſches ou paluches, dont ſe ſervent les huſſards. XI. 824. *b.* Epées en bâton, ou épées fourrées des anciens. XVII. 785. *b.* Braquemarts. *Ibid. Voyez* l'article ARMURIER, vol. I. des planches. Inutilité de l'épée pour le ſoldat. I. 689. *b.* On n'a pas ſupprimé l'épée, mais on l'a dépouillée de tout ce qui la rendoit embarraſſante. VIII. 8. *b.* Leçons pour bien manier l'épée, *voyez* ESCRIME.

EPÉE, (*Juriſpr.*) nobleſſe d'épée, *voyez* NOBLESSE, Con-

ſeiller d'épée. IV. 28. *a.* Juge d'épée. IX. 12. *b.* Officier d'épée. XI. 417. *a.* Sergent de l'épée. XV. 89. *b.*

Epée, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Différentes manieres de la repréſenter. Noms que d'anciens chevaliers donnoient à leurs épées. Signification de l'épée ſymbolique des armoiries. *Suppl.* II. 816. *a.*

Epée, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie, autrefois en honneur dans l'iſle de Chypre, *&c.* Inſtituteur de cet ordre. Quelle en étoit la marque. V. 763. *b.*

Epée, ordre de chevalerie. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 816. *a.*

Epée, (*Hiſt. mod.*) ordre des deux épées de Jeſus-Chriſt, ou les chevaliers du Chriſt des deux épées. Inſtitué en Pologne en 1193. Occaſion & origine de cet ordre. Quelle en étoit la banniere. V. 764. *a.*

Epées, l'ordre des deux épées de J. C. Tems de ſon inſtitution. *Suppl.* II. 816. *a.*

Epée romaine, (*Maneg. Maréch.*) épi qui, dans quelques chevaux, regne tout le long de l'encolure, *&c.* V. 764. *a.*

Epée, (*Cordier*) inſtrument du cordier. V. 764. *a.*

Epée, (*Diamantaire*) lien de fer qui unit le bras avec le coude de l'arbre de la grande roue. Deſcription & uſage. V. 764. *a.*

EPEICHE, (*Ornithol.*) cul rouge, oiſeau de la groſſeur du merle ou un peu plus gros. Deſcription très-detaillée de cet oiſeau. V. 764. *a.* Il ſe nourrit d'inſectes. *Ibid. b.*

EPELLER, regles ſur la maniere d'épeller les ſyllabes. XV. 716. *b.* 717. *a*, *b.*

EPENTHESE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. Cette figure conſiſte à inſérer une lettre ou même une ſyllabe au milieu d'un mot. Exemples tirés de Lucrece, Virgile, Juvénal. V. 764. *b.*

EPERIES, ville de Hongrie : mines de ſel dans ſon voiſinage. XIV. 917. *b.*

EPERLAN, (*Ichthyol.*) poiſſon ainſi nommé, parce qu'il a une belle couleur de perle. Lieux où il ſe trouve. Il y en a deux ſortes. Deſcription de ce poiſſon. Qualité de ſa chair. Tems où on le pêche. Propriétés qu'on attribue à ſa chair. V. 765. *a.*

EPERON, (*Maneg.*) Comment les Grecs, Virgile, Silius-Italicus, Térence & Cicéron l'ont nommé. Pourquoi nous n'en voyons aucune repréſentation dans les anciens monumens. Quelle forme les anciens lui donnoient. V. 765. *a.* Les éperons étoient autrefois une marque de diſtinction ; pluſieurs eccléſiaſtiques ſe l'attribuerent; mais enſuite elle leur fut interdite. Différence entre l'éperon doré & l'éperon argenté. Peut-être la groſſeur de ce fer & l'énorme longueur du collet, étoient-elles une preuve de bravoure & une marque d'honneur accordée aux grands hommes de guerre. Différentes ſortes d'éperons en uſage de nos jours. Obſervations ſur certaines formes d'éperons défectueuſes. Corrections qu'on y a faites. *Ibid. b.* Epérons à reſſort. Défauts de cette conſtruction. Les éperons préférables à tous les autres, ſont ceux dans leſquels on diſtingue le collier, les branches, le collet & la mollette. Détails ſur cette conſtruction, & les variétés qu'elle admet. *Ibid.* 766. *a*, *b.* C'eſt une très-bonne méthode de briſer en charnieres les branches de l'éperon deſtiné à une chauſſure légere. Autre ſorte d'éperon, dont les branches ne ſont nullement briſées, & qui ne ſont ni refendues à leurs extrémités en une ou deux châſſes, ni garnies d'aucun membret. Deſcription de ces éperons nommés éperons à la chartreuſe. Ils peuvent ſe perdre très-aiſément. Dans la conſtruction de l'éperon en général, la forme de la mollette eſt ce qui mérite le plus d'attention : détails ſur cette partie. *Ibid.* 767. *a.* Obſervations ſur la maniere de travailler un éperon : *voyez* vol. IV des planches, article Eperonnier, pl. 15. Uſages qui ſe pratiquoient dans les maneges avant l'invention des éperons. Leçons ſur la maniere de s'en ſervir. *Ibid. b.* Cet inſtrument ne devroit être confié qu'à des maîtres ſages, perſuadés qu'il n'en eſt point de plus nuiſible quand on en abuſe. *Ibid.* 768 *a.*

Eperon, avoir l'éperon fin. IV. 269. *a.*

Eperon, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie. Son inſtitution. Marque de cet ordre. Cérémonie par laquelle on dégradoit un chevalier de l'éperon. V. 768. *a.*

Eperon, (*Fortific.*) *voyez* Contrefort. V. 768. *a.*

Eperon, poulaine, cap, avantage. (*Marine*) Aſſemblage de pluſieurs pieces de bois, qu'on poſe en ſaillie au-devant du vaiſſeau, *&c.* Détails ſur la conſtruction de cette partie du vaiſſeau. V. 768. *b.*

Eperon, *voyez* Cap, Poulaine & Proue. Aiguille de l'éperon. I. 209. *b.* Pointe de l'éperon. II. 214. *a.* Courbaton de l'éperon. IV. 377. *b.* Piece de l'éperon appellée gorgere. VII. 743. *b.* Herpe de l'éperon. VIII. 183. *b.*

Eperon, (*Hydraul.*) arc-boutant. V. 768. *b.*

Eperon, (*Blaſon*) molette d'éperon. *Suppl.* III. 954. *a.*

EPERONNIER, (*Art méch.*) Divers ouvrages que les éperonniers ont droit de faire. Autres artiſans avec leſquels les éperonniers faiſoient corps autrefois; comment ils ſe ſont déſunis. Ancienneté des maîtres lormiers-éperonniers. Réglemens pour leur communauté faits en 1357. V. 768. *b.* Autres réglemens faits en 1576. La ſéparation des éperonniers & des ſelliers, opérée en 1748, ne porta aucune atteinte à leurs droits. S. Eloi étoit autrefois leur patron. Pourquoi cette communauté a quitté S. Eloi pour invoquer S. Gilles. *Ibid.* 769. *a.*

Eperonnier, connoiſſances ſur leſquelles ſe fonde l'art d'emboucher les chevaux. V. 559. *a.* Sur l'art de l'éperonnier, *voyez* vol. IV. des pl. article Eperonnier.

EPERVIER, (*Ornithol.*) oiſeau de proie, gros comme un pigeon. Sa deſcription. Ponte de la femelle. Cet oiſeau eſt très-fort & courageux. V. 769. *a.*

Epervier. Vénération des Egyptiens pour cet oiſeau. VIII. 203. *a.* Rajeuniſſement des éperviers. XIII. 763. *a.*

Epervier, (*Blaſon*) oiſeau aſſez commun dans les armoiries. Signification de ce ſymbole. Epervier chaperonné, longé, grilleté, perché. *Suppl.* II. 816. *a.*

Epervier. Epervier longé. *Suppl.* III. 772. *a.*

Epervier *du furet*, (*Pêche*) ſorte de filet avec lequel on prend le poiſſon dans les rivieres. Deſcription & uſage de ce filet. La pêche à l'épervier eſt défendue. V. 769. *b.* Voyez *Furet.*

Epervier. Voyez VIII. vol. des pl. Pêche, pl. 5.

Epervier, (*Botan.*) herbe à l'épervier. VIII. 146. *b.*

EPHA, (*Hiſt. anc.*) meſure grecque qui étoit en uſage parmi les Hébreux. Evaluation de cette meſure. Hoſpitalité de Gédeon, qui fit cuire pour un ange un épha de farine. V. 769. *b.* Voyez *Bath.*

EPHÉBÉUM, (*Littér.*) ſalle de Gymnaſe où s'aſſembloient les jeunes gens qui n'avoient pas encore atteint ſeize ans. Réflexion ſur les préjugés modernes en matiere d'éducation, qui nous empêchent de profiter des exemples des anciens. V. 769. *b.*

EPHEDRA. (*Botan.*) Différens noms de cette plante. Son caractere générique. *Suppl.* II. 816. *a.* Deſcription & culture de deux ſortes d'éphedra. Enumération de trois autres moins connues. *Ibid. b.*

EPHELIDE. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Taches rouſſes qui viennent à la peau & ſur-tout au viſage. Leur cauſe. Celles qui ont la figure d'une lentille ſont appellées en latin *lentigines*. Voyez *Lentille.* Cauſe qui les produit. Autre eſpece de tache appellée *le hâle*, *morphœa ſolaris*. V. 769. *b.* Voy. *Hâle.* Autres éphélides improprement nommées, ce ſont des taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le viſage & le front, ſur-tout des femmes groſſes & même des filles. Leurs cauſes. Ce ſont des ſignes équivoques de groſſeſſe. Quelle en eſt la durée. Maniere de les traiter. *Ibid.* 770. *a.*

EPHÉMERE, (*Inſectol.*) inſecte qui meurt preſque auſſitôt qu'il eſt transformé en mouche. Deſcription de ces inſectes. Combien de tems ils vivent avant de ſe transformer en mouche. En quoi le ver differe de la nymphe ; deſcription de l'un & de l'autre. V. 770. *a.* Leur maniere de vivre dans l'eau. Deſcription de leur habitation. La transformation de la nymphe en mouche eſt très-prompte. Tems de l'année où ces mouches paroiſſent. A quelle heure du jour elles commencent à ſe montrer. Si l'on a une lumiere, elles s'y portent de toutes parts, elles décrivent des cercles tout autour & en tout ſens ; elles ſe répandent par-tout en un inſtant ; elles tombent comme les flocons de neige la plus abondante, *&c.* Obſervations faites ſur leurs apparitions, en 1738 & en 1739. *Ibid. b.* Les pêcheurs regardent les éphémeres comme une manne qui nourrit le poiſſon, & qui ne tombe que pendant trois jours. Leur longueur & la couleur de leurs aîles. Détails ſur la ponte des femelles. *Ibid.* 771. *a.*

Ephémere. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Fievre éphémere, qui fait ſon cours dans l'eſpace d'un jour. Comment Gallien & les latins l'ont appellée. Quelques-uns ont appellé improprement de ce nom une fievre prolongée juſqu'au troiſieme jour. La fievre éphémere doit être regardée comme continue, mais non comme une maladie aiguë. V. 771. *a.* Il ne faut pas la confondre avec la ſuete ou la ſueur angloiſe, maladie cruelle qui faiſoit périr en peu d'heures par la ſueur ceux qui en étoient attaqués. En quoi la fievre éphémere differe de toute autre fievre continue. Elle eſt le plus ſouvent cauſée par quelque abus des choſes qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*. Des ſymptômes de cette maladie. Diagnoſtic. *Ibid. b.* Prognoſtic. La fievre éphémere peut être regardée comme ſalutaire ; & la curation en eſt facile. En quoi conſiſte cette curation. *Ibid.* 772. *a.*

Ephémere, fievre. VI. 730. *b.*

EPHÉMÉRIDES, (*Aſtron.*) tables calculées par les aſtronomes, qui marquent l'état du ciel pour chaque jour. Différens aſtronomes de qui nous avons des éphémérides. Celles de M. l'abbé de la Caille. Ephémérides intitulées *la connoiſſance des tems.* Celles de M. Pingré intitulées *état du ciel.* V. 772. *b.*

Ephémérides. Ephémérides les plus anciennes dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire de l'aſtronomie, celles de Régiomonta-

mus. *Suppl.* II. 816. *b.* Autres imprimées en différens endroits dans les 15, 16 & 17e ſiecles. Premieres éphémérides publiées en France, celles qui furent calculées par ordre de l'académie des ſciences de Paris. Celles que fait publier l'académie de l'inſtitut de Bologne. *Ibid.* 817. *a.* Autre livre analogue aux éphémérides, intitulé *Connoiſſance des tems* (Voyez ce mot.) Obſervations ſur les éphémérides aſtronomiques du P. Hall, & ſur le nautical almanach qui ſe publie à Londres depuis 1767. Ouvrages du même genre qui ont été publiés en France, pour l'uſage de la marine. *Ibid. b.*

Ephémérides, voyez *Almanach aſtronomique.* De quelques tables éphémérides de Vienne & de Berlin, voyez *Tables.*

EPHÉMÉRIES. (*Hiſt. anc.*) Les prêtres des Juifs étoient diſtribués en huit éphéméries par Moyſe. Vingt-quatre éphéméries de prêtres ſous David. Chaque éphémérie vaquoit au ſervice divin pendant une ſemaine. Diſtribution du ſervice entre les familles d'une éphémérie. Regle à laquelle étoit aſſujetti un prêtre de ſervice, de même que ſa famille. Sous David, le temple étoit deſſervi par cent vingt mille hommes & davantage. Quel étoit le moment où une éphémérie ſuccédoit à l'autre. Tout le corps des lévites étoit auſſi diviſé en éphéméries, *&c.* qui faiſoient le ſervice divin dans le même ordre que les prêtres, *&c.* V. 772. *b.*

EPHEMÉRIUS. (*Hiſt. anc.*) Ceux à qui l'on donnoit ce nom dans l'égliſe grecque. V. 772. *b.*

EPHESE, (*Hiſt. anc.*) nommé aujourd'hui *Ajaſaloue.* C'eſt aujourd'hui un miſérable village bâti de boue, parmi de vieux marbres caſſés, habité par une trentaine de familles grecques fort miſérables. V. 772. *b.* Peu de villes ont autant donné de médailles. Sage neutralité des Ephéſiens pendant la guerre des Athéniens & des Lacédémoniens. Prédiction des devins de cette ville le jour de la naiſſance d'Alexandre. Différentes révolutions qu'elle a ſubies depuis la bataille du Granique. Divers événemens remarquables arrivés à Epheſe. Ceux qui concernent l'égliſe que S. Paul y fonda. Les Perſes pillerent cette ville dans le troiſieme ſiecle, & les Scythes quelque-tems après ne l'épargnerent pas. Tems où elle fut ſoumiſe à l'empire Ottoman. Miſérable état de cette ville. *Ibid.* 773. *a.*

Epheſe. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 818. *a.*

Epheſe. Déclaration que firent les Ephéſiens, que perſonne chez eux ne devoit ſe diſtinguer par ſon mérite. XI. 337. *b.* Diſpute ſur la primatie d'Aſie entre Epheſe, Pergame & Smyrne. XV. 242. *b.* Troiſieme concile général aſſemblé à Epheſe. III. 808. *b.* Figure ſymbolique de la ville d'Epheſe. XV. 733. *a.*

Epheſe, (*Temple d'*) Hiſtoire de ce temple. Il ne fut d'abord qu'une eſpece de niche creuſée dans le tronc d'un ormeau. V. 773. *a.* Selon Pindare, les Amazones firent édifier un temple à Epheſe. Premieres inventions d'architecture pratiquées à la conſtruction du temple de Diane d'Epheſe. Deſcription de cet édifice. Incendie qui le détruiſit. Réponſe des Ephéſiens à Alexandre qui leur offrit de le réédifier. Contributions qu'ils firent pour cette reconſtruction. Architecte & ſculpteurs dont il fut l'ouvrage. Ses divers ornemens. Médailles où il eſt repréſenté. Divers pillages qu'il ſouffrit depuis Néron juſqu'au tems de Conſtantin qui le fit démolir entiérement. Ce qu'il en reſte aujourd'hui. *Ibid. b.*

Epheſe. Temple de la Diane d'Epheſe. XVI. 71. *a*, *b.* Sa ſtatue étoit un ſymbole de la nature. IV. 942. *b.* Fondemens de ce temple. III. 189. *b.* Du poids que pouvoient ſupporter ſes colonnes. 654. *a.* Fête que les Ephéſiens célébroient en l'honneur de celui qui leur découvrit les carrieres d'où l'on tira les marbres pour ſa conſtruction. VI. 118. *b.* Ce temple brûlé par Eroſtrate. IV. 942. *b.*

EPHÉSIES, (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Epheſe en l'honneur de Diane. V. 773. *b.*

EPHESTIES, (*Hiſt. anc.*) fêtes en l'honneur de Vulcain. V. 774. *a.* Voyez *Epheſtiées.*

EPHESTION, ami d'Alexandre le grand. Sa mort. *Suppl.* I. 271. *b.*

EPHESTRIES, (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit à Thebes en l'honneur de Tirésias. V. 774. *a.*

EPHETE, (*Hiſt. anc.*) magiſtrat chez les Athéniens. Par qui cette magiſtrature fut créée. Tribunal des éphetes que compoſa Dracon. Ce tribunal anéanti par Solon, ſous lequel l'Aréopage reprit ſa ſplendeur. V. 774. *a.*

EPHOD, (*Hiſt. ſacr.*) ornement ſacerdotal en uſage chez les Juifs. Deſcription que Joſephe donne de l'éphod du grand-prêtre. Ce que d'autres auteurs en ont dit. Deux ſortes d'éphod; l'un, commun à tous ceux qui ſervoient au temple; l'autre, uniquement réſervé au grand-prêtre. V. 774. *a.* David, marchant devant l'arche, étoit revêtu d'un éphod de lin. Ephod que fit faire Gédéon. Divers ſentimens ſur cet éphod. Ses deſcendans en abuſerent par des pratiques idolâtres. L'éphod n'étoit pas inconnu parmi les païens. *Ibid. b.* Voyez *Pontife.*

EPHORE, (*Hiſt. anc.*) magiſtrat de Lacédémone. Etymologie de ce mot, qui ſignifie un ſurveillant, un inſpecteur. On a cru que les Romains avoient réglé ſur les éphores l'autorité des tribuns du peuple. Quel étoit leur pouvoir. Ils eurent l'adminiſtration des deniers de l'état, lorſque Lyſandre y eut apporté des tréſors. Chapelle dédiée à la peur bâtie près du lieu de leurs aſſemblées. Les armées des Lacédémoniens prenoient leur nom du principal des cinq éphores. En quel tems ſe faiſoit l'élection de ces magiſtrats. Divers ſentimens ſur l'inſtitution de cette magiſtrature. V. 774. *b.* Cet établiſſement contribua beaucoup à maintenir la royauté & le ſénat dans les juſtes bornes de la modération. Combien il convenoit particuliérement à la conſtitution de cette république. Trait de ſageſſe des éphores dans un jugement qu'ils prononcerent ſur les Clazoméniens. Moyens qu'on employa pour détruire leur pouvoir. Exemples de Pauſanias & de Cléomene III. On croit que les éphores furent rétablis après la mort de ce dernier. *Ibid.* 775. *a.*

Ephore. Par qui cette magiſtrature fut créée. *Suppl.* II. 818. *a.*

Ephore. Premiere fonction des éphores en entrant en charge. IX. 644. *b.*

EPHRAIM & *Manaſſé* adoptés par Jacob. I. 142. *b.*

EPHREM. (*Saint*) Obſervation ſur ſa vie & ſes ouvrages. XI. 147. *b.*

EPI *ou* MOLLETTE, (*Maneg. Maréch.*) aſſemblage de poils friſés ſur le cheval, *&c.* On peut diviſer les épis en ordinaires & extraordinaires. Préjugé ridicule de ceux qui penſent que les épis placés aux endroits que le cheval peut voir en pliant le cou, doivent dépriſer l'animal. V. 775. *a.* Voyez *Épée romaine.*

Epi : ce mot employé en botanique, en aſtronomie, en hydraulique & en termes de boutonnier. V. 775. *b.*

EPI. (*Agricult.*) Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 221. *a.* Deſcription de l'épi de bled. *Ibid.* Différences ſingulieres qui ſe trouvent dans les épis par rapport à la bonté de leurs grains. *Suppl.* IV. 49. *a.* 408. *a.* Caractere des bons, médiocres & mauvais épis. *Suppl.* I. 916. *b.* Du nombre de grains qu'ils produiſent. *Ibid.* Examen des épis noirs, ſtériles, avortés, charbonnés & ergottés. 917. *a.* Caractere des épis carriés & charbonnés. *Suppl.* II. 240. *b.* 325. *b.*

EPI *de la vierge.* (*Aſtronom.*) Voyez *Vierge.* Heures de ſon paſſage au méridien. *Suppl.* II. 894. *b.*

Epis. Figure ſymbolique. XV. 729. *a*, *b.* 731. *a.*

EPI-D'EAU. (*Botan.*) Voyez *Potamogeiton.*

EPIALE, *fievre.* VI. 730. *b.*

EPIALTES, ſorte de divinités ruſtiques. VIII. 210. *a.*

EPIAN. C'eſt ainſi que les naturels de l'île de S. Domingue appellent une maladie chez eux endémique, connue aujourd'hui ſous le nom de *mal vénérien.* V. 775. *b.*

EPIBATERION, (*Belles lett.*) eſpece de compoſition poétique : en quelle occaſion les Grecs recitoient des compoſitions de ce genre. V. 775. *b.*

EPICARME de Cos. Précis de ſa vie & de ſa philoſophie. XIII. 622. *b.*

EPICE. (*Comm.*) V. 776. *b.*

Epices blanches, faites avec le gingembre. VII. 663. *b.* De l'uſage des épiceries relativement à la nature du climat. III. 535. *a.* Les épiceries plus convenables dans les climats chauds. *Suppl.* I. 348. *b.* Pain d'épice. XI. 752. *a.*

EPICES *fines.* (*Pharm.*) Maniere de les compoſer. Uſages dont elles pourroient être dans la médecine. V. 776. *b.*

EPICES, (*Juriſpr.*) droits en argent que les juges ſont autoriſés à recevoir des parties pour la viſite des procès par écrit. Ces contributions appellées en droit *ſportulæ* ou *ſpecies.* Fruits confits dont on faiſoit autrefois préſent aux juges. L'origine des épices, même en argent, remonte aux Grecs : exemple tiré de l'Iliade. Uſage plus relatif encore aux épices, dont Plutarque fait mention dans la vie de Périclès. V. 776. *b.* Ce qui ſe pratiquoit à cet égard chez les Romains. Epices que Juſtinien aſſigna aux juges inférieurs. Etymologie du mot *ſportulæ.* Comment ſe faiſoit la taxe des épices, ſelon les dernieres conſtitutions grecques. Signification du mot *pulveraticum*, dont on appelloit auſſi les épices. Quel étoit anciennement l'uſage en France par rapport à cet objet. Amendes au profit du juge qui tenoient lieu d'épices du tems de S. Louis. Ce que payoit au juge celui qui louoit une maiſon à quelque ribaude. Autres réglemens de ce prince ſur ce ſujet. *Ibid.* 777. *a.* Quel étoit l'uſage établi par rapport aux juges d'égliſe. Ce qu'ordonna le roi Jean à l'égard des juges de la ville d'Aigues-mortes. Ordonnances qui défendirent depuis à tous juges de rien recevoir des parties. Ce que permit Philippe de Valois aux commiſſaires députés du parlement. Commencement de l'uſage de préſenter aux juges quelques boites de confitures ſeches, lorſqu'on avoit gagné un procès. Ces épices converties en argent, avant qu'elles entraſſent en taxe. Les juges ne pouvoient recevoir ces préſens ſans permiſſion. *Ibid. b.* Arrêt qui commença à taxer les épices ; mais qui cependant n'établit pas d'abord un uſage conſtant. Les boites de dragées ſe don-

noient d'abord avant le jugement. Les juges regarderent enſuite cela comme un droit ; mais cet abus fut réprimé par un arrêt de 1437. Cependant l'uſage des épices fut continué. Il fut ordonné par un réglement de 1502 qu'elles entreroient en taxe. Ce que preſcrit à cet égard l'ordonnance de Rouſſillon. La chambre des comptes autoriſée à en prendre en 1581. Tribunaux où l'on ne prend point d'épices. L'édit du mois d'août 1669 contient un réglement général pour les épices & vacations. Diſpoſitions de ce reglement. *Ibid.* 778. *a.* Déclaration du roi qui remit aux juges ſubalternes les épices mal priſes, en payant une taxe. Création des offices de receveurs des épices dans les différens tribunaux du royaume. Leur ſuppreſſion peu d'années après. On rétablit enſuite tous ceux qui avoient été reçus & inſtallés, & qui n'avoient point été rembourſés. Autres créations & ſuppreſſions, *&c.* Suite de l'édit de 1669. Autres uſages relatifs aux épices qui ont été enſuite abrogés. Les juges ne peuvent décerner aucun exécutoire pour les épices. Les épices ne ſont pas ſaiſiſſables. Les procureurs généraux & ceux du roi, *&c.* autoriſés à prendre des épices, *&c.* Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

EPICEA, eſpece de ſapin. XIV. 637. *a*, *b.*

EPICEDION, (*Bell. lett.*) poëme ſur la mort de quelqu'un. Trois ſortes de diſcours qu'on prononçoit aux obſeques des perſonnes de marque. V. 776. *a.*

EPICENE, (*Gramm.*) ἐπικοινος *ſuper communis.* Les noms épicenes ſont des noms d'eſpeces, qui, ſous un même genre, ſe diſent également du mâle & de la femelle. Différence entre le nom commun & le nom épicene. V. 776. *a.* *Epicene, genre.* VII. 591. *b.*

EPICERASTIQUE. (*Pharm.*) Etymologie de ce mot. Remede externe ou interne qui tempere l'acrimonie des humeurs. Remedes employés à cet uſage parmi les végétaux, les ſucs & les liqueurs, les mucilages, les huiles, les onguens, les ſirops, & les préparations officinales. V. 776. *a.* Il faut obſerver que ces remedes doivent varier ſelon la nature des humeurs morbifiques. *Ibid. b.*

EPICHARME, poëte philoſophe. XV. 770. *a.*

EPICIER, corps des épiciers à Paris, l'un des ſix corps de marchands. V. 778. *b.* Détails ſur ce corps & celui des apothicaires qui en fait partie ; leur police & divers articles de leurs réglemens. Confirmations de leurs ſtatuts. Habit de cérémonie des gardes de ce corps. Cérémonies de l'enterrement d'un épicier qui eſt garde ou qui l'a été. La même cérémonie s'obſerve à l'égard des femmes. *Ibid.* 779. *a.*

EPICHEREME, (*Logiq.*) ſyllogiſme dans lequel on joint à chaque prémiſſe ſa preuve. V. 777. *a.* Exemple. L'uſage de ce ſyllogiſme irrégulier n'eſt bon que pour former les récapitulations des orateurs, quand les principes d'où dépend leur concluſion, ont déjà été précédemment établis. *Ibid. b.*

EPICOMBES, (*Hiſt. anc.*) bouquets enrichis de monnoie qu'un ſénateur jettoit au peuple, lorſque l'empereur de Conſtantinople ſortoit de l'égliſe. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, *&c.* V. 779. *b.*

EPICTETE ; obſervations ſur ce philoſophe & ſur ſes ouvrages. VIII. 203. *a.* L'unité de Dieu reconnue par Epictete. 504. *a.* Sa doctrine ſur la mort. I. 339. *b.*

EPICUREISME. (*Hiſt. de la philoſoph.*) La ſecte éléatique donna naiſſance à l'épicurienne. Jamais philoſophie ne fut moins entendue & plus calomniée que celle d'Epicure. V. 779. *b.*

De la philoſophie en général. Elle eſt faite pour régler l'entendement & la volonté de l'homme. Comment s'acquiert le bonheur. Trois ſortes de caracteres qu'Epicure diſtingue entre ſes diſciples. Importance de s'attacher à la vérité. Pourquoi le peuple reſte plongé dans l'erreur. Néceſſité de s'appliquer à la ſcience des mœurs. Des moyens d'arriver à la vérité. En quoi conſiſte la ſageſſe qu'il faut mettre dans ſes actions.

De l'étude de la nature en général. But de cette étude. *Ibid.* 780. *a.* L'univers a toujours été & ſera toujours. Il n'exiſte que la matiere & le vuide. Notion du vuide. La matiere eſt infinie & le vuide eſt infini. Attributs de l'univers ; il eſt immobile, immuable, éternel. Phénomenes qui s'y ſuccedent. Doctrine des atômes. *Ibid. b.* Ce que ſont les élémens. Principe univerſel des deſtructions & des régénérations. Les viciſſitudes des compoſés ne ſont que des ſuites de l'activité eſſentielle des atômes qui les conſtituent. Ce que c'eſt que le deſtin. De la ſéparation des atômes, naiſſent le denſe, le rare, l'opaque, le tranſparent. D'où dépendent la figure, le poids, le froid & le chaud. *Ibid.* 781. *a.* Idée du tems & de l'eſpace. Nul compoſé n'eſt éternel. Comment il eſt poſſible que nous reſſuſcitions. Ce qu'il faut entendre par le monde. Sa formation n'exige aucune cauſe intelligente & ſuprême. Origine du monde & de tout ce qui le compoſe. La doctrine des génies & des démons rejettée. De la fin du monde. La pluralité des mondes n'a rien qui répugne. *Ibid. b.* Mouvement des atômes, d'où réſulterent la terre, le ciel & les aſtres. Chûte des graves. Abſurdité des antipodes. Forme de la terre. Cauſe des tremblemens de terre. Circulation des eaux qui l'arroſent. Cauſe des inondations du Nil. Ce qu'on doit penſer des plantes. Génération des animaux ; ſyſtême qui l'explique. Les yeux n'ont point été faits pour voir, *&c.* L'ame humaine eſt corporelle ; mais il ne faut pas cependant la confondre avec le reſte de la ſubſtance animale. Idée des ſens. *Ibid.* 782. *a.* Ce qu'Epicure entend par l'eſprit. Cauſe de la peine & du plaiſir, du deſir & de l'averſion. Les paſſions varient ſelon la combinaiſon des atômes qui compoſent le tiſſu de l'ame. Etat de l'ame dans le ſommeil. Effet de la mort ; le corps diſſous, l'ame eſt diſſoute. L'étude de la nature conduit l'homme à des connoiſſances qui aſſurent la paix dans ſon ame. Principes aſtronomiques d'Epicure. *Ibid. b.* Des nuées. Des vents. Cauſe des éclairs & des tonnerres. Celle des pluies & de l'arc-en-ciel.

Théologie d'Epicure. En quoi conſiſte le bonheur des dieux qu'il admet. Leur exiſtence ſoutenue & prouvée. Leur apparition pendant notre ſommeil. Leur nature. *Ibid.* 783. *a.* L'exiſtence des dieux eſt ſtérile par rapport à nous. Quel eſt le culte qu'on peut leur rendre. Leur ſubſtance eſt corporelle. En quel lieu ils peuvent s'être réfugiés.

De la morale. Le bonheur eſt la fin de la vie. Ce qui peut arriver de mal à l'homme, c'eſt de voir le bonheur où il n'eſt pas. Il faut donc apprendre au plutôt en quoi il conſiſte. Dans la recherche du bonheur, il ne faut pas oublier que nous ne ſommes que des hommes. La peine eſt toujours un mal, la volupté toujours un bien ; mais il n'y a point de volupté pure. Tous nos mouvemens ſe rapportent à elle. Combien il importe de bien connoître le prix des objets ſous leſquels elle peut ſe préſenter à nous. *Ibid. b.* Rien de plus précieux que la ſanté du corps après celle de l'ame. Si l'ame ſe porte avec excès vers une vertu particuliere, elle n'eſt pas entiérement vertueuſe. Le deſir de l'eſtime eſt un motif à remplir nos devoirs. L'honnête préférable au ſenſuel. Du choix d'un état. But qu'on doit avoir uniformément dans ſa vie. Du mépris de la mort. De la véritable piété. Le droit naturel n'eſt que le ſymbole de l'utilité générale. Eloge de la décence & de l'amitié. Ce qu'il y a d'eſtimable dans la philoſophie d'Epicure.

Principaux événemens de la vie de ce philoſophe. *Ibid.* 784. *a.* Activité des hommes de génie. Tout ce qui s'offre à leurs yeux dans le monde, jette dans leur ame autant de germes de connoiſſances qui n'y demeureront pas ſtériles. Suite de la vie d'Epicure. Célébrité qu'il acquit. Comment il donnoit ſes leçons. Il vécut dans le célibat. Caractere de ſes ouvrages. *Ibid. b.* Femmes célebres qu'il recevoit dans ſes jardins. Pureté de ſes mœurs. Sa mauvaiſe ſanté ſur la fin de ſa vie. Circonſtances de ſa mort. Honneurs rendus à ſa mémoire. Progrès que fit l'epicuréiſme à Rome. Renaiſſance de cette philoſophie au commencement du 17e ſiecle. Quels ont été ſes principaux ſectateurs dans les tems modernes. Magnene ; ouvrage médiocre qu'il a écrit. Pierre Gaſſendi ; détails ſur ce philoſophe ; ſon éloge. Diſciples de Gaſſendi. *Ibid.* 785. *a.* Ecoles où l'on a profeſſé & pratiqué la morale d'Epicure. La plus ancienne fut dans la maiſon de Ninon Lenclos : quelles perſonnes la fréquentoient. Seconde école, celle d'Auteuil. Troiſieme école, celle de Neuilly. Quatrieme école, celle d'Anet & du Temple : perſonnes célebres qui la fréquentoient. Cette école eſt la même que celle de S. Maur ou celle de madame la Ducheſſe. Ecole de Sceaux : qui ſont ceux qui l'ont illuſtrée. La ſecte épicurienne n'a jamais eu plus d'éclat qu'en France, & ſur-tout pendant le ſiecle dernier. *Ibid. b.*

Epicuréiſme. Détails ſur Epicure & ſur ſa morale. XVII. 458. *a*, *b.* X. 700. *b.* Philoſophie d'Épicure, *voyez* CORPUSCULAIRE, PHYSIQUE. Envie que ce philoſophe portoit à Zénon. XV. 526. *a.* Fête en ſon honneur. VIII. 480. *a.* Réfutation de ſon ſentiment ſur l'ame. I. 335. *b.* Doctrine des épicuriens ſur la chaleur. III. 23. *b.* 29. *b.* Sur l'origine du monde. IV. 440. *b.* Sur la diviſibilité de la matiere. 1074. *b.* Sur la dureté. V. 172. *a.* L'atomiſme perfectionné par Epicure. 451. *a.* Sa dialectique. IV. 935. *a.* Réfutation de ſa doctrine ſur la formation des animaux. 982. *a*, *b*, &c. Les épicuriens rejettent l'enchaînement des cauſes. VI. 424. *b.* Doctrine d'Épicure ſur le froid. VII. 312. *b.* Sur la génération. 562. *b.* Sur la gravité. I. 61. *a.* IV. 874. *a.* Définition du mouvement par les épicuriens. X. 831. *a.* Leurs principes les conduiſoient à rejetter le dogme de la providence. XIII. 512. *a*, *b.* Idée du tems ſelon ces philoſophes. XVI. 94. *a.* Leur ſyſtême ſur la viſion. XVII. 344. *a.* Sur le vuide. 572. *a.* Secte d'épicuriens à la Chine. III. 343. *b.*

ÉPICYCLE, (*Aſtron.*) étymologie de ce mot. V. 785. *b.* Phénomenes du mouvement des planetes auxquels ſatisfait l'invention de l'épicycle. C'eſt dans l'excentrique que ſe meut le centre de l'épicycle emportant avec lui la planete, *&c.* Apogée & périgée de l'épicycle. Cette hypotheſe eſt très-ingénieuſe ; M. Godin a donné dans un mémoire les loix du mouvement apparent des planetes dans l'épicycle. Ce qui rend cette théorie de quelque utilité. Simplicité

cité de cette théorie dans le mémoire de cet académicien. L'excentrique ſur lequel ſe meut l'épicycle ſe nomme auſſi *déférent*. Combien l'hypotheſe des épicycles a gêné Riccioli dans la compoſition de ſes tables aſtronomiques. Les aſtronomes modernes ont trouvé que les inégalités apparentes du mouvement de la lune étoient les mêmes que ſi elle ſe mouvoit dans un épicyle. *Ibid.* 786. *a.* Hypotheſe de M. Machin ſur les mouvemens de la lune, renverſée par M. Clairaut. Celle de M. Halley. *Ibid. b.*

Epicycle : déférent de l'. IV. 742. *a.* Balancement de l'épicycle lunaire. *Suppl.* II. 907. *a.*

ÉPICYCLOÏDE, (*Géom.*) ligne courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, lequel ſe meut en tournant ſur la partie convexe ou concave d'un autre cercle. Epicycloïde allongée ou accourcie. Epicycloïde ſupérieure & extérieure : épicycloïde inférieure & intérieure. Baſe de l'épicycloïde. Ouvrages à conſulter ſur les principales propriétés de cette courbe. Divers écrits qui traitent des épicycloïdes ſphériques. Différence entre celles-ci & les épicycloïdes ordinaires. Mémoires à conſulter ſur leurs propriétés. V. 786. *b.* Théorie des épicycloïdes ſimples & ordinaires. *Ibid.* 787. *a.* Sur l'uſage des épicycloïdes en méchanique, *voyez* DENT. M. de Maupertuis a examiné les figures rectilignes formées par le roulement d'un polygone régulier ſur une ligne droite, & il en a déduit les dimenſions de la cycloïde. Sa théorie appliquée à l'épicycloïde. *Ibid. b.*

Epicycloïde. Traité des épicycloïdes par M. de la Hire : la courbure de l'épicycloïde employée dans quelques engrenages. IV. 841. *a*, *b*, &c.

EPIDAURE. L'oracle de Delphes ordonne aux Epidauriens d'ériger deux ſtatues, pour remédier à la ſtérilité de leurs terres. XV. 499. *b.* Temple d'Eſculape à Epidaure. XVI. 71. *b.* Culte que les Epidauriens rendoient à Damie & à Auxeſie. *Suppl.* I. 727. *a.*

ÉPIDÉLIUS, (*Myth.*) ſurnom d'Apollon. Prodige qui donna lieu à ce ſurnom. Ce qu'on en doit penſer. V. 787. *b.*

Epidélius, ſurnom d'Apollon. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 818. *a.*

ÉPIDÉMIE, (*Médec.*) étymologie de ce mot. Quelques auteurs la nomment quelquefois *maladie univerſelle*. Différence entre les maladies épidémiques & celles qu'on appelle *endémiques*, entre les maladies épidémiques & les ſporadiques. Les épidémies ne ſont pas d'un ſeul & même genre, elles different beaucoup ſelon la différence des ſaiſons, qui ont précédé & qui ſubſiſtent, ſelon la différente nature des habitans d'un pays. Elles changent preſque chaque année de caractere & de nature, lors même qu'elles paroiſſent avoir les mêmes ſymptômes. D'où dépendent les différentes cauſes des épidémies qui ſont dans l'air. V. 788. *a.* Les alimens ſont ſouvent auſſi par leur nature la cauſe des maladies populaires : c'eſt ce qu'on obſerve quelquefois dans des villes aſſiégées, où tout le monde eſt contraint à manger des choſes de mauvaiſe qualité. Les maladies épidémiques ne ſe communiquent pas auſſi communément qu'on le penſe par contagion. Ce qu'on doit faire en général pour s'en préſerver. Comment les habitans d'un pays doivent purifier l'air, lorſqu'ils ſont menacés ou atteints d'une épidémie. Les villes où l'on brûle du charbon de pierre ſont moins ſujettes aux maladies épidémiques, *&c.* Bons effets des vents du ſeptentrion & du levant dans les tems d'épidémies. Les pluies ſont auſſi très-ſalutaires. *Ibid. b.* Directions pour les médecins, lorſqu'il ſurvient une maladie épidémique dont le caractere n'eſt pas bien connu. Combien il ſeroit utile d'avoir un recueil d'obſervations exactes ſur toutes celles qui ont paru juſqu'à préſent. Quels ſont tous les objets qui doivent entrer dans ces obſervations : avec quels ſoins cette hiſtoire de chaque épidémie doit être faite. Modeles que les médecins devroient imiter à cet égard. *Ibid.* 789. *a.*

Epidémie. De la cauſe des épidémies. I. 233. *a.* V. 178. *a.* Cauſe de leurs progrès. *Suppl.* III. 734. *a.* Amulettes propres à en préſerver, ſelon Wedelius. III. 613. *b.* Fievres épidémiques. VI. 731. *a.* De la maniere d'obſerver les maladies épidémiques. XI. 320. *a.* Comment on pourroit s'aſſurer de l'état de l'air dans un tems d'épidémie. 322. *b.* Maladies épidémiques ou populaires. XIII. 87. *b.*

EPIDÉMIES, *fêtes*, (*Myth.*) en l'honneur de Junon & d'Apollon, *&c.* Elles étoient comme les fêtes de la préſence du dieu. V. 789. *a.*

ÉPIDERME ou *cuticule*, (*Anatom.*) *voyez* ce mot. Il faut remarquer dans l'épiderme; 1°. ſon union étroite avec la peau; 2°. ſa régénération; 3°. ſon origine ou ſa formation; 4°. ſa ſubſtance. De quelle maniere ſe forment les calloſités aux pieds, aux mains & aux genoux. V. 789. *b.* 5°. ſes trous ou pores. Comment les cloches ou empoules reſtent gonflées ſans laiſſer la ſéroſité extravaſée échapper par les trous, qui doivent être aggrandis par l'extenſion de l'épiderme ſoulevé; 6°. ſon épaiſſeur, differente en différentes parties du corps; 7°. ſes ſillons plus ou moins conſidérables en différentes parties; 8°. ſon inſenſibilité; 9°. ſon incorruptibilité. *Ibid.* 790. *a.* 10°. ſa couleur. La couleur de l'épiderme ne détermine point abſolument celle de la peau, mais plutôt celle du corps muqueux ſitué au-deſſous; 11°. ſon uſage. L'épiderme mérite beaucoup l'examen & les recherches des phyſiologiſtes. Remarque utile aux accoucheurs. Il ne faut pas regarder le détachement de l'épiderme comme un ſigne certain de la mort de l'enfant. *Ibid. b.*

Epiderme, ſon uſage. XV. 820. *b.* Pourquoi l'action du toucher eſt douloureuſe quand l'épiderme eſt ratiſſée, macérée ou brûlée. 821. *b.* Pourquoi le tact eſt détruit lorſque l'épiderme ſe durcit. *Ibid.*

ÉPIDIDYME, (*Anatom.*) nom de deux corps variqueux ſitués ſur la partie ſupérieure des teſticules. Etymologie de ce mot. Deſcription des épididymes; en quoi ils different des teſticules. V. 791. *a. Voyez* TESTICULE & *Suppl.* II. 614. *b.*

ÉPIDIDYME. (*Anat.*) Nouveaux détails ſur la ſtructure de cette partie. *Suppl.* II. 818. *a.* Maniere de l'injecter avec le mercure. *Ibid. b.* Continuation de l'épididyme, appellée *canal déférent*. *Suppl.* II. 819. *a.*

ÉPIER, (*Juriſp.*) droit domanial qui ne ſe leve ſous ce nom que dans la ſeule province de Flandres. Nature de cette redevance. Origine de ce droit. Certains mémoires aſſurent que Charlemagne avoit chargé les terres de Flandres de la redevance de l'épier. V. 791. *a.* Difficultés ſurvenues inſenſiblement par rapport aux moyens de lever ce droit. Ce fut pour y mettre fin, que les archiducs Albert & Iſabelle rendirent le placard du 13 juillet 1602. Diſpoſitions de ce placard. Il s'eſt encore élevé récemment des conteſtations à ce ſujet. Comment elles ont été terminées. Enumération que donne M. Ghewiet des lieux où ſe leve cette redevance. Une partie de ces rentes a été engagée ou aliénée. Receveurs de l'épier. *Ibid. b.*

Epier, il ne faut pas confondre ce droit avec le denier-céſar. IV. 826. *b.*

ÉPIEU, arme dont ſe ſervoient les ſoldats romains. XII. 626. *b.* Arme moderne de ce nom. XVII. 786. *a.*

ÉPIGAMIE, droit réciproque que des perſonnes de différente nation avoient de ſe marier enſemble. XVII. 771. *a.*

ÉPIGASTRIQUE. (*Anat.*) Région épigaſtrique. On la diviſe en deux parties, les côtés ou hypocondres & l'épigaſtre. Veines & arteres épigaſtriques. V. 792. *a. Voyez Suppl.* II. 657. *a.*

EPIGASTRIQUE, *région*; (*Phyſiol.*) cette partie regardée par pluſieurs auteurs comme un centre d'où les forces organiques ſemblent partir pour s'y réunir de nouveau. C'eſt le diaphragme qui joue le principal rôle dans cette région. Fonctions étendues du diaphragme. On peut regarder cet organe comme le vrai centre du ſyſtême nerveux & aponévrotique. Diverſes obſervations qui le prouvent. V. 792. *a.*

Epigaſtrique, *région*, l'auteur de cet article de l'Encyclopédie conſidere la région épigaſtrique, comme un centre ou point de réunion, d'où les forces organiques ſemblent partir pour s'y réunir de nouveau. C'eſt contre cette hypotheſe qu'on trouve ici pluſieurs obſervations. *Suppl.* II. 819. *a.*

ÉPIGÉNESE, (*Médec. anc.*) terme de médecine employé par les Grecs. IX. 937. *b.*

EPIGÉNEUM, (*Muſiq. inſtr. Antiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 820. *a.*

ÉPIGLOTTE, (*Anat.*) étymologie de ce mot. Couvercle du larynx. Deſcription & uſage. Galien croit que l'épiglotte eſt le principal organe de la voix. Sa ſituation, & ſes mouvemens. V. 792. *b.*

Epiglotte, deſcription détaillée de ce cartilage. *Suppl.* II. 819. *b.*

Epiglotte, ſa deſcription. *Suppl.* III. 707. *a.* 708. *b.* Muſcle thyro-épiglottique. XVI. 311. *b.*

EPIGONES, (*Myth.*) les enfans des ſept capitaines qui aſſiégerent en vain la ville de Thebes. Leur expédition pour venger la mort de leurs peres. V. 793. *a.*

EPIGONIUM, (*Muſiq. inſtr. Antiq.*) inſtrument à quarante cordes. Services que ſon inventeur Epigonus a rendus à la muſique des anciens. *Suppl.* II. 820. *a. Voyez* XIV. 943. *b.*

ÉPIGRAMMATIQUES, *épitaphes*. V. 817. *b.*

EPIGRAMME. (*Belles-lett.*) Les épigrammes dans leur origine étoient la même choſe que ce que nous appellons aujourd'hui *inſcriptions*. Divers uſages auxquels elles furent employées. Les Grecs les renfermoient dans des bornes aſſez étroites; mais les Latins & les modernes ont été moins ſcrupuleux à cet égard. Définition de l'épigramme, par M. le Brun. Sentiment de M. Deſpréaux ſur ce petit poëme. Les ſentimens ſont partagés ſur la longueur de l'épigramme & ſur la penſée qui doit la terminer. Caractere des épigrammes grecques. V. 793. *a.* Nous ne ſommes pas dans le point de vue convenable pour en bien juger. Différence entre

l'épigramme & le madrigal. Elle eſt regardée comme le dernier des ouvrages de poéſie. En quoi conſiſtent les beautés de l'épigramme. Etendue de la matiere ſur laquelle elle s'exerce. Regles qu'elle doit obſerver. Défauts qu'il faut éviter dans les épigrammes. Exemple d'une des meilleures épigrammes modernes ; elle eſt de M. Piron, contre le Zoïle de notre ſiecle. *Ibid. b.*

Epigrammes. Recueil d'épigrammes de divers auteurs grecs. I. 496. *b.* Epigramme de Martial ſur un chirurgien. III. 536. *b.* Des pointes épigrammatiques. XII. 876. *b.* Traits épigrammatiques exprimés ſous la forme de l'antitheſe. *Suppl.* I. 464. *b.*

EPIGRAPHE, (*Hiſt. anc.*) commis qui tenoient dans Athenes le regiſtre des impôts. V. 794. *a.*

EPIGRAPHE. (*Belles-lett.*) Elles ſont devenues fort à la mode. Celle que M. de Voltaire a miſe à la tête de ſa Mérope. V. 794. *a.*

EPIGRAPHE, (*Arts*) inſcription miſe ſur un bâtiment. Comment ces inſcriptions ſe gravent. Caracteres dont ſe ſervoient les anciens pour celles des arcs de triomphe & des temples. Epigraphe, inſcription qui accompagne une eſtampe. Epigraphe remarquable que fit mettre l'abbé de Choiſy au frontiſpice d'un livre qu'il dédioit à madame de Maintenon. Les peintres devroient toujours accompagner leurs tableaux d'hiſtoire d'une courte épigraphe, ſans imiter cependant l'uſage ridicule des rouleaux gothiques. V. 794. *a.* Ce qu'ont pratiqué à cet égard quelques grands peintres. *Ibid. b.*

Epigraphe, écriteau, inſcription. Différence entre ces mots. V. 357. *b. Voyez* INSCRIPTION & ROULEAUX.

EPILEPSIE. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi les Romains l'ont appellée *comitialis morbus.* Divers autres noms qu'on lui a donnés. L'épilepſie admet pluſieurs différences, ou par les divers accidens qu'elle produit, ou par les différens ſieges de ſa cauſe. En quoi conſiſtent les unes & les autres. V. 794. *b.* Cauſes ſurnaturelles, auxquelles les anciens attribuoient cette maladie. En quoi conſiſtent les variétés de ſes ſymptômes, & d'où elles dépendent. Les cauſes en ſont très-nombreuſes, telles, 1°. que les léſions du cerveau. Les cauſes de ces léſions ſont rendues plus actives par tout ce qui peut augmenter la quantité des humeurs qui ſe portent vers le cerveau. 2°. Tout ce qui affecte violemment le genre nerveux. 3°. La ſuppreſſion de certaines évacuations qui ſe faiſoient auparavant. 4°. Certaine vapeur dont le foyer a ordinairement ſon ſiege dans quelque partie des extrémités du corps, *&c. Ibid.* 795. *a.* Conjectures ſur les cauſes de ce phénomene. 5°. Une mauvaiſe conformation des ſolides, ou un vice héréditaire. Cauſe prochaine de cette maladie dans la diſpoſition du cerveau. Signes qui annoncent les accès prochains de cette maladie. Comment ces accès ſe manifeſtent. *Ibid. b.* Différence entre l'épilepſie, le ſpaſme & les convulſions. Signes auxquels on diſtingue les différentes eſpeces d'épilepſie ; celle dans laquelle le cerveau eſt immédiatement affecté. Comment on diſtingue les attaques d'épilepſie ſympathique, & celles d'épilepſie idiopathique. Des ſignes de l'épilepſie, dont la cauſe a ſon ſiège dans la matrice. Comment on juge ſi l'épilepſie provient d'une cauſe fixée dans une partie externe. *Voyez* dans les œuvres de Sennert, l'énumération de tous les ſignes des différentes eſpeces d'épilepſie. *Ibid.* 796. *a.* Des ſignes prognoſtics de cette maladie. De quelque eſpece qu'elle ſoit, elle eſt toujours dangereuſe. Quelle eſt celle qui doit faire craindre un événement fâcheux, & celle qui eſt ſuſceptible de guériſon. L'épilepſie héréditaire eſt incurable. Celle qui ſurvient avant l'âge de puberté peut être guérie. Conſeil d'Hippocrate pour cette guériſon. Les épileptiques de naiſſance ſont plus en danger, à proportion, qu'ils ſont moins avancés en âge. Cette maladie plus rare chez les femmes & les vieillards. Comment les garçons & les filles s'en délivrent quelquefois. De l'épilepſie ſurvenue dans une groſſeſſe. L'idiopathique plus dangereuſe que la ſympathique. Epilepſie incurable quand le délire & la paralyſie lui ſuccédent. La mélancholie, cauſe ou effet de l'épilepſie. Celle-ci produit ſouvent l'apoplexie. L'épilepſie guérie quelquefois par une longue fievre. *Ibid. b.* Inſtructions ſur les diverſes manieres de traitemens, & ſur ce qu'il faut faire au moment des accès. *Ibid.* 797. *a, b.*

Epilepſie. Différence entre cette maladie & le carus. II. 733. *b.* L'épilepſie nommée *maladie des comices, maladie herculéenne.* IX. 938. *a.* Cauſe de l'épilepſie. II. 864. *a.* Obſervations faites dans ceux qui en ſont morts. *Ibid. b.* Curation de l'épilepſie des enfans. V. 662. *b.* Vertu de l'huile de Dippelius contre l'épilepſie. VIII. 336. *b.* Exemple d'une épilepſie cauſée par des vers, & guérie par le remede qui les détruiſit. IX. 921. *a.* De l'uſage de la pivoine contre l'épileſie. XII. 666. *b.* Eſpeces d'épileptiques appellés *ſtatiques.* XV. 497. *a.*

EPILEPSIE. (*Maneg. Maréchal.*) Divers ſymptômes qui annoncent cette maladie dans les chevaux. Remedes à adminiſtrer. La plus grande efficacité de ces médicamens ſe borne à éloigner les accès, ſans opérer la cure radicale. V. 798. *b. Voyez Suppl.* III. 419. *b.*

EPILLER, (*Potier d'étain*) c'eſt ôter les jets des pieces avec le fer. Comment ſe fait cette opération. V. 798. *b.*

EPILOGUE, (*Belles-lett.*) dans l'art oratoire. V. 799. *a.*

EPILOGUE, (*dans la Poéſie dramatique*) ce que les principaux acteurs adreſſoient aux ſpectateurs, quand la piece étoit finie. A l'épilogue des anciens, les modernes ont fait ſuccéder les petites pieces, pour diſſiper les idées triſtes que la tragédie auroit excitées. Cette pratique, aſſez peu raiſonnable, eſt conforme à celle des anciens, qui terminoient leurs pieces par une farce dans le même but. L'épilogue n'a pas toujours été d'uſage chez les anciens. Différence entre ce qu'ils appelloient exode & épilogue. V. 799. *a.*

EPIMELETE, chef d'une tribu dans les villes grecques. XII. 535. *b.*

EPIMENIDE, natif de Gnoſſe en Crete. Traits hiſtoriques ſur ce poëte philoſophe. VII. 726. *b.* 908. *a.* XII. 482. *a, b.* Il bâtit un temple dans Athenes à l'impudence & à l'outrage. VIII. 632. *b.* L'érection de l'autel aux dieux inconnus attribuée à Epimenide. XII. 484. *b.*

EPIMETRUM, (*Hiſt. anc.*) partie de la cargaiſon d'un vaiſſeau qu'on accordoit au pilote, pour l'indemniſer ou le récompenſer. Déchet accordé aux pilotes pour les vaiſſeaux de la flotte d'Alexandrie. V. 799. *b.*

EPINARS. (*Botan. Diete*) Caractere de ce genre de plante. De la culture des épinars. Qualité & propriété de cet aliment. En quels cas on le conſeille. V. 799. *b.*

Epinars des Indes. *Suppl.* I. 821. *b.*

EPINARS, *graine d'*, (*Rubanner.*) XII. 132. *b.* XVI. 423. *a.*

EPINE. (*Botan.*) Les épines ſont ou ligneuſes ou corticales. V. 799. *b.* Dans quelques plantes, les poils un peu roides ſe changent en épines. Vaiſſeaux de l'intérieur des épines. Diverſes plantes armées d'épines, comme la courge, la bugrande, l'ortie, la bardane. Epines du roſier ; de l'épine-vinette, du néflier, de l'aubepine, de l'épine jaune, *&c.* En général elles naiſſent de la baſe des boutons, ou paroiſſent vers les nœuds des plantes. Syſtême de Malpighi, ſur la cauſe productrice des épines. Variétés dans la diſtribution des épines. On n'en connoît encore ni la vraie cauſe, ni l'utilité. *Ibid.* 800. *a.*

EPINE *jaune.* (*Botan.*) Caractere de cette plante. V. 800. *a.*

Epine-vinette. Caractere de cette plante. Deſcription de l'épine-vinette. Terrein convenable à cet arbriſſeau. Manieres de le multiplier. Uſages qu'on en tire. Six eſpeces ou variétés de cet arbriſſeau.

1. Epine-vinette commune.

2. Epine-vinette ſans pepin : c'eſt une variété accidentelle. Il n'eſt guere poſſible de la perpétuer par la tranſplantation des rejettons. C'eſt ſur les plus vieilles tiges de l'arbriſſeau qu'on trouve des fruits ſans pepin. V. 800. *b.*

3. Epine-vinette à fruit blanc.

4. Epine-vinette de Canada.

5. Epine-vinette de Candie. Deſcription qui en a été faite par Bellus, médecin de l'iſle de Candie.

6. Epine-vinette du Levant. *Ibid.* 801. *a.*

Epine-vinette. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de quatre eſpeces. Leur deſcription, culture & uſage. Lieux où elles croiſſent naturellement. *Suppl.* II. 822. *b.*

EPINE-VINETTE. (*Pharm. Mat. médic.*) Uſage qu'on tire des fruits de cet arbriſſeau en pharmacie & chez les confiſeurs. Les chymiſtes employoient le ſuc de berberis pour la teinture de corail. Sel eſſentiel d'épine-vinette que préparoit Simon Pauli, ſous le nom de *tartre de berberis.* Le ſuc d'épine-vinette occupe dans la claſſe des corps muqueux, l'extrême marqué par l'excès d'acide, *&c.* V. 810. *a.* Propriétés de la gelée, du rob & du ſirop de berberis. Préparations où entrent le ſuc de berberis & ſes pepins. *Ibid. b.*

EPINE *du dos*, (*Anatom.*) colonne oſſeuſe, compoſée de vingt-quatre pieces, appellées *vertebres*, *&c.* D'où lui vient le nom d'épine. Sa courbure. Elle eſt articulée avec la tête. Moëlle ſpinale qu'elle contient. Deſcription des *vertebres.* Etymologie de ce mot. Les plus maſſives ſont la baſe de l'épine du dos. L'épine conſidérée dans ſa totalité de bas en haut, finit en maniere de pyramide. Inégalités des vertebres obſervées par M. Winſlow. Diviſion des vertebres en vraies & en fauſſes. V. 801. *b.* Les connexions des vertebres ſont diſtinguées en communes & en propres. Deſcription des cartilages & des ligamens qui uniſſent & affermiſſent les vertebres. Conſidérations très-importantes qui réſultent de la ſtructure de l'épine. 1°. Il paroît de cette ſtructure, que la premiere courbure de l'épine eſt formée par le poids de la tête, & pour la capacité de la poitrine. 2°. Utilité du grand nombre de pieces dont elle eſt compoſée. 3°. L'attitude droite eſt la plus ferme & la plus aſſurée. 4°. Les muſcles qui meuvent l'épine ont plus de force pour amener le tronc à une attitude droite, que pour ſe prêter à aucune autre. *Ibid.* 802. *a.* 5°. Autre conſidération qui montre que l'attitude droite eſt la plus facile & la plus favorable à la ſtructure de l'épine.

6°. Pourquoi notre taille eſt allongée le matin & diminuée le ſoir. 7°. La deſtination des vertebres & des ligamens eſt de faciliter plutôt le mouvement en avant que celui en arriere. Pourquoi les danſeurs de corde & les voltigeurs ont la facilité de plier leur corps en pluſieurs manieres différentes. 8°. Du méchaniſme de l'épine, on peut déduire toutes les différentes courbures contre nature dont l'épine eſt capable. De quelles cauſes provient l'inégalité d'épaiſſeur dans différens côtés des vertebres. *Ibid. b.* Toutes les fois qu'il arrive une courbure contre nature, il en réſulte preſque infailliblement une autre dans une direction oppoſée à la premiere. Indication générale que le chirurgien doit ſuivre pour corriger la courbure contre nature. *Ibid.* 803. *a.*

Epine du dos. Ses vertebres. XVII. 169. *b.* Structure de l'épine. Poids qu'elle ſupporte quand le corps eſt debout. I. 90. *a.* Moëlle de l'épine. X. 607. *b.* 608. *a. Suppl.* III. 945. *b.* Nerfs de l'épine. *Suppl.* IV. 42. *b.* Vices de conformation dans cette partie, *voyez* GIBBOSITÉ & LORDOSE. Inſtrument pour redreſſer l'épine. *Suppl.* IV. 592. *a*, *b. Voyez* BOSSE.

Epine. Diverſes éminences ainſi appellées, parce qu'elles ont à-peu-près la figure d'une épine. V. 803. *a.*

Epine. Couronne d'épine du Sauveur. IV. 394. *b.*

EPINE. (*Maneg. Maréch.*) Faire tirer l'épine. Quels ſont les cas dans leſquels quelques-uns pratiquent cette opération, & comment. V. 803. *a.*

EPINETTE. (*Luth.*) Diverſes ſortes d'épinettes. V. 803. *a.*

Epinette. Etat de cet inſtrument dans le ſeizieme ſiecle. *Suppl.* II. 820. *a.* Changement qu'on y a fait il y a environ cent ans. Eſpece d'épinette dont le corps s'ouvre, & les cordes étoient perpendiculaires. Du mani-cordion ou claricorde. En quoi il differe de l'épinette. Son uſage. *Ibid. b.* Epinette à marteaux de bois dur. Obſervations ſur ſon uſage. Epinette à laquelle les Anglois ont ajouté ſix rangs de ſautereaux emplumés, & un rang de ſautereaux à marteaux. Deſcription des épinettes ordinaires. Comment on pourroit leur faire rendre un ſon de harpe & un ſon de luth. *Ibid.* 821. *a.* Changemens avantageux qui ont été faits à celle de Rukers. Cet inſtrument perfectionné par M. Berger, muſicien de Grenoble, qui, par une méchanique fort ſimple, lui fait rendre non-ſeulement le jeu de luth, celui de la harpe, le *piano*, le *forte*, mais encore le *creſcendo* (*voyez* ce mot). Le même méchaniſme applicable à l'orgue. M. Delaine a tâché d'imiter l'épinette de M. Berger; mais il n'y a réuſſi qu'imparfaitement. Epinettes conſtruites pour la commodité du tranſport. Changemens que le ſieur Renaud a faits à cet inſtrument, pour en quadrupler le ſon. Défauts attachés à ces changemens. *Ibid. b.* Epinette à cordes de métal & à archet ſans fin, à laquelle travaille dans Grenoble un commandeur de Malthe. Autre ſorte d'épinette imaginée par un particulier de Paris, à laquelle il a réuni deux violons, une taille & un violoncel. Obſervations ſur cet inſtrument. Nouvelles idées pour perfectionner les épinettes. *Ibid.* 822. *a.*

Epinette. Eſpece d'épinette nommée *claquebois.* III. 504. *a*, *b.* Nom italien d'une petite épinette. *Suppl.* II. 80. *b.*

EPINETTE, *fête de l'*, (*Hiſt. de Flandres*) la plus célebre des fêtes des Pays-Bas, dont la mémoire eſt preſque effacée, *&c.* Les peuples de Flandres & des Pays-Bas ont toujours aimé les jeux & les ſpectacles, *&c.* V. 803. *a.* Lille attiroit, par la magnificence de la fête de l'épinette, un concours extraordinaire de monde. Deſcription de cette fête. Interruptions qu'elle ſouffrit en divers tems. Sa ſuppreſſion en 1556. Quelle peut être l'origine du nom qui lui fut donné. Autres fêtes par leſquelles on aſſocioit la dévotion aux ſpectacles profanes, aux feſtins, aux joûtes, aux tournois, *&c. Ibid. b.*

EPINEUX. Diverſes parties auxquelles on donne ce nom en anatomie. V. 803. *b.*

Epineux, poiſſons. VIII. 483. *a*, *b.*

EPINGLE. (*Art méch.*) Une épingle éprouve dix-huit opérations avant d'entrer dans le commerce. 1°. On jaunit le fil de laiton; 2°. on tire le fil à la bobille; V. 804. *a.* 3°. on dreſſe le fil; 4°. on coupe la dreſſée; 5°. on empointe; 6°. on repaſſe; 7°. on coupe les tronçons; *Ibid. b.* 8°. on tourne les têtes; 9°. on les coupe; *Ibid.* 805. *a.* 10°. on les amollit; 11°. on les frappe; 12°. on jaunit les épingles; 13. on les blanchit; *Ibid. b.* 14°. on les éteint; 15°. on les ſeche; *Ibid.* 806. *a.* 16°. on les vanne; 17°. on pique les papiers; 18°. on boute les épingles.

L'eſpece & le prix des épingles diſtingués par des numéros. Ordre de ces numéros. Comment ſe comptent les épingles jaunes, qui s'appellent *houſeaux.* Le fil de laiton arrive de Suede en bottes de trois groſſeurs. Deſtination de ces groſſeurs différentes. Fabrication des épingles de fer. Maniere de préparer le fer pour le réduire en fil d'épingles. *Ibid. b.* En quoi conſiſte la perfection de l'épingle. *Ibid.* 807. *b.*

Epingle. Inſtrumens de l'épinglier: la chaume, III. 257. *b.* contre-poids de l'épinglier, IV. 139. *a*, *b.* broches, II. 429. demoiſelle, IV. 820. *b.* frottoir, VII. 355. *a.* jauge, VIII. 472. *b.* métier, X. 463. *b.* moulin, 814. *b.* rouet, XIV. 398. *b.* tourniquet. XVI. 484. *b.* Deſcription de quelques opérations de cet art. Jaunir le fil de laiton. VIII. 476. *b.* Dreſſer ce fil. V. 111. *b.* Feſſer une botte. VI. 559. *a.* Mouler les plaques. X. 791. *a.* Comment on fait la tête de l'épingle. VII. 289. *a.* Opération de tourner les têtes ſur le moule. 524. *b.* Maniere de blanchir. II. 274. *b.* Opération de ſécher. XIV. 856. *b. Voyez* les planches de l'épinglier dans le vol. IV.

EPINGLES, (*Juriſpr.*) appellées par les auteurs *jocalia* ou *monilia.* Les épingles ſont pour les femmes ce que le pot-de-vin eſt pour le vendeur; elles ne ſont point cenſées faire partie du prix, mais elles ſont cenſées faire partie des loyaux-coûts, pourvu qu'elles ſoient mentionnées & liquidées par le contrat. Cens en épingles. Délit d'épingle. Hiſtoire d'une femme condamnée à mort à Paris pour ce délit. V. 807. *b.*

EPINGLES *des cartiers.* V. 808. *a.*

EPINGLE, (*Rubann.*) inſtrument. V. 808. *a.*

EPINGLIER. (*Comm.*) Obſervations ſur le corps des épingliers à Paris. V. 808. *a.*

Epingliers. Réunion de leur communauté à celle des aiguilliers. I. 210. *a.*

EPINICION, (*Belles-lett.*) poëme pour quelque victoire remportée. Scaliger traite de ce poëme. Exemples de quelques pieces modernes de ce genre. V. 808. *a.*

EPINOCHIE ou *épinarde*, (*Ichthyol.*) poiſſon d'eau douce, le plus petit de tous. Sa deſcription. Deux eſpeces d'épinochie. V. 808. *b.*

EPINSAGE *des draps*, *voyez* LAINE. IX. 184. *b*, *&c.* & vol. III. des planch. *Draperie*, pl. 7.

EPINYCTIDE, (*Médec.*) eſpece d'exanthême ou d'éruption cutanée. Etym. de ce mot. Deſcription de cette maladie. Sa cauſe. Elle eſt extrêmement incommode dans la nuit. Traitement de cette maladie. V. 808. *b.*

EPIPHALLUS. (*Muſiq. des Anc.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 824. *a.*

EPIPHANE. (*Saint*) Fauſſes imputations qu'il a faites aux Samaritains. IX. 26. *b.* Impiétés qu'il attribue à Simon le magicien. 27. *b.* Edition que le P. Pétau a donnée de ſes ouvrages. XI. 779. *a.* Paroles de S. Epiphane ſur le culte de la ſainte Vierge. XVII. 600. *b.*

EPIPHANÈS. (*Myth.*) Pourquoi Jupiter fut appellé de ce nom. V. 808. *b.*

EPIPHANIE, (*Hiſt. eccl.*) fête des rois, ou de l'apparition de J. C. aux gentils. V. 808. *b.* Les Grecs la nomment auſſi *Théophanie*, *voyez* ce mot. Les anciens Grecs appelloient *épiphanie*, la préſence des dieux ſur la terre. Fêtes qu'ils inſtituerent en mémoire de ces apparitions. Pourquoi l'épiphanie chrétienne a été nommée *fête des rois.* Comment on ſe préparoit autrefois à la célebrer. L'exemple des païens, ſelon quelques auteurs, a pu ſervir à chaſſer le jeûne uſité autrefois à la veille de l'épiphanie, pour lui ſubroger la bonne chere. Rapports entre les ſaturnales & la maniere de célebrer l'épiphanie. Comment il a pu arriver que la diſſolution s'eſt introduite dans le ſouper de la veille des rois, que les chrétiens célébroient autrefois avec beaucoup de reſpect & de religion. Obſervation qui détruit toute comparaiſon entre cette fête & les ſaturnales. Comment on la célébroit autrefois en France. *Ibid.* 809. *a.* Simplicité qu'on obſerve en la faiſant aujourd'hui. *Ibid. b.*

Epiphanie, parlement de l'. XII. 56. *a.*

EPIPHÉNOMENE, (*Médec.*) Etym. de ce mot qui ſert à déſigner les affections morbifiques qui ſurviennent dans une maladie, outre les ſymptomes qui lui ſont propres. V. 809. *b.*

EPIPHONEME. (*Rhét.*) En quoi conſiſte cette figure de rhétorique. Maniere de l'employer. Exemples. Velleius Paterculus eſt l'hiſtorien romain qui s'eſt le plus ſervi de cette figure. L'épiphoneme judicieuſement employée a des charmes pour tout le monde. V. 809. *b.*

EPIPHORE. (*Médec.*) Etym. de ce mot. Il ſignifie, 1°. tout tranſport contre nature d'humeurs dans quelque partie du corps que ce ſoit. 2°. Une fluxion inflammatoire ſur les yeux. 3°. Un flux de larmes habituel. Cauſe prochaine de cette incommodité: tempéramens qui y ſont le plus ſujets. Comment on la doit traiter. V. 810. *a.*

EPIPHYSE, (*Anat.*) appendice cartilagineuſe. Etym. de ce mot. V. 810. *a.* Les épiphyſes ſe rencontrent dans toutes les articulations avec mouvement. Comment ſe fait leur union au corps de l'os. Le bout des os des extrémités, & la plupart des apophyſes, ont été épiphyſes dans l'enfance. L'union des épiphyſes au corps de l'os permet à une partie du périoſte de s'inſinuer entre deux. Il y a des épiphyſes qui ont encore leur apophyſe, & des apophyſes qui portent des épiphyſes. Différens noms que prennent les épiphyſes, tirés de leur figure. Leurs divers uſages. *Ibid. b.*

Epiphyſe. Sa formation. *Suppl.* I. 131. *a. Suppl.* IV. 194 *a.* Sa ſtructure. 192. *a.*

EPIPLOÏQUE, (*Anat.*) artere épiploïque droite, artere épiploïque poſtérieure, épiploïque gauche. V. 810. *b.*

EPIPLOON, (*Anat.*) noms de différentes membranes graiſſeuſes qui flottent dans la cavité du bas-ventre. Il y a trois épiploons continus l'un à l'autre: ſavoir, l'hépatogaſtrique, le gaſtrocolique & le colique, & pluſieurs autres petits diſtribués le long du colon. Deſcription détaillée de ces différentes parties, de leurs glandes & de leurs vaiſſeaux. *Suppl.* II. 824. *a.*

EPIPLOON. (*Anat.*) *Voyez* OMENTUM. Sa deſcription. *Suppl.* II. 614. *a.*

EPIQUE, *poëme. Voyez* EPOPÉE.

EPIRE. (*Géogr. Hiſt. anc.*) Outre le pays déſigné par ce mot, les écrivains grecs s'en ſervent quelquefois pour exprimer en général ce que nous appellons continent. Ce qui a rendu l'Épire célebre. Ses diverſes révolutions. État préſent des Épirotes. V. 811. *a.*

EPISCOPAL. Egliſe épiſcopale. II. 775. *b.* Villes épiſcopales. III. 486. *a. b.* VI. 143. *b.* Droits épiſcopaux. V. 142. *b.* Fief épiſcopal. VI. 703. *b.* Juriſdiction épiſcopale. 144. *a. b.* IX. 75. *a. b.* &c. Notaires épiſcopaux. XI. 242. *b.* 243. *b.* Notaires de la cour épiſcopale. 243. *a.* Ordination épiſcopale. XI. 581. *b.*

EPISCOPAT. (*Hiſt. eccl.*) Il n'y a qu'un épiſcopat, dit S. Cyprien, & cet épiſcopat eſt ſolidairement poſſédé par chacun des évêques en particulier. Les théologiens ſcholaſtiques ſont partagés ſur la queſtion; ſavoir, ſi l'épiſcopat, ou l'ordination épiſcopale, eſt un ordre & un ſacrement diſtingué de la prêtriſe. Le nombre de ceux qui embraſſent l'affirmative eſt le plus grand; mais ils ſont diviſés ſur ce qui conſtitue la matiere & la forme de ce ſacrement. Cérémonies pratiquées dans la conſécration des évêques. La plupart de ces cérémonies n'ont été ni par-tout, ni de tout tems en uſage. L'impoſition des mains ſeule eſt la matiere de l'épiſcopat. V. 811. *b.* Diverſité de ſentimens ſur ce qui doit faire la forme de l'épiſcopat. Cependant il eſt prouvé que cette forme ſe réduit aux prieres qui accompagnent l'impoſition des mains. Examen de la queſtion, ſi une perſonne qui n'eſt pas prêtre peut être ordonnée évêque. Diſpoſition du concile de Sardique à ce ſujet. Il y a lieu de croire que les évêques n'ont jamais été diſpenſés de la prêtriſe, quoiqu'ils l'aient été quelquefois des interſtices uſités pour s'aſſurer des mœurs & de la foi du ſujet. Les évêques ne pourroient communiquer à certains fideles le pouvoir de célébrer les ſaints myſteres & d'abſoudre les pécheurs, s'ils n'avoient pas été préalablement ordonnés prêtres. *Ibid.* 812. *a.*

Epiſcopat. De la validité de l'épiſcopat de l'égliſe anglicane. XI. 581. *b.* 582. *a. b.* Réflexions de Robert Grévil ſur l'épiſcopat d'Angleterre. XVII. 591. *a.*

EPISCOPAUX, (*Hiſt. mod. d'Angl.*) ainſi nommés par oppoſition aux presbytériens. *Voyez* ANGLICANS. En quel tems ils ſe rapprocherent & formerent les deux branches de Wighs & de Torys mitigés. De tous les ſectaires, les épiſcopaux ſont ceux qui ſont le moins éloignés de l'égliſe romaine, pour ce qui concerne la diſcipline eccléſiaſtique. Diſpute entre quelques théologiens catholiques ſur la validité & légitimité de l'ordination des miniſtres parmi les épiſcopaux. Divers rapports entre les épiſcopaux & les catholiques ſur la diſcipline & la police eccléſiaſtique. V. 812. *b.* Sur quels points ils conviennent avec les calviniſtes. En quel tems leur lithurgie fut autoriſée & confirmée. Ils ſont regardés comme non-conformiſtes en Ecoſſe. Privileges des presbytériens en Angleterre. Les miniſtres épiſcopaux ſujets à pluſieurs loix pénales. *Ibid.* 813. *a.*

Epiſcopaux joints aux Torys. XVI. 441. *a.*

EPISYNTHÉTIQUE, (*Médec.*) ſecte de médecins. Etym. de ce mot. Quel étoit vraiſemblablement le but de Léonides & des autres du même parti. Tout ce qui regarde cette ſecte, & même le tems où vivoit Léonides, nous eſt inconnu. V. 813. *a.*

Epiſynthétique, voyez ſur cette ſecte de médecins. X. 269. *b.* 462. *a.*

EPISODE. (*Bell. lett.*) Définition générale. Dans la poéſie dramatique des anciens on appelloit épiſode la ſeconde partie de la tragédie. V. 813. *a.* Origine de ces épiſodes. Auteurs qui en ont traité. Diſtribution de l'ancienne tragédie en quatre parties. Obſervations ſur ces épiſodes de l'ancienne tragédie. Les épiſodes étoient alors ce que nous appellons aujourd'hui *actes. Ibid. b.*

Epiſode épique. En quoi il differe, ſelon Ariſtote, de l'épiſode tragique. Trois ſens différens que cet auteur donne au mot *épiſode.* 1°. Il entend par l'épiſode épique, le poëme tout entier, en en retranchant la propoſition & l'invocation. V. 813. *b.* 2°. Chaque incident étoit auſſi compris ſous le nom général d'épiſode. 3°. Ce philoſophe donne une troiſieme ſorte d'épiſode, lorſqu'il dit que ce qui eſt compris & exprimé dans le premier plan de la fable, eſt propre, & que les autres choſes ſont des épiſodes. Rapport de ce troiſieme ſens avec le ſecond. C'eſt à ce troiſieme ſens qu'il faut reſtreindre le précepte d'Ariſtote, de ne faire les épiſodes, qu'après avoir choiſi les noms qu'on veut donner aux perſonnages. Ainſi cet auteur n'entend pas par épiſode un événement étranger, mais une partie néceſſaire de l'action & du ſujet. *Ibid.* 814. *a.* On pourroit donc définir les épiſodes, les parties néceſſaires de l'action étendue avec des circonſtances vraiſemblables. La partie de l'action qui ſert de fond à l'épiſode, ne doit pas, lorſqu'elle eſt épiſodiée, demeurer dans la ſimplicité, telle qu'elle eſt énoncée dans le plan de la fable. Le ſujet d'un poëme peut s'amplifier, ou en employant beaucoup de ces épiſodes, ou en donnant à chacun une étendue conſidérable. *Ibid. b.* Réſumé de tout ce qui vient d'être dit ſur ce ſujet. *Ibid.* 815. *a.*

EPISODE, (*Poéſie*) c'étoit originairement une ou pluſieurs ſcenes placées entre les chants du chœur d'une piece dramatique. Les modernes entendent par ce mot tout ce qui ſert à remplir l'intervalle d'une action épique ou dramatique, interrompue ou ſuſpendue: & par ornemens épiſodiques, certains acceſſoires qui ne tiennent pas eſſentiellement au ſujet principal. Utilité des épiſodes dans la poéſie épique & dramatique. Du choix des épiſodes & du rapport qu'ils doivent avoir avec l'action principale. *Suppl.* II. 825. *b.*

Epiſode. Voyez INCIDENT. Comment les épiſodes peuvent ſe concilier avec l'unité d'action. I. 121. *b.* XVII. 402. *a.* Epiſodes ajoutés au chant des dithyrambes. III. 361. *a.* Epiſodes dans l'épopée. V. 825. *b. Suppl.* I. 160. *a. Suppl.* IV. 990. *a, b. &c.* Des ſcenes épiſodiques dans la comédie. *Suppl.* II. 519. *a.* Réflexions contre la multiplicité & diverſité des épiſodes. XII. 148. *b.* Regle ſur les épiſodes en peinture & en poéſie. 849. *a.*

EPISODE. (*Peint.*) Définition & exemples. V. 815. *a.*

EPISODIQUE, (*Bell. lett.*) fable épiſodique chargée d'incidens ſuperflus. Drames épiſodiques condamnés par Ariſtote. Les actions les plus ſimples ſont les plus ſujettes à cette irrégularité. Les plus anciens poëtes françois ſont tombés dans ce défaut. Moyen de connoître ſi un épiſode eſt ſuperflu. V. 815. *a.* En quel cas il eſt permis d'imaginer un épiſode, & de le lier au ſujet, de ſorte qu'il y devienne comme néceſſaire. Des pieces à tiroirs. *Ibid. b.*

EPISPASTIQUE. (*Médec.*) *Voyez* VÉSICATOIRES. Onguent épiſpatique. XI. 482. *a.*

EPISSER *une corde.* (*Corderie & Marine*) Lorſque quelques manœuvres ſont rompues, on eſt obligé de les épiſſer, quand on n'en a pas de rechange. Comment on épiſſe deux cables enſemble. V. 815. *b.*

EPISTATE, (*Hiſt. anc.*) ſénateur d'Athenes qui étoit en ſemaine de préſider. Etym. de ce mot. V. 815. *b.* L'élection du ſénat des cinq-cens par les dix tribus d'Athenes, tirés de chacune de ces tribus. Chaque tribu avoit tour-à-tour la préſéance. Les cinquante ſénateurs en fonction ſe nommoient *prytanes.* Durée de la prytanie. Quels étoient ceux des prytanes qu'on appelloit *proëdres*, & celui des proëdres qu'on appelloit *épiſtate.* Celui qui avoit été épiſtate ne pouvoit plus eſpérer de l'être. A qui s'adreſſoient les particuliers qui avoient quelques affaires devant les prytanes. Fonctions de l'épyſtate dans les affaires importantes. *Ibid.* 816. *a.*

EPISTOLAIRE. (*Belles-lett.*) Du ſtyle épiſtolaire. Divers caracteres des lettres de Cicéron. V. 816. *a.* Jugement de l'auteur ſur celles de Pline & de Séneque. Lettres politiques du cardinal d'Oſſat. Celles de madame de Sévigné ſont les plus eſtimées. Jugement ſur celles de Balzac & celles de Voiture. Lettres du chevalier d'Her... Lettres à la marquiſe, *&c.* Enumération des principaux auteurs épiſtolaires. *Ibid. b.*

Epiſtolaire, ſtyle. XV. 553. *a, b. Voyez* LETTRES. IX. 410. *b.* — 414. *a.*

EPISTOLARUM ſcrinium. XIV. 813. *a.*

EPISTOLIQUE, écriture des Egyptiens. V. 361. *a.*

EPITAPHE. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. A Sparte on n'accordoit d'épitaphe qu'à ceux qui étoient morts pour le ſervice de la patrie. V. 816. *b.* Le mauſolée du duc de Malboroug encore ſans épitaphe. Exemples d'épitaphes où l'on fait parler la perſonne morte. Origine de la formule *ſta viator.* L'épitaphe eſt communément un extrait de louange ou de morale, ou de l'un & de l'autre. Epitaphe de M. de Turenne. Celle d'Alexandre, de Newton, *Ibid.* 817. *a.* de Dryden, du Taſſe. Epitaphes épigrammatiques. Exemple d'une telle épitaphe naïve & plaiſante. Réflexions ſur les épitaphes inſultantes & calomnieuſes. Quelquefois l'épitaphe n'eſt que morale, & n'a rien de perſonnel: exemple, celle de Jovianus Pontanus. Des épitaphes à la gloire des hommes vertueux. Elles ſont quelquefois l'ouvrage de la reconnoiſſance: exemple. Le ſentiment de l'honneur, ou la reconnoiſſance, opere dans certaines ames ce que l'eſpoir des récompenſes n'eût jamais opéré: exemples. Quelques auteurs ont fait eux-mêmes leur épitaphe. Celle de la Fontaine. *Ibid. b.*

Epitaphe. Parallele des épitaphes des anciens avec les nôtres. VIII. 777. *b.* Réflexions que fait naître la vue des épitaphes & des tombeaux. XVI. 399. *b.* 400. *a.* Epitaphe des Termophyles.

mopyles. XVI. 273. *b.* Mots que les anciens Romains mettoient quelquefois au bas d'une épitaphe. VIII. 772. *b.* Epitaphe de Pallas, affranchi de Claude. XVI. 399. *b.* 400. *b.* Exemples de quelques épitaphes modernes : épitaphe d'un abbé ignorant. II. 2. *a.* Celle d'un homme dont le pied s'étant engagé dans l'étrier, fut traîné si long-tems par son cheval, qu'il en mourut. VI. 77. *b.* Celle d'un bouffon de cour. VII. 42. *b.* Epitaphe de M. Piron. XII. 122. *a. b.* Epitaphe de Moliere par la Fontaine. 844. *a.* Epitaphe d'un libraire de Boston. *Suppl.* I. 302. *a.*

EPITASE, (*Bell. lett.*) c'étoit la seconde division du poëme dramatique. En quoi elle consistoit. L'épitase est ce que nous appellons nœud & intrigue. Comment l'ont définie les anciens scholiastes de Térence & Scaliger. V. 818. *a.*

Epitase. En quoi elle differe de la catastase. II. 772. *b.*

EPITASE. (*Méd.*) V. 818. *a.*

EPITHALAME. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. Pourquoi les Grecs nommerent ainsi le chant nuptial. Lieu où se chantoit l'épithalame. Les critiques regardent le pseaume 44 comme un véritable épithalame. Origene appelle aussi de ce nom le cantique des cantiques. Les Grecs connurent ce chant nuptial dès les tems héroïques. En quoi il consistoit dans sa premiere origine. V. 818. *a.* L'acclamation *d'hymen, ô hymenée*, qui étoit le principal de l'épithalame, en devint aussi l'accessoire. Hésiode & Stésichore sont les premiers poëtes connus qui aient fait des épithalames. En quoi consiste l'épithalame grec. Origine de l'épithalame latin ; il commençoit par l'acclamation de *Talassius*. Usage qu'on fit ensuite des vers fescenniens. Catulle perfectionna ce genre de poésie. Observations sur les épithalames de Stace, de Claudien, de Sidonius. *Ibid. b.* Epithalames des modernes. Des regles à suivre dans cette sorte d'ouvrage. Défauts des épithalames du cavalier Marini. Des images ou peintures qui conviennent à ce poëme. *Ibid.* 819. *a.* Théocrite cité comme modele en ce genre : son épitaphe d'Hélene ; regles observées dans cette piece. Personne n'a mieux écrit sur cette matiere que M. Souchai, dans un de ses discours inséré dans le recueil de l'académie des belles-lettres. Ce genre est aujourd'hui presqu'entiérement abandonné. *Ibid. b.*

Epithalame. Voyez HYMENÉE. Comment on invoquoit l'hymen dans les épithalames. VIII. 393. *b.*

EPITHALAME. (*Grav.*) Estampes que les graveurs de Hollande appellent de ce nom. Personne n'a mieux réussi en ce genre que Bernard Picart. La mode en est presque passée. V. 820. *a.*

EPITHÊME. (*Pharm.*) Etym. de ce mot. L'usage a exclu les emplâtres & les onguens de la classe des épithêmes, qui ne comprend que les remedes extérieurs appliqués sous forme liquide, sous forme seche, & sous forme de bouillie ; & encore ce mot est-il presqu'entiérement oublié. Especes d'épithêmes secs. V. 820. *a.*

Epithême, écusson, espece d'épithême. V. 385. *a.* Epithêmes vermifuges. XVII. 74. *b.* De l'usage des épithêmes. 197. *a.*

EPITHETE. (*Gram. & Rhét.*) Etym. & genre de ce mot. Différences entre épithete & adjectif. V. 820. *a.* Origine de l'usage des noms propres de famille. Adjectifs qu'on peut ranger dans la classe des épithetes. De l'art d'user des épithetes. *Ibid. b.*

EPITHETE. Distinction de trois especes d'épithetes : les unes que l'auteur appelle esthétiques, qui servent à rendre l'idée principale plus sensible, par les idées accessoires qu'elles y ajoutent. *Suppl.* II. 825. *b.* Les autres qui ne sont que grammaticales, adjectifs nécessaires à l'intelligence du discours : les troisiemes que les grammairiens nomment patronymiques, titres ajoutés au nom d'une personne. De l'usage des épithetes. *Ibid.* 826. *a.* On remarque que la décadence du goût a été annoncée par la profusion de cette sorte de mots. *Ibid. b.*

EPITOME. (*Bell. lett.*) On reproche souvent aux auteurs d'épitomes que leur travail occasionne la perte des originaux. V. 820. *b. Voyez* ABRÉGÉ.

EPITRE. (*Bell. lett.*) Etym. de ce mot. Usage que nous en faisons aujourd'hui. V. 820. *b.* On attache aujourd'hui à l'épître, l'idée de la réflexion & du travail, & on ne lui permet point les négligences de la lettre. Défauts de quelques épîtres de Boileau. En quoi consistoit le mérite de ce poëte. Défauts de celles de Rousseau. Regles à observer dans l'épître philosophique. *Ibid.* 821. *a.* Quelques épîtres de Boileau jugées d'après ces regles : celle à M. Arnaud, & celle à M. de Seignelai. On n'a besoin que d'un peu de philosophie pour n'en trouver aucune dans les épîtres de Rousseau. Critique de celle qu'il adresse à Clément Marot. *Ibid. b.* Examen des épîtres de Pope qui composent son essai sur l'homme. *Ibid.* 822. *a.*

Epître dédicatoire. L'estime & l'amitié l'ont inventée, mais la bassesse & l'intérêt en ont avili l'usage..... Il ne reste qu'une façon honnête de dédier un livre, c'est de fonder sur des faits la reconnoissance, l'estime ou le respect, qui doivent justifier aux yeux du public l'hommage qu'on rend au mérite. V. 822. *a.*

EPITRE, (*Hist. eccl.*) c'est une des parties de la messe, & qui précede l'évangile. Origine de l'épître & de l'usage de l'église à cet égard. V. 822. *a.* Quels sont les mots par lesquels commence la lecture des épîtres de S. Paul, & celle de quelques passages de l'ancien & du nouveau testament. Par qui se fait cette lecture. *Ibid. b.*

Epître synodale. XV. 755. *a.* Des épîtres de S. Paul. XII. 199. *a.*

EPITRITE, (*Bell. lett.*) pied composé de trois syllabes longues & d'une breve. Quatre sortes d'épitrites. V. 822. *b.*

EPITRITE. (*Musiq. anc.*) V. 822. *b.*

EPITROPE, figure de rhétorique appellée par les latins *concessio*. Exemple tiré de Despréaux. Sat. IX. 212. V. 822. *b.*

EPITROPE, (*Hist. mod.*) juge ou arbitre que les chrétiens grecs, qui vivent chez les Turcs, choisissent pour terminer leurs différends. Il y a dans chaque ville divers épitropes. Quelques auteurs ont appellé *epitropi* les *vidames*, voyez ce mot. V. 822. *b.* Sens du mot ἐπιτρόπος chez les anciens Grecs & dans le nouveau testament. *Ibid.* 823. *a.*

EPIZOOTIQUES *maladies. Voyez* LOUVET.

EPLOYÉ, (*Blason*) *Voyez* vol. II. des pl. Blason. pl. 18.

EPODE, (*Poés. anc.*) espece de poésie ancienne des Grecs & des Latins. 1°. On appelloit épode chez les Grecs, un assemblage de vers lyriques où la derniere stance qui, dans les odes, se chantoit immédiatement après deux autres stances nommées strophe & antistrophe..... 2°. Un petit poëme lyrique composé de plusieurs distiques, *&c.*..... V. 823. *a.* 3°. Un demi-vers élégiaque, ou même le petit vers adonien mis après trois vers saphiques, *&c.*..... 4°. Tout petit vers mis à la suite d'un ou de plusieurs grands. Ce que signifie le titre de *liber epodon* que porte le livre 5e. des odes d'Horace. *Ibid. b.*

EPODES. (*Musiq. anc.*) V. 823. *b.*

EPOINTÉ *cheval.* (*Maneg.*) *Suppl.* III. 417. *a.*

EPOISSES, dans l'Auxois. (*Géogr.*) *Suppl.* I. 263. *a.*

EPONGE. (*Hist. nat.*) M. Peyssonel a découvert que l'éponge étoit formée par des insectes de mer, de même que beaucoup d'autres prétendues plantes marines. Diverses especes d'éponges. V. 823. *b.*

Eponge. La fleur de la tannée pourroit être rangée sous le genre des éponges. XV. 888. *b.* 889. *a.* VI. vol. des planches, regne animal, pl. 93.

EPONGE. (*Pharm. Mat. médic.*) Maniere de faire l'éponge brûlée, l'éponge préparée. Vertu qu'on attribuoit autrefois à l'éponge brûlée. Usage de l'éponge préparée avec la cire. V. 824. *a.*

EPONGE, (*Maneg. Maréch.*) extrémité de chaque branche d'un fer de cheval. V. 824. *a.*

EPONGE, (*Maneg. Maréch.*) tumeur située à la tête ou à la pointe du coude. Pourquoi on l'appelle de ce nom. comment elle est occasionnée. V. 824. *a.* Cause de ses progrès. La même cause qui produit cette loupe n'occasionne quelquefois qu'une callosité. Ce qui distingue la callosité de la loupe. L'une & l'autre ne présentent rien de dangereux. Ce qu'on doit faire pour guérir la loupe. *Ibid. b.*

EPONGES ; (*Plombier*) bordures de la table sur laquelle les plombiers versent leur plomb. Usage de ces bordures. V. 824. *b.*

ÉPONTILLES, *spontilles*, (*Marine*) différentes sortes d'épontilles. V. 825. *a.*

ÉPONYME, premier archonte d'Athenes. I. 619. *b.* Officiers ainsi nommés à Sardes. XIV. 653. *b.*

EPOPÉE, (*Bell. lettr.*) imitation en récit d'une action intéressante & mémorable. Auteur qui a traité la partie historique de l'épopée. Caractere de divers autres traités sur cette matiere. Des regles de l'épopée. On se propose de les tirer non d'aucun poëme connu, mais de la nature même de ce genre de poésie. V. 825. *a.* Les unes regardent le choix du sujet, les autres la composition.

Du choix du sujet. Divers sentimens du P. le Bossu & de l'abbé Terrasson sur la maniere de choisir le sujet. On peut dire qu'il n'y a point de regle exclusive sur ce choix. Caractere d'unité qui convient à l'épopée. Cette unité n'en détermine ni la durée ni l'étendue. Quant au nombre des incidens, on peut les multiplier sans crainte, pourvu qu'ils naissent les uns des autres & s'enchaînent mutuellement. Une action vaste a l'avantage de la fécondité, d'où résulte celui du choix. Le poëme épique n'est pas borné, comme la tragédie, aux unités du lieu & du tems. *Ibid. b.* L'épopée exige une conclusion qui ne laisse rien à désirer. Son action doit être mémorable & intéressante : & en cela le poëme de l'Odyssée est bien supérieur à celui de l'Énéide. Cette action doit avoir une grandeur & une importance universelles : observation sur l'Iliade conformément à cette regle. Lucain est recommandable par la hardiesse avec laquelle il a traité son sujet aux yeux des Romains devenus esclaves, & dans la cour de leur tyran. *Ibid.* 826. *a.* La grandeur & l'importance de l'action de l'épopée dépendent de l'importance & de la grandeur de l'exemple qu'elle contient. Comment

doivent être préſentés les exemples vertueux & les vicieux. La vertu infortunée n'eſt point un exemple dangereux. L'action de l'épopée ſemble quelquefois tirer ſon importance de la qualité des perſonnages. Cependant l'action d'un homme privé, exécutant des grandes choſes, aura toute l'importance qu'exige la dignité de l'épopée. Un intérêt particulier peut ſouvent être plus ſenſible & donner plus d'importance au poëme épique qu'un intérêt public.

De la compoſition. Trois points principaux qu'elle embraſſe; le plan, les caracteres & le ſtyle. *Ibid. b.*

Du plan. On diſtingue dans le plan, l'expoſition, le nœud & le dénouement. Obſervation ſur les trois parties renfermées dans l'expoſition; ſavoir le début, l'invocation, & l'avant-ſcene: ce que Lucain a ſubſtitué à l'invocation. Dans l'avant-ſcene, ou le poëte ſuit l'ordre des événemens, ou il laiſſe derriere lui une partie de l'action pour ſe replier ſur le paſſé: avantage de cette méthode: cependant la premiere peut auſſi former le tiſſu d'un très-beau poëme. De l'intrigue: elle a été juſqu'ici la partie la plus négligée. L'épopée, ſelon Ariſtote, doit être une tragédie en récit: développement de ce principe, d'après lequel l'auteur examine enſuite le plan des anciens poëmes épiques. *Ibid.* 827. *a.* Ce genre de poéſie ſeroit encore ſuſceptible de perfection en s'écartant de la route qu'Homere a tracée, & que Virgile a ſuivie. La tragédie dès ſon origine a eu trois parties; la ſcene, le récit, & le chœur: comment doivent être traitées les trois parties correſpondantes du poëme épique. Comment le poëte doit raconter les choſes terribles ou touchantes. Eloge des beautés qui ſe trouvent dans le poëme de Lucain. Obſervations ſur les mœurs de la Pharſale. *Ibid. b.* Divers exemples tirés de ce poëme, & qui ſervent à indiquer le mêlange de dramatique & d'épique que le poëte peut employer, même dans ſa narration directe. Le rôle du chœur dans les tragédies, rempli dans l'épopée par le poëte, étant une ſource de beautés, on recherche pourquoi Lucain eſt le ſeul des poëtes anciens qui s'y ſoit livré. La ſcene eſt la même dans la tragédie & dans l'épopée, pour le ſtyle, le dialogue & les mœurs. Elle doit avoir dans l'épopée plus d'étendue, mais rien d'oiſif, ni de ſuperflu, rien qui ne concoure à l'intérêt général. A ces conditions, on ne peut trop y multiplier les morceaux dramatiques. *Ibid.* 828. *a.* La Henriade ſeroit le plus beau de tous les poëmes connus, ſi elle contenoit moins de récits & plus de ſcenes. Les poëmes où les perſonnages ſe ſuccedent comme les incidens pour ne plus revenir, ne ſont pas ſuſceptibles d'intrigue. Négligence de l'auteur de la Pharſale dans la contexture de l'intrigue. D'où vient qu'avec le plus beau génie, Lucain n'en a pas fait un beau poëme. Ce que cet ouvrage renferme d'admirable & de défectueux. *Ibid. b.*

Des caracteres. Cette partie du poëme dramatique ſera traitée au mot *Tragédie.* Obſervations particulieres aux perſonnages de l'épopée. Il vaut mieux employer les efforts de la poéſie à rapprocher les hommes des dieux qu'à rapprocher les dieux des hommes. Paſſage de Pope ſur les dieux d'Homere. On ſuppléra aux perſonnages ſurnaturels dans l'épopée, par les vertus & les paſſions humaines rendues ſenſibles par leurs effets. Les mêmes caracteres doivent avoir plus d'uniformité dans la tragédie que dans l'épopée. *Ibid.* 829. *a.* Mais les changemens dans les caracteres ne doivent jamais avoir lieu ſans cauſe. Diſparates dans la conduite d'Achille à l'égard de Priam qui vient lui demander le corps d'Hector.

Du ſtyle. Les premieres qualités qui conviennent au ſtyle de l'épopée, ſont la force, la préciſion & l'élégance. Difficulté d'allier les deux premieres avec la troiſieme. Un ouvrage plus élégant & moins penſé a communément plus de ſuccès qu'un ouvrage plus penſé & moins élégant. Combien d'auteurs célebres doivent leur fortune à d'obſcurs écrivains qu'ils n'ont jamais daigné nommer? L'homme de génie eſt ſouvent comme le ver à ſoie qui file pour l'ouvrier. *Ibid. b.* Le poëte doit ſe hâter de répandre ſes idées dans toute leur rapidité, & ne donner à la correction que les intervalles du génie. L'harmonie & le coloris diſtinguent ſurtout le ſtyle de l'épopée. Deux ſortes d'harmonie; celle des vers appellée *contrainte*, & l'harmonie libre. D'où vient qu'on a donné douze ſyllabes à notre vers alexandrin. Le mêlange des ſyllabes breves & longues détruit dans nos vers la régularité de la meſure. L'harmonie & la meſure ſont incompatibles dans nos vers. D'où ſe forme l'harmonie de la proſe. Exemples de l'harmonie imitative des anciens. *Ibid.* 830. *a.* Rien n'eſt plus difficile à nos vers que de leur donner cette expreſſion harmonique. Quel ſeroit le moyen de rompre la monotonie de nos vers, & d'en rendre juſqu'à un certain point l'harmonie imitative: exemple tiré d'une épître de l'abbé de Chaulieu au chevalier de Bouillon. Du coloris du ſtyle. Le ſtyle de la tragédie eſt commun à toute la partie dramatique de l'épopée: mais la partie épique exige des peintures plus fréquentes & plus vives. Des deſcriptions. La chaleur des deſcriptions eſt la partie brillante d'Homere. *Ibid. b.* Ce n'eſt point aſſez de peindre, il faut bien choiſir ce qu'on peint. Les poëtes doivent ſupprimer tous les détails qui n'ont rien d'intéreſſant, & auxquels la réflexion du lecteur peut ſuppléer ſans effort. Combien les grands effets de la nature & de l'induſtrie humaine peuvent fournir d'images & de couleurs à la poéſie moderne. Le grand art de ménager les deſcriptions eſt de les préſenter dans le cours de l'action principale. La partie des images ſera traitée à l'article de ce mot. *Ibid.* 831. *a.*

ÉPOPÉE, (*Poéſie*) c'eſt du penchant naturel que nous avons à raconter des événemens remarquables avec les additions, les portraits, & l'ordre particulier que le feu de l'imagination ſupplée, qu'il faut dériver l'origine de l'épopée. *Suppl.* II. 826. *b.* — Cette ſorte de poëme, production de l'art, a ſuccédé au récit naturel, comme les édifices ſomptueux aux abris que la nature offroit à l'homme dans les premiers âges. Au lieu de remonter de la ſorte au principe de l'épopée, les critiques qui en ont traité ont ſurchargé cette partie de la poétique de regles & de préceptes dont un bon nombre eſt ou purement arbitraire ou même faux. *Ibid.* 827. *a.* C'eſt donc en ſuivant les traces de la nature, que l'auteur ſe propoſe de rechercher ici ce qui conſtitue l'eſſentiel de l'épopée. Chez les nations groſſieres, on inſtituoit des fêtes publiques en commémoration des événemens remarquables, auxquels ces nations avoient eu part. Ceux qui avoient participé à l'action célébrée, s'avançoient ſans doute au milieu du peuple & en faiſoient un récit circonſtancié, pathétique & pittoreſque. — Dans la ſuite, pour avoir l'honneur de parler en public dans ces ſolemnités, il eſt poſſible que des hommes de génie ſe ſoient exercés à des compoſitions épiques, & qu'inſenſiblement ce genre de narration ſoit devenu un art; — & comme la muſique faiſoit partie des fêtes chez les peuples les plus ſauvages, il eſt très-vraiſemblable que c'eſt ce qui a introduit le metre dans ces narrations. *Ibid. b.* On peut réduire à très-peu de préceptes ce qui eſt eſſentiel à ce genre de poëme. L'unité d'action, l'intérêt & la grandeur de l'événement, la maniere de le rapporter, plus épique qu'hiſtorique: des peintures ſaillantes des héros, & de leurs exploits, une diction très-pathétique; tout poëme qui réunira ces qualités, méritera le nom d'épopée. — Raiſons qui appuient la premiere regle concernant l'unité d'action. — Plus cette action ſera ſimple, plus elle ſera parfaite. *Ibid.* 828. *a.* L'action de l'épopée doit être intéreſſante & grande: développement de cette maxime. *Ibid. b.* Différence entre la narration hiſtorique & le poëme épique. — Ce qui diſtingue principalement l'épopée, ce ſont les portraits & les tableaux: détails ſur ce ſujet. — Sagacité, connoiſſance des hommes, ſoupleſſe de génie, que ce talent de peindre exige. — Tous les perſonnages doivent avoir une grandeur idéale un peu au-deſſus de la grandeur naturelle. *Ibid.* 829. *a.* On exige encore de l'épopée qu'elle ſoit inſtructive. Or c'eſt par la voie des exemples qu'elle inſtruit principalement. L'influence vraiment énergique de l'épopée ſur les mœurs, conſiſte dans les actions & la maniere noble à penſer des héros. — Obſervations ſur le ſtyle de l'épopée. Eſpece de vers qui lui convient le mieux. *Ibid. b.* Des différens ſujets qui peuvent être célébrés dans le poëme épique. — Tout ce qui regarde la forme du poëme, l'eſpece de merveilleux qui lui convient, le lieu, le tems, la durée de l'action, eſt abandonné au diſcernement du poëte & à ſon génie, & ne doit être ſoumis à aucune regle particuliere. — De quelques autres eſpeces de poëmes, appellés *la petite épopée, & l'épique badin* ou *comique.* — La grande épopée conſidérée comme la plus noble production des beaux-arts. *Ibid.* 830. *a.* Du petit nombre de poëtes épiques, qui méritent d'être comptés, chez les anciens & chez les modernes. *Ibid. b.*

Epopée, voyez POEME ÉPIQUE. De la nature de l'épopée ſelon le P. le Boſſu. *Suppl.* I. 301. *b.* Ces poëmes ont chacun un caractere qui leur eſt propre. VIII. 132. *b.* Du choix du ſujet. *Suppl.* III. 640. *b*, *&c. Suppl.* I. 159. *b.* De la fable qui doit faire le fond du poëme. VI. 349. *a.* De la moralité. *Suppl.* III. 961. *a*, *b.* Quelques auteurs ont cru que le ſujet de l'épopée n'étoit qu'une maxime de morale allégoriée. I. 280. *b.* Examen de ce ſentiment du P. le Boſſu, que la moralité doit être déterminée avant qu'on ait inventé la fable & les perſonnages. VI. 349. *a.* Caracteres de l'action. I. 121. *a*, *b.* 122. *a. Suppl.* I. 156. *b.* 158. *a.* Regles d'unité qu'il faut obſerver. XVII. 402. *b.* — 404. *a. Suppl.* IV. 990. *a*, *b.* Des épiſodes. V. 813. *b.* Défaut d'unité appellé *polymythie.* XII. 944. *b.* De la vraiſemblance. XVII. 484. *b. Suppl.* IV. 996. *a*, *b.* Continuité qu'il faut obſerver dans le poëme épique: cette loi violée dans le paradis perdu. IV. 117. *a.* De la diviſion de ce poëme par chants: obſervations ſur cette diviſion & ſur les regles qui en réſultent. III. 142. *b.* De l'exorde. XIII. 484. *b.* Commencement. *Suppl.* II. 526. *a*, *b.* Début. 916. *b.* De l'invocation. VIII. 865. *a*, *b.* De l'intrigue. 845. *b.* Du

nœud. XI. 185. *a*, *b*. De la narration. 30. *a*. Du récit épique. XIII. 854. *a*. Des deſcriptions. *Suppl.* II. 704. *a*, *b*. Des ſituations intéreſſantes. *Suppl.* III. 627. *b*, *&c.* Du dénouement. IV. 831. *a*. Révolutions. *Suppl.* IV. 640. *a*, *b*, &c. De l'achévement. *Suppl.* I. 144. *b*. Du caractere des perſonnages. *Suppl.* II. 230. *b*. De la perſonnification des êtres métaphyſiques introduits dans l'épopée. XII. 433. *b*. De l'introduction des êtres ſurnaturels. IX. 799. *a*, *b*. Du merveilleux. X. 392. *a*, *b*.—395. *a*. *Suppl.* III. 906. *a*, *b*, &c. Des mœurs. X. 611. *b*. 612. *a*, *b*. *Suppl.* III. 947. *a*, *b*, &c. Des paſſions propres à l'épopée. XII. 147. *b*. Du ſtyle. XV. 552. *b*. De l'harmonie du ſtyle. *Suppl.* III. 308. *b*. 309. *a*. Moyen d'animer le ſtyle épique. 971. *a*, *b*. Des vers de l'épopée françoiſe. *Suppl.* IV. 985. *a*. Des ſentences. 56. *b*. Qualités que doit réunir le critique par rapport à l'épopée. IV. 495. *a*, *b*. Avantages que la poéſie épique trouva chez les Grecs, *Suppl.* IV. 427. *a*, *b*, &c. & chez les Romains, 430. *a*. chez les Italiens modernes. 432. *b*. Diſpoſitions des Eſpagnols à ce genre de poéſie. 434. *a*. De la poéſie épique angloiſe. 436. *a*, *b*. Obſervations ſur quelques poëmes épiques de quelques anciens poëtes françois. 438. *a*. Le poëte épique doit exceller dans l'art d'exprimer l'aſpect, & c'eſt peut-être le plus difficile de ſon art. *Suppl.* I. 648. *a*. Avantages & déſavantages de l'épopée comparée à la tragédie. 158. *a*, *b*.

EPOPTES, initiés aux grands myſteres de Cérès. V. 508. *a*. X. 921. *b*.

ÉPOQUE, (*Logiq.*) ſuſpenſion de jugement. Les philoſophes ſceptiques ne ſortoient jamais des bornes de l'époque, & ne recevoient aucun dogme. V. 831. *a*. Pour arriver à cette époque, ils employoient dix moyens principaux; le premier eſt tiré de la diverſité des animaux.... Si les mêmes choſes paroiſſent différentes à différens animaux à cauſe de la diverſité de leur nature, nous pourrons bien dire d'un objet, quel il nous paroît, mais nous ne déciderons rien ſur ce qu'il eſt véritablement.

Le ſecond, de la différence des hommes. Cauſe de la diverſité de leurs opinions. Ou nous croirons tous les hommes, ou nous n'en croirons que quelques-uns: le premier eſt impoſſible, & ſi nous prenons le ſecond parti, à quels hommes, à quelle ſecte donnerons-nous cette préférence?

Le troiſieme, de la comparaiſon des organes des ſens. Incertitudes où nous laiſſe leur témoignage. *Ibid. b*.

Le quatrieme, des circonſtances. Ce moyen conſiſte à conſidérer quelles ſont les ſenſations d'une perſonne dans toutes les différentes manieres d'être dont elle eſt ſuſceptible, & ſelon leſquelles elle prononcera différemment ſur un même objet.

Le cinquieme, des ſituations des diſtances, & des lieux. Selon que ces relations ſont différentes, les mêmes choſes paroiſſent diverſement. Exemples.

Le ſixieme, des mêlanges. Rien ne tombe ſous nos ſens ſeul & pur, mais toujours avec quelque autre choſe; d'où il arrive qu'il eſt apperçu & ſenti diverſement par ceux qui le conſiderent; ſoit que les mêlanges ſoient extérieurs, ſoit qu'ils réſident dans les organes même de nos ſens. *Ibid.*

Le ſeptieme, des quantités & des compoſitions, qui font que nous n'appercevons que d'une maniere obſcure les qualités réelles des objets extérieurs.

Le huitieme, des relations. Nous ne pouvons dire ce qu'eſt une choſe purement & de ſa nature; mais ſeulement quelle elle paroît par rapport à une autre.

Le neuvieme, des choſes qui arrivent fréquemment ou rarement. Différentes impreſſions que font ſur nous les choſes par la ſeule raiſon de leur fréquence ou de leur rareté; d'où doit encore réſulter la ſuſpenſion de jugement. *Ibid. b*.

Le dixieme, des inſtituts, des coutumes, des loix, des perſuaſions fabuleuſes, & des opinions des dogmatiques. Enſuite après avoir oppoſé inſtituts à inſtituts, coutumes à coutumes, loix à loix, dogmes à dogmes, *&c.* Sextus les met aux priſes les uns avec les autres, & conclut que le plus ſûr eſt de douter (*Voyez* PYRRHONIENNE, PHILOSOPHIE). L'époque renfermée dans de juſtes bornes eſt le préſervatif contre l'erreur le plus excellent. Uſage qu'en a fait Deſcartes. *Ibid.* 833. *a*. *Voyez* DOUTE.

EPOQUE, (*Aſtron.*) lieu moyen d'une planete déterminé pour quelque inſtant marqué. Quel eſt l'inſtant du commencement de l'année dans les tables aſtronomiques. Maniere de fixer le lieu moyen d'une planete pour un inſtant quelconque, l'époque étant une fois bien établie. Moyen de bien fixer l'époque. L'époque du lieu moyen de la lune ne peut être fixée que par une eſpece de tâtonnement & des combinaiſons répétées & délicates. V. 833. *b*.

Epoque. Epoque des moyens mouvemens d'une planete. Uſage des aſtronomes, de n'exprimer dans leurs tables & leurs calculs que le tems actuellement écoulé. Méthode pour déterminer, à l'aide de l'époque bien établie, le lieu d'une planete. Directions ſur la maniere de fixer l'époque par les obſervations. *Suppl.* II. 830. *b*.

ÉPOQUE, (*Hiſtoire*) étymologie de ce mot. Principales époques de l'hiſtoire ſacrée, de l'hiſtoire eccléſiaſtique, de l'hiſtoire de France. Les nations ont différentes époques. Celles des Chrétiens, des Mahométans, des Juifs, des Grecs, des Romains, des anciens Perſes & Aſſyriens. Utilité des époques dans l'hiſtoire ancienne. D'où vient la difficulté de les bien fixer. Pour réduire les années d'une époque à celles d'une autre, on a inventé la *période julienne*. Voyez ce mot. V. 834. *a*. Quel eſt le jour de l'année où commence l'époque de notre-ſeigneur: année de la période julienne répondante à celle de ſa naiſſance. Auteur de notre époque vulgaire. A quelle occaſion elle fut introduite. Quel eſt le jour du commencement de l'année en Angleterre & en cour de Rome. Obſervation de la mépriſe où eſt tombé Denis le petit, en fixant l'époque vulgaire. *Ibid. b*. C'eſt à cette ere vulgaire que les chronologiſtes réduiſent toutes les autres époques, comme à un point fixe & déterminé. Cependant il n'y a aucune de ces époques qui ne ſoit le ſujet de quelque diſpute. Epoque de la création, ſelon le calcul des Juifs; ſelon les hiſtoriens grecs; ſelon les Grecs modernes & les Ruſſiens. Epoque alexandrine de la création. Epoque euſébienne de la création. *Ibid.* 835. *a*. Epoque des olympiades. Epoque de la fondation de Rome. Epoque de Nabonaſſar. Epoque dioclétienne ou des martyrs. Epoque de l'hégire ou mahométane. Epoque des Séleucides. Epoque perſienne. Epoque julienne ou des années juliennes. *Ibid. b*. Epoque grégorienne, *voyez* GRÉGORIEN. Epoque eſpagnole. Epoque actiaque ou actienne. Quelques autres mémorables époques. *Ibid.* 836. *a*. *Voyez* ERE.

Epoque. L'âge du monde diviſé en ſix époques. I. 169. *b*. Epoques des quatre monarchies de l'hiſtoire ancienne. V. 582. *a*. Celles que renferme l'hiſtoire de l'empire romain. *Ibid. b*. Epoque que prenoient les Juifs: celles des Grecs, des Romains, des Chrétiens, des Mahométans. V. 564. *a*. Uſage qu'on peut faire des différens textes de l'écriture pour fixer les principales époques de l'antiquité. III. 394. *a*, *b*, &c. Epoque chrétienne: différence de ſept à huit ans entre les auteurs ſur cette époque. 391. *a*. Epoque dioclétienne. IV. 1013. *a*. Rapport entre la période julienne & l'époque conſtantinopolitaine. IX. 36. *b*. Epoques contenues dans les marbres d'arondel. X. 72. *a*. Epoques marquées ſur les médailles anciennes. 258. *b*. Epoques uſitées chez les Japonnois. XI. 144. *b*. *Voyez* ERE.

EPOUSAILLES. Piece de monnoie qu'on donnoit autrefois en France à la meſſe des épouſailles. XVI. 609. *b*.

EPOUSSETTE. (*Manege. Maréch.*) Différentes ſortes d'épouſſettes. Leur uſage. V. 836. *a*.

EPOUSSETTE, (*Gravure*) V. 836. *a*.

EPOUVANTABLE, *effrayant, terrible, effroyable*, (*Syn.*) V. 412. *b*.

EPOUVANTE, *allarme, terreur, effroi, frayeur, crainte peur, appréhenſion*, (*Synon.*) I. 277. *b*.

EPOUVANTÉ, *effrayé, allarmé*, (*Synon.*) V. 412. *b*.

EPOUX. Réflexions ſur les époux infideles. VIII. 701. *b*.

EPPONINA, femme de Julius Sabinus, né à Langres, *&c.* Leurs aventures. IX. 245. *a*.

EPREINTES, (*Médec.*) douleurs vives au rectum, à la veſſie, ou à la matrice, & qui font faire des efforts, comme pour pouſſer au dehors, la cauſe irritante. On reſtraint vulgairement ce terme à une maladie du fondement, *&c.* qui produit quelquefois le renverſement de la membrane interne du rectum. V. 836. *a*. Moyen de prévenir cet inconvénient ou d'y remédier. Ceux qui ont la pierre dans la veſſie, ſont ſujets aux épreintes du rectum. Eſpece d'épreinte appellé *teneſme de la veſſie* ou *ſtrangurie*: cauſes de cette maladie. Manieres de la traiter. Comment on excite des épreintes pour procurer la ſortie d'un enfant mort ou du placenta. *Ibid. b*.

ÉPREUVE, *eſſai, expérience*: différence entre ces mots. V. 837. *a*.

EPREUVE, (*Hiſt. mod.*) maniere de juger en matiere criminelle, reçue & fort en uſage dans les neuf, dix & onzieme ſiecles. Pourquoi ces jugemens étoient nommés *jugemens de Dieu*. Les épreuves ſe rapportoient toutes à trois principales; le ſerment, le duel, & l'ordalie ou épreuve par les élémens. Diverſes manieres dont ſe faiſoit l'épreuve par ſerment, qu'on appelloit auſſi *purgation canonique*. Sur la ſeconde ſorte d'épreuve, *voyez* DUEL, COMBAT, CHAMPION. Rien ne pouvoit diſpenſer du duel, quand on étoit accuſé de trahiſon. On vint à s'en ſervir pour decider toutes ſortes de queſtions, ſoit publiques, ſoit particulieres. V. 837. *a*. De l'ordalie: ſignification de ce mot. Deux eſpeces d'épreuves de ce genre, celle par feu & celle par eau. Diverſes manieres dont ſe faiſoit l'épreuve par le feu. Celle par l'eau ſe faiſoit ou par l'eau bouillante ou par l'eau froide. Détails ſur l'une & ſur l'autre. Il eſt encore parlé dans les anciennes loix de l'épreuve de la croix, de celle de l'euchariſtie, & de celle du pain & du fromage. *Ibid. b*. Comment elles ſe pratiquoient. Origine de cette façon de parler,

que ce morceau de pain me puiſſe étrangler, ſi, &c. Ces différentes ſortes d'épreuves autoriſées par des conciles, des papes, des rois, *&c.* n'ont jamais été approuvées par l'égliſe. Autorités qui ſe ſont élevées contr'elles. Ce que leur oppoſoient les défenſeurs de ces épreuves. Examen de la queſtion, de quel principe partoit le merveilleux que pluſieurs auteurs atteſtent avoir accompagné ces épreuves. *Ibid.* 838. *a.* Obſervations de M. Duclos en traitant cette queſtion. La durée de ces épreuves a été beaucoup plus grande vers le Nord que par-tout ailleurs. Combien elle a duré en Angleterre. Comment on éprouvoit les ſorciers. Comment l'égliſe eſt intervenue dans ces ſortes de pratiques. Pourquoi dans l'épreuve de l'eau froide, on eſtimoit coupable celui qui ſurnageoit. La loi ſalique en admettant l'épreuve par l'eau bouillante, permettoit du moins de racheter ſa main du conſentement de la partie, & même de donner un ſubſtitut. Epreuve propoſée ſur la ſainteté de Savonarole, mais qui ne fut point effectuée. *Ibid. b.* Auteurs qui ont traité des épreuves. *Ibid.* 839. *a.*

Epreuve, voyez ORDALIE. Epreuve par le moyen du pain d'orge. I. 298. *a.* Sorte d'épreuve appellé *corſned*, qui étoit uſitée chez les Anglo-Saxons. IV. 279. *b.* Jugement de la croix. 510. *a.* Epreuve par les duels. III. 84. *b.* V. 159. *a*, *b*, &c. Pain d'épreuve en uſage chez les Anglo-Saxons. XI. 752. *a.* Exorciſmes employés dans les épreuves. VI. 271. *a.* Epreuve qu'on faiſoit autrefois de la vérité des ſermens, ſur un lac de Sicile. XI. 783. *a.* 786. *a.* Subſtitution d'un champion pour ſubir une épreuve. XVII. 232. *a. Voyez* JUGEMENT DE DIEU & PURGATION. Le jugement de Dieu appellé *jus de dé.* IV. 647. *b.* Epreuve miraculeuſe ordonnée chez les anciens Juifs. V. 203. *b.*

EPREUVE, (*Artill.*) moyens qu'on emploie pour s'aſſurer de la bonté des pieces & de celle de la poudre. Comment doit être faite celle des pieces de canon, ſelon l'ordonnance de 1732. Diſpoſition d'une autre ordonnance. (1744) ſur le même ſujet. Comment ſe fait l'épreuve des mortiers. V. 839. *a.* Pour l'épreuve de la poudre, *voyez* POUDRE & EPROUVETTE.

EPREUVE *des canons de fuſil de munition*, (*Art. milit. Artill.*) *voyez pl. III. Fabrique des armes, fuſil de munition. Suppl.* Deſcription de la maniere dont on éprouve les canons des fuſils deſtinés à armer les troupes du roi. Double épreuve que ces armes ſubiſſent. *Suppl.* II. 831. *a.* Viſites qu'on en fait lorſque l'épreuve eſt finie. Marque qu'on leur imprime. Viſites des reviſeurs. *Ibid. b.*

Epreuve des pieces de canon. II. 612. *a.* Des canons de fuſil. 617. *a.* Maniere dont les fuſils de munition ſont éprouvés, avant que d'être reçus pour le compte du roi. *Suppl.* II. 209. *b.* Obſervations ſur les épreuves par leſquelles on s'aſſure de la bonté d'un canon de fuſil. *Suppl.* III. 13. *b.* 16. *b.*

EPREUVE. (*Imprim.*) Uſages qu'on doit faire de la premiere, de la ſeconde épreuve, *&c.* V. 839. *a.*

EPREUVE, (*Imp. en taille douce*) V. 839. *b.*

Epreuve dans la gravure en bois. VII. 894. *a.*

Epreuve, en terme raffinerie de ſucre. XIII. 357. *b.*

EPREUVES, (*Morale*) *voyez* AFFLICTIONS.

EPROUVETTE, (*Artill.*) machine propre à faire juger de la bonté de la poudre. Deſcription de celle dont on ſe ſert le plus ordinairement. Deſcription de deux autres eſpeces d'éprouvettes. Toutes ces machines ne peuvent faire juger que de la bonté relative des poudres. Ce qu'a ordonné Louis XIV pour avoir là-deſſus quelque choſe de plus précis. Deſcription du mortier dont on doit faire uſage ſelon cette ordonnance. V. 839. *b. Voyez* EPREUVE.

Eprouvette. Des différentes manieres d'éprouver la bonté de la poudre. XIII. 192. *b.* 193. *a.* 195. *b.* 196. *a.* Voyez les planches de l'art militaire, vol. I.

EPROUVETTE, (*Comm.*) eſpece de jauge, *&c.* En quoi elle conſiſte. V. 840. *a.*

EPROUVETTE, (*Potier d'étain*) V. 840. *a.*

EPUISEMENT, *voyez* ATROPHIE, ENERVATION, EXTÉNUATION, FOIBLESSE, IMPUISSANCE, uſage du vin dans certains épuiſemens. XVII. 289. *a.*

EPULIDE, (*Médec.*) étymologie de ce mot; tubercule ou excroiſſance qui ſe forme ſur les gencives, *&c.* Différentes eſpeces d'épulides. V. 840. *a.* Leurs différens effets. Quelle en doit être la cure. Moyen d'arrêter l'hémorragie après l'opération. *Ibid. b.*

Epulide, ajoutez à cet article ce qui ſe trouve. VII. 546. *a*, *b.* &c.

EPULON, (*Hiſt. anc.*) miniſtre des ſacrifices chez les Romains. Pourquoi les trois épulons étoient établis. Etymologie de ce nom. Leurs fonctions. Leur habillement. Augmentation de leur nombre. Tems de leur inſtitution. Voyez *ſeptem viri epulonum.*

EPULUM, banquet pour les dieux. Comment on y plaçoit leurs ſtatues. V. 840. *b.*

EPURE. (*Coupe des pierres*) Deſcription d'une épure ordinaire. V. 840. *b.*

EPURGE, (*Botan.*) *voyez* TITIMALE.

EQU

EQ

EQUANT, (*Aſtron. ancien.*) cercle dont on ne fait plus d'uſage aujourd'hui. V. 841. *a.*

Equant, définition du cercle ainſi nommé dans l'ancienne aſtronomie. *Suppl.* II. 832. *a.*

Equant, (*centre de l'*) II. 827. *b.*

EQUARRIR, de la maniere d'équarrir les bois dans l'art de la charpente. XIII. 29. *b.*

EQUARRISSEMENT, (*Tailler par*) *coupe des pierres.* V. 841. *a.*

EQUARRISSOIR, (*Horlog.*) différentes ſortes d'équariſſoirs. Quels ſont les meilleurs. V. 841. *a.*

Equarriſſoir du fourbiſſeur. XVII. 788. *b.*

EQUATEUR, (*Aſtron. & Géog.*) définition. Origine du mot. V. 841. *a.* Situation de ce cercle dans la ſphere & ſur le globe. Tems où le ſoleil décrit ce grand cercle. Les peuples qui habitent ſous l'équateur, ont pendant toute l'année les jours égaux aux nuits. Pourquoi les longues nuits ſont néceſſaires dans ces climats. Le temps égal ou moyen de l'équateur s'eſtime par les paſſages de ſes arcs ſur le méridien. Table de la converſion des parties de l'équateur en tems, & réciproquement. *Ibid. b.* Maniere de conſtruire cette table. Son uſage. Elle eſt fort utile dans la recherche des longitudes. Elévation ou hauteur de l'équateur: ſon rapport avec celle du pole. *Ibid.* 842. *a.*

EQUATEUR, (*Aſtron.*) inclinaiſon de l'équateur du ſoleil ſur l'écliptique. La lumiere zodiacale ſelon quelques aſtronomes, eſt dans le plan de cet équateur. Orbites des planetes rapportées à l'équateur du ſoleil. Tems de l'équateur ou du premier mobile, compté à raiſon de 15 degrés par heure. *Suppl.* II. 832. *a.* Angle horaire. Maniere de convertir les degrés de l'équateur en tems, & le tems en degrés. *Voyez* ces opérations toutes faites dans la connoiſſance des tems. Converſion des parties de l'équateur en tems ſolaire moyen. *Ibid. b.*

EQUATEUR, (*Aſtron.*) différence entre l'équateur & l'équinoxial. V. 881. *a.* La hauteur de l'équateur eſt toujours égale au complément de la hauteur du pole. V. 504. *b.* Moyen de trouver la hauteur de l'équateur, *ibid.* & VIII. 73. *b.* IX. 303. *b.* Rapport entre les parties de tems & les parties de l'équateur. VIII. 193. *b.* XIV. 858. *b. Suppl.* II. 587. *a.* 832. *a*, *b.* Inclinaiſon de ſept degrés de l'équateur ſolaire ſur l'équateur terreſtre. XV. 814. *b.*

EQUATEUR. (*Géogr.*) Pourquoi il n'y a ſur la terre que les habitans de l'équateur qui conſervent leurs jours égaux aux nuits pendant toute l'année. XI. 908. *b.* Des ſaiſons ſous l'équateur. VIII. 231. *a.* XIV. 529. *b.* La peſanteur moindre ſous l'équateur que dans nos climats : la terre plus élevée ſous l'équateur que ſous les poles. VI. 752. *a*, *b. Voyez* EQUINOXIAL, LIGNE.

EQUATION, (*Algeb.*) expreſſion de la même quantité préſentée ſous deux dénominations différentes. V. 842. *a.* Caractere ou ſigne d'équation. Membres & termes d'une équation. Racine d'une équation. Equation ſimple; celle du ſecond degré ou quarrée; du troiſieme degré ou cubique; du quatrieme degré. On peut conſidérer les équations auxquelles on arrive dans la ſolution des problêmes, ou comme les dernieres concluſions auxquelles on arrive dans la ſolution des problêmes, ou comme les moyens par leſquels on parvient à la ſolution finale. Pour trouver la valeur de l'inconnue renfermée dans une équation, on transforme l'équation de différentes manieres, qui ſervent à la rendre auſſi ſimple qu'il eſt poſſible. Diverſes branches ou parties renfermées dans la théorie & la pratique des équations. De la méthode de mettre en équation une queſtion propoſée. *Ibid. b.* Regles par leſquelles on peut ſavoir ſi la queſtion eſt déterminée ou indéterminée. Moyen de réduire une queſtion en pluſieurs équations médiates, pour arriver à une équation finale. Exemple : un marchand augmente tous les ans ſon bien d'un tiers, en ôtant 100 liv. qu'il dépenſe par an dans ſa famille, au bout de trois ans il trouve ſon bien doublé. On demande combien ce marchand avoit de bien au commencement de ces trois ans. Maniere de poſer algébriquement la queſtion, & enſuite de la réſoudre. *Ibid.* 843. *a.* Pour réſoudre les queſtions qu'on propoſe ſur les nombres ou ſur les quantités abſtraites, il ne faut preſque que les traduire du langage ordinaire en langage algébrique. Exemples deſtinés à lever les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans cette traduction. 1°. Etant données la ſomme de deux nombres *a*, & la différence de leurs quarrés *b*, trouver les nombres. 2°. Trouver trois quantités x, y, z, dont on connoiſſe la ſomme, étant priſes deux à deux. 3°. Diviſer une quantité donnée en un nombre quelconque de parties, telles que les différences des plus grandes ſur les plus petites, ſoient égales à des quantités données. *Ibid. b.* 4°. Une perſonne voulant diſtribuer trois ſous à un certain nombre de pauvres, trouve qu'il lui manque huit ſous, ainſi elle ne leur donne à chacun que deux ſous, & elle a trois ſous de reſte

reſte. On demande combien cette perſonne avoit d'argent, & combien il y avoit de pauvres. 5°. Le pouvoir ou l'intenſité d'un agent étant donnés, déterminer combien il faut d'agens ſemblables pour produire un effet donné dans un tems donné. 6°. Les puiſſances de différens agens étant données, déterminer le tems dans lequel ils produiront un effet donné, étant jointes enſemble. 7°. Etant données les peſanteurs ſpécifiques de pluſieurs choſes mêlées enſemble, & la peſanteur ſpécifique de leur mêlange, trouver la proportion des ingrédiens dont le mêlange eſt compoſé. *Ibid.* 844. *a.* De la maniere de réduire en équation les problêmes géométriques. On doit ſuivre pour ces ſortes de problêmes les mêmes regles que pour les problêmes numériques. Mais il eſt rare qu'ils ſe réduiſent toujours auſſi facilement en équations. 1°. Quelles que ſoient les quantités que l'on prend pour connues (dans les problêmes concernant les lignes qui doivent avoir un certain rapport les unes aux autres) & les quantités qu'on prend pour inconnues, les équations que l'on aura ſeront les mêmes quant au fond, &c. *Ibid. b.* 2°. Le calcul pour arriver à l'équation, & l'équation elle-même, ſont ſemblables dans tous les cas, excepté que les mêmes lignes y ſont déſignées par des lettres différentes ſelon les données & les inconnues que l'on ſuppoſe. 3°. Un problême étant propoſé, il faut comparer entr'elles les quantités qu'il renferme, & ſans diſtinction des connues & des inconnues, examiner le rapport qu'elles ont enſemble, pour connoître celles qui peuvent faire trouver plus facilement les autres. 4°. Il faut employer quelque méthode ſynthétique, en prenant pour données certaines lignes par leſquelles on puiſſe arriver à la connoiſſance des autres, de maniere que le retour de celles-ci aux premieres ſoit plus difficile. *Ibid.* 845. *a.* 5°. Ayant ainſi comparé les termes de la queſtion entr'eux, il faut encore de l'art & de l'adreſſe pour trouver parmi les connexions ou relations particulieres des lignes, celles qui ſont les plus propres pour le calcul. Différens moyens qu'on peut employer pour cela. *Ibid. b.* Toutes les difficultés des problêmes de la géométrie rectiligne peuvent ſe réduire à la compoſition des lignes & à la ſimilitude des triangles. 6°. Ce qu'il faut faire pour accommoder ces théorêmes à la conſtruction des problêmes. *Ibid.* 846. *a.* 7°. Ayant déterminé la méthode ſuivant laquelle on doit procéder & faire ſa figure, on donne d'abord des noms aux quantités qui doivent entrer dans le calcul, c'eſt-à-dire, deſquelles on doit tirer la valeur des autres, juſqu'à ce qu'on arrive à une équation. 8°. Par les différentes opérations qu'on a faites pour exprimer les lignes auxquelles on n'a point donné de noms, le problême eſt déja preſque réduit à une équation..... Il ne reſte plus qu'à faire attention aux conditions du problême, pour découvrir une équation. 9°. A l'égard de la géométrie des lignes courbes, quelle eſt la maniere de les déterminer. Comment les anciens les déterminoient. *Ibid. b.* Méthode de calculer les courbes, lorſqu'on les décrit par le mouvement local de quelque ligne droite. Si au lieu de deſcriptions géométriques, on ſe ſert d'équations pour déſigner les lignes courbes, les calculs deviendront encore plus ſimples, puiſqu'on aura moins d'équations à trouver. Lors même qu'on détermine des courbes par des deſcriptions géométriques, ou par des ſections des ſolides, on peut toujours les déſigner par des équations, & par conſéquent toutes les difficultés des problêmes qu'on peut propoſer ſur les courbes, ſe réduiſent au cas où l'on enviſageroit les courbes ſous ce dernier point de vue. *Ibid.* 847. *a.* Quand une courbe n'eſt point donnée d'eſpece, on peut ſuppoſer une équation à volonté qui exprime ſa nature d'une maniere générale. *Tout ce qui vient d'être lu eſt tiré de l'Encyclopédie angloiſe. Mais il reſte encore ſur ce ſujet beaucoup de choſes à dire pour rendre cet article complet. Additions de l'auteur.* Des équations d'un degré plus élevé que l'unité, & de la maniere de les réſoudre. *Ibid. b.* Une équation d'un degré quelconque repréſente réellement autant d'équations particulieres, qu'il y a d'unités dans ſon degré. *Ibid.* 848. *b.* Les propoſitions connues ſur les coëfficiens des équations, ſervent quelquefois à démontrer d'une maniere ſimple & élégante des propoſitions de géométrie. Si une des racines de l'équation eſt un nombre entier poſitif ou négatif, ce nombre ſera un des diviſeurs du dernier terme. Si toutes les racines d'une équation ſont réelles, & que tous les termes de l'équation aient le ſigne +, toutes ces racines ſeront négatives. Dans une équation les racines imaginaires vont toujours deux à deux. Dans les équations d'un degré impair, il y a du moins une racine réelle. Dans une équation délivrée de fractions, & dont le premier terme n'a d'autre coëfficient que l'unité, la racine ne ſauroit être une fraction, dont le dénominateur & le numérateur ſoient des nombres entiers & rationnels. *Ibid.* 849. *a.* Auteurs à conſulter ſur la transformation d'une équation en une autre. *Voyez* ce mot. On trouvera au mot *Racine*, le fameux théorême de Deſcartes ſur les racines des équations. Réflexions générales ſur les racines des équations. 1°. Si on propoſoit de trouver un nombre tel que le quarré de ce nombre plus 15, fût égal à 8 fois le nombre cherché, on trouveroit que cette équation auroit deux racines réelles & poſitives. 2°. Si on propoſoit de trouver un nombre plus petit que 1, & tel que le quarré de $1 - x$ fût égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(1-x)^2 = \frac{1}{4}$, & $1-x = \pm\frac{1}{2}$; donc $x = \frac{1}{2}$ & $x = \frac{3}{2}$. Voilà deux racines réelles & poſitives; cependant il n'y a proprement que la racine $\frac{1}{2}$ qui ſatisfaſſe au problême. Or on ſuppoſe dans l'énoncé que x eſt plus petit que 1; pourquoi donc trouve-t-on une autre racine réelle & poſitive? *Ibid. b.* Réponſe à cette queſtion. 3°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel que retranchant l'unité de ce nombre, le quarré du reſte fût égal à quatre, on trouveroit $(x-1)^2 = 4$), $x = 3$ & $x = -1$. Obſervations ſur ces deux racines. *Ibid.* 850. *a.* 4°. Si on demandoit un nombre x, tel que, ajoutant l'unité à ce nombre, le quarré du tout ſoit égal à $\frac{1}{4}$, on auroit $(x+1)^2 = \frac{1}{4}$, $x = -\frac{1}{2}$, $x = -\frac{3}{2}$, deux racines négatives: comment il eût fallu changer la queſtion. 5°. Les racines négatives ne ſont deſtinées qu'à indiquer de fauſſes ſuppoſitions faites dans l'énoncé, & que le calcul redreſſe. Inconvénient que cauſe la ſolution algébrique, lorſque les racines ſont en partie poſitives, & en partie négatives. 6°. Ce qui prouve que les racines négatives ne ſont pas tout-à-fait inutiles à la ſolution d'un problême, c'eſt l'application de l'algebre à la géométrie. *Ibid. b.* 7°. Si on propoſoit de trouver un nombre x, tel que $(x+1)^2 + 4$ fût $= 0$, on auroit $x = -1 + \sqrt{-4}$, & $x = -1 - \sqrt{-4}$, valeurs imaginaires qui indiquent que l'énoncé de la queſtion eſt abſurde, & ne peut ſe réſoudre. 8°. Différentes eſpeces d'impoſſibilités dans la ſolution que déſignent les racines négatives, imaginaires & incommenſurables. 9°. Ce qu'indiquent les racines imaginaires quand elles ſont mêlées avec des racines réelles. Remarques ſur la maniere dont on réſout ordinairement les équations du ſecond degré. *Ibid.* 851. *a.* Sur la maniere de réſoudre celles du troiſieme degré, *voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. A quoi ſe réduit la queſtion qu'il s'agit de réſoudre dans ces équations. Des équations du quatrieme degré. *Ibid. b.* Il n'y a juſqu'à préſent que les équations du ſecond degré dont on ait une ſolution complette. Lorſqu'une équation du troiſieme degré a une racine réelle & commenſurable, le plus court moyen de la déterminer, eſt d'eſſayer tous les diviſeurs du dernier terme. Méthode pour abréger cet eſſai. Paſſé le quatrieme degré, on n'a plus de méthode, même imparfaite, pour réſoudre les équations. Ce qu'on doit faire en ce cas. Si on trouve deux quantités a, b peu différentes l'une de l'autre, qui étant ſubſtituées à la place de x dans une équation, donnent, l'une un réſultat poſitif, l'autre un réſultat négatif, il s'enſuit que la valeur qui donne le réſultat $= 0$, & qui eſt la vraie racine de l'équation, ſera entre a & b. *Ibid.* 852. *b.* Mémoire de M. Fontaine ſur l'analyſe: objet de cet ouvrage. Obſervations de l'auteur ſur la méthode de M. Fontaine. *Ibid.* 853. *a*, *b.* Réflexions ſur la multiplicité des racines des équations en géométrie. On voit au mot *Découverte*, par quel raiſonnement Deſcartes eſt parvenu à expliquer les équations indéterminées aux courbes. Les mots *Courbe*, *Différentiel*, *Tangente*, &c. font voir en détail les applications & les conſéquences de ce principe. On trouve au mot *Conſtruction*, comment on conſtruit les équations par la géométrie. *Ibid.* 854. *a.* Sur les équations différentielles, exponentielles, *&c.* voyez *Différentiel*, *Expoſant*, *Exponentiel*, *Intégral*, *Conſtruction*, &c. On appelle quelquefois *équation* en géométrie & en méchanique, ce qui n'eſt qu'une ſimple proportionnalité indiquée d'une maniere abrégée. Exemples. *Ibid. b.*

EQUATION, (*Algeb.*) conſtruction & uſage d'une machine pour trouver les racines de quelque équation que ce puiſſe être. Théorie ſur laquelle cette machine eſt fondée. *Suppl.* II. 832. *b.* 833. *a*, *b.* Sa deſcription. *Ibid.* 834. *b.* Maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 835. *a.*

Equation algébrique. I. 677. *a.* Membres, termes d'une équation. X. 325. *b.* XVI. 158. *a.* Racines d'une équation. XIII. 747. *b.* 748. *a*, *b.* Des coëfficiens & des expoſans dans les équations, *voyez* ces mots. Somme d'une équation. XV. 330. *b.* En quoi les racines négatives d'une équation different des racines imaginaires. XI. 73. *b.* Equation d'une courbe. I. 677. *b.* IV. 378. *a*, *b.* Réſoudre une équation. I. 677. *b.* Méthode des caſcades pour cette opération. II. 739. *b.* Autre méthode qui a beaucoup de rapport avec celle des caſcades. 740. *a.* En quoi conſiſte l'art des équations. III. 297. *a.* Uſage des courbes pour la conſtruction des équations. IV. 387. *a.* Méthode pour conſtruire des équations du premier degré, du ſecond, du troiſieme, *&c.* IV. 92. *b.* 93. *a*, *b.* Comparer des équations, en réduire pluſieurs en une ſeule. III. 750. *a.* XIII. 881. *a.* Art de chaſſer les ſeconds termes d'une équation. XIV. 857. *b.* De la maniere d'en faire évanouir l'inconnue. VI. 119. *a*, *b.* Méthode pour avoir la valeur approchée de toutes les racines d'une équation numérale determinée. *Suppl.* I. 492. *b.* — 494. *b.* & d'une équation algébrique déterminée. 494. *b.* — 497. *a.* Des méthodes d'intégrer une équation. *Suppl.* III. 619. *a*, *b.* —

624. *a.* Réduction des équations au moindre degré dont elles ſont ſuſceptibles. I. 7. *b.* Converſion des équations. IV. 166. *a.* Différentiation des équations. 986. *a.* Transformation des équations. XVI. 546. *b.* Equation affectée. I. 157. *b.* Equations cubiques du troiſieme degré. IV. 531. *a.* Remarques ſur ces équations : cas irréductible d'une équation du troiſieme degré. II. 736. *a*, *b*, *&c.* Equation différentielle. IV. 988. *a*, *b.* Equations qui peuvent ſe préſenter ſous une forme différentielle. VII. 636. *b.* Equations aux différences partielles. *Suppl.* IV. 243. *a*, *b.* Equation exponentielle. VI. 311. *b.* Equation homogene. *Suppl.* III. 446. *b.* — 447. *a*, *b.* Equation identique. VIII. 494. *a*, *b.* Equation latérale. IX. 300. *b.* Equation linéaire. 554. *b.* *Suppl.* III. 749. *a*, *b*, *&c.* Equation ordonnée. XI. 595. *a.* Equation poſſible. *Suppl.* IV. 516. *a*, *b.* Equation des problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a*, *b.* Equation quadratique ou du ſecond degré. XIII. 638. *a*, *b.* Equation tranſcendante. XVI. 545. *b.* Equation de Ricati. *Suppl.* IV. 648. *a.*

EQUATIONS *déterminées*, (*Algeb.*) expoſition de ce qui a été fait juſqu'ici ſur la ſolution générale des équations. Méthodes pour faire diſparoître autant de termes qu'on voudra d'une équation propoſée, par le moyen d'une ſubſtitution. *Suppl.* II. 835. *b.*

EQUATIONS *aux différences finies*, (*Algeb.*) M. Euler a fait ſur cet objet un grand nombre de belles & utiles recherches ; mais il s'eſt occupé ſur-tout d'appliquer aux ſuites infinies ou indéfinies la théorie de ces différences, ou réciproquement. Détails ſur ce ſujet. Théorie générale des équations aux différences finies, des fonctions qui peuvent entrer dans leurs intégrales, & de la maniere de les trouver rigoureuſement autant qu'elles ſont poſſibles par la méthode des coëfficiens indéterminés. On trouvera aux articles *Poſſibles*, *Maximum*, *Linéaires*, ce qui regarde leurs équations de condition ou de *maximum*, & la ſolution des équations linéaires. *Suppl.* II. 837. *a*, *b.*

Equations aux différences finies & infiniment petites. Ce ſont celles qui contiennent, outre les variables y & x, leurs différences finies & infiniment petites. Remarques fondamentales qui peuvent conduire à une méthode de les réſoudre généralement. *Suppl.* II. 838. *b.* *Voyez* LINÉAIRES ÉQUATIONS. Ouvrage à conſulter.

EQUATIONS *empiriques*, (*Algeb. Aſtron.*) équations trouvées indépendamment de toute théorie, & d'après les ſeules obſervations d'une planete ; comme elles repréſentent avec exactitude le mouvement de cette planete pendant les révolutions obſervées, on en conclut qu'elles pourront les repréſenter indéfiniment. Exemples de telles équations. *Suppl.* II. 338. *b.* M. de la Grange eſt le premier qui ait imaginé de réduire en méthode générale l'art de trouver ces équations empiriques. Idée abrégée de cette méthode. 839. *a.*

EQUATION *du tems ou de l'horloge*, (*Aſtron.*) différence entre le tems vrai & le tems moyen. Cauſes de cette différence. V. 855. *a.* Les aſtronomes ne pouvant avoir dans le mouvement du ſoleil une meſure toujours égale du tems, ont inventé pour la commodité de leurs calculs, des jours fictifs, tous égaux entre eux, & moyens entre le plus court & le plus long des jours inégaux. De quelle maniere on a déterminé ces jours. *Ibid. b.* Comment on peut définir l'équation du tems. Méthode pour trouver l'équation des jours ſolaires, c'eſt-à-dire, pour convertir le tems vrai en tems moyen, & le tems moyen en tems vrai. Uſage de cette théorie de l'inégalité & de l'équation des jours naturels dans l'horlogerie & dans l'aſtronomie. Pourquoi l'on a beſoin quelquefois en aſtronomie de réduire le tems moyen en tems vrai, & le tems vrai en tems moyen. Ce qu'on entend par l'équation de l'horloge. Ouvrages où ſe trouve l'équation de l'horloge pour chaque jour. *Ibid.* 856. *a.* Quelles ſont les deux cauſes d'inégalités auxquelles il faut avoir égard dans la compoſition de la table de l'équation de l'horloge. Cette table ne ſauroit être perpétuelle à cauſe de la préceſſion des équinoxes & du changement de l'apogée du ſoleil. *Ibid. b.*

Equation du tems. Cauſe des inégalités du jour naturel, d'où vient la néceſſité de l'équation du tems. VIII. 890. *b.* Tems de l'année auxquels la pendule avance ou retarde ſur le ſoleil, & celui de la plus grande inégalité de l'horloge. V. 857. *a.* Tables de l'équation du tems. *Suppl.* IV. 923. *b.*

Equation du centre. Explication de cette équation, par la comparaiſon du mouvement d'une planete dans les divers points de ſon orbite, avec le mouvement d'un corps qui parcourroit la circonférence d'un cercle d'un mouvement toujours égal & uniforme. V. 856. *b.* C'eſt par les tables de l'équation du centre, que les aſtronomes déterminent le lieu vrai du ſoleil & des planetes pour chaque jour. *Voyez* au mot *Ellipſe*, la formule pour l'équation du centre, & la maniere de la trouver. Moyen de trouver l'anomalie vraie ou égalée, c'eſt-à-dire, la diſtance du lieu vrai de la planete à l'aphélie. Quels ſont les tems de l'année auxquels la pendule avance ou retarde ſur le ſoleil, & celui de la plus grande inégalité de l'horloge. *Ibid.* 857. *a.*

Equation du centre. Voyez I. 484. *b.* Equation abſolue, ſomme des équations optique & excentrique. 41. *b.*

Equation du mouvement des planetes. Autres inégalités dans le mouvement des planetes, outre celle de l'équation du centre. Elles ſont ſur-tout ſenſibles dans la lune, jupiter & ſaturne, *voyez* ces mots. Obſervations à l'égard des inégalités de la lune. V. 857. *a.* Sur la conſtruction & la forme des tables d'équation des planetes, *voyez* TABLES *aſtronomiques.*

Equation annuelle du moyen mouvement du ſoleil & de la lune, des nœuds & de l'apogée de lune. I. 484. *a*, *b.* Equation du mouvement de la lune, appellé *évection.* VI. 138. *a.*

EQUATION *lunaire*, (*Chronolog.*) V. 857. *b.*

EQUATION *ſéculaire.* (*Algeb. Aſtron.*) Equation qui augmente continuellement avec le tems, *voyez* APPROXIMATION. Cette ſorte d'équation conſidérée aſtronomiquement. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* II. 839. *b.*

Equation ſéculaire. Sa cauſe, ſelon M. Euler. *Suppl.* II. 886. *b.* *Voyez* TABLES *aſtronomiques.*

Equation ſolaire. V. 857. *b.*

EQUATION, (*Horlog.*) partie de l'horlogerie qui indique les variations du ſoleil. Il s'agit ici de la deſcription des machines qu'on a employées pour indiquer ces variations. Différentes eſpeces de conſtruction que l'on a miſes en uſage pour faire marquer le tems vrai & moyen.

1°. Pendules à équation, qui marquoient les deux tems par le moyen de deux aiguilles. Quelle a été la premiere connue. Ce que dit M. de Sully, dans ſa réponſe au P. Kéfra, ſur les premieres équations. V. 857. *b.* 2°. Pendule du P. Alexandre dont il a fait la deſcription dans ſon traité des horloges. Elle eſt ſujette à pluſieurs défauts, & ne peut marquer le tems moyen. Pendule du même genre de M. Rivaz, exempte des défauts de la précédente. 3°. Pendule du ſieur le Bon, qui indique les deux tems. Les pendules d'équation, à cercles mobiles, ſont auſſi de ce genre, *&c.* 4°. Pendules dont une aiguille marque les minutes du tems moyen, & une autre la différence d'avec le tems vrai. Traité dans lequel on en peut voir la deſcription, ainſi que de pluſieurs autres conſtructions d'équations. *Ibid.* 858. *a.* Remarques ſur le choix des conſtructions d'équation, & ſur ce qu'exige l'exécution de cette partie de l'horlogerie. Réflexions ſur cette claſſe des artiſtes, qui, nés avec des diſpoſitions particulieres, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont été déja trouvés. Moyens d'exciter l'émulation de ces artiſtes. Toutes les parties de l'horlogerie réduites à deux points eſſentiels ; la conſtruction & l'exécution. La conſtruction des ouvrages d'équation a été juſqu'à préſent trop compoſée. *Ibid. b.* Inconvéniens qui en réſultoient. La conduite de la roue annuelle étoit auſſi trop compoſée. Il ſuffit que le changement d'équation par cette roue ne ſe faſſe qu'une fois par jour. Deſcription de la pendule à équation de M. Julien le Roy. *Ibid.* 859. *a.* Deſcription d'une cadrature d'équation conſtruite par M. Dauthiau. *Ibid. b.* Conſtruction d'une équation de M. Rivaz, à deux cadrans & deux aiguilles. *Ibid.* 860. *a.* Equation préſentée en 1752, à l'académie des ſciences, par M. Berthoud. *Ibid. b.* Table pour tracer la courbe de la roue annuelle, de la pendule de M. Berthoud, pour les années biſſextiles & communes. *Ibid.* 862. *a.*

Deſcription des pendules à heures & minutes du ſoleil, leſquelles ne marquent point le tems moyen ; de celle du P. Alexandre. *Ibid. b.* Deſcription d'une quadrature d'équation à heures & minutes du tems vrai, par M. de Rivaz. *Ibid.* 863. *a.*

Des conſtructions d'équation par une ſeule aiguille & à cadran mobile. Deſcription d'une montre d'équation à ſecondes concentriques, marquant les quantiemes du mois & les mois de l'année, par M. Ferdinand Berthoud ; *Ibid. b.* d'une pendule à équation, à ſecondes concentriques, marquant les mois & quantiemes des mois, les années biſſextiles, & qui va treize mois ſans être montée, par M. F. Berthoud. *Ibid.* 864. *a.*

De l'exécution des pendules à équation. Inſtruction ſur la maniere de tailler la courbe ou ellipſe. *Ibid. b.* Quelques obſervations ſur la table d'équation qui va ſuivre.

Table de la différence du tems vrai au tems moyen pour le midi de chaque jour, au méridien de Paris. *Ibid.* 865. *b.* De l'uſage de cette table pour régler les ouvrages d'horlogerie. Obſervations ſur les deux tables d'équation qui ſe trouvent dans la connoiſſance des tems, dont l'une a pour titre, *équation de l'horloge*, & ſe trouve à la ſixieme colonne de la ſeconde page de chaque mois, & l'autre a pour titre, *table du tems moyen au midi vrai pour le méridien de Paris.* *Ibid.* 868. *b.* Méthode pour regler une pendule par le méridien, & lui faire ſuivre le tems moyen ou égal. *Ibid.* 869. *a.* Méthode pour faire ſuivre le tems vrai à une pendule. Exemple pour régler la pendule ſur le tems moyen, en lui faiſant ſuivre le tems vrai. *Ibid. b.* Deſcription d'un moyen particulier de faire une révolution annuelle aſtronomique, de marquer les quantiemes des mois, les mois de l'année, & années biſſextiles, par M. Admyrauld. *Ibid.* 870. *a.*

Equation. Des pendules à équation. VIII. 305. *a*, *b*. XII. 298. *b*. Roue de cette ſorte de pendule, qui en régle le mouvement ſur le tems vrai du ſoleil. V. 519. *b*. *Voyez* les planches d'horlogerie, vol. IV.

EQUERRE. (*Géom.*) Maniere d'examiner ſi une équerre eſt juſte. V. 871. *a*.

EQUERRE *d'arpenteur*. Deſcription. En quoi conſiſte la préciſion de cet inſtrument. A quoi il faut avoir attention pour éviter de fauſſer cette équerre. Equerres à huit pinnules; leur uſage. Maniere de ſe ſervir de l'équerre d'arpenteur. V. 871. *a*.

Equerre d'arpenteur. Uſage de la bouſſole attachée à cet inſtrument. II. 377. *a*.

Equerre, en architecture, en hydraulique, en terme de bijoutier; équerre dont ſe ſervent les graveurs & deſſinateurs. V. 871. *b*.

Equerre, retour d', (*Coupe des pierr.*) XIV. 207. *b*.

EQUERRE *à épaulement*, (*Charp.*) V. 871. *b*.

Equerre, outil de graveur de poinçons à lettres. Deſcription & uſage. V. 871. *b*.

Equerre, en terme de potier de terre, en terme de vitrier. V. 872. *a*.

EQUERRE, (*Serrurer.*) XVII. 826. *a*.

EQUERRES ou *eſquiers* des clochers & des égliſes. (*Juriſpr.*) Pluſieurs coutumes diſent que le droit de vaine pâture s'étend juſqu'aux équerres des clochers voiſins. V. 872. *a*.

EQUESTRE. (*Gramm.*) Statue de la fortune équeſtre dans l'ancienne Rome. V. 872. *a*.

EQUESTRE. (*Hiſt. anc.*) Jeux que fit célébrer Romulus en l'honneur de Neptune équeſtre. Ordre équeſtre chez les Romains. *Suppl.* II. 840. *a*.

Equeſtre, ſtatue, XV. 497. *b*. 502. *a*. Obſervation ſur les chevaux des ſtatues équeſtres. XIV. 822. *b*. Art de jetter en bronze ces ſtatues, *voyez* BRONZE, FONDERIE; & les dernieres planches du vol. VIII.

EQUIANGLE. (*Géom.*) Triangle équiangle. Réflexion ſur l'uſage de mot. V. 872. *a*.

EQUIDIFFERENT. (*Arithm.*) Quantités continuement équidifférentes. Quantités diſcretement équidifférentes. V. 872. *b*.

EQUIDISTANT. (*Géom.*) Différence entre équidiſtant & parallele. Divers uſages du mot *équidiſtant*. V. 872. *b*.

EQUILATERAL ou *équilatere*. (*Géom.*) Triangle équilatéral; polygones équilatéraux; hyperbole équilatere. V. 872. *b*.

EQUILIBRE, EQUIPONDERANCE, (*Synon.*) *Suppl.* II. 847. *b*.

EQUILIBRE. (*Méchan.*) Etym. de ce mot. L'équilibre des corps eſt l'objet de la ſtatique. Lorſque pluſieurs forces ou puiſſances agiſſent les unes contre les autres, il faut commencer par réduire deux de ces puiſſances à une ſeule; & en opérant de ſuite, on les réduira toutes à une ſeule: or, pour qu'il y ait équilibre, il faut que cette derniere ſoit nulle, ou que ſa direction paſſe par un point fixe qui en détruiſe l'effet. Moyen de trouver la valeur & la direction d'une puiſſance qui réſulteroit de deux puiſſances paralleles. Le principe de l'équilibre eſt un des plus eſſentiels de la méchanique. Il y a équilibre entre deux corps, lorſque leurs directions ſont exactement oppoſées, & que leurs maſſes ſont entr'elles en raiſon inverſe des vîteſſes avec leſquelles ils tendent à ſe mouvoir. Cette propoſition reconnue pour vraie, mais difficile à démontrer, ne l'a été exactement dans preſque aucun ouvrage de méchanique. V. 873. *a*. Traité de dynamique, où cette démonſtration ſe trouve. Route qu'on doit ſuivre pour arriver à cette démonſtration. A l'égard de l'équilibre dans le levier & autres machines, *voyez* LEVIER, POULIE, FORCES *mouvantes*, ROUE, COIN, MACHINE *funiculaire*, VIS, *&c.* Examen de la queſtion; ſi les loix du choc des corps ſont telles qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. *Ibid. b*. Il n'y a de vrai cas d'équilibre, que celui des vîteſſes égales & contraires. Quand deux corps ſont en équilibre, en vertu de la raiſon inverſe de leur vîteſſe & de leurs maſſes, ſi on augmente ou qu'on diminue ſi peu qu'on voudra la maſſe ou la vîteſſe d'un des corps, il n'y aura plus d'équilibre: il faut néceſſairement ſuppoſer cette propoſition pour démontrer la propoſition ordinaire de l'équilibre, dans le cas de l'incommenſurabilité des maſſes. Il n'y a qu'une ſeule loi poſſible de l'équilibre, un ſeul cas où il ait lieu, celui des maſſes en raiſon inverſe des vîteſſes. Un corps en mouvement, en communiquant une partie du ſien, en doit garder le plus qu'il eſt poſſible: de ces deux principes réſultent les loix du mouvement & de la dynamique. *Ibid.* 874. *a*. On ne devroit, à la rigueur, employer le mot d'*équilibre*, que pour déſigner le repos de deux puiſſances qui ſont dans un état d'effort continuel. *Ibid. b*.

Equilibre. En quoi conſiſte l'action d'une force. *Suppl.* II. 840. *a*. Toute force agit autant qu'elle peut. Définition de l'équilibre. *Ibid. b*. Démonſtration métaphyſique du principe général de l'équilibre. *Ibid.* 841. *a*. Ce principe renfermé dans cette regle: la ſomme de tous les efforts que des forces font ſur un corps, doit être un minimum pour que ce corps ſoit en équilibre. *Ibid. b*.

Equilibre. Centre d'équilibre dans un ſyſtême de corps. Principe d'équilibre trouvé par M. le marquis de Courtivron. II. 827. *b*. Conditions requiſes pour établir équilibre entre deux corps. VII. 112. *b*. Méthode pour déterminer l'équilibre ſur toutes les machines. XV. 497. *a*. Archimede prouve l'équilibre par le principe de la raiſon ſuffiſante. XV. 635. *a*. Le principe de la minimité d'action appliqué à l'équilibre dans le levier. IV. 296. *b*. Des loix de l'équilibre des puiſſances. III. 770. *b*. Utilité que peuvent procurer les recherches ſur les loix de l'équilibre. VI. 300. *b*. Méthode pour trouver les loix de l'équilibre dans la machine funiculaire. VII. 376. *a*, *b*. Fécondité du principe des loix d'équilibre. VI. 889. *a*. Toutes les loix du mouvement des corps ſe réduiſent à celles de l'équilibre. V. 175. *b*. Examen de la queſtion, ſi les loix de l'équilibre ſont néceſſaires. XII. 331. *a*. Des loix de l'équilibre des fluides. VI. 881. *b*, *&c.* 885. *b*. VIII. 384. *a*. Précis d'un ouvrage de M. Herman ſur l'équilibre & le mouvement des ſolides & des fluides. XII. 924. *a*.

EQUILIBRE, (*Econom. anim.*) proportion dans les forces actives & paſſives, qui peut être conçue dans les parties, tant fluides que ſolides, du corps animal, par rapport à ce que chacune de ces parties doit opérer pour la fonction à laquelle elle eſt deſtinée: c'eſt de la différence habituelle de cette diſpoſition dans les différens ſujets, que dépend la diverſité des tempéramens. Cette ſorte d'équilibre peut être conſidérée de trois manieres; par rapport aux ſolides comparés entr'eux, par rapport aux ſolides comparés aux fluides, & par rapport aux fluides comparés entr'eux. V. 874. *b*. En quoi conſiſte l'équilibre entre les différens organes. L'équilibre, dans l'économie animale, dépend principalement de l'état des parties ſolides, qui ont dans l'animal toute l'action, ou naturelle, ou ſur-ajoutée, tandis que les fluides n'ont que des forces paſſives, *&c.* Toutes les fibres qui entrent dans la ſtructure de l'animal, ſont dans un état de diſtractilité continuelle, & comme dans un état violent. Tous les ſolides forment un reſſort d'une ſeule piece, dont les parties ſoutiennent l'effort les unes des autres, ſans qu'aucune plie: ce qui arrive lorſque l'équilibre eſt rompu par le relâchement de quelques parties. *Ibid.* 875. *a*. Différens ſymptômes qui en réſultent, ſelon le ſiege & les fonctions des organes qui pechent par le relâchement. Le mal n'eſt jamais plus grand, que lorſque les vaiſſeaux relâchés ſervent à une excrétion quelconque. Enumération des funeſtes effets qui en réſultent. Cette théorie convient à toutes ſortes de fluxions, de dépôts, d'amas conſidérables, & d'écoulemens d'humeurs, qui proviennent de la perte de l'équilibre des ſolides. *Ibid. b*. On peut regarder tous les efforts provenant de cette cauſe, comme autant de diabêtes. C'eſt par des pertes d'équilibre dans l'économie animale, que les ventouſes agiſſent, que les animaux ſe gonflent dans le vuide. Défaut d'équilibre occaſionné par la trop grande élaſticité dans les fibres d'une partie, ou par leur rigidité, ou par la conſtriction ſpontanée ou ſpaſmodique des tuniques muſculaires des vaiſſeaux. Dérangemens dans l'économie animale que peuvent cauſer ces nouvelles cauſes de défaut d'équilibre. *Ibid.* 876. *a*. C'eſt à un défaut d'équilibre de cette eſpece, qu'on peut attribuer la plupart des indiſpoſitions que cauſent les commencemens de la groſſeſſe à un grand nombre de femmes. Cauſe de l'engorgement des mammelles dans la groſſeſſe. *Ibid. b*. Circonſtances qui rendent la ſaignée ſalutaire dans cet état. Cauſes des maux qui réſultent de la ſuppreſſion des regles. *Ibid.* 877. *a*. Pourquoi les inflammations, le reſſerrement ſpaſmodique des parties nerveuſes, *&c.* produiſent la fievre. Pourquoi les irritations qui affectent les membranes nerveuſes, les remedes irritans, *&c.* attirent un plus grand abord d'humeurs dans les parties où ils agiſſent. Comment on peut concevoir la maniere d'agir des topiques irritans, des cauteres actuels, du *moxa*. Cauſe de l'agitation générale qui accompagne les impreſſions voluptueuſes. Tout ce qui tend les nerfs plus qu'à l'ordinaire, produit un plus grand abord de ſang dans les parties affectées. Réſumé de tout ce qui a été dit ſur les deux cauſes de défaut d'équilibre, le relâchement, & le reſſerrement des fibres ou des vaiſſeaux. Combien il importe de s'inſtruire de tout ce qui ſert à faire connoître les loix conſtantes de cet équilibre requis pour la vie ſaine. *Ibid. b*. Les anciens médecins méthodiques faiſoient dépendre l'exercice réglé ou vicié de toutes les fonctions de ce qu'ils appelloient le *ſtrictum* & le *laxum*. Erreur de Baglivi ſur cette matiere. Avantages qu'on peut retirer de la théorie qui vient d'être établie. *Ibid.* 878. *a*.

Equilibre que l'homme obſerve en ſe tenant debout. IV. 654. *b*, *&c.*

Equilibre politique. Syſtême que préſente l'hiſtoire moderne. VIII. 223. *b*. IX. 362. *a*, *b*. L'or & l'argent apportés en Europe, ont établi une nouvelle proportion de forces entre les puiſſances. X. 646. *a*.

EQUILIBRE. (*Peinture*) Toute eſpece de corps, dit Pomponius Gaurie, dont les extrémités ne ſont pas contenues de toutes parts, & balancées ſur leur centre, doit néceſſairement tomber & ſe précipiter. Secours que la phyſique prête à la peinture. V. 878. *a.* Le mot *équilibre* s'entend principalement des figures qui ont par elles-mêmes du mouvement; mais on ſe ſert auſſi de cette expreſſion pour la compoſition d'un tableau : cette idée développée par un paſſage cité du poëme de M. du Freſnoy. Comment ce paſſage a été traduit par M. de Piles : cette traduction critiquée. En quoi conſiſte cet équilibre, ce balancement de compoſition que preſcrit M. du Freſnoy. *Ibid. b.* Les beautés de la nature ont un caractere de ſimplicité qui s'étend ſur ſes tableaux les plus compoſés, & qui plaît dans ceux même qu'on pourroit accuſer de monotonie. Il faut, pour imiter ces beautés, une extrême juſteſſe, *&c.* Ce que dit Léonard de Vinci, ſur l'équilibre des corps en particulier. Equilibre ſimple, équilibre compoſé dans un homme. Une action, quelque rapide qu'elle ſoit, eſt compoſée d'une ſuite infinie de momens; ils ſont donc tous ſuſceptibles de l'imitation que le peintre en peut faire. *Ibid.* 879. *a.* La figure doit par ſon mouvement paſſer alternativement de l'équilibre à la rupture de cet équilibre. Pour parvenir à une juſte expreſſion des actions, il faut que le peintre faſſe en ſorte que ſes figures démontrent, par leur attitude, la quantité de poids qu'elles empruntent pour l'action qu'elles ſont prêtes d'exécuter. Cette ſucceſſion d'égalité & d'inégalité de poids ſe remarque ſurtout dans les danſeurs, les ſauteurs, les faiſeurs d'équilibre & les funambules. *Ibid. b.* Principes que doivent ſe former les artiſtes pour donner à leurs ouvrages des beautés vraies & des graces naturelles : ils doivent s'occuper ſérieuſement de l'équilibre & de la pondération des corps, & joindre cette étude à celle de l'anatomie. Avantages qu'ils en retireront. *Ibid.* 880. *a.*

EQUILLE. (*Fontaines ſalantes*) Diverſes acceptions de ce mot. V. 880. *b.*

Equille, poiſſon paſſager, qui ſe pêche à l'embouchure de la riviere d'Orne. Deſcription de cette pêche. XIV. 902. *b.*

EQUINOXE. (*Aſtron.*) Ceux de printems & d'automne. Etym. de ce mot. Il y a environ huit jours de plus depuis l'équinoxe du printems à celui d'automne, que de celui d'automne à celui du printems. Cette différence rendue avec plus de préciſion par M. Caſſini. V. 880. *b.* Le ſoleil ne s'arrête point dans les points équinoxiaux. Il n'y a que les habitans de l'équateur qui ont un équinoxe perpétuel. Maniere de trouver, par l'obſervation, le moment de l'équinoxe, lorſque l'on connoît la latitude du lieu où l'on obſerve. Les points équinoxiaux ſe meuvent continuellement contre l'ordre des ſignes; c'eſt ce qu'on appelle, *préceſſion des équinoxes*. *Ibid.* 881. *a.*

Equinoxe. La diminution actuelle de l'obliquité de l'écliptique ne peut aller qu'à quelques degrés : elle augmentera enſuite; mais rien n'indique un équinoxe perpétuel, ni pour les ſiecles paſſés, ni pour les ſiecles à venir. *Suppl.* II. 842. *a.*

Equinoxe. Egalité des jours & des nuits par toute la terre au tems des équinoxes. XI. 908. *b.* Cauſe du froid dans les équinoxes. VII. 316. *b.* Heures du paſſage au méridien du point de l'équinoxe du printems. *Suppl.* II. 894. *b.* De la préceſſion des équinoxes. XIII. 269. *b.* *Voyez* PRINTEMS, AUTOMNE.

EQUINOXE. (*Médec.*) Les médecins font mention des équinoxes parmi les cauſes de maladies. V. 881. *a.*

Equinoxe. Maladies auxquelles le tems des équinoxes eſt contraire. VIII. 735. *b.*

EQUINOXIAL. (*Aſtron.*) Différence entre l'équateur & l'équinoxial : le premier eſt mobile, celui-ci ne l'eſt pas. V. 881. *a.* Egalité des jours & des nuits, quand le ſoleil arrive à ce cercle. *Ibid. b.* *Voyez* EQUATEUR.

EQUINOXIAL, *adj.* Ligne équinoxiale, points équinoxiaux, colure équinoxial, cadran équinoxial, orient équinoxial, France équinoxiale. Obſervation ſur la maniere d'écrire ce mot. V. 881. *b.*

EQUINOXIALES, *heures*, VIII. 193. *b.*

EQUIPAGE *de guerre.* En quoi conſiſtent ces équipages. Obſervations ſur ce que doivent être les équipages des officiers. V. 881. *b.* Inconvéniens attachés à une trop grande quantité d'équipage. Gros & petits équipages. Comment le général, lorſqu'il veut combattre, ſe débarraſſe des gros équipages. Inconvéniens des gros équipages. Les Romains ne ſe ſervoient à l'armée que de bêtes de charge. Equipages que peuvent avoir en France, le général, un lieutenant-général, un maréchal-de-camp & un brigadier, colonel, ou meſtre-de-camp. Réglemens ſur ceux des lieutenans-colonels, capitaines, *&c.* ceux des officiers infirmes, ceux de chaque bataillons, & des régimens de cavalerie, *&c.* Le général doit veiller à la conſervation des équipages de ſon armée. Quels étoient les équipages de guerre de Charles XII, roi de Suede. *Ibid.* 882. *a.* En quel tems s'eſt introduit l'uſage de la vaiſſelle d'argent pour les généraux. Officiers qui ne peuvent avoir en argent que des cuillers, des fourchettes & des gobelets. Le luxe que ſuppoſent les équipages trop nombreux, eſt ſouvent auſſi une cauſe de maladies. Ce que dit là-deſſus M. le marquis de Santa-Crux. *Ibid. b.*

EQUIPAGE *de pont.* (*Art milit.*) De l'art de conſtruire des ponts militaires. Son importance : il n'exiſte aucun traité ſatisfaiſant ſur cette matiere. Ouvrage d'où l'auteur de cet article a tiré ſes inſtructions. Obſervations critiques ſur l'article *Pont militaire* de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 842. *a.* Exemples qui prouvent que nos armées traverſent avec promptitude, facilité & ſécurité, non-ſeulement les rivieres, mais les fleuves les plus rapides & les plus conſidérables. Exemple qui prouve qu'il ne faut que trois ou quatre heures pour jetter un pont ſur une riviere ordinaire. *Ibid. b.* Les ponts que nous conſtruiſons ont toute la ſolidité que l'on peut deſirer, puiſqu'ils ſont en état, non-ſeulement de réſiſter au poids d'une artillerie de ſiege, mais encore de ſervir de communication pendant pluſieurs années. Moyens de ſûreté employés contre l'ennemi dans le paſſage des rivieres. *Ibid.* 843. *a.* Détails particuliers qui concernent l'équipage de pont, c'eſt-à-dire, les agrès & outils néceſſaires à la conſtruction de pluſieurs eſpeces de ponts, ſelon le poids de l'artillerie qu'ils auront à ſupporter, & ſelon les différentes circonſtances du paſſage de la riviere. *Ibid. b.* Des radeaux à former au défaut de bateaux, & dans les lieux où on ne peut conduire un équipage de pont. Objets principaux que le capitaine d'ouvriers ne doit jamais perdre de vue. Moyens à employer pour donner à cet officier tout le tems néceſſaire à vaincre la réſiſtance que la nature pourroit oppoſer à la conſtruction du pont. De l'uſage des peaux de boucs enfilées. Moyen de faire traverſer un fleuve à la cavalerie, à l'aide des peaux de boucs. *Ibid.* 846. *a.*

Equipage de ſiege. Connoiſſances particulieres à acquérir avant de le former : cet équipage doit être compoſé ſuivant les différens cas & la diverſité des circonſtances. *Suppl.* II. 846. *b.*

Equipage du cheval chez les anciens. III. 304. *a.* Equipage d'artillerie. XVI. 525. *a*, *b.* XVII. 778. *b.*

EQUIPAGE *d'un vaiſſeau.* (*Marine*) Différence dans les équipages, ſelon le rang des vaiſſeaux. Ce que preſcrit, à cet égard, l'ordonnance de la marine, de 1689. Aujourd'hui les équipages ſont plus forts. En quelle proportion doivent être les divers ordres de perſonnes qui compoſent un équipage. V. 882. *b.*

Equipage. Maître d'équipage. IX. 905. *b.* Contre-maître d'équipage. IV. 136. *b.* Equipage de chaloupe. III. 40. *a.* Des cauſes des maladies de l'équipage, & des moyens de les prévenir. *Suppl.* I. 235. *b.*

Equipage d'attelier. *Equipage* de pompe. V. 882. *b.*

EQUIPAGE. (*Hydrauliq.*) Equipage d'une pompe. V. 883. *a.*

EQUIPAGE, dans le commerce de terre. Les équipages des voituriers qui ſe trouvent en fraude, ſont ſujets à confiſcation. V. 883. *a.*

EQUIPAGE. (*Archit.*) V. 883. *a.*

EQUIPEMENT des troupes. VIII. 6. *b*, *&c.*

EQUIPOLLÉ, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 369. *a.*

EQUIPONDERANCE, *équipondérable.* (*Phyſiq.*) Différence entre l'équilibre & l'équipondérance. *Suppl.* II. 847. *a.*

EQUIPONDERANCE, (*Chym.*) l'une des cauſes de la diſſolution des corps. *Suppl.* II. 725. *b.*

EQUITABLE, *juſte*, (*Synon.*) IX. 86. *a.*

EQUITATION. (*Hiſt. anc. & mod.*) De l'ancienneté de l'équitation, & de l'uſage des chevaux dans les armées. L'art de monter à cheval ſemble auſſi ancien que le monde. Il y a beaucoup d'apparence que le cheval ne ſervit d'abord qu'à ſoulager ſon maître dans le cours de ſes occupations paiſibles. Néceſſité où ſe trouverent les hommes de réduire en art le métier de la guerre. Ce fut alors que parmi les moyens qu'ils inventerent, ils commencerent à faire uſage du cheval. Le cheval paroît né pour la guerre. Paſſages de l'écriture ſur ce ſujet. V. 883. *b.* Elégante peinture que Virgile a tracée du cheval. Ce qu'en dit Homere. Divers motifs qui ont dû engager l'homme à s'en ſervir pour la guerre. Sentiment de fidélité que lui ont reconnu quelques auteurs. L'hiſtoire nous apprend que des chevaux ont défendu ou vengé leurs maîtres : exemples. *Ibid.* 884. *a.* Monumens de reconnoiſſance que quelques guerriers ont dreſſés à leurs chevaux. Il eſt probable, quoique l'écriture ſe taiſe ſur ce ſujet, que les patriarches & les anciens Iſraélites ont connu l'uſage des chevaux. Le ſentiment contraire d'Origene réfuté. Preuves certaines que du tems de Moïſe, l'art de l'équitation étoit connu. Achéas, roi des Scythes, panſoit lui-même ſon cheval. Cavalerie de Salomon. *Ibid. b.* Antiquité de l'art de l'équitation, prouvée par l'hiſtoire profane. Cavalerie d'Oſimandué, roi d'Egypte, lorſqu'il fit la guerre aux Bactriens révoltés. Cavalerie qui accompagna Séſoſtris dans ſes expéditions.

ditions. *Ibid.* 885. *a.* Celle de Ninus, roi des Aſſyriens, lorſqu'il fit la guerre dans la Bactriane. L'équitation étoit connue chez les Scolothes, ancienne nation Scythe. Cérémonie qui ſe pratiquoit tous les ans chez ce peuple. Uſages que les Scythes ont fait des chevaux. *Ibid. b.* Le haſard fournit aux Amazones l'occaſion de ſe ſervir des chevaux, & elles cultiverent l'art de l'équitation. Cavalerie qu'elles menerent devant Athenes, pour ſe venger de la victoire que Théſée & Hercule avoient remportée ſur elles. L'équitation en uſage, dès les premiers tems, chez les Macédoniens, les Gaulois, les Germains, les peuples d'Italie, les Ibériens. Quelle étoit la maniere de chaſſer des Iyrces, peuple Scythe, vers les Palus-Méotides.

L'équitation connue chez les Grecs avant la guerre de Troye. Cette propoſition contredite par madame Dacier & M. Freret. Obſervations de l'auteur qui tendent à l'appuyer. M. l'abbé Sallier a démontré que l'art de monter à cheval étoit connu des Grecs long-tems avant la guerre de Troye. *Ibid. b.* Inconvéniens que madame Dacier reconnoît attachés à l'ancien uſage de combattre dans des chars : elle n'en conclut pas moins que l'art de monter à cheval n'étoit point connu des Grecs dans le tems de la guerre de Troye; cependant elle reconnoît que les cavaliers étoient en uſage dans les jeux & dans les tournois. M. Fréret eſt également perſuadé que les Grecs, du tems dont il s'agit ici, ne connoiſſoient point l'équitation. Comment il établit ſon opinion. *Ibid.* 887. *a.* Examen du texte d'Homere, par lequel l'auteur démontre l'erreur de M. Fréret. *Ibid. b.* D'où il réſulte que l'art de monter les chevaux étoit connu dans la Grece avant le ſiege de Troye. Pourquoi Homere n'a point décrit particuliérement de combats de cavalerie. Son grand objet étoit de chanter les exploits de héros qui combattoient ſur des chars.

Témoignages des écrivains poſtérieurs à Homere. M. Fréret recuſe, conſéquemment à ſon ſyſtême, tous les témoignages contraires à ſon opinion, & particuliérement ceux des auteurs latins. Le témoignage de Virgile défendu contre M. Fréret. *Ibid.* 890. *a.* Ce critique ne prétend pas moins réfuter ce que dit Hygin ſur Bellérophon, dont celui-ci fait un cavalier, qui remporta le prix de la courſe à cheval aux jeux funebres de Pelias, célébrés après le retour des Argonautes. Il rejette également le témoignage de Pline, qui regarde Bellérophon comme l'inventeur de l'équitation, *&c.* Le témoignage de Pauſanias lui paroiſſant plus favorable, il s'en rapporte aveuglement à lui. Paſſage de ce même Pauſanias, capable de renverſer le ſyſtême de M. Fréret. *Ibid. b.* Pourquoi Pindare n'a pas célébré des courſes de chevaux. M. Fréret remarque qu'on ne trouve aucun exemple de courſes à cheval juſqu'à la XXXIIIe olympiade de Corœbus, célébrée l'an 648 avant Jeſus-Chriſt. Il y a quelque apparence que la nouveauté des courſes de char fut cauſe qu'on abandonna les autres pendant long-tems. La fable & Homere ont parlé du cheval d'Adraſte, comme d'un cheval accoutumé à être monté. *Ibid.* 891. *a.*

Monumens anciens. M. Fréret regarde comme factices ou modernes les monumens où il voit des chevaux de monture. Du cofre des Cypſélides. Des ſtatues équeſtres de Caſtor & de Pollux. Grouppe de deux figures, repréſentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Diſcuſſions ſur tous ces monumens. *Ibid. b.* Statue qui ſe voyoit dans la place publique de Tégée, que les paroles de Pauſanias ont fait regarder comme une ſtatue équeſtre : ce qu'en penſe M. Fréret. De la fable des centaures, alléguée en preuve de l'ancienneté de l'équitation. *Ibid.* 892. *a.* M. Fréret prétend que les diverſes repréſentations des centaures n'avoient aucun rapport à l'équitation. Ce ſentiment réfuté.

Conjectures de M. Fréret ſur l'époque de l'équitation dans l'Aſie mineure & dans la Grece. Remarques de l'auteur ſur cette partie de la diſſertation de M. Fréret. *Ibid. b.*

Equitation. Corrections à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 848. *a.*

Equitation. Les anciens ne l'ont connue que tard. III. 304. *a.* Maniere dont ils montoient à cheval. *Ibid.* & VI. 77. *a*, *b.* Dans le langage des Grecs, un grand nombre de mots conſacrés à la navigation étoient adoptés à l'équitation. V. 558. *a.* Les Theſſaliens paſſent pour avoir inventé la maniere de combattre à cheval. XVI. 277. *a.* Maîtres en cet art qui ont paru en France. X. 685. *b.* Sur l'équitation, *voyez* CHEVAL. III. 304. *a*, *b.* 305. *a.* MANEGE, EMBOUCHER, COURSE A CHEVAL, COURSE DE CHEVAUX.

EQUITATION, (*Médec.*) Ses effets ſalutaires à la ſanté. V. 894. *b.* Quels ſont les cas où l'on doit l'employer. Attentions à cet égard. Combien Sydenham faiſoit cas de cet exercice. Quelles maladies il croyoit guériſſables par l'équitation. Précautions avec leſquelles il entendoit qu'on en doit uſer. *Ibid. b.*

EQUITATION, (*Méd.*) exercice du cheval conſidéré dans ſes effets ſur la ſanté. L'exercice du corps en général eſt un des moyens les plus propres à conſerver la ſanté ou à la rétablir lorſqu'elle eſt altérée. L'exercice du cheval en particulier guérit non-ſeulement un grand nombre de maladies, mais il les prévient avant qu'elles ſoient formées. Comment il opere ces effets ſalutaires. *Suppl.* II. 848. *b.* Utilité de l'équitation pour les dames. Cet exercice particuliérement recommandé dans les maladies de poitrine, du poumon, dans l'aſthme, la phthiſie, les maladies des viſceres du bas-ventre, les affections hypochondriaques & mélancoliques, les jauniſſes, les diarrhées invétérées, *&c. &c. Ibid. b.* Regles à obſerver dans cet exercice, pour en retirer tous les avantages qu'il peut procurer. *Ibid.* 849. *b.* Pourquoi pluſieurs perſonnes ont employé ce remede ſans en retirer aucun effet ſalutaire. *Ibid. b.* De l'exercice du cheval pour les femmes. Deſcription & uſage d'une machine qui peut ſuppléer à l'équitation pour les perſonnes qui redoutent cet exercice. *Ibid.* 850. *a.* Cette machine peut préparer les enfans aux premiers élémens du manege, ſans leur faire courir aucun riſque. *Ibid. b.*

EQUITÉ, (*Morale*) Il ne faut pas confondre l'équité avec la juſtice. Cour de chancellerie ou d'équité établie en Angleterre, l'un des plus beaux établiſſemens de ce royaume. Définition de l'équité, dans le droit politique. Son uſage dans la correction des loix civiles. V. 894. *b.* La loi naturelle eſt la vraie ſource de l'équité, digne de toute notre attention. Elle eſt de la derniere néceſſité dans les cas où les loix civiles ſe taiſent, & dans la pratique de tous les devoirs envers les hommes. Ce n'eſt point des conventions humaines & arbitraires que dépend l'équité. Eloge que M. de Monteſquieu fait de cette vertu. *Ibid.* 895. *a.*

Equité, elle eſt quelquefois oppoſée au droit. V. 116. *b.* Elle doit lui être préférée. 125. *a.* Secte de juriſconſultes Romains qui faiſoient profeſſion de s'y attacher plutôt qu'à la rigueur du droit. 132. *a.*

EQUITÉ, (*Myth.*) divinité des Grecs & des Romains. V. 895. *a.*

Equité, ſymbole qui la repréſente. XV. 731. *b.*

EQUIVALENT, (*Philoſ.*) Equivalence dans les propoſitions, dans les termes & dans les choſes. Les choſes équivalentes ſont ou morales, ou phyſiques, ou ſtatiques. V. 895. *a.*

EQUIVALENT, (*Juriſpr.*) impoſition en Languedoc ſur certaines marchandiſes. A quelle occaſion elle fut établie. V. 895. *a.* Variations par rapport à ce droit ſous différens regnes. La connoiſſance de l'équivalent attribuée à la cour des aides de Montpellier. Ce droit eſt préſentement affermé au profit de la province. A quelle ſomme annuelle en monte le bail. *Ibid. b.*

Equivalent, nom que l'on donne en certaines provinces à une impoſition qui tient lieu de la taille. V. 895. *b.*

Equivalent, eſt en quelques lieux ce que le pays paie au roi au lieu de gabelle. V. 895. *b.*

Equivalent, droit qui ſe paie en quelques provinces, pour être exempt du tabellionage. V. 895. *b.*

EQUIVOQUE, (*Gramm.*) les langues qui demandent la clarté ſont ennemies des ambiguités de conſtruction. Si l'on vous relit deux fois, dit Vaugelas, que ce ſoit pour vous admirer, & non pas pour chercher ce que vous avez voulu dire. La plupart des équivoques ſe forment en françois par les pronoms relatifs, poſſeſſifs & démonſtratifs. Ils ſe forment encore, quand un mot qui eſt entre deux autres, ſe peut rapporter à tous les deux; & enfin quand on met quelques mots entre ceux qui ont du rapport enſemble, *&c.* Il eſt très-difficile d'éviter l'équivoque, ſi l'on n'y donne une extrême attention. V. 896. *a.*

Equivoque, terme à double ſens, *voyez* POINTE ou JEUX DE MOTS. V. 896. *a.*

Equivoque. Du ſens équivoque d'une phraſe ou d'un mot. XV. 22. *b.* 23. *a*, *b.* Termes équivoques. XVI. 155. *b.* 156. *a*, *b.* Calembours fondés ſur des équivoques. *Suppl.* III. 680. *b.* 681. *a*, *b. Voyez* POINTE.

EQUIVOQUE, (*Morale*) expédient imaginé pour ne point mentir & ne point dire la vérité. V. 896. *a.* Cet expédient n'eſt qu'une tromperie condamnable. En quels cas il eſt permis de ſe ſervir de termes ambigus ou obſcurs. — *Voyez* AMBIGUITÉ. *Ibid. b.*

Equivoque inſipide. XVI. 754. *a*, *b.* Equivoques condamnés lorſqu'on les emploie en promettant quelque choſe. VI. 686. *a.*

EQUIVOQUE, (*Médec.*) Signe équivoque, oppoſé à univoque. V. 896. *b. Voyez* SIGNE.

E R

ER, (*Lang. Franç.*) des infinitifs terminés en *er*. V. 185. *a.*

ERABLE, (*Bot. Jardin.*) caractere de ce genre de plante. Pluſieurs eſpeces d'érables croiſſent naturellement en Europe, quelques-uns dans le levant, & le plus grand nombre en Amérique. Eloge de cette plante. Elle s'accommode de tous les terreins. Ses variétés & agrémens. V. 896. *b.* On diſtingue

les différentes eſpeces d'erables en grands & en petits. Uſages qu'on en peut faire. Différentes eſpeces les plus connues. *Ibid.* 897. *a.*

L'érable ſycomore ; lieux où il croît. Sa deſcription. A quoi cet arbre eſt ſur-tout propre. Divers lieux où il réuſſit. Il devient en peu de tems un grand arbre. Il eſt extrêmement robuſte. Uſage que l'on fait de ſa ſeve dans le Canada. Qualité & uſage de ſon bois pour les arts. Maniere de le multiplier. Les défauts de cet arbre. V. 897. *b.*

L'érable ſycomore panaché, c'eſt une variété de l'eſpece précédente. Comment on trouve le moyen de conſerver le mêlange de couleurs dans la plupart des autres arbres panachés. Comment on le ſoutient dans l'érable. V. 897. *b.*

L'érable plane ; ſa deſcription. Uſage de cet arbre pour l'embelliſſement des jardins. Avantages qu'il a ſur le précédent. Il donne plus de hauteur que d'extenſion. Il croît plus promptement que le ſycomore. Les Anglois l'appellent *érable de Norvege*. Caracteres qui le diſtinguent du ſycomore. V. 897. *b.*

L'érable plane panaché ; variété de l'eſpece précédente. V. 898. *a.*

Le petit érable ou *érable à ſucre ;* il croît naturellement dans la Virginie. Sa deſcription. Ce qui le diſtingue de l'érable plane. Il eſt encore rare en France. Il eſt très-robuſte. Terreins qu'il préfere. Uſage que les habitans de Virginie tirent de ſa ſeve. V. 898. *a.*

L'érable blanc ; originaire de Virginie. Sa deſcription. Obſervations ſur les terres qui lui conviennent, & ſur ſa culture. Ses bonnes qualités. V. 898. *a.*

L'érable blanc, à grandes fleurs ; comment on le nomme en Angleterre : il n'eſt point encore parvenu en France. V. 898. *a.* Avantages qu'il a ſur le précédent. *Ibid. b.*

L'érable à feuille de frêne ; originaire de Virginie. Sa deſcription. Agrément de ſon feuillage. Facilité de ſa culture. Maniere de le multiplier. Bonne qualité de ſon bois. V. 898. *b.*

L'érable à feuille ronde, ou *l'opale ;* il croît ſur-tout en Italie ; uſage qu'on en fait. Il eſt à peine connu en France & rare en Angleterre. V. 898. *b.*

L'érable commun, ou *le petit érable ;* très-commun en Europe. Il ne forme qu'un arbriſſeau dans les mauvais terreins. Accroiſſement qu'il prend en bonne terre. Sa deſcription. V. 898. *b.* Il croît promptement. Terreins qu'il préfere. Il ſe multiplie aiſément. Il réuſſit à la tranſplantation. Uſage qu'on en fait dans les jardins. Qualités de ſon bois. *Ibid.* 899. *a.*

L'érable de Montpellier : ſa deſcription. A quels uſages il ſeroit particuliérement propre. Il réſiſte au froid de nos provinces ſeptentrionales. Diverſes qualités louables de cette eſpece. Il faut ſemer ſes graines au moment de leur maturité. V. 899. *a.*

L'érable de Candie ; originaire des iſles de l'Archipel. Sa deſcription. V. 899. *b.* Il a toutes les bonnes qualités de celui de Montpellier, & quelques avantages de plus. Sa feuille ſe ſoutient long-tems contre le froid. Autres eſpeces découvertes dans le Canada, mais peu connues encore. Saiſons des fleurs & de la graine des différens érables dont on a parlé. Attention ſur la maniere de cueillir la graine. Tems de la ſemer. De la tranſplantation de ces arbres. En quel tems il faut les tailler. *Ibid. b.*

ERABLE, (*Bot.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de dix eſpeces d'érable. *Suppl.* II. 851. *a.* Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid. b.*

Erable, de la graine du grand érable. VII. 834. *a.* Tems où la liqueur qui s'écoule de l'érable du Canada eſt la plus abondante. XVI. 960. *a.* Brouſſin d'érable. II. 445. *a.* Sucre d'érable. XV. 616. *a*, *b.*

ERABLE, (*Mat. méd.*) Propriétés des feuilles & du fruit. V. 899. *b.*

ERAILLEMENT, *voyez* ECTROPIUM : différence entre l'éraillement & la lagophthalmie. IX. 174. *a*, *b.* Moyen de guérir l'éraillement. *Ibid. b.*

ERANARQUE, (*Hiſt. anc.*) Inſpecteur des aumônes chez les anciens Grecs. Fonction de cet officier. V. 899. *b.*

ERARIUM, (*Hiſt. anc.*) tréſor public ſous les empereurs. Origine du nom *ærarium* donné au temple de Saturne. V. 899. *b.* Ce fut Auguſte qui le commença. Comment il fut entretenu. Officiers à qui la garde en fut confiée. *Ibid.* 900. *a.*

ERASME, (*Didier*) Précis de ſa vie : ſon éloge. XIV. 380. *a*, *b.* 381. *a.* Il eſt accuſé d'arianiſme. I. 650. *a.* Ce qu'on voit de lui dans la bibliotheque de Baſle. XVII. 759. *a.*

ERASISTRATE, médecin. X. 283. *a.* Ses découvertes anatomiques. I. 412. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 501. *b.* Comment il engagea Séleucus à céder Stratonice à ſon fils Antiochus. X. 283. *a*, *b.* XIII. 212. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 346. *b.*

ERASTIENS, (*Hiſt. eccl.*) ſecte qui s'éleva en Angleterre, en 1647. Sa doctrine. Son chef. V. 900. *a.*

Eraſtiens, il eſt parlé de cette ſecte. XV. 256. *b.*

ERATOSTHENE, bibliothécaire d'Alexandrie. XII. 508. *b.* XV. 531. *b.* 532. *a.* Ses connoiſſances aſtronomiques. I. 787. *a.* Ses ouvrages géographiques. VII. 609. *b.*

ERCEUS, ſurnom de Jupiter. *Suppl.* II. 853. *a.* Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Ibid. b.* *Voyez* HERCEUS.

ERE, (*Aſtron.*) *voyez* EPOQUE. Etym. du mot *ere*. V. 900. *a.*

ERE, (*Chron.*) ſynonyme à *époque*, voyez ce mot. Auteurs qu'on peut conſulter ſur cette matiere. V. 900. *a.*

Ere des Abyſſins, ou de *Dioclétien*. *Voyez* ERE DE DIOCLÉTIEN. V. 900. *a.*

Ere actiaque ; on ſe ſervit de cette époque en Egypte depuis la bataille d'Actium l'an 723 de Rome. L'ere de Dioclétien lui ſuccéda. V. 900. *a.* Pourquoi l'ere d'Actium ne commença en Egypte que le 29 août de l'année après cette bataille. Le nom du mois *ſextilis* changé en celui de *Auguſtus* pour flatter l'empereur. Il eſt remarquable que la poſtérité d'Antoine jouit quelque tems de l'empire, au lieu que celle d'Auguſte ne parvint jamais à le poſſéder. *Ibid. b.*

Ere d'Antioche. V. 900. *b.*

Ere Arménienne. V. 900. *b.* *Voyez* VAGUE-ANNÉE.

Ere de la captivité. V. 900. *b.*

Ere chaldaique. V. 900. *b.*

Ere chrétienne. L'opinion commune de l'égliſe Romaine la met au 25 décemb. de l'an de Rome 753. Huit opinions différentes ſur l'année de la naiſſance de Notre Seigneur. V. 900. *b.* D'où vient cette diverſité d'opinions. Les anciens peres ſe ſervoient d'autres époques que de celle dont nous nous ſervons aujourd'hui. L'ere chrétienne fut introduite par Denis-le-petit, qui vivoit à Rome dans le ſixieme ſiecle ; mais elle n'eut ſa vogue entiere qu'environ cent ans après, ſous Charles-Martel. Cette ere commence trois ou quatre ans plus tard que la véritable naiſſance de N. S. *Ibid.* 901. *a.* Preuve qu'en apporte l'auteur. *Ibid. b.*

ERE *chrétienne*. Obſervations ſur l'année de la naiſſance de N. S. *Suppl.* II. 853. *b.*

Ere chrétienne. V. 834. *b.* Différence de 7 à 8 ans entre les chronologiſtes ſur le commencement de cette ere. III. 391. *a.* De l'ere en uſage parmi les chrétiens. VIII. 643. *a.* Rapport des années de l'ere chrétienne avec celles de la période julienne. IX. 55. *b.* Tems où l'uſage de l'ère vulgaire a commencé. *Suppl.* III. 732. *b.* Tems où l'on a commencé à compter les années ſelon l'ere chrétienne dans les chartes. IV. 1023. *a.*

Ere de Dioclétien. V. 901. *b.* *Voyez* MARTYR.

Ere d'Edeſſe. V. 901. *b.*

Ere d'Eſpagne. V. 901. *b.*

Ere Gelaléenne. V. 901. *b.*

Ere des Grecs. V. 901. *b.*

Ere des Haſmonéens. V. 901. *b.*

Ere de l'hégire. V. 901. *b.* *Voyez* HÉGIRE.

Ere de l'hégire. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. *b.*

Ere Jezdégerdique. V. 901. *b.*

Ere des Juifs. V. 901. *b.*

Ere Julienne. V. 901. *b.*

Ere de Laodicée. V. 901. *b.*

Ere du monde. V. 901. *b.*

Ere des martyrs, *voyez* ERE DE DIOCLÉTIEN.

Eres des Japonois. XI. 144. *b.*

ERE DE NABONASSAR, (*Chronol.*) époque aſtronomique. En quel tems elle commence. V. 901. *b.* Beleſis eſt le même que Nabonaſſar, appellé dans l'écriture Baladan. *Ibid.* 902. *a.*

Ere de Nabonaſſar : les mémoires de cent cinquante mille ans que l'on conſervoit, ſelon Béroſe, à Babylone, ſe réduiſent, ſelon les calculs de M. Gibert, à 410 ou 411 ans, & remontent exactement depuis Alexandre juſqu'à l'ere de Nabonaſſar. III. 393. *a.*

Ere des Olympiades. V. 902. *a.*

Ere des Olympiades. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. *b.*

Ere des patriarches. V. 902. *a.*

Ere des Perſans nommée Tzelafée. XVI. 788. *a.* Autre dite Jezdégerdique. Voyez ce mot ci-deſſus.

Ere philippique, époque particuliere à l'Egypte qui commence à la mort d'Alexandre, lorſque Aridée eut pris le nom de Philippe. A cette ere ſuccéda en Egypte l'ere actiaque, & enſuite celle de Dioclétien. Auteurs qui ſe ſont ſervis de l'ere philippique. Années qui ſe ſont écoulées entre l'ere de Nabonaſſar & celle-ci. V. 902. *a.*

Ere de Rome. V. 902. *a.*

Ere des Séleucides. En quel tems elle commence. Comment les Juifs la nomment. Plus de 1000 ans après J. C. ils n'avoient point d'autre époque. En quel tems ils ont commencé à ſe ſervir de l'ere de la création. V. 902. *a.* Pourquoi les Arabes nomment l'ere des Séleucides, *l'ere de l'homme à deux cornes*. Les deux livres des Machabées l'appellent l'ere du royaume des Grecs. Variété entre les peuples d'Orient ſur

le tems où elle commence. Différence entre les dates du premier & du ſecond livre des Machabées. *Ibid. b. Voyez* SELEUCIDES.

Ere des Séleucides. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 853. *b.*

Ere de Syracuſe. V. 902. *b.*

Ere de Troye. V. 902. *b.*

Ere des Turcs. V. 902. *b.*

Ere des Tyriens. V. 902. *b.*

EREBE, (*Mythol.*) fils du Cahos & de la Nuit. V. 902. *a.*

ERECTEUR, *érection.* (*Anat. Phyſiol.*) Les muſcles auxquels on a donné le nom d'érecteurs dans cet article de l'Encyclopédie, ne méritent pas ce nom. *Suppl.* II. 853. *b.* Obſervations qui montrent que l'action d'un muſcle eſt inſuffiſante pour procurer quelque eſpece d'érection que ce ſoit. Obſervation ſur les cauſes de l'érection du penis. *Ibid.* 854. *a.* L'une ſe réduit à l'affluence du ſang dans l'organe général, & l'autre à une irritation quelconque. Divers ſtimulus qui produiſent l'érection. Méchaniſme par lequel l'irritation produit l'affluence du ſang. *Ibid. b.* Action des muſcles & des nerfs dans l'érection. Explication du relâchement qui ſuit cet état. *Ibid.* 855. *a.*

ERECTEURS, *muſcles*, (*Anat.*) *Suppl.* IV. 278. *b.*

ERECTION, (*Gramm.*) réponſe de Caton-le-cenſeur à celui qui lui demandoit pourquoi on ne lui avoit point encore érigé de ſtatue. V. 903. *a.*

ERECTION, (*Phyſiol.*) action par laquelle l'homme couché ſe leve, pour mettre ſon corps debout. Condition eſſentielle pour l'exercice de cette action. Dans la plupart des mouvemens, les os du baſſin ſont le point fixe commun à toutes les parties de l'admirable édifice du corps humain. V. 903. *a.*

ERECTION, (*Médec. Phyſiol.*) état du membre viril, *&c.* Cauſe de l'érection. Celle du clitoris. Erection, gonflement qui ſurvient aux mammelons de l'un & de l'autre ſexe. L'érection de toutes ces parties arrive en conſéquence de l'imagination échauffée. V. 903. *b.* Examen des raiſons qu'on a données pour expliquer le méchaniſme de l'arrêt du ſang, néceſſaire pour l'érection. *Ibid. b.*

Erection, cauſe & effets des érections du membre viril. XII. 302. *b.* Ses cauſes. *Suppl.* III. 599. *b.* 600. *a. Suppl.* IV. 281. *a, b.* Comment on remédie à ce défaut de conformation du frein qui fait courber la verge dans l'érection. VIII. 412. *a.* De l'impuiſſance cauſée par défaut d'érection, 632. *b.* & par une érection trop forte. 633. *b.* Affoibliſſemens que de ſimples érections font éprouver, lorſqu'elles ſont fréquentes. X. 53. *a.* Eſpece d'érection que M. de Bordeu attribue aux organes par leſquels ſe font les excrétions & les ſecrétions. XIV. 874. *b.* Erection du mamelon. *Suppl.* IV. 839. *a, b.*

ERÉSIPELE, (*Médec.*) Définition. Etym. du mot. Autres noms donnés à cette maladie. Différentes eſpeces d'éréſipele: éréſipele phlegmoneuſe, œdemateuſe ou skirreuſe. Eréſipele eſſentielle, éréſipele ſymptomatique. Eréſipele interne, externe, bénigne ou maligne, accidentelle ou habituelle. V. 903. *b.* Parties affectées par l'éréſipele interne, par l'externe. Qualité du ſang qui forme l'éréſipele. Cauſe continente de cette maladie. Cauſes éloignées. Symptômes qui l'accompagnent quelquefois. Prognoſtic. Elle eſt plus ou moins à craindre à proportion de la fievre & de la violence des autres accidens. L'éréſipele de la face eſt de plus grande conſéquence que celle des autres parties. *Ibid.* 904. *a.* Elle change quelquefois de ſiege, & devient alors difficile à détruire. Le changement de l'éréſipele eſt ſur-tout fâcheux lorſqu'elle paſſe du dehors en dedans. On doit mal augurer de celle qui tend à la ſuppuration ou à la gangrene. La ſeule indication qui ſe préſente dans cette maladie eſt la réſolution. Moyens à employer pour cela. *Ibid. b.* Il n'eſt aucun cas où l'on puiſſe appliquer des remedes répercuſſifs ſur l'éréſipele, non plus que des narcotiques, des huileux. Ce qu'on doit faire lorſqu'il ſe forme des veſſies ſur l'éréſipele. Traitement de l'éréſipele qui ne vient d'aucun vice des humeurs, mais ſeulement de la craſſe de la peau, ou de l'application d'un emplâtre qui a pu arrêter la tranſpiration, ou embarraſſer le cours des fluides dans la partie. Traitement de l'éréſipele phlegmoneuſe, œdemateuſe. *Ibid.* 905. *b.*

Eréſipele, fievre éréſipélateuſe. VI. 731. *a, b.* Des inflammations éréſipélateuſes. VIII. 709. *a.* Leurs caracteres. *Ibid.* Leurs cauſes prochaines. 715. *a.* Leurs ſignes. 717. *b.* De l'uſage des topiques contre l'éréſipele. XVI. 419. *b.* Eréſipele de matrice. XVII. 558. *a.* Cautériſation recommandée par Celſe dans les éréſipeles gangréneuſes. VI. 623. *b.* Eſpece d'éréſipele appellée feu perſique. 647. *b.*

ERÉSIPELE, (*Maneg. Maréch.*) maladie cutanée. Rien ne prouve mieux l'uniformité de la marche de la nature dans les hommes & dans les animaux, que les maladies auxquelles les uns & les autres ſont ſujets. L'éréſipele peut être eſſentielle ou ſymptomatique. Ses cauſes. Ses ſignes. Cette humeur fixée ſur les jambes de l'animal, eſt moins formidable que celle de la tête. Indications curatives. V. 905. *b.*

ERETHISME, (*Médec.*) cauſe de l'éréthiſme. V. 906. *a.*

Eréthiſme des fibres nerveuſes des organes de la génération. VII. 561. *a.* Eſpece d'éréthiſme que M. de Bordeu attribue aux organes des excrétions & des ſécrétions. XIV. 874. *b. Voyez* IRRITABILITÉ, SPASME.

ERGANE, (*Myth.*) ſurnom de Minerve, inventrice des arts. Quels ſont ceux qu'elle a inventés. V. 906. *a.*

ERGASTULE, (*Hiſt. anc.*) cachot où les Romains renfermoient à la campagne leurs eſclaves coupables de quelque forfait. Grandeur de ce cachot. On y précipita d'honnêtes gens, qui diſparoiſſoient ſans qu'on ſût ce qu'ils étoient devenus. Pourquoi Adrien & Théodoſe firent détruire ces lieux. V. 906. *a.*

ERGAVICA, (*Géogr.*) ville des Celtibériens dans l'Eſpagne Tarragonoiſe. Anciens monumens où ſe trouve le nom de cette ville. Nom moderne du lieu où elle étoit ſituée. *Suppl.* II. 855. *b.*

ERGOT, (*Hiſt. nat.*) ſorte de corne molle qui ſe trouve derriere le boulet du cheval. V. 906. *b.*

ERGOT, (*Agric. Econ. domeſt.*) maladie du ſeigle, nom du grain même attaqué de cette maladie. Origine de ce nom. Caractere extérieur du blé ergotté. Gangrene que cauſe le pain fait avec ce blé. Réfutation du ſentiment de ceux qui attribuent la cauſe de l'ergot aux brouillards. Autres plantes différentes du ſeigle, que l'ergot attaque également. M. Tillet croit devoir l'attribuer à la piquure de quelque inſecte. Diverſité de ſentiment ſur les effets nuiſibles de l'ergot. Le froment, ſelon M. Tillet, eſt auſſi ſujet à l'ergot, mais le cas eſt rare. L'extrait de l'ouvrage de cet auteur ſe trouve au mot *Grain.* V. 906. *b.* La pouſſiere des grains ergotés ne paroît pas contagieuſe dans le froment comme celle des grains cariés. M. Tillet a trouvé quelques épis ergotés, tant dans les endroits où il avoit ſemé le ſeigle pur, que là où il avoit été ſali par la pouſſiere de quelques ergots broyés. Obſervations qu'il a faites ſur les inſectes qu'il avoit trouvés dans le grain ergoté. Il n'y a qu'un petit nombre d'ergots qui contiennent des chenilles. Pourquoi l'ergot eſt plus commun en certaines années qu'en d'autres. *Ibid.* 907. *a.*

ERGOT, (*Bot. Agric. Malad. des grains.*) blé cornu, blé fourchu, blé have. Production monſtrueuſe qui ſe trouve plus ſouvent dans les épis de ſeigle, & plus rarement dans ceux d'orge & de froment. Différens noms donnés à cette maladie. Deſcription des grains ergotés, & de la ſubſtance qu'ils contiennent. *Suppl.* II. 855. *b.* Terres & expoſitions favorables à la génération de l'ergot. Le ſeigle ſemé en mars, & celui qui eſt mêlé de veſce, ſont pareillement ſujets à cette maladie. Les années pluvieuſes le multiplient. Les petits épis tardifs y ſont plus ſujets que les autres. *Ibid.* 856. *a.* Du froment ergoté. Autres plantes graminées où l'on a trouvé de l'ergot. Il ne paroît pas que les anciens aient connu cette maladie. Le ſeigle peu cultivé en Italie. Cauſe de l'ergot ſelon Thalius. *Ibid. b.* Sentimens de différens auteurs ſur le même ſujet. Les uns l'attribuent à l'abondance des pluies, les autres aux roſées & aux brouillards, *&c. Ibid.* 857. *a.* Ces explications combattues par M. Tillet, qui ſoupçonne que l'ergot eſt produit par la piquure d'un inſecte, qui fait des grains de ſeigle une eſpece de galle ou excroiſſance, qui commence par le ſuintement de la liqueur contenue dans le grain altéré par la tariere de l'inſecte. Autres naturaliſtes qui ont adopté le même ſentiment. *Ibid. b.* Obſervations qui en affoibliſſent la probabilité. *Ibid.* 858. *a.* L'auteur de cet article trouve plus vraiſemblable d'attribuer l'ergot, ſoit à l'imperfection de la ſemence & au défaut de conformation de quelques-uns des ovaires de la plantule ſéminale, ſoit au défaut de fécondation de quelques-uns des germes de l'épi, occaſionné par l'humidité & les vapeurs, qui empêchent l'effet des parties ſexuelles & l'émiſſion de la pouſſiere fécondante. Développement de ce ſentiment. Obſervations qui l'appuient. *Ibid. b.* M. Aymen attribue à une même cauſe l'ergot dans le ſeigle & le charbon dans le froment. Pourquoi, ſelon cet auteur, la cauſe de ces maladies étant la même, les effets en ſont ſi différens. *Ibid.* 859. *a.* Diverſes circonſtances qui peuvent concourir à former l'ergot. Obſervations curieuſes de M. Demozé, qui confirment l'hypotheſe de l'auteur. Liqueur mielleuſe qui ſort de l'épi ergoté, *ibid. b.* & qui attirant les mouches & les inſectes, eſt cauſe qu'on trouve quelquefois dans le grain des petites chenilles dues à ces inſectes. Cette liqueur regardée comme contagieuſe. Des funeſtes effets que produit le pain dans lequel il eſt entré beaucoup de grains ergotés. Exemples de ces effets dans les maladies gangreneuſes qui attaquerent les habitans de la Sologne en 1709, & de l'Orléanois & du Blaiſois en 1716. Remede qui a été employé contre ce mal affreux. *Ibid.* 860. *a.* Moyen de prévenir le mal même. Plus l'ergot eſt frais, plus il eſt dangereux; il y a des années où il eſt plus malin. Divers témoignages réunis ſur les maladies cauſées par le pain de ſeigle ergoté. Symptômes de ces maladies. *Ibid. b.* L'ergot également nuiſible aux animaux. *Ibid.* 861. *a.* Deſcription très-détaillée des funeſtes effets qu'il produit ſur les hommes. *Ibid. b.* Maniere de traiter cette maladie. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 862. *a.*

Ergot, ſeigle ergoté. XIV. 893. *a, b.* Epis ergotés. *Suppl.* I.

917. *a.* Ouvrages publiés ſur les blés ergotés. *Suppl.* I. 219. *b.* 220. *a.*

ERGOT, (*Maneg. Maréch.*) Opération inutile & en pure perte que font les maréchaux ſur l'ergot. V. 907. *b.*

ERIC I, roi de Danemarck, (*Hiſt. de Danem.*) le quatrieme fils de Suénon II. Tableau de ſon regne. *Suppl.* II. 862. *a.*

ERIC II, ſurnommé *pied de lievre* & *illuſtre*, roi de Danemarck. Précis de ſon regne. *Suppl.* II. 862. *a.*

ERIC III, ſurnommé l'*agneau*, ſucceſſeur d'Eric II. Incapacité de ce roi, qui ne tarda pas de deſcendre du trône pour entrer dans un cloître. *Suppl.* II. 862. *b.*

ERIC IV, ſucceſſeur de Valdemar II. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 862. *b.* Voyez *Suppl.* I. 22. *b.*

ERIC V, ſurnommé *glipping*, parce que ſes paupieres étoient ſans ceſſe en mouvement. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* II. 862. *b.*

ERIC VI, fils du précédent. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 863. *a.*

ERIC VII, fils de Chriſtophe II, fut aſſocié à ſon pere au trône de Danemarck. C'étoit plutôt un ſoldat qu'un roi: il étoit moins miniſtre que citoyen. *Suppl.* II. 863. *b.*

ERIC VIII de Pomeranie, roi de Danemarck. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* II. 863. *b.*

ERIC IX, roi de Danemarck. Paſſion qu'il conçut pour la dame d'honneur de ſa femme Philippine. *Suppl.* II. 276. *b.*

ERIC III, ſurnommé *le ſage*, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suede. Services importans qu'il rendit à Frothon, roi de Danemarck. Comment il acquit enſuite la couronne de Suede. Evénemens de ſon regne. *Suppl.* II. 864. *b.*

ERIC IV, roi de Suede, fils & ſucceſſeur d'Agnius. Diſcorde perpétuelle entre ce prince & ſon frere Aric ſon collegue. *Suppl.* II. 865. *a.*

ERIC V, VI, VII, VIII, ne firent rien de mémorable. *Suppl.* II. 865. *a.*

ERIC IX dit *le ſaint*, roi de Suede, ſucceſſeur de Suercher. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 865. *a.* & 356. *a*, *b.*

ERIC X, fils de Canut Erieſon, & ſucceſſeur de Suercher, fils de Charles. Son regne paiſible. *Suppl.* II. 865. *b.*

ERIC XI, ſurnommé *Leipſe*, fils du précédent. Il étoit begue & paralytique, comme l'indique ſon ſurnom, & fut ſur le trône tout ce qu'un homme ſi diſgracié de la nature pouvoit être. Parti que forme contre lui la maiſon des Folkunger, dont il réprime l'ambition. Maſſacre que l'un de ſes généraux exerce ſur les Finlandois qui refuſent d'embraſſer le chriſtianiſme. Mort de ce roi. *Suppl.* II. 865. *b.*

ERIC XII, roi d'une partie de la Suede, fils de Magnus & de la reine Blanche. Son ſoulevement contre ſon pere. Partage qu'ils font des états de la Suede. Eric jouit peu de ſon uſurpation, étant mort deux ans après. *Suppl.* II. 865. *b.*

ERIC XIII; voyez ci-deſſus *Eric VIII de Pomeranie, roi de Danemarck*: c'eſt le même prince.

ERIC XIV, fils de Guſtave Vaſa, auquel il ſuccéda. Principaux évenemens de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 866. *a.* *Voyez* XV. 625. *a.*

ERIDAN, (*Géogr.*) *voyez* Pô.

ERIDAN, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale. Son origine. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale. *Suppl.* II. 867. *a.*

ERIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du 4e ſiecle. Doctrine d'Erius l'ancien, auteur de cette ſecte. V. 907. *b.*

ERIGNE, petit inſtrument de chirurgie en uſage dans les diſſections. Erignes ſimples & érignes doubles. Deſcription de cet inſtrument. Leur uſage. V. 907. *b.*

ERIGONE, fête que les Athéniens célébroient en ſon honneur. V. 741. *b.*

ERIGONUS, peintre célebre de l'antiquité. XII. 259. *a.*

ERINGIUM. Maniere de confire la racine d'éringium. III. 336. *b.* Eſpece d'éringium dit *panicaut de mer.* XI. 817. *b.*

ERIVAN (*Géogr.*) *ou* CHIRVAN, grande ville d'Aſie dans la Perſe, enlevée aux Turcs en 1635, ſiege d'un patriarche arménien. Sa ſituation. Dans quelle vue le kan *ou* gouverneur y vint quelquefois. Combien lui vaut ſon gouvernement. Vœu que faiſoit en faveur du roi de Perſe une femme d'Erivan qui en avoit reçu quelque grace. V. 908. *a.*

ERMES, *terres*, (*Juriſpr.*) Etymologie de ce mot. Les terres ermes, ſelon la coutume de Bourbonnois, ſont au ſeigneur-haut-juſticier. Différence entre les terres ermes & les biens vacans. V. 908. *a.*

ERMIN, (*Comm.*) droit de douane que l'on paie au Levant. En quoi il conſiſte. V. 908. *a.*

ERNAGIUM. (*Géogr.*) Recherches ſur ce lieu, que Ptolomée place parmi les villes des Salyes. *Suppl.* II. 867. *a.*

EROSION. (*Médec.*) Cauſes d'éroſion. V. 908. *b.* Voyez *Corroſion*, *Diabroſe*, &c.

EROSION, (*Chirurg.*) inégalité de l'émail des dents. Ses cauſes. Choix des nourrices auquel il faudroit être attentif pour prévenir la mauvaiſe qualité des dents. Circonſtances jointes à l'éroſion qui peuvent occaſionner la carie. M. Bunon, à la premiere inſpection d'une dent marquée d'éroſion, découvroit avec certitude la maladie que la perſonne avoit eue à tel ou tel âge. V. 908. *b.* Obſervation de M. Bunon ſur une dent cariée par une ſuite de l'éroſion. Limes qui ſervent à détruire les caries ſuperficielles. *Ibid.* 909. *a.*

EROTIQUE, (*Chanſon*) eſpece d'ode anacréontique, dont l'amour & la galanterie fourniſſent la matiere. Rien n'eſt plus commun en françois. Quelles ſont les graces qui doivent caractériſer ces petits ouvrages. V. 909. *a.*

EROTIQUE. (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Excès de l'appétit corporel. Différence entre l'amour inſenſé, la fureur utérine, & le ſatyriaſis. Différens degrés du délire érotique. V. 909. *a.* Auteurs qui ont cité & donné des deſcriptions des effets de cette paſſion. L'amour démeſuré ſe tient quelquefois caché dans le cœur. Amour d'Antiochus pour Stratonice ſa belle-mere. Cette affection déréglée conſtitue une maladie très-dangereuſe quelquefois. Remedes pharmaceutiques qu'on peut eſſayer. *Ibid. b.*

Erotique. Différence entre la fureur utérine & la mélancholie érotique. VII. 378. *a.*

ERPENSIUS, (*Thomas*) profeſſeur en langue arabe en Hollande. VII. 741. *a.*

ERRARD de Bar-le-duc, ingénieur. VII. 192. *a*, *b.* 194. *a*, *b.* Son ſyſtême de fortification repréſenté dans les planches de l'art militaire. I. vol.

ERRARD (*Charles*) de Nantes, peintre & architecte. *Suppl.* IV. 7. *b.*

ERRATA, terme d'imprimerie. Remarques ſur la diſſertation que Lindenberg a faite ſur cette matiere. L'ouvrage du P. Hardouin ſur les médailles, appellé l'errata des antiquaires. Ouvrage qui peut être appellé l'errata des anciens hiſtoriens. Le dictionnaire de Bayle a été regardé comme l'errata de celui de Moreri. V. 910. *a.*

Errata. Attention que les auteurs doivent avoir pour que leurs livres n'aient pas beſoin de longs errata. VIII. 624. *b.*

ERRATIQUE, *fievre.* VI. 731. *b.*

ERREMENS. (*Juriſpr.*) Les derniers erremens ſont les dernieres procédures faites ſur une affaire. Origine de ce mot. Les erremens du plaids étoient oppoſés aux gages d batailles. Ce qu'on entend par procéder ſuivant les derniers erremens. V. 910. *a.*

ERREUR. (*Philoſ.*) Le théories de pluſieurs philoſophes ſur les cauſes de nos erreurs ſont peu propres à éclairer dans la pratique. V. 910. *a.* Souvent au lieu de quitter nos erreurs, nous ne faiſons qu'en embraſſer d'autres. Sources de nos erreurs: 1°. les idées mal déterminées. D'où vient l'inexactitude des idées. Moyens de corriger nos idées complexes, lorſqu'elles ſont défectueuſes. *Ibid. b.* Les cartéſiens n'ont connu ni l'origine, ni la génération de nos idées. Loke a mieux réuſſi. Le chancelier Bacon a compris auſſi qu'il falloit refaire les idées de l'eſprit qui avoient été mal faites. Ce qu'il dit ſur ce ſujet. Pourquoi la méthode de Deſcartes devoit être plutôt reçue que celle de Bacon. 2°. Une cauſe de nos erreurs, ce ſont certaines liaiſons d'idées incompatibles qui ſe forment en nous: exemples. 3°. Autre cauſe; nous prenons plaiſir à effacer en nous les traits de la nature & à obſcurcir la lumiere qu'elle y avoit miſe: différentes manieres dont cela peut arriver. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.* Voyez *Evidence.*

Erreur. Différence entre erreur, menſonge & fauſſeté. VI. 438. *a.* L'erreur eſt pire que l'ignorance. I. 46. *b.* L'erreur n'eſt point un crime. XVI. 390. *b.* Quelle doit être, ſelon Platon, la peine d'un homme qui erre. VIII. 159. *b.* *Cauſes de nos erreurs.* On les diſtingue en extérieures & en intérieures. IV. 978. *a.* 1°. Nos ſens. XV. 25. *a*, *b.* 30. *b.* 2°. Nos erreurs viennent de ce que nous retranchons d'une idée quelque choſe qui lui appartient, ou que nous lui ajoutons quelque choſe qui ne lui appartient pas. I. 402. *b.* 3°. De l'eſpece d'impoſſibilité où les hommes ſont de fixer exactement le ſens des ſignes auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par une habitude formée dans l'enfance. VI. 108. *b.* 4°. De la ſuppoſition que les mots répondent à la réalité des choſes. IV. 747. *a.* 5°. De prétendus rapports que nous établiſſons entre les noms & les choſes. 1072. *a.* 6°. Idées factrices qui ſont la ſource de nos erreurs. VI. 150. *b.* 151. *a.* 7°. Septieme cauſe, l'imagination. VIII. 561. *b.* 8°. Les paſſions. *Suppl.* III. 603. *a.* 9°. Nos erreurs viennent plus de ce que nous raiſonnons ſur des principes faux, que de ce que nous ne raiſonnons pas ſuivant nos principes. XIII. 777. *a.* 10°. Principe & progrès de l'erreur chez un peuple. II. 394. *a.* — Ce n'eſt qu'après avoir paſſé par diverſes erreurs que nous pouvons arriver à quelque choſe de raiſonnable. XII. 511. *b.* Pourquoi les philoſophes & les légiſlateurs ont laiſſé les peuples dans l'erreur. 963. *a.* — *Préſervatifs.* Moyens de prévenir l'erreur dans l'eſprit d'un enfant. V. 399. *a.* Doute raiſonnable, préſervatif contre l'erreur. 833. *a.* — Sur l'erreur, voyez *Ignorance.*

ERREUR, (*Aſtronom.*) Différence entre le calcul & l'obſervation.

ſervation. MM. Halley & le Monnier ont donné les erreurs de leurs tables de la lune. Erreur d'un quart de cercle. Erreur d'une lunette méridienne. Mémoire ſur les rapports que les erreurs ont les unes avec les autres, & ſur la maniere de les calculer par les regles du calcul différentiel. Autre ouvrage à conſulter. *Suppl.* II. 867. *b.*

ERREUR. (*Juriſp.*) Ce qu'on appelle erreur de fait & erreur de droit. L'ignorance où quelqu'un eſt de ſes droits peut venir d'une erreur de fait ou de droit. L'erreur ne nuit jamais aux mineurs. De l'erreur, ſoit de fait, ſoit de droit, par rapport aux majeurs. Diverſes obſervations ſur ce ſujet. V. 911. *b.*

Erreur commune, maxime de droit, *error communis facit jus.* V. 911. *b.* Deux exemples remarquables dans les livres de Juſtinien, de l'effet que produit l'erreur commune. *Ibid.* 912. *a.*

Erreur de nom. Une telle erreur vicie le legs, *&c.* V. 912. *a.*

Erreur de perſonne. Elle rend le contrat nul. V. 912. *a.*

Erreur, (*propoſition d'*) XIII. 485. *b.* &c.

ERREUR *de lieu.* (*Médec.*) Lorſqu'un fluide ſort de ſon lieu & ſe porte dans les vaiſſeaux voiſins qui ne ſont pas propres à les recevoir. Ce mot ſe dit particuliérement du ſang, qui paſſe de ſes vaiſſeaux, dans les lymphatiques ou autres. La ſanté ſemble conſiſter principalement en ce que les différens fluides reſtent chacun dans ſon vaiſſeau propre. Diverſes cauſes de l'erreur de lieu. V. 912. *a.* L'ophtalmie fournit un exemple bien marqué du paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différent genre, par l'effet de l'inflammation. Exemples de différens effets de l'erreur de lieu dans les inflammations. Exemples du paſſage du ſang dans les vaiſſeaux étrangers, par l'effet de la diſſolution des humeurs. On trouve même dans l'économie animale ſaine, des preuves de ce paſſage du ſang dans des vaiſſeaux de différens genres, que l'on ne doit cependant pas appeller erreur de lieu, puiſqu'il ſe fait naturellement. Exemple tiré de l'écoulement du flux menſtruel. *Ibid. b.*

ERREUR *de lieu.* (*Anatom.*) C'eſt, ſelon Boërhaave, le paſſage vicieux des globules rouges dans cette claſſe de vaiſſeaux qui n'eſt faite que pour des humeurs plus fines. Il n'y a aucun doute que ce paſſage n'ait lieu dans les nombreux exemples d'hommes pléthoriques, qui par quelque léger excès rendent du ſang par les urines. On a vu des ſueurs de ſang, des diarrhées ſanglantes, ſans rupture de vaiſſeaux, *&c. Suppl.* II. 867. *b.* De l'erreur de lieu qui conſiſte dans le paſſage du ſang des vaiſſeaux rouges dans les arteres lymphatiques. Ces arteres n'ont pas été adoptées univerſellement. Pluſieurs ne les regardent que comme des arteres rouges extrêmement fines, qui ne ſont inviſibles avant l'inflammation qu'à cauſe de leur ténuité. Improbabilité qu'il y ait des vaiſſeaux qui ne naiſſent de l'artere rouge, que par l'entremiſe d'un grand nombre de vaiſſeaux de différens ordres. *Ibid.* 868. *a.*

Erreur de lieu : de l'inflammation qui en provient. VIII. 714. *a*, *b.* 715. *b.* Maladies cauſées par l'erreur du lieu. *Suppl.* III. 465. *b.* 466. *a*, *b.* Examen de l'explication que quelques médecins ont donnée des inflammations par le ſyſtême de l'erreur de lieu. 600. *a*, *b.*

ERREUR, (*Comm.*) défaut de calcul, omiſſion de partie, article mal porté ſur un livre, *&c.* V. 912. *b.* Clauſe que mettent les marchands dans l'arrêté des comptes, *ſauf erreur de calcul, ou omiſſion de parties. Ibid.* 913. *a.*

ERRHINS, adj. (*Pharm.*) remedes deſtinés à être introduits par le nez : étym. de ce mot. Diverſes ſortes de ces remedes. Divers ſentimens ſur la ſignification du mot *errhin*, & ſur la nature des remedes auxquels doit être borné ſon uſage. Des errhins conſidérés comme ſternutatoires. Des errhins conſidérés comme évacuans. V. 913. *a.* L'uſage des errhins devient indifférent par une longue habitude : exemples du tabac. *Ibid. b.*

Errhins, leur propriété & uſages. *Suppl.* I. 484. *b. Voyez* STERNUTATOIRE.

ERS. (*Bot. Pharm. Mat. médic.*) Caractere de cette plante. Uſage de la farine de cette plante en médecine. Comment les anciens médecins la préparoient. Dans les diſettes on a été quelquefois obligé d'y recourir. Elle eſt une des quatre farines réſolutives, *&c.* V. 913. *b.*

ERUCAGO. (*Bot. Mat. méd.*) Caractere de cette plante. Ses propriétés. V. 913. *b.*

ERUDIT, (*Litt.*) Uſage des mots *érudit*, *docte & ſavant.* V. 913. *b.*

ERUDITION. (*Philoſ. Litt.*) L'érudition renferme trois branches ; l'hiſtoire, les langues, & la connoiſſance des livres. Il ſuffit, pour être aujourd'hui profondément érudit, de poſſéder ſeulement à un certain point de perfection chacune de ces parties. On donne cependant la qualité d'érudits à ceux qui embraſſent dans un certain degré d'étendue la premiere branche d'érudition. De la connoiſſance des trois branches indiquées ci-deſſus, naît cette partie importante de l'érudition qu'on appelle *critique :* en quoi elle conſiſte. V. 914. *a.* Regles principales de la critique conſidérée par rapport à la croyance des faits hiſtoriques. 1°. On ne doit compter pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, & de ceux qui ont écrit dans le même tems, ou à-peu-près. 2°. Comparaiſon qu'il faut faire des auteurs les uns avec les autres. 3°. Examen des auteurs eux-mêmes, ſi leurs ouvrages ne ſont point ſuppoſés, s'ils ſont dignes de foi. Comment on doit établir les divers degrés de crédibilité des auteurs. Deux excès à fuir dans la critique, trop d'indulgence & trop de ſévérité. Un autre excès de critique eſt de donner trop aux conjectures. *Ibid. b.* Raiſons pour leſquelles les modernes ſe ſont ſur-tout diſtingués dans ce genre de connoiſſances. L'érudition ſe ſoutint encore en orient, lorſque toute eſpece de connoiſſances fut anéantie avec l'empire en occident. Deſtruction de la bibliotheque de Conſtantinople par Léon l'Iſaurien, & de celle d'Alexandrie par les Sarrazins. Erudition de Photius qui vivoit ſur la fin du 9e. ſiecle. Les ouvrages qui échapperent à Léon & à Omar étoient au nombre d'environ 280. *Ibid.* 915. *a.* Hommes érudits que poſſéda la Grece après Photius. Cauſes de la renaiſſance des lettres en occident. Ce fut par l'étude des langues grecque & latine que l'érudition renaquit. Le premier avantage que produiſit cette étude fut la critique. Le goût des ouvrages de bel eſprit, & l'étude des ſciences exactes a ſuccédé au goût de l'érudition. Plaintes que forment ceux de nos contemporains qui cultivent l'érudition, ſur la préférence que nous donnons à d'autres objets. Examen de quelques-unes de leurs plaintes qui ne ſont pas parfaitement fondées. *Ibid. b.* Quelles ſont les raiſons de la préférence qu'on donne aujourd'hui à l'étude des ſciences, & aux matieres de bel eſprit. Les mathématiques, dit-on, ſont compoſées de parties diſtinguées les unes des autres, que l'on peut cultiver ſéparément : cette aſſertion n'eſt pas exactement vraie. Toutes les branches de l'érudition, ajoute-t-on, tiennent entr'elles & doivent être embraſſées à la fois : cette propoſition eſt fauſſe à quelques égards. L'auteur examine s'il eſt vrai que les mathématiques offrent plus d'eſpérance de fortune que l'érudition. Raiſons plus réelles de la préférence dont il s'agit ici. 1°. Les objets ordinaires de l'érudition ſont comme épuiſés, au lieu que les découvertes en mathématiques offrent un champ plus vaſte & flattent davantage ; & le plaiſir de traiter des ſujets plus agréables, & à portée d'un plus grand nombre de juges, attache aux matieres de bel eſprit. 2°. Les ouvrages de bel eſprit n'exigent preſqu'aucune lecture ; l'étude des mathématiques en exige peu, au lieu que l'érudition demande bien plus de livres. *Ibid.* 916. *a.* Raiſons qui devroient attacher aux matieres d'érudition, & qui montrent qu'on a tort de les négliger. La curioſité y eſt agréablement ſatisfaite, *&c.* L'érudition n'exige pas moins de ſagacité que les ſciences exactes. Il reſte encore beaucoup à défricher dans l'étude des langues orientales. Combien l'étude des langues arabe & chinoiſe nous procureroit d'avantages. *Ibid. b.* Il reſte encore beaucoup à découvrir dans des branches qui ont été déjà cultivées, comme par exemple dans la Géographie ancienne & moderne. Enfin les ſecours que nous avons pour l'érudition nous invitent à nous y livrer. Peu de gens peuvent ajouter aux découvertes des Deſcartes & des Newton ; mais il n'y a point d'homme qui ne puiſſe devenir très-érudit à force de lecture. L'auteur examine s'il eſt vrai que l'érudition rende l'eſprit froid, peſant, inſenſible aux graces de l'imagination. L'érudition appellée *le bagage de l'eſprit. Ibid.* 917. *a.* L'eſprit philoſophique trouve de fréquentes occaſions de s'exercer dans les matieres d'érudition. Les ſciences exactes, dira-t-on, ont à cet égard beaucoup d'avantage, en ce que leur étude nourrit l'eſprit philoſophique ; & qu'au contraire l'étude de l'hiſtoire peut à tout moment jetter dans l'erreur un eſprit d'une trempe commune. Il s'enſuit de cette objection, non que l'érudition ſoit mépriſable en ſoi, mais qu'elle doit être éclairée par la philoſophie. D'ailleurs l'étude des ſciences exactes n'eſt pas ſans inconvénient, puiſqu'on lui reproche qu'elle affoiblit l'imagination & donne de la ſéchereſſe à l'eſprit. Réponſe à l'objection, que la multiplication des journaux & des dictionnaires a porté le coup mortel à l'érudition. Quoique les traductions ſoient aujourd'hui fort multipliées, cependant leur lecture ne peut empêcher de recourir aux originaux, & par conſéquent de cultiver cette branche d'érudition qui conſiſte dans la connoiſſance des langues. *Ibid. b.* Enfin l'étude même des ſciences doit tirer beaucoup de lumieres de la lecture des anciens. Mais en recommandant cette lecture, il ne faut point oublier les riches découvertes dont nous ſommes redevables aux philoſophes des derniers ſiecles, & leurs avantages ſur les anciens. *Ibid.* 918. *a.* Examen du reproche que faiſoit un ſavant de nos jours à ceux qui s'adonnent à la phyſique expérimentale, de n'être que de curieux fainéans, & des manœuvres qui uſurpent le titre de ſages. Concluſion de cet article : nous ne devons mépriſer aucune eſpece de ſavoir utile, ni aucune eſpece d'hommes. *Ibid. b.*

Erudition. Différence entre érudition & philoſophie, XII. 514. *a.* entre érudition & littérature. *Suppl.* III. 763. *b.* L'érudition fut le premier objet d'étude à la renaiſſance des lettres. I. XIX. XX. Des découvertes en matiere d'érudition. IV. 706. *a.* L'érudition traitée aujourd'hui de pédanterie. Réflexions à ce ſujet. IX. 594. *b. &c.*

ERUPTION, (*Médec.*) ou *exanthême* : voyez ce mot. Autre uſage du mot *éruption.* V. 918. *b.*

Eruptions cutanées, XII. 217. *a, b. &c.* exanthémateuſes. IV. 215. *b.* Eruption cauſée par les ſueurs âcres: *Voyez* DÉSUDATIONS, par les dépôts laiteux. *Suppl.* II. 700. *b.* 701. *a.*

ERYCINE, (*Myth.*) ſurnom de Vénus : ſon origine. Merveilles du temple qui lui fut élevé ſur le mont Erix. Elle en avoit auſſi un à Rome. V. 918. *b.*

ERYCINE. (*Myth.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. *b.*

Erycine. Statue de Vénus érycine : ſon temple à Rome. XVII. 36. *b.*

ERYNNIE, *voyez* FURIE, EUMÉNIDE.

ERYNNIS, (*Myth.*) Pourquoi Cérès avoit reçu ce nom des Siciliens. Cérès s'étant cachée, la peſte & la ſtérilité ravagerent la terre, & les dieux inquiets ſur le ſort des hommes, chercherent la déeſſe. Ainſi le voile de l'allégorie a ſouvent enveloppé les faits hiſtoriques. V. 919. *a.*

ERYNNIS, (*Mythol.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encylopédie. *Suppl.* II. 868. *b.*

ERYTHRÉ, (*Myth.*) ſurnom donné à Hercule. Pourquoi il étoit repréſenté ſous la forme d'un radeau dans ſon temple à Erythrée en Arcadie. V. 919. *a.*

ERYTHRÉ. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 868. *b.*

ERYTHRÉE, ou *Erythréenne.* (*Myth.*) La ſybille Erythrée. Ce qu'elle prédit aux Grecs qui partoient pour l'expédition de Troye. V. 919. *a.*

ERYTHROIDE, (*Anat.*) membrane qui environne les teſticules. Sa deſcription. Pourquoi elle eſt appellée de ce nom. V. 919. *a. Voyez* ELYTHROIDE.

ERZEROM, (*Géogr.*) obſervations ſur le climat & la ſituation de cette ville. V. 919. *a.*

Erzerom. Voleurs de nuit qui en infeſtent les environs. VIII. 463. *b.*

E S

ES, de l'ancien uſage de cette prépoſition. Elle eſt quelquefois prépoſition inſéparable. V. 919. *b.*

Es, obſervations ſur cette préfixe dont l'uſage moderne a retranché l'*s* dans certains mots par euphonie. XII. 101. *b.*

ESCACHE, (*Maneg.*) obſervation ſur la ſignification de ce mot : ancienne monture à laquelle les éperonniers modernes l'ont adapté. V. 919. *b.*

ESCADRE, (*Marine*) il faut au moins 4 ou 5 vaiſſeaux enſemble, pour qu'on leur donne le nom d'eſcadre. Diviſion qui ſe fait d'une eſcadre, lorſqu'elle eſt conſidérable. Les armées navales partagées en France en trois eſcadres. V. 919. *b.*

Eſcadre. Ce qu'on entend par eſcadre & flotte. I. 694. *b.* Chef d'eſcadre. III. 272. *b.* Nombre des eſcadres de la marine de France. *Ibid.* Evolutions de l'eſcadre. VI. 201. *b.* — 206. *b.* Vaiſſeau à la ſuite de l'eſcadre, deſtiné aux malades. VIII. 294. *b.*

ESCADRON. (*Art. milit.*) Etym. de ce mot. Comment les Eſpagnols & les Allemands nomment l'eſcadron. L'eſcadron a varié dans tous les tems. Les deux plus anciens livres que nous ayons, l'un ſacré, l'autre profane, ne nous diſent rien de l'ordre dans lequel on faiſoit ſervir la cavalerie. Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie. Polybe attribue les victoires des Carthaginois, dans les guerres puniques, à la ſupériorité de leur cavalerie. V. 920. *a.* On peut regarder la ſeconde guerre punique comme la véritable époque de l'établiſſement de la cavalerie dans les armées. Ce que dit Xénophon ſur l'utilité dont la cavalerie eût été pour les Grecs dans la retraite des dix-mille. Si les Grecs n'eurent pas de cavalerie dans le tems de la guerre des Perſes, c'eſt qu'ils n'eurent pas le moyen d'en avoir : mais une fois enrichis de leurs dépouilles, ils crurent n'en pouvoir faire un meilleur uſage qu'en augmentant leurs armées de cavalerie. Grands avantages qu'ils en retirerent. Les Romains dans leurs premiers tems n'eurent que très-peu de cavalerie ; *Ibid. b.* mais leurs conquêtes & leurs alliances leur donnerent les moyens de l'augmenter & de l'entretenir. Ils ignorerent long-tems l'art de s'en ſervir avec avantage, & ils ne commencerent à obtenir de la ſupériorité ſur les Carthaginois, que lorſque des corps entiers de cavalerie numide eurent paſſé de leur côté. Avantages de la cavalerie romaine qui déciderent de la bataille de Zama en faveur de Scipion. Les Parthes firent ſentir aux Romains avec quelle ſupériorité on combat un ennemi inférieur en cavalerie. Ce qu'en dit M. de Monteſquieu. Diverſes raiſons qui porterent les Romains à augmenter leur cavalerie. *Ibid.* 921. *a.* Les ſuccès de Céſar dus à ſon habileté à ſe ſervir de ſa cavalerie. Quand il ſeroit vrai que les anciens ſe fuſſent ſervis de cavalerie, il n'en réſulteroit pas qu'on dût aujourd'hui s'en paſſer. Turenne lui fut redevable de la plupart de ſes victoires. La célebre bataille de Rocroi nous apprend le cas que le grand Condé faiſoit de la cavalerie : détails ſur cette fameuſe journée. Opérations de la guerre qui prouvent l'importance de la cavalerie en mille occaſions. *Ibid. b.* Un corps d'armée n'eſt parfait qu'autant qu'il ne lui manque aucun de ſes membres, & la cavalerie en eſt un des plus eſſentiels. Uſages divers de la cavalerie dans l'armée. De deux armées, celle qui ſera ſupérieure en cavalerie ſera l'offenſive, & l'autre ſera forcée à ſe borner à la défenſive. *Ibid.* 922. *a.* Nombreux avantages que la premiere aura ſur celle-ci. Les eſcortes du général & de ſes lieutenans ſont auſſi du reſſort de la cavalerie, & c'eſt elle ſeule qui doit être chargée de cette partie du ſervice. Que peut-on attendre de celui qui, privé d'eſcorte, ne peut juger des diſpoſitions de l'ennemi que par le rapport des eſpions? La viteſſe eſt bonne pour le ſecret; c'eſt par-là qu'on ſaiſit les momens, & c'eſt cette qualité qui diſtingue particuliérement la cavalerie. La victoire n'eſt jamais complette que lorſqu'elle eſt l'ouvrage de la cavalerie. C'eſt par elle qu'on eſt maître de choiſir l'occaſion du combat. La ſeule cavalerie peut être chargée du ſoin de faire les fourrages. *Ibid. b.* Diverſes circonſtances qui ſe préſentent dans la guerre de plaine, où l'on ne peut ſe paſſer de cavalerie. Si l'on excepte les ſieges, il n'y a peut-être aucune occaſion à la guerre qui ne demande de la diligence, & pour laquelle les ſervices de la cavalerie ne ſoient très-avantageux. Dans les ſieges elle a auſſi un ſervice qui lui eſt uniquement affecté. En quoi elle eſt néceſſaire pour la défenſe d'une place. Comment elle dédommage de la dépenſe qu'elle occaſionne. *Ibid.* 923. *a.* Enumération de quelques grands capitaines qui ont dû leurs avantages à leur cavalerie. Suffrages des auteurs modernes en ſa faveur. *Ibid. b.* On a jugé de tout tems que, dans les occaſions où il y a mêlange de cavalerie & d'infanterie, l'officier de cavalerie doit commander le tout. Diverſes formes qui ont été données aux eſcadrons: la forme quarrée préférée aujourd'hui. Raiſons que les Turcs alleguent pour donner à leurs eſcadrons la forme de loſange & du coin. Déſavantages de cette forme. Les Theſſaliens furent les premiers qui donnerent à leurs eſcadrons la forme de loſange: noms & poſtes de ceux qui les commandoient. Il y avoit quatre manieres de former les eſcadrons en loſange. *Ibid.* 924. *a.* Formes que leur donnerent les Macédoniens, les Scythes, les Thraces & les Germains. Les Siciliens & la plupart des Grecs les formerent en quarré. Les Perſes ſe ſervirent de la même forme, mais avec plus de profondeur. Autre eſpece de quarré dont les Romains ſe ſervirent, ſans cependant s'aſſujettir toujours à cette même forme. Divers uſages pratiqués ſucceſſivement en Europe ſur le même objet. *Ibid. b.* De l'uſage actuellement adopté de faire combattre les eſcadrons ſur trois rangs. Examen du ſentiment de ceux qui voudroient leur en donner un quatrieme, & de ceux qui voudroient les réduire à deux. Le premier des trois rangs dans les eſcadrons des gardes du corps eſt compoſé entiérement d'officiers. Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la maiſon du roi, on ſe croira forcé de lui donner plutôt ſix rangs que trois, ce qui vient de la maniere dont elle eſt compoſée. Il faut que la hauteur de l'eſcadron ſoit proportionnée à ſa longueur, de maniere qu'il n'occupe ni trop, ni trop peu de terrein ; or la diſpoſition ſur trois rangs eſt la plus propre à réunir ces avantages. *Ibid.* 925. *a.* Démonſtration de cette propoſition. Déſavantages attachés à la diſpoſition ſur deux rangs : ces inconvéniens levés par la diſpoſition pour laquelle l'auteur ſe déclare ici. *Ibid. b.* Prétendus avantages attachés à l'eſcadron ſur deux rangs. On ne doit cependant pas négliger d'exercer la cavalerie ſur cette derniere diſpoſition. Ce qui vient d'être dit de l'obligation de former les eſcadrons ſur trois rangs, ne doit s'entendre que de ceux qui auront un front aſſez étendu, c'eſt-à-dire, de quarante à quarante-huit maîtres. *Ibid.* 926. *a.* Comment ſe forment aujourd'hui les eſcadrons, ſuivant l'inſtruction du 14 mai 1754. Détails ſur cette diſpoſition & celle des officiers de cavalerie. Ces détails accompagnés de figures. *Ibid. b.* A l'égard des eſcadrons de dragons, huſſards, & autres troupes légeres, il ſeroit bon qu'ils fuſſent plutôt ſur quatre rangs que ſur trois: il faut de plus que ces rangs ſoient également mêlés d'anciens & de nouveaux. Auteurs qui ont écrit particuliérement ſur la cavalerie. *Ibid.* 927. *a.*

ESCADRON, (*Tactique des Grecs*) eſcadrons en loſange des Theſſaliens. Jaſon qui introduiſit cette forme, la regardoit comme la ſeule qu'on pût employer en toutes ſortes de conjonctures. Deſcription de cette ſorte d'eſcadrons. *Suppl.* II. 868. *b.* — Les Scythes & les Thraces faiſoient leurs eſcadrons en forme de coin, & la même méthode étoit pra-

tiquée par les Macédoniens. Ses avantages. — Les Perſes, les Siciliens, & la plupart des peuples de la Grece ont fait uſage de l'ordonnance quarrée. Pourquoi ils lui donnoient la préférence. — Parmi les différentes troupes quarrées, les Grecs eſtimoient davantage celles dont la longueur eſt double de la profondeur. — Poſtes que la cavalerie occupoit dans les batailles. Diſpoſition & rangs des cavaliers dans chaque eſcadron. Corps total de la cavalerie. — Eſcadrons quarrés des Grecs. *Ibid.* 869. *a.* Avantages qu'on attribuoit à cette ordonnance. *Ibid. b.*

Eſcadron. Diviſion naturelle de l'eſcadron. IV. 1082. *b.* Néceſſité d'avoir deux étendarts par eſcadron. VI. 42. *b.* 43. *a.* Evolutions des eſcadrons. VI. 197. *a*, *b.* De l'intervalle des eſcadrons dans une armée rangée en bataille. VIII. 837. *b.* Voyez les planches de l'art militaire. I. vol. des planches.

ESCALADE, (*Art milit.*) Précautions que prenoient les anciens pour ſe garantir de cette ſorte de ſurpriſe. Pourquoi les eſcalades étoient plus fréquentes autrefois qu'aujourd'hui. V. 927. *a.* En quels cas on peut encore tenter cette entrepriſe. Indication & détail de tous les moyens néceſſaires, & de toutes les précautions à prendre pour y réuſſir. *Ibid. b.* Echelles dont on ſe ſervit pour l'eſcalade de Geneve en 1602. Suite de la maniere dont une eſcalade doit être conduite. *Ibid.* 928. *a.* Ce qu'on doit faire, lorſque la ville eſt défendue par un château ou une citadelle. Quelle eſt la ſaiſon la plus favorable pour une eſcalade, lorſque le foſſé de la ville eſt plein d'eau. Précautions à prendre contre les eſcalades. *Ibid. b.*

Eſcalade. Précautions à prendre pour la défenſe des petites villes ou châteaux, quand on craint que l'ennemi n'en tente l'eſcalade. IV. 740. *a.* Echelle appellée ſambuque, dont les anciens ſe ſervoient dans certaines eſcalades. XIV. 596. *a.* Tortue qu'ils employoient pour les eſcalades. XVI. 439. *a.*

ESCALE, (*Comm.*) lieu de commerce en Afrique où les marchands negres viennent apporter leurs marchandiſes aux Européens : on le dit auſſi des endroits où les Européens vont faire la traite avec eux. Eſcales du Sénégal. Eſcales ſur l'Océan, ports où abordent les navires pendant leurs voyages. Eſcales en France pour Terre-neuve. *Faire eſcaler*, explication de ce mot. V. 929. *a.*

ESCALETTE. (*Manuf. en ſoie*) Deſcription & uſage de cet inſtrument. V. 929. *b.*

ESCALETTE, (*Ruban.*) eſpece de peigne de bois, dont on trouve la deſcription dans les planches. V. 929. *a.* Son uſage. *Ibid. b.*

ESCALIER, *degré*, *montée* : eſcalier eſt aujourd'hui le ſeul terme d'uſage. V. 929. *b.*

ESCALIER. (*Antiquités*) Eſcaliers de différens édifices des anciens. Eſcaliers dans quelques colonnes qu'on voit à Rome. Eſcaliers autour des minarêts des Turcs. Eſcalier autour du dôme des chartreux de Lyon. *Suppl.* II. 869. *b.*

ESCALIER. (*Archit.*) Eſcaliers à une, à deux, à trois rampes. Noms qu'on leur donne ſelon la diverſité de leur figure & de leur conſtruction. De la ſituation des eſcaliers. V. 929. *b.* De leur grandeur. De leur différente forme. De la maniere la plus convenable de les éclairer. *Ibid.* 930. *a.* De leur décoration : eſcaliers des bâtimens de Paris qui paroiſſent décorés le plus convenablement. De la conſtruction des eſcaliers. *Ibid. b.* Regle la plus convenable pour conſtater la hauteur & le giron des marches ; *voyez* là-deſſus, MUR D'ÉCHIFFRE, GIRON, MARCHE. Conſultez ſur cette matiere le célebre Palladio. *Ibid.* 931. *a.*

Eſcalier. Marches d'un eſcalier. X. 86. *b.* Noyau. XI. 268. *a.* Rampes d'eſcaliers. XIII. 786. *b.* Repos. XIV. 140. *a.* Baluſtres d'eſcaliers. II. 50. *a.* Boulons. 365. *b.* Vis. XVII. 333. *b.* Conſtruction de différentes ſortes d'eſcaliers en charpente. XIII. 34. *a*, *b.* — Voyez l'article ARCHITECTURE, vol. I des planches, & l'article CHARPENTERIE, vol. II pl. 7, 8 & 9.

ESCALIER, (*Hydraul.*) V. 931. *a.*

ESCALIER *de gazon.* (*Jardin.*) Lieux où ces eſcaliers conviennent. Obſervations ſur la maniere de les faire & de les entretenir. V. 931. *a.*

ESCALIER. (*Charp.*) Eſcalier à noyau recreuſé, à un noyau, à deux noyaux, à quatre noyaux. V. 931. *a.*

ESCANDILLONNAGE, (*Juriſp.*) droit de quelques ſeigneurs féodaux pour la viſite & l'étalonnage des poids & meſures. Etymologie de ce mot. Ce que porte la charte des libertés de Mont-royal de l'an 1287. Ce que ſignifie à Lyon le terme *d'échantiller*. Auteurs à conſulter. V. 931. *b.*

ESCARBOT, (*Inſect.*) *ſtercorarius*, *pilularius*, deſcription de cet inſecte. V. 931. *b.* *Voyez* SCARABÉE.

Eſcarbot, cet inſecte ſujet à certains poux. XVII. 810. *b.*

ESCARBOT, (*Myth.*) il fut adoré en Egypte. Monumens où il ſe trouve. Porphyre dit que les eſcarbots ſont tous mâles. V. 931. *b.*

ESCARBOT. (*Inſect. Idol.*) Pourquoi les Egyptiens adoroient cet animal. Ils l'employoient comme ſymbole & hiéroglyphe, & attachoient à ſa figure diverſes ſignifications expliquées dans cet article. *Suppl.* II. 869. *b.* Eloge de l'eſcarbot. *Ibid.* 870. *a.* Diſtribution méthodique de la famille de ſcarabées, ſelon Linnæus. *Ibid. b.*

ESCARBOUCLE, (*Lithol.*) pourquoi les anciens ont appellé cette pierre précieuſe de ce nom. Erreur ſur laquelle on a cru que l'eſcarboucle des anciens étoit perdu. Ce qu'on peut conjecturer ſur cet eſcarboucle des anciens. V. 932. *a.*

Eſcarboucle, pierre de Trazene, eſpece d'eſcarboucle des anciens. XVI. 572. *b.* Sentiment de Boëce de Boot ſur l'eſcarboucle des anciens. VIII. 358. *b.*

ESCARBOUCLE, *ray-d'*, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 578. *b.*

ESCARE, (*Chirurg.*) en Grec ἐσχάρα, eſpece de croûte faite ſur la peau. Comment elle ſe forme, par l'effet des cauteres actuels & potentiels. Comment elle arrive dans la brûlure. De la guériſon des différentes ſortes d'eſcares. V. 932. *a.*

ESCARE, (*Maréch.*) celle que l'impreſſion du cautere forme ſur le corps du cheval. VI. 631. *a*, *b*, &c.

ESCARGOT, limaçon des vignes ou des jardins. XIII. 1. *a.* Son organiſation merveilleuſe. *Suppl.* IV. 607. *b.* 608. *a.* De la réproduction de ſes cornes & de ſa tête. 608. *a*, *b.* Eſcargots foſſiles, vol. VI des planches. Coquilles foſſiles. planche I.

ESCARMOUCHE, (*Art milit.*) étymologie de ce mot. V. 932. *a.* Les eſcarmouches s'engagent quelquefois malgré le général. Comment elles lui peuvent être utiles. Maxime de M. de Feuquieres ſur les eſcarmouches. De la maniere de faire eſcarmoucher. En quelles circonſtances on peut employer ce moyen. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Eſcarmouche. Maniere d'eſcarmoucher, qu'on appelle *houzarder.* VIII. 330. *a.*

ESCAROTIQUE, *trochiſque.* X. 375. *b.*

ESCARPINS. (*Cordonn.*) Travail des eſcarpins d'hommes & de femmes. *Suppl.* IV. 813. *b.* 814. *a*, *b.* 815. *b.*

ESCARTS ou *eſcas*, (*Juriſp.*) droit dû au ſeigneur dans quelques coutumes. Sa nature & ſon origine. V. 932. *b.*

ESCARTS, (*Comm.*) certains cuirs qui viennent d'Afrique. V. 933. *a.*

ESCAVESSADE. (*Manege*) L'eſcaveſſade eſt un châtiment, puiſqu'il en réſulte un coup du caveſſon ſur le nez du cheval. On ne fait plus uſage dans certains cas que du ſimple caveſſon briſé. Comment il eſt fixé ſur le nez de l'animal. Son uſage. Du caveſſon fait pour arrêter & maintenir un cheval dans les piliers. V. 933. *a.* Pourquoi nous ne nous ſervons point du caveſſon malgré les effets admirables que les écuyers étrangers lui attribuent, & malgré l'autorité du duc de Newkaſtle. *Ibid. b.*

ESCAUT, autrefois *Scaldis.* Ptolomée l'a nommé *Tabuda.* *Suppl.* IV. 924. *a.* Obſervations ſur ce fleuve. XIV. 737. *b.* Projet de le joindre à la Somme. *Suppl.* II. 183. *a.*

ESCHÉATEUR, (*Hiſt. mod.*) officier en Angleterre qui avoit ſoin des eſchéats du roi.... Cette charge n'exiſte plus aujourd'hui. Actes où il en eſt parlé. V. 933. *b.*

ESCHIL, apôtre & évêque d'une contrée de la Suede. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCHILLON, (*Marine*) météore que les matelots de la mer Méditerranée craignent autant qu'une tempête. Opération ſuperſtitieuſe par laquelle ils croient le détourner. V. 933. *b.*

ESCHILSTUNA, (*Géogr.*) ville de Suede. Etymologie de ſon nom. Premier évêque de la contrée, nommé *Eſchil.* Cette ville réunie dès le ſiecle paſſé avec celle de Karl-Guſtavſtadt. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCHINE, obſervations ſur la vie de cet orateur ; ſur le caractere de ſon éloquence. XI. 561. *a.* XV. 265. *a.* Affaires d'Eſchine & de Démoſthene. XI. 362. *a*, *b.*

ESCHRAKITES ou ERASKITES, (*Hiſt. mod.*) Philoſophes mahométans platoniciens. Sens & étymologie de ce mot. Leur doctrine & leurs mœurs. V. 934. *a.*

ESCHWEGE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin. Son ancienneté. Seigneur qui la poſſede. Son pont de pierre ſur la Werra. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCHYLE. La tragédie perfectionnée par ce poëte. III. 361. *a.* XVI. 514. *a*, *b.* Ses tragédies ſur Prométhée. XIII. 446. *a*, *b.* Morceaux de ſa tragédie ſur Clitemneſtre. XV. 184. *a.* Tétralogie d'Eſchyle. XVI. 210. *b.* De la maniere dont il expoſe ſes ſujets. *Suppl.* II. 917. *a.*

ESCLAVAGE, (*Droit nat. Relig. Mor.*) la ſervitude a été vraiſemblablement d'abord fondée ſur des conventions libres, quoique la néceſſité en ait été l'origine. Les premiers eſclaves ne furent que des mercénaires ou domeſtiques. V. 934. *a.* Mais enſuite les priſonniers qu'on fit à la guerre devinrent les eſclaves proprement dits de ceux qui les avoient pris. On ſe crut en droit de les traiter avec rigueur, & l'on étendit cette licence à ceux qui en étoient nés, & à ceux que l'on achetoit. Diſtinction qui s'établit d'hommes libres & d'eſclaves. L'eſclavage a été reçu, à la honte de l'humanité, par preſque tous les peuples. En quoi conſiſtent la

ſervitude réelle & la perſonnelle. La ſervitude des étrangers chez les Juifs étoit exceſſive. Loix par leſquelles Moïſe tâcha d'adoucir leur condition. *Ibid. b.* Précepte fondé ſur la nature & la religion, que donne S. Paul en faveur des eſclaves. Les Lacédémoniens furent les premiers de la Grece qui introduiſirent l'eſclavage. En quoi conſiſtoit celui des Ilotes. Cette condition étoit extrêmement adoucie chez les autres peuples de la Grece. Etat des eſclaves dans Athenes. L'humanité exercée envers les eſclaves, prévient les dangers que l'on pourroit craindre de leur trop grand nombre. *Ibid.* 935. *a.* Les premiers Romains traitoient leurs eſclaves avec plus de bonté que ne l'a jamais fait aucun autre peuple. Quel étoit leur plus grand châtiment. Multiplication des eſclaves par le mariage, leur état dans la famille. Comment chaque eſclave cherchoit à faire profiter ſon pécule. Une fois enrichis, les eſclaves ſe rachetoient & devenoient citoyens. La ſervitude devenue plus dure & plus rigoureuſe à meſure que le luxe s'introduiſit dans Rome. Loix cruelles qu'on fit contre les eſclaves pour la ſûreté des maîtres. *Ibid. b.* Loi de Claude en faveur des eſclaves. Réflexions qui démontrent l'injuſtice des loix qui furent faites contr'eux : guerre à laquelle cette inhumanité donna lieu. Douceur de l'eſclavage chez les Indiens au déçà du Gange. Les eſclaves des peuples ſimples, laborieux, ſont plus heureux que partout ailleurs. Etat des eſclaves des anciens Germains. Quelle fut leur condition, lorſque leurs maîtres eurent conquis les Gaules, ſous le nom de Francs. *Ibid.* 936. *a.* Leur ſervitude étant devenue plus dure & plus accablante, ils firent en 1108 cette fameuſe révolte qui aboutit à leur procurer l'affranchiſſement. D'ailleurs les rois déterminés à abaiſſer les ſeigneurs prirent le parti d'affranchir les eſclaves. C'eſt à quoi travaillerent Louis le gros, Louis VIII & Louis X, dit *Hutin*. Termes de l'édit donné par ce dernier. Ce ne fut que vers le quinzieme ſiecle que l'eſclavage fut aboli dans la plus grande partie de l'Europe. Reſtes d'eſclavage qui s'y trouvent encore en certains pays. Contradiction ſinguliere par laquelle les puiſſances chrétiennes autoriſent l'eſclavage hors de l'Europe. *Ibid. b.* Réflexions contre le droit d'eſclavage. Il bleſſe la liberté de l'homme. Cette liberté eſt ſi étroitement unie à la conſervation de l'homme, qu'elle n'en peut être ſéparée que par ce qui détruit en même tems ſa conſervation & ſa vie. Celui qui veut me rendre eſclave m'autoriſe donc à le repouſſer par toute ſorte de voies, pour mettre ma perſonne & mes biens en ſûreté. On ne peut dépouiller un homme de ſa liberté ſans qu'il y ait donné lieu par quelque action criminelle. Ce qui rend licite la mort d'un criminel, c'eſt que la loi qui le condamne avoit été faite en ſa faveur : il n'en ſeroit pas de même de la loi de l'eſclavage ; elle ſeroit dans tous les cas contre l'eſclave. *Ibid.* 937. *a.* Il répugne à la raiſon qu'un homme puiſſe donner ſur ſa vie un droit qu'il n'a pas lui-même, ni qu'il puiſſe ſe vendre. La loi civile qui a permis aux hommes le partage des biens, n'a pu mettre au nombre des biens une partie des hommes qui doivent faire ce partage. L'eſclavage choque toutes les formes de gouvernement. On ne peut dire qu'il ſoit jamais néceſſaire. Il n'eſt utile ni au maître, ni à l'eſclave. *Ibid. b.* L'eſclavage eſt humiliant pour l'humanité même qui eſt dégradée. Il ne peut être coloré ni par le droit de la guerre, ni par le droit d'acquiſition, ni par celui de la naiſſance. Si l'eſclavage étoit fondé ſur la nourriture, il faudroit le réduire aux perſonnes incapables de gagner leur vie ; mais on ne veut pas de ces eſclaves-là. *Ibid.* 938. *a.* C'étoit une prétention orgueilleuſe que celle des anciens Grecs, qui s'imaginant que les barbares étoient eſclaves par nature, penſoient pouvoir avec juſtice les aſſujettir. C'eſt aller contre le droit des gens & de la nature, de penſer que la religion chrétienne autoriſe à réduire à l'eſclavage ceux qui ne la profeſſent pas. Autre prétexte réfuté. Examen de la queſtion, s'il n'y a point de cas ni de lieu où l'eſclavage dérive de la nature des choſes. Dans les gouvernemens arbitraires où l'excès de l'eſclavage politique anéantit la liberté civile, on a une grande facilité à ſe vendre. A Achim tout le monde cherche à ſe vendre. Dans les états deſpotiques, où l'on eſt déjà ſous l'eſclavage politique, l'eſclavage civil eſt plus tolérable qu'ailleurs. *Ibid. b.* Dans les états mahométans, la ſervitude eſt récompenſée par la pareſſe dont on fait jouir les eſclaves qui ſervent à la volupté. *Ibid.* 939. *a.*

Eſclavage. L'eſclavage politique & civil eſt né de la violation du principe d'égalité naturelle. V. 415. *a.* De l'eſclavage chez les Hébreux. XV. 123. *a.* XVI. 914. *a.* XVII. 543. *b.* En quels cas chez les Romains l'homme perdoit ſa liberté naturelle. IX. 471. *b.* Eſclavage des débiteurs inſolvables chez les premiers Romains. XI. 125. *b.* 126. *a.* XVII. 548. *b.* 549. *a.* 551. *b.* De l'eſclavage des priſonniers de guerre. XIII. 387. *a.* Peine qui étoit infligée à ceux qui voloient des perſonnes libres pour les vendre comme eſclaves. XII. 686. *a*, *b.* De l'eſclavage chez les Germains I. 489. *a.* V. 118. *a.* Eſclavage des femmes chez les Orientaux. VI. 469. *b.* L'eſclavage aboli chez les chrétiens. De l'eſclavage des Negres. IX. 471. *b.* XI. 79. *b.* — 83. *a.* XVI. 532. *b.* 533. *a.* Pourquoi Louis XIII y conſentit. XIII. 93. *b.* Eſclavage des payſans de Lithuanie. IX. 592. *a.* Eſclavage des chrétiens dans le royaume de Maroc. X. 133. *b.* Réflexions de M. de Monteſquieu ſur l'eſclavage civil. V. xj. *a. Note.* Réflexions contre l'eſclavage domeſtique, XIII. 102. *b.* 103. *a.* contre l'eſclavage établi encore aujourd'hui parmi les chrétiens. XVII. 550. *a.*

ESCLAVAGE, (*Comm.*) droit que l'on fait payer aux François en Angleterre. V. 939. *a.*

ESCLAVAGE, (*Metteur en œuvre*) V. 939. *a.*

ESCLAVE, (*Juriſp.*) l'état de ſervitude perſonnelle eſt une invention du droit des gens. Quels furent les premiers eſclaves, & les premiers peuples qui en firent. Les égyptiens, les Grecs, les Romains avoient des eſclaves. Différence que les Romains mettoient entre ceux qui après avoir mis bas les armes ſe rendoient, & ceux qu'ils prenoient les armes à la main. Autres manieres dont les Romains s'en procuroient. Hommes libres qui ſe vendoient eux-mêmes. V. 939. *a.* Enfans nés eſclaves. On réduiſoit auſſi en eſclavage ceux qui s'étoient rendus indignes de la liberté. Diſtinction des eſclaves par différens titres, ſelon l'emploi qu'ils avoient chez leur maître. *Ibid. b.* Etat des eſclaves chez les Romains, droits dont ils étoient déchus. *Ibid.* 940. *a.* Le droit de vie & de mort ſur les eſclaves adouci par Adrien. Comment ſe faiſoit à Rome le commerce des eſclaves. Trois différentes manieres dont ſe faiſoit l'affranchiſſement. Loi *fuſia caninia* ſur l'affranchiſſement par teſtament. La coutume d'avoir des eſclaves a duré encore chez pluſieurs nations depuis l'évangile. Il y avoit autrefois des eſclaves en France. Loi de Childebert en 554 contre les débauches des eſclaves. L'état de ſerf étoit mitoyen entre la ſervitude & la liberté. Louis le gros, S. Louis & ſes ſucceſſeurs travaillerent à abolir l'eſclavage. Il y a cependant encore dans quelques coutumes des ſerfs de main-morte. Il y avoit même encore quelques eſclaves en France dans le treizieme ſiecle. Mais aujourd'hui toutes perſonnes y ſont de condition libre. *Ibid. b.* Des eſclaves des iſles françoiſes de l'Amérique. Edit du mois de mars 1685, appellé *le code noir* ſur les eſclaves de ces iſles. Diſpoſitions de cet édit ſur la religion des eſclaves, l'obſervation du dimanche, le concubinage des hommes libres avec leurs eſclaves, le mariage & l'état des enfans des eſclaves, leur inhumation. *Ibid.* 941. *a.* Réglemens de police pour la ſûreté publique contre les eſclaves ; réglemens concernant le commerce, relatifs aux eſclaves. Ceux qui regardent les obligations impoſées aux maîtres. Ceux qui concernent le pécule des eſclaves. *Ibid. b.* Les eſclaves ne peuvent être revêtus d'aucun office, ni eſter en jugement. On peut les pourſuivre criminellement. Loix pénales contr'eux. Des eſclaves conſidérés comme biens meubles dont on peut diſpoſer. *Ibid.* 942. *a.* De la ſaiſie des eſclaves. Effets du bail judiciaire ſur les eſclaves attachés à l'héritage qui eſt l'objet de ce bail. De l'affranchiſſement des eſclaves, & de l'état des affranchis. Ce que doit obſerver un maître qui veut amener ou envoyer un eſclave en France. *Ibid. b.* Défendu à toute perſonne de ſouſtraire en France les eſclaves negres de la puiſſance de leurs maîtres. Etat des eſclaves envoyés ou amenés en France. Un eſclave qui, après avoir quitté la colonie s'eſt retiré en France ſans la permiſſion du maître, n'a point acquis pour cela la liberté. Les habitans des colonies qui ſe ſont retirés en France & veulent vendre leurs habitations, doivent renvoyer dans l'eſpace d'un an leurs eſclaves dans les colonies. Loix à conſulter. *Ibid.* 943. *a.*

Eſclave. Des eſclaves chez les Hébreux : deux ſortes d'eſclaves. XV. 123. *a.* De ceux qui vendoient leur liberté. XVI. 914. *a. Des eſclaves chez les Romains* : noms des eſclaves. XI. 201. *a.* Famille des eſclaves. VI. 392. *a.* Habit des eſclaves. XVI. 745. *b.* Eſclaves qui étoient deſtinés à garder les malades. III. 536. *b.* Eſclave de peine. X. 727. *b.* Sort des biens d'un homme libre qui ſe vendoit lui-même. XV. 599. *b.* Eſclaves que les Romains nommoient *addicti*. I. 128. *b.* Peine d'un eſclave fugitif. VII. 360. *a.* XV. 519. *a.* Lorſqu'un eſclave étoit ſujet à s'échapper, il falloit en avertir celui qui l'achetoit. VII. 360. *a.* Supplices des eſclaves chez les Romains. XII. 250. *b.* Guerre des eſclaves. VII. 697. *b.* Femme eſclave qu'ils appelloient *quaſillaria*. XIII. 694. *a.* Actes héroïques de quelques eſclaves Romains dans le tems des proſcriptions du ſecond triumvirat. XVI. 675. *b.* — Comment les Germains traitoient leurs eſclaves. V. 118. *a.* — Des eſclaves chez les Turcs : des femmes eſclaves. X. 115. *b.* Des eſclaves du grand-ſeigneur. IX. 139. *a.* Vente des eſclaves à Conſtantinople. IV. 59. *a.* Prix des eſclaves de Mingrélie. X. 547. *a.* Enfans que le grand-ſeigneur achete des Tartares ou qu'il prend en guerre. I. 171. *b.* Enfans levés en forme de tribut chez les Turcs & réduits à l'eſclavage. VIII. 566. *b.* Sur les eſclaves negres, voyez

voyez ce dernier mot. Eſclaves attachés à la glebe. VII. 706. *b.* Eſclaves appellés *ſerfs*. XV. 82. *b*, *&c.*

ESCLAVON. (*Hiſt. mod.*) Langue Eſclavonne. V. 943. *a.* Elle paſſe, après l'Arabe, pour la langue la plus répandue. Pays qu'habitoient autrefois les Sclaves. D'où ils étoient originaires. Signification du mot *ſclava*. *Ibid. b.*

Eſclavons, *caracteres*, voyez ILLYRIENS. Bible en langue eſclavonne. II. 226. *a.* Anciens Eſclavons, *voyez* SLAVES.

ESCLAVONIE. (*Géogr.*) ancienne & nouvelle Eſclavonie. Leur ſituation. Etendue de ce dernier pays. Sa diviſion. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCOMPTE, (*Arith. Comm.*) remiſe que fait le créancier lorſqu'il eſt payé avant l'échéance du terme. Eſcompter ſur une ſomme, c'eſt en ſéparer les intérêts qui étoient confondus avec le capital. Deux manieres d'énoncer l'eſcompte. Terme d'eſcompte. Elémens qui entrent néceſſairement dans toutes les queſtions de ce genre. V. 943. *b.* Exemples d'eſcomptes. Un homme doit 1344 liv. payables dans quatre ans; ſon créancier offre de lui eſcompter à raiſon de 3 pour cent par an, s'il paie actuellement; acceptant l'offre, que doit-il payer? Le même exemple retourné. Second exemple; un homme doit 2000 liv. payables dans deux ans; on offre de lui eſcompter à raiſon de cinq pour cent par an, du jour qu'il pourra anticiper le paiement; il paie au bout de ſept mois; quelle ſomme doit-il compter? Le même exemple retourné. *Ibid.* 944. *a.* La regle de change n'eſt ſouvent qu'une regle d'eſcompte. Exemple; un homme comptant à un banquier une ſomme de 3000 livres, de combien ſera la lettre qu'il en recevra, ſuppoſé le change à trois pour cent?

On ne connoît dans le commerce que l'eſcompte qui correſpond à l'intérêt ſimple. Autre eſpece d'eſcompte relative à *l'intérêt redoublé*, voyez ce mot. Démonſtration algébrique de la regle d'eſcompte. *Ibid. b.* Voyez EXCOMPTE.

ESCOPERCHE, (*Méch.*) différentes machines appellées de ce nom. *Suppl.* II. 870. *b.*

ESCORTE, *terme de guerre*. Les eſcortes doivent être proportionnées aux différens corps de troupes qu'elles peuvent avoir à combattre. Comment elles doivent être placées auprès du convoi. Ce qu'elles doivent faire. V. 945. *a.*

Eſcorte de convoi. IV. 170. *a*, *b*.

ESCORTE (*Droit d'*) établi en Allemagne; en quoi il conſiſte. Origine de ce droit. Conſéquences de ce droit à l'égard du prince qui le poſſede. V. 945. *a.*

ESCRIME. Définition. V. 945. *a.* Il n'eſt permis en Aſie qu'aux princes & aux nobles de s'adonner à cet exercice. Du tems de Montaigne, la nobleſſe évitoit la réputation de ſavoir faire des armes. En quoi conſiſtent les leçons du maître deſcrime. Elémens de l'eſcrime. *Ibid. b.*

Eſcrime. Cet exercice pratiqué chez les Romains. *Suppl.* IV. 668. *b.* En quoi conſiſte l'adreſſe d'un eſcrimeur. I. 766. *b.* Sentiment délicat d'un eſcrimeur. XV. 58. *b.* Leçons pour bien tenir l'épée. X. 34. *b.* Détails ſur l'art de l'eſcrime, contenus dans le IV volume des planches. L'étude de l'eſcrime ne doit pas ſe borner à l'exercice de l'épée ſeule. V. 312. *a.*

ESCUBA, eſpece de liqueur forte. XVII. 523. *a.*

ELCULANUS, (*Mythol.*) *Voyez* ÆSCULANUS.

ESCULAPE. (*Mythol.*) Hiſtoire de ce dieu de la médecine. V. 947. *b.* Son premier temple à Epidaure. Comment on le repréſentoit. Ses ſymboles. Ses fils & ſes filles. Diverſes obſervations ſur ſes temples; ſes guériſons; ſa ſtatue. Hiſtoire de l'introduction du culte d'Eſculape à Rome. Cauſe de la ceſſation de la peſte dans cette ville à l'arrivée d'Eſculape. *Ibid.* 948. *a.*

Eſculape. Diſtinction de deux Eſculapes, l'un égyptien, l'autre grec, celui-ci auteur de la médecine clinique. VIII. 211. *a.* Hiſtoire d'Eſculape médecin. X. 283. *b.* Uſage qu'il faiſoit de la muſique pour la guériſon des maladies. 903. *b.* Temples d'Eſculape. XVI. 71. *b.* dans l'île de Cos, IV. 290. *a.* à Pergame, XII. 353. *b.* à Sicyone, XV, 169. *a.* à Titana dans la Sicyonie. XVI. 355. *a.* Sacrifice qu'on lui faiſoit après une maladie. IV. 179. *a.* Oracle d'Eſculape. XI. 539. *a.* Miracles qu'on lui attribuoit. *Ibid.* Il paroît que ce dieu étoit invoqué pour les maladies des animaux, comme pour celles des hommes. XI. 961. *b.* Réponſes d'Eſculape à Irene dans la Bruyere. XVII. 249. *a.* Le ſerpent lui étoit conſacré. XV. 109. *b.* Figure ſymbolique d'Eſculape. XV. 730. *a.* 734. *a.*

ESCURIAL, (*Hiſt. mod.*) un des lieux de la réſidence des rois d'Eſpagne. Situation du village de ce nom. Monaſtere que Philippe II y fit bâtir. Le roi & la reine y ont leurs appartemens. V. 948. *a.* Chapelle qui eſt le lieu de la ſépulture des rois & des reines d'Eſpagne. Bibliotheque renfermée dans ce monaſtere. Dépenſes faites pour la conſtruction de l'Eſcurial. Une partie de cet édifice brûlée en 1671. *Ibid. b.*

Eſcurial. Sur la bibliotheque de l'Eſcurial, voyez II. 235. *b.*

ESDRAS. (*Théol.*) Livres d'Eſdras & de Néhémie. Qualités & travaux d'Eſdras. Réviſion qu'il fit des livres ſaints. Les deux livres d'Eſdras ſont canoniques. Obſervation ſur le troiſieme & quatrieme livres dits d'Eſdras. Comment il écrivit les livres qui le compoſent. La ſynagogue a ajouté d'autres livres à ce canon. V. 948. *b.*

Eſdras. Soin qu'il prit des livres ſacrés. II. 229. *a.* 604. *a.* Services qu'il rendit à ſa nation: ces ſervices exprimés dans la ſignification même de ſon nom. VIII. 82. *b.* Pourquoi il n'y a point de targum ſur le livre d'Eſdras. XV. 912. *a.*

ESKIMAUX, (*Géogr.*) peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale. Ce ſont les ſauvages des ſauvages. Chez eux tout eſt féroce & preſque incroyable. Leurs mœurs & uſages. Les Danois les ont découverts les premiers. Commerce des Eskimaux avec les habitans de Québec. Défiance avec laquelle il faut lire les relations qu'on en donne. C'eſt le peuple de toute l'Amérique le moins connu. V. 949. *a.*

Eskimaux. Leur petite taille. *Suppl.* I. 344. *b.* Pourquoi ils permettent aux femmes d'avorter. VI. 453. *a.* Deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, reconnus par eux. XVII. 371. *b.* Lunette dont ils ſe ſervent pour garantir leurs yeux de l'impreſſion de la neige. 670. *b.*

ESOPE. Caractere de ſes fables. VI. 346. *a.* 352. *b.* Son éloge. Fiction de Philoſtrate ſur cet auteur. Abrégé de ſa vie. 352. *b.*

ESOTERIQUE, Doctrine. *Voyez* EXOTERIQUE.

ESPACE. (*Métaphyſ.*) Les philoſophes en ont donné des définitions fort différentes & même tout oppoſées. Philoſophes qui l'ont diſtingué de la matiere. Newton croyoit que l'eſpace étoit le *ſenſorium* de Dieu, & l'immenſité de Dieu. Clarke a ſoutenu le ſentiment de Newton contre Léibnitz, qui prétendoit que l'eſpace n'étoit que l'ordre des choſes coexiſtantes. Les partiſans de l'eſpace abſolu & réel, appuient leur idée de tous les ſecours que l'imagination lui prête. V. 949. *b.* Enſuite ils ſont ſentir la difficulté qu'il y auroit pour les corps de ſe mouvoir, dans les paroles citées de M. Clarke à M. Léibnitz: ou l'eſpace eſt un néant, dit Clarke, ou une ſimple idée, ou une ſimple relation; ou il eſt la matiere, ou quelque ſorte de ſubſtance, ou enfin une propriété de la même maniere que la durée. C'eſt à cette derniere ſuppoſition que ce philoſophe s'arrête, après avoir prouvé la fauſſeté des précédentes. *Ibid.* 950. *a.* Dieu n'exiſte point, ajoute-t-il, dans l'eſpace ni dans le tems; mais ſon exiſtence eſt la cauſe de l'eſpace & du tems. L'eſpace, diſent au contraire les Léibnitziens, eſt quelque choſe de purement relatif comme le tems; car s'il étoit une propriété, il devroit l'être de quelque ſubſtance. Si l'eſpace eſt une réalité abſolue, il ſera plus ſubſiſtant que toutes les ſubſtances: tous les attributs, même de Dieu, conviendront à l'eſpace. Si l'eſpace étoit un être abſolu, il y auroit quelque choſe dont il ſeroit impoſſible qu'il y eût une raiſon ſuffiſante. De quelle maniere, ſelon les Léibnitziens, nous venons à nous former une idée de l'eſpace. Cet examen peut ſervir à découvrir la ſource des illuſions que l'on s'eſt faites ſur la nature de l'eſpace. *Ibid. b.* Toute l'étendue, ſelon ces philoſophes, doit être conçue comme étant uniforme, ſimilaire, & n'ayant point de détermination interne qui en diſtingue les parties les unes des autres, puiſqu'étant poſées comme l'on voudra, il en réſultera toujours le même être. Comment il arrive que l'étendue nous paroît diſtincte du tout réel, dont nous l'avons ſéparée par abſtraction, & que nous nous figurons qu'elle peut ſubſiſter par elle-même. *Ibid.* 951. *a.* Comment les Léibnitziens prouvent qu'ils ont raiſon de définir l'eſpace, l'ordre des coexiſtans, c'eſt-à-dire, la reſſemblance dans la maniere de coexiſter des êtres. Pourquoi cet être idéal d'étendue que nous nous formons de la pluralité & de l'union de tous les êtres, nous paroît une ſubſtance..... Cependant, ajoutent-ils, l'eſpace n'eſt pas les choſes mêmes; c'eſt un être qui en a été formé par abſtraction, *&c.* L'eſpace eſt aux êtres réels, comme le nombre aux choſes nombrées. *Ibid. b.* Réflexion de M. Muſſchembroek ſur la nature de la queſtion dont on vient de s'occuper, & ſur toutes ces diſputes touchant la poſſibilité ou l'impoſſibilité de l'eſpace. Inutilité de cette queſtion par rapport à la géométrie & à la phyſique. *Ibid.* 952. *a.*

Eſpace, voyez *Lieu*, IX. 495. *b.* 496. *a.* & l'article *Etendue*. VI. 43. *b.* &c. Ordre & diſpoſition dans les choſes & dans l'eſpace: paſſage de Newton ſur ce ſujet. Définition de l'eſpace par Léibnitz. III. 390. *b.* IX. 378. *a.*

ESPACE. (*Géom.*) Eſpace parabolique, elliptique, *&c.* V. 952. *a.* Voyez *Etendue*.

ESPACE. (*Droit civil*) On met au rang des immeubles l'eſpace. On le diviſe en commun & en particulier. La poſſeſſion de l'eſpace qui eſt perpendiculaire au ſol d'une poſſeſſion, eſt abſolument néceſſaire pour la poſſeſſion du ſol. V. 952. *a.* Uſage que le propriétaire peut faire de l'eſpace qui eſt au-deſſous de ſon ſol. *Ibid. b.*

ESPACE. (*Muſique*) V. 952. *b.*

ESPACE. (*Imprim.*) V. 952. *b.*

ESPACER. (*Jardin.*) Diſtance à laquelle on eſpace les arbres dans les allées, à la campagne, dans les vergers, dans les eſpaliers, *&c.* V. 952. *b.*

ESPADE ou *Eſpadon* (*Cordier*) palette à eſpader le chanvre. Eſpade, façon que l'on donne à la filaſſe après qu'elle

a été broyée. Avantages de cette préparation. V. 952. *b.*

Eſpade du chanvre, voyez quelques détails ſur cette opération. III. 153. *a.*

ESPADON, *Empereur.* (*Ichthyologie*) Deſcription de ce poiſſon. Il eſt très-fort; il enfonce ſon bec pointu dans les navires, & perce les plus grands poiſſons. V. 953. *a.*

Eſpadon, voyez ſur ce poiſſon VI vol des pl. Regne animal, pl. 51.

ESPADON, arme ancienne. XVII. 786. *a. Suppl.* II. 814. *b.* De l'exercice de l'eſpadon. IV. vol. des planch. Article *Eſcrime*, page 15. *a*, *b.*

ESPADOT, (*Péche*) terme uſité dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Deſcription & uſage de cet inſtrument. Diverſes ſortes d'eſpadots. V. 953. *b.*

ESPAGNE. (*Géogr. Hiſt.*) Tableau des révolutions de ce royaume, tiré de l'hiſtoire du ſiecle de Louis XIV. Ferdinand, premier roi d'Eſpagne. Projet de monarchie univerſelle formé par Charles-Quint. V. 953. *a.* Ceux de Philippe II. Etat de l'Eſpagne ſous Philippe IV. Etat préſent de ce royaume. *Ibid. b.*

Eſpagne. Sur l'Eſpagne ancienne, voyez *Bétique* & *Ibérie.* Milice qui introduiſit les Barbares en Eſpagne. VIII. 292. *b.* Comment le pouvoir des Muſulmans tomba en Eſpagne. IX. 867. *b.* Des Maures d'Eſpagne. X. 210. *b.* Commencemens de la monarchie eſpagnole. *Suppl.* IV. 274. *b.* &c. Sommes immenſes que les Pays-Bas ont coûté à l'Eſpagne. XII. 211. *b.* Bibliotheques en Eſpagne. II. 236. *a.* Origine du titre de catholique donné aux rois de ce pays. II. 778. *a*, *b.* Armes du roi d'Eſpagne, voyez planch. 15 du blaſon, vol. II. Sa couronne. *Suppl.* II. 642. *a.* Chancelier & chancelleries d'Eſpagne. III. 99. *a*, *b.* 115. *b.* Droit d'Eſpagne & de Portugal. V. 124. *b.* &c. Titre qu'on donne dans ce pays à ceux qui ſont de famille noble. VIII. 201. *b.* Rigueur de l'inquiſition en Eſpagne. 774. *b.* Conſeil que le roi conſulte dans les affaires importantes. 881. *a.* Diverſes obſervations ſur la laine d'Eſpagne. IX. 177. *a*, *b.* &c. Moyens employés dans ce pays pour hâter les progrès de l'agriculture. *Suppl.* I. 222. *a.* Canaux projettés en Eſpagne. *Suppl.* II. 184. *b.* Moyens qu'a l'Eſpagne de ſoutenir ſon luxe. IX. 765. *b.* Maux que fait à ce pays le grand nombre de ſes monaſteres. X. 638. *a*, *b.* De la permiſſion de trafiquer dans les ports d'Amérique qui appartiennent à l'Eſpagne. XIV. 19. *a.* Des vins d'Eſpagne. XVII. 290. *b.* Symbole de l'Eſpagne. VV. 733. *b.* Hiſtoire d'Eſpagne par Mariana. 861. *b.*

ESPAGNE, (*Pierre d'*) docteur ſcholaſtique. XIV. 774. *b.*

ESPAGNOL, adj. De la comédie eſpagnole. III. 667. *b.* Epoque eſpagnole. V. 836. *a.* 901. *b.* Médailles eſpagnoles. X. 255. *a*, *b.*

ESPAGNOLS. Cruautés qu'ils exercerent en Amérique lors de ſa découverte. *Suppl.* I. 352. *b.* Combien les Eſpagols s'abuſerent lorſqu'ils fonderent leur opulence ſur les mines de l'Amérique. I. 642. *a.* Leur cruauté envers les habitans de Harlem, en 1573. VIII. 49. *b.* Fleches empoiſonnées employées par eux contre les Maures. XVI. 297. *a.* Epées des anciens Eſpagnols. *Suppl.* II. 814. *a.* Des navigateurs eſpagnols. XI. 52. *b.* Les Eſpagnols amateurs des titres. XVI. 359. *b.* Obſervations ſur la figure des Eſpagnols. VIII. 346. *a.* Habitude des dames eſpagnoles de mâcher du bucaros. II. 454. *b.* Des diſpoſitions des Eſpagnols pour la poéſie. *Suppl.* IV. 434. *a*, *b.* De la poéſie lyrique eſpagnole. *Suppl.* III. 821. *b. Suppl.* IV. 434. *a.*

ESPAGNOLE, *langue.* Obſervations ſur la conjugaiſon des verbes de cette langue. III. 883. *a.* Comment les Eſpagnols expriment cette vue de l'eſprit que nous appellons régime ou cas du verbe. IV. 641. *a.* L'Eſpagnol lié par le celtique avec l'hébreu. IX. 259. *a.* Des tems des verbes dans cette langue. XVI. 103. *b.* Caractere de la langue eſpagnole. IX. 262. *a*, *b. Suppl.* IV. 434. *a.* De ſa prononciation. XIII. 458. *a.*

ESPAGNOLET, (*Joſeph-Robert Ribara dit l'*) peintre. XVII. 650. *b.*

ESPAGNOLETTE. (*Drap.*) Où ſe fabriquent ces étoffes de laine. Ce qu'ordonnent ſur ces étoffes les réglemens du commerce. V. 953. *b.*

ESPAGNOLETTE, (*Econom. ruſtiq.*) eſpece de fermeture de fenêtre. En quoi elle conſiſte. V. 954. *a.*

Eſpagnolette, terme de ſerrurerie. XVII. 826. *a*, *b.* IX. vol. des pl. article *Serrurier*, pl. 32. & ſuivantes.

ESPALIER. (*Jardin.*) Avantages de l'eſpalier. Il faut beaucoup d'habileté pour conduire les arbres en eſpalier. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau. La premiere attention, lorſqu'on veut planter un eſpalier, regarde la diſtance des arbres. Directions ſur cet objet. De la forme qu'on doit donner aux arbres en eſpalier. V. 954. *a.*

Eſpaliers. Leur plantation. XII. 726. *b.* Leur entretien. IV. 551. *b.* Maniere de diriger l'eau de la pluie pour leur arroſement. *Suppl.* I. 578. *a.* Maniere de mettre les pêchers en eſpaliers. *Suppl.* IV. 272. *b.* Des eſpaliers poiriers, voyez ce dernier mot. Diſtance des eſpaliers pruniers. *Suppl.* IV. 549. *a*, *b.* Contr'eſpaliers, voyez ce mot.

ESPALLEMENT, terme uſité parmi les commis des aides, qui ſignifie la même choſe que jeaugeage. Il ne ſe dit que du meſurage qui ſe fait dans les braſſeries. Ce que dit là-deſſus l'ordonnance des aides de 1680. V. 954. *b.*

Eſpallement, comparaiſon d'une meſure neuve avec l'originale. Ce que Louis XIV a ordonné ſur ce ſujet. V. 954. *b.*

ESPECE. (*Métaphyſ.*) Comment ſe forme la notion de l'eſpece : la diviſion des êtres en genre & en eſpece n'eſt pas l'ouvrage de la philoſophie : c'eſt celui de la néceſſité : mais c'eſt la philoſophie qui donne à ces notions de l'exactitude & une détermination fixe. La définition de l'eſpece exprime ordinairement celle du genre, *&c.* Ce ſont les qualités eſſentielles & les attributs qui ſervent à déterminer l'eſpece, mais, à leur défaut, les poſſibilités des modes entrent auſſi dans ces déterminations. Figures géométriques diviſées par genres & eſpeces. La même préciſion qui regne dans cette diſtribution ne peut régner dans le développement des ſujets phyſiques. V. 955. *a.*

Eſpece. Abſtractions par leſquelles ſe forment les noms d'eſpece. I. 45. *b.* De ces noms. 548. *b.* 727. *a*, *b.* 728. *a*, *b.* 730. *a*, *b.* Différences qui diviſent un genre en eſpeces. IV. 984. *a. b.* Définition de l'eſpece. XVII. 405. *b.* Comment on parvient de la notion de l'eſpece à celle de l'individu. VIII. 684. *a*, *b.*

ESPECE. (*Arithm.*) Grandeurs de même eſpece : grandeurs de différente eſpece. On ne ſauroit multiplier l'une par l'autre des quantités de différentes eſpeces, *&c.* Un triangle eſt donné d'eſpece, quand chacun de ſes angles eſt donné : alors le rapport des côtés eſt auſſi donné. Comment les autres figures rectilignes ſont données d'eſpeces. Comment une courbe eſt donnée d'eſpece. V. 955. *b.*

ESPECES *impreſſes* ou *viſibles*, (*Ancienn. Philoſ.*) image des corps au fond de l'œil. Les anciens n'avoient aucune idée de la façon dont les rayons de lumiere viennent ſe réunir au fond de l'œil. V. 955. *b.* Comment ſe produit la ſenſation de la vue, ſelon les ſectateurs d'Ariſtote & ſelon les modernes. Expoſition & réfutation abrégée du ſyſtême des anciens ſur les eſpeces. Les raiſons qui détruiſent leur hypotheſe ſont tirées de l'impénétrabilité des corps, du changement dans les eſpeces. *Ibid.* 956. *a.* De la différence qu'il y a entre certaines images, & les corps qui les renvoyent; de la diminution que les corps en devroient ſouffrir, *&c. Ibid. b.* Voyez *Emiſſion.*

ESPECE. (*Hiſt. nat.*) Tous les individus ſemblables qui exiſtent ſur la ſurface de la terre, ſont regardés comme compoſant l'eſpece de ces individus. C'eſt la ſucceſſion conſtante de ces individus qui conſtitue l'eſpece. V. 956. *b.* C'eſt dans la diverſité caractériſtique des eſpeces, que les intervalles des nuances de la nature ſont les plus ſenſibles & les mieux marqués : ces intervalles ſont auſſi les plus égaux & les moins variables de tous. La dénomination d'eſpece ne doit s'étendre qu'aux animaux & aux végétaux. *Ibid.* 957. *a.*

Eſpeces. De la diſtribution méthodique des différentes productions de la nature en claſſes, genres, eſpeces. III. 505. *b.* 506. *a.* X. 458. *b.*—460. *a.* C'eſt dans la ſucceſſion, le renouvellement & la durée des différentes eſpeces d'animaux, que la nature paroît tout-à-fait inconcevable. I. 470. *a.* Diverſes obſervations ſur les eſpeces, tant des animaux que des végétaux. 472. *b.* 473. *a*, *b.* Cauſes de la multiplication apparente de celles des végétaux. *Suppl.* III. 212. *b.* 213. *a.* 259. *a.* De leurs variétés : *voyez ce mot.* Il ne paroît pas qu'il y ait d'eſpeces abſolument invariables. *Suppl.* IV. 969. *a.*

ESPECE, *changement d'*. (*Agric.*) Culture alternative de différentes eſpeces de plantes dans le même terrein. Voyez *Alterner.* Il y a des plantes deſtinées à reſſerrer & affermir la terre, & d'autres à l'ouvrir & à la diviſer. *Suppl.* II. 871. *a.* Quand une terre eſt ſouvent enſemencée de bleds & autres grains, elle ſe condenſe trop. Une récolte de pois, de feves, de navets, l'atténue & la pulvériſe. Les plantes à racines fibreuſes appauvriſſent la terre; les plantes à pivot la fertiliſent, & peuvent être ſemées avec ſuccès les unes après les autres. Pourquoi le même grain ſemé dans la même terre y dégénere. *Ibid. b.*

ESPECES. (*Pharm.*) Divers uſages de ce mot en pharmacie. V. 957. *a.*

ESPECES, (*Chym.*) produits généraux de l'ancienne analyſe. V. 957. *a.*

ESPECE. (*Juriſpr.*) Diverſes ſignifications de ce mot. V. 957. *a.*

ESPECES, (*Comm.*) différentes pieces de monnoie. Il n'y a dans un état d'eſpeces courantes que celles du prince. V. 957. *a.* Pourquoi divers ſeigneurs, barons ou évêques ont eu le droit de faire battre monnoie. Quels ſont les rois qui ont travaillé à faire qu'il n'y eût en France qu'une même monnoie. Du florin qui avoit autrefois cours dans le royaume; du pariſis; du tournois. Eſpeces qui ont cours en France. Commencement de la fabrication des eſpeces d'argent. V. 957. *b.* Pourquoi l'or, l'argent & le cuivre ont été

préférés pour la fabrication des eſpeces. En Angleterre on ne prend rien pour le droit du roi, ni pour les frais de la fabrication. Ce qu'on pratique en France à ce ſujet. Les eſpeces ont différens noms, ſuivant leur empreinte, ſuivant le nom du prince. Premiere monnoie qui ait eu un buſte en France. Deux valeurs des eſpeces, l'une réelle & intrinſeque, l'autre imaginaire : variations de celle-ci. *Ibid.* 958. *a.* Carte dreſſée par M. Dérius, où l'on voit la valeur reſpective de la livre numéraire ſous les différens regnes. Proportions entre l'eſpece d'or & celle d'argent. Cette proportion diverſement obſervée par les différens princes, fait la baſe du pair dans l'échange des monnoies. *Ibid. b.*

De la circulation, du ſurhauſſement, & de l'abaiſſement des eſpeces. Introduction de l'uſage des métaux dans le commerce pour faciliter les échanges. De-là naquirent trois ſortes de richeſſes; les naturelles, les artificielles & celles de convention. Un poids égal de chacun des métaux dut être le ſigne d'une quantité inégale de denrées. Chacun des métaux, tel que la nature le produit, n'eſt pas toujours également parfait: il falloit donc qu'il portât un certificat de ſa fineſſe & de ſon poids ; tel eſt l'uſage de l'empreinte du ſouverain ſur ces métaux. Origine de la différence entre la valeur numéraire & la valeur réelle. *Ibid.* 959. *a.* Le chef de chaque ſociété a ſeul droit de monnoie. Les monnoies n'ont de valeur intrinſeque que leur poids & leur titre. Les hommes ſont convenus 1°. de termes pour exprimer la plus grande fineſſe des métaux. 2°. De donner un plus grand volume des moins rares en échange des plus rares. Le peuple qui donne à l'un des métaux une valeur plus grande que ſes voiſins, eſt réellement & relativement appauvri par l'échange. Le légiſlateur doit encore ſe conformer à la proportion unanimement établie entre les parties de la plus grande fineſſe dont chaque métal eſt ſuſceptible. *Ibid. b.* L'intérêt de chaque ſociété exige que la monnoie fabriquée avec chaque métal, ſe trouve en raiſon exacte & compoſée de la proportion unanime des titres, & de la proportion du poids établie par les états voiſins. Lorſqu'un état reçoit une quantité de métaux pour compenſer l'excédent des denrées qu'il vend ſur celles qu'il achete, & que ſans s'écarter des proportions établies, il préſente un petit avantage à l'un des métaux hors d'œuvre ſur l'autre, la balance lui ſera payée avec le métal préféré, qui par-là deviendra plus abondant que les autres. Si ce métal eſt le plus précieux, beaucoup de denrées hauſſeront plus de prix que ſi la préférence eût été donnée à un métal moins rare. *Ibid.* 960. *a.* Si les ſubdiviſions des différentes eſpeces ne ſont pas dans une certaine proportion entre elles, les choſes payées par le riche doivent augmenter de prix dans une proportion plus grande que les richeſſes générales. Importance de cette obſervation. A meſure que les monnoies de cuivre diſparoiſſent, les denrées hauſſent de prix. Proportion eſſentielle entre les diviſions & ſubdiviſions de chaque eſpece de métal. *Ibid. b.* Un état ſuſpend pour long-tems la circulation, & diminue la maſſe de ſes métaux, lorſqu'il donne à la fois deux valeurs intrinſeques à une même valeur numéraire, ou deux valeurs numéraires différentes à une même valeur intrinſeque. Les états qui font des réformes de monnoie pour y gagner, pàient d'un ſecours léger la plus énorme des uſures aux dépens des ſujets. Dans les pays où la fabrication ſe fait aux dépens du public, jamais un ſemblable déſordre n'arrive.

De la circulation. L'introduction de l'argent dans le commerce n'a rien changé dans la nature de ce commerce : elle conſiſte toujours dans un échange des denrées. *Ibid.* 961. *a.* C'eſt abuſivement que l'argent eſt regardé en ſoi comme le principe de la circulation. Deux ſortes de circulations de l'argent; l'une naturelle, & l'autre compoſée. Explication de la premiere. L'opération de la circulation n'eſt autre que l'échange réitéré des denrées contre l'argent, & de l'argent contre les denrées. La circulation naturelle eſt la préſence continuelle de la portion d'argent qui a coutume de revenir à chaque portion des denrées, en raiſon des maſſes réciproques. Effet de cette circulation naturelle. Par tout où cet ordre naturel exiſte, l'argent n'eſt point la meſure des denrées, mais la quantité des denrées meſure le volume des ſignes. *Ibid. b.* Motifs qui peuvent engager quelques propriétaires de l'argent à faire des amas d'une quantité ſuperflue à leurs beſoins. Effets de la diminution de la maſſe d'argent qui en réſultera. Pour rappeller cet argent dans le commerce, ceux qui en auront un beſoin preſſant, offriront un profit à ſes propriétaires pour s'en deſſaiſir pendant quelque tems. En quelles proportions ſera ce profit. Abus qui pourra réſulter d'un uſage ſi favorable à la pareſſe. Origine de l'uſure. Conſéquences qui dérivent de ce qui vient d'être dit. *Ibid.* 962. *a.* La circulation compoſée doit être définie en conſéquence des obſervations précédentes, une concurrence inégale des denrées & de leurs ſignes, en faveur des ſignes. Ce qui arriveroit lorſque l'argent que nous ſuppoſons s'être abſenté du commerce, ſeroit paſſé pour toujours dans un pays étranger. Il eſt très-eſſentiel que la maſſe des ſignes ne diminue jamais. La ſituation d'un peuple eſt beaucoup plus fâcheuſe, lorſque l'argent qui circuloit dans ſon commerce en eſt ſorti, que ſi cet argent n'y avoit jamais circulé. *Ibid. b.*

Des effets de l'augmentation de l'argent. Nous parlons ici d'une nouvelle maſſe d'argent qui n'entre point précairement dans la circulation d'un état; deux manieres de ſe la procurer; le travail des mines, le commerce étranger. La circulation s'accroîtra plus ſûrement & plus promptement par le commerce étranger que par le travail des mines; ce n'eſt auſſi que de ce premier moyen que l'auteur ſe propoſe de traiter. Par-tout où l'argent n'eſt plus ſimple ſigne attiré par les denrées, il en eſt devenu en partie la meſure, & il les attire réciproquement. Toute augmentation de la maſſe d'argent, ſenſible dans la circulation, commence donc par multiplier ſa fonction de ſigne, avant d'augmenter ſon volume de ſigne. Cette nouvelle maſſe d'argent aura néceſſairement réveillé l'induſtrie à ſon premier paſſage : comment cela arrive. *Ibid.* 963. *a.* Effets de cette nouvelle maſſe introduite. 1°. L'augmentation de la dépenſe des ouvriers, & leur profit diminué. 2°. La confiance augmentée : la réduction des intérêts hauſſant le prix des denrées, il y aura plus de profit à les apporter dans le commerce. Plus l'intérêt eſt bas dans un pays, plus les terres y ſeront réputées fertiles, plus les manufactures, la navigation, la pêche, *&c.* ſeront réputées lucratives. De ce qu'il y a moins d'emprunteurs dans l'état, & plus de profit proportionnel dans le commerce, le nombre des négocians s'accroit. *Ibid. b.* Conſéquences qui réſultent de ce qui vient d'être dit de l'augmentation de la maſſe de l'argent par le commerce. L'intérêt de l'argent ne diminuera point par-tout où les conſommations n'augmenteront pas. Tant que l'intérêt ſe ſoutient haut dans un pays qui commerce avantageuſement avec les étrangers, on peut décider que la circulation n'y eſt pas libre. Effets de l'abſence de l'argent dans un état, après qu'il y auroit circulé dans une certaine abondance. *Ibid.* 964. *a.* L'inégalité des fortunes faites par le commerce, ne détruit point l'équilibre établi entre les diverſes claſſes du peuple. Ce qui arrivera, ſi les fortunes faites par le commerce étranger en ſortent. De l'influence du commerce étranger dans la circulation. Si l'introduction ordinaire d'une nouvelle maſſe d'argent venoit à s'arrêter ſubitement, ſon effet ſeroit le même que celui d'une diminution de la maſſe. Le commerce étranger doit être l'intérêt le plus ſenſible de la ſociété, & de chaque individu: ce qu'on doit faire pour le ſoutenir. *Ibid. b.* Etat de la circulation dans un pays où la maſſe des ſignes ſeroit augmentée à un point aſſez conſidérable, pour que toutes les denrées fuſſent trop cheres pour les étrangers. Ce pays, avant d'en venir à l'interruption totale de ſon commerce avec les étrangers, auroit diſputé pendant une longue ſuite de ſiecles le droit d'attirer leur argent: cette méthode eſt toujours avantageuſe à une ſociété qui a des intérêts extérieurs avec d'autres ſociétés, quand même elle ne lui ſeroit d'aucune utilité intérieure. Moyen général & naturel qui prolonge dans une nation l'introduction des métaux étrangers. *Ibid.* 965. *a.* Grands avantages qui réſultent du moindre nombre des emprunteurs & du bas intérêt de l'argent. Deux ſortes de ſignes par leſquels les hommes ont imaginé de repréſenter l'argent dans le commerce : les uns ſont momentanés, & de ſimples promeſſes par écrit. *Ibid. b.* Les autres ſont des obligations permanentes comme la monnoie même, & qui circulent également. Ce que ces deux ſortes de ſignes ont de commun. Ils different dans leur nature & dans leur effet. Les ſignes permanens ſont de deux ſortes; les uns peuvent s'anéantir à la volonté du propriétaire, les autres ne peuvent s'anéantir qu'à la volonté de celui qui a propoſé de les reconnoître pour ſignes. Les ſignes momentanés répetent la concurrence de la maſſe d'argent avec les denrées. Les ſignes permanens multiplient dans l'opinion la maſſe de l'argent : effets de leur multiplication & de leur ſuſpenſion. *Ibid.* 966. *a.* Tous ces ſignes quelconques ſont un uſage de la puiſſance d'autrui, ainſi ils appartiennent au crédit. Trois principes déduits des précédens; 1°. tout ce qui nuit au commerce épuiſe les ſources de la circulation : 2°. toute ſûreté diminuée ſuſpend les effets du commerce : 3°. moins la circulation ſera active, plus il y aura de pauvres dans l'état. Eſpece de ſûreté qui forme l'un des liens du commerce, & qui par conſéquent doit être traitée dans cet article. Lorſque les proportions réciproques des monnoies de pluſieurs états ſont établies, il eſt indifférent à leur conſervation que leur valeur numéraire ſoit haute ou baſſe. Dans quelques états on a penſé que ce changement pouvoit être utile dans certaines circonſtances. Cette queſtion traitée par M. Melon & M. Dutot. Ce qui ſuit tend à prouver que les ſurhauſſemens des monnoies ſont utiles dans certaines circonſtances. *Ibid. b.* Extrait de ce que l'auteur a recueilli des deux ouvrages qui viennent d'être cités. Si le numéraire augmente, dit M. Melon, le prix des denrées doit hauſſer, ce qui arrivera dans une des trois

proportions ſuivantes, 1°. dans la même proportion que l'eſpece; 2°. dans une proportion plus grande: 3°. dans une moindre proportion. Examen de ces différentes ſuppoſitions. *Ibid. b.* & 968. *a*, *b.* Balance du commerce de la France avec la Hollande. Regle générale: par-tout où l'intérêt de l'argent ſe ſoutient haut, la circulation n'eſt pas libre. *Ibid.* 969. *b.* Problême propoſé par M. Melon pour dernier appui de ſon ſentiment. *L'impoſition néceſſaire au paiement des charges de l'état, étant telle, que les contribuables, malgré les exécutions militaires, n'ont pas de quoi les payer par la vente de leurs denrées, que doit faire le légiſlateur?* Obſervations de l'auteur ſur ce problême. Combien peu eſt fondé ce préjugé commun, que notre argent doit être plus bas que celui de nos voiſins, ſi nous voulons commercer avantageuſement avec eux. *Ibid.* 970. *a.* Parmi les proſpérités de la France, elle doit compter principalement la ſtabilité actuelle des monnoies. *Ibid. b.* . *Eſpeces*, circulations des eſpeces, *voyez* CIRCULATION. De la ſortie des eſpeces hors d'un pays: du trafic de l'or & de l'argent monnoyé & non monnoyé. X. 194. *b.* Eſpeces actuellement (1754) de cours dans le commerce. IV. 827. *b.* Trébuchant des eſpeces. XVI. 575. *a.* *Voyez* MONNOIE.

ESPEISSES, (*Antoine d'*) ſa patrie: ſes ouvrages. X. 689. *b.*

ESPEN, (*Zeger Bernard Van-*) obſervations ſur ce juriſconſulte & ſur ſes ouvrages. IX. 706. *a.*

ESPÉRANCE, (*Morale*) le ſommeil & l'eſpérance ſont les adouciſſemens des maux de cette vie. Pindare appelle l'eſpérance la bonne nourrice de la vieilleſſe. Combien l'homme en a beſoin dans pluſieurs ſituations de ſa vie. Maux que nous cauſent nos eſpérances, lorſqu'elles pechent dans leur objet, leur degré & leur étendue. Ce que Pyrrhus avoit gagné par ſes exploits, il le perdit par ſes vaines eſpérances. Comment nous devons régler nos eſpérances. V. 970. *b.* Réflexions du ſieur Adiſſon ſur ce ſujet. *Ibid.* 971. *a.*

Eſpérance, réflexions ſur la crainte & l'eſpérance. XII. 144. *a*, *b.*

ESPÉRANCE, (*Théolog.*) on peut avoir la foi ſans l'eſpérance, mais on ne peut avoir l'eſpérance ſans la foi. Deux ſortes d'eſpérance; l'une informe, & l'autre formée ou perfectionnée. Quel eſt le juſte effet de l'eſpérance, ſelon l'égliſe catholique. Les vices qui lui ſont oppoſés ſont le déſeſpoir & la préſomption. Selon les théologiens, toute eſpece de crainte ne bannit pas l'eſpérance: la crainte filiale ſuppoſe cette vertu, *&c.* V. 971. *a.*

Eſpérance, figure ſymbolique de cette vertu. XV. 731. *a.*

ESPÉRANCE, (*Myth.*) elle avoit deux temples à Rome. Comment elle eſt repréſentée dans les antiques. V. 971. *a.*

ESPERNAY, (*Géogr.*) ville de Champagne. Ses révolutions. Autres obſervations ſur ce lieu. Son commerce. *Suppl.* II. 871. *b.*

ESPINOSA, cardinal, premier miniſtre de Philippe II. Sa mort ſinguliere & cruelle. X. 719. *b.*

ESPION, (*Art milit.*) ſort d'un eſpion qui eſt pris. Un ambaſſadeur eſt quelquefois un eſpion diſtingué. Choſes eſſentielles à un général; de bons eſpions & de bons guides. V. 971. *b.*

Eſpion, ſorte d'eſpions chez les Romains appellés curieux, frumentaires. IV. 577. *a*, *b.* VII. 359. *b.* Hommes qui doivent être employés en qualité d'eſpions. *Suppl.* II. 159. *b.* 549. *a.* Fonctions que doivent remplir les eſpions lorſqu'on va au fourrage. VII. 252. *b.* Eſpions qu'un général doit entretenir lorſqu'il a pris ſes quartiers, pour connoître & faire manquer les deſſeins de l'ennemi. XIII. 688. *b.*

ESPIOTTE. (*pain d'*) XI. 750. *b.*

ESPLANADE, place entre la ville & ſa citadelle. III. 481. *b.*

ESPONCE, (*Juriſp.*) déguerpiſſement d'un héritage chargé de cens, rente, ou autre devoir. Coutumes où ce terme eſt uſité. Le terme de *quittance* eſt quelquefois joint à celui *d'eſponce*. V. 972. *a.*

ESPONTON, deſcription de cette arme. XVII. 786. *a*, *b.* Salut de l'eſponton. XIV. 587. *b.* 588. *a.*

ESPORTE, (*Juriſp.*) terme de la coutume de Bordeaux. Son étymologie. V. 972. *a.*

ESPRIT, (*Gramm. grecque*) ſigne particulier deſtiné à marquer l'aſpiration. Ce petit ' qu'on écrit ſur la lettre, eſt appellé eſprit rude. Cet eſprit répond à notre *h*. Comme nous avons deux ſortes d'*h*; de même, il y a l'eſprit doux & l'eſprit rude. Le premier eſt marqué par ce ſigne '. L'eſprit rude étoit autrefois marqué par *h*. Les deux eſprits ſont des reſtes de *h* qui a été fendue en deux horizontalement. Le méchaniſme des organes de la parole a ſouvent changé l'eſprit rude, & même quelquefois le doux en *ſ* ou en *v*. V. 972. *a.*

Eſprit rude. I. 561. *a.* Obſervations ſur les eſprits doux & rude. VIII. 3. *a*, *b.*

ESPRIT, (*Métaph.*) trois ſortes d'eſprits ſelon les chrétiens; Dieu, les anges & l'eſprit humain. On définit celui-ci une ſubſtance penſante & raiſonnable. V. 972. *b.*

Eſprit, un être incorporel. Le P. Mallebranche remarque qu'il eſt extrêmement difficile de concevoir ce qui peut faire la communication entre un corps & un eſprit. V. 972. *b.*

Eſprit, voyez IMMATÉRIALISME. Simplicité de l'être intelligent. XV. 204. *b.* Pouvoir de l'eſprit ſur le corps. IV. 442. *a*, *b.* L'eſprit peut agir ſur le corps: la propoſition contraire conduit à l'abſurde. XVII. 69. *b.*

ESPRIT, (*Philoſoph.*) des maladies de l'eſprit & des moyens de les guerir. V. 401. *b.* IX. 935. *b.* XII. 149. *b.* 150. *a.* De l'exercice immodéré de l'eſprit. *Suppl.* II. 915. *a*, *b.* Maux que produit la négligence à le cultiver, *ibid. b.* Bornes de l'eſprit humain. *Suppl.* IV. 321. *a.* *Voyez* ci-deſſous ESPRIT, (*Philoſoph.*)

Eſprits animaux, preuve de leur exiſtence. XI. 100. *b.* 101. *a.* Ces eſprits regardés dans quelques hypotheſes comme principe du mouvement muſculaire. *Suppl.* III. 981. *b.* 982. *a.* *Voyez* FLUIDE NERVEUX.

ESPRIT, (*Théolog.*) doctrine des Macédoniens, des Ariens & des Sociniens ſur le S. Eſprit. De la proceſſion du S. Eſprit. V. 972. *b.*

Eſprit, la vertu & la puiſſance divine. Eſprits, ſubſtances créées & immatérielles. V. 972. *b.*

ESPRIT, (*Saint*) *voyez* TRINITÉ. Sentiment d'Euſebe ſur le S. Eſprit. XVII. 771. *b.* Proceſſion du S. Eſprit. XIII. 405. *b.* 406. *a.* Péché contre le S. Eſprit. XII. 226. *b.* Qui ſont ceux que les Turcs appellent fils du S. Eſprit. XI. 97. *a.*

ESPRITS, (*Magie*) apparition des eſprits, *voyez* APPARITION. Du pouvoir des eſprits, & de la maniere de les conjurer. VI. 271. *a*, *b.* *Voyez* DÉMONS, REVENANS, SPECTRE.

ESPRIT, (*Critiq. ſacr.*) différentes acceptions de ce mot dans l'écriture. XII. 805. *b.*

Eſprit particulier. Sentiment particulier de chacun ſur les dogmes de la foi, & ſur le ſens des écritures. Droit d'interpréter l'écriture que les réformateurs attribuerent à chaque fidele. V. 972. *b.* Sectes diverſes auxquelles ce prétendu droit a donné lieu. C'eſt une arme qu'ils ont mis contre eux-mêmes entre les mains de tous les ſectaires. Sentiment des catholiques ſur ce ſujet. *Ibid.* 973. *a.*

ESPRIT. (*Saint*) *Ordre du S. Eſprit*, (*Hiſt. mod.*) ordre militaire, établi par Henri III, roi de France. A quelle occaſion il fut inſtitué. Il ne doit être compoſé que de cent chevaliers, *&c.* Le roi eſt le grand-maître de cet ordre. Marque de l'ordre que portent les chevaliers. Ils doivent recevoir l'ordre de S. Michel avant celui du S. Eſprit. Grand-aumônier & commandeurs de l'ordre. Penſion aſſignée aux chevaliers. V. 973. *a.*

Eſprit, (*Ordre du S.*) XI. 603. *a*, *b.* *Suppl.* II. 506. *b.* Où ſe fit la premiere promotion des chevaliers. *Suppl.* III. 840. *a.* Chancelier de cet ordre. III. 103. *a.* Collier de l'ordre. 640. *a.* Commandeurs. 687. *b.* Réunion de cet ordre à celui de S. Michel. X. 486. *a.*

ESPRIT. (*Saint*) *Ordre du S. Eſprit du droit deſir*, (*Hiſt. mod.*) inſtitué à Naples en 1352, *&c.* V. 973. *a.* Préambule des conſtitutions de cet ordre. Il périt preſque dès ſa naiſſance. On dit que Henri III en tira l'idée & les ſtatuts de l'ordre qu'il établit enſuite. Comment les conſtitutions de cet ordre, inſtitué à Naples, ſe ſont conſervées. *Ibid. b.*

ESPRIT, (*Croix du S.*) terme de blaſon. V. 973. *b.*

ESPRIT, *Pont du Saint-*, (*Géogr.*) XIII. 72. *b.* 85. *b.*

ESPRIT, (*Philoſ. & Belles-lett.*) on pourroit le définir, *raiſon ingénieuſe*. C'eſt un mot générique, qui a toujours beſoin d'un autre mot qui le détermine. Un eſprit judicieux n'eſt qu'une raiſon épurée. Quelquefois *eſprit* ſignifie le caractere & la trempe de l'ame. L'eſprit, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du bel-eſprit, & cependant ne ſignifie pas préciſément la même choſe. V. 973. *b.* Le mot *homme d'eſprit* n'annonce point de prétention, & le bel-eſprit eſt une affiche. De la maniere de dire les choſes avec eſprit. On s'exprime ſpirituellement par une métaphore, par un tour nouveau, en laiſſant deviner ſans peine une partie de ſa penſée, par des alluſions, des comparaiſons, des allégories, *&c.* L'auteur donne, pour exemples de ces différens genres, quelques madrigaux eſtimés des gens de goût. *Ibid.* 974. *a.* Juſqu'où l'eſprit doit être admis. Obſervations ſur la maniere de l'employer. Virgile n'a jamais donné de l'eſprit déplacé. Reproche que l'on peut faire au Taſſe. En quoi conſiſte le faux-eſprit: exemples. Les jeux de mots ſont la pire eſpece du faux bel-eſprit. Différence entre le faux-goût & le faux bel-eſprit. *Ibid. b.* Critique de cette penſée de Boileau; *c'eſt le propre des grands eſprits, quand ils commencent à vieillir & à décliner, de ſe plaire aux contes & aux fables.* Diverſes acceptions du mot *eſprit*; eſprit d'un corps, eſprit de parti, eſprit d'une loi, eſprit d'un ouvrage, eſprit de vengeance, *&c.* eſprit familier, eſprits animaux ou vitaux, eſprit en chymie. *Ibid.* 975. *a.*

Eſprit. De l'eſprit en général. VII. 763. *a.* Caractere qui diſtingue les plus grands eſprits. III. 892. *a*, *b.* Différence entre un homme de lettres & un bel-eſprit. VII. 600. *a.* Caractere des idées qui ſe préſentent aux gens d'eſprit. 767. *a.* De la culture de l'eſprit, objet eſſentiel de l'éducation. V. 398.

398. *b.* Différentes qualités des eſprits, ſelon les différens degrés d'imagination & de mémoire dont ils ſont doués. X. 328. *b.* Pénétration d'eſprit. *Suppl.* I. 72. *b.* Eſprit brillant. *Suppl.* II. 53. *a.* Eſprit profond, eſprit ſuperficiel. VIII. 493. *a.* Comment on parvient à acquérir de la profondeur dans l'eſprit. *Ibid.* Juſteſſe d'eſprit. IX. 88. *a.* Eſprit naturel, eſprit cultivé, eſprit affecté. XI. 45. *b.* Eſprit philoſophique. XII. 515. *a*, *b.* Eſprit délié. IV. 784. *a.* De l'affectation d'eſprit, *voyez* AFFECTATION. Eſprit-faux. VI. 438. *a.* Eſprit-foible. VII. 27. *a.* Foibles qui viennent de l'eſprit. *Ibid. b.* Force de l'eſprit. 110. *a.* Des plaiſirs de l'eſprit. XII. 690. *a.* 691. *a*, *b.* Plaiſirs & peines de l'eſprit. 142. *b.* Comment les plaiſirs de l'eſprit peuvent devenir dangereux. 145. *b.* Pourquoi les boſſus ont ordinairement de l'eſprit. II. 338. *a*, *b.* Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes ſont rarement des gens d'eſprit. XIV. 630. *a.* *Voyez* ci-deſſus ESPRIT, (*Philoſph.*).

Eſprit des loix. Analyſe de cet ouvrage. V. viij. – xiij.

ESPRIT, (*Chym.*) corps ſubtil, délié, inviſible, impalpable. Les chymiſtes, antérieurs à Stahl, ont été grands fauteurs des agens de cette claſſe, qui ont été mis en jeu dans pluſieurs ſyſtêmes de phyſique. V. 975. *a.* Etres très-exiſtans, qui méritent éminemment la qualité d'eſprit, & qu'on déſigne ordinairement ſous le nom de *gas.* Quelles ſont les ſubſtances auxquelles on donne aujourd'hui le nom d'eſprit. Enumération de ces ſubſtances déſignées dans les ouvrages de chymie. Dans le langage ordinaire, on ne déſigne, le plus ſouvent, les eſprits particuliers, que par le nom de la ſubſtance qui les a fournis, ſans déterminer, par une qualification ſpécifique, la nature de chaque eſprit. *Ibid. b.*

Eſprit de vin. Sa dilatation par la chaleur, comparée à celle du mercure & de l'eau. *Suppl.* IV. 938. *b.* 939. *a.* Inſtrument pour en connoître la force. 310. *b.* Obſervations & expériences chymiques ſur cette liqueur. XVII. 286. *b.* 288. *b.* Cauſe de l'augmentation de chaleur qui réſulte du mêlange de l'eau & de l'eſprit de vin. 289. *a.* Uſage de l'eſprit de vin pour conſerver les vins. 296. *b.* Effet du mêlange de l'eſprit de vin avec l'eſprit de nitre, 302. *a.* avec l'acide vitriolique. VI. 53. *b.* Inflammation de l'huile de vitriol avec l'eſprit de vin. VIII. 337. *b.* Eſprit de vin tartariſé. XIV. 906. *a.*

Eſprit contenu dans les eaux minérales. *Suppl.* III. 472. *a*, *b.*

Eſprits ardens, *voyez* ESPRIT *de vin.* XVII. 286. *b.* *&c.* De l'art de faire les eſprits inflammables. 294. *a.* Exiſtence d'un eſprit ardent dans le vinaigre. 302. *a*, *b.*

Eſprit recteur, proportion ſelon laquelle il entre dans les corps aromatiques. VII. 760. *b.* Il eſt le principe des ſaveurs dans les huiles, les eaux minérales, le vin, la biere, *&c.* XIV. 709. *a.*

ESPRIT *volatil.* (*Chymie*) Alkalis volatils ſous forme fluide. V. 976. *a.*

ESPRIT *volatil aromatique huileux*, (*Pharm. Mat. méd.*) préparation officinale. Comment elle ſe fait, ſelon la nouvelle pharmacopée de Paris. Ses propriétés. Maniere d'en faire uſage. V. 976. *a.*

ESQUILIN. (*Hiſt. anc.*) Mont Eſquilin. Ce fut Servius Tullius qui l'enferma dans Rome. C'eſt aux eſquilies que ſe faiſoient les exécutions des criminels. V. 976. *b.*

Eſquilin, *mont*, X. 679. *a.* Fierté des Romains modernes qui l'habitent. XII. 178. *a.* Champ Eſquilin. III. 75. *a.*

ESQUILLES, (*Chirurg.*) tenailles pour les enlever. XVI. 123. *b.*

ESQUIMAUX, *voyez* ESKIMAUX.

ESQUINANCIE, *angine.* (*Médec.*) Quatre différentes eſpeces d'angines, diſtinguées par les anciens médecins. Ils les ont nommées *ſynanche*, *paraſynanche*, *cynanche*, & *paracynanche.* Etym. de ces mots. Ces diſtinctions ſont plutôt des ſubtilités que des conſéquences tirées de l'obſervation. Il vaut mieux diviſer cette maladie avec les modernes, en légitime ou vraie, en ſuffocation & non ſuffocation, en idiopathique & en ſympathique, en épidémique & ſporadique, *&c.* V. 976. *b.* Siege de cette maladie. Les cauſes de l'eſquinancie ſont auſſi différentes que ſes eſpeces. Cauſes de celle qui provient d'inflammation; cauſe de l'angine œdémateuſe; de l'angine skirrheuſe; de la ſuffocatoire: exemples d'angines de cette eſpece, rapportés par Dodonée. Cauſe de l'angine non ſuffocatoire; de l'idiopathique; de la ſympathique; *Ibid.* 977. *a.* de l'eſquinancie épidémique; de la ſporadique; de la ſuppuratoire. La tumeur dont l'angine eſt accompagnée, eſt extérieure ou intérieure; quelquefois même il n'y a pas de tumeur. Toutes les diſtributions qu'on a faites de cette maladie, peuvent ſe réduire à ces deux; l'eſquinancie vraie & la fauſſe. Danger attaché à la premiere: ſes cauſes éloignées. Quelles ſont les perſonnes qui y ſont le plus expoſées. Tout ce qui peut augmenter l'activité du ſang, contribue à procurer cette maladie. *Ibid. b.* Sydenham aſſure que celle qui vient de la fraîcheur des nuits d'été, fait plus périr de monde que la peſte, la guerre & la famine. Symptômes communs à toute ſorte d'angine, & qui la caractériſent. Signes propres qui ſervent à diſtinguer les différentes parties affectées dans l'angine vraie. Si l'inflammation gagne les muſcles qui ſervent à fermer la glotte, la ſuffocation ſuit de près; c'eſt le cas le plus terrrible: les poumons ſe trouvent quelquefois affectés dans cette eſpece d'angine. Signes de celle dans laquelle l'inflammation n'affecte que les muſcles deſtinés à élever l'os hyoïde & le larynx. *Ibid.* 978. *a.* A quels ſignes on apperçoit que le pharynx eſt enflammé. Signes de celle dans laquelle l'inflammation affecte les amygdales, la luette, les membranes muſculeuſes du voile du palais. Symptômes de celle dans laquelle l'inflammation attaque l'œſophage, proprement dit, au-deſſous du pharynx. Comme il eſt rare que ces inflammations différentes ſe trouvent ſolitaires, la maladie ſera d'autant plus dangereuſe, qu'il y aura un plus grand nombre de parties affectées. De l'angine aqueuſe, œdémateuſe, catarrheuſe: ſon ſiege; ſes effets. *Ibid. b.* Il n'y a point de tumeur dans l'angine paralytique & convulſive. Cauſes de l'eſquinancie paralytique. La convulſive eſt un ſymptôme de maladie ſpaſmodique. Comment on diſtingue ces deux dernieres ſortes d'angine. Prognoſtics de ces différentes eſpeces de maladie. *Ibid.* 979. *a.* Le globe hyſtérique qu'éprouvent ſi ſouvent bien des femmes, eſt une angine convulſive avec flatulence. Il ſuit de tout ce qui a été dit, que cette maladie n'eſt pas ſimple, mais un aſſemblage de différentes maladies ſous le même nom: ce qu'elles ont de commun, & en quoi elles different. *Ibid. b.* On ne peut indiquer un traitement qui convienne à toute ſorte d'angine.

Ceux de l'angine inflammatoire, qui a ſon ſiege dans l'intérieur du larynx & aux environs de la glotte. *Ibid.* 980. *a.* Remedes à employer lorſque c'eſt le voiſinage de l'os hyoïde & l'extérieur du larynx qui ſont enflammés. Remedes pour l'inflammation du pharynx. Traitement de l'angine ſuffocatoire. Moyens à employer lorſque l'inflammation angineuſe a fait des progrès, & qu'il s'eſt formé un abcès. *Ibid. b.* Traitement de l'angine, lorſqu'elle devient gangreneuſe. Curation des angines humorales froides, telles que l'aqueuſe, l'œdemateuſe, la catarrheuſe, la skirreuſe. L'angine chancreuſe eſt incurable. Traitement de l'angine paralytique: de celle qui dépend du relâchement des organes de la gorge par épuiſement, à la ſuite de quelque grande évacuation, de longues maladies. Traitement de l'eſquinancie convulſive; de celle qui eſt cauſée par la compreſſion des vents arrêtés dans l'œſophage. *Ibid.* 981. *a.*

Eſquinancie. Opération à faire lorſqu'elle réſiſte à tous les remedes, & qu'elle menace de ſuffocation. II. 435. *a.* Gargariſme pour les eſquinancies gangreneuſes. VII. 515. *a.* De la ſaignée des veines ranules dans l'eſquinancie. XIII. 791. *b.* Uſage du ſel pharyngien dans cette maladie. XIV. 928. *a.* *Voyez* PHARYNX, (*inflammation du*).

ESQUINANCIE, (*Maréchall.*) *voyez* ETRANGUILLON.

ESQUISSE. (*Peinture*) Le mot italien *ſchizzo* ſe rapproche de la ſignification du mot *ébauche.* Faire une eſquiſſe ou eſquiſſer ne veut pas dire préciſément la même choſe. Difficulté de rendre bien préciſément le ſens du mot *eſquiſſe.* Divers moyens qu'on peut employer pour produire l'eſquiſſe. L'eſquiſſe eſt deſtinée à fixer par des traits, différentes formes qui ſe préſentent en grand nombre à l'imagination du peintre, & dont il pourroit, ſans ce moyen, perdre le ſouvenir. C'eſt la rapidité d'exécution qui eſt le principe du feu qu'on voit briller dans les eſquiſſes des peintres de génie. Combien il eſt utile d'étudier ces ſortes de deſſeins des grands maîtres. V. 981. *b.* On découvre quelquefois dans les eſquiſſes des grands maîtres, des preuves de la gêne que leur ont impoſée les perſonnes qui les ont employés, & qui les ont forcés d'abandonner des idées raiſonnables, pour y ſubſtituer des idées abſurdes. Tableau de Raphaël qui peut être cité pour exemple. Deſſein du cabinet du roi, qui diſculpe ce grand peintre. *Ibid* 982. *a.* Dangers que préparent aux jeunes artiſtes les attraits du genre de compoſition dont il s'agit ici. Uſage juſte & modéré que l'artiſte doit faire des eſquiſſes. *Ibid. b.*

Eſquiſſe. Différence entre une eſquiſſe & une ébauche, V. 213. *a.* entre eſquiſſe, penſée & croquis. XII. 310. *b.* Des eſquiſſes dans la peinture à freſque. VII. 303. *a*, *b.* Pourquoi les premieres eſquiſſes en peinture & ſculpture ſont précieuſes aux yeux d'un connoiſſeur. IX. 788. *b.* Les eſquiſſes appellées *monogrammes* par les anciens. X. 668. *a.* Des idées qui ne doivent être qu'eſquiſſées dans certains ouvrages des beaux-arts. *Suppl.* III. 518. *a.*

ESQUISSE. (*Belles-lett. Poéſ.*) Définition. Sur la toile du peintre on ne voit que ce que l'artiſte y a mis; au lieu que dans une peinture poétique, chacun voit ce qu'il imagine, & c'eſt même un des charmes de la poéſie de nous laiſſer ainſi le plaiſir de créer. *Suppl.* II. 871. *b.* Le poëte ne peut ni ne doit finir la peinture de la beauté phyſique. Le ſoin qui doit l'occuper eſt de nous mettre ſur la voie, & il n'a beſoin pour cela que de quelques traits vivement touchés. Il ſuffit que ces traits ſoient tels, que nous n'ayons aucune peine à remplir les milieux. *Ibid.* 872. *a.*

ESSAI. (*Gramm.*) Comment ce terme eſt uſité dans le commerce. V. 982. *b.*

Eſſai, épreuve, expérience, (*Synon.*) V. 837. *a.*

Essai. (*Littérat.*) Différentes acceptions de ce mot. V. 982. *b.*

Essai. (*Chymie métallurgique*) Examen d'un minéral. On emploie ce mot dans un ſens encore plus général, pour déſigner une expérience faite ſur un objet de l'un des trois regnes. Les opérations des eſſais ne ſont autre choſe que l'analyſe chymique de certains corps, à laquelle on applique le calcul. Ce qu'on entend par la *docimaſtique*. Contradictions où M. Cramer eſt tombé dans ſon ouvrage intitulé, *élémens de l'art des eſſais*, pour avoir oublié que la docimaſtique n'eſt qu'une branche de la chymie. *Ibid.* 983. *a.* Avant Agricola, la docimaſtique n'avoit exiſté que dans les laboratoires. Ceux qui cultivoient les eſſais, étoient les mêmes qui exerçoient la métallurgie; ce qui eſt encore preſque par-tout; car une fonderie ne va jamais ſans un laboratoire d'eſſais. Auteurs à qui l'on eſt redevable des progrès de la docimaſtique depuis Agricola. Ouvrages qu'ils ont produits. *Ibid. b.* Notice de quelques autres ouvrages ſur le même art. Utilité de l'art des eſſais pour juger ſi les frais des travaux qui concernent la métallurgie, ſeront compenſés par le produit qu'on retirera de la mine, & s'il y aura du bénéfice. La difficulté & même l'impoſſibilité de connoître certaines mines à l'inſpection, ſont auſſi des motifs qui prouvent la néceſſité & les avantages de la docimaſtique. Autres avantages de cet art. Comment la docimaſtique eſt exercée en Allemagne. *Ibid.* 984. *a.*

Uſtenſiles néceſſaires pour faire les eſſais en petit. Perfection de la balance d'eſſai inventée par le ſieur Galonde. Celle dont M. Cramer a donné la deſcription. Détails ſur la premiere qui ſe trouve repréſentée dans les planches de l'Encyclopédie; vol. III. article *Chymie*, planch. 15 & 16. Deſcription de celle dont on fait encore uſage en Hollande, & dont M. Cramer a parlé. *Ibid.* 986. *a.*

Directions données à un artiſte qui voudroit fondre lui-même ſa balance d'eſſai. Avantages de la balance du ſieur Galonde, ſur celle qui vient d'être décrite. *Ibid. b.* Des fourneaux d'eſſais. L'auteur en donne de quatre eſpeces. Deſcription du principal fourneau d'un laboratoire docimaſtique, celui auquel on donne particuliérement le nom de *fourneau d'eſſai* ou de *coupelle*. Maniere de le conſtruire. *Ibid.* 987. *a.* Deſcription du fourneau d'eſſai des fournaliſtes de Paris. *Ibid. b.* Deſcription du fourneau de Schlutter, qui ſe trouve, à la grille près qui lui manque, le même que celui de M. Cramer. *Ibid.* 988. *a.* Obſervation ſur ce défaut de grille. Deſcription du fourneau d'eſſai à l'angloiſe. *Ibid. b.* De l'uſage de ce fourneau. *Ibid.* 989. *a.* Proportions qu'on lui donne ordinairement.

Des opérations de docimaſtique. Ces opérations pour les eſſais n'ont point d'autre définition générale que celle de la chymie analytique. En quoi elles conſiſtent. Quelques remarques ſur l'ouvrage de M. Cramer, *Ibid. b.* & ſur celui de Schlutter. Les opérations que l'artiſte décrit, ſont diſtribuées de maniere que la premiere ſerve de clé à la ſuivante; & c'eſt ſur ces principes qu'il commence par le plomb. *Ibid.* 990. *a, b. &c.* Opération d'affinage qui ſe fait ſur le plomb, ſoit pour connoître ſi la quantité d'argent que le plomb contient, peut être affinée avec bénéfice; ſoit pour s'aſſurer de la quantité d'argent que contient le plomb grenaillé qu'on emploie aux eſſais. *Ibid.* 992. *b.* Du raffinage de l'argent. Comment on peut retirer l'argent par la coupelle, de quelques-unes de ſes mines. Comment on ſépare l'or contenu dans l'argent. Comment ſe traite la mine de cuivre pyriteuſe, ſulphureuſe & arſénicale. Maniere de purifier le cuivre noir. *Ibid.* 993. *a.* Méthode de M. Cramer, pour tirer l'étain de ſa mine. On ne peut guere compter ſur l'exactitude d'un eſſai fait par la réduction & précipitation dans les vaiſſeaux fermés, de tout métal deſtructible au feu, & de l'étain ſur-tout. *Ibid. b.* Quelle eſt l'autre méthode à laquelle il faut avoir recours. Maniere de traiter la mine de fer. *Ibid.* 994. *a.*

Eſſai. Obſervation ſur les eſſais des mines. X. 526. *b.* Maniere dont on les fait à Schemnitz. XIV. 761. *b.* Précautions avec leſquelles on doit faire ces eſſais. X. 521. *b.* Eſſai d'une petite quantité de minéral par le moyen de la lampe d'émailleur. V. 545. *a.* Eſſais des métaux pour ſavoir le fin qu'ils contiennent. VI. 810. *a, b.* Bouton de fin dans l'eſſai. II. 384. *a.* De la granulation pour les eſſais. VII. 938. *b.* Eſſai étouffé; moyen d'y remédier. VI. 69. *b. Des inſtrumens.* Des fourneaux d'eſſai. VII. 241. *d.* Uſage du fourneau décrit à l'article *Eſſai* de l'Encyclopédie. 242. *a.* Utilité dont un athanor peut être pour un eſſayeur. 244. *d.* Uſages que peut tirer un eſſayeur du fourneau de fuſion de M. Cramer. 246. *d.* Mouſle du fourneau d'eſſai. X. 780. *b.* 781. *a.* Tenailles employées dans l'art des eſſais. XVI. 123. *a.* Cornet d'eſſai. IV. 253. *a.* Poids dont ſe ſert l'eſſayeur. XII. 859. *b.* Maniere de préparer l'eſſai qu'on a deſſein de faire ſur une maſſe d'or & d'argent dont on veut faire la ſéparation par voie ſeche. XV. 62. *a.* Les eſſais d'argent demandent plus d'attention & de ſoins que ceux d'or. XI. 526. *b.* Eſſai par leſquels on peut s'aſſurer de la quantité d'argent contenue dans une mine. IX. 738. *b.* Quelle eſt la meilleure maniere de faire l'eſſai de la mine de fer. VI. 494. *b.* Eſſai de mine douce, de mine de cuivre, jointe à une roche de fuſion difficile. VII. 239. *b.* Maniere de faire l'eſſai d'une mine d'étain, ſelon Henckel. VI. 5. *b.* Maniere de faire l'eſſai de l'étain pour en connoître la qualité & le titre. 10. *a, b.* Calcul que doit faire l'eſſayeur pour déterminer la proportion dans laquelle étoient entr'eux les différens principes qu'il a ſéparés, & le rapport de ces produits avec ceux du travail en grand. V. 3. *b.*

Essai. (*Métall.*) Aiguilles d'eſſai pour l'or, II. 672. *b.* pour l'or & pour l'argent. XVI. 443. *b.*—445. *a.* Il ne faut jamais eſſayer l'or ou l'argent dans les endroits ſoudés. VI. 920. *a.* Boîtes d'eſſai à la monnoie. II. 313. *a.* Repriſe d'eſſai à la monnoie. XIV. 148. *a.* Table d'eſſai des potiers d'étain. XV. 802. *b.*

ESSAIM, (*Hiſt. nat. Inſectol.*) En quel tems les eſſaims quittent la ruche. Comment on juge qu'une ruche eſt en état, & qu'elle eſt ſur le point d'eſſaimer. Quelles ſont les heures où les eſſaims paroiſſent. V. 994. *a.* Des jours trop froids empêchent la ſortie des eſſaims. Comment ſe fait la ſortie de l'eſſaim. Lorſqu'il n'y a point d'abeille femelle dans un eſſaim, il revient bientôt dans ſon ancienne ruche. S'il ne ſe trouve pas auprès des ruches quelques arbres nains, l'eſſaim prend ſon vol ſi haut, qu'il eſt ſouvent difficile de le ſuivre. Moyen de l'arrêter. Ce qu'il faut obſerver pour mettre l'eſſaim dans une ruche. Comment on le fait paſſer dans la ruche lorſqu'il ſe trouve fixé ſur une branche d'arbre peu élevée. Ce qu'il faut faire ſi pluſieurs mouches retournoient ſur la branche. Ce qu'on pratique pour retirer l'eſſaim d'un arbre fort élevé ou fort touffu: pour le retirer d'un trou d'arbre ou de mur. *Ibid. b.* Ce qu'on fait pour engager les abeilles à demeurer dans la ruche où l'on veut les loger. Une mere abeille eſt en état de conduire un eſſaim, quatre ou cinq jours après qu'elle eſt métamorphoſée en mouche: lorſqu'elle ſort de la ruche, elle eſt déja prête à pondre. Ce qui arrive lorſqu'il y a deux ou pluſieurs femelles dans un eſſaim. Il ſort quelquefois trois ou quatre eſſaims d'une même ruche, mais le premier eſt le meilleur. Ce qu'on fait pour empêcher qu'une ruche trop foible ne donne un eſſaim, ou que pluſieurs eſſaims ne ſortent d'une même ruche. Comment on peut ſéparer en deux ruches deux eſſaims qui s'étoient réunis en un ſeul. Quel eſt le poids des eſſaims, celui des médiocres, celui des bons: 5000 mouches peſent une livre. *Ibid.* 995. *a.* Premiers travaux des abeilles dès qu'elles ſe trouvent bien dans une ruche. Un eſſaim en peut donner un autre dans la même année. *Ibid. b.*

Eſſaim, voyez Mouche a miel. X. 770. *b.*—774. *a.* Eſſaims qui viennent ſe poſer dans le fonds de quelqu'un, & que perſonne ne réclame. V. 755. *a.*

ESSALER, (*Font. ſalant.*) Maniere de faire cette opération. V. 995. *b.*

ESSAYEUR. Quels ſont ceux que la cour conſulte pour ſavoir ſi les pieces de monnoie ſont au titre preſcrit. V. 995. *b.*

ESSEDUM, (*Hiſt. anc.*) charriot en uſage chez les Belges, *&c.* Sa deſcription & ſon uſage. V. 995. *b.*

ESSENCE, (*Métaphyſ.*) ce que l'on conçoit comme le premier & le plus général dans l'être, ſans quoi l'être ne ſeroit point ce qu'il eſt. Qualités qui conſtituent l'eſſence d'une choſe. L'eſſence de l'être une fois connue, ſuffit pour démontrer la poſſibilité intrinſeque. Des qualités eſſentielles on paſſe aux attributs, des attributs aux modes. La diverſité des définitions de l'eſſence données par les philoſophes, n'eſt qu'apparente. Définition de François Suarez; celle de Deſcartes. En quoi les ſcholaſtiques & Deſcartes ſe ſont trompés. De la notion des eſſences, on en déduit l'éternité & l'immutabilité. V. 996. *b.* Ce qu'on entend par la néceſſité d'une eſſence. *Ibid. b.*

Eſſence, différence entre la propriété & l'eſſence. XIII. 491. *a.* entre l'eſſence & la ſubſtance. *Suppl.* I. 113. *a.* Examen de la queſtion ſi l'eſſence des ſubſtances nous eſt connue. XV. 584. *b.* 585. *a. Suppl.* I. 68. *a.*

Essence Divine, (*Théolog.*) *voyez* Hypostase & Trinité.

Essence, (*Pharm.*) ce nom n'a jamais eu en pharmacie une ſignification bien déterminée. V. 996. *b.*

Eſſence de jaſmin. VIII. 466. *a.*

Essence d'Orient, (*Joaillerie*) matiere deſtinée à colorer les fauſſes perles. On la retire du petit poiſſon qu'on appelle *able*. Voyez ce mot. La dénomination *d'eſſence d'Orient* lui convient mal. Quelle en eſt la nature, telle qu'elle paroît à la loupe. Ce qui la rend propre à s'arranger ſur le verre. V. 996. *b.*

Eſſence d'Orient, maniere de la faire. I. 29. *b.*

ESSENIENS, (*Théol.*) ſecte célebre parmi les Juifs. Joſephe compte trois principales ſectes de ſa religion; les Phariſiens, les Saducéens & les Eſſéniens; & il ajoute que ces

derniers étoient originairement Juifs. V. 996. *b.* Deux ſortes d'Eſſéniens ; les uns qui vivoient en commun, les autres dans la ſolitude & en contemplation. Ceux-ci qui étoient nombreux en Egypte, ont été nommés *Thérapeutes*. Grotius prétend que les Eſſéniens ſont les mêmes que les Aſſidéens. De tous les Juifs, les Eſſéniens étoient ceux qui avoient le plus de réputation pour la vertu. Mœurs de ces philoſophes. Epreuve que ſubiſſoient les poſtulans. A quoi ils s'engageoient en entrant dans l'ordre. Ils mépriſoient la logique & la phyſique, & ne s'appliquoient qu'à la morale. Leur ſervice divin, *ibid.* 997. *a.* & autres pratiques religieuſes. La ſimplicité de leurs mœurs étendoit la vie de pluſieurs juſqu'à cent ans. Expulſion de celui qui étoit convaincu de quelque grande faute. Il n'y avoit des Eſſéniens qu'en Paleſtine, au nombre ſeulement de quatre mille environ. C'étoient les plus ſuperſtitieux de tous les Juifs. Ils prétendoient connoître par les livres ſaints l'avenir & la médecine. Ils donnoient tout au deſtin. Leur fermeté, leur zele pour la liberté. Ils ne reconnoiſſoient pour maître que Dieu ſeul. Ce mêlange d'opinions ſenſées & d'erreurs fait voir qu'ils étoient bien au-deſſous des premiers chrétiens. Ce que quelques auteurs ont penſé des Thérapeutes. *Ibid. b.*

Eſſéniens, leur origine. IX. 34. *a.* Pourquoi l'évangile n'en parle point. Mœurs des Eſſéniens ſelon Joſephe. *Ibid. a, b.* Noviciat qu'ils impoſoient à ceux qui deſiroient d'être admis parmi eux. Leur courage & leur mépris de la vie. 35. *a.* Leur doctrine ſur l'état des ames après la mort. V. 666. *a.* IX. 35. *b.* Connoiſſance de l'avenir dont quelques-uns d'entr'eux ſe vantoient. Autre ſorte d'Eſſéniens qui ne ſe diſtinguoient des précédens que par leur doctrine ſur le mariage. Doctrine des Eſſéniens ſur la providence. IX. 35. *b.* Fatalité qu'ils admettoient. 462. *b.* Pourquoi ils préféroient la campagne à la ville. 36. *a.* Deux ſectes d'Eſſéniens ; ceux qui s'appliquoient à la pratique, & les contemplatifs. *Ibid.* Excommunication qu'ils exerçoient. VI. 222. *b.* Goût des Eſſéniens d'Egypte pour les allégories. IX. 29. *a.*

ESSENTIEL, (*Métaphyſ. Phyſiq. Chym.*) Pourquoi les qualités eſſentielles d'un ſujet en ſont inſéparables. VIII. 788. *a.* Différence entre les parties intégrantes & les parties eſſentielles. 805. *b.* Huiles eſſentielles. 333. *b.* Sel eſſentiel. XIV. 914. *b.*

ESSEQUEBÉ, (*Géogr.*) faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 872. *b.*

ESSERE, (*Médec.*) eſpece de gale. Ses cauſes & ſymptômes ſelon Sydenham. V. 997. *b.* Elle paroît être la même choſe que le ſora ou ſare des Arabes. Cure de cette maladie. *Ibid.* 998. *a.*

ESSÉREPH-ESSACHALLI, philoſophe Arabe. XIV. 666. *a.*

ESSOGNE, ou *Eſſongne*, (*Juriſp.*) droit qui eſt dû par les héritiers du défunt aux ſeigneurs, dans la cenſive deſquels il poſſédoit des héritages. Etym. de ce mot. En quoi conſiſte ce droit. Rapport de ce droit avec celui du meilleur catel uſité dans les Pays-bas. V. 998. *a.*

ESSOPHI, philoſophe Arabe. XIV. 665. *b.*

ESSOYE, bourg, juſtice de ce bourg tenue en pariage avec le roi. IX. 96. *b.*

EST, ce vent ſouffle continuellement. VII. 625. *a.* Comment il contribue à la rigueur de l'hiver. 316. *b.* Il eſt perpétuel entre les tropiques. XVII. 22. *b.*

EST, (*Hiſt mod.*) Des princes de la maiſon d'Eſt. *Suppl.* III. 940. *b.* Marie d'Eſt, femme de Jacques II, roi d'Angleterre : ſa retraite à S. Germain-en-laye. *Suppl.* IV. 698. *b.*

ESTAFETTE, courier d'Allemagne, chargé de dépêches: ſes privileges & ſa maniere d'aller. IV. 860. *b.*

ESTAIM, ou *Etaim.* (*Manufact.*) fil d'eſtaim. Son uſage. Serges à deux eſtaims. Serges à un eſtaim ou ſur eſtaim. Bas & gants d'eſtame. *Suppl.* II. 872. *b.*

ESTAINS, ou *Cornieres*, (*Marine*) deux pieces de bois de la conſtruction du vaiſſeau. Leur deſcription, ſituation & dimenſion. V. 999. *a.*

ESTAME, (*Manufact.*) *voyez* ESTAIM.

ESTAMPE, (*Gravure*) Définition. V. 999. *b.* Annonce de l'ouvrage de M. Mariette ſur l'hiſtoire de la gravure. Comment on fait une eſtampe. Preuves de l'antiquité de la gravure, tirées des ouvrages des Egyptiens. Il eſt vraiſemblable que la gravure eſt le premier moyen que les hommes ont employé pour ſe faire entendre les uns aux autres. L'art de multiplier par des empreintes les traits de la gravure, n'a pris naiſſance qu'au quinzieme ſiecle. Quel en eſt l'inventeur ſelon les Italiens, ſelon les Allemands. De quelque maniere que cette découverte ſoit venue, elle eſt le fruit du haſard. Perfection rapide à laquelle cet art fut conduit. *Ibid. b.* Par cet art nous préparons à ceux qui nous ſuivront, un amas preſque intariſſable de vérités, d'inventions, de formes, de moyens, qui éterniſeront nos ſciences, nos arts, & qui nous donneront un avantage réel ſur les anciens. Combien nous ſerions plus inſtruits des miracles de l'antiquité, ſi les anciens avoient eu le ſecours de la gravure empreinte, pour nous tranſmettre leurs connoiſſances. L'eſtampe eſt une eſpece de peinture. Le noir & le blanc ſont les moyens les plus ordinaires qu'on emploie dans l'eſtampe pour repréſenter l'effet que produiſent ſur les objets les jours & les ombres. Quels ſont les principes de la perfection des eſtampes. Efforts que les artiſtes ont faits pour rapprocher l'art des eſtampes de celui de la peinture. *Ibid.* 1000 *a.* Les détails ſur cet art ſe trouvent aux articles GRAVURE & IMPRESSION. *Ibid. b.*

Eſtampes, celles de la bibliotheque du roi. II. 239. *a.* Imperfection des eſtampes qui repréſentent les chefs-d'œuvre de la peinture. *Suppl.* I. 91. *a.* Eſtampes appellées épithalames. V. 820. *a.* Des eſtampes en camayeu. VII. 897. *b.* Eſtampes imprimées en couleurs & imitant la peinture. 899. *a, b. &c.* De l'imprimerie des eſtampes en taille-douce. VIII. 620. *a, b. &c.*

Eſtampe, outils & inſtrumens. Ce nom en uſage dans quelques arts & métiers. V. 1000. *b.*

ESTAMPER. Diverſes opérations déſignées par ce mot dans quelques arts & métiers. V. 1001. *a.*

ESTAMPOIR *des anches.* (*Luth.*) Deſcription de cet outil. Son uſage. V. 1001. *b.*

ESTANCES, (*Marine*) pieces qui appartiennent au corps du vaiſſeau. V. 1001. *b.*

ESTANT, participe préſent, (*Juriſpr.*) du latin *ſtans*, terme *d'eaux & forêts.* Ce que preſcrit l'ordonnance de 1669 ſur les *bois en eſtant.* V. 1001. *b.*

ESTER *en jugement.* (*Juriſpr.*) Quelles ſont les perſonnes qui ne ſont pas capables d'eſter en jugement. V. 1002. *a.*

ESTER *à droit.* (*Juriſpr.*) Un accuſé condamné par contumace, qui a laiſſé paſſer cinq ans ſans ſe repréſenter, ne peut plus eſter à droit, *&c. Ibid. b.*

Eſter en jugement. Abſolution accordée à un excommunié pour qu'il puiſſe eſter en jugement. VI. 227. *b.* Lettres pour eſter à droit. IX. 422. *a.*

ESTERAC, (*Géogr.*) contrée dans la Gaſcogne. *Suppl.* I. 660. *a.*

ESTHER. (*Théol.*) Sujet du livre d'Eſther. Divers ſentimens ſur l'auteur de ce livre. La plupart l'attribuent à Mardochée : on ſuppoſe auſſi que la reine Eſther y eut quelque part. Preuves qui appuient ce ſentiment. On croit que ce livre a d'abord été compoſé en hébreu, puis amplifié par quelque Juif helléniſte. Conjecture d'Origene ſur ce ſujet. Le livre d'Eſther étoit compris dans le canon des anciens Juifs. De l'authenticité de ce livre ſelon les chrétiens. V. 1002. *b.*

Eſther. Additions qui avoient été faites à l'édition vulgate du livre d'Eſther. IX. 347. *b.* Targum ſur le livre d'Eſther. XV. 913. *a.*

ESTHETIQUE, (*Beaux-Arts.*) philoſophie des beaux-arts. Etymologie de ce mot. Chaque art a précédé ſa théorie ; les regles particulieres ont été connues avant que l'on ait remonté aux principes généraux d'où elles découlent. Ariſtote fut un des premiers qui établit des regles ſur la comparaiſon des exemples particuliers ; mais ni ſa poétique, ni ſa rhétorique ne peuvent être conſidérées comme des théories complettes de ces deux arts. M. du Bos eſt le premier des modernes qui ait entrepris de déduire d'un principe général la théorie des beaux-arts, & d'en démontrer les regles. Obſervations ſur ſon ouvrage. *Suppl.* II. 872. *b.* M. Baumgarthen eſt le premier qui ait haſardé de créer ſur des principes philoſophiques, la ſcience générale des beaux-arts, à laquelle il a donné le nom *d'eſthétique.* Idée de ſa théorie. Imperfection de ſon ouvrage. Expoſition du plan général de l'eſthétique & de ſes parties de détail. *Ibid.* 873. *a.* Des principes de cette ſcience. Comment on lui conſervera ſa ſimplicité, & l'on empêchera qu'elle ne dégénere en un vain étalage de mots. *Ibid. b.*

ESTIMATION, (*Juriſpr.*) eſtimation de meubles qui n'eſt que préparatoire, & qu'on ne fait pas à juſte valeur. Eſtimation faite par autorité de juſtice dans les licitations des immeubles appartenans à des mineurs. Il y a des cas où l'eſtimation équivaut à une vente. V. 1003. *a.*

Eſtimation, huiſſier qui fait l'eſtimation des meubles. VIII. 341. *b.* Eſtimation particuliere de chacun des objets compris dans une vente, & qui ont été vendus pour un ſeul & même prix. XVII. 28. *b.*

ESTIME, (*Droit nat.*) on la diviſe en eſtime ſimple & en eſtime de diſtinction. Hobbes prétend qu'il faudroit préſumer la méchanceté des hommes juſqu'à ce qu'ils euſſent prouvé le contraire. Ce qui me paroît plus juſte & plus raiſonnable, c'eſt d'eſtimer gens de bien ceux qui n'ont point donné atteinte à leur probité ; mais de ne pas ſe confier à eux ſans réſerve. Il faut encore diſtinguer ici entre le jugement intérieur, & les marques extérieures de ce jugement. V. 1003. *a.* Fondement de l'eſtime ſimple parmi ceux qui vivent dans l'état de nature. Cette eſtime peut être conſidérée ou comme intacte, ou comme ayant reçu quelque atteinte, ou comme entiérement perdue. En quoi conſiſte l'eſtime ſimple dans la ſociété civile. Différence entre l'eſtime ſimple naturelle, & l'eſtime civile. Qui ſont ceux qui ſont

privés de cette derniere. *Ibid. b.* Les loix ne peuvent pas ſpécifier toutes les actions qui donnent atteinte civilement à la réputation d'honnête homme. La réputation d'honnête homme ne dépend pas de la volonté des ſouverains. Un citoyen n'eſt jamais tenu de ſacrifier ſon honneur & ſa vertu pour perſonne au monde. Crillon refuſa d'aſſaſſiner le duc de Guiſe. Réponſe du vicomte Dorté à Charles IX. qui avoit mandé à tous les gouverneurs de province de maſſacrer les huguenots. Vrai moyen de mériter l'eſtime des autres. Diſſertation de Thomaſius ſur cette matiere. En quoi conſiſte l'eſtime de diſtinction. *Ibid.* 1004. *a.* Fondemens de cette eſtime, ſoit en tant qu'ils produiſent ſeulement un mérite, ſoit en tant qu'ils donnent un droit. Parole d'Ariſtote ſur l'honneur porté à ceux qui ſont bienfaiſans. Les qualités qui ſont de légitimes fondemens de l'eſtime de diſtinction, ne produiſent néanmoins par elles-mêmes qu'un droit imparfait. Réponſe des Scythes à Alexandre, fondée ſur ce principe. Les ſages mettent au rang des ſottes opinions du vulgaire, d'eſtimer les hommes par les choſes qui ſont hors de nous. Excellent paſſage de Montaigne ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Les enfans raiſonnent ſenſément ſur cette matiere : faites bien, diſent-ils, vous ſerez roi. Le devoir de l'eſtime doit être mis au rang de ceux dont la pratique eſt d'autant plus louable, qu'elle eſt entiérement libre. Quels peuvent être les fondemens du droit d'exiger des autres des marques d'eſtime de diſtinction. Regle que le ſouverain doit ſuivre en diſtribuant les honneurs. *Voyez* CONSIDÉRATION. Quels ſont les moyens par leſquels l'eſtime de diſtinction devroit être ambitionnée. En quoi conſiſte la véritable gloire. Qui ne ſait être un Eraſme, dit la Bruyere, peut penſer à être évêque. V. 1005. *a.*

Eſtime, voyez RÉPUTATION : deſir de l'eſtime, *voyez* HONNEUR. Principe & utilité de l'amour de l'eſtime. I. 371. *a.* Différence entre eſtime, célébrité & gloire. VII. 716. *b.* D'où vient le deſir de l'eſtime dans l'homme vertueux. VIII. 288. *a.* De l'eſtime accordée au mérite. X. 388. *a*, *b.* Point de véritable amour ſans eſtime. I. 368. *a.*

ESTIME, (*Marine*) calcul de la route du vaiſſeau. Principes ſur leſquels ce calcul eſt fondé. V. 1005. *a.* Comment on eſtime la vîteſſe du vaiſſeau. *Ibid. b. Voyez* LOCH.

ESTIUS, (*Guillaume*) théologien. VII. 741. *a.*

ESTOC, (*Juriſpr.*) ſouche commune dont pluſieurs perſonnes ſont iſſues. Etym. de ce mot. Sa ſignification dans les coutumes de ſimple côté, ou de côté & ligne, & dans les coutumes ſoucheres. Différence entre *eſtoc & côté & ligne*, ſelon la coutume de Dourdan. V. 1005. *b.*

ETOC-ET-LIGNE, (*à la monnoie.*) droits de ceux qui ſont d'eſtoc-&-ligne de monnoyage. V. 1005. *b.*

Eſtoc-&-ligne, propre d'. XIII. 489. *b.*

ESTOC, (*Art milit.*) frapper d'eſtoc, frapper de taille. On montroit aux ſoldats romains principalement à pointer. Dans l'attaque & dans la défenſe il eſt plus avantageux de pointer que de trancher. Paſſage de Vegece ſur ce ſujet. V. 1006. *a.*

ESTOC. (*Comm. de bois*) Coupe à blanc-eſtoc. V. 1006. *a.*

ESTOCADE, (*Eſcrime*) eſtocade de flanconade, VI. 843. *a.* de paſſe, XII. 123. *a.* de primé, XIII. 368. *a.* de quarte, 676. *b.* de quarte baſſe, 677. *a.* de ripoſte, XIV. 298. *a.* de ſeconde ou tierce baſſe, 858. *a.* de tems, XVI. 122. *a.* de tierce, 321. *b.* de volte, de volte de quarte ou de quarte baſſe, de volte en tierce ou en ſeconde. XVII. 456. *a*, *b.*

ESTOIRE, ou *aſterotes*, (*terme de Pêche.*) uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne ; ſorte de filet. Sa deſcription & ſon uſage. V. 1006. *a.*

ESTOMAC, (*Anat.*) ſa deſcription & ſituation. V. 1006. *a.* Viſceres voiſins de l'eſtomac. Membranes dont il eſt compoſé ; tunique glanduleuſe, tunique nerveuſe, tunique muſculaire ; ces membranes ſont unies par un tiſſu cellulaire. Vaiſſeaux, arteres & veines qui ſe rendent à l'eſtomac. La huitieme paire de nerfs envoie à l'eſtomac deux branches conſidérables ; d'où vient la grande ſympathie qu'il y a entre la tête, l'eſtomac & le cœur, *&c.* Du mouvement de l'eſtomac. Expériences du docteur Pitt ſur ce ſujet. V. 1006. *b.* Eſtomacs des animaux qui ruminent. Eſtomac des oiſeaux qui ſe nourriſſent de graines dures. Eſtomac des oiſeaux carnivores. *Ibid.* 1007. *a.* Sur l'action de l'eſtomac, *voyez* DIGESTION.

ESTOMAC. (*Anat. Phyſiol.*) Tous les animaux un peu conſidérables en ſont pourvus : quelques animaux marins, les microſcopiques, & ceux dont la forme eſt cylindrique, n'en ont pas. Animaux à un, deux, trois, quatre eſtomacs. Situation de cette partie dans l'homme. *Suppl.* II. 873. *b.* Sa diſpoſition lorſqu'il eſt rempli. Sa figure. Ses membranes. Structure muſculaire de l'eſtomac. *Ibid.* 874. *a.* De ſes fibres muſculaires. *Ibid. b.* Valvule de l'eſtomac, autrement dite valvule du pylore. Sa deſcription & ſon uſage. Glandes de l'eſtomac. *Ibid.* 875. *a.* Sucs gaſtriques. Son origine & ſa qualité. Arteres & veines lymphatiques. *Ibid. b.* Vaiſſeaux lymphatiques. Nerfs qui appartiennent à cette partie ; ſentiment exquis dont elle eſt douée. Des voies abrégées de l'urine que l'on a cru devoir imaginer au travers des pores de l'eſtomac pour expliquer certains phénomenes. Cette prétendue tranſſudation rejettée. *Ibid.* 876. *b.* Parmi les cauſes agiſſantes dans l'eſtomac on compte 1°. différentes preſſions, celle du diaphragme, & les muſcles du bas-ventre ; 2°. le mouvement péryſtaltique de l'eſtomac lui-même. Obſervations ſur cette force contractive. *Ibid. b.* Ordre dans lequel les alimens paſſent du ventricule dans le duodenum, ſelon leurs différens degrés de fluidité. L'effet du mouvement périſtaltique de l'eſtomac ne ſe borne pas à l'expulſion des alimens, il eſt démontré par pluſieurs obſervations qu'il les broie. Des liqueurs dont il eſt arroſé pour faciliter la digeſtion. Comment cette digeſtion s'opere. *Ibid.* 877. *a.* Facilité avec laquelle elle ſe fait dans les ſerpens & les poiſſons. Effet de la chaleur & de l'air raréfié dans l'eſtomac ſur les liqueurs qui ſervent à la digeſtion. Obſervations qui montrent qu'on ne peut attribuer cette élaboration des alimens à la fermentation. Libre accès de la bile dans l'eſtomac. Abondante mucoſité qui aide la digeſtion des poiſſons & des oiſeaux carnivores. *Ibid. b.*

Eſtomac, ſon état dans le fœtus. *Suppl.* III. 69. *a.* Sa deſcription. VIII. 271. *b. Suppl.* II. 613. *b.* Membrane veloutée de l'eſtomac. X. 325. *a.* XVI. 907. *b.* Deſcription & uſage de la partie de l'eſtomac appellée pylore. XIII. 593. *a.* Vaiſſeau au fond de l'eſtomac appellé *vas breve*. XVI. 850. *a.* Nerfs de l'eſtomac. *Suppl.* IV. 40. *b.* Sa ſenſibilité. XV. 42. *a.* Sympathie de l'eſtomac avec d'autres parties. 738. *a.* Eſtomacs des animaux ruminans. XIV. 434. *b.* — Action de l'eſtomac dans la digeſtion. IV. 999. *b.* 1001. *b.* Pourquoi la plénitude de l'eſtomac ôte le ſentiment de la faim. VI. 375. *a.* La pituite & la bile dans l'eſtomac produiſent le même effet. 374. *b.* 375. *a.* Pourquoi, lorſque l'eſtomac ne ſe vuide pas ſuffiſamment, le dégoût ſurvient. 375. *a.*

ESTOMAC. (*Maladies de l'*) Les fonctions de cet organe ſont ſuſceptibles de différentes léſions. Celles de la premiere eſpece dépendent des vices de ce viſcere ; voyez *Faim*, *Anorexie*, *Dyſorexie*, *Apoſitie* & *Envie*. Celles de la ſeconde eſpece regardent la coction, en tant qu'elle dépend principalement de l'action du ventricule ; voyez *Digeſtion*, *Apepſie*, *Dyſpepſie*, *Bradypepſie*, *Diaphtore* & *Faim*. Celles de la troiſieme eſpece regardent l'action de ce viſcere tendantes à expulſer les matieres qu'il contient ; voyez *Hoquet*, *Nauſée*, *Vomiſſement*, *Cholera-morbus*, *Rot* & *Lienterie*. Celles de la quatrieme eſpece dépendent des vices qui affectent les parties dont ſa ſubſtance eſt compoſée ; voyez *Cardialgie*. V. 1007. *a.* De l'inflammation de l'eſtomac. Cauſe prochaine. Il eſt rare que l'eſtomac ſoit entiérement enflammé. Symptomes de cette maladie. Il eſt difficile de diſtinguer l'inflammation de l'eſtomac, d'avec celle du petit lobe du foie qui recouvre la partie ſupérieure du ventricule, ou celle des parties contenantes de l'abdomen qui lui eſt contiguë. *Ibid. b.* Cauſes tant prochaines qu'éloignées de cette affection. Comment le médecin peut en connoître la nature & les différences. Cette maladie devient très-dangereuſe, ſi l'on ne ſe hâte pas d'y apporter remede. Quelles ſont les perſonnes qui en guériſſent rarement. Signe de mort prochaine dans cette maladie. Différentes manieres dont elle ſe termine. Cauſes de l'exulcération de ce viſcere. Maux qui s'enſuivent de l'inflammation de l'eſtomac tournée en ſuppuration. De la gangrenne de l'eſtomac. Difficulté de guérir l'œdeme, les obſtructions, le skirrhe qui ont leur ſiege dans ſa ſubſtance. *Ibid.* 1008. *a.* Douleurs que le chancre y cauſe. Traitement à ſuivre dans l'inflammation de l'eſtomac. *Ibid. b.*

ESTOMAC. (*Maladies de l'*) XVII. 31. *b.* 32. *a.* Langueur d'eſtomac familiere aux Indiens. X. 708. *a*, *b.* Des remedes ſtomachiques. XV. 534. *a*, *b.* Uſage de l'huile de girofle pour ranimer le ton de l'eſtomac. VII. 672. *b.* Utilité des glaces pour l'eſtomac. 686. *a.* Des topiques dans les douleurs d'eſtomac. XVI. 419. *b.* Pourquoi les mouvemens déréglés qui arrivent à l'eſtomac produiſent ſouvent la toux. 499. *a*, *b.* De la toux d'eſtomac. *Ibid. b.* Hernie de l'eſtomac. VIII. 176. *a.* Des plaies de cet organe. XII. 685. *a.* De l'attraction des corps étrangers de l'eſtomac. VII. 522. *b.* Vergettes ou broſſes de l'eſtomac. II. 24. *a*, *b.*

ESTOMAC *du cheval.* (*Maréch.*) *Suppl.* III. 393. *a.* Sa rupture. 421. *b.*

ESTOTILAND, (*Géogr.*) pays de l'Amérique ſeptentrionale. Par qui l'on prétend qu'il a été découvert. Davity en a donné la deſcription, & cependant ce pays n'eſt qu'idéal & chimérique. V. 1008. *b. Voyez* LABRADOR.

ESTRAC, cheval eſtrac, étroit de boyau. II. 388. *b.*

ESTRADE, (*Hiſt. mod.*) battre l'eſtrade. Une armée ne marche jamais ſans envoyer des batteurs d'eſtrade. Etym. de ce mot. Cavaliers autrefois appellés *eſtradiots*. V. 1009. *a. Voyez* CAVALERIE.

Eſtrades, batteurs d'. II. 154. *a*, *b.*

ESTRADIOTS, ancien corps de troupes françoiſes. II. 781. *b.* Eſtradiot à cheval ; voyez les planches de l'armurier. vol. I.

ESTRAGON, (*Botan.*) deſcription de cette plante. Son uſage. Comment elle ſe multiplie. V. 1009. *a.*

ESTRAGON, (*Mat. médic.*) ſes propriétés. Son analyſe. V. 1009. *a.* Vinaigre d'eſtragon. *Ibid. b.*

ESTRAGON, (*Diete.*) on en mange les feuilles en ſalade avec la laitue. Utilité de cet aſſaiſonnement. V. 1009. *b.*

ESTRAGON, (*Chymie.*) principe contenu dans cette plante. V. 1009. *b.*

ESTRAMADURE, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 877. *b.*

ESTRAPADE, châtiment militaire; châtiment que l'on fait auſſi ſouffrir à un matelot. V. 1009. *b.*

Eſtrapade en uſage parmi les gens de mer. II. 547. *b.*

ESTRAPADE, (*Maneg.*) eſpece de châtiment donné avec les rênes du caveçon ou de la bride. V. 1009. *b.*

ESTRAQUELLE. (*Verrerie*) Deſcription & uſage de cet inſtrument. V. 1010. *a.*

ESTRALAGE, (*Juriſpr.*) droit qui ſe leve ſur le ſel par quelques ſeigneurs, *&c.* Où doit être placée la pancarte de ce droit, il ſe leve aujourd'hui en argent. V. 1010. *a.*

ESTREJURES, (*Juriſpr.*) choſes abandonnées; coutumes qui en parlent, *&c.* V. 1010. *a.*

ESTRIQUER, (*Rafin. de ſucre.*) inſtruction ſur cette opération. V. 1010. *a.*

ESTURGEON. (*Ichthyolog.*) Deſcription de ce poiſſon. Il entre dans les grandes rivieres, & il devient auſſi grand qu'un poiſſon cétacée, au lieu que dans la mer il reſte petit. il eſt excellent à manger. V. 1010. *b.*

ESTURGEON, (*Pêche*) Tems & manieres de faire cette pêche. V. 1010. *b.*

Eſturgeon, ſa deſcription. VI. vol. des planch. Regne animal. pl. 54.

Eſturgeon, préparation d'œufs d'eſturgeon telle qu'elle ſe fait en Ruſſie. II. 787. *a.* Pêche des eſturgeons aux créadiers. IV. 437. *a.*

ESULE, (*Botan.*) *voyez* TITIMALE.

E T

ET, *conj.* (*Gramm.*) uſage de ce mot. *Voyez* ce qui en eſt dit au mot *Conjonction.* 1°. Ce mot vient du latin, mais nous n'en prononçons jamais le *t.* 2°. En latin ce *t* eſt toujours prononcé, & la ſyllabe eſt longue devant une conſonne; 3°. L'uſage de cette conjonction eſt quelquefois de ne lier que les propoſitions & non les mots. VI. 1. *a.* 4°. Quand deux périodes ſont jointes par cette conjonction, les deux corrélatifs ne doivent pas être trop éloignés. 5°. Dans les dénombremens, le mot *&* doit être placé devant le dernier ſubſtantif. 6°. *Et même* a ſuccédé à *voir même.* 7°. Obſervation ſur l'expreſſion *& donc.* 8°. La conjonction *&* eſt renfermée dans la négative *ni.* 9°. Au lieu d'écrire *& le reſte*, on écrit ſouvent *& cætera*, de cette maniere, *&c. Ibid. b.*

ETABLE. Différence entre étable & bergerie. II. 208. *b.*

ETABLI, (*Art méch.*) celui du bijoutier. Celui du ceinturier. Celui du chauderonnier. Celui des corroyeurs. Les deux établis du marbreur de papier. VI. 2. *a.* Etabli des menuiſiers. Celui des plombiers. Celui des tailleurs d'habits. Celui des bourreliers & des ſelliers. *Ibid. b.*

ETABLIR, (*Gramm.*) diverſes ſignifications de ce mot: établir un commerce avec des nations ſauvages. Etablir une manufacture. Etablir un métier. Etablir un comptoir, une loge, une factorerie. Etablir un jeune homme dans le commerce. Etablir une caiſſe ou mont de piété. Etablir une ou pluſieurs pierres, une ou pluſieurs pieces de bois. VI. 2. *b.*

ETABLISSEMENT, (*Juriſp.*) pluſieurs anciennes ordonnances ſont intitulées de ce nom. VI. 3. *a.*

Etabliſſement des fiefs, ordonnance latine de Philippe-Auguſte en 1209. C'eſt la plus ancienne des rois de la troiſieme race qui porte une forme conſtitutive. Elle eſt ſinguliere, 1°. en ce qu'au lieu d'affermir les fiefs, elle tend à les réduire, 2°. en ce qu'elle eſt rendue au nom du roi & des ſeigneurs préſens à l'aſſemblée. VI. 3. *a.*

Etabliſſemens généraux. VI. 3. *a.*

Etabliſſement ſur les Juifs. VI. 3. *a.*

Etabliſſemens de S. Louis : ordonnance faite en 1270. Ducange en donna le premier une édition en 1658. Titre de cette ordonnance qui ſe trouve dans un manuſcrit de la bibliotheque de M. le chancelier Dagueſſeau. VI. 3. *a.* Autre titre de cette ordonnance qui ſe trouve dans un ancien regiſtre à l'hôtel de ville d'Amiens. Comment Ducange prouve que ces établiſſemens n'ont jamais eu force de loi, & n'ont point été faits & publiés en plein parlement. Réponſe à ces preuves. *Ibid. b.* M. de Lauriere en conſéquence a donné place à ces établiſſemens parmi les ordonnances de la troiſieme race. Ces établiſſemens ſont diviſés en deux livres, *&c.* ils ſervent à éclaircir pluſieurs points du droit françois. *Ibid.* 4. *a.*

Etabliſſemens, il eſt parlé des ordonnances connues ſous ce nom. XI. 586. *a*, *b.* 587. *a*, *b.* 588. *a.*

Etabliſſement en fait de marée. X. 97. *a.*

Etabliſſement ou *fondation.* VII. 72. *b*, *&c.*

ETAGE, (*Juriſp.*) quel étoit le devoir de lige étage des vaſſaux en tems de guerre. VI. 4. *a.*

ETAGE. (*Archit.*) Etage ſouterrein, au rez-de-chauſſée, quarré, en galetas. VI. 4. *a.*

Etage ſupérieur appellé *attique.* I. 844. *b.*

ETAGERS, *ſujets*, coutumiers. IV. 419. *b.*

ETAI. (*Charp.*) Eſpece d'étai appellé *chevalement.* III. 308. *b.*

ETAI, (*Marine*) voyez ETAY.

ETAIN. (*Métall.*) Définition. VI. 4. *a.* Ce métal ne devient ſonore que quand il eſt allié avec d'autres ſubſtances métalliques. Les mines d'étain ſont moins communes que celles des autres métaux. Pays où il s'en trouve. Etain de malaque ou en chapeau. Les mines d'étain les plus abondantes & les meilleures ſont celles de la grande-Bretagne; elles étoient fameuſes dans l'antiquité. Etymologie du mot *Bretagne* ſelon Bochart. Deſcription de la maniere dont l'étain ſe trouve dans les mines, particuliérement dans celles de la province de Cornouailles. Direction des filons dans les différentes mines d'Angleterre. Comment on fait l'exploitation de ces mines. Cryſtaux qui ſe trouvent dans celles de Cornouailles, qui paroiſſent être une eſpece de grenats. *Ibid. b.* Mine d'étain prodigieuſe qui ſe trouve en Saxe dans le diſtrict d'Attemberg. Celle d'Eybenſtock en Saxe; comment on exploite cette mine, de même que celles d'autres endroits du même diſtrict. Différentes eſpeces de mines d'étain connues, ſuivant la minéralogie de M. Wallerius; 1°. L'étain vierge. Pluſieurs naturaliſtes en nient l'exiſtence; 2°. les cryſtaux d'étain; c'eſt de l'étain combiné avec du fer & de l'arſenic. Ces cryſtaux ſont, à l'exception des vrais métaux, la ſubſtance la plus peſante que l'on connoiſſe. Leur deſcription. *Ibid.* 5. *a.* 3°. La mine d'étain appellée *zwitter* par les Allemands; c'eſt la plus commune; 4°. la pierre d'étain. 5°. La mine d'étain dans du ſable. Ces deux dernieres eſpeces ſont des variétés de la précédente. Mine d'étain dont parle M. Cramer, blanche, demi-tranſparente, très-peſante. On peut mettre les grenats au nombre des mines d'étain. De quoi ſont compoſées en général les mines. La mine d'étain ſe trouve dans des pierres de toute eſpece. Mine d'étain engagée dans des roches dures : comment on les rend plus tendres : cette mine doit être calcinée pour être enſuite écraſée. Maniere de faire l'eſſai d'une mine d'étain ſelon M. Henckel. Subſtances auxquelles les mines d'étain ſe trouvent le plus ſouvent unies, & qui les rendent difficiles à traiter. *Ibid. b.* Comment on les ſépare de ces ſubſtances. Grillage de la mine pour en détacher la partie arſénicale. Il y a des mines d'étain aſſez pures pour pouvoir être traitées au fourneau de fuſion, ſans qu'il ſoit beſoin de les griller auparavant. Maniere de dégager l'étain des parties ferrugineuſes, lorſqu'elles s'y trouvent mêlées en ſi grande quantité, qu'on ne peut les en ſéparer en le lavant. *Ibid.* 6. *a.* Comment on tire parti du ſoufre & de l'arſenic qui ſont dégagés dans la calcination de la mine. Lorſque la mine d'étain a été préparée de la maniere décrite ci-deſſus, elle eſt en état d'être traitée au fourneau de fuſion. Détails de cette opération, telle qu'elle eſt décrite dans l'ouvrage allemand de Rœsſler. *Ibid. b.* Quelques détails ſur la maniere dont le travail d'étain ſe fait en Angleterre. *Ibid.* 7. *a.* Comment les potiers-d'étain allient leur étain. Des propriétés de l'étain, & des phénomenes qu'il préſente. L'étain uni avec les autres métaux les rend aigres & caſſans. Pellicule ou chaux d'étain qui ſe forme ſur la ſurface de ce métal en fuſion. Phénomenes de l'étain expoſé au foyer d'un miroir ardent. Ceux qu'on obſerve lorſqu'on fait fondre enſemble parties égales de plomb & d'étain en donnant un feu violent: préparation appellée *étain fulminé ſur le plomb.* L'étain entre dans la compoſition de quelques ſoudures & dans celle du bronze. Compoſition métallique qui fait feu avec le briquet: ſi on en met dans du nitre en fuſion, il ſe fait un embraſement très-violent. Compoſition d'étain qui reſſemble à de l'argent. Phénomenes obſervés dans l'alliage du fer & de l'étain. *Ibid. b.* Compoſition d'étain propre à faire des chandeliers, des boucles, *&c.* L'étain s'attache extérieurement au fer & au cuivre. Expériences faites par des mêlanges d'étain & de nitre, d'étain en grenaille & de ſoufre pulvériſé. Il eſt difficile de réduire la chaux d'étain, lorſqu'elle a été long-tems calcinée. Différentes manieres de diſſolution de l'étain; dans l'acide vitriolique; avec l'eſprit de nitre; dans l'eau forte; dans l'eau régale. Le vinaigre diſtillé agit, mais difficilement, ſur l'étain. L'alkali fixe, diſſous dans l'eau l'attaque, *&c.* Subſtance formée par l'union de l'étain & du ſoufre. Il eſt diſſout par l'*hepar ſulphuris.* L'étain s'amalgame avec le mercure. Maniere de faire le beurre d'étain ou l'étain corné. *Ibid.* 8. *a.* Parmi les phénomenes que préſente l'étain, il n'en eſt point de plus remarquable que celui par lequel on obtient la précipitation de l'or en couleur pourpre. Uſages qu'on peut tirer de ce précipité. Pluſieurs auteurs ont cru qu'on pouvoit tirer de l'étain du genêt. Principes dont quelques chymiſtes ont cru que l'étain étoit compoſé. *Ibid. b.*

Etain. Différentes formes de la mine d'étain, vol. VI des planches, Cryſtalliſation, Mathém. planche 3. Subſtances étrangeres dont la mine d'étain ſe trouve quelquefois chargée. X. 433. *b.* Etain minéraliſé avec l'arſenic. 541. *a. Suppl.* I. 580. *a.* Subſtance ferrugineuſe & arſénicale qui accompagne ſouvent les mines d'étain. XIV. 765. *a.* XV. 482. *a.* Facilité avec laquelle l'étain s'unit au fer & au cuivre. *Suppl.* II. 878. *a.* Produit des mines d'étain d'Eybenſtok. 932. *a.* Mines d'étain d'Angleterre. *Suppl.* III 241. *b.* De la maniere de traiter la mine d'étain. VI. 917. *a.* X. 433. *b*, vol. VI des planches, article MÉTALLURGIE. Méthode de M. Cramer pour tirer l'étain de ſa mine. V. 993. *b.* Degré de chaleur de l'étain fondu. VI. 600. *a.* Les anciens confondoient le plomb avec l'étain. XII. 781. *b.* Préparations chymiques d'étain, régule jovial. I. 507. *a*, *b.* Bézoard jovial. II. 221. *b.* Alliage de l'étain avec le mercure pour le perfectionner. I. 286. *a.* Etain ſublimé par le mercure, appellé *aurum muſicum.* I. 889. *b.* Compoſition d'étain nommée *argentum muſicum. Ibid.* Compoſition métallique appellée *étain d'Angleterre.* II. 263. *a.* L'étain conſidéré comme fondant. VI. 915. *b.* Effet de la fuſion du fer avec l'étain. 496. *b.* Beurre d'étain. IX. 565. *b*, *&c.* Granulation de l'étain. VII. 939. *a.* Différence de poids entre l'or & l'étain. VI. 921. *a.* Médailles d'étain. X. 243. *b.* Uſage de l'étain contre les maladies des vers. XVII. 74. *b.* Supplément à l'article ETAIN de l'Encyclopédie. XIII. 183. *a*, *b.*

ETAIN. (*Potiers-d'étain*) L'uſage des vaiſſeaux de ce métal peut être très-pernicieux. Réflexions & expériences qui le prouvent. Les uſages médicinaux de l'étain doivent auſſi être très-ſuſpects. Ce qu'on doit penſer de l'anti-hectique de potier. VI. 9. *a.*

Etain. Diſtinction de l'étain doux & de l'étain aigre. Celui qu'on appelle *du Pérou*, eſt le plus eſtimé. Uſages qu'en tirent divers artiſtes. Aloi que les potiers mettent à l'étain pour l'employer en vaiſſelle. VI. 9. *a.* Moyen de connoître le titre de l'étain, *voyez* ESSAI. Diverſes formes ſous leſquelles l'étain nous vient d'Angleterre, des Indes eſpagnoles, de Siam, & d'Allemagne. L'étain d'Allemagne eſt eſtimé le moins bon. Uſage de l'étain de glace ou *biſmuth.* Uſage que les potiers-d'étain font du *zinc.* Etain en feuille dont ſe ſervent les miroitiers. Autre eſpece d'étain battu qui ſe tire de Hollande : à quoi on l'emploie. Etain en treillis ou en grille : ouvriers qui s'en ſervent. *Ibid. b.* Etain d'antimoine : comment on fait cet alliage. Uſage auquel on l'emploie. Etain plané ou étain neuf d'Angleterre. Etain ſonnant ou fin. Etain commun : comment on le fait : étain appellé *claire ſoudure* ou *claire étoffe.* Etain en rature : emploi qu'en font les teinturiers. Alliage de l'étain aux métaux deſtinés à l'artillerie, à la fonte des cloches & au bronze. Du négoce de l'étain d'Angleterre. *Ibid.* 10. *a.*

Etain, potier d'. XIII. 183. *a*, *b.* 184. *a*, *b.* Maniere d'apprêter l'étain. I. 557. *a.*

ETAIN. (*Eſſayer de l'*) Comment on fait l'eſſai de l'étain pour en connoître la qualité & le titre. V. 10. *a.* Comment on remet la claire en étain commun. Comment on rétablit le fin qui ſe trouve abaiſſé. Autres méthodes d'eſſayer. Ce qu'on entend par la touche. Raiſons d'honneur & d'intérêt qui doivent engager les potiers-d'étain dans les provinces à ne point tromper dans la qualité de l'étain. VI. 10. *b.*

ETAIN, (*Géogr.*) petite ville du dioceſe de Verdun. Divers ſeigneurs qui l'ont poſſédée. Quel en eſt le poſſeſſeur actuel. Le chœur de l'égliſe de S. Martin bâti par le cardinal Huin. *Suppl.* II. 878. *a.*

ETAINS, (*Marine*) voyez *planches de marine*, vol. VII des planches. Clé des étains. III. 519. *a.*

ETALCHE, (*Botan.*) arbre exotique grand & épineux. Différentes couleurs de ſon bois. Uſage auquel on l'emploie. Gomme qui en découle. On ſe ſert de ſa réſine pour faire du vernis. VI. 11. *a.*

ETALIERES, *rets de baſſes*, (*Pêche*) maniere de tendre ce filet. VI. 11. *a.*

Etalieres, applets ou *treſſures flotées.* Comment les pêcheurs de la côte de Bretagne les tendent. VI. 11. *a.* Saiſon de l'année où l'on pratique cette pêche. *Ibid. b.*

Etaliers, hauts, (*Pêche*) VII. 1004. *b.*

ETALON, (*Juriſp. Comm.*) prototype ou exemple des poids & des meſures. Néceſſité d'avoir des étalons. Uſage des étalons chez les Hébreux. Comment l'étalon étoit nommé en hébreu, en grec & en latin. Etymologie de ce mot ſelon Ménage. Autre étymologie. On diſoit autrefois *eſtellons.* Les Hébreux gardoient les étalons dans le temple. Officiers qui en avoient la garde chez les Athéniens. VI. 11. *b.* Les Romains les gardoient dans le temple de Jupiter, & les empereurs chrétiens les firent garder par les gouverneurs des provinces. Soins d'Honorius ſur cet objet. Uſage qu'établit Juſtinien par rapport aux étalons. Ce qui s'obſervoit à cet égard en France. Réglement de Charles le chauve en 864. Ce qu'on lit ſur ce ſujet dans le traité entre Philippe-Auguſte & l'évêque de Paris. Uſage établi ſous le regne de Louis VII. Statuts de S. Louis. Pierre qui étoit le modele des meſures & des poids de Paris. Il y a encore en quelques villes de provinces des étalons de pierre pour la vérification des meſures. Ce qu'ordonna ſur le ſujet des étalons Henri II. *Ibid.* 12. *a.* Garde des étalons des meſures arides donnée aux jurés-meſureurs pour le ſel. Droits des apothicaires de Paris par rapport aux étalons : leur deviſe. Officiers à la viſite deſquels les orfevres ſont ſoumis. Qui ſont ceux à qui la garde des étalons eſt confiée ſelon la plupart des coutumes des provinces. Coutumes de Tours & de Poitou. Deux meſures expoſées à l'hôtel de ville de Copenhague ; l'une qui eſt l'aune du pays, l'autre eſt la meſure que doit avoir un homme pour n'être pas convaincu d'impuiſſance. Les étalons ſont ordinairement d'airain. Comment on en fait l'eſſai. *Ibid. b.*

Etalon. Coutume des anciens de conſerver les étalons dans les temples. XII. 862. *a.* Etalon pour la toiſe de France. III. 7. *a.* Etalon pour les poids. XII. 861. *b* Nouveaux étalons que Louis XIV établit dans les pays conquis pour le poids de marc. X. 82. *a.*

Etalon terme d'eaux & forêts. VI. 12. *b.*

ETALON, (*Manege*) *voyez* HARAS. VI. 12. *b.*

Etalon, voyez auſſi, III. 302. *a*, *b.* 303. *a.* garde étalons. VII. 510. *b.*

ETALONNAGE, deux ſignifications de ce mot. Ce que portoit l'ordonnance de 1567 ſur le droit d'étalonnage. Ce droit ſupprimé en 1641. VI. 12. *b.*

Etalonnage. Droit qui ſe paie à quelques ſeigneurs pour l'étalonnage. V. 931. *b.* Vérification & étalonnement fait pour conformer le poids du marc de l'empire pour les Pays-bas, au poids royal de France. X. 659. *b.* Poids étalonné. XII. 859. *b.*

ETAMBOT, (*Marine*) piece de bois droite qui termine la partie de l'arriere du vaiſſeau. Diverſes obſervations ſur la maniere d'aſſujettir l'étambot, & ſur ſes dimenſions, ſelon différens conſtructeurs. VI 13. *a.*

ETAMBRAIES, (*Marine*) deux groſſes pieces de bois employées dans la conſtruction du vaiſſeau. Leur uſage. Etambraie des différens mâts. Dimenſions de celle du grand mât, dans un vaiſſeau de 60 canons. Etambraie, lieu où porte le pied du mât. Etambraies du cabeſtan. Etambraie, toile poiſſée, qui ſe met autour des mâts ſur le tillac. VI. 13. *b.*

ETAMER, (*Arts & Mét.*) alliage dont ſe ſervent les chauderonniers pour leurs étamages. En quoi conſiſte l'opération d'étamer. VI. 13. *b.* Non-ſeulement l'étamage ne met pas à couvert des dangers du cuivre, mais il expoſe à d'autres maux. *Ibid.* 14. *a.*

ETAMER *le cuivre & le fer.* (*Chym. & Métall.*) Différence dans les pratiques pour l'étamage de ces deux métaux. Le fer étamé porte le nom de *fer blanc.* Facilité avec laquelle l'étain s'unit au cuivre & au fer. Principes ſur leſquels eſt fondé l'art de l'étamage. En quoi conſiſte cet art. Procédés des chauderonniers lorſqu'ils étament le cuivre. *Suppl.* II. 878. *a.* Pourquoi ils font uſage de poix réſine. Maniere d'étamer le fer. Raiſon des opérations pratiquées en ce cas. Avantages qu'on retire de l'étamage. Le cuivre étamé n'eſt pas entiérement exempt de contracter le verd-de-gris. *Ibid. b.*

Etamer les glaces. Pourquoi les glaces étamées ſont plus propres à réfléchir les rayons. Deſcription de cet étamage. *Suppl.* II. 879. *a.* Cet art ne peut procurer une bien forte adhérence au métal ſur la glace. Précautions à prendre pour conſerver les glaces étamées. Obſervation ſur les miroirs métalliques. Préférence qu'ils méritent ſur ceux de glaces étamées. Expérience qui peut conduire à l'invention d'un étamage plus ſolide que celui qui eſt ordinairement pratiqué & qui ſeroit d'une grande utilité en phyſique. Maniere d'étamer des boules ou des bouteilles de verre. *Ibid. b.*

ETAMER, (*Cloutier d'épingles*) VI. 14. *a.*

Etamer des miroirs. *Voyez* cette méthode indiquée au mot *Verrerie.* XVII. 153. *b.* Maniere d'étamer les miroirs qui ſont en forme de globe. *Voyez* TEINT.

ETAMER, (*Hydraul.*) VI. 14. *a.*

ETAMER, (*Plomb.*) blanchir le plomb. Fourneaux à étamer. VI. 14. *b.*

ETAMINES, (*Botan.*) *Suppl.* IV. 787. *b.* Uſage des étamines des fleurs. XII. 714. *b.* De la pouſſiere des étamines. XVI. 962. *a*, *b.*

ETAMINE, (*Manufact.*) étoffe à deux étaims : comment on la fabrique. IX. 195. *b.* Etymologie du mot *étamine. Suppl.* II. 872. *b.*

ETAMINE, (*Pharmac.*) maniere de s'en ſervir pour les filtrations. VI. 808. *a.*

ETAMPE, celles dont ſe ſervent les ſerruriers. XVII. 828. *a.* 829. *a.*

ETANCHE, (*Géogr.*) abbaye de l'Etanche. *Suppl.* IV. 815. *b.*

ETANÇON, (*Archit.*) piece de bois deſtinée à ſoutenir un plancher, un mur qu'on ſappe, *&c.* Un étançon poſé obliquement ſupporte moins que celui qui eſt poſé perpen-

diculairement. M. Muſſchembrock l'a démontré par le calcul. Principes ſur leſquels cette démonſtration eſt fondée. VI. 14. *b.* Regles du même phyſicien pour ſavoir quelle eſt la force des étançons ou des poutres poſés perpendiculairement. *Ibid.* 15. *a.*

Etançons, terme de marine, de vergetier, & pieces de preſſe d'imprimerie. VI. 15. *a.*

ETANG. (*Géogr.*) En quoi l'étang differe du lac & de la mare. VI. 15. *a.* Etang de Villers dans le Berri. Directions ſur la maniere de former un étang, & de l'empoiſſonner, ſur la pêche de l'étang. Etangs deſtinés dans les Indes à fournir de la pluie aux habitans. Etangs ſalés : celui de Languedoc ou de Maguelone. *Ibid. b.*

ETANG. (*Econom. ruſtiq.*) différens poiſſons qu'on peut mettre dans les étangs, ſelon leur étendue. Conſidérations à faire lorſqu'on ſe propoſe d'aſſeoir un étang. Poſition la plus convenable. De la profondeur de l'étang & de ſon étendue. Chauſſée qui doit ſervir de demi-mur pour réſiſter à l'effort de l'eau. Maniere de la conſtruire. *Suppl.* II. 880. *b.* Arbres ou arbriſſeaux qu'on peut planter ſur cette chauſſée. *Ibid.* 881. *a.* Etabliſſement d'une eſpece de vanne pour faire ſortir l'eau quand on veut pêcher ou mettre à ſec l'étang. Maniere de connoître l'endroit où ſe feroit une perte d'eau. De l'empoiſſonnement. *Ibid. b.*

Etang. Singularité de quelques étangs. VII. 100. *b.* Mois de l'année auquel on doit empoiſſonner les étangs. V. 592. *a.* Leur utilité pour l'irrigation des prés. *Suppl.* I. 50. *b.* Maniere de les conſtruire. 51. *a*, *b.*

Etang, ce qu'appellent de ce nom ceux qui fabriquent des enclumes. VI. 15. *b.*

ETAPE, *droit d'*, (*Droit politiq.*) en vertu de ce droit, le ſouverain arrête les marchandiſes qui arrivent dans ſes ports, pour les faire expoſer en vente. Pluſieurs villes anſéatiques & autres jouiſſent différemment de ce droit. Etymologie du mot *étape*. VI. 15. *b.* Obſervations ſur la légitimité de ce droit. *Ibid.* 16. *a.*

ETAPE, (*Art milit.*) proviſions qu'on diſtribue aux ſoldats quand ils paſſent d'une province dans une autre, *&c.* Ceux qu'on appelle *étapiers*. Carte qu'a fait dreſſer M. de Louvois des lieux deſtinés à la fourniture des étapes ſur les routes du royaume. Cette carte a depuis ſervi de regle pour les marches des recrues. Cet établiſſement avoit été déjà projetté par Louis XIII. Pillages de la part du ſoldat auxquels les défauts attachés à cet arrangement donnerent lieu. Comment Louis XIV y obvia. VI. 16. *a.* Suppreſſion des étapes en 1718. Inconvéniens qui réſulterent de cette ſuppreſſion, & qui furent cauſe de leur rétabliſſement en 1727. *Ibid. b.*

ETAPLE, *pied d'*, (*Cloutier*) XII. 564. *b.*

ETAT, *ſituation*, (*Synon.*) XV. 231. *b.*

ETAT (*Métaphyſ.*) état d'un être en général & dans le ſens onthologique. Quelle eſt la cauſe des divers états par leſquels les êtres paſſent. On diſtingue l'état d'une choſe en interne & en externe. Deux choſes qui ont les mêmes modifications actuelles ſont dans le même état interne. Il faut être circonſpect dans l'application de ce principe, de peur de prendre pour les mêmes modifications, celles qui ne ſont pas telles effectivement. Le changement de relation change l'état externe. VI. 16. *b.*

ETAT *de nature*. (*Droit nat.*) Cet état peut être enviſagé de trois manieres ; ou par rapport à Dieu, en tant que Dieu a fait l'homme le plus excellent des animaux ; ou par rapport à la ſituation de l'homme, s'il étoit abandonné à lui-même en venant au monde ; ou ſelon la relation morale qu'il y a entre tous les hommes : dans ce ſens, l'état de nature eſt oppoſé à l'état civil. Cet état de nature eſt un état de parfaite liberté & d'égalité ; mais ce n'eſt pas un état de licence, puiſqu'il a pour regle la loi naturelle. Chacun dans cet état a le pouvoir de punir les coupables. VI. 17. *a.* Les princes des ſociétés indépendantes ſont dans l'état de nature : ce qui met fin à cet état, c'eſt la convention par laquelle on entre volontairement dans un corps politique. Tout autre ſorte d'engagement laiſſe les hommes dans l'état de nature. Il ne faut pas confondre l'état de nature avec l'état de guerre. Faute d'un juge devant lequel un homme puiſſe interpeller ſon aggreſſeur, il a le droit de faire la guerre à cet aggreſſeur, fuſſent-ils, l'un & l'autre, membres d'une même ſociété. *Ibid. b.* Motifs qui ont engagé les hommes à s'unir de bonne heure dans un corps civil, fixe & durable. Pourquoi l'hiſtoire ne nous dit que peu de choſes des hommes qui ont vécu dans l'état de nature. Toutes les ſociétés politiques ſe ſont formées par une union volontaire de perſonnes dans l'état de nature. Diverſes choſes eſſentielles à l'ordre, qui manquent dans cet état ; 1°. des loix établies ; 2°. un juge impartial ; 3°. un pouvoir coactif. Nous voyons dans l'état de nature des hommes, la ſource & les bornes du pouvoir légiſlatif & du pouvoir exécutif. *Ibid.* 18. *a.*

Etat moral, toute ſituation où l'homme ſe rencontre par rapport aux êtres qui l'environnent. Les états moraux de la nature humaine ſont, ou primitifs ou acceſſoires. Dans la premiere claſſe, eſt l'état de la dépendance de l'homme par rapport à Dieu, & celui où les hommes ſont tous les uns à l'égard des autres. Les états acceſſoires apportent de grandes modifications à l'état primitif, & ſont proprement l'ouvrage de l'homme. Différence entre l'état primitif & l'état acceſſoire. VI. 18. *b.*

Etat acceſſoire. Divers états acceſſoires ; celui de famille, la propriété des biens, l'état civil. Autres états acceſſoires, auxquels ces deux derniers ont donné lieu. Ces diverſes relations peuvent être enviſagées comme autant d'états naturels, pourvu que leur uſage n'ait rien que de conforme à la droite raiſon. V. 19. *a.*

ETAT. (*Droit polit.*) L'état conſidéré comme une perſonne morale. Ce qui diſtingue l'état d'une multitude. Union de forces & d'intérêts néceſſaire pour former l'état. VI. 19. *a.* Deux choſes contribuent à le maintenir ; l'engagement par lequel les particuliers ſe ſont ſoumis à l'empire du ſouverain, & l'établiſſement d'un pouvoir ſupérieur. D'où naiſſent les maladies de l'état. *Ibid. b.* Sur la maniere dont les états ſe ſont formés pour ſubſiſter ſous la dépendance d'une autorité ſouveraine, *voyez* SOCIÉTÉ *civile*, GOUVERNEMENT, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Etat. Un petit état doit être républicain. IX. 357. *a.* Etats auxquels le gouvernement d'un ſeul convient davantage. *Ibid. b.* Réflexions ſur l'adminiſtration des états. 360. *b. &c.* Différens périodes dans la durée d'un état. XVII. 238. *a.* Meſure de la grandeur d'un état. Force d'un état. Maximes que doit obſerver un état qui veut s'aggrandir. Principale richeſſe des états. XVII. 771. *a.* De la liberté des états. IX. 472. *a.* Loix de l'état. 660. *a.* De la puiſſance des états. XIII. 556. *b.* Des divers ordres de l'état. XI. 602. *a. Des cauſes qui influent ſur le bonheur ou le malheur des états.* Leur proſpérité liée avec la pureté des mœurs, I. 812. *a.* & leur décadence cauſée par la corruption des mœurs qu'introduit le libertinage d'eſprit. *Ibid.* Conduite condamnable des philoſophes modernes & des prétendus eſprits-forts, en publiant leur funeſte doctrine. *Ibid. b.* Pourquoi un état policé peut moins ſe paſſer des principes religieux qu'une nation de ſauvages dans l'état de nature. 814. *b.* Avantages que la religion chrétienne procure aux états. III. 386. *a*, *b.* Avantages qu'un état retire de la culture des terres. IV. 552. *a*, *b.* Rien ne contribue davantage à la proſpérité d'un état, que l'accès libre qu'il accorde aux étrangers. VI. 71. *a.* Des effets du luxe ſur la proſpérité des états. IX. 763. *b. &c.* L'harmonie & le parfait accord des tribunaux influe ſur le bonheur de l'état. 857. *b.* Maux que cauſent à l'état les mauvais miniſtres. X. 555. *a.* Cauſe & effet de l'altération des ordres de l'état. XI. 602. *a.* Le pouvoir eccléſiaſtique regardé par les ſociniens comme un vice dans l'état. XVII. 394. *b.* Exiſtence incertaine d'un état, dont la ſubſiſtance dépend entiérement de la volonté des autres. 871. *a. Voyez* ECONOMIE *politique & SOCIÉTÉ.*

Etat. Homme d'état. VIII. 279. *a*, *b.* Lettres d'état. IX. 422. *a*, *b.* Lettres de contre-état. 423. *a.* Miniſtre d'état. X. 553. *a*, *b.* 555. *b.* Raiſon d'état. XIII. 776. *a.* Revenus de l'état. XIV. 228. *a.* Dette de l'état. XVII. 769. *a*, *b.* Conſeil d'état. IV. 17. *a*, *b.*

Etats compoſés, ceux qui ſe forment par l'union de pluſieurs états ſimples. Divers exemples de ces aſſemblages d'états. Ce qui peut donner lieu à l'aſſemblage de deux ou pluſieurs états ſous un ſeul & même roi. Quelle eſt la cauſe des confédérations perpétuelles de pluſieurs états. En quoi conſiſtent ces confédérations. VI. 19. *b.* Réglemens indiſpenſables dans les états confédérés. Examen de la queſtion, ſi la déciſion des affaires communes doit dépendre du conſentement unanime des confédérés ou du plus grand nombre. Cauſes de la diſſolution des états compoſés. Diſſertation de Puffendorf ſur cette matiere. *Ibid.* 20. *a. Voyez* CONFÉDÉRATION.

ETATS *de l'empire*. (*Hiſt. & Droit politiq.*) Comment on acquiert la prérogative de membre de l'empire. Diviſion des états de l'empire en laïcs & eccléſiaſtiques, en catholiques & proteſtans. V. 20. *a. Voyez* à l'article *Diete* les noms de ceux qui ont droit de ſuffrage & de ſéance à l'aſſemblée générale des états de l'empire. Comment les divers états de l'empire acquierent leur droit. Comment un de ces états peut être dépouillé de ſes prérogatives, *voyez* ſur ce ſujet *Exemption*. Différence entre les états de l'empire & les états provinciaux ou les cercles. *Ibid. b.*

ETATS, (*Hiſt. & Juriſpr.*) aſſemblée des députés de différens ordres de citoyens. États généraux, états particuliers. Pourquoi ces aſſemblées ſont nommées *états*. Il y avoit chez les Romains trois ordres ; les ſénateurs, les chevaliers & le peuple. Les prêtres ne compoſoient point un ordre. Le peuple avoit droit de ſuffrage. Objets des aſſemblées des comices. Le peuple diviſé en trente curies, dont chacune n'avoit qu'un ſuffrage à donner. Comment ces ſuffrages ſe donnoient. Comment on conſultoit le peuple aſſemblé par centuries & aſſemblé par tribus. Les comices ceſſerent ſous les empereurs. Les états aſſemblés ſont appellés *dietes* en Pologne, *parlement* en Angleterre, *états* en d'autres pays. En Pologne,

il n'y a que deux états ; la nobleſſe & le clergé. VI. 20. *b.* En Suede, on en diſtingue quatre ; la nobleſſe, le clergé, les bourgeois & les payſans. Dans la plupart des autres états & en France, on diſtingue trois états ; le clergé, la nobleſſe & le tiers-état. Avant Jules-Céſar, il n'y avoit que deux ordres ; celui des druides & celui des chevaliers. Les Francs ne reconnurent qu'un ſeul ordre ; celui des nobles. Enſuite, le clergé forma un ordre à part ; le tiers-état ne ſe forma que ſous la troiſieme race. Aſſemblées de la nation, appellées champs de mars ou de mai, dont les parlemens tirent leur origine. On ne connoiſſoit point encore de tiers-état ; ainſi ces aſſemblées ou parlemens ne peuvent être conſidérés comme aſſemblées des trois états. Le tiers-état ne commença à ſe former que ſous Louis-le-Gros, par l'affranchiſſement des ſerfs. Comment & pourquoi les rois releverent inſenſiblement le peuple. *Ibid.* 21. *a.* Philippe-le-Bel fut le premier qui convoqua une aſſemblée des trois états en 1301, à la perſuaſion d'Enguerrand de Marigny, ſon miniſtre. Quels en furent les motifs. Détails ſur ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée. C'étoit autrefois l'uſage obſervé par les trois ordres du royaume, de préſenter leurs cahiers à genoux. Ouvrages cités qui en font preuve. *Ibid. b.* Ces aſſemblées des trois états n'étoient point une ſuite des champs de mars & de mai. Les hiſtoriens ne ſont ſouvent pas d'accord ſur les tems de la tenue de pluſieurs de ces états, ni ſur la durée de leurs ſéances.

Des états généraux les plus connus ; de ce qui s'y eſt paſſé de plus mémorable ; de la maniere dont ils s'arrogerent peu-à-peu une certaine autorité, & dont elle fut enſuite réduite. Quels étoient les nobles compris dans l'ordre de la nobleſſe. Le tiers-état n'étoit que le peuple, repréſenté par ſes magiſtrats-députés. De l'aſſemblée des états en 1313. *Ibid.* 22. *a.* Hiſtoire de ce qui s'y paſſa. Obſervation qui montre combien ces aſſemblées étoient illuſoires : cependant on y arrêta un point très-important ; ſavoir, qu'on ne leveroit point de taille ſans le conſentement des états. Aſſemblées provinciales que fit tenir Louis Hutin en 1315. Philippe V, dit le Long, ayant mis, ſans conſulter les états, une impoſition qui mécontenta tous les ordres, convoqua l'aſſemblée des états ; mais le clergé éluda la déciſion de l'affaire, qui ne put être terminée, Philippe étant mort peu de tems après. Aſſemblées provinciales tenues ſous Charles IV, ſon ſucceſſeur, pour la réduction des monnoies, des poids & des meſures. Confirmation de la chartre aux Normands, donnée par Philippe de Valois, avec déclaration de ne rien impoſer ſur la province ſans le conſentement des états. Il fut arrêté en 1338 & 1339, que l'on ne pourroit lever les tailles ſur le peuple, ſans l'octroi des états. *Ibid. b.* Les états aſſemblés en 1343, accorderent à Philippe de Valois un droit ſur les boiſſons & ſur le ſel pendant le tems de la guerre. Aucun prince n'aſſembla ſi ſouvent les états que le roi Jean. Objets de ces aſſemblées. Ce qui ſe paſſa dans celle du 13 février 1360, & dans les aſſemblées provinciales qui ſuivirent. Il paroît que ſous le roi Jean, on ne tint plus que des aſſemblées provinciales. Etats du Limouſin, tenus en 1355. Commiſſaires que le roi nommoit, avec pouvoir de convoquer ces aſſemblées. Les trois ordres formoient leurs délibérations, & préſentoient leurs requêtes ſéparément. *Ibid.* 23. *a.* Ce qu'on entendoit par états généraux. Ceux de la Languedoil furent aſſemblés en 1355. Objets de cette aſſemblée, par où l'on voit quel étoit le pouvoir que les états s'étoient attribués. Aſſemblée des états à Paris en 1356, lorſque le roi Jean fut pris par les Anglois. Détails ſur ce qui s'y paſſa & ſur les ſuites de cette aſſemblée. *Ibid. b.* Deux autres en 1357, où la nobleſſe gagnée par le dauphin, ne parut point. L'indécence avec laquelle ſe conduiſirent les états en 1358, fut l'écueil où ſe briſa leur puiſſance. Ceux de la ſénéchauſſée de Beaucaire & de Nîmes en 1363, préſenterent au roi un cahier, ſur lequel il étoit libre au roi de faire ou ne pas faire droit. Les états généraux ne furent aſſemblés que deux fois ſous le regne de Charles V. La foibleſſe du regne de Charles VI donna lieu à leur fréquence. Charles VII les aſſembla rarement. Louis XI fut celui de tous qui ſut tirer le meilleur parti des états. Aſſemblée d'états tenue à Tours ſous Louis XII en 1506. *Ibid.* 24. *a.* Aſſemblée ſous Henri II, en 1558. Trois célebres ordonnances auxquelles les états aſſemblés ſous Charles IX donnerent lieu. Ordonnance de Blois, à laquelle donna lieu l'aſſemblée tenue à Blois en 1576, ſous Henri III. Autre aſſemblée à Blois en 1588. Prétendus états généraux tenus à Paris en 1593, par le duc de Mayenne. Les derniers états généraux ſe tinrent à Paris en 1614. Hiſtoire détaillée de cette aſſemblée, dont l'ouverture ſe fit le 27 octobre. Nombre des perſonnes dont chacun des ordres étoit compoſé. Lieu où ſe tint l'aſſemblée. Ordre ſelon lequel chacun prit ſéance. *Ibid. b.* Ce qui ſe paſſa dans cette aſſemblée ſur divers objets, & particuliérement ſur une propoſition faite par les députés du tiers-état, tendant à maintenir l'indépendance des rois. *Ibid.* 25. *a.* La clôture en fut faite le 23 février 1615 ; depuis lors, il n'y a eu que quelques aſſemblées de notables, improprement appellées *aſſemblées d'états.* La nobleſſe ſe donna de grands mouvemens en 1651, pour faire convoquer les états ; mais ſes efforts n'eurent aucun effet. *Ibid. b.* Etats particuliers qui ſe tiennent encore dans quelques provinces, qu'on appelle, par cette raiſon, *pays d'états.* Les gens de robe ne peuvent être placés que dans le tiers-état, s'ils ne ſont pas nobles ; mais ceux qui jouiſſent du titre de nobleſſe, ſont inconteſtablement compris dans l'ordre des nobles. Chez les Romains, la nobleſſe ne réſidoit que dans l'ordre des ſénateurs ; celui des chevaliers ne jouiſſoit point d'une nobleſſe parfaite. Anciennement en France tous ceux qui portoient les armes, étoient réputés nobles : alors la robe ne faiſoit point un état différent de l'épée. Changemens arrivés ſous la troiſieme race, par rapport à la cauſe productive de la nobleſſe. Si l'on diſtingue aujourd'hui la nobleſſe de la robe de celle de l'épée, ce n'eſt que pour en indiquer l'origine, & non pour établir entre ces nobles aucune diſtinction. *Ibid.* 26. *a.* On n'en connoît d'autre que celle qui vient de l'ancienneté, de l'illuſtration, ou de la puiſſance dont quelques nobles ſeroient revêtus, à cauſe de leurs offices. Pourquoi quelques-uns ont cru que toute la robe étoit dans le tiers-état. L'entrée dans la magiſtrature ne ſauroit effacer l'éclat d'une ancienne nobleſſe ; & l'adminiſtration de la juſtice, qui eſt le premier devoir des ſouverains, n'eſt point incompatible avec elle. Comment & par qui la juſtice étoit autrefois rendue en France, dans les provinces & dans les parlemens. *Ibid. b.* Fonctions de juſtice attribuées aux gouverneurs de certaines provinces, aux maréchaux de France & aux officiers militaires. Conſeillers d'épée admis dans le conſeil du roi. Chevaliers d'honneur établis dans les cours ſouveraines. Les baillis & ſénéchaux ſont des officiers d'épée, & doivent être nobles. Origine des gens de robe. Depuis que l'adminiſtration de la juſtice fut confiée à des gens de loi, les barons ou chevaliers s'adonnerent, les uns à cet emploi, d'autres à la profeſſion des armes ; les premiers étoient appellés *chevaliers en loix*, les autres *chevaliers d'armes.* Pluſieurs offices de judicature communiquent la nobleſſe. Privileges de nobleſſe accordés aux premiers magiſtrats. *Ibid.* 27. *a.* Obſervations de M. de Voltaire ſur la nobleſſe de robe. Tous les nobles d'épée ne ſont pas pour cela plus anciens que les nobles de robe. Il y a même nombre de maiſons illuſtres dans l'épée, qui tirent leur origine de la robe. Si la magiſtrature étoit dans le tiers-état, elle ſeroit du moins à la tête ; au lieu que ce corps a toujours été repréſenté par les officiers municipaux ſeulement. Pourquoi les magiſtrats ne ſe trouvent pas ordinairement dans les états. Obſervation ſur le rang que prit la magiſtrature dans une aſſemblée de notables en 1558. *Ibid. b.*

Etats. Diverſes obſervations ſur les aſſemblées d'états. XIV. 143. *a*, *b.* 146. *b.* XVI. 918. *a.* XVII. 880. *b.* Rangs qu'on obſervoit entre les différens ordres. XIII. 321. *b.* Du clergé dans les aſſemblées d'états. III. 527. *b.* IV. 227. *a.* Ordonnances faites dans ces aſſemblées. XI. 590. *a.* Députés envoyés pour préſenter au roi le cahier des états. IV. 867. *b.* Elus des états. V. 531. *b.* Dons gratuits que certains pays d'état paient au roi. V. 38. *a.* Les états provinciaux ſont le meilleur remede aux inconvéniens d'une grande monarchie. VIII. 809. *a*, *b.* Avantages des pays d'état ſur ceux d'élection. *Ibid. b.* 810. *a.*

ETAT. (*Juriſpr.*) Etat d'ajournement perſonnel. Un officier ou bénéficier qui demeure en état d'ajournement perſonnel, demeure interdit juſqu'à ce que le décret ſoit levé. VI. 28. *a.*

Etat d'aſſigné pour être ouï. VI. 28. *a.*

ETAT, (*Matiere bénéficiale*) recréance ou proviſion. L'explication de ce mot fournie par l'art. 18. du tit. 15 de l'ordonnance de 1667. Différence dans l'uſage entre le mot *état* & le mot *recréance.* VI. 28. *a.*

Etat dernier, en matiere bénéficiale. Ce dernier état décide ſouvent les queſtions poſſeſſoires. VI. 28. *a.*

Etat dernier, en matiere de poſſeſſion. VI. 28. *a.*

Etat des enfans. Rang qu'ils tiennent dans la famille ou la ſociété. VI. 28. *a.*

Etat d'une femme. Sa ſituation en puiſſance de mari. VI. 28. *a.*

ETAT. (*ſe mettre en*) Mettre une cauſe ou procès en état. VI. 28. *b.*

Etat & *office.* VI. 28. *b.*

Etat de perſonne. Sa filiation : ce qui l'attache à une famille. VI. 28. *b.*

Etat de priſe de corps. VI. 28. *b.*

Etat, *queſtion d'*, VI. 28. *b.*

Etat premier. VI. 28. *b.*

Etat, en matiere de compte. VI. 28. *b.*

Etat, *bref*, VI. 28. *b.*

Etat final. VI. 28. *b.*

Etat des maiſons royales. VI. 28. *b.*

Etat de recette, de repriſe. VI. 28. *b.*

Etat du roi, en ſtyle de la chambre des comptes. VI. 28. *b.*

Etat au vrai, en même ſtyle. VI. 28. *b.*

Etat ut jacet, lorſque l'on tarde à clorre un compte. VI. 28. *b.*

Etat, en Normandie. VI. 28. *b.*

Etat de Nevil, en Angleterre. VI. 28. *b.*

Etats d'Artois, assemblée des trois ordres de la province. Ils ne peuvent être convoqués que par le roi. Objet de cette assemblée ; régler ce qui est nécessaire par rapport aux subventions. Ancienneté de cet usage : son origine. Interruption de 20 ans que la tenue des états a soufferte une seule fois ; savoir, depuis 1640, jusqu'en 1660. Président de ces états. Ouvrages à consulter. VI. 29. *a.*

Etats de Bourgogne : cette assemblée se tient tous les trois ans environ. Ouvrage à consulter pour connoître ceux qui y ont entrée. VI. 29. *a.*

Etats de Bresse. VI. 29. *a.*

Etats de Bretagne. VI. 29. *a.*

Etats du Bugey. VI. 29. *a.*

Etats du Charolois. VI. 29. *a.*

Etat du clergé ou de l'église. VI. 29. *b.*

Etats du Dauphiné. VI. 29. *b.*

Etats généraux. VI. 29. *b.*

Etats de la Languedoc. VI. 29. *b.*

Etats de Languedoc. Assemblées de ces états avant la réunion de cette province en un seul corps, & depuis sa réunion à la couronne. Ils s'assemblent tous les ans ordinairement à Montpellier. Leur président. VI. 29. *b.*

Etats de la Languedoil. VI. 29. *b.*

Etats du Maconnois. VI. 29. *b.*

Etat de la Noblesse. VI. 29. *b.*

Etats particuliers. VI. 29. *b.*

Etat, tiers-, VI. 29. *b.*

Etat, tiers-, en Angleterre, III. 727. *b.* en France. XVI. 323. *a.*

Etats, trois, VI. 29. *b.*

Etats des villes. VI. 30. *a.*

ETAT. (*Médec.*) Tems où la maladie est dans toute sa force. VI. 30. *a.*

Etat de la guerre. Arrangemens nécessaires pour la faire avantageusement. En quoi doit consister l'état de la guerre par rapport à un prince, qui ne peut avoir des armées aussi fortes que celles de son ennemi. Comment réglera l'état de la guerre, un général dont la cavalerie est supérieure à celle de l'ennemi, & celui qui est plus fort en infanterie. Il n'appartient qu'aux généraux du premier ordre, de régler avec succès l'état de la guerre qu'ils entreprennent. Auteurs à consulter. Deux exemples de projets de guerre bien entendus & bien exécutés. Le premier est de M. de Turenne, lorsqu'il fut question en 1674, de chasser de l'Alsace les impériaux qui avoient formé le dessein de s'en emparer. VI. 30. *a.* Le second est de M. le Maréchal de Créqui, lorsqu'il fut obligé en 1677, d'agir contre M. le duc de Lorraine, dont l'armée étoit supérieure à la sienne. Combien il importe à la guerre de se conduire sur un projet antérieurement formé, plutôt que de n'agir que selon l'occasion. *Ibid. b.*

Etat-major, assemblage de plusieurs officiers chargés de veiller à tout ce qui concerne le service du corps, *&c.* Quels sont ces officiers & leurs fonctions. L'infanterie a un état-major-général, de même que la cavalerie légere, & les dragons. Etat-major dans les places de guerre & la plupart des régimens. VI. 31. *a.*

ETAT *d'armement*, (*Marine*) liste que l'intendant de la marine envoie à la cour, contenant le nombre des vaisseaux qu'on doit armer dans son département, *&c.* VI. 31. *a.*

Etat d'armement d'un vaisseau. Détail qui marque le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions qui sont employés pour le mettre en état de faire sa campagne.

Etat de la garniture, armement & rechange d'un vaisseau du premier rang. Haubans. Funins d'artimon. Garniture du perroquet de fougue. VI. 29. *a.* Funins du grand mât. Funins du grand hunier. Garniture du grand perroquet. *Ibid. b.* Funins du mât d'avant. Funins du petit hunier. Garniture du petit perroquet. Funins de beaupré. *Ibid.* 32. *a.* Garniture du perroquet de beaupré. Les manœuvres des voiles d'estai. Manœuvres des bonnettes en étui. Marche-pié de vergue. Faux estai. *Ibid. b.* Cables, grelins & aussieres. Ancres & leurs ustensiles. Mâts, vergues & jumelles. Cordage neuf de rechange. Poulies & caps de mouton de rechange. *Ibid.* 33. *a.* Voiles. Ustensiles de pilote. *Ibid. b.* Canons & leurs ustensiles. Boulets ronds. Divers autres menus objets. *Ibid.* 34. *a.* Armes. Coffre de l'armurier. Ustensiles du maître. Ustensiles du charpentier & calfat. *Ibid. b.* Ustensiles de pompe. Clouterie. Ustensiles du fond de calle. Cuisines. Chaloupes & canots garnis de leur gouvernail & rouets. Ornemens de chapelle. *Ibid.* 35. *a.*

Coffre des médicamens pour six mois à 800 hommes. Cordiaux électuaires. Syrops simples & composés. Miels. Eaux. Esprits. Huiles. Onguens. Emplâtres. Trochisques. Mercures. Drogues simples. Semences. Gommes. Astringens. *Ibid. b.* Fleurs. Racines. Drogues. Minéraux. Herbes. Instrumens : ustensiles. *Ibid.* 36. *a.*

ETATS, *terre des*, (*Géogr.*) XVI. 180. *b.*

ETAU. (*Comm.*) Diverses significations de ce mot. VI. 36. *a.*

ETAUX. (*Boucherie*) police des étaux. II. 351. *b.*

ETAU, (*Serrur. & autr. Profess.*) machine de fer, composée de plusieurs pieces & d'une forte vis. Son usage. Diverses grosseurs de ces instrumens. VI. 36. *a.* Diverses pieces dont un étau est composé. De la fabrication d'un étau. Comment on l'assujettit à l'établi. Explication de la fabrique de la vis, & de l'usage des machines dont on se sert pour la former. *Ibid. b.* Explication de l'étau considéré mathématiquement. Boîtes d'étaux & de presses, fabriquées de maniere que le filet de l'écrou est de la même piece que la boîte. Petits étaux qui n'ont point de pié. Comment ils se fixent à l'établi. *Ibid.* 38. *a.*

Etaux de serrurier. XVII. 829. *a.* vol. IX. des pl. Serrurier, pl. 53, 55. Façon d'un étau. Vol. IX. des pl. Taillanderie, pl. 3. Fabrique des étaux. *Ibid.* pl. 10, 11, 12.

Etau, outil d'aiguillier-bonnetier. Description avec figures. VI. 38. *a.*

Etau d'aiguillier-bonnetier. I. 208. *b.*

Etau des arquebusiers. VI. 38. *b.*

Etaux à main de l'orfevre, du bijoutier, & de plusieurs autres ouvriers en métaux. VI. 38. *b.*

Etau d'orfevres, vol. VIII. des planch. Orfevre grossier, pl. 13.

Etau à bagues du metteur-en-œuvre. Etaux du chaînetier, du charron, du coutelier. Etaux du doreur. Etau du fourbisseur. Etaux du gaînier. Etau de bois des orfevres. VI. 38. *b.*

Etaux de fourbisseur. XVII. 788. *a. Voyez* les planch. de cet art.

ETAY, (*Marine*) gros cordage à douze tourons. Son usage. Position des différens étays. Leurs différentes grosseurs & longueurs se voient à l'article *Cordage*. VI. 38. *b.*

ET CÆTERA, (*Jurispr.*) termes latins usités dans les actes & dans le style judiciaire. Origine de l'usage de ces mots. C'est sur-tout dans les actes de notaires qu'on use de ces abréviations. Différence entre les notes ou abbréviations dont les notaires usoient à Rome, & l'*& cætera* des notaires d'aujourd'hui. Clauses dans lesquelles cet *&c.* est employé. Autrefois les *&c.* ne se mettoient qu'en la minute & non point dans la grosse ; mais aujourd'hui les notaires les mettent également dans l'une & dans l'autre. VI. 39. *a.* Ces abbréviations ne peuvent s'appliquer qu'aux objets déterminés par l'usage. Dans un testament, l'*& cætera* ne peut suppléer la clause codicillaire. A proprement parler, cette abbréviation ne sert jamais à rien. Auteurs à consulter sur l'effet de cette clause.

Un seigneur, après avoir énoncé toutes les terres dont il est seigneur, ajoute quelquefois un *&c.* Il y a des cas où le seigneur pourroit s'opposer à cette addition faite par son vassal dans le dénombrement des fiefs qu'il possede. L'omission d'un *&c.* fit, dans le siecle précédent, le sujet d'un différend très-sérieux, & même d'une guerre entre la Pologne & la Suede. *Ibid. b.*

ÉTÉ. (*Géogr. & Phys.*) Détermination astronomique du commencement & de la fin de l'été. VI. 39. *b.* Pourquoi le tems de la plus grande chaleur n'arrive ordinairement que cinq ou six semaines après le commencement de l'été. Levant & couchant d'été. *Ibid.* 40. *a.*

Eté. Solstice d'été. XV. 327. *a.* Cause de l'été astronomique. XI. 908. *a.* Fleurs de cette saison. IV. 704. *a.* VI. 857. *b.* Plantes, fleurs & fruits que l'été fournit pour l'ornement des bosquets. II. 24. *b.* 25. *a*, *b.* De la chaleur d'été de différens climats. VI. 601. *a.* Sentiment de M. Hallei sur la chaleur de l'été, près des poles. XII. 901. *b.* Pourquoi la plus grande chaleur n'a pas lieu le premier jour du solstice. III. 28. *b.* Rapport entre la chaleur de l'été & le froid de l'hiver des climats tempérés. VII. 326. *b.* Pourquoi il fait beau en été quand l'air se trouve chargé de brouillards le matin. II. 445. *a.* Filamens qu'on voit voltiger dans les jours d'été, & dont on voit quelquefois les plantes couvertes. VI. 789. *a.* Fontaines qui ne coulent qu'en été. VII. 97. *a.* Des pluies d'été. XII. 792. *b.* 793. *a*, *b. Suppl.* IV. 419. *a*, *b.* Maladies de cette saison. XIII. 87. *a.* Danger des étés secs pour les bestiaux. *Suppl.* III. 806. *a.* Régime à observer en été. XIV. 13. *a.* Utilité des bains de riviere en été. II. 21. *a.* L'eau bue en trop grande quantité dans cette saison, affoiblit. V. 194. *b.* — *Voyez* SAISON. Eté de la S. Martin. VIII. 893. *a.*

ÉTÉ. (*Littér. Poés.*) Comment les anciens représentoient l'été. XIV. 530. *a.* Description poétique de cette saison. VII. 736, *a*, *b.*

ÉTÉ, *quartiers d'*, (*Art milit.*) XIII. 689. *a.*

ETEINDRE, (*Gramm.*) VI. 40. *a.*

ETEINDRE ; usage de ce terme en pharmacie, en peinture VI. 40. *a.*

ETENDARD, (*Art milit.*) étoit un chiffon de soie envergé au bout d'une pique, *&c.* Les étendards étoient de toutes sortes de formes & de couleurs. Comment ils sont faits aujourd'hui. Ordonnances du 1 février 1689, & du 7 mars 1684, sur ce sujet. A qui est dû le salut de l'étendard, & comment il se fait. Le pavillon des vaisseaux s'appelle étendard sur les galeres ; étendard royal, en marine. Usages des

ſignaux qui, de tout tems, ont été employés dans les armées. Les anciens ont eu des termes génériques pour déſigner ces ſignaux. Chez les Romains, ces termes étoient ceux de *ſignum & vexillum*; mais le premier ſignifioit plus expreſſément les enſeignes de l'infanterie légionnaire, & le ſecond celles des troupes de cavalerie. VI. 40. *b.* De même, nous donnons le nom d'enſeigne à celles de l'infanterie; & ceux d'étendards, guidons, cornettes, aux enſeignes affectées aux gens de cheval. Divers changemens arrivés à la forme des ſignes militaires, depuis leur inſtitution, juſqu'aux tems des empereurs. Figures ſymboliques adoptées autrefois chez quelques peuples. De l'aigle employée comme enſeigne. Le nombre des aigles marquoit le nombre des légions parmi les Romains. Enſeignes des manipules. Obſervation ſur l'uſage du mot *vexillum*. Comment les Egyptiens vinrent à mettre au rang de leurs dieux, les animaux dont les figures leur avoient ſervi d'enſeignes *Ibid.* 41. *a.* Enſeignes d'une forme plus recherchée, dont les Romains firent uſage dans des tems poſtérieurs à ceux dont il a été parlé ci-deſſus. Quel fut alors l'étendard de la cavalerie. Les dragons ont encore ſervi d'enſeignes à bien des peuples. Détails ſur ce ſujet. Ils devinrent, après Trajan, l'enſeigne particuliere de chaque cohorte, & l'on nomma dragonnaires ceux qui les portoient dans les combats. On prit enfin des enſeignes ſymboliques. Quelques peuples ont pouſſé le reſpect pour leurs enſeignes, juſqu'à l'idolâtrie. Honneurs que leur rendoient les Romains. Peine & déshonneur attachés à la perte d'une enſeigne. *Ibid. b.* Jamais les Romains ne firent de traités de paix, que ſous la condition que leurs enſeignes leur fuſſent rendues. De l'enſeigne appellée *oriflamme*, en France. Des gonfalons. Il y eut des étendards en 922. Etendard attaché à la perſonne des rois, & diſtinctif de ceux des troupes. Sous la troiſieme race, les bannerets eurent des bannieres, & les chevaliers, *&c.* des pennons. Le connétable avoit droit de planter ſa banniere ſur la muraille d'une ville qu'il avoit priſe. Démêlé que ce droit cauſa entre Philippe-Auguſte & Richard, roi d'Angleterre. Tems où la cavalerie légere eut des étendards. Les guidons en uſage depuis Charles IX ſont affectés à la gendarmerie. Les gardes du corps ont des enſeignes, & les grenadiers à cheval un étendard; les gendarmes & les chevaux légers de la garde du roi ont des enſeignes & des étendards, & les dragons de même. *Ibid.* 42. *a.* Ce qu'on entend par ſervir à la cornette. Depuis quel tems ſont connues les cornettes. Parole de Henri IV à ſes troupes à la bataille d'Ivri, en leur montrant ſon panache blanc. De la cornette blanche. Origine de l'uſage des cornettes & du nom qu'on leur a donné. Les officiers cornettes ſe font un principe de ne jamais rendre leur étendard qu'avec le dernier ſoupir. Place de chaque étendard dans l'ordre de bataille. Néceſſité d'avoir deux étendards par chaque eſcadron, contre le ſentiment de quelques officiers qui ont penſé qu'il ſeroit avantageux d'en réformer un. *Ibid. b.* Pourquoi les eſcadrons de dragons n'ont qu'un étendard. *Ibid.* 43. *a.*

Etendard. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 882. *a.*

Etendard. Origine de ce mot. V. 711. *b.* L'aigle a ſervi d'étendard à pluſieurs nations. I. 196. *b.* Etendards & cornettes de la cavalerie romaine. IX. 355. *b.* Etendards des anciens, appellés *dragons.* XIII. 139. *b.* Eſpece d'étendards appellés *bannieres*; voyez ce mot. Obſervations ſur les étendards de la cavalerie en France. Diſpoſition des étendards dans l'ordre de bataille. V. 711. *b.* Deviſes peintes ſur les étendards. *Ibid.* Etendards de diverſes nations. 712. *a.* Différentes ſortes d'étendards connus par les noms ſuivans : l'oriflamme de S. Denis. XI. 645. *a.* Fanion. VI. 402. *a.* Guidon. VII. 1005. *b.* Pannon. XI. 822. *b.* Pennon. XII. 307. *a*, *b.* Etendard de Mahomet : celui qui le porte. XI. 10. *b.* Queue de cheval, étendard turc. XIII. 706. *a*, *b.* Salut de l'étendard. XIV. 587. *a.*

ETENDARDS. (*Jardin.*) *Voyez* IRIS.

ETENDOIR; celui des cartonniers; celui des chamoiſeurs; celui des mégiſſiers; celui des papéteries. V. 43. *a.*

ETENDUE. (*Métaphyſ.*) L'étendue conſidérée comme ſenſation & comme idée abſtraite. La ſenſation de l'étendue ne peut être définie, par cela même qu'elle eſt une ſenſation. Les ſenſations & les notions intellectuelles les plus générales ne peuvent être définies. Il n'eſt qu'un moyen de connoître l'étendue d'un corps, c'eſt l'application ſucceſſive & continue de l'organe du toucher ſur la ſurface de ce corps. Ainſi la ſenſation de l'étendue n'eſt point ſimple; mais elle eſt compoſée de pluſieurs ſenſations de même genre. VI. 43. *b.* Si l'œil meſure les diſtances, ce n'eſt qu'autant qu'il a été auparavant inſtruit par le toucher. Comment un aveugle de naiſſance à qui la vue eſt rendue tout-à-coup, voit les objets. Des objets en mouvement devant un homme qui n'auroit jamais exercé l'organe du toucher, ne pourroient faire naître la perception du mouvement réel, ni par conſéquent, celle de l'étendue. L'organe de la vue eſt purement paſſif, au lieu que celui du toucher eſt actif, ſent les dimenſions des corps, détermine leurs diſtances, réagit ſur eux directement, nous aſſure de leur réalité, & nous fait acquérir la vraie notion du mouvement & de l'étendue. Le mouvement entre ſi eſſentiellement dans la notion de l'étendue, que par lui ſeul nous pourrions acquérir cette notion, quand même il n'exiſteroit aucun corps ſenſiblement étendu. *Ibid.* 44. *a.* L'idée du tems entre auſſi dans celle de l'étendue. Les idées de l'eſpace & du tems qui ſemblent, à certains égards, d'une nature entiérement oppoſée, ont plus de rapports entr'elles qu'on ne le croiroit au premier coup d'œil : le mouvement eſt le nœud qui lie ces idées. Rapports entre le tems & l'eſpace : l'un & l'autre ſont le lien de toutes choſes. Le tems eſt ſuppoſé couler avec une vîteſſe uniforme; l'eſpace eſt ſuppoſé uniforme dans tous ſes points. L'étendue & la durée conſidérées dans les choſes, ſont compoſées de parties qui ne ſont point ſimilaires dans leur tout; les parties de la durée ne ſont point durée; celles de l'étendue ne ſont point ſenſiblement étendue. *Ibid. b.* Il faut diſtinguer ſoigneuſement l'étendue abſtraite de l'étendue ſenſible. Celle-ci conſiſte dans les ſenſations qu'excitent en nous les ſurfaces des corps parcourues par le toucher; l'étendue abſtraite eſt l'idée des dimenſions de la matiere, ſéparée par abſtraction de toutes les qualités ſenſibles des corps. On demande ſi l'étendue eſt diviſible à l'infini. L'étendue ſenſible ne l'eſt point; l'étendue abſtraite le ſera, ſi l'on veut que toute partie intelligible qui la compoſe ſoit de l'étendue. La queſtion ſur l'infinité actuelle de l'étendue ſe réſoudroit de même. Réponſe à la queſtion ſi l'étendue conſtitue ou non l'eſſence de la matiere. VI. 45. *a.* Contradictions où ſont tombés de grands métaphyſiciens qui ont cru que l'étendue étoit une qualité premiere qui réſidoit dans les corps, telle préciſément qu'elle réſide dans nos perceptions; & qu'elle étoit diſtinguée en cela des qualités ſecondaires, qui, ſelon eux, ne reſſemblent en aucune maniere aux perceptions qu'elles excitent. Les queſtions du genre de celles qui ſont traitées dans cet article ſont plus épineuſes qu'utiles. Il eſt bon de comparer les êtres, & de généraliſer leurs rapports; mais il n'eſt pas moins néceſſaire de ne jamais perdre de vue les objets réels auxquels ils ſe rapportent, & de bien marquer le terme où l'abſtraction doit enfin s'arrêter. *Ibid. b.* Sur l'étendue géométrique, voyez l'article *Géométrie.*

Etendue. Conſidérations ſur l'étendue. I. v. Diſc. prélim. Deux ſortes d'étendues à diſtinguer pour ſe faire une idée claire du mouvement. X. 225. *a.* De l'étendue des corps. *Suppl.* IV. 321. *a*, *b.* Selon M. Formey, c'eſt une diſtinction chimérique que celle qu'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'eſpace. XV. 322. *a.* Définition de l'étendue géométrique. IV. 263. *b.* De l'idée repréſentative d'étendue. VI. 147. *a.* Impénétrabilité de l'étendue, ſelon les cartéſiens. VIII. 585. *a.* Ces philoſophes prennent l'étendue pour l'eſſence de la matiere. X. 189. *b.* Conſéquence de la définition que Deſcartes donne de la matiere en la confondant avec l'étendue. XVII. 69. *b.* Sentiment de Spinoſa ſur l'étendue. XV. 464. *a.* 469. *b.* La ſenſation de l'étendue devient, ſelon Barclay, contradictoire, quand elle eſt réaliſée hors de notre ame. XVI. 184. *a.* Sur l'étendue, voyez *Lieu.*

ETENDUE. (*Voix*) La nature a donné à la voix humaine une étendue fixe de tons; mais elle en a varié le ſon à l'infini, comme les phyſionomies. Lorſque le chant eſt devenu un art, l'expérience a décompoſé les voix différentes de l'homme, pour en établir la qualité & en apprécier la valeur. Diviſion qui ſert de regle aux muſiciens en France : dans les voix des femmes, le premier eſt le ſecond deſſus. Les voix d'hommes ſont tailles ou hautes-contres, ou baſſes-tailles ou baſſes-contres. Etendue de ces différentes voix; la voix de ſecond-deſſus ou bas-deſſus eſt très-rare. VI. 46. *a.* La taille eſt la voix la plus ordinaire de l'homme. Pourquoi l'on s'en ſert peu pour nos théatres & pour notre muſique latine. Le concordant & le fauſſet ſont regardés comme des voix bâtardes & inutiles. On fait uſage de la baſſe-contre dans les chœurs; mais on en a très-peu à l'opéra. Eloge de la voix du ſieur Lepage. On produit en Italie, par un art cruel, des voix de deſſus qu'on croit ſupérieures à celles que la nature a voulu faire; & en travaillant dès l'enfance la voix des *caſtrati*, on a cru en écarter les bornes, parce qu'on a enté deux voix factices & tout-à-fait étrangeres ſur la voix donnée. Par ces voix factices, les compoſiteurs ont eu la liberté de ſe jouer d'une plus grande quantité d'intervalles; & comme les voix de femmes, dans leur état naturel, n'auroient plus été qu'un obſtacle aux écarts des muſiciens, elles ont eu l'adreſſe de gâter leurs voix, pour ſe prêter aux circonſtances. *Ibid. b.* Avec cet artifice, les femmes ſe ſont ſoutenues au théatre, & elles y diſputent de talens avec ces eſpeces bizarres que l'inhumanité leur a données pour rivales. L'art ne doit être qu'une agréable imitation de la nature; ainſi le chant réduit en regles, ne peut être qu'un embelliſſement de la voix humaine, *&c.* Puiſque le ſon de la voix eſt le premier langage de l'homme, & ſuffit aux différentes expreſſions qu'il peut avoir à rendre, les tons

que l'art ajoute à ces premiers tons naturels, ſont donc ſuperflus & ſans expreſſion. Outre cela, l'humanité, la raiſon, la religion, ſont également outragées par les voix factices qu'on fait payer ſi cher aux malheureux à qui on les donne; & cependant de deux mille victimes ſacrifiées aux bizarreries de l'art, à peine trouve-t-on trois ſujets qui réuniſſent le talent à l'organe. *Ibid.* 47. *a.*

ETENDUE. (*Muſiq.*) Quelle eſt la plus grande étendue poſſible. L'étendue ſonore ou muſicale eſt diviſible à l'infini. *Suppl.* II. 882. *b.*

Etendue, voyez *Appréciables Sons*, & *Diapaſon*. Différence entre corps de voix & étendue de la voix. *Suppl.* II. 612. *a.* Table du rapport de l'étendue des voix & des inſtrumens comparés au clavecin. *V. vol. des pl. Luth. pl.* 22. Erreur dans cette table. *Suppl.* II. 596. *a.*

ETENTES, *Etates*, *Palis*, *Cibaudiere*, (*Pêche*) ſorte de rets ou filets. Leur deſcription. Pêcheurs qui s'en ſervent. Maniere d'en faire uſage. VI. 47. *b.*

ETERNEL. Vérités éternelles. XVII. 71. *a.*

ETERNITÉ (*Métaphyſ.*) On enviſage l'éternité comme une ligne qui n'a ni commencement ni fin, & le tems préſent comme le milieu qui diviſe toute la ligne en deux parties égales. La nature de l'éternité eſt inconcevable à l'eſprit humain. Tout ce qui a été une fois préſent eſt à une certaine diſtance de nous; & tout ce qui eſt à une certaine diſtance de nous, ne peut jamais être l'éternité. Ainſi nous ſommes aſſurés qu'il y a eu une éternité; mais nous nous contrediſons dès que nous nous en formons quelque idée. VI. 47. *b.* Nos difficultés ſur ce point viennent de ce que nous ne pouvons avoir d'autres idées d'aucune ſorte de durée, que de celle par laquelle nous exiſtons. Il doit y avoir eu quelque être de toute éternité. Tout ce qui exiſte à la maniere des êtres finis ne ſauroit avoir été de toute éternité. L'auteur de la nature exiſte donc d'une toute autre maniere que les êtres créés. Preuves des Scotiſtes en faveur de l'éternité ſucceſſive. *Ibid.* 48. *a.* Preuves des Thomiſtes en faveur de l'éternité ſimple ſans ſucceſſion de momens. *Ibid. b.*

Eternité. Celle du monde, ſelon Ariſtote, I. 659. *b.* & ſelon d'autres philoſophes de l'antiquité. IV. 440. *a*, *b.* Eternité des eſſences. V. 996. *a.*

ETERNITÉ *des peines.* (*Critiq. ſacr. Théol.*) Voyez ſur ce ſujet. IV. 619. *b.* V. 668. *b.* XII. 249. *a*, *b.* 250. *a.* Doctrine des Sociniens ſur ce ſujet. XVII. 391. *a*, *b.* Obſervations ſur la ſignification des mots grec & hébreu que nous avons traduits par celui d'*éternité*. V. 668. *b.* 669. *a.* XII. 249. *b.*

ETERNITÉ. (*Myth.*) Comment on la repréſentoit. VI. 48. *b.* *Eternité*, ſymbole de l'. XV. 731. *b.* 733. *b.* 732. *a.* *Suppl.* I. 304. *a.*

ETERNUMENT, (*Médec.*) une des fonctions ſecondaires des organes de la reſpiration. En quoi conſiſte l'éternument. VI. 48. *b.* Méchaniſme de l'éternument. Comme la toux ſert à nettoyer les voies de l'air dans les poumons, l'éternument eſt produit pour nettoyer les narines. *Ibid.* 49. *a.* Pourquoi l'on éternue ſur-tout le matin après le réveil. Divers bons effets que produit l'éternument, pourvu qu'il ne ſoit pas répété trop de fois de ſuite. Mauvais effets qu'il produit en ce cas. Diverſes cauſes qui peuvent produire l'éternument, outre l'irritation des narines. Remedes qu'on doit employer contre l'éternument exceſſif. *Ibid. b.*

Eternument. Sa cauſe. *Suppl.* IV. 619. *a.* Cauſe de l'abondance de mucoſité entrainée par l'éternument. X. 847. *b.* Prognoſtics tirés de l'éternument. Son utilité. XV. 439. *a*, *b.* Ce monvement eſt ſoumis à la volonté. *Suppl.* IV. 635. *a*, *b.*—637. *a.* De l'éternument excité par l'aſpect du ſoleil. 636. *a.* Moyen fort ſimple d'arrêter l'éternument. *Ibid. b.* Perſonnes qui éternuent en mettant les pieds dans l'eau. 637. *a.* Voyez *Sternutation*. Médicamens qui provoquent l'éternument. Voyez *Sternutatoires*.

ETERNUMENT. (*Littér.*) Recherches des littérateurs ſur l'origine de l'uſage de faire des ſouhaits pour ceux qui éternuent. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. VI. 49. *b.* Ne pouvant avoir ſur ce ſujet que des conjectures très-hazardées, nous nous contenterons de remarquer que cet uſage fut anciennement établi chez les Grecs & chez les Romains. Ceux-ci faiſoient de ce compliment un des devoirs de la vie civile. Tibere exigeoit cette marque de reſpect, même en voyageant & dans ſa littiere. Anecdotes ſur ce ſujet, qui ſe trouvent dans Pétrone & dans Apulée. Comment la ſuperſtition intervint dans ce phénomene naturel, pour y trouver de grands myſteres. L'éternument paſſoit pour être particuliérement déciſif dans le commerce des amans. Les poëtes diſoient des jolies perſonnes que les amours avoient éternué à leur naiſſance. Diſtinction qu'on faiſoit entre les bons & les mauvais éternumens. *Ibid.* 50. *a.* Les préſages tirés des éternumens ont fini; mais on a réſervé quelque marque d'attention & de reſpect pour les ſupérieurs qui viennent à éternuer. *Ibid. b.*

Eternument. Origine de l'uſage de faire un ſouhait pour ceux qui éternuent. X. 343. *b.* Préſages que les païens tiroient des éternumens. XIII. 308. *b.*

ETÉSIENS, *vents.* (*Hydrog. & Hiſt. anc.*) Ces vents étoient annoncés par ceux que l'on nommoit *prodromes*, durant quelques jours. On attribuoit à ces vents, que l'on croit venir du nord, le refoulement des eaux du Nil, & l'une des cauſes de ſes débordemens. Cependant le nom d'étéſiens eſt auſſi appliqué à des vents venant du couchant. On trouve même dans Pline & dans Strabon, que les vents ſoufflant de l'eſt ſont appellés étéſiens; mais en cela ils s'écartent de l'idée la plus générale. Vents aliſés. Etym. de ce mot. Ce qu'on entend ſpécialement par là. *Ibid. b.* Voyez *Suppl.* IV. 51. *a.*

ETÊTER. (*Jardin.*) Quel eſt le but de cette opération. VI. 51. *a.*

ETEUF, (*Paumier*) eſpece de balle. Comment doit être fait l'éteuf, ſuivant les ſtatuts des paumiers. Deux ſortes d'éteufs. VI. 51. *a.*

ETHELBALD; (*Hiſt. d'Anglet.*) tableau du regne de ce roi d'Angleterre, fils d'Ethelwolf. *Suppl.* II. 882. *b.*

ETHELBERT; (*Hiſt. d'Anglet.*) frere d'Ethelbald, auquel il ſuccéda. Guerres qu'il ſoutint contre les Danois. *Suppl.* II. 883. *a.*

ETHELRED I, (*Hiſt. d'Anglet.*) frere & ſucceſſeur d'Ethelbert. Enchaînement de calamités qui remplirent ſon regne. *Suppl.* II. 883. *a*, *b.*

ETHELRED II, (*Hiſt. d'Anglet.*) fils d'Edgard le pacifique & frere d'Edouard le martyr. Un lâche aſſaſſinat commis par Elfride ſa mere ſur le jeune Edouard le plaça ſur le trône; & ſa perverſité, ſa baſſeſſe, furent à tous égards dignes de l'inique moyen qui avoit fait paſſer le ſceptre dans ſes mains. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* II. 884. *b.* 218. *b.*

ETHELWOLF, (*Hiſt. d'Anglet.*) fils d'Egbert, auquel il parut digne de ſuccéder. Hiſtoire abrégée de ſon regne. Il fut reſpecté par ſa piété; mais il eut la réputation d'un prince foible, peu capable de gouverner. *Suppl.* II. 885. *b.*

ETHEOCLE & POLINICE. L'une des parques placée auprès de leur tombeau. XII. 81. *a.*

ETHER. (*Phyſiq.*) Etymologie de ce mot. Pluſieurs philoſophes ne pouvant concevoir que la plus grande partie de l'univers ſoit entiérement vuide, le rempliſſent de cette matiere ſubtile qu'ils appellent éther. Divers ſentimens ſur la nature & l'exiſtence de l'éther, & ſur la place que l'on ſuppoſe qu'il occupe. VI. 51. *a.* Les cartéſiens l'appellent matiere ſubtile; & Newton, eſprit ou milieu ſubtil. Raiſons qui ſemblent prouver qu'il y a dans l'air une matiere plus ſubtile que l'air. Propriétés que lui attribue Newton. Phénomenes de la nature qu'il explique par le moyen de l'éther. L'éther des cartéſiens remplit exactement, ſelon eux, tous les vuides des corps. Ce ſentiment combattu par Newton. *Ibid. b.*

Ether, milieu dans lequel les planetes ſe meuvent. III. 442. *b.* Propriétés de l'éther, ſelon Newton. VI. 619. *b.* X. 509. *b.* 510. *a*, *b.* L'éther conſidéré comme étant le feu électrique & comme principe de tous les phénomenes d'électricité. VI. 616. *a*, *b.* 617. *a*, *b.* &c.

ETHER. (*Phyſ.*) La réſiſtance de l'éther a paru à M. Euler devoir être la cauſe de l'accélération ou de l'équation ſéculaire que les aſtronomes ont cru appercevoir dans le mouvement de la lune. — La réſiſtance de l'éther, ſelon M. Euler & l'abbé Boſſut, ne peut cauſer de changement ſenſible dans les excentricités, mais ſeulement dans les diſtances & dans les apſides ou aphélies des planetes. — Sentiment contraire de l'auteur. *Suppl.* II. 886. *b.*

ETHER, (*Chym. Mat. méd.*) la plus volatile des huiles connues. VI. 51. *b.*

Ether, liqueur de libavius propre à la production d'un éther. IX. 566. *a.* Ether marin. XIV. 923. *b.* Opérations ſur l'éther: éther vitriolique. XVII. 288. *a*, *b.* Ether acéteux, voyez *Vinaigre*.

ETHER FROBENII, (*Chym. Mat. méd.*) liqueur éthérée de Frobenius. Principes dont elle eſt compoſée. VI. 51. *b.* Cette ſubſtance eſt connue depuis long-tems Auteurs qui en ont parlé. Frideric Hoffman la fit connoître principalemement par les vertus médicinales qu'il lui attribua. Enſuite un chymiſte allemand, nommé Frobenius, lui donna la célébrité qu'elle a aujourd'hui. Les divers noms qu'on lui avoit donnés expriment des erreurs; celui d'éther doit être préféré. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. Procédé le plus ſûr & le plus abrégé pour préparer l'éther vitriolique en abondance. *Ibid.* 52. *a.* Comparaiſon de ce procédé avec d'autres dont le but eſt le même. *Ibid. b.* Réflexions ſur la nature & les propriétés de l'éther vitriolique. La ſeule propriété chymique de cette liqueur eſt de diſſoudre facilement certaines ſubſtances réſineuſes. Les médecins lui ont reconnu une qualité ſédative, antiſpaſmodique. Quels ſont les cas auxquels ils en ont appliqué l'uſage. Sa grande vertu contre les maux de tête, & contre les

hoquets violens. Maniere de l'adminiſtrer intérieurement. *Ibid.* 53. *a.* Baſe de la liqueur minérale anonyme d'Hoffman. Examen de la matiere qui reſte dans la cornue après la production de l'éther. *Ibid. b.* Voyez ſur ce dernier article *Eſprit de vin.*

Ether de Frobenius. IX. 566. *b.* XVII. 366. *b.*

ETHER *nitreux*, (*Chym. Mat. méd.*) ou ſéparé par l'acide nitreux. L'éther nitreux & celui de Frobenius ne ſont proprement qu'une même liqueur. La ſeule différence entr'eux, c'eſt quelque variété dans l'odeur. Comment M. Navier fit la découverte de l'éther nitreux. Obſervations ſur l'expérience de M. Navier. Le mêlange de l'acide nitreux & de l'eſprit de vin, eſt, tout étant d'ailleurs égal, plus tumultueux, plus violent, plus dangereux que celui de l'acide vitriolique avec l'eſprit de vin. VI. 53. *b.* Circonſtances qu'on a ſoin d'obſerver lorſqu'on n'a en vue que l'éther même. De l'efferveſcence qui ſe fait après le mêlange. Tous les chymiſtes qui ont préparé l'eſprit de nitre dulcifié, ſoit par la digeſtion ſeule, ſoit par la digeſtion & la diſtillation, ont fait de l'éther nitreux ſans le ſavoir. Ce qu'on doit faire pour être aſſuré d'avoir l'éther bien pur. Autre eſpece d'éther qu'a obtenu M. Navier en ſubſtituant une diſſolution de fer dans l'acide nitreux, à l'acide nitreux pur. *Ibid.* 54. *a.*

ETHICOPROSCOPTES, (*Hiſt. eccl.*) ſectaires que S. Jean Damaſcene entendoit par ce nom. Quels ſont ceux auxquels il convient en général. VI. 54. *b.*

ETHIOPIE, (*Géogr.*) Les anciens reconnoiſſoient deux Ethiopies; l'une en Afrique & l'autre en Aſie. Le Chuſiſtan montre peut-être les premieres habitations des Ethiopiens, pendant que l'Inde & l'Afrique nous apprennent leur diviſion. Les Grecs nommerent Ethiopiens tous ceux en général qui ont la peau noire ou baſanée. Mais Ptolomée a donné de l'Ethiopie la diviſion la plus exacte. A quels égards l'Ethiopie eſt illuſtre dans l'antiquité. Les Ethiopiens ont diſputé aux Egyptiens la primauté de l'ancienneté. Bornes de l'Ethiopie moderne. Elle eſt par-tout habitée, contre l'opinion des anciens. VI. 54. *b.* Divers pays renfermés dans la haute & baſſe Ethiopie. Les Portugais ont découvert celle-ci depuis environ deux ſiecles. Degrés géographiques entre leſquels l'Ethiopie eſt renfermée. *Ibid.* 55. *a.*

Ethiopie. Quel en eſt le plus beau pays. XV. 776. *b.* Voyez *Abiſſinie.*

ETHIOPIENS; (*Philoſophie des*) l'hiſtoire de leur philoſophie n'eſt pas moins incertaine que celle de la philoſophie des Egyptiens. Les vies de la plupart des légiſlateurs ſont calquées à-peu-près ſur le même modele. Obſervation qui nous apprend à diſcerner ce qu'elles renferment de fabuleux. Pourquoi les Ethiopiens ſe prétendoient plus anciens que les Egyptiens. Ce qu'il paroît qu'ils ont imaginé ſur l'origine des animaux, & celle de la diſtinction des ſexes. Ce qu'ils ont eu de commun avec les Egyptiens, dont il paroît qu'ils ſont une colonie. VI. 55. *a.* Les Ethiopiens s'avouoient autant inférieurs aux Indiens, qu'ils ſe croyoient ſupérieurs aux Egyptiens. Leurs Gymnoſophiſtes. Petit bois où ils s'aſſembloient. Ils regardoient le Nil comme le plus puiſſant des dieux. Quelques obſervations ſur leurs mœurs & leurs uſages. On leur attribue l'invention de l'aſtronomie & de l'aſtrologie. Leurs premieres obſervations eurent pour objet les phaſes de la lune. Comment l'aſtrologie naquit parmi eux de la connoiſſance aſtronomique. Quelques-uns ont cru que ces lumieres & ces préjugés paſſerent de l'Ethiopie en Egypte & enſuite en Lybie. Divers ſentimens ſur Atlas. Philoſophie morale des Ethiopiens. *Ibid. b.* Dès le tems d'Homere, les Ethiopiens étoient connus & reſpectés des Grecs, pour l'innocence & la ſimplicité de leurs mœurs. *Ibid.* 56. *a.*

Ethiopiens. Obſervations ſur leur extérieur & leur figure. VIII. 346. *b.* Les premiers Ethiopiens avoient choiſi les chiens pour ſymbole de leur dieu monarque. XI. 376. *b.* Et il eſt parlé d'un peuple d'Ethiopie qui étoit gouverné par un chien. III. 331. *a. Du roi.* Il eſt déſigné par le nom de *Negus.* XI. 85. *a.* Titre qu'il prit dans le 16e ſiecle. XIV. 498. *b.* Cérémonie de ſon mariage & de l'inſtallation de la reine. VIII. 935. *b.* Principal miniſtre de la cour. XIII. 742. *b.* Armes du roi, planch. 16 du blaſon. Vol. II. des planch. *Mœurs & uſages.* Chaumieres d'Ethiopie. IX. 458. *b.* Eſpece de grain qui fait la principale nourriture des Ethiopiens. XVI. 4. *a.* Leur hoſpitalité. VIII. 315. *a.* Maniere dont ils ſe ſaluent. XIV. 589. *b.* Eſpece de littérature à laquelle ils s'appliquent. II. 233. *a.* Leurs funérailles. VII. 373. *b. Religion.* Des prêtres: pouvoir exceſſif qu'ils exerçoient anciennement. XI. 85. *a.* Droit que les miniſtres du temple de Méroë s'arrogeoient ſur la vie des ſouverains. XII. 379. *a*, *b.* Prêtres d'Ethiopie appellés *komos.* IX. 134. *a*, *b.* Bibles éthiopiennes. II. 226. *a.* Sectes que les éthiopiens ont embraſſées. 233. *a.* Leur meſſe. IX. 597. *b.* Eſpece de coffre ſur lequel ils la célebrent. XV. 810. *b. Peuples* d'Ethiopie appellés *Hilophages.* VIII. 391. *a. Péchiniens.* XII. 231. *b.* Année éthiopienne. I. 391. *a.* VIII. 35. *a*, *b.* Caracteres éthiopiens. II. vol. des pl. *Caracteres*, pl. 6. Bibliotheque ſur le mont Amara en Ethiopie. II. 233. *a.*

ETHIOPS, *minéral. Voyez* ÆTHIOPS.

ETHMOIDALE, (*Anatom.*) une des ſutures du crâne; ſutures qui ſéparent les os du crâne de ceux des deux joues. VI. 56. *a.*

ETHMOIDE, (*Oſtéolog.*) os ſitué à la partie antérieure de la baſe du crâne, *&c.* D'où lui vient le nom d'éthmoïde. Quels ſont les os auxquels il eſt joint. Difficulté de le ſéparer ſans le briſer. Sa deſcription. VI. 56. *a.* Premier anatomiſte qui en a donné une deſcription exacte. *Ibid. b.*

Ethmoïde, os. *Suppl.* IV. 100. *b.* IV. 252. *a.* Eminence de cet os appellée *crête de coq.* 458. *b.*

ETHMOIDIENNE, (*Anatom.*) artere. *Suppl.* II. 248. *a.* *Suppl.* IV. 13. *a*, *b.* Veine. *Ibid. b.*

ETHNA *ou* MONT GIBEL. (*Géogr. Hiſt. nat.*) Hauteur de ſon ſommet. Grandeur de ſa baſe. Qualité du terroir des environs. De ſon volcan. Trois différentes régions qu'on diſtingue dans ſa hauteur. *Suppl.* II. 886. *b.* Vue du ciel au ſommet de cette montagne. Obſervation qu'on y a faite de l'aiguille aimantée. Spectacle effrayant qu'offrent les phénomenes du volcan. Différens effets ſinguliers de ſes éruptions. *Ibid.* 887. *a.* Incertitude ſur la hauteur perpendiculaire de l'Ethna. Végétation extraordinaire de cette montagne. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b. Voyez* ETNA.

ETHNARQUE, (*Hiſt. anc.*) gouverneur d'une nation. Etymologie de ce mot. Médailles dans leſquelles ce nom eſt donné à Hérode I. Antoine l'établit tétrarque avec Phaſaël ſon frere. En quel tems les médailles dont on vient de parler furent frappées. Le terme de tétrarque ſe confond avec celui d'ethnarque. VI. 56. *b.*

Ethnarque. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. Différence entre ethnarque & tétrarque. Diviſion qu'Auguſte fit du royaume d'Hérode entre les enfans de ce prince. *Suppl.* II. 887. *b.*

ETHNOPHRONES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du 7e ſiecle. Comment ils allioient le chriſtianiſme avec le paganiſme. Etymologie du mot *ethnophrone.* VI. 56. *b.*

ETHOPÉE, (*Réthor.*) deſcription de mœurs, paſſion, génie, tempérament, *&c.* de quelque perſonne. VI. 56. *b.* Voyez *Hypotipoſe.* Etymologie de ce mot. Exemples de cette figure. Portrait de Catilina dans Salluſte. Celui de Cromwel par Boſſuet. Peinture que Sarraſin a faite de ce Walſtein, ſi fameux dans le dernier ſiecle. On diviſe l'éthopée en proſopographie & éthopée proprement dite. *Ibid.* 57. *a.*

ETHRA. (*Mythol.*) Aventure arrivée à cette femme dans l'iſle Sphérie. XV. 454. *b.*

ETIENNE, (*Monn.*) ancien écu de Dijon. IX. 244. *a.*

ETIENNE (*L'ordre de ſaint*) de Toſcane. Son inſtitution & ſa confirmation par le pape. Engagement que prirent les chevaliers. Croix de cet ordre. *Suppl.* II. 887. *b. Voyez* vol. II. des pl. Blaſon, pl. 25.

ETIENNE. (*Hiſt. d'Angl.*) Hiſtoire détaillée de ſon regne. *Suppl.* II. 887. *b.*

ETIENNE, (*Saint*) pape: diſpute entre ce pape & quelques évêques ſur le baptême des hérétiques. XIII. 839. *b.*

ETIENNE, (*Saint*) troiſieme abbé de Citeaux. *Suppl.* II. 445. *b.*

ETIENNE III, pape, demande du ſecours à Pepin, & lui donne l'onction royale. XI. 834. *b.* Lettre qu'il feignit écrite par S. Pierre à Pepin. 835. *a*, *b.* Voyez l'article *Pepin. Suppl.* IV. 283. *b.*

ETIENNE, (*Les*) imprimeurs. VIII. 625. *b.* 626. *a*, *b.*

ETIENNE. (*Robert*) Sa bible hébraïque. II. 224. *a.* Les chapitres du nouveau teſtament diviſés par lui en verſets. XVII. 165. *a.*

ETIENNE, (*Charles*) anatomiſte. *Suppl.* I. 394. *b.* Son ouvrage d'agriculture. 216. *a.*

ETIENNE, (*Saint-*) en Forès: fabrique de canons de fuſil dans cette ville. II. 617. *a.*

ETINCELANT. (*Blaſon*) *Suppl.* II. 890. *a.* Voyez *vol. II. des planch.* Blaſon, *planch. 7.*

ETINCELLE, produite par le choc de l'acier contre un caillou. I. 108. *a.* II. 535. *b.* VI. 497. *b.* 601. *b.* Etincelles électriques, *voyez* ELECTRICITÉ.

ETINCELLEMENT *des étoiles fixes.* La plupart des phyſiciens l'attribuent aux vapeurs de l'atmoſphere. Il n'a lieu que lorſque la lumiere eſt fort vive. Planetes dans leſquelles on l'obſerve. Quels ſont les lieux de la terre où l'étincellement des étoiles ne s'apperçoit pas ou ne s'apperçoit que foiblement. VI. 57. *b.*

Etincellement des étoiles, eſt d'autant moindre que l'air eſt plus chargé de vapeurs. VI. 62. *a.*

ETIOLEMENT, (*Botan.*) en quoi conſiſte cette altération qui arrive aux plantes qu'on éleve dans des lieux renfermés. M. Charles Bonnet de Geneve ſoupçonne que cette maladie des plantes procede de la privation de la lumiere. Eloge de ce phyſicien. VI. 57. *b. Voyez Suppl.* III. 836. *a.*

ETIOLOGIES des philoſophes dogmatiques réfutées par les Pyrrhoniens. XIII. 609. *b.*

ETIQUETTE, (*Hiſt. mod.*) cérémonial qui regle les devoirs extérieurs à l'égard des rangs, des places & des dignités. Raiſons de l'établiſſement de l'étiquette : elle eſt une ſauve-garde pour le mérite & un maintien de l'ordre. L'étiquette s'étend à meſure que le mérite diminue : le deſpotiſme fait de l'étiquette une ſorte de culte. Il y a cependant des peuples aſſez libres qui conſervent une étiquette fort cérémonieuſe pour leur prince. L'étiquette fut établie chez les empereurs du bas empire. L'étiquette proprement dite n'eſt pas fort ancienne en Europe. Hiſtoire de ſon établiſſement. Comment elle eſt pratiquée en France. VI. 58. *a.*

Etiquettes, petits écriteaux qui ſe mettent ſur des ſacs, des boëtes ou des vaſes. VI. 58. *a.*

Etiquettes & cérémonies : réflexions ſur ce ſujet. IX. 361. *a*, *b.*

ETIQUETTE, (*Juriſp.*) morceau de papier ou de parchemin attaché ſur les ſacs des cauſes, inſtances ou procès. Ce qui eſt écrit ſur l'étiquette. Origine de ce mot. Ce qu'on appelle étiquette au grand conſeil. VI. 58. *b.*

Etiquette, terme de pêche. *Voyez* TRUBLE. VI. 58. *b.*

ETIQUETER, (*Juriſp.*) VI. 58. *b.*

Etiqueter des témoins. Ce qu'on entend par-là. *Etiquette* ſignifie en Flandres les faits & articles ſur leſquels on fait entendre les témoins. Uſage de ce parlement ſur cet objet. VI. 58. *a.*

ETIRE. Deſcription & uſage de cet inſtrument du corroyeur. VI. 58. *b.*

ETIRER. Tenailles à étirer des orfevres. XVI. 125. *a.* *Voyez* BANC A TIRER.

ETITES, (*Minéral.*) deſcription de ces pierres. Erreur qui a donné lieu au nom de *pierres d'aigles* qui leur a été donné. Leur origine. Lieux où on les trouve. Pourquoi les Arabes les ont nommées *pierres ſonnantes*. Etites qu'on trouve quelquefois dans les environs d'Alençon. *Suppl.* II. 890. *a.* *Voyez* AIGLE, PIERRE D'.

ETIVAL, (*Géogr.*) abbaye du canton de la Charnie. *Suppl.* II. 569. *a.*

ETNA, bois que Vulcain avoit ſur ce mont. II. 310. *a.* Eruptions de ce volcan. XVII. 444. *a.* 446. *a.* Pluies de terre auxquelles ces éruptions ont donné lieu. XII. 796. *a.* *Voyez* GIBEL & ETHNA.

ETOFFE, (*Ourdiſſage*) toutes ſortes d'ouvrages d'or, d'argent, ſoie, laine, poil, coton ou fil, travaillés au métier. VI. 59. *a.*

Etoffe. Différence entre étoffe, toile ou toilerie. XVI. 381. *b.* Etoffe bien ou mal coëffée. III. 589. *b.* Etoffe qui s'effile. V. 408. *b.* Etoffe empointée. V. 592. *b.* Tête & queue d'une étoffe. XVI. 203. *b.*

Etoffes. Etoffes de laine légere, *&c.* VI. 59. *a.*

Etoffes en laine, leur fabrication. IX. 184. *b*, *&c.* Maniere de les blanchir. *Suppl.* I. 906. *b.* *Voyez* DRAPERIE.

Etoffe, terme de chapelier. Chapeau bien étoffé. VI. 59. *a.*

ETOFFE. (*Ruban.*) petite boëte où l'ouvrier renferme ſes étoffes. VI. 59. *a.*

ETOFFES, (*Manuf. en ſoie*) on les diſtingue en façonnées & unies. Toutes les étoffes ne ſont travaillées que de deux manieres ; ou en ſatin, ou en taffetas. Eſpece d'étoffe appellée *ſerge*. Les étoffes en ſatin, compoſées depuis 75 juſqu'à 100 portées. VI. 59. *a.* Celles en taffetas, depuis 40 juſqu'à 160. Etoffes ordinaires. Outre les chaînes qui font le corps des étoffes façonnées, on y ajoute encore d'autres petites chaînes appellées *poils*. Cependant il y a beaucoup d'étoffes façonnées qui n'ont point de poil. Etoffes en dorure auxquelles il eſt de regle de donner un poil. Ce qu'on appelle *accompagner la dorure*. Toutes les étoffes doivent avoir une façon de faire lever les liſſes, à laquelle on donne le nom d'armure. VI. 59. *b.*

Etoffes en ſoie, leur fabrication. XV. 284. *b*, *&c.* Apprêt des étoffes de ſoie. I. 556. *a*, *b.* De la fabrication des étoffes appellées *brocards*. II. 425. *a*, *b.* Des étoffes brochées. 430. *b.* Des étoffes chinées & figurées. III. 339. *b.* En quoi conſiſte l'art des étoffes figurées. VI. 790. *b.* De la dorure des étoffes riches. V. 60. *a.* Fonds d'or ou d'argent des étoffes en ſoie. VII. 54. *a.* Glacer les étoffes. 687. *b.* Conſidération ſur l'induſtrie des étoffes que le luxe a inventées. VIII. 12. *a.* Deſcription du travail des étoffes en ſoie dans le vol. XI des planches. Article SOIERIE.

ETOFFE, (*Coutell. Serrur. Tailland.*) morceaux d'acier commun dont les ouvriers en fer forment les parties non-tranchantes de leurs ouvrages. Ils font auſſi l'étoffe de toute piece d'acier rebutée pour quelque défaut, qu'ils mettent en forme de barre. Comment ſe fait cette opération. VI. 59. *b.*

ETOFFE, *baſſe*, (*Potier-d'étain*) VI. 59. *a.*

Etoffe, terme de riviere. VI. 59. *b.*

ETOILES, (*Aſtron.*) diſtinguées par les phénomenes de leurs mouvemens, en fixes & en errantes.

Diſtance des étoiles fixes : nous n'avons point de diſtance dans le ſyſtême des planetes qui puiſſe leur être comparée. Leur diſtance immenſe s'infere de ce qu'elles n'ont point de parallaxe ſenſible, & que le diametre de l'orbite de la terre n'a point de proportion ſenſible avec leur diſtance. Quand l'angle que cette orbite formeroit à l'étoile ſeroit d'une demi-minute, on trouveroit les étoiles plus loin de nous que le ſoleil 12000 fois & au-delà. Méthode employée par Huyghens pour déterminer la diſtance de ſyrius. VI. 60. *a.* Cette diſtance immenſe ſert à expliquer dans le ſyſtême du mouvement de la terre, pourquoi certaines étoiles ne paroiſſent pas plus grandes dans un tems de l'année que dans un autre ; & pourquoi leur diſtance reſpective ne varie jamais par rapport à nous. Comment le ſoleil nous paroîtroit, s'il étoit à la même diſtance de nous que l'étoile fixe la plus proche de la terre.

Grandeur & nombre des étoiles. La différence de leurs grandeurs peut venir en partie de la différence de leurs diſtances. Diviſion des étoiles en ſept différentes grandeurs. La multitude des étoiles appellées *téleſcopiques* eſt très-conſidérable. *Ibid. b.* Etoiles de grandeurs intermédiaires. Il faudroit à proprement parler, établir autant de claſſes, qu'il y a d'étoiles. Principales différences qu'on a reconnues dans celles de la premiere grandeur. Catalogue des étoiles de différentes grandeurs ſelon Kepler. Total 1392. Quelques auteurs ont cru que le diametre de quelques étoiles égaloit celui de l'orbite terreſtre. Mais cette prétendue grandeur n'eſt fondée que ſur des obſervations très-imparfaites. L'angle ſous lequel paroiſſent les étoiles de la premiere grandeur n'eſt pas même d'une ſeconde. *Ibid.* 61. *a.* Fauſſe lumiere qui les fait paroître à nos yeux au moins cent fois plus grandes qu'elles ne ſont. Comment on fait diſparoître cette fauſſe lumiere. Les étoiles paroiſſent plus petites au téleſcope qu'à la vue ſimple. Erreur du P. Riccioli ſur la grandeur apparente de ſyrius qu'il a crue de 18 ſecondes ; tandis qu'il eſt certain qu'elle eſt à peine de 9 tierces. Pourquoi nous appercevons les étoiles fixes malgré leur énorme diſtance. *Ibid. b.* La ſcintillation des étoiles eſt d'autant moindre, que l'air eſt moins chargé de vapeurs.

Catalogue des étoiles : on les diviſe en aſtériſmes ou conſtellations. Cette diviſion eſt auſſi ancienne au moins que le le livre de Job. Etoiles appellées *informes*. Les aſtronomes modernes en ont formé de nouvelles conſtellations. Etoiles nébuleuſes, *voyez* l'article NEBULEUX. Catalogue des étoiles fait par Hipparque 125 ans avant J. C. Ptolomée y ajouta quatre étoiles. Catalogue que fit ou fit faire Ulug Beigh petit fils de Tamerlan, en 1437. Catalogues faits dans le 16 & le 17e ſiecles. Ceux de Ticho-Brahé, de Kepler, de Riccioli, de Bayer, de Halley, de Hevelius, de Flamſteed. Pourquoi dans les belles nuits d'hiver on croit voir une multitude innombrable d'étoiles. *Ibid.* 62. *a.* Opinion de Riccioli ſur le nombre total des étoiles. Conjecture ſur la voie lactée, *voyez* GALAXIE & VOIE LACTÉE. Nombre des étoiles que quelques aſtronomes ont comptées dans les pleyades, & dans la conſtellation d'orion. Cartes céleſtes que publia Bayer en 1603, dans leſquelles il déſigne les étoiles par des lettres grecques. Les changemens qu'ont éprouvés les étoiles ſont très-conſidérables, quoique les anciens aient ſoutenu que la matiere des cieux & des corps céleſtes eſt inaltérable & éternelle. Nouvelle étoile obſervée par Hipparque. Phénomenes obſervés par Ticho-Brahé dans une nouvelle étoile de caſſiopée, qui parut plus grande que vénus, & diſparut enſuite au bout de ſeize mois, ſans avoir changé de place. Nouvelle étoile obſervée dans la même conſtellation par Léovicius vers l'an 945. Autre nouvelle étoile obſervée dans la même conſtellation ; Keill prétend que c'eſt la même étoile & lui attribue des apparitions périodiques. *Ibid. b.* Nouvelle étoile qu'obſerva Fabricius en 1648, *&c.* dans le cou de la baleine. Autres étoiles nouvelles obſervées dans diverſes conſtellations. Pluſieurs des anciennes étoiles ne ſont plus viſibles à préſent. Il en eſt dont la lumiere s'affoiblit, s'éteint & reparoît enſuite : étoile de la baleine qui nous offre ces variations. Conjectures ſur leur cauſe. Quelques-uns l'ont attribuée à quelques taches dont une partie de ſa ſurface eſt couverte. M. de Maupertuis l'attribue à l'applatiſſement de ces étoiles vers leurs pôles. *Ibid.* 63. *a.* Diſparition de deux étoiles de la ſeconde grandeur qui étoient dans le navire argo. Autres changemens obſervés par Montanari. Catalogues donnés des étoiles qui ne ſe levent point. *Nature des étoiles fixes.* 1°. Les étoiles fixes brillent de leur propre lumiere ; 2°. elles ſont autant de ſoleils ; 3°. il eſt très-probable qu'elles ne ſont pas plus petites que notre ſoleil ; *Ibid. b.* 4°. qu'elles ne ſont pas dans une même ſurface ſphérique du ciel ; 5°. il eſt naturel de penſer que chaque étoile eſt le centre d'un ſyſtême. Les planetes imaginées autour de certaines étoiles, pourroient ſervir à expliquer le mouvement particulier qu'on remarque dans quelques-unes d'elles.

Mouvement des étoiles. Elles ont deux mouvemens apparens ; l'un eſt journalier & vient du mouvement réel de la terre autour de ſon axe. L'autre eſt celui par lequel elles

paroiſſent ſe mouvoir ſelon l'ordre des ſignes, décrivant un degré de leur cercle dans l'eſpace de 71 ou 72 ans. Quelques-uns ont imaginé que quand elles auront fini leur grande révolution, les cieux demeureront en repos. Tems où doit finir le monde ſelon différens aſtronomes qui ſont partis de ce principe chimérique, *voyez* PRÉCESSION DES EQUINOXES. La latitude des étoiles fixes eſt toujours ſenſiblement la même; mais leur longitude augmente ſans ceſſe. Diverſes obſervations ſur la longitude du cœur du lion en différens tems. *Ibid.* 64. *a.* Eſtimation de divers aſtronomes ſur ce mouvement en longitude. La longitude d'une étoile étant donnée, il eſt aiſé de la déterminer pour une année quelconque. Cette longitude eſt ſujette à une petite équation. Principaux phénomenes qui viennent des mouvemens apparens des étoiles fixes. La méthode donnée au mot *Aſcenſion* pour trouver l'aſcenſion droite, n'a lieu que pour le ſoleil. Pour trouver l'aſcenſion droite des étoiles, *voyez* les INSTITUTIONS ASTRONOMIQUES de M. le Monnier. Du nombre des étoiles qui forment chaque conſtellation. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

ETOILE, *mouvement des*, (*Aſtron.*) quelques-unes en très-petit nombre ont un mouvement propre, un dérangement phyſique dont on ignore la cauſe, *Suppl.* II. 890. *a.* & qui prouve en général l'immobilité reſpective des étoiles entr'elles, ce ſont les alignemens obſervés autrefois, & qu'on retrouve conſtamment les mêmes. Exemples d'étoiles qui, priſes trois à trois paroiſſent conſtamment en ligne droite. Obſervations de trois principales étoiles, *ſyrius*, *arcture* & *aldebaran* dont la latitude a changé depuis le tems de Ptolomée dans un ſens contraire au changement de toutes les autres, & contraire à ce qu'exige la diminution de l'obliquité de l'écliptique. *Ibid. b.* Autres variations en latitude découvertes dans rigel, l'épaule orientale d'orion, regulus, la chevre & l'aigle. Ouvrage à conſulter ſur ces variations. Leur cauſe. Conſéquence tirée par l'auteur ſur l'attention que doivent avoir les aſtronomes dans leurs recherches ſur le mouvement des planetes. — Parallaxe annuelle des étoiles fixes. Quoiqu'il ſoit démontré actuellement que la parallaxe annuelle eſt abſolument inſenſible & comme nulle dans les étoiles fixes, l'auteur a cru néceſſaire d'en donner ici une courte explication, puiſque la queſtion a été agitée ſi ſouvent. Il démontre d'une maniere plus ſimple qu'on ne l'a fait juſqu'à préſent la loi des variations qui devroient en réſulter. *Ibid.* 891. *a.* Inégalités obſervées dans quelques étoiles, qu'on avoit attribuées d'abord à la parallaxe annuelle, & qui étoient l'effet de l'aberration. *Ibid.* 892. *b.* Méthode pour reconnoître les étoiles & les conſtellations, ſans les cartes céleſtes, & par le moyen des catalogues. *Ibid.* 893. *b.* Heures du paſſage au méridien des étoiles aldebaran, la chevre, ε d'orion, ſyrius, procyon, regulus, l'épi, arcture, antarès, la lyre, fomahan, & de ω pour le premier jour de chaque mois, avec leur hauteur méridienne pour Paris. 1762. *Ibid. b.* De la méthode des alignemens pour reconnoître les principales conſtellations, *voyez ce dernier mot.* Moyen de connoître dans le ciel le pôle boréal de l'écliptique. Inſtruction qui peut mettre à portée le lecteur d'eſtimer en degrés les diſtances des étoiles. Méthode pour trouver l'heure par le moyen des étoiles. *Ibid.* 895. *a.* Etoiles nouvelles ou changeantes. Différence dans le nombre des pléiades. Etoile nouvelle obſervée anciennement près de l'aigle. Etoile très-brillante obſervée dans le neuvieme ſiecle au 15e degré du ſcorpion. Etoiles nouvelles obſervées autrefois entre céphée & caſſiopée. La plus récente & la plus fameuſe de toute les étoiles nouvelles a été celle de 1572, obſervée dans la conſtellation de caſſiopée. *Ibid. b.* Nouvelle étoile du ſerpentaire obſervée en 1604. Suite d'obſervations faites ſur la changeante de la baleine. Des changeantes du cygne. *Ibid.* 896. *a.* Changemens de grandeur & de lumiere dans quelques autres; dans l'étoile β de l'aigle, dans la précédente χ à la jambe gauche du ſagittaire, & dans ſyrius. *Ibid. b.* Recherches ſur la cauſes du changement des étoiles. Quelques-uns l'ont attribuée à une obſcurité répandue ſur une portion de leur diſque, que leur mouvement de rotation ſur leur axe nous préſentoit en certains tems: D'autres, comme M. de Maupertuis, leur ont ſuppoſé un applatiſſement conſidérable, enſorte que ſelon leur inclinaiſon par rapport à nous, elles devront nous paroître plus ou moins lumineuſes. Etoiles doubles ou ſingulieres. Phénomenes remarquables que préſente l'étoile γ de la lyre. Nouvelle planete qu'on a cru voir tourner autour d'une étoile de la lyre. *Ibid.* 897. *a.* Parmi les étoiles doubles on remarque l'étoile γ à l'épaule de la vierge, l'étoile ο du capricorne, l'étoile γ à la tête du belier, la plus boréale des trois du front du ſcorpion, la tête précédente des gemeaux, *&c.* Ouvrages à conſulter, ſi l'on veut connoître les préjugés des anciens au ſujet des étoiles. Des étoiles conſidérées comme objets phyſiques qui ont ſervi d'hiéroglyphes ou d'emblêmes parmi les anciens & les modernes. *Ibid. b.*

Etoiles fixes: de leur étincellement. VI. 57. *b. Suppl.* IV. 755. *a.* De leur diametre apparent. *Suppl.* II. 713. *a.* De leur nombre. XIV. 790. *a.* Cartes des étoiles. *Suppl.* II. 253. *a*, *b.* Catalogues d'étoiles. 269. *a*, *b.* Comment elles ſont diſtinguées dans les conſtellations. IV. 60. *a. Suppl.* II. 565. *a*, *b.* — 569. *a.* Etoiles informes, nommées *ſporades* par les anciens. XV. 481. *b. Suppl.* III. 601. *b.* Etoiles nébuleuſes. XI. 67. *b.* Etoiles changeantes. *Suppl.* II. 318. *b.* Moyen de connoître & diſtinguer les étoiles dans le ciel, en ſe ſervant du globe. VII. 712. *a.* Autres moyens de connoître les étoiles. *Suppl.* II. 566. *a*, *b.* Obſervations ſur l'étoile polaire. XII. 900. *b.* Etoiles qui ne ſe couchent jamais. III. 462. *b.* Etoiles qui ne ſe levent jamais. I. 491. *a.* Obſervations de Galilée ſur les étoiles. *Suppl.* III. 173. *b.* Leur accélération diurne. *Suppl.* I. 106. *b.* Aberration des étoiles. I. 24. — 25. *Suppl.* I. *a*, *b.* Apparences qui nous trompent ſur leur ſituation. VI. 819. *a.* De leur latitude. IX. 304. *a. Suppl.* III. 710. *b.* Leur mouvement propre, XVII. 720. *b.* leur mouvement en longitude & en latitude, *Suppl.* IV. 78. *a.* leur mouvement en longitude. XIII. 269. *b. Voyez* PRÉCESSION DES EQUINOXES. Grande année des étoiles fixes. I. 387. *a.* Moyen de trouver leur longitude. IX. 685. *a.* Des occultations des étoiles fixes par la lune ou par les planetes, *voyez* OCCULTATION. De la recherche des longitudes terreſtres par les occultations des étoiles par la lune. IX. 686. *b.* De la parallaxe des étoiles fixes. XI. 905. *a. Suppl.* IV. 920. *a*, *b*, &c. Maniere de trouver leur aſcenſion droite. *Suppl.* I. 628. *a*, *b.* Aſcenſion droite de vingt principales étoiles pour les années 1742 & 1750. I. 749. *b.* Déclinaiſon de quelques étoiles. IV. 696. *b.* Effets de la nutation ſur la poſition des étoiles, *voyez* NUTATION. Utilité des obſervations de leur hauteur ſur l'horizon. *Suppl.* III. 312. *a.* Tables des étoiles fixes, ſavoir de leurs noms, de leurs grandeurs, de leurs poſitions, & de la variation de ces poſitions, de leurs mouvemens particuliers. *Suppl.* IV. 907. *a*, *b.* — 921. *b.* Des étoiles nouvelles, changeantes, doubles, nebuleuſes, *&c.* 915. *b.* 916. *a*, *b.* Du mouvement ſéculaire des étoiles, du mouvement particulier de quelques-unes. 916. *b.* — 921. *b.* Quantité dont il faut que le ſoleil ſoit abaiſſé ſous l'horizon, pour que les étoiles de différentes grandeurs commencent à être viſibles à la vue ſimple. *Suppl.* I. 528. *b.* Vue des étoiles ſur le mont Etna. *Suppl.* II. 887. *a.*

Etoiles errantes. VI. 64. *b.*

Etoiles flamboyantes. VI. 64. *b.*

ETOILE *tombante*, (*Phyſiq.*) tems où ce phénomene paroît. VI. 64. *b.* Paſſage tiré de Muſſchenbrock ſur cette matiere. Subſtance viſqueuſe, *&c.* qu'on remarque à l'endroit où l'étoile vient de tomber. Comment on imite ces ſortes d'étoiles. Cauſes de ce phénomene. *Ibid.* 65. *a.*

Etoile tombante. En quel tems ce phénomene eſt ſur-tout fréquent. Quelques perſonnes prétendent l'avoir obſervé de jour. *Suppl.* II. 898. *a.* Matiere glutineuſe que l'on dit avoir été trouvée dans l'endroit où l'étoile étoit tombée. De la cauſe de ces phénomenes. Singuliere obſervation faite par le P. Beccaria, d'où il a conclu que les étoiles tombantes ne ſont que des phénomenes électriques. Autres obſervations qui confirment cette hypotheſe. *Ibid. b.*

Etoile tombante ou qui file. XVII. 771. *a*, *b.*

ETOILE *de mer*. (*Hiſt. nat.*) Erreur ſur cet animal qui ſe trouve dans la traduction des œuvres d'Ariſtote par Gaza, & dans les œuvres de Pline. Chaleur que l'on a attribuée aux étoiles de mer. Explication du méchaniſme par lequel elles ſe nourriſſent. VI. 65. *a.* Chaque rayon de l'étoile eſt fourni d'un grand nombre de jambes, dont le méchaniſme eſt ce qu'il y a de plus curieux dans cet animal: détails ſur ce méchaniſme. Moyens que l'étoile emploie pour allonger ſes jambes & pour marcher. Deſcription de l'intérieur de l'animal. *Ibid. b.* L'inſecte que Rondelet appelle *ſoleil de mer*, & celui que Geſner nomme *lune de mer*, paroiſſent être le même que la petite étoile de mer. Comment il peut aller de tout côté avec une égale facilité. Pluſieurs autres eſpeces d'étoiles de mer reſtent encore à connoître aux naturaliſtes. Ce qui en fait le prix aux yeux des curieux. Ouvrage à conſulter. *Ibid.* 66. *a.*

Etoile de mer, appellée *ſoleil.* XV. 318. *a.* Etoile bleue d'Amboine. *Suppl.* I. 912. *b.* Etoile de mer pétrifiée. V. 634. *d.* Etoiles de mer repréſentées, vol. VI des planches. Regne animal, planche 62 & 63. Pierre empreinte d'une étoile marine. *Ibid.* Regne minéral, planche II.

Etoile des mages. IX. 849. *b.*

ETOILES, (*Litt. Myth.*) figures ſymboliques. XV. 729. *b.* Appartement des étoiles dans un temple des anciens Péruviens. XVI. 84. *b.*

ETOILE, (*Hiſt. mod.*) marque qui caractériſe les ordres de la jarretiere & du bain. Ordre de l'étoile ou de notre-dame de l'étoile, inſtitué ou renouvellé par le roi Jean en 1352. Peu-à-peu cet ordre tomba dans le mépris. D'autres prétendent qu'il fut inſtitué par le roi Robert en 1022. Mar-

ques de l'ordre. VI. 66. *a.* Devoir que les chevaliers devoient remplir chaque jour. Pourquoi cet ordre tomba dans l'oubli. Autre ordre de l'étoile ou du croiſſant, dont parle Juſtiniani. Son inſtitution. Changement que René, duc d'Anjou, fit dans le collier de cet ordre. Soin du peuple de Meſſine à le relever; changement qu'il établit dans la marque de l'ordre. Sa deviſe. *Ibid. b.*

ETOILE, *chambre de l'* (*Juriſp.*) III. 51. *a.*

ETOILE, (*Blaſon*) en quoi elle differe de la mollette ou roue d'éperon. Comment elle eſt formée. Etoiles employées comme ſymboles dans les médailles. VI. 66. *b.*

ETOILE, (*Fortificat.*) eſpece de petit fort. VI. 66. *b.*

ETOILE ou *pelote*, (*Maneg. Maréch.*) eſpace de poils blancs placés au milieu du front. Les chevaux dont le front eſt garni de cette pelote, ſont nommés des *chevaux garnis en tête.* Souvent cette marque eſt artificielle. VI. 66. *b.* Comment les maquignons parviennent à la faire. *Ibid.* 67. *a.*

ETOILE, (*Artific.*) petit artifice lumineux d'un feu clair & brillant. Lorſqu'il eſt adhérent à un fauciſſon, on l'appelle *étoile à pet.* Diverſes manieres de faire cet artifice dans ſa compoſition & dans ſa forme. Doſe de compoſition pour les étoiles. Maniere de faire les étoiles à pet; les étoiles à ſerpentaux. VI. 67. *a.*

Etoiles dont on garnit les fuſées volantes. VII. 390. *b.* 391. *a.* 668. *b.*

ETOILE, (*Horlog.*) ſon uſage eſt à l'article RÉPÉTITION. VI. 67. *b.*

ETOILE. (*Jardin.*) Allées à étoile. Oignon de fleur appellé *étoile.* VI. 67. *a.*

Etoile, outil des relieurs-doreurs: *voyez* FERS A DORER. VI. 67. *b.*

ETOILE, (*Manuf. en ſoie*) piece du moulin à mouliner. VI. 67. *b.*

ETOILE, (*Chirurg.*) eſpece de bandage: il y en a de deux ſortes, le ſimple & le double. Le premier eſt pour les fractures du ſternum & des omoplates. Maniere de le faire & de l'appliquer. Le ſecond s'applique à la luxation des deux humerus, & à la fracture des deux clavicules. Maniere de le faire & de s'en ſervir. VI. 67. *b.*

ETOILÉ. (*Blaſon*) Croix étoilée. VI. 67. *b.*

ETOILÉ, (*à la monnoie*) VI. 68. *a.*

ETOILÉES, *plantes*, (*Botan.*) XII. 721. *a.*

Etoilées, coquilles foſſiles, vol. VI des planches. Regne minéral, pl. 2 & 3. Pierres étoilées, *voyez* ASTERIE & ASTROITE.

ETOLE, (*Hiſt. eccl.*) ce que déſigne cet ornement ſacerdotal. Etymologie de ce mot. Etole en uſage chez les anciens Grecs & Romains. Différence entre l'étole & *l'orarium* avec lequel on l'a quelquefois confondu. Deſcription de l'étole ſacerdotale. Il paroît que l'étole des anciens étoit quelquefois un habit de cérémonie que les rois donnoient à ceux qu'ils vouloient honorer. Uſage moderne des monarques d'orient, analogue à celui qui vient d'être cité. L'uſage ou le droit qu'ont les curés de porter l'étole, n'eſt pas uniforme par-tout. Diverſes diſpoſitions des conciles ſur ce ſujet. Explication de l'étole ſelon les myſtiques. VI. 68. *a.*

Etole, voyez ORAIRE & ORARIUM. Tour d'étole. *Suppl.* III. 759. *b.*

ETOLE, (*Hiſt. mod.*) ordre de chevalerie inſtitué par les rois d'Aragon. Obſcurités répandues ſur ſon origine. Conjecture ſur les marques de cet ordre. VI. 68. *a.*

Etole d'or, ordre militaire à Veniſe. Qui ſont ceux qui peuvent être élevés à cet ordre. VI. 68. *b.*

ETOLIENS, hiſtoire de ces peuples depuis l'entrée des Romains en Grece. VII. 915. *b.* Les Etoliens fourniſſoient des troupes à ceux qui vouloient les payer. XV. 121. *b.* Leur férocité & leur brigandage. *Suppl.* I. 139. *b.*

ETONNEMENT, (*Morale*) ſuites de l'étonnement, ſelon la nature de l'événement qui le cauſe. En quel ſens il ſe dit en phyſique. VI. 68. *b.*

Etonnement, eſprits auxquels il eſt difficile d'en cauſer. I. 141. *a.* Différence entre étonnement & admiration. *Suppl.* I. 170. *b.*

ETONNEMENT *de ſabot*, (*Manege, Maréch.*) commotion que ſouffre le pied en heurtant contre quelque corps très-dur. Maladies très-graves qui peuvent en réſulter. Ce que ſignifie l'expreſſion, *ſouffler au poil.* A quels ſignes on peut être aſſuré de la commotion & de l'étonnement. Moyens d'y remédier, dès le moment du heurt. VI. 68. *b.* Moyens de prévenir les efforts de la matiere, qui pourroit ſouffler au poil dans l'inſtant même où l'on ne s'y attendroit pas. Ce qu'on doit faire lorſque les humeurs ſont extravaſées de maniere à former une collection & à ſuppurer; lorſque cette matiere s'eſt déjà ouverte une voie par la corroſion du tiſſu de la peau vers la couronne. Des cas où les progrès ſont tels que la chûte de l'ongle eſt inévitable. *Ibid.* 69. *a.*

ETOQUIAU, (*Horlog.*) diverſes pieces auxquelles on donne ce nom. VI. 69. *b.*

ETOSI, philoſophe Arabe. XIV. 668. *a.*

ETOUFFÉ, (*Docimaſtiq.*) eſſai recouvert de ſes ſcories. Cauſes de cet inconvénient. L'eſſai y eſt fort ſujet quand il eſt mêlé d'étain. Comment on y remédie. VI. 69. *b.*

Etouffé, rapport d'un chirurgien au ſujet d'un enfant étouffé. XIII. 806. *a.* Défenſe de manger des animaux étouffés. XVII. 228. *b.*

ETOUFFEMENT, *voyez* SUFFOCATION.

ETOUPES, dans le travail du chanvre. III. 156. *b.* VI. 729. *b.*

ETOUPILLE, (*Art milit. & Pyrotechnie*) eſpece de meche qui ſert dans l'artillerie & dans les feux d'artifice. Maniere de la faire. Comment on juge de ſa bonté. Uſages de l'étoupille. VI. 70. *a.*

Etoupille pour les feux d'artifice. VI. 644. *a.*

ETOURDISSEMENT, (*Médec.*) premier degré du vertige. Symptômes de l'étourdiſſement. Maladies dont il eſt l'avant-coureur ou le ſymptôme. VI. 70. *a.*

ETOURDISSEMENT. (*Maréch.*) *Voyez* EPILEPSIE.

ETOURNEAU, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau; ſignes caractériſtiques du mâle. Nid & ponte de la femelle. Nourriture des étourneaux. Ils vont en bandes, & ſe mêlent avec quelques eſpeces de grives, *&c.* Variétés dans les oiſeaux de cette eſpece. L'étourneau apprend à parler. VI. 70. *b.*

Etourneau, eſpece d'étourneau de la Chine, nommé kaaling. IX. 105. *b.* Etourneau du cap de Bonne-Eſpérance, vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 43.

ETOURNEAU, *gris-étourneau.* (*Manég. Maréch.*) Couleur du poil des chevaux étourneaux. Préventions mal fondées des anciens contre ces chevaux. VI. 70. *b.*

ETRABARANI, médecin Arabe. X. 284. *a.*

ETRANGE, ce qu'on entend par un homme étrange, une affaire étrange. Ce qui nous paroît étrange dans un tems, ceſſe quelquefois de nous le paroître quand nous ſommes mieux inſtruits. VI. 70. *b.*

ETRANGER, (*Droit polit.*) uſages des anciens Scythes à l'égard des étrangers. Les Romains ont confondu le mot d'ennemi avec celui d'étranger. Injuſtice des Grecs envers les étrangers. Cette injuſtice fut cauſe du peu de durée des républiques de Sparte & d'Athenes. Admirable édit d'Alexandre, qui lui mérite ſur-tout le nom de grand. Perſonne n'ignore aujourd'hui que rien ne contribue davantage à la proſpérité d'un état, que l'accès libre qu'il accorde aux étrangers. Peu d'endroits qui ne ſoient aſſez fertiles pour nourrir les étrangers qui s'y retirent. Les loix contraires aux étrangers ſont des reſtes des ſiecles barbares. VI. 71. *a.*

Etranger, exercice de l'hoſpitalité envers les étrangers. VIII. 314. *b.* Obſervations ſur les étrangers établis à Athenes. X. 466. *a.* Nom que les Athéniens donnoient aux hommes étrangers parmi eux. XIV. 742. *b.* & aux femmes de ces étrangers. VIII. 368. *b.* XIV. 780. *b.* Loix des Lacédémoniens par rapport aux étrangers. XVII. 651. *b.* 654. *a.* Fauxbourgs deſtinés aux étrangers dans les villes de l'empire Ruſſien. XV. 237. *a*, *b.* De la naturaliſation des étrangers en divers pays. XI. 39. *a*, *b.* 40. *a.*

ETRANGER, (*Juriſp.*) voyez AUBAIN, REGNICOLE. C'eſt celui qui n'eſt pas de la famille. Le retrait lignager a lieu contre un acquéreur étranger. V. 71. *a.*

Etranger, les étrangers nobles dans leur pays ſont auſſi tenus pour nobles en France. XI. 176. *a.* Obſervations ſur les ouvriers étrangers qu'on reçoit dans ce royaume. XVII. 804. *b.* Héritier étranger. VIII. 163. *b.*

ETRANGERS, *corps*, (*Chirurg.*) voyez CORPS.

ETRANGERES, AFFAIRES, (*Conſeil des*) IV. 17. *b.*

ETRANGLEMENT, (*Chirurg.*) différentes ſortes d'étranglemens conſidérés comme cauſe de gangrene. VII. 468. *b.* *&c.* Etranglemens dans certaines plaies. 469. *a.* Etranglement par ſuſpenſion, *voyez* PENDU & SUSPENSION. Expédient le plus court pour rendre la vie à un homme étranglé. *Suppl.* IV. 616. *b.* Des ſignes d'étranglement. 67. *b.*

ETRANGUILLON, (*Manege, Maréch.*) maladie qui eſt la même que l'eſquinancie dans l'homme. Nature de cette maladie. Parties qu'elle affecte. Etranguillon externe, étranguillon interne. Signes & prognoſtics de ces deux eſpeces de maladie. VI. 71. *b.* Cauſes de l'étranguillon, éloignées & prochaines. Cauſe des progrès de cette maladie. Indications curatives. Traitement de la maladie. *Ibid.* 72. *a.* Ce qu'on doit faire lorſque l'eſquinancie ayant été négligée, l'humeur forme extérieurement un dépôt qui ne peut ſe terminer que par la ſuppuration. Du cas dans lequel la tumeur eſt interne. Symptômes qui annoncent une diſpoſition prochaine à la mortification & à la gangrene. A quoi l'on reconnoît que la gangrene eſt formée. Alors le danger eſt extrême. Comment l'on doit procéder à la cure. *Ibid. b.* Opération de la bronchotomie, lorſque l'animal eſt privé de la faculté de reſpirer. Etat où ſe trouvoit un cheval ſur lequel l'auteur entreprit avec ſuccès cette opération. Détails ſur la maniere dont il la pratiqua. *Ibid.* 73. *a.* Soins qu'il employa enſuite pour en aſſurer le ſuccès. *Ibid. b.* La nature opere de grandes merveilles dans les chevaux, & rectifie

ſouvent les procédés & les démarches des maréchaux ignorans. Les plaies ſe réuniſſent dans cet animal plus aiſément que dans l'homme : la régénération des chairs y eſt plus heureuſe ; les abcès y dégénerent moins fréquemment en fiſtules. Le ſang du cheval vaut mieux que celui de l'homme. Secours mutuels que peuvent ſe donner l'hippiatrique & la médecine. *Ibid.* 74. *b.*

ETRAVE, (*Marine*) pieces de bois courbes qu'on aſſemble à la quille, ou plutôt au ringeot, *&c.* On la fait ordinairement de deux pieces empatées l'une à l'autre. Longueur des empatures de l'étrave. V. 74. *b.* On a coutume de piéter l'étrave. Quelle en eſt la raiſon. Comment on établit les dimenſions de l'étrave. Ces dimenſions pour un vaiſſeau de cent dix pieces de canon. Maniere d'établir la hauteur de l'étrave pour les frégates qui n'ont qu'un pont. De l'échantillon ou groſſeur de cette piece. *Ibid.* 75. *a.*

Etrave, (*Safran de l'*) XIV. 490. *b.*

ETRE, (*Métaphyſ.*) ce à quoi l'exiſtence ne répugne pas. Pour arriver à la notion de l'être, il ſuffit de ſuppoſer unies des choſes qui ne ſont point en contradiction entre elles, *&c.* VI. 75. *b.*

Etre feint, celui auquel nous ſuppoſons que l'exiſtence ne répugne pas, quoiqu'elle lui répugne en effet. Exemple. VI. 75. *b.*

Etre imaginaire, repréſentation qu'on ſe fait de choſes purement abſtraites, qui n'ont aucune exiſtence réelle, ni même poſſible. Exemples. Une telle notion met à la place du vrai une eſpece d'être, qui le repréſente dans la recherche de la vérité. VI. 75. *b.*

Etre externe. VI. 75. *b.*

Etre univerſel. Il y a des degrés d'univerſalité qui vont en augmentant, à meſure qu'on diminue le nombre des déterminations, *&c.* Abſtraction par laquelle ſe forment les êtres univerſaux. VI. 75. *b.* La fameuſe queſtion de l'exiſtence *à parte rei* des univerſaux, mérite à peine d'être indiquée aujourd'hui. *Ibid.* 76. *a.*

Etre actuel. VI. 76. *a.*

Etre potentiel. Ce qu'on entend par puiſſance prochaine, & puiſſance éloignée. VI. 76. *a.*

Etre poſitif. Etre privatif. Etre permanent. Etre ſucceſſif. VI. 76. *a.*

Etre, diſtinction des Ariſtotéliciens entre l'être & l'accident. I. 72. *a. Suppl.* I. 114. *b.* Eſſence de l'être. V. 996. *a*, *b.* De l'état des êtres. VI. 16. *b.* Diſtinction des êtres. IV. 1059. *b.* Etre ſimple. XV. 204. *b.* Etres compoſés. III. 767. *a*, *b.* Etres tranſcendans. XVI. 545. *b.* Un être ne paſſe point d'un état à un autre, ſans paſſer par tous les états intermédiaires qu'on peut concevoir entre eux. IV. 116. *a*, *b.* Gradation dans les êtres ſelon leur plus ou moins de perfection. II. 317. *b.* Enchaînement de tous les êtres de l'univers. 318. *a.*

ETRE *moral*, (*Droit nat.*) tous les êtres moraux eſſentiellement attachés aux choſes, peuvent être réduits à deux, le droit & l'obligation. C'eſt là le fondement de toute moralité. Différence entre les êtres moraux produits par l'inſtitution divine, & ceux qui procedent de la volonté des hommes. VI. 76. *a.* Belle parole de Démétrius de Phalere, lorſqu'on lui eut appris que les Athéniens avoient renverſé ſes ſtatues. *Ibid. b.*

ETRENNES, (*Hiſt. anc. & mod.*) l'origine de l'uſage des étrennes, rapporté à Tatius roi des Sabins. Ce que les Romains pratiquoient le premier jour de l'an. Libéralités qu'on faiſoit à Auguſte ce même jour. Uſage auquel elles étoient employées. Ce que firent à cet égard ſes ſucceſſeurs. Pourquoi les premiers chrétiens déſapprouverent les uſages de ce jour : raiſons pour leſquelles l'égliſe a ceſſé de les déſapprouver. VI. 76. *b.*

Etrennes, voyez JOUR DE L'AN. VIII. 893. *a.* Déeſſe qui préſidoit aux étrennes. XV. 545. *b.*

ETRIER, (*Maneg.*) définition. On ne voit des veſtiges d'aucune ſorte d'appui pour les piés du cavalier dans aucun monument de l'antiquité. Les mots *ſtapes*, *ſtapia*, &c. ſont des mots nouveaux qui n'ont été imaginés que depuis qu'on a fait uſage des étriers. Ce que dit Xénophon ſur la maniere de monter à cheval. Les écuyers des Perſes ſoutenoient avec leur dos les piés de leurs maîtres, lorſqu'ils montoient à cheval. De quelle maniere les Grecs montoient à cheval, ſelon le récit de Pollux & de Végece. Les Grecs & les Romains ſe formoient à cet exercice à l'aide de chevaux de bois. VI. 77. *a.* Des montoirs placés auprès des portes des maiſons chez les Romains. Menage a ſoutenu que S. Jérôme eſt le premier qui ait parlé des étriers. Mais le P. de Montfaucon conteſte la réalité de ce paſſage. Epitaphe d'un homme dont le pié s'étant engagé dans l'étrier, fut traîné ſi long-tems par ſon cheval, qu'il en mourut. Quelle eſt la raiſon pour laquelle, ſelon le P. Montfaucon, les hommes ont été privés pendant tant de ſiecles d'un ſecours ſi utile au cavalier. Comment les ſelles étoient faites anciennement. *Ibid. b.* Quels furent les premiers étriers qui nous ont été connus. Comment nos prédéceſſeurs en ont corrigé les défauts. Imperfections qui reſtent encore à cet inſtrument. On diſtingue dans l'étrier, l'œil, le corps, la planche & la grille. Il n'y a pas long-tems que nos étriers étoient ſans grille. Comment on en ſentit la néceſſité. On caractériſe aſſez ſouvent les différentes ſortes d'étriers, eu égard aux différentes figures qui naiſſent de divers enlacemens des grilles. L'œil doit être ſitué au haut du corps, & tiré de la même piece de métal par la forge. *Ibid.* 78. *a.* Il eſt encore des étriers dont l'œil eſt une partie ſéparée & non forgée avec le corps; il lui eſt ſimplement aſſemblé par tourillon. Cette méthode eut ſans doute lieu en faveur de ceux qui chauſſent leurs étriers ſans attention. Inconvéniens de cette ſorte d'étriers. Obſervations ſur la maniere dont le corps doit être fait. Communément & au bout des deux bras au-deſſus des boutons, de même diametre, qui les terminent, on ſoude la planche & la grille. Deſcription de la planche. Il eſt eſſentiel dans cette conſtruction, que les parties qui forment la grille ſoient ſoudées d'une même chaude pour chaque côté. Comment la grille doit être faite. Conditions néceſſaires pour que l'étrier ſe préſente convenablement au cavalier, & lui ſerve à l'affermir & à le ſoulager. Deſcription de l'étrier quarré. En quoi il differe des autres étriers. Maniere de le faire. *Ibid. b.* Quelles doivent être la largeur & la hauteur de l'étrier. Comment l'étrier après avoir été ébauché de près à la forge, doit être fini. Dans certains pays, quelques perſonnes ſe ſervent d'étriers figurés en eſpece de ſabot, & formés par l'aſſemblage de ſix bouts de planche de quelque bois fort & léger, *&c.* Eſpece d'étriers appellés étriers garnis. Ce qu'on entend dans les maneges ſous le nom de chapelet. Ajuſter les étriers, ou les mettre à leur point. Retrouſſer les étriers. *Ibid.* 79. *a.* Tenir l'étrier : maniere de tenir l'étrier à quelqu'un pour l'aider à monter en ſelle. En quoi conſiſte de la part du cavalier l'adreſſe à tenir les étriers. Perdre les étriers : ce qui occaſionne cette perte. Faire perdre les étriers. Peſer ſur les étriers : quel eſt l'effet de cette ſorte d'aide. En quoi conſiſte celle que ſe donne le cavalier en approchant les gras de jambe du corps du cheval. *Ibid. b.* Leçon ſur la maniere de chauſſer les étriers. Mettre le pié à l'étrier : précautions que cette action demande : obſervations ſur la méthode de la plus grande partie des maîtres. *Ibid.* 80. *a.*

Etrier, anachroniſme conſidérable dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 899. *a.* Tems où les étriers ont été inventés. *Ibid. b.*

Etrier, les Romains n'en connoiſſoient point l'uſage. XIV. 933. *a.* Différentes formes d'étriers, vol. IV des planch. Eperonnier pl. 16.

ETRIER, (*Oſtéolog.*) un des quatre oſſelets de la caiſſe du tambour. VI. 80. *b.* On le diviſe en tête, en jambes ou branches, & en baſe. Deſcription de ces parties. Sa ſituation. La découverte de cet oſſelet paroît devoir être attribuée à Euſtache. L'étrier n'a qu'un muſcle : ſa deſcription. Nous ignorons encore l'uſage de cet oſſelet. *Ibid.* 81. *a.*

Etrier, il eſt parlé de cet oſſelet. XI. 613. *b.* 703. *a.* & *Suppl.* IV. 177. *b.*

ETRIER, (*Chirur.*) bandage dont on ſe ſert pour la ſaignée du pied. Maniere de le faire & de l'appliquer. VI. 81. *a.* Pourquoi on lui a donné le nom d'étrier. *Ibid. b.*

Etrier, en architecture & en marine. VI. 81. *b.*

ETRIER, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. *Suppl.* II. 899. *a.* Sautoirs dont on ſe ſervoit au lieu d'étriers dans les anciens tournois. *Ibid. b.*

ETRIERE, (*Maneg.*) petit morceau de cuir placé à chaque côté de la ſelle, pour tenir les étriers ſuſpendus & relevés en arriere. Deſcription & uſage de l'étriere. Obſervation ſur une pratique défectueuſe à l'égard de l'étriere. Le cuir dont il s'agit doit être cloué de maniere qu'il tombe perpendiculairement, & qu'il ſuive les pointes de l'arçon dont il dépend. Il eſt important que les cloux ſervant à fixer l'étriere ſoient minces & légers. Pourquoi l'on a la précaution de retrouſſer les étriers. VI. 81. *b.*

ETRILLE, (*Maneg.*) utilité de cet inſtrument. Détail des parties que l'on doit diſtinguer dans l'étrille en général. Préférence donnée à l'étrille à la lyonnoiſe. VI. 82. *a.* Obſervations ſur quelques défectuoſités des étrilles les plus uſitées. *Ibid.* 83. *a.*

ETRILLES, (*Antiq.*) dont les Romains ſe ſervoient au bain. *Suppl.* I. 752. *a.*

ETRIVIERE, (*Manege.*) courroie de cuir par laquelle les étriers ſont ſuſpendus. Obſervation ſur cette définition donnée dans le dictionnaire de Trévoux. Longueur & largeur de cette courroie. Le cuir d'Hongrie préféré pour cet uſage au cuir d'Angleterre. Comment l'on ſe procure un cuir qui ne ſoit plus ſuſceptible d'allongement, & qui maintienne les étriers à une égale hauteur. VI. 83. *a.* Des trous qui doivent être faits le long de l'étriviere. Du porte-étriviere. Comment doit être introduite l'extrémité percée que le porte-étriviere doit recevoir. Moyen de reconnoître la juſte hauteur à laquelle

laquelle doit être placé l'étrier. *Ibid.* 84. *a.* De l'uſage du chapelet; ſes inconvéniens: moyens d'y remédier. *Ibid. b.* Uſage du chapelet dans les maneges où les éleves ne peuvent monter à cheval que par le ſecours d'un étrier. Autre moyen préféré par l'auteur. *Ibid.* 85. *a.*

ETRURIE, *voyez* HÉTRURIE.

ETRUSQUES. (*Hiſt. des arts*) *Extrait des obſervations que M. le comte de Caylus a inſérées dans les deux premiers volumes in-4°. de ſes recueils des antiquités égyptiennes, étruſques, grecques & romaines.* Difficulté de connoître l'origine des anciens Toſcans. Ce que nous ſavons de leurs principales révolutions. Leur attachement aux préſages & aux augures. Ils introduiſirent les jeux & la muſique dans le culte des dieux. Quelques auteurs ont préſumé qu'ils avoient emprunté des Egyptiens la théorie & la pratique de leurs uſages. Les femmes furent admiſes dans le college des prêtres de la nation. *Suppl.* II. 899. *b.* Les Etruſques inventerent l'ordre toſcan dans l'architecture, & l'on voit quantité de monumens qui démontrent le bon goût qu'ils avoient pour cet art, de même que pour la ſculpture, la peinture & la gravure. Des vaſes étruſques. Manufactures de poterie établies chez cette nation. *Ibid.* 900. *a.* Les Toſcans, dans leurs tableaux, cherchoient à ſe procurer un aſpect & une attitude terribles. Des gravures ſur pierres qui leur ſervoient de cachets. Leur goût pour la muſique. Diverſes inventions qu'on leur attribue. Images qu'ils faiſoient des divinités. Leur maniere de repréſenter les figures humaines. De la couleur de leurs vaſes, & des peintures dont ils les ornoient. *Ibid. b.* Tableaux en camayeux & monumens étruſques trouvés dans Herculanum. Extrait de l'ouvrage de Winckelmann. intitulé: *hiſtoire de l'art chez les anciens.* Analyſe du chapitre III. de ſon I. volume, qu'il a conſacré à démontrer par des faits ce qu'étoit l'art chez les Etruſques & chez leurs voiſins. Des cauſes qui ont favoriſé le progrès de l'art chez ce peuple. Ces cauſes ſont: 1°. la liberté; 2°. ſon commerce ſur mer & ſur terre; *Ibid.* 901. *a.* 3°. les récompenſes qui étoient affectées aux perſonnes qui ſe diſtinguoient par leurs talens ou leurs vertus; 4°. leur génie, leur tempérament. Paſſion ſinguliere des Etruſques pour la ſuperſtition. Ils inventerent les combats de gladiateurs. Le caractere des Toſcans analogue encore aujourd'hui à celui des anciens Etruſques. Leurs goûts & leurs productions ſe reſſentent de leur diſpoſition rêveuſe & mélancolique. Contraſte remarquable entre le caractere des anciens Romains & celui des Etruſques. *Ibid. b.* Cauſe de la décadence de l'art chez ces derniers. En quel tems la langue étruſque ſe perdit. Des images des dieux & des héros étruſques. *Ibid.* 902. *a.* Des principaux monumens de l'art qu'on a trouvés chez ce peuple. Statues. *Ibid. b.* Relief en bronze. Pierres gravées. Médailles. Du ſtyle étruſque, c'eſt-à-dire, de la maniere de deſſiner, graver, *&c.* Artiſtes de cette nation. *Ibid.* 903. *a.* On doit reconnoître trois eſpeces de ſtyle parmi les Etruſques: ſavoir, le ſtyle ancien, le ſtyle ſecondaire, & le ſtyle d'imitation formé ſur celui des Grecs. 1°. *Du ſtyle antique.* On en reconnoît le caractere en ce que le deſſein eſt tracé en lignes droites; l'attitude des figures eſt roide, leur action gênée; la forme des premieres têtes eſt un ovale oblong qui paroît rétreci, parce que le menton eſt terminé en pointe. Caractere auquel on diſtingue les premiers changemens du ſtyle ancien. En quel tems arriva cette révolution de l'art. *Ibid. b.* 2°. *Du ſtyle ſecondaire.* Ses marques caractériſtiques ſont une expreſſion forte dans les traits des figures & dans les différentes parties du corps. Cette forte expreſſion doit être jointe à une attitude & à une action gênées, & même quelquefois ſinguliérement contournées, forcées & outrées. Ce ſtyle a un grand défaut, en ce que les ſujets différens n'y ſont point caractériſés en particulier; il n'y a qu'un ton & qu'une maniere univerſelle pour toutes les figures: il eſt maniéré. *Ibid.* 904. *a.* 3°. *Du ſtyle d'imitation.* On en voit un exemple dans les trois ſtatues de bronze étruſques qui ſont dans la galerie de Florence, *&c.* Obſervations ſur la draperie étruſque. Arrangement des cheveux des figures. *Ibid. b.* Des plus beaux vaſes étruſques: lieux où on les voit. Deſſeins qui en font l'ornement. Carriere de marbre qu'avoit cette nation. Suite de l'hiſtoire de l'art chez ce peuple. Comment les Etruſques peignoient leurs femmes. Colonies qu'ils formerent en Grece. *Ibid.* 905. *a.* Trait de généroſité des femmes étruſques. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b. Voyez* HÉTRUSQUES.

ETRUSQUE, *Académie*, (*Hiſt. mod.*) ſociété de ſavans qui s'aſſemblent à Cortone, ville de Toſcane. Sa fondation eſt en 1727. Pourquoi ces académiciens ont pris le nom d'Etruſques. Quel eſt leur ſymbole & leur deviſe. VI. 85. *b.* Leurs aſſemblées de chaque mois. La poéſie eſt exclue de cette académie. Cette ſociété recherchée par les ſavans & la nobleſſe de l'Italie. Le nombre des académiciens eſt fixé à cent. Le célebre Buonarotti en fut le préſident perpétuel. Dignité ſous le nom de *lucumon* qu'ils renouvellent tous les ans. *Ibid.* 86. *a.* — *Voyez* HÉTRUSQUE.

ETTMULLER, (*les*) pere & fils: leur patrie: leurs ouvrages. IX. 380. *b.*

ÉTUDE. (*Arts & Sciences*) Enumération de quelques grands de l'antiquité qui honorerent les ſavans. Eloge de l'étude des lettres & des ſciences. Paſſages de Cicéron & de Pline ſur ce ſujet. VI. 86. *a.* Réponſe du duc de Vivonne à Louis XIV, qui lui demandoit un jour à quoi lui ſervoit de lire. Il y a, dans l'étude des élémens des ſciences, des peines à vaincre; mais on en vient à bout avec un peu de tems & de patience. L'effet de l'étude ſur notre eſprit comparé à la Diane de Scio, dont le viſage paroiſſoit triſte à ceux qui entroient dans ſon temple, & gai à ceux qui en ſortoient. Il importe, pour goûter le plaiſir de l'étude, de s'appliquer à des ſujets capables d'attacher, d'étendre & de récréer l'eſprit: une autre choſe très-importante, c'eſt d'entrer de bonne heure dans la carriere de l'étude. *Ibid. b.* On ne peut guere s'arrêter dans l'étude des ſciences ſans décheoir; mais l'on peut ſe délaſſer dans la variété de l'étude, & ce changement n'empêche pas que l'on n'ait toujours un objet principal auquel on rapporte ſes veilles. Ne prenez point de dégoût de votre étude, parce que d'autres vous y ſurpaſſent. Rapportez les ſciences dont vous vous occupez à la perfection des facultés de votre ame & au bien de la patrie. Exemple d'Helvidius Priſcus dont Tacite parle, & que nous devrions imiter. *Ibid.* 87. *a.*

Etude. De l'amour de l'étude. I. 368. *b.* Uſage de la méthode analytique dans l'étude des ſciences. 401. *b.* De l'attention dans l'étude. 840. *b.* De ceux qui ſe conduiſent dans leurs études par l'autorité ſeule. 901. *a.* Maniere d'étudier les élémens d'une ſcience. V. 496. *a.* Il faut éviter, par raiſon de ſanté, toute application trop forte à l'étude. XI. 224. *a.* Délices de l'étude en hiver. XVII. 741. *a, b. &c.* Etude de l'homme, du monde & des mœurs. *Suppl.* III. 947. *a, b. &c.*

ETUDES, (*Littérat.*) exercices littéraires uſités dans l'inſtruction de la jeuneſſe. Leur objet a été fort différent chez les différens peuples; voyez *le traité des études* de M. Fleury. Objets ordinaires des études de nos jours. VI. 87. *a.* De la conduite des études latines. Il vaut mieux ſe borner à l'intelligence de cette langue, que d'aſpirer à la compoſition. *Ibid. b.* Succès de la méthode de M. le Febvre employée dans l'inſtruction de ſon fils, & dans celle de mademoiſelle le Febvre connue ſous le nom de madame Dacier. Comparaiſon de la méthode uſitée juſqu'à ce jour dans les colleges avec celle qui eſt ici propoſée. *Ibid.* 88. *a.* Le moyen le plus efficace pour arriver à la perfection de l'éloquence latine, eſt certainement la lecture conſtante, l'explication & la traduction perpétuelle des auteurs de la bonne latinité. Schorus, auteur allemand, qui écrivoit il y a deux ſiecles, étoit dans les mêmes ſentimens. Cette méthode étoit la ſeule uſitée, lorſque le latin étoit ſi répandu en Europe, qu'il étoit preſque vulgaire. *Ibid. b.* Il n'y avoit alors que cette voie pour devenir latiniſte; les dictionnaires françois-latins n'exiſtoient point encore. Par cette méthode les difficultés ne ſe développent qu'à meſure qu'on les trouve dans les livres: l'exercice eſt tout-à-fait indépendant des difficultés compliquées dont on fatigue des enfans qui commencent. Il eſt des obſervations raiſonnables qu'on doit faire ſur le ſyſtême grammatical, mais elles peuvent ſe réduire à une douzaine au plus, à la portée des enfans de ſept à huit ans. La plupart des regles n'ont été inventées que par le peu de connoiſſance qu'on avoit de la langue. La nouvelle inſtitution épargneroit bien des châtimens aux enfans, conſidération digne d'être peſée. *Ibid.* 89. *a.* Contradiction entre les maîtres qui ne ceſſent de tourmenter leurs éleves, & les parens qui ne veulent pas qu'on les mene par la voie de la punition. Paſſages de l'écriture qui prouvent que l'inſtruction doit être accompagnée de la punition, & qui malheureuſement ne ſont plus écoutés. L'expérience prouve que la molleſſe dans l'éducation peut devenir criminelle. Mais comme il convient auſſi de préférer à toute autre méthode, celle qui entraîne le moins la néceſſité des punitions, c'eſt une raiſon de plus en faveur de celle qui eſt ici propoſée par rapport à l'étude du latin. *Ibid. b.* Comme la jeuneſſe paſſe rapidement, & que ce qu'il faut ſavoir eſt d'une grande étendue, on doit ſaiſir au plus vîte le bon & l'utile de chaque choſe, & gliſſer ſur le reſte. On ne peut remplir le grand objet de l'éducation, en bornant l'inſtruction de la jeuneſſe au travail des thêmes & des vers, qui dans la ſuite n'eſt plus d'aucun uſage. D'ailleurs le fruit de tant de travail ſe réduit à peine à l'intelligence même du latin. Quel eſt l'âge où l'on doit commencer d'enſeigner la lecture à un enfant: on doit tâcher d'en obtenir une lecture aiſée, & une prononciation forte & diſtincte. Premieres leçons de latin que doit recevoir l'éleve. *Ibid.* 90. *a.* On ne doit d'abord s'attacher qu'à un auteur: il convient de faire la conſtruction. Exercice de la mémoire. Leçons d'écriture: quelles ſont les choſes que les enfans devront écrire. L'exercice de l'écriture préféré à celui d'apprendre par cœur. Suite des leçons

relatives à la latinité. On occupera les jeunes gens à traduire de la proſe & des vers; mais en s'attachant à faire traduire le même livre de ſuite. Comment ces verſions devront être écrites. *Ibid. b.* De l'étude du grec. L'étude de quelque langue moderne préférée à celle du grec. Celle de la langue angloiſe : facilités que nous avons pour cette étude, de plus que pour celle de la langue grecque. *Ibid.* 91. *a.* Autres exercices qui doivent faire partie de l'éducation, tels que le deſſein, le calcul & l'écriture, la géométrie, la géographie, la muſique, *&c.* Comment ces études doivent être traitées, depuis l'âge de huit à neuf ans juſqu'à la fin de l'éducation. Directions pour la ſuite de l'éducation, depuis l'âge de douze ans, juſqu'à l'âge de quinze ou ſeize, par rapport à la latinité. Réflexions de M. Pluche ſur le même ſujet. Par la nouvelle méthode les enfans auront vu dans leur cours d'étude, quatre fois plus de latin qu'on n'en peut voir par la méthode vulgaire, & auront acquis plus de facilité de s'énoncer en cette langue. *Ibid. b.* Ce travail continué depuis ſix ans, juſqu'à quinze ou ſeize, donnera moyen de voir & d'entendre preſque tous les auteurs claſſiques, *&c.* Traités qu'il faut joindre aux livres de claſſe pour ouvrir de bonne heure aux jeunes gens le ſanctuaire des ſciences & des arts. Auteurs qui ont le mieux écrit en notre langue, qu'il faudra leur faire connoître. Occaſions & objets de diſtractions qu'on devroit éloigner dans l'inſtitution de la jeuneſſe. Comment on pourroit accoutumer les jeunes gens à paroître en public. Du goût de molleſſe & de parure qui gagne à préſent tous les eſprits. Directions par rapport aux habits. *Ibid.* 92. *a.* Exercices de rhétorique pour les dernieres années d'humanités. Les verſions ne doivent pas être données ſans avoir été expliquées en pleine claſſe. La rhétorique n'eſt pas ſeulement l'art de perſuader, mais auſſi celui d'inſtruire, d'expoſer, de narrer, de diſcuter d'une maniere à la fois élégante & ſolide. Les compoſitions françoiſes, les lectures, & autres opérations ſemblables, ſeront toujours plus efficaces pour atteindre au vrai but de l'éloquence & de la rhétorique. De la philoſophie. On a tort de la regarder comme une ſcience indépendante & diſtincte de toute autre. Elle doit ſe commencer dès les premieres leçons de grammaire, & ſe continuer tout le reſte des études. Soins du maître à cet égard. *Ibid. b.* Indépendamment de ces ſoins, il eſt toujours cenſé qu'il faut faire un cours de philoſophie. Combien il conviendroit d'avoir un cours imprimé. Corrections qu'il faudroit faire aux cours de logique, de métaphyſique, de morale, de phyſique, qui ont été enſeignés juſqu'ici. Réflexions ſur la maniere d'enſeigner la philoſophie. Queſtions qu'il conviendroit d'en bannir. *Ibid.* 93. *a.* Diſpoſitions vicieuſes qu'entretiennent dans les eſprits les diſputes académiques. Exercices qu'il faudroit ſubſtituer aux theſes : de fréquens examens ſur les divers traités qu'on fait apprendre. Défauts dans la maniere ordinaire d'examiner. *Ibid. b.* On ſait que Newton & Nicole s'étant préſentés à l'examen, furent tous deux refuſés, & cela chacun dans le genre où il a excellé dans la ſuite. Progrès qu'auroit faits un jeune homme qui, après avoir été inſtruit ſelon la méthode propoſée, quitteroit les études à l'âge de quatorze ans. Quel ſeroit l'acquis de celui qui ſuivroit juſqu'au bout ce nouveau plan d'éducation. Récapitulation des avantages attachés à cette méthode. *Ibid.* 94. *a.* Il y a lieu de s'étonner que les académies négligent d'examiner les divers projets d'éducation, & d'expoſer enſuite au public ſur cela ce qu'il y a de plus exact & de plus vrai. Sur les inſtitutions & les études relatives aux mœurs, voyez l'ouvrage de M. de Saint-Pierre intitulé : *projet pour perfectionner l'education.* Paſſage tiré d'un ouvrage intitulé : *théorie des ſentimens agréables*, ſur les ſoins que les légiſlateurs de Lacédémone & de la Chine ont donnés à l'éducation publique. *Ibid. b. Voyez* EDUCATION.

Etudes militaires, joignez à l'article *Ecole militaire*, les réflexions inſérées dans celui-ci. Plan des différentes matieres qu'on doit enſeigner dans une école de mathématique militaire. En quoi cette école doit différer de celle qui ne ſeroit deſtinée qu'à former de ſimples géometres & des phyſiciens. VI. 94. *b.* Utilité d'un plan de cette eſpece, qui, outre le détail des matieres que le profeſſeur doit enſeigner, contiendroit encore l'énumération des livres les plus propres à être mis entre les mains des jeunes militaires. L'article premier du plan qu'on propoſe ici, regarde l'arithmétique & la maniere de l'enſeigner. 2. Etude des choſes les plus faciles en géométrie. L'abrégé de la *géométrie de l'officier* peut remplir cet objet. 3. Commencemens de la fortification. 4. Exercices ſur le lavis des plans. *Ibid.* 95. *a.* 5. Traité plus étendu de géométrie. Celle de M. Sauveur peut ſervir à remplir cet objet. 6. Leçons de méchanique & d'hydraulique. Uſage qu'on pourra faire de *l'abrégé de méchanique* de M. Trabaud. Utilité de ces connoiſſances pour un officier. *Ibid. b.* 7. La fortification irréguliere. Ouvrages qu'on pourra étudier. On traitera auſſi de la fortification des camps, & l'on fera tracer ces ouvrages ſur le terrein. 8. La ſcience de l'artillerie. Uſage qu'on fera des *mémoires d'artillerie* de M. de Saint-Remi, ou du premier volume *des Élémens de la guerre des ſieges. Ibid.* 96. *a.* 9. Détail de l'attaque & de la défenſe des places. On pourra ſe ſervir des *Élémens de la guerre des ſieges, du traité* de M. de Vauban ſur la même matiere, & de *l'Ingénieur de campagne* par M. Clairac. 10. La caſtramétation. On pourra ſe ſervir de *l'eſſai ſur la caſtramétation* : abrégé de tactique : on pourra lire *l'art de la guerre*, par M. de Puiſégur : on donnera enfin un précis des ordonnances ou réglemens militaires. Lorſqu'il ſe trouvera pluſieurs régimens dans un même lieu, les officiers ſeront invités d'aſſiſter aux leçons de tactique, & d'y communiquer leurs réflexions. Uſage qu'on pourra faire du *commentaire ſur Polybe*, par M. le chevalier de Folard. Autres livres dont la lecture pourra être la plus utile. Méthode qu'il faudra ſuivre en expliquant les réglemens militaires. On ſe ſervira de l'abrégé contenu dans la troiſieme édition du livre intitulé : *Élémens de l'art militaire*, par M. d'Héricourt. *Ibid. b.*

ETUDE, (*Juriſpr.*) endroit où travaillent les clercs d'un procureur, ou le procureur lui-même. VI. 96. *b.*

Etude de procureur, pourquoi l'on nomme ainſi le lieu où travaillent les clercs. III. 526. *a.*

ETUDE, (*Peinture*) Preſque tous les termes employés dans l'art de la peinture ont deux ſignifications. Dans tous les arts, on a commencé par ſe ſervir des mots établis, enſuite on a adapté à des ſignifications particulieres, une partie des mots généraux, & enfin on en a inventé. Plus les arts ſont méchaniques, plus ils ont beſoin de termes nouveaux. Double ſignification du mot *étude*, en peinture. Dans la premiere, ce mot comprend tout ce qui conſtitue l'art de la peinture. La plus parfaite étude eſt celle de la nature ; mais il faut qu'elle ſoit éclairée par de ſages avis, ou par les lumieres d'une raiſon conſéquente & réfléchie. Le mot *étude* ſignifie encore les eſſais que le peintre fait en exerçant ſon art. Ce mot eſt employé aſſez ordinairement pour les parties différentes, deſſinées ou peintes. VI. 97. *b.*

Etude, cas que les anciens faiſoient des études des artiſtes. XII. 271. *b.*

ETUDIER, *apprendre, s'inſtruire*, (*Synonym.*) I. 555. *b.*

ETUVE, (*Archit.*) piece de l'appartement du bain échauffée par des poëles. Ce que les anciens appelloient *hypocauſtes.* Coutume que les anciens avoient d'échauffer leurs appartemens par des tuyaux non apperçus. VI. 97. *b.*

Etuves des anciens, deux ſortes. Comment on les chauffoit. IX. 167. *a.* Etuve nommée *tepidarium.* XVI. 144. *b. Voyez* BAINS.

Etuve pour la conſervation des grains, voyez les planch. d'économie ruſtique, vol. I.

ETUVE, (*Chapelier*) Les chapeliers font ſécher leurs chapeaux à deux repriſes différentes. VI. 97. *b.*

ETUVE, (*Confiſerie*) ſorte d'uſtenſile. VI. 97. *b.*

Etuves pour goudronner les cordages, vol. VII. des pl. Marine ; pl. 10. & 11.

Etuve, inſtrument dn perruquier. XII. 403. *a.*

ETUVE, (*Raffinerie de ſucre*) Double ſignification de ce mot. Détails qui s'y rapportent. VI. 97. *b.*

ETUVÉE, ſorte d'accommodage de cuiſine. I. 74. *b.*

ETYMOLOGIE, origine d'un mot. Les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport néceſſaire ; comment ſe forme dans notre eſprit la liaiſon de certains ſons avec certaines idées. Une langue a dans elle-même un principe de variation : d'où il ſuit que pour comprendre les anciens mots, il faut les analyſer, remonter des compoſés aux mots ſimples, & des acceptations métaphoriques au ſens primitif. Les Grecs ſe livrerent de bonne heure à ce genre de recherches, & lui donnerent le nom d'*étymologie.* Les Latins furent obligés d'aller plus loin que les Grecs, & d'étudier dans des langues plus anciennes l'origine des mots de leur langue. V. 98. *a.* L'hiſtoire nous a tranſmis quelques étymologies ; mais hors de-là, l'origine d'un mot eſt en général un fait à deviner ; quelles ſont les premieres lueurs qu'on ſuit pour en venir à bout. L'art étymologique eſt compoſé de deux parties, l'invention & la critique, l'art de former les conjectures & l'art de les vérifier. *Ibid. b.*

Sources des conjectures étymologiques. Ici l'invention n'a point de regle bien déterminée. Il faut ſaiſir une ſuppoſition, puis une ſeconde, & pluſieurs ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'on ait rencontré la véritable. Cependant l'analogie trace des routes, qui préſentent à l'eſprit une étendue moins vague, & le ramenent d'abord du poſſible au vraiſemblable. Diſpoſitions néceſſaires à quiconque veut inventer dans quelque genre que ce ſoit. Regles générales à ſuivre dans l'art étymologique. 1°. L'examen attentif du mot même, & de tout ce qu'il emprunte de l'analogie propre de ſa langue, eſt le premier pas à faire. 2°. Souvent le réſultat de cette décompoſition ſe termine à des mots abſolument hors d'uſage ; il ne faut pas perdre pour cela l'eſpérance de les éclaircir, ſans recourir à une langue étrangere. VI. 99. *b.* 3°. Quelquefois les changemens arrivés dans la prononciation effacent dans le dérivé preſque tous les veſtiges de ſa racine. 4°. Le problême devient plus compliqué lorſque les variations dans le

ſens concourent avec les changemens de la prononciation. Comment on peut retrouver la trace de ces changemens. 5°. Lorſqu'on a pouſſé auſſi loin qu'il eſt poſſible, ſans ſortir de ſa langue, la décompoſition & la filiation des mots, il faut recourir aux langues étrangeres. *Ibid. b.* Connoiſſances qu'il faut acquérir dans la langue dont on veut tirer les étymologies. Il eſt très-bon de l'étudier, non-ſeulement dans ſa pureté, mais encore dans les tours les plus corrompus, dans le langage du bas peuple & des provinces. 7°. Lorſque d'une langue primitive, pluſieurs ſe ſont formées à la fois, l'étude de ces différentes langues, de leurs dialectes, des variations qu'elles ont éprouvées, *&c.* ſervira beaucoup à donner des vues pour les origines de chacune d'entr'elles. 8°. Quand pluſieurs langues ont été parlées dans le même pays & dans le même tems, les traductions réciproques de l'une à l'autre fourniſſent aux étymologiſtes une foule de conjectures précieuſes. *Ibid.* 100. *a.* 9°. Lorſqu'une nation reçoit d'une autre quelque connoiſſance ou quelque art nouveau, elle en adopte en même tems les termes. 10°. Il faudra remonter quelquefois du petit nombre de langues dont une langue s'eſt formée immédiatement, à des langues plus anciennes : quelquefois il ſe ſera conſervé quelque choſe de la langue des premiers maîtres du pays, dans quelques cantons particuliers. L'hiſtoire indiquera comment des nations auparavant éloignées ſe ſont mêlées enſuite. Au défaut de l'hiſtoire, on pourra fonder ſes ſuppoſitions ſur des mêlanges de peuples, plus anciens que les hiſtoires même. *Ibid. b.* 11°. Il faut que les étymologiſtes tirent de l'examen du même mot dont ils cherchent l'origine, des circonſtances ou des analogies, ſur leſquelles ils puiſſent s'appuyer. Le ſens eſt le premier guide qui ſe préſente ; la connoiſſance détaillée de la choſe exprimée par le mot, & de ſes circonſtances principales, peut ouvrir des vues. La théorie philoſophique de l'origine du langage & de ſes progrès, les cauſes de l'impoſition primitive des noms, eſt la lumiere la plus ſûre qu'on puiſſe conſulter. *Voyez* ORIGINE DES LANGUES. *Ibid.* 101. *a.* 12°. Non-ſeulement la reſſemblance des ſons, mais encore des rapports plus ou moins éloignés, ſervent à guider les étymologiſtes, du dérivé à ſon primitif. Si les conſonnes ſe reſſemblent, on pourra n'avoir pas beaucoup d'égard à la différence des voyelles. On ne s'arrêtera pas même, lorſqu'il y aura quelque différence entre les conſonnes, pourvu qu'il reſte entr'elles quelque anologie. Il ſuffit même que le changement d'une conſonne en une autre ſoit prouvé par un grand nombre d'exemples, pour qu'on ſe permette de le ſuppoſer. 13°. En même tems que la facilité qu'ont les lettres à ſe transformer les unes dans les autres, donne aux étymologiſtes une liberté illimitée de conjecturer, ſans égard à la quantité proſodique des ſyllabes, au ſon des voyelles, & preſque ſans égard aux conſonnes même ; il eſt cependant vrai que toutes ces choſes, ſans en excepter la quantité, ſervent quelquefois à indiquer des conjectures heureuſes. *Ibid. b.* 14°. Lorſque les degrés de filiation ſe multiplient, les degrés d'altération ſe multiplient auſſi à un tel point, que le mot n'eſt ſouvent plus reconnoiſſable. En vain prétendroit-on exclure les transformations de lettres ; en d'autres lettres très-éloignées ; & il n'y a qu'à ſuppoſer un plus grand nombre d'altérations intermédiaires, & deux lettres qui ne pouvoient ſe ſubſtituer immédiatement l'une à l'autre, ſe rapprocheront par le moyen d'une troiſieme. La variété des métaphores entées les unes ſur les autres, a produit des bizarreries peut-être plus grandes encore, & propres à juſtifier par conſéquent des étymologies auſſi éloignées par rapport au ſens, que les autres le ſont par rapport au ſon. *Ibid.* 102. *a.*

Principes de critique pour apprécier la certitude des étymologies. La marche de la critique eſt l'inverſe, à quelques égards, de celle de l'invention. Ce n'eſt pas qu'il faille ſéparer ces deux opérations : elles doivent marcher toujours enſemble dans l'exercice de la méditation. Le fondement de toute la critique eſt un principe bien ſimple ; que toute vérité s'accorde avec tout ce qui eſt vrai ; & que réciproquement, ce qui s'accorde avec toutes les vérités, eſt vrai. Cependant ce principe ne peut jamais recevoir cette application complette & univerſelle, qui nous donneroit une certitude du même genre que celle des mathématiques. *Ibid. b.* L'accord d'un certain nombre de circonſtances produit une probabilité, toujours contrebalancée par la poſſibilité du contraire dans un certain rapport, & l'objet de la critique eſt de fixer ce rapport. La recherche des étymologies a, comme toutes les autres, ſes regles de critique particulieres. Voici les principales. 1°. Il faut rejetter toute étymologie qu'on ne rend vraiſemblable qu'à force de ſuppoſitions multipliées. *Ibid.* 103. *a.* 2°. Il y a des ſuppoſitions qu'il faut rejetter, parce qu'elles n'expliquent rien ; il y en a d'autres qu'il faut rejetter, parce qu'elles expliquent trop. Une étymologie tirée d'une langue étrangere n'eſt pas admiſſible, ſi elle rend raiſon d'une terminaiſon propre à la langue du mot qu'on veut éclaircir. 3°. Une étymologie probable exclut celles qui ne ſont que poſſibles. 4°. Un mot n'eſt jamais compoſé de deux langues différentes, à moins que le mot étranger ne ſoit naturaliſé par un long uſage avant la compoſition. 5°. Il ne faut s'arrêter qu'à des ſuppoſitions appuyées ſur un certain nombre d'inductions, qui leur donnent déja un commencement de probabilité, & les tirent de la claſſe trop étendue des ſimples poſſibles. *Ibid. b.* 6°. On puiſera dans la connoiſſance détaillée des migrations de peuples, d'excellentes regles de critique, pour juger des étymologies tirées de leurs langues, & apprécier leur vraiſemblance. 7°. La date du mêlange des deux peuples, & du tems où les langues anciennes ont été remplacées par de nouvelles, ne ſera pas moins utile. 8°. On pourra comparer cette date à la quantité d'altération que le primitif aura dû ſouffrir pour produire le dérivé. 9°. La nature de la migration, la forme, la proportion, & la durée du mêlange qui en a réſulté, peuvent auſſi rendre probables ou improbables pluſieurs conjectures. *Ibid.* 104. *a.* 10°. Lorſqu'il n'y a eu entre deux peuples qu'une ſimple liaiſon, ſans qu'ils ſe ſoient mêlangés, les mots qui paſſent d'une langue dans l'autre, ſont le plus ordinairement relatifs à l'objet de cette liaiſon. 11°. Un nouveau moyen d'eſtimer la vraiſemblance des ſuppoſitions étymologiques fondées ſur le mêlange des nations, c'eſt d'examiner, quelle étoit au tems du mêlange la proportion des idées des deux peuples, les objets qui leur étoient familiers, leur maniere de vivre, leurs arts, & le degré de connoiſſance auquel ils étoient parvenus. Lorſque des peuples inégalement avancés dans leurs progrès ſe mêlent, la langue du peuple policé fournit au mêlange dans une plus grande proportion. *Ibid. b.* Il faut ſuivre la comparaiſon des nations dans un détail plus grand encore, y faire entrer la connoiſſance de leurs arts reſpectifs, des progrès de leur éloquence, de leur philoſophie, *&c.* voir quelle ſorte d'idées elles ont pu ſe prêter les unes aux autres, diriger & apprécier ces conjectures d'après toutes ces connoiſſances, & en former autant de regles de critique particulieres. 12°. Il faut bien prendre garde de prendre pour des mots latins, les mots nouveaux, auxquels on ajoutoit des terminaiſons de cette langue. 13°. Comme l'examen attentif de la choſe dont on veut expliquer le nom, & de ſes qualités, eſt une des plus riches ſources de l'invention ; il eſt auſſi un des moyens les plus ſûrs pour juger certaines étymologies. *Ibid.* 105. *a.* 14°. Très-ſouvent le défaut de juſteſſe ne donne pas droit de rejetter les étymologies fondées ſur des métaphores. Regles de critique pour vérifier ces ſortes de métaphores. 15°. La quantité d'altération d'un dérivé dépend beaucoup du cours que ce mot a dans le public. On doit ſe prêter plus ou moins à l'altération ſuppoſée d'un mot, ſuivant qu'il eſt plus ancien dans la langue, que la langue étoit plus ou moins formée, étoit ou n'étoit pas fixée par l'écriture, lorſqu'il y a été introduit ; enfin ſuivant qu'il exprime des idées d'un uſage plus ou moins populaire. *Ibid. b.* 16°. C'eſt principalement la pente générale qu'ont tous les mots à s'adoucir qui les altere ; & la cauſe de cette pente eſt la commodité de l'organe qui les prononce. Les mots adoucis ou abrégés par l'euphonie ne retournent pas plus à leur premiere prononciation, que les eaux ne remontent vers leur ſource. 17°. Si l'on veut conſidérer les différentes ſuites d'altération dans tous les langages, que l'euphonie produiſoit en même tems, ſi l'on veut auſſi fixer les yeux ſur les différentes époques de ces changemens, on ſera ſurpris de leur irrégularité apparente..... On conclura qu'il n'y a à cet égard aucune regle générale. *Ibid.* 106. *a.* Ne cherchons donc point à ramener à une loi fixe des variations multipliées à l'infini, dont les cauſes nous échappent ; étudions-en ſeulement la ſucceſſion, comme on étudie les faits hiſtoriques, *&c.* 18°. Moyen de diſtinguer un mot venu d'une langue ancienne ou étrangere d'avec un mot qui n'auroit ſubi que ces changemens inſenſibles que ſouffre une langue d'une génération à l'autre, & par le ſeul progrès des tems. *Ibid. b.* 19°. Il réſulte de tout ce qui a été dit, qu'une étymologie ne reçoit un caractere de vérité & de certitude que de ſa comparaiſon avec les faits connus, du nombre de circonſtances de ces faits qu'elle explique, des probabilités qui en naiſſent, & que la critique apprécie. Différentes probabilités que donnent différens rapports entre les dérivés & les primitifs. Plus on remonte de degrés dans la filiation des étymologiës, plus les rapports deviennent vagues & les ſuppoſitions ſont multipliées. Principes qui doivent en ce cas diriger le critique. Comment on doit vérifier les étymologies qu'on établit ſur le mêlange des peuples & des langues, celles qu'on tire des changemens du ſens au moyen des métaphores, celles qu'on tire des altérations de la prononciation, *&c. &c.* 20°. Derniere regle de tout l'art étymologique, celle de douter beaucoup. Quel eſt le principal but de cet art. *Ibid.* 107. *a.* Il ſeroit auſſi impoſſible qu'inutile de connoître l'étymologie de tous les mots. Exemple tiré de l'origine du mot *ſalbalas*. *Ibid. b.*

Réflexions ſur l'utilité des recherches étymologiques. Le réſultat de ce travail eſt une partie eſſentielle de l'analyſe d'une langue, de la connoiſſance complette du ſyſtême de cette langue, de ſes alimens radicaux, de la combinaiſon dont ils ſont ſuſceptibles, *&c.* Le fruit de cette analyſe eſt la facilité de comparer les langues entr'elles ſous toute ſorte de rapports, ce

qui eſt un préliminaire indiſpenſable pour ſaiſir en grand la théorie générale de la parole, & la marche de l'eſprit humain dans la formation du langage. VI. 107. *b.* Cette théorie eſt la ſource d'où découlent les regles de la grammaire générale. L'hiſtoire philoſophique de l'eſprit humain & des idées des hommes, eſt encore un fruit de cette théorie. Voyez l'art. LANGUES. Exemple du ſervice que l'étude des langues & des mots a rendu à la philoſophie. *Ibid.* 108. *a.* Cette étude peut devenir auſſi d'une application uſuelle, & prêter à la logique des ſecours pour appuyer nos raiſonnemens ſur des fondemens ſolides. Une des ſources de nos erreurs, eſt l'eſpece d'impoſſibilité où les hommes ſont de fixer exactement le ſens des ſignes, auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par habitude formée dans l'enfance. Cependant tout l'art du ſyllogiſme eſt fondé ſur l'uſage des mots dans le même ſens; d'où réſulte la néceſſité de n'employer aucun terme, dont le ſens ne ſoit exactement défini : or, il eſt certain que pour une bonne définition d'un terme, il faut connoître la marche & l'embranchement de ſes différentes acceptions. Deux défauts dans la plupart des définitions; l'un de donner pour la définition d'un mot, l'énonciation d'une ſeule de ſes acceptions particulieres; l'autre de vouloir comprendre dans la définition d'un mot toutes ſes acceptions différentes. Dans quels cas le premier défaut a le plus ordinairement lieu. *Ibid. b.* Un philoſophe n'eſt point autoriſé à définir arbitrairement les mots. Une définition doit fixer le ſens que les hommes ont attaché à une expreſſion, & non lui en donner un nouveau. Exemple tiré de trois définitions différentes qu'on peut donner du mot *imagination*, dont aucune n'aura fixé toutes les idées que ce mot excite; mais ſeulement l'idée momentanée qu'il aura plu aux auteurs de ces définitions d'y attacher. Le ſecond défaut eſt né du deſir d'éviter le premier. Par cette ſorte de définition, il arrive qu'on ne comprend aucun des caracteres qui diſtinguent la choſe de tout autre, & que par conſéquent on ne définit rien. L'auteur cite pour exemple une définition du mot *eſprit*, par laquelle on voudroit extraire de toutes les acceptions de ce mot une idée qui fût commune à toutes; alors on verroit s'évanouir tous les caracteres qui diſtinguent l'eſprit de toute autre choſe, dans quelque ſens qu'on le prenne. *Ibid.* 109. *a.* Toutes les définitions dans leſquelles on annonce qu'on va définir les choſes dans le ſens le plus général, ont plus ou moins ce défaut. Comment l'étude hiſtorique de la génération des termes & de leurs révolutions fournit le moyen d'éviter les deux défauts dont on vient de parler. *Ibid. b.* Le ſecours des étymologies eſt indiſpenſable, lorſqu'il faut connoître exactement le ſens qu'un mot a eu dans l'eſprit de tel auteur, dans tel tems, dans tel ſiecle. Il l'eſt ſur-tout aux théologiens, lorſqu'il s'agit d'appuyer des dogmes reſpectables ſur les expreſſions des livres révélés, ou ſur les textes des auteurs témoins de la doctrine de leur ſiecle; il l'eſt en général toutes les fois qu'il faut établir une vérité ſur le témoignage d'un auteur. Voyez ſur ce ſujet L'ART CRITIQUE de Leclerc. Autre ſorte d'utilité des étymologies; ce ſont les lumieres que pluſieurs ſavans ont cru en tirer, pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire ancienne. La plupart ſe ſont égarés dans leurs ſyſtêmes; mais s'ils s'étoient aſtreints à la ſévérité des regles qui viennent d'être données, ils ſe ſeroient épargné bien des volumes. *Ibid.* 110. *a.* Quelle eſt la véritable utilité dont peuvent être les étymologies, pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire & de la fable. Les mêlanges des langues ſervent à indiquer les mêlanges de peuples. La décompoſition des langues modernes peut nous rendre, juſqu'à un certain point, des langues perdues, & nous guider dans l'interprétation d'anciens monumens. Uſage qu'on peut faire de l'art étymologique par rapport à la mythologie. *Ibid. b.* Comment on peut appliquer cet art à diſſiper quelques obſcurités de l'hiſtoire ancienne, à entendre par exemple ce qu'on trouve dans le fragment de Sanchoniathon ſur l'origine du monde. Uſage de l'étymologie pour diſtinguer les cas où le nom du fondateur d'une ville a été donné à la ville même, d'avec ceux où l'on a imaginé le fondateur & ſon nom d'après le nom de la ville. Recherche ſur l'origine de la ville de Ninive. Lorſque le nom d'une ville a, dans la langue qu'on y parle, un ſens naturel & vraiſemblable, on eſt en droit de ſuſpecter l'exiſtence du prince qu'on prétend lui avoir donné ſon nom. *Ibid.* 111. *a.* Auteurs diſtingués qui ſe ſont occupés de l'art des étymologies. *Ibid. b.*

Etymologie, du cas qu'on doit faire de la ſcience étymologique. I. 242. *b.* Comment un bon dictionnaire doit traiter des étymologies. IV. 963. *b.* Deux fins différentes que peut avoir l'étude de l'étymologie. VII. 844. *a.* Obſervation à faire dans l'art étymologique ſur la commutabilité du *c* & du *g*, VII. 407. *a.* & ſur celle des autres lettres de l'alphabet; voyez leurs articles. Variétés entre nos étymologiſtes, fondées ſur le défaut de voyelles dans l'ancien hébreu. VIII. 81. *a.* Des étymologies françoiſes que l'on pourroit tirer de la bible. 88. *a.* La connoiſſance de la langue Phénicienne fournit l'étymologie de pluſieurs mots de notre langue : exemples. *Ibid. b.* Obſervations ſur les fauſſes étymologies données par les auteurs de la plus haute antiquité. 89. *b.* Trois choſes que l'étymologiſte doit diſtinguer dans un mot. 728. *a.* Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien préſentes à l'eſprit les différentes eſpeces de métaplaſmes. X. 437. *b.* De l'étymologie des mots formés par Onomatopée. XI. 484. *a*, *b.* La fixité de l'orthographe facilite la connoiſſance des étymologies. 669. *a*, *b.* Etymologies de quelques mots latins. XVI. 701. *a*, *b.* 702. *a.*

ETYMOLOGIQUE, *Art*, (*Littérat.*) En quoi il conſiſte. Malgré les incertitudes attachées aux recherches de cet art, il ne doit point toujours paſſer pour un objet frivole; il a ſes principes & ſes regles, il peut être ſouvent d'un très-grand ſecours, & mérite l'attention du philoſophe. VI. 111. *b.*

E U E V

EU, (*Gramm.*) 1°. *Eu* n'indique qu'un ſon ſimple dans pluſieurs mots. 2°. *Eu*, participe paſſif du verbe *avoir*. Différentes manieres dont on l'a écrit. Puiſque l'*e* dans ce mot ne ſert qu'à le groſſir, on feroit bien de le ſupprimer. 3°. *Eu* s'écrit par *œu*, dans certains mots. 4°. Dans nos provinces méridionales on prononce *j'ai veu*, *j'ai creu*, *pourveu*, *ſeur*, ce qui donne lieu de croire que l'on a parlé ainſi autrefois. VI. 112. *a.*

EVACUANT, (*Thérapeut. Mat. médic.*) Les évacuans ſe diviſent en chirurgicaux & en pharmaceutiques. Ces derniers prennent différens noms, tels que ceux de *vomitifs*, *purgatifs*, *ſudorifiques*, *diurétiques*, *expectorans*, *ſalivans*, *errhins*. Les anciens les diviſoient en généraux & particuliers. Cette diviſion vaine & mal-entendue. La diviſion la plus générale des médicamens eſt celle qui les diſtingue en évacuans & altérans. Diverſes queſtions dont les médecins ſe ſont occupés à propos des évacuans. VI. 112. *b.*

Evacuant, principe auquel il faut recourir pour expliquer les effets des évacuans. VI. 362. *a.* Remedes emmenagogues, de la claſſe des évacuans. V. 570. *a.*

EVACUATION, (*Médec.*) Toute évacuation ſalutaire après la coction de la matiere morbifique. III. 565. *b.* Doit-on entreprendre de procurer des évacuations dans le commencement des maladies? *Ibid.* & 566. *a.* Evacuation par bas. IV. 770. *b.* Evacuation diaphorétique. 946. *b.* Des évacuations dans l'état de ſanté. XI. 223. *b.* 224. *a.* Pourquoi les grandes évacuations ſont ſuivies de maigreur & de foibleſſe. 290. *a.* Evacuation critique la plus générale & la plus ſûre dans les maladies aiguës. XV. 621. *b.* Le vin preſcrit pour diſſiper les roideurs cauſées par les grandes évacuations. XVII. 289. *a.* Etats de l'urine qui annonce quelque évacuation critique. 502. *a*, *b.* Etat du pouls d'où l'on tire la même concluſion, *voyez* POULS. Remedes qui procurent les évacuations de la tête & du cerveau. *Suppl.* I. 484. *b.*

EVACUATOIRES *maladies*. IX. 936. *a.* De l'uſage des narcotiques dans ces maladies. XI. 24. *a.*

EVACUER, *voyez* RENDRE, VOMIR.

EVADER, (S') *s'enfuir*, *s'échapper*. (*Synon.*) V. 231. *b.*

EVAGON de Chypre, épreuve par laquelle on s'aſſura de la légitimité de ſa naiſſance. XIII. 544. *a.*

EVAGRE, deſcription qu'il a donnée de la peſte du ſixieme ſiecle. XII. 457. *b.*

EVAGRIUS, diacre de Conſtantinople: eſpece de quiétiſme qu'il profeſſa. XIII. 710. *a.*

EVALUATION, *voyez* ESTIMATION.

EVAN, (*Myth.*) ſurnom de Bacchus. *Suppl.* II. 905. *b.* *Voyez* EVIEN.

EVANDRE, il porte en Italie le culte du dieu Pan. IX. 746. *b.*

EVANGÉLIQUE, *harmonie*. VIII. 53. *a.* Evangéliques, *voyez* RÉFORMÉS.

EVANGÉLISER, (*Juriſp.*) vieux terme du palais, vérifier un procès ou un ſac, pour s'aſſurer s'il étoit complet. Anciennes ordonnances où ce terme eſt employé. Préſentement cette évangéliſation ou vérification ne ſe fait plus. Il y a encore quelques provinces où l'on ſe ſert du terme évangéliſer, pour dire vérifier, rendre authentique. VI. 113. *a.*

EVANGÉLISTE, (*Hiſt. Litt.*) celui des académiciens ſur qui tombe le ſort pour être témoin du ſcrutin, ou pour y tenir la place d'un officier abſent. VI. 113. *a.*

EVANGÉLISTES, (*Hiſt. eccl. & Théolog.*) étymologie de ce mot. VI. 113. *a.* Outre les quatre évangéliſtes du Nouveau Teſtament, on appelloit encore de ce nom ceux que les apôtres envoyoient pour annoncer l'évangile aux peuples, & qui n'étoient point attachés à un troupeau particulier. Paſſages de l'écriture où il en eſt parlé. M. de Tillemont a employé le mot évangéliſte dans le même ſens. *Ibid. b.*

Evangéliſte, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 905. *b.*

EVANGÉLISTES, (*Juriſp.*) ceux qui vérifioient un procès ou un ſac, *&c.* Les notaires-ſecrétaires du roi près les cours de parlement, étoient ainſi nommés. On donne préſentement ce nom aux conſeillers qui font les fonctions d'aſſiſtans

ſtans près du rapporteur, pour vérifier s'il dit vrai. Quelles ſont leurs fonctions. Evangéliſtes à la chambre des comptes. VI. 113. *b.*

EVANGILE, (*Théolog.*) étymologie du mot. En quel tems, en quelle langue, & à quelle occaſion fut écrit celui de S. Mathieu. VI. 113. *b.* Quel a été le traducteur de cet évangile en grec, ſelon l'opinion de ceux qui croient qu'il fut écrit d'abord en hébreu. Antiquité de la verſion latine. Le texte hébreu ſe conſervoit encore du tems de S. Epiphane & de S. Jérôme. L'évangile en Syriaque qui ſubſiſte aujourd'hui, paroît n'être qu'une traduction du grec. En quel tems S. Marc a écrit. Obſervations ſur les cahiers de l'évangile de S. Marc que l'on conſerve à Prague, & l'évangile entier que l'on garde précieuſement à Veniſe. *Ibid.* 114. *a.* Obſervation critique ſur ce qu'on rapporte ici touchant l'original de l'évangile de S. Marc. *Suppl.* II. 905. *b.* Obſervations ſur la perſonne & l'évangile de S. Luc, ſur le tems où il écrivit. Du ſtyle de cet évangéliſte. VI. 114. *a.* Divers ſentimens des critiques ſur l'année & le lieu où S. Jean compoſa ſon évangile. A quelle occaſion il l'écrivit. Conſervation de l'original grec dans l'égliſe d'Epheſe. Traductions qui en furent faites. Preuves de la canonicité des quatre évangiles. Les plus anciens hérétiques non-ſeulement ont rejetté les évangiles qui contenoient la réfutation de leurs erreurs, mais ils en ont ſuppoſé de faux & d'apocryphes, entre leſquels on compte les évangiles ſelon les Hébreux, & ſelon les Nazaréens, ceux des douze apôtres & de S. Pierre. Mais les critiques conjecturent que ces quatre évangiles ne ſont que le même, celui de S. Matthieu, mais corrompu par les Nazaréens hérétiques. Suite du catalogue des évangiles apocryphes que l'auteur fait monter au nombre de trente-neuf, d'après M. Fabricius. *Ibid. b. Notice abrégée de chacun de ces évangiles.* Obſervations ſur les quatre premiers évangiles apocryphes cités ci-deſſus. *Ibid.* 115. *a.* Sur l'évangile ſelon les Egyptiens. Sur l'évangile de la naiſſance de la Vierge. *Ibid. b.* Sur l'évangile de l'enfance de Jeſus. *Ibid.* 116. *a.* Sur l'évangile de Nicodeme. Sur l'évangile éternel. *Ibid. b.* Sur l'évangile de S. André. Sur l'évangile de S. Barthelemi. Sur l'évangile d'Apellès. Sur l'évangile de Baſilide. Sur l'évangile de Cérinthe. Sur l'évangile des Ebionites. Sur l'évangile des Encratites. Sur l'évangile d'Eve. Sur l'évangile des Gnoſtiques. *Ibid.* 117. *a.* Sur l'évangile de Marcion. Sur l'évangile de S. Paul. Sur les interrogations de Marie. Sur le livre de la naiſſance du Sauveur. Sur l'évangile de S. Jean. Sur l'évangile de S. Mathias. Sur l'évangile de la perfection. Sur l'évangile des Simoniens. Sur l'évangile des Syriens. Sur l'évangile de Tatien. *Ibid. b.* Sur l'évangile de Thadée ou de S. Jude. Sur l'évangile de Valentin. Sur l'évangile de vie ou l'évangile vivant. Sur l'évangile de S. Philippe. Sur l'évangile de S. Barnabé. Sur l'évangile de S. Jacques le majeur. Sur l'évangile de Judas Iſcariot. Sur l'évangile de la vérité. Sur les faux évangiles de Leucius, Lucianus, Seleucus, & Hezychius. *Ibid.* 118. *a.* Outre les preuves hiſtoriques de l'authenticité de nos quatre évangiles, & de la ſuppoſition de ceux qu'on vient de rapporter, il ſuffit de jetter de bonne foi les yeux ſur ces livres, pour ſe convaincre que la ſageſſe & la vérité ont préſidé à la compoſition des premiers, tandis que les autres ſont évidemment l'ouvrage du fanatiſme & du menſonge. Comparaiſon des myſteres des uns avec les rêveries des autres, des prodiges rapportés dans les premiers, avec les ridicules miracles imaginés par les falſificateurs, & enfin de la doctrine & de la morale renfermées dans les uns & les autres. *Ibid. b.*

Evangiles en langue arabe. II. 225. *b.* En langue gothique. 226. *a.* Evangiles manuſcrits dans la bibliotheque de Baſle. XVII. 758. *b. Voyez* les articles particuliers de chaque évangéliſte.

EVANGILE, (*Hiſt. eccl.*) nom que les Grecs donnent à leur livre d'office. Ordre dans lequel ils font la lecture des évangiles. VI. 118. *b.*

Evangile, ſigne de reſpect qu'on donnoit autrefois dans l'égliſe à la lecture de l'évangile. II. 143. *a.*

EVANGILES, (*Mythol.*) fêtes que les Ephéſiens célébroient en l'honneur d'un berger qui leur avoit montré les carrieres d'où l'on tira les marbres pour la conſtruction du temple de Diane. VI. 118. *b.* En quoi conſiſtoient ces fêtes. Ce qui donna lieu à la découverte qu'avoit faite ce berger. On appelloit ailleurs *évangélies* toutes les fêtes qu'on célébroit à l'occaſion de quelque bonne nouvelle. *Ibid.* 119. *a.*

EVANGILE, (*Juriſp.*) dans l'ancien ſtyle du palais, vérification que les greffiers font des procès qu'ils reçoivent, pour s'aſſurer ſi toutes les pieces y ſont : pourquoi on l'a appellée du nom d'évangile. Ce qui eſt dit dans une ordonnance de Charles IX. 1575. VI. 119. *a.*

EVANOUIR, (*Algeb.*) faire évanouir une inconnue d'une équation. En quoi conſiſtent les difficultés de la ſolution d'un problême qui renferme pluſieurs inconnues. Opération par laquelle on fait évanouir les radicaux, lorſqu'ils ne ſont que du ſecond degré. VI. 119. *a.* Si l'on a deux équations, & dans chacune de ces équations une quantité inconnue d'une dimenſion, on peut faire évanouir l'une de ces deux inconnues, en faiſant une égalité de ſes différentes valeurs, tirées de chaque équation. Ce qu'il faut faire lorſque la quantité qu'il s'agit de faire évanouir eſt d'une dimenſion dans une des équations, & qu'elle en a pluſieurs dans l'autre. Comment on procede, lorſque dans aucune des deux équations, la quantité inconnue n'eſt d'une ſeule dimenſion, lorſqu'il y a pluſieurs équations & autant de quantités inconnues, lorſque la quantité inconnue a pluſieurs dimenſions. *Ibid. b*, & 120. *a*, *b.*

EVANOUISSEMENT. (*Médec.*) Hippocrate l'appelle ἔκλυσις: les deux extrêmes de l'évanouiſſement ſont la défaillance & la ſyncope. Pourquoi les évanouiſſemens ſont plus rares parmi les brutes que dans l'eſpece humaine. Cauſes les plus ordinaires des évanouiſſemens de la part des fluides. Quelle eſt, ſelon Charles Piſon, la cauſe de la plus funeſte de toutes les ſyncopes. VI. 121. *a.* Cauſes de l'évanouiſſement, qui attaquent les parties ſolides. Quels ſont ceux qu'on peut appeller ſympathiques. M. Michelotti dit que ſans le ſecours des mathématiques, on ne peut diſtinguer les cauſes obſcures de l'évanouiſſement. Examen de cette aſſertion. *Ibid. b.* Les paſſions & l'imagination ont beaucoup de force ſur les perſonnes d'un tempérament délicat. Juncker obſerve que l'évanouiſſement eſt plus prompt & plus décidé quand l'homme ſuccombe à la crainte de l'avenir, que quand il eſt frappé d'un mal préſent. Symptomes qui diſtinguent l'évanouiſſement de l'apoplexie, de l'épilepſie, des fortes paſſions hyſtériques. Cauſes du vertige & du tintement d'oreilles qui précedent l'évanouiſſement, & de chacun des ſymptomes particuliers qui l'accompagnent. Signe d'un évanouiſſement mortel. *Ibid.* 122. *a.* Pourquoi le malade pouſſe des ſoupirs lorſqu'il revient. Ceux qui s'évanouiſſent fréquemment, fortement, & ſans cauſe manifeſte, meurent ſubitement. Signes qui annoncent la conſomption dans un homme qui a été attaqué de ſyncope. Quels ſont les évanouiſſemens les plus dangereux & les plus terribles. L'habitude en général diminue le danger; les défaillances plus fréquentes ſont ordinairement moins funeſtes. Du traitement des différentes ſortes de ſyncopes. *Ibid. b.* Aretée a cru que dans les maladies du cœur, l'ame s'épuroit & pouvoit lire dans l'avenir. Différens effets que le ſentiment d'une défaillance prochaine fait ſur les hommes. Montaigne s'y livroit avec douceur. Vers admirables d'Addiſſon ſur l'horreur que les hommes ont pour leur deſtruction. *Ibid.* 123. *b.*

Evanouiſſement. Des évanouiſſemens dans les hémorragies VIII. 121. *a.* Moyen de diſſiper le premier degré de l'évanouiſſement. IX. 561. *b. Voyez* SYNCOPE.

EVAPORATION. (*Aërologie*) Deux ſignifications principales de ce mot. VI. 123. *b.* Il ſignifie, ou l'opération par laquelle on expoſe les corps à la chaleur, pour les priver de leur humidité, ou l'élévation de certains corps dans l'atmoſphere. Les corps élevés dans l'air par l'évaporation s'y ſoutiennent, de maniere qu'ils ſont abſolument inviſibles, juſqu'à ce que, par quelque cauſe particuliere, leurs particules ſe réuniſſent & troublent la tranſparence de l'air. L'élévation de certains corps dans l'atmoſphere, produites par un degré ſuffiſant de chaleur pour les décompoſer, ou par l'uſtion même, a quelque rapport avec l'évaporation. Exemples qui prouvent que l'évaporation ne differe point eſſentiellement de l'élévation de ces particules volatiles dégagées par la chaleur : cependant l'uſage n'a point appliqué le nom d'évaporation à ce dernier phénomene. *Ibid.* 124. *a.* Parmi les corps évaporables, les liquides tiennent le premier rang. La plupart s'évaporent ſans le ſecours de la chaleur, d'autres ont beſoin de cet agent pour s'évaporer : détails ſur ces derniers. Quelles ſont les liqueurs qui s'évaporent avec le plus de rapidité. Les corps ſolides tirés des animaux & des végétaux ſont la plupart ſujets à l'évaporation; & même pluſieurs matieres minérales n'en ſont pas exemptes : l'eau, l'air, le principe inflammable & les moléculos de nature terreuſe, ſont en général les matieres qui s'élevent dans l'atmoſphere par l'évaporation. *Ibid. b.* L'eau fait la matiere principale de l'évaporation; & l'air étant contenu abondamment dans toute ſorte d'eau, il eſt clair qu'il doit s'élever avec elle dans l'atmoſphere. Les molécules de nature terreuſe qui s'élevent auſſi par l'évaporation, n'acquierent cette propriété qu'autant qu'elles ſont unies avec l'eau; & ce que nous diſons de ces molécules, ſe peut appliquer au principe inflammable, qui ne s'éleve dans l'air que lorſqu'il eſt combiné avec l'eau. Objection : pluſieurs métaux imparfaits expoſés à l'air perdent leur principe inflammable, ſans qu'il ſoit combiné par l'eau, & ſans le ſecours d'aucune chaleur étrangere. Réponſe : *Ibid.* 125. *a.* il réſulte de ce qui a été dit, que l'eau doit être regardée comme la baſe ou le fondement de toute évaporation. Par quel méchaniſme ſingulier les paricules aqueuſes peuvent-elles s'élever & ſe ſoutenir dans l'atmoſphere ? Pour répondre à cette queſtion, les phyſiciens ont inventé diverſes hypotheſes dont l'auteur de cet article

donne le précis. On a ſuppoſé que les molécules d'eau étant raréfiées par la chaleur, leur peſanteur ſpécifique diminuoit à tel point que, devenues plus légeres que l'air, elles pouvoient s'y élever. Cette hypotheſe contraire à l'obſervation. Ce prétendu degré de chaleur néceſſaire pour l'évaporation, devra être fort au-deſſous du terme de la glace, puiſque la glace s'évapore même dans les froids les plus rigoureux. *Ibid. b.* Il eſt vrai que M. Muſſchenbroek a tâché de faire voir par un calcul, que la chaleur du terme de la glace étoit capable de raréfier les molécules d'eau, juſqu'à les rendre ſpécifiquement plus légeres que l'air; mais il eſt démontré que ce phyſicien s'eſt trompé dans ſon calcul. D'ailleurs, quand on accorderoit la poſſibilité de cette ſuppoſition, il n'en ſeroit pas plus difficile de faire voir que la nature n'eſt point d'accord avec ce ſentiment..... Si donc les molécules d'eau s'élevent dans l'air, ce n'eſt point parce qu'elles deviennent ſpécifiquement plus légeres que ce fluide. Autre hypotheſe; celle de M. Hamberger. *Ibid.* 126. *a.* Il ſuppoſe que la molécule évaporable eſt environnée dans ſa ſurface inférieure de particules ignées, & que par ſa partie ſupérieure étant contiguë à l'air, celui-ci agira ſur elle avec plus de force que le feu, à cauſe de la différence entre les gravités ſpécifiques de ces deux fluides : par conſéquent la molécule tendra, par une réaction inégale, avec plus de force vers le haut que vers le bas. Objection contre cette hypotheſe. Modification que M. Hamberger a apportée à ſon hypotheſe, qui ne la rend pas cependant plus d'accord avec les obſervations. Dans un autre ouvrage, ce phyſicien avance que les particules évaporables paſſent dans l'air par voie de diſſolution. D'autres ont également adopté une hypotheſe ſur la diſſolution, pour expliquer le méchaniſme de l'évaporation; mais l'examen de ce ſentiment eſt plus du reſſort de la chymie, & ſera fait à l'article *Menſtrue Ibid. b.* Pour expliquer le méchaniſme par lequel les molécules s'élevent dans l'air, M. Hamberger admet la ſuppoſition, que les corps dont elles ſe détachent ſont plus chauds que l'air environnant, ce qui eſt contraire à l'obſervation.

Sentiment de l'auteur ſur l'évaporation. Il obſerve d'abord que le mot de diſſolution eſt employé par les chymiſtes en deux ſens différens; quelquefois pour exprimer l'action du diſſolvant ſur le corps qui s'y diſſout; quelquefois pour ſignifier le mêlange qui réſulte de la ſuſpenſion du corps diſſous dans le diſſolvant, mêlange qui conſiſte dans l'union intime des dernieres molécules de ces deux corps: cette union intime eſt prouvée par la tranſparence du fluide formée par ce mêlange; *Ibid.* 127. *a.* car, lorſque le corps ſolide eſt ſuſpendu dans le fluide, dans l'état de ſimple diviſion méchanique, le fluide qui réſulte de ce mêlange eſt opaque. L'objet du mémoire de l'auteur eſt de prouver que, comme une certaine quantité d'eau tient en diſſolution une quantité de ſel déterminée, à proportion de la chaleur qu'elle a reçue, la même propriété doit être attribuée à l'air, conſidéré comme capable de diſſoudre l'eau.

Article I. L'eau ſouffre dans l'air une véritable diſſolution.

Article II. Cette diſſolution a les mêmes propriétés que la diſſolution de la plupart des ſels dans l'eau. L'air échauffé à un degré de chaleur donné, ne peut tenir en diſſolution qu'une quantité d'eau déterminée. *Ibid. b.* Si étant chargé de cette quantité d'eau, il vient à ſe refroidir, il laiſſe précipiter une partie de l'eau qu'il tient en diſſolution. Si au contraire il s'échauffe, il en peut diſſoudre davantage. Expériences deſtinées à démontrer ces propoſitions. *Ibid.* 128. *a.* Nous devons remarquer ici que, comme les ſels en ſe cryſtalliſant retiennent une partie de l'eau qui les tenoit en diſſolution, ainſi l'eau qui ſe précipite retient une partie de l'air qui la tenoit en diſſolution: de même que pluſieurs ſels privés de leur eau de cryſtalliſation, la reprennent s'ils ſont expoſés à l'air; ainſi l'eau dépouillée de ſon air le reprend bientôt après. *Ibid. b.*

Article III. Maniere de déterminer les cauſes qui font varier la quantité d'eau que l'air libre tient en diſſolution. Il y a en tout tems un certain degré de feu auquel l'air ſeroit ſaoulé d'eau; l'auteur appelle ce degré, degré de ſaturation de l'air. Expérience facile pour déterminer ce degré de ſaturation, ſuppoſé que le degré ſoit au-deſſus du terme de la glace. *Ibid.* 129. *a.* Objection qui a été faite à l'auteur: ſuivant les expériences de quelques phyſiciens, l'eau s'évapore dans le vuide; elle peut donc s'élever ſans le ſecours de l'air, ſans y être ſoutenue dans l'état de diſſolution. Réponſe : l'eau contient une quantité immenſe d'air dont on ne peut la purger entiérement, & elle ne peut s'évaporer, ſans que l'air qu'elle contient ſe développe. *Des cauſes qui accélerent ou qui retardent l'évaporation.* Les corps ne peuvent être échauffés ſans communiquer leur chaleur à l'air environnant; alors ſon degré de chaleur devient plus éloigné de ſon degré de ſaturation, & acquiert par-là plus d'activité à diſſoudre les particules évaporables, & à s'en charger. L'air contenu dans l'intérieur des corps eſt encore un agent qui, mis en action par la chaleur, contribue à accélérer l'évaporation. Le vent naturel ou artificiel l'accélere auſſi. *Ibid. b.* Plus le degré de chaleur de l'air eſt au-deſſus de ſon degré de ſaturation, plus l'évaporation eſt rapide. Pendant la nuit, le degré de chaleur de l'air eſt ordinairement de beaucoup plus près du degré de ſaturation que dans le jour; quelquefois même l'air ſe refroidit juſqu'au degré de ſaturation, ou au-delà. Dans la nuit, l'évaporation eſt plus lente encore que dans le jour, parce que l'air eſt moins agité. La rapidité de l'évaporation ſouffre encore beaucoup de variétés, ſuivant la direction du vent. La conſtitution de l'air étant extrêmement variable, il n'eſt pas poſſible de déterminer la quantité d'eau qui peut s'élever dans l'atmoſphere dans l'eſpace d'un jour, ni même pendant une année. *Ibid.* 130. *a.* Cette multitude immenſe de corps ſuſceptibles d'évaporation nous fait aſſez comprendre que cette propriété appartient à l'économie générale de notre globe. Utilité de la circulation qui ſe fait de tant de matieres différentes par l'évaporation, & de celle de l'eau qui ſans cela tendroit par ſa pente naturelle à ſe ramaſſer dans les endroits les plus profonds de la terre. *Ibid. b.*

Evaporation. Différence entre évaporation & vaporiſation. VI. 927. *a.* Action du feu dans les évaporations. *Suppl.* IV. 338. *b.* L'eau évaporée dans un vaſe eſt plus conſidérable que l'eau pluviale dans le rapport de 5 à 3. VII. 89. *b.* Cauſe de l'évaporation de l'eau, lorſque ſa chaleur eſt au-deſſous du degré de l'eau bouillante. VI. 928. *a. De l'évaporation en tems froid.* Pourquoi l'évaporation eſt très-conſidérable lorſqu'il gele. III. 866. *b.* La glace eſt d'autant plus ſujette à s'évaporer que le froid eſt plus violent: explication de ce phénomene. VII. 682. *b.* Pourquoi les liquides qui ne ſe gelent point s'évaporent cependant conſidérablement dans les grands froids. *Ibid.* Evaporation de la neige. XI. 86. *b.* Expériences qui prouvent que les fluides en évaporation peuvent produire du froid. XIII. 905. *b. De l'évaporation des eaux de la mer.* Meſure de leur évaporation annuelle. VI. 868. *a.* XI. 334. *b.* 335. *a.* Détermination de la quantité de vapeurs qui s'élevent de la mer. VII. 88. *a.* Evaporation de l'eau de la Méditerranée. *Ibid. b.* Lacs qui ne peuvent rendre que par l'évaporation les eaux qu'ils reçoivent. *Ibid. Autres corps, outre l'eau, qui s'élevent par l'évaporation.* VI. 928. *b.* Evaporation de l'huile. X. 192. *a.* Sur le phénomene de l'évaporation, *voyez* VAPEUR.

EVAPORATION, (*Chymie*) elle conſiſte à diſſiper, par le moyen du feu, en tout ou en partie, un liquide expoſé à l'air libre, & qui tient en diſſolution une ſubſtance, laquelle n'eſt ni volatile, ni altérable au degré de feu qui opere la diſſipation de ce liquide. On a recours à l'évaporation, lorſqu'on ne ſe met point en peine de ce liquide relevé par le feu. Lorſqu'on veut le retenir, on doit avoir recours à la diſtillation. Avantage de l'évaporation ſur la diſtillation. Une évaporation eſt d'autant plus rapide que le liquide eſt expoſé à l'air libre ſous une plus grande ſurface. Dans quelles occaſions l'évaporation ſe pratique. Certains cas où il faut exécuter l'évaporation à une foible chaleur. VI. 130. *b.* Quels ſont ceux auxquels on doit avoir recours au bain-marie. On exécute des évaporations dans toute la latitude du feu chymique. L'évaporation par la ſeule chaleur de l'atmoſphere s'appelle inſenſible. Avantages qu'en a tirés M. Rouelle. Des loix ſelon leſquelles il faut hâter, retarder ou ſuſpendre l'évaporation. *Ibid.* 131. *a.*

EVAPORATOIRES, vol. III. des planches. Chymie, pl. 12.

EVAPORER, (*Docimaſt.*) faire fumer une coupelle. En quoi conſiſte cette opération. Quel en eſt le but. VI. 131. *a.*

EVARIX, *code d'*. III. 572.

EVATES, (*Hiſt. anc.*) Une branche ou diviſion des druides. Les philoſophes bretons ou gaulois diviſés en trois ſectes; les bardes, les évates, les druides. Quelques auteurs les réduiſent à deux; les bardes & les druides. Céſar les renferme tous ſous le nom de druides. Quelques-uns ont confondu les évates avec les eubages. Diſtinction que M. Bouche admet entr'eux. VI. 131. *b.*

EUBAGES. (*Hiſt. anc.*) Divers ſentimens ſur cette claſſe de prêtres ou de philoſophes. VI. 131. *b.*

EUBAGES, ordre de druides. II. 809. *b.* Sorte de poëtes. *Suppl.* I. 808. *a.*

EUBÉE, *voyez* NÉGRÉPONT.

EUBULIDE le miléſien, de la ſecte mégarique. X. 304. *b.*

EUCHARISTIE. (*Théol.*) Etym. de ce mot. Pourquoi le ſacrement de la S^te^. Cene eſt appellé de ce nom. Divers autres noms qu'on lui donne. Doctrine de l'égliſe catholique ſur ce ſacrement. VI. 131. *b.* Quelles en ſont la matiere & la forme. Miniſtres & conſécrateurs de l'euchariſtie. Quelle a été de tout tems la pratique de l'égliſe à l'égard de ce ſacrement. Le retranchement de la coupe a occaſionné dans le 15e. ſiecle les guerres les plus ſanglantes en Boheme. Obſervations ſur Jean Scot, le premier auteur qui a attaqué le dogme de la préſence réelle. Obſervations ſur Bérenger qui attaqua auſſi dans le 11e. ſiecle le même dogme. *Ibid.* 132. *a.* Dans le 16e. ſiecle, les proteſtans l'ont auſſi attaqué,

mais de différentes manieres. Doctrines de Luther, de Zuingle & de Calvin sur cette matiere. Conduite inconséquente des calvinistes par rapport aux catholiques & aux luthériens. Précis des principales raisons par lesquelles on a attaqué & défendu le dogme de la transubstantiation. Les catholiques prouvent ce dogme par deux voies; l'une qu'ils appellent de discussion, l'autre de prescription. La premiere consiste dans l'exposition des passages de l'écriture qui regardent la promesse de l'eucharistie, son institution & son usage. *Ibid. b.* Il est évident que ces textes ne peuvent s'entendre que dans le sens propre. C'est ainsi que les Capharnaïtes & les apôtres même entendirent les paroles de la promesse (S. Jean vj. 54.), & Jesus-Christ ne dit pas un mot pour les détromper sur le fonds de la chose. Les paroles de l'institution seroient vuides de sens, si le sauveur eût employé une métaphore aussi extraordinaire, sans avoir préparé l'esprit de ses disciples. Les paroles qui concernent l'usage de l'eucharistie ne sont pas moins précises..... La croyance constante de l'église dès les premiers siecles est conforme à la doctrine catholique: la voie de prescription consiste à prouver cette conformité. Comment nos controversites l'ont démontrée. Nouveauté de la doctrine opposée. *Ibid.* 133. *a.* Argumens des protestans. 1°. Les textes allégués par les catholiques peuvent aussi bien se prendre dans un sens métaphorique, que tant d'autres qui se trouvent dans l'écriture, & qu'on ne sauroit prendre dans un sens littéral. Réponse. On montre aux protestans la disparité sensible entre les autres passages, & ceux qui établissent le dogme de la présence réelle. Dans les premiers, les esprits étoient suffisamment disposés à ne pas prendre le signe pour la chose signifiée; mais il n'en est pas ainsi des paroles que Jesus-Christ adressa à ses apôtres: *ceci est mon corps, ceci est mon sang. Ibid. b.* 2°. Les protestans ajoutent qu'il n'est presque point de pere qui n'ait déposé en faveur du sens figuratif & métaphorique. Réponse. L'eucharistie étant composée de deux parties; l'une extérieure & sensible, l'autre intérieure & intelligible, il n'est pas étonnant que les peres se servent souvent d'expressions qui ne conviennent à ce sacrement que selon ce qu'il a d'extérieur; mais lorsqu'ils s'expliquent sur la partie intérieure & intelligible, ils s'expriment d'une maniere si nette & si précise, qu'ils ne laissent aucun lieu de douter qu'ils n'aient admis la présence réelle. *Ibid.* 134. *a.* Divers systêmes imaginés par les protestans pour montrer que la doctrine de la présence réelle n'a pas été la foi de la primitive église. Examen particulier du systême d'Aubertin, qui prétend que Paschase Ratbert, abbé de Corbie, dans un traité du corps & du sang du Seigneur, rejetta le sens de la figure, admis jusqu'alors par tous les fidcles, & y substitua celui de la réalité, fruit de son imagination; que cette nouveauté prit si rapidement, que, lorsque Bérenger voulut, deux siecles après, revenir au sens de la figure, on lui opposa comme immémorial le consentement de toute l'église décidée pour le sens de la réalité. *Ibid. b.* Réfutation de ce systême. *Ibid.* 135. *a, b.* On ne s'est proposé dans cet article que d'alléguer en gros les principaux argumens des deux partis. Il s'agit ici d'un mystere: qu'en a-t-on cru dans tous les tems? La chose se réduit à une question de fait aisée à décider par les monumens qui viennent d'être indiqués dans cet article. On ne peut rendre la raison seule arbitre du fond de cette dispute. *Ibid.* 136. *a.*

EUCHARISTIE. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 905. *b.*

Eucharistie, édifiante simplicité de l'institution de ce sacrement. IX. 596. *b.* La perception de l'eucharistie suivoit anciennement les agapes. I. 165. *a.* L'eucharistie nommée *antitype* par les peres grecs. 518. *a.* Le nom de formée donné par les Grecs à ce sacrement. VII. 182. *a.* Hostie de l'eucharistie. VIII. 318. *b.* Table de l'eucharistie. XV. 799. *a, b.* Observation de Clément d'Alexandrie sur le vin de l'eucharistie. XVII. 271. *a, b.* Hérétiques qui substituoient l'eau au vin dans ce sacrement. I. 563. *b.* Dispute entre les églises grecque & latine sur la qualité du pain sacramental. 914. *a.* Doctrine des Grecs sur l'eucharistie. VII. 919. *a.* Difficultés entre les églises grecque & latine sur les paroles de la consécration. III. 904. *b.* De la présence réelle dans le sacrement. XIII. 313. *b.* 314. *a.* Sur le retranchement de la coupe eucharistique, *voyez* RETRANCHEMENT. Sentiment des Berengariens sur l'eucharistie. II. 207. *b.* Description de la maniere dont communient quelques églises de Transylvanie, l'église d'Angleterre, celles de Hollande, de la Suisse, & de l'Allemagne protestante, & les collégians de Rinsburg. Sentiment des Moraves sur la communion. Doctrines de l'église catholique, de Luther, de Zwingle, & de Calvin sur le même sujet. IX. 597. *a, b.* Examen particulier de celle de Calvin. II. 566. *b.* Celle des luthériens expliquée dans les articles CONSUBSTANTIATION, IMPANATION, LUTHÉRANISME. Différence de sentiment entre Zwingle & Luther sur ce sacrement. XVII. 745. *b.* Eucharistie des chrétiens de S. Thomas. III. 380. *a.* XVI. 283. *a.* Sur l'eucharistie, *voyez* COMMUNION.

Eucharistie, épreuve par l'. V. 838. *a.*

EUCHITES, (*Hist. eccl.*) hérétiques qui soutenoient que la priere seule suffit pour nous sauver. VI. 136. *a.* Leurs pratiques & leur doctrine. S. Cyrille d'Alexandrie reprend vivement certains moines d'Egypte atteints de cette hérésie. Les hommes d'oraison estimés encore aujourd'hui dans les sectes d'Orient. *Ibid. b.*

EUCHOLOGE, (*Hist. eccl.*) discours pour prier. Etymologie de ce mot. Ce que contient l'euchologe des Grecs. Examen qui en fut fait à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Ce livre imprimé plusieurs fois à Venise. La meilleure édition a été publiée à Paris. VI. 136. *b.*

EUCINA, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie établi en 722. Sa marque de distinction. L'on doute qu'il ait existé. VI. 136. *b.*

EUCLIDE, fondateur de la secte mégarique: histoire de ce philosophe: son amour pour Socrate. X. 304. *a.* Sa dialectique. IV. 934. *b.*

Euclide le géometre. Son traité sur les données. V. 51. *a. Suppl.* I. 386. *a, b, &c.* Ses élémens de mathématique. V. 497. *a, b.* VII. 629. *b.* Traités d'optique qu'on lui attribue. XI. 518. *b.*

EUDEME, philosophe péripatéticien: ses principes. XII. 372. *a.*

Eudeme, plusieurs médecins de ce nom. X. 284. *a.*

EUDES, (*Hist. de France*) fils de Robert *le fort*, vingt-neuvieme roi de France. Histoire abrégée de son regne. *Suppl.* II. 906. *a.*

Eudes, soutient un siege contre les Normands. XI. 229. *b.* Proclamé roi de Neustrie. *Suppl.* I. 563. *b.* 564. *a.* Son couronnement, sa mort, lieu de sa sépulture. XI. 960. *a.*

EUDOXE *de Gnide*, son astronomie, I. 786. *a.* il fut le législateur de sa patrie. VII. 724. *a.* Abrégé de sa vie. XIII. 624. *a, b.*

EUDOXIENS. (*Hist. eccl.*) branche des ariens dont Eudoxe fut le chef. Leurs erreurs. VI. 136. *b.*

EVE. Sentiment des docteurs juifs sur la nature de la femme. IX. 49. *b.* Sur sa création. 50. *a, b.* I. 126. *a.*

EVÊCHÉ, (*Hist. eccl. & Jurisp.*) église ou bénéfice d'un évêque. VI. 136. *b.*

Evêché. Siege d'un évêque, dignité d'évêque, diocèse ou territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un évêque, demeure de l'évêque, son palais épiscopal. Le plus ancien évêché est celui de Jérusalem. Le second celui d'Antioche. Le troisieme celui de Rome. Evêché de Limoges fondé vers l'an 80. Evêques envoyés en plusieurs lieux vers l'an 94 par le pape S. Clément. Les érections des nouveaux évêchés devinrent sur-tout communes dans les douzieme & treizieme siecles. Quoique la pluralité des évêchés soit défendue, on a toujours trouvé des prétextes de dispenses, pour en posséder plusieurs ensemble. Exemples remarquables sur ce sujet. Limitation des évêchés faite en 380. Dans les premiers siecles, chaque évêque étoit indépendant des autres. Distinction établie dans le concile de Nicée des évêques métropolitains & des suffragans. VI. 137. *a.* Evêques *in partibus*, suffragans de quelques évêchés. Evêchés soumis immédiatement au S. Siege. Pays qui ne sont d'aucun évêché. Ce qu'on entend par patriarchat ou primatie. Comment se fait l'érection d'un évêché. Dans quels cas se fait l'union d'un évêché à un autre ou la translation du siege d'un évêché. Des évêchés & archevêchés de France, leur nombre. Les évêchés ne sont pas partagés également entre les métropolitains. Comment les évêchés sont remplis. *Ibid. b.*

Evêché, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 906. *b.*

Evêché. Origine du droit que les papes se sont attribué d'ériger de nouveaux évêchés. IV. 725. *b.* De l'union des évêchés & archevêchés. XVII. 385. *a.*

Evêchés alternatifs. VI. 137. *b.*

Evêchés alternatifs, observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 906. *b.*

Evêchés sécularisés. VI. 138. *a.*

Evêché suffragant. VI. 138. *a.*

Evêché vacant. VI. 138. *a.*

Evêchés, les trois, (*Géogr.*) cédés à Henri II, roi de France. IV. 71. *b.* Coutumes pour les trois évêchés. V. 131. *a, b.* Voyez les articles, METZ, TOUL & VERDUN.

EVECTION, (*Astron.*) terme des anciens astronomes pour désigner la libration de la lune. Dans la nouvelle astronomie, ce mot désigne une des principales équations du mouvement de la lune; la plus grande après l'équation du centre. C'est l'évection qui fait varier l'équation du centre dans les tables Newtoniennes. VI. 138. *a.*

Evection, seconde inégalité de la lune, produite par l'attraction du soleil, & dont la quantité est de 1°. 20′ 34″. Pourquoi elle est nommée évection. *Suppl.* II. 906. *b.* Hypothese que Ptolemée avoit imaginée pour expliquer cette inégalité. Celle d'Horoccius. Méthodes de calculer l'évection d'une maniere très-simple. Comment l'attraction solaire produit cette inégalité. *Ibid.* 907. *a.*

EVECTIONS, (*Hiſt. anc.*) permiſſion écrite de l'empereur ou de ſes officiers, ſur laquelle on pouvoit courir la poſte, ſans bourſe délier. Détails ſur cet uſage. VI. 138. *a.*

EVELYN, (*Jean*) ſavant diſtingué : détails ſur ſes ouvrages. XV. 695. *b.* 696. *a.*

EVÉNEMENT, ſens grammatical de ce nom. VI. 138. *a.*

ÉVÉNEMENT, *aventure*, *accident*, (*Synonym.*) I. 868. *b.*

Evénemens, leur enchaînement. VI. 422. *b.* VI. 204. *b.*

ÉVÉNEMENT, (*Médec.*) iſſue bonne ou mauvaiſe d'une maladie. VI. 138. *a.* Rien ne fait plus d'honneur à un médecin que de pouvoir prédire l'événement d'une maladie. Excellente doctrine donnée ſur ce ſujet par Proſper Alpin. Principes d'après leſquels un médecin peut prévoir l'événement. *Ibid. b.*

EVENT, terme de commerce, d'artillerie, de fonderie & de raffinerie. VII. 138. *b.*

EVENTAIL. La coutume de porter des éventails vient de l'Orient. Il n'y a pas long-tems que les femmes européennes les portoient de peau. Elles en portent aujourd'hui en hiver auſſi-bien qu'en été. VI. 138. *b.* Éventails d'uſage en Orient, en Italie & en Eſpagne. Pourquoi l'on donne chez les Grecs un éventail aux diacres, dans la cérémonie de leur ordination. Eventails, cheminées que les Perſans pratiquent pour donner de l'air à leurs appartemens. Deſcription de ce qu'on appelle éventails, en France. Les éventails ſe font à double ou à ſimple papier. Maniere de les fabriquer. *Ibid.* 139. *a.* Par qui ſe font les montures des éventails. Fabrique des éventails médiocres. *Ibid. b.*

Éventail. Bois d'éventail. II. 509. *b.* Fleches d'éventail. VI. 850. *b.* Maniere de faire les papiers d'éventail. XI. 861. *b.* Maniere de les gaufrer. VII. 525. *b*, *&c.* Différentes ſortes d'ouvriers employés au travail des éventails. XI. 861. *b.* *Voyez* vol. IV des planches. EVENTAILLISTE.

Éventail, terme d'orfevre en groſſerie, de jardinage, & d'émailleur. VI. 139. *b.*

EVENTAIL. (*Jardin.*) Arbres fruitiers en éventail ſur le bord des plates-bandes. VI. 927. *a.*

EVENTAILLISTE. De la communauté des maîtres éventailliſtes à Paris. Conteſtation qu'il y eut anciennement entre les doreurs ſur cuir, les marchands merciers & les peintres ſur la fabrique & la vente des éventails. Réglemens de la communauté des éventailliſtes. VI. 139. *b.*

EVENTUS, (*Bonus*) comment on repréſentoit ce dieu. XIV. 820. *b.* XVI. 69. *a.*

EVÊQUE, (*Hiſt. eccl. & Juriſp.*) deux ſignifications de ce terme; l'une reſtreinte & l'autre étendue. Etymologie de ce mot. Ce que ſignifie le mot ἐπίσκοπος chez les Grecs, & celui d'*epiſcopus* chez les Latins; d'où les chrétiens l'empruntèrent enſuite pour déſigner leurs gouverneurs ſpirituels. Ce nom fut appliqué par J. C. à S. Pierre, il l'a été à tous les prêtres, & même aux laïcs peres de famille. VI. 140. *a.* Pourquoi les évêques ſont auſſi appellés *ordinaires*. Quels ſont les pouvoir, dignité & fonctions d'un évêque. But de l'établiſſement des évêques dans les tems apoſtoliques. Dans les premiers ſiecles, c'étoit les évêques des villes voiſines qui en établiſſoient de nouveaux dans celles où ils le jugeoient convenable. Comment ſe font ces établiſſemens depuis huit ou neuf cens ans. Le pape eſt le premier des évêques par l'inſtitution divine. Les diſtinctions établies entre les autres évêques, ſont de droit eccléſiaſtique. *Ibid. b.* Les évêchés n'étoient conſidérés dans les premiers tems que comme une charge très-peſante. Qualités que S. Paul deſire dans un évêque. Pourquoi cet apôtre dit, qu'il ne doit être *mari que d'une ſeule femme*. Devoir des hommes mariés qu'on élevoit à l'épiſcopat. Peu-à-peu dans l'égliſe latine on ne choiſit plus d'évêques qui ſuſſent actuellement mariés. Dans les égliſes ſchiſmatiques, les évêques & prêtres ſont mariés. Exemples de prélats élus entre les laïcs. Conditions requiſes par le concile de Trente pour l'épiſcopat. Exemples d'évêques nommés étant encore fort jeunes. Conditions requiſes par le concordat. *Ibid.* 141. *a.* Diſpoſitions de l'ordonnance de Blois ſur la nomination aux évêchés; elles ne ſont point exactement obſervées. On a toleré que les nonces du pape, reçuſſent la profeſſion de foi du nommé à l'évêché, & fiſſent par rapport à lui les informations néceſſaires, ce qui a été enſuite défendu en 1639. A l'égard des qualités que doit avoir celui qu'on élit pour évêque, l'uſage de toutes les égliſes n'eſt pas en tout ſemblable à celui de France : diſpoſitions du concile de Trente, des canons, du concordat, de l'ordonnance de Blois relatives à cet objet. Dans les premiers ſiecles, les évêques étoient élus par le clergé & par le peuple. Enſuite par un décret formel dans le huitieme concile général tenu à Conſtantinople en 869, on n'admit plus aux élections que le clergé, & on défendit de recevoir ceux qui ne ſeroient nommés que par les empereurs ou par les rois. *Ibid. b.* Du droit de nommer aux évêchés dans le royaume de France. Les rois de la premiere race en diſpoſoient, à l'excluſion du peuple & du clergé. Dans le ſeptieme ſiecle, les rois en diſpoſoient de même. Louis le débonnaire rendit aux égliſes la liberté des élections, en ſe réſervant la nomination aux évêchés.... Les chapitres des cathédrales devenus puiſſans, s'attribuerent l'élection des évêques. Guerres ſuſcitées par les papes pour enlever aux ſouverains l'inveſtiture des évêchés. Etat des choſes immédiatement avant le concordat, ſur la nomination aux évêchés. Celui qui eſt nommé doit dans neuf mois obtenir des bulles, & le pape ne peut les lui refuſer. *Ibid.* 142. *a.* Le nouvel évêque poſſede avant d'être ſacré la juriſdiction ſpirituelle; mais il ne peut donner les ordres. Il doit être conſacré trois mois après l'élection. Par qui & comment ſe faiſoit autrefois la conſécration. Par qui elle ſe fait aujourd'hui. Cérémonies qu'on obſerve aujourd'hui dans l'égliſe latine pour la conſécration d'un évêque. *Ibid. b.* Viſite que l'évêque autrefois devoit faire à ſon métropolitain deux mois après ſon ſacre. Preſtation du ſerment de fidélité. Des marques extérieures de la dignité épiſcopale. Celles que l'on croit que S. Jean & S. Jacques ont portées. Ornemens épiſcopaux. Marques d'honneur particulieres à quelques évêques. *Ibid.* 143. *a.* Pairs eccléſiaſtiques en France. La plupart des évêques y poſſedent de grandes ſeigneuries. Ils ont été admis dans les conſeils du roi. Leur rang dans les parlemens. D'où leur vient le titre de *monſeigneur*. Autres titres qu'ils ont poſſédés ou qu'ils poſſedent. Honneurs qu'on leur rendoit communément autrefois. Ils donnent aujourd'hui des bénédictions que les aſſiſtans reçoivent à genoux. Entrée ſolemnelle des évêques dans la ville épiſcopale après leur ſacre. Noms de quelques ſeigneurs qui étoient tenus de porter l'évêque de Paris. Privilege des évêques d'Orléans dont ils peuvent uſer le jour de leur entrée. Droit de joyeux avénement dont quelques évêques jouiſſent. *Ibid. b.* Il eſt défendu aux évêques d'être longtems hors de leur diocèſe & de réſider hors de la ville épiſcopale. Dans la primitive égliſe, les évêques n'ordonnoient rien d'important ſans conſulter leur clergé & quelquefois le peuple. Lorſque l'on eut établi des prêtres à la campagne, ils ne conſulterent plus que le clergé de la ville épiſcopale. Dans la ſuite, le clergé forma une eſpece de monaſtere dont l'évêque étoit le ſupérieur. Mais enſuite les chanoines ont inſenſiblement perdu le droit d'être le conſeil de l'évêque. En quoi conſiſte la juriſdiction ſpirituelle des évêques. De la juriſdiction contentieuſe qu'ils poſſedent. De leur juriſdiction à l'égard des affaires entre laïcs pour choſes temporelles. L'ignorance des dix, onze & douzieme ſiecles leur donna lieu d'accroître beaucoup leur juriſdiction contentieuſe. *Ibid.* 144. *a.* Mais enſuite elle a été réduite. Divers officiers qu'ils ont pour l'exercer. Obligation impoſée aux évêques de viſiter leur diocèſe. Actes de juriſdiction volontaire ou gracieuſe que l'évêque fait par lui ou par ſes grands vicaires. Fonctions qu'il doit remplir par lui-même. Coadjuteur donné à l'évêque lorſqu'il ne peut faire ſes fonctions. Juriſdictions auxquelles un évêque eſt ſoumis en matiere civile & en matiere criminelle. *Ibid. b.* De la tranſlation d'un évêque d'un ſiege à un autre. En quels cas un évêque devient irrégulier, ſuivant les canons. De l'élection des évêchés & de la dignité épiſcopale en Allemagne. Changemens que le traité de Weſtphalie a apportés dans les évêchés d'Allemagne. *Ibid.* 145. *a.*

Evêque-abbé. VI. 145. *a.*

Evêque acéphale. VI. 145. *a.*

Evêque aſſiſtant. VI. 145. *a.*

Evêques cardinaux : à quels évêques ce titre fut donné. Tems de leur inſtitution. Leur rang dans les aſſemblées eccléſiaſtiques du onzieme ſiecle. VI. 145. *a.*

Evêque cathédral. VI. 145. *b.*

Evêque commendataire. VI. 145. *b.*

Evêque de la cour. VI. 145. *b.*

Evêque diocéſain. VI. 145. *b.*

Evêque in partibus infidelium. Celui qui eſt promu à un évêché ſitué dans les pays infideles. En quel tems cet uſage a commencé. On les appelle quelquefois *évêques titulaires*. Ces évêques ont cauſé beaucoup de troubles dans les derniers ſiecles. Ceux qui deviennent ſuffragans de quelque évêché ſont regardés d'un œil plus favorable. Réſolution priſe par rapport à eux dans l'aſſemblée du clergé de 1655. VI. 145. *a.*

Evêque métropolitain. VI. 145. *b.*

Evêques nulla tenentes. VI. 145. *b.* *Voyez* EVÊQUE IN PARTIBUS. Ouvrages à conſulter ſur les évêques. *Ibid. b.*

Evêques. 1°. *De leur élection & de ce qui s'y rapporte.* Comment elle ſe faiſoit autrefois. V. 455. *a*, *b.* Le ſort employé dans les élections des évêques. XV. 379. *b.* 380. *a.* Cérémonies pratiquées dans leur conſécration. V. 811. *b.* Examen de la queſtion, ſi une perſonne qui n'a pas été prêtre, peut être ordonnée évêque. 812. *a.* Inthroniſation de l'évêque. VIII. 842. *b.* Origine du droit que les papes ſe ſont attribué de transférer ſeuls les évêques d'un ſiege à un autre, & d'ériger de nouveaux évêchés. IV. 725. *b.* Tranſlation d'un évêque d'un ſiege à un autre. XVI. 555. *a.*

2°.

2°. *Marques de dignité des évêques.* Leurs armoiries. *Suppl.* II. 656. *b.* Leur chapeau dans les armoiries. 324. *b.* Leur mitre. *Suppl.* III. 939. *b.* Leur anneau. I. 479. *a.* Leur croix pectorale. IV. 509. *b.* Uſage de porter la croix devant eux. *Ibid.* Croſſe d'évêque. 514. *a.* Le droit de porter le *pallium* accordé à quelques-uns. XI. 792. *a*, *b.*

3°. *Leurs titres.* Titre d'apoſtoliques qu'ils eurent autrefois. I. 537. *a.* Le nom de pape leur fut auſſi donné anciennement. 834. *a.* Etymologie du nom *præſules*, qu'ils porterent. IV. 624. *b.* Armes d'évêques, *voyez* les planches de blaſon, vol. II.

4°. *Juriſdiction à laquelle ils ſont ſoumis.* Ancien monument ſur la maniere de juger les évêques. IV. 863. *b.* Par qui les évêques doivent être jugés. II. 791. *a*, *b.* Congrégation qui a juriſdiction ſur eux. III. 868. *b.* Juges des cauſes majeures concernant les évêques. XI. 830. *b.*

5°. *Leurs devoirs & fonctions.* Serment de fidélité qu'ils prêtent. XV. 104. *a.* Domicile d'un évêque. V. 31. *a.* Cauſes pour leſquelles il lui eſt permis de s'abſenter de ſon dioceſe. XIV. 170. *a.* Ce qui eſt défendu aux évêques hors de leur dioceſe. IV. 1013. *a.* Ils étoient obligés anciennement de combattre pour la défenſe de leur patrie. XI. 229. *b.* Les évêques d'une province obligés d'aſſiſter aux conciles provinciaux. III. 818. *b.* Origine de l'uſage de porter des bougeoirs aux évêques quand ils officient. IX. 232. *b.* Aides levées par les évêques. I. 193. *a.* Leurs viſites dans les égliſes de leur dioceſe. XVII. 355. *b.*

6°. *Privileges & prérogatives des évêques.* Occaſions où ils ont pris le pas ſur les cardinaux. II. 681. *b.* Baronies poſſédées par des évêques en Angleterre. 89. *a.* Enumération des cas dont ils ſe ſont réſervés l'abſolution. 739. *a.* Contribution que l'évêque peut lever ſur ſes diocéſains en cas d'urgente néceſſité. III. 205. *a.* Onctions qu'il a ſeul droit de faire. 379. *a.* Droit d'inſpection ſur les colleges que les évêques ont en quelques lieux. 638. *a.* Dans la primitive égliſe l'évêque avoit la direction des biens de chaque égliſe. VI. 350. *a.* Les évêques ne tiennent pas leur autorité du pape. VII. iij. Querelles entre les évêques & leurs métropoles en Allemagne. VIII. 590. *b.* De la juriſdiction des évêques. VI. 144. *a.* IX. 73. *a.* 74. *b.* 75. *a*, *b.* Loi par laquelle ils tiroient un droit des eccléſiaſtiques de leur dioceſe. IX. 659. *a.* Ancienne égalité des évêques des Gaules entr'eux. X. 471. *a.* Autorité des évêques ſur les monaſteres & les réguliers de leur dioceſe. 639. *a*, *b.* XIV. 42. *b.* Dans les premiers ſiecles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. XI. 419. *b.* 420. *b.* Du droit qu'ils ont de conférer les ordres. 581. *b.* 596. *b.*

7°. *Diſtinctions entre les évêques.* Evêques antocéphales. I. 895. *b.* Evêques cardinaux. II. 681. *a.* Evêque *in partibus.* XII. 90. *b.* Evêques qui étoient appellés *protothrones* dans l'égliſe grecque. XIII. 508. *b.* Evêque régionnaire. XIV. 18. *a.* Evêque ſuffragant. XV. 638. *a.* Sorte d'évêque chez les proteſtans appellé *ſurintendant.* 690. *a.*

8°. *Officiers d'évêques.* Coadjuteurs, III. 554. *b.* notaires, XI. 243. *b.* officiaux, 419. *a*, *b.* vicaires, III. 373. *b.* XVII. 233. *a.* vidames, XVII. 247. *a.* *Voyez* EPISCOPAL & EPISCOPAT.

EVERARD, (*Antoine*) anatomiſte. *Suppl.* I. 398. *b.*

EVERER les chiens. XVI. 932. *a*, *b.*

EVERGETE, (*Hiſt. anc.*) *Bienfaiteur* ou *Bienfaiſant*, ſurnom qui a été donné à pluſieurs princes. Quelquefois les peuples les donnerent à leurs rois. Quelquefois les princes les prirent eux-mêmes. Obſervations ſur deux Ptolemées qui prirent ce nom. Autres rois & empereurs ſurnommés de la ſorte. VI. 146. *a.*

EVERS, (*Emmanuel-Jean*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 362. *a.*

EVESHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre appellée mal-à-propos *Everham* dans l'Encyclopédie. Divers objets qui la rendent remarquable. *Suppl.* II. 907. *b.*

EUFRAISE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Prétendues vertus qu'on lui attribue. VI. 146. *a.*

EUGENE, (*Géogr.*) lieu de Hongrie, dans le diſtrict de Bude. Origine de ſon nom. *Suppl.* II. 907. *b.*

EUGENE IV, pape. XVII. 6. *b.*

EVHEMERE, le cyrénaïque. IV. 605. *b.* Obſervations ſur un de ſes ouvrages. X. 401. *a*, *b.* Le merveilleux de la mythologie ramené au naturel par ce philoſophe. 924. *b.* Vrai but de ſon traité ſur les dieux de la Grece. XII. 955. *a.* Obſervations ſur ce philoſophe & ſon hiſtoire ſacrée. XVI. 5. *a*, *b.*

EVICTION. (*Juriſpr.*) en quels cas elle a lieu pour des meubles & pour des immeubles. Il n'y a d'éviction que celle qui eſt faite par autorité de juſtice. Un bénéficier peut être évincé par dévolut. Si celui qui eſt évincé a un garant, il doit lui dénoncer l'éviction. Maxime de droit ſur l'éviction. VI. 146. *b.*

EVIDENCE. (*Métaphyſ.*) Deux ſortes de certitude ; la foi & l'évidence. Différence entre l'une & l'autre. L'évidence n'eſt pas dans la foi ; mais les vérités que la foi nous enſeigne ſont inſéparables des connoiſſances évidentes. Deſcription de l'évidence ; c'eſt une *certitude à laquelle il nous eſt auſſi impoſſible de nous refuſer qu'il nous eſt impoſſible d'ignorer nos ſenſations actuelles.* VI. 146. *b.* Senſations affectives, ſenſations repréſentatives : celles-ci ne ſont elles-mêmes que des ſenſations affectives réunies & ordonnées de maniere qu'elles forment des ſenſations de continuité ou d'étendue. Nous connoiſſons nos ſenſations en elles-mêmes, parce qu'elles ſont des affections de nous-mêmes, des affections qui ne ſont autre choſe que ſentir. Ainſi nous devons appercevoir que ſentir n'eſt pas la même choſe qu'une étendue réelle : il n'eſt pas de la nature du mode ſenſitif d'étendue, d'être réellement étendu. Nous ne voyons point les objets en eux-mêmes, & nous n'appercevons jamais que nos idées ou ſenſations. De l'idée repréſentative d'étendue réſultent celles de figure, de grandeur, de ſituation, *&c. Ibid.* 147. *a.* Les ſenſations affectives & repréſentatives forment toutes nos affections, nos penſées & nos connoiſſances. *Connoiſſances naturelles, primitives, évidentes.* 1°. Nos ſenſations nous indiquent en nous un être qui a la propriété de ſentir. 2°. Cette propriété eſt paſſive. 3°. Elle eſt radicale & eſſentielle à l'être ſenſitif : elle ne peut réſulter de l'organiſation. 4°. Les ſenſations ne ſont point eſſentielles à l'être ſenſitif. 5°. Les ſenſations ſont les formes ou affections dont l'être ſenſitif eſt ſuſceptible. 6°. Elles n'exiſtent en lui qu'autant qu'elles l'affectent actuellement & ſenſiblement. 7°. Il n'y a que nos ſenſations qui nous ſoient connues en elles-mêmes. Toutes les autres connoiſſances que nous pouvons acquérir avec évidence ne nous ſont prouvées que par indication. *Ibid. b.* Deux ſortes de rapports conſtituent l'évidence indicative ; les rapports eſſentiels & les rapports néceſſaires. 8°. Les êtres indiqués par nos ſenſations ne nous ſont connus que par leurs propriétés qui ont une liaiſon eſſentielle ou néceſſaire avec nos ſenſations. 9°. La faculté de ſentir n'eſt pas la cauſe de ſes ſenſations. 10°. 11°. Preuves de cette propoſition. 12°. Les ſenſations lui ſont donc cauſées par une puiſſance diſtincte d'elle-même. 13°. L'être ſenſitif eſt dépendant de cette puiſſance. 14°. Il n'y a nulle combinaiſon d'idées du préſent & du paſſé ſans la mémoire. 15°. L'être ſenſitif ne tire point de lui les idées ou les ſenſations dont il ſe reſſouvient. *Ibid.* 148. *a.* 16°. Les objets que nous appellons corps ou matiere ſont dans l'ordre naturel des cauſes néceſſaires de nos ſentimens, de nos connoiſſances & de nos volontés. 17°. L'être ſenſitif ne peut modifier en aucune maniere les ſenſations qu'il reçoit. 18°. Nos ſenſations repréſentatives ont entr'elles des différences qui nous inſtruiſent ſûrement de la diverſité des objets qu'elles repréſentent. 19°. L'être ſenſitif diſtingue les ſenſations par les différences qu'elles ont entr'elles. 20°. Le jugement s'opere de la même maniere ; car juger n'eſt autre choſe qu'appercevoir & connoître les rapports des objets. Ce qu'on appelle conſéquences dans une ſuite de jugemens n'eſt que l'accord des ſenſations, apperçu relativement à ces jugemens. 21°. Il n'y a pas de ſenſations repréſentatives ſimples. 22°. Les ſenſations ont entr'elles, par la mémoire, une certitude de rapports que l'ame apperçoit, qui lient diverſement toutes les ſenſations les unes aux autres, & qui, dans l'exercice de la mémoire, les rappellent à l'ame, ſelon l'ordre dans lequel elles l'intéreſſent actuellement. *Ibid. b.* La contemplation ou l'examen n'eſt qu'une remémoration volontaire, dirigée par quelque doute intéreſſant. La combinaiſon des idées qui affectent en même tems leur eſprit, n'eſt qu'une remémoration ſimultanée, & une contemplation ſoutenue par l'intérêt que ces ſenſations lui cauſent. Comparaiſon qui rend intelligible le méchaniſme de la mémoire qui fait renaître dans l'ame, ſelon ſon attention, les ſenſations par leſquelles elle exerce ſes fonctions intellectuelles. *Ibid.* 149. 23°. Les ſenſations ſucceſſives que nous pouvons recevoir par les ſens & la mémoire ſe correſpondent les unes aux autres, conformément à la repréſentation des objets qu'elle nous indiquent. 24°. Il y a entre les ſenſations & les objets, & entre les ſenſations même, des rapports certains & conſtans, qui nous inſtruiſent ſûrement des rapports que les objets ont entr'eux, & des rapports qu'il y a entre ces objets & nous. 25°. Nous diſtinguons les ſenſations que nous retenons, ou qui nous ſont rappellées par la mémoire, de celles que nous recevons par l'uſage actuel des ſens. 26°. Dans le concours de l'exercice des ſens & de l'exercice de la mémoire, nous ſommes affectés par les ſenſations que nous retenons, de maniere que nous reconnoiſſons que nous avons déjà eu ces ſenſations. *Ibid. b.* Les ſens nous aſſurent de la fidélité de notre mémoire, & il n'y a que nos ſens qui puiſſent nous en aſſurer. Ainſi les cauſes ſenſibles qui agiſſent ſur nos ſens, & qui ſont les objets de nos ſenſations, ſont elles-mêmes les objets de nos connoiſſances, & la ſource de notre intelligence. 27°. La mémoire n'appartient pas eſſentiellement à l'être ſenſitif. 28°. L'intelligence de l'être ſenſitif eſt aſſujettie aux différens états de perfection ou d'imperfection de la mémoire. 29°. Les rêves, les dé-

lires, la folie, l'imbécillité ne conſiſtent que dans l'exercice imparfait de la mémoire ; *Ibid.* 150. *a.* de même que toute prévention opiniâtre, tout écart de l'eſprit dans les raiſonnemens de bonne foi. Le déréglement moral, qui eſt une eſpece de folie, réſulte d'un méchaniſme à-peu-près ſemblable, & ſe trouve toujours accompagné du déréglement de l'intelligence. 30°. La mémoire peut nous rappeller les ſenſations dans un autre ordre & ſous d'autres formes que nous les avons reçues par les ſens. 31°. Les ſenſations changées ou variées, ou diverſement combinées par la mémoire, ne produiſent que des idées factices, formées de ſenſations que nous avons déjà reçues par l'uſage des ſens. *Ibid. b.* 32°. Ces idées factices ſont la ſource de nos erreurs. 33°. Il n'y a que nos ſenſations qui nous inſtruiſent ſûrement de la réalité & des propriétés des objets. 34°. Des idées que l'ame ſe produiroit elle-même, ſans l'action d'aucune cauſe extrinſeque, ne lui procureroient aucune évidence de la réalité d'aucun être diſtinct de l'ame même. 35°. Une ſenſation abſtraite générale, n'eſt que l'idée particuliere d'un attribut commun à pluſieurs objets ; c'eſt l'imperfection de l'eſprit qui le force à avoir des idées abſtraites générales. Il en eſt de même des idées particulieres à un ſeul objet. 36°. On ne peut rien déduire ſûrement & avec évidence d'une ſenſation ſommaire ou générale, qu'autant qu'elle eſt réunie aux ſenſations complettes des objets auxquels elle appartient. *Ibid.* 151. *a.* Vice du ſyſtême de Spinoſa. 37°. Nos ſenſations nous font appercevoir deux ſortes de vérités ; des vérités réelles & des vérités purement idéales. La certitude de nos connoiſſances naturelles ne conſiſte que dans l'évidence des vérités réelles. 38°. Ce ſont les idées factices & les idées abſtraites générales qui font connoître l'évidence, & qui favoriſent le pyrrhoniſme. Mais tous ceux qui ſeront aſſujettis dans la déduction des vérités réelles, aux ſenſations, telles qu'ils les ont reçues par l'uſage des ſens, conviendront toujours de la certitude de ces vérités. *Ibid. b.* Il eſt vrai cependant que relativement aux bornes de notre eſprit, les idées ſommaires ſont néceſſaires & utiles ; mais elles ne nous inſtruiſent point. 39°. Nous ne connoiſſons les rapports néceſſaires entre nos ſenſations & les objets réels de nos ſenſations, qu'autant que nous en ſommes ſuffiſamment inſtruits par la mémoire ; car ſans le reſſouvenir du paſſé, nous ne pouvons pas même juger de l'abſence ou de la préſence des objets qui nous ſont indiqués par nos ſenſations actuelles. *Ibid.* 152. *a.* Ainſi nous ne reconnoiſſons ſûrement l'erreur où nous avons été jettés dans nos rêves qu'à notre réveil, lorſque la mémoire eſt rétablie dans ſon exercice complet. L'expérience de nos rêves nous apprend que le ſommeil ſuſpend l'exercice de la mémoire ; que cet exercice s'exécute par le méchaniſme du corps ; que l'ame ne peut ſuppléer aux idées dont elle eſt privée par le non-exercice de la mémoire ; qu'elle n'a point d'idées innées ; qu'il lui eſt inutile de penſer pendant le ſommeil. 40°. Nous ſommes auſſi aſſurés de l'exiſtence, de la durée, de la diverſité des objets de nos ſenſations, que nous le ſommes de la durée de notre être ſenſitif. Comment la fidélité de la mémoire nous eſt prouvée avec certitude. Sans la mémoire, l'être ſenſitif n'auroit que la ſenſation, ou l'idée de l'inſtant actuel ; il ne pourroit pas tirer de cette ſenſation la conviction de ſa propre exiſtence. *Ibid. b.* La certitude de la fidélité de notre mémoire ſuppoſe néceſſairement la durée de l'exiſtence des mêmes objets, qui nous procurent en différens tems les mêmes ſenſations par l'exercice des ſens. L'égoïſme, ou la rigueur de la certitude réduite à la connoiſſance de moi-même, ne ſeroit qu'une abſtraction captieuſe, qui ne pourroit ſe concilier avec la certitude même que j'ai de mon exiſtence. Quelles ſont les raiſons les plus fortes qu'on puiſſe alléguer en faveur de l'égoïſme. *Ibid.* 153. *a.* Ces raiſons combattues & réfutées. *Ibid. b.* La même certitude que nous avons de l'exiſtence des objets de nos ſenſations, s'étend juſqu'à la notion que nous avons des êtres ſenſitifs des autres hommes. 41°. Un être ſenſitif qui eſt privativement & excluſivement affecté de ſenſations bornées à lui, & qui ne ſont ſenties que par lui, eſt réellement diſtinct de tout autre être ſenſitif. *Ibid.* 154. *a.* 42°. Les êtres ſenſitifs ont leurs ſenſations à part, qui ne ſont qu'à eux, & qui ſont renfermées dans les bornes de la réalité de chaque être ſenſitif qui en eſt affecté. 43°. Démonſtration de cette vérité ; qu'une portion de matiere compoſée de parties réellement diſtinctes, placées les unes hors des autres, ne peut pas former une ame, & que les êtres ſenſitifs individuels ne peuvent pas être des ſubſtances matérielles. 44°. Les objets corporels agiſſent ſur nos ſens par le mouvement. 45°. Le mouvement n'eſt pas un attribut eſſentiel de ces objets. 46°. Le mouvement eſt une action dont les corps ſont les ſujets paſſifs. 47°. Le ſujet paſſif & la cauſe qui agit ſur lui ſont réellement diſtincts. 48°. Un corps en repos ne ſe remet point par lui-même en mouvement. Un corps qui en meut un autre, perd autant de mouvement qu'il lui en communique. 49°. Les corps n'étant point la cauſe de leur mouvement, ſont réellement diſtincts de cette cauſe. *Ibid. b.* 50°. Les objets qui occaſionnent nos ſenſations par le mouvement, ne ſont donc pas la cauſe primitive de nos ſenſations. 51°. Cette cauſe de nos ſenſations eſt donc diſtincte de notre être ſenſitif & des objets de nos ſenſations. 52°. Nos ſenſations nous conduiſent à la connoiſſance d'une premiere cauſe, dont l'action vivifie tous les corps vivans. On ne doit point chercher dans le corps ni dans l'ame humaine, la forme conſtitutive de l'homme moral. Elle réſulte de l'acte même du premier principe de toute intelligence & de toute activité. Mais la maniere dont il agit ſur nous eſt inacceſſible à nos lumieres. 53°. La cauſe primitive des formes actives, ſenſitives, intellectuelles, eſt elle-même une cauſe puiſſante, intelligente & directrice. *Ibid.* 155. *a.* 54°. Chaque homme eſt aſſuré par la connoiſſance intime des fonctions de ſon ame, que tous les hommes & les autres animaux qui agiſſent & ſe dirigent avec perception & diſcernement, ont des ſenſations & un être qui a la propriété de ſentir, & que cette propriété rend tous les êtres ſenſitifs ſuſceptibles des mêmes fonctions naturelles purement relatives à cette même propriété. Nous appercevons dans les animaux l'exercice des mêmes fonctions ſenſitives que nous reconnoiſſons en nous-mêmes : ſavoir, le diſcernement, la remémoration, les relations, les indications, les abſtractions, les déductions, les inductions, les paſſions. *Ibid. b.* 55°. Les volontés animales ou purement ſenſitives, ne conſiſtent que dans les ſenſations, & ne ſont que les ſenſations elles-mêmes, en tant qu'elles ſont agréables ou déſagréables à l'être ſenſitif. Mais il faut diſtinguer l'acquieſcement & le déſiſtement déciſif, d'avec les volontés indéciſes. 56°. Nos connoiſſances évidentes ne ſuffiſent pas, ſans la foi, pour nous connoître nous-mêmes, pour découvrir la différence qui diſtingue eſſentiellement l'homme des autres animaux. *Ibid.* 156. *a.* L'union périſſable du corps & de l'ame n'exiſte pas par elle-même ; ces deux ſubſtances ne peuvent agir l'une ſur l'autre ; les ſenſations & la raiſon de l'homme ſont l'effet immédiat de l'action de Dieu ſur l'homme ; l'organiſation du corps eſt la cauſe inſtrumentale des ſenſations, & les ſenſations les cauſes déterminantes de la raiſon. C'eſt dans cet état d'intelligence & dans la force d'intention que conſiſte le libre arbitre, conſidéré ſimplement en lui-même. En quoi conſiſtent le pouvoir de faire le bien, & le pouvoir funeſte de ſe livrer au mal. Il ſemble que les volontés déciſives de l'ame excluent la liberté, parce qu'elle n'a pas, lorſqu'elle ſe détermine déciſivement, le double pouvoir actuel d'acquieſcer & de ſe déſiſter, dans lequel conſiſte la liberté ; mais c'eſt dans le tems de la délibération qu'elle eſt véritablement libre. *Ibid. b.* Deux ſortes de motifs naturels ; les motifs inſtructifs & les motifs affectifs. La liberté naturelle eſt reſſerrée entre deux états également oppoſés à la liberté même, ſavoir l'invincibilité des motifs, & la privation des motifs. Les motifs ſont donc eux-mêmes de l'eſſence de la liberté ; l'ame ſe détermine preſque toujours ſans examen & délibération, parce qu'elle eſt inſtruite des regles qu'elle doit ſuivre ſans héſiter. Il faut aux hommes des regles poſitives & déterminées pour fixer & aſſurer leur conduite. *Ibid.* 157. *a.* La regle qui guide les uns ſuffit dans l'ordre moral, pour les déterminer. Ce conflit de ſenſations affectives, cette liberté animale, doivent être diſtingués de la liberté morale ou d'intelligence, qui n'eſt pas obſédée par des affections déréglées. C'eſt cette liberté qui fait chérir la probité, l'honneur, la vertu, & qui établit dans l'homme l'image de la divinité ; car la liberté divine n'eſt qu'une pure liberté d'intelligence. Importance de ces premieres vérités *évidentes* raſſemblées dans cet article. *Ibid. b.*

Evidence. Différence entre l'évidence & la certitude. I. xjv. Diſc. prélim. II. 845. *b.* Des différens degrés d'évidence. III. 890. *b.* Evidence morale. XIII. 393. *b.* Ce qui eſt évident pour l'un eſt ſouvent obſcur pour l'autre. XVI. 390. *a*, *b.*

EVIEN, (*Mythol.*) ſurnom de Bacchus. Il falloit dire *Evan* dans l'Encyclopédie, au lieu d'*Evien*. Origine de ce ſurnom. Montagne auprès d'Ithome nommée *Evan. Suppl.* II. 907. *b.*

EVINCER, (*Juriſpr.*) dépoſſéder quelqu'un juridiquement d'un héritage ou autre immeuble. Diverſes manieres dont on peut être évincé. VI. 127. *b.*

EVITÉE, (*Marine*) Eſpace néceſſaire à un vaiſſeau pour tourner à la longueur de ſes amarres, *&c.* VI. 158. *a.*

EVITER. (*Marine*) Ce qu'on entend par un vaiſſeau qui a évité. Eviter un vent. Eviter à marée. VI. 158. *a.*

EVITERNITÉ ; ce mot ſynonyme à celui d'*éternité*. Obſervations ſur la ſignification qu'on lui a donnée dans l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. *a.*

EULER. Ouvrage de ce géometre intitulé : *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes.* I. 120. *a.* Ses ouvrages aſtronomiques. *Suppl.* I. 665. *a*, *b.* Ses tables aſtronomiques. *Suppl.* IV. 889. *a.* 903. *b.* 904. *a.* 917. *a*, *b.* 918. *a.* Sa théorie du mouvement de la lune. IX. 735. *b.* Son ouvrage ſur les cometes. III. 678. *b.* Sa

division des lignes du 3e. ordre. IV. 385. *b.* Dissertation sur le feu, VI. 603. *a.* sur le flux & reflux de la mer. 908. *a.* Théorie des figures isopérimetres curvilignes. VIII. 927. *b.* Controverse de cet académicien avec M. d'Alembert sur les logarithmes. IX. 632. *b.* Son ouvrage sur les problèmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a*, *b.* Comment il a perfectionné le calcul intégral. 619. *b.* Ses recherches & expériences pour un télescope dioptrique. XVI. 48. *b. Suppl.* I. 146. *a. Suppl.* III. 814. *a*, *b.* Son microscope solaire. *Suppl.* III. 931. *a.*

EULOGIE, *dans l'hist. de l'église*, morceaux du pain sacramental que les Grecs appellent de ce nom. Etymologie de ce mot. L'église latine a eu long-tems quelque chose de semblable aux eulogies. Gâteaux appellés de ce nom. Présens qu'on appelloit aussi eulogies. Toutes sortes de personnes bénirent & distribuerent leurs eulogies. VI. 158. *a.*

EUMARUS d'Athenes, peintre monochrome. XII. 259. *a.*

EUMENE d'Autun, ancien professeur d'éloquence. *Suppl.* I. 726. *a.*

EUMENES II, roi de Pergame. Principaux événemens de sa vie. XII. 353. *b.*

EUMÉNIDES. (*Mythol.*) Evénement qui fit donner ce nom aux furies. Fonctions des euménides. Leur figure. Temple des euménides à Athenes. VI. 158. *b.*

Euménides, voyez *Furies*, *Imprécations*. Pourquoi ces divinités furent nommées euménides. VI. 209. *a.* Divinités nommées *némeses* qu'on doit mettre au rang des euménides. XI. 90. *a.* Statues de Pluton, de Mercure & de la Terre dans le temple des euménides à Athenes. XII. 804. *a.* Temple des euménides près de Titana. XVI. 355. *a.*

EUMOLPE, premier hiérophante. VIII. 207. *a.*

EUMOLPIDES, (*Mythol.*) prêtres de Cérès. Excommunication qu'ils exerçoient. Origine de leur nom. VI. 158. *b.*

Eumolpides. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. *a.*

EUNAPE, rhéteur né à Sardes. V. 281. *a.* XIV. 655. *a.*

EUNOMISPHRONIENS, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques. I. 178. *b.*

EUNUQUE. Comment les Italiens nomment les eunuques. Etymologie de ce mot. La castration, ainsi que l'infibulation, ne peuvent avoir d'autre origine que la jalousie. Castration usitée autrefois chez les Valésiens, hérétiques arabes. Elle étoit chez les Egyptiens la peine de l'adultere. VI. 158. *b.* Il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. But de la castration dans l'Asie, l'Afrique, l'Italie, chez les Hottentots, & dans d'autres pays. Diverses especes de castrations. Quelle est la plus dangereuse. Eunuques de différens pays qui se trouvent à Constantinople, dans toute la Turquie, en Perse, *&c. Ibid.* 159. *a.* Les noirs sont d'autant plus recherchés qu'ils sont plus horribles. Les eunuques auxquels on n'a laissé que les testicules, ne laissent pas de sentir de l'irritation dans ce qui leur reste. Correspondance entre les parties de la génération, la gorge & la barbe chez les hommes; & chez les femmes, entre la matrice, les mammelles & la tête. Ouvrages modernes qui traitent de cette correspondance. *Ibid. b.* Recherches sur la cause du changement qui survient à la voix des enfans mâles, dès qu'ils atteignent l'âge de puberté, & par conséquent sur la raison pour laquelle les femmes & les eunuques n'éprouvent point ce changement. Il en est des bords & des rubans de la glotte comme des cordes des instrumens. Les sons qu'ils rendent par leurs vibrations doivent être aigus ou graves, à proportion que ces rubans sont gros ou grêles. Le fluide séminal n'est pas destiné seulement à la génération, mais encore à s'unir à la lymphe nourriciere. Ce fluide rend ainsi la texture de toutes les parties plus fortes. Cette augmentation de forces dans les mâles, est une cause sur-ajoutée à celle qui produit l'augmentation de forces communes aux deux sexes. De-là les hommes doivent être plus vigoureux que les femmes. *Ibid.* 160. *a.* Cette rigidité des fibres doit être plus sensible dans les bords de la glotte. On comprend aisément que les eunuques n'éprouvent point ce changement, cette augmentation de forces. Pourquoi ils manquent de barbe. Correspondance entre les poils & les parties de la génération. Sur ces particularités, voyez *Poil. Ibid. b.* Observations qui concourent à confirmer l'explication qui vient d'être donnée. Changemens qui arrivent dans les adultes à qui les testicules ont été emportés par accident ou de toute autre maniere. Accidens qui arrivent aux jeunes gens qui se livrent à la mastupration ou à l'exercice vénérien trop fréquent ou prématuré. Les grandes maladies produisent aussi quelquefois des changemens dans la voix. Utilité dont peut être l'explication qu'on vient de lire. *Ibid.* 161. *a.*

Eunuque. Origine de l'usage d'avoir des eunuques : ceux que les orientaux nomment eunuques du ciel. II. 802. *b.* Comment & pourquoi cet usage est établi chez les Turcs & en Italie. 755. *b.* Observations sur l'état des eunuques. VIII. 258. *b.* Chef des eunuques noirs du serrail. IX. 131. *b.* Les Romains faisoient eunuques ceux qu'ils destinoient au métier de pantomimes. XI. 828. *a.*

EUNUQUES, (*Hist. eccl.*) secte d'hérétiques, *&c.* Quelle en peut avoir été l'occasion. VI. 161. *a.*

EUNOMIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrieme siecle; branche des Ariens. Histoire d'Eunome leur chef. Sa doctrine. On nommoit aussi les Eunomiens *Troglodytes*. Voyez ce mot. VI. 161. *b.*

EUNOMIO-EUPSYCHIENS, (*Hist. eccl.*) hérétiques du quatrieme siecle, qui avoient la même doctrine que les précédens, dont ils ne s'étoient détachés que pour un seul point. Sozomene les appelle EUTYCHIENS. VI. 161. *b.*

EVOCATIO, sorte d'engagement des troupes romaines. XV. 103. *a.*

EVOCATION, (*Littér.*) opération religieuse du paganisme. VI. 161. *b.*

Evocation des dieux tutélaires. Les Romains en particulier la pratiquerent avant la prise des villes pour en faire sortir les dieux de leurs ennemis. Evocation que fit Camille des dieux Veïens. VI. 161. *b.* Précaution que prenoient les prêtres pour qu'on ne pût évoquer leurs dieux. Formule de ces évocations conservée par Macrobe. Après cette évocation, les Romains ne doutoient plus de la perte de leurs ennemis. Comment Virgile parle de la désertion des dieux tutélaires de Troye. Cette opinion paroît conforme à ce que rapporte Josephe d'un événement miraculeux qui se passa dans le temple de Jerusalem avant sa destruction. Moyen dont se servirent les Tyriens assiégés par Alexandre pour retenir Apollon dans leur ville. *Ibid.* 162. *a.*

Evocation des dieux tutélaires. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. Ouvrages à consulter. *Suppl.* II. 908. *a.*

Evocation par laquelle les Romains tâchoient d'enlever à leurs ennemis la protection des dieux. IV. 922. *b.*

Evocation des manes. La plus ancienne & la plus solemnelle des évocations. Moyse l'avoit défendue. Cette pratique passa de l'Orient dans la Grece. Elle étoit exercée par les ministres des choses saintes. Les voyages que les poëtes font faire à leurs héros dans les enfers, n'ont peut-être d'autre fondement que les évocations auxquelles ils avoient recours. Ce que les prêtres évoquoient, n'étoit ni le corps ni l'ame, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre ces deux substances. Ce n'étoit ni l'ame ni le corps qui descendoit dans les champs élysées, mais ce que les Grecs appelloient εἴδωλον. Dans quel but les évocations se pratiquoient. Les magiciens qui se mêlerent ensuite de ces opérations, y joignirent les pratiques les plus folles & les plus abominables. VI. 162. *b.* Pouvoir de la magie, selon le poëte Lucain. Magiciens goetiques, ceux qui s'adressoient aux divinités malfaisantes. La magie & la théologie payenne se touchoient de près, & émanoient l'une de l'autre. *Ibid.* 163. *a.*

Evocation. On évoquoit les mauvais esprits en leur offrant des feves. VI. 650. *b.* Pierre qui avoit la vertu d'évoquer les génies. IX. 588. *a.* Magiciens chez les Grecs consacrés à évoquer les ombres. XIII. 542. *b.* Lieux où l'on évoquoit les ames des morts. 543. *b.* GRYMOIRE, NÉCROMANCIE, NÉCYOMANCIE, SCIAMANCIE, & SCIOMANCIE.

EVOCATION, (*Jurisp.*) changement de juges. Plutarque regarde les Grecs comme les premiers qui inventerent les évocations. Les loix romaines sont contraires à tout ce qui dérange l'ordre des jurisdictions. VI. 163. *a.* Il y avoit cependant chez les Romains des juges extraordinaires. En quels cas les empereurs se faisoient rendre compte des affaires des particuliers. Marc Antonin renvoyoit au sénat les causes qui le concernoient. Tibere agissoit à peu près de même. Il n'en fut pas ainsi de Claude, *&c.* Lettres évocatoires dont il est parlé dans les codes Théodosien & Justinien. En France, les évocations trop fréquentes ont toujours été regardées comme contraires au bien de la justice. Les ordonnances en ont aussi restraint l'usage à certains cas. Les causes sur lesquelles l'évocation peut être fondée, doivent être mûrement examinées. *Ibid. b.* Principales dispositions qu'on trouve dans les ordonnances sur cette matiere. Ordonnance de 1344. Ordonnance de Charles VI en 1389. Celle de Louis XII en 1499. Edit donné par François I en 1529. Ordonnance de ce même prince appellée de Villers-cotterets. *Ibid.* 164. *a.* Reproche qu'on fait au chancelier Duprat d'avoir rendu les évocations trop fréquentes. Ordonnance de Moulins donnée par Charles IX. Ordonnance de Blois. Edits du mois de janvier 1597, & du mois de mai 1616. *Ibid. b.* Déclarations du dernier juillet 1648, & du 22 octobre suivant. Lettres patentes du 11 janvier 1657, annexées à l'arrêt du conseil du même jour. *Ibid.* 165. *a.* Arrêts des années 1737 & 1738. On distingue deux sortes d'évocations; celles *de grace* & celles *de justice*. Les premieres sont ou particulieres ou générales. Ce que portent sur les évocations générales les ordonnances de 1669 & de 1737. Provinces où les *committimus* & les évocations générales n'ont point lieu. Il y a quelques pays qui ont des titres particuliers contre l'effet de ces évocations, *&c.* En d'autres pays elles ne peuvent avoir lieu pour un certain genre d'affaires. En quoi consistent les évocations *de justice*. Les exceptions que les

loix ont faites aux évocations de juſtice, s'appliquent à plus forte raiſon à celles qui ne ſont que de pure grace. De la forme dans laquelle l'évocation peut être obtenue. *Ibid. b.* Reſtrictions apportées à l'évocation par les ordonnances de 1669 & de 1737. 1°. L'évocation ſur parentés & alliances, n'a pas lieu en certains tribunaux. *Ibid.* 166. *a.* 2°. Il y a des affaires, qui, à cauſe de leur nature, ne ſont pas ſuſceptibles d'évocation, même pour parentés & alliances. 3°. L'évocation ne peut être demandée que par celui qui eſt actuellement partie dans la conteſtation qu'il veut faire évoquer, & du chef de ceux qui y ſont parties en leur nom, & pour leur intérêt perſonnel. 4°. L'évocation n'aura pas lieu dans pluſieurs cas, à cauſe de l'état où la conteſtation que l'on voudroit faire évoquer, ſe trouve au tems où l'évocation eſt demandée. *Ibid. b.* Conſidération de juſtice ſur laquelle ces différentes reſtrictions ſont fondées. Si l'un des officiers du tribunal en poſſeſſion d'une cauſe, s'étoit vivement intéreſſé pour une des parties, par raiſon d'alliance ou de parentage, cette conſidération ſerviroit à fonder l'évocation. Mais l'ordonnance de 1737 a preſcrit une procédure pour les occaſions où ce fait eſt allégué. Comment on a prévenu les craintes ſur leſquelles une des parties fonderoit ſa demande d'évocation. Tableau par lequel on voit comment le nombre des parens ou alliés néceſſaire pour évoquer, eſt réglé ſelon différentes cours. *Ibid.* 167. *a.* Suite de l'examen des cauſes qui peuvent donner lieu à l'évocation. Procédure établie pour ſtatuer ſur les évocations. Ce qu'on entend par cédule évocatoire. Différens cas dans leſquels les cédules évocatoires ſont regardées comme non-avenues. *Ibid. b.* L'ordonnance de 1737 a permis dans ces cas au défendeur d'obtenir, ſur ſa ſimple requête, un arrêt qui le met en état de pourſuivre ſon affaire dans le tribunal où elle eſt pendante. Quelle eſt, hors de ces cas, la forme dont on inſtruit l'inſtance au conſeil. Effet de la demande en évocation, lorſqu'elle eſt fondée. Quelle eſt l'ordre fixe ſelon lequel ſe fait le renvoi d'une cour à une autre. *Ibid.* 168. *a.* Suites de la demande en évocation, lorſqu'elle eſt mal fondée. Comment on ſe regle dans les compagnies ſemeſtres, lorſque l'un de ceux qui ont une cauſe ou procès, pendant à l'un des ſemeſtres, ſe trouve parent du préſident du ſemeſtre. Ce qui arrive lorſqu'il ne reſte pas aſſez de juges dans un ſemeſtre, ou dans une compagnie qui ſe tient par chambre & non par ſemeſtre, pour juger un procès. Ce ſont les cours ſupérieures qui connoiſſent des demandes en évocation, pour des parentés ou alliances, ou pour défaut de juges, ou pour ſuſpicion. On ne peut évoquer des préſidiaux ſur des parentés & alliances, que dans les affaires dont ils connoiſſent en dernier reſſort. Comment ſe demande alors l'évocation. *Ibid. b.* Selon quelles loix & coutumes doivent être jugés les procès évoqués. En quel cas a lieu l'évocation pour cauſe de connexité ou litiſpendance. Les juges auxquels toutes les affaires d'une certaine nature ont été attribuées, évoquent les affaires qui ſont de leur compétence: quelle eſt la voie qui reſte à la perſonne qui ne veut pas déférer à l'évocation. Evocation du principal, autoriſée par diverſes ordonnances. *Ibid.* 169. *a.*

Evocation, lettres d'. IX. 423. *a.*

EVOCATOIRE, (*Juriſp.*) cauſes évocatoires. Cédule évocatoire. VI. 169. *a.*

EVOLUTIONS, (*Art milit.*) l'infanterie & la cavalerie ont chacune leurs évolutions. Il eſt très-eſſentiel que les troupes ſoient bien exercées aux évolutions. L'officier particulier doit connoître les uſages particuliers de chaque évolution. Utilité des évolutions. Celles de l'infanterie ſont plus aiſées à exécuter que celles de la cavalerie. VI. 169. *a.*

Détail des principales évolutions de l'infanterie.

Article I. *Obſervations préliminaires.* Toute la troupe qu'on aſſemble doit d'abord être miſe en bataille, c'eſt-à-dire, former des rangs & des files. Deux ſortes de diſpoſitions & de rangs; les files ſerrées & ouvertes, & les rangs ſerrés & ouverts. Diſtances des rangs & des files ſelon ces diſpoſitions, & ſelon les différentes circonſtances où ſe trouve la troupe. *Ibid.* 170. *a.* Du nombre des rangs qu'on doit donner à une troupe d'infanterie, ou à un bataillon. *Ibid. b.* Peut-être ſeroit-il avantageux d'avoir deux ordres de bataille différens; l'un pour paroître dans les revues & pour tirer, l'autre pour charger la bayonnette au bout du fuſil. *Ibid.* 171. *a.* Quel eſt le nombre de rangs qu'il faudroit donner à ces deux ordres de bataille. Les évolutions du bataillon peuvent être conſidérées de trois manieres différentes; en mouvemens qui s'exécutent homme par homme; en mouvemens qui ſe font par tout le bataillon enſemble; en mouvemens qui s'exécutent par différentes parties du bataillon.

Article II. *Du mouvement d'homme par homme.* Explication des quatre mouvemens à droite. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Il eſt aiſé après cette explication de concevoir comment les mêmes mouvemens s'exécutent à gauche. 2. Comment ſe fait le tour entier que l'on exécute par quatre à droite. *Ibid.* 172. *a.* Comment s'exécute le demi-tour à gauche. 3. Comment la troupe exécute le mouvement qui lui eſt commandé par ces paroles, *remettez-vous.* 4. On ne fait point faire trois quarts de tours par un ſeul commandement. 5. Ce mouvement des *à droite* & des *à gauche* s'enſeigne ordinairement dans l'exercice ou le maniement des armes, auquel il paroît appartenir particuliérement.

Article III. *De la maniere de ſerrer le bataillon. Ibid. b.*

Remarques. 1. En quels cas il eſt d'uſage de faire remettre le bataillon après chaque mouvement dans ſa premiere poſition. Après avoir fait ſerrer les rangs en avant, on les fait ouvrir en arriere, pour les remettre comme ils étoient d'abord. Comment cela s'exécute. 2. Comment on peut faire ſerrer les rangs en marchant. *Ibid.* 173. *a.*

Remarques. 1. Comment on peut ſerrer le bataillon ſur tel rang que l'on veut. 2. Comment on remettra le bataillon dans ſa premiere poſition. Obſervations par rapport à l'opération de ſerrer le bataillon par files. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Les manieres qui viennent d'être indiquées de ſerrer le bataillon par files peuvent s'exécuter ſur telle file qu'on voudra. 2. On peut le ſerrer de pié ferme & en marchant.

Article IV. *Des différentes manieres d'ouvrir le bataillon. Ibid.* 174. *a.*

Remarque ſur les différens mouvemens indiqués dans cet article. *Ibid. b.*

Article V. *De la maniere de doubler les rangs & les files d'une troupe ou d'un bataillon, & de les dédoubler.*

Premier problême. Doubler les rangs à droite en avant. *Ibid.* 175. *a.*

Remarques. 1. Pluſieurs officiers font remettre par un *à droite* ou par un *à gauche* les rangs qui ont doublé. 2. Il eſt évident que pour doubler les rangs, il faut qu'ils ſoient en nombre pair dans le bataillon. *Ibid. b.*

Second problême. Doubler les rangs par demi-files à droite en avant.

Troiſieme problême. Doubler les rangs par quarts de files en avant.

Quatrieme problême. Doubler les rangs en avant par demi-files ſur les aîles. *Ibid.* 176. *a.* On doublera de la même maniere les rangs en arriere. On pourra doubler par ce même problême les rangs en avant ou en arriere par quarts de files. On doublera également les rangs par quarts de files de la tête & de la queue. On doublera encore les files par quarts de files ſur les aîles en tête & en queue. *Ibid. b.*

Cinquieme problême. Doubler les rangs en-dedans par demi-files. Maniere d'exécuter ce mouvement en arriere. Comment on doublera les rangs en-dedans par quarts de files, lorſque la troupe eſt par exemple à huit de hauteur. Comment on doublera les rangs du centre en-dedans, par quarts de files de la tête & la queue. Maniere de doubler les rangs de la tête & de la queue par quarts de files du centre ou du milieu.

Article VI. *Du doublement des files. Ibid.* 177. *a.*

Premier problême. Un bataillon ou une troupe quelconque étant en bataille, doubler les files à droite. *Ibid. b.*

Second problême. Doubler les files par demi-rangs vers l'aile droite ou gauche. *Remarques. Ibid.* 178. *a.*

Troiſieme problême. Doubler les files à droite ou à gauche par quarts de rangs.

Quatrieme problême. A droite & à gauche par quarts de rangs des aîles, doubler les files ſur les quarts de rangs du milieu.

Cinquieme problême. A droite & à gauche par quarts de rangs du milieu, doubler les files des quarts de rangs des aîles. *Ibid. b.*

Sixieme problême. Doubler les files en tête ou en avant.

Remarques. 1. Il eſt d'uſage avant de doubler les files en avant, de faire ſerrer les rangs à la pointe de l'épée. 2. On peut doubler de la même maniere les files en arriere. 3. On doublera auſſi en ſuivant la méthode de ce problême, les files en avant & en arriere, ou en tête & en queue en même tems.

Septieme problême. Doubler les files en-dedans vers la droite ou vers la gauche. *Ibid.* 179. *a.*

Huitieme problême. Doubler les files par demi-rangs: deux manieres différentes de l'exécuter. *Ibid. b.*

Remarques. Maniere de doubler les files en-dedans, par exemple, vers la droite. On doublera de même les files de la gauche en-dedans par demi-rangs de la droite.

Neuvieme problême. Doubler les files par quarts de rangs. Doubler les files en tête ou en queue, à droite & à gauche par quarts de rangs du milieu. *Ibid.* 180. *a.* Ce mouvement s'exécutera en arriere de la même façon.

Article VII. *Des converſions.* Comme on a déja expliqué à l'article *Converſion* en quoi conſiſte ce mouvement, on ſe contente d'en donner ici la figure. Ce qu'il faut obſerver pour que le quart de converſion s'exécute aiſément. *Ibid. b.*

Article VIII. *De la converſion avec pivot au centre.* Ce mouvement s'appelle le moulinet, ou quelquefois converſion centrale. Raiſons pour leſquelles on peut l'exécuter.

1°.

1°. Parce que dans cette manœuvre il faut moins de terrein pour tourner le bataillon. 2°. Pour accélérer l'exécution du quart de converſion. 3°. Pour maintenir des troupes qui marchent en colonne, ou les unes derriere les autres, ſur la même direction où on les a miſes d'abord. *Ibid.* 181. *a.*

Remarques. 1. On peut faire faire ce mouvement non-ſeulement ſur un pivot pris au centre du premier rang, mais encore à tel endroit de la troupe qu'on veut, comme au tiers ou au quart. *Ibid. b.* 2. Le pivot pourroit auſſi être pris dans celui des rangs qu'on voudroit, comme au troiſieme, au quatrieme, *&c.* 3. Lorſqu'on veut faire marcher un bataillon ſur l'un de ſes flancs par deux diviſions, chacune de la moitié du front du bataillon, on peut faire exécuter à chacune de ces parties un quart de converſion ſur le centre.

Article IX. *Des converſions à pluſieurs pivots, ou par différentes diviſions du bataillon.* Obſervations ſur ce mouvement. 1. Il faut que les diviſions du bataillon aient plus d'étendue de la droite à la gauche, que de profondeur de la tête à la queue. *Ibid.* 182. *a.* 2. Si l'on s'apperçoit de quelque imperfection dans l'exécution de ce mouvement, il ne faut pas l'attribuer aux troupes qui le font, mais au mouvement même, qui ne peut ſe faire ſans qu'il y paroiſſe quelque confuſion. Du mouvement d'un bataillon ſur ſa droite ou ſur ſa gauche, ſans s'allonger, ou ſans augmenter l'étendue de ſon front. Circonſtance où ce mouvement doit être employé. *Ibid. b.*

Remarques ſur ce mouvement.

Article X. *De la contre-marche.* Son utilité. *Ibid.* 183. *a.*

Premier problême. Faire la contre-marche par files, en conſervant le même terrein. *Ibid. b.*

Remarques. 1. On fait remettre le bataillon par une ſeconde contre-marche, exécutée dans le même ſens que la premiere. 2. Obſervation ſur la pratique de quelques auteurs. 3. Quand un régiment ſera bien exercé, il fera preſque auſſi facilement la contre-marche à files & rangs ſerrés que quand ils ſont ouverts, pourvu qu'on ne preſſe pas les files autant qu'on le fait aujourd'hui.

Second problême. A droite ou à gauche par files; faire la contre-marche en quittant ou en perdant le terrein, ou la file après ſoi. *Ibid.* 184. *a.*

Troiſieme problême. A droite par files; faire la contre-marche en gagnant le terrein. Cette contre-marche étoit appellée évolution laconique, parce qu'elle eſt de l'invention des Lacédémoniens. *Ibid. b.*

Remarques ſur l'exécution de ce mouvement.

Quatrieme problême. A droite par chefs de files & de demi-files, faire la contre-marche. De la contre-marche par rangs. *Ibid.* 185. *a.*

Cinquieme problême. A droite par rangs, faire la contre-marche. Elle s'exécutera à gauche par rangs de la même maniere. *Remarques. Ibid. b.*

Sixieme problême. Faire la contre-marche par rangs en changeant de terrein, ou en gagnant le terrein.

Septieme problême. Faire la contre-marche par demi-rangs, partant des aîles ou des flancs du bataillon.

Article XI. *De la maniere de border la haie, & de former des haies. Ibid.* 186. *a.*

Premier problême. Par rangs border la haie.

Second problême. A droite par rangs, border la haie en tête. *Remarques.*

Troiſieme problême. A droite par files, border la haie en tête. *Ibid. b.*

Quatrieme problême. Une troupe ou un bataillon étant rangé en bataille à l'ordinaire, en former des haies. *Remarques. Ibid.* 187. *a.*

Cinquieme problême. Augmenter ou diminuer le nombre des rangs d'une troupe en bataille, par le moyen de l'évolution précédente.

Remarques. 1. Pour que cette évolution puiſſe s'exécuter avec préciſion, il faut que le nombre d'hommes des rangs du bataillon, & celui des haies, puiſſent ſe diviſer exactement en autant de parties égales que l'on veut avoir de rangs. *Ibid. b.* 2. — 5. Différentes méthodes employées dans pluſieurs circonſtances, pour changer le nombre des rangs du bataillon, c'eſt-à-dire, pour les augmenter ou les diminuer. *Ibid.* 188. *a.*

Article XII. *De la formation des bataillons.* 1. *Du bataillon quarré.* Dans quelle circonſtance on le forme.

Premier problême. Un bataillon ou une troupe quelconque d'infanterie étant en bataille, en former un bataillon quarré à contre-plein. *Ibid. b.* Des bataillons à contre-vuide. Maniere de les former. *Ibid.* 190. *a, b.*

Remarques. 1. Comment il faudroit opérer ſi le bataillon étoit à plus ou moins de hauteur que dans l'exemple donné. 2. Ce qu'il faut faire lorſque le nombre d'hommes qu'on a pour chaque peloton des angles du quarré eſt plus grand qu'il n'eſt néceſſaire pour les remplir. 3. Maniere de former le bataillon quarré, ſans avoir la peine de remplir les angles, comme dans la formation précédente. *Ibid.* 191. *a.*

Remarques. L'inſtruction du 14 Mai 1754 ſe ſert à-peu-près de cette même méthode pour changer le bataillon ordinaire en colonne. Autre maniere de former le bataillon quarré à centre vuide, qui paroît plus générale que celle qu'on vient d'expliquer, mais qui exige la connoiſſance de l'extraction de la racine quarrée. *Ibid. b.* Comment on procéderoit ſi la hauteur ou le nombre des rangs de chaque côté du bataillon étoit fixé, 1°. à ſix, 2°. à quatre. Quel eſt le plus grand quarré apparent qu'on peut former avec une troupe d'un nombre d'hommes donné. *Ibid.* 192. *a.*

Article XIII. *Du paſſage du défilé ou du pont. Ibid. b.*

Remarques. 1. Comment on exerce les troupes à cette évolution. 2. Dans cette évolution, on ne dérange point l'ordre des ſoldats ni des compagnies. 3. Comment on paſſe par files un défilé qui n'a de largeur que pour trois ſoldats, ſi le bataillon eſt à trois de hauteur, pour quatre s'il eſt à quatre, *&c. Ibid.* 193. *a.* 4. Il eſt aiſé d'obſerver que dans le paſſage de ce défilé, il paſſe réellement autant de files que le défilé peut contenir d'hommes de front. 5. Lorſqu'on a un bataillon en bataille ſur quatre ou ſix de hauteur, on peut le mettre en colonne ou lui donner beaucoup plus de profondeur que de front, en ſe ſervant de l'évolution précédente. Réflexions par leſquelles M. Bottée termine l'article où il traite du paſſage du défilé. *Ibid. b.* Formation de deux colonnes dont l'ordonnance du 6 Mai 1755 fait mention; ſavoir, la colonne d'attaque & celle de retraite. 1°. De la colonne d'attaque. *Ibid.* 194. *a.*

Remarques. En quoi cette colonne differe de celle que propoſe M. le chevalier de Folard. Avantages qu'on peut tirer de cette colonne. *Ibid.* 195. *a.* Comment on la forme ſelon M. de Folard. *Ibid. b.* 2° De la colonne de retraite. *Ibid.* 196. *a.*

Remarques. Evolutions de cavalerie. On ſe propoſe ſeulement d'expliquer ici les regles & les principes des manœuvres qui ſervent de fondement ou d'élémens à tous les mouvemens que la cavalerie peut exécuter. Indication de ces manœuvres qui ſe réduiſent à ſix principales. *Ibid. b.*

Premier problême. Un eſcadron étant en bataille, lui faire ſerrer ou ouvrir les filés.

Second problême. Un eſcadron étant en bataille, lui faire faire face du côté oppoſé à ſon front, ou ce qui eſt le même, lui faire exécuter le demi tour à droite. *Ibid.* 197. *a.*

Troiſieme problême. Faire à droite ou à gauche par diviſions du front de l'eſcadron, pour faire volte-face ou le demi-tour à droite, & pour marcher par la droite ou par la gauche de l'eſcadron. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Le demi-tour à droite, de la maniere dont on vient de le ſuppoſer exécuté, change un peu le terrein de l'eſcadron. 2. Il ſe fait auſſi quelques changemens dans l'intérieur de l'eſcadron, mais ſeulement dans l'arrangement des hommes de chaque rang. 3. Si l'on veut faire ce même mouvement à gauche, c'eſt le cavalier de la gauche de chaque diviſion qui ſert de pivot. 4. Par le mouvement qu'on vient d'expliquer, une ligne de cavalerie peut tourner pour marcher ſur ſa droite ou ſur ſa gauche, dans le tems néceſſaire à quatre ou ſix cavaliers, pour décrire un quart de converſion. *Ibid.* 198. *a.* 5. Au lieu de faire des diviſions qui obligent de compter, comme de cinq ou de ſix cavaliers, on peut diviſer le front de chaque compagnie en deux parties, & faire le mouvement précédent ſur la droite ou ſur la gauche par demi-compagnie.

De la converſion. Comment ſe font les converſions dans la cavalerie. Ce qu'on appelle quart de converſion dans l'infanterie, ſe nomme *caracole* dans la cavalerie. Ce que ſignifioit autrefois ce terme. *Ibid. b.*

De la demi-converſion ſur le centre. Ibid. 199. *a. Maniere de faire marcher & défiler l'eſcadron par différentes diviſions, & de la réformer. Ibid. b.*

Problême. Doubler les rangs de l'eſcadron ou d'une troupe quelconque de cavalerie, ou les dédoubler. Maniere de doubler les rangs. *Ibid. b.*

Remarques. 1. Diſtance à laquelle les rangs doivent être les uns des autres pour exécuter ce mouvement. 2. .... 3. Par la méthode qui vient d'être indiquée, on peut augmenter le front d'un eſcadron dont les rangs ſont en nombre impair. Maniere de dédoubler les rangs. *Ibid.* 201. *a.*

Evolutions: ſur les moyens de faire exécuter à la cavalerie les mêmes mouvemens qu'à l'infanterie, voyez les arrangemens que propoſe M. de Puiſégur. IV. 814. *a.* Nouveau moyen de commander les évolutions parmi le fracas des armes. XV. 185. *b.* Les évolutions de l'infanterie & de la cavalerie repréſentées, vol. I. des planches, article ART MILITAIRE.

EVOLUTIONS NAVALES, (*Marine*) Méthode générale pour joindre un vaiſſeau qui eſt ſous le vent, par la route la plus courte. VI. 201. *b.* Maniere de connoître ſi on eſt au vent ou ſous le vent d'un autre vaiſſeau à la voile. *Ibid.* 202. *a.* Utilité du quarré pour les mouvemens d'une armée navale. *Ibid. b.* Ordre de marche au plus près du vent ſur une ligne. Maniere de revirer par la contre-marche, dans l'ordre de

marche au plus près du vent ſur une ligne. *Ibid.* 203. *a.* Lorſqu'on revire tous en même tems, & que l'arriere-garde devient avant-garde, maniere de ſe mettre en ligne le plus près du vent. *Ibid. b.* Ordre de marche ſur trois colonnes. *Ibid.* 204. *a.* Ordre de marche ſur trois colonnes au plus près du vent. *Ibid. b.* L'armée navale marchant ſur trois colonnes, le général au milieu de ſon eſcadre; maniere de faire mettre en bataille l'eſcadre de deſſous le vent, mettant de panne un pavillon blanc au-deſſus de la vergue d'artimon. L'armée marchant ſur trois colonnes, maniere de la faire mettre en bataille; l'eſcadre deſſous le vent, prenant l'avant-garde, un pavillon bleu au bout de la vergue d'artimon, & ajoutant un pavillon rayé blanc & bleu ſous les barres du mât du perroquet d'artimon. *Ibid.* 205. *a.* L'armée marchant ſur trois colonnes, maniere de la faire mettre en bataille; l'eſcadre de deſſous le vent revirant de bord pour prendre l'arriere-garde, & pour prendre le moins de chemin qu'on pourra, un pavillon blanc au bout de la vergue d'artimon, & ajoutant le pavillon hollandois au bout du petit mât d'hune. *Ibid. b.* Ordre d'une armée qui force un paſſage. Ordre de retraite. Ordre d'une armée qui garde un paſſage. *Ibid.* 206. *a.*

Evolutions navales repréſentées dans le vol. VII. des planch.

EVONIMOIDE, (*Botan.*) arbriſſeau très-flexible du Canada. Sa deſcription. VI. 206. *b.* On pourroit le rapporter au rang des fuſains, ou bonnets de prêtre. *Ibid.* 207. *a.*

EUPHANTE, philoſophe de la ſecte mégarique. X. 305. *a.*

EUPHEMIE, (*Bell. lett.*) priere que les Lacédémoniens adreſſoient aux dieux. Etym. du mot. VI. 207. *a.*

EUPHEMISME, étym. de ce mot : figure par laquelle on déguiſe à l'imagination des idées peu honnêtes, triſtes ou déſagréables. VI. 207. *a.* De la premiere ſorte d'euphémiſme. En quelle circonſtance nous l'employons. Pourquoi nous employons celui de la ſeconde ſorte. Pourquoi nous exprimons en latin ce que nous n'oſons pas dire en françois. Selon Cicéron, c'eſt par euphemiſme que les Latins diſoient *nobiſcum* & non pas *cum nobis* : Quintilien plus rigide ſur les mots obſcenes ne permet pas même l'euphémiſme. *Ibid. b.* Exemples d'euphémiſme dans Térence. Sentiment de Cicéron ſur l'uſage de cette figure. Les anciens portoient la ſuperſtition juſqu'à croire qu'il y avoit des mots, dont la ſeule prononciation pouvoit attirer quelque malheur. *Ibid.* 208. *a.* Les dieux devoient être nommés par le nom qu'ils aimoient le mieux. Sens de l'expreſſion *favete linguis.* On appelloit par euphémiſme, du nom *d'autre augure*, un mauvais augure qui venoit détruire le bon effet du premier. Il y avoit des mots conſacrés dans les ſacrifices, dont le ſens propre étoit bien différent de ce qu'ils ſignifioient dans ces cérémonies ſuperſtitieuſes. Dans l'écriture même, le mot *bénir* eſt quelquefois employé par euphémiſme pour celui de *maudire*, & les circonſtances en déterminent le ſens. *Ibid. b.* Le mot *ſacer* employé par euphémiſme pour *execrabilis.* Euphémiſme de Cicéron en parlant de la mort de Milon. Cette figure employée à l'égard du Pont-Euxin. C'eſt par euphémiſme que les furies ont été appellées *Euménides*, bienfaiſantes. Exemples d'euphémiſmes uſités parmi nous. *Ibid.* 209. *b.*

Euphémiſme, définition de ce mot. I. 512. *b.* Exemple d'euphémiſme dans le culte des furies. VIII. 606. *b.* Périphraſes employées par euphémiſme. XII. 374. *a.* Tours honnêtes par leſquels on exprime des actions, qui, quoique légitimes, tiennent quelque choſe de la corruption de la nature. XVI. 158. *a.* En quel cas on doit obſerver l'euphémiſme. *Suppl.* I. 384. *b. Voyez* DÉCENCE.

EUPHONIE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. VI. 209. *a.* Lettres euphoniques. Divers exemples d'euphonie en françois & en latin. L'uſage nous autoriſe à préférer l'euphonie à l'exactitude des regles. *Ibid. b.*

Euphonie, les combinaiſons dures & fatigantes des ſons d'une langue ſont chaſſées par l'euphonie. V. 639. *b.* L'euphonie eſt une des cauſes de l'altération des langues. VI. 106. *a.*

EUPHONIQUES *lettres*, leur uſage. II. 17. *b.* 18. *a.* Emploi du *c* comme lettre euphonique. 474. *a.* Celui du *d.* IV. 609. *a.* Celui du *t.* XV. 783. *a.*

EUPHORBE, (*Botan.*) Origine du nom de cette plante. Ses caracteres. Sa deſcription détaillée. VI. 209. *b.* Lieux où elle croît. Suc cauſtique dont elle eſt remplie. *Ibid.* 210. *a.* Cette plante repréſentée VI. vol. des pl. Regne végét. pl. 95.

EUPHORBE, (*Hiſt. nat. des drogues*) gomme-réſine en gouttes ou en larmes. Expériences qui l'ont fait mettre au rang des gommes. Il eſt vraiſemblable que l'euphorbe qu'on reçoit en Europe vient de pluſieurs eſpeces du même genre de plante. Maniere de tirer ce ſuc de l'arbriſſeau. VI. 210. *a.* Choix de la meilleure euphorbe. *Ibid. b.*

EUPHORBE, (*Pharm. & Mat. médic.*) Comment quelques auteurs ont prétendu corriger ſa cauſticité. Il eſt plus ſûr de ne l'employer que par l'uſage extérieur : c'eſt un épipaſtique. Diverſes circonſtances dans leſquelles on en a recommandé l'uſage. L'euphorbe eſt un très-puiſſant ſternutatoire, qui fait ſouvent éternuer juſqu'au ſang. Préparation & uſage de ſon huile. Compoſitions dans leſquelles l'euphorbe eſt employée. *Ibid. b.*

EUPHORBUS, médecin. X. 284. *a.*

EUPHRANOR, peintre célebre de la Grece, XII. 259. *a.* & ſculpteur. XIV. 820. *b.* Son tableau de Pâris. *Suppl.* I. 304. *b.*

EUPHRATE, médaille de Trajan, où ce fleuve & le Tigre ſont repréſentés. XVI. 328. *b.* Lieu de ſa ſource. *Suppl.* I. 6. *a.*

EUPLOE, (*Myth.*) ſurnom de Vénus. Erreur dans cet article de l'Encyclopédie. Signification de ce ſurnom donné à Vénus. *Suppl.* II. 908. *a.*

EVREMOND, (*Saint-*) Sa diſpute ſur le mot *vaſte.* XVI. 857. *a.*

EVREUX, ſociété des Conards établie autrefois dans cette ville. III. 801. *b.*

EURIC, *code d'*. III. 572. *a.*

EURILOQUE, philoſophe ſceptique. XIII. 608. *b.*

EURIPE, (*Bell. lett.*) canaux qui ceignoient les anciens cirques. Euripe du cirque de Sparte. Combats que les jeunes gens ſe livroient dans le cirque. Les Spartiates couroient à la mort, lors même qu'elle étoit aſſurée. VI. 211. *a.*

EURIPE, *l'* (*Géogr.*) Détroit de la mer Egée. Du flux & reflux de l'Euripe. Le P. Babin nous en a donné la deſcription la plus exacte; elle ſe trouve dans les voyages de Spon. Ce que raconte le docteur Placentia des mouvemens de l'Euripe & de ſon flux & reflux. VI. 211. *a.* S. Juſtin & S. Grégoire de Nazianze ſe ſont trompés quand ils ont écrit qu'Ariſtote étoit mort de chagrin pour n'avoir pu comprendre la cauſe du flux & du reflux de l'Euripe. *Ibid. b.*

EURIPE, obſervations ſur quelques paſſages renfermés dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 908. *a.*

Euripe, mouvement de ſes eaux. VII. 751. *b. Suppl.* III. 477. *a.*

EURIPIDE, obſervations ſur la vie & les ouvrages de ce poëte. XIV. 537. *a*, *b.* Sur ſon cyclope, drame ſatyrique. 702. *b.* Elégie qu'il a inſérée dans ſon Andromaque. V. 487. *b.* Traduction françoiſe de quelques vers d'Euripide pleins d'images, & que Longin cite comme ſublimes. XV. 569. *a.* Tétralogie d'Euripide. XVI. 210. *b.* Nombre des pieces qu'il a faites. 237. *a.* Obſervations ſur ces pieces, 514. *b.* ſur quelques chœurs de ſes tragédies. *Suppl.* II. 404. *b.* 405. *a.* Sur les débuts de quelques-unes, 526. *a.* Sur les confidentes de Phedre. 543. *a.* Eloge d'une ſcene d'Alceſte, 911. *b.* Art avec lequel il a expoſé ſon ſujet dans Oreſte, 917. *a.* Tragédies de ce poëte, dont Hécube fait le principal ſujet. *Suppl.* III. 319. *a.* Plan de ſa tragédie d'Oreſte, 638. *b.* d'Iphigénie, 660. *b.* d'Iphigénie en Tauride, 661. *a.*

EVRON, (*Géogr.*) abbaye du canton de la Charnie. *Suppl.* II. 369. *a.*

EUROPE, (*Géogr.*) Etym. de ce mot. Bornes de l'Europe. Cauſes de ſa célébrité. VI. 211. *b.* Ses avantages ſur les autres parties du monde. L'Europe étoit appellée *Celtique* dans les tems anciens. *Ibid.* 212. *a.*

EUROPE, tableau général de cette partie de la terre. *Suppl.* II. 908. *b.*

Europe, fleuves de cette partie du monde. VI. 870. *b.* Ses principales montagnes. X. 673. *b.* 676. *b.* Régions de l'Europe qui produiſent les meilleurs vins. XVII. 292. *a.* Sur les climats de l'Europe, voyez CLIMAT. Comment on doit chercher l'origine des préjugés, des mœurs & des uſages des peuples d'Europe. IX. 358. *a.* Réflexions ſur l'état préſent de cette partie du monde. 362. *a*, *b.* 363. *a.* VIII. 223. *b.* Différentes qualités militaires qui diſtinguent les nations de l'Europe. IX. 439. *a.* Calculs ſur les forces, finances, commerce, *&c.* de quelques états de l'Europe. XII. 919. *a*, *b.* Sa population préſente ſelon Hubner & Voſſius. XIII. 90. Figure ſymbolique de l'Europe. XV. 732. *a.*

EUROPE, (*Myth.*) Les Crétois la ſurnommerent Ellotis. V. 520. *a.* Médailles où ſont repréſentés les amours de Jupiter & d'Europe. VII. 747. *a.*

EUROTAS, (*Géogr. & Hiſt. anc.*) riviere du Péloponneſe : ſon nom moderne. Paſſage de Vénus ſur l'Eurotas. Pourquoi Euripide l'a ſurnommé Callidonax. Uſage que les jeunes Spartiates faiſoient de ſes roſeaux. L'Eurotas eſt encore aujourd'hui couvert de cignes de la plus grande beauté. On ne peut diſtinguer aujourd'hui les divers bras que cette riviere formoit autrefois. Pourquoi les Lacédémoniens y plongeoient leurs enfans; pourquoi les Turcs s'y baignent. VI. 212. *a.*

EUROTAS, ce fleuve repréſenté par Eutychide. XIV. 821. *a.* Son nom moderne. XVI. 854. *b.*

EURYNOME, (*Myth.*) tableau dans lequel ce dieu étoit peint. Comment il étoit repréſenté. *Suppl.* II. 908. *b.*

EURYSTHÉE, il chaſſe les Héraclides du Péloponeſe : eſt tué par Hyllus. VIII. 140. *a*, *b.*

EURYTHMIE, (*Arts lib.*) élégance & majeſté dans les ouvrages d'architecture, de peinture & de ſculpture. Etymologie de ce mot. Vitruve met l'eurythmie au nombre des parties eſſentielles de l'architecture. VI. 212. *b.*

EURYTHMIE, (*Beaux-arts*) harmonie des parties d'un tout

par rapport à leur grandeur, qui fait qu'aucune ne ſe diſtingue au préjudice des autres ou de l'enſemble. L'eurythmie eſt le principe de la beauté. Elle produit dans nos perceptions le repos, & dans notre ame l'acquieſcement. L'obſervation des belles proportions exige une grande ſagacité & un goût très-fin. Pour acquérir cette partie eſſentielle de l'art, on ne ſauroit trop s'exercer à avoir le coup d'œil juſte & à bien ſaiſir l'enſemble. *Suppl.* II. 908. *b.* Tout artiſte doit ſouvent s'appliquer à embraſſer d'un coup-d'œil des objets compoſés d'un grand nombre de parties différentes, & s'accoutumer à voir chaque partie dans ſa combinaiſon avec chaque autre réunies en un ſeul tout. Mais il n'y a que des génies du premier ordre qui ſachent ſaiſir de cette maniere des objets d'une grande étendue. *Ibid.* 909. *b.*

EUSEBE de Minde : ſa philoſophie. V. 278. *a.*

Euſebe, évêque de Céſarée : ſa doctrine. VIII. 518. *b.* Son ſentiment ſur les oracles du paganiſme. XI. 533. *a.* Obſervations ſur le catalogue qu'il a donné des pontifes Romains. XV. 246. *b.* Sa doctrine ſur la Trinité. XVII. 771. *b.* Son témoignage ſur la viſion céleſte de Conſtantin. 348. *b.* 350. *b.*

EUSEBIENS, (*Hiſt. eccl.*) Faction d'Ariens, formée dans le 4e ſiecle. VI. 212. *b.*

EUSTACHE de Ribaumont; comment Edouard, roi d'Angleterre récompenſa ſa valeur. *Suppl.* II. 113. *a.*

EUSTACHE, (*Barthelemy*) anatomiſte. *Suppl.* II. 395. *a.* Ses tables ſur les nerfs. *Suppl.* IV. 36. *b.* Trompe d'Euſtache. XI. 612. *b.* 616. *b.* 703. *a.* *Suppl.* IV. 178. *b.* 210. *a.* Valvule d'Euſtache. 206. *a.*

EUSTATHE, patriarche d'Antioche. XV. 169. *b.*

EUSTATHIENS, (*Hiſt. eccl.*) nom que l'on donna dans le quatrieme ſiecle aux catholiques d'Antioche, *&c.* Circonſtances dans leſquelles ce nom leur fut donné. Réunion des ariens & des catholiques dans la même égliſe d'Antioche. Etabliſſemens auxquels cette réunion donna lieu, & qui ont toujours ſubſiſté. Cauſe du ſchiſme d'Antioche qui ſe forma enſuite. VI. 212. *b.*

Euſtathiens, hérétiques du 4e ſiecle. Erreurs & pratiques d'Euſtathe & de ſes ſectateurs. V. 213. *a.*

Euſtathiens, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *a.*

EUSTYLE, (*Archit.*) eſpece d'édifice où les colonnes ſont placées à la diſtance la plus convenable l'une de l'autre. Etym. de ce mot. Quelle eſt cette diſtance. Obſervation de Vitruve ſur l'euſtyle. VI. 213. *a.*

EUTERPE, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *a.*

EUTHYNES, différence entr'eux & les Logiſtes. IX. 641. *b.*

EUTROPE, favori d'Arcadius, cherche aſyle dans une égliſe : ſa mort. VIII. 579. *a.*

EUTYCHIDE, ſculpteur. XIV. 821. *a.*

EUTYCHIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques. VI. 213. *a.* L'averſion qu'Eutychès avoit pour le neſtorianiſme, le précipita dans un excès oppoſé. Hiſtoire de ſon héréſie. Diverſes branches qui s'en formerent. *Ibid. b.*

Eutychiens, autre ſecte d'hérétiques moitié Ariens & moitié Eunomiens, qui commença dans le quatrieme ſiecle. Hiſtoire de cette héréſie. Changemens que les Eunomiens firent dans l'adminiſtration du baptême. VI. 214. *a.*

Eutychiens, ſectes d'Eutychiens nommés Agnoïtes. I. 178. *b.* Corrupticoles. IV. 278. *a.* Gaïanites. VII. 423. *b.* Incorruptibles. IV. 278. *a.* VIII. 656. *a.* Edit de l'empereur Zénon pour réunir les Eutychiens aux catholiques. VIII. 132. *a.* Chrétiens Grecs en Syrie, qui ſuivoient la doctrine d'Eutychès. XV. 772. *b.*

EUTYCRATE, ſculpteur. XIV. 821. *a.*

EVUIDER, terme commun à pluſieurs arts; ſavoir à l'architecture, au cloutier-faiſeur d'aiguilles courbes, au chaudronnier, aux ouvriers en fer, & au cornetier. VI. 214. *b.*

EUXIN, (*Pont-*) *voyez* PONT-EUXIN, & MER-NOIRE.

E X

EX, particule prépoſitive en françois. XII. 101. *b.*

EXACTION, *voyez* CONCUSSION.

EXACTITUDE, *attention*, *vigilance*, (*Synon.*) I. 840. *b.*

EXAGÉRATION, (*Rhétorique.*) Etymologie de ce mot. VI. 214. *b.*

EXAGÉRATION, (*Bell. lett.*) En quoi elle differe de l'hyperbole. *Suppl.* III. 482. *a.* De l'exagération poétique pour atteindre au merveilleux. *Suppl.* IV. 999. *b.* 1000. *a*, *b.*

EXAGÉRATION, (*Peint.*) Son but eſt de faire paroître les objets tels qu'ils ſont, du point d'où ils doivent être vus. Difficulté d'éviter ce qu'elle peut avoir de vicieux. Perſonne n'a rendu l'exagération plus heureuſe & plus ſenſible, que Rubens dans les grandes machines. VI. 214. *b.*

EXAGÉRATION, (*Arts libéraux*) On a trouvé plus facile d'exagérer la nature que de l'embellir : genre de fiction qui en eſt né. VI. 681. *a*, *b.*

EXAGONE, (*Géom.*) valeur du côté de l'exagone régulier. III. 463. *a.* Les côtés du décagone régulier ſont égaux en grandeur & en puiſſance au plus grand ſegment d'un exagone inſcrit dans le même cercle, & coupé en moyenne & extrême raiſon. IV. 659. *a.*

EXALTATION *de la Sainte-Croix*, (*Hiſt. eccl.*) Hiſtoire de l'événement en mémoire duquel cette fête eſt célébrée. VI. 214. *b.* On célébroit déja auparavant dans l'égliſe Grecque & Latine une fête ſous le même nom : ce que rapporte Nicéphore ſur cette derniere. *Ibid.* 215. *a.*

Exaltation, terme d'algebre, terme de juriſprudence. VI. 215. *a.*

Exaltation, terme autrefois uſité en chymie. Uſage qu'on en fait aujourd'hui en médecine. VI. 215. *a.*

EXAMEN, (*Gramm.*) De la maniere de prononcer ce mot. *Suppl.* III. 251. *b.*

EXAMEN *de conſcience.* (*Théolog.*) Cinq points auxquels S. Ignace le réduit. VI. 215. *b.*

EXAMEN, (*Juriſp.*) épreuve de la capacité d'une perſonne. Divers états & offices pour leſquels ceux qui s'offrent à les remplir ſont examinés. VI. 215. *b.*

Examens académiques. Défauts attachés à ces exercices. VI. 93. *b.* 94. *a.*

EXAMILION, (*Hiſt.*) muraille que l'empereur Manuel Paléologue fit élever ſur l'iſthme de Corinthe. VI. 215. *b.*

EXAMINATEUR, *voyez* COMMISSAIRE. III. 705. *b.* 707. *b.* Clerc-examinateur. 524. *b.*

EXANTHÊME, (*Médec.*) Etym. de ce mot. Eruption ſur la peau des humeurs viciées. *Voyez* CUTANÉES, MALADIES. VI. 215. *b.* Cauſes de l'exanthême. Les exanthêmes fébriles ſont ceux qui méritent le plus d'attention. Exanthêmes qui ſe forment ſur la ſurface des parties internes, & qui ſe font lorſque la maladie dégénere en une autre : cauſe de cette éruption. Diverſités dans les exanthêmes ſelon la différente nature de la matiere morbifique. Fievres exanthémateuſes. *Voyez* FIEVRE ÉRUPTOIRE. *Ibid.* 216. *a.*

Exanthêmes cauſés par dépôts laiteux. *Suppl.* II. 700. *b.*

Exanthême, eſpece d'exanthême appellé épinyctide. V. 808. *b.* Fievre exanthémateuſe. VI. 731. *b.* 732. *a.*

EXARCHAT *de Ravenne.* XIII. 831. *a*, *b.* Obſervations ſur la donation de cet exarchat au pape par le roi Pepin. IX. 835. *a*, *b.* 833. *a.* *Suppl.* IV. 290. *b.*

EXARQUE, (*Hiſt. eccl.*) titre de dignité eccléſiaſtique dans les premiers ſiecles de l'égliſe. C'eſt ce que les Latins appellerent depuis *primat*, & les Grecs *patriarche.* Le premier exarque d'Orient étoit celui d'Aſie, & réſidoit à Epheſe. Deux autres exarchats, ceux de Céſarée en Cappadoce & d'Héraclée en Thrace. Abolition de l'autorité des exarques. Juriſdiction des exarques du Pont & de l'Aſie, enlevée par l'évêque de Conſtantinople. On appelloit auſſi autrefois les patriarches, exarques d'un dioceſe; & les métropolitains, exarques d'une province. Acception du mot *exarque* chez les Grecs modernes. VI. 216. *b.*

Exarques, ce qu'on entendoit par ce mot. IV. 1102. *b.* Officiers eccléſiaſtiques appellés exarques ou périodeutes chez les Grecs. XII. 363. *a.*

EXARQUE, (*Hiſt. anc.*) Officiers que les empereurs d'Orient appelloient de ce nom. Quelle étoit la ville où l'exarque faiſoit ſa réſidence. Qui fut le premier exarque. Durée des exarques. Auteur qui a écrit ſur le pouvoir & les fonctions de l'exarque d'Italie à l'élection & à l'ordination du pape. VI. 216, *b.* Exarque du royaume de Bourgogne, créé par l'empereur Frédéric. Acception de ce mot dans Homere, Philon & d'autres anciens auteurs. *Ibid.* 217. *a.*

EXARQUE, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 909. *b.*

Exarque de Ravenne. Le pape ne pouvoit être conſacré ſans ſa permiſſion. XI. 834. *b.*

EXCELLENCE. (*Hiſt. mod.*) A quelles perſonnes on donne ce titre. Depuis quelle époque les ambaſſadeurs le poſſedent. Ceux des têtes couronnées ne veulent point le donner à ceux des princes d'Italie. La cour de Rome ne l'accorde point aux ambaſſadeurs eccléſiaſtiques. A quelles perſonnes les ambaſſadeurs de France donnent ce titre à Rome. Quelles ſont celles à qui la cour de Rome l'accorde. VI. 217. *a.* Les rois & les empereurs portoient autrefois ce titre. Les ſénateurs de Veniſe ſont qualifiés d'excellences. Les François & les Italiens ont renchéri ſur la ſimple excellence. *Ibid. b.*

EXCENTRICI, (*Académie Degli*) *Suppl.* I. 89. *a.*

EXCENTRICITÉ. (*Aſtron.*) Excentricité dans l'ancienne aſtronomie. Les aſtronomes, depuis Copernic juſqu'à Kepler, faiſoient mouvoir les planetes dans des cercles dont le ſoleil n'occupoit pas le centre. Réforme que fit Kepler à ce ſyſtême. Excentricité dans la nouvelle aſtronomie. Excentricité double. Trouver l'excentricité du ſoleil. L'orbite elliptique de la terre ne s'éloigne que peu de la forme circulaire. VI. 217. *b.* Des inégalités obſervées dans l'excentricité de l'orbite terreſtre, dans celle de la lune, *&c.* *Ibid.* 218. *a.*

Excentricité. Comment on détermine l'excentricité du ſoleil

ou de la terre. Comment Kepler détermina cette excentricité & celle de mars. Méthode que ſuivent aujourd'hui les aſtronomes pour trouver l'excentricité des planetes. Table contenant les réſultats de leurs recherches ſur cet objet. On croit ces excentricités conſtantes, excepté celle de jupiter, que l'attraction de ſaturne rend ſujette à quelque variation. *Suppl.* II. 909. *b.*

Excentricité. De l'orbite terreſtre. *Suppl.* IV. 804. *b.* Des orbites des planetes. XII. 706. *b. Voyez* auſſi l'article de chaque planete. Cercle inventé par les anciens pour expliquer cette excentricité. IV. 742. *a*, *b.*

EXCENTRIQUE. (*Géom.*) Cercles ou globes excentriques. VI. 218. *a.*

Excentrique. Cercle de ce nom dans la nouvelle aſtronomie. Ce qu'on entendoit par-là dans l'ancienne, *voyez* DÉFÉRENT. Changemens que les modernes ont faits à cette hypotheſe. Anomalie de l'excentrique, ſelon pluſieurs aſtronomes modernes. Equation excentrique dans l'ancienne aſtronomie. Lieu excentrique de la planete dans ſon orbite. VI. 218. *a.*

EXCEPTION. (*Juriſpr.*) Diverſes acceptions de ce mot. VI. 218. *a.*

EXCEPTIONS. En quoi elles different des défenſes. IV. 736. *b.*

Exception d'argent non compté. Quel eſt le terme pendant lequel cette exception peut être propoſée. En quels lieux de la France elle eſt reçue. Comment elle ſe pratique. VI. 218. *b.*

Exception civile. VI. 219. *a.*

Exception déclinatoire. Elle doit être propoſée avant conteſtation en cauſe. VI. 219. *a. Voyez* DÉCLINATOIRE.

Exception dilatoire. Il y a de ces exceptions qui peuvent devenir péremptoires. Celui qui a pluſieurs exceptions dilatoires, les doit propoſer toutes par un même acte, *&c.* VI. 219. *a.*

Exception de diſcuſſion & de diviſion. VI. 219. *a.*

Exception de dol. VI. 219. *a.*

Exception de dote cautâ non numeratâ. VI. 219. *a.*

Exception négatoire. VI. 219. *a.*

Exception péremptoire. VI. 219. *a.*

Exception perpétuelle. VI. 219. *b.*

Exception perſonnelle. VI. 219. *b.*

Exception réelle. VI. 219. *b.*

Exception temporaire. Ouvrages à conſulter ſur les exceptions en général. VI. 219. *b.*

EXCÈS, (*Comm.*) terme en uſage dans les bureaux des cinq groſſes fermes. VI. 219. *b.*

EXCÈS. (*Morale*) Tout excès eſt folie. VII. 43. *a.* En quel cas un excès réel eſt regardé comme vertu. *Ibid. b.* Pente naturelle de l'homme qui le porte en toute choſe à l'excès. VIII. 277. *a. Voyez Intempérance*, *Gourmandiſe.*

EXCÈS. (*Médec.*) Regle d'hygiene; éviter tout excès en quelque choſe que ce ſoit. VIII. 386. *a.* 387. *a.* Maux qui réſultent de l'excès du travail & de l'excès du repos. *Suppl.* II. 913. *a*, *b. &c.* Certains excès utiles à la ſanté. VIII. 806. *b. Voyez Ivreſſe*, *Intempérance*, *Gourmandiſe.*

EXCIPIENT, (*Pharmac.*) ſubſtance qui ſert à lier les différens ingrédiens d'une compoſition, ou qui ſert de véhicule à une drogue ſimple. L'excipient des compoſitions ſous forme ſolide, n'en diſſout jamais les ingrédiens. Regles à ſuivre dans l'uſage des excipiens. VI. 220. *a.*

EXCISE, (*Hiſt. mod. & Comm.*) impôt mis ſur certaines liqueurs en Angleterre. Commencement & continuation de cet impôt. Quel en eſt le tarif. Comment ce droit eſt régi. VI. 220. *a.* Officiers employés dans cette branche des revenus. Somme de leurs appointemens annuels. Produit annuel de l'exciſe. Produit net des différentes impoſitions de l'exciſe. *Ibid. b.*

EXCLAMATIF, *point*, (*Gramm.*) Son uſage. XIII. 23. *a.*

EXCLAMATION. (*Rhét.*) Exemples de cette figure. VI 221. *a.*

EXCLUSIF. (*Juriſpr.*) Privilege excluſif. Clauſe excluſive. Voix excluſive. VI. 221. *a.* Sur les privileges excluſifs, *voyez Privilege.*

EXCLUSION. (*Mathém.*) En quoi conſiſte la méthode des excluſions. Ses avantages. Fréquent uſage qu'en faiſoit M. Frénicle, qui vivoit du tems de Deſcartes. Défis que les mathématiciens ſe faiſoient dans ce tems, ſur la ſolution des problêmes numériques. Avantages qu'avoit M. Frénicle dans ces combats d'eſprit. VI. 221. *a.* Comment il ſe ſervoit de la méthode des excluſions. Cette méthode connue depuis ſa mort. Ouvrage qui la fait connoître: elle n'eſt plus que de ſimple curioſité. *Ibid. b.*

EXCOMMUNICATION, (*Hiſt. anc.*) peine uſitée en certains cas parmi les païens, & qui étoit infligée par leurs prêtres. Excommunication d'Alcibiade chez les Athéniens. Excommunication exercée contre Craſſus chez les Romains. Celle qu'employoient les druides chez les Gaulois. VI. 222. *a.*

EXCOMMUNICATION. (*Théolog.*) Quel en eſt le but & l'effet. VI. 222. *a.* 1°. Cauſes pour leſquelles on ſéparoit de la communion chez les anciens Juifs. Quelle étoit la durée de l'excommunication. Obſervations hiſtoriques ſur l'origine & l'uſage de cette peine parmi les Juifs. On la voit établie au tems de Jeſus-Chriſt. Excommunication qu'exerçoient les Eſſéniens envers les coupables de leur ſecte. En quoi conſiſte l'excommunication, ſelon les rabbins. *Ibid. b.* De l'excommunication majeure, & de la mineure parmi les Hébreux. Cauſes d'excommunication rapportées par les docteurs Juifs. Cenſures qui précédoient ordinairement cette peine. A qui appartenoit le droit d'excommunier. Comment l'excommunication pouvoit arriver pendant le ſommeil. *Ibid.* 223. *a.* Comment un homme paſſoit quelquefois de l'excommunication mineure à la majeure. Etat d'un homme ſoumis à cette derniere. Diſtinction faite par quelques critiques de trois ſortes d'excommunications chez les Juifs. Origine de la maniere & du droit d'excommunication, ſelon les rabbins. Formule d'excommunication attribuée à Hénoch. *Ibid. b.* De l'abſolution de cette peine. Auteurs à conſulter ſur l'excommunication des Juifs.

2°. De l'uſage de cette peine parmi les chrétiens. Excommunication médicinale & excommunication mortelle employées dans la primitive égliſe: c'eſt de cette derniere qu'il s'agira particuliérement dans la ſuite de cet article. En quoi elle conſiſte: depuis les décrétales, on en a diſtingué deux ſortes; l'une majeure & l'autre mineure. *Ibid.* 224. *a.* A quelles perſonnes a été donné le pouvoir d'excommunier. Les apôtres ont eu recours à ce remede. Différens degrés d'excommunication qui étoient en uſage dans l'égliſe, ſuivant la nature du crime. Dans la ſuite, l'excommunication ne s'entendit que de l'anathême. Différens ſujets pour leſquels on commença à l'employer vers le neuvieme ſiecle. Les excommunications devinrent enſuite plus terribles, & ſe multiplierent. Cette peine ne peut s'étendre au temporel, ni renverſer les droits qui lient les ſujets à leur ſouverain. Conſéquences affreuſes de l'abus du pouvoir d'excommunier les ſouverains. *Ibid. b.* Maximes pernicieuſes de Grégoire VII, par rapport à ce droit. *Ibid.* 225. *a.* En quoi conſiſte le ſage uſage de l'excommunication. Maximes reçues en France ſur ce ſujet. Effets de l'excommunication renfermés par les canoniſtes nouveaux dans un vers technique. Autre vers par lequel on voit que ces canoniſtes ſe ſont relâchés de leur premiere ſévérité. *Ibid. b.* Conciles qui ont prononcé ſur ce ſujet avec la même modération. Le cas de l'excommunication contre le prince pourroit avoir lieu dans le fait, & jamais dans le droit: elle n'auroit, par conſéquent, nul effet, quant au temporel; doctrine du clergé de France aſſemblé en 1682, conforme à cette maxime. On ne peut excommunier les officiers du roi, dit M. d'Héricourt: ce qu'ont à faire les juges eccléſiaſtiques au cas qu'ils ſe trouvent léſés par eux. *Ibid.* 226. *a.* Principes les plus généraux & les plus conformes aux uſages du royaume ſur la matiere de l'excommunication. L'excommunication prononcée dans une loi ou dans un jugement, doit s'entendre de l'excommunication majeure. Excommunications, *latæ ſententiæ*, & *ferendæ ſententiæ*, ſelon les canoniſtes. Ces excommunications ne ſont point ordinairement encourues de plein droit. Quelles ſont celles qui exigent des monitions préalables. On peut attaquer une excommunication comme nulle ou comme injuſte; cependant l'excommunié doit ſe conduire comme ſi elle étoit légitime. Effets de l'excommunication. Comment doivent être publiées les dénonciations d'excommuniés, & les ſentences contr'eux. Diſpoſitions du concile de Bâle ſur cette matiere. *Ibid. b.* Comment on doit procéder avant que de dénoncer excommunié celui qui a encouru une excommunication, *latæ ſententiæ.* Ce que doit faire le prêtre dès qu'un excommunié entre dans l'égliſe. Formes d'excommunications uſitées en différens tems. De l'abſolution de l'excommunication. A qui appartient le droit d'abſoudre. Cérémonies d'abſolution. *Ibid.* 227. *a.* Abſolution accordée à un excommunié après ſa mort. Abſolution *ad cautelam*, accordée à un excommunié, pour qu'il puiſſe eſter en jugement. Auteurs à conſulter ſur cette matiere. Abus du pouvoir d'excommunication, commis autrefois par les papes contre les ſouverains. *Ibid. b.*

Excommunication: celles qui étoient en uſage chez les Juifs. XI. 138. *b.* Bingham doute que cette eſpece d'excommunication, qui répondoit au *ſcham-atha* des Juifs, ait jamais été en uſage dans l'égliſe chrétienne, quant à ſes effets. X. 66. *b.* Abus des excommunications qui ont ſuccédé aux imprécations des païens. VIII. 605. *a.* Excommunication des hérétiques par le pape, le jeudi ſaint. II. 463. *a*, *b.* En quoi conſiſte l'excommunication épiſcopale. III. 818. *b.* Excommunications prononcées en éteignant une chandelle. 127. *a.* Maniere de fulminer une excommunication. VII. 364. *b.* Excommunication générale que le pape prononce contre un état, un diocèſe, une ville. VIII. 815. *b.* Examen de la queſtion, ſi l'égliſe prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. X.

67. *a.* L'égliſe n'a d'autre pouvoir coactif que celui de l'excommunication. XV. 258. *a*, *b.* Sentence qui releve de l'excommunication. I. 42. *b.* *Voyez* ANATHÊME & CENSURE.

EXCOMMUNIÉ. Comment les premiers chrétiens enterroient les corps des perſonnes excommuniées. VIII. 566. *a.* Singulieres idées des Grecs ſur les cadavres de ceux qui meurent excommuniés. XI. 274. *b.* 275. *a.*

EXCOMPTE. (*Juriſpr.*) En quoi l'excompte differe du change. Deux ſignifications de ce mot. VI. 227. *b.* *Voyez* ESCOMPTE.

EXCORIATION, (*Médec.*) dépouillement de l'épiderme ou du repli de la peau. Cauſes qui peuvent donner lieu à l'excoriation. Effets de ce dépouillement. Comment on prévient & on guérit le mal. Cauſe de l'excoriation des cuiſſes des enfans. Comment on les guérit. Ce qu'on doit faire ſi l'inflammation & l'excoriation étoient conſidérables. VI. 228. *a.*

EXCREMENT. (*Médec.*) Différentes ſortes de matieres excrémentitielles. Comment elles ſont formées. VI. 228. *b.*

Excrémens, ou humeurs excrémenticielles. VIII. 350. *b.* En quels cas elles ſont dites crues. IV. 521. *a.* Vaiſſeaux deſtinés à la ſéparation de quelques humeurs excrémenticielles. V. 571. *a.*

Excrémens produits par les différentes coctions opérées dans le corps humain. III. 564. *b.* 565. *a.* Ce que dit Galien de la féteur extraordinaire des excrémens. VI. 598. *b.* Propriétés attribuées aux excrémens humains. 719. *a.* Proportion entre la nourriture & les excrémens dans l'état de ſanté. XI. 223. *b.* *Voyez* FÉCALE, *matiere ;* FIENTE, DÉJECTION.

EXCRÉMENS. (*Chym. & Alchym.*) Opérations par leſquelles on a prétendu tirer des excrémens du corps humain, un ſel doué d'une très-grande vertu. VI. 228. *b.*

EXCRETION. Moyen le plus efficace de favoriſer les excrétions dans l'état de ſanté. VI. 245. *a.* Comment ſe fait l'excrétion de ce qui eſt ſuperflu dans le corps. XI. 223. *b.* Excrétion purulente par les pores de la peau. XIII. 584. *b.* Différence entre l'excrétion & la ſecrétion. XIV, 871. *a.* Particules terreuſes dont la plupart des excrétions ſont chargées. *Ibid. b.* Méchaniſme des excrétions, ſelon M. de Bordeu. XIV. 874. *a*, *b.* De la ſuppreſſion des différentes excrétions. XV. 680. *b.* 681. *a.*

EXCROISSANCES, (*Botan.*) cauſées ſur le chêne par quelques inſectes. III. 286. *b.*

EXCROISSANCE. (*Chirurg.*) Excroiſſances cornues. IV. 246. *b.* Excroiſſance dans les plaies & les ulceres, appellée *hyperſarcoſe*. VIII. 406. *b.* 407. *a.* Remedes qui rongent les chairs fongueuſes ou baveuſes des plaies. II. 776. *a.* *Suppl.* I. 178. *a.* Excroiſſance appellée *condylome*, *voyez* VERRUE, FIC, POLYPE, SARCOME, ACROCHORDON.

EXCURSION, (*Aſtron.*) cercles appellés de ce nom. Ils doivent être fixés à ſept degrés de diſtance de l'écliptique, & lui être paralleles. VI. 228. *b.*

Excurſion, (*cercles d'*) II. 835. *b.*

EXCUSE. Différence entre excuſe & pardon. XI. 932. *b.*

Excuſe, en terme de juriſprudence, *voyez* EXOINE.

EXEAT, (*Juriſpr.*) permiſſion donnée à un prêtre de ſortir du dioceſe où il a été ordonné. Conciles qui ont pourvu à ce qu'un prêtre ne quitte point l'égliſe où il a été ordonné, ſans permiſſion de l'évêque. Différence entre le dimiſſoire & l'*exeat*. Eſpece d'*exeat* que les ſupérieurs réguliers accordent à leurs religieux. VI. 229. *a.*

EXEBENUM, liſez *Exebenus*.

EXÉCRABLE, ABOMINABLE, DÉTESTABLE, (*Synon.*) I. 31. *b.*

EXECUTER, EFFECTUER, (*Synon.*) V. 404. *a.*

EXECUTER. (*Muſiq.*) comme la muſique eſt faite pour être entendue, on n'en peut bien juger que par l'exécution. *Suppl.* II. 910. *a.*

EXECUTEUR *de la haute juſtice.* (*Juriſpr.*) Divers noms qu'on lui donne. Etym. du mot *bourreau*, VI. 229. *a.* (*voyez* ce mot). Comment ſe faiſoit l'exécution des ſentences chez les Juifs. Chez les Grecs, l'office d'exécuteur n'étoit point mépriſé. Quels étoient ceux qu'avoient les Romains. Pourquoi ils furent nommés *licteurs*. Autres perſonnes qui furent employées au même uſage. Divers exemples qui prouvent qu'anciennement les juges étoient ſouvent eux-mêmes les exécuteurs de leurs ſentences. Quelquefois on donnoit la vie à celui de pluſieurs coupables qui exécutoit les autres. Autres perſonnes choiſies dans ce but. Exemples tirés de divers lieux d'Allemagne. *Ibid. b.* Witolde, prince de Lithuanie, voulut que le criminel eût à s'exécuter lui-même. Ce que diſent Puffendorf & Beyer ſur l'infâmie attachée à l'état d'exécuteur de la haute juſtice. Différence entre l'opinion établie en France ſur ce ſujet, & celle qui eſt établie en Allemagne. Les gens de ce métier ſont auſſi en poſſeſſion de remettre les os diſloqués ou rompus. Quels ſont les ſeigneurs qui ont droit d'avoir un exécuteur. Le roi ſeul en France a ce droit. Les exécuteurs y ſont en titre d'office ou par commiſſion du roi. Les ſeigneurs haut-juſticiers n'ont point de bourreau. *Ibid.* 230. *a.* Ce qui arriveroit, ſelon Barthole, ſi l'on manquoit de bourreau. Différentes manieres de réſoudre le cas. Ce qui ſe paſſa ſur ce ſujet à Rouen en 1312. C'étoient communément des ſergens à verge du châtelet qui faiſoient l'office de tourmenteur juré du roi au châtelet de Paris ; cependant il eſt conſtant que cet office n'étoit point celui de bourreau. La queſtion préparatoire ne doit pas être donnée par le bourreau. *Ibid. b.* Anciens comptes des frais payés au bourreau pour diverſes exécutions. Du tems de S. Louis, il y avoit un bourreau femelle pour exécuter les femmes. Divers droits attachés à la fonction d'exécuteur de la haute juſtice. *Ibid.* 231. *a.* Quel eſt le moment où il ſe ſaiſit de la perſonne du condamné. Il n'eſt pas permis de le troubler ni de l'inſulter. Le bourreau ne peut demeurer dans l'enceinte de la ville, ſi ce n'eſt dans la maiſon du pilori. Etendue de ſes fonctions, ſelon Cayron. Quelles ſont les ſentences dont l'exécution eſt de ſon office. *Ibid.* 232. *a.*

Exécuteur teſtamentaire. Il n'étoit pas d'uſage chez les Romains d'en nommer. Pourquoi cet uſage a été introduit dans les pays coutumiers. Toutes perſonnes peuvent être nommées exécuteurs teſtamentaires. Exécuteurs teſtamentaires honoraires. On diſtingue encore ceux qu'on appelle *légitimes*, & ceux qu'on appelle *datifs*. Selon les loix romaines, l'évêque peut ſeulement procurer l'exécution des diſpoſitions pieuſes ; mais le droit canon va plus loin. Quelques-uns même ont cru que les juges d'égliſe peuvent connoître de l'exécution des teſtamens. *Ibid. b.* La charge d'exécuteur teſtamentaire n'eſt qu'un ſimple mandat. Elle n'a pas beſoin d'être confirmée par le juge. Celui qui eſt nommé exécuteur peut refuſer ; mais il ne le peut, s'il a une fois accepté la charge. Des fonctions & pouvoirs de l'exécuteur teſtamentaire. *Ibid.* 233. *a.* Action qu'on peut intenter contre lui. Il ne peut demander aucun ſalaire. Tems où il doit rendre compte. De la maniere de le rendre. Du reliquat du compte dû par l'exécuteur. En quel cas il y a hypotheque ſur ſes biens. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

EXÉCUTION. (*Juriſp.*) Deux ſignifications de ce mot. VI. 233. *b.*

Exécution de biens. VI. 233. *b.*

Exécution définitive d'un acte ou d'un jugement : en quoi elle differe de l'exécution proviſoire. VI. 233. *b.*

Exécution parée. Quels ſont les contrats & jugemens qui emportent exécution parée. VI. 234. *a.*

Exécution proviſoire. VI. 234. *a.*

Exécution teſtamentaire. VI. 234. *a.*

Exécution militaire. VI. 234. *a.*

Exécution. Frais & miſes d'exécution. VII. 275. *a.* Exécution parée. XI. 935. *a.* Scel qui donne droit d'exécution parée. XIV. 751. *a.* Des jugemens qu'il s'agit de mettre à exécution hors de la juriſdiction ou de la ſouveraineté dont ils ſont émanés. IX. 341. *a*, *b.* Pareatis au moyen duquel on obtient dans l'étendue du royaume l'exécution d'un arrêt. XI. 934. *b.* Oppoſition ou réſiſtance à l'exécution d'un arrêt. VIII. 340. *b.* XIII. 840. *a*, *b.* Saiſie & exécution. XIV. 526. *b.* De l'exécution des jugemens d'un juge d'égliſe. IX. 79. *a.*

EXÉCUTION, (*Beaux-arts*) travail de l'artiſte au moyen duquel il donne à un objet de ſon art les beautés accidentelles qui en font un ouvrage de goût, doué d'une perfection ſenſible. Il y a des objets, qui de leur nature, & ſans le ſecours de l'art, ont toute l'énergie ſenſible qui leur convient : ceux-là ont ſi peu beſoin d'une belle exécution, qu'elle leur ſeroit au contraire nuiſible. *Suppl.* II. 910. *a.* Jugement & ſagacité que la belle exécution ſuppoſe dans l'artiſte. — C'eſt peut-être la marque la plus caractériſtique d'un artiſte du premier ordre, de n'avoir point d'ornemens ſuperflus. — Dans les ouvrages d'un genre tempéré, l'exécution doit être plus ſoignée que dans ceux d'un caractere plus fier. — Elle doit en général avoir pour but d'ajouter à la force de la ſimple penſée. — On remarque à cet égard que les accompagnemens tirés d'un genre différent de celui qui fait le ſujet principal, plaiſent davantage. — Des moyens à employer pour faire que l'imagination ſaiſiſſe fortement la penſée. *Ibid. b.* Du pathétique dans les ouvrages de l'art. Comment l'artiſte doit préſenter les paſſions dans les perſonnes qui les reſſentent, *Ibid.* 911. *a.* & mettre ſous nos yeux les objets qui produiſent en nous ces paſſions. Des moyens que le poëte peut employer pour jetter quelque intérêt ſur un perſonnage ſubalterne. — La belle exécution dans tous les genres ne doit pas être portée à l'excès. Comment les ornemens doivent être ſagement ménagés. *Ibid. b.*

EXÉCUTION, (*Opéra*) maniere dont la muſique vocale & inſtrumentale ſont rendues. Il eſt difficile de bien connoître une compoſition muſicale, ſi on n'en a pas entendu l'exécution. Hiſtoire de l'établiſſement de l'opéra françois. Compoſitions de Lulli. VI. 134. *a.* Pouvoir dont il uſoit ſur les exécutans. Progrès que firent ſous lui l'orcheſtre & le chant : quelle étoit encore l'imperfection de l'un & de l'autre. L'art s'eſt depuis développé ; & les progrès qu'il a faits en France ſont en proportion avec ceux qu'il a faits en Italie, *Ibid. b.* L'exécution a auſſi ſuivi l'art dans ſes différentes

marches. Il n'eſt rien arrivé de nos jours à la muſique, qui ne lui ſoit commun avec tous les autres arts. Mais ceux-ci ont avancé d'un pas plus rapide. Quelle en eſt la raiſon. *Ibid.* 235. *a.*

EXÉCUTION. (*Muſiq.*) Difficultés que préſente une bonne exécution. *Suppl.* II. 911. *b.* On dit d'un ſymphoniſte qu'il a beaucoup d'exécution, lorſqu'il exécute correctement, ſans héſiter & à la premiere vue, les choſes les plus difficiles. Qualités d'où dépend cette habileté d'exécution. *Ibid.* 912. *a.*

Exécution. De l'enſemble dans l'exécution. *Suppl.* II. 807. *b.* Comment le muſicien regle le degré de force de chaque note, & le tems précis & naturel de chaque piece. *Suppl.* III. 912. *b.* Des moyens de bien phraſer dans l'exécution. *Suppl.* IV. 344. *a.* Exécuter proprement. 539. *a.*

EXÉCUTOIRE, (*Juriſp.*) tout ce qui peut être mis à exécution. VI. 235. *a.*

Exécutoire de dépens. Ce qu'on entend par lever l'exécutoire, décerner l'exécutoire. De quel nom ſont intitulés les exécutoires. En quels cas on peut interjetter appel de l'exécutoire & de la taxe. VI. 235. *a.*

EXÉCUTOIRE, *Forme.* VI. 235. *a.*

Exécutoire non obſtant l'appel. VI. 235. *a.*

Exécutoire par proviſion. VI. 235. *b.*

Exécutoire, forme. VII. 178. *b.* Lettres exécutoires. IX. 423. *a.*

EXÉCUTRICE, *puiſſance*, réflexions ſur ce ſujet. VI. 18. *a*, *b.* XIII. 557. *b.* XV. 424. *a.* 426. *a.*

EXÉDRES, (*Hiſt. anc.*) Etymologie du mot. Sentimens de Perrault & de Budée ſur les lieux appellés de ce nom. VI. 235. *b.*

EXEMPLAIRE, *cauſe.* II. 789. *a.*

EXEMPLE, (*Morale*) action vicieuſe ou vertueuſe qu'on ſe propoſe d'éviter ou d'imiter. Efficace de l'exemple : cauſe de cette efficace. Danger des mauvais exemples. Ce que diſoit M. de Buſſi ſur ce ſujet. IV. 235. *b.* Dans les divers gouvernemens, les principes de leur conſtitution étant différens, les exemples de bien & de mal ne ſont pas les mêmes ; & les ſouverains ne ſauroient ſe modeler les uns ſur les autres d'une maniere utile. Ce qu'on doit examiner avant que de prendre les exemples pour modeles. *Ibid.* 236. *a.*

Exemple, il eſt le principal moyen de l'éducation. VIII. 277. *b.* Des mauvais exemples. 639. *b.*

EXEMPLE. (*Arts de la parole*) Dans le diſcours ordinaire & dans les ouvrages didactiques, l'exemple eſt d'un uſage très-fréquent pour éclaircir les propoſitions générales, les regles, les définitions. On l'emploie dans la poéſie & l'éloquence pour exprimer d'une maniere plus ſenſible des choſes qui, d'ailleurs, ſeroient aſſez intelligibles d'elles-mêmes. L'exemple eſthétique peut être employé, 1°. pour prouver d'une maniere ſenſible la theſe générale, en nous rappellant des cas que nous avons réellement vus, & dont nous ſentons toute la vérité. *Suppl.* II. 912. *a.* 2°. Dans le deſſein d'arrêter plus long-tems le lecteur ſur une vérité dont il ne ſauroit douter, mais qu'il eſt bon de lui remettre ſouvent & fortement ſous les yeux, 3°. Enfin, pour orner la vérité & la rendre plus gracieuſe. Des diverſes formes dont les exemples peuvent être revêtus. *Ibid. b.* Selon le but particulier qu'un auteur ſe propoſe, les exemples peuvent être généraux ou individuels, vrais ou inventés à plaiſir. Il n'y a point de regles à preſcrire là-deſſus. Un orateur qui, après avoir cité divers exemples d'infortunes vient à ſe citer lui-même en dernier exemple, eſt ſûr d'exciter la compaſſion. Plus les cas ſont récens & près de nous, plus ils ont d'énergie lorſqu'il eſt queſtion d'apporter des exemples touchans & pathétiques. *Ibid.* 913. *a.*

EXEMPLE. (*Bell. lett.*) Leçon que donne Ariſtote ſur la maniere d'employer les exemples. Comment on réſout l'argument tiré des exemples. VI. 236. *a.*

EXEMPT *de l'ordinaire*, (*Juriſp.*) VI. 236. *a.*

Exempt. Des curés exempts de l'ordinaire. IV. 574. *b.* Juge des exempts. IX. 12. *b.* Juriſdiction des exempts. 79. *b.*

Exempt, officier dans certains corps de cavalerie, qui commande en l'abſence du capitaine & des lieutenans. Bâton d'exempt. Exempts dans les compagnies des gardes du corps. En quoi conſiſte la charge d'exempt dans la compagnie de la connétablie. VI. 236. *a.* Autres exempts attachés à différens corps. Leurs charges. *Ibid. b.*

Exempts dans les compagnies des gardes du corps. VII. 484. *a*, *b.*

EXEMPTION *de tailles : de tutelle.* VI. 236. *b.*

Exemption de l'ordinaire : droit de n'être point ſoumis à la juriſdiction de l'évêque diocéſain. Cette exemption n'avoit point lieu dans les premiers ſiecles de l'égliſe. On trouve dans le cinquieme ſiecle quelques privileges accordés aux grands monaſteres, qui ont quelque rapport avec l'exemption proprement dite. Les chapitres voulurent auſſi avoir part à ces exemptions. Quelle eſt la plus ancienne exemption connue en France. Les évêques eux-mêmes en ont accordé. Ces exemptions furent très-communes en Orient. Quel étoit le motif des exemptions accordées en France. VI. 236. *b.* Ce ne fut guere que vers le 11e ſiecle que les papes commencerent à exempter quelques monaſteres de la juriſdiction ſpirituelle des évêques. Ces exemptions révoquées & blâmées. Les exemptions perpétuelles ſont contraires à l'ordre & au droit commun. Elles furent ſur-tout multipliées pendant le ſchime d'Avignon ; mais enſuite révoquées par Martin V. Tentatives inutiles des évêques au concile de Latran, & à celui de Trente, contre les exemptions. Ordonnance de Blois favorable aux exemptions. La poſſeſſion ſeule ne ſuffit pas pour établir une exemption ; mais elle ſuffit pour la détruire. *Ibid.* 237. *a.* Conditions néceſſaires pour la validité de ce titre. Deux ſortes d'exemptions, les unes perſonnelles & les autres réelles. Toute exemption doit être renfermée ſtrictement dans les termes de l'acte. Où ſe fait l'appel de l'official d'un chapitre exempt de l'ordinaire. En quoi de tels chapitres demeurent ſujets à l'évêque. Quelques chapitres ont été maintenus dans le droit de viſiter les paroiſſes de leur dépendance. Maxime de droit ſur la juriſdiction des chapitres exempts de l'ordinaire. Droits que conſerve l'évêque dans les juriſdictions de ces chapitres. *Ibid. b.* Lorſque les exempts abuſent de leurs privileges, ils doivent en être privés. Autres circonſtances dans leſquelles ils peuvent les perdre. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 238. *a.*

Exemption de l'ordinaire. Obſervations ſur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 913. *a.*

EXEMPTIONS, (*Finances*) privilege qui diſpenſe d'une charge publique & pécuniaire. Il ne peut y avoir d'exemptions abſolues & purement gratuites. Raiſons d'exemption par rapport à la nobleſſe, aux magiſtrats, ou à quelques autres, citoyens, ou étrangers. Dès qu'il n'y a plus de proportion entre l'exemption dont on jouit & le ſervice qu'on a rendu à l'état, elle eſt abuſive. *Ibid.* 238. *a.* Abſurdité de la maxime qui attribueroit l'exemption à la naiſſance, au crédit ou à l'opulence. Motifs de l'exemption accordée à certains fonds, certaines denrées ou marchandiſes. Différence entre les privileges & les exemptions. *Ibid. b.*

Exemptions, franchiſes, privileges, libertés, immunités. VIII. 578. *a.* Sorte d'exemption appellée *franche-fête.* VII. 283. *a.* En quel tems les miniſtres de la religion commencerent à jouir de quelques exemptions. V. 224. *b.* Immunités, privileges, charges des eccléſiaſtiques ſous divers empereurs. *Ibid.* Comment ils ſe ſont peu-à-peu exemptés du ſervice militaire. 226. *b.* Les curés exempts de tailles. IV. 275. *b.* Provinces où les eccléſiaſtiques ſe prétendent exempts de toute impoſition. 677. *b.* Le clergé exempt du dixieme depuis 1711. IV. 1089. *a.* 1090. *a.* Exemptions accordées à quelques perſonnes pour les mettre à l'abri des vexations auxquelles leurs emplois les expoſent de la part du public. XIII. 389. *a.* Abus des privileges & exemptions. *Ibid. b.* L'exemption des charges publiques en faveur de quelque citoyen que ce ſoit, eſt un attentat à la ſûreté publique & à l'union ſociale. XVII. 857. *a.* Des exemptions des nobles. 878. *a*, *b.* De celles des moines. 880. *a.*

EXENETE, (*Hiſt. anc.*) vainqueur aux jeux olympiques. Son triomphe. *Suppl.* I. 223. *b.*

EXERCICE. (*Art milit.*) En quoi conſiſtoient les divers exercices auxquels les Romains accoutumoient leurs ſoldats. Ces exercices regardoient les fardeaux qu'ils étoient obligés de porter ; VI. 238. *b.* les travaux des ſieges qui étoient fort pénibles ; la conſtruction des édifices, des chemins, des villes même ; l'exercice des armes qui ſe faiſoit tous les jours en tous tems ; les marches forcées ; les courſes ; on leur apprenoit auſſi à nâger : pour apprendre à frapper l'ennemi, on les exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu. Les capitaines & les généraux ne ſe diſpenſoient pas de ces exercices dans les occaſions importantes : exemples de Marius & de Pompée. *Ibid.* 239. *a.* Avantages qui réſultoient de ces exercices. Exercices pratiqués en France dès l'établiſſement de la monarchie. Pourquoi les mêmes exercices qui endurciſſoient les ſoldats romains font périr les nôtres. Nous n'avons plus une juſte idée des exercices du corps. L'invention de la poudre à canon a été la cauſe de la ceſſation totale, pour ainſi dire, de tous les exercices propres à endurcir le corps. Deſcription des maſſues de Roland & d'Olivier, dont aucun homme aujourd'hui ne pourroit faire uſage. *Ibid. b.* Combien le défaut d'exercices fatigans a nourri chez nous la molleſſe. Ce que diſoit le P. Daniel de la molleſſe des ſoldats de ſon tems. L'exercice des troupes de l'Europe ne conſiſte plus que dans le maniement des armes & dans les évolutions. Quel eſt le but du maniement des armes. *Ibid.* 240. *a.* Différentes choſes dont il convient que le ſoldat ſoit inſtruit par rapport à cet objet. Il conviendroit d'accoutumer les ſoldats à ne pas s'effrayer des chevaux qui s'avanceroient ſur eux avec impétuoſité : ce que dit ſur ce ſujet le marquis de Santa-Crux. *Ibid. b.* De l'exercice du feu, ajouté à l'exercice concernant le maniement des armes. Le fond & la forme de notre exercice ordinaire eſt imité de celui des

Grecs, & paroît être perfectionné ſur celui des Hollandois. Ouvrage où l'on trouve l'exercice pratiqué ſous Louis XIII. Réglemens & ordonnances publiés ſous Louis XIV, concernant l'exercice. Exercices généraux que M. le marquis de Santa-Crux voudroit qu'on ajoutât à ceux qui ſont ordonnés par les réglemens. *Ibid.* 241. *a.* Divers ſoins qu'on devroit prendre pour accoutumer le ſoldat à la fatigue. Exercices relatifs à la cavalerie propoſés par M. de Santa-Crux. Quel eſt le point eſſentiel dans l'exercice de la cavalerie. *Ibid. b.* En quoi conſiſtoit, ſelon la Noue, les avantages de la cavalerie allemande. Réflexions de M. de Folard ſur l'exercice des troupes pendant la paix. *Ibid.* 242. *a.* Pour concevoir tout ce qu'on doit enſeigner aux exercices, on doit ſe repréſenter les troupes ſous quatre points de vue, ſavoir, lorſqu'elles ſont ſous les armes pour s'inſtruire, lorſqu'on les fait travailler pour les endurcir, lorſque loin de l'ennemi elles ſont ſous les armes, lors qu'en préſence de l'ennemi elles attendent l'occaſion du combat, *&c.* Les exercices doivent être très-fréquens. Soins à donner aux anciens & aux nouveaux ſoldats. Cinq parties principales de l'exercice. Inſtructions que le miniſtere de la guerre a fait adreſſer à tous les régimens de cavalerie & d'infanterie. *Ibid. b.* Divers objets traités dans les ordonnances qui ont été données enſuite de ces inſtructions. La loi d'exercer conſtamment les troupes oblige plus eſſentiellement la cavalerie que l'infanterie. Divers exercices auxquels les Grecs étoient inceſſamment occupés. *Ibid.* 243. *a.* Quel étoit le principal but de leurs jeux olympiques, & pythiques. Combien l'exercice des troupes étoit ſoigneuſement pratiqué à Rome. Deſcription de l'exercice des cavaliers romains. L'une des principales cauſes des ſuccès d'Annibal fut le relâchement où les Romains étoient tombés après la premiere guerre punique. Changement ſalutaire auquel Scipion contribua le plus. *Ibid. b.* Exercices auxquels il formoit ſes ſoldats ſous les murs de Carthagene. Détail des mouvemens qu'il faiſoit faire à ſa cavalerie. L'avantage des ſoldats François ſur le reſte de l'Europe n'a été le fruit que de leurs fréquens exercices. Des joûtes & des tournois pratiqués autrefois en France. L'établiſſement de nos camps d'exercice remplacera les anciens ſpectacles. Les déſordres & les malheurs qu'éprouvent les armées, viennent ordinairement de l'inaction du ſoldat; exemple tiré du changement ſurvenu dans les troupes d'Annibal après leur ſéjour dans la Campanie. Ancienneté des exercices des François. *Ibid.* 244. *a.*

Exercice. Exercices militaires des anciens Grecs, *Suppl.* II. 932. *a.* des ſoldats romains. I. 691. *a.* VII. 337. *b.* X. 511. *b.* XI. 775. *b. Suppl.* IV. 668. *a*, *b.* 669. *a.* 671. *a.* Principaux exercices de la gymnaſtique militaire des anciens. VII. 1018. *b.* Ancien exercice appellé *quintaine. Suppl.* IV. 560. *b.* Les jeunes militaires doivent être exercés tous les jours. V. 311. *b.* Des exercices du corps néceſſaires pour former l'homme de guerre. VII. 995. *a.* Exercices dans un camp de paix. *Suppl.* II. 155. *a.* Planches qui repréſentent l'exercice militaire moderne, vol. I des planch. article ART MILITAIRE. *Voyez* auſſi EVOLUTIONS. VI. 169. *b.* — 201. *b.*

EXERCICE *de la manœuvre*, (*Marine*) VI. 244. *b.*

EXERCICE. (*Médecine hygiene*) L'exercice muſculaire abſolument néceſſaire à la ſanté. C'eſt dans ce but que l'antiquité propoſoit des prix pour ceux qui ſe diſtingueroient dans les jeux établis à cet effet. Origine de l'art appellé *gymnaſtique médicinale.* VI. 244. *b.* Le mouvement du corps fut mis au nombre de ce qu'on appelle les ſix choſes *non-naturelles.* Le moyen le plus efficace pour favoriſer les excrétions, c'eſt ſans doute l'exercice ou le travail. Il contribue pareillement à favoriſer l'ouvrage de la nutrition. Mais lorſque l'exercice & le travail ſont pratiqués avec excès, ils produiſent de très-mauvais effets dans l'économie animale. *Ibid.* 245. *a.* Remedes que les anciens conſeilloient en ce cas. L'exercice continu, ſans être même exceſſif, contribue beaucoup à hâter la vieilleſſe. L'exercice ne doit pas être employé dans les maladies qui ſont aiguës ou qui le deviennent. Quels ſont les cas de maladie où l'exercice eſt convenable. Différens genres d'exercice, les uns actifs, les autres paſſifs, les autres mixtes. Enumération des exercices appartenant à chacun de ces genres. *Ibid. b.* Quelles ſont les perſonnes à qui chacun de ces différens genres peut ſur-tout convenir. Ce qu'on doit obſerver en général dans le choix qu'on fait d'un certain exercice. *Ibid.* 246. *a.* Obſervations ſur le tems auquel il convient de s'exercer, & ſur la durée de l'exercice. Il convient mieux avant le dîner qu'avant le ſouper. Galien conſeille un repos entier à ceux dont la digeſtion ſe fait lentement, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. A quelles perſonnes un léger exercice peut convenir après le repas. De la meſure qu'il convient d'obſerver à l'égard de la durée de l'exercice. *Ibid. b.* Des lieux qu'on doit préférer pour l'exercice. Ouvrages à conſulter ſur le ſujet qui vient d'être traité. *Ibid.* 247. *a.*

EXERCICE, (*Méd. hygien.*) accidens qui naiſſent de l'excès de l'exercice & du travail. *Suppl.* II. 913. *a.* Quelles ſont les perſonnes à qui cet excès eſt ſur-tout dangereux. *Ibid. b.* Des maux cauſés par un trop grand repos. *Ibid.* 914. *a.* On peut regarder en général comme nuiſible, tout ce qui, par rapport au mouvement & à la poſition des parties du corps, eſt ou trop violent, ou de trop longue durée. Accidens qui réſultent de la ſituation d'être debout, trop long-tems continuée, de celle d'être trop long-tems aſſis, d'un trop long ſéjour dans le lit. Affections fâcheuſes que produit la contraction ſubite, violente, long-tems continuée & ſans relâche des muſcles. *Ibid. b.*

Exercice. Différentes fins que les hommes ſe ſont propoſées en s'accoutumant aux exercices du corps. VII. 1016. *b.* Proportion qu'on doit établir entre la quantité d'alimens dont on uſe & l'exercice. VIII. 386. *b.* De l'exercice qu'on doit faire pour la ſanté. XI. 223. *a. Suppl.* II. 848. *a.* Exercice que preſcrivoient les anciens médecins dans certaines maladies chroniques. XII. 666. *a.* De la ſueur excitée par l'exercice. XV. 622. *a.* Des exercices ſuivant les différens climats. III. 535. *b.* Différentes ſortes d'exercices: celui des jeux de balle. Son utilité. II. 39. *b.* Celui que les Romains nommoient *geſtation*: comment nous devons le pratiquer. VII. 651. *a*, *b.* De l'exercice des femmes enceintes. 962. *b.* Effet de l'exercice du cheval pour la ſanté. V. 894. *a*, *b. Suppl.* II. 843. *a*, *b*, &c. Exercices de gymnaſtique médicinale. VII. 1017. *b.* De la promenade à pied. XIII. 444. *a.* Exercices des Romains dans l'après-midi. XVII. 255. *b.* Maniere de ſuppléer au défaut d'exercice. VII. 306. *b.*

EXERCICE *immodéré de l'eſprit*, (*Phyſiol.*) L'ame eſt intimement liée, pendant la vie, avec le corps; enſorte qu'il eſt difficile de concevoir dans ſes opérations une ſimplicité ſi exacte, que les changemens du corps ne faſſent ſur elle aucune impreſſion. — D'un autre côté, l'ame exerce ſur la force motrice du ſyſtême nerveux un certain empire, par lequel elle peut à ſon gré, l'exciter à agir, tant dans tout le corps, que dans une ſeule partie, de même que les muſcles obéiſſent auſſi à notre volonté. — De plus, la force des nerfs & celle des muſcles ne ſont pas inépuiſables, & ne réſiſtent pas à des efforts trop long-tems continués; l'une ne ſauroit être fatiguée ſans préjudice pour l'autre. — Suites fâcheuſes qui réſultent des violentes affections que l'exercice immodéré de l'eſprit fait éprouver au ſyſtême nerveux. *Suppl.* II. 915. *a.* Maux que produit la négligence à cultiver l'eſprit. *Ibid. b.*

EXERCICES, (*Manege*) ce mot s'applique particuliérement à ceux auxquels la nobleſſe ſe forme dans les académies. Incertitude où l'on eſt ſur le tems de l'établiſſement des colleges militaires qui ſont ſous la protection du roi, & ſous les ordres de M. le grand écuyer. Ignorance dans laquelle nous avons langui juſqu'aux regnes de Henri III & de Henri IV. Ce qui ſe pratiquoit dans ces tems, lorſqu'on vouloit ſe former à l'art du cavalier. VI. 247. *a.* Quels ſont les hommes célebres auxquels la France eſt redevable des premiers écuyers qu'elle a eus. Inſtructions données par Pluvinel à Louis XIII, qui montrent que l'état ne ſe reſſentit pas d'abord de ces premiers avantages: plaintes qu'il adreſſe au roi. Etabliſſemens qu'il propoſe. *Ibid. b.* Eloge de Salomon de la Broue; ſacrifice qu'il fit de l'intérêt au devoir. Réflexions ſur les dépenſes qu'exigeoit le projet de Pluvinel. Diſcours que Lucien met dans la bouche de Solon, ſur l'importance des exercices de la jeuneſſe. Avantages que les Grecs retirerent de leurs exercices. *Ibid.* 248. *a.* Quels étoient ceux auxquels les Romains appliquoient les jeunes gens. Traits qui peignent le ridicule de nos jeunes gens qui joignent à l'ignorance dans les exercices, la fatuité & la préſomption. Utilité des exercices pour adoucir l'âpreté de l'éducation par une certaine meſure de plaiſir. Ces exercices ſont purement du reſſort des académies. *Ibid. b.*

Académie, (*architecture.*) Quelle devroit être la grandeur de ces colleges militaires, relativement à tout ce que ces édifices doivent contenir, & à l'uſage auquel ils ſont deſtinés. Chaque ville qui a l'avantage de renfermer de ſemblables écoles, devroit être tenue de conſtruire & d'entretenir des bâtimens convenables, toujours affectés à ces colleges. Avantages qui en réſulteroient. De pareils projets ne peuvent avoir leur exécution que dans de grandes villes. Moyen de pourvoir aux dépenſes qu'ils exigeroient. VI. 249. *a.*

Académie, *chefs*, devoirs qu'ils devroient remplir. VI. 249. *a.*

Exercices du corps. La pratique ſeule ne ſuffit pas, ſi l'on n'eſt pas éclairé par les principes. Importance de la théorie dans les écuyers. Utilité des courſes de tête & de bague. VI. 249. *b.* En quel tems on devroit y exercer les jeunes gens. Exercices plus relatifs à l'art de la guerre, auxquels il faudroit les former. Les évolutions militaires à pied, la danſe, les exercices ſur le cheval de bois, & l'eſcrime, ſont des occupations indiſpenſables: mais les ſuccès dépendent également des éleves & des maîtres. Attention qu'il faut

droit apporter aux travaux des uns & au bon choix des autres. Aveuglement par lequel on contraint tous les hommes à renoncer, dès leurs premieres années, à une ambidextérité qui leur eſt naturelle, & à laiſſer languir la main gauche dans une ſorte d'inaction. Platon vouloit qu'on s'exerçât, comme les Scythes, à tirer de l'arc des deux mains. Soldats de la tribu de Benjamin qui étoient dreſſés à combattre de l'une & de l'autre. *Ibid.* 250. *a.* Trait qui montre que Henri IV fut eſclave du préjugé que l'auteur combat ici. Réflexion qui montre de quelle utilité ſeroit quelquefois l'uſage égal de la main gauche & de la droite. *Ibid. b.*

Exercice de l'eſprit. Foibles connoiſſances en géométrie que nos académiſtes acquierent. Oubli dans lequel on laiſſe la ſcience du cheval : combien il conviendroit aux écuyers d'étudier l'anatomie & les maladies de l'animal; & d'acquérir enſuite les lumieres qui concernent les embouchures, & la conſtruction des harnois, des ſelles, *&c.* VI. 250. *b.* Effets qui réſultent de la négligence de la théorie de l'art. Avantages qu'on retireroit de cette connoiſſance complete. Négligence de l'étude de l'art militaire, autre défaut de l'éducation de nos jeunes gens. Il importeroit à nos écoles d'avoir des profeſſeurs en langues étrangeres vivantes. Il faudroit y joindre des maîtres verſés dans la connoiſſance des intérêts des diverſes nations. *Ibid.* 251. *a.* L'étude de cette partie de la politique ſeroit ſecondée par celle de l'hiſtoire. Maniere dont on doit enſeigner celle-ci. Utilité de cette connoiſſance. Quels ſont les principes de religion & de morale qu'on doit inſpirer aux jeunes gens. Quant aux maîtres de muſique & d'inſtrumens, le délaſſement & le beſoin de plaire dans le monde les ont rendus néceſſaires. *Ibid. b.* Six écoles formées ſur le plan qui vient d'être propoſé ſeroient d'un ſecours réel à l'état, ne ſe détruiroient point les unes les autres, & ſe ſoutiendroient d'elles-mêmes. *Ibid.* 252. *a.*

Exercices d'académie gymnaſtique, *voyez* ECOLE MILITAIRE & GYMNASTIQUE. Science des exercices du corps, nommée *agoniſtique.* I. 181. *a.* Deſcription des lieux où l'on s'inſtruiſoit dans les exercices. VII. 1015. *b.* Exercice du cerceau chez les anciens. *Suppl.* II. 290. *b.* Etonnante flexibilité que le corps peut acquérir par les exercices. VIII. 870. *a. Voyez* JEUX.

EXÉRESE, (*Chirurg.*) opération par laquelle on tire du corps humain quelque matiere étrangere & pernicieuſe. Etym. de ce mot. Exéreſe par extraction. Exéreſe par détraction. Obſervations qu'on doit faire pour bien s'acquitter de ces opérations. VI. 252. *a. Voyez* CORPS ÉTRANGERS.

EXERGUE. (*Hiſt.*) Etym. du mot. En quel endroit de la médaille ſe place l'exergue. Signification des lettres ou chiffres qui ſe trouvent dans l'exergue. VI. 252. *a.*

EXERGUE. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 915. *b.*

EXFOLIATION, (*Chir.*) ſéparation des parties d'un os qui s'écaille. Etym. de ce mot. Ce qui rend la ſurface du crâne ſujette à l'exfoliation. On ne doit point trop hâter la guériſon des bleſſures faites aux os. Les os découverts ne s'exfolient pas toujours. Mémoire à conſulter ſur les exfoliations du crâne. Mauvaiſe pratique des anciens, fondée ſur ce faux principe, que tous les os découverts doivent s'exfolier. L'exfoliation des os eſt preſque toujours l'ouvrage de la pure nature, & la plupart des précautions qu'on prend pour la produire, ſont d'ordinaire inutiles ou nuiſibles. A quels ſoins doivent ſe borner les ſecours de l'art. Autre ſignification du mot *exfoliation.* VI. 252. *b.*

Exfoliation des os, inſtrument de Belloſte pour l'éviter dans certaines opérations. IV. 849. *b.*

EXFOLIATIF, (*Chirur.*) remede propre à faire exfolier les os cariés. Deſcription du trépan exfoliatif. VI. 253. *a.*

EXHALAISON. (*Phyſiq.*) Différence entre vapeur & exhalaiſon. Exhalaiſons qui ſont la matiere du tonnerre, des éclairs & de divers autres météores. Exhalaiſons dont l'air ſe forme, ſelon M. Newton. VI. 253. *a.* Des exhalaiſons qui ſont d'une même eſpece. Propriétés qu'elles doivent avoir analogues à celles de la maſſe ſolide dont elles ſe ſont ſéparées. Mêlanges de ces exhalaiſons avec celles d'une autre eſpece. Il doit naître de-là une infinité de phénomenes que nous ne ſaurions encore ni comprendre, ni expliquer clairement. *Ibid. b.* Cauſe de ces violens tremblemens de terre, qui font fendre & crever de groſſes croûtes pierreuſes couchées ſous la ſurface de la terre. Phénomenes que les exhalaiſons qui s'échappent par ces ouvertures doivent produire dans l'air. Sur les exhalaiſons empoiſonnées des minéraux, voyez *l'eſſai ſur les poiſons* du docteur Méad. Exemple des effets de ces exhalaiſons malignes, rapporté dans l'hiſtoire de l'académie des ſciences, année 1701. Autre fait rapporté dans la même hiſtoire, année 1710. *Ibid.* 254. *a.* Autre fait rapporté par le docteur Connor dans les diſſertations médico-phyſiq. *Ibid. b.*

Exhalaiſon. Les vents & les exhalaiſons ſuffiſent, ſelon Hallei, pour produire toutes les variations du barometre. II. 81. *b.* Les exhalaiſons conſidérées, comme cauſe particuliere des vents. XVII. 19. *a*, *b.* Dangereuſes exhalaiſons des marécages. *Suppl.* III. 841. *b.* — Sur les exhalaiſons, *voyez* VAPEUR.

EXHALAISONS *minérales* ou *Mouphetes*, (*Minéral.*) vapeurs qui partent des veines ou filons métalliques, de même que des galeries ou ſouterreins des mines. Différens effets qu'elles produiſent. Combien elles ſont quelquefois funeſtes aux ouvriers. VI. 254. *b.* Différentes manieres dont elles ſe manifeſtent. Le phénomene le plus ſingulier qu'elles nous préſentent, eſt celui que les mineurs nomment *ballon.* Deſcription de ce phénomene. Quelles ſont, de toutes les exhalaiſons minérales, les plus pernicieuſes : dans quelles eſpeces de mines elles ſe forment. Dans quelles circonſtances elles paroiſſent le plus ordinairement. Exhalaiſons qui regnent dans les mines où l'on a été obligé de mettre le feu pour détacher le minéral de la roche dans laquelle il ſe trouve enveloppé. Danger des exhalaiſons ſulphureuſes; celles dont il eſt parlé dans l'article *charbon foſſile*, ſont de cette eſpece. *Ibid.* 255. *a.* Exhalaiſons qui ſe montrent ſur-tout le matin & dans le tems que la roſée tombe, & qui détruiſent les veines métalliques. Autres exhalaiſons qui regnent dans les mines qui ont été long-tems abandonnées. Effet des exhalaiſons minérales pour la cryſtalliſation, la minéraliſation, & dans les pierres colorées. Sentiment de M. Lehmann ſur les mouphetes. Précautions qu'on prend dans les mines contre les exhalaiſons. *Ibid. b.*

Exhalaiſons minérales. Quatre ſortes d'exhalaiſons dans les mines. XVII. 27. *b.* Articles ſur ces exhalaiſons. III. 192. *a*, *b.* X. 778. *b.* *&c.* XVI. 580. *b.* Effets de celles qui s'élevent de certaines mines. I. 235. *a.* Effets de celles du charbon. III. 190. *a.* 192. *a*, *b.* 193. *a*, *b. Voyez* VAPEUR.

EXHALATOIRE, (*Fontaine ſalante*) conſtruction particuliere aux ſalines de Roſieres. Deſcription & uſage de l'exhalatoire. VI. 255. *b.*

EXHAUSSER, *élever.* (*Synon.*) V. 507. *a.*

EXHAUSTION. (*Mathém.*) Ce qu'on entend en mathématiques par la méthode d'exhauſtion. Elle étoit fort en uſage chez les anciens géometres. Théorême ſur lequel elle eſt fondée. C'eſt ſur ce principe qu'on démontre qu'un polygone régulier d'une infinité de côtés, devient égal au cercle dans lequel il eſt inſcrit. Le calcul différentiel n'eſt autre choſe que la méthode d'exhauſtion des anciens, réduite à une analyſe ſimple & commode. VI. 256. *a.*

Exhauſtion. Obſervations ſur la méthode d'exhauſtion. VII. 635. *a.*

EXHÉRÉDATION. (*Juriſpr.*) Différence entre déshéritance & exhérédation. VI. 256. *a.* Dans les pays de droit écrit, tous ceux qui ont droit de légitime, doivent être inſtitués héritiers, du moins pour leur légitime, ou être déshérités nommément. L'exhérédation peut avoir lieu en certains pays contre les aſcendans & les collatéraux. Différentes ſortes d'exhérédations. Des différentes formes ſelon leſquelles l'exhérédation peut être faite. *Ibid. b.*

Exhérédation, abdication, différente ſignification de ces mots. I. 16. *b.* Plainte d'inofficioſité formée par ceux qui ſont exhérédés. VIII. 771. *b.* XII. 686. *b.*

Exhérédation des aſcendans. Comment cette ſorte d'exhérédation doit être conſidérée. Le droit ancien du digeſte & du code n'admet point l'exhérédation du pere. VI. 256. *b.* A l'égard de la mere, la loi 28, au code *de inoff. teſtam.* admet quelques cauſes d'exhédération. Des cauſes exprimées dans la novelle 115, pour leſquelles les enfans peuvent être exhérédés par leurs deſcendans. Enumération de ces cauſes. *Ibid.* 257. *a.*

Exhérédation des collatéraux. Cauſes de cette exhérédation expoſées dans la nov. 22, ch. 47. Dans les pays coutumiers, il n'eſt pas néceſſaire de les inſtituer, ni déshériter nommément; ils n'ont ordinairement que la réſerve coutumiere des propres. VI. 257. *a.* Quel peut être l'effet de cette exhérédation en pays coutumiers. Cauſes de cette privation de la réſerve. *Ibid. b.*

Exhérédation cum elogio. Cette exhérédation ne peut être prononcée que contre les enfans, & non contre les collatéraux. Auteurs à conſulter. VI. 257. *b. Voyez* ELOGE.

Exhérédation des enfans & autres deſcendans. Avant la loi de Moyſe, les Hébreux privés d'enfans, diſpoſoient de leur bien à leur volonté: depuis la loi, les enfans ne pouvoient être déshérités. Uſages des Lacédémoniens & des Athéniens ſur cet objet. Diſpoſitions de l'ancien droit romain. VI. 257. *b.* Les diſpoſitions du droit prétorien ſur ce ſujet furent adoptées par les loix du digeſte & du code. Changement que fit Juſtinien par la loi 30 au code *de inoff. teſtam.* & par la nov. 18, ch. 1. Diſpoſition de la novelle 115, qui forme ſur cette matiere le dernier état du droit romain. Enumération des cauſes (qui ſont au nombre de 14) pour leſquelles les deſcendans peuvent être exhérédés, ſelon cette novelle. *Ibid.* 258. *a.* Diſpoſition de l'édit du mois de février 1556, ſur la cauſe d'exhérédation tirée d'un mariage contracté ſans le conſentement de pere & de mere. Obſervation

vation ſur l'exhérédation en pays coutumier. Loix & auteurs à conſulter. *Ibid.* 258. *b.*

Exhérédation. Rappel qui en releve les enfans. XIII. 796. *a*, *b.*

Exhérédation officieuſe: loi ſur laquelle elle eſt fondée. VI. 258. *b.*

Exhérédation tacite. VI. 258. *b.*

Exhérédation des vaſſaux. Origine de cette expreſſion: deux ſignifications qui lui ſont attachées. VI. 359. *a.*

EXHIBITION. (*Juriſpr.*) Différence entre l'exhibition & la communication ſans déplacer. VI. 259. *a.*

EXHORTATION, cri d'exhortation dans les batailles. IV. 461. *b.*

EXHUMATION. (*Juriſpr.*) Diſpoſition du concile de Rheims (tenu en 1583) ſur ce ſujet. Par quelle ordonnance peut ſe faire l'exhumation d'un cadavre. VI. 259. *a.* Voyez les mémoires du clergé, & *Sépulture.*

EXHUMER. Arrêt de l'inquiſition pour l'exhumation de Charles-Quint conſidéré comme hérétique. VI. 259. *a.*

EXIGUER, (*Juriſpr.*) terme en uſage pour exprimer qu'on ſe départ du cheptel, *&c.* Coutumes où ce terme eſt employé. Etym. de ce mot. Ce que prononce là-deſſus la coutume de Bourbonnois: obſervations de M. Deſpommiers ſur la diſpoſition de cette coutume. Celles de Berry & de Nivernois citées ſur le même ſujet. Obſervations de Coquille. VI. 259. *b.*

EXIL. (*Hiſt. anc.*) La ſentence chez les Romains ne portoit point le mot d'*exil*, mais ſeulement l'interdiction de l'eau & du feu. L'exil n'étoit pas, à proprement parler, un châtiment. Il n'y avoit point chez les Romains de crime qu'on punît par l'exil. De l'exil auquel les Athéniens condamnoient leurs grands-hommes. VI. 160. *a.* Origine du mot *exil.* Ce qu'on entend par honorable exil. Exemples. *Ibid. b.* Voyez *Banniſſement*, *Déportation*, *Relégation.*

EXIMER, (*Hiſt. & Droit public d'Allem.*) action par laquelle un membre de l'empire eſt ſouſtrait à ſa juriſdiction, & privé de ſon ſuffrage à la diete. Deux ſortes d'exemption, la totale & la partielle. VI. 260. *b.*

EXISTENCE, (*Métaphyſ.*) notion que les hommes ont dans l'eſprit, lorſqu'ils prononcent ce mot. Maniere dont ils l'ont acquiſe ou formée. Ce raiſonnement de Deſcartes, *je penſe, donc je ſuis*, qu'il regardoit comme le premier anneau par lequel il prétendoit ſaiſir la chaîne entiere des connoiſſances humaines, ſuppoſe lui-même des notions très-abſtraites, celles de penſée & d'exiſtence. VI. 260. *b.* Locke nous a mieux montré le véritable point où nous devons nous placer pour ſuivre la génération de toutes nos idées. Situation de l'homme réduit aux ſimples impreſſions des ſens: énumération exacte de toutes celles qu'il éprouve. *Ibid.* 261. *a.* Sixieme ſens, tact intérieur, par lequel nous reſſentons les douleurs, les mal-aiſes, les diverſes eſpeces de friſſonnemens intérieurs. De toutes nos ſenſations réunies ſe forme un tableau, une eſpece d'univers idéal qui n'eſt jamais le même deux inſtans de ſuite. La mémoire nous met en état de comparer cette ſucceſſion de tableaux par laquelle nous acquérons les idées de changement & de mouvement. *Ibid. b.* Parmi les objets de ſenſation qui compoſent ce tableau mouvant, il en eſt un qui attire ſur-tout notre attention par ſa préſence continuelle, & par la nature des ſenſations, qui nous le rendent préſent; cet objet particulier devient pour nous le centre de tout l'univers; nous nous accoutumons à le regarder comme notre être propre, & nous bornons le ſentiment du *moi* à ce petit eſpace circonſcrit par le plaiſir & par la douleur. Relation de préſence qui s'établit entre les objets & nous, & qui donne aux deux termes de cette relation toute la réalité que la conſcience aſſure au ſentiment du *moi.* Ces objets nous intéreſſent par les ſenſations de plaiſir & de douleur qu'ils nous cauſent. Nous cherchons à nous approcher des uns & à nous éloigner des autres. *Ibid.* 262. *a.* Les objets abſens entrent, comme les préſens, dans le ſyſtême général de nos deſirs, de nos craintes, & des motifs de nos actions. Comment ſe forme cette nouvelle chaîne de rapports par leſquels les êtres ſe lient à la conſcience du *moi*, non ſeulement par la perception ſimultanée, mais par la mémoire. De la perception de ces rapports, il ſuit que l'homme eſt forcé de ne plus confondre les êtres même avec ſes ſenſations, & qu'il apprend à diſtinguer les uns des autres les objets préſens & les objets abſens. Le *moi* étant toujours un des termes de ces rapports, la réalité de tous les autres nous eſt certifiée par la conſcience de ce *moi.* Le terme d'*exiſtence* ou de *préſence* ſert à exprimer le fondement de la relation qui ſe forme entre l'être appercevant & l'être apperçu. *Ibid. b.* Nous reconnoiſſons entre nous & les objets abſens que l'imagination nous peint, les mêmes rapports de diſtance & d'action mutuelle que nous obſervons entre les objets actuels de la ſenſation. Le fondement de ces rapports peut être encore déſigné par le nom commun d'*exiſtence.* Ce n'eſt que ſur ce fondement que tombent véritablement, & le nom d'*exiſtence*, & notre affirmation, lorſque nous diſons qu'une choſe exiſte. Ce fondement commun ne peut être connu immédiatement, & ne nous eſt indiqué que par les rapports différens qui le ſuppoſent. La diſtinction entre les objets & nous une fois reconnue, notre premier mouvement a été de prêter à ces objets tout ce que la conſcience nous rapporte de nous-mêmes; enſuite l'obſervation nous en a fait retrancher ce que nous leur avions d'abord accordé de trop. *Ibid.* 263. *a.* Les relations de diſtance & d'activité des objets à nous, n'étant préſentées que par la ſenſation elle-même, on ne dut y attacher le concept de l'exiſtence que lorſqu'on reconnut les objets abſens: ce fut alors que le rapport de ſenſation actuelle ne fut plus que le ſigne de la préſence, c'eſt-à-dire, d'un cas particulier compris ſous le concept général d'exiſtence. Comment les hommes vinrent à diſtinguer les objets exiſtans des objets ſimplement apparens, & la réalité de l'illuſion. L'illuſion une fois conſtatée, il fallut ſéparer la ſenſation du concept de l'exiſtence, & même de celui de préſence, & ne la regarder plus que comme un ſigne de l'une & de l'autre qui pourroit quelquefois tromper. *Ibid. b.* L'eſprit dut s'accoutumer à ſéparer totalement la ſenſation de la notion d'exiſtence, & il vint même à la ſéparer auſſi de la notion de préſence; enſorte que le mot *préſence* s'étend à tout objet renfermé dans les limites où les ſens peuvent actuellement appercevoir, ſoit qu'il ſoit apperçu ou non. Comment les hommes ont acquis les notions de deſtruction, de mort, d'anéantiſſement. La mémoire, en nous rappellant l'image des objets paſſés, nous rappelle en même tems le rapport qu'ils avoient avec nous dans un tems, & nous diſons que ces objets ont été. L'imagination concluant du mouvement paſſé & du lieu préſent, de nouveaux rapports de diſtance qui ne ſont pas encore, nous ſommes forcés de détacher la notion d'exiſtence de tout rapport avec nous, & de ne plus conſidérer, pour attribuer l'exiſtence aux objets, que leur enchaînement avec le ſyſtême général des êtres. *Ibid.* 264. *a.* De la notion de poſſibilité: comment nous l'acquérons. Différence entre l'exiſtence & l'actualité. La notion d'exiſtence développée juſqu'ici eſt celle qui eſt dans l'eſprit de la plupart des hommes. Nous ne l'avons pas ſuivie juſqu'à ce point d'abſtraction où la philoſophie l'a portée; mais pour y parvenir, nous n'avons qu'à faire quelque pas encore dans la route où nous venons de marcher. Nous pouvons étendre cette notion d'exiſtence à de nouveaux objets, en la reſſerrant par de nouvelles abſtractions qui excluent toute relation avec nous de diſtance & d'activité. *Ibid. b.* Qui nous a dit qu'il ne peut pas y avoir d'autres ſyſtêmes d'êtres qui n'ont pas même entre eux de rapport de diſtance, & qui n'exiſtent point dans l'eſpace? La notion d'exiſtence ne renferme point néceſſairement un rapport de diſtance avec nous; il faut donc l'en ſéparer, & alors elle ſera auſſi abſtraite qu'elle peut l'être, & n'aura d'autre ſigne que le mot même d'*exiſtence*, qui ne peut être défini.

Des preuves de l'exiſtence des êtres extérieurs. Il n'y auroit aucune contradiction à ce que le même ordre de ſenſations que nous éprouvons eût lieu, ſans qu'il exiſtât aucun autre être. Difficulté qui naît de-là contre la certitude des jugemens que nous portons ſur l'ordre réel des choſes. On ne doit pas s'étonner de ce que la plupart des hommes ne peuvent pas imaginer qu'on ait beſoin de prouver l'exiſtence des corps. *Ibid.* 265. *a.* Quelques philoſophes ont nié l'exiſtence de tous les objets extérieurs, & n'ont admis d'autre réalité que celle de leurs idées. Quelques autres ſe ſont contentés de nier l'exiſtence des corps & de l'univers matériel. Philoſophes égoïſtes dans les Indes. C'eſt le docteur Berkeley qui a réveillé l'attention des métaphyſiciens ſur ce ſyſtême oublié: ſes raiſonnemens réfutés dans l'article *Immatérialiſme.* On ſe borne à montrer ici combien il eſt néceſſaire de lui répondre, & à indiquer le ſeul genre de preuves dont on puiſſe ſe ſervir. *Ibid.* 266. *a.* Aucune ſenſation ne peut immédiatement & par elle-même nous aſſurer de l'exiſtence d'aucun corps. *Ibid. b.* Quel ſera donc le moyen de nous en aſſurer? Nous connoiſſons un genre de preuves auquel nous ſommes accoutumés de nous fier, c'eſt l'induction qui ſe tire des effets pour remonter à leur cauſe. Nos ſenſations ſont des faits, & en remontant de ces faits à leurs cauſes, on ſe trouvera obligé d'admettre un ſyſtême d'êtres exiſtans hors de nous, & une ſuite de ſenſations antérieures à la ſenſation actuelle, enchaînées à l'état antérieur du ſyſtême des êtres exiſtans. Deux manieres de remonter d'un effet à ſa cauſe, l'une qui nous y conduit néceſſairement, lorſque le fait dont il s'agit n'a pu être produit que par une ſeule cauſe, l'autre qui nous y conduit par une eſpece de tâtonnement. Comment cette derniere méthode qui eſt la ſeule applicable à la queſtion préſente, peut néanmoins conduire de la vraiſemblance à la certitude. *Ibid.* 267. *a.*

Exiſtence. Raiſons ſur leſquelles Deſcartes établit la réalité de ſon exiſtence. II. 717. *b.* Sentiment que les enfans nouveaux-nés ont de leur exiſtence. V. 401. *a.* C'eſt par nos ſenſations

que nous avons la conſcience de notre exiſtence. VI. 147. *a*, *b*. *&c.* VIII. 275. *a*.

Exiſtence, *ſubſiſtance*. Différence entre ces mots. VI. 267. *a*.

Exiſtence des êtres extérieurs. Preuve de cette exiſtence. I. ij. Diſc. prélim. Connoiſſances que nous en avons. III. 895. *b*. Comment nous venons à nous en aſſurer. IV. 261. *a*, *b*. VIII. 688. *a*. Doutes ſur l'exiſtence des corps. V. 431. *b*. *Suppl.* II. 930. *a*. *Voyez* EGOÏSTES.

EXOCATACELE. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXOCIONITES, lieu de Conſtantinople, qui fut appellé *exocionium*. Pourquoi les Ariens furent appellés Exocionites. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXODE. (*Hiſt. anc. ſacr.*) Origine de ce nom. Ce que contient le livre de l'exode. Comment les Hébreux le nomment. VI. 267. *b*.

Exode. Eſpace de tems dont l'exode contient l'hiſtoire; ſavoir, depuis la mort de Joſeph, juſqu'à la conſtruction du tabernacle. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXODE. (*Théol.*) Signification de ce mot dans les ſeptante. VI. 267. *b*.

EXODE, (*Litt.*) poëme qui ſervoit à Rome de divertiſſement après la tragédie. L'auteur étoit appellé *exodiarius*. Quel étoit le but de ſa piece. Habits de théatre dans ſa repréſentation. VI. 267. *b*. Ce qui caractériſoit particuliérement l'exode, étoit la licence & la liberté qu'on avoit dans cette piece d'y jouer ſous le maſque, juſqu'aux empereurs même. Raiſons de politique qui engagerent les empereurs à permettre cette licence. Crime & débauche de Tibere rappellés dans une piece atellane. Parricides de l'empereur Néron, chantés auſſi à la fin d'une piece de cette eſpece. On y inſéroit ſouvent des couplets de chanſon répandus dans le public, dont on faiſoit une nouvelle application aux circonſtances du tems. Entrée de Galba dans Rome, chantée dans une de ces ſatyres. Quelquefois on redemandoit dans une ſeconde repréſentation, l'exode qui avoit été chantée. *Ibid.* 268. *a*. Les exodes ſe jouerent à Rome plus de 550 ans ſans avoir ſouffert qu'une légere interruption de quelques années. Elles ont été reſſuſcitées parmi nous dans la comédie italienne. *Ibid. b*.

Exode. Différence entre l'exode & l'épilogue dans la poéſie dramatique des anciens. V. 799. *a*.

EXOINE, (*Juriſpr.*) excuſe de celui qui ne comparoît pas en perſonne en juſtice, quoiqu'il y fût obligé. Etym. de ce mot. Ce qui en eſt dit dans les établiſſemens de S. Louis. En quels cas l'exoine peut avoir lieu. Procuration que doit donner celui qui veut ſe ſervir de l'exoine. Autres moyens d'excuſe qu'il doit produire. VI. 268. *b*. A qui doivent être communiqués les certificats qui contiennent l'exoine. On peut propoſer l'exoine en matieres civile & criminelle. Celui qui propoſe l'exoine, n'eſt pas obligé de donner caution, *&c.* Effet de l'exoine. *Ibid.* 269. *a*.

Exoine. En quoi le contre-mand différoit de l'exoine. IV. 136. *b*. Ce que dit Beaumanoir ſur ce ſujet. Comment celui qui étoit obligé d'uſer d'exoines ou de contre-mands les propoſoit. 137. *a*. Exoines des médecins & chirurgiens. XIII. 803. *a*. *Suppl.* III. 885. *a*, *b*. Exoine pour une priſonniere. XIII. 804. *b*.

EXOLICETUS. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXOMIDE, (*Hiſt. anc.*) vêtement des Grecs. Quels étoient ceux qui le porterent chez les Romains, chez les Lacédémoniens, & ailleurs. VI. 269. *a*.

Exomide. Obſervations ſur cet habillement des anciens. *Suppl.* II. 916. *a*.

EXOMOLOGESE, *confeſſion*, (*Théol. Hiſt. eccl.*) divers ſens de ce mot dans les écrits des peres. Quelquefois il ſe prend pour toute la pénitence publique; mais les occidentaux l'ont reſtraint à la confeſſion. VI. 269. *b*.

EXOMPHALE, (*Chir.*) toute eſpece de deſcente & de tumeur qui ſurvient au nombril. Les parties internes, ſujettes à deſcendre dans l'ombilic, ſont l'inteſtin & l'épiploon. Cette maladie ne differe des autres que par ſa ſituation; 1°. il faut réduire les parties; 2°. les contenir. Moyen employé pour cela. Bandage inventé par M. Suret. VI. 269. *b*.

Exomphale, *hernie*, VIII. 175. *b*.

EXOMPHALE. (*Maneg. Maréchal.*) L'exemple prouve que les chevaux peuvent être attaqués de cette maladie. Elle eſt, en quelque façon, incurable. Comment elle ſe manifeſte. VI. 269. *b*.

EXOPHTHALMIE, (*Médec.*) ſortie de l'œil hors de ſon orbite. Diſpoſitions ſingulieres des yeux, dont cette maladie doit être diſtinguée. Définition de cette maladie. Ses cauſes. Ses ſymptômes. Augmentation des humeurs de l'œil. D'où vient l'inflammation du globe de l'œil, & la douleur qu'éprouve le malade. Progrès rapides & durée de cette maladie. Signes avant-coureurs de la ſuppuration des parties internes & de leur deſtruction. Symptômes qui ſuivent la ſuppuration. VI. 270. *a*. Ce qui arrive quand la ſuppuration n'a pas lieu. Quel doit être le but des remedes pour cette maladie. Son traitement. *Ibid. b*.

EXORCISME. (*Théol. Hiſt. eccl.*) Etym. de ce mot. Différence entre l'exorciſme & la conjuration. VI. 270. *b*. Les exorciſmes diſtingués dans l'égliſe romaine en ordinaires & extraordinaires. Leur uſage auſſi ancien que l'égliſe. Exorciſme employé par S. Grat, contre les rats. Ce que penſe M. Thiers de l'utilité qu'on peut tirer aujourd'hui des exorciſmes. Dans les tems où les épreuves avoient lieu, les exorciſmes y entroient pour quelque choſe. Pratiques d'exorciſmes fréquentés en Angleterre du tems d'Edouard III. *Ibid.* 271. *a*.

EXORCISME *magique*. (*Divin.*) Trois manieres de conjurer les eſprits, ſelon Agrippa. Empire que l'homme peut exercer en vertu des ſacremens qui lui ſont propres. VI. 271. *a*. Conjuration pour ſe mettre à couvert des armes offenſives. Vertu des paroles attribuées à Adam, lorſqu'il deſcendit aux lymbes. Des croix qui doivent accompagner les exorciſmes. Uſage de la verveine & des cercles. Formule d'exorciſme qui ſe fait ſur le livre magique. *Ibid. b*. Les magiciens faiſoient préſider quatre eſprits aux quatre parties du monde. Exorciſme qui doit être plus puiſſant que les autres, quand les eſprits ſont rebelles aux ordres. Le pouvoir des eſprits eſt borné, & il faut donner à chacun pour ſa peine, une récompenſe qui lui ſoit agréable. Ces exorciſmes ſont tous accompagnés de profanations des noms de Dieu & de Jeſus-Chriſt. *Ibid.* 272. *a*.

Exorciſme, joignez ici l'article *Conjuration*. Sceau deſtiné à exorciſer les eſprits. XII. 314. *a*. Des exorciſmes que compoſa Salomon, au rapport de Joſephe. XIII. 169. *b*. Exorciſmes rangés dans la claſſe des remedes anti-ſpaſmodiques. *Suppl.* I. 463. *b*.

EXORCISTE, (*Théolog.*) dans l'égliſe romaine. Les Grecs ne conſidéroient pas les exorciſtes comme étant dans les ordres. Quel rang ils occupent dans l'égliſe romaine. Cérémonie de leur ordination. VI. 272. *a*. Eſpece d'exorciſtes qu'il y avoit chez les Juifs. Il s'en trouvoit auſſi parmi les païens. Pourquoi il n'y a plus que des prêtres qui faſſent la fonction d'exorciſtes. Quels étoient ceux à qui l'on donnoit anciennement la charge de chaſſer les démons. Fonctions dont ils s'acquittoient. *Ibid. b*.

Exorciſte. Par qui les fonctions d'exorciſte ſont exercées. XI. 597. *a*.

EXORDE. (*Belles-lett.*) Etym. de ce mot. Définition qu'en donne Cicéron. L'exorde doit être travaillé avec beaucoup de ſoin. Deux ſortes d'exodes; l'un modéré; l'autre plus vif, qui s'emploie dans les cas d'indignation ou de joie, ou de quelque autre paſſion. VI. 272. *b*. Les exordes bruſques étoient plus conformes au goût des Grecs qu'à celui des Romains. Qualités de l'exorde: la convenance, la modeſtie, la briéveté; le ſtyle périodique, noble, grave, meſuré. Autrefois devant l'aréopage, on parloit ſans exorde, ſans mouvemens, ſans péroraiſon. *Ibid.* 273. *a*.

Exorde. Du caractere des exordes. XII. 148. *a*. Exorde de la premiere catilinaire. *Ibid.*

EXOSTOSE, (*Médec.*) tumeur extraordinaire qui vient à un os. Quelles maladies y rendent ſujet. Comment on doit combattre cette maladie. Les cauſes peuvent être détruites & le vice local ſubſiſter. Maniere de traiter les exoſtoſes qui ſuppurent. VI. 273. *a*. Ouvrage à conſulter ſur le traitement de l'exoſtoſe. Maniere d'attaquer celle qui n'a point fondu par le traitement de la vérole, ou de toute autre cauſe interne. *Ibid. b*.

EXOTERIQUE & ESOTERIQUE. (*Hiſt. de la Philoſoph.*) La doctrine exotérique s'enſeignoit à tout le monde; la doctrine éſotérique étoit réſervée à un petit nombre de diſciples choiſis. Les traités ſur celle-ci ne ſont point venus juſqu'à nous. Les Grecs appelloient du même nom les ſecrets des écoles & ceux des myſteres. Cette méthode venoit des Egyptiens: elle ne fut d'abord employée que dans la vue du bien public. VI. 273. *b*. La qualité de juges & de magiſtrats qu'avoient les prêtres Egyptiens, les engagea à faire uſage de cette méthode. On prenoit ſoin de communiquer particuliérement aux rois & aux magiſtrats les inſtructions ſecretes. La double doctrine étoit auſſi en uſage chez les mages de Perſe, les druides des Gaules & les brachmanes des Indes. Pourquoi l'on s'eſt imaginé que la double doctrine n'étoit qu'un artifice pour conſerver la gloire des ſciences & de ceux qui en faiſoient profeſſion. D'où naquit l'ancienne mythologie. Véritable cauſe de la méthode éſotérique. Comment elle paſſa d'Egypte en Grece. *Ibid.* 274. *a*. *Voyez* DOCTRINE.

Exotérique. Obſervations ſur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* II. 916. *b*.

EXOTIQUES, *plantes*, (*Botan.*) de la maniere de les tranſporter. II. 344. *a*. XII. 725. *a*, *b*. Tems où elles fleuriſſent. XVI. 335. *b*. Des arbres des pays chauds qu'on peut accoutumer à notre climat. *Suppl.* I. 523. *a*, *b*. De la collection des plantes exotiques. *Suppl.* II. 32. *b*.

EXPANSIBILITÉ, (*Phyſiq.*) propriété de certains flui-

des, par laquelle ils tendent à occuper un eſpace plus grand. Tout corps expanſible eſt auſſi compreſſible.

De l'expanſibilité en elle-même, de ſes loix & de ſes effets. Principe de l'expanſibilité : Newton l'a quelquefois déſigné par le terme de répulſion. La loi qui exprime le rapport des condenſations à la force comprimante, & celle qui exprime le rapport de la force répulſive à la diſtance des particules, ſont relatives l'une à l'autre : l'une étant donnée, il eſt aiſé de trouver l'autre. La même quantité de fluide étant ſuppoſée, & la condenſation inégale, le nombre des particules ſera le même dans des eſpaces inégaux ; & leur diſtance meſurée d'un centre à l'autre, ſera toujours en raiſon des racines cubiques des eſpaces, ou en raiſon inverſe des racines cubiques des condenſations. VI. 274. *b.* Soient deux cubes égaux, mais remplis d'un fluide inégalement condenſé ; Newton démontre que la preſſion du fluide ſur chaque face des deux cubes, eſt toujours le produit du quarré des racines cubiques des condenſations, ou du quarré inverſe de la diſtance des particules, par la fonction quelconque de la diſtance, à laquelle la répulſion eſt proportionnelle. Méthode pour connoître la loi de la répulſion. Cette loi ne peut avoir lieu que dans une certaine latitude moyenne entre l'extrême compreſſion & l'extrême expanſion. *Ibid.* 275. *a.* Quel eſt le terme de la compreſſion auquel la loi de la répulſion doit commencer à être troublée. Des altérations que cette loi doit ſubir aux approches du dernier terme de l'expanſion. Il eſt dans l'analogie de penſer que ce dernier terme eſt préparé de loin par une eſpece de correction à la loi du décroiſſement de la force. *Ibid. b.* Les obſervations prouvent que la loi des condenſations proportionnelles aux poids dont l'air eſt chargé, ceſſe d'avoir lieu dans les derniers extrêmes de compreſſion & d'expanſion, *voyez Atmoſphere.* Tout corps expanſible eſt élaſtique ; mais tout corps élaſtique n'eſt pas expanſible. Différence entre l'expanſibilité & le reſſort : ces deux propriétés ſont conſidérées comme deux eſpeces appartenant à l'élaſticité, conſidérée comme genre. A la réſerve d'un petit nombre d'effets, l'expanſibilité & le reſſort n'ont preſque rien de commun. La premiere appartient à un fluide, dont les parties tendent à s'éloigner ; & la ſeconde à un ſolide, dont les parties tendent à ſe rapprocher. *Ibid.* 276. *a.* Il n'y a & ne peut y avoir dans la nature que ces deux eſpeces d'élaſticité. L'expanſibilité eſt le principe des loix qui s'obſervent, ſoit dans la retardation du mouvement des corps qui traverſent des milieux élaſtiques, ſoit dans la naiſſance & la tranſmiſſion du mouvement vibratoire excité dans ces mêmes milieux.

De l'expanſibilité conſidérée phyſiquement ; des ſubſtances auxquelles elle appartient ; des cauſes qui la produiſent ou qui l'augmentent. L'expanſibilité appartient à l'air, & à tous les corps dans l'état de vapeur. Pluſieurs corps ſolides, liquéfiés par la chaleur, ſont ſuſceptibles auſſi d'expanſibilité. Il en eſt même très-peu, qui, ſi on augmente toujours la chaleur, ne deviennent à la fin expanſibles, ſoit en tout, ſoit en partie. *Ibid. b.* Divers faits généraux que nous préſentent l'énumération des différens corps expanſibles, & l'examen des circonſtances dans leſquelles ils acquiérent cette propriété. L'expanſibilité paroit n'appartenir conſtamment qu'à l'air : celle des autres corps eſt l'effet d'un certain degré de chaleur. Le degré de chaleur qui rend une ſubſtance expanſible, eſt un point fixe qui ne varie jamais. Divers phénomenes obſervés dans une même ſubſtance, lorſqu'on l'applique ſucceſſivement à différens degrés de température : exemple tiré de ce qu'on obſerve par rapport à l'eau. De l'expanſibilité de l'eau. *Suppl.* III. 469. *a.* On peut regarder tous les corps comme autant de thermometres, dont tous les états & les volumes poſſibles marquent un certain degré de chaleur. VI. 277. *a.* La chaleur augmente tous les corps, tant ſolides que liquides ; leur fuſion & leur vaporiſation ne ſont que des nuances de l'action de cette cauſe. L'expanſibilité eſt donc l'effet d'une cauſe méchanique, dépendante des loix de l'impulſion. L'expanſibilité de l'air n'a pas d'autre cauſe que celle des vapeurs, c'eſt-à-dire, la chaleur. *Ibid. b.* L'auteur prouve qu'il eſt impoſſible que les parties de l'air ſe repouſſent par une force inhérente & mathématique ; parce que, ſi cela étoit, l'attraction, conſidérée juſqu'ici comme la force dominante dans les eſpaces, ſeroit au contraire prodigieuſement ſurpaſſée par la répulſion. Les particules de l'air ſont des corps d'une nature ſemblable aux autres, & aſſujettis aux mêmes loix ; donc la répulſion des parties de l'air s'exerce, comme dans les autres corps, par une cauſe méchanique. *Ibid.* 278. *a.* Chaque partie de la répulſion croît & décroît en même raiſon que la répulſion totale, c'eſt-à-dire, en raiſon inverſe des diſtances. Raiſonnement d'analogie qui démontre que l'expanſibilité de l'air ne peut avoir d'autre cauſe que la chaleur. L'expérience met tous les jours ſous les yeux des phyſiciens, de l'air qui n'eſt en aucune maniere expanſible : cet air, retenu dans les corps les plus durs, & privé de toute expanſibilité, eſt préciſément dans le cas de l'eau, qui, combinée dans les corps, n'eſt plus fluide, & ceſſe d'être expanſible à des degrés de chaleur très-ſupérieurs au degré de l'eau bouillante, comme l'air ceſſe de l'être à des degrés de chaleur très-ſupérieurs à celle de l'atmoſphere. *Ibid. b.* Analogie entre l'expanſibilité de l'air & celle de l'eau, qui montre qu'on a raiſon de regarder l'air comme un fluide actuellement dans l'état de vapeur, & qui n'a beſoin, pour y perſévérer, que d'un degré de chaleur fort au-deſſous du plus grand froid connu. Hypotheſes ſur la cauſe de l'expanſibilité de l'air, qui ſe trouvent renverſées par les faits & les raiſonnemens qu'on vient d'alléguer. *Ibid.* 279. *a.* L'électricité eſt une autre cauſe, capable, comme la chaleur, d'écarter les parties du corps ; & de produire une véritable répulſion. Expériences qui le montrent. On ſera peut-être étonné de voir diſtinguer ici la répulſion produite par l'électricité, de celle dont la chaleur eſt la véritable cauſe ; mais rien n'eſt plus mal fondé que cette identité prétendue entre le fluide électrique & l'élément de la chaleur. Raiſonnemens ſur leſquels cette aſſertion eſt appuyée. *Ibid. b.* On n'a point encore fait les obſervations néceſſaires pour décider ſi l'électricité agit comme la chaleur, ſuivant la loi de raiſon inverſe des diſtances. Secours qu'on pourra tirer pour la ſolution de cette queſtion, de l'inſtrument appellé *électrometre.* Il ne paroît pas, par l'expérience, que l'électricité ſeule pût rendre expanſible aucun corps de la nature. On ſe tromperoit beaucoup, ſi l'on jugeoit de ſes forces abſolues par la grandeur & la violence de ſes effets apparens. Tous les phénomenes de l'électricité ne viennent que du défaut d'équilibre dans le partage du fluide entre les différens corps, & de ſon rétabliſſement ſubit. *Ibid.* 280. *a.* Ainſi la prodigieuſe activité de ce fluide ne décide rien ſur la quantité de répulſion qu'il eſt capable de produire, & nous ſommes fondés à regarder la chaleur comme la vraie cauſe de l'expanſibilité.

De l'expanſibilité, comparée dans les différentes ſubſtances auxquelles elle appartient. Comparaiſon de la loi d'expanſibilité dans les différens corps. Il paroît preſque impoſſible de s'aſſurer directement par l'expérience, qu'elle eſt dans tous les corps la même que dans l'air. Des vapeurs élaſtiques produites par la pâte de farine, ont occupé, par une expérience de M. Muſſchenbroek, un eſpace quatre fois moindre. Difficultés attachées à cette expérience, qui empêchent de la regarder comme concluante. *Ibid. b.* D'un côté, la chaleur étant la cauſe de l'expanſibilité dans toutes les ſubſtances connues, on ne peut guere ſe défendre de croire que cette cauſe agit dans tous les corps, ſuivant la même loi ; de l'autre, on peut dire que l'eau élevée dans l'air par la ſimple voie de vaporiſation [obſervation ſur le mot de *vaporiſation*, employé dans cet endroit. VI. 927. *a.*], n'eſt, à proprement parler, expanſible, que par l'expanſibilité propre de l'air, & peut être aſſujettie à la même loi, ſans qu'on puiſſe en conclure qu'elle ne ſuivît des loix différentes, ſi l'action de la chaleur lui étoit immédiatement appliquée. Autre conſidération qui montre la poſſibilité d'une loi différente pour la répulſion dans les différens corps ; *Ibid.* 281. *a.* cependant l'opinion qui admet la loi de répulſion la même dans tous les corps, paroît la plus vraiſemblable ; mais il s'en faut bien qu'il y ait la même uniformité entr'eux par rapport au degré de chaleur dont ils ont beſoin pour devenir expanſibles. Table par laquelle on pourroit repréſenter l'ordre de vaporiſation des corps. Faits généraux qui doivent former la théorie phyſique de cet ordre. *Ibid. b.* [autre obſervation à joindre. VI. 927. *b.*] Le point de vaporiſation de chaque corps eſt celui où la force répulſive, produite par la chaleur, commence à ſurpaſſer les obſtacles qui retenoient les parties des corps les unes auprès des autres : ce fait général comprend tous ceux qui viennent d'être rapportés. Quel doit être le terme de vaporiſation d'un mixte. L'ordre de vaporiſation des corps doit être principalement relatif à l'union qui attache les unes aux autres les molécules des corps : c'eſt ce que confirme l'expérience. *Ibid.* 282. *a.* [il ſe trouve ici une propoſition fauſſe, ſur laquelle on peut lire la remarque contenue. VI. 927. *b.*]. Si l'on compare le degré d'expanſion que chaque corps reçoit par l'application d'un nouveau degré de chaleur, & le rapport qui en réſultera de ſon volume à ſon poids, cet ordre d'expanſibilité des corps, conſidéré ſous ce point de vue, ſera très-différent de l'ordre de leur vaporiſation. Tel corps qui demande, pour devenir expanſible, un beaucoup plus grand degré de chaleur qu'un autre, reçoit pourtant d'un même degré de chaleur une expanſion beaucoup plus conſidérable. L'expérience le vérifie d'une maniere bien ſenſible dans la comparaiſon de l'expanſibilité de l'eau & de celle de l'air. *Ibid. b.* L'application de notre théorie à l'air & à l'eau ſuppoſe que les particules de l'eau ſont beaucoup plus légeres que celles de l'air ; mais il ne s'enſuit nullement de là, que ce corps ait beſoin d'un moindre degré de chaleur pour être rendu expanſible. La petiteſſe des parties doit d'abord retarder la vaporiſation, puis augmenter l'expanſibilité, quand une fois les corps ſont dans l'état de vapeur. Un degré de chaleur, qui ne ſuffiroit pas pour rendre un corps expanſible, peut ſuffire pour le maintenir dans

l'état d'expanſibilité. *Ibid.* 283. *a.* Quelle eſt la vraie cauſe de l'humidité qu'on voit s'attacher autour d'un verre plein d'une liqueur glacée. De la comparaiſon des différens degrés d'expanſibilité entre l'air, qui contient beaucoup d'eau, & l'air qui en contient moins, ou qui n'en contient point du tout. L'air chargé d'eau a beaucoup plus d'élaſticité qu'un autre air. Moyen de ſavoir combien un air eſt plus chargé d'eau qu'un autre, & le rapport de ſon expanſibilité avec la quantité d'eau dont il eſt chargé. *Ibid. b.* Une table où ces rapports ſeroient indiqués, donneroit la connoiſſance d'un des élémens qui entre dans la théorie des variations du barometre.

Des uſages de l'expanſibilité, & de la part qu'elle a dans la production des plus grands phénomenes de la nature. 1°. C'eſt par l'expanſibilité que les corps s'élevent dans la diſtillation & dans la ſublimation [Remarque ſur cette premiere propoſition. VI. 927. *b.* 928. *a*, *b.*] C'eſt l'expanſibilité qui fournit à l'art & à la nature les forces motrices les plus puiſſantes & les plus ſoudaines. Dans les différentes exploſions attribuées communément à l'air, on peut dire que ſi l'air agit comme un, l'eau agit comme mille. *Ibid.* 284. *a.* Principe qui détermine la force de toutes les exploſions. 3°. Production de la flamme par l'expanſibilité de l'eau. [Obſervation ſur ce qui eſt dit ici touchant la production de la flamme. VI. 928. *b.*] 4°. Principale cauſe des vents. Fondement de tous les moyens employés pour diriger les mouvemens de l'air à l'aide du feu. 5°. Effets qui réſultent du mêlange d'un fluide au moment où il devient expanſible, avec un fluide dans l'état de liquidité, l'ébullition, l'efferveſcence, les mouvemens inteſtins qui s'engendrent dans les corps en fermentation. 6°. Effets qui réſulteront du mêlange, ſi le liquide avec lequel ſe trouve mêlé le fluide devenu expanſible, a quelque viſcoſité. 7°. Si tandis qu'un corps expanſible tend à occuper un plus grand eſpace, le liquide qui l'environne, acquiert une conſiſtance de plus en plus grande, & parvient enfin à oppoſer un obſtacle inſurmontable à l'expanſion du corps en vapeur, le point d'équilibre entre la réſiſtance d'un côté & la force expanſive de l'autre, formera des ballons, des vaſes, des tuyaux, des ramifications, relativement aux différentes altérations de l'expanſibilité d'un côté, & de la réſiſtance de l'autre. *Ibid. b.* 8°. Preſque tous les phénomenes de la phyſique ſublunaire ſont produits par la combinaiſon de deux forces contraires. La force qui tend à rapprocher les parties des corps, & la chaleur qui tend à les écarter, de même que la phyſique céleſte eſt toute fondée ſur la combinaiſon de la peſanteur & de la force projectile. Moyen de ſoumettre au calcul la phyſique ſublunaire. *Ibid.* 285. *a.*

EXPANSION, (*Phyſiq.*) action par laquelle un corps eſt étendu & dilaté. VI. 285. *a.*

EXPANSION, (*Anatom.*) les fibres du corps animal conſidérées comme des expanſions d'autres fibres. VI. 285. *b.*

EXPECTATION, (*Médec.*) voyez EXSPECTATION.

EXPECTATIVE, (*Juriſp.*) en matiere bénéficiale : grace expectative. On ne connut point les expectatives, tant que l'on obſerva l'ancienne diſcipline de n'ordonner aucun clerc ſans titre. Ordinations ſans titre défendues au concile de Chalcédoine. Ces ordinations introduites dans le douzieme ſiecle donnerent lieu aux graces expectatives & aux réſerves. Adrien IV paſſe pour le premier qui ait demandé que l'on conférât des prébendes à ceux qu'il déſignoit. En quoi conſiſtoient les expectatives alors uſitées. Les recommandations des papes devinrent ſi fréquentes, que les évêques négligerent ſouvent d'y avoir égard. VI. 285. *b.* Alors les papes changerent les prieres en commandement. Regles établies par Grégoire IX & ſes ſucceſſeurs ſur les expectatives. Peu-à-peu les papes s'approprierent la collation de preſque tous les bénéfices. Preſque tous les clercs ſe retiroient à Rome pour en obtenir. Les expectatives abolies indirectement par l'ordonnance publiée par S. Louis en 1268. L'autorité des fauſſes décrétales contribua beaucoup à multiplier les graces expectatives. Les papes accordoient auſſi des mandats & des réſerves à ceux qui étudioient dans les univerſités. Réglemens qui furent faits en France contre les expectatives en 1399. *Ibid.* 286. *a.* Ces réglemens ne furent exécutés que pendant le ſchiſme qui partageoit l'égliſe dans ce tems-là. Diſpoſitions du concile de Baſle ſur les expectatives. Origine du droit des gradués qu'on appelle *expectative des gradués*. Diſpoſition du concordat entre Leon X & François I ſur cette matiere. Celle du concile de Trente. Quelles ſont les perſonnes par rapport auxquelles il reſte encore des expectatives en France. Droit de premiere priere en faveur des empereurs d'Allemagne. Brevets de joyeux avénement mis au nombre des droits des rois de France. En quoi conſiſte l'indult des officiers du parlement. *Ibid. b.* L'uſage des mandats accordés par le pape aux officiers du parlement de Paris ſur la recommandation des officiers de cette compagnie, commença dès la fin du treizieme ſiecle. Les brévetaires de ſerment de fidélité ſont encore des expectans. Prébende que peuvent conférer nos rois après leur premiere entrée dans les égliſes dont ils ſont chanoines. Quelques évêques jouiſſent d'un droit ſemblable à leur avénement à l'épiſcopat. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 287. *a.*

Expectatives, graces. VII. 804. *b.* VIII. 691. *b.* Expectative des gradués, 808. *b.* Statut publié autrefois en Angleterre contre ceux qui pourſuivoient des expectatives à la cour de Rome pour les bénéfices vacans. XIII. 257. *b.*

EXPECTORANT, (*Médec. Thérap.*) les remedes de ce nom peuvent être regardés comme des purgatifs de la poitrine. Dans quel état doivent être les matieres excrémentielles pour ſortir aiſément des cavités cellulaires bronchiques. VI. 287. *a.* Remedes qui peuvent les rendre propres à être évacuées. Diſtinction établie entre les remedes béchiques & les expectorans : maniere dont les uns & les autres agiſſent. Remede que conſeilloit Hyppocrate dans le cas d'abcès du poumon. *Ibid. b.* Les différens expectorans que l'on emploie doivent avoir des qualités plus ou moins actives, ſelon les maladies qui en exigent l'uſage. *Ibid.* 287. *a.*

EXPECTORATION, (*Médec.*) elle a été miſe au nombre des évacuations par anacatharſe. Différentes cauſes qui excitent la puiſſance motrice à mettre en jeu les organes propres à opérer l'expectoration. VI. 288. *a.* Pourquoi l'expectoration ſe fait. La nature opere par elle dans l'état de maladie, des criſes ſouvent très-ſalutaires. Méchaniſme de l'expectoration. *Ibid. b.* En quoi elle differe de la toux. Celle-ci doit être ſouvent regardée par rapport à l'évacuation, comme un téneſme de la poitrine. Elle peut auſſi être regardée comme une préparation à l'expectoration. *Ibid.* 289. *a.*

Expectoration, matieres évacuées par ce mouvement dans les maladies inflammatoires de la poitrine. III. 568. *b.*

EXPÉDIENT, (*Juriſp.*) arrangement pour l'expédition d'une affaire. Deux ſortes d'expédiens; l'un volontaire, l'autre ordonné. Origine de ce ſecond uſage. Diſpoſitions de l'ordonnance de 1667 ſur ce ſujet. VI. 289. *a.* Les expédiens ſont qualifiés d'appointemens dans le parlement. *Voyez* DISPOSITIF & APPOINTEMENT. Auteurs à conſulter.

EXPÉDITEURS, (*Comm.*) commiſſionnaires ainſi nommés à Amſterdam. Comment ſe font par leur moyen le tranſport des marchandiſes. Formalités établies par rapport à leurs expéditions. VI. 289. *b.* Droit qu'ils exigent. C'eſt à eux auſſi que s'adreſſent les négocians d'Amſterdam, lorſqu'ils attendent des marchandiſes de leurs correſpondans étrangers. *Ibid.* 290. *a.*

EXPÉDITION *romaine*, (*Hiſt.*) ſubſide pour le voyage de l'empereur lorſqu'il alloit ſe faire couronner à Rome. Cette cérémonie ſupprimée depuis Charles-Quint. VI. 290. *a.*

Expédition des proviſions en chancellerie romaine. III. 120. *b.* Expéditions par conſiſtoire & hors conſiſtoire. IV. 47. *b.* Deux ſortes d'expéditions uſitées en cour de Rome. III. 804. *b.* VI. 661. *b.*

EXPÉDITION *d'un acte.* (*Juriſp.*) Différence entre l'expédition & la groſſe. On diſtingue l'expédition faite ſur la minute, de celle qui eſt faite ſur la groſſe. Il y a un tems où l'on faiſoit une différence entre une copie collationnée à la minute, d'avec une expédition tirée ſur la minute. Dans les pays où il n'y a point de groſſe en forme, la premiere expédition en tient lieu. VI. 290. *a.*

Expédition des actes. I. 116. *b.* Expédition des contrats. IV. 123. *b.* Expédition d'un acte public appellée groſſe. VII. 956. *b.*

EXPÉDITIONNAIRES *de cour de Rome & des légations.* (*Juriſp.*) On les appelle quelquefois *banquiers en cour de Rome.* Trois tems ou états différens qu'on diſtingue par rapport à eux. De leur état dans le premier tems, qui eſt celui qui a précédé l'édit de 1550. D'abord il n'y eut de correſpondance entre les Gaules & la cour de Rome, que par le moyen des argentiers ou banquiers. Leur fonction ayant fini avec l'empire Romain, des marchands d'Italie trafiquant en France, leur ſuccéderent. Ce ne fut que vers le douzieme ſiecle que les papes commencerent à uſer du droit qu'ils ont préſentement dans la collation des bénéfices de France. VI. 290. *b.* Dans ce premier tems, ces banquiers n'avoient aucun caractere particulier. Les abus qu'ils commirent donnerent lieu à *l'édit des petites dates* donné par Henri II en 1550. Diſpoſitions de cet édit. *Second état* de ces expéditionnaires conſidéré dans l'intervalle qui s'eſt écoulé depuis cet édit juſqu'en 1673. Les démêlés que Henri II eut avec la cour de Rome, donnerent lieu à une déclaration en 1551 ſur cet objet. Autre édit de l'an 1553. *Ibid.* 291. *a.* Arrêt du conſeil en 1609 par rapport aux banquiers & ſolliciteurs d'expéditions de cour de Rome. Brevet accordé au ſieur Eſchinard en 1615. Arrêt du conſeil par rapport à ce dernier en 1617. Autre arrêt du conſeil de la même année. L'établiſſement des banquiers expéditionnaires en titre d'office, fut tenté par un édit en 1633. Mais il intervint arrêt du conſeil quelques mois après, par lequel il fut ſurſis à l'exécution de cet édit. Diſpoſition d'un édit de Louis XIII en 1637, pour diminuer le nombre des banquiers expéditionnaires. *Ibid. b.* Diſpoſitions de la déclaration de 1646, par

par rapport aux banquiers en cour de Rome. Deux édits de l'an 1655 relatifs au projet formé en 1633, qui n'avoit point encore eu d'exécution. *Ibid.* 292. *a.* Autre édit de 1663 portant création de banquiers-expéditionnaires. Ces différentes créations n'eurent lieu que par l'édit de 1673, par lequel commence le *troiſieme état* dont il a été parlé. Diſpoſitions & effets de cet édit. *Ibid. b.* Ces offices furent d'abord exercés par commiſſion. Il y eut deux ſortes de banquiers-expéditionnaires, ſavoir les matriculaires & les commiſſionnaires. Arrêt par rapport à eux de l'an 1674. Autre arrêt de la même année. Leur nombre réduit par une déclaration de 1675. Edit de 1689 qui rétablit & créa huit offices héréditaires. Leur ſuppreſſion l'année ſuivante. Leur rétabliſſement en 1691. Création d'un office en 1712. Il n'y a préſentement à Paris que vingt banquiers-expéditionnaires. Diſpoſition qui a été faite des offices ſemblables qui avoient été établis dans pluſieurs villes des provinces. *Ibid.* 293. *a.* Conditions néceſſaires pour être reçu banquier-expéditionnaire en cour de Rome. *Ibid. b.* Il eſt défendu à toute autre perſonne ſans caractere, de s'immiſcer en la fonction de banquier-expéditionnaire. Enregiſtrement au greffe des inſinuations des procurations *ad reſignandum*, & autres actes pour envoyer en cour de Rome. Vérification des ſignatures apoſtoliques. Diſpoſitions de divers édits & déclarations ſur les fonctions des banquiers-expéditionnaires. *Ibid.* 294. *a.* De leurs regiſtres. *Ibid. b.* Autres reglemens ſur leurs fonctions. *Ibid.* 295. *b.* De leurs droits & émolumens. De leur bourſe commune. Privileges des banquiers-expéditionnaires. *Ibid.* 296. *b.* Création en titre d'office de conſeillers-contrôleurs des expéditions de cour de Rome en 1703. Réunion de ces offices à ceux de banquiers-expéditionnaires. Leur ſuppreſſion, & les contrôleurs rétablis. Création & ſuppreſſion des gardes des archives des banquiers-expéditionnaires. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 297. *a.*

EXPÉRIENCE, (*Philoſoph.*) la lecture de l'hiſtoire très-utile pour nous donner de l'expérience. Semblable utilité tirée des voyages. Homere pour nous donner une grande idée d'Ulyſſe, nous parle de ſes voyages. Ce qu'on entend par un homme qui a de l'expérience. Pourquoi nous devons beaucoup nous confier à l'expérience. Elle trompe ſi elle eſt faite par un obſervateur paſſionné. Expériences en phyſique: leur utilité lorſqu'elles ſont faites avec exactitude. VI. 297. *b.*

EXPÉRIENCE, (*Philoſoph. natur.*) VI. 297. *b.*

EXPÉRIENCE, (*Médec.*) deux ſignifications de ce mot. VI. 298. *a.*

Expérience, épreuve, eſſai: différentes ſignifications de ces mots. V. 837. *a.* En quoi l'obſervation differe de l'expérience. XI. 313. *b.* 314. *a, b.* 315. *a.* Ce qu'on entend par un homme doué d'expérience. XIII. 395. *a.* Obſervation ſur la maniere d'étudier la nature par les expériences. I. 588. *b.* Influence de l'air dans les expériences de phyſique. 234. *b.* 235. *a.* Il eſt utile de faire connoître ces expériences aux enfans. V. 399. *a.* Les expériences & obſervations ſont les ſeuls fondemens de la phyſique. *Suppl.* IV. 320. *b.* Académie dont le principal objet étoit les expériences phyſiques. *Suppl.* I. 88. *b.* Expérience en matiere de médecine. V. 586. *b.* 587. *a, b. &c.* XI. 314. *a.* Science que le médecin en retire. VIII. 230. *a, b.*

EXPÉRIMENTALE, (*Philoſophie*) les anciens ne l'ont pas négligée, comme nous nous l'imaginons ordinairement. Les ouvrages d'Hippocrate ſuffiroient pour montrer l'eſprit qui conduiſoit alors les philoſophes: car on peut juger par l'état de la médecine chez les anciens, de l'état où la phyſique étoit parmi eux. D'ailleurs pluſieurs grands hommes parmi leſquels étoit Démocrite, s'appliquoient du tems d'Hippocrate à l'étude de la nature. La phyſique expérimentale roule ſur deux points, l'expérience & l'obſervation. VI. 298. *a.* C'eſt particuliérement à cette derniere que les anciens ſe ſont appliqués. De quelle maniere ils ont étudié la nature. Ils paroiſſent n'avoir cultivé l'expérience que par rapport aux arts, & nullement pour ſatisfaire une curioſité purement philoſophique. *Ibid. b.* C'eſt peut-être dans l'hiſtoire des animaux d'Ariſtote qu'il faut chercher le vrai goût de phyſique des anciens, plutôt que dans ſes ouvrages de phyſique. Abus que les modernes ont fait durant les ſiecles d'ignorance des ouvrages de ce philoſophe. Des génies ſupérieurs qui réformerent la maniere de philoſopher. Ces grands génies cependant n'étoient pas vraiment adonnés à la phyſique expérimentale. Quelle a été leur maniere d'étudier la nature. Eloge du moine Bacon. Philoſophie du chancelier Bacon. Celle de Deſcartes. *Ibid.* 299. *a.* Ces grands hommes auroient été encore plus utiles à la philoſophie, s'ils euſſent été plus phyſiciens de pratique, & moins de théorie. Progrès de la phyſique expérimentale après Deſcartes. Newton parut, & montra l'art d'introduire la géométrie dans la phyſique, & de former en réuniſſant l'expérience au calcul, une ſcience exacte, profonde, lumineuſe & nouvelle. La génération ennemie de ces grands hommes s'eſt éteinte, la lumiere enfin prévalut. Etat de la philoſophie dans l'univerſité de Paris. L'étude de la géométrie & de la phyſique expérimentale commence à y régner, *&c. Ibid. b.* Chaire de phyſique expérimentale établie depuis peu dans l'univerſité de Paris.

Réflexions générales ſur le véritable but des expériences. Les premiers objets qui s'offrent à nous dans la phyſique, ſont les propriétés générales des corps, & les effets de l'action qu'ils exercent les uns ſur les autres. Principe d'équilibre au moyen duquel on déterminera facilement les loix de l'impulſion & du mouvement. *Ibid.* 300. *a.* La métaphyſique aidée de l'expérience parvient à démontrer l'unité de cette loi d'équilibre. Quelle eſt la ſeule utilité véritable que puiſſent procurer au phyſicien les recherches expérimentales ſur les affections primitives des corps. Premier objet réel de la phyſique expérimentale, meſurer & déterminer les effets des propriétés générales des corps que l'obſervation nous fait connoître pour ainſi dire en gros. Ainſi l'expérience nous fait trouver la loi de la chûte des corps peſans, la quantité abſolue de la peſanteur de l'air, les loix de l'hydroſtatique. *Ibid. b.* Ce ſeroit ici le lieu de faire quelques obſervations ſur l'abus du calcul & des hypotheſes dans la phyſique. Que de choſes n'y auroit-il point à dire ſur les ſciences phyſico-mathématiques, & ſur la maniere dont le calcul & l'expérience doivent s'unir pour les rendre auſſi parfaites qu'il eſt poſſible! *Voyez* ces réflexions au mot *Phyſique.* Les phénomenes que le phyſicien doit ſur-tout chercher à connoître, ſont ceux ſur la cauſe deſquels le raiſonnement ne peut nous aider, ou dont nous ne voyons la liaiſon que très-imparfaitement. Directions ſur la maniere d'étudier ces faits. Les explications dans la phyſique doivent être ſages, amenées par les faits, ou renfermées dans les faits même. *Ibid.* 301. *a.* Cependant on ne doit point proſcrire de la phyſique, l'eſprit de conjecture & d'analogie, talens précieux & rares auxquels on doit pluſieurs découvertes. Obſervation qui regarde particuliérement l'univerſité de Paris: en imitant les étrangers dans l'établiſſement d'une chaire de phyſique expérimentale, ne devrions-nous pas les imiter encore dans l'établiſſement de trois autres très-utiles, celles de morale, de droit public & d'hiſtoire? *Ibid. b.*

Expérimental. Philoſophie ſyſtématique & expérimentale. V. 284. *a.* Réponſe à un reproche fait à ceux qui s'appliquent à la phyſique expérimentale. 918. *b.* Différence entre le phyſicien obſervateur & le phyſicien expérimental. XI. 310. *b.*

EXPERTS, (*Juriſp.*) Quels ſont les cas dans leſquels on a recours aux experts en diverſes matieres. Les experts ſont nommés dans quelques anciens auteurs *juratores.* VI. 301. *b.* L'uſage de nommer des experts nous vient des Romains. Détails ſur cet uſage obſervé parmi eux. Le droit canon en admet pareillement l'uſage. Quel étoit anciennement celui de France ſur cet objet. Création des jurés-arpenteurs. Celle des jurés-mâçons & charpentiers. Celle de commiſſaires prud'hommes-experts-jurés dans le reſſort du parlement de Toulouſe. La plupart de ces offices ne furent pas levés. *Ibid.* 302. *a.* Ordonnance de 1667 ſur les experts. Louis XIV créa par divers édits des experts en titre. Le premier eſt de l'an 1690. Diſpoſitions de cet édit. *Ibid. b.* Le ſecond eſt de la même année, & fut donné en interprétation du précédent. Le troiſieme encore de la même année, par lequel le roi ſupprima des offices d'arpenteurs-priſeurs de terre, & créa en titre d'office trois experts-priſeurs & arpenteurs-jurés dans pluſieurs villes: diſpoſitions de l'édit. Le quatrieme édit eſt de 1696. Experts-jurés établis par édits de 1689, 1690 & 1696, & enſuite ſupprimés en 1700. Experts pour vérification & rupture des ſcellés. *Ibid.* 303. *a.* Experts pour vérification d'écritures. Les juges ne peuvent nommer que des experts en titre, dans les villes où il s'en trouve d'établis. Qui ſont ceux qu'on nomme lorſqu'il n'y a point d'experts en titre. Maximes de droit ſur l'uſage des experts & leurs fonctions, *&c.* Diſpoſitions de l'ordonnance de 1667 ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

Expert, clercs-experts. III. 524. *b.* Greffiers des experts. VII. 926. *a.* Plumitif des experts. XII. 801. *b.* Tiers-expert. XVI. 324. *b.*

Expert-architecte, ou *Expert-bourgeois.* VI. 304. *a.*

Expert-arpenteur-meſureur-priſeur. VI. 304. *a.*

Expert-Bourgeois, Expert-juré, Expert-noble. VI. 304. *a.*

Expert nommé d'office. Expert-ſurnuméraire. Expert-tiers. VI. 304. *a.*

EXPERTS-JURÉS, (*Médec. légale*) médecins & chirurgiens nommés par les juges pour quelque examen relatif à leur art, *voyez* MÉDECINE LÉGALE & RAPPORT. Des perſonnes qu'on choiſit ordinairement pour ces fonctions. *Suppl.* IV. 393. *a.* Examen qu'ils font de l'infanticide, des noyés, des effets des poiſons, des plaies, des cadavres de ceux qui ſont morts de ſuffocation, de ſuſpenſion. *Voyez* ces mots.

EXPIATION, (*Théolog.*) doctrine du purgatoire ſelon les catholiques Romains. VI. 304. *a.* Détails ſur la fête des expiations chez les Juifs. Les Juifs modernes immolent un coq ce jour-là. Expiations particulieres qui étoient en uſage parmi eux. La principale & grande expiation admiſe parmi

les chrétiens, eſt celle que leur procure la mort de Jeſus-Chriſt. Expiation des péchés par la ſatisfaction. *Ibid. b.*

Expiation. De la cérémonie de l'expiation chez les Juifs. *Suppl.* II. 916. *a.*

Expiation. Fête des expiations chez les Juifs. XIII. 465. *b.* Cérémonie du bouc Azazel qui ſe pratiquoit ce jour-là. I. 911. *a.* Eau d'expiation. V. 204. *a.* Expiation des péchés des hommes par la mort de Jeſus-Chriſt. XIV. 690. *a*, *b.*

EXPIATION, (*Littérat.*) acte de religion établi dans le paganiſme. Diverſes circonſtances dans leſquelles on employoit les expiations. VI. 304. *b.* Les principales ſe faiſoient pour l'homicide, pour les prodiges, pour purifier les villes, les temples & les armées. 1°. Les expiations pour les homicides, étoient les plus graves, dès les ſiecles héroïques. Les rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Comment ceux qui étoient coupables de meurtres involontaires les expioient. Des expiations uſitées chez les Romains. Celle qu'employa Horace après avoir tué ſa ſœur. 2°. Expiation qui avoit lieu dans l'apparition de quelque prodige extraordinaire. *Ibid.* 305. *a.* 3°. Expiation pour purifier les villes. 4°. Expiation des temples & des lieux ſacrés. 5°. Expiation des armées avant & après le combat. Diverſes autres expiations employées en différentes circonſtances. Il y avoit chez les Romains comme chez les Grecs des crimes inexpiables. Citation d'un des plus beaux morceaux de l'*Eſprit des Loix* dans lequel l'auteur fait le parallele entre le paganiſme & le chriſtianiſme ſur les crimes inexpiables. *Ibid. b.* Citation d'un cas où les idées religieuſes de l'expiation tournerent au bien de la nature humaine. *Ibid.* 306. *a.*

Expiations ordonnées par le fanatiſme. VI. 394. *a*, *b.* Féries obſervées à Rome dans les expiations de prodiges. 508. *a.* Expiations pratiquées dans les lieux frappés de la foudre. VII. 215. *b.* 216. *a.* Hoſties d'expiation. VIII. 318. *b.* Cérémonie expiatoire dite *luſtration.* IX. 750. *a*, *b.* Expiations établies chez les Athéniens. XI. 959. *a.* Expiation qu'on offroit à Proſerpine. XII. 580. *a.* Expiations publiques pour purifier les villes. XVII. 278. *b.*

EXPIATOIRES, *ſacrifices.* (*Hiſt. anc.*) Ceux qu'on appelloit *ægibolium*, *taurobolium* & *criobolium.* Voyez ces mots.

EXPILATION *d'hérédité*, (*Juriſpr.*) ſouſtraction des effets d'une hérédité jacente, faite par quelqu'un qui n'a pas droit à la ſucceſſion. Les Romains l'appelloient *crimen expilatæ hereditatis.* L'action contre le coupable étoit moins grave que celle appellée *actio furti.* Le jugement qui intervenoit étoit pourtant infamant. Quelles étoient les perſonnes contre leſquelles on pouvoit l'intenter. VI. 306. *a.* La peine du délit étoit arbitraire. En quoi elle conſiſte parmi nous. *Ibid. b.*

EXPILLI. (*M. l'abbé*) *Suppl.* IV. 703. *b.*

EXPIRATION. (*Phyſiolog.*) Derniere expiration; deſcription de ce dernier mouvement du corps, quand la vie vient de ceſſer. VI. 306. *b.*

Expiration & *inſpiration.* Cauſes de ces mouvemens. III. 594. *b.* Voyez *Poumons*, *Reſpiration.*

EXPLÉTIF. (*Gramm.*) Uſage des mots explétifs. Notre *moi* & notre *vous* ſont quelquefois explétifs. VI. 306. *b.* Exemple d'un *me* dans Térence qui paroît être très-explétif. Exemple de *met* explétif en latin. La ſyllabe *er* ajoutée à l'infinitif paſſif d'un verbe latin eſt explétive. Parmi nous, les pronoms *me*, *te*, *ſe*, joints à la particule *en*, ſont quelquefois des mots explétifs. Ces mots : *enfin*, *ſeulement*, *à tout hazard*, *après tout*, doivent ſouvent être explétifs. Regle à ſuivre ſur l'uſage des explétifs. *Ibid.* 307. *a.* Quand certaines façons de parler ont été autoriſées par une longue pratique, & qu'elles ſont reçues parmi les honnêtes gens de la nation, nous devons les admettre. Le premier ſervice des particules explétives eſt d'entrer dans certaines façons de parler, conſacrées par l'uſage. Le ſecond eſt de répondre au ſentiment intérieur dont on eſt affecté, & de donner plus d'énergie à l'expreſſion. Exemples tirés de Moliere & de Virgile. *Ibid. b.*

EXPLICATIF. (*Gramm.*) Propoſition explicative. IV. 83. *b.* Conjonctions explicatives. III. 873. *b.* X. 760. *a.* Termes explicatifs. XVI. 155. *b.*

EXPLICATION. Quelles doivent être les explications phyſiques. VI. 301. *a.* Fauſſes explications qui conſiſtent à donner pour cauſe ce qui n'eſt point cauſe. XV. 363. *b.*

EXPLICITE. (*Gramm. Théol.*) Le contraire eſt *implicite.* Volonté explicite, volonté implicite. VI. 307. *b.* Foi explicite & implicite : cette derniere eſt le partage de la plupart des hommes ſur pluſieurs points que les théologiens nous préſentent comme des dogmes. Mais ils peuvent tous parvenir à la foi explicite que le ſauveur nous recommande, qui a pour objet la confiance en ſa parole, en ſa puiſſance & en ſa miſſion. C'eſt principalement dans ce dernier ſens que le mot *foi* eſt employé dans le nouveau teſtament : & c'eſt ſur cette foi qu'eſt fondée celle que nous devons à l'égliſe. *Ibid.* 308. *a.*

Explicite. Propoſition explicite. IV. 84. *a.* Foi explicite. VII. 21. *a*, *b.*

EXPLIQUER, *Eclaircir*, *Développer.* (*Synon.*) V. 268. *b*

EXPLOIT. (*Juriſp.*) Etymologie de ce mot. Les formalités d'ajournement & citations ſont réglées par l'ordonnance de 1667. VI. 308. *a.* Les premieres ordonnances de la troiſieme race qui font mention des ſergens ne ſe ſervent pas du terme d'*exploit.* La plus ancienne qui s'en ſert eſt une du roi Jean, de l'an 1350; & une autre de l'an 1356. Dans quelques anciennes ordonnances, le terme d'*exploit* ſe trouve joint à celui d'*amende* : comme dans celle du roi Jean, de l'an 1361. Sens du mot *exploit* dans cette ordonnance. Autre ordonnance de l'an 1498, qui parle des exploits des ſergens, & de ceux des ſous-ſergens ou aides. *Ibid. b.* Diſpoſitions de l'ordonnance de 1539, ſur le ſujet des exploits. Edit de Charles IX, de 1573, ſur le même ſujet. Les formalités des exploits ſont les mêmes dans tous les tribunaux, & à-peu-près les mêmes en toute matiere. Aſſignations verbales qui ſe donnoient autrefois dans quelques provinces. Quels ſont les exploits qui ſe font encore verbalement. Par qui doit être écrit l'exploit. *Ibid.* 309. *a.* Diverſes formalités à ſuivre par rapport aux exploits. *Ibid. b.*

Exploit. Contrôle des exploits : exploits ſujets au contrôle. IV. 149. *b.* Les exploits des huiſſiers font foi pour eux-mêmes. Obſervations ſur cette maxime, *à mal exploiter point de garant.* VIII. 341. *a.* Exploit ou intimation. 842. *b.* Libelle d'exploit. IX. 459. *a.* Rapport d'exploit. XIII. 799. *b.* Records dans un exploit. 863. *a.* Voyez *Aſſignation*, *Ajournement.*

Exploit d'ajournement. VI. 310. *b.*
Exploit d'aſſignation. VI. 310. *b.*
Exploit contrôlé. VI. 310. *b.*
Exploit de cour. VI. 310. *b.*
Exploit domanier. VI. 310. *b.*
Exploit de juſtice ou *de ſergent.* VI. 310. *b.*
Exploit libellé. VI. 310. *b.*
Exploit nul. VI. 310. *b.*
Exploit in palis. VI. 310. *b.*
Exploit de retrait. VI. 310. *b.*
Exploit de ſaiſie. VI. 310. *b.*
Exploit du ſeigneur. VI. 310. *b.*
Exploit verbal. VI. 310. *b.*

EXPLOITABLE. (*Juriſpr.*) Bois exploitables. Biens exploitables. VI. 310. *b.* Meubles exploitables : deux ſortes de meubles qui ne le ſont point. *Ibid.* 311. *a.*

EXPLOITATION des différentes eſpeces de métaux, voyez leurs articles particuliers. Deſcription des travaux de l'exploitation des mines. X. 524. *b.* Application de la géométrie à pluſieurs problêmes de l'exploitation des mines. VII. 638. *a*, *b.* Planches & détails ſur l'exploitation des mines. VI vol. des pl. article *Métallurgie.* Exploitation des mines de charbon. III. 192. *a*, *b.* Danger d'exploiter celles de cobalt. 557. *a.* Exploitation des falunieres, VI. 389. *b.* de la houille. VIII. 325. *b.* De l'exploitation des bois, voyez *Forêts.* Celle des ſources, voyez *Source*, *Fontainier.*

EXPLOITER *les terres & les bois.* (*Juriſpr.*) De l'exploitation que la loi permet à un gentilhomme de faire par ſes mains. *Suppl.* II. 916. *b.*

EXPLOSION. (*Phyſiq.*) Comment l'inflammation de la poudre & le mêlange de deux liqueurs produiſent-ils une dilatation de l'air ſubite & bruyante? Voilà ce qu'on ignore parfaitement. VI. 311. *a.*

Exploſion. Véritable cauſe des exploſions attribuées communément à l'air. VI. 284. *a.* Principe qui détermine la force de toutes les exploſions. *Ibid. b.* Effets ſinguliers du bruit excité par de violentes exploſions. X. 907. *a.* Explication de la poudre à canon & de ſon exploſion. XIII. 191. *a*, *b.* Exploſions cauſées par le fluide électrique, voyez *Electricité*, *Feu électrique.*

EXPONENTIEL. (*Géom. tranſc.*) Quantité exponentielle. Il y a des quantités exponentielles de pluſieurs degrés. Exemples d'exponentielles du premier, du ſecond & du troiſieme degré. La quantité élevée à l'expoſant variable peut être conſtante ou variable. Ouvrages à conſulter ſur la théorie des quantités exponentielles, ſur les regles du calcul exponentiel. Il y a des quantités exponentielles dont les expoſans ſont imaginaires. Méthode générale pour trouver les différentielles des quantités exponentielles. VI. 311. *a.* Courbes exponentielles. Ces courbes participent de la nature des algébriques & des tranſcendantes. Equation exponentielle. On réſout ces équations par logarithmes, lorſque cela eſt poſſible. C'eſt par les équations exponentielles qu'on pratique dans le calcul intégral, l'opération qui conſiſte à repaſſer des logarithmes aux nombres. *Ibid. b.*

Exponentielles, *équations*, en quoi elles different des équations algébriques. XVI. 546. *a.*

EXPORTATION. (*Comm.*) Principales ſortes de marchandiſes que l'on tranſporte de l'Angleterre. VI. 311. *b.* Evaluation des ouvrages de laine qu'on en tranſporte tous les ans. Marchandiſes qu'il eſt défendu de tranſporter. *Ibid.* 312. *a.*

Exportation. Celle des denrées eſt dangereuſe, lorſqu'elle n'eſt pas reſtreinte au ſuperflu. *Suppl.* I. 31. *b.* Maximes que

doivent ſuivre les princes pour procurer à leurs ſujets une grande exportation. III. 696. *b.* Quelquefois le légiſlateur, au lieu de prendre des droits ſur l'exportation, l'encourage par des récompenſes. 697. *b.* L'exportation des armes & des munitions eſt ſujette à des reſtrictions dans preſque tous les états, excepté en Hollande. IV. 130. *b.* De l'exportation de l'or & de l'argent. *Ibid.* De l'exportation des grains. 552. *b.* & ſuiv. VII. 817. *a.* 825. *a*, *b.* &c. Loix qui l'ont permiſe. Réflexions ſur cet objet. Avantages qui réſulteroient de l'exportation des farines. *Suppl.* I. 218. *b.* Exportation annuelle des bleds d'Angleterre, de Penſylvanie, de Barbarie & de Pologne. VI. 533. *a.* Régularité des prix des grains en Angleterre, en conſéquence de l'exportation libre. 534. *a.* 536. *b.* Réflexion ſur les avantages de l'exportation des bleds. VII. 336. *b.* 831. *a.* Obſervations ſur la récompenſe que le parlement d'Angleterre accorde pour l'exportation de quelques articles de commerce & particuliérement pour celle des grains. IV. 553. *a*, *b.* VII. 863. *a.* Vue générale de politique par rapport à l'importation & à l'exportation. VIII. 599. *a.* Néceſſité d'établir la liberté d'exportation des produits de l'agriculture. IX. 148. *a.* Voyez *Sortie.*

EXPOSANT. (*Algèb.*) On dit l'expoſant d'une raiſon, du rang d'un terme dans une ſuite, d'une puiſſance. Quel eſt l'expoſant d'une raiſon géométrique. C'eſt l'égalité des expoſans de deux raiſons qui établit entr'elles ce qu'on appelle *proportion.* De la maniere de trouver le quatrieme terme d'une proportion géométrique. Quel eſt l'expoſant du rang. Quel eſt l'expoſant d'une puiſſance. Ce qu'on entend par un expoſant indéterminé. VI. 312. *a.* Changement qu'a fait Deſcartes à la maniere dont on repréſentoit autrefois la quatrieme puiſſance. Avantages de la briéveté qu'il introduiſit dans cette expreſſion. Du calcul des expoſans des puiſſances. Multiplication. Diviſion. Elévation. Extraction. Pourquoi l'on ne dit rien de l'addition ni de la ſouſtraction. *Ibid. b.* Propriétés de deux puiſſances de la même racine. 1°. Leur différence eſt toujours un multiple exact de cette racine diminuée de l'unité. 2°. Cette différence eſt un multiple exact de la racine augmentée de l'unité, quand la différence des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre pair. 3°. La ſomme de deux puiſſances de même racine eſt un multiple exact de cette racine augmentée de l'unité, quand la différence des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre impair. Démonſtration commune. *Ibid.* 313. *a.* La différence des troiſieme & premiere puiſſances de la même racine, eſt égale au produit continu de trois termes conſécutifs de la progreſſion naturelle, dont le moyen eſt la premiere puiſſance même ou la racine : cette propriété dérive d'une autre ultérieure que l'auteur développe en cet endroit, & dont il montre les uſages. *Ibid. b.* Du moyen de donner à toute équation propoſée la forme requiſe, de la réduire à ſes premier, troiſieme & dernier termes ; de maniere que les deux premiers ſoient ſans coëfficiens & les deux derniers négatifs. Des expoſans fractionnaires. Explication de cette expreſſion, a $\frac{1}{2}$.

Des expoſans radicaux : explication de cette expreſſion $a\sqrt{\frac{1}{2}}$ *Ibid.* 314. *a.*

Expoſant. Différence entre le coëfficient & l'expoſant. III. 590. *a.* Expoſant d'un logarithme. II. 669. *a.* VIII. 672. *b.* 673. *a.* Expoſant d'une puiſſance. XIII. 556. *a.* Expoſant d'une raiſon géométrique. 774. *b.*

EXPOSANT, (*Juriſpr.*) terme uſité dans les lettres de la chancellerie pour déſigner l'impétrant. Pourquoi on l'appelle *expoſant.* VI. 314. *a.*

EXPOSITION *d'enfant* ou *de part.* (*Juriſpr.*) Peines de ce crime & de ſes complices. Comment on l'a prévenu ou rendu moins commun. Expoſition d'un fait ; de moyens. VI. 314. *b.*

Expoſition d'enfant. V. 655. *a*, *b.* Les marguilliers faiſoient autrefois élever les enfans expoſés. X. 101. *a.*

Expoſition de bâtiment. (*Archit.*) VI. 315. *a.*

EXPOSITION, (*Jard.*) voyez *Aſpect* & *Abri.* Des expoſitions qui conviennent aux plantes. *Suppl.* II. 29. *a.* Obſervation d'où naiſſent les regles ſur l'expoſition des arbres à fruit. *Suppl.* I. 522. *a*, *b.* Des expoſitions qui conviennent aux boutures. *Suppl.* II. 48. *a.* Bonne expoſition des jardins. *Suppl.* III. 499. *b.* Des jardins botaniſtes. 501. *a.* Expoſitions où l'on ne trouve point de ſources, celles où l'on en trouve. *Suppl.* IV. 816. *a*, *b.*

EXPOSITION ; (*Belles-lett. Poéſie.*) c'eſt ce qu'Ariſtote appelle prologue dans le poëme dramatique, & ce qu'on appelle début ou propoſition dans l'épopée. — Qualités qu'elle doit avoir dans le poëme épique. — En quoi conſiſte l'art de l'expoſition dramatique. *Suppl.* II. 916. *b.* — Eſchyle, inventeur de la tragédie, eſt peut-être celui de tous les poëtes grecs qui expoſe ſes ſujets de la maniere la plus vive & la plus frappante. — Les expoſitions du théatre moderne ont peu de pathétique ; mais elles annoncent l'intérêt & le font preſſentir. — L'expoſition ſe fait ou tout d'un coup ou ſucceſſivement, ſelon que le ſujet l'exige. — Dans les tragédies à double intrigue, l'expoſition eſt néceſſairement double. — Les fables dont le fonds eſt un intérêt public, donnent communément lieu à de belles expoſitions. — *Ibid.* 917. *a.* Exemples qu'en fournit notre théatre. La célébrité d'un ſujet en rend l'expoſition bien plus ſimple & bien plus facile ; au lieu que lorſqu'une action n'eſt pas célebre, il faut qu'elle ſoit claire & frappante par elle-même, & que les perſonnages qu'on y emploie aient un caractere ſi marqué, qu'à la premiere vue ils laiſſent leur empreinte dans les eſprits. — L'action comique ne ſauroit avoir des rapports éloignés ; c'eſt communément dans le cercle d'une ſociété, d'une famille, qu'elle ſe paſſe ; & par conſéquent l'expoſition n'en eſt jamais bien difficile. — Exemples des expoſitions comiques les plus ingénieuſes. Supériorité de Moliere ſur les anciens dans cette partie de l'art. *Ibid. b.*

Expoſition dans le poëme épique. V. 827. *a.*

EXPRESSION, (*Algeb.*) d'une quantité. VI. 315. *a.*

EXPRESSION. (*Beaux-Arts*) On ne conſidere dans cet article que les moyens dont les beaux-arts ſe ſervent pour exciter du mouvement dans l'ame. — Quels ſont ces moyens. — L'expreſſion conſtitue la moitié du talent de l'artiſte, dont tout le travail ſe réduit à inventer des idées heureuſes, & à bien les exprimer. *Suppl.* II. 918. *a.*

EXPRESSION. (*Belles-lett.*) On peut exprimer ſes penſées par le ton, par le geſte & par la parole. Les expreſſions ſuivent la nature de la penſée. Il ne ſuffit pas d'avoir de belles penſées, il faut avoir encore une heureuſe expreſſion. Sa premiere qualité eſt d'être claire. Boileau & M. de la Mothe cités. VI. 315. *a.* Voyez *Elocution.*

Expreſſion, terme, mot. Différences dans leur ſignification. X. 763. *b.* XVI. 155. *a.* Analogie entre l'expreſſion & la penſée. *Suppl.* I. 384. *a.* Expreſſion imitative. *Ibid.* Des moyens de rendre l'expreſſion agréable & analogue au caractere de l'image ou du ſentiment. Voyez *Harmonie.* Expreſſion délicate. IV. 783. *b.* *Suppl.* II. 690. *a*, *b.* Expreſſion honnête & deshonnête. IV. 884. *b.* Expreſſion figurée. VI. 765. *b.* Du choix des expreſſions ſelon la nature des penſées. XII. 310. *a*, *b.* Des expreſſions baſſes. *Suppl.* I. 819. *b.* Expreſſion de génie. *Suppl.* III. 203. *b.* Expreſſion naturelle dans les images. 564. Expreſſion poétique. *Suppl.* IV. 424. *a.* Préciſion dans l'expreſſion. 525. *b.* &c. De l'expreſſion des caracteres moraux. *Suppl.* II. 230. *b.*

EXPRESSION. (*Art de la parole*) Le poëte, l'orateur, doivent poſſéder au plus haut degré le talent de s'exprimer. En quoi conſiſte l'expreſſion parfaite. Il y a deux choſes à conſidérer dans l'expreſſion ; 1°. Par rapport au ſens, elle doit être juſte, préciſe, claire & correcte. *Suppl.* II. 918. *a.* Avantages qui en réſultent pour le diſcours. Moyen d'acquérir la juſteſſe d'expreſſion. Cette juſteſſe ne concerne pas ſeulement le choix de mots, mais auſſi leur arrangement & le tour de la phraſe entiere. De la clarté de l'expreſſion. Sans elle, l'attention de l'auditeur ne peut ſe ſoutenir. *Ibid. b.* Ce que doit obſerver l'orateur pour que ſon diſcours ſoit clair. Auteurs qu'on doit lire pour acquérir le talent de s'énoncer avec clarté. Paſſage de Quintilien où ſe trouvent raſſemblées en peu de mots toutes les qualités qui concourent à donner de la clarté au diſcours. Le terme propre n'eſt requis pour la clarté, que lorſqu'il s'agit d'idées ſimples ; mais dès qu'elles ſont complexes, l'expreſſion métaphorique eſt préférable. *Ibid.* 919. *a.* Autre qualité qu'on exige d'une expreſſion, c'eſt qu'elle ſoit correcte ou conforme aux regles de la pureté grammaticale. Enumération des défauts qui rendent l'expreſſion vicieuſe. 2°. De l'énergie eſthétique qui convient à l'expreſſion. Elle eſt en général ſubdiviſée en trois eſpeces ; l'une agit ſur l'entendement, l'autre ſur l'imagination, & la troiſieme ſur le cœur. *Ibid. b.*

EXPRESSION. (*Art théatr.*) Le talent de l'expreſſion eſt auſſi néceſſaire à l'acteur & au danſeur, qu'au peintre & au ſculpteur. Ainſi tout ce qui a été dit ſur l'étude de la belle expreſſion, le comédien doit ſe l'appliquer. De plus, l'acteur doit entrer vivement lui-même dans les ſentimens du perſonnage qu'il repréſente, & s'exercer aſſidument à revêtir tous les genres de ſentimens. *Suppl.* II. 921. *a.* Celui à qui la nature a donné le talent de tout ſentir, doit perfectionner ce talent par l'étude des meilleurs poëtes & par l'exercice. Il ne ſuffit pas que le comédien entre dans le ſentiment qu'il doit exprimer, il faut encore qu'il lui donne le ton qui répond au caractere de ſon perſonnage. — Comment la nature & l'étude doivent concourir à former le comédien parfait. — C'eſt une fauſſe opinion de penſer que l'acteur doive outrer la nature. *Ibid. b.* Il eſt ſur-tout néceſſaire au comédien d'entrer dans la paſſion qu'il doit exprimer, afin d'obtenir cette partie de l'expreſſion qui conſiſte dans l'attitude du corps & dans le geſte. — De l'expreſſion en tant qu'elle dépend de la voix & de la prononciation. Voyez *Déclamation.* De l'expreſſion dans la danſe. *Ibid. b.*

EXPRESSION. (*Opéra*) La poéſie, la peinture & la muſique ont & doivent avoir une expreſſion. L'expreſſion eſt toujours néceſſaire à la muſique, ſoit vocale, ſoit inſtrumentale. VI. 315. *a.* Ce principe eſt ſur-tout applicable à

la muſique dramatique. Lulli a preſque atteint à la perfection dans un des points principaux de ce genre. Cependant s'il a excellé quelquefois dans l'expreſſion de ſon récitatif, il a été fort au-deſſous de lui-même dans l'expreſſion de preſque toutes les autres parties de ſa muſique. Les fautes des grands maîtres ſont toujours funeſtes à l'art même, ſi l'on n'a le courage de les développer. Suite de la critique des pieces de Lulli. *Ibid. b.* Obſervations ſur ſon Armide. *Ibid.* 316. *a.* Ce n'eſt pas ſeulement dans ſes ſymphonies que Lulli eſt répréhenſible ; ſes chants, à l'exception de ſon récitatif, n'ont aucune expreſſion par eux-mêmes, & celle qu'on leur trouve, n'eſt que dans les paroles auxquelles ils ſont unis. Pour démontrer cette propoſition, l'auteur remonte ici aux principes même. Exemple du chant que met Lulli dans la bouche de Méduſe, qui pourroit également ſervir à exprimer le portrait que l'amour triomphant feroit de lui-même, comme l'auteur le montre en faiſant parler Méduſe & l'amour ſur la même muſique. *Ibid. b.* L'auteur recherche ici la cauſe du grand effet que produit ce morceau, & tout l'acte. Il examine enſuite comment il a pu arriver qu'en accordant l'expreſſion à Lulli dans preſque tout ſon récitatif, on la lui refuſe dans les autres parties, qu'il connoiſſoit ſans doute auſſi bien que celle qu'il a ſi habilement maniée. Mais eſt-il bien ſûr que le chant doive avoir par lui-même une expreſſion qui ajoute une nouvelle chaleur à l'expreſſion des paroles. Réponſe à cette queſtion. *Ibid.* 318. *a.* En quoi conſiſte l'expreſſion du chant de déclamation, & celle que doit y ajouter l'acteur qui l'exécute ; voyez là-deſſus l'article *Récitatif*. Le récitatif doit être toujours ſimple, & tel à-peu-près que nous connoiſſons la déclamation ordinaire. Mais il doit être un ſurcroît d'expreſſion, en devenant une déclamation notée & permanente. Quelle eſt l'expreſſion que peut encore ajouter l'acteur à celle du muſicien. L'opéra demande auſſi de l'expreſſion dans la danſe. *Ibid. b.*

EXPRESSION, (*Muſiq.*) Il y a une expreſſion de compoſition, & une d'exécution, & c'eſt de leur concours que réſulte l'effet muſical le plus puiſſant & le plus agréable. *Suppl.* II. 922. *a.* Ce que doit faire le compoſiteur pour donner de l'expreſſion à ſes ouvrages. Des moyens d'expreſſion que fourniſſent la mélodie, *Ibid. b.* l'harmonie, la meſure & le rythme, *Ibid.* 923. *a.* le choix des inſtrumens & des voix. De l'expreſſion dans l'exécution & dans le chant. Moyen de l'acquérir. *Ibid. b.*

Expreſſion muſicale : autre article ſur ce ſujet. Pour porter l'expreſſion à ſon comble, il faudroit que le muſicien fût poëte, ou celui-ci muſicien. I. *De l'expreſſion de la mélodie.* Elle a deux ſources ; l'imitation, qui ne peut abſolument ſe rapporter qu'à l'organe de l'ouie ; & l'analogie, c'eſt-à-dire, l'effet que la mélodie produit par l'organe de l'ouie, analogue à celui que produit un autre organe ou une autre cauſe. *Suppl.* II. 924. *a.* Différentes affections de l'ame que le muſicien peut exciter, ſelon les mouvemens, *Ibid. b.* la meſure, *Ibid.* 925. *a.* le mode, les tons & les inſtrumens qu'il emploie. *Ibid. b.* Des effets de la muſique des anciens. Pourquoi notre mélodie produit ſi peu d'effets. II. *De l'expreſſion de l'harmonie.* Des effets que produiſent à cet égard les différens accords conſonnans & diſſonans. *Ibid.* 926. *a.* Quel doit être le choix de l'harmonie, ſelon le caractere de la mélodie à laquelle on l'applique. *Ibid. b.* Travaux auxquels doit ſe livrer un compoſiteur philoſophe, par leſquels il pourroit parvenir à une expreſſion dont nous n'avons encore aucune idée. Du paſſage par lequel l'harmonie agit encore phyſiquement ſur nous. III. *De l'accompagnement.* Du mouvement de l'accompagnement. *Ibid.* 927. *a.* Des inſtrumens qui le forment ; de leur effet & de la maniere de les aſſortir. *Ibid. b.*

Expreſſion muſicale à laquelle le drame lyrique doit donner lieu. *Suppl.* II. 321. *a.* Contre-ſens en fait d'expreſſion muſicale. IV. 141. *a, b.* Sorte d'expreſſion muſicale qui appartient à la poéſie. VII. 848. *b.* Expreſſion propre de chaque mode en muſique. XVI 404. *b.* Genre de muſique propre à exprimer la douleur. III. 387. *b.* Expreſſion pathétique. *Suppl.* IV. 256. *b.*

EXPRESSION, (*Peinture*) ce mot s'applique aux actions & aux paſſions, comme le mot *Imitation* s'adapte aux formes & aux couleurs. Celle-ci paroît vraiſemblable à l'eſprit, mais l'art de l'expreſſion doit paroître incompréhenſible. Cependant cet art exiſte. Pour ſentir la poſſibilité de ſon effet, il faut ſe repréſenter cette union ſi intime de l'ame & du corps, qui les fait continuellement participer à ce qui eſt propre à chacun d'eux en particulier. Etude que doit faire le peintre qui aſpire au talent de l'expreſſion. VI. 319. *a.* Voyez ſur ce ſujet le mot *Paſſion*.

EXPRESSION. (*Arts du Deſſein.*) Un deſſinateur excelle dans l'art de l'expreſſion, lorſque ſes figures ſemblent avoir de la vie, des penſées, du ſentiment. C'eſt par-là que la peinture eſt le plus merveilleux de tous les arts. — Calliſtrate définiſſoit la ſculpture l'art d'exprimer les mœurs ; en effet, après les ſcenes réelles de la vie, & leur repréſentation au théâtre, rien ne fait plus d'impreſſion ſur notre eſprit qu'un tableau où les mouvemens de l'ame ſont bien exprimés. — Si l'artiſte n'a pas reçu de la nature une ame profondément ſenſible à tous les genres du bon, qui éclaire elle-même ſes yeux, il ſe tourmentera vainement à réuſſir dans la force de l'expreſſion. *Suppl.* II. 920. *a.* La nature ſeule produit les grands artiſtes ; mais l'exercice & l'application les perfectionnent. — Le premier pas vers cette perfection conſiſte à obſerver. L'artiſte doit s'appliquer à obſerver la nature humaine par tout où elle s'eſt bien développée : & ce qu'il ne verra pas de ſes propres yeux, les tableaux des hiſtoriens & des poëtes le lui montreront. — Il faut enſuite joindre à l'obſervation un goût épuré qui, entre pluſieurs traits d'un même genre, ſache choiſir ce qui aſſortit le mieux aux perſonnes & aux circonſtances. — En troiſieme lieu, l'artiſte doit avoir le talent de rendre viſible aux autres ce que ſon imagination lui préſente : ce qui ſuppoſe un coup d'œil très-juſte, & une main bien exercée. Préceptes qu'il doit ſuivre pour obtenir ces qualités. *Ibid. b.* — Enfin à l'obſervation de la nature il faut joindre l'étude des antiques ; l'expreſſion eſt parfaite dans la plupart de ces morceaux précieux, & dans les moindres même elle n'eſt pas entiérement négligée. *Ibid. b.*

Expreſſion. Examen de la queſtion, ſi l'expreſſion eſt préférable au coloris & au deſſein. V. 331. *a.* De l'expreſſion que les extrémités du corps humain peuvent ajouter à l'action. VI. 340. *a.* Danger de faire grimacer en voulant donner de l'expreſſion. VII. 948. *b.* De l'expreſſion des caracteres. *Suppl.* II. 229. *b.* 230. *a.* 233. *a.*

EXPRESSION, (*Pharm. Chym.*) Moyens qu'on emploie pour exprimer une liqueur ſelon les différens cas. VI. 319. *b.*

Expreſſion, huiles par expreſſion. VIII. 335. *b.* 340. *a.* Suc qui ſe tire des végétaux par expreſſion. XV. 595. *b.*

EXPULSER, terme de pratique : il ſe dit ſur-tout d'un propriétaire qui, voulant occuper ſa maiſon par lui-même, force un locataire à la lui céder avant l'expiration de ſon bail. Quel eſt à cet égard l'uſage établi à Paris. La faculté que la loi donne d'expulſer un locataire paroît contraire à l'eſſence de tous les baux. Elle eſt viſiblement abuſive & contraire au bien de la ſociété ; cette prérogative eſt non ſeulement injuſte, mais illuſoire, en ce que les locataires ne manquent point d'exiger la renonciation à ce droit. VI. 319. *b.* Difficulté propoſée par un avocat célebre : un notaire doit être impartial pour les contractans ; or il ceſſeroit de l'être ſi, contre l'intérêt du propriétaire, il inſtruiſoit le preneur, de toutes les précautions dont la loi lui permet l'uſage pour affermir ſa location. Réponſe à cette difficulté. Le notaire en faiſant un bail doit donc aſſurer, autant qu'il eſt poſſible, l'exécution de toutes les clauſes qui intéreſſent les parties, & inſérer dans tous les baux la renonciation du propriétaire à ſon droit d'expulſer. Autre point déraiſonnable de notre juriſprudence, le droit attribué à l'acquéreur d'une maiſon d'expulſer un locataire, malgré la renonciation du vendeur au droit bourgeois. *Ibid.* 120. *a.* Motifs allégués par l'auteur pour la réforme de telles loix. La pratique ſuivie en cela n'eſt point dans la coutume de Paris, & vient originairement des Romains. C'eſt l'intérêt ſecret qui a porté les rédacteurs des loix à admettre celles dont l'injuſtice vient d'être démontrée. Quel eſt l'uſage des pays voiſins ſur le ſujet dont il s'agit ici. *Ibid. b.* L'auteur démontre que le privilege bourgeois n'eſt qu'un privilege mal entendu, & dommageable à toutes les parties intéreſſées. Mais quand il y auroit du déſavantage pour quelques propriétaires dans la ſuppreſſion de ce privilege, ce ne ſeroit pas une raiſon ſuffiſante pour arrêter les diſpenſateurs des loix ; parce que la portion des ſujets léſée par ce privilege eſt la plus grande, la plus foible & cependant la plus utile. En quoi les légiſlateurs qui l'ont établi ont manqué de vue & de prévoyance. *Ibid.* 321. *a.*

EXPULSIF, (*Chirur.*) bandage expulſif. Son uſage. VI. 321. *a.* Maniere de l'appliquer. *Ibid. b.*

EXPULSION, (*Juriſpr.*) force employée pour faire ſortir quelqu'un d'un endroit où il n'a pas droit de reſter. Procès-verbal d'expulſion. En quel cas on expulſe. VI. 321. *b.*

EXPULSION, (*Médec.*) excrétion, évacuation. VI. 321. *b.*

EXQUILIES. Lieux de ce nom. XV. 74. *a.*

EXQUILINUS pons. XIII. 71. *a.*

EXSPECTATION. (*Médec.*) Ce mot n'eſt preſque affecté qu'à la doctrine de Stahl & de ſes ſectateurs. Pluſieurs ſortes d'exſpectations ; la premiere conſidérée par rapport au malade, lorſqu'il ſe paſſe des ſecours de l'art, & par rapport au médecin qui ſe borne à être ſpectateur oiſif des efforts de la nature. VI. 321. *b.* La ſeconde ne differe de la précédente que par les apparences d'un traitement ſous leſquelles on la maſque. En quel cas elle peut avoir lieu : cette exſpectation eſt proprement ce que les Latins appellent *cunctatio.* Ces différens traitemens ſont quelquefois ſuivis d'un ſuccès dont le médecin ſe fait honneur & profit. Diſſertation de Stahl ſur cette ſorte de traitement. Ce qu'il dit des médecins

cins qui l'obſervent. La troiſieme ſorte d'exſpectation conſiſte à obſerver ce que la nature fait dans les maladies, en attendant qu'elle donne le ſignal de lui fournir des ſecours: telle eſt la méthode que ſuivoit Hippocrate, & qu'a recommandée le fameux Stahl. *Ibid.* 322. *a.* Pour ſe convaincre que *l'expecta* de cet auteur n'eſt pas autre choſe, on n'a qu'à lire ſon commentaire ſur le traité de Gédéon Harvé *de curatione morborum per exſpectationem.* Injuſtice des médecins ſyſtématiques à l'égard des partiſans de l'exſpectation méthodique & des anciens qui la pratiquoient. Imprudence de la pratique impérieuſe des modernes. Il faut convenir cependant que la méthode des anciens étoit & ne pouvoit être encore qu'imparfaite à pluſieurs égards; *Ibid. b.* mais au moins ne connoiſſoient-ils pas cette médecine politique par laquelle on a l'adreſſe de s'attribuer l'honneur d'une cure qu'on n'a pas même ſu favoriſer. Les principes de la méthode exſpectante ont été admirablement rédigés par Hippocrate dans ſes aphoriſmes. C'eſt d'après ces regles & ces aphoriſmes, qu'on peut ſe convaincre de la ſageſſe de cette méthode, qu'on ne ſauroit regarder comme une exſpectation oiſive. Il condamne même l'exſpectation dans certains cas. *Ibid.* 323. *a.* On ne peut s'aſſurer de ce que la nature s'efforce de faire, & de ce qui peut réſulter de ſes efforts, qu'en attendant les phénomenes qui indiquent le tems où l'on peut placer les remedes avec ſuccès; c'eſt par cette conſidération, que le célebre Hoffman regarde l'exſpectation méthodique comme un grand ſecret pour réuſſir dans la pratique de la médecine. *Ibid. b.* Mais c'eſt un moyen trop difficile à employer, pour qu'il n'ait pas été négligé, & même rejetté par ceux qui ont voulu abréger le chemin qui conduit à la réputation & à la fortune. Défauts de la médecine moderne, qui ne peuvent être attribués qu'à l'abandon de la route tenue par les anciens, & qui peut-être ont rendu la médecine plus pernicieuſe que ſecourable à l'humanité. *Ibid.* 224. *a.* On ne peut donc réparer ces défauts qu'en rétabliſſant l'exſpectation. *Ibid. b.*

Exſpectation, voyez *Traitement.* Il n'étoit pas permis aux médecins égyptiens de procurer aucun changement dans les maladies avant le quatrieme jour. III. 566. *a.* Réflexions en faveur de l'exſpectation. *Suppl.* III. 605. *a.*

EXTASE. (*Théol.*) Exemples d'extaſes; le raviſſement de S. Paul, celui de pluſieurs ſaints atteſtés par l'hiſtoire eccléſiaſtique. Fauſſes extaſes des enthouſiaſtes & des fanatiques. Extaſes de Mahomet. VI. 324. *b.*

Extaſe des viſionnaires. VI. 399. *a.* Eſpece d'extaſe appellée illaps. VIII. 555. *b.* — *Voyez* INACTION.

EXTASE. (*Médec.*) Différentes ſignifications de ce mot. L'uſage a prévalu d'appeller extaſe, une maladie ſoporeuſe en apparence, mais mélancolique en effet, qui prive de tout ſentiment & mouvement ceux qui en ſont affectés. En quoi cette maladie reſſemble à la catalepſie, & en differe. Exemples d'extaſe produite par l'amour malheureux, par la dévotion, par une crainte violente. Traitement de cette maladie. VI. 324. *b.*

EXTENSEUR, (*Anat.*) muſcle extenſeur, c'eſt-à-dire, qui produit l'extenſion. Ce mouvement eſt oppoſé à la flexion. Muſcles extenſeurs des doigts de la main & du pied. Deſcription du muſcle extenſeur commun des doigts de la main. Extenſeur propre du petit doigt. Extenſeur propre de l'index. Petit extenſeur du pouce de la main. VI. 325. *a.* Grand extenſeur du pouce de la main. Long extenſeur des doigts du pied. Court extenſeur des orteils. Extenſeur propre du pouce. Court extenſeur du gros orteil admis par Cowper & Douglas. D'où vient l'extenſion libre de chaque doigt de la main, & l'extenſion néceſſairement ſimultanée des quatre doigts du pied après le pouce. *Ibid. b.* Sur la comparaiſon des muſcles extenſeurs & *fléchiſſeurs*, voyez ce dernier mot.

EXTENSION, (*Phyſiq.*) preuve bien ſenſible de l'extenſion des métaux par la chaleur, obſervée à la machine de Marly. Moyen employé par les artiſtes pour que les verges de pendules ne ſouffrent point d'extenſion par la chaleur. VI. 325. *b.* — *Voyez* DILATATION.

Extenſion ſe dit des métaux ductiles. VI. 326. *a.*

EXTENSION, (*Médec.*) ſe dit des membres qu'on allonge aux approches du ſommeil, du froid fébrile, des accès d'hyſtéricité. Obſervations phyſiologiques ſur la cauſe méchanique & le but de ces extenſions. VI. 326. *a.*

EXTENSION, (*Médec.*) allongement des fibres par des cauſes externes ou internes. Pourquoi nos fibres ſont ſuſceptibles d'allongement ou d'accourciſſement avec élaſticité. Nos vaiſſeaux ſont également capables d'être diſtendus juſqu'à un certain point ſans rupture. VI. 326. *a.* Cauſe de la trop grande extenſion des fibres, des vaiſſeaux & des viſceres du corps humain. Les ſuites de la trop grande extenſion des parties ſont palpables par les effets de la torture, de la rétention d'urine, & même par la groſſeſſe. Divers accidens dans leſquels la trop grande diſtenſion arrive. Accidens qui naiſſent de la rupture des vaiſſeaux du cerveau par trop d'extenſion: remedes. Comment on empêche que les vaiſſeaux foibles ne ſoient diſtendus à l'excès par les fluides qu'ils contiennent. Remedes pour la diſtenſion qui vient de la trop grande ſéchereſſe & rigidité des fibres. Effets généraux d'une diſtenſion exceſſive des fibres. Après qu'on a détruit les cauſes de cette diſtenſion, il faut rapprocher les parties & les ſoutenir. *Ibid. b.* — *Voyez* DISTENSION & FIBRE.

EXTENSION, (*Chir.*) action par laquelle on étend une partie luxée ou fracturée, &c. Obſervations & précautions pour bien faire l'extenſion & la contre-extenſion. VI. 327. *a.*

EXTENSION, (*Muſiq.*) VI. 327. *a. Voyez* TENUE.

EXTENSION *d'une idée.* (*Bell. lett.*) *Suppl.* I. 184. *b.*

EXTÉRIEUR, *apparence, dehors.* (*Synon.*) I. 243. *b.*

EXTERNE, (*Géom.*) angles externes. Les angles externes d'un polygone ſont égaux à quatre angles droits. VI. 327. *a.*

EXTERNE, (*Anat.*) terme relatif. Ce que Winſlow appelle externe par rapport au corps humain. Parties externes ſelon Hippocrate. VI. 327. *a.*

EXTINCTION. (*Phyſiq.*) Boerhaave nie que rien puiſſe éteindre le feu. VI. 327. *a.* Examen de cette opinion. Comment les ſectateurs d'Ariſtote expliquent l'extinction du feu. Quelles en ſont les cauſes ſelon quelques modernes. Nous devons avouer franchement que nous ignorons pourquoi l'eau éteint le feu. *Ibid. b.*

Extinction d'une bougie enfermée dans une cloche de verre. *Suppl.* I. 235. *a.*

EXTINCTION. (*Juriſp.*) Extinction de la chandelle, d'une charge fonciere, réelle ou hypothécaire; extinction du douaire, d'une famille, d'un fidéi-commis ou d'une ſubſtitution de ligne directe ou collatérale, de nom, d'une rente, d'une ſervitude, d'une ſubſtitution. VI. 327. *b.*

EXTIRPER. Des moyens d'extirper les mauvaiſes herbes des champs. VIII. 148. *b.*

EXTISPICE, (*Antiq.*) inſpection des entrailles des victimes. Etym. de ce mot. Voyez ſur ce ſujet les articles *Aruſpice, Entrailles, Victime.* VI. 327. *b.* Quelques-uns ont prétendu que les extiſpices ont paſſé des prêtres des Juifs aux gentils. Obſervations qui montrent qu'Homere a connu cette ſorte de divination, & qu'elle étoit en uſage long-tems avant ce poëte. Origine très-vraiſemblable des extiſpices. Pourquoi les anciens donnoient au foie une attention particuliere. Peruzzi dit que la ſagacité qui fait preſſentir aux animaux les changemens de tems, a pu faire croire aux anciens qu'ils portoient plus loin la connoiſſance de l'avenir. *Ibid.* 328. *a.* Penſée de Démocrite ſur ce ſujet. Quels ſont les animaux dont on a regardé les entrailles plus prophétiques. Des victimes auxquelles on ne trouva point de cœur. Les inciſions ſuperficielles des viſceres retardoient les entrepriſes. Les regles particulieres que les anciens ſuivoient dans les extiſpices, ſont ſi incertaines, qu'il eſt inutile de s'y arrêter. Il reſte à examiner ſi le principe fondamental de la divination par extiſpice a moins de certitude. *Ibid. b.* Comment on a pu appliquer les extiſpices à prévoir les accidens de la vie humaine. Le ſyſtême de l'ame du monde favoriſoit les extiſpices. Le plus grand nombre attribuoit ces ſignes prophétiques aux démons ou aux dieux d'un ordre inférieur. Belle réflexion de l'Epictete d'Arien ſur l'aruſpicine. *Ibid.* 329. *a.*

EXTRACTION, (*Arithm. & Alg.*) extraction des racines. L'extraction des racines eſt à la formation des puiſſances par multiplication, ce que l'analyſe eſt à la ſyntheſe. Extraire la racine quarrée d'un nombre. Exemple qui montre l'uſage de cette regle. L'extraction des racines étant proprement la décompoſition d'un produit formé par une ou pluſieurs multiplications, l'auteur conſidere la génération de ce produit. VI. 329. *b.* Manieres de faire l'extraction de la racine quarrée dans l'arithmétique vulgaire. *Ibid.* 330. *a, b.* De la racine cubique: en quoi conſiſte l'extraction de cette racine. Maniere de la faire. *Ibid.* 331. *a, b.* Moyen d'approcher de la racine auſſi près qu'on veut, lorſque le nombre propoſé n'a pas de racine exacte. Il y a des cas où il eſt plus commode d'indiquer l'extraction par le ſigne $\surd$. Au lieu d'extraire la racine quarrée-quarrée, on peut extraire deux fois la quarrée. Au lieu d'extraire la racine cubico-cubique, on peut extraire la racine cubique & enſuite la quarrée. Preuve de l'extraction des racines. Extraire les racines des quantités algébriques. *Ibid.* 332. *b.* Sur l'extraction des racines des équations, voyez *Cas irréductible, Equation, Racine, &c.* On peut extraire facilement par logarithmes les racines des quantités numériques; voyez *Logarithme.* Extraire la racine d'une quantité irrationnelle: c'eſt par cette méthode qu'on trouve ſouvent la racine commenſurable d'une équation du troiſieme degré. *Ibid.* 333. *b.*

Extraction des expoſans des puiſſances. VI. 312. *b.* Extraction des fractions. VII. 265. *b.* Extraire la racine d'une puiſſance donnée. XIII. 556. *b.* Extraire les racines des équations quadratiques affectées. 638. *b.*

Extraction, en généalogie; en chirurgie; en chymie. VI. 334. *a.*

EXTRACTION. (*Généalog.*) Nobleſſe d'extraction. XI. 169. *a.* 171. *b.* Nobleſſe d'ancienne extraction. 179. *a.*

EXTRACTION. (*Chirurg.*) Extraction des corps étrangers;

IV. 265. *a*, *b*. 266. *a*. De l'extraction des dents : inſtrumens pour cette opération. IV. 644. *b*. 666. *a*. XIV. 141. *a*. Maniere de la faire. XII. 284. *b*. Accidens à la ſuite de cette opération. VII. 546. *b*. VIII. 124. *a*.

EXTRACTION, (*Chymie*) *Voyez* ANALYSE MENSTRUELLE. X. 342. *b*. 343. *a*. & l'article SOLUTION. Art d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu & par le moyen de l'eau. VIII. 367. *a*, *b*.

EXTRAIT. (*Bell. lett.*) Un extrait eſt ordinairement plus court qu'un abrégé. Qualités que doit avoir l'extrait d'un ouvrage philoſophique. VI. 334. *a*. Reproche qu'on faiſoit à Bayle ſur les extraits qu'il donnoit. Quelques journaliſtes, par égard pour le public, pour les auteurs & pour eux-mêmes, ne parlent des ouvrages qu'en hiſtoriens du bon ou du mauvais ſuccès, ne prenant ſur eux que d'en expoſer le plan dans une froide analyſe. C'eſt pour eux que les réflexions ſuivantes ont été deſtinées. La partie du ſentiment eſt du reſſort de toute perſonne bien organiſée : & comme les François ſont de bons critiques dans tout ce qui n'exige ni étude, ni réflexion, le journaliſte n'a rien de mieux à faire que de rendre compte de l'impreſſion générale pour la partie du ſentiment. Il n'en eſt pas ainſi de la partie de l'art ; peu la connoiſſent, & tous en décident. De toutes les critiques des ouvrages du théatre, il n'y a que le jugement ſur le Cid, dont le goût puiſſe être ſatisfait. Méthode de Scudéri. Inſuffiſance des analyſes que les journaliſtes donnent des pieces de théatre. *Ibid. b*. On eſt injuſte ſans le vouloir, peut-être même par la crainte de l'être, lorſqu'on ſe borne au ſimple extrait & à l'analyſe hiſtorique d'un ouvrage de théatre. Il eſt des traits ſans doute dont la beauté n'a beſoin que d'être indiquée pour être ſentie ; mais ces traits ſont auſſi rares que précieux. On ne peut donc s'interdire équitablement dans un extrait littéraire, les réflexions & les remarques inſéparables de la bonne critique. Un journaliſte doit à un auteur les éloges qu'il mérite, au public les critiques dont l'ouvrage eſt ſuſceptible, & à lui-même un uſage honorable de l'emploi qu'il exerce. *Ibid.* 335. *a*. Comme chacun ne juge que d'après ſon caractere, ſon goût, ſes talens propres, le journaliſte témoin de la diſſention cauſée par tant de juges différens, doit en être le conciliateur. Comment il acquerra la confiance générale. *Ibid. b*.

Extrait. Utilité des extraits. Réflexions ſur cette ſorte d'extraits malignement tournés, qui ne ſervent qu'à défigurer & avilir un bon ouvrage. *Suppl.* II. 928. *a*.

EXTRAIT, (*Juriſp.*) VI. 335. *b*.

Extrait baptiſtaire, légaliſé, de mariage, ſur la minute, mortuaire. VI. 335. *b*.

Extrait d'un procès. Uſage qu'en tire le rapporteur. Le rapporteur ne doit pas ſe fier à l'extrait de ſon ſecrétaire : il doit ou le vérifier ou le faire lui-même. Ce qu'on appelle *ſous-extrait*. VI. 335. *b*.

Extrait des regiſtres. VI. 336. *a*.

Extrait de bâtard. VI. 336. *a*.

EXTRAIT, (*Chymie, Pharm. & Thérapeut.*) ſignifications de ce mot, l'une générale, l'autre reſtreinte. Dans ce dernier cas, il déſigne une matiere particuliere, retirée de certaines ſubſtances végétales, par le moyen de l'eau. Le menſtrue aqueux qui eſt l'inſtrument de cette ſéparation, ou ſe trouve dans la plante même, ou on le prend du dehors. Comment on opere dans l'un & l'autre cas. Maniere de préparer un extrait, de le retirer de l'eau & de le ſéparer des parties étrangeres ou féculentes. Quelle eſt la conſiſtance d'extrait. Caractere d'un extrait fourni par les ſubſtances végétales. VI. 336. *a*. Diverſes matieres que doit contenir un extrait conſidéré comme la matiere des décoctions par l'eau des ſubſtances végétales. Subſtance particuliere qui doit prédominer dans les ſubſtances retirées par l'évaporation des décoctions & des ſucs végétaux. Propriétés auxquelles on la reconnoît. On ne ſe met point en peine ordinairement en pharmacie de ſéparer les ſubſtances muqueuſes de l'extrait proprement dit. Mais un extrait fait dans des vues philoſophiques devroit en être ſéparé. Quel en eſt le moyen. Les extraits renferment tous les principes utiles des ſubſtances. Plantes qui ne doivent point être expoſées aux opérations qui fourniſſent des extraits. *Ibid. b*. Plantes dont l'extrait affoiblit la vertu purgative. Principal avantage que nous fourniſſent les remedes réduits ſous la forme d'extrait. La pharmacopée de Paris n'a retenu que l'extrait panchymagogue. Enumération de quelques extraits. Préparations tirées des ſubſtances métalliques, connues ſous le nom d'extrait. *Ibid.* 337. *a*.

EXTRAJUDICIAIRE. (*Juriſp.*) Différence entre les actes judiciaires & les actes extrajudiciaires. Les premiers tombent en péremption ; les ſeconds ne ſont ſujets qu'à la preſcription. VI. 337. *a*.

EXTRAORDINAIRE, courier, ambaſſadeur, envoyé extraordinaires. Nouvelles extraordinaires. VI. 337. *a*.

EXTRAORDINAIRE, (*Juriſp.*) ſignifie ſouvent procédure criminelle. Audience extraordinaire. Frais extraordinaires de criées. Jugement à l'extraordinaire. Réglement à l'extraordinaire. Reprendre l'extraordinaire. Voie extraordinaire. VI. 137. *a*.

Extraordinaire. Crimes extraordinaires. IV. 468. *b*. 469. *b*. Décime extraordinaire. 679. *b*. Indult extraordinaire. IX. 12. *b*. Juriſdiction extraordinaire. 79. *b*. Juſtice extraordinaire. 94. *b*. Procédure extraordinaire. XIII. 404. *b*. Procès à l'extraordinaire. 405. *b*. Sergens extraordinaires. XV. 89. *b*. Vicomte extraordinaire. XVII. 239. *b*.

EXTRA TEMPORA, (*Juriſp.*) permiſſion de prendre les ordres hors des tems preſcrits par les canons. VI. 337. *b*.

EXTRAVAGANTES, (*Juriſp.*) conſtitutions des papes poſtérieures aux Clémentines. Pourquoi elles ont été ainſi appellées. En quel endroit du corps canonique elles ont été inſérées. Deux ſortes d'extravagantes, celles de Jean XXII, & les extravagantes communes. Commentateurs des premieres. Les extravagantes n'ont par elles-mêmes en France aucune autorité. VI. 337. *b*.

Extravagantes : voyez ſur cette collection de décrétales, IV. 720. *a*. Juriſdictions extravagantes. IX. 79. *b*.

EXTRAVASATION ou *extravaſion*. (*Médec.*) Etymologie de ces mots. Cauſes des extravaſations. Remedes propres à les prévenir ou à les corriger. VI. 338. *a*. *Voyez* EPANCHEMENT, INFILTRATION.

EXTRAVASÉ. (*Agric.*) Suc extravaſé des plantes. Différentes formes ſous leſquelles il ſe montre. Quels en ſont les effets. *Suppl.* II. 928. *b*.

EXTRÊME, (*Géom.*) ligne diviſée en moyenne & extrême raiſon. Maniere de trouver cette diviſion. Comment on la trouve par les nombres. VI. 338. *a*.

EXTRÊME, (*Métaphyſ.*) notice d'un ouvrage de M. Changeux, intitulé : *Traité des extrêmes* ou *élémens de la ſcience de la réalité*. — Cette notice ne ſauroit être analyſée. *Suppl.* II. 928. *a*.

EXTRÊME-ONCTION, (*Théol.*) définition de ce ſacrement ; ſa matiere ; ſa forme. Héréſie des proteſtans ſur ce ſacrement. Pourquoi on le nomme *extrême-onction*. Dans le treizieme ſiecle on le nommoit *onction des malades*, & on le leur donnoit avant le viatique ; uſage qui ne fut changé que dans le treizieme ſiecle, & qui a été rétabli dans quelques égliſes. Raiſons de ce changement. La forme de l'extrême-onction étoit autrefois indicative & abſolue. Elle a été généralement déprécative chez les Grecs. Celle de l'égliſe latine l'eſt auſſi depuis plus de 600 ans. Le ſacrement eſt en uſage dans l'égliſe grecque & dans tout l'Orient, ſous le nom de l'huile ſainte. Les Orientaux l'adminiſtrent, avec quelques circonſtances différentes. VI. 338. *b*. Deux ſortes d'onctions chez les Maroniſtes. L'onction avec l'huile de la lampe eſt en uſage non-ſeulement chez les Maroniſtes, mais dans toute l'égliſe d'Orient. *Ibid.* 339. *a*.

Extrême-onction. Devoir des médecins d'avertir les malades en danger de mort, ou leurs parens, pour l'adminiſtration des ſacremens. *Suppl.* III. 888. *b*.

EXTREMIS, (*Juriſp.*) des diſpoſitions de derniere volonté, & des mariages faits *in extremis*. VI. 339. *a*.

EXTRÉMITÉ, *fin*, *bout*, (*Synon.*) II. 379. *a*. VI. 809. *b*.

EXTRÉMITÉS *du corps humain*, (*Médec.*) elles doivent être obſervées ſur-tout dans les maladies aiguës. Prognoſtics qu'on en peut tirer. VI. 339. *a*.

EXTRÉMITÉS. (*Peinture*) Ce qu'on nomme extrémités en peinture ſont ſur-tout les mains & les pieds. Ces parties contribuent beaucoup à la juſteſſe de l'expreſſion, & en augmentent la force. Elles ſont ſuſceptibles de graces qui leur ſont particulieres. VI. 339. *b*. Quelles ſont ces graces. Combien la petiteſſe extrême dont les femmes recherchent l'apparence dans leur chauſſure eſt éloignée de la beauté. De l'expreſſion que les extrémités peuvent ajouter aux actions. *Ibid.* 340. *a*.

EXTRÉMITÉS, (*Maneg. Maréch.*) VI. 340. *a*.

EXULCÉRATION. Des inflammations qui ſe terminent par exulcération. VIII. 717. *b*.

EX-VOTO, (*Littér.*) offrandes promiſes par un vœu, & tableaux qui repréſentent ces offrandes. Pourquoi ces tableaux portoient chez les Romains le nom d'*ex-voto*. Triſte ſort du Cavedone réduit à la néceſſité de peindre des *ex-voto* pour ſubſiſter. VI. 340. *b*. *Voyez* VOTIF.

E Y

EYBENSTOCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa grandeur. Occupations des habitans. Mines qui ſe trouvent dans ſon voiſinage. Etat de ſon produit en fer & en étain, en 1748. *Suppl.* II. 932. *a*.

EYBENSTOCK en Saxe : mines d'étain de ce diſtrict. VI. 5. *a*.

EYGS, (*Richard*) jéſuite : ſa patrie & ſes ouvrages. XIV. 248. *a*.

EYMERIC, (*Nicolas*) inquiſiteur. VII. 674. *a*.

E Z

EZAN, priere publique chez les mahométans. X. 521. *a.*

EZARHAGUI, médecin Arabe. X. 284. *a.*

EZECHIAS, *force du ſeigneur*, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Juda, fils d'Achaz & d'Abia. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* II. 932. *a*, *b.*

Ezéchias, pourquoi il fit brûler les ouvrages de Salomon. VII. 82. *a.* Hoſtilités de Sennachérib ſous le regne d'Ezéchias. *Suppl.* IV. 775. *a*, *b.*

EZÉCHIEL, (*Hiſt. ſacr.*) *qui voit Dieu*, un des grands prophetes. Principaux événemens de ſa vie. Caractere & ſujet de ſa prophétie. *Suppl.* II. 933. *a.* Dieu lui ordonna pluſieurs actions ſymboliques pour exprimer dans ſa perſonne les miſeres de ſa nation. *Ibid. b.*

Ezéchiel. Défenſe chez les Juifs de lire les premiers chapitres d'Ezéchiel avant l'âge de 30 ans. VII. 576. *b.* Du roſeau dont il eſt parlé dans ce prophete. XIV. 367. *a.* Obſervations ſur deux paſſages de ce prophete où il eſt parlé de la ville de Tyr. XII. 958. *b.* XIII. 591. *b.*

EZZAB, (*Géogr.*) *voyez* EZZAL, & liſez *Ezzab.* Etendue de cette province d'Afrique, Ses productions. *Suppl.* II. 933. *b.*

F

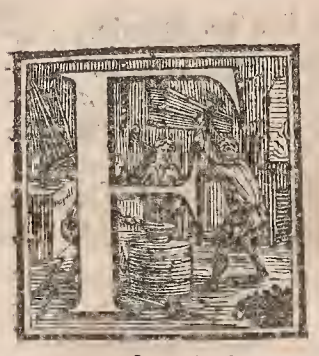

(*Gramm.*) rang que cette lettre occupe dans l'alphabet. On la prononce aujourd'hui *fe* plutôt que *effe*. Ces trois lettres F, V & Ph, ſont au fond la même lettre. Les Grecs ne prononçoient le *fe* qu'avec aſpiration. Comment les Latins diſtinguoient le *fe* aſpiré, de celui qu'ils n'aſpiroient pas. Comme les Eoliens n'aimoient point l'aſpiration du *fe*, ils inventerent une lettre qu'ils appellerent le *digamma*, d'où eſt venu le grand F des Latins: les Eoliens s'en ſervirent pour marquer le *fe* doux qui eſt notre *v* conſonne. Dans la ſuite quand on eut donné au *digamma* le ſon du *fe*, on le renverſa pour marquer le *ve*. VI. 341. *a*. Martinius ſe plaint de ce que quelques grammairiens ont mis l'*f* au nombre des demi-voyelles. Signification du double *f*, *ff*, dans les écritures de juriſprudence. Obſervations ſur l'*f* qui ſe trouvent dans le dictionnaire de Trévoux. *Ibid. b.*

F. Commutabilité de l'*f* en *v*, I. 136. *b*. & du *b* en *f*. II. 2. *a*. Les lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre. VIII. 2. *b*. Eſpece d'*f* que l'empereur Claude voulut introduire à la place du *v*. 423. *b*. Maniere de prononcer l'*f*. IX. 144. *b*. Obſervation ſur cette articulation. 557. *a*.

F, (*Ecriture*) formation de cette lettre. VI. 341. *b*.

F, (*Muſique*) ſignification de cette lettre miſe au-deſſus ou au-deſſous d'une des lignes de la portée. *Suppl.* III. 1. *a*.

F-UT-FA, (*Muſique*) VI. 341. *a*.

F, (*Comm.*) ſignifications de cette lettre. VI. 341. *b*.

F A

FA *feint*, (*Muſiq.*) on appelloit ainſi les notes devant leſquelles on mettoit un *b* mol, & celles qui étoient immédiatement au-deſſus d'un dieſe. *Suppl.* II. 1. *a*.

FA, *clé de fa*. III. 516. *a*, *b*.

FAARBOURG, (*Géogr.*) ville de Danemarck. Sa Situation. Son port. *Suppl.* III. 1. *a*.

FABARIA, correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 1. *b*.

FABER, (*Petrus*) ſon traité de gymnaſtique. VII. 1016. *b*.

FABER, (*Jean*) de Hailbron: ſes ouvrages. VIII. 25. *a*.

FABER, (*Jean*) de Lentkirch: obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. IX. 450. *a*.

FABER, (*Jean*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 349. *a*.

FABER, (*Abraham*) maréchal de France. *Suppl.* III. 918. *a*.

FABIA, *loi*. IX. 660. *a*.

FABIENS, college de Luperques. IX. 747. *a*.

FABIUS Maximus Emilianus, (*Quintus*) trophée qu'il éleva après avoir défait les Gaulois. XVI. 706. *a*.

FABIUS, Maximus, (*Quintus*) obſervations ſur cet illuſtre Romain. *Suppl.* I. 443. *b*. Surnoms qui le déſignoient. XI. 201. *a*. Ce capitaine loué de ce qu'il avoit laiſſé aux Tarentins les tableaux & les ſtatues de leurs dieux après la priſe de leur ville. 505. *b*. Il eſt nommé prince du ſénat. XIII. 371. *b*.

Fabius pictor, origine de ce ſurnom. XII. 272. *a*.

FABLE, *la*, (*Littérat.*) M. l'abbé Banier diviſe la fable, en fables hiſtoriques, philoſophiques, allégoriques, morales, mixtes, & fables inventées à plaiſir. Définitions de chacune de ces eſpeces. Il y a peu de fables dans les anciens poëtes qui ne renferment quelques traits d'hiſtoire; mais ceux qui les ont ſuivis y ont ajouté mille circonſtances de leur imagination. VI. 342. *a*. Les fables philoſophiques étoient même d'abord hiſtoriques: & delà ſont venues les fables mixtes. Diverſes ſources de la fable; 1°. la vanité; 2°. le défaut de caracteres ou d'écriture; 3°. la fauſſe éloquence des orateurs & la vanité des hiſtoriens; 4°. les relations des voyageurs; 5°. les poëtes, le théatre, les ſculpteurs & les peintres; *Ibid. b*. 6°. la pluralité ou l'unité des noms; 7°. l'établiſſement des colonies & l'invention des arts; 8°. les cérémonies de la religion. Il n'y a pas lieu de croire que les poëtes aient tiré de l'ancien teſtament la matiere d'aucune de leurs fables; 9°. l'ignorance de l'hiſtoire & de la chronologie; *Ibid.* 343. *a*. 10°. l'ignorance de la phyſique: vers de Boileau rapportés ſur ce ſujet; 11°. l'ignorance des langues, ſur-tout de la Phénicienne; 12°. les mots équivoques de la langue grecque; 13°. la plupart des fables des Grecs ſont venues d'Egypte & de Phénicie; 14°. l'ignorance de la navigation; 15°. pluſieurs fables tirent leur origine du prétendu commerce des dieux, imaginé à deſſein de ſauver l'honneur des dames qui avoient eu des foibleſſes pour leurs amans; 16°. preſque toutes les fables qui ſe trouvent dans Ovide, Hyginus & Antonius Liberalis, ne ſont

fondées que ſur des manieres de parler figurées & métaphoriques. *Ibid.* 344. *a*. Du tems auquel ont commencé les fables, & de la maniere dont elles ſe répandirent. Le ſiecle le plus fécond en fables & en héroïſme, a été celui de la guerre de Troie. Combien la fable eſt en uſage dans nos diſcours, nos écrits & les productions de nos arts. *Ibid. b*.

Fable. Origine des fables & de l'idolâtrie. IV. 730. *b*. Fables dont quelques hiſtoires anciennes ſe trouvent chargées. VIII. 221. *a*. De l'interprétation des fables par le ſens allégorique. XV. 21. *a*. Obſervations ſur le ſyſtême fabuleux employé dans la poéſie. 779. *b*. Des traditions fabuleuſes. XVI. 509. *b*. *Voyez* MYTHOLOGIE. X. 924. *a*. — 926. *a*.

FABLE, (*Bell. lett.*) *Apologue*. Définition donnée par la Mothe. Origine de la fable. Qui ſont ceux qu'on a regardés comme les inventeurs de cette ſorte d'allégorie. VI. 344. *b*. Il n'eſt pas vrai que l'artifice de la fable conſiſte toujours à rendre les animaux les précepteurs des hommes. Obſervations ſur le diſcours que la Mothe a mis à la tête de ſes fables. D'où vient que les fables les plus défectueuſes de la Fontaine ont un charme & un intérêt, que n'ont pas les plus régulieres de la Mothe. Qualités du ſtyle de la fable. Ce qu'on doit entendre par la naïveté dans la fable, effet qu'elle y produit. *Ibid.* 345. *a*. Origine des petits poëmes allégoriques. Le ſuccès conſtant & univerſel de la fable, vient de ce que l'allégorie y ménage & flatte l'amour propre. Cet art ne conſiſte que dans l'éloquence naïve. Différens ſymboles allégoriques ſous leſquels les poëtes nous ont peints, pour ménager en nous cette répugnance que chacun ſent à être corrigé par ſon égal. *Ibid. b*. C'eſt au ſage qui veut nous inſtruire, à nous perſuader par une illuſion paſſagere, qu'il eſt, non pas au-deſſus de nous, mais ſi fort au-deſſous, qu'on reçoive les vérités qui lui échappent, comme autant de traits de naïveté ſans conſéquence. Tout ce qui concourt à nous perſuader la ſimplicité & la crédulité du poëte, rend la fable plus intéreſſante. Réflexion ſur cette penſée de Quintilien, que les fables ont ſur-tout du pouvoir ſur les eſprits bruts & ignorans. La beauté de cette ſorte d'allégorie eſt d'être ſimple & tranſparente. Quelle eſt l'eſpece d'illuſion qui rend la fable ſi ſéduiſante. Caractere des fables d'Eſope, de celles de Phedre, & de celles de la Fontaine. *Ibid.* 346. *a*. En quoi conſiſte le caractere de naïveté de ce dernier. Divers exemples de cette naïveté. Défaut dans lequel eſt tombé la Mothe pour avoir l'air naturel. La Fontaine a toujours le ſtyle de la choſe: il eſt peut-être celui de tous les poëtes, qui paſſe d'un extrême à l'autre avec le plus de juſteſſe & de rapidité. *Ibid. b*. Détails ſur les beautés renfermées dans ſes fables. Le premier ſoin du fabuliſte doit être de paroître perſuadé, le ſecond de rendre ſa perſuaſion amuſante, le troiſieme de rendre cet amuſement utile. Tous les caracteres d'eſprit ſe concilient avec la naïveté, hors la fineſſe & l'affectation. Si la Fontaine emploie des perſonnages allégoriques, ce n'eſt pas lui qui les invente: on eſt déjà familiariſé avec eux. *Ibid.* 347. *a*. La Mothe au contraire, met toute la fineſſe qu'il peut à perſonnifier des êtres moraux & métaphyſiques: ce n'eſt pas là le rôle que doit jouer le poëte dans la fable; mais celui d'un homme ſimple & crédule. Les ſujets dépourvus de vraiſemblance à notre égard, vont toujours plus droit au but de l'apologue, que ceux qui ſont naturels & dans l'ordre des poſſibles. Ce n'eſt pas que dans ces ſujets même, il n'y ait une ſorte de vraiſemblance à garder; mais elle eſt relative au poëte. Son deſſein n'eſt pas de nous perſuader que le lion, l'âne & le renard ont parlé, mais d'en paroître perſuadé lui-même. Ainſi la regle de ſuivre les mœurs dans la fable, eſt une ſuite de ce principe, que tout doit concourir à nous perſuader la crédulité du poëte, mais il faut que cette crédulité ſoit amuſante. La Mothe viſe à être plaiſant. *Ibid. b*. La Fontaine évite avec ſoin tout ce qui a l'air de la plaiſanterie. Il nous fait rire, mais à ſes dépens, & c'eſt ſur lui-même qu'il fait tomber le ridicule. Cependant comme ce n'eſt pas uniquement à nous amuſer, mais ſur-tout à nous inſtruire, que la fable eſt deſtinée, l'illuſion doit ſe terminer au développement de quelque vérité utile: nous diſons au développement, & non pas à la preuve; car il faut bien obſerver que la fable ne prouve rien; mais il faut que l'exemple mene droit à la moralité, ſans diverſion, ſans équivoque. C'eſt ce que la Mothe a parfaitement pratiqué, ſi l'on excepte un petit nombre de ſes fables. *Ibid.* 348. *a*. La Fontaine s'eſt plus négligé que la Mothe ſur le choix de la moralité: mais ſon reſpect pour les anciens, ne lui a pas laiſſé la liberté du choix dans les ſujets qu'il en a pris. De la verſification de ce poëte. Pourquoi l'auteur n'a tiré ſes exemples

exemples que de la Mothe & de la Fontaine. Eloge de ce qu'il y a d'eſtimable dans les fables du premier. Sur les anciens *fabuliſtes*, voyez ce dernier mot. *Ibid. b.*

Fable. Différence entre le conte & la fable. IV. 111. *a.* entre la fable & le roman. *Ibid.* De la moralité des fables. X. 702. *b.* 703. *a.* Obſervation relative à la verſification des fables françoiſes. XVII. 160. *b. Voyez* APOLOGUE.

FABLE, (*Bell. lett.*) fiction morale. *Voyez* FICTION. Tantôt la fable renferme une vérité cachée ; tantôt elle préſente directement des exemples perſonnels & des vérités toutes nues. Un poëte doit avoir égard, dans le choix de ſon action, à l'influence qu'elle peut avoir ſur les mœurs. Examen de ce ſentiment du P. le Boſſu, que la fable & les perſonnages ne doivent être inventés qu'après la moralité. Cette opinion eſt démentie par les exemples même dont cet auteur prétend l'autoriſer. VI. 349. *a.* Différentes qualités que doit avoir la fable. *Ibid. b.*

Fable, ſujet du poëme dramatique. XV. 644. *a.* Différence entre la fable & l'action. *Suppl.* I. 160. *a*, *b.* De la fable dans la tragédie. *Suppl.* IV. 962. *a*, *b.* Fables ſimples & implexes, ſelon Ariſtote. *Suppl.* III. 638. *a.* Comment il diviſe la fable. *Ibid.* De la vraiſemblance dans la fable du poëme épique & dramatique. *Suppl.* IV. 996. *a*, *b. &c. Voyez* SUJET. Fable épiſodique. V. 815. *a.*

FABLIAUX, (*Litt. franç.*) anciens contes connus ſous ce nom. Il nous reſte pluſieurs manuſcrits qui contiennent des fabliaux. Ces poéſies des 12e & 14e ſiecles, prouvent que dans les tems de la plus grande ignorance, non-ſeulement on a écrit, mais qu'on a écrit en vers. Manuſcrit de l'abbaye de S. Germain. Mémoire dans lequel M. de Caylus a extrait quelques morceaux de ces pieces. Caracteres de ces fabliaux. VI. 349. *b. Voyez* TROUVERRE.

FABRETTI, (*Raphaël*) XVII. 489. *b.* 490. *a.*

FABRICE *d'Aquapendente*, (*Jérôme*) célebre anatomiſte. III. 352. *b.*

FABRICIUS, (*Caïus*) Sa réponſe à Pyrrhus en refuſant ſon or & ſes honneurs. XII. 179. *b.*

Fabricius, pont de Rome. XIII. 71. *a.*

FABRICIUS, (*Jean Albert*) Ses ouvrages. IX. 380. *b.*

FABRICIUS, (*Philippe Conrad*) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *b.*

FABRIEN, *code.* III. 572. *a*, *b.*

FABRIQUE *des égliſes*, (*Juriſpr.*) ſignifie la conſtruction des égliſes, le temporel des égliſes, & enfin ceux qui ont l'adminiſtration de ce temporel : le bureau ou lieu d'aſſemblée eſt auſſi quelquefois déſigné ſous ce nom. Dans la primitive égliſe, l'évêque avoit l'intendance & la direction des biens de chaque égliſe, & il avoit ſous lui des économes qui faiſoient la fonction de Fabriciens. Ce que preſcrivoit le concile de Chalcédoine ſur ces économes. Coadjuteurs des économes. Le temporel des monaſteres étoit adminiſtré à-peu-près de même. Revenus des égliſes d'Occident partagés en quatre parts dans le quatrieme ſiecle. La quatrieme portion fut deſtinée pour la fabrique des égliſes. VI. 350. *a.* Ce qu'on trouve ſur ce ſujet, dans les lettres du pape Gelaſe, dans une lettre de Grégoire-le-grand, dans le décret de Gratien, & dans une lettre de Grégoire II. En France, on a toujours eu une attention particuliere pour la fabrique des égliſes. Diſpoſitions ſur cet objet, du concile d'Orléans tenu en 511, & d'un capitulaire de Charlemagne. A qui fut confiée l'adminiſtration de la part des fabriques. *Ibid. b.* Deſtination des revenus de la fabrique. Tréſoriers des fabriques créés en 1704 & enſuite ſupprimés. Diſpoſitions d'un édit de 1680 ſur l'emploi du revenu des fabriques. A qui appartient la connoiſſance des comptes des fabriques. Les jugemens rendus ſur ces comptes ſont exécutoires par proviſion. De l'aliénation des biens des fabriques. *Ibid.* 351. *a.* Ordre des ſéances dans les aſſemblées des fabriques. *Ibid. b.*

Fabriques, comptes des. IV. 574. *a.*

FABRIQUE, (*Arts*) *voyez* MANUFACTURE.

FABRIQUE, (*Archit.*) maniere de conſtruire. Etymologie de ce mot. VI. 351. *b.*

FABRIQUE DES VAISSEAUX, (*Marine*) VI. 351. *b.*

FABRIQUE, (*Peint.*) tous les bâtimens dont la peinture offre la repréſentation. Du plaiſir que font à la vue les tableaux qui repréſentent des ruines. Tous les peintres ont droit de faire entrer des fabriques dans la compoſition de leurs tableaux, & ſouvent les fonds des ſujets hiſtoriques doivent en être enrichis. Précepte ſur cette partie de la peinture. VI. 351. *b.*

FABULEUX, (*Hiſt. anc.*) Tems fabuleux. Diviſion de la durée du monde par Varron en trois périodes : la premiere, celle des tems qui ont précédé le déluge ; la ſeconde, celle des tems fabuleux ; la troiſieme renferme les tems hiſtoriques. VI. 352. *a.*

FABULISTE, (*Littér.*) Quel doit être le but d'un fabuliſte, & la maniere de remplir ce but : La Fontaine a dit que les fables étoient deſcendues du ciel pour notre inſtruction. VI. 352. *a.* Eloge d'Eſope conſidéré comme fabuliſte. Fiction de Philoſtrate ſur cet auteur. Abrégé de la vie d'Eſope. M. de Méziriac l'a publiée en 1632. De quelque façon, & dans quelque vue qu'il ait compoſé ſes fables, il eſt certain qu'elles ne ſont pas toutes parvenues juſqu'à nous. Proverbe uſité chez les Grecs, qui montre qu'elles leur étoient très-familieres. *Ibid. b.* Ce que Platon a penſé des fables d'Eſope. Apollonius de Thyane les eſtima, & notre ſiecle continue d'en faire cas. Du roman que Planude a donné ſous le nom de la vie du fabuliſte Phrygien. Fables de Socrate : il conſacra les derniers momens de ſa vie à mettre en vers quelques apologues d'Eſope. A quelle occaſion & dans quelles circonſtances Phedre compoſa ſes fables. *Ibid.* 353. *a.* Il ne s'écarta d'Eſope ſon modele qu'à quelques égards, mais alors ce fut pour le mieux. Eloge de ce poëte. Cet auteur a été très-peu connu pendant pluſieurs ſiecles, de même que quelques autres qui ont vécu dans le même tems. Quand & par qui ſes ouvrages ont été remis au jour. Phedre eſt devenu un de nos précieux auteurs claſſiques. Fables de Rufus Feſtus Avienus. Ouvrage de Faërno ſur les fables d'Eſope & ſur celles de Phedre. Gabrias & Aphthon, deux fabuliſtes Grecs. Locman, autre fabuliſte. *Ibid. b.* Des fables de Pilpay ou Bidpay. Haute eſtime que les Orientaux en ont faite. Sentiment de M. de la Mothe ſur ces fables. Du célebre La Fontaine : cet auteur a paru pour effacer tous les fabuliſtes anciens & modernes. Conſeil que M. Patru donnoit à La Fontaine de ne point mettre ſes fables en vers. Eloge de ſon ouvrage. Portrait de cet auteur. *Ibid.* 354. *a.* Des fables de M. de la Mothe. Comparaiſon de ces deux derniers fabuliſtes. Portrait de M. de la Mothe. *Ibid. b.* Eloge de ſes ouvrages. Le talent de conter ſupérieurement n'a point paſſé chez nos voiſins ; ils n'ont point de fabuliſtes. Du poëte Gai. De Gellert. *Ibid.* 355. *a.*

FABULISTE, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 1. *b.*

FAÇADE, (*Archit.*) Différence entre frontiſpice & façade. Façade latérale. Jugement que la façade d'un édifice fait porter ſur les talens de l'architecte & ſur l'édifice même. Défaut qui ſe trouve dans la plupart de nos façades & de nos frontiſpices. Quels ſont ceux de nos bâtimens françois dont les façades & les frontiſpices méritent le plus d'être cités pour modeles. VI. 355. *a.*

FACE, (*Anat.*) Cette partie de l'homme a de grands avantages ſur celle qui lui répond dans les autres animaux. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. Diverſité prodigieuſe des mouvemens, dont les muſcles de la face ſont ſuſceptibles. Jugement qu'on peut porter ſur la perſonne par l'inſpection des rides du front : auteur à conſulter ſur ce ſujet. *Voyez* MÉTOPOSCOPIE. Les anatomiſtes different dans les deſcriptions des muſcles de la face. VI. 355. *b.*

FACE HIPPOCRATIQUE, (*Médec.*) *Suppl.* I. 681. *b.*

FACE, (*Géom.*) un des plans qui compoſent la ſurface d'un polyhedre. Diſtinction de la baſe d'avec les faces. VI. 356. *b.*

FACE, (*Aſtrolog. judic. & Divinat.*) la troiſieme partie de chaque ſigne du zodiaque. Les aſtrologues ont rapporté ces faces aux planetes. Obſervations de l'auteur ſur la vanité des prédictions fondées ſur ces diviſions & ces regles abſolument arbitraires. VI. 356. *a.*

FACE D'UNE PLACE, (*Fortific.*) Néceſſité de bien connoître toutes les faces d'une place qu'on veut attaquer. VI. 356. *a.*

FACES, (*Les*) d'un ouvrage de fortification. Faces du baſtion, ce ſont les parties les plus foibles de l'enceinte des places fortifiées. L'attaque du baſtion ſe fait par les faces. Longueur des faces du baſtion. VI. 356. *a.* Elles ne doivent point être trop inclinées vers la courtine. Des faces de la demi-lune, des contre-gardes, des tenaillons ou grandes lunettes, *&c. Ibid. b.*

FACE, (*Arts, Deſſ. Sculpt. Peint.*) La hauteur du corps diviſée en dix parties appellées faces. Diviſion de la face en trois parties égales. Proportions de toutes les principales parties du corps établies ſur cette meſure commune appellée face. Quelle eſt la proportion qui caractériſe une belle taille. VI. 356. *b.* Si l'on vouloit vérifier ces meſures ſur un ſeul homme, on les trouveroit fautives à pluſieurs égards. Ce n'eſt que par des obſervations répétées pendant long-tems, qu'on a trouvé au juſte les dimenſions des parties du corps humain. C'eſt à l'art du deſſin qu'on doit tout ce que l'on peut ſavoir en ce genre, & on a mieux connu la nature par la repréſentation, que par la nature même. Les anciens ont fait de ſi belles ſtatues, qu'on les a regardées comme la repréſentation exacte du corps humain le plus parfait. *Ibid.* 357. *a.* Difficulté d'établir les meſures de la groſſeur des différentes parties du corps. *Ibid. b.*

FACE, (*Muſiq.*) Combinaiſon ou des ſons d'un accord, ou des touches du clavier qui forment le même accord. Un accord a autant de faces poſſibles qu'il y a de ſons qui le compoſent. L'accord parfait *ut mi ſol* a trois faces. Poſition des doigts dans chacune. Les accords diſſonans ont quatre faces. VI. 357. *b.*

FACE, (*Archit.*) membre plat qui a peu de ſaillie & beaucoup de largeur. VI. 357. *b.*

FACE, (*Manege*) terme qui ſignifie la même choſe que

celui de *chamfrin*. Chevaux appellés *belle-face*. Faux jugemens que les anciens établiſſoient ſur le cheval, d'après l'étoile ou la pelotte ſituée au milieu du front. Cheval qui boit dans le blanc, dans le lait. Pourquoi l'on exclut des haras les étalons & les jumens belle-face. VI. 357. *b*.

Face du cheval. Suppl. III. 386. *a*. 397. *a*, *b*.

FACES DE PIGNON, (*Horlog.*) De la maniere de les faire. VI. 357. *b*.

FACES, *outil à faire des*, (*Horlogerie*) inſtrument dont les horlogers ſe ſervent pour polir les faces des pignons. Son uſage. VI. 358. *a*.

FACE, PLATE-FACE, (*Luth.*) parties du fût de l'orgue placées entre les tourelles. Obſervations ſur la maniere de les conſtruire. VI. 358. *a*.

FACE D'OUTIL, (*Orfev. & aut. artiſt.*) VI. 358. *a*.

FACERE, *agere*, *gerere*, différentes ſignifications de ces verbes latins. XV. 758. *a*.

FACETTES, *verres à*, XVII. 97. *b*. Leurs propriétés. XII. 943. *b*. 944. *a*, *b*.

FACH ou *Vach*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin; ſiege d'un baillif d'un pays. *Suppl.* III. 1. *b*.

FACHÉ, *affligé*, (*Synon.*) *Suppl.* I. 187. *a*.

FACIAL *nerf*, (*Anat.*) *Suppl.* IV. 39. *b*.

FACILE, (*Litt. & Morale*) choſe faite aiſément & qui paroît l'être. VI. 358. *a*. En quoi conſiſte la facilité en peinture, en muſique, en éloquence. Exemples. Deſpréaux avoit, dit-on, appris à Racine à faire difficilement des vers. Réflexions ſur la difficulté à donner un air facile à un ouvrage. Un heureux génie produit ſouvent des beautés faciles ſans aucune peine. C'eſt dans les ouvrages didactiques qu'on a beſoin d'art pour paroître facile. On peut faire facilement de très-mauvais ouvrages, qui paroîtront faciles. Du terme de *facile* appliqué au caractere & aux mœurs. Différence entre foible & facile. *Ibid. b*.

FACILITÉ, (*Peint.*) Dans les arts & les talens, la facilité eſt une ſuite des diſpoſitions. Combien il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de la ſociété d'avoir trouvé la cauſe & les principes de cette facilité, pour diriger les hommes vers les talens qui leur conviennent. La facilité ſeule ne peut conduire un artiſte à la perfection. VI. 358. *b*. Comment elle doit être dirigée. La patience & le travail ne peuvent ſubvenir abſolument au défaut de facilité. La facilité dans la peinture eſt de deux eſpeces; ſavoir la facilité de compoſition, *voyez* GÉNIE, & ce qu'on appelle un pinceau facile. Direction ſur l'uſage qu'on doit faire de cette facilité. *Ibid.* 359. *a*.

FACOLCK, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 396. *b*.

FAÇON, (*Gramm.*) Diverſes acceptions de ce mot. VI. 359. *b*.

FAÇONS, MANIERES, (*Synon.*) X. 36. *b*.

FAÇONS D'UN VAISSEAU, (*Marine*) VI. 359. *b*.

FAÇON, (*Facture de bas au métier*) VI. 359. *b*.

FACTEUR, (*Arithm. Algeb.*) nom que l'on donne à chacune des deux quantités qu'on multiplie l'une par l'autre. En général, les facteurs en algebre ſont les quantités qui forment un produit quelconque. La difficulté d'intégrer les équations différentielles à deux variables, conſiſte à retrouver le facteur qui a diſparu par l'égalité à zéro. VI. 359. *b*.

FACTEUR, (*Comm.*) On l'appelle auſſi commiſſionnaire, quelquefois courtier; dans l'Orient, coagis. En quoi conſiſte la commiſſion des facteurs. Facteurs pour l'achat. Facteurs pour la vente. VI. 359. *b*. De leurs ſalaires & appointemens. *Voyez* FACTORAGE. *Ibid.* 360. *a*.

Facteur, celui qui tient les regiſtres d'une meſſagerie, *&c.* VI. 360. *a*.

Facteur d'une communauté. III. 723. *b*. Eſpece de facteurs nommés à Amſterdam *convoi-loopers*. IV. 170. *b*. Facteurs qu'on nommoit à Rome *inſtitores*. VIII. 799. *b*. Livre d'un facteur. IX. 612. *a*.

Facteur d'inſtrumens de muſique. VI. 360. *a*.

FACTION, (*Polit & Gram.*) Diverſes acceptions de ce mot. Le terme de parti n'a rien d'odieux; celui de faction l'eſt toujours. On peut avoir un parti à ſoi ſans être chef de parti. Un chef de parti eſt toujours chef de faction. Un parti ſéditieux quand il eſt encore foible, n'eſt qu'une faction: exemples. Les hommes privés peuvent avoir des partis, mais non des factions. VI. 360. *a*.

FACTIONS, (*Hiſt. anc.*) Celles des combattans qui couroient dans les jeux du cirque: celles que Domitien ajouta ne durerent pas plus d'un ſiecle. La faveur des empereurs & celle du peuple ſe partageoient entre les factions. VI. 360. *a*. Il réſulta quelquefois de-là de très-grands déſordres. Suppreſſion du nom de *faction* dans les jeux du cirque. *Ibid. b*.

Factions dans les jeux du cirque. III. 477. *b*. Factions d'Athenes. IV. 931. *b*. Factions des verds & des bleus. XVII. 59. *a*, *b*.

Factions, défis qui avoient lieu entre diverſes factions de la France. IV. 743. *b*.

FACTION, (*Art. milit.*) VI. 360. *b*.

FACTORAGE, (*Comm.*) appointemens de facteur. Variations du factorage ſuivant les différens pays & les différens voyages que les facteurs ſont obligés de faire. VI. 360. *b*.

FACTORERIE, (*Gramm.*) Lieux appellés de ce nom. VI. 360. *b*.

FACTUM, (*Juriſpr.*) Ce mot ſervit d'abord à exprimer les circonſtances d'une affaire; on a enſuite appellé *factum* un mémoire contenant l'expoſition d'une affaire contentieuſe. Origine de ce nom. Quel a été le premier mémoire intitulé *factum*. VI. 360. *b*. Il y a 20 ou 30 ans qu'on a ſubſtitué le terme de mémoire à celui de *factum*. Arrêt de parlement concernant les imprimeurs de factums. Factums ſignifiés. *Voyez* MÉMOIRES. *Ibid.* 361. *a*.

FACTURE. (*Comm.*) Comment s'écrivent les factures. De quoi elles doivent faire mention. Vendre une marchandiſe ſur le pié de la facture. Liaſſe de facture. Livre de facture. VI. 361. *a*.

Factures, livre des, IX. 616. *a*.

FACULTÉ, (*Métaphyſiq.*) puiſſance & capacité de faire quelque choſe. Uſage que les anciens faiſoient de ce mot pour expliquer certains phénomenes phyſiologiques. Facultés de l'ame. Facultés corporelles. VI. 361. *b*.

Faculté. Définition de ce mot. I. 176. *a*. Faculté, puiſſance des objets. VIII. 491. *a*. Facultés de l'ame. I. 338. *a*, *b*. Origine des facultés intellectuelles. 806. *a*.

FACULTÉ. (*Phyſiq. & Médec.*) Différence entre les forces & les facultés. Comment les anciens ont diviſé & conſidéré les facultés de l'homme. VI. 361. *b*. Deux ſortes de facultés que les anciens ont reconnues dans les corps, les facultés méchaniques & les facultés phyſiques. Toutes les facultés des corps agiſſent par des forces mouvantes, ſur la premiere origine deſquelles on eſt depuis long-tems en diſpute. L'auteur concilie les divers ſentimens ſur ce ſujet, en expliquant la cauſe des mouvemens méchaniques & des mouvemens ſpontanés. Les facultés des médicamens ſe peuvent déduire des regles de l'adhéſion. Pour expliquer les effets des évacuans, il faut faire concourir la faculté mouvante de l'homme, laquelle correſpond à la ſenſibilité. Diviſion des facultés de l'homme en deux ſortes; celles qui lui ſont communes avec les végétaux, & celles que les végétaux ne poſſedent point. *Ibid.* 362. *a*. La faculté de percevoir diſtinguée en inférieure, qui eſt l'inſtinct; & en ſupérieure, qui eſt l'entendement. Principal uſage de la perception. De la faculté d'appéter ou de deſirer. Comment de ſenſitive elle devient rationnelle. De la faculté mouvante. Mouvemens excités en nous, que les médecins appellent *nature*. Ils appellent actions naturelles, celles qui réſultent de ces mouvemens. La liberté eſt le principe des mouvemens déterminés par la notion du bien & du mal intellectuels. Différence entre les actions libres & les actions naturelles. *Ibid. b*.

FACULTÉ, (*Phyſiolog.*) puiſſance par laquelle les parties peuvent ſatisfaire aux fonctions auxquelles elles ſont deſtinées. Deux choſes à remarquer dans les facultés; 1°. les organes ou cauſes inſtrumentales; 2°. la premiere cauſe qui donne le mouvement à ce principe matériel, qui anime les organes & qui dirige leurs actions. Les facultés ſe diviſent communément en *animales*, *ſenſitives* & *intellectuelles*. Deux ſortes de facultés *animales* dans les hommes; celles du corps qui agiſſent ſur l'ame, celles de l'ame qui agiſſent ſur le corps. D'où dépendent les premieres. *Ibid.* 363. *a*. Recherches ſur le lieu où réſident les facultés qui nous rappellent nos ſenſations, & ſur leur méchaniſme. En quoi conſiſte la faculté motrice de l'ame ſur le corps. Recherches ſur le principe de cette faculté. *Ibid. b*. Des facultés *ſenſitives*. En quoi elles conſiſtent. Quoiqu'en général ces facultés ſoient plus imparfaites dans les bêtes que dans les hommes, cependant quelques-unes ſont plus parfaites dans certains animaux. Les facultés recordatives ont moins de perfection dans les animaux que dans les hommes. Différence entre les actions des animaux & les nôtres, qui montre que leur ame n'eſt ni libre ni intellectuelle, & qu'elle n'a de commun avec la nôtre, que la faculté de ſentir. Preuves tirées du chien & du ſinge. *Ibid.* 364. *a*. Cauſe du peu d'intelligence que les hommes montrent dans les premiers tems de leur vie. Les progrès qu'ils font en avançant en âge, leur donnent ſur les bêtes un avantage que n'acquierent jamais celles qui vivent le plus long-temps. En quoi conſiſtent ces facultés *intellectuelles*, qui diſtinguent l'homme des autres animaux. Ces facultés ont une étroite liaiſon avec le bon état des organes du corps. Opérations de l'ame, que quelques phyſiologiſtes ont appellées facultés *mixtes-intellectuelles*: telles ſont le goût, le génie, l'induſtrie. Différens genres de ſciences qu'elles exigent pour en perfectionner l'exercice. *Ibid. b*. La connoiſſance des facultés de l'homme fait une des parties les plus importantes de la phyſiologie. *Ibid.* 365. *a*.

Faculté. Ouvrage de Galien ſur les facultés naturelles. *Suppl.* IV. 347. *b*.

FACULTÉ *appétitive*. (*Phyſiol. Médec.*) Cette faculté qui eſt active, en ſuppoſe une autre qui eſt paſſive, & qu'on appelle *ſenſitive*. C'eſt à ce double état de patient & d'agent, dont notre ame eſt capable, que Dieu a confié la conſervation de

l'individu & de l'eſpece. Ce qui ſe paſſe en nous, en conſéquence de ces deux principes. VI. 365. *a.* Il faut diſtinguer en médecine, comme en morale, deux ſortes d'appétits; l'un aveugle ou purement ſenſitif, l'autre éclairé ou raiſonnable. Tout appétit ſuppoſe une ſenſation, *&c.* Tout appétit ſuppoſe auſſi une action dans l'ame, par laquelle elle tâche de ſe procurer les moyens de jouir des ſenſations agréables, *&c.* Ces moyens ne ſont jamais primitivement indiqués par l'appétit. Si ces moyens ſont des inſtrumens corporels, cachés dans l'intérieur de notre machine, l'ame eſt néceſſairement déterminée à s'en ſervir; mais s'ils ſont des objets extérieurs, l'ame n'eſt point néceſſairement déterminée; elle peut réprimer ſon appétit. *Ibid. b.*

Faculté vitale. Cette faculté n'appartient-elle qu'au corps? n'appartient-elle qu'à l'ame? c'eſt ce qu'on ne ſait point, ou du moins ce qu'on ne peut appercevoir aiſément. Ceux qui ne reconnoiſſent dans l'ame humaine d'autres facultés que la volonté & la liberté, croient que la faculté vitale appartient uniquement au corps. VI. 365. *b.* D'autres placent cette faculté dans l'ame raiſonnable, unie à un corps organiſé. Quelques autres enfin font conſiſter la faculté vitale dans l'irritabilité des fibres de l'animal vivant: ce ſentiment développé par M. de Haller dans ſes notes ſur Boerhaave. *Ibid.* 366. *a.* Le ſentiment de l'auteur eſt que la faculté vitale réſide dans l'ame, & que cette faculté s'exerce d'une maniere néceſſaire, indépendamment de la volonté, de la liberté & de la réflexion. Raiſons qui l'ont empêché d'acquieſcer au ſentiment des autres phyſiologiſtes. 1°. Il n'eſt pas naturel de placer la faculté vitale uniquement dans les parties de notre machine; il eſt contre toutes les loix de la méchanique, que nos mouvemens vitaux ſubſiſtent & ſe réparent par des moyens tirés uniquement des reſſorts de notre corps & de nos organes. *Ibid. b.* 2°. L'auteur prouve que nos mouvemens vitaux n'ont jamais été arbitraires, & que la faculté de l'ame, qui préſide à nos mouvemens volontaires, n'a jamais dirigé nos mouvemens ſpontanés, vitaux & naturels. Comment il explique ce qu'on raconte du colonel Townshend, qui, quelque tems avant ſa mort, eut la faculté de ſuſpendre à ſon gré tous les mouvemens vitaux. 3°. Examen du ſentiment de ceux qui placent la faculté vitale dans l'irritabilité des fibres. *Ibid.* 367. *a.* Preuves du ſentiment de l'auteur. Il ſe propoſe de rechercher s'il n'y auroit pas en nous un ſens vital, ou un *ſenſorium* particulier, capable de tranſmettre ſes impreſſions juſqu'au *ſenſorium* principal; & ſi à ce *ſenſorium*, ne ſeroit pas attachée une faculté active de l'ame, qui ſoit capable d'opérer les mouvemens vitaux par le moyen des inſtrumens corporels, & indépendamment de tout acte de la faculté libre & réfléchie. On doit admettre ici que l'ame & le corps s'affectent mutuellement, & qu'étant parfaitement unis, tout le corps doit agir ſur l'ame, & l'affecter réciproquement. De plus, cette union a dû altérer, juſqu'à un certain point, les facultés de l'ame, *&c.* Diviſion des ſens en deux claſſes; ceux qui n'ont leur ſiege que dans le cerveau, & ceux qui ſont diſperſés dans tout le reſte du corps. Au nombre de ces derniers, l'auteur place celui d'où naît le deſir naturel de perpétuer les mouvemens vitaux: ce ſens peut, comme tous les autres, être rapporté au toucher. *Ibid. b.* Siege de ce ſens vital dans le cœur, les arteres, les veines, les viſceres, & toutes les parties intérieures qui ont des mouvemens vitaux ou ſpontanés. L'auteur prouve que toutes ces parties ont un *ſenſorium* particulier, qui correſpond au *ſenſorium* commun. On oppoſera, peut-être, que les loix de l'union de l'ame & du corps ne s'étendent pas juſqu'aux organes qui ne ſont point ſoumis aux ordres de la volonté. *Réponſe.* 1°. C'eſt gratuitement qu'on avance que les loix de l'union ne s'étendent pas à toutes les parties de notre machine. 2°. L'expérience nous apprend que l'imagination & les paſſions de l'ame influent ſenſiblement ſur nos mouvemens vitaux. D'où l'on doit conclure que les affections de ces organes affectent auſſi l'ame, & qu'ils conſtituent un *ſenſorium* particulier. *Ibid.* 368. *a. Autre objection.* Lorſque nous ne ſommes agités d'aucune paſſion, nous ne ſentons point que le *ſenſorium* vital affecte notre ame, ni que notre ame agiſſe ſur lui: donc il n'exiſte pas. *Réponſe.* L'auteur montre qu'il n'eſt pas vrai que notre ame ne ſoit pas affectée continuellement par le ſenſorium vital; & que d'ailleurs, quand les prémiſſes de l'argument qu'on lui oppoſe ſeroient vraies, la conſéquence ne ſeroit pas juſte, parce que notre ame peut avoir des modifications qui ne ſe replient pas ſur elles-mêmes, ou dont on n'a aucun ſentiment intérieur. Après avoir établi cette ſenſation ou faculté paſſive de l'ame, l'auteur prouve qu'à cette faculté doit répondre une faculté appétitive & active, en vertu de laquelle naît une réaction de l'ame qui entretient les mouvemens vitaux. *Ibid. b. Objection* faite à l'auteur; 1°. nous ne ſentons point que notre ame opere ces effets; 2°. notre ame ne peut ni les ſuſpendre, ni les varier à ſon gré. *Réponſe.* Nous n'avons pas des idées réfléchies de toutes les opérations de notre ame, & le créateur a eu de ſages raiſons pour ne le pas vouloir. La faculté vitale de l'ame humaine eſt une faculté non-raiſonnable, diſtincte de la volonté. *Objection.* Une telle faculté eſt incompatible avec une ſubſtance ſpirituelle. *Réponſe.* Nous ne connoiſſons pas parfaitement l'eſſence de l'ame. Unie au corps humain, elle a des propriétés qu'elle n'auroit pas ſi elle étoit un eſprit pur, non uni à un corps. *Ibid.* 369. *a.* Hypotheſe qu'établit l'auteur, au moyen de laquelle on peut concevoir la diſtinction des facultés de l'ame en libres & en néceſſaires. Preuves de cette hypotheſe, tirées de quelques obſervations & expériences. *Ibid. b.* Il réſulte de ces obſervations, que le ſiege de l'ame ne doit pas être borné au ſeul corps calleux, mais qu'on doit l'étendre au cervelet & à la moëlle allongée, où l'auteur penſe que réſide la faculté vitale. *Ibid.* 370. *a. Objection* par rapport à l'influence de l'ame, ſur les mouvemens vitaux, tirée des enfans ſans tête, qui ont eu une vie végétative dans le corps de leurs meres. *Réponſe.* Explication de la maniere dont s'exécutent les mouvemens vitaux, en conſéquence des principes poſés ci-deſſus. *Ibid. b.* L'idée réfléchie que nous avons de nos ſenſations va toujours en diminuant de clarté, depuis l'idée des ſenſations cauſées par les objets extérieurs que nous appercevons, juſqu'à l'idée des ſenſations de la faim & de la ſoif, & de celle-ci juſqu'à l'idée de la ſenſation vitale, dont nous n'avons preſque aucun ſentiment intérieur. Pourquoi il n'étoit pas néceſſaire que cette ſenſation fût ſuivie d'un ſentiment bien clair. Ce que l'auteur a appellé *faculté vitale*, pluſieurs médecins l'ont appellé *nature*, *voyez* ce mot. *Ibid.* 371. *a.*

Faculté vitale, *voyez* ſur ce ſujet l'explication des mouvemens de ſyſtole & de diaſtole du cœur. III. 594. *b. &c.* Syſtême des animiſtes ſur les facultés vitales: réflexions contre ce ſyſtême. VIII. 712. *a*, *b.* XII. 538. *a.* Hypotheſes imaginées pour trouver dans le corps humain, conſidéré comme une machine de méchanique, la puiſſance qui met ſes différentes parties en mouvement. X. 220. *a*, *b. Voyez* ŒCONOMIE *animale.* XI. 360. *a.* — 366. *b.* La faculté vitale dépend de l'irritabilité du cœur. *Suppl.* II. 495. *a*, *b.*

FACULTÉ. (*Hiſt. Litt.*) Différens corps qui compoſent une univerſité. VI. 371. *a.*

Faculté. Des degrés dans les facultés. IV. 763. *b.* Doyen d'une faculté. V. 96. *a.*

FAENZA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie. Ce qui a rendu précieux certains vaſes de fayence de cette ville. VI. 371. *a.*

FAERNO. (*Gabrieli*) Ouvrage de cet auteur ſur les fables d'Eſope & de Phedre. VI. 353. *b.*

FAGARA ou *Xanthophylum*, (*Botan.*) frêne épineux. Son caractere générique. Deſcription de deux eſpeces. Lieux où elles croiſſent. Leur culture & uſages. *Suppl.* III. 1. *b.*

FAGOT. (*Hiſt. mod.*) L'uſage du fagot a ſubſiſté en Angleterre auſſi long-tems que la religion romaine. Quel étoit cet uſage. Etym. du mot *fagot.* VI. 371. *b.*

FAGOT ou *paſſe-volant*, parmi les gens de guerre. VI. 371. *b.*

Fagot de ſappe, (*Guerre des ſieges*) VI. 371. *b.*

FAGOT, (*Marine*) VI. 371. *b.*

Fagot de plumes, chez les plumaſſiers. VI. 371. *b.*

FAGOT. (*Tonnel.*) futailles en fagot. VI. 371. *b.*

FAGUTAL, (*Mythol.*) temple de Jupiter qui fut appellé de ce nom. VI. 372. *a.*

FAHLERTZ, (*Minéral. Métall.*) nom allemand d'une mine de cuivre griſe, qui contient auſſi un peu de fer, d'ordinaire un peu d'argent, & ſouvent même en aſſez grande quantité Souvent auſſi elle eſt compoſée d'un peu de ſoufre & d'arſenic. Comment on la diſtingue de la mine de cuivre vitreuſe, avec laquelle on l'a ſouvent confondue. *Suppl.* III. 2. *a.*

FAHLUN, ou FALUN, (*Géogr.*) ville de Suede. Sa ſituation. Mine de cuivre dans ſon voiſinage. Deſcription de cette ville. *Suppl.* III. 2. *a.*

FAIDE. (*Juriſpr.*) Diverſes ſignifications de ce mot: inimitié capitale; droit de venger la mort d'un parent. L'uſage de faide venoit des Germains. On accorda enſuite au coupable & à ſa famille le droit de ſe rédimer, moyennant une certaine quantité de beſtiaux qu'on donnoit aux parens de l'offenſé. Pour ſe diſpenſer de défendre les querelles de ſes parens, on avoit imaginé chez les Francs, d'abjurer la parenté du coupable. La faide étoit proprement ce que nous appellons *défi.* Diverſes loix dans leſquelles il eſt parlé de faide. VI. 372. *a.* Le terme de *faide* y eſt pris pour guerre en général. *Porter la faide*, *dépoſer la faide*, *&c.* Sens de ces expreſſions. Toute inimitié n'étoit pas qualifiée de faide. Peine de ceux qui quittoient leur pays, à cauſe du droit de faide. Edit de ſaint Louis, où il eſt parlé de faide. Auteurs à conſulter ſur ce mot. *Ibid. b. Voyez* TREVE DE DIEU, TREVE & PAIX.

FAILLITE. (*Juriſpr.*) Différence entre les faillites & les banqueroutes. VI. 372. *b.* La faillite eſt réputée ouverte du jour que le débiteur s'eſt retiré, ou que le ſcellé a été mis ſur ſes effets. Autres circonſtances qui caractériſent la faillite,

Quelles ſont les faillites les plus dangereuſes & les plus ſuſpectes. Diſpoſitions des loix de France par rapport aux faillites. A Florence, le débiteur doit ſe rendre priſonnier avec ſes livres. *Ibid.* 373. *a.*

Faillite, voyez *Banqueroute*. A Lyon, un marchand abſent de la place au tems des paiemens eſt réputé avoir fait faillite. II. 249. *a.* Sages diſpoſitions par leſquelles on pourroit dans les corps & communautés, procurer des reſſources à tous les membres contre les déſaſtres des faillites. IX. 913. *b.* Union de créanciers dans les faillites. 385. *b.*

FAIM, APPÉTIT. (*Gramm. & Synon.*) Différence entre ces deux mots. VI. 373. *b.*

FAIM. (*Phyſiol.*) Définition. VI. 373. *b.* Senſation que nous fait éprouver la faim. Combien ce ſentiment peut devenir terrible. Quels en ont été les funeſtes effets. Cauſes de cette ſenſation. La faim, la ſoif & le goût ont enſemble la liaiſon la plus étroite. Pourquoi les poiſſons & les ſerpens ont peu de faim, & jouiſſent de la faculté de pouvoir jeûner long-tems. Les ſoldats émouſſent leur faim en prenant du tabac. *Ibid.* 374. *a.* Comment la ſalive excite l'appétit: lorſque par défaut de ſalive dans l'eſtomac, ou à force de cracher, on n'a point d'appétit, il faut prendre des alimens pour remédier à l'épuiſement où on ſe trouveroit, & réparer les ſucs ſalivaires par la boiſſon. La bile trop abondante dans l'eſtomac, ou putride, détruit l'appétit. L'imagination irrite la faim & en rend le ſentiment plus incommode. Principe de l'inſtinct qui porte les deux ſexes l'un vers l'autre, ſemblable à-peu-près à celui qui excite la faim. Explication de divers phénomenes concernant la faim. 1°. Pourquoi l'appétit s'évanouit, lorſqu'on a été un peu plus longtems que de coutume ſans manger. *Ibid. b.* 2°. Pourquoi l'on ne ſent pas de faim, quand les parois de l'eſtomac ſont couvertes d'une pituite épaiſſe. 3°. La faim ſeroit preſque continuelle dans la bonne ſanté, ſi l'eſtomac, le duodenum & les inteſtins ſe vuidoient promptement. C'eſt ce que produit une grande abondance de bile. 4°. Divers moyens de donner l'appétit. 5°. Pourquoi l'on n'a pas d'appétit dans les maladies aiguës. 6°. Pourquoi les jeunes gens reſſentent la faim plus vivement que les autres. 7°. L'abondance de la pituite émouſſe le ſentiment de la faim. 8°. Pourquoi la plénitude de l'eſtomac ôte la ſenſation de l'appétit. 9°. Pourquoi, lorſque le ventricule ne ſe vuide pas ſuffiſamment, le dégoût ſuccede. *Ibid.* 375. *a.* 10°. L'imagination peut jetter dans le dégoût & faire deſirer des choſes pernicieuſes. Comment la faim ſe diſſipe, même ſans manger; diverſes cauſes qui la font évanouir. *Ibid. b.* Effets que produit la faim ſur ceux qui n'en peuvent ſuivre les mouvemens. Exemples de certaines perſonnes qui ont vécu long-tems ſans manger: la vérité de ces faits miſe en doute. *Ibid.* 376. *a.*

Faim. Pourquoi nous n'avons pas beſoin de manger quand nous dormons. XV. 332. *a.*

FAIM. (*Séméiotique*) Ce ſentiment bien ou mal réglé peut fournir différens ſignes de grande conſéquence pour juger de l'état du ſujet où ils ſe trouvent. Un des principaux ſignes de l'état de ſanté eſt le bon appétit des alimens qui ſe renouvelle ſouvent, & que l'on peut ſatisfaire abondamment, ſans que la digeſtion s'en faſſe avec moins de facilité & de promptitude. VI. 376. *a.* C'eſt un ſigne ſalutaire dans les maladies, que le malade n'ait point de dégoût pour les alimens qui lui ſont préſentés convenablement. Des alimens de mauvaiſe qualité & qui n'incommodent pas, marquent une bonne diſpoſition. Maniere de régler les convaleſcens par rapport à leur appétit. Prognoſtic en faveur de ceux qui ſentent la faim après avoir fait diete. Auteurs à conſulter ſur les ſignes diagnoſtics & prognoſtics tirés de l'appétit des alimens & de ſes léſions. *Ibid. b.*

FAIM *canine*, (*Médec.*) *cyronexie*. Il ne faut pas la confondre avec l'orexie & la bulimie. Différentes affections relatives à la faim, que les médecins diſtinguent. VI. 376. *b.* Différence entre la cyronexie & la bulimie. Etymologie de ce dernier mot. La bulimie arrive principalement aux voyageurs dans les pays froids. Quel en peut être le remede. Symptômes de la faim canine. Exemple extraordinaire de cette maladie. *Ibid.* 377. *a.* Diverſes cauſes d'où elle peut provenir. Méthode curative appropriée à ces différentes cauſes. *Ibid. b.* Voyez *Bulimie*.

FAIM *canine*. (*Maréch.*) Cauſe du ſentiment de la faim dans tous les animaux, & de la ceſſation de ce ſentiment, lorſque le ventricule eſt diſtendu par les alimens. VI. 377. *b.* Il n'y a aucune différence dans les cauſes de cette faim inſatiable & contre nature dont l'homme & l'animal peuvent être affectés. Cauſes de cette maladie. Signes auxquels il eſt aiſé de la reconnoître dans le cheval. *Ibid.* 378. *a.* Remedes à employer. *Ibid. b.*

FAIM, FAUSSE. (*Médec.*) Voyez *Pſeudorexie*.

FAIM-VALE. (*Maréch.*) Cette maladie ne doit point être confondue avec la faim-canine. Elle ne ſe manifeſte qu'une ſeule fois & par un ſeul accès dans le même cheval. Circonſtances dans leſquelles elle arrive. Quels ſont les chevaux qui y ſont le plus expoſés. Symptôme & remede de cette maladie. Ses cauſes. VI. 378. *b.* Le maraſme n'eſt point un ſigne de la faim-vale, comme quelques uns l'ont prétendu. Moyens de prévenir le retour des accidens de cette maladie. *Ibid.* 379. *a.*

FAIM, *la*, (*Mythol.*) On ne s'adreſſoit à elle que pour l'éloigner. En quel lieu les poëtes plaçoient cette divinité. Tableau effrayant de la faim que les Lacédémoniens avoient à Chialcioëque, dans le temple de Minerve. Un ſemblable tableau devroit être dans les palais des deſpotes & les ſallons des Apicius. VI. 379. *a.*

Faim. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 2. *b.*

Faim. Portrait qu'en fait Ovide. X. 67. *b.*

FAINE, ſemence du hêtre. VIII. 191. *b.* 192. *a*, *b.*

FAINOCANTRATON, (*Hiſt. nat.*) eſpece de léſard de l'île de Madagaſcar. Obſervations ſur cet animal. VI. 379. *a.*

FAINÉANTISE, *pareſſe*. En quoi l'une differe de l'autre. XI. 939. *a.* Sur la fainéantiſe, voyez *Mendiant*. X. 331. *a*, *b.* 332. *a.* *Oiſiveté*. XI. 445. *b.* 446. *a.*

FAIRE. Divers uſages de ce mot dans le commerce & dans la navigation. Les différens ſubſtantifs auxquels il eſt joint en déterminent le ſens. VI. 379. *b.*

FAIRE, (*Peinture*) *ſubſtantif maſculin*. Beau-faire de Rubens & de Wandyck. VI. 380. *a.*

FAIRFAX. Equivoque dont ſe ſervit ce général en ſignant la mort de Charles I, roi d'Angleterre. XIII. 16. *a.*

FAIRFORD, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre dans la province de Gloceſter. Obſervations ſur ſon égliſe & ſur les vitres de cette égliſe, peintes par Albert Durer. *Suppl.* III. 2. *b.*

FAISAN. (*Ornythol.*) Deſcription de cet oiſeau. Différences auxquelles on diſtingue le mâle d'avec la femelle. VI. 380. *a.* Six eſpeces de faiſans; le faiſan ordinaire, le faiſan brun du Breſil, le faiſan rouge de la Chine, le faiſan blanc de la Chine, le faiſan paon, le faiſan rouſſâtre. *Ibid. b.* Voyez *Faiſanderie*.

Faiſan. Deſcription du faiſan cornu que Linnæus place dans le genre du dindon. *Suppl.* III. 2. *b.*

Faiſans du Breſil appellés *jacoutins*, VIII. 430. *b. jacupema*, 432. *a. mitu.* X. 584. *b.* Faiſan couronné. VI. vol. des planch. regne animal, pl. 31. Faiſan d'Arcadie nommé *katraca*. *Suppl.* III. 683. *a.* Abondance de faiſans à l'île du Phaſe. XII. 495. *b.* 496. *a.* Tendreſſe maternelle de la poule faiſande. VIII. 799. *b.* Chaſſe du faiſan. III. vol. des pl. Chaſſe, pl. 13, 21, 22.

FAISAN. (*Diete*) Qualité & uſage de ſa chair. VI. 380. *b.*

Faiſan. Analyſe de ſa chair. I. 267. *b.*

FAISAN. (*Hiſt. mod.*) Vœu du faiſan que faiſoient les chevaliers. XI. 833. *a*, *b.* XVII. 411. *b.* La chair des faiſans étoit la nourriture des preux & des amoureux. XI. 833. *a.*

FAISANS, *iſle des*. (*Géogr.*) *Suppl.* I. 887. *b.*

FAISANCES, (*Juriſpr.*) redevances annuelles qui conſiſtent dans l'obligation de faire quelque choſe. Ce mot ne ſignifie pas toujours corvée, il eſt plutôt ſynonyme de rente & redevance. Quelquefois il ſignifie paiement d'une rente. Les fermiers ſont quelquefois chargés de faiſances. Obſervations ſur celles-ci. VI. 380. *b.*

FAISANDERIE. (*Économ.*) L'éducation domeſtique du gibier eſt le meilleur moyen d'en peupler promptement une terre, & de réparer la deſtruction que la chaſſe en fait. Méthode la plus ſûre pour élever des faiſans dans une faiſanderie. Deſcription de la maniere dont le lieu doit être diſpoſé. Maniere de nourrir & d'entretenir les poules pour ſe procurer aiſément des œufs. VI. 381. *a.* Tems de l'année où pondent les faiſans. Maniere de gouverner les œufs & enſuite les petits. Les faiſandeaux ſont ſujets à être attaqués par une eſpece de poux qui leur eſt commune avec la volaille. Comment on y remédie. *Ibid. b.* Moment critique qu'ils ont à paſſer, lorſque les plumes de leur queue viennent à tomber. Moyen de le rendre moins dangereux. Quel eſt, de tous les ſoins, le plus important à l'égard des faiſandeaux. Obſervations ſur le ſoin de les diſtribuer par bandes. Maniere d'élever les perdrix rouges. Maladie contagieuſe à laquelle les perdrix ſont ſujettes. Education des perdrix griſes. A quel âge on doit donner la liberté aux faiſans & aux perdrix. Comment on les fixe. *Ibid.* 382. *a.* Les perdrix rouges ne pondent point ou très-peu, lorſqu'elles ſont enfermées. On ne peut en élever qu'en ramaſſant des œufs dans la campagne. Maniere de les gouverner. Quel eſt l'âge auquel les poules de faiſans ne doivent plus être employées à pondre. Durée de la vie d'une perdrix & d'un faiſan. *Ibid. b.*

Faiſanderie. Soins à prendre pour la conſervation des faiſans. VII. 659. *b.* 660. *a.* Voyez auſſi III vol. des pl. Chaſſe, pl. 23.

FAISCEAUX. (*Hiſt. rom.*) Comment étoient faits les faiſceaux romains. Quel eſt celui qui en apporta l'uſage à Rome. Durée de cet uſage. Pourquoi Horace les appelle *ſuperbos*.

perbos. Les conſuls ſe les arrogerent après l'expulſion des rois. Différens magiſtrats devant leſquels on portoit les faiſceaux, dont le nombre varioit ſelon la volonté de ces magiſtrats. Ceux qui portoient ces faiſceaux étoient les exécuteurs de la juſtice. Sens de cette expreſſion *faſces ſubmittere*. Comment Valérius rendit hommage à la ſouveraineté du peuple. Quel fut le but d'une telle conduite. Auteurs à conſulter. VI. 382. *b*.

FAISCEAUX. (*Hiſt. anc.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 2. *b*.

Faiſceaux de quelques premiers magiſtrats entourés de lauriers. IX. 320. *b*.

FAISCEAUX D'ARMES. (*Art milit.*) Lorſque l'infanterie eſt campée, chaque compagnie a ſon faiſceau d'armes. Diſpoſition de ces faiſceaux, les uns à l'égard des autres. VI. 383. *a*.

FAISCEAU OPTIQUE. (*Optique*) VI. 383. *a*.

FAISCEAU. (*Pharmacie*) VI. 383. *a*.

FAISCEAUX. (*Jardin.*) VI. 383. *a*.

FAIT. Diſtribution des faits en trois claſſes; les actes de la divinité, les phénomenes de la nature, les actions des hommes. Les faits ſont ou naturels ou ſurnaturels, ou arrivés ſous nos yeux ou tranſmis par le témoignage. La certitude d'un fait qui s'eſt paſſé ſous nos yeux eſt d'autant plus grande, que l'homme eſt plus crédule, & le fait plus ſimple & plus ordinaire. Précautions à prendre contre les autres & contre nous-mêmes. Comment nous devons nous conduire à l'égard des faits qui nous ſont tranſmis. VI. 383. *b*. Conſéquences: 1°. il n'y a pas deux hommes ſur la terre ſur leſquels les témoignages qui concernent les faits & les preuves de ces témoignages faſſent la même impreſſion. Il y a même des individus entre leſquels la différence eſt infinie. 2°. Il y a des ordres de faits dont la vraiſemblance va toujours en diminuant, & d'autres dont la vraiſemblance va toujours en augmentant. Faits d'un ordre plus relevé que nous devons admettre comme des vérités, même au péril de notre vie. *Ibid.* 384. *a*.

Faits. Leurs différens degrés de crédibilité. I. 180. *a*.

FAIT. (*Philoſoph. & Médec.*) De l'obſervation des faits. XI. 314. *a*, *b*.

FAIT. (*Juriſpr.*) Différence entre ce qui eſt de fait & ce qui eſt de droit. VI. 384. *a*.

Fait. Condition de fait. III. 838. *a*. Garant de fait. VII. 480. *a*, *b*.

Faits d'un acte. Leur évaluation. VI. 384. *b*.

Faits & articles. VI. 384. *b*.

Fait articulé. VI. 384. *b*.

Fait avéré. VI. 384. *b*.

Fait d'autrui. Le fait d'autrui ne préjudicie point à un autre. Exceptions à cette maxime. VI. 384. *b*.

Fait d'une cauſe, mémoire, piece d'écriture ou *d'un procès*. VI. 384. *b*.

Fait & cauſe. En garantie formelle, les garans peuvent prendre fait & cauſe du garanti; mais non pas en garantie ſimple. VI. 384. *b*.

Fait de charge. La réparation du dommage réſultant d'un fait de charge, eſt tellement privilégiée ſur l'office, qu'elle eſt préférée à toute autre créance hypothécaire, antérieure & privilégiée. Auteurs à conſulter. VI. 384. *b*.

Faits confeſſés & avérés. VI. 385. *a*.

Faits contraires: être contraire en faits: être appointés en faits contraires. IV. 121. *b*.

Fait controuvé. VI. 385. *a*.

Fait étrange, dans les coutumes de Lodunois & de Touraine. VI. 385. *a*.

Fait fort. VI. 385. *a*.

Faits qui giſſent en preuve locale ou littérale. VI. 385. *a*.

Fait grand & petit. VI. 385. *a*.

Faits impertinens, quæ non pertinent ad rem. VI. 385. *a*,

Fait inadmiſſible. VI. 385. *a*.

Faits juſtificatifs. L'ordonnance de 1670 contient un titre exprès ſur cette matiere, ſavoir le 28e. Expoſé de ce qui eſt contenu dans ce titre. VI. 385. *a*. Auteurs à conſulter. *Ibid. b*.

Faits juſtificatifs: l'accuſé n'eſt admis à la preuve de ces faits qu'après la viſite du procès. VIII. 754. *b*.

Fait négatif. On ne peut obliger perſonne à la preuve d'un fait purement négatif. Mais lorſque le fait négatif renferme un fait affirmatif, on peut faire la preuve de celui-ci. VI. 385. *b*.

Faits nouveaux. Autrefois il falloit obtenir des lettres en chancellerie pour être admis à articuler faits nouveaux. VI. 385. *b*.

Fait du prince, changement qui émane de l'autorité du ſouverain. VI. 385. *b*. Le fait du prince eſt conſidéré, à l'égard des particuliers, comme un cas fortuit & une force majeure que perſonne ne peut empêcher. *Ibid.* 386. *a*.

Fait propre des officiers qui ont voix délibérative dans les cours, ou des avocats & procureurs généraux. VI. 386. *a*.

FAIT. (*Queſtion de*) VI. 386. *a*.

Faits de reproches. VI. 386. *a*.

Faits ſecrets. VI. 386. *a*.

Fait vague. VI. 386. *a*.

FAIT. (*Voie de*) VI. 386. *a*.

Fait, en terme de commerce, ce dont on eſt convenu. VI. 386. *a*.

FAIT *des marchands*. (*Comm.*) VI. 386. *a*.

FAIT. (*Marine*) VI. 386. *a*.

FAITAGE, ou *fêtage*, (*Juriſpr.*) droit qui ſe paie annuellement au ſeigneur par chaque propriétaire pour le faîte de ſa maiſon. Exemples de ce droit. Coutumes & autres ouvrages où il en eſt parlé. Autre ſens de ce mot. VI. 386. *b*.

FAIX *de pont*. (*Marine.*) Deſcription & uſage de ces pieces de la conſtruction du vaiſſeau. VI. 386. *b*.

Faix, charge, poids, fardeau, (*Synon.*) III. 197. *b*.

FAIZA, monaſtere de ce lieu. XV. 324. *a*.

FAKIR, (*Hiſt. mod.*) religieux mahométan qui court le pays & vit d'aumônes. Etym. de ce mot. M. d'Herbelot prétend que fakir & derviche ſont ſynonymes. Les fakirs vont quelquefois ſeuls, quelquefois en troupe. Leur maniere d'aller en troupe. Inſtrumens qu'ils portent avec eux. VI. 386. *b*. Autre eſpece de fakirs idolâtres: quel eſt à-peu-près le nombre de ceux-ci & des précédens dans les Indes. Fakirs dont la pénitence conſiſte dans des obſervances très-pénibles. Une autre eſpece de fakirs dans les Indes, ſont des jeunes gens pauvres qui, pour devenir docteurs & avoir de quoi ſubſiſter, ſe retirent dans les moſquées où ils vivent d'aumônes. Déréglement des fakirs idolâtres. Caractere qui diſtingue le chef des fakirs mahométans. Fakirs qui marchent avec un étendard & des armes. *Ibid.* 387. *a*.

Fakirs idolâtres nommés jogues. VIII. 867. *a*. Fakirs mahométans, voyez *Religieux*. Sage maxime d'un roi de la Chine qui l'engagea à détruire une infinité de monaſteres de fakirs. XII. 97. *b*.

FALACA, baſtonade qu'on donne aux chrétiens captifs dans Alger. VI. 387. *a*.

FALACER, (*Myth.*) obſervations ſur ce dieu des Romains. *Suppl.* III. 2. *a*.

FALAISE, (*Géogr.*) ville de la baſſe Normandie. Commerce qui s'y fait. Hommes célebres qui y ſont nés. VI. 387. *b*. *Suppl.* I. 572. *a*.

Falaiſe. Conſeillers de la commune de Rouen & de Falaiſe. IV. 27. *b*. Montagne remarquable à une lieue de cette ville. *Suppl.* I. 572. *a*.

FALARIQUE, (*Art milit.*) eſpece de dard compoſé d'artifice. La falarique étoit plus groſſe que le *malleolus*. Deſcription qu'en donnent Tite-Live & Silius Italicus. VI. 387. *b*. — *Voyez* PHALARIQUE.

FALARIQUE, (*Art milit.*) c'étoit un feu d'artifice qu'on jettoit principalement contre les tours de bois que les ennemis élevoient contre les aſſiégés, & qu'on appelloit *frelæ*. *Suppl.* III. 2. *b*. Sa deſcription. *Ibid.* 3. *a*. — *Voyez* pl. 1. *Art milit. Armes & Mach. Suppl.*

FALBALA. Origine de ce mot. Antiquité de la mode des falbalas. Cette mode reçue aujourd'hui chez les femmes de tous états. VI. 387. *b*.

FALBALA. De l'origine de ce mot. *Suppl.* II. 3. *a*.

Falbalas. Voyez encore ſur l'origine de ce mot. VI. 107. *b*.

FALCADE. (*Manege*) Rien n'eſt plus capable de ruiner les reins & les jarrets que cette action. Mauvais effets que produiſent les falcades qui précedent l'arrêt du galop. VI. 388. *a*. On peut encore faire falquer un cheval ſans préméditer de l'arrêter. Auteur qui recommande des peſades au bout de la ligne droite, & avant d'entamer la volte; cette action démontrée ſuperflue & même dangereuſe. *Ibid. b*.

FALCIDIA, *loi*. IX. 660. *a*.

Falcidie. Anciennement la légitime & la falcidie étoient la même choſe. IX. 365. *a*. Sur la falcidie, voyez *quarte-falcidie*.

FALCONERIUS. (*Octavius*) Son traité ſur les athletes. VII. 1017. *a*.

FALCONET. (*Camille*) Sa bibliotheque. II. 237. *a*.

FALCONET. (*Etienne.*) Ses réflexions ſur la ſculpture. XIV. 834. *a*, *b*. *&c*.

FALCONIA HORTINA, (*Proba*) femme poëte. *Suppl.* IV. 190. *b*.

FALDA, (*Jean-Baptiſte*) graveur. VII. 867. *b*.

FALERNE, (*Géogr.*) territoire d'Italie dans la Campanie. Obſervation ſur les vins de Falerne. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. Poires de Falerne. *Suppl.* III. 3. *a*.

FALISQUES, (*Géogr.*) l'un des douze peuples de l'Etrurie. Equité des Faliſques. Trait de généroſité de Camille qui les engagea à ſe ſoumettre aux Romains. *Suppl.* III. 3. *a*.

FALISQUES *vers*. (*Poéſie lat.*) XVII. 849. *b*.

FALLACIA, (*Logique*) différentes ſortes de ſophiſmes diſtingués par les noms ſuivans: *fallacia accidentis*, *fallacia compoſitionis*, *fallacia diviſionis*. XV. 364. *a*.

FALLOPE. (*Gabriel*) Obſervations ſur les ouvrages de cet anatomiſte. III. 353. *a*. X. 600. *b*. *Suppl.* I. 394. *b*. Trompes de Fallope. VII. 564. *a*. X. 199. *b*. XVI. 692. *b*. Aqueduc de Fallope. *Suppl.* IV. 39. *a*. Ligament de Fallope. 77. *a*.

FALOT, eſpece de lanterne que fabriquent les bourſiers: voyez les planches de cet art. vol. II.

FALSIFICATION, (*Juriſpr.*) différence entre fabriquer une piece fauſſe, & falſifier une piece. VI. 388. *b.*

FALTRANCK, (*Médec.*) Boiſſon contre les chûtes, vulnéraires ſuiſſes. Compoſition du faltranck: lieux d'où il nous vient. Divers accidens & maladies dans leſquels il convient. Maniere de le prendre. VI. 389. *a.*

FALUNIERES, (*Minéralog.*) Amas formé de coquilles ou autres débris de ſubſtances marines. Ce qu'on appelle falun. Etendue des falunieres de Touraine. Quelle eſt la matiere & l'épaiſſeur du falun. Les payſans de ces endroits s'en ſervent comme d'engrais. Quelles ſont les falunieres qu'on exploite. VI. 389. *a.* Obſervations ſur la maniere de les exploiter. Le lit de falun n'eſt mêlé d'aucune matiere étrangere. Saiſon de l'année où l'on ouvre les falunieres. Comment on répand cet engrais ſur les terres. Principe de la fertiliſation qu'elles reçoivent. La marne qui ſe trouve aux environs des falunieres ne vaut rien pour les terres auxquelles le falun eſt bon. D'où vient cette différence entre le falun & la marne. Une terre falunée l'eſt pour trente ans. *Ibid. b.* Le falun tiré après les premieres couches eſt extrêmement blanc. Diſpoſition des coquilles dans la faluniere. Les bancs de falunieres ont des couches diſtinctes. Eſpeces de coquilles qu'on y trouve. *Ibid.* 390. *a.* — Voyez *Suppl.* III. 852. *b.*

FAMAGOUSTE, (*Géogr.*) ville de l'île de Chypre. Auteurs à conſulter ſur le ſiege de cette ville en 1571. VI. 309. *a.*

FAMAGOUSTE, (*Géogr.*) c'eſt l'ancienne Ammochoſtos Arſinoé. *Suppl.* III. 3. *b.*

FAMEUX, *célebre, illuſtre, renommé.* (*Synon.*) II. 800. *b.*

FAMILIARITÉ, (*Morale*) aimable familiarité des enfans. Quelles ſont les cauſes qui la font enſuite diſparoître. Elle reſte toujours dans le peuple. Barriere que les grands ſavent mettre entr'eux & l'humanité. Ils ſont ennemis de la familiarité, & quelques-uns même la craignent entre leurs égaux. VI. 390. *a.* Il y a dans tous les états des hommes modeſtes & vertueux qui ſe couvrent toujours de quelques nuages. La familiarité eſt le charme le plus ſéduiſant & le lien le plus doux de l'amitié. Éloge de la familiarité. *Ibid. b.*

FAMILIER *noble, genre.* (*Bell. lett.*) Ce genre difficile à ſaiſir. *Suppl.* I. 383. *b.*

FAMILISTES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui eurent pour chef David-Georges Delft. Cette ſecte s'appella la famille d'amour ou de charité. Principes de tolérance, de charité & d'obéiſſance admis entr'eux. Doctrine & opinions de leur chef. VI. 390. *b.*

FAMILISTES. De l'auteur de cette ſecte. Obſervations ſur Georges-David de Delft. *Suppl.* III. 3. *b.*

FAMILLE, (*Droit nat.*) elle eſt une ſociété civile établie par la nature. VI. 309. *b.* Sens étroit du mot *famille.* Sens plus étendu. L'état de famille rend les hommes participans des biens & autres avantages attachés à la famille dans laquelle ils ſont nés. Cet état ſe perd par la proſcription. Du deſir que les hommes ont de perpétuer leurs familles. Diverſes relations que produit l'état de famille. *Ibid.* 391. *a.*

Famille. Etymologie de ce mot, ſelon l'auteur de l'hiſtoire du ciel. XI. 804. *b.* 805. *a.* Rapport entre le gouvernement de la famille & celui de l'état. I. 370. *b.* V. 337. *b.* Exemples de familles nombreuſes. V. 657. *a.* Fils & filles de famille. VI. 803. *b.* De la généalogie des familles. VII. 548. *b.* Des noms de famille. XI. 198. *a*, *b.* 199. *b.* 200. *a*, *b.* Pacte de famille. 738. *b.* Titres de famille. XVI. 360. *a*, *b.*

FAMILLE. (*Hiſt. anc.*) Divers ſens du mot *familia.* Les familles romaines étoient des diviſions de ce qu'on appelloit *gens.* Il y avoit des familles patriciennes, plébeïennes, & d'autres qui tenoient à ces deux ordres. VI. 391. *a.* On pouvoit monter d'une famille plébeïenne à une patricienne, ou deſcendre de celle-ci. Confuſion dans les généalogies romaines. *Ibid. b.*

FAMILLE. (*Hiſt. anc.*) Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 3. *b.*

Famille. Médailles des familles romaines. XV. 651. *b.*

FAMILLE, (*Juriſpr.*) On diſtinguoit chez les Romains deux ſortes de familles; ſavoir celle qui l'étoit *jure proprio* des perſonnes qui étoient ſoumiſes à la puiſſance d'un même chef, & celle qui comprenoit *jure communi* toute la cognation. Pere de famille. Fils ou fille de famille. Les enfans ſuivent la famille du pere. Demeurer dans la famille. Sens du terme de *famille* en matiere de ſubſtitution. VI. 391. *b.*

Famille, dans le droit romain, ſe prend quelquefois pour la ſucceſſion & les biens qui la compoſent. VI. 391. *b.*

Famille des eſclaves. VI. 392. *a.*

Famille de l'évêque. VI. 492. *a.*

Famille du patron. VI. 392. *a.*

Famille des publicaires. VI. 392. *a.*

Famille, maiſon. C'eſt la vanité qui a imaginé le mot de maiſon pour marquer encore davantage les diſtinctions de la fortune & du haſard. Différence que l'uſage a établi entre ces deux mots. VI. 392. *a.*

FAMILLE. (*Hiſt. nat.*) L'arrangement des corps naturels en familles eſt d'un uſage infini, quand cette diſtribution eſt bien faite. VI. 392. *a.* Les diviſions des regnes en familles peuvent être artificielles ou naturelles. Les familles ſont artificielles chez tous les anciens naturaliſtes; abſurdité ou inſuffiſance des méthodes ſur leſquelles ces diſtinctions ſont fondées. Les familles naturelles ne ſont point ſujettes aux mêmes inconvéniens. Ces familles ne doivent être fondées que ſur des caracteres eſſentiels. Tout le monde animal, minéral, végétal & foſſile ſemble pouvoir être diſtribué par familles, claſſes, genres, eſpeces, ce qui facilitera beaucoup l'étude de la nature. *Ibid. b.*

Famille. Voyez ſur cette diviſion des corps naturels, X. 458. *b.* — 460. *a.*

FAMINES fréquentes en France dans le dixieme & onzieme ſiecles. *Suppl.* I. 315. *b.*

FAMOCANTRARA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de léſard; *voyez* FAINOCANTRATON.

FANA, (*Bot.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 784. *a.*

FANAL, (*Marine*) feu allumé ſur le haut d'une tour. VI. 392. *b.* *Voyez* PHARE & FEU.

FANAL. (*Marine*) Quels ſont les vaiſſeaux qui portent trois fanaux à la poupe. Fanal à la grande hune. Fanal de combat. Fanal de ſoute. VI. 393. *a.*

FANATISME, (*Philoſophie.*) Le fanatiſme n'eſt que la ſuperſtition miſe en action. Imaginez une immenſe rotonde, &, placé au milieu, figurez-vous un dévot de chaque ſecte aux pieds de la divinité qu'il honore à ſa façon, ſous toutes les formes bizarres que l'imagination a pu créer. Voyez-les enſuite tous ſortir du temple, & pleins du dieu qui les agite, répandre la frayeur & l'illuſion ſur la face de la terre. Pouſſez-les dans le déſert, la ſolitude entretiendra le zele: plus ils diront de choſes effrayantes, plus on les croira. VI. 393. *a.* L'eſprit humain une fois ſorti des routes lumineuſes de la nature, n'y rentre plus. La peur des êtres inviſibles ayant troublé l'imagination, il ſe forme un mêlange corrompu des faits de la nature avec les dogmes de la religion, qui mettant l'homme en contradiction avec lui-même, en font un monſtre aſſorti de toutes les horreurs dont l'eſpece eſt capable. Un roi d'Egypte, pour aſſervir ſes peuples ſans retour, ſema la diviſion entre eux, & leur fit adorer pour cela parmi les animaux les eſpeces les plus antipathiques. De quelque part que vienne l'idée de ſatisfaire à la divinité par l'effuſion de ſang, il eſt certain que dès qu'il a commencé de couler ſur les autels, il n'a pas été poſſible de l'arrêter. Il n'a fallu qu'un exemple mal interprété pour autoriſer les horreurs les plus révoltantes. *Ibid. b.* Il eſt affreux de voir comment cette opinion d'appaiſer le ciel par le maſſacre s'eſt univerſellement répandue, & combien on a multiplié les raiſons de ce ſacrifice, afin que perſonne ne pût échapper au couteau. Tantôt ſe ſont des ennemis qu'il faut immoler à Mars exterminateur; tantôt des hommes juſtes qu'un dieu barbare demande pour victimes; tantôt des enfans dont les dieux redemandent la vie: quelquefois c'eſt le ſang le plus cher, quelquefois le plus beau, le plus pur ou le plus ſacré. *Ibid.* 394. *a.* Quand on ſe fut apprivoiſé avec les ſacrifices inhumains, les hommes devenus les rivaux des dieux, affecterent de ne les imiter que dans leurs injuſtices. Ce même Achille qui avoit arraché Iphigénie au couteau de Calchas, demande le ſang de Polixene. Le fanatiſme a conſacré la guerre, & le fléau le plus déteſtable eſt regardé comme un acte de religion. Ces actes d'inhumanité feroient moins de honte à l'eſprit humain, qu'à la mémoire de quelques cœurs barbares, ſi l'on n'avoit vu les ſectes & les peuples entiers ſe dévouer à la mort par des ſacrifices volontaires. Quand on eſt entêté de ſes dieux, juſqu'à mourir pour leur plaire, ménagera-t-on beaucoup leurs ennemis? De-là ces ſiecles de perſécution, qui acheverent de rendre le nom romain odieux à toute la terre. Mais admirez une légion de ſix mille hommes qui, plutôt que de verſer le ſang des innocens, ſe laiſſe décimer & hacher toute en pieces. L'acharnement de la réſiſtance, & l'impuiſſance même de la tyrannie augmentent les torrens de ſang humain; on ne voit qu'échaffauds dreſſés dans les principales villes d'un grand empire, & le fanatiſme cherchant la palme par la déſobéiſſance, les hommes ſe pouſſent les uns les autres dans les ſupplices. *Ibid. b.* Mais quel dut être l'étonnement des païens, quand ils virent les chrétiens multipliés ſe déclarer une guerre plus implacable que celle des Nérons, des Domitiens? Les reproches que ſe font les différentes ſectes nées dans le chriſtianiſme donnent aux idolâtres la plus mauvaiſe idée de la religion des ſaints. Ceux-ci renverſent un temple de la fortune, & les païens auſſi fanatiques, commettent des atrocités inouies. Jéruſalem, cette boucherie des Juifs, devient auſſi celle des chrétiens qui y ſont vendus à leurs freres de l'ancien teſtament, & maſſacrés par milliers. Mais voici le fanatiſme qui, l'alcoran d'une main, & le glaive de l'autre, marche à la conquête de l'Aſie & de l'Afrique. Mahomet fut d'abord un fanatique, & enſuite un impoſteur. Le fanatiſme eſt un égarement de l'imagination qui domine juſqu'à un certain âge, & l'hypocriſie une ré-

flexion de l'intérêt. *Ibid.* 395. *a.* Mahomet une fois désabusé, il lui en coûta moins de soutenir son illusion par des mensonges, que d'avouer qu'il s'étoit égaré. Parcourez tous les ravages du fanatisme sous les étendards du croissant: un calife assure l'empire de l'ignorance en brûlant tous les livres; un autre contraint les chrétiens à la circoncision, tandis qu'un empereur chrétien force les Juifs à recevoir le baptême; des chrétiens maudissent Mahomet, & ses sectateurs coupent la tête aux blasphémateurs, & rasent les églises. Autres fureurs: toute l'Europe passe en Asie par un chemin inondé du sang des Juifs, *&c.* C'est alors qu'on vit des hermites guerriers, les monarques en chaire, & les prélats dans les camps. Malheureux effets de ce vertige sacré qui fait égorger pendant deux siecles des nations innombrables sur le tombeau du fils d'un Dieu de paix. *Ibid. b.* A peine l'Europe avoit réparé ses pertes, que la découverte d'un nouveau monde hâta la ruine du nôtre. L'Amérique fut désolée, & ses habitans exterminés. Qu'est-ce qui a fait des esclaves en Amérique, & des rebelles au Japon? Seroit-ce la contradiction qui regne entre le dogme & la morale? Non; mais la fureur des passions soulevées par un levain de fanatisme. Est-il bien surprenant, quand l'homme ne suivra plus le fil de la raison, qu'on voie pendant dix siecles deux empires divisés par un seul mot, & qu'un conquérant détruise l'empire d'orient aux acclamations des occidentaux, qui béniront le ciel d'avoir puni leurs freres schismatiques par la main des esprits communs? *&c. &c. Ibid.* 396. *a.* Si les excès de l'ambition se trouvent ici confondus avec les égaremens du fanatisme, on sait que l'une est le vice des chefs, & l'autre la maladie du peuple. Des lecteurs clairvoyans ne commettront pas l'injustice de rejetter sur la religion des abus qui viennent de l'ignorance des hommes. Parcourez la surface de la terre, & après avoir vu tant d'étendards déployés, au nom de la religion, détournez vos regards de ce tribunal affreux, élevé sur le corps des innocens & des malheureux. S'il est vrai qu'après les édits sanguinaires d'Adrien, les Juifs ayant passé dans l'Arabie déserte, y établirent la loi de Moyse par la voie de l'inquisition, voilà l'effet de leur barbarie retombé sur eux-mêmes. Mais appartient-il à ceux qui vivent sous la loi de miséricorde de les en punir? Séparer de la divinité la bonté & la miséricorde, & de la religion la compassion & la charité, c'est rendre inutiles les deux meilleures choses du monde, la divinité & la religion, *&c.* Passage de Tillotson. *Ibid. b.* Parcourez maintenant tous les effets du fanatisme. La terre devient un lieu d'exil, de péril & de larmes. Ses habitans ennemis d'eux-mêmes & de leurs semblables, vont partager la couche & la nourriture des ours. Les hermitages deviennent la prison des rois & le palais des pauvres, tandis que les temples sont la retraite des voleurs. L'Italie, l'Allemagne & la Pologne sont inondées de maniaques destructeurs de leur être; mais ces flagellations tombent enfin par le mépris, correctif bien plus sûr que la persécution. C'est par la persécution qu'on a vu dans une religion de patience & de soumission s'élever l'abominable doctrine du tyrannicide, qui fut établie pour justifier l'attentat d'un prince contre son propre sang. La puissance qui autorisa des conquêtes sur les nations infidelles, cimenta sur ces fondemens la déposition des conquérans rebelles. *Ibid.* 397. *a.* L'enseigne des clés fut aussi respectée que l'étendard de la croix. L'allégorie des deux glaives & des deux luminaires a fait plus de ravage que l'ambition des Tamerlan & des Gengis. Pourquoi regarder l'hérésie comme un crime inexpiable? Pourquoi faire mourir dans les supplices un ordre de guerriers qu'il suffisoit d'éteindre? La persécution enfante la révolte, & la révolte augmente la persécution. Qu'est-ce que le fanatisme? c'est l'effet d'une fausse conscience qui abuse des choses sacrées, & qui asservit la religion aux caprices de l'imagination, & aux déréglemens des passions. En général il vient de ce que la plupart des législateurs ont eu des vues trop étroites, & de ce qu'on a passé les bornes qu'ils se prescrivoient. *Ibid. b.* Sources particulieres du fanatisme. 1°. La nature des dogmes. 2°. L'atrocité de la morale. 3°. La confusion des devoirs. *Ibid.* 398. *a.* 4°. L'usage des peines diffamantes. 5°. L'intolérance d'une religion à l'égard des autres, ou d'une secte entre plusieurs de la même religion. 6°. La persécution. Symptômes de cette maladie. Le premier & le plus ordinaire est une sombre mélancolie causée par de profondes méditations. *Ibid. b.* Le second est la folie des visionnaires. Le troisieme est la pseudoprophétie. La quatrieme est l'impassibilité. Si ces divers caracteres de folie avoient par malheur attaqué le peuple, quel ravage n'auroient-ils pas faits? Ces misérables, traînés dans les prisons, eussent été traités en rebelles: c'est à la médecine qu'il faut renvoyer de pareils malades. Mais passons aux grands remedes qui sont ceux de la politique. Lorsque le gouvernement est tout fondé sur la religion, alors le fanatisme se tourne principalement au dehors. Lorsque la religion entre dans le gouvernement, alors le zele mal entendu peut diviser les citoyens par des guerres intestines. Pour détourner cette source de désordres, faut-il rendre la religion despotique, ou le monarque indépendant, ou le peuple libre? 1°. On pourra dire que le tribunal de l'inquisition, quelque odieux qu'il dût être à tout peuple qui conserveroit encore le nom de quelque liberté, préviendroit les schismes & les querelles de religion, en ne tolérant qu'une façon de penser. *Ibid. b.* 2°. Que si vous préfériez les périls inséparables de la liberté à l'oppression continuelle, il s'agiroit alors de mettre votre souverain à l'abri de toute domination étrangere, & de faire qu'il n'y eût qu'un seul chef dans l'état.... Réforme générale qui s'ensuivroit dans le corps ecclésiastique. Heureux effets de cette réforme. 3°. Intérêt qu'ont les rois à arrêter les progrès du fanatisme. Ceux qui s'occupent à le détruire, sont les vrais citoyens qui travaillent pour les intérêts du prince & de la patrie. Toute l'amertume du zele devroit se tourner contre ceux qui croient & n'agissent pas, contre les libertins qui ne secouent la religion que parce qu'ils sont révoltés contre toute espece de joug; mais il faut plaindre ceux qui regrettent de n'être pas persuadés, & ne les point persécuter. *Ibid.* 400. *a.* Il faut prouver la vérité par nos œuvres. Être doux & pacifiques, voilà le triomphe assuré à la religion, & le chemin coupé au fanatisme. Si la superstition subjugue & dégrade les hommes, le fanatisme, il est vrai, les releve: l'une & l'autre font de mauvais politiques; mais celui-ci fait les bons soldats. Un général d'armée, un ministre d'état, peuvent tirer grand parti de ces amas de feu; mais quels dangereux instrumens en de mauvaises mains! Quel parti prendre avec un corps de fanatiques! Il n'y a que le mépris & le ridicule qui puissent les décréditer & les affoiblir. Le fanatisme a fait beaucoup plus de mal au monde que l'incrédulité. *Ibid. b.* Priere adressée au créateur contre le fanatisme. *Ibid.* 401. *a.*

Fanatisme du patriote. On ne peut rien produire de grand sans ce zele outré, qui grossissant les objets, enfle aussi les espérances, & met au jour des prodiges incroyables de valeur & de constance. Exemples de ce patriotisme chez les Romains. Autre espece de fanatisme patriotique qu'il faut rejetter. VI. 401. *a.*

Fanatisme, le christianisme justifié du fanatisme. III. 384. *a*, *b.* Union du fanatisme avec la magie. IX. 854. *a.* Excès où porte le fanatisme, *voyez Intolérance*, *Guerres de religion*, *Rigorisme*, *Victime humaine.*

FANCHIN, fête chinoise. III. 343. *b.*

FANFARE, sorte d'air militaire. De toutes les troupes de l'Europe, les allemandes sont celles qui ont les meilleurs instrumens militaires. Leurs marches & leurs fanfares font un effet admirable. Dans tout le royaume de France, il n'y a pas une trompette qui sonne juste, ce qui n'est pas sans inconvénient. VI. 401. *b.*

FANFARON, celui qui affecte une bravoure qu'il n'a point. Extension que l'usage a donné à ce mot. VI. 401. *b.* Comme les loix de la bienséance varient selon les tems & les lieux, tel homme est pour nous un fanfaron qui ne l'étoit point pour son siecle, & qui ne le seroit point aujourd'hui pour sa nation. Il y a tel discours héroïque qu'un mot feroit dégénérer en fanfaronade, & réciproquement. Tous nos héros de théâtre sont un peu fanfarons. C'est un mauvais goût qui passera difficilement. *Ibid.* 402. *a.*

FANION, (*Art milit.*) étendard qui sert à la conduite des menus bagages des régimens. Par qui est porté & conduit cet étendart. Devoir de celui qui le conduit. VI. 402. *a.*

FANNASHIBA, (*Botan.*) arbre du Japon. Usage que les dames font de ses fleurs. Lieux où l'on plante cet arbre; usage de son bois quand il est vieux. VI. 402. *a.*

FANNIA, *loi.* IX. 660. *a.* XV. 343. *a.*

FANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie. Tableaux du Guide qui s'y trouvent. Papes qui y sont nés. VI. 402. *a.*

FANON, (*Marine*) *prendre le fanon de l'artimon.* VI. 402. *b.*

FANON, (*Chir.*) piece d'appareil pour la fracture des extrémités inférieures. Comment on fait les fanons. Signification de ce mot. Maniere de se servir des fanons. Quel en est l'usage. Disposition qu'il faut donner au membre quand les fanons sont appliqués. Ce qu'on appelle faux-fanons dans les hôpitaux militaires. Comment on les emploie. VI. 402. *b.* Quelle étoit la pratique des anciens, & comment M. Petit l'a perfectionnée. Description de la machine inventée par M. de la Faye, pour contenir les fractures tant simples que compliquées. Dans quelles circonstances elle est sur-tout utile. Moyen que doit employer un chirurgien dans le cas où il manqueroit de tout secours & même de linge. *Ibid.* 403. *a.*

FANON, (*Maneg.*) le fanon trop garni décele des chevaux épais & chargés d'humeurs. En quoi il est nuisible. Comment on le dégarnit. VI. 403. *a.* Voyez *Suppl.* III. 389. *b.* 390. *a.*

FANOS, (*Monn.*) monnoie des Indes, qui a cours particuliérement le long de la côte de Coromandel, & dans l'isle de Ceylan. Du poids & de la valeur des fanos d'or & des fanos d'argent. *Suppl.* III. 4. *a.*

FANTAISIE, (*Gramm.*) signifioit autrefois *l'imagination.*

Changement admis dans le ſens de ce mot. Nuances entre *caprice*, *bizarrerie*, *fantaiſie*. VI. 403. *a*. Différence entre avoir des fantaiſies & être fantaſque. Fantaiſies muſquées. *Ibid. b*.

FANTAISIE, (*Morale*) paſſion qui n'a ſa ſource que dans l'imagination. Deſcription de cette paſſion par ſes effets. Quelle eſt la cauſe des fantaiſies. Comment elles tyranniſent les ames foibles. Fantaiſies de modes. La fantaiſie ſuſpend la paſſion par une volonté d'un moment, & le caprice interrompt le caractere. VI. 403. *b*.

Fantaiſie, moyen de corriger quelquefois un jeune homme de ſes fantaiſies. VII. 796. *b*.

Fantaiſies des malades. On doit quelquefois y avoir égard. V. 738. *a*.

FANTAISIE, (*Muſiq.*) piece de muſique inſtrumentale, qu'on exécute en la compoſant. Différence entre caprice & fantaiſie. VI. 403. *b*.

FANTAISIE, (*Manege*) différence entre ce qu'on appelle défenſe & fantaiſie dans un cheval. VI. 403. *b*.

FANTAISIE, (*Peint.*) deſſiner de fantaiſie. VI. 404. *a*.

FANTASQUE, *bizarre*, *capricieux*, *quinteux*, *bourru*, (*Synon.*) II. 268. *a*. XIII. 722. *a*.

FANTASTIQUE, *genre*. (*Beaux-arts*) VI. 682. *b*.

FANTOME, (*Gramm.*) image qui nous fait imaginer hors de nous des êtres corporels qui n'y ſont point. Cauſes de ces ſenſations. On a appliqué le nom de fantôme à toutes les idées fauſſes qui nous tourmentent, & nous impriment de la frayeur. VI. 404. *a*.

FANTON, (*Serrur.*) ſorte de ferrure deſtinée à ſervir de chaîne aux tuyaux de cheminées. Deux ſortes de fantons. Deſcription & uſage. VI. 404. *a*.

FANTONI, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 403. *b*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 354. *b*.

FANUM, (*Littér.*) temple ou monument qu'on élevoit aux empereurs après leur apothéoſe. Etymologie de ce mot. Cicéron inconſolable de la mort de ſa fille, réſolut de lui bâtir un temple, *fanum*. Comment il juſtifie cette apothéoſe de ſa fille. On trouve pluſieurs exemples de ces apothéoſes domeſtiques chez les Grecs. On a cependant lieu de croire que Cicéron n'exécuta pas ſon deſſein. VI. 404. *b*.

Fanum, ſignification de ce mot. XVI. 89. *b*.

FANUS, il n'y a jamais eu de dieu de ce nom, comme on le dit dans l'Encyclopédie; mais voyez EANUS.

FAQUIN, (*Maneg.*) Courir le faquin, eſpece de jeu fort en uſage chez les Romains. Juſtinien le diſtingua des jeux de hazard qu'il défendit. Inventeur de ce jeu. Origine des noms *quintaine* & *faquin* qui leur furent donnés. Changement qu'on fit à cet exercice dans les maneges. Cette courſe & celle des bagues ſont de toutes celles qui ont été pratiquées à cheval, les plus agréables & les moins dangereuſes. Ces jeux cependant ne ſauroient être regardés comme préférables au maniement des armes. La courſe de la quintaine a encore lieu dans certaines coutumes locales, & dans certaines circonſtances. VI. 405. *a*.

FAQUIR, *voyez* FAKIR.

FAR, (*Littér. Agricult.*) eſpece de blé ainſi nommé par les Latins. *Suppl.* I. 913. *a*. 914. *a*, *b*. 915. *a*. Différence entre le *far* & le *triticum*. 914. *b*.

FARAMOND, ou PHARAMOND, premier roi de France. (*Hiſt. de Fr.*) Obſervations ſur ce prince. Pays qu'occupoient les Francs ſous ſon regne. *Suppl.* III. 4. *a*. Ses fils. Des rois des Francs & de leur autorité. Mœurs de cette nation qui donnerent lieu à la loi ſalique. C'eſt improprement que Pharamond eſt conſidéré comme roi de France. *Ibid. b*. *Voyez* PHARAMOND.

FARCE, (*Belles-lett.*) raiſons que donnent en faveur de ce ſpectacle ceux qui le protegent. Ces raiſons combattues. VI. 405. *b*. Dans quelle forme il faut laiſſer ce ſpectacle à la groſſiere populace. *Ibid.* 406. *a*.

FARCE, (*Littér. Poéſie*) dans le tems que le ſpectacle françois étoit compoſé de moralités & de ſotties, la petite piece étoit une farce très-ſimple & très-courte. Le modele de la farce eſt l'ancienne comédie de l'avocat Patelin. Morceau de la ſcene de Patelin avec le berger, qui peut en donner une idée. *Suppl.* III. 4. *b*. Célébrité qu'eut cette piece. Caractere de naïveté qu'on remarquoit dans les farces de ce même tems. Comédie des proverbes donnée en 1616 par Adrien de Monluc. *Ibid.* 5. *a*. Morceau de cette piece. Pourquoi le goût des farces s'eſt ſoutenu dans le tems même où la bonne comédie a été connue. *Ibid. b*.

Farce, celles qu'on repréſentoit chez les Romains, I. 797. *b*. Le goût des farces ſubſiſta toujours chez les Grecs. IX. 861. *b*. Eſpece de farces appellées parades. XI. 888. *a*, *b*. Farces autrefois en uſage en France ſous le nom de ſotties. XV. 384. *b*.

FARCEUR, *voyez* BALADIN, HISTRION, MIME. Farceurs que les Romains firent venir d'Hétrurie. VIII. 230. *b*. XIV. 754. *b*. La France infectée de farceurs par Henri III. 671. *a*. Anciens farceurs provençaux appellés comirs. 683. *a*.

FARCIN, (*Maneg. Maréch.*) de toutes les affections cutanées, le farcin a été regardé comme la plus formidable. Vanhelmont le déclara la ſource & l'origine de la vérole. Définition qu'en donne Soleyſel. VI. 406. *a*. Signes du farcin. Divers noms imaginés pour déſigner pluſieurs ſortes de farcin. Prognoſtics qu'on a portés relativement à cette maladie, ſelon les parties qui en ont été affectées. Cauſes de cette maladie. *Ibid. b*. Caracteres du farcin benin, de celui dont la malignité eſt redoutable. L'animal atteint d'un farcin qui a de la malignité, doit être ſéparé de ceux qui ſont ſains. On doit l'empêcher de lécher la matiere qui échappe de ſes ulceres. Deſcription du chapelet dont on ſe ſert dans ce but. Indication à ſuivre dans cette maladie. *Ibid.* 407. *a*. Maniere de la traiter, dans toutes ſes circonſtances & accidens. *Ibid. b*.

Farcin, *ébullition*, deux maladies des chevaux. Comment on les diſtingue. V. 17. *b*. Sur le farcin, voyez *Suppl.* III. 408. *a*.

FARD, (*Art coſmétiq.*) ce qu'on entendoit autrefois par l'art coſmétique ou l'art de farder. VI. 408. *a*. L'amour de la beauté a fait imaginer de tems immémorial, tous les moyens qu'on a cru propres à en augmenter l'éclat, à en perpétuer la durée. L'antimoine eſt le plus ancien fard dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire. Moyen que les femmes employoient dans l'Orient pour faire paroître leurs yeux grands & bien fendus : exemple de Jeſabel. Divers paſſages de l'écriture ſur ce ſujet. Tertullien & S. Cyprien déclamerent contre cette coutume uſitée de leur tems en Afrique de ſe peindre les yeux & les ſourcils avec du fard d'antimoine. L'uſage de ſe noircir de fard le tour de l'œil, eſt encore obſervé chez pluſieurs peuples de l'Orient & en Arabie. Les femmes barbareſques ſe peignent auſſi les paupieres avec la poudre de mine de plomb. *Ibid. b*. Le même uſage pratiqué par les femmes d'Egypte. A la coutume de ſe peindre les yeux avec de l'antimoine, les femmes grecques joignirent l'uſage du blanc & du rouge juſqu'alors inconnu. Les recherches les plus raffinées en ce genre introduites à Rome avec le luxe & la galanterie. Ce que Juvenal nous dit des bapſes d'Athenes, de ces prêtres efféminés qu'il admet aux myſteres de la toilette, ſe doit entendre des dames romaines. Paſſage de Pline le naturaliſte ſur l'uſage de ſe farder des dames romaines. Détail de tous les uſages que la molleſſe avoit introduits parmi elles pour la propreté & l'ornement du corps & du viſage. Recettes détaillées de fards qu'Ovide conſeilloit aux dames de ſon tems. Autres recettes indiquées depuis. *Ibid.* 409. *a*. Effet que produiſoit la pluie ſur un viſage fardé. Fard onctueux dont ſe ſervoit Poppée, & qu'elle mit à la mode. Eſpece de maſque domeſtique que formoit ce fard. Quel étoit le rouge ou *fucus* dont les dames romaines ſe ſervoient. Fucus métallique que les Grecs & les Romains employoient pour le blanc. *Ibid. b*. La plupart des peuples de l'Aſie & de l'Afrique ſont encore dans l'uſage de ſe colorier diverſes parties du corps. Uſages des femmes Ruſſes, des Groenlandoiſes, des Zembliennes, des Mingréliennes, des Japonoiſes de Jedo, des inſulaires de Sombréo au nord de Nicobar, de quelques femmes du royaume de Décan. Ce que pratiquent à cet égard les Arabes, les Turqueſſes Africaines, les femmes Maures, les filles des frontieres de Tunis, les femmes du royaume de Tripoli, la plupart des filles negres du Sénégal, les négreſſes de Serra-Liona. Uſages des floridiennes de l'Amérique ſeptentrionale, des femmes ſauvages Caraïbes. Comment s'introduiſit en France l'uſage du blanc & du rouge. Sujet d'une hymne de Callimaque, dans lequel ce poëte indique les différens moyens qu'employerent Vénus & Pallas pour remporter le prix de la beauté. *Ibid.* 410. *a*. Réflexion de Rica dans les lettres perſannes ſur le motif qui engage les femmes à employer le fard. Inutilité des reſſources de l'art pour rétablir la beauté qui n'eſt plus. Danger du fard. Quel eſt le fard le plus ſéduiſant de la jeuneſſe, & le ſeul qui puiſſe embellir la vieilleſſe. Noſtradamus a donné un traité ſur cette matiere qu'on ne peut trouver. *Ibid. b*.

FARD, (*Art coſmet.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 5. *b*.

Fard, uſage de l'antimoine en qualité de fard. I. 504. *b*. Racine rouge dont les femmes Grecques ſe ſervoient pour ſe farder le viſage. XIV. 308. *b*. Sur le fard, *voyez* ROUGE. 401. *b*.

FARDEAU, *charge*, *poids*, *faix*, différentes ſignifications de ces mots. III. 197. *b*. De la force de l'homme pour porter certains fardeaux. VII. 121. *a*, *b*. Machines pour élever des fardeaux. *Voyez* ESCOPERCHE, GRUE, *&c*.

FARDELLA, (*Michel-Ange*) XVI. 565. *a*.

FARE *de Meſſine*, (*Géogr.*) Ce qu'il a de remarquable. Charibde & Sylla. VI. 410. *b*. *Voyez* PHARE.

FARE, (*Charles-Auguſte de la*) XVII. 368. *b*—370. *a*.

FARENHEIT, (*Thermometre de*) Sa graduation. *Suppl.* IV. 940. *b*.

FARGUES ou FARDES, (*Marine*) Deſcription & uſage de

de ces pieces de la conſtruction du vaiſſeau. Leurs dimenſions dans un vaiſſeau du premier rang. VI. 411. *a.*

FARILLON, (*Pêche*) terme uſité dans le reſſort de l'amirauté du Poitou, ou des ſables d'Olonne; nom que l'on donne à la pêche au feu. Deſcription de cette pêche. VI. 411. *a.* Uſage des orphies qui proviennent de cette pêche. Les orphies annoncent à la côte du cap-Breton, l'arrivée des ſardines. *Ibid. b.*

FARINE (*Boulang.*) Celles qui ſont propres à faire du pain. D'où viennent la plupart des farines qui s'emploient à Paris, & qui ne ſont point moulues dans cette ville ni aux environs. Quelles ſont les meilleures. VI. 411. *b.*

FARINE, (*Boulang.*) qualités & uſages des différentes ſortes de farines de froment. *Suppl.* III. 5. *b.* Maniere de meſurer la farine. Marques auxquelles on reconnoît la bonne farine. Moyens de garder la farine ſans qu'elle ſe gâte. Obſervations économiques ſur la farine. De la quantité de ſon que rendent les grains moulus, ſuivant leurs différentes qualités. De la quantité de pain que produit une quantité déterminée de farine ſelon ſa qualité. Ouvrages à conſulter. Qualité du pain bis que font les boulangers après avoir fait remoudre le ſon. *Ibid.* 6. *a.* Moyens ſinguliers qu'emploient les meûniers pour voler la fine farine. Procédés qu'employa un chymiſte pour découvrir ſi une certaine farine ſuſpectée contenoit de la terre glaiſe ou calcaire blanche, ou du plâtre, ou du tuf moulu. Ouvrages à conſulter ſur les farines des anciens & celles des différens peuples. *Ibid. b.* Qualités & uſages de la farine de pois, de feves, de glands ſéchés au four, de pommes de terre, de blé nouveau & de blé germé. Préparations de farine d'orge pour nourrir les malades, particuliérement ceux qui ſont attaqués de phthiſie. *Ibid.* 7. *a.*

Farine, étymologie de ce mot. *Suppl.* I. 914. *a.* Des divers moyens dont on s'eſt ſervi pour convertir le blé en farine. II. 359. *a.* X. 828. *a*, *b.* 829. *a*, *b. Suppl.* III. 965. *a. Voyez* MOULIN & MOUTURE. Maniere de faire la farine de froment. *Suppl.* III. 920. *a*, *b.* Inſtrument qui ſert à ſéparer le ſon de la farine. II. 228. *b.* Examen de la ſubſtance farineuſe du blé. *Suppl.* I. 379. *a. Suppl.* III. 207. *b.* 208. *a.* Farine des blés ſecs préférée à celle des blés humides. *Suppl.* I. 759. *a.* Graines mêlées au blé qui nuiſent à la qualité de la farine. 916. *a*, *b.* Qualité de la farine du blé marné, 921. *a.* du blé barbu & du blé de mars. 922. *a.* Des différentes ſortes de farines de blé ſuivant les différentes eſpeces de mouture. *Suppl.* III. 919. *b. &c.* Quantité de farine que rend un ſeptier de blé. Poids du pain qui en réſulte. *Suppl.* IV. 781. *a.* Farine de ſeigle : maniere de la faire. *Suppl.* III. 921. *a*, *b.* Produit que le ſeigle donne en farine. *Suppl.* I. 922. *b.* Produit de l'orge, en farine : qualité de cette farine, 923. *a.* De la farine d'orge fromenté. *Suppl.* IV. 410. *b. Note.* Qualité de la farine d'épeautre. 409. *b.* De l'achat des blés & des farines pour les boulangers. II. 361. *a.* Diverſes eſpeces de farine dont les boulangers font du pain. XI. 749. *a*, *b.* Gruau, eſpece de farine. XII. 971. *a.* De l'uſage de la farine de millet. X. 518. *a.* Farine que font les ſauvages du Bréſil, appellée *ovi-pou.* XI. 709. *b.* Qualité de la farine d'Angleterre : en quoi conſiſte le mérite & la bonne qualité de la farine de froment : Qualité de la farine d'Italie & de celle de Picardie : précautions à prendre pour les farines qu'on exporte, & pour celles qu'on voiture ſur mer. XVII. 772. *a.* Quelles ſont celles que les François tranſportent ſur mer. *Ibid. b.*

FARINE & FARINEUX, (*Chymie, Diete, Mat. médic.*) Acception la plus commune du mot *farine.* Ce que les chymiſtes entendent par corps farineux, ſubſtance farineuſe. Quelle eſt l'union que cette ſubſtance ſubit avec l'eau. VI. 411. *b.* Nature & propriétés du corps farineux. On peut concevoir ce corps comme une eſpece de corps muqueux dans la compoſition duquel le principe terreux ſurabonde. Produit de la diſtillation des corps farineux. La ſubſtance farineuſe eſt abondamment répandue dans le regne végétal : différentes plantes dans leſquelles la nature nous la préſente. Diſtinction des plantes en trois claſſes, ſelon les différens degrés dans leſquels leurs farines poſſedent les qualités rapportées dans la définition du corps farineux. Ce ſont les ſubſtances farineuſes qui fourniſſent l'aliment principal des hommes & d'un grand nombre d'animaux. *Ibid.* 412. *a.* Plantes farineuſes que les hommes ont améliorées par la culture. Différentes eſpeces de plantes employées pour la nourriture chez différens peuples. Poudre alimenteuſe qui nourrit un adulte, & le met en état de ſoutenir des travaux pénibles, à la doſe de ſix onces par jour. On a tenté ſans ſuccès de faire du pain avec la racine de fougere. L'idée de convertir les os humains en aliment à titre de corps farineux, ne peut être tombée que dans une tête eſſentiellement ignorante. *Ibid. b.*

Propriétés médicinales des farineux. Farineux préparés par la fermentation : *voyez* PAIN : farineux non fermentés, ſemences légumineuſes, graines de plantes graminées dont on fait des bouillies, des crêmes, des potages. VI. 412. *b.* Qualités qu'attribue aux farineux le ſyſtême dominant de médecine, & qui les font employer dans les maladies chroniques. Maladies dans leſquelles les farineux non fermentés, ſont regardés comme ſouverains. La pente à ſe convertir en acide, & à engendrer dans les humeurs l'acide ſpontané & le glutineux, attribuée aux farineux, eſt une qualité vague & mal définie : on ne ſauroit leur reconnoître aucune qualité véritablement médicamenteuſe, altérante, exerçant une action prompte ſur les humeurs ou les ſolides. On a reproché aux farineux non fermentés d'être peſans à l'eſtomac; changement que, d'après ce principe, M. Rouelle a propoſé pour la bouillie des enfans : obſervations de l'auteur ſur ce ſujet. *Ibid.* 413. *a.* Effets bien reconnus de l'uſage des alimens farineux non fermentés. *Ibid. b.*

FARINE DE BRIQUE, (*Chymie.*) VI. 413. *b.*

FARINE, (*Mat. médic. Diete*) Diverſes farines employées en médecine. Ce qu'allegue M. Rouelle contre l'uſage des bouillies qu'on prépare ordinairement pour les enfans. Comment il voudroit qu'on préparât cet aliment. VI. 413. *b.*

FARINES RÉSOLUTIVES, (*les quatre*) (*Pharmacie*) Autres farines également réſolutives. Uſage des premieres. VI. 414. *a.*

Farines réſolutives, propriétés de la farine de feve, VI. 649. *a.* de celle de lupin, IX. 748. *b.* de celle d'orge, XI. 632. *a.* de celle d'orobe. 660. *a.*

Farine, divination par le moyen de la farine. I. 256. *a.* IV. 489. *b.*

FARINE MINÉRALE, (*Minéral.*) eſpece de terre crétacée, ſemblable à la farine de froment. Uſage funeſte qu'en ont fait en qualité d'alimens, certaines gens en tems de famine. VI. 414. *a.*

FARINE EMPOISONNÉE, (*Chym. Métall.*) arſenic ſublimé dans les travaux en grand. VI. 414. *a.*

Fariné, *farineux*, en peinture. VI. 414. *a.*

FARISINA, (*canal de*) *Suppl.* III. 184. *a.*

FARLOUSE, (*Ornith.*) alouette des prés. Lieux où elle fait ſon nid. Difficulté de l'élever. Elle chante très-agréablement. VI. 414. *a.*

FARNESE, galerie du cardinal Farneſe. V. 326. *a.* Jardin Farneſe. XIV. 350. *b.* Palais Farneſe. 351. *b.* 352. *a.* Taureau-farneſe. XV. 940. *a.* Hercule farneſe repréſenté, vol. III. des pl. Deſſein, pl. 33.

FAROUCHE, (*Maneg.*) cheval farouche : deſcription d'un tel animal. Quels ſont ceux en qui ſe trouve ce caractere. Moyens de les adoucir. VI. 414. *b.* Obſervations ſur le ſommeil des chevaux, qu'on a cru devoir interrompre pour les apprivoiſer. Expédiens généraux que nous devons employer pour ſubjuguer les animaux, & les amener à la ſociété de l'homme. *Ibid.* 415. *a.*

FARRAGO, (*Lang. latin.*) étymologie de ce mot. *Suppl.* I. 915. *a.*

FARTEURS, *engraiſſeurs*, (*Hiſt. anc.*) valets deſtinés à engraiſſer de la volaille. Autres qui étoient employés dans la cuiſine ſous le même nom. On le donnoit auſſi aux nomenclateurs : quelle étoit leur fonction : pourquoi on les nommoit farteurs. VI. 415. *a.*

FASCE, (*Blaſon*) piece honorable. Différens nombres de faſces dans l'écu. Ce que repréſente la faſce. *Suppl.* III. 7. *a.*

FASCE, (*Blaſon*) piece honorable. *Suppl.* IV. 367. *a.* Faſce componée. III. 766. *b.* Faſce diviſe. *Suppl.* II. 731. *a.* Eſpece de faſce appellée hameide. VIII. 35. *a.* Jumelle. *Suppl.* III. 676. *b.* Deux faſces : trois faſces. *Suppl.* IV. 367. *b.* Faſces appellées tierces. XVI. 321. *b.* Voyez les planches de blaſon, vol. II. des pl.

FASCÉ, (*Blaſon*) écu faſcé. Voyez pl. III. du blaſon. *Suppl.* Chevron faſcé. Pieces faſcées. Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 7. *b.*

FASCÉ, (*Blaſon*) *Suppl.* IV. 184. *a.*

FASCIA-LATA (*Anatom.*) un des muſcles de la cuiſſe & de la jambe. Sa deſcription. Pourquoi les anatomiſtes ne s'accordent point ſur ſon étendue. VI. 415. *b.* Quelle eſt celle que l'auteur de cet article lui donne. Le faſcia-lata eſt une partie aponévrotique, qui enveloppe les quatre muſcles qui font l'extenſion de la jambe. Divers uſages de cette membrane. Obſervation que doivent faire les chirurgiens lorſqu'il ſe forme un abcès ſous le faſcia-lata. *Ibid.* 416. *a.*

FASCINATION, (*Hiſt. Philoſ.*) maléfice produit par une imagination forte, qui agit ſur un eſprit ou un corps foible. Effet des émanations du corps d'une vieille femme ſur les organes d'un enfant. Définition des faſcinations magiques, donnée par Perkins. Idée que Frommann nous donne de la faſcination. VI. 416. *a.* Il n'y a peut-être pas de preuve plus ſenſible de la communication dangereuſe des imaginations fortes, que celles qu'on tire des hiſtoires des loups-garoux. Ce que penſe F. Claude ſur la tranſmutation des hommes. Cauſe des viſions des ſorciers, ſelon J. de Nynauld. Comment les commentateurs expliquent la métamorphoſe de Nabuchodonoſor. Homme changé en mulet. Eutelidas ſe faſcina lui-même, & devint amoureux de ſes charmes. Hippocrate obſerve que les apparitions d'eſprits avoient plus fait périr de femmes que d'hommes. Selon Mercurialis, les corps des enfans & des femmes ſont plus expoſés à la faſcination. Maladies pro-

duites par ſortileges, ſelon quelques-uns. *Ibid. b.* Frommann croit que le tact peut être faſciné. Quel eſt le ſeul endroit de l'Ecriture où il ſemble qu'il ſoit parlé de faſcination proprement dite. Les Romains crurent qu'il falloit oppoſer des dieux à ces puiſſances malfaiſantes qui faſcinent les hommes, & ils en créerent. Amulettes qu'ils ſuſpendoient au cou des enfans. Culte que les Grecs rendoient à Priape. L'image de ce dieu employée comme un puiſſant préſervatif. *Ibid.* 417. *a.* Amulettes qui ſe trouvent dans les cabinets des curieux en Toſcane. Amulettes que Pignorius a fait connoître : leur uſage en Eſpagne. Origine de ce mouvement des doigts que nous appellons *faire la figue :* proverbe fort ſingulier des Allemands ſur ce ſujet. De l'uſage des *agnus dei.* Le chancelier Bacon regarde comme illicites les amulettes. Les femmes d'Anvers appelloient Priape à leur ſecours au moindre accident. *Ibid. b.*

On ſe ſervoit il n'y a pas long-tems de formules tirées de l'Ecriture contre les faſcinations. Dans quel ſens on peut dire que le monde eſt enchanté, & que la faſcination eſt de tous les maux le plus univerſel. Ce que penſoit ſur la magie & la faſcination Jules-Céſar Vanini, fameux athée, brûlé à Toulouſe. Moyens qu'il conſeille contre la faſcination. *Ibid.* 418. *a. Voyez* ENCHANTEMENT, MALÉFICE.

FASCINES, (*Art milit.*) uſage qu'on en fait dans les guerres des ſieges. Comment elles doivent être faites. Quel eſt le nombre de faſcines que chaque bataillon doit faire, trois ou quatre jours avant l'ouverture de la tranchée. VI. 418. *a.* Ces faſcines ne ſont point payées. Les amas s'en font à la tête du camp. Comment on les diſpoſe pour en faire uſage. Emploi des faſcines dans la conſtruction des batteries & la réparation des breches après un ſiege. Faſcine goudronnée, ſon uſage. *Ibid. b.*

Faſcines, uſage qu'en faiſoient les Romains. *Suppl.* IV. 238. *a.*

FASCINUS, (*Myth.*) divinité des Romains. Quelle en étoit l'image. Uſages auxquels on l'employoit. VI. 418. *b.*

Faſcinus. Ce dieu étoit le même que Priape. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* III. 7. *b.*

FASTE, (*Gramm.*) ouvrage de Godeau : intitulé, les faſtes de l'égliſe. Faſtes conſulaires. Faſtes des magiſtrats, jours appellés *néfaſtes.* Calendriers à l'uſage de la ville & de la campagne auſſi appellés *faſtes.* Origine du mot de *faſte* pris dans un ſens moral. Quoique ce mot ne ſoit pas toujours injurieux, *faſtueux* l'eſt toujours. VI. 418. *b.* Différence entre le faſte & le luxe. *Ibid.* 419. *a.*

FASTE. (*Morale*) Faſte dans certaines vertus, & dans les actions éclatantes. Effets du faſte quand il ſe mêle à la vertu. Faſte dans la dévotion. Faſte que les grands affectent : différentes manieres dont il ſe montre. Inutilité du faſte dont ſe parent aujourd'hui les hommes qui commandent aux nations. Quel eſt le vrai moyen d'en impoſer aux étrangers & aux citoyens. Quel eſt le ſeul faſte qui convient à de grands peuples. VI. 419. *a.*

FASTES, (*Hiſt.*) calendrier des Romains. Etymologie de ce mot. La diſtinction des jours établie dans les faſtes, étoit inconnue ſous Romulus. VI. 419. *a.* Ce fut ſous Numa que l'on commença à diſtinguer les jours appellés *dies faſti*, & ceux qu'on appella *dies nefaſti.* Deſſein de Numa dans cette diſtinction. Depuis ce prince juſqu'à Auguſte, ces jours furent entendus auſſi bien pour l'adminiſtration de la juſtice entre les particuliers, que pour le maniement des affaires entre les magiſtrats. Ce que ſignifie *fas & nefas* dans les bons auteurs. Diviſions des jours qui ſe trouvoient dans le livre des faſtes ou calendrier de Numa. Pouvoir des pontifes par rapport aux jours de fêtes. Le privilege de poſſéder le livre des faſtes leur donna une autorité ſinguliere. *Ibid. b.* Le livre des faſtes, d'abord fort reſſerré, devint de jour en jour plus étendu entre les mains des prêtres, qui en firent un journal immenſe de divers événemens. Le privilege attribué aux pontifes de poſſéder les faſtes excluſivement, dura 400 ans, ce qui leur donna un grand pouvoir dans pluſieurs affaires ; comment ce tréſor leur fut enlevé. Additions qui furent faites aux faſtes dès qu'ils furent devenus publics. Diſtinction des grands & des petits faſtes. Ce que contenoient les faſtes ruſtiques. Le nom de faſtes donné enſuite à des regiſtres de moindre importance ; 1°. à de ſimples éphémérides ; *Ibid.* 420. *a.* 2°. aux hiſtoires ſuccintes, où les faits étoient rangés ſelon l'ordre des tems ; 3°. aux regiſtres publics de chaque année. Ces années étoient diſtinguées par les noms des conſuls. Dès qu'on ſavoit ſous quel conſul une perſonne étoit née, il étoit aiſé de ſavoir ſon âge. Auteurs qui ont travaillé ſur le ſujet qui vient d'être traité & que l'on doit conſulter pour s'en inſtruire plus à fond. *Ibid. b*

Faſtes, erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 7. *b.*

Faſtes, jours de ce nom parmi les Romains. VIII. 890. *b.* 891. *a. Suppl.* II. 116. *b.* 117. *a.* Livre des faſtes. V. 125. *b.* Faſtes gravés ſur le marbre & conſervés au capitole. IX. 751. *a.*

FASTES *conſulaires*, (*Littér.*) nom que les modernes on donné à l'hiſtoire chronologique de la ſuite des conſuls & autres magiſtrats de Rome. Table des conſuls donnée par Riccioli. Calendrier conſulaire, imprimé par Almélovéen. Ouvrage de Panvini ſur ce ſujet. VI. 420. *b.* Eloge de celui de Sigonius. Ouvrage de Réland ſur le même ſujet, dont il faut joindre la lecture à celui de Sigonius. En quoi la connoiſſance des faſtes conſulaires doit intéreſſer les ſavans. *Ibid.* 421. *a.*

FASTIDIEUX, *dégoûtant :* différence entre ces mots. Obſervation ſur l'uſage du mot *faſtidieux* devenu aujourd'hui un terme de mode. VI. 421. *a.*

FASTICIUM, (*Littérat.*) ornement que les Romains mettoient au faîte des temples des dieux. Comment les Grecs l'appelloient. *Faſtigia* que Tarquin voulut placer ſur le temple de Jupiter capitolin. Ornement que le ſénat permit à Céſar de mettre ſur ſa maiſon. Songe de Calpurnie ſur cet ornement. On ne pouvoit en placer de ſemblables que par la permiſſion du ſénat. Diſtinction que le ſénat accorda à Publicola dans la maniere d'ouvrir la porte de ſa maiſon. VI. 421. *a.* En quoi conſiſtoit ce *faſtigium* des hôtels des grands. Changement arrivé au ſens de ce mot. Trois ſignifications différentes qui lui ſont attachées. *Ibid. b.*

FAT, (*Morale*) c'eſt un homme dont la vanité ſeule forme le caractere, qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par oſtentation ; & qui voulant s'élever au-deſſus des autres, eſt deſcendu au-deſſous de lui-même. Divers traits qui le caractériſent. VI. 421. *b.*

Fat, impertinent, ſot, en quoi ces qualifications different. XV. 383. *b.* Le fat caractériſé par Séneque. *Ibid.*

FATAL, (*Juriſp.*) débouté fatal. IV. 657. *b.* Défaut fatal. 732. *a.* Délai fatal. 775. *b.*

FATALISME, *voyez* DESTIN, DESTINÉE, ENCHAINEMENT. Sens & étymologie du mot *fatum.* IV. 896. *b.* Fataliſme des ſtoïciens. IX. 462. *b.* Uſage qu'ils faiſoient de cette doctrine pour ſe mettre à l'abri du chagrin. III. 4. *b.* Comment Lucien attaque le fataliſme des Stoïciens. XIII. 278. *b.* Fataliſme admis par les anciens Grecs. XIV. 85. *a, b.* Les dieux même étoient ſoumis à ce fataliſme. IV. 897. *a.* Fataliſme des Eſſéniens, de Hobbes, de Spinoſa. IX. 462. *b*, &c. Fataliſme des Turcs, *Ibid.* & XIII. 276. *a.* cette doctrine des Turcs réfutée. VI. 427. *b.* Argumens par leſquels on attaque les partiſans d'un fataliſme aveugle. IX. 464. *b.* 465. *a.*

FATALISTES, expoſition & examen de leur ſyſtême ſur la liberté. IX. 462. *a, b.* &c.

FATALITÉ, (*Métaphyſ.*) cauſe cachée des événemens imprévus, relatifs au bien ou au mal des êtres ſenſibles. On n'attribue point à la fatalité les phénomenes réguliers de la nature. L'événement fatal eſt conſidéré dans ſes rapports avec celle d'entre ſes cauſes qui nous ſont inconnues. Il n'eſt appellé tel, que lorſqu'il a quelque influence ſur le bien ou le mal des êtres ſenſibles. Etymologie du mot *fatalité.* Diverſes ſignifications qu'on lui a attachées. *Deſtin* & *deſtinée* ſont ſynonymes de *fatalité.* Mais on ne ſauroit confondre dans l'uſage, ce dernier mot avec celui de *haſard.* VI. 422. *a.* Détermination du ſens du mot *fortune.* Queſtions à examiner en traitant cette matiere. *Premiere queſtion. Y a-t-il une cauſe de l'événement fatal, & quelle eſt cette cauſe ?* Principes généraux auxquels il faut remonter pour réſoudre cette queſtion. Tout fait a une raiſon ſuffiſante de ſon actualité. Un fait tient à une cauſe prochaine & à des cauſes éloignées. Nous ne connoiſſons que les cauſes les plus prochaines des faits. *Ibid. b.* Il n'y a point de fait particulier qui ne tienne à tous les autres faits. L'exiſtence d'une force qui lie tous les faits eſt inconteſtable dans l'ordre phyſique. La même loi de continuité d'action doit s'obſerver dans le monde moral. Ces deux mondes ne forment pas deux régions à part. Léibnitz eſt le ſeul des philoſophes qui par ſon harmonie préétablie a ſéparé ces deux mondes. Cette opinion qui ſera examinée au mot *Harmonie*, eſt ſuppoſée ici réfutée. Mais nous pouvons remarquer ici que le ſyſtême des cauſes occaſionnelles n'intercepte point la communication des cauſes phyſiques avec les cauſes morales. *Ibid.* 423. *a. Principe général ;* la forme qui lie les cauſes particulieres les unes aux autres, & qui enchaîne tous les faits, eſt la cauſe générale des événemens, & par conſéquent de l'événement fatal. Ce principe doit être commun à tous les ſyſtêmes des philoſophes. Conſéquences abſurdes qui découlent de ce principe dans le ſyſtême de l'athée & du matérialiſte, & qui n'en peuvent découler dans le ſyſtême du théiſte. Uſages que le philoſophe chrétien tire de ce principe pour établir la puiſſance, la preſcience, la providence & tous les attributs moraux de l'être ſuprême. 1°. Dieu n'a pu déterminer l'exiſtence des événemens qui devoient ſe ſuccéder, qu'au moyen de l'enchaînement des cauſes, *&c. Ibid. b.* 2°. La providence entraîne, comme la création, l'enchaînement des cauſes. Ce n'eſt qu'au moyen de la coordination des cauſes entr'elles, qu'on peut venir à bout de juſtifier la providence des maux particuliers qui ſe trouvent dans le monde. Opinion de Chryſippe ſur ce ſujet. *Objec-*

tion. Cet enchaînement des cauſes ne juſtifie point Dieu des défauts particuliers du ſyſtême, du mal que ſouffre un être ſenſible. *Réponſe.* Cette objection attaque également celui qui regarde tous les faits comme iſolés. Celui qui voudroit n'être pas entré dans le ſyſtême de l'univers, parce qu'il ſouffre, voudroit par conſéquent que l'univers entier fût reſté dans le néant. *Ibid.* 424. *a.* Quoique dans le ſyſtême de l'origéniſme, cette objection ſoit plus aiſée à réſoudre, il faut toujours que l'origéniſte explique pourquoi les hommes ſont malheureux, même pendant une petite partie de la durée. Cette objection prend ſa ſource dans l'ignorance où nous ſommes des raiſons pour leſquelles Dieu a créé le monde. 3°. La preſcience de l'être ſuprême ſuppoſe cet enchaînement des cauſes. Deux ſortes de perſonnes combattent cet enchaînement, les ſectateurs d'Epicure, & ceux qui ſoutiennent dans la volonté l'indifférence d'équilibre. Les premiers ont prétendu qu'il y avoit des effets ſans cauſe. Abbadie cité en réfutation de ces chimeres. *Ibid. b.* Expoſé du ſentiment des défenſeurs de l'indifférence d'équilibre. On trouvera à l'article LIBERTÉ, les principales raiſons par leſquelles les philoſophes & les théologiens le combattent. Paroles de Léibnitz ſur ce ſujet. Les actes libres ne rompent donc point la chaîne immenſe des cauſes. Si un événement eſt amené par les actions combinées des êtres, tant libres que néceſſaires, cet événement eſt fatal. Deux ſortes de *fatalités*, celle des athées & la fatalité chrétienne. *Ibid.* 425. *a.* Ce que dit S. Auguſtin ſur la fatalité priſe dans ce ſecond ſens.

Deuxieme queſtion. L'enchaînement des cauſes qui amenent l'événement fatal, rend-il néceſſaire l'événement fatal. Si les cauſes libres ſont liées entr'elles dans un même ordre ou avec les cauſes phyſiques, dès-là même ne ſont-elles pas néceſſitées, & l'événement fatal n'eſt-il pas néceſſaire? Cicéron nous apprend que Chryſippe, en admettant la fatalité priſe pour l'enchaînement des cauſes, rejettoit pourtant la néceſſité. Carnéades argumentoit contre Chryſippe de cette maniere : « ſi tous les événemens ſont les ſuites des cauſes » antérieures, tout arrive par une liaiſon très-étroite : ſi » cela eſt, tout eſt néceſſaire, & rien n'eſt en notre pouvoir ». Réponſe de Chryſippe. Il diſtinguoit deux ſortes de cauſes, les unes parfaites & principales; les autres voiſines & auxiliaires, telles que les impreſſions des objets extérieurs, d'après leſquelles la volonté ſe meut ſelon ſes propres forces, ſans être cependant néceſſitée. *Ibid. b.* Réflexion de l'auteur ſur cette réponſe. S. Auguſtin réſout la difficulté à-peu-près de la même maniere. La volonté elle-même, ſelon lui, entre dans l'ordre des cauſes; & comme elle produit immédiatement ſon action, quoiqu'elle y ſoit portée par des cauſes étrangeres, elle n'en eſt pas moins libre, parce que ces cauſes étrangeres l'inclinent ſans la néceſſiter. Voici ce que l'auteur ajoute à cette réponſe; 1°. lorſqu'on regarde la liaiſon des cauſes avec la détermination de la volonté comme deſtructive de la liberté, on doit prétendre que toute liaiſon d'une cauſe avec ſon effet eſt néceſſaire : or cela eſt inſoutenable. Dieu peut faire un ſyſtême de cauſes libres, de maniere que la premiere amene la ſeconde, celle-ci la troiſieme, *&c.* Ces cauſes ſeront-elles néceſſitées? Non ſans doute. *Ibid.* 426. *a.* Mais, dira-t-on, ſi des cauſes phyſiques agiſſent ſur des cauſes intelligentes, cette action ne rendra-t-elle pas celles-ci néceſſaires? Je réponds que ſi la néceſſité ſuivoit de cette impulſion, elle s'enſuivroit de même de celle d'une cauſe intelligente ſur une cauſe intelligente. L'action des cauſes phyſiques amene dans l'ame des modifications qui y naiſſent infailliblement & non néceſſairement: d'où il ſuit que l'événement fatal lui-même n'eſt pas néceſſaire; 2°. Rien ne ſe fait ſans raiſon ſuffiſante, & un effet qui a une raiſon ſuffiſante n'eſt pas pour cela néceſſaire, quoiqu'il ſoit infaillible, puiſqu'il a ſa raiſon ſuffiſante. *Ibid. b.* Un événement dépendant d'une cauſe libre, que Dieu a prévu, qui tient par conſéquent à tout le ſyſtême, doit donc infailliblement arriver; or cette infaillibilité n'empêche pas l'événement d'être libre. Les doctrines les mieux établies par les théologiens ſur la prédeſtination & la grace confirment tout ce qui vient d'être dit.

Troiſieme queſtion : l'événement fatal eſt-il infaillible? Réponſe affirmative. La même force qui établit l'enchaînement des cauſes, détermine auſſi l'exiſtence de l'événement : or cette force n'eſt jamais vaincue. Suppoſer que ce que la fatalité entraîne n'arrive pas, c'eſt ſuppoſer que l'être à qui l'événement fatal étoit préparé, n'eſt plus le même être. Les reproches qu'on ſe fait, *ſi j'euſſe été là, ſi j'avois prévu*, &c. *j'aurois échappé au danger*, ces reproches ſont abſurdes. *Ibid.* 427. *a.* Ce qui trompe en ceci, c'eſt que les circonſtances du tems & du lieu, étant celles dont on fait plus aiſément abſtraction, on ſe diſſimule qu'elles entrent elles-mêmes dans l'ordre des cauſes coordonnées. Cette infaillibilité des événemens, même lorſqu'ils dépendent de l'action des cauſes intelligentes, ne détruit point leur liberté. *Ibid. b. voyez* GRACE, PRÉDESTINATION, PRESCIENCE.

Quatrieme queſtion : la doctrine de la fatalité peut-elle entrer pour quelque choſe dans les motifs des déterminations des êtres libres? Sophiſme de la raiſon pareſſeuſe. Si tout eſt réglé dès-à-préſent, que j'agiſſe ou que je n'agiſſe point, l'événement n'arrivera pas moins. Les prieres dans la religion, les conſeils entre les hommes, les loix humaines ſont inutiles. *Ibid. b.* Réponſe au ſophiſme : les prieres, les conſeils, les loix, entrent dans l'ordre des cauſes des événemens. Quoique tout l'avenir ſoit déterminé, comme nous ignorons de quelle maniere il l'eſt, il eſt clair que dans la pratique, nous devons nous conduire comme s'il n'étoit pas déterminé. Cette difficulté attaque auſſi la providence en général. Cette opinion de la fatalité, eſt ce qu'on appelle *le deſtin à la turque.* Nous voyons beaucoup de gens qui portent au jeu cette opinion; quoiqu'il n'y ait rien de plus abſurde que de faire entrer en ligne de compte ce qu'on appelle bonheur & le malheur. Les ſeules regles qu'on puiſſe ſuivre à cet égard ſont celles que preſcrit le calcul & l'analyſe des haſards. *Ibid.* 428. *a.* Ce que nous diſons du jeu doit s'appliquer auſſi à toutes les affaires de la vie. Examen de ces préjugés; il y a des tems malheureux où rien ne réuſſit, des gens malheureux à qui on ne peut rien confier. Réflexions ſur ce mot qu'on prête au cardinal Mazarin choiſiſſant un général, *eſt-il heureux?* Maxime oppoſée du cardinal de Richelieu, *imprudent & malheureureux ſont ſynonymes.* Il y a peu de matiere ſur laquelle la philoſophie ſe ſoit autant exercée que ſur celle-ci. Un auteur compte plus de 160 écrivains qui ont écrit ſur ce ſujet. La lecture de tous ces ouvrages ne ſerviroit peut-être qu'à mettre de la confuſion dans l'eſprit. On ne doit point lire la bonne métaphyſique; il faut la faire. *Ibid. b. Voyez* FORTUIT.

FATHIMITES *ou* FATHÉMITES, (*Hiſt. mod.*) deſcendans de Mahomet par Fathima ſa fille. La dynaſtie des Fathimites commença en Afrique l'an 908. Ils conquirent enſuite l'Egypte, *voyez* CALIFE. Ils finirent en Egypte l'an 1171. VI. 429. *a.*

Fathimites, commencement de leur empire. *Suppl.* II. 130. *b.* Sa fin. 131. *a.*

Fathimites, lieu où commença leur puiſſance. XIV. 888. *b.*

FATIGUE. Effet de la fatigue ſur les humeurs; remede que les anciens conſeilloient en ce cas. VI. 245. *a*, *b.* Le vin la diſſipe. XVII. 289. *a.* Le ſommeil en eſt la ſuite. *Suppl.* IV. 807. *a.* Ses effets dangereux. *Suppl.* II. 314. *b.*

FATIGUE, *garde de*, (*Art milit.*) VII. 484. *a.*

FATIO, (*M.*) cité au ſujet de la lumiere zodiacale. IX. 723. *a.*

FATUM, *voyez* FATALISME.

FAUCET, (*Muſiq.*) voyez FAUSSET. Raiſon de ce changement d'ortographe. Effet de l'exercice ſur la faculté de chanter en faucet. *Suppl.* III. 8. *a.*

FAUCHET, ſon buſte dans le jardin de S. Germain-en-laie. *Suppl.* IV. 699. *a*, *b.*

FAUCHEUR; (*Michel le*) ſa patrie, ſes ouvrages. X. 689. *b.*

FAUCILLE, (*Econ. ruſtiq. Tailland.*) deſcription & uſage de cet inſtrument. C'eſt de tous ceux de l'agriculture, celui qui fatigue le plus. Comment il ſe fabrique. VI. 429. *a.*

Faucille. Mouler une faucille, opération du taillandier. X. 792. *a.* Deſcription des faucilles, planches d'agriculture, vol. I.

FAUCON. (*Ornith.*) Douze eſpeces de faucons. 1. Le faucon pélerin. VI. 429. *b.* 2. Le ſacré. 3. Le gerfaut. 4. Le faucon de montagne. 5. Le faucon gentil. 6. Le faucon hagard ou boſſu. 7. Le blanc. 8. Le faucon d'arbre & le faucon de roche. 9. Le faucon tuniſien. 10. Le faucon rouge. 11. Faucons rouges des Indes. 12. Faucon huppé des Indes. *Ibid.* 430. *a.*

Faucon. Marque de la bonté d'un faucon. II. 407. *b.* Epave du faucon. V. 755. *a.* Remede pour guérir les bleſſures qu'il reçoit à la chaſſe. I. 72. *b.* Maladies des faucons appellées *filandres.* VI. 791. *a*, *b. Voyez* OISEAUX DE PROIE.

FAUCON. (*Blaſon*) Faucon chaperonné, longé, grilleté, perché. Etymologie du mot *faucon.* *Suppl.* III. 8. *a.*

FAUCONNEAU ou *faucon*, (*Artill.*) petit canon qui porte depuis un quart juſqu'à deux livres. Son uſage dans les ſieges. Ses coups ſont incertains; mais il donne de l'inquiétude à l'aſſiégeant. Charles XII, roi de Suede, en fut tué. VI. 430. *b.*

FAUCONNEAU, (*Charpent.*) VI. 430. *b.*

FAUCONNERIE. (*Économ. ruſtiq. Chaſſe*) Dans la fauconnerie on ſe propoſe la magnificence & le plaiſir plus que l'utilité. Elle eſt fort en uſage en Allemagne. Souvent on attribue le nom de faucon à d'autres oiſeaux, en y ajoutant une diſtinction particuliere. Entre les faucons de même eſpece, on remarque des différences qui déſignent leur âge, & le tems auquel on les a pris. Faucons ſors, paſſagers, ou pélerins. Faucon niais ou royal. Faucon hagard. Autres diſtinctions que font les auteurs qui ont écrit de la fauconnerie.

Directions ſur la maniere de choiſir les oiſeaux en fauconnerie. VI. 430. *b.* Soins néceſſaires pour dreſſer l'oiſeau. *Ibid.* 431. *a.* Différentes diſpoſitions qui ſe trouvent dans les faucons, qui favoriſent l'éducation ou la rendent plus difficile. *Ibid. b.* Soins des oiſeaux de proie, ſoit en ſanté, ſoit en maladie. Maniere de les nourrir. Quelles ſont leurs principales maladies, & la maniere de les guérir. *Ibid.* 432. *a.*

Fauconnerie, voyez le vol. III des planches. Chaſſe, pl. 8, 9 & 10.

FAUCONNIER. (*Hiſt. mod.*) *Maître fauconnier du roi*, aujourd'hui, *grand fauconnier de France.* Quels ont été les premiers fauconniers depuis l'établiſſement en 1250. Différentes ſortes de gages que retire le grand fauconnier de France. Il prête ſerment de fidélité entre les mains du roi. Charges auxquels il nomme. Obligation des marchands fauconniers envers cet officier. Preſent que le grand-maître de Malte fait tous les ans au roi. Préſens de même genre que font au roi, celui de Danemarck & le prince de Courlande. Ce qui ſe pratique à la chaſſe quand le roi veut lui-même jetter un oiſeau. Quel eſt le grand fauconnier d'aujourd'hui. VI. 432. *b.*

Fauconnier, armes du grand-fauconnier, pl. 18 du Blaſon, vol. II.

FAVERE. (*Langue latin.*) Pourquoi ce verbe régit le datif. IV. 637. *b.*

FAVEUR, (*Morale*) ſuppoſe plutôt un bienfait qu'une récompenſe. Le dieu Faveur étoit fils de la beauté & de la fortune. Toute faveur porte l'idée de quelque choſe de gratuit. Faveur des grands; faveur du peuple. Différence entre faveur & grace. Des lettres de recommandation s'appelloient autrefois des lettres de faveur. Ce qu'on appelle mois de faveur & de grace. VI. 433. *a.* La galanterie a étendu l'uſage du mot faveur à la complaiſance des femmes. Ornemens & parures qu'on appelloit autrefois *faveurs.* L'ironie s'eſt ſervie de ce mot pour ſignifier les ſuites fâcheuſes d'un commerce haſardé. *Ibid. b.*

FAVEURS. (*Morale & Galanterie*) Faveurs de l'amour: c'eſt tout ce qu'accorde l'amour ſenſible à l'amour heureux; ce ſont même ces riens charmans qui valent tant pour l'objet aimé. Ces faveurs, toutes plus précieuſes & plus aimables, ſe prêtent des ſecours & des plaiſirs égaux. Les faveurs même les plus légeres doivent être ſecretes. VI. 433. *b.*

FAVEUR. (*Juriſpr.*) On accorde beaucoup de faveur aux mineurs & à l'égliſe. La faveur des contrats de mariage eſt très-grande. Ce qui a été introduit en faveur de quelqu'un ne peut pas être retorqué contre lui. Jugement de faveur. Il ne doit y avoir de faveur dans les jugemens, que lorſque la queſtion qui partage les contendans eſt ſi problématique, que les juges peuvent, ſans injuſtice, ſe déterminer pour celui qui, par de certaines conſidérations, mérite plus de faveur que l'autre. VI. 433. *b.*

Faveur des princes. Injuſtice des paſſe-droits. XII. 123. *b.*

FAVEUR. (*Comm.*) Jours de faveurs. Les porteurs de lettres ne peuvent manquer de les faire proteſter faute de paiement, au-delà du dixieme jour. Quel eſt le terme d'où ſe comptent les dix jours de faveur. Ce bénéfice n'a pas lieu pour les lettres payables à vue. VI. 434. *a.*

Faveur. Marchandiſe qui reprend faveur. Crédit que les actions, ou billets des compagnies, prennent dans le public. VI. 434. *a.*

FAUFILER, (*Gramm.*) ſens propre & ſens figuré. Faufiler eſt quelquefois ſynonyme à bâtir. Différence entre ces mots. VI. 434. *a.*

FAVIA, loi, IX. 660. *b.*

FAVIER. Son ſyſtême de chorégraphie. III. 371. *a*, *b.*

FAVILA, (*Hiſt. d'Eſpagne*) roi d'Oviedo & de Léon. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* III. 8. *a.*

FAVISSE, (*terme d'Antiquaire*) voûte ſouterreine, dans laquelle on garde quelque choſe de précieux. Etym. de ce mot. VI. 434. *a.* C'étoit des dépôts où l'on conſervoit les deniers publics & les choſes ſacrées. Faviſſes du capitole: leur deſcription & uſage. Feſtus donne une autre idée des faviſſes, & dit que c'étoit un lieu proche des temples où il y avoit de l'eau. Maniere de concilier ces deux notions. *Ibid. b.*

FAULIS. Royaume de Faulis en Afrique: peuplé de brigands qui l'habite. X. 13. *b.*

FAULTRAGE, *préage*, (*Juriſpr.*) droit de pacage dans les prés, au profit du ſeigneur. Coutumes où il a lieu. Diſpoſition de la coutume de Tours ſur ce droit. Celle de la coutume locale des Eſcluſes. VI. 434. *b.*

FAULX. Diverſes eſpeces de faulx, connues chez les anciens. Faulx, inſtrument de guerre. Comment on s'en défendoit. Quelle eſt la ſorte de faulx que nous employons. Comment on s'en ſert. Comment on la fabrique. VI. 435. *a.*

Faulx. Deſcription de cet inſtrument. Vol. I. des planch. *Agriculture.*

FAULX. (*Tailland. Econom. ruſtiq.*) Deſcription de cet inſtrument. Faulx à foin; faulx à avoine. On voit dans les planches le détail du travail de la faulx par le taillandier. VI. 435. *a.*

Faulx, chars armés de, III. 183. *b.*

FAULX, (*Anatom.*) proceſſus de la dure-mere. Deſcription. Elle manque dans pluſieurs animaux. VI. 435. *a.*

Faulx. Cette partie du cerveau décrite. VIII. 264. *b.* Sinus de la faulx. *Suppl.* IV. 797. *a.*

FAULX, (*Aſtron.*) croiſſant de la lune & des autres planetes. En quel tems la lune eſt en faulx. VI. 435. *a.*

FAULX, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Noms du manche & du fer en termes de l'art. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 8. *b.*

FAUNA, *voyez* BONNE DÉESSE. II. 323. *b.*

FAUNALES, *faunalia*, (*Littér.*) fêtes de campagne en l'honneur de Faune. Ce dieu paſſoit l'hiver en un lieu, & l'été en un autre. On lui faiſoit des ſacrifices à ſon départ & à ſon retour. C'étoit la coutume de faire des ſacrifices à un dieu quand il s'en alloit. Comment Horace ſe prête à ces ſottiſes populaires. Eloge de ſon ode adreſſée au dieu Faune. VI. 435. *b.*

FAUNE. (*Mythol.*) Les faunes ne différoient point des ſatyres: ce ſont les *panes* des Grecs. Il paroît certain qu'il faut en chercher l'origine en Egypte. VI. 435. *b.* M. Pluche rapporte le nom des faunes & des ſatyres à deux mots hébreux, qui déſignent les maſques dont on ſe ſervoit dans les fêtes de Bacchus. Avenarius avoit tiré de même le nom de *ſatyre*, de l'hébreu *ſatar*, un bouc. Autre étymologie que Bochart donne des pans ou faunes. C'eſt au culte des boucs qu'on adoroit en Egypte, que celui des faunes & des ſatyres ſemble avoir dû ſa naiſſance. Culte honteux des boucs, défendu par la loi de Moïſe. Sacrifice du bouc, ordonné au commencement de chaque mois. R. Kimchi a écrit que les démons ſe faiſoient voir ſous la forme d'un bouc. Les apparitions des dieux, ſelon les Orientaux, étoient effrayantes. Etym. du mot *terreur panique.* En quel tems les dieux ſe déroberent à la vue des mortels. Ce que dit S. Auguſtin de l'amour des ſylvains & des pans pour les femmes. *Ibid.* 436. *a.* Ce que prétend Bochart ſur le regne de Faune en Italie. Il penſe que Pan étoit un capitaine de Bacchus. Paſſage de Jérémie, où il eſt parlé des *fauni ficarii*, dans la verſion de S. Jérôme. Ce qui eſt dit des pans & des ſatyres dans un traité attribué à Héraclite. Le docteur Edouard Tyſon veut que ce ſoit une eſpece de ſinges qu'on trouve en Afrique. Comment il appuie ſon opinion. Les premiers conducteurs des chevres ont peut-être donné lieu à la fable des chevre-piés. Compilation de Munſter ſur les démons, faunes, ſatyres, incubes. Sentiment de quelques docteurs Juifs ſur la création des ſatyres, ſur leur nature & leur pouvoir. *Ibid. b.*

FAUNES. (*Hiſt. de l'Art*) Comment les Etruſques repréſentoient ces divinités. Caractere des ſtatues des faunes. Faune dormant du palais Barberini. *Suppl.* III. 8. *b.* Les anciens confondoient ſouvent les faunes, les ſatyres, les ſilenes & les titires. Comment les faunes & les titires étoient repréſentés. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 9. *a.* Voyez *Suppl.* II. 905. *a.*

FAVONIUS. Jeux donnés par cet édile. V. 390. *b.* XVI. 233. *b.*

FAVORI, *favorite.* (*Hiſt. & Morale*) Favoris de Henri III. Un favori comparé à une piece de monnoie. Le peuple doit être le favori d'un roi. Pourquoi l'on appelle les poëtes, *favoris des muſes.* Sultane favorite. Maiſons de campagne, appellées *favorites* en Allemagne. VI. 437. *a.*

Favoris des princes: entrées auprès d'eux qui leur étoient accordées. V. 729. *b.*

FAUR, *ſeigneur de Pibrac*, (*Gui du*) XVI. 452. *a.*

FAUR, (*Pierre du*) XVI. 452. *a.*

FAVRE. Code de Favre. III. 572. *a*, *b.*

FAUSSE-ATTAQUE. (*Guerre des ſieges*) En quels cas on fait la fauſſe-attaque. Comment il arrive qu'elle devient la véritable. VI. 450. *a.*

FAUSSE-BRAIE, (*Fortific.*) ſeconde enceinte au bord du foſſé. Son uſage. Pourquoi l'on n'en fait plus aujourd'hui. Inconvéniens qui en réſultoient. On ne fait plus de fauſſe-braie que vis-à-vis les courtines où les tenailles en tiennent lieu. La citadelle de Tournay avoit cependant une fauſſe-braie. VI. 450. *a.*

FAUSSES-CÔTES. (*Anatom.*) Pourquoi elles ont été nommées de la ſorte. Vuide que forme auprès de ces côtes l'affaiſſement du diaphragme dans les cadavres couchés ſur le dos. VI. 450. *b.*

FAUSSE-COUCHE. (*Phyſiol. Médec. Droit polit.*) Signes préſomptifs d'une fauſſe-couche prochaine. Signes avant-coureurs immédiats. Des cauſes propres à produire cet effet: 1°. celles qui concernent le fœtus, ſes membranes, les liqueurs dans leſquelles il nage, ſon cordon ombilical & le placenta. VI. 450. *b.* 2°. L'utérus devient auſſi très-ſouvent par lui-même une cauſe fréquente des fauſſes-couches. 3°. Différentes cauſes qui, de la part de la mere, produiſent le même accident. Moyens qu'on doit employer pour prévenir l'avortement. *Ibid.* 451. *a.* Si l'on n'a pu le prévenir & que le fœtus ſoit mort, il faut le tirer par le ſecours de l'art.

Tart. Nous manquons d'un bon traité ſur les fauſſes-couches : il faudroit que dans un ouvrage de cette nature, on réduisît, ſous un certain nombre d'aphoriſmes, les vérités inconteſtables qui ſont connues ſur le ſujet des avortemens. Exemple de 21 aphoriſmes que l'auteur joint ici. Terme auquel l'avortement eſt le plus dangereux. Quelles ſont les femmes ſujettes à cet accident. L'arriere-faix arrêté dans l'utérus après l'expulſion du fœtus. Terme auquel la nature expulſe aiſément les fœtus. Leur groſſeur ne répond pas ordinairement au terme de la groſſeſſe. Les fœtus vivans ont rarement de la voix avant le ſixieme mois. Les fauſſes-couches rendent certaines femmes fécondes. Précautions que doivent prendre les femmes ſujettes aux avortemens. Si le fœtus eſt mort, il ne faut rien faire pour hâter l'avortement. Quelles ſont les précautions contre l'avortement qui réuſſiſſent le mieux. Quelles femmes ſupportent mieux les fauſſes-couches. *Ibid. b.* On ne doit empêcher, par aucun remede, un avortement prochain. En quel tems doit être traitée la femme groſſe qui a la vérole. D'où vient le principal danger de l'avortement. Celui que les femmes ſe procurent, met leur vie en péril. Remede ſuperſtitieux indiqué par les ſages-femmes en cas d'avortement. Autre abus à bannir par rapport aux femmes qui ſe ſont bleſſées. L'avortement provoqué par art, étoit permis en Grece aux courtiſannes, & regardé chez les autres femmes comme criminel. Danger des remedes pharmaceutiques employés pour procurer l'avortement. *Ibid.* 452. *a.* Odieuſe & funeſte invention imaginée depuis Hippocrate, connue autrefois à Rome, & dont parle Tertullien. Danger de ce moyen. Divers exemples de la cataſtrophe de fauſſes-couches produites par le ſecours de l'induſtrie. Rien ne ſeroit plus important que de trouver des reſſources ſupérieures à la ſévérité des loix, pour épargner les crimes, & ſauver à la république tant de ſujets qu'on lui ôte. *Ibid. b.* Différentes cauſes qui troublent la propagation, & font inventer mille moyens pour prévenir la conception. C'eſt dans la ſageſſe du gouvernement qu'il faut chercher les remedes propres à ce mal. Helvidia louée par Séneque de n'avoir jamais caché ſes groſſeſſes ni détruit ſon fruit, pour conſerver ſa taille & ſa beauté. Pourquoi les Eskimaux permettent aux femmes d'avorter. Châtiment que ſubiſſent les femmes de l'iſle Formoſe qui deviennent groſſes avant trente ans. *Ibid.* 453. *a.* *Voyez* AVORTEMENT.

FAUSSE-COUPE, (*Coupe des pierres*) direction d'un joint de lit oblique à l'arc du ceintre. Lorſque la voûte eſt plate, ce doit être tout le contraire. VI. 453. *b.*

FAUSSE-COUPE, (*Orfev.*) VI. 453. *b.*

FAUSSE ÉNONCIATION, (*Juriſpr.*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-ÉQUERRE, (*Coup. des pierres*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-ÉTRAVE, (*Marine*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-GOURME, (*Maréch.*) VI. 453. *b.*

FAUSSES-LANCES, ou *paſſe-volans*, (*Marine*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-NEIGE, ou *nage*, (*terme de riviere*) VI. 453. *b.*

FAUSSE-PLAQUE. (*Horlog.*) Diverſes ſignifications de ce mot. VI. 453. *b.*

FAUSSE-QUILLE, (*Marine*) VI. 454. *a.*

FAUSSE-QUINTE. (*Muſiq.*) L'accord de la fauſſe-quinte eſt renverſé de l'accord dominant, en mettant la note ſenſible au grave. Il faut bien diſtinguer la fauſſe-quinte de la quinte fauſſe. VI. 454. *a.* *Voyez* QUINTE.

FAUSSE-VOIX, (*Muſiq. Phyſiolog.*) XVII. 431. *a, b.*

FAUSSER *la cour ou le jugement*, (*Juriſpr.*) ſoutenir qu'un jugement avoit été rendu par des juges corrompus ou par haine. On ne qualifioit pas d'appel la maniere dont on attaquoit un jugement ; on appelloit cela *fauſſer le jugement*. Ordonnance de S. Louis, où il eſt parlé de l'accuſation de fauſſeté de jugement. VI. 437. *a.* Deux manieres de fauſſer le jugement. Ce que dit ſur ce ſujet Beaumanoir. Quelle étoit la ſuite de l'accuſation de fauſſeté contre le jugement. Cette accuſation ne pouvoit avoir lieu dans les juſtices royales ; & dans les ſeigneuriales, elle devoit ſe faire le jour du jugement rendu. Ce qui arrivoit lorſqu'un noble fauſſoit le jugement contre le ſeigneur. Un roturier ne pouvoit fauſſer le jugement de ſon ſeigneur. Auteur à conſulter. *Ibid. b.*

FAUSSET, (*Muſiq.*) eſpece de voix. VI. 437. *b.*

Fauſſet. Le concordant & le fauſſet ſont regardés comme des voix bâtardes & inutiles. VI. 46. *b.* D'où vient la différence de la voix pleine & de la voix du fauſſet. XVII. 431. *a.* *Voyez* FAUCET.

Fauſſet, terme d'écriture. VI. 437. *b.*

FAUSSETÉ. (*Morale*) Différence entre le menſonge, l'erreur & la fauſſeté. Fauſſeté dans l'eſprit. Fauſſeté dans le cœur. VI. 438. *a.*

FAUST, (*Jean*) imprimeur à Mayence. VIII. 608. *a.* 626. *b.*

FAUSTE. Obſervations ſur la condamnation prononcée par cet évêque contre les prédeſtinatiens. XIII. 274. *a.*

FAUTE. (*Juriſpr.*) En quoi la faute differe du dol. Contrats où les parties ne ſont reſponſables que de dol ; autres où elles ſont reſponſables de la faute. Comment on ſe rend coupable de faute dans les affaires. On ne doit pas imputer à faute ce qui n'eſt arrivé que par cas fortuit, ou ce qui eſt arrivé malgré tous les ſoins de la prudence. *Ibid.* 438. *a.* Omiſſions qui ſont réputées fautes. On diviſe les fautes en groſſieres, légeres & très-légeres. La faute groſſiere eſt comparée au dol. Peine de la faute légere & de la faute très-légere. Diſtinction admiſe en matiere de dépôt. Diſtinction admiſe dans ce qui concerne le mandat. *Ibid. b.* Fautes dont le tuteur eſt tenu. Diſtinction faite dans le précaire. Fautes dont les parties ſont tenues dans les contrats innommés. Fautes dont un héritier-teſtamentaire eſt tenu. Des fautes en matiere de revendication. Quelle eſt la faute dont un débiteur eſt tenu, étant en demeure de rendre ce qu'il doit. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 439. *a.*

Faute, crime, péché, délit, forfait. Différentes ſignifications de ces mots. IV. 466. *b.* *Faute, crime, forfait :* en quoi ces mots different. VII. 134. *a, b.* Pourquoi les fautes demeurent quelquefois impunies. VIII. 635. *b.* Diſcernement entre les fautes qu'on doit punir & celles qu'on doit pardonner. 684. *a.*

FAUTE. (*Hydraul.*) Les fautes ſont inévitables dans les conduites & dans les baſſins. Moyen de connoître la faute dans une conduite, & d'y remédier. Moyen de connoître la faute dans un baſſin de glaiſe, & d'y remédier. VI. 439. *a.*

FAUTEUIL, *droit de*, (*Police milit.*) Exaction de ce droit défendue en 1750. Cette défenſe mal obſervée. Obſervation ſur la maniere dont les réglemens en général ſont obſervés en France. VI. 439. *a.*

Fauteuils repréſentés, vol. VII. des planch. Menuiſerie en meubles, planch. 5 & 6. & vol. IX. des planch. Tapiſſier, planch. 8 & 9.

FAUVE. De l'art de teindre en fauve. XVI. 22. *b.* Du mêlange du fauve avec d'autres couleurs en teinture. 24. *b.*

FAUVES, *bêtes*, (*Chaſſe*) Cauſe des retours familiers à la plupart des bêtes fauves qu'on chaſſe. IX. 701. *b.* Vers qui s'engendrent entre la nape & la chair des bêtes fauves. XVII. 42. *b.* — *Voyez* BÊTES.

FAUVETTE. (*Ornithol.*) Deſcription de cet oiſeau. Lieux où il niche. Il donne aiſément dans tous les pieges. VI. 439. *b.*

FAUX. (*Arithm. Algeb.*) Regle de fauſſe poſition. Exemple d'une regle de fauſſe poſition ſimple. Trouver un nombre dont la moitié, le tiers & le quart faſſent 26. VI. 439. *b.* Maniere de réſoudre ce problême par l'arithmétique & par l'algebre. Exemple d'une regle de fauſſe poſition compoſée. Racines fauſſes en algebre. *Ibid.* 440. *a.*

FAUX, (*Juriſpr.*) Crime de faux : il ſe commet en trois manieres ; par paroles, par écritures & par des faits. Comment il ſe commet par paroles. Ce qu'on entend par *obreption* & *ſubreption*. Cette fauſſeté eſt miſe au nombre de celles qui ſe commettent par paroles, quoique les faits ſoient avancés dans des requêtes ou dans les lettres du prince, qui ſont des écritures. VI. 440. *b.* On diſtingue auſſi le faux qui ſe commet par paroles, d'avec le faux énoncé. Comment le crime de faux ſe commet par écritures. Comment il ſe commet par fait ou action. Impoſteurs cités en exemple.

On n'entend ordinairement par le crime de faux, que celui qui ſe commet en fabriquant des pieces fauſſes, ou en ſupprimant ou altérant des pieces véritables. *Ibid. b.* Comment ſe fait la pourſuite de ce crime. Il eſt plus aiſé de contrefaire des écritures privées que des écritures authentiques. Comment on peut fabriquer une piece fauſſe, ſans contre-faire aucune écriture. En quoi conſiſte le faux qui ſe commet en altérant des pieces. Comment ſe fait la preuve du faux. Indices qui ſervent à reconnoître la fauſſeté d'une écriture. Loi *cornelia de falſis*. A quelle occaſion elle fut publiée ; en quoi elle conſiſte, & quel en eſt le but. *Ibid.* 441. *a.* Quelle étoit la peine du faux. Quelle étoit celle qui étoit établie en France. En quoi conſiſte aujourd'hui celle de ceux qui ont commis un faux dans l'exercice de quelque fonction publique, & celle de ceux qui ont commis un faux hors de leurs fonctions. *Ibid. b.* Sur la punition du crime de fauſſe-monnoie, *voyez* MONNOIE.

Faux, inſcription en, VIII. 781. *a.*

Faux-incident. Objet du faux-incident : ce qui le diſtingue du faux principal. Pourſuite du faux-incident : détails ſur cet objet. VI. 441. *b.* Quelle eſt la peine du demandeur en faux, s'il ſuccombe. *Ibid.* 442. *a.*

FAUX, (*Muſiq.*) oppoſé à *juſte*. On chante faux, ou par vice d'organe, ou par défaut d'habitude (*Voyez Suppl.* IV. 175. *a.*). Quelle eſt la cauſe du faux dans les inſtrumens. VI. 442. *a.*

Faux-accord. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 9. *a.* *Voyez* ACCORD-FAUX, à l'article ACCORD *diſſonant.*

FAUX, (*Manege*) défaut de juſteſſe & action non-meſurée, ſoit du cavalier, ſoit du cheval. Applications de ce mot à divers cas. VI. 442. *a.*

FAUX, (*Blaſon*) VI. 442. *b.*

FAUX. (*à la Monnoie*) Différentes manieres dont on ſe rend coupable de faux. Ceux qui en ſont convaincus, ſont punis de mort. VI. 442. *b.*

FAUX. (*Pêche*) Deſcription de cet inſtrument, dont on ſe ſert pour la pêche des morues. Abus de cette pêche. VI. 442. *b.*

Faux, eſpece de chauſſe ou verveux. Deſcription & uſage. VI. 442. *b.*

FAUX-AVEU. (*Juriſpr.*) VI. 442. *b.*

FAUX-BOIS. (*Jardin.*) Diverſes ſortes de branches appellées *faux-bois*. On les détruit, à moins qu'on ne veuille rajeunir l'arbre, en ne laiſſant ſubſiſter que la fauſſe-branche. VI. 442. *b.*

FAUX-BOURDON. (*Muſiq.*) VI. 443. *a.*

Faux-bourdon. Ce qu'on entendoit autrefois par ce mot. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 9. *a.*

FAUX-BOURG, (*Géogr.*) VI. 443. *a.*

Faux-bourgs deſtinés aux étrangers dans l'empire ruſſien. XV. 237. *a*, *b.*

FAUX-BRILLANT. (*Art oratoire*) Portrait des gens amoureux de ce défaut. VI. 443. *a.*

FAUX-CHASSIS. (*Opéra*) Deſcription. Maniere dont il eſt diſpoſé ſur le théatre. VI. 443. *a.*

FAUX-COMBLE, (*Archit.*) VI. 443. *a.*

FAUX-CÔTÉ d'un vaiſſeau, (*Marine*) VI. 443. *b.*

FAUX-EMPLOI, (*Juriſpr.*) VI. 443. *b.*

FAUX-ÉNONCÉ, (*Juriſpr.*) VI. 443. *b.*

Faux-étambot. VI. 443. *b.*

FAUX-FEU, (*Marine*) VI. 443. *b.*

FAUX-FOND, (*Braſſerie*) VI. 443. *b.*

FAUX-FRAIS, (*Juriſpr.*) VI. 443. *b.* *Voyez* FRAIS.

FAUX-FUYANT, (*Vénerie*) VI. 443. *b.*

FAUX-GERME. (*Phyſiol.*) On peut croire que l'homme naît dans un œuf, qui, par les ſucs nourriciers, tranſmis de la matrice dans le cordon ombilical, donne au germe qu'il renferme, un commencement de conſiſtance au bout de quelques jours que cet œuf a ſéjourné dans la matrice. Quel eſt le terme auquel la figure humaine eſt tout-à-fait déterminée. Comment & par quels accidens ce vrai germe peut devenir un faux-germe. Sous quelle apparence ce faux-germe ſe montre. VI. 443. *b.* La figure informe du faux-germe devient plus ou moins monſtrueuſe, ſelon le plus ou le moins de tems qu'il ſéjourne dans la matrice : plus il y reſte, plus il la tourmente, & plus elle eſſuie d'accidens ou de violences pour s'en débarraſſer. La chûte du faux-germe eſt ordinairement depuis ſix ſemaines, juſqu'au terme de trois mois. Obſervations de faux-germes expulſés très-peu de tems après avoir manqué, qui ſemblent démontrer que l'homme naît dans un œuf. Faux-germes artificiels qu'a faits M. Puzos. Il ſe fait des fauſſes-couches dans leſquelles on trouve l'embrion commencé au centre du faux-germe. Quel eſt le volume des plus petits & celui des plus grands. Deſcription du fœtus, tel qu'il eſt au bout de cinq ou ſix ſemaines d'accroiſſement. Comment la matrice parvient à l'expulſer. *Ibid.* 444. *a.* Termes de groſſeſſes ſuſceptibles d'avortement. Des enfans nés à ſept mois, à huit mois. Cauſes qui prématurent un peu le terme des neuf mois par rapport à l'accouchement. *Ibid. b.*

FAUX-JOUR. (*Archit.*) Utilité des faux-jours. Maniere dont on décore la plupart de ces faux-jours du côté des appartemens. VI. 444. *b.*

FAUX-JOUR. (*Peint.*) Tableau placé dans un faux-jour. VI. 444. *b.*

FAUX-LIMONS, (*Charpent.*) VI. 444. *b.*

FAUX-MARQUÉ ou *contre-marqué*, (*Maréchal.*) cheval contre-marqué, friponnerie des maquignons. Comment ils la commettent. Le but de cette fraude ne peut être dévoilé qu'autant que nous nous livrerons à quelques réflexions ſur les marques & les ſignes auxquels on peut reconnoître l'âge du cheval. La connoiſſance la plus ſûre qu'on en puiſſe avoir, ſe tire de la dentition. Les dents de l'animal diviſées en trois claſſes, relativement à leur ſituation. VI. 445. *a.* Ce qu'il y a de merveilleux dans l'ordre & la diſpoſition des dents de l'animal. Les dents ont leur germe dans la matrice, & celles qui ſuccedent à d'autres ne ſont pas nouvelles. Comment la matiere des dents, molle dans leur origine, ſe durcit & devient compacte. En quoi les dents antérieures du cheval different de celles de l'homme. Tache noire, appellée *germe de feve*, qui ne paroît que dans la jeuneſſe du cheval, & que les maquignons tâchent d'imiter en contre-marquant l'animal. Origine de ce germe de feve. Dans quel ordre & en quel tems le jeune poulain fait ſes premieres dents. *Ibid. b.* Différence entre ces dents & celles du cheval fait. Pendant l'eſpace de deux ans & demi ou trois ans, on ne peut diſtinguer, par la dentition, l'âge du poulain. On a trop négligé les moyens de connoître cet âge par le moyen de la dentition. Il eſt vrai qu'on a eu recours, à cet effet, aux poils & aux crins ; mais ces guides & ces objets ſont peu ſûrs. Il importeroit néanmoins beaucoup de connoître l'âge du poulain. *Ibid.* 446. *a.* Comment il eſt poſſible d'être trompé, en achetant un poulain d'un an ou deux, pour un poulain de quatre ans. Connoiſſance des dents qu'il faudroit acquérir pour éviter de l'être. Changemens qui ſurviennent aux dents du poulain, à l'âge de deux ans & demi, trois ans ; à celui de trois ans & demi, quatre ans ; à celui de quatre ans & demi, cinq ans. Indices de l'âge qu'on peut tirer des crochets. *Ibid. b.* Recherches ſur les moyens de connoître l'âge de l'animal qui a paſſé cinq ans. Comme les coins ſont les dernieres dents qui raſent, on s'eſt contenté de s'arrêter à l'examen du plus ou moins de progrès que faiſoit le rempliſſage de la dent, pour décider de l'âge du cheval juſqu'à huit ans. Expoſé du ſyſtême de M. Soleyſel ſur ce point, par où l'on voit que rien n'eſt plus équivoque que ce qui réſulte de ſes principes. Méthode plus ſûre & plus facile indiquée par l'auteur, pour juger juſqu'à huit ans de l'âge du cheval. *Ibid.* 447. *a.* Obſervation non moins fautive que les autres, dont on s'eſt ſervi pour connoître l'âge, lorſque l'animal ne marque plus. Principe plus conſtant qu'il faut ſuivre. La certitude de ce principe confirmée par l'expérience. Chevaux appellés *béguts* : quels ſont ceux qui ſont le plus ſujets à l'être. Trois eſpeces de chevaux béguts. Signe auquel on s'aſſure que l'animal eſt bégut. *Ibid. b.* Signes caractériſtiques de la vieilleſſe de l'animal. Ceux qui ont été décrits par les auteurs : la plupart de ces témoignages ſont équivoques. Quels ſont ceux qu'on doit regarder comme déciſifs. *Ibid.* 448. *a.* Pourquoi la cavité de la dent ne s'efface jamais dans le cheval bégut. Pourquoi le germe de feve ſubſiſte toujours dans celui qu'on appelle *faux-bégut*. Pourquoi le nombre des jumens béguës eſt ſi conſidérable. Maladies cauſées par l'éruption des dents, & particuliérement des crochets. Comment on facilite cette éruption. Néceſſité de l'extraction d'une dent cariée. *Ibid. b.* Moyen de détruire les inégalités des dents molaires, qui viennent preſque à tous les vieux chevaux. Maux qui réſultent de ces inégalités. Moyen de raffermir les dents vacillantes. *Ibid.* 449. *a.*

FAUX-MARQUÉ, en parlant du cerf, (*Vénerie*) VI. 449. *a.*

FAUX-PLANCHER, (*Archit.*) VI. 449. *a.*

FAUX-PONT, (*Marine*) VI. 449. *a.*

FAUX-PRECIPITÉ. (*Chymie*) Matiere qui a l'apparence du précipité, mais qui n'a pas été réellement ſéparée du diſſolvant par un intermede & par la précipitation. *Suppl.* III. 9. *a.* Tel eſt le mercure précipité *per ſe*, & le précipité rouge. Eſpece de précipités, qui ne ſont formés que par leur union avec l'intermede qui cauſe la précipitation. *Ibid. b.*

FAUX-PRINCIPAL. (*Juriſpr.*) En quoi le faux-principal differe du faux-incident. VI. 449. *a.* En quelle forme ſe font les plaintes & accuſations de faux-principal. L'accuſation de faux peut être admiſe, encore que les pieces euſſent été vérifiées même avec le plaignant. Procédures qui ſe font en conſéquence d'une requête ou plainte de la partie publique ou civile. Les pieces arguées de faux doivent être remiſes au greffe. *Voyez* l'ordonnance de 1737, ſur cette matiere. *Ibid. b.*

FAUX-RACAGE, (*Marine*) VI. 447. *b.*

FAUX-RAS, (*Tireur d'or*) VI. 447. *b.*

FAUX-REMBUCHEMENT, (*Vénerie*) VI. 449. *b.*

FAUX-SAVOIR, (*Philoſoph.*) ce qu'on entend par-là. *Suppl.* I. 96. *a.*

FAUX-SAUNAGE, (*Comm. de faux ſel*) peines rigoureuſes ſous leſquelles il eſt défendu. Le commerce du ſel étranger ſévérement puni en France. VI. 449. *b.*

Faux-ſaunage, *ſel de*, XIV. 928. *b.*

FAUX-SEL, (*Comm.*) VI. 450. *a.*

FAUX-SOLDAT, *paſſe-volant*, (*Art milit.*) Comment s'excuſent ceux qui paſſent les faux-ſoldats aux montres. VI. 450. *a.*

FAYDIT. (*Pierre*) Obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. XIV. 296. *a.*

FAYE, (*Jean-Elie Leriget de la*) XVII. 264. *a.*

FAYENCE, (*Art méch.*) elle eſt originaire de Faenza en Italie. Quelle eſt la ville de France où la premiere fayence de ce royaume a été fabriquée. VI. 454. *a.* Inſtructions ſur le travail de la fayence. Préparation de la terre. *Ibid. b.* Travail ſur le tour. *Ibid.* 455. *a.* Préparation du cru ſur la planche pour faire ſécher les pieces travaillées. Enſuite on encaſtre le cru dans des gaſettes. Quand les gaſettes ſont remplies, on les porte au four. Maniere d'enfourner. Quand le four eſt bouché, on met le blanc au four dans une foſſe faite de ſable pour y être calciné ; & ceux qui font la belle fayence, y mettent auſſi leur couverte à calciner. *Ibid. b.* Compoſition pour la fayence ordinaire, telle que celle de Nevers. En quoi conſiſte le calciné. On met le tout enſemble dans la fournette, *&c.* Cuiſſon de la fayence. Ce qu'on entend par la fougaſſe ; inconvénient qu'il faut éviter. On quitte le four au bout de trente ou trente-ſix heures. Après avoir défourné, on deſcend dans la voûte d'en-bas, & l'on en enleve le blanc que la grande chaleur du four en feu a calciné, & réduit en un gâteau. Préparation du gâteau pour le moulin. Opéra-

tion du moulin. *Ibid.* 456. *a.* Phénomene à obſerver dans cette opération. Préparation du blanc. Maniere d'y tremper les vaiſſeaux. *Ibid. b.* Toutes les pieces étant trempées & prêtes à être enfournées, on a des gaſettes de la même figure que les premieres, mais d'une grandeur proportionnée à celle des pieces. Maniere de remplir les gaſettes. On enfourne comme ci-devant. Travail des gaſettes & des pernettes. *Ibid.* 457. *a.* Compoſitions des diverſes couleurs dont on ſe ſert pour peindre la fayence. *Ibid. b. & ſuiv.* Si l'on deſire en ſavoir davantage, on peut conſulter l'article *Porcelaine. Ibid.* 460. *b.*

Fayence, ce qui a rendu précieux pluſieurs vaſes de la ville de Faenza en Italie. VI. 371. *a.* Manufacture de fayence à Nevers. *Suppl.* IV. 33. *a.* Poterie de fayence. 518. *a.* Fayence trezalée. XVI. 609. *b.* Les planches à conſulter ſur la fabrication de la fayence, ſe trouvent dans le vol. IV. Ouvrage à conſulter ſur cet art. *Suppl.* IV. 33. *a.*

FAYENCIER, *voyez* VERRIER.

F E

FÉ, FO, FOÉ, (*Hiſt. d'Aſie*) idole adorée ſous différens noms par les Chinois idolâtres, les Japonnois & les Tartares. En quel tems cette idolâtrie eſt née. Par qui elle eſt prêchée. Exercices de pénitence qui effraient la nature humaine, pratiqués par certains prêtres en l'honneur de cette idole. Divers effets de leur fanatiſme. Cette ſecte ſéduit quelquefois des Mandarins. VI. 460. *b.* Montagne qui ſelon l'imagination de ces fanatiques, repréſente à leurs yeux leur dieu *Fo. Ibid.* 461. *a. Voyez* FOHI.

FÉAL, (*Juriſp.*) épithete que le roi donne à ſes vaſſaux & à quelques officiers. Etymologie de ce mot. Les leudes qui ſous les deux premieres races, étoient les grands du royaume, étoient auſſi qualifiés de fideles. Uſage & ſignification du mot *amé* ordinairement joint à celui de *féal.* VI. 461. *a.*

FÉBRIFUGE, *Médicament*, (*Médec. thérapeut.*) On peut trouver la vertu fébrifuge dans tous les moyens qui peuvent être employés contre la cauſe des léſions des fonctions, en quoi conſiſte la fievre. Cependant on ne cherche communément les fébrifuges que dans la claſſe des altérans. On pourroit regarder l'action des ſolides, des fluides, l'agitation fébrile, comme le premier fébrifuge. Il faut recourir au mot *Fievre*, où ſe trouve tout ce qui concerne les curations de toutes les diverſes affections compriſes ſous ce mot. *Voyez* auſſi toutes les généralités concernant les remedes évacuans, & les altérans. Tous les genres de remedes peuvent former des fébrifuges différens. VI. 461. *b.* Médicamens particuliers auxquels on attribue préférablement à tous autres la qualité de fébrifuge. *Ibid.* 462. *a.*

Fébrifuge, apozême, I. 542. *b.* emplâtre. V. 591. *b.*

FÉBRILE. Froid fébrile, *voyez* FROID & FIEVRE. Inſomnie fébrile. VIII. 791. *b.* 792. *a*, *b.* Maladies fébriles ſimples & compoſées. IX. 934. *b.* 935. *a.* Tremblement fébrile. XVI. 584. *a.*

FÉBRUA ou *Fébrues*, (*Hiſt. anc.*) *purification :* fête que les Romains célébroient au mois de février, pour les mânes des morts. Etymologie du mot *février.* But des ſacrifices qu'on y célébroit. Leur durée. Origine de l'ancien mot *februa.* VI. 462. *a.*

FEBVRE, (*M. le*) ſa méthode pour l'étude de la langue latine. VI. 88. *a.*

FECALE, *matiere*, (*Phyſiol. Médec.*) voyez FIENTE, DÉJECTION, EXCRÉMENT & *Suppl.* II. 614. *a.* nature de cette matiere en état de ſanté : changemens qu'elle éprouve dans les maladies. IV. 771. *b.* Prognoſtics tirés de ces changemens. 772. *a*, *b.* Opérations par leſquelles on a prétendu tirer de cette matiere un ſel doué d'une très-grande vertu. VI. 228. *b.* Doctrine de Van-Helmont ſur la cauſe de ſon odeur. 523. *a*, *b.* Les animaux qui ne vivent que de végétaux rendent leurs excrémens preſque ſans fêteur. 598. *b.* La bile contribue à la corruption des matieres fécales. VII. 35. *b.*

FÉCIAL ou *fécialien*, (*Hiſt. rom.*) officier qui étoit employé à déclarer la guerre ou à négocier la paix. Etymologie que Feſtus donne de ce mot. College des féciaux. Leurs charges ou fonctions ſelon Denys d'Halicarnaſſe. Il y avoit quelque rapport entre ces féciaux & les officiers que les Grecs appelloient *érénophylaques.* Nos anciens hérauts d'armes ne répondent point à la dignité des féciaux. Officier fécialien envoyé par Ancus Martius aux Latins pour leur déclarer la guerre. Cérémonies qu'il obſervoit. VI. 462. *b.* Dans la formule de la déclaration de guerre, le roi n'étoit point nommé, & tout ſe faiſoit au nom & par l'autorité de la nation. On ne s'accorde point ſur l'inſtitution des féciaux : il eſt vraiſemblable que l'idée de cet établiſſement fut tirée des anciens peuples du Latium ou d'Ardée, qui la tirerent des Pélaſges. Ces fonctions étoient abolies du tems de Varron. Auteurs anciens à conſulter. *Ibid.* 463. *a.*

Fécial. Obſervations ſur les féciaux. VIII. 143. *b.* Chef de leur college. XII. 169. *a.*

FÉCOND, *fertile :* différence entre ces mots. VI. 463. *a.*

FÉCONDATION. Différence entre fécondation & fétation. VI. 564. *a.* En quoi conſiſte la fécondation. VIII. 573. *b.* Fécondation des plantes. XII. 714. *b.* 715. *a*, *b.* XVI. 962. *a*, *b. Suppl.* III. 65. *a*, *b.* 221. *a*, *b. Suppl.* II. 446. *Suppl.* IV. 788. *a.*

FÉCONDITÉ, ((*Mythol. Médaill. Littérat.*) Junon adorée ſous ce nom. Cérémonie à laquelle ſe ſoumettoient les femmes qui alloient l'invoquer. Quelquefois on confond la fécondité avec la déeſſe Tellus : comment alors elle eſt repréſentée. Les Romains érigerent un temple à la fécondité de Poppée. VI. 463. *b.*

Fécondité, ſon ſymbole. XV. 731. *a.* La fécondité des femmes en honneur chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b.*

FÉCONDITÉ, (*Econ. anim.*) définition. VI. 463. *b. Voyez* IMPUISSANCE, STÉRILITÉ, GÉNÉRATION.

FÉCONDITÉ, (*Agric. Jardin.*) voyez FERTILITÉ. Moyens de fécondité, *voyez* EXPOSITION, LABOUR, ENGRAIS, ARROSEMENT. La fécondité des plantes dépend en partie de la liberté des racines à s'étendre. *Suppl.* III. 211. *b.*

FÉCULE, (*Pharmac.*) poudre blanche qui ſe ſépare du ſuc de certaines racines, & ſe précipite à la maniere des feces. VI. 463. *b.* Racines dont on tire communément les fécules. Zwelfer dépouille les fécules de toute vertu. Son ſentiment reçu généralement aujourd'hui. *Fécules*, feces vertes qui ſe ſéparent des ſucs des plantes, lorſqu'on les purifie. *Ibid.* 464. *a.*

FÉDÉRATIVE, *république.* XIV. 150. *b.* 158. *b.* 159. *a.*

FÉE MORGANE, (*Hiſt. nat.*) phénomene obſervé par les peuples qui habitent l'extrémité de la Calabre. Cauſe de cette apparition. *Suppl.* III. 9. *b.* Phénomene ſemblable qui peut avoir donné lieu chez les Grecs à la prétendue apparition des dieux ſur l'Olympe. Explication qu'a donnée M. de Mairan d'une empreinte de ſardoine du cabinet du roi, qui repréſente Neptune plongé dans l'océan juſqu'à la moitié du corps, & tenant au-deſſus de ſa tête un voile arqué, ſur lequel Jupiter eſt aſſis avec la foudre en main. Obſervations ſur ce que dans cette même antique & dans une autre pierre gravée qui appartient au duc d'Orléans, on voit une licorne repréſentée auprès du ſigne du zodiaque qu'on appelle *la vierge. Ibid. b.*

FÉES, (*Bell. lett.*) elles n'ont aucun rapport avec les divinités du paganiſme, ſi ce n'eſt peut-être avec les larves. Il paroît que les Perſans & les Arabes en ſont les inventeurs. Noms qu'ils leur donnent. Province d'Arabie habitée par les fées. *La reine des fées*, poëme de Spencer. Origine des contes des fées, ſelon Naudé. VI. 464. *a.* Uſage que nos romanciers modernes font de la fiction des fées. *Ibid. b.*

Fées. Origine de l'opinion des fées. IV. 731. *a.* Cercles que le peuple ſuppoſe avoir été tracés par les fées dans leurs danſes en campagne. II. 836. *b.* Eſpeces de fées des romans des Perſans. XII. 355. *b.* Grotte des fées. *Suppl.* III. 273. *b.*

FÉERIE, uſage qu'on en a fait à l'opéra. Quinault ſe ſervit d'abord de la magie, & n'introduiſit la féerie qu'en ſous-ordre. La férie a paru de nos jours propre à produire une illuſion agréable, & des actions auſſi intéreſſantes que merveilleuſes. Uſage qu'en a fait M. de Moncrif, dans ſon ballet de *l'empire de l'amour.* Muſique de MM. Rebel & Francœur pour ce ballet. VI. 464. *b. Voyez* ENCHANTEMENT.

FEINDRE, *boiter*, (*Manege. Maréch.*) ces deux mots ne ſont pas exactement ſynonymes. Deux ſignifications du mot *Feindre.* On doit d'abord ſonder le pied de tout animal qui feint ou qui boîte. VI. 465. *a.*

FEINT, *être feint*, (*Métaphyſ.*) VI. 75. *b.*

FEINTE. (*Muſiq.*) Feinte coupée des épinettes & claveſſins qui ne ſont pas à ravalement. VI. 465. *a.*

FEINTE. (*Eſcrime*) ce qu'il faut obſerver pour bien faire une feinte. Double feinte. Feinte droite. *Voyez* vol. IV des planches, Eſcrime, pl. 9.

Feinte, dans l'uſage de l'imprimerie. VI. 465. *a.*

FEINTIERS, *aloſieres*, *vergues*, *vergueux*, *rêts verguans*, *cahuyautiers*, (*Pêche*) deſcription de ce filet propre à prendre les aloſes. VI. 465. *a.* Comment on fait cette pêche. *Ibid. b.*

FEL, (*Mlle*) chanteuſe de l'opéra : ſon éloge. III. 145. *b.*

FELDKIRCH, (*Géogr.*) ville d'Allemagne. Anecdotes concernant le fameux Bernhardi qui naquit dans cette ville. VI. 465. *b.*

FELICITÉ, (*Gramm. & Morale*) état permanent d'une ame contente. Différence entre bonheur & félicité ; entre un bonheur & le bonheur ; entre le plaiſir, le bonheur, la proſpérité. Signification du mot *féliciter.* VI. 465. *b.*

FÉLICITÉ, (*Mythol.*) *Eudomonie*, chez les Grecs. Lucullus voulut élever une ſtatue à la félicité après ſes victoires. Céſar conçut auſſi le projet d'ériger un temple à cette même

déeſſe ; mais Lépide eut l'honneur de l'exécuter. Les prêtres ne manquerent pas de vanter la gloire de ce temple & d'exagérer les avantages qu'auroient les dévots qui le fréquenteroient. VI. 466. *a*. Anecdote ſur ce ſujet. Réflexions de S. Auguſtin ſur le culte de la félicité. Pourquoi les Romains avoient conſacré des temples à la peur & à la pâleur, à la fraude, à la diſcorde, *&c.* Comment la félicité eſt repréſentée ſur les médailles. *Ibid. b.*

FÉLICITÉ. Différence entre bonheur, béatitude & félicité. II. 169. *b*. En quoi conſiſte en ce monde notre félicité. XII. 143. *a*. Symbole de la félicité. XV. 728. *b*. 731. *a*. Temple de la félicité. XVI. 71. *b*.

FÉLIX, *feliciſſimus*, *felicitas*, (*Littér.*) à qui ces titres furent appliqués. Entre les différens titres qui ſe liſent ſur les monumens antiques, celui de *felix* ou *felicitas* eſt un des plus fréquens. Sylla fut le premier qui prit le nom d'heureux. Ce titre fut attribué au triſte tems préſent, au ſiecle infortuné, au ſénat abattu, au peuple romain aſſervi, à Rome malheureuſe, à l'empire conſterné ſous Macrin, à toute la terre gémiſſante, aux plus infâmes empereurs. *Ibid. b*. Titre de *feliciſſimus* devenu commun dans le bas empire. Quantité de colonies ſe piquerent de ſe dire heureuſes ſur leurs monnoies, par adulation pour les princes regnans. Les provinces, à l'imitation des villes, affecterent ſur leurs monumens publics de ſe proclamer heureuſes. On fit graver ſur les médailles de Commode, que le monde étoit heureux ſous ſon empire. Baſſe adulation des Aſiatiques. *Ibid.* 467. *a*.

FELIX V, cede la thiare à Nicolas & ſe retire à Ripaille. IX. 322. *a*.

FELIX, (*Jacques*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *b*.

FELL, (*Jean*) patrie & ouvrages de cet auteur. XI. 728. *a*.

FÉLONIE, (*Juriſp.*) Sens étendu & reſtreint de ce mot. Comment le vaſſal ſe rend coupable de félonie. VI. 467. *a*. Le déſaveu eſt différent de la félonie. Le crime de félonie ne ſe peut commettre qu'envers le propriétaire du fief dominant. La peine ordinaire eſt la confiſcation. Quel eſt un des plus anciens & mémorables exemples de cet uſage. Quelle eſt la confiſcation des bénéficiers coupables de félonie. La félonie de l'évêque donne ouverture au droit de régale. La confiſcation pour félonie n'a pas lieu de plein droit. Autres peines que peut ſubir le vaſſal outre la confiſcation. Le ſeigneur dominant qui ne s'eſt pas plaint du vivant de ſon vaſſal de la félonie commiſe envers lui, eſt cenſé lui avoir remis l'offenſe. Auteurs à conſulter. *Félonie* du ſeigneur envers ſon vaſſal. *Ibid. b*. Peine attachée à cette félonie : exemples. Coutumes à conſulter. *Ibid.* 468. *a*.

Félonie. Serment d'abjuration que faiſoit en Angleterre un homme coupable de félonie. I. 27. *a*. Commiſe en cas de félonie. 704. *a*. Peine du ſeigneur coupable de félonie envers ſon vaſſal. *Ibid. b*.

FELTRI, (*Géogr.*) ville de la Marche Tréviſane, ſous la république de Veniſe. Qualité du terrein des environs. Pieces d'hiſtoire naturelle qu'on y trouve. Ouvrage à conſulter. *Suppl.* III. 10. *b*.

FÊLURE d'un vaſe de verre : maniere de la réparer. V. 725. *b*.

FEMELLES des animaux, caracteres qui les diſtinguent des mâles. *Suppl.* III. 11. *a*. Leur geſtation : *voyez* ce mot. Pourquoi elles ne ſont point ſujettes aux menſtrues. X. 338. *a*. 339. *a*. De leur diſpoſition à l'accouplement. *Suppl.* I. 124. *b*.

FÉMININ, *adj.* (*Gramm.*) *voyez* GENRE. Ce mot joint à un ſubſtantif peut avoir une forme grammaticale maſculine, & réveiller en même tems un ſens féminin. *Rime féminine*, *vers féminins* : voyez RIME. Exemples de quelques noms maſculins que le peuple de Paris fait du genre féminin. VI. 468. *b*.

FEMME, (*Anthropologie*) auteurs à conſulter ſur les différences du ſquelette de la femme & de celui de l'homme. Syſtême ingénieux de M. Daubenton ſur la différence des organes de la génération de l'homme & de la femme. Il croit que toute la différence que l'on peut trouver dans la grandeur & la poſition de certaines parties, dépend de la matrice qui eſt de plus dans les femmes que dans les hommes, *&c.* VI. 468. *b*. Obſervations ſur leſquelles il s'appuie. On ne peut diſtinguer le ſexe des fœtus femelles de celui des mâles, juſqu'à l'âge de quatre mois. Galien ne met d'autre différence entre les parties génitales de l'homme & de la femme, que celle de la ſituation ou du développement. Auteurs qui ont embraſſé l'opinion de Galien. Anatomiſtes qui l'ont rejettée. On trouve pluſieurs femmes changées en hommes. *Voyez* HERMAPHRODITE. Hippocrate dit qu'une femme ne devient point ambidextre. Des philoſophes platoniciens ont auſſi regardé la femme comme un homme manqué. Cauſes des divers préjugés ſur les rapports d'excellence entre l'homme & la femme. *Ibid.* 469. *a*. Des femmes qui ſe ſont illuſtrées par les lettres. Examen de la queſtion, ſi l'étude des lettres convient à une femme chrétienne. Deux excès où l'on eſt tombé par rapport aux exercices convenables aux femmes. Le beau ſexe devenu mépriſable en Orient. Loi des Bourguignons ſur celle qui renvoyoit ſon époux. Tous les poëtes grecs ont dit beaucoup de mal des femmes. Les poëtes latins ne leur ſont pas plus favorables. *Ibid. b*. Pourquoi l'on a attribué aux femmes des arts d'une vertu occulte. Selon Ariſtote, c'eſt un plus grand crime de tuer une femme qu'un homme. Il eſt remarquable qu'on a cru être ſouillé par le commerce légitime des femmes. Opinion des rabins ſur la création & la nature de la femme. Les femmes étoient à plaindre dans la loi juive. Perſonne n'a plus aimé, ni maltraité les femmes dans ſes ouvrages que Salomon. Douceur de Jeſus-Chriſt à leur égard. *Ibid.* 470. *a*. Le célibat loué chez les chrétiens & maudit chez les juifs. Ce qu'ordonne S. Pierre aux maris à l'égard des femmes. Auteurs qui ont ſoutenu l'opinion monſtrueuſe que Dieu eſt mâle & femelle en même tems. Les Manichéens regardent la diſtinction des ſexes comme l'ouvrage du diable. Loix de Mahomet ſur les femmes. Obſervation ſur la diſſertation anonyme, où l'on prétend *mulieres homines non eſſe*. *Ibid. b*.

FEMME, (*Phyſiolog.*) la nature ne paroît avoir réſervé la diſtinction des ſexes que pour les animaux conſidérables. Les animaux extrêmement ſimples, comme les polypes, n'ont aucune apparence de ſexe. Des animaux plus compoſés commencent à porter le caractere d'un ſexe ; ils ſont généralement femelles. Des ſexes des coquillages. *Suppl.* III. 10. *b*. Caracteres qui dans les grands animaux diſtinguent le mâle d'avec la femelle. Différences caractériſtiques de l'homme & de la femme. *Ibid.* 11. *a*.

Femme, différence dans les proportions du corps de l'homme & de celui de la femme. VIII. 260. *b*. *Suppl.* II. 545. *a*. Différence entre les os des femmes & ceux des hommes. XV. 483. *a*, *b*. De la beauté des femmes, *voyez* BEAUTÉ. Pourquoi les femmes ſont plus ſujettes que les hommes à certaines dépravations d'appétit. V. 736. *a*. Pourquoi elles ſont plus foibles que les hommes, elles ont la voix grêle, & elles ſont ſans barbe. VI. 159. *b*. 160. *a*, *b*. 161. *a*. Les fauſſes couches rendent certaines femmes fécondes. 451. *b*. Les femmes plus précoces que les hommes. *Suppl.* I. 201. *a*. Age auquel leur tempérament commence à prendre de l'ardeur. VII. 380. *b*. Il eſt rare qu'elles aient ce qu'on appelle du tempérament. *Ibid.* Les femmes en général vieilliſſent plus que les hommes, VIII. 260. *b*. De l'âge où elles commencent à être propres au mariage. X. 117. *b*. Effets des plaiſirs du mariage ſur elles, 118. *b*. Des femmes qui ont fait beaucoup d'enfans. 119. *a*. Caractere du pouls des femmes. XIII. 230. *b*. Pourquoi les femmes deviennent puberes plutôt que les mâles. 549. *b*. Régime propre aux femmes. XIV. 13. *a*. De leur ſenſibilité. XV. 47. *a*.

FEMME, (*Droit nat.*) *uxor*. Principal but & principaux devoirs de la ſociété du mariage. Le droit poſitif des nations policées, les loix & les coutumes de l'Europe donnent l'autorité dans cette ſociété au mâle. Le code Frédéric favorable à cet uſage. Raiſons qu'on peut oppoſer à ce pouvoir marital. VI. 471. *a*. On a vu chez les nations les plus civiliſées, des mariages qui ſoumettent le mari à l'empire de la femme. L'exemple de l'Angleterre & de la Moſcovie fait voir que les femmes peuvent réuſſir dans le gouvernement modéré & dans le deſpotique. Symbole en uſage chez les Lacédémoniens, pour marquer l'égalité de pouvoir entre l'homme & la femme. La femme en Egypte avoit par contrat de mariage autorité ſur le mari. *Ibid. b*.

Femme, moyen ſingulier par lequel les femmes chez les Romains prouvoient à leur mari leur fidélité. II. 290. *b*. Etat des femmes dans les gouvernemens deſpotiques. IV. 887. *b*. V. xj. *a*. *note*. La femme infidelle plus coupable que le mari. VIII. 701. *b*. Les femmes à Rome ne pouvoient être contraintes par les licteurs à ſe retirer devant les magiſtrats. IX. 487. *a*. Puiſſance du mari ſur ſa femme. X. 101. *b*. 102. *a*, *b*. Etat de dépendance où étoient les femmes chez les Romains, & où elles ſont parmi nous. XIII. 558. *b*. Leur état chez les Arabes. *Suppl.* I. 503. *b*. 508. *a*.

FEMME, (*Morale*) ce nom ſeul touche l'ame, mais il ne l'éleve pas toujours. Toutes les femmes voudront que l'écrivain qui doit parler d'elles ſoit un peintre infidele, & que le portrait ſoit reſſemblant. Attributs diſtinctifs des femmes par rapport aux qualités du corps. Leurs diſpoſitions naturelles modifiées en mille manieres par l'éducation. Les femmes n'ont guere que des caracteres mixtes, intermédiaires ou variables. Tout parle en elles, mais un langage équivoque. Elles apperçoivent plus vîte, peuvent voir auſſi-bien, & regardent moins long-tems. Jeuneſſe & vieilleſſe, vice & vertu des femmes. Pourquoi elles ſont vindicatives. VI. 472. *a*. Pourquoi elles ne ſont pas diſcretes. Il y a moins d'union entre elles qu'entre les hommes. Avantages mutuels qui font l'égalité des deux ſexes. De l'éducation des femmes. L'éloge de l'eſprit ou du caractere d'une femme eſt preſque toujours une preuve de ſa laideur. Abus que les deux ſexes

ont

ont fait réciproquement de leurs avantages. *Ibid. b.* Politique & morale des femmes. Ce menſonge perpétuel appellé *coquetterie*, ſemble être dans les femmes un caractere primitif: il eſt ſemblable au feu ſacré, qui ne s'éteint jamais. Plus les femmes ont perfectionné l'art de faire deſirer ce qu'elles ne veulent point accorder, plus les hommes ont multiplié les moyens d'en obtenir la poſſeſſion. Il y a un feu, qui caché plus ou moins long-tems, s'allume à notre inſçu, s'étend d'autant plus, qu'on fait plus d'efforts pour l'éteindre, & qui enfin s'éteint malgré nous. *Ibid.* 473. *a.* Etat de Chloé dans le monde après ſon mariage: ſa conduite envers ſes amans. Comme un foible enfant qu'elle protege, Chloé prend l'amour ſur ſes genoux, badine avec ſon arc, ſe joue avec ſes traits, coupe l'extrémité de ſes ailes, lui lie les mains avec des fleurs; & déja priſe elle-même dans des liens qu'elle ne voit pas, ſe croit encore en liberté. A peine Chloé a-t-elle prononcé le mot fatal à ſa liberté, qu'elle fait de ſon amant l'objet de toutes ſes vues, le but de toutes ſes actions, l'arbitre de toute ſa vie. Pour la plupart des hommes, l'amour eſt une fauſſe jouiſſance qui, précédée d'un deſir incertain, eſt immédiatement ſuivie d'un dégoût marqué qu'accompagne encore trop ſouvent la haine ou le mépris. Quand la ſource des plaiſirs eſt dans le cœur, l'amour ne tarit point. *Ibid. b.* Chloé abandonnée par ſon amant. Son déſeſpoir ſe change inſenſiblement en une langueur qui fait de tous ſes jours un tiſſu d'ennuis. Cependant elle conſent à ſe diſtraire, elle finit par ſe conſoler. Elle fait un nouveau choix qui ne ſera guere plus heureux que le premier. Elle appartenoit à l'amour, la voilà qui appartient au plaiſir. Qu'importe que ſon amant y ſoit trompé, s'il eſt heureux! Chloé ſait donner à la volupté toutes les apparences du ſentiment, à la complaiſance tous les charmes de la volupté. Elle ſait également diſſimuler des deſirs & feindre des ſentimens, compoſer des ris & verſer des larmes. *Ibid.* 474. *a.* Elle ſe perſuade enfin qu'il n'y a qu'un engagement ſolide qui perde une femme: elle ſe conduit en conſéquence. Le ſeul moyen de la rendre conſtante ſeroit peut-être de lui pardonner d'être infidelle. Plus que galante, elle croit cependant n'être que coquette. Elle ſe dit ſans préjugés, parce qu'elle eſt ſans principes. Tant qu'elle aura de la beauté ou des graces, les deſirs des hommes, la jalouſie des femmes lui tiendront lieu de conſidération. Mais enfin le ridicule plus cruel que le deshonneur, l'exile de la ſociété. Alternative qui ſe préſente à elle pour unique reſſource, le bel-eſprit ou la dévotion. L'une & l'autre alternative n'eſt pas toujours facile à embraſſer. *Ibid. b.* Portrait de la femme aimable & vraiment eſtimable. Portrait de la femme ſolidement heureuſe. *Ibid.* 475. *a.*

Femme, de la chauſſure haute des femmes, III. 260. *b.* Uſage que les Romains faiſoient d'un clou myſtérieux pour corriger l'eſprit de leurs femmes. 551. *b.* Caractere moral des femmes. *Suppl.* III. 948. *a.* 952. *a.* Femme coquette. IV. 183. *a.* On n'aime point à rencontrer dans une femme les qualités caractériſtiques de l'homme, ni dans un homme celles de la femme. V. 404. *a.* Eloge de la femme forte par Salomon. 746. *b.* Foibles des femmes. VII. 27. *b.* Pourquoi les femmes laides ont très-ſouvent des graces & font de grandes paſſions, au lieu qu'il eſt rare qu'on puiſſe en dire de même des belles. 765. *b.* Pourquoi les graces ſont plus particuliérement attachées aux femmes qu'aux hommes. 766. *a.* Comment un homme galant les flatte. *Suppl.* III. 48. *a.* Importance de l'éducation des femmes. VIII. 278. *a.* Femmes impérieuſes. 593. *a.* De la décence dans les femmes. 667. *b.* Pourquoi les gymnoſophiſtes des Indes craignoient leur commerce. 675. *a.* Ce qu'on entend par jolie femme. 872. *b.* Les femmes des anciens peuples du Nord les excitoient aux grandes choſes, & elles étoient renommées pour leur chaſteté & leur fidélité. 919. *a.* Lubricité des femmes en quelques pays d'Aſie. XII. 161. *b.* Parallele entre la femme prude & la femme ſage. XIII. 528. *a.* Combien la pudeur convient aux femmes. 553. *a.* Des femmes qui ſe ſont illuſtrées. 630. *b.* Exactitude proſodique que les femmes du grand monde ſavent obſerver en parlant. 656. *b.* C'eſt le ſort des femmes d'être ſenſibles aux perſuaſions des miniſtres de la religion, & de perſuader les hommes. XIV. 444. *a.* Du goût des femmes pour la parure. XVII. 89. *a*, *b.* 221. *a*, *b.* Différence dans leur parure ſelon leurs différens teints. *Suppl.* II. 244. *a*, *b.* Plaiſirs & occupations qui leur conviennent. XVII. 739. *a.*

FEMME, (*Juriſpr.*) La condition des femmes en général eſt différente de celle des hommes. *Citiùs pubeſcunt, citiùs ſeneſcunt.* Les femmes à cauſe de leur délicateſſe, *&c.* ſont exclues de pluſieurs fonctions, *&c.* VI. 475. *a.* Cependant il en eſt qu'elles peuvent exercer dans l'état eccléſiaſtique. Dans certaines monarchies, les femmes ne ſuccedent point à la couronne. Elles ne ſont pas admiſes aux emplois militaires ni aux ordres de chevalerie, *&c.* ni aux charges publiques. Elles ne ſont plus comme autrefois l'office de pair. Autrefois en France les femmes pouvoient être juges & arbitres. Elles peuvent néanmoins faire en certains cas la fonction d'experts. C'étoit autrefois une femme qui faiſoit la fonction de bourreau pour les femmes. On ne peut les nommer tutrices que de leurs enfans. Elles ſont exemptes de tailles & impoſitions. Mais elles ne ſont point exemptes des corvées ou autres charges, ſoit réelles ou perſonnelles. Evaluation de la corvée d'une femme & de celle d'un homme. Exemples de quelques femmes admiſes dans les académies littéraires. Actes pour leſquels on ne peut les prendre pour témoins. On les peut entendre en dépoſition, tant en matiere civile que criminelle. *Ibid. b.* Il dépend de la prudence du juge d'ajouter plus ou moins de foi aux dépoſitions des femmes, ſelon leur qualité & d'autres circonſtances. On ne reçoit point de femmes dans les corps & communautés d'hommes. Certains commerces & métiers annexés aux femmes. En quels cas les femmes ſont contraignables par corps pour dettes civiles. Loix ſur le luxe des femmes. Des réglemens pour la ſépulture des femmes. *Ibid.* 476. *a.*

Femme commune en biens, & femme non commune. III. 726. *b.* Des condamnations de dépens obtenues contre une femme en puiſſance de mari. IV. 858. *b.* Dot de la femme. V. 62. *b. &c.* Douaire de la femme. 68. *a*, *b*, *&c.* Edit des femmes, 392. *a.* Etat d'une femme. VI. 28. *a.* Magiſtrats d'Athenes qui avoient inſpection ſur les femmes. VII. 1022. *b.* Biens de la femme diſtingués en dotaux & paraphernaux, XI. 919. *a*, *b.* Senatus-conſulte par lequel les femmes ne peuvent s'obliger valablement pour d'autres. XV. 10. *a.* XVI. 880. *b.* Sort des biens d'une femme qui avoit commerce avec un eſclave. 599. *b.* Loix ſur les obligations que peuvent contracter les femmes pour autrui ou pour leurs maris. XVI. 881. *a*, *b.*

Femme amoureuſe, exemples qui prouvent que les femmes publiques étoient ainſi nommées autrefois. VI. 476. *a.*

Femme authentiquée, celle qui pour adultere a été condamnée aux peines portées par l'authentique, *ſed hodie.* Diſpoſitions de cette loi. VI. 476. *a.*

Femme autoriſée. VI. 476. *a.*

Femme commune en biens, *Femme non commune*, différence entre une femme ſéparée de biens & une femme non commune. VI. 476. *b.*

Femme de corps. VI. 476. *b.*

Femme cottiere ou coutumiere. VI. 476. *b.*

Femme délaiſſée. VI. 476. *b.*

Femme divorcée. VI. 476. *b.*

Femme douairiere. VI. 476. *b.*

Femme douairée. VI. 476. *b.*

Femme franche. VI. 476. *b.*

Femme jouiſſante de ſes droits. VI. 476. *b.*

Femme lige. VI. 476. *b.*

Femme mariée. Inſtitution divine du mariage. VI. 476. *b.* Puiſſance du mari ſur la femme depuis le péché. Suivant les loix anciennes & nouvelles, la femme mariée eſt ſoumiſe à ſon mari. En quoi conſiſte ce pouvoir marital. Du droit de correction. Préſentement en France, un mari ne peut guere impunément châtier ſa femme. Quels ſont les principaux effets de la puiſſance du mari & de la dépendance de la femme. Elle peut teſter ſans autoriſation. Peine de l'adultere commis par la femme. Chez les Romains une femme mariée qui ſe livroit à un eſclave, devenoit elle-même eſclave. Une femme dont le mari eſt abſent, ne doit pas ſe remarier qu'il n'y ait certitude de la mort de ſon mari. Loi de Pologne plus adoucie. La pluralité des femmes autrefois tolérée chez les Juifs. Comment elle avoit lieu chez les Romains & dans les Gaules. *Ibid.* 477. *a.* De la communauté des femmes qui eut lieu à Rome dans un tems. Du nom des femmes mariées. La femme ſuit la condition du mari. Sens de cette maxime, que le domicile de la femme eſt celui du mari. La femme eſt obligée de ſuivre ſon mari par-tout où il juge à propos d'aller: exceptions du code Frédéric. Trois ſortes de biens que les femmes mariées avoient chez les Romains. *Ibid. b.* Donation à cauſe de noces que la femme reprenoit ſur les biens de ſon mari prédécédé. Les anciens Francs achetoient leurs femmes. Sous les deux premieres races, les maris ne recevoient point de dot de leurs femmes. Diſtinction ſur les biens de la femme, tirée de la loi ſuivant laquelle elle a été mariée. Les loix & coutumes de chaque pays ſont différentes ſur les droits qu'elles accordent aux femmes mariées: en quoi elles s'accordent. Des divers avantages accordés aux femmes par les loix, pour les faire ſubſiſter après le décès du mari. Comment on juge ſi la preſcription a couru contre une femme mariée & en puiſſance du mari. *Ibid.* 478. *a.* *Voyez* ci-deſſus l'article FEMME, (*Droit nat.*)

Femme en puiſſance de mari. VI. 478. *b.*

Femmes publiques, appellées alicaires par les Romains, I. 264. *a.* & ambubaies. 226. *b.* *Voyez* COURTISANNE.

Femme reliſte. VI. 478. *b.*

Femme remariée. VI. 478. *b.*

Femme répudiée. VI. 478. *b.*

Femme ſéparée. Cinq différentes manieres ſelon leſquelles une femme peut être ſéparée de ſon mari. VI. 478. *b.*

Femme en viduité. VI. 478. *b.*

Femme uſante & jouiſſante de ſes droits. VI. 478. *b.*

Femme adultere, (*La*) *Théolog. critiq.* mots conſacrés pour déſigner celle que Jeſus-Chriſt renvoya ſans la condamner. L'authenticité de cette hiſtoire combattue par pluſieurs critiques, qui ſoupçonnent que c'eſt une interpolation du texte faite par Papias. Raiſons de ce ſoupçon. VI. 478. *b.* Sentimens de divers critiques ſur cette authenticité. Savant traité ſur cette matiere, utile à conſulter. Divers ouvrages dont il faut joindre la lecture à celle de ce traité. *Ibid.* 479. *a.*

Femme adultere, obſervations ſur l'hiſtoire de cette femme. XVII. 758. *b.*

Femme en couche, (*Médec.*) maniere de la ſoigner dès qu'elle eſt délivrée. VI. 479. *a.* Moyen de prévenir l'inflammation des parties qui ont ſouffert une violente diſtenſion dans l'enfantement. Bandage dont le ventre de la femme accouchée doit être entouré. Soins à lui donner au cas qu'elle ne veuille ou ne puiſſe pas être nourrice. Ce qu'on doit obſerver dans le cas contraire. Régime qu'elle doit ſuivre. *Ibid. b.* 1°. Obſervation par rapport aux vuidanges. *Voyez* ce mot. 2°. Secours à donner à l'accouchée lorſque l'hémorrhagie eſt conſidérable. 3°. Remedes contre les ſyncopes. 4°. Des fievres inflammatoires des femmes en couche. 5°. De la diarrhée qui ſuccede à la ſuppreſſion des vuidanges. 6°. La conſtipation dans les premiers jours ne doit pas effrayer. Ce qu'on doit faire lorſqu'elle dure. *Ibid.* 480. *a.* 7°. Remedes contre les vents & les flatuoſités. 8°. Des tranchées. Leurs cauſes. Remedes à employer. 9°. De l'enflure du ventre. 10°. De l'inflammation de la matrice. Ses cauſes. Ses ſymptômes & divers effets. Traitement de cette maladie. *Ibid. b.* 11°. Relâchement, deſcente, chûte de la matrice & du fondement. 12°. Des hémorrhoides. 13°. De la tuméfaction des parties, cauſée par un accouchement laborieux. 14°. Déchirement, écorchure ou contuſion des parties naturelles qui arrive preſque toujours dans le premier accouchement. 15°. Dilacération de la fourchette, étendue juſqu'au fondement. *Voyez* FOURCHETTE, LEVRE, VULVE. 16°. Fiſtule cauſée par la compreſſion du col de la veſſie, lorſque la tête de l'enfant eſt reſtée au paſſage. *Ibid.* 481. *a.* 17°. Enflure des jambes & des cuiſſes. 18°. Douleur, tumeur & dureté du ſein. 19°. De la paſſion hyſtérique. *Voyez* PASSION HYSTÉRIQUE. Précautions que doit prendre une femme d'un tempérament foible, après une couche heureuſe. Ouvrages indiqués au mot *Enfantement*, par leſquels le lecteur achevera de s'inſtruire ſur les diverſes maladies auxquelles les femmes en couche ſont ſujettes. Le traitement de ces maladies appartient de droit aux médecins, & non aux accoucheurs. *Ibid. b.*

Femme en couche, ſolemnité qu'obſervoient les femmes grecques quatorze jours après leurs couches. XVI 187. *b.* Peuples chez leſquels les maris ſe mettoient au lit dès que leurs femmes étoient accouchées. 313. *b.* Pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles ont accouché. X. 3. *a.* De la maniere de gouverner les femmes en couche. *Suppl.* I. 293. *b.* 294. *a.* Maladies des femmes en couche. IX. 210. *b.* 211. *a*, *b.* 212. *a*, *b.* De leurs lochies & des maladies de cet écoulement, *voyez* LOCHIES. De la ſuppreſſion des lochies. VIII. 750. *b.* XV. 680. *b.* 681. *a.* Remede contre les gerçures & ulcérations des mammelons des femmes en couche. X. 5. *b.* Ecoulement involontaire d'urine dans certaines couches. XVII. 206. *b.* Cauſe de la fievre de lait. *Suppl.* I. 288. *a.* Maladies de lait, *voyez* ce dernier mot. Dépôts laiteux. *Suppl.* II. 698, *&c.* Maux auxquels s'expoſent les femmes qui refuſent de nourrir. *Suppl.* I. 288. *a*, *b.* 295. *a.* Atonie de matrice, maladie des femmes en couche, 679, *a*, *b.* Cauſe d'aliénation d'eſprit dans une couche. *Suppl.* II. 700. *a.* Etat de tous les vêtemens & uſtenſiles néceſſaires à une femme en couche. *Suppl.* III. 718. *a.*

FEMUR, (*Anatom.*) os de la cuiſſe. Sa ſituation & ſon mouvement. VI. 481. *b.* Deſcription du fémur. *Ibid.* 482. *a.*

Femur, voyez l'article CUISSE. IV. 539. *b.* Articulation du tibia avec le femur. VIII. 440. *a.* Bandage pour la luxation de l'os de la cuiſſe. XV. 361. *b.* Trochanters du femur. XVI. 682. *b.*

FENAISONS, récolte ou façon des foins: voyez planches d'agriculture, vol. I. Fenaiſons du ſain-foin. XIV. 519. *b.*

FENDERIES des groſſes forges. VII. 164. *a.* Voyez auſſi vol. IV. des pl. Forges, pag. 36. *a*, *b. &c.*

FENDOIR en terme de cardier; *fendoir*, outil de vannier & de tonnelier. *Fendoir* ou *couperet*, outil dont ſe ſervent pour diviſer le bois, les tourneurs & ceux qui font de la latte, du mérin, de l'échalas de quartier, *&c.* Comment le taillandier le fait. VI. 482. *a.*

FENDRE, *Machine à*, (*Méchan. Horlogerie*) outil à l'aide duquel les horlogers diviſent & fendent les dents des roues des pendules, des montres, *&c.* Peu de machines plus néceſſaires dans les arts, & dont la juſteſſe ſoit auſſi eſſentielle. VI. 482. *b.* Cette machine vient d'Angleterre. Quel eſt le premier qui en a fait uſage en France. Premier moyen dont ſe ſervoient les anciens ouvriers qui eurent des roues à fendre. Machine qui fut inventée pour diviſer exactement les roues, ſelon le nombre de dents qu'elles devoient avoir. Comment cette machine conduiſit à l'invention de celle qui ſert à fendre. *Ibid.* 483. *a.* L'auteur ſe propoſe dans cet article de donner d'abord la deſcription de la machine à fendre, la plus parfaite qui ait été conſtruite juſqu'à ce jour, & qui eſt en même tems la plus ſimple; enſuite de donner la deſcription de celle de Sully. A quoi il ajoute une idée des machines que l'on a faites pour fendre toute ſorte de nombres. Enfin il termine cet article par quelques remarques ſur les ſoins d'exécution qu'exige une machine à fendre. Deſcription de la machine à fendre, exécutée & conſtruite par M. Hulot, méchanicien du roi: détails ſur la maniere de s'en ſervir. *Ibid. b.* Ce que pratique M. Hulot pour fendre des roues épaiſſes dont les dents ſont fort groſſes. *Ibid.* 484. *a.* Comment on fend les roues ordinaires de la pendule. *Ibid.* 485. *a.* Moyen de fendre les roues d'un grand diametre. Moyen de fendre les roues de montre. Comment on fend les roues de rencontre & rochets d'échappement. *Ibid. b.* Deſcription de la machine à fendre les roues, inventée par le ſieur Sully, & perfectionnée par M. de la Fautriere, conſeiller au parlement. *Ibid.* 486. *a*, *b.* 487. *a*, *b.* Avantages qui réſultent de la conſtruction de cette machine. Deſcription de la machine à fendre toute ſorte de nombres. *Ibid.* 488. *a*, *b.* Autre machine à fendre toute ſorte de nombres, dont on peut voir le plan dans le traité de M. Thiout. Deſcription & uſage de cette machine. Moyen que l'auteur ſe propoſe de faire exécuter pour remédier aux défauts que l'on apperçoit dans ces dernieres machines. *Ibid.* 489. *a.* Soins qu'exige une machine à fendre pour être bien exécutée & juſte. *Ibid. b.*

FENDRE, (*Machine à*) Fendre les roues de montres arbrées. VI. 490. *b.* Voyez *Machine à fendre les roues de rencontre & montres.*

FENDU, (*Point*) *Brodeur au métier:* divers points inégaux dont cet ouvrage ſe fait. Détail ſur la maniere de le travailler. VI. 490. *b.*

FENDU EN PAL, (*Blaſon*) Croix fendue en pal. VI. 490. *b.*

FENELON, (*François de Salignac de la Mothe*) Ses ouvrages: obſervations ſur ſon Télémaque: égards des Anglois pour M. de Fenelon, lorſqu'ils firent la guerre dans ſon dioceſe: ſon épitaphe. XII. 358. *a*, *b.* Du ſtyle de Télémaque. *Suppl.* III. 305. *b.* 309. *a.* Défaut de chaleur & de pathétique dans cet ouvrage. 953. *b.* Son éloge. *Suppl.* IV. 438. *b.* Part que M. de Fenelon eut dans les affaires du quiétiſme. XIII. 709. *b.* 710. *b.*

FENESTRAGE, (*Juriſp.*) En quoi conſiſte ce droit dans le pays d'Aunis. Autre droit du même nom à Chartres. VI. 490. *b.*

FENÊTRE, (*Archit.*) *Voyez* CROISÉE, JOUR, VUE.

Fenêtres appellées abajours. I. 7. *a.* Fenêtre de faux-jour. 444. *b.* Fermeture de fenêtre, dite eſpagnolette. V. 954. *a.* Fiches pour la fermeture des fenêtres. VI. 677. *b.* Des vitres de fenêtre. XVII. 361. *a*, *b.* Projet d'une taxe ſur le nombre des fenêtres. XV. 581. *b.*

FENÊTRE, (*Antiq.*) Fenêtres des maiſons d'Herculanum. *Suppl.* II. 11. *a.* Forme & diſpoſition des fenêtres de bâtimens repréſentés dans les tableaux trouvés dans ce lieu. Fenêtres des Chinois. Obſervations ſur la largeur & la hauteur qui conviendroient à nos fenêtres. Des frontons élevés en ſaillies au-deſſus. Comment les perſonnes qui étudient doivent ménager la lumiere dans leurs chambres ou cabinets. Utilité des rideaux verts. De la grandeur des fenêtres de cuiſines, écuries, greniers, *&c.* La ſolidité des maiſons exigeroit que l'on fît beaucoup d'ouvertures dans le haut & peu dans le bas; & l'on fait préciſément le contraire. On ne devroit faire que de ſimples fenêtres, à la place de vaſtes arcs de boutiques. *Ibid. b.* Ouvertures dans les greniers qui garantiſſent les blés des charanſons. Utilité de l'air du nord pour la conſervation des vins, des viandes & des fruits. De la forme des fenêtres des anciens Romains. On voit dans les tableaux d'Herculanum, que les anciens connoiſſoient l'uſage de garnir les fenêtres en jalouſies. *Ibid.* 12. *a.*

FENÊTRES D'HERCULANUM, (*Antiq.*) *Suppl.* III. 352. *a.*

FENÊTRE, (*Phyſiq.*) Pourquoi en hiver les fenêtres ſe couvrent de glace en-dedans, & non pas en dehors. VI. 490. *b.*

Fenêtre: recherches ſur la cauſe de cette eſpece de givre figuré qu'on apperçoit en hiver ſur les vitres des fenêtres. VII. 676. *a*, *b.*

FENÊTRE, (*Anatom.*) deux cavités de l'os pierreux, placées dans le fond de la caiſſe du tambour. Deſcription. VI. 490. *b.*

Fenêtre ovale, ſa deſcription & ſon uſage. *Suppl.* IV. 178. *b.* 210. *a.* Fenêtre ronde, ſa deſcription & ſon uſage. 179. *a.* 210. *a.*

FENÊTRE, (*Horlog.*) VI. 490. *b.*

FENOUIL, (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Diverſes eſpeces de fenouil. Fenouil commun: ſa deſcription.

Fenouil doux : en quoi il differe du précédent. VI. 491. *a.* Fenouil d'Italie. Son uſage. *Ibid. b.*

Fenouil, eſpece de fenouil marin appellé perce-pierre. XII. 124. *a.* 326. *a.*

FENOUIL, (*Jardin.*) Le fenouil commun & le doux ſont cultivés dans nos jardins. Le poiſſon enveloppé dans ſes feuilles devient plus ferme & plus ſavoureux. Uſage du fenouil en ſalade. Culture du fenouil commun. Qualités de celui d'Italie : uſage qu'en font les Italiens. Ouvrage à conſulter ſur ſa culture. VI. 491. *b.*

FENOUIL, (*Pharm. Mat. médic.*) uſage de ſa racine. Eau diſtillée de fenouil : *voyez* HUILE ESSENTIELLE, EAU DISTILLÉE. On fait ſécher les racines & les ſemences de fenouil. Uſage des ſemences. Maniere de les prendre en remede. VI. 491. *b.* Uſage du fenouil pour les maladies des yeux. Eau de fenouil propre à diſſiper les coliques venteuſes & à aider la digeſtion. Diverſes propriétés de la racine de fenouil. *Ibid.* 392. *a.*

FENTES PERPENDICULAIRES, (*Géogr. Phyſiq.*) Divers endroits où elles ſe trouvent. Ce n'eſt que par accident qu'elles ſont obliques. Leur origine. Ces fentes obſervées dans les rochers. VI. 492. *a.* Pourquoi elles s'y trouvent quelquefois poſées obliquement. Principales obſervations rapportées ſur ce ſujet dans *l'hiſtoire naturelle* de M. de Buffon. *Ibid. b.*

Fentes qui interrompent les couches du globe. VIII. 623. *b.* Fentes obſervées dans les glaciers. 692. *b. Suppl.* III. 228. *b.*

Fente, ſignifications de ce mot, en anatomie, en chirurgie, en hydraulique, en terme de cornetier. VI. 492. *b.*

FÉNU-GREC, (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. De ſept eſpeces de cette plante reconnues par Boerhaave, on ne décrit ici que la principale, nommée *fœnum græcum.* VI. 493. *a.*

FENU-GREC, (*Pharm. Mat. médic.*) On n'emploie que ſa ſemence. En quels cas on la recommande extérieurement. Maniere de la préparer. Son uſage en lavemens. Utilité du mucilage de cette graine dans les ophthalmies. Son odeur porte facilement à la tête. Diverſes préparations officinales dans leſquelles cette ſemence eſt employée. VI. 493. *a.*

FÉODAL, *gouvernement.* Son origine & ſa nature. VI. 688. *b.* — 698. *a.* La valeur militaire fut toujours la baſe du ſyſtême politique ſous ce gouvernement. XI. 756. *a.* Oppreſſion du peuple ſous le gouvernement féodal. XIV. 144. *a.* Des impôts ſous ce gouvernement. XVII. 867. *a.* Avantages que ſa deſtruction a procurés à la France. VII. 849. *b.* Combien il fut funeſte à l'agriculture. *Suppl.* I. 215. *a*, *b.*

FÉODAL, (*Juriſp.*) héritage féodal. Seigneur féodal. Droit féodal. VI. 493. *a.* Retrait féodal. Saiſie féodale. *Ibid. b.*

Féodal, commiſe féodale. III. 703. *b.* Homme féodal. VIII. 280. *b.* Juſtice féodale. IX. 94. *b.* Nobleſſe féodale. XI. 176. *b.* Office féodal. 417. *a.* Retrait féodal. XIV. 209. *b.* Saiſie féodale. 527. *a*, *b.* Succeſſion féodale. XV. 599. *a.*

FÉODALITÉ, actes de féodalité que reçoit la chambre des comptes. III. 784. *b.*

FÉODÉ *ſergent.* XV. 90. *a.*

FÉODER, (*Comm.*) meſure des liquides en Allemagne. Parties de féoder. Variations de cette meſure ſelon les différens lieux où elle eſt en uſage. VI. 493. *b.*

FER, (*Minéral. Métall. & Chymie*) Caracteres de ce métal. Divers pays de l'Europe, où ſe trouvent des mines de fer. Celles de Suede plus eſtimées que toutes les autres. VI. 493. *b.* Principales mines de fer. 1. Le fer natif. L'exiſtence de cette ſorte de mine conſtatée par les morceaux qui en ont été apportés du Sénégal. 2. La mine de fer cryſtalliſée. 3. La mine de fer blanche. Celle d'Alvare en Dauphiné. Comment on la diſtingue du ſpath. 4. La mine de fer noirâtre. 5. La mine de ſer d'un gris de cendre. 6. La mine de fer bleue. 7. La mine de fer ſpéculaire. 8. L'hématite ou ſanguine. 9. L'aimant. 10. La mine de ſer ſablonneuſe. *Ibid.* 494. *a.* 11. La mine de fer limoneuſe. 12. L'ochre. Ouvrages à conſulter ſur ces mines de fer. Les mines d'acier ne doivent être conſidérées que comme des mines de fer qui donnent de l'acier dès la premiere fuſion. Parmi les mines de fer, les unes ſont attirables par l'aimant, les autres ne le ſont pas. On a lieu de croire que cette propriété dépend du phlogiſtique. Diviſion des mines de fer ſelon leur couleur. Quelle eſt la meilleure maniere, ſuivant M. Henckel, de faire l'eſſai d'une mine de fer. Il n'y a preſque point de terres ou de pierres dans leſquelles il ne ſe trouve une portion de fer plus ou moins grande. *Ibid. b.* Subſtances & matieres dans leſquelles il ſe trouve ſur-tout d'une façon ſenſible. Quelles ſont les mines d'autres métaux auxquelles il ſe trouve ſur-tout uni. Conſeils aux adeptes qui voudroient chercher l'or dans le fer. Dans quelles diſpoſitions les mines de fer ſe trouvent dans la terre. Les travaux par leſquels on fait paſſer les mines pour en tirer le fer, ſont décrits au mot *Forge.* Diverſités dans ce travail, ſelon la nature de la mine : ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 495. *a.* Fer *de gueuſe*, celui qui vient de la premiere fonte ; comment on lui donne la ductilité & la pureté qui lui convient. Principe à obſerver pour convertir le fer en acier. Quel eſt le charbon de terre qu'on peut employer dans le traitement des mines de fer. Expérience par laquelle Bécher tira du fer de l'argille. On a trouvé que toutes les ſubſtances végétales, donnent, après avoir été réduites en cendres, une certaine quantité d'une matiere attirable par l'aimant. Fameuſe queſtion de M. Geoffroy ; ſavoir s'il eſt poſſible de trouver des cendres de plantes ſans fer, & ſi le fer qu'on trouve dans ces cendres, y exiſtoit réellement avant qu'elles euſſent été brûlées, ou ſi ce métal n'y avoit été formé que par l'incinération du végétal. Diſputes ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Comment le fer peut être aiſément porté dans les végétaux. Il y a lieu de croire que le fer eſt le principe de leurs différentes couleurs. Les expériences prouvent auſſi que le fer eſt répandu dans le regne animal : comment il y eſt répandu. Expérience par laquelle M. Menghini a cherché à calculer la quantité de fer contenue dans le ſang. Réflexions de M. Geſner ſur ce mêlange du fer avec le ſang. Principes dont le fer eſt compoſé. Cauſe de la rouille du fer. *Ibid.* 496. *a.* Comment l'eau agit ſur le fer. Différens effets du fer allié avec les autres ſubſtances métalliques. Expériences de M. Brandt ſur ce ſujet. Effets de la fuſion du fer avec l'or ; du fer avec l'argent ; du fer avec l'étain ; avec le cuivre ; avec le plomb ; amalgame de fer & de régule d'antimoine ; fuſion du fer avec l'arſenic & le flux noir. Union du régule du cobalt avec le fer ; du fer avec le biſmuth. Le fer & le zinc ne s'uniſſent point. Le fer ſeul expoſé à la flamme ſe réduit en une chaux ou ſafran de mars. Diſſolution du fer dans l'acide nitreux. Diſſolution du fer dans l'acide du ſel marin ; dans l'acide vitriolique. *Ibid. b.* Le fer mis dans l'état de chaux métallique n'eſt plus ſoluble, ni dans l'acide nitreux, ni dans l'acide végétal. L'effet du mêlange de limaille de fer & de nitre dans un creuſet rougi. On peut enlever à du fer ſon phlogiſtique pour le faire paſſer dans d'autre fer. Mêlange du ſoufre avec le fer. Chaux martiale triturée avec du ſel ammoniac. Divers ſels qui diſſolvent le fer à l'aide de la fuſion, & forment des ſels avec lui. Le fer réduit en chaux métallique, entre aiſément en fuſion avec les matieres vitrifiables. Les chaux martiales mêlées avec des matieres vitrifiables demandent un feu moins fort pour leur vitrification que pour leur réduction ; le contraire arrive dans les autres métaux. La mine de fer grillée & la pierre à chaux ne peuvent ſe changer en verre, traitées ſéparément : mais par le mêlange, elles ſe vitrifient fort aiſément. *Ibid.* 497. *a.* L'arſenic donne au fer la propriété d'être caſſant, quand il eſt froid, & d'entrer aiſément en fuſion. Moyen de prévenir l'union du fer & de l'arſenic. L'acide du ſoufre produit ſur le fer deux effets contraires à ceux que nous venons de voir que produit l'arſenic. Effets du miroir ardent ſur le fer. Effet du mêlange de la limaille de fer, du ſoufre & de l'eau. D'où viennent les étincelles excitées par le frottement du fer contre un caillou. Le fer a plus de diſpoſition à s'unir avec le ſoufre que les autres métaux. *Ibid. b.*

Fer, qualité du fer, tel que la nature nous le préſente. I. 100. *b.* Fer de fonte & fer forgé. *Ibid.* & 101. *a.* Cauſe de la rouille du fer. I. 234. *a.* XIV. 406. *b.* Bitume qui ſe trouve dans ce métal : principe du bleu que le fer produit. II. 284. *a.* Fer qui ſe trouve dans les cendres tant animales que végétales. 813. *b.* Exiſtence du fer dans le ſang. *Suppl.* IV. 725. *b.* Quelques-uns lui attribuent la cauſe de la rougeur du ſang. *Ibid.* & 731. *b.* Fer contenu dans l'argille. VII. 998. *b.*

Des différentes mines de fer. Ces mines diſtinguées en deux eſpeces par la différente qualité du ſoufre qu'elles contiennent. I. 101. *a.* Difficulté de diſtinguer les mines de fer de celles d'acier. 102. *b.* Mines de fer trouvées en 1737 dans les Voſges. 103. *b.* De la recherche des mines de fer & de leur diſpoſition. VII. 136. *b. &c.* Le fer pur ne ſe trouve pas dans la terre. XVI. 581. *a.* Mine de fer d'où l'on tire l'émeril. V. 564. *a.* Mine de fer dite galene. VII. 435. *a.* Autre dite hématite. VIII. 110. *a*, *b.* Mine de fer en petites maſſes ſemblables à des lentilles. IX. 386. *a.* Fer minéraliſé avec l'arſenic ou le ſoufre. X. 541. *a.* Eſpece de mine de fer appellée pois martiaux. XII. 885. *a.* Mine de fer ſpathique. XV. 441. *a.* Mine de fer arſénicale. 482. *a.* Mine de fer appellée tungſteen. 745. *b.* Fleurs de fer. VI. 858. *b.* Produit des mines de fer d'Eybenſtock. *Suppl.* II. 932. *a.* Mines de fer cryſtalliſées. VI. vol. des planches, cryſtalliſations mathématiques, planche 2.

Du travail de ces mines. Difficulté de travailler la mine de fer. X. 433. *b.* Maniere de tirer le fer de ſa mine. 994. *a.* Maniere de tirer les mines de fer, diſtinguées en cinq eſpeces. VII. 138. *b. &c.* Fondant pour la fonte du fer. 71. *a.* Du mêlange de l'arbue & de la caſtine avec le fer des mines. 143 *b.* Maniere de fondre une mine. 239. *b.* Comment ſe réduit la mine de fer, lorſque le régule en eſt fragile, lorſqu'elle eſt accompagnée de pierres réfractaires. VI. 917. *a.* Obſervations ſur l'accident de la *miſe hors* dans la fonte de la mine. VIII. 312. *b.* 313. *a.* Ce qu'on entend par ballotter dans les fonderies de fer. II. 48. *b.* Sur le travail de la mine de fer, *voyez* GROSSES FORGES. VII. 135. *a*, *b.* — 168. & l'article FORGES du vol. IV. des planches.

Diverſes expériences & opérations ſur le fer. Chaux de fer. II. 545. *a.* Théorie de la cémentation du fer. 812. *a.* Tranſmutation apparente du fer en cuivre. *Ibid. b.* & IV. 546. *a.* XVII. 714. *b.* Fleuve d'Allemagne auquel on attribue la vertu d'opérer cette tranſmutation. VI. 870. *a.* Comment on découvre le fer contenu dans l'eau. *Suppl.* III. 473. *b.* Phénomenes obſervés dans l'alliage du fer & de l'étain. VI. 7. *b.* Le fer ſe refroidit plus vîte à l'air que dans le vuide : le contraire arrive à l'eau. 601. *a.* Du mêlange de l'or & de l'argent avec le fer. 915. *b.* Le cuivre facilite la fuſion du fer. 916. *b.* Méthode pour unir au fer une grande quantité d'arſenic. *Ibid.* Le fer ſe dilate au moment où il ceſſe d'être en fuſion. VII. 312. *b.* D'où dépend le ſuccès de la diſſolution du fer dans l'alkali fixe. X. 60. *a.* — *Voyez* MARS, (*Chym.*)

Fer caſſant à froid. Comment on le reconnoît. Effets du feu ſur ce fer. Il y a de ces fers qui deviennent plus caſſans en les forgeant. VI. 497. *b.*

Fer doux. Comment on le reconnoît. Ses propriétés. Sa caſſure doit être noire tout en travers de la barre. Il y a d'autres fers qui à la caſſure paroiſſent gris, noirs, & tirant ſur le blanc. Ouvrages auxquels ils ſont bons. Autres fers mêlés à la caſſure ; ils ſont réputés les meilleurs. Autre fer qui a le grain fort petit, comme l'acier. Outils auxquels on l'emploie. VI. 498. *a.*

Fer rouverain. Ses caracteres & propriétés. Les vieux fers long-tems expoſés à l'air ſont ſujets à devenir rouverains. VI. 498. *a.*

FER, *travail du.* (*Taillander. & Serrur.*) De la maniere de chauffer le fer lorſqu'il doit être forgé. III. 252. *b.* 256. *b.* Mauvaiſe qualité de fer appellée chauffure. *Ibid.* Corroyer le fer. IV. 277. *b. Suppl.* II. 617. *a.* Différentes qualités des fers. Fabrication des fers, en fers marchands, fers de fenderie & de batterie. VII. 163. *a*, *b.* Fer en verges. XVII. 64. *a.* De la connoiſſance des différentes eſpeces de fers propres à la ſerrurerie ; de leurs propriétés, qualités, façons & défauts. XVI. 811. *a*, *b.* — 813. *b.* De la maniere de chauffer & forger le fer. 813. *b.* 814. *a.* De ſon uſage pour les uſtenſiles de cuiſine. *Suppl.* I. 830. *b. Suppl.* II. 665. *a.* De ſon étamage, voyez *Étamer.* Souder le fer. *Suppl.* IV. 812. *b.* Différentes ſortes de fers de ſerrurerie. IX vol. des planch. article *Serrurier.*

FER. (*Métall. Fonderie. Fabriq. des arm. Fuſil de munit.*) De la méthode de corroyer & de ſouder enſemble trois morceaux de fer, pour former les maquettes avec leſquelles on fabrique les canons de fuſil. Avantages de cette méthode. Différentes cauſes qui concourent à produire des inégalités dans la fonte du fer. *Suppl.* III. 12. *a.* A force de chauffer & de battre le fer, on le décompoſe & on l'appauvrit, au lieu de le perfectionner. On ne doit chercher à dégager de ſes parties hétérogenes le fer dont le canon doit être formé, qu'autant qu'il eſt néceſſaire relativement au nombre des chaudes qu'il doit eſſuyer ſucceſſivement. Lorſque le fer eſt parvenu au *maximum* de ſa perfection relative, s'il éprouve de nouveau l'action du feu, il ſe détériore & perd ſucceſſivement ce degré de perfection. Les chaudes ſurabondantes changent le meilleur nerf en un grain ſec, calciné & ſans adhérence. Cette vérité eſt fondée ſur un grand nombre d'expériences, dont l'auteur rapporte ici celles qui ſont les plus déciſives. *Ibid. b.* Comment la méthode indiquée au commencement de cet article, procure au fer des canons la meilleure qualité poſſible. Le canon d'un fuſil étant fait, s'il ſe trouve de mauvaiſe qualité, on ne peut plus y remédier par des chaudes vives & nombreuſes, parce que par de telles opérations on diminueroit ſa maſſe, & on dérangeroit ſes dimenſions. Obſervations ſur l'épreuve ordinaire par laquelle on s'aſſure de la bonté d'un canon de fuſil. *Ibid.* 13. *b.* Réponſe à une objection contre la méthode des maquettes. Remarques ſur l'effet de la ſoudure du fer. Du défaut appellé doublure. Comment on y remédie, ſuppoſé qu'il ait lieu par l'uſage des maquettes. *Ibid.* 14. *a.* S'il eſt vrai que les exfoliations qui peuvent ſe former entre les pieces de fer placées les unes ſur les autres empêchent leur union. Conjectures ſur la cauſe des exfoliations formées ſur le fer rouge expoſé ſubitement à l'air. Moyen de faire réuſſir la ſoudure du fer. *Ibid. b.*

Fer refondu de vieilles férailles. On emploie avec ſuccès à la compoſition des maquettes, un morceau de fer de vieilles férailles qu'on appelle fer refondu. Deſcription des procédés avec leſquels on fabrique ce fer. Précautions à prendre pour lui donner une très-bonne qualité qui le rend propre à la compoſition des meilleurs canons. *Suppl.* III. 15. *a*, *b.* Lettres de MM. de Buffon & Jars en confirmation de ce qui vient d'être dit ſur la méthode des maquettes, & ſur l'uſage du fer refondu de vieilles férailles. *Ibid.* 16. *a.* Expériences ſur la réſiſtance des canons de fuſil fabriqués d'après la méthode expoſée ci-deſſus, ſoit en employant dans la compoſition de la maquette un tiers de fer refondu, ou un tiers de fer qui auroit acquis déjà tout ſon neuf & toute ſa qualité. *Ibid. b.*

FER. (*Hiſt. Myth.*) L'invention du fer & de ſa fuſion attribuée aux dactyles idéens ou curetes. IV. 576. *a.* 610. *a*, *b.* VIII. 494. *a.*

FER. (*Mat. médic. & Chym. Pharmac.*) Remedes que la médecine tire du fer. X. 151. *b.* &c. Voyez *Mars.*

FER. (*Antiquit.*) Médailles & monnoies de fer. X. 243. *b.*

FER. (*Marque du*) Droit domanial de la couronne. En quoi il conſiſtoit. Par qui ce droit fut établi. Création de la charge de ſur-intendant des mines en 1602. Moyen qui fut employé pour prévenir la rupture des ouvrages de fer. Création de divers officiers pour connoître & diſtinguer le fer doux d'avec l'aigre. Droits établis ſur les fers étrangers en 1628, & ſur la quincaillerie en 1636. VI. 498. *a.* Droits fixés par l'ordonnance de 1680 ſur le fait des aides & entrées. Il n'y a nulle exemption de ces droits, ni aucun privilege. Ces droits ſont partie de la ferme générale. Les baux ſont de ſix ans, *&c. Ibid. b.*

Fer-blanc. Premiers manufacturiers en fer-blanc qu'on a vus en France : leur retraite. Manufacture formée à Straſbourg ſur la fin de la régence. Quatre manufactures ſemblables établies actuellement dans le royaume. Deſcription du travail du fer-blanc. VI. 498. *b.* 499. *a*, *b.*

Fer-blanc, travail du. Suppl. II. 878. *a*, *b.* VI. vol. des pl. Métallurgie. Ses uſages. Voyez *Ferblantier.* Maniere de le polir. *Suppl.* III. 17. *b.*

FER A CHEVAL. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. Trois eſpeces de fer à cheval. Détails ſur celle qui ſe trouve dans les boutiques. Moyen de le multiplier. VI. 500. *a.*

FER, *bois de*, (*Botan.*) arbre. II. 308. *b.*

FER, *âge de*, (*Mythol.*) Deſcription de l'âge de fer par Dryden. VI. 500. *a.* Voyez la peinture qu'en ont faite Héſiode & Ovide. Voyez auſſi *Siecle de fer.*

FER, *homme de.* (*Juriſpr.*) VIII. 280. *b.*

FER D'OR, *chevalier du*, (*Hiſt. mod.*) ſociété de ſeize gentilshommes, en partie chevaliers, & en partie écuyers. Origine de cette ſociété. On ne ſauroit concevoir un plan plus extravagant d'actions de piété & de fureur romaneſque, que celui qui fut imaginé par le duc de Bourbon, fondateur de cette ſociété. Détails qui font connoître ce plan. VI. 500. *b.*

FER. (*Blaſon*) VI. 501. *a.*

FER DE FOURCHETTE. (*Blaſon*) Croix à fer de fourchette. VI. 501. *a.*

FER DE MOULIN. (*Blaſon*) VI. 501. *a.*

FER, *l'île de.* (*Géogr.*) Grandeur de cette île. Les François y font paſſer leur premier méridien. Les Hollandois placent le leur ſur l'île de Ténériffe ; le P. Riccioli met le ſien à l'île de Palma. Différence de longitude entre l'île de Fer & Paris. Sa latitude. VI. 501. *a.*

Fer, île de. VIII. 922. *b.* Le méridien de cette île fixé comme premier méridien. X. 383. *b.* Différence de longitude entr'elle & Paris. 384. *a.*

FER A CHEVAL. (*Archit.*) VI. 501. *a.*

FER A CHEVAL. (*Fortific.*) Quels ſont les lieux où l'on conſtruit cette ſorte d'ouvrage. VI. 501. *a.*

FER, grapin, ériſſon. (*Marine*) VI. 501. *a.*

Fer d'arc-boutans ou *boute-dehors.* (*Marine*) VI. 501. *a.*

Fer de chandelier, de pierrier. (*Marine*) VI. 501. *a.*

Fer de pirouette. (*Marine*) VI. 501. *b.*

FER. (*Maréch.*) Deſcription très-détaillée de cette eſpece de ſemelle que l'on fixe par clous ſous le pied du cheval. Des proportions à obſerver dans la conſtruction des différentes parties du fer. Différentes eſpeces de fer les plus connues, & dont l'uſage eſt le plus familier. Fer ordinaire de devant, de derriere, du pied gauche, du pied droit. Fer couvert. VI. 501. *b.* Fer mi-couvert. Fer à l'angloiſe. Fer à pantoufle. Fer à demi-pantoufle. Fer à lunette. Fer à demi-lunette. Fer vouté. Fer geneté. Fer à crampon. Fer à pinçon. Fer à tous pieds ; il en eſt de pluſieurs ſortes, le fer à tous pieds ſimple, *Ibid.* 502. *a.* le briſé à un ſeul rang, le briſé à deux rangs, le fer à tous pieds ſans étampure, le fer à double briſure. Fer à patin, dont on indique ici trois différentes eſpeces. Fer à la turque ; trois ſortes de fer déſignées ſous ce nom. *Ibid. b.* Fer prolongé en pince. Fers à mulet ; deſcription détaillée. Fer à la florentine. *Ibid.* 503. *a.*

FER *à lampes.* (*Maréch.*) VI. 503. *a.*

Fer. Eſtamper un fer. V. 1001. *a.* Détails ſur la maniere de forger un fer. VII. 169. *a*, *b.* &c. Fer à pantoufle. XI. 830. *a.* Deſcription des fers & de la maniere de ferrer les chevaux. *Suppl.* III. 423. *a*, *b.* — 427. *b.* Différentes eſpeces de fers anciens & modernes. VII. vol. des pl. Maréchallerie, pl. 5 & 6.

Fer, fil de. VI. 789. *a.* 790. *b.*

FERS *à cahiers.* (*Aiguilletier*) VI. 503. *a.*

FERS. (*Ardoiſieres*) VI. 503. *a.*

Fer à forger ou *fer à creuſer*, parmi les batteurs d'or & autres ouvriers. VI. 503. *a.*

Fer à repaſſer. Sa deſcription. Procédés du taillandier pour le faire. Fer à repaſſer en cage. VI. 503. *b.* Voyez *Carreau.*

FER *à rouler* (*Boutonnier*) Deſcription & uſage. VI. 503. *b.*
Fers, outils de cartiers. VI. 503. *b.*
FER *à ſouder.* (*Chauderonnier*, *Ferblantier*, &c.) Différentes ſortes de fers à ſouder. Leur deſcription. VI. 503. *b.* Voyez *Suppl.* III. 17. *b.*
Fer, terme de corderie; deſcription & uſage. VI. 504. *a.*
Fers à découper, terme de découpeur. VI. 504. *a.*
Fer à découper les fleurs artificielles. VI. 866. *b.*
Fers à gauffrer. VI. 504. *a.*
Fers à réparer. (*Doreur ſur bois*) VI. 504. *a.*
Fer à gros coups. VI. 504. *a.*
Fer à coups fins. VI. 504. *a.*
Fer à refendre. VI. 504. *a.*
FER *quarré.* (*Eperonnier*) VI. 504. *a.*
FER *à ſouder*, (*Ferblantier*) deſcription & uſage. VI. 504. *a.*
Fer, en terme de filaſſier. VI. 504. *b.*
FER *à ſouder.* (*Fontainier*) VI. 504. *b.*
FER *à fileter.* (*Gainier*) VI. 504. *b.*
FERS; (*Luthier*) il y en a de pluſieurs ſortes, & ils ſervent à divers uſages. Fer pour les écliſſes des baſſes, baſſons, violons, *&c.* Maniere de s'en ſervir. VI. 504. *b.*
Fers ronds. VI. 504. *b.*
Fers plats. Deſcription & uſages. VI. 504. *b.*
FERS *crochus.* (*Marqueterie*) Deſcription & uſage. VI. 504. *b.*
Fers de varlope, de demi-varlope, varlope à onglet, & de rabot. Deſcription de la maniere dont l'ouvrier les fait. VI. 505. *a.*
FER. (*Menuiſerie*) Ce qu'on entend par donner du fer à une varlope, demi-varlope, rabot, *&c.* VI. 505. *a.*
Fer, à la monnoie. VI. 505. *a.*
FER *à friſer.* (*Perruquier*) Deſcription & uſage. VI. 505. *a.*
Fer à friſer. III. 590. *a.* Fers à cheveux des dames romaines. XVI. 383. *a.*
Fer à toupet; deſcription & uſage. VI. 505. *a.*
FER *rond à ſouder.* (*Plombier*) Fer pointu, quarré, à ſouder. Fer rond, pointu, à ſouder, des vitriers. VI. 505. *a.*
FER *à polir.* (*Reliûre*) Deſcription & uſage. VI. 505. *a.*
Fer à dorer. VI. 505. *a.*
FER *de velours à cannelure.* (*Inſtrument du métier de l'étoffe de ſoie.* VI. 505. *b.*
Fers de velours friſé. VI. 505. *b.*
Fer de peluche. VI. 505. *b.*
FERALES, (*Hiſt. anc.*) fête que les Romains célébroient le 12 février en l'honneur des morts. Etymologie de ce mot. Origine de cette fête. Sacrifice qui s'y faiſoit à la déeſſe *Muta.* Interruption de cette fête. Cauſe de ſon rétabliſſement. VI. 505. *b.*
FERBLANTIER; outils dont ces ouvriers ſe ſervent. Uſage qu'ils font de la poix-réſine. VI. 505. *b.*
FERBLANTIER. (*Arts méch.*) Eſpeces de fer dont il fait uſage. Uſtenſiles qu'il fait en fer-blanc. Maniere de polir cette ſorte de fer. De la maniere de faire une aſſiette ou plat, & une boîte quarrée de fer-blanc. Compoſition de la ſoudure du ferblantier. Son fer à ſouder. *Suppl.* III. 17. *b.*
Ferblantiers. Leur maniere de ſouder. XV. 393. *a.* Tas des ferblantiers. 932. *b.* Planches ſur l'art des ferblantiers. IV. vol. des planch. voyez *Fer-blanc.*
FERDINAND I, ſucceſſeur de Charles-Quint, archiduc d'Autriche, (*Hiſt. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) trentieme empereur depuis Conrad I, vingt-quatrieme roi de Hongrie, trentieme roi de Bohême. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 17. *b.*
FERDINAND d'Autriche II. (*Hiſt. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) trente-quatrieme empereur, vingt-huitieme roi de Hongrie, trente-huitieme roi de Boheme. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 18. *b.*
FERDINAND II, empereur. Comment il donna lieu à la guerre de trente ans. XI. 770. *a.*
FERDINAND III, (*Hiſt. d'Allem. de Hongr. & de Boh.*) fils du précédent, trente-cinquième empereur, vingt-neuvieme roi de Hongrie, trente-neuvieme roi de Bohême. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 22. *a*, *b.* 23. *a.*
FERDINAND I, roi de Caſtille & de Léon, (*Hiſt. d'Eſp.*) troiſieme fils de dom Sanche, roi de Navarre. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 23. *b.*
FERDINAND, premier roi d'Eſpagne. V. 953. *a.*
FERDINAND II, fils puîné d'Alphonſe VIII, roi de Léon & de Galice. Caractere de ce prince. Sa conduite généreuſe envers le roi de Portugal ſon beau-pere. *Suppl.* III. 23. *b.*
FERDINAND III, fils d'Alphonſe IX, & de Berengere, infante de Caſtille. Sa canoniſation. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 24. *a.*
FERDINAND IV, ſurnommé l'*ajourné*, fils & ſucceſſeur du roi Sanche au trône de Caſtille & de Léon. Deſcription de ſon regne. *Suppl.* III. 24. *a.*
FERDINAND V, dit *le catholique*, fils de Jean II, roi d'Aragon. Il réunit les royaumes de Caſtille & d'Aragon. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 24. *b.*

FERDINAND V, ou le catholique, roi d'Eſpagne. XV. 426. *b.* XVI. 432. *a.*
FERDINAND VI, ſurnommé *le ſage*, fils de Philippe V, & de la princeſſe Marie-Louiſe-Gabrielle de Savoie, roi d'Eſpagne. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 24. *b.*
FERDINAND, ſurnommé *le juſte*, roi d'Aragon, fils de Jean I, roi de Caſtille, & d'Eléonore d'Aragon. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* III. 25. *b.*
FERDINAND, roi de Portugal, (*Hiſt. de Portug.*) fils de Pierre I, & de Conſtance. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 26. *a.*
FÉRENTAIRES ou *Férendaires*, (*Hiſt. anc.*) troupes auxiliaires chez les Romains, armées à la légere. Origine du nom de *férendaires.* Autre eſpeces de férendaires. VI. 506. *a.*
FERIN, adj. (*Médec.*) Les anciens déſignoient par ce mot des maladies d'une nature très-mauvaiſe. Les malades atteints de ces maladies ſont auſſi appellés de ce nom. VI. 506. *a.*
FERETRE, (*Hiſt. anc.*) brancard dont on ſe ſervoit pour porter les morts. Autre eſpece de brancard employé dans les triomphes. On a quelquefois étendu l'acception de ce mot à toute pompe en général. VI. 506. *a.* Il y eut des occaſions où le triomphateur étoit porté par les prêtres même, *&c. Ibid. b.*
FERETRIUS. (*Mythol.*) Jupiter férétrius. On lui faiſoit des ſacrifices après la victoire. VI. 506. *b.*
FERIES, (*Hiſt. anc.*) jours pendant leſquels on s'abſtenoit de travailler. Origine du mot *féries.* Différence entre les jours de féries & les jours de fêtes. Quelques-uns confondent les féries avec les jours de vacation. Ce mot revient à celui de ſabbat chez les Juifs. Différentes ſortes de féries dont les noms ſont ici indiqués. *Férie* ſe diſoit auſſi chez les Romains pour un jour de foire. VI. 506. *b.*
FERIE. (*Hiſt. eccl.*) Le dimanche eſt la premiere férie. VI. 306. *b.* Autrefois toute la ſemaine de pâques étoit fêtée par ordre de Conſtantin, & l'on appella ces ſept jours féries. Comme cette ſemaine étoit la premiere de l'année eccléſiaſtique, on s'accoutuma à appeller les jours des autres ſemaines 2, 3 & 4 féries. Sens du mot *férie* dans le bréviaire romain. Féries extraordinaires. *Ibid.* 507. *a.*
Féries, jours de. VIII. 893. *a.*
FERIES *latines.* (*Littérat.*) Fête ſolemnelle des peuples du Latium, imaginée politiquement par Tarquin. L'auteur développe ici l'art de l'inſtitution de cette fête, & la ſcrupuleuſe exactitude que les Romains apporterent à la célébrer. Inſtitution de cette fête à l'occaſion d'un traité fait avec les peuples du Latium. Conditions du traité conclu pour la célébration de cette fête. VI. 507. *a.* Quarante-ſept peuples aſſiſterent aux premieres féries latines. Le préſident fut toujours un romain. Ces féries étoient ordinaires ou extraordinaires. On attribuoit à la négligence de cette fête tous les malheurs qui arrivoient dans les armées romaines: exemple qui prouve juſqu'à quel point alloit le ſcrupule des Romains ſur l'omiſſion des féries latines. Le moindre défaut dans les circonſtances étoit capable de troubler la fête. Ces féries, qui n'étoient d'abord que d'un jour, furent enſuite de deux & de trois. On y ajouta même un quatrieme jour, mais dont la cérémonie ſe faiſoit au capitole, & non ſur le mont Albain, comme celles des autres jours. On ne trouve dans toute l'hiſtoire romaine que deux exemples de féries latines extraordinaires impératives. *Ibid. b.* Ce n'eſt pas qu'il n'arrivât de tems en tems des prodiges, pour leſquels on faiſoit des ſupplications extraordinaires, qui étoient de véritables féries; mais comme elles ſe paſſoient dans Rome, on ne les mettoit point au nombre des latines. Le tems que duroit l'expiation de ces prodiges étoit aſſez borné. Cependant dans des cas extraordinaires, les féries étoient immuablement de neuf jours. Les féries latines ordinaires étoient mobiles, & on ne les célébroit qu'au jour marqué par le conſul. Rome étoit preſque déſerte pendant leur célébration; on y créoit alors un gouverneur pour prévenir toute entrepriſe contre elle. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 508. *a.*
Féries latines. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 27. *b.*
Féries latines. IX. 301. *a.*
FERMAGES, (*Juriſpr.*) redevance annuelle du fermier au propriétaire; celle des fermiers des droits royaux ou ſeigneuriaux. VI. 508. *a.* Les loyers des biens de campagne ne doivent pas être confondus avec les fermages. Le propriétaire d'une métairie a un privilege ſur les fruits pour les fermages. Privilege que donne la coutume de Paris ſur les meubles du fermier. Privilege du propriétaire ſur les fermages à lui dus. *Ibid. b.*
FERMAIL & FERMAUX, (*Blaſon*) nommés auſſi *fermalets* ou *fermaillets.* Comment ils ſont repréſentés. Ecu fermaillé. Joinville décrivant une grande fête, parle de cette partie de la parure du roi. Les hommes & les femmes ſe ſervoient de cette parure. Comment ils la plaçoient. Paſſage tiré d'Amadis où il en eſt parlé; ce qui en eſt dit dans Froiſſard. VI. 508. *b.*

Fermail, ſorte de boucle garnie de ſon ardillon, *&c.* Ancien uſage du fermail. *Suppl.* III. 27. *b.*

FERMAHAGH, (*Géogr.*) comté d'Irlande dans la province d'Ulſter; ſes bornes; ſa capitale; ſon étendue & ſa population. Qualité du ſol & des habitans. Repréſentans de cette province. *Suppl.* III. 28. *a.*

FERMAT; (*Pierre*) ſes obſervations ſur Diophante. *Suppl.* III. 571. *a.*

FERME, adj. (*Phyſique*) Les corps fermes oppoſés aux corps fluides & aux corps mous. VI. 508. *b.* Différence entre corps ferme & corps ſolide. La fermeté des corps n'eſt qu'une dureté plus ou moins grande. La cauſe en eſt inconnue. Il faut diſtinguer la fermeté des corps durs de celle des corps élaſtiques. *Ibid.* 509. *a.*

FERME, *Conſtant, Inébranlable.* (*Synon.*) IV. 58. *b.* Voyez *Imperturbable.*

FERME. (*Juriſp.*) Différentes ſignifications & étymologie de ce mot. Diſtinction uſitée en Normandie des ſimples fermes d'avec les fermes blanches. VI. 509. *a.* Différentes formalités par leſquelles ſe fait le bail à ferme. Ce bail ne peut être fait pour plus de neuf années. Les gentilshommes laïcs peuvent ſans déroger ſe rendre adjudicataires des fermes du roi. Ils peuvent tenir à ferme les terres des princes du ſang; mais ils n'en peuvent tenir aucune autre. Quelles ſont celles que les eccléſiaſtiques peuvent tenir. Privilege du propriétaire ſur les meubles du fermier ſelon la ſeule coutume de Paris. Son privilege ſur les fruits de la ferme. Les engagemens réciproques entre le propriétaire & le fermier ſubſiſtent entre leurs héritiers pendant la durée du bail. La vente de l'héritage affermé rompt le bail, *&c.* La contrainte par corps peut être ſtipulée pour les fermes des champs; mais elle ne ſe ſupplée pas, ſi elle n'eſt point exprimée. *Ibid. b.* Un fermier n'eſt pas reçu à faire ceſſion de biens. On peut faire réſilier le bail quand le fermier eſt deux ans ſans payer. Autre cas pour lequel le fermier peut être expulſé. Obligations & devoirs du fermier. Pertes qu'il doit ſupporter. En quel cas il peut demander pour une année une diminution ſur le prix de ſon bail, ou ſuſpendre le paiement d'une année. L'action perſonnelle réſultante d'un bail à ferme dure trente ans. *Ibid.* 510. *a.* La tacite reconduction eſt ordinairement de trois ans. Le premier bail étant fini, la caution ne demeure plus obligée. *Ibid. b.*

Ferme, bail à. En quoi il differe du bail emphitéotique. V. 581. *a.* Renouvellement d'un bail à ferme. XIII. 859. *b.*

Ferme, dans quelques coutumes, affirmation ou ſerment qui ſe fait en touchant dans la main du juge. Autre ſerment appellé *contre-ferme.* Coutumes où il en eſt parlé. Ce que dit M. de Lauriere ſur ces ſermens. VI. 510. *b.*

Ferme des amendes. VI. 510. *b.*

Ferme blanche. Ferme dont le loyer ſe paie en monnoie blanche. Ce qu'on entendoit par ce mot en Angleterre. VI. 510. *b.*

Ferme d'une, deux ou trois charrues. VI. 510. *b.*

Ferme de droit. VI. 510. *b.*

Ferme générale. VI. 510. *b.*

Ferme à moiſſon. VI. 510. *b.*

Ferme à moitié fruit. VI. 510. *b.*

Ferme particuliere. Sous-ferme. Ferme au tiers franc. VI. 511. *a.*

FERME, *lettres en* (*Juriſpr.*) IX. 423. *a.*

FERME. (*Econom. ruſtiq.*) Ce mot eſt devenu ſynonyme avec celui de maiſon ruſtique, par l'effet du dégoût des ſoins de l'agriculture. Preſque toutes nos terres ſont affermées: ce qui vaut mieux que ſi elles étoient cultivées par la plupart des propriétaires. Connoiſſances générales dont le propriétaire doit être inſtruit. Situation que la maiſon doit avoir à l'égard des terres qui en dépendent. Il faut proſcrire tout ce qui eſt inutile dans les bâtimens d'une ferme, mais ſe garder encore plus de rien retrancher qui ſoit néceſſaire. VI. 511. *a.* Une maiſon ruſtique doit être voiſine de l'eau, ſa cour bien fermée, & ſes bâtimens iſolés entr'eux. L'une des qualités eſſentielles au fermier eſt qu'il ſoit riche. Divers articles de dépenſes dont la ſomme indique ce qu'un fermier eſt obligé de dépenſer pour une ferme de 500 arpens de terres labourables, avant de recueillir. Détail des frais annuels évalués ſur les facilités qu'a un fermier de nourrir ſon bétail. Quelque habileté qu'ait un laboureur, il n'apprend à exciter toute la fécondité de ſes terres qu'en ſe familiariſant avec elles. *Ibid. b.* Si le fermier n'eſt pas aſſez riche, il deviendra plus pauvre d'année en année. Un homme ordinaire peut être chargé ſans embarras de l'emploi de quatre voitures, *&c.* Diverſes eſpeces de cultures dont une ferme doit être compoſée. Si l'on a deux petites fermes contiguës, il eſt avantageux de les réunir. Connoiſſances qu'il faut avoir pour fixer le prix d'une ferme. Il eſt avantageux d'avoir, par exemple, quatre voitures, lorſqu'on a des terres plus que trois voitures n'en peuvent cultiver, & pas aſſez pour en occuper quatre. Diverſes conſidérations locales qui font varier le prix d'une ferme. Les redevances en denrées coûtent ordinairement moins aux fermiers que celles en argent. Si le propriétaire eſt en doute ſur la valeur de ſes terres, il eſt de ſon intérêt de laiſſer l'avantage du côté du fermier. *Ibid.* 512. *a.* Pertes que le propriétaire doit partager avec lui. Différentes conduites qu'il faut tenir avec les fermiers, ſelon leur caractere. Il faut que dans les clauſes d'un bail, le propriétaire prévienne l'abus qu'on pourroit faire de ſa confiance: détails à cet égard. Stipulation ſur la marne. Vigilance du propriétaire à l'égard des pailles. La mauvaiſe foi en agriculture eſt toujours un effet de la pauvreté ou du défaut de lumieres. Soins qu'on doit prendre à conſerver un fermier riche & entendu. *Ibid. b.* Le propriétaire doit être très-réſervé à exiger des augmentations. Il doit entrer dans des vues d'amélioration, & ne point ſe refuſer aux dépenſes qui y contribuent. L'agriculture ne peut avoir de ſuccès étendus que par la multiplication des beſtiaux. VI. 513. *a.*

Ferme. Ce que doit faire un homme chargé d'une ferme dénuée de fumier & peu fournie de paille. VII. 366. *a.* Entretien de la volaille dans le fonds d'une ferme. XVII. 441. *b.* 442. *a.*

FERMES *du roi*, (*Bail des*) *Finances.* Examen de la queſtion, ſavoir lequel eſt préférable *d'affermer* les revenus publics, ou de les mettre en régie: expoſé des principes de M. de Monteſquieu ſur cette matiere, accompagné des obſervations de l'auteur.

Premier principe. « La régie eſt l'adminiſtration d'un bon » pere de famille qui releve lui-même, avec économie & » avec ordre, ſes revenus ». *Obſervations.* Si le régiſſeur fait perdre par ſa négligence, ce que le fermier fait perdre par exaction, les avantages & déſavantages des deux méthodes en rendront le choix indifférent. Peut-être ſeroit-il plus facile d'arrêter la vivacité du fermier, que de hâter la lenteur de ceux qui régiſſent. L'ordre & l'économie ſeront moins bien obſervés dans les régies que dans les fermes.

Second principe. « Par la régie, le prince eſt le maître de » preſſer ou de retarder la levée des tributs, ou ſuivant ſes » beſoins, ou ſuivant ceux de ſes peuples ». VI. 513. *b. Obſervations.* L'auteur montre que le prince peut ſe conduire de même en affermant ſes revenus. De telles opérations dépendent moins de l'une ou de l'autre méthode, que de la bonne adminiſtration. Exemple cité.

Troiſieme principe. « Par la régie, le prince épargne à l'état » les profits immenſes des fermiers qui l'appauvriſſent d'une » infinité de manieres ». *Obſervations.* Ce que la ferme abſorbe en profits, la régie le perd en frais. Il peut ſe trouver des moyens de prévenir ces deux abus.

Quatrieme principe. « Par la régie, le prince épargne au peuple » un ſpectacle de fortunes ſubites qui l'afflige ». *Obſervations.*

Cinquieme principe. « Par la régie, l'argent levé paſſe par » peu de mains; il va directement au prince, & par conſéquent revient plus promptement au peuple ». *Obſervations. Ibid.* 514. *a.*

Sixieme principe. « Par la régie, le prince épargne au peuple » une infinité de mauvaiſes loix ». *Obſervations.*

Huitieme principe. Exemples allégués en faveur de la régie. » Les peuples les plus malheureux, ſont ceux où le prince » donne à ferme ſes ports de mer & ſes villes de commerce ». *Obſervations. Ibid. b.*

Neuvieme réflexion de M. de Monteſquieu. Projet magnanime de Néron d'abolir les impôts. Loix qu'il fit contre l'avarice des publicains. *Obſervations. Ibid.* 515. *a.* Voyez encore ſur ce ſujet l'article *Régie.*

Fermes. Obſervations ſur l'article précédent. XV. 575. *a, b. &c.* La régie préférée à la ferme. XIV. 228. *a.* Préjudices qui réſultent de la néceſſité d'affermer les impôts qu'on leve ſur les objets de conſommation. XVII. 876. *a.*

FERMES, (*Cinq groſſes*) *Finances.* Difficultés que trouva M. Colbert à l'exécution du projet par lequel, voulant affranchir l'intérieur du royaume de tous droits locaux, il ſe propoſoit de tranſporter ſur les frontieres, tout ce qui devoit charger ou favoriſer le commerce avec l'étranger. VI. 515. *a.* La plupart des provinces frontieres voulurent garder leurs anciennes loix ſur l'article des douanes, comme ſur pluſieurs autres objets, & M. Colbert ne voulut rien forcer. Le tarif de 1664 n'eut donc lieu que dans les provinces de l'intérieur. Enumération des provinces des cinq groſſes fermes. Droits qu'on perçoit tant à l'entrée qu'à la ſortie de ces provinces. Provinces réputées étrangeres; pourquoi elles ſont ainſi déſignées: énumération de ces provinces: droits que l'on y perçoit. Les provinces des cinq groſſes fermes forment topographiquement une eſpece de preſqu'île, dont les provinces réputées étrangeres ſont le continent. Sans la Normandie, elles formeroient une île toute entiere, iſolée par rapport aux droits du roi, quoique compriſe ſous la même dénomination. *Ibid. b. Voyez* TRAITES.

Fermes. Réglement ſur l'adjudication & les encheres pour le bail des fermes. V. 145. *b.* Directeurs généraux des cinq groſſes fermes. IV. 1027. *a.* Les biens du domaine donnés à ferme. V. 25. *b.* Principaux bureaux des cinq groſſes fermes.

72. *a*, *b*. Provinces des cinq groſſes fermes. V. 145. *b*. Moyen de rendre la ferme des cartes plus importante, ſans être plus onéreuſe au public. II. 571. *b*. De la ferme du tabac. XV. 790. *b*. Commis des fermes. III. 701. *b*. Sous-ferme. XV. 418. *a*.

FERME, (*Opéra*) partie de la décoration qui ferme le théatre. Comment elle eſt placée au théatre de l'opéra de Paris. VI. 515. *b*. De quelle maniere elle eſt ſoutenue. Inconvéniens attachés à cette maniere. Des moyens d'y remédier. *Ibid.* 516. *a*.

FERME-A-FERME. (*Manege*) VI. 516. *a*.

FERME. (*Charpent.*) VI. 516. *a*.

FERME, jeu de la ferme avec des dés, (*Jeu de haſard*) Détails ſur la maniere de le jouer. VI. 516. *a*.

FERME, (*Jeu*) Jeu de cartes. VI. 516. *a*.

FERMENT, ou *levain*. (*Chymie*) VI. 516. *b*.

FERMENT. (*Econom. anim. Méd.*) Les anciens chymiſtes déſignoient par ce nom tout ce qui a la propriété, par ſon mêlange avec une matiere de différente nature, de convertir cette matiere en ſa propre nature. Un grain de bled, dans un terroir fertile, peut produire cent grains de ſon eſpece, & chacun de ceux-ci peut en produire cent autres. Il y a donc quelque choſe dans le grain de bled, qui a la faculté de changer en une ſubſtance qui lui eſt propre, le ſuc que la terre lui fournit. Ce même ſuc, reçu dans un germe différent, ſeroit changé en une toute autre ſubſtance. C'eſt donc cette puiſſance que les anciens chymiſtes appelloient du nom de *ferment*. Ils avoient tranſporté cette idée aux changemens qui ſe font dans le corps humain. Qui eſt-ce qui peut imaginer d'abord que ce corps peut être produit de farine & d'eau? Telle eſt cependant la nourriture ordinaire des enfans, & celle à laquelle l'homme adulte même pourroit ſe borner, enſorte que la liqueur ſéminale qui peut ſervir à produire un individu de la même eſpece, ne ſeroit originairement qu'un compoſé de farine & d'eau. VI. 516. *b*. Mais ſi on entend par ferment, avec pluſieurs modernes, ce qui étant mêlé avec une autre ſubſtance, a la propriété d'y faire naître un mouvement inteſtin, & de changer par cet effet la nature de cette ſubſtance; ou ſi on ne veut appeller ferment que ce qui peut donner lieu au combat qui ſemble ſe faire entre des ſels de nature oppoſée, alors il ne peut que s'enſuivre des erreurs d'un terme employé d'une maniere auſſi impropre. Erreurs de Vanhelmont ſur cette matiere, d'une très-grande conſéquence dans la pratique de la médecine. Autres dangereux ſyſtêmes de Sylvius. Ainſi les fermens de toute eſpece, ſalins, acides, alkalis, neutres, devinrent la baſe de la théorie & de la pratique médicinale; & ce qui n'étoit que le fruit l'imagination, fut reçu comme un principe d'après lequel on fixa les moyens de contribuer à la conſervation des hommes. *Ibid.* 517. *a*. Auteurs à conſulter. *Ibid. b. Voyez* FERMENTATION.

FERMENTAIRES, (*Hiſt. eccl.*) nom que les catholiques d'occident ont quelquefois donné aux Grecs dans leurs diſputes ſur l'euchariſtie. VI. 517. *b*.

FERMENTATEURS. (*Médec.*) Voyez VI. 519. *a*, *b*.

FERMENTATION, *Ebullition*, *Effervеſcence*. (*Synon.*) V. 216. *b*. 405. *a*.

FERMENTATION. (*Chymie*) Ce que les anciens & les modernes ont entendu par-là. Le principe de la fermentation fut ſouverainement en regne dans le ſiecle dernier. Les demi-chymiſtes l'employerent de travers, & les médecins en firent l'uſage le plus ridicule. Les notions que nous ont données de la fermentation ſes premiers promoteurs, n'ont eu beſoin que d'être rendues plus philoſophiques, pour nous fournir un principe auſſi fécond qu'évident d'un grand nombre de phénomenes chymiques. VI. 517. *b*. Le mot de *fermentation* a été conſacré à exprimer l'action réciproque de divers principes préexiſtans enſemble, d'abord cachés, oiſifs, & enſuite développés, mis en jeu. Le mouvement qu'une pareille réaction occaſionne eſt inſenſible: il ne faut pas le confondre avec le bouillonnement. Quels ſont les ſujets fermentables. Effet principal & eſſentiel de la fermentation. Becher & Sthal ont penſé que les principaux produits des fermentations étoient dus à une récompoſition. Différence entre la fermentation & l'effervеſcence. Ce que ces deux phénomenes ont de commun. Il ne faut pas non plus confondre les fermentations avec l'ébullition ou le mouvement inteſtin ſenſible. *Ibid.* 518. *a*. Enumération du petit nombre de fermentations qui ont été ſoigneuſement étudiées & ſuffiſamment connues. Les autres eſpeces ne s'y rapportent que par une analogie qui paroît à la vérité naturelle, mais qui n'eſt pas encore établie démonſtrativement. Ce qui reſte à dire ſur ce ſujet qui n'a été qu'ébauché dans cet article, ſe trouvera dans les articles *Pain*, *Vin*, *Vinaigre*, *Putréfaction*. *Ibid. b*.

Fermentation. Principe de ce mouvement. I. 853. *a*. III. 415. *b*. L'air principal agent dans les fermentations. 233. *a*. Fermentations excitées par certaines ſubſtances dont l'air eſt imprégné. 235. *b*. Tems qu'il faut choiſir pour la fermentation des ſucs des plantes. *Ibid.* Moyen de raſſembler le feu dans les corps par la fermentation. VI. 602. *a*. Production de la flamme par le mêlange de deux liqueurs froides qui entrent en fermentation. 839. *a*. Fermentations froides. VII. 319. *a*. Phoſphores produits par la fermentation. XII. 526. *a*. Les ſubſtances putrides animales ont la vertu d'exciter une fermentation vineuſe dans les végétaux. XIII. 588. *b*. Pourquoi, pendant qu'il fait du tonnerre, certains fluides entrent en fermentation, & d'autres ceſſent de fermenter. XVI. 413. *a*. De la fermentation vineuſe. 283. *b*. — 289. *a*. De la fermentation acéteuſe. 301. *b*. — 302. *b*. Fermentation excitée par toute eſpece de levain. *Suppl.* III. 734. *a*, *b*. Par la levure de biere. 738. *a*. Fermentation du moût. *Ibid.* Inſtrument propoſé pour meſurer les degrés de fermentation. XVII. 750. *b*. Appareil pour évaluer l'air qui ſort des ſubſtances en fermentation. Vol. III. des planch. Chymie, pl. 12.

FERMENTATION, (*Econ. anim.*) mouvement inteſtin produit ſans aucune cauſe ſenſible dans la plupart des végétaux, par lequel il s'opere un changement dans leur ſubſtance, qui rend leur nature différente de ce qu'elle étoit, & leur donne la propriété de fournir un eſprit ardent ou acide, d'où s'enſuit la diſtinction de la fermentation en *vineuſe* & en *acéteuſe*. Il n'eſt plus queſtion de fermentation en médecine, que rélativement à l'idée qui vient d'en être donnée, & à ce qui en ſera dit à la fin de cet article. VI. 518. *b*. Uſage qu'on en faiſoit depuis Vanhelmont juſqu'à l'extinction de la ſecte des médecins qu'on appelloit chymique. Les différentes fermentations qu'on imaginoit dans les fluides du corps humain, les fermens auxquels on attribuoit la propriété de produire des mouvemens inteſtins, étoient les grands agens auxquels on attribuoit toutes les opérations du corps humain. La ſecte chymique diviſée en deux, celle des humoriſtes, & celle des fermentateurs. *Expoſé de la doctrine des fermentateurs*. C'eſt principalement à l'égard de l'élaboration des alimens dans les premieres voies, que les partiſans de la fermentation mal conçue ſe ſont d'abord exercés à lui attribuer toute l'efficacité imaginable, *Ibid.* 519. *a*. d'où ils étendirent enſuite ſon domaine dans les voies du ſang & de toutes les humeurs du corps humain. C'eſt une opinion fort ancienne que l'acide ſert à la chylification. Doctrines de Galien, d'Avicenne, de Riolan & de Caſtellus ſur cette matiere. Mais perſonne, avant Vanhelmont, n'avoit enſeigné qu'un acide, en qualité de ferment, peut diſſoudre les alimens, comme ſe font les diſſolutions chymiques par l'effet d'un menſtrue. Tant que la circulation n'étoit pas admiſe, on étoit fort embarraſſé de trouver une cauſe à laquelle on pût ſolidement attribuer la chaleur animale. Helmont cherchant la cauſe de ce phénomene, ne crut pas pouvoir la trouver ailleurs que dans la fermentation. *Ibid. b*. Expoſé du ſyſtême d'Helmont. Comment Sylvius, l'un de ſes plus zélés ſectateurs, s'écarta de ce ſyſtême. *Ibid.* 520. *a*. Différentes preuves par leſquelles Helmont & toute la ſecte chymique cartéſienne, prétendoient établir l'acidité du ferment digeſtif. Toutes ces raiſons n'ont pu tenir contre les expériences qui démontrent qu'il n'y a jamais de ſuc acide dans l'eſtomac qui ſoit propre à ce viſcere; que toutes les humeurs du corps humain ſont inſipides, & ne ſont chargées d'autre principe ſalin que d'une ſorte de ſel neutre. Le ſang n'eſt ni acide, ni alkali, & ſa diſtillation ne donne aucun ſel de cette nature. Helmont lui-même a été forcé de convenir qu'il n'y a point d'acide dans le ſang d'un homme ſain. Inconſéquence de ſon ſyſtême. Comment on a détruit le ſpécieux que préſentent d'abord les preuves données ci-deſſus de l'exiſtence du ferment acide. *Ibid. b*. Comme les médecins fermentateurs ne ſe bornoient pas à établir dans le ventricule les merveilles de la fermentation, il faut les ſuivre dans le canal inteſtinal, où ils font jouer encore bien des rôles à ce même principe, pour lui attribuer l'entiere perfection du chyle. Suite du ſyſtême d'Helmont. Réfutation de ce ſyſtême. Changement que Sylvius apporta à la doctrine de ſon maître. *Ibid.* 521. *b*. Syſtême de Sylvius renverſé. *Ibid.* 522. *a*. Fameuſe expérience de Schuyl avec laquelle il venoit à l'appui du ſyſtême de Sylvius, & que toute la ſecte chymique regarda comme invincible. Obſervations qui démontrent que cette expérience ne prouve rien en faveur de Sylvius. *Ibid. b*. Il paroît d'abord aſſez ſingulier que les alimens dont nous uſons, qui ſont de nature & de couleur ſi différentes, fourniſſent également un extrait toujours uniforme, toujours de couleur laiteuſe. Comment les partiſans de la fermentation expliquoient ce ſyſtême. Cette explication démontrée fauſſe. Non-ſeulement la couleur du chyle, mais encore l'odeur des matieres fécales a paru à certains fermentateurs devoir être attribuée à l'effet de quelque ferment. Doctrine de Vanhelmont ſur ce ſujet. *Ibid.* 523. *a*. Obſervations de l'auteur ſur cette doctrine. Vanhelmont ſe bornoit à faire uſage du principe de l'effervеſcence fermentative des acides avec les alkalis, pour la ſeule chylification. Mais ſes diſciples ſe firent une gloire d'enchérir ſur les écarts de leur chef. Sylvius & toute ſa ſecte introduiſirent l'influence de cette puiſſance dans les ſecondes voies pour l'étendre ſur toutes les fonctions de

l'économie animale. Quelle étoit, ſelon eux, la cauſe du mouvement inteſtin attribué au ſang pour conſerver ſa fluidité. Obſervations tirées de *l'Eſſai de phyſique ſur l'uſage des parties du corps humain*, attribué à M. Senac, qui font juger combien les expériences ſont contraires à cette opinion. *Ibid. b.* Mais ſi la fermentation n'eſt pas abſolument néceſſaire pour produire la chaleur vitale, quelle en peut être la cauſe? Voyez la réponſe à cette queſtion au mot *Chaleur animale.* Cauſe de la rougeur du ſang ſelon les chymiſtes. Hypotheſe de Deſcartes, par laquelle, au moyen d'un ferment ſuppoſé dans le cœur, il en explique le mouvement de contraction & de dilatation. Cette hypotheſe renverſée par les expériences & le raiſonnement. *Ibid.* 524. *a.* Les fermentateurs allerent juſqu'à ſuppoſer dans chaque couloir, des levains particuliers qui changent les fluides qui y abondent par le mêlange qui ſe fait entre eux, & par la fermentation qui réſulte de ce mêlange. Expérience ſans replique qui détruit ce ſentiment. Par rapport au rôle que l'on a fait jouer à la fermentation dans *la fievre*, *la coction*, *la criſe*: voyez ces articles-là. Ce qui a été dit juſqu'ici n'eſt que l'hiſtoire des erreurs qu'a produites l'abus du terme *fermentation*, & l'ignorance de la choſe. *Ibid. b.* En quel ſens & juſqu'à quel point la fermentation a lieu dans le corps humain. Diverſes cauſes qui concourent à s'oppoſer à ce que le changement que pourroit produire la fermentation excitée dans l'eſtomac devienne complet. *Ibid.* 525. *a.* Comment cette fermentation des alimens commencée, tend à en extraire le ſuc propre à former le chyle. Cette fermentation n'eſt jamais pouſſée juſqu'à produire reſpectivement un eſprit ardent ou acide, un alkali volatil. Mais à l'égard des perſonnes d'une conſtitution foible, les alimens trop long-tems arrêtés dans l'eſtomac éprouvent d'une maniere plus étendue les changemens auxquels ils ont de la diſpoſition. Il eſt donc très-intéreſſant de rechercher les moyens de ſuppléer au défaut de fermentation commençante, de la procurer, ou de corriger l'excès de la fermentation trop continuée. C'eſt l'objet que s'eſt propoſé le docteur Pringle dans ſes expériences. En quoi conſiſtent les expériences de ce médecin anglois. *Ibid. b.* Concluſions qu'il en tire par rapport à la fermentation alimentaire. 1°. Si la ſalive eſt bien préparée, qu'il y en ait une quantité ſuffiſante, qu'elle ſoit bien mêlangée avec les alimens, elle arrête la putréfaction, prévient la fermentation immodérée, les vents & l'acidité dans les premieres voies. Examen du ſentiment contraire de Stahl. 2°. La plupart des ſubſtances animales qui tendent à la putréfaction, ont la faculté d'exciter une fermentation dans les farineux. 3°. Les mêlanges qui ſe ſont aigris dans l'eſtomac ne reviennent jamais à un état putride. 4°. Les ſubſtances animales putrides excitent une fermentation dans les farineux, les végétaux & le lait. 5°. Ainſi bien des perſonnes ſont incommodées d'aigreurs, quoiqu'elles ne vivent que de viandes, de pain & d'eau. 6°. Diverſes ſubſtances qui, s'oppoſant à la fermentation, ſont contraires à la digeſtion. 7°. Subſtances utiles, ſoit pour arrêter la fermentation immodérée, ſoit pour fortifier l'eſtomac. *Ibid.* 526. *a.* 8°. Quels ſont les ſtomachiques les plus propres à ſuppléer au défaut de la ſalive. 9°. Les aromatiques annoncent moins de vertu carminative que les amers & les anti-ſcorbutiques. 10°. Il n'y a point de conformité entre un amer animal & un amer végétal. 11°. Quelle eſt la vertu du ſel marin, du ſel d'abſynthe & de la leſſive de tartre, dans la fermentation des alimens. 12°. Des œufs conſidérés comme alimens. *Ibid. b.*

Fermentation. La digeſtion ne peut lui être attribuée. *Suppl.* II. 877. *b.*

FERMER *les ports* ou *mettre un embargo.* (*Comm.*) Deux manieres de fermer les ports, c'eſt-à-dire d'empêcher qu'il n'en ſorte aucun bâtiment. VI. 526. *b.*

FERMER, (*Comm.*) VI. 327. *a.*

FERMER *un bateau*, (*terme de riviere*) VI. 527. *a.*

FERMER *une volte*, (*Manege*) VI. 527. *a.*

FERMER *une voûte*, (*Coupe des pierres*) VI. 527. *a.*

FERMETÉ, (*Gramm. & Littér.*) ſignification propre de ce mot. Fermeté de l'ame, de l'eſprit. Fermeté du ſtyle de Tacite. La Bruyere a un ſtyle ferme. VI. 527. *a.*

Fermeté & conſtance : différence entre ces mots. VI. 527. *a.*

Fermeté : il ne faut point la confondre avec l'entêtement. XVII. 770. *a*, *b.* Fermeté à remplir ſes devoirs au péril de la vie. VIII. 638. *b.* 639. *a.*

FERMETÉ, (*Phyſiol.*) attitude dans laquelle on ſe tient ferme, dans quelque ſituation que ce ſoit. VI. 527. *a.*

FERMETURE des portes d'une place de guerre. XI. 721. *a*, *b.*

FERMIER, (*Econ. ruſtiq.*) Différence entre le fermier & le métayer. Devoirs d'un fermier à l'égard de ſon propriétaire. L'aſſiduité & l'activité ſont les qualités eſſentielles d'un fermier. Ceux qui, ſous prétexte de joindre le commerce au labourage, ſe répandent ſouvent dans les marchés publics, n'en rapportent que le goût de la diſſipation, & perdent de vue la ſeule affaire qui leur ſoit importante. Ceux auxquels ils confient les travaux de la campagne ne ſauroient ſuppléer comme il faut à leur abſence. VI. 527. *b.* Objets dont le ſoin doit être abandonné à la fermiere. La théorie de l'agriculture eſt ſimple; mais les circonſtances obligent à en modifier les principes de tant de manieres, que les regles échappent à travers la foule des exceptions. Si les cultivateurs philoſophes avoient eu ſoin de conſulter nos bons fermiers, ils ſe ſeroient épargné beaucoup d'expériences, en s'inſtruiſant de celles qui ſont déja faites : ils auroient dû auſſi déférer davantage à leurs ſentimens, lorſqu'en propoſant leurs découvertes, ils ont trouvé en eux de la froideur ou de la répugnance. On voit par l'expérience de pluſieurs perſonnes, combien les véritables connoiſſances en agriculture dépendent de la pratique. *Ibid.* 528. *a.* En matiere d'agriculture, il vaut beaucoup mieux voir la pratique des fermiers, que ſe borner à la lecture des livres. Il faut beaucoup de courage & d'argent pour réuſſir à un certain point dans le labourage. La claſſe des fermiers eſt injuſtement mépriſée. Dans les premiers tems de la république romaine, on louoit un citoyen vertueux en l'appellant un bon laboureur. Quelques écrivains ont regardé l'agriculture comme une fonction ſacrée. Eloge des mœurs de la plupart des fermiers de nos jours. Bonheur de leur état. Sentimens qu'on leur doit. *Ibid. b.*

Fermier ou *locataire* : engagemens qu'il prend. II. 16. *b.* IV. 894. *b.* Opération que ſe permettent les fermiers fripons qu'on force à quitter leurs fermes. IX. 146. *b.* Des arbres que le fermier a plantés. *Suppl.* I. 523. *b.*

FERMIERS, (*Econ. politiq.*) ceux qui afferment & font valoir les biens des campagnes, & qui procurent les richeſſes & les reſſources les plus eſſentielles pour le ſoutien de l'état. VI. 528. *b.* On ne peut bien juger de l'état actuel de l'agriculture en France, ſi l'on s'en tient à un coup d'œil général. Connoiſſances auxquelles il faut s'appliquer pour en bien juger. Il s'en faut peu qu'on ne croie que l'uſage des chevaux & celui des bœufs ne ſoient également avantageux. Les cultivateurs eux-mêmes ne doivent pas être conſultés là-deſſus. Il n'y a que des fermiers riches qui puiſſent ſe ſervir de chevaux pour labourer les terres. Les autres n'ont d'autre reſſource que de les faire cultiver avec des bœufs, par des payſans qui leur rendent la moitié de la récolte : cette méthode exige très-peu de frais de la part du métayer. Autre arrangement, par lequel les propriétaires, dans certaines provinces, retirent en argent le revenu du fermage de leurs terres. *Ibid.* 529. *a.* Les propriétaires qui ſe chargeroient eux-mêmes de la culture de leurs terres dans les provinces où l'on ne cultive qu'avec des bœufs, ſeroient obligés de ſuivre le même uſage. De tout tems, & en tout pays, on a cultivé les terres avec les bœufs. Leur travail eſt beaucoup plus lent que celui des chevaux. C'eſt un préjugé démenti par l'expérience, que les bœufs ont plus de force que les chevaux : ſix bœufs voiturent deux ou trois milliers peſans, & ſix chevaux voiturent ſix à ſept milliers. Les bœufs retiennent plus fortement aux montagnes, mais ils tirent avec moins de force. Proportion de ce qu'il faut de bœufs ou de chevaux pour le labour de différentes terres; quantité de travail que les uns & les autres font dans un jour. *Ibid. b.* L'uſage des bœufs ne paroît préférable à celui des chevaux, que dans les pays montagneux ou dans des terreins ingrats, où il n'y a que de petites portions de terres labourables diſperſées. Les bœufs peuvent convenir pour les terres fort légeres. Les terres qu'on laboure avec des bœufs, produiſent beaucoup moins que celles qui ſont cultivées avec des chevaux. Les métayers occupent autant qu'ils le peuvent les bœufs à des charrois pour leur profit; les terres ſont moins cultivées, & une partie demeure en friche. C'eſt un grand inconvénient, dans les pays où l'on cultive avec des bœufs, quand les terres reſtent en friche; elles y ſont à très-bas prix, & reſtent en vaine pâture. *Ibid.* 530. *a.* On croit vulgairement qu'il y a beaucoup plus de profit, par rapport à la dépenſe, à labourer avec des bœufs qu'avec des chevaux : recherches ſur ce ſujet. Détails ſur les frais d'achat des bœufs & des chevaux par leſquels il paroît que la dépenſe des bœufs ſurpaſſe au bout de douze ans celle des chevaux d'environ 700 livres. *Ibid. b.* Il y a des fermiers qui ménagent leurs bœufs ou leurs chevaux pour les vendre plus avantageuſement; mais alors ils font moins de culture. Si les chevaux ſont plus ſujets aux maladies que les bœufs, cet inconvénient ſe compenſe; parce que le laboureur qui ſe ſert de bœufs en a beſoin d'un plus grand nombre, qu'il n'auroit eu de chevaux. Le déſaſtre que cauſent les épidémies parmi les bœufs eſt plus dangereux que les maladies des chevaux. Dépenſes pour les bœufs qui compenſent celles du ferrage & du harnois des chevaux. Pour la nourriture, le préjugé eſt en faveur des bœufs; examen de cette queſtion : *Ibid.* 531. *a.* d'où il réſulte que l'avantage eſt toujours en faveur de ceux qui emploient les chevaux, *Ibid. b.* Les chevaux par leur travail ſe procurent

eux-mêmes

eux-mêmes leur nourriture, ſans diminuer le profit que la culture doit fournir au laboureur. Il n'en eſt pas de même de la culture ordinaire qui ſe fait avec les bœufs. Il y a de plus pour les bœufs que pour les chevaux, la dépenſe des pâturages. Diverſes cauſes qui contribuent à rendre cette dépenſe fort onéreuſe. *Ibid.* 532. *a.* Il y a moitié à perdre ſur le produit des terres qu'on cultive avec des bœufs. Dans les tems ſecs, les bœufs trouvent peu de nourriture dans les pâturages, & ne peuvent preſque pas travailler. Ainſi le défaut de fourrage & de fumier, le peu de travail, les charrois des métayers, bornent tellement la culture, que les terres ne produiſent que très-peu de revenu, & ruinent ſouvent le propriétaire & le métayer. On prétend que les ſept huitiemes des terres du royaume ſont cultivées avec des bœufs, ce qui découvre une dégradation de l'agriculture en France : une partie de toutes ces terres ſont en friche par le défaut de fermiers. Cauſes de ces déſaſtres. Pauvreté des habitans de la campagne. Il n'y a point d'homme qui ne ſache que les richeſſes ſont le grand reſſort de l'agriculture. De cinquante millions d'arpens labourables dans le royaume, il y en a plus d'un quart en friche. Six ou ſept millions ſont traités par la grande culture & environ trente millions avec des bœufs. *Ibid. b.* Le produit total des terres cultivées donne en blé environ 42 millions de ſeptiers. Calcul de M. Dupré de Saint-Maur, d'où il réſulteroit que la conſommation totale annuelle en blé eſt de trente-ſix millions de ſeptiers, & le produit annuel, année commune, trente ſept millions. Si les terres étoient traitées par la grande culture, il paroît qu'on auroit 70 millions de ſeptiers, & qu'ainſi l'augmentation de récolte ſeroit de 26 millions. Du commerce des blés. Obſervations qui prouvent qu'on ne pourroit pas vendre à l'étranger ces 26 millions à un prix qui pût dédommager le laboureur de ſes frais. Il faut donc enviſager par d'autres côtés les produits de l'agriculture. Les profits ſur les beſtiaux en forment la partie la plus conſidérable : or ce ſont les riches moiſſons qui les procurent. Il faut aux beſtiaux des pâturages pendant l'hiver, & des grains à la plupart pour leur nourriture, c'eſt ſous ces deux points de vue que l'auteur enviſage ici la régie de l'agriculture. *Ibid.* 533. *a.* De quelle maniere les différentes terres du royaume devroient être employées. En Angleterre, on réſerve beaucoup de terres pour procurer de la nourriture aux beſtiaux. Produit des laines de ce pays. Il n'y a aucune branche de commerce qui puiſſe être comparée à cette ſeule partie du produit des beſtiaux. Produit de la traite des negres comparée à celui des beſtiaux en Angleterre. Avantages de l'état du fermier dans ce royaume. *Ibid. b.* En bornant en France la culture du blé aux bonnes terres, le calcul de l'auteur porte que le produit annuel ſeroit de 60 millions de ſeptiers, lequel ſurpaſſant de 18 le produit actuel de nos récoltes, cet excédent vendu à l'étranger produiroit en argent plus de 300 millions de livres. Le ſurcroît de la récolte en menus grains ſerviroit avec le produit des terres médiocres, à l'augmentation du profit ſur les beſtiaux. Le commerce du blé étant libre, il ſe vendroit à l'étranger environ 20 livres le ſeptier. Régularité dans les prix des grains en Angleterre ; ce qui eſt un grand avantage pour le ſoutien de l'agriculture. Quel a été le bas prix du blé en France depuis plus de 30 ans. Les diſettes arrivent facilement à la ſuite d'un prix ſi bas, dans un royaume où il y a tant de cultivateurs pauvres. Pratiques des laboureurs, qui montrent pourquoi les diſettes ſurviennent lorſqu'il arrive de mauvaiſes années. *Ibid.* 534. *a.* Pourquoi les années abondantes, où le blé a été à bas prix, & qui ſont ſuivies d'une mauvaiſe année, ne préſervent pas de la diſette. Pour mieux comprendre le dépériſſement indiſpenſable de l'agriculture, par l'inégalité exceſſive des prix du blé, il ne faut pas perdre de vue les dépenſes qu'exige la culture du blé. Total pour la culture de 40 arpens, cultivés par quatre chevaux — 3220 livres. *Ibid. b.* L'auteur démontre enſuite que quand la tête du blé eſt à ſeize livres le ſeptier, le cultivateur retire à peine ſes frais, & il eſt expoſé à tous les accidens dont il doit ſupporter le dommage. Eſtimation des frais & du produit des menus grains qu'on ſeme au mois de mars. Ces frais ſont pour les 40 arpens, 690 liv. qui joints aux 3220 liv. de ci-deſſus, font une ſomme de 3910 liv. pour le total des frais de 40 arpens. Produit du blé, 3266 liv. Produit des menus grains, 800 liv. Total, 4066 liv. Ainſi le produit n'excede les frais que de 156 liv. Il faut donc que les grains ſoient à plus haut prix, pour que le cultivateur puiſſe ſe ſoutenir. Condition du métayer & du propriétaire en évaluant leurs dépenſes & leurs revenus annuels. *Ibid.* 535. *a* Le fermier eſt toujours plus avantageux à l'état. Il eſt de l'intérêt des campagnes & par conſéquent de l'état, que le blé ſe maintienne à un certain prix. Le riche fermier occupe & ſoutient le payſan ; le payſan procure au pauvre citoyen la plupart des denrées néceſſaires aux beſoins de la vie. La culture languit dans les lieux où les fermiers manquent. *Ibid. b.* Si, la ſemence & les frais prélevés, un fermier a un ſeptier de plus par arpent, c'eſt ce qui fait ſon avantage. Et s'il cultive ſi bien qu'il puiſſe avoir deux ſeptiers, ſon profit eſt doublé ; mais il ne peut obtenir ce produit que d'une bonne terre. Le payſan qui entreprendroit de cultiver du blé avec ſes bras, ne pourroit ſe dédommager de ſon travail. Ce n'eſt que ſur de grandes récoltes qu'on peut retirer quelque profit. L'agriculture n'a pas, comme le commerce, une reſſource dans le crédit ; il faut donc que les fermiers ſoient riches par eux-mêmes. Inconvéniens de l'état actuel des choſes qui font que l'état de fermier ne ſubſiſte preſque plus, & que l'agriculture eſt abandonnée aux métayers. C'eſt principalement la liberté ou la contrainte dans le commerce du blé, qui décide de ſa valeur. *Ibid.* 536. *a.* La nation angloiſe n'a point eſſuyé de cherté extraordinaire ni de non-valeur de blé, depuis qu'elle en a favoriſé l'exportation. Le bon état de l'agriculture dans les colonies angloiſes, ſur-tout dans la Penſylvanie, a contribué depuis un tems à diminuer le prix de cette denrée. Outre la liberté de la vente des grains à l'étranger, il faut que le cultivateur ne ſoit pas inquiété par des impoſitions arbitraires. Par rapport à la néceſſité de fournir à la milice, l'état de fermier pourroit avoir des privileges de plus que l'état de métayer, ſi le premier étoit bien connu. Le gouvernement ne peut déterminer des perſonnes riches à l'état de fermiers, que par une protection décidée. *Ibid. b.* Recherches ſur le profit des beſtiaux dans l'état actuel de l'agriculture en France. Par la grande culture on mettroit à profit les pâturages qui ſervent en pure perte à nourrir quatre ou cinq millions de bœufs, & qui occupent, pris tous enſemble, au moins pendant ſix ans, les pâturages, qui pourroient ſervir à élever pour la boucherie quatre ou cinq autres millions de bœufs, leſquels produiroient, en ſuivant la méthode indiquée ici, 600 millions de plus tous les ſix ans. Ces pâturages pourroient la plupart être remis en culture ; alors le produit en ſeroit beaucoup plus grand. Avantage plus conſidérable que préſenteroient les troupeaux de moutons, par l'accroiſſement du produit des laines & de la vente annuelle de ces beſtiaux. *Ibid.* 537. *a.* Dans les domaines cultivés par des bœufs, il n'y a pas le tiers des troupeaux qui pourroient y être nourris, ſi ces terres étoient mieux cultivées. Calcul des profits que procureroient ces troupeaux de moutons augmentés autant qu'ils peuvent l'être. Les obſervations qu'on vient de faire ſur l'accroiſſement du produit des bœufs & des troupeaux, doivent s'étendre ſur les chevaux, les vaches, les veaux, les porcs, les volailles, les vers à ſoie, *&c.* Ces richeſſes ſe répandroient ſur tous les habitans, elles augmenteroient la population, elles accroîtroient les revenus des propriétaires & ceux de l'état. Les frais de la culture n'en ſeroient guere plus conſidérables, il faudroit ſeulement de plus grands fonds pour en former l'établiſſement. C'eſt au gouvernement à faire retourner dans la campagne ces fonds que les grandes villes attirent à elles. *Ibid. b.* Avantages qui réſulteroient pour le commerce de l'exécution du plan propoſé. Autres avantages, la propagation & conſervation des hommes, l'augmentation des habitans de la campagne. Miſere du payſan dans les provinces où la culture ſe fait avec des bœufs. Préjugé des habitans des villes ſur les cauſes du dépériſſement de l'agriculture. Quand le payſan laboure lui-même la terre, c'eſt une preuve de ſa miſere & de ſon inutilité. Occupation des payſans dans les provinces riches où la culture eſt bien entretenue. Bonheur de leur état. *Ibid.* 538. *a.* Quelles ſont les cauſes qui plongeant les payſans dans la miſere, leur font abandonner les campagnes. Combien le travail du riche fermier eſt plus profitable à tous égards que celui du métayer. Maux infinis que cauſent les manufactures & le commerce qui ne ſont entretenus que par le déſordre du luxe. Quand une nation dépenſe par le luxe ce qu'elle gagne par le commerce, il n'en réſulte qu'un mouvement d'argent, ſans augmentation de richeſſes. Les productions de nos terres doivent être la matiere premiere des manufactures & l'objet du commerce. Cauſes qui attirent les hommes & les richeſſes dans les villes. *Ibid. b.* Les hommes ſont attirés par l'intérêt & par la tranquillité ; qu'on procure ces avantages à la campagne, elle ne ſera pas moins peuplée à proportion que les villes. Preſque tout l'argent du royaume eſt employé à un commerce qui n'augmente point les richeſſes de la nation. Si une partie de cet argent étoit diſtribué à l'agriculture, elle procureroit des revenus bien plus conſidérables. On peut aſſujettir convenablement ſes productions à la répartition des impoſitions. Difficultés de faire exactement cette répartition. Pour aſſujettir au moins à des regles invariables ces impoſitions, il ne faudroit ſe régler que ſur les effets viſibles. *Ibid.* 339. *a.* Comment cela devroit s'exécuter. Précautions qu'il y auroit à prendre en réglant les impoſitions ſur les commerces établis dans les villages. Les inconvéniens auxquels ces regles ne pourroient obvier, ne ſeroient pas comparables à celui d'être expoſé tous les ans à la diſ-

crétion des collecteurs. Obſervation qui montre que les déclarations exactes qu'on exigeroit du cultivateur ne pourroient cependant le déterminer à reſtreindre ſa culture pour moins payer de taille. Quel ſeroit le moyen de faire exécuter cette répartition, qui ſe trouveroit fort compoſée & par conſéquent trop difficile pour des collecteurs qui ne ſont pas verſés dans le calcul. Maniere d'établir un tarif dans la communauté. Combien l'aſſurance d'être à l'abri de toute impoſition arbitraire ſeroit favorable à la population des campagnes & à l'agriculture. *Ibid. b.* Joignez à la lecture de cet article celle de l'article GRAINS, (*Econom. politiq.*)

FERMIER, (*Juriſp.*) ſignification générale de ce mot. VI. 540. *a.*

Fermier conventionnel. VI. 540. *a.*

Fermier général: diverſes acceptions de ce mot. Fermier général du roi. Différence entre la régie & le bail à ferme. Devoirs du régiſſeur. Devoirs du fermier. Injuſtice que pluſieurs commettent dans le jugement qu'ils portent ſur les fermiers généraux. VI. 540. *a.*

Fermiers généraux, voyez PARTISAN, TRAITANT, FINANCIER. Les chevaliers romains devenus fermiers des impôts. III. 311. *b.* Fermiers chez les Romains. XIII. 550. *b.* 551. *a.* Diſpoſitions de Néron & de Trajan ſur les fermiers des impôts. VIII. 601. *b.* Départemens des fermiers généraux en France. IV. 856. *a.* Combien il importeroit d'abolir efficacement les profits exceſſifs de ceux qui manient les finances. IX. 100. *b.* Précaution à prendre contre les fermiers. XIV. 228. *a.* Injuſtices, prévarications & artifices des fermiers. XVII. 876. *a.*

Fermier judiciaire; quelles ſont les perſonnes auxquelles il eſt défendu d'être fermiers judiciaires. Avant d'entrer en jouiſſance, le fermier judiciaire doit donner caution du prix du bail, *&c.* Lui & ſa caution ſont contraignables par corps. Il ne peut percevoir que les droits utiles. Charges réelles du fermier judiciaire. Avantages dont on ne peut le dépouiller en cas de main-levée de la ſaiſie réelle ou d'adjudication par décret. Réglement & traité à conſulter. VI. 540. *b. voyez* encore, ADJUDICATION PAR DÉCRET, BAIL JUDICIAIRE, DÉCRET, SAISIE RÉELLE.

Fermier partiaire. VI. 540. *b.*

Fermier particulier. VI. 540. *b.*

Fermier, vicaire-fermier. XVII. 233. *a.* Vicomte fermier. 239. *b.*

Fermier, au jeu de la ferme. VI. 540. *b.*

FERMIN, (*Philippe*) anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *a.*

FERMO ou *Firmo*, (*Géogr.*) ville de l'état de l'égliſe. Perſonnages célebres qui y ſont nés. Lactance, Annibal, Adami, le cardinal Phil. Ant. Gualterio. Quelques anecdotes ſur ce dernier. VI. 541. *a.*

FERMOIR, (*Tailland.*) ouvriers qui ſe ſervent de cet outil. Comment on procede pour le faire. VI. 541. *a.*

FERMOIR, (*Bourell. & autres ouvr.*) deſcription & uſage de cet inſtrument. VI. 541. *a.*

Fermoir, outil de charpentier, celui du menuiſier, celui du jardinier. VI. 541. *a.*

Fermier du graveur en bois. VII. 891. *a.*

FERMOIRS, (*Reliure*) aſſemblage de pieces de métal. Deſcription. VI. 541. *a.* Fermoirs à crochet, fermoirs à bouton: leur uſage. *Ibid. b.*

Fermoirs de livres: emporte-piece pour ces fermoirs. V. 593. *b.*

FERMOIR, (*Stucateur*) VI. 545. *b.*

FERNAMBOUC, (*bois de*) le plus eſtimé des bois du Breſil. II. 308. *a. Voyez* PERNAMBUCO & BRESIL, (*bois du*) teinture du coton en écarlate avec ce bois. *Suppl.* II. 624. *a.*

FERNANDEZ, *iſle de.* VIII. 922. *b.*

FERNANDO, fils naturel d'Alphonſe V, roi d'Aragon: il reçoit l'inveſtiture du royaume de Naples. XI. 19. *a.*

FERNEL, (*Jean-François*) médecin. *Suppl.* IV. 365. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 348. *b.*

FERNEY ou *Fernex*, (*Géogr.*) village du pays de Gex, près de Geneve, devenu fameux par le ſéjour de M. de Voltaire. Deſcription que ce poëte nous donne de ce lieu, dans ſon épître à Horace. *Suppl.* III. 28. *a.*

FEROCE. Quel animal dans la nature eſt plus féroce que l'homme? Si l'homme eſt un animal féroce qui s'immole les animaux, quelle bête eſt-ce que le tyran qui dévore les hommes? Différence entre la férocité & la cruauté. VI. 541. *b.*

FERONIA, (*Myth.*) divinité à laquelle on donnoit l'intendance des bois, des jardins, des vergers. Les affranchis la regardoient comme leur patrone. Temple de cette divinité *in campis Pometinis*, dont Horace parle *Sat. V. liv. 1. v. 24.* Son temple principal étoit ſur le mont Soracte. VI. 541. *b.* Les habitans de Capene & ceux des environs l'avoient enrichi de beaucoup de dons, quand Annibal emporta ſes richeſſes. Fête de la déeſſe qui ſe célébroit dans un bois près du temple. Prodiges arrivés dans ce bois. Les prêtres d'Apollon, voiſins de ceux de Féronia, avoient comme eux le privilege de marcher ſur des charbons ardens. Comment ſe pratiquoit cette ſupercherie. Solemnité des fêtes de Féronie: grands honneurs qu'on lui rendoit. Médailles d'Auguſte qui repréſentent cette déeſſe; pourquoi on la nommoit φιλοθ φανος & αυτηφορος: ce qu'en ont dit Servius, le ſcholiaſte d'Horace, & Virgile. Auteurs à conſulter. 542. *a.*

Feronia, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 28. *a.*

Féronia, cérémonies dans leſquelles les prêtres de cette déeſſe marchoient ſur des charbons ardens. VIII. 220. *a*, *b.* XV. 367. *a.* Temple de Féronie au pied du mont Soracte. *Ibid.* Temple & forêt qui lui étoient conſacrés près de Pometia. *Suppl.* III. 841. *b.*

FERRA, (*Ichthyol.*) deſcription de ce poiſſon du lac de Geneve: qualité de ſa chair. Saiſon où on le pêche. On le ſale pour l'hiver. Auteur à conſulter. VI. 542. *a.*

FERRAILLE. Du fer refondu de vieilles ferrailles. *Suppl.* III. 15. *a*, *b.*

FERRAND, (*Louis*) XVI. 449. *b.*

FERRANDINES, (*Manuf. en ſoie*) quelles ſont ces étoffes. Ce que les réglemens preſcrivent ſur elles. Connoiſſances que doivent acquérir les hommes qui donnent des réglemens aux manufactures. VI. 542. *b.*

FERRANDINIER, eſpece de coffre, vol. III des pl. Coffretier.

FERRANT, (*Manege*) vieille expreſſion qui déſignoit un cheval gris pommelé, ſelon Ducange. Selon d'autres auteurs, ce mot déſignoit d'autres qualités. Divers ſentimens ſur l'étymologie de ce mot. VI. 542. *b.* Anecdote ſur l'inſulte que le peuple de Paris fit à Ferrant, comte de Flandre, après qu'il eut été fait priſonnier à la bataille de Bovines; inſulte fondée ſur l'équivoque de ſon nom avec celui des chevaux qui traînoient ſon char. *Ibid.* 543. *a.*

FERRARE, (*Géogr.*) ville d'Italie. Ce que coûta ſa citadelle au pape Clément VIII. Décadence de cette ville, depuis qu'elle a paſſé ſous la domination du S. Siege. Perſonnages illuſtres dont elle a été la patrie; Giraldi; Guarini; Riccioli; le cardinal Bentivoglio. Détails ſur chacun d'eux. VI. 543. *a.*

FERRARE, (*Géogr. & Hiſt. mod.*) ville d'Italie, qui n'a porté ce titre que dans le huitieme ſiecle, capitale du duché de même nom. Origine & révolutions de cette ville. Sa deſcription. *Suppl.* III. 28. *b.* Le pays de Ferrare autrefois peuplé & bien cultivé, eſt aujourd'hui négligé. Sa dépopulation & ſa décadence. L'évêché de Ferrare érigé en archevêché en 1735. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Ibid.* 29. *a.*

Ferrare, bibliotheque de. II. 234. *b.*

FERRARI, (*Jean-Baptiſte*) XV. 178. *a.*

FERREIN, (*Antoine*) ſon ſyſtême ſur la ſtructure du foie. VII. 31. *b.* Sur la production de la voix. XVII. 431. *b.* Ses ouvrages anatomiques, *Suppl.* I. 408. *b.* & en phyſiologie. *Suppl.* IV. 358. *b.*

FERREOL, (*Tonance*) ſa bibliotheque. II. 236. *a*, *b.*

FERRER, terme de commerce, d'architecture, d'aiguilletier, & de filaſſieres. VI. 543. *a.*

FERRER *un cheval*, (*Maréch.*) ſoins que doit prendre un maréchal, que l'on charge de ferrer un cheval. Mauvaiſe pratique des maréchaux, par laquelle ils tiennent un appareil de fers tout étampés, diſpoſés à être placés ſur le pied du premier animal. Ces ouvriers s'excuſent ſur la longueur du tems qu'il faudroit employer ſans ces préparatifs pour la ferrure de chaque cheval. Réponſe à ces excuſes. VI. 543. *b.* Maniere de tenir & de lever les pieds de l'animal. D'où vient que certains chevaux ſe défendent violemment, lorſqu'on veut leur lever les pieds. Ce défaut eſt des plus eſſentiels. Moyens de le corriger. *Ibid.* 544. *a.* Diverſes diſpoſitions des chevaux par rapport à la docilité qu'exige l'opération de les ferrer. Divers partis que prennent les maréchaux pour les y diſpoſer, comme celui de les renverſer, de les étourdir pour les faire tomber, ou même d'abandonner totalement le cheval. Réflexions ſur ces diverſes méthodes. Opération d'ôter le vieux fer. *Ibid. b.* Le fer étant enlevé, il s'agit de nettoyer le pied de toutes les ordures qui peuvent ſouſtraire la ſole, la fourchette & les mammelles, ou le bras des quartiers aux yeux de l'opérateur. Maniere de couper l'ongle & de parer le pied. L'auteur condamne ceux qui appliquent le fer rouge ſur l'ongle. Danger de cette pratique. *Ibid.* 545. *a.* On peut rapporter encore à la pareſſe des ouvriers, l'inégalité fréquente des quartiers. Comment le nouveau fer doit porter ſur l'ongle. Moyen de reconnoître qu'il porte par-tout également. Comment le maréchal doit enſuite l'aſſujettir. Obſervations ſur la lame des clous. *Ibid. b.* Diverſes maximes des maréchaux en forme de proverbes qui indiquent certaines regles ſur la maniere de brocher. Suite des opérations du maréchal. *Ibid.* 546. *a.* De la néceſſité de ferrer les chevaux un peu plus ſouvent que l'on ne fait communément. *Ibid. b. Voyez* FERRURE.

Ferrer. De l'uſage de ferrer les chevaux parmi les anciens. III. 304. *a.* De la maniere de ferrer les chevaux. *Suppl.* III. 423. *a*, *b.* — 427. *b.* Bleſſure faite au pied du cheval lorſqu'on le ferre. V. 625. *b.*

FERRER, (*Serrur.*) VI. 546. *b.*

Ferrer les roues de voiture. V. 551. *b.*

FERRERA, (*Jean*) Eſpagnol, auteur d'un ouvrage d'Agriculture. *Suppl.* III. 217. *b.*

FERRET. (*en termes d'aiguilletier*) Ferrets ſimples ; ferrets à embraſſer, ferrets à bandage ; ferrets de caparaçon. VI. 546. *b.*

Ferret, en terme de cirier, & en terme de verrerie. VI. 546. *b.*

FERRETE, (*Géogr.*) il ne faut pas confondre la ſeigneurie de Ferrete avec l'ancien comté du même nom, dont elle n'eſt que le diſtrict primitif. Autres bailliages ou ſeigneuries qu'il comprenoit. Origine de ſon nom : château de Ferrete. *Suppl.* III. 29. *a.*

FERRETE, *coutume de*, (*Juriſp.*) IV. 416. *a.*

FERRETES *d'Eſpagne*, (*Minéralog.*) eſpece d'hématite qui eſt une vraie mine de fer, que l'on trouve dans quelques endroits d'Eſpagne. Autres lieux où il s'en trouve. Deſcription de ces pierres. Comment elles ſont diſpoſées dans la mine. VI. 547. *a.*

FERRETIER, (*Maréch.*) deſcription de ce marteau du maréchal. VI. 547. *a.*

FERRI, (*Paul*) homme de lettres. X. 473. *a.*

FERRIER, (*le Pere*) confeſſeur de Louis XIV. Anecdote ſur ce religieux. XIV. 318. *a.*

FERRIER, (*Vincent*) XVI. 813. *a.*

FERRIER, (*Arnould du*) XVI. 452. *a.*

FERRIOL, *Saint-* (*Géogr.*) détails ſur la conſtruction & l'uſage du baſſin de ce lieu. *Suppl.* II. 176. *a*, *b.*

FERRUGINEUSES, *eaux*, X. 539. *a*, *b.* voyez MARTIALES.

FERRURE, terme de ſerrurerie & de maréchallerie. VI. 547. *b.* *Voyez* les articles de ces arts.

FERRURE, (*Maréch.*) opération qui conſiſte à parer, à couper l'ongle, & à y ajuſter des fers convenables. Ancienneté de l'uſage de ferrer les chevaux. Examen d'un paſſage de Xenophon qui a ſemblé indiquer que l'opération dont il s'agit n'étoit point en uſage chez les Grecs. On ne ſait ſi cette pratique étoit générale chez les Romains. Quant aux mules, nous ne pouvons douter qu'on ne fût en uſage de les ferrer. VI. 547. *b.* Au fond, il importe peu de fixer l'époque à laquelle les hommes ont imaginé d'aſſujettir les chevaux à cet uſage. Connoiſſances que doit avoir le maréchal-ferrant, pour remplir les différentes vues qu'il doit ſe propoſer. Deſcription du ſabot & de ſes différentes parties. Etat de l'ongle dans le poulain qui naît. Origine & formation du ſabot. *Ibid.* 548. *a.* Obſervations ſur les trois parties que l'on diſtingue dans le ſabot, ſa partie ſupérieure, ſa partie moyenne, & ſa partie inférieure. Méchaniſme de l'accroiſſement du ſabot. *Ibid. b.* Pourquoi ſi l'on demeure un long intervalle de tems ſans parer le pied d'un cheval, l'ongle croît peu & moins vîte. Lorſque le pied de l'animal eſt ſouvent paré, l'accroiſſement ſera moins difficile. *Ibid.* 549. *a.* Autre fait qui prouve que l'ongle ne ſe prolonge point par ſon extrémité ; & ne peut avoir lieu que dans la couronne & dans la partie vive. Moyens dont la nature ſe ſert pour renouveller l'ongle. *Ibid. b.* Application des principes développés ci-deſſus, à l'art du maréchal, pour le mettre en état de remplir les deux intentions qu'il doit ſe propoſer en ferrant un cheval ; ſavoir, d'entretenir le pied dans l'état où il eſt quand il eſt régulièrement beau, & de réparer les défectuoſités qu'il peut avoir. Deſcription d'un beau pied. Enumération des diverſes défectuoſités dont le pied eſt ſuſceptible. Directions ſur la maniere de procéder, lorſqu'il eſt queſtion de ferrer un pied naturellement beau. *Ibid.* 550. *a*, *b.* Lorſqu'il eſt queſtion de ferrer un pied de travers, un quartier étant plus haut que l'autre. *Ibid.* 551. *a.*

Ferrure d'un pied de travers, un des quartiers ſe jettant en dehors ou en dedans. VI. 551. *a.*

Ferrure d'un pied dont les talons ſont bas. VI. 551. *b.*

Ferrure d'un pied dont les talons ſont flexibles. VI. 551. *b.*

Ferrure d'un pied dont les talons ſont trop hauts, mais qui cependant ſont trop ouverts, pour qu'on puiſſe redouter l'encaſtelure. *Ibid. b.*

Ferrure d'un pied dont les talons ſeroient trop hauts, & qui tendroient à l'encaſtelure. VI. 552. *a.*

Ferrure d'un pied encaſtelé. VI. 552. *a.*

Ferrure d'un pied plat. VI. 552. *a.*

Ferrure d'un pied plat enſuite d'une fourbure, l'ongle s'étendant vers la pince, & la ſole laiſſant apparoître des croiſſans. VI. 552. *b.*

Ferrure d'un pied qui aura un ou deux oignons. VI. 552. *b.*

Ferrure du pié comble. VI. 553. *a.*

Ferrure d'un pié gras ou foible, d'un pié trop long en pince & en talon, & d'un pié trop petit. VI. 553. *a.*

Ferrure d'un cheval arqué, braſſicourt, droit ſur ſes membres, bouté, rampin. VI. 553. *a.*

Ferrure des chevaux qui ſe coupent & qui forgent. VI. 553. *b.*

Ferrure des chevaux qui ont des ſeymes. VI. 554. *a.*

Ferrure des chevaux qui ont des ſoies ou des piés de bœuf. VI. 554. *a.*

Ferrure des chevaux qui ont des bleymes. VI. 554. *a.*

Ferrure des chevaux qui butent. VI. 554. *a.*

Ferrure contre les clous de rue & contre les chicots. VI. 554. *b.*

Ferrure des chevaux ſujets à ſe déferrer. VI. 554. *b.*

Ferrure des mulets. VI. 554. *b.*

Ferrure des mulets qui poſent le pié à terre à la maniere des chevaux. VI. 554. *a.*

Ferrure des mulets dont le talon eſt bas. VI. 555. *a.*

Ferrure des mulets dont la fourchette eſt graſſe & les talons bas. VI. 555. *a.*

Ferrure des mulets qui ont des ſoies. VI. 555. *a.*

Ferrure des mulets qui ont des ſeymes. VI. 555. *b.*

Ferrure des mulets panards & qui ſe coupent. VI. 555. *b.*

Ferrure des mulets qui ſe coupent en pince. VI. 555. *b.*

Ferrure des mulets qui ſe coupent par foibleſſe de reins & enſuite de quelque effort. VI. 555. *b.*

Ferrure des mulets de charrette. VI. 555. *b.*

Ferrure des mulets de charrette qui ſont boutés. VI. 555. *b.*

Forme ſinguliere d'épreuve qu'on exige en maréchallerie de ceux qu'on admet à la maîtriſe. VI. 555. *b.*

Ferrure. Inexactitude dans une citation que renferme cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 29. *a.*

Ferrure des chevaux, *Suppl.* III. 423. *a*, *b.* — 427. *b.* des mulets, 424. *b.* 427. *b.* des ânes. *Ibid.*

FERTÉ, (*Géogr.*) Ferté-ſur-Aube. Ferté-Aurain. Ferté-Chauderon. *Suppl.* III. 29. *a.* Ferté-Gaucher. Ferté-Habau ou Imbault. Ferté-ſous-Jouare. *Ibid. b.*

FERTÉ-ALAIS, (*Géogr.*) petite ville de l'iſle de France. Signification du nom de *Ferté* commun à pluſieurs villes de France. Les François avoient anciennement des places fortes plus propres à ſe mettre à l'abri des incurſions des ennemis, qu'à loger des habitans. Diverſes villes & châteaux que l'on appelle *la Ferté*, en y ajoutant un ſurnom. Origine du nom de la Ferté-Alais. VI. 556. *a.*

FERTÉ-BERNARD, *Ferté-Milon*, (*Géogr.*) VI. 556. *b.*

FERTILE, *Fécond*, (*Synon.*) VI. 463. *a.*

FERTILISATION *des terres.* I. 354. *a.* XVI. 871. *b.* Moyens de fertiliſer les terres ſans les mettre en jachere. *Suppl.* III. 490. *a*, *b.* Des eaux & des engrais qui les fertiliſent, *voyez* ces mots. Des labours, *Suppl.* III. 692. *a*, *b.* des arroſemens, *Suppl.* I. 576. *b.* *&c.* Utilité de la pluie. *Suppl.* IV. 420. *b.* Fertilité que l'air procure aux terres : conſéquence pratique de cette obſervation. *Suppl.* III. 29. *b.* Le nitre conſidéré comme le principe univerſel de fertilité. *Suppl.* III. 215. *a*, *b.* Moyens artificiels pour fertiliſer les ſemences. 216. *a*, *b.* 217. *a*, *b.* I. 235. *a.* *Voyez* FÉCONDITÉ.

FERTILISER *les terres.* (*Agric.*) D'où viennent à la terre les nourritures végétales qu'elle acquiert par le repos. Plus la terre eſt expoſée à l'air, plus les ſucs nourriciers ſont réparés promptement & en plus grande abondance. Cette influence de l'air paroît, 1°. par l'utilité des labours, 2°. par la fertilité prodigieuſe qu'acquierent les terres élevées en mottes autour des parcs à moutons. Il ſeroit donc très-avantageux de préparer toute la ſurface d'un champ comme ces murs de parc. *Suppl.* III. 29. *b.* Combien cette préparation vaudroit mieux que toute autre eſpece d'engrais. Elle ſeroit ſur-tout avantageuſe dans les terres glaiſeuſes. Grande influence des roſées pour la fertiliſation des terres. Principes dont elles ſont compoſées. Subſtance huileuſe que contient la neige, qui lui donne auſſi la même propriété. Les inondations dans les terreins bas ſont encore miſes au rang des moyens naturels d'amender les terres. L'eau de ſource eſt encore de quelque utilité à cet égard ; mais cependant moindre que l'eau des rivieres, principalement de celles qui paſſent par des pays fertiles. *Ibid.* 30. *a.* Comment l'art a profité de cette obſervation. Eſpeces d'eaux préjudiciables aux terres. *Ibid. b.*

FERTILITÉ. Différens ſels que contiennent les terres, ſelon les différens degrés de leur fertilité. XVI. 183. *a.* Cauſe de la fertilité des graines. *Suppl.* III. 213. *a.* Sur la fertilité des terres, *voyez* ce dernier mot.

FERULE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. VI. 556. *b.*

FERULE, (*Jardin.*) contrées où elle vient naturellement. Ses principales eſpeces. La férule ordinaire ; ſa deſcription : c'eſt des tiges de cette eſpece de férule dont Martial diſoit qu'elle étoit le ſceptre des pédagogues. VI. 556. *b.* Le mot de *férule* eſt demeuré à l'inſtrument dont on uſe encore aujourd'hui dans les colleges. Sens du mot de férule dans la lithurgie de l'égliſe orientale. Uſage que les vieillards faiſoient du bois de la férule en guiſe de canne. Pourquoi on l'attri-

buoit à Pluton. Obſervation ſur ce que dit Pline, que les ânes mangent cette plante avec avidité, quoiqu'elle empoiſonne les autres bêtes de ſomme. Culture de cette plante. *Férule de Grece.* Elle croît en abondance dans l'iſle de Skinoſa. Deſcription de cette plante. On s'en ſert pour porter du feu d'un lieu dans un autre. Paſſages des anciens que cette obſervation éclaircit. Fondement de la fable de Promethée. *Ibid.* 557. *a.* Pourquoi Bacchus ordonna aux hommes qui boiroient du vin, de porter des cannes de férule. Elle ſervoit de canne à ſes prêtres & de ſceptre aux empereurs du Bas-Empire. Elle étoit autrefois la marque de l'autorité des rois. Ouvrages que les anciens faiſoient avec ce bois. Uſages qu'on en fait aujourd'hui. Caſſette de férule dans laquelle Alexandre tenoit les ouvrages d'Homere. *Férule d'Arménie.* Sa deſcription. *Ibid. b.* Grandes vertus que Dioſcoride & Pline ont attribuées à la férule de Grece & d'Italie. La férule aujourd'hui connue en médecine, eſt celle d'Afrique & de Perſe, d'où découle le *galbanum.* Les autres eſpeces ne donnent point une ſubſtance ſemblable. *Ibid.* 558. *a.*

Ferule galbanifere. VII. 430. *a.*

FERULE, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſceptre de pédant dont il ſe ſert pour frapper dans la main des écoliers qui ont manqué à leur devoir. Ce mot ſignifie auſſi la croſſe des prélats. Etymologie de ce mot. Sa ſignification en terme de lithurgie. VI. 558. *a.*

FERULE, (*Hiſt. eccl.*) bâton paſtoral. Cérémonie de la dégradation du pape Benoît. VI. 558. *a.*

FESCAMP, (*Géogr.*) petite ville du pays de Caux en Normandie. Etymologie de ſon nom. Obſervations hiſtoriques ſur cette ville. De ſon abbaye & de l'égliſe qui lui appartient. *Suppl.* III. 30. *b.* Marché de Feſcamp. Officiers qui gouvernent cette ville. Sa population. Privilege du franc-ſalé dont jouiſſent ſes habitans. Vallée dans laquelle elle eſt ſituée. Qualité de l'air du pays. Deſcription du port. *Ibid.* 31. *a.* Foires de Feſcamp. Fontaine d'une eau excellente : puits d'eau minérale près de ce lieu. Pêches que font les habitans. Leur principal commerce. S. Maurille, archevêque de Rouen, dans le onzieme ſiecle, naquit à Feſcamp. Longitude & latitude de cette ville. *Ibid. b.*

FESCENNIN, *vers*, (*Litt.*) vers libres & groſſiers, *&c.* Caractere de ces vers. VI. 558. *a.* Origine du nom *feſcennin.* Quelles étoient les fêtes des peuples de Feſcennie. Uſage que les Romains firent ſur le théatre des vers feſcennins. Ce qui ſe paſſa entre Auguſte & Pollion pendant le triumvirat. Catulle rendit les vers feſcennins plus chaſtes par le ſtyle, ſans les rendre moins obſcenes pour le ſens. Les termes groſſiers gâtent moins le cœur, que les diſcours ingénieux d'une galanterie raffinée. *Ibid. b.*

Feſcennins, vers, uſage de ces vers dans les épithalames latins. V. 818. *b. Voyez* SATURNIENS. XIV. 697. *a.*

FESOLI, *ou* FIESOLI, (*Hiſt. eccl.*) freres mendians de S. Jérôme. Fondateur de cette congrégation. Tems où elle commença. Papes qui l'approuverent & la confirmerent. VI. 558. *b.*

FESSES. (*Anatom.*) Deſcription des trois muſcles qui compoſent les feſſes. Aucun des animaux quadrupedes n'a de feſſes. C'eſt la poſition droite de l'homme qui donne lieu à ce renflement qui forme les feſſes. Pourquoi les femmes les ont plus groſſes que les hommes. Comment le rapport de groſſeur du ventre avec celle des feſſes, fait que l'homme ſe tient plus ou moins droit en avant ou en arriere. Moyen de corriger un enfant qui auroit l'habitude d'avancer trop le derriere. Moyen d'empêcher un enfant d'avancer le ventre. VI. 559. *a.*

FESSES *d'un vaiſſeau*, (*Marine*) VI. 559. *b.*

FESSES, (*Manege*) Voyez *Suppl.* III. 399. *b.*

FESSIER, (*Anatom.*) nom de trois muſcles conſidérables, extenſeurs de la cuiſſe, & qui ont encore d'autres uſages. Deſcription du grand, du moyen & du petit feſſier. VI. 559. *b.*

FESTINS. (*Hiſt. anc.*) Obſervations ſur tout ce qui concernoit les convives dans les feſtins. IV. 168. *b.* Danſes des feſtins. 625. *b.* Robes des feſtins. IX. 585. *a.* XIV. 309. *b.* Feſtins que les païens donnoient à leurs dieux en tems de calamité. XI. 372. *a.* Autels qu'ils dreſſoient dans les ſalles de feſtins. *Suppl.* I. 723. *b.* Uſage que les Romains faiſoient des reſtes d'un feſtin. XIII. 505. *b.* De l'uſage des couronnes dans les feſtins. XIV. 323. *b.* Roi du feſtin chez les Grecs & les Romains. *Ibid.* Cérémonie qu'obſervoient les Grecs dans leurs feſtins en chantant. 801. *a.* Feſtin funebre que les Romains faiſoient aux vieillards. XV. 194. *b.* Feſtins publics des Celtes. *Suppl.* II. 285. *a. Voyez* REPAS.

FESTIN, *roi du*, (*Critiq. ſacr.*) XIV. 323. *a*, *b.* Les feſtins doivent faire partie des fêtes religieuſes. 606. *b. &c.*

FESTINS, *dieu des*, (*Myth.*) III. 801. *b.*

FESTIN. *Feſtins royaux*, banquets extraordinaires que les rois de France ont quelquefois acceptés dans le ſein de leur capitale ou ailleurs, à la ſuite des grandes cérémonies. VI. 559. *b.* Douceur d'un tel ſpectacle. L'hôtel-de-ville déploie, dans ces occaſions, le goût le plus exquis, les ſoins les plus élégans, les dépenſes les mieux ordonnées. Tels furent ces arrangemens magnifiques qui ſe déployerent le 15 novembre 1744, jour ſolemnel où le roi, à ſon retour de Metz, vint jouir des tranſports d'amour & de joie d'un peuple qui venoit de trembler pour ſes jours. Pourquoi l'on s'eſt appliqué à donner ici le détail de ces feſtins.

Décoration générale pour le feſtin royal du 15 novembre 1744. *Ibid.* 560. *a*, *b.* Décoration de la cour de l'hôtel-de-ville. *Ibid.* 561. *a.* Marche du roi. *Ibid. b.* Souper du roi au banquet royal dans l'hôtel-de-ville, le 8 ſeptembre 1745. *Ibid.* 562. *b.* Illumination de la place. *Ibid.* 563. *b.*

Feſtin, pain de, XI. 750. *b.*

FESTON, (*Architect.*) en quels lieux les anciens plaçoient ces ornemens. Uſage que nous en faiſons aujourd'hui. Feſtons poſtiches deſtinés à des décorations momentanées. VI. 564. *a.*

FETATION ou *Fœtation.* (*Econom. anim.*) Différence entre la fétation & la fécondation. VI. 564. *a.*

FÊTES *des Hébreux.* (*Hiſt. ſacr.*) Le jour du ſabbat, ſelon l'opinion la plus commune, a été, de tout tems, un jour de fête. Sacrifices du ſabbat & de chaque jour de la ſemaine. Fête de la nouvelle lune, *voyez* NÉOMENIE. Autres fêtes principales des Juifs. VI. 564. *a.* Les Juifs modernes célebrent encore d'autres fêtes d'une inſtitution récente. Leurs fêtes commençoient & finiſſoient le ſoir. A quel excès de ſuperſtition ils pouſſoient l'abſtinence du travail le jour du ſabbat. *Ibid. b.*

Fêtes des Hébreux. Comment elles devoient être célébrées. XIV. 606. *b.* 607. *a.*

FÊTES *des païens.* (*Hiſt. anc.*) Numa partagea les jours de l'année en *feſti*, *profeſti* & *interciſi.* Comment on diviſoit encore les jours appellés *feſti*, & ceux qu'on appelloit *profeſti.* Emploi des jours de fêtes. Il y en avoit de fixes & de mobiles. Premieres fêtes des Grecs. Jeux que les Romains célébroient dans leurs fêtes à l'imitation des Grecs. De toutes ces fêtes, un petit nombre obligeoit généralement tout le monde, & empêchoit les particuliers de vaquer à leur travail. L'empereur Antonin régla qu'il y auroit trois cens trente jours dans l'année où l'on pourroit s'occuper à ſes affaires. Il y avoit, outre cela, des fêtes qui ne revenoient qu'après un certain nombre d'années révolues. VI. 564. *b.*

Fêtes des païens. Origine de ces fêtes. II. 623. *a*, *b.* Fêtes des Romains dans chaque mois, *voyez* CALENDRIER. *Suppl.* Uſage établi chez les premiers Romains, de publier, au commencement de chaque mois, les fêtes qu'on célébreroit. II. 550. *b.* De la danſe dans les fêtes ſacrées. IV. 623. *b.* Pouvoir des pontifes par rapport aux jours de fêtes. VI. 419. *b.* Fêtes célébrées chez les anciens en mémoire de quelque grand événement. *Suppl.* II. 827. *b.* Feux de joie dans les fêtes des anciens. VI. 637. *a*, *b.* Réflexions ſur les fêtes religieuſes des païens. VIII. 428. *b.* XIV. 87. *a*, *b.* Comment on ornoit les portes dans les tems de fête. XIII. 135. *b.* Des fêtes domeſtiques des Romains. XIV. 474. *a*, *b.* Fêtes pour la délivance de quelque péril. XV. 384. *a.* Fête des Athéniens où l'on ſacrifioit à tous les dieux. XVI. 261. *b. Voyez* JEUX, SPECTACLES.

Fêtes des Mahométans. Celle du vendredi; la fête des victimes & le *bairam* qui termine le *ramadhan.* VI. 565. *a.*

Fêtes des Chinois. Détails ſur ces fêtes. Les Indiens orientaux ont leurs ſolemnités. Les ſauvages de l'Amérique en ont également. VI. 565. *a. Voyez* FÊTES *des morts.*

FÊTES *des chrétiens.* (*Hiſt. eccl.*) Ce qu'étoient les fêtes priſes en général, & dans le but de leur inſtitution. But des fêtes chrétiennes. Leur multiplication. Suppreſſion de pluſieurs. Ces changemens que font les évêques, ne devroient être faits qu'avec la participation de l'égliſe & du gouvernement. Quand l'eſprit de piété n'anime pas les fideles dans la célébration de ces fêtes, elles nuiſent à la religion. VI. 565. *a.* Cet article eſt principalement deſtiné à montrer combien la fréquence des fêtes nuit au bien public. Plus nous travaillons, plus nous augmentons nos biens; & cette augmentation devient plus ſenſible ſi nous faiſons moins de dépenſe. En diminuant le nombre des fêtes, on remplit ces deux objets. Nombre des fêtes qu'on célebre en France. En laiſſant les plus grandes à leur jour propre, l'auteur propoſe que les autres ſoient tranſportées au dimanche. L'établiſſement arbitraire de nos fêtes eſt une violation de la loi qui nous commande de travailler pendant ſix jours. Cette loi tient eſſentiellement à l'économie nationale. L'intérêt de la religion demande la tranſpoſition de ces fêtes au dimanche. *Ibid. b.* Paroles d'Eſaïe contre l'abus des fêtes & leurs profanations. Convenance de cette tranſpoſition avec la nature même de la fête du dimanche. Par cette tranſpoſition, le peuple gagneroit par année environ ſeize jours de travail. Calcul qui montre que les fêtes font perdre à chaque ouvrier environ douze francs par année, *Ibid.* 566. *a.* ſans parler des pertes plus conſidérables qu'elles cauſent aux hommes des différentes conditions, à proportion que leur travail eſt plus ou moins précieux. A ſuppoſer huit millions de travailleurs dans

dans le royaume, l'auteur montre que les fêtes font perdre en total quatre-vingt-seize millions de livres par année. Les fêtes dérangent auſſi conſidérablement les foires & les marchés: elles contribuent à débaucher & à corrompre les ouvriers, *Ibid. b.* & ces vices ſe font reſſentir au milieu même de leurs occupations. La déciſion des procès, l'expédition des affaires, les études des jeunes-gens, ſouffrent auſſi par les fêtes. Uſage louable des Arméniens à l'égard des fêtes. Le pape Benoît XIV a laiſſé toute liberté en Italie de retrancher ou de modifier le nombre des fêtes. Retranchemens qui ſe ſont faits en conſéquence. Autres retranchemens ſemblables faits dans les états du roi de Pruſſe, dans les Pays-Bas & dans l'Autriche. Avis de l'auteur ſur la maniere dont chacune des fêtes de l'année doit être placée. *Ibid.* 567. *a.* Fêtes des patrons qu'on pourroit auſſi chommer le dimanche. Fêtes des communautés, conſidérées comme un abus à ſupprimer. Des fêtes de palais, de college, du lundi, des proceſſions du recteur, *&c.* Réflexions de l'auteur ſur ces jours de perte de travail. *Ibid. b.* Divers avantages attachés à la tranſpoſition des fêtes. Quant aux jours maigres ou de jeûne, il conviendroit pour l'économie, de les reſtreindre aux vendredis & ſamedis, non compris le carême. Autres propoſitions & obſervations de l'auteur ſur les jours maigres & ſur les jeûnes. *Ibid.* 568. *a.* Autres avantages de la tranſpoſition des fêtes. Occaſion de réformer le bréviaire, le chant, & les cérémonies, tant des paroiſſes, que des communautés & collégiales. Peu de commodité qu'il y a dans nos égliſes, ce qui eſt un abus qu'il faudroit auſſi réformer. Les meſſes en pluſieurs égliſes ne ſont point aſſez bien diſtribuées, ni célébrées par l'officiant d'une maniere édifiante. *Ibid. b.* L'arrangement propoſé ôteroit tout prétexte à la plupart des railleries & des reproches que font les déiſtes & les proteſtans ſur la religion. *Objection.* L'épargne prétendue que procureroit la tranſpoſition des fêtes, eſt chimérique, d'autant que l'argent débourſé par les uns, va néceſſairement au profit des autres, & par-là tout rentre dans la maſſe. *Réponſe.* La grande utilité du projet n'eſt pas l'épargne, mais l'augmentation des travaux. Avec le raiſonnement renfermé dans l'objection, l'on pourroit montrer que la plupart des pertes & des calamités ſont de vrais biens politiques. *Ibid.* 569. *a.* Le travail & l'économie ſont les grands moyens de s'enrichir. Quand le goût du luxe & des ſuperfluités feroit entrer de l'argent dans le royaume, cela ne prouveroit point du tout l'accroiſſement de nos richeſſes, & n'empêcheroit pas les dommages qui ſuivent toujours la diſſipation & la prodigalité.

Obſervations qui montrent que, malgré l'abondance de l'or & de l'argent en Europe, pluſieurs cauſes concourent à nous rendre aujourd'hui plus agités, plus pauvres, plus expoſés aux chagrins & aux miſeres, qu'on ne l'étoit autrefois. *Ibid. b.* Un travail continu de la part des ſujets augmentant, à coup ſûr, la quantité des biens phyſiques, doit être beaucoup plus avantageux à la nation, que les dépenſes qui accompagnent les fêtes parmi nous. Il n'eſt pas vrai, comme on le dit, que l'un gagne tout ce que l'autre dépenſe. Toute conſommation de biens utiles eſt une véritable perte que l'argent ne répare point: l'argent reſte, mais le bien s'anéantit. Suppoſition qui montre qu'une nation peut ſe mettre plus à ſon aiſe, ſans acquérir un ſou de plus dans tout le royaume. *Objection.* Si le public gagnoit à la ſuppreſſion des fêtes, il n'eſt pas moins certain que pluſieurs profeſſions y perdroient. *Réponſe.* Le bien national doit l'emporter ſur le particulier. *Ibid.* 570. *a.* D'ailleurs les profeſſions que l'on croit devoir être léſées par-là, ne le ſeroient pas réellement. Augmentation de gain pour les fermiers des aides. *Objection.* Dans un tems où les fideles ne ſont que trop relâchés dans les devoirs de la piété, il ne faut pas propoſer des arrangemens qui favoriſent encore ce relâchement. *Réponſe. Ibid. b.* Comment l'auteur juſtifie l'uſage perpétuel qu'il a propoſé de la graiſſe & des œufs, & la ſuppreſſion de certains jours d'abſtinence, & même de jeûnes preſcrits par l'égliſe. C'eſt en vain que Jeſus-Chriſt nous apprend à négliger les traditions humaines; nous voulons toujours tenir à de telles obſervances. Quelles ſont les ſeules auſtérités auxquelles le vrai chriſtianiſme veut nous aſſujettir. Telle obſervance qui fut un moyen de ſalut dans des tems de ferveur, ne ſeroit plus aujourd'hui qu'une occaſion de chûte. *Ibid.* 571. *a.* Préceptes de Jeſus-Chriſt qui ſuffiſent pour exercer notre vertu, & nous porter à la vigilance, ſans être ſurchargés par des traditions humaines. Il ne s'agit d'ailleurs ici que de quelques adouciſſemens fort ſimples, qui ne valent pas les frais de la contradiction; au lieu que les inſtitutions arbitraires ſont capables de contriſter des gens d'ailleurs réglés, d'énerver leur piété, ou de leur faire prendre le change ſur ce qui conſtitue la véritable vertu. *Ibid. b.*

Fêtes des chrétiens. Celles par leſquelles on aſſocioit la dévotion aux ſpectacles profanes. V. 803. *b.* Les fêtes du paganiſme imitées, mais ſanctifiées par les chrétiens. IX. 236. *a.* Le mot *natalis* employé autrefois par les chrétiens pour celui de *fête.* XI. 37. *a.* De la maniere de célébrer les fêtes. XIV. 607. *b.* Fêtes ſolemnelles de l'égliſe. XV. 318. *a.* De celles des martyrs. XIV. 521. *b.* Livre où les Grecs expoſent le ſujet de chaque fête. 746. *a.* Prieres propres à certains jours de fête. III. 630. *b.* Projet propoſé de réduire toutes les fêtes à deux; ſavoir, Pâques & la Touſſaint. XVI. 497. *a.* Veille des fêtes chez les premiers chrétiens. 874. *b.* Le mot *couleur* employé pour diſtinguer les offices des différentes fêtes. IV. 333. *b.*

FÊTES MOBILES. (*Chronol.*) Il y en a quatre: Pâques, l'Aſcenſion, la Pentecôte & la Fête-Dieu. VI. 571. *b.* Intervalle dans lequel doit ſe trouver Pâques. A quelle diſtance de Pâques ſont les trois autres fêtes mobiles. Fêtes que la mobilité de Pâques rend auſſi mobiles. Tems du mercredi des cendres & de la ſeptuagéſime. Maniere de fixer le premier dimanche de l'Avent, qui eſt une fête dont la mobilité ne dépend point de Pâques. Autres fêtes qui n'étant pas mobiles par elles-mêmes le deviennent par les circonſtances. Chiffres que les anciens computiſtes employoient pour trouver les fêtes mobiles. Des quatre-tems conſidérés comme fêtes mobiles. *Ibid.* 572. *a.*

Fêtes mobiles. Catalogue qu'on faiſoit tous les ans des fêtes mobiles, que l'on écrivoit ſur un cierge. III. 447. *a.* Coutume d'attacher au cierge paſchal le papier ſur lequel on écrivoit les fêtes mobiles. *Ibid.* Voyez *Mobiles, fêtes.* X. 589. *b.*

FÊTE-DIEU, (*Théol.*) fête inſtituée pour rendre un culte particulier à Jeſus-Chriſt dans le ſacrement de l'euchariſtie. Pourquoi & par qui cette ſolemnité fut inſtituée. VI. 572. *a.* Office compoſé pour cette fête par Thomas d'Aquin. Cette fête confirmée en 1311, & rendue plus ſolemnelle en 1316. Proceſſion du Saint Sacrement. Prédications pendant cette octave. Solemnité de cette fête à Angers. Tems où elle y fut inſtituée. *Ibid. b.*

Fête-Dieu. Sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu. XI. 339. *b.* Proceſſion de cette fête dans le Novarois. *Suppl.* IV. 51. *b.*

FÊTE DES MORTS ou *Feſtin des morts.* (*Hiſt. mod.*) Cérémonie uſitée parmi les Sauvages d'Amérique. Deſcription qu'en donne le P. de Charlevoix. VI. 572. *b.*

FÊTE DE L'O *ou* DES O, (*Théolog.*) fête de l'attente des couches de la Vierge, établie en Eſpagne en 656. Tems où cette fête de l'annonciation de N. D. fut fixée. Pourquoi elle fut appellée fête des O. Par qui elle fut nommée *fête de l'attente des couches de la Vierge.* Dans les égliſes de Rome & de France, il n'y a point de fête particuliere ſous ces noms. VI. 573. *a.*

FÊTE DES ANES, (*Hiſt. mod.*) cérémonie qu'on faiſoit anciennement dans l'égliſe cathédrale de Rouen le jour de Noël. Deſcription de cette cérémonie. VI. 573. *b.*

FÊTE DE L'ÉPINETTE, la plus célebre des fêtes des Pays-Bas. V. 803. *a*, *b.*

FÊTE DES FOUS, (*Hiſt. mod.*) réjouiſſance pleine de déſordres, que les diacres & prêtres faiſoient depuis Noël juſqu'à l'Epiphanie. Pourquoi on la nommoit la fête des ſous-diacres. Elle étoit une imitation des ſaturnales. Ancienneté de cette fête. Efforts inutiles qu'on fit autrefois pour l'abolir. Deſcription de cette fête. VI. 573. *b.* Extrait d'une lettre circulaire du 12 mars 1444, adreſſée au clergé du royaume, par l'univerſité de Paris, par laquelle on peut s'inſtruire des déſordres de cette fête. Divers regiſtres qui font connoître les extravagances qui s'y pratiquoient. *Ibid.* 574. *a.* Les abus de cette fête régnoient encore en Angleterre en 1530. Divers autres peuples de l'Europe qui l'ont célébrée. Il ſe pratiquoit quelque choſe de ſemblable les jours de S. Nicolas & de ſainte Catherine dans divers dioceſes de France. Ce que dit M. Lancelot ſur ces fêtes. Apologies qui en furent publiées, ſoutenues de raiſonnemens dignes de ces tems-là. Efforts des évêques, des papes & des conciles pour les retrancher. *Ibid. b.* Les ſéculiers concoururent avec le clergé pour faire ceſſer à jamais la fête des fous. C'eſt à la renaiſſance des lettres qu'on en doit principalement l'abolition. Deſcription de la fête des fous, telle qu'elle ſe célébroit à Viviers. *Ibid.* 575. *a.* Manuſcrit qui ſe trouve dans la bibliotheque du chapitre de Sens, où les cérémonies de cette fête ſe trouvent repréſentées & décrites. Cette égliſe fut cependant une des premieres à réformer ces déteſtables abus. Lettre de Jean Leguiſe, évêque de Troyes, à Triſtan de Salazar, archevêque de Sens, qui montre que cette fête n'étoit plus tolérée dans la cathédrale de ce métropolitain. Coutume qu'obſervoient quelques évêques de jouer familiérement avec leur clergé, ſur la fin de décembre, comme pour imiter les ſaturnales des païens. *Ibid. b.* Origine de la fête de fous. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 576. *a.*

Fête des fous: lieu où a été conſervé l'original de l'office des fous. XV. 34. *a.*

FÊTE DES INNOCENS. Cette fête qui étoit comme une branche de la fête des fous, n'a pas diſparu comme elle, puiſqu'en 1645, Naudé ſe plaint de ce qu'elle ſubſiſtoit dans quelques monaſteres de province. Comment elle étoit

célébrée à Antibes dans le couvent des Franciscains. Uſage conſervé dans quelques cathédrales & collégiales, pour honorer la mémoire des enfans égorgés par Hérode. VI. 576. *b.* Voyez *Innocens.*

Fête de la mere-folle. X. 380. *b.*— 382. *b.*

FÊTES. (*Critiq.*) De la preuve hiſtorique tirée des fêtes annuelles. VIII. 224. *b.*

FÊTES. (*Juriſpr.*) Actes des cours de juſtice qui ne ſe font point dans les jours de fête. Le conſeil du roi s'aſſemble tous les jours de fête & de dimanche. C'eſt au juge laïc à connoître de l'inobſervation des fêtes. VI. 576. *a.*

Fêtes de palais. VI. 576. *a.*

Fête de village. VI. 576. *b.*

FÊTE. (*Beaux-Arts*) Etym. de ce mot. Toutes les nations ont eu des fêtes. Il y eut des fêtes établies par la politique; d'autres qui tenoient à la politique & à la religion. On ſe borne ici à faire connoître quelques-unes de ces magnifiques réjouiſſances qui ont honoré les états, les princes, les particuliers même, *&c.* à raſſembler quelques détails qui forment un tableau hiſtorique des reſſources ingénieuſes de nos arts dans les occaſions éclatantes. L'auteur prend pour époque la fête de Bergonce de Botta, gentilhomme de Lombardie. Il la donna dans Tortone, vers l'an 1480, à Galéas, duc de Milan, & à la princeſſe Iſabelle d'Aragon, ſa nouvelle épouſe. Deſcription détaillée de cette réjouiſſance. VI. 576. *b.* Cette fête donna dans la ſuite l'idée des carrouſels réguliers, des opéras, des grands ballets à machines, & des fêtes ingénieuſes avec leſquelles on a célébré en Europe les grands événemens. Les cours d'Italie imiterent tour-à-tour la fête de Bergonce de Botta, & Catherine de Médicis apporta auſſi en France le goût de ces fêtes brillantes, qui depuis y fut pouſſé juſqu'à la plus glorieuſe perfection. On ne parlera ici que d'une ſeule des fêtes de cette reine. Pendant ſon regne, elle mena le roi à Bayonne, où ſa fille, reine d'Eſpagne, alla la joindre avec le duc d'Albe, que la régente vouloit entretenir. Pluſieurs princes étrangers étoient accourus à la cour de France, qui étoit auſſi magnifique que nombreuſe. La reine donna le bal deux fois le jour. Feſtins ſur feſtins, fête ſur fête. Deſcription de celle où ſe trouva le plus de variété, de goût & d'invention. *Ibid.* 577. *b.* Deſcription d'une fête publique célébrée à Liſbonne en 1610, préparée avec toute la dépenſe poſſible, & exécutée avec la pompe la plus ſolemnelle. *Ibid.* 578. *a.* L'auteur joint ici la relation ſuccinte d'une fête qui fit dans ſon tems l'admiration de l'Angleterre, & qui fut l'ouvrage des artiſtes françois. Circonſtance qui avoit obligé ces artiſtes ingénieux à s'éloigner de la cour de France pendant le miniſtere du cardinal de Richelieu, pour chercher ailleurs les occaſions de déployer leurs talens. *Ibid. b.* L'objet philoſophique de toute l'Encyclopédie, & de cet article en particulier, eſt de répandre autant qu'il eſt poſſible, des lumieres nouvelles ſur les différentes opérations des arts : plus les nations où ils ſeront favoriſés auront de connoiſſances, & plus le goût fera naître dans leur ame des ſentimens délicieux de plaiſir. Une qualité eſſentielle des grands ſpectacles, eſt la participation ſage, juſte & utile qu'on y doit ménager au peuple. Il a été l'inſtrument ſecret des avantages glorieux qui cauſent ces réjouiſſances. *Ibid.* 579. *b.*

Fêtes. Leur origine. *Suppl.* II. 827. *b.* La danſe introduite dans la plupart des fêtes. IV. 625. *a.* De l'uſage des feux de joie dans ces réjouiſſances publiques. VI. 637. *a*, *b.* Fontaines de vin dans les fêtes. VII. 104. *b.* Uſage des illuminations dans les fêtes profanes & religieuſes dès les premiers tems du chriſtianiſme. IX. 236. *a.* Les fêtes publiques devroient ſouvent être converties en actes utiles à la ſociété. V. 747. *a.* Voyez *Jeux*, *Spectacles.*

Fêtes de la cour de France. Un événement tragique arrivé en 1559 avoit fait renoncer aux tournois & aux carrouſels. Ainſi pendant plus de 50 ans, les bals, les maſcarades, les ballets furent la reſſource de la magnificence françoiſe. Raiſons politiques qui donnerent lieu à ces fêtes continuelles, qui amuſerent la cour de France ſous les regnes de Charles IX. & de Henri III. Deſcription des fêtes données en 1581, pour le mariage du duc de Joyeuſe & de Marguerite de Lorraine, belle-ſœur du roi. VI. 580. *a*, *b.* La cour de France troublée par la mauvaiſe politique de la reine, diviſée par l'intrigue, déchirée par le fanatiſme, ne ceſſoit point d'être enjouée, polie & galante. Quel fut le goût des fêtes ſous Henri IV. Le regne de Louis XIII n'offre rien ſur cet article qui mérite d'être rapporté. La plaiſanterie du plus mauvais goût s'empara pour lors du palais de nos rois. *Ibid.* 581. *a.* Grand ballet pour le cardinal de Savoie donné ſous le titre de *gli habitatori dè monti.* La minorité de Louis XIV fut l'aurore du goût & des arts. Pendant le miniſtere du cardinal Mazarin, les ſpectacles n'eurent plus ni la groſſièreté, ni l'enflure qui furent le caractere de toutes les fêtes d'éclat du regne précédent. Benſerade fut chargé de l'invention, de la conduite & de l'exécution de preſque tous ces aimables amuſemens. Premier ſpectacle où Louis XIV parut ſur le théatre en 1651. Dernier ballet dans lequel il danſa en 1669. *Ibid. b.* Vers de Racine qui furent cauſe qu'il ne repréſenta plus dans aucun ſpectacle. Les fêtes de ce regne éclatant ſont ſi généralement connues, que l'auteur a cru devoir ſe diſpenſer d'en donner ici la deſcription. Louis XIV eut la bonté conſtante, dans toutes les fêtes ſuperbes qui charmerent ſa cour, de faire inviter les femmes de la ville les plus diſtinguées, & de les y faire placer ſans les ſéparer des femmes de la cour : Réflexion ſur ce ſujet. La cérémonie du ſacre de Louis XV fit naître la magnificence qu'on avoit vue ſous le regne précédent. Goût éclairé du maréchal de Richelieu pour les ſpectacles. Salle de ſpectacle qu'il éleva dans le grand manege. But de cet établiſſement. *Ibid.* 582. *a.* Une impulſion de goût & de génie détermina cet illuſtre ordonnateur à raſſembler par un enchaînement théatral, tous les genres dramatiques. Si le vaſte projet d'un pareil ſpectacle n'a pu atteindre ſa perfection, c'eſt qu'il ſera toujours impoſſible de la lui procurer. Enumération de tout ce que la nouvelle ſalle offroit d'admirable & d'enchanteur. Goût que manifeſterent les ſucceſſeurs du maréchal de Richelieu. M. le duc d'Aumont fit travailler à un ouvrage dont il n'y avoit point de modele : un combat continuel de l'art & de la nature en étoit le fonds, l'amour en étoit l'ame, & le triomphe de la nature en fut le dénouement. Le zele de M. le duc de Geſvres fut éclairé, ardent & ſoutenu, comme l'avoit été celui de ſes prédéceſſeurs. *Ibid. b.* Occaſion que le ſecond mariage de M. le Dauphin, en 1747, offrit au duc de Geſvres de déployer ſes talens. Reſſources que le théatre du manege fournit encore à ce duc, dignes de ſon goût & de celui d'une cour éclairée. Deux grands ballets qu'il fit repréſenter : l'année galante fit l'ouverture des fêtes & du théatre ; les fêtes de l'hymen & de l'amour furent choiſies pour en faire la clôture. Ainſi ce théatre étoit devenu l'objet des efforts & du zele de nos divers talens. Repréſentations qui furent données ſur ce théatre, de Zélindor, petit opéra ; de Platée ; du ballet de la félicité ; & de Zuliſca. Machines nouvelles qui, pendant le cours de ces fêtes magnifiques, données en 1746, parurent les plus dignes de louange. *Ibid.* 583. *a.* Relation de tous les préparatifs qui furent faits enſuite, dans l'eſpérance de la naiſſance d'un duc de Bourgogne. *Ibid. b.* L'attente de la nation fut retardée d'une année, & alors des circonſtances qui nous ſont inconnues, lierent les mains des ordonnateurs, *&c.* Les douceurs de la paix & la naiſſance de monſeigneur le duc de Berry, firent renaître le goût pour les plaiſirs. Préparatifs des ſpectacles, dont M. d'Aumont fut chargé en 1754. Pieces qui furent repréſentées. M. Blondel de Gagny, intendant des menus plaiſirs du roi, ſeconda tout le zele de l'ordonnateur. *Ibid.* 584. *b.*

Fêtes de la cour de France. Fêtes royales où les rois ſe montroient en public dans toute leur magnificence. IV. 396. *b.*

Fêtes de la ville de Paris. Zele avec lequel cette capitale a toujours ſignalé ſon amour pour ſes rois. Fête donnée par M. Turgot à l'occaſion du mariage de Madame, infante : deſcription détaillée de cette fête. VI. 585. *a*, *b.* & ſuiv. Autres occaſions où la ville de Paris a fait éclater ſon zele & ſa magnificence. Action généreuſe qui tint lieu de fête à la naiſſance de M. le duc de Bourgogne. Sacrifice qui fut fait des plus magnifiques préparatifs en faveur de cette action, mille fois plus utile & plus glorieuſe à la patrie. Toutes les villes conſidérables du royaume imiterent cet exemple. *Ibid.* 588. *a.*

Fêtes de la ville de Paris. Deſcription d'une fête donnée dans cette ville le 24 janvier 1730, au ſujet de la naiſſance de M. le dauphin. VI. 639. *b.*

Fêtes des grandes villes du royaume de France. Eloge du zele qu'elles ont manifeſté dans les circonſtances où leur amour pour le ſang de leur roi, a eu la liberté d'éclater. VI 588. *a.* Relation des fêtes données à Bordeaux, lors du paſſage de la dauphine dans cette ville en 1745. On commence cette relation du jour que cette princeſſe arriva à Bayonne. *Ibid. b.* & ſuiv.

Fêtes des princes de France. Nos princes, dans les circonſtances du bonheur de la nation, ſignalent ſouvent par leur magnificence, leur amour pour l'auguſte maiſon dont ils ont la gloire de deſcendre. C'eſt cet eſprit qui produiſit, lors du ſacre du roi en 1725, ces fêtes éclatantes à Villers-coterets & à Chantilly, dont l'idée, l'exécution & le ſuccès furent le chef-d'œuvre du génie. Détails des fêtes de Villers-coterets. Premiere journée. VI. 593. *a.* Seconde journée, chaſſe du ſanglier. *Ibid.* 594. *a.* Chaſſe du cerf. Détails de la foire galante que M. le duc d'Orléans avoit fait préparer avec magnificence. *Ibid. b.* & ſuiv. Deſcription du ſpectacle élégant, dont S. A. S. mademoiſelle de Clermont, voulut ſurprendre la reine le ſoir du 12 juillet 1729. *Ibid.* 597. *b.* Tous les apprêts de cette fête furent l'ouvrage de trois jours ſeulement, & exécutés dans le plus grand ſecret. Toute la cour s'intrigua pour en découvrir l'inventeur : après bien des propos & des conjectures, les ſoupçons & les vœux ſe réunirent ſur M. le duc de S. Aignan. *Ibid. b.* M. de Belmont compoſa toutes les ſymphonies & les chants de cette fête. *Ibid.* 598. *a.*

FÊTE, (*Opéra*) nom de preſque tous les divertiſſemens

de l'opéra. Obſervations ſur les fêtes de l'opéra de Thétis. De l'art d'amener les fêtes, de les animer & de les faire ſervir à l'action principale. Il ſemble qu'on ſe ſerve plus communément du terme de fête pour les divertiſſemens des tragédies en muſique, que pour ceux des ballets. VI. 598. *a.* *Voyez* DIVERTISSEMENT, INTERMEDE.

FÊTE, (*Bell. let.*) piece de vers adreſſée à une perſonne le jour de ſa fête. *Suppl.* II. 40. *a*, *b.*

FÉTEUR, (*Médec.*) mauvaiſe odeur qu'exhalent certaines parties du corps humain. Dans l'état de ſanté il n'eſt produit de mauvaiſe odeur dans le corps humain, que par l'amas des matieres fécales dans les gros inteſtins. L'odeur de l'urine eſt d'abord ſans puanteur. Cauſe de l'odeur déſagréable qui s'exhale du bas-ventre & de la poitrine à l'ouverture des animaux les plus ſains. Ce qu'on doit conclure des mauvaiſes odeurs produites dans quelque partie du corps, qui n'en rend point dans l'état de ſanté. Diverſes cauſes de la puanteur de la bouche. Divers moyens de corriger ce vice. VI. 598. *a.* Les animaux qui ne vivent que de végétaux, rendent leurs excrémens preſque ſans féteur. Moyen de corriger la féteur des déjections, en ſanté, dans la phthiſie & dans l'hydropiſie. Ce que dit Galien de la féteur extraordinaire des excrémens. Mauvaiſe odeur dans les ulceres. Sur la cauſe phyſique des mauvaiſes odeurs en général, *voy.* ODEUR, PUANTEUR. Quant aux détails concernant les parties du corps où il s'établit des cauſes de puanteur, voyez les articles de ces parties même. *Ibid. b.*

FETI, (*Dominique*) peintre. V. 330. *b.*

FETICHE *ſerpent*, des negres d'Afrique. XV. 108. *b.*

FÉTIDES, *pilules*, (*Pharm. Mat. médic.*) Deux ſortes de pilules de ce nom. Les pilules fétides majeures, & les pilules fétides mineures. Compoſition des premieres *de Meſué.* VI. 598. *b.* Pilules fétides majeures de la pharmacopée de Paris. Propriétés de ces pilules. En quel cas elles ſont recommandées. Les fétides mineures ne ſont plus d'uſage. *Ibid.* 599. *a.*

FÉTU *en cul*, (*Ornith.*) ou l'oiſeau du tropique. On ne le voit preſque jamais à terre. Deſcription de cet oiſeau : ſon cri. Uſage que font les ſauvages des deux longues plumes de la queue. VI. 599. *a.*

FÉTU, *tradition par un*, (*Juriſpr.*) XVI. 510. *a.*

FEU, (*Phyſiq.*) Sa définition. Le feu eſt-il une matiere particuliere, ou n'eſt-ce que la matiere des corps miſe en mouvement? C'eſt ſur quoi les philoſophes ſont partagés. Sentiment des ſcholaſtiques, aſſez approchant des principes de la chymie moderne. Effets du feu, ſelon Ariſtote. Nature du feu, ſelon les Cartéſiens, ſelon Newton, ſelon pluſieurs philoſophes modernes. Vrais caracteres du feu, ſelon M. Muſſchenbroeck, la lumiere & la raréfaction : ce phyſicien prétend que par-tout où il y a lumiere, même ſans chaleur, il y a du feu. Ce ſentiment combattu. VI. 599. *b.*

De la raréfaction des corps par le feu. Inſtrument pour la meſurer. Comment ſe font les progrès de cette raréfaction dans un corps expoſé à l'action du feu. Le rapport ſuivant lequel le feu dilate les corps, eſt tout-à-fait inconnu. VI. 599. *b.* Ordre des métaux ſelon leur faculté de ſe raréfier. Degré de chaleur de l'étain & du plomb fondus, meſuré ſur la raréfaction du pyrometre. Les métaux qui ſe fondent avant que de rougir, n'ont pas acquis leur plus haut degré de chaleur à l'inſtant de la fuſion. De la condenſation des corps par leur éloignement du feu qui les avoit raréfiés. Ordre de divers fluides ſelon la faculté de ſe raréfier. Corps ſolides que le feu condenſe au lieu de les dilater. Pourquoi un verre épais & vuide que l'on approche ſubitement du feu, ſe caſſe & éclate en pieces. *Ibid.* 600. *a.*

De l'augmentation du poids des corps par le feu. Maniere d'en faire l'expérience. VI. 600. *a.* Obſervations de l'auteur, deſtinées à prévenir une fauſſe conſéquence, à laquelle l'expérience ſembleroit conduire dans certains cas. *Ibid. b.*

Conſéquences ſur la matiere du feu, tirées des titres précédens. Celles qu'ont tirées MM. Muſſchenbroeck, Lémery & pluſieurs autres. Sentiment de Boerhaave ſur la nature du feu. Selon quelques philoſophes, le feu doit être autre choſe que du mouvement, puiſque le mouvement ſe perd en ſe communiquant, & que le feu s'augmente au contraire à meſure qu'il ſe communique. Obſervations ſur ce raiſonnement. Quelques phyſiciens ont cru que le feu étoit plus approchant de la nature de l'eſprit que de celle du corps. D'autres, que ſa nature étoit de n'avoir point de peſanteur : expériences de Boyle contraires à ce ſentiment. Réflexion ſur ces expériences. VI. 600. *b.* Pluſieurs phyſiciens ſont peu d'accord ſur la peſanteur du feu. On n'a point encore décidé non plus ſi le feu eſt un fluide. Ce qu'il réſulte de plus certain touchant le feu, c'eſt qu'il eſt une matiere particuliere & préſente dans tous les corps. *Ibid.* 601. *a.*

Divers phénomenes phyſiques du feu. L'eau chaude ſe refroidit plus vîte dans le vuide ; c'eſt le contraire du fer. Explication de ce fait par M. Muſſchenbroeck. Le bois luiſant perd pour toujours ſa lumiere dans le vuide. Les mouches luiſantes la reprennent à l'air. Tous les corps renfermés quelque tems dans un même lieu, deviennent également chauds. L'étage ſupérieur d'une maiſon eſt le plus chaud dans le jour, & le plus froid la nuit. Obſervation ſur la chaleur d'été des différens climats. Comment ſe refroidit un corps, appliqué ſur un corps dur ou ſur un corps mou. VI. 601. *a.* Pourquoi le métal paroît plus froid que la laine. Effets du frottement d'un fuſil d'acier contre un caillou, en plein air & dans le vuide. Chaleur qu'acquiert un boulet de canon en traverſant l'air. Les corps élaſtiques paroiſſent les plus propres à raſſembler le feu. Les animaux les plus chauds ſont ceux dont les vaiſſeaux ont beaucoup d'élaſticité. Cauſe de la chaleur que les corps acquierent par le frottement. Les corps noirs s'échauffent plus facilement que les blancs. Un miroir concave enduit de noir brûlera moins qu'un autre. Pourquoi les miroirs brûlent mieux en hiver qu'en été. Les terres blanches donnent à l'air plus de chaleur, & en conſervent moins. *Ibid. b.* Pourquoi la lumiere de la lune ne produit aucune chaleur dans un miroir ardent. On raſſemble le feu dans les corps, en les laiſſant pourrir & fermenter en plein air. On peut exciter le feu par le mêlange de différens fluides. Effet que produit ſur les corps durs la vapeur de l'eau élevée par le feu. Effet du feu ſur l'eau renfermée dans l'éolypile. Autres expériences faites par le moyen de cet inſtrument. Effet du feu dans les machines hydrauliques pour élever l'eau. Effet du feu pour élever de l'eau dans une machine aſſez ſimple, dont M. Muſſchenbroeck fait la deſcription dans ſon *Eſſai de phyſique*. L'idée de la pompe à feu appartient primitivement aux François. *Ibid.* 602. *a.* Uſage qu'on en a fait en Flandres, & qu'on en fait aujourd'hui en Angleterre. *Ibid. b.*

De l'aliment du feu : voyez HUILE, PHOSPHORE. L'eau, ni les ſels, ni la terre pure ne peuvent nourrir le feu. Cauſes de la fumée & de la flamme : voyez ces articles. Outre la nourriture, pour ainſi dire, terreſtre, dont le feu a beſoin, il faut encore que l'air y ait un accès libre, & que les parties groſſieres de l'aliment, comme la fumée, ſoient détournées du feu : diverſes expériences & obſervations qui le prouvent. Il y a cependant des corps qui n'ont pas beſoin d'air pour brûler. VI. 602. *b.* Voyez *l'Eſſai de phyſique* de M. Muſſchenbroeck, & les articles CHALEUR, FROID. Autres ouvrages & diſſertations couronnés par l'académie, à conſulter. *Ibid.* 603. *a.*

Feu, ſentiment de Boerhaave & de quelques autres phyſiciens, qui ont fait du feu un corps particulier. III. 23. *b.* Sentiment de Newton ſur la nature du feu. 26. *a.* Celui de M. Homberg, du docteur *s'* Graveſande, & de M. Lémery. *Ibid. b.* Remarque ſur la maniere dont les phyſiciens définiſſent le feu. 419. *b.* Doctrine des Stoïciens ſur le feu. XV. 529. *a.* Aliment du feu. XVI. 172. *a.* Action du feu ſur les métaux. I. 100. *b.* 101. *a.* Inſtrument qui ſert à meſurer cette action. XIII. 605. *a.* L'air fluide par l'action du feu, ſelon quelques philoſophes. I. 228. *a.* Effets de la dilatation de l'air par le feu. 231. *b.* Ce feu ne conſomme point l'air. *Suppl.* I. 235. *a.* De l'extinction du feu. V. 187. *b.* VI. 327. *a*, *b.* Corps qui paroiſſent n'avoir pas beſoin d'air pour brûler. 838. *b.* Le feu cauſe de toute fluidité ſelon Boerhaave. 891. *b.* De l'action du feu ſur les corps combuſtibles & incombuſtibles. VIII. 548. *a*, *b.* Expériences ſur le feu par le moyen de la machine pneumatique. XII. 807. *b.* 808. *a.*

FEU, (*Hiſt.*) Ancienne méthode de ſe procurer du feu chez les nations ſauvages. *Suppl.* I. 349. *a.*

FEU, *pompe à* (*Hydrauliq. & Arts méchaniques.*) La premiere a été conſtruite en Angleterre. Mais on en peut regarder Papin comme l'inventeur. *Voyez* POMPE. Détail explicatif de la machine de bois de Boſſu proche Saint-Guilain, en la province du Hainaut Autrichien, pour élever les eaux par l'action du feu. VI. 603. *a.*

Article 1. Du balancier qui eſt la principale partie de la machine, des jantes qui l'accompagnent, & de leurs dimenſions. VI. 603. *a.*

Article 2. D'une pompe refoulante, avec ſon tire-boute & ſes dimenſions. VI. 603. *a.*

Article 3. Des pompes aſpirantes qui élevent l'eau ſucceſſivement du puits, avec les dimenſions. VI. 603. *b.*

Article 4. De la ſituation du balancier, lorſque la machine ne joue pas. VI. 603. *b.*

Article 5. Le mouvement du balancier eſt limité par des chevrons à reſſort. VI. 603. *b.*

Article 6. Deſcription du cylindre avec ſes dimenſions. VI. 604. *a.*

Article 7. Le cylindre eſt percé de deux trous oppoſés pour deux cauſes eſſentielles. VI. 604. *a.*

Article 8. Deſcription du fond du cylindre. VI. 604. *a.*

Article 9. L'eau provenant d'injection, s'évacue par le fond du cylindre. VI. 604. *a.*

Article 10. Deſcription du piſton qui joue dans le cylindre, avec ſes dimenſions. VI. 604. *a.*

Article 11. De quelle maniere l'eau de la cuvette d'injection s'introduit dans le cylindre. VI. 604. *a.*

Article 12. De quelle maniere l'eau s'introduit au-deſſus du piſton. VI. 604. *b.*

Article 13. Deſcription de la chaudiere qui compoſe le fond de l'alembic, avec ſes dimenſions. VI. 604. *b.*

Article 14. Deſcription du chapiteau de l'alembic. VI. 604. *b.*

Article 15. Explication des parties qui appartiennent au régulateur ou diaphragme, avec ſes dimenſions. VI. 604. *b.*

Article 16. Situation de l'alembic ou du fourneau dans le bâtiment qui renferme la machine. 605. *a.*

Article 17. Au-deſſus du chapiteau de l'alembic eſt une ventouſe pour laiſſer échapper la vapeur quand elle eſt trop forte. VI. 605. *a.*

Article 18. Uſages des deux tuyaux pour éprouver la hauteur de l'eau dans l'alembic. VI. 605. *a.*

Article 19. De quelle maniere on évacue la vapeur de l'alembic pour arrêter la machine. VI. 605. *b.*

Article 20. Uſage d'un réſervoir proviſionnel pour fournir de l'eau à l'alembic. VI. 605. *b.*

Article 21. De quelle maniere l'eau d'injection ſort du cylindre. VI. 605. *b.*

Article 22. Une partie de l'eau d'injection paſſe dans l'alembic pour ſuppléer au déchet que cauſe la vapeur. VI. 605. *b.*

Article 23. Deſcription du tuyau nourricier. VI. 605. *b.*

Article 24. De quelle maniere ſe font les opérations des articles 22 & 23. VI. 606. *a.*

Article 25. Détail des pieces qui font jouer le régulateur. VI. 606. *a.*

Article 26. De quelle maniere le chevron pendant fait agir le régulateur & le robinet d'injection. VI. 606. *a.*

Article 27. De quelle maniere le mouvement ſe communique au régulateur. VI. 606. *a.*

Article 28. Détail des pieces qui appartiennent au robinet d'injection. VI. 606. *b.*

Article 29. Explication du mouvement qui fait agir le robinet d'injection. VI. 606. *b.*

Article 30. Concluſion ſur le jeu du régulateur, & celui du robinet d'injection. VI. 606. *b.*

Article 31. Explication de la manœuvre que l'on exécute pour commencer à faire jouer la machine. VI. 606. *b.*

Article 32. Le mouvement de la machine doit être réglé de maniere qu'elle produiſe quatorze impulſions par minute. VI. 607. *a.*

Article 33. Conjecture ſur la maniere dont ſe forme la vapeur. VI. 607. *a.*

Article 34. Expérience de M. Deſaguliers ſur la forme de la vapeur de l'eau bouillante. VI. 607. *a.*

Article 35. Expérience faite ſur la quantité de charbon de terre, ou de bois néceſſaire pour l'entretien du fourneau pendant 24 heures. VI. 607. *a.*

Article 36. Quand la machine produit 14 impulſions par minute, elle épuiſe 255 muids d'eau par heure, élevée à 242 piés de hauteur. VI. 607. *b.*

Article 37. Calcul de la puiſſance qui fait agir cette machine. VI. 607. *b.*

Article 38. Remarques eſſentielles pour calculer l'effort de la puiſſance qui fait agir les pompes. VI. 607. *b.*

Article 39. Calculer la puiſſance ou le poids de la colonne d'eau des pompes aſpirantes. VI. 607. *b.*

Article 40. La puiſſance doit être au poids comme 6 à 5 pour prévenir tout inconvénient. VI. 607. *b.*

Article 41. Cette machine peut auſſi ſervir à élever l'eau auſſi haut que l'on voudra au-deſſus de l'horizon. VI. 608. *a.*

Article 42. La théorie des machines à feu, à l'égard de leurs effets, eſt la même que celle des pompes, mûes par un courant. VI. 608. *a.*

Article 43. Formule générale pour déterminer les dimenſions des principales parties des machines à feu. VI. 608. *a.*

Article 44. L'on peut rendre la formule plus ſimple dans le cas où l'on veut en faire uſage. VI. 608. *b.*

Article 45. Connoiſſant le diametre du piſton des pompes, & la hauteur où l'on veut élever l'eau, c'eſt-à-dire la profondeur du puits, trouver le diametre du cylindre. VI. 608. *b.*

Article 46. Connoiſſant la hauteur où l'on doit élever l'eau, ou la profondeur du puits, & le diametre du cylindre, trouver le diametre du piſton des pompes. VI. 608. *b.*

Article 47. Connoiſſant le diametre du cylindre & celui des pompes, trouver la hauteur où l'on veut enlever l'eau, ou la profondeur du puits. VI. 608. *b.*

Dépenſe de la machine à feu, telle qu'elle eſt dans nos planches. VI. 608. *b.* Cette machine doit être aux yeux de tout Carteſien conſéquent, une eſpece d'animal, vivant, aſpirant, agiſſant, ſe mouvant de lui-même par le moyen de l'air & de la chaleur. *Ibid.* 609. *a.*

FEU. (*Chymie*) Le chymiſte Stahlien conſidere le feu ſous deux aſpects bien différens : *premierement* comme un des matériaux ou principes de la compoſition des corps. Stahl a déſigné cette matiere par le mot grec *phlogiſton.* Les dogmes de Becher & de Stahl ſur le principe du feu, ſont pour quelques phyſiciens, incompréhenſibles & faux. Phénomenes chymiques qui appartiennent au feu conſidéré ſous ce premier point de vue. *Secondement*, les chymiſtes conſiderent le feu comme principe de la chaleur. VI. 609. *a.* L'auteur s'occupe dans cet article de ſes effets chymiques dirigés par l'art. Toutes les opérations chymiques s'exécutent par deux agens, la chaleur & les menſtrues; mais ce ſecond agent eſt entiérement ſubordonné à la chaleur. La chymie s'appelle dès long-tems *pyrotechnie*, l'art du feu. Eloges que les chymiſtes ont faits du feu. D'un autre côté, c'eſt principalement ſur les changemens opérés par le feu dans les ſujets chymiques, que les détracteurs de la chymie ont fondé leurs déclamations contre cette ſcience. *Uſage chymique du feu ou de la chaleur. Ibid. b. Effets généraux du feu.* Ils ſe réduiſent à trois; ou il relâche l'aggrégation de certaines ſubſtances, juſqu'à les réduire en liqueur ou même en vapeur; ou il produit des diacreſes pures; ou enfin il diſpoſe à la combinaiſon chymique les ſubſtances miſcibles. Cependant ce troiſieme effet ne differe pas eſſentiellement du premier. Ces divers effets ſont dus à une ſeule cauſe, ſavoir à la propriété de raréfier du feu. *Sources & applications du feu.* Diverſes manieres dont les chymiſtes appliquent le feu à leurs opérations. *Ibid.* 610. *a. Degrés du feu.* La latitude entiere de la chaleur employée aux uſages chymiques, a été diviſée en différentes portions ou degrés déterminés par divers moyens, qui ſe trouvent ici expoſés. Ceux qui avoient partagé la latitude du feu chymique par degrés qu'ils appelloient, *premier*, *ſecond*, *troiſieme*, &c. avoient déterminé ces degrés d'une maniere trop vague : les chymiſtes modernes ont rectifié ces diviſions. Obſervations en conſéquence deſquelles ils ont diviſé le feu chymique en quatre degrés. Le premier commence à la liquidité de l'eau & s'étend juſqu'à celui qui nous fait éprouver un ſentiment de chaleur. Moyen de ſe procurer ce degré dans la pratique. *Ibid. b.* Le ſecond degré s'étend depuis la chaleur ſenſible juſqu'à la chaleur preſque ſuffiſante pour faire bouillir l'eau. Opérations qui s'exécutent à ce degré. Moyen de l'obtenir. Le troiſieme eſt celui de l'eau bouillante : opérations exécutées à ce degré. L'application de l'eau bouillante à un vaiſſeau ne communique jamais aux matieres qui y ſont contenues, une chaleur égale à celle de cette eau. La chaleur du bain-marie bouillant eſt communément déſignée par le nom de chaleur de l'eau bouillante. Ce qu'il y a de commode dans ce degré de chaleur. Opérations qui s'exécutent à ce degré. Le quatrieme s'étend depuis le degré de chaleur d'eau bouillante, juſqu'à l'extrême violence du feu. Opérations qui ſe rapportent à ce degré. Il n'y a que l'habitude & l'expérience qui puiſſent faire connoître au chymiſte les ſubdiviſions de ce degré dont la latitude eſt immenſe. Dans quels cas il convient d'avoir recours aux meſures phyſiques de la chaleur, par thermometres & autres inſtrumens ou moyens de ce genre. *Gouvernement du feu :* il porte ſur deux points principaux; le choix du degré & les variations propres à chaque opération; & la connoiſſance des moyens de produire ces degrés. *Ibid. b.* Il n'exiſte dans l'art, que peu de préceptes généraux ſur cette matiere. Obſervations ſur la maxime d'élever ſon feu par degrés & de le laiſſer tomber peu-à-peu. Quatre chefs généraux auxquels ſe réduiſent les moyens de produire & de varier les degrés du feu. C'eſt particuliérement les laboratoires, *&c.* qu'il faut fréquenter pour apprendre le gouvernement du feu. *Ibid.* 612. *a.* Précautions que doit prendre l'artiſte qui doit traiter des matieres inflammables, ſinguliérement rareſcibles ou fulminantes. Détails ſur ces différentes matieres. *Ibid. b. Voyez* ſur ce ſujet l'article SOUFRE, & l'hiſtoire abrégée de l'accident rapporté par François Hoffmann.

Feu chymique. III. 419. *b.* Quelques chymiſtes ne font qu'un ſeul principe actif dans l'univers, ſavoir le ſoufre ou le feu. I. 118. *b.* Van-Helmont & Paracelſe le regardent comme la cauſe efficiente de toutes choſes. 272. *b.* Théorie de Junckel ſur le feu. 436. *a.* Examen de la queſtion, ſi le feu principe & le feu inſtrument ſont le même : détails ſur le feu conſidéré comme inſtrument. VI. 918. *b.* 919. *a.* De la maniere de gouverner le feu dans les opérations chymiques qui ſe font à l'aide des fourneaux. VII. 248. 2. *b*, *&c.* Des degrés du feu. *Ibid.* De l'aliment du feu. 248. 2. *d.* Généralités ſur le jeu de l'air & du feu, & ſur ſon aliment dans les fourneaux. 248. 3. *b.* Moyens d'allumer les fourneaux lentement. Pourquoi l'action du feu dans cette maniere d'allumer ſe communique du haut en en bas. 248. 4. *b.* Diverſes obſervations ſur le feu, ſur les moyens de l'entretenir & de le gouverner. 248. 4. *c.* Expérience que devroient faire les artiſtes, pour acquérir de nouvelles lumieres ſur l'action du feu dans les fourneaux. 248. 7. *a.* Le feu des fourneaux moins actif dans les tems chauds : comment quelques-uns remédient à cet inconvénient. *Ibid. b.* Effets du feu ſur les pierres fines. I. 168. *b.* Sur le diamant. *Suppl.* II. 710. *b.* 711. *a*, *b.* Sur le rubis & le ſaphir. 711. *b.* Maniere d'appliquer le feu aux opérations de diſtillation. IV. 1054. *b.* 1058. *a*, *b.* 1059. *a.*

Méchanique du feu, ouvrage de Leutmann. VII. 248. 8. *b.* Matiere ignée ou de feu, principe que quelques chymiſtes emploient dans l'explication de pluſieurs effets. X. 191. *a*, *b.* Comment le feu agit dans les diſſolutions chymiques. 431. *a.* Compoſitions dans leſquelles le feu s'excite, lorſqu'elles ſont expoſées à l'air. XIII. 605. *a*, *b.* Feu de ſuppreſſion en chymie. XV. 681. *b.* Feu fixe dans les corps, & particuliérement dans les métaux; *voyez* PHLOGISTIQUE.

FEU *central & feux ſouterreins.* (*Phyſiq.*) Feu perpétuel que quelques phyſiciens avoient placé au centre de la terre. Uſage que ces phyſiciens en ont fait dans leurs hypotheſes. VI. 612. *b.* M. Gaſſendi a chaſſé ce feu du poſte qu'on lui avoit aſſigné. Mais ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt l'exiſtence des feux ſouterreins. Ils ſe manifeſtent dans les bains chauds, dans les volcans, & dans le travail des mines métalliques. Obſervations faites dans ces mines. Effets de ces feux par rapport aux métaux, aux plantes, aux eaux minérales. Effets de ces feux quand ils ſe trouvent renfermés. L'année 1530 fut auſſi funeſte à l'Europe par les tremblemens de terre, que l'année 1755. Cauſes de ces feux. Ce que dit M. Bourguet ſur leurs progrès, comme annonçant cet incendie univerſel dont les anciens philoſophes ont parlé. *Ibid.* 613. *a.*

Feu central & *feux ſouterreins.* Force prodigieuſe du feu ſouterrein, lorſqu'il eſt joint à l'air & à l'eau. V. 740. *a.* Articles ſur les feux ſouterreins. VI. 838. *b.* XVI. 580. *b.* 581. *a.* Effets prodigieux qu'ils peuvent produire. *Suppl.* IV. 79. *a.* Des changemens qu'ils ont cauſés ſur la terre. XVI. 170. *b.* 171. *a*, *b.* Des iſles qu'ils ont formées. VIII. 919. *b.* Leurs effets, lorſqu'ils brûlent ſans bruit, & entiérement cachés ſous terre. XVII. 445. *a.*

FEUX-*follets*, (*Ambulones*) lieux où on les trouve plus fréquemment. VI. 613. *a.* Saiſons dans leſquelles ils paroiſſent. Pourquoi ils paroiſſent ſuivre ceux qui les évitent, & fuir ceux qui les pourſuivent. Matiere dont ils ſont compoſés. Cauſes qui les produiſent. Autre eſpece de feu follet appellé en latin, *ignis lambens;* petite flamme que l'on voit quelquefois ſur la tête des enfans, ſur les cheveux des hommes, ſur la criniere des chevaux quand on la peigne. Cauſe de ce feu. Les anciens regardoient comme un feu ſacré les petites flammes qui paroiſſoient ſur la tête des enfans, & en tiroient d'heureux préſages. Les étincelles qui ſortent du dos des chats ſont de même nature. *Ibid. b.*

Feux-follets. Différence entre la flamme & ce météore. VI. 838. *a.* Globes de feu. VII. 714. *b.*

Feu S. Elme. Ce feu qu'on a auſſi nommé Caſtor & Pollux, n'eſt autre choſe que le feu électrique. *Voyez l'Eſſai de phyſique* de M. Muſſchembroeck. Ce feu s'attacha au vaiſſeau de Lyſandre, ſelon le témoignage de Plutarque. *Ibid. b.* Obſervations de Frézier ſur ce ſujet, dans ſon voyage à la mer du Sud. Tradition fabuleuſe des anciens au ſujet de ces petites flammes. Ce que Cardan rapporte de leurs effets. *Ibid.* 614. *a.*

Feu S. Elme, voyez ELME.

Feu électrique. Phénomene de l'électricité. Comment ce feu ſe fait appercevoir. Le feu répandu dans tous les corps a été auſſi appellé *feu électrique.* On doit conſidérer le feu électrique ſous ces deux points de vue; comme phénomene d'électricité, & comme cauſe des effets de l'électricité. Lumiere que répandent pluſieurs corps frottés contre différentes matieres. Expériences qui prouvent la reſſemblance du feu & de la matiere électrique. VI. 614. *a.* Preſque tous les corps de la nature font appercevoir le feu électrique d'une maniere plus ou moins ſenſible, dès qu'on les électriſe à un certain degré : mais ils ne rendent preſque point de lumiere, ſi les corps avec leſquels on les frotte n'ont quelque communication avec la terre. Cette lumiere eſt plus abondante, lorſque les frottemens ſe font dans le vuide, ou ſur quelque vaiſſeau dont on a épuiſé l'air. Facilité avec laquelle le feu électrique ſe répand au travers d'un eſpace vuide d'air. Cette lumiere s'y fait appercevoir avec plus de vivacité, lorſque les vaiſſeaux vuides d'air ſont agités d'un mouvement quelconque. *Ibid. b.* Cauſes de la lumiere que donne le mercure dans le vuide, ou une bouteille bien ſeche & purgée d'air, que l'on frappe ſimplement à l'extérieur avec le plat de la main. Expérience curieuſe que fit Hauksbée avec un globe de verre enduit intérieurement d'une large bande de cire d'Eſpagne, vers ſon équateur, & vuidé d'air. Le feu qui ſort des animaux, des métaux, *&c.* eſt plus vif, plus impétueux que celui qui ſort d'un vaſe de verre, ou d'un canon de ſoufre, *&c.* Ce feu eſt d'autant plus brillant que l'exploſion ſe fait avec plus d'impétuoſité, par l'éruption d'une plus grande quantité de matiere électrique. Sous quelle forme la matiere électrique ſort d'un corps métallique, *&c.* qui a acquis par communication une atmoſphere d'une certaine denſité. *Ibid.* 615. *a.* Aigrette qui paroît à l'extrémité d'un corps non électrique un peu pointu, lorſqu'on le préſente à l'aigrette qui ſort d'un conducteur électriſé. Matieres combuſtibles qu'on a allumées en les préſentant à quelque angle émouſſé du conducteur. Nouvelle maniere de faire l'expérience de Leyde. Effets de cette expérience. Reſſemblance de l'étincelle de cette expérience aux éclairs & aux tonnerres. Vertu électrique des nuages orageux. *Ibid. b.*

Feu électrique, fluide électrique, matiere électrique. Fluide très-ſubtil qui ſe trouve dans tous les corps & cauſe les phénomenes de l'électricité. Quelques phyſiciens le diſtinguent abſolument de tous les autres fluides connus. D'autres lui trouvent beaucoup de propriétés du feu élémentaire. D'autres enfin veulent qu'il ſoit l'éther des anciens, agent univerſel de toutes les opérations de la nature. Difficulté de concevoir comment les mouvemens de l'éther peuvent être aſſez variés dans un même corps, pour y produire, ſans le moindre trouble, différentes propriétés, ou différens phénomenes. VI. 616. *a.* Exemple de pluſieurs effets différens, qui ſont produits par les mouvemens variés d'un même fluide; obſervation en faveur de ceux qui ſoutiennent la derniere hypotheſe indiquée ci-deſſus. *Ibid. b. Heureuſe application que M. Wilſon a faite des propriétés de l'éther, découvertes par M. Newton, pour expliquer les phénomenes de l'électricité.* L'auteur expoſe d'abord les propriétés générales du fluide électrique établies ſur des expériences, & montre enſuite l'uſage que Wilſon fait de l'éther pour rendre raiſon de tous ces phénomenes. Le frottement du globe électrique eſt néceſſaire pour exciter le fluide électrique, & nous faire appercevoir ſes effets. En préſentant à la barre électriſée un corps non-électrique, on tire par exploſion tout le fluide dont elle a été chargée. Pluſieurs perſonnes étant montées ſur des gâteaux de réſine, & communiquant avec des métaux d'une grande étendue en ſurface, ſuſpendus par des cordons de ſoie; ſi une de ces perſonnes tient la barre dans ſa main, tous ces corps recevront le fluide électrique élancé par le globe. Conſéquence de cette expérience. Autre expérience qui prouve que le fluide électrique eſt pompé de la terre. *Ibid.* 617. *a.* Ce n'eſt que lorſque nous avons augmenté ou diminué dans un corps ſa quantité naturelle de fluide électrique, que nous le jugeons électriſé. Les effets d'attraction & de répulſion dépendent plus de la denſité du fluide électrique, que de ſa quantité. Plus on introduit de fluide électrique dans le globe de métal, plus il réſiſte à en recevoir une nouvelle quantité. Comment ce fluide s'en échappe. Effet du contact de ce globe avec un autre de même nature non-électriſé. Rapidité avec laquelle le fluide électrique s'élance. Plus le fil de fer par lequel il s'élance eſt long, plus l'exploſion paroît forte. *Ibid. b.* A tous ces caracteres on ne ſauroit douter que le fluide de l'électricité ne ſoit très-élaſtique. Sa raréfaction eſt une ſuite de ſon élaſticité. Cette raréfaction ne change rien à ſes effets d'attraction & de répulſion. Moyen de tirer de l'homme qui tourne la roue & de la machine, des étincelles, & de leur faire attirer des corps légers. Autres expériences. *Ibid.* 618. *a.* Il y a dans tous les corps, un terme au-delà duquel on ne ſauroit accumuler ni raréfier le fluide électrique. Ce terme dépend & de la nature des corps & de leur figure. Expériences par leſquelles il paroît que les pointes réſiſtent moins que les ſurfaces arrondies à la ſortie du fluide électrique. Différentes cauſes qui font varier l'accumulation de la matiere électrique dans la barre. Le fluide électrique éprouve moins de réſiſtance, tant à entrer qu'à ſortir, dans les corps terminés en pointe, que dans ceux dont les angles ſont émouſſés & qui préſentent de larges ſurfaces : par conſéquent l'accumulation du fluide électrique eſt, dans ces circonſtances, en raiſon directe de la réſiſtance que ce fluide éprouve à s'échapper des corps dans leſquels on l'accumule. Dans d'autres circonſtances, l'accumulation ſe fait en raiſon réciproque de la réſiſtance qu'il trouve à ſortir du corps dans lequel on l'introduit : expériences qui le prouvent. *Ibid. b.* Vérités qui réſultent des expériences précédentes, pour ce qui concerne la réſiſtance qu'éprouve le fluide électrique, ſoit en entrant dans les corps, ſoit lorſqu'il en ſort. *Ibid.* 619. *a.* Propriétés de l'éther, ſelon Newton : c'eſt un fluide très-ſubtil, très-élaſtique, qui remplit preſque tout l'eſpace de l'univers. Ce fluide eſt inégalement diſtribué dans les corps, à proportion de leur denſité; il eſt le plus denſe qu'il puiſſe être dans l'eſpace approchant du vuide. Atmoſphere formée, ſelon Newton, autour de tous les corps par l'action de l'éther & de la lumiere. D'où dépend la denſité de cette atmoſphere. C'eſt à ce milieu étheré que ce philoſophe attribue les effets de réflexion, de réfraction, & d'inflexion de la lumiere, & ceux de l'électricité. Propriétés de l'éther conformes à celles du fluide électrique, qui font penſer que ce fluide n'eſt que l'éther lui-même. *Ibid. b.* De quelle maniere l'éther extérieur pénetre l'atmoſphere très-denſe d'un corps électrique, par exemple d'un cylindre de verre, pour ſe condenſer dans ſon intérieur. Quelle eſt la cauſe de ce flux d'éther qui arrive des corps du voiſinage; comment il s'échappe du globe, pour paſſer dans les corps qu'on électriſe par

communication ; & pourquoi le frottement ſeul peut produire tous ces effets. *Ibid.* 620. *a.* Le flux d'éther doit continuer auſſi long-tems que le frottement. La chaleur du feu ni celle du ſoleil, ne ſauroient produire ici le même effet que le frottement. Divers phénomenes de l'électricité expliqués par l'éther électrique. *Sentiment de M. Nollet ſur la nature de la matiere électrique. Ibid. b.* Il définit l'électricité, l'état d'un corps qui reçoit continuellement de dehors les rayons d'une matiere ſubtile, tandis qu'il élance au-dehors les rayons divergens d'une ſemblable matiere. Il appelle effluente, la matiere qui s'élance des corps électriſés, & affluente celle qui vient de l'air & de la plupart des corps du voiſinage. Ce principe des effluences & affluences ſimultanées, eſt le principal fondement de ſon ſyſtême. Détails ſur la maniere dont il l'applique à quelques-uns des principaux phénomenes. Cauſes des phénomenes d'attraction & de répulſion. *Ibid.* 621. *a.* Pourquoi l'on eſt obligé d'iſoler ſur de la ſoie, de la réſine, de la cire, *&c.* une barre de fer qu'on veut électriſer. Cauſe de la rapidité du fluide électrique. Cauſe des aigrettes & du ſiflement qu'on entend quand les aigrettes ſortent, & qui eſt d'autant plus ſenſible que le corps eſt plus fortement électriſé. D'où vient l'étincelle qu'on apperçoit lorſqu'on approche le doigt ou quelque morceau de métal du corps électrique. Pourquoi cette étincelle peut devenir aſſez forte pour cauſer l'inflammation d'une liqueur ſpiritueuſe, *&c. Ibid. b.* Explication de l'expérience de Leyde, ſelon M. l'abbé Nollet.

Hypotheſe de M. Franklin. Il penſe que la matiere électrique eſt un véritable feu, qui traverſe & pénetre la matiere commune avec tant de liberté, qu'elle n'éprouve aucune réſiſtance ſenſible. Ce feu & le feu commun ne ſortent peut-être que des modifications du même élément, quoiqu'ils paroiſſent avoir des propriétés différentes. Le feu électrique eſt univerſellement répandu. Quand, au moyen de nos machines, on ajoute aux corps une quantité de ce feu, il forme autour d'eux une atmoſphere plus ou moins denſe. Les particules de matiere électrique ſe repouſſent mutuellement. Effets de cette répulſion. Ces mêmes particules ſont attirées par la matiere commune avec une force plus ou moins grande, ſuivant les différentes ſortes de matieres. *Ibid.* 622. *a.* Pourquoi les corps dans leſquels le fluide électrique eſt condenſé attirent les petits corps légers. Pourquoi le fluide électrique paſſe du corps électriſé dans celui qui ne l'eſt pas. Comment M. Franklin explique l'expérience de Leyde. Diſtinction qu'il fait de deux ſortes de l'électricité; l'une poſitive, & l'autre négative. *Ibid. b. Voyez* ELECTRICITÉ, ELECTRIQUE, COUP FOUDROYANT, CONDUCTEUR.

Feu électrique. Pourquoi il embraſe les corps. *Suppl.* III. 105. *a.* De la fuſibilité des métaux par le feu électrique des nuées, *voyez* CONDUCTEUR, CERF-VOLANT, FOUDRE.

FEU. (*Médec.*) De ſes effets ſur nos organes. *Suppl.* I. 754. *a*, *b.* 755. *a.*

FEU, (*Chirurg.*) *cautere actuel.* Voyez ce mot. VI. 622. *b.* L'application du feu eſt fort recommandée par les anciens pour la guériſon des maladies. Ce qu'en penſoit Hippocrate. De quelle maniere il en faiſoit uſage. Il employoit la cautériſation pour l'ouverture des abcès profonds. Douleurs opiniâtrement fixées ſur une partie pour leſquelles il en faiſoit uſage, lorſqu'elles avoient réſiſté à tous les autres moyens curatifs. De l'uſage de brûler du lin crud dans l'affection ſciatique, ſur le lieu où la douleur ſe fait ſentir. Pratiques des Indiens & des Egyptiens relatives à cet uſage. Utilité de la mouſſe appellée *moya* pour diverſes cautériſations. Autre moyen de cautériſer, enſeigné par Hippocrate, qui paroît ſur-tout convenir pour deſſécher la carie, & en prévenir les progrès dans les os ſpongieux. *Ibid.* 623. *a.* Cautériſation recommandée par Celſe dans les éréſypeles gangréneuſes. Méthode des anciens dans le cas de la morſure des animaux enragés, qui devroit être la regle de notre conduite. Doctrine d'Ambroiſe Paré ſur l'uſage du cautere. Le cautere actuel moins douloureux que le cautere potentiel. Doctrine de Fabrice d'Aquapendente ſur le même ſujet. *Ibid. b.* Quels ſont les cas pour leſquels on ſe ſert encore en chirurgie du cautere actuel. Maux de gorge gangréneux pour leſquels le cautere actuel eût été le remede le plus ſalutaire. *Ibid.* 624. *a.*

Feu, uſage du feu pour fortifier les parties. V. 529. *a.*

FEU, (*Juriſp.*) diverſes ſignifications de ce mot. VI. 624. *a.*

Feu, diminution de feux. IV. 1010. *b.* VII. 213. *a.* Droit dû au roi pour chaque feu. VII. 212. *b.* Réparation de feux. 213. *a.* Epreuves par le feu. V. 837. *b.* Supplice du feu. XV. 675. *b.*

Feu croiſſant & vacant, en Breſſe, ſignifie la vie d'un homme. Il eſt dû chaque année au ſeigneur d'Artemare, par ſes hommes de main-morte ou affranchis, une gerbe de froment pour le feu croiſſant & vacant, *&c.* Obſervations de Collet ſur ce ſujet. VI. 624. *b.*

Feu, mangeurs de feu. X. 19. *b.* XVI. 464. *b.* Prêtres du paganiſme qui marchoient ſur le feu. VI. 542. *a.* VIII. 220. *a*, *b.* Uſage de la férule pour porter du feu d'un lieu dans un autre. VI. 557. *a.* Divinations par le moyen du feu. XIII. 604. *b.*

FEU, (*Art milit.*) en quoi conſiſtent le feu de l'infanterie & celui de la cavalerie. Faire taire le feu d'une place. Cinq ſortes de feux dans l'infanterie, ſuivant l'ordonnance de 1755. VI. 624. *b.* Feu par rangs, feu roulant ou de rempart: maniere d'exécuter ce dernier feu. Quel eſt celui qu'on appelle feu *de billebaude*. Le feu de peloton paroît tirer ſon origine des Hollandois. L'ancien feu le plus ordinaire étoit le feu par rangs: inconvéniens de ce feu: moyen d'en prévenir quelques-uns. *Ibid.* 625. *a.* L'ordre ſur trois rangs dans les bataillons a été propoſé comme étant plus convenable pour le feu. Un inconvénient de ce feu, c'eſt qu'on ne peut que très-difficilement le rendre continuel. Avantages du feu par peloton. Ce feu peut être ſujet cependant, à moins qu'on n'y ſoit extrêmement exercé, à plus de confuſion que celui des rangs. Pour donner une idée du feu par peloton, l'auteur préſente ici la figure d'un bataillon diviſé dans ſes ſix pelotons, rangé ſuivant l'ordonnance de 1755, & indique dans quel ordre le feu de ſection & celui de peloton doivent ſe faire. *Ibid. b.* Il eſt difficile que le feu de peloton dont la manœuvre eſt ſi compoſée, puiſſe s'exécuter ſans déſordre un jour d'action. Comment s'exécute le feu par ſection. Manœuvre du feu par rangs. *Ibid.* 626. *a.* Il y avoit pluſieurs autres manieres de tirer, mais qui ſeroient toutes de peu d'uſage aujourd'hui. On a toujours cherché le moyen de faire faire aux troupes un feu réglé; cependant il y a quelques circonſtances où le feu ſans ordre peut l'emporter ſur le régulier. Exemple tiré de ce qui ſe paſſa au ſiege d'Etampes par M. de Turenne en 1652. M de Bottée dit que les Allemands craignent plus notre feu confus que notre feu ordonné: il eſt ſûr cependant que la bonne diſcipline parmi les ſoldats rendroit ce dernier préférable. *Ibid. b.* Mais il faudroit auſſi que ce feu régulier fût ſi ſimple, que les ſoldats puſſent l'exécuter avec très-peu de formalité. Quel que ſoit le feu qu'on adopte, l'infanterie ne ſauroit trop y être exercée. Exemples qui prouvent que le feu des Autrichiens, des Pruſſiens, des Hollandois n'étoit pas bien formidable dans les guerres de 1733 & de 1740. Mais les ſoldats Pruſſiens ont acquis aujourd'hui une habileté qu'ils ne poſſédoient pas alors. C'eſt un fait conſtant, que le plus grand feu fait taire celui qui l'eſt moins. Les anciens ſe ſervoient de leurs armes de jet pour offenſer l'ennemi d'auſſi loin qu'ils pouvoient, en avançant pour le combattre de près; cette méthode de combattre de près eſt celle qui paroît la plus naturelle. *Ibid.* 627. *a.* C'étoit l'ancienne pratique des troupes de France, & ſuivant M. de Folard, celle qui convient le mieux au caractere de la nation. Quoique l'expérience démontre ce principe, il ne s'enſuit pas de-là qu'on doive négliger le feu. Sentiment de M. de Puyſégur. Circonſtances où il ne ſeroit pas prudent qu'une troupe d'infanterie françoiſe qui combat une autre troupe, l'abordât & la joignît. *Ibid. b.* Il convient en général, de faire comprendre à une troupe qu'en marchant réſolument à l'ennemi pour le charger, la bayonnette au bout du fuſil, le danger durera bien moins de tems qu'en reſtant expoſée à ſon feu. Il arrive rarement que l'ennemi attende pour ſe retirer. Le choc de pié ferme de deux troupes d'infanterie eſt un événement ſi rare, qu'on peut preſque aſſurer qu'il n'arrive jamais. Ce que dit là-deſſus l'auteur des *ſentimens d'un homme de guerre ſur la colonne de M. de Folard.* Examen de la queſtion, ſi lorſqu'un bataillon marche pour en attaquer un autre, il doit eſſuyer le feu du bataillon ennemi, & chercher à le joindre ſans tirer. Uſages des troupes françoiſes & des autres nations de l'Europe à cet égard. Si tout étoit égal de part & d'autre, il y auroit un déſavantage conſidérable à eſſuyer les décharges de l'ennemi, en s'approchant pour le combattre, ſans faire uſage de ſon feu. *Ibid.* 628. *a.* De ſorte que ſi l'on attaquoit des troupes également aguerries, il faudroit ſe ſervir de ſon feu en allant à l'abordage: c'eſt le ſentiment de M. de Santa-Crux: & il le confirme par un exemple de ce qui ſe paſſa au ſiege de Turin en 1706. En ſuppoſant les troupes d'infanterie à quatre de hauteur, M. de Santa-Crux propoſe de les faire tirer par rangs, mais en faiſant une eſpece de feu roulant par demi-rang de compagnie. Il propoſe auſſi de placer les meilleurs tireurs au premier rang, & de leur ordonner de tirer ſur les officiers. *Ibid. b.* Lorſqu'il s'agit de faire feu, les officiers doivent s'incorporer dans le premier rang, & mettre comme lui un genou à terre. Les rangs qui tirent doivent s'emboîter, pour ainſi dire, les uns dans les autres. M. de Santa-Crux propoſe, pour rendre le feu des ennemis moins dangereux, de faire mettre genou à terre à toute la troupe, qui eſt à portée de l'eſſuyer. Exemples qui prouvent la bonté de cet expédient. Obſervation ſur celui de faire mettre en pareil cas, ventre à terre à la troupe. Où les ſoldats doivent viſer en tirant. Pratique des Hollandois pour tirer bas. *Du feu de la cavalerie.* Le feu de la cavalerie eſt moins que rien, dit M. de Folard; l'avantage du cavalier ne conſiſtant que dans ſon

épée. Obſervation ſur ce principe. *Ibid.* 629. *a.* En quels cas la cavalerie peut ſe ſervir de ſon feu. Doit-elle l'employer en bataille rangée? M. de Santa-Crux prétend que non. Sentiment différent de M. de Puyſégur. De la maniere de charger ſuivant ce dernier. Obſervation ſur l'inconvénient qui réſulte du bruit des armes à feu par rapport aux chevaux de l'eſcadron. *Ibid. b.* Lorſque la cavalerie s'avance, il n'y a que le premier rang qui puiſſe tirer; moment où il doit faire ſa décharge. Précepte ſur le feu des carabiniers. Portée des carabines; portée du fuſil: celle du canon de but en blanc, & à toute volée. Angle ſous lequel le fuſil doit être tiré, pour endommager l'ennemi à la diſtance de trois cens toiſes. Difficulté de faire obſerver cet angle au ſoldat. *Ibid.* 630. *a.* Obſervations ſur le feu de l'artillerie. Il ſeroit fort utile que chaque bataillon eût avec lui quelques pieces d'artillerie. Le ſeul moyen de diminuer le feu du canon, eſt d'en faire un plus grand, s'il eſt poſſible. Comment doivent être dirigés les tirs dans une bataille. Dans quel cas il faut tirer à ricochet. M. de Folard prétend que le feu du canon n'eſt redoutable que contre les corps qui reſtent fixes. *Ibid. b.*

Feu, voyez TIRER & ARTILLERIE. *Suppl.* I. 618. *b*, *&c.* Axiome reçu que le plus grand feu fait taire l'autre. Auteurs qui ont écrit de l'uſage des armes à feu. XVII. 772. *b.* Différens faits connus de l'uſage de ces armes. 773. *a*, *b.* Différentes façons dont l'infanterie fait ou peut faire feu. 774. *a*, *b.* — 777. *a.* Feu de cavalerie contre cavalerie. 777. *a*, *b.* Feu de l'infanterie contre la cavalerie. *Ibid. b.* — 778. *b.* Feu du canon, *ibid.* — 779. *b.* Exemples qui prouvent ce que peut le feu du fuſil dans l'attaque & dans la défenſe. *Suppl.* III. 155. *b.* Difficulté d'empêcher le ſoldat de tirer, lorſqu'il eſt animé au combat. 160. *b.* Des cas où le feu eſt d'une reſſource abſolument néceſſaire. 161. *a.* Obſervations ſur l'inutilité & le danger du feu de mouſqueterie. *Suppl.* III. 966. *b.*

Feu raſant. (*Fortific.*) VI. 630. *b.*

FEU, (*Marine*) donner le feu aux bâtimens. Donner le feu à une planche. VI. 631. *a.*

Feu, fanal que l'on allume de nuit ſur la poupe, lorſque l'on marche en flotte. Uſage que l'on fait de ces feux. La ſituation & le nombre des feux ſe regle ſur le rang des commandans. Diverſes manieres dont on porte des feux. VI. 631. *a.*

Feu, faire feu des deux bords. VI. 631. *a.*

FEU, *cautere*, (*Manege*, *Maréch.*) feu actuel ou cautere actuel. Ses effets ſur le corps de l'animal varient, ſelon la différence de ſes degrés. Eſcarre faite par une impreſſion violente. VI. 631. *a.* On doit l'enviſager comme une portion nuiſible en ce qu'elle s'oppoſe à la circulation. Efforts de la nature pour s'en délivrer. De la nature des ſucs qui s'écoulent & qui forment la matiere ſuppurée, dépendent une heureuſe réunion & une prompte cicatrice. Cauſes qui empêchent ou retardent la régénération. Signes d'une réunion prochaine. Comment ſe fait cette réunion. *Ibid. b.* Les ſuites de la cautériſation des parties dures ſont à-peu-près les mêmes que celles de la cautériſation des parties molles. Effet du feu appliqué ſur les os. Quels ſont les différens cas où la cautériſation eſt ſalutaire. *Ibid.* 632. *a.* Ceux où elle eſt inconteſtablement nuiſible. *Ibid. b.* Et ceux enfin où elle eſt inutile. Métaux employés pour les inſtrumens à cautere. Diverſes formes de cauteres. Cautere cutellaire. Cautere eſſiforme. Cautere à bouton. Diverſes figures que les maréchaux impriment en appliquant le cautere. Inſtrument dont ils ſe ſervent. *Ibid.* 633. *a.* En quels cas ſont employés les cauteres à boutons, & les cauteres eſſiformes. Maniere d'appliquer ceux-ci. Maximes ſur le manuel de la cautériſation. *Ibid. b.* M. de Soleyſel fixe à 27 jours la durée de l'effet du feu: obſervation ſur ce ſujet. *Ibid.* 634. *a.* Ce n'eſt que quelques jours après que l'eſcarre eſt tombée, qu'on doit promener l'animal au pas & à la main. Obſervation ſur l'uſage des cauteres à bouton relativement aux tumeurs. *Ibid.* 634. *b.*

Feu mort, *rétoire*, *cautere potentiel*, *cauſtiques*. Définition. Leurs différentes eſpeces diſtinguées par leurs divers degrés d'activité. Le pouvoir des cauſtiques ſimples réſulte des ſels âcres qu'ils contiennent: celui des compoſés réſulte des particules ignées qui les ont pénétrés. Les ſuites de l'application des cauſtiques non-préparés doivent donc ſe rapporter à l'action ſtimulante de ces remedes, & à la violence des mouvemens oſcillatoires qu'ils provoquent. Effets des cauſtiques compoſés. *Ibid. b.* Les véſicatoires ſeroient totalement impuiſſans ſur le cuir du cheval. Mais l'impreſſion des épiſpaſtiques auxquels on accorderoit un certain intervalle de tems pour agir, ſeroit très-ſenſible. Effet des cathérétiques. Effet des ruptoires. Formule d'un médicament rétoire donné par M. de Soleyſel. Quels ſont les cas pour leſquels M. de Soleyſel le recommande, & pour leſquels cependant l'auteur le regarde comme très-inutile. Obſervations ſur d'autres rétoires, & en particulier ſur les cantharides. *Ibid.* 635. *a.* Uſages du ſéton brûlant préféré dans certaines maladies à celui des cantharides. Cathérétiques employés le plus communément. Ruptoires qu'on emploie ſur les chairs découvertes de la peau. Dans les cas où il eſt queſtion d'ouvrir des tumeurs, il eſt rare qu'on ne préfere le cautere actuel. *Ibid. b.* Voyez CAUTERE.

FEU, (*Manege*) cheval qui a du feu, de la vivacité. Différence entre le feu & l'ardeur. Raiſons qui doivent faire rejetter un cheval qui a de l'ardeur. Les vices d'un tel animal ne ſe rencontrent point dans celui qui n'a que du feu. VI. 635. *b.*

Feu, vice auquel ſont ſujets les flancs du cheval qui a de l'ardeur. VI. 842. *b.*

FEU, (*Manege*) *accoutumer le cheval au feu.* Importance extrême de ne négliger aucune des voies propres à donner de l'aſſurance à des chevaux timides & peureux. Conſeils de M. de la Porterie pour accoutumer le cheval au feu. VI. 636. *a.*

FEU, *marque de*, (*Manege*, *Maréch.*) cheval qui a des marques de feu; ce qu'on entend par-là. VI. 636. *b.*

FEU, *mal de*, (*Maréch.*) fievre ardente dans le cheval. VI. 636. *b.* Voyez *Suppl.* III. 418. *b.*

FEU DE JOIE, (*Littérat.*) c'eſt une queſtion encore indéciſe, de ſavoir ſi les anciens dans les fêtes publiques allumoient des feux par un autre motif que par eſprit de religion. M. Mahudel, de l'académie des belles-lettres, ſoutient la négative. Expoſé de ſon ſentiment. Les feux d'artifice n'avoient ſelon lui d'autre emploi que pour les machines de guerre. Mais ſes raiſons ne prouvent point que les anciens n'allumaſſent auſſi des feux de joie en ſigne de réjouiſſance publique. *Lampadophories* des Grecs. Appareil d'une fête appellée *lamperies*, qui ſe faiſoit à Pallene en l'honneur de Bacchus. Illuminations qui entroient dans la ſolemnité des jeux ſéculaires des Romains. Feux de joie qu'alluma Paul Emile à Amphipolis, après la conquête de la Macédoine. VI. 637. *a.* Le feu de la veille de S. Jean-Baptiſte continué juſqu'à nos jours, ſe pratiquoit autrefois chez les Sarraſins & chez les Turcs. On peut dater l'uſage des feux de joie de la premiere antiquité. Il ne s'eſt point fait d'illumination qui ait procuré de plaiſir pareil au ſimple feu d'Hadrien: quel étoit ce feu. Cette belle action n'avoit point eu d'exemple & n'a point eu d'imitateur. *Ibid. b.*

FEU SACRÉ, (*Littérat.*) le culte du feu ſuivit de près celui qu'on rendit au ſoleil. L'écriture nous apprend que Dieu s'eſt ſervi du feu, ſoit pour imprimer le reſpect, ſoit pour exciter la terreur. Les rois d'Aſie faiſoient porter du feu devant eux, & à la tête de leurs troupes. Vénération pour le feu chez toutes les nations. VI. 637. *b.* Feu perpétuel dans les temples de diverſes nations, & ſur l'autel des holocauſtes chez les Juifs. Détails ſur le culte que les Perſes rendoient au feu. Temples découverts bâtis pour cet uſage. Quand les rois de Perſe étoient à l'agonie, on éteignoit le feu, & pour le rallumer, il falloit que ſon ſucceſſeur fût couronné. Opinion des peuples de Perſe, ſur le feu qui brûloit ſur l'autel du premier temple que Zoroaſtre avoit fait bâtir dans la ville de Xis en Médie. Feu ſacré dans le temple de Delphes, à Mantinée, dans le temple de Minerve à Athenes. Lampe du temple de Jupiter Hammon. Feu ſacré de Veſta. Préſages tirés de l'extinction de ce feu. Peines des veſtales qui le laiſſoient éteindre. *Ibid.* 638. *a.* Remarques de Plutarque ſur l'extinction de quelques feux ſacrés. Fauſſes terreurs conçues par les Romains à l'extinction du feu de Veſta dans la ſeconde guerre punique. Maniere de rallumer le feu ſacré: diverſité entre Feſtus & Plutarque ſur ce ſujet. Moyen de les concilier. *Ibid. b.*

Feu ſacré de Zoroaſtre ou des mages. IX. 847. *a.* XVI. 84. *a*, *b.* Adorateurs du feu. VII. 529. *b.* 980. *a*, *b.* XII. 83. *b.* Culte que les mages lui rendoient. *Suppl.* I. 334. *b.* Origine du culte du feu. Reſpect qu'on avoit pour celui des autels: honneurs qu'on lui rendoit en Perſe. XII. 957. *a.* L'uſage du feu dans la religion eſt de la plus haute antiquité. XIII. 604. *a.* Hommes qui marchoient à la tête des armées grecques, portant des vaſes remplis de feu. *Ibid.* Feu ſacré du temple de Veſta. XVI. 80. *b.* 81. *a.* XVII. 210. *b.* 212. *a*, *b.*

FEUX D'ARTIFICE. (Voyez *Pyrotechnie*) Ouvrages à conſulter ſur le méchaniſme des feux d'artifice. *Voyez* auſſi le mot ARTIFICE. Ce que doit ſe propoſer en général l'artificier, lorſqu'il travaille pour quelque réjouiſſance publique. Tout ſpectacle doit repréſenter quelque choſe; or on ne repréſente rien dans ces occaſions, lorſqu'on ne peint que des objets ſans action. Avantages que nous pourrions tirer des progrès que les Chinois & les Moſcovites ont fait dans l'art dont il s'agit ici. Sujet à exécuter en feux d'artifice, le combat des bons anges contre les méchans, décrit par Milton. VI. 639. *a.* Uſage qu'il faudroit faire des machines dans cette ſorte de ſpectacles. Deſcription d'une fête donnée à Paris le 24 janvier 1730, auſſi belle que toutes celles qu'on y avoit données dans des occaſions d'éclat. La naiſſance de monſeigneur le Dauphin en fut le ſujet. L'hôtel de Bouillon ſervit d'emplacement à la ſcene principale. *Ibid. b.*

FEUX D'ARTIFICE. (*Artificier*) De la préparation des matieres & de l'outillage. VI. 640. *b.*

Article 1. Des matieres dont on compoſe les feux.
Article 2. Du ſalpêtre. *Ibid.* 640. *b.*
Article 3. Du ſoufre.
Article 4. Du charbon. *Ibid.* 641. *a.*
Article 5. De la poudre. Réſultats des eſſais de l'auteur pour déterminer les différens degrés de la force de la poudre ſelon les différentes proportions du charbon, du ſoufre & du ſalpêtre. *Ibid.* 641. *b.* Table des eſſais qui ont indiqué la meilleure proportion pour compoſer la poudre. *Ibid.* 642. *b.*
Article 6. Du fer. *Ibid.* 643. *a.*
Article 7. Du carton. *Ibid.* 643. *b.*
Article 8. De l'étoupille.
Article 9. De l'amorce.
Article 10. Outils les plus néceſſaires. *Ibid.* 644. *a, b.* Différentes eſpeces de feu d'artifice.
Article 11. De la maniere de communiquer le feu d'un artifice mobile à un artifice fixe. *Ibid.* 645. *a, b.*
Article 12. D'une pâte dont les Chinois ſe ſervent pour repréſenter en feu des figures d'animaux & des deviſes. Ils s'en ſervent encore pour repréſenter des raiſins. *Ibid.* 646. *a.*
Feux d'artifice. I. 740. *a, b.* — 744. *b.* Balles à feu. II. 40. *b.* Chevelure de feu. III. 316. *b.* Coffres à feu. 603. *a.* Fontaines de feu. VII. 104. *b.* Feu chinois rouge, chinois blanc, ancien, commun & nouveau. 388. *a.* Feu guilloché. 668. *b.* Jet de feu. VIII. 527. *a, b.* Pluies de feu. XII. 797. *a, b.* Spectacles de feux d'artifice. VI. 602. *a, b.* Voyez les planches de l'artificier à la fin du I. volume.

FEU *grégeois*, (*Hiſt. du moyen âge.*) matieres dont il étoit compoſé. Tems pendant lequel les Grecs s'en ſont ſervis. Inventeur du feu grégeois; premiere occaſion dans laquelle il fut employé. VI. 646. *a.* Sentiment de Scaliger ſur la date de cette découverte. Les ſucceſſeurs de Conſtantin Pogonat eurent le bonheur d'en garder le ſecret juſques vers le milieu du dixieme ſiecle. Le feu grégeois mis au rang des ſecrets de l'état par Conſtantin Porphyrogenete. Les Turcs l'ayant decouvert, en firent un terrible uſage au ſiege de Damiette en 1249. Examen de l'opinion où l'on étoit que ce feu brûloit dans l'eau, & qu'il étoit inextinguible. L'invention de la poudre a fait oublier celle du feu grégeois que nous ne devons pas regretter: repoſons-nous en ſur les hommes policés, ils ne manqueront jamais des arts les plus propres à ſe détruire, & à joncher la terre de morts & de mourans. *Ibid. b.*

FEU. (*Théologie*) Ce qu'on doit penſer de la réalité du feu de l'enfer: voyez *Enfer.* On croit que ce monde ſera détruit par le feu. Dieu s'eſt manifeſté pluſieurs fois ſous l'apparence du feu. La charité eſt appellée un feu divin. Feu ſacré des Perſans, des Hébreux, des Grecs & des Romains. Vulcain honoré comme l'inventeur du feu. Boerhaave a cru qu'il étoit le Tubal-Caïn des Hébreux. VI. 647. *a.*
Feu purgatif. XII. 251. *a.*

FEU. (*Mythol. Litt.*) Fable de Prométhée. Comment les hommes peuvent avoir eu la premiere connoiſſance du feu. Sens hiſtorique de la fable de Prométhée. Pourquoi Vulcain, premier roi d'Egypte, fut regardé comme le dieu du feu. Uſage que les Romains faiſoient de ſon temple à Rome. Les Romains préſentoient aux nouvelles mariées du feu & de l'eau. VI. 647. *a.* Citation de quelques vers de Stace & de Valérius Flaccus ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

FEU *S. Antoine*, (*Médec.*) deux maladies bien différentes connues ſous ce nom. Symptômes de la premiere qui fit de grands ravages en France dans les 11e. & 12e. ſiecles. Précautions qu'on prenoit contre les malades qui en étoient atteints. Ce fut pour ces malades qu'Urbain II fonda l'ordre religieux de S. Antoine de Viennois. Seconde maladie connue ſous le nom de *feu S. Antoine.* Sa cauſe. VI. 647. *b.*
Feu S. Antoine. Pratiques religieuſes obſervées autrefois pour guérir de cette maladie. *Suppl.* IV. 695. *a, b.*

FEU *perſique*, (*Médec.*) eſpece particuliere d'éréſipele. Pline l'appelle *zoſter*: elle étoit moins rare qu'aujourd'hui: ſon traitement eſt le même que celui de l'éréſipele. VI. 647. *b.* Symptômes de cette maladie. Quels ſont les cas où elle eſt le plus dangereuſe. Platerus en a traité ſous le nom de *macula lata.* Inutilité des remedes ſi la nature n'eſt pas vigoureuſe. *Ibid.* 648. *a.*

FEU, (*Littérat.*) ſynonyme d'*amour.* Feu dans la converſation, dans les écrits. Feu divin dont les poëtes ſont animés. On n'a point de génie ſans feu, mais on a du feu ſans génie. VI. 648. *a.*

FEU, *terre de*, (*Géogr.*) VII. 359. *b.* XVI. 181. *a. Suppl.* III. 191. *a.* Glaces flottantes auprès de cette île. VII. 688. *b.*

FEVE. (*Botan.*) Caractere de ce genre de plante. VI. 648. *a.*

FEVE. (*Jardin.*) Boerhaave en compte ſix eſpeces, & Tournefort huit. On ſe borne ici à la deſcription de la principale. Ses noms en différentes langues. VI. 648. *a.* Deſcription de ce fruit légumineux. Parties organiques & ſimilaires de la feve. L'expanſion de la feve dans ſa croiſſance eſt ſi conſidérable, qu'elle peut élever un corps chargé de cent livres de poids. *Ibid. b.*

FEVE *de jardin.* (*Botaniq.*) Divers noms qu'elle reçoit des botaniſtes. Deſcription de la racine, de la tige, des feuilles, de la fleur, de la graine & de l'écorce de cette feve. Les feves vertes & mûres ſont des légumes dont on mange ſouvent. Les botaniſtes diviſés ſur la queſtion, ſavoir ſi notre feve eſt celle des anciens. Auteurs qui ont traité cette queſtion. VI. 648. *b.* Obſervations de l'auteur ſur cette queſtion. Principes contenus dans la feve verte. Développement de ces principes par le deſſéchement de la feve long-tems conſervée. On trouve une grande quantité de ſels urineux volatils dans les feves mûres, & elles ne donnent preſqu'aucun ſel acide dans la diſtillation. *Ibid.* 649. *a.*

FEVE *de jardin.* (*Mat. médic. & Diete.*) Uſage qu'on en fait en cuiſine; celui qu'en font les matelots. Elles conviennent plus aux gens de la campagne qu'à ceux qui ſont délicats. Uſages qu'en ont faits les anciens & les premiers hommes. celui qu'on faiſoit de la farine de feves. On s'en ſert peu en médecine. Uſage de leur farine qui eſt une des quatre réſolutives. Eau diſtillée des fleurs de feve: ſon uſage. On ne fait plus uſage aujourd'hui de l'eau diſtillée de gouttes de feves, ni du ſel fixe qu'on tiroit des cendres de toute la plante. VI. 649. *b.*
Feve. De la farine qu'on en tire. *Suppl.* III. 7. *a.*

FEVE *de Bengale.* (*Mat. médic.*) Quel eſt celui qui a fait connoître ce remede étranger. Divers ſentimens ſur ce fruit. Dans quelles maladies & comment on doit l'employer. VI. 649. *b.*
Feve des Indes orientales appellée couhage. IV. 325. *a.* Différentes eſpeces de feves de l'île de Madagaſcar. XVII. 409. *a.*

FEVE *d'Egypte.* (*Bot. exot.*) Différens noms ſous leſquels divers auteurs l'ont déſignée. Quelle eſt cette fleur, ſelon nos meilleurs botaniſtes; idée qu'Hérodote en a eue. Elle fut préſentée a Hadrien comme une merveille. Plutarque l'appelle *crépuſcule.* Son fruit; comment il eſt repréſenté dans les antiques. Deſcription de la plante. VI. 649. *b.*
Feve d'Egypte appellée *abrus.* I. 39. *b.*

FEVE *de S. Ignace.* (*Botan. Mat. médic.*) Nom latin de cette feve. VI. 649. *b.* Sa deſcription. Quand & par qui elle nous eſt parvenue. Nom de la plante qui la produit. Deſcription de cette plante qui vient des îles Philippines, & de toutes les parties & productions de la plante. Maniere d'adminiſtrer cette feve en remede. Propriété de ſon huile. Uſage de la teinture qu'on fait de cette noix par le moyen de l'eſprit de vin. Maladies dans leſquelles on vante la vertu de ſes noyaux, & leurs diverſes préparations. Détails ſur cette noix dans une lettre du P. Camelli, jéſuite. *Ibid.* 650. *a.* Conſidérations qui devroient la faire bannir de la médecine. *Ibid. b.*

FEVE. (*Hiſt. nat.*) Obſervations microſcopiques ſur la ſubſtance farineuſe des feves. VII. 834. *a.* Obſervations ſur les parties d'une feve qui font comprendre le développement des plantes dans la graine. 835. *a.*

FEVE. (*Hiſt. anc.*) La feve reſpectée par quelques peuples; regardée comme impure par d'autres. Uſage religieux qu'en faiſoient les Romains. Origine de la coutume de jetter des feves ſur les tombeaux. Naiſſance de la nécromantie. On évoquoit les mauvais eſprits en leur offrant des feves. On en diſtribue dans les pays catholiques le jour de la commémoration des morts. Divers ſentimens ſur la raiſon de la défenſe que Pythagore faiſoit à ſes diſciples de manger des feves. Pluſieurs peuples de la Grece ſe ſervoient de feves pour l'élection de leurs magiſtrats. VI. 650. *b.* Vers d'Horace ſur la défenſe de Pythagore. Auteurs qui ont développé le ſyſtême de ce philoſophe. *Ibid.* 651. *a.*
Feve. Uſage qu'on en faiſoit pour éloigner les lémures. IX. 384. *a, b.* Uſage qu'en faiſoient les Athéniens en tirant au ſort pour les magiſtratures. XII. 635. *a.* Roi de la feve. XIV. 323. *a.*
Feve. (*Hiſt. nat.*) Pierre de feve. IX. 286. *a.* Mine de feves. *Ibid.*

FEVE, (*Maneg. Maréch.*) maladie de la bouche, auſſi connue ſous le nom de *lampas.* Cauſe prochaine, ſymptômes de cette maladie. Comment on y remédie par le moyen du cautere actuel. Autres moyens qui peuvent diſpenſer de l'uſage du cautere. VI. 651. *a.*

FEVE, *germe de*, (*Maneg. Maréch.*) Définition. VI. 651. *b.* *Voyez* FAUX-MARQUÉ.

FEVE. (*Péche*) Maniere dont les Anglois préparent les feves pour ſervir d'appâts aux poiſſons. Comment on emploie cette amorce. VI. 651. *b.*

FEVERSHAM, (*Géogr.*) petite ville d'Angleterre. Ce qui la rend remarquable dans l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre. VI 651. *b.*

FEVIER, (*Bot. Jard.*) noms latins & anglois de cette plante. Son caractere générique. *Suppl.* III. 31. *b.* Enumération de trois eſpeces; leur deſcription, culture & uſage. Lieux d'où elles ſont originaires. *Ibid.* 32. *a.*

FEUILLANS, (*Hiſt. eccl.*) origine de ce nom donné à un

un ordre de religieux. Particularités hiſtoriques ſur cet ordre. Maiſons de feuillans établies en France. Religieuſes appellées feuillantines. VI. 651. *b.*

FEUILLANS, (*Géogr. & Hiſt. eccl.*) village & abbaye en Languedoc aux frontieres du comté de Cominges, chef-lieu de la congrégation des feuillans. Inſtitution de cette congrégation. Maiſons qui en dépendent. *Suppl.* III. 32. *b.*

FEUILLE, (*Botaniq.*) diſtinction des feuilles des plantes appellées *folia*, & des feuilles des fleurs, *petala*. On conſidere les feuilles des plantes par rapport à leur ſtructure, à leur ſuperficie, à leur figure, à leur conſiſtance, à leurs découpures, à leur ſituation & à leur grandeur. Par rapport à leur ſtructure, elles ſont ſimples ou compoſées. Par rapport à la ſuperficie, elles ſont plates, creuſes, en boſſe, &c. Par rapport à la conſiſtance, elles ſont ou minces & déliées, ou épaiſſes, ou charnues, ou drapées. Par rapport aux découpures, elles ſont ou découpées légérement, ou découpées profondément. VI. 652. *a.* Les feuilles compoſées ſont ſoutenues par une queue, ou rangées ſur un côté ſimple, ou ſur une côte branchue. Par rapport à la ſituation, elles ſont ou alternes, ou oppoſées deux à deux, ou oppoſées en plus grand nombre. Par rapport à la grandeur, elles ſont ou très-grandes, ou médiocres, ou petites, ou très-menues. M. Linnæus fait trois claſſes des feuilles; ſavoir, celle des feuilles ſimples, celle des feuilles compoſées, & celle des feuilles déterminées. *Ibid. b.*

Obſervations ſur la diſtribution, les uſages, l'utilité, la multiplication, la direction, le retournement des feuilles, leur inſpection au microſcope, l'art de les diſſéquer & d'en prendre l'empreinte. Les botaniſtes ont tâché de ramener toutes les diſtributions différentes des feuilles à des claſſes fixes. M. Bonnet a établi cinq ordres principaux de cette diſtribution. Premier ordre que ce naturaliſte appelle alterne, & qui eſt le plus ſimple. Second ordre, à paires croiſées. Troiſieme ordre, à feuilles verticillées. Quatrieme ordre, feuilles en quinconce. Cinquieme ordre, à ſpirales redoublées. *Ibid.* 653. *a.* On ne peut que ſe livrer aux ſentimens d'admiration pour les loix éternelles qui dans ces divers ordres de diſtribution de feuilles, ont ſi merveilleuſement approprié les moyens à la fin; régularité avec laquelle les feuilles ſont pliées avant que de ſortir du bouton; prévoyance de la nature pour les mettre à l'abri de tout accident; divers ſoins qu'elle a pris de la conſervation des feuilles. De l'uſage des feuilles. Celui d'élever le fluide nourricier eſt un des principaux & des mieux conſtatés. Différences qui ſe trouvent ordinairement entre la ſurface ſupérieure & la ſurface inférieure des feuilles. Deſtination de la ſurface inférieure & de la pointe des feuilles. Etroite communication entre toutes les parties de la feuille, par laquelle les vaiſſeaux ſe communiquent réciproquement les ſucs qu'ils reçoivent des pores abſorbans les plus voiſins. *Ibid. b.* Les plantes tirent l'humidité par leurs feuilles; il y a une étroite communication entre ces feuilles, & cette communication s'étend à tout le corps de la plante. Les feuilles ſont aux branches ce que le chevelu eſt aux racines. Dans les feuilles des herbes les deux ſurfaces ont une diſpoſition à-peu-près égale à pomper l'humidité. Les feuilles paroiſſent encore deſtinées à introduire dans la plante beaucoup d'air frais & élaſtique. La ſurface ſupérieure paroît le principal agent de l'aſcenſion de la ſeve & de ſa tranſpiration hors de la plante, elle paroît ſervir de défenſe ou d'abri à la ſurface inférieure, & fournir un filtre plus fin qui ne laiſſe paſſer que les matieres les plus ſubtiles. Moyen très-ſimple d'augmenter ou de diminuer la force d'une branche dans un arbre fruitier. Quel eſt le tems d'éfeuiller. Si on dépouille une plante de ſes feuilles à meſure qu'elles paroiſſent, elle périra. *Ibid.* 654. *a.* Obſervations de pratique ſur l'uſage de laiſſer paître les bleds quand ils ſont trop forts, ſur le danger de laiſſer paître de trop près la luzerne, le ſain-foin, le treffle. But de la nature en donnant à certaines plantes des feuilles printanieres & des feuilles d'automne. Il eſt des feuilles deſtinées ſur-tout à préparer le ſuc nourricier, & à fournir de leur ſubſtance, une nourriture à la tige qu'elles renferment. Importance de retrancher les feuilles mal-ſaines. De la multiplication des plantes par leurs feuilles. De la direction & du retournement des feuilles pour prendre leur direction naturelle. Obſervation ſur celles qui ont ſubi pluſieurs inverſions. Le ſoleil les détermine à ſe tourner de ſon côté, & à rendre leur ſurface ſupérieure concave; la roſée produit le contraire. Autres obſervations ſur le retournement des feuilles. *Ibid. b.* De l'inſpection des feuilles au microſcope. Ouvrage à lire ſur ce ſujet. Obſervations microſcopiques faites ſur la feuille de roſe, de ſauge, celle de la mercurielle, celle de rue, & autres. Diſſection des feuilles: auteurs qui s'en ſont occupés. Moyen que Boyle a indiqué pour prendre l'empreinte groſſiere de la figure des feuilles de toute ſorte de plantes. *Ibid.* 655. *a.*

Feuilles. Leur utilité. I. 187. *b.* 583. *b. Suppl.* II. 45. *b.* 46. *a.* Feuilles alternes. I. 304. *b.* Folioles des feuilles compoſées. VII. 44. *b.* Obſervations ſur la mutation des feuilles de quelques plantes. XI. 286. *a.* Uſage des feuilles pour l'élaboration & la circulation de la ſeve. XII. 714. *a.* Formation des feuilles. XVI. 956. *b.* Leurs uſages. 957. *a.* 960. *b.* Cauſe de la chûte des feuilles. 962. *b.* Partie des feuilles appellée *unguis*. XVII. 380. *b.* Des maladies des feuilles. *Suppl.* III. 835. *b.* 836. *a*, *b.*

FEUILLES. (*Econ. ruſtiq.*) On tire d'aſſez grands avantages de certaines feuilles. Uſages des feuilles d'ormes, de vignes, de mûrier. VI. 655. *a.* Fumier qu'on tire des feuilles ſeches. *Ibid. b.*

FEUILLE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 32. *b. Voyez* vol. II des planch. Blaſon, pl. 8.

FEUILLE *ambulante*, (*Hiſt. des inſect.*) inſecte ailé des Indes. Singularités qu'on en raconte, & ſur leſquelles il eſt très-permis de reſter encore dans le doute. VI. 655. *b.*

FEUILLE *indienne*, (*Botan. anc.*) *voyez* TAMALAPATRA.

FEUILLES *ſéminales.* (*Botan.*) Tems où elles paroiſſent; leur différence d'avec les autres feuilles. Leur deſſéchement. VI. 655. *b.*

FEUILLE *de myrthe.* (*Inſtrum. de Chirurg.*) Deſcription générale & uſage de cet inſtrument. Feuille de myrthe, dont le manche eſt terminé par une pincette. Maniere de fabriquer cet inſtrument. Deſcription de ſes parties. VI. 655. *b.*

FEUILLES *d'or*, (*Batt. d'or*) II. 156. *a*, *b.* &c.

FEUILLE *pétrifiée.* (*Hiſt. nat.*) On trouve ſouvent dans les carrieres de tuf ou de pierres foſſiles ou d'ardoiſes, des pierres qui font voir des empreintes de différentes eſpeces de feuilles d'arbres, & d'autres plantes ou marines ou terreſtres, ſouvent très-bien conſervées & très-reconnoiſſables. *Suppl.* III. 32. *b.* Différentes origines de ces empreintes. Différentes ſortes de plantes qu'on trouve imprimées ou incruſtées dans le tuf ou l'ardoiſe. Enumération de ces plantes. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 33. *a*, *b.*

FEUILLE *de ſauge*, (*Maneg. Maréch.*) inſtrument de maréchallerie. Sa deſcription. VI. 656. *a.*

FEUILLE *de ſcie*, (*Blaſon*) VI. 656. *a.*

FEUILLE, (*Comm.*) duplicata des regiſtres que portent avec eux les cochers, charretiers & voituriers, qui leur tient lieu de lettres de voiture. Ce qu'elles doivent contenir. VI. 656. *a.* Ce qu'on entend par décharger la feuille. *Ibid. b.*

FEUILLES, (*Archit.*) ornement de ſculpture. Elles ſont connues ſous le nom de *refend*, & différentes des *feuilles d'eau.* VI. 656. *b.*

FEUILLE *à dos*, (*Brodeur au métier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Eventailliſte*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *de fer-blanc*, (*Ferblantier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *de refend*, (*Jardinag.*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Marquetterie*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *à mettre ſous les pierres*, (*Metteur en œuvre*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Miroitier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE, (*Orfevre*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *de papier*, (*Papetier*) VI. 656. *b.*

FEUILLE *d'eau*, (*Serrur.*) procédés de l'ouvrier pour la faire. VI. 656. *b.*

Feuille de palmier. VI. 657. *a.*

Feuille de laurier. VI. 657. *a.*

Feuille de revers. VI. 657. *a.*

FEUILLÉE, (*le Pere*) ſes ouvrages. X. 158. *a.*

FEUILLERET, (*Menuiſ.*) outil de charpentier & de menuiſier. Son uſage. Feuilleret à petit bois. Deſcription du feuilleret. VI. 657. *a.*

FEUILLET, (*Comm.*) moitié d'une feuille pliée en deux. Diſpoſition des artic. 3 & 4. du tit. iij. de l'ordonnance de 1673, par rapport aux livres des négocians & agens de change & de banque. VI. 657. *a.*

FEUILLET, terme de cardeur, terme de cardier. VI. 657. *a.*

FEUILLET, (*Baume de Mademoiſelle*) II. 165. *b.*

FEUILLETÉES, *pierres*, (*Hiſt. nat.*) III. 190. *b.* XIV. 767. *b.*

FEUILLETTE, (*Comm.*) elle eſt de la contenance d'un demi-muid de Paris. Ce terme en uſage en Bourgogne. Autre meſure appellée de ce même nom dans certaines provinces. Etym. de ce mot. VI. 657. *b.*

FEUILLETER *la pâte*, (*Pâtiſſ.*) comment ſe fait cette opération du pâtiſſier. *Suppl.* III. 34. *b.*

FEUILLETI, (*Jouaill.*) opération qu'on appelle *ſerrer le feuilleti.* VI. 657. *b.*

FEUQUIERES, (*Antoine du Pas, marquis de*) obſervations ſur ce général & ſur ſes mémoires. II. 132. *a*, *b.* Cet auteur cité dans pluſieurs articles ſur l'art militaire.

FEVRE *d'Ormeſſon*, (*Olivier le*) *Suppl.* IV. 186. *a.*

FEVRE *d'Etaples*, (*Jacques le*) *Suppl.* IV. 365. *b.*

FEVRES, (*Fontain. ſalantes*) maréchaux chargés de l'entretien des chaudieres. Comment ils ſont entretenus. Fevres des ſalines de Moyenvic. VI. 657. *b.*

FEVRET, (*Charles*) ſes ouvrages. XIV. 949. *b.*

FÉVRIER. (*Hiſt. rom.*) Comment on écrivoit autrefois le nom de ce mois. Etymologie de ce mot; trois conjectures ſur

ce ſujet. VI. 657. *b.* Ce mois fut ajouté par Numa-Pompilius ; il étoit alors le dernier mois de l'année, & précédoit janvier. Les décemvirs le mirent dans l'ordre des mois où il eſt aujourd'hui. Signes du zodiaque, dans leſquels le ſoleil ſe trouve pendant ce mois. *Ibid.* 658. *a.*

Février, mois du calendrier romain. *Suppl.* II. 118. *b.* Travaux du laboureur en ce mois. I. 186. *b.* Fête que les Romains célébroient en février pour les manes des morts. VI. 462. *a.*

FEUTRE. (*Chapel.*) Matieres qui entrent dans la compoſition des feutres. Comment on en fait des chapeaux. VI. 658. *a.*

Feutre. Art avec lequel les Tartares fabriquent en feutre des manteaux coniques, extrêmement ſouples & impénétrables à la pluie. Feutres que préparoient les anciens pour en faire divers meubles. Moyen de les rendre impénétrables à l'épée. Chapeaux de feutre repréſentés dans les peintures d'Herculanum. *Suppl.* III. 34. *b.*

FEUTRE, (*Chym. Pharm.*) morceau de drap qu'on employoit en guiſe de filtre. Etym. de ce dernier mot. VI. 658. *a.* Différentes formes de feutres qu'on emploie encore dans certaines opérations. *Ibid. b.*

FEUTRE, (*Potier d'étain*) VI. 658. *b.*

FEUTRE, (*Papeterie*) VI. 658. *b.*

FEZ. (*Géogr.*) Deſcription géographique. Souverain de ce royaume. Auteurs à conſulter. VI. 658. *b.*

Fez, ville d'Afrique. Ses moſquées & ſes écoles. Synagogues des Juifs. Ornement des dames riches. Muphti de cette ville. VI. 658. *b.* Ravages que cette ville a ſoufferts par les tremblemens de terre de novembre 1755. *Ibid.* 659. *a.*

Fez. Ecoles & académie dans cette ville. *Suppl.* III. 34. *b.*

Fez. Bibliotheque de cette ville. II. 233. *b.* Nom ancien de la ville de Fez. XVII. 457. *a.* Ouvrages de Lancelot Addiſſon ſur les royaumes de Fez & de Maroc. 602. *a.* Des Maures des états de Fez. *Suppl.* III. 962. *b.*

F I

FIACRE, (*Police*) étym. de ce mot. Les voitures de ce nom mauvaiſes & mal entretenues. Police établie par rapport aux fiacres. VI. 659. *a.*

Fiacre. Obſervations ſur les fiacres. II. 705. *b.* Exemples de force que donnent les fiacres. VII. 121. *b.*

FIANÇAILLES. (*Hiſt. anc. & mod.*) Ancienne ſignification du mot *fiancer*, d'où nous avons fait *fiançailles*. Les Latins ont employé les mots *ſpondeo*, *ſponſalia*, dans le même ſens. VI. 659. *a.* Les fiançailles ſont preſqu'auſſi anciennes que le mariage. Celles des Iſraélites. Fiançailles de Rebecca donnée en mariage à Iſaac. Le mariage du jeune Tobie eſt encore une preuve de l'ancienneté des fiançailles. Celles qu'on pratique aujourd'hui, *voyez* Selden, ſur les fiançailles des Juifs. L'égliſe grecque & l'égliſe latine ont eu des ſentimens différens ſur la nature des fiançailles, & ſur l'effet qu'elles doivent produire. Diſpoſitions d'une loi de l'empereur Alexis Comnene & du 6e concile *in Trullo*, ſur les fiançailles. Ces diſpoſitions critiquées. Pour éviter tout inconvénient, les Grecs ne mirent point d'intervalle entre les fiançailles & le mariage. *Ibid. b.* Maxime reçue dans l'égliſe latine ſur les fiançailles. La donation faite par un fiancé à ſa fiancée entre les promeſſes & le mariage, eſt nulle, ſi les noces ne s'enſuivent point. Equité d'une loi de l'alcoran ſur ce ſujet. Autrefois en France on ne marioit les grands comme les petits, qu'à la porte de l'égliſe. Exemples. *Ibid.* 660. *a.*

Fiançailles. Chez les Romains, ceux qui ſe fiançoient ſe donnoient mutuellement des arrhes. IV. 879. *b.* Obſervations ſur l'uſage des fiançailles. X. 107. *b.* Fiançailles chez les Hébreux. XI. 181. *b.* Préſent qu'on faiſoit en Grece aux jeunes filles prêtes à ſe marier. XVI. 253. *a.*

FIANÇAILLES, (*Juriſpr.*) étym. de ce mot. Elles ſont de bienſéance & non de néceſſité. Ces promeſſes peuvent ſe contracter par toutes ſortes de perſonnes qui peuvent exprimer leur volonté & leur conſentement. Loix romaines qui parlent des fiançailles. VI. 660. *a.* Pourquoi cet uſage a été introduit. Fiançailles par paroles de préſent défendues par l'ordonnance de Blois. Il n'y a plus d'autres fiançailles valables que celles qu'on appelle *ſponſalia de futuro*. Effets des fiançailles. La fiancée n'eſt point en la puiſſance du fiancé. Avantages que les fiancés peuvent ſe faire. Différentes manieres dont l'engagement réſultant des fiançailles peut être réſolu. *Ibid. b.* De la fornication & de l'adultere commis par les fiancés. La ſeule jactance publique de la part du fiancé d'avoir eu commerce avec ſa fiancée, eſt un moyen pour rompre les fiançailles. La fiancée enceinte du fiancé, qui vient à décéder, ne peut ſe dire ſa veuve. Les dons & avantages ne ſont pas réaliſés par les fiançailles, ſi le mariage ne ſuit pas. Obſervation ſur la loi qui décide que ſi le fiancé vient à décéder *poſt oſculum*, la fiancée peut retenir les bagues & joyaux qu'elle a reçus de ſon fiancé. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 661. *a.*

Fiançailles. Correction à faire dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 34. *b.*

FIAT, (*Juriſpr.*) en matiere bénéficiale ; réponſe du pape à la ſupplique qui lui eſt préſentée pour avoir ſa ſignature. Deux ſortes d'expéditions faites en cour de Rome, ſignées l'une & l'autre de différente maniere. Diſtinction du *fiat* d'avec le *conceſſum*. Laquelle de ces deux ſignatures eſt préférée en cas de concurrence. Traité à conſulter. VI. 661. *b.*

FIATOLE, (*Ichthyol.*) deux ſortes de poiſſons de ce même nom, communs à Rome. Leurs deſcriptions. VI. 661. *b.*

FIBRE *ligneuſe*. (*Bot.*) On diſtingue dans les arbres & les arbriſſeaux les fibres ligneuſes de l'écorce, d'avec celles du bois. Deſcription des fibres ligneuſes de l'écorce. VI. 661. *b.* Fibres ligneuſes du bois : leur deſcription & leur uſage. Ces fibres ſemblent être aux plantes ce que les fibres oſſeuſes ſont aux animaux. Quelques-uns prétendent que c'eſt ſur-tout par les fibres ligneuſes de la racine, que le ſuc nourricier s'éleve dans la plante. *Ibid.* 662. *a.*

FIBRE. (*Anat.*) On en diſtingue d'oſſeuſes, de nerveuſes, de muſculaires, *&c.* ſur quel fondement l'on a cru que les fibres muſculaires étoient creuſes. Plis que reçoivent les filamens des fibres dans le mouvement des muſcles. On ſuppoſe qu'alors les fibrilles tranſverſales s'étendent, reſſerrent ces fibres en différens points, & y produiſent des véſicules qu'enflent les eſprits animaux. Rien de plus incertain que la courbure des fibres de ces véſicules. Recherches de quelques ſavans ſur la courbure des fibres de la véſicule muſculaire. *Ibid.* 662. *a.* Quelle eſt la direction des filamens qui compoſent une fibre muſculaire, creuſe, cylindrique, lorſque le mouvement du muſcle ceſſe. Mouvement tonique des fibres diſtingué de leur mouvement muſculaire. Courbure dont l'avantage eſt de raſſembler, ſous la ſurface donnée d'un muſcle en repos, le plus grand nombre poſſible de machines muſculaires. *Ibid. b.*

FIBRE. (*Econ. anim. Médec.*) Les anciens ne ſont point entrés dans un fort grand détail ſur la compoſition des fibres. Ce que les anciens ont appellé *fibres* dans les plantes & dans l'économie animale. En quel ſens Hippocrate a employé ce mot. VI. 662. *b.* Maniere de concevoir les fibres animales. Ce qui va être expoſé ſur les fibres élémentaires ne peut être préſenté que comme une ſuite de conjectures ; cependant les conſéquences qu'on ſe propoſe d'en déduire, ne doivent point être regardées comme conjecturales. *Principe des fibres.* Chaque partie élémentaire des fibres eſt formée de particules de matiere unies entr'elles d'un lien indiſſoluble, & ne peut recevoir aucune altération. Les principes de la matiere ſont de vrais ſolides, d'une dureté à toute épreuve ; mais qui aſſemblés en maſſe forment différens degrés de ſolidité ou de fluidité, ſelon la maniere de cet aſſemblage. *Ibid.* 663. *a.* Différence eſſentielle entre les ſolides & les fluides. Le ſolide le plus ſimple eſt celui que l'on peut ſe repréſenter compoſé d'un certain nombre de corpuſcules aſſemblés de maniere qu'ils réſiſtent ſenſiblement à la force qui tendroit à les ſéparer. Cette connexion fait toute la différence entre les ſolides & les fluides. Les phyſiologiſtes appellent plus particuliérement *ſolide* toute partie du corps humain qui a aſſez de force de cohéſion pour éprouver, ſans ſolution de continuité, les allongemens, les diſtenſions qui réſultent des différens mouvemens. Les fluides du corps animal ſont compoſés de molécules qui n'ont preſque point d'adhérence entr'elles, *&c. Ibid. b.* Il ſuit de ces principes que dans l'embryon, le phyſiologiſte conçoit des parties aſſez ſolides pour contenir des fluides, & aſſez liées pour former une véritable machine hydraulique, un corps organiſé. Le ſang & pluſieurs autres humeurs du corps humain, laiſſés à eux-mêmes hors de leurs conduits, perdent la propriété en quoi conſiſte la fluidité. La ſolidité des rudimens de l'animal contenus dans l'œuf, & la fluidité de la plupart des humeurs, ne ſont donc que des propriétés reſpectives & accidentelles. *Formation des fibres.* Un élément ſéparé, qui n'a, d'une maniere ſenſible, aucune des trois dimenſions, uni à d'autres, ſelon la direction d'une ligne, préſente alors la dimenſion en longueur ſeulement : telle eſt la formation de la fibre ſimple. Elle eſt très-ſimple ; elle n'a rien d'organiſé, quoiqu'elle puiſſe entrer dans la compoſition des organes : ſes principes ne ſont altérables que dans leur union entr'eux. *Ibid.* 664. *a.* Cette union ſe fait par une eſpece de glu, de colle, qui les retient dans l'état de cohéſion. Il y a lieu de croire que cette colle eſt de nature aqueuſe ou huileuſe. Exemple qui peut rendre la choſe ſenſible. Expériences qui prouvent l'exiſtence de cette ſubſtance glutineuſe dans la compoſition des fibres animales. *Ibid. b.*

Propriété de la fibre en général. Toute fibre eſt tranſparente ; & lorſqu'elle eſt ſeche, elle a encore cette propriété plus marquée : elle peut alors, comme le priſme, décompoſer les rayons de lumiere. Toute fibre eſt flexible : ſes parties élé-

mentaires ne ſe touchent donc que par des portions de ſurfaces interrompues. Toute fibre eſt douée plus ou moins d'une force élaſtique. Rétraction qui ſe fait des parties ſéparées d'une fibre par ſa ſection : difficulté de les approcher l'une de l'autre pour les réunir. Ce raccourciſſement n'a pas lieu dans les nerfs, ni dans les fibres oſſeuſes coupées, quoique la ſubſtance oſſeuſe ſoit élaſtique. Les os des enfans réſiſtent plus à être caſſés que ceux des vieillards. L'élaſticité dans toutes les parties du corps humain, paroît être en raiſon inverſe de leur flexibilité. Efforts que font les fibres pour ſe raccourcir, prouvés, ſoit dans le corps vivant, ſoit par les peaux des animaux, ſéparées après leur mort. Cette propriété dans la fibre ſuppoſe en même tems la faculté de pouvoir être allongée, la diſtractilité de la fibre. *Ibid. b.* La force de cohéſion dans les corps élaſtiques ne conſiſte pas dans le contact immédiat. C'eſt cette force de cohéſion qui, dans la diſtractilité, l'élaſticité & le repos des corps, agit toujours pour conſerver l'aſſemblage des parties qui forment les aggrégats. La diſtractilité doit donc avoir lieu dans la fibre pour qu'elle puiſſe exercer ſon élaſticité. Recherches ſur les cauſes de cette propriété de la fibre, par laquelle ſes parties élémentaires ſe ſéparent par diſtenſion les unes des autres, ſelon ſa longueur; ſans qu'il y ait ſolution de continuité. Tant que les forces animales ſont entieres dans le corps vivant, elles ſont dans un état de diſtenſion continuelle, dans un état violent, & ne parviennent jamais entiérement à l'état qu'elles affectent. *Ibid.* 666. *a.* C'eſt cette tendance, cet effort continuel des fibres, qui ſont les principaux moyens par leſquels la vie ſe maintient. Raiſons d'empêchement à ce que les fibres ne puiſſent ſe raccourcir autant que leur élaſticité le comporteroit. Obſtacle général au relâchement entier des fibres. La vie ſemble dépendre d'un perpétuel inéquilibre. De quelle maniere cet inéquilibre doit être entendu. Vibralité de la fibre: cette propriété ſera traitée dans les articles où il s'agira du méchaniſme de l'ouïe, *voyez* SON, OUÏE, OREILLE. Quant à l'irritabilité, elle ne doit pas être conſidérée comme une propriété commune à toutes les fibres. *Ibid. b.*

Compoſés des fibres. Deſtinées à des actions purement méchaniques, les fibres, par leur union différemment combinée, compoſent des ſolides, des machines & des inſtrumens de toute eſpece. C'eſt ſous la forme de tuyau principalement, que les fibres unies ſont employées à contenir les fluides, qui eſt l'uſage le plus général, commun à tous les organes, à quelques fonctions qu'ils ſoient deſtinés. Les anatomiſtes diſtinguent quatre genres de vaiſſeaux; les ſecrétoires, les excrétoires, les arteres & les veines. De ces différens vaiſſeaux, il en eſt qui échappent à la vue, & quelques-uns n'ont été rendus ſenſibles que par l'art des injections. Il eſt reçu à préſent que toutes les parties ſolides du corps ſont formées d'un tiſſu de vaiſſeaux. Quoique l'on ne ſoit pas parvenu à connoître tous ces différens vaiſſeaux, on ne ſauroit ſe déterminer à admettre que le décroiſſement des vaiſſeaux aille à l'infini. *Ibid.* 667. *a.* La tunique du dernier vaiſſeau qui exiſte, ne doit donc pas être faite d'autres vaiſſeaux: il exiſte donc une fibre qui n'eſt point vaſculeuſe, qui n'a point de cavité; telle eſt la fibre élémentaire. De quelle maniere on doit ſe repréſenter cette compoſition des parties, qui réſulte de l'union différemment combinée des fibres ſimples. *Ibid. b.* Cette conſtruction, cette combinaiſon ne peut être rendue que par parties & par opérations ſucceſſives; mais la nature jette, pour ainſi dire, ſon ouvrage au moule, & forme en même tems toutes les parties de cet ouvrage, qui ſe trouve auſſi parfait dans l'embryon que dans l'adulte. Méchaniſme de l'accroiſſement & de la ſolideſcence de la fibre. *Ibid.* 668. *a.* Comment les parties du corps tendent continuellement à devenir plus ſolides & plus dures, juſqu'à ſe deſſécher preſqu'entiérement. Ce qui conſtitue la cauſe eſſentielle de la vie & l'entretient, tend de plus en plus à devenir la cauſe de la ceſſation de la vie : *vivere eſt continuò rigeſcere*, diſent les anciens. *Ibid. b.* Ces effets ont lieu non ſeulement dans la peau, les muſcles, les tendons; mais encore dans les ſubſtances les plus molles, qui ont été trouvées oſſifiées dans des vieillards. Quoique dans l'embryon les parties paroiſſent toutes également molles, les progrès de la ſolidité ne ſe font pas en même proportion dans toutes. Quelle eſt la cauſe à laquelle il faut attribuer cette différence remarquable. Formation des os. La ſolideſcence qui s'opere par le changement des petits vaiſſeaux en fibres compoſées, ne peut être attribuée qu'à l'inégalité de preſſion des vaiſſeaux entr'eux. Pourquoi le cerveau conſerve ſa molleſſe dans tous les âges de la vie. *Ibid.* 669. *a. Différence des compoſés de la fibre.* On la diviſe ordinairement en oſſeuſe, en charnue, & en nerveuſe. Détails ſur les fibres oſſeuſes; leur diſpoſition, leur union, & le grand nombre de fibres qui ſe trouvent réunies dans le même *aggregat.* Détails ſur les fibres charnues; leurs différentes longueurs & poſitions; leur couleur. Détails ſur la fibre nerveuſe. *Ibid. b.* Toutes les fibres ſont très-flexibles, priſes ſéparément; mais unies en maſſe, elles different à cet égard. Les différentes eſpeces de fibres ne ſont qu'un compoſé de fibres ſimples, dont les parties élémentaires ſont toujours les mêmes, & qui vraiſemblablement ont la même force de cohéſion pour leur union, à la compoſition de quelque partie qu'elles puiſſent être deſtinées. Il exiſte deux genres de parties ſolides, dont les différences ne ſont que les eſpeces; ſavoir, des parties ſimilaires primitives, & des parties ſecondaires, organiques, inſtrumentaires. Différences de cohéſion dans les fibres primitives; & d'organiſme & de méchaniſme dans les fibres ſecondaires, qui conſtituent la différence entre chaque claſſe, chaque ordre, chaque eſpece, chaque individu, même parmi les animaux. *Ibid.* 670. *a.* Quelle eſt la cauſe de la différence de tempérament, de conſtitution, de complexion particuliere. Différence que quelques auteurs établiſſent entre le tempérament & la conſtitution. Ouvrages qu'on peut conſulter ſur la matiere qui vient d'être traitée. *Ibid. b. Voyez* auſſi les articles *Fœtus*, *Nutrition*, *Muſcle*, *Os.*

Examen des changemens auxquels les fibres ſont expoſées dans l'état de léſion & de maladie. Deux eſpeces de léſions principales dont les parties ſolides ſont ſuſceptibles; la premiere regarde les parties ſimples; la ſeconde, les parties compoſées. Les anciens n'ont preſque point fait mention de la premiere. Les méthodiques même n'ont rien dit des maladies des fibres proprement dites. *Ibid. b.* Que les cauſes des maladies ſoient ſenſibles ou non, les effets doivent toujours l'être pour déterminer les médecins à s'y intéreſſer. C'eſt ce que Galien a très-bien obſervé, même pour le ſujet dont il s'agit. Paſſages de cet auteur. Une partie élémentaire n'éprouve aucune altération dans ſa ſubſtance, aucune maladie par conſéquent. Il ne peut y avoir non plus aucune léſion dans les parties qui ſont immédiatement formées de ces corpuſcules primitifs; c'eſt-à-dire, dans les fibres ſimples, ſi ce n'eſt eu égard à leur connexion. *Ibid.* 671. *a.* Il n'eſt pas poſſible de donner une regle générale, par laquelle on puiſſe déterminer quel doit être le degré de cohéſion des parties élémentaires de la fibre, pour qu'il ſoit le plus convenable à la ſanté. Les principaux vices de ces parties ſimples, conſiſtent dans leur *laxité* & dans leur *aſtriction.* Il n'eſt pas poſſible de juger de ces léſions des ſolides ſimples, ſans en conſidérer les effets dans les organes qui en ſont compoſés. Les vaiſſeaux des parties ſimples ne ſont point connus par les ſens, ni même ceux du ſecond, du troiſieme ordre; on n'apperçoit guere que ceux du cinquieme & du ſixieme. Ce qu'on entend par *laxité* dans les fibres. *Ibid. b.* Le même vice qui fait cette laxité dans les fibres, fait auſſi la laxité dans les parties compoſées de fibres. Cauſe prochaine de ce relâchement. De ce vice proviennent le défaut de reſſort, la débilité, la molleſſe des parties qui ſont compoſées de fibres, & la facilité avec laquelle peut s'opérer la ſolution de continuité dans les fibres. La laxité ne peut qu'augmenter la flexibilité des fibres, juſqu'à la rendre défectueuſe, à proportion que ce premier vice eſt plus conſidérablement établi. Cauſes qui diſpoſent à ces différens vices provenant de la laxité des fibres. *Ibid.* 672. *a.* Effets qui en réſultent. Leur diverſité, ſelon les différentes fonctions des parties qui pechent. *Ibid. b.* Second genre des principaux vices qui affectent les fibres, l'*aſtriction.* Cauſes prochaines de l'aſtriction des parties, tant ſimples que compoſées. L'aſtriction rend les parties du corps humain trop élaſtiques, trop peu diſtractiles, trop peu flexibles, *&c.* enſorte qu'elles ne ſe prêtent pas ſuffiſamment, même au jeu ordinaire & le plus néceſſaire des organes. Cauſes qui diſpoſent aux différens vices provenans de l'aſtriction. *Ibid.* 673. *a.* Différens effets de ce genre de vice dans les ſolides, ſelon les différentes parties qui en ſont affectées. A quoi il faut avoir égard pour juger de ces vices déſignés par les noms de *laxité* & d'*aſtriction.* On met mal-à-propos dans pluſieurs pathologies, la groſſeur & l'exilité des fibres contre nature, au nombre des défauts que les fibres ſimples peuvent avoir. Ce vice dans les fibres les plus compoſées, peut être rapporté à l'aſtriction. On n'eſt pas mieux fondé à faire mention de la tenſion & du relâchement exceſſifs parmi les vices des fibres ſimples, comme le font Boerhaave & bien d'autres. *Ibid. b.* Indication dans le traitement qui regarde la laxité. Moyens de ſatisfaire à cette indication. *Ibid.* 674. *a.*

Seconde indication, celle qui regarde l'aſtriction. Comment elle doit être remplie. *Ibid. b.* En général on doit plus inſiſter ſur le bon régime, que ſur l'uſage des drogues, auxquelles on ne doit pas ſe preſſer de recourir. Différens ouvrages que l'on peut conſulter par rapport aux traitemens de ces maladies. *Ibid.* 675. *a.*

Fibre. Importance de cet article. *Suppl.* II. 34. *b.* Définition de la fibre. Eſpece de fibre appellée *lame.* La fibre animale élémentaire eſt inviſible. Flexibilité des fibres. Toute fibre eſt élaſtique & contractible à un certain degré. Cette derniere propriété remarquable même dans la fibre morte. *Ibid.* 35. *a.* Dans l'animal vivant, le froid, la terreur ſont des *ſtimulus* qui animent cette force. La fibre cellulaire moins contractible que la muſculaire. L'attraction des élémens paroît être le principal moteur de cette contraction. Eſpece

de colle qui ſert à lier les élémens terreux de la fibre. L'air fixe fait une partie principale de cette colle. C'eſt apparemment à la colle animale qu'appartient principalement la force morte par laquelle les élémens de la fibre s'approchent ſur cette colle. *Ibid. b. Voyez* GLUTEN. Les fibres, proprement dites, ſe trouvent plus fréquemment dans les parties où la nature n'a pas voulu qu'il ſe répandît de la graiſſe, & dans les intervalles des faiſceaux des fibres les plus fines. Uſage des lames. Elles ont la même force morte que les fibres. Effets de cette force. La diverſité des tempéramens paroît dépendre du plus ou moins de fermeté des fibres & des lames. La fibre entre dans la compoſition de toutes les parties ſolides du corps humain. Elément de la fibre muſculaire. La moëlle du cerveau ſe forme naturellement en fibres. *Ibid.* 36. *a.*

Fibres. Conſidérations ſur celles du corps humain. *Suppl.* I. 752. *b.* 753. *a.* Leur formation dans le fœtus. *Suppl.* III. 71. *a.* Fibres longitudinales & circulaires. IX. 688. *a.* Fibres muſculaires. X. 884. *b.* 889. *b. Suppl.* III. 977. *a, b.* Fibres nerveuſes. XI. 100. *a, b.* Fibres tendineuſes. *Suppl.* III. 978. *a, b.* Forces contractives des fibres animales ; force morte, irritabilité ; force nerveuſe. 663. *a, b.* 664. *a, b.* Etat de diſtractilité continuelle où ſont les fibres qui entrent dans la ſtructure du corps de l'animal. V. 875. *a.* Les fibres du corps animal conſidérées comme l'expanſion d'autres fibres. VI. 285. *b.* Pourquoi nos fibres ſont ſuſceptibles d'allongement & d'accourciſſement avec élaſticité. 326. *a.* De la trop grande extenſion des fibres. *Ibid. b.* De leur laxité. IX. 327. *a, b.* XIV. 52. *a.* De leur reſſerrement. XIV. 186. *b.* Effets de l'eau ſur les fibres. *Suppl.* I. 756. *a.*

FIBRE. (*Pſychologie*) L'uſage que M. Bonnet de Geneve a fait de la théorie des fibres dans ſon *Eſſai ſur l'ame*, eſt ſi intéreſſant, qu'on a cru devoir en faire la matiere d'un article particulier. Liaiſon intime des ſens avec l'ame. Empire qu'elle exerce ſur les organes & ſur les membres. *Suppl.* III. 36. *a.* Du ſiege de l'ame dans le cerveau. En admettant ce ſiege, on doit le conſidérer comme un centre où tous les nerfs vont rayonner. Comment les objets excitent dans les nerfs des vibrations ou des mouvemens qui ſe communiquent à l'ame. Du plus ou du moins de mobilité du genre nerveux, dépend le plus ou le moins de vivacité des ſenſations. D'où dépend le tempérament d'une fibre, ou ſon aptitude à céder à l'impreſſion de l'objet. *Ibid. b.* Cauſe de l'agrément ou du déſagrément que procurent les différentes ſenſations. De l'action de l'ame ſur les fibres, & de l'effet qu'elle produit ſur elles. Effet de l'attention. Tout ce qui tend à augmenter ou à diminuer la quantité du fluide nerveux, augmente ou diminue l'activité des fibres. *Ibid.* 37. *a.* Diverſes conſéquences intéreſſantes que M. Bonnet a tirées des principes qui viennent d'être expoſés. *Ibid. b.*

FIBRE *ou* VENULE. (*Minéral.*) VI. 675. *b.*

FIBRILLE, (*Anatom.*) diminutif de fibre. VI. 675. *b.*

FIBULA, (*Inſtr. de chirurg.*) eſpece de boucle ou d'anneau par lequel on empêchoit les jeunes hommes d'avoir commerce avec des femmes, lorſqu'on penſoit que cela ſeroit contraire à la ſanté. Deſcription de l'opération par laquelle on attachoit cette boucle. On a conſervé cette opération dans la vétérinaire pour empêcher l'accouplement du cheval avec la jument. VI. 675. *b.*

Fibula. Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIC, (*Chirurg.*) tumeur qui reſſemble à une figue, & qui peut s'attacher ſur toutes les parties du corps. Maniere de la couper. Comment elle ſe guérit dans la maladie vénérienne. VI. 675. *b.* Voyez *Condylome.* Epigramme de Martial, par laquelle on a pu trouver que les maladies vénériennes exiſtoient dans Rome. *Ibid.* 676. *b.*

FIC, (*Maréch. Manege*) excroiſſances ſemblables aux verrues ou porreaux dans l'homme. Leurs cauſes, leurs effets, leurs remedes ſont auſſi les mêmes. Ces excroiſſances n'ont rien de dangereux. Leurs différentes figures. Maniere de les détruire. VI. 676. *a.* Voyez *Suppl.* III. 409. *b.*

FIC, vulgairement *crapaud*, (*Manege. Maréch.*) excroiſſance fongueuſe qui naît ordinairement dans le corps ſpongieux d'où la fourchette tire ſon nom & ſa figure. Quels ſont les chevaux ſujets à cette maladie. Ses caracteres plus ou moins benins. Accidens qui peuvent quelquefois l'accompagner. On ne ſauroit en commencer trop tôt le traitement. En quoi il conſiſte. VI. 676. *b.* Voyez *Suppl.* III. 415. *b.*

FICHES. (*Art milit.*) VI. 677. *a.*

FICHES, (*Luth.*) eſpece de chevilles pour les clavecins, épinettes, pſaltérions, *&c.* Leurs deſcriptions & leurs différences, ſelon les inſtrumens auxquels elles appartiennent. VI. 677. *b.*

FICHE, (*Peint.*) inſtrument à piquer les traits ou poncis. VI. 677. *b.*

FICHE, (*Serrur.*) pieces de fermeture ſur leſquelles ſe meuvent les portes d'armoires, les fenêtres. Fiches à vaſe; fiches de briſure; fiches à chapelet; fiches de porte-cochere; fiches à nœuds. VI. 677. *b.*

Fiches. Détails ſur cette partie des ouvrages de ſerrurerie. XVII. 825. *b.*

FICHE. (*Jeux de cartes & autres*) Détails ſur leurs uſages & ſur ceux des jettons. VI. 678. *a.*

FICHÉ. (*Blaſon*) En quoi le fiché differe de l'aiguiſé. I. 210. *b.*

FICHTELBERG, (*Géogr.*) montagne d'Allemagne dans le cercle de Franconie. Circonférence de ſa baſe. Productions qu'on en tire. Deſcription de cette montagne. Rivieres qui en ſortent. *Suppl.* III. 37. *b.*

FICIN. (*Marſille*) Obſervations ſur ce philoſophe. XII. 752. *a, b.*

FICOÏDES. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VI. 678. *b.*

FICOIDES. (*Bot. exot.*) Cette plante n'eſt connue que des botaniſtes & des curieux. Deſcription de cette plante & de toutes ſes parties. Les Hottentots ſe nourriſſent de ſon fruit. Grand nombre d'eſpeces de ficoïdes, qui ſont cultivées en Angleterre. En quoi le ficoïde reſſemble au figuier d'Inde, avec lequel il ne faut cependant pas le confondre, ni avec le bananier. Les ficoïdes ſont preſque tous originaires d'Afrique. Lieux où ils croiſſent. VI. 678. *b.* Comment on les multiplie & on les cultive. Leur durée. Il y a quelques eſpeces que l'on doit multiplier de graine tous les ans. Figure & apparence de leurs feuilles. Fleurs blanches qu'elles produiſent en ſeptembre. Précautions à prendre pour que cette eſpece paſſe l'hiver. Autre eſpece de ficoïdes nains. Culture des eſpeces en buiſſon dont la tige eſt ligneuſe. Les ficoïdes ſont très-diverſifiés par la couleur de leurs fleurs. Ficoïde appellé par les Anglois *diamond-plant*, l'un des plus remarquables. Ouvrages à conſulter ſur ſa culture, & ſur celle des autres ficoïdes. *Ibid.* 679. *a.*

FICTION, (*Belles-lett.*) production des arts qui n'a point de modele complet dans la nature. L'imagination compoſe & ne crée point. Quatre genres de fictions, le *parfait*, l'*exagéré*, le *monſtrueux* & le *fantaſtique.* Ce qu'on entend par la fiction qui tend au parfait : elle eſt eſſentielle à tous les arts d'imitation. Modele intellectuel ſur lequel travaillent les artiſtes. La beauté de compoſition n'eſt pas toujours un aſſemblage de beautés particulieres : elle conſiſte dans le choix des moyens le plus capables d'émouvoir l'ame, de l'étonner & de l'attendrir. C'eſt dans les compoſitions morales que le peintre a beſoin de l'étude de la nature la plus profonde. Horace dans la peinture des mœurs laiſſe le choix, ou de ſuivre l'opinion, ou d'obſerver les convenances. Réflexion de l'auteur ſur cela. VI. 679. *b.* La fiction doit être la peinture de la vérité, mais embellie, animée par le choix & le mêlange des couleurs qu'elle puiſe dans la nature. Il n'y a point de tableau ſi parfait dans la nature, auquel l'imagination n'ait encore à retoucher ; & il en eſt du moral comme du phyſique. C'eſt un monde nouveau qu'on demande aux arts, & non le monde tel qu'il eſt. La beauté morale a des regles fixes, ainſi que la beauté phyſique ; mais plus l'idée de la belle nature eſt déterminée, moins le choix en eſt arbitraire, & plus l'imitation en eſt difficile. C'eſt ſur-tout dans la partie morale que nos idées ſe ſont étendues. *Ibid.* 680. *a.* Cependant dans cette partie même, le génie n'eſt pas ſans reſſource, & la fiction peut encore y trouver de nouveaux tableaux à former. La nature phyſique eſt plus féconde & moins épuiſée. La peinture eſt encore aux premiers pas de ſa carriere. Cependant dès qu'un génie audacieux & mâle a conduit le pinceau, on a vu éclorre des morceaux ſublimes. Qu'on ne diſe point que les ſujets pathétiques & pittoreſques ſont rares, l'hiſtoire en eſt ſemée, & la poéſie encore plus. Exemples de quelques ſcenes de nos tragédies qui fourniroient d'admirables ſujets au peintre. *Ibid. b.* Les talens vulgaires ſe perſuadent que hors de la mythologie, il n'y a point d'invention. Mais que les hommes de génie ſe nourriſſent de l'hiſtoire, ils ſeront ſurpris de ſe ſentir élever au-deſſus d'eux-mêmes. Pourquoi les peintres qui ont fait ſouvent une galerie de la vie d'un homme, n'en feroient-ils pas d'une ſeule action ? On a trouvé plus facile d'exagérer la nature que de l'embellir ; de-là *le ſecond genre de fiction* que nous avons annoncé. L'exagération fait ce qu'on appelle le *merveilleux* de la plupart des poëmes, & ne conſiſte guere que dans des additions de maſſe, de forme & de viteſſe. Mais ſi, en exagérant dans le phyſique & le moral, le génie préſente les plus belles proportions de la nature idéale ou réelle qu'il veut imiter, il n'eſt plus diſtingué du parfait que par un mérite de plus. C'eſt ſur-tout dans le mêlange du moral avec le phyſique qu'il eſt difficile de paſſer les bornes de la nature, ſans altérer les proportions. *Ibid.* 681. L'eſprit métaphyſique ſeroit un mauvais juge en fait de fiction ; mais non l'eſprit philoſophique, ce qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer. Uſage de l'eſprit philoſophique dans les arts. Il n'eſt rien que les peintres & les poëtes n'aient imaginé pour intéreſſer par la ſurpriſe ; & la même ſtérilité qui leur a fait exagérer la nature, la leur a fait défigurer. Mais ils n'ont pas été

plus

plus heureux à imiter ſes erreurs qu'à étendre ſes limites: de-là le *genre monſtrueux*. *Ibid. b.* Ce genre de fiction conſidéré comme ſymbole, a ſa juſteſſe & ſa vraiſemblance; mais il a auſſi ſes difficultés. Regles de proportions & d'enſemble auxquelles l'imagination doit s'aſſujettir en traitant ce genre. Pour paſſer du monſtrueux au *fantaſtique*, le déréglement n'a eu que la barriere des convenances à franchir. Ce genre eſt l'aſſemblage des formes les plus diſparates, ſans progreſſion, ſans proportion, ſans nuances. *Ibid.* 682. *a.* Que les deſſinateurs ſe ſoient égayés quelquefois à laiſſer aller leur crayon pour voir ce qui réſulteroit d'un aſſemblage de traits jettés au hazard, on leur pardonne ce badinage; mais ce qu'eux & les peintres n'ont pas dédaigné de faire, a été d'employer ce genre extravagant à la décoration des édifices les plus nobles. Détail & critique que Vitruve donne de ce genre. Le groteſque de Calot n'eſt point ce que nous avons entendu par le genre fantaſtique. Le goût des contraſtes que Meſſonier a porté ſi loin n'en eſt pas moins éloigné. Le fantaſtique n'eſt ſupportable que dans un moment de folie; le monſtrueux ne peut avoir que le mérite de l'allégorie; l'exagéré dans l'aſſemblage du moral & du phyſique, tombe dans des diſproportions choquantes & inévitables; la fiction en beau eſt donc le ſeul genre ſatisfaiſant pour le goût, intéreſſant pour la raiſon, & digne d'exercer le génie. *Ibid. b.* Sur la queſtion, ſi la fiction eſt eſſentielle à la poéſie, voyez *Didactique*, *Epopée*, *Image & Merveilleux.*

Fiction. De la fiction dans la poéſie. XII. 837. *b.* Deux ſortes de fictions, les unes de récit, les autres de ſtyle. IV. 970. *b.* La fiction n'eſt pas eſſentielle à la poéſie. *Ibid.* Fictions nées de l'abus des termes métaphyſiques. I. 46. *b.* Différentes origines de fictions. VI. 342. *b.* &c. Fiction morale dans le poëme épique. 349. *a*, *b.* Fiction dans le genre groteſque. VII. 966. *b.* Proportion qui doit régner dans toutes les parties d'une fiction. VIII. 819. *b.* Des ornemens que la fiction prête à la poéſie. X. 559. *a.* De la vraiſemblance dans les fictions. XVII. 484. *b.* Voyez *Mythologie.*

FIDÉI-COMMIS. (*Juriſpr.*) Les ſubſtitutions dont il eſt parlé dans les loix romaines, ne doivent s'entendre que des ſubſtitutions directes, & non des ſubſtitutions fidéi-commiſſaires. Ce qu'on entend par celles-ci. Chez les romains, les fidéi-commis étoient comparés aux legs *per damnationem.* Les unes & les autres ne produiſoient qu'une action perſonnelle *ex teſtamento.* Magiſtrat devant lequel l'action s'en intentoit. Suivant l'ancien droit, les fidéi-commis étoient preſque toujours inutiles. Il étoit autrefois néceſſaire pour la validité des fidéi-commis qu'il y eût un héritier inſtitué. Formalité des paroles qui étoient néceſſaires pour les fidéi-commis, abrogée par Conſtantin, Conſtance & Conſtant. Autre correction faite par Juſtinien. VI. 683. *a.* Preuve admiſe autrefois du fidéi-commis verbal. Ceux qui ne peuvent teſter, ne peuvent faire de fidéi-commis. Il doit être fait au profit d'une perſonne capable & ſans fraude. L'héritier chargé de rendre après ſa mort l'hérédité, doit auſſi rendre le prélegs. L'héritier grevé de fidéi-commis eſt tenu de donner caution: cas exceptés. Le fidéi-commiſſaire peut obliger l'héritier grevé de faire inventaire. Différence à faire entre l'héritier fiduciaire & l'héritier inſtitué. L'héritier grevé, *&c.* peut retenir la quarte trébellianique. *Ibid. b.* Voyez *Subſtitution.*

Fidéi-commis caduc. VI. 683. *b.*
Fidéi-commis à la charge d'élire. VI. 683. *b.*
Fidéi-commis conditionnel. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis contractuel. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis éteint. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis graduel. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis légal. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis linéal. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis maſculin. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis ouvert. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis particulier. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis perpétuel. Réductions faites de ces fidéi-commis. VI. 684. *a.*
Fidéi-commis pupillaire. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis pur & ſimple. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis réciproque. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis tacite. Ces ſubſtitutions ne ſe font ordinairement que pour avantager une perſonne prohibée. Loix qui défendent ces diſpoſitions indirectes. Preuve teſtimoniale admiſe lorſque les héritiers attaquent une diſpoſition contenant un fidéi-commis tacite. On peut encore faire affirmer le donataire qu'il n'a point intention de rendre les biens à une perſonne prohibée. VI. 684. *b.*
Fidéi-commis univerſel. VI. 685. *a.*
Fidéi-commis, tranſmiſſion pour. XVI. 557. *b.*

FIDEI-COMMISSAIRE. (*Juriſp.*) Héritier fidéi-commiſſaire. Subſtitution fidéi-commiſſaire. VI. 685. *a.*
Fidéi-commiſſaire. Héritier fidéi-commiſſaire. VIII. 163. *b.* Subſtitution fidéi-commiſſaire. XV. 590. *b*, &c. 593. *a*, *b.* Succeſſion fidéi-commiſſaire. 599. *a.*

FIDE-JUSSEUR, (*Juriſpr.*) *caution.* En quoi le fidéjuſſeur eſt différent du co-obligé. L'intervention du fidéjuſſeur n'éteint pas l'engagement du principal obligé. Par l'ancien droit romain, le créancier pouvoit s'adreſſer directement au fidéjuſſeur. Corrections faites à la loi ſur ce ſujet par Adrien & par Juſtinien. Les bénéfices accordés par ces empereurs aux fidéjuſſeurs leur ſont devenus preſqu'entiérement inutiles aujourd'hui. Les fidéjuſſeurs s'obligent aujourd'hui ſans aucune ſolemnité de paroles. Exceptions qui périmant l'obligation principale, ſervent auſſi au fidéjuſſeur. VI. 685. *a.* Le fidéjuſſeur qui a payé pour le principal obligé a un recours contre lui. Loix & traités à conſulter. *Ibid. b.* Voyez CO-FIDÉJUSSEUR.

FIDÉ-JUSSION. Rapport & différence entre la fidé-juſſion & le conſtitut. XVII. 764. *b.*

FIDELE. (*Théolog. Hiſt. eccl.*) Dans la primitive égliſe, ce nom étoit particuliérement affecté aux laïcs baptiſés, diſtingués des cathécumenes & des clercs. On diſtinguoit auſſi la meſſe des cathécumenes & la meſſe des fideles. Privileges dont les fideles joniſſoient dans l'égliſe. On ne compta enſuite ſous le nom de fideles que les chrétiens catholiques & orthodoxes. Divers paſſages par leſquels on voit que J. C. a fait conſiſter le caractere de fidele dans l'intime perſuaſion de ſa puiſſance & de ſa divinité, dans la confiance, la foi invariable en ſa parole & en ſa miſſion. VI. 685. *b.* L'auteur prévient la conſéquence qu'on pourroit tirer de ces paſſages, par leſquels il ſemble que toutes les ſociétés chrétiennes qui admettent la médiation & les mérites du ſauveur, pourroient prétendre à la qualité de ſociétés de fideles. *Ibid.* 686. *a.*

FIDELES. (*Juriſpr.*) Uſage de ce mot dans les anciens cartulaires. *Suppl.* III. 735. *b.*

FIDÉLITÉ, *Conſtance.* (*Synon.*) Différence dans la ſignification & l'uſage de ces mots. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIDÉLITÉ; (*Morale*) reſtrictions que la juſtice doit mettre à nos engagemens. Equivoques condamnés lorſqu'on les emploie en promettant quelque choſe. On ne peut refuſer à un homme, quoique vicieux, les choſes qu'on lui a promiſes. Il eſt dangereux d'établir que la foi donnée à un homme ſans foi eſt nulle. La bonne foi eſt la ſource de preſque tout commerce des êtres raiſonnables. VI. 686. *a.*

Fidélité, dans les engagemens. IV. 916. *b.* V. 675. *b.* XVII. 766. *a.* Celle des Arabes. *Suppl.* I. 501. *a.* *Voyez* FOI. Fidélité des ſouverains dans leurs traités. XVI. 533. *b.*

Fidélité, ſerment de. Celui que les Anglois prêtent au roi. I. 279. *b.* Danger d'admettre dans l'état des corps qui prêtent ſerment de fidélité à un ſouverain étranger. II. 666. *b.* Serment de fidélité du vaſſal envers le ſeigneur. VI. 24. *a*, *b.* *&c.* Hommages convertis en ſerment de fidelité. VIII. 254. *b.* Serment de fidélité des ſoldats romains. XV. 101. *a*, *b.* &c. Serment de fidélité au roi & aux ſeigneurs. 104. *a.* *Voyez* SERMENT.

FIDÉLITÉ. (*Morale*) La fidélité en amour n'eſt pas la conſtance; mais c'eſt une vertu plus délicate, plus ſcrupuleuſe & plus rare. Avantages qu'elle procure à un amant. Elle eſt la preuve d'un ſentiment très-vrai & l'effet d'une probité bien grande. Il ne faut qu'aimer d'un amour ſincere, pour goûter la douceur qu'on ſent à demeurer fixe. La fidélité n'appartient qu'à une ame honnête. C'eſt en examinant ce qu'en amour les femmes font pour nous, que nous verrons ce que nous devons faire pour elles. Il n'y a que l'amour vertueux qui puiſſe donner l'amour fidele. VI. 686. *a.*

Fidélité conjugale. Comment les femmes romaines prouvoient leur fidélité à leurs maris. II. 290. *b.* Epreuve de la fidélité des femmes chez les anciens hébreux. V. 203. *b.* Motifs qui engagent à la fidélité. VIII. 701. *b.* La muſique employée autrefois comme un remede aſſuré pour la fidélité & la continence. X. 905. *b.* Comment les Pſylles éprouvoient la fidélité de leurs femmes. XIII. 544. Comment les Gaulois en faiſoient l'épreuve ſur les eaux du Rhin. XIV. 251. *a.* Symbole de fidélité. XVI. 496. *b.*

FIDÉLITÉ, (*Mythol.*) déeſſe des Romains qu'on prenoit à témoin dans ſes engagemens. Elle tenoit le premier rang dans la religion. Comment on la repréſentoit. Inſcription qu'on lit ſur quelques médailles où elle eſt dépeinte. Détails ſur ſon culte. Numa lui bâtit le premier temple, & fit entretenir ſon culte aux dépens du public. Ce temple réédifié par Attilius Collatinus. La ſtatue de la fidélité fut placée dans le capitole, près de celle de Jupiter. Beau paſſage d'Ennius ſur cette divinité. Dans quel but Numa lui éleva un temple. VI. 687. *a.* Fidélité des premiers Romains, oppoſée à l'infidélité des Grecs. Combien ils avoient dégénéré ſous le regne d'Octave. *Ibid. b.*

FIDÉLITÉ. (*Littérat.*) Symbole de cette vertu. *Suppl.* I. 491. *b.*

FIDÉLITÉ; (*l'ordre de la*) ſon inſtitution par Chriſtian VI, roi de Danemarck. Marque de l'ordre. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIDENES, (*Géogr.*) ville du pays des Sabins. Déſaſtre arrivé dans ce lieu ſous le regne de Tibere. *Suppl.* III. 37. *b.*

FIDIUS, (*Littérat. & Mythol.*) dieu de la bonne foi. Comment les Romains juroient en ſon nom. Diſſertation de M. l'abbé Maſſieu ſur le dieu *Fidius*. Denis d'Halicarnaſſe ſemble le confondre avec Jupiter. La plupart croient que ce dieu eſt le même qu'Hercule. Quelques-uns le prennent pour Janus ; d'autres pour Sylvanus. Noms qu'on lui donnoit le plus communément. Diſpute entre les ſavans ſur la maniere dont on doit lire ces noms. VI. 687. *b*. Groſſiere mépriſe où l'ignorance des noms de ce dieu jetta Juſtin, martyr, & d'autres peres de l'égliſe après lui. Temple que le dieu *Fidius* avoit à Rome. On lui donnoit pour compagnie *l'honneur* & *la vérité*. Ancien marbre, encore exiſtant à Rome, qui en fait foi. Auteurs à conſulter. La fidélité étoit une divinité différente du dieu *Fidius*. *Ibid.* 688. *a*.

Fidius. Ce dieu nommé *Sancus*. XIV. 609. *a*.

FIDUCIAIRE. (*Juriſpr.*) Héritier fiduciaire. VIII. 163. *b*. Succeſſion fiduciaire. XV. 599. *a*. Tutele fiduciaire. XVI. 764. *b*.

FIDUCIE, (*Juriſp.*) vente ſimulée ſous la condition de rétrocéder la choſe au vendeur au bout d'un certain tems. Ce terme ne ſe trouve point dans tout le corps de droit, du moins pour ſignifier un *gage*. Origine de ce pacte à Rome. VI. 688. *a*. L'acheteur fiduciaire prenoit pour lui les fruits de l'héritage. Formule qu'on obſervoit pour cette ſorte de vente. Comment ces ventes tomberent en déſuétude. Les peres qui vouloient mettre leurs enfans hors de leur puiſſance les vendoient auſſi *titulo fiduciæ*. Changement que Juſtinien fit à cet uſage. Auteurs à conſulter. *Ibid. b*.

FIEF. (*Droit polit. Hiſt. Litt.*) Ce que les fiefs étoient dans l'origine. Comment ils devinrent héréditaires. Origine du gouvernement féodal. Quel ſpectacle ſingulier que celui de l'établiſſement des fiefs ! « Un chêne antique s'éleve ; l'œil » en voit de loin les feuillages ; il approche, il en voit la » tige ; mais il n'en apperçoit point les racines ; il faut per» cer la terre pour les fouiller ».

L'origine des fiefs vient de l'invaſion des peuples du nord en occident & en orient. VI. 688. *b*. Ces peuples deſcendoient des anciens Germains dont Céſar & Tacite nous ont ſi bien dépeint les mœurs.

Raiſons de cette invaſion en occident. Raiſons de cette invaſion en orient. Deux jeunes Scythes ayant traverſé le Boſphore Cimmérien, revinrent à leurs compatriotes raconter les beautés des nouveaux pays qu'ils venoient de voir ; alors des peuples innombrables paſſerent le Boſphore ; & toute la Grece fut ravagée.... Enfin, ſous l'empereur Théodoſe, dans le cinquieme ſiecle, Attila vint au monde pour déſoler l'univers. Portrait de ce prince. *Ibid.* 689. *a*. Ses conquêtes. Chûte de l'empire romain. *Différence qui a réſulté de l'invaſion en occident & en orient*. Les Huns ne firent en orient que ravager les pays de l'Europe où ils avoient paſſé. Les Goths au contraire ſe fixerent dans les royaumes d'occident qu'ils ſoumirent. Nature & douceur de leurs gouvernemens. Différence entre le gouvernement des Goths & celui des Tartares. Jornandez appelle le nord de l'Europe, *la fabrique du genre humain ;* ce ſeroit mieux de l'appeller *la fabrique des inſtrumens* qui ont briſé les fers forgés au midi. Mœurs, caractere & génie des Germains dont ſortirent ces peuples. *Ibid. b*. Il n'y avoit point chez eux de fiefs ; mais il y avoit des vaſſaux. *Idée du gouvernement féodal établi par les peuples du nord en Europe*. La nation entiere étoit diviſée en pluſieurs tribus diſtinctes ; les armées qu'on faiſoit partir du pays étoient des ſociétés volontaires, ou des co-partageans dans l'expédition qu'on avoit entrepriſe. La nature de leur ſociété exigeoit que la propriété du pays conquis fût acquiſe à tout le corps des aſſociés. On diviſoit donc le pays en autant de portions que l'armée contenoit de tribus, & les terres étoient encore ſubdiviſées entre les chefs des tribus. A chaque diſtrict préſidoit le *comte*, & ſur toute la ſeigneurie du royaume préſidoit le *général* ou *roi*. Comment les Gaules furent diviſées entre les Viſigoths, les Bourguignons & les Francs. *Ibid.* 590. *a*. Mœurs & uſages qu'ils y apporterent. Le partage des terres ſe fit différemment chez les divers peuples qui envahirent l'empire : détails à cet égard. Les partages ne furent point exécutés dans un eſprit tyranique, mais dans l'idée de ſubvenir aux beſoins mutuels de l'ancien & du nouveau peuple. Portion de terrein qui fut appellée *terra ſalica*, pour la diſtinguer de l'autre portion qui fut appellée *allodium*. Le Romain ne vivoit pas plus dans l'eſclavage chez les Francs que chez les autres conquérans de la Gaule. Tributs & cens que les Romains & les Gaulois payerent aux Francs. Origine des vaſſaux : noms que reçurent les biens qui leur furent réſervés. *Ibid. b*. On ne peut douter que les fiefs ne fuſſent d'abord amovibles. Deux ſortes de gens étoient tenus au ſervice militaire ; les vaſſaux & les hommes libres, francs, romains & gaulois. Ce qu'on entendoit par hommes libres. Leurs terres appellées *allodiales*. Ceux qui étoient ſous la puiſſance militaire de quelqu'un étoient auſſi ſous ſa juriſdiction civile : droits du fiſc qu'ils devoient payer. Les fiefs comprenoient de grands territoires. Comment la juſtice fut un droit inhérent au fief même. Pourquoi elle en fut enſuite ſéparée. Connoiſſances que nous donnent les obſervations qui viennent d'être faites ſur la nature des gouvernemens établis en Europe par les nations du nord. *Ibid.* 691. *a*. *Changemens arrivés dans le gouvernement féodal & politique de France*. Comment la corruption ſe gliſſa par rapport à la poſſeſſion des fiefs. Avantages dont jouiſſoient ceux qui tenoient des fiefs. Cet avantage fit que l'on vint à changer ſon aleu en fief. Changement des biens d'égliſe en fiefs, & des fiefs en biens d'égliſe ſous Charles-Martel ; origine des droits honorifiques dans les égliſes. Les hommes libres qui ne pouvoient ſe recommander pour un fief, le purent enſuite. Tout homme libre put auſſi choiſir pour ſeigneur qui il voulut. Autres changemens depuis Charles le chauve. Les fiefs paſſerent aux enfans par droit de ſucceſſion & d'élection. La couronne, comme grand fief, devint auſſi héréditaire. Origine de la loi des fiefs. Périodes diſtinguées dans la durée de cette loi. *Ibid. b*. Par une conſéquence de ce qu'on vient de voir, aucun prince de l'Europe ne s'imagina être revêtu d'un pouvoir arbitraire. Comment quelques princes s'aviſerent de ſe l'attribuer. *Effets qui ont réſulté de l'hérédité des fiefs*. Etabliſſement du droit d'aîneſſe. Cet injuſte droit n'étoit point connu dans la premiere race. Uſage qu'en fit Louis le débonnaire en faveur de ſon fils aîné. Ce droit établi dans la ſucceſſion de la couronne. La loi ancienne qui formoit des partages ne ſubſiſta plus. Les comtes ou gouverneurs des villes, érigés d'eux-mêmes en ſeigneurs propriétaires : la ſuzeraineté établie. Origine du droit de rachat. Origine du droit de lods & ventes. Origine de ce qu'on a appellé *ſe jouer de ſon fief*. *Ibid.* 692. *a*. Les filles par l'établiſſement du droit de rachat, purent ſuccéder à un fief au défaut d'enfans mâles ; mais cette diſpoſition ne put avoir lieu pour la couronne. Quand les fiefs furent perpétuels, les ſeigneurs prirent le fief juſqu'à la majorité. Origine de la garde-noble. La reconnoiſſance du vaſſal depuis la perpétuité des fiefs devint une action réglée & remplie de pluſieurs formalités. Les fiefs devenus héréditaires devinrent ainſi l'objet des loix civiles & des loix politiques : les loix concernant l'ordre des ſucceſſions durent être relatives à la loi de perpétuité des fiefs : les contrats de mariage devinrent pour les nobles une diſpoſition féodale & une diſpoſition civile. *Ibid. b*. Par cette perpétuité des fiefs, il s'introduiſit beaucoup d'uſages auxquels les loix ſaliques, ripuaires, *&c*. n'étoient plus applicables. On en retint pendant quelque tems l'eſprit, mais ſans ſuivre la loi même. Ainſi les codes des loix des Barbares ſe perdirent. Comment s'y prirent, vers les 12 & 13e ſiecles, les monarques de France, d'Angleterre & d'Allemagne, pour former ſur les ruines du gouvernement féodal, une eſpece de gouvernement municipal de villes & de bourgs. Cette apparence de liberté acquiſe par cette révolution, ne fut qu'une ſervitude réelle, en comparaiſon de celle de pluſieurs villes d'Italie qui s'érigerent alors en républiques. Progrès de l'induſtrie, des arts & des ſciences ; avantages balancés par la renaiſſance odieuſe de la maltote romaine. *Auteurs théoriques ſur les fiefs :* obſervations critiques ſur leurs ouvrages. *Ibid.* 693. *a*.

FIEF, (*Juriſp.*) C'eſt la foi & hommage qui diſtingue le fief des autres biens. Divers ſentimens ſur l'étymologie du mot *fief*. Trois différentes manieres de tenir un héritage & droit réel réputé immeuble. Dans le doute, une terre eſt préſumée roture. Comment doit être prouvée la qualité de fief. On peut tenir en fief toutes ſortes d'immeubles. VI. 693. *b*. L'érection d'un fief ne pouvoit ſe faire qu'il n'y eût 10 livres de rente. On peut tenir en fiefs toute ſorte de droits réels à prendre ſur des immeubles. Les juſtices ſeigneuriales ſont tenues en fiefs du roi, & attachées à quelque fief corporel. Origine de l'obligation du ſervice militaire impoſée aux poſſeſſeurs. Premiere origine de nos marquis deſtinés autrefois à garder les marches ou frontieres du royaume. La relation de patron & de client analogue à celle du ſeigneur & du vaſſal. Mezerai prétend que la donation des fiefs à la nobleſſe de France, commença ſous Charles-Martel : d'autres, que Charlemagne emprunta des Lombards l'uſage des fiefs. A quelle occaſion les Lombards érigerent des duchés pour relever en fief de leur état. *Ibid.* 694. *a*. Les livres des fiefs ſont l'ouvrage de deux juriſconſultes Lombards. D'autres penſent que Charlemagne prit l'idée des fiefs chez les peuples du nord. Comment quelques-uns concilient ces deux dernieres opinions. Quelques hiſtoriens en rapportent l'établiſſement au roi Raoul. D'autres enfin fixent cette époque au tems de Hugues-Capet. Il paroît conſtant que les Francs apporterent cet uſage dans les Gaules. Remarques de M. Schilter ſur l'origine des fiefs. Il y a lieu de croire que les francs avoient pris cet uſage des Saxons. Le terme de *fief* étoit inconnu ſous la premiere race. Ce qu'on entendoit par terres ſaliques, & par aleux. Les terres ſaliques accordées *jure beneficii*, ſont les premiers fondemens des fiefs. Dumoulin ſe ſert indifféremment du mot *bénéfice* & *fief*, quoiqu'il y ait une différence eſſentielle entre l'un &

l'autre. *Ibid. b.* Divers changemens qu'éprouva l'uſage que l'on obſervoit par rapport à ces bénéfices. Comment les ducs & les comtes ſe rendirent ſeigneurs de leurs gouvernemens. Origine des arriere-fiefs. Ainſi la France ſe trouva inſenſiblement gouvernée comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie. Charlemagne fondateur de ce gouvernement en Allemagne & en Septimanie. Comment Charles-le-chauve étendit en France le progrès des fiefs. Multiplication des duchés & comtés ſous Louis-le-begue. Les bénéfices devenus héréditaires ſous Charles-le-ſimple. Les démembremens ne laiſſerent à Lothaire que trois villes. Pluſieurs domaines donnés par Raoul. *Ibid.* 695. *a.* Les grands fiefs devenus héréditaires ſous Hugues-Capet. Conceſſions faites par Alexandre Sévere en Angleterre, d'où Cambden tire l'origine des fiefs de ce royaume. Il y a cependant apparence que les fiefs d'Angleterre n'ont pris la forme de fiefs, qu'à l'imitation de ceux de France, ſous Guillaume-le-conquérant. Principales diviſions des fiefs. Les ſeigneurs prennent chacun le titre convenable à leur fief. *Ibid. b.* Divers noms qu'on donne quelquefois aux vaſſaux. Les vaſſaux étoient obligés d'aſſiſter aux audiences du juge de leur ſeigneur dominant, & de lui donner conſeil. Par qui les vaſſaux qui avoient procès entr'eux, étoient jugés. Service militaire que rendoient les vaſſaux & arriere-vaſſaux à leurs ſeigneurs. Mouvance d'un fief. Tous les fiefs n'ont pas des mouvances ni des cenſives. De qui relevent les fiefs ſervans. Tous les fiefs de France relevent du roi. Un fief peut appartenir à pluſieurs ſeigneurs, mais il ne peut relever de pluſieurs en même degré. Ce que doit faire le vaſſal d'un fief dont la mouvance eſt en conteſte. Toute perſonne peut poſſéder des fiefs. Sur la fin de la ſeconde race, tout homme libre pouvoit acquérir un fief, ou convertir en fief ſon aleu. A quel titre S. Louis ou Philippe III permit aux roturiers de poſſéder des fiefs. *Ibid.* 696. *a.* Les roturiers taxés en divers tems pour les fiefs qu'ils poſſédoient. A quelle condition les gens d'égliſe & autres de main-morte peuvent acquérir un fief. Le fief peut être avec ou ſans droit de juſtice, & la juſtice ſans le fief. Il y a quelques coutumes où le fief & la juſtice ſont réciproques. Depuis l'ordonnance de Blois, les fiefs n'annobliſſent plus. Le ſeigneur qui jouit du fief de ſon vaſſal, en conſéquence de la ſaiſie feodale, ne peut le preſcrire. Comment ſe reglent les conteſtations au ſujet des fiefs. Moyen auquel on a recours au défaut de la coutume du lieu. A qui appartient la connoiſſance des matieres féodales. Le ſeigneur plaide devant ſon juge au nom de ſon procureur-fiſcal, lorſqu'il s'agit du domaine & des droits & revenus de fief. Le vaſſal plaide devant le juge de ſon ſeigneur, quand il s'agit des droits prétendus par le ſeigneur. *Ibid. b.* Quatre devoirs auxquels la propriété d'un fief oblige le vaſſal envers le ſeigneur. Droits honorifiques des fiefs. Droits utiles. Du combat de fief entre deux ſeigneurs. Cas de la ſaiſie féodale. *Ibid.* 697. *a.* Peine du déſaveu téméraire. Cas de la commiſe. Le démembrement de fief en général eſt défendu : exceptions. Différence entre le jeu de fief & le démembrement. Détails ſur le jeu de fief. Ce que certaines coutumes appellent *dépié de fief.* Peine du dépié de fief & du jeu exceſſif. Peine du démembrement. Réunion d'un fief ou autre héritage au fief de l'acquéreur. Comment ſe regle la ſucceſſion des fiefs. Quels ſont, à cet égard, les uſages les plus généraux. *Ibid. b.* Ce qu'on entend par tenir en parage : deux ſortes de parages ; le légal & le conventionnel. Celui qui poſſede un fief peut le convertir en roture. Auteurs à conſulter ſur les fiefs en général. *Ibid.* 698. *a.*

Fief, origine des fiefs & arriere-fiefs dans les Gaules. XIV. 897. *a*, *b.* Sentiment de Lazius & Budée ſur cette origine. III. 531. *a.* En quel tems les hommes libres purent avoir des fiefs. VIII. 279. *a.* La pairie étoit autrefois une dignité attachée à la poſſeſſion d'un fief. XI. 756. *b.* Exemples des femmes qui ont ſuccédé aux plus grands fiefs. 759. *a.* Différentes cauſes qui faiſoient perdre un fief à un vaſſal. XVI. 856. *a.* Origine du ſervice des fiefs. XVII. 867. *a.* Ordonnance de Philippe-Auguſte connue ſous le nom *d'établiſſement des fiefs.* VI. 3. *a.* *Voyez* FÉODAL.

Fief, différentes qualités de fiefs. V. 386. *b.* Droit que les roturiers paient au roi pour tenure de fief. I. 112. *a.* Etendue du fief d'un ſeigneur, dite cenſive. II. 819. *a*, *b.* Chambre des fiefs. III. 51. *b.* Commiſe de fief. III. 703. *b. &c.* Corps du fief. IV. 267. *a.* Démembrement de fief. 806. *b.* Droit d'enclave dans un fief. V. 623. *a.* Garantie de fief. VII. 481. *a.* Hommes de fiefs. VIII. 280. *b.* Jeu de fief. 538. *a.* Etabliſſement d'un fief. 699. *b.* Miſe en poſſeſſion d'un fief. 700. *a.* Inveſtiture d'un fief. 863. *b.* Pié de fief. XII. 559. *a.* Profits de fief. XIII. 428. *b.* Puiſſance de fief. 558. *b.* Relever un fief. XIV. 64. *a.* Relief de fief. 66. *b.* Repriſe de fief, & fief de repriſe. XIV. 147. *a*, *b.* Des ſeigneurs de fiefs. 894. *a*, *b.* De la diviſibilité des fiefs. 898. *a.* Terre tenue en fief ſous le nom de Vavaſſorie. XVI. 858. *b.* *Voyez* FÉODAL.

Fief abonné. VI. 698. *a.*

Fief abrégé. Ce que dit Beaumanoir ſur les fiefs abrégés. VI. 698. *a.* Fief abrégé ou reſtraint, & non noble dans la coutume d'Amiens. Coutumes à conſulter. *Ibid. b.*

Fief abonné ou *abrégé.* VII. 280. *b.*

Fief d'acquêt. VI. 698. *b.*

Fief en l'air ou *incorporel*, par oppoſition au fief corporel. Origine de ces ſortes de fiefs. Le fief en l'air eſt continu ou volant. Selon la coutume de Paris, le vaſſal ne peut aliéner plus de deux tiers de ſon fief. Ce qui ſe pratiquoit à cet égard avant la réformation de cette coutume. Les fiefs en l'air ſont uſités encore dans quelques coutumes. Ils ne peuvent être ſaiſis que par main-miſe ſur les arriere-fiefs. Auteurs à conſulter. VI. 698. *b.*

Fief ameté. VI. 698. *b.*

Fief d'amitié. VI. 698. *b.*

Fief ancien ou *paternel.* VI. 699. *a.*

Fief annuel. VI. 699. *a.*

Fief en argent. VI. 699. *a.*

Fief aroturé. VI. 699. *a.*

FIEF (*Arriere-*) Comment ſe formerent les premiers arriere-fiefs. Comment les arriere-fiefs ont été multipliés de degré en degré. Le parage a auſſi formé des arriere-fiefs. Les fiefs de protection & les fiefs de repriſe en ont auſſi produit. Quand le ſeigneur trouve des arriere-fiefs ouverts pendant la ſaiſie féodale qu'il a faite du fief mouvant immédiatement de lui, il a droit de les ſaiſir auſſi, juſqu'à ce que les arriere-vaſſaux aient ſatisfait aux cauſes de la ſaiſie. VI. 699. *a.* Le ſeigneur ſuzerain peut auſſi accorder ſouffrance. Comment les arriere-vaſſaux peuvent avoir main-levée de la ſaiſie. Lorſque la ſaiſie du fief du vaſſal eſt faite faute de dénombrement, le ſeigneur ne peut pas ſaiſir les arriere-fiefs. Formalités de la ſaiſie. La ſaiſie des arriere-fiefs ne ſe fait qu'après celle du fief du vaſſal. Pendant la ſaiſie des arriere-fiefs, le ſeigneur ſuzerain y a les mêmes droits qu'auroit eus le vaſſal. Les arriere-vaſſaux doivent faire la foi & hommage, *&c.* au ſeigneur ſuzerain, lorſqu'il a ſaiſi les arriere-fiefs. Autres maximes de droit ſur cette matiere. *Ibid. b.*

FIEF (*Arriere-*) Conſultez là-deſſus. I. 709. *b.*

Fief-aumône. VI. 699. *b.*

Fief d'avouerie. VI. 699. *b.*

Fief banneret. VI. 699. *b.*

Fief de baron. II. 88. *b.*

Fief bourgeois. VI. 699. *b.*

Fief de bourſe coutumiere. VI. 700. *a.*

Fief bourſal ou *de bourſe*, ou *bourſier.* Ce que diſent Bracton & M. Henin ſur cette ſorte de fief. Sentiment de Loyſeau & de Ducange. Autre ſentiment de M. de Lauriere. VI. 700. *a.*

Fief de bourſe. VI. 700. *a.*

Fief de cahier. VI. 700. *b.*

Fief capital. VI. 700. *b.*

Fief caſtrenſe. VI. 700. *b.*

Fief cenſuel. VI. 700. *b.*

Fief de chambre. VI. 700. *b.*

Fief chevant & levant. VI. 700. *b.*

Fief en chef ou *chevel.* VI. 700. *b.*

Fief de chevalier, ou *fief de Haubert.* Devoirs du chevalier qui poſſédoit un tel fief envers ſon ſeigneur dominant. VI. 700. *b.*

Fief commis. VI. 701. *a.*

Fief de condition feudale. VI. 701. *a.*

Fief conditionnel. VI. 701. *a.*

Fief continu. VI. 701. *a.*

Fief corporel. VI. 701. *a.*

Fief de corps. Détails ſur le ſervice que doivent à leur ſeigneur dominant les poſſeſſeurs d'un tel fief : ces détails ſont tirés des *aſſiſes de Jéruſalem.* Ch. 230. VI. 701. *a.*

Fief-cotier. *Voyez* COTIER.

Fief en la court du ſeigneur. VI. 701. *b.*

Fief hors la court du ſeigneur dominant. VI. 702. *a.*

Fief couvert. VI. 702. *a.*

Fief ouvert, & *ouverture de fief.* VI. 702. *a.*

Fief de danger. Coutumes où il en eſt parlé. Du danger de commiſe dans ces ſortes de fiefs. VI. 702. *a.*

Fief demi-lige. En quoi il differe du fief-lige. VI. 702. *a.*

Fief de dévotion ou *de piété.* VI. 702. *a.*

Fief dignitaire ou *de dignité.* Il eſt oppoſé au fief ſimple. Ces fiefs ſont de leur nature indiviſibles. On étoit obligé anciennement, lorſqu'on vouloit partager un tel fief, d'obtenir la permiſſion du roi. On ne peut ſans cette même permiſſion, démembrer ces fiefs ni s'en jouer. Les lettres d'érection des terres en dignité ne ſe vérifient dans les cours que pour le nom & le titre ſeulement. Arrêt du parlement de Grenoble en 1646, par rapport à l'érection des terres en marquiſat, comté, vicomté, baronnie. VI. 702. *b.* Arrêté de la chambre des comptes en 1645, ſur les fonds & héritages de franc-aleu, compoſant le revenu des marquiſats ou comtés. Le ſeigneur féodal ne perd pas ſon droit de féodalité par l'érection en dignité de la terre de ſon vaſſal. *Ibid.* 703. *a.*

Fief dominant. Diverſes coutumes où il eſt parlé du fief dominant. VI. 703. *a.*

Fief droit. VI. 703. *a.*
Fief de droit françois. VI. 703. *a.*
Fief d'écuyer. VI. 703. *a.*
Fief entier ou *plein fief.* Valeur en revenu d'un tel fief, ſelon certaines coutumes. VI. 703. *b.*
Fief épiſcopal. Exemple d'un tel fief dans les preuves de l'hiſtoire de Montmorency. Tems auquel ces fiefs commencerent. VI. 703. *b.*
Fief féminin : divers ſens de cette déſignation de fief. Le fief féminin eſt oppoſé au fief maſculin. Suivant la coutume de chaque province, il y avoit de grands fiefs féminins. VI. 703. *b.*
Fief-ferme. Auteurs à conſulter. VI. 703. *b.*
Fief-ferme, au pays de Normandie. VI. 704. *a.*
Fief fini. VI. 704. *a.*
Fief forain. VI. 704. *a.*
Fief franc. VI. 704. *a.*
FIEFS, (*Francs*) On entend par-là 1°. tout fief tenu franchement & noblement, 2°. la taxe que les roturiers poſſédant un fief, paient au roi tous les vingt ans. Origine de ce droit, à l'occaſion des croiſades. VI. 704. *a.* La poſſeſſion de ces ſortes de fiefs affranchiſſoit les roturiers qui demeuroient dans leurs fiefs tant qu'ils y étoient levans & couchans. Les roturiers étoient réputés nobles, lorſque leurs fiefs étoient tombés en tierce-foi. Par l'ordonnance de Blois, les roturiers achetant fiefs nobles, ne ſont plus annoblis. Anciennement les roturiers ne pouvoient acquérir un fief ſans le conſentement du ſeigneur immédiat dont le fief relevoit. Ce qu'on entendoit par abréger le fief. Effets de cet abrégement. Ordonnance de Philippe III, dit le Hardi, ſur les perſonnes non nobles qui auroient acquis quelques fiefs, & ſur l'abrégement de fief. *Ibid. b.* Malgré cette ordonnance, l'ancien droit fut ſuivi dans quelques lieux par rapport à l'abrégement du fief. Philippe-le-Bel, par ſon ordonnance de 1291, dérogea en quelque choſe à celle de Philippe-le-Hardi. Le droit de francs-fiefs fut auſſi levé par Philippe V, dit le Long. Deux ordonnances de Charles-le-Bel touchant les francs-fiefs. Déclaration de ce même roi. Ordonnance de Philippe de Valois en 1328. *Ibid.* 705. *a.* Mandement adreſſé aux commiſſaires députés pour la recherche des francs-fiefs. La précédente ordonnance de Philippe de Valois renouvellée avec quelque différence. Mandement de ce même roi, adreſſé en 1331 au ſénéchal de Beaucaire. Le droit de franc-fief étoit dû par les non-nobles, quoiqu'ils l'euſſent acquis d'un noble, comme il paroît par lettres du même prince de 1338. Affranchiſſement de ſervice qui paſſoit d'un non-noble à un autre acquéreur non-noble, ſans payer nouvelle finance. Suites qu'eut l'ordonnance de 1302, donnée par Charles IV. Pourſuites faites pour l'exécution de l'ordonnance de 1322. *Ibid. b.* Lettres du roi Jean, qui montrent qu'on ſuivit toujours les mêmes principes au ſujet des francs-fiefs. Lettres de Louis, duc d'Anjou, lieutenant de Charles V dans le Languedoc, données en 1367. Ce qu'ordonna Charles V en 1370, ſur ceux qui auroient refuſé de payer le droit de franc-fief. Exemption des droits de francs-fiefs en faveur des bourgeois de Paris. Cette même exemption communiquée par Charles V, à d'autres villes, mais en différens degrés d'étendue. *Ibid.* 706. *a.* Commiſſaires nommés par Charles VI, en 1388, pour la recherche des francs-fiefs. Lettres-patentes de Charles VII, en 1445. *Ibid. b.* Lettres-patentes de Louis XI en forme d'amortiſſement général pour tous les pays de Normandie. Lettres de François I, de Henri II, de Charles IX. Commiſſaires nommés pour la liquidation des droits de franc-fief, par Charles IX, & enſuite par Henri IV. Différentes manieres dont la recherche des francs-fiefs a été réglée en différens tems. Edits de 1655, de 1656, de 1672, ſur les droits de francs-fiefs. *Ibid.* 707. *a.* Autre édit de 1692. Recherche des francs-fiefs en 1700, en 1708 & en 1710. Etabliſſement en 1633 d'une chambre ſouveraine, pour connoître des droits de franc-fief. Ordre établi aujourd'hui à cet égard. Traités à conſulter. *Ibid. b.*
FIEFS. (*Francs*) Nobleſſe des francs-fiefs. XI. 172. *b.* Droit de francs-fiefs. 176. *b.* Des fiefs franc-aleux. I. 282. *b.* 283. *a.*
Fief furcal. VI. 707. *b.*
Fief futur. VI. 707. *b.*
Fief de garde ou *annal.* VI. 707. *b.*
Fief dit *feudum gaſtaldiæ ſeu guaſtaldiæ.* VI. 707. *b.*
Fiefs gentils. VI. 707. *b.*
Fief grand. VI. 707. *b.*
Fief d'habitation. VI. 708. *a.*
Fief de haubert ou *de haubergeon.* Significations du mot de *haubert.* Erreur par laquelle, en la coutume réformée de Normandie, le fief de haubert eſt moins que baronnie. Un fief de haubert peut être tenu de baronnie Suivant l'ancienne & la nouvelle coutume de Normandie, le fief de haubert eſt un plein fief ou fief entier : le poſſeſſeur le deſſert par pleines armes qu'il doit porter au commandement du roi. Obſervations ſur la diviſion de ce fief. VI. 708 *a.*
Fief héréditaire. Comment la ſucceſſion de ces fiefs eſt réglée par le droit féodal, & par le droit civil. Le fief héréditaire eſt oppoſé au fief propre. Quatre ſortes de fiefs héréditaires diſtingués par les feudiſtes. De la ſucceſſion des femmes ſuivant l'état préſent de notre droit coutumier. Auteurs à conſulter. VI. 708. *b.*
Fief d'honneur ou *fief libre.* Provinces dans leſquelles les fiefs ſont nobles, mais ſimplement fiefs d'honneur. VI. 708. *b.*
Fief immédiat. VI. 709. *a.*
Fief impérial, en Allemagne. VI. 709. *a.*
Fief impropre. VI. 709. *a.*
Fief incorporel ou *fief en l'air.* VI. 709. *a.*
Fief inférieur. VI. 709. *a.*
Fief infini. VI. 709. *a.*
Fief jurable, chez les Ultramontains. Ce que dit là-deſſus Jacobinus *de ſancto Georgio.* Fief jurable dans la coutume de Bar. VI. 709. *a.*
Fief laïcal. VI. 709. *a.*
Fief levant & chéant. VI. 709. *a.*
Fief libre ou *fief d'honneur.* VI. 709. *a.*
Fief liege. VI. 709. *a.*
Fief lige, celui pour lequel le vaſſal promet à ſon ſeigneur de le ſervir envers & contre tous, & y oblige tous ſes biens. VI. 709. *a.* Vaſſal lige. Hommage lige. Différence entre le fief lige & le fief ſimple. Cérémonie de l'hommage lige. Divers ſentimens ſur l'étymologie du mot *lige. Ibid. b.* L'époque des fiefs liges ne remonte que vers l'an 1130. Obſervations ſur le chapitre exprès *de feudo ligio*, qui ſe trouve dans le livre des fiefs, & ſur l'auteur de ce chapitre. *Ibid.* 710. *a.* Origine des fiefs liges ſous Louis VI dit le Gros. Formule d'hommage, nouvelle & onéreuſe, à laquelle le vaſſal lige ſe ſoumettoit. Inveſtiture lige du duché de Normandie accordée par Louis VII à Henri, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, vers l'an 1150. L'uſage des fiefs liges introduit à-peu-près dans le même tems dans le patrimoine du ſaint-ſiege, en Angleterre & en Ecoſſe, *&c.* Exemples par rapport à l'Italie. Sentence d'excommunication fulminée l'an 1245, par Innocent VI, contre l'empereur Frédéric II, pour avoir violé le ſerment de vaſſal lige du ſaint-ſiege. *Ibid. b.* Deux ſortes de fiefs liges ; les uns primitifs & immédiats, les autres ſubordinés, médiats & ſubalternes. Origine de ces derniers ſur la fin du regne de Louis VII, dit le jeune. Deux choſes requiſes, ſelon Dumoulin, pour donner à un fief le caractere de fief lige. L'obligation de ſervir le ſeigneur envers & contre tous, ne fut pas l'effet de l'hommage lige ; puiſque cette obligation exiſtoit auparavant. Efforts des vaſſaux liges pour ſe ſouſtraire à leurs obligations onéreuſes. *Ibid.* 711. *a.* Quelques auteurs n'ont trouvé qu'un ſeul texte touchant l'hommage lige ; ſavoir en la clémentine appellée vulgairement *paſtoralis.* Autres textes où il eſt parlé des fiefs liges, d'hommage lige, & de vaſſaux liges. Deux ſorte d'hommage lige en uſage autrefois. Origine des arriere-fiefs liges, & hommages liges dus à d'autres ſeigneurs qu'au roi. *Ibid. b.* La foi & hommage due pour les fiefs liges, doit toujours être faite par le vaſſal en perſonne. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 712. *a. Voyez* LIGE.
Fief de maître ou *officier*, ou *fief d'office.* VI. 712. *a.*
Fief maſculin. VI. 712. *a.*
Fief médiat. VI. 712. *a.*
Fief membre de haubert. VI. 712. *a.*
Fief menu, au pays de Liege. VI. 712. *a.*
Fief de meubles. VI. 712. *a.*
Fief militaire. VI. 712. *a.*
Fiefs de miroir. VI. 712. *a.*
Fief mort. VI. 712. *b.*
Fief mouvant d'un autre. VI. 712. *b.*
Fief noble : fief moins noble : fief médiocrement noble : fief non noble : fief noble, ſelon l'ancienne coutume de Normandie. VI. 712. *b.*
Fief de nû à nû. VI. 712. *b.*
Fief en nueſſe. VI. 712. *b.*
Fief oublial. VI. 712. *b.*
Fief ouvert. La mort civile du vaſſal fait ouverture au fief, à moins que le vaſſal ne fût un homme vivant & mourant donné par des gens de main-morte. VI. 712. *b.* L'abſence du vaſſal ne rend le fief ouvert, que lorſqu'il a atteint cent ans. Toute ſorte d'ouverture de fief ne donne pas lieu aux droits ſeigneuriaux. Droits que produiſent les mutations. Tant que le fief eſt ouvert, le ſeigneur peut ſaiſir féodalement. Comment on prévient cette ſaiſie, ou l'on en obtient main-levée. *Ibid.* 713. *a.*
Fief ex pacto & providentiâ, ou *Fief propre.* VI. 713. *a.*
Fief tenu en pairie. Coutumes où il en eſt parlé. VI. 713. *a.*
Fief de paiſſe. VI. 713. *a.*
Fief parager, dans la coutume de Normandie. VI. 713. *a.*
Fief patrimonial. VI. 713. *a.*
Fief perpétuel. VI. 713. *a.*
Fief perſonnel. VI. 713. *a.*
Fief plain, ou *plain-fief.* Coutumes où il en eſt parlé. VI. 713. *b.*

Fief de plejure. VI. 713. *b.*

Fief presbytéral : il y en avoit de deux sortes, dont l'une fut défendue par un concile tenu à Bourges en 1031. Auteurs à consulter. VI. 713. *b.*

Fief prin. VI. 713. *b.*

Fief de procuration. VI. 713. *b.*

Fief de profit. VI. 713. *b.*

Fief propre. VI. 713. *b.*

Fiefs propriétaires. Tems où ils commencerent. Tems où ils devinrent communs. VI. 714. *a.*

Fiefs de protection. VI. 714. *a.*

Fief recevable & non rendable. VI. 714. *a.*

Fief en régale. VI. 714. *a.*

Fief rendable. VI. 714. *a.*

Fief de rente. Il n'y a que des rentes foncieres non rachetables que l'on puisse ainsi ériger en fief. Pourquoi une rente rachetable ne peut être fief. Les rentes constituées à prix d'argent ne peuvent non plus constituer des fiefs, si ce n'est dans les coutumes où le créancier est nanti, & se fait recevoir en foi pour la rente. Auteurs à consulter. VI. 714. *a.*

Fief de reprise. Différence entre fief de reprise & ce qu'on appelle en Bourgogne *reprise de fief.* VI. 714. *b. Voyez* REPRISE.

Fief de retour. Clause que le vassal faisoit insérer dans l'inféodation pour éviter le retour. On ne connoît plus guere de fiefs de retour. VI. 714. *b.*

Fief de retraite, en quoi il différoit du fief-lige. Dans les anciens titres, il s'appelloit *feudum reddibile.* Exemples de ces fiefs de retraite. Quand le feudataire ne vouloit point s'assujettir à la retraite, on en faisoit une réserve expresse. VI. 714. *b.*

Fief revanchable, égalable, échéant & levant. VI. 715. *a.*

Fief de revenue. VI. 715. *a.*

Fief riere. VI. 715. *a.*

Fief roturier. Ce qu'on entend par-là en Artois. Comment ce fief peut devenir noble. Fief roturier de Bretagne. Autre sens du mot de fief roturier. VI. 715. *a.*

Fief royal. IV. 715. *a.*

Fief rural. VI. 715. *a.*

Fief de sergenterie. VI. 715. *a.*

Fief servant. VI. 715. *b.*

Fief servi. VI. 715. *b.*

Fief simple, opposé à fief-lige. Ce qu'on entendoit en Dauphiné & quelques autres pays par fief simple. VI. 715. *b.*

Fief à simple hommage lige. VI. 715. *b.*

Fief de sodoyer dans les assises de Jérusalem. VI. 715. *b.*

Fief solide ou *entier.* VI. 715. *b.*

Fief subalterne. VI. 715. *b.*

Fief supérieur. VI. 715. *b.*

Fief taillé. VI. 715. *b.*

Fief temporaire. Ces fiefs ne sont pas de vrais fiefs. VI. 716. *a.*

Fief tenu à plein lige. VI. 716. *a.*

Fief tenu en quart degré du roi. Les roturiers qui possédoient de tels fiefs exemptés de la taxe par Philippe-le-Long en 1320. VI. 716. *a.*

Fiefs terriaux ou *terriens.* VI. 716. *a.*

Fief en tierce-foi, ou *tombé en tierce-foi.* VI. 716. *a.*

Fief vassalique. VI. 716. *b.*

Fiefs qui se gouvernent selon la coutume du *Vexin françois.* Quels sont les fiefs du territoire de Paris qui se gouvernent selon l'usage du Vexin françois. Ordonnance de l'an 1235, pour les chevaliers du Vexin françois, touchant les droits de relief. VI. 716. *b.*

Fief à vie. VI. 716. *b.*

Fief vif. VI. 716. *b.*

Fief vilain. VI. 716. *b.*

Fief volant. VI. 716. *b.*

Fief vrai. VI. 716. *b.*

FIEFFE, (*Jurispr.*) en Normandie, signifie *bail à rente.* La premiere fieffe dont il est parlé, *artic. 31.* c'est le titre primordial de la rente fief-ferme. Différence entre le bail à rente, appellé *fieffe-ferme*, & la forme muable. Fieffe-ferme & main-ferme. VI. 717. *a.*

FIEFFÉ. (*Jurispr.*) Officiers fieffés. Homme fieffé. Pairs fieffés. Tailleur fieffé. Héritiers fieffés. Héritage fieffé. VI. 717. *a.*

Fieffé. Huissier fieffé. VIII. 341. *b.* Sergent fieffé. XV. 90. *a.*

FIEF, *vesicule du*, (*Anatom.*) Sa situation dans le foie. Elle touche à l'intestin colon. Conduit cystique, qui est une continuation du cou de la vésicule. VI. 717. *a.* Sa réunion avec le conduit hépatique, lesquels entrent l'un & l'autre dans le conduit cholidoque, & celui-ci dans la cavité du duodenum. Membranes dont la vésicule du fiel est composée. Sur la membrane extérieure, se voit un réseau formé par les vaisseaux sanguins, nerveux & lymphatiques, qui se distribuent à la vésicule. Petites fosses & embouchures des canaux hépatiques qui se voient dans la surface interne de

la vésicule. Le cou de la vésicule & son conduit sont aussi garnis en-dedans de plusieurs replis formés par la membrane interne. Usages de la vésicule du fiel. *Ibid. b.* Observations particulieres : concrétions pierreuses qui ont été trouvées dans la vésicule du fiel. Jeux de la nature. La vésicule du fiel manque quelquefois dans l'homme comme dans les animaux : exemple. Quelques anatomistes disent avoir trouvé au foie deux vésicules du fiel. L'auteur révoque en doute cette prétendue observation. *Ibid.* 718. *a.*

Fiel, vésicule du, diverses observations sur le fiel & sur la vésicule qui en est le réservoir. VII. 34. *a, b.* Description & usage de cette vésicule. Ses maladies. XVII. 204. *a, b. Voyez* VÉSICULE.

FIEL, (*Econ. anim.*) on ne fait communément point de distinction entre le fiel & la bile proprement dite. Les Grecs n'avoient qu'un nom commun pour exprimer ces deux sortes d'humeurs. Distinction admise entre le fiel & la bile par les anatomistes & les physiologistes. Fondement de cette distinction. Ces deux biles destinées à opérer des effets différens. Importance de ne pas confondre ces effets, & de ne pas se borner dans les expériences & les analyses chymiques à n'opérer que sur la bile cystique, ou sur son mêlange avec la bile hépatique. VI. 718. *b.*

Fiel. Animaux qui n'en ont point. VII. 34. *a. Voyez* BILE.

FIEL *des animaux.* (*Pharm. & Mat. médic.*) Usage qu'on faisoit autrefois du fiel de bœuf. Composition dans laquelle il entre aujourd'hui. VI. 718. *b.*

Fiel de bœuf. Ses propriétés savoneuses. II. 251. *a.* Son usage en peinture. *Ibid. b.* Remede de fiel de bœuf contre la viscosité. XVII. 339. *b.*

FIEL, (*pierre de*) usage qu'on fait en peinture de celle qui se trouve dans les fiels de bœufs. VI. 718. *b.*

FIENTE *des animaux.* (*Mat. médic.*) Enumération de celles auxquelles on a attribué des vertus médicinales. Propriétés attribuées aux excrémens humains. VI. 719. *a.*

Fiente des animaux. Usage qu'on en tire en Egypte. XIV. 913. *a. Voyez* FÉCALE; *matiere.* Fiente de vache, *voyez* BOUSE.

FIENTE, *crotin*, (*Maneg. Maréch.*) excrémens du cheval. Cellules dans lesquelles cette fiente séjourne. Cause de la forme maronnée qu'elle contracte. Examen de la fiente, important dans les maladies de l'animal. VI. 719. *a.*

FIENUS, (*Thomas*) auteur en chirurgie. III. 353. *a.*

FIER, *adj.* Usage de ce mot en peinture, en architecture & dans le blason. VI. 719. *a.*

Fier, glorieux, avantageux, orgueilleux, (*Synon.*) VII. 716. *b.*

FIERTE, *Cercueil, Châsse.* (*Jurispr.*) Châsse de S. Romain en Normandie. Privilege dont jouit le chapitre de la cathédrale de Rouen, qui possede cette châsse. Ce qu'on entend par *crime fiertable* en langage du pays. Ouvrages à consulter. VI. 719. *b.*

Fierte. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 38. *a.*

FIERTÉ, (*Morale*) ce mot pris en bonne & en mauvaise part. Fierté de la démarche de Louis XIV. Fierté de l'ame sans hauteur. Fierté dans l'extérieur. Esprit fier est un blâme; ame fiere une louange. Le mot de *fierté* employé pour exprimer la sévérité de la pudeur. Fierté du pinceau. VI. 719. *b.*

FIERTÉ, (*Blason*) VI. 719. *b.*

Fierté, orgueil, vanité, hauteur, (*Synon.*) *Suppl.* IV. 183. *a, b.*

FIESOLI, (*Géogr.*) ancienne petite ville d'Italie. Hommes distingués dans la peinture & dans la poésie qui sont nés dans cette ville. VI. 719. *b.*

FIEVRE. (*Médec.*) Méthode par laquelle on parvient à connoître la nature individuelle de la fievre. C'est l'augmentation de la vîtesse du jeu des arteres qui constitue la fievre; & la chaleur qui accompagne cette maladie, est l'effet de l'action accélérée des vaisseaux. Cause prochaine de la vélocité du pouls. Définition que donne de la fievre M. Quesnay. *Symptômes de la fievre.* La vîtesse du pouls est la seule chose qu'on observe en tout tems de la fievre. Pourquoi le frisson n'est pas mis au rang des symptômes inséparables de la fievre. VI. 720. *a.* Cours de la fievre. Affections morbifiques accidentelles à la fievre. Causes particulieres de la fievre. 1°. Les mixtes sensibles qui renferment naturellement des hétérogenes qui nous sont pernicieux. 2°. Les matieres âcres prises en aliment. 3°. L'application extérieure des matieres âcres. *Ibid. b.* 4°. Les mauvaises qualités de l'air. 5°. Les vices de régime. 6°. La contagion. 7°. Les défauts d'excrétions & de secrétions. 8°. La suppression des évacuations accoutumées. 9°. Les maladies, causes des maladies. 10°. Toute cause qui produit en nous quelques lésions. Effets généraux de la fievre. Sa terminaison. Cas où elle cause la mort. Cas où elle dégénere en une autre maladie. Cas où elle se termine par la guérison. *Ibid.* 721. *a.* Prognostics de la fievre. Indications à remplir dans la cure : pourvoir à la vie & aux forces du malade. Cor-

riger & expulſer l'acrimonie irritante : diſſoudre la lenteur & l'évacuer : calmer les ſymptômes. Moyens de remplir ces indications. *Ibid. b.* Comme la fievre n'eſt qu'un moyen dont la nature ſe ſert pour ſe délivrer d'une cauſe qui l'opprime, le médecin peut tempérer ſa véhémence ; mais il ne doit jamais troubler ſes opérations (*voyez* ci-deſſous FIEVRE *ſalubre*). Les perſonnes vigoureuſes que la fievre emporte, meurent avec la fievre ; mais ne meurent point, à proprement parler, des mains de la fievre. Diviſion des fievres en continues & en intermittentes. La diſtinction la plus utile pour la pratique, eſt celle de fievres qui ſe guériſſoient par coction, & de celles qui ne procurent pas de coction. Mauvaiſes diſtinctions qui ont été établies pour connoître les fievres. De-là tant de fievres déſignées par des effets ou des ſymptômes qui ne leur ſont point eſſentiels, & qui cependant ne ſont plus connues aujourd'hui que par ces déſignations vicieuſes que l'uſage nous oblige ici d'adopter. *Ibid.* 722. *a.* Auteurs recommandables ſur la fievre. Commentaires de Friend. Petit ouvrage du docteur Glaſs. Petit livre de Lommius. Sydenham. Hoffman. Boerhaave. M. Queſnay.

Fievre. Conſidérations ſur la nature de la fievre. Cette action de la nature eſt un des moyens qu'elle emploie pour rétablir l'ordre dans l'économie animale. V. 409. *b.* C'eſt toujours la fievre ou l'action de la vie rendue plus forte qui produit la coction de quelque eſpece qu'elle ſoit. III. 568. *b.* Eſpece de fievre qui accompagne quelquefois la digeſtion. *Ibid. a.* Erreur de Sylvius ſur la cauſe des fievres. VI. 517. *a.* Sentimens de quelques auteurs ſur ce ſujet : celui de Paracelſe, VIII. 710. *b.* de Chirac, 711. *a.* de Willis ſur les fievres putrides. 723. *a.* Difficulté d'expliquer la cauſe des redoublemens de la fievre. XII. 80. *a.* Théorie de la fievre, ſoit humorale, ſoit nerveuſe. XV. 43. *b.* Exemples de fievres identifiées pour ainſi dire avec la vie & le tempérament de l'individu. 44. *b.* 45. *a.*

Des ſymptômes qui accompagnent la fievre. De la chaleur fébrile. III. 32. *b.* 36. *a*, *b.* 37. *a. Suppl.* II. 309. *b.* Du froid de la fievre. III. 36. *a.* VI. 723. *a.* Du friſſon. VI. 730. *b.* 731. *a.* 734. *a*, *b.* Du tremblement. XVI. 584. *a.* Excès de chaleur ou de froid dans différentes fievres. XII. 219. *b.* De la ſoif dans les fievres. XV. 306. *b.* Redoublement de la plupart des fievres le ſoir. 307. *a.* De la ſueur dans la fievre. 628. *a.* 629. *a*, *b.* 630. *b.* De la débilité qui l'accompagne. IV. 650. *a*, *b.* 651. *a*, *b.* Allongement des membres dans le froid de la fievre. VI. 326. *a.* De l'inſomnie dans la fievre. VIII. 791. *b.* Fievres dans leſquelles le ſang acquiert une grande fluidité. *Suppl.* IV. 722. *a.* Fievres qui produiſent la putridité. 725. *a.*

Du traitement de la fievre. Danger de l'arrêter avant la coction parfaite de la matiere morbifique. V. 409. *b.* Traitement des fievres particulieres aux enfans. 662. *a.* Du traitement des fievres putrides, inflammatoires, malignes. III. 569. *a.*

Fievre acritique, ou non critique. Diverſes eſpeces de maladies aiguës accompagnées de fievres non critiques. Cauſes de ces fievres. VI. 722. *b.* Obſervations ſur le prognoſtic des fievres acritiques. *Ibid.* 723. *a.*

Fievre aiguë. Nature & cauſes de ces fievres. Leurs ſymptômes. Quelques obſervations ſur la méthode curative, VI. 723. *a.* *Voyez* FIEVRE ARDENTE, MALADIE AIGUE.

Fievre algide. Cauſes de cette fievre. Indications à remplir dans ſon traitement. VI. 723. *a.*

Fievre ardente, *cauſus.* Cauſes pathognomoniques. VI. 723. *a.* Auteurs à conſulter. Symptômes. Ses cauſes. Son cours & ſes effets. Prognoſtics. *Ibid. b.* Symptômes de la fievre ardente qui dégénere en colliquation. Cauſe immédiate. Cure. Obſervations de pratique. *Ibid.* 724. *a.*

Fievre ardente : tempéramens qui y ſont particuliérement ſujets. VII. 325. *a.*

Fievre aſode. Cauſes. Prognoſtics. Cure. 724. *b.*

Fievre bilieuſe. Les anciens appelloient bilieuſe la fievre ardente ; mais les modernes ont ſagement diſtingué ces deux fievres. Signes de la fievre bilieuſe. Cauſes. VI. 724. *b.* Prognoſtics. Quelle eſt la plus heureuſe tourniure que cette fievre puiſſe prendre. Des vomiſſemens dans cette maladie. Cure. *Ibid.* 725. *a.* Obſervations de pratique. Quels ſont les climats, les ſaiſons & les circonſtances où ces fievres regnent le plus ordinairement. *Ibid. b.*

Fievre bilieuſe : uſage des acides dans ces fievres. XIV. 905. *a.*

Fievre cacochymique. Cauſes. Symptômes. Indication à remplir. VI. 725. *b.* *Voyez* CACOCHYMIE.

Fievre catharreuſe. Symptômes. VI. 725. *b.* Cauſes. Prognoſtics. Cure. *Ibid.* 726. *a.* Obſervation de pratique. *Ibid. b.* *Voyez* CATHARRE.

Fievre cathartique ou *diarrhétique.* Cauſes. Ses effets. Cure. VI. 726. *b.* Obſervation de pratique. *Ibid.* 727. *b.* *Voyez* DIARRHÉE.

Fievre chronique : VI. 727. *b.* *voyez* FIEVRE LENTE.

Fievre colliquative. VI. 727. *b.* *Voyez* COLLIQUATION.

Ses ſignes. Ses effets. Ses cauſes. Cure. *Ibid.* 728. *a.*

Fievre colliquative putride. VI. 728. *a.* *Voyez* SYNOQUE PUTRIDE.

Fievre comateuſe. Réflexions ſur ſes cauſes. VI. 728. *a.* Cure. Obſervations pratiques. *Ibid. b.* *Voyez* COMA.

Fievre compliquée. Erreurs dans leſquelles les médecins tombent quelquefois par rapport aux fievres compliquées. VI. 726. *b.* Dans les affections morbifiques compliquées, qui paroiſſent avec la fievre, ce n'eſt pas ordinairement elle qui eſt la plus dangereuſe, ni qui préſente les indications les plus preſſantes à remplir. Complications qui ont lieu à la ſuite de la morſure d'une vipere : en pareil cas, ce n'eſt pas la fievre, quoique ſouvent très-vive, qui doit être l'objet de l'attention du médecin. Conduite qu'il doit tenir lorſque la fievre eſt compliquée avec des affections très-dangereuſes. *Ibid.* 729. *a.*

Fievre continente. VI. 729. *a.*

Fievre continue. Elle reçoit quantité de noms d'après ſa durée, ſes complications, & les ſymptômes qui l'accompagnent. On n'enviſage ici que la cure de la fievre continue priſe en général. Ses cauſes & ſes ſignes ont été expoſés au mot *Fievre.* Cure. VI. 729. *a.* Obſervations de pratique : ces fievres peuvent ſe diviſer en fievres critiques, & en fievres non-critiques. Quelles ſont celles qui parviennent difficilement à la coction. Uſage que quelques médecins font du quinquina pour ces fievres. Quelle eſt la plus légere fievre continue ; comment on la guérit. Cauſes de la fievre continue dans les gens foibles, âgés, cacochymes, *&c.* Cure de cette fievre. Autre obſervations de pratique. Ouvrage le plus digne d'être étudié ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Fievre continue rémittente. VI. 729. *b.*

Fievre critique. Ces fievres diſtinguées en trois ſortes. VI. 729. *b.* Quelles ſont celles qui ſont véritablement & régulièrement critiques. *Ibid.* 730. *a.*

Fievre dépuratoire. Trois ſortes de fievres déſignées ſous ce nom. VI. 730. *a.*

Fievre diarrhétique. VI. 730. *a.* *Voyez* FIEVRE CATHARTIQUE.

Fievre dyſſentérique. Cauſe prochaine. Signes. Prognoſtics. Cure. VI. 730. *a.* Obſervation : cette fievre eſt une des plus fréquentes & des plus cruelles épidémies des camps. Auteur à conſulter *ſur les maladies d'armées.* Principaux moyens d'en arrêter le progrès dans les armées. *Ibid. b.*

Fievre endémique. VI. 730. *b.* *Voyez* ENDÉMIES. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Fievre éphémere. VI. 730. *b.* *Voyez* EPHEMERE.

Fievre éphémere britannique. VI. 730. *b.* *Voyez* SUETTE.

Fievre épiale : affection morbifique qui conſiſte dans le friſſon, lequel perſiſte avec le ſentiment de chaleur. Sa cauſe. Senſation de chaleur qu'il ne faut pas confondre avec la chaleur même de la fievre. VI. 730. *b.* Cauſe du froid qui accompagne cette fievre. Indication à remplir : moyens à employer. *Ibid.* 731. *a.*

Fievre épidémique. Auteurs à conſulter. VI. 731. *a.*

Fievre éréſypélateuſe. Cauſe prochaine de l'éréſypele. Cauſes de cette fievre. Effets. Cure. VI. 731. *a.* Prognoſtic de l'éréſypele qui produit cette fievre. *Ibid. b.*

Fievre erratique : dans quelles circonſtances ces fievres paroiſſent. Méthode curative. Fievre erratique, qui ſurvient aux femmes par la ſuppreſſion du flux menſtruel. En quoi conſiſte ſa cure. VI. 731. *b.*

Fievre erratique : différence entre cette eſpece de fievre & celle qu'on nomme *typique.* XVI. 782. *a*, *b.*

Fievre étique. VI. 731. *b.* *Voyez* FIEVRE HECTIQUE.

Fievre exanthémateuſe. *Voyez* EXANTHÊME. Cauſes. Diverſes eſpeces de fievres exanthémateuſes. Prognoſtics. VI. 731. *b.* Cure. Obſervations de pratique ſur l'uſage des remedes échauffans ; *Ibid.* 732. *a.* ſur les remedes diaphorétiques & ſudorifiques dans les éruptions cutanées. *Ibid. b.*

Fievre hectique. Signes. VI. 732. *b.* Cauſe prochaine. Prognoſtics. Méthode curative. *Ibid.* 733. *a.* Obſervations. *Ibid. b.*

Fievre hémitritée. VI. 733. *b.* *Voyez* HÉMITRITÉE.

Fievre homotone. VI. 733. *b.* *Voyez* STATIONNAIRE.

Fievre hongroiſe. VI. 733. *b.*

Fievre d'hôpital. Symptômes. VI. 733. *b.* Durée & terminaiſon de cette fievre. Prognoſtics. Cure. *Ibid.* 734. *a.*

Fievre horrifique. Cauſe prochaine. VI. 734. *a.* Cure. Obſervations de pratique. *Ibid. b.*

Fievre humorale. Cauſe de cette fievre dans une matiere âcre qui circule avec les humeurs. Le premier effet de cet hétérogene eſt d'exciter avec la fievre un ſpaſme qui domine ſur elle, & qui en ſuſpend preſque tous les phénomenes. Importance d'obſerver ce ſpaſme. VI. 734. *b.* Indication curative dans de telles fievres. *Ibid.* 735. *a.*

Fievre humorale : théorie de ce genre de fievre. XV. 43. *b.*

Fievre inflammatoire. VI. 735. *a. Voyez* FIEVRE AIGUE, FIEVRE ARDENTE, INFLAMMATION.

Fievre intermittente. Ses distinctions en différentes classes. Distinction des fievres du printems & de l'automne. Cours & caracteres de la fievre intermittente. Ses effets. VI. 735. *a.* Cause prochaine des fievres intermittentes. Cure. *Ibid. b.* Observations à faire pour traiter chaque fievre d'une maniere qui lui soit propre. Fievres intermittentes dont il faut abandonner le traitement au régime, au tems, à la nature. Utilité de la fievre bénigne intermittente. *Ibid.* 736. *a.* En quels cas elle demande le secours de l'art. Il faut observer si cette fievre est pure ou symptômatique. *Ibid. b.*

Fievre intermittente : traitement singulier de cette maladie. XII. 484. *a.*

Fievre intestinale : ses symptômes & sa cure. VIII. 482. *a, b.*

Fievre de lait. IX. 211. *a, b.*

Fievre lente. Différence de la fievre lente, & de la fievre hectique. Signes de la fievre lente. Ses causes. Prognostics. VI. 736. *b.* Cure. Espece particuliere de fievre lente à laquelle sont sujets les enfans. Symptômes. Cause. Méthode curative. Auteur à consulter sur la fievre lente. *Ibid.* 737. *a.*

Fievre lipyrie. VI. 737. *a.*

Fievre lipyrie. IX. 562. *b.* Observations sur les sensations qu'elle fait éprouver. VI. 737. *a.* VII. 325. *a.*

Fievre locale. III. 37. *a.*

Fievre maligne. Voyez MALIGNE.

Fievre miliaire. Voyez MILIAIRE.

Fievre pestilentielle : quelle en est la cause. Caractere des fievres pestilentielles. VI. 737. *a.* Symptômes. Quel doit être le principal objet du médecin dans la cure de cette fievre. Auteurs à consulter. *Ibid. b.* Voyez PESTILENTIEL.

Fievre péthéchiale. VI. 737. *b. Voyez* PÉTÉCHIALE & PÉTÉCHIES.

Fievre que les anciens appelloient *phricodes.* XII. 531. *a.*

Fievre pourprée, voyez POURPRE.

Fievre putride. Voyez FIEVRE COLLIQUATIVE. Observation de pratique. VI. 737. *b.*

Fievre putride. Comment la nature doit être aidée dans ces fievres. III. 569. *a.* En quoi elles consistent. VII. 722. *b.* 723. *a.* Météorisme observé dans certaines fievres putrides. X. 444. *b.* 445. *a.* Boisson d'usage en Angleterre dans ces fievres. XIII. 169. *b.* Fievre synoque putride. XV. 760. *a, b.* Fievres qui causent la putridité. *Suppl.* IV. 725. *a.*

Fievre quarte. Voyez QUARTE.

Fievre quotidienne. Voyez QUOTIDIENNE.

Fievre rémittente. Observations sur ces fievres. VI. 737. *b.* Méthode curative. *Ibid.* 738. *a.*

Fievre salubre : deux especes, celles qui sont simplement dépuratoires, & celles qui se guérissent à jour préfix par coction ou par évacuation purulente. Il y a des fievres salubres ou salutaires, relativement à elles-mêmes & à leurs effets avantageux. La fievre est salutaire par elle-même dans les maux inaccessibles aux secrets de la médecine. Les maladies produites par les obstructions & les viscosités des humeurs se guérissent heureusement par le secours de la fievre. Le médecin doit donc, non-seulement soutenir une fievre salutaire, mais l'allumer quand elle est trop lente. VI. 738. *a.*

Fievre scarlatine : cours & durée des taches qui l'accompagnent. Cause de cette maladie. Moyen de guérison. VI. 738. *b.*

Fievre scorbutique. Ses signes. Cure. VI. 738. *b. Voyez* SCORBUT.

Fievre septimane : comment elle se termine. Durée de ces fievres. VI. 738. *b.*

Fievre spasmodique. Cause prochaine. Effets. Prognostics. Cure. VI. 739. *a.*

Fievre sporadique. Auteurs à consulter. VI. 739. *a.*

Fievre stationnaire. Voyez FIEVRE HOMOTONE & STATIONNAIRE.

Fievre stercorale. Ce qu'on doit entendre par les matieres stercorales : causes de cette fievre. Son caractere. Ses signes. Ses causes. Sa cure. VI. 739. *b.*

Fievre subintrante. VI. 739. *b.*

Fievre sudatoire. Causes. Effets. Cure. Observations de pratique. VI. 740. *a.*

Fievre sympathique. VI. 740. *a.*

Fievre symptomatique. Causes. Signes. VI. 740. *a.* Cure. *Ibid. b.* Voyez SYMPTOMATIQUE.

Fievre syncopale. Méthode curative, selon ses différentes causes. VI. 740. *b.*

Fievres synoques. XV. 759. *b.* 760. *a, b.*

Fievre tierce. Voyez TIERCE.

Fievre tritæophie, tritœophès. Voyez TRITÆOPHIE.

Fievre tropique : origine du nom donné à cette sorte de fievre. VI. 740. *b.* Pourquoi les crises sont moins violentes dans les fievres tropiques, que dans les fievres aiguës. Ces sortes de fievres chroniques doivent être distinguées des fievres hectiques. Causes des fievres dont la durée passe quarante jours. *Ibid.* 741. *a.*

Fievre typique. Différence entre cette fievre & la fievre erratique. XVI. 782. *a, b.*

FIEVRE. (*Mythol.*) Pourquoi les Romains l'honorerent. Divers temples qu'elle avoit à Rome. On apportoit dans ces temples les remedes contre la fievre, avant de les donner aux malades. Réflexion sur cet usage. Formule d'une priere ou d'un vœu qui lui a été fait. Les Romains avoient reçu cette divinité des Grecs. VI. 741. *a.*

FIEVRE, (*Manege. Maréchal.*) Fievres distinguées en secondaires ou symptomatiques, & en absolues, idiopathiques ou essentielles. Celles-ci sont intermittentes ou continues. Observations sur deux auteurs; MM. de la Guériniere & Ruini qui ont traité des fievres intermittentes. Des fievres continues; distinguées en simples & en composées : fondement de cette distinction. De toutes les fievres continues, l'éphémere est la plus simple. Fievre éphémere étendue, ou synoque simple. VI. 741. *b.* Les fievres continues envisagées; 1°. par rapport à leur violence; 2°. par rapport à leur qualité & leur constance; 3°. par rapport à leurs causes; 4°. par rapport à leurs symptômes. Détails des différentes causes des fievres continues de toute espece. Causes des autres fievres symptomatiques, qui peuvent être placées au rang des fievres aiguës. *Ibid.* 742. *a.* Signes généraux des fievres. Les signes tirés de l'examen du pouls ne manquent pas toujours absolument dans l'observation des maladies des chevaux. Observations faites par l'auteur sur les pulsations de l'artere du larmier; sur le nombre des battemens & sur leur progression dans les divers âges : observations faites sur les jumens, qui prouvent que dans les femelles des animaux, le pouls est plus lent que dans les mâles. Les opérations de la nature sont à-peu-près les mêmes dans le corps de l'homme & de l'animal. Pourquoi les pulsations sont plus lentes dans les grands animaux que dans les petits. *Ibid. b.* Autres moyens d'appercevoir les pulsations des arteres dans les chevaux qui fébricitent. Cependant ces pulsations sont toujours inaccessibles au tact. Signes particuliers à la fievre éphémere. Ceux qui sont propres à la fievre éphémere étendue. Symptômes de la fievre putride. *Ibid.* 743. *a.* Ceux de la fievre pestilentielle. Celui de la fievre lente. Prognostics des fievres putrides, lentes, éphémeres. Traitement de la fievre éphémere. *Ibid. b.* Traitement de la fievre ardente. Celui de la fievre pestilentielle. *Ibid.* 744. *a. Voyez Suppl.* II. 418. *a.*

FIFE, (*Géogr.*) province méridionale d'Ecosse. Diverses observations géographiques sur cette province. VI. 744. *b.*

FIFRE. (*Luth.*) Deux especes de fifres. Description de cet instrument. Sa tablature. Moyen d'articuler les sons du fifre. Il n'y a presque plus de fifres aujourd'hui en France que dans les compagnies de Suisses. Tems où ils ont apporté cet instrument en France. VI. 744. *b.*

FIFRE. (*Antiq.*) Bas relief où l'amour est représenté jouant du fifre. *Suppl.* III. 58. *b.*

FIGEAC, (*Géogr.*) origine de cette ville. Observations sur son abbaye, & sur la cérémonie pratiquée lorsque l'abbé y fait sa premiere entrée. Révolutions de cette ville dans le 16 & 17me siecles. *Suppl.* III. 38. *b.*

FIGUE, (*Conchyliol.*) espece de coquille. XVI. 409. *b.*

FIGUE, (*Lang. franç.*) origine de cette expression, *faire la figue.* VI. 417. *b.*

FIGUIER. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Comment Miller & Boerhaave le caractérisent. Du nombre des especes de figuiers communs. On ne parle ici que du figuier domestique, & du figuier sauvage ordinaire. Description du figuier commun cultivé. Ses noms en grec & en latin. VI. 745. *a.* Disposition & forme des différentes fleurs de figuier, selon M. Linnæus. Caracteres & propriétés du suc de figuier tiré par incision. Il entre dans la classe des écritures sympathiques, qui ne sont visibles qu'en les échauffant. *Ibid. b.* Le figuier est très-commun dans les régions chaudes. Culture, progrès, récoltes du figuier. Auteurs qui ont travaillé à la perfection de sa culture. Quelles sont les contrées & provinces où toutes sortes de figues peuvent réussir. Figuier sauvage. Ses noms en grec & en latin. Ses fruits servent à la caprification dont les anciens ont tant parlé. Auteurs anciens qui ont parlé de la *caprification. Ibid.* 746. *a.* Voyez ce mot.

Figuier. Fécondité des figuiers de l'Archipel. Comment les paysans de ces îles en font mûrir les fruits. II. 638. *b.* Comment ils les conservent : leur qualité médiocre compensée par leur abondance. 639. *a.* Les Athéniens étoient de grands mangeurs de figues. XV. 711. *b.*

FIGUIER. (*Agriculture*) Difficulté de le cultiver en plein air dans nos contrées. Pourquoi il est rare de voir des figuiers d'une belle tige. Ses racines, qualité de son bois : son écorce, ses feuilles, son fruit. Facilité de sa culture. Ses deux récoltes

annuelles. Il eſt de courte durée, & ne s'éleve guere qu'à quinze pieds. Moyens de le multiplier. VI. 746. *a.* Expoſition & terrein qu'il faut choiſir pour le figuier. Il eſt rare qu'il réuſſiſſe en plein vent. Taille du figuier. On connoît plus de quarante eſpeces de figuiers. Quelles ſont celles qui réuſſiſſent le mieux dans notre climat. *Ibid. b.*

FIGUIER. (*Bot. Jard.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* III. 38. *b.* Enumération de dix eſpeces de figuiers. Lieux d'où elles ſont originaires. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid.* 39. *a, b.* Des figuiers dont les fruits ſont bons à manger. Obſervations ſur ce que divers auteurs ont écrit ſur ce ſujet. *Ibid.* 40. *a, b.* Deſcription des variétés de figues & figuiers dont parle Miller. *Ibid.* 41. *a.* Culture des trois principales eſpeces de figuiers connus depuis long-tems en France. *Ibid. b.* Encouragement à cultiver dans ce pays de nouvelles variétés de figuier. Comment on pourroit tenter de conſerver les figues d'automne à moitié formées pour les faire mûrir au printems. *Ibid.* 43. *b.*

Figuier. Expoſition qu'il demande. I. 757. *a.* Signes de la maturité des figues. X. 209. *b.* Maniere de les ſécher. VII. 357. *b.* Avantage de tenir les figuiers dans de petites caiſſes. XII. 724. *a.*

Figuier & figue. (*Diete & Mat. médic.*) Propriétés de la figue fraîche & bien mûre. Celle des figues ſeches. Qualités qu'on leur a attribuées ſans beaucoup de fondement. Ce qu'on a obſervé ſur l'uſage des figues dans les provinces du royaume où elles ſont communes. Régime, par rapport aux fruits, qu'a obſervé Galien, & auquel il attribue la ſanté dont il a joui juſqu'à un âge très-avancé. Emploi des figues ſeches à titre de remede. Uſage du ſuc laiteux & des feuilles de figuier. VI. 747. *a.*

Figuier d'Amérique, grand figuier, ou *figuier admirable.* Cet arbre différent du paléturier. VI. 747. *a.* Son fruit. *Ibid. b.*

Figuiers d'Amérique appellés *jamacaru.* VIII. 439. *b.* & *nuchtli.* XI. 277. *a.*

Figuier d'Adam, appellé aux Antilles *figuier bananier.* VI. 747. *b.*

Figuier d'Inde. Voyez RAQUETTE.

Figuiers, différentes eſpeces : figuier d'Inde ſur lequel on recueille la cochenille. III. 559. *b.* Faculté qu'ont ſes branches de pouſſer des racines lorſque leur extrémité s'abaiſſe juſqu'à terre. XIII. 746. *b.* Figuiers ſauvages du Japon nommés *itabu*, VIII. 932 *b.* & *inuitabu. Ibid.* Figuier de la Chine nommé *ſe-tse.* XV. 130. *a.* Autre de Siam nommé *topoo.* 150. *b.* Autre du même pays. *Ibid.* Figuier du Japon appellé *ſibu-kaki*, 486. *a.* Figuier du Malabar dit *teregam.* XVI. 153. *a.* Eſpece de figuier des Indes orientales nommé *tsjaskela.* 730. *a.* Eſpece de figuier de l'île de Madagaſcar appellé *voa-nounoue.* XVII. 409. *a.* Figuiers de Malaca nommés *ampelaas*, *Suppl.* I. 370. *a, b.* de Java nommé *ants-jac*, 471. *a, b.* du Malabar nommé *arealu*, 543. *b. atti-alu*, 684. *a, b. atti-meer-alu*, 690. *b.* des Moluques nommé *birani*, 898. *a, b.* &c.

Figuier de Navius, (*Hiſt. anc.*) que Tarquin l'ancien fit planter à Rome. Préjugé populaire ſur ce figuier. Il ne faut pas le confondre avec le *ficus ruminalis.* VI. 747. *b.*

Figuier, (*Malédiction du*) *Théol. Crit.* Citation de ce trait de l'hiſtoire évangélique. Pour juſtifier J. C. d'une action qui ſemble porter quelqu'idée d'injuſtice, les interpretes ignorans en botanique ſe ſont fort tourmentés. Comment Hammond, Simon & le Clerc ont tâché de réſoudre la difficulté. Autre ſolution imaginée par Heinſius & Gataker. VI. 747. *b.* Celle qu'ont préférée Calmet, Beauſobre, L'enfant, &c. Solution donnée par l'auteur. *Ibid.* 748. *a.*

Figuier. (*Myth. Hiſt.*) Diverſes obſervations hiſtoriques & mythologiques ſur cet arbre & ſur ſon fruit. Uſages allégoriques du figuier parmi les anciens. *Suppl.* III. 43. *b.* Explication des allégories qu'on en a tirées. *Ibid.* 44. *a.*

Figuier. Divination par ſes feuilles. XV. 711. *a.*

FIGURA. (*Muſiq.*) Définition de ce qu'on appelloit en muſique dans les 15, 16 & 17e. ſiecles, *figura bombilans*, *figura corta*, *figura ſuſpirans. Suppl.* III. 44. *a.*

FIGURANT, adj. (*Opéra*) danſeur qui figure dans les corps d'entrée. En quoi conſiſtent ces figures que les compoſiteurs font exécuter. Ces ſortes de figures les mettent dans le cas de ſe répéter ſouvent. VI. 748. *a.*

FIGURATIVE, (*Gramm.*) lettre caractériſtique dans la langue grecque. VI. 748. *a.* Uſage de cette lettre. Les grammairiens appellent auſſi figuratives, les conſonnes qui leur ont donné lieu d'imaginer ſix conjugaiſons différentes des verbes barytons. Dans chaque conjugaiſon il y a trois figuratives ; celles du préſent, du futur & du prétérit ; mais la conjugaiſon a auſſi ſes figuratives qui la diſtinguent d'une autre conjugaiſon. Peu de fondement ſur lequel on a imaginé ces ſix conjugaiſons. *Ibid. b.*

FIGURE, *portrait*, *image*, *effigie.* (*Synon.*) XIII. 153. *b.*

FIGURE, (*Phyſiq.*) diſtinction faite par les anciens philoſophes entre la forme & la figure. Pluſieurs modernes ont prétendu que les corps ne différoient les uns des autres que par l'arrangement & la figure de leurs particules. VI. 748. *b. Voyez* CONFIGURATION.

Figure. Diſtinction des ſcholaſtiques entre la forme & la figure. VII. 176. *b.* Les différentes figures des corps prouvent le vuide. XVII. 573. *b.*

FIGURE, (*Géom.*) *Premiere acception de ce mot.* Un eſpace terminé de tous côtés, ſoit par des ſurfaces, ſoit par des lignes. S'il eſt terminé par des ſurfaces, c'eſt un ſolide : s'il eſt terminé par des lignes, c'eſt une ſurface. VI. 748. *b.* On applique plus ſouvent le nom de figure aux ſurfaces qu'aux ſolides. Si la figure eſt terminée en tout ſens par des lignes droites, on l'appelle *ſurface plane.* Si on ne peut appliquer une ligne droite en tout ſens à la ſurface, elle ſe nomme *figure courbe.* Si les figures planes ſont terminées par des lignes droites, on les nomme *figures rectilignes.* Si elles ſont terminées par des lignes courbes, on les appelle *figures curvilignes*, &c. Côtés d'une figure. Figures équilateres, équiangles, figures équiangles entr'elles, régulieres, ſemblables, inſcrites, circonſcrites. *Ibid.* 749. *a.*

Figure, aire des figures. I. 237. *b.* Les figures géométriques diviſées par genres & eſpeces. V. 955. *a, b.* Figures premieres. XIII. 288. *b.* Figures régulieres. XIV. 41. *b.* Figures ſolides ſemblables. 937. *a.*

FIGURE, (*Géom.*) *Seconde acception.* Repréſentation ſur le papier de l'objet d'un théorême ou d'un problême. Il y a un art à bien faire les figures géométriques. VI. 749. *a.* Difficulté de bien repréſenter des ſolides ou des plans différens. Avantage & déſavantage des figures en bois gravées à côté de la démonſtration. *Ibid. b.*

Figure. Table ſur laquelle les anciens traçoient leurs figures. I. 9. *a.*

FIGURE *de la terre.* (*Aſtron. Géog. Phyſiq. & Méch.*) Opinions extravagantes des anciens ſur la figure de la terre. Il y a lieu de douter qu'ils aient eu en effet ces opinions, vu les progrès qu'avoit déjà faits l'aſtronomie. Ariſtote établit & prouve la rondeur de la terre. On obſerva que quand on voyageoit dans la direction du méridien, les étoiles vers leſquelles on alloit, paroiſſoient s'approcher du haut de la tête, &c. VI. 749. *b.* De-là il fut aiſé de conclure que la ſurface de la terre étoit courbe dans le ſens du méridien. Or il étoit aiſé de concevoir que la terre ne pouvoit être courbe dans ce ſens, ſans l'être de tous les autres. Autres obſervations qui confirmerent la rondeur de la terre. La non-ſphéricité de la terre eſt une découverte qui appartient uniquement à la philoſophie moderne : voyez *Erudition* (V. 918. *a.*). Divers voyages autour de la terre qui en démontrent la rondeur. Méthode par laquelle on eſt parvenu à découvrir que la terre a 9000 lieues de circonférence. *Ibid.* 750. *a.* Principes déduits de la phyſique ancienne, d'où l'on a conclu la ſphéricité de la terre. L'auteur ſe propoſe de montrer, dans cet article, comment on s'eſt déſabuſé de cette ſphéricité, & quel eſt l'état actuel de nos connoiſſances ſur ce point. Une étude longue & dégagée de ſyſtême, apprend aux philoſophes que, pour l'ordinaire, la loi des phénomenes n'eſt ni aſſez peu compoſée pour être apperçue tout d'un coup, ni auſſi réguliere qu'on pourroit le penſer ; que chaque effet venant preſque toujours de pluſieurs cauſes, la maniere d'agir de chacune eſt ſimple ; mais le réſultat de leur action réunie eſt compliqué, quoique régulier ; & que tout ſe réduit à décompoſer ce réſultat, pour en démêler les différentes parties. C'eſt ainſi qu'après diverſes opinions ſucceſſives ſur la figure de la terre, quelques philoſophes prétendent aujourd'hui qu'elle eſt abſolument irréguliere. *Ibid. b.* Explication détaillée de la maniere dont on s'y prend pour connoître la longueur d'un degré de la terre. Tout ſe réduit à deux opérations ; la meſure de l'amplitude de l'arc céleſte, compris entre deux lieux placés ſous le même méridien à différentes latitudes, & la meſure de la diſtance terreſtre de ces deux lieux ; ces deux opérations ſont expliquées ici dans tout leur détail. *Ibid.* 751. *a.* Combien il importe de prendre toutes les précautions poſſibles pour meſurer l'arc céleſte & l'arc terreſtre dans une parfaite exactitude. Une ſeconde d'erreur dans la meſure de l'arc céleſte donne environ 16 toiſes d'erreur dans le degré terreſtre. *Ibid. b.* Différentes valeurs du degré de la terre trouvées juſqu'à M. Picard inclusivement, dans l'hypotheſe de la terre ſphérique. Cette valeur trouvée par M. Picard de 57060 toiſes, à la latitude de 49 degrés, 23'. Obſervation faite ſur le retard de la pendule à l'isle de Cayenne, d'où l'on conclut que l'action de la peſanteur étoit moindre ſous l'équateur que dans nos climats. *Ibid.* 752. *a.* Raiſonnement par lequel, d'après cette obſervation, l'on conclut que la terre doit être plus élevée ſous l'équateur que ſous les poles, & qu'elle eſt un ſphéroïde applati vers les poles. Le même applatiſſement obſervé dans jupiter, & attribué à la rapidité de ſa rotation ſur ſon axe, confirma ce raiſonnement. On alla même juſqu'à eſſayer de déterminer la quantité de l'applatiſſement de la terre ; mais les théories de M. Huyghens & de M. Newton ſur ce ſujet ne s'étant pas accordées, on conclut avec raiſon

que

que le moyen le plus sûr de connoître la vraie figure de la terre, étoit la mesure actuelle des degrés. *Ibid. b.* Raisonnement qui démontre que si la terre est applatie, les degrés doivent aller en augmentant de l'équateur vers le pole, & réciproquement. Démonstration géométrique de cette proposition. Faux raisonnement par lequel ceux qui mesurerent après M. Picard les degrés du méridien en France, concluoient que si la terre étoit applatie, les degrés devoient aller en diminuant de l'équateur vers le pole. *Ibid.* 753. *a.* Ces mêmes personnes trouverent en effet que dans toute l'étendue de la France en latitude, les degrés alloient en diminuant vers le nord. Les savans de l'Europe instruits de ces résultats, en conclurent que la terre devoit être alongée; car comment revenir sur des mesures qu'on donnoit pour très-exactes? Cette conclusion fut confirmée dans le livre de la grandeur & de la figure de la terre, publié en 1718, par M. Cassini. D'autres opérations faites en 1733, 1734, 1736 confirmoient cette conclusion. Mais les partisans de Newton & les principaux géometres de la France jugerent que ces mesures, vraisemblablement peu exactes, ne renversoient pas la théorie, & que, pour éviter l'erreur, il étoit à propos de mesurer deux degrés très-éloignés. Quelques académiciens furent envoyés sous l'équateur, quelques autres partirent pour la Laponie; & ceux-ci en effet trouverent le degré du méridien sous le cercle polaire considérablement plus grand que le degré moyen de France, c'est-à-dire de 513 toises, d'où l'on conclut l'applatissement de la terre. *Ibid. b.* Formule géométrique par laquelle on trouva que le rapport de l'axe de la terre au diametre de l'équateur étoit de 173 à 174, ce qui ne s'éloignoit pas extrêmement du rapport de 229 à 230 donné par M. Newton. Les partisans de l'alongement de la terre firent d'abord toutes les objections qu'il étoit possible d'imaginer contre les opérations sur lesquelles étoit appuyée la mesure du nord. Cependant cette mesure fut enfin victorieuse. On mesura une seconde fois, mais avec plus de précision que la premiere, les degrés du méridien en France, & on s'assura en 1740, que ces degrés alloient en augmentant du midi au nord, comme on peut le voir dans le livre qui a pour titre : *la méridienne vérifiée dans toute l'étendue du royaume*, par M. Cassini de Thury. *Ibid.* 754. *a.* Il est nécessaire d'ajouter que les académiciens du nord de retour à Paris, suspectant avec raison l'exactitude de l'observation de l'amplitude de l'arc céleste faite par M. Picard, trouverent à propos de la répéter; & ayant trouvé en conséquence le degré plus grand que ne l'avoit trouvé ce premier observateur, l'applatissement de la terre fut conclu de 177 à 178. Mais ensuite la base qui avoit servi à la mesure de M. Picard ayant été vérifiée & trouvée plus courte de six toises, la compensation qui en résulta rétablit le précédent rapport de 173 à 174. Quel peut avoir été, selon M. de la Condamine, le principe de l'erreur de M. Picard. *Ibid. b.* L'incertitude sur la longueur du degré du méridien en France rendoit très-incertaine la quantité de l'applatissement de la terre. Les académiciens du Pérou, à leur retour, rendirent la question encore plus difficile à résoudre. La comparaison des degrés de l'équateur & de la Laponie donnoit, dans l'hypothese elliptique, le rapport des axes 214 à 215, fort près de celui de M. Newton. Nouvelle hypothese imaginée par M. Bouguer, par laquelle ôtant à la terre la figure elliptique, il lui donna celle d'un sphéroïde, & rétablit le rapport des axes de 178 à 179. Nouvelles difficultés sur la figure de la terre produites par les mesures prises du degré du méridien près du cap de Bonne-Espérance, par M. l'abbé de la Caille, *Ibid.* 755. *a.* & par celles que prirent en Italie les PP. Maire & Boscovich; d'où il suit qu'aucune hypothese ne peut s'accorder avec la longueur de tous les degrés mesurés jusqu'ici. Pour mettre en un coup d'œil sous les yeux du lecteur, les degrés mesurés jusqu'à présent, l'auteur les rassemble ici dans une table, *Ibid. b.* & en présente ensuite une autre dans laquelle il a déterminé de 5 en 5 degrés de latitude, la valeur des degrés du méridien, selon la théorie par laquelle on suppose que la terre est un sphéroïde elliptique régulier, & en partant des mesures prises vers le nord & sous l'équateur: l'auteur a joint dans une colonne à côté, les longueurs mesurées à différentes latitudes, afin qu'on pût voir d'un coup d'œil les différences entre la théorie & les observations. Il résulte delà qu'il n'y a que le degré mesuré en Italie, & le degré de France qui ne quadrent pas avec l'hypothese elliptique, & l'applatissement de $\frac{1}{215}$. *Ibid.* 756. *a.* En faisant de légeres corrections aux degrés qui quadrent avec ce dernier applatissement, on trouveroit exactement l'applatissement de $\frac{1}{230}$, tel que Newton l'a donné. M. de la Condamine trouve que le rapport des axes varie depuis $\frac{1}{232}$ jusqu'à $\frac{1}{303}$. Mais l'applatissement de la terre a toujours été trouvé beaucoup plus grand que celui de M. Huyghens. Comme les expériences sur l'alongement & l'accourcissement du pendule à différentes latitudes tiennent à la question de la figure de la terre, l'auteur entre dans quelque détail sur ces expériences, & montre comment elles confirment l'applatissement donné par Newton, & l'hypothese elliptique. *Ibid. b.* Histoire de tout ce qui été fait jusqu'à nos jours pour étendre & perfectionner la théorie de la terre. L'auteur rend compte des hypotheses de MM. Huyghens & Newton, des mémoires donnés en 1734 par MM. Bouguer & de Maupertuis sur la figure de la terre; *Ibid.* 757 *a.* de la piece de M. Maclaurin sur le flux & reflux de la mer, où ce même sujet est approfondi; du traité de M. Clairaut intitulé : *Théorie de la figure de la terre, tirée des principes de l'Hydrostatique. Ibid. b.* A toutes ces recherches l'auteur ajoute les siennes sur cet important objet. *Ibid.* 758. *a.* Examen de la question, si la terre a une figure irréguliere. MM. de Buffon, de la Condamine, de Maupertuis & le P. Boscovich penchent à croire que la terre a de grandes irrégularités dans sa figure. Il est certain que les observations astronomiques ne prouvent point invinciblement la régularité de la terre & la similitude de ses méridiens. *Ibid. b.* La question se réduit à savoir si la mesure du degré faite en Italie, est une preuve suffisante de la dissimilitude des méridiens. Cette dissimilitude une fois avouée, il en résulte tant de conséquences fâcheuses par rapport aux observations astronomiques, que toutes les opérations faites jusqu'à présent pour déterminer la figure de la terre seroient en pure perte. Bouleversemens qui doivent nécessairement avoir altéré la figure de la terre. *Ibid.* 759. Diverses raisons sur lesquelles on se fonde pour douter de la régularité de sa figure. Inconvéniens à admettre cette irrégularité : raisons qui la combattent. *Ibid. b.* A quoi se réduisent les irrégularités provenant des plus hautes montagnes. Comme les doutes sur la régularité de la terre viennent particuliérement des différences entre les mesures prises en Italie & en France, l'auteur montre que ces différences peuvent être attribuées aux observations, quelqu'exactes même qu'on les suppose. Pour être autorisé à croire les méridiens dissemblables, il faudroit avoir mesuré deux ou plusieurs degrés à la même latitude dans des lieux de la terre très-éloignés, & y avoir trouvé trop de différence pour l'imputer aux observateurs. L'observation du pendule à même latitude & à des distances très-éloignées, pourroit aussi nous faire découvrir la vérité sur ce point. *Ibid.* 760. *a.* Conséquence qu'on pourroit tirer de l'observation des méridiens de jupiter, pour déterminer par analogie la figure de la terre..... Mais quand on s'assureroit que les méridiens sont sensiblement semblables, il resteroit encore à examiner s'ils ont la figure d'une ellipse; la théorie n'ayant point donné jusqu'ici l'exclusion aux autres figures, & les mesures actuelles ne nous forçant point à donner à la terre la figure d'un sphéroïde elliptique. *Ibid. b.* M. le Monnier cherchant à lever une partie de ces doutes, a entrepris de vérifier de nouveau la base de M. Picard. Si par-là le degré de France fixé par les académiciens du nord à 57183 toises est rétabli, ce seroit aux astronomes à décider jusqu'à quel point l'hypothese elliptique seroit ébranlée par le degré d'Italie, *&c.* & s'il est proscrit, & qu'on soit forcé d'abandonner l'hypothese elliptique, il faudra faire usage des nouvelles méthodes proposées par l'auteur pour déterminer par la théorie & par les observations, la figure de la terre. Utilité qu'on pourroit tirer en ce cas de l'observation de l'applatissement de jupiter. Réflexions sur la méthode de déterminer la figure de la terre par les parallaxes de la lune. *Ibid.* 761. *a.* Utilité de la question qui vient d'être examinée touchant la figure de la terre. Ouvrage dans lequel l'auteur a préparé les matériaux de ce qui reste à faire, pour faciliter les moyens de la déterminer. Ouvrages à consulter sur cet objet. *Ibid. b.* — *Voyez aussi* DEGRÉ (*Géomet.*).

Figure de la terre. Observations faites pour déterminer la grandeur des degrés d'un méridien terrestre, & en conclure quelle est la figure de la terre. IV. 762. *a*, *b.* De l'usage qu'on peut tirer des parallaxes de la lune pour déterminer la figure de la terre. XI. 904. *b.* Défauts dans les opérations des géometres qui ont mesuré la terre, provenant de l'attraction des montagnes. *Suppl.* I. 691. *a*, *b.* Proportion entre le grand & le petit diametre terrestre, trouvée par le capitaine Phipps. *Suppl.* IV. 470. *b.* Ouvrages sur la figure de la terre par MM. Bouguer, *Suppl.* I. 664. *b.* de la Condamine, *Ibid.* le P. Boscovich, 665. *a.* de Maupertuis. *Ibid.* Tables relatives à la figure de la terre. *Suppl.* IV. 878. — 886.

Figure en astrologie. VI. 761. *b.*

Figure en géomancie. VI. 762. *a.*

FIGURE, (*Théolog.*) ce terme sert à désigner les mysteres qui nous sont représentés d'une maniere obscure, sous de certains types ou de certains faits de l'ancien testament. Beaucoup de théologiens soutiennent que tous ces faits ne sont que des figures. Regles que donne M. l'abbé de la Chambre pour l'intelligence du sens figuré des écritures. Observations importantes du même auteur sur la nature des types des figures. 1°. Les endroits de la bible les moins propres à figurer quelque chose qui ait rapport à la nouvelle alliance, ce sont ceux qui ne contiennent que des actions répréhensibles & criminelles. 2°. Les fautes des personnages

de l'ancien teſtament ne ceſſent pas d'être des fautes, parce qu'elles ſont figuratives. VI. 762. *a.*

Figure, en théologie a deux acceptions très-différentes. Ce mot peut ſignifier ou une métaphore ou un type. Toutes les regles qu'on peut preſcrire pour diſtinguer dans les écrits l'expreſſion naturelle, de l'expreſſion figurée, peuvent s'appliquer à l'écriture. *Voyez* au mot ECRITURE, les définitions des différentes ſortes de ſens figurés qu'on trouve dans les écritures. Tous ces ſens ſont toujours unis avec un ſens littéral, ſous lequel ils ſont, pour ainſi dire, cachés. Cauſes qui ont amené l'uſage abuſif des explications figurées. La premiere a été l'uſage qu'en font les écrivains du nouveau teſtament. *Ibid. b.* La ſeconde a été la coutume des Juifs qui donnoient à l'écriture des explications ſpirituelles, & ce goût a duré chez eux juſqu'au huitieme ſiecle. La troiſieme ſe trouve dans la méthode que les peres avoient d'inſtruire les fideles par des homélies, qui n'étoient que des commentaires ſuivis ſur l'écriture. Les explications figurées prodiguées dans cette eſpece d'ouvrages. Exemple tiré d'une homélie de S. Auguſtin. Une quatrieme & une cinquieme ſources de ces abus, ſont le mauvais goût, & l'ignorance des langues originales. *Ibid.* 763. *a.* Exemple de cette ignorance tiré de S. Auguſtin. Sixieme cauſe; l'opinion de l'inſpiration rigoureuſe de tous les mots & de tous les faits de l'écriture: exemple tiré de la maniere dont le jéſuite Kiker raiſonne ſur l'arche de Noé. Inconvéniens qu'a entraînés cette méthode d'interpréter l'écriture. 1°. Des ſens figurés ont été érigés en dogmes. Exemple; de l'allégorie des deux glaives, ou en a conclu l'autorité de l'égliſe ſur les ſouverains, même dans le temporel. *Ibid. b.* Combien cette méthode abuſive étoit établie dans le onzieme ſiecle. Comment Vivès s'en eſt plaint. C'eſt toujours un mauvais raiſonnement que d'employer un ſéns figuré en preuve d'un dogme bien établi d'ailleurs. Exemple tiré de S. Thomas. 2°. Les incrédules ont dit que ces explications précaires ont autant corrompu l'écriture parmi les chrétiens, en faiſant perdre l'intelligence, qu'auroit pu le faire l'altération du texte même. *Ibid.* 764. *a.* Reproche que font les Sociniens aux catholiques. 3°. D'après la perſuaſion que l'écriture eſt inſpirée, celui qui prétend trouver une vérité de morale ou un dogme dans un paſſage, au moyen du ſens figuré qu'il y découvre, donne de ſon autorité privée une définition en matiere de foi. De-là des opinions théologiques érigées en dogmes, les reproches d'héréſie prodigués, *&c.* Exemple tiré de S. Auguſtin, par lequel il paroît cependant qu'il daignoit ſe prêter aux accommodemens. 4°. Les explications figurées font tort à la majeſtueuſe ſimplicité des écritures, & ont gâté les meilleures ouvrages de beaucoup de peres. Exemple tiré encore de S. Auguſtin: autre exemple tiré de S. Ambroiſe. *Ibid. b.* Il faut obſerver ici que les peres ont donné dans ces explications figurées, d'après des principes fixes & un ſyſtême ſuivi. Sentimens d'Origene & de S. Auguſtin ſur la maniere dont on doit interpréter l'écriture. Remarque de M. Fleury ſur l'uſage des ſens figurés. *Ibid.* 765. *a.*

Figure, excès dans lequel ſont tombés ceux qui ont voulu voir des ſens figurés dans toute l'écriture-ſainte. V. 366. *b.*

FIGURE, (*Logiq. Métaphyſ.*) tour de mots & de penſées qui animent ou ornent le diſcours. VI. 765. *a.* On ne cherche ici que leur origine, & la cauſe du plaiſir qu'elles nous font. Ariſtote trouve l'origine des figures dans l'inclination qui nous porte à goûter tout ce qui n'eſt pas commun. Examen de ce ſentiment. Le langage a été d'abord néceſſairement figuré, ſtérile & groſſier. L'uſage des hyéroglyphes concourut enſuite à rendre le ſtyle de plus en plus figuré. Le langage figuré eſt proprement celui des prophetes, & leur ſtyle n'eſt, pour ainſi dire, qu'un hyéroglyphe parlant. Ainſi les premiers efforts pour communiquer ſes penſées par le diſcours, ſe ſont changés en myſteres, & ſe ſont finalement élevés juſqu'à l'art de l'éloquence & de la perſuaſion. Pourquoi les orientaux abondent en pléonaſmes & en métaphores. Le pléonaſme ſe doit viſiblement aux bornes étroites d'un langage ſimple. *Ibid. b.* La métaphore paroît due évidemment à la groſſiéreté de la conception. Le peuple eſt preſque toujours porté à parler figurément. Nous parlons naturellement un langage figuré, lorſque nous ſommes animés d'une violente paſſion. Ce langage nous eſt utile, parce qu'il eſt propre à perſuader les autres, qu'il leur plaît, qu'il les échauffe & les remue. Ainſi c'eſt dans la nature qu'on doit chercher l'origine du langage figuré; & dans l'imitation, la ſource du plaiſir qu'il nous cauſe. Les expreſſions figurées paroiſſent plus vives, parce qu'elles marquent le mouvement & la paſſion de celui qui parle, au lieu que l'expreſſion ſimple ne marque que la vérité toute nue. *Ibid.* 766. *a.* Les figures ſont devenues un ornement, comme les habits qu'on a d'abord cherchés par néceſſité, & qui enſuite ont ſervi de parure. Les arts & les ſciences ont beaucoup enrichi le diſcours de figures riantes & nobles; mais quand on a ſurchargé le ſtyle d'ornemens, l'art eſt tombé en décadence. Regles à ſuivre dans l'emploi des figures. *Ibid. b.*

Figure, du ſtyle figuré des Orientaux. I. 280. *a.* Le peuple porté naturellement au langage figuré. Origine de ce langage. X. 437. *a*, *b.* *Suppl.* III. 565. *a.* Origine des figures poétiques qui perſonnifient les idées intellectuelles. *Suppl.* I. 72. *a.* Avantage du ſtyle figuré. XVI. 157. *a*, *b.* *Voyez* FIGURÉ. (*Littér.*) & IMAGE.

FIGURE, (*Rhét. Log. Gramm.*) ce mot vient de *fingere*: définition de Scaliger. La figure eſt une diſpoſition particuliere des mots, relative à l'état primitif des mots ou des phraſes. Les différens écarts que l'on fait dans cet état primitif, & les différentes altérations qu'on y apporte, font les différentes figures de mots & de penſées. VI. 766. *b.* 1. Les figures ſont diſtinguées l'une de l'autre par une confirmation particuliere ou caractere propre qui fait leur différence. 2. Le mot *figure* eſt pris ici dans un ſens métaphyſique & par imitation. Deux eſpeces générales de figures; celles de mots & celles de penſées. « Si vous changez le mot, dit Cicéron, » vous ôtez la figure du mot, au lieu que la figure de pen» ſée ſubſiſte toujours, quels que ſoient les mots dont vous » vous ſerviez ». *Ibid.* 767. *a.* Quatre ſortes de figures de mots: figures de diction, figures de conſtruction, tropes, & enfin une quatrieme ſorte de figure qui n'eſt ni trope ni figure de penſée. 1. Exemples des figures de *diction* qui regardent le matériel du mot. Les altérations qui arrivent au matériel du mot ſe font en cinq manieres différentes; par augmentation, par retranchement, par tranſpoſition, par ſéparation d'une ſyllabe en deux, par réunion de deux ſyllabes en une. Exemples. *Ibid. b.* 2. Figures de *conſtruction*. Les principales ſont l'ellipſe: pour rendre raiſon des phraſes elliptiques, il faut les réduire à la conſtruction pleine, en exprimant ce qui eſt ſous-entendu ſelon l'analogie commune. Exemple. Sorte d'ellipſe appellée *zeugma*, *connexion*, *aſſemblage*. Exemple. Le pléonaſme, qui eſt le contraire de l'ellipſe. *Ibid.* 768. *a.* Regle ſur ſon uſage. La ſyllepſe ou ſyntheſe. L'hyperbate. Exemples. L'ellipſe & l'hyperbate ſont rarement admiſſibles dans les langues qui n'ont point de cas. L'imitation qui conſiſte dans des façons de parler analogues à une langue étrangere. L'attraction. *Ibid. b.* L'archaïſme, façon de parler à l'imitation des anciens. Le contraire de l'archaïſme, ſavoir le néologiſme. Figures qu'on doit rapporter à l'hyperbate, l'anaſtrophe, tméſis, la parentheſe, ſynchyſis, *ibid.* 769. *a.* anacoluthon: autres figures qui n'en méritent pas le nom; mais que l'auteur a cru devoir expliquer, parce que les commentateurs & les grammairiens en font ſouvent mention. Celle qu'ils appellent antiptoſe. Obſervations ſur cette prétendue figure. *Ibid. b.* Celle qu'ils appellent énallage. Obſervations. 3. Figures appellées *tropes*. Toutes les fois qu'on donne à un mot un ſens différent de celui pour lequel il a été premiérement établi, c'eſt un trope. Exemple. Enumération des principaux tropes. *Voyez* TROPE. 4. Derniere ſorte de figures de mots, qui ne ſont point des tropes, puiſque les mots y conſervent leur ſignification propre, ni figures de penſées, puiſque ce n'eſt que des mots qu'elles tirent ce qu'elles ſont. Exemple, la répétition. Pluſieurs ſortes de répétitions, celle que les grammairiens appellent climax; la ſynonymie. L'onomatopée. *Ibid. b.* La paranomaſie, figure appellée *ſimiliter cadens*. Figure appellée *ſimiliter deſinens*; l'iſcolon; le polyſyndeton.

Des figures de penſées. Les figures ont chacune une forme particuliere qui leur eſt propre, & qui les diſtingue les unes des autres; l'antitheſe, *ibid.* 771. *a.* l'apoſtrophe, la proſopopée, l'exclamation, l'épiphoneme, la deſcription, l'interrogation, la communication, l'énumération ou diſtribution, la conceſſion, la gradation, la ſuſpenſion, l'entaſſement, la réticence, l'interrogation, l'interruption, le ſouhait, l'obſécration, la périphraſe, l'hyperbole, l'admiration, les ſentences, & quelques autres figures faciles à remarquer. *Ibid. b.* Les figures rendent le diſcours plus inſinuant, plus agréable, plus vif, plus pathétique; mais elles doivent être rares & bien amenées. Quand on a cultivé un heureux naturel, & qu'on s'eſt rempli de bons modeles, on ſent ce qui eſt à propos, & ce que le bon ſens adopte ou rejette. Vers d'Horace & de Boileau ſur ce ſujet. *Ibid.* 772. *a.*

Figures en uſage dans la conſtruction figurée. IV. 76. *b*, *&c.* Figures de diction; nom général qu'on leur donne. X. 440. *b.* Différence entre les figures de conſtruction & les figures de mots. VII. 845. *a.* figures qui répondent aux divers mouvemens de l'ame. *Suppl.* III. 970. *b.* 971. *a.* Figures qui animent le ſtyle. *Ibid.* & 971. *b.* 972. *a.* Obſervations ſur l'uſage du ſtyle figuré. V. 526. *a*, *b.* XV. 753. *b.* Avantages de ce ſtyle. XVI. 157. *a*, *b.* *Voyez* FIGURÉ & IMAGE.

FIGURE, (*Logiq.*) tout ſyllogiſme régulier eſt compoſé de trois termes. Exemples par lequel on explique ce qu'on doit entendre par petit terme, grand terme, & terme moyen. La diſpoſition du moyen terme avec les deux autres termes de la concluſion, eſt ce que les logiciens appellent *figure*; 1°. quand le moyen eſt ſujet en la majeure, & attribut en la mineure, c'eſt la premiere figure; 2°. le moyen peut être attribut en la majeure & en la mineure. VI. 772.

a. 3°. il peut être ſujet en l'une & en l'autre; 4°. il peut être attribut dans la majeure & ſujet en la mineure. Outre les figures, il y a encore les modes. Il faut ſur-tout s'appliquer à appercevoir 1°. la connexion de l'attribut avec le ſujet; 2°. ſi le ſujet de la propoſition eſt compris dans l'étendue de la propoſition générale. *Ibid. b.*

Figure. Des modes & des figures des ſyllogiſmes. X. 591. *a*, *b.* 592. *a*, *b.*

FIGURE, (*Gramm.*) accident qui arrive aux mots & qui conſiſte à être ſimple, ou à être compoſé. VI. 772. *b.*

FIGURE, (*Optiq.*) loix de la viſion par rapport aux figures des objets viſibles. XVII. 342. *a.*

FIGURE. (*Fortific.*) Figure réguliere : figure irréguliere. VI. 772. *b.*

FIGURE. (*Archit. & Sculpt.*) Différences entre les figures & les ſtatues. VI. 772. *b.*

Figures, trâit qu'on fait de la forme d'un bâtiment pour en lever les meſures. VI. 772. *b.*

Figure. Les anciens aimoient ſur-tout les figures rondes dans pluſieurs ouvrages de l'art. XIV. 358. *a.*

FIGURE, (*Muſiq.*) aſſemblage de notes qui réſulte de la décompoſition d'une note longue en pluſieurs de moindre valeur, dont les unes entrent dans l'harmonie de la note longue, les autres non. Noms qu'on avoit donnés à chaque ſorte de figures. Leur diviſion & ſubdiviſion. *Suppl.* III. 44. *a.* Ce qu'on entend aujourd'hui par figure. Pour bien lire la muſique, il faut ſavoir préciſément où commence & finit chaque figure. *Ibid. b.*

Figures des danſes, III. 369. *a.* dans les contredanſes. *Suppl.* II. 575. *a.*

FIGURES, *figules*, *enflechures*, (*Marine*) VI. 772. *b.*

FIGURE, (*Phyſiolog.*) ſe prend pour le viſage. VI. 772. *b.* Qu'eſt-ce que la beauté? Mille voix s'empreſſent à répondre. J'en conviens avec vous, François, Italien, Allemand, qu'à s'en tenir à vos expreſſions en général, ce que vous appellez beauté chez l'un, peut paſſer pour beauté chez l'autre. Mais dans le fait, que vos belles ſe reſſemblent peu! Aucun de vos objets ne raſſemblant lui ſeul tous les traits que vous m'avez vantés, auquel d'entr'eux donnerons-nous la préférence? Et d'ailleurs, qui vous a accordé qu'il n'y a point d'autres traits de beauté, ou même, que les contraires ne les conſtituent pas? *Voyez* cette belle Chinoiſe, *&c.* Ce contraſte avec ce que vous appellez beauté vous étonne : parcourez rapidement le globe; & chaque degré, pour ainſi dire, vous en fournira d'auſſi frappans. *Ibid.* 773. *a.* Si vous m'oppoſez que la plupart des nations qui le couvrent ſont barbares, je vous répondrai que les Grecs & les Romains n'étoient pas plus d'accord entr'eux & avec vous. Tous les cœurs dites vous, volent au-devant de celle que j'aime. Ainſi parlent tous les amans; & cependant aucun n'a été bleſſé du même trait; tous s'étonnent qu'on puiſſe l'avoir été d'un autre; & vous-même enfin avez-vous eu toujours les mêmes goûts? Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que les modeles du beau dans les différens arts, enleveront univerſellement les ſuffrages, & qu'il n'en ſera pas de même de la beauté. L'intérêt, les paſſions, les préjugés produiſent une variété infinie de ſenſations. Notre imagination ne nous laiſſe voir que par ſes yeux, & nous fait adorer ſes caprices. A qui donc enfin donnerons-nous le titre de belle? *Ibid. b.* A celle qui réunit dans ſa perſonne les qualités que ſa nation exige. Mais cette regle eſt encore ſujette à de nombreuſes exceptions; car puiſque l'imagination préſide à notre choix, qui pourroit rendre raiſon de ſes fantaiſies? Mais le beau chez l'homme ne ſera-t-il donc qu'arbitraire? Non ſans doute. Nous pouvons établir avec aſſurance qu'un organe conſtitué de maniere à mieux remplir ſa deſtination fait un trait de beauté. Mais la difficulté ſera toujours de fixer les juſtes proportions entre ces différens traits; & enfin quand nos regles ſeront établies, qui s'y ſoumettra? ..... Autres ſources d'erreur ou d'équité dans nos jugemens; notre reſſemblance que nous aimons dans les autres, certaines conjectures relatives au plaiſir, *&c.*... L'empire de la beauté n'eſt donc que celui de l'imagination ſur le cœur, empire naturel, paſſion noble, elle peut devenir une vertu politique, *&c. Ibid.* 774. *a.*

FIGURE. (*Peinture*) Ce qu'on entend par peindre la figure. *Voyez* EXPRESSION, PASSION, HARMONIE DU COLORIS ET DU CLAIR-OBSCUR. On ne traite ici que de l'imitation de toutes les formes poſſibles du corps. Quelles ſont ſur-tout les parties de l'anatomie que les artiſtes doivent étudier. VI. 774. *b.* L'auteur raſſemble ici la plus grande partie de ce que le peintre doit connoître de l'oſtéologie & de la myologie. C'eſt au mot *Proportion* qu'on donnera les différentes meſures ſur leſquelles on a établi la beauté des figures. Détails ſur le ſquelette de l'homme, expliqué par le moyen des planches. *Ibid.* 775. *a*, *b.* 776. *a*, *b.* Récapitulation en forme de liſte des os du ſquelette. Ce ſont les formes extérieures des os, celles de leurs extrémités ſur-tout, & les différens moyens par leſquels la nature a préparé l'articulation des membres, que l'artiſte doit ſur-tout étudier. *Ibid.* 777. *a.* Si l'étude des os eſt néceſſaire, on ſentira aiſément que la connoiſſance des muſcles doit la ſuivre immédiatement, & qu'il eſt abſurde de la négliger. Détails ſur les figures employées dans les planches pour faciliter l'explication des muſcles. Ce qu'on entend par un muſcle : différentes parties qu'on y diſtingue. En quoi conſiſte ſon action. L'artiſte doit principalement prendre garde au ventre ou milieu du muſcle, & ſe ſouvenir que le mouvement du muſcle ſuit toujours l'ordre des fibres qui vont de l'origine à l'inſertion, & qui ſont comme autant de filets. *Ibid. b.* Inſtruction relatives aux trois figures de l'écorché. *Ibid.* 778. *a*, *b.* 779. *a*, *b.* Plus le ſculpteur & le peintre auront étudié l'intérieur de la figure, plus ils doivent de ſoin à imiter l'adreſſe que la nature emploie à cacher ſon méchaniſme. L'extérieur de la figure eſt un objet d'étude d'autant plus eſſentiel à l'artiſte, que c'eſt par cette voie principalement qu'il prétend au ſuccès. Quels ſont les traits qui doivent caractériſer l'image des héros, la beauté des femmes, les agrémens de l'enfance. Les attitudes & la mode diminuent ou augmentent les graces dont la figure humaine eſt ſuſceptible. *Ibid.* 780. *b. Voyez* GRACE.

FIGURE. (*Deſſein*) De l'enſemble dans une figure. V. 713. *b.* De l'équilibre. 878. *a*, *b.* Des proportions. VI. 356. *b.* XIII. 469. *b.* Figures qui grimacent. VII. 948. *b.* Figures groteſques, 966. *b.* grouppées. 970. *a*, *b.* Sur l'art de deſſiner la figure, *voyez* les articles DESSEIN, CORPS HUMAIN & l'article ſur le même art dans le vol. III des planches.

FIGURE. (*Ruban.*) ſoies de chaîne qui ſervent à l'exécution de la figure qui doit ſe former ſur l'ouvrage. Ces ſoies ſe mettent par branches ſéparées ſur les roquetins, *&c.* VI. 780. *b.*

FIGURE, (*Blaſon*) VI. 780. *b.*

FIGURÉ. (*Arith. Algeb.*) Nombres figurés : diverſes ſuites de nombres figurés, appellées, ſuites des nombres triangulaires, ſuite des nombres pyramidaux, ſuite des nombres du quatrieme, du cinquieme, du ſixieme ordre, *&c.* Pourquoi on a donné à ces nombres le nom de *figurés*, & celui de *figurés triangulaires*, de *figurés pyramidaux.* Il n'y a proprement que ces deux dernieres ſortes qui ſoient de vrais nombres figurés, parce qu'ils repréſentent en effet le nombre des points de diviſion que contient une figure triangulaire ou pyramidale. Propriétés des nombres figurés. VI. 781. *a.* Auteurs qui ont traité de ces propriétés. Maniere de trouver un nombre figuré d'une ſuite quelconque. *Ibid. b.* Formule beaucoup plus générale que celle qui fait trouver les nombres figurés; par laquelle, ſi au lieu de ſuppoſer que la premiere ſuite ſoit formée des nombres naturels, on ſuppoſe qu'elle forme une progreſſion arithmétique quelconque, on peut trouver la ſomme de toutes les autres ſuites qui en ſeront dérivées à l'infini, & chaque terme de ces ſuites. M. Jaq. Bernoulli a donné une méthode ingénieuſe de trouver la ſomme d'une ſuite, dont les termes ont 1 pour numérateur, & pour dénominateur des nombres figurés d'un ordre quelconque. Eſprit de cette méthode. Ce qu'on entend par nombres polygones, qu'on peut regarder auſſi comme nombres figurés. Ces nombres peuvent être triangulaires, quarrés, pentagones, *&c.* Raiſon de cette dénomination. *Ibid.* 782. *a.* On pourroit former des ſommes des nombres polygones, qu'on appelleroit nombres polygones pyramidaux. *Ibid. b.*

FIGURÉES, *pierres*, (*Minéralog.*) Deux eſpeces de pierres figurées; 1°. celles qui ne doivent leur figure qu'à de purs effets du haſard, qu'on appelle *jeux de la nature.* Ces pierres ſont en très-grand nombre; 2°. celles qui ont pris leur figure dans des corps étrangers qui leur ont ſervi comme de moules. Elles ſont de différentes natures ſuivant la matiere lapidifique qui eſt venue remplir ces moules. VI. 782. *b.* Quelques naturaliſtes confondent mal-à-propos avec les pierres figurées, des coquilles, des madrépores, des oſſemens de poiſſons & de quadrupedes, *&c.* qui n'ont ſouffert aucune altération dans l'intérieur de la terre. On a auſſi placé mal-à-propos parmi les pierres figurées, des pierres qui ne ſont redevables qu'à l'art de la figure qu'on y remarque. On pourroit plutôt mettre dans ce rang celles qui affectent conſtamment une forme réguliere & déterminée, *&c. Ibid.* 783. *a. Voyez* JEUX DE LA NATURE.

Figurées, pierres. XII. 576. *a.* 583. *b. Voyez* SCHISTE, TYPOLITE & EMPREINTES. Leur diſtribution méthodique. *Suppl.* III. 96. *b.* Pierres figurées appellées *hyſterolites*, VIII. 420. *b. itéites. Ibid.* 934. *b.* Celle qui repréſente la figure d'un lys. V. 634. *d.* IX. 571. *b.* Pierres de Florence. VI. 877. *a.* Pierres qui ont pris par divers accidens une forme étrangere au régime minéral. VIII. 535. *a*, *b.* Pierres dans leſquelles on trouve des empreintes de poiſſons. 482. *b.* Pierres figurées dites numiſmales. XI. 283. *b.* Pierres dites *phytolites.* XII. 540. *b.* 576. *a. Voyez* le vol. VI des planches, article ſur le *regne minéral.*

FIGURÉ, *ſens*, (*Théol.*) un paſſage a un ſens figuré,

quand ſon ſens littéral cache une peinture myſtérieuſe & quelque événement futur, *&c.* VI. 783. *a.*

Figuré, ſens. I. 70. *a.* XV. 17. *a*, *b.* 20. *a*, *b.* 29. *a.*

FIGURÉ. (*Gram.*) De la conſtruction figurée. IV. 76. *a*, *b*, &c.

FIGURÉ. (*Littér.*) Ballet figuré, copie figurée, vérité figurée, ſtyle figuré. Origine du ſtyle figuré : quels ſont les genres auxquels il convient, & ceux dont il faut le bannir. VI. 783. *a.* Exemple d'un ſtyle ridiculement chargé de métaphores. Un défaut d'un tel ſtyle eſt l'entaſſement des figures incohérentes. Défaut du ſtyle des Orientaux. L'allégorie n'eſt pas le ſtyle figuré. Preſque toutes les maximes des anciens Orientaux & des Grecs ſont dans un ſtyle figuré. *Ibid. b. Voyez* FIGURE.

FIGURÉ, (*Juriſp.*) VI. 783. *b.*

Figurée, copie. IV. 176. *b.*

FIGURÉ, (*Muſiq.*) ſe dit ou des notes ou de l'harmonie. VI. 783. *b.*

FIGURÉ, (*Blaſon*) VI. 783. *b.*

FIGURISTES, (*Hiſt. eccl.*) ſecte de chrétiens : leurs opinions. V. 366. *b.* Réfutation de leur ſyſtême. 367. *a.*

FIL, (*Econom. ruſtiq.*) matiere appellée filaſſe avec laquelle on fait le fil. On file la filaſſe au rouet ou au fuſeau. VI. 784. *a.* Maniere de filer au rouet. *Ibid. b.* On travaille au rouet avec plus de diligence qu'au fuſeau ; mais on prétend que le fil en eſt moins bon. Lorſqu'on a une aſſez grande quantité de fil, on le met en écheveau par le moyen d'un devidoir, *&c.* On envoie les écheveaux à la leſſive ; d'où ils paſſent entre les mains du tiſſerand, ou au moulin à tordre. L'art de tordre le fil a fait de grands progrès. L'auteur ſuit ici ces progrès, & donne l'explication des machines dont on s'eſt ſervi ſucceſſivement. Le premier fil qu'on ait tordu, l'a été au fuſeau ou à la quenouille. Ce qu'on entend par retordre le fil ; comment ſe fait cet ouvrage : détails ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Cette maniere de retordre ayant été trouvée trop longue, l'on imagina un rouet pour cet uſage, dont on trouve ici la deſcription, & la maniere de s'en ſervir. *Ibid.* 786. *a*, *b.* A l'invention du rouet ſuccéda celle des moulins. Ce n'eſt pas que les rouets ne perfectionnaſſent les matieres qui étoient préparées par leur ſecours ; mais ils n'en fourniſſoient pas encore aſſez. Le moulin eſt une machine plus ſimple que le rouet. Sa deſcription & ſon uſage. *Ibid.* 787. *a.* Les moulins quarrés n'ayant pas paru propres à donner toute la perfection dont les fils & les laines étoient ſuſceptibles, on inventa des moulins ronds. Propriété qui les diſtingue des précédens, par rapport à la préparation de la matiere, & à la ſimplicité de leur mouvement. *Ibid. b.* Deſcription & uſage des moulins ronds. *Ibid.* 788. *a.* Voilà où l'on en étoit, lorſque M. de Vaucanſon, ayant obſervé que le retors ne pouvoit jamais être égal par cette ſorte de machine, perfectionna encore le moulin. On parlera de cette découverte à l'occaſion du moulin à ſoie, à l'article SOIE. Différentes ſortes de fils, dont l'uſage auquel on les deſtine, exige qu'ils ſoient retordus. Combien les moulins de cette derniere eſpece ont dû être multipliés dans le royaume. *Ibid. b.* La longueur du fil & ſon poids étant donnés, ſa fineſſe eſt en raiſon compoſée de la directe de ſa longueur & de l'inverſe de ſon poids. Numéros par leſquels on exprime ce rapport. Quels ſont les fils les plus connus en France. *Ibid.* 789. *a.*

Fil de chanvre, qui ſe travaille dans les corderies : fil de carret. IV. 215. *b.* Différens ouvrages du fil ſelon ſes groſſeurs. 216. *b.* Dévider le fil. IV. 910. *a.* Du fil pour les lacets. IX. 163. *a*, *b.* Sortes de fils appellés ſangles-blancs & ſangles-bleus. XIV. 618. *a*, *b.* De la maniere de teindre le fil. XVI. 30. *b.* Sur l'art de filer & de retordre le fil, *voyez* vol. IV. des planch. article FIL & LAINE. Fil analogue à notre chanvre, qu'on fait dans l'iſle de Baleya en Aſie. *Suppl.* I. 472. *a.* Fil d'eſtaim. *Suppl.* II. 872. *b.*

FIL, (*Aſtron.*) Fil à plomb, eſpece de fil qu'on doit employer pour cet uſage. Fils d'un micrometre. *Suppl.* III. 45. *a.*

FIL, (*Aſtron.*) boîte ſuſpendue au centre d'un quart de cercle mobile, deſtinée à contenir le fil à plomb. *Suppl.* III. 186. *a.*

FIL DE LA VIERGE, (*Phyſiq.*) filamens qu'on voit voltiger dans les jours d'été. Divers ſentimens ſur leur cauſe. VI. 789. *a.*

FIL DE PIEUX, (*Hydr.*) VI. 789. *a.*

FIL-DE-FER, (*Chym. Métall.*) inſtrument au moyen duquel on réſume les matieres contenues dans les tares, coupelles, creuſets. Détails ſur l'uſage & les différentes ſortes de ces fils-de-fer. VI. 789. *a.*

Fil, veine qui coupe la pierre & le marbre. VI. 789. *a.*

FIL, (*Cordier*) En quoi conſiſte un fil bien conditionné. De la groſſeur du fil. Fabrique du fil. VI. 789. *b. Voyez* CORDERIE.

FIL, (*Marine*) Fil à gargouſſes ; fil de voile, de frée, du treuſier ; fil blanc ; gaudronné ; fil de caret ; de la groſſeur & du degré de tortillement convenables, pour le rendre propre à de bons cordages : autre fil de caret. VI. 789. *b.*

FIL CIRÉ, (*Bourrel.*) Uſages de ce fil. VI. 789. *b.*

FIL DE COLOGNE, (*Cordonn.*) VI. 789. *b*

FIL GROS, (*Cordonn.*) VI. 789. *b.*

FIL DE PIGNON, (*Horlog.*) Opération de fendre les pignons à laquelle les horlogers étoient obligés avant l'invention de ce fil : l'invention du fil de pignon & celle de la machine à fendre, ont rendu deux grands ſervices à l'horlogerie. Les horlogers tirent preſque tout leur fil de pignon, d'Angleterre. M. Blakey en France a réuſſi à en faire d'auſſi parfait que les Anglois. Il en fait de très-gros pour les pignons de pendules. *Ibid.* 790. *a.*

FIL A LISSE, (*Manuf. en ſoie.*) deſtiné à réparer les liſſes lorſqu'elles ſe caſſent. Comment on s'en ſert pour cet uſage. VI. 790. *a.*

FIL DE MÉTAL, (*Tireur d'or*) On peut les travailler avec des fils de ſoie, de laine & de chanvre. Métaux dont on les tire. VI. 790. *a.*

Fil d'or ; obſervation de M. Halley, qui montre la prodigieuſe ductilité de l'or. Obſervations du même genre de MM. Rohaut & Boyle. VI. 790. *a.*

Fil d'argent : fils qui imitent l'or & l'argent : fil de cuivre, ſon uſage : fil de fer ; pourquoi il eſt appellé fil *d'archal :* ſes différentes groſſeurs, uſage des plus petits. La Suede en fournit beaucoup : quel eſt le fer d'où on le tire. VI. 790. *b.*

Fil de laiton. Comment on le travaille. XII. 221. *a*, *b.* Fil de laiton pour les épingles. V. 806. *b.* VI. 559. *a. Voyez* TRIFILERIE.

Fil-de-fer, travail de ce fil. VII. 167. *b*, *&c.* Différens lieux d'où on tire les fils de fer : leurs qualités : leurs prix. XVII. 813. *a*, *b.* Fil de fer préparé pour épingles. V. 806. *b.*

FIL DE LACS, (*Manuf. en ſoie.*) En quoi conſiſte l'art des étoffes figurées. VI. 790. *b.*

FIL DE REMISSE, (*Manuf. en ſoie.*) VI. 790. *b.*

FIL DE CHAÎNETTE, (*Tiſſerand*) VI. 790. *b.*

Fil de liſſe. VI. 790. *b.*

FIL D'OUVREAU, (*Verrerie*) VI. 780 *b. Voyez* OUVREAU & VERRERIE.

FIL ou *Lambel*, (*Blaſon*) Quel eſt le but de cette piece d'armoirie. Diſtinction que quelques-uns font entre *fil* & *lambel.* VI. 790. *b. Voyez* LAMBEL.

FILAGE, celui du coton. IV. 309. *a*, *b.* *&c.* Celui de la laine. IX. 184. *a.* 186. *b.* 187. *a.* Voyez auſſi vol. III. des pl. Draperie, pl. 3.

FILAGRAME, (*Orfevr.*) Ouvrage de filagrame : d'où ce mot eſt compoſé. Divers ouvrages de filagrames. Ouvriers orientaux qui montrent beaucoup d'habileté dans ces ſortes d'ouvrages. VI. 791. *a.*

FILAMENT, dans le corps animal. Il n'y a d'eſſentiel à l'animal, que les filamens qui exiſtent dans l'œuf. VI. 791. *a.*

FILANDRE, (*Maneg. Maréch.*) matiere purulente blanche & filamenteuſe qui réſulte des certains abcès. Origine & uſage de ce terme. VI. 791. *a.*

Filandres en fauconnerie, maladie des faucons. VI. 791. *a.* Ce mot ſignifie encore une ſorte de petits vers, qui incommodent fort les faucons, *&c.* Quatre ſortes de ces vermicules. Symptômes de cette maladie. Sa cauſe. Maniere de la guérir. VI. 791. *b.*

FILANDRES, (*Boyaudier*) VI. 791. *b.*

FILASSE, (*Econom. ruſtiq.*) écorce du chanvre, lorſqu'elle a reçu toutes les préparations néceſſaires pour être filée. Un des plus grands avantages qu'on pût procurer à la plupart de nos provinces, c'eſt la culture des chanvres. Les femmes peuvent s'occuper des apprêts du chanvre, & les hommes de ſa culture. VI. 791. *b.* Il paroît que la nature & les propriétés de cette plante n'ont point encore été bien connues. Obſervations de M. Marcandier ſur le rouiſſage du chanvre. Comme, après avoir laiſſé le chanvre ſuffiſamment dans l'eau pour le mettre en état d'être tillé ou broyé, l'écorce en paroît dure & peu propre à l'affinage, ſelon l'ancienne méthode ; M. Marcandier a trouvé le moyen de lui rendre aiſément & ſans frais les qualités qui lui manquent. Quel eſt ce moyen. *Ibid.* 792. *a.* Autre moyen indiqué pour ceux qui trouveroient le premier trop long & trop pénible, ou qui ne craindroient pas la dépenſe. Par ces méthodes indiquées, les fibres du chanvre ſe dégagent, ſe diviſent, ſe purifient, s'affinent & ſe blanchiſſent. Préparation du chanvre après avoir été bien ſéché. Opération du chanvreur, facilitée par l'uſage des moyens enſeignés ci-deſſus, & le chanvre donnera de la filaſſe ſuſceptible du plus beau filage, & ne fournira guere plus d'un tiers de fort bonnes étoupes. Utilité qu'acquiert cette étoupe par la nouvelle opération. *Ibid. b.* Les toiles fabriquées de chanvre ainſi préparé, ne ſeront pas ſi long-tems au blanchiſſage, *&c.* Emploi qu'on peut faire des déchets & balayures de chanvre qui ſe trouvent dans les atteliers. On ne s'étoit pas encore apperçu que le fil exiſte dans

la plante, indépendamment des opérations de l'art, qui ne peut ni le former ni le perfectionner. Encouragemens à perfectionner les apprêts des chanvres de Berry. Soins de M. Dodart, intendant de Bourges, pour encourager cette nouvelle culture. *Ibid.* 793. *a.*

Filaſſe de chanvre, *voyez* CHANVRE. Filaſſe tirée du houblon pour en faire de la toile : comment cette opération ſe fait en Suede. VIII. 322. *a.*

FILASSIER, ouvrier & marchand qui donne les dernieres façons à la filaſſe. Communauté à Paris des linieres, chanvrieres & filaſſieres. Son ancienneté. Ses ſtatuts de 1485. Lettres-patentes de Henri II, demandées au nom de ce corps. Changement arrivé dans cette communauté depuis 1666. Détails ſur ce que renferment les nouveaux ſtatuts de cette année-là. VI. 793. *b.*

FILDALGOS, nobles Portugais. VIII. 201. *b.*

FILE ou *Décurie*, (*Art milit. Milic. grecq.*) Ce que les Grecs entendoient par ces mots. Chef de file ou décurion. *Serre-file.* Ce que les Grecs entendoient par *énomotie.* Noms par leſquels on diſtinguoit les ſoldats de la même décurie. Joindre deux files ou deux décuries. *Suppl.* III. 45. *a.* Former une troupe. Comment les Grecs doubloient les rangs & les files. Comment on doubloit la hauteur de la phalange, ſans former un plus grand nombre de rangs. Comment on rendoit à la phalange la diſpoſition qu'elle avoit. *Ibid. b.*

FILE, (*Art milit.*) chef de file ; ſerre-file. Serrer les files. Le nombre d'hommes de chaque file dans le bataillon, en détermine la hauteur..

File, former les files, dans la tactique des anciens Grecs. *Suppl.* IV. 315. *a.* Aller par file. IV. 744. *a*, *b.* Diſtance des files. 1053. *b.* Doubler les files. V. 81. *a.* VI. 175. *a*, *b.* 177. *a*, *b.* Files ſerrées & ouvertes. 170. *a.* Voyez vol. I. des pl. art. ART MILITAIRE.

FILER, (*Marine*) Filer les manœuvres. Filer du cable. Filer le cable bout pour bout. Filer ſur ſes ancres. VI. 794. *a.*

Filer, en terme de cardeur, de cirier, de corderie. VI. 794. *a.*

Filer, deſcription des rouets propres à filer la ſoie, la laine, les chanvres, cotons, *&c.* XIV. 398. *a*, *b.* Planches ſur l'opération de filer le fil & la laine, vol. IV. art. FIL & LAINE. Sur le filage des ſoies, *voyez* SOIE.

FILER LA TÊTE, (*Epinglier*) VI. 794. *b.*

FILER, (*Tireur d'or*) VI. 794. *b.*

FILER *un ſon* (*Muſiq.*) Deux manieres de filer un ſon. Filer un ſon à la françoiſe, moyen de fortifier ſa voix, & d'augmenter ſon étendue. *Suppl.* III. 45. *b.*

FILERIE, (*Corderie*) endroit où l'on file le chanvre. Il y en a de découvertes & de couvertes. Quelles ſont ces premieres, leurs inconvéniens. Détails ſur les fileries couvertes. VI. 794. *b.*

Fileries des groſſes-forges. VII. 167. *b*, *&c.*

FILET *de la langue*, ou *frein.* (*Anatom.*) Où eſt ſitué le point fixe du filet de la langue. Sa deſcription, ſon uſage. Veines & arteres qui ſe trouvent aux deux côtés du frein. Membrane qui le recouvre. Le pli de la membrane dont la cavité inférieure de la bouche eſt recouverte, n'eſt pas le filet même, il n'en eſt que l'enveloppe. VI. 794. *b.* Quel eſt le principal uſage du frein de la langue. Vice de conformation auquel ce ligament eſt ſujet. *Voyez* FREIN. *Ibid.* 795. *a.*

FILET *de la langue*, (*Anat.*) inconvéniens qui peuvent réſulter des bleſſures que recevroit cette membrane. C'eſt une erreur que ce ligament ſoit la cauſe qui fait les begues. On ne doit y toucher que lorſqu'on eſt bien ſûr que ſon volume eſt vicieux. *Suppl.* III. 46. *a. Voyez* FREIN.

FILET, *opération du* (*Chirurg.*) Quel eſt le cas de cette opération dans les enfans nouveau-nés. Comment elle ſe pratique. Danger de l'hémorrhagie qui la ſuit. Comment on y remédie. Expoſé ſommaire d'un traité de M. Petit pour cette opération. VI. 795. *a.* Avantage de cet inſtrument. Moyen d'arrêter l'hémorrhagie de l'artere, lorſqu'elle ſeroit ouverte par l'opération. Conformation vicieuſe ſur la langue que pluſieurs enfans apportent en naiſſant, qui conſiſte en un bourrelet charnu, qui paroît quelquefois former une double langue. Autre obſtacle à tetter qui ſe trouve quelquefois dans la langue des enfans, lorſqu'elle demeure comme appliquée contre le palais. Secours à donner en ce cas. *Ibid. b.*

Filet, ciſeau de M. Petit pour l'opération du filet. III. 479. *a.*

FILET, (*Cuiſin.*) Différentes acceptions de ce mot. *Suppl.* III. 45. *b.*

FILET, (*Botan.*) Divers uſages de ce mot. *Suppl.* III. 46. *a.*

FILET, (*Blaſon*) piece de l'écu. *Suppl.* III. 46. *a.*

FILET *de merlin*, (*Marine*) VI. 795. *b.*

FILET, (*Maneg. Maréch.*) embouchure deſtinée à être placée dans certains cas dans la bouche du cheval. VI. 795. *b.*

FILET, (*Chaſſe*, *Pêche*) Sur la maniere de les travailler VI. 796. *a.* *Voyez* RETS.

FILET, (*Chaſſe*) Filet appellé tiraſſe, XVI. 340. *b.* tomberelle, 402. *a.* traineau, 529. *b.* tramail, 537. *b.* Voyez plus en détail les différentes eſpeces de filets dans le vol. III. des pl. art. CHASSE.

FILET, (*Péche*) *voyez* PÊCHE. XII. 222. *a.* Leurs différentes eſpeces décrites. Vol. VIII. des planch. article PÊCHE. Leur fabrication, pl. 21—27. du même article.

Filet, parmi les blondiers. VI. 796. *a.*

FILET, (*Armur. Coutel. Serrur. &c.*) petite éminence longitudinale & linéaire, exécutée ſur certains ouvrages, pour y ſervir d'ornement. Diverſes ſortes de filets. Inſtrument avec lequel on peut faire ceux qui ſont droits. Maniere de s'en ſervir. Avantage de cette manœuvre. Quels ſont les ouvrages auxquels les filets ne conviennent point. VI. 796. *a.*

Filet, inſtrument qui ſert à former & élever un filet ſur toute eſpece d'ouvrage en acier. XVI. 342. *b.*

FILET, (*Couvreur*) VI. 796. *a.*

FILET, (*Horlog.*) VI. 796. *a.*

FILET, (*Orf. en groſſ.*) VI. 796. *a.*

FILET, (*Orfev.*) VI. 796. *b.*

FILETS, (*terme de Paumier*) VI. 796. *b.*

FILET, (*Relieur*) *voyez* PALETTE & ROULETTE. VI. 796. *b.*

FILET, (*Serrur.*) VI. 796. *b.*

FILET, (*Tireur d'or*) VI. 796. *b.*

FILET, (*Blaſon*) VI. 796. *b.*

FILEUR, (*Corder.*) Deux ſortes de fileurs, ſavoir les fileurs à la ceinture & les fileurs à la quenouille. Inconvéniens des deux méthodes. Maniere de filer ſelon l'une & l'autre. VI. 796. *b.*

Fileur, manœuvre des fileurs dans les corderies. IV. 215. *a*, *b.* 216. *a*, *b.*

Fileur d'or, *voyez* TIREUR D'OR.

FILIAL, (*Théol.*) crainte ſervile & crainte filiale. Crainte ſervilement ſervile. VI. 797. *a.*

Filial, *amour.* I. 370. *b.* Cauſe de cet amour parmi les Chinois. X. 35. *a.* Piété filiale, *voyez* ENFANT.

FILIATION, (*Juriſp.*) deſcendance de pere en fils. Obſervation ſur cette maxime de droit, *pater eſt quem juſtæ nuptiæ demonſtrant.* Articles de l'ordonnance de 1667, deſtinés à aſſurer les filiations, & à prévenir toute conteſtation ſur cette matiere. Preuves admiſes en certains cas pour juſtifier les filiations. Auteurs à conſulter. VI. 797. *a.*

FILIATION, (*Théolog.*) *voyez* TRINITÉ.

FILIERES, terme d'ouvrier de bâtiment. VI. 797. *b.*

FILIERES, terme d'uſage dans les ardoiſeries. VI. 797. *b.* *Voyez* ARDOISE.

FILIERE, (*Aiguill.*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Arquebuſ.*). VI. 797. *b.*

FILIERE DOUBLE, (*Arquebuſ.*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Chaînetier*) Deſcription & uſage. VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Charron*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Cirier*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Epinglier*) VI. 797. *b.*

FILIERE, (*Luth.*) machine qui ſert à mettre d'épaiſſeur les petites planches avec leſquelles on fait les filets qui bordent les tables des inſtrumens. Comment on forme ces filets. Deſcription de la filiere, & ſon uſage. VI. 798. *a.*

FILIERE, (*Orfev.*) Deſcription. Différentes ſortes de filieres. Moyen de rendre la filiere ſolide. VI. 798. *b.*

FILIERE A VIS, (*Orfev.*) Deſcription & uſage. VI. 798. *b.*

FILIERE, (*Tailland.*) outil dont ſe ſervent les ouvriers qui ſont obligés de faire des vis pour monter leurs ouvrages. Il y a des filieres doubles & des ſimples. Diverſes eſpeces de filieres doubles. VI. 798. *b.* Filiere ſimple. *Ibid. b.*

Filiere à vis, outil de ſerrur. de fabricat. d'inſtrumens de mathématiques, de tourneurs, doreurs, horlogers, *&c.* Il y en a de pluſieurs ſortes. Deſcription de la plus ſimple. Autre eſpece de filiere repréſentée dans les planches de taillanderie. VI. 799. *a.* Moyen de faire une vis avec cet outil. Ce qu'on entend par un tarau : il ſert à former les écrous & les couſſinets, & les couſſinets à former d'autres taraux. Filiere à bois, ou pour faire des vis de bois : ſa deſcription & ſon uſage. *Ibid. b.* Maniere de faire les écrous de bois. Taraux fort ingénieux, deſtinés à faire ces écrous ſans aucun inconvénient : leur deſcription & leur uſage. *Ibid.* 800. *a.*

FILIERE, (*Tourneur*) filiere à taraux, vol. X. des planch. Tourneur, pl. 7. Filieres doubles. pl. 8.

FILIERE, (*Tireur d'or*) Deſcription & uſage de cet outil. VI. 800. *b.*

Filiere, appellée ras. XIII. 813. *a.* Trou de filiere. 820. *b.* Filieres du tireur d'or. vol. X des planch. Tireur d'or, pl. 1.

FILIERE, (*Vitrier*) pl. 3 & 4 de cet art, à la fin du vol. X des planches.

FILIERE, (*Fauconnerie*) fil attaché au pié de l'oiſeau. VI. 800. *b.*

FILIERE, (*Blaſon*) diminutif de bordure. VI. 800. *b.*

FILIERE, (*Blaſon*) bordure étroite. En quoi elle differe de l'orle. *Suppl.* III. 46. *a.*

FILIPENDULE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. VI. 801. *a.*

FILIPENDULE, (*Mat. médic.*) de deux ou trois eſpeces de ce genre, il n'y en a qu'une qui ſoit en uſage en médecine. Sa deſcription. Terreins où elle croît. Tems où elle fleurit. Propriétés médécinales de ſes feuilles, & de ſa racine. Analyſe chymique de la racine. En quels cas l'uſage de cette racine convient. Doſe de la racine pulvériſée. VI. 801. *a.*

Fille, voyez *Vierge* & *Virginité*. Pourquoi les filles qui habitent dans Paris ſont plutôt formées que celles des provinces méridionales de la France, ou même des campagnes des environs de Paris. III. 534. *b.* De l'appétit dépravé des filles. V. 737. *a*, *b.* Etat & éducation des filles chez les anciens Juifs. 656. *b.* Cauſe du gonflement des mammelles dans les filles. X. 2. *b.* Cauſe qui fait que les filles laſcives peuvent avoir du lait. 3. *b.* Raiſon qui porte les filles au mariage. 104. *a.* Pourquoi les filles deviennent puberes plutôt que les garçons. XIII. 549. *b.* Ancien nom françois dont on nommoit les filles. 551. *b.*

FILLE. (*Juriſpr.*) Droit d'aîneſſe des filles. I. 225. *a.* Obligation d'une mere de doter ſes filles. X. 380. *a.* Fille de famille. VI. 803. *b.*

FILLES *de la reine*. (*Hiſt. de France*) titre d'office à la cour, qui commença ſous le regne de Charles VIII. VI. 801. *a.* Anne de Boulen avoit eu ce titre en France. Louis XIV, en 1673, réforma la chambre des filles d'honneur de la reine. *Ibid. b.*

Fille d'honneur. IV. 618. *b.* VIII. 291. *a.*

FILLETES, *coutume des* (*Juriſpr.*) IV. 416. *b.*

FILONS, *veines métalliques*. (*Minéral.*) Ce n'eſt communément que dans les montagnes qu'on doit les chercher. Comparaiſons ſous leſquelles les naturaliſtes nous les repréſentent. Les grands filons ſont preſque toujours accompagnés d'autres plus petits qui, venant à s'y joindre, contribuent à les enrichir. Nature de ces fibres, ou fentes, ou venules; quelquefois elles ſont cauſe de la deſtruction du filon. Les minéralogiſtes diſtinguent quatre choſes dans les filons. 1°. Leur direction, ou ſituation relativement aux quatre points cardinaux du monde. Moyen de déterminer la direction d'un filon. Quels ſont ceux qu'on regarde comme les plus avantageux. Ils ſont remplis de ſinuoſités & de coudes. 2°. Leur chûte, ou ſituation par rapport à l'horizon. Comment on détermine cette inclinaiſon. Elle n'eſt pas la même dans tout ſon cours. Ce qu'on appelle tête & queue du filon. Plus les filons ſont perpendiculaires à l'horizon, plus ils ſont riches. Inconvéniens qui réſultent de leur grande profondeur. Ceux qui marchent horizontalement vers la ſurface de la terre ſont pauvres. 3°. La force d'un filon, ſa longueur, largeur & profondeur. Elle varie infiniment. *Ibid.* 802. *a.* Filon qui prend du ventre. Ce qu'on entend par filons dilatés, & filons en maſſe. Ces deux eſpeces de filons en reçoivent d'autres. Les filons ne ſont point de la même richeſſe dans toutes leurs parties. Ce que les naturaliſtes appellent *minera nidulans*. Ce que les mineurs d'Allemagne appellent *donner dans des druſen*. Ce que les mineurs entendent quand ils diſent *qu'ils ſont venus trop tard*. Le minéral contenu dans un filon ne donne pas partout les mêmes produits. Subſtances nuiſibles que les venules lui apportent. Il arrive quelquefois à un filon de manquer tout d'un coup: à quoi ce phénomene peut être attribué. Comment les mineurs cherchent à retrouver leur filon. Effets de la rencontre d'une roche dure par rapport à un filon. *Ibid. b.* On trouve quelquefois dans une même montagne, des minéraux de différentes eſpeces: filon principal, filons concomitans. Avantages des filons principaux ſur les moindres. Divers phénomenes obſervés, lorſqu'il ſe trouve pluſieurs filons dans une même montagne. Subſtance qui ſert immédiatement d'enveloppe au filon. En quel cas cette ſubſtance annonce un filon riche & abondant. Toit du filon. Sol du filon. *Ibid.* 803. *a.*

Filons métalliques, filons poreux, dépourvus de matiere métallique. VI. 151. *a.* Venules qui accompagnent les grands filons. VI. 675. *b.* Terre glaiſe qui ſert d'enveloppe à un grand nombre de filons. VII. 700. *a.* Article ſur les filons métalliques. IX. 132. *a*, *b.* Les mines ou filons ne ſe trouvent que dans les montagnes primitives. X. 523. *a.* Signes qui annoncent la préſence des filons. 524. *a.* Variations dans la nature du même filon, *Ibid. b.* Montagnes où ſe trouvent des filons ſuivis qui les traverſent & forment des eſpeces de rameaux dans leur intérieur. 673. *a.* Comment on obtient l'or contenu dans des filons ſuivis. XI. 522. *b.* Roches qui ſervent de couverture & d'appui à une veine métallique. XIII. 77. *b.* Parties de la roche qui environnent un filon. XIV. 539. *b.* Filons repréſentés. VI. vol. des planches. Regne minéral. 7e. collection.

FILOU, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* I. 843. *b.*

FILS. (*Gram.*) Fils & filles d'Angleterre. VI. 803. *a.* Fils & filles de France. *Ibid. b.*

FILS. Il y a environ 500 ans que les filles de France ſont appellées *meſdames*. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* III. 46. *a.*

Fils naturels des rois d'Angleterre. Comment on les nomme. VI. 831. *b.*

FILS *de famille*. (*Juriſp.*) Filles de famille. Diverſes maximes de droit ſur les fils & filles de famille. Ils ne peuvent s'obliger pour prêt, ni teſter. A qui appartient la jouiſſance de leurs biens. Donations du pere. Mariage du fils. Effets de l'émancipation. Ce qu'on entend par fils de famille en pays coutumier. Du droit de contracter mariage des fils de famille. Traités à conſulter. VI. 803. *b.*

Fils de famille, voyez VI. 391. *b.*

FILS. (*Morale*) Tableau des devoirs d'un fils, tracé d'un ſtyle oriental, par l'auteur du *bramine inſpiré*. VI. 803. *b.* Voyez auſſi l'article *Enfant*, (*Morale*).

Fils. Amour d'un fils pour ſes parens. I. 370. *b.*

FILS, *Beau-* (*Juriſpr. & Bell. lett.*) On diſoit autrefois *fillâtre*. Mauvaiſe critique faite de ces vers d'Horace, où en parlant des Scythes, il dit:

Illic matre carentibus
Privignis mulier temperat innocens.

Suivant les loix romaines, il pouvoit y avoir des *privigni* dont le pere ou la mere étoit encore en vie. VI. 804. *a.*

FILS *des dieux*. (*Myth.*) Cette dénomination eſt auſſi confuſe qu'étendue dans l'hiſtoire fabuleuſe. Principales applications de ce terme. 1°. Les enfans du concubinage des princes. VI. 804. *a.* 2°. Pluſieurs perſonnages poétiques. 3°. Imitateurs des dieux. 4°. Ceux qui ſe rendoient fameux dans l'empire de quelqu'un des dieux. 5°. Ceux dont le caractere reſſembloit à celui de quelque dieu. 6°. Ceux dont l'origine étoit obſcure. 7°. Princes & héros déifiés. 8°. Ceux qu'on avoit trouvés expoſés dans un lieu ſacré. 9°. Les enfans qui naiſſoient du commerce ſcandaleux d'un prince que celui-ci avoit intérêt de cacher. 10°. Ceux qui étoient nés du commerce des prêtres avec les femmes qu'ils ſubornoient. *Ibid. b.*

Fils de la terre. (*Myth.*) XVI. 179. *b.*

Fils des dieux. Leur origine. VI. 344. *a.*

FILS DE DIEU. (*Théol.*) Divers ſentimens ſur le ſens de ce terme employé fréquemment dans l'écriture. On trouve appellés *fils de dieu*, 1°. ceux qui ſont la volonté de dieu. 2°. Quelques théologiens regardent ce terme appliqué à J. C. comme ſynonyme de *meſſie*. VI. 804. *a.* 3°. Un homme qui auroit reçu ſon exiſtence hors des voies ordinaires de la génération. C'eſt dans ce ſens, excluſivement à tout autre, que J. Chriſt a été regardé par quelques hérétiques comme fils de Dieu. Opinion de Théodotus. 4°. En quel ſens le verbe eſt fils de Dieu, ſelon la doctrine catholique. 5°. En quel ſens, ſelon cette même doctrine, Jeſus-Chriſt, homme-dieu, eſt fils de Dieu. Le nom de fils de Dieu peut être pris dans le ſens propre & naturel ou dans le ſens métaphorique. Les hérétiques ne l'appliquent à J. C. que dans ce ſecond ſens, & les catholiques dans le premier. *Ibid.* 805. *a.* Pour établir cette doctrine, il faut prouver la divinité du verbe, & enſuite l'union hypoſtatique: voyez *Trinité*, *Incarnation*. 6°. Sixieme ſens du mot *fils de dieu*, ſelon le P. Berruyer. En admettant la doctrine catholique ſur ce ſujet, il croit que dans l'écriture cette expreſſion ſignifie quelquefois l'union de la nature humaine à la nature divine faite par dieu dans la perſonne de J. C. &c. Développement & éclairciſſement de cette doctrine du P. Berruyer. *Ibid. b.* Preuves ſur leſquelles cet auteur s'appuie. *Ibid.* 806. *a.* L'empreſſement des théologiens à voir par-tout dans les écritures les dogmes de la foi catholique établis, les écarte ſouvent de l'intelligence du texte. Objections des Sociniens contre la doctrine catholique ſur la qualité de fils de dieu donnée à Jeſus-Chriſt. *Ibid. b.* Comment les principes du P. Berruyer lui fourniſſent moyen de répondre à ces objections qui avoient toujours embarraſſé les théologiens catholiques. De quelle maniere ce pere prévient quelques objections que pourroient lui faire les ſcholaſtiques. Accuſations dont on a chargé le P. Berruyer, & à l'égard deſquelles il a trouvé des défenſeurs. VI. 807. *a.* Voyez, outre les articles *Trinité*, *Incarnation*, les mots *Ariens*, *Neſtoriens*, *Sociniens*.

Fils de Dieu, voyez *verbe*. Significations de ce titre ſelon les docteurs Juifs. X. 405. *a.* Examen de la queſtion ſi le fils de dieu a connu le jour du jugement. I. 178. *b.* Communication d'idiomes dans le fils de Dieu. III. 729. *a.* Le fils conſubſtantiel au pere, ſelon les orthodoxes. IV. 101. *a.* Opérations théandriques du fils de dieu. IV. 774. *b.* XVI. 226. *b.* Le fils procede du pere, & le S. Eſprit procede du pere & du fils. 646. *a.* Sentiment d'Euſebe ſur la nature du fils de Dieu. XVII. 771. *b.*

Fils de l'homme. (*Théol.*) Signification générale. Signification particuliere à Jeſus-Chriſt. Cette expreſſion étoit commune chez les Juifs & les Chaldéens. Elle ſignifie auſſi quelquefois la corruption de la nature humaine. VI. 807. *b.*

Fils de la terre, dans l'univerſité d'Oxford. VI. 807. *b.*

FILS (*le*) *avant le pere*. (*Botan.*) VI. 807. *b.*

FILTRANTE *fontaine*. Planches d'hydraulique. V. vol.

FILTRATION, (*Phyſiq.*) paſſage de l'eau à travers un

corps deſtiné à la purifier. Pierres poreuſes dont on ſe ſert pour cet effet. Maniere de deſſaler l'eau de mer, ſelon Liſter, ſelon M. des Landes. Filtration de l'eau de puits, qui, ſelon M. Leutmann, la rend plus pure que ſi on la diſtilloit. Effet de la filtration. On a étendu ce mot à tout paſſage d'un fluide au travers d'un ſolide. Moyen fort ſimple de ſéparer par filtration deux liqueurs mêlées dans un vaſe. VI. 807. *a.* Conſéquence qu'en ont tirée quelques phyſiologiſtes pour expliquer la filtration qui ſe fait des liqueurs animales dans les glandes. *Ibid.* 808. *a.*

Filtration propre à corriger certaines eaux. *Suppl.* I. 48. *b.*

FILTRATION. (*Médec. Phyſiol.*) Celles qui ſe font dans le corps humain. VI. 808. *a.*

FILTRATION & FILTRE. (*Chym. Pharm.*) En quoi conſiſte cette opération. Divers filtres employés pour la faire. Maniere de ſe ſervir de l'étamine & du blanchet. En quel cas on ſe ſert de cette maniere de filtrer. Uſage du blanc d'œuf pour clarifier. Filtre appellé *chauſſe d'Hippocrate*. Comment ſe fait la filtration par le papier. VI. 808. *a.* Divers cas où les filtrations par le papier s'emploient. Filtration par le ſable. Filtration à la languette : détails ſur cette opération : inconvéniens qui y ſont attachés. En quel cas on s'en ſert. *Ibid. b.* Les filtres, outre les uſages dont on vient de parler, ſont encore des inſtrumens propres à ſéparer des matieres non-diſſoutes, d'avec un liquide qui les délayoit, & les tenoit comme ſuſpendues, & dont on n'a pas beſoin : exemple. *Ibid.* 809. *a.*

Filtration & filtre. Etymologie de ces mots. VI. 658. *a.* Dépuration par filtration pour les ſucs des plantes. IV. 733. *b.* Eſpece de filtration appellée colature. III. 613. *a.* Appareils pour filtrer. III. Vol. des planches. Chymie, pl. 13.

Filtration en grand. Quelle eſt cette ſorte de filtration dans les travaux de la halotechnie, ou de cette partie de la chymie qui traite les ſels. Quel ſeroit le moyen de tirer des cendres le ſel alkali fixe qu'elles contiennent. VI. 809. *a.*

FILTRE, en médecine & en phyſiologie. VI. 809. *a.*

FILTRE. (*Chym. Pharm.*) VI. 809. *a.*

FILTRER, (*Pierre à*) *Hiſt. nat. Econom.* Lieux d'où on tire ces pierres. Sentiment des naturaliſtes ſur leur nature. Deux eſpeces de pierres à filtrer. Pluſieurs pierres de différente nature, & ſur-tout les grés, peuvent avoir la même propriété. Comment on taille les pierres deſtinées aux filtrations. Maniere de s'en ſervir. Grand uſage qu'en font les Japonois ; avantage qu'ils croient en retirer. Quelques perſonnes s'en ſervent auſſi parmi nous. Il faut les nettoyer fréquemment. Broſſe pour cet uſage. Inconvéniens de ces pierres. VI. 809. *b.*

Filtrer. Vaſes chez les Indiens deſtinés à filtrer l'eau. VII. 516. *a.*

FIN, (*Gramm.*) terme relatif à *commencement*. Différence entre *fin*, *bout*, *extrémité*. VI. 809. *b.*

FIN, (*Métaphyſ.*) Obſervation ſur la diſtinction que quelques philoſophes établiſſent entre la fin d'un art, & la fin de ceux qui l'enſeignent ou l'étudient. IX. 640. *b.*

FIN, (*Moral.*) derniere des raiſons que nous avons d'agir. Notre bonheur particulier eſt la fin derniere de nos actions réfléchies. VI. 810. *a.*

FIN. (*Juriſpr.*) Fin civile. Fins & concluſions. Fin de nullité. Fin de non payer. VI. 810. *a.*

Fins de non procéder. Ces fins doivent être propoſées avant d'avoir conteſté au fond : ou lorſqu'il s'agit d'un déclinatoire fondé ſur l'incompétence du juge. Citation de l'ordonnance de 1667. *Tit.* vj. *des fins de non procéder.* VI. 810. *a.*

Fins de non recevoir. Elles ſe tirent de la forme, du défaut de qualité, du laps de temps. Ordonnance de 1667 ſur ce ſujet. VI. 810. *a.*

Fin. Couvrir une fin de non-recevoir. IV. 423. *b.*

FIN *de voiles*, (*Marine*) vaiſſeau léger qui porte bien la voile. VI. 810. *a.*

FIN, (*Chymie*) ſe dit ſubſtantivement de l'or & de l'argent. On eſſaie le cuivre pour ſavoir ſi le fin qu'il contient peut dédommager des frais des opérations. Un bon eſſayeur ſait retirer tout le fin d'un alliage. VI. 810. *a.* On leve les eſſais du plomb encore en bain, pour ſavoir s'il peut être affiné avec bénéfice, *&c.* *Fin* ſe dit adjectivement d'un métal imparfait, mais pur, par oppoſition à ſon état d'impureté. cette épithete ne s'eſt pas encore donnée au plomb. *Ibid. b.*

Fin, adj. Penſée fine. XII. 310. *a.* Homme fin, ruſé, voyez FINESSE.

FIN. (*Manege*) Ce qu'on entend par un cheval fin. Qualités que doivent avoir un cheval de manege, un cheval de voyage, un cheval de guerre, un cheval de chaſſe, les chevaux d'arquebuſe, de promenade & de femme. VI. 810. *b.* Qualités que doivent avoir le cheval de domeſtique ou de ſuite, celui de cavalier & de dragon, celui de piqueur, les bidets de poſte, les chevaux qui tirent ou qui portent, les chevaux de carroſſe, ceux de chaiſe, de brancard, & autres chevaux de tirage, de bât & de ſomme. *Ibid.* 811. *a.*

FIN. (*Muſiq.*) VI. 811. *a.*

FINAL. (*Gramm. Théol.*) Définition. Impénitence finale. Perſévérance finale. VI. 811. *b.*

FINALE. (*Muſiq.*) ou *tonique* Quand on compoſe à pluſieurs parties, la baſſe doit tomber en finiſſant ſur la note même de la finale. Ce que les muſiciens appellent par dériſion *faire la tierce de Picardie.* VI. 811. *a.*

FINALES, *cauſes.* (*Métaphyſ.*) II. 789. *a*, *b.*

FINALES, *conſonnes*, (*Gramm.*) de leur prononciation. *Suppl.* III. 131. *b.* 132. *a.*

FINANCES, (*Econom. Polit.*) deniers publics du roi & de l'état. On trouve dans l'étude bien approfondie des finances le principe, l'objet & le moyen des opérations les plus intéreſſantes du gouvernement, *&c.* On peut enviſager les finances dans le principe qui les produit, les richeſſes qu'elles renferment, les reſſources qu'elles procurent, l'adminiſtration qu'elles exigent.

1°. *Les finances conſidérées dans leur principe* ſont produites par des hommes. VI. 811. *b.* Les hommes ne doivent, ne peuvent donc jamais être oubliés ; on ne fait rien que pour eux, & c'eſt par eux que tout ſe fait. On ſuppoſe les hommes en nombre ſuffiſant pour l'état qui les renferme, & ſuffiſamment bien employés, relativement aux différens talens qu'ils poſſedent. Moyens de procurer ces deux avantages. L'agriculture ſe place d'elle-même au premier rang des profeſſions : comment elle procure les matieres premieres pour les autres. Ces matieres ſont le fondement du commerce. Le commerce intérieur n'en eſt point un proprement dit. L'état ne connoît de véritable commerce que celui qui ſe fait par l'exportation & l'importation. *Ibid.* 812. *a.* Mais l'une & l'autre ont des loix différentes, ſuivant leurs différens objets. Avantages du commerce extérieur & intérieur bien adminiſtrés.

2°. *Conſidérées comme richeſſes*, les finances peuvent conſiſter en richeſſes naturelles ou acquiſes ; en richeſſes réelles ou d'opinion. En quoi conſiſtent les unes & les autres. Ouvrages des philoſophes & des politiques que le gouvernement doit enviſager comme de véritables richeſſes. Richeſſes réelles, richeſſes d'opinion. Les réelles ne ſont autre choſe que les fonds ou biens immeubles, les revenus & les effets mobiliers. Les immeubles ſont tous les fonds qui compoſent le domaine foncier du ſouverain & celui des particuliers. Les revenus ſont ou fixes ou caſuels, & appartiennent ſoit au ſouverain, ſoit aux particuliers. Ceux du ſouverain lui appartiennent, ou à titre de ſeigneur particulier, ou à cauſe de la couronne, diſtinction bien eſſentielle. Diverſes obſervations ſur les effets mobiliers. L'or & l'argent ne peuvent provenir que des mines ou du commerce. *Ibid.* 813. *a.* L'or, l'argent & les pierreries peuvent être conſidérés ou comme matieres premieres, ou comme ouvrages fabriqués. Les meubles peuvent être l'objet d'une circulation intérieure, ou du commerce avec l'étranger. Des richeſſes d'opinion : elles ſont fondées ſur le crédit. Ce crédit peut être ou celui de la nation, ou celui des particuliers, conſidérés ſéparément ou réunis.

3°. *Des reſſources que les finances procurent :* trois ſortes de reſſources, l'aliénation, l'emprunt, l'impoſition. Les aliénations ſont ou perpétuelles, ou à tems. On aliene les fonds ou les revenus. Les emprunts ſe font directement ou indirectement. *Ibid. b.* Les impoſitions ſont la reſſource qu'on emploie toujours le plus à regret. Elles peuvent être auſſi directes ou indirectes. Elles ne peuvent porter que ſur les choſes, ſur les hommes & ſur leurs actions. Un uſage raiſonnable multiplie les reſſources, mais l'abus les détruit : ſage économie à ſuivre à cet égard.

4°. *De l'adminiſtration qu'exigent les finances.* Elle peut être publique & générale, ou perſonnelle & particuliere. La premiere ſe ſubdiviſe en politique & économique. La politique embraſſe l'univerſalité des hommes ou des choſes. Objet de l'économique. Objet de l'adminiſtration politique & générale. *Ibid.* 814. *a.* Importance de l'adminiſtration perſonnelle & particuliere. Cet article ſera traité au mot *Financier.* Concluſion de l'article *Finances.* Conſéquences de ce qui vient d'être dit. *Ibid. b.*

Finances. Conſidérations ſur la finance. XV. 578. *b.* — 582. *a.* *De l'adminiſtration des finances.* Comment ſe faiſoit la recette des finances du tems où les rois n'avoient de revenus que ceux du domaine. Changemens faits par François I. V. 144. *b.* Maxime de l'adminiſtration des finances la plus importante. 345. *a.* Comment les chefs peuvent prévenir les beſoins de l'état ſans toucher aux biens des particuliers. *Ibid. b.* Des emprunts en matiere de finance. 597. *b.* Adminiſtration des finances dans la chambre des comptes. III. 784. *a.* Conſeil royal des finances. IV. 18. *a.* Grande & petite direction des finances. 19. *a.* Contrôle des finances. 150. *a.* Bureau des finances. II. 465. *a*, *b.* Chancelleries des bureaux des finances. III. 112. *b.* Cour des finances. IV. 372. *a.* Départemens des finances. 856. *a.* Chambre de juſtice pour la recherche de ceux qui ont malverſé dans les finances. III.

53. *a.* Combien il importeroit d'abolir efficacement les profits exceſſifs de ceux qui manient les finances. IX. 100. *b.* Office de finance. XI. 417. *b.* De la vénalité des charges de finance. XVI. 910. *b.* Des généraux des finances. VII. 556. *b.* Intendans des finances. VIII. 812. *a.* Receveurs généraux : ceux qui exerçoient cet emploi parmi les Romains. XIII. 701. *a.* Ceux qui l'exercent parmi nous. 845. *b.* Surintendans. XV. 690. *a.* Supplément de finances. 673. *b.* Ce qu'on entend, en terme de finance, par traité extraordinaire. XVI. 535. *b.*

FINANCE, *caractere de*, (*Imprim.*) ce caractere eſt fait ſur deux corps différens. Détails ſur ce ſujet. VI. 814. *b.*

Finance. Nouveau caractere de finance. II. 665.

FINANCIER, (*Politiq.*) homme qui manie les deniers du roi, qui eſt dans les fermes, dans les affaires de S. M. Le philoſophe peut voir dans cet homme la poſſibilité d'un citoyen utile à ſa patrie. Divers aſpects ſous leſquels un financier peut être conſidéré. VI. 814. *b.* Talens & qualités de l'eſprit & du cœur, que l'adminiſtration du financier exige. Devoirs des financiers conſidérés dans les différentes parties qu'ils peuvent avoir à remplir. Injuſte anathême lancé dans l'eſprit des loix contre les financiers, confondus indiſtinctement dans les injurieuſes dénominations de *traitans* & de *publicains*. *Ibid.* 815. *a.* Eſtime & reconnoiſſance que méritent la capacité, le déſintéreſſement, la vertu du financier vrai citoyen. Si l'on a vu dans cet état des perſonnes qui méritoient qu'on répandît ſur elles l'amertume des plus juſtes reproches, n'a-t-on jamais vu en défaut dans le militaire, le courage ; dans le miniſtere, les grandes vues ; dans la magiſtrature, le ſavoir & l'intégrité ? Obſervation de l'un des éditeurs ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Financier, voyez *Ferme*, *Fermier*, *Publicain*, *Subſide*, *Traitant*. Obſervations ſur l'article précédent. XV. 577. *b.* Le financier citoyen. VII. 820. *a.* XIII. 846. *a.*

FINESSE, (*Gramm.*) elle exprime quelque choſe de délicat & de fini. VI. 815. *b.* Ce mot a du rapport avec *finir* ; de-là viennent les fineſſes de l'art. La fineſſe ſe dit des choſes déliées & de la légéreté de la main-d'œuvre. Quand on veut par ce mot exprimer un défaut, on ajoute le mot *trop*. *Fineſſe* dans le ſens figuré. Fineſſe dans la conduite. La fineſſe n'eſt pas tout-à-fait la ſubtilité. Fineſſe dans les ouvrages d'eſprit. Répartie très-fine d'un premier préſident à un chancelier. Différence entre la fineſſe dans la converſation & les écrits, & la délicateſſe. *Ibid.* 816. *a.*

FINESSE. (*Philoſ. Morale*) Différence entre la fineſſe & la pénétration. Exemples de l'une & de l'autre. VI. 816. *a.* La fineſſe ne peut ſuivre la pénétration : quelquefois auſſi elle lui échappe. Un homme profond eſt impénétrable à un homme fin ; mais l'homme profond eſt quelquefois ſurpris par l'homme fin. La délicateſſe eſt la fineſſe du ſentiment qui ne réfléchit point. Si la délicateſſe eſt jointe à beaucoup de ſenſibilité, elle reſſemble plus à la ſagacité qu'à la fineſſe. En quoi ces deux dernieres different l'une de l'autre. Rapports & différences entre la ruſe & la fineſſe. De l'aſtuce conſidérée dans ſes rapports avec la fineſſe. De la perfidie. *Ibid. b.*

Fineſſe, *adreſſe*, *ſoupleſſe*, *ruſe*, *artifice*. Différences dans la ſignification de ces mots. I. 146. *a.* La fineſſe voiſine de la duplicité. V. 169. *b.*

FINESSE. (*Belles-lett.*) Différence entre *fineſſe* & *délicateſſe*. *Suppl.* II. 690. *a.* Traits de fineſſe épigrammatique. *Suppl.* I. 464. *b.*

FINESSE, (*Manege*) terme employé dans le même ſens que celui de ſenſibilité : employé encore pour déſigner la légéreté de la taille d'un cheval. Fineſſe relativement au cavalier. VI. 816. *b.*

FINI. (*Gramm.*) Significations de ce mot conſidéré comme participe, conſidéré comme adjectif. On diviſe les modes des verbes en mode infinitif & en modes finis. Ce qu'on entend par ſens fini. VI. 817. *a.*

Fini, *finie* : déterminé, borné, limité. Les partiſans des idées innées diſent que nous ne connoiſſons le fini que par l'idée innée que nous avons de l'infini. Paſſages de quelques-uns de ces philoſophes. Plus on réfléchit ſur cette étrange hypotheſe, plus on la trouve contraire à l'expérience & aux lumieres du bon ſens. VI. 817. *a.* Auſſi S. Paul, au lieu de nous dire que l'idée innée de l'infini nous fait connoître les créatures, nous éleve au contraire des créatures à l'être infini. *Rom. I.* 20. C'eſt par les idées particulieres que nous nous élevons aux idées générales. De ce principe bien développé, peut naître un jour une bonne logique. *Ibid. b.*

Fini. Examen de la définition que Spinoſa donne du fini & de l'infini. XV. 470. *b.* Si l'univers eſt fini ou infini. XVII. 404. *b.*

FINI. (*Philoſ. & Géométr.*) Grandeur finie, nombre fini, progreſſion finie. Nous n'avons d'idées diſtinctes & directes que des grandeurs finies. La dénomination même d'infini prouve que l'idée que nous en avons, n'eſt point directe, & qu'elle eſt purement négative. Réflexions ſur le ſentiment de ces philoſophes qui ont prétendu que nous ne concevions le fini que par l'infini. M. Muſſchenbroeck entreprend de prouver que le fini peut être égal à l'infini ; il devoit dire ſeulement qu'un eſpace fini en tout ſens, peut être égal à un eſpace infini en un ſens ; vérité démontrée dans une infinité de cas. VI. 817. *b.*

FINIGUERRA, graveur. VII. 868. *a.*

FINIR, *ceſſer*, *diſcontinuer*, (*Synon.*) II. 868. *a*, *b.*

FINIR, (*Peint.*) deux ſignifications de ce mot. VI. 818. *a.*

FINIR, (*Batteur d'or*) VI. 818. *a.*

Finir, en terme d'ouvrier en métaux, en terme d'éventailliſte, d'orfevre en groſſerie. VI. 818. *a.*

FINIR. (*Orfev. Bijout.*) En quoi conſiſte un beau finiſſage. Talens qu'il ſuppoſe dans l'ouvrier. VI. 818. *a.*

FINIR, (*Planeur*) VI. 818. *a.*

FINIS. (*Lang. latin.*) Du genre de ce mot latin. VII. 592. *b.*

FINISSEUR. (*Horlog.*) Ce qu'on entend par un mouvement en blanc. Ce qui reſte à faire au finiſſeur. Talens qu'exige cette partie de l'exécution des montres & des pendules. VI. 818. *a.*

FINITEUR, *cercle*, (*Aſtronom.*) Pourquoi l'horizon eſt appellé de ce nom. Cette dénomination ne convient cependant ni à l'horizon rationnel, ni à l'horizon ſenſible. Maniere de déterminer le vrai cercle finiteur. VI. 818. *b.*

FINLANDE. (*Géogr.*) Obſervations géographiques & phyſiques ſur cette province de Suede. VI. 818. *b.*

FINOIS. Leur extérieur. VIII. 346. *a.* Maſſacre fait ſous le regne d'Eric XI, de ceux de ces peuples qui refuſerent d'embraſſer le chriſtianiſme. *Suppl.* II. 865. *b.*

FIONIE, (*Géogr.*) iſle de Danemarck. *Suppl.* III. 46. *a.* Sa grandeur, ſa fertilité & ſes productions. Agrémens de ſes campagnes. Deſcription de ſes bailliages. Ses ports & principaux lieux d'abordage. *Ibid. b.*

FIRMAMENT. (*Aſtronom.*) *Aſtronom. ancienne.* Huitieme ciel : il ſignifie quelquefois dans l'écriture *région de l'air*. Il paroît que ceux qui ont donné ce nom à la huitieme ſphere, l'ont crue de matiere ſolide. C'étoit un des axiomes de la philoſophie ancienne, que les cieux devoient être ſolides. Origine des cieux de cryſtal. Ce qu'on entend aujourd'hui par le firmament. Apparences qui nous trompent ſur la ſituation des étoiles. Cauſe de la couleur bleue du firmament. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. Ce que quelques théologiens entendent par le firmament. VI. 819. *a.*

Firmament, *voyez* CIEL. Pourquoi le firmament paroît bleu. I. 912. *b.* II. 281. *b.* Sens du mot hébreu que les ſeptante ont traduit par στερεωμα, *firmamentum*. III. 442. *a.*

FIRMILIEN. Sa doctrine ſur le baptême de hérétiques. XIII. 839. *b.*

FISC, *tréſor public*, (*Synon.*) Différence qu'on établiſſoit à Rome entre l'un & l'autre. Origine du mot *fiſc*. Les Romains ont enſuite confondu ces deux mots, & nous avons ſuivi leur exemple. Du mot *fiſc*, on a fait *confiſquer*. Fréquentes confiſcations ſous les empereurs. Nous ne voyons heureuſement rien de ſemblable dans les hiſtoriens modernes. Ce que dit là-deſſus M. de Monteſquieu. Le *fiſc* des pontifes s'appelloit *arca*, *&c.* VI. 819. *b.*

FISC. (*Hiſt. anc.*) Avocats du fiſc. VII. 600. *b.* Tribunal qui jugeoit des différends au ſujet du fiſc. XIII. 410. *a.*

FISC, (*Juriſpr.*) domaine du prince ou d'un ſeigneur particulier. Etymologie du mot. Du tems de la république romaine, il n'y avoit qu'un fiſc. Changement arrivé à cet égard ſous les empereurs. La confiſcation inconnue dans l'âge d'or de la république. Premieres confiſcations faites par Sylla. Trajan loué par Pline ſur ſa modération à cet égard. Loi de l'empereur Conſtantin par rapport à ceux qui devoient au fiſc. VI. 819. *b.* Sur les femmes qui ſe remarioient dans l'année de leur deuil, il ordonna que les choſes dont il les privoit, iroient à leurs héritiers naturels & non au fiſc. Il ne vouloit pas profiter des choſes naufragiées. Empereurs qui ſe relâcherent des droits du fiſc par rapport aux confiſcations. Juſtinien abolit ce droit. Droits & privileges dont le fiſc jouiſſoit chez les Romains. *Ibid.* 820. *a.* En France, il n'y a qu'un fiſc public, celui du prince. Les ſeigneurs féodaux & juſticiers ont auſſi droit de *fiſc*. L'égliſe n'a point de fiſc, elle ne peut employer les amendes auxquelles elle condamne, qu'à des œuvres pieuſes. Principes de juriſprudence qu'on ſuit en France par rapport au fiſc. Traités à conſulter. *Ibid. b.*

Fiſc, *ſucceſſion du*, XV. 598. *b.*

Fiſc, dans les anciens auteurs, ſignifie ſouvent *fief* ou *bénéfice*. VI. 820. *b.*

FISCAL. (*Juriſpr.*) Avocat & procureur fiſcal. Terres fiſcales. VI. 821. *a.*

Fiſcal. Avocat fiſcal. I. 152. *a.* Juge fiſcal. IX. 12. *b.* Juſtice fiſcale. 94. *b.* Procureur fiſcal. XIII. 419. *a.* Serf fiſcal. XV. 83. *b.*

FISCALIN. (*Juriſpr.*) Officiers fiſcalins. Fiefs fiſcalins. Les vaſſaux étoient autrefois appellés *fiſcalins*. Ouvrages à conſulter. VI. 821. *a.*

FISCHURE,

FISCHURE, (*Péche*) Vol. VIII. des planches, *Péche*, pl. 4.

FISMES, (*Géogr.*) petite ville de Champagne, remarquable par deux conciles; patrie de mademoiſelle le Couvreur. Vers de M. de Voltaire touchant ſon tombeau. VI. 821. *a.*

FISSIPEDES, *animaux*, XIII. 646. *a*, *b.*

FISSURE, (*Chirurg.*) fracture longitudinale d'un os, ou ſolution de continuité d'un os, ſeulement fêlé ou fendu. Quels ſont les cas dans leſquels, ſelon M. Petit, la fiſſure peut avoir lieu pour les os des extrémités. Elle eſt très-difficile à reconnoître. Accidens qu'elle peut produire. Moyen qu'on peut mettre en uſage pour prévenir ces accidens ou les combattre. VI. 821. *a.* De l'amputation du membre. Fiſſures du crâne. Ce qu'on appelle contre-fiſſure ou contre-coup, *voyez* ces mots. Les perſonnes âgées ſont plus ſujettes aux fiſſures. Procédé par lequel on s'aſſure que la fiſſure exiſte. Une fiſſure du crâne eſt plus dangereuſe qu'une fracture. De l'opération du trépan pour les fractures du crâne. *Ibid. b.*

Fiſſures du crâne. IV. 433. *a.*

FISTULE, (*Chirurg.*) origine de ce nom. Il y a des fiſtules ſans calloſités, & il y en a dont la calloſité n'eſt qu'un accident conſécutif. VI. 821. *b.* Les fiſtules attaquent toutes les parties du corps. Cauſes des fiſtules. Les ſignes de l'écoulement d'un fluide à travers les parties dont la continuité diviſée le laiſſe échapper, ſont ſenſibles par la ſeule inſpection. Indication curative: moyen de la remplir. *Fiſtule lacrymale.* Cauſe de cette maladie. Comment on la prévient, lorſqu'il n'y a encore qu'une ſimple dilatation du ſac lacrymal par la rétention des larmes. L'obſtruction du conduit naſal n'eſt point la maladie principale, mais ſeulement l'accident de l'ulcération du ſac lacrymal. Indication à ſuivre pour cet état. Comment M. Anel la rempliſſoit. Moyen dont ſe ſervoit M. Petit pour déboucher le canal naſal obſtrué ou fermé par des tubercules calleux, ou par des cicatrices. *Ibid.* 822. *a.* Pratique des chirurgiens avant M. Petit. Guériſons produites par la nature ſeule dans le cas de carie de l'os *unguis.* Inconvéniens auxquels expoſoit l'ancienne pratique. De quelle maniere quelques-uns pratiquent encore la perforation. Opération qu'il faut faire pour déboucher le canal. Uſage d'une bougie dans le conduit naſal. *Ibid. b.* Obſervations ſur l'uſage de la cannelure d'or que quelques chirurgiens mettent dans le canal, & ſur la précaution de faire des injections pendant l'uſage de la bougie. Appareil de l'opération de M. Petit. De la méthode de traiter les maladies des voies lacrymales, en ſondant le conduit des larmes par le nez, & en y plaçant à demeure un ſyphon, par lequel on fait les injections convenables. Mémoire de M. de la Foreſt ſur cette méthode. Elle fut déja connue de M. Bianchi, en 1716. Cette queſtion traitée par M. Morgagni. Obſervations contre l'uſage de la ſonde. *Ibid.* 823. *a.* En quel cas cette méthode eſt recevable.

Fiſtule lacrymale. Elle peut être cauſée par l'abcès anchylops. I. 441. *a.* Ce qu'on doit obſerver ſur la commiſſure des paupieres dans l'opération de cette fiſtule. III. 712. *a.* Défenſif qu'appliquoient les anciens après cette opération. IV. 741. *b.* Des injections dans le cas de cette ſorte de fiſtule. VIII. 750. *b.* Bandage pour la fiſtule lacrymale. X. 667. *a.*

De la fiſtule ſalivaire. Exemples de telles fiſtules. Ecoulement de la ſalive à la ſuite des plaies des joues. Comment il fut guéri par Aquapendente. Obſervation ſur la maniere dont Munnicks a guéri la fiſtule ſalivaire. Guériſon opérée par M. Ledran, d'un abcès dans la glande parotide. *Ibid. b.* Moyen de guérir l'écoulement de la ſalive, lorſqu'il vient de la glande parotide. Moyen d'opérer la guériſon du canal ſalivaire. Méthode de M. le Roy. Comment M. Monro, profeſſeur de chirurgie à Edimbourg, guérit un ulcere de même nature. Méthode plus ſimple, plus douce & plus naturelle, imaginée par l'auteur. Ses expériences & obſervations. *Ibid.* 824. *a.* Pratique obſervée par M. Morand, qui confirme la doctrine de l'auteur.

Des fiſtules urinaires. Leurs cauſes. Néceſſité de l'extraction de la pierre. Des moyens de guérir ces fiſtules. Opération de Cabrol, chirurgien de Montpellier, par laquelle il guérit une fille qui rendoit ſes urines par l'ombilic; *voyez* à l'article *Boutonniere*, la cure d'une fiſtule urinaire, commune à la veſſie & à l'urethre. *Ibid. b.*

Fiſtules urinaires. Fiſtule cauſée par la compreſſion du col de la veſſie dans certains accouchemens. VI. 481. *a.*

De la fiſtule au périnée. Ses cauſes. Sa guériſon lorſqu'elle n'eſt entretenue que par des chairs calleuſes, enſuite des mauvais panſemens faits au périnée, après l'opération de la pierre. Cauſe la plus fréquente de ces fiſtules. Autres parties où ſe font encore les fiſtules urinaires. Point eſſentiel pour leur guériſon, rétablir le conduit naturel dans ſes fonctions, ou bien faire une inciſion au périnée, pour porter une cannule dans la veſſie. Alors toutes les fiſtules qui n'étoient entretenues que par le paſſage de l'urine, ſe guériront d'elles-mêmes. *Ibid.* 825. *a.* On a même vu le conduit artificiel, s'obliterer enfin par l'abſence de la cannule, & les urines reprendre leur cours naturel.

Fiſtule au périnée, guérie par M. Petit. II. 386. *b.*

Fiſtules de l'abdomen, à la région du foie, cauſées par l'ouverture de la véſicule du fiel adhérente au péritoine. Cure de ces fiſtules.

Second genre de fiſtule: celles qui ſont formées par la préſence d'un corps étranger. Il n'y a pas d'autre indication que de faire l'extraction de ce corps. Moyen de la remplir. Talens que ces différentes fiſtules exigent du chirurgien.

Troiſieme genre de fiſtules, celles qui ſont produites par des chairs fongueuſes, dures & calleuſes, que le ſéjour du pus a rendu telles, *&c.* Extirpation des calloſités.

De la fiſtule à l'anus. Sa cauſe eſt un abcès dans le tiſſu graiſſeux qui avoiſine l'inteſtin *rectum.* Cauſes de cet abcès. *Ibid. b.* La différence des fiſtules à l'anus ſe tire de leur ancienneté, de leur étendue, de leur complication & de leurs iſſues. Fiſtules complettes & incomplettes. Signes diagnoſtiques de celles-ci. D'où ſe tire le prognoſtic de cette maladie. Traitement préparatoire qu'exige la cure. *Ibid.* 826. *a.* Maniere de faire l'opération ſelon les différens cas. *Ibid. b.* Panſement de la plaie. Moyen d'arrêter l'hémorrhagie, lorſqu'un vaiſſeau a été ouvert dans l'opération. Levée du premier appareil; ſuite des panſemens. *Ibid.* 827. *a.* Réflexions ſur le traitement des abcès conſidérables qui ſe forment à la marge de l'anus, ſoit que la fiſtule les ait produits, ou qu'ils la précedent. *Ibid. b.*

Fiſtule à l'anus, cauſée par un éclat d'os arrêté dans cette partie. VII. 78. *b. Voyez* ANUS.

Fiſtule de la poitrine. XII. 895. *a.*

FISTULE, (*Maneg. Maréch.*) ulcere profond, dont les bords ſont durs & calleux, & dont l'entrée eſt étroite, tandis que le fond en eſt évaſé. VI. 827. *b.* Fiſtule ſimple, compoſée, compliquée. Moyens d'en reconnoître la nature. Cauſe des fiſtules. Quelles ſont les parties où elles ſe manifeſtent particuliérement. Caracteres & circonſtances qui les rendent plus ou moins funeſtes. Objet principal qu'on doit ſe propoſer dans leur traitement. Quel eſt celui des fiſtules ſimples & récentes. Ce qu'on doit faire ſi les calloſités ſont conſidérables. Traitement des fiſtules compliquées de carie. *Ibid.* 828. *a.* Celui des fiſtules compoſées, dont la dureté & les ſinuoſités ne préſentent rien d'extraordinaire. Soins acceſſoires que le maréchal doit prendre durant la maladie de l'animal. *Ibid. b.*

Fiſtule à la ſaignée du col. *Suppl.* III. 411. *b.* Fiſtule aux bourſes. *Ibid.*

Fiſtule à l'anus. Négligence des auteurs à l'égard de cette maladie qu'ils n'ont point aſſez cherché à connoître. Cauſes de l'ulcere ſinueux & calleux qui vient à l'anus. VI. 828. *b.* Fiſtule ſimple & incomplette. Fiſtule borgne & externe. Fiſtule borgne & interne. Fiſtule complette. Fiſtule compoſée. Quels ſont les moyens de s'aſſurer de ces différences. Quel eſt le cas d'une fiſtule incurable. Comment on prépare l'animal à l'opération. Différentes manieres de procéder, ſelon la diverſité des cas. *Ibid.* 829. *a.* Soins qui doivent ſuivre l'opération. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 411. *b.*

Fiſtule lacrymale, ulcere calleux & ſinueux, dont le ſiege eſt à l'angle interne de l'œil. Quelle peut être la cauſe du ſilence que les auteurs ont toujours gardé ſur cette maladie. Détails qui montrent la poſſibilité de la fiſtule lacrymale dans l'animal, & qui font voir la marche & les progrès de cette maladie. VI. 830. *a.* Les ſignes de cette fiſtule ne ſont point auſſi ſenſibles dans le cheval que dans l'homme. Symptômes auxquels néanmoins on peut la reconnoître. Cauſes de cette maladie. *Ibid. b.* Moyen de s'aſſurer de ſes différens degrés. *Ibid.* 831. *a.* Panſement qui doit ſuivre l'opération. Suite des ſoins juſqu'à l'entiere guériſon. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 414. *b.*

FISTULES *ou* CANAUX, (*Anatomie des plantes*) VI. 831. *b.*

FISTULE *ou* PETITE FLUTE. (*Luth.*) Les principaux inſtrumens à vent des anciens étoient la *tibia* & la *fiſtule.* Deſcription de la fiſtule. VI. 831. *b.*

FISTULEUX. (*Chirurg.*) Sinus fiſtuleux qu'on doit dilater. VII. 603. *a.* Deux vues générales pour leſquelles on entretient une ouverture dilatée. *Ibid.* Comment Scultet guérit les ſinus fiſtuleux. XV. 221. *a.* Ulcere fiſtuleux. XVII. 373. *a.*

FITZ, vieux mot françois, qui ſignifie *fils.* On l'ajoute ordinairement au nom des fils naturels des rois d'Angleterre. En Irlande, pluſieurs familles portent ce titre devant le nom de leur famille. Les Moſcovites ont employé de même le mot *wits*, après le nom de leur pere. VI. 531. *b.*

FIUM, (*Géogr.*) ville d'Afrique dans la moyenne Egypte. Détails ſur la province de ce nom. Monumens remarquables qui ſe trouvoient dans l'ancienne *Abydos*, que l'on croit être la même que *Fium.* VI. 832. *a.*

FIUME, (*Géogr.*) ville appartenante à la maiſon d'Autriche, dans la Liburnie, ſur un golfe de la mer Adriatique. Son gouvernement, ſa ſituation. Deſcription de cette ville. Sa longitude & ſa latitude. *Suppl.* III. 46. *b.*

FIXATION & FIXÉ. (*Chym.*) Quelles ſont les ſubſtances qu'on fixe par compoſition. Quelles ſont celles qui ſont fixées par dépouillement ou décompoſition. Prétendue fixa-

tion du nitre par le charbon. Le mercure fixé *per ſe*, n'a pas acquis, à beaucoup près, une fixité abſolue. VI. 832. *a.*

FIXE. (*Phyſiq. & Chym.*) L'air volatiliſe les corps fixes & fixe les corps volatils. I. 234. *b.* D'où ſe forme ce que les chymiſtes appellent corps fixe & corps volatil. III. 606. *b.*

FIXITÉ. Recherches des cauſes de la fixité. I. 229. *b.* 234. *b.* III. 416. *a.* Fixité de l'argent. I. 641. *b.*

FIZES, profeſſeur en médecine. Son hypotheſe ſur les inflammations. VIII. 711. *b.*

F L

FL, ce caractere eſt affecté au fluide, dont il peint aſſez bien le mouvement. XI. 485. *b.*

FLABELLATION, (*Chirurg.*) renouvellement de l'air ſous un membre fracturé. Quel en eſt le but. Maniere de le procurer. Trois intentions principales que comprend la cure univerſelle des fractures. Danger du *prurit* qui ſuit quelquefois le traitement. Moyen de le prévenir. Cauſe la plus ordinaire de ce *prurit*. Méthode preſcrite par Paré pour y remédier. VI. 832. *b.*

FLABEMONT, (*Géogr.*) dans le Souloſſois. *Suppl.* IV. 816. *a.*

FLACCIDITÉ, (*Médec.*) relâchement des fibres. VI. 832. *b.*

Flacidité, état du membre viril. Flaccidité, ſigne d'impuiſſance. Vers de Juvenal ſur ce ſujet. VI. 832. *b.*

FLACCUS, (*Valerius*) poëte. XV. 129. *a.*

FLACCUS ILLYRICUS, (*Matthias*) théologien. VIII. 932. *a.*

FLAGELLANS, (*Hiſt. mod.*) pénitens du treizieme ſiecle, qui ſe donnoient la diſcipline en public. Commencement de cette ſecte vers l'an 1260, à Pérouſe. Son origine. Comment ſe pratiquoient les flagellations publiques de ces pénitens. Fanatiſme des flagellans réveillé en 1348, à l'occaſion de la peſte. A quel point ce fanatiſme fut porté. Ces gens-là ſe porterent enſuite à exciter des ſéditions, des meurtres & des pillages. Efforts des princes & des prélats pour réprimer cette dangereuſe manie. Obſervations ſur l'*hiſtoire des flagellans*, par Jacques Boileau. Flagellans qui ſubſiſtent encore en Italie, à Avignon, & dans pluſieurs lieux de la Provence. Réflexions ſur ce fanatiſme. VI. 833. *a.*

FLAGELLATION, (*Hiſt. anc.*) punition par le fouet. Uſage de la flagellation chez les Juifs. La flagellation chez les Grecs & chez les Romains étoit plus cruelle que la fuſtigation. Détails ſur ce ſujet. VI. 833. *b.* *Voyez* FOUET.

FLAGELLATION, (*Hiſt. eccl. & Philoſoph.*) peine du fouet ou de la diſcipline que ſe donnoient ou que ſe donnent les pénitens. Etabliſſement de la flagellation comme peine en 508. De la flagellation volontaire dans le onzieme ſiecle. Premiers exemples de celle-ci. Moines qui l'embraſſerent enſuite. Auteur qui écrivit en ſa faveur. Celui qui s'eſt le plus diſtingué dans la flagellation volontaire, a été S. Dominique l'encuiraſſé. Selon ſon calcul, il pouvoit ſauver de l'enfer ſoixante ames par an. VI. 833. *b.*

Flagellation : celle de Jeſus-Chriſt. Ce qu'on entend par un tableau de la flagellation. VI. 833. *b.*

FLAGELLATION, (*Chirurg.*) eſpece de véſicatoire. XVII. 199. *b.*

FLAGELLUM, *ſcutica*, (*Lang. latin.*) différente ſignification de ces mots. XIV. 844. *b.*

FLAGEOLET. (*Luth.*) Deux ſortes de flageolets; ſavoir, le flageolet d'oiſeau & le flageolet gros. Leur deſcription. Ces flageolets ont la même tablature, & ce qu'on dit de l'un appartient également à l'autre. Maniere de ſe ſervir de cet inſtrument. Quelles ſont les matieres dont on le fait. Sa tablature & ſon étendue. VI. 834. *a.* Détails ſur la maniere d'en jouer. Moins un inſtrument à vent aura de diametre, plus il octaviera facilement. Obſervations ſur la diſtance des trous. *Ibid. b.* Théorie par laquelle on compare les inſtrumens à vent aux inſtrumens à corde. Il n'y a que cette théorie qui puiſſe expliquer les bizarreries du flageolet. *Ibid.* 835. *a.*

FLAGRANT *délit.* IV. 791. *b.*

FLAMAND. Ecole flamande de peinture. V. 315. *b. &c.* Parlement des Flamands. XII. 56. *a.* De la prononciation de la langue flamande. XIII. 458. *b.*

FLAMANT, oiſeau. Vol. VI. des planch. Regne animal, planch. 30.

FLAMBE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. VI. 835. *a.*

FLAMBE, GLAYEUL, IRIS, (*Mat. médic.*) VI. 835. *a.* *Voyez* IRIS.

FLAMBE. (*Ichthyol.*) Ses noms en grec, en latin; ceux qu'on lui a donnés dans le Languedoc. Deſcription du *tœnia* d'Ariſtote. Autre *tœnia* décrit par Rondelet. VI. 835. *a.*

FLAMBEAU, luminaire qui ſert à éclairer la nuit dans les rues, aux enterremens & aux illuminations. VI. 835. *a.* Ils ſont différens des torches & des cierges. Leur deſcription. Maniere de les former. Flambeaux des anciens. *Ibid. b.*

FLAMBEAU, (*Hiſt. anc.*) *voyez Tœda* & *Torche*. Flambeaux qui ſervoient à Rome dans les funerailles. XIV. 799. *a.*

FLAMBEAU, (*Artificier*) brandon de feu, *&c.* dont les anciens ſe ſervoient dans leurs maiſons & à la guerre. Conſtruction de ces flambeaux. Maniere de les compoſer. VI. 835. *b.*

FLAMEL, (*Nicolas*) XIII. 83. *a.*

FLAMINE, (*Littérat.*) prêtre chez les Romains. Les flamines n'étoient que trois au commencement de Rome. Il furent dans la ſuite multipliés juſqu'à quinze. Diſtinction des flamines majeurs & des flamines mineurs. Le flamine de Jupiter étoit le plus conſidérable, *voyez Flamine diale*. Bonnet des flamines. Enumération des douze flamines mineurs. Autres flamines créés enſuite pour quelques empereurs. VI. 836. *a.* Les flamines ne faiſoient pas corps enſemble. Ils ne pouvoient tenir pluſieurs ſacerdoces à la fois. Leur élection. Leur conſécration ou inauguration. De leurs filles & de leurs femmes. Leur ſacerdoce étoit perpétuel. Origine du nom *Flamines*. Deſcription de leur chapeau. Comment ils ſe couvroient la tête durant les chaleurs. *Ibid. b.*

Flamines de Jupiter. Leur bonnet. I. 246. *a.* 523. *a.*

FLAMINE *diale*. (*Hiſt. rom.*) Loix particulieres auxquelles étoit ſoumis ce prêtre de Jupiter. VI. 836. *b.* Privileges dont il jouiſſoit. *Ibid.* 837. *a.*

Flamine diale. Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 47. *a.*

Flamine ; flamen furinalis ; flamen lucinalis ; flamen palatualis ou *palatinalis*. *Suppl.* III. 47. *a.*

FLAMINE, *la*, (*Littér.*) prêtreſſe de quelque divinité, ou femme d'un flamine. Les femmes des flamines avoient l'ornement de tête & le ſurnom de leurs maris. Obſervations particulieres ſur la femme du flamine diale. VI. 837. *a.*

FLAMINIENNE. Voie flaminienne. III. 275. *b.* XVII. 420. *a.* Cirque flaminien. III. 476. *b.* Porte flaminienne. XIV. 351. *a.*

FLAMINIO, (*Antoine*) poëte : ſa patrie, ſon principal ouvrage. VIII. 581. *b.*

FLAMINIUS, (*Caïus*) conſul : accident qui lui préſagea la perte de la bataille contre Annibal. XV. 494. *b.* Obſervations ſur ſa mort. *Suppl.* II. 705. *a*, *b.*

FLAMINIUS, (*C. Quintius*) projet de loi qu'il propoſa. IX. 650. *b.*

FLAMMANT, (*Ornith.*) deſcription très-détaillée de cet oiſeau aquatique. VI. 837. *a.* Côtes qu'il frequente en hiver. *Ibid. b.*

FLAMME. (*Phyſiq. Chym.*) Nature de la flamme. Cauſe de ſon élévation. Effet de l'air ſur la flamme. Elle ne ſauroit ſubſiſter dans un milieu plus denſe, ni plus rare. Les corps les plus combuſtibles jettés en maſſe ſur un corps enflammé, éteignent la flamme. Les vapeurs qui détruiſent l'élaſticité de l'air éteignent la flamme. Les parties des corps incombuſtibles s'élevent dans l'air ſans s'enflammer. En quoi la flamme differe de la fumée. VI. 837. *b.* Différence entre le feu-follet & la flamme. Diverſes manieres d'exciter de la flamme. Stahl a prouvé que l'eau contribuoit eſſentiellement à la production de la flamme. Deux ſubſtances ſeulement, ſavoir le charbon & le zinc, donnent de la flamme en tirant de l'eau du dehors. Diſſertation de M. Polt ſur le feu & ſur la lumiere. Atmoſphere de la flamme, d'autant plus étendue que la nourriture du feu eſt plus aqueuſe. Forme que prend la flamme quand elle eſt libre, & lorſqu'on l'enferme dans un anneau ou corps cylindrique. Pourquoi la flamme paroît bleue & ronde vers la baſe. Sa plus grande chaleur eſt à ſon milieu. Elle échauffe d'autant plus les corps, qu'elle eſt plus pure. Si une flamme ſe trouve entourée d'une autre, l'intérieure prend la figure ſphérique. VI. 838. *a.* Corps qui paroiſſent n'avoir pas beſoin d'air pour brûler. Phénomenes communs que M. Muſſchenbroek tente d'expliquer. Flammes qui s'élevent de deſſous la terre : exemples. Fontaines dont l'eau eſt inflammable. Tous les corps qui s'enflamment, ſont conſumés par leur flamme, & ſe diſſipent en fumée, *&c.* Odeur de la fumée. Différentes couleurs de la flamme, ſelon les matieres qu'on brûle. Dans l'obſcurité, la flamme d'un flambeau ſemble plus grande lorſqu'on en eſt à une certaine diſtance, que quand on en eſt tout proche. Raiſon que quelques philoſophes en apportent. *Ibid. b.* Production de la flamme par le mêlange de deux liqueurs froides : ſur la théorie de cette inflammation, *voyez* NITRE. Emploi que les chymiſtes font de la flamme. La flamme déterminée avec art dans des fourneaux convenables, fournit un feu très-violent. *Ibid.* 839. *a.*

Flamme. Sentiment de Newton ſur la flamme. III. 26. *a.* Ouvrage de Boyle ſur la pondérabilité de la flamme, 436. *a.* la flamme nuit aux expériences de l'électricité. V. 471. *a.* Production de la flamme par l'expanſibilité de l'eau. VI. 284. *b.* Flamme du grand fourneau anglois. VII. 248. 3. *c.* La flamme s'éteint dans une cloche de verre fermée. *Suppl.* I. 235. *a.*

Flamme. Petite flamme que l'on voit quelquefois au haut des mâts de vaiſſeaux, II. 753. *b.* IV. 1016. *a.* VI. 613. *b.* celle qui paroît quelquefois ſur la tête des enfans, les cheveux des hommes, *&c.* VI. 613. *b.* Flamme appellée *feu-follet. Ibid. a, b.*

FLAMME ou *feu vital*, (*Phyſiol.*) ſubſtance ignée que pluſieurs anciens & quelques modernes placent dans le cœur des animaux. Ils ſoutiennent que cette flamme a autant beſoin d'air pour ſubſiſter, que notre flamme commune. VI. 839. *a.*

Flammes, flammettes, coquilles. VI. 839. *a. Voyez* COQUILLE.

FLAMME, (*Hiſt. anc.*) marque diſtinctive des corps de troupes dans la milice grecque du bas empire. En quel endroit de l'armure elle ſe plaçoit. Ce qu'ordonna l'empereur Maurice ſur les flammes des diviſions. Flamme conſidérée comme un ſimple ornement. VI. 839. *a.*

FLAMME, (*Archit.*) VI. 839. *a.*

FLAMME, (*Marine*) c'eſt une marque blanche que les officiers qui commandent arborent à leur vaiſſeau. Ce que preſcrit à cet égard l'ordonnance de 1689. VI. 839. *a.* Autres détails ſur l'uſage des flammes. *Ibid. b.*

FLAMME *d'ordre*, (*Marine*) VI. 839. *b.*

FLAMME, (*Manege. Maréch.*) uſage de cet inſtrument de maréchallerie. Quatre eſpeces de flammes ou lancettes. Flamme françoiſe : deſcription détaillée de cet inſtrument. VI. 839. *b.* Flamme allemande. Sa deſcription. *Ibid.* 840. *a.* Autre flamme allemande : en quoi elle differe de la précédente. Flamme nouvelle, quatrieme eſpece : ſa deſcription. *Ibid. b.* Maniere dont on ſe ſert de la flamme françoiſe : ſes inconvéniens ; ceux des flammes allemandes. La flamme nouvelle eſt exempte de ces défauts. Flamme des anciens nommée *foſſorium* dont Albucaſis fait mention. Uſage qu'on en faiſoit en chirurgie. *Ibid.* 841. *b.* Obſervations ſur la maniere de ſaigner des anciens. Flammette à reſſort dont les chirurgiens allemands ſe ſervent. *Ibid.* 842. *a.*

FLAMME, (*Metteur en œuvre*) VI. 842. *a.*

FLAMME, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. *Suppl.* III. 47. *a.* Sa ſignification. *Ibid. b.*

FLAMMEUM, (*Hiſt. anc.*) voile dont on couvroit la tête des jeunes filles le jour de leurs nôces. Détails ſur ce voile. VI. 842. *a.*

FLAMSTEED, (*Jean*) ſes connoiſſances aſtronomiques. I. 791. *a.* Comment il donna lieu à l'établiſſement de l'obſervatoire de Greenwich, dont il fut nommé aſtronome. XI. 325. *a, b.* Ses obſervations. 323. *b.* 324. *a.* 905. *a.* Ses obſervations de quelques inégalités dans les étoiles. *Suppl.* II. 893. *a.* Son hiſtoire céleſte. *Suppl.* I. 664. *b.* De ſes cartes du ciel. *Suppl.* II. 253. *a, b.* Son catalogue d'étoiles. 269. *b. Suppl.* IV. 907. *b.* 913. *a, b.* Ses tables de réfractions. 899. *b.*

FLANC. (*Art milit.*) Attaquer l'ennemi en flanc. Comment on couvre les flancs de l'infanterie. VI. 842. *a.*

Flanc. Attaque d'un ennemi par le flanc. I. 829. *a.*

FLANC, du baſtion, (*Fortific.*) quelle en doit être la grandeur. VI. 842. *a.*

Flanc bas ou *place baſſe.* Uſage de cet ouvrage. VI. 842. *a.*

Flanc concave ou *tour creuſe.* VI. 842. *a.*

Flanc couvert, avantage d'un tel flanc. VI. 842. *b.*

Flanc oblique ou *ſecond flanc.* L'expérience a fait remarquer qu'il n'opéroit preſque rien d'avantageux dans la défenſe. Ouvrage à conſulter ſur cette partie de la fortification. VI. 842. *b.*

Flanc ſimple ou *plat.* VI. 842. *b.*

Flanc. Angle du flanc. I. 463. *b.* Défenſe de la courtine par le flanc. IV. 734. *a.* Défenſe de flanc. 737. *a, b.*

FLANC *de vaiſſeau*, (*Marine*) être flanc à flanc. VI. 842. *a. Voyez* PROLONGER.

FLANCS, (*Maneg. Maréch.*) parties latérales du ventre, ou de l'abdomen : eſpace qu'elles comprennent. Imperfection des flancs qui conſiſte en ce qu'ils ſont creux par vice de conformation : les flancs du cheval qui a de l'ardeur ſont ſujets à ce vice. Autres cauſes de ce vice. Cheval couſu. VI. 842. *b.* Examen qu'il faut faire des flancs des chevaux qu'on achete. En quoi l'on reconnoît que le flanc eſt alteré. Moyen de guérir cette altération. Battement des flancs dans la fievre ; celui qui caractériſe la pouſſe. *Ibid.* 843. *a.*

Flanc, terme d'écrivain. VI. 843. *a.*

Flanc à la monnoie. Préparation du flanc avant que de paſſer au balancier. VI. 843. *a.*

FLANC, (*Monn.*) vraie ortographe de ce mot. *Suppl.* III. 47. *b.*

Flanc. Blanchiment des flancs. II. 272. *b.*

FLANCONADE ou *flaconade*, *Eſtocade de*, (*Eſcrime*) Façon d'exécuter cette botte. Façon de la parer. VI. 843. *a.*

Flanconade, voyez vol. IV des planches, eſcrime, pag. 11.

FLANDRE, cauſe de la fertilité de ce pays. *Suppl.* II. 186. *b.* Citernes dans quelques villes maritimes de Flandre. III. 487. *b.* Commencemens du commerce de ce pays. 692. *b.* Ses progrès : ſa chûte. 693. *a.* Droit reçu en Flandre. V. 121. *b.* Goût des peuples de Flandre pour les jeux & les ſpectacles : fête de l'épinette qu'on y célébroit autrefois. V. 803. *a, b.* Le nom de foreſtiers donné autrefois aux gouverneurs de ce pays. VII. 128. *b.* IX. 895. *b.* Hommage que le comte de Flandre rendoit au roi. XI. 760. *a.* Du parlement de Flandre. XII. 55. *a, b, &c.*

FLANELLES, *terme de manufacture de glaces.* Uſage de ces pieces d'étoffe. Pourquoi on les appelle *flanelles.* VI. 843. *b.*

FLANQUANT, *angle*, (*Fortific.*) I. 463. *b.*

FLANQUE, (*Blaſon*) différence ſelon Leigh entre la flanque & le flaſque. VI. 843. *b. Voyez* FLASQUE.

FLANQUÉ. (*Fortific.*) Comment les aîles des ouvrages à corne doivent être flanquées. I. 213. *a, b.* Angle flanqué. 463. *b.* Comment les anciens flanquoient l'enceinte des villes. II. 129. *b.* Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. VII. 201. *b.*

FLANQUER. (*Fortific.*) Flanquer une place : flanquer une muraille avec des tours. Toute fortification qui n'a qu'une défenſe de front eſt défectueuſe ; pour la rendre complette, il eſt néceſſaire qu'une partie flanque l'autre. Pourquoi la courtine eſt toujours la partie la plus forte d'une place. VI. 843. *b.* Pourquoi la défenſe directe eſt défectueuſe. Une place de guerre doit avoir ſon enceinte, diſpoſée de maniere qu'il y ait des parties plus avancées les unes que les autres, pour qu'elles puiſſent ſe flanquer mutuellement. *Ibid.* 844. *a.*

FLAON. (*Monn.*) Maniere dont on donnoit autrefois la couleur aux flaons d'or & d'argent. XVI. 343. *b.*

FLASQUE, ſignification de ce mot, dans l'artillerie, dans l'art du manege & dans le blaſon. VI. 844. *a.*

FLATTÉ, (*Muſiq.*) agrément du chant françois. *Suppl.* III. 47. *b. Voyez* vol. VII des planches de muſique, planche 7.

FLATTER, (*Morale*) ſignification propre & phyſique de ce mot. *Suppl.* III. 47. *b.* Son acception morale, analogue à la précédente. Comment on flatte les ſots, les furieux, les perſonnes emportées par un violent accès de colere. Comment un homme galant flatte une femme qui a la paſſion d'être préférée à toutes ſes ſemblables. Flatteries des courtiſans à l'égard des princes & des grands. *Ibid.* 48. *a.* Danger des flatteries. *Ibid. b.*

FLATTER. (*Peint.*) Art avec lequel certains peintres ſavent flatter ſans nuire à la reſſemblance. VI. 844. *a.*

FLATTERIE, (*Morale*) plus ou moins coupable ſelon les circonſtances. Ce qui a donné lieu à la flatterie. C'eſt à la cour que l'intérêt prodigue les louanges les plus outrées aux diſpenſateurs ſans mérite des emplois & des graces. Flatterie d'action plus ſéduiſante que les éloges les mieux apprêtés. Flatterie d'imitation. VI. 844. *a.* Art de plaire né des divers genres de flatterie. Elle eſt commune auſſi dans les pays où l'amour des diſtinctions remue les hommes. La galanterie rend la flatterie indiſpenſable vis-à-vis les femmes. De la multitude de beſoins de vanité dans une nation légere, naît une flatterie générale inſupportable au bon ſens. Les philoſophes l'ont trop ſouvent encouragée par leur exemple. Heureux changement à cet égard. VI. 844. *b.*

Flatterie. Certaines flatteries plus dangereuſes que des libelles diffamatoires. IX. 460. *a.* Différence entre la politeſſe, la flatterie & la civilité. XII. 916. *a.* Condeſcendance vicieuſe, eſpece de flatterie. XVII. 764. *a, b.* Flatteries du duc d'Antin envers Louis XIV. *Suppl.* III. 802. *b.*

FLATTEUR. (*Morale*) Définition du flatteur ſelon Platon & ſelon Théophraſte. L'homme vrai tient le milieu entre l'adulateur & le miſanthrope. Otez le maſque dont le flatteur ſe couvre, vous verrez que ce n'eſt qu'un courtiſan ſans pudeur, ſans attachement, qui ne cherche en vous que ſon propre intérêt. VI. 844. *b.* Quatre eſpeces de flatteries diſtinguées par Platon. L'éloquence deshonorée & proſtituée par la flatterie. La ſatyre & la flatterie ont empoiſonné les faſtes de l'hiſtoire. Comment les hiſtoriens ont fait ſervir la ſatyre à donner plus de poids à leurs flatteries. Portrait du flatteur. Baſſeſſe de ſon caractere. Le monde n'eſt rempli que de gens qu'il ſéduit ; parce qu'il n'y a point de maladie de l'eſprit plus générale que l'amour de la flatterie. Nous commençons les premiers à nous flatter, & alors la flatterie des autres ne ſauroit manquer de ſuccès. *Ibid.* 845. *a.* Quels ſont les maux que la flatterie cauſe à ceux qui en ſont les objets. Les hommes viennent promptement vis-à-vis les uns des autres à la même baſſeſſe, où une longue domination conduit inſenſiblement les peuples aſſervis. La flatterie eſt plus de mode dans les grands états policés. Rôle que jouent les flatteurs auprès des monarques. Parole de Carnéade ſur l'effet de la flatterie dans le cœur des jeunes princes. Aventure d'Antiochus par laquelle il put entendre la vérité une fois en ſa vie. Sincérité de Sully

auprès de Henri IV. La flatterie ne peut subsister avec l'égalité : la dépendance la fait naître. *Ibid. b.* Selon Démosthene, ce furent les flatteurs qui vendirent la liberté des Grecs à Philippe & à son fils Alexandre. Traits d'adulation de la part des Samiens envers Lisandre, & des Romains envers Adrien. La flatterie monte à son dernier période sous les tyrans. Bassesse des Romains à l'égard de Séjan. Trait de flatterie impudente & en même tems ingénieuse de Vitellius à Caligula. Les flatteurs infâmes allerent plus loin sous le regne de Néron, & devinrent des calomniateurs assidus, cruels & sanguinaires : crimes dont il chargerent Thrasea Pétus. Les bons princes ne redoutent pas la satyre, de même qu'ils ne soupçonnent point de fausseté les justes éloges qui leur sont rendus : ce que disoit là-dessus Pline à Trajan. *Ibid.* 846. *a.* Considérations qui devroient engager les princes à se garantir du poison de la flatterie. 1°. Il n'y a jamais eu un seul prince dans le monde qui n'ait été flatté ; jamais peut-être un seul qui n'ait été gâté par la flatterie. Langage qu'un prince devroit se tenir à lui-même ; paroles tirées de Montagne. 2°. Leçons que Mentor donne à Idomenée dans Télémaque pour lui apprendre à se préserver des flatteurs. Conseils semblables qu'Isocrate donnoit à Nicoclès. 3°. Les empereurs les plus haïs ont toujours été les plus flattés. 4°. Les princes ne doivent se livrer au plaisir d'être loués, qu'après s'être assurés qu'ils possedent les vertus qu'on leur accorde. *Ibid. b.* 5°. Comment ils doivent autoriser & encourager la liberté qu'on prend de leur donner des avis. Un prince qui agira de cette maniere est, dit Montagne, cinq cens brasses au-dessus des royaumes, *&c.* Vers de Racine contre les flatteurs. *Ibid.* 847. *a.*

Flatteur, adj. Réponse flatteuse. XIV. 137. *b.*

FLATUOSITÉ, (*Médec.*) Définition. VI. 847. *a.* Matiere propre des flatuosités ; leurs causes. Doctrine des flatuosités. Principes que l'auteur établit pour donner une idée exacte des flatuosités. *Ibid. b.* Signes des flatuosités. Personnes sujettes à ce mal. Causes. Prognostics. Cure. *Ibid.* 848. *a.* Auteurs qui en ont traité. *Ibid. b.* Voyez VENTS, RUCTATIONS, ROTS, CARMINATIFS.

Flatuosités des femmes en couche. VI. 840. *b.* Cause des vents & flatuosités. *Suppl.* II. 877. *b.*

FLAVIA, *loi.* IX. 660. *b.*

FLAVIEN, *droit.* V. 125. *b.* 138. *a.*

FLAVIEN, (*Saint*) patriarche d'Antioche : effet de son interceſſion auprès de Théodose en faveur des habitans de cette ville. VIII. 813. *b.*

FLAVIGNY, (*Géogr.*) petite ville de l'Auxois, en Bourgogne. Personnes remarquables dont elle est la patrie. Sa conduite durant les troubles de la ligue. *Suppl.* III. 49. *a.*

Flavigny, *abbaye de*, dans l'Auxois. *Suppl.* I. 263. *a*, *b.* 861. *a.*

FLAVIUM-EBUSUM, (*Géogr.*) ville de la Gaule. *Suppl.* IV. 9. *b.*

FLÉAU, (*Gramm. & économ. ruſtiq.*) sens propre & sens figuré de ce terme. Dans le premier cas il n'est que d'une syllabe, dans le second il est de deux. VI. 849. *a.*

Fleau. Battage des blés au fleau. II. 146. *b.*

Fléau. Victime humaine qu'on immoloit dans les villes désolées par quelque fléau. XII. 379. *a.*

FLÉAU, dans une balance, (*Méch.*) VI. 849. *a.*

Fléau, façon angloise : pieces qui le composent. VI. 849. *a.*

Fléau à double crochet : pieces qui le composent. VI. 849. *a.* Cette sorte de fléau est pour les grands poids. *Ibid. b.*

Fléau, façon d'Allemagne, à deux boîtes. Description. VI. 849. *b.*

Fléau à broche. VI. 849. *b.*

FLÉAU, (*Serrur.*) fermeture ordinaire d'une grande porte cochere. Description. VI. 849. *b.*

FLÉAUX, (*Vitrier*) VI. 849. *b.*

FLECHE, (*Géom.*) Sinus verse d'un arc. La fleche d'un arc infiniment petit, est à l'arc, comme l'arc est au diametre. VI. 849. *b.*

Fleche abscisse. *Voyez* ce dernier mot. VI. 849. *b.*

FLECHE, (*Astron.*) nombre des étoiles de cette constellation. VI. 849. *b.*

Fleche, constellation. Son origine. Ascension droite & déclinaison de la principale étoile. *Suppl.* III. 49. *b.*

FLECHE (*Physiq.*) nom qu'on a donné à certaines aurores boréales. VI. 850. *b.*

FLECHE. (*Art milit.*) Deux especes de fleches qui ont un nom particulier dans nos histoires : l'une appellée *quarreau*, origine de ce nom. Les quarreaux étoient empennés, & quelquefois empennés d'airain. L'autre espece appellée *vireton*. Ce qu'en dit l'auteur de l'histoire de Charles VI, au sujet d'un assaut donné à Melun. Pourquoi ces fleches étoient appellées *viretons*. VI. 850. *a.*

FLECHE, (*Art milit. Armes*) deux especes de fleches qui ont un nom particulier dans l'histoire de France ; savoir les quarreaux & les viretons. Origine de ces noms. Fleches dont on se servoit en France, qui se trouvent encore dans quelques cabinets de curieux. *Suppl.* III. 49. *a.* *Voyez* sur ces différentes armes, *pl. 1. Art milit. Armes & Mach. Suppl.* Des fleches empoisonnées. Ancienneté de cet usage. Suc du mancenilier employé par les Américains pour empoisonner leurs fleches. Contrepoison par lequel on s'en garantit. Autres végétaux dont le suc sert au même usage. Différens lieux d'Asie où l'on se sert d'armes empoisonnées. Ouvrages à consulter. *Ibid.*

Fleches des anciens. XVII. 785. *b.* Fleches fausses des anciens Romains, *Suppl.* IV. 668. *b.* leurs fleches plombées. 669. *a.* Fleches empoisonnées des Indiens. XIV. 645. *a*, *b.* Les Espagnols en employerent de telles contre les Maures. XVI. 297. *a.* Fleches empoisonnées des Américains, 448. *b.* 449. *a.* Celles des anciens Scythes. 501. *b.* Fleche appellée *oc* dont les Turcs font usage. *Suppl.* IV. 78. *b.*

FLECHE, (*Blason*) meuble d'armoirie. Fleche empennée, encochée, émoussée. *Suppl.* III. 49. *b.*

FLECHES (*Divinat.*) Divination par les fleches. II 199. *b.* XV. 377. *a.*

FLECHES, *herbe aux*, (*Botan.*) voyez TOULOLA.

FLECHE *d'éperon*, (*Marine*) VI. 850. *a.*

Fleche dans la fortification. VI. 850. *a.*

Fleche de clocher. VI. 850. *a.* *Voyez* CLOCHER.

FLECHE *ardente* (*Artific.*) appellée autrefois *malléole*. Usage qu'on en fait. Celui qu'en faisoient les anciens. Maniere de la composer. VI. 850. *b.*

FLECHE. (*Charron*) Longueur de la fleche pour les carrosses à arc & pour les autres. Détails sur ce sujet. VI. 850. *b.*

FLECHES, (*Eventailliſte*) VI. 850. *b.*

Fleches, terme de fabrique de tapisserie de haute-lisse. VI. 850. *b.*

Fleche, terme de trictrac. *Voyez* LAME.

FLECHE, *la*, (*Géogr.*) college de la Fleche ; Descartes y avoit étudié. VI. 850. *b.*

FLECHIER, (*Esprit*) ses oraisons funebres. XI. 551. *b.* Ses ouvrages. XII. 389. *b.* Morceaux de ses oraisons funebres donnés pour exemple du style nombreux. *Suppl.* III. 307. *b.* 308. *a.*

FLÉCHISSEUR, (*Anatom.*) muscle qui produit la flexion des os. Court fléchisseur du pouce ; sa description. Long fléchisseur du pouce ; sa description. Celle du fléchisseur du doigt auriculaire. Celles du long fléchisseur des doigts du pied. VI. 851. *a.* Du court fléchisseur des doigts du pied : du long fléchisseur du pouce du pied. Court fléchisseur du pouce du pied : fléchisseur du plus petit des orteils : description de ces deux muscles. La situation naturelle des articulations est d'être un peu fléchies. Les fléchisseurs, dans chaque articulation, sont plus courts que les extenseurs ; mais ils se contractent au même degré. *Ibid. b.* La force tonique des extenseurs est beaucoup plus grande que celle des fléchisseurs. Les fléchisseurs des jambes sont plus foibles que les extenseurs. *Ibid.* 852. *a.* *Voyez* PERFORANT & PERFORÉ.

FLEETWOOD, (*Guillaume*) évêque d'Angleterre, ses ouvrages. IX. 236. *b.* XVI. 465. *b.*

FLESSEN-VISCH, (*Ichthy.*) espece de poisson. *Suppl.* I. 836. *a.*

FLESSINGUE, (*Géogr.*) ville des Provinces-unies. Détails sur l'amiral Ruyter qui naquit dans cette ville en 1607. Deux illustres gens de lettres dont elle est aussi la patrie. VI. 852. *a.*

FLÉTRISSURE, (*Juriſp.*) anciennement chez les Romains les criminels étoient marqués au front. VI. 852. *a.* Constantin voulut qu'ils fussent marqués sur la main ou sur la jambe. En France on les marque sur l'épaule. Lettres dont on les marque. *Ibid. b.*

Flétrissure, toute condamnation qui emporte infamie. VI. 852. *b.*

Flétrissure, voyez IGNOMINIE. De la flétrissure par la fleur de lys. VI. 859. *a.* Antiquité de l'usage de flétrir un criminel. *Ibid.* Les lettres de grace n'effacent pas la flétrissure. III. 835. *a.* Comment elle peut être effacée. *Ibid.*

FLETTAN, (*Ichthyol.*) description de ce poisson de mer. Qualité de sa chair. On en trouve dans la Manche. VI. 852. *b.*

FLEUR. (*Bot. Hiſt. anc.*) Les anciens n'ont point déterminé fixement ce qu'ils entendoient par le mot de *fleur*. Quelquefois ils ont caractérisé de ce nom les étamines ou filets, qui sont au centre de la fleur. Exemples tirés d'Aurelianus & de Virgile : peinture que ce poëte fait de notre baume, sous le nom *d'amello*. Pline en décrivant le narcisse, appelle calice cette partie jaune qui occupe le centre, & fleurs, les pétales qui l'environnent. VI. 852. *b.*

FLEUR. (*Bot. Hiſt. mod.*) Définitions de la fleur selon différens auteurs. Parties qu'on distingue dans la fleur. Distinctions admises entre les fleurs par rapport au nombre de leurs pétales.

Fleurs

Fleurs parfaites & imparfaites, ſelon Rai. Diſtinction des fleurs en mâles, femelles & hermaphrodites. Différences extérieures qui diſtinguent les fleurs dont les ſexes ſont partagés. Plantes qui ont les parties mâles & femelles, mais à quelque diſtance les unes des autres. VI. 853. *a.*

FLEURS *des plantes*, (*Botan. ſyſtém.*) M. de Tournefort a préféré, dans ſa diſtribution méthodique des plantes, les caracteres tirés des fleurs. VI. 853. *a.* Cinq parties qu'il diſtingue dans les fleurs, mais qui ne ſe trouvent pas dans toutes. Pérales de la fleur. Ses filets. Ses ſommets. Son piſtil. Où ſe trouve l'embryon du fruit. Calice de la fleur. M. de Tournefort diviſe d'abord les fleurs, en fleurs à feuilles & en fleurs à étamines. Les fleurs à feuilles ſont ſimples ou compoſées. Détails ſur les unes & les autres. *Ibid. b.* Fleurs fleurdeliſées. Fleurs nouées. Fleurs en umbelle ou en paraſol. *Ibid.* 854. *a.* M. de Tournefort diſtingue encore les fleurs en régulieres & irrégulieres. Fleurs labiées. Fleurs verticillées. Toutes les fleurs naiſſent ſur des pédicules. Elles ſont ou diſperſées le long des tiges & des branches, ou ramaſſées à la cime de ces mêmes parties : détails ſur ces deux dernieres différences. *Syſtéme de M. Linnæus.* Les fleurs ſont compoſées de quatre parties différentes. 1. Les calices ſont diſtinguées en ſept ſortes. *Ibid. b.* 2. Linnæus diſtingue deux eſpeces de corolles. 3. L'étamine. 4. Le piſtil. *Ibid.* 855. *a.*

Fleurs, leurs différentes parties. *Suppl.* IV. 787. *b.* La fleur paroît être le principal organe de la génération des plantes. XII. 714. *a.* Structure générale des fleurs des plantes. *Ibid.* Uſages de leurs parties pour la génération. *Ibid. b.* Formation des différentes parties de la fleur. XVI. 961. *b.* 962. *a*, *b.* Boutons à fleur, *Suppl.* II. 44. *a.* leur épanouiſſement. *Ibid.* Ailes de certaines fleurs. I. 212. *b.* Empâlement de la fleur. V. 572. *b.* Pédicule des fleurs. XII. 237. *b.* Fleurs ſtériles. III. 250. *b.* Fleurs en papillon. XI. 876. *a.* Fleurs polypétales. XII. 953. *a.* Fleurs radiées. XIII. 753. *b.* Fleurs mâles, femelles, hermaphrodites, ſelon Linnæus. *Suppl.* IV. 787. *b.* Uſages des parties des fleurs : différences des fleurs ſimples & des fleurs compoſées, vol. VI des planches. Regne végétal, pl. 103.

FLEURS. (*Phyſiq.*) *Des couleurs des fleurs.* Les couleurs dépendent du phlogiſtique & de ſa combinaiſon avec d'autres principes. Les fleurs abondent en une huile eſſentielle, à laquelle leurs couleurs & la variété qui y regnent peuvent être attribuées. Les infuſions des fleurs rougiſſent par des acides, verdiſſent par des alkalis : effet du phlogiſtique uni avec les ſels. VI. 855. *a.* Principales couleurs qui s'obſervent dans les fleurs. Quelle ſeroit la cauſe du verd, ſuivant le ſyſtême des chymiſtes. Cauſe de la blancheur de la chicorée, du céleri, *&c.* D'où peuvent venir les nuances jaunes dans les fleurs ; les nuances rouges ; le noir ; les nuances du bleu ; le verd : toutes ces explications ſont tirées du ſyſtême de M. Geoffroy. Obſervations ſur ce ſyſtême.

De la conſervation des fleurs. Notre pratique n'eſt pas fort heureuſe dans les moyens imaginés juſqu'à ce jour pour conſerver aux fleurs leurs beautés. *Ibid. b.* Méthode du chevalier Robert Southwell pour conſerver les fleurs dans leur état naturel & dans leurs propres couleurs. Enumération des principaux auteurs qui ont écrit ſur les fleurs, & de leurs ouvrages. *Ibid.* 856. *a.*

Fleurs. Cauſe des variétés qu'on obſerve & qu'on opere dans les fleurs. XII. 715. *b.* 720. *a.*

FLEUR, (*Agrieult.*) les jardiniers-fleuriſtes reſtraignent le mot de *fleur* à quelques plantes qu'ils cultivent à cauſe de la beauté dans leurs fleurs. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que nous n'avons point de belles fleurs, excepté les œillets, qui ne viennent du Levant. On diſtingue deux ſortes de fleurs, celles qui viennent de racines & celles qui viennent d'oignons ; mais elles peuvent toutes ſe multiplier par des cayeux, des boutures, des tailles, des marcottes. Détails ſur les fleurs qu'il faut élever de graines, & ſur la maniere de les cultiver. VI. 856. *b.* De la culture des plantes qui viennent d'oignons. Soins par leſquels on fait croître extrêmement une fleur. Moyens d'exciter dès l'hiver dans les ſerres celles qui ne viennent qu'au printems ou en été. Des moyens de panacher & de chamarrer les fleurs de diverſes couleurs. *Ibid.* 857. *a.* Autres variétés ſurprenantes que l'art a produites dans les fleurs. Des ſoins qui concernent la graine. De la culture des oignons qui viennent de graines. Soins à donner aux fleurs en hiver & en été. Enumération des fleurs du printems, de celles d'été, *Ibid. b.* de celles d'automne, de celles d'hiver. Auteurs à conſulter. A quel point la paſſion des fleurs a été pouſſée en Hollande. *Ibid.* 858. *a.* *Voyez* FLEURISTE.

Fleurs, utilité de leur culture. VIII. 227. *b.* Des graines à fleurs, du ſoin de les conſerver, de la maniere de les ſemer. VII. 835. *a*, *b*, &c. Soins qu'il faut donner aux fleurs. IV. 551. *b.* Plantation des arbres de fleurs qu'on éleve en caiſſe. XII. 726. *b.* Pourquoi les fleurs doubles ne donnent point de graine. XIV. 114. *b.* fleurs panachées. *Suppl.* IV. 229. *a.* Maniere de faire des deſſeins & ornemens ſur des fleurs naturelles & autres. IV. 891. *b.* fleurs du printems. XVII. 735. *a.* Fleurs du printems, de l'été & de l'automne. IV. 704. *a.* Fleurs dont en chaque ſaiſon de l'année on peut embellir les boſquets. *Suppl.* II. 24. *a*, *b*, 26. *a.*

FLEURS. (*Hiſt. anc.*) Couronnes de fleurs en uſage dans les grandes fêtes. IV. 169. *a.* Uſage de jetter des fleurs en certaines occaſions. XII. 536. *a.*

Fleur de la paſſion ou *grenadille.* VI. 858. *a.*

Fleur au ſoleil. Elle eſt différente de l'héliotrope. On en diſtingue deux eſpeces. Elle ſe tourne toujours vers le ſoleil. Culture de cette fleur. VI. 858. *a.*

Fleur de cardinal. Voyez CONSOUDE ROYALE.

FLEURS *de muſcade.* (*Pharm. & mat. Méd.*) *Voyez* MACIS.

FLEURS. (*Pharmac.*) De la maniere de les conſerver. Phénomene remarquable ſur la deſtruction de la couleur des fleurs qu'on expoſe au ſoleil pour les deſſécher. VI. 858. *b.*

Fleurs, eau de mille. XVI. 791. *a.*

FLEURS *d'argent.* (*Minéral.*) VI. 858. *b.*

FLEURS *de fer*, (*Minéral.*) eſpece de ſtalactite qui ſe trouve attachée aux voûtes des ſouterreins de quelques mines ; lorſqu'il s'y trouve du fer, ce n'eſt qu'accidentellement. C'eſt dans les mines de fer de Stirie qu'elle ſe trouve plus fréquemment. VI. 858. *b.*

FLEURS *d'Aſie*, (*Minéral.*) ſel qui ſe trouve à la ſurface de la terre dans pluſieurs endroits de l'Aſie. On l'appelle auſſi *terre ſablonneuſe de Smyrne.* C'eſt le natron *ou* nitrum des anciens, *&c.* VI. 858. *b.*

FLEURS, (*Chymie*) produit de la ſublimation. VI. 859. *a.*

FLEURS-*de-lys.* (*Juriſpr. françoiſe*) De la flétriſſure de la fleur-de-lys imprimée par le bourreau. Quel en eſt le but. Cette idée de flétriſſure eſt fort ancienne. Les Romains l'appelloient *inſcriptio.* Flétriſſure que les Samiens imprimerent ſur des Athéniens qu'ils avoient fait priſonniers. Flétriſſure ordonnée par Platon. Conſtantin modéra cette peine chez les Romains. Elle a été auſſi modérée par pluſieurs légiſlateurs modernes, & en France. VI. 859. *a.*

Fleurs d'antimoine. I. 509. *a*, *b.*

FLEURS *d'un vaiſſeau*, (*Marine*) rondeur qui ſe trouve dans les côtés du vaiſſeau. Quelle doit être cette rondeur. VI. 859. *a.* *Voyez* FLORER.

Fleur, à fleur d'eau. Tirer à fleur d'eau. VI. 859. *a.*

FLEURS. (*Peint.*) La nature ſemble prodiguer ſur les fleurs tous les charmes du coloris. Les couleurs les plus franches ſemblent y concourir & diſputer entr'elles. VI. 859. *a.* Elle permet qu'en aſſemblant un grouppe de fleurs, on joigne enſemble les teintes qui ont été regardées comme les plus antipathiques, ſans craindre que les loix de l'harmonie en ſoient bleſſées. Quelle eſt une des meilleures études de coloris qu'un jeune artiſte puiſſe faire. Qualités que doit avoir un artiſte qui ſe voue à la peinture des fleurs. Réflexions ſur l'art requis dans ce genre de peinture. *Ibid. b.*

Fleurs, peintres de. XII. 266. *b.*

FLEUR *de pêche*, (*Manege, Maréch.*) *auber*, *mille-fleurs*, expreſſions ſynonymes employées pour déſigner une certaine couleur de la robe ou du poil des chevaux. VI. 860. *a.*

Fleur de farine, terme de boulanger. VI. 860. *a.*

Fleur, terme de fabrique de cuirs. Les principaux apprêts qu'on leur donne ſe font du côté de la fleur. Les couleurs s'appliquent quelquefois des deux côtés. Donner le ſuif de chair & de fleur. Peaux effleurées. VI. 860. *a.*

Fleur & chair en terme de tanneur & de chamoiſeur. III. 12. *a.* 71. *a.*

FLEURS. (*March. de modes*) VI. 860. *a.*

Fleurs artificielles ; comment elles ſe font en émail. V. 544. *b.* Comment elles ſe font en plumes, *voyez* PLUMASSIER, & les planch. de cet art, dans le VIII vol. des pl. Moyen de donner aux fleurs artificielles l'odeur des fleurs naturelles. V. 499. *a.* *Voyez* FLEURISTE.

FLEURS. (*Ruban.*) Imitation de toutes les différentes fleurs imaginables. Obſervations ſur celles qui ſont de velin ou de coques. Beauté de cette imitation. VI. 860. *a.* Autre ſignification du mot *fleur. Ibid. b.*

FLEURS *artificielles.* (*Ruban.*) Habileté des ouvriers chinois dans l'art d'imiter les fleurs naturelles. Ceux qui ſont au palais de l'empereur manient la ſoie avec beaucoup d'adreſſe, & ſavent peindre à l'aiguille toutes ſortes de fleurs ſur des feuilles de papier. Roſeau ou eſpece de canne qui fournit la matiere qu'on y emploie. Il eſt appellé *tong-tſao* dans l'herbier chinois. Ses propriétés médicinales. *Suppl.* III. 50. *a.* Lieux où il croît. Sa deſcription. Uſages auxquels on l'emploie. *Ibid. b.* Comment ces ouvriers chinois appliquent les couleurs ſur la matiere qu'ils en tirent pour faire leurs fleurs artificielles. Comment ils leur donnent les différentes figures qu'elles doivent avoir. *Ibid.* 51. *a.* Eſpece de luſtre qu'ils leur donnent. Maniere dont ils imitent les fruits, les petits inſectes qui s'y attachent, & ſur-tout les papillons. *Ibid. b.*

FLEURS-*de-lys*, (*Ruban.*) ornement qui garnit les liſieres de différens ouvrages. Fers qui ſervent à le former. Méchaniſme par lequel ces fers exécutent ces fleurs-de-lys. VI. 860. *b.*

FLEUR-*de-lys*, (*Aſtron.*) conſtellation boréale. Longitude & latitude de ſa principale étoile. *Suppl.* III. 52. *a.*

FLEURS *blanches*, (*Médec.*) pour flueurs blanches. D'où viennent les noms de fleurs blanches & de perte blanche : on peut les regarder comme une eſpece de diarrhée de la matrice & du vagin. Différentes qualités de l'humeur qui ſe répand dans les fleurs blanches. Différentes couleurs ſous leſquelles cette humeur peut ſe préſenter. Elle a plus ou moins de conſiſtance, ſelon les qualités qui y dominent. De la durée & de la quantité de cet écoulement. La connoiſſance des cauſes du flux menſtruel eſt abſolument néceſſaire pour juger de celle des fleurs blanches. Expoſé de ces cauſes. VI. 860. *b.* On verra par cet expoſé, que le ſang menſtruel eſt précédé & ſuivi d'un flux de matiere lymphatique. Mais lorſque cet écoulement devient trop conſidérable, relativement à ce qui ſe paſſe en ſanté, il doit être mis au nombre des léſions de fonctions ; c'eſt la maladie des fleurs blanches. *Ibid.* 861. *a.* Cauſes qui rendent cet écoulement continuel ou borné à certains intervalles. Relâchement exceſſif des vaiſſeaux utérins regardé comme la cauſe des fleurs blanches. Les fleurs blanches ſont cauſe quelquefois que l'écoulement du ſang menſtruel n'a plus lieu ; alors il eſt ſuppléé par elles. Si, au vice des ſolides ſe joint une diſſolution des fluides en général, les fleurs blanches ſeront bien plus abondantes. Dans les femmes ſcorbutiques, les regles ſont ſuppléées par des fleurs blanches fort abondantes. Diverſes cauſes qui contribuent aux différentes qualités dominantes de la matiere de ce flux contre nature. Moins cette matiere ſejourne dans les cavités où s'en fait l'épanchement, moins elle contracte de mauvaiſes qualités. Les qualités vicieuſes de la matiere des fleurs blanches, ne ſont donc qu'accidentelles. Autre ſorte d'écoulement contre nature, qu'on pourroit appeller *fauſſes fleurs blanches*, excrétion trop abondante de l'humeur proſtatique de la mucoſité des lacunes du vagin. *Ibid. b.* Cauſes procataſtiques des fleurs blanches, par leſquelles on voit que toutes les perſonnes du ſexe, de tout âge & de tout état, peuvent contracter les différens vices qui établiſſent la cauſe des fleurs blanches. Mais le plus ſouvent, elles n'ont lieu qu'après que la diſpoſition au flux menſtruel eſt bien établie, & elle ſuccede aſſez communément à la ſuppreſſion de ce flux. Elles ſont ſouvent un ſupplément aux menſtrues, néceſſaire & même ſalutaire. *Ibid.* 862. *a.* Comment on peut diſtinguer les fleurs blanches d'avec une gonorrhée virulente. Moyen de les diſtinguer des fauſſes fleurs blanches ou gonorrhée bénigne. Examen des ſymptômes qui accompagnent les fleurs blanches, pour juger de l'intenſité des cauſes de cette maladie. Lorſque la matiere eſt fort ſéreuſe, & qu'elle détrempe continuellement la matrice & le vagin, elle rend ordinairement les femmes ſtériles, elle donne lieu quelquefois à la chûte de la matrice. Ulceres de mauvaiſe qualité cauſés dans la matrice par la qualité bilieuſe de la matiere des fleurs blanches & ſon ſéjour dans les cavités où ſe fait l'écoulement. *Ibid. b.* Cependant elles ſont rarement dangereuſes par elles-mêmes, ſi elles ne dépendent de quelque grande cauſe morbifique commune à tout le corps. Elles ſont moins dangereuſes dans de jeunes ſujets bien conſtitués, que dans ceux d'une mauvaiſe complexion & d'un âge avancé. Détails ſur le traitement de cette maladie, ſelon ſes différens degrés & ſes différentes cauſes. *Ibid.* 863. *a.*

Fleurs blanches, uſage de l'ortie-morte contre cette maladie. XI. 672. *b.* Caractere du pouls dans les fleurs blanches. XIII. 234. *b.*

FLEUR, (*Blaſon*) Fleurs les plus fréquentes dans les armoiries. Voyez vol. II. des pl. Blaſon, pl. 8.

FLEURS, (*Blaſon*) *Suppl.* I. 910. *b.* Fleurs épanouies. *Suppl.* II. 813. *b.* au pié nourri. *Suppl.* IV. 62. *b.*

FLEURS-DE-LYS, (*Blaſon*) armes des rois de France. Les fleurs-de-lys étoient déja employées pour ornement à la couronne des rois de France, du tems de la ſeconde & même de la premiere race. Obſervations ſur le tombeau de la reine Frédégonde dans l'abbaye de S. Germain-des-prés. Portraits de Charles-le-chauve avec de vraies fleurs-de-lys à ſa couronne. Philippe-Auguſte eſt le premier qui s'eſt ſervi d'une fleur-de-lys ſeule au contre-ſcel de ſes chartres. Les fleurs-de-lys furent réduites à trois dans les armes de Charles VII. M. de Sainte-Marthe penſe que la fleur-de-lys a commencé d'être l'unique ſymbole de nos rois ſous Louis VII. De l'opinion de ceux qui veulent que nos lys aient été dans l'origine le bout d'une eſpece de hache d'armes. VI. 864. *a.* Autre opinion examinée, celle de Jacques Chifflet. Divers monumens précieux trouvés dans le tombeau de Childeric II. Fables puériles ſur les premieres armes de France, & la cauſe de leur changement en fleurs-de-lys. *Ibid. b.*

FLEUR-DE-LYS, (*Blaſon*) meuble le plus diſtingué de l'écu François. Fleur-de-lys au pié nourri. Premier roi de France qui prit les fleurs-de-lys. Celui qui les réduiſit à trois. *Suppl.* III. 52. *a.*

Fleur-de-lys, réflexions ſur l'origine de ces armoiries de France. IX. 572. *a.* Fleur-de-lys au pié nourri. *Suppl.* IV. 62. *b.*

FLEUR, (*Géogr.*) terminaiſon de pluſieurs lieux maritimes de Normandie. Origine de cette terminaiſon. Les noms des lieux de Hollande terminés par *uliet*, ont la même origine : le *flevus* des anciens eſt encore de ce genre. Dans le bas-Breton, les lieux dont les noms commencent par les ſyllabes *pleu* & *plou*, ſont battus des flots de la mer. VI. 864. *b.*

FLEURDELISÉ, (*Blaſon*) Uſage de ce mot. *Suppl.* II. 52. *a.*

FLEURET, terme de danſe : pas qui eſt preſque ſemblable à celui de bourrée, parce qu'il n'a qu'un mouvement. Comment on l'exécute. Le fleuret ſe fait de tous côtés. VI. 865. *a.*

FLEURET, (*Eſcrime*) Lieux d'où l'on tire les meilleures lames de fleurets : leur forme. VI. 865. *a.*

Fleuret, eſpece d'épée. XVII. 786. *b.*

FLEURET, (*Manuf. en ſoie*) VI. 865. *a.*

FLEURETTE, (*Galanterie*) La fleurette eſt un jeu de l'eſprit. La fleurette n'a pas un grand éclat, mais elle eſt agréable, lorſqu'elle réunit une expreſſion ingénieuſe à une idée riante. Elle donne une image de ce que l'amour fait ſentir, comme de ce que la galanterie fait dire. Les fleurettes n'ont pas l'air redoutable, & peut-être par-là ſont-elles un peu dangereuſes. VI. 865. *a.*

FLEUREY *ſur Ouche*, (*Géogr.*) village de Bourgogne à trois lieues de Dijon. Evénemens qui l'ont rendu remarquable. *Suppl.* III. 52. *a.*

FLEURI, (*Litt.*) teint fleuri, eſprit fleuri, diſcours fleuri. Le ſtyle fleuri convient aux harangues qui ne ſont que des complimens : mais il doit être banni de tout diſcours grave, ſérieux ou inſtructif. On ne doit pas cependant rejetter les images douces & riantes ; quelques fleurs ne ſont pas condamnables. Ouvrages auxquels le ſtyle fleuri convient particuliérement. Il convient peu à la comédie, & doit être encore moins admis dans la tragédie. Il eſt très-à ſa place dans un opéra françois. Il ne doit pas être confondu avec le ſtyle doux. Modele du ſtyle fleuri. Modele du ſtyle doux. VI. 865. *b.*

FLEURI, (*Blaſon*) VI. 865. *b.*

FLEURISTE, (*Agric.*) perſonne qui cultive les fleurs, *&c.* Lumieres, ſoins & moyens qu'exige la culture des fleurs. VI. 866. *b.* Deſcription de la paſſion du fleuriſte. Portrait que la Bruyere fait d'un curieux de cette eſpece. *Ibid.* 866. *a.*

Fleuriſte artificiel. Agrémens de ſon art pour la ſociété. L'art des fleurs artificielles brille ſur-tout dans les deſſerts. Cet art nouveau en France, y eſt encore mal connu. Il eſt plus ancien à la Chine, où l'on fait des fleurs très-parfaites, mais très-fragiles quand la matiere eſt ſeche. Recherches ſur la nature de cette matiere. VI. 866. *a.* Uſage de ces fleurs. Cet art ancien en Italie eſt exercé par la nobleſſe. Avantages des fleurs d'Italie ſur celles de la Chine. Matieres dont elles ſont faites. Comment les Italiens découpent leurs fleurs. Uſage des fers à découper : leur inventeur. Talens ſupérieurs de M. Seguin, natif de Mende, dans la fabrication des fleurs artificielles. Conteſtations qu'il a eſſuyées de la part de pluſieurs communautés de profeſſions. *Ibid. b.* Tous ſes ouvrages étant purement de génie & d'invention, il n'a pu encore apprendre à perſonne ſon art dans ce qu'il contient de ſingulier & de curieux. Divers autres ouvrages qu'il exécute, outre les fleurs artificielles. Matériaux qu'il emploie. Comment il a imité les fleurs de la Chine ; fleurs en feuilles d'argent colorées, dont il a donné la premiere idée. Un tel art demande du talent & une grande exactitude à conſidérer la nature. Des outils de cet art. *Ibid.* 867. *a.*

Fleuriſte artificiel : ſes ouvrages : deſcription des opérations de ſon art. XVII. 780. *a*, *b.* Voyez vol. IV. des planch. article FLEURISTE.

FLEURON, (*Archit.*) ornement de ſculpture. VI. 867. *b.*

FLEURON, (*Grav. & Imprim.*) Forme que doivent avoir les fleurons. Ceux qui ſont gravés en bois doivent être un peu plus bas d'épaiſſeur que la lettre de l'imprimerie. VI. 867. *b.*

Fleuron, en terme de relieurs-doreurs, de jardinage & de ſerrurerie. VI. 867. *b.*

FLEURTIS, (*Muſiq.*) *voyez* BRODERIE.

FLEURUS, (*Géogr. Hiſt.*) village du côté de Namur, célebre par la victoire qu'y remporta M. de Luxembourg, ſur le prince Waldeck le 1^r^ juillet 1690. Détails ſur cette action. *Suppl.* III. 52. *a*, *b.*

FLEURY, (*Claude*) abbé. Son hiſtoire du droit François. V. 126. *b.* Eloge de ſon hiſtoire eccléſiaſtique. 223. *a.* De l'uſage des ſens figurés de l'écriture, ſelon cet auteur. VI. 765. *a*

FLEURY, (*André-Hercule de*) portrait de ce cardinal. IX. 628. *a.*

FLEUVE, *riviere*, (*Synonym.*) Divers ſentimens & incertitudes ſur la maniere de diſtinguer un fleuve d'une riviere. Différences que l'uſage établit entre ces deux mots. VI. 867. *b.*

Fleuve : différence entre fleuve & torrent. XVI. 433. *a.*

FLEUVE, (*Phyſiq. & Géogr.*) Fondement de la différence établie entre ruiſſeau, riviere & fleuve. VI. 868. *a.*

Origine des fleuves. Les vapeurs élevées de la ſurface de la mer, & tranſportées par le vent ſur la terre, ſont plus que ſuffiſantes pour former toutes les rivieres. Meſure de l'évaporation annuelle de l'eau de la mer. Dans l'eſpece de 812 ans, toutes les rivieres enſemble rempliroient l'océan. Les fleuves ſont formés par la réunion de pluſieurs rivieres, ou viennent de lacs. Le Volga eſt formé de 200 rivieres. Le Danube à-peu-près de même. VI. 868. *a.* Enumération des plus grands fleuves, auxquels on a joint le nombre de rivieres dont chacun d'eux eſt formé. Principales élévations ſur la terre, qui paroiſſent être des points de partages marqués par la nature pour la diſtribution des eaux. *Ibid. b.*

Direction des fleuves. Les plus grandes montagnes occupent le milieu des continens, & les plus grandes chaînes de l'ancien continent, ſont dirigées d'occident en orient. Les plus grands fleuves ſont dirigés comme les plus grandes montagnes. L'auteur montre dans une ſeconde énumération des fleuves, que la plupart dans l'ancien continent, ſont dirigés de l'orient à l'occident, ou de l'occident à l'orient. VI. 868. *b.* Dans l'Amérique, les principaux fleuves coulent de même d'orient en occident, ou d'occident en orient, quoique les montagnes ſoient dirigées nord & ſud. *Ibid.* 869. *a.*

Phénomenes & variations des fleuves. Changemens occaſionnés par les pluies & les neiges fondues : exemples. Il y a des fleuves qui s'enfoncent bruſquement ſous terre au milieu de leur cours, & qui reparoiſſent enſuite en d'autres lieux, comme ſi c'étoit de nouveaux fleuves : obſervations faites ſur le Niger, ſur l'Alphée des anciens. Autres fleuves qui ſe perdent dans la terre. Montagne de l'iſle de S. Domingue remarquable à cet égard. Quelques fleuves ſe déchargent dans la mer par une ſeule embouchure, quelques autres par pluſieurs. VI. 869. *a.* Embouchure du Danube, du Nil, du Volga. Nombre de fleuves qui tombent immédiatement dans la mer. Leurs ſinuoſités augmentent à meſure qu'ils en approchent. *Remous*, *cataractes* des fleuves : voyez ces articles. Varenius prétend & tâche de prouver que tous les lits des fleuves, ſi l'on excepte ceux qui ont exiſté dès la création, ſont creuſés par les hommes. Pourquoi, ſelon cet auteur, il n'y a point de fleuve d'eau ſalée, tandis que tant de ſources le ſont. Fleuves qui roulent du ſable mêlé avec des grains d'or ; leur énumération. *Ibid. b.* Des fleuves qui roulent des grains d'argent, de fer, de cuivre ou de plomb. Cauſe des vertus médicinales des eaux minérales. Obſervations ſur un fleuve d'Allemagne, auquel on attribue la propriété de convertir le fer en cuivre. Cauſe des différentes qualités, peſanteurs & couleurs des eaux des fleuves. *Ibid.* 870. *a.*

Débordement périodique de certains fleuves. Détails ſur les inondations du Nil. Effets des inondations par rapport à la fertilité de la terre. Leurs cauſes. Enumération des autres fleuves ſujets à des débordemens périodiques. Etendue & cours des plus grands fleuves de chacune des parties du monde, ſelon M. de Buffon. VI. 870. *b.* Quels ſont les plus rapides de tous. Cauſes de la vîteſſe d'un fleuve. Le Danube a un cours moins rapide que le Pô, le Rhin & le Rhône. *Ibid.* 871. *a.*

Loix du mouvement des fleuves & rivieres en général. Les auteurs Italiens ſe ſont diſtingués dans la recherche de ces loix, & particuliérement Guglielmini. Théorie de cet auteur. Cauſes qui diminuent la vîteſſe des eaux à meſure qu'elles font plus de chemin. La hauteur de l'eau où ſa preſſion perpendiculaire peut toujours entretenir ſon mouvement. Celle qui eſt à la ſurface & loin des bords, peut toujours couler par la ſeule cauſe de ſa déclivité, quelque petite qu'elle ſoit. VI. 871. *a.* Les parties inférieures rendent aux ſupérieures une partie du mouvement qu'elles en reçoivent par la preſſion. Moyen de connoître ſi l'eau coule par la vîteſſe qu'elle a acquiſe dans ſa deſcente, ou par la preſſion perpendiculaire de ſes parties. Les fleuves ſe creuſent preſque tout ſeuls leur lit. Comment ils agiſſent ſur le fond de leur lit ſelon la qualité du ſol. Action de l'eau ſur les bords de ſon lit. Terme auquel le fleuve ni les bords ne changent plus. Changemens qui arrivent dans le lit des fleuves dont les eaux ſont épaiſſes & limonneuſes. *Ibid. b.* Néceſſité de connoître ces différens effets, avant de travailler à produire aucun changement dans une riviere, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'en détourner le cours. Effet d'un travail inconſidéré ſur le Lamone qui ſe jette dans le Pô. Pourquoi un petit fleuve peut entrer dans un grand, ſans en augmenter la largeur ni la profondeur. Un fleuve qui entre dans un autre ſelon une direction plus favorable au courant, eſt inſenſiblement détourné de cette direction. L'union de deux rivieres doit les faire couler plus vîte. D'où il arrive ſouvent qu'elles occupent moins d'eſpace ſur la ſurface de la terre, *&c.* L'extrait de la doctrine de Guglielmini, ſe trouve dans les *Mém. de l'acad.* 1710. Recherches de l'auteur pour déterminer plus préciſément les loix générales du mouvement des fleuves. *Ibid.* 872. *a*, *b.* Quelles ſont les cauſes qui font que le mouvement des eaux dans le cours des fleuves, s'écarte conſidérablement de la théorie géométrique. *Ibid.* 873. *b.*

De la meſure de la vîteſſe des fleuves. Divers moyens que les phyſiciens ont imaginés pour déterminer cette vîteſſe. VI. 873. *b.*

Fleuves. Diverſes obſervations ſur les fleuves. VII. 621. *a*, *b.* 622. *a.* 625. *b.* 1°. *Leur origine*, voyez *Fontaine* & *Source.* Méchaniſme par lequel s'opere la continuité de leur écoulement, & par lequel, en même tems, les ſources ne peuvent cauſer des inondations ſubites. VII. 93. *a.* 2°. *De leur direction.* Obſervations de Quinte-Curce ſur la diſpoſition des montagnes & des fleuves en Aſie. *Ibid. b.* 3°. *Divers phénomenes des fleuves.* Des cataractes qu'on obſerve dans leur cours. II. 769. *a*, *b.* Recherches ſur la quantité d'eau qu'ils charrient dans la mer. VII. 88. *b. &c.* Du limon charrié par les fleuves. IX. 343. *b. &c.* Effets qui en réſultent. XVI. 164. *b.* 171. *b.* L'augmentation de vîteſſe dans l'eau du fond de la riviere, annonce un prompt accroiſſement des eaux. X. 842. *b.* Fleuves qui charrient de l'or. XI. 521. *b.* Des paillettes d'or que charrient quelques fleuves. 748. *a*, *b.* Mouvemens appellés *remous*, particuliers aux fleuves. XIV. 99. *a.* Couches de ſables & de gravier formées par les fleuves. VII. 624. *a.* Comment les rivieres commencent à ſe geler. 681. *a.* 4°. *De la vîteſſe des fleuves*, voyez *Viteſſe.* Comment on l'évalue. VII. 120. *b.* Pourquoi une riviere devient plus rapide quand ſon lit s'étrécit. 248. 7. *b. Voyez Riviere.*

FLEUVES. (*Géogr.*) Ceux des quatre parties du monde, *voyez* l'article de chacune d'elles.

FLEUVE, *ou* RIVIERE *d'orion*, (*Aſtron.*) VI. 874. *a. Voyez* ERIDAN.

FLEUVE. (*Math. Icon. Litt.*) Il y avoit peu de fleuves dans la Grece & dans l'Italie, auxquels on ne trouvât des autels conſacrés. Paſſage de Maxime de Tyr ſur ce ſujet. Le Rhin, le Tibre, la Pamiſe, le Clitomne, *&c.* honorés comme des dieux. Trait d'hiſtoire ſur ce dieu Clitomne, tiré de Pline-le-jeune. VI. 874. *a.* Héſiode dit que les fleuves ſont enfans de l'Océan & de Thétis. Comment ils ſont repréſentés. Pourquoi les anciens leur ont donné des cornes. Aujourd'hui que nous ne les peignons plus avec des cornes, il ne ſeroit pas permis aux poëtes modernes de parler des cornes des fleuves. *Ibid. b.*

Fleuve. Remarque ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 52. *b.*

Fleuves. Leur utilité pour le commerce. II. 582. *b.* Deſcription poétique des principaux fleuves de la zone torride. XVII. 769. *a*, *b.* Fauſſes maximes qu'on avoit avancées au ſujet des fleuves qu'on voit ſouvent au revers des médailles. X. 237. *b.* Figure ſymbolique des fleuves. XV. 732. *a.*

FLEUVES. (*Juriſp.*) Prépoſé ſur certaines rivieres pour faciliter aux bateaux le paſſage des endroits difficiles. III. 2. *a.* L'eau des fleuves appartient au roi ; mais l'uſage en eſt public. V. 206. *a.*

FLEXIBLE. (*Phyſiq.*) Corps flexibles ſans effort. Corps flexibles avec effort. Plus la puiſſance motrice eſt éloignée du point où le corps plie, plus elle a de force. On peut auſſi donner le nom de flexible aux corps ductiles. VI. 874. *b.*

FLEXIBILITÉ. (*Phyſiol.*) Dans l'homme, la flexibilité dépend, 1°. du peu de contact réciproque des élémens ; 2°. de la glu qui joint les élémens ſolides. VI. 874. *b.* Il eſt d'autres corps flexibles, dont la flexibilité dépend d'une ſtructure diverſe, qu'on ne peut rapporter à aucune figure commune. Méchaniſme par lequel les fonctions qui s'exécutent par le mouvement des humeurs, des vaiſſeaux & des muſcles, ont pu s'exécuter. *Ibid.* 875. *a.*

Flexibilité. Etonnante flexibilité à laquelle on peut amener les jointures par un conſtant exercice. VIII. 870. *a.* Moyen de donner quelque flexibilité à certaines parties oſſifiées. XI. 689. *a.*

FLEXION, (*Médec. Phyſiol.*) mouvement oppoſé à celui d'extenſion. Elle a lieu principalement dans les parties où les os ſont articulés par ginglyme. Flexions compoſées dans certaines parties où il faut une combinaiſon de mouvemens en tout ſens. Flexions appellées *adductions* & *abductions.* VI. 875. *a.*

FLEZ. (*Ichthyol.*) Deſcription de ce poiſſon. Quels ſont les lieux qu'il fréquente. VI. 875. *a.*

FLIBUSTIERS, (*Hiſt. mod.*) *voyez* AVENTURIERS.

FLINS. (*Mythol.*) Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 52. *b.*

FLINT, (*Géogr.*) qualité de l'air & du terroir de cette province. Ses productions ; ſes bornes. Députés qu'elle envoie au parlement d'Angleterre. *Suppl.* III. 53. *b.*

FLINT-GRAS, (*Optiq.*) eſpece de verre blanc d'Angle-

terre. Ses propriétés particulieres dans l'optique. Quelle en eſt la cauſe. *Suppl.* III. 52. *b.*

FLORAUX, *jeux*, (*Littér.*) inſtitués en l'honneur de Flora, dont le culte fut établi à Rome par Tatius, roi des Sabins. On ne commença à célébrer ces jeux, que l'an de Rome 513. VI. 875. *b.* Circonſtances dans leſquelles on les renouvelloit. Ces jeux ne devinrent annuels que l'an de Rome 580, à l'occaſion d'une ſtérilité. Quel fut le fonds qui ſervit à l'entretien de ces jeux. Comment on les célébroit. Le déréglement caractériſoit proprement les jeux floraux. S. Auguſtin, Juvenal & Ovide, cités en témoignage de ce déréglement. La préſence de Caton ayant un jour gêné cette fête, il prit le parti de ſe retirer. Obſervation ſur une erreur où Lactance eſt tombé ſur l'inſtitution des jeux floraux. *Ibid.* 876. *a.* Sources où l'on peut s'inſtruire à fond ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Floraux, *jeux*, leur origine. XII. 844. *b.* Honneurs qu'on rendoit à ceux qui en avoient remporté le prix. *Ibid.* But de leur inſtitution. *Suppl.* III. 222. *a.*

FLORAUX, *jeux*, inſtitution des jeux floraux en France, en 1324. Quelle en fut l'origine. Fondation de cette nouvelle académie à Toulouſe. Prix établis par les inſtituteurs. Deux opinions différentes ſur l'origine des jeux floraux. Détail des cérémonies de ces jeux. Quel fut le premier qui remporta la violette d'or. Les jeux floraux érigés en académie par lettres-patentes en 1694. Nombre des académiciens. VI. 876. *b.*

FLORE, (*Mythol.*) une des nymphes des iſles fortunées. Son hiſtoire, ſelon la fable. Peuples qui l'ont adorée. Praxitele avoit fait ſa ſtatue. Courtiſanne qui obtint à Rome des autels ſous le nom de Flore. Les jeux de l'ancienne Flore étoient innocens. Quels furent ceux de la nouvelle. Caton n'en put ſoutenir le ſpectacle juſqu'à la fin. Epigramme à laquelle ſa ſortie du théatre donna lieu. Sur quoi ſe prenoit la dépenſe des jeux floraux. VI. 875. *b.*

Flore. Champ de Flore. III. 75. *a*, *b.* Cirque de Flore. 476. *b.*

FLORENCE. (*Géogr.*) Détails ſur cette ville. VI. 876. *b.* Pierres figurées qui ſe trouvent dans les montagnes de ſon voiſinage. Détails ſur le palais ducal : ſes décorations ; tableaux ; antiquités, & autres magnificences. Florence n'oubliera jamais les Médicis, ni Coſme, ni ſon petit-fils Laurent de Médicis. Parmi les grands hommes dans les lettres qui ont illuſtré cette ville, on diſtingue le Dante, Machiavel, *Ibid.* 877. *a.* Guicciardini, Galilée, Viviani & Lulli. Obſervations ſur chacun d'eux, & leurs ouvrages. *Ibid. b.*

FLORENCE. Origine du nom de cette ville. Agrémens de ſa ſituation. Sa grandeur & ſa population. Sa latitude & longitude. Hiſtoire abrégée de Florence. *Suppl.* III. 53. *a*, *b.* Deſcription de cette ville. Son gouvernement. Son inquiſition. Eloge des habitans. *Ibid.* 54. *b.* Deſcription des courſes de chevaux qui ſe font à Florence vers la S. Jean. Papes que Florence a donnés à l'égliſe. Reines qu'elle a données à la France. Des perſonnages illuſtres dans les ſciences & les arts, dont elle a été la patrie. Eclat avec lequel les beaux-arts & les lettres y ont été cultivés. *Ibid.* 55. *a.* Obſervations ſur l'école florentine & ſur les ſculpteurs qui en ſont ſortis. L'établiſſement des académies & des ſociétés littéraires a commencé à Florence, preſque dans tous les genres. Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Florence. Quelques grands édifices de cette ville. *Suppl.* I. 539. *a.* Gnomon dans la cathédrale. *Suppl.* III. 239. *a.* Pierres ou marbres de Florence. VIII. 535. *a.* X. 71. *a.* XII. 577. *b.* 583. *b. Voyez* auſſi vol. VI. des planch. article *Coquilles foſſiles*, planch. 11. & 12. Obſervations ſur la montagne *Pietra Sancta*, du duché de Florence. XII. 599. *b.* Maiſon de plaiſance des ducs, nommée *Pratolino*, dans le voiſinage de Florence. XIII. 265. *a.* Bibliotheques de cette ville. II. 235. *a.* Nobleſſe d'aggrégation dans l'état de Florence. XI. 171. *b.* Nobleſſe de laine & de ſoie. 173. *b.* Etat tumultueux de Florence du tems des Guelphes & des Gibelins. *Suppl.* III. 225. *b.* Interdit jetté en 1478, ſur cette ville. VIII. 817. *a.* Invention des lettres de change attribuée aux Florentins. IX. 418. *b.* Académie de la Cruſca, fondée à Florence. IV. 522. *a*, *b.* *Suppl.* I. 89. *b.* Académie platonique. *Suppl.* I. 88. *b.* Couronne du duc de Florence. *Suppl.* II. 642. *a.*

FLORENCE, *Etat de*, (*Hiſt.*) Quel fut l'état de Florence lorſqu'elle ſe gouvernoit en république. Combien le remede qui l'a guérie de ſes émeutes, a été pire que le mal. VI. 877. *b.*

FLORENT, (*François*) *Suppl.* I. 562. *b.*

FLORENTINE, (*Manufacture en ſoie*) fabrication des florentines à ſonnettes. XV. 299. *b.* Florentines damaſſées. XI. Vol. des planch. Soierie, ſection 3e.

Florentines, *Pandectes*, V. 140. *b.*

Florentine, *école*, de peinture. V. 317. *b. &c.*

FLORENTINO, (*François-Marie*) anatomiſte. *Suppl.* I. 397. *b.*

FLORIDE, (*Géogr.*) grand pays de l'Amérique ſeptentrionale. Sa deſcription géographique. Sa découverte. Premier François qui s'y établit. Pays que les Anglois & les François y poſſedent. Détails ſur les naturels du pays, & ſur ſes productions. VI. 878. *a.*

Floride. Etendue de ce pays. *Suppl.* III. 55. *b.*

Floride. De la religion des ſauvages de ce pays. I. 799. *a.* Prêtres de la Floride, nommés *Boyez*. II. 389. *b.* Deſcription des peuples de la Floride. VIII. 347. *b.* Chefs de ces peuples. XI. 918. *a.*

FLORIEN, (*Marcus-Antonius-Florianus*) empereur. *Suppl.* IV. 299. *b.*

FLORIENS *ou* FLORINIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques du 2e ſiecle. Leur chef ; ſa doctrine. VI. 878. *a.*

FLORILEGE, eſpece de bréviaire compilé pour la commodité des prêtres grecs ; c'eſt la même choſe qu'anthologie, *voyez* ce mot. On en diſtingue deux, l'ancien & le nouveau. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* III. 55. *b.*

FLORIN, (*Comm.*) eſpece de monnnoie. Dans quels lieux on en fait uſage. *Suppl.* III. 55. *b.* Valeurs & diviſions des florins des différens pays. *Ibid.* 56. *a.*

Florins, monnoie réelle. Les florins d'or & d'argent autrefois très-communs dans le commerce. Origine du nom de cette monnoie. Titre des florins d'or & d'argent. Leur poids & leur valeur. *Suppl.* III. 56. *a.*

Florin. Du florin qui avoit autrefois cours en France. V. 957. *b.* IX. 418. *b.*

FLORIOT, (*Pierre*) *Suppl.* III. 702. *b.*

FLORIPONDIO, (*Bot. exot.*) arbre du Chili. Son nom en botanique. Deſcription de cet arbre. Sa beauté ; odeur admirable de ſes fleurs. Uſage que les Chiliens font de ces fleurs en médecine. VI. 878. *b.*

FLOTTAGE *du bois.* II. 305. *b.* Pourquoi les cendres du bois flotté ne ſont pas bonnes à la leſſive. 814. *b.*

FLOTTANTES, *iſles*, I. 633. *b.* VIII. 923. *a.*

FLOTTEMENT, (*Art. milit.*) mouvement d'ondulation que font aſſez ſouvent les différentes parties du front d'une troupe en marchant, *&c.* Il eſt important de rectifier ce défaut. Comment on y remédie. Plus le front d'une troupe eſt grand, plus elle eſt expoſée au flottement. Quelle eſt, ſelon M. de Roſtaing, la plus grande étendue qu'on puiſſe donner au front d'une troupe, pour la faire marcher réguliérement. Ce qu'il y a de dangereux dans le flottement d'une troupe qui s'avance pour en combattre une autre. C'eſt à l'ordre & l'exactitude avec laquelle deux armées ennemies avancent, qu'on peut juger, ſelon M. de Puyſegur, laquelle battra l'autre. VI. 879. *a.*

FLOTTE. (*Marine*) Ce que les Eſpagnols appellent *flotte* & *galions.* VI. 879. *b.*

Flotte. Comment doit être rangée une flotte dans un port ou dans une rade. I. 445. *b.* Eſcadre & flotte. 694. *b.* Petite flotte eſpagnole. 685. *a.* Flottes des anciens Romains. *Suppl.* IV. 671. *b.*

Flottes de la Chine, aſſemblage de pluſieurs vaiſſeaux chinois. Quel eſt le fonds de la liaiſon de ces vaiſſeaux. Comment on les fait avancer. Les maîtres y paſſent leur vie avec leur famille. Petits vaiſſeaux qui ſervent auſſi de demeure à une famille. Marques des marchandiſes à vendre dans ces bateaux. VI. 879. *b.*

FLOTTE *invincible.* (*Hiſt. mod.*) Détails de tout ce que contenoit cette flotte équippée par Philippe II, pour détrôner la reine Eliſabeth. Ce que cette flotte coûtoit au roi avant que de ſortir du port. Hiſtoire abrégée du ſort qu'elle éprouva. VI. 879. *b.* Débris qui en furent trouvés en 1728 & en 1740. Médaille que les Provinces-Unies frapperent au ſujet de la deſtruction de cette flotte. Le roi d'Eſpagne ne s'eſt jamais trouvé depuis en état de faire aucun effort contre la Grande Bretagne. En général, les prodigieuſes armées navales n'ont preſque jamais réuſſi. Sort de la flotte que l'empereur Léon I envoya contre les Vandales. Réflexions contre les grandes flottes & les grandes armées. *Ibid.* 880. *a.*

FLOTTER, (*Hydrodyn.*) conditions néceſſaires pour qu'un corps ſoit en repos ſur la ſurface d'un fluide. Sans ces conditions, le corps ſera en mouvement, & fera des oſcillations ſur le fluide. VI. 880. *a.* Conſidérations qu'on doit faire pour déterminer quel ſera ce mouvement. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid. b.*

FLOU. (*Peinture*) Ce qu'on entend par peindre flou. Procédé à ſuivre pour donner ce caractere à la peinture. VI. 880. *b.*

FLOYER, (*Jean*) anatomiſte. *Suppl.* I. 403. *b.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 354. *b.*

FLUCTUATION, (*Chirurg.*) mouvement qu'on imprime avec les doigts au fluide épanché dans une tumeur. Lorſque le foyer d'un abcès eſt profond, la fluctuation ne ſe fait point ſentir. Quand la matiere eſt ſous quelque aponévroſe, on ſent difficilement la fluctuation, *&c.* VI. 881. *a.*

Fluctuation. En quoi elle differe de l'ondulation. XI. 476. *b.*

FLUE, (*Pêche*) VI. 892. *a.* Vol. VIII. des planch. Pêche, planch. 8.

FLUIDE, ſubſt. (*Phyſiq. Hydrodyn.*) Ce qui conſtitue la fluidité. VI. 881. *a.* Quelle en eſt la cauſe. Expériences qui montrent que les particules d'un fluide ont quelque adhérence entr'elles. Circonſtances qui peuvent changer certains fluides en corps ſolides. Les fluides ſont, ou naturels, ou animaux, ou artificiels. On peut conſidérer dans les fluides, leur nature, ce qui conſtitue la *fluidité*, *voyez* ce mot. Les loix de leur équilibre; celles de leur mouvement; celle de leur réſiſtance.

Des loix de l'équilibre des fluides. I. Les parties ſupérieures des fluides peſent ſur les inférieures. Expérience qui le prouve. *Ibid. b.* Les ſurfaces des fluides en repos ſont planes & paralleles à l'horizon, ou plutôt, ce ſont des ſegmens de ſphere qui ont le même centre que la terre. II. Si un corps eſt plongé dans un fluide, en tout ou en partie, ſa ſurface intérieure ſera preſſée de bas en haut par l'eau qui ſera deſſous. Pourquoi les corps ſpécifiquement plus légers que les fluides s'élevent à leur ſurface. Pourquoi de très-petits corpuſcules plus peſans ou plus légers que le fluide, s'y ſoutiennent pendant long-tems ſans s'élever ou ſans s'abaiſſer. III. La preſſion des parties d'un fluide s'exerce en tout ſens. Conſéquences d'un tel principe. *Ibid.* 882. *a.* IV. Dans les tubes qui communiquent enſemble, un même fluide s'y élevera à la même hauteur. V. Ainſi le fluide, qui eſt dans un des tubes, eſt en équilibre avec celui qui eſt dans l'autre. VI. Dans les tubes qui communiquent, des fluides de différentes peſanteurs ſpécifiques ſeront en équilibre, ſi leurs hauteurs ſont en raiſon inverſe de leurs peſanteurs ſpécifiques. Moyen de déterminer la gravité ſpécifique des fluides. Moyen de déterminer leurs denſités relatives. VII. Les fonds & les côtés des vaiſſeaux ſont preſſés de la même maniere, & par la même loi que les fluides qu'ils contiennent. *Ibid. b.* VIII. Dans les vaiſſeaux cylindriques, ſitués perpendiculairement, & qui ont des baſes égales, la preſſion des fluides ſur les fonds eſt en raiſon de leurs hauteurs. IX. Mais ſi les baſes ſont inégales, cette preſſion ſera en raiſon compoſée des baſes & des hauteurs. X. Si un vaiſſeau incliné a même baſe & même hauteur qu'un vaiſſeau perpendiculaire, les fonds de ces deux vaſes ſeront également preſſés. XI. Les fluides preſſent ſelon leur hauteur perpendiculaire, & non pas ſelon leur volume. Si l'on a deux vaſes de même baſe & de même hauteur, mais dont l'un aille en s'élargiſſant vers le haut, & l'autre en diminuant, les fonds de ces deux vaſes ſeront également preſſés. M. Paſcal eſt le premier qui ait découvert ce paradoxe hydroſtatique. Principes de méchanique, par leſquels on peut en rendre raiſon. *Ibid.* 883. *a.* Moyen de le prouver par expérience. XII. Un corps fluide peſant, lequel, placé vers la ſurface de l'eau, ſe précipiteroit en en bas avec une grande viteſſe, étant placé néanmoins à une profondeur conſidérable, ne tombera point au fond. Expérience qui le prouve. La preſſion des fluides, ſelon pluſieurs phyſiciens, nous donne la ſolution du phénomene de deux marbres polis, qui s'attachent fortement enſemble, lorſqu'on les applique l'un à l'autre. *Ibid. b.* Sur l'aſcenſion des fluides dans les tuyaux capillaires, *voyez* TUYAUX *capillaires*. *Voyez* auſſi au mot HYDROSTATIQUE, d'autres obſervations ſur l'équilibre des fluides.

Loix du mouvement des fluides. L'auteur s'eſt contenté d'en donner les énoncés, dont quelques-uns ſont accompagnés de corollaires. *Ibid.* 884. *a*, *b*. *Voyez* auſſi ſur le mouvement des fluides, les articles *Hydrodynamique*, *Hydraulique*, *Elaſtique*, *&c.* Différentes machines hydrauliques que l'on conſtruit pour l'élévation des fluides. Sur les loix du mouvement des fluides par leur propre peſanteur dans des canaux ouverts, *voyez* FLEUVE. Pour les loix de la preſſion ou du mouvement de l'air, conſidéré comme un fluide, *voyez* AIR & VENT. *Ibid.* 885. *a.*

Réflexions ſur l'équilibre & le mouvement des fluides. L'auteur s'applique d'abord à connoître quelle différence il doit y avoir entre les principes généraux du mouvement des fluides, & les principes dont dépendent les loix de la méchanique des corps ordinaires. Ces derniers principes ſe réduiſent à trois; la force d'inertie, le mouvement compoſé, & l'équilibre de deux maſſes égales, animées en ſens contraire; de deux viteſſes virtuelles égales. Les deux premiers conviennent certainement à chacune des parties des fluides; mais le principe de l'équilibre des fluides ne peut être connu que par l'expérience. Expérience qui prouve que les parties des fluides peſans ſont preſſées, & preſſent également en tout ſens. Cette propriété appartient aux fluides, quelles que ſoient les forces qui agiſſent ſur leurs différentes parties. Moyen de s'en aſſurer. Cette propriété eſt le fondement de tout ce qu'on peut démontrer ſur l'équilibre des fluides. *Ibid. b.* Diverſes propoſitions qu'on ne peut démontrer que par des conſéquences déduites de ce principe, par un calcul net & précis de toutes les forces qui concourent à la production de l'effet qu'on veut examiner, & par la détermination exacte de la force qui en réſulte. Ouvrage de l'auteur de cet article, ſur le ſujet dont il s'agit ici. Un auteur moderne a prétendu prouver l'égalité de preſſion des fluides en tout ſens, par la figure ſphérique & la diſpoſition qu'il leur ſuppoſe. Inſuffiſance de cette démonſtration. De l'uſage que nous devons faire des principes généraux de l'équilibre des fluides pour trouver les loix de leur mouvement dans les vaſes qui les contiennent. *Ibid.* 886. *a.* Principe par lequel on réduit fort aiſément aux loix de l'hydroſtatique ordinaire, les problêmes qui ont pour objet le mouvement des fluides. Principe admis par les anciens auteurs, ſelon lequel on a prétendu que le fluide qui s'échappe à chaque inſtant, eſt preſſé par le poids de toute la colonne dont il eſt la baſe: fauſſeté de ce principe. Différens problêmes fort difficiles qu'on réſout avec facilité par le moyen des principes de l'auteur. Cette théorie ſert à démontrer que la loi de méchanique, appellée *la conſervation des forces vives*, a lieu dans le mouvement des fluides. Ce principe eſt celui dont M. Daniel Bernoulli a déduit les loix du mouvement des fluides dans ſon hydrodynamique. Mémoire de cet auteur ſur le même ſujet: obſervations ſur ce mémoire. *Ibid. b.* Du mouvement d'un fluide élaſtique: en quoi il differe de celui d'un fluide ordinaire. Méthode pour trouver les loix de ſon mouvement. Du mouvement des fluides dans des tuyaux flexibles. Cette théorie ne ſauroit nous conduire, comme quelques-uns l'ont cru, à la connoiſſance de la méchanique du corps humain, de la viteſſe du ſang, de ſon action ſur les vaiſſeaux, *&c.* Lorſque les effets de la nature ſont trop compliqués & trop connus pour pouvoir être ſoumis à nos calculs, l'expérience eſt le ſeul guide qui nous reſte. *Ibid.* 887. *a.* Ouvrages à conſulter, pour connoître les réflexions que cette matiere peut fournir encore.

De l'action des fluides ſur les corps ſolides qui y ſont plongés, & qui s'y meuvent. De la connoiſſance que les anciens avoient acquiſe ſur la réſiſtance des fluides. Les modernes ne doivent la ſupériorité qu'ils ont ſur eux, qu'aux ſecours plus nombreux qu'ils ont eus, & à l'avantage d'être venus après les anciens. Uſage qu'ils ont tiré des calculs intégral & différentiel. *Ibid. b.* Cependant, avec ces ſecours même, les plus grands hommes n'ont pu nous donner qu'une légere ébauche ſur la réſiſtance des fluides. D'où vient le peu de progrès ſur cette matiere. Recherches de l'auteur. Méthode qu'il a ſuivie dans l'ouvrage qu'il a publié en 1752, *ſur la réſiſtance des fluides*. Expoſé de ce qui a été fait juſqu'à préſent ſur cette matiere. Théorie de Newton. Celle de M. Jean Bernoulli. *Ibid.* 888. *a.* Suite de la théorie du philoſophe anglois. Obſervations de l'auteur ſur cette doctrine de Newton, *Ibid. b.* & ſur ceux qui l'ont attaquée. Méthode entiérement nouvelle, ſelon laquelle l'auteur a traité la même matiere: elle a l'avantage de n'être appuyée ſur aucune ſuppoſition arbitraire. La réſiſtance qu'un corps éprouve, lorſqu'il en choque un autre, n'eſt que la quantité de mouvement qu'il perd: lorſque le mouvement d'un corps eſt altéré, on peut regarder ce mouvement comme compoſé de celui que le corps aura dans l'inſtant ſuivant, & d'un autre qui eſt détruit. Toutes les loix de la communication du mouvement entre les corps ſe réduiſent aux loix de l'équilibre. Fécondité de ce principe. Son application à la réſiſtance d'un corps dans un fluide. *Ibid.* 889. *a.* L'expérience ſeule a pu nous inſtruire des loix de la preſſion & de l'équilibre des fluides, & on n'a pu trouver encore d'hypotheſe ſatisfaiſante pour les expoſer. Les philoſophes ne pouvant déduire immédiatement de la nature des fluides les loix de leur équilibre, ils les ont réduites à un ſeul principe d'expérience, l'*égalité de preſſion en tout ſens*. La découverte purement expérimentale de ces loix rend le problême plus ſimple, que ſi pour le réſoudre nous étions bornés à la ſeule connoiſſance de la figure & de la diſpoſition des parties des fluides, & qu'il en fallût déduire toute notre théorie. Il ne s'agit plus que de développer par quel moyen les loix de la réſiſtance peuvent ſe déduire des loix de l'hydroſtatique, *voyez* là-deſſus l'article *Réſiſtance*. Difficultés que l'auteur a rencontrées dans ſes recherches ſur cette matiere. *Ibid. b.* Les limites, où la théorie eſt forcée aujourd'hui de s'arrêter, ne doivent point être regardées comme tellement fixées, que de nouveaux ſecours ne puiſſent nous mener plus loin. L'auteur renvoie ſur cette matiere à ſon ouvrage, intitulé, *Eſſai d'une nouvelle théorie de la réſiſtance des fluides*. Combien ſont délicates & difficiles à exécuter les expériences ſur ce ſujet. La difficulté fréquente d'appliquer le calcul à la théorie, pourra auſſi rendre ſouvent preſque impraticable la comparaiſon de la théorie & de l'expérience. *Ibid.* 890. *a.* Détails de l'auteur ſur l'ouvrage qui vient d'être cité. Avis aux géometres, qui dans la ſuite, s'occuperont du même objet; c'eſt de ne pas ériger trop légérement des formules d'algebre en vérités ou propoſitions phyſiques. L'eſprit de calcul regne peut-être aujourd'hui un peu trop dans la philoſophie. *Ibid. b.*

Fluide. Différence entre les liquides & les fluides. Comment les uns peuvent ſe transformer dans les autres. IX. 567. *b.* On peut faire prendre à quelques fluides l'apparence de l'air pendant quelque tems. I. 226. *b.* Attraction des parties des fluides. I. 848. *a.* Cauſes du mouvement & du repos

des corpuſcules dans un fluide. 852. *b.* Mouvement inteſtin des corpuſcules répandus dans un fluide. 853. *a.* Comment quelques auteurs ont expliqué la facilité avec laquelle les particules d'un fluide cedent au mouvement qu'on leur donne. III. 868. *b.* Comment l'on juge des fluides par l'attouchement. XV. 821. *a.* Des fluides humides. VIII. 352. *a*, *b.* Fluide ſubtil, ſelon Newton. X. 191. *a.* *Différentes propriétés des fluides.* Leur élaſticité. V. 446. *a.* Leur expanſibilité. VI. 274. *b.* De la condenſation des fluides. III. 835. *b.* 836. *a.* De leur dilatation par la chaleur. XIII. 812. *a.* IV. 1005. *b.* Ordre ſelon lequel divers fluides ont plus ou moins la faculté de ſe raréfier. VI. 600. *a.* Du pouvoir réfractif des différens fluides. XIII. 895. *a.* De leur impénétrabilité. VIII. 585. *a*, *b.* De leur réſiſtance. XIV. 175. *b.* De leur peſanteur. Méthodes pour trouver la denſité ou peſanteur des fluides. I. 632. *b.* 633. *a*, *b.* Table qui montre, tant pour l'été que pour l'hiver, les différentes peſanteurs ſpécifiques des fluides, dont l'uſage eſt le plus ordinaire en chymie. 633. *a.* Méthode pour trouver le poids d'une quantité donnée de fluide. XII. 850. *a.* De la peſanteur ſpécifique des fluides. XV. 443. *a*, *b.* *&c.* *Du mouvement des fluides.* De l'élévation des fluides dans les tuyaux capillaires. II. 627. *b.* Diverſités obſervées dans l'élévation de différentes liqueurs. V. 505. *b.* — *Voyez* ASCENSION. Les fluides attirés par les corps ſolides. I. 849. *b.* Centre de preſſion des fluides. *Suppl.* II. 288. *a.* Un même fluide peut être à la fois agité de deux ou pluſieurs mouvemens différens, qui ne ſe troublent point les uns les autres. VI. 616. *b.* De la conſervation des forces vives dans le mouvement des fluides. VII. 115. *a.* Pulſations & pulſions dans un fluide. XIII. 567. *a.* 568. *a.* Fluides échauffés par le ſeul mouvement & la ſeule attrition. VII. 325. *b.* Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides, par M. d'Alembert. VII. 115. *a.* VIII. 371. *b.* 373. *a.* XII. 524. *a*, *b.* Réflexions qui ſerviront comme de complément à ce qui a été dit dans l'article *Fluides*, ſur leur mouvement. VIII. 372. *a*, *b.* *Voyez* HYDRODYNAMIQUE & HYDROSTATIQUE. *Du mélange des différens fluides.* I. 230. *a.* Sympathie & antipathie des fluides. XV. 735. *b.* *De l'action des fluides ſur les corps ſolides.* De la chûte des corps dans un fluide. IV. 875. *a.* Immerſion d'un corps ſolide dans un fluide de même peſanteur ſpécifique, & dans un fluide de moindre peſanteur. IX. 353. *a.* De la quantité dont il perd de ſon poids dans ce dernier cas. XII. 849. *b.* 850. *a.* Conditions néceſſaires pour qu'un corps ſoit en repos ſur la ſurface d'un fluide. Conſidérations à faire pour déterminer quel ſera ſon mouvement hors de ces conditions. VI. 880. *a*, *b.* De la deſcente d'un ſolide dans un fluide. XV. 444. *a.* Effets des différens rapports de peſanteurs ſpécifiques des fluides & des ſolides plongés dans ces fluides. *Ibid.* *a*, *b.* & V. 565. *a.* — Sur les *fluides*, *voyez* LIQUEUR.

Fluides. (*Botan.*) Cauſe de la circulation des fluides dans les vaiſſeaux des végétaux. Voyez *Circulation.*

FLUIDES, (*Econ. animal. Médec.*) voyez *Humeurs.* Différence eſſentielle entre les ſolides & les fluides. VI. 663. *b.* 892. *a.* Ce qu'on entend par *fluides.* Etat des ſolides & des fluides d'où dépend l'équilibre dans l'économie animale. V. 874. *b.* Changement de couleur que les fluides ſubiſſent dans le fœtus. *Suppl.* I. 135. *b.* Nutrition des fluides. *Suppl.* IV. 73. *b.* Les parties fluides du corps ſont plus abondantes que les ſolides: diſſipation du fluide animal. XI. 226. *b.* Sa réparation. 287. *b.* — 289. *a.* Dégénération des fluides dans la vieilleſſe. XVII. 260. *a.* Degré de ſolidité qui leur convient pour qu'ils conſervent plus long-tems le mouvement qu'ils ont reçu du cœur. 339. *a.* *Vices des fluides.* Maux qui peuvent réſulter d'une coheſion trop forte dans les fluides du corps humain. III. 607. *a.* Comment leur maſſe s'augmente juſqu'à devenir imméable. XI. 327. *b.* De l'acrimonie des fluides. III. 388. *b.* Leur altération ſpontanée. 389. *b.* Différentes cauſes de leur altération. 388. *b.* 389. *a*, *b.* IV. 520. *b.*

FLUIDE *nerveux.* (*Phyſiol.*) Les nerfs ſont les organes du ſentiment & du mouvement dans le corps animal. De l'hypotheſe de ceux qui ont cru que c'étoit en qualité de cordes élaſtiques que ces nerfs s'acquittoient de ces fonctions. Réfutation de ce ſentiment. *Suppl.* III. 56. *b.* Les nerfs ne ſont point irritables: expérience qui le prouve. Hypotheſe par laquelle on a ſubſtitué le fluide nerveux & les eſprits animaux à l'élaſticité des nerfs. Qualités que ce fluide doit avoir pour remplir ſes fonctions. *Ibid.* 57. *a.* Ses propriétés ſont très-différentes de celles de la matiere électrique. Notre ignorance ſur ſa nature. Comment il coule dans les nerfs. Son origine. S'il y a une différence entre les eſprits animaux qui ſervent au ſentiment, & ceux par leſquels s'opere le mouvement muſculaire. *Ibid. b.* Ce que devient le fluide nerveux. Il eſt probable qu'une partie s'exhale, qu'une autre retourne au cerveau, & qu'une autre encore, la plus glutineuſe apparemment, s'attache à ſes tuyaux. Comment il concourt au mouvement muſculaire. Phénomenes qui ſemblent prouver qu'il y a des anaſtomoſes entre les nerfs. *Ibid.* 58. *a.*

Fluide nerveux. Son exiſtence. *Suppl.* IV. 27. *b.* 28. *a*, *b.* *&c.* Voyez *Eſprits animaux & nerveux.*

FLUIDITÉ. (*Phyſiq.*) Différence entre liquide, humide & fluide. Hypotheſe des gaſſendiſtes & anciens philoſophes ſur la fluidité. VI. 890. *a.* Hypotheſe des cartéſiens, du docteur Hook, de Boyle, *&c.* Trois conditions requiſes, ſelon Boyle, pour rendre un corps fluide; la ténuité des parties, quantité d'eſpaces vuides entre les corpuſcules, le mouvement ou l'agitation des corpuſcules. Expériences par leſquelles il prétend prouver la néceſſité de cette derniere condition. Différentes raiſons que les cartéſiens apportent pour prouver que les fluides ſont dans un mouvement continuel. 1°. La tranſmutation des corps ſolides en fluides. 2°. Les effets des fluides qui proviennent du mouvement. 3°. Aucun ſolide ne peut être mis en fluidité ſans l'intervention d'un corps en mouvement ou diſpoſé à ſe mouvoir. *Ibid.* 891. *a.* Boerhaave prétend que le feu eſt la ſource du premier mouvement. Raiſonnement que M. Muſſchenbroeck oppoſe au mouvement inteſtin. Théorie de Newton; voyez là-deſſus l'article *Attraction.* L'eau, ce corps ſi poreux, n'eſt nullement compreſſible, & il ſe change cependant aiſément en un corps ſolide. La preſſion que les fluides exercent contre les parois des vaiſſeaux ſe fait toujours dans la direction des perpendiculaires aux côtés de ces vaiſſeaux. Il eſt vraiſemblable que les parties des fluides ont la figure ſphérique. Raiſonnemens & expérience qui ſemblent le prouver. *Ibid. b.* Diverſes propriétés des fluides. On donne le nom de liquide à ce qui eſt effectivement fluide, mais qui prend une ſurface de niveau. Ainſi la flamme, le feu, l'air ſont des fluides, ſans être liquides. *Ibid.* 892. *a.*

Fluidité. Cauſe de la fluidité en général. I. 852. *a.* VI. 663. *b.* Fluidité de l'air: ſa cauſe & ſes effets. I. 227. *b.* 228. *a.* 229. *b.* Uſages & effets de l'air, découlans de ſa gravité & de ſa fluidité. 229. *b.*

FLUIDITÉ, (*Econom. anim.*) voyez dans l'article *Fibre* une digreſſion ſur les ſolides & les fluides: voyez auſſi *Humeur*, *Sang.* VI. 892. *a.*

FLUES, (*Pêche*) ſorte de filet. VI. 892. *a.* Voyez *Flue* ci-deſſus dans ſon ordre alphabétique.

FLUE *à macreuſe*, ou *courtine*, (*Pêche*) filet qui ſert à prendre des oiſeaux aquatiques. Comment on le tend. Détail ſur cette pêche. VI. 892. *a.*

FLUKÉN. (*Hiſt. nat.*) Les mineurs du pays de Cornouailles appellent ainſi une terre griſâtre dans laquelle ſe trouvent de petits cailloux blancs: elle eſt dans le voiſinage des filons, *&c.* 892. *b.*

FLUORS, (*Minéral.*) eſpeces de cryſtalliſations qui reſſemblent aux pierres précieuſes. Il y en a de différentes couleurs. Sentiment de Wallerius ſur les fluors. Quelle eſt la cauſe de leurs différentes couleurs. Origine du nom de *fluors.* Leur utilité pour les mines. VI. 892. *b.*

FLUTE. (*Litt.*) De l'ancienneté de cet inſtrument, & de ſon inventeur. Diverſes formes qu'on lui donna. Les mêmes flûtes avoient différens noms chez divers peuples. Détails ſur les différentes ſortes de flûtes anciennes. De l'uſage de jouer de deux flûtes à la fois ſur le théatre public à Rome dans les comédies qu'on repréſentoit. Sentimens de M. Donat & de mad. Dacier ſur l'uſage des deux flûtes. *Ibid.* 893. *a.* Ceux qui jouoient de la flûte pour le théatre, ſe mettoient autour de la bouche une ligature (Voyez *Phorbeion*), afin que leurs joues ne paruſſent pas enflées, & qu'ils puſſent mieux gouverner leur haleine. Divers ſpectacles & cérémonies publiques où la flûte étoit en uſage. Dans les funérailles on chantoit des chants lugubres qui demandoient l'accompagnement des flûtes. Premier auteur des nômes ou des airs de flûtes. Premiers airs qui furent inventés. *Ibid. b.* L'air apothétos, l'air ſchoénion, le trimelès, l'élégiaque, le comiarchos, le cépionien & le déios. Air polycéphale compoſé par Olympe, air pharmatios, air orthien; effet de cet air ſur Alexandre: air cradias, ou du figuier. Pourquoi l'on appelloit le chant des muſiciens *nômes*, *lois*, *modeles.* *Ibid.* 894. *a.* Effets ſurprenans attribués à ces airs pour animer ou calmer les paſſions. Réflexions ſur ces prétendus effets. Voyez ſur ce ſujet l'article *Muſique.* *Ibid. b.* Ouvrages à conſulter ſur les flûtes des anciens. *Ibid.* 895. *a.*

Flûte. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 62. *a.*

FLUTE. (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Pour qu'une flûte produiſe un ſon, il faut qu'elle ait une embouchure, un bocal, un biſeau, ou enfin une anche. *Suppl.* III. 58. *a.* L'auteur ſe propoſe ici de montrer que les anciens n'avoient que des flûtes à anches. Les anciens appelloient flûte un tuyau percé de pluſieurs trous latéraux, qu'on bouchoit avec les doigts, ou autrement, & qui ſervoient à produire différens tons. La flûte traverſiere ne paroît pas avoir été connue des anciens. Eſpece de flûte que les Grecs nommoient plagiaule, & les latins *curva-tibia.* Obſervations ſur deux bas-reliefs antiques où l'amour eſt repréſenté jouant d'un inſtrument qui paroît être un fifre. *Ibid. b.* L'auteur montre ici par divers raiſonnemens, & prouve par pluſieurs citations, que les flûtes des anciens ne pouvoient être ni des flûtes à bocal,

ou cornets, ni des flûtes traverſieres, ni des flûtes douces, & que par conſéquent il falloit néceſſairement qu'elles fuſſent à anches. *Ibid.* 59. *a.* Il fait voir enſuite qu'elles étoient de deux ſortes; l'une ayant l'anche à découvert, comme nos hautbois; l'autre ayant l'anche cachée, à-peu-près comme ſont les trompettes d'enfans. *Ibid.* 60. *a.* Réponſes à quelques objections contre le ſyſtême de l'auteur. De l'étymologie du mot latin *tibia. Ibid. b.* Explication de quelques difficultés qui regardent les flûtes des anciens. *Ibid.* 61. *a.* Tableau d'Herculanum qui répréſente Marſyas donnant leçon de flûte à Olympe encore enfant. Flûtes entourées d'anneaux qu'on trouve ſur les anciens monumens. Morceaux de flûte d'yvoire revêtus d'une plaque d'argent qu'on déterra il y a pluſieurs années à Rome. Il paroît que cette multitude de noms que les anciens donnoient à leurs flûtes n'étoient que des épithetes. *Ibid. b.*

Flûte. Partie inférieure des flûtes des anciens. *Suppl.* II. 488. *a.* Flûtes dactyliques, flûtes ſpondaïques. IV. 610. *b. Suppl.* IV. 826. *a.* Petites flûtes ou fiſtules. VI. 831. *b.* Uſage que les orateurs & les comédiens faiſoient de la flûte pour la déclamation. IV. 690. *b.* Airs de flûtes des anciens: nommées polycéphale, XII. 935. *b.* ſchœnion. XIV. 769. *a.* Défenſe aux joueurs de flûte d'entrer dans le temple de Ténédos. XVI. 134. *a.*

Articles tirés des Supplémens. Flûtes des Grecs appellées athena, *Suppl.* I. 669. *a.* cythariſtérienne, *Suppl.* II. 674. *a.* diopi, 723. *b.* diaule, 719. *a.* éléphantine, 684. *b.* clyme, 792, *a*, *b.* embatérienne, 800. *a.* gingras, *Suppl.* III. 226. *a.* hémiope, 322. *b.* hippophorbe, 488. *a.* lotine, 784. *b.* lyſiode, 828. *b.* magade, 830. *b.* mélététique, 895. *a.* monaule, 954. *b.* palæomagade, *Suppl.* IV. 219. *a.* paratrete, 238. *b.* flûte de Pan, voyez *Syrinx* & *Sifflet.* flûte pariambe, *Suppl.* IV. 239. *a.* parœnie, 241. *a.* parthénienne, voyez *virginale.* flûte photinge, *Suppl.* IV. 343. *a*, *b.* pithantique, 387. *a.* plagiaule, 390. *a.* polyphtongue, 472. *b.* præcentorienne, 525. *a.* puérile, 551: *b.* pycnos, 554. *b.* pythique, 556 *b.* ſaranne, 739. *a.* thrénétique, 941. *a.* thuraire, *Ibid.* tityrine, 948. *a.* tragique, 965. *b.* virginale, 988. *b.* virile, 989. *a.* zygie. 1004. *b.* Flûte des Hébreux appellée chalil. *Suppl.* II. 310. *b.* Uſage que les Grecs faiſoient de la flûte dans les marches militaires & les combats. *Suppl.* III. 932. *b.* Concert de flûtes dans la muſique ancienne. *Suppl.* IV. 857. *b.*

FLUTE *double.* (*Inſtr. de muſiq.*) Deſcription de cette flûte qui étoit en uſage chez les anciens. Symphonie qui pouvoit en réſulter. Quel fut l'inventeur de cet inſtrument. VI. 895. *a.*

Flûte des ſacrifices. VI. 895. *a.*

FLUTE *tyrrhénienne.* (*Muſiq. inſtr. anc.*) Sa deſcription. *Suppl.* III. 63. *a.*

Flûte d'accords. VI. 895. *a.*

FLUTE. (*Luth.*) Deſcription des flûtes ou flageolets des negres. *Suppl.* III. 62. *a.* Voyez pl. 3. de luth. *Suppl.*

FLUTE *de peau.* (*Luth.*) Voyez *Sifflet de peau.*

Flûte allemande ou *traverſiere.* Deſcription & uſage de cet inſtrument: maniere d'en jouer. VI. 895. *a.* Détails ſur la tablature & l'étendue de la flûte traverſiere. Comment ſe fait le ſon des principales notes. *Ibid.* 896. *a.* Il y a d'autres flûtes plus grandes ou plus petites qui ne different de celle-ci que par la partie qu'elles exécutent. Inſtruction ſur les cadences & la maniere de les exécuter, ſur les coups de langue, les ports-de-voix, les accens, les doubles cadences, les flatemens, battemens, *&c. Ibid. b.* Tablature de la flûte allemande ou traverſiere. *Ibid.* 897. *a, b.* Cadences de la flûte allemande. *Ibid.* 898. *a.*

FLUTE *traverſiere.* (*Luth.*) Dans une partie de l'Allemagne, & particuliérement en Pruſſe, cette eſpece de flûte eſt conſtruite autrement qu'il n'eſt rapporté dans l'Encyclopédie. Ces changemens ſont dus à M. Quantz, muſicien de la chambre du roi de Pruſſe: en quoi ils conſiſtent. *Suppl.* III. 62. *a.* Raiſons qui les ont fait adopter. *Ibid. b.* L'auteur de l'article *Flûte traverſiere* de l'Encyclopédie prétend qu'il faut plus de vent pour les tons aigus que pour les graves. Cette erreur réfutée. Tablature pour la flûte traverſiere à deux clefs. *Ibid.* 63. *a.*

Flûte traverſiere. Lieu de la France où l'on fait les meilleures flûtes. *Suppl.* III. 678. *a.* Baſſe de cet inſtrument. II. 120. *b.* Deſſus. IV. 896. *a.* Quinte. XIII. 721. *a.* Traverſiere à bec. XVI. 571. *b.* Ouvrage à conſulter ſur l'art de jouer de la flûte traverſiere. *Ibid.*

FLUTE ALLEMANDE, (*Jeu d'orgue*) VI. 899. *a.*

FLUTE, (*Jeu d'orgue*) *voyez* JEUX D'ORGUE.

Flûte douce ou *à bec.* Deſcription de cet inſtrument. Détails ſur la maniere de le fabriquer. VI. 899. *a.* Inſtruction ſur l'art d'en faire uſage. *Ibid. b.*

Tablature de la flûte douce ou *à bec.* Suite des cadences de cet inſtrument. VI. 901. *a.*

Flûte douce ou *à bec*, baſſe de cet inſtrument. II. 120. *a*, *b.* Deſſus. IV. 896. *a.* Haute-contre. VIII. 71. *a.* Quinte. XIII. 721. *a.*

FLUTE *de tambourin* ou *à trois trous.* (*Luth.*) Tablature de cet inſtrument. Détails ſur ſon uſage. VI. 901. *b.*

FLUTE, (*Marine*) Deſcription de ce bâtiment. VI. 901. *b.* Ce qu'on entend en France par un vaiſſeau armé en flûte. Dimenſions les plus ordinaires des flûtes. Des proportions des différentes pieces de ce bâtiment. *Ibid.* 902. *a.*

Flûte, article ſur ce bâtiment. XIII. 790. *a.* Petite flûte. II. 340. *a.* Flûte repréſentée, vol. VII. des planch. Marine, planche 15.

FLUTE, (*Tapiſſ.*) eſpece de navette dont ſe ſervent les baſſe-liſſiers. VI. 902. *a.*

FLUTE, (*Greffer en*) *voyez* GREFFER.

FLUTÉ, ſons flûtés. XV. 347. *a*, *b.*

FLUTEUR, automate de Vaucanſon. I. 448. *b.*

FLUVIALIS, (*Botan.*) genre de plante auſſi nommé najas-naide. XI. 7. *a.*

FLUX & REFLUX, (*Phyſ. & Hydrograph.*) Pendant le flux, les eaux des fleuves s'enflent vers leur embouchure: pendant le reflux elle recommencent à couler. Ce qu'on appelle haute & baſſe mer: trois périodes ordinaires à la marée, la journaliere, la menſtruelle, l'annuelle. Durée de la premiere. VI. 902. *a.* Connexion du flux & reflux avec le mouvement de la lune & avec celui de la terre ou du ſoleil. Phénomenes obſervés ordinairement dans la période journaliere; dans la période menſtruelle; dans la période annuelle.

Explication de ces phénomenes. Les anciens avoient déja conclu que le ſoleil & la lune en étoient la cauſe. Galilée jugea que le flux & reflux étoit une preuve du double mouvement de la terre par rapport au ſoleil. *Ibid. b.* Hypotheſe imaginée par Deſcartes, pour expliquer ces phénomenes. Défauts de cette hypotheſe. Explication du flux & reflux par le principe de la gravitation. *Ibid.* 903. *a.* Kepler avoit conjecturé que la gravitation des parties de la terre vers la lune & vers le ſoleil, étoit la cauſe du flux & reflux. Théorie des marées. *Ibid. b.* Pourquoi l'élévation & l'abaiſſement des eaux de la mer ſe fait aux mêmes inſtans dans les points oppoſés d'un même méridien. Le mouvement des eaux ne provient point de l'action totale du ſoleil & de la lune; mais de la différence entre l'action de ces aſtres ſur le centre de la terre, & leur action ſur le fluide tant ſupérieur qu'inférieur. Selon Newton, l'action ſolaire eſt à la peſanteur, comme un à 128682000: l'action lunaire eſt environ quadruple de celle du ſoleil. *Ibid.* 904. *a.* Il eſt évident, d'après les principes poſés, que l'élévation des eaux en un même endroit, doit être ſujette à de grandes variétés, ſoit pour la quantité, ſoit pour l'heure à laquelle elle arrive. Pourquoi les plus grandes marées arrivent dans les ſyzygies, & les plus baſſes dans les quadratures. Pourquoi les marées que cauſe le ſoleil ſont beaucoup moins grandes que celles que la lune cauſe. Les périgées du ſoleil & de la lune rendent auſſi les marées plus grandes. La force d'inertie des eaux doit avoir deux effets, celui de retarder l'heure de la haute marée, & celui de diminuer en général l'élévation des eaux. *Ibid. b.* Pourquoi après le flux & le reflux, la mer eſt un peu de tems ſans deſcendre ni monter. Le flux doit arriver plutôt aux rades orientales qu'aux rades occidentales. Pourquoi la navigation eſt en général plus prompte vers l'occident que vers l'orient. Une des principales cauſes des vents alizés. Quelle eſt la raiſon qui fait que près des poles & à la latitude de 65 degrés, le flux & reflux n'eſt pas ſenſible. Pourquoi en général, en allant vers le pôle boréal, les marées de deſſus ſont plus grandes, quand la lune eſt dans l'hémiſphere boréal, & celles de deſſous plus petites. Pourquoi en s'avançant plus loin vers le pole, il ne doit plus y avoir qu'un flux & reflux dans l'eſpace de 24 heures. *Ibid.* 905. *a.* Quand la lune va des ſyzygies aux quadratures, l'élévation la plus grande des eaux doit ſe faire plus au couchant de la lune; c'eſt le contraire quand la lune va des quadratures aux ſyzygies. La marée lunaire eſt changée tant ſoit peu par l'action du ſoleil, & ce changement doit varier chaque jour. Pourquoi les plus hautes marées n'arrivent pas préciſément dans la conjonction & dans l'oppoſition de la lune. Pourquoi les marées du ſolſtice d'hiver ſont un peu plus grandes que celles du ſolſtice d'été. Autres phénomenes qu'on ne peut prouver que par le calcul. Ouvrage de M. Daniel Bernoulli, à conſulter *ſur le flux & reflux de la mer.* Les regles qu'on a établies ſur les grandes marées des équinoxes, n'ont lieu, quand la lune eſt dans l'équateur, que pour les eaux ſituées ſous l'équateur même. *Ibid. b.* Particularités & inégalités des côtes, largeur, profondeur des canaux, regardées comme cauſe de la grande variété que l'on remarque dans les hauteurs des marées. Diverſes côtes où ces effets ſont ſenſibles. Les bas-fonds & les continens qui entrecoupent la mer, ſont cauſe en partie que la haute marée n'arrive point en plein océan dans le tems que la lune s'approche du méridien; mais quelques heures après. Altération des phénomenes du flux & du reflux par les vents & les courans irréguliers. Pourquoi les mers Caſpienne, Méditerranée, Blanche & Baltique n'ont point de marées ſenſibles. Pourquoi la marée eſt plus ſenſible dans

le golfe de Veniſe, que dans le reſte de la Méditerranée. Phénomenes ſinguliers des marées qui arrivent dans le port de Tunking à la Chine. *Ibid.* 906. *a.* Explications de ces phénomenes données par M. Euler & par Newton. Diſſertations ſur la cauſe des marées, que doivent conſulter ceux qui ſeront avancés dans la géométrie. Formule algébrique de l'élévation des eaux pour une poſition quelconque donnée du ſoleil & de la lune. *Ibid. b.* Sphéroïde formé par une ſphere fluide dont les parties peſeroient vers le centre; & ſeroient, outre cela, pouſſées perpendiculairement au rayon, ſelon une proportion donnée. Détermination de la différence des rayons de ce ſphéroïde, aux rayons correſpondans de la ſphere primitive: par-là on trouvera l'élévation & l'abaiſſement des eaux en chaque endroit, en ſuppoſant la lune en repos, & la terre ſphérique & auſſi en repos. Quand la terre ne ſeroit pas ſuppoſée primitivement ſphérique, mais ſphéroïde, l'élévation des eaux en vertu de l'action de la lune, ſeroit ſenſiblement la même que ſur une ſphere parfaite. On trouveroit de même l'élévation des eaux en vertu de l'action ſeule du ſoleil. Ces idées ſoumiſes au calcul. *Ibid. b.* Moyen de trouver, par le calcul, l'endroit où les eaux ne ſont ni élevées ni abaiſſées; l'endroit où elles ſeront les plus hautes, *&c.* l'heure des hautes & baſſes marées. De la recherche, par le moyen du calcul, de la différence entre les plus grandes & les moindres hauteurs des marées. Détails ſur les trois pieces de MM. Bernoulli, Euler & Maclaurin, ſur le flux & reflux de la mer. *Ibid.* 908. *a.* Diſſertation toute cartéſienne du P. Cavaller, jointe aux trois précédentes. Eloges que méritent ces trois pieces. De quelle maniere l'auteur de cet article a traité la même queſtion dans ſes *réflexions ſur la cauſe des vents*. Obſervations qui prouvent le mouvement de la mer d'orient en occident. *Ibid. b.* Pourquoi les marées ſont plus fortes dans la zone torride que dans le reſte de l'Océan, & plus ſenſibles dans les lieux qui s'étendent d'orient en occident, dans les golfes longs & étroits, ſur les côtes où il y a des iſles & des promontoires. Quels ſont les lieux où le flux eſt le plus remarquable. Il y a des endroits où la mer a un mouvement d'occident en orient; mais comme le contraire eſt le plus général, la mer doit avec le tems gagner du terrein vers l'occident: *voyez*, outre les ouvrages déja cités, l'article *Marée* & l'*Hiſt. nat. de M. de Buffon. Probléme.* Trouver l'heure de la pleine mer dans un port dont on connoît l'heure à laquelle la mer eſt la plus haute au tems des nouvelles & pleines lunes. *Ibid.* 909. *a.* Exemple.

Table de l'état du ciel pour la recherche de l'heure des marées. Heures de la pleine mer, ou établiſſement des côtes & des principaux ports de l'Europe, ſelon l'ordre ſuivant: Eſpagne & Portugal, *Ibid. b.* Gaſcogne & Guyenne, Aunis & Poitou, Bretagne, Normandie, *Ibid.* 910. *a.* Picardie, Flandre, Allemagne, Danemarck, Angleterre, *Ibid. b.* Ecoſſe, Irlande, *Ibid.* 911. *a.* Italie, Amérique, Afrique, *Ibid. b.* Aſie. *Ibid.* 912. *a.*

Flux & reflux. Ses cauſes, ſelon Galilée. *Suppl.* III. 175. *b.* Action de la lune ſur la mer & ſur l'atmoſphere. II. 81. *a*, *b.* Flux & reflux de l'Euripe. VI. 211. *a*, *b.* Prétendues fontaines à flux & reflux. VII. 95. *a.* Etangs à flux & reflux. 100. *b.* Marées entre l'Ecoſſe & les Orcades. XII. 318. *b.* Phénomenes ſinguliers du flux & reflux entre Macapa & le Cap-Nord. XIII. 126. *a*, *b.* Maladies dont les accès ſe ſont accordés avec les retours du flux & reflux. VIII. 736. *b.*

FLUX. (*Médecine*) Quelquefois ce mot eſt ſynonyme de *fluxion*: quelquefois il déſigne tout écoulement contre nature. On diſtingue les différentes eſpeces de flux par des épithetes, relatives à la partie qui les fournit, à cette matiere même, ou aux circonſtances de l'écoulement. Exemples de ces trois différentes eſpeces. Ce mot n'eſt employé que rarement dans les écrits des médecins. VI. 912. *a.*

Flux chyleux. III. 591. *b.* Flux de ventre. IV. 947. *a*, *b. &c.* Uſage du ſimarouba dans certains flux de ventre. XV. 200. *a.* Flux hémorrhoïdal. VIII. 124. *a*, *b.* Flux hépathique. 134. *a.* Flux menſtruel. X. 337. *b.* Ligatures employées contre le flux immodéré de quelque humeur. XVII. 200. *b.*

FLUX *dyſſentérique*, (*Maneg. Maréch.*) diarrhée ſanglante. Symptômes de cette maladie. Ses cauſes. Ses divers degrés. VI. 912. *a.* Son traitement. *Ibid. b.*

Flux de ventre. Cauſes de cette maladie. Son traitement. VI. 912. *b.*

Flux d'urine. Evacuation exceſſive & fréquente de l'urine, mais qui n'eſt point involontaire comme dans l'incontinence d'urine. Rareté de cette maladie: l'auteur n'en a connu qu'un ſeul exemple. Relation de cette maladie, de ſes ſymptômes, & des moyens efficaces de guériſon qui furent employés. XI. 913. *a.*

FLUX, (*Chym. Métall.*) toute matiere deſtinée à accélérer la fuſion des ſubſtances qui n'y entrent que difficilement, ou à la procurer à celles qui ſont abſolument infuſibles par elles-mêmes. Abus à éviter dans l'uſage de ce terme. Détails ſur les différentes eſpeces de flux, & ſur leurs emplois particuliers. Flux blanc, qu'on appelle auſſi *alkali extemporané*: maniere de le préparer. Flux crud. Flux noir: raiſon pour laquelle il ne détonne pas avec autant de rapidité que le flux blanc. *Ibid. b.* Raiſon que donne M. Rouelle de l'inflammation qui s'excite dans la préparation. Pourquoi le feu s'éteint ſouvent dans la préparation du flux noir. Comment on remédie à cet accident, & comment on le prévient. Nature de la vapeur qui s'éleve dans l'opération. Maniere de conſerver les flux noir & blanc. Quelques chymiſtes ne font leur flux noir qu'à meſure qu'ils en ont beſoin. Comment ils operent en ce cas. *Ibid.* 914. *a.* Autres eſpeces de flux noir. Attention qu'il faut avoir par rapport aux vaſes dans leſquels les flux ſont conſervés.

Enumération des différens corps ſimplement réductifs, employés dans differens arts, & particuliérement en chymie: la graiſſe ou le ſuif, le noir de fumée, la réſine, la colophane, les charbons ardens, la poix, la poudre de charbon. *Ibid. b.* Comment on convertit le fer en acier. Comment ſe fait la trempe en paquet. Tout corps inflammable, de quelque regne qu'il ſoit tiré, produit toujours les phénomenes de la réduction. *Des fondans ou menſtrues ſecs.* Différentes ſortes de fondans, parmi leſquels le feu mérite la premiere place: le plomb, la litharge. *Ibid.* 915. *a.* Verre formé par le mêlange de la litharge avec des pierres vitreſcibles triturées. Propriété pénétrante de ce verre. Divers effets de la litharge, conſidérée comme fondant. L'étain, le cuivre, l'or & l'argent ſe diſſolvent l'un l'autre. Ils ſe mêlent avec le fer. L'arſenic, le régule d'antimoine donne un verre qui agit beaucoup plus puiſſamment ſur les corps que la litharge, *Ibid. b.* le biſmuth, le zinc, l'alkali fixe, le borax, le nitre. Obſervations de M. Rouelle ſur l'uſage du ſel de verre conſidéré comme fondant. Le ſel ammoniac, le ſel marin, le ſoufre, *Ibid.* 916. *a.* le foie de ſoufre. Mêlange du ſel fuſible de l'urine avec l'argille, l'un ſervant de fondant à l'autre. Mêlange de craie & d'argille. Mêlange d'argille avec du ſpath alkalin.

Des flux réductifs ſimples & compoſés. Le tartre crud, le réſidu de ſa diſtillation, le ſavon, le flux blanc, & le flux noir. Régule formé par le mêlange de la limaille de fer, de l'étain, du tartre, du verre & des cendres gravelées. Le cuivre facilite la fuſion du fer. Régule du fer compoſé d'arſenic & d'alkali fixe, de ſavon, de poudre de charbon, & de tartre, fondus avec de la limaille & des lamines de fer. Méthode pour unir au fer une grande quantité d'arſenic. Compoſé blanc qui réſulte du cuivre, traité avec l'arſenic par la même méthode. Précautions à prendre lorſqu'on allie le biſmuth avec des métaux qui ſe fondent difficilement. *Ibid. b.* Additions à faire à l'alliage du nitre pour les métaux de difficile fuſion. Moyen de réduire une mine fuſible de plomb. Ce qu'on doit faire quand la mine eſt rendue réfractaire par les pyrites, les terres ou les pierres. Flux noir qu'on doit joindre à la mine de cuivre fuſible, exempte d'arſenic & de ſoufre, & à cette même mine rendue réfractaire par les terres & les pierres. Les mêmes flux réductifs employés pour la mine de cuivre martiale. Régules que donne cette mine jointe à des matieres ſulphureuſes, arſénicales, *&c.* & traitée de même. Comment doit être traitée une mine de cuivre pyriteuſe & crue. Maniere de convertir en cuivre noir les régules groſſiers qui en proviennent. Travail ſur les ſcories du cuivre, dont on a parlé ci-deſſus. Comment ſe traite la mine d'étain. Comment ſe réduit la mine de fer, lorſque le régule en eſt fragile, lorſqu'elle eſt accompagnée de pierres réfractaires. *Ibid.* 917. *a.* Maniere de réduire le fer en acier. Réduction de la mine d'antimoine en régule. Vitrification des fleurs de zinc. Moyen de tirer des fleurs bleues & griſes, quelques grains de zinc. Le zinc eſt un fondant du cuivre. Moyen de faire le cuivre jaune. Réduction de la chaux d'arſenic en régule. Réduction du cobolt. Comment un métal répare le phlogiſtique qu'il avoit perdu par la calcination. Ce qu'on doit entendre par le corps inflammable, au moyen duquel la réduction ſe fait. *Ibid. b.* Une huile eſſentielle, jointe à l'acide vitriolique, lui eſt tellement combinée, & l'empâte de façon qu'il ne nuit point à la réduction, & qu'elle ne fait plus d'union avec lui, ſi-tôt qu'elle eſt réduite en charbon. Les corps gras & huileux, avec leſquels on réduit une chaux métallique, n'operent cet effet qu'après que la combuſtion les a réduits en charbon. La portion inflammable d'un réductif, qui rétablit une chaux métallique dans ſon état naturel, eſt très-peu de choſe eu égard à ſa maſſe; mais conſidérée du côté de ſes effets, ſa quantité numérique & la ténuité de ſes molécules ſimples ſont preſque infinies. D'où vient la calcination d'un métal fondu expoſé à l'air: effet des corps réductifs contre cette calcination. *Ibid.* 918. *a.* Les métaux à ſouder veulent être bien avivés (à l'exception du fer-blanc) avant que la ſoudure ſoit appliquée. Comment ſe fait la préparation pour l'étamage. Une chaux une fois réduite ne reçoit plus de nouveau phlogiſtique. Le même métal peut ſe calciner & ſe réduire un grand nombre de fois ſans ſe détériorer. Exception à l'égard de l'étain; le fer prend un ſurabondant de phlogiſtique qui le rend acier: effet de cette ſurabondance. Les métaux deſtructibles

tibles à feu nud doivent, dans l'état de fuſion, être ſaupoudrés de poudre de charbon, &c. Le zinc ſe calcine, même dans des vaiſſeaux fermés: quand on l'allie avec d'autres métaux, il faut lui fournir un réductif continuel. Le fer converti en acier dans un creuſet où le feu fait la double fonction de principe & d'inſtrument. *Ibid. b.* Examen de la queſtion, ſi le feu principe & le feu inſtrument ſont le même. Détails ſur le feu conſidéré comme inſtrument: quelle eſt ſon action ſur les menſtrues ſecs ou les fondans. Quelle doit être la fineſſe & l'activité de cet inſtrument. *Ibid.* 919. *a.* Preſque tous les ſels ſont des fondans. Nombre prodigieux de ſubſtances ſur leſquelles ils exercent leur action. Delà naît une foule de combinaiſons dont on peut s'aſſurer qu'on ne connoît encore que le plus petit nombre. 1. Corps qui ſe fondent par eux-mêmes, & dont l'addition d'un autre corps ne fait qu'accélérer & faciliter la fuſion. 2. Corps qui n'entrent en fonte que par un intermede abſolument néceſſaire: quels ſont ces intermedes. *Ibid. b.* Mêlange du borax avec le nitre pour ſervir de fondant à l'or. Triple propriété de l'alkali fixe & du flux blanc, celles d'être un fondant, un abſorbant, & d'agir ſur certaines ſubſtances par une qualité particuliere. Procédés des ouvriers & artiſtes pour ſouder des pieces d'or ou d'argent, au moyen du borax. Lorſqu'on a à eſſayer une piece d'or ou d'argent, il ne faut jamais en couper un eſſai dans les endroits ſoudés. *Ibid.* 920. *a.* Effets des ſels employés avec les métaux imparfaits & leurs chaux. Ils ne doivent jamais être traités avec ces fondans, ſur-tout dans les eſſais, où ils cauſeroient des erreurs conſidérables. Si l'on veut dépouiller un alliage d'or & d'argent du cuivre qu'il contient, on y ajoute du borax. Effet de cette addition. 3. Corps qui, réfractaires par eux-mêmes, ſe fondent avec d'autres de même nature. C'eſt ſur la propriété qu'a la litharge & par conſéquent le plomb, de fondre les terres & les pierres, & tous les métaux & demi-métaux, qu'eſt fondé le travail des mines dont on retire l'or, l'argent & le cuivre par ſon moyen. On n'a ſoin de bien fermer les vaiſſeaux où l'on fond les verres tirés des métaux, que pour empêcher la chûte des charbons. Cet inconvénient n'eſt guere à craindre, quand la ſurface de la matiere vitrifiable eſt couverte de nitre. Des fondans qui ſe ſéparent des corps après avoir exercé leur action ſur eux: leur énumération. *Ibid. b.* Fondans qui reſtent unis aux corps qu'ils ont diſſous: effets qui réſultent de cette union. Examen de la queſtion, pourquoi des molécules ſimilaires ſe déſuniſſent pour former une nouvelle union avec un corps, avec lequel il ſemble qu'elles doivent avoir moins d'analogie. Différence du poids entre l'or & l'étain, dont l'un eſt le plus peſant, & l'autre le plus léger des métaux. *Ibid.* 921. *a.* La différence de poids entre les deux corps qui s'uniſſent, eſt un obſtacle que ſurmonte l'attraction réciproque des particules qui diſſolvent & ſont diſſoutes. Union du mercure avec le ſoufre: cauſes de cette union. Moyen de les ſéparer, par des corps dont l'attraction avec le ſoufre ſera plus forte que celle du mercure. Cette action ſe fait également par la trituration. Cette trituration méchanique comparée à l'action du feu dans le même cas. La diviſion phyſique comparée à la diviſion méchanique. *Ibid. b.* Différence entre le réductif & le fondant conſidérés dans leurs effets. En quoi le fondant differe du menſtrue ſec. Détails ſur quelques particularités des flux réductifs, ſur le tartre crud, le ſavon, la limaille de fer, le ſel marin, la poix, les cendres de bois & la chaux. Le flux blanc n'eſt guere employé que comme fondant. Comparaiſon du flux blanc & du flux noir conſidérés comme réductifs. Il n'y a point de différence réelle, quant au fond, entre les diverſes eſpeces de flux réductifs. C'eſt toujours le principe inflammable uni à un fondant, en plus ou moins grande quantité. Pourquoi il en faut mêler à un métal qui eſt difficile à fondre. *Ibid.* 922. *a.* Dans les circonſtances où un flux eſt accompagné d'autres corps, c'eſt pour des raiſons particulieres qui ont été détaillées. Le flux, comme compoſé d'un réductif & d'un fondant, differe de l'un & de l'autre, parce qu'il eſt tous les deux enſemble. Ses effets ſur les corps avec leſquels on le mêle. Définition générale du flux. *Ibid. b. Voyez* FONDANT.

FLUXIO-DIFFÉRENTIEL, (*Géom. tranſcend.*) en quoi conſiſte la méthode que M. Fontaine appelle de ce nom. Détails pour l'explication de cette méthode. VI. 922. *b.*

FLUXION, (*Géom. tranſc.*) Newton appelle ainſi ce que M. Léibnitz appelle *différence*: voyez DIFFÉRENCE & DIFFÉRENTIEL. Pourquoi Newton s'eſt ſervi de ce mot. VI. 922. *b.* Viteſſes qu'il appelle *fluxions des quantités*. Signe par lequel il déſigne la fluxion d'une quantité. La caractériſtique de M. Léibnitz paroît plus commode & moins ſujette à erreur. La méthode de conſidérer comme des *fluxions*, ce que M. Léibnitz appelle *différences*, eſt plus juſte; mais il eſt plus ſimple & plus exact de conſidérer le rapport des différences, comme la limite du rapport des différences finies. Le calcul des fluxions eſt le même que le calcul différentiel. *Ibid.* 923. *a.*

Fluxion. Comment & par quels degrés Newton inventa la méthode des fluxions. XVII. 630. *b.* Edition de l'ouvrage de Newton par M. Colſon. 635. *a.*

FLUXION, (*Médec.*) la ſignification de ce mot & de celui de catarrhe extrêmement vague dans les écrits des anciens. Ce qu'Hippocrate entendoit par catarrhe. Il employoit le mot de fluxion comme un mot générique. Galien ne l'adopta pas ſous une acception auſſi étendue. Sa définition. VI. 923. *a.* Diſtinction qu'établit Sennert entre ῥεῦμα & καταῤῥους. Il diſtingue le catarrhe en trois eſpeces, qu'il appelle, *gravedo*, rhume de cerveau, enchifrenement; *rancedo*, enrouement, & catarrhe. Diſtique dans lequel ces diſtinctions ſont établies. Le mot générique employé pour exprimer toute ſorte de fluxions, eſt celui de *rhume*. Le mot *fluxion* n'eſt pas un mot de l'art. Idée qu'on lui attache ordinairement, & qui répond parfaitement à celle des anciens. Cauſes prochaines des fluxions. *Ibid. b.* Les anciens diſoient que les fluxions ſe font par attraction ou par impulſion. La congeſtion ſuit ordinairement la fluxion. *Voyez* dans l'article EQUILIBRE, (*Médec.*) la raiſon de tous les ſymptômes qui ſe préſentent dans les fluxions, & les indications à remplir pour y apporter du remede. Comment ſe forment les fluxions chaudes, inflammatoires, bilieuſes, &c. Comment ſe forment les fluxions froides, pituiteuſes ou œdémateuſes. *Voyez* les articles particuliers des maladies du genre des fluxions. Attention qu'on doit apporter dans le traitement de toute ſorte de fluxions. *Ibid.* 924. *a.* Circonſtances où il faut dans certaines maladies procurer des fluxions artificielles. *Ibid. b.* *Voyez* CATHARRE & CONGESTION.

Fluxions de poitrine, uſage du ſang de bouquetin dans cette maladie. II. 367. *b.*

FLUXION, (*Man. Maréch.*) celle qui affecte par intervalles réglés les yeux de certains chevaux. Signes de cette maladie, eu égard à l'intervalle après lequel elle ſe montre réguliérement, & eu égard au tems même de ſa durée & de ſa préſence. VI. 924. *b.* Réflexions de l'auteur ſur l'expreſſion de *cheval lunatique* par laquelle on déſigne tout cheval atteint de cette fluxion. Cauſes de cette maladie. Pourquoi ſon retour arrive dans un tems juſte, fixe & déterminé. *Ibid.* 925. *a.* Pourquoi ce période n'eſt pas également exact dans tous les chevaux attaqués. Enumération des différens ſymptômes de cette maladie, & des cauſes particulieres à chacun. Remedes vains & mauvais qui ont été employés juſqu'ici pour la guérir. Ce que les ſuites de la fluxion peuvent avoir de fâcheux. *Ibid. b.* Si l'on ne prévient pas les progrès, elle eſt incurable. Traitement qu'on doit ſuivre. *Ibid.* 926. *a.*

FLUXION, (*Manege, Maréch.*) prompte accumulation des humeurs dans une partie quelconque. Différence entre *congeſtion* & *fluxion*. VI. 926. *a.*

FLYNS, (*Hiſt. ſuperſt.*) idole des anciens Vandales-Obotiſtes. VI. 926. *a.*

F N

FNÉ, (*Marine*) bâtiment qui n'eſt en uſage qu'au Japon. Son uſage. VI. 926. *a.* Deſcription de ce bâtiment & de ſes parties. *Ibid. b.*

F O

FOCALE, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 63. *a.*

FOCKLABRUCK, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'Autriche ſupérieure. Révolte des payſans de la contrée dans le ſiecle paſſé. *Suppl.* III. 63. *b.*

FOÉ, *voyez* FE & FOHI. Secte idolâtre de Foé à la Chine III. 343. *b.*

FŒDUS, ſponſio, (*Lang. latin.*) Différentes ſignifications de ces mots. XVI. 535. *b.*

FŒNERATEURS, (*Hiſt. anc.*) eſpece d'uſuriers qu'il y avoit à Rome. Détails ſur ces gens-là. Ce qu'on établit par rapport à l'intérêt de l'argent, lorſqu'on eut défendu ce commerce odieux. VII. 1. *a.*

FOÈS, (*Anutius*) littérateur. X. 473. *a.* Eloge de ſes commentaires ſur Hippocrate. VIII. 213. *b.*

FŒTAK, (*Ichthy.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* II. 224. *a.*

FŒTUS, (*Phyſiol.*) On ne ſe propoſe de parler ici que du fœtus humain. Trois ou quatre jours après la conception, il y a dans la matrice une bulle ovale; & au ſeptieme jour, on diſtingue à l'œil ſimple les premiers linéamens du fœtus. Suite des obſervations faites ſur le fœtus à quinze jours depuis la conception, VII. 1. *b.* au bout de trois ſemaines, à un mois, à ſix ſemaines, à deux mois, quatre mois & demi, & neuf mois. Différens termes durant leſquels les fœtus ſont demeurés morts dans la matrice, ſans ſouffrir beaucoup d'altération, & ſans que la ſanté de la mere ait été dérangée.

Divers endroits de la matrice où les obſervateurs ont trouvé le fœtus attaché par ſon placenta. Obſervations ſur les différens nombres d'enfans que les femmes ont eus à la fois. Il eſt conſtant qu'une fois qu'un fœtus eſt développé, il peut encore s'en développer un autre. *Ibid.* 2. *a.* Des fœtus qu'on a obſervés, contenus dans d'autres fœtus. Situation du fœtus dans la matrice. Membranes appellées chorion, amnios. Ce qu'on entend par le placenta. Deſcription du cordon ombilical. *Ibid. b.* Membrane allantoïde, réſervoir de l'urine du fœtus. Recherches ſur la nature, le principe & l'uſage de l'eau dans laquelle nage le fœtus. Comment il ſort de la matrice. Il pourroit continuer de vivre après en être ſorti, dans le même état que celui où il étoit dans la matrice. Conſtruction particuliere au fœtus, & convenable à la vie qu'il mene dans le ſein de ſa mere. Ce qu'on appelle *trou ovale*, *conduit matériel* dans le fœtus. De l'uſage de ces parties pour la circulation du ſang du fœtus. *Ibid.* 3. *a.* De quelle maniere la nature fait paſſer les ſucs nourriciers de la mere dans le fœtus. Examen particulier de l'uſage du trou-ovale. *Ibid. b.* Suite des obſervations ſur la circulation du ſang dans le fœtus. Examen particulier de l'uſage du conduit artériel. Pourquoi la circulation eſt différente avant la naiſſance de ce qu'elle eſt après. *Ibid* 4. *a.* Comparaiſon de ce qui ſe paſſe dans la circulation du ſang du fœtus, avec ce qu'on obſerve dans certains animaux aquatiques, les tortues, les grenouilles, les poiſſons, les inſectes. *Ibid. b.* De quelle maniere ſe ferment les vaiſſeaux de communication dans le fœtus. Comment ſe ferme le trou ovale après la naiſſance. *Ibid.* 5. *a.* Comment ſe ferme auſſi le canal de botal. Etat & uſage des reins avant la naiſſance. Des veines lactées. Corps glanduleux appellé *thymus*, attaché à la partie ſupérieure & antérieure de la poitrine. *Ibid. b.* L'enfant ne lâche point les eaux ni les excrémens qu'il n'ait reſpiré; comment ces nouvelles fonctions s'operent. Soins que la nature a pris des organes délicats & ſenſibles du fœtus, comme de l'œil & de l'oreille. Principales différences qui ſe trouvent entre le fœtus, le nouveau-né, & l'adulte. *Ibid.* 6. *a.* Remarques ſur le ſquelette du fœtus. Situation du fœtus & de ſes différentes parties pendant qu'il eſt dans la matrice. Autres ſituations qu'il affecte lorſqu'il ſe diſpoſe à en ſortir. *Ibid. b.* Sa derniere ſituation au terme de l'accouchement. *Ibid.* 7. *a.*

FŒTUS, (*Phyſiolog.*) Diverſes obſervations qui prouvent que le fœtus appartient à la mere, dont il n'eſt qu'une partie détachée. On voit par ces obſervations, que dans un très-grand nombre d'animaux, le fœtus ſe forme ſans qu'il exiſte d'animal mâle de la même eſpece; que dans un nombre conſidérable d'autres, le fœtus exiſte dans l'œuf de la femelle, avant que le mâle ait pu en approcher; & que dans toutes les claſſes, il y a des exemples de parties animales formées dans la femelle ſans le concours du mâle. *Suppl.* III. 64. *a.* De la néceſſité du concours du mâle pour le développement du fœtus. Expériences & obſervations faites dans le regne végétal, *Ibid.* 65. *a.* & dans le regne animal, qui démontrent que le fœtus vient de la mere; mais que la liqueur fécondante du mâle a le pouvoir d'en altérer & d'en modifier la ſtructure. De la reſſemblance des enfans aux peres. *Ibid. b.* Vie de l'embryon avant la fécondation. Foible accroiſſement que cette vie peut lui donner. Comment la chaleur contribue à l'accroiſſement du fœtus dans l'œuf fécondé. Ce que la chaleur fait dans un œuf déja vivifié, la liqueur fécondante paroît le faire ſur l'embryon aſſoupi, dont le cœur & les organes encore fluides, n'agiſſent pas encore. Effets du ſtimulus de cette liqueur. *Ibid.* 66. *a.*

Formation du fœtus. Obſervations exactes & très-détaillées de la progreſſion ſucceſſive par laquelle le fœtus du poulet tend à ſa perfection. *Ibid.* 66. *b.* Obſervations ſur les progrès de quelques-unes des parties principales du fœtus. Accroiſſemens du cœur. *Ibid.* 67. *a.* Formation des poumons. *Ibid. b.* Difficulté de faire des expériences ſur la formation du fœtus dans les quadrupedes. Relation de ce qui a été obſervé ſur l'origine & la formation du fœtus de la brebis, depuis ſa fécondation juſqu'au cinquante-cinquieme jour. *Ibid.* 68. *a.* Obſervations faites ſur d'autres eſpeces de quadrupedes. Difficulté d'en faire de bonnes dans la femme. Des premiers accroiſſemens de l'œuf humain. *Ibid. b.* Deſcription des différentes parties du fœtus de l'homme, de leur ſtructure, de leur grandeur relative, *&c. Ibid.* 69. *a.* Sa longueur & ſon poids quand il eſt parvenu à ſa maturité. Sa ſituation dans ſes enveloppes. Diſpoſition qu'il prend lorſqu'il eſt arrivé à terme. *Ibid. b.*

Nutrition & conformation du fœtus. Etat de mucoſité où il ſe trouve au commencement. Tout nous perſuade que dans cet état il eſt déja pourvu de tous ſes organes. La différence la plus eſſentielle de cet embryon au fœtus plus parfait, vient de la trop grande abondance des parties aqueuſes. Nombreux animaux, qui, quoique dans un état à-peu-près ſemblable, vivent, croiſſent, agiſſent & ſe multiplient. *Ibid.* 70. *a.* Premieres nourritures du fœtus. Nature du blanc & du jaune de l'œuf. Liqueur de l'amnios. L'eau, la liqueur gélatineuſe & coagulable, l'huile & quelques ſels diſſous dans beaucoup d'eau, ſont l'élément dont le fœtus doit prendre ſon accroiſſement, & la plus grande partie de lui-même. S'il y a entre la mere & le fœtus un commerce réciproque de véritable ſang. *Ibid. b.* Etat des autres humeurs du fœtus. Comment les parties qui doivent devenir ſolides perdent leur fluidité. Formation des fibres, des membranes, du tiſſu cellulaire & de la peau. *Ibid.* 71. *a.* Comment ſe forment les vaiſſeaux, particuliérement les ſanguins. Forces mouvantes du fœtus: l'air qui ſe dilate par la chaleur & qui comprime le fœtus, la chaleur elle-même qui en raréfie les humeurs, *ibid. b.* l'attraction qui agit ſur les ſolides & ſur les fluides, & ſur-tout le cœur. La cauſe de l'accroiſſement rapide du fœtus conſiſte principalement dans la force & l'irritabilité du cœur, qui agit avec d'autant plus d'efficacité que le fœtus eſt plus tendre. Deſcription du méchaniſme de cet accroiſſement. *Ibid.* 72. *a.* Ses progrès ſe font dans la proportion de la ſupériorité du cœur ſur la ſomme des réſiſtances du reſte du corps du fœtus. Et c'eſt pour cela que les accroiſſemens des derniers jours de l'incubation ſont très-inférieurs à ceux des premiers. Comment les parties paſſent de la tranſparence à l'opacité. Comment naiſſent les différentes couleurs, odeurs & ſaveurs qu'on remarque dans le fœtus. Des cauſes de la conformation du fœtus: ces cauſes ſont l'expanſion, l'attraction, la preſſion. *Ibid.* 73. *a.* La dérivation & la révulſion, & peut-être enfin l'humeur nutritive des animaux. *Ibid. b.*

Fœtus, du fœtus & de ſes parties. Deſcription du fœtus, tel qu'il eſt au bout de cinq ou ſix ſemaines d'accroiſſement. VI. 444. *a.* Le ſexe des fœtus femelles reſſemble à celui des mâles, juſqu'à l'âge de quatre mois. 469. *a.* Différences obſervées dans les enfans, relativement à la durée des groſſeſſes. VII. 959. *b.* Conduit artériel dans le fœtus. I. 720. *b.* Etat des alvéoles dans le fœtus. I. 305. *b.* IV. 834. *a.* Conduit membraneux nommé ouraque. XI. 711. *a.* Du trou ovale. XVI. 709. *b.* Il y a plus de vaiſſeaux dans le fœtus que dans l'adulte. 802. *b.* Etat du tiſſu cellulaire dans le fœtus. II. 807. *b.* *Enveloppe du fœtus.* Membranes qui forment cette enveloppe. I. 365. *a.* XIV. 861. *a.* *Diverſes obſervations ſur l'état du fœtus.* Comment la circulation ſe fait en lui. III. 469. *a*, *b.* Obſervations qui prouvent qu'il reçoit quelques portions d'air par les vaiſſeaux ombilicaux. 470. *a.* Le fœtus eſt le ſeul animal exempt de la néceſſité de recevoir & de chaſſer alternativement quelque fluide. 596. *b.* Les fœtus vivans ont rarement de la voix avant le ſixieme mois. VI. 451. *b.* Pouvoir de l'imagination des femmes enceintes ſur le fœtus. VIII. 563. *a*, *b.* Uſage du cordon ombilical dans le fœtus. XI. 210. *a.* La ſecrétion a lieu dans le fœtus comme dans l'adulte. XIV. 872. *a.* Senſibilité du fœtus. XV. 41. *b.* Cauſe de ſon repos dans le ſein de ſa mere. 332. *a.* Il n'a point l'exercice de la ſenſation du tact. 822. *a.* Diſſertation de Nymannus ſur la vie du fœtus. XVII. 628. *b.* *De l'accroiſſement du fœtus.* Matiere dont les premiers rudimens des animaux ſont formés. XI. 288. *b.* De l'accroiſſement de l'embryon juſqu'au tems où il prend le nom de fœtus. V. 561. *b.* VI. 668. *a.* Etat des os dans les premiers tems du fœtus. XI. 687. *b.* Son accroiſſement dans chaque mois de la groſſeſſe. I. 87. *a.* Cauſes de ſon accroiſſement rapide. *Ibid. b.* Accroiſſement de la poitrine dans le fœtus. XII. 895. *a.* *De la naiſſance du fœtus.* Les fœtus des animaux n'ont qu'un terme pour naître. VII. 960. *a.* Le fœtus humain fait plus d'effort que ceux des animaux pour ſortir de ſa priſon. 961. *a.* Accidens du fœtus qui cauſent l'avortement. VI. 450. *b.* Accouchement du fœtus mort. I. 83. *b.* Conduits extraordinaires par où eſt ſorti un fœtus. 84. *a*, *b.* *Jeux de la nature.* Comment la vie eſt entretenue dans les fœtus qui naiſſent ſans tête. VI. 370. *b.* Fœtus né ſans cerveau, ſans cervelet, ni moëlle de l'épine. X. 608. *a.* *Voyez* JEUX DE LA NATURE. *Articles tirés des ſupplémens. Du fœtus & de ſes parties.* Proportion de ſes principales parties. *Suppl.* I. 126. *b.* Du conduit artériel. 603. *b.* Structure du colon. *Suppl.* II. 506. *b.* Etat des teſticules. 793. *a.* *Suppl.* IV. 934. *b.* Etat de la graiſſe. *Suppl.* III. 249. *a*, *b.* Etat de l'artere hypogaſtrique. 483. *b.* Organes qui ſont dans le ſac du péritoine, & qui en ſortent avec l'âge. *Suppl.* IV. 302. *a.* Obſervations importantes ſur le poumon du fœtus. 618. *a.* *Ses enveloppes.* Membrane allantoïde qui enveloppe le fœtus des animaux. *Suppl.* I. 296 *a.* *Diverſes obſervations ſur l'état du fœtus.* De l'urine du fœtus humain. *Suppl.* I. 297. *a.* De la qualité & des uſages de l'eau dans laquelle il nage. 367. *b.* Du moment où l'ame s'unit à lui. 438. *a*, *b.* Communication de la mere au fœtus. *Suppl.* IV. 388. *a*, *b.* Circulation du ſang dans le fœtus. *Suppl.* II. 432. *a.* *Voyez* TROU OVALE. Circulation de la mere au fœtus. *Suppl.* II. 432. *b.* Utilité du foie dans le fœtus. *Suppl.* III. 81. *a.* De ſa prétendue reſpiration dans la liqueur de l'amnios, 595. *b.* ou immédiatement avant ſa naiſſance. 596. *b.* *De l'accroiſſement du fœtus.* *Suppl.* I. 125. *b.* — 136. *a.* 199. *a*, *b.* Ses premiers accroiſſemens. *Suppl.* II. 800. *b.* 801. *a*, *b.* Sa nourriture. *Suppl.* I. 368. *a.* Formation du foie dans le fœtus. *Suppl.* III. 74. *a.* *De la naiſſance du fœtus.* Comment on reconnoît qu'il eſt né à terme. *Suppl.* I. 715. *a.* Signes de l'avorte-

ment. 716. *a*, *b*. *Jeux de la nature.* Accroiſſemens qui ſe font quelquefois dans le fœtus contre l'ordre de la nature. *Suppl.* I. 133. *b*. Différentes cauſes qui peuvent à ſon parfait développement, en faire varier les formes & le vicier. 715. *b*. 716. *a*. Des fœtus monſtrueux. *Suppl.* III. 955. *a*, *b*. Fœtus ſans cœur. *Suppl.* I. 134. *a*. *Voyez* JEUX DE LA NATURE.

FŒTUS, *de la mort du*, (*Médec. légale*) Signes de ſa mort dans le cours de la groſſeſſe. *Suppl.* I. 719. *a*. Diverſes obſervations ſur les cauſes accidentelles de la mort des fœtus, à l'occaſion de l'importante queſtion de l'infanticide. *Suppl.* III. 594. *a*, *b*. *&c.* Quoique l'enfant ne préſente aucune preuve qu'il ait reſpiré, il ne ſuit pas toujours de-là qu'il étoit mort avant l'accouchement. 594. *b*. De la mort du fœtus cauſée par l'entortillement du cordon ombilical autour de ſon col, 595. *a*. 598. *b*. par l'oblitération précoce du trou botal, 597. *a*, par l'hémorragie du cordon ombilical. *Ibid. a*, *b*. Queſtion medico-légale : un fœtus de ſept mois, tiré du ſein de ſa mere par l'opération céſarienne, doit-il être cenſé viable, ou avoir acquis le terme néceſſaire pour jouir des privileges de la ſociété ? *Suppl.* IV. 163. *b*.

FOGARAS, (*Géogr.*) ville de Tranſylvanie. *Suppl.* III. 73. *b*. Sieges qu'elle a ſoutenus dans le ſiecle dernier. *Ibid.* 74. *a*.

FOHI, fondateur de l'empire de la Chine. III. 342. *a*, *b*. Sa mémoire honorée par les Japonois. VIII. 456. *a*. *Voyez* FE & FOÉ.

FOI, (*Théolog.*) On ne peut rechercher la véritable acception de ce mot qu'en recourant aux langues dans leſquelles les écritures nous ont été tranſmiſes. L'étymologie de *credere*, & celle de *fides*, ne peuvent pas nous éclairer ſur celle du mot *foi*. Ces deux mots conſidérés comme termes théologiques, n'ont pas emprunté leur ſens du latin, mais des mots grecs πιστευω & πιστις employés dans les écritures. Le premier eſt ſynonyme de *perſuaſion*. Cette perſuaſion peut avoir différens objets. VII. 7. *a*. 1°. Le pouvoir de Dieu, ſa bonté, ſa véracité dans ſes promeſſes, & alors *foi* eſt ſynonyme de *confiance*. 2°. Ces mots ſont employés relativement à Jeſus-Chriſt : mais dans cet uſage leur ſignification varie en pluſieurs manieres. Il ſignifie quelquefois, la diſpoſition d'eſprit des malades qui venoient à Jeſus pour obtenir leur guériſon, ou de ceux qui ſe convertiſſoient après une courte prédication : celle des apôtres & des premiers chrétiens plus inſtruits : celle des apôtres & des chrétiens inſtruits à fond, ou éclairés du S. Eſprit. Néceſſité de diſtinguer ces trois différentes époques. *Ibid. b*. Obſervations ſur l'idée que M. Locke a donnée du mot de foi dans ſon *chriſtianiſme raiſonnable*. Des trois ſignifications des mots *foi & croire ;* la derniere eſt celle ſur laquelle nous devons nous arrêter davantage. Le mot *foi* ſignifie aſſez ſouvent la doctrine même de Jeſus-Chriſt. Mais nous prendrons généralement le mot de *foi* dans cet article, pour la diſpoſition d'eſprit de ceux qui reconnoiſſent la divinité de la miſſion de Jeſus-Chriſt, & la vérité de toute ſa doctrine. La foi conſidérée dans cet article ſous trois points de vue différens, comme *une perſuaſion*, comme *une grace*, comme *une vertu*. *Ibid.* 8. *a*.

I. Différentes ſortes de vérités qui ſont l'objet de la foi conſidérée comme *perſuaſion*. Les théologiens qui n'ont pas diſtingué avec aſſez de ſoin ces différens objets, ont défini la foi, l'adhéſion de l'eſprit aux vérités révélées, & propoſées par l'égliſe comme telles. Examen de cette définition.

Des motifs de perſuaſion que renferme la foi. Le chrétien reçoit pluſieurs ſortes de vérités : 1. les principes de la religion naturelle : 2. ceux que l'autorité de la révélation ſuppoſe d'une maniere encore plus prochaine : 3. le dogme de l'autorité infaillible de l'égliſe : 4. toutes les vérités que l'égliſe propoſe à croire. Les théologiens ont dit que les vérités qui appartiennent à la foi, ſont crues par le motif de la révélation ; & encore, que ces vérités doivent être propoſées par l'autorité de l'égliſe. *Ibid. b*. Reſtriction qu'on doit apporter à cette aſſertion pour la rendre exacte. La perſuaſion des vérités des deux premieres claſſes a pour fondement les motifs de crédibilité que la ſeule raiſon nous préſente. Accord de quelques théologiens ſur ce principe. *Ibid.* 9. *a*. Ces vérités des deux premieres claſſes ne ſont point l'objet des déciſions de l'égliſe. La perſuaſion du dogme de l'infaillibilité de l'égliſe a pour motif la révélation même : mais cette doctrine n'eſt point propoſée aux fideles par l'autorité infaillible de l'égliſe. Quant aux vérités du quatrieme ordre, nous ne pouvons nous aſſurer qu'elles ſont contenues dans la révélation, qu'en recevant de l'égliſe le ſens des endroits de l'écriture qui les contiennent. *Ibid. b*.

De l'analyſe de la foi. On entend par-là l'expoſition des motifs raiſonnés de la perſuaſion de toutes les vérités que renferme la foi chrétienne, & de l'ordre ſelon lequel ils doivent être rangés pour la produire dans l'eſprit du fidele. Or comme celui qui reçoit les vérités du quatrieme ordre eſt auſſi convaincu de toutes les autres, on aura fait l'analyſe de la foi de toutes les vérités chrétiennes, en aſſignant les motifs raiſonnés qui produiſent la perſuaſion d'une vérité du quatrieme ordre, d'un myſtere par exemple. Difficulté qu'on éprouve ici à placer dans un ordre naturel & raiſonnable deux motifs qui, ſelon la doctrine de la foi catholique, doivent entrer dans l'analyſe de la foi ; ſavoir l'autorité de l'écriture & celle de l'égliſe. De-là pluſieurs méthodes différentes d'analyſer la foi. *Ibid.* 10. *a*. Expoſition de celle que l'auteur adopte : elle conſiſte en une chaîne de vérités qui ſe déduiſent exactement les unes des autres, & trouvent ainſi leur preuve & leur fondement dans cette vérité générale qui les embraſſe toutes : *la religion chrétienne eſt émanée de Dieu.* Autre méthode employée par quelques théologiens dans leurs diſputes avec les proteſtans, pour élever à un plus haut degré, s'il étoit poſſible, l'autorité de l'égliſe : inconvéniens dans leſquels ils ſont tombés. *Ibid. b*. Preuves en faveur de la méthode adoptée par l'auteur. 1°. Elle eſt adoptée par de très-habiles théologiens. Ce que dit là-deſſus le P. Juenin. Principes d'Holden conformes à ceux de l'auteur. Ceux de Grégoire de Valence. 2°. Preuve tirée du raiſonnement. *Ibid.* 11. *a*. Réponſes à quelques difficultés qu'on peut propoſer contre cette méthode d'analyſer la foi. Objection contre ce principe de l'auteur, que ce n'eſt pas par l'autorité de l'égliſe que nous ſommes sûrs de cette propoſition : *les écritures ſont vraies & ſont la parole de Dieu.* Réponſe à cette objection. *Ibid. b*. Comment l'auteur explique ce paſſage de S. Auguſtin : *evangelio non crederem, niſi me eccleſiæ catholicæ commoveret auctoritas.* Objection tirée d'un paſſage de M. Boſſuet, dans lequel il ſoutient que le fidele baptiſé & adulte ne reçoit l'écriture que des mains de l'égliſe. Réponſe à cette objection. *Ibid.* 12. *a*. Autre objection. Selon l'analyſe de l'auteur, un adulte ne peut pas croire la divinité des écritures ſans les avoir lues. Il ne peut recevoir l'infaillibilité de l'égliſe, ſans avoir lu les paſſages qui l'établiſſent. Et comme la plupart des chrétiens ne liſent point l'écriture, ils ne croiront ni à la divinité des livres ſaints, ni à l'infaillibilité de l'égliſe. Réponſe. *Ibid. b*. Avantage que la méthode de l'auteur donne aux catholiques dans leurs diſputes avec les proteſtans. Analyſes de la foi que propoſent les proteſtans, comparées à celle que l'auteur vient d'établir. Le plus grand nombre des docteurs proteſtans ont dit que l'écriture avoit des caracteres qui prouvent ſa divinité à celui qui la lit, par la voie du jugement particulier. Ce qu'on doit entendre par ce jugement particulier, & juſqu'où s'en étend l'uſage. *Ibid.* 13. *a*. Il faut le diſtinguer de l'enthouſiaſme & de l'inſpiration immédiate. Ce jugement particulier n'eſt pas admis uniquement par tous les théologiens proteſtans pour juger de la divinité des écritures. Quant au ſens des écritures, tous les proteſtans ont dit que l'eſprit privé en étoit juge. Analyſe de la foi établie par la Placette. Défauts de cette analyſe. *Ibid. b*.

De l'objet de la foi. C'eſt particuliérement à la perſuaſion des vérités du quatrieme ordre (voyez ci-deſſus pag. 8. *b*.) que les théologiens donnent le nom de *foi*. C'eſt pourquoi, dans la ſuite de cet article, nous prendrons ordinairement le mot *foi* pour la perſuaſion des vérités de cet ordre. Deux queſtions ſur ces vérités. De quelle maniere un dogme doit-il être contenu dans la révélation pour être actuellement l'objet de notre foi ? De quelle maniere un dogme doit-il être contenu dans la révélation pour devenir l'objet d'une perſuaſion que Dieu exige de nous par une nouvelle définition de l'égliſe ? Réponſe à la premiere queſtion. Un dogme, pour être l'objet de la foi, doit être contenu dans la révélation avec une certitude qui exclue toute eſpece de doute. Diverſes ſortes de propoſitions contenues dans la révélation. *Ibid.* 14. *a*. Un dogme qui y eſt contenu d'une maniere expreſſe, eſt un objet de foi, indépendamment d'une nouvelle définition. Cela eſt auſſi vrai de ceux qui y ſont contenus comme conſéquence de deux propoſitions révélées. Les propoſitions contenues dans l'écriture, comme déduites de deux propoſitions, dont l'une eſt révélée, & l'autre connue par la lumiere naturelle, ſont encore de foi, indépendamment d'une nouvelle définition de l'égliſe : raiſons qui engagent l'auteur de s'écarter en cela de l'opinion commune. *Ibid. b*. Il eſt impoſſible de citer une ſeule conſéquence de cette eſpece, qui ne ſoit vraiment de foi, & qu'on ne regarde dans l'égliſe comme telle. Réponſe à la ſeconde queſtion propoſée dans la page précédente (*Colonn. a.*). Les propoſitions contenues dans la révélation, comme conſéquences des deux prémiſſes, dont l'une eſt révélée, & l'autre connue par la raiſon, mais dépourvue d'évidence, & ſuſceptible de quelqu'eſpece de doute & d'incertitude, ne ſont point de foi, indépendamment d'une nouvelle déciſion de l'égliſe, & elles le deviennent dès que cette déciſion a lieu. Ces propoſitions ſont auſſi l'objet propre & particulier de la théologie. Obſervations ſur ce qu'on appelle une concluſion théologique. *Ibid.* 15. *a*. Examen de cette queſtion de S. Thomas : le nombre des articles de foi s'eſt-il augmenté par la ſucceſſion des tems ? Autre queſtion examinée. Quand eſt-ce qu'une propoſition eſt déclarée ſuffiſamment par l'égliſe contenue dans la révélation, de ſorte que par cette déclaration elle

devienne l'objet de la foi? *Ibid. b.* Il y a beaucoup de dogmes dont l'égliſe n'a point fait de définition expreſſe, qu'elle déclare cependant être contenus dans la révélation, qu'elle déclare d'une maniere ſuffiſante, pour que ces dogmes ſoient vraiment de foi.

De l'obſcurité de la foi. Toutes les vérités de foi ſont-elles obſcures, & quelles ſont celles qu'affecte cette obſcurité? Telle eſt la queſtion à examiner. L'obſcurité de la foi ne peut affecter que les objets même, & non pas les motifs de la perſuaſion. Penſée de Paſcal déſapprouvée par l'auteur, que Dieu a laiſſé à deſſein de l'obſcurité dans l'économie générale, dans les preuves de la religion. *Ibid.* 16. *a.* Il n'y a que les vérités du quatrieme ordre (*pag.* 8. *b.*) ſur leſquelles puiſſe tomber quelque obſcurité.

De la certitude de la foi, par la comparaiſon avec la certitude des vérités que la raiſon fait connoître. La perſuaſion que renferme la foi peut être conſidérée ou dans l'eſprit qui la reçoit, ou relativement à l'objet ſur lequel elle tombe, ou par rapport au motif ſur lequel elle eſt fondée. On diſtingue de même la certitude de ſujet, la certitude objective, la certitude de motif. Celle de ſujet eſt la fermeté de l'aſſentiment qu'on donne à une vérité quelconque. Comment elle devient raiſonnable. Examen de cette queſtion. L'adhéſion aux vérités de la foi eſt-elle plus forte que l'adhéſion que la raiſon démontre. *Ibid. b.* La foi, préciſément comme perſuaſion, n'étoit pas plus grande chez les chrétiens, qui la confeſſoient dans les martyres, que dans ceux que la crainte faiſoit apoſtaſier. Ainſi la certitude qu'on a des vérités de la foi n'eſt pas plus grande, lorſqu'on meurt pour les ſoutenir, que lorſqu'on les croit ſans en vouloir être le martyr; & la certitude de ſujet des vérités de la foi n'eſt pas plus grande que celle qu'on a des vérités évidentes, ou même que celle des vérités du genre moral, lorſque celle-ci a atteint le degré de certitude qui exclut tout doute. Examen de la certitude objective. On ne peut pas dire que les objets de la foi ſoient plus certains que ceux des ſciences, *Ibid.* 17. *a.* ni qu'ils le ſoient moins. Ainſi la certitude objective des vérités de foi eſt égale à celle des vérités dont la raiſon nous perſuade. De la certitude de motifs, la ſeule qu'on puiſſe appeller proprement certitude. Cette certitude comparée ſucceſſivement à celle qu'on appelle métaphyſique, & à celle qu'on appelle morale. Examen de cette queſtion: un dogme quelconque eſt-il auſſi certain qu'une vérité que la raiſon démontre? *Ibid. b.* Pour comparer la certitude de la foi à celle de la raiſon, il faut néceſſairement comparer la certitude des propoſitions que la raiſon nous découvre, à la certitude que nous avons que les objets de notre foi ſont révélés. Principes qui décident la queſtion propoſée. Quand à la certitude que nous avons des vérités du genre moral, la certitude des dogmes de la foi ne lui eſt pas inférieure, mais égale & du même genre. Réflexion ſur cette propoſition ſoutenue par quelques perſonnes, que la foi eſt plus certaine que la raiſon. *Ibid.* 18. *a.* Obſervations ſur quelques fautes que les théologiens ont faites dans l'examen de la queſtion propoſée. *Ibid. b.*

II. *La foi conſidérée comme une vertu.* C'eſt le ſentiment de tous les peres & de tous les théologiens, qu'elle eſt méritoire. La perſuaſion ne pouvant qu'être conſéquente à l'effet que les preuves produiſent ſur l'eſprit qui les examine, quel mérite peut-il y avoir à trouver ces preuves bonnes, & quel démérite à y refuſer ſon aſſentiment? L'autorité des plus habiles philoſophes ſemble confirmer ici que l'inconviction n'eſt pas un crime, ni la foi une vertu. s'Graveſande cité. Le ſentiment de S. Thomas ſur ce ſujet rejetté. *Ibid.* 19. *a.* Solution de cette difficulté. Toute perſuaſion réſulte de la comparaiſon de deux idées, & cette comparaiſon dépend de notre liberté. Toute perſuaſion en général eſt libre autant que réfléchie, quoiqu'elle ne le ſoit pas en tant que directe. *Ibid. b.* Celui qui détournera ſon eſprit de la conſidération des preuves pour l'attacher aux difficultés qui les combattent, oppoſera très-librement des difficultés à la perſuaſion. Paſſage de Paſcal ſur ce ſujet. L'évidence des preuves de la religion n'eſt point telle, qu'on ne puiſſe pas s'y refuſer, auſſi-tôt qu'on les comprend. Autre paſſage de Paſcal qui confirme cette propoſition.

III. *La foi conſidérée comme une grace.* La foi eſt une grace extérieure par les circonſtances favorables où Dieu nous place pour l'obtenir. La foi eſt une grace intérieure par le concours ſurnaturel dont Dieu nous aide pour arriver à la perſuaſion des vérités religieuſes. La foi n'eſt pas la premiere grace. *Ibid.* 20. *a.* Réflexions ſur la définition qu'on donne communément de la foi. Nous diviſons la foi en habituelle & actuelle; en acquiſe & infuſe; en foi informe & foi formée, en foi vive & foi morte. Controverſe entre les catholiques & les proteſtans ſur la maniere dont on doit concilier ce que S. Paul & S. Jacques ont dit de la foi; *Ibid. b.* enfin on diviſe la foi en implicite & explicite. Dans l'égliſe catholique, il y a des dogmes qu'il ſuffit de croire d'une foi implicite, & d'autres qu'il eſt néceſſaire, pour le ſalut, de croire explicitement. De la néceſſité de la foi pour le ſalut. On diſtingue en théologie la néceſſité de précepte & la néceſſité de moyen: ces deux néceſſités ſont également fortes. Différence qu'on allegue entre l'une & l'autre. Ce que les théologiens penſent de l'ignorance invincible. La néceſſité de la foi pour le ſalut eſt un dogme capital dans la doctrine chrétienne. *Ibid.* 21. *a.* Ce qu'on entend par croire un dogme d'une foi explicite, & croire ce même dogme d'une foi implicite. Quels ſont les dogmes dont la foi explicite eſt néceſſaire au ſalut. Divers ſentimens des théologiens ſur cette queſtion. Quelles ſont les choſes néceſſaires au ſalut d'une néceſſité de moyen. *Ibid. b.* Suppoſition que fait l'auteur pour déterminer avec préciſion comment la foi eſt néceſſaire au ſalut. Comment doit s'entendre cette propoſition, que la foi explicite eſt néceſſaire aux adultes d'une néceſſité de moyen. On regarde comme de foi en théologie, les dogmes rigoureux de la néceſſité abſolue de la foi; au lieu qu'on traite de ſentimens pieux les principes qui peuvent lui ſervir de correctif. *Ibid.* 22. *a.* Celui qui, en ſuppoſant la néceſſité de la foi, diroit que les païens ſont élevés à cette connoiſſance par un ſecours extraordinaire, diroit une choſe peu vraiſemblable, mais n'avanceroit rien de contraire à la doctrine chrétienne. Difficulté de concilier enſemble la gratuité & la néceſſité de la foi. Moyen d'établir l'une & l'autre. *Ibid. b.* Quoique la foi ſoit néceſſaire au ſalut, l'infidélité négative, c'eſt-à-dire, le défaut de foi, lorſqu'on n'a pas réſiſté poſitivement aux lumieres de la foi qui ſe préſentoient, n'eſt pas un péché. Objection: ſi les hommes obſervent la loi naturelle, leur infidélité négative ne leur étant pas imputée à péché, ils peuvent éviter la damnation, & par conſéquent arriver au ſalut ſans la foi; & alors la néceſſité abſolue de la foi ſouffrira quelqu'atteinte. Réponſe qu'on fait ordinairement; celles de S. Thomas. Obſervations de l'auteur ſur ces réponſes. *Ibid. b.* Comment S. Thomas établit dans ſes réponſes la néceſſité de la foi dans toute ſa rigueur. Des enfans morts ſans le baptême. *Ibid. b.*

Foi. Différence entre foi & croyance, IV. 516. *b.* entre foi & ſcience, *Ibid.* entre l'évidence & la foi. VI. 146. *b.* Quelles ſortes de propoſitions ſont cenſées objet de foi. IV. 516. *b.* Uſage de la raiſon en matiere de foi. 517. *b.* En matiere de foi, on ne doit pas raiſonner par analogie. I. 400. *a.* Où ſont contenus les articles de notre foi. III. 812. *a*, *b.* Quelle eſt la foi qui fait le caractere du fidele. VI. 685. *b.* Articles de foi fondamentaux. VII. 63. *b.* De la foi explicite & implicite. VI. 308. *a.* De la foi implicite en particulier. VIII. 597. *b.* 598. *a.* Uſage de la liberté de penſer en matiere de foi. IX. 472. *b.* *&c.* C'eſt la foi qui donne toute l'efficace à notre culte. 596. *a.* Ce feroit mal connoître la religion, que de relever le mérite de la foi au-deſſus de la morale. X. 702. *a.* Réflexions ſur l'alliage des principes de la foi avec ceux de la philoſophie. 741. *a*, *b.* *&c.* Eſpece d'obſcurité eſſentielle à la foi. XI. 507. *b.* La foi ne peut jamais être contraire aux vérités éternelles: bornes préciſes qui ſe trouvent entre la foi & la raiſon: combien il importe d'établir ces bornes. XIII. 773. *b.* 774. *a.* Ecarts dans leſquels doit tomber tout homme qui ne ſoumet pas ſa raiſon aux principes de ſa foi. XVII. 400. *a*, *b.* Divers égards auxquels la morale l'emporte ſur la foi: conſéquences qui réſultent de cette prééminence de la morale. 780. *b.* On peut avoir la foi ſans l'eſpérance: on ne peut avoir l'eſpérance ſans la foi. V. 971. *a.*

FOI. (*Iconol.*) Comment on repréſente la foi en qualité de vertu morale. Comment on la repréſente en tant que vertu chrétienne. VI. 23. *b.*

Foi, figure ſymbolique qui la repréſente. XV. 731. *b.* Temple de la foi. XVI. 72. *a.*

FOI, (*Blaſon*) deux mains jointes enſemble. Foi parée. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 74. *a.*

Foi, ligne de (*Aſtronom.*) *Suppl.* III. 746. *a.*

FOI, (*Juriſpr.*) ſignifie quelquefois *fidélité*, quelquefois auſſi *croyance*, ou encore *atteſtation* & *preuve*. VII. 23. *b.*

FOI, (*Bonne*) conviction intérieure que l'on a de la juſtice de ſon droit ou de ſa poſſeſſion. Contrats de bonne foi, & contrats de droit étroit. Parmi nous tous les contrats ſont de bonne foi. Ce qu'exige la bonne foi. De la bonne foi chez les Romains. VI. 24. *a.*

FOI, *bonne* (*Morale*, *Mythol.*) voyez *fidélité*. Il n'eſt pas permis de manquer de foi à un ennemi. V. 693. *a.* Dieu de la bonne foi. VII. 687. *b.*

Foi du contrat. VI. 24. *a.*

Foi & hommage: en quoi elle conſiſte. Anciennement on diſtinguoit la foi de l'hommage. Il n'y a que la foi & hommage qui ſoit de l'eſſence du fief. En quel cas ſe fait la foi au ſeigneur. Par qui elle ſe fait. De ſa néceſſité. De la foi & hommage faite par l'uſu-fruitier. VII. 24. *a.* Tous les co-propriétaires doivent porter la foi. De la foi & hommage faite par pluſieurs contendans à la propriété d'un fief. Le tuteur ne peut faire la foi pour les mineurs. Le mari

doit

doit la foi pour le fief qui lui eſt échu par ſon mariage. La femme ſéparée de ſon mari doit la faire elle-même. La femme ne doit point de foi, après le décès du mari, pour un fief acquis pendant la communauté, ſi le mari l'a déjà portée. La douairiere n'en doit point non plus pour les fiefs ſujets au douaire. Lorſqu'un fief advient au roi, il ne doit point de foi au ſeigneur dominant. Le donataire entre-vifs d'un fief, ou le légataire, ſont tenus de faire la foi. De la foi que doivent les corps & communautés poſſédant fiefs, les bénéficiers. Foi & hommage que doit porter le commiſſaire aux ſaiſies, en cas de ſaiſie d'un fief. *Ibid. b.* Le ſeigneur dominant doit recevoir la foi du commiſſaire ou lui donner ſouffrance. Le curateur d'un vaſſal abſent doit faire la foi. Le délaiſſement par hypotheque n'occaſionne point de nouvelle foi & hommage. De la foi & hommage enſuite du déguerpiſſement. Dans une ſucceſſion vacante, le curateur doit la foi. En ſucceſſion directe, le fils aîné porte la foi. Après le partage, chacun doit la foi pour ſa part. Quel eſt celui de la famille qui doit faire la foi, ſelon différens cas ſuppoſés. Quels ſont les cas où l'aîné n'eſt pas tenu de faire la foi pour ſes puînés. Lorſque l'aîné fait la foi pour les puînés, il doit les acquitter du relief pour les fiefs échus en directe. *Ibid.* 25. *a.* A qui doit être faite la foi & hommage, ſelon divers cas ſuppoſés. Quel eſt le lieu où elle ſe fait. *Ibid. b.* Du délai que les coutumes accordent pour faire la foi. De la forme à obſerver en rendant la foi & hommage. Exemples qui montrent que celle qui eſt due au roi ſe fait à genoux. Le ſerment de fidélité ne ſe prête plus qu'au roi pour les fiefs qui relevent de lui. *Ibid.* 26. *a.* La foi & hommage doit être pure & ſimple & non pas conditionnelle. De l'âge requis pour faire la foi. De la perſonne qui doit faire la foi. Ce qu'on entend par réception en foi & hommage, ou inveſtiture. Quoiqu'il y ait combat de fief, un des ſeigneurs peut recevoir la foi. Lorſque le vaſſal ſe préſente, il eſt au choix du ſeigneur de recevoir la foi ou de retirer féodalement. Ce que doit faire le vaſſal en cas de refus du ſeigneur de recevoir la foi. L'obligation de faire la foi au légitime ſeigneur, eſt de ſa nature impreſcriptible, *&c.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Foi & hommage, voyez *hommage*. Foi & hommage exprimé dans la coutume de Paris par la bouche & les mains. II. 349. *a, b.* A qui ſe fait la foi & hommage des fiefs relevant immédiatement de la couronne. III. 87. *a.* Abolition de foi & hommage que le roi faiſoit à ſes ſujets. *Ibid.* Démiſſion de foi. IV. 816. *a.* Homme de foi, de foi-lige, de foi ſimple. VIII. 280. *b.* De la réception en foi par main ſouveraine. IX. 879. *b.* Recevoir à foi & hommage. XIII. 846. *b.* Surſéance que le ſeigneur accorde à ſon vaſſal pour lui faire la foi & hommage. XV. 397. *b.* Tierce-foi. XVI. 322. *a.* Cérémonie de la foi & hommage. 856. *b.*

Foi-lige. VII. 26. *b.*

Foi-mauvaiſe. VII. 26. *b.*

Foi-mentie. VII. 26. *b.*

Foi pleine & entiere. VII. 26. *b.*

Foi proviſoire. VII. 26. *b.*

Foi publique. VII. 27. *a.*

FOI, taille générale ou ſpéciale. (*Juriſpr. angloiſe.*) VII. 27. *a.*

FOI. (*Blaſon*) VII. 27. *a.*

FOIBLAGE, terme de monnoyage. XVI. 361. *b.*

FOIBLE. (*Gramm.*) Ame foible, cœur foible, eſprit foible. Ouvrage foible par les penſées, par le ſtyle. Ce qu'on entend par harangue foible, plaidoyer, tragédie, comédie foibles. On ſentira ce qu'on entend par vers foibles, ſi l'on compare les endroits que Racine, & Campiſtron, ſon imitateur, ont traités. VII. 27. *a.*

Foible. Différence entre foible & facile, 358. *b.* entre foible & fragile. VII. 273. *b.*

FOIBLE. (*Morale*) Il y a la même différence entre les foibles & les foibleſſes, qu'entre la cauſe & l'effet. Ce qu'on entend par un foible. Il en eſt qui viennent de l'eſprit, il en eſt qui viennent du cœur. Moins un peuple eſt éclairé, plus il eſt ſuſceptible des foibles d'eſprit: plus un peuple eſt poli, plus il eſt ſuſceptible des foibles de cœur. Foibles des femmes. Quels ſont les contraires des foibles du cœur & de ceux de l'eſprit. Un foible peut être indifférent, une foibleſſe eſt toujours repréhenſible. VII. 27. *b.*

FOIBLE, (*Comm.*) en parlant d'une marchandiſe. Ce qu'on nomme le foible dans la balance romaine; garde-foible dans la balance. Ce qu'on entend, lorſqu'on dit qu'une marchandiſe a été vendue, le fort portant le foible. VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Ecriture*) VII. 27. *b.*

FOIBLE. (*Jardin.*) VII. 27. *b.*

FOIBLESSE. (*Morale*) Diſtinction entre foibleſſe habituelle, & foibleſſe paſſagere. Sources de l'une & de l'autre. VII. 27. *b.* Différences entre l'homme foible, & l'homme qui a des foibleſſes. Tous deux ont ceci de commun, qu'ils ſentent leur état & qu'ils ſe le reprochent; mais par ce ſentiment l'homme devient malheureux, au lieu que l'état de l'autre a ſes plaiſirs comme ſes peines. L'homme foible le ſera toute ſa vie; l'homme qui a des foibleſſes ſortira d'un état qui lui eſt étranger. Foibleſſes de M. de Turenne; comment il les répara. Divers traits qui peignent l'homme foible: on aime quelquefois les gens foibles, rarement on les eſtime. Autres claſſes d'hommes qu'on appelle foibles, quoique leur caractere ſoit totalement oppoſé au précédent. *Ibid.* 28. *a.*

Foibleſſe, imbécillité, folie: différentes ſignifications de ces mots. VII. 42. *b.*

FOIBLESSE, (*Médecine*) diminution des forces, foibleſſe dans les fibres. VII. 28. *a.*

Foibleſſe, voyez *Débilité*. Foibleſſe cauſée par la perte de la ſemence. XIV. 939. *b.* Examen de la queſtion, s'il eſt vrai qu'il eſt ſalutaire aux perſonnes foibles de coucher avec les perſonnes fraîches & vigoureuſes. XV. 47. *b.*

FOIE, (*Anatomie*) ſtructure du foie. Région qu'il occupe par la grandeur de ſon volume. Diviſion du foie en deux lobes; cette diviſion eſt marquée par une ligne qu'on nomme la ſciſſure du foie. Deſcription des deux lobes. Figure du foie. Éminences du grand lobe. Enfoncemens de la partie concave du foie. VII. 28. *b.* Echancrure commune aux deux lobes. Comment ce viſcere eſt aſſujetti aux parties voiſines. Membrane qui recouvre le foie; vaiſſeaux lymphatiques entre les deux lames de cette membrane. Vaiſſeaux qui compoſent la ſubſtance du foie. Petits grains ou véſicules que M. Winſlow nomme grains pulpeux. Diſtinction des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ces grains pulpeux en deux ſortes; ſavoir ceux qui y portent quelque liqueur, & ceux qui en rapportent. Veines hépatiques. *Ibid.* 29. *a.* Veines lymphatiques. Pores biliaires; pore épathique. Membrane appellée capſule de Gliſſon. Les anciens plaçoient le ſiege de l'amour dans le foie. Mais les modernes ont démontré que ce viſcere étoit l'organe de la ſecrétion de la bile. De quelle maniere cette humeur eſt ſéparée. Nature & propriétés de la bile. *Ibid. b.* Ce que devient la bile ſéparée dans le foie.

Conſéquences qui réſultent de l'expoſé précédent. 1°. L'artere hépatique & celles qui l'accompagnent, ſervent à la vie, à la nutrition, à la chaleur, ſecrétion, expulſion des humeurs hépatiques. 2°. Il part des extrémités de la membrane externe du foie quantité de vaiſſeaux lymphatiques, *&c.* 3°. Veines qui reçoivent le ſang porté par l'artere hépatique ſur la ſurface du foie, *&c.* 4°. La veine-porte prend la forme d'artere & en exerce les fonctions. 5°. Tous les viſceres abdominaux, chylopoiétiques, *&c.* travaillent uniquement pour le foie. 6°. Situation favorable du foie placé ſous le diaphragme & expoſé à l'action des muſcles de l'abdomen. *Ibid.* 30. *a.* 7°. Les maladies du foie ſont très-communes & très-difficiles à guérir. 8°. On ne voit nulle part tant de cauſes concourir à former quelque liqueur du corps, qu'il s'en trouve pour la production de la bile. Son uſage. 9°. Cette liqueur eſt préparée avec plus d'artifice que celles qui ſe filtrent dans le reſte du corps. 10°. Deux uſages du foie ici indiqués.

Obſervations anatomiques de différens auteurs ſur la ſtructure, la nature & les uſages du foie. *Ibid. b.*

Jeux de la nature. Ibid. 31. *a. Remarques ſur quelques cas rares de maladies du foie. Auteurs à conſulter. Ibid. b.*

Foie. Sa deſcription. VIII. 272. *a. Suppl.* II. 614. *a.* Canaux qui ont leur ſource dans les glandes du foie. II. 252. *b.* Celluloſité très-forte dans ce viſcere. *Suppl.* II. 227. *a.* Capſule commune des vaiſſeaux du foie, *voyez* CAPSULE *de Gliſſon.* Situation de la véſicule du fiel dans le foie. VI. 717. *a.* Parties appartenantes au foie, ou dépendantes du foie. VIII. 133. *b.* Ligamens par leſquels il eſt attaché au diaphragme. 272. *a.* Ligament coronaire du foie. IX. 515. *b.* Ligamens latéraux. *Ibid.* Dépendance mutuelle du foie & de la rate. XIII. 822. *b.* Ligament ſuſpenſoire du foie. XV. 701. *a.* Sympathie du foie avec d'autres parties. 738. *b.* — *Voyez* HÉPATIQUE.

FOIE. (*Phyſiolog.*) Les anciens avoient imaginé que c'eſt dans cette partie, que le ſuc des alimens eſt porté, pour y être converti en ſang, & que la bile n'eſt que la partie excrémentitielle du nouveau ſang. VII. 31. *b.* Détails ſur cette hypotheſe des anciens, & ſur les obſervations qui ſembloient la favoriſer. Sentimens d'Hippocrate, de Démocrite, de Galien, ſur les uſages de ce viſcere. Le ſentiment ſur la ſanguification opérée dans le foie, a été conſtamment adopté par les médecins, juſqu'à la découverte des veines lactées. Ce ſentiment attaqué premiérement par Gliſſon, & enſuite détruit par Bartholin. Quels furent les derniers défenſeurs de l'hypotheſe des anciens. Obſervations qui démontrerent que l'organiſation du foie n'étoit point propre à la ſanguification. *Ibid.* 32. *a.* Importance des fonctions du foie, & de l'humeur, à la ſecrétion de laquelle il eſt deſtiné. Quelle eſt la quantité de bile qui doit ſe former dans l'homme dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Autres obſervations concernant le foie & ce qui eſt propre à ce viſcere.

1°. Il n'eſt aucune ſecrétion qui ſoit préparée avec autant

d'appareil que celle qui ſe fait dans le foie. Cette humeur, qui eſt la bile, doit les qualités qui la caractériſent, à la réunion des qualités de tous les différens ſangs dans les ramifications de la veine-porte, d'où paſſe la matiere de la bile dans ſes vaiſſeaux ſecrétoires. *Ibid. b.* 2°. Obſervations & raiſonnemens qui montrent que c'eſt du ſang de la veine-porte qu'eſt ſéparée la bile, & non pas du ſang de l'artere hépatique. 3°. Uſages de cette artere. 4°. *Ibid.* 33. *a.* Variétés particulieres qu'éprouve le ſang artériel de la cœliaque & de la méſentérique. Cette propoſition, que le cours du ſang ſe fait en circulant du cœur dans les arteres, de celles-ci dans les veines, pour retourner immédiatement au cœur, cette propoſition ſouffre une exception par rapport au ſang des viſceres qui concourent à la formation de la bile. 5°. L'on peut regarder le ſinus de la veine-porte comme un centre de réunion & de diviſion pour le ſang de cette veine, qui fait que l'on peut comparer à cet égard ce ſinus au cœur. Boerhaave obſerve que la rate eſt à ce cœur abdominal, ce que ſont les poumons au cœur thorachique. 6°. De toutes les diſpoſitions néceſſaires pour rendre le foie propre à la fonction à laquelle il eſt deſtiné, il n'en eſt point de plus importante que le rapport qui exiſte entre l'épiploon & ce viſcere. Uſage de l'*omentum*, dont le ſang veineux ſe rend dans la veine-porte. *Ibid. b.* 7°. Différences entre la bile qui coule par le conduit hépatique, & celle qui vient de la véſicule du fiel. La bile eſt fort éloignée d'être amere, tant qu'elle eſt dans les vaiſſeaux ſecrétoires; mais la plus petite quantité de celle de la véſicule ſuffit pour infecter de ſon amertume tout ce à quoi elle ſe mêle. Animaux qui n'ont point de fiel, & dont le foie ne fournit d'autre bile que celle qui ſe trouve dans le canal hépatique. *Ibid.* 34. *a.* Il exiſte des animaux dans leſquels la bile de la véſicule eſt abſolument ſéparée de celle que le foie fournit au conduit hépatique. Il y a lieu de croire que la bile hépatique eſt d'une néceſſité plus générale que la cyſtique dans l'économie animale.

8°. De l'origine de la bile de la véſicule. Qualités qu'elle acquiert par ſon ſéjour dans ce réſervoir. Il n'y a qu'une ſorte de bile dans tous les vaiſſeaux ſecrétoires du foie; elle eſt telle dans toutes les parties de ce viſcere, qu'elle arrive dans le conduit hépatique. D'où vient l'erreur de ceux qui ont attribué à la bile hépatique les mêmes qualités qu'à la bile cyſtique.

9°. Différence entre le cours de la bile hépatique, qui eſt conſtant & réglé, & celui de la bile cyſtique ou du fiel qui eſt momentané, & ne ſe fait qu'avant & pendant le travail de la digeſtion. *Ibid. b.* La véſicule du fiel a été obſervée en partie vuidée dans les animaux ouverts peu après avoir mangé, & très-remplie & diſtendue dans ceux qui avoient été privés de manger long-tems avant leur mort. 10°. Diſtinction qu'établit Riviere entre les deux biles, dont il appelle l'une *récrémentitielle*, & l'autre *excrémentitielle*. Fondement de cette diſtinction. La bile cyſtique ne paſſe point avec le chyle dans les veines lactées; mais demeure avec le marc des alimens, & s'évacue comme lui. Bons effets qu'elle produit dans les premieres veines, & pour la digeſtion. *Ibid.* 35. *a.* 11°. Il n'eſt aucun animal connu qui n'ait un foie. Plus les autres viſceres ſont petits à proportion du ſujet, plus le foie eſt grand. Exemple tiré des poiſſons. 12°. Hypotheſe par laquelle l'auteur établit une ſorte d'influence générale du foie ſur toute l'économie animale, par l'analogie qu'il établit entre ce viſcere, le cerveau & le poumon, qu'il regarde comme les trois organes dont les uſages ſont généraux, tandis que les autres viſceres n'ont que des uſages bornés. *Ibid. b.* Autres preuves en faveur de cette hypotheſe. Ce viſcere exiſte dans tous les êtres qui ont vie. Il eſt d'un volume d'autant plus grand dans les animaux, qu'ils ont leurs humeurs plus diſpoſées à perdre leur fluidité. Les vices qui peuvent affecter cette partie, influent ſur toutes les humeurs. 13°. En quoi conſiſtent ces uſages généraux, que l'auteur attribue à la bile. *Ibid.* 36. *a.* 14°. Circulation qu'il lui attribue, par laquelle étant ſortie du foie pour entrer dans le canal inteſtinal, une partie de cette humeur retourne au foie, étant abſorbée, repriſe par les veines du méſentere, & renouvelle continuellement ce cours. Quel eſt l'uſage de cette circulation. 15°. Le recrément fourni par le foie dans les ſecondes voies, ne ſe borne pas à entretenir les qualités néceſſaires dans les fluides animaux; il agit auſſi ſur les ſolides, en excitant l'irritabilité des vaiſſeaux, & en ranimant continuellement l'action ſyſtaltique. *Ibid. b.* Cette action de la bile fait concevoir comment elle peut influer ſur le phyſique des inclinations, des paſſions, & ſur le tempérament. *Ibid.* 37. *a.*

Foie. Différentes opinions ſur la maniere dont la bile eſt ſéparée dans le foie. II. 250. *a*, *b*. *Suppl.* I. 984. *a.*

FOIE. (*Anatom.*) Animaux dans leſquels il ſe trouve. Sa formation dans le fœtus. Volume de ce viſcere dans différens animaux. De ſa couleur; ſa ſituation. *Suppl.* III. 74. *a.* Ses diviſions. Deſcription détaillée du foie. *Ibid. b.* Ses ligamens. *Ibid.* 75. *a.* Ses vaiſſeaux artériels, veineux. *Ibid. b.* 76. *a*, *b.* 77. *a*, *b.* & lymphatiques. *Ibid.* 78. *a.* Vaiſſeaux biliaires, particuliers au foie. *Ibid. b.* Ses nerfs. Le foie a peu de ſentiment. Ses membranes. *Ibid.* 79. *a.* Conſiſtance de ce viſcere; il réſiſte long-tems à la pourriture. La diviſion des lobules du foie s'arrête, quant à l'œil de l'obſervateur, à de petits grains viſibles dans l'homme, & mieux encore dans pluſieurs animaux. De la ſtructure interne de ces grains. De la préparation de la bile par le foie. *Ibid. b.* De la direction de la bile, & des conduits de cette humeur. *Ibid.* 80. *a.* Il paroît certain que toute la bile naît dans le foie, & que c'eſt la veine-porte qui en fournit la matiere. Comment la reſpiration influe ſur les différens degrés de vîteſſe du ſang dans le foie. Balance que les effets différens de la reſpiration mettent entre le ſang des parties au-deſſus du diaphragme, & dans celui de la veine-cave inférieure. *Ibid. b.* Compreſſion par laquelle la bile eſt exprimée. La ſituation du corps peut quelque choſe ſur le mouvement de cette liqueur. Il eſt douteux ſi, dans l'état de ſanté, la bile remonte juſques dans l'eſtomac. Uſages du foie dans le fœtus. *Ibid.* 81. *a.*

Foie, maladies de, non ſeulement il eſt ſuſceptible de toutes les léſions dont peuvent être affectés tous les organes, mais il eſt plus diſpoſé qu'aucun autre à contracter les différens vices qui conſtituent ces léſions. 1°. Vices que doivent aiſément contracter les fluides portés dans cet organe par des vaiſſeaux veineux, très-éloignés de la puiſſance impulſive, & cependant deſtinés à faire ici les fonctions d'artere. VII. 37. *a.* 2°. Comment les vaiſſeaux artériels de ce viſcere doivent participer aux vices des vaiſſeaux veineux. 3°. Cependant les vaiſſeaux colatoires de la bile, très-irritables par cette raiſon, doivent auſſi être ſujets à pécher par trop d'action. Divers maux qui en réſultent. 4°. Ces vices dans les ſolides doivent contribuer d'autant plus à en procurer aux fluides, que ceux-ci ſont plus diſpoſés par leur nature à en contracter. 5°. Le vrai ſang artériel du foie doit avoir auſſi plus de diſpoſition à s'épaiſſir, à cauſe de la molleſſe du viſcere. 6°. Diſpoſition de la bile à perdre ſa fluidité. Divers maux qui en réſultent. *Ibid. b.* 7°. Les différens vices du foie dans les fluides & dans les ſolides peuvent auſſi être produits ſympathiquement, par un effet de ſa dépendance des autres organes qui ont relation avec lui. 8°. Les différens vices du poumon même peuvent auſſi contribuer aux léſions du foie. *Ibid.* 38. *a.* Ainſi le foie peut être le ſiege d'un très-grand nombre de maladies, ce qui a fait dire à Stahl, *vena-porta, porta malorum*. Il eſt moins ſujet aux maladies inflammatoires; mais il peut être le ſiege de diverſes maladies chroniques très-douloureuſes & très-funeſtes. De cent maladies chroniques, à peine en trouve-t-on une dont la cauſe n'ait pas ſon ſiege principal dans le foie. De plus, on peut compter mille cures des maladies aiguës, tandis qu'on a peine à en obſerver une parfaite des différentes maladies du foie. Quelle eſt la raiſon de la difficulté qu'on éprouve à les guérir. *Ibid. b.* Principal moyen qu'on doit tenter pour parvenir à détruire ces cauſes morbifiques. Autres remedes deſtinés à cet uſage. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 39. *a.*

Foie. Guériſon d'un abcès au foie. I. 16. *a.* Autres maladies du foie, le flux hépatique. VIII. 134. *a*, *b.* L'hépatite ou inflammation du foie. 136. *a*, *b.* &c. Hernie du foie. 137. *a*, *b.* Préſages qu'on peut tirer du pouls dans les maladies du foie. XIII. 233. *b.* Vers dans le foie. XVII. 43. *b.* Remedes contre l'obſtruction du foie, d'où ſuit la jauniſſe. 338. *a.* *Voyez* HÉPATIQUE, (*Anat. Epizoot.*)

FOIE *des animaux.* (*Diete, Mat. médic.*) De l'uſage du foie des différens animaux, conſidéré comme aliment. VII. 39. *b.*

Foie des animaux. Les anciens donnoient à cette partie des animaux une attention particuliere. VI. 328. *a.* Vers dans les foies de veaux ou de bœufs. VII. 43. *b.* Foie du cheval. *Suppl.* III. 393. *b.*

Foie de ſoufre. VIII. 133. *a.* XV. 401. *a.* Foie de ſoufre d'antimoine. I. 506. *b.* Foie de ſoufre arſénical. XI. 665. *b.*

Foie d'antimoine. I. 506. *a.* VIII. 132. *b.* XIV. 39. *b.*

Foie d'arſénic, *voyez* ORPIMENT, & V. 634. *a.*

FOIN, (*Jardin.*) toute l'herbe qui couvre une prairie. VII. 39. *a.*

Foie, *voyez* FOURRAGE. Façon & récolte des foins, *voyez* FENAISON. Moyen de ſuppléer à la diſette des foins. XIII. 540. *a*, *b.* Foin en ſueur. XV. 625. *b.* Des différentes qualités de foins. *Suppl.* III. 400. *a*, *b.*

FOIN. (*Maneg. Maréch.*) Attention qu'il faut faire à la quantité & à la qualité du foin pour les chevaux. VII. 39. *b.*

FOINS. (*Chaſſe*) Réglement que la conſervation d'une certaine eſpece de gibier a occaſionné ſur la fénaiſon dans certaines capitaineries. VII. 39. *b.*

FOIRE. (*Comm. Polit.*) Etymologie de ce mot. Différence entre foire & marché. Les marchands & les acheteurs ne peuvent ſe raſſembler dans certains lieux ſans un intérêt qui ſurpaſſe les frais du voyage. Le cours naturel du commerce ſuffit pour former ce concours, & l'augmenter à un certain point. La concurrence des vendeurs limite le prix des denrées, & ce prix limite le nombre des vendeurs. VII. 39. *b.*

Comment ſe forment les différens centres de commerce ou marchés, auxquels répondent autant de cantons ou d'arrondiſſemens plus ou moins étendus, ſuivant la nature des denrées, la facilité plus ou moins grande des communications, & l'état de la population plus ou moins nombreuſe. La même raiſon de commodité qui détermine le concours des marchands & des acheteurs à certains lieux, le détermine auſſi à certains jours. Quelles ſont les cauſes auxquelles il faut attribuer ces grandes foires, où les productions d'une partie de l'Europe ſe raſſemblent à grands frais, & qui ſemblent être le rendez-vous des nations. *Ibid.* 40. *a.* Différence entre les cauſes du concours des marchands & des acheteurs dans les foires ou dans les marchés. Réglemens de police qu'on a prétendu établir dans les marchés, & qui leur ont été plus nuiſibles qu'utiles. Quelles ſont les foires les plus conſidérables en France & en Allemagne. Réflexions contre l'illuſion aſſez commune, qui fait citer à quelques perſonnes la grandeur & l'étendue du commerce de certaines foires, comme une preuve de la grandeur du commerce d'un état. Lorſque toute l'Europe gémiſſoit ſous les entraves multipliées du gouvernement féodal, il n'eſt pas douteux que les ſeigneurs particuliers qui ſe relâcherent un peu de la rigueur des droits ſur le commerce, virent bientôt les lieux de leur réſidence enrichis, agrandis, embellis. *Ibid. b.* Mais depuis que toutes les petites ſouverainetés ſe ſont réunies ſous un ſeul prince, n'eſt-il pas étonnant que des abus encore ſubſiſtans du gouvernement féodal, aient été loués & imités comme l'ouvrage d'une ſage politique? N'eſt-il pas étonnant qu'on ait encore établi de nouvelles foires, augmenté les privileges de certaines villes, & empêché certaines branches de commerce de s'établir dans des provinces pauvres, crainte de nuire à d'autres villes déja enrichies? Qu'importe qu'il ſe faſſe un grand commerce dans tel endroit, ſi ce n'eſt qu'aux dépens de tel autre lieu dont le commerce eſt empêché. En Hollande, il n'y a point de foire; mais toute l'étendue de l'état & toute l'année n'en forment qu'une continuelle. Prétextes qu'on allegue pour ſoutenir l'utilité des grandes foires. *Ibid.* 41. *a.* Réponſe à ces prétextes. Moyen d'obtenir les mêmes avantages que les foires procurent, en favoriſant également tous les membres de l'état. Ainſi les grandes foires ne ſont jamais auſſi utiles, que la gêne qu'elles ſuppoſent eſt nuiſible. Elles ne peuvent exiſter que dans les états où le commerce eſt gêné, & par conſéquent médiocre. *Ibid. b.*

Foire. Ouverture d'une foire. XI. 721. *b.* Banc que les banquiers tenoient dans les foires. II. 52. *b.* Conſervateur des foires. IV. 34. *b.* 39. *b.* Dérangement que les fêtes cauſent aux foires. VI. 566. *b.* Gardes ou maîtres des foires. VII. 493. *a.* Gardes des foires. 509. *b.* De l'uſage autrefois établi en Angleterre de tenir des foires les dimanches & devant les portes des égliſes. X. 84. *a.* Scel des foires. XIV. 750. *b.* Foires de Lyon. VI. 40. *a.*

Foires de Champagne & de Brie: chancelier de ces foires. III. 100. *a*, *b.* Commiſſaires des gardes de ces foires. 708. *b.* Conſeil où étoient données les déclarations & interprétations ſur les ordonnances concernant ces foires. IV. 22. *a.* Notaires des foires de Champagne & de Brie. XI. 243. *b.* 244. *b.* Sergent de ces foires. XV. 90. *a.*

FOIRE *de reſpect*, (*Comm.*) VII. 41. *b.*

FOIRIAO ou *foqueux*, (*Hiſt. mod.*) ſecte de la religion des Japonois. Moyen qu'employa Xaca, auteur de cette ſecte pour réuſſir à la fonder. Inutiles efforts des miſſionnaires pour éclairer les diſciples de Xaca. VII. 41. *b.* Comment on repréſente Xaca. Autre nom qu'il porte. *Ibid.* 42. *a.*

FOISONNEMENT, (*Maçonn.*) renflement du volume de chaux lorſqu'elle eſt réduite en pâte. De la qualité de la chaux eſtimée ſelon ce foiſonnement. *Suppl.* III. 81. *a.*

FOIX, (*Géogr.*) ville & comté de ce nom. Bayle originaire de Carlat, ville de ce comté. Obſervations ſur ſon dictionnaire. VI. 42. *a.*

Foix, mines d'argent que ce comté renferme. I. 638. *b.*

FOL *ou* FOU, (*Litt. mod.*) bouffon de cour. L'uſage des rois d'avoir des bouffons à leur cour, remonte aſſez haut dans l'hiſtoire moderne. Anecdote ſur un nommé Daudery, fou de l'empereur Théophile, & ſur l'impératrice Théodora ſa femme. VII. 42. *a.* Cette mode d'avoir des fous devenue commune dans toutes les cours de l'Europe depuis l'expédition des Croiſades. Gonelle, bouffon du marquis d'Eſt Nicolas III. En France, l'emploi de fou fut érigé en titre d'office particulier. Epitaphe d'un fou, qui ſe lit à S. Maurice de Senlis. Mot de Triboulet, fou de François I, ſur Charles-Quint. Le dernier fou de cour dont il ſoit parlé eſt un nommé l'Angely donné à Louis XIV. Mais ce l'Angely étoit un fou plein d'eſprit. Bon mot de Marigny ſur cet homme-là. Pour quelle cauſe il fut chaſſé. Raiſon qu'il donnoit de ce qu'il n'alloit pas au ſermon. *Ibid. b.*

FOL APPEL, (*Juriſp.*) ce qu'on entend par-là. Amende du fol appel. VII. 42. *b.*

FOLARD, (*le chevalier Charles de*) ſes commentaires ſur Polybe. VI. 96. *b.* Colonne du chevalier de Folard. III. 654. *b.* VII. 276. *a*, *b.* Cet auteur cité dans pluſieurs articles ſur l'art militaire.

FOLIE. (*Morale*) Différences entre l'imbécillité, la foibleſſe & la folie. VII. 42. *b.* Ce qu'on entend par *raiſon*, dans un ſens contraire à *folie*. La raiſon n'eſt autre choſe en général que la connoiſſance du vrai. En quoi conſiſtent le vrai phyſique & le vrai moral. L'erreur où nous tombons par rapport à ces deux ſortes de vrais, eſt folie. Dire ou faire des folies, n'eſt pas toujours être fou: c'eſt peut-être ſageſſe, ſi l'on veut faire attention à la foibleſſe de notre nature. Cauſes de la folie. Il y a mille gens dans le monde dont les folies ſont vraiment phyſiques, & beaucoup dans les maiſons de force qui n'ont que des folies morales. Tout excès eſt folie même dans ce qui eſt louable. Quelquefois l'excès eſt vertu, mais alors l'excès n'eſt pas réel. *Ibid.* 43. *a.* Un excès réel eſt regardé comme vertu quand il tient à un motif louable. Souvent l'excès eſt relatif ou à l'âge, ou à l'état, ou à la fortune. Il y a des choſes où la raiſon ne ſe trouve que dans un juſte milieu. Parmi nos folies il y en a de triſtes, d'impétueuſes, de douloureuſes, de gaies, de ſatisfaiſantes ſans être gaies. Folie des jeunes gens. Celle des gens à petits talens. Exemple d'une ſorte de folie à laquelle on ſeroit tenté de porter envie, celle d'un petit bourgeois qui s'étant acquis une aiſance au-deſſus de ſon état, en a conçu pour lui-même la plus ſincere vénération. L'habitude de voir de tels fous, nous les fait ſupporter. *Ibid. b.* Ces folies entrent dans l'ordre de la ſociété, ou elles ſont le partage d'un ſi grand nombre d'individus qu'il n'eſt pas poſſible de les en exclure. *Ibid.* 44. *a.*

Folie, elle ne conſiſte que dans l'exercice imparfait de la mémoire. VI. 150. *a*, *b.* Combien la folie & le génie ſe touchent de près. XVI. 260. *b.*

FOLIE. (*Médec.*) Différentes maladies avec leſquelles on a confondu la folie. Rapport qu'elle a avec la manie. L'erreur de l'entendement qui juge mal durant la veille, de choſes ſur leſquelles tout le monde penſe de la même maniere, eſt le genre de ces trois maladies, le délire, la mélancolie, la manie. Ce qu'on appelle phrénéſie. Différence entre la mélancolie & la folie; entre la manie & la phrénéſie. Différence entre la folie & la manie. VII. 44. *a.* *Voyez* ſur ce ſujet les articles MANIE, MÉLANCOLIE.

Folie, vices du cerveau, qui en ſont le principe. *Suppl.* II. 141. *a.*

FOLIES *d'Eſpagne*, (*Muſiq.*) Voyez vol. VII des pl. Muſiq. pl. 16.

FOLIGNY, (*Géogr.*) ville d'Italie en Ombrie. Ses révolutions. Ses évêques. Statue de S. Félicien. Tableau de Raphael dans une égliſe de religieuſes. Vallée de Foligny. *Suppl.* III. 81. *b.*

FOLIOLE. (*Botan.*) Des variétés & bizarreries qu'offrent l'arrangement, le nombre, la proportion des folioles. Elles ſont plus fréquentes & plus nombreuſes dans les eſpeces herbacées que dans les eſpeces ligneuſes. Communication qui ſe fait du ſuc nourricier d'une foliole aux autres de la même feuille. Ces folioles ſe greffent aſſez ſouvent les unes aux autres. Ouvrage à conſulter. VII. 44. *b.*

FOLIOT, (*Horlogerie*) balancier d'une horloge. VII. 44. *b.*

FOLIOT, (*Serrur.*) détails ſur ce reſſort qui fait partie de la ſerrure. VII. 44. *b.*

FOLIUM, (*Géomet.*) courbe du ſecond genre, ou ligne du troiſieme ordre. Equation de cette courbe. Ses propriétés. M. de l'Hopital donne une méthode de trouver les aſymptotes de cette courbe par les tangentes. VII. 45. *a.*

FOLKES, (*Martin*) ſavant Anglois. XVII. 605. *b.*

FOLKUNGERS, (*Hiſt. de Suede*) de l'ancienne maiſon de ce nom. *Suppl.* I. 901. *a.*

FOLLE, *mere*, (*Hiſt mod.*) ſociété formée à Dijon. X. 380. *b.* — 382. *b.* Autres ſociétés folles, *voyez* CALOTTE, (*régiment de la*) & ENFANS SANS SOUCI, *&c.*

FOLLES, (*Pêche*) filet avec lequel on prend des raies, anges, turbots & autres poiſſons. Deux eſpeces de folles, les flottées & les non-flottées. Deſcription & uſage de ces filets. Autre eſpece de folles, que l'on appelle *folles à la mer*; leur deſcription, & uſage. VII. 45. *b.* Demi-folles, & folles montées en ravoirs. Comment les pêcheurs de l'iſle de Ré font la pêche des chiens de mer en employant à cette pêche les folles flottées & non-flottées. Pêches des touils & des bouageois au printems, & des macreuſes & autres oiſeaux marins depuis la S. Michel juſqu'à Pâques, au moyen de ces filets. Deſcription & uſages des folles montées en ravoirs, dont les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Saint-Valeri ſe ſervent pour la pêche des raies. Saiſons favorables à cette pêche. Folles des pêcheurs de cayeux: *Ibid.* 46. *a.* deſcription de cette ſorte de pêche. Comment ſe fait la pêche avec les folles par les gens des hameaux d'Andinghem, reſſort de l'amirauté de Boulogne. *Ibid. b.*

Folles à la côte. XIV. 288. *a.* Folles traînantes & dérivantes. XVI. 529. *a.* Folles tramaillées. 538. *a.*

FOLLETS, *feux-* (*Phyſiq.*) VI. 613. *a*, *b.*

FOLLICULE, (*Botan.*) VII. 46. *b.*

Follicules de ſené. XV. 10. *b.* 11. *a.*

FOLLICULE, (*Anatom.*) c'eſt ainſi que pluſieurs anatomiſtes appellent la glande la plus ſimple de toutes. Divers ſentimens ſur l'exiſtence de ces glandes. Obſervations que l'auteur en a faites dans le plexus choroïde. Syſtêmes oppoſés de Malpighi & de Ruyſch ſur la ſtructure des glandes. Extrait des lettres que ſe ſont écrites ſur ce ſujet : Ruyſch & Boerhaave défenſeurs de Malpighi. VII. 46. *b.* & ſuiv.

FOLLICULE, (*Anatom.*) membrane qui renferme une cavité d'où part un conduit excrétoire. On voit ſur la langue & dans le pharinx de véritables follicules ou des glandes ſimples. Deſcription de ces glandes. Leur diſtinction en muqueuſes & en ſébacées. Parties des corps où elles ſe font remarquer. *Suppl.* III. 81. *b.* Les follicules ſimples des deux claſſes produiſent en bien des endroits, des glandes compoſées. Une autre eſpece de follicule, c'eſt le ſinus, avec les pores qui y ont du rapport. Matiere viſqueuſe que ces follicules & ces ſinus ſéparent. Quelle eſt leur deſtination. Comment la liqueur eſt retenue dans ces follicules ou ſinus, & comment elle en eſt exprimée. *Ibid.* 82. *a.* Examen du ſyſtême de Malpighi ſur les glandes. Obſervations hiſtoriques ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

FOLLICULE, (*Chirurg.*) ſac ou kyſte. VII. 48. *a.*

FOLLIS, (*Hiſt. anc.*) petite monnoie, de cuivre d'abord, enſuite d'argent. Les habitans de Conſtantinople en payoient deux tous les ans, *&c.* VII. 48. *a.*

Follis, impôt créé par Conſtantin. VII. 48. *a.*

FOMAHANT, (*Aſtron.*) différens noms de cette étoile du poiſſon auſtral. *Suppl.* III. 83. *a.*

Fomahant, principale étoile du poiſſon auſtral. *Suppl.* II. 568. *b.* Heures de ſon paſſage au méridien. 894. *b.*

FOMENTATION. (*Pharm. Thérap.*) Comment ſe compoſent les fomentations liquides. La plupart des remedes externes peuvent s'appliquer par forme de fomentation. On néglige trop les fomentations pour la curation des maladies internes. Uſage qu'on en fait dans les plaies du bas-ventre ou après les opérations faites dans cette partie-là. Maniere d'appliquer les fomentations liquides. Fomentations ſeches. VII. 48. *a.*

Fomentation. Homme qui ne vivoit que de fomentations extérieures. II. 311. *a.* Fomentations pour certaines plaies. XI. 824. *b.* Article ſur les fomentations. XVII. 196. *b.*

FOMENTATIONS, (*Maréch.*) V. 209. *b.*

FONCET, terme de riviere; ſorte de bateau. Deſcription de la conſtruction d'un foncet & des pieces qui le compoſent, pour la conſtruction d'un bateau de 170 pieds de longueur. VII. 48. *b.*

FONCET, (*Serrur.*) VII. 50. *b.*

FONCIER. (*Juriſp.*) Charges foncieres : ſeigneur foncier : juſtice fonciere. VII. 50. *b.*

Foncier. Charges foncieres. III. 198. *a*, *b.* Cour fonciere. IV. 372. *a.* 374. *a.* Epaves foncieres. V. 755. *a.* Juſtice fonciere. IX. 94. *a*, *b.* Juſtice très-fonciere. 95. *a.* Rentes foncieres. XIV. 117. *a.* Rente fonciere ou cens. II. 817. *a*, *b.* Rente fonciere dite *rente premiere.* XIV. 118. *a.* Rente fonciere, dite *rente propriétaire. Ibid.* Serf foncier. XV. 83. *b.* Seigneur très-foncier. XVI. 596. *b.*

FONCTION, (*Gram.*) différentes ſignifications de ce mot. *Suppl.* III. 83. *a.*

FONCTION. (*Algeb.*) Les anciens algébriſtes ont appellé fonctions d'une quantité quelconque, les différentes puiſſances de cette quantité. Aujourd'hui on appelle fonction de x, une quantité algébrique compoſée de tant de termes qu'on voudra & dans leſquelles x ſe trouve d'une maniere quelconque, mêlée ou non, avec des conſtantes. Tous les termes d'une fonction de x ſont cenſés avoir la même dimenſion. Quand la fonction n'eſt ni fraction ni radical, ſa dimenſion eſt égale à celle d'un de ſes termes. Quand la fonction eſt une fraction, la dimenſion eſt égale à celle du numérateur, moins celle du dénominateur. Quand la fonction eſt radicale, ſa dimenſion eſt égale à celle de la quantité qui eſt ſous le ſigne, diviſée par l'expoſant radical. Fonction homogene, eſt une fonction de deux ou pluſieurs variables. VII. 50. *b.* Fonctions ſemblables, ſont celles dans leſquelles les variables & les conſtantes entrent de la même maniere. *Ibid.* 51. *a.*

FONCTION, (*Econom. anim.*) action correſpondante à la deſtination de l'organe qui l'exécute. Les médecins entendent par ce terme les actions qui, outre qu'elles ſont relatives à la deſtination des organes, ſont en même tems ſenſibles. Fonctions communes aux végétaux; fonctions propres aux animaux : fonctions ſaines & fonctions léſées. Deux opinions des médecins ſur le principe de certaines fonctions, comme des mouvemens du cœur, de la poitrine, *&c.* VII. 51. *a.*

Fonctions diſtinguées en vitales, naturelles & animales. XVII. 781. *a.* D'où dépend leur perfection. XII. 537. *b.* Fonctions eſſentielles à la vie. X. 721. *a.* Différence entre les fonctions eſſentielles à la vie & celles qui conſtituent l'état de parfaite ſanté. XIV. 628. *b.* L'exercice des fonctions vitales ne peut s'expliquer par l'ame. VI. 365. *b.* XII. 538. *a.* Dépravation des fonctions naturelles vitales & animales. IV. 865. *b.* Flexibilité néceſſaire à différentes parties pour l'exercice de leurs fonctions. VI. 875. *a.* Pourquoi la léſion d'un viſcere particulier entraîne la ceſſation des fonctions vitales. X. 723. *b.* 724. *a.* *Voyez* ŒCONOMIE ANIMALE. XI. 360. *a.* — 366. *b.*

FONCTIONS, (*Imprim.*) celles du compoſiteur, celles des ouvriers. VII. 51. *b.*

FOND, ce mot ſignifie, 1°. la partie la plus baſſe d'un tout. 2°. Profondeur. Prendre fond, couler à fond, donner fond, un bon fond, un bas fond, (*termes de Marine*), &c. 3°. Fond ſe prend pour le terrein, pour ce qui ſert de baſe. VII. 51. *b.* 4°. Fond ſe dit pour propriété; 5°. d'une ſomme d'argent qu'on amaſſe & qu'on deſtine à certains uſages; 6°. Il ſe dit des choſes ſpirituelles, un fonds d'eſprit, *&c.* Diſtinction qu'établit Vaugelas entre *fond* & *fonds*, faiſant venir le premier de *fundum*, & le ſecond de *fundus*. Citation de divers auteurs par rapport à cette diſtinction. *Ibid.* 52. *a.*

FOND. (*Juriſp.*) *Fond* oppoſé à la forme, ſe dit de la ſubſtance d'un acte, ou ce qui fait le vrai ſujet d'une conteſtation. VII. 52. *a.*

Fond. Deſtruction de la forme & du fond. VII. 178. *a.*

Fonds, *biens*, *Fond* eſt pris ſouvent pour héritage tout nud. VII. 52. *b.*

Fonds, très-fonds. XVI. 596 *b.*

Fonds de terre, propriété d'une portion de terre, ou redevance qui la repréſente. VII. 52. *b.*

Fonds dotal, immeuble réel que la femme s'eſt conſtitué en dot. VII. 52. *b.*

Fonds perdu : donner un héritage à fonds perdu. Edit du mois d'août 1661, ſur ce ſujet. VII. 52. *b.*

FOND. (*Marine*) Fond de ſable, de vaſe, *&c.* bon fond, mauvais fond. VII. 52. *b.*

Fond de cale, différentes diviſions de cette partie du vaiſſeau. VII. 52. *b.*

Fond de voile. VII. 52. *b.*

Fond de la hune. VII. 53. *a.*

FOND, (*Comm.*) capital. Il ſignifie auſſi toutes les marchandiſes d'un marchand. VII. 53. *a.*

FOND, (*Peint.*) ſignifie ou les derniers plans d'une compoſition, ou le champ qui entoure un objet peint. Attention que les artiſtes devroient faire à la couleur ſur laquelle ils commencent à ébaucher leurs ouvrages. Exemples de Rubens à imiter. Conſeil de l'auteur ſur l'apprêt, qui fait le principal fond général du tableau. Du champ particulier ſur lequel ſe trouvent les objets que renferme le tableau. VII. 53. *a.* Variétés fondées ſur la nature, qui prêtent leur ſecours au peintre, lorſqu'il veut chercher dans les oppoſitions des reſſources pour l'harmonie. Réflexions ſur ce qu'on appelle fonds, lorſqu'on entend par-là les derniers plans d'une compoſition. Fond vague, agréable, piquant, frais, chaud, pittoreſque; fonds riches; tableaux dont le fond doit avoir de la ſimplicité, de l'auſtérité. *Ibid. b.* *Voyez* FABRIQUE.

FOND, (*Archit.*) VII. 54. *a.*

Fond d'ornemens. VII. 54. *a.*

FOND, (*Batteur d'or*) liqueur. Sa compoſition & ſon uſage. VII. 54. *a.*

FOND, (*Bijoutier*) VII. 54. *a.*

FOND, (*Blondier*) VII. 54. *a.*

FOND, (*Cizel.*) VII. 54. *a.*

FOND, (*Jardin.*) VII. 54. *a.*

FOND, (*March. de modes*) VII. 54. *a.*

FOND, (*Planeur*) VII. 54. *a.*

Fond d'or ou d'argent. Etoffe de ſoie en or ou argent : diverſes ſortes de ces étoffes. Comment elles ſe font. VII. 54. *a.*

FOND, (*Ruban.*) chaîne de la livrée qui forme le corps de cette ſorte d'ouvrage : gros fond & fin fond. VII. 54. *a.*

FOND, *faux*, (*Serrur.*) VII. 54. *b.*

FONDAMENTAL, (*Muſiq.*) VII. 54. *b.*

Fondamental, *ſon*, un ſon rendu par un corps n'eſt pas unique de ſa nature. Autres ſons qui l'accompagnent. Cette expérience eſt ſur-tout ſenſible ſur les groſſes cordes d'un violoncelle. Ouvrage à conſulter ſur cette expérience. On peut la faire auſſi ſur une des baſſes cordes d'un clavecin. Ce qu'on entend par *ſon fondamental* donné par la nature dans la réſonnance d'un corps ſonore. On a étendu la dénomination de ſon fondamental à divers autres ſons. VII. 54. *b.* Origine de l'accord parfait majeur, & de l'accord parfait mineur. Dans tout accord parfait, ſoit majeur, ſoit mineur, forme d'un ſon principal, de ſa tierce majeure ou mineure,

mineure, & de ſa quinte ; on appelle fondamental le ſon principal, qui eſt le plus grave de l'accord. Explications que quelques phyſiciens ont données du phénomene de la réſonnance de la douzieme & de la dix-ſeptieme majeure conjointement avec l'octave. Celle de M. Daniel Bernoulli. *Ibid.* 55. *a.* Cette théorie attaquée par l'auteur, & trouvée inſuffiſante pour expliquer le phénomene dont il s'agit. *Ibid. b.* Explication donnée par d'autres auteurs, mais démontrée fauſſe. *Ibid.* 56. *a*, *b.* Outre l'accord de la douzieme & de la dix-ſeptieme majeure donné par la nature, on a formé d'autres accords principaux, auxquels on a donné le nom de fondamentaux, parce que tous les autres accords en dérivent ; & on a appellé ſon fondamental le ſon le plus grave de l'accord. *Ibid.* 57. *a. Voyez* ACCORD, BASSE-CONTINUE, RENVERSEMENT.

Fondamentaux, accords, il y en a trois ſortes ; l'accord parfait, l'accord de ſixte & l'accord de ſeptieme. VII. 57. *a.*

L'accord parfait eſt de deux ſortes, majeur ou mineur.

L'accord de ſixte eſt de trois ſortes. Les deux premiers s'appellent *accords de ſixte ajoutée*, & ne different que par leur tierce : le troiſieme s'appelle *accord de ſixte ſuperflue*, ou *de ſixte italienne* : il paroît très-difficile de déterminer d'une façon bien nette l'origine de ce dernier. VII. 57. *a.*

Accords de ſeptieme ; cinq ſortes d'accords de ce genre. Détails ſur ce ſujet. VII. 57. *b.*

FONDAMENTAL. (*Muſiq.*) Marque diſtinctive d'un accord fondamental. *Suppl.* III. 83. *b.*

Baſſe fondamentale. Elle ne renferme que les accords fondamentaux, qui ſont au nombre de dix : *voyez* BASSE. Ouvrage à conſulter. Obſervations ſur la regle que ſe ſont impoſée les muſiciens en ſe bornant aux dix accords dont on vient de parler. VII. 58. *b.* Autres accords qu'on pourroit faire entrer dans la baſſe fondamentale. La baſſe continue n'eſt proprement que le renverſement de la baſſe fondamentale, & contient beaucoup d'autres accords, tous dérivés des fondamentaux. *Ibid.* 59. *a.* On doit rejetter ce principe, que la baſſe continue ou l'accompagnement repréſente le corps ſonore, & regarder au moins comme douteuſes les regles qu'on appuieroit ſur ce ſeul fondement. Examen de la queſtion, ſi la mélodie eſt ſuggérée par l'harmonie. *Ibid. b.* 1°. L'expreſſion de la mélodie dépend en grande partie de l'harmonie qui y eſt jointe, & un même chant nous affectera différemment, ſuivant la différence des baſſes qu'on y adaptera. 2°. Il paroît que le chant diatonique de la gamme nous eſt ſuggéré par la baſſe fondamentale. Comparaiſon de la gamme des Grecs avec la nôtre. *Ibid.* 60. *a.* 3°. Dans tout autre chant que celui de la gamme, on pourroit être moins porté à croire qu'il ſoit ſuggéré par la baſſe fondamentale : cependant il faut obſerver que dans la mélodie, il y a des intervalles par leſquels on ne peut aller, ce ſont ceux qu'une bonne baſſe fondamentale proſcrit ; qu'il ſuffit d'avoir de l'oreille pour trouver ſans préparation la baſſe d'un chant, preuve que le fondement de ce chant eſt dans la baſſe ; que s'il n'y a qu'une bonne baſſe du chant, on peut penſer que cette baſſe eſt la baſſe fondamentale qui a ſuggéré le chant. *Ibid. b.* Queſtion propoſée, ſavoir ſi un chant eſt ſuſceptible de pluſieurs baſſes également bonnes. Sentiment de l'auteur en faveur de la négative. Autre queſtion, pourquoi la ſeule bonne baſſe, la fondamentale, échappe ſouvent à tant de muſiciens. La queſtion ſur la multiplicité des baſſes, n'eſt pas décidée par ce qu'a dit Rameau, que le chant *ſol ut*, peut avoir vingt baſſes fondamentales différentes. Autres queſtions ſur la baſſe fondamentale, propoſées aux artiſtes. Il n'y a point de bonne mélodie, lorſqu'elle n'eſt pas ſuſceptible d'une harmonie réguliere. Maniere de compoſer de Geminiani. Maxime de Rameau ; une baſſe bien chantante annonce une belle muſique. *Ibid.* 61. *a.* Doit-on préférer l'effet de l'harmonie dans une compoſition à celui de la mélodie ? Examen de cette queſtion. Unité de mélodie qui conſiſte dans une baſſe & un chant bien adaptés l'un à l'autre. Les différens ſons doivent s'incorporer tellement avec le chant, que l'oreille en ſente l'effet, ſans être pour cela diſtraite du chant. L'harmonie ſert à nourrir le chant, mais il ne s'enſuit pas que tout l'agrément de ce chant ſoit dans l'harmonie. *Ibid. b.* Quelques perſonnes ayant avancé que la géométrie eſt fondée ſur la réſonnance du corps ſonore, parce que cette ſcience eſt, dit-on, fondée ſur les proportions, & que le corps ſonore les engendre toutes ; l'auteur obſerve à ce ſujet que la conſidération des proportions & des progreſſions eſt entiérement inutile à la théorie de l'art muſical. Obſervation ſur ces muſiciens qui entaſſent dans leurs écrits chiffres ſur chiffres, & croient tout cet appareil néceſſaire à l'art. Autre réflexion. Les explications & les raiſonnemens phyſiques ne ſont pas plus utiles à la théorie de l'art muſical, ou plutôt le ſont encore moins que les calculs géométriques. *Ibid.* 62. *a.* Détails ſur une expérience intéreſſante de M. Tartini, qui a rapport à la baſſe fondamentale. *Ibid. b.* Cette expérience donne la baſſe qui doit réſulter de deux deſſus quelconques ; mais elle ne donne pas, du moins directement, celle qu'il faut joindre à un deſſus ſeul. Moyen de tirer parti de cette expérience pour la ſolution de ce dernier problême. Obſervations de M. Serre, de Geneve, ſur l'expérience de Tartini. *Ibid.* 63. *a.*

Fondamentale, baſſe : voyez ce dernier mot. Extrait d'un mémoire de M. Romieu, par lequel on voit que cet auteur avoit devancé M. Tartini, par rapport à l'expérience ſur les ſons harmoniques graves. VIII. 54. *b.* 55. *a*, *b.* Queſtion propoſée au mot *Fondamental*, & qui ſe trouve réſolue par M. Romieu. 55. *b.* Le ſentiment & l'expérience de M. Tartini ſur les ſons harmoniques graves, critiqués par cet auteur. *Ibid.* Marche de baſſe fondamentale, appellée tranſition harmonique, chromatique & enharmonique. XVI. 554. *b.* Note fondamentale ſelon M. Jamard. *Suppl.* IV. 866. *a.*

Fondamentale, loi. IX. 660. *b.* Vérité fondamentale. XVII. 71. *a*, *b.*

FONDAMENTAUX, *articles*, (*Théolog.*) controverſe entre les catholiques & les proteſtans, ſur la définition des articles fondamentaux. VII. 63. *b.* On pourroit appeller articles fondamentaux, les dogmes principaux de la doctrine chrétienne, ceux qui tiennent plus fortement à tout l'édifice de la religion. Cette définition établie, on voit, 1°. qu'il y a dans la doctrine catholique des dogmes fondamentaux, en ce ſens, qu'on eſt obligé de les croire d'une foi explicite, & d'autres qu'on peut ignorer ſans danger pour le ſalut. 2°. La diſtinction des articles fondamentaux & non fondamentaux, établie par les proteſtans, n'eſt pas recevable. Théologiens qui ont parlé des articles fondamentaux dans ce même ſens. Ce qu'a dit ſur ce ſujet M. Jurieu, en prouvant que les diverſes égliſes proteſtantes ne ſont qu'une même égliſe univerſelle. Le ſentiment de Jurieu attaqué par Nicole. *Ibid.* 64. *a.* Obſervations de l'auteur. *Ibid. b.*

FONDANT *de Rotrou*, (*Chymie*) Deſcription qu'en a donnée M. Aſtruc. En quoi elle differe de celle de M. Col de Villars. VII. 64. *b.* Différens procédés indiqués par les auteurs, pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. *Ibid.* 65. *a.* Sels confondus enſemble auxquels on a donné mal-à-propos le nom de *nitre antimonié.* Méthode que donne M. Rouelle. *Ibid. b.* La méthode des chymiſtes qui projettent l'antimoine crud, doit être proſcrite. *Ibid.* 66. *a.* Clyſſus ſimple d'antimoine ; clyſſus compoſé. Doctrine de Lemery ſur la maniere de préparer l'antimoine diaphorétique. *Ibid. b.* Premier auteur qui a traité des préparations antimoniales. Diaphorétique minéral, ou poudre blanche d'antimoine : procédés à ſuivre pour cette préparation, ſelon Baſile Valentin. Obſervations de l'auteur ſur le produit de tout ce travail. Les anciens chymiſtes appelloient cette préparation *céruſe d'antimoine. Ibid. a.* Préparation de l'antimoine diaphorétique ſelon le compilateur Libavius. Obſervations ſur quelques méthodes de Lémery, Boerhaave, Mender & Geoffroy, dans leurs préparations de l'antimoine diaphorétique. On fait cette préparation avec l'antimoine crud, toutes les fois qu'on traite ce demi-métal de maniere qu'il ſoit converti en une chaux abſolue, blanche & diviſée. L'acide nitreux réduit l'antimoine en chaux abſolue, ſi on y fait diſſoudre ce demi-métal. *Ibid. b.* Poudre fixe d'antimoine faite avec l'eau-forte, ſelon Baſile Valentin. L'eau régale produit le même phénomene.

Céruſe d'antimoine : deſcription de la maniere de la préparer. Obſervations ſur cette méthode. *Ibid.* 68. *a.* Autre méthode qui eſt à-peu-près celle des anciens. Préparation de la céruſe d'antimoine ſelon Libavius. *Ibid. b.* Autre maniere de faire la céruſe d'antimoine. Quelque méthode qu'on ſuive, la chaux abſolue d'antimoine eſt toujours la même quant au fond. Quelle elle doit être lorſqu'elle eſt bien faite. Comment on reconnoît celle qui a été falſifiée avec de la craie, ou toute autre terre abſorbante. Les édulcorations & digeſtions ne ſauroient augmenter ni changer ſa vertu. *Ibid.* 69. *a.* Antimoine diaphorétique martial, connu ſous le nom de *ſafran de mars*, *antimoine de Stahl.* La terre de l'antimoine par ſa ſimple qualité de ſubſtance métallique, abſolument privée du principe inflammable, n'eſt point émétique. Sentimens de Boerhaave & de Mender ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Développement du ſentiment de l'auteur ſur la propriété de cette terre d'antimoine. Il n'y a point de queſtion qui ait été plus agitée, & ſur laquelle les ſentimens ſoient plus partagés, que ſur l'émeticité du régule, combiné avec les acides végétaux & minéraux. Détails ſur ce ſujet. *Ibid.* 70. *a.* Obſervation ſur l'antimoine diaphorétique, qui devient émétique, parce qu'il ſe trouve uni à la crême de tartre, ou au ſyrop de limon. L'antimoine diaphorétique le mieux fait recele encore quelques particules régulieres, qui ont échappé à l'embraſement.

Antimoine diaphorétique. On entend également ſous ce nom l'antimoine diaphorétique & la céruſe d'antimoine. Obſervation ſur la coutume dans les boutiques, de garder cette préparation ſous la forme de trochiques. Poudres dans leſquelles on emploie cette préparation. Elle ne devient point émétique en vieilliſſant. *Ibid.* 71. *a.*

Fondant de Rotrou, remarque à ajouter à cet article, fournie par l'auteur. VIII. 1025. *a*, *b.*

FONDANT, (*Métall.*) ſubſtance qu'on joint à d'autres corps

pour les faire entrer en fusion. Enumération de quelques fondans. On ne peut en faire usage dans les travaux en grand. Quelles sont les substances qu'on emploie en ce cas. Fondans pour la fonte du fer, pour l'opération de la coupelle, pour les corps rebelles à la fusibilité, pour les substances pierreuses & terreuses. Quelquefois les substances métalliques portent leur fondant avec elles. VII. 71. *a*. Observation sur le choix des fondans selon les matieres à traiter. Différentes manieres selon lesquelles les fondans agissent. Substances infusibles par elles-mêmes & fusibles par leur réunion : phénomenes singuliers sur ce sujet. Importance de la connoissance des fondans. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

FONDANT, (*Chym.*) *voyez* FLUX. Enumération des fondans. VI. 915. *a*. En quoi les fondans different des menstrues secs. 922. *a*. Le bismuth. II. 263. *a*. Arbue & castine, fondans de la mine de fer. VIII. 138. *a*, *b*. Le plomb. XII. 774. *b*. Le spath fusible. XV. 441. *a*. Le tartre. 928. *a*. Du degré de chaleur que les fondans exigent pour opérer leur effet. VII. 399. *a*. Fondans des sables dans les verreries. XVII. 127. *a*, *b*. Pourquoi on ne peut faire usage que d'alkalis fixes pour fondans des vitrifications. *Suppl.* II. 712. *a*, *b*.

FONDANT, (*Métall.*) partie d'un fourneau à manche où le feu est le plus violent. VII. 71. *b*.

FONDANT, (*Thérapeutiq.*) propriété de certains remedes. VII. 71. *b*. Enumération des principaux remedes désignés par ce nom. Action de ces remedes employés comme fondans. Quels sont les cas où on les ordonne, & ceux où ils sont contre-indiqués. *Ibid.* 72. *a*.

Fondant, les alkalis sont de puissans fondans. I. 274. *b*. Fondant très-recommandé pour les humeurs froides. 604. *a*. Usage du mercure comme fondant. X. 376. *a*.

FONDANT, (*Peint. en émail*) VII. 72. *a*.

FONDATION, (*Archit.*) Construction de cette partie des édifices qui leurt sert de base. Les architectes & les maçons appellent aussi de ce nom les fondemens eux-mêmes. VII. 72. *b*. *Voyez* FONDEMENT.

FONDATION, (*Politiq. Droit. nat.*) divers usages des mots *fondation* & *fonder*. Fonder dans le sens dont il s'agit ici, c'est assigner un fonds pour être employé à perpétuité à remplir l'objet que le fondateur s'est proposé, *&c.* Différentes circonstances accessoires ou essentielles aux fondations qui ont donné lieu à différentes loix. Le but de cet article est de montrer les inconvéniens des fondations en général par rapport au bien public. 1°. Un fondateur est un homme qui veut éterniser l'effet de ses volontés : or, quand on lui supposeroit les intentions les plus pures, combien n'a-t-on pas de raison de se défier de ses lumieres ? Prévoir avec certitude si un établissement produira l'effet qu'on s'en est promis, & n'en aura pas un tout contraire, ce seroit l'effort du plus profond génie, & peut être la politique n'est-elle pas encore assez avancée de nos jours pour y réussir. VII. 72. *b*. Souvent on présentera à quelques particuliers des secours contre un mal dont la cause est générale ; & quelquefois le remede même qu'on voudra opposer à l'effet, augmentera l'influence de la cause. Combien d'établissemens de charité ont été élevés pour soulager des besoins de toute espece ! Cependant, c'est dans les pays où ces ressources sont les plus abondantes, que la misere est plus générale qu'ailleurs. Explication de la cause de ce phénomene politique. C'est ainsi que les vertus les plus pures peuvent tromper ceux qui se livrent sans précaution à tout ce qu'elles leur inspirent. Or, que faudra-t-il penser de ces fondations qui n'ont eu de véritable objet que la satisfaction d'une vanité frivole ? Peut-être n'y auroit-il pas une seule fondation en Europe qui soutînt l'examen d'une politique éclairée. *Ibid.* 73. *a*. 2°. Toute fondation porte en elle un vice irrémédiable, l'impossibilité d'en maintenir l'exécution. Il n'est point de corps qui n'ait à la longue perdu l'esprit de sa premiere origine. Voyez la négligence, l'indifférence, la dureté des administrateurs employés dans une salle d'hôpital où se trouvent rassemblées toutes les miseres humaines. Les précautions que le fondateur a prises pour maintenir la regle, seront inutiles. Aussi presque toutes les fondations anciennes ont dégénéré de leur institution primitive. Alors on en a établi de nouvelles, lesquelles après avoir dégénéré à leur tour, sont aussi remplacées de la même maniere. *Ibid. b*. Certaines fondations cessent encore d'être exécutées par une raison différente, & par le seul laps de tems ; ce sont les fondations faites en argent & en rentes. Toute espece de rente a perdu à la longue presque toute sa valeur. Le corps de la fondation n'en subsiste pas moins ; seulement les conditions n'en sont plus remplies. 3°. L'immutabilité que les fondateurs ont cherché à donner à leur établissement, est même un inconvénient considérable, parce que de nouvelles révolutions ont fait disparoître l'utilité dont il pouvoit être dans son origine. Combien d'établissemens survivent à leur utilité, soit par un effet de l'intérêt particulier, soit par défaut d'activité de la part de ceux qui gouvernent, soit par défaut de lumieres ! 4°. Ce seroit quelquefois évaluer bien favorablement l'utilité d'une fondation, que de l'estimer la centieme partie de la dépense qu'on a consacrée à l'établir. *Ibid.* 74. *a*. 5°. Parmi les différens besoins de la société, distinguons-en deux sortes, les uns appartiennent à la société entiere, & à cet égard le bien général doit être le résultat des efforts de chaque particulier pour son propre intérêt. Ce que l'état doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gêneroient dans leur industrie, ou qui les troubleroient dans la jouissance des produits qui en sont la récompense. Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer ? laissez-les faire : voilà le grand, l'unique principe. Vous paroissent-ils s'y porter avec trop peu d'ardeur ? Augmentez leur intérêt. *Ibid. b*. L'autre classe de besoins publics, sont ceux qu'on peut regarder comme accidentels, bornés à certains lieux, à certains tems & à certaines personnes. Or, l'emploi libre des revenus d'une communauté, la contribution de tous ses membres, une association libre & des contributions volontaires, voilà de quoi remplir toutes sortes de vues vraiment utiles, beaucoup mieux que par des fondations. Exemples de pareilles sociétés en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & même en quelques provinces de France. Celui qu'a donné la ville de Bayeux, pour bannir la mendicité. *Ibid.* 75. *a*. 6°. Ces réflexions doivent faire applaudir aux sages restrictions que le roi a mises en 1749, à la liberté de faire des fondations nouvelles. Droit incontestable qu'ont le gouvernement & l'église de disposer des fondations anciennes. L'utilité publique est la loi suprême, & ne doit être balancée par aucune autre considération. Les citoyens ont des droits sacrés qui existent indépendamment de la société ; au lieu que les corps particuliers n'existent ni par eux-mêmes, ni pour eux. *Ibid. b*.

Fondation, divers motifs fort étrangers à l'amour du bien public concourent souvent à un établissement utile. VIII. 768. *a*.

FONDATION. (*Jurispr.*) Fondations ecclésiastiques dont il s'agit ici. Aucune ne peut être faite sans l'autorité du supérieur ecclésiastique, & des lettres-patentes du roi, *&c.* Différentes manieres de fonder une église, qui acquierent au fondateur le droit de patronage ; pourvu qu'il l'ait réservé spécialement par la fondation. Jouissance des droits honorifiques. Devoir du fondateur de redoter l'église qu'il a fondée, lorsqu'elle est pauvre. VII. 75. *b*. La renonciation au droit de patronage ôte au fondateur celui de présenter aux bénéfices. Les héritiers des fondateurs, tombés dans l'indigence, doivent être nourris aux dépens de la fondation. L'évêque ne peut autoriser une fondation que l'église ne soit dotée suffisamment. A qui appartient la surintendance des fondations. A qui appartient le droit de réduire les fondations. L'évêque ne peut changer en ecclésiastique une fondation séculiere, ni appliquer une fondation faite pour une ville à une autre ville. Des fondations d'églises faites par une femme débauchée. Une église ne peut acquérir une possession contraire à sa fondation. Elle n'est point présumée avoir les biens qu'elle possede, sans qu'il y ait eu quelque charge portée par la fondation. Les biens d'église ne peuvent être aliénés par décret, *&c.* Condition nécessaire pour accepter une fondation faite dans une église paroissiale. Dans les fondations faites par testament, les héritiers doivent payer les droits d'amortissement & d'indemnité. Maxime du docteur Rochus sur les fondations. *Ibid.* 76. *a*. Des fondations exorbitantes. Du paiement des arrérages des fondations. De la prescription par rapport aux fondations. *Ibid. b*.

Fondations ecclésiastiques, communes dès le septieme siecle. V. 423. *a*.

Fondation ecclésiastique ; laïcale ; obituaire ; pieuse. VII. 76. *b*.

Fondation royale, il ne s'agit ici que de celles qui sont ecclésiastiques. VII. 76. *b*.

Fondation sacerdotale : bénéfice sacerdotal *à lege*, & sacerdotal *à fundatione*. VII. 76. *b*.

Fondation séculiere. VII. 76. *b*.

Fondation, d'une ville, d'un empire, *&c.* Les chronologues comptent 779 ans depuis la sortie de l'Egypte, jusqu'à la fondation de Rome. VII. 76. *b*.

Fondation, observation sur un point de chronologie, relatif à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 83. *b*.

Fondation des villes. XVII. 277. *b*. — 279. *a*.

FONDEMENT, *le*, (*Anatom. & Chirur.*) description de cette partie. Différens vices de conformation dans le fondement : auteurs qui en ont parlé : comment on s'apperçoit de ce défaut. Maux qui en résultent si l'on n'a pas soin d'y remédier promptement. Opérations qu'il s'agit de faire selon les cas. VII. 77. *a*. Divers exemples d'autres jeux de la nature sur cette partie. *Ibid. b*. Des maladies auxquelles le fondement est sujet. Tubercules qui s'y forment, soit intérieurement, soit extérieurement. Leurs causes. Moyen de les guérir. Sortie de l'intestin *rectum*. Cause de cet accident. Méthode curative. Moyen de préserver les enfans des chûtes de fondement auxquelles ils sont sujets ; ce moyen les empêche aussi de se gâter la taille. *Ibid.* 78. *a*. Abcès au fonde-

ment cauſé par un éclat d'os qui s'étoit arrêté dans cette partie. Explication de la maniere dont la choſe peut arriver. Ouvrage à conſulter touchant la conduite qu'un chirurgien doit tenir en pareil cas. Le fondement donne ſouvent paſſage à des concrétions calculeuſes, & même à des pierres conſidérables; exemples de la ſortie d'un fœtus par le fondement. *Ibid. b.*

Fondement, voyez ANUS. Maladie du fondement qui produit quelquefois le renverſement de la membrane interne du rectum. III. 404. *a.* V. 836. *a*, *b*. Excroiſſance fongueuſe au fondement. VII. 81. *b.*

FONDEMENT. (*Maneg. & Maréch.*) Cauſes de la chûte du fondement dans le cheval. Cure de cette maladie. VII. 78. *b.*

FONDEMENT. (*Maçonn.*) De l'art de conſtruire les fondemens des édifices. IX. 827. *a*, *b*. — 833. *b. Voyez* auſſi vol. I des planches, article ARCHITECTURE, MAÇONNERIE.

FONDERIE, (*Métall. Minéral.*) bâtiment dans lequel ſe font toutes les opérations pour fondre, purifier & rafiner les métaux. Sa deſcription. Quelles en doivent être la grandeur, & la ſituation. Les fourneaux dans leſquels on grillera la mine, le boccard où on la pile, les lavoirs où on la ſépare des parties terreuſes & pierreuſes, doivent être très-proches de la fonderie. Ouvrage à conſulter. VII. 79. *a.*

Fonderie en bronze. II. 436. *b.* — 442. *b.* Fonderie des canons. 606. *b.* Fonderie pour les caracteres d'imprimerie. 653. *a*, *b*, &c. Fonderie des cloches. III. 541. *b.* Fonderie du cuivre. IV. 542. *b.* Fonderie pour les figures en plomb. VIII. 529. *b.* Fonderie du plomb. IX. 230. *a.* Fonderie pour le laminage du plomb, vol. VIII des planches, laminage du plomb, planche I. Fonderie pour la compoſition du laiton. IX. 214. *b.* Foſſe dans les grandes fonderies. VII. 208. *a.* Deſcription & uſage des moules de différentes fonderies. X. 788. *b.*

FONDERIE, (*Blanchiſſ.*) lieu où l'on fond la cire. Deſcription détaillée de celle d'Antoni. VII. 79. *b.*

FONDEUR *de petit plomb.* Comment ces ouvriers acquierent en France le privilege de vendre le plomb eux-mêmes. Communauté à laquelle ils appartiennent. VII. 79. *b.*

Fondeur. Des fondeurs employés aux uſines. VII. 136. *a.* Opérations du fondeur en ſable. XIV. 464. *a*, *b*, *&c.*

FONDI, (*Géogr.*) petite ville ſituée à trois lieues de Terracine. Des vins de Fondi. Cette ville ruinée en 1534 par les Turcs. Chambre qu'habitoit S. Thomas-d'Aquin; auditoire où il enſeignoit. Lac de Fondi. Productions des environs. *Suppl.* III. 83. *b.*

FONDIQUE, (*Comm.*) maiſon commune où les marchands s'aſſemblent. Obſervations ſur l'étymologie de ce mot. Il ſignifie ſimplement aujourd'hui un dépôt pour les marchandiſes étrangeres. VII. 80. *a.*

FONDRE *des actions*, (*Comm.*) VII. 80. *a.*

Fondre, action de liquéfier la cire par le moyen du feu. Quel eſt le point eſſentiel de cette opération. Comment on diſpoſe de la cire après avoir été fondue. VII. 80. *a.*

FONDRE *les couleurs*, (*Peinture*) I. 145. *a.*

FONDS, *voyez* FOND.

FONDRE, (*Fauconn.*) VII. 80. *a.*

FONDRE, (*Jardin.*) ſe dit d'une plante qui périt au pied. Diverſes cauſes de cet accident. Ce qu'on doit obſerver pour le prévenir dans les ſerres. VII. 80. *a.*

Fondre, à la monnoie, en peinture, en terme de fondeur de petit plomb. VII. 80. *b.*

Fondre l'étain & le jetter au moule. Lorſqu'un potier d'étain veut mettre l'étain en œuvre, il le fait d'abord fondre. Détails de cette opération pour ceux qui fondent des faumons. Préparation des moules. En quoi conſiſte la ſcience pour bien jetter. VII. 80. *b.* Façon de jetter la vaiſſelle. Deſcription des moules de poterie. Maniere de les préparer. *Ibid.* 81. *a.*

Fonds, Negres de ce nom. XI. 81. *a.*

FONGIBLE, *voyez* FUNGIBLE.

FONGITE, *voyez* FUNGITE.

FONGUEUX. (*Chirurg.*) Excroiſſances fongueuſes. VIII. 407. *a. Voyez* EXCROISSANCE. Remedes qui les rongent. II. 776. *a.* 791. *b.* Maniere de détruire les bords fongueux des cicatrices. III. 439. *b.*

Fongueuſes, *plantes.* III. 81. *b.*

FONGUS, (*Chirurg.*) excroiſſance qui vient particuliérement au fondement. Il devient quelquefois skirrheux ou carcinomateux. Cure des fongus. Ce que rapporte Dionis ſur la maniere dont on panſe à Rome les malheureux qui ſe ſont attirés cette maladie par un commerce infâme. VII. 81. *a. Voyez* FUNGUS.

FONS, *ſacer*, (*Géogr. anc.*) XIV. 471. *b.*

FONSANCHE, fontaine dans le diocèſe de Nîmes : ſingularités qu'elle offre. VII. 100. *b.*

FONTAINE, (*Géogr. Phyſ.*) différentes acceptions des mots *ſource* & *fontaine*. Les deux points de vue auxquels on s'attache en traitant des fontaines dans cet article, ſont leur *origine* & leurs *ſingularités*. VII. 81. *b.*

Fontaines, *origine des*, les anciens n'ont traité cette queſtion qu'en paſſant, & ils ne paroiſſent s'être attachés ni aux faits particuliers, ni à leur concert. Sentimens de Platon, d'Ariſtote & de Séneque ſur ce ſujet. Ces derniers ont imaginé que l'air ſe condenſoit & ſe changeoit en eau dans les ſouterreins; & que l'eau ſe changeoit à ſon tour en air. Obſervation faite de nos jours qui ſembleroit d'abord autoriſer ces tranſmutations. *Ibid.* 82. *a.* Opinions de quelques autres auteurs; celles de S. Thomas & des ſcholaſtiques de Coïmbre, de Van-Helmont, & de ceux qui ont cru décider la queſtion par des paſſages des livres ſacrés. Diſcuſſions vagues de Scaliger ſur ce ſujet. Hypotheſe de Cardan. Traité de Perrault à conſulter, dans lequel on trouve vingt-deux hypotheſes ſur l'origine des fontaines. Ouvrage de Plot ſur ce ſujet. Sentiment éclairé de Bernard Paliſſy. *Ibid. b.* Il faut de néceſſité que ce ſoit la mer qui fourniſſe aux fontaines cette quantité d'eau qui lui rentre enſuite. Mais comment l'eau va-t-elle de la mer aux fontaines? L'eau de la mer eſt ſalée, celle des fontaines eſt douce; par quel méchaniſme l'eau de la mer perd-elle ſa ſalure dans le tranſport? Les uns prétendent que les vapeurs qui s'élevent de la mer, emportées dans l'atmoſphere, condenſées en pluie, ſaiſiſſant diverſes ouvertures pour s'inſinuer dans les corps des montagnes, s'arrêtent ſur des lits de tuf & de glaiſe, & forment en s'échappant par la pente de ces lits des fontaines paſſageres ou perpétuelles. D'autres imaginent dans le globe des canaux ſouterreins, par leſquels les eaux de la mer ſe filtrent, ſe diſtillent & s'élevent juſqu'aux cavernes qui fourniſſent à la dépenſe des fontaines. *Ibid.* 83. *a.* Telle fut l'opinion de Deſcartes. Correction que M. de la Hire apporta à cette opinion. Divers moyens imaginés pour expliquer cette prétendue élévation des eaux par des canaux ſouterreins. Obſervations de l'auteur ſur ces hypotheſes. L'eau de la mer que l'on veut faire monter par des tuyaux capillaires formés entre les interſtices des ſables, ne produit jamais aucun écoulement. Expériences de M. Perrault qui le prouvent. *Ibid. b.* Expériences & obſervations qui montrent que l'eau ne ſe deſſale pas par filtration. Difficultés très-fortes qu'on peut oppoſer à l'hypotheſe qu'on vient de décrire; 1°. on ſuppoſe gratuitement des paſſages libres & ouverts, depuis le lit de la mer, juſqu'au pied des montagnes. Matiere viſqueuſe qui tapiſſe le fond de la mer. Suppoſition gratuite de ces grands réſervoirs qui fourniſſent l'eau à une certaine portion de la ſurface du globe. *Ibid.* 84. *a.* 2°. Quand ces lacs ſouterreins exiſteroient, il ne s'enſuivroit pas qu'ils euſſent une communication avec la mer. La plupart des cavernes qu'on a obſervées ſont à ſec. Les filets d'eau obſervés dans les mines tariſſent par la ſéchereſſe. L'eau de puits & des ſources a des propriétés dépendantes de la nature des couches de terre ſupérieures au baſſin qui contient les eaux. Obſervations faites ſur les ſources qui ſe trouvent aux environs de Modene; 3°. diverſes ſuppoſitions qu'on eſt obligé de faire très-gratuitement, pour expliquer l'aſcenſion des eaux dans l'intérieur des montagnes. *Ibid. b.* 4°. Les partiſans de l'hypotheſe, ici combattue, conviennent que les eaux de pluies influent très-ſenſiblement dans les écoulemens des fontaines; après cet aveu peuvent-ils ſe diſſimuler que cet effet ne ſoit une préſomption très-forte pour s'y borner, ſi le produit des pluies ſuffit à l'entretien des ſources, comme on le montrera enſuite? 5°. Pourquoi l'eau de la mer iroit-elle chercher le centre, ou du moins les endroits les plus élevés des continens, pour y entretenir des fontaines? 6°. Les ſels dont l'eau ſe dépouille par filtration devroient avoir depuis long-tems obſtrué les canaux ſouterreins, & fait perdre à la mer une quantité de ſes ſels prodigieuſe. Quelle eſt la quantité de ſel que contient une livre d'eau de mer, & quels devroient être les dépôts ſalins dans l'intérieur des montagnes. *Ibid.* 85. *a.* Comment les phyſiciens ont tâché de répondre à ces difficultés. Ces réponſes examinées. Eſpeces de gouffres où les eaux ſont violemment agitées, & paroiſſent s'engloutir dans des cavités ſouterreines qui les rejettent avec la même violence. Concluſion qu'on en tire en faveur de l'hypotheſe Carteſienne. *Ibid. b.* Examen que l'auteur fait de cette complication d'agens introduits par M. Kuhn pour ſoutenir cette hypotheſe. *Ibid.* 86. *a.* Divers faits qui ſemblent détruire les ſuppoſitions des gouffres abſorbans. Mais en ſuppoſant leur réalité, il eſt certain que leur travail ſouterrein eſt contraire aux loix de l'hydroſtatique; & de plus, que l'abſorption & le vomiſſement des eaux, opérés par une action continuelle, devroit ſe faire ſans agitation & ſans violence. Obſtacles qu'on doit craindre à chaque inſtant, ſelon cette hypotheſe, pour la circulation libre des eaux : inconvéniens & embarras qu'éprouvent ceux qui veulent compliquer leurs reſſources, à meſure que de nouveaux faits font naître de nouvelles difficultés. *Ibid. b.* Autres claſſes de phyſiciens défenſeurs de l'hypotheſe carteſienne. Ils diſtinguent l'origine des fontaines de celle des rivieres. Les fontaines proprement dites ſont en très-petit nombre ſelon eux;

& la plus grande quantité des eaux de rivieres vient des pluies & des ſources inſenſibles diſtribuées le long du lit des rivieres & des ruiſſeaux. Obſervations & hypotheſe de Perrault. Celles de Guglielmini, favorables à cette derniere maniere de défendre l'hypotheſe de Deſcartes. *Ibid.* 87. *a.* Mais ces phyſiciens ajoutent en même tems qu'une partie de l'eau des fontaines eſt élevée de la mer par des conduits ſouterreins : ils inſinuent que la mer peut bien ne tranſmettre dans leurs réſervoirs que le tiers ou le quart des eaux qu'elles verſent dans les rivieres. En adoptant les faits qu'ils nous offrent, on ne peut diſſimuler bien des inconvéniens qui reſtent dans toute leur étendue. Quels ſont ces inconvéniens. Obſervation importante contre l'hypotheſe des conduits ſouterreins. Méthode à ſuivre en établiſſant une hypotheſe philoſophique ou en recherchant les moyens d'expliquer les phénomenes de la nature. Expériences fondamentales d'où l'on doit partir, ſi l'on veut raiſonner juſte ſur l'objet dont il s'agit ici. *Ibid. b.* Divers phyſiciens qui ont commencé par s'aſſurer de la quantité d'eau pluviale ſuivant la diverſité des climats & la différente conſtitution de chaque année. De l'hypotheſe qui rapporte l'entretien des fontaines aux pluies. Toute la queſtion ſe réduit à conſtater, 1°. ſi les vapeurs qui s'élevent de la mer & ſe réſolvent en pluie, ſuffiſent à fournir d'eau la ſurface des continens & le lit des fleuves ; 2°. ſi l'eau de pluie peut pénétrer la terre, & former des réſervoirs pour l'entretien des fontaines.

I. *Détermination de la quantité des vapeurs qui s'élevent de la mer.* La mer perd une ſuperficie d'un dixieme de pouce en douze heures, & plus l'eau eſt profonde plus eſt grande la quantité de vapeurs qui s'en éleve. *Ibid.* 88. *a.* La mer Méditerranée doit perdre en douze heures en été, 5280000000 tonnes d'eau. De l'évaporation cauſée par les vents. Eſtimation de la quantité d'eau qui s'éleve par évaporation de la mer Caſpienne, du lac Aral, de la mer Morte. Lacs qui ne peuvent rendre que par l'évaporation les eaux qu'il reçoivent. Idée de la maſſe du produit de l'évaporation qui s'opere en un jour ſur toute la mer. Moyen de trouver la proportion entre le produit de l'évaporation, & la quantité d'eau qui rentre dans la mer par les fleuves. Obſervations faites ſur le Pô. Moyen de déterminer à-peu-près quelle proportion il y a entre le Pô & toutes les rivieres du globe, par rapport à la quantité d'eau qu'elles portent à la mer. *Ibid. b.* Proportion établie en partie par eſtimation en partie par des obſervations exactes, entre la quantité d'eau que la mer perd par évaporation, & celle qui lui rentre par les fleuves. Application des calculs qui viennent d'être faits à quelques golphes particuliers. Quantité d'eau que la Tamiſe verſe chaque jour dans la mer. Proportion établie entre l'évaporation de la mer Méditerranée & les eaux qu'elle reçoit des fleuves. Cauſes qui doivent diminuer la ſalure de l'eau de la mer Noire. Détails relatifs aux eaux de la mer Morte. *Ibid.* 89. *a.* Il eſt prouvé par tout ce qui précede, que l'Océan & les grands lacs perdent plus par évaporation, qu'ils ne reçoivent des fleuves & des rivieres. Comparaiſon de ce qui tombe de pluie ſur la terre avec les produits de l'évaporation & avec la dépenſe des fleuves. Quantité moyenne d'eau de pluie qui tombe annuellement à Paris, en Hollande, en Italie. Il eſt certain qu'il doit tomber plus de pluie qu'il n'en entre dans les canaux des rivieres & des fleuves. Obſervations ſur la dépenſe d'eau néceſſaire pour l'entretien des végétaux. Cette dépenſe eſt conſidérable ; mais il ne faut pas en abuſer pour en conclure l'inſuffiſance des pluies. Il pleut davantage ſur les endroits couverts de végétaux, comme de forêts. L'eau évaporée dans un vaſe eſt plus conſidérable que l'eau pluviale dans le rapport de 5 à 3. *Ibid. b.* Diſtribution des eaux ſur la terre, qui fait que la ſomme de la pluie, quoiqu'inférieure à l'évaporation poſſible, fournit aiſément au cours perpétuel des fontaines. Comparaiſon de la quantité d'eau pluviale avec celle qui eſt néceſſaire pour fournir le lit des rivieres : d'où l'on voit que l'eau pluviale eſt plus que ſuffiſante pour perpétuer le cours des fontaines : calculs & expériences de M. Perrault ſur ce ſujet. Evaluation qu'il a faite de la quantité d'eau que la Seine charrie depuis ſa ſource juſqu'à Arnay-le-Duc. La Seine ne dépenſe pas la ſixieme partie de l'eau qui arroſe le terrein qu'elle parcourt. Produit des ſources de Willow-Bridge que Plot oppoſe au calcul de M. Perrault. Quantité d'eau qui tombe annuellement dans certains endroits d'Angleterre. *Ibid.* 90. *a.* Autres expériences faites par M. Mariotte, en ſuivant le plan de M. Perrault ; mais ſur une plus grande étendue de terrein : l'eau pluviale ſe trouve encore être ſextuple de la dépenſe de la Seine. Détails des obſervations & expériences faites en Italie par M. Gualtieri qui conduiſent à des rapports bien différens de ceux des précédentes expériences. Quantité moyenne de la pluie à Padoue, à Piſe, à Rome. Erreurs du calcul de M. Gualtieri. Grande différence entre les eſtimes de Riccioli ſur la quantité d'eau que le Pô décharge dans la mer, & celles de MM. Perrault & Mariotte par rapport à la Seine. *Ibid. b.* Quelques probabilités que les réſultats locaux puiſſent avoir, on ne doit pas s'en appuyer pour en tirer des conſéquences générales. Cauſes des différences qui ſe rencontrent entre les diverſes obſervations locales. Difficulté d'apprécier d'une vue générale la maſſe totale que les rivieres d'un pays charrient dans la mer. Cependant les calculs généraux, tout incertains qu'ils ſont, doivent ſatisfaire davantage que la négative de ceux qui décident que les pluies ſont inſuffiſantes pour l'entretien des fontaines. *Ibid.* 91. *a.* Ceux qui ſe reſtreignent à dire que les canaux ſouterreins fourniſſent ſeulement à une petite partie des ſources, s'appuient de quelques obſervations. Mais comme ils n'alleguent aucun fait précis, nous croyons devoir nous en tenir à des déterminations plus exactes.

II. *De la pénétration de l'eau pluviale dans les premieres couches de la terre.* Preuves de cette pénétration. Obſervation des effets ſenſibles de la pluie & de la ſéchereſſe ſur une fontaine ſituée à Soulaines, au nord de Bar-ſur-Aube, & à trois lieues de cette ville. Diſpoſition de cette ſource. *Ibid. b.* Signes qu'elle donne des orages qu'il y a eus entre Bar-ſur-Aube & le bourg. Changement de couleur que les pluies lui font éprouver. Preuves de la pénétration des eaux pluviales tirées d'une obſervation faite dans les caves de l'obſervatoire, & de celles de M. Pluche ſur la maniere dont ces eaux pénetrent dans les premieres couches de la montagne de Laon. Organiſation de la ſurface du globe favorable à cette pénétration. *Ibid.* 92. *a.* Les couches de cette ſurface éprouvent pluſieurs interruptions, pluſieurs crevaſſes favorables à l'inſinuation des eaux. Exemple tiré d'une obſervation faite à la Sainte-Baulme en Provence. Les ſommets élevés des montagnes principales, les croupes de celles qui ſont adoſſées à la maſſe des premieres, préſentent plus que tout le reſte du globe, des ſurfaces favorables à la pénétration des eaux. Ainſi les ſources ne ſeront proprement que les extrémités d'un aqueduc naturel formé par les faces de deux couches ou lits de terre. Divers exemples d'eaux douces trouvées au fond de la mer en différens endroits, qui prouvent que des ſources y conduiſent leurs eaux. *Ibid. b.* Cette correſpondance des couches qui favoriſe l'inſinuation des eaux s'eſt fait ſentir à une très-grande diſtance. Relation que M. Perrault donne d'un fait très-propre à en convaincre ; d'où l'on peut conclure qu'il y a des communications des montagnes entr'elles. Au moyen d'un ſyphon naturel renverſé, les eaux des vallons franchiſſent des collines & des montagnes aſſez élevées. Méchaniſme par lequel s'opere la continuité de l'écoulement des rivieres, & par lequel en même tems, les ſources ne peuvent cauſer des inondations ſubites. Imprudences de ceux qui ſont chargés de la conduite des eaux, par leſquelles ils ont ſouvent affoibli, ou même fait diſparoître une ſource. Exemple d'une telle imprudence par rapport à la fontaine de Soulaines. *Ibid.* 93. *a.* Conſéquences qui réſultent de la doctrine qui vient d'être expoſée. 1. Ce n'eſt point en traverſant l'épaiſſeur des couches de la terre, que l'eau pluviale pénetre dans les réſervoirs. 2. C'eſt dans les montagnes ou les gorges formées par les vallons que ſe trouvent ordinairement les ſources. 3. Les fontaines paroiſſent occuper une poſition intermédiaire entre les collines qui reçoivent les eaux & les verſent dans les couches organiſées, & entre les plaines. Obſervation de Quinte-Curce ſur la diſpoſition des montagnes & des fleuves en Aſie. 4. Les ſources obſervées dans des lieux élevés viennent donc de lieux plus élevés encore. *Ibid. b.* Souvent l'eau des ſources qui paroiſſent ſur des croupes ou dans des plaines, peut remonter au-deſſus des couches entr'ouvertes qui le produiſent. Exemples de quelques fontaines de cette ſorte à Modene, & près de Saint-Omer. Quelle en eſt la cauſe. Quelle eſt celle des ſources qui ſe trouvent dans certaines iſles où il ne pleut pas. Fontaine dans une des iſles Strophades qui paroît tirer ſa ſource de la Morée. Les roſées & les pluies peuvent fournir à l'entretien des fontaines des autres iſles. 5. Effets qui réſultent de l'impénétrabilité des premieres couches de la terre par l'eau pluviale. Rareté des puits dans l'Arabie. 6. Cauſe des ruiſſeaux ſouterreins : exemples de ces ruiſſeaux en Artois. 7. Les ſecouſſes des tremblemens de terre ſont très-propres à déranger la circulation intérieure des eaux ſouterreines. *Ibid.* 94. *a.* Exemples que l'Italie en fournit. Changement de couleur des eaux que ces ſecouſſes operent quelquefois. *Ibid. b.*

FONTAINES *origine des.* Erreur dans cet article ſur la quantité d'eau que fournit le Pô dans une heure. *Suppl.* III. 83. *b.*

Singularités des fontaines, ſoit par rapport à leur écoulement, ſoit par rapport aux propriétés de leurs eaux : ſur ce dernier objet voyez *Hydrologie.* Les fontaines peuvent être diviſées en trois claſſes : les *uniformes*, les *intermittentes*, & les *intercalaires* : ces deux dernieres claſſes s'appellent *périodiques*. Différences entr'elles. Fontaines appellées *temporaires*, & en particulier

particulier *maïales*. *Ibid. b.* Diverſes ſingularités obſervées dans les fontaines intermittentes & intercalaires. Prétendues fontaines à flux & à reflux. Fontaines d'eau chaude dont parle Pline, ſituées près de l'embouchure de la riviere du Timavo, qui croiſſent & décroiſſent avec le flux & reflux qui eſt ſenſible au fond du golphe. Ce que Cluvier en rapporte. Suppoſition par laquelle on a expliqué le méchaniſme des fontaines périodiques. *Ibid.* 95. *a.* On conçoit que de la combinaiſon des ſyphons, des réſervoirs & des canaux d'entretien, il doit réſulter des variations infinies dans l'écoulement des fontaines périodiques, dont on ſe contente d'indiquer ici les plus ſingulieres. *Fontaines intermittentes.* Principe par lequel l'auteur en explique les phénomenes. Conſéquences qui en réſultent. 1. Le tems de l'intermiſſion eſt toujours égal à celui qu'emploie le canal d'entretien à remplir le baſſin de la caverne. *Ibid. b.* 2. Cauſe de l'écoulement. 3. Connoiſſant le tems précis de l'écoulement & de l'intermiſſion, on en tirera le rapport du produit du canal intérieur à la dépenſe du ſyphon. 4. La connoiſſance de la période & de l'écoulement donne celle de l'intermiſſion. 5. Si le canal d'entretien augmente ſon produit après des pluies abondantes, *&c.* l'intermiſſion ſera plus courte, & l'écoulement plus long que pendant la ſéchereſſe. 6. Il n'eſt pas aiſé de limiter la période d'une fontaine, puiſqu'elle peut éprouver des variations par la ſéchereſſe & par la pluie. *Fontaines intermittentes compoſées* : celles qui éprouvent une ſuite de petites intermittences & d'écoulemens, interrompue par une intermiſſion conſidérable. Raiſon de ces phénomenes. *Ibid.* 96. *a.* 7. Ces fontaines ont cela de particulier, qu'à chaque accès d'écoulement & d'intermittence, le premier flux eſt plus long que le ſecond, le ſecond plus que le troiſieme. 8. *Fontaines intercalaires.* Raiſon des ſingularités qu'elles offrent. *Ibid. b.* Méchaniſme par lequel on explique pourquoi certaines fontaines, telles qu'il y en a pluſieurs en Angleterre & ailleurs, coulent tout l'été, & dans la ſéchereſſe, & ſont à ſec en hiver ou depuis les pluies. La marche contraire des autres ſources vient de la même cauſe différemment combinée. 9. Lorſque les fontaines intermittentes ceſſent de l'être, elles prouvent un peu après l'inſtant où l'intermittence devroit avoir lieu, une eſpece d'intercalaiſon, *&c. Fontaines intercalaires compoſées.* Cauſes de ces phénomenes. *Ibid.* 97. *a.* Comment un même méchaniſme peut offrir ſucceſſivement les différens caracteres que nous avons diſtingués dans les fontaines; l'intercalaiſon, l'intermittence & l'uniformité. Fontaines artificielles par leſquelles on a réaliſé le cours de ces ſources, d'après le méchaniſme qui vient d'être développé. Mémoires dans leſquels on en peut trouver les modeles. Moyen de varier les effets des eaux jailliſſantes ou courantes de nos jardins. Explication de ces phénomenes, qui ſe trouve dans les pneumatiques de Héron d'Alexandrie. Paſſage de Pline ſur la fontaine de Côme, dans le duché de Milan, qui montre qu'il avoit ſenti ce que les phyſiciens ont développé avec plus de préciſion. Auteurs à conſulter.

Opinions populaires ſur les fontaines périodiques. Ibid. b. Pline obſerve que les Cantabres tiroient des augures de l'état où ils trouvoient les ſources du Tamaricus. Réflexions ſur ce ſujet. Fontaine de Haute-Combe en Savoie, qui, ſelon l'opinion des habitans, ne coule point en préſence de certaines perſonnes. Fontaine du mont Eng-Shen qui ceſſe, dit-on, de couler, quand on y lave quelque choſe de ſale. Exemples de quelques fontaines auxquelles on attribue la propriété de prédire la ſtérilité & la fertilité. Fontaine qui annonçoit la converſion des prétendus réformés. Les eaux du Nil préſagerent, ſelon Séneque, la défaite d'Antoine & les malheurs de Cléopatre.

Application de nos principes à un exemple. Ibid. 98. *a.* Cet exemple eſt celui de la fontaine de Fonteſtorbe, ſur laquelle on a raſſemblé des détails aſſez circonſtanciés pour y eſſayer une méthode de calculs, & en tracer le modele aux obſervateurs qui auront quelques fontaines ſemblables à examiner. Deſcription de cette fontaine près de Belleſtat dans le dioceſe de Mirepoix. Détails ſur ſon intermittence. Principaux faits remarquables ſur cette fontaine. Application de la théorie de l'auteur aux phénomenes qu'elle préſente. *Ibid. b.*

Détail des principales fontaines périodiques. Celles dont parle Pline, dont l'une étoit à Dodone, l'autre dans l'iſle de Ténédos, & trois autres étoient les ſources du Tamaricus. Riviere ſabbatique, ſelon Joſeph. Fontaine périodique d'eau chaude en Iſlande. *Ibid.* 99. *a.* Diverſes ſources intermittentes en Angleterre. Deſcription de la ſource de Lawyell près de Brixam, la plus ſinguliere de toutes celles d'Angleterre, dans la province de Devonshire. Fontaine intermittente près de Paderborn en Weſtphalie. Fontaine remarquable dans le Palatinat de Cracovie. Détails d'une fontaine maïale, intermittente & uniforme dans le royaume de Cachemire. Fontaine thermale & périodique dans le Japon. *Ibid. b.* Fontaine près du lac de Côme dans le duché de Milan, dont on a parlé ci-deſſus, *pag.* 97. *b.* Fontaine des merveilles, près de Haute-Combe en Savoie, dont on a parlé *pag.* 98. *a.* Autre fontaine intermittente près de Chambery. Trois fontaines périodiques dont Scheuchzer fait mention dans ſes *itinera alpina*, deux dans le canton d'Underwald, & la troiſieme dans le Canton de Berne au bailliage de Thun. Fontaine périodique ſur le chemin de Touillon à Pont-Arlier, en Franche-Comté. Deux ſources périodiques ſituées en Franche-Comté. Fontaine remarquable dans le dioceſe de Senez en Provence. *Ibid.* 100. *a.* Deſcription d'une fontaine nommée Fonſanche, dans le dioceſe de Nîmes, entre Sauve & Quiſſac. Eſpece de fontaine périodique appellée Vieiſſan, dans le dioceſe de Beziers: énumération de quelques autres qui ſe trouvent en Poitou, en Languedoc, en Guienne, & près de Saumur. Phénomene que la ſource de la Reinette à Forges offre vers les 6 à 7 heures du ſoir & du matin: explication vraiſemblable de ce phénomene. Singularités de quelques étangs qu'on pourroit rapporter au même méchaniſme: les uns au milieu des continens ſont pleins pendant la ſéchereſſe, & preſqu'à ſec durant les pluies: les autres, voiſins de la mer, baiſſent dans les hautes marées, & s'élevent lorſqu'elles ſont baſſes. *Ibid. b.* Lieux où l'on trouve des fontaines ſimplement maïales & temporaires. Principe de leur écoulement. Rochers dans certaines cavernes qui, par leurs ouvertures, aſpirent l'air & l'expirent alternativement. Caverne de cette eſpece près de Salfedan aux environ de Turin: autre caverne ſemblable dans la Thuringe. Principe de cette eſpece de reſpiration. *Ibid.* 101. *a.*

Fontaines, leur formation. VII. 623. *b.* Propriété de la glaiſe qui donne lieu aux fontaines. 700. *a.* Admirable diſpoſition des glaciers pour l'entretien de pluſieurs fontaines. *Suppl.* III. 232. *b.* Comment les neiges, les rochers, les forêts ſur les montagnes contribuent à cet entretien. *Ibid.* De la quantité d'eau dont le globe eſt arroſé. *Suppl.* III. 475. *b.* Variétés des eaux de fontaine. V. 192. *b.* Différentes fontaines remarquables. Fontaine merveilleuſe de l'iſle de Tenedos. XVI. 133. *b.* Fontaine en Anjou dont on n'a pu trouver le fond. I. 26. *b.* Fontaine minérale en Alſace nommée *backelbroun*, grandes propriétés de ſes eaux. 759. *b.* Fontaine ſinguliere dans l'évêché de Paderborn. II. 464. *a.* Fontaines dont l'eau eſt inflammable. VI. 838. *b.* Fontaine de Laponie qui ne gele jamais. IX. 132. *a.* Fontaine ardente du Dauphiné. V. 10. *b.* X. 392. *b.* Fontaine vineuſe du Dauphiné. 393. *a.* Fontaine de Dodone. V. 10. *b.* Fontaines pétrifiantes, *voyez* ce dernier mot. Fontaines ſalantes, XIV. 551. *a*, *b. Suppl.* III. 470. *b.* vol. VI des planches. Article ſur le ſel. Fontaine remarquable à Wigan en Angleterre. XVII. 612. *a.* Fontaines remarquables de la province de Derby. 646. *b.* Cauſe des fontaines périodiques ou intermittentes. *Suppl.* III. 232. *b.* Fontaine remarquable près du village de Piétra-mala à 8 lieues de Bologne en Italie. *Suppl.* IV. 372. *a. Voyez* SOURCE.

FONTAINE, (*Fontainier*) deſcription & uſage d'une ſonde faite pour forer la terre & trouver des eaux. XV. 349. *a*, *b*, &c. Directions ſur la maniere de chercher les ſources, *voyez* ce dernier mot. Méthode pour connoître la quantité d'eau que fournit une ſource. VIII. 474. *b.* 475. *a.* Maniere de partager à ſix particuliers une fontaine fourniſſant deux pouces d'eau. IV. 1064. *b.* Comment on la diſtribue à un plus grand nombre. 1065. *a. Voyez* SOURCE & FONTAINIER.

FONTAINE. (*Juriſp.*) Des droits ſur les ſources & fontaines. V. 206. *a.*

FONTAINE *artificielle*. (*Hydr.*) Les unes agiſſent par la peſanteur de l'eau, les autres par le reſſort de l'air. Du nombre des premieres ſont les jets d'eau. Moyen de faire lancer l'eau ſelon des directions différentes. VII. 101. *a.* Conſtruction d'une fontaine qui joue par le reſſort de l'air. Fontaine qui commence à jouer dès que l'on allume des bougies, & qui ceſſe quand on les éteint. Fontaine de Héron d'Alexandrie, perfectionnée enſuite par Nieuwentit. *Ibid. b.* Fontaine ou vaſe dont on tire autant de vin que l'on y verſe d'eau, de ſorte que l'eau paroît changée en vin. Fontaine de Sturmius, laquelle joue ou s'arrête à la volonté de celui qui la fait aller. *Ibid.* 102. *a.* Fontaine curieuſe, qui joue par le moyen d'un ſiphon. *Ibid. b.*

Fontaines filtrantes. Vol. V. des planch. Hydraulique.

FONTAINES. (*Jardin.*) Diverſes eſpeces de fontaines pour l'embelliſſement & l'entretien des jardins. VII. 102. *b.*

Fontaine, appellée *ſalle d'eau.* XIV. 574. *b.*

FONTAINES, (*Archit.*) divers noms qu'elles reçoivent ſelon leurs différentes formes & leurs ſituations. Communément le ſculpteur a autant de part que l'architecte à la compoſition de ces ſortes d'édifices. Ces monumens trop négligés en France. VII. 102. *b.* Les deux ſeuls qui ſoient dignes de quelque conſidération à Paris, ſont la fontaine des Saints-Innocens, rue S. Denis; & celle de la rue de Grenelle, fauxbourg S. Germain. En quoi conſiſte le mérite de ces deux ouvrages. Emulation qui devroit régner entre les artiſtes. Moyens qu'on devroit employer pour en obtenir des

ouvrages propres à faire la gloire de la nation. *Ibid.* 103. *a.*

Fontaines. Décorations d'architecture de quelques fontaines. Vol. I. des planch. Architecture.

Fontaine domeſtique. Fontaines ſimples : on y diſtingue trois parties ; celle d'en-bas ou le pié, celle qui s'éleve au-deſſus, ou la cuve de fond, celle qui eſt au-deſſus de la cuve de fond, à laquelle on adapte le couvercle, & qu'on appelle *gorge*. Détails ſur chacune de ces parties. VII. 103. *a.* Précautions qu'on a priſes pour la ſalubrité de ces fontaines ; l'étamage ; les fontaines de cuivre fablées ; les fontaines de plomb, à ſable & à éponge. Détails de ces différens moyens. *Ibid. b.*

Fontaine ſablée. XIV. 466. *a.*

FONTAINES *de vin.* (*Hiſt. mod.*) Ancienneté de cet uſage dans les fêtes publiques. Exemples qu'on en trouve ſous les regnes de Charles V, de Charles VI, de Charles VII, & du roi Louis XI. VII. 104. *b.*

FONTAINE *de feu.* (*Artific.*) Comment on forme des apparences de fontaines de feu, de différentes couleurs. Comment on en varie les figures extérieures, pour repréſenter des jets, des caſcades, des gerbes. Imitation d'un berceau d'eau ; apparence de foleil ; de cône droit ; de pyramide ; de caſcade ; VII. 104. *b.* de nappe d'eau. *Ibid.* 105. *a.*

FONTAINE, (*Raffin. en ſucre*) cavité dans la pâte du pain. Comment on l'ouvre pour la remplir. VII. 105. *a.*

FONTAINE *ſacrée*, (*Géogr. anc.*) XIV. 471. *b.*

FONTAINE. (*Myth.*) Divinités qui préſidoient aux fontaines. XI. 7. *a.* Fête à leur honneur. VII. 107. *b.*

FONTAINE. (*Divin.*) Divination par l'eau des fontaines. XII. 240. *a.*

FONTAINE. (*Jean de la*) Obſervations ſur ſes fables. VI. 345. *a*, *b.* &c. 354. *a.* ſur ſes élégies, V. 486. *b.* ſur ſes contes. *Suppl.* II. 569. *b.* Il a réuſſi à imiter le ſtyle marotique. *Suppl.* III. 858. *a.* Son épitaphe. 817. *a.*

FONTAINE. (*Monſieur*) Son mémoire ſur l'analyſe. V. 853. *a*, *b.* Son eſſai ſur la méthode *fluxio-différentielle.* VI. 922. *b.* Eloge de ſon ouvrage ſur le calcul intégral, VIII. 805. *b. Suppl.* III. 619. *b.* & d'un autre ouvrage ſur la tautochrone. XV. 946. *a.*

FONTAINE, (*Laurent*) maître écrivain. IX. 908. *a.*

FONTAINES. (*Pierre-François Guyot des*) Obſervations ſur ſes ouvrages. XIV. 394. *b.*

FONTAINEBLEAU. Peintures de la galerie de ce château. V. 318. *b.*

FONTAINIER. (*Hydrauliq.*) Diverſes opérations qui appartiennent au fontainier. Enumération de ſes outils. VII. 105. *a.*

Fontainier. Sa jauge & ſon uſage. VIII. 472. *b.* Quille, inſtrument du fontainier. 475. *b.* Sonde dont il ſe ſert pour forer la terre & trouver les eaux. XV. 349. *a*, *b.* &c. Opérations du fontainier, *voyez* FONTAINE. *Voyez* auſſi, vol. des planch. article *Fontainier.*

FONTANA, (*Felix*) anatomiſte, *Suppl.* I. 414. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 363. *a.*

FONTANELLE, *la*, (*Anatom.*) Deſcription de cette ouverture. Etat où elle ſe trouve dans les enfans nouveaux-nés. Quelquefois les enfans attaqués du *rachitis* ont cette partie très-tendre dans un âge aſſez avancé. On a vu des ſujets en qui cette partie ne s'étoit jamais oſſifiée. VII. 105. *b.*

Fontanelle. Sa deſcription. VIII. 264. *b.*

FONTANELLE, (*Chirurg.*) *voyez* FONTICULE.

FONTANON, (*Antoine*) ſon recueil d'ordonnances. XI. 592. *b.* 593. *b.*

FONTE. (*Arts méch.*) Différentes acceptions de ce mot. VII. 106. *a.*

FONTE, (*Fond. en caract.*) aſſortiment complet de toutes les lettres, &c. fondues ſur un ſeul corps. Les fontes ſont plus ou moins grandes. On dit une fonte de cinq cens, &c. une fonte de tant de feuilles, ou de tant de formes. VII. 106. *a.*

FONTE. (*Monnoie*) Converſion des monnoies de cours en d'autres nouvelles. VII. 106. *a.*

FONTE *ou fondre.* (*Orfév.*) La fonte demande divers degrés de feu. Comment ils doivent être conduits. Intermedes que l'orfevre emploie. VII. 106. *a.*

FONTE. (*Métallurg.*) Différence entre fonte & fuſion. VII. 398. *b.* Fonte de la mine de fer propre à être convertie en acier. I. 103. *a*, *b.* Sur la fonte de fer, *voyez* GROSSES-FORGES. VII. 135. *a*, *b.* &c. Fonte de l'or, de l'argent & du cuivre, *voyez* les articles de ces métaux, & vol. V. des planch. Fonte de la dragée & du plomb à giboyer. *Ibid.* Portion de métal qui ſe fige dans le fourneau après avoir été fondue. VII. 523. *a.* Subſtance appellée *matte*, qui réſulte de la premiere fonte d'une mine. X. 207. *a*, *b.* Fonte pour les monnoies. 664. *a.* Tenailles pour ôter les creuſets du feu, après la fonte. XVI. 123. *a*, *b. Voyez* FUSION.

Fonte. Commiſſaire général des fontes. III. 710. *a.*

FONTE. (*Sellier*) Différence entre les fontes & les faux fourreaux. VII. 106. *a.*

FONTENAY, (*Jean-Baptiſte Blain de*) peintre de fleurs & de fruits. XII. 267. *a.*

FONTENELLE, (*Bernard le Bovier de*) Eloge de cet académicien. I. xxx. *Diſc. prélimin.* Sa preuve de l'exiſtence de Dieu. IV. 982. *a*, *b.* De ſon ſecrétariat de l'académie royale des ſciences. V. 528. *a.* Réponſe de M. de Fontenelle au duc d'Orléans, qui lui offroit la préſidence perpétuelle de cette académie. VIII. 292. *a.* Elémens de la géométrie de l'infini par cet auteur. 703. *a.* Eloge de ſon ouvrage ſur les oracles. XII. iiij. XI. 537. *a.* Obſervations ſur ſa pluralité des mondes, X. 640. *b.* XII. 705. *a.* ſur ſon caractere & ſur ſes différens ouvrages. XIV. 394. *b.* Affectation qu'on lui reproche. *Suppl.* I. 181. *b.* Remarque ſur l'avantage qu'il attribue aux modernes ſur les anciens. 416. *b.*

FONTENELLE, (*Géogr.*) monaſtere de bénédictins, *voyez* SAINT-VANDRILLE. Chronique de Fontenelle. *Suppl.* IV. 704. *b.*

FONTENOI. Bataille de Fontenoi en 1745. Les Anglois y combattirent en colonne. III. 654. *b.* Fauſſes anecdotes ſur cette bataille. VIII. 225. *a.*

FONTESTORBE, fontaine près de Belleſtat, dioceſe de Mirepoix. Explication des phénomenes de cette fontaine. VII. 98. *b.*

FONTEVRAUD, (*Géogr. & Hiſt. monaſt.*) bourg en Anjou, à trois lieues de Saumur. Célebre abbaye de filles, fondée dans ce lieu par Robert d'Arbriſſel, né en 1047. Soins qu'il ſe donna pour la converſion des femmes débauchées, & pour établir ſon ordre par toute la France. Cet ordre mis ſous la protection du S. ſiege en 1106, &c. Le généralat de cet ordre réſervé aux femmes. Pétronille de Chemillé, premiere abbeſſe. Il y en a eu depuis elle trente-quatre ou trente-cinq. Cet ordre eſt diviſé en quatre provinces. Nombre des prieurés dans chacune. Ouvrages à conſulter. VII. 106. *b.*

FONTICULE, (*Chirurg.*) petit ulcere artificiel pratiqué par le chirurgien. Le mot de *cautere*, dont on ſe ſert communément dans ce ſens, eſt moins propre que celui de fonticule. But qu'on ſe propoſe en pratiquant cet ulcere. Parties du corps où l'on ouvre le plus communément les fonticules. Manieres de les former. Panſement qu'ils exigent. Bandages dont on ſe ſert. Du tems pendant lequel on doit tenir le fonticule ouvert. Avantages principaux qu'on attend de cet uſage. VII. 107. *a.* Différens cas auxquels il faut pourvoir par rapport aux fonticules. Auteurs qui en ont traité expreſſément. *Ibid. b. Voyez* SETON & CAUTERE.

FONTINALES, (*Mythol. Antiq. romain.*) fête à l'honneur des nymphes qui préſidoient aux fontaines. Dieux des eaux, ſelon les païens. Néréides, naïades, potamides, limnades, nymphes. Comment on célébroit les fêtes de ces nymphes. VII. 107. *b.*

FONTS-*baptiſmaux.* (*Théol. Hiſt. eccl.*) Ils étoient autrefois la marque d'une égliſe paroiſſiale. En quel endroit on les place. VII. 107. *b.* Miracles que les hiſtoriens nous racontent touchant les fonts-baptiſmaux. Bénédictions qu'on en fait deux fois chaque année. *Ibid.* 108. *a.*

Fonts-baptiſmaux. On les diſtinguoit autrefois des baptiſteres. II. 66. *b.*

FOR, (*Juriſpr.*) juriſdiction. VII. 108. *a.*

FOR-L'EVEQUE. *For extérieur & for intérieur.* VII. 108. *a.*

For extérieur & intérieur de l'égliſe. VII. 108. *a.*

For extérieur & intérieur de l'égliſe. En quoi conſiſte la juriſdiction volontaire qui s'y exerce. IX. 78. *a*, *b.*

For pénitenciel. VII. 108. *b.*

For, coutume, ou privilege accordé à quelque communauté. VII. 108. *b.*

For de Béarn ou *fors*, coutume de ce pays. Confirmation de ce for en 1088. Fors particuliers qu'il y avoit en Béarn. Rédaction en un ſeul corps de tous les fors de Béarn, faite par l'ordre de Marguerite de Béarn, en 1306. Addition qui y fut faite enſuite, de divers réglemens. Ces loix ou fors corrigés enfin en 1551. VII. 108. *b.*

FORAGE, (*Juriſpr.*) droit que l'on paie au ſeigneur pour le vin & autres liqueurs qu'on vend en détail. Etymologie de ce mot. Ce droit eſt encore appellé *afforage* & *allage.* A quels ſeigneurs appartient ce droit. VII. 108. *b.* Diverſes manieres de le percevoir. Diverſes extenſions qu'on lui donne, ſelon les coutumes. L'évêque & comte de Beauvais a auſſi droit de forage. *Ibid.* 109. *a. Voyez* JALAGE.

FORAGE *des canons de fuſil de munition.* (*Fabriq. des armes*) Le canon étant ſoudé ſur une broche de fer qui n'a que cinq lignes de diametre, il eſt néceſſaire de l'évider en-dedans, pour lui donner ſon vrai calibre, qui doit être de ſept lignes dix points. Forets employés dans cette opération. Deſcription des autres inſtrumens néceſſaires. — *Voyez planch. 2. & 3. Fabrique des armes*, *Fuſil de munition. Suppl.* Explication détaillée de toute la manœuvre. *Suppl.* III. 84. *a*, *b.* 85. *a*, *b.*

FORAIN. (*Juriſpr.*) Marchands forains ; traites foraines ; prévôt forain ; official forain. VII. 109. *a.*

Forain. Chanoine forain. III. 137. *a.* Fief forain. VI. 704. *a.* Vicaire forain. XVII. 233. *a.*

FORAIN. (*Comm.*) Marchand forain. Marchandiſes foraines. VII. 109. *a.*

Foraine. Entrée & iſſue foraine. VIII. 929. *b.* Traite-foraine. XVI. 532. *a*, *b.* Impoſition foraine d'Anjou. 533. *a.* Juge des traites-foraines. IX. 16. *b.*

FORBAN, *voyez* CORSAIRE.

FORBISHER; *détroit de*, (*Géogr.*) Voyages au nord-oueſt de l'Amérique, & découvertes qu'y fit Martin Forbisher. Détails ſur les habitans voiſins du détroit. VII. 109. *b.*

FORBISHER, (*Martin*) hiſtoire de ce navigateur. XI. 53. *a*, *b.*

FORCALQUIER, (*Géogr.*) petite ville de Provence. Le comté de Forcalquier avoit autrefois ſes comtes particuliers. Le roi prend le titre de comte de Provence, de Forcalquier, *&c.* VII. 109. *b.*

FORÇAT, *voyez* GALERIEN. Bâtiment nommé *bagne*, où l'on tient les forçats. *Suppl.* I. 744. *b. &c.*

FORCE. (*Gramm. Litt.*) Force du cœur que quelques-uns ont faite de 400 liv. & d'autres de 3 onces. Divers uſages de ce mot dans le ſens propre & dans le figuré. VII. 109. *b.* On appelle *forces*, de grands ciſeaux. Cette ſorte de ciſeaux, employée par allégorie dans une eſtampe. Uſage du mot *force* dans le ſtyle très-familier. Force en morale. Force de l'eſprit. Force d'un raiſonnement; force de l'éloquence; force d'un vers : exemple. Force dans la peinture. Des philoſophes ont prétendu que la force eſt une qualité inhérente à la matiere. Tems où la force de l'animal a reçu ſon plus haut degré. Principe de ſon décroiſſement. *Ibid.* 110. *a.*

FORCE. (*Iconolog.*) Comment on perſonnifie & repréſente la force. VII. 110. *a.*

Force d'inertie. On lui donne le nom de réſiſtance ou d'action, ſuivant l'aſpect ſous lequel on la conſidere. *Preuves de la force d'inertie.* Un corps ne peut être tiré du repos que par l'action de quelque cauſe étrangere. Un corps mis en mouvement doit y perſiſter toujours uniformément & en ligne droite, tant qu'une nouvelle cauſe n'agira pas ſur lui; car, ou l'action de la cauſe motrice au commencement du mouvement ſuffit pour faire parcourir au corps un certain eſpace, & alors ce mouvement doit être uniforme & en ligne droite, & doit continuer perpendiculairement; VII. 110. *b.* ou le corps a beſoin pour ſe mouvoir de l'action continuée de la cauſe motrice, d'où il ſuit encore que ſon action continuée ſera uniforme & conſtante, & que le corps ſe mouvra en ligne droite. Il faut convenir, au reſte, que les preuves qu'on donne ordinairement de la force d'inertie, en tant qu'elle eſt le principe de la conſervation du mouvement, n'ont point le degré d'évidence néceſſaire pour convaincre l'eſprit. Réflexions ſur cette force qu'on imagine dans la matiere, par laquelle elle réſiſte à tout changement d'état. Réflexions ſur l'indifférence qu'on attribue à la matiere, ſoit au mouvement, ſoit au repos. *Ibid.* 111. *a.* Le mouvement du corps, dans un inſtant quelconque, n'a rien de commun avec ſon mouvement dans l'inſtant précédent, ou ſuivant. Pourquoi nous ſommes enclins à croire qu'il y a dans un corps en mouvement un effort ou énergie qui n'eſt point dans un corps en repos. Trois différens ſens que nous pouvons attacher au mot *force*, tranſporté aux corps ſuſceptibles de mouvement. En attachant à ce mot l'idée de l'effet même, ou de la propriété qui ſe manifeſte par cet effet, ſans examiner ni rechercher la cauſe, nous ne verrons rien de plus dans le mouvement que dans le repos, & nous pouvons regarder la continuation du mouvement, comme une loi auſſi eſſentielle que la continuation du repos. Le principe de la force d'inertie, prouvé par l'expérience. Nous voyons, 1°. que les corps en repos y demeurent tant que rien ne les en tire; 2°. qu'un corps perſévere d'autant plus à ſe mouvoir, qu'il éprouve moins de réſiſtance. L'expérience journaliere de la peſanteur ne ſemble démentir le premier de ces principes, qu'aux yeux de la multitude. Nous voyons, par expérience, que le mouvement eſt toujours l'effet de l'impulſion: ainſi la chûte d'un corps doit être attribuée à l'impulſion de quelque fluide inviſible, à moins qu'il n'y ait quelque autre cauſe du mouvement des corps que l'impulſion. M. Euler prétend que l'attraction, quand on la regarde comme un principe différent de l'impulſion, eſt contraire au principe de la force d'inertie. Examen de ce ſentiment. *Ibid.* 112. *a.* Ce philoſophe prouve de plus que la force d'inertie étant une propriété de la matiere, la faculté de penſer n'en ſauroit être une. *Ibid. b.*

FORCE *d'inertie.* (*Phyſiq.*) Comme la premiere direction du mouvement détermine celle ſuivant laquelle ce mouvement doit ſe faire, il ſemble que par la même raiſon, la direction de la tangente, qui touche à ſon origine la courbe des x & des y, c'eſt-à-dire, des tems & des eſpaces, & qui détermine la valeur de la vîteſſe initiale, c'eſt-à-dire, du rapport initial de dy à dx, doit déterminer de même la valeur de $\frac{dy}{dx}$ dans la ſuite du mouvement. — Raiſons qui portent à croire que la force qui altéreroit ce mouvement du corps, s'il pouvoit y en avoir une, ne pourroit être proportionnée à une fonction de vîteſſe. *Suppl.* III. 86. *a.*

Force d'inertie. Notion préciſe du mot de *force.* I. 119. *b.* Loi générale de cette inertie. II. 789. *b.* Pourquoi les corps continuent de ſe mouvoir, lorſque la force motrice a ceſſé d'agir. XIII. 437. *b.* Sur la force d'inertie, *voyez Suppl.* III. 86. *b.* La force d'inertie proportionnelle à la maſſe. X. 833. *b.*

Force vive, ou *des corps en mouvement.* Diſtinction qu'établit M. Leibnitz, entre les forces vives & les forces mortes. Ce philoſophe convient que la force morte eſt comme le produit de la maſſe par la vîteſſe virtuelle. VII. 112. *b.* Mais il ſoutient que la force vive doit ſe meſurer autrement, & qu'elle eſt comme le produit de la maſſe par le quarré de la vîteſſe. Dans le ſyſtême des adverſaires des forces vives, la force des corps en mouvement eſt toujours proportionnelle à ce qu'on appelle *quantité du mouvement*; c'eſt-à-dire, au produit de la maſſe des corps par la vîteſſe. Raiſonnement par lequel Leibnitz prouvoit ſa nouvelle doctrine. Autres preuves que M. Jean Bernoulli a ajoutées à celles de M. Leibnitz. Principale réponſe qu'on a faite aux partiſans des forces vives. *Ibid.* 113. *a.* Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. Expoſé ſuccinct des principes qui peuvent ſervir à réſoudre cette queſtion. *Ibid. b.* On eſt aſſez d'accord aujourd'hui que tout le fonds de cette diſpute ſur les forces vives, n'étoit qu'une diſpute de mots. De tout ce qui a été dit, on doit conclure qu'un même corps, ſelon que ſa tendance au mouvement eſt différemment appliquée, produit différens effets, les uns proportionnels à ſa vîteſſe, les autres au quarré de ſa vîteſſe. Obſervations ſur le ſens qu'on doit attacher au mot *effet.* Examen de ce principe : *les effets ſont proportionnels à leur cauſe.*

Conſervation des forces vives. Géometres qui ont fait voir l'étendue & l'uſage de ce principe de méchanique. Expoſé de deux loix de méchanique, dans leſquelles il conſiſte. *Ibid. b.* M. Huyghens paroît être le premier qui ait apperçu cette loi de la conſervation des forces vives dans le choc des corps élaſtiques. Il paroît auſſi avoir connu la loi de la conſervation des forces vives dans le mouvement des corps qui ſont animés par des puiſſances. Uſage que M. Jean Bernoulli a fait de la découverte de M. Huyghens. Deſcartes croyoit que la même quantité de force devoit ſubſiſter dans l'univers, & que le mouvement ne pouvoit pas ſe perdre. Traité de dynamique, où l'auteur a démontré le principe de la conſervation des forces vives. De la conſervation des forces vives dans le mouvement des fluides. Ouvrages ſur ce ſujet. *Ibid.* 115. *a.* Démonſtration donnée par M. Clairaut, du principe de la conſervation des forces vives. Combien ce principe facilite la ſolution d'un grand nombre de problêmes de dynamique.

Du rapport de la force vive avec l'action. Les partiſans des forces vives avoient imaginé l'action comme le produit de la maſſe par l'eſpace & par la vîteſſe. Cette définition eſt abſolument arbitraire. Cependant il eſt poſſible que les partiſans des forces vives aient prétendu attacher, par cette définition, quelque réalité à ce qu'ils appellent *action.* Mémoire dans lequel le profeſſeur Wolf croyoit avoir fixé la véritable notion de l'action. Obſervations qui montrent que cette définition de Wolf eſt tout-à-fait chimérique & en elle-même, & dans les principes des partiſans des forces vives. *Ibid. b.* A l'égard de ceux qui, comme M. de Maupertuis, n'ont point pris de parti dans la diſpute des forces vives, on ne peut leur conteſter la définition de l'action, ſur-tout lorſqu'ils paroiſſent la donner comme une définition de nom. Exemple de la définition donnée par M. d'Arcy. Définition du mot *action*, donnée par l'auteur : défenſe de cette définition, contre la critique qui en a été faite dans les *Mém. de l'acad. de Berlin*, 1753. *Voyez* ſur toute cette matiere les articles *Action* & *Coſmologie. Ibid.* 116. *a.*

Réflexions ſur la nature des forces mortes & ſur leurs différentes eſpeces.

Forces accélératrices. Comment les forces mortes deviennent accélératrices ou retardatrices. Difficultés ſur la maniere dont on conſidere ici les forces accélératrices. Si le mouvement produit par une force accélératrice quelconque, commence par zéro de vîteſſe, pourquoi un corps peſant, ſoutenu par un fil, fait-il éprouver quelque réſiſtance à celui qui le ſoutient? Il devroit être abſolument dans le cas d'un corps placé ſur un plan horizontal, & attaché à un fil auſſi horizontal, à l'extrémité duquel on attacheroit une puiſſance. Or, ſi la premiere vîteſſe avec laquelle un corps peſant tend à ſe mouvoir, eſt égale à zéro, pourquoi l'effort qu'il faut faire pour la retenir n'eſt-il pas abſolument nul? *Ibid. b.* On ne peut répondre à cette objection que de deux manieres, dont ni l'une ni l'autre n'eſt capable de ſatisfaire pleinement. Premiere réponſe, & obſervations auxquelles elle donne lieu. *Ibid.* 117. *a.* Seconde réponſe : réflexions qui s'y rapportent. La difficulté propoſée mérite donc encore l'attention des phyſiciens & des géometres.

Loix des forces accélératrices, & maniere de les comparer. Sur les forces accélératrices, *voyez* ce dernier mot. *Ibid. b.*

Forces centrales & centrifuges. Comment la force centrifuge ſe manifeſte à nos ſens. Démonſtration de cette force. On a nommé force centrifuge l'effort que fait un corps en mouvement, pour s'échapper par la tangente quelle que ſoit la courbe que ce corps décrit. Pour calculer la force centrifuge d'un corps ſur une courbe quelconque, il ſuffit de la ſavoir calculer dans un cercle. Méthode à ſuivre dans ce calcul. VII. 118. *b.* On lit dans certains ouvrages, que la force centrifuge eſt égale au quarré de la vîteſſe diviſé par le rayon, & dans d'autres qu'elle eſt égale au quarré de la vîteſſe diviſé par le diametre. Comment ces deux énoncés ſe concilient. D'où vient cette différence apparente de valeur, que les auteurs de méchanique ont donnée à la force centrifuge. *Ibid.* 119. *a.* Réflexion philoſophique ſur les progrès de l'eſprit humain, à l'occaſion du ſujet qui vient d'être traité. Les corollaires les plus ſimples des vérités connues, échappent ſouvent à ceux qui ſembleroient avoir le plus de facilité & de droit à les déduire : voyez ſur cela l'article DÉCOUVERTE. Sur les forces centrales, *voyez* CENTRAL. *Ibid. b.*

Force en méchanique. *Suppl.* II. 840. *a*, *b.* Force motrice. X. 833. *a.* Compoſition des forces. III. 769. *b.* Leur décompoſition. IV. 699. *a*, *b.* Science des forces qui mettent les corps en mouvement. V. 174. *b.* Force attractive ; répulſive : voyez ces mots. De l'exécution & application des reſſorts en qualité de force motrice. XV. 475. *a*, *b.*

Forces mouvantes ; puiſſances méchaniques : ce ſont les machines ſimples, de la combinaiſon deſquelles on compoſe toutes les autres machines. Comment ces différentes machines facilitent l'action des puiſſances pour mouvoir des poids. Aux cinq machines ſimples, M. Varignon en ajoute une ſixieme, qu'il appelle *machine funiculaire :* voyez ce mot. Pour connoître l'effet de ces différentes machines, il faut le calculer dans le cas d'équilibre. Comment on fait ce calcul. Le principe de la réduction de toutes les forces à une ſeule, renferme toute la ſtatique. VII. 120. *a.*

Forces mouvantes, obſervations ſur la maniere de calculer l'effet d'une machine. IX. 795. *a.*

Force réſultante ; force unique qui réſulte du concours de pluſieurs autres. Comment ſe trouve cette force. VII. 120. *a.*

Force d'un corps en mouvement, comment on doit l'eſtimer. XVII. 359. *b. Voyez* EFFORT.

FORCE DES EAUX, (*Hydraul.*) effort que fait l'eau pour ſortir & s'élancer contre la colonne d'air qui réſiſte & peſe deſſus. Les vîteſſes ſont entr'elles comme les racines quarrées des hauteurs, ou en raiſon ſoudoublée des hauteurs. Evaluation des forces d'un homme & d'un cheval dans le jeu d'une pompe à bras. Comment on évalue la force ou la vîteſſe d'un courant, d'une riviere, d'un ruiſſeau, d'un aqueduc. VII. 120. *b.*

Force des colonnes. III. 654. *a.* Force de réſiſtance des bois, *voyez* BOIS. Force des différentes eſpeces de cordes. IV. 207. *b.* 208. *a*, *b.*

Force des animaux. Réſultat des obſervations de MM. de la Hire & & Deſaguliers, ſur la force de l'homme, comparée avec celle des autres animaux. VII. 120. *b.* M. de la Hire penſe qu'un homme ordinaire, mais fort, chargé de 150 liv. ne pourroit monter un eſcalier dont les marches ſeroient de 5 pouces. Obſervation contraire que donne M. Deſaguliers. Un homme ſaiſiſſant un point fixe placé ſur ſa tête, peut élever tout ſon corps, & même un poids de 20 liv. Ce même homme prenant avec les mains un poids de 100 liv. l'éleve en ſe redreſſant. M. Deſaguliers aſſure que les travailleurs élevent un poids de 150 ou même 200 livres. Un homme, le corps penché & les genoux pliés, ne pourra lever de terre un poids de 160 liv. que ſes bras ſoutiennent d'ailleurs. Quelle en eſt la raiſon. Moyen ſingulier par lequel un homme jeune & foible ſoutenoit un âne en l'air. *Ibid.* 121. *a.* Obſervations ſur le principe de cette force. Tours d'adreſſe qu'un Allemand montroit à Londres pour des tours de force, & que M. Deſaguliers & pluſieurs autres répéterent. Explication de la maniere dont ces tours d'adreſſe s'opéroient. Exemple que donnent les fiacres de la force des extenſeurs des jambes. Poids conſidérables que portent les porte-faix en Turquie. *Ibid. b.* Principe de la réſiſtance étonnante de cette fameuſe tortue que formoient les ſoldats romains avec leurs boucliers. D'où dépend cette force ſinguliere des porte-faix de Conſtantinople. Réſiſtance des os du crâne aux fardeaux qu'on lui fait porter : exemples ſurprenans que les porte-faix de Marſeille en donnent. Les porte-faix de Londres portent quelquefois des fardeaux qui tueroient un cheval. Quelle en eſt la raiſon. Tours de force prodigieux que faiſoit un nommé Topham. Machine qui ſert à meſurer dans chaque homme la force des bras, du cou, des vertebres, *&c.* Comparaiſon de la force du cheval à celle de l'homme. *Ibid.* 122. *a.* Maniere très-ingénieuſe & très-juſte dont M. de la Hire détermine l'effort de l'homme, pour tirer ou pouſſer horizontalement. *Ibid. b.* Un homme penché en arriere, tire avec bien plus de force que lorſqu'il eſt courbé en avant. Manœuvre des rameurs. Comparaiſon que fait M. de la Hire de la force d'un cheval qui tire, avec celle de l'homme. Eſtimation que fait M. Deſaguliers de la force d'un homme appliqué à la manivelle d'un vindas. *Ibid.* 123. *a.* Force de deux hommes travaillant aux extrémités d'un treuil horizontal. La plus grande force des chevaux & la moindre force des hommes, eſt lorſqu'ils tirent horizontalement en ligne droite. Force des chevaux attachés aux bateaux qui remontent la Seine. Obſervations de M. Amontons ſur la force des ouvriers qui poliſſent les glaces. Extrait des *réflexions* de M. Couplet, *ſur le tirage des charrettes & des traîneaux.* Du travail des chevaux dans les moulins & les machines hydrauliques : des moyens de diminuer la difficulté du tirage ſur les trottoirs. *Ibid. b.* Maniere la plus efficace d'employer les hommes à des machines qui produiſent leur effet par le jeu des pompes qu'elles renferment. Quelle eſt, ſelon M. Dan. Bernoulli, la maniere la plus avantageuſe d'employer un homme dans les machines. Comment M. Deſaguliers détermine le *maximum* de la perfection des machines hydrauliques. Différence remarquable entre les forces des animaux & celles des corps inanimés. Comment on doit chercher, ſelon s'Graveſande, le *maximum* de l'effet qu'un animal peut produire. *Ibid.* 124. *a.* M. Martine aſſure que les forces contractives des muſcles, & les forces abſolues des membres mis en mouvement dans des animaux ſemblables, ſont comme les racines cubes des quatriemes puiſſances de leurs maſſes. Obſervation de l'auteur ſur cette aſſertion. *Ibid. b.*

Forces de l'homme, *voyez* TOURS DE FORCE. L'homme relativement à ſon volume, eſt plus fort qu'aucun animal. VIII. 260. *b.* Travail dont un homme eſt capable en une ſeconde de tems, & qu'il peut ſoutenir ſix ou huit heures. *Suppl.* IV. 566. *b.*

FORCES VITALES, (*Thérapeutiq. médicin.*) actions dans les malades qui accompagnoient auparavant la ſanté. D'où elles dépendent. L'état de vie ſe manifeſte par ces forces. Effets par leſquels elles ſe manifeſtent dans le malade. Action & force des vaiſſeaux ; d'où elle dépend. Connoiſſances ſur leſquelles eſt fondé l'art de prédire l'événement d'une maladie. Comment on connoît l'efficacité de la cauſe qui entretient encore la vie. Deux axiomes qui doivent ſervir de regles pour connoître l'événement d'une maladie. VII. 124. *b.*

FORCE, (*Ecom. anim. Médec.*) différence entre force & faculté. VI. 361. *b.* Eſtimation de la force du cœur. III. 596. *b.* Force morte, & force qui naît de l'irritation : cette diſtinction expliquée *articles Irritabilité* & *Muſculaire, mouvement.* Force prodigieuſe des muſcles. *Suppl.* III. 979. *b.* 980. *a.* De la cauſe de cette force. 981. *a*, *b.* 982. *a.* Force nerveuſe, *ibid.* & 664. *a*, *b.* Force qu'on ſe procure par l'inſpiration. *Suppl.* IV. 619. *b.* La ſeule digeſtion a le pouvoir de rétablir les forces affoiblies par la faim. IV. 1002. *a.* Proportion dans les forces actives & paſſives d'où réſulte la perfection dans l'économie animale. V. 874. *b.* Recouvrement des forces. XIII. 864. *a.*

Force dans le diſcours : en quoi elle differe de l'énergie. V. 651. *a.* L'amplification contribue à cette force. *Suppl.* I. 371. *a*, *b.*

FORCE, (*Muſiq.*) ou intenſité du ſon. D'où dépend ſa force ou ſa foibleſſe. *Suppl.* III. 86. *a.*

FORCE, *grande force, petite force*, (*Juriſpr.*) Ce qui en eſt dit dans la coutume de Bar, & dans le commentaire de M. le Paige ſur cette coutume. VII. 125. *a.*

Forces, uſage de ce mot dans les arts méchaniques, en terme de gantier, de gazier, de chandelier, de charpentier. VII. 125. *a.*

FORCES, *faire les*, (*Maneg.*) L'action de faire les forces conſiſte de la part du cheval dans celle de mouvoir ſans ceſſe de côté & d'autre, la mâchoire poſtérieure. Inconvéniens qui réſultent de ce mouvement. Quelles en peuvent être les cauſes. Moyens d'y remédier dans certains cas. VII. 125. *a.*

FORCELLI, (*Géogr.*) preſqu'iſle à deux lieues de Bologne en Italie. C'eſt-là qu'Octave, Antoine, & Lepidus s'unirent par un triumvirat funeſte à la république, & formerent le plan de leurs proſcriptions. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORCEPS, (*Chirur.*) inſtrument particulier auquel on a réſervé ce nom : il a été appellé long-tems *le tire-tête de Palfin.* Cet inſtrument a ſouffert pluſieurs changemens ; traité de M. Levret, dans lequel on peut s'inſtruire de ces variations. Deſcription du forceps. Obſervations ſur celui de M. Smellié, célebre praticien de Londres. Comment M. Levret l'a perfectionné. VII. 125. *b.* Uſage & utilité du forceps. Signe qui doit déterminer l'accoucheur à l'employer promptement. Quelle eſt la circonſtance la plus ordinaire, & dans laquelle on ſe ſert le plus utilement du forceps ſur une femme bien conſtituée. Maniere de s'en ſervir, ſelon les différentes circonſtances. *Ibid.* 126. *a.* Comment on pourroit quelquefois prévenir les cas qui en rendent l'uſage néceſſaire. Uſage d'un inſtrument fait en levier, tel qu'eſt le fameux inſtrument de Roonhuiſen, par lequel il terminoit preſque tous les accouchemens laborieux d'une maniere très-ſimple. *Ibid. b.*

FORCER, (*Gramm.*) Diverſes acceptions de ce mot pris au ſimple : forcer un cerf; forcer une ſerrure ; forcer de voiles ; forcer à la paume ; forcer à un jeu de cartes. Sens figuré de ce mot : forcer ſon eſprit, ſon génie, ſon talent ; forcer la recette. VI. 127. *a.*

FORCER, *contraindre, obliger*, (*Synon.*) IV. 119. *b.*

FORCER *un cheval*, (*Maneg.*) VII. 127. *a.*

FORCER *la main*, (*Maneg.*) C'eſt de la part du cheval, ſe ſouſtraire entiérement aux effets de la main, en vaincre la puiſſance : c'eſt l'une des plus dangereuſes défenſes du cheval. Cauſes de ce vice. Mouvement par lequel l'animal force la main. C'eſt particuliérement dans le trot & le galop que les effets de ce vice auront lieu. VII. 127. *a.* Des moyens de corriger l'animal, ou de prévenir les occaſions où il eſt tenté de forcer la main. *Ibid. b. Voyez*, outre ce qui eſt dit ici, les articles EMPORTER, ENCAPUCHONNER, EGARÉE (*Bouche.*)

FORCLUSION, (*Juriſpr.*) Juger un procès par forcluſion. Elle n'a pas lieu en matiere criminelle. VII. 128. *a.*

Forcluſion, en matiere de ſucceſſion. VII. 128. *a.*

FORCULE, (*Myth.*) divinité chez les Romains. VII. 128. *a.*

Forcule, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORDICIDES, (*Myth.*) fêtes que les Romains célébroient le 5 avril. Etym. de ce mot. Inſtituteur de ces fêtes. Occaſion & but de leur inſtitution. Les cérémonies ſuperſtitieuſes, dictées d'abord peut-être par un motif louable, deviennent onéreuſes pendant une longue ſuite de ſiecles. VII. 128. *a.*

FORDICIDES, liſez *Fordicidies*. Erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORER, (*Arts méch.*) percer un trou dans une piece. Maniere de forer. Ce qu'on appelle forer à la palette. Forer à la machine. VII. 128. *b.*

Forer, machine à forer dans les arts méchaniques. IX. 798. *a*, *b*. Machine à forer les canons. I. 255. *a*, *b*. Machine à forer les pierres, vol. I. des pl. articl. ARCHITECTURE. Machine à forer les canons de fuſil, vol. I. des planch. article ARQUEBUSIER. Machine à forer, des ſerruriers. III. 311. *a*, *b*. Machine à forer les pierres précieuſes. XII. 598. *a*.

FOREST, (*Jean*) peintre. V. 321. *b*.

FORESTALLER, *action du*, (*Juriſpr. Angloiſe*) I. 124. *a*.

FORESTIER, (*Juriſpr.*) Ordonnance de 1291, dans laquelle il en eſt fait mention. Coutumes dans leſquelles les foreſtiers ſont les ſergens & gardiens des forêts. Des gouverneurs de Flandres appellés *foreſtiers*. VII. 128. *b*.

Foreſtier, *voyez* MAITRE des eaux & forêts. IX. 895. *a*, *b*. *&c.* Sergent foreſtier. XV. 90. *a*. 91. *a*.

Foreſtieres loix, IX. 660. *b*. villes. VII. 133. *a*. XVII. 282. *a*.

FORÊT, (*Bot. & Econom.*) Définition. Ce qu'on entend par taillis & gaulis, par jeune ou demi-futaie, & par haute futaie. De tout tems on a ſenti l'importance de la conſervation des forêts. Le nombre de loix foreſtieres qui exiſtent, prouve leur inſuffiſance. Nos forêts ſont, malgré ces réglemens, généralement dégradées. En fait de bois, lorſqu'on s'apperçoit de la diſette, elle eſt bientôt extrême. Longueur des réparations. Cette partie de l'économie eſt la moins connue. Les bois ſont ou un bien appartenant à l'état, ou un aſſemblage de bois dont pluſieurs particuliers ſont propriétaires. De ces deux points de vue naiſſent des intérêts différens qu'une bonne adminiſtration doit concilier. VII. 129. *a*. La coupe eſt un moyen de rajeunir les bois ; mais pour recueillir de ce rajeuniſſement tout le fruit qu'on en peut attendre, il faut faire pluſieurs obſervations. On doit laiſſer les bois ſur pié tant que dure la progreſſion de leur accroiſſement. On le doit, ſoit pour le profit du revenu, ſoit pour la conſervation du fonds même : couper trop ſouvent un taillis, c'eſt hâter le moment où il doit dépérir. Quels doivent être à ce ſujet les réglemens d'une bonne adminiſtration. Comment on pourroit déterminer le dernier degré du plus grand accroiſſement d'un taillis. Avantages des regles qu'on établiroit là-deſſus. *Ibid. b.* Il faudroit auſſi déterminer la progreſſion de chaque eſpece de bois utile à chaque degré de profondeur. Quel eſt le terme qu'il eſt important de ſaiſir pour la coupe des bois. Principes ſur leſquels l'économie publique peut ſe régler à l'égard des bois en réſerve. La réſerve des baliveaux ne produit aucun des effets qu'on a pu s'en promettre ; elle eſt un très-grand obſtacle à la conſervation des forêts. *Ibid.* 130. *a*. On aura du bois de ſervice de toute eſpece, en obligeant les particuliers à laiſſer croître en futaie une partie de leurs taillis, & en augmentant les réſerves des gens de main-morte. On pourroit accélérer l'accroiſſement des brins les plus vigoureux, en coupant de dix ans en dix ans ceux qui plus foibles ſont deſtinés à mourir. Qualité des fonds qui doivent être préférés pour les réſerves. Différentes regles à ſuivre pour la coupe des bois, ſelon la qualité des terreins. Durée d'un chêne en bons fonds. Attentions par leſquelles on réparera par degrés les pertes ſucceſſives, & l'on remédiera aux ravages du tems. Comment la nature travaille d'elle-même à y remédier, en faiſant ſuccéder certaines eſpeces à d'autres. *Ibid. b.* Difficulté d'élever quelque ſorte de bois que ce ſoit dans un terrein qui a été long-tems fatigué. Lorſqu'un taillis commence à dépérir, il faut donc y favoriſer quelque eſpece nouvelle. Du choix de l'eſpece qu'on doit favoriſer comme eſpece intermédiaire. Si le terrein n'offroit point d'arbre propre à reſemer, il faudroit avoir recours à la plantation. *Ibid.* 131. *a*. Lorſqu'on abbat une vieille futaie, on doit trouver moins de réſiſtance à y réhabiliter la même eſpece. Soins qu'on doit avoir de préſerver les germes tendres deſtinés au rétabliſſement des forêts, de la dent des lapins & des bêtes fauves. Ce qu'on doit faire lorſqu'on veut avoir en même tems des bois & du gibier. De l'extirpation des belettes. Par tout où la quantité de gibier ne ſera pas trop grande, les plantations deviennent très-faciles, & ſe font à peu de frais. Méthode indiquée par M. de Buffon. *Ibid. b.* Directions à ſuivre ſur la maniere de planter. Choix des eſpeces de bois les plus convenables, & dont le revenu rapporte le plus. Des terres les plus favorables aux bois. Un taillis mangé par les lapins à la premiere pouſſe ne doit point être récepé, *&c. Ibid.* 132. *a*.

Forêt, explication de quelques termes de bois & forêts. II. 297. *a*, *b*. Importance de la culture & de la plantation des forêts, *Ibid. a.* Leur utilité. *Suppl.* I. 519. *b*. 520. *a*, *b*. 521. *a*. Couper une forêt à blanc-étoc ou à blanc-être. 271. *b*. Obſervation ſur la maniere d'exploiter les forêts de ſapin. XIV. 636. *a*. *Voyez* BOIS.

FORÊT, (*Juriſpr.*) anciennement le terme de *forêt* comprenoit les *eaux* auſſi-bien que les *bois*. Ce qu'on entendoit par forêt d'eau, par droit de forêt. Coutumes qui mettent la forêt au nombre des marques de droite baronnie, ſelon leſquelles il faut être au moins châtelain pour avoir droit de forêt. Les forêts & les eaux ont mérité l'attention des loix & des ordonnances. Tribunaux & officiers établis pour les eaux & forêts. Détail des divers objets traités dans les ordonnances, & ſinguliérement dans celle de 1669 ſur le ſujet dont il s'agit ici. Ce qu'on entend en Angleterre par enforeſter les terres. VII. 132. *Voyez* EAUX & FORÊTS.

Forêt, police des forêts. *Suppl.* II. 29. *b*. 30. *a*. V. 204. *a*, *b*. Terres enforeſtées. 675. *a*. Enquêteurs des forêts. 698. *b*. Garde des eaux & forêts. XV. 89. *b*. 90. *a*. 91. *b*. 92. *b*. Lignes dans leſquelles on enferme un eſpace vendu dans les forêts du roi. XII. 558. *b*. Pié de forêt. 559. *a*.

Forêts ſouterreines, VII. 624. *a*. X. 92. *b*. 93. *a*. XVI. 469. *a*. Forêts de bois réſineux dans le Canada. XIV. 706. *a*.

FORÊT-HERCYNIE, (*Géogr.*) vaſte forêt de la Germanie, dont les anciens parlent beaucoup. Les anciens ſe ſont trompés, quand ils ont cru que le mot *hartz* étoit le nom particulier d'une forêt, au lieu que ce terme déſignoit une forêt en général. Le mot *arden*, formé de *hartz*, ſignifioit auſſi forêt en général. Ainſi les anciens ſe ſont abuſés dans leur deſcription de la forêt hercynienne. Etendue que lui donne Céſar. Les montagnes d'Hercynie dans la Germanie ſont pareillement une chimere. VII. 132. *b*. *Voyez* HARTZ & HERCYNIE.

FORÊT *hercynie*, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a*.

Forêt d'Iveline, en France. IX. 5. *a*.

FORÊT NOIRE, (*Géogr.*) *ſylva martiana*, ſelon les Romains. Pourquoi on l'a appellée forêt noire. Villes foreſtieres. Elle faiſoit anciennement portion de la forêt Hercynie. Deſcription de ce pays. VII. 133. *a*.

Forêt noire, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a*.

FORET, (*Arts méch.*) comment les horlogers réparent leurs forets. Deſcription des parties du foret. Forets des ſerruriers. Différentes formes & différens degrés de trempe qu'on donne à la pointe. Eſpece de poulie à gouttiere qu'on ajuſte au foret pour s'en ſervir. VII. 133. *a*.

Foret, boîte à foret. II. 311. *a*. Porte-foret. XII. 140. *b*. Foret appellé fraiſoir. VII. 278. *a*. Tourniquet, eſpece de foret. XVI. 484. *b*. Foret des mineurs, dit trépan ; foret de même nom des ſculpteurs & marbriers. 593. *a*. Villebrequin, ſorte de foret. XVII. 272. *b*. Forets de ſerrurier, 830. *b*. 831. *a*.

FORET, (*Arquebuſier*) deſcription & uſage de cet inſtrument. VII. 133. *a*.

Foret en bois, (*Arqueb.*) VII. 133. *b*.

Forets pour forer les canons de fuſil. *Suppl.* III. 84. *a*.

FORET, (*Bijout.*) différentes formes qu'on donne aux forets, ſelon les uſages auxquels ils ſont deſtinés. VII. 133. *b*.

Foret, outil dont la plupart des artiſtes qui travaillent les métaux, ſe ſervent pour percer des trous. Deſcription & uſage. VII. 133. *b*.

Foret à noyon. Deſcription & uſage. VII. 133. *b*.

Foret, tablette dont on ſe ſert dans l'imprimerie. VII. 133. *b*.

Foret des tonneliers. VII. 134. *a*.

Foret, inſtrument des tondeurs de drap. Deſcription & uſage. VII. 134. *a.*

FOREZ, *le*, (*Géogr.*) autrefois *plaga Seguſianorum*, province & comté de France. Deſcription & bornes de ce pays. Mines qu'il renferme. François I l'a réuni à la couronne. Ses principales villes. Ouvrage à conſulter. Gens de lettres que ce pays a produits. VII. 134. *a.*

Forez, (*le*) anciens peuples de ce pays. *Suppl.* IV. 763. *a.* Montagne célebre du Forez. 372. *a*, *b.*

FORFAIRE, (*Juriſpr.*) forfaire ſon fief, *&c.* Forfaire le douaire, forfaire l'amende ; ſe forfaire. VII. 134. *a.*

FORFAIT, (*Gram. & Synonym.*) *faute*, *crime*, *forfait* ; différences entre ces mots. VII. 134. *a. Voyez* CRIME.

Forfait, (*Comm.*) deux ſignifications de ce mot. VII. 134. *b.*

FORFAITURE, (*Juriſpr.*) ſignifications de ce mot. Forfaiture en matiere d'eaux & forêts. VII. 134. *b.*

FORGAGE, *forgagement* ou *forgas*, (*Juriſpr.*) définition de ce droit. Ce qu'on entend par *forgager*. Terrier fait mention de ce droit. Ce droit eſt conforme à l'uſage de pluſieurs provinces de France. Ceſſion du droit de forgage. VII. 134. *b.*

FORGAGNER. *Voyez* FOURGAGNER.

FORGE, (*Arts méch.*) deſcription d'une forge en général. VII. 134. *b.*

Forge, de la forge conſidérée comme fourneau de fuſion. VII. 238. *d.* Outils de la forge du ſerrurier. XVII. 827. *b.* Forge du maréchal, vol. VII. des planch. Maréchallerie. Forge d'orfevre, vol. VIII. des planch. Orfevre groſſier, pl. 1. Orfevre bijoutier, pl. 7.

FORGES, (*groſſes*) uſines où l'on travaille la mine de fer. Négligences où l'on eſt tombé dans l'étude des mines de fer, & dans le travail des forges. Utilité du fer. Soins qu'on devroit prendre pour en tirer le parti le plus avantageux au bien public. Ordre du travail & des opérations qu'on a ſuivi dans cet article.

Article I. *Du maître, & des qualités qu'il doit avoir.* Détail des ſoins & des démarches qu'exige le gouvernement d'une forge, ſelon les divers objets auxquels elle s'étend. VII. 135. *a.* Combinez votre ſanté, votre argent, avec la connoiſſance du terrein, des héritages voiſins, du cours des eaux, des bois, des mines, de la qualité du fer & du débit. Ne perdez point de tems après cela à faire les apprêts néceſſaires. Exactitude & intelligence dans le travail & dans le commerce. Importance d'avoir un bon crédit, ſur-tout parmi les ouvriers, les marchands & les voiſins. Trois ſortes d'ouvriers qu'on doit s'appliquer à bien connoître, le charbonnier, le fondeur & le marteleur. Conſeils par rapport aux ſociétés qu'on forme. Des denrées fournies par le maître aux ouvriers. Qualités de la femme d'un bon maître de forges. *Ibid. b.* Du choix des commis : moyens de s'en paſſer. Devoirs d'un charbonnier. Connoiſſances que devroit avoir le fondeur. Devoirs qu'il doit remplir. Devoirs des garde-fourneaux. Combien il conviendroit d'établir une école de fondeurs. *Ibid.* 136. *a.* Connoiſſances que devroient poſſéder les marteleurs. Leurs devoirs. Caractere moral qu'ils doivent avoir.

Article II. *De la recherche des mines & de leur diſpoſition.* Rien de ſi varié que les mines de fer. Ignorance où nous ſommes ſur la nature des mines. En quel ſens on peut dire que les mines ſe reproduiſent. *Ibid. b.* On trouve des parties de mines répandues juſqu'au ſommet des plus hautes montagnes, toujours du côté du midi, aux environs des minieres & des fourneaux, quoique la fouille dans l'intérieur n'en donne point. A quels ſignes on reconnoît ces parties de mines accidentelles. Cauſes qui peuvent les avoir raſſemblées. Moyens par leſquels on peut s'aſſurer de l'exiſtence d'une mine qui s'éloigne de la ſurface de la terre. *Ibid.* 137. *a.* Il ſeroit à ſouhaiter que les maîtres de forges fiſſent toutes les tentatives convenables, pour que les traces des mines fuſſent exactement ſuivies quand on les découvre, & que ſur les mémoires des maîtres, les ſeigneurs fiſſent toutes les tentatives coûteuſes. *Ibid. b.* Diverſités dans les mines cauſées par différens mêlanges. Fondans employés à la fuſion des mines, appellés *arbue* & *caſtine*. A quoi l'on reconnoît l'arbue du meilleur uſage. Moyen de diſcerner la bonne caſtine. Combien les ſavans devroient s'appliquer à l'étude de ces fondans, avec leſquels on n'opere encore, pour ainſi dire, qu'en tâtonnant. *Ibid.* 138. *a.* Le ſeul moyen d'avoir des idées juſtes de ces matieres, c'eſt d'en faire l'analyſe. Nature de la caſtine & de l'arbue.

Article III. *Maniere de tirer les mines.* Cinq eſpeces de mines diſtinguées par les différens corps qui leur ſont joints. Ces différentes eſpeces ſont ou ſur la ſurface, ou dans une certaine profondeur de la terre, ou expoſées à beaucoup d'eau. Traite de celles qui ſont à la ſurface de la terre. Traite de celles qui ſont à pluſieurs degrés de profondeur. *Ibid. b.* Traite des mines qui ne ſont pas bien à fond.

Article IV. *Droits ſur la mine & réglemens.* A qui appartiennent le droit ſur les mines & le droit ſur la traite. Ordonnances dans leſquelles on a diſtingué clairement le droit du roi, celui du public, & celui du propriétaire. Termes du réglement de Charles VI du 30 mai 1413. *Ibid.* 139. *a.* Ordonnance de Henri II du 30 ſeptembre 1548. Ordonnance donnée à Rheims le 10 octobre 1552. Extrait de l'ordonnance de François II du 29 juillet 1560. Autres ordonnances de Charles IX. *Ibid. b.* Edit de Henri IV du mois de juin 1601. Ordonnance de Louis XIV du mois de juin 1680. Evaluation qu'elle fait des droits du roi. De cette ſucceſſion d'édits, réglemens, ordonnances, il eſt aiſé de conclure 1°. Que le premier mobile du cœur des rois eſt le bien de leurs ſujets. Privilege accordé par Louis XV au ſieur Marcin le 6 août 1719. Eſpérances que donne cette conceſſion de privilege à ceux qui travailleront avec zele pour le bien public. 2°. Que les minieres de fer appartiennent au domaine du roi. Réflexions ſur ce droit qui a été fixé à un dixieme ſur les fontes. *Ibid.* 140. *a.* 3°. Que les propriétaires des fonds doivent être dédommagés. Réflexions ſur la maniere dont ce dédommagement eſt établi par les ordonnances. Diverſes ſources de conteſtations ſur cette matiere. *Ibid. b.* Réflexions ſur le paiement au poids, le paiement au tonneau, le paiement relatif à la ſuperficie. Arrêt du parlement de Bourgogne ſur la maniere dont le paiement doit ſe faire. *Ibid.* 141. *a.* Défauts de cet arrêt. Réflexions de l'auteur ſur la maniere dont on pourroit établir & régler les dédommagemens.

Article V. *De la maniere de nettoyer les mines*, ſelon leurs différentes eſpeces. Celles jointes à la terre ſeule, premiere eſpece : terre & pierre en petits volumes, ſeconde eſpece : beaucoup de terre & peu de pierres accrochées foiblement, troiſieme eſpece : moins de terre & plus de pierres liées plus étroitement, quatrieme eſpece : pierre très-ſolide jointe très-fortement, cinquieme eſpece. *Ibid. b.* L'attelier propre à nettoyer celles de la premiere eſpece s'appelle *patouillet*. Sa deſcription. Maniere de nettoyer la mine. *Ibid.* 142. *a.* Le patouillet eſt excellent pour les mines de la premiere & de la troiſieme eſpece. Les mines de la ſeconde veulent des lavoirs & des égrapoirs. Deſcription des lavoirs : *Ibid. b.* Opérations qui s'y pratiquent. Deſcription & uſage des égrapoirs. De la maniere de nettoyer les mines de la quatrieme & de la cinquieme eſpece. *Ibid.* 143. *a.* Celles de cette derniere, ou ſont aſſez riches pour être brûlées ſans ſéparation de la pierre, & alors il ne s'agit que de les mettre en petit volume par le moyen des boccards, *&c.* ou demandent à en être ſéparées : détails ſur cette opération. Obſervations faites ſur la qualité des mines venues de l'arbue, & ſur celles qui viennent de la caſtine. Proportions à établir dans l'uſage de l'arbue & de la caſtine. *Ibid. b.* De la façon de voiturer les mines. Deſcription de la feuillette à mines.

Article VI. *Des réſervoirs & de la dépenſe de l'eau.* Quels doivent être les réſervoirs. Directions ſur leur établiſſement. Ce qu'on entend par empalement de travail & empalement de décharge. *Ibid.* 144. *a.* Moyen le plus avantageux pour augmenter la force de l'eau. Détails ſur les empalemens de décharge & de travail. *Ibid. b.* Multiplication des empalemens dans une grande uſine. De la ſtructure des roues. *Ibid.* 145. *a.* De l'uſage des roues à ſeaux & des roues à aubes.

Article VII. *Des bois.* Détails ſur l'achat des bois, leur exploitation & leur emploi. L'achat doit être réglé par la qualité du terrein, l'eſpece de bois, l'âge, l'épaiſſeur, la hauteur & la traite. Comparaiſon d'un bois venu dans l'arbue avec un bois venu dans la caſtine ; du bois pris vers le cœur, ou au pied de l'arbre, avec le bois pris à l'extérieur ou dans les parties ſupérieures. Il paroît que par le poids ſeul on peut faire la différence de celui qui réſiſte le plus longtems au feu. *Ibid. b.* La premiere regle pour l'achat d'un bois doit être la connoiſſance du terrein ; la ſeconde eſt ſon âge : moyen d'en juger. Il faut mettre en compte la hauteur & l'épaiſſeur. Compte que doit faire le manufacturier pour voir ce qu'il peut donner de la ſuperficie d'un bois. De l'exploitation des bois deſtinés à l'uſage des forges. *Ibid.* 146. *a.* Détails ſur la maniere de faire le charbon. Qualités différentes des charbons. *Ibid. b.* Du mêlange des charbons, quand on en a de différentes eſpeces, & du choix que l'on doit faire de ces différentes eſpeces, ſelon les travaux auxquels ils ſont employés. En quelles ſaiſons il en faut faire la proviſion. Quelle doit être l'expoſition des halles, & la maniere de les bâtir. Il ne faut pas tarder, quand le charbon eſt cuit, de le voiturer. Le charbon récent eſt bientôt conſumé. Il faut le préſerver ſoigneuſement de l'humidité. De la façon de voiturer les charbons. Regle établie par l'ordonnance pour la meſure des bois. Mauvaiſe maniere d'arpenter les bois, qui eſt en uſage.

Article VIII. *De l'air.* Néceſſité de l'air pour les forges. *Ibid.* 147. *a.* On communique l'air à des foyers par le moyen de l'eau, ou des ſoufflets, ou des ouvertures expoſées à l'air libre. Détails ſur le premier moyen. Détails ſur le ſecond. Calcul de M. de Réaumur ſur le volume d'air pouſſé par chaque coup de ſoufflet d'une grandeur déterminée. Deſcrip-

tion des ſoufflets. *Ibid. b.* Des moyens de donner le mouvement aux ſoufflets par l'action de l'eau. Uſage de deux ſoufflets pour avoir le vent ſans relâche. Maniere de ſituer les ſoufflets.

Article IX. *Des fourneaux.* Un fourneau doit réſiſter à trois agens, l'eau, l'air & le feu. *Ibid.* 148. *b.* Détails ſur l'établiſſement & la conſtruction des fourneaux. *Ibid.* 149. *a*, *b.* Outils pour le travail. *Ibid.* 150. *b.* Précautions à prendre avant que de mettre le fourneau en feu. Avertiſſement qu'on doit donner, dans les pays de marque, au directeur du département, du jour qu'on met en feu, & de celui qu'on tire la palle. Droits de marque pour les fontes ou gueuſes. Ouvriers dont il faut être muni pour le ſervice d'un fourneau. Matériaux dont on bâtit les fourneaux. Avantage de deux fourneaux accollés. Moule pour la fonte en gueuſes. Comment on met en travail le fourneau. *Ibid.* 151. *a.* Attentions qu'il faut avoir pour obtenir une bonne qualité de fonte. Pourquoi les fontes bourbeuſes ſont fort caſſantes. Qualité des fontes bien griſes. *Ibid. b.* La plupart des fondeurs font diminuer la quantité de mines, quand ils veulent couler des enclumes, ou autres agrès de forge. Divers degrés de chaleur dans la fonte, ſelon leſquels la matiere en fuſion éprouve divers changemens. Moyen d'avoir un fer doux autant que le permet la qualité de la mine. D'où dépend l'exactitude du produit d'un fourneau. Soins à prendre pour garantir du feu toutes les parties du bas, & principalement la thuyere. Quel peut être le produit d'un fourneau en vingt-quatre heures ſur vingt charges. Combien de tems de travail il peut ſoutenir. Diverſes choſes eſſentielles à examiner, comme les dimenſions du fourneau, l'inclinaiſon des parois, le foyer, la poſition de la thuyere, l'ouverture du deſſus. *Ibid.* 152. *a.* Du mêlange de l'arbue & de la caſtine avec la mine. Ouvrage du fondeur, lorſque les craſſes commencent à vouloir ſortir. Ce qu'annoncent des craſſes trop liquides ou trop tenaces. Défaut d'une ouverture de deſſus trop étroite. Accidens auxquels les fourneaux ſont ſujets ; la déflagration de la thuyere, de la tympe, de toute une partie de l'ouvrage, les barbouillages, les éruptions. *Ibid. b.* Moyens de remédier à ces accidens ou de les prévenir par les ſoins à donner au fourneau. *Ibid.* 153. *a.* Les éruptions ſont pour les ouvriers & bâtimens voiſins, l'accident le plus terrible, elles portent la mort au proche & le feu au loin. Eruptions dans le bas du fourneau ou dans le deſſus: éruptions totales. *Ibid. b.* Comment on connoît la proximité de ces accidens. La fuite eſt alors l'unique expédient. Cauſes des éruptions. Les mines ont entre elles une qualité de configuration diſtinctive, qu'elles ne perdent pas même dans le rafinement du fer. Explications de quelques-unes des planches. *Ibid.* 154. *a.*

Des fontes marchandes. On appelle de ce nom toutes celles qu'on diſpoſe à rendre d'autres ſervices que celui d'être converties en fer. Au lieu de les forger, on ſe ſert de leur état de liquidité pour les jetter en moule. Quelle a été la premiere maniere de couler les fontes. Détails ſur quelques-uns des principaux ouvrages qu'on fait en fonte. On ne fait point de cloches de fonte au-deſſus de deux cens livres. Les bombes valent mieux coulées en terre qu'en ſable. C'eſt en terre que ſe coulent les gros tuyaux pour la conduite des eaux. Détails ſur la maniere d'en faire le moule. Comment ſe prépare le moule d'une marmite à pieds & oreilles. *Ibid. b.* Pour les groſſes pieces on tire la fonte directement du fourneau, & pour les autres on les coule à la poche. Des moules en ſable. Groſſes pieces qui ſe moulent à découvert. Maniere de faire le moule d'une enclume, & d'y couler la fonte. Comment on fait l'œil des marteaux dans le moule. Divers modeles, matieres & outils dont un attelier doit être fourni pour les pieces autres que les plates ou ſolides. Comment un fableur fait le moule d'une marmite. Nombre de fableurs néceſſaire pour deſſervir un fourneau qui produit deux milliers en 24 heures. Détails ſur la maniere de couler. *Ibid. b.* Divers échantillons de marmites. Matieres dont ſe font les modeles. Comment ſe moulent les tuyaux & les boulets. Modeles des boulets : détails ſur ce qu'il reſte à faire quand ces pieces ont été coulées. Précaution à prendre quand on les coule, pour que l'air puiſſe s'échapper. Manufacture qui, malgré la beauté de ſes ouvrages en fonte, a eu le malheur de tomber en diſcrédit. Ce que M. de Réaumur a dit ſur cet établiſſement. *Ibid.* 156. *a.* Secret que poſſédoit l'auteur de cet établiſſement d'adoucir le fer fondu. Ce ſecret retrouvé & publié par M. de Réaumur. Des fontes vives & provenant d'une mine qui donne du nerf. Petits fourneaux dans leſquels on en peut faire la fuſion. Quel eſt le ſecret d'adoucir la matiere: divers beaux ouvrages qu'on pourroit tirer d'une telle manufacture.

Article X. *Des forges.* Diverſes parties, pieces & appartemens d'une forge. Des cheminées: détails ſur leur ſituation & leur conſtruction. *Ibid. b.* L'intérieur des cheminées ſur le ſol doit contenir l'ouvrage & le baſche. Deſcription du baſche. L'ouvrage eſt un creuſet auquel la thuyere communique. Plaques dont le creuſet eſt conſtruit. Ce qu'on entend par faire un ouvrage. Affineries de deux eſpeces, chaufferie & renardiere. Détails ſur l'une & l'autre. *Ibid.* 157. *a.* Détails ſur les thuyeres. Ouvriers néceſſaires à une renardiere qui va ſans relâche. *Ibid. b.* Outils dont elle doit être pourvue, & leurs deſcriptions. Pompe ou ſeringue néceſſaire à une forge. *Ibid.* 158. *a.* Equipage du marteau. Détails ſur ſa conſtruction, ſur toutes les pieces qui en dépendent, & ſur tout ce qui peut contribuer à la perfection de cet établiſſement. *Ibid. b.* — 160. *a*, *b.* Comment ſe fait le travail du fer dans les renardieres & dans les affineries de la premiere eſpece. *Ibid.* 161. *b.* Avantages des renardieres ſur les affineries. Les affineries ont été en vigueur, tant que dans certains cantons on n'a point connu les renardieres, dans des tems où les bois étoient en abondance & de peu de valeur. La coutume & la prévention ſont aujourd'hui le ſoutien des affineries. Travail dans les affineries de la ſeconde eſpece. On peut travailler utilement dans les renardieres & les affineries de la ſeconde eſpece, avec chaufferie. Intérêt que le maître auroit de faire travailler ſes ouvriers avec intelligence pour donner à ſa fonte les qualités les plus convenables. Comment on corrige les fontes cuivreuſes. Utilité de la macération. Détails ſur l'opération de forger le fer, & de le parer. Les fers ſe diſtinguent en fers fins, channins & caſſans. Les eſpeces intermédiaires ſont appellées fers bâtards. Les fers ſe fabriquent en marchands, fers de fenderies & de batterie: dimenſions de ces différentes ſortes de fer. Déchet de la fonte réduite en fer. Uſages auxquels ſont deſtinés les fers fins en France, les fers approchant du fin, & les caſſans. *Ibid.* 163. *a.* Qualités de ces différentes ſortes de fer. Villes de France où ſe fait le grand débit des fers. Service à rendre au public en faiſant détruire les uſines qui n'ont point d'affouages par elles-mêmes.

Des martinets. Ils ſont compoſés d'un foyer & d'un ou pluſieurs marteaux mis en mouvement par l'eau. Détails ſur ces objets. *Ibid. b.*

Article XI. *Des fenderies.* Le but des fenderies eſt de diviſer une lame en pluſieurs baguettes, ſuivant l'échantillon qu'on juge à propos. Préparations qui doivent précéder cette opération. Toute la bonté du travail dépend de la ſolidité & de l'exactitude des pieces d'une fenderie. On les fait de trois eſpeces différentes dont on trouve ici la deſcription. *Ibid.* 164. *a.* Détail de tout ce qui concerne les fenderies, & le travail qui s'y fait. *Ibid. b.* 165. *a*, *b.* Quel eſt le nombre des ouvriers néceſſaires dans cet attelier, & quelles ſont leurs fonctions. Comment la verge de fer ſe met en bottes. Deſcription du moulin établi à Eſſonne pour profiler le fer, *Ibid.* 166. *a.* & de la maniere dont ſe fait le laminage. Expérience qui ſemble montrer que le fer acquiert de la qualité par le laminage. Obſervations de l'auteur ſur la concluſion tirée de cette expérience. Cauſe de la différence du poids du fer en barre au fer laminé.

Article XII. *Batterie.* Equipage d'une batterie. *Ibid. b.* Objet des batteries, celui de rendre le fer de forge propre à différens uſages par ſon étendue, ſon peu d'épaiſſeur, ſa ſoupleſſe. Il prend alors le nom général de tôle, & les ſurnoms particuliers de rangette, à étrille, à ſerrure, à cric, palaſtre, ronde, couvercle de four, enſeignes, fers de charrue. Détails ſur le travail de ces différentes eſpeces de fer. *Ibid.* 167. *a.* Quelle eſt la quantité d'ouvrage que peuvent faire quatre ouvriers en vingt-quatre heures. Poids de la matiere & meſures de charbon accordés au maître pour un millier de tôle.

Article XIII. *La filerie.* Objet de cet établiſſement. Deſcription des moyens employés pour filer le fer. *Ibid. b.* Qualité du fer dont on ſe ſert pour la filiere. Travail de l'ouvrier aux filieres. Quantité d'huile & de charbon néceſſaire pour filer un mille de fer. Quantité du déchet. Différentes groſſeurs de bottes de fils-de-fer. *Ibid.* 168. *b.*

Forges, (*Groſſes-*) diverſités dans le travail du fer, ſelon la qualité de la mine. VI. 495. *a.* Fer de gueuſe. Comment on lui donne la ductilité & la pureté qui lui convient. Charbon de terre à employer dans le traitement des mines de fer. *Ibid. b.* De l'accident de la miſe hors dans la fonte de la mine de fer. VIII. 312. *b.* 313. *a.* Balancier dans les groſſes forges. II. 29. *b.* Ballotter, opération des fonderies de fer. 48. *b.* Sur le travail des groſſes forges, voyez *Fer : du travail de ſa mine.* Planches relatives à cet article, IV. vol. des planches.

FORGER, battre ſur l'enclume un métal avec un marteau. Ce mot varie d'acception. Chez les potiers-d'étain, il eſt ſynonyme à *planer.* C'eſt après que la vaiſſelle eſt tournée, la battre avec différens marteaux ſur le tas. Détails ſur cette opération pour l'étain fin, & pour l'étain commun. VII. 168. *b.*

Forger. Maniere de forger l'or. II. 156. *b.* Maniere de forger le fer pour les ouvrages de ſerrurerie. XVII. 814. *a.*

FORGER *un fer.* (*Maneg. & Maréch.*) Qualité du fer que les maréchaux doivent employer. Ce que les ouvriers appellent

loppin. Deſcription du travail de l'ouvrier ſur le loppin pour en faire un fer. VII. 169. *a.* Opérations auxquelles il devroit s'en tenir, juſqu'à ce que l'inſpection du pied du cheval l'eût déterminé ſur le juſte lieu des étampures. Suite des opérations. Celle qu'exige la fabrication d'un fer à crampons, ſoit quarrés, ſoit à oreilles de lievre ou de chat. Crampons poſtiches. *Ibid. b.* De la maniere de tirer les pinçons. Comment on applique aux fers quelques pieces par ſoudure. Du nombre d'ouvriers employés à forger un fer. *Ibid.* 170. *a.*

FORGER. (*Maneg. & Maréch.*) En quoi conſiſte le défaut d'un cheval qui forge. Ce défaut vient de la foibleſſe de l'animal. Autres cauſes qui peuvent le procurer. VII. 170. *a.*

FORGES. Phénomenes qu'offre la ſource de la Reinette à Forges. VII. 100. *b.*

FORHU, terme de vénerie. XVI. 926. *a*, *b.*

FORJUGER. (*Juriſpr.*) Diverſes ſignifications de ce mot. VII. 170. *a.* Ce qu'on entend, dans le ſtyle du pays de Normandie, par *forjuger l'abſent.* On ſe ſert auſſi indifféremment du terme de *forjurer.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

FORJUR, ou *forjurement*, (*Juriſpr.*) terme de la coutume de Normandie. Forjurer le pays. Forjurer les facteurs. En Hainaut, quand on avoit une fois forjuré un parent, on ne lui ſuccédoit plus. Détails ſur l'ancien uſage du Hainaut de forjurer les accuſés. Cet uſage ne ſubſiſte plus. Forjurer ſon héritage, dans l'ancienne coutume de Normandie. VII. 170. *b.*

FORLANE, ſorte de danſe commune à Veniſe. VII. 170. *b.*

FORLI, (*Géogr.*) *forum Livii*, ancienne ville de la Romagne. D'où lui vient le nom de *forum Livii* & de *Livia.* Diverſes révolutions de cette ville dans ſon gouvernement. Diminution de ſes habitans, ſa ſituation. VII. 170. *b.*

FORMALISTES, (*Gramm.*) hommes minutieux dans leurs procédés, *&c.* Portrait de ces gens-là. Réflexion ſur les formalités. VII. 171. *a.*

FORMALITÉ, (*Logique*) *Voyez* MODE, MODIFICATION.

FORMALITÉS, (*Juriſpr.*) Certaines clauſes & conditions dont les actes doivent être revêtus pour être valables. Quatre ſortes de formalités : détails ſur chacune. Il y a des formalités eſſentielles & de rigueur, & il y en a qui ne ſont pas néceſſaires à peine de nullité. VII. 171. *a.*

Formalités de juſtice : leur utilité. IX. 93. *a.* 646. *a.*

FOR-MARIAGE, ou *Feur-mariage.* (*Juriſpr.*) Définition. Origine de ce mot. En quoi conſiſte le droit du ſeigneur pour for-mariage. Origine de ce droit ſeigneurial. Droit de for-mariage que le roi poſſédoit autrefois dans le royaume de France, & ſpécialement dans le Vermandois. Détails trouvés ſur ce ſujet dans un ancien mémoire, que Bacquet rapporte dans ſon *traité du droit d'aubaine.* Ch. III. VII. 171. *b.* On tient préſentement pour maxime, qu'en for-mariage *le pire emporte le bon* : ſens de cette maxime. Droit que le ſeigneur de la main-morte prend pour le for-mariage de la main-mortable. Le for-mariage n'a pas lieu en main-morte, quand la femme n'a point d'héritage. Jugement du parlement de Dijon qui le confirme. Obſervation de Taiſan ſur cet arrêt. Coutumes de main-morte où le for-mariage a lieu. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 172. *a.*

For-mariage, ſerf de. XV. 83. *b.*

FORMATION, *terme de grammaire.* Définition générale. VII. 172. *a.* Ce que les grammairiens entendent ordinairement par ce mot. Deux autres eſpeces de formation, la *dérivation* & la *compoſition.* Pourquoi les grammairiens n'ont pas réuni ces deux choſes avec la déclinaiſon & la conjugaiſon. Origine de la diſtinction des mots en primitifs & dérivés, en ſimples & compoſés. Définition de ces quatre ſortes de mots. Ce qu'on entend par racine ou mot radical ; différence entre ce que l'auteur appelle racines génératrices & racines élémentaires. *Ibid. b.* Obſervation qui ſemble prouver que toutes les langues deſcendent d'une même langue primitive. *Ibid.* 173. *a.* Définition de la compoſition & de la dérivation. Deux ſortes d'idées acceſſoires peuvent modifier une idée primitive ; les unes priſes dans la choſe même, influent tellement ſur celle qui leur ſert de baſe, qu'elles en font une toute autre idée. Les autres viennent, non de la choſe même, mais des différens points de vue qu'enviſage l'ordre de l'énonciation ; enſorte que la premiere idée demeure au fond toujours la même. De cette différence d'idées acceſſoires, naiſſent deux ſortes de dérivations ; l'une qu'on peut appeller philoſophique, l'autre grammaticale. *Ibid. b.* Les langues grecque & latine ont un ſyſtême de formation plus méthodique & plus fécond que la langue françoiſe. Ceux qui deſirent faire quelque progrès dans l'étude des langues, doivent donner une attention ſinguliere aux formations des mots. Pour faire ſentir l'importance de cette étude, nous nous contenterons de jetter un ſimple coup-d'œil ſur l'analogie des formations latines. Il faut donc obſerver à cet égard, 1°. que la compoſition & la dérivation ont également pour but d'exprimer des idées acceſſoires ; mais qu'elles emploient des moyens différens & en un ſens oppoſé ; *Ibid.* 174. *a.* 2°. qu'il y a deux ſortes de racines élémentaires qui entrent dans la formation des compoſés ; *&c.* 3°. qu'il y a quantité de mots réellement compoſés qui au premier aſpect, peuvent paroître ſimples, à cauſe de ces racines élémentaires inuſitées hors de la compoſition ; 4°. que la compoſition & la dérivation concourent ſouvent à la formation d'un même mot ; *Ibid. b.* 5°. que les primitifs n'ont pas tous le même nombre de dérivés ; 6°. que comme les terminaiſons introduites par la dérivation grammaticale, forment les conjugaiſons & les déclinaiſons, on peut regarder auſſi les terminaiſons de la dérivation philoſophique comme la matiere d'une ſorte de déclinaiſon ou conjugaiſon philoſophique. Ceci eſt d'autant mieux fondé, que la plupart des terminaiſons de cette ſeconde eſpece ſont ſoumiſes à des loix générales. Principes uſuels ſur ces terminaiſons. Application de ces principes à quelques racines. *Ibid.* 175. *a.* Ces terminaiſons ont des racines qui expriment fondamentalement les mêmes idées qu'elles déſignent comme acceſſoires dans la dérivation. 1°. Dans les noms, les terminaiſons *men* & *mentum* ſignifient *choſe*, *ſigne ſenſible* par lui-même ou par ſes effets. Etymologie du mot *carmen* & de divers autres terminés en *men.* Etymologie de divers mots terminés en *mentum* & en *culum.* 2°. Dans les adjectifs, la terminaiſon *undus* déſigne abondance & plénitude : la terminaiſon *ſtus* marque ſtabilité habituelle. *Ibid. b.* 3°. Dans les verbes, la terminaiſon *ſcere* ajoutée à quelque radical ſignificatif par lui-même, donne les verbes inchoatifs, ceux qui marquent le commencement de l'acquiſition d'une qualité ou d'un état. Utilité & agrément de l'étude de la formation des mots. *Ibid.* 176. *a.*

Formation des tems & des perſonnes dans les verbes françois. *Suppl.* III. 126. *b.* 127. *a.*

FORMATION. (*Philoſ.*) VII. 176. *a.*

FORMATION. (*Géom.*) VII. 176. *a.*

FORMATION. (*Algeb.*) VII. 176. *a.*

FORME. (*Metaphyſ.*) Définition générale. Définition du mot *forme* appliqué à l'idée de corps. VII. 176. *a.* Nous ne pouvons pas diſcerner en quoi conſiſte préciſément la forme de chaque corps : *&c.* cependant l'analogie d'une forme à l'autre, & celle des corps que nous connoiſſons à ceux que nous ne connoiſſons pas, nous donne en général quelque idée de la forme des corps. Diſtinction qu'établiſſent les ſcholaſtiques entre la *forme* & la *figure.* Scene plaiſante du mariage forcé. VII. 176. *b.*

Forme, d'où dépendent les différentes formes des corps. II. 606. *b.* Diſtinction entre la forme & la figure. VI. 748. *b.* Comment nous jugeons par la vue de la forme des objets. XVII. 567. *b.*

FORME *ſubſtantielle*, (*Métaphyſ.*) terme de la philoſophie ſcholaſtique, par lequel on déſignoit de prétendus êtres matériels qui n'étoient pourtant pas matiere. La queſtion épineuſe de l'ame des bêtes a donné occaſion à cette opinion abſurde. Suite de raiſonnemens par laquelle les ſcholaſtiques ſont venus à imaginer les formes ſubſtantielles. VII. 176. *b.* Opinion plus raiſonnable des modernes ſur l'ame des bêtes. L'expérience prouve que les bêtes ſouffrent ; & d'un autre côté, S. Auguſtin a dit *que ſous un dieu juſte, toute créature qui ſouffre doit avoir péché.* Deſcartes n'a trouvé qu'une réponſe à cette objection, ç'a été de refuſer abſolument tout ſentiment aux animaux. Défauts de cette réponſe. Quel parti prendre donc ſur cette matiere ? Croire que les bêtes ſouffrent, que notre ame eſt immortelle, que Dieu eſt juſte, & ſavoir ignorer le reſte. C'eſt par une ſuite de cette même ignorance que nous n'expliquerons jamais pourquoi les animaux reſtent bornés à leurs ſenſations, en quoi conſiſte l'inégalité des eſprits, ſi l'ame peut ſubſiſter ſans penſer ou ſentir, *&c.* L'intelligence ſuprême a mis au-devant de notre vue un voile que nous voudrions arracher en vain. Obſervation ſur un article du concile général de Vienne, où l'ame eſt regardée comme *étant eſſentiellement la forme ſubſtantielle du corps humain.* Voyez *Ame.* Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

Formes ſubſtantielles, explication de la doctrine d'Ariſtote ſur ce ſujet. XIII. 839. *a.*

FORME, (*Théolog.*) partie eſſentielle des ſacremens. Ces mots de forme & de matiere appliqués aux ſacremens, furent imaginés vers le milieu du treizieme ſiecle par Guillaume d'Auxerre : enſuite l'égliſe elle-même s'en eſt ſervie. L'eſſence & la validité de tout ſacrement demande qu'il ait une forme particuliere & propre. Les Théologiens ſont partagés pour ſavoir ſi Jeſus-Chriſt a déterminé ſeulement en général ou en particulier les formes des ſacremens : quel eſt le ſentiment le plus probable ſur ce ſujet. La forme peut être conçue, ou en termes indicatifs, ou en maniere de priere, d'où l'on diſtingue forme abſolue & forme indicative. VII. 177. *b.* On diſtingue la forme en abſolue & en conditionnelle. Six manieres dont la forme des ſacremens peut être altérée. Effet de ces altérations ſur la validité du ſacrement. L'égliſe n'a jamais rejetté le baptême conféré par les hérétiques, lorſqu'ils n'en avoient pas altéré la forme. *Ibid.* 178. *a.*

FORME, (*Juriſpr.*) diſpoſition que doivent avoir les actes. Détails ſur ce ſujet. Cette forme des actes ſe regle par la loi du lieu où ils ſont paſſés, *&c.* Différence entre *forme* & *formalité.* VII. 178. *a.*

Forme, par oppoſition au fond : forme des procédures. Moyens de forme, & moyens de fond. On dit communément que la forme emporte le fond. VII. 178. *a. Voyez* FOND.

Forme authentique. VII. 178. *b.*

Forme exécutoire. Les jugemens & les contrats ſont les ſeuls actes qu'on mette en forme exécutoire. Ce qu'on entend par *la groſſe* d'un acte. Il y a des pays où la forme exécutoire eſt différente de notre uſage. Autorité qu'acquiert un acte mis en forme. VII. 178. *b. Voyez* EXÉCUTOIRE.

Forme judiciaire. Voyez INSTRUCTION & PROCÉDURE.

Forme probante. VII. 178. *b.*

Forme, en matiere bénéficiale. Le pape pourvoit ou en forme commiſſoire ou en forme gracieuſe. La forme commiſſoire ſe met en trois formes différentes, ſavoir *in formâ dignum antiquâ*, *in formâ dignum noviſſimâ*, & *in formâ juris.* Détails ſur ces différentes formes & les différens cas dans leſquels chacune d'elle eſt employée. Ouvrage à conſulter. VII. 178. *b.*

Forme gracieuſe, proviſion en. XIII. 526. *a.*

Forme de pauvreté, maniere dont on expédie en cour de Rome les diſpenſes de mariage, *&c.* en faveur de perſonnes qui ne ſont pas en état de payer les droits, *&c.* Atteſtation néceſſaire pour obtenir une diſpenſe en telle forme. Ouvrage à conſulter. VII. 179. *a.*

FORME, (*Archit.*) libage dur qui provient des ciels de carriere. Forme de pavé. Forme d'égliſe, chaiſe du chœur d'une égliſe : il y a les hautes & les baſſes. Détails ſur leur diſpoſition & ſituation. Les baſſes formes ne devroient pas être vis-à-vis les hautes, comment on le pratique, *&c.* VII. 179. *a.*

Forme, banc d'égliſe. XV. 491. *a.*

FORME, (*Marine*) baſſin revêtu de maçonnerie, où l'on a introduit & où l'on maintient à ſec le navire pour pouvoir manœuvrer autour. VII. 179. *a.* Lieu où l'on place les formes. Il faut qu'elles aient beaucoup d'eſpace tout autour. Lorſque le terrein ne permet pas de placer pluſieurs formes de front, l'on en bâtit deux l'une au bout de l'autre. Détails ſur ces deux formes, & ſur tout ce qui concerne leur conſtruction & leur uſage. *Ibid. b.*

Formes bâties à Rochefort pour la conſtruction des vaiſſeaux. vol. VIII des planches, Marine, planche 9.

FORME. (*Peinture*) Les objets ont des formes générales & des formes caractériſtiques. VII. 180. *a.* La fineſſe & la ſenſibilité avec leſquelles l'artiſte découvre & exprime ces différences particulieres & caractériſtiques ſont une ſource de ſupériorité dans ſon talent. Peut-être ce talent eſt-il un don de la nature ; mais il a beſoin d'être développé & cultivé : les connoiſſances de toute eſpece l'augmentent. *Ibid. b.*

FORME, (*Cartonn.*) VII. 180. *b.*

FORME, (*Chapelier*) VII. 180. *b.*

FORME. (*Cordonn.*) Forme ſimple & forme briſée. Ouvriers formiers. VII. 180. *b.*

FORME, (*Imprimerie*) VII. 180. *b.*

Forme. Impoſer une forme. VIII. 599. *a.* Laver les formes. 617. *a. Voyez* vol. VII. des planches d'imprimerie.

FORME, (*Maneg. Maréch.*) tumeur calleuſe, indolente, *&c.* Son ſiege. Ses cauſes. Accidens qui ſont une ſuite des progrès de cette maladie. Signe auquel on la reconnoît. Des moyens de la détruire. VII. 181. *a. Voyez Suppl.* III. 410. *b.*

FORME, (*Papeterie*) chaſſis ſur lequel la feuille de papier prend ſa forme. Sa deſcription & ſon uſage. VII. 181. *a.*

FORMES, (*Raffineur de ſucre*) comment on les prépare avant que de s'en ſervir. VII. 181. *b.*

FORME, (*Vénerie*) eſpace de terre ſur lequel un filet eſt étendu. Ce qu'on appelle formes & tiercelets parmi les oiſeaux de proie. VII. 181. *b.*

FORMÉ, (*Blaſon*) VII. 181. *b.*

FORMÉ. (*Juriſpr.*) Ce qu'on appelle *formées* dans l'ancienne coutume de Chauny. Partie formée. Office formé. VII. 181. *b.*

FORMÉES. (*Lettres*) Lettres dont l'uſage a été commun parmi les chrétiens des premiers ſiecles. VII. 181. *b.* Les évêques donnoient de ces lettres formées aux voyageurs, afin qu'ils fuſſent reconnus pour chrétiens & reçus dans les égliſes. On les appelloit auſſi *lettres canoniques de paix*, *de recommandation*, *de communion.* Ce qui eſt dit dans le concile d'Elvire. Si les voyageurs à qui elles étoient accordées, avoient confeſſé la foi, on le marquoit dans ces lettres. Il étoit défendu aux femmes d'en donner, ni d'en recevoir adreſſées à elles ſeules. Les évêques des Gaules ne pouvoient voyager ſans avoir de ces lettres formées. Cet uſage ſupprimé en 442. Ce qu'on appelloit *loi formée.* Le nom de *formée* donné par les Grecs à l'euchariſtie. *Ibid.* 182. *a.*

FORMEL. (*Gramm.*) Démenti formel, loi formelle, objet formel d'une ſcience ; les théologiens diſtinguent le formel & le matériel d'une action. VII. 182. *a.*

FORMEL. (*Philoſoph. ſchol.*) Diſtinction formelle, & diſtinction virtuelle. Objet matériel & objet formel, *&c.* VII. 182. *a.*

Formel. Cauſe formelle. II. 788. *b.* Notion formelle. XI. 252. *b.*

FORMEL. (*Juriſpr.*) Ajournement formel. Contradiction formelle. Garant formel. Partage formel. Partie formelle. VII. 182. *b.*

Formel. Garant formel. VII. 480. *a.* Garantie formelle. *Ibid. b.*

FORMER, *dreſſer*, (*Art milit.*) différence entre ces deux mots, former des ſoldats, dreſſer des troupes. Différence entre ces ſynonymes, *former*, *ordonner*, *diſpoſer.* VII. 182. *b.*

FORMIER. (*Art méchan.*) Plane de formiers. XII. 702. *a*, *b.* Des bois propres à l'art du formier : de la maniere de faire une forme : des différentes eſpeces de formes. XVII. 781. *a*, *b.* 782. *a.* Des embouchoirs : des bouiſſes. 782. *b.* Des outils. 783. *a. Voyez* vol. IV. des planches. Article FORMIER.

FORMIES, ce que cette ville étoit anciennement. IX. 402. *b.* 403. *a.*

FORMORT, *formorture*, *formoture*, *formouture* ou *fremeture*, (*Juriſpr.*) terme de coutumes ; échoite ou droit de ſucceſſion. Signification de ces mots dans la coutume de Hainaut, dans celle de Cambrai ; obſervations ſur l'étymologie de ces mots. Tout ce qui eſt acquis à quelqu'un par mort, ſoit à titre de communauté, de ſucceſſion, ou de legs, peut être nommé *formoture.* Diverſité entre les coutumes ſur l'extenſion de ce mot. Ouvrages à conſulter. VII. 183. *a.*

FORMOSE, (*Géogr.*) la partie orientale de cette iſle n'eſt habitée que par les naturels du pays : & l'occidentale appartient aux Chinois, qui en chaſſerent les Hollandois en 1661. Capitale de cette iſle. Auteurs à conſulter. VII. 183. *a.*

Formoſe, obſervations ſur les habitans de cette iſle. VIII. 345. *b.* Punition des femmes de Formoſe qui deviennent groſſes avant trente ans. VI. 453. *a.* VIII. 507. *a.* Prêtreſſes de cette iſle. *Ibid.* Obſervations ſur les femmes de Formoſe. X. 118. *b.*

Formoſe, pape : comment il favoriſe Arnould. *Suppl.* I. 564. *b.* 565. *a.*

FORMULAIRE, (*Théol. Hiſt. eccl.*) celui par lequel on a condamné les cinq propoſitions de Janſénius. VII. 183. *a.* A quoi ſe réduit le fond de cette diſpute qui a troublé depuis cent ans l'égliſe de France. Ce qu'on entend en France par *janſéniſte* & *moliniſte.* Réflexions ſur le ſujet de ces diſſenſions, ſur les lettres provinciales, ſur le chapitre du janſéniſme, dans le ſiecle de Louis XIV par M. de Voltaire. Leçon que doivent tirer ceux qui ſont à la tête du gouvernement de la faute que le cardinal Mazarin commit en ne coupant pas court à ces vaines diſputes. *Ibid. b.*

FORMULE. (*Algeb.*) Utilité des formules. VII. 183. *b.* Pour qu'une formule générale ſoit vraiment utile, il faut que le problême énoncé généralement renferme des difficultés plus grandes que le problême particulier. Défaut des formules de M. Varignon. Bon mot de M. Bernoulli ſur les formules de cet académicien. *Ibid.* 184. *a.*

FORMULE, (*Hiſt. rom.*) regle preſcrite par les loix de Rome, dans les affaires publiques & particulieres, civiles & religieuſes. Détails ſur ces formules. Il y avoit dans quelques conjonctures éclatantes, des formules auxquels on attachoit des idées beaucoup plus vaſtes, que les termes de ces formules ne ſembloient déſigner. VII. 184. *a.*

Formules de procédures introduites chez les Romains. XIII. 403. *b.*

FORMULES *des actions* ou *formules romaines*, (*Juriſpr.*) leur origine. Rédacteur de ces formules. Elles furent appellées *legis actiones.* VII. 184. *a.* En quels cas elles ſervoient. Effets de ces formules. Origine du droit flavien. Comment les formules furent rendues publiques. Nouvelles formules compoſées par les patriciens, & publiées enſuite comme les précédentes. Origine du droit ælien. Comment l'uſage des formules tomba inſenſiblement. Ouvrage du préſident Briſſon ſur cette matiere. Celui de Jérôme Bignon. Ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans l'hiſtoire de la juriſprudence romaine par M. Terraſſon. *Ibid. b.*

Formules publiées par Cn. Flavius. IV. 991. *b.* V. 125. *b.* 138. *a.* Nouvelles formules qui furent publiées par *Sextus Ælius.* IV. 991. *b.* V. 117. *a.* 138. *a.*

Formules de Marculfe. En quoi conſiſte cet ouvrage. Son utilité. Cet ouvrage publié par Bignon. Additions qu'on y a faites. VII. 184. *b.*

Formules des actes : divers ſens de cette expreſſion. Origine des formules en France ſous Louis XIV. Recueil des

formules pour l'exécution de l'ordonnance de 1667. Edit du mois de mars 1673, par lequel le roi annonça qu'il avoit eſtimé néceſſaire de faire dreſſer en formules les actes & procédures les plus ordinaires, en conformité de nouvelles ordonnances, *&c.* Diſpoſitions de cet édit. VII. 185. *a.* Déclaration du 30 juin ſuivant, par laquelle le roi ordonna que les recueils de formules, *&c.* ſeroient enregiſtrés dans toutes ſes cours. Cette déclaration ne fut point enregiſtrée au parlement de Paris. Autre déclaration du 2 juillet 1673 ſur le même objet. *Ibid. b.* Origine du papier & parchemin timbrés. On a conſervé le nom de *formule* au timbre, & quelquefois on donne auſſi ce nom au papier même ou parchemin timbré. Pourquoi le projet des formules imprimées a été abandonné. La formule ou timbre change à chaque bail de la ferme. Il y a une formule particuliere pour chaque généralité. Formules particulieres pour les actes reçus par certains officiers. Le bail des formules fait partie de la ferme des aides. Recueil des formules. Mémoire inſtructif ſur les droits de la formule. *Ibid.* 186. *a.*

Formule, nom donné en France au papier timbré. XI. 865. *a.* 867. *b.* 868. *a.* 931. *b.*

FORMULE, (*Pharmac.*) *preſcription, ordonnance, recette.* Importance de l'art de dreſſer des formules. Le médecin doit ſe conformer ſcrupuleuſement aux regles de cet art. VII. 186. *a.* Excellent ouvrage de Gaubius ſur cet objet. Deux vues générales dans la preſcription des remedes, ſoulager le malade, & lui épargner, autant qu'il eſt poſſible, le déſagrément du remede. Pour remplir la premiere vue, on doit pourvoir à la guériſon du malade, par le remede le plus ſimple qu'il eſt poſſible. Attentions qu'on doit avoir lorſqu'on eſt obligé de preſcrire des remedes compoſés. Connoiſſance qu'on doit avoir des différens noms qu'une même drogue porte dans les boutiques, pour ne pas ordonner dans une même formule les mêmes drogues ſous des noms différens. *Ibid. b.* Connoiſſance qu'on doit avoir des tems de l'année où l'on peut ſe procurer commodément certaines ſubſtances. *Modus* pharmaceutique par lequel une formule eſt ordinairement terminée. Comment doit être écrite cette partie de la formule qu'on appelle *ſouſcription.* Cette ſouſcription doit être tranſcrite par l'apothicaire pour l'uſage du malade. Des caracteres & abréviations dont on uſe dans les formules. On trouvera des exemples de formules aux articles, OPIATE, POTION, POUDRE, TISANE, *&c.* Quelquefois le changement qui arrive après le mêlange des drogues, attaque même la vertu médicinale des remedes. *Ibid.* 187. *a.* Qualités auxquelles on doit avoir égard dans les formules compoſées. Vices de la conſiſtance qu'il faut éviter. De l'attention qu'on doit avoir à la couleur qui réſultera du mêlange. Obſervations par rapport aux odeurs des remedes. Ce que la chymie nous enſeigne touchant les odeurs. Obſervations ſur les ſaveurs. *Ibid. b.* Effets ſinguliers de certains mêlanges, ceux d'affoiblir, de détruire, ou de fortifier les propriétés particulieres des ſubſtances qui entrent dans le mêlange, d'en faire même quelquefois des poiſons. Les vertus médicinales d'un corps diſſous par tel ou tel menſtrue, ſont fort différentes. Combien il importe d'être ſur ſes gardes en ordonnant les mêlanges. *Ibid.* 188. *a.*

FORNACALES ou *fornicales*, (*Mythol.*) fête chez les Romains en l'honneur de la déeſſe Fournaiſe. Comment & en quel tems on la célébroit : ſon inſtituteur. VII. 188. *b.*

FORNICATION, (*Morale*) étymologie de ce mot. Il n'eſt guere reçu aujourd'hui que dans le ſtyle marotique. Les infidélités du peuple juif pour des dieux étrangers, étoient appellées *fornications.* Peine ordonnée par l'ancienne loi contre les fornicateurs. La fornication défendue par la loi de l'évangile. Obſervation ſur la défenſe faite par les apôtres *de la fornication & des chairs étouffées.* Réflexions ſur l'adultere comparé à la ſimple fornication. VII. 188. *b.* Les légiſlateurs ont principalement décerné des peines, contre les forfaits qui portent le trouble parmi les hommes : il eſt d'autres crimes que la religion ne condamne pas moins, mais dont l'être ſuprême ſe réſerve la punition. Pourquoi il y a des loix contre le vol & non point contre les incrédules. La religion n'eſt pas un frein toujours aſſez puiſſant contre les crimes que les loix ne puniſſent pas. Le chriſtianiſme eſt plus propre à procurer le bien de la ſociété qu'à y empêcher le mal. L'idolâtrie & l'héréſie regardées dans l'écriture comme des fornications ſpirituelles. *Ibid.* 189. *a.*

Fornication, étymologie de ce mot. XIV. 432. *a.* Maux qui réſultent de la fornication. I. 150. *b.* Le concubinage & la fornication expreſſément défendus par le droit canon : Paroles de S. Paul & de S. Auguſtin ſur ce ſujet. III. 831. *a.* Loi de Henri II, qui condamnoit à mort une fille dont l'enfant avoit péri, au cas qu'elle n'eût point déclaré ſa groſſeſſe. IX. 658. *a.* Punition eccléſiaſtique infligée en Angleterre aux fornicateurs. XII. 304. *b.* De la fornication commiſe par les fiancés. VI. 661. *a.* — *Voyez* PAILLARDISE.

FORRES, (*Géogr.*) bourg royal d'Ecoſſe. Monumens d'antiquité qu'on y voit. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORS *& coutume*, (*Juriſp.*) IV. 411. *b.*

FORSTA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Baſſe-Luſace. Elle fut ruinée en 1748, & depuis elle a été ſolidement rebâtie. Ses fabriques. Seigneurs de ce lieu. Tribunaux qui y ſont établis. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORT. (*Art milit.*) En quoi les forts different des villes fortifiées. Leur utilité. Ce qu'on entend par *forts royaux.* VII. 189. *a.*

FORT. (*Géogr.*) Fort royal, fort S. Pierre, fort de la Trinité, trois lieux conſidérables de la Martinique. X. 167. *a.*

Fort Saint-François, opérations faites pour forer la fontaine de cette place. XV. 349. *a*, *b*, &c.

Fort de campagne. Longueur que peut avoir la ligne de défenſe d'un fort de campagne. Quelles ſont les parties dont ils ſont formés. Méthode indiquée pour conſtruire un fort de campagne triangulaire. Obſervation ſur les angles rentrans qui demeurent ſans défenſe dans cette ſorte de fortification. VII. 189. *b.*

Forts à étoile. Maniere de décrire un tel fort exagonal & pentagonal, VII. 189. *b.* & un quarré à étoile. Les angles rentrans des forts à étoiles ne ſont pas propres à être défendus. Uſage qu'on en peut tirer malgré ce défaut. Uſage qu'on en tiroit autrefois. *Ibid.* 190. *a.*

FORT & FORTS, (*Hiſt. mod.*) eſpece de monnoie d'or ancienne. Deſcription de cette monnoie. Ce qui en eſt dit dans le traité de Budé. Pourquoi on lui donna le nom de *fort.* Etym. du nom de *liard* que nous donnons aux petites pieces de monnoie. VII. 182. *a.*

Fort, adj. Penſée forte. XII. 309. *b.*

Fort, denier fort. Prêter ſon argent au denier fort. VII. 190. *b.*

Fort, ſe dit des poids & des meſures. VII. 190. *b.*

Fort, porte-faix, crocheteur, gagne-denier. Principaux lieux de Paris où il y a des forts établis. De qui ils dépendent. VII. 190. *b.*

FORT, (*Muſiq.*) s'écrit pour marquer qu'il faut forcer le ſon, mais ſans le hauſſer. VII. 190. *b.*

FORT *de bouche*, (*Manege*) VII. 190. *b.*

FORT, volée de poing fort, (*Fauconn.*) VII. 190. *b.*

Fort, épaiſſeur d'un bois. VII. 190. *b.*

FORT, *bien, très.* (*Synon.*) II. 244. *b.*

FORTE-PIANO, (*Muſiq.*) art d'adoucir & renforcer les ſons de la mélodie imitative. *Suppl.* III. 87. *a.*

FORTERESSE, (*Fortific.*) nom général dont on appelle toutes les places fortifiées, ſoit par la nature, ſoit par l'art. VII. 190. *b.* *Voyez* PLACE FORTIFIÉE. Il importe d'acquérir la connoiſſance de l'art de fortifier, celle des fortereſſes & de leur uſage. Ce que dit là-deſſus M. Maigret dans la préface de ſon *traité de la ſûreté & conſervation des états par le moyen des fortereſſes.* Les fortereſſes doivent être diſpoſées de maniere qu'elles ferment tous les paſſages par où l'ennemi pourroit entrer dans le pays. Connoiſſances qu'il faut avoir pour juger de la ſituation la plus avantageuſe des fortereſſes. *Ibid.* 191. *a.*

FORTFUYANCE, (*Juriſp.*) droit d'aubaine dont le duc de Lorraine jouit dans ſes duchés. *Vidimus* de l'an 1577 où il en eſt fait mention. VII. 191. *b.*

FORTIFIANS, *alimens & remedes*, (*Médec.*) voyez ALIMENS, ANALEPTIQUES & VISCÉRAUX. Pourquoi les choſes qui ont du goût fortifient promptement. VII. 760. *b.* XIII. 884. *a.*

FORTIFICATION, *la*, (*L'art de fortifier*) Les fortifications ſont de différentes eſpeces. Un lieu n'eſt fortifié que par rapport aux différentes attaques qu'il peut avoir à ſoutenir. En quoi conſiſtoient les premieres fortifications. Pourquoi les anciens ne faiſoient point l'enceinte des places ſur de longues lignes continues. Utilité qu'ils tiroient des tours. Ils faiſoient le haut de la muraille en maſſocoulie ou machicoulis. Uſage qu'ils faiſoient des intervalles des machicoulis. Pourquoi les anciens ne terraſſoient pas toujours leurs murailles. Vitruve remarque qu'il n'y a rien qui rende les remparts plus fermes, que quand les murs ſont ſoutenus par de la terre. Quelles étoient les fortifications du tems de Végece. VII. 191. *b.* Changemens qu'on fit à la fortification depuis l'invention de la poudre à canon. Les tours changées en baſtions. Tems où les baſtions commencerent à être en uſage. Recherches ſur l'inventeur de cette partie de la fortification. Raiſons qui engagent M. Maffei à en attribuer l'invention à un ingénieur de Vérone, nommé San-Micheli. Tems où ont paru les premiers livres qui ont parlé des baſtions. Ouvrage de Daniel Specle de Strasbourg. Celui d'Errard de Bar-le-Duc, ingénieur de Henri IV. *Ibid.* 192. *a.* Maximes ou préceptes qui ſervent de baſe à la fortification. Nombre d'hommes qu'un baſtion doit pouvoir contenir. La fixation exacte de la grandeur d'un baſtion n'eſt ni aiſée ni importante. Fortification réguliere, & fortifica-

tion irréguliere. Cette derniere eſt preſque la ſeule d'uſage. *Ibid. b.* Les regles qu'on ſuit dans la fortification réguliere ſervent de principes pour la fortification irréguliere. La premiere eſt toujours préférable à l'autre. Fortification durable & fortification paſſagere. Maximes de M. de Clairac ſur celle-ci. Fortification naturelle & fortification artificielle. Fortification ancienne. *Ibid.* 193. *a.* Fortification moderne. Fortification offenſive. Fortification défenſive. Il eſt dangereux de multiplier le nombre des places fortes ſans néceſſité. Des différens ſyſtêmes de fortification. Quatre points principaux auxquels ſe réduit ce qu'on peut deſirer dans un nouveau ſyſtême de fortification. Il importe ſur-tout qu'une fortification n'ait pas beſoin d'une garniſon trop nombreuſe. *Ibid. b.* Principales méthodes de l'art de fortifier dont on fait le plus de cas en Europe. Syſtême d'Errard : obſervations ſur ce ſyſtême. *Ibid.* 194. *a.* Syſtême de Marolois, appellé communément *le ſyſtême des Hollandois. Ibid. b.* Des autres manieres de fortifier à la hollandoiſe. Ce que dit ſur ce ſujet Ozanam dans ſon traité de fortification. Syſtême de Stevin de Bruges. *Ibid.* 195. *a.* Syſtême ou conſtruction du chevalier Antoine de Ville. *Ibid. b.* Cet auteur n'eſt pas favorable à ceux qui veulent ſe donner pour inventeurs de pluſieurs ſyſtêmes : ce qu'il dit ſur ce ſujet. Syſtême de fortification à l'italienne ou de Sardi. *Ibid.* 196. *a.* Obſervation ſur une faute que fait Ozanam dans l'endroit où il rapporte le ſyſtême de Sardi. *Ibid. b.* Syſtême de fortification à l'eſpagnole. Fortification ſelon l'ordre renforcé. *Ibid.* 197. *a.* Fortification ſelon la méthode ou le ſyſtême du comte de Pagan. *Ibid. b.* Fortification de Maneſſon Mallet. *Ibid.* 198. *a.* Fortification ſelon le ſyſtême de M. le maréchal de Vauban. *Ibid. b.* Second ſyſtême du même. *Ibid.* 199. *a.* Troiſieme ſyſtême. *Ibid. b.* M. le maréchal de Vauban, dont on vient de donner les conſtructions, n'a jamais rien écrit ſur la fortification. Chaque place différente lui fourniſſoit une nouvelle maniere. Reſſources qui caractériſent le bon ingénieur. Fortification du baron de Coehorn. *Ibid.* 200. *b.* Fortification ſelon la méthode de Scheiter. Table des capitales & des angles flanqués de Scheiter. *Ibid.* 201. *b.* Fortification de M. Blondel. *Ibid.* 202. *a, b.*

Fortification, ſupplément à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 87. *a, b.* Syſtême de Diego Uſſano. Syſtême de Roſetti, ou fortifications à rebours. *Ibid.* 88. *a, b.* Syſtême de Sturm. *Ibid.* 89. *b.* Syſtême du chevalier de S. Julien. *Ibid.* 90. *a, b.*

Fortification. Origine des premieres fortifications. VII. 986. *a.* Différentes eſpeces de fortifications ſucceſſivement employées. II. 127. *b.* 130. *a.* Combien il importeroit de rendre notre fortification plus parfaite. IV. 737. *b.* VIII. 742. *a.* Moyens d'encouragement qu'il faudroit employer dans ce but. IV. 738. *a.* Principaux objets qu'on doit avoir en vue dans les nouveaux ſyſtêmes de fortification. Connoiſſances que doit poſſéder celui qui travaille à perfectionner cet art. VIII. 742. *b.* Réponſe à ceux qui ſe plaignent de notre fortification actuelle. XV. 779. *b.* *Voyez* ſur ce ſujet l'article OUVRAGE. Les planches de fortification ſe trouvent dans le vol. I. des planches, article ART MILITAIRE.

Fortifications, directeur des. IV. 1028. *a.*

FORTIFIER *en dedans.* (*Fortific.*) VII. 203. *b.*

Fortifier en dehors. On peut également fortifier les places en dedans & en dehors. La premiere méthode paroît mériter quelque préférence ſur la ſeconde. Lorſqu'on fortifie en dedans & en dehors, on a l'avantage de fixer les lieux où doivent être les courtines. On peut dans la fortification réguliere ſe ſervir indifféremment des deux méthodes, ſuivant que le terrein ou la ſituation de la place peuvent le demander. VII. 203. *b.* Si la place qu'on veut fortifier eſt irréguliere, & que les côtés intérieurs ſoient donnés de grandeur & de poſition, ou ſi elle a une vieille enceinte ſur laquelle on doit prendre les courtines, il eſt fort difficile de parvenir par la fortification du polygone extérieur, à avoir pour côtés intérieurs les côtés de l'enceinte. Quelques auteurs croient qu'il eſt plus avantageux de fortifier par le polygone extérieur que par l'intérieur. Quels ſont les cas où l'on doit ſe ſervir du polygone intérieur & ceux où l'on doit ſe ſervir du polygone extérieur pour la trace de la ligne magiſtrale. *Ibid.* 204. *a.*

FORTRAITURE, (*Maneg. Maréch.*) fatigue exceſſive accompagnée d'un grand échauffement. Cette maladie eſt fréquente dans les chevaux de riviere. VII. 204. *a.* Signes de cette maladie. En quoi conſiſte ſa cure. *Ibid. b.*

FORTUIT, (*Gramm.*) en quel cas nous diſons qu'un événement eſt fortuit. Les cas fortuits qui rendent l'homme heureux ou malheureux, ne le rendent point digne d'éloge ou de blâme. Combien la vie eſt fortuite. Cette penſée doit nous favoriſer avec l'idée de la mort. VII. 204. *b.*

FORTUIT, (*Métaphyſ.*) tous les événemens dépendent les uns des autres. Un événement de plus ou de moins dans le monde, ou même une circonſtance changée dans un événement, change toute la chaîne de ceux qui doivent ſuivre. Examen de la queſtion, s'il eſt vrai qu'il y ait des événemens détachés de la chaîne. On demande ſi la chaîne des événemens eſt contraire à la liberté. Réflexions ſur cet important ſujet. VII. 204. *b.* Conviction intime que nous avons de notre liberté : ce ſentiment intérieur eſt la ſeule preuve que nous en ayons, & que nous puiſſions en avoir. La non-exiſtence de la liberté ne ſeroit pas une raiſon de ſupprimer les peines & les châtimens. A l'égard de la maniere dont notre liberté ſubſiſte avec la preſcience de Dieu & l'enchaînement des événemens, c'eſt un myſtere incompréhenſible pour nous. *Ibid.* 205. *a.* La philoſophie orgueilleuſe a entrepris de le ſonder, & n'a fait que s'y perdre. Diſtinction de quelques-uns entre l'infaillible & le néceſſaire. Maniere dont quelques autres expliquent comment Dieu eſt l'auteur de tout ſans l'être du péché. Les uns ſauvent la puiſſance de Dieu aux dépens de notre liberté. Les autres admettent en Dieu une ſcience indépendante de ſes décrets, & antérieure à nos actions : ces derniers détruiſent par ce ſyſtême la providence & la toute-puiſſance de Dieu, & tombent ſans y penſer dans le ſyſtême de la fatalité ou dans l'athéiſme. Le vrai philoſophe voit par-tout la puiſſance de Dieu, avoue que l'homme eſt libre, & ſe taît ſur ce qu'il ne peut comprendre. *Ibid. b.*

Fortuit. Ce monde n'eſt point l'ouvrage du hazard. IV. 982. *a, b.* La ſuppoſition que dans la formation des corps organiſés, chaque choſe ſe fait fortuitement, ſans la direction d'aucune intelligence, démontrée inſoutenable. XII. 729. *a.* Réponſe à ceux qui penſent que le hazard influe ſur une quantité de choſes, & les ſouſtrait à l'empire de la divinité. XIII. 516. *b.* *Voyez* HAZARD.

FORTUNATUS, (*Venantius-Honorius*) évêque de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *b.*

FORTUNE, (*Morale*) différentes acceptions de ce mot. On traite particuliérement ici de l'état d'opulence appellé *fortune.* Sur la ſuite des événemens qui rendent heureux ou malheureux. *Voyez* FATALITÉ. En quoi conſiſtent les moyens vils de faire fortune auprès de ceux qui ſont plus puiſſans que nous. Ces moyens ceſſent en quelque maniere d'être vils, quand on ne les emploie qu'à ſe procurer l'étroit néceſſaire. De-là vient qu'il eſt plus aiſé de s'enrichir en partant de l'indigence que d'une fortune étroite. Moyens de s'enrichir, criminels en morale, quoique permis par les loix. Il eſt contre le droit naturel que des millions d'hommes ſoient privés du néceſſaire pour nourrir le luxe ſcandaleux d'un petit nombre de citoyens oiſifs. Moyens honnêtes de faire fortune. A la tête de ces moyens on doit placer le commerce. Injuſtice des nobles envers ceux qui parviennent à la fortune par le commerce. *Ibid.* 206. *a.* Il ne faut d'autre talent pour faire fortune, que la réſolution bien déterminée de la faire, de la patience & de l'audace. D'ailleurs les moyens honnêtes de s'enrichir ne ſuppoſent pas autant de difficultés qu'on pourroit le penſer. *Ibid. b.*

Fortune, détermination du ſens de ce mot. VI. 422. *b.* Folie d'un petit bourgeois qui a fait fortune. VII. 43. *b.* De l'égalité de fortunes dans la république. IV. 817. *b.* Réflexion ſur les fortunes ſubites. XV. 565. *a.* 576. *a, b.*

FORTUNE, (*Myth. Litt.*) Il n'y eut jamais de divinité plus révérée. Homere ni Héſiode ne la connoiſſoient point encore. Son culte établi à Rome ſous le regne de Servius Tullius. Dans la ſuite, elle devint la déeſſe la plus fêtée. Enumération des temples qu'elle eut ſous divers attributs. Temple qu'elle avoit à Antium, aujourd'hui Anzo-Rovinato. L'égliſe de ſainte Marie Egyptienne à Rome étoit un de ſes temples. Son plus fameux temple étoit à Préneſte. Sa deſcription. Etat préſent de ce temple. VII. 206. *b.* Auteurs qu'on peut conſulter ſur la mythologie de la fortune, & ſur les titres que les Romains lui donnoient. Comment elle eſt repréſentée dans les médailles & autres monumens des Grecs. *Ibid.* 207. *a.*

FORTUNE, (*Myth.*) obſervations critiques ſur quelques endroits de cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 91. *a.*

FORTUNE, (*Myth.*) obſervation ſur ſon temple à Paleſtrine. I. 171. *b.* Statue de la fortune équeſtre. V. 872. *a.* Sa ſtatue à Lacédémone dont on ne s'approchoit jamais. IX. 159. *b.* Pavé de ſon temple à Préneſte. 589. *a.* Statue panthée de la fortune. XI. 825. *b.* La fortune ſurnommée Pherepole. XII. 500. *b.* Automatia. *Suppl.* I. 725. *b.* Statue de la fortune érigée par Xenophon. XIV. 829. *a.* Sa repréſentation ſymbolique. XV. 731. *a.* Temples de la fortune. XVI. 72. *a.* *Voyez* TUCHÉ.

FORTUNE, (*Inſcript. Médaill. Poéſie*) comment on la repréſentoit. XVII. 783. *a.* Epithetes de la fortune. La fortune repréſentée avec tous les attributs des divinités. Empire que les auteurs grecs & latins lui ont attribué. Hommages que lui rendent Horace & Pindare. *Ibid. b.* Combien cette déeſſe étoit en honneur. Les ſeuls Lacédémoniens l'invoquoient rarement. 784. *a.* Tableau allégorique des biſarreries de la fortune. *Suppl.* I. 306. *b.*

FORTUNE, (*Marine*) fortune de vent. Fortune de mer. Voile de fortune. VII. 207. *a.*

FORTUNÉES, *iſles*, (*Géogr. anc.*) on les regarde ordinairement chez les modernes comme les iſles Canaries : fondement de cette opinion. VII. 207. *a*.

FORTUNÉES, *iſles*. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 91. *a*.

Fortunées, iſles. VIII. 923. *a*, *b*. Voyez CANARIES.

FORUM, (*Litt.*) différens lieux ou places que les anciens ont déſignés par ce mot. Comment les villes appellées du nom de *Forum* ſe ſont agrandies. VII. 207. *a*.

Forum, voyez MARCHÉ & PLACE PUBLIQUE. *Forum Vulcani*. I. 309. *a*. XV. 319. *b*. Statues qui ornoient diverſes places ou *Forum* de Rome. XV. 501. *b*. 502. *a*. *Forum voſonii*, ville des Gaules. *Suppl.* IV. 11. *b*. Sur le *Forum* de Rome, *voyez* TRIBUNE.

FORURE, (*Serrur.*) il ſe dit principalement du trou pratiqué à l'extrémité d'une clé. Il y en a d'une infinité de figures poſſibles. Obſervations ſur les forures rondes. VII. 207. *a*. Comment on perce la forure en croix de chevalier, la forure en étoile, celle en fleur de lis, celle en tiers-point, en trefle. *Ibid. b*.

FOSSÆ, puticulæ. (*Antiq. rom.*) XIII. 586. *a*.

FOSSAIRE, (*Hiſt. eccl.*) officier de l'égliſe d'orient, qui faiſoit enterrer les morts. Création de cent cinquante foſſaires par Conſtantin. Le P. Goar inſinue que les foſſaires ont été établis dès le tems des apôtres. S. Jérôme dit que leur rang eſt le premier parmi les clercs. VII. 207. *b*. *Voyez* FOSSOYEURS.

FOSSANE, (*Zoolog.*) voyez BERBE.

FOSSE, (*Architt.*) VII. 207. *b*.

Foſſe d'aiſance. VII. 207. *b*.

Foſſe à chaux. VII. 207. *b*.

FOSSE, (*Hiſt. eccl.*) lieu creuſé en terre où l'on enfouit un corps mort. VII. 207. *b*.

FOSSE *aux cables*. (*Marine*) VII. 208. *a*.

FOSSE *aux lions*. (*Marine*) VII. 208. *a*.

Foſſe aux mâts. VII. 208. *a*.

Foſſe marine. VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Fonderie*) deſcription. VII. 208. *a*. *Voyez* ÉQUESTRE, FIGURE.

Foſſe, galeries qu'on poſe au fond de la foſſe. VII. 444. *b*.

FOSSE. (*Monnoie*) VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Plombier*) chaudiere où l'on fond le plomb à mettre en tables ou à faire différens ouvrages. Deſcription & uſage. VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Potier d'étain*) trou pratiqué ſous une cheminée, où l'on jette l'étain qui s'y fond, *&c*. VII. 208. *a*.

FOSSE. (*Tanneur*) VII. 208. *a*.

FOSSE, (*Charles de la*) peintre. V. 321. *b*.

FOSSE, (*La*) le fils, anatomiſte. *Suppl.* I. 414. *b*.

FOSSÉ, (*Architt.*) foſſé d'un château. VII. 208. *b*.

Foſſé revêtu. VII. 208. *b*.

Foſſé ſec. VII. 208. *b*.

FOSSÉ, (*Droit franç.*) détails ſur ceux dont on environne quelquefois les maiſons de campagne. Comment un noble acquiert le droit de faire un foſſé autour de ſa maiſon. VII. 208. *b*.

FOSSÉ, (*Fortific.*) ligne de contreſcarpe qui termine le foſſé du côté de la campagne. Obſervations ſur la maniere dont on conſtruit un foſſé, lorſque le rempart de la place eſt revêtu, & lorſqu'il ne l'eſt point. Avantages & inconvéniens des foſſés ſecs & des foſſés d'eau. Les meilleurs ſont ceux qui ſont ſecs & qu'on peut remplir d'eau par le moyen des écluſes. Obſervations ſur la largeur & la profondeur des foſſés. VII. 208. *b*. Méthode indiquée pour tracer le foſſé d'un front de fortification. Talut qu'on donne aux deux côtés du foſſé, quand la place & la contreſcarpe ſont revêtues de gazon. Paliſſades au milieu du foſſé. Avantages des foſſés taillés dans le roc. *Ibid.* 209. *a*.

Foſſé à fond de cuve. VII. 209. *a*.

Foſſé, avant-foſſé. I. 861. *a*. Caponnieres dans les foſſés. II. 636. *b*. Coffre dans le foſſé. III. 603. *a*. Foſſés appellés criques. IV. 471. *b*. Cunette dans le foſſé. 568. *a*. Foſſé de la demi-lune. 812. *b*. Place d'armes dans le foſſé. XII. 672. *a*. Tenailles du foſſé. XVI. 125. *b*. Traverſes des foſſés. 570. *a*. Foſſé & avant-foſſé de la circonvallation. III. 464. *a*, *b*.

FOSSÉ, (*Art milit.*) deſcente du foſſé par l'aſſiégeant. IV. 877. *a*, *b*. Paſſage du foſſé dans un ſiege. XII. 119. *b*. Galerie pour le paſſage d'un foſſé. VII. 443. *b*. Paſſage qu'on ſe fait dans un foſſé plein d'eau. XIII. 72. *b*. 73. *b*. Saignée d'un foſſé. XIV. 516. *a*. Claie pour paſſer un foſſé qui vient d'être ſaigné. III. 498. *a*. Tortue des anciens qui ſervoit à combler le foſſé. XVI. 439. *a*.

FOSSÉ, (*Econ. ruſtiq.*) ouverture de terre autour d'un champ. Comment cet uſage eſt pratiqué en Angleterre. VII. 209. *a*. Dimenſions que doit avoir un foſſé. Quelle en doit être la forme. *Ibid. b*.

Foſſés pour égoutter les terres. *Suppl.* II. 778. *b*. *Voyez* TRANCHÉES.

FOSSÉ, (*Droit civil & coutum.*) Diſpoſition de la loi *ſcien-dum*, touchant les foſſés. Obſervations à faire ſur les foſſés qui ſont ſouvent diſputés entre les voiſins. VII. 209. *b*.

FOSSETTE, (*Médec.*) ulcere de l'œil, *&c*. Sa deſcription. VII. 209. *b*. *Voyez* ULCERE DE L'ŒIL.

FOSSETTE, (*Chaſſe*) eſpece de chaſſe aux petits oiſeaux. Saiſon dans laquelle on la fait. VII. 209. *b*.

FOSSILE, (*Minéralog.*) toute ſubſtance qu'on tire du ſein de la terre. VII. 209. *b*. Deux eſpeces de foſſiles, ſavoir les foſſiles natifs, & les foſſiles étrangers à la terre. On ſe ſert auſſi du mot *foſſile* comme d'un adjectif. Enorme quantité de coquilles & de corps marins, dont on rencontre des couches & des amas immenſes dans toutes les parties connues de notre globe, *&c*. Carrieres aux environs de Paris, uniquement compoſées de coquilles. Il y a lieu de croire que les terres & pierres calcaires doivent leur origine à des coquilles. Diſpoſition des couches des coquilles foſſiles. Les coquilles & corps marins qui ſe trouvent dans nos pays, ne ſont point des mers de nos climats. Il y en a pluſieurs dont les analogues vivans nous ſont abſolument inconnus. *Ibid.* 210. *a*. Il en eſt de même de beaucoup de plantes, de bois, d'oſſemens, *&c*. Il y a lieu de penſer que la terre que nous habitons, a autrefois ſervi de lit à la mer. Sentiment de quelques anciens ſur ce ſujet. Sentiment qu'embraſſerent dans la ſuite les ſavans imbus de la philoſophie péripatéticienne & des ſubtilités de l'école. Opinion de quelques auteurs qui ont regardé les oſſemens foſſiles comme ayant appartenu à quelques géans. Dès le ſeizieme ſiecle, pluſieurs ſavans ne douterent plus que les ſubſtances foſſiles étrangeres à la terre, n'euſſent été apportées par les eaux de la mer, répandues par le déluge ſur la terre entiere. Théorie de Burnet. *Ibid. b*. Celle de Woodward, embraſſée par le célebre Scheuchzer. Cette hypotheſe combattue. Pluſieurs naturaliſtes, ſans adopter les ſentimens de Burnet & de Woodward, n'ont pas laiſſé d'attribuer ces phénomenes au déluge, qu'ils ont cru avoir été cauſé par un changement de poſition dans l'axe de la terre. Cependant il y a lieu de croire que ce n'eſt point au déluge dont parle Moïſe, qui n'a été que paſſager, que ſont dus les corps marins que l'on trouve dans le ſein de la terre. Raiſons ſur leſquelles ce ſentiment eſt appuyé. *Ibid.* 211. *a*. Détails des principaux foſſiles étrangers à la terre. Recherches de M. Rouelle ſur cet objet de l'hiſtoire naturelle. Méthode qu'il ſe propoſe de ſuivre dans l'ouvrage qu'il doit donner au public ſur ce ſujet. *Ibid. b*.

FOSSILES, (*Oryctolog.*) Dictionnaire qui a été publié ſur les foſſiles. On confond ſouvent les mots *minéraux* & *foſſiles*, quoiqu'il eût été plus naturel de regarder les minéraux comme une claſſe des foſſiles. *Suppl.* III. 91. *a*. Diſtinction des foſſiles en deux claſſes, les foſſiles propres ou natifs, & les foſſiles étrangers ou advenaires. Différens rapports ſous leſquels on peut les conſidérer. Ouvrages de M. Bertrand ſur les foſſiles. Examen d'une nouvelle minéralogie anonyme, qui parut à Stockholm en 1758. *Ibid. b*. Syſtême minéralogique de Vogel, qui parut en 1762. Lithogéognoſie de Pott, qui parut à Paris en 1753. Autres ouvrages relatifs à l'oryctologie. *Ibid.* 92. *a*. Quelle eſt, ſelon Henckel, la matiere hypoſtatique ou ſubſtantielle des pierres ou foſſiles. Matieres moins eſſentielles qui ſe ſont jointes à celle-là. Principales manieres dont on peut concevoir, ſelon cet auteur, que ſe forment les pierres. Comment il explique l'origine de tous les végétaux & de tous les animaux qui ſe trouvent pétrifiés dans le ſein de la terre. *Ibid. b*. Difficulté d'établir une diſtribution méthodique & détaillée des foſſiles. *Ibid.* 93. *a*. Hypotheſe de Linnæus ſur leur origine. Décompoſition que ſubiſſent les pierres pour ſe former de nouveau. *Ibid. b*. Origine qu'il donne aux cailloux, cryſtaux, pyrites, métaux, rochers, pétrifications, *&c*. Comment il explique la formation des différentes couches dont l'intérieur du globe eſt compoſé. *Ibid.* 94. *a*. Obſervations ſur le goût des hypotheſes dans l'hiſtoire naturelle. Tableau général des claſſes & des ordres, ſelon leſquels on a diſtribué les foſſiles. *Ibid. b*. Tableau des genres & des eſpeces principales, renfermées dans ces ordres. *Ibid.* 95. *a*, *b*. 96. *a*, *b*. Ouvrages à conſulter ſur l'origine de cette immenſe quantité de corps étrangers qui ſe trouvent pétrifiés ſur la ſurface de la terre ou dans ſon ſein. *Ibid.* 97. *a*.

Foſſiles, diverſes obſervations ſur les foſſiles. VII. 623. *a*, *b*. Aſtroites foſſiles. I. 779. *a*. Bois foſſiles. II. 307. *a*, *b*. Bois foſſile découvert près de Lons-le-Saunier. *Suppl.* III. 777. *b*. Charbon foſſile. III. 194. *b*. Coquilles foſſiles. IV. 184. *b*. *&c*. Vol. VI. des planch. Regne minéral, pl. 1—14. Cuir ou papier foſſile. IV. 535. *a*. Eſpece de foſſiles nommés ichthypéries. VIII. 486. *b*. Foſſiles nommés inſalita. 776. *a*. Licornes foſſiles trouvées en Sibérie. IX. 486. *a*, *b*. Liége foſſile. 489. *a*. Ivoire foſſile. IX. 63. *a*, *b*. 64. *a*. Oſſemens foſſiles. XI. 686. *b*. 687. *a*. *Voyez* Os, OSSEMENS. Pain foſſile. XI. 752. *a*, *b*. Claſſe de foſſiles appellés pierres fibreuſes. *Suppl.* IV. 371. *a*, *b*. Ourſins de mer foſſiles. 212. *a*, *b*. Sels foſſiles. XIV. 915. *b*. *&c*. 927. *a*, *b*. Foſſiles trouvés à Langenſaltza en Thuringe. XVI. 469. *b*. Expoſition d'une nouvelle hypotheſe ſur l'origine de divers foſſiles, comme encrinites, aſtéries, trochiſtes,

chiſtes, *&c. Suppl.* IV. 223. *b.* 224. *a.* Sur les foſſiles, *voyez* COUCHES DE LA TERRE, PIERRE, PÉTRIFICATION.

FOSSOYEURS, (*Hiſt eccl.*) Ce ſont les mêmes hommes qu'on appelloit *foſſaires*. Pourquoi on leur donne le nom de *corbeaux*. Uſage des quakers à l'égard de leurs morts. VII. 212. *a.*

FOU, (*Hiſt. mod.*) Sociétés des fous. *Voyez* FOLLE.

Fou, fête des fous. VI. 573. *b. &c.* Lieu où a été conſervé l'original de l'office des fous. XV. 34. *a.* Le czar Pierre I condamnoit des gens à être fous. X. 727. *b.* Reſpect des mahométans pour les fous. *Suppl.* I. 5. *b.*

FOU, (*Juriſpr. Médec.*) Différence entre imbécille & fou. VIII. 565. *b.* Les actions des fous ne doivent pas leur être imputées. 637. *b.* Semence qui rend fou. IV. 821. *b.* L'opération de la tranſfuſion faite ſur un fou. XVI. 550. *b.* 551. *a*, *b.*

FOU, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau de mer des Antilles. Saveur de ſa chair. Pourquoi on l'appelle fou. Autres oiſeaux du même nom dans les Antilles. VII. 212. *a.*

Fou de l'iſle de Java. Cet oiſeau décrit vol. IV. des planch. Regne animal, pl. 49.

FOUS, (*Jeu des échecs*) Leur poſition, leur marche, & leur maniere de prendre. VII. 212. *a.*

FOUAGE, ou *Affouagement*, (*Juriſpr.*) droit dû au roi par chaque feu ou ménage. Etym. de ce mot. Autres noms donnés à ce droit. De l'origine du fouage : ſon ancienneté, particuliérement en France. Il eut d'abord lieu en Normandie : comment on le payoit. Cette impoſition établie enſuite en d'autres provinces. Les fouages levés pour fournir aux beſoins extraordinaires de l'état, furent compris ſous le nom général d'*aide*. Pourquoi ils furent enſuite diſtingués des aides. VII. 212. *b.* Cette diſtinction établie par des lettres de Charles VI en 1383. Ce qu'on appelloit diminution de feux & réparation de feux. Quelques auteurs diſent que les tailles ont ſuccédé au droit de fouage ; mais cela n'eſt pas tout-à-fait exact. Ces droits ceſſoient néanmoins quelquefois, moyennant d'autres impoſitions. Droit de fouage levé par Charles V, pour la ſolde des troupes. Charles VII le rendit perpétuel, & alors il prit le nom de taille. Comment ce droit exiſte encore aujourd'hui. *Ibid.* 213. *a.*

FOUAGE, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 97. *a.*

Fouages, collecteurs des. III. 631. *a.*

FOUANG. *Voyez* FOANG.

FOUANNE, *Fiſchure*, *Trident.* (*Pêche*) inſtrument de pêcheur. Sa deſcription & ſon uſage. Maniere dont s'en ſervent les riverains de Port-Louis en Bretagne. VII. 213. *a.* La fouanne s'appelle ailleurs *bout de quievre*, ou *bouteux ;* aux côtes de haute Normandie, *haveneau*. Deſcription & uſage de ce haveneau. Comment on s'en ſert pour pêcher les anguilles. Saiſon de la pêche. Autre maniere de pêcher l'anguille peu différente de la pêche à la fouanne. *Ibid. b.*

Fouanne, *voyez* FOUGUE, HOUCHE, TRIDENT, & vol. VIII. des pl. Pêche, pl. 4.

FOUCHY, (*Jean-Paul Granjean de*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359. *b.* Octant de M. de Fouchy. 84. *b.*

FOUDRE, (*Gramm. & Phyſiq.*) Obſervation ſur le genre grammatical de ce mot. Différence entre foudre & tonnerre. Comme la matiere de la foudre & celle du tonnerre ſont la même choſe, on renvoie à l'article TONNERRE ce qui appartient à ce ſujet. Obſervations particulieres ſur la foudre. La matiere de la foudre paroît être la même que celle de l'électricité. VII. 213. *b.* Les pays remplis de ſoufre ſont plus ſujets à la foudre que les autres. Utilité de la foudre. On prétend que la pluie qui tombe lorſqu'il tonne, eſt plus propre qu'une autre à féconder les terres. Obſervations de M. Muſſchenbroeck, ſur la fréquence de la foudre à Utrecht, ſur ſon rapport avec certains vents & certaines ſaiſons. Cauſe des éclairs & des tonnerres en tems ſerein. Pourquoi une grande pluie fait ceſſer la foudre. Effets de la foudre ſur certaines liqueurs. Moyen de détourner la foudre. Ce que croyoient les Priſcillianiſtes ſur la cauſe de la foudre. *Ibid.* 214. *a.*

FOUDRE, (*Phyſiq.*) Phyſiciens qui, avant M. Franklin, ont ſoupçonné que la matiere de la foudre étoit la même que celle de l'électricité. Cet article eſt deſtiné à rapporter les obſervations que M. Franklin a faites ſur ce ſujet, les conſéquences qu'il en tire, & les expériences qu'il a imaginées pour les prouver. 1°. Rapport entre le zig-zag de l'éclair & l'étincelle électrique, quand on la tire d'un corps irrégulier, avec un corps irrégulier, ou à travers un eſpace dans lequel les conducteurs ſont diſpoſés d'une façon irréguliere. *Suppl.* III. 97. *a.* 2°. La foudre frappe les objets les plus élevés, les plus pointus, de même que les corps pointus pouſſent & attirent le fluide électrique, plutôt que ceux qui ſont terminés par des ſurfaces planes. 3°. La foudre ſuit toujours le meilleur conducteur & le plus à ſa portée : le fluide électrique en fait de même dans la décharge de la bouteille de Leyde. 4°. La foudre & la matiere électrique ont la propriété de mettre le feu. 5°. La foudre fond quelquefois les métaux. On fait la même choſe avec l'électricité. Différentes expériences ſur les fuſions opérées par le feu électrique. *Ibid. b.* Examen de certaines fuſions froides que l'on dit avoir été produites par la foudre, celle d'une lame d'épée dans ſon fourreau. 6°. La foudre déchire certains corps ; l'électricité en fait de même. 7°. La foudre & la commotion électrique ont cauſé l'aveuglement. 8°. On rapporte que la foudre emporta un jour de la peinture qui couvroit une moulure dorée d'un panneau de menuiſerie, ſans avoir endommagé le reſte de la peinture ; M. Franklin a imité ce fait. 9°. La foudre tue les animaux ; on a auſſi tué des animaux en leur donnant la commotion. *Ibid. a.* 1°. La foudre a ôté à des aimans leur vertu, & renverſé leurs poles ; M. Franklin a imité ce phénomene. Hiſtoire de l'invention des conducteurs élevés ſur des tours, pour attirer la matiere électrique contenue dans les nuages. Invention des cerfs-volans électriques. Par ces expériences, le phyſicien Anglois démontra de la maniere la plus complette, l'identité de la matiere électrique & de celle qui occaſionne la foudre, l'éclair & le tonnerre. *Ibid. b.* Ses recherches ſur la formation du tonnerre. Dans la ſuite des obſervations qu'il fit à ce ſujet, il trouva les nuages plus ſouvent électriſés négativement que poſitivement ; enſorte, dit-il, que dans les coups de foudre, c'eſt la terre qui frappe les nuages, & non les nuages qui frappent la terre. Hypotheſe par laquelle il tâche d'expliquer la cauſe de cette électricité négative des nuages. *Ibid.* 99. *a*, *b.* Expérience qui prouve qu'un corps dans différentes circonſtances de dilatation & de contraction, eſt capable de recevoir & de retenir plus ou moins de fluide électrique ſur ſa ſurface. *Ibid.* 100. *a.* Autres conjectures que préſente M. Vilcke, ſur la cauſe de l'électricité des nuages. *Ibid. b.* Travaux du P. Beccaria ſur le même ſujet. Appareil d'expériences qu'il a employé. *Ibid.* 101. *b.* Ses obſervations ſur la formation des nuages orageux, *ibid.* 102. *a.* & ſur l'électricité de ces nuages au moyen de ſon appareil. Explication que ce phyſicien donne de ces phénomenes. *Ibid. b.* Selon lui, les nuages ſervent de conducteur, pour voiturer le fluide électrique des endroits de la terre qui en ſont ſurchargés, à ceux qui en ſont épuiſés. Il a vu dans un tems très-calme de la pouſſiere & d'autres corps légers emportés dans l'air, & même aller quelquefois contre le vent : explication de ce phénomene. Spectacle à-peu-près ſemblable, mais accompagné de plus de circonſtances remarquables, dont M. Vilcke a été témoin. *Ibid.* 103. *b.* Démonſtration de la maniere dont les vapeurs ſont élevées pour former les nuages orageux. *Ibid. b.* L'expérience & l'obſervation démontrent que la foudre part quelquefois de la terre pour frapper les nuages. Conſéquence que l'auteur en tire ſur la maniere d'aſſujettir les conducteurs à la terre ; & de les y enfoncer. De la perte d'équilibre de matiere électrique dans les entrailles de la terre. Cauſe du bruit de la foudre. *Ibid.* 104. *a.* Explication que donne M. Franklin des effets de la foudre tombée ſur le clocher de la ville de Newbourg dans la nouvelle Angleterre. *Ibid. b.* La rapidité du mouvement de la matiere électrique, eſt la cauſe de la chaleur qu'elle produit dans les corps, & de leur embraſement. Explication de quelques phénomenes qu'on remarque ſur les corps humains frappés de la foudre. Ouvrages où l'on trouve la relation de la mort de M. Richman, qui fut tué par un coup qui partit de ſon appareil. Singuliers effets du tonnerre ſur quelques liqueurs. *Ibid.* 105. *a.* Pourquoi il tonne ſouvent en certains pays, en d'autres rarement, & en quelques autres jamais. Obſervation ſur la méthode de détourner les orages par le ſon des cloches. *Ibid. b.*

Foudre ; cauſe qui la produit. XI. 545. *a.* Explication de ſes effets. *Ibid. b.* Conducteurs de la foudre. *Suppl.* II. 540. *a*, *b. &c.* Pourquoi certaines régions ſont plus ſouvent frappées de la foudre que d'autres. 541. *a.* De l'état des poumons de ceux qui ont été tués de la foudre. *Suppl.* IV. 618. *b.*

Foudre, comment il eſt poſſible qu'elle tombe en pierre. XI. 545. *b.*

FOUDRE, (*Médec. Anat.*) Recherches des cauſes de la mort de ceux que la foudre a tués, ſans qu'on ait trouvé en eux aucune trace de ce qui a pu leur ôter la vie. Exemple raconté par M. Scheuchzer qui ſemble prouver que la ſeule frayeur cauſée par la foudre, peut donner la mort. Obſervations qui ſemblent montrer que la vapeur du ſoufre ou la perte de l'électricité de l'air par la foudre, peut auſſi ôter la vie. Autres cas qui nous apprennent que les hommes peuvent mourir de frayeur, ou qu'elle peut les réduire à l'extrémité. Phénomenes étranges que la foudre opere quelquefois ſur le corps de ceux qu'elle fait périr. VII. 214. *b.*

Foudre ; cauſe de la ſuffocation par la foudre. VII. 520. *a.* Rapport d'un chirurgien concernant un corps mort de la foudre. XIII. 806. *a.*

FOUDRE, (*Pierres de*) Ce que M. Lémery penſe de ces pierres. Opinion plus raiſonnable. VII. 214. *a.*

FOUDRE, (*Mythol.*) dard enflammé dont les poëtes ont armé Jupiter. Préſent de la foudre que ce dieu reçut de Célus. Les cyclopes fabricateurs de la foudre : vers de Virgile ſur ce ſujet. Stace eſt le ſeul qui ait donné la foudre à Junon.

Trois rayons que renfermoit chaque foudre. Deux manieres dont la foudre de Jupiter eſt figurée : plaiſanterie de Lucien ſur la foudre du pere des dieux. La principale divinité de Séleucie étoit la foudre. La foudre entre les mains des rois, repréſentoit un pouvoir égal à celui des dieux : exemples. Etym. du mot *foudre*. VII. 215. *a*.

Foudre, divinités qui la portent. *Suppl.* II. 902. *a*.

FOUDRE, (*Littérat.*) Deux ſortes de foudres que diſtinguoient les Romains. Préſages qu'ils tiroient de la foudre ; divers noms qu'ils lui donnoient ſelon la nature de ces préſages. Comment la langue latine s'enrichit de la ſotte confiance qu'on donnoit aux augures tirés de la foudre. Les endroits frappés de la foudre étoient réputés ſacrés. Tout ce qui avoit été brûlé ou noirci par la foudre, étoit placé ſous un autel couvert. VII. 215. *a*. Purification des arbres foudroyés. Avant cette purification, ces arbres paſſoient pour funeſtes. Paſſage de Plaute conforme à cette opinion. Il n'étoit pas permis chez les Romains de brûler le corps de ceux qui avoient été frappés de la foudre, il falloit les inhumer : mais il paroît que ce point de religion n'en fut pas un chez les Grecs. On regardoit en général comme impies, ceux qui avoient été frappés du feu du ciel. Obſervations de Séneque ſur toutes ces ſuperſtitions. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 216. *a*.

FOUDRE, (*Myth.*) Des dieux auxquels les Etruſques & les Romains ont attribué le pouvoir de lancer la foudre. *Suppl.* III. 105. *b*. Obſervations ſur cet art. de l'Encyclopédie. *Ibid.* 106. *a*.

FOUDRE, (*Littérat.*) Diverſes remarques ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 106. *a*.

Foudre ; ce que pratiquoient les Romains dans le lieu qui avoit été frappé de la foudre : prêtres chargés des expiations uſitées en ce cas. II. 242. *a*. XV. 548. *a*, *b*. Figure ſymbolique de la foudre. XV. 728. *b*.

FOUDRE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 106. *a*.

FOUDRE, (*Archit. Jardin. Tonnel.*) VII. 216. *a*.

FOUDROYANT, coup foudroyant. IV. 337. *a*, *&c.* Barril ou hériſſon foudroyant. VIII. 161. *b*.

FOUEDA, *negres de*. XI. 81. *a*.

FOUES *montées en ravoirs*, (*Péche*) vol. VIII. des pl. Pêche, planch. 15.

FOUET, (*Juriſpr.*) peine du fouet. Peuples chez leſquels cette peine avoit lieu. Elle n'emportoit point infamie chez les Romains. Comment elle eſt conſidérée en France. De quelle maniere ce ſupplice s'exécutoit autrefois, & s'exécute aujourd'hui. Cette peine ordonnée en certains cas dans la priſon. Autrefois c'étoit une femme en quelques endroits qui fuſtigeoit les femmes. Peine du fouet ordonnée autrefois par l'égliſe comme pénitence publique. Cette peine infligée à Raimond, comte de Toulouſe. VII. 216. *b*. Le juge d'égliſe, ſelon la diſpoſition canonique, pouvoit condamner ſes juſticiables au fouet : ce que dit là-deſſus Bernard Diaz, dans ſa pratique criminelle. Obſervations d'Ignace Lopez, & de Julius Clarus. Fouet ſous la cuſtode. *Ibid.* 217. *a*.

Fouet. De la flagellation. VI. 833. *b*. De la fuſtigation. *Ibid.* Différence entre *ſcutica* & *flagellum*. XIV. 844. *b*. Peine du fouet chez les Hébreux. XV. 675. *b*.

FOUET, (*Verrerie*) Fonctions de cet ouvrier dans les verreries. VII. 217. *a*.

FOUGASSE, terme de fayencerie. VI. 456. *a*.

FOUGERE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Auteurs à qui l'on doit la découverte de la ſemence de la fougere. Obſervations de divers botaniſtes ſur cette ſemence ; celles de M. Cole, de Swammerdam, de M. Tournefort, VII. 217. *b*. & de M. Miles. Deſcription de la fougere que l'auteur appelle *plante épiphylloſperme*. Trois principales ſortes de fougeres en uſage dans les boutiques. Deſcription de la fougere mâle. *Ibid.* 218. *a*. Celle de la fougere femelle ou commune. La troiſieme ſorte eſt la fougere fleurie, ou *oſmonde :* voyez ce mot. Auteurs à conſulter ſur les fougeres exotiques. *Ibid. b*.

Fougeres. MM. Linnæus & Adanſon déſignent par ce nom la famille ou claſſe naturelle qui comprend toutes les plantes que d'autres ont nommées *capillaires*, *dorſiferes*, *epiphylloſpermæ*. Caractere de ces plantes. Obſervations faites ſur leurs graines. Incertitude ſur leurs fleurs. Différentes régions de la terre où l'on trouve des fougeres. Leurs qualités. *Suppl.* III. 106. *a*, *b*. Différens genres compris dans l'ordre des fougeres, ſelon le ſyſtême de Linnæus. *Ibid.* 107. *a*.

Fougere, graine de cette plante. XIV. 940. *b*. 945. *a*. Fougere muſquée, *voyez* CERFEUIL MUSQUÉ. Fougeres de Malabar, dites *aranapanna* & *boſaya :* voyez ces mots. Genre de fougere dite *pteris*. *Suppl.* IV. 551. *a*, *b*.

FOUGERE, (*Agricult.*) La fougere femelle eſt très-nuiſible aux laboureurs. Comment on la fait périr lorſqu'elle pullule dans les pacages. La fougere coupée étant en ſeve, eſt un excellent fumier. Les arbres plantés dans les lieux où elle croît, réuſſiſſent très-bien. Utilité de la cendre de la fougere pour fertiliſer les terres. VII. 218. *b*.

FOUGERE, (*Mat. médic.*) Trois eſpeces de fougeres en uſage chez les apothicaires. VII. 218. *b*. Cette plante eſt peu employée dans la pratique moderne. Sa racine regardée comme vermifuge : maniere de la préparer en remede. Autres préparations que les charlatans joignent à ce remede, employé contre les vers plats. Propriétés de la fougere. Quels ſont les cas où l'on peut en preſcrire l'uſage. Uſage extérieur du ſuc des racines de fougere mêlée avec de l'eau. *Ibid.* 219. *a*.

FOUGERE MALE, (*Botan.*) eſpece de polypode, à laquelle les anciens ont donné improprement ce nom. *Suppl.* III. 107. *a*.

FOUGERE, *arbre*, (*Botan.*) eſpece de polypode qui croît dans l'Amérique méridionale. *Suppl.* III. 107. *a*.

FOUGERE, (*Arts*) Pain de la racine de fougere employé en tems de diſette. On emploie la fougere dans le comté de Saxe pour chauffer les fours, *&c.* Comment le peuple en certains endroits de l'Angleterre, ſe ſert de ſes cendres au lieu de ſavon. Uſage de ſes cendres pour faire le verre de couleur verte. VII. 217. *a*. Phénomenes chymiques très-ſinguliers que préſentent les cendres de la fougere commune. Les Chinois dans leurs manufactures de porcelaine ſe ſervent d'une eſpece de vernis fait avec de la fougere & de la chaux. Quel en eſt le procédé & la maniere. *Ibid. b*.

FOUGERES (*Géogr.*) petite ville de France. Elle eſt la patrie de René le Païs. Caractere de ſes écrits. VII. 220. *a*.

FOUGEROUX, (*M.*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *b*.

FOUGUE, (*Marine*) Mât de fougue. Vergue de fougue. Perroquet de fougue. VII. 220. *a*.

FOUGUE, (*Artific.*) eſpece de ſerpenteaux qui changent ſubitement de viteſſe & de direction. Divers moyens par leſquels on peut cauſer ces variétés. VII. 220. *a*.

FOUGUE, *Fouanne*, *Anfou ſalin*, (*Péche*) pêche uſitée dans le reſſort de l'amirauté de la Rochelle. Comment elle ſe pratique. VII. 220. *a*.

FOUILLE, (*Archit.*) ouverture faite dans la terre. Fouille couverte. VII. 220. *b*.

FOUILLE *des terres*, (*Agricult.*) Comment on ſe conduit communément dans la pratique du jardinage pour fouiller les terres. Utilité de cette fouille. VII. 220. *b*.

FOUILLER, (*Art milit.*) Aucun commandant de troupes ne doit s'engager dans un lieu couvert, ſans l'avoir fait fouiller auparavant. Comment on doit fouiller les différens lieux par où la troupe doit paſſer. VII. 220. *b*.

FOUILLER, (*Hydraul.*) VII. 220. *b*.

FOUINE, (*Hiſt. nat.*) En quoi la fouine & le marte different l'une de l'autre. Caractere & mœurs de la fouine. VII. 220. *b*. Excrémens de cet animal. On peut l'apprivoiſer en l'élevant dans la maiſon. *Ibid.* 221. *a*.

Fouine, eſpece de fouine dite berbe. *Suppl.* I. 880. *a*. Piege pour les fouines. Vol. III. des pl. Chaſſe, pl. 15.

FOUINE. (*Pelleterie*) Différentes ſortes de fourrures, auxquelles on emploie ſa peau. Cas que l'on fait de la fouine de Natolie. VII. 221. *a*.

FOUINE, (*Agricult.*) maladie des blés, *voyez* ROUILLE.

FOULES, (*Géogr.*) peuples d'Afrique. Contrée qu'ils habitent. Divers ſentimens des voyageurs ſur ces peuples. Qualité de leur pays. Ils tiennent le milieu pour la couleur entre les Maures & les Negres. VII. 221. *a*.

Foules. Obſervation ſur ces peuples d'Afrique. VIII. 346. *b*. 225. *a*.

FOULER. Signification de ce mot dans l'uſage ordinaire. Son uſage parmi les chapeliers, les corroyeurs & les hongroyeurs. VII. 221. *a*.

FOULER *les draps*. (*Manuf. en laine*) Deſcription de ce travail. IX. 191. *b*. Vaiſſeaux à fouler. XVI. 808. *b*. *Voyez* vol. III. des planch. Draperie, pl. 5 & 6.

FOULER *les peaux*, (*Chamoiſ.*) III. 71. *a*.

Fouler, opération du chapelier. III. 166. *b*. 170. *b*.

FOULERIE, moulin à foulon, *voyez* LAINE, MANUFACTURE EN LAINE. Foulerie chez les chapeliers. VII. 221. *b*.

FOULIS, negres d'Afrique. Leur gouvernement. XV. 225. *a*.

FOULOIRE des bonnetiers. II. 325. *b*.

FOULON, (*Drap.*) fonctions de l'ouvrier qui porte ce nom dans les manufactures. Quelles étoient les fonctions des foulons chez les Romains. VII. 221. *b*.

Foulon. Terre à foulon. Son uſage. Lieux d'où on la tire. Elle eſt abſolument néceſſaire pour bien préparer les draps. VII. 221 *b*. Le tranſport de cette terre eſt contrebande en Angleterre. Comment on y ſupplée dans les lieux où elle manque. Cette terre excellente pour la végétation des plantes. Uſage qu'on en fait lorſqu'elle eſt diſſoute dans le vinaigre. *Ibid.* 222. *a*.

Foulon, *terre à*, XVI. 174. *a*.

FOULON, (*Pierre le*) ſes ſectateurs. XVI. 251. *b*. Ses erreurs ſur la Trinité. 661. *b*.

FOULQUE, *la grande*, (*Ornith.*) vol. VI. des planches, Regne animal, pl. 40.

FOULQUES. Princes de ce nom dans la maiſon d'Anjou. XII. 709. *b*.

FOULQUES, curé de Neuilly. *Suppl.* IV. 34. *b*.

FOULURE. (*Maneg. Maréch.*) Diverſes acceptions de ce mot. VII. 222. *a*.

FOULURE, (*Corroyeur*) VII. 222. *a*.

FOUQUET, (*M.*) surintendant des finances. Son emprisonnement & sa mort. XII. 614. *b.*

FOUQUET, comte de Gisors; mort en 1758. *Suppl.* III. 227. *a.*

FOUQUIERES, (*Jacques*) peintre. V. 316. *b.*

FOUR. (*Architect.*) Ce qu'on entend par *four bannal.* VII. 222. *a.*

FOUR *bannal*, (*Econ. domestiq.*) raisons alléguées pour colorer la bannalité des fours. Inconvéniens de cet usage. Moyen de les lever. *Suppl.* III. 167. *b.*

Four de boulanger. Sa description. VII. 222. *a.*

Four de boulanger. Construction d'un four à pain sans beaucoup de frais. Maniere de le chauffer. *Suppl.* III. 108. *a.* Maniere d'enfourner & de tirer le pain du four. Divers degrés par lesquels les hommes sont parvenus à connoître l'usage du pain. Invention des fours. Leurs différentes constructions. *Ibid. b.* Quelle est la plus avantageuse. *Ibid.* 109. *a.*

Four. Arches du four. I. 605. *a*, *b.* Bouche du four. II. 350. *a.* Où commença l'usage des fours, & quand il s'introduisit en Europe. 359. *a.* Four où l'on cuit le biscuit de mer. 261. *a.* Fours à brique, à plâtre, à chaux. Vol. I. des planch. Architecture, Maçonnerie. Four à cuire la brique, *voyez* BRIQUETIER. Fours à chaux. III. 262. *a.* *Voyez* CHAUFOURNIER. Fours pour la fayence. Vol. IV. des planch. Fayencerie, pl. 9. Fours pour les manufactures de glace. XVII. 118. *a*, *b.* &c. & vol. IV. des planch. Fours à pipe, *voyez* ce dernier mot. Fours du potier de terre, vol. VIII. des planch. article de cet art, pl. 17. Fours des verreries; four à fritte. VII. 311. *a*, *b.* XVII. 134. *a*, *b.* Fours des verreries en bouteilles. XVII. 105. *a*, *b.* &c. Des verreries en cristal. 154. *b.* Les fours de verreries sont représentés dans le vol. X. des pl.

FOUR *de campagne*, (*Confiseur*) VII. 222. *a.*

Four des grosses forges, *voyez* GROSSES FORGES.

Fours d'Egypte, pour faire éclorre les œufs de poule. XII. 200. *a.*

FOUR, *le*, (*Géogr.*) écueil sur la côte de Bretagne. VII. 222. *b.*

FOURBERIE, (*Morale*) ce que ce vice a de criminel dans son principe, & de dangereux dans ses effets. De tous les caracteres vicieux, le fourbe est celui qui mérite le plus notre exécration. *Suppl.* III. 109. *b.*

Fourberie : elle est indigne d'un grand prince. XII. 918. *b.*

FOURBISSEUR. Enumération des outils dont les fourbisseurs se servent. Qualification des maîtres de cette communauté dans la ville de Paris. Ouvrages qu'ils ont droit de faire. Police & principaux réglemens de cette communauté. VII. 222. *b.* Bois qui sert à la monture des fourreaux. Comment on le travaille, pour former le fourreau. Objets particuliers du métier, auxquels certains fourbisseurs se bornent. Quels sont les endroits d'où ils tirent leurs lames. Quelles sont les plus estimées. Comment elles se vendent. *Ibid.* 223. *a.*

Fourbisseur. Etym. de ce mot. Ancienneté de l'art. XVII. 784. *a.* Division de la fourbissure en deux parties; savoir, 1°. la connoissance des différens métaux, & l'art de les travailler; 2°. la maniere d'en fabriquer toutes les sortes d'ouvrages propres à cet art. Des métaux. Des ouvrages. *Ibid. b.* Des armes anciennes. 785. *a.* — 786. *a.* Des armes modernes. 786. *a*, *b.* Développemens d'une garde d'épée. 786. *b.* 787. *a.* Des lames. 787. *a.* 788. *a.* Des outils. 788. *a*, *b.* 789. *a*, *b.* Couteaux des fourbisseurs. IV. 408. *a.* Grateaux. VII. 863. *b.* Outil pour tirer le fil de fer. XI. 719. *a.* Art d'orner une garde d'acier de figures gravées. XV. 857. *b.* — *Voyez* vol. IV. des planch. article *Fourbisseur.*

FOURBURE. (*Maréch.*) Symptômes de cette maladie. Ses causes. VII. 223. *a.* Prognostics. Remedes. *Ibid. b.* *Voyez* *Suppl.* III. 410. *a.*

FOURÇATS ou *fourques*, &c. (*Marine*) Description de ces pieces de la construction du vaisseau. VII. 224. *a.*

FOURCHE. (*Gramm.*) Description & usage des fourches de fer à trois fourchons. Comment le taillandier les travaille. VII. 224. *a.*

Fourche, tire-fiente. XVI. 342. *b.* Description des fourches. Vol. I. des planch. *Agriculture.*

FOURCHES *patibulaires.* (*Jurispr.*) Lieux où on les place. On les appelle aussi *justices.* Pourquoi ces gibets sont appellés *fourches.* VII. 224. *a.* Origine du terme de *fourches patibulaires.* Différence entre les fourches & les échelles, ou signes patibulaires. Degrés de seigneurie marqués par le nombre des piliers. Lorsque les fourches patibulaires sont tombées de vétusté, elles doivent être rétablies dans l'an & jour de leur destruction. *Ibid. b.* *Voyez* PATIBULAIRE.

FOURCHE, (*Architect.*) *voyez* PENDENTIF.

FOURCHES pour carener, (*Marine*) VII. 224. *b.*

FOURCHE de potence de pompe, (*Marine*) *voyez* POTENCE.

FOURCHES, (*Hydrauliq.*) VII. 224. *b.*

FOURCHE, (*Blanchiff. de cire*) VII. 224. *b.*

FOURCHES, (*Ouvriers en gase*) VII. 224. *b.*

FOURCHES *ou* BRANCHES, (*Jardin.*) *voyez* FOURCHONS.

FOURCHE. (*Maneg.*) Fourches de fer & de bois. Leur usage. On devroit bannir des écuries l'usage des fourches de fer. VII. 225. *a.*

Fourche, en verrerie, en vénerie. VII. 225. *a.*

FOURCHE, *montagne de la*, (*Géogr.*) Origine du nom donné à cette montagne. Le Rhône y a sa source. On la confond quelquefois avec le Saint-Gothard. VII. 225. *a.*

Fourches caudines, (*defilé des*) déshonneur que les Romains y essuyerent. VIII. 888. *b.*

FOURCHÉ, (*Ruban.*) patron symétrique, &c. dont on ne passe que la moitié. Détails sur ce sujet. VII. 225. *a.*

FOURCHÉ ou *fourchu*, (*Blason*) VII. 225. *a.*

FOURCHÉ, *pié*, (*Comm. de bétail*) XII. 559. *a.*

FOURCHER, (*Jardin.*) pousser à l'extrémité de la branche taillée, d'autres branches latérales. Attention qu'il faut avoir en taillant, par rapport aux branches qui fourchent. *Suppl.* III. 109. *a.*

FOURCHETTE, (*Anatom.*) partie inférieure de la vulve qui en fait la séparation d'avec l'anus. Description de cette partie. Diverses apparences qu'elle a dans les filles & dans les femmes. Causes du déchirement de la fourchette. Dilacération qui arrive dans les accouchemens laborieux de l'espace qui s'étend de la vulve à l'anus. Pourquoi ce déchirement doit être réuni. VII. 225. *b.*

Fourchette. Dilacération de cette partie par l'accouchement. VI. 481. *a.*

Fourchette, instrument de chirurgie. Description & usage. VII. 225. *b.*

FOURCHETTE, (*Maréch.*) elle doit être proportionnée au pié. Examen du sentiment de ceux qui ont prétendu qu'une fourchette petite & desséchée est le partage d'un pié encastelé. Inconvéniens des fourchettes grasses. Les maigres & les grasses caractérisent un mauvais pié. VII. 225. *b.* Ce qu'on entend par fourchette neuve. Les fourchettes grasses tombent fréquemment en pourriture. Comment les maigres se trouvent exposées au même mal. Remedes à employer lorsque la chûte de la fourchette provient de la perversion & de l'affluence des humeurs sur cette partie. *Ibid.* 226. *a.* *Voyez* *Suppl.* III. 423. *a.* 425. *a.*

FOURCHETTE, (*Architect.*) VII. 226. *a.*

Fourchette, terme de cardeur, terme de charron; outil de différens ouvriers; instrument de cuisine. VII. 226. *a.*

FOURCHETTE. (*Antiq.*) L'usage des fourchettes paroît avoir été inconnu aux anciens. Instrument dont les Chinois se servent au lieu de fourchettes. Pourquoi quelques princes de l'Europe ne s'en servent point. *Suppl.* III. 109. *b.*

FOURCHETTE, (*Grosses forges*) VII. 226. *b.*

Fourchette, outil commun à plusieurs ouvriers. VII. 226. *b.*

FOURCHETTE, (*Horlog.*) VII. 226. *b.*

FOURCHETTES, (*Jardin. Verrerie*) VII. 226. *b.*

FOURCROI, (*Bonaventure*) sa patrie, ses ouvrages. XI. 274. *a.*

FOURCROI *de Ramecourt :* son ouvrage sur la chaux. *Suppl.* II. 375. *b.*

FOURGAGNER, *voyez* FORGAGNER.

FOURMI. (*Hist. nat.*) Suite des développemens de la fourmi, qui paroît d'abord sous la forme d'un œuf, ensuite dans l'état de nymphe, & qui enfin devient une vraie fourmi. VII. 226. *b.* Dans chaque espece de fourmi, on distingue les mâles, les femelles & les fourmis ouvrieres. Description de la fourmi ouvriere; *Ibid.* 227. *a.* celle des fourmis mâles. On ne trouve pas des fourmis mâles dans les fourmilieres en tout tems. Description des fourmis femelles. Parmi les fourmis les plus communes en Hollande, Swammerdam a observé qu'il se trouve peu de mâles & de femelles en comparaison du grand nombre d'ouvrieres. Soins des fourmis ouvrieres pour les vers & les nymphes. Leurs nids. Swammerdam n'a jamais trouvé dans les fourmilieres des provisions pour l'hiver. *Ibid. b.* Outre l'espece sur laquelle ce naturaliste a fait les observations précédentes, il en a connu six autres; dont on donne ici la description. Fourmis blanches des Indes orientales. Fourmis rouges de l'isle de Ternate. Fourmis longues. Quatre sortes de fourmis dans les Antilles. Incommodités qu'elles causent. *Ibid.* 228. *a.* Les fourmis les plus dangereuses sont celles qu'on appelle *chiens.* Fourmis blanches du Sénégal. Nids des fourmis de Batavia. Fourmilieres de la hauteur d'un homme sur les côtes de Guinée : dégats prodigieux que causent les fourmis qui en sortent. Instinct de ces insectes pour emporter leur proie. Fourmis volantes de Madagascar. Ce qu'on appelle en Amérique, *fourmis de visite.* Comment on les reçoit dans les maisons. Fourmis dans les Indes orientales, qui se font toujours des chemins en galerie pour parvenir où elles veulent. Singularités sur ces insectes. *Ibid. b.* Comment elles travaillent à se faire un passage, lorsqu'elles veulent aller quelque part. Fourmis blanches du royaume de Maduré, nommées par les Indiens, *carreyan.* Leurs fourmilieres. *Ibid.* 229. *a.* Les différentes especes de fourmi ne se mêlent jamais. Description de la fourmi, vue au microscope. Traité à consulter sur cette matiere. *Ibid. b.*

Fourmi blanche. XIII. 186. *a.* XVI. 792. *a.* Animal mangeur de fourmis. XV. 871. *b.* Observations sur les fourmis des Moluques & sur leurs nids. *Suppl.* I. 795. *b.* 796. *a.*

FOURMI. (*Econom. ruſtiq.*) Les fourmis nuiſent beaucoup aux arbres fruitiers. Divers moyens employés pour détruire ces inſectes, ou pour les empêcher d'approcher des arbres qu'ils recherchent. VII. 229. *b.*

Fourmis, œufs de, les naturaliſtes ont démontré que ce qu'on appelle communément de ce nom, ſont les jeunes fourmis même emmaillottées dans leur premier état d'accroiſſement, par une eſpece de ſoie que les fourmis tirent de leur corps. Premiers développemens de la fourmi. Obſervations que le docteur King a faites dans l'intérieur de ces coques. Soins que les fourmis prennent de ces œufs. Oiſeaux qui s'en nourriſſent. Deſcription des vrais œufs de fourmi. Empreſſement des fourmis à venir couver les œufs que la mere a jettés ſur la terre. Auteurs à conſulter ſur les fourmis. VII. 230. *a.*

FOURMI. (*Chym. Mat. méd.*) Analyſe chymique des fourmis. Maladies contre leſquelles les fourmis ſont employées. VII. 230. *b.*

FOURMI. (*Mythol.*) Les Grecs prétendoient deſcendre des fourmis de la forêt d'Egine. Les Theſſaliens honoroient les fourmis. VII. 230. *b.*

FOURMILIER, (*Zoolog.*) *tamandua guacu* du Bréſil. Deſcription de ce quadrupede. Comment il ſe nourrit de fourmis. Pourquoi on l'a nommé *urſus formicarius*. VII. 230. *b.*

Fourmilier. Deſcription de quatre eſpeces de fourmiliers. X. 19. *b.* *Voyez* vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 16.

FOURMILIERE. (*Hiſt. nat.*) Différentes ſortes de fourmilieres. VII. 230. *b.*

Fourmilieres ; vapeur dangereuſe qui s'en éleve. *Suppl.* IV. 463. *b.*

FOURMILIERE. (*Econom. ruſtiq.*) Dommage que cauſent aux prairies ſeches ces petits monceaux de terre que les fourmis forment en cône pour leur demeure. Méthode à pratiquer pour ruiner toutes les fourmilieres. Inſtrument dont on ſe ſert en certains pays pour couper les fourmilieres. VII. 231. *a.*

FOURMILIERE, (*Médec.*) maladies des paupieres. Deſcription de cette maladie. VII. 231. *a.* *Voyez* VERRUE *des paupieres.*

FOURMILIERE, (*Maréchal.*) *Suppl.* III. 413. *a.*

FOURMI-LION. (*Hiſt. nat.*) Deſcription de cet inſecte. VII. 231. *a.* Il ne marche qu'en reculant; il ne vit que d'inſectes; mais il ne peut aller chercher ſa proie. Artifice avec lequel il ſe la procure. Pourquoi il a été appellé *fourmi-lion*. Comment il ſe débarraſſe des reſtes de ſa proie, lorſqu'il n'en tire plus rien. Longues abſtinences qu'il peut ſoutenir. Comment il travaille à ſa métamorphoſe. Coque dans laquelle il ſe renferme. *Ibid. b.* Tems qu'il y demeure. Comment ſe fait ſa transformation. Comment la demoiſelle ſort de la coque. Dépouilles qui y reſtent. Elle y dépoſe auſſi quelquefois un œuf avant de ſortir. Deſcription de cet œuf. Il eſt infécond, ayant été pondu avant l'accouplement du mâle avec la femelle. Pourquoi les fourmi-lions ſont rares. Etat de la demoiſelle en ſortant du fourreau. Deſcription de ces demoiſelles. *Ibid.* 232. *a.*

FOURMILLEMENT *dans l'air*, qu'on apperçoit ſur un poële & ſur un fourneau. (*Chym.*) Cauſe de ce fourmillement. VII. 248. 7. *a.* Inconvénient qui en réſulte pour le chymiſte. Moyen d'y remédier. *Ibid. b.*

FOURMONT, (*l'Abbé*) ſes ſoins pour la bibliotheque du roi. II. 240. *a.*

FOURMONT. (*Etienne*) Obſervations ſur ce ſavant. *Suppl.* III. 349. *a*, *b.* Son explication de la fable des Gorgones. VII. 746. *a*, *b.* Eloge de ſon livre ſur les racines de la langue latine. XIII. 747. *b.*

FOURNAISE, *déeſſe :* fête en ſon honneur chez les Romains. VII. 188. *b.*

FOURNALISTE, (*terme de Potier de terre*) ouvrier qui fait toutes les groſſes pieces compriſes ſous le nom général de *fourneau*. C'eſt encore un ouvrier qui fait tous les vaiſſeaux de chymie en terre. VII. 232. *a.* Quels ſont les ouvrages que les ouvriers de cette communauté ont droit de faire. Police & ſtatuts de cette communauté. Matiere dont on fait les fourneaux & les creuſets. Outils des fournaliſtes. Comment ſe font les fourneaux & les creuſets. Palettes des fournaliſtes. Leurs différens ouvrages. *Ibid. b.*

FOURNEAU *d'une mine*, (*Fortific.*) VII. 233. *a.*

Fourneau ſuperficiel, (*Fortificat.*) ou *caiſſon*. VII. 233. *a.*

FOURNEAU. (*Bimblot.*) VII. 233. *a.*

Fourneau à fondre les caracteres d'imprimerie. VII. 233. *a.*

FOURNEAU, (*Chapelier*) trois ſortes de fourneaux chez ces ouvriers. VII. 233. *a.*

FOURNEAU. (*Cuiſine*) VII. 233. *b.*

Fourneau des grandes fonderies. *Voyez* BRONZE.

Fourneau des uſines en cuivre. *Voyez* CUIVRE.

Fourneau des uſines en fonte. *Voyez* GROSSES FORGES.

Fourneau des uſines en fer. *Voyez* GROSSES FORGES.

Fourneau des tailleurs de limes. VII. 233. *b.*

Fourneau chez les mégiſſiers. *Voyez* CHAMOISEUR.

Fourneau des fondeurs en ſable. VII. 233. *b.* *Voyez* SABLES.

FOURNEAU, (*Plombier*) trois ſortes de fourneaux; la foſſe, la poële, le fourneau à étamer. VII. 233. *b.*

FOURNEAU. (*Potier d'étain*) VII. 233. *b.*

FOURNEAU. (*Rafineur de ſucre*) VII. 233. *b.*

FOURNEAU. (*Fontaine ſalante*) *Voyez* SEL, SALINE.

Fourneau des teinturiers. *Voyez* TEINTURE.

FOURNEAU. (*Verrerie*) *Voyez* VERRERIE.

FOURNEAU, (*Chym. philoſophique*) étymologie de ce mot. Noms correſpondans en latin. L'auteur ſe propoſe de donner ici des exemples des différentes eſpeces de fourneaux, que des travaux aſſidus & une longue ſuite d'expériences ont perfectionnés.

Des fourneaux à diſtiller par aſcenſion. Conſtruction de ces fourneaux, & leurs différentes eſpeces. Deſcriptions de divers fourneaux repréſentés dans les planches de Chymie. VII. 233. *a.* Fourneau, *fig. 14.* Fourneau, *fig. 76. Ibid. b.* Comment s'agencent enſemble les corps des fourneaux qu'on vient de décrire. Fourneau, *fig. 84.* Fourneau, *fig. 96.* Fourneau, *fig. 123. Ibid.* 234. *a.* Des fourneaux à lampe, *fig. 64.* & *65. Ibid. b.* Fourneaux à capſule: ils ſont principalement de deux eſpeces: ou ils ſervent par emprunt aux capſules: ou ils y ſont particuliérement deſtinés, & ils ſe trouvent alors quelquefois compris ſous le nom d'*Athanor*. Voyez *fig. 13. Ibid.* 234. *a.* Deſcription d'une capſule. Fourneau à capſule repréſenté *fig. 23.* Les différentes eſpeces de bains ne ſont que des fourneaux ſemblables à quelques-uns de ceux dont on a parlé, mais qui portent des noms différens, ſelon l'intermede qui conſtitue ce bain. Fourneau deſtiné au bain-marie, *fig. 11.* Autre fourneau pour le bain-marie *fig. 118.* Autres bains de différentes ſortes. Bain de la limaille. *Ibid. b.* Bain de fumier. Bain de ſciure. Bain ſec. Fourneaux de décoctions, *fig. 12, 69, 72, 162.* Fourneaux à aludels ou de ſublimation, *fig. 5, 66, 98, 167.* Des anciens fourneaux: Geber eſt l'auteur le plus ancien qui les ait figurés. Incertitude ſur le tems où il vivoit. Avant cet artiſte, l'ignorance & la mauvaiſe foi s'étoient toujours enveloppées du voile de l'emblême & de l'énigme. Si Geber eſt tombé dans cet inconvénient quant aux opérations, au moins a-t-il pu être de quelque utilité par la deſcription de ſes uſtenſiles. Deſcription qu'il donne du fourneau qu'il deſtine aux aludels. *Ibid.* 235. *a.* Fourneau ſublimatoire de la *fig. 66.* Fourneau deſtiné aux aludels dans leſquels on doit faire la ſublimation de la marcaſſite: il eſt tiré de Geber, voyez *fig. 98.* Fourneau qui donne un grand degré de feu. Le fourneau que Geber vient de décrire, eſt un fourneau de fuſion, quoiqu'il l'applique à ſes aludels. *Ibid. b.* Edition de Geber dont on a tiré ce qu'on vient de donner de lui. Quatrieme & dernier fourneau ſublimatoire, *fig. 167.* Comment les fournaliſtes de Paris préparent leur argille. Pratique des artiſtes pour conſtruire des fourneaux. Détails de toutes les opérations néceſſaires pour conduire un fourneau à ſa perfection. *Ibid. a.* Obſervations ſur l'argille de Gentilli. Maniere de traiter l'argille & de la cuire pour la conſtruction des fourneaux. Des différentes compoſitions pour les fourneaux. *Ibid.* 236. *a.* *Voyez* LUT & VAISSEAU.

Des fourneaux à diſtiller par le côté. Deſcription de celui qui eſt repréſenté *fig. 1. Ibid. b.* Fourneau de diſtillation latérale marqué *fig. 3.* Maniere de le conſtruire. *Ibid.* 236. *a.* On multiplie ce fourneau, en le conſtruiſant de maniere qu'il puiſſe contenir pluſieurs cornues. Deſcription du plus grand de tous, celui des diſtillateurs de Paris; on l'appelle la *galere*. Appareil avec lequel les diſtillateurs font l'eau-forte. *Ibid. b.* Le fourneau *fig. 67.* eſt non-ſeulement un appareil de diſtillation latérale, mais encore d'une diſtillation où l'on expoſe le corps à diſtiller au feu nud, ſans l'intermede d'aucun vaiſſeau. Conſtruction du fourneau, *fig. 66.* Autre fourneau de diſtillation latérale, *fig. 69. Ibid.* 237. *a.* Fourneau, *fig. 73.* Fourneau, *fig. 145.* pour diſtiller les acides minéraux à feu nud. Fourneau, *fig. 161.*

Des fourneaux à diſtiller par deſcenſion. L'auteur n'en donne qu'un ſeul exemple. *Ibid. b.*

Des fourneaux à calciner, diviſés en propres & en communs. Fourneau de la premiere eſpece, *fig. 15* & *16.* Sa deſcription & conſtruction. *Ibid.* 237. *a.* On peut mettre au rang des fourneaux à calciner ceux d'eſſai.

Des fourneaux de fuſion. Fourneau de la *fig. 6.* Maniere de le conſtruire. Ce fourneau donne un feu d'une vivacité prodigieuſe: les deſcriptions qu'on en donne ici ſont de Boerhaave & de Glauber. *Ibid. b.* Avantages de cet inſtrument. *Ibid.* 238. *a.* Précautions à prendre; écran dont il faut ſe ſervir en travaillant à ce fourneau. Il paroît que Glauber eſt le premier qui ait introduit les tuyaux dans les fourneaux de chymie. Des fourneaux de figure elliptique ou parabolique. *Ibid. b.* Celui qui eſt marqué *fig. 8-10* differe de celui de fuſion de Glauber par quelques acceſſoires. Sa deſcription & maniere de le conſtruire. Ses avantages. La *fig. 25* eſt un grand fourneau de fuſion, en briques, *&c.* Détails ſur cette eſpece de fourneau, & ſon uſage. *Ibid. a.* De la forge comptée parmi les fourneaux de fuſion. De la caſſe: grandeur qui lui convient.

vient. Détails ſur le ſoufflet. *Ibid. b.* Il faut encore dans un laboratoire philoſophique un ſoufflet monté ſur un chaſſis, afin de l'appliquer aux fourneaux où il eſt néceſſaire. Au lieu d'un ſoufflet, on peut faire uſage d'une éolipyle. Au défaut de cet inſtrument, on peut employer tout vaiſſeau qui en approchera. Cependant le ſoufflet double mérite la préférence. La *fig. 37. n°. 1.* repréſente le petit fourneau de fuſion fait en terre des fournaliſtes de Paris. *Ibid.* 239. *a.* Sa deſcription. Maniere d'en faire uſage. Autres fourneaux portatifs à vent, des mêmes fournaliſtes. On ne les indique ici que pour en diſſuader l'uſage. La *fig. 36* repréſente un petit fourneau quarré portatif pour les eſſais. Deſcription & uſage. Eſſai de mine douce, de mine de cuivre jointe à une roche de fuſion difficile. Comment on fond à ce fourneau une mine de fer, *&c.* *Ibid. b.* Fourneau de fuſion de tôle, varié pour la facilité de l'appliquer à différentes opérations. Voyez *fig. 26-35.* Détails ſur ſa conſtruction, & ſur les variétés que ce fourneau admet. *Ibid. a.* Baſſin ou catin de réception. Matiere appellée braſque, dont on ſe ſert pour faire le catin. Braſque peſante & braſque légere. Maniere de les préparer; leur uſage. *Ibid. b.* Les effets de la chaleur & du froid ne ſe communiquent jamais avec plus de difficulté qu'au travers des corps ſolides qui ſont rares, caverneux & ſpongieux. Comment on empêche une matiere en fuſion de ſe refroidir promptement. Uſage du mêlange du pouſſier de charbon à l'argille. Suite de la conſtruction du baſſin. Le fourneau *fig. 26.* eſt principalement deſtiné aux fuſions: on les y peut faire avec des vaiſſeaux, ou même ſans ce ſecours. Détails ſur la maniere de faire uſage de ce fourneau. *Ibid.* 240. *a.* Si l'on veut fondre à feu une des mines de cuivre, de plomb, d'étain, de fer, ou réduire leurs chaux ou ſcories, on ſe ſervira de cendrier, *fig. 32.* Détails ſur ces opérations. *Ibid. b.* Fourneau de fuſion qu'a donné Bécher, *fig. 71.* Fourneau qui mérite attention par ſa ſingularité: détails que donne ſur ce ſujet M. de Kramer de Vienne. Propriétés de ce fourneau. Matiere dont on le fait. Sa conſtruction. *Ibid. a.* La *fig. 38* repréſente un fourneau de fuſion qui produit des effets inconnus juſqu'ici: il eſt de M. Pott. Sa deſcription. Maniere d'en faire uſage. *Ibid. b.* La *fig. 39-44.* trouve auſſi ſa place avec les fourneaux de fuſion. Détails ſur ſa conſtruction. *Ibid.* 241. *a.* Maniere dont on s'en ſert. *Ibid. b.* Avantages que lui attribue M. Cramer. Vaiſſeaux qu'il emploie pour ſon uſage. Au défaut de ce fourneau, M. Cramer s'eſt ſervi avec aſſez de ſuccès de ſon athanor. Comment il s'en ſervoit. *Ibid. a.*

Des fourneaux d'eſſai. Proportions que les fournaliſtes de Paris donnent à ceux qu'ils font en terre. Comment on fait des fourneaux d'eſſai ſur le champ. *Ibid. b.* Fourneau d'eſſai ſans grille, qui eſt celui de Fachs, *fig.* 55. Fourneaux d'Agricola. Ce que dit Stahl ſur les fourneaux d'eſſai à l'angloiſe, *fig. 45-49.* Fourneau des émailleurs. Pourquoi il eſt ſans grille. Uſage du fourneau, *fig. 50-53.* décrit à l'article *Eſſai.* *Ibid.* 242. *a.* Circonſtances auxquelles il faut faire attention pour en conduire le feu avec exactitude. *Ibid. b.*

Des fourneaux d'affinage ou de *raffinage.* Deſcription du fourneau repréſenté *fig. 17-18.* tiré de Schlutter, dont on ſe ſert en Saxe, en Boheme, en Hongrie, *&c.* Fourneau dont Schlutter ſe dit l'inventeur, *fig. 19-21.* Sa deſcription. *Ibid. a.* Son uſage. Application du fourneau anglois à l'affinage. Obſervation ſur l'origine du fourneau anglois. *Ibid. b.* La *fig. 22* repréſente un fourneau à vent à affiner l'argent dans un teſt ſous un mouffle. On conſtruit pluſieurs de ces fourneaux le long d'un mur ſur un foyer commun. Comment on les diſpoſe.

Des fourneaux de verrerie. Des athanors. Ibid. 243. *a.* Deſcription de l'athanor, *fig. 56-60.* Maniere de le conſtruire. *Ibid. b.* Détails ſur ſon uſage. *Ibid. b.* Obſervations ſur le régime du feu dans ce fourneau. *Ibid.* 244. *a.* Utilité dont il peut être à un eſſayeur. Deſcription de l'athanor. *fig. 6. Ibid. b.* Invention d'une ſorte de tour dans les athanors, dont le charbon tombe dans le foyer des fourneaux qui lui ſont joints. Moyen d'avoir dans l'athanor de charas un feu égal pendant vingt-quatre heures. Différentes formes qu'on donne à la tour de l'athanor. Moyen de convertir le dôme de la tour en un appareil utile, en mettant une terrine à ſa place. Uſage de quatre regiſtres aux quatre coins de l'athanor. *Ibid. a.* Grille horizontale qui doit ſe trouver dans la tour de l'athanor, outre la grille du foyer: quand il y a deux fourneaux, & qu'il n'y a qu'une tour, il faut néceſſairement une plaque à l'une & à l'autre, *&c.* Figure conique de la tour de l'athanor. M. Cramer eſt le premier qui a remédié aux athanors anciens. Obſervations ſur l'athanor de M. Cramer. Athanors de Gellert & de Ludolf. *Ibid. b.* On peut conſidérer les fourneaux à lampe comme des athanors.

Des fourneaux polychreſtes. Il y a des auteurs qui prétendent qu'avec un pareil fourneau, on peut ſe diſpenſer de tout autre, pourvu qu'on n'ait pas pluſieurs opérations à faire à la fois. Examen de ces prétentions. *Ibid.* 245. *a.* Il faut entendre par fourneau polychreſte celui qui peut fournir à pluſieurs opérations diſparates. Obſervations ſur ceux qui pour abréger les travaux, veulent faire à la fois deux opérations différentes. Dornœus donne un fourneau où l'on peut diſtiller à la fois de trois façons. Deſcription de ce fourneau, *fig. 75. Ibid. b.* Obſervations ſur l'uſage de ce fourneau. Deſcription du fourneau du laboratoire portatif de Beccher, *fig. 71.* Son uſage. *Ibid. a, b.* Divers détails ſur les opérations auxquels on peut l'employer. *Ibid.* 246. *a, b.* Le fourneau de fuſion de M. Cramer, *fig. 26 & ſuiv.* qui a été décrit à ſa ſection, peut encore ſervir aux diſtillations & ſublimations. Uſages qu'en peut tirer un eſſayeur. Divers auteurs qui ſe ſont exercés à trouver des fourneaux polychreſtes. *Ibid. b.* Fourneaux de décoction proprement dite, où l'on expoſe la matiere dans une baſſine, un chauderon, une cuiller de fer, *&c.* avec l'eau expoſée à l'air libre. Divers uſages auxquels on peut les appliquer, comme différens bains, diſtillations, ſublimations de certaines matieres. Fourneaux de lampe conſidérés comme polychreſtes: *fig. 64* & *65.* Uſages de ces deux fourneaux. Autres fourneaux polychreſtes. On ne doit pas appeller polychreſte un fourneau où l'on fait deux opérations de même genre. *Ibid.* 247. *a.* Cependant ce ſont de tels fourneaux qui ont conduit à l'invention des polychreſtes. Fourneau catholique ou univerſel de Beccher.

Des fourneaux philoſophiques. Quels ſont les fourneaux déſignés par ce nom. On n'en donne ici qu'un exemple, ſavoir celui de la Roquetaillade, connu ſous le nom de *Rupeſciſſa.* Eſpece de fourneau appellé *philoſophique* par ceux qui cherchent la pierre philoſophale. Deſcription du fourneau de *Rupeſciſſa. Ibid. b.* & ſuiv. Le fourneau de lampe eſt appellé *fourneau ſecret des philoſophes.* Auteurs à conſulter ſur les fourneaux philoſophiques. En quoi notre fourneau, *fig. 1*, differe de celui de la Roquetaillade. *Ibid.* 247. *a.*

Généralités ſur la diviſion des fourneaux. On a diviſé les fourneaux, non d'après l'action combinée de l'air & du feu, mais d'après les corps auxquels on veut appliquer le feu. Raiſons d'une telle diviſion. Pourquoi l'auteur n'a point parlé des fourneaux de cémentation. *Ibid. b.* Négligence des chymiſtes qui ont écrit avant Géber, en ce qu'ils ont négligé de parler des uſtenſiles qu'ils employoient pour leurs opérations. Enumération des ſix fourneaux eſſentiels à un laboratoire, & que la plupart des auteurs s'accordent à regarder comme ſuffiſans. *Ibid.* 248. 1. *a.* Méthodes de quelques auteurs dans la diviſion des fourneaux: ces méthodes regardées comme inſuffiſantes, & ſujettes à pluſieurs inconvéniens. *Ibid. b. Diverſes obſervations ſur les regiſtres. Ibid.* 248. 2.

Des degrés du feu. C'eſt par les regîtres & le ſoupirail, qu'on regle ces différens degrés. *Ibid. b.* Degrés de feu diſtingués par les anciens. Ceux que Vanhelmont a diſtingués. Divers moyens par leſquels on a évalué les degrés du feu. *Ibid.* 248. 2. *a.* Gradation qu'on peut établir entre les feux les plus violens.

De l'aliment du feu. Ibid. b. Concours de l'air néceſſaire pour l'embraſement. Du choix à faire dans le charbon. Les charbons doivent être tenus dans un lieu ſec. Qualité du charbon de terre. Celle de la tourbe. De l'uſage du bois. Emploi de l'huile & de l'eſprit de vin pour entretenir le feu. *Ibid.* 248. 3. *a.*

Généralités ſur le jeu de l'air & du feu, & ſur ſon aliment dans les fourneaux. Fourneaux qu'on échauffe avec le bois. Moyens d'éviter les inconvéniens de la fumée. *Ibid. b.* La flamme du grand fourneau anglois ne reſſemble point à la flamme ordinaire. A quelle cauſe on doit attribuer cette différence. Suite des obſervations ſur la fumée des fourneaux. *Ibid. a.* Deſcription du poële ſans fumée de M. Daleſme. *Ibid. b.* Opérations dans leſquelles il ſeroit utile d'employer une flamme qui n'auroit que très-peu ou point du tout de fumée. Fourneau qui ſeroit le plus approchant du poële ſans fumée. Comment on pourroit lui donner cette propriété. Matiere noire & ſeche qui s'attache à la partie ſupérieure des fourneaux dans le four des fournaliſtes. Des moyens d'établir des poëles domeſtiques ſans fumée. Odeur de foie de ſoufre & quelquefois de ſoufre brûlant qu'on ſent quand on allume les fourneaux. *Ibid.* 248. 4. *a.* Moyen de les allumer lentement. Pourquoi l'action du feu dans cette maniere d'allumer ſe communique de haut en bas. *Ibid. b.* Diverſes obſervations ſur le feu, les moyens de l'entretenir & de le gouverner. Obſervations ſur l'uſage des fourneaux de métal & des fourneaux de terre par rapport à la maniere dont les uns & les autres conſervent la chaleur. Méchaniſme par lequel le charbon brûle dans le foyer d'un athanor. *Ibid. a.* Bains-marie faits d'un grand chauderon, au milieu duquel paſſe une tour de fonte qui contient le feu comme une tour d'athanor. On eſt en uſage en Pharmacie, de ſécher les plantes, & de tenir ſeches certaines drogues avec un athanor, ou avec un poële à l'italienne. *Ibid. b.* Deſcription du poële à l'italienne. Ses avantages ſur le poële ordinaire. *Ibid.* 248. 5. *a.* Ses avantages ſur les athanors dont les apothicaires ſe ſervent pour leurs étuves. Principes qui ont dirigé les

artiſtes dans la conſtruction des premiers fourneaux. Diverſes inventions utiles qui tirent leur origine de celle des fourneaux. L'économie domeſtique peut auſſi de ſon côté avoir fourni à la chymie. *Ibid. b.* Obſervations ſur les poëles de Keſlar. Conſtruction des cheminées de Ganger, qui renferme tout-à-la fois l'avantage des poëles & n'en a pas les inconvéniens. *Ibid. a.* Des moyens de chauffer pluſieurs chambres à la fois. Obſervations ſur les avantages des fourneaux de fuſion de figures elliptique & parabolique. *Ibid. b.* Réponſes à quelques objections contre les fourneaux elliptiques. *Ibid.* 248. 6. *a.* Obſervations ſur le fourneau de M. Pott. Détails que cet auteur devroit encore donner, pour faire connoître exactement la conſtruction de ſon fourneau. *Ibid. b.* De la maniere dont le garni doit être fait pour l'augmentation de la chaleur. Nouvelle raiſon de faire les fourneaux de fuſion, elliptiques en tôle, & les fourneaux de tôle elliptiques. *Ibid. a.* Avantages des fourneaux en tôle. Obſervations ſur les fourneaux de décoction en forme d'entonnoir. Suite des avantages des fourneaux elliptiques. *Ibid. b.* Expériences que devroient faire les artiſtes pour acquérir de nouvelles lumieres ſur l'action du feu dans les fourneaux. De l'uſage des ſoufflets pour les fourneaux. Uſage que Gauger a fait des figures elliptiques & paraboliques pour ſes cheminées. Cheminées à la *Nanci* comparées à celles de Gauger. *Généralités ultérieures.* Fourmillement dans l'air qu'on apperçoit ſur un poële & même ſur un fourneau. Cauſe de ce fourmillement. *Ibid.* 248. 7. *a.* Inconvénient qui en réſulte pour le chymiſte. Moyen d'y remédier. Le feu des fourneaux ſera toujours beaucoup moins actif, lorſque le tems ſera chaud & mou. Comment quelques-uns remédient à cet inconvénient. Obſervations ſur l'accélération qu'on attribue à l'air en paſſant d'un lieu plus large dans un plus étroit, comme par exemple dans un fourneau. *Ibid. b.* C'eſt uniquement à la raréfaction de l'air par le feu, qu'il faut attribuer le jeu qu'il éprouve dans les fourneaux. Principes ſur leſquels eſt fondé l'art de conſtruire des fourneaux. *Ibid. a.* Indication par ordre chronologique de la plupart des ouvrages en chymie que l'auteur a conſultés, pour compoſer cet article ſur les *fourneaux. Ibid.* 248. 8. *a.*

Fourneau. Aſpiraux des fourneaux. I. 762. *a*, *b.* Cendrier. II. 816. *a*, *b.* Mortier pour la conſtruction des fourneaux. X. 730. *b.* Maniere d'ajuſter les ſoufflets aux fourneaux. XVI. 771. *a.* Compoſition du garni pour les fourneaux de tôle; maniere d'en enduire les fourneaux. VII. 516. *b.* Fourneau à manche : chemiſe du fourneau : ſa conſtruction. III. 283. *a.* Partie de ce fourneau où le feu eſt le plus violent. VII. 71. *b.* Fourneau nommé *athanor.* I. 798. *a.* Fourneaux chymiques repréſentés vol. VIII des planches, article POTIER DE TERRE, planche 4. Fourneaux à fondre les mines. Détails ſur ceux des uſines, leur conſtruction & leur uſage. VII. 148. *b*, &c. 156. *b*, vol. IV des planches, article FORGES. Fourneau à fondre la mine de plomb, appellé *cupolo.* IV. 568. *b.* Les fourneaux pour le travail des mines ſont repréſentés, vol. VI des planch. article MÉTALLURGIE. Fourneaux d'eſſais : détails ſur ce ſujet. V. 987. *a*, *b*, &c. Moûfle du fourneau d'eſſai. X. 780. *b.* 781. *a.* Fourneaux de monnoyage, vol. VIII des planches. Monnoyage, planche 2, 4, 5, 6. Fourneau de reſſuage dont on ſe ſert à la monnoie. XIV. 192. *b.* Fourneaux de fonderie : de la fonderie en bronze. II. 440. *b.* vol. VIII des planches, ſculpteur des ſtatues équeſtres, pl. 1, 2. De la fonderie des canons, vol. V des planches. Fonderie des canons. Pour la fonte des cloches, vol. V des planches, fonte des cloches. Pour la fonte de la dragée, vol. V des pl. fonte de la dragée. Fourneau du fondeur en ſable. XIV. 465. *a.* Œil des fourneaux de fonderie. XI. 397. *a.* Fourneaux en uſage dans différens arts & métiers : fourneaux à briques, *voyez* BRIQUETIER, fourneaux du cirier, II. 530. *b.* du fondeur en caractere. 655. *a.* Fourneaux à charbon. III. 186. *a*, *b.* Fourneau du peintre en émail, vol. IV des pl. émailleur, planche 1 de la peinture en émail. Fourneau du faiſeur de cadrans d'émail. *Suppl.* II. 794. *b.* Fourneaux en uſage dans les manufactures des glaces, *voyez* vol. IV des planches, article ſur cet art. Fourneaux d'orfevre, vol. VIII des planches, orfevre groſſier, planche 15, 16. Fourneau à porcelaine de Saxe, *Suppl.* IV. 509. *a.* à porcelaine de Seve. 511. *b.* Du plombier, vol. VIII des planches, plombier, planche 2. Des lamineurs de plomb, vol. VIII des planches, laminage du plomb, planche 1, 4. Du ſculpteur en or & en argent, vol. VIII des planches, article de cet art, planche 1. Du ſculpteur en plomb, vol. VIII des planches. Article de cet art, planche 2. Pour la teinture des Gobelins, vol. X des planches.

Fourneaux de chambres, *voyez* POELE. Fourneaux que les anciens plaçoient dans leurs thermes. VIII. 408. *a.*

FOURNEAU *d'une mine*, (*Art milit.*) III. 64. *a.* Maniere de l'armer. *Suppl.* I. 561. *a.*

FOURNEAU, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale. Aſcenſion droite & déclinaiſon de ſa principale étoile. *Suppl.* III. 109. *b.*

FOURNEAU, (*Nicolas*) de Rouen. *Suppl.* IV. 684. *a.*

FOURNIER *le jeune*, ouvrage qu'il a publié ſur les caracteres d'imprimerie. II. 651. *b.* Services qu'il a rendus à l'imprimerie. 658. *a*, *b*, &c. IV. 268. *b.*

FOURNIMENT, (*Art milit.*) celui des ſoldats. En quoi il differe du pulverin. Fourniment dans l'artillerie. VII. *Ibid.* 248. 8. *a.*

FOURNIR, (*Gramm.*) diverſes acceptions de ce mot. VII. *Ibid.* 248. 8. *a.*

FOURNIR, (*Juriſpr.*) ſignifie quelquefois *donner*, *ſignifier.* Ce qu'on entend par *fournir & faire valoir.* Uſage & effet de cette clauſe. VII. *Ibid.* 248. 8. *a.* On y ajoute quelquefois l'obligation de payer ſoi-même après un commandement fait au débiteur. Dans les baux à rente, le preneur s'oblige quelquefois de fournir & faire valoir la rente. L'obligation de fournir & faire valoir n'a lieu que quand elle eſt exprimée. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

FOURNIR *ſon air*, (*Manege*) il y a moins de mérite du côté de l'animal qui fournit parfaitement ſon air, que du côté du cavalier. Défaut du cavalier qui fait qu'un cheval fournit mal ou ne fournit point ſon air. VII. *Ibid. b.*

FOURNISSEMENT, (*Juriſpr.*) définition. Fourniſſement de complainte, ou ſentence de fourniſſement. Auteurs à conſulter. VII. *Ibid.* 248. 8. *b.*

FOURNISSEMENT, (*Comm.*) définition. Compte de fourniſſement. VII. *Ibid. b.*

FOURNITURE, (*Luth.*) jeu d'orgue. En quoi il conſiſte. *Suppl.* III. 109. *b.*

FOURRAGE, (*Maréch.*) herbages, en quoi conſiſte le fourrage du cheval. On ne conſidere ici le fourrage que relativement à la ſanté, aux forces & aux maladies des chevaux. Funeſtes effets d'une mauvaiſe nourriture. Les chevaux n'y ſont expoſés que dans l'état de domeſticité. Les différens genres de plantes qui entrent dans la compoſition du foin diſtingués en trois différentes claſſes. Premiere claſſe, celle des plantes ſalutaires. VII. 284. 9. *a.* Seconde claſſe, celle des plantes d'une quantité inférieure. Derniere claſſe, celle des plantes pernicieuſes : leurs divers effets, & maladies qu'elles cauſent. Double uſage auquel la paille ſert pour les chevaux. Quels ſont ceux auxquels elle convient en qualité d'aliment. Les Eſpagnols & bien des nations orientales ne donnent à leurs chevaux que de la paille. *Ibid. b.* Quelle eſt la meilleure paille pour la nourriture des chevaux. Accidens qui peuvent gâter & corrompre la paille. De quelle maniere les Hollandois, les Flamands, les Allemands la préparent pour leurs chevaux. Obſervations qui prouvent que la paille hâchée n'eſt pas propre à donner de la force aux chevaux. *Ibid. a.* Cette nourriture n'eſt propre qu'à ceux qui travaillent peu, & qui ſont grands mangeurs. L'avoine eſt la meilleure nourriture des chevaux. La noire eſt meilleure que la blanche. Graines qui ſe trouvent ſouvent mêlées avec l'avoine & qui dégoûtent le cheval. Soins que le laboureur doit prendre contre ces graines étrangeres. Soins qu'exige l'avoine après avoir été coupée. Du ſainfoin : tems où l'on doit le faucher. Un champ ſemé de ſainfoin dure trois ou quatre ans, ſans le ſemer de nouveau. Il ne produit qu'une récolte par an. *Ibid. b.* On doit le mêler avec d'autre fourrage pour la nourriture des chevaux. Propriétés ſalutaires de cette plante. De la luzerne. Elle eſt une des meilleures nourritures pour les chevaux. Pourquoi on la croit échauffante. Comment on remédie à cette qualité. La luzerne eſt d'une culture très-avantageuſe. Qualité du terrein qui lui convient. On n'en recueille la graine qu'à la ſeconde pouſſe. Propriétés de la luzerne : maladies qu'elle guérit. Du ſon. Quels ſont les cas particuliers où on l'emploie. Propriétés du ſon. Mauvaiſe qualité de celui qui eſt vieux. Tous les genres de fourrages doivent acquérir dans le grenier une certaine maturité, avant d'être donnés aux chevaux. Comment on doit ſeconder cette élaboration. *Ibid.* 249. *a.* Mauvais effets de la fermentation de l'avoine nouvelle dans le corps du cheval. *Ibid. b.*

Fourrage. Des plantes qui font l'aliment du bétail. *Suppl.* II. 30. *b.* La paille du ſainfoin peut ſervir de fourrage au gros bétail. XIV. 519. *b.* Herbe de Timothée très-bonne pour la pâture des beſtiaux. XVI. 335. *a.* Fourrage que fourniſſent les veſces. XVII. 190. *a.* Qualités du birdgraſſ, qui le rendent propre à faire un bon fourrage. *Suppl.* I. 900. *b.* Moyen d'augmenter la récolte des fourrages. 46. *a. Voyez* FOIN.

FOURRAGE. (*Art milit.*) Fourrager ou aller au fourrage. Fourrageurs. Moyens néceſſaires de ſe procurer du fourrage, pour que les armées puiſſent ſe mettre en campagne. C'eſt vers le 15 du mois de mai que les armées peuvent s'aſſembler. Comment les troupes vont au fourrage. Ce qu'on entend par fourrager au verd, & fourrager au ſec. VII. 249. *b.* Premier fourrage dont une armée ſe ſert lorſqu'elle eſt arrivée dans un camp. Dans quelle diſpoſition ſe place l'eſcorte donnée aux fourrageurs pour former la chaîne du

fourrage. Comment on regle la force de cette eſcorte. Comment on juge de l'étendue du terrein que le fourrage doit occuper. Quantité de nourriture journaliere pour un cheval, dans le tems du verd. On va au fourrage tous les trois ou quatre jours. Dans le mois de juillet il n'eſt plus beſoin d'un poids ſi peſant pour la nourriture d'un cheval. *Ibid.* 250. *a.* Combien il importe de faire fourrager avec ordre, & d'empêcher la perte du fourrage qui réſulte du déſordre dans cette opération. Diſtinction entre les grands & les petits fourrages. Les fourrages peuvent ſe faire en avant ou en arriere de l'armée; les premiers ſont ceux qui exigent le plus de précautions. Exécution des fourrages : précis des précautions qu'on doit employer pour faire avec ſûreté; premiérement les fourrages au verd. *Ibid. b.* 2°. Les fourrages au ſec : ceux-ci ſe font ordinairement avec plus d'ordre & de police que ceux au verd. *Ibid.* 251. *b.* Des moyens à employer pour que cette opération ſe faſſe ſûrement. Comment ſe fait la retraite. Conſidérations qui ſervent de regles ou de principes pour la ſûreté des fourrages; 1°. on peut compter ſur l'ignorance de l'ennemi, qui ne ſait ni le jour ni le lieu choiſi pour fourrager; *Ibid.* 252. *a.* 2°. on fait enſorte de ſavoir le jour que l'ennemi doit aller lui-même au fourrage, pour en profiter; 3°. fonctions que doivent remplir dans cette circonſtance les eſpions que le général doit avoir dans le camp de l'ennemi; 4°. ce que doivent faire ou le général ou le commandant du fourrage, lorſqu'ils apprennent que l'ennemi marche pour troubler leurs opérations; *Ibid. b.* un général prudent ne s'expoſe guere à troubler le fourrage qui ſe fait loin de ſon camp; 6°. lorſque le général eſt plus fort en cavalerie que ſon ennemi, & qu'il ne craint point de s'engager à combattre, il peut ſe haſarder davantage dans les fourrages, *&c.* 7°. Précautions que doit prendre le général pour n'être point entamé dans ſa retraite, lorſqu'il a des raiſons particulieres pour ne point engager une action. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid.* 253. *a.*

Fourrage. Avis au cavalier qui va au fourrage. II. 782 *b.* La ſeule cavalerie peut être chargée du ſoin de faire les fourrages. V. 922. *b.* Précautions à prendre lorſqu'on va fourrager. *Suppl.* II. 152. *b.* Des munitions de fourrage pour une campagne. X. 863. *b.* Quartiers de fourrage. XII. 686. *b.* Conſidérations ſur les fourrages néceſſaires à une armée. XV. 582. *b.*

FOURRÉ, terme uſité dans le *jardinage*; à la *monnoie*, & dans la *bijouterie* & l'*orfevrerie*. L'arrêt de la cour des monnoies qui avoit proſcrit les bijoux fourrés, a été révoqué par le conſeil. VII. 253. *b.*

FOURREAU. Différence entre un fourreau, une gaîne & un étui. VII. 253. *b.*

Fourreau, terme employé chez les artificiers, les batteurs d'or, les fourbiſſeurs, les bourreliers, les ceinturiers : terme d'économie ruſtique. VII. 253. *b.*

Fourreaux d'épée. Détails ſur la maniere de les fabriquer. VII. 223. *a.*

FOURREAU, (*Maneg. Maréch.*) eſpece de gaîne qui recouvre le membre de l'animal. VII. 253. *b.* Mammelons qu'on a vus ſur le bourrelet qui ſe préſente à l'orifice du fourreau. Raiſons pour leſquelles on doit maintenir cette partie propre. Enflures auxquelles elle eſt ſujette. Comment on y doit remédier. *Ibid.* 254. *a.*

FOURREE. (*terme de Pêche*) Bas parcs que les pêcheurs forment ſur les ſables dans des terreins convenables. Comment ils les conſtruiſent. Comment ils contreviennent aux ordonnances dans cette pêche. VII. 254. *a.*

Fourrée tournée. Vol. VIII. des Planch. Pêche. pl. 6.

FOURRER. Divers ſens de ce mot dans l'uſage ordinaire. VII. 254. *a.* Ce qu'il ſignifie en termes de marine, de corderie & de monnoie. *Ibid. b.*

FOURREUR, *Pelletier.* (*Art méchanique*) L'art du pelletier eſt plein de manœuvres ignorées, qu'on ſe propoſe de décrire ici. Dans les grandes villes, les pelletiers ne paſſent point eux-mêmes leurs peaux; mais dans les villes de provinces, ils ſont obligés de faire eux-mêmes l'habillage. Détails ſur la maniere dont ils habillent. Inſtrumens dont ils ſe ſervent. Comment on paſſe enſuite les peaux. VII. 254. *b.* Explication de la maniere de les triballer. Lorſqu'elles ſont triballées, on les débouſe, on les étend ſur leur large : on écharne. *Ibid.* 255. *a.* On dégraiſſe les peaux dans un tonneau avec du plâtre. Cette opération répétée. Maniere de tirer au fer. *Ibid. b.* Maniere de traiter les peaux d'ours. Quelles ſont les peaux qui ne ſe peuvent fouler au tonneau. *Ibid.* 256. *a.* Compoſition d'une pâte dont on ſe ſert pour ſuppléer à cette opération. Comment on l'applique à l'uſage des peaux. Opérations qui ſuivent. Maniere de paſſer les peaux d'agneaux, dont on ſe ſert pour fourrer les manchons. Détails de cette manœuvre, qu'on appelle *paſſement au confit.* Explication de celle qu'on appelle *rétaler.* Lavage des peaux. *Ibid. b.* Comment on prépare le confit. Comment on y paſſe les peaux. Ce qu'on entend par renfoncer le confit. Quels ſont les mois de l'année où le confit ſe pratique. Comment on s'aſſure s'il eſt mûr. Maniere de ſécher. *Ibid.* 257. *a.* Opération de tirer au fer du pelletier. Détails des opérations qui doivent ſuivre. Ce qu'on entend par luſtrer les peaux. Drogues dont il faut ſe pourvoir pour teindre à froid. Uſtenſiles qu'on doit avoir. *Ibid. b.* Maniere de préparer les drogues. Comment ſe fait l'opération de luſtrer les peaux de renard, de chat ſauvage, de loutre, *&c.* *Ibid.* 258. *a.* Maniere de faire ſécher. Second luſtre à donner. Etuve à ſécher les peaux. Maniere de ſécher à l'étuve. Ce qu'on entend par donner le fond aux peaux luſtrées. *Ibid. b.* Comment on doit diſpoſer les peaux pour les garder. Autre compoſition ou luſtre. Compoſition pour donner à la fouine la couleur de la marte. *Ibid.* 259. *a.* Ce qu'on doit pratiquer pour que les peaux de renard prennent parfaitement le luſtre. Préparation des peaux de chien. Compoſition dont on fait uſage pour tigrer les peaux, donner à des lapins gris une façon de genette. *Ibid. b.* Maniere d'imiter le tigre & la panthere. Compoſition pour moucheter en griſâtre les peaux de renard, qui ſont très-rouſſes. Maniere d'imiter les peaux, ou fourrures polonoiſes, avec des renards blancs.

Détails ſur la maniere de faire la coupe des peaux, pour les employer en manchons & autres ouvrages. De la coupe d'un renard. *Ibid.* 260. *a.* Uſages auxquels on deſtine la gueule, la queue & les pattes. Comment on fait des manchons de renard. De la coupe d'un chien. *Ibid. b.* Comment on coupe les ourſins pour manchons d'hommes. Coupe d'une grande peau d'ours, dont on peut tirer deux manchons d'hommes, ſans être galonnés. *Ibid.* 261. *a.* Travail du manchon. Obſervations particulieres ſur la coupe des peaux. Coupe d'ourſin, où il y a de quoi faire deux manchons. Autre coupe qui peut convenir au loup cervier, où il y auroit de quoi fournir deux manchons. *Ibid. b.* Sur le commerce des peaux, *voyez* PELLETERIE. Noms que prennent les fourreurs à Paris. Défenſes portées dans leurs ſtatuts. Détails ſur cette communauté. *Ibid.* 262. *a.*

Fourreur. Apprêt des peaux pour fourrure : maniere de les paſſer en huile. I. 556. *b.* Préparation qui ſert à luſtrer les fourrures. IX. 751. *b.* *Voyez* les planch. du Fourreur dans le vol. IV. des pl. & l'article PEAU, (*Pelleterie*).

FOURRIER. (*Hiſt. mod.*) Fourrier de la cour. Soldats de l'infanterie françoiſe, appellés du nom de fourriers. VII. 262. *a.*

FOURRURE. Diverſes acceptions du mot *fourrer* dans l'uſage ordinaire. VII. 262. *b.*

FOURRURE. (*Pelleterie*) Principales peaux dont on ſe ſert pour les fourrures. I. 556. *b.* Fourrures d'hermine. VIII. 172. *a.* Fourrures petit-gris. XII. 465. *a.* Eſpece de fourrure, dite *télarſki-bielki.* XVI. 34. *a.* *Voyez* PEAU & PELLETERIE.

FOURRURE. (*Blaſon*) Deux fourrures en armoiries; le vair & l'hermine. Signification de ces ſymboles. On pourroit ajouter le ſable pour troiſieme eſpece de fourrure. *Suppl.* III. 109. *b.*

Fourrure. Fourrure, appellée *vair & contre-vair*, *Suppl.* II. 585. *a. menu-vair. Suppl.* III. 901. *a.* Le ſable conſidéré comme fourrure. *Suppl.* IV. 691. *b.* 692. *a.* *Voyez* EMAUX.

FOURRURE, terme de marine; terme de blaſon. VII. 262. *b.*

FOX, (*George*) chef de la ſecte des quakers en Angleterre. XIII. 648. *b.* Son hiſtoire. 649. *a.*

FOX, (*Sébaſtien*) de Morzillo. XV. 136. *b.*

FOYER, *en géométrie.* Les points appellés aujourd'hui de ce nom, s'appelloient autrefois *umbilici.* Ce qu'on entend aujourd'hui par *foyer.* VII. 262. *b.*

Foyer en optique. Définition. *Voyez* l'article *Ardent.* VII. 262. *b.* Formules générales pour connoître le foyer des miroirs, pour déterminer celui des verres, *voyez Lentille & Miroir, Convergent, Divergent, Concave, Convexe, &c.* D'où vient la différence qu'on obſerve dans le foyer des grandes lunettes, *voyez Lunette.* Ce qu'on entend par foye virtuel, ou imaginaire, ou point de diſperſion. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 263. *a.*

Foyer. Formule pour trouver le foyer d'une lentille. IX. 388. *a, b.* X. 334. *b.* Moyen de remédier aux variations obſervées dans le foyer des grandes lunettes. 742. *b.* Regle pour trouver le foyer d'un ménifque. 334. *b.* 335. *a.* Formule pour trouver le foyer des verres convexes. Formules pour déterminer les lieux des foyers, ſoit réels, ſoit virtuels, d'un verre de figure quelconque. XVII. 97. *a.* — *Voyez* CAUSTIQUE.

FOYER. (*Econom. anim.*) Les anciens philoſophes déſignoient par-là le ſiege principal de la chaleur innée. Détails qui expliquent cette théorie. Incertitude & diverſité de ſentimens parmi les modernes, ſur les cauſes de la chaleur animale. VII. 263. *a.*

FOYER, (*Médecine*) partie du corps où l'on conçoit que ſont dépoſées les humeurs des matieres morbifiques, *&c.* VII. 263. *b.*

FOYER, (*Marine*) feux allumés de nuit au haut de quelques tours; *voyez Phare.* VII. 263. *b.*

FOYER, (*Architect.*) celui d'une cheminée. VII. 263. *b.*

Foyer. Profondeur à donner au foyer des cheminées. III. 281. *a.* Foyers en marbre. Vol. V. des planch. *Marbrerie.*

FOYER. (*Hiſt. anc.*) Uſage des ſupplians par rapport aux foyers conſacrés aux dieux lares. XV. 673. *b.*

F R

FRACASTOR, (*Jérôme*) XVII. 89. *b.* Son ſyſtême ſur les criſes. IV. 475. *b.* Sur l'origine de divers foſſiles. VII. 210. *b.*

FRACHETTA, (*Jérôme*) ſa patrie, ſes ouvrages. XIV. 406. *b.*

FRACTION, (*Gramm.*) action de briſer un corps. VII. 263. *b.*

FRACTION. (*Arithm. Algebre*) Deux termes dans une fraction; le dividende & le diviſeur. Le dividende eſt dit *numérateur;* le diviſeur eſt dit *dénominateur* de la fraction. Ce qu'on appelle fraction mixte, fraction pure, fraction ſimplement par expreſſion. VII. 263. *b.* Deux manieres d'énoncer toute fraction. *Des fractions priſes ſingulièrement.* La valeur abſolue d'une fraction eſt d'autant plus grande, que ſon numérateur eſt plus grand & ſon dénominateur plus petit. Maniere de doubler, tripler, *&c.* la valeur d'une fraction. La valeur d'une fraction n'eſt point changée, ſoit qu'on multiplie, ſoit qu'on diviſe ſes deux termes par la même grandeur. Moyen de réduire un entier en fraction d'un dénominateur quelconque, ſans altérer ſa valeur. Fraction réduite à ſes plus ſimples termes. Méthode pour trouver la valeur d'une fraction, relativement à un entier d'une eſpece déterminée. *Ibid.* 264. *a. De la comparaiſon des fractions* pour découvrir le rapport qu'elles ont entr'elles. Moyen de découvrir ce rapport. *Du calcul des fractions.* Addition. Souſtraction. *Ibid. b.* Multiplication & diviſion. Remarques ſur la diviſion des fractions les unes par les autres, ou des entiers par des fractions. *Ibid.* 265. *a.* Autres détails ſur les fractions qui ſe voient au mot *Diviſeur* & au mot *Expoſant.* Une fraction élevée à une puiſſance quelconque, donne toujours une fraction. Un nombre entier, qui n'a point pour racine un entier, ne ſauroit avoir une fraction pour racine. De la réduction des fractions de fraction: c'eſt à la multiplication qu'on doit la rapporter, & non à la diviſion. On peut tranſpoſer entr'elles les fractions, & échanger leurs termes comme on voudra, pourvu que le numérateur reſte numérateur, & le dénominateur, dénominateur. Élévation & extraction. Fractions décimales. Obſervations ſur les différens ſignes dont on a diſtingué les fractions des entiers. *Ibid. b.* Fractions ſexagéſimales. Fractions continues. *Ibid.* 266. *a.*

Fractions continues. Auteurs qui ont inventé & perfectionné la théorie de cette eſpece de ſéries. Ouvrages à conſulter. Expreſſion à laquelle on a donné le nom de fraction continue. Explication de cette théorie. *Suppl.* III. 110. *a.*

Fraction rationnelle, nom que l'on donne à des fractions algébriques qui ne renferment point de radicaux. Méthode donnée par M. Bernoulli, pour intégrer en général toutes fractions différentielles rationnelles. Cette méthode perfectionnée enſuite par pluſieurs géometres. Expoſé de ce qu'on trouve ſur ce ſujet dans une diſſertation intitulée, *Recherches ſur le calcul intégral.* VII. 266. *a.*

Fractions décimales périodiques. Définition. *Suppl.* III. 110. *b.* Auteurs qui ſe ſont occupés de cette eſpece de fractions. Ouvrages à conſulter. L'auteur de cet article raſſemble ici les remarques les plus eſſentielles que cette matiere fournit, & ſur-tout celles qui peuvent le plus faciliter la continuation des deux tables ſuivantes. *Ibid.* 111. *a, b.* Premiere table de fractions, dont les diviſeurs ſont des nombres premiers, réduites en décimales périodiques. *Ibid.* 114. *a.* Deuxieme table de fractions, dont les diviſeurs ſont des produits de deux nombres premiers, réduites en décimales périodiques. *Ibid.* 115. *a, b.*

Fraction. Dénominateurs des fractions. Comment l'on réduit deux fractions au même dénominateur. IV. 839. *a.* Dimenſions dans les fractions algébriques. 1010. *a.* Expoſans fractionnaires. VI. 314. *a.* Additions des fractions poſitives, qui ont le même dénominateur. I. 130. *b.* Pourquoi, lorſqu'on veut comparer entr'elles les fractions, on change leur rapport en celui de nombres entiers. III. 690. *a.* Opération par laquelle on fait évanouir les fractions. VI. 119. *a.* Le quarré, le cube, *&c.* d'une fraction eſt toujours une fraction. VIII. 652. *b.* Fractions décimales. Regles ſur le calcul de ces fractions. IV. 668. *b, &c.* Fraction propre. XIII. 486. *b.* Fraction continue dans la doctrine des ſéries. XV. 96. *a.* Fraction ſexagéſimale. 137. *b.* Méthode pour intégrer toutes les fractions rationnelles. *Suppl.* IV. 557. *a.*

FRACTION, (*Juriſpr.*) *voyez* EFFRACTION.

FRACTURE. (*Chirurg.*) Les fractures ſont tranſverſales, obliques ou longitudinales. Les fractures longitudinales ſimples ne ſont point admiſes par les praticiens. Différentes ſortes de fractures en travers. Deux ſortes de fractures obliques. Aautre diférences entre les fractures. Par rapport aux accidens, elles ſont diviſées en ſimples, compoſées & compliquées. Parmi les accidens des fractures compliquées, il y en a qui exigent des ſecours plus prompts que les autres fractures. On diſtingue encore les fractures en complettes & incomplettes. VII. 266. *b.* Cauſes les plus ordinaires des fractures. Ce qu'on entend par fractures de cauſe interne. Signes des fractures. *Ibid.* 267. *a.* Prognoſtic des fractures. Cure de ces accidens. De la réduction. Appareil & ſituation pour maintenir l'os réduit: détails très-étendus ſur ce ſujet, ſur les différentes ſortes de fractures, & ſur les bandages qui leur ſont propres. *Ibid. b*, & 268. *a, b.* Après avoir mis la partie en ſituation, il faut s'attacher à prévenir les accidens, & à les combattre s'ils ſurviennent. Quel doit être le terme pendant lequel on doit continuer l'appareil. Du renouvellement de l'air ſous un membre fracturé. *Ibid.* 269. *b. Voyez* là-deſſus FLABELLATION.

Fracture. Crépitation, ſigne de fracture. IV. 454. *b.* Anchyloſes cauſées par les fractures. I. 440. *a, b.* Suc gélatineux produit par la fracture des os; formation du cal. *Suppl.* IV. 194. *b.* Dénudation des os dans certaines fractures. IV. 849. *b.* Les os des enfans moins ſujets à ſe rompre que ceux des vieillards. VI. 665. *b. Différentes ſortes de fractures:* celle de la clavicule. III. 512. *b.* Fractures par contre-coup. IV. 134. *a.* Fracture des côtes. 302. *a, b.* Doigts fracturés. V. 16. *a.* Fractures qui ne ſont que de ſimples fiſſures. VI. 821. *a, b.* Fractures du crâne. XII. 683. *b. Voyez* CRANE. Celle du *ſternum.* XV. 515. *a, b.* Fracture nommée *trichiſmos:* fracture preſqu'imperceptible des os plats. XVI. 633. *b. De la cure des fractures.* Liqueur qui cimente les deux extrémités d'un os, lors même qu'elles ſont à une diſtance conſidérable. XI. 688. *b.* Subſtance regardée comme un ſpécifique pour le cal des fractures. 691. *a, b.* Médicamens propres à ſouder & unir les os. II. 759. *a.* Trois intentions principales que comprend la cure univerſelle des fractures. VI. 832. *b.* Quatre opérations pour remettre une fracture. XV. 764. *b.* De l'art de rapprocher les bouts des os rompus. III. 858. *b.* Banc d'Hippocrate pour la réduction des fractures. II. 53. *a.* Inſtrument pour contenir la jambe dans le cas de fracture compliquée. 311. *b.* Uſage des écliſſes pour contenir les membres caſſés. V. 300. *b.* Uſage des fanons dans certaines fractures. VI. 402. *b.* 403. *a.* Du *prurit* qui ſuit quelquefois le traitement. 832. *b.* Renouvellement de l'air ſous un membre fracturé. *Ibid.* Eſpece de boîte où l'on place un membre fracturé. XV. 318. *b.*

FRACTURE. (*Maneg. & Maréch.*) Les os peuvent être fracturés dans tous les ſens poſſibles. VII. 269. *b.* Fractures tranſverſales; fractures obliques, ſans déplacement ou avec déplacement; fractures longitudinales; fractures où l'os a été briſé; fracture ſimple, compoſée, compliquée, complette, incomplette. Cauſes des fractures. Quelles en ſont les ſuites les plus conſidérables. Symptômes univoques. *Ibid.* 270. *a.* Preuves de la réalité de fiſſures. Auteurs qui ont propoſé des moyens de remédier aux fractures. Les fractures regardées communément comme incurables. Démonſtration de la fauſſeté de ce préjugé. Quelles ſont celles à l'égard deſquelles les efforts ſeroient inutiles. *Ibid. b.* Celles dont la cure peut être ſuivie du ſuccès. Prognoſtics formés ſelon les différens cas. Néceſſité d'être parfaitement inſtruit de pluſieurs parties de l'anatomie du cheval, pour juger ſainement des ſuites du mal, & ſe décider avec certitude ſur les moyens d'y remédier. En quoi conſiſtent ces moyens. Détails ſur la réduction par extenſion, par contre-extenſion, par conformation. *Ibid.* 271. *a.* De l'appareil qui doit ſuivre la réduction: il conſiſte dans les bandages, les compreſſes & les attelles. De la maniere dont on doit ſituer l'animal enſuite de l'application de l'appareil. *Ibid. b.* Expoſition particuliere de la méthode qu'on doit ſuivre dans le cas d'une fracture à l'un des membres; 1°. l'auteur ſuppoſe une plaie oblique & contuſe, de la longueur de quatre travers de doigt à la partie moyenne ſupérieure du canon de l'une des extrémités poſtérieures, avec une fracture en bec de flûte à ce même os. Suite des opérations que le maréchal doit exécuter en pareil cas. *Ibid.* 272. *a, b.* 2°. L'auteur ſuppoſe une fracture avec déplacement à l'une des côtes, & que cette fracture ſe porte, ſoit en-dedans, ſoit en-dehors. Signes auxquels on la reconnoîtra. Réduction & appareil. *Ibid.* 273. *a. Voyez* HIPPIATRIAQUE. *Suppl.* III. 401. *b. &c.*

FRAGA. (*Géogr.*) Erreurs à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 115 *a.*

FRAGILE, *frêle*, (*Synon.*) VII. 295. *a.*

FRAGILITE. (*Phyſiq.*) En quoi les corps fragiles different des corps mous, des corps élaſtiques, & des corps durs. VII. 273. *a.*

FRAGILITÉ, (*Morale*) diſpoſition à céder aux penchans de la nature malgré les lumieres de la raiſon. Pourquoi la fragilité eſt du plus au moins le caractere de tous les hommes. Qui ſont ceux qu'on appelle particuliérement *fragiles.* Cauſes de la fragilité, l'oppoſition de l'état où l'on vit avec ſon caractere; les viciſſitudes de l'âge, de la ſanté, des paſſions, auxquelles la raiſon ne ſe prête pas toujours aſſez

aſſez. Autre cauſe de fragilité; nous nous laiſſons ſurcharger de loix inutiles, qu'on ajoute aux loix néceſſaires à la ſociété. En quoi l'homme fragile differe de l'homme foible. VII. 273. *b.*

FRAGMENT, (*Littér. Archit. Sculpt.*) partie d'un ouvrage qu'on n'a point entier, *&c.* VII. 273. *b.*

FRAGMENS *précieux, les cinq*, (*Pharmaceut.*) pierres auxquelles les anciens pharmacologiſtes ont donné ce nom. Propriétés qu'ils leur attribuoient. Préparations faites avec ces pierres. Ces préparations regardées aujourd'hui comme ridicules. La pharmacopée de Paris n'a pas banni les hyacinthes. VII. 274. *a.*

FRAI, tems où le poiſſon dépoſe ſes œufs; ſes œufs mêmes dépoſés; le petit poiſſon provenu du frai. Frai de grenouille. VII. 274. *a. Voyez* GRENOUILLE. Sur le frai du poiſſon, *voyez* CHEVRON.

FRAI, (*Monnoyage*) altération qui n'empêche pas le cours de la monnoie quand elle n'eſt que de ſix grains. VII. 274. *a.*

FRAICHEUR, (*Gramm.*) acceptions de ce mot. Vers de Virgile dans leſquels il a raſſemblé tout ce que deux êtres peuvent éprouver de ſenſations délicieuſes. Fraîcheur de couleur en peinture. Fraîcheur dans un tableau. VII. 274. *a.*

FRAIS. (*Gramm. Juriſpr.*) Frais de bénéfice d'inventaire: frais bien & légitimement faits : frais de contumace. VII. 276. *a.*

Frais de criées : deux ſortes ; les ordinaires & les extraordinaires. Par qui ils doivent être avancés. A la charge de qui ſont les frais. Quels ſont les frais que le pourſuivant peut mettre au rang des extraordinaires. VII. 274. *b. Voyez* l'article ORDINAIRE.

Frais de direction. VII. 274. *b.*

Faux frais. Frais funéraires : objets compris dans ces frais. Où ils ſe prennent & à la charge de qui. Leur privilege ſur les autres créanciers. VII. 275. *a.*

Frais de géſine; d'inventaire; de juſtice; de licitation; frais & loyaux coûts; frais & miſes d'exécution; frais d'ordre; de partage; de pourſuite. VII. 275. *a.* Frais préjudiciaux. Frais & ſalaires; en quoi ils different des dépens. *Ibid. b.*

Frais. Différence entre les frais & les dépens. IV. 857. *a.* Mémoire des frais. X. 329. *a.* Eſpece de frais appellés *impenſes.* VIII. 585. *b.*

FRAISE, énumération de toutes les acceptions de ce mot. VII. 275. *b.*

FRAISE. (*Fortific.*) En quoi les fraiſes different des paliſſades. En quels cas on s'en ſert & quel en eſt l'uſage. Pente qu'on leur donne. VII. 275. *b.*

FRAISE. (*Arquebuſ.*) L'arquebuſier a quatre eſpeces de fraiſes. Deſcription de la fraiſe à baſſinet. VII. 275. *b.* De la fraiſe plate; de la fraiſe pointue; de la fraiſe à roder. *Ibid.* 274. *b.*

FRAISE. (*Horlog.*) Diverſes ſortes de fraiſes; leurs uſages. VII. 276. *a.*

Fraiſe, en terme de marchande de modes. VII. 276. *a.*

FRAISE, (*Vénerie*) VII. 276. *a.*

FRAISER, acceptions de ce mot. VII. 276. *a.*

FRAISER *un bataillon*, (*Art milit.*) En quoi conſiſtoit autrefois cette opération; en quoi elle conſiſte aujourd'hui. Comment la colonne de M. de Folard doit être fraiſée. VII. 276. *a.*

FRAISIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plantes. Boerhaave compte ſix eſpeces de fraiſiers fertiles. Deſcription du fraiſier vulgaire. Saiſon de ſa fleur. Lieux où il croît. Succès de ſa culture dans les jardins. Fraiſier du Chili. Comment le fraiſier ſe multiplie. Détails ſur ſa culture. VII. 276. *b.* Eſpece de ver qui attaque cette plante. Ce qu'on doit faire pour en prévenir les ravages. Détail des ſoins que prennent les Anglois pour la culture du fraiſier. *Ibid.* 277. *a.* Deſcription de la fraiſe. Quelle eſt la meilleure eſpece. Autres eſpeces de fraiſes que l'on cultive. *Ibid. b.*

Fraiſier, obſervations ſur ſa ſemence. XIV. 940. *b.* Moyen de ſe procurer par des ados des fraiſes de primeurs. *Suppl.* I. 174. *b.*

FRAISIER & FRAISE, (*Mat. médic. Pharmac. & Diete*) nature des ſels contenus dans cette plante. Propriétés des racines du fraiſier. Dans quels cas & comment on les emploie. Si on boit long-tems de la racine de fraiſier & d'oſeille, les excrémens ſe colorent en rouge. Vertu vulnéraire attribuée aux feuilles & aux racines de cette plante. VII. 277. *b.* Examen chymique du ſuc contenu dans ſon fruit. Comment on ſert les fraiſes ſur les tables. Exemple qui montre qu'on doit avoir la précaution de les laver. Maux que peuvent cauſer à certains tempéramens les fraiſes priſes avec excès. Qualités ſalutaires de ce fruit. Boiſſons agréables qu'on prépare avec le ſuc de fraiſes. Conſerve qu'on fait en Italie par le moyen de ce ſuc. Cataplaſme de pulpe de fraiſes contre les inflammations & les rougeurs. Coſmétique préparé avec l'eau de fraiſe. *Ibid.* 278. *a.*

FRAISOIR, inſtrument de doreur, d'ébéniſte, de luthier. VII. 278. *a.*

FRAMBOISIER, (*Jardin.*) deſcription de cet arbriſſeau. Tems de la maturité de ſon fruit. Expoſitions qui lui conviennent. Qualité du terrein. Moyen de le multiplier. Saiſon dans laquelle on doit le tranſplanter. Comment on doit planter les framboiſiers. Culture de cet arbriſſeau. Divers uſages qu'on tire des framboiſes. Sept eſpeces de framboiſiers : ceux à fruit rouge, & à fruit blanc, le framboiſier d'automne, le framboiſier ſans épines; celui à fruit noir; celui de Canada, & celui de Penſylvanie. Détails ſur ces eſpeces. VII. 278. *b.*

FRAMBOISIER, *ronce*, (*Botan. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. Caractere générique des ronces, dont le framboiſier eſt une eſpece. *Suppl.* III. 115. *b.* Enumération de onze eſpeces de ronces avec leurs variétés. Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid.* 116. *a, b.*

FRAMBOISIER & FRAMBOISE, (*Mat. médic. & Diete*) uſage médicinal qu'on tire de cet arbriſſeau. Qualités des framboiſes. Eau de framboiſe, ſon uſage. Gelées & ſyrops faits avec le ſuc de ce fruit. Uſage du vin rouge framboiſé. VII. 279. *a.*

FRAMLINGHAM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Suffolk. Deſcription de ce qu'elle offre de plus remarquable. *Suppl.* III. 117. *b.*

FRANC, (*Botan.*) *ſauvageon.* Greffer ſur franc. VII. 279. *b.*

FRANC. (*Peint.*) Peindre franc. VII. 279. *b.*

FRANC, (*Juriſpr.*) perſonne libre. Obſervations ſur ce que dit Loyſel, que toutes perſonnes ſont franches en ce royaume. VII. 279. *b.*

Franc, par oppoſition à *ſerf.* VII. 279. *b.*

FRANC, FRANKIS *ou* FRANQUIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que quelques nations orientales appellent les Européens. Tems où ce nom a commencé. VII. 279. *b.*

Franc, libre, exempt de quelque charge. Recherches ſur l'origine du nom de *franc* donné aux François & en général aux Européens. VII. 279. *b.* Comment on diviſoit la France du tems de Charlemagne. *Ibid.* 280. *a.*

Francs, leur invaſion dans la Gaule : ſuites de cette invaſion. VI. 689. *a, b*, &c. Peuples qui habitoient la Gaule, lorſque les Francs s'y établirent. VII. 285. *a.* Le nom de Francs commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule juſques vers le milieu du neuvieme ſiecle. *Ibid. b.* Les Francs appellés anciennement *Sicambres.* XV. 162. *b.* Pays que les Francs occupoient ſous le regne de Pharamond. *Suppl.* III. 4. *a.* Des rois des Francs & de leur autorité. *Ibid. b.* Mœurs de cette nation. *Ibid.* Loix des Francs. IX. 661. *a.* 668. *b.* 670. *a, b*, &c. Loi des Francs ripuaires ſur la maniere de décider les affaires par la preuve du ſerment. IX. 69. *b.* Injuſtices communes ſous les regnes des rois francs. XIII. 269. *a.* Repas des Francs. XIV. 127. *b.* Etat des eſclaves chez les Francs. V. 936. *a, b.*

FRANC ou *livre*, (*Comm. Monnoie*) VII. 280. *a.*

Franc-aleu naturel. VII. 280. *a.*

Franc-aleu noble. VII. 280. *a.*

Franc-aleu par privilege. VII. 280. *a.*

Franc-aleu roturier. VII. 280. *a. Voyez* ALEU.

FRANC *d'amble*, (*Manege*) VII. 280. *a.*

Francs angevins, monnoie ancienne. VII. 280. *a.*

Francs-archers : milice d'infanterie établie en France par Charles VII, en 1448. Pourquoi ces hommes furent appellés *francs-archers* & *francs-taupins.* Ils compoſoient un corps de 16000 hommes en quatre compagnies. Ce qu'étoit l'infanterie françoiſe avant la création de ce corps. Les francs-archers ſupprimés par Louis XI. Comment ils furent remplacés. L'établiſſement des francs-archers peut avoir ſervi de modele à celui des milices qu'on leve dans tout le royaume. VII. 280. *a.*

Francs-archers, nobleſſe des. XI. 172. *b.*

Franc-argent : en la châtellenie de Montereau ſignifie la même choſe que francs-deniers. VII. 280. *b.*

Francs d'argent, monnoie ancienne. VII. 280. *b.*

Francs d'or. VII. 280. *b.*

Franc-Barrois ; monnoie fictive dans la Lorraine & le Barrois. VII. 280. *b.*

FRANC-*bâtir*, (*Juriſpr.*) en quoi conſiſte ce droit. VII. 280. *b.*

Francs-blancs ; monnoie ancienne. VII. 280. *b.*

Francs-Bourdelois ; monnoie ancienne. VII. 280. *b.*

Francs-bourgeois. VII. 280. *b.*

FRANC *du collier.* (*Manege*) cheval franc du collier. VII. 280. *b.*

Francs-deniers, clauſe appoſée dans la vente d'un fief ou d'une rôture. VII. 280. *b.*

Franc-devoir. Origine des francs-devoirs. Pourquoi ce devoir fut appellé *franc.* VII. 280. *b.* Il ne faut pas confondre le franc-devoir avec le franc-aleu. Différentes ſignifications du franc-devoir. *Ibid.* 281. *a.*

FRANC *d'eau*, (*Marine*) VII. 281. *a.*

FRANC-*étable*, (*Marine*) *Voyez* ETABLE.

FRANC *& quitte*, (*Juriſpr.*) différens cas dans leſquels on fait la déclaration de franc & quitte. Lorſque cette déclaration ſe trouve fauſſe, on diſtingue celle qui eſt faite par erreur, & celle qui eſt faite par mauvaiſe foi. Effets de l'une & de l'autre. VII. 281. *a.*

Franc-ſief. VI. 704. *a*, *b.* Nobleſſe des francs-fiefs. XI. 172. *b.* Droit de francs-fiefs. 176. *b.*

FRANC-FUNIN, (*Marine*) VII. 281. *a.*

FRANC-HOMME, (*Juriſpr.*) VII. 281. *a.*

FRANCS-MAÇONS, (*Hiſt. mod.*) origine du nom de cette ſociété. VII. 281. *a.* Elle eſt actuellement très-nombreuſe. Son ancienneté. Tout ce qu'on peut pénétrer du myſtere des francs-maçons ne paroît que louable. *Ibid. b.*

Francs-maçons. De l'ordre ou de la ſociété des francs-maçons. De la maniere de ſe reconnoître entr'eux. Sociétés & uſages à-peu-près ſemblables chez les Grecs. Utilité de la maçonnerie. *Suppl.* III. 132. *b.* Objets des obligations qu'on y contracte. Des ouvrages imprimés ſur cette ſociété. De l'origine & du but de ſon inſtitution. *Ibid.* 133. *a.* Hiſtoire de la maçonnerie. Ses révolutions en Angleterre. *Ibid. b.* Ses progrès en France, *Ibid.* 134. *a*, *b.* en Allemagne & en Suede. *Ibid.* 135. *a.*

Francs-mançais. VII. 281. *b.*

Francs-meix. VII. 281. *b.*

Franc-mariage. VII. 281. *b.*

Franc-pariſis. VII. 281. *b.*

Franc-pris. VII. 281. *b.*

FRANC-QUARTIER, (*Blaſon*) VII. 281. *b.*

FRANC-SALÉ. (*Juriſpr.*) Ce qu'on entend en France par pays de franc-ſalé; & par droit de franc-ſalé. VII. 281. *b.*

Francs-taulpins. VII. 281. *b.*

Franc-tenant. VII. 281. *b.*

Franc-tenement. VII. 281. *b.*

Franc-tillac. VII. 281. *b.*

Franc-tournois. VII. 281. *b.*

Franc-viennois. VII. 281. *b.*

FRANCA, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. XVII. 789. *b.* 790. *a.* Origine de ſon nom: lieux où on la trouve. 790. *a.*

FRANCE, (*Géogr.*) bornes & étendue de ce royaume. Qualité du pays. Quel eſt le nombre des archevêchés, évêchés, couvents, prieurés, *&c.* de la France; celui de ſes parlemens, gouvernemens généraux, univerſités, *&c.* Obſervations générales ſur l'hiſtoire de ce royaume. Pendant 900 ans, les François ſont reſtés ſans induſtrie, dans l'ignorance & dans le déſordre. VII. 282. *a.* Epoque de la naiſſance des arts & des ſciences dans ce royaume. Caractere de la nation françoiſe. Obſervations ſur les richeſſes de la France. Préjudice que la grandeur de ſa capitale apporte au reſte du royaume. Moyen infructueux qu'employa Louis XIV pour favoriſer la population. VII. 282. *b.*

France. De la nature & qualité du pays. Climat de la France. XVII. 733. *b.* Nombre d'arpens de tout ce royaume. *Suppl.* I. 566. *b.* Lieu de la France le plus élevé. *Suppl.* III. 703. *a.* Blés de France. *Suppl.* I. 921. *b.* Vins de France. XVII. 290. *b. Diviſion de ce royaume.* Origine de la diviſion de la France, en occidentale, qui eſt la véritable France, & en orientale, dont la Franconie a tiré ſon nom. VII. 646. *a.* Diviſion de la France du tems de Charlemagne. 280. *a.* Son ancienne diviſion en langue-d'oui & en langue-doc. IX. 273. *a.* Diviſion de ce royaume par généralités & élections. V. 467. *a*, *b.* France équinoxiale. 881. *b. Voyez* GUYANE. *Diverſes obſervations ſur ce royaume.* Etat de ſon agriculture & moyens de la perfectionner. VI. 529. *a*, *b.* — 539. *b.* Hiſtoire de l'agriculture pratiquée en France. *Suppl.* I. 213. *b.* — 223. *b.* Etat de ſa population, VII. 830. *a.* celle de ſes différentes provinces. *Suppl.* IV. 505. *b.* Etat préſent de ſes finances. XV. 581. *b.* Conſommation & revenus annuels de la nation. VII. 820. *a*, *b.* Réflexions de M. de Beauſobre ſur le nombre de troupes que la France peut entretenir. XVI. 713. *a. Du roi & de la cour de France.* Ordre établi pour la ſucceſſion à la couronne. IX. 671. *b.* Couronne du roi. IV. 393. *b.* Enfans de France. V. 655. *b.* Des enfans de France & des princes du ſang. *Suppl.* II. 642. *a.* Rangs obſervés à la cour de France. XIII. 321. *b.* Des princes de France. 370. *b.* Affectation de la cour de Rome à éviter de donner au roi de France le titre de roi de Navarre. XVII. 804. *b.* — *Voyez* ROI DE FRANCE. *De l'hiſtoire de ce royaume.* Principales époques de cette hiſtoire. V. 834. *a.* Premiere race des rois. X. 392. *a.* La France miſe en interdit par Innocent II, par Innocent III. VIII. 816. *a*, *b. Suppl.* III. 627. *a*, *b.* & par Jules II. VIII. 817. *a.* Ravagée par les Normands dans le neuvieme ſiecle. XI. 228. *b.* 229. *a*, *b.* Etat de la France lorſqu'Henri IV monta ſur le trône. XII. 189. *b.* Soins qu'il prit pour la rendre floriſſante. 190. *a.* Hiſtoire de la police de ce royaume. XII. 909. *a*, *b*, &c. Lumiere que les archives d'Angleterre fourniſſent pour l'hiſtoire de France. VIII. 223. *b.* Hiſtoire de ce royaume par Pierre-Matthieu, XIII. 126. *a.* par Mézerai, XIV. 449. *b.* par le P. Daniel. 394. *a*, *b.* par Paolo-Emilio. XVII. 90. *a. Du droit de la France.* Cauſes qui firent diſparoître les loix des barbares. IX. 647. *b.* Introduction de la compilation de Juſtinien: rédaction des coutumes. *Ibid.* Les loix & les mœurs de France répandues depuis Charlemagne dans toute l'Europe. V. 128. *a.* Droit de France. IV. 414. *b.* V. 123. *b.* 125. *b.* 137. *a.* Coutumier de France. IV. 419. *a. Du commerce.* Hiſtoire de ſon établiſſement & de ſes révolutions. III. 694. *b*, *&c.* Etat du commerce en France. VII. 812. *a.* Reſſources de la France pour ſoutenir ſon luxe. IX. 765. *b.* De la néceſſité de croiſer contre le commerce anglois. X. 124. *b.* Dépériſſement remarquable en France par la préférence accordée au commerce de luxe. XIII. 100. *b.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.*

FRANCE, *iſle de*, (*Géogr.*) origine du nom donné à cette province. *Suppl.* IV. 35. *b.* Mines qu'elle renferme. I. 637. *b.*

FRANCESCO, (*Lobo Rodrigues*) poëte portugais. IX. 381. *a.*

FRANCFORT *ſur le Mein.* Deſcription de cette ville. Elle eſt la patrie de Charles-le-chauve. Ses foires & ſon commerce. Election de l'empereur & ſon couronnement à Francfort. Bulle d'or de Charles IV que l'on y garde. Obſervations ſur le concile de Francfort. VII. 282. *b.* Réformation reçue à Francfort en 1530. Diverſes religions tolérées dans cette ville. Nature de ſon gouvernement. Son territoire. *Ibid.* 283. *a.*

Francfort ſur le Mein. Obſervations ſur le concile de Francfort tenu ſous Charlemagne. *Suppl.* III. 117. *b.* Egliſes que les catholiques poſſedent dans cette ville. *Ibid.* 118. *a.*

FRANCFORT *ſur l'Oder*, (*Géogr.*) VII. 283. *a.*

FRANCHE. (*Marine*) Pompe franche. Franche-bouline. VII. 283. *a.*

FRANCHE-AUMONE; (*Juriſpr.*) lorſqu'un ſeigneur donne un fonds pour conſtruire un lieu ſacré, ſans y retenir aucun droit. Diſtinction entre franche-aumône & pure aumône. Auteurs à conſulter. VII. 283. *a.*

Franche-fête: privilege accordé à un ſeigneur pour l'exemption de tous droits ſur les marchandiſes qui arrivent le jour de la fête du lieu: exemple. VII. 283. *a.*

Franche-vérité. VII. 283. *a.*

Franche, ville. XVII. 280. *a.*

FRANCHES, *compagnies*, (*Art milit.*) en quoi elles conſiſtent. Leur uſage. On appelle partiſans ceux qui commandent les corps particuliers. VII. 283. *b.*

FRANCHE-COMTÉ, (*Géogr.*) bornes & étendue de cette province. Ses productions. Bailliages compris dans le pays-uni, ceux du pays de montagnes. Ses rivieres. Conquête de cette province. VII. 283. *b.*

Franche-comté. Mines de cette province. I. 638. *a.* Fontaines remarquables. VII. 100. *a.* Glaciere naturelle qui s'y trouve. 689. *a*, *b*, &c. Salines. XIV. 558. *a*, *b*, &c. Hiſtoire de ſon parlement. XII. 41. *b*, *&c.*

FRANCHISE, (*Hiſt. & Morale*) origine de ce mot. VII. 283. *b.* Franchiſes accordées aux François après le ſiege de Tolede dans l'onzieme ſiecle. Toutes les villes murées avoient des franchiſes. Ce nom a été particuliérement affecté au quartier des ambaſſadeurs à Rome. Cette franchiſe reſtreinte ſous Innocent XI. Les égliſes & couvens en Italie ont la même franchiſe. Des lieux de franchiſe dans Paris. Différence entre parler, agir avec franchiſe, & parler, agir avec liberté. *Ibid.* 284. *a.*

Franchiſe, ſincérité, naïveté, ingénuité; différences entre ces qualités. XV. 207. *a.* La franchiſe eſſentielle au bonheur de la ſociété; IV. 1048. *b.* elle l'eſt ſur-tout à un prince. XII. 918. *b.*

Franchiſes, en quoi elles different des coutumes. IV. 411. *b.* Différences entre franchiſes, libertés, privileges, exemptions & immunités. VIII. 578. *a.*

FRANCHISE de pinceau ou de burin, (*Peint. Gravure*) VII. 284. *a.*

FRANCISCAINS, *cordeliers*, (*Ordre monaſtique*) voyez ce mot. Progrès étonnans que fit cet ordre peu d'années après ſa fondation. Combien il eſt encore étendu. La ſeule jalouſie donna lieu à la querelle de cet ordre avec les dominicains. Sujet de cette querelle. VII. 284. *a.*

Franciſcains: trois ordres de franciſcains; le premier comprend les cordeliers, les capucins & les récollets: le ſecond les religieuſes de ſainte Claire: le troiſieme, le tiers-ordre de S. François: *voyez* ces différens articles. Anciennes congrégations de franciſcains, nommées *clarenins*, III. 504. *b. coletans.* 616. *b.* Congrégation des conventuels. IV. 164. *a.* Religieux de l'ordre de S. François appellés *ſoccolans.* XV. 250. *b.* Scholaſtiques de l'ordre de S. François les plus diſtingués. I. 663. *b.* XII. 272. *b.* Cordon de S. François. IV. 239. *a. Voyez* FRERES MINEURS. X. 546. *b.*

FRANCISQUE, (*Hiſt. mod. milit.*) arme dont ſe ſervoient les Francs. En quel tems elle fut en uſage. Anecdote ſur Clovis à l'occaſion de cette arme. VII. 284. *b. Voyez Suppl.* II. 814. *a. Note.*

FRANCKENDAL, (*Géogr.*) ville d'Alſace. Priſe & démolition de cette ville par les François, qui la rendirent enſuite à l'électeur Palatin. Abraham Heidanus, grand partiſan de Deſcartes, naquit à Franckendal en 1597. VII. 284. *b.*

Franckendal, manufacture de porcelaine dans ce lieu. *Suppl.* IV. 507. *a.*

FRANCKENSTEIN, (*Géogr.*) ville de la Haute-Siléſie. Gens de lettres célebres qui y ſont nés : leurs ouvrages. VII. 284. *b.*

FRANÇOIS ou *Français*, (*Hiſt. Littérat. Morale*) obſervation ſur l'orthographe de ce mot. VII. 284. *b.* Les François avoient été d'abord nommés *Francs*. Obſervation ſur le nom de Welchs, que les Allemands donnent aux François. Divers peuples qui habitoient la Gaule, lorſque les Francs s'y établirent. Le nom de Francs commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule, juſqu'en 843. On ne connut le nom de François que vers le dixieme ſiecle. Le fond de la nation eſt de familles gauloiſes. Le caractere françois réſulte de tout ce que les provinces du royaume ont entr'elles de ſemblable. Cauſes du caractere nationnal. Comment il arrive que les peuples perdent une partie de leur caractere & conſervent l'autre. Caractere que d'anciens auteurs attribuent aux Gaulois. *Ibid.* 285. *a.* Différence entre le caractere des Pariſiens de nos jours & celui ſous lequel l'empereur Julien les a peints. Cauſe de cette différence. Comment ce peuple a paſſé des fureurs qui le caractériſerent ſous pluſieurs regnes, à cette douce facilité de mœurs que l'Europe chérit en lui. Portrait des Pariſiens & des François. Le gouvernement des François fut d'abord celui de tous les peuples du nord. Sous Hugues-Capet, *&c.* on n'appella *François* que les peuples en deçà de la Loire. Les ſeigneurs particuliers introduiſirent de nouvelles coutumes dans leurs nouveaux états. Ce n'eſt que depuis François I que l'on vit quelque uniformité dans les mœurs & les uſages : quel fut le caractere nationnal ſous ce prince & depuis ce prince. *Ibid. b.* Le royaume de France s'eſt principalement ſoutenu par la ſageſſe des négociations, l'adreſſe & la patience. Comment il a gagné pluſieurs de ſes provinces. Si la jeuneſſe françoiſe eſt légere, les hommes d'un âge mûr qui la gouvernent, ont toujours été très-ſages. Des anciennes armes des François. Leurs anciens uſages par rapport à l'habillement. Origine de la langue françoiſe. Ce langage étoit d'abord le romain ruſtique ; & la langue tudeſque fut celle de la cour juſqu'à Charles-le-chauve. Roman de Philomena écrit dans le dixieme ſiecle. Mots de la langue françoiſe qui viennent du Celte : *Ibid.* 286. *a.* ceux qui viennent de la langue allemande. Introduction de quelques termes grecs dans la langue vers le douzieme ſiecle. François I abolit l'uſage de la langue latine dans la magiſtrature & le barreau. Caractere que prit alors la langue françoiſe. Celui qu'elle reçut de divers auteurs, Montaigne, Ronſard, Malherbe. Tems où elle acquit ſa perfection. Génie propre de cette langue. *Ibid. b.* Examen de cette queſtion ; ſavoir ſi la langue françoiſe s'eſt appauvrie depuis Amiot & Montaigne. Progrès qu'a faits la philoſophie dans Paris & dans quelques provinces de la France. Le génie françois eſt peut-être ſupérieur à tous les autres peuples dans la littérature, & le premier ſans doute pour les douceurs de la ſociété. *Ibid.* 287. *a.*

François. Pourquoi les François avides de nouveautés en matiere de goût, ſont en matiere de ſcience très-attachés aux opinions anciennes. I. xxjx. *diſc. prélim.* Eſpece de nouveauté à laquelle le caractere françois réſiſte avec force. *Suppl.* III. 603. *b.* Comment les François ſe conſolent de leurs malheurs : leur caractere enjoué, tourné à la ſatyre. *Suppl.* II. 146. *b.* De leur valeur militaire, *voyez* l'article EPÉE. *Suppl.* & *Suppl.* II. 815. *Note. Suppl.* III. 52. *b.* Aſſemblées générales & annuelles de la nation françoiſe. III. 76. *a*, *b.* Droit françois. IV. 414. *b.* V. 123. *b.* 125. *b.* 137. *a.* Mépris que les François témoignent pour l'économie. V. 745. *b.* Les François avoient anciennement des places fortes, plus propres à ſe mettre à l'abri des ennemis, qu'à loger des habitans. VI. 556. *a.* Pendant 900 ans, les François ſont reſtés ſans induſtrie, dans l'ignorance & le déſordre. VII. 282. *a.* Caractere de la nation. *Ibid. b.* Goût des François pour le joli. VIII. 871. *a*, *b*, &c. Leur peu de diſpoſition pour la peinture. *Suppl.* III. 518. *b.* 519. *a.* Différentes loix par leſquelles les François étoient gouvernés dans les premiers tems : celles ſur leſquelles ils ſe reglent aujourd'hui. IX. 93. *a.* François Saliens. 670. *a*, *b.* Caractere marqué des François. X. 36. *a.* Amour des François pour leurs rois, voyez *Entrées*, *Feſtins*, *Fêtes de la ville de Paris*, *Fêtes des grandes villes du royaume.*

FRANÇOIS I, (*Hiſt. de France*) comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere-petit-fils de Louis, duc d'Orléans & de Valentine de Milan. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 118. *a*, *b.*

François I. Concordat entre ce prince & Léon X. III. 824. *a*, *b.* La juriſdiction eccléſiaſtique reſtreinte par ce roi. IX. 77. *b.* Titres qu'il ſe donna en écrivant à Charles-quint. XVI. 359. *b.* Aventure qui lui arriva à la chaſſe. 918. *a.*

FRANÇOIS II, (*Hiſt. de France*) joignoit au titre de roi de France ceux de roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & ne fut en effet roi ni en France, ni dans la Grande-Bretagne : les Guiſe régnerent ſous ſon nom. Principaux événemens arrivés ſous ce regne. *Suppl.* III. 121. *b.*

François II. De l'état de la France pendant ſon regne. XI. 652. *a.*

FRANÇOIS, (*Hiſt. d'Allem.*) grand duc de Toſcane, ſucceſſeur de Charles VII, quarante-quatrieme empereur depuis Conrad I. Hiſtoire de ſon regne & de celui de Marie-Thérèſe d'Autriche ſon épouſe. *Suppl.* III. 122. *a*, *b.*

FRANÇOIS *d'Aſſiſe*, (*Saint*) ouvrage ſur ce ſaint, intitulé, conformité de la vie de S. François avec celle de Jeſus-Chriſt. XII. 657. *a*, *b.* Pourquoi il fut appellé *ſéraphique.* XV. 79. *a.* Comment il fut marqué des ſtigmates de Jeſus-Chriſt. 519. *a*, *b.* Religieux de l'ordre de S. François, *voyez* FRANCISCAINS.

FRANÇOIS *de Borgia*, (*Saint*) malédiction qu'il prononça ſur les jéſuites. VIII. 515. *a*, *b.*

FRANÇOIS XAVIER, (*Saint*) il introduiſit le chriſtianiſme dans le Japon. VIII. 455. *b.* 512. *b.* Son tombeau à Goa. VII. 728. *a.*

FRANÇOISE, *langue*, (*Gramm.*) on trouvera ſous cet article un abrégé de la grammaire françoiſe, auſſi exact que concis, fourni par M. l'abbé Valart. *Suppl.* III. 123. *a.* De l'article. Du nom. Du pronom. Du verbe. *Ibid. b.* Conjugaiſon du verbe *avoir*, & du verbe *être. Ibid.* 126. *a.* Conjugaiſon du verbe *aimer.* Formation du préſent & du parfait, tant du participe que de l'indicatif. *Ibid. b.* Formation des perſonnes. Formation des autres tems. *Ibid.* 127. *a.* De l'adverbe. De la prépoſition. De la conjonction. De l'interjection. Regles concernant les adjectifs. *Ibid. b.* Formation des pluriels des noms & des adjectifs. Des comparatifs & ſuperlatifs & des noms de nombre. *Ibid.* 128. *a.* Liſte des verbes irréguliers, les plus communs & les plus difficiles. *Ibid. b.* De la ſyntaxe. Diſtinction de deux ſortes de ſyntaxe, l'une de convenance & l'autre de régime. Regles de l'une & de l'autre. *Ibid.* 129. *b.* Regles de prononciation & d'orthographe. *Ibid.* 130. *b.* Remarques ſur les lettres majuſcules, ſur les accens, *Ibid.* 132. *a.* & ſur l'apoſtrophe. *Ibid. b.*

Françoiſe, *langue*, ſon origine ; cette langue liée par le celtique avec l'hébreu. IX. 259. *a.* Ce ſeroit un ouvrage auſſi curieux qu'utile que les étymologies françoiſes tirées de la bible. VIII. 88. *a.* Son caractere. IX. 262. *a*, *b.* 265. *a.* Caractere de naïveté de l'ancien françois : on a voulu l'émonder & on l'a mutilé. *Suppl.* III. 858. *a.* De l'uſage des vieilles expreſſions. *Suppl.* IV. 554. *a.* La langue françoiſe eſt plus analogue dans ſes tours avec la langue grecque qu'avec la latine. IV. 963. *b.* Pourquoi le François eſt moins elliptique que le latin. V. 519. *b.* Des façons de parler excluſivement propres à la langue françoiſe. VII. 450. *a*, *b.* Explication de quelques irrégularités apparentes qu'elle admet. VIII. 908. *b.* Utilité de cette langue. IX. 265. *b.* De l'accent & de la quantité dans le françois. I. 66. *a.* V. 639. *d.* Cette langue n'a point d'accent proſodique déterminé & invariable. *Suppl.* I. 108. *a. Suppl.* IV. 437. *a.* Pourquoi l'accent expreſſif eſt peu marqué dans cette langue. *Suppl.* III. 306. *a.* Dans quels cas il eſt permis de le rendre ſenſible. *Ibid.* De la proſodie de la langue françoiſe, *voyez* PROSODIE. Le François n'a ni déclinaiſons, ni cas. I. 92. Pourquoi nos grammairiens ſe ſont accoutumés à attribuer des cas aux noms de notre langue. IV. 641. *a.* Des déclinaiſons françoiſes. 695. *b.* De quelques diviſions des tems particulieres à la langue françoiſe. XVI. 106. *a*, *b.* — 108. *b.* Comment cette langue s'eſt perfectionnée. I. xxj. *diſc. prélim.* Progrès qu'on peut raiſonnablement eſpérer qu'elle fera par celui de la philoſophie & des ſciences. V. 636. *d.* 637. *a.* Défauts de cette langue. *Suppl.* IV. 437. *a*, *b.* Son abondance & ſa pauvreté. 953. *a.* Des mots nouveaux introduits dans le françois, *voyez* NÉOLOGISME. Cauſes de ſon appauvriſſement. IX. 144. *a.* Influence du climat ſur notre langue. 243. *a.* Des dictionnaires de langue françoiſe IV. 958. *b.* Elémens de la grammaire générale appliqués à la langue françoiſe. X. 452. *b.* En quel tems on a commencé en France à ſe ſervir du françois dans les actes judiciaires. IV. 657. *b.* V. 704. *b. Voyez* l'article LANGUE FRANÇOISE.

FRANCOLIN, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau. Pourquoi les Italiens l'ont nommé *Francolin.* Qualité de ſa chair. VII. 287. *a.*

FRANCONIE, (*Géogr.*) bornes de ce pays. Ses productions. Son étendue. VII. 287. *a.* Religions qui y ſont profeſſées. Ses rivieres. Etats qui compoſent la Franconie. Détails ſur Œcolampade né dans la Franconie & ſur ſes ouvrages. *Ibid. b.*

Franconie, origine du nom de ce cercle d'Allemagne. VII. 646. *a.* Duc de Franconie. IV. 68. *a.* Articles ſur ce pays. 70. *a. Suppl.* I. 311. *a.*

FRANCOWITZ, (*Matthias*) théologien proteſtant. VIII. 932. *a.*

FRANEKER, (*Géogr.*) capitale de la Friſe. Tems où elle fut bâtie : celui où elle ſe joignit à l'état des Provinces-unies. VII. 287. *b.*

FRANGE, (*Rubann.*) étymologie de ce mot. Origine des franges. Celle des franges feſtonnées. Différentes ſortes de franges. Obſervations ſur les différentes manieres de les faire. Parties dont la frange eſt compoſée. Ce qu'on entend par mollet, crêpine, franges coupées. Ouvriers qui ont droit de fabriquer les franges. Elles font partie du commerce des merciers. VII. 287. *b.*

Frange. Métier à franges, XII. 130. *b.* vol. IX des planches, Paſſementier, planche 15. — 17. Deſcription de l'ourdiſſoir des franges & de la façon d'ourdir. XI. 714. *b.* Retords pour les franges. XII. 133. *a.* XVI. 423. *b.* Maniere de fabriquer la frange ſur le moule. 353. *a.* Donner la derniere main à la frange guipée. VII. 1010. *a.*

FRANGÉ, (*Blaſon*) voyez vol. II des planches. Blaſon, planche 18. *Suppl.* III. 135. *a.*

FRANGET, capitaine, ſa punition pour avoir rendu Fontarabie. III. 250. *a.*

FRANGIPANIER, *plumeria*, (*Hiſt. nat.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de cet arbre de l'Amérique. Il y en a de trois couleurs, le frangipanier blanc, le muſqué, & l'ordinaire, qui eſt jaune. L'odeur de ces fleurs eſt fort agréable. Lait qu'on tire de cette plante. Uſage auquel quelques habitans l'appliquent. VII. 248. *a.*

FRANKENAU, (*Géogr.*) gros bourg d'Allemagne, dans la Franconie. Fabriques & métiers établis dans ce lieu. Religion des habitans. *Suppl.* III. 135. *a.*

FRANKENBERG ou *Framont*, (*Géogr.*) la plus haute montagne de la Voſge. VII. 288. *a.* Pluſieurs prétendent que Pharamond a été inhumé ſur cette montagne. *Ibid. b.*

FRANKENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe. Sa grandeur. Sa fabrique de baracans. Etendue de ſon reſſort. *Suppl.* III. 135. *a.* Obſervations ſur le village d'Eberſdorff qui en dépend. *Ibid. b.*

Frankenberg, ville d'Allemagne dans le cercle du Haut-Rhin. Son ancienneté. Son état moderne. *Suppl.* III. 135. *b.*

FRANKENHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Ses ſalines. Ce que cette ville renferme de remarquable. Evénement arrivé en 1525 près de Frankenhauſen. *Suppl.* III. 135. *b.*

FRANKLIN, ſon hypotheſe ſur l'électricité. VI. 622. *a*, *b.* Ses expériences dans cette partie de la phyſique. *Suppl.* II. 292. *a*, *b. Suppl.* III. 97. *a*, *b*, &c. Ses œuvres. *Suppl.* IV. 322. *b.*

FRANTZIUS, (*Wolfgang*) théologien luthérien. XII. 754. *b.*

FRANTZKIUS, (*George*) juriſconſulte. VIII. 434. *a.*

FRANTZBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Son origine. Singulier établiſſement qu'y forma le duc Bogiſlas ſon fondateur. *Suppl.* III. 135. *b.*

FRANSHERE, (*Géogr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 135. *b.*

FRA-PAOLO, *voyez* SARPI.

FRAPPE, (*Fondeur de caract. d'imprim.*) aſſortiment complet de matrices. Un aſſortiment de frappes eſt la richeſſe d'un fondeur. Pourquoi ces matrices ſont nommées *frappes*. VII. 288. *b.*

Frappe, terme d'ancien monnoyage. VII. 288. *b.*

Frappe-plaque, terme de bijoutier. VII. 288. *b.*

FRAPPÉ. (*Muſiq.*) De la maniere dont les François & les Italiens frappent la meſure. Toutes les ſyllabes longues doivent tomber ſur le frappé de la meſure, & les breves ſur le levé. *Suppl.* III. 136. *a.*

FRAPPER. Principales acceptions de ce mot. VII. 288. *b.*

Frapper, *battre*. Différente ſignification de ces mots. II. 154. *b.* Frapper d'eſtoc & de taille. V. 1006. *a.*

FRAPPER. (*Manuf. en ſoie*) VII. 288. *b.*

FRAPPER *une manœuvre*. (*Marine*) VII. 288. *b.*

FRAPPER *épingles*. (*Epinglier*) Comment on fait la tête de l'épingle. VII. 289. *a.*

FRAPPER *carreau*. (*Monnoie*) VII. 289. *a.*

FRAPPER, (*Ruban.*) Approcher & ſerrer par l'action du battant le coup de navette qui vient d'être lancé, ce qui forme la liaiſon de la trame avec la chaîne. Détails ſur cette opération. VII. 289. *a.*

FRAPPER, (*Tiſſerand*) battre & ſerrer ſur le métier la trame d'une toile, &c. Détails ſur cette manœuvre. VII. 289. *a.*

FRARESCHE, *retrait de*, (*Juriſpr.*) XIV. 209. *a.* 210. *a*, *b.*

FRARESCHEURS, ou *Frareſcheux*; (*Juriſpr.*) Tous ceux qui poſſedent des biens en commun. Etym. du mot. Ce qu'on entend par frérage ou frareſche. Différence entre parage & frérage. Démembrement qui ſe faiſoit autrefois d'un fief, lorſqu'il tomboit entre pluſieurs freres. Ordonnance de Philippe-Auguſte pour empêcher que ces démembremens ne préjudiciaſſent aux ſeigneurs. Il paroît par quelques exemples, que cette ordonnance ne fut pas ſuivie. Diverſes manieres dont les coutumes remédierent à ces inconvéniens du démembrement. Ouvrages à conſulter. VII. 289. *b.*

FRASCATI, (*Géogr.*) petite ville d'Italie en partie bâtie ſur les ruines du Tuſculanum de Cicéron. Son évêché, palais & jardins qui la rendent célebre. VII. 289. *b.*

FRASSEN, (*Claude*) docteur de Sorbonne, XII. 390. *b.*

FRATERNEL *amour*. I. 370. *b. Voyez* FRERES.

FRATERNITÉ. (*Juriſpr.*) Maniere dont la fraternité doit être prouvée. Ce qu'on entend par confraternité. VII. 290. *a.*

FRATERNITÉ *d'armes*, (*Hiſt. mod.*) aſſociation entre deux chevaliers, &c. Nature, origine & but de ces engagemens. Ils ſe contractoient quelquefois pour la vie ; mais ils ſe bornoient le plus ſouvent à quelques expéditions paſſageres. Ancienneté de cet uſage. Cérémonie par laquelle les aſſociés ſe juroient fidélité. Le chriſtianiſme s'étant établi, on contracta les fraternités au pied des autels. VII. 290. *a.* Autres cérémonies moins graves que les précédentes par leſquelles on s'aſſocioit. Traités de fraternité d'armes que les princes formoient entr'eux. Fraternité établie entre le connétable Cliſſon & le duc de Bretagne. Les fraternités militaires donnoient à des ſeigneurs particuliers le moyen de faire des entrepriſes dignes des ſouverains, & même quelquefois de ſe rendre indépendans. Il arriva ainſi que ces aſſociations contractées par des ſujets ou des alliés de nos rois, firent naître des ſoupçons ſur la fidélité de ceux qui les avoient formées. *Ibid. b. Voyez* FRERES D'ARMES.

FRATRICELLES, (*Hiſt. eccl.*) Religieux apoſtats & vagabonds du 13e. & du 14e. ſiecle, qui prêchoient différentes erreurs. Origine de cette ſecte : elle fut occaſionnée par les diſputes des cordeliers ſur la forme de leurs capuchons & ſur la propriété de ce qu'ils mangeoient. Bulles contradictoires de quatre papes ſur ce ſujet. Hiſtoire abrégée de cette diſpute qui, ſelon un auteur célebre, peut être miſe au rang des ſottiſes paiſibles. VII. 290. *b.*

FRATRICIDE. (*Juriſpr.*) Le fratricide & ſes enfans exclus de la ſucceſſion, &c. Auteurs à conſulter. VII. 291. *a.*

FRATTA, (*Jean*) poëte du 16e. ſiecle. XVII. 89. *b.*

FRAUDE, elle peut ſe trouver, dans le diſcours, dans l'action, & même quelquefois dans le ſilence. La mythologie faiſoit de la fraude une des filles de l'enfer & de la nuit. VII. 291. *a.*

FRAUDE, *contravention*, *contrebande*. (*Comm.*) Différence entre ces trois choſes. La fraude & la contravention qui vient d'ignorance eſt punie comme celle que l'on commet de propos délibéré. VII. 291. *a.* Mauvais effets qui réſultent de la diſproportion qui ſe trouve entre le droit exigé & le prix de la choſe qui eſt l'objet de ce droit. Marchandiſes ſur leſquelles la contrebande ſe commet le plus ordinairement : confiſcations qui en ſont la peine. Punitions plus graves pour certaines contrebandes. Non ſeulement il n'eſt pas permis de frauder les droits ; mais c'eſt un devoir de conſcience de les payer. Préjudice que ces fraudes apportent au commerce. *Ibid. b.*

Fraude, diſtinguée de la contrebande. IV. 129. *b.* En quoi elle conſiſte : le légiſlateur n'y doit point donner lieu. 130. *b.* Suite d'obſervations ſur ce ſujet. 131. *a*, *b.* Punition de la fraude par les galeres. VII. 445. *a.* Eſpece de fraude nommée ſtellionat. XV. 509. *a.*

FRAVENFELD, (*Géogr.*) capitale de la Thurgovie, ſes révolutions, ſes privileges & ſon gouvernement. *Suppl.* III. 136. *a.*

FRAVENSTEIN, (*Géogr.*) château, ville & bailliage d'Allemagne dans la haute Saxe. Induſtrie des habitans des villages qui en reſſortiſſent. Château de même nom dans la haute Carniole. *Suppl.* III. 136. *a.*

FRAXINELLE. (*Botaniq.*) Caractere de ce genre de plante. VII. 291. *b.* On en diſtingue cinq ou ſix eſpeces. Deſcription de la fraxinelle commune. Veſicules pleines d'huile eſſentielle, dont les extrémités des tiges & les calices des fleurs ſont couverts. Vapeurs ſulphureuſes qui s'en exhalent dans les jours d'été. Contrées où la fraxinelle croît : tems où elle fleurit. *Ibid.* 292. *a. Voyez* DICTAMNE.

FRAXINELLE, (*Jardin. Agric.*) Elle peut être miſe au nombre des fleurs de la grande eſpece. Obſervations ſur la maniere de la multiplier & de la cultiver. VII. 292. *a.*

FRAXINELLE, (*Pharm. Mat. médic.*) elle porte le nom de dictamne dans les boutiques. Les feuilles de dictamne en matiere médicale déſignent celles du dictamne de Crete. C'eſt l'écorce de la racine de la fraxinelle qui eſt d'uſage en médecine. Caracteres de cette écorce. Principes dont elle eſt compoſée. Propriétés qu'on lui attribue. Sa doſe. Eau diſtillée des fleurs de fraxinelle. VII. 292. *b. Voyez* DICTAMNE.

FRAYÉ *aux ars*, (*Maneg. Maréch.*) en quoi conſiſte la maladie

maladie d'un cheval frayé aux ars. Ses cauſes. Comment on y remédie. VII. 292. *b.* Voyez *Suppl.* III. 413. *a.*

FRAYER, (*Gramm.*) acceptions communes de ce mot. VII. 292. *b.*

FRAYER, (*A la monnoie*) en quoi conſiſte ce crime. Dans un paiement où le frai attaque toutes les pieces, il eſt permis d'arrêter l'argent pour être juſtifié, par l'ordonnance de Louis XIV. VII. 292. *b.*

Frayer, s'érailler. VII. 292. *b.*

Frayer, terme de pêche: terme de vénerie. VII. 292. *b.*

FRAYEUR, ſes ſynonymes ſont *allarme*, *terreur*, *effroi*, *épouvante*, *crainte*, *peur*, *appréhenſion*. I. 277. *b.* XII. 480. *a.* Dernier degré de la frayeur. IV. 60. *b.* Cas qui prouvent qu'on peut mourir de frayeur. VII. 214. *b.* Cauſe de la ſueur dans la frayeur. XV. 628. *a.*

FRAYOIR, (*Vénerie*) lieu où le cerf brunit ſon bois. Plus il eſt vieux, plutôt il fraie. Comment on reconnoit au frayoir la hauteur de la tête du cerf. VII. 293. *a.*

Frayoir, voyez l'article *Vénerie*. XVI. 939. *b.*

FRÉDEGONDE. Obſervation ſur le tombeau de cette reine. VI. 864. *a.*

FRÉDÉRIC I, dit *Barberouſſe* & *le pere de la patrie*. (*Hiſt. d'Allem.*) treizieme roi ou empereur de Germanie ou d'Allemagne. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 136. *a*, *b.* 137. *a*, *b.*

Frédéric I, dit *Barberouſſe*, empereur. Il aſſiege inutilement Alexandrie. *Suppl.* I. 274. *a.* Il cherche à rétablir Uladiſlas ſur le trône de Pologne. *Suppl.* II. 9. *b.* Sa mort. IV. 592. *a.* *Suppl.* II. 667. *a*, *b.*

FRÉDÉRIC II, de la famille de Souabe, (*Hiſt. d'Allem.*) roi de Sicile & de Jéruſalem, 17e. roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I. 21e. empereur d'occident depuis Charlemagne. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 138. *a*, *b.* 139. *a*, *b.*

Frédéric II, empereur, protecteur des inquiſiteurs. VIII. 774. *a.* Excommunication fulminée contre lui par le pape. VI. 710. *b.* Il fait renaître l'anatomie. *Suppl.* I. 394. *a.*

FRÉDÉRIC III, dit *le Bel*, (*Hiſt. d'Allem.*) n'eſt point compté parmi les empereurs par les meilleurs chronologiſtes. Evénemens de ſon regne. *Suppl.* III. 140. *a.*

Frédéric III, empereur: ſon épitaphe. VIII. 777. *b.*

FRÉDÉRIC IV, ſucceſſeur d'Albert II. (*Hiſt. d'Allem.*) vingt-neuvieme empereur depuis Conrad I. Il fut ſurnommé *le pacifique*. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 140. *b.*

FRÉDÉRIC-AUGUSTE I, électeur de Saxe & roi de Pologne. XII. 934. *a.*

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, (*Hiſt. de Pologne*) électeur de Saxe, roi de Pologne. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 142. *b.*

FRÉDÉRIC I, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 144. *a.*

FRÉDÉRIC I, reconnu roi de Pruſſe en 1713. XIII. 532. *b.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Pruſſe, précis de ſon regne. XIII. 532. *b.*

FRÉDÉRIC II, roi de Pruſſe: anecdote ſur ce prince. IX. 460. *b.* Précis de ſon regne juſqu'à ce jour. XIII. 532. *b.* Son éloge. 533. *a.* Celui de ſes ouvrages. *Ibid.* Uſages qu'il fait de l'artillerie. *Suppl.* I. 611. *b.* Son palais à Charlottenbourg. *Suppl.* II. 368. *a.*

FRÉDÉRIC, (CODE) III. 572. *b.*

FRÉDÉRIC-MAURICE, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 37. *b.* 38. *a.*

FREDELINGHEN, ou *Fridlingen*, (*Géogr.*) fortereſſe d'Allemagne, près de Huningue, à trois quarts de lieue de Baſle. Suites de la victoire que le marquis de Villars remporta dans ce lieu en 1702 ſur l'armée impériale. *Suppl.* III. 144. *b.*

FREDPUY, ou *Fraispuits*, (*Hiſt. nat.*) petite montagne peu éloignée de Veſoul, qui vomit & élance quelquefois de ſon ſommet autant d'eau que le Véſuve de flammes. Deſcription de cette merveille. Effets ſemblables que préſente le puits de Braine, ſur le chemin de Beſançon à Omans. Conjecture ſur leur cauſe. *Suppl.* III. 145. *a.*

FREDUM, (*Juriſpr.*) droit qu'on payoit pour la protection accordée par le prince contre le droit de vengeance. III. 771. *a.*

FRÉGATAIRE, (*Comm.*) ce qu'on entend par ce mot au baſtion de France en Afrique. Fonctions & gages des frégataires. VII. 293. *a.*

FRÉGATE, (*Marine*) eſpece de vaiſſeau de guerre. Les Anglois ſont les premiers qui ont appellé ces bâtimens de ce nom. Ce mot *frégate* tire ſon origine de la mer Méditerranée: bâtimens qu'on y appelloit de ce nom. Deſcription des frégates depuis 32 juſqu'à 46 canons, & de celles depuis 30 juſqu'à 32. VII. 293. *a.* Frégate de 28 canons. Frégate de 22 à 24 canons. Les frégates au-deſſous de 20 ſont appellées *corvetes*. Devis d'une fregate de 145 pieds de long de l'étrave à l'étambot, 36 pieds de ban, & 15 pieds de creux. *Ibid. b.*

FRÉGATE *légere*. (*Marine*) VII. 294. *a.*

Frégate. Conſtruction des frégates de différentes grandeurs & capacités. XIII. 789. *b.* 790. *a.* Simpequir, eſpece de frégate. XV. 203. *a.*

FRÉGATE. (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau des Antilles. On prétend qu'il s'éloigne des terres de plus de 300 lieues. Chaſſe qu'il fait aux poiſſons volans. Iflette des frégates dans le petit cul-de-ſac de la Guadeloupe. On les a obligés de la déſerter en leur donnant la chaſſe pour avoir de leur graiſſe. Comment on les prend. VII. 294. *a.*

FREIDBERG, (*Géogr.*) ville de Miſnie. Auteur qui en a donné l'hiſtoire. Gens de lettres qu'elle a produits. VII. 294. *a.*

FREIENWALD, (*Géogr.*) 1°. petite ville d'Allemagne dans la Poméranie pruſſienne; 2°. petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe. Obſervations ſur les eaux minérales & les mines d'alun qui ſe trouvent dans ſon voiſinage. *Suppl.* III. 145. *a.* Canal nouveau fait aux environs de Fréienwald à la riviere de l'Oder. *Ibid. b.*

FREIGIUS, (*Jean-Thomas*) Juriſconſulte. VII. 306. *a.*

FREIN. (*Gramm. & Manege*) VII. 294. *b.*

Freins louvetés dont parlent quelques auteurs latins. V. 558. *b.*

FREIN *de la verge*. (*Anat. Chirur.*) Sa deſcription. Jeux de la nature auxquels ce ligament eſt ſujet. Moyens de remédier aux inconvéniens qui en réſultent. VII. 294. *b.*

Frein. Comment on remédie à ce défaut de conformation qui fait courber la verge dans l'érection. VIII. 412. *a.*

FREIN *de la langue*. (*Anat.*) Il arrive quelquefois dans les enfans nouveaux-nés, que cette membrane ſe continue juſqu'au bout de la langue. Comment on y remédie. Leçon que les moraliſtes tirent de ce que l'auteur de la nature a mis un frein à la langue & au membre viril. *Suppl.* III. 145. *b.* *Voyez* FILET.

FREIN *de la langue*, voyez *Filet*. Son prolongement contre nature dans un enfant. *Suppl.* I. 292. *a.*

Frein de la vulve, voyez *Fourchette*. *Suppl.* III. 145. *b.*

FREIND, (*Jean*) médecin. XI. 230. *b.*

FREINSHEMIUS, (*Jean*) ſavant littérateur. XVII. 374. *b.* Supplémens de Freinshemius. XV. 673. *b.*

FREISACH, ou *Frieſach*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle d'Autriche. Ses révolutions. Etabliſſemens & fondations dans ce lieu. *Suppl.* III. 145. *b.*

FREISTADT, correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 145. *b.*

FREJUS, (*Géogr.*) *forum Julii*, ville ainſi appellée de Jules-Ceſar. Elle a été la patrie d'Agricola, beau-pere de Tacite. Pourquoi Pline l'appelle *claſſica*. Sa ſituation. VII. 294. *b.*

Frejus ancienne. *Suppl.* IV. 10. *a.*

FRÊLE. Différence entre *frêle* & *fragile*. VII. 295. *a.*

FRELON, (*Hiſt. nat. Zoolog.*) inſecte du genre des guêpes. Dans les tems chauds ſa piquure eſt très-vive. En quoi les gâteaux des frelons different de ceux des guêpes ſouterreines. Deſcription de ces gâteaux. Matiere dont ils les forment. Lieux où l'on trouve les nids de frelons. Inſectes dont ils vivent. Reſſemblance des frelons avec les guêpes. VII. 295. *a.*

FREMINET, (*Martin*) peintre. V. 319. *a.*

FRÊNE. (*Bot.*) Caracteres de deux genres de plante de ce nom. Deſcription de cet arbre. On le met au nombre de ceux qui, par leur volume, tiennent le premier rang dans les forêts. Obſervations ſur ſon accroiſſement. Terrein & expoſitions qui lui conviennent le plus. VII. 295. *b.* Quels ſont les terreins auxquels il ſe refuſe. Moyens de le multiplier. Ce qui rend difficile ſa propagation en grand. Soins qu'on doit prendre pour faire venir le frêne de ſemence. Soins à prendre pour la tranſplantation. *Ibid.* 296. *a.* Qualités de ſon bois. Uſages qu'on en tire. Bois qu'on peut ſe procurer en élaguant ou étêtant l'arbre, quand il eſt dans ſa force. Le dégouttement du frêne endommage tous les végétaux qui en ſont atteints. Mais l'égout d'aucune eſpece d'arbre ne lui fait préjudice. Uſages qu'on tire de ſon feuillage: tems où l'on doit couper les rameaux. On pourroit employer le frêne pour l'ornement des jardins. Inconvénient qui le fait éloigner de tous lieux d'agrément. Auteur à conſulter ſur les propriétés médicinales du frêne. Eſpeces de frêne les plus connues. *Ibid. b.* Le frêne de la grande eſpece. Le frêne de la grande eſpece à feuilles panachées de jaune. Le frêne à feuilles rondes. Le frêne nain, ou de Montpellier. Le frêne à fleurs, originaire d'Italie: détails ſur cet arbre; c'eſt de tous les différens frênes, celui qu'on doit le plus employer dans les jardins d'agrément. Le frêne à feuilles de noyer. le frêne de la nouvelle Angleterre: détails ſur cet arbre, ſa culture, les lieux où on le cultive. Le frêne blanc d'Amérique: ſa deſcription. Vigueur de ces arbres. *Ibid.* 297. *a.*

FRÊNE, (*Bot. Agric.*) noms de cet arbre en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* III. 145. *b.* Enumération de huit eſpeces. Lieux où elles croiſſent. Leurs deſcriptions, culture, qualités & uſages. *Ibid.* 146. *a.*

Frêne épineux, voyez *Fagara*. *Suppl.* III. 1. *b.* Le chionantho greffé avec ſuccès ſur ce frêne. 259. *b.*

FRÊNE. (*Pharm. Mat. médic.*) Principes qu'il contient. Pro-

priétés de ſon écorce & de ſon ſel. De la graine de frêne : nom qu'on lui donne dans les boutiques : qualité de cette graine. Uſage qu'on en fait en Angleterre. VII. 297. *b.*

Frêne, de l'écorce de cet arbre. V. 349. *b. Suppl.* III. 807. *a.* Manne tirée du frêne. X. 41. *b. &c.* Eſpece de frêne dont on tire du ſucre en Amérique. XV. 617. *a.*

FRENICLE, (*Bernard*) un des plus grands arithméticiens de ſon tems. VI. 221. *a*, *b.*

FRÉQUENCE, différentes impreſſions que font ſur nous les choſes par leur fréquence ou leur rareté. V. 832. *b.*

FRÉQUENTATIF, (*Gramm.*) verbes appellés de ce nom en latin. Le ſupin doit être regardé comme le générateur unique & immédiat de ces verbes. Dans la dérivation de fréquentatifs, dont les primitifs ſont de la premiere conjugaiſon, l'uſage a autoriſé le changement de la voyelle *a* du ſupin générateur terminé en *atum*. VII. 297. *b.* Obſervations ſur les fréquentatifs dont les verbes primitifs ſont de la ſeconde conjugaiſon; ſur ceux qui viennent des verbes dont la ſeconde perſonne ſe termine en *gis*. De quelle maniere les latins prononçoient le *g*. L'auteur explique comment les fréquentatifs de ces verbes venoient du ſupin, comment *agitare* venoit du ſupin du verbe *ago*. Raiſon pour laquelle les verbes de la quatrieme conjugaiſon forment régulierement leurs fréquentatifs. Verbes de la troiſieme conjugaiſon qui ont eu deux fréquentatifs. Les verbes *vellico*, *fodico* ne doivent point être regardés comme fréquentatifs, mais comme diminutifs. *Ibid.* 298. *a.* Verbes qui ont à la fois un ſens fréquentatif & un ſens diminutif: obſervation ſur la dénomination qu'on doit leur donner. C'eſt mal-à-propos que Turnebe & Voſſius ont placé *dormitare* dans la claſſe des verbes deſideratifs. Remarques générales. 1°. Tous les fréquentatifs ſont de la premiere conjugaiſon. 2°. Ils ſuivent invariablement la nature de leurs primitifs, étant comme eux abſolus ou relatifs. *Des fréquentatifs dans la langue françoiſe.* Robert-Etienne prétend que nous n'en avons point, quant à la ſignification. Trois eſpeces de fréquentatifs en françois. 1. Les fréquentatifs naturels à la langue: ils ſont en général terminés en *ailler. Ibid. b.* 2. Les fréquentatifs faits à l'imitation de la langue latine terminés en *oter*. 3. Les fréquentatifs étrangers dans la langue françoiſe, & qui ont pris un air françois par la terminaiſon en *ter*. Réfutation du ſentiment de Robert-Etienne allégué ci-deſſus. *Ibid.* 299. *a.*

FRERAGE & *parage*. (*Ancien droit féodal*) VII. 489. *b.* XI. 896. *a.*

FRÈRE. (*Juriſpr.*) Trois ſortes de freres; les germains, les conſanguins, les utérins. D'où procedent la qualité de frere naturel & celle de frere légitime. Ce qu'on entend par frere adoptif. Un frere ne peut épouſer la veuve de ſon frere. Un frere peut être libre & l'autre eſclave ou ſerf. Avantages du frere aîné dans le partage des biens nobles. En pays de droit écrit, les freres germains ſuccedent à leur frere ou ſœur décédés, *&c.* De la ſucceſſion des freres & ſœurs en pays coutumier. Un frere ne peut engager ſon frere ou ſa ſœur ſans leur conſentement. Un frere ne peut agir pour l'autre, pour venger l'injure qui lui a été faite. Le frere majeur eſt tuteur légitime de ſes freres & ſœurs mineurs ou en démence. En quel cas, ſelon les loix romaines, un frere peut agir contre ſon frere. VII. 299. *b.*

Freres germains, conſanguins & utérins: leurs droits de ſucceſſion. III. 901. *b.* 902. *a.* V. 75. *a*, *b*, *&c.*

Frere adoptif. VII. 299. *b.*

Frere, beau- VII. 299. *b.*

Frere conjoint des deux côtés. VII. 299. *b.*

Frere conſanguin. VII. 299. *b*

Frere, demi- VII. 299. *b.*

Freres germains. VII. 300. *a.*

Frere de lait. VII. 300. *a.*

Frere légitime. VII. 300. *a.*

Frere naturel. VII. 300. *a.*

Frere patruel. VII. 300. *a.*

Frere utérin. Ouvrages à conſulter. VII. 300. *a.*

FRERES, (*Droit nat.*) devoirs des freres entr'eux. I. 370. *b.* XVII. 790. *a.* Relâchement des liens de fraternité dans les pays de luxe. *Ibid.*

FRERE, (*Hiſt.*) le nom de *frere* donné dans pluſieurs occaſions comme une marque d'union & d'amitié. VII. 300. *a.*

Freres convers, laïcs retirés dans des monaſteres : leur emploi. Quels étoient ceux qu'on nommoit *convers* dans les premiers tems. Signification qu'on donna à ce nom dans le onzieme ſiecle. Inſtituteur de cette eſpece de religieux. Les chartreux les nommoient *freres barbus*. Pourquoi les laïcs ne pouvoient être clercs. — VII. 300. *a. Voyez* CONVERS.

Freres extérieurs ou *lais*. VII. 300. *a.*

Freres externes. VII. 300. *b.*

Freres lais. Ce ſont proprement les domeſtiques de ceux qu'on nomme *moines du chœur* ou *peres*. Inſtituteur des freres lais. On prétend que cette diſtinction eſt venue de l'ignorance des laïcs; mais il y a plus d'apparence qu'elle n'eſt qu'un effet de la vanité humaine. L'inſtitution des freres lais a été pour les religieux une grande cauſe de relâchement & de diviſion. Auteurs à conſulter. VII. 300. *b.*

Freres lais. IX. 175. *b.* Leur inſtitution. Mauvais effets de cette diſtinction entre les religieux. XI. 599. *b.*

Freres mineurs. VII. 300. *b.*

Freres ſervans. VII. 300. *b.*

Freres ſpirituels. VII. 300. *b.*

Freres, terme conſacré à certaines congrégations religieuſes, & à certaines ſociétés laïques & obſcures: telles ſont celles dont il eſt parlé dans les articles ſuivans. VII. 300. *b.*

Freres cordonniers. Origine de cette ſociété. VII. 300. *b.* En quoi conſiſte leur inſtitut. Privileges de cette ſociété. Les gens dévoués au célibat ont toujours été protégés & favoriſés avec une prédilection également contraire à la juſtice & à l'économie nationale. *Ibid.* 301. *a.*

Freres tailleurs, compagnons tailleurs mis en ſociété, *&c.* VII. 301. *a.*

FRERES D'ARMES, (*Hiſt. mod.*) aſſociation entre deux chevaliers: le mot de frere étoit anciennement un terme d'amitié. XVII. 790. *a.* Il étoit ſur-tout commun entre gentilshommes qui avoient ſervi enſemble. *Ibid. b.* Echange d'armes que faiſoient les deux chevaliers, & engagement qu'ils prenoient en devenant freres d'armes: marques & effets de leur intimité d'union. *Ibid.* Voyez FRATERNITÉ D'ARMES.

FRERES DE LA CHARITÉ, (*Hiſt. eccl.*) ordre religieux inſtitué dans le ſeizieme ſiecle, & conſacré aux pauvres malades. De tels religieux ſont les plus dignes d'être protégés par le gouvernement. Leur occupation eſt la ſeule même qui convienne à des religieux. Ils ne devroient être deſtinés ni aux fonctions du miniſtere évangélique, ni à l'inſtruction de la jeuneſſe. VII. 301. *a.* ſi ce n'eſt dans les matieres d'érudition. C'eſt mal-à-propos que les religieux prennent à la lettre l'ordre de J. C. d'abandonner pour lui notre pere, notre mere, notre famille, nos biens, nos amis. *Ibid. b.*

Frere. Ce nom étoit donné à des empereurs collegues. Exemples. Cette coutume ſe pratiquoit de tout tems entre des rois de divers royaumes: elle avoit lieu entre les empereurs romains & les rois de Perſe. VII. 301. *b.*

Freres blancs, ſecte qui parut en Pruſſe dans le quatorzieme ſiecle. Pourquoi ils prirent ce nom. Révélations dont ils ſe vantoient. Leur ſecte s'éteignit d'elle-même. VII. 301. *b.*

Freres bohémiens, nom que prirent dans le quinzieme ſiecle certains Huſſites, qui ſe ſéparerent des Calixtins. Quels furent leurs chefs. Doctrine qu'ils profeſſoient. Pourquoi ils furent chaſſés d'Allemagne. VII. 301. *b.*

Freres Polonois; Sociniens, Antitrinitaires, *&c.* Pourquoi ils prirent le nom de freres Polonois. Ils furent chaſſés de Pologne en 1660. Bibliotheque des freres Polonois. VII. 302. *a.*

FRERES SERVANS, (*Hiſt. mod.*) ce ſont ceux de l'ordre de Malthe qui ſont dans la derniere des trois claſſes de l'ordre. Quel fut l'auteur de la diſtribution de cet ordre en trois claſſes. Comment ſe fit cette diſtribution. VII. 302. *a.*

FRERET, (*Nicolas*) ſes recherches ſur les antiquités chinoiſes. IV. 981. *b.* Son ſentiment ſur l'époque où les Grecs connurent l'équitation. V. 887. *a*, *b.*

FRERE. (*Jean le*) *Suppl.* III. 711. *b.*

FRESANGE, (*Juriſpr.*) droit de porc dû en certains lieux aux officiers des eaux & forêts. Etymologie de ce mot. Anciens monumens où il en eſt parlé. Ce droit ſe changeoit ſouvent en argent ou autres eſpeces. Obſervations de M. de Lauriere ſur ce droit. VII. 302. *a.*

FRESCATI, ou FRASCATI, (*Géogr.*) *Tuſculum*, petite ville d'Italie, à 12 milles de Rome, avec un évêché. Ses maiſons de plaiſance. Deſcription de l'hermitage que le cardinal Paſſionéi avoit fait dans ce lieu, mais qui a été démoli en 1767 après la mort violente de ce cardinal. *Suppl.* III. 147. *a.*

FRESNOI, (*Charles Alphonſe du*) peintre. V. 320. *b.*

FRESQUE, (*Peint.*) ce qu'on entend par peindre à freſque. Comment les Italiens expriment cette façon de peindre. Détails ſur les opérations néceſſaires pour cette ſorte de peinture. Examen raiſonné de l'endroit où l'on veut l'exécuter. Préparations qu'on doit faire ſur le mur. VII. 302. *b.* L'artiſte eſt obligé de peindre au premier coup avec les couleurs propres au travail. Avantages & inconvéniens de ce genre de peinture; 1°. l'eſquiſſe terminée de la compoſition qu'on veut peindre. *Ibid.* 303. *a.* Avantages de cette ſorte d'eſquiſſe. On ne peut dans la peinture à freſque commencer une partie du tableau, ſans être obligé de la terminer dans ſa journée. 2°. L'uſage des cartons. Ce qu'on entend par le mot *carton:* en quoi conſiſte cet uſage. *Ibid. b.* Couleurs indiquées par pluſieurs bons auteurs, comme les plus convenables pour peindre à freſque. Le blanc de chaux : maniere de le préparer. Poudre faite avec du marbre blanc pilé. Le blanc de chaux préférable à cette poudre. Autre blanc, celui de coquilles d'œufs. Maniere de le préparer. Le cinnabre. *Ibid.* 304. *a.* Comment on le rend propre à la peinture à freſque. Le vitriol brûlé. La terre rouge. L'ochre. Le jaune de Naples. Le verd de Vérone. La terre d'ombre. Le noir de Veniſe. Le noir de charbon. L'émail. L'outremer.

Ibid. b. Couleurs nuiſibles à la freſque : couleurs qui lui ſont propres. Couleurs délicates qui demandent des précautions. Comment on prépare & l'on diſpoſe toutes ces couleurs au moment où l'on veut peindre. Une précaution eſſentielle eſt d'éprouver les mêlanges & les teintes que l'on veut faire. Comment on s'aſſure de l'accord des couleurs. Divers moyens dont on doit ſe précautionner. *Ibid.* 305. *a.*

FRESQUE, (*Peint. Antiq.*) comment on peut rendre les freſques moins altérables par la pluie. Des freſques trouvés à Herculanum. *Suppl.* III. 147. *a.* Freſques ſciés ſur le mur. *Ibid. b.*

Freſque, obſervations ſur les freſques des anciens. *Suppl.* II. 632. *a.* Ce genre de peinture rétabli à Rome du tems d'Auguſte. XII. 274. *a.* Inconvéniens & avantages de la peinture à freſque. 278. *a.* Maniere égratignée, eſpece de freſque. V. 432. *b.* Des peintures à freſque trouvées à Herculanum. VIII. 152. *a*, *b.* *Suppl.* III. 351. *b.* 352. *a.*

FRET ou FRETAGE, (*Comm.*) louage d'un navire. VII. 305. *a.*

Fret, droit qu'un maître de navire ſe réſerve lorſqu'il donne ſon vaiſſeau à fret. II. 219. *b.* Comment ſe fait l'évaluation du fret. V. 632. *a.* IX. 403. *b.* Comment ſe fait l'évaluation du tonneau pour le prix du fret. XVI. 410. *a. b.*

Fret, droit que les vaiſſeaux étrangers paient aux bureaux des fermes du roi. Quelles ſont les nations étrangeres dont les vaiſſeaux ſont délivrés de ce droit. VII. 305. *b.*

Fret, équipement de navire. VII. 305. *b.*

FRETE, (*Blaſon*) meuble d'armoiries. De l'étymologie de ce mot. Ecu frété. Croix frétée. *Suppl.* III. 147. *b.*

FRETE, (*Blaſon*) eſpece de fretes appellées treillis. XVI. 578. *a.*

FRETER, *affreter*, (*Marine*) différente ſignification de ces mots. *Suppl.* I. 190. *a.*

FRETEVAL, (*Géogr.*) village près de Blois, où l'arriere-garde de Philippe-Auguſte fut défaite en 1194. Son ſceau & ſes archives furent enlevés par les Anglois. Réflexion ſur cet événement. *Suppl.* III. 147. *b.*

FREUDENTHAL, (*Géogr.*) château, ville & ſeigneurie de la Haute-Siléſie. Obſervations ſur ce ſujet. *Suppl.* III. 147. *b.*

FREUX, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau, qui reſſemble preſque entiérement à la corneille. En quoi l'un differe de l'autre. Alimens dont le freux ſe nourrit. VII. 305. *b.*

FREYA, ou FRIGGA, (*Hiſt. anc. Mythol.*) une des divinités des anciens Saxons. Comment on la repréſentoit. On prétend que c'eſt de *Freya* que vient le *Freytag* des Allemands, & que cette divinité répond à la Vénus des Latins. Réflexions de l'auteur ſur ce ſujet. VII. 306. *a.*

FREYBERG, en Miſnie : jaſpe très-ſingulier qui ſe trouve près de cette ville. VIII. 467. *a.*

FREYER, (*Hiſt. du nord*) roi du nord, qui fut placé au rang des dieux. Origine du nom *freytag* donné au vendredi par les Allemands. *Suppl.* III. 148. *a.*

FREYGRAVES, (*Hiſt. mod. & Droit politiq.*) Voyez VRYGRAVES.

FREYMONIUS, (*Volfgang*) ſon ouvrage ſur le digeſte. IV. 997. *b.*

FREZIER, exagérations de cet écrivain. IX. 315. *a.*

FRIBOURG, (*Géogr.*) capitale du Briſgaw en Souabe. Diverſes obſervations ſur cette ville. Sa ſituation. Cette ville eſt la patrie du moine Schwartz, & de J. Thomas Freigius. VII. 306. *a.*

FRIBOURG, (*Géogr.*) ville en Suiſſe. Tems de ſa fondation. Celui où elle fut reçue au nombre des cantons. Son gouvernement. Sa ſituation. Auteurs à conſulter. VII. 306. *a.*

FRICENTI, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 148. *a.*

FRICHE, terres laiſſées en friche dans le royaume de France. VI. 532. *b.*

FRICTION, (*Chirur.*) Elle eſt au rang des exercices néceſſaires à la ſanté : c'eſt une des ſix choſes non naturelles. Quelles ſont les perſonnes auxquelles les frictions ſeroient utiles. Trois eſpeces de frictions, ſelon Ambroiſe Paré ; la forte, la douce, la modérée. Divers cas dans leſquels la forte eſt d'une grande utilité. Le degré de force qui établit la différence des trois eſpeces de frictions eſt relatif au tempérament, à la maladie, à l'âge. Frictions conſeillées par de très-grands maîtres pour la cure de la léthargie, de l'apoplexie, & pour rappeller à la vie les noyés. VII. 306. *b.* Effets de la friction douce & légere. En quels cas elle convient. Utilité de la friction modérée, circonſtances dans leſquelles on la recommande. Attentions qu'exigent les frictions pour être adminiſtrées ſagement. Divers remedes au bon effet deſquels les frictions modérées préparent. VII. 307. *a.* Leur utilité dans la cure de l'anchyloſe, dans les fievres continues où les malades ont preſque toujours les extrémités froides. Frictions ordonnées par Ambroiſe Paré dans le cas d'une fracture de l'os de la cuiſſe cauſée par un coup de feu. Il eſt convenable, avant de changer de linge dans les ſueurs, de ſe faire frotter modérément : ces frictions préviennent la laſſitude. *Ibid. b.*

Friction. De l'uſage des frictions. XVII. 198. *a*, *b.* 199. *a.* Elles étoient employées chez les Grecs pour les athletes. IX. 758. *a*, *b.* Belles cures opérées par les frictions. III. 776. *b.* Frictions propres à réchauffer ſans douleur les parties froides. VII. 331. *a.* Fumigations reçues par friction. 367. *a.* Frictions mercurielles capables d'exciter la ſalivation. VIII. 360. *a*, *b.* Explication de leur effet. XV. 48. *a.*

Friction, mouvement que le chirurgien fait dans l'opération de la ſaignée pour pouſſer le ſang vers la ligature. VII. 307. *b.*

Friction mercurielle. Voyez VÉROLE.

FRIDDES, (*Richard*) théologien. XIV. 744. *a*, *b.*

FRIDERICKS-HALL, ou *Friderickſtadt*, en Norvege. (*Géogr.*) Charles XII tué au ſiége de cette ville en 1718. VII. 307. *b.*

FRIDERICHSTADT, (*Géogr.*) ville maritime de Norwege. Force de cette place. Son origine. *Suppl.* III. 148. *a.*

FRIDERICIA, ou *Friderichſodde*, (*Géogr.*) ville de Danemarck, dans le nord-Jutland. Sa deſcription. Ses révolutions. Droits qui s'y perçoivent. *Suppl.* III. 148. *a.*

FRIDERICKSTADT, ville de Jutland. VII. 307. *b.*

FRIDEWALD, (*Géogr.*) château & bailliage d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin. Obſervations ſur l'un & ſur l'autre. *Suppl.* III. 148. *a.* Ancienne ville du même nom dans la Weſtphalie, & dans le comté de Sayn. *Ibid. b.*

FRIDLEF I. (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck qui régnoit à-peu-près ſoixante ans avant J. C. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* III. 148. *b.*

FRIDLEF II. fils de Frothon III. roi de Danemarck. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 148. *b.*

FRIDLEF II, roi de Danemarck. Service qu'il rendit à Haldan I, roi de Suede. *Suppl.* III. 287. *a.*

FRIEDBERG, (*Géogr.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin. Sa place à la diete & dans les aſſemblées du cercle dont elle eſt membre. Ce qu'elle paie pour les mois romains & pour ſa chambre impériale. Cauſes qui l'ont fait décheoir de ſon opulence. *Suppl.* III. 148. *b.*

Friedberg, ville d'Allemagne en haute Saxe. Sa ſituation. Villes compriſes dans le cercle du même nom auquel elle appartient. *Suppl.* III. 149. *a.*

Friedberg, comté d'Allemagne dans le cercle de Souabe. Seigneurs auxquels il appartient. Ville du même nom dans la haute Baviere. *Suppl.* III. 149. *a.*

FRIEND, (*Jean*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 354. *b.*

FRIGANE ou *Phrigane*, (*Inſectol.*) inſecte aquatile tetroptere. Deſcription & hiſtoire naturelle de cet animal. *Suppl.* III. 149. *a.* Ouvrage à conſulter. *Ibid. b.*

FRIGIDITÉ, (*Juriſpr.*) état d'un homme impuiſſant : ſon mariage eſt nul. Trois cauſes de frigidité, l'une qui provient de naiſſance, l'autre de cas fortuit, la troiſieme de maléfice. La ſeconde cauſe ſi elle eſt ſurvenue depuis le mariage, ne peut lui donner atteinte. Sur la troiſieme, voyez *Aiguillette*, *Ligature*, *Maléfice*, *Nouement d'aiguillette*, *Impuiſſance*. Auteurs à conſulter. VII. 308. *a.*

Frigidité, remedes contre ce défaut. *Suppl.* I. 483. *a*, *b.*

FRIGORIFIQUE, (*Phyſiq.*) l'exiſtence des parties frigorifiques réelles ſoutenue par les Gaſſendiſtes. Quelques philoſophes n'en admettent point d'autres que les ſels nitreux. Cauſes du froid, ſelon le docteur Clarke. Pourquoi, ſelon le même, le froid empêche la corruption. VII. 308. *a.*

Frigorifiques particules, par leſquelles on a expliqué la congelation. III. 864. *b.* 865. *b.* Réflexions ſur cette hypotheſe. VII. 314. *a.* 679. *b.*

FRIMAT, *voyez* GIVRE.

FRIOUL, (*Géogr.*) province de l'état de Veniſe. Ses bornes & ſon étendue. Ses principales rivieres. Sa capitale. Auteurs à conſulter. VII. 308. *b.*

FRIOUL, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 149. *b.*

Frioul, mine de mercure dans cette province. VIII. 504. *b.*

FRIPIER, (*Comm.*) obſervations ſur l'état & la police de cette communauté à Paris. VII. 308. *b.*

FRISCHLIN, (*Nicodeme*) poëte. XVII. 646. *a.*

FRILCHE-NAFF, *le*, (*Géogr.*) golfe de la mer Baltique ſur les côtes de Pruſſe. Deſcription de cette eſpece de lac. Rivieres qui s'y jettent. Preſqu'iſle longue & étroite qui ſépare la plus longue portion de ce golfe d'avec la mer. Son origine. Sa population. *Suppl.* III. 149. *b.*

FRISE, (*Marine*) ornement de ſculpture. VII. 308. *b.*

FRISE, (*Archit.*) Métopes & triglyphes de la friſe dorique. X. 470. *a.* XVI. 639. *b.* *Voyez* ENTABLEMENT.

Friſe, *cheval de*, III. 308. *b.* Cheval de friſe, figure ſymbolique. XV. 729. *b.*

Friſe, ſignifications de ce mot en lutherie. VII. 309. *a.*

FRISE, (*Comm.*) étoffe de laine qui ſe fabrique principalement à Colcheſter. Ordonnance relative à la fabrication de cette ſorte d'étoffe. VII. 309. *a.*

Friſe, ratine groſſiere. Toile forte & ferme. VII. 309. *a.*

FRISE, (*Menuif.*) VII. 309. *a.*

FRISE, (*Géogr.*) une des Provinces-Unies. Ses bornes & ſon étendue. Qualité du terroir. Diviſion de cette province. Le prince d'Orange choiſi pour ſtadhouder par cette province. De la Friſe ancienne. VII. 309. *a.*

Friſe, ce qu'elle étoit anciennement. VIII. 245. *a.* Partie orientale de la Friſe. XI. 492. *a.* Partie occidentale, *voyez* WEST-FRISE.

FRISÉ, *le*, (*Ruban.*) XII. 133. *b.* XVI. 424. *b.*

FRISER, (*Perruq.*) Deſcription de cette opération. VII. 309. *a.*

Friſer, *fers à.* VI. 505. *a.*

FRISER *les ſabords*, (*Marine*) VII. 309. *b.*

Friſer les étoffes de laine. Ce ſont pour l'ordinaire les étoffes mauvaiſes ou médiocres qui ſont ſoumiſes à cette opération. L'étoffe friſée n'eſt bonne ni contre la pluie ni contre le froid. Tout le mérite de l'invention de friſer ne conſiſte que dans la nouveauté. Deſcription de la machine à friſer. Détails ſur l'opération même. VII. 309. *b.*

Friſer les étoffes. Machine à cet uſage, vol. III. des planch. Draperie, pl. 10 & 11.

FRISER, (*Imprim.*) On exprime par ce mot le mauvais effet d'une ligne d'impreſſion qui paroît doublée ſur elle-même. D'où provient ce défaut. Comment l'ouvrier peut y remédier. VII. 310. *a.*

Friſer, en terme de plumaſſier. VII. 310. *a.*

FRISI, (*le P.*) De ſon ouvrage ſur la gravité. *Suppl.* IV. 534. *a*, *b.*

FRISINGHE, évêque de Frinſinghe en Allemagne. IV. 69. *a.*

FRISONS, hiſtoire des Friſons. VIII. 245. *a.* Chevaliers Friſons. IV. 394. *b.* Loi des Friſons. IX. 652. *a.* 653. *b.* 661. *a.*

FRISQUETTE, *tailler la* (*Imprim.*) XV. 857. *b.*

FRISSON, (*Médec.*) Cauſes du friſſon. Si ces cauſes ne ſont qu'inſtantanées, la convulſion de la peau eſt appellée friſſonnement. Ces mouvemens contre nature ne different du tremblement des membres que par le ſiege & l'intenſité des cauſes qui les produiſent. VII. 310. *b.*

Friſſon, ſymptôme de fievre. VI. 720. *a.* 723. *a.* Friſſon qui perſiſte avec le ſentiment de la chaleur. 730. *b.* 731. *a.* Fievre accompagnée de friſſon. 734. *a.* 737. *a.* Sueurs qui ſurviennent après les friſſons. XV. 629. *a*, *b.* 630. *b.*

FRISSONNEMENT, eſpece de friſſonnement appellé horripilation. VIII. 312. *b.*

FRISURE des cheveux pour perruque. XII. 405. *a*, *b.*

FRITILLAIRE, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Deſcription de l'eſpece de fritillaire la plus commune. Lieux où on la trouve. VII. 311. *a.*

FRITILLAIRE, (*Jardin.*) On en voit dans les jardins un grand nombre d'eſpeces, colorées, variées & diverſement panachées. Tems où paroît cette fleur. Détails ſur ſa culture & ſur la maniere de la multiplier. Auteur à conſulter. VII. 311. *a.*

FRITTE, (*Verrerie*) Définition. Fours à fritte. VII. 311. *a.*

Fritte, compoſition de la fritte pour les porcelaines d'Europe. XIII. 117. *b.* Qualité des porcelaines dans leſquelles on l'emploie. 122. *b.* Fritte dans les verreries; fours à fritte. XVII. 134. *a*, *b.*

FRIVOLES *propoſitions*, (*Logiq.*) XIII. 483. *a*, *b.*

FRIVOLITÉ, (*Morale*) Objets qu'on doit appeller frivoles. Hommes frivoles. Cauſes de la frivolité. Le peu d'étendue & de juſteſſe dans l'eſprit, la vanité, le défaut de paſſions & de vertus. Si la frivolité pouvoit exiſter long-tems avec de vrais talens & l'amour des vertus, elle détruiroit l'un & l'autre. Remede contre la frivolité. VII. 311. *a.*

FROBEN, (*Jean*) imprimeur. VIII. 35. *a.* 626. *b.*

FROBENIUS, (*éther de*) VI. 51. *b.* IX. 566. *b.* XVII. 366. *b.*

FROC, vêtement de religieux. Son état même. VII. 311. *b.*

FROC, (*Comm.*) étoffe groſſiere qui ſe fabrique à Bolbec, Gruches, & autres lieux de Caux. Détails ſur la nature & le travail de cette ſorte d'étoffe. VII. 311. *b.*

FROCS, ou *Fros*, (*Juriſpr.*) terres en friche, lieux publics & communs à tous. Coutumes qui en parlent. VII. 312. *a.*

FROHBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Saxe électorale. Ouvrages qui s'y fabriquent. Seigneur qui la poſſede. *Suppl.* III. 149. *b.*

FROID, (*Phyſiq.*) Deux acceptions de ce mot; il ſignifie la ſenſation que nous éprouvons & la cauſe de cette ſenſation. Pour développer la nature du froid, conſidéré dans les corps comme une qualité ſenſible, il eſt néceſſaire d'en expoſer les principaux effets. De la condenſation cauſée par le froid. L'eau & les liqueurs aqueuſes ſe condenſent juſqu'au moment qui précede la congelation; mais en ſe gelant elles ſe dilatent. Cauſe de ce phénomene; *voyez* CONDENSATION. VIII. 312. *a.* Le fer dans les premiers inſtans qu'il perd la liquidité qu'il avoit acquiſe par la fuſion, ſe trouve dans le même cas que les liqueurs aqueuſes. Le froid lie les corps, & leur donne de la conſiſtance. Les philoſophes ne ſont pas d'accord ſur la nature du froid. Examen de la doctrine d'Ariſtote & des Péripatéticiens ſur ce ſujet. Celle d'Epicure, de Lucrece, & de Gaſſendi. Selon la plupart des phyſiciens modernes, le froid en général n'eſt qu'une moindre chaleur. *Ibid. b.* Doctrine de s'Graveſande ſur le froid. Cette maniere de le concevoir comme une diminution de chaleur eſt ſimple, naturelle; elle ne multiplie point les principes ſans néceſſité; elle rend raiſon des phénomenes. Pour les expliquer, elle n'a point recours à de vaines ſuppoſitions; la diminution de chaleur, & la force de cohéſion ſuffiſent à tout. Ce qu'on entend ici par force de cohéſion. Cette force eſt ſans ceſſe en oppoſition avec la chaleur. Ce n'eſt point préciſément par le défaut de chaleur, que les corps ſe réduiſent à un moindre volume. C'eſt la force de cohéſion qui condenſe les corps. La cohéſion eſt d'autant plus forte, que la chaleur eſt plus affoiblie. *Ibid.* 313. *a.* C'eſt ainſi qu'un fluide devient une maſſe ſolide, quand il eſt privé d'une partie de ſa chaleur. Explication que donne Muſſchenbroeck de la cauſe de la congelation. D'où vient, ſelon le même phyſicien, l'augmentation du volume de l'eau glacée. Autres hypotheſes pour l'explication de ce phénomene. *Ibid. b.* Obſervations & expériences qui prouvent qu'un corps n'eſt jugé froid, que quand il eſt moins chaud que les parties de notre corps auxquelles il eſt appliqué; quoiqu'à d'autres égards le degré de ſa chaleur ſoit conſidérable. Les nuits froides de certains pays ſitués ſur la zone torride, ſeroient jugées fort tempérées dans d'autres climats. Tous les autres effets du froid s'expliquent avec la même facilité par la ſimple notion d'une chaleur affoiblie. C'eſt en vain qu'on auroit recours à des parties frigorifiques, dont l'exiſtence, pour ne rien dire de plus, n'eſt nullement prouvée. Les particules ſalines qui augmentent le froid de la neige ou de la glace pilée, ne ſont point frigorifiques dans le ſens qu'on attache communément à ce terme. *Ibid.* 314. *a.* Ce qu'on entend par froid abſolu. Il y a apparence qu'il n'exiſte point dans la nature. Des cauſes qui peuvent opérer le refroidiſſement des corps; les unes ſont naturelles, les autres artificielles.

Cauſes du froid naturel. C'eſt dans l'atmoſphere que ce froid s'excite le plus promptement. Il peut pénétrer dans la terre juſqu'à la profondeur de 90 à 100 piés. Voyez au mot *Chaleur*, les cauſes du froid en hiver. Cauſes particulieres & accidentelles qui ſe mêlent à la cauſe générale; la ſituation particuliere des lieux; cauſes du froid qu'on éprouve ſur les montagnes. *Ibid. b.* Les pays ſitués vers le milieu des continens, ſont plus froids que ceux qui ſont voiſins de la mer; la nature du terrein mérite une conſidération particuliere: quels ſont les terreins qui attirent le froid: l'action même du ſoleil contribue au froid ſur des terreins de cette eſpece. Il y a dans l'intérieur de la terre un fonds de chaleur qui n'eſt point aſſujetti à la viciſſitude des ſaiſons; ainſi la terre doit pouſſer hors d'elle-même des vapeurs chaudes, dont la quantité doit varier à cauſe des fréquens changemens qui arrivent dans l'intérieur du globe. *Ibid.* 315. *a.* Tout ce qui vient d'être dit, ſert à rendre raiſon de certains froids exceſſifs très-peu proportionnés à la latitude des lieux où on les éprouve. Raiſon pour laquelle les hivers ſont plus rigoureux en Siléſie, entre les 50 & 60 degrés de latitude, que dans la plupart des autres pays ſitués entre les mêmes paralleles. Conjoncture de M. Halley, ſur la cauſe du froid exceſſif qu'on éprouve dans le nord-oueſt de l'Amérique. Cauſe du froid qui regne dans la partie méridionale de la Tartarie Chinoiſe ou Moſcovite; de celui qui regne dans le Canada. Comment les vents contribuent à rafraîchir l'air. Cauſe du froid du vent du nord dans notre hémiſphere, & de la chaleur du vent du midi. *Ibid. b.* On remarque ſouvent en hiver que quand le vent paſſe ſubitement du ſud au nord, un froid vif & piquant ſuccede tout-à-coup à une aſſez douce température: quelle en eſt la raiſon. Le froid eſt plus général ou plus particulier, ſelon que le vent du nord regne ſur une étendue plus ou moins grande de pays. Le froid eſt plus grand lorſqu'il vient de régions plus voiſines du pole. L'air comprimé vers le pole par le vent du ſud, peut enſuite ſe rétablir avec force, & occaſionner un vent du nord qui ſera très-froid: de telles circonſtances peuvent rendre le froid plus conſidérable & plus général. Quel eſt le tems que le vent peut employer à venir du nord juſqu'à Paris. *Ibid.* 316. *a.* L'auteur examine ſi le vent du nord ſouffle de haut en bas, ou dans une direction horizontale, ou de bas en haut. Un vent eſt froid lorſqu'il prend la direction de haut en bas. Effet des vents qui ont paſſé ſur les ſommets des montagnes. Cauſes du froid de l'automne & du printems. Les vents peuvent auſſi apporter du dérangement dans les climats. Comment les vents d'eſt & d'oueſt peuvent contribuer à la rigueur de l'hiver. Circonſtances qui peuvent rafraîchir le vent du ſud. Changement de direction que peut éprouver le vent du nord, ſans perdre ſon degré de froid. Pourquoi en 1709 il gela très-fort à Paris pendant un petit vent de ſud. *Ibid. b.* Ce n'eſt point lorſque les vents ſoufflent avec le plus de violence que le plus

grand

grand froid ſe fait ſentir. Pourquoi un air agité nous paroît plus froid qu'un air tranquille refroidi au même degré. Quelle eſt la raiſon pour laquelle le plus grand froid ſe fait ſentir chaque jour environ une demi-heure après le ſoleil levé. Table des plus grands degrés de froid obſervés juſqu'ici en différens lieux de la terre. *Ibid.* 317. *a.* Effets du froid rigoureux qu'éprouverent à Tornea les académiciens qui allerent meſurer un degré du méridien vers le pole. Obſervations faites par les voyageurs, ſur le froid qu'on éprouve à la baie de Hudſon. Certaines plantes exigent moins de chaleur que d'autres ; de-là en partie la diverſité des plantes ſelon les lieux & les climats. Le froid nuiſible aux végétaux lorſqu'il eſt extrême. Des effets du froid ſur les corps des animaux. *Ibid b.* Les animaux conſervent dans les ſaiſons les plus extrêmes, un degré de chaleur indépendant en quelque ſorte de l'air dans lequel ils vivent. Degré de cette chaleur dans l'homme.

Du froid artificiel. Le plus ſimple de tous les moyens de le produire, eſt l'application d'un corps plus froid que celui qu'on veut refroidir. Un autre moyen eſt le mêlange de différentes ſubſtances, ſoit ſolides, ſoit fluides. 1°. Eau refroidie par le mêlange de certains ſels. Le thermometre y deſcend au-deſſous du terme de la congelation, ſans que néanmoins cette eau ſoit gelée. 2°. Autres mêlanges de ſels propres à augmenter le froid de la neige ou de la glace pilée. *Ibid.* 318. *a.* Ce n'eſt qu'en fondant la glace & en s'y diſſolvant, que les ſels la rendent plus froide. Effets du ſel marin, du ſel ammoniac, & du ſalpêtre ſur la glace; celui du ſel gemme & de la potaſſe qui eſt un ſel alkali. 3°. Les eſprits de ſel & de nitre poſſedent à un plus haut degré que les ſels concrets, la vertu de produire le froid. Moyen d'augmenter beaucoup le froid qui réſulte du mêlange de la glace & d'un ſel concret. *Ibid. b.* Quoique le ſel marin ſoit fort ſupérieur au ſalpêtre par rapport à l'effet dont il s'agit, l'eſprit de ſel eſt cependant un peu inférieur à l'eſprit de nitre. Froid cauſé par une liqueur ardente & inflammable comme l'eſprit de vin. Diverſes liqueurs qui refroidiſſent la glace en la fondant. 4°. Diſſolutions chymiques accompagnées d'effervescence ; & qui cependant ſont froides. Effervescences froides qui donnent des vapeurs chaudes. Ces mêmes vapeurs n'ont point de chaleur, quand l'expérience ſe fait dans le vuide. Pourquoi l'eau d'une bouteille plongée dans un mêlange de ſel & de glace pilée, ſe refroidit & ſe glace. Quelquefois un corps ſe refroidit en s'uniſſant à un autre corps moins froid que lui. *Ibid. b.*

Froid. Phénomenes du froid. Pourquoi le plus grand froid d'hiver n'a pas lieu le jour du ſolſtice. III. 28. *b.* Le froid paroît augmenter au commencement du dégel. IV. 753. *b.* Pourquoi l'étage ſupérieur d'une maiſon eſt le plus chaud durant le jour, & le plus froid durant la nuit. Comment ſe refroidit un corps appliqué ſur un corps dur ou ſur un corps mou. VI. 601. *a.* L'intervalle entre le plus grand chaud & le plus grand froid, croît à meſure qu'on s'éloigne de l'équateur. VII. 625. *a.* Il ne fait jamais auſſi froid ſur les côtes de la mer, que dans l'intérieur des terres. 687. *b.* Le froid n'augmente pas à proportion qu'on approche du pole. *Suppl.* IV. 250. *a.* Obſervations météorologiques ſur le chaud & ſur le froid. XVI. 118. *a.* Le froid conſidéré comme cauſe & non comme effet du vent du nord. XVII. 21. *b. Effets du froid : voyez* GEL, GELÉE, GLACE, CONGELATION. Comment il fait périr les arbres. I. 586. *a.* Dans quelle circonſtance un froid médiocre peut devenir nuiſible aux plantes. *Ibid.* Matieres durcies par le froid. III. 607. *a.* Condenſation des corps les plus durs par un grand froid. 836. *a.* Table de l'extenſion que dix perches faites de différens bois ont ſoufferte par le froid. *Suppl.* IV. 886. *a.* Le froid exceſſif ſuſpend la vertu directive de l'aimant. I. 200. *b.* Cauſe de la rupture de la glace & de pluſieurs autres corps durs dans un tems froid. 233. *a.* Froids rigoureux qui ont gelé les vins. XVII. 292. *b. Froids remarquables obſervés en différens lieux.* Circonſtances qui rendirent ſi funeſtes le froid de 1709. I. 586. *a.* VII. 540. *b.* 543. *b.* 544. *a.* 681. *a.* Froid exceſſif de la baie de Hudſon. VIII. 331. *b.* 332. *a.* De Jeniſcea en 1735. VIII. 508. *a.* Celui qu'éprouverent en 1737, les académiciens dans la Laponie, *ibid. b.* VII. 687. *a.* XVI. 427. *a.* & les Hollandois dans la Nouvelle-Zemble en 1596. VIII. 508. *b.* XVII. 700. *a.* Froid remarquable à Québec en 1744. XIII. 696. *b. Cauſes du froid.* Diverſes cauſes du froid tirées de la ſituation particuliere & de la nature d'un lieu. III. 27. *b.* Cauſes du froid ſelon le docteur Clarke : hypotheſe des Gaſſendiſtes. VII. 308. *a.* Cauſes du froid ſur la terre. XVII. 725. *a.* Des cauſes particulieres du froid dans les différens pays des zones tempérées. 733. *a*, *b. Froid artificiel.* Moyens de produire un degré de froid très-conſidérable. III. 866. *b.* Froid artificiel par le moyen des ſels. VII. 683. *a*, *b. &c.* 686. *a.* Divers moyens artificiels de produire le froid. XIII. 901. *b. &c.*

FROID, (*Chymie*) Les chymiſtes entendent par-là, 1°. l'action poſitive & réelle d'une chaleur foible : diſſolution faite à froid; infuſion à froid. D'où vient la perfection qu'acquierent certains vins en vieilliſſant dans les bonnes caves. 2°. Les chymiſtes prennent le froid dans ſon acception la plus vulgaire. Uſages qu'ils font de ce froid. Connoiſſances utiles & curieuſes que leur procureroit l'emploi philoſophique d'un froid plus fort & plus conſtant que celui qu'ils ont coutume d'employer. VII. 319. *b.* Une bonne glaciere fourniroit le réſervoir le plus ſimple & le plus commode de ce froid. Nous ne ſaurions dans nos climats nous procurer un froid durable plus fort; or, la durée & la continuité du froid ſont abſolument eſſentielles dans certaines expériences. Comment le chymiſte doit placer ſon laboratoire pour obſerver les effets de la ſuite entiere des degrés du feu chymique ſur certaines ſubſtances. Utilité d'une glaciere pour conſerver des gibiers & des fruits inconnus à certaines ſaiſons. *Ibid.* 311. *a.*

FROID, (*Docimaſtique*) Donner froid à un régule qu'on affine. VII. 320. *a.*

FROID, (*Econom. anim.*) Il n'eſt aucun corps dans la nature qui ne ſoit plus ou moins pénétré par l'élément du feu, & qui n'éprouve une oſcillation continuelle cauſée par l'effet alternatif de la chaleur & de la force de cohéſion. VII. 320. *a.* Il n'y a donc point de corps abſolument froid. C'eſt la chaleur animale qui fixe l'idée du chaud & du froid. On pourroit dire avec fondement que l'action du feu dans l'atmoſphere, ne va jamais juſqu'à la rendre chaude reſpectivement à nous; puiſqu'elle n'excede & n'égale même jamais, d'une maniere durable, la chaleur qui nous eſt naturelle. *Ibid. b.* On peut donc regarder le milieu dans lequel nous vivons, comme étant toujours froid, reſpectivement à ce que nous ſentons, mais dans un rapport toujours variable. Les corps dans leſquels le thermometre s'éleve à un degré ſupérieur à ceux de la chaleur humaine, ſont regardés comme chauds. Tous les corps qui n'ont d'autre chaleur que celle du milieu dans lequel ils ſont contenus, ſont réellement froids par rapport à nous. Raiſon pour laquelle les métaux, le marbre nous paroiſſent plus froids que le bois & d'autres ſubſtances. Il n'eſt aucun corps dans la nature qui ait plus de chaleur par lui-même qu'un autre, dans le même milieu. La putréfaction & la fermentation peuvent cependant procurer une certaine chaleur aux corps dans leſquels elles ſont excitées. *Ibid.* 321. *a.* Divers jugemens que nous pouvons porter quelquefois ſur la chaleur d'un même corps, quoique cette chaleur n'ait pas varié. Pourquoi les caves nous paroiſſent froides en été & chaudes en hiver. *Ibid. b.* Quelle eſt la diſpoſition de nos corps à laquelle il eſt attaché de pouvoir porter à l'ame l'idée du froid, conſéquemment à l'impreſſion qu'ils reçoivent des cauſes frigorifiques? Cette queſtion tient à la recherche des cauſes de la *chaleur animale ;* voyez cet article & l'analyſe que l'auteur en donne ici. *Ibid.* 322. *a.* Objections que l'auteur de l'article ſur la *chaleur animale* propoſe contre le docteur Douglas. *Ibid. b.* Réponſe à ces objections. Dans l'hiver, la chaleur animale appartient davantage à l'animal même, & dans l'été elle appartient plus aux cauſes externes. Pourquoi les animaux ont plus d'action vitale & de vigueur en hiver qu'en été? Effets des grandes chaleurs ſur le corps des animaux. Régime ordonné par Dioclès à Antigonus, roi d'Aſie, & réglé ſur la variété des ſaiſons. *Ibid.* 323. *a.* Du mouvement des humeurs dans les vaiſſeaux capillaires. Pourquoi l'on eſt ſi ſenſible au froid, lorſqu'on paſſe promptement d'un milieu qui eſt plus approchant de notre température naturelle à une température plus froide. Pourquoi un grand froid fait moins d'impreſſion lorſqu'il a ſubſiſté quelque tems. *Ibid. b.* Cauſe du froid qu'on éprouve dans les affections rhumatiſmales. Suite des réponſes aux objections contre le ſyſtême du docteur Douglas. *Ibid.* 324. *a*, *b.* Correction que l'auteur apporte au ſyſtême de ce docteur, en établiſſant que les vaiſſeaux capillaires internes contribuent à la chaleur ainſi que les externes. Obſervation ſur la fievre lypyrie & les ſenſations qu'elle fait éprouver aux malades. Pourquoi les perſonnes d'un tempérament phlegmatique, cacochyme, ne ſont pas ſujettes aux fievres ardentes comme celles d'un tempérament bilieux ou ſanguin. Le frottement des fluides entr'eux & des ſolides entr'eux, conſidéré comme cauſe partielle de la chaleur animale. *Ibid.* 325. *a.* Exemples de quelques fluides échauffés par le ſeul mouvement & la ſeule attrition. La différence du ſang dans les différens ſujets, contribue beaucoup à la différence qu'on obſerve dans la chaleur naturelle. *Ibid. b.* Selon un ancien auteur, le ſang n'eſt pas chaud de ſa nature, mais ſuſceptible de s'échauffer. Cauſe de l'intempérie qui domine dans les perſonnes d'un tempérament pituiteux, dans les hydropiques, dans les chlorotiques, *&c.* Cauſe du défaut de chaleur dans la plupart des poiſſons. Réflexions en faveur du ſyſtême du docteur Douglas, corrigé comme il vient de l'être. Il réſulte de ce qui a été dit dans cet article, que c'eſt au froid même de l'atmoſphere qu'on doit attribuer principalement l'entretien des effets du feu, à l'égard des animaux chauds, à un degré à-peu-près uniforme dans l'état de ſanté, *&c. Ibid.* 326. *a.* Ce ſont les mouvemens abſolument néceſſaires pour la conſervation de la vie ſaine dans les animaux, qu'il faut regarder comme les antagoniſtes du froid. Cauſes du froid interne que l'animal éprouve. *Ibid. b.*

Froid, ſes effets ſur le corps humain. I. 233. *b.* Du froid

que l'homme peut ſoutenir. *Suppl.* II. 310. *a*. *Suppl.* IV. 721. *b*. Stature des habitans des climats froids. 829. *b*. Ce ſont les inſectes qui ſupportent le plus grand froid. III. 37. *b*. Pourquoi le métal paroît plus froid que la laine. VI. 601. *b*. Froid potentiel. XIII. 182. *a*. Comment l'on juge du froid par l'attouchement. XV. 821. *a*.

FROID. (*Patholog.*) Le froid dans les animaux chauds peut être produit par des cauſes internes & par des cauſes externes. La principale cauſe *externe* de ce froid, eſt celui de l'atmoſphere. Dans les climats tempérés, le thermometre ne deſcend communément en hiver au-deſſous de la congelation, que juſqu'à la moitié du nombre des degrés, dont il s'éleve au-deſſus de ce terme dans les tems les plus chauds. Terme moyen entre ces deux extrêmes des mouvemens du thermometre. VII. 326. *b*. La chaleur propre à l'animal augmente à porportion qu'il en reçoit moins du milieu dans lequel il vit, & cette augmentation ſe fait en raiſon de celle du reſſerrement que ce froid cauſe dans la ſurface du corps; mais quand ce froid devient extrême, il ralentit le cours des humeurs. Circonſtances qui augmentent la ſenſation du froid animal. Animaux tués par le froid : cauſe de leur mort. Du degré de froid néceſſaire pour opérer la coagulation du ſang. Cauſe des concrétions polypeuſes qui ſe forment autour du cœur dans les perſonnes demeurées en ſyncope pendant quelque tems. Effets du froid ſur le corps de l'animal après ſa mort. Ceux qu'il produit ſur les corps animés. *Ibid. b*. Quels ſont ceux d'un grand froid ſur la ſurface du corps. Oppreſſion qu'il donne. *Ibid.* 328. *a*. Maladies cauſées par le froid. Dangereux effets des boiſſons froides, lorſque le corps a été échauffé par quelque violent exercice. Cauſe de la maladie d'Alexandre-le-grand, lorſqu'il ſe fut baigné dans le Cydnus. *Ibid. b*. Effets de l'eau froide ſur les perſonnes tombées en ſyncope & dans les cas d'hémorrhagies. Des différentes cauſes *internes* du froid animal. *Ibid.* 329. *a*. Des cauſes du froid qu'on éprouve quelquefois dans certaines parties du corps, ſans qu'il y ait aucune diminution d'agitation dans les ſolides & dans les fluides, tandis que les autres parties ſont affectées de chaleur très-vive. Cas particuliers où il ſurvient en peu de tems à des perſonnes qui ont toute leur chaleur naturelle, un froid répandu ſur toute la ſurface du corps, avec pâleur, friſſon, tremblement, ſueur froide : cauſe de ces ſymptômes. Des différens moyens qui peuvent faire ceſſer la diſpoſition contre nature qui produit la ſenſation du froid, tant interne qu'externe. *Ibid. b*. Premieres précautions que l'homme a priſes contre le froid de l'atmoſphere. La néceſſité de ſe préſerver du froid en ſe couvrant des peaux des animaux, fut vraiſemblablement le premier motif qui porta l'homme à les égorger.

Moyens que l'art a trouvés pour garantir les hommes plus efficacement du froid de l'air ambiant. *Ibid.* 330. *a*. C'eſt l'inconvénient de ces précautions qui a rendu plus ſenſibles les parties que nous avons coutume de couvrir. Ces parties ne deviennent froides que par communication ſympathique. Il s'y engendre moins de chaleur animale à proportion, que dans celles où il y a plus d'effets du froid. Les habits peuvent auſſi être cauſe de la chaleur, parce qu'ils compriment le corps par leur poids. Moyens imaginés pour rendre, autant qu'il eſt poſſible, l'air qui nous environne, comme immobile autour de nous, & nous procurer une atmoſphere toujours chaude. *Ibid. b*. Degré de chaleur qu'on ne doit point paſſer, en chauffant les poëles. Pourquoi un poële chauffé au même degré de chaleur que celui que l'air peut contracter en été, eſt cependant moins ſupportable & plus nuiſible à la ſanté. Cauſe des douleurs qu'on reſſent en réchauffant des parties bien froides. Quelles ſont les frictions les plus propres à réchauffer ſans douleur. Des moyens propres à diſſiper le froid animal interne, cauſé par l'épaiſſiſſement de la maſſe des humeurs, comme il arrive dans certaines fievres. Des moyens propres à le diſſiper, lorſqu'il eſt produit par le vice des ſolides, comme dans les vieillards. Le froid animal le plus rebelle aux efforts de l'art, c'eſt celui qui eſt cauſé par le ſpaſme de cauſe interne, l'érétiſme du genre nerveux. *Ibid. b*. Moyens qu'on doit employer en ce cas. *Ibid.* 332. *a*.

FROID. (*Médec.*) Comment le froid peut cauſer la gangrene. VII. 470. *b*. Divers exemples de ces effets du froid. Expédient dont ſe ſervent les habitans du nord, lorſqu'ils ont quelque membre mortifié par le froid. 471. *a*. Exemple d'un homme tombé roide de froid, & enſuite rappellé à la vie. *Ibid.* Comment le froid peut tuer. X. 722. *a*. Sommeil funeſte, ſuite du froid. *Suppl.* IV. 808. *a*. Moyen de rappeller à la vie ceux à qui le froid a fait perdre tout ſentiment. X. 727. *a*. XI. 88. *b*. L'air modérément froid préférable à l'air chaud. 219. *a*. Précautions à prendre pour la ſanté dans les tems froids. 219. *b*. 220. *a*. *Voyez Hiver*.

Froid, conſidéré comme ſigne dans les maladies aiguës. VII. 332. *a*. *Voyez Fievre*, *Extrémités du corps*, *Friſſon*.

FROID. (*Belles-lett.*) On dit qu'un morceau de poéſie, de muſique, &c. eſt froid, quand on attend dans ces ouvrages une expreſſion animée qu'on n'y trouve pas. Quels ſont les arts qui ne ſont pas ſuſceptibles de ce défaut. Le tableau de la famille de Darius peint par Mignard, eſt froid en comparaiſon de celui de le Brun. Une ſtatue peut être froide. Les grands mouvemens des paſſions deviennent froids, quand ils ſont exprimés en termes trop communs. Les ſentimens qui échappent à une ame qui veut les cacher, demandent au contraire les termes les plus ſimples. VII. 332. *a*. Rien de plus froid que le ſtyle empoulé. Principe du ſtyle froid. En quel cas ce défaut eſt ſuſceptible d'être corrigé. *Ibid. b*.

Froid. Moyen de n'être jamais froid dans le développement des ſentimens & des paſſions. *Suppl.* II. 792. *a*.

FROIDE, *allure*, (*Manege*) en quoi conſiſte ce caractere ou ce défaut du cheval. VII. 332. *b*.

FROIGNY, (*Gabriel de*) cordelier. XIV. 792. *a*.

FROILA II, roi de Caſtille. *Suppl.* II. 266. *b*.

FROISSARD, (*Jean*) poëte & hiſtorien. XVI. 814. *a*, *b*.

FROLE ou *Chamœceraſus*, (*Jardin.*) arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpeces. Le *chamœceraſus* à fruit rouge ; vil arbriſſeau qui n'eſt propre à rien. Obſervation ſur les noms qu'il porte. VII. 332. *b*. Le *chamœceraſus* à fruit rouge, marqué de deux points. *Chamœceraſus* à fruit bleu. *Chamœceraſus* à fruit noir. Inutilité de toutes ces eſpeces. *Ibid.* 333. *a*.

FROMAGE. Trois ſubſtances dont le lait eſt compoſé. On a autant de ſortes de fromages qu'il y a d'animaux lactiferes. Nos fromages ordinaires. Tems où ſe font les bons fromages. Maniere de faire le fromage. VII. 333. *a*.

Fromage. Maniere de faire celui d'Auvergne, celui de Gruyere & de Gerardmer. Vol. VI. des planch. à la fin. Fromage parmeſan. XII. 72. *a*. Fromage aux pommes de terre. *Suppl.* IV. 490. *a*.

FROMAGE. (*Diete*) Deux eſpeces de fromage ; le fromage pur, & celui qui renferme la partie caſéeuſe & la partie butyreuſe. Le premier eſt groſſier. Tous ceux qui ont quelque réputation ſont de la ſeconde eſpece. Cantons du royaume qui fourniſſent les meilleurs fromages. Diſtinctions établies entre les fromages par les médecins qui en ont parlé. Qualités & propriétés du fromage frais & du vieux, ſelon les anciens. Ces prétentions peu confirmées par les faits. Propriétés du fromage frais aſſaiſonné d'un peu de ſel. Celles du fromage fait. VII. 333. *b*. Celles du fromage preſque pourri. Inconvéniens attachés à l'uſage de cet aliment. Quelles ſont les perſonnes qui doivent s'abſtenir du fromage. De la répugnance que quelques perſonnes ont pour le fromage. Auteur à conſulter ſur ce dernier objet. *Ibid.* 334. *a*.

FROMAGE, (*Orfevre*) morceau de terre ſur lequel on poſe le creuſet. VII. 334. *a*.

FROMAGER. (*Bot. exotiq.*) Deſcription de cet arbre des Antilles. Qualité & uſage de ſon bois & de ſon écorce. Son fruit. Uſage qu'on en tire. VII. 334. *a*. *Voyez Cotonnier*.

FROME *ou* FROME-SELWOOD, (*Géogr.*) bonne ville d'Angleterre, dans la province de Sommerſet. *Suppl.* III. 149. *b*. Sa population. Son commerce. Etabliſſemens fondés dans ce lieu. *Ibid.* 150. *a*.

FROMENT. (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 334. *b*.

FROMENT. (*Econom. ruſtiq.*) Qualités de ce grain. Sur le commerce du froment, *voyez Grains*. M. de Buffon penſe que le froment, tel que nous l'avons, n'eſt point une production naturelle. Deſcription de la plante & de ſon fruit. Caractere de l'eſpece la plus commune, qui eſt auſſi la meilleure. Deſcription de celle qu'on appelle *blé barbu*. Blé de Smyrne. Saiſon dans laquelle on ſeme ces grains. Obſervations ſur celui qu'on appelle *blé de mars*. De la culture des blés. Préparations néceſſaires pour cette culture : elles ont trois objets ; d'ameublir la terre, de l'engraiſſer, de détruire les inſectes dangereux. Comment on remplit ces objets. VII. 334. *b*. Détails ſur le labour des terres. On doit promener, pendant tout le printems & la plus grande partie de l'été, les troupeaux ſur les jacheres. Avantages qu'on en retire. Tems où l'on ſeme le froment. Comment on le préſerve du mal que peuvent lui faire les perdrix. Etat de la terre dans laquelle on doit ſemer. Choix de la ſemence. Préparations qu'on lui donne. *Ibid.* 335. *a*. Quelle eſt la quantité qu'on doit ſemer dans un arpent. Premiers développemens de la plante. Son état en hiver. Ses progrès dans le printems. C'eſt alors qu'il faut la nettoyer des mauvaiſes herbes. Manieres de les détruire. Tems où le blé fleurit : danger des pluies en ce tems-là. Danger des brouillards entre la floraiſon & la maturité. Quelles ſont les années ſujettes à la rouille. De la *nielle*, *voyez* cet article. Signes de maturité prochaine. Quand le blé en eſt à ce point, rien ne retarde les progrès qu'il lui reſte à faire. Il ne faut point négliger de le couper au tems convenable. *Ibid. b*. De la nouvelle méthode pour la culture du froment. Cette méthode ſoutenue en France par l'activité de M. Duhamel. Cette culture a un vice intérieur, que rien ne peut corriger. La fécondité que donnent les fréquens labours qu'elle exige, n'eſt qu'une fécondité précaire, qui amenera une ſtérilité très-difficile à vaincre. Erreur de calcul très-con-

ſidérable ; dans la comparaiſon qui a été faite entre la nouvelle culture & l'ancienne. Chaque labour amene la néceſſité de ſarcler de nouveau, ce qui n'eſt point une opération facile & prompte comme dans les blés ordinaires. Erreur dans la comparaiſon des produits. *Ibid.* 336. *a.* Tems où l'on doit battre le blé. Opération de vanner, de cribler, de le remuer dans le grenier. Conſtruction particuliere d'un grenier, ſelon M. Duhamel. Cet auteur préſume que ſa maniere de traiter le blé, doit le préſerver des charençons. Réflexions ſur le commerce intérieur des blés, & ſur les avantages de l'exportation. *Ibid. b.*

Froment. Caracteres de ce genre de plante, ſelon Ray & Linnæus. XVI. 664. *a.* Deſcription de la fleur & de l'épi du froment. *Suppl.* III. 221. *a.* Du grain & de la ſubſtance qu'il renferme. 207. *a*, *b.* Du nombre des eſpeces de froment. 213. *a.* Article ſur le froment. *Suppl.* IV. 406. *b.* — 408. *b.* Plante de froment remarquable. *Suppl.* III. 218. *a.* Plante qui portoit un épi de ſeigle & un épi de froment. *Suppl.* IV. 407. *b.* Végétation du froment, *voyez Germination.* Moyen d'en fertiliſer la ſemence. I. 235. *a. Voyez Fertiliſer.* Ce qu'il faut faire pour l'empêcher de biſer ou dégénérer. II. 262. *a.* De la rouille de froment. XIV. 408. *a*, *b.* Il n'eſt pas vrai que le froment ſe change en ſeigle, ni le ſeigle en froment. XV. 195. *d.* Sur la culture du froment & ſur ſes maladies, *voyez* les articles *Blé* & *Agriculture.*

FROMENTAL, (*Botan. Agric.*) plante graminée, eſpece d'avoine ſpontanée. Sa deſcription. Qualité du foin qu'elle donne. *Suppl.* III. 150. *a.*

FROMENTÉE, (*Pharmac.*) eſpece de potage, dont la baſe eſt du froment qu'on fait bouillir avec du lait & du ſucre. Pline & Galien cités ſur ce ſujet. Les Latins appelloient ce potage *alica.* Cette bouillie peu en uſage, eſt cependant très-nourriſſante. VII. 336. *b.*

FRONDE. (*Hiſt. Méchaniq.*) Pline prétend que les peuples de la Paleſtine ſont les premiers qui ſe ſoient ſervis de la fronde. Paſſage de l'écriture qui confirme ce témoignage de Pline. Habileté des habitans des iſles Baléares dans l'exercice de la fronde. Uſage des frondeurs dans les guerres des anciens. Les Romains en avoient dans leurs armées, *voyez Velites.* Uſage que les François en ont fait. VII. 337. *a.* Portée de la fronde. L'effet de la fronde vient principalement de la force centrifuge. Moyen de déterminer la force avec laquelle une fronde eſt tendue, la vîteſſe de la pierre étant donnée. *Ibid. b. Voyez Central & Force.*

FRONDE, (*Chirurg.*) bandage ainſi appellé, parce qu'il repréſente une fronde. Sa deſcription & ſon uſage. VII. 337. *b.*

FRONDE. (*Hiſt. de France*) Retraite de la cour à S. Germain-en-Laye, pour éviter les fureurs de la fronde. *Suppl.* IV. 699. *a*, *b.* Paix conclue à Ruel après les guerres de la fronde. 689. *b.*

FRONDEUR. (*Art milit. des anc.*) Exercices militaires que les Romains faiſoient faire à leurs ſoldats pour entretenir leur adreſſe & leur force. Exercice des frondeurs. Comment ils ſont repréſentés ſur les marbres antiques. VII. 337. *b.*

Frondeurs. Quels étoient leurs exercices. *Suppl.* I. 535. *a.* Leur place dans l'ordre de bataille des Grecs. *Suppl.* IV. 315. *a.* & des Romains. 174. *b.*

FRONSAC, (*Géogr.*) ville de France dans la Guyenne. Seigneur à qui elle appartient. Château qui la commandoit autrefois. *Suppl.* III. 150. *a.*

FRONT, (*Anat. & Chirurg.*) partie de la face qui contribue le plus à la beauté de ſa forme. C'étoit une beauté chez les anciens d'avoir le front petit. Il ſemble que nous avons un goût de beauté un peu plus exact ſur cette partie du viſage. Quelle doit être ſa forme & ſa proportion, ſelon M. de Buffon. Deſcription anatomique du front. Os frontal. Muſcles frontaux & occipitaux. Maniere de couper les muſcles frontaux, en faiſant au front des inciſions profondes. VII. 338. *a.* Comment on remédie aux plaies tranſverſales du front, où les muſcles frontaux ſont coupés & les ſourcils pendans. Remedes à apporter aux plaies du front. Moyens d'empêcher les plis qui ſe forment au front des enfans. Moyen de détruire les cheveux qui viennent juſques vers la racine du nez, & certaines petites excroiſſances qui pouſſent quelquefois au-deſſus du front. Moyen de prévenir ou de guérir les boſſes que les enfans ſe font par leurs chûtes. *Ibid. b.*

Front. Variations dans la conformation de cette partie. *Suppl.* II. 545. *a.*

FRONT *de fortification.* (*Fortific.*) VII. 338. *b.*

Front, (*défenſe de*) IV. 737. *b.*

Front d'une armée. VII. 339. *a.*

Front de bandiere d'un camp. VII. 339. *a.*

FRONT. (*Maréch.*) Sa deſcription. Comment doit être cette partie dans l'animal. Chevaux camus. Tête bruſque, tête moutonnée. VII. 339. *a.*

FRONTAIL, (*Maneg.*) partie du harnois & de la tétiere. Sa deſcription, VII. 339. *a.*

FRONTAL, *os*, (*Anat.*) deſcription de l'os frontal ou coronal, & de toutes ſes parties. VII. 339. *a.* Partie extrêmement mince de cet os, qu'on ne peut percer ſans faire un coup mortel. Suture qui ſépare dans les enfans l'os frontal en deux parties égales. Cette future reſte quelquefois dans les adultes. Il faut y prendre garde quand on examine une plaie de tête, afin de ne point prendre cette future pour une fracture. Cauſe de cette diviſion de l'os frontal. Cette ſoudure qui ſe fait enſuite entre ces deux parties, ſe fait preſque entre tous les autres os du crâne, mais ſeulement dans la vieilleſſe. *Ibid. b.*

Frontal. Artere frontale. *Suppl.* II. 248. *b.* Sinus frontal. *Suppl.* IV. 101. *a*, *b.* Muſcles frontaux. VIII. 264. *a.* Enfoncemens ſuperficiels que préſente une partie de l'os frontal. 607. *b. Voyez Coronal.*

FRONTAL, (*Thérapeutiq.*) médicament de ce nom. Ses différentes eſpeces. Son uſage. VII. 340. *a.*

FRONTAL & *double frontal*, (*Luth.*) outils dont ſe ſervent les facteurs de clavecins. Deſcription & uſage. VII. 340. *a.*

FRONTAUX, *ſinus*, (*Anat.*) Leur deſcription. Ils varient beaucoup en divers ſujets : on les a même vus manquer tout-à-fait. Quels ſont les ſujets dans leſquels ils manquent le plus ordinairement. Autres jeux de la nature ſur cette partie. VII. 340. *a.* Suite de la deſcription des ſinus frontaux, lorſqu'ils exiſtent dans l'ordre naturel. *Ibid. b.*

FRONTAUX, *ſinus*, (*Chirurg.*) Le chirurgien ne doit point y appliquer le trépan, ni prendre la membrane qui les revêt, pour la dure-mere. Signes auxquels on peut connoître que les plaies pénétrent dans les ſinus frontaux. Ces plaies ſe guériſſent difficilement. Les fractures même qui y pénétrent, ne ſe conſolident point. Les plaies qui s'étendent dans les ſinus frontaux, ſont funeſtes aux yeux. VII. 340. *b.*

FRONTALIERS, (*Hiſt. Comm.*) ceux qui habitent les frontieres entre la France & l'Eſpagne. Privilege qui leur eſt accordé. VII. 340. *b.*

FRONTEAU, celui que ſe mettent les Juifs au milieu du front dans la ſynagogue. VII. 341. *a. Voyez Phylactere.*

FRONTEAU *de mire*, (*Artill.*) VII. 341. *a.*

Fronteau, terme de marine, terme de ſellier-bourrelier. VII. 341. *a.*

FRONTEAU, (*Jean*) *Suppl.* III. 957. *a.*

FRONTIERE, (*Géogr.*) Etym. du mot. VII. 341. *a.*

Frontieres. Divers changemens arrivés aux frontieres de l'empire romain ſous les empereurs. IX. 541. *b.* Places frontieres que les Romains appelloient *tabernæ.* XV. 795. *b.* Obſervations ſur les places frontieres des états. XII. 672. *b.* Des troupes établies pour garder les frontieres. XVII. 857. *a.* Officiers qui doivent être employés en tems de paix ſur les frontieres, pour fournir au prince toutes les connoiſſances d'après leſquelles on puiſſe régler dans l'occaſion l'état & le plan d'une guerre. *Suppl.* II. 157. *a.*

FRONTISPICE, (*Architect.*) *voyez Façade & Portail.*

FRONTON. (*Architect.*) L'origine des frontons vient des Grecs. Nous avons conſervé la proportion qu'ils donnoient entre leur hauteur & leur baſe. Ces peuples n'employerent d'abord les frontons qu'avec diſcrétion ; mais enſuite les architectes romains abuſerent de cet ornement. VII. 341. *a.* Comment les premiers architectes françois ont, à cet égard, imité les romains. Les modernes en ont uſé avec moins de prudence encore. Source de cet abus. Moyens de l'éviter. Divers exemples de frontons dans les planches d'architecture. *Ibid. b.*

FRONTON ou *Miroir*, (*Marine*) VII. 344. *b.*

Fronton, tympan du, XVI. 776. *b.*

FROTHON I, (*Hiſt de Danem.*) Précis du regne de ce roi de Danemarck. *Suppl.* III. 150. *a.*

FROTHON II, roi de Danemarck. Ses conquêtes. *Suppl.* III. 150. *b.*

FROTHON III, ſucceſſeur de Friedlef I. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 150. *b.*

FROTHON III. Son amitié pour Eric III. *Suppl.* II. 486. *b.*

FROTHON IV. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 151. *a.*

FROTHON V, ſucceſſeur de Harald ſon frere. Ses actes de cruauté. Sa mort. *Suppl.* III. 151. *a.*

FROTTEMENT, (*Méchaniq.*) réſiſtance qu'apporte au mouvement de deux corps l'un ſur l'autre, l'inégalité de leurs ſurfaces. VII. 341. *b.* Il n'eſt aucun corps qui, lorſqu'il gliſſe ſur un autre, n'éprouve quelque réſiſtance. Deux eſpeces de frottemens ; celui qui a lieu lorſqu'on applique les mêmes parties d'un corps à différentes parties de l'autre ; celui qui a lieu, lorſqu'on fait toucher ſucceſſivement différentes parties d'une ſurface à différentes parties d'une autre. Cette ſeconde eſpece ne ralentit jamais le mouvement autant que la premiere. Circonſtances d'où dépend la quantité du frottement : 1°. *La nature des ſurfaces qui frottent.* Comment l'huile ou la graiſſe diminue le frottement. *Ibid.* 342. *a.* Nous ne pouvons ſuivre ſur cette matiere, d'autre guide que l'expérience, & encore les différens auteurs ne nous donnent-ils de leurs tentatives que des réſultats oppoſés ; tels que ceux que nous

préſentent MM. Amontons & Muſſchembrock. Effet de l'eau, bien différent de celui de l'huile. Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions une table ſur le frottement des corps : difficulté de la conſtruire.

2°. *La grandeur des ſurfaces.* M. Amontons a montré que la grandeur des ſurfaces n'entroit pour rien dans l'évaluation du frottement. L'expérience ſemble avoir confirmé le raiſonnement de M. Amontons. *Ibid. b.* Cependant M. Muſſchembrock allegue auſſi quelques expériences qui le combattent, & M. l'abbé Nollet s'accorde avec ce dernier phyſicien. Les artiſtes qui ont beſoin de diminuer le frottement dans leurs ouvrages, y réuſſiſſent en diminuant le contact ; mais ſi l'on diminuoit les ſurfaces juſqu'à les rendre tranchantes, le frottement, dans pluſieurs cas, ſeroit augmenté. M. Muſſchenbrock penſe que pour une preſſion donnée, il y a une certaine grandeur de ſurface à laquelle répond un *minimum* de frottement.

3°. *La preſſion qui applique deux ſurfaces l'une à l'autre.* Queſtion à examiner ; ſavoir, ſi le frottement augmente proportionnellement à la force qui applique les ſurfaces l'une à l'autre. *Ibid.* 343. *a.* Divers ſentimens des phyſiciens ſur ce ſujet. Contradiction entre les expériences de MM. Camus & Muſſchenbrock. Moyen de les concilier. La difficulté de faire gliſſer deux corps l'un ſur l'autre, ne ceſſeroit pas, quand la preſſion ſeroit nulle. *Ibid. b.*

4°. *La viteſſe des ſurfaces qui frottent.* M. Muſſchembrock a trouvé que le frottement eſt proportionnel à la viteſſe, excepté lorſque cette viteſſe eſt très-conſidérable. M. Euler penſe, au contraire, que la viteſſe doit diminuer le frottement au lieu de l'augmenter.

5°. *La longueur du levier, auquel on peut regarder comme appliquée la réſiſtance dont il s'agit.* Exemple. Conſéquences pratiques que l'auteur tire de cette obſervation. *Ibid.* 344. *a.* Pourquoi les balances courtes ſont moins exactes que celles dont le fléau eſt long, & pourquoi les romaines le ſont ordinairement moins que les balances communes. Quoique la diminution du bras du levier diminue le frottement, ces diminutions ne ſont point cependant exactement proportionnelles l'une à l'autre. Pourquoi nos connoiſſances ſur la nature & les loix du frottement ſont encore ſi imparfaites. *Ibid. b.* Obſervations ; 1°. c'eſt le frottement qui retient un coin entre les deux ſurfaces qui le preſſent, & qui empêche une vis, par laquelle on a comprimé avec force un corps élaſtique, de rétrograder dans ſon écrou. 2°. Maniere de déterminer la direction la plus avantageuſe pour mouvoir un corps ſur un plan incliné ou horizontal, lorſqu'on veut avoir égard au frottement. *Ibid.* 345. *a.* Eſſais que l'auteur a faits du problême des tautochrones, en ayant égard au frottement. Réſultat de ces expériences. *Ibid. b.*

Frottement. Machine de Muſſchembrock pour meſurer les frottemens. XVI. 619. *a.* Vol. V. des planch. Méchanique, planch. 3. *fig. 39. n°.* 3. Frottement des cordes dans les machines. IV. 208. *b. &c.*

FROTTEMENT. (*Phyſiq.*) Corps rendus électriques par le frottement. I. 857. *a.* Effets du frottement dans les expériences d'électricité, *voyez Electricité, Feu électrique, Conducteur, Coup foudroyant, &c.* Effets du frottement des corps durs, du frottement d'un fuſil d'acier contre un caillou, en plein air & dans le vuide. Chaleur qu'acquiert un boulet de canon par le frottement de l'air. Cauſe de la chaleur que les corps acquiérent par le frottement. VI. 601. *b.* Plantes qui prennent feu par leur frottement dans l'orage. *Suppl.* I. 774. *a.*

FROTTEMENT. (*Hydraul.*) Divers frottemens qu'éprouve l'eau, lorſqu'elle ſe meut dans les pompes. Comment on adoucit les frottemens des roues engrenées dans les lanternes, *&c.* Comment on évite les frottemens qui ſe font contre les parois d'un tuyau, ſur-tout dans les coudes & jarrets des conduites tournantes. Comment on évite les ouvertures des ſoupapes & robinets, ſujettes aux étranglemens. Comment on diminue le frottement dans les jauges. Frottement qui ſe fait dans les fourches trop menues, d'une machine à trois corps de pompe. Remede à cet étranglement. VII. 345. *b.*

FROTTEMENT. (*Horlog.*) C'eſt de la variété connue des frottemens que provient une des plus grandes irrégularités dans les montres. VII. 345. *b.* Principes généraux qui doivent ſervir de guide dans cette matiere. Définition des frottemens. On n'a point pu encore déterminer de principe ſur lequel on puiſſe établir une théorie des frottemens applicable à l'horlogerie en petit. Dans les montres, les altérations doivent être comptées pour rien ; il n'eſt pas rare de voir des montres ſe maintenir pendant 40 ou 50 ans. Si de telles montres varient, ce ne peut être donc que par la foibleſſe du régulateur. Enumération de toutes les cauſes qui concourent à augmenter les frottemens. *Ibid.* 346. *a, b.* L'artiſte doit porter toute ſon attention, non ſeulement à réduire la ſomme des frottemens, mais principalement à les diſtribuer de maniere qu'à meſure que la viteſſe des corps augmente, la preſſion en ſoit diminuée. Sept points de vue différens, ſous leſquels les frottemens ſont conſidérés. 1. *Du régulateur.* Trois fonctions du régulateur ; il modere la viteſſe des roues, abſorbe les inégalités qui lui ſont tranſmiſes, & il fait ſes mouvemens en tems égaux. *Ibid.* 347. *a.* Equation dont il faut avoir une idée, pour donner à l'échappement toute ſa perfection. 2. *De l'échappement pour les montres.* Des frottemens dans l'échappement à cylindre. Ce qu'on doit obſerver pour prévenir la deſtruction du cylindre. Frottement que la roue éprouve ſur le cylindre. Moyen de l'adoucir & d'y entretenir le mouvement. *Ibid. b.* Frottemens accidentels de l'échappement à cylindre, que l'artiſte doit prévenir. En quoi conſiſte la perfection du nouvel échappement à virgule, par rapport à la réduction des frottemens. *Ibid.* 348. *a.* De l'échappement à recul ou à roue de rencontre. C'eſt celui de tous qui a le moins de frottemens. Quels ſont les frottemens accidentels auxquels il peut être expoſé *Ibid. b.* Les frottemens de cet échappement vont toujours en diminuant. 3. *Des vibrations.* Leur quantité augmente beaucoup les frottemens. Ils augmenteront d'autant plus, qu'on voudra faire aller plus long-tems la piece ſans être remontée. Néceſſité de fixer la quantité la plus convenable des vibrations à l'uſage des montres. Difficultés que préſente cet objet. Abrégé d'un eſſai ſur cette matiere, préſenté par l'auteur à l'académie. *Ibid.* 349. *a.* Raiſons que quelques-uns alleguent en faveur des montres qui donnent un plus grand nombre de vibrations. Réponſe à ces raiſons. Quelle eſt la cauſe qui fait retarder certaines montres par le froid, tandis que d'autres avancent par la même cauſe. *Ibid. b.* Deſcription abrégée de la montre, préſentée par l'auteur à l'académie, le 20 juin 1755. Avantages de cette conſtruction. Jugement de l'académie ſur cette piece. Des révolutions. Le nombre des vibrations étant donné, méthode qu'on doit ſuivre pour trouver le moindre nombre de roues poſſible pour y ſatisfaire. *Ibid.* 350. *a.* Obſervation ſur la réſiſtance qu'oppoſent quelques parties de la cadrature d'une répétition. *Ibid. b.* Proportion entre le rayon du barillet & ceux de la fuſée. 4. *Des engrenages.* En quoi conſiſte leur perfection. Le frottement des dents ſur les ailes des pignons, conſiſte dans l'étendue de la courbe qui roule ſur l'aile du pignon. Moyen d'accourcir ces courbes. Le but qu'on doit ſe propoſer eſt ſur-tout de rendre uniforme le frottement de l'engrenage. *Ibid.* 352. *a.* 5. *Des pivots.* Cette partie eſt dans l'horlogerie la plus intéreſſante & la plus difficile à traiter. Expériences de l'auteur ſur les frottemens des pivots. Théorie ſur ces frottemens. *Ibid. b.* Moyen d'avoir de l'acier le plus dur poſſible, & le moins ſujet à grener. Maniere de le préparer pour le travailler. A quel point on peut diminuer les pivots. Après la diminution des pivots, il eſt néceſſaire que leurs preſſions ſoient paralleles aux parois de leurs trous. Avantage des montres plates. Les montres doivent être réparées par les mêmes artiſtes qui les ont faites. Dans les pendules, on évite quelques frottemens du point de ſuſpenſion par de petits arcs. *Ibid.* 353. *a.* Frottemens occaſionnés par la maniere dont la ſuſpenſion eſt faite. Quatre ſortes de ſuſpenſions. Quelle eſt celle qu'on doit préférer. 6. *Des frottemens des reſſorts moteurs & réglans.* Cauſes des frottemens du reſſort moteur. Quel eſt le moyen de donner à la lame du reſſort, le plus d'élaſticité poſſible. Moyen d'empêcher que les lames ne ſe frottent. Deux forces dans le reſſort ; l'une relative à la matiere, l'autre relative à la forme. Quel eſt le moyen de rendre cette force conſtante. *Ibid. b.* Les reſſorts agiſſans ſur des rayons plus ou moins grands, ont plus ou moins de force. Preuve par laquelle on s'aſſure que les lames ne ſe frottent pas. Du reſſort réglant ou ſpiral. Quel eſt ſon frottement. Quels ſont les frottemens accidentels, auxquels il peut être expoſé. 7. *Des différens uſages & emplois qu'on fait des frottemens en horlogerie.* Ce qu'on appelle, en terme d'art, *faire un frottement* ou *ajuſter à frottement.* Ces frottemens ſont d'autant meilleurs, qu'il y a plus de parties frottantes. Moyen de rendre ces frottemens doux, durables & uniformes. Réſultat des expériences de l'auteur ſur les frottemens élaſtiques. *Ibid.* 354. *a.* Frottemens accidentels qui arrivent par la mal-adreſſe de l'ouvrier. Difficulté de trouver la force préciſe qu'il faut appliquer ſur le premier mobile, pour les mettre tous en mouvement, & leur donner une viteſſe déterminée. *Ibid. b.*

Frottement. Huile pour adoucir les frottemens. VIII. 340. *a.* XVI. 326. *b.* 327. *a.* Du frottement des pivots. XII. 667. *a, b. &c.* Machine pour les expériences ſur le frottement des pivots. Vol. IV. des planch. Horlogerie.

FROTTER, (*Fond. de caract. d'Imprim.*) façon que l'on donne aux caracteres d'imprimerie. En quoi elle conſiſte. Détail ſur cette opération. VII. 354. *b.*

FROTTIS, (*Peint.*) façon de glacer. VII. 687. *b.*

FROTTOIR, en termes de boyaudier, de chapelier, de corderie, d'épinglier, de perruquier, de relieur. Deſcriptions & uſages de ces inſtrumens. VII. 355. *a.*

Frottoir ou *Frotterie*, en terme de blanchiſſerie. II. 276. *b.*

FRUCTESA. (*Mythol.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 151. *b.*

FRUCTIFICATION, (*Botan.*) production des parties de la

la fructification dans les plantes. XVI. 971. *b.* 972. *a*, *b.*

FRUGALITÉ, (*Morale*) ſimplicité de mœurs & de vie. Cette vertu ne regarde pas ſeulement la table, elle porte ſur les mœurs, dont elle eſt le plus ferme appui. Nations anciennes & hommes illuſtres de l'antiquité qui l'ont obſervée. Dans nos pays de faſte & de vanité, la frugalité a bien de la peine à maintenir un rang eſtimable. Auteurs qui l'ont dégradée. Apologie de la frugalité des anciens Romains, de celle de Fabricius, de Curius, de Camille. Le luxe & la ſomptuoſité ſont dans un état, ce que ſont dans un vaiſſeau les peintures & les ſtatues dont il eſt décoré. Pour ſentir le prix de la frugalité, il faut en jouir; mais ce ne ſeront ni ceux qui vivent dans les délices, ni ceux qui envient le luxe des autres, qui aimeront la vie frugale. Les ſages démocraties, en recommandant la frugalité domeſtique, ont ouvert la porte aux dépenſes publiques. De-là ces monumens qui ont fait la gloire d'Athenes & de Rome. VII. 355. *b.*

Frugalité, voyez *Sobriété.* L'amour de la frugalité eſſentiel aux démocraties. IV. 817. *b.* Loix des Athéniens, des Lacédémoniens, des Romains & des François pour réprimer le luxe de la table. IX. 674. *a*, *b*, *&c.* Frugalité des premiers Romains. XIII. 565. *a.* Celle des Romains du tems de Cicéron. 759. *a.* Celle des patriarches. XIV. 126. *b.* Celle des anciens Celtes. *Suppl.* II. 285. *a.*

FRUGINAL ou *frugural.* (*Myth.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 15. *b.*

FRUGIVORES *animaux.* Différence dans la ſtructure des animaux carnivores & des frugivores. II. 690. *b.* Comment ſe fait la maſtication & la digeſtion dans ces derniers. *Ibid.* Dents des animaux frugivores. IV. 837. *a*, *b.* 838. *a*, *b.* Ils s'engraiſſent plus aiſément que les carnivores. VII. 839. *a.* De l'inſtinct de ces animaux. VIII. 795. *b.* 796. *b.* Oiſeaux frugivores. XI. 435. *b.* Voyez *Granivores* & *Herbivores.*

FRUIT. On remarque dans les fruits les mêmes parties eſſentielles que dans les plantes. Diviſion des arbres à fruit. Fruits à pepin. Fruits à noyau. Fruits à coquille. Fruits à coſſe épineuſe. Plantes à fruit. Diviſion des fruits par rapport à leur chair, par rapport à leur ſaiſon: groſſes ſemences qu'on appelle fruits. VII. 356. *a.*

FRUIT, (*Botan.*) M. Linnæus diſtingue dans les fruits, le péricarpe, la ſemence, le réceptacle. Détails ſur chacune de ces parties. VII. 356. *b.*

Fruit. Pédicule des fruits. XII. 237. *b.* Péricarpe: diverſes enveloppes. 356. *b.* Pulpe des fruits. XIII. 566. *b.* Cauſes de la fécondation & de l'accroiſſement du fruit. XII. 714. *b.* Cauſe des variétés qu'on obſerve & qu'on opere dans les fruits. 715. *b.* 720. *b.*

Maniere d'avoir de beaux fruits. (*Jardin.*) VII. 356. *b.*

FRUIT. (*Jardin.*) La piquure des fruits en accélere la maturité. II. 639. *a*, *b.* Maniere de faire prendre aux fruits des couleurs vives. III. 658. *b.* Tems où l'on cueille les fruits. Comment on en reconnoît la maturité. Pourquoi l'on doit prévenir celle des fruits d'été. Tems où l'on doit cueillir les fruits d'automne & d'hiver. IV. 533. *b.* Maturation des fruits. X. 209. *a.* Signes de la maturité de différens fruits. *Ibid. b.* Opération par laquelle on peut altérer le goût & changer les propriétés d'un fruit. 854. *b.* Moyen d'acquérir des fruits nouveaux. XII. 720. *b.* Fruits ſinguliers qu'on obtient par pluſieurs greffes ſur le même arbre. XIV. 35. *a.*

FRUIT *verreux.* (*Hiſt. nat.*) De ces fruits, les uns ſont ſujets à des vers qui doivent ſe transformer en mouches, les autres à des chenilles. VII. 356. *b.* Les années où il y a le moins de fruits, ſont celles où l'on ſe perſuade qu'il y en a le plus de verreux; ce qui n'eſt vrai que proportionnellement à la quantité des fruits de cette année. Variétés dans les fruits par rapport au tems pendant lequel l'inſecte demeure dans le fruit. Petits tas de grains rougeâtres ou noirs qu'on apperçoit ſur le fruit quand le tems de la métamorphoſe de la chenille approche. Dans d'autres, on voit un petit trou bordé de noirâtre: quelle eſt la cauſe de ces deux apparences ou altérations ſur le fruit. *Ibid.* 357. *a.*

FRUIT. (*Art de conſerver le*) *Econom. ruſtiq.* Maniere de conſerver les fruits toute l'année. VII. 357. *a.*

Fruits. Secret pour conſerver les fruits durant l'hiver. XII. 237. *b.* Effets du gel ſur les fruits que l'on garde en cette ſaiſon. VII. 541. *a.*

Fruits ſecs. Maniere de ſécher les prunes & les ceriſes. Méthodes pour ſécher les pêches, les abricots, les poires, les pommes, les raiſins, les figues. Divers autres fruits compris dans la liſte des fruits ſecs. VII. 357. *b.*

Fruits candis. III. 856. *a.*

FRUITS. (*Diete*) Les auteurs ont négligé d'étudier cet objet. Nous ne connoiſſons guere d'autres qualités communes entre pluſieurs eſpeces de fruits, que la qualité d'aliment végétal. Les eſpeces qui paroiſſent les plus analogues, ſont réellement très-diſtinctes par des propriétés médicinales très-différentes. VII. 357. *b.* La diviſion que les anciens avoient faite des fruits en fruits d'été & en fruits d'automne, eſt on ne peut pas plus mal entendue. Les propriétés diététiques des fruits varient même dans chaque eſpece, ſelon le tems où on les mange. Des mauvais effets des fruits verds. L'opinion qui fait regarder les fruits comme une cauſe d'épidémie, n'eſt vraiſemblablement qu'une erreur populaire. *Ibid.* 358. *a.*

Fruits. Comment leurs qualités peuvent varier, ſelon le tems & les lieux I. 109. *a.* En mangeant des fruits, il faut boire de l'eau. V. 194. *a.* Régime que Galien ſuivoit par rapport aux fruits. VI. 747. *a.* Nature des fruits d'été. XVII. 297. *b.* Sur le ſuc des fruits, voyez *Suc.*

FRUIT *défendu.* (*Théolog.*) I. 589. *b.* 801. *b.*

Fruits, peintre de. XII. 266. *b.*

Fruit pris dans le ſens de *Deſſert.* Voyez ce dernier mot.

FRUITS. (*Juriſpr.*) A qui appartiennent tous les fruits d'un héritage. Le poſſeſſeur de bonne foi fait les fruits ſiens. Celui de mauvaiſe foi eſt obligé de rendre ceux qu'il a perçus. On diſtingue pluſieurs ſortes de fruits; ſavoir, les fruits ameublis, les annuels, artificiels, VII. 358. *a.* caſuels, civils, conſumés, décimables, échus, étrouſſés, extans, induſtriaux, inſolites, naturels, ordinaires, pendans par les racines, perçus & les fruits ſiens. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Fruits, gros fruits. IV. 1094. *b.* Perception des fruits. VIII. 889. *b.*

Fruit & *contrefruit*, en architecture. VII. 358. *b.*

Fruit, ornement de ſculpture. VII. 358. *b.*

Fruits. (*Blaſon*) *Suppl.* I. 910. *b.* Fruits couplés. *Suppl.* II. 641. *b.*

FRUITÉ. (*Blaſon.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 151. *b.*

FRUITERIE, (*Econom. ruſtiq.*) lieu où on ſerre les fruits. VII. 358. *b.* Détails ſur la maniere dont une fruiterie doit être conſtruite. Moyens de préſerver les fruits de la gelée. Diverſes pieces dont une fruiterie doit être intérieurement pourvue. Maniere de ranger dans la fruiterie les pêches, abricots, pavies, brugnons, poires d'été & d'hiver, les prunes, figues, raiſins, nefles & cormes. De la maniere de dégeler les pommes. La cave ni le grenier ne ſont point propres à une fruiterie. *Ibid.* 359. *a.*

FRUITIERS, *arbres* (*Jardin.*) Diviſion de ces arbres. I. 581. *a.* Expoſitions qui leur conviennent. 757. *a.* *Suppl.* I. 522. *b.* Des abris néceſſaires à quelques fruitiers. *Suppl.* II. 43. *b.* Soins qu'ils exigent en pépiniere. XII. 320. *a*, *b.* *Suppl.* IV. 292. *a*, *b.* De la plantation de ces arbres. 726. *a.* De leur multiplication. *Suppl.* I. 522. *a.* Utilité de la greffe pour ces arbres. *Ibid.* & *Suppl.* III. 260. *a*, *b.* Bouillon pour ces arbres. *Suppl.* I. 578. *a.* Cauſes qui tuent les fruits dans leurs fleurs ou peu après leur naiſſance. Moyens de les prévenir. *Suppl.* IV. 271. *a.* Boutons des fruitiers. *Suppl.* II. 43. *b.* Voyez les articles des diverſes opérations de culture que ces arbres exigent. — Voyez *Arbre.*

FRUMARIUS, (*Hiſt. d'Eſp.*) roi des Sueves. Agitations de ces peuples, au milieu deſquelles il fut élu roi. Guerres qu'il eut à ſoutenir contre Raimond, ſon concurrent. *Suppl.* III. 151. *b.*

FRUMENTAIRES, (*Hiſt. anc.*) ſoldats ou archers dans l'empire d'occident. Uſage qu'en faiſoit Adrien. VII. 359. *a.* On ne donnoit ce nom, avant l'uſage de ces ſoldats, qu'aux marchands de bled. Les frumentaires étoient répandus dans chaque légion. Origine des frumentaires ſous le regne d'Auguſte. Quelles étoient alors leurs fonctions. *Ibid. b.*

FRUMENTAIRES. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 151. *b.*

Frumentaires: officiers appellés de ce nom ſous les empereurs; injuſtices qu'ils commettoient. Leur abolition par Dioclétien. XVII. 790. *b.*

Frumentaires, loix. IX. 661. *a.*

FRUMENTUM, (*Littér.*) étymologie de ce mot: deux genres de plantes ainſi nommées. *Suppl.* I. 913. *a.*

FRUOR. (*Lang. lat.*) Etymologie de ce verbe. *Suppl.* I. 913. *a.*

F U

FUCA. (*Ichtyol.*) Différentes eſpeces de ce poiſſon de mer. Qualité de ſa chair. VII. 359. *b.*

Fuca, grec de Céphalonie: ſes aventures. *Suppl.* III. 901. *b.*

FUCHSIUS, (*Léonard*) botaniſte & médecin. XVII. 596. *b.*

FUCIN, (*Lac*) travaux des Romains pour le deſſécher. *Suppl.* II. 192. *b.*

FUCUS, (*Botan.*) caractere des plantes de ce genre. Leurs nombreuſes eſpeces: lieux où elles croiſſent. Les plus communes ſont connues ſous le nom de *varec*, voyez ce mot. Variétés des couleurs de quelques-unes. Plantes que M. Adanſon comprend dans la famille des fucus. *Suppl.* III. 152. *a.*

FUEGO. *Iſla del* (*Géogr.*) Longitude & latitude de cette iſle. Volcan qu'elle nourrit. Autre iſle du même nom. VII. 259. *b.* — *Voyez* FEU, *terre de.*

FUGALES, (*Myth.*) fêtes des Romains, que quelques-uns confondent avec les *regifuges* .... D'autres les font venir de la fuite que prenoit le *rex ſacrorum* hors de la place publique, après qu'il avoit fait ſon ſacrifice. Ce qu'en dit S. Auguſtin. Vivès a cru que ces fêtes étoient les mêmes que les *populi-fuges*. Date de l'inſtitution de ces dernieres. VII. 360. *a*.

FUGALES. Obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *a*.

FUGITIF. (*Hiſt. anc.*) Peine d'un eſclave fugitif qui étoit ramené à ſon maître. On étoit obligé d'avertir celui qui achetoit un tel eſclave, du défaut auquel il étoit ſujet. VII. 360. *a*.

Fugitif, eſclave. Caractere dont on le marquoit. XV. 519. *a*.

FUGITIVES. (*Pieces*) Rien ne peint ſi bien la vie & le caractere d'un auteur que ſes pieces fugitives. VII. 360. *a*. — voyez *Suppl.* I. 762. *b*.

FUGUE. (*Muſique*) Principales regles de la fugue. Où elle convient le mieux. Regles de goût eſſentielles pour réuſſir dans ce genre de compoſition. Diverſes manieres de fugues. Etym. du mot. VII. 360. *b*.

FUGUE. (*Muſiq.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *b*.

FUGUE *renverſée*. (*Muſiq.*) Définition. Moyen de parvenir à faire une bonne fugue. Réponſe à quelques objections ſur l'uſage & l'emploi des fugues. *Suppl.* III. 152. *b*.

Fugue per arſin & theſin. I. 713. *b*. Sorte de fugue appellée perpétuelle. II. 606. *a*. Contre-fugue. IV. 134. *b*. Double-fugue. V. 78. *b*. Fugue authentique. *Suppl.* I. 724. *a*.

FUIE, mot ſynonyme à colombier. III. 645. *a*.

FUIR *les talons*, (*Maneg.*) action du cheval qui chemine de côté, ſes hanches étant aſſujetties & forcées de ſuivre le mouvement progreſſif des épaules, en traçant une ſeconde piſte. Détails des moyens mis en pratique pour ſuggérer ce mouvement à l'animal. Méthode que ſuivoit à cet égard le duc de Newcaſtle. Autres méthodes. VII. 361. *a*. Celle de Pluvinel & la Noue. Autre méthode propoſée par l'auteur, & dont la bonté eſt confirmée par la raiſon & par l'expérience. *Ibid. b*. Réflexions ſur la pratique de ceux qui font fuir au cheval la gaule, la chambriere, ou le nerf de bœuf, plutôt que les talons. *Ibid.* 363. *a*. Divers défauts qu'il eſt facile d'obſerver dans un grand nombre de chevaux exercés dans nos maneges, qui ne viennent que de l'emploi dur, cruel & mal-entendu des jambes, *&c. Ibid. b*.

FUIR, (*Peinture*) Comment on fait fuir les objets dans un tableau. VII. 363. *b*.

FUITE, (*Art milit.*) Ce mot exprime l'acte des différens particuliers qui fuient, & non l'acte général de toute l'armée. Ce qu'on entend par déroute. Rien ne peut ſauver une armée dans un tel état, à moins qu'un obſtacle inſurmontable ne l'arrête malgré elle. VII. 363. *b*. *Voyez* FUYARDS.

Fuite, *voyez* FUYARDS. Du paſſage d'une riviere, lorſque l'armée eſt obligée de fuir devant l'ennemi. XII. 119. *a*. Reſſources à employer quand la terreur a gagné une troupe, & qu'elle fuit. *Suppl.* II. 160. *a*.

FUITE, (*Juriſpr.*) en termes de palais, eſpece de chicane. VII. 364. *a*.

Fuite, un criminel peut chercher ſon ſalut dans la fuite. IV. 467. *b*.

FULA, (*Botan.*) Deſcription de cette plante de la Chine. VII. 364. *a*.

FULDE, (*Géogr.*) ville & abbaye-évêché d'Allemagne. Rang & titres de l'évêque-abbé. Obſervations ſur l'abbaye. VII. 360. *a*. Il faut faire preuve de nobleſſe pour être admis dans cette maiſon d'humilité. *Ibid. b*.

Fulde. Les abbés de Fulde prennent le titre de chanceliers de l'impératrice. III. 101. *a*. Obſervations ſur cette abbaye. *Ibid.* IV. 69. *a*.

FULGORA, erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *a*.

FULGURITE, (*Hiſt anc.*) Les lieux ou objets frappés de la foudre, étoient appellés de ce nom. Ils devenoient ſacrés. Cérémonie qu'on pratiquoit à cette occaſion. Un tel lieu étoit appellé *bidental*. Purification des arbres foudroyés. Comment on diſpoſoit des corps de ceux qui avoient été tués par la foudre. VII. 364. *a*.

FULIGINEUX, (*Phyſiq.*) fumée ou vapeur fuligineuſe. Etym. du mot. Origine de la litharge : celle du noir de fumée. VII. 364. *a*.

FULLER, (*Nicolas*) philologue. XV. 423. *a*.

FULMINANT, (*Chymie*) Or fulminant, ſes propriétés prétendues. XI. 525. *b*. Poudre fulminante. XIII. 196. *a*. Précaution avec laquelle un chymiſte doit traiter les matieres fulminantes. VI. 612. *b*.

FULMINANT, (*Littér.*) Légion fulminante. IX. 355. *b*. Livres fulminans. 604. *a*.

FULMINATION, (*Chymie*) Elle ne differe de la détonation, qu'en degré de force ; exemples. VII. 364. *b*.

FULMINATION, (*Juriſpr.*) La fulmination des actes doit être faite dans le dioceſe où l'on veut s'en ſervir. Fulminations adreſſées ordinairement à l'évêque diocéſain. Maniere de fulminer une excommunication. VII. 364. *b*.

Fulmination des bulles. II. 463. *a*.

FUMAGE, (*Tireur d'or*) *voyez* FUMIGATION.

FUMÉE, (*Phyſiq.*) Quelle eſt ſa nature. Elle peut facilement ſe convertir en flamme. Il faut que la fumée puiſſe ſe diſſiper librement, pour que le feu ſubſiſte. VII. 364. *b*.

Fumée, différence entre la nature de la flamme & celle de la fumée. VI. 837. *b*. Odeur de la fumée. 838. *b*. De la fumée de l'eau chaude : ſa cauſe. II. 357. *a*, *b*. De la fumée du charbon minéral : ſi elle eſt nuiſible à la ſanté. III. 194. *a*, *b*. Des moyens d'empêcher les cheminées de fumer. 282. *a*. Cauſe de la fumée qui précede ou accompagne la flamme. VI. 602. *b*. Moyens d'éviter les inconvéniens de la fumée dans les opérations chymiques qui ſe font à l'aide des fourneaux. VII. 248. 3 *b*, *c*. Deſcription du poële ſans fumée de M. Daleſme. 248. 3 *d*. Noir de fumée. XI. 188. *a*, *b*.

FUMÉE, (*Blaſon*) meuble de l'écu repréſentant une fumée. *Suppl.* III. 152. *b*.

FUMÉES, (*Vénerie*) Fientes des bêtes fauves : trois ſortes de fumées. VII. 365. *a*. Voyez les planches de Chaſſe, volume III.

FUMER, (*Chym. Métal.*) Faire fumer l'antimoine. Comment ſe fait cette opération dans la purification de l'or par l'antimoine. Comment on diſſipe le reſte de la partie réguline. Moyen de retenir les fleurs d'antimoine pour ſavoir ſi elles contiennent de l'or : appareil de Libavius pour cette opération. Comment on peut ſavoir en quel état eſt cette chaux d'antimoine. VII. 365. *a*.

FUMETERRE, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. De dix à douze eſpeces de fumeterre, l'auteur ſe borne à la deſcription de la fumeterre vulgaire. Quels ſont les lieux où vient cette plante. Tems où elle fleurit. VII. 365. *b*.

FUMETERRE, (*Pharm. Mat. médic.*) Uſage de la fumeterre fraîche. Extrait de cette plante. Propriétés de la fumeterre ; divers cas dans leſquels on la recommande. VII. 365. *b*. Uſages qu'on fait du ſuc exprimé & de l'extrait de cette plante. Sirop de fumeterre pour les enfans. Préparations dans leſquelles on emploie cette plante, ſon ſuc & ſon extrait. *Ibid.* 366. *a*.

FUMIER, (*Econ. ruſtiq.*) Comment le fumier devient utile aux terres. Les fumiers ſont le principal reſſort de l'agriculture. Quelques perſonnes ont blâmé les vues économiques de M. de Sully, & accuſé de petiteſſe l'oppoſition qu'il marquoit pour l'établiſſement des manufactures de ſoie : réflexions ſur ce ſujet. Tout ce qui tend à décourager ſur l'entretien des troupeaux, eſt nuiſible à l'agriculture. Vues d'avarice ou raiſon d'impuiſſance qui empêchent les laboureurs de nourrir des troupeaux. Ce que doit faire un homme chargé d'une ferme dénuée de fumier, & peu fournie de paille. VII. 366. *a*. Qualités & emplois des fumiers de vache & de cheval. Quel eſt le degré de fermentation auquel un fumier doit être employé. Eſpeces de fumiers qui communiquent la nielle. *Ibid. b*.

Fumier, de pigeon : ſon uſage. III. 646. *b*. Fumier de mouton. IV. 515. *a*. De l'uſage du fumier pour l'engrais des terres. V. 685. *b*. 686. *a*, *b*. *&c.* Manis, eſpece de fumier. X. 40. *b*. De l'uſage du fumier en plantant les arbres. XII. 726. *b*. Cauſe qui rend le fumier propre à la fécondité. XIII. 587. *a*. Pourquoi il s'échauffe davantage en hiver. *Ibid. b*. Uſage que les chymiſtes font du fumier. XVII. 31. *a*.

FUMIGATION, (*Chymie*) action par laquelle une vapeur corrode, diſſout, ou pénetre un corps métallique dans la cémentation. La fumigation diſtinguée en ſeche & en humide. VII. 366. *b*.

FUMIGATION, (*Médec.*) Deux ſortes de fumigations ; les humides & les ſeches. Comment ſe font les premieres. Quelle en eſt la matiere. VII. 366. *b*. Moyens inventés pour appliquer de fort près la vapeur humide ſur le corps, ou pour la diriger dans quelque cavité du corps. Comment ſe pratiquent les fumigations ſeches. En quels cas on les emploie ; fumigations reçues par frictions. Attentions que doit avoir le médecin dans les fumigations, ſoit ſeches, ſoit humides. *Ibid.* 367. *a*.

Fumigation, *voyez* BAIN DE VAPEURS. II. 21. *a*. Ces bains en uſage autrefois chez les Romains, & aujourd'hui chez les Ruſſes. *Suppl.* I. 752. *a*. Fumigation aromatique des anciens. XVI. 310. *a*. Inſtrument pour les fumigations dans le vagin, vol. III. des pl. Chirurgie, pl. 7.

FUMIGATION MERCURIELLE, (*Chirurg.*) En quoi elle conſiſte. VII. 367. *a*. On a voulu depuis peu en faire une méthode univerſelle. Comment on l'a pratiquée. Expériences faites aux Invalides & à l'hôpital de Bicêtre. Cette nouveauté abandonnée enſuite. De quelle maniere ces fumigations peuvent réuſſir, ſelon M. Col de Villars. Les fumigations ne doivent pas être regardées comme une méthode curative complette, mais ſubſidiaire. En quels cas on peut les em-

ployer. Tumeur au genou guérie par les fumigations : extrait d'un mémoire de M. Bruyere. *Ibid. b.*

FUMIGATION, ou *Fumage ſur les galons, lames, traits, filés, ou autres ouvrages d'or & d'argent*, (*Tireur d'or*) Différentes manieres dont cette contravention ſe fait. *Suppl.* III. 152. *b.*

FUNAMBULE, *voyez* DANSEUR DE CORDE.

FUNEBRE, *colonne*, (*Architect. Antiq.*) VII. 368. *a.*

Funebre, honneurs funebres. VIII. 291. *a.* XV. 205. *b.* Jeux funebres. VIII. 536. *b.* Oraiſons funebres. VII. 370. *b.* XI. 550. *a, b.* 551. *a, b.* Ornemens funebres. 657. *a.* Pompes funebres. XIII. 12. *b.* XVI. 695. *a.* Feſtin funebre que les Romains faiſoient aux vieillards. XV. 194. *b.* Voyez l'article ſuivant.

FUNÉRAILLES, (*Hiſt. anc.*) Etymologie de ce mot. VII. 368. *a.*

Funérailles. Réjouiſſance dans les funérailles. II. 783. *a.* De l'uſage de brûler les corps. 448. *b.* Du deuil dans les funérailles : diverſes couleurs qui ont été employées. IV. 910. *b.* Eau luſtrale dont les anciens lavoient le corps de celui qui venoit de mourir, & dont on aſpergeoit ceux qui venoient dans la maiſon du mort. V. 203. *b.* De l'uſage des lamentations dans les pompes funebres. IX. 228. *b.* Libations ſur les tombeaux. 458. *a.* Piece de monnoie qu'on mettoit ſous la langue du défunt, à quoi l'on joignoit dans ſon cercueil une atteſtation de ſa vie & de ſes mœurs. XI. 60. *a.* Sacrifices dans les funérailles. 70. *a.* Uſage des anciens de jetter des fleurs ſur les tombeaux. XII. 536. *a.* De l'uſage des pleureuſes chez quelques nations. 765. *a, b.* 766. *a.* Repas qu'ils donnoient dans les funérailles. XIV. 128. *a, b.* *Voyez* ENTERRER, OBSEQUES, SÉPULCHRE, SÉPULTURE, TOMBEAU.

Funérailles des Egyptiens. Reſpect que les Egyptiens ont montré pour les morts. Comment on ſe conduiſoit dans les funérailles des particuliers. VII. 368. *a.* La reconnoiſſance des Egyptiens envers leurs parens ſe perpétuoit d'âge en âge, & par-là même ils étoient encouragés à imiter leurs vertus. Jugement que les morts ſubiſſoient. Suites de ce jugement Les mauvais rois étoient privés de la ſépulture, & cette coutume ſe perpétua chez les Juifs. Suites du jugement favorable porté ſur un roi. Détails de ſes funérailles. *Ibid. b.* Comment les Egyptiens enterroient les cadavres embaumés. La coutume Egyptienne de jetter trois fois du ſable ſur le corps mort, devint univerſelle. IX. 7. *b.* Funérailles des Coptes. *Suppl.* II. 593. *b.*

Funérailles des Grecs, ſelon l'uſage de la république d'Athenes. Funérailles publiques qui furent faites à ceux qui avoient été tués la premiere année de la guerre du Péloponneſe. Cette cérémonie fut pratiquée tant que la guerre ſubſiſta. En quoi elle conſiſtoit. VII. 368. *b.* Soin que le public prenoit de la ſubſiſtance des veuves de ceux qui avoient été tués, & des orphelins qui étoient en bas-âge. Les Grecs ne connurent la magnificence des funérailles, que par celles d'Alexandre-le-grand. Deſcription de ces funérailles. *Ibid.* 369. *a.* Le corps d'Alexandre inhumé à Alexandrie. Honneurs que lui rendit Ptolomée, gouverneur d'Egypte. *Ibid. b.* Cérémonie des funérailles chez les Athéniens & les Lacédémoniens, IV. 169. *b.* 170. *a.* chez les Lacédémoniens en particulier. IX. 153. *b.* Danſe des funérailles chez les Athéniens. IV. 625. *b.* 626. *a.* Chanſon lugubre uſitée par les anciens Grecs dans les funérailles. VIII. 438. *a.* Obſervation ſur la dépenſe que les Athéniens faiſoient dans ces circonſtances. XI. 959. *a.* Cérémonies que pratiquoient les Platéens lorſqu'ils vouloient brûler les corps de leurs capitaines après leur mort. XII. 739. *a.* Funérailles des Sicyoniens. XV. 168. *a, b.* Jeux célébrés dans les funérailles des anciens Grecs. *Suppl.* II. 392. *a.*

Funérailles des Romains. Les Romains ont été un des peuples les plus exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parens & à leurs amis. Les funérailles étoient chez eux une cérémonie ſacrée. Deſcription de cette cérémonie. Uſage appellé *conclamatio*. Bas-relief qui eſt au Louvre, où l'on voit repréſentée la premiere cérémonie qui ſe pratiquoit à l'égard des morts. Fonctions des libitinaires. VII. 369. *b.* Celles des pollincteurs. Il paroît que les Romains poſſédoient l'art d'embaumer les corps à un plus haut degré de perfection que les Egyptiens. Pourquoi ceux qui portoient le corps avoient reçu le nom de *veſpillones*. *Ibid.* 370. *a.* Fonctions de l'archimime & des pleureuſes. L'action de prononcer l'oraiſon funebre, s'appelloit *laudare pro roſtris*. Epoque depuis laquelle les dames de condition furent louées publiquement après leur mort. *Ibid. b.* Pourquoi l'on avoit introduit l'uſage des combats de gladiateurs à la ſuite des funérailles. Fioles lacrymatoires. *Ibid.* 371. *a.*

Funérailles des Romains : pourquoi elles furent appellées novemdiales. XI. 257. *b.* Cérémonies qu'ils pratiquoient à cette occaſion. IV. 169. *b.* Brancard dont les Romains ſe ſervoient pour porter les morts. VI. 506. *a.* Danſe de l'archimime. IV. 626. *b.* X. 520. *a.* Uſage que ce peuple faiſoit des feves dans les funérailles. VI. 650. *b.* Ce que faiſoit pendant les funérailles la plus proche parente du mort. VII. 375. *a.* Chants lugubres & accompagnement des flûtes. VI. 893. *b.* XI. 91. *a.* Origine de l'uſage des combats des gladiateurs dans les funérailles. VII. 694. *b.* Droit réſervé aux nobles Romains. VIII. 279. *a.* 559. *b.* IX. 890. *b.* Sacrifices des Romains pour les morts. VIII. 700. *b.* XI. 70. *a.* Cercueil dans lequel on portoit le mort au bûcher. IX. 593. *a.* Catafalques dreſſés aux funérailles des empereurs. XII. 488. *b.* Fonctions de pleureuſes. 765. *a, b.* Flambeaux qui ſervoient dans les funérailles. XIV. 799. *a.* Funérailles ſimpludiaires. XV. 205. *b.* Funérailles des petits enfans. I. 701. *b.* XIII. 243. *b.* Déeſſe qui préſidoit aux funérailles. IX. 477. *a, b.* XI. 4. *b.*

FUNÉRAILLES, (*Hiſt. mod.*) Celles *des Arabes*. Deſcription des cérémonies uſitées en cette circonſtance. VII. 371. *b.*

Funérailles des Turcs ; quelques différences entre ce qui ſe pratiquoit autrefois & ce qui ſe pratique aujourd'hui. Défenſe de la loi de garder les morts plus d'un jour, *&c.* VII. 371. *b.* Croyance des Turcs touchant le lieu où va l'ame au moment où elle quitte le corps. Quelques-uns prétendent que les femmes & les filles n'aſſiſtent point au convoi. Une mere ne peut pleurer ſon fils que juſqu'à trois fois. Deſcription des funérailles du ſultan. *Ibid.* 372. *a.*

Funérailles des Chinois. Soins qu'ils ſe donnent pour trouver un lieu pour leur ſépulture qui les accommode. Deſcription de leurs cercueils ; dépenſe qu'ils conſacrent à s'en procurer de précieux. VII. 372. *a.* Il eſt défendu d'enterrer les morts dans les villes. Ils les gardent très-long-tems en dépôt dans leurs maiſons. Un fils eſt obligé de dépoſer le corps de ſon pere dans le tombeau de ſes ancêtres. Quand on tranſporte les corps d'une province à l'autre, on ne peut les faire entrer dans les villes. Cérémonies des funérailles. *Ibid. b.*

Funérailles des ſauvages d'Amérique. Relation qu'en donne le P. de Charlevoix. VII. 373. *a.* Cérémonial biſarre qu'on obſerve en quelques endroits pour ceux qui ſe ſont noyés ou qui ſont morts de froid. Barbarie exercée chez les Natchez dans la Louiſiane, à l'occaſion de la mort d'une femme chef, c'eſt-à-dire noble, ou de la race du ſoleil. *Ibid. b.*

Funérailles des Miſilima-Kinaks. Cette nation diviſée en familles, parmi leſquelles eſt la prérogative attachée à quelques familles uniquement de pouvoir brûler ſes morts, tandis que les autres familles ſont obligées de les enterrer. La ſeule famille du grand lievre jouit du premier privilege : deſcription des funérailles pour les deux autres familles qui compoſent cette nation. VII. 373. *b.*

Funérailles des Ethiopiens. Leur deſcription. Ouvrages à conſulter ſur les funérailles des différentes nations de la terre. VII. 373. *b.*

Funérailles de divers autres peuples. Celles des Incas du Pérou. VIII. 641. *b.* 642. *a.* Fêtes funebres des habitans du royaume de Lao. IX. 279. *a.* Funérailles des peuples du Loango. 624. *a.* des Natchez, XI. 35. *b.* des Néorites, ancien peuple d'Aſie, 95. *b.* des Patagons. XII. 160. *b.* Singularité remarquable dans les funérailles des rois de Pologne. 934. *b.* Cérémonies cruelles qui ſe pratiquent aux funérailles des rois d'Angola. XVII. 396. *b.*

FUNÉRAILLES *des chrétiens.* (*Hiſt. mod. eccléſiaſt.*) Celles qui étoient uſitées dans les premiers ſiecles de l'égliſe. VII. 374. *a.* Noms que l'on donnoit aux cimetieres. D'où eſt venue la coutume d'enterrer dans les égliſes. Deſcription des cérémonies des funérailles d'Edouard-le-confeſſeur, tirée d'une ancienne tapiſſerie où ces cérémonies ſont repréſentées ; par où l'on voit que les uſages par rapport aux funérailles, étoient tous ſemblables à ceux qui ſe pratiquent aujourd'hui dans les funérailles des particuliers. Cérémonies obſervées aujourd'hui chez les catholiques. *Ibid. b.* Funérailles des grands, des princes, & des rois. Cérémonies des proteſtans pour les funérailles des particuliers. *Ibid.* 375. *a.*

FUNÉRAIRE, *ſacrifice*, (*Antiquité*) Ceux qu'offroient les Romains. Repréſentation d'un ſacrifice funéraire ſur une agathe onyx que poſſede le roi de France. VII. 375. *a.*

FUNÉRAIRE, (*Juriſpr.*) Frais funéraires. VII. 275. *a.* Quarte funéraire. XIII. 675. *a.* Droits funéraires. IV. 417. *a.*

FUNERE, (*Hiſt. anc.*) la plus proche parente du mort chez les Romains. Ce que faiſoit cette parente pendant les funérailles. VII. 375. *a.*

Funere, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 152. *b.*

FUNESTE, ce qu'on entend par jours funeſtes. VII. 375. *a.* Réflexion ſur les jours regardés comme tels. *Ibid. b.* *Voyez* JOUR.

FUNGIBLES, *choſes*, (*Juriſpr.*) III. 275. *a.*

FUNGIFER LAPIS, (*Hiſt. nat.*) Lieux où l'on trouve cette pierre, ſelon Geſner. Propriété qu'on lui attribue. Nature de cette pierre. VII. 375. *b.*

FUNGITES, (*Hiſt. nat.*) eſpece de corail ou de concrétion marine qui reſſemble à un champignon. On en trouve ſouvent dans la pierre de Verberie. Divers noms qu'on lui a donnés : *voyez* CHAMPIGNON DE MER. Autre pierre dont les

anciens ont parlé ſous le nom de *fungites*. VII. 375. *b.*

Fungites, voyez vol. VI. des planch. Coquilles foſſiles, pl. 6.

FUNGOIDES, (*Botan.*) Deſcription des différentes eſpeces de ce genre de plante. VII. 376. *a.*

FUNGUS, (*Chir.*) Acceptions de ce mot en françois : VII. 376. *a.* *Voyez* FONGUS, EXCROISSANCE, CONDYLOME, FIC, HYPERSARCOSE, SARCOME.

FUNGUS, (*Maréch.*) Différentes ſortes de fungus. Moyens de les détruire. Remedes à employer à l'égard des *bouillons* ou *ceriſes*. VII. 376. *a.*

FUNGUS *petræus*, *lait de lune*, (*Hiſt. nat.*) terre calcaire & ſpongieuſe. VII. 376. *a.*

FUNICULAIRE, (*Méchan.*) Définition d'une machine funiculaire. Méthode pour trouver les loix de l'équilibre dans cette machine. VII. 376. *a.*

FUNIN, (*Marine*) Franc-funin. VII. 281. *a.*

FURET, (*Zoolog.*) Deſcription de cet animal. VII. 376. *b.*

Furet, eſpece de ce genre appellée rat de Pharaon. *Suppl.* IV. 51. *a.*

FURET, ou *Epervier*, (*Pêche*) eſpece de filet. Vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 5. *Voyez* auſſi EPERVIER.

FURETER, (*Chaſſe*) faire ſortir les lapins de leur terrier par le moyen des furets. Maniere de fureter lorſqu'on veut prendre indiſtinctement tous les lapins. Maniere de fureter dans les garennes, où il eſt important de ménager les haſes. Troiſieme maniere qui n'a pour objet que le plaiſir. Ce qu'on doit pratiquer lorſque les furets s'endorment dans le terrier. VII. 376. *b.*

FUREUR, (*Gram. & Morale*) acceptions de ce mot au ſingulier & au plurier. Fureur poétique appellée enthouſiaſme. Il ſemble que l'artiſte devroit concevoir cette fureur avec d'autant plus de force & de facilité que ſon génie eſt moins contraint par les regles. Cependant il n'en eſt pas ainſi : exemple. VII. 377. *a.*

FUREUR, (*Mythol.*) comment les poëtes repréſentent ce dieu allégorique. Deſcription qu'en fait Pétrone dans ſon poëme *de la guerre civile entre Céſar & Pompée*. VII. 377. *a.*

Fureur, déeſſes qui l'inſpiroient. XIII. 185. *a.*

FUREUR, (*Médec.*) ſymptôme commun à pluſieurs ſortes de délires. En quoi il conſiſte. VII. 377. *a.* Différence entre la fureur & la manie. *Ibid. b. Voyez* MANIE, DÉLIRE, PHRÉNÉSIE, RAGE, RAGE CANINE.

FUREUR UTÉRINE, (*Médec.*) définition de cette maladie. Pourquoi les hommes ne ſont pas ſujets à la fureur vénérienne comme les femmes. *Ibid. b.* Différences entre la fureur utérine, la mélancolie érotique, & le prurit du vagin. L'appétit vénérien peut être excité par l'impreſſion que reçoivent les organes de la génération tranſmiſe au cerveau, avec des modifications propres à affecter l'ame d'idées laſcives, *&c.* Si cet appétit eſt modéré, on peut ſuſpendre les effets des ſentimens qu'il inſpire ; mais lorſqu'il eſt preſſant, cet appétit, comme ſenſitif, l'emporte ſur l'appétit raiſonnable, *ibid.* 378. *a.* ce qui a lieu ſur-tout dans les femmes qui ſont douées d'un tempérament plus ſenſible. Cauſes de cet appétit ſelon les anciens & les modernes. *Ibid. b.* Les cauſes morales de l'appétit vénérien regardent autant l'homme que la femme, & produiſent des effets proportionnés à leur ſenſibilité reſpective. Il ne peut y avoir de différence entre les différentes cauſes procatartiques, que par rapport aux cauſes phyſiques. Celles qui peuvent être particulieres aux femmes, ſont la pléthore menſtruelle, la grande abondance de l'humeur ſalivaire, filtrée dans les glandes du vagin, la qualité âcre de cette humeur. La drogue la plus propre à produire cette diſpoſition, eſt la préparation des mouches cantharides. Autres moyens de produire les mêmes effets. *Ibid.* 379. *a.* Les cauſes phyſiques qui donnent lieu à cette impreſſion n'exiſtant plus, il n'en reſte pas moins une impreſſion vive ſur les fibres du cerveau, & le délire ſubſiſte. Ce délire peut exiſter encore ſans que les organes de la génération aient été précédemment affectés d'aucun vice, ni d'aucune diſpoſition propre à produire cet effet. Il ſuffit que les cauſes morales aient fortement influé ſur le cerveau. La fureur utérine ne s'établit jamais tout de ſuite avec tous les ſymptômes qui la caractériſent. *Ibid. b.* Divers degrés & progrès de cette maladie. Moyen par lequel on peut découvrir les maladies cauſées par les deſirs vénériens. Deſcription des divers états par leſquels paſſent les perſonnes attaquées de la fureur utérine. Elles ne font ſouvent qu'irriter leurs deſirs par ce qui ſembleroit devoir ſuffire pour les aſſouvir. Exemples de quelques femmes de l'antiquité poſſédées de cette maladie ; Meſſaline, Sémiramis, Cœlia. Cette affection eſt devenue toujours plus rare, à meſure que les mœurs ſont devenues plus ſéveres ſur le commerce entre les deux ſexes. *Ibid.* 380. *a.* Exemple cité par M. de Buffon d'une jeune fille atteinte de cette paſſion. Quel eſt l'âge auquel le tempérament des femmes commence à prendre de l'ardeur. Quelles ſont les femmes les plus diſpoſées à cette maladie. On peut aſſurer que le tempérament oppoſé eſt le plus commun parmi les femmes. Cette maladie dans ſes commencemens eſt facile à guérir ; ſymptômes qui annoncent la ceſſation prochaine de cette paſſion. Diverſes raiſons qui doivent engager à travailler à la guérir dès ſes commencemens. Les indications à remplir dans le traitement, doivent être tirées de la nature de la cauſe prochaine, de celle des cauſes éloignées & occaſionnelles du tempérament de la perſonne affectée, de ſon état de vie. Détails ſur ce ſujet pour la cure de la maladie. *Ibid. b.* Médicamens indiqués par la plupart des auteurs, comme des ſpécifiques pour éteindre les ardeurs vénériennes. *Ibid.* 381. *b.*

Fureur utérine, voyez ÉROTIQUE : combien cette maladie eſt terrible chez les femmes. XIV. 703. *b.*

FURIA, *loi*. IX. 661. *a.*

FURIANI, (*Géogr.*) village de l'iſle de Corſe. Obſervations ſur le ſiege que les Génois en firent en 1759. *Suppl.* III. 133. *a.*

FURIES, (*Mythol.*) Origine des furies ſelon divers poëtes. La véritable origine de ces déeſſes ſe doit attribuer à l'idée qu'ont eue les hommes, qu'il doit y avoir après cette vie des châtimens, de même que des récompenſes. Du nombre des furies, ſelon les poëtes ; ſignification des noms, Tyſiphone, Mégere & Alecto. Les Latins appelloient auſſi les furies du nom de *pœnæ*. Leurs divers noms chez les Grecs. Epithetes que les poëtes leur ont donnés. VII. 382. *a.* Quel étoit leur emploi. Diverſes occaſions dans leſquelles elles ont tourmenté les hommes. Alecto paſſoit pour la mere de la guerre. Cicéron rapporte à un trait de morale fort judicieux, toutes les différentes fonctions des furies. Culte & reſpect qu'elles s'attirerent de la part du peuple. Celui que leur rendoient les Sicyoniens. Pourquoi la plante appellée narciſſe leur étoit offerte. Temple qu'elles avoient à Ceryne dans l'Achaïe ; combien ce lieu étoit fatal aux coupables qui s'y retiroient. *Ibid. b.* Quels étoient leurs prêtres & leurs ſtatues. Tous ceux qui paroiſſoient devant l'aréopage, étoient obligés de jurer ſur l'autel des furies, qu'ils diroient la vérité. Temples que leur fit bâtir Oreſte en Arcadie. Différentes choſes qui leur étoient conſacrées. Des figures & repréſentations des furies. Effet que produiſit ſur le théâtre la figure hideuſe que leur donna Eſchyle. Comment elles ſont repréſentées ſur certaines médailles. *Ibid.* 383. *a.*

Furies, corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 153. *a.*

Furies, voyez les articles ERYNNIES, EUMÉNIDES, IMPRÉCATIONS, & les noms des trois furies, *Alecto*, *Tiſiphone* & *Mégere*. Divinité qu'Euripide met au nombre des furies. IX. 780. *b.* Symboles des furies. XV. 731. *b.* Leurs temples. XVI. 72. *a.*

FURIE, (*Comm.*) ſatin ou taffetas des Indes. D'où vient à ces étoffes le nom de furies. VII. 383. *b.*

FURIEUX, *Curateur au*. IV. 571. *a.* Comment on flatte les furieux. *Suppl.* III. 48. *a.*

FURINE, (*Mythol.*) divinité des voleurs chez les Romains. Ses fêtes appellées *furinales*. Lieu où étoit ſitué ſon temple dans Rome. Son culte ne fut pas de longue durée. C'eſt dans le bois ſacré de cette déeſſe que le jeune Gracchus ſe retira. Etymologie du mot *Furine*. VII. 383. *b.*

Furine, jour auquel cette divinité étoit fêtée. *Suppl.* III. 153. *b.*

FURIUS, (*Frédéric*) homme de lettres. XVI. 812. *b.*

FURONCLE, ou *clou* (*Chirur.*) caractere de cette tumeur. En quoi elle differe du charbon. Cure du furoncle. VII. 383. *b.*

Furoncle, *clou*, *anthrax*, *charbon*, différences entre ces tumeurs. XVII. 791. *a.*

FURSTENAU, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie. Religion des habitans. *Suppl.* III. 153. *a.* Château de ce nom dans le comté d'Eſpach en Franconie. *Ibid. b.*

FURSTEMBERG, *principauté de* (*Géogr.*) titre collectif de divers états d'Allemagne, ſitués pour la plupart en Souabe. Enumération de ces états. Droits & privileges du prince qui en eſt poſſeſſeur. Religion qu'il profeſſe. Lieu de ſa réſidence. *Suppl.* III. 153. *b.*

FURSTENWALD, (*Géogr.*) petite ville de la moyenne marche de Brandebourg. Savans qu'elle a produits : Hoffmann médecin ; Mentzel botaniſte, quels ſont ſes ouvrages. VII. 383. *a.*

Furſtenwald, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 153. *b.*

FURTH, (*Géogr.*) bourg très-conſidérable d'Allemagne, en Franconie. Deſcription & population de ce lieu. *Suppl.* III. 153. *b.*

FUSAIN, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Deſcription de cet arbriſſeau : il eſt très-robuſte ; diverſes manieres de le multiplier. VII. 384. *a.* Qualité & uſages de ſon bois. Utilité qu'en tirent les deſſinateurs. Le bétail & les inſectes ont de la répugnance pour cet arbriſſeau. Différentes eſpeces ou variétés du fuſain : le fuſain commun à fruit rouge ; celui à fruit blanc ; celui à fleur rouge ; pays où il ſe trouve ; c'eſt le plus beau des fuſains ; celui à large feuille ou le grand fuſain. Deſcription de cet arbriſſeau, détails ſur ſon uſage, & la maniere de le multiplier ; le fuſain de Virginie ; le fuſain de Virginie toujours verd ; détails ſur ces deux dernieres eſpeces. *Ibid. b.*

FUSAIN, (*Bot. Jard.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* III. 153. *b.* Enumération de cinq eſpeces. Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid.* 154. *a.*

FUSAIN, (*Peint. Deſſin*) uſage qu'en font les deſſinateurs. Maniere de le préparer. VII. 384. *b.*

FUSAIN GRIMPANT, *bourreau des arbres*, (*Bot. Jard.*) ſon caractere générique. Enumération de deux eſpeces. Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription & culture. *Suppl.* III. 154. *b.*

FUSAROLE, (*Archit.*) Deſcription de cet ornement. Les Italiens l'appellent *fuſciolo*. VII. 385. *a.*

FUSEAU, (*Maiſon ruſtiq. & Econom. domeſtiq.*) deſcriptions du fuſeau des fileuſes de chanvre. VII. 385. *a.*

Fuſeau, maniere de filer au fuſeau. VI. 784. *a.* Petit inſtrument dans lequel les fileuſes mettent le bout de leur fuſeau. XVI. 279. *a.*

Fuſeau des faiſeuſes de dentelles. IV. 844. *b.*

FUSEAU, (*Géom.*) ſolide que forme une courbe en tournant autour de ſa tangente au ſommet. Solide indéfini que forme une courbe de longueur infinie, en tournant autour de ſon axe. Comment on exprime l'élément de la ſurface ſolide; maniere de l'intégrer. VII. 385. *a.*

Fuſeau parabolique, voyez PYRAMIDOIDE.

FUSEAU, (*Géogr.*) ce qu'on entend par fuſeaux de globe. Quelle eſt la courbe qui termine leur figure. VII. 385. *a.*

Fuſeau, méthode pour déterminer la figure des fuſeaux. VII. 707. *b.* & pour tracer ſur eux les globes terreſtre & céleſte. 708. *a*, *b. &c.*

FUSEAU DENTÉ, (*Conchyl.*) eſpece de buccin. *Suppl.* II. 75. *b.*

FUSEAU, (*Chym. Philoſoph.*) ou *alonge*, tuyau de verre. VII. 385. *a.* En quel cas on l'emploie. *Ibid. b.*

FUSEAU, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Obſervations ſur les parques. Signification de leurs différens attributs. *Suppl.* III. 155. *a.*

FUSEAU *du taquet de cabeſtan.* (*Marine*) VII. 385. *b.*

FUSEAU, (*Paſſementier-Boutonnier*) deſcription & uſage de ces fuſeaux. VII. 385. *b.*

Fuſeau, terme de cloutier d'épingle, d'horloger, de potier-de-terre, de rubannier. VII. 385. *b.*

FUSÉE, (*Médec.*) charbon peſtilentiel. VII. 385. *b.*

FUSÉES ÉLECTRIQUES. (*Phyſiq.*) *Suppl.* II. 294. *a.*

FUSÉES *de bombes & grenades.* (*Art milit.*) Fuſées pour les bombes de douze pouces de diametre. VII. 385. *b.* Fuſées pour les bombes de huit pouces. Compoſition des fuſées à bombes & à grenades. Maniere de remplir la fuſée. Proportion des fuſées à grenades. *Ibid.* 386. *a.*

FUSÉE, (*Artific.*) eſpece de feu d'artifice qui s'éleve dans l'air. VII. 386. *a.*

Article 1. Des moules pour charger les fuſées volantes. *Ibid. b.* Table par laquelle on voit les différentes proportions du moule ſelon les différentes ſortes de fuſées qu'on ſe propoſe de faire; la hauteur du cylindre, de la broche, la hauteur de la demi-boule, la longueur de la broche, & la hauteur du maſſif.

Article 2. Des cartouches.

Article 3. De l'étranglement des cartouches. *Ibid.* 387. *a*, *b.* Table qui indique les diverſes matieres qu'on doit employer pour la compoſition des feux, Chinois rouge, Chinois blanc, ancien, commun & nouveau, & la propoſition de ces matieres avec les différentes longueurs des fuſées.

Article 4. Compoſitions pour les fuſées volantes.

Article 5. Maniere de charger les fuſées volantes. *Ibid.* 388. *a*, *b.*

Article 6. Du pot & chapiteau, & comment on garnit les fuſées volantes. *Ibid.* 389. *a.*

Article 7. Des baguettes & du chevalet. *Ibid. b.*

Article 8. Des ſerpentaux, pluies de feu, marrons, ſauciſſons, & étoiles dont on garnit les fuſées volantes. *Ibid.* 390. *b.* Table qui établit les proportions des matieres pour différentes ſortes de ſerpenteaux & de pluïes de feu, en feux Chinois, ancien & brillant. Maniere de former les étoiles. *Ibid.* 391. *a.*

Fuſée, caiſſe de fuſées. II. 537. *a.* Cartons pour les fuſées. 732. *b.* Fuſée de corde, dite courantin. IV. 376. *b.* Fuſées chevelues. XII. 797. *b.* Verge de fuſée. XVII. 64. *a.*

FUSÉE D'AVIRON, (*Marine*) *Fuſée de tournevire*, *fuſée de vindas* ou *de cabeſtan volant.* VII. 391. *b.*

FUSÉE. (*Cardeur*) VII. 391. *a.*

FUSÉE, (*Horlogerie*) piece d'une montre. VII. 391. *b.* Son utilité. Comment les premiers horlogers tâcherent de remédier à l'inégalité du reſſort. Explication de la maniere dont la fuſée compenſe les inégalités. C'eſt un problême parmi les géometres que de trouver la figure préciſe que doit avoir la fuſée d'une montre. M. de Varignon a déterminé cette courbe pour toute ſorte d'hypotheſes de tenſion du reſſort. Les défauts du reſſort font que la détermination de cette courbe n'eſt pas d'une grande utilité en horlogerie. *Ibid.* 392. *a.* Moyen plus ſûr que les horlogers ont trouvé pour la pratique. Pourquoi nous n'employons pas les fuſées dans les pendules à reſſort, comme on le fait en Angleterre. Détails ſur la conſtruction de la fuſée. Fuſées diſpoſées de façon qu'en tournant leur quarré d'un ſens ou de l'autre, on remonte également la montre. *Ibid. b.*

Fuſée, proportion entre le rayon du barillet & ceux de la fuſée. VII. 352. *a.* Maniere d'égaler la fuſée au reſſort. IX. 447. *b.* 448. *a.* Machine à tailler les fuſées, vol. IV des planch. Horlogerie, pl. 18.

FUSÉES, *machine à tailler les* (*Horlog.*) ce qui vient d'être dit ſur les fuſées nous apprend 1°. que la fuſée eſt une eſpece de cône tronqué, *&c.* 2°. que ſa propriété eſt de rendre égale l'action du reſſort: on a vu par quel méchaniſme on eſt parvenu à donner au reſſort cette égalité; 3°. qu'une autre propriété de la fuſée eſt de faire marcher plus long-tems une montre; 4°. qu'afin que les diametres de la fuſée ſoient moins inégaux entr'eux, on n'emploie dans les montres qu'environ quatre tours du reſſort, *&c.* On a acquis par l'habitude, une forme approchante de celle qui convient aux fuſées: trois opérations qui ſe font ſur elles: on les tourne, on les taille, on les égaliſe. VII. 393. *a.* Deſcription de la machine à tailler les fuſées à droite & à gauche, avec la même vis, par M. Regnaud de Châlons, tirée du traité d'horlogerie de M. Thiout. *Ibid. b.* Deſcription d'une autre machine à tailler les fuſées, de l'invention de M. le Lievre. *Ibid.* 394. *a.* Outil de M. Admyrauld, qui a auſſi les propriétés de tailler à droite & à gauche. Détails ſur la maniere de tailler les fuſées. *Ibid. b.*

FUSÉE, (*Fileur d'or*) piece du rouet. Deſcription. VII. 395. *a.*

FUSÉE. (*Maneg. Maréch.*) Voyez SUROS.

Fuſée, terme de riviere. *Voyez* VINDAS.

FUSÉE, (*Blaſon*) on la regarde comme la marque de la droiture & de l'équité. Quelques-uns prétendent qu'elle eſt une marque de flétriſſure: raiſon qu'ils en donnent. VII. 395. *a.*

FUSÉE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 155. *a.*

FUSÉE, (*Muſiq.*) trait rapide & continu qui monte ou deſcend pour joindre diatoniquement deux notes à un grand intervalle l'une de l'autre. VII. 155. *b.*

FUSIA, loi. IX. 661. *a.*

FUSIBILITÉ, divers degrés de fuſibilité des métaux. Le borax rend les métaux plus fuſibles. VII. 395. *b.* *Voyez* FUSIBLE.

FUSIBLE, corps fuſibles par eux-mêmes: corps qui ne le ſont que par un intermede. VI. 919. *b.* Corps qui, réfractaires par eux-mêmes, deviennent fuſibles avec d'autres de même nature. 920. *b.* Différens degrés de fuſibilité des métaux. VII. 400. *b.* X. 428. *b.* Fuſibilité des métaux par le feu électrique. *Suppl.* II. 540. *a.*

FUSIL, (*Art milit.*) deſcription des différentes pieces de cette arme. Equipage du fuſil. En 1704, les fuſils ont commencé à être généralement établis dans les troupes. Corps de troupes auxquels en étoit réſervé l'uſage avant cette époque. Quelles furent les autres armes des fuſiliers. Quant aux raiſons qui firent quitter le mouſquet pour le fuſil, *voyez* MOUSQUET.

De la portée du fuſil. On conſidere dans la portée du fuſil la ligne de mire, la ligne de tire, & la courbe que décrit la balle. VII. 395. *b.*

Fuſil à portée de but en blanc. Le point où la ligne courbe que décrit la balle, recoupe la ligne de mire, eſt la portée de l'arme à feu, le but en blanc. Ce point eſt plus ou moins éloigné à proportion de l'amplitude de l'angle que forment entre elles la ligne de mire & la ligne de tire, & en raiſon de la force qui chaſſe le boulet, & de la longueur du calibre. Moyen de calculer à quel endroit on doit trouver le point de but en blanc. On recommande ſouvent aux troupes de viſer vers le milieu du corps de l'ennemi. Rien n'eſt moins une loi générale que ce prétendu axiome. VII. 396. *a.* Détails ſur la maniere de viſer à un but. La ligne par laquelle un coup peut être lancé le plus loin poſſible, eſt la parabole qui formeroit à ſes extrémités un angle de 45 degrés avec l'horizon. Pourquoi les Perſes dont parle Xénophon dans la retraite des dix mille, lançoient leurs fleches plus loin que les Grecs. D'où dépend la longue portée des carabines, & celle des giſpes du maréchal de Puyſégur. Avantage des premieres notions des mathématiques pour les militaires. Quelle eſt la maniere dont les chaſſeurs tirent au gibier. *Ibid. b.*

Fuſil. Sa portée poſſible. Moyen de reconnoître la plus grande portée poſſible d'une balle ou boulet. VII. 396. *b.* Compenſation en progreſſion depuis la plus grande portée juſqu'à la plus courte, relativement à la longueur du calibre dans la projection qu'on veut employer. Les différens calibres des armes ne ſont pas enſemble en même raiſon de leur diametre à leur longueur, *&c.* Il eſt difficile de déterminer exactement une force proportionnelle à la maſſe du boulet dans l'uſage de la poudre. Il n'y a pas une proportion en progreſſion connue, entre la force qui chaſſe les balles ou boulets, & la longueur des calibres qui les dirigent.

Ibid. 397. *a.* Quand on a cherché la longueur de calibre la plus avantageuſe à un canon, on a été occupé principalement de voir la différence que ſes différentes dimenſions pourroient occaſionner dans l'effet du boulet lorſqu'il frappe le but. Le réſultat pour la force a été établi ; mais celui pour la portée ne l'a point été. Moyen de déterminer la courbe que décrit la balle d'un fuſil de munition, de la dimenſion fixée par les ordonnances. Quel eſt le ſeul moyen de faire ſans riſque les épreuves exactes de la plus longue portée poſſible. Utilité qu'on tireroit de ces épreuves. *Ibid. b.*

FUSIL, *avec ſa baïonnette à douille*, (*Art milit.*) Invention du fuſil en 1630. Celle de la bayonnette ſuivit de près. M. de Puyſégur fut un des premiers officiers qui la mit en uſage. Progrès que fit enſuite l'uſage de ces armes. Avantages que préſente le ſervice du fuſil, particuliérement lorſqu'il eſt armé de ſa bayonnette à douille. Exemples particuliers qui prouvent ce que peut le feu du fuſil dans l'attaque & dans la défenſe. *Suppl.* III. 155. *b.* Exemples de l'utilité de la bayonnette. L'on obſerve cependant que le fuſil avec ſa bayonnette ne peut ſuppléer la pique contre le choc de la cavalerie. *Ibid.* 156. *a.* — Voyez PIQUE.

FUSIL-*à-dé*, (*Art milit.*) le dé eſt un tube de fer très-mince, d'une longueur capable de contenir la charge du fuſil, & d'un diametre ſuffiſamment plus petit que celui de l'ame du canon, pour qu'il puiſſe être introduit dans le tonnerre, & y reſter fixe. Deux manieres dont cela ſe pratique. *Suppl.* III. 156. *a.* Inconvéniens des fuſils-à-dé. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 161. *a, b.* Avantages des fuſils à baguette ſur les précédens. *Ibid.* 157. *a.*

FUSIL-*pique*, (*Art milit. Fabriq. des armes*) deſcription de cette arme. *Suppl.* III. 157. *a.* Réponſe à l'objection qu'on a faite ſur ſa peſanteur. Son maniment auſſi facile que celui du fuſil. Explication des figures de la planche qui repréſente le fuſil-pique. *Voyez planches de l'art milit. armes & machines de guerre, fuſil-pique, Suppl.* Eſpece d'épée qu'il faudroit donner au ſoldat en adoptant cette arme. Armure dont il devroit être couvert pour réſiſter aux coups de fuſil tirés à une certaine diſtance, & pour parer les coups d'armes blanches. *Ibid. b.* Raiſons qui engagent à propoſer l'uſage du fuſil-pique, & qui en font ſentir la grande utilité. Diverſes inventions qui ont été faites pour rendre au ſoldat l'avantage de la pique, dont on ne ſe ſert plus. Obſervation ſur la pique à feu de M. de Maizeroy. Réponſe à une objection qui regarde en général toute eſpece de nouveauté dans l'art militaire. *Ibid.* 158. *a.*

FUSIL *de munition*, (*Fabriq. des arm.*) avantages du fuſil armé de la bayonnette ſur les armes anciennes. Portée du fuſil de munition tiré à-peu-près horizontalement. Deſcription de cette arme. *Voyez pl. 4, Fabriq. des armes, fuſil de munit. Suppl.* Obſervations ſur la fabrique de ſes différentes pieces. Du bois du fuſil. *Suppl.* III. 158. *b.* Comment on a ſouvent ſacrifié dans la ſtructure & la fabrication du fuſil des avantages réels à la guerre, aux graces & au brillant des exercices de parade. De toutes les pieces qui entrent dans la compoſition du fuſil, la plus importante eſt le canon. *Voyez* CANON & MAQUETTE. De la fabrication de la baguette. *Ibid.* 159. *a.* Plaque de couche. Piece de détente. Sous garde. Grenadieres. Embouchoir. Capucine. *Ibid. b.* Porte-vis. Platine. *Ibid.* 160. *a.* Batterie. Ancienne conſtruction de la bayonnette. Comment on l'aſſujettit aujourd'hui au bout du fuſil par le moyen de la douille & d'un reſſort. Difficulté d'empêcher le ſoldat de tirer lorſqu'il eſt arrivé au combat. Différentes eſpeces de fuſil, qui d'abord ont paru offrir divers avantages, mais auxquels on a cependant préféré le fuſil de munition. *Ibid. b.*

Fuſil-à-dé. D'où dépend le gain des batailles. Quels ſont les cas où le feu eſt d'une reſſource abſolument néceſſaire. Deſcription de deux manieres de fuſils-à-dé. *Voyez pl. 5, Fabriq. des arm. fuſil de munit. Suppl.* Paſſages tirés des rêveries du maréchal de Saxe, qui expliquent le méchaniſme & l'effet des fuſils-à-dé ou à ſecret. *Suppl.* III. 161. *a.* Inconvéniens du dé, qui ont fait préférer le rétreciſſement du tonnerre opéré par le forage. Pourquoi cette ſorte de fuſil a auſſi été appellée fuſil à boſſe. Diverſes obſervations qui ont engagé à quitter cette arme. *Ibid. b.* — Voyez *Fuſil-à-dé. Suppl.* III. 156. *a, b.* — Voyez auſſi l'article *Mouſqueterie.*

Fuſil à la Chaumette. Deſcription que le P. Daniel a donnée du canon à la Chaumette. *Suppl.* III. 161. *a.* Comment on a adapté à des fuſils le méchaniſme de ces canons. *Ibid.* 162. *a.* Les inconvéniens de cette arme plus conſidérables que les avantages qu'elle ſembloit offrir. Comment on en a corrigé les défauts. Le fuſil auroit ſur-tout convenu à la cavalerie. — *Voyez pl. 5, Fabriq. des armes, fuſil de munition. Suppl.*

Fuſil de Vincennes, deſcription de cette arme. *Voyez pl. 67, Fabrique des armes, fuſil de munition. Suppl.* Maniere de la charger. Principal objet du méchaniſme de ce fuſil. Ses inconvéniens. *Ibid.* 163. *a.* Obſervations ſur un fuſil qui tiroit vingt-quatre coups de ſuite. *Ibid. b.*

Fuſil, fabrication des fuſils. *Voyez* ARQUEBUSIER. Des différentes ſortes de canons de fuſil. II. 615. *b. Suppl.* II. 209. *a, b. &c.* Forage de ces canons. *Suppl.* III. 84. *a, b.* Machine pour les forer, vol. I. des planch. *Arquebuſier.* Bois de fuſil. II. 309. *b.* Maniere de bronzer un canon de fuſil. 443. *a.* Culaſſe du fuſil, batterie de fuſil. *Voyez* ces mots. Epreuves des fuſils. *Voyez* EPREUVES. Pierre à fuſil. XII. 583. *b.* XV. 193. *b.* Portée du fuſil. VI. 630. *a.* Tems auquel on ſubſtitua le fuſil au mouſquet. 821. *b.* Fuſil mouſquet. 822. *a.* Fuſil-à-dé à ſecret. *Voyez* MOUSQUETERIE. Cauſes qui font rater le fuſil. XIII. 825. *b.* Salut du fuſil. XIV. 588. *a.* Le fuſil avec ſa baïonnette, ne peut ſuppléer à la pique contre le choc de la cavalerie. *Suppl.* IV. 380. *b.*

Fuſil à vent, voyez ARQUEBUSE A VENT.

FUSILIERS, (*Art milit.*) création d'un régiment de fuſiliers en 1671. Comment il fut compoſé. Augmentation de ce corps en 1672. Nouvelle augmentation en 1677. Changemens faits en 1679, en 1689. VII. 398. *a.* en 1691. En 1693, ce régiment fut appellé, *régiment royal de l'artillerie.* Augmentation faite en 1721. En quelles villes les cinq bataillons de ce régiment furent diſtribués. Comment ces bataillons & leurs compagnies ſont compoſés. *Ibid. b.* — *Voyez Suppl.* I. 605. *b.*

FUSION. (*Chymie*) Différence entre *fonte* & *fuſion* : & entre *fuſion* & *liquéfaction.* Quand la fuſion n'eſt que partielle, elle prend le nom de *liquation.* Eſpece de fuſion à laquelle on donne le nom de *précipitation.* VII. 398. *b.* Eſpece de fuſion appellée *vitrification.* Cette opération s'étend ſur tous les corps fixes de la nature. Différences entre ces corps ſur le plus ou le moins de difficulté qu'on éprouve à les fondre. Uſage des fondans : on peut comparer leur action à celle des menſtrues humides. Du degré de chaleur que les fondans exigent pour produire leur effet. Quelques corps volatils ſont ſuſceptibles de fuſion. Il y a des métaux qui ſe calcinent en entrant en fonte. Il faut que le corps auquel on fait ſubir la fuſion, devienne le plus fluide qu'il eſt poſſible. Changemens opérés dans les corps tenus en fuſion pendant quelque tems. Phénomenes obſervés dans l'état de fuſion, déſignés ſous le nom d'*attraction. Ibid.* 399. *a.* Connoiſſances qu'il faut réunir dans les expériences qu'on fait au moyen de la fuſion. Les opérations en petit donnent des phénomenes qu'on n'a point dans les travaux en grand : cauſes de ces différences. La fuſion des métaux imparfaits & des demi-métaux veut être faite dans les vaiſſeaux fermés. En quel ſens on peut dire que dans la fuſion, l'art l'emporte ſur la nature. Cauſes du mouvement imprimé aux principes des corps par lequel ils entrent en fuſion : ſentiment de Stahl ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Des effets du mouvement, ſelon cet auteur, ſur les différentes eſpeces de ſubſtances : deux exemples de ces effets, dont le premier eſt l'ignition & la fuſion des pierres, des verres & des métaux : ce phénomene ne vient que d'un mouvement imprimé à leurs plus petites molécules, ſelon Stahl. Mais ce chymiſte n'a donné qu'une aſſertion, ſans l'accompagner de tout ce qui auroit pu lui donner quelque fondement. Défauts de ſon hypotheſe. *Ibid.* 400. *a.*

FUSION. (*Chym. & Métall.*) Corps qui ont la propriété d'entrer en fuſion par la ſeule application du feu. Différens degrés de fuſibilité dans les métaux & demi-métaux. Un morceau de métal jetté dans un métal en fuſion de même eſpece tombe au fond du vaſe : le métal en fuſion occupe un plus grand eſpace que lorſqu'il eſt refroidi : exceptions. Phénomenes très-ſinguliers que la fuſion opere ſur les métaux que l'on unit les uns aux autres. Métaux qui s'uniſſent. Métaux qui ne peuvent s'unir. Le but qu'on ſe propoſe dans la fuſion eſt fondé ſur la peſanteur ſpécifique des métaux. Quel eſt le but de la fuſion du minérai. VII. 400. *b.*

Fuſion, c'eſt une des opérations appellées *aggrégatives* par les chymiſtes. XI. 499. *b.* Uſage du borax pour la fuſion des métaux. II. 330. *b.* 331. *a.* Matiere dont l'arſenic facilite la fuſion. *Suppl.* I. 581. *b.* 582. *a.* Maniere de décraſſer la ſurface de l'argent en fuſion. IV. 707. *a.* Fuſion de la chaux d'or. 852. *b.* Des flux employés pour accélérer la fuſion de certains métaux. VI. 913. *b.* VII. 71. *a, b*, &c. Degré de chaleur de l'étain & du plomb en fuſion : les métaux qui ſe fondent avant de rougir, n'ont pas acquis leur plus haut degré de chaleur au moment de la fuſion. VI. 600. *a.* Alliage du biſmuth avec les métaux de difficile fuſion. 916. *b.* Additions à faire à l'alliage du nitre pour ces mêmes métaux. 917. *a.* Les métaux deſtructibles à feu nud, doivent dans l'état de fuſion, être ſaupoudrés de poudre de charbon. 918. *b.* Perte de ſubſtance dans la fuſion des métaux. *Suppl.* II. 694. *b.* Fourneaux de fuſion. VII. 237. *d, &c.* Avantages des fourneaux de fuſion de figure elliptique & parabolique. 248. 5. *d.* Comment on empêche une matiere en fuſion de ſe refroidir promptement. 240. *a.* Les terres calcaires mêlées avec la glaiſe entrent aiſément en fuſion. 699. *b.* Maniere de jetter dans la lingotiere les métaux en fuſion. *Suppl.* III. 550. *b.* Fuſion des métaux par la foudre & l'électricité. 97. *b.* 98. *a.*

FUST, terme de commerce, de marine, d'arquebuſier, du métier à bas. VII. 400. *b.*

Fuſt d'arquebuſerie. I. 704. *a.*

FUST *de colonne.* (*Archit.*) Aſtragale du fuſt. I. 777. *b.* De la diminution du fuſt des colonnes. III. 651. *a*, *b.* Richeſſes dont ces fuſts ſont ſuſceptibles : leurs ornemens dans les cinq ordres. *Ibid. b.* Fuſt des colonnes en ſpirale. 652. *a.*

FUST *d'orgue*, (*Luth.*) la menuiſerie, la caiſſe ou carcaſſe de l'orgue. Deſcription de cette partie. VII. 401. *a.* *Voyez* ORGUE.

FUST, *outil à* (*Menuiſ.*) XI. 719. *a.*

FUST, d'une raquette, (*Paumier*) VII. 401. *a.*

Fuſt, outil de relieur. Deſcription & uſage. VII. 401. *a.*

Fuſt, terme de venerie. VII. 401. *a.*

FUSTET, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Lieux où croît cet arbriſſeau. Ce qu'il peut gagner par la culture. Sa deſcription. Moyens de le multiplier. Il peut réſiſter à nos hivers ordinaires. Quels ſont les terreins & les expoſitions qui lui conviennent. Qualité de ſon bois, tant de l'aubier que du cœur. Uſages qu'on en tire. Uſage des feuilles & des jeunes branches. Diverſes qualités de cet arbriſſeau peuvent lui mériter une place dans un boſquet d'arbres curieux. VII. 401. *b.*

Fuſtet. Caractere de ce genre de plante. Deſcription de l'eſpece appellée *fuſtet* des corroyeurs, ſumac à feuilles ſimples, à feuilles ovales renverſées. Lieux où elle croît. *Suppl.* III. 163. *b.* Sa culture & ſes uſages. *Ibid.* 164. *a.*

Fuſtet, uſage de ce bois en teinture. XVI. 26. *b.*

FUSTIBALE, (*Machin. de guerre ancienne*) arme de jet des anciens romains. *Suppl.* III. 164. *b.*

FUSTIGATION. Différence que les Romains mettoient entre la fuſtigation & la flagellation. VI. 833. *b.* De la fuſtigation. VII. 216. *b.*

FUTAINE, (*Comm.*) ſorte d'étoffe. Diverſes eſpeces de futaines. VII. 402. *a.*

FUTAIE, (*Econom. ruſtiq.*) vieux bois. L'âge du vieux bois diſtingué par jeune futaie & par haute ou vieille futaie. Les futaies ſont l'ornement des forêts : mais leur utilité doit les rendre ſur-tout recommandables. Arbres dont on tire le plus d'utilité en futaies. Comment on peut hâter l'accroiſſement des futaies. Les arbres des futaies ne doivent point être élagués. VII. 402. *a.*

Futaie, ce qu'on entend par-là. II. 297. *b.* Diſpoſition qu'il faudroit donner aux forêts pour avoir des bois de haute futaie. I. 584. *b.* Arbres de haute futaie abbattus par les orages. III. 2. *b.* Précaution pour préſerver de la pluie les troncs des bois de haute futaie, qu'on voudroit rétablir promptement en taillis. XII. 726. *b.* — *Voyez* BOIS & FORÊT.

FUTAILLES. Marrain à futailles. IX. 886. *a.* Pieces dont on fait le fond des futailles. *Suppl.* IV. 976. *b.*

FUTILE. Raiſonnement futile, objet futile, homme futile. VII. 402. *a.*

FUTILE, (*Antiq.*) vaſe dont on ſe ſervoit dans le culte de Veſta. Le mot *futile* appliqué à un homme, tire ſon origine de ce vaſe. VII. 402. *a.*

Futile, coupe ſacrée d'un uſage différent de ce vaſe. Fontaine où les Romains alloient chercher l'eau pour remplir les futiles. Propriété miraculeuſe de cette eau. VII. 402. *b.*

FUTUR. Obſervations ſur l'uſage de ce mot. VII. 402. *b.*

FUTUR. (*Gramm.*) On trouve dans toutes les langues différentes ſortes de futurs. Dans les diverſes manieres de conſidérer le tems, on s'eſt particuliérement attaché à l'enviſager comme abſolu, conditionnel & relatif. Mais par rapport au futur, il n'y a que quelques langues qui en aient de ces trois eſpeces. Les Latins ont deux futurs, un abſolu & un relatif. Tableau des futurs relatifs pour les voix active & paſſive. VII. 402. *b.* Les huit futurs relatifs qui ſe trouvent dans ce tableau, ne ſe trouvent pas dans les tables ordinaires des conjugaiſons ; mais c'eſt un abus. Autre faute des grammairiens ; c'eſt d'avoir mis parmi les tems du ſubjonctif, un futur qui appartient certainement à l'indicatif. Preuves alléguées par l'auteur pour montrer aux méthodiſtes que ce futur eſt de l'indicatif ; 1°. on ne ſe ſert pas de ce futur lorſque le verbe eſt précédé d'une particule qui régit le ſubjonctif ; 2°. ce tems eſt de l'indicatif, puiſqu'il indique une modification poſitive, déterminée & indépendante ; *Ibid.* 403. *a.* 3°. ce tems eſt de la claſſe des prétérits plutôt que de celle des futurs. L'erreur ici combattue prend ſa ſource dans les anciens grammairiens : exemples, tirés de Scaliger & de Priſcien ; *Ibid. b.* & par imitation des latins, les grammairiens françois ont commis la même faute. C'eſt un vice que d'appliquer la grammaire d'une langue à toute autre indiſtinctement.

Des futurs françois. Nous avons un futur abſolu & deux futurs relatifs, qui marquent l'avenir avec un rapport ſpécial au préſent : nous appellons l'un, futur défini, & l'autre, futur prochain. *Je dois partir* eſt un futur défini ; *je vais partir* eſt un futur prochain : ces auxiliaires, *je dois*, *je vais*, nous rendent le même ſervice au ſubjonctif : notre langue n'a aucune inflexion deſtinée primitivement à marquer dans ce mode l'autre eſpece de futur. Moyens dont elle ſe ſert pour cela. *Ibid.* 404. *a.* Il n'eſt point de langue qui n'ait de quelque maniere des moyens propres à déterminer toutes les différentes vues de l'eſprit dans l'uſage des verbes. Il ne faut pas croire que l'uſage d'aucune langue reſtreigne excluſivement les futurs à leur deſtination propre. Il y a des raiſons de goût, *&c.* qui déterminent dans la maniere de les employer. Quelquefois même l'uſage donne au préſent & au préterit le ſens futur. *Ibid. b.*

Futur, voyez TEMS. Obſervation ſur le prétendu futur du ſubjonctif. XV. 562. *b.*

FUTUR *contingent*, (*Métaphyſ.*) ce qui doit arriver, mais qui n'arrivera pas néceſſairement. Dans quel ſens on peut dire que la non-exiſtence des futurs contingens n'implique pas contradiction. Relativement au ſyſtême préſent de l'univers & à la preſcience du créateur, il n'y a point de futur contingent. VII. 404. *b.* Les athées qui admettent l'éternité & la néceſſité du monde, ne reconnoiſſent point de futur contingent. Selon les autres philoſophes il y a des futurs contingens, en ce que Dieu pouvoit diſpoſer les choſes dans un ordre tout différent de celui qu'il a choiſi. L'exiſtence des futurs contingens libres n'eſt pas moins infaillible que celle des futurs non-libres. On diſpute dans les écoles pour ſavoir ſi deux propoſitions de futur contingent, *Pierre mourra demain*, *Pierre ne mourra pas*, ſont toutes deux fauſſes ; ou ſi l'une eſt vraie, & l'autre fauſſe dans cette même hypotheſe. Abſurdité de cette queſtion. *Ibid.* 405. *a.* *Voyez* CONTINGENT.

FUTURITION, (*Théolog.*) ce qu'on entend par ce mot. Queſtions abſurdes ſur cette futurition, qui ont occupé les théologiens. VII. 405. *b.*

FUYARDS, (*Art milit.*) *voyez* FUITE. Le plus grand malheur qui puiſſe arriver à des troupes battues, c'eſt de ſe retirer en foule en fuyant de tous côtés. En combattant vaillamment & en bon ordre, on perd beaucoup moins de monde, qu'en prenant le parti de fuir. Lorſqu'une troupe eſt en déſordre, on ne doit la pourſuivre qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour la mettre hors d'état de ſe rallier. La pourſuite des fuyards peut être ſuſceptible d'inconvénient, lorſqu'on s'y abandonne trop inconſidérément ; ſur-tout lorſqu'une aîle ou une autre partie de l'armée a battu celle de l'armée ennemie qui lui étoit oppoſée. VII. 405. *b.* Obſervations de M. de Puyſégur ſur ce ſujet. *Ibid.* 406. *a.*

Fuyard de milice. Peine de ceux qui tombent dans ce cas. Ce que doivent faire ceux qui pour raiſons légitimes ne peuvent ſe préſenter à la levée de la milice. Ceux qui ſont engagés pour entrer dans un état qui doit dans la ſuite les exempter du ſervice, ne ſont pas exempts de tirer au ſort. Ceux qui ſe prétendent engagés dans les troupes, doivent en juſtifier par certificats des officiers qui ont reçu leurs engagemens, *&c.* VII. 406. *a.* Ceux qui ont été déclarés fuyards ne ſont plus reçus à tirer au ſort, *&c.* Les fuyards arrêtés ſont préſentés au commiſſaire & conſtitués miliciens : à quoi enſuite ils ſont obligés. Ce que doivent faire ceux qui prétendent avoir des raiſons valables pour ſe faire décharger de la qualité de fuyards. Juſtification de ces moyens violens employés pour forcer les citoyens au ſervice militaire. *Ibid. b.*

F Y

FYOT *de la Marche*, (*Jacques-Philippe*) comte de Dracie-Fort : traits de bienfaiſance de ce ſeigneur. *Suppl.* IV. 35. *a.*

G

(*Gramm.*) Son rang dans les alphabets des Orientaux, des Grecs & des Latins. Dans les langues orientales, grecque & latine, cette lettre repréſentoit l'articulation *gue*. Origine du caractere *g* chez les Latins. Avant cette lettre, le *c* repréſentoit en latin les deux articulations *que* & *gue*. Il importe d'obſerver dans l'art étymologique, la commutabilité du *c* & du *g*. Ainſi de *Gades* nous avons fait *Cadix*. Dans quelques mots de notre langue, nous écrivons l'articulation forte & nous prononçons la foible, & réciproquement. VII. 407. *a*. L'euphonie décide ſouvent de ces variations : elle va quelquefois juſqu'à mettre *g* à la place de toute autre conſonne : exemples. De la tranſmutation du *c* en *g* & du *g* en *c* dans les langues italienne, eſpagnole & françoiſe. Obſervations ſur la dénomination qu'on a donnée à ces lettres dans ces trois langues, & ſur leur uſage en françois. Obſervation ſur la dénomination du *g* dans notre langue. *Ibid. b.*

G. Rapport de cette lettre avec le *c*. Tems où l'on croit que le *g* fut inventé. II. 473. *b*. Comment les Latins prononçoient le *g*. VII. 298. *a*. Obſervations ſur cette articulation. IX. 556. *b*. Uſage de l'*u* & de l'*e* après le *g*. X. 850. *b*.

G, ſes ſignifications dans les inſcriptions romaines: ſes ſignifications comme ſigne numérique. VII. 408. *a*.

G, dans le comput eccléſiaſtique, dans le poids, dans la muſique. VII. 408. *a*.

G, (*Muſiq.*) cinquieme ſon de la gamme diatonique. Nom d'une des clefs de muſique. *Suppl.* III. 165. *a*.

G, (*Ecriture*) ſa forme dans l'écriture italienne, dans la coulée. Formation du grand *G*. VII. 408. *b*.

G A

GABAA, (*Géogr. & Hiſt. ſacr.*) ville de Paleſtine dans la tribu de Benjamin. Crime que les habitans de ce lieu commirent envers la femme d'un levite, qui étoit venu loger chez eux. Suites malheureuſes de ce crime. Signification du mot *Gabaa*. *Suppl.* III. 165. *a*.

GABALA, (*Géogr. anc.*) pluſieurs villes anciennes ont porté ce nom. Obſervations ſur celles de Syrie, au nombre de trois. Autre *Gabala* dans la Lydie en Aſie. VII. 408. *b*.

GABALES ou *Gabali*, peuples des Gaules. Situation de leur ville appellée *Gabalum*. Cette ville autrefois réputée pour ſes bons fromages. VII. 408. *b*.

GABALE, (*Mythol.*) dieu adoré à Emeſe & à Héliopolis. VII. 408. *b*.

GABALE. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 165. *a*.

GABAON, (*Géogr. ſacrée*) ce nom *Gaba* ſignifie colline. La ville de ce nom en Chanaan étoit ſur une colline. Un grand nombre de lieux dans la Judée ſont appellés de noms qui commencent par *Gaba*. Evénemens qui ont rendu Gabaon célebre. Auteurs à conſulter. VII. 408. *b*.

GABARE, deux ſortes de navires ou bâtimens de ce nom. Uſages de la gabarre. VII. 408. *b*.

GABARI, ou *gabarit*. (*Marine*) Diverſes ſignifications de ce mot. Deſcription des couples & du maître couple dont le mot *gabari* eſt quelquefois ſynonyme. Traités à conſulter ſur les méthodes à ſuivre pour tracer un maître couple & tous les autres. VII. 409. *a*.

Gabarit d'un vaiſſeau. VI. 859. *a*. VII. vol. des planches. Marine, pl. 16.

GABBA, (*Bot.*) eſpece de bananier. *Suppl.* I. 780. *b*.

GABBATA. (*Critiq. ſacr.*) Explication de ce mot qui ſe trouve chap. XIX. ℣. 13 de l'évangile ſelon S. Jean. IX. 589. *a*.

GABELLE, (*Juriſpr.*) ſignifioit toute ſorte d'impoſition publique. Etym. de ce mot. VII. 409. *a*. Il y avoit autrefois en France la gabelle des vins, la gabelle des draps, la gabelle de tonnieu ou tonlieu, celle des épiceries & drogueries, & enfin celle du ſel: c'eſt à cette derniere impoſition que le mot de *gabelle* eſt aujourd'hui réſervé. L'origine des impoſitions ſur le ſel vient des Romains. Prodige arrivé en la Troade à l'occaſion des impoſitions ſur le ſel. Tems où la gabelle fut établie en France. *Ibid. b*. Avant Philippe-le-long pluſieurs ſeigneurs avoient mis des impoſitions ſur le ſel dans leurs terres. Premiere ordonnance ſur la gabelle du ſel, par Philippe-le-long, en 1318. La gabelle étoit alors un aide extraordinaire, miſe à l'occaſion de la guerre, & qui ne devoit pas durer toujours. Etabliſſement des greniers à ſel. Lettres de Philippe de Valois en 1342, portant établiſſement de greniers à ſel & gabelle. *Ibid.* 410. *a*. Impoſition

G A C

d'une gabelle ſur le ſel dans tout le pays coutumier, ſous le roi Jean, en 1355. L'impoſition ſur le ſel abolie pour toujours au mois de mars de l'année ſuivante. *Ibid. b*. Cependant en 1358 les états accorderent une ſeconde augmentation ſur le prix du ſel, & établirent des greniers dans tous les lieux notables du royaume. En 1359, lettres de Charles V, régent, qui ordonnent levée de la gabelle pendant un an, dans les villes entre la Seine & le Loüé. Au mois d'octobre de la même année, réglement ſur le prix du ſel, ſur les rivieres de Seine, de Marne & d'Yonne. Rétabliſſement de la gabelle en 1360 dans les pays de la Languedoïl. Ce que porte l'inſtruction faite à ce ſujet par le grand conſeil du roi étant à Paris. Gabelle du ſel accordée par les états de la ſénéchauſſée de Beaucaire & de Nîmes, ſous le regne du roi Jean. Ordonnance pour la continuation de cette gabelle en 1363. *Ibid.* Où ſe payoit le droit de gabelle. Ordonnance de Charles V, en 1366, au ſujet de la gabelle pour la délivrance du roi Jean. *Ibid. b*. Nouvelle ordonnance en 1367. Privilege ſous le nom de *gabelle* accordé par Charles V, en 1369, à la ville de Rhodez. Fraude commiſe par les étrangers en conſéquence de ce que la gabelle n'avoit pas lieu dans le Dauphiné. Comment Charles V réprima cette fraude. Quoique l'impoſition n'eût été miſe que pour un tems, elle fut continuée dans tout les pays de la Languedoil & du Languedoc. Précis de quelques lettres de Charles V. données en 1371 ſur ce ſujet. Réglement de ce prince en 1379 pour la police de la vente du ſel. La gabelle ſupprimée après la mort de Charles V fut rétablie à Paris en 1381. Quel étoit le prix de ce droit. *Ibid.* 412. *a*. Inſtructions données par Charles VI, en 1388, par rapport à la contrebande du ſel. Société formée en 1398 par rapport à la gabelle du ſel qui remontoit le Rhône. Octroi accordé ſur le ſel aux habitans de certaines villes. Droit de gabelle augmenté en 1382 & 1387, mais réduit à ſon taux précédent en 1388, & diminué encore en 1395. Fixation de ce droit ſous Louis XI & François I. Combien ſe paie aujourd'hui le minot de ſel au grenier. *Ibid. b*.

Gabelle. Code des gabelles. III. 575. *a*. Collecte de l'impôt du ſel. 628. *a*, *b*. Comment ſe regle la quantité de ſel qu'on doit prendre à la gabelle. IV. 301. *a*. Conſervateur de la gabelle. 35. *a*. Contrôle des gabelles. 150. *b*. Direction en fait de gabelle. 1029. *a*, *b*. Ordre établi ſur les gabelles en 1680. V. 145. *b*. Elus ſur le fait des gabelles. 531. *b*. Ce qu'on entend en matiere de gabelle, par pays & par droit de franc-ſalé. VII. 281. *b*. Réflexions ſur la nature de l'impôt des gabelles. XIV. 927. *b*. Sel d'impôt. 928. *b*.

GABELAGE, (*Saline*) tems que demeure le ſel dans un grenier. Marques que les commis mettent parmi le ſel, *&c.* VII. 412. *b*.

GABER, (*J. Baptiſte*) anatomiſte ; *Suppl.* I. 413. *b*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 363. *a*.

GABIAN, (*Huile de*) eſpece de pétrole. Roche dont elle découle. Différence entre cette huile & le pétrole noir d'Italie. Sa vente fait un des objets du revenu de l'évêque de Beziers. Comment on contrefait cette huile. VII. 423. *a*.

Gabian. Pétrole de Gabian près de Beziers en Guyenne. XII. 472. *a*.

GABINIA, *loi*. VIII. 823. *b*. IX. 661. *a*.

GABINIUS. (*Aulus*) Principaux traits de la vie de ce proconſul romain. *Suppl.* III. 165. *b*.

GABION. (*Art milit.*) Deſcription des gabions de ſapes ou de tranchées. En quel lieu & comment ils ſe poſent. Prix des gabions. Ouvriers qui les conſtruiſent. Gabions pour les batteries. Gabion farci. VII. 413. *a*.

Gabions. Les Romains en faiſoient uſage. *Suppl.* IV. 238. *a*.

GABIUM, (*Géogr.*) ville du Latium : ſes ruines. Sous Auguſte elle étoit déjà preſque déſerte, quoiqu'avant la fondation de Rome elle eût été aſſez conſidérable. VII. 413. *a*. Voie gabienne. Défaite des Gaulois par Camille ſur la voie gabienne. Tombeau d'un affranchi de Tibere qu'on voyoit ſur cette même voie. Ceinture ou trouſſure gabienne. *Ibid. b*. — *Voyez* VEASCIUM.

GABIUM. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 165. *b*.

GABORDS. (*Marine*) Deſcription & dimenſion des gabords. VII. 413. *b*.

GABRIAS, fabuliſte grec. VI. 353. *b*.

GABRIS, ville de Perſe ancienne, aujourd'hui *Tauris*. XV. 942. *a*.

GACHE, (*Serrur.*) piece de fer qui ſert en général à fixer une choſe contre une autre. Gaches de tuyaux de deſcente. Gaches pour le plâtre. Gaches pour le bois. Gaches à patte. Gaches encloiſonnées. Gaches recouvertes. VII. 413. *b*.

GACHE. (*Pâtiſſier*) VII. 414. *a.*

GACHER. (*Maçon.*) Gâcher ſerré, Gâcher lâche. VII. 414. *a.*

GACHETTE, (*Arquebuſe.*) deſcription & uſage de cette partie de la batterie. C'eſt de la gachette que dépend tout le mouvement de la platine. Explication de ce méchaniſme. VII. 414. *a.*

GACON, (*François*) poëte. Ses ouvrages. IX. 778. *a.* Son in-promptu ſur Pierre & Thomas Corneille. VIII. 630. *b.* Brevet que lui donna la ſociété de la calotte. *Suppl.* II. 145. *a.*

GADARA, (*Géogr.*) ville de la Paleſtine dans la Perſe. Célébrité de ſes bains. Méléagre né dans Gadara, auteur de l'*Antologie*. VII. 414. *b.*

GADES, (*Géogr. anc.*) Deux petites iſles de ce nom. Gras pâturages de l'une de ces iſles. Leurs anciens habitans. Etym. du mot *Gades*. Cadix bâtie aujourd'hui ſur ces deux iſles. VII. 414. *b.*

GADES. Obſervations ſur les iſles auxquelles les anciens avoient donné ce nom. *Suppl.* III. 166. *a.*

Gades. Portæ gaditanæ. III. 653. *a.* Colonnes d'Hercule près de Gades. VIII. 156. *a.* Temple de ce dieu dans cette ville. XVI. 73. *a.*

GADING, (*Bot.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 771. *b.*

GAGE. (*Juriſpr.*) Diverſes acceptions de ce mot. Quatre ſortes de gages que diſtinguoient les Romains. VII. 414. *b.* Exemple d'un gage ſans valeur & cependant conſidéré comme une ſûreté. Les pierreries de la couronne ont été miſes quelquefois en gage; les reliques même ont été engagées. Les ôtages ſont une ſorte de gage. Titres que le créancier peut recevoir pour gages. Les Juifs en France prêtoient autrefois beaucoup ſur gages. Réglemens de Philippe-Auguſte, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, par rapport à eux. Diverſes maximes de juriſprudence ſur ce ſujet. Action qui naît du gage. *Ibid.* 415. *a.* Ordonnance du commerce relative à cet objet. Des effets qui peuvent être mis en gage. Un créancier qui a reçu un effet en gage, peut le donner en gage à ſon créancier. De l'obligation de rendre le gage, *&c. &c.* Loix du digeſte & du code à conſulter. *Ibid. b.*

Gage, voyez *Hypotheque*. Il faut que les gages ſoient d'une autre nature que les dettes. XVII. 791. *a.* Les choſes que l'on donne en gage ſont ou ſtériles ou de quelque revenu. Clauſes qui accompagnent l'engagement de ces choſes. Soin que le créancier doit prendre du gage. Examen de la queſtion, ſi le créancier doit acquérir par preſcription la propriété d'un gage donné par le débiteur. *Ibid. b.*

Gage par antichreſe. I. 499. *b.*

Gage de bataille. Cet uſage fréquent lorſque le duel étoit autoriſé. Le gage une fois donné, il n'étoit plus permis de s'accommoder qu'en payant une amende. Gage de bataille ſignifioit quelquefois le duel même. VII. 416. *a.*

GAGE. (*Contre-*) VII. 416. *a.* — *Voyez* CONTRE-GAGE.

Gage conventionnel. VII. 416. *a.*

Gage exprès. VII. 416. *a.*

Gage général. VII. 416. *a.*

Gage judiciaire, lorſque les biens d'un homme ſont ſaiſis par autorité de juſtice. Chez les Romains c'étoit à-peu-près la même choſe que le gage prétorien. En quoi conſiſte le gage judiciel proprement dit. VII. 416. *a.* Trois manieres dont on exécutoit la ſentence, en conſéquence du gage judiciel. *Ibid. b.*

Gage de la juſtice. VII. 416. *b.*

Gage légal. VII. 416. *b.*

GAGE (*Mort-*) Différentes ſignifications de ce mot. Ce qu'on entend par-là dans la coutume de Lille. Le mort-gage revient à l'antichreſe des Romains. Comment Juſtinien en avoit reſtreint l'effet. En quel cas le mort-gage avoit anciennement lieu dans toute la France. VII. 416. *b.* Préſentement il n'eſt uſité que dans quelques coutumes. Prohibition du mort-gage dans l'Artois. Cette prohibition conforme au droit-canon. Droit accordé par Grégoire IX. à l'abbaye de S. Bertin. Pourquoi le mort-gage eſt toléré à Arras. Eſpece de mort-gage accordé à cette ville en 1481. Le mort-gage uſité dans le pays de Lallœue reſſortiſſant au conſeil d'Artois; dans le pays de Vaes, de Dendermonde; dans l'Anjou, le Maine & la Touraine. Regles que l'on ſuit en matiere de mort-gage dans les pays où il eſt uſité. *Ibid.* 417. *a.* Les engagemens du domaine de la couronne ſont une eſpece de mort-gage. Mort-gage, ſuivant Littleton. *Ibid. b.* — *Voyez* MORT-GAGE.

Gage-plege, en Normandie. Clameur de gage-plege. Deux ſignifications du mot *gage-plege*. Le ſeigneur féodal a, par rapport aux rentes dues à ſon fief, deux devoirs différens, l'un de plaids, l'autre de gage-plege. Convocation du gage-plege: par qui & en préſence de qui elle ſe fait. Qui ſont ceux qui doivent y comparoître. VII. 417. *b.* Amende à laquelle ſont condamnés les défaillans. Comment doit en être faite la proclamation. Gage-plege de duel. *Ibid.* 418. *a.*

Gage prétorien. Détails ſur ce gage & ſur la maniere dont il ſe contractoit. VII. 418. *a.*

Gage ſpécial. VII. 418. *a.*

Gage ſimple. VII. 418. *a.*

Gage tacite. VII. 418. *b.*

GAGE. (*Vif-*) VII. 418. *b.* *Voyez* VIF-GAGE.

Gages. Différence entre gages, honoraires & appointemens. I. 554. *b.* VIII. 291. *b.* Demandes que peuvent former les domeſtiques ſur leurs gages. V. 30. *b.*

Gage des officiers. On confondoit autrefois les gages avec les ſalaires, mais on les diſtingue aujourd'hui. Pourquoi ces gages ſont appellés *annonæ* dans le code. Empereurs qui les convertirent en argent. Les officiers publics n'avoient dans l'empire romain point d'autres profits que leurs gages. Salaires que Juſtinien permit aux défenſeurs des cités & aux juges pedanés, au lieu de gages, ou bien outre leurs gages. Autrefois en France, les officiers publics n'avoient d'autres ſalaires que leurs gages. On les payoit en argent. Perſonne ne pouvoit avoir double gage, excepté certains veneurs. Les clercs qui avoient penſion du roi ne la conſervoient plus dès qu'ils avoient un bénéfice. Défenſe faite par Charles-le-Bel à ceux qui avoient gages du roi. VII. 418. *b.* Les gages ſe comptoient par jour. Augmentation des gages des gens de guerre en 1351. Recettes ſur leſquelles étoient aſſignés les gages des officiers royaux. Ceſſation de plaidoirie en 1430, parce que les gages n'étoient pas payés. Quel eſt le jour depuis lequel les gages des offices courent. Les augmentations de gage peuvent être poſſédées par d'autres que par le propriétaire titulaire de l'office. La jouiſſance des gages pour les conſeillers après vingt ans de ſervice n'a plus lieu depuis la vénalité des charges. Ordonnances qui ont défendu de prendre gages d'autres que du roi. Ordonnance de François I. 1539, *article* cxxiv. Ordonnance d'Orléans, *article* 55. Gages non ſaiſiſſables. Déclaration du 24 novembre 1678. *Ibid.* 419. *a.*

Gages anciens. VII. 419. *b.*

GAGES. (*Augmentation de*) VII. 419. *b.*

Gages intermédiaires. Avant la vénalité des offices, on ne parloit point de gages intermédiaires. On ne paie point au nouvel officier ces gages ſans lettres de chancellerie. Uſage de la chambre des comptes ſur les intermédiats de gages. VII. 419. *b.*

Gages ménagers. VII. 419. *b.*

Gages à termes ou *par jour.* Ordonnance de 1349 qui en parle. VII. 419. *b.*

Gages à vie. Lettres de Philippe de Valois, du 19 mars 1341, ſur ceux qui avoient reçu des lettres pour gages à vie. VII. 420. *a.*

Gages du duel. V. 160. *b.*

GAGER. (*Juriſpr.*) Gager, dans quelques coutumes, c'eſt prendre gage. Gager l'amende ou l'émende. Gager la clameur de bourſe. Gager la loi, offrir de faire ſerment. Gager partagé. VII. 420. *a.* Gager perſonnes en ſon dommage. Gager le rachat. *Ibid. b.*

GAGERIE, (*Juriſpr.*) ſimple ſaiſie de meubles ſans déplacement. En quel cas elle ſe fait. Effet de cette ſaiſie. Le ſaiſi doit donner gardien ſolvable, ou ſe charger comme dépoſitaire des biens de juſtice. En quel cas un ſeigneur cenſier peut, ſelon la coutume de Paris, procéder par gagerie. Ce même droit accordé en certains cas au propriétaire d'une maiſon. Anciennement on procédoit par gagerie ſans ordonnance du juge. En quel cas on y peut encore procéder ſans cette ordonnance. Divers cas où l'on peut, ſelon la coutume de Paris, uſer de gagerie. VII. 420. *b.*

GAGERIE, (*Saiſie-*) XIV. 527. *a.*

GAGEURE. (*Analyſe des haſards*) Objections qui ont été faites ſur ce qui a été dit au mot *croix ou pile*, de la maniere de calculer l'avantage à ce jeu. Réflexion de l'auteur à la ſuite de cette objection. VII. 420. *b.*

GAGEURE, (*Droit nat.*) lorſque l'on parie ſur un événement paſſé, la gageure n'en eſt pas moins bonne, quand même l'un des contractans ſauroit certainement la vérité. Nullité de la gageure que Samſon propoſa aux Philiſtins pour l'explication de ſon énigme. Loix dans le digeſte ſur les gageures. XVII. 792. *a.* Les gageures ne ſont point réputées ſérieuſes, ſi le gage n'a été dépoſé, à moins qu'il ne s'agiſſe dans la gageure de l'adreſſe & de la force du corps. Gageure de courſes à cheval. Gageures prohibées en certains lieux & indifférentes en d'autres. *Ibid. b.*

GAGEURE. (*Juriſpr.*) Quelles ſont les choſes ſur leſquelles on fait des gageures. Des gageures uſitées chez les Romains. Différentes ſortes de gageures uſitées en France. Deux ſortes de ſponſions chez les Romains. 1. *Sponſion judicielle*: elle ſe faiſoit ou par ſtipulation & reſtipulation, ou *per ſacramentum.* Les Grecs pratiquoient cette derniere ſorte de gageure. On ſubſtitua enſuite chez les Romains aux gageures judiciaires, l'action de calomnie *pro decima parte litis.* 2. *Sponſion ludicre:* on en diſtinguoit auſſi deux ſortes. Loix où il en eſt parlé. *Ibid. b.* On ne doit pas confondre toutes ſortes de gageures avec les contrats aléatoires qui ſont défendus par les loix. Exemple, le plus récent que l'on connoiſſe, d'une gageure conſidérable, dont l'exécution

fut ordonnée au conseil du roi. *Ibid.* 422. *a.* — *Voyez* CONTRAT ALÉATOIRE.

GAGEURE. Faute typographique à corriger dans cet article de jurisprudence. *Suppl.* III. 166. *a.*

GAGIERE, (*Jurispr.*) en quel pays signifie *un mort-gage*, ou un *gage*, qui ne s'acquitte point de ses issues ou de ses fruits. Etym. de ce mot. Coutumes à consulter. VII. 422. *a.* *Voyez* MORT-GAGE au mot *Gage*.

Gagieres, acquisitions faites avec déclaration qu'on entend en disposer comme de *gagieres*. Pourquoi ces biens ont été ainsi nommés dans la coutume de Metz. Formalités au moyen desquelles un héritage étoit réputé meuble. VII. 422. *a.* Cet usage aboli aujourd'hui. *Ibid. b.*

GAGLIARDI, (*J. Dominique*) Anatomiste. *Suppl.* I. 402. *a.* Chevilles de Gagliardi. *Suppl.* II. 394. *a.*

GAGNE-DENIER. (*Comm.*) Autres noms qu'on donne à ces porte-faix. L'ordonnance de la ville, de 1712, a réglé plusieurs points de police qui les concernent. Gagne-deniers de la douane de Paris. Quelles sont leurs fonctions, leur nombre. XII. 422. *b.*

Gagne-denier. IV. 827. *b.* VII. 190. *b.* Gagne-deniers d'Amsterdam appellés travailleurs. XVI. 569. *a.* — Voyez *Porte-faix*, *Crocheteur*.

GAGNER. (*Gramm.*) Divers usages de ce mot. VII. 422. *b.*

GAGNER, (*Marine*) gagner le vent. Gagner au vent. Gagner sur un vaisseau. VII. 423. *a.*

GAGNER. (*Jardin.*) VII. 423. *a.*

GAGNER *l'épaule du cheval*, (*Manege*) défaut dans le jeu, le mouvement, l'action de l'épaule, que l'on réprime par le secours de l'art. Autre usage de cette expression. Nécessité de prévenir avec soin les mauvaises habitudes qu'un cheval peut contracter. VII. 423. *a.*

Gagner la volonté du cheval. Quels en sont les moyens. VII. 423. *a.*

GAI, (*Jean*) poëte anglois. VI. 355. *a.*

GAIANITES, (*Théol.*) branche des Eutychiens. Cette secte étoit plus ancienne que Gayan dont elle prit ensuite le nom. Elle suivit les erreurs de Julien d'Halicarnasse. VII. 423. *b.*

GAIEMENT. (*Musiq.*) Différence entre le *gaiement* des François, & l'*allegro* des Italiens. *Suppl.* III. 166. *a.*

GAIETÉ. (*Morale*) Eloge de la gaieté. Elle est opposée à la tristesse, comme la joie l'est au chagrin. On trouve rarement la gaieté où n'est pas la santé. Elle a souvent pour compagnie l'innocence & la liberté. On la promet par-tout, on l'invite à tous les soupers, & c'est ordinairement l'ennui qui vient. On pourroit appeller du nom de philosophie la gaieté, la raison, la vertu & la volupté réunies. VII. 423. *b.*

Gaieté. Quel est l'âge de la gaieté. VIII. 277. *a.* Ses bons effets pour la santé. 386. *a.* Différence entre la joie & la gaieté. 867. *a*, *b.* Eloge de la gaieté & des ouvrages qui l'inspirent: moyen de l'acquérir. *Suppl.* IV. 396. *b.* De la gaieté qu'inspire l'ivresse. XVII. 679. *b.* 681. *b.* Gaieté artificielle que se procurent les Indiens & les Maures. *Suppl.* I. 792. *a.* Les anciens employoient le même moyen dans le même but. 793. *a.* Voyez *enjouement*.

GAIETE, ou *Gaete*, (*Géogr.*) ancienne ville du royaume de Naples. Vio, (*Thomas de*) théologien né à Gaiete. Ses ouvrages. VII. 423. *b.*

GAIETE, (*Géogr.*) fondateurs de cette ville. Origine de son nom. Ses révolutions. *Suppl.* III. 166. *a.* Origine des prétentions de l'Espagne & de la France sur le royaume de Naples. Anecdotes sur le siege de Gaiete par Alphonse d'Aragon dans le quinzieme siecle. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Ibid. b.*

Gaiete. Montagne de Gaiete séparée par un tremblement de terre. II. 786. *a.* Beau vase antique qu'on voit dans la grande église de cette ville. XIV. 826. *a.*

GAIGNIERES. Observations sur trois freres de ce nom. *Suppl.* III. 502. *a.*

GAILLARD. Divers usages de ce mot. Les occasions où il peut être employé avec goût sont rares. Un propos gaillard est toujours gai, un propos gai n'est pas toujours gaillard. VII. 424. *a.*

GAILLARDE, (*Musiq.*) espece de danse hors d'usage. VII. 424. *a.*

GAILLARDE, (*Fonderie en caract.*) VII. 424. *a.* — *voyez* CARACTERES.

GAILLARDE, (*Pas de*) *danse.* Détails sur la maniere de faire ce pas. VII. 424. *a.*

GAILLARD, (*Honoré*) Jesuite. Anecdote sur ce prédicateur. *Suppl.* IV. 330. *b.*

GAILLARDS, ou *châteaux.* (*Marine*) Description des gaillards: leur situation, leur étendue, *&c.* VII. 424. *b.*

GAILLON, (*Géogr.*) bourg de France en Normandie. Maison de campagne que les archevêques de Rouen ont dans ce lieu. *Suppl.* III. 166. *b.* Acte de générosité d'un archevêque de cette ville envers un pauvre gentilhomme. Evénemens remarquables arrivés à Gaillon. Maison de Chartreux qui y est établie. Ouvrages que l'un des religieux de cette maison, nommé dom Bonaventure d'Argone, a publiés sous le nom de Vigneul de Marville. *Ibid.* 167. *a.*

GAIN. Gain d'une cause, gain de la dot, gain conventionnel, gain coutumier, gain de nôces. VII. 424. *b.*

Gain, bénéfice, profit, lucre, émolument: différence entre ces mots. II. 202. *a.* XIII. 428. *a.*

Gains nuptiaux, sur quoi ils sont fondés. VII. 424. *b.* On les appelle aussi *gains de survie.* L'usage de différentes provinces de droit écrit n'est pas uniforme sur les gains nuptiaux pour la femme. Tems auquel ils sont exigibles. Ils sont ordinairement réversibles aux enfans; si le survivant se remarie ayant des enfans, il perd tout droit de propriété dans les gains nuptiaux. En quel cas le survivant en est privé absolument. Les enfans n'ont aucun droit certain dans les gains nuptiaux du vivant du pere & de la mere, quand on les y fait renoncer d'avance, *&c. Ibid.* 425. *a.*

Gains nuptiaux. Femme qui s'en rend indigne. VIII. 679. *b.*

Gain de survie, *voyez* SURVIE.

GAINE. Différence entre gaîne & fourreau. VII. 253. *b.*

Gaîne. Description de la méthode qu'on doit suivre pour faire une gaîne. VII. 425. *b.*

GAÎNE de terme, (*Archit.*) VII. 425. *b.*

Gaîne de scabellon. VII. 425. *b.*

GAÎNE. (*Marine*) Gaîne de flamme, de pavillon, de girouette. VII. 425. *b.*

GAÎNE ou *Gaigne*, (*Potier d'étain*) trou quarré qui traverse les empreintes ou calibres qui servent à tourner. Détails sur ce sujet. VII. 425. *b.*

Gaîne. Usages de ce mot en botanique & en anatomie. *Suppl.* III. 167. *a.*

GAINIER. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Principales especes de gaînier. Description du gaînier ordinaire. VII. 425. *b.* Lieux où cet arbre croît. Tems de l'année auquel il fleurit. On le cultive pour la beauté de ses fleurs. Succès du gaînier d'Amérique en Angleterre. Maniere de le multiplier & de le cultiver. *Ibid.* 426. *a.* *Voyez* GUAINIER.

GAÎNIER, (*Art méchan.*) artisan qui fait les gaînes & autres ouvrages semblables. Observations sur la communauté des maîtres gaîniers de la ville de Paris, leur érection en corps de jurande, & leurs principaux statuts. VII. 426. *a.*

Gaînier. Couteaux dont il se sert. IV. 408. *a.* Fer à fileter. VI. 504. *b.* Fer à greneter. VII. 940. *b.* *Voyez* planch. du Gaînier. Vol. IV. des planch.

GAINSBOROUGH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Lincoln. Sa population. Sectaires qui y sont établis. Ancienneté de cette ville. *Suppl.* III. 167. *a.*

GAIVES. (*Jurispr.*) Ce qu'on entend par les choses gaives dans la coutume de Normandie. Ce qu'établit la coutume sur ces choses-là. VII. 426. *b.* *Voyez* EPAVES.

GALAAD, *baume de*, XI. 511. *b.* II. 163. *b.*

GALACHIDE ou *Garachide*, (*Hist. nat.*) pierre noirâtre. Propriétés merveilleuses qu'on lui attribuoit. Autres noms par lesquels on désignoit cette pierre fabuleuse. VII. 426. *b.*

GALACTITE. (*Hist. nat.*) Erreurs des naturalistes sur cette pierre. Sa description. *Suppl.* III. 167. *a.* Origine de son nom. Ses propriétés. Lieux où on la trouve. Ses rapports avec l'amyante. Ses vertus médicinales. *Ibid. b.* *Voyez* GALARICIDE.

Galactite. Selon le docteur Mesny, l'amyante est formée par la dissolution ou calcination de la galactite. *Suppl.* I. 378. *b.* Sur la galactite, *voyez* ARGILLE.

GALAND, (*Pierre*) *Suppl.* IV. 365. *b.*

GALANGA, (*Botan. exot.*) racine des Indes orientales, d'usage en médecine. Description du petit galanga. Etat dans lequel on nous l'apporte. Caractere auquel on reconnoît le meilleur. La plante qui s'éleve de cette racine est appellée *lagundi* par les Indiens. Sa description; celle du grand galanga: la plante de cette racine s'appelle *bangula*. Principes contenus dans ces deux racines. Propriétés du petit galanga. Sa dose. VII. 427. *a.* Usage qu'en font les Indiens & nos vinaigriers. On vend quelquefois le galanga pour l'acorus. L'huile pure des fleurs de galanga est aussi rare que précieuse. *Ibid. b.*

GALANT. Etym. de ce mot. Signification noble que ce mot reçut dans les tems de chevalerie. Différence entre un galant homme & un homme galant. Signification du mot *galant*, lorsqu'il n'est joint à aucun substantif. Diverses significations du mot *galanterie.* VII. 427. *b.*

Galant. Femme galante. VI. 474. *a*, *b.* Propos galans. 865. *a.* Questions galantes. XVI. 127. *b.* Réponse galante. XIV. 137. *b.* Comment un homme galant flatte les femmes. *Suppl.* III. 48. *a.*

GALANTERIE. (*Morale*) 1°. C'est dans les hommes une attention marquée à dire aux femmes, d'une maniere fine & délicate, des choses qui leur plaisent, *&c.* La nature donne seule ce caractere qui rend un homme galant. VII. 427. *b.* Peut-être l'amour ne dure-t-il que par les secours que la

galanterie lui prête. L'amour malheureux exclut la galanterie. Les hommes véritablement galans, ſont devenus rares. Caractere de ceux qui les ont remplacés. Diverſes ſortes de gouvernemens ſous leſquels la galanterie ne peut être connue. Quel eſt celui ſous lequel elle doit naturellement prendre naiſſance. Influence de la galanterie ſur les mœurs & les productions en tout genre d'une nation. Pourquoi les philoſophes ſe ſont attiré le reproche de n'être pas galans. Avantage d'un mot vraiment galant, dans la bouche d'un philoſophe. 2°. La galanterie conſidérée comme un vice du cœur, n'eſt que le libertinage auquel on a donné un nom honnête. *Ibid.* 428. *a.*

Galanterie. Son origine. III. 309. *b.* Différence entre amour & galanterie, XVII. 754. *b.* entre galanterie & coquetterie. 766. *b.* Les termes groſſiers gâtent moins le cœur que les diſcours d'une galanterie rafinée. VI. 558. *b.* Elle rend la flatterie indiſpenſable vis-à-vis les femmes. 844. *b.* Cauſes qui, du tems de la chevalerie, déterminoient les eſprits à la galanterie envers les femmes. XI. 771. *b.* Révolution arrivée ſous Louis XIV dans l'eſprit de galanterie. XIV. 343. *a.*

GALANTINE, eſpece de ſauce. XIV. 706. *a.*

GALARICIDE ou *galaricte*, (*Hiſt. nat.*) ſorte de terre ou de pierre griſe qu'on trouvoit dans le Nil. Propriétés qu'on lui attribuoit. Ce que M. Hill nous apprend touchant cette pierre. VII. 428. *a.* *Voyez* GALACTITE.

GALASO, (*Géogr.*) petite riviere de la terre d'Otrante. Vers d'Horace, dans leſquels il en eſt parlé. VII. 428. *b.*

GALATA. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 168. *a.*

GALATHÉE. (*Mythol.*) Origine du nom de cette nymphe. Hiſtoire d'Acis & de Galatée. VII. 428. *b.*

GALATES, *épître aux*, (*Critiq. ſacr.*) Obſervations ſur Galat. Chap. 4. ℣. 23.—26. I. 280. *b.* Sur Galat. Chap. 1. ℣. 1. I. 541. *a.*

GALATIE. (*Géogr.*) Ses bornes anciennes. Ses peuples originaires. Gaulois qui s'y établirent. Nom moderne de ce pays & de ſa capitale. VII. 428. *b.*

Galatie. Origine des peuples de cette province. *Suppl.* II. 280. *a.* 281. *a.*

GALAUBANS. (*Marine*) Deſcription & utilité des cordages de ce nom. VII. 428. *b.*

GALAXIE, *voie lactée*, (*Aſtron.*) Etym. du mot *galaxie.* Etendue qu'elle occupe dans le ciel. Opinion commune ſur la cauſe de cette trace blanche. Cette opinion combattue par M. le Mounier. VII. 429. *a.*

Galaxie. Origine que la fable lui donne. XVII. 416. *b.* Comparaiſon de cette lumiere à celle de la lumiere zodiacale. IX. 723. *b.* Partie de la voie lactée, appellée *le grand nuage.* XI. 276. *a.*

GALBA, (*Botan.*) arbre des Antilles & de la Martinique. Deſcription de cet arbre. Son fruit. Huile qu'on en extrait. Uſage qu'en font les ſauvages. VII. 429. *a.*

GALBA, *Sergius*, (*Hiſt. rom.*) ſucceſſeur de Néron. Hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* III. 168. *a.*

GALBA, empereur. Maniere dont il portoit le poignard. XII. 862. *b.*

GALBANUM. (*Hiſt. des drogues. Mat. médic. Pharm.*) Noms ſous leſquels cette gomme-réſine a été déſignée par différentes nations. Elle entroit dans la compoſition du parfum qui devoit être brûlé ſur l'autel d'or. VII. 429. *a.* Ce parfum agréable & ſalutaire aux perſonnes dont le genre nerveux eſt affoibli. Deſcription du galbanum. Deux eſpeces chez les droguiſtes; l'un en larmes, l'autre en pains. Obſervations ſur l'un & l'autre. Comment on nettoie le ſecond. On l'adultere quelquefois. Les anciens Grecs ont connu cette larme. Plante dont elle découle. Ses noms. Sa deſcription. *Ibid. b.* Suc renfermé dans cette plante. Comment le galbanum en découle. Lieux où la plante croît. Quelle eſt la maniere de la cultiver dans nos climats. Elle ne donne de larmes que dans les lieux de ſa naiſſance. La plante que Lobel appelle *ferula galbani fera*, ne produit point le galbanum. Comment on diſſout cette gomme. Principes qu'elle contient. Qualités & propriétés du galbanum. Maniere d'en uſer intérieurement. En quels cas on peut l'employer. *Ibid.* 430. *a.* Uſage du galbanum employé extérieurement. Différentes manieres de s'en ſervir. Différentes compoſitions dans leſquelles il entre. Quelle eſt à-peu-près la quantité qu'on en tranſporte annuellement en France. *Ibid. b.*

Galbanum. Plante d'où il découle. VI. 558. *a.*

GALE, (*Médecine*) deux eſpeces, la ſeche & l'humide. Divers noms qu'on leur donne. Cauſes de l'une & de l'autre. VII. 430. *b.* Hypotheſe du docteur Bononio, par laquelle il explique la cauſe de cette maladie, ſa contagion, & la nature des remedes les plus efficaces contr'elle. Pourquoi, ſelon cette hypotheſe, cette maladie revient lorſqu'on la croit tout-à-fait guérie. On peut, ſans manquer à la médecine, ne pas ſe déclarer partiſan de cette opinion. Opinion commune ſur la cauſe de la gale. *Ibid.* 431. *a.* Traitement de cette maladie dans ſes différens degrés & ſes eſpeces. *Ibid. b.*

GALE, (*Maneg. Maréchal.*) deux eſpeces; la ſeche & l'humide. Symptômes de l'une & de l'autre. VII. 431. *b.* Parties que la gale humide attaque ordinairement. L'hypotheſe de Bononio réfutée. Cauſe immédiate de la gale. Deſcription de la maniere dont la gale humide ſe forme avec tous les ſignes qui la caractériſent. *Ibid.* 432. *a.* Contagion du virus ſporique. Cauſes éloignées de cette maladie. Les ſuites de ce mal ne ſont point funeſtes, pourvu que le traitement en ſoit méthodique. Comment la gale peut, dans certains cas, être ſalutaire. La gale ſeche eſt plus rebelle que la gale humide. Quels ſont les chevaux que la premiere attaque plus ordinairement. Dans la jeuneſſe, elle cede plus facilement aux remedes. *Ibid. b.* Pourquoi la gale humide eſt plus facile à guérir. Pourquoi les jeunes chevaux y ſont plus ſujets. Une gale récente eſt plus ſuſceptible de guériſon qu'une gale ancienne. Traitement des deux eſpeces de gale. *Ibid.* 433. *a.*

Gale. Eſpece de gale, appellée *albora.* I. 246. *a.* Du prurit cauſé par la gale. IV. 805. *a.* Eſpece de gale nommée *eſſere*; qui paroît être la même maladie que le *ſora* ou *ſare* des Arabes. V. 997. *b.* 998. *a.* La gale ſoumiſe à l'influx lunaire. VIII. 737. *a.* Onguens pour la gale. X. 375. *b.* XV. 401. *a.* Moyen de rappeller la gale rentrée. X. 442. *b.* — *Voyez* PSORE.

Gale, maladie du cheval. *Suppl.* III. 412. *a.*

GALE, (*Phyſiq.*) excroiſſance qui ſe forme ſur divers chênes, & entr'autres ſur le rouvre. VII. 433. *b.* *Voyez* GALLE.

GALE, (*Ruban.*) inégalités ſur l'ouvrage & aux liſieres. VII. 433. *b.*

GALE, (*Thomas*) ſavant anglois. XI. 728. *a.* XVII. 673. *a*, *b.* Analyſe d'un ouvrage de cet auteur ſur le baptême des petits enfans. 756. *a*, *b.*

GALÉ. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Trois eſpeces de galé : la premiere appellée *galé frutex odoratus ſeptentrionalium.* Uſage qu'on en fait. VII. 433. *b.* Les deux autres eſpeces ſont étrangeres; les Anglois les cultivent beaucoup. Deſcription de ces plantes. Les Américains en tirent une cire dont ils font des bougies. *Ibid.* 434. *a.*

GALÉASSE, (*Marine*) ſorte de bâtiment ou de navire. Sa deſcription. Les Vénitiens en avoient autrefois. Engagement que prenoit le noble qui commandoit une galéaſſe. VII. 434. *a.*

GALEAZI, (*Dominique-Guſman*) anatomiſte. *Suppl.* I. 408. *b.*

GALÉE, uſtenſile d'imprimerie. Deſcription & uſage. VII. 434. *a.* Ce qu'on entend par *aller en galée. Ibid. b.*

Galée, couliſſe de. IV. 335. *b.*

GALEGA. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Boerhaave en compte quatre eſpeces, & Tournefort cinq. Deſcription de la *galega* commune, à fleurs bleues. VII. 434. *b.*

GALEGA. (*Mat. médic.*) Propriétés de cette plante. En quels cas on la recommande. Maniere de l'adminiſtrer en remede. VII. 434. *b.*

GALENE, (*Minéral.*) mine de plomb. Il y a encore la galene martiale. Sa deſcription. Il eſt très-difficile d'en tirer le fer. VII. 435. *a.*

Galene, mine de plomb. XII. 773. *a*, *b.* Vol. VI. des planch. Cryſtalliſations mathématiques, pl. 3.

GALENIQUE, (*Médec.*) ce terme eſt employé, 1°. pour déſigner la maniere de raiſonner en médecine ſur les principes de Galien; 2°. pour diſtinguer en pharmacie cette préparation des médicamens, qui ſe fait par le ſeul mêlange de leurs ſubſtances, ſans égard aux principes dont elles ſont compoſées. Différence entre les préparations galéniques & les préparations chymiques. VII. 435. *a.*

GALÉNISME, (*Médec.*) doctrine de Galien. Abrégé de la vie de Galien. VII. 435. *a.* Objets de ſes études. Ses talens. Défaut de ſon ſtyle. Nombre prodigieux de ſes ouvrages. Eloge de ce médecin. Diverſes ſectes de médecins qui exiſtoient de ſon tems. Le principal but de Galien fut de rétablir la doctrine d'Hippocrate. *Ibid. b.* Galien quitta la voie qui pouvoit conduire à de nouvelles connoiſſances ſur l'économie animale. Il préſenta la médecine ſous un aſpect ſi ſimple & ſi commode, que ſes idées furent généralement adoptées. Rapports & différences entre ſa doctrine & celle d'Hippocrate. Combien le galéniſme nuiſit aux progrès de la médecine. Obſervations ſur ſa doctrine. *Ibid.* 436. *a*, *b.* En diſtinguant le ſyſtême phyſique de Galien, d'avec ce qui appartient à Hippocrate, on voit qu'il porte à faux par-tout. Une des choſes qu'on peut reprocher avec le plus de fondement à la ſecte galénique, c'eſt d'avoir répandu beaucoup d'obſcurité dans la ſupputation des jours critiques. C'eſt dans le méchaniſme de la maladie que réſide l'efficacité des jours critiques, & non dans les cauſes chimériques que les galéniſtes ont imaginées. Pour ſuppléer à ce qui manque ici ſur la doctrine de Galien, *voyez* MÉDECINE. Editions des ouvrages de ce médecin. Ouvrages à conſulter pour avoir un précis de la médecine galénique. *Ibid.* 437. *a.*

Galéniſme. Travaux & ſyſtême de Galien. X. 261. *a.* Obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. 271. *a*, *b.* 284. *a*, *b.* Ses ouvrages anatomiques. I. 413. *a.* IV. 1047. *a*, *b. Suppl.* I. 394. *a.* Sur l'hygiene. VI. 387. *b.* Régime qu'il ſuivoit par rapport aux fruits. 747. *a.* Doctrine de Galien ſur l'aſtrologie, VIII. 730. *b.* ſur l'économie animale, XI. 363. *b.* ſur le pouls, XIII. 206. *a.* 207. *a*, *b.* — 215. *a.* ſur la ſaignée. XIV. 502. *a.* Son ſentiment ſur le ſiege de l'ame. *Suppl.* II. 140. *b.* De ſon ſyſtême phyſiologique. *Suppl.* IV. 105. *b.* 347. *a*, *b.* Ses diſciples déſignés par le nom d'*humoriſtes*. VIII. 353. *a.* Leur doctrine ſur la chaleur animale, III. 33. *b.* ſur les criſes, IV. 471. *b. &c.* ſur l'humide, VIII. 351. *b.* ſur ce qu'ils appellent *intempérie*. 807. *a.*

GALEOPSIS. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Son odeur & ſon goût. Principes qu'elle renferme. Principales eſpeces de *galéopſis*, employées en médecine. VII. 437. *a.* *Voyez* ORTIE.

GALÉOTES, (*Hiſt. anc.*) devins de Sicile & d'Afrique. Prédiction des galéotes ſur Denys I, tyran de Syracuſe. Cette prédiction démontrée fauſſe. Etat malheureux de Denys durant toute ſa vie. VII. 437. *b.*

GALERE, (*Hiſt. anc.*) *voyez* VAISSEAUX *des anciens*. Galeres appellées *aphractes* & *cataphractes*. I. 525. *a.* II. 766. *b.* Galeres à deux rangs de rames. II. 259. *b.* Galeres ſacrées. XI. 59. *a*, *b.* Galeres à trois rangs de rames. XVI. 661. *a.* Obſervations ſur les galeres des anciens & des modernes. 300. *a.* Des galeres des anciens en particulier. 805. *a*, *b.* Rameurs dans ces galeres, *voyez* RAMEUR.

GALERE, (*Marine*) ſorte de bâtiment. Sa deſcription. VII. 437. *b.* Les galeres faiſoient autrefois un corps ſéparé dans la marine; mais aujourd'hui il lui eſt réuni. Parmi les galeres, on diſtinguoit la réale & la patrone. Diverſes puiſſances qui ont des galeres ſur la Méditerranée. La France eſt la ſeule qui en fait paſſer dans l'Océan.

Etat d'armement d'une galere. Arboratures. Manœuvres de la meſtre. *Ibid.* 438. *a.* Manœuvres du trinquet. Taille & poulies de meſtre. *Ibid. b.* Tailles & poulies de trinquet. Voiles de meſtre. Voiles de trinquet. Cordages pour garnir les voiles de meſtre. Cordages pour garnir les voiles de trinquet. *Ibid.* 439. *a.* Ancres, gumes, gumenettes, & autres caps pour l'ormieg. Cordages du timon & pour lever l'échelle. Tantes & tandelets. Cordages pour garnir les tantes & tandelets. Pallemente & ce qui en dépend. *Ibid. b.* Cordages pour ladite pallemente. Uſtenſiles de l'argouſin. Pavois, bandiers & flammes. Canons, armes & munitions de guerre. Cordages pour les canons. *Ibid.* 440. *a.* Uſtenſiles de cuiſine & compagne. *Ibid. b.*

Galere. (*Marine milit.*) Utilité des galeres dans la marine militaire. Il n'eſt pas ſans exemple que les galeres ont pris des vaiſſeaux. Elles peuvent ſervir à faire paſſer, malgré un grand nombre de vaiſſeaux de guerre, tous les convois de munition de guerre & de bouche, pour la ſubſiſtance d'une armée. Uſages auxquels on peut les employer, lorſqu'on veut faire une deſcente, ou lorſqu'il s'agit de s'oppoſer à une deſcente de l'ennemi. Utilité qu'on en peut tirer dans le ſiege d'une place maritime, *Suppl.* III. 169. *a.* pour l'attaque & pour la défenſe. Exemples des importans ſervices qu'elles ont rendus dans pluſieurs occaſions. *Ibid. b.* Il n'y a que les galeres qui puiſſent détruire les chebecs barbareſques. Détails & obſervations qui le démontrent. *Ibid.* 170. *a*, *b.* Services que rendirent deux galeres du roi dans le bombardement de la ville de Tripoli en 1728. L'expédition de Tabarca, en 1742, n'auroit vraiſemblablement pas échoué, ſi les quatre galeres, qui en devoient être, s'y fuſſent trouvées. *Ibid.* 171. *a.* Combien les galeres ſont néceſſaires pour aſſurer le commerce le long des côtes de Provence & de Languedoc. Les galeres ſont les ſeuls bâtimens qu'on pourroit oppoſer aux puiſſances barbareſques, s'il falloit tout-à-coup exercer des hoſtilités contr'elles. Obſervations ſur la manœuvre de cette ſorte de bâtiment. Ses difficultés. Le vrai moyen d'acquérir de l'habileté dans cette manœuvre, c'eſt d'en faire un fréquent exercice. *Ibid. b.*

Galere. Bancs des galeres. II. 53. *a.* Galere capitane. 632. *a.* Général des galeres. VII. 555. *b.* Deſſein & détail d'une galere à la rame, nommée *la réale*. Vol. VII. des planch. Marine, planch. 2.

GALERE. (*Juriſpr.*) Comparaiſon de la peine des galeres à celle des criminels, qui, chez les Romains, étoient condamnés *ad metalla*, aux mines. Elle a plus de rapport à la condamnation *ad opus publicum*. Quelques auteurs ont cru que la peine des galeres étoit connue des Romains; mais cette opinion eſt ſans fondement. On pourroit plutôt croire qu'elle avoit été uſitée chez les Grecs. Charles IV fut le premier roi en France qui eut des galeres. Premiere ordonnance qui fait mention de la peine des galeres: elle eſt de Charles IX, & de l'an 1564. VII. 440. *b.* Arrêts de 1532 & de 1535, qui montrent que la peine des galeres étoit déja uſitée alors. En Eſpagne, les juges d'égliſe ne condamnent jamais les clercs aux galeres. En France, les eccléſiaſtiques ont inutilement tâché d'obtenir le pouvoir de condamner les clercs aux galeres. Tous juges ſéculiers peuvent prononcer cette condamnation. Après la peine de la mort naturelle, & celle de la queſtion, à la réſerve des preuves en leur entier, la plus rigoureuſe eſt celle des galeres perpétuelles. Comment cette peine eſt conſidérée, lorſqu'elle n'eſt que pour un tems limité. Peines qui doivent précéder celle des galeres, ſelon une déclaration de l'an 1724. Peine de mort contre ceux qui, condamnés aux galeres, auroient mutilé leurs membres. Peine contre les femmes, équivalente à celle des galeres. Diſpoſition de l'ordonnance de Blois, ſur ceux qui ſont condamnés aux galeres. Des lettres de rappel des galeres. *Ibid.* 441. *a.* *Voyez Chaîne*, *Galerien*, *Rappel de galere.*

Galere. Chaîne pour ceux qui ſont condamnés aux galeres III. 6. *b.* Rappel des galeres. XIII. 795. *a.*

GALERE, (*Chym. Philoſoph.*) eſpece de fourneau. VII. 441. *b.* *Voyez* FOURNEAU.

GALERE, (*Luth.*) ſorte de rabot. Deſcription & uſage. VII. 441. *b.*

GALERIE, (*Archit. & Hiſt.*) étymologie de ce mot. Décorations des galeries. Deſcription de la galerie de Verrès; le ſpectacle qu'en donne Cicéron entre dans un des objets les plus importans de l'Encyclopédie, la connoiſſance des ouvrages de l'antiquité. Statue de Jupiter ſurnommé ὄριος VII. 441. *b.* La Diane de Ségeſte: détails ſur cette ſtatue. Deux ſtatues de Cérès: un Mercure qui avoit appartenu aux Tyndaritains. Un Apollon des Agrigentins fait par le ſtatuaire Myron. Un Hercule de la même main. Un Cupidon de Praxitele. Les Canéphores en bronze, ouvrage de Polyclete. *Ibid.* 442. *a.* La Sapho de bronze de Silanion. La ſtatue du joueur de lyre d'Aſpende. Pluſieurs petites victoires. Un grand vaſe d'argent en forme de cruche, ornoit une magnifique table de bois de citre. Autre vaſe qui n'étoit qu'une ſeule pierre précieuſe. Divers vaſes ſacrés dont les Siciliens ſe ſervoient pour le culte des dieux domeſtiques. Diverſes autres raretés de cette galerie qui ne ſont qu'indiquées. Ouvriers que Verrès avoit entretenus dans Syracuſe, ſoit pour deſſiner les vaſes d'or, ſoit pour ajouter à leurs ornemens. *Ibid. b.* Tapiſſeries de cette galerie. Vingt-ſept portraits des anciens rois de Sicile. La porte de la galerie très-richement hiſtoriée. Deux grandes ſtatues à côté de la porte. Luſtres & candelabre merveilleux. Quelque magnifique que fût cette galerie, ce n'étoit ni la ſeule, ni vraiſemblablement la plus belle qu'il y eût à Rome. Moyens iniques par leſquels les Romains ſe procuroient les choſes les plus précieuſes. *Ibid.* 443. *a.*

Galerie. Grande galerie du palais ducal à Florence. VI. 877. *a.* Eſpece de galerie appellée *meniane*, dans l'ancienne architecture romaine. X. 333. *b.* Galeries de la maiſon de campagne que Pline le jeune avoit en Toſcane. XIII. 150. *b.* XVI. 305. *a*, *b.* *Voyez* PORTIQUE.

GALERIE, (*Fortific.*) petite allée de charpente pour paſſer un foſſé. Comment ſont faits les côtés de la galerie. Uſage qu'on faiſoit autrefois des galeries. VII. 443. *b.*

Galerie, conduit d'une mine. Les aſſiégeans & les aſſiégés pouſſent des galeries pour éventer réciproquement leurs mines. VII. 443. *b.*

Galeries que font les mineurs pour aller juſques ſous les endroits que l'on veut faire ſauter. X. 532. *a*, *b.*

Galeries d'écoute. VII. 443. *b.*

GALERIE, (*Minéralog.*) *Voyez* MINES.

Galerie aſcendante & deſcendante. VII. 638. *b.* X. 525. *a*, *b.* Galerie ou percement. XII. 327. *a.* Comment les mineurs donnent de l'air à une galerie. XVI. 593. *a.* Différentes manieres d'étançonner les galeries, vol. VI des planches. Regne minéral, ſeptieme collection, planche 4, profil d'une galerie. *Ibid.* Article MÉTALLURGIE. Triangles à réſoudre pour déterminer la direction d'une galerie. *Ibid.*

GALERIE, (*Marine*) but de la conſtruction des balcons qui portent ce nom. Défenſe de bâtir des galeries aux vaiſſeaux de cinquante canons. Celles des vaiſſeaux anglois & des vaiſſeaux hollandois. Galerie du fond de cale; ſon uſage: défenſe d'aller aux galeries qui joignent les fontes VII. 443. *b.*

Galerie, terme de riviere. VII. 443. *b.*

GALERIE, (*Peinture*) ſuite de compoſitions dont les galeries ſont quelquefois ornées. VII. 443. *b.* Parmi les différens rapports qu'ont entr'elles la poéſie & la peinture, & qui ſeront développés au mot *Genre*, l'auteur obſerve ici celui qui ſe trouve entre une galerie décorée par un célebre artiſte, & les poëmes compoſés de pluſieurs parties, qui ſuſceptibles d'une beauté particuliere, ont encore une juſte convenance avec l'ouvrage entier. C'eſt à de tels ouvrages qu'on reconnoît le caractere de divinité, par lequel ce qu'on appelle *Génie* a mérité & méritera toujours l'hommage des hommes. Les ouvrages de l'eſpece de ceux qu'on nomme *galerie*, ſont les moyens les plus propres à entretenir les progrès de la peinture & à les étendre. Sujets utiles que les princes & les particuliers pourroient faire exécuter en gale-

ries

ries ou dans une ſuite de tableaux. *Ibid.* 444. *a.* L'uſage des galeries eſt encore d'y raſſembler des tableaux de différens artiſtes anciens & modernes. Intelligence avec laquelle ces collections doivent être faites, & diſpoſées pour que chaque compoſition ſoit dans la place la plus favorable. *Ibid. b.*

Galerie. Eſpeces de poëmes dramatiques pittoreſques qu'on pourroit traiter dans les tableaux des galeries de peinture. VII. 598. *a*, *b.*

GALERIES, (*terme de fonderie*) VII. 444. *b.*

GALERIE, (*Jardin.*) VII. 444. *b.*

Galeries d'eau. Exemple d'une telle galerie à Sceaux. VII. 444. *b.*

GALERIE, (*Jeu de Paume*) partie du bâtiment. VII. 444. *b.*

GALERIEN, (*Juriſpr.*) effets de la condamnation aux galeres. Des fraudeurs & contrebandiers condamnés aux galeres, faute de paiement & par converſion d'amende. Sageſſe de l'inſtitution de la peine des galeres. Les galériens ne furent d'abord appliqués qu'au ſervice de la mer, mais ils ſont aujourd'hui employés aux divers travaux des ports. Comment ils ſont tenus dans ceux de Breſt & de Marſeille. Nature de leurs travaux. On permet aux forçats d'établir des barraques, d'y travailler de leurs métiers, *&c.* Comment ils peuvent s'exempter de faire leur tour de fatigue au travail de l'arſenal. Travaux des chiourmes en cas d'armement. Exercices des forçats au défaut d'armement. Travaux dont les chiourmes ſont diſpenſées. VII. 445. *a.* Diſtinction qu'on doit faire de deux ſortes de forçats. *Ibid. b.* *Voyez* FORÇAT.

GALERNE, *vent de*, (*Jardin.*) XVII. 23. *b.*

GALET, (*Hiſt. nat.*) caillou de mer & de riviere. Cauſe du poli qu'on obſerve dans ces cailloux. Montagnes qui en ſont remplies. Galets revêtus d'une eſpece d'écorce différente du reſte de leur ſubſtance. Il paroît que c'eſt-là leur état naturel. Galets dans leſquels on trouve des cryſtaux. VII. 445. *b.*

GALETAS, *chambre en*, (*Archit.*) III. 46. *b.*

GALIEN, *veine de*, (*Anatom.*) deſcription de ce vaiſſeau. VII. 445. *b.*

GALIEN, *voyez* GALÉNISME.

GALICE, (*Géogr.*) province d'Eſpagne. Ses bornes. VII. 445. *b.* Qualité du climat. Sa capitale. Ses mines. Divers avantages qu'on pourroit tirer du produit & de la ſituation de cette province, & qu'on néglige. En quel tems la Galice fut érigée en royaume. *Ibid.* 446. *a.*

Galice. Diverſes obſervations ſur cette province. *Suppl.* III. 172. *a.*

GALILÉE, *mer de*, (*Géogr. ſacr.*) X. 369. *a.* Nom moderne de la Galilée. *Suppl.* I. 846. *a.*

GALILÉE, *haut & ſouverain empire de*, (*Juriſpr.*) V. 583. *b.*

GALILÉE, *philoſophie de*, (*Hiſt. de la philoſ.*) éloges qui ont été faits de ce philoſophe & de ſes ouvrages, dans la préface des mémoires de l'académie de Dijon, *Suppl.* III. 172. *a.* & par pluſieurs ſavans diſtingués. Parallele de Galilée & de François Bacon par David Hume. Hiſtoire de ſa vie, de ſes travaux philoſophiques & de ſes découvertes. Ce fut lui qui imagina le premier l'application du pendule à l'horloge. *Ibid. b.* Ses expériences ſur la chûte des corps peſans. Il inventa le compas de proportion & le thermometre. Détails ſur ſon invention des lunettes d'approche & du téleſcope. *Ibid.* 173. *a.* Découvertes aſtronomiques auxquelles cet inſtrument le conduiſit. Ses obſervations ſur la lune, les étoiles, les ſatellites de jupiter, les phaſes de vénus. Ses dialogues ſur le ſyſtême du monde. *Ibid. b.* L'hypotheſe copernicienne démontrée par ce philoſophe. Taches découvertes ſur le ſoleil. Ouvrage dans lequel Galilée rétablit la doctrine hydroſtatique d'Archimede. Autre ouvrage intitulé *ſaggiatore* ou *le ſondeur.* Ses écrits & ſes découvertes ſur les méchaniques. *Ibid.* 174. *a.* Sur les loix du mouvement & ſur la baliſtique. Obſervations ſur la part qu'il a eue à l'invention de la méthode des indiviſibles. *Ibid. b.* Suite des remarques de l'auteur touchant ſes dialogues ſur la méchanique. Il eſt le premier qui ait appliqué la géométrie à la connoiſſance des eaux courantes; des principes de Galilée ſur la deſcente des corps par une courbe. Ce philoſophe juſtifié par Kraft ſur ce qu'il a prétendu que la ligne courbe parabolique dans laquelle les corps lancés ſe meuvent eſt la même à laquelle ſe conforme une chaîne ſuſpendue par ſes extrémités. *Ibid.* 175. *a.* Remarques ſur une autre propoſition de ſes ouvrages, qu'une corde horizontale, tournant ſur deux pivots & conſidérée comme ne peſant rien, tendue avec deux très-gros poids aux extrémités, pliera dans le milieu, ſi on y attache un autre poids quelque petit qu'il ſoit. Obſervations touchant la doctrine de Galilée ſur la cauſe de l'élévation de l'eau dans les tubes, ſur celle du flux & reflux de la mer, & ſur la nature des cometes. *Ibid. b.* Vraie appréciation de ce philoſophe. *Ibid.* 176. *a.*

GALILÉE, (*Hiſt. de la philoſophie*) article ſur ce philoſophe. VI. 877. *b.* Perſécution que ſa philoſophie lui a fait ſouffrir. IV. 174. *a.* XIV. 600. *a.* Ses connoiſſances aſtronomiques. I. 790. *b.* Ses découvertes & ſa doctrine ſur la chûte des corps. IV. 874. *b.* XII. 444. *a*, *b.* Ses obſervations aſtronomiques. IX. 744. *a.* On lui doit en grande partie la ſcience du mouvement. X. 835. *a.* Il fit le premier uſage du pendule. XII. 294. *a.* 298. *b.* Sa théorie ſur la réſiſtance des ſolides. XIV. 174. *a*, *b.* Ses téleſcopes. XVI. 37. *b.* 38. *a*, *b.* 39. *a*, *b.*

GALILÉENS, (*Théolog.*) ſecte parmi les Juifs. Qui étoit leur chef. Prétexte de leur ſédition. Leurs dogmes. Pourquoi J. C. & ſes apôtres étoient ſoupçonnés d'être galiléens. Piege tendu à notre ſeigneur, pour connoître s'il étoit galiléen. VII. 446. *a.*

GALIMATHIAS, (*Bell. lett.*) plaiſante étymologie de ce mot. VII. 446. *a.*

GALINSECTE. (*Hiſt. nat.*) Différence entre les galinſectes & les progalinſectes. Quelle eſt la groſſeur de ceux de la plus grande eſpece. VII. 446. *a.* Obſervations faites ſur les femelles, leur ſituation immobile, leur accouplement avec le mâle, leur ponte, & la maniere dont elles protégent leurs petits juſqu'après leur mort. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. Les galinſectes ſe nourriſſent du ſuc de la plante ſur laquelle elles ſont fixées. Après qu'elles ont pondu, il ne reſte d'elles que leur ventre attaché à leur dos. Duvet ſur lequel ces œufs ſe trouvent poſés. Comment ce duvet s'eſt formé. De quelle maniere les galinſectes ſont fécondées. Grande différence entre les mâles & les femelles de cette eſpece. Vivacité des petits lorſqu'ils ſortent des œufs. *Ibid. b.*

GALIONS, (*Marine*) grands vaiſſeaux dont les Eſpagnols ſe ſervent pour le voyage des Indes occidentales. Anciens galions de France. En quoi conſiſtent les voyages des galions d'Eſpagne. Ce qu'on entend par galioniſtes & flottiſtes. VII. 447. *a.*

GALIOTE, (*Marine*) petit bâtiment de charge ou qui ſert à porter des ordres. Galiotes à bombes, principalement en uſage en France. Détails touchant la galiote & ſon équipage. Galiotes hollandoiſes. Devis d'une galiote hollandoiſe de 85 pieds de long de l'étrave à l'étambord, 21 pieds de bau, & 11 pieds de creux. VII. 447. *a.* Galiotes appellées *bots.* Autre ſorte de petits vaiſſeaux hollandois, qui ont la forme de galiotes par le bas, & celle de pinaſſes par le haut, avec un demi-pont. Galiotes deſtinées pour ſervir d'yachts d'avis, & non pour porter des cargaiſons. *Ibid. b.* Galiotes pour la pêche. Suite des détails néceſſaires pour conſtruire une galiote telle que celle dont on a donné le devis ci-deſſus. Nombre d'hommes dont les galiotes ſont montées. *Ibid.* 448. *a.*

GALIPOT, *voyez* POIX. Galipot d'Amérique. VII. 736. *b.*

GALITE, (*Géogr.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 176. *a.*

GALL, *Saint*, (*Géogr.*) ville de Suiſſe; ſes alliances; époque de ſa réformation; ſa ſituation. Joachim Vadianus, littérateur, né dans cette ville. Origine de l'abbaye de S. Gall. VII. 448. *a.*

GALL, (*Saint*) ordre de chevalerie inſtitué dans l'abbaye de S. Gall. XI. 716. *b.* *Suppl.* IV. 212. *a.*

GALLAIQUE, (*Hiſt. nat.*) *voyez* GALAIQUE.

GALLAND, (*Antoine*) ſavant dans la langue arabe. X. 682. *b.* *Suppl.* IV. 667. *a.*

GALLÆUS, (*Théodore*) antiquaire: ouvrage qu'il a publié. XV. 652. *b.*

GALLARGUE, village près de Nîmes où l'on prépare le *tourneſol* ou *héliotropium.* XVI. 480. *a.* 481. *a*, *b.* 483. *b.*

GALLE. (*Phyſiq. Botan.*) Noix de galle. III. 286. *b.* VI. 433. *b.* 192. *a*, *b.* Son origine. *Suppl.* III. 966. *a.* Chênes portant galles. II. 287. *a*, *b.* Uſage médicinal de ces galles. III. 288. *b.* Galle de la germandrée. VII. 643. *b.* Uſage de la noix de galle en teinture. XVI. 23. *b.* Galle d'épine d'Alep & d'Alexandrie. XVI. 11. *a.*

GALLENA, ville ancienne de la Grande Bretagne. XVII. 585. *a.*

GALLES, (*Littér.*) prêtres de Cybele. Origine de leur nom. Divers pays où ſe répandit l'inſtitution de ces prêtres. Deſcription que donne Lucien de la cérémonie qu'ils faiſoient en Syrie pour recevoir de nouveaux galles dans leur ſociété. Leurs funérailles. Leur maniere de ſacrifier. VII. 448. *b.* Plutarque étoit ſur-tout irrité de ce qu'ils avoient fait tomber les vrais oracles du trépié. Il y avoit deux galles à Rome pour le ſervice de Cybele, un homme & une femme. Cet ordre de prêtres avoit le privilege de mendier en certains jours. De l'archigalle leur chef. Auteur à conſulter. *Ibid.* 449. *a.*

Galles, ces prêtres portoient le nom d'agyrtes. I. 192. *a.* Leur chef. 615. *a.*

GALLES, (*Pays de*) principauté d'Angleterre, l'une des trois parties de la diviſion que les Romains avoient faite de la Grande-Bretagne. Les Gallois ſont les naturels de la Grande Bretagne retirés dans cette province lors de l'invaſion des

Saxons. En quel tems ils ſe ſont ſoumis à la domination du roi d'Angleterre. Leur langue. Diviſion du pays en douze provinces. Qualité du pays. Ses productions. VII. 449. *a.* Son étendue. Gens illuſtres dans les ſciences que ce pays a produits, parmi leſquels ſe diſtingue le lord Herbert Cherbury. *Ibid. b.*

Galles, ancienne diviſion de cette province. III. 715. *b.* Hautes montagnes du pays. XV. 247. *a.* Des ſurnoms des habitans du pays de Galles. 692. *b.* Du prince de Galles. XIII. 370. *b.* Mot de ſes armes. VIII. 480. *b.*

GALLES, (*Géogr.*) peuples d'Ethiopie. Mœurs de ces peuples. Affoibliſſement du royaume d'Abyſſinie par cette nation terrible. VII. 449. *b.*

Galles, détails ſur les chefs de cette nation. IX. 760. *b.*

GALLES, (*Jean de*) ſon recueil de décrétales. IV. 718. *a*, *b.*

GALLEVASSE, (*Géogr.*) petit pays de la Brie. *Suppl.* III. 896. *a.*

GALLIAMBIQUE. (*Bell. lett.*) Poëme galliambique. Vers galliambiques, meſure de ces vers. VII. 450. *a.*

GALLIANA, obſervations ſur cette ſorte de pierre. *Suppl.* III. 176. *a.*

GALLICANE. (*Hiſt. mod.*) Breviaire gallican : obſervations ſur ce bréviaire. Liturgie gallicane. VII. 450. *a.*

Gallicane égliſe, droit qu'elle s'eſt réſervé dans les cauſes criminelles contre les évêques. II. 791. *a*, *b.* Comment elle s'eſt maintenue à l'abri des cenſures du pape. 819. *b.* Eloge de l'égliſe gallicane. V. 421. *a.* Des libertés de cette égliſe. V. 137. *a.* IX. 474. *a*, *b.* 475. *a.* Ouvrage de M. du Marſais ſur ce ſujet. VII. ij. Cauſe des obſcurités qui ont couvert l'origine de cette égliſe. XI. 21. *b.* 22. *a.*

GALLICISME. (*Gramm.*) Le dictionnaire de Trévoux ſemble indiquer que le galliciſme eſt un vice de langage, qui dans un autre idiome vient de l'imitation déplacée de quelque tour propre à la langue françoiſe. Fauſſeté de cette opinion que M. du Marſais cependant ſemble avoir embraſſée. Eloge de ce grammairien. VII. 450. *a.* Définition exacte du galliciſme. Divers exemples de galliciſmes en françois. *Chacun a ſon opinion* pour *ſa opinion. Elles ſont toute déconcertées*, *toute* eſt ici une ſorte d'adverbe. *Vous avez beau dire*, pour, *vous avez* un *beau* ſujet de *dire. Il eſt incroyable le nombre de vaiſſeaux qui partirent pour cette expédition :* on auroit pu dire, *le nombre de vaiſſeaux..... eſt incroyable. Nous venons d'arriver, nous allons partir ;* pour, *nous ſommes arrivés dans le moment, nous partirons dans le moment. Ibid. b.* Un recueil exact de tous les galliciſmes, en enrichiſſant notre grammaire d'une branche qu'on n'a pas aſſez cultivée, aſſureroit à l'auteur la reconnoiſſance de la nation & une réputation auſſi durable que la langue même. Mais une telle matiere n'eſt nullement l'objet de l'Encyclopédie. Quels ſont ceux auxquels elle doit ſe borner en fait de grammaire. Difficultés attachées au projet de détailler tous les galliciſmes. *Ibid.* 451. *a.*

Galliciſmes par leſquels nous nous écartons des regles de la grammaire générale. V. 640. *a. Voyez* au mot *helleniſme*, des réflexions relatives à l'article préſent. VIII. 104. *b.* 105. *a. Voyez* auſſi *Idiotiſme.* 497. *b*, &c. Obſervation de quelques galliciſmes. 908. *b.* Galliciſmes dans l'uſage des poſſeſſifs, *mon*, *ton*, *ſon*, joints à des noms féminins. XIII. 164. *b.* Galliciſmes dans certaines phraſes où le mot *en* eſt employé. 294. *a.*

GALLIEN, (*Hiſt. des emp. rom.*) fils de Valérien. Hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* III. 176. *a.*

Gallien, arcs de triomphe élevés à Rome & à Parium en l'honneur de cet empereur. I. 601. *a*, *b.* XI. 961. *b.* Cirque de Gallien. III. 476. *b.*

GALLIUM, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante dans le ſyſtême de Tournefort & dans celui de Linnæus. Tournefort en compte treize eſpeces, dont la plus commune eſt celle que nous appellons *caille-lait.* Origine de ce nom. Acide que contiennent ſes fleurs. VII. 451. *b.*

GALLOIS, (*Jean*) abbé : ſavant diſtingué. *Suppl.* III. 656. *b.*

GALLON, (*Comm.*) meſure des liquides en Angleterre. Sa continence. Gallon pour le vin ; celui pour la bierre. L'huile ſe vend auſſi au gallon à Londres. Le gallon, meſure dont ſe ſervent les étamiers dans la province de Cornouailles. Capacité du gallon pour les grains. VII. 451. *b.*

Gallon, meſure des liqueurs en uſage en France. VII. 452. *a.*

Gallon, boiſſeau qui ſert en Touraine pour mettre les prunes ſeches. VII. 452. *a.*

Gallons des épiciers. VII. 452. *a.*

GALLOWAY, (*Géogr.*) province de l'Ecoſſe méridionale. Qualité & productions du pays. Pourquoi on lui a donné le nom de *Novantum.* VII. 452. *a.*

GALLUS, *Vibius Hontilianus*, (*Hiſt. des emp. rom.*) ſucceſſeur de Décius. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 176. *a.*

GALMIER, *Saint-* (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 698. *b.*

GALOIS, (*Hiſt. de la chevalerie*) membre d'une confrairie qui parut en Poitou dans le quinzieme ſiecle, qu'on pourroit appeller la *confrairie des pénitens d'amour.* Loix extravagantes de cette ſociété, dans laquelle les femmes entroient auſſi-bien que les hommes. VII. 452. *a.* L'obſervation de ces loix cauſa la mort à pluſieurs perſonnes qu'on pouvoit regarder par-là comme martyrs d'amour. Paroles du chevalier de la Tour. *Ibid. b.*

GALON. (*Rubann.*) Uſages des galons d'or & d'argent. Galons de ſoie. Galons de laine. Galons de livrée. Etymologie du mot *galon.* De la fabrique des galons, *voyez* les articles, TOILE, GAZE, RUBAN, *&c.* VII. 452. *b.*

Galon, voyez BORD. II. 332. *a.* Du clinquant ſur les galons & rubans. III. 537. *a.* Ce qu'on entend par deux coups dans le travail du galon. IV. 924. *b.* Des ouvrages à jour dans les galons. VIII. 895. *b.* Deſcription du métier à travailler les galons & rubans. X. 464. *a.* Façon de faire les galons de livrée. XII. 128. *b.* Du fumage des galons. *Suppl.* III. 152. *b.* Lanterne à fumer le galon pour lui donner plus de couleur. XII. 130. *a.* Syſtême pour la fabrication du galon. XV. 781. *b.* Cordon pour les galons à chaînette. XII. 133. *a.* XVI. 423. *b.* Marche à trois coups dans la fabrique du galon où l'on veut épargner le filé. XVI. 688. *b.* Pour le travail du galon, *voyez* vol. IX des planches, celles du paſſementier.

GALONNER, (*Tailleur*) différentes manieres dont le galon ſe diſtribue ſur l'habit. Aunes de galon qu'on emploie pour un juſte-au-corps & pour la veſte. *Suppl.* III. 177. *a.*

GALOP, (*Manege*) étymologie de ce mot. En quoi conſiſte l'allure qui porte ce nom. Mouvemens d'où dépendent les divers genres de galops. Ici la ſucceſſion harmonique des mouvemens des membres du cheval, differe de l'ordre obſervé par ces mêmes membres dans les autres allures naturelles, comme dans l'action du pas, & dans le trot uni. VII. 453. *a.* D'où dépend la juſteſſe dans le galop. Quelle eſt la raiſon du changement ſubit qu'on remarque dans les mouvemens du cheval qui paſſe du trot au galop. *Ibid. b.* Conclure du changement qui réſulte de la véhémence du trot, que cette action eſt le principe du galop, c'eſt ſoutenir que la célérité ſeule en eſt la baſe ; or rien de plus faux que cette maxime. Le fondement & la condition réelle d'un vrai galop ſe rencontrent principalement dans le point d'union, d'où naît la poſſibilité & la plus grande facilité que l'animal a de percuter & de s'enlever. Delà cette regle qui preſcrit de ne point faire galoper un cheval, qu'il ne ſe préſente aiſément à cette allure. Défauts de pluſieurs chevaux dans l'action du galop. Le moyen d'appaiſer la vivacité des uns, de donner à d'autres la juſteſſe des hanches, à d'autres celle des épaules, eſt de les entamer ſur un rond, dont l'eſpace ſoit relatif à leur aptitude, & aux vues que l'on ſe propoſe. *Ibid.* 454. *a.* Le trot a paru en général l'allure la plus propre & la plus convenable pour partir & pour enlever l'animal. Comment la véhémence doit en être réglée. Détails ſur les aides qui peuvent ſuggérer & faciliter les moyens du galop. *Ibid. b.* La leçon du galop bornée à une ſeule main, ne rempliroit pas toutes les vues du cavalier. On ne doit pas ſe contenter de le travailler ſur une même jambe, il faut lui faire entamer le chemin, tantôt de l'une & tantôt de l'autre. Détails ſur la maniere d'exécuter cette leçon. De quelque maniere que les changemens de main s'exécutent, les aides doivent être les mêmes. *Ibid.* 451. 2. *b.* Deux manieres de procéder pour déterminer le cheval à partir devant lui. *Ibid.* 452. 2. *a.* Le paſſage d'une main à l'autre, exécuté d'abord à la faveur du rejet forcé de l'épaule, s'effectue d'après ces différentes manieres de partir l'animal. Les tems & les mouvemens ne ſont pas les mêmes dans tous les chevaux : cauſes de ces différences. Divers préceptes ſur la maniere de partir l'animal relativement à ces différences. Leçons qui préparent le cheval à galoper de deux piſtes. *Ibid. b.* Plus ce mouvement du galop doit être pénible, plus il importe de ne l'y inviter, que par une longue répétition des mouvemens qui inſenſiblement l'y diſpoſent. Exécution ſur toute ſorte de plans qu'on peut enſuite en obtenir ſans aucune violence. *Ibid.* 453. 2. *a.* Paſſage du galop d'une piſte ſur une volte, à une autre volte éloignée & ſemblable. Maniere d'entamer les contrechangemens. *Ibid. b.* Deux queſtions importantes examinées, 1°. quel eſt le tems juſte qu'il faut prendre, pour enlever le cheval du pas, du trot, & de l'amble même, au galop ? *Ibid.* 454. 2. *a.* On peut encore enlever l'animal, du moment de parer, de l'inſtant du repos, de l'action de reculer, & de tous les airs bas & relevés auxquels il manie ; 2°. quels ſont les moyens que l'on pourroit employer pour le remettre, dans le cas où il ſe déſuniroit & falſifieroit ? Extrême difficulté de diſcerner l'accord ou le défaut de conſentement des parties mues dans l'animal que l'on monte. Quels ſont les ſignes auxquels on peut ſentir cet accord ou ce défaut. *Ibid. b.* Il eſt très-eſſentiel de s'attacher à étudier la nature du cheval que l'on travaille.

D'où proviennent les déréglemens de l'animal dans l'action dont il s'agit. *Ibid.* 455. *a.* Ce ſont les différentes cauſes de ces déréglemens qu'il faut étudier, pour faire un choix prudent & éclairé des moyens qu'il convient d'employer pour le remettre. Regles générales pour maintenir le cheval dans la juſteſſe de ſon allure, & pour l'y rappeller lorſqu'il s'en écarte. *Ibid. b.*

Galop gaillard ; cauſe de ces ſauts de la part de l'animal. On ne doit pas confondre cette allure avec l'air du pas & le ſaut. VII. 456. *a.*

Galop de contre-tems. Pluſieurs écuyers italiens regardent cette action comme la plus belle que le cheval puiſſe fournir. VII. 456. *a.*

Galop de chaſſe. VII. 456. *a.*

Galop, étymologie de ce mot. II. 265. *a.* Mouvement du galop. III. 305. *b.* 306. *a. Suppl.* III. 396. *a.* Obſervations ſur ce mouvement. V. 239. *b.* — 242. *a.* Utilité de deux ou trois falcades qui précedent l'arrêt du galop. VI. 388. *a.* Eſpece de galop appellé *raſer le tapis.* XV. 897. *a.* Planches où ſont repréſentées les différentes eſpeces de galop, vol. VII des planches, manege, pl. 2 — 5. Galopade, pl. 7.

GALUCCI, (*Angelo*) jéſuite. Sa patrie, ſes ouvrages. IX. 790. *b.*

GALUPSE ou *Acons*, terme de riviere. Deſcription de cette ſorte de bateau en uſage ſur les côtes de Bretagne. VII. 456. *a.*

GAMA, (*Vaſco de*) célebre navigateur. XI. 52. *a.* XV. 208. *a*, *b. Suppl.* I. 193. *a.*

GAMBADES, *payer en* (*Lang. Franç.*) origine de ce proverbe. VIII. 874. *b.*

GAMBIE, (*Géogr.*) ville de Nigritie. Riviere de Gambie, ſon embouchure. Maniere de naviger ſur cette riviere. Commerce des Anglois en Afrique. VII. 456. *b.*

Gambie. Obſervations ſur cette riviere. XI. 140. *a.*

GAMELIE, (*Hiſt. anc.*) fête nuptiale des anciens Grecs. Etymologie de ce mot. Jupiter & Junon appellés *Gamelios.* Le mois de janvier nommé *gamelion* chez les Athéniens. VII. 456. *b.*

GAMELLE, (*Marine*) jatte de bois des marins. On met ſix ou huit perſonnes à chaque gamelle. Par qui ſont ſoignés les matelots malades. Manger à la gamelle, eſpece de peine. VII. 457. *a.*

GAMELLE. (*Fontaine ſalante*) VII. 457. *a.*

GAMITES, ou *Gamites* (*Hiſt. nat.*) Quelle étoit cette pierre dont quelques anciens ont parlé. Origine de ſon nom. On croit que cette pierre étoit factice. VII. 457. *a.*

GAMME, table ou échelle inventée par Guy Arétin. La gamme a auſſi été nommée *main harmonique.* L'invention du *ſi* a enſuite aboli cette main. Origine du nom de *gamme.* Cette gamme étoit compoſée de vingt cordes ; ces cordes étoient repréſentées par des lettres & des ſyllabes. Lettres qui déſignoient les cordes de chaque octave. Maniere dont on nommoit les notes en chantant. VII. 457. *a.* Ce qu'on entendoit par *muances.* Méthode qui étoit employée pour apprendre la gamme. Les difficultés de cette méthode ont fait faire ſouvent des changemens à la gamme. Gamme des Anglois, des Allemands, des Italiens. Maniere de ſe ſervir de l'échelle de cette gamme. La françoiſe eſt incomparablement plus aiſée. Deſcription de cette gamme. Aujourd'hui que les françois chantent tout au naturel, ils n'ont que faire de gamme. Détails ſur le ſyſtême de l'ancienne muſique des grecs. *Ibid. b.* D'où ſont tirés les noms des notes de la gamme de Guy. Marque de reconnoiſſance que Guy eſpéroit de ceux qui viendroient après lui, en conſidération de la gamme qu'il avoit inventée. Obſervations de M. de Broſſes ſur la gamme de Guy Arétin. Il examine par quelle ſuite d'idées ce muſicien eſt parvenu à la former, & ſes ſucceſſeurs à la perfectionner. *Ibid.* 458. *a, b.* Obſervations ſur les inconvéniens attachés à notre maniere de tracer la muſique. Quels que ſoient ces inconvéniens, M. de Broſſes penſe qu'il vaut mieux demeurer à notre méthode que d'en introduire même une plus parfaite, qui obligeroit ceux qui apprennent la muſique à un double travail, celui de s'inſtruire de l'ancienne méthode & de la nouvelle. Fondement de la gamme des Grecs, & de notre gamme moderne. *Ibid.* 464. *a.* Diverſes conſidérations ſur l'une & ſur l'autre. Obſervations ſur le ſyſtême de M. Rameau. *Ibid. b.* L'académie des ſciences n'a jamais prétendu approuver ce ſyſtême comme renfermant une ſcience démontrée, mais ſeulement comme un ſyſtême beaucoup mieux fondé, plus clair, plus ſimple, mieux lié, & plus étendu qu'aucun de ceux qui avoient précédé. *Ibid.* 465. *a.* Sur les différences de la gamme des Grecs dans les genres diatonique, chromatique & enharmonique, *voyez* GENRE.

Gamme, différentes clés de la gamme. III. 516. *a.* Comparaiſon de la gamme des Grecs avec la nôtre. VII. 60. *a.* Des nuances dans la gamme. X. 845. *b.* Inconvénient de la gamme de Guy Arétin. XV. 147. *a.* 319. *b. Voyez* ECHELLE DIATONIQUE, & SOLFIER. *Voyez* auſſi vol. VII des planch. Muſique.

GANACHE, (*Maréchall.*) os qui compoſe la mâchoire poſtérieure. Etat de cet os dans le poulain. Deſcription de cet os tel qu'il eſt dans le cheval. VII. 465. *a.* Il importe d'examiner attentivement la conformation de cette partie, lorſqu'on achette un cheval. Quel doit être cet examen. *Ibid. b.* — Voyez *Suppl.* III. 398. *a.*

GANCHE, (*Hiſt. mod.*) ſorte de potence dreſſée pour ſervir de ſupplice en Turquie. Deſcription du ſupplice pour lequel cet inſtrument eſt employé. Parole qu'un malheureux ſupplicié de cette ſorte adreſſa à un pacha. VII. 465. *a.*

GAND, (*Géogr.*) ville capitale de la Flandre Autrichienne. Cette ville perd tous les jours de ſon luſtre & de ſa force. Comment les Gantois ont été la cauſe des guerres entre la maiſon de France & celle d'Autriche. Charles-Quint naquit à Gand. Tableau de ſon regne. Cette ville n'a pas été féconde en littérateurs diſtingués. Levinius Torrentius eſt le ſeul dont l'auteur ſe rappelle. VII. 465. *b.*

GAND, (*Géogr.*) hommes célebres nés dans cette ville. Carillon du clocher de la cathédrale. *Suppl.* III. 177. *b.*

GANDELOT, abbé. Son hiſtoire de Beaune. *Suppl.* IV. 58. *b.*

GANDOLA, (*Bot.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 822. *b.*

GANDULPHE, *Saint*, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 700. *a.*

GANERBINAT, (*Hiſt. mod. Juriſpr.*) en allemand *Ganerbſchafft.* En quoi conſiſtoit cette convention qui ſe faiſoit entre des familles nobles en Allemagne. VII. 466. *a.*

GANESBOROUGH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, patrie de Patrick, (*Simon*) ſes ouvrages. VII. 466. *a.*

GANGE, *le*, (*Géogr.*) cours de ce fleuve. Seleucus Nicanor eſt le premier qui ait pénétré juſqu'au Gange. Qualité de ſes eaux, opinion qu'en ont les Indiens. Cette opinion fatale aux bonnes mœurs. VII. 466. *a.*

Gange, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 177. *b.*

Gange, preſqu'iſle en-deçà, & preſqu'iſle au-delà du Gange. XIII. 319. *a.*

GANGLION, (*Anatomie*) tumeurs naturelles qu'on obſerve dans quelques nerfs. VII. 466. *a.* M. Lanciſi eſt l'auteur qui s'eſt le plus attaché à l'étude des ganglions. Quelle eſt leur deſtination, ſelon cet auteur. Obſervations ſur la doctrine de M. Lanciſi. Les ganglions ſont plus petits dans les jeunes ſujets que dans les adultes. Rien ne varie plus que ces ſortes de tumeurs. Les ganglions ſont ſitués dans des endroits où ils paroiſſent le plus expoſés au tiraillement & au frottement. La ſtructure des ganglions paroît moins compliquée que M. Lanciſi ne l'a voulu faire entendre dans les deſcriptions qu'il en a données. Gonflemens cauſés dans les nerfs par les ligatures. *Ibid. b.* Quelle peut être la cauſe des ganglions. *Ibid.* 467. *a.*

GANGLION, (*Anatom.*) critique de l'hypotheſe établie dans cet article de l'Encyclopédie. On ne peut pas dire avec fondement que les ganglions ſoient l'effet de la friction, qu'ils ne ſe trouvent que dans les nerfs qui y ſont expoſés, ou qui peuvent être comprimés ; que la ligature produit dans les nerfs des tumeurs très-reſſemblantes aux ganglions, & que ces nœuds deviennent plus gros avec l'âge. Obſervations qui contrediſent ces aſſertions. Réfutation de l'hypotheſe de ceux qui croient que les ganglions ne ſe trouvent que dans les nerfs qui ſe diſtribuent aux organes vitaux, ſur leſquels la volonté n'a point d'empire. *Suppl.* III. 177. *b.* Il n'eſt pas plus permis de les comparer au cerveau, ou de leur attribuer de la ſubſtance médullaire & corticale. Deſcriptions de la ſtructure des ganglions. Leur nature. Conjectures ſur leur uſage. *Ibid.* 178. *a.*

Ganglions formés par les nerfs intercoſtaux. VIII. 813. *b.*

GANGLION, (*Chirurg.*) eſpece de tumeur. Elle ſe forme ordinairement ſans qu'il ait précédé aucun accident : elle parvient quelquefois à une grandeur conſidérable, & devient incommode. Cauſe de ces tumeurs. Moyens qu'on emploie pour les diſſiper. VII. 467. *a* Extirpation de deux ganglions conſidérables, faite par M. Warner. Moyens ridicules employés par quelques perſonnes pour faire évanouir ces tumeurs. *Ibid. b.*

GANGNEUR, (*Le*) maître écrivain. IX. 907. *b.*

GANGRENE, (*Chirurg.*) les auteurs ont mis la gangrene au rang des tumeurs contre nature, quoiqu'il y ait des gangrenes ſans tuméfaction. L'on a auſſi confondu la gangrene avec la pourriture, quoique celle-ci ne ſe trouve pas dans toutes les eſpeces de gangrene. Cauſes prochaines & éloignées de la gangrene humide. VII. 467. *b.* Cauſe de la ſeche.

De la gangrene par inflammation. Sa cauſe prochaine ; ſes ſymptômes. Indication que doit ſuivre le médecin pour la cure des inflammations qui tendent à dégénérer en gangrene. Moyen de ſatisfaire à cette intention. Malignité qui accompagne les inflammations : ſa cauſe & ſes effets. Il eſt dangereux de ſaigner en ce cas. *Ibid.* 468. *a.* Quels ſont les cas d'inflammations qui tendent à la gangrene dans leſquels il eſt avantageux de ſaigner. Il faut conſidérer ces inflammations ſous deux états différens ; lorſqu'elles font encore du progrès, & lorſqu'elles ſont entiérement dégénérées en gangrene ; ce qu'on

doit faire dans l'un & l'autre cas. Des étranglemens considérés comme causes de gangrene. *Ibid. b.* Exemple d'un jeune homme à qui ses jarretieres trop serrées causerent la gangrene dont il mourut. Les étranglemens peuvent causer une gangrene cachée, & par-là même plus redoutable. C'est l'étranglement qui rend les plaies des parties nerveuses & aponévrotiques si dangereuses. Fautes considérables qu'on a commises dans la pratique, pour n'avoir pas connu la véritable cause de ces désordres, ou pour les avoir attribués à un vice des humeurs. Une piquure d'épine, les morsures des animaux peuvent donner des plaies gangréneuses par le seul effet de l'étranglement. Point essentiel dans la cure des étranglemens. Quand l'obstacle qui le causoit est levé, il reste encore à satisfaire aux indications de l'engorgement qu'il a causé: détails sur ce sujet. *Ibid.* 469. *a.* Cas du *sphacele.* L'infiltration des humeurs cause la gangrene en suffoquant le principe vital par la gêne de la circulation. Cela arrive principalement dans l'anévrysme faux. Les scarifications faites pour l'évacuation des humeurs infiltrées peuvent donner la gangrene: autres moyens à employer pour la prévenir dans le cas d'infiltrations. *Ibid. b.* Dans les contusions, le froissement des chairs affoiblit ou détruit l'action organique des vaisseaux. Quel est le seul cas où l'engorgement succede à la gangrene. Dangereux effets de la commotion qui accompagne souvent la contusion. Souvent c'est la dépravation des sucs qui seule fait périr immédiatement les parties engorgées. La contagion putride contribue ensuite aux progrès de la gangrene. Indication à remplir dans toutes les gangrenes humides. Ce que doit faire le chirurgien lorsque le voisinage de quelque partie qu'il seroit dangereux d'intéresser, l'empêche d'emporter exactement les parties corrompues. Diverses observations sur la nécessité d'amputer les membres attaqués. *Ibid.* 470. *a.* La stupeur est un des effets des corps contondans qui frappent avec violence. Attention qu'on y doit apporter, afin de prévenir la gangrene. La morsure des animaux venimeux peut causer le même ravage. Remedes contre la piquure de la vipere. De la maniere de traiter en général les morsures des animaux venimeux. Comment le froid peut causer la gangrene. *Ibid. b.* Divers exemples de gangrenes causées par le froid. Expédient dont se servent les habitans des pays septentrionaux, lorsqu'ils ont quelque membre mortifié par le froid. Moyen de dégeler les pommes. Exemple d'un homme tombé roide de froid, & ensuite rappellé à la vie. La brûlure profonde peut aussi occasionner la gangrene. Comment on doit la prévenir. La pourriture qui précede la gangrene humide, en est la principale cause. Les sucs vicieux que fournissent les vieux ulceres cacoethes, sont aussi une cause de gangrene. *Ibid.* 471. *a.* Substances & médicamens extérieurs qui détruisent les chairs gangrénées. Les ulceres scorbutiques sont fort sujets à la gangrene: remedes appropriés à ce cas. Sur les hernies avec gangrene, *voyez* HERNIE. Description de la gangrene seche. Elle peut venir de la paralysie des arteres. Il y a des gangrenes seches critiques. A quel signe on reconnoît qu'il est tems de faire l'amputation. Causes qui éteignent l'action organique des vaisseaux artériels, & causent ainsi la gangrene seche. Cette maladie présente trois indications; prévenir le mal, en arrêter les accidens, le guérir lorsqu'il est arrivé. Détails sur ces différens objets. *Ibid. b.* Propriétés salutaires du quinquina dans le cas dont il s'agit ici. *Ibid.* 472. *a.*

Gangrene, différence entre la gangrene & le sphacele. XV. 451. *b.* Du rapport de la gangrene avec la putréfaction cadavéreuse. XIII. 589. *a.* Gangrenes internes qui ont causé la mort. X. 723. *b.* Remedes anti-gangréneux. VII. 471. *b.* VIII. 720. *b.* XV. 73. *a*, *b.* Remede auquel on a recours quand la débilité de l'action organique vient d'une disposition à la gangrene. IV. 742. *a.* Remede pour ranimer les chairs contuses. *Ibid.* Usage de l'huile de girofle contre la gangrene. VII. 672. *b.* Des incisions dans les inflammations qui menacent un membre de gangrene. VIII. 650. *a.* Des inflammations terminées par gangrene. 709. *b.* 717. *a.* Vertu du quinquina contre la gangrene. XIII. 719. *b.* Des engelures gangrénées. V. 682. *b.* Gangrene de l'estomac. 1008. *a.* Gangrene causée par le pain de seigle ergotté. 906. *b.* XIV. 893. *a*, *b.* Angine gangréneuse. V. 981. *a.* Gangrene au scrotum. VIII. 111. *a.* Hernies gangréneuses. 177. *b. &c.*

GANGRENE, (*Maréch.*) cette maladie est moins funeste & plus rare dans le cheval que dans l'homme. On ne la considere ici que sous le caractere de gangrene humide, produite par des causes extérieures. Quelles peuvent être ces causes. VII. 472. *a.* Différentes manieres dont les effets de ces causes se manifestent. Symptômes de la gangrene causée par la morsure des bêtes venimeuses. Gangrene qui accompagne les charbons pestilentiels: sa cause. Gangrene produite par contusion. *Ibid. b.* Gangrene occasionnée par la brûlure. Traitement de ces différentes sortes de gangrenes. *Ibid.* 473. *a.*

GANGRENE, (*Art. vétérin.*) Remede à employer contre la gangrene des bestiaux. *Suppl.* III. 808. *b.*

GAGUE, (*Minéralog.*) mot Allemand qui signifie *filon*, *veine métallique.* Acception de ce mot en françois. VII. 473. *b.*

GANI en Asie: sa mine de diamant. IV. 938. *a*, *b.*

GANJAM, (*Géogr.*) ville commerçante du Mogolistan. Description de sa pagode. Culte de son idole. Déréglement excessif des mœurs de cette ville. VII. 473. *b.*

GANJAM, (*Géogr.*) Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 178. *b.*

GANINABIUS de Volterre, sculpteur aveugle. XVI. 446. *b.*

GANKING, observation sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 178. *b.*

GANSES *rondes*, leur fabrication. XII. 134. *a.* XVI. 424. *b.*

GANSFORT, (*Jean Wessel*) docteur scholastique. XIV. 777. *a.*

GANT, (*Art méchan.*) Gants des anciens. Tems où les gants s'introduisirent dans l'église. Diverses cérémonies pratiquées autrefois avec les gants. Quelles sont les peaux dont on fait des gants. Diverses matieres dont on les fait. Diverses manieres de les faire. Description de tout le travail du gantier. Instrumens dont il se sert. VII. 474. *a.* Attentions qu'il doit avoir en achetant ses peaux. Détails des diverses opérations de son métier. *Ibid. b.* Gants de Blois, gants de castor. *Ibid.* 475. *a.* Gant de fauconnier. Gants fournis. Gants glacés, maniere dont les parfumeurs les préparent. Maniere simple de parfumer les gants. *Ibid. b.*

Gant, propriété des gants de peau de chien. III. 331. *b.* Gants d'estame. *Suppl.* II. 872. *b.* Ouvrage de Nicolaï sur les gants. IX. 607. *b.* *Voyez* GANTIER, GANTERIE.

GANTS, (*Droit coutumier*) Droit seigneurial qui, dans la plupart de nos coutumes, est dû à chaque mutation. Somme à laquelle il est fixé. Ancienneté de ce droit. Les gants étoient une reconnoissance de l'investiture. Cérémonie par laquelle la tradition s'en faisoit. Preuve de cet ancien usage tiré du roman de la Rose. Sur le fréquent usage de la délivrance d'un gant, pour marque de l'investiture, consulter le glossaire latin de Ducange. Usages qui découlerent de cette coutume. VII. 475. *b.*

GANT, (*Géogr.*) bourg de France dans le Béarn, patrie de M. Pierre de Marca. Abrégé de sa vie. Ses ouvrages. VII. 475. *b.*

GANTELÉE, (*Botan.*) espece de campanule. Noms que lui donnent les botanistes. Sa description. Lieux où elle croît. Saisons où elle donne sa fleur & sa graine. Son utilité dans les jardins potagers. Beauté que ses fleurs acquierent par la culture. Maniere de la multiplier. VII. 476. *a.*

Gantelée, genre de plante auquel cette espece appartient. XVI. 506. *b.*

GANTELET, (*Chirurg.*) bandage qui enveloppe la main & les doigts. Description & usage du gantelet entier & du demi-gantelet. Précepte d'Hippocrate sur la maniere d'appliquer en général tout bandage. VII. 476. *b.*

Gantelet, partie de l'ancienne armure du gendarme. VII. 476. *b.*

Gantelet, terme de bourrelier & de relieur. VII. 476. *b.*

GANTERIE, (*Comm.*) marchandise de gants. Les maîtres gantiers-parfumeurs de Paris ne peuvent vendre cette marchandise que dans leurs boutiques. VII. 477. *a.*

GANTERIE, (*Art méch.*) Etymolog. du mot. XVII. 792. *b.* Des peaux propres aux gants: des différentes sortes de gants: de la maniere de les fabriquer. 793. *a*, *b.* Des gants selon leurs especes: des gants & mitaines pour hommes. 794. *a*, *b.* Des gants & mitaines de femmes. 795. *a*, *b.* *Voyez* GANT & GANTIER.

GANTIER, (*Art. méchan.*) Communauté des maîtres gantiers de Paris. Leurs privileges comme gantiers & comme parfumeurs. Quelques articles de leur police. VII. 477. *a.*

Gantier, *voyez* PARFUMEUR. Planches de cet art dans le vol. IV.

GANXUNG. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 178. *b.*

GANYMEDE, (*Mythol.*) Ce que les poëtes en racontent. La fable de Ganymede paroît fondée sur un fait historique. Différentes manieres dont les anciens racontent ce fait. VII. 477. *a.* La fable de Ganymede représentée dans un monument qui est parvenu jusqu'à nous. Divers sens dans lesquels le mot de *Ganymede* a été employé. Statue de Ganymede transportée de Grece à Rome. *Ibid. b.*

GANYMEDE. Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 178. *b.*

Ganymede, sa statue par le sculpteur Leocharès. XIV. 821. *a.*

GAOGA, (*Géogr.*) province à l'extrémité de la Nigritie, *&c.* Vestiges de l'ancienne Cyrene. VII. 477. *b.*

GAOGA, (*Géogr.*) Observations sur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 178. *b.*

GAONS, (*Théolog.*) secte de docteurs Juifs. Signification du mot *Gaons.* Tems où parut cette secte. Qui en étoit le chef. Quelques

Quelques perſonnes diſtinguées dans cet ordre. En quel tems il finit. Recueil qu'on a des docteurs qu'il a produits. VII. 377. *b.*

GAP, (*Géogr.*) Des évêques de Gap. Révolutions du pays auquel cette ville appartient. Etabliſſement formé à Gap en 1772, d'un mont-de-piété pour un grenier d'abondance. *Suppl.* II. 179. *a.*

GARAMANTES, (*Géogr.*) peuples de la Lybie. Pline en fait de grands détails. Nom moderne du pays qu'ils habitoient. VII. 477. *b.* *Voyez* BORNO.

GARAMANTES, (*Hiſt.*) Pays qu'habitoient les Garamantes en Afrique. Mœurs & caractere de ces peuples. Indépendance dant laquelle ils vécurent. Leurs affaires avec les Romains. *Suppl.* III. 179. *a.* Leur religion. Origine des Garamantes. Leurs relations avec les Carthaginois. *Ibid. b.*

GARAMANTICUS lapis. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 179. *b.*

GARANCE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plantes. Quatre eſpeces de garance. Deſcription de la principale. Maniere de cultiver la garance. Comment on doit la choiſir, lorſqu'on l'a deſtinée à être cultivée. Quel en eſt le prix. Terreins qui lui conviennent. VII. 478. *a.* Tems auquel on doit planter les rejettons. Maniere de les enlever des meres-plantes. Comment on doit planter les rejettons & les meres-plantes. Frais de culture. Façons qu'il faut donner à la garance lorſqu'elle eſt plantée. Tems auquel on en fait la récolte. Maniere de la faire. Evaluation de la récolte. *Ibid. b.* Comment on en doit diſpoſer après avoir été recueillie. On la ſeche : on la lave : on la porte au ſéchoir, & enſuite au moulin. Prix de la conſtruction d'un moulin. Par qui doit en être fait le ſervice. Prix de ce ſervice. Ouvrage du moulin en 24 heures. Prix de la poudre. Total de la dépenſe pour deux années. Produit de la culture. On ne peut eſpérer d'en jouir entiérement qu'au bout de quatre ans. La garance d'un an paſſe pour la meilleure. De quelques phénomenes ſinguliers ſur la garance. *Ibid.* 479. *a.* Les os des animaux qui ont pris de ſa racine pulvériſée, ſe ſont teints en rouge. Le jabot & les inteſtins des oiſeaux en ont été auſſi colorés. La continuation d'un tel aliment les fait tomber en langueur. Propriétés médicinales de la garance. Son emploi dans la teinture. *Ibid. b.*

GARANCE, (*Hiſt. nat. Bot.*) Caractere de ce genre de plante. Deſcription de l'eſpece la plus cultivée. *Suppl.* III. 179. *b.* Deſcription abrégée de huit autres eſpeces. *Ibid.* 180. *a.* Maniere de cultiver la garance, de la multiplier, d'en faire la récolte, de la ſécher, *&c. &c. Ibid. b.* — 183. *a.* Ses uſages. *Ibid. b.* Différentes qualités de garance & uſages qu'on en tire. Commerce qu'on en fait en Georgie. Couleur rouge que prennent les os des animaux qui mangent de la racine de cette plante. *Ibid.* 184. *b.*

Garance, obſervations ſur la culture, la récolte & le commerce de cette plante. XVI. 11. *a*, *b.* Maniere de teindre en rouge de garance. 21. *b.* Préparation de garance à l'uſage de la peinture. *Suppl.* III. 696. *b.* 697. *a*, *b.* Effet de la garance ſur les os. *Suppl.* IV. 72. *b.* 195. *a.* 358. *b.*

GARANT, (*Hiſt.*) Etym. de ce mot. Lorſque dans le moyen âge les rois faiſoient des traités, ils étoient garantis de part & d'autre par pluſieurs chevaliers, *&c.* VII. 479. *b.* L'uſage de garantir les états d'un tiers, étoit très-ancien. Cet uſage connu & pratiqué par les Romains. L'alliance ancienne de la France & de la Caſtille étoit une garantie réciproque. On ne voit guere de traités où la garantie des états d'un tiers ſoit expreſſément ſtipulée, avant celui que la médiation de Henri IV fit conclure entre l'Eſpagne & les Etats-généraux en 1609. *Ibid.* 480. *a.*

GARANT, (*Juriſpr.*) Garant abſolu; garant contributeur; garant de droit ou naturel; garant de fait; garant formel; garant ſimple. VII. 480. *a.*

Garant formel. VII. 182. *b.* Dépens que doit le garant au garanti. IV. 858. *b.*

GARANT, (*Géodeſie*) nom donné aux morceaux de caillou que l'on place au pied des limites pour conſtater leur exiſtence, & pour vérifier la direction de l'alignement. *Suppl.* II. 184. *a.* Maniere de les placer. Précautions que quelques perſonnes ont priſes pour garantir la limitation des terres. Indication de quelques autres précautions plus ſûres. *Ibid. b.*

GARANT, (*Marine*) Ce qu'on entend par ce mot; garant de palan, tenir en garant. VII. 480. *a.*

GARANTIE, (*Juriſpr.*) Pluſieurs ſortes de garanties : garantie de droit : tems que dure l'action réſultant de cette garantie. Garantie conventionnelle ou de fait; le vendeur n'eſt tenu de la garantie de fait, qu'autant qu'elle eſt ſtipulée : tems que dure l'action qui en réſulte. Garantie formelle; garantie ſimple. Le tranſport d'une dette, rente ou autre effet, peut être fait ſans garantie. Quatre manieres différentes dont elle peut être ſtipulée. VII. 480. *b.* Quelles ſont les fautes dont chacun eſt garant dans tous les contrats. On n'eſt pas garant des cas fortuits, ni des faits du prince. Loix à conſulter. *Ibid.* 481. *a.*

Garantie, action en garantie, *voyez* EVICTION. Demande en recours de garantie. IV. 141. *b.* Défendeur originaire en matiere de garantie. 734. *b.* En garantie formelle, les garans peuvent prendre fait & cauſe du garanti, mais non pas en garantie ſimple. VI. 384. *b.*

Garantie de fief. VII. 481. *a.*

Garantie, dans la vente des chevaux : garantie de droit; garantie conventionnelle; garantie d'uſage. Vices de l'animal auxquels cette garantie a été reſtreinte parmi nous : la juriſprudence varie & differe ſur la durée de l'action redhibitoire par rapport à ces vices : obſervations ſur ces différences. VII. 481. *a.* Réflexions ſur les ruſes pratiquées par les vendeurs de chevaux. Parole de Montaigne ſur la maniere dont les hommes accommodent & plient la vertu à leurs intérêts. *Ibid. b.*

GARAYE, (*M. le Comte de*) Obſervations ſur la chymie hydraulique & ſur les ſels eſſentiels de cet auteur. VIII. 367. *a*, *b.* 368. *a.* XIV. 915. *b.*

GARCETTE, (*Marine*) ſorte de cordes. Maîtreſſe garcette. Garcettes de ris. Garcettes de tournevire. Garcettes de voiles. Garcettes de bonnettes. Serre la garcette. VII. 481. *b.*

GARCIAS, (*Hiſt. d'Eſpagn.*) roi d'Oviédo & de Léon, fils & ſucceſſeur d'Alphonſe III. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 184. *b.*

GARCIAS I, *Fernandez*, (*Hiſt. d'Eſpagn.*) comte de Caſtille. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* III. 185. *a.*

GARCIAS II, (*Hiſt. d'Eſpagn.*) comte de Caſtille, fils & ſucceſſeur de dom Sanche. Eloge de ce prince. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 185. *a*, *b.*

GARCIAS IV, roi de Navarre : miracle en reconnoiſſance duquel il inſtitua l'ordre de Notre-Dame du lys. IX. 571. *b.*

Garcias-Laſſo-de-la-Vega, poëte Eſpagnol. XVI. 388. *b.* 389. *a.*

Garcias-Laſſo-de-la-Vega, hiſtorien. XVI. 389. *a.*

GARÇON, (*Gramm. & Comm.*) Garçons de boutique ou de magaſin. Apprentifs qui, quoique reçus maîtres, ſe fixent à la qualité de garçons. Fonctions des garçons. Garçons chez les artiſans. Garçons de bord. (*Marine*) Garçons de pelle. VII. 482. *a.*

GARD, *pont du*, (*Géogr.*) XIII. 72. *a.*

GARD, ou *Gors*, (*Pêche*) Vol. VIII. des planch. Pêche, planche 16.

GARDE, ſubſt. fem. (*Gramm.*) VII. 482. *a.*

Garde. Du genre grammatical de ce mot. VII. 592. *b.*

GARDE, ou *Gardien*, (*Hiſt. eccl.*) nom appliqué à différentes perſonnes, chargées de diverſes fonctions. 1°. Ce qu'on entendoit par gardes des égliſes. VII. 482 *a.* 2°. Gardes des ſaints lieux : leurs privileges. Quels ſont aujourd'hui les gardes du ſaint ſépulchre. *Ibid. b.*

GARDE, *la*, (*Hiſt. anc.*) Chez les Romains, les 24 heures ſe diviſoient en huit gardes. Gardes de conſul, du queſteur & des lieutenans du conſul. Diſtribution de l'ordre de la garde; divers détails ſur ces gardes romaines. VII. 482. *b.*

Garde prétorienne. III. 608. *a*, *b.* Garde que les ſucceſſeurs de Conſtantin entretinrent auprès de leur perſonne. XV. 545. *a.* Soldats de la garde de l'empereur de Conſtantinople. II. 75. *a.* Troupe deſtinée à la garde du roi chez les premiers Romains. 800. *b.* Corps de troupe dans l'empire Romain, qui avoit la garde immédiate de l'empereur. V. 29. *b.*

Gardes qui veilloient à la ſûreté des villes. VIII. 111. *b.* A qui appartenoit la garde de Rome. XVI. 221. *b.*

GARDE, (*Art. milit.*) Pluſieurs eſpeces de gardes. VII. 483. *a.*

Garde avancée. Garde des officiers généraux : celles des maréchaux de France, des lieutenans-généraux, des maréchaux de camp, & des brigadiers. VII. 483. *a.*

Gardes du camp, dans l'infanterie & dans la cavalerie. Des grandes gardes ou gardes ordinaires qui forment l'enceinte du camp : elles ſont d'infanterie & de cavalerie : quels ſont les lieux où l'on place les premieres : regles qu'on obſerve dans ces gardes : ſentinelles qui doivent les avertir : devoirs des gardes attaquées. Des gardes de cavalerie : lieux où elles ſont placées : VII. 483. *a.* ceux où l'on met les vedettes : entre les vedettes & la garde, on place un corps d'environ huit cavaliers, appellé petit corps-de-garde. Devoir & deſtination de ce corps : on éloigne les vedettes les unes des autres : comment on pourvoit à leur ſûreté. Ce que doit faire le commandant, lorſque les vedettes avertiſſent de quelque approche de l'ennemi. *Ibid. b.* Moins une troupe découvre de terrein, plus elle doit redoubler ſon attention. *Ibid.* 484. *a.*

Garde de fatigue. VII. 484. *a.*

Garde de piquet. VII. 484. *a.*

Garde d'honneur. VII. 484. *a.*

GARDES-DU-CORPS, (*Hiſt. mod. & Art milit.*) Ils ont le premier rang dans la gendarmerie de France. Ils ſont diviſés en quatre compagnies, & chaque compagnie en ſix brigades. Leur uniforme. Quels ſont les rangs des capitaines, des lieutenans, des enſeignes & des exempts. VII. 484. *a.* Ordre dans lequel les poſtes ſont pourvus, & les officiers s'avancent dans les grades de ce corps. Par qui ſont portés les étendarts. Nombre des étendarts & des brigades. Gardes de la manche

dans la compagnie Ecoſſoiſe. Gardes placés auprès de ſa majeſté à l'égliſe. *Ibid. b.*

GARDES-DU-CORPS, (*Hiſt. milit.*) militaires attachés à la perſonne de la plupart des princes ſouverains. On peut préſumer que leur ancienneté ne le cede pas de beaucoup à celle des ſouverains eux-mêmes. *Suppl.* III. 186. *a.* On voit les fondateurs des empires avoir des gardes preſque auſſi-tôt que des ſujets. Dans les tems modernes il en exiſte chez toutes les puiſſances où il y a cour. Leur appareil en Europe eſt celui de la puiſſance & de la pompe réunies. Avantages & prérogatives dont leur état jouit en Ruſſie. Les ſouverains ont quelquefois communiqué l'honneur d'avoir des gardes à ceux de leurs ſerviteurs auquels ils avoient confié le plus d'autorité. *Ibid. b.*

Gardes-du-corps : bandouliere des gardes-du-corps. II. 59. *a.* Enſeignes de la garde du roi. VI. 42. *a.*

Gardes à pié, de la maiſon du roi; ſavoir les cent-ſuiſſes, les gardes-françoiſes, & les gardes-ſuiſſes. Des cent-ſuiſſes: leur uniforme, leur habillement, tems de leur création, place qu'ils occupent auprès du roi. VII. 484. *b. Voyez* CENT-SUISSES.

Gardes-françoiſes. Tems de leur création. Détails ſur la maniere dont ce corps eſt diviſé, diſtribué & commandé. Les gardes-françoiſes tiennent la droite ſur les gardes-ſuiſſes. VII. 484. *b.* Leur juge particulier. Leur uniforme. Leur garde chez le roi. Honneurs qu'ils doivent rendre à la famille royale. Leurs gardes dans Paris. *Ibid.* 485. *a. Voyez* RÉGIMENT.

Gardes-ſuiſſes. Leur diviſion en quatre bataillons. Leur uniforme. Leurs officiers de juſtice. Leur garde chez le roi. Comment on déſigne les officiers de ces différens corps. VII. 485. *a.*

GARDES-SUISSES, (*Milit.*) La plupart des ſouverains de l'Europe ont choiſi des Suiſſes pour leur garde. La France ſur-tout s'eſt diſtinguée à cet égard. Régiment des gardes-ſuiſſes. But de ſon inſtitution. Ses droits & privileges. *Suppl.* III. 186. *b.* Rang & prérogative de la compagnie générale. *Ibid.* 187. *a.*

Garde du dedans, & *Garde du dehors*, deux parties de la garde du roi. VII. 485. *a.*

Gardes de la manche, gentilshommes de la compagnie Ecoſſoiſe, qui ſervent aux côtés du roi. Quel eſt leur ſervice. Marque qui les diſtingue. Leurs armes. Leur ſervice aux funérailles des rois. VII. 485. *b.*

Gardes de la porte, ou *des portes*, qui veillent nuit & jour aux portes intérieures du palais du roi. Leur nombre. Leurs armes. Leurs chefs. Leur ſervice. VII. 485. *a.*

Gardes de la prévôté de l'hôtel. Leurs chefs. Leur ſervice. Marques qui les diſtinguent. VII. 485. *b.*

GARDES-CORPS, (*Marine*) Deſcription & uſage. VII. 485. *b.*

GARDES-CÔTES; d'où ſont tirés ces gardes. Comment ils ſont diſtribués. La nomination des officiers dépend du miniſtre de la marine. Leurs uniformes. Utilité des gardes-côtes. Détails & obſervations ſur l'ordre établi dans le Boulonnois, à la place des capitaineries gardes-côtes. VII. 485. *b.* Signaux qui ſe trouvent en tems de guerre dans tous les poſtes de gardes-côtes. Guetteur établi ſur la montagne du Grinez. Guetteur de la tour de Dunkerque. Les capitaines des gardes-côtes doivent connoître tous les ſondages de l'étendue de la côte qu'ils ont à garder. Cette connoiſſance eſt plus difficile à prendre ſur les côtes de l'océan, que ſur celles de la méditerranée, à cauſe des inégalités des marées. Batteries & redoutes d'eſpace en eſpace ſur le bord de la mer. *Ibid.* 486. *a.* Réflexions ſur le ſervice des gardes-côtes. *Ibid. b. Voyez* CAPITAINERIE.

GARDES-CÔTES, (*Marine*) vaiſſeaux ou frégates qui croiſent le long de nos côtes pour la ſûreté du commerce. VII. 486. *b.*

Garde-côtes, *Capitaineries garde-côtes*, c'eſt un nombre de villages ſujets à la garde d'une certaine étendue de côtes, *&c.* VII. 486. *b. Voyez* CAPITAINERIE.

GARDE-DE-FEUX, (*Marine*) caiſſes de bois où l'on met les gargouſſes. VII. 486. *b.*

GARDE-MAGASIN, (*Marine*) ſorte de commis établi ſur un port. VII. 486. *b.*

Gardes de la marine, jeunes gentilshommes deſtinés à apprendre le ſervice de la marine. Ports où ils ſont diſtribués. Maîtres entretenus pour leur inſtruction. Leur ſervice & leurs exercices. VII. 486. *b.*

GARDE-MÉNAGERIE, (*Marine.*) VII. 487. *a.*

GARDE, (*Juriſpr.*) Diverſes ſignifications & acceptions de ce mot en juriſprudence. VII. 487. *a.*

Garde d'enfans mineurs, quelques-uns prétendent en trouver l'origine chez les Romains. Différence entre la garde & le droit d'uſufruit accordé au pere ou aïeul ſur les biens du fils de famille étant en ſa puiſſance. D'autres comparent la garde à l'adminiſtration que les meres avoient de leurs enfans étant en pupillarité, lorſque le pere ou aïeul étoit décédé. Origine de la garde ſelon Pontanus. Il eſt vraiſemblable qu'elle vient des fiefs, & qu'elle fut établie en faveur des vaſſaux mineurs. Ce qu'on entendoit par garde royale, garde ſeigneuriale, VII. 487. *a.* & garde-noble. Article du droit féodal des Saxons où l'on trouve la premiere ſource de la garde. En quel tems le droit de garde fut établi en France. La garde royale étoit dévolue au roi pour les fiefs mouvans immédiatement de lui, qui appartenoient à des mineurs. Différence qu'il y avoit entre les droits de la garde royale, & ceux de la garde ſeigneuriale. Dans quelques endroits, les ſeigneurs permirent aux parens de deſſervir ces fiefs. Les parens furent appellés en ce cas *bails* ou *baux*, & *bailliſtres*. Dans quelques coutumes on diſtinguoit la garde du bail. *Ibid. b.* Les anciennes ordonnances ont compris ſous le terme de bail l'adminiſtration des aſcendans, auſſi-bien que celle des collatéraux. Exemples anciens que les Anglois nous fourniſſent de la garde. Quel eſt l'acte le plus ancien où il en ſoit parlé en France. Quelle eſt la plus ancienne ordonnance ſur ce ſujet. Ce que porte touchant la garde le chap. xvij des établiſſemens de S. Louis. Diſpoſition du chap. cxvij de la même ordonnance. A qui appartenoit le bail des enfans, à l'égard des roturiers. Fonctions de bail que fit le fils aîné du roi Jean pendant la captivité de ce roi. Anciennement il n'y avoit que les fruits des héritages féodaux qui tombaſſent en garde. *Ibid.* 488. *a.* La garde n'étoit point conſidérée comme un avantage. Différence entre les coutumes ſur l'uſage des termes de *garde* & *de bail*, de *gouvernement* & *d'adminiſtration.* En Bretagne, les enfans tomboient auſſi en la garde du duc & des autres ſeigneurs. Quel eſt aujourd'hui le droit commun & le plus général par rapport à la garde qui a lieu pour les pere, mere & autres parens. Diverſes maximes partiquées ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

Garde d'enfans mineurs, relief de. XIV. 66. *b.*

Garde bourgeoiſe, celle qui eſt déférée par la coutume aux pere & mere bourgeois & non nobles. Ancienneté de l'uſage de la garde bourgeoiſe dans Paris. Lettres de Charles V. qui confirment cet uſage. Maximes de juriſprudence pratiquées ſur la garde bourgeoiſe. VII. 489. *b.*

Garde-coutumiere. VII. 489. *b.*

Garde-noble, ſur ſon origine, *voyez* ci-deſſus, *garde des enfans mineurs.* Emolument de cette garde. De l'âge auquel finit la garde-noble. VII. 489. *b.*

Garde-noble, ſon origine. VII. 692. *b.*

Garde royale, en Normandie. En quoi elle conſiſte. Son origine & ſon ancienneté. Il y a lieu de croire qu'elle fut ducale avant d'être royale. Erreur de Terrien ſur ce ſujet. Il n'y a en Normandie que deux ſortes de gardes; la royale & la ſeigneuriale. Privileges de l'une & de l'autre. VII. 490. *a.* Les apanagiſtes ni les engagiſtes du domaine n'ont point la garde royale. Le roi ne tire aucun bénéfice de la garde-noble royale. Du tems où la garde royale commence & finit. Charges de la garde royale. Le donataire de cette garde eſt ſeulement exempt des intérêts pupillaires. La remiſe de la garde faite à la mere ou au tuteur eſt réputée faite au mineur, au profit duquel ils ſont obligés de tenir compte des intérêts pupillaires. En concurrence de pluſieurs donataires, quel eſt celui qui eſt préféré. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Garde ſeigneuriale, en Normandie. Origine de ce droit. Le ſeigneur qui a la garde fait les fruits ſiens. Devoirs de ce ſeigneur. Il lui eſt libre de renoncer dans la ſuite à la garde. VII. 490. *b.* On donne un tuteur au mineur pour les biens qui n'entrent pas dans la garde. Suite des devoirs de celui qui a la garde ſeigneuriale. Quels ſont les devoirs des ſeigneurs entre leſquels ſeroit partagée la garde ſeigneuriale. A qui appartient la garde de ceux qui tiennent quelque fief-noble du mineur, lorſqu'ils tombent en garde durant ſa minorité. Age auquel finit la garde ſeigneuriale. Circonſtances dans leſquelles une femme retombe en garde. Celui qui ſort de garde ne doit point de relief au ſeigneur: *&c. &c.* Auteurs à conſulter. *Ibid.* 491. *a.*

GARDE (*droit de*). Il eſt ſouvent nommé avec le droit de guet. En quoi il conſiſtoit. Comment ce droit s'établit, & comment il s'acquittoit. VII. 491. *a.*

GARDE, (*denier de*) en quoi conſiſte ce droit. Où il en eſt parlé. VII. 491. *b.*

Garde des égliſes, protection que le roi ou un ſeigneur accorde à certaines égliſes. Confirmation faite par S. Louis de toutes les prérogatives accordées aux lieux ſaints. Protection accordée par Philippe-le-bel à ces lieux & aux eccléſiaſtiques. Il étoit défendu aux gardiens d'égliſes de mettre des pannonceaux ſur les biens des égliſes, *&c.* Déclaration de Philippe VI dit de Valois, touchant les gardes des égliſes. VII. 491. *b.* Lettres du même prince de 1349, ſur le ſujet dont il s'agit ici. Déclaration du roi Jean, en 1351. Le temporel de l'abbaye de Lagny ſaiſi en 1364 pour les arrérages de la garde due au roi. Lettres de Charles V. en 1365. Réſerves que fit Charles VI. de certaines gardes en donnant à ſes fils diverſes principautés. *Ibid.* 492. *a.*

Garde enfreinte. VII. 492. *a.*

Garde-faite, ſelon la coutume de Bourbonnois. Coutumes à conſulter. VII. 492. *a.*

Garde-gardienne, lettres accordées par le roi à diverſes communautés, par laquelle il déclare qu'il prend en ſa garde ceux auxquels il les accorde. Juges qu'il leur aſſigne. Prérogative de ceux qui ont droit de garde gardienne. Ancienneté de l'uſage des gardes-gardiennes. Origine de l'expreſſion de garde-gardienne. VII. 492. *a.* Edit par lequel les privileges de garde-gardienne furent confirmés. Confirmation de cet édit. Diſpoſitions de l'ordonnance de 1669 relatives à ce ſujet. *Ibid. b.*

Garde-gardienne, origine de ce droit. IX. 92. *a*, *b.* Lettres de garde-gardienne. 423. *b.*

Garde-lige. VII. 492. *b.*

Garde ou *protection* des ſeigneurs ſur les villes & habitans de la campagne qui ſe mettoient ſous leur garde. Origine de cet uſage. Ce qui en eſt dit dans les lettres du roi Jean, 1354, & dans celles de Charles V, 1366. VII. 492. *b.*

Garde ou *protection*, garde ſeigneuriale. I. 710. *a.* XVII. 795. *b.*

Garde des ablées ou *grains pendans par les racines ;* établiſſement de ces gardes en 1369. VII. 493. *a.*

Garde des décrets & immatricules & ita eſt, du châtelet. Fonctions de cet officier. VII. 493. *a.*

Garde des droits royaux, de ſouveraineté, de reſſort & des exemptions dans la ville de Limoges. VII. 493. *a.*

Gardes ou *maîtres des foires*, ou *des privileges des foires.* VII. 493. *a.*

Gardes ou *greffiers des priſons.* VII. 493. *a.*

Garde ou *juge-garde des monnoies.* VII. 493. *a.*

Garde de juſtice, juge conſidéré, comme n'ayant la juſtice qu'en dépôt & en garde. VII. 493. *a.* Autrefois on donnoit en garde une prévôté ou autre juſtice, les ſceaux ou un greffe. *Ibid. b.*

GARDE, (*Juſtice en*) IX. 95. *a.*

Gardes-maneurs. VII. 493. *b.*

Gardes des marchands & de certains arts & métiers. Il eſt parlé des gardes & jurés dans des ordonnances fort anciennes. Viſites auxquelles ils ſont obligés. VII. 493. *a. Voyez* JURÉ.

Gardes des eaux & forêts, voyez *Sergens foreſtiers*, *Sergens à garde*, *Sergens garde-pêche*, *Sergens louvetiers*, *Sergens maîtres*, *Sergens routiers*, XV. 90. *a*, *b.* 91. *a*, *b. Sergent dangereux.* 89. *b.* 92. *b.*

Garde-marteau dans chaque maîtriſe des eaux & forêts. Ses fonctions. VII. 493. *b.*

Garde-note. VII. 493. *b.*

GARDE-NOTES, (*Notaires*) XI. 244. *a.*

Gardes des ports & paſſages. VII. 493. *b.*

Garde des rôles des offices de France ; officier de la grande chancellerie. Comment les rôles étoient gardés avant que cette fonction fût miſe en titre d'office. Création par Louis XIII de quatre gardes des rôles des offices de France. Fonctions qui leur furent attribuées. Gages que leur attribuoit l'édit de création, & qui ne ſubſiſtent plus. Leurs honneurs & privileges. Leur place en la grande chancellerie : leurs fonctions. VII. 494. *a.* Pouvoir accordé par Louis XIII aux chanceliers & gardes des ſceaux de France de nommer à ces offices. Louis XIV ajouta à ce pouvoir celui d'accorder le droit de ſurvivance à ceux qui en ſeroient pourvus, *&c.* Nouvelles fonctions attribuées aux gardes des rôles par le même prince. Entrée dans les conſeils du roi, qui leur fut accordée. Ce ſont ces officiers qui reçoivent les oppoſitions que l'on forme au ſceau ou au titre des offices. Lettres-patentes du roi portant que les gardes des rôles auront le tiers du droit de regiſtre de toutes les lettres de charte qui ſeroient ſcellées en la grande chancellerie de France : réglement du 24 avril 1672. *Ibid. b.* Titres, fonctions & privileges de conſeillers & ſecrétaires du roi que Louis XIII attribua en 1639 aux gardes des rôles. Création de quatre commis attachés aux quatre charges de garde des rôles : leurs fonctions. Comment les gardes des rôles font exercer les charges de commis. Edit de Louis XIV du mois de mai 1655, touchant les gardes des rôles, celui de 1697. Edits & déclarations par leſquels ces officiers ont été maintenus dans leurs privileges. *Ibid.* 495. *a.*

Garde des archives. III. 220. *a*, *b.* Garde du tréſor des chartes. XVI. 598. *a.*

Garde des livres, en la chambre des comptes. III. 791. *a.* Gardes des regiſtres du contrôle général des finances. IV. 155. *b.*

Garde-ſacs, greffier garde-ſacs. L'établiſſement de ces officiers remonte au tems des Romains. VII. 495. *b.*

GARDE *des ſceaux de France*, (*Hiſt. & Juriſpr.*) fonctions de cet officier. Divers exemples tirés de l'hiſtoire ancienne qui montrent que la garde de l'anneau du roi étoit une fonction des plus importantes. Les Romains ne connoiſſoient point anciennement l'uſage des ſceaux publics. Encre particuliere qui tenoit lieu de ſceau chez les Romains. VII. 495. *b.* Juſtinien ordonna ſeulement que tous les reſcrits ſignés de l'empereur ſeroient auſſi contre-ſignés par ſon queſteur. En France, dès le commencement de la monarchie, les rois, au lieu de ſouſcrire leurs lettres, les faiſoient ſceller de leur ſceau. Le dépoſitaire du ſceau du roi étoit appellé *grand référendaire.* Quel eſt le premier qui a été déſigné comme chargé du ſceau royal. Enumération de quelques-uns des référendaires ſous la premiere race de nos rois, leſquels étoient chargés en même tems du ſcel ou anneau royal. *Ibid.* 496. *a.* Il en fut de même des chanceliers qui, ſous la ſeconde race, ſuccéderent aux grands référendaires. Sous la troiſieme race, la garde des ſceaux a auſſi le plus ſouvent été jointe à l'office de chancelier. Cependant on ne parlera ici que de ceux qui ſans être pourvus de l'office de chancelier, ont tenu les ſceaux avec le titre de garde des ſceaux ou quelque autre équipollent. Depuis la troiſieme race, il y a eu plus de quarante gardes des ſceaux, *&c.* On fera auſſi mention des vice-chanceliers, attendu qu'ils ont fait la fonction de garde des ſceaux. Les rois des deux premieres races n'avoient qu'un ſceau. Comment le garde du ſcel royal le portoit. Cet officier a toujours ſur lui les clés du ſceau dans une bourſe. Comment le coffre où le ſceau étoit renfermé, étoit porté autrefois dans les cérémonies. *Ibid. b.* Quand le chancelier alloit en voyage, le chauffe-cire portoit le ſcel royal ſur ſon dos. Deſcription du coffre que le roi donne aujourd'hui pour renfermer les ſceaux. Lorſque le garde des ſceaux marche par la ville ou va en voyage, il fait porter avec lui le coffre. Le nombre des ſceaux du roi multiplié vers le commencement de la troiſieme race. Premier exemple des grands ſceaux. Le ſcel fabriqué du tems de Philippe I, fut nommé *le grand ſcel. Ibid.* 497. *a.* Quand la chancellerie étoit vacante, les rois faiſoient ſceller en leur préſence. Vacances arrivées dans le douzieme ſiecle, & dans le treizieme. Comment la fonction de garde des ſceaux étoit alors remplie. Hiſtoire abrégée des gardes des ſceaux qui ſe ſont ſuccédés depuis Hugues de Chamfleuri, nommé chancelier de France en 1151, juſqu'à M. de Machault, nommé garde des ſceaux en 1750. *Ibid. b.* Appointemens du garde du ſcel royal en 1290. *Ibid.* 498. *a.* Quel eſt le premier qui a joint au titre de chancelier celui de *garde de ſceau royal.* Comment étoit ſervie la table de Guillaume de Nogaret, garde des ſceaux en 1307. L'état de la maiſon du roi arrêté le 2 décembre 1306 regle les droits du chancelier, à l'inſtar de ce qui avoit été accordé à Guillaume de Nogaret, garde des ſceaux. Il ſembloit même que le chancelier ne tirât ſes privileges que de la garde du ſceau. Deux gardes des ſceaux au mois de juillet 1320. Réglement de Philippe-le-long ſur le port & état du grand ſcel & ſur la recette des émolumens d'icelui. Suite de l'hiſtoire des gardes des ſceaux. *Ibid. b.* & ſuiv. Formalités qu'obſervoit Henri IV en faiſant ſceller, lorſqu'il tint lui-même le ſceau ou le fit tenir par ſon conſeil. *Ibid. b.* & ſuiv. De la forme du ſerment des chanceliers & gardes ſceaux de France. Serment prêté par le chancelier du Prat, entre les mains du roi, le 7 janvier 1514. Forme particuliere du ſerment pour la charge & commiſſion de garde des ſceaux. *Ibid.* 504. *a.* Cet officier prête ſerment entre les mains du roi. Il a le titre de chevalier. Enregiſtrement de ſes proviſions. Son habillement. Son ſiege aux *Te Deum.* Ses armes. Son accompagnement lorſqu'il va par la ville ou en voyage. Rang dans lequel il ſiege au conſeil. Détail de ſes différentes fonctions. Ouvrages à conſulter ſur cette matiere. *Ibid. b.*

Garde des ſceaux des apanages, ou *garde des ſceaux des fils & petits-fils puînés de France, & premier prince du ſang pour leur apanage.* Cette fonction a été quelquefois ſéparée de celle de chancelier de l'apanage. Titre que prennent ces officiers. L'inſtitution des chanceliers des princes de la maiſon de France eſt preſque auſſi ancienne que la monarchie. Nom ſous lequel on les déſignoit. Sous la premiere race, & pendant une partie de la ſeconde, chaque fils du roi avoit ſon garde-ſcel. Gardes des ſceaux des puînés & des apanagiſtes. Garde des ſceaux du dauphin. VII. 505. *a.* Préſentement le dauphin n'ayant point d'apanage, n'a point de chancelier ni de garde des ſceaux. Quels ſont les ſeuls princes en France qui aient de tels officiers. On a des exemples aſſez anciens dans la maiſons d'Orléans, qui montrent que ce prince a quelquefois ſéparé la garde de ſon ſcel, de l'office de chancelier : ainſi, ce qui s'eſt pratiqué dans cette maiſon à cet égard, a pu ſe pratiquer de même dans les différentes maiſons des princes apanagiſtes. Les chanceliers & gardes des ſceaux des apanages ſont des officiers publics, créés par le roi. Quels ſont les autres officiers inférieurs. *Ibid. b.* La premiere création du chancelier garde des ſceaux eſt ordinairement faite par le même édit qui établit l'apanage, ou par un édit donné dans le même tems. Il eſt d'uſage que quand l'apanage paſſe d'un prince à un autre par ſucceſſion, le roi crée de nouveaux officiers pour cet apanage ; cependant on ne peut regarder les officiers des apanages comme officiers royaux : le roi crée l'office ; mais ce n'eſt pas lui qui y pourvoit. Exceptions à cette regle ſous le regne de Louis XIII. Chanceliers de Gaſton, frere du roi Louis XII. Lorſqu'il y eut des mutations

par rapport à cet office, les premiers chanceliers ne joignoient point le titre de gardes des ſceaux à celui de chancelier ; mais dans la ſuite, ceux qui remplirent cette place, joignirent les deux titres. Il en a été ainſi pour l'apanage de Monſieur, fils de France, établi par édit du mois de mars 1661. *Ibid.* 506. *a.* Chanceliers, gardes des ſceaux de M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Déſignation de ceux qui remplirent cet office, après la mort de ce prince, ſous Louis, duc d'Orléans, & enſuite ſous Louis-Philippe ſon ſucceſſeur. Etabliſſement d'un apanage, & création d'un office de chancelier garde des ſceaux, pour Charles de France, duc de Berry, en 1710. Sceaux des princes apanagiſtes : cire dont ils uſent. Ce que repréſente l'empreinte du grand ſceau. Inſcription ſur la tranche du ſceau. *Ibid. b.* Contre-ſcel du prince. Il ne faut pas le confondre avec le ſceau particulier, ou cachet du prince. En quels cas on fait uſage de ce cachet. Le ſceau ſe tient ordinairement un certain jour de chaque ſemaine chez le chancelier, *&c.* Formalités par rapport à l'uſage du ſceau. Actes qu'on ſcelle du ſceau du prince. Diverſes obſervations par rapport au ſceau des apanages. Privileges des chanceliers & gardes des ſceaux des apanagiſtes. *Ibid.* 507. *a.*

Gardes des ſceaux des chancelleries établies près les cours. A qui appartient la garde du petit-ſceau dont on uſe dans ces chancelleries. A Paris, c'eſt toujours un maître des requêtes qui tient le ſceau en la chancellerie du palais. Quels ſont les officiers établis pour le même office dans les villes de province où il y a de ſemblables chancelleries. Il y a eu de ces officiers auſſi-tôt que l'on a établi des chancelleries particulieres dans les provinces. Détails ſur les différentes manieres dont il a été diſpoſé de ces offices en différens tems. VII. 507. *b.* Devoir du garde des ſceaux envers un maître des requêtes qui arrive dans une ville où il y a chancellerie. Fonctions du garde des ſceaux. Ses privileges. *Ibid.* 508. *a.*

Gardes des ſceaux des chancelleries préſidiales ou des préſidiaux. Etabliſſement fait par Henri II des conſeillers-gardes des ſceaux, près des préſidiaux. VII. 508. *a.* Diſpoſitions de l'édit de ce prince donné à cette occaſion. Suppreſſion de ces gardes des ſceaux en 1561. Les troubles ſurvenus dans le royaume furent cauſe que cet édit fut mal obſervé. Enfin, par un édit de 1715, tous les offices des conſeillers-gardes des ſceaux, par quelques édits qu'ils euſſent été créés, furent ſupprimés ; & par le même édit, il fut créé dans chaque chancellerie préſidiale, un nouvel office de conſeiller du roi garde-ſcel. Privileges de ces nouveaux officiers. Leurs fonctions. *Ibid. b.*

Gardes des ſceaux aux contrats. Anciennement, c'étoit le juge qui ſcelloit les contrats, de même que les jugemens. Dans la ſuite, les ſceaux furent joints au domaine, & donnés à ferme. VII. 508. *b.* Différentes diſpoſitions des rois par rapport à ces offices, & particuliérement celles de Louis XIV. Etat actuel de ces offices. *Ibid.* 509. *a.*

Gardes-ſcels des juriſdictions royales & ſubalternes. Anciennement, chaque juge avoit ſon ſceau ou cachet particulier. Le châtelet de Paris fut le premier ſiege qui commença à uſer du ſcel royal, du tems de ſaint Louis. Il y avoit dès-lors au châtelet un officier appellé *ſcelleur.* On donna auſſi aux autres ſieges royaux des ſceaux aux armes du roi. Création faite par Charles IX des gardes des ſceaux dans toutes les juriſdictions royales. VII. 509. *a.* Divers changemens arrivés dans ces offices ſous le regne de Louis XIV. *Ibid. b.*

GARDE *du ſceau privé en Angleterre.* (*Hiſt. mod.*) En quoi conſiſte la charge de cet officier. Son ſalaire annuel. *Suppl.* III. 186. *a.*

Garde des coffres, ou *tréſorier de l'épargne*, (*Hiſt. mod.*) un des principaux officiers dans la cour du roi d'Angleterre. VII. 509. *b.*

Gardes des foires, ou *juges conſervateurs*, *voyez* JUGES & CONSERVATEURS.

Gardes de nuit, petits officiers de ville à Paris. VII. 510. *a.*

Gardes de nuit. Bâton de cette garde à Londres. II. 143. *b.*

GARDE *noire*, (*Comm.*) eſcouade d'archers à Bordeaux. VII. 510. *a.*

GARDE-VISITEUR, (*Comm.*) à Bordeaux. Ses fonctions. VII. 510. *a.*

Garde, ſubſt. fémin. en terme de commerce. Divers uſages de ce mot. VII. 510. *a.*

GARDES, *maîtres &*, (*Comm.*) dans les ſix-corps des marchands de Paris. VII. 510. *a.*

GARDE-MAGASIN, (*Comm.*) VII. 510. *a.*

GARDE-MAGASIN, (*Art milit.*) VII. 510. *a.*

GARDE-CHASSE. (*Vénerie*) Ses devoirs & fonctions. VII. 510. *a.* Il eſt ſur-tout important que les gardes-chaſſe ſoient ſages & d'une probité à toute épreuve. *Ibid. b. Voyez* l'article *Vénerie.*

GARDES-ÉTALON, (*Maneg.*) VII. 510. *b.*

GARDE-MEUBLE, (*Maneg.*) lieu de dépôt, où l'on enferme les ſelles, les harnois, les émouchoirs, *&c.* Directions ſur la maniere de le conſtruire, & le lieu qu'on doit choiſir pour cela. VII. 510. *b.*

Garde-meuble, officier auquel on confie le ſoin & la garde de tous les meubles d'une écurie, d'un manege, *&c.* En quoi conſiſte ſon devoir. VII. 510. *b.*

GARDE, (*Fourbiſſ.*) VII. 510. *b.*

Garde, partie d'une garde d'épée, appellée *amande.* I. 315. *b.* Développement d'une garde d'épée. XVII. 786. *b.* Art d'orner une garde d'acier de figures gravées. XV. 857. *b. Voyez* vol. IV. des planch. Fourbiſſeur, & vol. VIII. des planch. Orfevre-Bijoutier.

GARDE, *être en*, (*Eſcrime*) deux façons de ſe mettre en garde ; la garde baſſe ou ordinaire, & la garde haute. VII. 510. *b.*

Garde haute ; façon de ſe mettre en cette garde. VII. 510. *b.*

Garde ordinaire ou *garde baſſe ;* façon de ſe mettre en cette garde. VII. 511. *a.*

Garde, *voyez* vol. IV. des planch. Eſcrime, pl. 1, 2, 3, 13, 14, 15. Garde de prime. XIII. 368. *a.*

GARDE-CORPS, (*Archit.*) VII. 511. *a.*

GARDE-MANGER, (*Archit.*) petit lieu, près d'une cuiſine. Quel il doit être pour la commodité & le bon uſage. VII. 511. *a.*

GARDE-MEUBLE, (*Archit.*) VII. 511. *a.*

GARDE, (*Comm.*) piece de la balance romaine. VII. 511. *a.*

GARDE-CORDE, (*Horlog.*) *voyez* GUIDE-CHAÎNE.

GARDE-FILET, (*Aſtron.*) boîte ſuſpendue au centre d'un quart de cercle mobile, deſtinée à contenir le fil-à-plomb, & à le garantir de l'agitation du vent. *Suppl.* III. 186. *a.*

GARDE, (*Relieur*) bande de parchemin, de la longueur du livre, qu'on met à moitié en-dedans du canton, *&c.* VII. 511. *a.*

GARDES, (*Ruban.*) deux bandes de papier pliées en trois, de la hauteur du peigne ; leur uſage : gardes de toile cirée. VII. 511. *b.*

GARDE-FOUS, (*Serrur.*) XVII. 819. *a*, *b.*

GARDES, (*Verrerie*) morceaux de verre qu'on place perpendiculairement dans la poële, lorſqu'on procede à la calcination du verre : leur uſage. VII. 511. *b.*

GARDES, (*Tiſſerand*) VII. 511. *b.*

GARDE-MALADE. (*Médecin.*) Utilité des gardes dans la ſociété. VII. 511. *b.*

Garde-malade. Eſclaves chez les Romains qui gardoient les malades. III. 536. *b.* Eſpece de clercs parmi les chrétiens, qui ſe dévouoient au ſervice des malades. XI. 883. *a.*

GARDENIA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Deſcription de la ſeule eſpece connue. *Suppl.* III. 187. *a.*

GARDEROBE ou *petit cyprès*, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. VII. 511. *b.*

Garderobe, eſpece de ce genre de plante, appellée *ſantoline.* XIV. 631. *b.*

GARDE-ROBE. (*Archit.*) Deſcription de ce lieu. Garde-robe de théatre. VII. 511. *b.*

GARDE-ROBE, *grand-maître de la*, (*Hiſt. mod.*) création de cette charge en 1669. Quel eſt celui qui l'a poſſédée depuis 1718. Fonctions de ſa charge. Quelle eſt ſa place les jours d'audience aux ambaſſadeurs. Il y a, d'ancienne création, deux maîtres de la garde-robe, ſervant par année. Leurs fonctions. Leur place aux audiences des ambaſſadeurs. Fonctions particulieres de celui qui eſt d'année de ſervice. Par qui ont été poſſédées ces deux charges depuis 1736 & depuis 1748. Officiers de garde-robe. VII. 512. *a.*

GARDE-ROBES de l'empereur. (*Hiſt. anc.*) VII. 1022. *a.* Maître de la garde-robe. (*Hiſt. mod.*) IX. 895. *a.*

GARDE-ROBES, (*Layetier*) ſorte de coffres. Demi garde-robes. VII. 512. *a.*

GARDIEN, (*Juriſpr.*) gardien bourgeois, gardien noble. VII. 512. *b.*

Gardien des meubles, celui qui s'eſt chargé de la garde des meubles ſaiſis ſur un débiteur. Quels ſont ceux qu'on ne peut établir pour gardiens. Si l'huiſſier ne trouve pas de gardien ſolvable, il doit établir garniſon. Il n'eſt pas permis d'empêcher l'établiſſement d'un gardien, ni de le troubler. Le gardien ſuit ordinairement la foi de celui ſur qui la ſaiſie eſt faite. Son devoir à l'égard des meubles qu'il fait enlever. Les gardiens ſont contraignables par corps à la repréſentation des meubles. Du tems auquel le gardien ceſſe d'être chargé. VII. 512. *b.*

Gardien, titre donné autrefois au lieu de celui de garde, à certains juges établis par le roi pour la manutention des privileges accordés à certaines égliſes, villes ou communautés. VII. 513. *a.*

GARDIENS, (*Marine*) *matelots gardiens.* On les partage en trois brigades. Nombre des matelots gardiens ſur les vaiſſeaux, ſelon le rang de ces vaiſſeaux. Gardien de la foſſe aux lions. VII. 513. *a. Voyez* SOLDAT *gardien.*

Gardien, *ſergent-*, XV. 99. *b.*

GARDIENNE, *garde-*, VII. 492. *a*, *b.*

GARDIER, (*Hiſt. de France*) officier ſupérieur établi autrefois

autrefois dans quelques villes du royaume. Ses fonctions. Importance de cet emploi. Gui Dauphin, gardier dans la ville de Lyon, ne doit pas être confondu avec ce malheureux chevalier templier qui fut brûlé à Paris. VII. 513. *a.*

GARDON, (*Ichthyol.*) deſcription de ce poiſſon. Qualité de ſa chair. VII. 513. *a.*

GARENGEOT, (*Jacques René*) III. 353. *a.* Son traité ſur les inſtrumens de chirurgie. VIII. 803. *a.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 407. *a.*

GARENNE, (*Chaſſe*) eſpace peuplé de lapins. Ce qu'on entend par garenne forcée. But des garennes. Quelles elles doivent être. Ce qu'on doit obſerver pour qu'une garenne ſoit hâtive. Quelle en doit être l'étendue pour un nombre déterminé de lapins. Nourriture qu'exigent les lapins dans les tems où les garennes n'en fourniſſent pas. Maniere de les nourrir. Détails ſur les moyens de jouir des lapins, ou d'en ôter le ſuperflu. VII. 513. *b.* Il ne doit pas reſter dans la garenne plus d'un bouquin pour quatre ou cinq hazes. Obſervations par rapport aux murs qui entourent les garennes. Moyens de former dans les garennes des couverts dont les lapins ont beſoin de tems en tems. Précautions à écarter & détruire toutes les bêtes carnacieres ennemies des lapins. *Ibid.* 514. *a.*

Garenne. Ce qu'on appelloit de ce nom du tems de S. Louis. III. 226. *a.*

GARGARA, (*Géogr. anc.*) promontoire du mont Ida, en Troade. Jupiter y avoit un temple. Ce qu'Homere dit de ce promontoire. Le Gargara ſe peupla inſenſiblement. VII. 514. *b.*

GARGARISER. Uſage journalier du gargariſme. Maniere de ſe gargariſer pour des maladies du fond de la bouche. VII. 514. *b.*

GARGARISME. (*Chirurg.*) Inſtructions générales ſur la maniere de faire les gargariſmes. VII. 514. *b.* Gargariſmes déterſifs dans les aphtes putrides. Liqueur anti-ſeptique fort convenable dans les eſquinancies gangreneuſes. Gargariſmes émolliens & anodins, adouciſſans & maturatifs, déterſifs pour les ulceres ſans malignité, aſtringens, rafraîchiſſans, anti-ſcorbutiques. Danger des gargariſmes repercuſſifs dans les maux de gorge inflammatoires. *Ibid.* 515. *a.*

Gargariſme. (*Maneg. Maréch.*) En quel cas on l'emploie. Il ne peut être ſalutaire que par l'attention qu'on a d'en renouveller ſouvent l'uſage. Uſage des injections, quand on ne peut inviter l'animal à prendre la liqueur qu'on lui préſente. Maniere de procéder en ce cas. VII. 515. *a.*

GARGOUGE, (*Artiller.*) *voyez* CARTOUCHE.

GARGOUILLADE, (*Danſe*) ce pas eſt conſacré aux entrées de vents, de démons & des eſprits de feu. Comment on le fait. Danſeur & danſeuſe qui ſe ſont diſtingués dans ce pas. Dans les genres nobles, la gargouillade eſt déplacée. Dans la danſe comique, on s'en ſert avec ſuccès. VII. 515. *b.*

GARGOUILLE. (*Archit.*) Diverſes ſignifications de ce mot. VII. 515. *b.*

GARGOUILLE, (*Eperonnier*) anneau diverſement contourné, qui termine les branches des mors. Deſcription. VII. 515. *b.*

GARGOUILLEMENT, (*Chirurg.*) bruit qu'on entend quand l'inteſtin rentre d'une tumeur herniaire dans ſa place naturelle. On connoît à ce bruit que l'hernie eſt inteſtinale; l'épiploon ne rentre qu'avec lenteur & ſans bruit. Signe d'une hernie compoſée. VII. 516. *a.*

GARGOULETTE, vaſe de terre du Mexique. Sa deſcription & ſon uſage. On n'a pu réuſſir à imiter ces vaſes en Europe. Ils ſont d'une commodité merveilleuſe au Mexique pour filtrer & rafraîchir l'eau. Ceux des Indes orientales, faits avec la terre de Patna, ſont encore au-deſſus de ceux du Mexique. Leur deſcription & uſage. Les dames indiennes, après en avoir bu l'eau, mangent, dit-on, avec délices le vaſe même. VII. 516. *a.*

GARIOPONTUS, médecin. X. 285. *a.*

GARIZIM, (*Géogr. ſacrée*) mont de la Paleſtine, près de Sichem. Temple de Garizim, bâti par Manaſſé, & renverſé deux cens ans après par Hircan. VII. 516. *b.*

Garizim. Bénédictions prononcées ſur cette montagne. II. 202. *a.* Commandement que les Samaritains ajoutoient au décalogue, pour autoriſer le culte qu'ils rendoient à Dieu ſur la montagne de Garizim. IV. 659. *b.* Ce temple fut conſacré à Jupiter Olympien. VIII. 314. *a.* A quelle occaſion il fut fondé. XIV. 594. *a.* En quel tems. *Suppl.* II. 427. *a.* Idolatrie dont les Juifs accuſent les Samaritains de s'être rendus coupables dans ce temple. XIV. 594. *b.*

GARNESEY, *iſle de*, (*Géogr.*) ſon étendue & ſa forme. Sa capitale. On trouve dans cette iſle l'éméril. VII. 516. *b.*

GARNI, (*Chym.*) enduit qu'on applique dans l'intérieur d'un fourneau de tôle, pour y conſerver la chaleur & le garantir de l'action du feu. Compoſition pour cet enduit. Maniere de l'appliquer. VII. 516. *b.*

GARNI ou *rempliſſage*, (*Archit.*) VII. 517. *a.*

GARNIE, *chambre*, III. 60. *b.* 61. *b.*

GARNI, (*Blaſon*) VII. 517. *a.*

GARNIER, (*Gilles*) condamné au feu pour s'être transformé en loup. IX. 307. *a.*

GARNIER, (*Robert*) poëte tragique. XVI. 515. *a.* Défaut de ſes dialogues. *Suppl.* II. 710. *b.*

GARNISON, (*Art milit.*) étym. de ce mot. Les mots de garniſon & de quartier d'hiver ſe prennent quelquefois l'un pour l'autre, & quelquefois dans un ſens différent. Dans les premiers tems de la monarchie, on ne mettoit des garniſons dans les villes qu'en tems de guerre. Comment les villes s'accoutumerent inſenſiblement à avoir des garniſons en tems de paix. VII. 517. *a.* Soins de Louis XIV, pour établir la diſcipline dans les garniſons, & les rendre moins à charge aux habitans des villes. Etabliſſement des caſernes. M. de Vauban prétend que dans une place bien fortifiée, il faut en infanterie 5 ou 600 hommes par baſtion. Cette fixation ne peut pas convenir à toutes les villes, & ne doit pas être la même en tems de guerre & en tems de paix. Quelles ſont les places dont les garniſons doivent être les plus fortes. Avantages & inconvéniens d'un grand nombre de places fortifiées dans un royaume. Obſervations de Montecuculli, ſur les avantages que procurent les places fortes. *Ibid. b.*

Garniſon. Places fortes où les Romains mettoient garniſon. XIII. 259. *a.* Sergent de garniſon. XV. 90. *b.*

GARNISSEUR. (*Fabriq. des arm. Fuſil de munition*) Lorſque le canon a été foré, dreſſé & poli en-dedans, qu'il a été mis à ſon calibre, blanchi & dreſſé en-dehors, il eſt queſtion de le tarauder pour y adapter une culaſſe, de le garnir de ſes tenons, & de percer la lumiere. Ce ſont ces opérations & les inſtrumens qu'on y emploie, qui ſont l'objet de cet article. *Suppl.* III. 187. *a*, *b.*

GARNITURE *de comble*, (*Archit.*) VII. 518. *a.*

GARNITURE *d'un vaiſſeau, d'un mât*, (*Marine*) VII. 518. *a.*

GARNITURE, (*Artific.*) VII. 518. *a.*

GARNITURE, (*Bijoutier*) tabatiere dont l'encadrement ſeulement eſt d'or. Deux ſortes de garnitures; l'une qui ſe nomme *cage*, l'autre *garniture à cuvette*. Deſcription de l'une & de l'autre. VII. 518. *a.*

GARNITURE, (*Bottier*) il y en a à oreilles, rondes, quarrées, *&c.* VII. 518. *a.*

GARNITURE ou *fourniture*, (*Cuiſine*) divers uſages de ces mots. VII. 518. *a.*

GARNITURE *de diamans, de rubis, d'éméraude*, (*Lapid.*) VII. 518. *b.*

GARNITURE *de robe.* (*March. de modes*) Comment on garniſſoit les robes il y a 14 ou 15 ans. Divers changemens faits depuis à la garniture des robes. Garnitures des jupons. Différentes ſortes de garnitures pour les robes. Comment on les garniſſoit il y a 35 ou 40 ans. VII. 518. *b.*

GARNITURE, (*Serrurerie*) celle d'une ſerrure. VII. 518. *b.*

GARNITURE *de chambre*, (*Tapiſſ.*) diverſes acceptions de ce mot. VII. 518. *b.*

GARONNE, (*Géogr.*) riviere de France. Deſcription de ſon cours. Pays qu'elle ſéparoit & qu'elle parcouroit, ſelon l'ancienne géographie. VII. 518. *b.*

Garonne. Flot impétueux qui remonte de la mer dans cette riviere. IX. 785. *b.* XIII. 126. *b.*

GAROU. (*Bot.*) Caractere de ce genre de plante. VII. 519. *a.*

GAROU, *Thymelée de Montpellier, Trentanel.* (*Mat. médic.*) Uſage qu'en faiſoient les anciens médecins pour purger les ſéroſités. Ce purgatif eſt ſi violent, qu'on l'a banni de la médecine. La racine de cette plante eſt un poiſon. Uſage extérieur qu'on en fait dans les migraines & fluxions des yeux. VII. 519. *a.*

Garou. Son uſage en qualité de ſéton dans certaines maladies. XVII. 203. *a.* Ses uſages en médecine. *Suppl.* II. 683. *b.* *Voyez Daphné, Lauréole, Thymelée.*

GARROT, oiſeau de mer, du genre des canards. Sa deſcription. VII. 519. *a.*

GARROT. (*Maneg. Maréch.*) Quelle eſt cette partie du corps du cheval. Quel doit être le garot pour être bien conformé. Avantages de cette bonne conformation. VII. 519. *a.* Danger des bleſſures du garrot. *Ibid. b.* *Voyez Suppl.* III. 398. *a.* 402. *b.*

GARTH, (*Samuel*) poëte & médecin anglois. XVII. 674. *a.*

GARUM, (*Littérat.*) ſaumure dont les Grecs & les Romains faiſoient grand uſage pour la bonne chere. Divers ſentimens ſur la maniere dont on faiſoit le *garum*. Il en eſt parlé à l'article *Anchois*. VII. 519. *b.* Cette friandiſe étoit extrêmement eſtimée du tems de Pline. Il paroît que pour bien entendre les anciens, il faut diſtinguer les deux mots *garus* & *garum*. *Ibid.* 520. *a.*

GARUS, *élixir de*, V. 511. *a*, *b.*

GAS, (*Chymie*) ce que Vanhelmont entendoit par cette expreſſion. Nous déſignerons ſous ce nom toutes les vapeurs capables de fixer l'air, de détruire ſon élaſticité, & qui ſe décelent par une odeur plus ou moins fétide. Vapeurs connues qui produiſent ces effets. Cauſe de la ſuffocation des animaux frappés de la foudre, ou placés dans une atmoſphere infectée par le gas du vin ou du charbon. VII. 520. *a.* Les gas

ſont des êtres encore fort inconnus pour nous. Inutilité des expériences qui ont été faites pour parvenir à les connoître. *Ibid. b. Voyez* l'article de chymie, *Eſprit.*

GASCOGNE. (*Géogr.*) Deſcription géographique de cette province. Origine de ſon nom. Invaſion que firent de ce pays dans le ſixieme ſiecle les Vaſcons, peuples d'Eſpagne. Premier écrivain dans lequel on trouve le nom de *Gaſcogne*. Plaiſanterie de Scaliger ſur l'habitude que ces peuples ont de confondre le *V* & le *B. Felices populi, quibus bibere eſt vivere.* VII. 520. *a.*

Gaſcogne, anciennement appellée *Novempopulanie*. XI. 258. *a, b.* Ses mines d'argent. I. 638. *b.* Ses vins. XVII. 291. *a.* Inondation de ce pays en 1678. II. 786. *b.*

GASCONS, anciennement nommés *Vaſcons*. XI. 48. *b.* Accent gaſcon. I. 63. *b.* — *Voyez Vaſcones.*

GASDAMINI, (*Botan.*) eſpece d'abſus. *Suppl.* I. 74. *b.*

GASPESIE. (*Géogr.*) Bornes de cette province de l'Amérique ſeptentrionale. Caractere & mœurs des Sauvages qui l'habitent. Etendue de ce pays. VII. 510. *b.*

GASSENDI (*Pierre*) & GASSENDISTES, obſervations ſur la vie, le caractere & les ouvrages de Gaſſendi. V. 785. *a.* XIII. 510. *b.* La doctrine de ce philoſophe expliquée dans l'article *Corpuſculaire phyſique*. IV. 269. *b.* Comment les gaſſendiſtes expliquent la congelation, III. 864. *b.* 865. *b.* VII. 308. *a.* 679. *b.* la cauſe de la gravité. I. 61. *a.* IV. 874. *b.* la chûte des corps, *Ibid.* la fluidité. VI. 890. *b.* la cauſe du froid. VII. 308. *a.* 312. *b.*

GASTELLIER, médecin. *Suppl.* III. 957. *a.*

GASTRIQUE, (*Anatom.*) Veines gaſtriques, arteres gaſtriques, ſuc gaſtrique. VII. 521. *a.*

Gaſtrique, ſuc. XV. 595. *b. Suppl.* II. 875. *b.*

GASTROCOLIQUE *veine.* (*Anat.*) *Suppl.* II. 875. *b. Suppl.* III. 76. *b.*

GASTROMANTIE, (*Divin.*) ſort qui ſe tiroit par des fioles à large ventre. En quoi conſiſtoit cette maniere de divination. Origine du nom qu'on lui a donné. Autre eſpece de *gaſtromantie*. VII. 521. *b. Voyez* ENGASTREMITHE & VENTRILOQUE.

GASTRORAPHIE, (*Chirur.*) ſuture qui tend à réunir les plaies du bas-ventre qui pénetrent dans ſa capacité. Etym. de ce mot. Réduction qu'on doit faire des parties avant de venir à la réunion des plaies du bas-ventre. Détails ſur la maniere de pratiquer la gaſtroraphie. VII. 521. *b.* En quoi conſiſte le panſement. Différentes attentions que demande la cure, ſuivant les diverſes complications de la plaie. Voyez *Plaies du bas-ventre.* Ce que doit faire le chirurgien quand la réunion eſt faite. Il ſe forme quelquefois une hernie ventrale à la ſuite de ces plaies pénétrantes. On fait la caſtroraphie à la ſuite de l'opération céſarienne : voyez *Céſarienne.* Les ſutures ſont des moyens violens : quels ſont les ſeuls cas où l'on doit les employer. Obſervations ſur un mémoire de M. Pibrac touchant l'abus des ſutures. *Ibid.* 522. *a.*

GASTROTOMIE. (*Chir.*) Etym. de ce mot. But de l'opération que ce mot déſigne. L'opération céſarienne & la lythotomie ſont des eſpeces de gaſtrotomie. La gaſtrotomie a été miſe en uſage pour tirer des corps étrangers arrêtés dans l'eſtomac : exemple d'un cas ſingulier dans lequel cette opération a été employée avec ſuccès. VII. 522. *b.*

GATAKER, (*Thomas*) ſavant Anglois. XV. 143. *b.* 533. *b.*

GATE, *les montagnes de* (*Géogr.*) longue chaine de montagnes dans la preſqu'iſle en deçà du Gange. Différence de ſaiſons très-remarquable entre la côte de Malabar & celle de Coromandel, qui ſont ſéparées par ces montagnes. Les voyageurs qui vont d'Ormus au cap de Roſalgate, obſervent dans leur navigation les mêmes différences. VII. 522. *b.*

GATEAU. (*Pâtiſſerie*) Différentes ſortes de gâteaux. VII. 523. *a.*

Gâteaux de cire, leurs cellules. I. 306. *a.*

GATEAU, (*Littérat.*) celui qu'on mettoit ſur la tête de la victime. VIII. 576. *b.*

GATEAU, (*Chir.*) petit matelas de charpie, pour couvrir la plaie du moignon, après l'amputation des membres. On étend ſur le gâteau les médicamens. Uſage d'un gâteau après l'extirpation d'une mammelle. Dans l'un & l'autre cas on préfere aujourd'hui l'uſage de pluſieurs plumaceaux moins étendus. Avantages de ce dernier uſage. VII. 523. *a.*

GATEAU, (*Fonder.*) Portion de métal qui ſe fige dans le fourneau après avoir été fondue. Cauſes de cet accident. VII. 523. *a.*

GATEAU, (*Sculpture*) VII. 523. *a.*

GATIMOZIN, dernier empereur du Mexique : héroïſme qu'il montra en mourant. X. 481. *b.*

GATINOIS, *le*, (*Géogr.*) Deſcription géographique de cette province. Origine du mot *Gatinois, Gaſtine, Gâter.* Etat du Gatinois du tems des Romains. Auteur qui a fait l'hiſtoire de cette province. VII. 523. *b.*

GATINOIS. De l'hiſtoire de cette province par D. Guillaume Morin, prieur de Ferrieres. *Suppl.* III. 188. *a.*

GATTAMELATA, fameux capitaine Vénitien. XIV. 830. *a, b.*

GAU, GO, GOW, ou GOU, (*Géogr.*) contrée diſtinguée par ſes propres bornes des contrées du voiſinage, expreſſion celtique : c'eſt ce que les latins appelloient *pagi.* De ces mots eſt venue la terminaiſon de pluſieurs noms géographiques. Cette terminaiſon eſt particuliere à l'Allemagne & aux pays dont la langue eſt un dialecte de l'allemand. Ces *gau* ou *pagi*, avoient leurs chefs qui tous enſemble en choiſiſſoient un d'entr'eux pour commander la nation. Cette ancienne coutume fut conſervée chez les Francs & les Allemands. VII. 523. *b.*

GAUBIUS. Son ouvrage ſur les formules pharmaceutiques. VII. 186. *b.*

GAUCHE, (*Anatom.*) parties ſituées à la gauche du plan qu'on imagine diviſer le corps, *&c.* VII. 524. *a.*

Gauche, côte, conſidéré relativement à la place d'honneur. IV. 303. *b.*

GAUCHE. (*Art milit.*) Mouvemens à gauche dans l'exercice de l'infanterie, IV. 813. *b.* VI. 171. *b.* 172. *a, b.* de la cavalerie. VI. 197. *b.*

GAUCHE, (*Coupe des pierres.*) toute ſurface qui n'a pas quatre angles dans un même plan. VII 524 *a.*

GAUCHER. Obſervation ſur les peintres gauchers. XII. 275. *a.*

GAUDE. (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plantes. Deſcription de l'une de ſes eſpeces, appellée *luteola ſalicis folio.* Quelques-uns ont cru que la grande étoit le *ſtrathium* des anciens. Tems auquel fleurit la gaude. Lieux où elle croît. VII. 524. *a.* Culture de cette plante. Obſervations ſur le tems & la maniere de la recueillir. Quelle eſt la meilleure pour l'uſage des teinturiers. Comment ils l'emploient. *Ibid. b.*

GAUDE. Correction à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 188. *a.*

Gaude. Sur ſon uſage en teinture, voyez XVI. 11. *b.*

GAUDRONNER, (*Epinglier*) action de tourner les têtes ſur le moule ; voyez *Moule, Tête.* Détails ſur cette opération. VII. 524. *b.*

GAVE. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 188. *a.*

GAUFRE, (*Cuiſin.*) maniere de faire cette pâtiſſerie & de la cuire. *Suppl.* III. 188. *a.*

GAUFRER. (*Gramm. Gravûre & Manuf. d'étoffes*) Ce qu'on entend en général par ce mot. Son origine. Les velours d'Utrecht, & ceux qui ſont fil & coton, ſont les étoffes particulieres que l'on gaufre. Deſcription de la machine à gaufrer : détails ſur la maniere d'en faire uſage. VII. 525. *a.*

Gaufrer les rubans. XIV. 423. *a.*

GAUFREUR *en carton*, voyez l'article du *cartonnier*, dans le II. volume des planch. *Gaufreur d'étofes*, voyez cet article, III. vol. des planches.

GAUFRIER, inſtrument de confiſeur. Son uſage III. vol. des planch. Confiſeur, pl. 2.

GAUFRURE *de carton pour écrans, boîtes à poudre, porte-feuilles, bonnets, couvertures de livres, papier d'éventails, &c.* Explication des moyens employés pour gaufrer le carton. Méthode à ſuivre lorſqu'on veut que le carton ſoit doré ou argenté. Ce qu'on doit faire lorſqu'on veut que la dorure ne ſe verdegriſe pas. Comment on peut mettre or & argent enſemble, or au fond & argent aux fleurs & bordures. Maniere de gaufrer les éventails, écrans, ou autres ouvrages à fleurs d'or & fond d'argent, ou à fleurs d'argent & fond d'or. VII. 525. *b.* Comment M. Papillon pere s'y prenoit pour avoir des écrans gaufrés des deux côtés, & d'un même tour de preſſe. Maniere de faire des écrans qui ne ſoient gaufrés que d'un côté, mais qui aient au milieu une eſtampe qui s'imprime du même tour de preſſe ou de rouleau, en même tems que la gaufrure ſe fait. *Ibid.* 526. *a.* Comment on doit s'y prendre pour avoir des éventails, écrans ou autre choſe à fleurs d'or & fond de couleur. Maniere de gaufrer le carton avec les moules de corne. Maniere d'exécuter des couvertures à fond de velours. *Ibid. b.*

GAULE, ou *les Gaules.* (*Géogr.*) Bornes de l'ancienne Gaule. Ses plus conſidérables montagnes. Pays qu'elle renfermoit. Les Gaulois ayant paſſé les Alpes, donnerent auſſi le nom de Gaule à leurs conquêtes : de-là la diviſion de la Gaule en Ciſalpine & Tranſalpine : ſubdiviſion de ces deux pays. Comment la Gaule étoit diviſée du tems de Céſar. Nouvelle diſtribution de la Gaule du tems d'Auguſte. VII. 527. *a.* Autre partage de ce pays vers le tems de Conſtantin. Dans la ſuite il s'y fit tant de changemens, que la Gaule françoiſe eſt un cahos indéchiffrable. *Ibid. b.*

GAULE. (*Géogr. Hiſt. nat.*) Des mines anciennes de ce pays. Quelques traits d'hiſtoire prouvent qu'il y avoit beaucoup d'or dans les Gaules. Eloge des connoiſſances des Gaulois dans la métallurgie. Lieux de France où les auteurs modernes, ſelon les traditions anciennes, nous indiquent des mines d'or, ou de métaux tenant de l'or. *Suppl.* III. 188. *a.*

Gaule diſtinguée en ciſalpine & tranſalpine. III. 478. *a. Suppl.* II. 280. *a.* Ancienne diviſion des Gaules. *Suppl.* II.

774. *b. Suppl.* IV. 8. *b.* Ancienne population de ce pays. XIII. 90. *a. Suppl.* I. 214. *a. Suppl.* II. 286. *b.* Subſiſtance que les Romains y trouverent. *Suppl.* I. 215. *b.* Deux ordres dans les anciennes Gaules, les druïdes & les chevaliers. VI. 21. *a.* L'aſſemblée générale des Gaules transférée à Paris par Jules Céſar, XI. 945. *b.* Police que les Romains y établirent. XII. 908. *b.* Chemins qu'ils y conſtruiſirent. III. 726. *a.* Les Gaules opprimées par les Romains. XIII. 96. *a.* Invaſion de ce pays par les Francs. XII. 909. *a.* Comment les Gaules furent diviſées entre les Viſigoths, les Bourguignons & les Francs. VI. 690. *a.* Mœurs & uſages qu'ils apporterent. *Ibid. b.* Diviſion que les Francs firent des terres en bénéfices & en alleux. I. 283. *a.* Tout le pays diviſé par les Francs en duchés & comtés. V. 153. *a.* Différence qui s'établit entre les terres poſſédées par les Francs, & celles que poſſédoient les Gaulois & les Romains. XIV. 571. *a.* Etabliſſement des ſeigneuries dans les Gaules. 897. *a, b.* Divers peuples qui habitoient la Gaule lorſque les Francs s'y établirent. VII. 285. *a.* Quels en étoient les peuples les plus puiſſans. *Suppl.* I. 214. *a.* Langues qui étoient en uſage dans ce pays. XIV. 344. *a.* Comment la juſtice y fut adminiſtrée lorſque les Francs en eurent fait la conquête. IX. 91. *b.* Le nom des Francs fut commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule, juſques vers le milieu du neuvieme ſiecle. VII. 285 *a.* Recueil des loix anciennement obſervées dans les Gaules. III. 579. *b.* Gaule belgique. *Suppl.* I. 853. *b.* Gaule Narbonnoiſe. XI. 22. *b. Suppl.* IV. 8. *b.*—12. *a.* Gaule Lyonnoiſe, nommée Péninſule. XII. 302. *b.* Figure ſymbolique de la Gaule. XV. 732. *b.*

GAULE, (*Manège*) longueur qu'elle doit avoir. De quelle maniere les éleves doivent la tenir. Uſages de la Gaule, tantôt comme aide, tantôt comme châtiment. Abus qu'on doit éviter dans l'uſage de cet inſtrument. Gaule d'écuyer. VII. 127. *b.*

Gaule, préſenter la gaule. XIII. 316. *a.*

GAULMIN, (*Gilbert*) ſa patrie, ſes ouvrages. X. 318. *a.*

GAULOIS, (*Hiſt. anc.*) Recherches ſur l'étymologie de ce mot. Ignorance où nous ſommes ſur ce qui concerne les anciens Gaulois. Leurs établiſſemens hors de leur ancien pays, leurs diverſes émigrations ne nous ſont connues que par les hiſtoriens Grecs ou Romains. Plutarque peu digne d'être écouté dans ce qu'il nous dit ſur ces peuples. VII. 528. *a.* Nous devons nous borner aux témoignages de Tite-Live & de Céſar. Premieres conquêtes connues des Gaulois, ſous le regne de Tarquin l'ancien : Sigoveſe s'empara de la Bohême ; & ſon frere Belloveſe paſſa les Alpes, vainquit les Etruſques & bâtit Milan. Quelque tems après, une autre bande de Cénomans vint ſe fixer dans le Breſſan & le Véronois. Nouvelle émigration des Boyens & des Lingons qui chaſſerent les Ombriens & les Etruſques, & ſe tinrent au pié de l'Apennin. Les Sénonois qui leur ſuccéderent ſe placerent depuis le Montoné juſqu'à l'Eſino. Priſe de Rome par les Gaulois l'an 363 de ſa fondation. Cette ville délivrée par Camille. Autre irruption des Gaulois qui s'avancerent vers Rome l'an 386 de ſa fondation : leur défaite totale par le même Camille. Nouveaux ravages cauſés par les Gaulois aux environs de Rome l'an 404 ; leurs revers comme ci-devant. Enſuite les Romains leur enleverent ce qu'ils poſſédoient au nord de l'Italie, le Picenum, le Milanès, le Breſſan, le Veronois & la Marche d'Ancone. *Ibid.* 228. *b.* La Gaule ſubjuguée elle-même par les Romains, & la conquête de ce pays conſommée par Jules-Céſar. Cauſes des défaites des Gaulois par les Romains, leurs mauvaiſes armes & leur négligence à ſe réunir tous enſemble pour la défenſe des intérêts communs. La ſeule choſe qui ait ſubſiſté de tous les peuples Gaulois qui furent ſoumis après leur établiſſement en Italie, c'eſt la conſervation des noms de leurs divers pays que nous reconnoiſſons encore. Barbarie de ces peuples & de leur langage. On ignore juſqu'au nom des dieux que ſe forgerent les Gaulois. Plaiſanterie que Lucien met dans la bouche de Mercure touchant les dieux de cette nation. Sacrifices humains en uſage chez les Gaulois. *Ibid.* 529. *a.*

Gaulois. Ces peuples ſe vantoient de deſcendre de Pluton. XII. 804. *a.* Comment ils ſe ſoumirent inſenſiblement aux loix romaines. V. 125. *b.* Des cités des anciens Gaulois. III. 486. *a.* Des compagnons du prince. VII. 604. *a.* L'adoption uſitée chez ces peuples. I. 159. *b.* Leurs mœurs étoient plus adoucies que celles des Germains au tems de Céſar. II. 808. *b.* Caractere des anciens Gaulois. VII. 285. *a.* Caractere des différens peuples de cette nation. Obſervations ſur ceux qui habitoient la Gaule du tems de Céſar. Leurs aſſemblées générales, *Suppl.* II. 774. *b.* Comment ils exerçoient la juſtice domeſtique. IX. 94. *b.* Leur reſpect pour les loix : comment ils décidoient les différends auprès du lac des deux corbeaux. 151. *b.* Droits qu'ils exerçoient ſur leurs femmes & leurs enfans. X. 102. *b.* Mœurs de ces robuſtes Gaulois qui s'étoient endurcis aux travaux de la campagne. 631. *a.* Peine qu'ils infligeoient au ſoldat qui arrivoit le dernier à l'armée. XIII. 573. *b.* Ils fourniſſoient des troupes à ceux qui vouloient les payer. XV. 121. *b.* Leurs enſeignes militaires. *Suppl.* II. 593. *b.* Leurs épées. 814. *a.* Chaſſeurs parmi eux. XVI. 918. *b.* Ils étoient très-anciennement inſtruits dans l'agriculture. *Suppl.* I. 214. *a.* Leurs habitations. *Ibid.* De la philoſophie des Gaulois. II. 808. *b*, &c. Les philoſophes Gaulois diviſés en trois branches ; les bardes, les évates & les druïdes : *voyez* ces mots. De la religion de ces peuples : ſectes qui les diviſoient. II. 75. *b.* Culte qu'ils rendoient aux déeſſes meres. II. 587. *b.* IV. 731. *a.* Vierges Gauloiſes conſacrées au célibat. II. 802. *a.* Temples des Gaulois. XVI. 83. *a.* Leur uſage d'immoler des hommes. XVII. 242. *a.* Leur vénération pour le chêne. *Suppl.* II. 387. *a.* Ancien langage Gaulois nommé langue wallonne. 585. *b. Voyez* de grands détails ſur ces peuples à l'article *Celtes.*

Gaulois, ſorte de gladiateurs. X. 914. *b.*

Gaulois, prêtres de cybele, *voyez* GALLES.

GAVOTTE, (*danſe*) contretems de gavotte. IV. 142. *b.*

GAURES, *les*, (*Littérat.*) ſectateurs de Zoroaſtre en Perſe & aux Indes. Le nom de *gaure* ſignifie infidele. Quand on parle en Perſe d'un gaure, on entend toujours un adorateur du feu, un idolatre. Ils ont un fauxbourg à Iſpahan : le pays de la Perſe où ils s'en trouve le plus, c'eſt le Kerman, la plus mauvaiſe des provinces. Mépris avec lequel ils ſont traités. Leur patience à ſupporter leur oppreſſion. Il y a quelques ſiecles que pluſieurs gaures ſe refugierent aux Indes : établiſſemens que leur colonie a faits dans ce pays, où ils jouiſſent d'une entiere liberté. VII. 529. *b.* Mœurs & doctrine des gaures. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 530. *a.*

Gaures, voyez *Guébres.* Province où ils ſe ſont retirés : leurs travaux. IX. 119. *b.* Lieu près d'Aſtracan où ils vont célébrer leur culte. XI. 17. *a.*

GAURE (*pays de*) dans la Gaſcogne. (*Géogr.*) ſelon quelques géographes, c'eſt le pays des Garites de Céſar. VII. 530. *a.*

GAUTIER, (*les*) fameux joueurs de luth. IX. 757. *b.*

Gautier, ſeigneur d'Yvetot. XVII. 678. *b.*

Gautier, (*Jacques*) anatomiſte. *Suppl.* I. 411. *b.*

Gautier, (*Jean-Baptiſte*) théologien. *Suppl.* III. 810. *a.*

GAYA, (*de*) ſon traité ſur l'art de la guerre. II. 755. *b.*

GAYAC, (*Botan.*) caractere de ce genre de plantes. VII. 530. *a.*

GAYAC, (*Botan. exotiq.*) Caractere de ce genre de plantes. Deux eſpeces de gayac, ſelon le P. Plumier : leurs noms & deſcription. Lieux où elles ſe trouvent. VII. 530. *a.* Précautions à prendre pour faire réuſſir cette plante dans nos climats. Elevée en Europe, elle ne jette point de réſine. *Ibid.* 531. *a.*

Gayac, (*Chym. Mat. médic.*) Le gayac a été connu en Europe, à peu près dans le même tems que la maladie vénérienne. Uſage qu'on en fit alors contre cette maladie. Quels ſont les cas dans leſquels on l'emploie aujourd'hui pour le traitement de ce mal. Ce remede eſt un ſudorifique très-actif. Maladies chroniques pour leſquelles on en fait uſage. Quelle eſt la forme ſous laquelle on le preſcrit. Le bois de gayac eſt très-réſineux, & contient une fort petite quantité d'extrait proprement dit. Quelques chymiſtes ont cru mal à propos que l'eau ne pouvoit ſe charger des parties médicamenteuſes de ce corps. VII. 531. *a.* Odeur & ſaveur de l'extrait de gayac. Il eſt en petite quantité en comparaiſon de la réſine qu'on tire du gayac, & cependant il eſt plus actif en médecine. Vertus de l'écorce de gayac. Réſine qui découle de l'arbre, & qu'on appelle improprement gomme de gayac : ſes qualités. Compoſitions dans leſquelles on fait entrer l'extrait & la réſine. Analyſe chymique du gayac. *Ibid. b.*

Gayac, décoction de gayac appellée bochet, ſon uſage. II. 290. *b.* Quelques-uns croient qu'on peut ſubſtituer le buis au gayac. 460. *b.*

GAYAC, *Gomme de*, (*Hiſt. des drogues.*) Il faudroit l'appeller réſine. Caractere de la meilleure. Sa doſe. Sa propriété particuliere en médecine. Maniere de tirer du gayac une ſubſtance gommeuſe. Uſage de cette ſubſtance pulvériſée & tirée par le nez. VII. 531. *b.*

GAZA, bibliotheque de Gaza. II. 233. *b.* Pourquoi les rois de Perſe mettoient de l'eau du Danube & du Nil dans Gaza. IV. 630. *b.* Diſtinction des deux Gaza. IX. 915. *b.* Siege de Gaza par Alexandre le Grand. *Suppl.* I. 268. *a.* Vin de Gaza en Paleſtine. XVII. 301. *a. Voyez* GAZE.

GAZA, (*Théodore*) article ſur cet homme de lettres. I. 662. *a.* XVI. 277. *b.* Part qu'il eut à la diſpute qui s'éleva dans le quinzieme ſiecle en Italie, entre les Platoniciens & les Ariſtotéliciens. XII. 744. *a, b.*

GAZE, (*Manuf.*) De la maniere de fabriquer la gaze. Deſcription du métier. Opérations du gazier. VII. 532. *a.* Comment s'exécutent les gazes figurées, & les brochées. *Ibid.* 533. *a.*

GAZE, ourdiſſoir des faiſeurs de gaze. XI. 714. *a.* Allonges du métier de gazier. I. 228. *a.* Découpeuſe de gaze. IV.

704. *b.* Maniere d'exécuter les deſſeins ſur gaze. 892. *a. Voyez* GAZIER.

GAZE *de Cos*, (*Hiſt. anc. des arts*,) *coa veſtis*, *coa purpura.* VII. 533. *a.* Cette gaze avoit été inventée par une femme nommée *Pamphila.* Cette étoffe étoit ſi tranſparente qu'elle laiſſoit voir le corps comme à nud. Les femmes & les filles d'orient, & en particulier celles de Jéruſalem, étoient vêtues d'habits ſemblables à la gaze de Cos. Soie teinte dont on faiſoit cette gaze. Lieu où l'on pêchoit les huitres, d'où l'on tiroit la pourpre dont on la teignoit. Ce furent d'abord les courtiſannes, & enſuite les honnêtes femmes même qui porterent de ces habits à Rome. La mode en ſubſiſtoit encore du tems de S. Jérôme. Paſſage d'Horace ſur une de ſes anciennes maîtreſſes qui portoit des habits tranſparens de Cos. *Ibid.* 533. *b.*

GAZE *de Cos.* IX. 396. *b.* Des habits faits de cette gaze. VIII. 14. *b.* XVI. 746. *b.*

Gaze de Cos. De ſavans critiques prétendent que c'eſt dans dans l'île de Céos ou Céa, aujourd'hui Zia, qu'on a trouvé l'invention de faire des étoffes de ſoie, & non pas dans l'île de Cos. Auteur à conſulter. Sentiment de du Cange, ſur l'origine du mot *gaze.* *Suppl.* III. 535. *a.*

GAZE, (*Géogr.*) ancienne ville de la Paleſtine. Réſidence d'un pacha près de cette ville. Obſervation critique ſur un paſſage de S. Luc, où il eſt parlé de cette ville. *Gaze* en hébreu ſignifie *fortifiée.* Voyez GAZA. VII. 533. *b.*

GAZE, (*Géogr. ſacr.*) erreur à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 188. *b.*

GAZELLE, animal quadrupede. M. Perraut a donné la deſcription de ſept gazelles d'Afrique. Deſcription de ces animaux. VII. 533. *b.*

GAZETTE, (*Hiſt. mod.*) invention de l'uſage des gazettes dans le dix-ſeptieme ſiecle à Veniſe. Etymologie du mot. Cet uſage établi à la Chine de tems immémorial. Premier gazetier françois en 1631. Le privilege des gazettes eſt un objet important dans Amſterdam. Gazettes qui s'impriment à Londres. Utilité des gazettes pour l'hiſtoire. VII. 534. *a.* Obſervations ſur celles de France. Critique des gazettes de Londres & des gazettes françoiſes, écrites en pays étranger. Quel doit être le ſtyle de ces ſortes d'écrits. Premieres gazettes littéraires en 1665. Origine des premiers journaux. Gazettes littéraires qui parurent à Paris vers l'an 1723. La ſatyre fit ordinairement le fond de ces écrits. Une eſpece de gazette très-utile dans une ville, eſt celle qui annonce aux citoyens tout ce qui doit ſe faire dans la ſemaine pour leur intérêt ou pour leur amuſement. *Ibid.* 534. *b.*

GAZETTES, il eſt utile de les faire lire aux jeunes gens. V. 402. *b.*

GAZIE, (*Hiſt. mod.*) aſſemblée des troupes que les princes Mahométans levent pour la propagation de leur religion. Exemple d'une armée formidable aſſemblée de cette maniere. VII. 535. *a.*

GAZIER, opération du tireur chez les gaziers. XVI. 346. *b.* Planches du gazier au nombre de 4. dans le XI. volume. *Voyez* GAZE.

GAZNEVIDES, premiers conquérans de l'Indouſtan. VIII. 686. *b.*

GAZON. (*Agricult.*) La culture du gazon ſe fait de graine ou de placage, ſelon la méthode des Anglois. Maniere de faire un gazon de graine, & de l'entretenir. VII. 535. *a.* Inconvéniens attachés à cette maniere de faire un gazon. Explication de la ſeconde méthode, celle de gazonner par placage. Beauté des tapis verds qu'on obtient par là. On a tenté vainement de s'en procurer de ſemblables en France. *Ibid.* 535. *b.*

GAZON, ouvrages en gazon; amphithéatre. I. 378. *b.* Chevrons. III. 325. *b.* Eſcaliers. V. 931. *a.* Gradins. VII. 807. *b.* Rampe. XIII. 787. *a.* Taluds. XV. 871. *a.*

GAZONS. (*Fortific.*) Dans quels terreins on doit les couper pour les avoir bons. Ouvrages revêtus de gazons. VII. 536. *a.*

GAZON, *tradition par un* (*Juriſpr.*) XVI. 510. *a.*

G E

GEAI. (*Ornithol.*) Deſcription de cet oiſeau. VII. 536. *a.* Couleur de ſes œufs. Alimens dont il ſe nourrit. On donne le nom de geai à pluſieurs autres oiſeaux. *Ibid. b.*

GEAI *de Bengale.* Sa deſcription. VII. 536. *b.*

GEAI *de Boheme.* Sa deſcription. Alimens dont il ſe nourrit. VII. 536. *b.*

GEAI *de Strasbourg.* XIV. 331. *a.* Pieges à prendre des geais. III. vol. des planch. Chaſſe, pl. 18.

GÉANT. (*Hiſt. anc. & mod.*) Preuves qu'on allégue communément de l'exiſtence des géans. Ces preuves foibles & peu concluantes. VII. 536. *b.* Signification propre des mots de l'écriture qu'on a traduits par celui de géants. Le fondement ſur lequel Joſeph & quelques peres de l'Egliſe ont cru qu'il y avoit eu des géans, eſt manifeſtement faux. Il n'eſt pas queſtion dans le Deuteronome de la taille giganteſque d'Og, roi de Baſan; il ne s'agit que de la longueur de de ſon lit. Examen de la taille de Goliath. Hérodote accuſé d'erreur au ſujet de douze piés & un quart qu'il donne au ſquelette d'Oreſte. Plutarque a copié d'un auteur ſuſpect la fable de 60 coudées attribuées au cadavre d'Antée. Examen de ce que dit Pline ſur le ſquelette d'Orion. Variation de Solin ſur le même fait. Fable de Phlégon ſur le géant Macroſyris. *Ibid.* 537. *a.* Géant de cent coudées, dont parlent Apolinius & quelques autres peu dignes de foi. Contradictions & anachroniſmes dans la prétendue découverte du corps de Pallas, fils d'Evandre. Des corps des cyclopes qu'on a prétendu avoir trouvés dans des cavernes. Examen de divers os foſſiles qu'on avoit pris pour des os de géans. La coutume de repréſenter les héros plus grands que nature peut en partie avoir donné lieu aux fables des géans. *Ibid. b.* Ce que nous devons penſer de ce que les voyageurs ont raconté ſur la taille des Patagons. Réflexions de M. de Buffon ſur ce ſujet. Lorſqu'il ſe rencontre quelquefois parmi nous des géans, l'expérience nous apprend qu'ils ſont d'ordinaire mal conformés & malades. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 358. *a.*

GÉANS, qui ſelon diverſes traditions, rendirent au commencement du monde leur nom célebre ſur la terre. VII. 981. *a.* Fils d'un payſan d'Angleterre, qui à ſix ans avoit cinq piés de haut. XI. 8. *a.* Tombeau d'un géant trouvé dans une ville de Lydie. XVI. 52. *a.* Les prétendus os de géans reconnus aujourd'hui pour ceux de quelque grand animal. *Suppl.* IV. 193. *a.* Sur la prétendue taille giganteſque des Patagons, *voyez* l'article de ces peuples.

GÉANT, (*Myth. & Hiſt. nat.*) grands os foſſiles qui ont donné lieu à la fable des géans. Ces os enveloppés dans des lits ou couches de gravier, de ſable ou de terre molle, ont été ſouvent entraînés par des avalanches ou par des chûtes d'eaux, de ſorte qu'on trouve quelquefois des ſquelettes entiers ſans qu'on les cherche. Origine de la fable du combat des dieux & des géans. Os foſſiles qu'on a fréquemment découverts dans la Macédoine. *Suppl.* III. 189. *a.* C'étoit une eſpece de fureur parmi les anciens, de vouloir que tous les os foſſiles qu'on leur montroit, fuſſent des reſtes de corps humains. Cas ſingulier qu'ils en faiſoient. Raiſon frivole que donne Phlegon du refus que fit Tibere de recevoir les oſſemens prodigieux qu'on lui offroit. Les orientaux ont de tems immémorial perſonnifié des météores. C'eſt ainſi que les Egyptiens ont perſonnifié un vent appellé typhon, qui ſouffle aſſez régulierement chaque année, & qui eſt quelquefois un véritable fléau pour leur pays. Malheurs & ravages qu'il cauſe. *Ibid. b.* Etymologie du mot *champſin* que ces peuples lui ont donné. Lorſqu'on le repréſentoit ſous une forme giganteſque, ſouflant le feu ſur toute l'Egypte, on le qualifioit plus particuliérement par l'épithete d'*aphoph.* Lieu qu'il habitoit ſelon l'opinion populaire. Brouillards étouffans qu'il envoyoit ſur la ville de Peluſe. Fables que les Egyptiens rapportoient ſur ce monſtre. Remarque ſur l'opinion de quelques mythologiſtes qui ont donné un ſens moral à ces mêmes fables qu'on vient d'expoſer dans un ſens phyſique. Le Typhoé des Grecs & des Latins eſt indubitablement le même ſpectre mythologique que le Typhon des Egyptiens. *Ibid.* 190. *a.* Origine de la fable qui a fait tranſporter les géans de Phlegra, ville de Macédoine dans cet endroit de la Campanie, qui a été appellé *Campus Phlegræus*, & qu'on nomme aujourd'hui la *Solfatara.* Os foſſiles trouvés dans ce dernier endroit. C'eſt autour des lacs bitumineux, auprès des volcans, dans les terreins ſulfureux ou à tourbes, que les anciens ont logé les géans, ce qui prouve qu'on a perſonnifié des météores & des phénomenes. On peut voir encore ſur ce ſujet l'article *Fée Morgane.* Singuliere conformité entre les endroits de l'ancien & du nouveau monde, où l'on dit qu'il a exiſté des géans. Obſervations d'hiſtoire naturelle faites au cap Sainte-Hélene, dans l'Amérique méridionale, qui confirment ce rapport. *Ibid. b.* Oſſemens que les Eſpagnols y ont déterrés. Le ſyſtême de l'auteur confirmé encore par les relations répandues de la taille monſtrueuſe des Patagons, dont le pays avoiſine à la Terre de Feu, que l'on croit contenir des volcans. Obſervations ſur cette fable des Patagons, & ſur ce qui l'avoit accréditée en Europe. *Ibid.* 191. *a.* Exagération de Nunnez dans ce qu'il a rapporté de la taille giganteſque des gardes du corps de l'empereur de la Chine. Origine des ſtatues d'une grandeur extraordinaire qu'on voit dans ce pays. Uſage des bramines de l'Inde, de ne donner jamais de fête au peuple, ſans y faire paroître des repréſentations de géans. On ſait aujourd'hui que ces géans indiens ſont des vices ou des vertus perſonnifiées, & que toutes les fois qu'il eſt queſtion d'hommes d'une ſtature démeſurée dans les livres religieux des Orientaux, ce ſont des êtres métaphyſiques ou moraux. *Ibid. b.* Bras ſurnuméraires que ces peuples, de même que les mythologues grecs, donnoient à leurs géans. Fictions des thalmudiſtes juifs ſur les êtres giganteſques. Des fragmens de Sanchoniathon: leur authenticité conteſtée. En parlant des géans, l'auteur de ces fragmens aſſigne leurs demeures ſur des montagnes, qui avoient, dit-il, conſervé le nom, comme le mont Caſſius, le Liban, l'Antéliban & le

le Brathy, dont la ſituation eſt maintenant inconnue. *Ibid.* 192. *a.* Os foſſiles d'une grandeur extraordinaire, trouvés dans cette partie de l'Aſie. Antiquité des fables ſacerdotales des Egyptiens. Lieu de la Lybie, où les anciens prétendent qu'on montroit un village pétrifié, & les os d'Anthée. Opinion ridicule de quelques auteurs qui ont ſoutenu que la taille de l'homme alloit en diminuant d'âge en âge. Aucune cauſe phyſique ne peut produire une race continue de nains ou de géans. *Ibid. b.* Si l'éducation, l'exercice & la nourriture influent ſur la croiſſance du corps humain, le plus grand & le moindre effet ſe bornent à quelques pouces de plus ou de moins, comme il paroît par ce que les hiſtoriens nous apprennent de la façon de vivre & de la taille des anciens Germains. Obſervation faite ſur l'entrée & les galeries de l'une des pyramides d'Egypte, qui prouve qu'en un laps de plus de trois mille ans, il n'eſt ſurvenu aucune altération dans la meſure que la nature a fixée au corps humain. On voit d'ailleurs par les plus anciennes momies, que les Egyptiens des premiers tems n'étoient ni plus grands ni plus petits que les Coptes ou les Egyptiens modernes. *Ibid.* 193. *a.*

Géant. La meſure de la taille de l'homme à ſix *piés* n'eſt pas une borne que la nature ne puiſſe paſſer. Très-ſouvent ſans doute on a pris des oſſemens de grands animaux pour des os de géans: très-ſouvent on a donné des fables pour des témoignages: il eſt arrivé encore qu'on a mal calculé, & que ſur des os détachés, on a cru pouvoir donner au ſquelette entier une taille qu'un calcul corrigé ne lui a pas donnée. Après bien des débats, il ſe trouve que les Patagons mieux connus ne ſont que des hommes d'une belle taille, mais qui ne méritent pas le titre de géans. Cependant il ſe trouve de tems en tems des hommes qui paſſent conſidérablement la meſure ordinaire. Et pourquoi n'admettroit-on pas que cette même vigueur de l'ancien monde, qui a prolongé les jours des premiers hommes, pouvoit donner à leur accroiſſement un terme plus étendu? *Suppl.* III. 193. *a.* Pour admettre aujourd'hui un peuple de géans, il faudroit que toute la nature devînt giganteſque dans la même proportion. Il faudroit encore que la groſſeur de leurs muſcles, & l'épaiſſeur de leurs os fuſſent augmentées dans la proportion de leur longueur. *Ibid.* 194. *a.* — Faute à corriger dans l'article GÉANT de l'Encyclopédie.

Géans, qui ſelon diverſes traditions, rendirent au commencement du monde leur nom célebre ſur la terre. VII. 981. *a.* Fils d'un payſan d'Angleterre qui à ſix ans avoit cinq piés de haut. XI. 8. *a.* Tombeau d'un géant trouvé dans une ville de Lydie. XVI. 52. *a.* Les prétendus os de géans reconnus aujourd'hui pour ceux de quelque grand animal. *Suppl.* IV. 193. *a.* Sur la prétendue taille giganteſque des Patagons, *voyez* l'article de ces peuples.

GÉANS, (*Mythol.*) d'où ils naquirent ſelon la fable. Deſcription de ces géans. Leurs entrepriſes contre Jupiter. VII. 538. *a.* Fuite des dieux en Egypte. Comment Jupiter vint à bout de défaire les géans. Supplices auxquels il les condamna. Explication de la fable des géans. *Ibid. b.*

Géant, origine de la fable des géans. XI. 455. *a.* Entaſſement de l'Oſſa & du Pélion par les géans. XII. 285. *a.* Explication de la fable des géans. IV. 803. *a.*

GÉANS, *pavé des*, (*Hiſt. nat.*) XII. 194. *a*, *b*, *&c.* XIV. 770. *a.* Vol. VI. des planch. Regne minéral, ſixieme collection pl. 6.

GEBEGYS, (*milice des Turcs*) armuriers au nombre de 630. Lieu où ils demeurent. Comment ils ſont diſtribués. Officiers qui les gouvernent. Leur charge. *Suppl.* III. 194. *a.*

GEBER, détails ſur ce chymiſte. III. 428. *b.* VII. 235. *a.* 248. 8. *a.*

GECKO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de lézard qui ſe trouve en Orient & dans les Indes. Comment Linnæus le déſignoit. Sa deſcription. Qualité venimeuſe de cet animal. Matieres qu'il recherche dans les maiſons. Origine de ſon nom. *Suppl.* III. 194. *a.*

GEDEON, (*Hiſt. ſacr.*) hoſpitalité dont il uſa envers un ange. V. 769. *b.* Ephod qu'il fit faire. 774. *a.*

GEDOYN, (*Nicolas*) ſa patrie, ſes ouvrages. XI. 652. *b.*

GEER, (*Charles de*) anatomiſte. *Suppl.* I. 412. *a.* Et phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *a.*

GEERTSBERGHE, *Gerardimontium*, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas Autrichiens. Cauſes de la conſidération dont elle jouiſſoit autrefois, & de celle dont elle jouit aujourd'hui. Obſervations ſur quelques-uns des villages de ſon reſſort. *Suppl.* III. 194. *a.*

GEFLE, *Giawle*, *Gevalia*, (*Géogr.*) ville de Suede. Son ancienneté. Occupations des habitans. Deſcription de cette ville. *Suppl.* III. 194. *b.*

GEHANGUIR, empereur du Mogol. X. 613. *a.*

GEHENNE, (*Théolog.*) origine de ce mot. Uſage que le roi Joſias fit du lieu appellé *Tophet*, qui étoit dans la vallée de *Hinnon*. Définition du mot *Gehenne*. VII. 539. *a.*

Gehenne, origine de ce mot. V. 665. *b.*

GEHON, *le*, (*Géogr. ſacrée*) fleuve du paradis terreſtre. Divers ſentimens des interpretes ſur ce fleuve. Ceux de Joſephe, de Huet, de Leclerc, du P. Hardouin. Maniere ingénieuſe dont ce dernier explique l'endroit du texte ſacré où il s'agit des fleuves du paradis terreſtre. VII. 539. *a.* *Voyez* GIHUN.

GEL, *voyez* CONGÉLATION, condenſation de l'air contenu dans l'eau qui ſe gele. I. 231. *b.* Les liqueurs aqueuſes ſe dilatent en ſe gelant. VII. 312. *a.* *Voyez* ſur ce ſujet l'article GLACE. Des mers ſujettes à ſe geler. VII. 688. *a.* Quels ſont les endroits où les mers ſe gelent dans les zones tempérées. 624. *a.* Pourquoi l'eau de mer ſe gele plus difficilement que l'eau douce. *Ibid.* Cauſe de la facilité avec laquelle les mers du Nord ſe gelent. X. 362. *a.* La mer Noire gelée en 401. X. 367. *a.*

GELALEEN, *Calendrier.* II. 554. *b.*

GELAS, curé de Longrate. Particularité ſur ſa vieilleſſe. *Suppl.* III. 776. *a.*

GELATINEUX, (*Anat.*) ſuc gélatineux, matiere viſqueuſe, contenue dans la maſſe du ſang dont elle fait partie. Nature & propriété de ce ſuc. Différentes matieres animales que l'on comprend ordinairement dans la claſſe des ſucs gélatineux. *Suppl.* III. 194. *b.*

GELDENHAUT, (*Gerard*) hiſtorien & théologien. XI. 143. *b.*

GELÉ, remedes pour les membres gelés. V. 682. *a.* VII. 331. *a*, *b.* 471. *a.* X. 727. *a.* XI. 88. *b.*

GELÉE, (*Phyſiq.*) quel eſt le premier & le moindre degré de la gelée. Effets d'un froid plus grand que celui qui opere le premier degré de la gelée. La gelée ayant un rapport marqué avec la température de l'air, c'eſt principalement ſous ce rapport qu'on le conſidere d'abord dans cet article. On demande ſi dans tous les pays l'eau ſe gele conſtamment par le même degré de froid. VII. 539. *b.* Réponſe affirmative. Quelques phyſiciens ont cru que dans les pays méridionaux, il gele à un degré de froid fort inférieur à celui qui dans nos climats eſt néceſſaire pour la congelation de l'eau; mais il paroît qu'ils ont été trompés par quelques circonſtances qui leur ont échappé. Degré de froid néceſſaire pour la formation naturelle de la glace. La glace eſt beaucoup plus de tems à ſe fondre qu'elle n'en a employé à ſe former. Dans notre hémiſphere, les vents du nord donnent les gelées. Pourquoi il gele plus communément par un tems ſec & ſerein, que par un tems humide. Pourquoi lorſqu'il gele très-fortement, le ſoleil paroît un peu pâle. *Ibid.* 540. *a.* Pourquoi les belles gelées ſont moins fréquentes dans le voiſinage des lacs & des rivieres. Les grands vents ſont un obſtacle à la formation de la glace. Le vent de nord & la ſérénité de l'air étant ſouvent réunis avec la gelée, l'air dans ces circonſtances eſt denſe & plus peſant. L'abaiſſement du mercure dans le barometre annonce le dégel. L'évaporation des liquides eſt d'autant plus conſidérable, qu'il gele plus fortement; *voyez* ÉVAPORATION & GLACE. Les tems de gelée & de ſéchereſſe favorables aux expériences d'électricité, *voyez* ÉLECTRICITÉ. Quelles ſont les plantes que la moindre gelée fait périr. Les fortes gelées ſont nuiſibles aux plantes même les plus robuſtes de nos climats. Circonſtances dans leſquelles une forte gelée produit ſes plus funeſtes effets. Principale cauſe des ravages du rigoureux hiver de 1709. *Ibid. b.* Effets du gel ſur les fruits que l'on garde en hiver. Ses effets fâcheux ſur les animaux qui habitent les pays froids. Moyen de ſauver un membre, & de prévenir la perte d'un fruit qui a été gelé. Un dégel trop conſidérable & trop prompt n'eſt guere moins nuiſible qu'une forte gelée qui ſuccede à une grande humidité. Quel eſt le mois de l'année auquel il gele le plus fortement dans les zones tempérées. En s'élevant au-deſſus de la ſurface du globe, on rencontre ſous l'équateur même un froid ſuffiſant pour glacer l'eau. Le froid n'augmente pas de même quand on pénetre dans l'intérieur de la terre; à 70 pieds de profondeur, la chaleur eſt aſſez conſidérable. *Ibid.* 541. *a.* A quelle profondeur pénetre la glace dans les grandes gelées. *Ibid. b.*

Gelée, voyez GEL, GLACE. Pourquoi l'évaporation eſt fort conſidérable dans un tems de gelée. III. 866. *b.* Eſpece de gelée qui ſe forme ſur les murailles & les panneaux de vitres en tems de dégel. IV. 753. *b.* Obſervations ſur la cauſe de la gelée. V. 682. *a.* Pourquoi certaines pierres ſont ſujettes à être fendues par la gelée. IX. 809. *a.*

GELÉE, (*Econom. ruſtiq.*) ſoins à prendre pour préſerver certaines plantes du gel du printems: les gelées d'hiver ſont ordinairement moins fâcheuſes. I. 586. *b.* Comment la gelée fait périr les arbres: circonſtances qui rendirent ſi funeſte le froid de 1709. *Ibid. a.* Mauvais effets de la gelée dans les taillis: comment M. de Buffon a tâché de les prévenir. II. 298 *a.* Moyen de rétablir dans les forêts les jeunes plants qui ont été gelés. 300. *a.* Obſervations ſur la gelée de l'hiver de 1709. VII. 316. *b.* Dommage qui arrive aux arbres par de fortes gelées. 543. *b.* Pourquoi certains arbres réſiſtent plus à la gelée que d'autres. *Suppl.* I. 523. *a.* Effets de

la gelée ſur les plantes. XII. 724. *b.* Sur le blé. *Suppl.* II. 641. *a.* Froids rigoureux qui ont gelé les vins. XVII. 292. *b.*

GELÉE BLANCHE, (*Phyſiq.*) cette gelée n'eſt qu'une roſée congelée. Deux eſpeces de roſée qui peuvent l'une & l'autre devenir gelées blanches, l'une qui tombe, l'autre qui s'éleve. Les particules d'eau ne ſe réuniſſent en gouttes ſenſibles que ſur la ſurface des corps. L'eau réduite en vapeurs, ne ſe gele point, tant qu'elle eſt dans cet état. Autre preuve qui montre que la roſée ne ſe gele point dans l'air. Comment ſe forme la gelée blanche. Arrangement que prennent les particules d'eau qui forment cette gelée. VII. 541. *b.* Cauſe de l'opacité & de la blancheur des gelées blanches. Pourquoi ces gelées ſe manifeſtent en automne & en hiver. Quels ſont les corps ſur leſquels on ne voit jamais de roſée, & ceux ſur leſquels elle eſt plus abondante. Deux manieres dont la gelée blanche ſe diſſipe lorſqu'elle a été fondue par les rayons du ſoleil. Comment les gelées blanches deviennent nuiſibles. La gelée blanche ne differe pas eſſentiellement du *givre. Ibid.* 542. *a.*

Gelée blanche, ſes rapports avec le givre. VII. 675. *b.*

GELÉE, (*Chym.*) moyen de perfectionner les vins par la gelée. XVII. 292. *b.* De la concentration du vinaigre par la gelée. 302. *a.*

GELÉE, (*Pharmac. Art de la cuiſine. Art du confitur.*) Gelées de ſubſtances animales. Gelées de végétaux. VII. 542. *a.* Gelées de pain. Maniere de faire les gelées de ſubſtances animales. Gelées d'os faite avec le *digeſteur* de Papin. Maniere de maſquer la couleur naturelle des gelées animales. Gelée qu'on nomme *blanc-manger*, nourriture avantageuſe dans les cas où il s'agit de tempérer l'âcreté des humeurs. Blanc-manger de corne de cerf. Maniere de faire la gelée de poiſſon: quelle eſt celle qu'on emploie en médecine. Les gelées animales ſont alkaleſcentes: en quels cas elles conviennent. Gelées compoſées dont on uſoit autrefois en médecine. Maniere de faire de la gelée de fruits. Propriétés de ces gelées. *Ibid. b.*

Gelée, eſpece de gelée nommée blanc-manger. II. 271. *b.* Gelées de confiſeur. III. 856. *a.* Gelée de corne de cerf. IV. 247. *a.* Gelée de viperes. *Ibid.* XVII. 322. *b.* Invention des gelées de viandes. IV. 538. *b.* Les diſſolutions de gelées ſont très-peu durables. XV. 775. *b.*

GELÉE D'AVOINE, (*Pharmac.*) préparation recommandée par pluſieurs médecins dans les maladies naiſſantes de conſomption. Maniere de la faire & d'en uſer. VII. 543. *a.*

Gelée de mer, voyez ORTIE. XI. 674. *b.*

GELIAS d'Agrigente. Bel uſage qu'il faiſoit de ſes richeſſes. *Suppl.* I. 224. *a.*

GELINE, droit de géline appellé hoſtize. VIII. 319. *a.*

GELINOTTE, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau. VII. 543. *a.* Qualité de ſa chair. Lieux que cet oiſeau fréquente. *Ibid. b.*

Gelinotte blanche. XII. 335. *b.*

GELIVURE, (*Agricult.*) dommage qui arrive aux arbres par de fortes gelées. L'énorme gelée de l'hiver de 1709 a produit dans les arbres des défauts ineffaçables: telles ſont les gelivures, ou fentes & gerçures conſidérables des arbres dans toute la direction de leurs fibres. Cauſes de ces défauts. On a trouvé de ces défectuoſités dans tous les terroirs & à toutes les expoſitions. Gelivure entrelardée. Il faut rebuter pour les ouvrages de conſéquence, tous les bois attaqués de gelivures. Circonſtances très-ſingulieres des gelées de l'hiver de 1709. VII. 543. *b.*

GELLERT, fabuliſte allemand. VI. 355. *a.*

GELLIWARE, (*Géogr.*) nom de l'un des deux paſtorats de la Laponie Lulée, ſoumiſe à la Suede. Mine de fer découverte dans ce lieu à l'occaſion de laquelle ſon établiſſement ſe fit en 1742. *Suppl.* III. 195. *a.*

GELON, (*Hiſt. anc.*) tyran de Syracuſe. Comment il uſurpa l'autorité ſouveraine. Hiſtoire de ſon gouvernement. *Suppl.* III. 195. *a.*

GELON. Son traité de paix avec les Carthaginois. XI. 770. *a.* XIII. 93. *b.* XVII. 242. *a.* Il délivre la ville d'Himere aſſiégée par Amilcar. *Suppl.* I. 363. *a.*

GELON II, fils d'Hieron, & de la même famille que le premier. Il ſe déclare pour les Carthaginois au mépris de l'exemple de ſon pere, qui s'étoit rendu célebre par ſon attachement pour les Romains. Sa mort prématurée. *Suppl.* III. 195. *b.*

GELONS, (*Géogr. anc.*) peuples d'Europe & d'Aſie. Quels étoient leurs pays. Boiſſon qui étoit en uſage chez les Gelons aſiatiques. Ils avoient la réputation d'être excellens archers. VII. 544. *a.*

GEMARE, (*Théolog.*) ſeconde partie du talmud de Babilone. En quoi conſiſtent les deux parties de ce talmud: ſur la premiere partie, *voyez* MISCHNA. La gemare ſe nomme auſſi ordinairement *talmud*, du nom commun de tout l'ouvrage. Deux gemares ou talmuds, celui de Jéruſalem & celui de Babilone. Tems auquel le premier a été écrit. VII. 543. *a.* Les Juifs font plus de cas de celui de Babilone: en quel tems il a été compoſé. Quoiqu'on comprenne ſous le nom de talmud la miſchna & les deux gemares, ce n'eſt proprement qu'à l'ouvrage d'Aſa & de Joſa qu'on donne ce nom. Haute eſtime que les Juifs ont pour ce dernier ouvrage. *Ibid. b.* — *Voyez* TALMUD.

Gemare, recueil des déciſions de la gemare. VII. 982. *a.*

GEMATRIE *ou* GAMETRIE, (*Théol.*) premiere eſpece de cabale artificielle des Juifs. Deux eſpeces de gématries. En quoi elles conſiſtent. Exemples des recherches que les docteurs Juifs ont faites en ſe ſervant de ces méthodes. VII. 544. *b.*

GEMEAUX, (*Aſtron.*) comment on connoît cette conſtellation dans le ciel. *Suppl.* II. 566. *b.* Etoile double à la tête précédente des gemeaux. 897. *b.* Etoile voiſine de cette conſtellation, appellée *propus*, *præpes* ou *tropus*. *Suppl.* IV. 540. *b.* Origine du ſigne des gemeaux. *Suppl.* III. 455. *a.*

GEMISSEMENT, ſoupir, ſanglot, cri plaintif: en quoi conſiſtent ces mouvemens de douleur. XV. 411. *a*, *b.*

GEMMA, (*Lang. latin.*) étymologie de ce mot. XVI. 702. *a.*

GEMME, *ſcl*, I. 98. *b.* XIV. 915. *b.* Formation des mines de ſel gemme. X. 360. *b.*

GEMONIES, (*Hiſt. Rom.*) fourches patibulaires chez les Romains. Recherches ſur l'origine de ce mot. Différentes idées que les auteurs nous donnent des gémonies. Leur ſituation dans Rome. Ce fut Camille qui deſtina ce lieu à expoſer les corps des criminels à la vue du peuple. VII. 545. *a.*

Gemonies, obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 195. *b.*

GEMUND, (*Géogr.*) détails ſur trois villes d'Allemagne ainſi nommées. Obſervations ſur le mot *mund* qui ſert de terminaiſon à pluſieurs noms de ville dérivés de l'allemand. VII. 545. *a.*

GENCIVE, (*Anatom.*) maladies chirurgicales des gencives. Etat des gencives dans les perſonnes ſaines. Différentes maladies auxquelles elles ſont ſujettes. Remedes contre le vice des gencives provenant de la mauvaiſe diſpoſition du ſang; contre la tenſion inflammatoire des gencives; contre leur molleſſe, blancheur, diſpoſition à l'exubérance; lorſqu'elles ſont engorgées de ſang à un certain point; dans le gonflement ſcorbutique ſans ulcération, contre l'ulcération putride, gangréneuſe, *&c.* VII. 545. *b.* Remede d'Aquapendente pour les gencives tuméfiées, livides & pourries. Des épulides ou excroiſſances charnues. Moyen de les guérir. Groſſeur exceſſive dont les épulies ſont ſuſceptibles. La carie de l'os eſt preſque toujours la cauſe ou l'effet des épulies. Exemple d'un épulis prodigieux cauſé par la fracture de la mâchoire inférieure. Détails ſur l'extirpation qui en fut faite. L'amputation des épulis peut être accompagnée d'une hémorrhagie conſidérable. Exemple ſingulier que l'auteur en donne. Excroiſſance fongueuſe au palais qui rendoit du ſang en abondance: cure de cette excroiſſance par Scultet. *Ibid.* 546. *a.* Traitement de l'épulis accompagné de carie. La carie des dents produit ſouvent des maladies du ſinus maxillaire. Exemple. L'extraction des dents devient néceſſaire par le traitement des maladies du ſinus: exemple. Il peut reſter à la ſuite de l'extraction d'une dent, par l'alvéole de laquelle on a pénétré dans le ſinus, un écoulement de ſéroſité muqueuſe, fournie par les tuyaux excréteurs de la membrane qui tapiſſe le ſinus: exemple. Accident arrivé à une dame à l'occaſion de l'extraction d'une dent dont la racine caſſée étoit reſtée dans l'alvéole. *Ibid. b.* Exemple d'un trou formé depuis la baſe d'une des dents molaires juſques dans l'intérieur du nez. Moyen dont on ſe ſervit pour fermer l'ouverture de l'os qui ne put ſe conſolider. Scultet a tenté avec ſuccès l'application du cautere actuel pour obtenir une cure abſolument radicale dans un cas de cette nature. Opération qu'on doit faire quand la maladie du ſinus manifeſtée par les ſignes propres, n'eſt point accompagnée de dent cariée. *Ibid.* 547. *a.*

Gencives, moyen de les nettoyer. IV. 848. *a.* Des excroiſſances qui ſe forment ſur les gencives. V. 840. *a.* Maladie des gencives nommée parulie. XII. 108. *b.* Tumeur aux gencives, ſcleroſarcome. XIV. 800. *a.* Maniere de déterger les gencives des ſcorbutiques. 303. *b.* Des topiques pour les maladies des gencives. XVI. 419. *a.*

GENDARME, (*Hiſt. mod. & Art milit.*) armure ancienne du gendarme & de ſon cheval. VII. 547. *a.* De tous tems les hommes d'armes ont été regardés comme la plus noble partie de la milice françoiſe. Le poids des armes de ce cavalier ne lui permettoit pas de pourſuivre l'ennemi: on y ſuppléoit par la cavalerie légere. Etat actuel du corps de la gendarmerie de France. Les compagnies de ce corps ſont de deux ſortes; les unes compoſent la maiſon du roi, les autres retiennent le nom de gendarmerie ou de compagnie d'ordonnance. Ce qu'on entend par gendarme & gendarme de la garde. La compagnie des gendarmes de la garde avoit autrefois le premier rang dans la maiſon du roi. Les gardes du corps obtinrent enſuite ce privilege vers l'an 1665. Ce fut Louis XIII qui mit la compagnie des gendarmes dans le corps

de troupes deſtiné à ſa garde. Etat de cette compagnie. Ses officiers : privileges de quelques-uns. *Ibid. b.* Service des gendarmes de la garde chez le roi. Rang de cette compagnie. Etendards de ſes brigades. Uniforme des gendarmes de la garde. Grade dont ils jouiſſent. Etat des compagnies d'ordonnance auxquelles on donne le nom particulier de gendarmerie. Comment ſont armés & habillés les gendarmes & les chevaux-légers. Rang des principaux officiers des gendarmes. Tous ces emplois ſe vendent. *Ibid.* 548. *a.* Compagnie des gendarmes écoſſois. Eſcadrons que la gendarmerie forme à la guerre. Toutes les compagnies de la maiſon du roi & de la gendarmerie ſont ſubordonnées au commandant de la cavalerie ; mais elles ſont corps entr'elles. La gendarmerie a la droite ſur tous les régimens de cavalerie de l'armée. Occaſions dans leſquelles ce corps s'eſt ſignalé. *Ibid. b.*

Gendarme, ſolde des gendarmes lors de l'établiſſement des compagnies d'ordonnance. XV. 311. *b.* Figure repréſentant un gendarme, vol. I des planch. Armurier.

GENDARMERIE. Brigadier de gendarmerie. II. 419. *b.* La gendarmerie faiſoit autrefois la force de la milice françoiſe. 781. *a.* Capitaine des compagnies de gendarmerie. III. 739. *a.*

GENDRE, (*Louis le*) hiſtorien. XIV. 395. *a.*

GENDRE, (*Nicolas le*) ſculpteur. XIV. 830. *b.*

GÉNÉALOGIE, (*Hiſt.*) étymologie de ce mot. Ce qu'on entend par *faire ſes preuves*, quand on entre dans des ordres nobles ou militaires. Importance de l'étude des généalogies pour l'hiſtoire. Abſurdité de certains hiſtoriens, qui font remonter juſqu'aux tems héroïques l'origine des maiſons en faveur deſquelles ils écrivent. Si l'on avoit la généalogie vraie de chaque famille, il eſt certain qu'aucun homme ne ſeroit eſtimé, ni mépriſé à cauſe de ſa naiſſance. VII. 548. *b.* Réflexions de l'auteur ſur ce ſujet. Quand les familles modernes remontant juſqu'aux croiſades, prennent pour tige un homme déjà illuſtre, leur généalogie peut être regardée comme reſpectable. *Ibid.* 549. *a.*

Généalogie, différens cas dans leſquels on doit faire preuve de nobleſſe par ſa généalogie. Formalités requiſes lorſqu'on fait une généalogie pour en aſſurer l'authenticité. Maniere de faire une généalogie entiere d'une maiſon ou famille noble. En quel tems les généalogies ont commencé à être en uſage. Comment on faiſoit auparavant ſes preuves de nobleſſe. Maniere dont on procede à cet égard dans l'ordre de Malthe. Etymologie du mot *généalogie*. *Suppl.* III. 196. *a.*

Généalogie, en matiere de généalogie l'hiſtoire & les titres ſe prêtent un ſecours mutuel. IV. 1019. *a.* Des généalogies romaines. VI. 391. *b.* Les Arabes attentifs à conſerver leurs généalogies. *Suppl.* I. 502. *b.* Arbre généalogique. *Suppl.* I. 527. *a.* vol. II. des planch. Blaſon, pl. 21. — *Voyez* MAISON & GÉNÉALOGIQUE.

GÉNÉALOGIQUE, *arbre*, (*Art héraldiq.*) ſignification du mot *ſtemma*. Réflexion philoſophique ſur les arbres généalogiques. Table généalogique. VII. 549. *a.* *Voyez* GÉNÉALOGIE.

GÉNÉALOGISTE. (*Art héraldiq.*) La ſcience des généalogies toute moderne en France, a été faite par M. d'Hozier. Précis de ſa vie littéraire & de ſes ouvrages. Titres & avantages dont jouirent ſes fils. Ouvrages de Charles d'Hozier. Parmi les généalogiſtes les plus accrédités, l'on peut mettre au premier rang M. de Clérambault. *Ibid. b.*

GÉNEBRARD, (*Gilbert*) religieux de Clugny. XIV. 296. *a.*

GÉNÉRAL *d'armée*. (*Hiſt. anc.*) Quels étoient les généraux chez les Grecs, & à Rome ſous la république. Général de la cavalerie nommé par le dictateur. Où ſe plaçoit le général de l'armée romaine dans les campemens & les marches. Quelquefois avant que de combattre il haranguoit ſes troupes. Il avoit le droit de porter à l'armée le *paludamentum*, ou la cotte d'armes teinte en pourpre. Il avoit ſeul le pouvoir de dévouer un de ſes ſoldats : quelquefois il ſe dévouoit lui-même. VII. 550. *a.* Lettres ornées de laurier qu'il envoyoit au ſénat après quelque victoire. Le décret du ſénat étoit ſouvent une aſſurance du triomphe pour le vainqueur. Dans la ſuite, les généraux s'arrogerent le triomphe, ſans daigner le demander au ſénat, & devinrent l'unique objet de l'attachement des ſoldats. Quand les empereurs eurent ſuccédé à la république, ils garderent pour eux les triomphes. Alors les généraux craignant d'entreprendre de trop grandes choſes n'en firent jamais que de petites. *Ibid. b.*

Général d'armée. Nom que les Athéniens donnoient à leurs généraux. XV. 541. *a*, *b*. Logement du général romain dans le camp. IX. 635. *a*. *Suppl.* IV. 674. *a*. Son poſte dans l'ordre de bataille. *Suppl.* IV. 175. *a*. 671. *b*. Habit militaire des généraux romains. XI. 803. *b*. Les généraux ne pouvoient entrer dans Rome tant que duroit leur commiſſion. XVI. 66. *b*. Honneurs rendus aux généraux vainqueurs. *Suppl.* IV. 675. *a*. Dévouement d'un général romain. IV. 921. *b*. 922. *a*, *b*. *Voyez* OFFICIERS GÉNÉRAUX.

GÉNÉRAL. (*Art milit. Hiſt. mod.*) En France, le général eſt ordinairement maréchal de France. Ce qu'on entend par officiers généraux. Qualités qu'exige l'emploi de général ſelon M. le maréchal de Saxe. VII. 550. *b.* & ſuiv. Différentes parties qu'il eſt appellé à remplir. Objets qui doivent l'occuper un jour de bataille. Détails dont il doit s'abſtenir, pour être mieux en état de voir le tout, & de pourvoir à tout. L'art militaire renferme deux parties ; l'une méthodique, & l'autre ſublime. Pour adminiſtrer celle-ci, on ne doit point choiſir des hommes ordinaires. L'on doit, une fois pour toutes, établir une maniere de combattre que les troupes doivent ſavoir, ainſi que les généraux qui les menent : *Ibid.* 555. *a.* & le général ne doit pas y donner toute ſon attention, comme la plupart le font. Quels ſont les objets qui la méritent particuliérement. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

Général, ſon équipage & ſon eſcorte. V. 882. *a.* 922. *b.* *Des connoiſſances qu'il doit acquérir.* Divers objets de la ſcience des généraux. VII. 988. *a.* Lecture qui leur eſt la plus néceſſaire. XIV. 440. *b.* Combien il importe à un général d'être inſtruit dans la tactique. XV. 824. *a.* Diverſes maximes concernant les qualités qu'il doit avoir & les directions qu'il doit ſuivre dans la conduite d'une guerre, *voyez* CAMPAGNE, *Suppl. Devoirs des généraux.* Ils doivent donner aux troupes l'exemple de toutes les fatigues militaires : lieu qu'ils devroient occuper dans le camp. XIII. 686. *a*, *b*. Humanité qui doit les porter à ménager la vie de leurs ſoldats. XVII. 243. *b.* Sageſſe qu'on exige dans le général des troupes qu'un prince envoie au ſecours d'un autre. VII. 992. *a.* *De l'habileté des généraux.* Les grandes armées ſont la reſſource des mauvais guerriers : de l'habileté du général en diverſes circonſtances. II. 134. *a.* Ce que doit faire un général après la victoire. *Ibid. b.* XVII. 245. *a.* Talent du général à bien juger des avantages & inconvéniens d'un poſte. IV. 345. *a*, *b*. L'habileté des généraux & la bonté des troupes ſervent plus à la guerre que le grand nombre. VII. 986. *a*, *b*. X. 863. *b*. Eloge d'un général habile dans les ruſes militaires. XIV. 440. *b*. Un général profond peut aiſément prévenir les deſſeins de ſon adverſaire : les grands capitaines ont tous été remplis d'une ſorte d'eſprit prophétique. XV. 694. *b*. Ce n'eſt pas le gain d'une bataille qui fait la réputation d'un général. XVII. 243. *b*. Différentes cauſes qui lui aſſurent la victoire. 244. *a*. Rien de plus brillant que la carriere d'un général qui fait ſervir ſa ſcience & ſon zele au ſervice du prince & de la patrie. VII. 985. *a*. Manie ſinguliere par laquelle tout le monde veut s'ingérer à juger de la conduite d'un général. 992. *a*, *b*. *Des généraux malheureux.* Il en eſt peu qui ne faſſent des fautes plus ou moins importantes. XVII. 244. *a*. Réflexions de M. de Voltaire ſur la coutume de juger & de flétrir les généraux malheureux. X. 164. *b*.

GÉNÉRAL *des dragons*. (*Art milit.*) On donne ſouvent ce titre au colonel général de ce corps. Le corps des dragons a un autre chef, c'eſt le meſtre de camp général. Lorſque les dragons ſont mêlés dans les brigades de cavalerie, ils doivent obéir à celui qui commande. Ordre qu'obſervent entr'eux les officiers de dragons & ceux de cavalerie. Ce qui ſe trouve dans cet article, doit ſervir de ſupplément & de rectification au mot *dragons*. VII. 555. *b*.

GÉNÉRAL *de la cavalerie*, (*Hiſt. rom.*) celui qui créoit le dictateur. IV. 956. *b*. VII. 350. *a*.

GÉNÉRAL *de la cavalerie*, (*Art milit.*) quel eſt cet officier. Trois autres chefs de la cavalerie. VII. 555. *b*.

GÉNÉRAL *des galeres*, (*Marine*) ſuppreſſion du général des galeres, depuis que ce corps a été réuni à celui de la marine. VII. 555. *b*.

GÉNÉRAL, (*Hiſt. eccl.*) chef d'un ordre. Origine des généraux des ordres, ſelon le P. Thomaſſin. VII. 556. *a*.

GÉNÉRAL, *adj.* (*Juriſpr.*) conſtitution générale. IV. 62. *b*. Contrôle général. 150. *b*. Coutume générale. 416. *b*. Hypotheque générale. VIII. 416. *b*. Loi générale. IX. 661. *b*. Avocat général. XII. 19. *a*. Procureur général. 22. *a*. Sergens généraux. XV. 90. *b*.

GÉNÉRALE, (*Art milit.*) ce qu'on entend par *faire battre la générale*. VII. 556. *a*.

GÉNÉRALISSIME, (*Hiſt. anc.*) les Grecs l'appelloient *archiſtrategos*. Chez les Romains c'étoit le dictateur. En quels cas le titre de généraliſſime eſt en uſage parmi les modernes. VII. 556. *a*.

GÉNÉRALITÉ. (*Politiq.*) Origine & but de la diviſion des provinces en généralités. Recettes qu'avoient les rois ſous les deux premieres races. Bien avant, ſous la troiſieme, il n'y avoit que le grand tréſorier qui eût l'adminiſtration du domaine. Ce fut à l'occaſion des guerres pour la religion, que Louis le jeune le premier obtint la vingtieme partie du revenu de ſes ſujets pour quatre ans. Impoſitions que continuerent ſes ſucceſſeurs. VII. 556. *a*. Ce ne fut que ſous le roi Jean, que les aides & gabelles prirent une forme, qui ne fut rendue ſtable que par Charles VII. Epoque du parfait établiſſement des généraux des finances. Etabliſſement du fouage, outre les aides, ſous Charles V, à qui fut don-

née la commiſſion de lever ces deniers. Premiere diviſion de la France en quatre généralités. Diſtinction établie dans le tems de Charles VI, entre les généraux des finances, & les généraux de la juſtice. *Ibid. b.* Ces offices érigés en cour ſouveraine, ſous le nom de *cour des aides* par François I. Seize recettes générales établies par le même prince. Dix-ſeptieme généralité créée par Henri II. Changement dans les offices. Charles IX réduiſit les dix-ſept recettes générales au nombre de ſept, mais la réduction n'eut pas d'effet. Henri III établit des bureaux des finances dans chaque généralité. Divers changemens arrivés par rapport à ces objets ſous Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, *Ibid.* 557. *a.* & Louis XV. Il y a actuellement en France vingt-cinq généralités. Dans chaque généralité il y a pluſieurs élections, & celles-ci contiennent chacune pluſieurs paroiſſes. Sous Louis XIII on commença à envoyer dans les généralités du royaume des maîtres des requêtes en qualité d'intendans de juſtice, police & finances. Nombre des intendans départis dans la France. Il y a auſſi dans chaque généralité deux receveurs généraux des finances. La diviſion du royaume en généralités, comprend tout ce qui eſt ſoumis en Europe à la puiſſance du roi. Quels ſont les lieux où le roi ne leve aucune impoſition. Quel eſt la cauſe de la diſproportion qui ſe trouve entre les généralités du royaume. *Ibid. b.* Diverſes irrégularités dans cette diſtribution. Réforme qu'on devroit y apporter. Auteurs & ouvrages à conſulter. *Ibid.* 558. *a.*

Généralités. Diviſion du royaume de France par généralités. V. 467. *a*, *b.* VIII. 807. *b.* Intendans des généralités. *Ibid.*

GÉNÉRATION, (*Géomét.*) formation qu'on imagine d'une ligne, d'un plan, d'un ſolide, par le mouvement d'un point, d'une ligne ou d'une ſurface. VII. 558. *a.*

Génération. Ligne directrice dans la génération d'une figure plane ou d'un ſolide. IV. 1029. *b.* Réflexions ſur la génération des lignes, des ſurfaces & des ſolides. XV. 688. *b.*

GÉNÉRATION. (*Phyſiq.*) Différence entre génération & création; VII. 558. *a.* entre altération & génération. Oppoſition entre génération & corruption. La génération des corps eſt un myſtere dont la nature s'eſt réſervé le ſecret. Queſtions qu'il faudroit pouvoir réſoudre pour ſavoir comment les corps s'engendrent; 1°. ſi les parties d'un corps quelconque, ſont différentes des parties d'un autre corps de genre ou de regne différent; 2°. il faudroit ſavoir comment un grain de blé par exemple attire & diſpoſe d'une maniere propre à former l'épi, les parties de blé qui ſont dans la terre, ou les parties de terre & d'autres ſubſtances. *Ibid. b.*

GÉNÉRATION. (*Hiſt. nat.*) Livre d'Ariſtote ſur la génération des êtres. I. 657. *b.* De l'opinion des anciens ſur la génération de quelques inſectes par corruption. IV. 278. *a.* Parties ou organes de la génération des inſectes. VIII. 782. *a.* Variétés dans la maniere dont ils ſe reproduiſent. 784. *a.* De la génération des plantes. VII. 560. *a.* XII. 714. *a*, *b.*

GÉNÉRATION, (*Théolog.*) idée que l'écriture attache à ce mot, lorſqu'elle nous apprend que le pere produit ſon verbe de toute éternité par voie de génération. Les anciens peres grecs appelloient cette génération προβολην. Cette expreſſion fut d'abord rejettée, à cauſe de l'abus qu'en faiſoient les Valentiniens : mais enſuite elle reprit faveur. VII. 558. *b.* Définition que les ſcholaſtiques donnent de le génération. Cette définition expliquée par M. Wuitaſſe. Les ſcholaſtiques prétendent que la proceſſion du verbe doit ſeule être appellée *génération* & non *proceſſion*. D'où vient, ſelon eux, la différence qui ſe trouve entre cette génération & la proceſſion du ſaint Eſprit. Les anciens peres n'ont point pouſſé ſi loin que les théologiens leurs recherches ſur ces matieres myſtérieuſes. Aveu que ſaint Auguſtin fait de ſon ignorance ſur ce ſujet. *Ibid.* 559. *a.*

Génération, Synonyme de généalogie dans le ſtyle de l'écriture. VII. 559. *a.*

Génération, ſynonyme de *peuple*, *race*, *nation*. VII. 559. *a.*

Génération. Les facultés corporelles & animales ſe perfectionnent juſqu'à un certain terme, de génération en génération. III. 535. *a. Voyez* RACE.

Génération, ſe dit de l'âge ou de la vie ordinaire d'un homme. Hérodote met trois générations pour cent ans. VII. 559. *a.*

GÉNÉRATION. (*Phyſiol.*) C'eſt par le moyen de la génération que ſe forme la chaîne d'exiſtences ſucceſſives d'individus. C'eſt par la diſpoſition même des parties en quoi conſiſte l'organiſation des êtres engendrés, que celle-ci eſt bornée dans ſa durée : & c'eſt cette conſidération qui a fait dire à un ancien, que *vivere eſt continuò rigeſcere*. Cauſes de la mort. Circulation de la matiere, qui d'organiſée redevient brute & informe, juſqu'à ce que ces mêmes matériaux ſervent de nouveau à la conſtruction d'un corps vivifié. VII. 559. *b.* Ce n'eſt pas dans la maniere dont exiſte chaque individu qu'eſt la plus grande merveille ; c'eſt dans la ſucceſſion & la durée des eſpeces, que la nature paroît tout-à-fait inconcevable. C'eſt un myſtere dont on a ſi peu réuſſi à ſonder la profondeur, que toutes nos tentatives n'ont ſervi qu'à nous convaincre de leur inutilité. Les animaux ont en général deux ſortes d'organiſation deſtinées à l'ouvrage de la reproduction. Acte par lequel s'opere la reproduction des animaux. Comment s'opere celle des végétaux. Il y a des animaux qui ſe reproduiſent comme les plantes & de la même maniere. *Ibid.* 560. *a.* La génération de l'homme étant celle qui nous intéreſſe le plus, fera le principal objet des recherches dont on va rendre compte. Quel eſt l'âge auquel l'homme commence à être propre à ſe reproduire. Signes par leſquels s'annonce le développement des parties deſtinées à la génération, dans les deux ſexes. *Ibid. b.* Cet appétit qui porte les individus des deux ſexes, à concourir à l'acte prolifique eſt attaché à une ſorte d'érétiſme des fibres nerveuſes des organes de la génération. Cauſe de cet érétiſme. La durée du ſentiment qui naît de-là, produit une ſorte d'agitation, d'inquiétude, qui porte l'animal à en chercher le remede, dans ce qui peut tirer de cette intenſité même, des efforts propres à en détruire la cauſe. Conditions requiſes dans l'homme pour qu'il ſoit habile à la fonction appellée *coït* ou *copulation*. *Ibid.* 561. *a.* En quoi conſiſtent les diſpoſitions de la part de la femme. Érétiſme excité au moment du coït dans toutes les parties de l'organe de la génération de la femme ; d'où ſuit une effuſion d'humeur qui ſe fait comme celle de la ſemence dans l'homme. Démocrite a comparé les phénomenes qui accompagnent le coït, à ceux que l'on obſerve dans de légeres attaques d'épilepſie, *voyez* ORGASME. En quoi conſiſte le grand myſtere de la génération, qui a excité dans tous les tems la curioſité des phyſiciens. *Ibid. b.* En quoi conſiſte, ſelon Platon, l'eſſence de toute génération. Réflexions ſur ces idées platoniciennes, grandes au premier coup d'œil; mais qui dans l'application ne conduiſent qu'à des conſéquences fauſſes & puériles. *Ibid.* 562. *a. Voyez* PLATONISME. Les autres anciens philoſophes, tels qu'Epicure, au lieu de ſe perdre comme Platon, dans la région des hypotheſes, s'appuient ſur des obſervations, & parlent un langage plus intelligible. Premier ſyſtême phyſique, *ſur la génération*, qui eſt reproduit de nos jours ſous différentes combinaiſons. Lucrece l'a décrit auſſi clairement qu'aucun philoſophe de l'antiquité. Expoſition de ſon hypotheſe. D'où naît, ſelon cette hypotheſe, la reſſemblance d'un enfant à ſon pere ou à ſa mere. Hippocrate paroît avoir adopté ce qu'il y a de plus eſſentiel dans le ſyſtême d'Epicure pour en former le ſien, avec quelques légeres différences, qui conſiſtent en ce qu'il fait de plus grandes recherches ſur les cauſes & ſur les effets. Cauſes de la formation des mâles & de la formation des femelles, ſelon ce philoſophe. Faits ſur leſquels il appuie cette hypotheſe. *Ibid. b.* Obſervations de l'auteur ſur ce ſujet. L'opinion de l'exiſtence des deux ſemences dans chaque ſexe, & même d'une ſeule ſemence prolifique dans la femme en particulier, rejettée. Comment ſe fait, ſelon Hippocrate, la formation du fœtus. Sentiment d'Ariſtote ſur la génération. Il penſe que le mâle fournit ſeul le principe prolifique, & que la femelle ne donne rien qu'on puiſſe regarder comme tel. Raiſons qu'Averroës, Avicenne & quelques autres ariſtotéliciens ont alléguées contre l'exiſtence de la liqueur prolifique de la part de la femme. *Ibid.* 563. *a.* Précis du ſyſtême ſur la génération, propoſé par Ariſtote & étendu par ſes ſectateurs. *Ibid. b.* Syſtême de Deſcartes. Découverte faite par les anatomiſtes de deux corps auprès de la matrice qu'on regarda comme de vrais ovaires. Auteurs qui ont le plus contribué à établir le nouveau ſyſtême ſur la génération, d'après la découverte des œufs. Tuyaux découverts par Fallope, qu'on a jugés propres à recevoir les œufs & à les tranſmettre dans la matrice. Origine & développement du ſyſtême qui admet l'exiſtence des œufs. *Ibid.* 564. *a.* Sentiment d'Harvey ſur l'origine de l'œuf, qu'il découvrit après la copulation du mâle & de la femelle. Expoſition de ſon hypotheſe ſur la génération. *Ibid. b.* Obſervations ſur cette hypotheſe. Défaut de la plupart de ſes expériences. *Ibid.* 565. *a.* Les obſervations de Malpighi ont contribué principalement à rectifier les idées d'Harvey, & à faire regarder les teſticules des femelles comme de vrais ovaires, & les œufs comme contenant les rudimens du fœtus. Moyens par lequel, en conſéquence de ce ſyſtême, on croit qu'ils ſont vivifiés. Ce ſyſtême auroit emporté le ſuffrage de tous les phyſiciens, ſi dans le tems où l'on s'en occupoit le plus, on n'eût pas fait la découverte de ces corpuſcules ſinguliers répandus dans la liqueur ſpermatique, & qu'on regarda comme de vrais embryons, auxquels il étoit réſervé de reproduire les différentes eſpeces d'animaux. *Ibid. b.* Obſervateurs à qui l'on dut la découverte de ces animalcules; forme, & nombre prodigieux de ces animaux, leur mouvement, altérations qu'ils ſubiſſent en différentes circonſtances. Hypotheſes bâties en conſéquence de cette découverte. *Ibid.* 566. *a.* Prétendues obſervations faites ſur les animalcules de la ſemence de l'homme, publiées dans les nouvelles de la république des lettres, année 1669, ſous le

le nom de *dalempatius*. L'auteur, M. de Plantade, a enſuite avoué que cette prétendue découverte eſt abſolument ſuppoſée. *Ibid. b.* Les deux dernieres opinions ſur la génération, celle des œufs, & celle des vers ſpermatiques, ont partagé preſque tous les phyſiciens depuis environ un ſiecle. Mais la premiere a été la plus reçue dans les écoles : c'eſt pourquoi l'auteur a cru devoir ici rapporter en détail les principales raiſons qui ont été employées pour défendre ce ſyſtême & combattre celui des animalcules. On objecte contre ce dernier, qu'il ne paroît pas vraiſemblable que l'auteur de la nature ait employé ces vers en ſi grande quantité, pour n'en faire développer qu'un ſeul. On oppoſe le défaut de proportion entre le volume des animalcules, & les animaux qui ſont ſuppoſés devoir en être produits. On obſerve qu'il ne ſe trouve point d'animalcules dans la ſemence de pluſieurs animaux : & enfin que perſonne ne les a retrouvés dans la ſemence, lorſqu'elle a été injectée dans la matrice. *Ibid.* 567. *a.* Il s'agit de ſavoir auſſi comment ces animalcules ſe reproduiſent eux-mêmes. Quelques obſervateurs ont nié que ces corpuſcules fuſſent véritablement organiſés. On en a obſervé dans l'infuſion de pluſieurs ſortes de plantes. Les partiſans des œufs alleguent pour fondement de leur opinion; 1°. l'obſervation faite de quelques œufs, qui ayant été fécondés, & n'ayant pu ſe détacher de l'ovaire, y avoient pris leur accroiſſement; 2°. une infinité d'exemples de conceptions ſuivies de groſſeſſes, dans leſquelles les fœtus étoient placés hors de la matrice; parce que leurs œufs n'avoient pas été reçus par les trompes de Fallope, pour être portés dans la matrice; *Ibid. b.* divers exemples de conceptions faites dans les trompes de Fallope, dans leſquelles les œufs fécondés ont pris leur accroiſſement, & les fœtus ont groſſi comme dans la matrice; 4°. propriétés des trompes qui prouvent qu'elles ſont deſtinées à recevoir les œufs, & à les tranſmettre; 5°. la qualité alkaleſcente haliteuſe qui eſt reconnue dans la partie ſubtile de la ſemence du mâle, la rend très-propre à pénétrer la ſubſtance de l'œuf & à le féconder. 6°. Conſidérations qui montrent que la ſemence peut être portée juſqu'à l'ovaire par le moyen de la matrice & des trompes en érection; *Ibid.* 568. *a.* comparaiſon entre ce qui ſe paſſe pour la génération des animaux vivipares & des animaux ovipares; 8°. expériences qui montrent que l'analogie entre ces deux ſortes d'animaux eſt complete; 9°. l'analogie conduit à adopter le ſentiment des œufs à l'égard de la génération, non-ſeulement par rapport aux animaux ovipares, mais encore par rapport aux plantes. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'eſt pas néceſſaire que la ſemence du mâle entre dans la matrice, pour parvenir aux ovaires, & pour rendre par cette voie la femelle féconde. *Ibid. b.* Quelles ſont les cauſes, ſelon M. Fizes, de tous les déſordres dont ſont tourmentées les femmes nouvellement enceintes. Comment l'œuf eſt fécondé, détaché de l'ovaire, reçu dans le canal de la trompe, porté dans la matrice, & devient adhérent à la matrice même, des vaiſſeaux de laquelle il tire enſuite les ſucs néceſſaires à ſon accroiſſement. Rapports entre les œufs des ovipares & des vivipares, & entre les générations de ces deux ſortes d'animaux. *Ibid.* 569. *a.* Difficultés dont le ſyſtême des œufs eſt ſuſceptible. Celles qui regardent l'exiſtence des œufs, ſe trouvent expoſées au mot *Ovaire*. Parmi les difficultés générales, on allegue la reſſemblance des enfans au pere ou à la mere, ou à tous deux en même tems. Réponſe à cette difficulté. Autre objection, le progrès à l'infini par rapport aux embryons contenus dans les œufs. C'eſt pour éviter ces écueils que l'auteur de *la Vénus phyſique* a propoſé de revenir au mêlange des deux ſemences; & pour rendre raiſon du réſultat de ce mêlange il a recours à l'attraction. *Ibid. b.* Précis de ſon ſyſtême. Obſervations qui le renverſent. *Ibid.* 570. *a.* Expoſé du ſyſtême de M. de Buffon. *Ibid. b.* Obſervations de l'auteur, qui montrent les défauts de cette hypotheſe. *Ibid.* 571. *b.* Objection contre l'exiſtence de la ſemence dans les femmes. Nouvelle hypotheſe expoſée dans un ouvrage intitulé : *Idée de l'homme phyſique & moral.* L'auteur de cette hypotheſe applique à l'œuvre de la génération les découvertes faites au ſujet de l'électricité. *Ibid.* 572. *a*, *b*. Objections contre ce ſyſtême. *Ibid.* 573. *a.* De tous les faits qu'on a pu recueillir ſur la génération, il n'a pu réſulter encore aſſez de connoiſſances, pour qu'on puiſſe ſeulement déterminer en quoi conſiſte l'acte qu'on appelle *la conception*. Idée vague qu'on en a donnée. Ce qu'on entend par *fécondation*. Problêmes qui ſont encore à réſoudre ſur la génération. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Génération. Les marques que quelques auteurs ont données pour reconnoître le moment de la conception ſont très-incertaines. On n'a pas de preuves bien sûres de la préſence de la liqueur fécondante dans l'*uterus*, même après la conception. Raiſons qu'on a de croire qu'elle y pénetre réellement. Diſpoſition de la trompe par rapport à l'ovaire dans la femelle qui a conçu. *Suppl.* III. 196. *b.* Véſicule remarquable dans l'ovaire de la femme qui n'a pas conçu. Etat de cette véſicule après la conception. Il eſt certain que le *fœtus*, ou du moins une partie du fœtus, a été vue dans l'ovaire, & qu'il s'y eſt nourri. Cauſe qui fait que, dans la conception, la trompe ſe redreſſe & embraſſe l'ovaire. Fœtus arrêté dans la trompe par une ligature. Cauſe de la rupture de la véſicule. Obſervations ſur le ſyſtême reçu à la fin du ſiecle paſſé, que les quadrupedes avoient, comme les oiſeaux, un véritable ovaire, dont les œufs enfermoient le nouvel animal, ſe détachoient de leur calice, étoient repompés par la trompe, & deſcendoient dans la matrice. *Ibid.* 197. *a.* Obſervations qui prouvent que les véſicules de l'ovaire des quadrupedes & de la femme, ne ſauroient être de véritables œufs qui ſe détachent de l'ovaire. Corps jaune qui ſe forme après la conception dans cette véſicule que la conception a rompue, & qui ſe remplit d'une chair grumée. Le nombre des corps jaunes eſt toujours égal à celui des embryons. *Ibid. b.* Réſumé de ce qui a été dit ſur les effets de la conception. La trompe ſe redreſſe; elle embraſſe l'ovaire; la véſicule la plus groſſe s'ouvre; elle répand ſa liqueur, & ſe remplit d'une chair fongueuſe. Nature de cette liqueur qui ſort de la véſicule, & devient un embryon, étant reçu par la trompe. *Ibid.* 198. *a.*

Génération, myſtere impénétrable. *Suppl.* I. 198. *b.* Syſtêmes ſur la génération, ceux des anciens philoſophes, *voyez* PHYSIOLOGIE. *Suppl.* celui des animaliſtes, I. 475. *a.* celui des oviſtes, raiſons ſur leſquelles ils l'appuient. VI. 444. *a.* XI. 405. *a*, *b.* 698. *a.* Branches d'oviſtes, diſtingués par les noms d'animoviſtes, I. 476. *a.* & de ſeminoviſtes. XIV. 945. *b.* Syſtême des ſéminiſtes, *Ibid.* celui de Charles-Frédéric Wolf. *Suppl.* I. 413. *b.* Des différentes manieres dont la génération s'opere dans les animaux & dans les végétaux. 437. *b.* Détails ſur la formation & l'origine du fœtus *Suppl.* III. 64. *a*, *b*, &c. Recherches d'Harvey ſur le myſtere de la génération par la diſſection des biches. II. 840. *b.* Les ſels volatils huileux regardés dans un tems comme excellens pour la génération. XIV. 939. *b.* Sur la génération, *voyez* EMBRYON, FŒTUS & ORGANISATION.

Génération, maladies concernant la, vices phyſiques dont les hommes & les femmes ſont ſuſceptibles relativement à la génération. Chacune de ces maladies eſt traitée dans ſon article particulier. VII. 574. *a.*

Génération, organes de la; deſcription de ceux de l'homme & de la femme. VIII. 272. *b.* 273. *a.* *Suppl.* II. 614. *b.* 615. *a*, *b*. Leurs vaiſſeaux, *voyez* HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE. Syſtême ingénieux de M. Daubenton ſur la différence de ces organes. VI. 468. *b.* Galien ne met d'autre différence entr'eux, que celle de la ſituation ou du développement. 469. *a.* Signes par leſquels s'annonce leur développement dans les deux ſexes. VII. 560. *b.* Rapport entre ces parties & la gorge. VIII. 258. *b.* Leur accroiſſement dans l'âge de puberté. 259. *a.* Jeux de la nature dans ces parties, *voyez* HERMAPHRODITE. Jeux de la nature ſur la privation de ces organes. VIII. 334. *b.* Pierres qui les repréſentent. 420. *b.*

GÉNÉRATION, *organes de la*, (*Maréchall.*) Dans le cheval. *Suppl.* III. 388. *a.* 399. *a.*

GÉNÉRATION, *dieux qui préſidoient à la*, (*Mythol.*) VII. 581. *a.*

GÉNÉRATRICE, *faculté :* ſa durée dans l'homme. VIII. 259. *b.*

GÉNÉRAUX *des aides.* IV. 358. *a.* 359. *a.* *Voyez* auſſi GÉNÉRALITÉS.

Généraux des monnoies. X. 656. *b.* &c. Généraux provinciaux des monnoies. 659. *b.* 660. *a*, *b.*

GÉNÉREUX, *généroſité*, (*Morale*) Définition de la généroſité. L'ame généreuſe s'éleve au-deſſus des intentions que la nature ſembloit avoir en la formant. On peut donc regarder la généroſité comme le plus ſublime de tous les ſentimens, & peut-être comme le germe de toutes les vertus. Différences entre la grandeur d'ame, la bienfaiſance, l'humanité & la généroſité. Celle-ci eſt la vertu des héros; c'eſt celle dont la pratique ſatisfait le plus l'amour-propre. En quoi conſiſte l'art d'être généreux. La libéralité n'eſt autre choſe que la généroſité reſtreinte à un objet pécuniaire. Economie ſage qui devroit toujours régler les hommes dans la diſpenſation de leurs bienfaits. VII. 574. *a.* *Voyez* GÉNÉROSITÉ.

GÉNÉRIQUE, (*Gramm.*) noms *génériques* ou *appellatifs*. Obſervations ſur ces deux dénominations, & ſur la circonſpection qu'on doit avoir à ſubſtituer une nouvelle dénomination à une ancienne. Les noms ſe diviſent communément en appellatifs & en propres. On ſoudiviſe les premiers en noms génériques & en noms ſpécifiques. M. l'abbé Girard partage les noms en deux claſſes; l'une des génériques, l'autre des individuels. Enſuite il ſoudiviſe les génériques, en appellatifs, abſtractifs & actionnels. Obſervations ſur ces diviſions. VII. 574. *b.* Si l'on avoit appellé *communs* les noms auxquels on a donné la dénomination d'*appellatifs*, on auroit peut-être rendu plus ſenſible leur nature intrinſeque & leur oppoſition aux noms *propres*. Cependant l'auteur croit devoir s'en tenir

aux dénominations ordinaires. Sur cette génération d'idées qui ſert de fondement à la diviſion des mots, voyez *Appellatif* & *Article*. Obſervations qui ſont une ſorte de ſupplément à ces articles. On peut remonter de l'individu au genre ſuprême, ou deſcendre du genre ſuprême à l'individu, en paſſant par tous les degrés différentiels intermédiaires. La gradation aſcendante eſt une véritable décompoſition d'idées. La gradation deſcendante eſt une véritable compoſition d'idées. Utilité de ces deux méthodes analytique & ſynthétique, pour donner aux jeunes gens l'eſprit d'ordre, de préciſion & d'obſervation. *Ibid.* 575. *a.* Projet d'un dictionnaire philoſophique, où les mots ſeroient rangés par ordre de matieres, les matieres diviſées par genres, & chaque genre ſuivi de ſes eſpeces. Les noms qui expriment les idées ont une ſignification plus ou moins déterminée, ſelon qu'ils s'éloignent plus ou moins du genre ſuprême. Des moyens dont on ſe ſert pour reſtreindre la ſignification d'un nom appellatif ou générique. *Ibid. b.*

GÉNÉROSITÉ, éloge de cette vertu. II. 329. *a.* Généroſité diſcrette. VIII. 684. *a.* La généroſité plus eſtimable que la libéralité. IX. 461. *a.* Maniere dont Arcéſilas la pratiquoit. XII. 662. *a.* Cette vertu recommandée par Jeſus-Chriſt. XVII. 545. *a*, *b.* 546. *a*, *b. &c.* Divers exemples de généroſité des femmes Etruſques, *Suppl.* II. 905. *b.* d'un ſauvage Huron, 166. *b.* d'un bailli de Condé-ſur-Iton, 537. *b.* d'un archevêque de Rouen, *Suppl.* III. 167. *a.* d'un curé du pays de Caux, 225. *b.* de M. de Scudéri, *Suppl.* II. 417. *b. Suppl.* III. 311. *b.* de François de Gouffier, 676. *b.* 677. *a.* de M. de la Luzerne, 703. *a.* de François de Leſdiguieres. 733. *a.* *Voyez* GÉNÉREUX.

GÉNÉROSITÉ, (*l'ordre de la*) Son inſtitution. *Suppl.* III. 198. *a.* Croix de cet ordre. Voyez vol. II. des pl. Blaſon, pl. 24.

GÊNES, *l'état de*, (*Géogr. Hiſt.*) De tous les états de l'Europe, il n'y en a peut-être pas qui ait éprouvé autant de révolutions que celui de Gênes. Connu dans l'hiſtoire plus de deux ſiecles avant J. C. il a été ſucceſſivement expoſé aux entrepriſes des Romains, des Goths & des Lombards. Affaires des Génois avec les Sarraſins. Progrès de la république de Gênes. Elle parvint à concilier l'opulence du commerce avec la ſupériorité des armes. Ses victoires ſur Piſe & Veniſe dans le treizieme ſiecle. Malheureuſement les eſprits échauffés d'abord par l'amour de la patrie, ne le furent dans la ſuite que par la jalouſie & l'ambition. Services qu'André Doria rendit à ſa patrie. Diverſes poſſeſſions de la république dans ſes tems floriſſans. VII. 576. *a.* En quoi conſiſte ſon principal commerce. Etat de ſa navigation. Comparaiſon du commerce de Gênes à celui de Veniſe. *Ibid. b.*

GÊNES, (*Géogr.*) Deſcription de la ville de Gênes. Sa ſituation. VII. 576. *b.*

Gênes. Du doge de cette république. V. 11. *a.* Ancienne rivalité entre Gênes & Veniſe. XI. 55. *b.* Nobleſſe d'aggrégation dans l'état de Gênes. 171. *b.* Liberté dont les marchands jouiſſent dans le port de Gênes. XIII. 131. *a.* 152. *a.* Vaſe d'émeraude conſervé dans l'égliſe cathédrale de cette ville. XIV. 523. *a.* Armes de Gênes, vol. II. des planch. Blaſon, pl. 16. Couronne de cette république. *Suppl.* II. 642. *b.* *Voyez* GÉNOIS.

GÉNÉSARETH, (*Mer de*) X. 369. *a.*

GÉNESE, (*Théolog.*) Tems auquel Moïſe l'écrivit. Ce livre comprend l'hiſtoire de 2369 ans. Il eſt défendu chez les Juifs de lire les premiers chapitres de la géneſe & du livre d'Ezéchiel avant l'âge de trente ans. VII. 576. *b.*

Géneſe. Du cahos dont il eſt parlé au commencement de ce livre. III. 158. *a.* De la création qui y eſt décrite. *Ibid. b.* 159. *a*, *b.* IV. 439. *a*, *b. &c.* Obſervations ſur ch. I. ℣. 2. I. 25. *b.* Paraphraſe de ces paroles du ch. I. *Dieu vit que cela étoit bon.* II. 318. *b.* Obſervations ſur ch. II. ℣. 17. VI. 763. *b.* Sur le troiſieme chapitre qui contient l'hiſtoire de la chûte d'Adam & d'Eve. VIII. 90. *a*, *b.* Sur ch. VI. ℣. 2. III. 423. *b.* Sur ch. XLIV. ℣. 5. IV. 346. *b.* Sur ch. XLVIII. ℣. 5. I. 142. *b.* Sur ch. XLIX. ℣. 26. XI. 65. *b.* Recherches ſur la chronologie de la géneſe, & ſur les différences qui ſe trouvent à cet égard dans les textes ſacrés. III. 392. *b.* — 399. *b.*

GÉNESTROLLE, (*Botan.*) Ses divers noms en botanique. Deſcription de cette plante. Elle croît ſans culture. Uſage qu'en tirent les teinturiers. Ce qu'on doit obſerver pour pouvoir la garder. VII. 576. *b.*

GENÊT, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 577. *a.*

GENÊT, (*Botan.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. *Suppl.* III. 198. *a.* Enumération de dix eſpeces. Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid. b.*

Genêt commun. Sa deſcription. Lieux où croît cette plante. Laque jaune qu'on tire de ſes fleurs. 577. *a.*

Genêt d'Eſpagne. Deſcription de cet arbriſſeau. Lieux où il croît. En quoi il ſe diſtingue du genêt commun. Maniere de le multiplier & de le cultiver. VII. 577. *a.* Obſervations ſur la beauté de ſa fleur & ſes propriétés en médecine. Places où il doit être planté dans les jardins. Il ne faut pas le garder plus de trois ans dans les pépinieres. *Ibid. b.*

GENÊT, (*Mat. médic.*) Uſage de l'infuſion ou de la leſſive des cendres de genêt dans la leucophlegmatie & l'hydropiſie. Propriété de la plante inaltérée & de ſa ſemence. Propriété de la fleur de genêt. VII. 577. *b.*

GENÊT, (*Chym.*) Pluſieurs auteurs ont cru qu'on pouvoit en tirer de l'étain. VI. 8. *b.*

GENÊT-CYTISE, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 577. *b.*

GENÊT-ÉPINEUX, (*Botan. & Agric.*) Deſcription de cet arbriſſeau. Lieux où croiſſent le grand & le petit genêt. Leur beauté dans les jardins. Leur culture. Maniere de les multiplier. VII. 577. *b.* *Voyez* SPART-GENÊT.

GENÊT, (*Econom. ruſtiq.*) Préjudice que ces plantes cauſent à l'agriculture. Moyen de les détruire. Utilité que le laboureur peut tirer de ces plantes, pour la couverture des granges. VII. 578. *a.*

GENÊT, (*Manege*) Etym. de ce mot. Quels ſont les chevaux déſignés par ce nom. Cavaliers nommés génétaires du tems de Louis. XI. On dit *genêt de Portugal*, *genêt de Sardaigne.* VII. 578. *a.*

GENETAY, à 2 lieues de Rouen : ſon écho. *Suppl.* II. 752. *a.*

GÉNÉTHLIAQUES, (*Aſtrolog.*) Aſtrologues appellés de ce nom dans l'antiquité. Etym. de ce mot. Autres noms qu'on leur donnoit. VII. 578. *a.* Après avoir été chaſſés de Rome par arrêt du ſénat, ils trouverent encore aſſez de protection pour demeurer dans la ville. *Ibid. b.*

GÉNÉTHLIAQUE, *Poëme.* (*Litt.*) En quoi conſiſte cette ſorte de poëme. On en trouve un exemple dans l'églogue de Virgile ſur la naiſſance du fils de Pollion. Diſcours généthliaques. VII. 578. *b.*

Généthliaque poëme, article ſur ce ſujet. XVII. 795. *b.*

GÉNÉTHLIOLOGIE. XVII. 795. *b.*

GENETTE, (*Zoolog.*) Deſcription de cet animal. Lieux où il ſe trouve. On en a vu qui étoient apprivoiſés comme des chats. Odeur de la peau de la genette. VII. 578. *b.*

Genette de Madagaſcar. *Suppl.* I. 880. *a.* Caracteres qui diſtinguent la genette de la civette. *Suppl.* II. 449. *a.* Genette décrite, vol. VI. des pl. Regne animal, pl. 12.

GENETTE, (*Maneg.*) Genettes vraies, genettes bâtardes, pourquoi ces embouchures étoient employées. Deſcription de cette ſorte de mors. VII. 578. *b.*

GENETTE, (*l'ordre de la*) Son inſtitution. Marque de l'ordre. *Suppl.* III. 199. *b.*

GENEVE, (*Hiſt. & Politiq.*) Agrémens de la ſituation de cette ville. Son port, ſes marchés, ſa poſition, la rendent induſtrieuſe & commerçante. VII. 578. *b.* Deſcription de la ville. Etendue du lac. Jules Céſar en parle comme d'une ville des Allobroges. Ses diverſes révolutions. Explication de ſes armoiries ; obſervations ſur ce ſujet. Efforts inutiles des ducs de Savoie ſur Geneve. Tems de l'établiſſement du conſeil des 200. Tems auquel Geneve embraſſa la réformation. Réſidence actuelle de l'évêque de Geneve. Obſervations ſur l'inſcription latine qu'on voit entre les deux portes de l'hôtel-de-ville de Geneve, en mémoire de l'abolition de la religion catholique. *Ibid.* 575. 2. *a.* Alliances de Geneve avec Fribourg & Berne, & enſuite avec Zurich & la France. Ce fut avec ces ſecours qu'elle réſiſta aux armes de Charles-Emmanuel & aux tréſors de Philippe II. Origine des privileges dont les Genevois jouiſſent en France comme les Suiſſes. Ces peuples voulant donner de la célébrité à leur ville, y appellerent Calvin. Lumieres de ce réformateur. Pureté de ſtyle qu'on remarque dans ſes ouvrages. Recueil de loix dreſſé par Calvin & le magiſtrat, & approuvé par le peuple en 1543. Fondation d'un hôpital, d'un college & d'une académie. Le mauvais ſuccès de l'eſcalade tentée par le duc de Savoie, fut l'époque de la tranquillité de Geneve, & de ſa proſpérité. Pacification des diſſenſions inteſtines de cette république. Sa ſûreté établie au-dehors par deux nouveaux traités. Malgré ſa petiteſſe, Geneve eſt une des villes les plus floriſſantes de l'Europe. Paix & indépendance dont elle jouit. *Ibid. b.* Ses relations avec la France & l'Angleterre. Fortifications de la ville, état militaire de la république. L'état eſt pauvre ; ſage économie du gouvernement qui ſait trouver des reſſources malgré cette pauvreté. Diſtinction de quatre ordres de perſonnes dans Geneve. Différens conſeils dont le gouvernement eſt compoſé. Leurs attributions. Le gouvernement de Geneve a tous les avantages & aucun des inconvéniens de la démocratie. Loi des anciens Germains qu'il ſemble que Geneve ait priſe pour modele. *Ibid.* 576. 2. *a.* Droit civil de cette république. Loi ſur les banqueroutiers louée par Monteſquieu. Degrés de parenté qui prohibent le mariage. Cas du divorce. Exercice de la juſtice criminelle. On ne connoît point à Geneve de dignité héréditaire. Les emplois y ſont peu lucratifs, & ne peuvent tenter que des ames nobles. On y voit peu de procès. Des loix ſomptuaires. Il n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux. On ne ſouffre point à Geneve de com-

die, parce qu'on craint le goût de parure, de diſſipation, & de libertinage que les troupes de comédiens répandent parmi la jeuneſſe. Moyens de remédier à ces inconvéniens, en admettant les ſpectacles. Avantages que Geneve pourroit retirer de l'établiſſement d'un théâtre. *Ibid. b.* Autre conſidération qui devroit peut-être engager Geneve à permettre les ſpectacles; le préjugé contre la profeſſion de comédien, eſt une des principales cauſes qui contribue au déréglement des gens de cet état: moyens que les Genevois pourroient employer pour avoir une troupe de comédiens eſtimables, & qui deviendroit bientôt la meilleure de l'Europe. Le ſéjour de cette ville deviendroit alors celui des plaiſirs honnêtes, comme il eſt celui de la philoſophie & de la liberté. L'exemple des comédiens de Geneve ſerviroit de modele à ceux des autres nations, & de leçon à ceux qui les ont traités avec tant de rigueur & d'inconſéquence. Obſervations ſur l'académie de Geneve, & ſur les différens corps de profeſſion. Etat de la bibliotheque. Le peuple de Geneve eſt plus inſtruit que par-tout ailleurs. L'inoculation reçue dans cette ville. *Ibid.* 577. 2. *a.* Avec quel ſuccès les ſciences & les arts ont été cultivés à Geneve. Cette ville a eu l'avantage de poſſéder des étrangers célebres. Etat de ſa fabrique d'horlogerie. Soins qu'on y donne à l'agriculture. Ordre établi pour les incendies. Etat des hôpitaux, abondance des aumônes qu'ils recueillent & qu'ils diſtribuent. De la religion de Geneve. La conſtitution eccléſiaſtique y eſt purement presbytérienne. Les miniſtres ſont ou paſteurs ou poſtulans. Leur revenu. Examen qu'ils ſubiſſent avant d'être admis au miniſtere. Comment les funérailles ſe font à Geneve. Mœurs exemplaires du clergé. *Ibid. b.* Doctrine attribuée à pluſieurs miniſtres. Ce qu'ils penſent du ſupplice de Servet. Paſſage de M. de Voltaire ſur ce ſujet. Eloge de la liberté de penſer, établie dans Geneve. Doctrine de pluſieurs miniſtres de Geneve ſur l'enfer. Pluſieurs d'entr'eux rejettant tout ce qu'on appelle myſtere, s'imaginent que le premier principe d'une religion véritable, eſt de ne rien propoſer à croire qui heurte la raiſon. Tolérance du clergé. Sa haîne pour toute ſuperſtition. On ſe plaint moins à Geneve qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité. En quoi conſiſte le chriſtianiſme de Geneve. *Ibid.* 578. 2. *a.* Les eccléſiaſtiques renfermés uniquement dans leurs fonctions, donnent les premiers aux citoyens, l'exemple de la ſoumiſſion aux loix. Autorité du conſiſtoire. Réflexions ſur l'extrême ſimplicité du culte. Le ſervice divin renferme deux choſes; la prédication & le chant; obſervations ſur l'un & ſur l'autre. L'être ſuprême eſt honoré à Geneve avec une décence & un recueillement qu'on ne remarque point dans nos égliſes. Concluſion de cet article. *Ibid. b.*

Geneve. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 199. *b.*

Geneve ancienne. *Suppl.* IV. 11. *a.* Sel que la France fournit à cette ville. II. 62. *a.* Comment les ſuffrages ſe donnent à Geneve dans l'élection des magiſtrats. IV. 817. *a.* Echelles dont on ſe ſervit en 1602 pour l'eſcalade de cette ville. V. 928. *a.* Origine du mot *huguenot* tiré de quelques événemens de l'hiſtoire de Geneve. VIII. 333. *a.* L'inoculation introduite & adoptée dans Geneve. 756. *b.* 770. *a.* Autorité que Calvin acquit dans cette république. XI. 274. *a.* Des syndics de Geneve. XV. 750. *b.* Tablettes remarquables que la ville de Geneve poſſede. 807. *b.* De l'ancien Vidomnat de Geneve. XVII. 247. *b.* Armes de Geneve: titres que différentes puiſſances donnent à cette république: vol. II. des pl. Blaſon, pag. 17. *b.* Parmi les pieces qui ont été écrites à l'occaſion de l'article *Geneve*, voyez ſur-tout la lettre de M. J. J. Rouſſeau à M. d'Alembert, ſur les ſpectacles, & l'ouvrage de M. le profeſſeur Vernet, intitulé: *Lettres d'un voyageur Anglois.*

GENEVE, *lac de*, (*Géogr.*) *voyez* LÉMAN.

GENEVIEVE, (*Sainte*) Obſervations ſur cette ſainte. XI. 13. *b.* Chambre apoſtolique de l'abbé de Ste-Genevieve. III. 47. *b.* Chancelier de l'égliſe de Ste-Genevieve. 91. *a.* 96. *b.* 103. *b.*

GENEVRETTE, (*Econ. ruſtiq.*) vin de genievre; qualités de cette boiſſon. Comment on fait la genevrette. VII. 578. 2. *b.*

GENEVRIER, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Lieux où croît cet arbriſſeau. On avoit autrefois confondu ſous le même nom les cedres & les genevriers. Quelques auteurs, depuis la découverte de l'Amérique, ſont tombés dans la même faute. Les Eſpagnols confondent le genevrier avec le cyprès. Les Anglois appellent cedres de Virginie & des Bermudes, les genevriers de ce pays-là. Deſcription du genevrier. Deux eſpeces de genevriers diſtinguées des autres, *le genevrier commun, arbriſſeau, & le genevrier commun qui s'éleve en arbre.* Leur deſcription. VII. 579. *a.* Lieux où le ſecond eſt cultivé; réſine qu'on en retire. *Genevrier à baie rougeâtre.* Il eſt commun en Languedoc. Huile de cade qu'on en retire. *Genevrier d'Aſie, à groſſes baies.* Lieux où il croît: deſcription de ſon fruit. *Genevriers de Virginie & des Bermudes:* on les cultive en Angleterre. Progrès qu'ils y ont faits. Maniere de les multiplier & de les cultiver. *Ibid. b.* Le bois du genevrier des Bermudes eſt appellé *bois de cèdre.* Uſages qu'on fait du bois de ces genevriers. Quel eſt le ſeul emploi que nous pouvons faire du bois de nos genevriers. *Ibid.* 580. *a.*

GENEVRIER, (*Bot. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de quatorze eſpeces. *Suppl.* III. 200. *a.* Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid. b. & ſuiv.*

Genevrier, eſpece de genevriers appellés oxycedre, XI. 729. *a.* & ſabine. XIV. 460. *b. &c.* Rapport de certains genevriers avec une eſpece de cyprès. *Suppl.* II. 670. *a, b.*

GENEVRIER, (*Chym. Mat. médic.*) huile eſſentielle & ſubſtance réſineuſe qui ſe trouvent dans le genevrier. Huile de cade qu'on retire du genevrier. Ses uſages dans les maladies des beſtiaux. Uſage de cette huile cauſtique dans les maux de dents. On ne peut la donner intérieurement ſans témérité. Ce ſont les baies du petit genevrier qu'on emploie principalement en médecine. Les Allemands les emploient à titre d'aſſaiſonnement. Maladies dans leſquelles nous en faiſons uſage. VII. 580. *a.* Propriétes qu'on leur attribue. Maniere d'en uſer en qualité de remede. Uſage de l'extrait ou rob de genievre. Propriétés de l'eau diſtillée des baies de cette plante. Vertus de l'eſprit ardent qu'on retire par diſtillation du vin de genievre. Uſage & propriété de l'huile eſſentielle diſſoute dans l'eſprit de vin. Sel qu'on retire du marc de la préparation du rob. Elixir de genievre, ſes propriétés. Ratafia préparé par l'infuſion des baies de genievre dans de l'eau-de-vie. Onguent pour la teigne fait avec les baies de genievre. Quelles ſont les vertus les plus évidentes de cette plante. Obſervations ſur ſon uſage. *Ibid. b.* Compoſitions de la pharmacopée de Paris, dans leſquelles entrent les baies de genievre, leur extrait, leur huile, leur réſine. On brûle le bois de genievre pour chaſſer le mauvais air. *Ibid.* 581. *a.*

Genevrier, réſine du genevrier nommée ſandaraque. XIV. 610. *a, b.* Baume de genievre. II. 165. *b.* Quelques-uns penſent qu'on peut ſubſtituer le bois de genevrier au ſaſſafras. 460. *b.* Vin de genievre, *voyez* GENEVRETTE.

GENGHIS-CHAN, hiſtoire de ſes conquêtes. XV. 925. *a, b.* Corps de loix qu'ils donna aux Tartares. XVII. 633. *b.* Tolérance exercée par les princes de la maiſon de Genghis-chan. 664. *a.*

GENGOUX-LE-ROYAL, (*Géogr.*) *Suppl.* IV. 699. *b.*

GÉNIAL, (*Hiſt. anc.*) épithete donné à quelques dieux qui préſidoient à la génération. Etym. de ce mot. Quels étoient les dieux géniales. VII. 581. *a.*

GÉNIE. (*Myth. Litt. Antiq.*) La tradition la plus ancienne & la plus générale eſt que le monde ſoit rempli de génies. Cette opinion a finalement donné lieu à l'introduction des fées, des gnomes & des ſylphes. Opinion des anciens ſur les génies. VII. 581. *a.* Les génies accordés à chaque particulier ne jouiſſoient pas d'un pouvoir égal. On penſoit qu'il y avoit un bon & un mauvais génie attaché à chaque perſonne. Doctrine de Servius ſur ces génies particuliers. Les romains appelloient *junons*, les génies gardiens des femmes. Il y avoit encore les génies propres de chaque lieu. On adoroit à Rome le génie tutélaire de l'empire. Hommage & culte rendus au génie des Céſars. Sacrifices que chacun offroit à ſon propre génie le jour de ſa naiſſance. Le platane étoit ſpécialement conſacré à cette ſorte de divinité. *Ibid. b.* Diverſes repréſentations qu'on faiſoit des génies. Avec le tems on vint à les identifier. *Ibid.* 582. *a.*

Génies, voyez Démons. Réflexion de M. de Fontenelle ſur leur exiſtence. I. 493. *a.* Doctrine des Chaldéens ſur les génies. III. 21. *a.* Des génies qui eurent commerce avec les femmes. 423. *b. Voyez Incubes.* Ceux qui, ſous la figure d'une femme, ont eu commerce avec les hommes, *voyez Succube.* Comment la crainte introduiſit les génies malfaiſans, & l'eſpérance les génies favorables. IV. 1071. *b.* Génies particuliers des femmes. IX. 62. *b.* Génies tutélaires. XVI. 763. *a.* Génies bons & mauvais admis par les ſauvages d'Amérique. X. 486. *a.* Génies adorés par les habitans de Loango, 624. *b.* par les Algonquins. 41. *a.* Sentiment de Socrate ſur les génies. XV. 263. *b.* Génie de Socrate, *voyez* l'article de ce philoſophe.

GÉNIE, (*Philoſoph. Littérat.*) l'étendue de l'eſprit, la force de l'imagination, & l'activité de l'ame, voilà le génie. L'homme de génie eſt celui dont l'ame intéreſſée à tout ce qui eſt dans la nature, ne reçoit pas une idée, qu'elle n'éveille un ſentiment. Il ſe rappelle ſes idées avec un ſentiment plus vif qu'il ne les a reçues. Entouré des objets dont il s'occupe, il ne ſe ſouvient pas, il voit, il eſt ému. L'ame ſe plaît ſouvent dans ces affections momentanées; elles lui donnent un plaiſir qui lui eſt précieux; elle ſe livre à tout ce qui peut l'augmenter... Sa maniere de peindre les objets qui viennent l'agiter... VII. 582. *a.* L'imagination prend des formes différentes, elle les emprunte des différentes qualités qui conſtituent le caractere de l'ame. Le génie n'eſt pas toujours génie; quelquefois il eſt plus aimable que ſublime; quelquefois dans l'homme de génie l'imagination eſt gaie... Le goût eſt ſouvent ſéparé

du génie : les regles & les loix du goût lui donneroient des entraves ; il les briſe pour voler au ſublime, au pathétique, au grand. *Ibid. b.* La force & l'abondance, je ne ſais quelle rudeſſe ; l'irrégularité, le ſublime, le pathétique, voilà dans les arts le caractere du génie. Dans la philoſophie, il répand fréquemment de brillantes erreurs ; il a quelquefois de grands ſuccès... Qualités de l'eſprit qu'exigent les recherches philoſophiques... Le génie eſt frappé de tout ; & dès qu'il n'eſt point livré à ſes penſées, & ſubjugué par l'enthouſiaſme, il étudie, pour ainſi dire, ſans s'en appercevoir. Les germes qu'il recueille produiſent dans le tems des effets ſi ſurprenans, qu'il eſt lui-même tenté de ſe croire inſpiré. Dans l'homme que l'imagination domine, les idées ſe lient par les circonſtances & par le ſentiment ; il donne aux abſtractions une exiſtence indépendante de l'eſprit qui les a faites ; il conſtruit des édifices hardis que la raiſon n'oſeroit habiter. *Ibid.* 583. *a.* Le vrai ou le faux dans les productions philoſophiques ne ſont point les caracteres diſtinctifs du génie... Comparaiſon de Locke & de Shaffterbury... Le génie hâte cependant les progrès de la philoſophie par les découvertes les plus heureuſes ; mais à côté des vérités qu'il découvre, il placera les ouvrages de ſon imagination... Philoſophes qu'il anima... Il eſt douteux que le génie, qui a ſi ſouvent pénétré de quelle maniere les hommes en ſociété devoient être conduits, ſoit lui-même propre à les conduire. Le ſang-froid, ſi néceſſaire à ceux qui gouvernent, ſemble être une qualité abſolument oppoſée au génie. Les hommes de génie paroiſſent plus faits pour renverſer ou fonder les états, que pour les maintenir. Il y a des momens où ils ſauveroient leur patrie, qu'ils perdroient enſuite s'ils y conſervoient du pouvoir. *Ibid. b.* Qu'Alexandre & Condé ſoient maîtres des événemens le jour d'une bataille, dans ces inſtans où il faut que la premiere des penſées ſoit la meilleure ; mais que Turenne & Marlborough leur ſoient préférés, quand il faudra diriger les opérations d'une campagne entiere. Dans les arts, les ſciences & les affaires, le génie ſemble changer la nature des choſes ; il dévance ſon ſiecle qui ne peut le ſuivre ; il laiſſe loin de lui l'eſprit qui le critique avec raiſon : il eſt mieux ſenti que connu par l'homme qui veut le définir. *Ibid.* 584. *a.*

GÉNIE. (*Belles-lett.*) En quoi le génie differe du talent. Le génie eſt une ſorte d'inſpiration fréquente, mais paſſagere : ſon attribut eſt de créer. Différence de la création du génie, & de la production du talent. Celle-ci conſiſte à donner la forme ; la premiere, à donner l'être. Le mérite de l'une eſt dans l'induſtrie, celui de l'autre dans l'invention. *Suppl.* III. 203. *a.* Mais outre le génie de l'invention, il y a dans les compoſitions même que le génie n'a pas inventées, des détails qui ne ſont qu'à lui. Ce ſont des caracteres créés, des deſcriptions d'une beauté inouie, des traits de lumiere & de force, qui reſſemblent à des inſpirations ; voilà le génie de la penſée. Il y a auſſi l'expreſſion de génie ; c'eſt-à-dire, l'expreſſion que l'on paroît avoir créée, pour rendre avec une force ou une grace ſingulieres la penſée ou le ſentiment. Heureux effets de l'accord du talent avec le génie. Auteurs en qui ſe trouve cette admirable union. *Ibid. b.*

Génie. Différence entre l'induſtrie, le génie & le goût. VIII. 694. *a*, *b.* En quoi conſiſte le génie. V. 720. *a.* Le bon goût n'eſt point un obſtacle au génie. IV. 496. *b.* Dans tous les arts, le génie conduit à la ſcience des effets. V. 407. *a.* Combien les hommes de génie ont perfectionné les langues. 638. *c.* Génie dans la muſique. III. 769. *a.* Découvertes qui ſont le fruit du génie. IV. 705. *b.* Productions du génie, qui ſont autant de monumens de la gloire de notre nation & de l'humanité. V. 720. *b.* Il n'eſt point d'enthouſiaſme ſans génie. 721. *b.* Qualités morales qui accompagnent ordinairement le génie. Gloire réſervée à l'homme qui en eſt doué. 722. *a.* Plus l'homme de génie acquiert de connoiſſances, plus ſes momens d'enthouſiaſme ſont fréquens, & les tableaux que la raiſon lui préſente, hardis, nobles, extraordinaires. *Ibid. b.* Activité des hommes de génie. 784. *b.* Heureux génie. VIII. 195. *b.* Celui qui invente ou perfectionne un genre d'imitation, eſt homme de génie. 567. *b.* Combien la folie & le génie ſe touchent de près. XVI. 260. *b.* Circonſtances qui influent ſur le caractere du génie. *Suppl.* IV. 540. *a.*

GÉNIE. (*Muſiq.*) Caracteres du génie du muſicien. Comment l'artiſte connoîtra ſi la nature l'a enrichi de ce don précieux. *Suppl.* III. 204. *a.*

GÉNIE, *le*, (*Art milit.*) parties que renferme la ſcience des ingénieurs. C'eſt à M. de Vauban qu'on doit l'établiſſement du génie, ou du corps des ingénieurs. Avant cet établiſſement, rien n'étoit plus rare en France que les gens de cette profeſſion. Quels étoient les officiers auxquels le général donnoit la conduite des travaux d'un ſiege. Ingénieurs de Henri IV & de Louis XIII. VII. 584. *a.* Ceux qui ſe ſont diſtingués ſous le regne de Louis XIV. Avantages qu'on retire de l'établiſſement du génie. Miniſtre ou directeur général du génie. L'artillerie unie au corps du génie. *Ibid. b.* *Voyez* INGÉNIEURS.

GÉNIES, (*Archit.*) figures d'enfans avec des ailes & des attributs. Il s'en fait de bas-relifs. Génies fleuronnés. VII. 584. *b.*

Génie, feu & invention qu'un artiſte met dans la décoration de ſes ouvrages. Qualités eſſentielles à un architecte. VII. 584. *b.*

GENIEVRE, *voyez* GENEVRIER.

GÉNIPANIER ou *Genipa.* (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 585. *a.*

Génipanier. Eſpeces qui appartiennent à ce genre ; l'une eſt un arbre du Bréſil, nommé *janipaba*, VIII. 446. *b.* l'autre commune dans les iſles de l'Amérique, eſt appellée *xagua.* XVII. 648. *a.*

GENITA-MANA, (*Mythol.*) déeſſe qui préſidoit aux enfantemens. Sacrifice qu'on lui faiſoit. Priere ſinguliere qu'on lui adreſſoit. Explication que Plutarque en donne. VII. 585. *a.* *Voyez Suppl.* III. 204. *a.*

GENITES, *engendrés*, (*Théolog.*) ceux qui deſcendoient d'Abraham ſans mêlange d'un ſang étranger.

GÉNITIF, (*Gramm.*) uſage univerſel de ce cas. VII. 585. *a.* La détermination produite par le génitif, peut être fondée ſur une infinité de rapports différens. Cette diverſité des rapports, auxquels le génitif peut avoir trait, a fait donner à ce cas différentes dénominations, ſelon que les uns ont fixé plus que les autres, l'attention des grammairiens. Pourquoi celle de *génitif* a été le plus unanimément adoptée. Les ſervices qu'il rend dans le ſyſtême de la formation, s'étendent à toutes les branches de ce ſyſtême. I. Dans la dérivation grammaticale, le génitif eſt la racine prochaine des cas obliques ; tous ſuivent l'analogie de ſa terminaiſon, tous en conſervent la figurative. *Ibid. b.* Terminaiſon des génitifs de chaque déclinaiſon dans la langue latine. Exceptions. II. Dans la dérivation philoſophique, le génitif eſt la racine génératrice d'une infinité de mots, ſoit dans la langue latine même, ſoit dans celles qui y ont puiſé ; on en reconnoît ſenſiblement la figurative dans ſes dérivés. *Ibid.* 586. *a.* Ainſi du génitif des adjectifs l'on forme, à peu d'exceptions près, leurs degrés comparatif & ſuperlatif. Le génitif des noms ſert à la dérivation de pluſieurs eſpeces de mots. Nous avons dans notre langue des mots qui viennent immédiatement d'un génitif latin. III. Dans la compoſition, c'eſt encore le génitif qui eſt la racine élémentaire d'une infinité de mots, ſoit primitifs, ſoit dérivés. Nous appercevons ſenſiblement la même influence dans les mots compoſés de notre langue, qui ne ſont, pour la plupart, que des mots latins terminés à la françoiſe. Le nom qu'on a donné à ce cas, a le défaut de ne pas exprimer la détermination du ſens vague du nom appellatif auquel il eſt ſubordonné. En latin, il n'eſt jamais conſtruit qu'avec un nom appellatif exprimé ou ſous-entendu.

1. Il eſt quelquefois à la ſuite d'un nom propre. 2. D'autres fois, il ſuit quelqu'un de ces adjectifs préſentés ſous la terminaiſon neutre, & réputés pronoms par la foule des grammairiens. *Ibid. b.* 3. Souvent il paroît modifier tout autre adjectif, dont le correctif eſt exprimé ou ſuppoſé. 4. Plus ſouvent il eſt à la ſuite d'un verbe : c'eſt une erreur de croire qu'il en ſoit le régime. On trouve communément le génitif après les verbes *pœnitere*, *pudere*, *pigere*, *tædere*, *miſerere.* On fera voir au mot *impersonnel*, que ces verbes ſont réellement perſonnels, & que leur ſujet doit être au nominatif quand on l'exprime. On montre ici que leur prétendu régime au génitif eſt le régime déterminatif du nom qui leur ſert de ſujet, & que ce qu'on enviſage ordinairement comme leur ſujet, eſt véritablement leur régime objectif. Autres verbes avec leſquels le génitif ſe conſtruit. *Ibid.* 587. *a.* 5. Obſervations ſur le génitif, joint à un adverbe. 6. Du génitif placé à la ſuite d'une propoſition. Le génitif fait l'office de déterminatif à l'égard du nom auquel il eſt ſubordonné ; mais on n'en doit pas conclure que ce ſoit le ſeul moyen qu'on puiſſe employer pour cette détermination. Comment on remplace en françois la fonction du génitif. *Ibid. b.* Le rapport de l'eſpece à l'individu n'eſt pas toujours annoncé par le génitif, ſouvent le nom propre déterminant eſt au même cas que le nom appellatif déterminé. La langue latine a encore une autre maniere de déterminer un nom appellatif d'action par le rapport de cette action à l'objet, en mettant le nom de l'objet à l'accuſatif. Inconvéniens du génitif : il détermine quelquefois en vertu du rapport d'une action au ſujet qui la produit, quelquefois auſſi en vertu du rapport de cette action à l'objet ; c'eſt une ſource d'obſcurités dans les auteurs latins. Regle à obſerver pour entendre les livres écrits en quelque langue que ce ſoit. *Ibid.* 588. *a.*

Génitif. Pourquoi ce cas eſt ainſi nommé. II. 734. *b.* Le génitif grec ne ſauroit être conſidéré comme un ablatif. IV. 640. *a.*

GENNADIUS. Diſpute entre ce philoſophe & Pléthon XII. 743. *b.*

GÉNOIS, *voyez* GENES. Ouvrages des Génois pour faciliter le commerce ſur la mer Noire. XIII. 78. *b.* Comment ils poſſéderent

poſſéderent l'iſle de Scio. XIV. 797. *a.* Leurs entrepriſes ſur la Corſe. *Suppl.* II. 618. *a*, *b.*

GENOU, (*Anat.*) *voyez* ROTULE.

Genou, voyez JARRET. Os du genou appellé la *rotule.* XIV. 383. *b.* Glandes dans l'articulation du genou. *Suppl.* III. 235. *a.* Tumeur au genou, guérie par une fumigation mercurielle. VII. 367. *b.* Tumeur au genou cauſée par la ſtagnation de la ſynovie. XV. 761. *b.*

GENOU, (*Maneg. Maréch.*) partie des jambes antérieures du cheval. Deſcription de cette partie. VII. 588. *a.* D'où dépend ſa beauté. Ce qu'annoncent la rondeur & l'enflure de cette partie, ou lorſqu'elle ſe trouve dénuée de poils dans ſa partie antérieure. Inégalité qu'on apperçoit ſouvent dans l'une des portions latérales du genou. Tout genou qui n'eſt pas effacé, eſt véritablement défectueux. Dans cet état, l'animal eſt dit *arqué* ou *braſſicourt.* Obſervations ſur ces défauts. Chevaux dont les genoux ſe rapprochent, & ſont appellés *genoux de bœuf.* Eſpeces de crevaſſes, que l'on nomme, tantôt *malandres*, tantôt *rapes*, & qu'on voit fréquemment en-arriere & dans le pli du genou. Eſpece de tumeur cauſée par l'humeur la plus groſſiere, qui a donné lieu à ces crevaſſes. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 382. *a.* 385. *a.* 389. *a.* 398. *b.*

GENOU, (*Maneg.*) pli ou courbure que l'on donne quelquefois aux branches du mors en avant, & entre le coude & la gargouille. VII. 588. *b.*

GENOU, (*Marine*) pieces de bois très-courbes, qui s'empatent ſur les varangues & fourcats. Genoux de fond & genoux de revers. VII. 589. *a.*

Genou, terme d'hydraulique, d'économie ruſtique & d'arts méchaniques. VII. 589. *a.*

GENOU, (*Aſtron.*) piece de cuivre qui a pluſieurs mouvemens, & par le moyen de laquelle on met un quart de cercle à différentes hauteurs & même dans différens plans. Deſcription du genou ſimple & du genou double. *Suppl.* III. 204. *a.*

Genou, inſtrument du mineur. VII. 639. *a.*

GENOUILLERE, (*Art milit.*) partie baſſe de l'embraſure d'une batterie. Détails ſur ce ſujet. Pourquoi cette partie eſt appellée *genouillere.* VII. 589. *a.*

Genouillere, terme de bottier. VII. 589. *b.*

GENOUILLERE. (*Artific.*) Les genouilleres ſont pour l'artifice d'eau, ce que les ſerpenteaux ſont pour l'artifice d'air. Uſage auquel on les emploie. Quel eſt leur effet. On les nomme auſſi *dauphins* & *canards.* Maniere de les faire. Maniere d'enduire de ſuif les artifices d'eau. Compoſitions pour genouilleres de dix lignes de diametre intérieur, en feu ancien, feu commun, feu chinois. VII. 589. *b.*

GENRE. (*Gramm.*) En quel ſens le mot *genre* a été d'abord introduit dans la grammaire. La diſtinction des ſexes ſemble avoir occaſionné celle des genres. VII. 589. *b.* Les noms ſeuls des animaux devroient avoir un genre; les autres noms, ou ne ſeroient d'aucun genre, ou celui qu'ils auroient pourroit s'appeller genre neutre. Origine de la diſtinction des noms en maſculins & en féminins. Quelle en peut avoir été la raiſon par rapport à la langue latine. Origine du genre neutre dans cette langue. D'autres peuples qui auront enviſagé les choſes ſous d'autres aſpects, auront réglé les genres d'une maniere toute différente. *Ibid.* 590. *a.* Il n'y a que l'uſage qui puiſſe donner la connoiſſance des genres des noms dans quelque langage que ce ſoit. Un coup-d'œil ſur les parties du diſcours, aſſujetties à l'influence des genres, va nous apprendre l'uſage, & en même tems le vrai motif de leur inſtitution. Les noms préſentent à l'eſprit les idées des objets conſidérés comme pouvant être les ſujets de diverſes modifications. Les adjectifs préſentent à l'eſprit la combinaiſon des modifications avec leurs ſujets. On a donné aux adjectifs les mêmes formes accidentelles qu'aux noms même, afin de déterminer, par la concordance des terminaiſons, la corrélation des uns & des autres. C'eſt pour rendre la corrélation des noms & des adjectifs plus palpable, qu'on a introduit la concordance des genres. Les verbes ſervent auſſi à préſenter à l'eſprit la combinaiſon des modifications avec leurs ſujets. En introduiſant donc l'uſage des genres, on a pu revêtir les verbes de terminaiſons relatives à cette diſtinction, comme les orientaux l'ont fait. Les genres ne ſont donc que les différentes claſſes dans leſquelles on a rangé les noms, pour ſervir à déterminer le choix des terminaiſons des mots qui ont avec eux un rapport d'identité; *Ibid. b.* & dans les mots qui ont avec eux ce rapport d'identité, les genres ſont les diverſes terminaiſons qu'ils prennent dans le diſcours, relativement à la claſſe des noms leurs corrélatifs. Examen de la queſtion; ſavoir, ſi les adjectifs & les ſubſtantifs doivent être regardés comme deux parties d'oraiſon différentes. Raiſons qu'allegue M. Fromant contre cette diſtinction. Examen de ces raiſons. L'auteur renvoie à l'article *Nom*, les éclairciſſemens néceſſaires à la diſtinction des noms & des adjectifs. *Ibid.* 591. *a.* Obſervations de M. du Marſais ſur les genres des *adjectifs*, *voyez* ce mot.

Remarques générales ſur les genres des noms & des pronoms. I. Les noms d'un genre *déterminé* ſont ceux qui ſont fixés déterminément. II. Noms d'hommes & d'animaux du genre *commun.* La préciſion qu'il ſemble qu'on ait enviſagée dans l'inſtitution des genres, auroit été plus grande, ſi on avoit donné aux adjectifs une terminaiſon relative au genre commun pour les occaſions où l'on auroit indiqué l'eſpece ſans attention au ſexe. III. Il y a des noms qui ſont invariablement du même genre, quoiqu'on les emploie pour exprimer les individus des deux ſexes. Les grammairiens diſent que ces noms ſont du genre *épicene.* Etym. & explication de ce mot. *Ibid. b.* Différence entre le genre commun & le genre épicene. IV. Quant aux noms des êtres inanimés, on appelle *douteux*, ceux qui, ſous la même terminaiſon, ſe rapportent tantôt à un genre, tantôt à un autre. Obſervations ſur l'origine du genre douteux. *Dies* avoit deux ſens différens dans les deux genres, *Ibid.* 592. *a.* de même que *finis*, *ſal.* En françois, *bronze* a deux ſignifications différentes, ſelon le genre dans lequel on l'emploie: il en eſt de même des exemples ſuivans, *la garde du roi*, *un garde du roi: duché* & *comté* n'ont pas des différences ſi marquées dans les deux genres, mais il eſt vraiſemblable qu'ils les ont eues. Le mot *équivoque* eſt auſſi douteux. Exemple qui montre comment un nom, dont le genre avoit été d'abord déterminé, peut enſuite devenir du genre douteux. V. La derniere claſſe des noms irréguliers dans le genre, eſt celle des *hétérogenes*; c'eſt-à-dire, de ceux qui ſont d'un genre au ſingulier & d'un autre au pluriel. Divers exemples tirés des noms latins. *Ibid. b.* Cauſe de cette ſorte d'irrégularité.

Des genres des pronoms. Il étoit naturel qu'ils ne fuſſent attachés à aucun genre déterminé, mais qu'ils ſe rapportaſſent à celui du nom qu'ils repréſentent dans le diſcours. M. du Marſais prétend que le pronom *ce* en françois eſt du genre neutre: examen de ce ſentiment. *Ibid.* 593. *a.* Remarque de M. Duclos ſur les genres; cet académicien prétend que l'*inſtitution des genres eſt une choſe purement arbitraire, qui ne paroît pas avoir le moindre avantage, & qui a beaucoup d'inconvéniens.* Obſervations de l'auteur ſur ce ſentiment. Utilité de l'inſtitution des genres. *Objection.* Les Grecs & les Latins avoient trois genres; nous n'en avons que deux, & les Anglois n'en ont point; c'eſt donc une choſe purement arbitraire. *Réponſe. Autre objection.* De toutes les manieres d'indiquer la relation de l'adjectif au nom, la maniere angloiſe eſt du moins la meilleure. *Réponſe. Ibid. b.* Les vices qui paroiſſent tenir à l'inſtitution des genres, ne viennent ſouvent que d'un emploi mal entendu de cette inſtitution. *Ibid.* 594. *a.*

Genre. Des genres des adjectifs. I. 136. *a.* Comment on indique en françois le genre des noms. 726. *b.* Des genres maſculin, feminin & commun. III. 715. *b.* Des genres dans les mots déclinables. X. 754. *b.* Du genre neutre. XI. 118. *b.* Noms de genre. I. 548. *b.* 727. *a*, *b.* 728. *a*, *b.* Utilité de la diſtinction des genres. *Suppl.* III. 251. *b.*

GENRE, (*Méthaphyſ.*) le genre le plus bas eſt celui qui ne contient ſous lui que des eſpeces, au lieu que les genres ſupérieurs ſe ſubdiviſent en de nouveaux genres. Méthode de former la notion de ces deux ſortes de genres. Ce qu'on entend par déterminations génériques. Les genres & les eſpeces ſe déterminent par les qualités eſſentielles. VII. 594. *a.*

Genre. Comment nous parvenons à diſtribuer en genres & en eſpeces les êtres que nous connoiſſons, *Suppl.* I. 69. *b.* 73. *a.* Ces claſſes n'exiſtent point réellement. 71. *a. Voyez* MÉTHODE.

GENRE, (*Géomét.*) les lignes géométriques diſtinguées en genres ou ordres. Les lignes du ſecond ordre ſont appellées courbes du premier genre, *&c.* Le mot *genre* s'applique quelquefois aux équations & quantités différentielles. VII. 594. *b.*

GENRE, (*Hiſt. nat.*) On déſigne par le mot *genre*, les reſſemblances qui ſe trouvent entre des objets de différentes eſpeces. Genre de ſolipedes. Genre des animaux à pied fourchu. De même qu'on établit des genres, on forme des claſſes: ainſi l'on dit la claſſe des quadrupedes. VII. 594. *b.*

Genre, définition du genre. XVII. 405. *a. b.* Diſtinction de l'hiſtoire naturelle en regnes, claſſes, genres, eſpeces. III. 505. *b.* 506. *a.* X. 458. *b.* — 460. *a.*

GENRE, (*Anatom.*) Genre nerveux. Le tabac irrite le genre nerveux; le vinaigre pris en trop grande quantité l'incommode. VII. 594. *b.*

GENRE DE STYLE, (*Litt.*) Chaque genre d'écrire a ſon ſtyle propre en proſe & en vers. VII. 594. *b.* Chaque genre a ſes nuances différentes: on peut les réduire à deux; le ſimple & le relevé. Beautés qui leur ſont communes. En quoi conſiſtent leurs différences. Entre le ſimple & le ſublime il y a pluſieurs nuances, & c'eſt l'art de les aſſortir qui contribue à la perfection de l'éloquence & de la poéſie. Exemples qui montrent dans quels cas on doit ſe permettre le mêlange des ſtyles, & dans quels cas on doit ſe le défendre. Le défaut le plus condamnable dans le mêlange des ſtyles, eſt de défigurer les ſujets les plus ſérieux, en croyant les

égayer par les plaiſanteries. *Ibid.* 595. *a.* Cauſe de ce défaut. Autre défaut qui ne vient que de négligence; c'eſt de mêler au ſtyle ſimple & noble qu'exige l'hiſtoire, ces expreſſions triviales que la bienſéance réprouve. Un auteur qui s'eſt fait un genre de ſtyle, peut rarement le changer quand il change d'objet. *Ibid. b.*

Genre ſimple, tempéré, ſublime. V. 530. *a.* De l'aſſortiment du ſtyle au genre. *Suppl.* IV. 539. *b.* Difficulté de ſaiſir & d'obſerver le genre familier noble. *Suppl.* I. 383. *b.*

GENRE, (*Rhétorique*) Les rhéteurs en diſtinguent trois; le démonſtratif, le délibératif, le judiciaire. VII. 595. *b.*

Genres diſtingués en rhétorique. XI. 550. *a.*

GENRE, (*Muſiq.*) Les Grecs appelloient genre la maniere de partager le tétracorde ou l'étendue de la quarte. Trois regles d'où dépendoit la bonne conſtitution de cet accord. Comme cet accord pouvoit ſe diverſifier de trois façons, cela conſtituoit trois principaux genres; le diatonique, le chromatique & l'enharmonique. En quoi conſiſtoient ces trois genres. VII. 595. *b.* Outre ces genres principaux, il y en avoit d'autres qui réſultoient tous des divers paſſages du tétracorde, ou des façons de l'accorder, différentes de celles qui conſtituoient les trois genres dont on vient de parler. Nous avons, comme les anciens, le genre diatonique, le chromatique & l'enharmonique; mais ſans aucunes ſubdiviſions. Nous conſidérons ces genres ſous des idées fort différentes de celles qu'ils en avoient. Dans notre muſique, les genres ſont preſque toujours mixtes; il n'en étoit pas de même des genres des anciens. *Ibid.* 596. *a.* Il y avoit dans le ſyſtême de muſique des Grecs, des cordes communes à tous les genres, & d'autres qui changeoient d'un genre à l'autre. Noms qu'on leur donnoit. Ce qu'il y avoit à faire, lorſqu'on traitoit ſéparément les trois genres ſur des inſtrumens à corde; & lorſqu'on exécutoit ſur le même inſtrument un air compoſé dans deux ou dans les trois genres à la fois. Baſſe fondamentale dans le genre chromatique des grecs. Obſervations ſur leur ſyſtême enharmonique. Dans notre muſique moderne, il peut y avoir trois ſortes de genres enharmoniques; l'enharmonique ſimple, le diatonique enharmonique, le chromatique enharmonique: ce dernier genre n'a jamais été exécuté. *Ibid. b.* M. le Vens de Bordeaux doute que le diatonique-enharmonique puiſſe être exécuté, quoique M. Rameau l'aſſure. L'enharmonique du premier genre a été employé avec ſuccès dans le premier monologue du quatrieme acte de *Dardanus*. Mêlé avec le diatonique & le chromatique, il aideroit beaucoup à l'expreſſion dans les morceaux où il faudroit peindre quelque violente agitation de l'ame: exemple. Autre exemple du genre chromatique, employé dans le chant & dans la baſſe. *Ibid.* 597. *a.* La méthode de chanter notre récitatif à l'italienne ne ſeroit point impraticable ſur notre théatre. Quand le récitatif eſt bon, cette maniere de le chanter le fait reſſembler beaucoup mieux à la déclamation; & tout le récitatif qui déplaira étant chanté de cette ſorte, ſera infailliblement mauvais. *Ibid. b.*

Genre épais. V. 744. *a.* Genres de la muſique ancienne. VII. vol. des planch. muſique, planch. 15.

GENRE, (*Peinture*) ce qu'on entend par *peintre de genre*. VII. 597 *b.* Ce n'eſt point une raiſon d'avoir moins de conſidération pour un habile peintre de genre, parce que ſes talens ſont renfermés dans une ſphere qui ſemble plus bornée; comme ce n'eſt point pour un peintre un juſte ſujet de s'énorgueillir, de ce qu'il peint médiocrement dans tous les genres. Tout artiſte qui a quelque lieu de douter de ſes forces, doit donc ſe borner dans ſes travaux, pour remplir avec quelque utilité une carriere qui par là deviendra digne de louange. Comme il ſeroit très-poſſible que trois ou cinq tableaux deſtinés à orner un ſallon, euſſent entre eux une liaiſon d'intérêt, on pourroit ſuivre dans la façon de les traiter, quelques-uns des principes qui conſtituent la tragédie ou la comédie. *Ibid.* 598. *a.* Ces eſpeces de poëmes dramatiques pittoreſques devroient toujours être choiſis tels que les places où ils ſont deſtinés le demandent. Obſervations ſur la maniere de traiter en peinture les paſtorales. Maniere de traiter l'idylle en tableaux. Il n'eſt pas un genre de poéſie qui n'ait ſon genre analogue en peinture. Les genres en peinture ſe ſont diviſés & peuvent ſe ſubdiviſer à l'infini. *Voyez* ſur le même ſujet GALERIE. *Ibid. b.*

GENS, (*Gramm.*) Ce mot tantôt ſignifie les perſonnes, tantôt les domeſtiques, tantôt les ſoldats, tantôt les officiers de juſtice d'un prince, & tantôt les perſonnes qui ſont de même ſuite & d'un même parti. Obſervations ſur le genre de ce mot. Le mot *gens* pris dans la ſignification de *nation*, ſe diſoit autrefois au ſingulier. On demande ſi l'on doit ſe ſervir du mot *gens* lorſqu'on détermine le nombre; ſi par exemple on doit dire *dix gens*: examen de cette queſtion. VII. 599 *a.* L'expreſſion *honnête homme* doit ſe changer quelquefois au pluriel en celle *d'honnêtes gens*. *Ibid. b.*

Gens, obſervations ſur l'adjectif joint au mot *gens*. I 136. *b.* Différence entre gens & perſonnes. XII. 432. *a.*

Gens, droit des, V. 127. *a. b.* Différence entre le droit naturel & le droit des gens. 132. *a.*

GENS DE LETTRES, (*Philoſ.* & *Litt.*) ce mot répond à celui de *grammairiens* chez les Grecs & les Romains. On ne donne point ce nom à celui qui, avec peu de connoiſſances, ne cultive qu'un ſeul genre. Divers genres dans leſquels l'homme de lettres doit être verſé. Critique grammaticale dont les auteurs des 16 & 17e ſiecles s'occupoient. Aujourd'hui l'eſprit philoſophique a ſuccédé à cette critique. Quand cet eſprit ſe joint au bon goût, il forme un littérateur accompli. Avantages que les gens de lettres de notre ſiecle ont ſur ceux des ſiecles précédens. VII. 599. *b.* Services qu'ils ont rendus à la ſociété. Ils ont d'ordinaire plus d'indépendance dans l'eſprit que les autres hommes. Différence entre un homme de lettres & un bel eſprit. Il y a beaucoup de gens de lettres qui ne ſont point auteurs, & ce ſont probablement les plus heureux. *Ibid.* 600. *a.*

Gens de lettres, conſidérations ſur les gens de lettres. I. xviij. *Diſc. prélim.* Réponſes de Charles V. roi de France à quelqu'un qui murmuroit de l'honneur qu'il portoit aux gens de lettres. III. 523. *b.* Quelle fut à l'époque de la renaiſſance des lettres leur principale occupation. V. 283. *b.* Des femmes qui ſe ſont illuſtrées par les lettres. VI. 469. *b.* Les gens de lettres accuſés d'avoir ſouvent proſtitué leurs éloges aux crimes heureux des conquérans. VII. 717. *b.* De la mode de changer de nom établie parmi les gens de lettres dans ces derniers ſiecles. X. 466. *b.* Grands hommes qui ſe ſont appliqués aux lettres & aux ſciences. XIV. 788. *a.* *Voyez* LETTRES.

GENS DE CORPS OU DE POSTE. (*Juriſp.*) VII. 600. *a.*

Gens de robe & *gens d'épée*. Conſidérations ſur leur rang & leur nobleſſe. VI. 26. *a. b.* 27. *a. b.*

GENS DU ROI, (*Juriſpr.*) Différentes ſignifications de ces termes. Origine de ce titre. Divers officiers compris particuliérement aujourd'hui ſous le titre de gens du roi. VII. 600. *a.* Leurs fonctions. Différens officiers par leſquels étoient remplies chez les romains les fonctions que les gens du roi exercent. Magiſtrats appellés, l'un, *comes ſacrarum largitionum*, l'autre, *comes rei privatæ*. Avocats du fiſc dans le tribunal ſouverain du préfet du prétoire. Avocat du fiſc auprès du premier magiſtrat de chaque province. Fonctions de ces avocats. Officier appellé *procurator Cæſaris* dans chacune des principales villes de l'empire: ſes fonctions. Le même ordre étoit établi dans les Gaules par les Romains, lorſque nos rois en firent la conquête: mais ſuivant les capitulaires, il paroît qu'il y eut quelque changement. *Ibid. b.* Il n'y eſt point fait mention qu'il y eût alors des avocats du fiſc en titre d'office. Pour ce qui eſt des procureurs du roi, il y en avoit dès le commencement de la monarchie: lors qu'il étoit queſtion de s'oppoſer ou plaider pour le roi, c'étoit toujours le prévôt de Paris ou les baillifs royaux qui portoient la parole. On ne trouve aucune preuve qu'il y eût des procureurs du roi au parlement, avant 1302; ce qui fait cependant croire que le roi avoit des gens chargés de ſes intérêts au parlement, c'eſt qu'il avoit dès-lors des procureurs, & quelquefois des avocats dans les bailliages, comme au châtelet. Quels étoient en 1301 les avocats du roi au parlement. Ce n'eſt qu'en 1308 qu'on trouve pour la premiere fois un procureur du roi, parlant pour ſa majeſté au parlement. Une lettre de Philippe-le-Bel fait mention d'un tel officier. Cependant l'ordonnance de 1319 ſemble ſuppoſer qu'il n'y en avoit point alors. *Ibid.* 601. *a.* Mais depuis ce tems, on trouve des preuves certaines qu'il y avoit deux avocats & un procureur du roi au parlement. D'où étoient tirés ces officiers. Gens du roi dans les cours ſouveraines & dans les ſieges royaux inférieurs. leur habillement. Leur place dans les audiences. Lorſqu'ils parlent, ils ſont debout & couverts, les deux mains gantées; ils ne peuvent être interrompus par ceux contre leſquels ils plaident, ni par les juges, lorſque l'heure où finit l'audience vient à ſonner. *Ibid. b.* Diverſes obſervations ſur le miniſtere des gens du roi. Ce miniſtere eſt purement gratuit. Parquet ou chambre des gens du roi de chaque ſiege. *Ibid.* 602. *a.*

Gens du roi, Parquet des, XII. 81. *b.*

GENT, *gentil, joli, gentilleſſe*, ſignification de ces mots. XVII. 796. *a.*

GENTIANE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Diverſes eſpeces de gentiane. Deſcription de la grande gentiane jaune. VII. 602. *a.* Origine de ſon nom, ſelon Pline. Lieux où elle croît. Charmante deſcription poétique que M. de Haller en donne. Obſervations ſur la petite gentiane d'Amérique, à fleur blanche. *Ibid. b.*

Gentiane, graine de la petite, XIV. 945. *a.*

GENTIANE, (*grande*) *Mat. médic.* Propriétés de ſa racine. Maladies dans leſquelles on l'emploie. VII. 602. *b.* Uſages extérieurs auxquels on l'applique. Extrait de gentiane. Compoſitions de la pharmacopée de Paris, dans leſquelles on fait entrer la racine de cette plante. *Ibid.* 603. *b.*

CENTIANE, (*Petite*) ou *gentiane croiſette*, (*Mat. médic.*) Propriétés & uſages de ſa racine. Elle eſt abſolument inuſitée parmi nous. Uſage chirurgical de cette racine, pour aggrandir un ulcere fiſtuleux & en entretenir l'ouverture. Quels ſont les ſinus fiſtuleux qu'on doit dilater. Deux vues générales pour leſquelles on entretient une ouverture dilatée. La racine de gentiane préférée à l'éponge en qualité de corps dilatant. Propriété de la poudre de racine de gentiane miſe ſur les fontanelles ou cauteres, dont la ſuppuration ſe tarit. VII. 603. *a.*

GENTIL, (*Hiſt. anc.*) ceux que les Hébreux appelloient de ce nom. Pourquoi ils ont été ainſi nommés. Prophéties qui annoncent la vocation des gentils à la foi. Signification de ce mot dans le droit romain. En quel tems il s'eſt introduit dans le latin & dans le grec. VII. 603. *b.*

GENTIL, (M. le) ſon catalogue d'étoiles nébuleuſes. *Suppl.* IV. 916. *b.*

GENTILHOMME, (*Juriſpr.*) noble d'extraction. Etymologie de ce mot. Signification du mot *gentilitas*. Quelques-uns veulent que les titres d'écuyers & de gentilshommes aient été empruntés des Romains; d'autres prétendent que le terme de gentilshommes vient du latin *gentis homines*, *les gens dévoués au ſervice de l'état*. Sur les privileges des gentilshommes, *voyez* NOBLES. VII. 603. *b.* Paſſage de Tacite ſur les compagnons du prince parmi les anciens Gaulois. *Ibid.* 604. *b.*

GENTILHOMME, noble d'extraction. Son caractere moral. Etymologie du mot *gentilhomme*. *Suppl.* III. 204. *b.*

Gentilshommes, brigandage qu'ils ont exercé autrefois dans les provinces. III. 312. *b.* Ce qu'on entend par gentilhomme en Angleterre. 727. *b.* Autrefois nul n'étoit reconnu gentilhomme de nom, d'armes & de cri, s'il n'avoit droit de lever banniere. IV. 461. *a.* Exploitation de terre que la loi permet à un gentilhomme de faire par ſes mains. *Suppl.* II. 916. *b.* Gentilshommes penſionnaires en France. XII. 313. *b.* Caſques de gentilshommes. II. vol. des planch. Blaſon, pl. 14.

GENTILHOMME à drapeau, (*Hiſt. mod. Art milit.*) VII. 604. *a.*

Gentilhomme de nom & d'armes. VII. 604. *a.*

Gentilhomme de parage. Gentilhomme de haut parage, de bas parage, de quatre lignes, de ſang ou de ligne. VII. 604. *a.*

GENTILHOMMES de la chambre. (*Hiſt. de France*) Ils ſont au nombre de quatre. Créations de ces charges. Noms de ceux qui les rempliſſent actuellement. VII. 604. *a.* Leurs fonctions. *Ibid. b.*

Gentilshommes de la chambre commune en Angleterre. III. 55. *b.*

Gentilhomme ordinaire de la maiſon du roi. Nombre de ces officiers. Henri III. les avoit créés au nombre de 45. Il ne faut pas les confondre avec les gentilshommes nommés les *quarante-cinq*, qui aſſaſſinerent le duc de Guiſe. Service & fonctions de ceux des gentilshommes ordinaires qui ſont de ſémeſtre. VII. 604. *b.* Lettre de M. le comte d'Argenſon, adreſſée à chacun des gentilshommes ordinaires, lorſqu'après la guerre, le roi fit préſent à chacun d'eux d'un ceinturon & d'une épée. Perſonnes illuſtres qui ont été dans ce corps. VII. 605. *a.*

GENTILSHOMMES ſervans. (*Hiſt. de France*) Ils ſont au nombre de trente-ſix. Leurs fonctions. Pourquoi ils ſont nommés *gentilshommes ſervans le roi*. Leur ſervice, le jour de la cène. Leur rang. VII. 605. *a.*

GENTILÉ, (*Gramm.*) nom qu'on donne aux peuples par rapport aux pays ou aux villes dont ils ſont habitans. Le gentilé d'un ſeul homme peut être de trois ſortes de dénominations. Le dictionnaire d'Etienne de Biſance enſeigne le gentilé des habitans des villes & des pays dont il parle. VII. 605. *a.* Défaut de notre langue à cet égard. *Ibid. b.*

GENTILITIA ſacra, fêtes de famille chez les Romains. XIV. 474. *b.*

GENTILLET, (*Innocent*) juriſconſulte. XVII. 264. *a.*

GENUFLEXION. (*Hiſt. eccl.*) Ancienneté de la génuflexion dans la priere. Tems auxquels elle n'avoit point lieu dans l'égliſe. Diverſité d'uſages entre les chrétiens par rapport à la génuflexion. Cet uſage ſinguliérement pratiqué par les ſaints. Paroles du 3e concile de Tours ſur la génuflexion. VII. 605. *b.*

Génuflexion. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 204. *b.*

Génuflexion, condamnée par les chrétiens Grecs. X. 436. *b.*

GÉNUFLEXION, (*Hiſt. mod.*) marque extérieure de reſpect, de ſoumiſſion d'un homme à un autre homme. Comment cet uſage paſſa de l'orient dans l'occident. Souverains en Europe qui ont exigé la génuflexion de leurs ſujets. VII. 605. *b.*

GENUTIA, loi. VIII. 723. *b.* IX. 661. *b.*

GÉOCENTRIQUE, *concentrique à la terre*, (*Aſtron.*) terme des anciens aſtronomes. Uſage de ce mot dans la nouvelle aſtronomie. Latitude géocentrique d'une planete. Lieu géocentrique d'une planete. Comment on le détermine. Longitude géocentrique d'une planete. *Ibid.* 606. *a.*

GÉODE. (*Minéral.*) Deſcription de cette ſorte de pierre. Ses rapports avec la pierre d'aigle. VII. 606. *a.* Il paroît que quelques-unes de ces pierres ont dû être formées dans d'autres endroits que ceux où on les rencontre ordinairement. Cinq eſpeces de géodes, ſelon M. Hill. Lieux où on les trouve. *Ibid. b.*

GÉODESIE, (*Géom.*) partie de la géométrie qui enſeigne à diviſer les terres & les champs entre pluſieurs propriétaires. Etym. de ce mot. Maniere de diviſer une figure rectiligne, & de la calculer. Toute la difficulté ſe réduira dans tous les cas, à diviſer un triangle en raiſon donnée. Méthode à ſuivre pour diviſer un héxagone par une ligne qui parte d'un de ſes angles, en deux parties qui ſoient entr'elles comme *m* à *n*. Maniere de diviſer une figure curviligne. VII. 606. *b.* Moyen de diviſer un triangle en raiſon donnée par une ligne qui paſſe par un point placé hors du ſommet, ſoit ſur l'un des côtés, ſoit au-dedans du triangle, ſoit au-dehors. Maniere de diviſer une figure quelconque, en raiſon donnée par une ligne menée d'un point donné quelconque. *Ibid.* 607. *a.* Maniere de diviſer une figure en raiſon donnée, par une ligne qui ne paſſe pas par un point donné, mais qui ſoit parallele à une ligne donnée. Auteur à conſulter. *Ibid. b.* Le mot *géodeſie* ſe prend quelquefois dans le même ſens que celui d'*arpentage*, *voyez* ce dernier mot. Opérations géodéſiques. *Ibid.* 608. *a.*

GEOFFROI IV & GEOFFROI V, de la maiſon d'Anjou. Obſervations ſur le nom de *Plantagenets* donné à ces princes. XII. 709. *b.*

GEOFFROI *l'aîné*. Cauſe des différentes couleurs des fleurs, ſelon ce chymiſte. VI. 855. *b.* Sa table des rapports. XIII. 797. *b.*

GEOFFROI *le cadet*. Son analyſe des viandes. I. 266. *b.* *&c.* Sa claſſification des inſectes lépidopteres. *Suppl.* III. 729. *b.* *&c.* Mis au nombre des anatomiſtes. *Suppl.* I. 405. *a.*

GEOFFROI, (*Etienne-Louis*) anatomiſte, *Suppl.* I. 412. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *a.*

GEOFFROI, (*Claude-Joſeph*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *a.*

GÉOGRAPHIE. Etymologie du mot. Antiquité de la géographie. Son utilité reconnue dans tous les tems. Premiere carte dont parlent les auteurs anciens. Joſephe & les plus habiles interpretes de l'écriture aſſurent que Moïſe & Joſué firent dreſſer une carte géographique du pays de Canaan. La navigation contribua beaucoup aux progrès de la géographie; cependant cette ſcience manqua très-longtems de principes certains. Thalès le Miléſien fut le premier qui jugea la terre ſphérique, & travailla ſur ce ſyſtême. Philoſophes qui rendirent l'uſage des cartes géographiques commun dans la Grece. VII. 608. *b.* Table d'airain d'Ariſtagoras de Milet. Traité de géographie de Scylax, de Caryande. Ce fut ſous les Grecs que la géographie commença à profiter des ſecours de l'aſtronomie. Tableaux géographiques des deux ingénieurs Diognetes & Beton, qui accompagnoient Alexandre. Travaux de Pithéas, géographe de Marſeille, qui floriſſoit ſous Alexandre. Ce fut lui qui, le premier, découvrit les climats. Ariſtote étoit auſſi verſé dans la ſcience de la géographie. Ouvrages de Thimoſthenes: goût de Théophraſte pour les cartes géographiques. Ouvrages d'Eratoſthene. *Ibid.* 609. *a.* Autres géographes de l'antiquité: Agatharchide le Cnidien, Mnéſias, Artemidore d'Epheſe. Cet amour pour la géographie ne tarda pas de paſſer de la Grece à Rome. Voyages & obſervations de Polybe de la part de Scipion-Emilien. Ingénieurs employés ſous le conſulat de Jules-Céſar & de Marc-Antoine, pour dreſſer de nouvelles cartes de l'empire. La géographie des Gaules & de la Germanie commença d'être connue depuis les conquêtes de Jules-Céſar. Correſpondance de Pompée avec le géographe Poſſidonius. *Ibid. b.* Progrès de la géographie ſous Auguſte & Tibere: géographes qui ſe diſtinguerent ſous ces regnes & les ſuivans. Iſidore de Charax; Pomponius Mela; Métius-Pompoſianus; comment ce dernier fut la victime de ſon amour pour la géographie. Pline le naturaliſte; Marin, de Tyr; Arien, de Nicomédie; Ptolomée; ſes travaux. *Ibid.* 610. *a.* Réforme dont les ouvrages de ce géographe eurent beſoin. Depuis Ptolomée, juſqu'à la fin du Bas-Empire, il parut peu d'ouvrages eſtimables en géographie. Rédaction de la carte provinciale & itinéraire, qui fut connue enſuite ſous le nom de *Peutinger*. Dernier ouvrage des anciens; la notice de l'empire, attribuée à Ethicus, qui vivoit dans cinquieme ſiecle. Ouvrages faits dans le ſixieme ſiecle. L'amour des ſciences chaſſé d'Europe en Aſie, trouva, chez les Arabes, un accès favorable. L'almageſte de Ptolomée traduit en Arabe par l'ordre d'Almamon, calife de Babylone. Travaux des aſtronomes-géographes ſous ce prince. *Ibid. b.* Principaux géographes arabes. Géographes perſans. Voyages de Marc-Pol, de Rubruquis & de Plan-Carpin au

treizieme ſiecle. Traduction faite en France dans le quatorzieme ſiecle, des livres d'Ariſtote *du ciel & du monde*. Ouvrage géographique de Berlinghieri, Florentin, dans le quinzieme ſiecle : géographie de Dominico Mario Negro, vénitien, qui vivoit dans le même tems. Travaux de Guillaume Poſtel dans le ſeizieme ſiecle. Ce fut dans ce ſiecle que l'art de la gravure commença à favoriſer les progrès de la géographie. Savans d'Allemagne, d'Angleterre, *Ibid.* 611. *a.* de la Hollande, de la Flandre, d'Eſpagne, d'Italie, qui ont fait leur étude particuliere de cette ſcience. *Ibid. b.* Géographes ſuédois ; premieres cartes de ce royaume. Ouvrages géographiques d'Andreas Bureus, ſous Charles IX, roi de Suede. Soins de Charles XI, pour les progrès de la géographie dans ſes états. Géographes qui ſe diſtinguerent ſous ce regne. Travaux géographiques en Ruſſie pendant la vie de Pierre-le-grand, & ſous ſes ſucceſſeurs. *Ibid.* 612. *a.* Des progrès que la géographie a faits en France depuis François I. Enumération des principaux géographes qui parurent depuis ce regne, & de leurs ouvrages. Le commencement de notre ſiecle doit être regardé comme l'époque d'un renouvellement général de la géographie en France, & dans tous les autres pays de l'Europe, auxquels il ſemble que ce royaume ait donné le ton. Précis des principaux travaux géographiques, entrepris en France dans ce ſiecle. *Ibid. b.* Eloge de la méthode géographique de M. l'abbé de la Croix. La géographie conſidérée en elle-même, peut être enviſagée ſous trois âges différens : géographie ancienne ; géographie du moyen âge ; géographie moderne. Directions ſur la maniere de faire des cartes de géographie ancienne. Par rapport à la moderne, on diſtingue les *chorographes* ou *topographes*, d'avec les *géographes* proprement dits. En quoi conſiſte le travail des uns & des autres. *Ibid.* 613. *a.* Géographie aſtronomique. Diviſion de la géographie en naturelle, hiſtorique, civile ou politique, ſacrée, eccléſiaſtique & phyſique. *Ibid. b.*

Géographie. Syſtême figuré des parties que cette ſcience renferme. *Suppl.* III. 204. *b.*

Géographie, application de la géométrie & de l'aſtronomie à cette ſcience. I. 552. *b.* Obſervation ſur la maniere dont elle eſt traitée dans l'Encyclopédie. III. xj. Comment elle doit être traitée dans un dictionnaire hiſtorique. IV. 968. *a.* Comment il convient de l'enſeigner, particuliérement à de jeunes militaires. V. 311. *a.* Jeu de cartes pour la géographie. XIV. 792. *b.*

Géographie phyſique : définition. Utilité de l'aſſociation de la géographie à la phyſique. Précis des progrès de la géographie phyſique. VII. 613. *b.* Elle les doit à la réunion combinée des ſecours que pluſieurs connoiſſances ont concouru à lui fournir. Deux points importans auxquels on s'attache dans cet article ; 1°. développer les principes de cette ſcience ; 2°. préſenter les réſultats généraux & avérés qui en forment le corps. I. Trois claſſes générales auxquelles on peut réduire les principes de la géographie phyſique. *Premiere claſſe ;* principes qui concernent l'obſervation des faits. Il n'eſt pas auſſi important de montrer la néceſſité de l'obſervation pour augmenter nos véritables connoiſſances en ce genre, que d'en développer l'uſage & la bonne méthode. *Ibid.* 614. *a.* La premiere qualité d'un obſervateur eſt d'avoir acquis par l'étude & dans un développement ſuffiſant, les notions préliminaires capables de l'éclairer ſur le prix de ce qu'il rencontre. Divers obſtacles qui nous privent des avantages que nous retirerions de bonnes obſervations. Directions données à un obſervateur qui s'eſt conſacré à cette étude par goût, ou parce qu'il eſt & s'eſt mis à portée de voir. *Ibid. b.* Danger des réflexions précipitées & des ſyſtêmes formés ſur un petit nombre d'obſervations. Un obſervateur doit être en garde contre toute prévention dépendante d'un ſyſtême déjà concerté. Quels ſont les objets auxquels on doit s'attacher en obſervant les dehors de notre globe. Moyen de diſtinguer le caractere propre d'une configuration d'avec les circonſtances acceſſoires. Les irrégularités ſont des ſources de lumiere. *Ibid.* 615. *a.* Pour avoir des idées nettes ſur les objets qu'on obſerve, on s'attache auſſi à renfermer dans les limites plus ou moins préciſes, les mêmes effets ſoit réguliers, ſoit irréguliers. Connoiſſance que l'obſervateur doit acquérir des matieres elles-mêmes. Il portera la plus ſcrupuleuſe attention ſur les circonſtances uniformes & régulieres qui accompagnent certains effets. Obſervations eſſentielles pour connoître la diſtribution générale. *Ibid. b.* Critique & diſcuſſion ſévere qu'il faut employer lorſqu'on a recours aux deſcriptions étrangeres. Les auteurs qui ont écrit avant le renouvellement des ſciences ne doivent être conſultés qu'avec réſerve. Souvent l'obſervation nous abandonne dans certains ſujets compliqués ; alors l'expérience eſt indiſpenſable. *Ibid.* 616. *a. Seconde claſſe ;* principes qui ont pour objet la combinaiſon des faits. Il eſt preſque auſſi important de mettre de l'ordre dans les découvertes, que d'en faire. Dans le plan de la nature, un fait iſolé eſt impoſſible. La vraie philoſophie conſiſte à découvrir les rapports cachés aux vues courtes & aux eſprits inattentifs. La combinaiſon des faits s'exécute ſur deux plans différens ; il y a une combinaiſon d'ordre & de collection ; il y a une combinaiſon d'analogie. Néceſſité de la premiere. *Ibid. b.* Facilités que cette premiere opération offriroit à la ſeconde. Une premiere condition pour faire avec ſuccès cette combinaiſon d'analogie, eſt d'avoir ſcrupuleuſement obſervé chaque objet comparé. Dans cette opération, le grand art n'eſt pas de ſuppléer aux faits qui nous manquent, mais d'en combiner les détails connus ; d'imaginer des circonſtances, mais de ſavoir les découvrir. *Ibid.* 617. *a.* Il ſera donc très-prudent de ne nous attacher qu'aux rapports les plus immédiats, & de nous ſervir de ceux qui ont été vérifiés exactement, pour nous élever à d'autres. Nous nous attacherons d'abord aux analogies des formes extérieures, enſuite à celles des maſſes ou des configurations intérieures ; enfin nous diſcuterons celles des circonſtances. Un point important ſera de ne point perdre de vue, ni de diſſimuler les différences les plus remarquables, ou les exceptions les plus légeres qui s'offriront à nos regards dans le cours des rapports que nous aurons lieu de ſaiſir & d'indiquer. *Troiſieme claſſe ;* principes de la généraliſation des rapports. A force d'appercevoir des effets particuliers, de les étudier, de les comparer, nous tirons de leurs rapports mis dans un nouveau jour, des idées fécondes, qui étendent nos vues ; & c'eſt dans ces circonſtances délicates que l'on a beſoin de méthode pour conduire ſon eſprit. *Ibid. b.* En quoi conſiſte la généraliſation ; quels en ſont les objets & les procédés. Avantages de cette opération. Utilité des principes qu'on en tire. Pour établir ces principes généraux, il eſt néceſſaire que la généraliſation ait été ſévere & exacte. *Ibid.* 618. *a.* Si l'induction par laquelle vous avez généraliſé n'a pas été éclairée par un grand nombre d'obſervations, le réſultat général aura trop d'étendue. Néceſſité de diſtinguer dans la diſcuſſion des faits, l'eſſentiel de l'acceſſoire, & de tenir compte des exceptions. Les obſervations vagues & indéterminées ne peuvent ſervir à l'établiſſement d'aucun principe. Les principes ont ſouvent trop d'étendue, parce qu'ils ont été rédigés ſur des vues ambitieuſes, dictées par une hypotheſe favorite. Quel eſt l'unique moyen de donner à ſes principes cette ſolidité, cette étendue, cette préciſion, qu'ils doivent acquérir.

II. *Second point que l'auteur s'eſt propoſé de traiter.* La diviſion de notre globe la plus générale, eſt celle qui le préſente comme partagé en grands continens & en mers. Les deux portions générales de terres fermes & des mers, s'étendent réciproquement l'une dans l'autre & en différens ſens. *Ibid. b.* Mers méditerranées, golfes, anſes ; caps, promontoires, péninſules, différentes ſortes de détroits ; iſthmes. *Affections générales de l'organiſation extérieure du globe.* Quatre grands continens que comprend la terre ferme, dont il n'y en a que deux qui ſoient bien connus. L'ancien continent eſt plus étendu vers le nord que vers le ſud, on obſerve le contraire dans le nouveau. Degrés de latitude où ſe trouvent le centre de l'ancien & le centre du nouveau continent. *Ibid.* 619. *a.* Ils paroiſſent comme partagés par deux iſthmes, l'un celui de Suez, l'autre celui de Panama. Les deux continens s'élargiſſent vers le nord, ſe rétreciſſent vers le milieu, & alongent une pointe vers le midi. Les pointes de toutes les grandes preſqu'iſles regardent le midi. Les diverſes portions des continens affectent des pentes, depuis leur centre juſques ſur les côtes de la mer. La profondeur des mers augmente à meſure que nous nous éloignons des terres. Le baſſin de la mer nous offre des inégalités correſpondantes à celles du continent. Comment ſe ſont formés les golfes, les promontoires, les caps, les preſqu'iſles. Obſervations ſur les chaînes des montagnes. *Ibid. b.* Où ſe trouvent les plus hautes montagnes & les plus baſſes. Chaînes paralleles à l'équateur qui traverſent l'ancien continent ; ramifications de ces chaînes de montagnes. Dans l'Amérique le giſement des montagnes eſt du nord au ſud. Obſervations ſur les pentes des montagnes. Phénomenes très-curieux que préſente la configuration des différentes montagnes. Diverſes parties qu'on diſtingue dans une maſſe montueuſe. *Ibid.* 620. *a.* Une chaîne de montagnes après avoir couru dans un continent, ſe continue quelquefois dans la mer, & va former par ſes pointes, les iſles qui ſont dans ſa direction. Les détroits ne ſont que l'abaiſſement naturel ou la rupture forcée des montagnes, qui forment les promontoires. Cette correſpondance des montagnes, ſe remarque d'une maniere bien ſenſible dans les iſles d'une certaine étendue & voiſines des continens. Ce qui ſépare deux mers & forme les iſthmes eſt aſſujetti à la même régularité. La profondeur d'une mer à la côte eſt proportionnée à la hauteur de cette même côte. Trois eſpeces de côtes ; les côtes élevées, les baſſes côtes, les dunes. Il ſe trouve entre les tropiques beaucoup plus d'iſles que par-tout ailleurs. Les grands amas d'iſles ſont voiſins des continens. *Ibid. b.* Mouvemens du flux & reflux dans l'Océan. Tendance continuelle de toute la maſſe des eaux de l'eſt à l'oueſt. Obſervations ſur les courans & les gouffres. Salure des

eaux

eaux de la mer. Des eaux qui ſe trouvent ſur la ſurface des continens. Où ſe trouvent les principales ſources des fleuves. Contrées élevées qui ſont comme des points de partage pour la diſtribution des rivieres. Les ſources ou fontaines ſe diſtinguent, ou par les phénomenes que préſente leur écoulement, ou par les propriétés des eaux qu'elles verſent. *Ibid.* 621. *a.* Formation des lacs. Quatre ſortes de lacs. Quels ſont les lacs dont les eaux ſont devenues ſalées. Quelles ſont les contrées les plus abondantes en lacs. Obſervations ſur les lacs des montagnes. Les crêtes des chaînes principales, des ramifications collatérales, des collines même de moyenne grandeur, ſervent à former les partages des eaux. Les rivieres épuiſent l'eau répandue dans le continent. Au lieu de ſe ramifier, elles réuniſſent de plus en plus leurs eaux en s'avançant vers la mer. *Ibid. b.* La direction des fleuves dans tout leur cours eſt aſſujettie aux configurations des montagnes & des vallons où ils coulent. Diverſes obſervations ſur ces directions. Phénomenes de la crue des eaux des fleuves. De deux fleuves, celui-là en général eſt le moins rapide dont le cours eſt plus étendu. Iſles & amas de ſables aux embouchures des grands fleuves. *Affections générales de la ſtructure intérieure & réguliere du globe.* Lits & couches dont la maſſe de la terre eſt compoſée. *Ibid.* 622. *a.* Diverſes obſervations ſur ces couches. Huit ſituations & formes différentes qu'on peut diſtinguer dans les couches terreſtres. Les ſubſtances qui les forment ne ſont point diſpoſées ſelon leur peſanteur ſpécifique. Sous la mer, dans les détroits & dans les iſles, on retrouve les ſubſtances terreſtres diſpoſées par couches, ainſi que dans les continens. Les matieres qui compoſent les premieres couches du globe, diviſées en deux claſſes générales; ſavoir les ſubſtances vitrifiables & les ſubſtances calcaires. *Ibid. b.* Matieres qui ſe trouvent diſpoſées par lits & par bancs. Matieres qui ſe trouvent par amas, par filons, par veines irréguliérement diſpoſées. Foſſiles en nature ou en pétrifications qui compoſent les couches terreſtres. Etendue des bancs qu'on a trouvés en différens endroits. Subſtance des pétrifications qui préſentent les empreintes de végétaux ou d'animaux. Divers lieux où l'on trouve des foſſiles. Obſervations ſur les coquilles. *Ibid.* 623. *a.* La diſpoſition de toutes ces couches ſert à recueillir & diſtribuer réguliérement les eaux de pluie, à les contenir en différens endroits, à les verſer par les ſources, qui ne ſont que l'extrémité d'un aquéduc naturel formé par deux lits de matieres propres à voiturer l'eau.

Phénomenes qui indiquent un travail poſtérieur au premier, & qui tendent à changer la face du globe. Fentes de différente largeur qui interrompent les couches même les plus ſolides du globe: leurs directions. Subſtances qui ſe trouvent dans ces fentes. Autres dégradations conſidérables qu'offrent les rochers & les longues chaînes des montagnes. Portes qu'on trouve dans les chaînes de montagnes, & dans les ouvertures de certains détroits. *Ibid. b.* Formation des cavernes. Obſervations ſur les phénomenes qu'elles préſentent. Changemens que les eaux de pluie produiſent à la ſurface extérieure. Couches de gravier & de ſable formées dans les plaines par les torrens & par les fleuves. Matieres en déſordre qui ſe trouvent parmi ces ſables & graviers. Obſervations faites aux environs des étangs, des lacs & des mers, le long des rivieres, ou près des torrens. Dégradations produites par les eaux vers le rivage de la mer. Phénomenes que préſente ſur la ſurface de la terre un autre principe de deſtruction, ſavoir le feu. Obſervations ſur les volcans. *Ibid.* 624. *a.* Tremblemens de terre; on en peut diſtinguer deux ſortes; les tremblemens locaux, & les tremblemens étendus. Différentes manieres dont ces mouvemens s'exécutent. Effets de ces tremblemens.

Phénomenes dépendans de l'atmoſphere & de l'aſpect du ſoleil. Trois points à diſcuter ici; 1°. conſidération de la diverſe température qui regne dans les différentes parties du globe. Circonſtances qui modifient l'effet de la direction plus ou moins inclinée des rayons du ſoleil dans les différens pays. *Ibid. b.* L'intervalle qui ſe trouve entre les limites du plus grand chaud & du plus grand froid dans chaque contrée, croît à meſure qu'on s'éloigne de l'équateur. A meſure qu'on s'éleve au-deſſus des plaines dans les hautes montagnes, le froid ſe fait ſentir. Les fleuves gelent dans une partie des zones tempérées; mais la ſalure en préſerve les mers à ces latitudes. Quels ſont les endroits où la mer gele ſur-tout dans les zones tempérées; 2°. agitations de l'atmoſphere & leurs effets. Vent d'eſt qui ſouffle continuellement. Vents conſtans dans les zones glaciales. Cauſes de l'irrégularité des vents dans les zones tempérées. Sur la mer ou ſur les côtes, les vents ſont plus réguliers, & ſouflent avec plus de force & de continuité que ſur terre. *Ibid.* 625. *a.* Saiſons dans leſquelles les vents ſont plus violens. Vents périodiques: vents réglés: autres obſervations ſur les vents; 3°. circulation & modifications des vapeurs & des exhalaiſons qui flottent dans l'atmoſphere. Une ſeule chaîne de montagnes décide de l'été & de l'hiver entre deux parties d'une preſ-

qu'iſle qu'elle traverſe. Pourquoi dans certains pays il ne tombe aucune pluie. Cauſe des points de partage pour la diſtribution des eaux des rivieres. Cauſe des trombes: divers effets de la violence des vents. *Ibid. b.* En quoi conſiſte un ſyſtême de géographie phyſique. En quoi il differe d'une théorie de la terre. *Ibid.* 626. *a. Voyez* RÉVOLUTIONS DU GLOBE.

GÉOGRAPHIQUE, différentes eſpeces d'opérations géographiques. Quelles ſont celles qui demandent le plus de préciſion. Méthode qu'on emploie pour lever des cartes. Inſtrument dont on ſe ſert pour les plans topographiques & pour les cartes chorographiques. Différence entre une carte géographique & une carte hydrographique. VII. 626. *a. Voyez* CARTES.

GEOLAGE, (*Juriſpr.*) *droit de geole.* VII. 626. *a.* Ces droits ſont réglés par les parlemens. Droits de geolage ſelon le tarif fait par le parlement de Paris. *Ibid. b.*

GEOLIER, *voyez* CONCIERGE & GEOLAGE. Geoliers du châtelet. III. 246. *b.*

GÉOMANTIE, (*Hiſt. anc.*) divination par la terre. Etymologie de ce mot. En quoi elle conſiſtoit. Auteurs qui ont écrit ſur la géomantie. VII. 626. *b.*

GÉOMETRAL, différence entre une repréſentation géométrale & une repréſentation en perſpective. VII. 626. *a.*

Géométral, plan. XII. 697. *a.*

GÉOMETRE, (*Mathém.*) on applique en général ce nom à tout mathématicien. Qualités que doit avoir un géometre, quand il ne voudroit que ſe borner à entendre ce qui a été trouvé par d'autres. Autres qualités que doit ajouter à celles-là, celui qui cherche à enrichir le fonds de la Géométrie par de nouvelles découvertes. Il paroît qu'en ſe bornant aux ſeuls élémens, on peut enſeigner la géométrie aux enfans. Réponſe de M. de la Motte à un homme qui parloit avec mépris de Newton. On pourroit demander s'il n'y a pas autant de mérite à trouver les loix de la gravitation, qu'à avoir fait Cinna, Horace, Polieucte. VII. 627. *a.* Ces façons de parler, *lourd comme un géometre, ignorant comme un poëte, ou comme un prédicateur*, ſont devenues des façons de parler auſſi équitables l'une que l'autre; les exemples qui en prouvent l'injuſtice ne ſont pas rares; & pour ne parler ici que des mathématiciens, l'auteur cite Paſchal, Fontenelle, Deſcartes, Mallebranche, Manfredi, Halley, & renvoie en particulier aux lettres de Deſcartes à Balzac & de Balzac à Deſcartes. Réponſe aux reproches qu'on fait à Deſcartes & à Paſchal ſur quelques ouvrages médiocres de littérature qu'ils ont produits. *Ibid. b.* Examen de la queſtion, s'il eſt vrai que la géométrie donne à l'eſprit de la ſéchereſſe. On peut dire qu'un ouvrage, de morale, de littérature, de critique, en ſera meilleur, toutes choſes d'ailleurs égales, s'il eſt fait par un géometre. Un eſprit ſans juſteſſe ne ſauroit être fait pour la géométrie. On ne peut donc avoir l'eſprit géometre, c'eſt-à-dire le talent de la géométrie, ſans avoir en même temps l'eſprit géométrique, c'eſt-à-dire, l'eſprit de méthode & de juſteſſe. Si les géometres ſe trompent, lorſqu'ils appliquent leur logique à d'autres ſciences qu'à la géométrie, leur erreur eſt plutôt dans les principes qu'ils adoptent, que dans les conſéquences qu'ils tirent. Un géometre diſtinguera plus aiſément dans les autres ſciences ce qui eſt évident d'avec ce qui n'eſt que vraiſemblable, & les divers degrés de probabilités. *Ibid.* 628. *a.* On s'imagine qu'un ſavant exercé aux calculs, doit avoir l'eſprit du jeu dans un degré ſupérieur; cependant ces deux eſprits ſont fort différens, ſi même ils ne ſont pas contraires. Utilité dont l'étude de la géométrie peut être pour préparer comme inſenſiblement les voies à l'eſprit philoſophique, & faire ſecouer peu à peu à certaines contrées de l'Europe, le joug de l'oppreſſion & de l'ignorance ſous lequel elles gémiſſent? Les abus du tribunal de l'inquiſition ne ſont produits que par l'ignorance, éclairez la nation, & les miniſtres de ce tribunal renonceront d'eux-mêmes à des excès dont ils auront reconnu l'injuſtice & les inconvéniens. Comment l'étude de la géométrie ameneroit inſenſiblement la lumiere dans une nation actuellement plongée dans l'ignorance. *Ibid. b.* Réponſe au reproche qu'on fait d'ordinaire aux géometres, de n'être pas fort portés à la ſoumiſſion en matiere de foi. *Ibid.* 629. *a.*

Géometre. L'imagination néceſſaire au géometre comme au poëte. I. xvj. diſc. prélim. Obſervations ſur certains géometres mauvais métaphyſiciens. I. 553. *b.* Combien il ſeroit avantageux que nos grands géometres vouluſſent ſe rabattre ſur les premiers principes de nouvelles méthodes pour les bien éclaircir. XII. 871. *a.* Géometre ſcrupuleux. XIV. 815. *a.* De la connoiſſance que quelques géometres de l'antiquité ont eue des ſections coniques. *Suppl.* II. 547. *b.*

GÉOMÉTRIE, définition: étymologie de ce mot. Cette étymologie ſemble nous indiquer ce qui a donné naiſſance à la géométrie. *Hiſtoire abrégée de cette ſcience.* Origine de la géométrie en Egypte. *Ibid.* 629. *a.* De l'Egypte, elle paſſa

en Grece. Thalès enrichit cette ſcience de pluſieurs propoſitions. Après lui, vint Pythagore. Découverte qu'il fit de la fameuſe propoſition du quarré de l'hypothénuſe. Prétendu ſacrifice dont il en remercia les dieux. Anaxagore s'occupa du problême de la quadrature du cercle dans la priſon où il avoit été renfermé. Impiété dont il étoit accuſé. Platon conſidéré comme géometre. Cas qu'il faiſoit de la géométrie. Hippocrate de Chio : ſa fameuſe quadrature de la lunule : à quelle occaſion ſon talent pour la géométrie ſe développa. Euclide : ſes élémens de géométrie. *Ibid. b.* Apollonius de Perge : ſes ouvrages. A-peu-près en même tems qu'Apollonius, fleuriſſoit Archimede ; ouvrages que nous avons de lui. On ne parle dans cette hiſtoire que des géometres dont il nous reſte des écrits que le tems a épargnés. Enumération de quelques autres. La géométrie & les ſciences en général, ne furent pas fort en honneur chez les Romains qui ne penſoient qu'à ſubjuguer le monde. Parallele d'Archimede & de Cicéron. On donnoit à Rome le nom de mathématiciens à tous les devins & aſtrologues. *Ibid.* 630. *a.* Paſſage de Tacite qui montre la profonde ignorance des Romains dans les queſtions de géométrie & d'aſtronomie. Les Grecs eurent depuis l'ere chrétienne, & aſſez longtems après la tranſlation de l'empire, des géometres habiles : tems auquel vivoit Ptolomée. Pappus d'Alexandrie. Eutocius Aſcalonite. Proclus. Dioclès. L'ignorance qui couvrit la terre & ſur-tout l'occident, depuis la deſtruction de l'empire, nuiſit à la géométrie comme à toutes les autres ſciences. Ceux qui étoient un peu moins ignorans que les autres, paſſoient pour magiciens. C'étoit principalement par rapport à l'aſtronomie & au calendrier qu'on étudioit le peu de géométrie qu'on vouloit ſavoir. Parmi les principaux mathématiciens des ſiècles d'ignorance, il ne faut pas oublier Vitellion, ſavant Polonois du treizieme ſiecle. Alhazen arabe, qui vivoit environ un ſiecle avant lui. Les ſiecles d'ignorance chez les chrétiens, furent des ſiecles de lumiere & de ſavoir chez les Arabes. *Ibid. b.* Mais leurs ouvrages de géométrie ne ſont point parvenus juſqu'à nous pour la plupart. C'eſt ſur une traduction arabe d'Apollonius qu'a été faite en 1661, l'édition du 5, du 6 & du 7e livre de cet auteur. Depuis la renaiſſance des lettres, cette ſcience fit peu de progrès juſqu'à Deſcartes. Sa géométrie publiée en 1637. Application qu'il fit le premier de l'algebre à la géométrie. On lui doit auſſi les premiers eſſais de l'application de la géométrie à la phyſique. *Géométrie des indiviſibles*, ouvrage de Bonaventure Cavalerius. *Ibid.* 631. *a.* Partiſans de ce géometre qui perfectionnerent ſa doctrine : Grégoire de S. Vincent & ſur-tout Paſchal, ſe diſtinguerent l'un & l'autre en ce genre : leurs ouvrages. Le moment approchoit où le calcul appliqué à la géométrie de l'infini la rendroit plus facile. Progrès que firent vers cette découverte, Fermat & Barrow. Arithmétique des infinis dans laquelle ſe ſignalerent Wallis, Mercator, Brounker, Grégori, Huyghens. Regles du calcul différentiel trouvées par Newton & Léibnitz, & publiées d'abord par ce dernier. Ouvrages des illuſtres Bernoulli ſur ce même calcul. Traité de Newton *de quadraturâ curvarum.* Autre ouvrage du même, intitulé *enumeratio linearum tertii ordinis. Ibid. b.* Ces écrits ne ſont encore rien en comparaiſon de l'immortel ouvrage du même auteur, intitulé, *Philoſophiæ naturalis principia mathematica.* Autres ouvrages de Newton : réflexion ſur ce grand homme. Auteurs qui ont enſuite augmenté le calcul intégral. On a beaucoup ajouté à ce que Newton avoit commencé ſur le ſyſtême du monde. La plupart des mathématiciens qui ont contribué à enrichir la géométrie par leurs découvertes, étant aujourd'hui vivans, l'auteur laiſſe à la poſtérité le ſoin de leur rendre la juſtice qu'ils méritent : ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* 632. *a.* Si la géométrie nouvelle eſt principalement due aux Anglois & aux Allemands, c'eſt aux François qu'on eſt redevable de deux grandes idées qui ont conduit à la trouver, ſavoir l'application de l'algebre à la géométrie, & l'application du calcul aux quantités différentielles, pour trouver les tangentes. *Objet de la géométrie.* Les propriétés des lignes, celles des ſurfaces, & celles des ſolides, ſont l'objet & la diviſion naturelle de cette ſcience. La géométrie enviſage les corps dans un état d'abſtraction où ils ne ſont pas réellement : les vérités qu'elle découvre ne ſont donc que des vérités hypothétiques; mais elles n'en ſont pas moins utiles. Il eſt même indiſpenſable de conſidérer les corps dans un état de perfection abſtraite qu'ils n'ont pas réellement. *Ibid. b.*

Diviſion de la géométrie. On peut la diviſer de différentes manieres. 1°. En élémentaire & en tranſcendante. 2°. On la diviſe auſſi en ancienne & en moderne.

Des élémens de géométrie. Voyez au mot *Elémens des ſciences*, des principes qui s'appliquent naturellement aux élémens de la géométrie. Auteurs de quelques élémens de géométrie qui ont été oubliés dans la liſte donnée par M. de la Chapelle. Réflexions ſur la maniere de traiter les élémens de géométrie. On doit la diviſer en géométrie des lignes droites & des lignes circulaires, géométrie des ſurfaces, géométrie des ſolides. Il eſt à propos de traiter de la ligne droite & de la ligne circulaire enſemble & non ſéparément. Pourquoi le cercle eſt la meſure naturelle des angles. Obſervations qui peuvent donner aux commençans des notions diſtinctes ſur la meſure des angles. *Ibid.* 633. *b.* La propoſition très-ſimple ſur la meſure des angles par un arc décrit de leur ſommet, étant jointe au principe de la ſuperpoſition, peut ſervir à démontrer toutes les propoſitions qui ont rapport à la géométrie élémentaire des lignes. Obſervations ſur le principe de la ſuperpoſition. Après avoir traité de la géométrie des lignes conſidérées par rapport à leur poſition, on doit traiter de la géométrie des lignes conſidérées, quant au rapport qu'elles peuvent avoir entr'elles. Principe ſur lequel elle eſt toute fondée. Développement & uſage de ce principe. Uſage du principe de *réduction à l'abſurde. Ibid.* 634. *a.* Conſidération des incommenſurables. La géométrie des ſurfaces ſe réduit à leur meſure. Principe ſur lequel cette meſure eſt fondée. Méthode qu'on doit ſuivre en traitant cette partie. Théorême par lequel on peut rapprocher la théorie de la proportion des lignes, de la théorie des ſurfaces. Méthode à ſuivre dans la géométrie des ſolides. *Ibid. b.* Obſervations ſur le principe de la méthode d'exauſtion dont on fait uſage dans les élémens de géométrie. Une géométrie élémentaire ne peut être bien exécutée que par des mathématiciens du premier ordre. Cependant il n'y a peut-être pas de ſcience ſur laquelle on ait tant multiplié les élémens. Différentes vues dans leſquelles on étudie la géométrie élémentaire ; d'où il réſulte qu'on ne peut ſe flatter de faire, au gré de tout le monde, des élémens de géométrie. *Ibid.* 635. *a.* Maniere de traiter les élémens pour les eſprits vraiment propres à cette ſcience. Il eſt à propos de ſupprimer de ces élémens ces propoſitions communément appellées *axiomes.* Voyez ce mot. Obſervations ſur l'uſage des définitions. Rigueur imaginaire dont il faut s'abſtenir dans les élémens de géométrie.

Géométrie tranſcendante ou *des courbes.* Méthode à ſuivre en la traitant. En traitant de l'application de l'algebre aux courbes, on ne les repréſente guere que par l'équation entre les coordonnées paralleles ; mais il eſt encore d'autres formes à donner à leur équation. *Ibid.* 636. *a.* Equations qui ſe préſentent ou peuvent ſe préſenter ſous une forme différentielle. Ces équations méritent qu'on en faſſe une mention expreſſe dans la géométrie tranſcendante. Leur utilité. Suite de la méthode à employer en traitant la géométrie tranſcendante. *Ibid. b.*

Géométrie ſublime : quel en eſt l'objet. Sur la maniere de la traiter, *voyez* INTÉGRAL. On a vu au mot *Application*, des obſervations ſur l'uſage de l'analyſe & de la ſyntheſe en géométrie. On a fait à l'auteur de cet article quelques queſtions qui ont donné lieu aux remarques ſuivantes. 1°. Obſervations ſur l'application du calcul algébrique aux propoſitions de la géométrie élémentaire. 2°. Il eſt ridicule de démontrer par la ſyntheſe ce qui peut être traité plus ſimplement par l'analyſe. *Ibid.* 637. *a.* Les Anglois, grands partiſans de la ſyntheſe, ſemblent par cette raiſon n'avoir pas fait en géométrie, tous les progrès qu'on auroit pu attendre d'eux. 3°. Différence entre l'algebre & l'analyſe en mathématique. Différence entre l'analyſe mathématique & l'analyſe logique. 4°. On peut appeller l'algebre *géométrie ſymbolique ;* cependant le nom de *géométrie métaphyſique* paroît lui être du moins auſſi convenable. La géométrie, ſur-tout lorſqu'elle eſt aidée de l'algebre, eſt applicable à toutes les autres parties des mathématiques. *Ibid. b.*

Géométrie. Des axiomes en géométrie. I. viij. *Diſcours préliminaire.* On peut regarder l'enchaînement de pluſieurs vérités géométriques, comme des traductions plus ou moins différentes de la même propoſition. I. jx. Ancienne géométrie. I. 441. *b.* Ce n'eſt qu'à la ſimplicité de ſon objet, que la géométrie doit ſa certitude. I. 551. *a.* Application de la géométrie à l'algebre, I. 551. *b.* & à l'arithmétique. 552. *a.* Application de la géométrie & de l'algebre à la méchanique. De la géométrie & de l'aſtronomie à la géographie. De la géométrie & de l'analyſe à la phyſique. *Ibid.* Application de l'analyſe à la géométrie. I. 550. *b.* 677. *b.* Application de la méchanique à la géométrie. 552. *b.* De la métaphyſique à la géométrie. 553. *a.* Uſage de l'algebre en géométrie. 677. *b.* 678. *a.* De la géométrie des arts. I. 716. *a.* Explication des caracteres uſités en géométrie. II. 649. *a.* Géométrie tranſcendante. IV. 378. *a.* 381. *b.* De l'âge auquel on doit en commencer l'étude : maniere de l'enſeigner à un militaire. V. 310. *b.* VI. 250. *b.* Principes qui s'appliquent à l'étude des élémens de géométrie. V. 491. *a*, *b.* Auteurs qui ont donné des élémens de cette ſcience. 497. *a*, *b.* De l'uſage de l'analogie en géométrie. VIII. 687. *b.* 689. *b.* Géométrie de Thalès. 877. *b.* Application de la géométrie à la médecine. X. 220. *a*, *b.* — 222. *a.* Secours que la géométrie tire de la méchanique. 222. *b.*

Géométrie ſouterreine, application de la géométrie élementaire à pluſieurs problêmes de l'exploitation des mines. Trois objets principaux de cette application. Principales fonctions

d'un conducteur de mines. Diviſion de la circonférence du cercle dans la géométrie ſouterreine. Ce qu'on entend par une burre ou un puits ; ſa largeur & ſa longueur. VII. 638. *a*. Ce qu'on entend par galerie : galerie aſcendante, galerie deſcendante. Diviſion de l'aune ou perche métallique. Quelques exemples des regles d'arithmétique relatives aux meſures qu'on emploie communément dans les mines. Exemples d'addition, de ſouſtraction, de multiplication, de diviſion. Inſtrumens du mineur. Deſcription de ſon niveau. *Ibid. b.* Deſcription & uſage de ſa bouſſole. Inſtrument nommé *trace-ligne*. Obſervations ſur les variations auxquelles l'aiguille aimantée eſt ſujette dans les mines. Inſtrument nommé le *genou*. *Ibid.* 639. *a*. On n'a proprement à réſoudre dans toute cette géométrie, que des triangles rectilignes. Quel eſt ſon premier théorême. Méthode que ſuit l'ingénieur pour prendre les dimenſions d'une mine où l'aiguille aimantée n'eſt point troublée par le voiſinage d'une mine de fer. Quel eſt ſon travail, ſi la mine eſt une mine de fer. Auteurs à conſulter. C'eſt en Allemagne que la géométrie ſouterreine a dû prendre naiſſance. Planches relatives à cet art dans le vol. IV. des planch. *Ibid. b.*

GÉOMÉTRIQUE ; courbe géométrique : conſtruction géométrique : différence entre ces conſtructions & celles qu'on appelle méchaniques. VII. 639. *b.*

Géométrique, figures géométriques. VI. 749. *a*, *b*. Nombre géométrique. XI. 204. *a*. Progreſſion géométrique. XIII. 432. *b*. Proportion géométrique. 467. *a*.

GEORGE, *ſaint*, (*Hiſt. mod.*) nom donné à pluſieurs ordres tant militaires que religieux. Ordre de S. George en Angleterre, aujourd'hui appellé *ordre de la jarretiere*. Voyez ce dernier mot. Changemens qu'Edouard VI fit dans cet ordre. VII. 640. *a*.

GEORGE, (*Chevaliers de ſaint-*) Quatre différens ordres de ce nom. VII. 640. *a*.

GEORGES, (*l'ordre de ſaint-*) inſtitué à Munich en 1729. Marque des chevaliers. *Suppl.* III. 205. *a*. Voyez vol. II. des pl. Blaſon, pl. 24.

GEORGES, (*l'ordre de ſaint-*) inſtitué en 1740 par l'empereur Frédéric III. Nobleſſe des chevaliers. Collier & marque de l'ordre. *Suppl.* III. 205. *a*. Voyez vol. II. des planch. Blaſon, pl. 25.

GEORGES, dit *de Gênes*, (*l'Ordre de ſaint-*) Marque de l'ordre. *Suppl.* III. 205. *a*.

GEORGE, (*Saint-*) dit d'*Alga*, ordre de chanoines réguliers. Sa fondation. Habillement des chanoines. VII. 640. *a*.

GEORGE, *Saint-*, (*Géogr.*) petite iſle de l'état de Veniſe. VII. 640. *a*.

GEORGE *de la mine*, *Saint-*, (*Géogr.*) bourgade d'Afrique. VII. 640. *a*.

GEORGES I, (*Hiſt. d'Anglet.*) fils d'Erneſt-Auguſte, duc de Brunſwick & de Lunebourg, électeur d'Hanovre, & de Sophie, fille de Frédéric V, électeur palatin, qui avoit épouſé Eliſabeth Stuart d'Angleterre. Caractere & principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 204. *b*.

Georges II, fils & ſucceſſeur du précédent. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 205. *a*.

George II, roi d'Angleterre : ſecours qu'il envoya aux habitans de Lisbonne, après le tremblement de terre qui renverſa cette ville. IX. 573. *b*.

George de Trébiſonde, ſavant du quinzieme ſiecle. XVI. 574. *b*.

GEORGE *le Vénitien*, (*François*) Ses principes philoſophiques. XIII. 627. *b*.

George, duc de Clarence, frere d'Edouard IV. roi d'Angleterre. Sa mort. IX. 954. *a*.

George le Moine, aſſocié avec Iſabelle à la régence du royaume de Hongrie, pendant la minorité d'Etienne, fils de Jean. *Suppl.* III. 665. *b*.

GEORGENTHAL, (*Géogr.*) bailliage d'Allemagne, dans la haute-Saxe & dans la Thuringe. C'étoit jadis une fondation pour les moines de l'ordre de Cîteaux. Opulence & juriſdiction de cette maiſon. Epoque à laquelle cette fondation fut ſécuriſée. Etat préſent du bailliage. *Suppl.* III. 205. *b*.

GÉORGIE, (*Géogr.*) Ses bornes, ſa diviſion, pays qu'elle renferme. VII. 640 *a*. Sa capitale. Productions du pays. Son commerce. Trafic des filles Géorgiennes en Perſe. On vendoit autrefois aux Grecs les beaux garçons de ce pays. Beauté des Géorgiennes. Diverſes nations qui fréquentent la Géorgie. Les gens de qualité y exercent l'emploi de bourreau. Conſtruction des maiſons & des lieux publics. Situation des égliſes. Il y a pluſieurs évêques, un archevêque, & un patriarche établis en Géorgie. *Ibid. b*.

GÉORGIE, (*Géogr.*) Erreur à corriger dans cet article de l'Encycopédie. *Suppl.* III. 205. *b*.

GÉORGIE, *la nouvelle*, (*Géogr.*) colonie Angloiſe dans la Floride. *Suppl.* III. 205. *b*. Qualité du climat & fertilité du terroir. Hiſtoire de cet établiſſement Anglois. *Ibid.* 206. *a*.

GÉORGIENS, obſervations ſur ces peuples. VIII. 346. *a*. Chefs de ces nations. X. 486. *b*. Caracteres Géorgiens, vol. II. des pl. Caracteres, pl. 14.

GÉORGIQUES *de Virgile*. Cet ouvrage mis au rang des poëmes. *Suppl.* III. 641. *b*. Ce que ce poëte dit des jours heureux & malheureux dans ſes géorgiques. VIII. 892. *a*. De la maniere dont il a ſu rendre ce poëme intéreſſant. XII. 814. *b*. Obſervations d'Adiſſon ſur les géorgiques. XVII. 796. *a*.

GEPIDES, *les*, (*Géogr. anc.*) peuples barbares qui ſe jetterent ſur les provinces Romaines, lors de la décadence de l'empire. Pays qu'ils habitoient. Leur défaite par Alboin, roi des Lombards. VII. 641. *a*.

GERANION, *mont.* XVI. 658. *b*.

GERARD, fondateur de l'ordre de Malte. *Suppl.* III. 837. *a*, *b*.

Gerard, riche financier de Poiſſy. *Suppl.* IV. 466. *b*.

GERANIUM, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plantes. VII. 641. *a*. Prodigieuſe quantité des eſpeces de geranium. Quelles ſont les plus belles. Auteur à conſulter pour la culture de ces eſpeces. Obſervation générale ſur cette culture. Trois eſpeces de geranium, d'uſage en médecine. *Ibid. b*.

GERANIUM SANGUIN, (*Bot. Mat. médic.*) Sa deſcription. Lieux où il ſe trouve. Uſage qu'en font les médecins. D'où dépendent ſes vertus vulnéraires ; principes qu'il contient. VII. 641. *b*.

GERARDMER, *fromage de*, (*Economn. ruſtiq.*) Maniere de le faire. Vol. VI. des pl. à la fin du volume.

GÉRARE, (*Géogr. ſacr.*) ville des Philiſtins. Rois de Gérare. *Suppl.* I. 28. *a*.

GERBE, (*Economn. ruſtiq.*) fardeau de blé de ſept à huit javelles, *&c.* VII. 642. *a*.

Gerbes, maniere de les ſécher. II. 146. *b*.

GERBE, (*Offrande de la*) ou des prémices chez les anciens Hébreux. Cérémonies qu'on obſervoit dans cette offrande, qui devoit précéder la moiſſon. VII. 642. *a*.

Gerbe, terme d'artificier, d'hydraulique, & de blaſon. VII. 642. *b*.

GERBE, (*Blaſon*) meuble d'armoiries. Signification de ce ſymbole. Gerbe liée. *Suppl.* III. 206. *a*.

GERBEROY, (*Géogr.*) petite ville de Beauvoiſis. Son chapitre & ſon vidame. Obſervation hiſtorique. VII. 642. *b*.

GERBES, (*Iſle de*) ou *Zerbi*, petite iſle d'Afrique au royaume de Tunis. Ses productions. Ce que les poëtes diſent du lothus qu'on trouve ſur la côte. VII. 642. *b*.

GERBOISE, (*Zoolog.*) animal ſingulier pour la forme, & dont il y a pluſieurs variétés ſous différens noms. Sa deſcription. Lieux qu'il habite. Ses mœurs. *Suppl.* III. 206. *a*.

GERDAUN, (*Géogr.*) ville du royaume de Pruſſe. Tems de ſa fondation. Ce qu'elle a de remarquable. Seigneurs de cette ville & de ſon bailliage. *Suppl.* III. 206. *a*.

GERERE, *agere*, *facere*, (*Lang. latin.*) Différentes ſignifications de ces mots. XV. 758. *a*.

GERFAUT, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau. VII. 642. *b*.

Gerfaut, on en tire l'édredon ou duvet. V. 173. *b*. Son uſage pour la chaſſe. XVII. 441. *a*.

GERGOVIA, (*Géogr. anc.*) Céſar eſt le ſeul des anciens qui ait parlé de cette capitale des Auvergnats. On ignore où elle étoit ſituée. Il ſemble par les commentaires de Céſar, qu'il y avoit une autre Gergovia dans le pays des Boyens. VII. 643. *a*.

GERING, imprimeur. VIII. 626. *b*.

GERION, (*Hiſt. anc.*) roi d'Eſpagne. *Suppl.* I. 552. *b*.

GERMAIN, (*Saint-*) Evêques de ce nom. *Suppl.* I. 724. *b*. 726. *a*.

GERMAIN, (*Michel*) bénédictin. *Suppl.* IV. 302. *b*.

GERMAIN, (*Abbaye de ſaint-*) d'Auxerre. *Suppl.* I. 725. *a*, *b*. 726. *b*.

GERMAIN-EN-LAYE, *Saint-*, (*Géogr.*) Maiſon royale qui ſe trouve dans cette ville. C'eſt un des plus beaux ſejours de France. Princes & princeſſes nés dans ce lieu ; Marguerite, fille de François I. Henri II. Charles IX. Louis XIV. VII. 643. *a*. Voyez *Suppl.* IV. 698. *b*.

GERMAINS, *conſanguins*, *utérins*, leurs droits de ſucceſſion. III. 901. *b*. 902. *a*. V. 75. 76. 77. Freres germains. VII. 299. *b*. 300. *a*. Sœurs germaines. XV. 267. *a*.

GERMAINS, (*Hiſt.*) Etymologie du mot *germain*. XVI. 745. *a*. *Du gouvernement* de ces peuples. XIV. 142. *b*. Comment ſe faiſoient les jugemens parmi eux. XVII. 587. *b*. *Mœurs & uſages*. VI. 689. *b*. De leur façon de vivre & de leur taille. *Suppl.* III. 193. *a*. De ce que Céſar & Tacite en ont écrit. V. 117. *b*. Sur quels objets rouloient ordinairement les différends des particuliers. Préſens qu'on faiſoit au prince. Divers uſages civils. Force des bonnes mœurs parmi les Germains. *Ibid.* & 118. *a*. Ils ne parloient tous qu'une même langue mere. *Suppl.* I. 346. *a*. Marque de l'eſclavage chez ces peuples. I. 480. *a*. Etat des eſclaves. V. 118. *a*. 936. *a*. Les Germains ne connoiſſoient preſqu'aucun droit des gens. 127. *b*. Poëtes Germains, *voyez* BARDES. Ils débitoient leurs doctrines en vers : uſage qu'ils faiſoient du chant appellé *bardit*. II. 76. *a*. Adoption par les armes, pratiquée parmi eux. *Suppl.* I. 173.

b. Education qu'ils donnoient à leurs enfans. V. 657. *a.* Droit établi chez eux de venger la mort d'un parent. VI. 372. *a*, *b.* Leur hoſpitalité. VIII. 315. *b.* Comment ils prétendoient s'inſtruire ſur la fidélité de leurs femmes. 375. *a.* Leur paſſion pour le jeu. 532. *a.* Comment ils exerçoient la juſtice domeſtique. IX. 94. *b.* Amour des Germains pour les femmes. X. 35. *a.* Comment ils diviſoient le tems. XI. 280. *b.* Comment ils puniſſoient l'aſſaſſinat. *Suppl.* I. 653. *b.* Pourquoi ils ne ſe bâtiſſoient point de villes. XVI. 618. *a*, *b.* Caractere des Cattes, peuple germain. *Suppl.* I. 565. *b. Des guerres des Germains.* Comment ils s'excitoient au combat. *Suppl.* I. 807. *b.* Leurs guerres avec les Romains. V. 118. *a.* Volontaires qui ſuivoient les rois dans leurs entrepriſes. I. 519. *b.* Leurs guerres privées, voyez *Faide*, *Trêve de Dieu*, *Trêve & paix. De la religion de ces peuples.* Il ne leur étoit pas permis de peindre leurs dieux ſous une figure humaine. VIII. 914. *b.* L'uſage d'immoler les hommes établi parmi eux. XVII. 242. *a.* Leurs dieux lares. I. 298. *b.* Quelques-unes des divinités qu'ils adoroient, ſont un dieu nommé Buſterichus, II. 469. *b.* une idole nommée Crodon, IV. 502. *a*, *b.* une autre nommée Herte, VIII. 186. *b.* le dieu Irmenſul, 905. *a*, *b.* le dieu Man, X. 3. *b.* une divinité nommé Siwa, XV. 234. *a.* le ſoleil, 315. *a.* & le légiſlateur & dieu des Germains, nommé Tuiſton, XVI. 740. *a.* ſur la philoſophie des Germains, voyez l'article CELTES.

GERMANDRÉE. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Les botaniſtes comptent une vingtaine d'eſpeces de germandrée. Deſcription de la principale, *chamœdris minor.* Obſervations ſur les galles de la germandrée. VII. 643. *b.*

GERMANDRÉE ou *petit chêne.* (*Mat. médic.*) Propriétés de cette plante. Maladies dans leſquelles on l'emploie. Elle paſſe pour ſpécifique contre la goutte. VII. 643. *b.* Autres maladies pour leſquelles elle eſt vantée. Maniere de l'adminiſtrer en infuſion théiforme. Extrait de feuilles de germandrée. Préparations dans leſquelles on la fait entrer. *Ibid.* 644. *a.*

GERMANDRÉE *d'eau*, (*Pharm. Mat. méd.*) ſes propriétés & ſes uſages. Compoſitions officinales auxquelles elle ſert. VII. 644. *a.*

Germandrée. Eſpeces qui lui appartiennent, connues ſous les noms de *ſcordium*, XIV. 804. *b.* & *ſcorodonia.* 806. *a.*

GERMANICUS, (*Hiſt. rom.*) fils de Druſus & d'Antonia. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* III. 206. *a.*

GERMANIE. (*Géogr. Hiſt.*) Ce nom a été commun à la Germanie proprement dite, & à une partie de la Gaule belgique : il n'eſt queſtion ici que de la premiere. Deſcription de ce pays. Peuples qui l'habitoient. VII. 644. *a.* Motifs qui détournerent les Romains de penſer à la conquête de ce pays. Nous devons à Céſar la premiere deſcription des Germains. Obſervations ſur ce que cet auteur nous en rapporte. Deſcription qu'en a donnée Strabon. Tableau que Pomponius Mela en a tracé. Uſage d'expoſer aux yeux du public, dans les portiques de Rome, des repréſentations des pays vaincus. Paſſage du rhéteur Euménide qui le confirme. *Ibid. b.* Ouvrage précieux de Pline ſur la Germanie, qui s'eſt perdu. Celui de Tacite ſur le même ſujet. Enfin, Ptolomée donna une deſcription de ce pays plus complette & plus détaillée que celles de tous ſes prédéceſſeurs. Obſervations ſur cet ouvrage. Aucun géographe ne nous a donné d'exacte deſcription de la Germanie, par la raiſon que les Romains n'y pénétrerent jamais ; mais comme ils ne purent la ſubjuguer, ils prirent le parti de ſe faire une nouvelle Germanie en deçà du Rhin, aux dépens de la Belgique. *Ibid.* 645. *a.* Les armées romaines ſubjuguerent néanmoins quelques peuples, dont le pays étoit en partie au-delà du Rhin ; mais en plus grande partie au-deçà. Origine de la Germanie Belgique, qui fut diviſée en ſupérieure & en inférieure. Les nations ſeptentrionales de la grande Germanie s'étant portées en flots vers le midi, produiſirent des changemens étonnans dans ce pays ; cependant il ne faut pas s'imaginer que tous ces peuples abandonnaſſent à la fois leur patrie ; mais ce qui reſtoit au pays, réduit à un petit nombre, devenoit aiſément la proie d'un voiſin qui ne s'étoit pas affoibli. *Ibid. b.* Origine de la diviſion de la France en occidentale, qui eſt la véritable France ; & en orientale, dont la Franconie a tiré ſon nom. En quel tems les Germains ceſſerent d'être appellés de ce nom. Autres noms que les écrivains leur donnoient. *Ibid.* 646. *a.*

Germanie. Conſtitution de l'ancienne Germanie. *Suppl.* I. 308. *b.* Le nom de Francs commun aux peuples de la Germanie & de la Gaule, juſques vers le milieu du neuvieme ſiecle. VII. 285. *a.* Idée que les anciens s'étoient faite de ce pays. VIII. 156. *b.* De ſon ancienne population. *Suppl.* III. 193. *a.* Productions & population de ce pays. Ses révolutions. *Suppl.* I. 308. *b.* Premier roi de Germanie. *Suppl.* III. 550. *a*, *b.* Figure ſymbolique de la Germanie. XV. 732. *b.*

GERMANIQUE, *corps.* III. 633. *a*, *b.* Concordat germanique. 825. *b.* Empire germanique. V. 582. *b. Voyez* ALLEMAGNE.

GERMANISME. Exemple de cette maniere de parler. VIII. 498. *a.*

GERME. (*Hiſt. nat.*) De la préexiſtence des germes. *Suppl.* IV. 183. *a.* De leur formation : ſyſtême ſur ce ſujet. *Suppl.* III. 212. *a*, *b.* 213. *a*, *b.* Diſſémination des germes qui ſont enſuite abſorbés par les racines des plantes. 214. *a.* Tout eſt germe dans les plantes. 212. *b.* Etat d'inaction des germes, juſqu'à ce qu'ils ſoient dépoſés dans une matiere convenable à leur développement. 213. *b.* Cauſe qui les fait mourir. *Ibid.* Du germe d'un grain de froment. 207. *b.* 208. *a*, *b.*

Germe des graines plantes. VII. 835. *a.* Feuilles ſéminales qui en ſont le premier développement. VI. 655. *b.* Obſervations des premiers développemens du germe ſur la plante-mere. XII. 715. *a*, *b.* Radicule & plume du germe. 799. *b.* Obſervation ſur la tulipe, qui ſemble prouver l'emboîtement des germes. XVI. 740. *b.* Fécondation du germe. 962. *a*, *b. Voyez* GERMINATION.

GERME *de fève*, (*Maréch.*) VI. 445. *b.* 651. *b.* Pourquoi cette tache ſubſiſte toujours dans certains chevaux béguts. 448. *b.*

GERMINATION. (*Econom. ruſtiq.*) Il eſt vraiſemblable que les principales parties de la germination des plantes ſont contenues dans leurs ſemences. On peut développer dans une graine qui germe, les parties ſimilaires & les diſſimilaires. Auteurs qui ont le mieux parlé de l'anatomie des plantes. Deſcription de la végétation d'une graine, ſelon Grew. VII. 646. *a.*

GERMINATION. (*Agricult.*) Il ſemble que la nature n'ait accordé une vie ſi courte à la plupart des végétaux, qu'afin de réparer leur perte ſi prompte par une prodigieuſe multiplication. Comparaiſon des ſemences des plantes, aux œufs des animaux. Deſcription du grain de froment. Sa forme, ſes écorces. *Suppl.* III. 207. *a.* Sa ſubſtance intérieure. Deſcription de ce qu'on nomme improprement *le germe du blé.* Examen que le docteur Parſons a fait au microſcope de la ſubſtance farineuſe du blé. *Ibid. b.* Cette matiere doit ſon origine à une terre blanche, argilleuſe, ou crétacée & marneuſe, qui ſe combine avec les ſucs végétaux. Vallerius convient que les corps farineux laiſſent, après leur ignition, une terre blanche vitrifiable. Le germe qui eſt à la pointe du blé, eſt une véritable plante compoſée de toutes ſes parties comme les plantes formées. Deſcription de cette plantule. *Ibid.* 208. *a.* La plupart des plantes ont deux lobes dans la graine ; ces lobes s'allongent & s'étendent dans la germination en feuilles diſſimilaires, qui ſervent à conſerver la plume encore tendre & délicate, lorſqu'elle ſort de terre. Le blé n'a qu'un lobe, qui ne donne aucune feuille diſſimilaire ; c'eſt pourquoi, la plume du blé eſt enfermée dans une membrane qui eſt une eſpece de fourreau. Les feuilles de la plantule ſont repliées en forme de gaînes, renfermées dans ce fourreau. La plumule du grain reſſemble à un petit cône couché ſur le dos de la ſemence, & dans lequel eſt implanté le ſac arrondi de la radicule, recouverte d'une enveloppe particuliere. Cette plante concentrée renferme encore, aux environs de ſa radicule, pluſieurs autres germes qui ſe développent à leur tour lors de la végétation. *Ibid. b.* Les lobes ſont deſtinés à fournir la premiere nourriture à la plantule. Leur action eſt ſi néceſſaire, que ſi on les ôte, la graine ne levera point, ou ne donnera qu'une végétation foible & manquée. Si leur ſubſtance eſt altérée, ils communiqueront à la plantule une nourriture vicieuſe. Si la plantule n'a pas acquis toute ſa perfection, elle ne végétera point, ou ſera ſtérile. Pourquoi des graines trop vieilles ne peuvent germer. Combien il importe de bien choiſir la ſemence. Caracteres qu'elle doit avoir. Quel ſeroit le produit d'une ſemence bien choiſie. & enterrée à propos. *Ibid.* 209. *a.* Conſeil que donne Wolf de deſtiner un champ particulier pour y élever les grains deſtinés à ſervir de ſemences.

Deſcription de la maniere dont ſe fait la germination du froment, & des progrès de ſa végétation. Ibid. b. Etat de la plante après un mois de végétation. Moyens d'induſtrie, qui contribuent à augmenter les récoltes. Cauſes qui retardent la végétation, & rendent les productions foibles. Pourquoi les grains de blé enterrés dans tous les ſens, ceux dont la radicule eſt en l'air, ſe retournent, afin que la plume puiſſe gagner l'air & s'élever, tandis que la radicule ſe recourbe pour s'enfoncer dans la terre. *Ibid.* 210. *b.* Singularité particuliere aux plantes céréales ; ces plantes produiſent, dans le cours de leur végétation, deux rangs de racines ſupérieures à celles qui partent de la radicule, lors de la germination. Examen que M. Bonnet a fait de ce phénomene. Uſages de ces racines. Energie avec laquelle la végétation des racines & des boutons s'opere vers les nœuds de la plante. *Ibid.* 211. *a.* C'eſt des nœuds placés à leurs piés, que le blé, l'ivraie, l'orge & les autres plantes de ce genre pouſſent des nouveaux germes, & ces nombreux tuyaux qui font leur fécondité. Expérience qui prouve que la fécondité des plantes dépend de la liberté que les racines ont d'étendre leur chevelu dans une terre bien meuble, & que le chevelu eſt la partie la plus eſſentielle des racines. Moyens de culture employés pour multiplier les radicules, & procurer par là même à la plante une plus grande

abondance de ſucs qui occaſionne le développement d'un plus grand nombre de tuyaux.

De la formation & de la multiplication des germes par le retranchement des tiges & des feuilles de blé. Ibid. b. Examen de trois hypotheſes propoſées par les naturaliſtes modernes ſur la formation des germes. Selon les uns, ce ſont de vrais animalcules vivans, doués d'un mouvement indeſtructible comme eux. Selon d'autres, ce ſont des molécules organiques & animées, toujours actives, toujours prêtes à ſe montrer & à s'aſſimiler aux corps qui les reçoivent par intuſſuſception. D'autres enfin regardent tous les germes comme préexiſtans ſous une forme inviſible & cachée dans les graines & dans les œufs. L'auteur de cet article propoſe une quatrieme hypotheſe; il regarde le phlogiſtique répandu dans toute la nature comme principe de ces globules animés en apparence, qu'on prend pour des animalcules ou des molécules vivantes. *Ibid.* 312. *a.* Il ſuppoſe qu'une particule de ce feu principe, unie à des particules brutes, mais d'une forme conſtante & deſſinée par la main du Tout-puiſſant, compoſe les germes des corps organiſés. Ces germes dans la végétation des plantes, s'introduiſent avec la ſeve dans les racines des plantes de leurs eſpeces, & ſe développent dans toutes les parties de la plante. Belle expérience de Triomphetti qui prouve que tout eſt graine & ſemence, ou plutôt germe, dans les végétaux, & que les germes peuvent dégénérer au point de former des eſpeces différentes que nous croyons conſtantes. *Ibid. b.* La production des graines prouve qu'elles renferment auſſi pluſieurs germes cachés, d'où vient leur fertilité. Obſervations ſur les variétés dans les plantes qui ont donné lieu à quelques naturaliſtes de porter beaucoup trop loin le nombre des eſpeces dans différens genres. Principes d'où émanent, ſelon M. l'abbé Poncelet, toutes les formes organiques variées preſque à l'infini, *Ibid.* 213. *a.* & tous les phénomenes de la végétation. Etat d'inaction où reſtent les germes, juſqu'à ce qu'ils ſoient dépoſés dans une matrice propre à leur développement. Cauſe qui les fait mourir. Méchaniſme de la germination, de la nutrition & de l'accroiſſement de la plante. *Ibid. b.* Diſſémination des germes inviſibles, qui venant à être abſorbés par les racines des plantes avec la nourriture végétale, ſervent à leur nutrition & à leur perfection. Il ne faut point regarder une plante comme un individu unique, mais comme un compoſé de pluſieurs individus. C'eſt principalement entre la tige & les racines, dans la liaiſon, que s'accumulent les germes. Expoſé de quelques expériences d'agriculture de M. l'abbé Poncelet, qui fourniſſent à l'auteur les conſéquences ſuivantes: *Ibid.* 214. *a.* 1°. qu'on ne ſauroit enſemencer les terres trop tôt après la récolte; 2°. que le mois d'août eſt plus favorable au développement des germes que le mois d'octobre; 3°. que les ſubſtances végétales & animales, attenuées par la putréfaction, ſont les plus propres à ſervir d'engrais; 4°. que lorſque la graine a pouſſé la premiere touffe, il faut la couper à un pouce au-deſſus de ſa racine. *Ibid. b.*

Multiplication des germes par les leſſives, les arroſemens, le ſarclage, la tranſplantation, &c. &c. Puiſqu'une graine doit être conſidérée comme un réſervoir de pluſieurs germes, il ſuit delà que pour multiplier le blé, il ne faut que trouver un agent qui favoriſe le développement de ces germes concentrés. Ouvrages qui renferment des recettes pour la multiplication des blés. Eloges que pluſieurs naturaliſtes ont donnés au nitre qu'ils ont conſidéré comme le principe univerſel de fécondité dans les plantes. *Ibid.* 215. *a.* Secret de M. le comte de Beligny pour rajeunir les arbres vieux & épuiſés, & hâter la maturité de leurs fruits. *Ibid. b.* Méthode indiquée par M. l'abbé de Vallemont, pour préparer une liqueur prolifique, dans laquelle on fait macérer les ſemences des grains. Maniere d'en faire uſage. Comment le blé maceré dans cette eau doit être ſemé. VII. 216. *a.* Autre façon de préparer la ſemence, indiquée par M. Home. Le tems ſec regardé comme particuliérement propre aux ſemailles. Réponſe à une objection de M. Duhamel, ſur l'uſage de ces liqueurs prolifiques. Leſſives indiſpenſables, ſelon ce phyſicien, pour garantir les blés mouchetés de la nielle & autres maladies contagieuſes. *Ibid. b.* Les bons effets des leſſives & de la préparation des ſemences, ſont confirmés par l'uſage univerſel où l'on eſt de chauler ou enchauler les grains qu'on veut ſemer. Mais il faut obſerver que toute leſſive où il n'entre aucune eſpece de ſaumure, ſeroit plus propre à affoiblir le grain qu'à accélérer la végétation. Divers accidens dont M. Sarcey de Sutieres prétend que la maniere d'enchauler les grains les préſerve. Fécondité qu'il prétend leur donner par cette préparation. Deſcription de la maniere dont il la pratique. *Ibid.* 217. *a.* Comment il ſe peut faire que cet enchaulement produiſe tous ces avantages. La bonté de cette méthode démontrée par l'expérience. Obſervations ſur les ſecrets que débitent quelques charlatans pour rendre les ſemences plus vigoureuſes & plus végétatives. *Ibid. b.* Explication que donne M. Dodard, de la multiplication du blé par l'effet de l'art. Plante remarquable de froment dont parle cet académicien. Comment on peut expliquer la fécondité prodigieuſe du grain de ſemence qui l'avoit produite. Des grands avantages qu'on pourroit tirer de l'arroſement. *Ibid.* 318. *a.* Cas que les anciens faiſoient de ce moyen de culture. Uſage qu'on en fait dans quelques provinces de France. Comment on pourroit ſe procurer des eaux. Ouvrages à conſulter ſur ce ſujet. Néceſſité de l'eau pour la végétation, & particuliérement pour celle du blé. Expérience faite par M. Bonnet, dans le deſſein de combattre l'opinion de ceux qui croient que le blé dégénere en ivraie par un excès d'humidité. *Ibid. b.* Derniere méthode pour favoriſer l'éruption des germes; l'opération de ſarcler. Leçons des anciens ſur le ſarclage. Notre maniere de le pratiquer moins avantageuſe que celle des Romains. On pourroit ajouter à toutes ces méthodes indiquées, la tranſplantation des plantes de blé au printems dans des terres labourées à bêche. Expérience qui en prouve l'utilité. *Ibid.* 219. *a.* Suite de la végétation du blé, de ſa fleur & de ſa maturité. Phénomenes qu'elle préſente au retour du printems. Cette ſaiſon & celle de l'automne, ſont les ſeules propres à ſemer & à faire germer les grains. Mais c'eſt au printems ſur-tout que le principe de fécondité agit avec plus d'empire ſur tous les êtres organiſés. *Ibid. b.* Suite des obſervations ſur la végétation des blés au printems. Structure admirable de la plante, qui favoriſe ſa végétation & la préſerve de pluſieurs accidens. *Ibid.* 220. *a.* Tems & durée de la floraiſon. Terme de la maturité. *Ibid. b.* Organes ſexuels propres à la fécondation, dont les végétaux ont été pourvus. Deſcription de la fleur du froment. Deſcription de l'épi. Etymologie de ce mot. Fécondation de l'ovaire. *Ibid.* 221. *a.* Soins de la nature pour la conſervation du fruit fécondé. Terme auquel le grain ceſſe de tirer de la nourriture. Préjudice que cauſent à la plante le froid, les vents, les brouillards & les pluies, dans le tems de la floraiſon. Inconvénient à peu près ſemblable dû aux coups de ſoleil. *Ibid. b.* Fêtes qu'avoient inſtituées les Romains pour ſe rendre favorables les dieux qui préſidoient à l'agriculture. Danger des pluies froides & de l'humidité continuelle dans les tems de la matureſcence du grain. *Ibid.* 222. *a.*

GERMINATION, deſcription de la germination des plantes. VII. 835. *a.* XVI. 953. *b. &c.*

GERNRODE, (*Géogr.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans la haute Saxe. Obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* III. 222. *a.*

GEROESTIES, & *Géroeſte.* Liſez *Geroſties* & *Gereſte. Suppl.* III. 222. *a.*

GEROLDSECK, ou *Kohengeroldſeck*, (*Géogr.*) comté d'Allemagne en Souabe. Origine de ſon nom. Seigneurs qui l'ont poſſédé, & qui le poſſedent. Ce qu'il paie en mois romains & pour la chambre impériale. *Suppl.* III. 222. *a.*

GÉRONDIF, (*Gramm.*) En quoi conſiſte l'eſſence d'un verbe. Explication du mode infinitif. Dans l'infinitif, le verbe eſt une ſorte de nom. Dans les langues qui n'ont point de cas, cette eſpece de nom paroît ſous la même forme dans toutes les occurrences. La langue grecque elle-même, qui admet les cas dans les autres noms, n'y a point aſſujetti ſes infinitifs. VII. 646. *b.* Inflexions de l'infinitif des verbes latins, que l'on appelle gérondifs. Etym. du mot. Diſtinction de trois gérondifs. Examen de l'uſage des gérondifs dans la langue latine. I. Le premier fait dans les diſcours la fonction du génitif. II. Le ſecond fait celles du datif & de l'ablatif. Exemples dans leſquels il eſt employé comme datif. En qualité d'ablatif: 1°. on le trouve ſouvent joint à une prépoſition dont il eſt le complément. 2°. On le trouve employé comme ablatif, à cauſe d'une prépoſition ſous-entendue dont il eſt le complément. *Ibid.* 647. *a.* 3°. On le trouve employé comme ablatif abſolu. Réflexions ſur les ablatifs abſolus: quelques grammairiens célebres, & entr'autres M. du Marſai, prétendent que tout ablatif ſuppoſe toujours une prépoſition. L'auteur montre ici que ce philoſophe n'eſt tombé dans cette erreur, que pour avoir perdu de vue ſes propres principes. *Ibid. b.* Origine du mot *ablatif.* Ce qu'on a entendu par *ablatif abſolu. Ibid.* 648. *a.* Exemples dans leſquels le ſecond gérondif eſt employé comme ablatif abſolu. III. Le troiſieme gérondif eſt quelquefois au nominatif & quelquefois à l'accuſatif. Exemples des deux manieres. Les gérondifs ſont des cas de l'infinitif: preuves que l'auteur en donne. *Ibid. b.* Les gérondifs ont la nature du verbe, & ils ont encore celle du nom. Difficultés que les grammairiens trouvent ſur la nature & l'emploi des gérondifs. *Ibid.* 649. *a.* Cauſe de l'erreur & des embarras dans leſquels les grammairiens ſont tombés ſur ce ſujet. Réflexions de l'auteur, qui démontrent l'erreur des grammairiens.

GÉRONDIF. Obſervation ſur l'uſage du gérondif en *dum* joint à la troiſieme perſonne du verbe *ſum.* VIII. 596. *a.* Diſtinction entre le gérondif françois & le participe actif. XII. 93. *a*, *b.* 94. *a.*

GÉRONTE, (*Hiſt. anc.*) membre du ſénat de Lacédémone. Comment ce ſénat étoit compoſé. Caractere de ces ſénateurs. Quel étoit ſon pouvoir. VII. 649. *b.*

GERONTHRÉES. (*Myth.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. Iſle Gerontia. Autre lieu appellé Geronthre. *Suppl.* III. 222. *b.*

GERTRUIDENBERG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville des Pays-Bas. Différens maîtres qu'elle a eus depuis le quinzieme ſiecle. Signification de ſon nom. Pêche qu'on fait aux environs de la côte. VII. 650. *a.*

GERYON. (*Mythol.*) Deſcription de cet homme monſtreux : lieu où il faiſoit ſa demeure. *Ibid.* 650. *a.* Ses troupeaux. Sa défaite par Hercule. Explication de la fable de Géryon. Détails dans leſquels Héſiode eſt entré ſur ſa généalogie. Oracle de Géryon près de Padoue. *Ibid. b.*

GERYON. (*Myth.*) Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 222. *b.*

Gerion, le chien de ce géant, tué par Hercule. XI. 671. *b.*

GESALIC, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſpagn.*) fils naturel & ſucceſſeur d'Alaric. Événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 222. *b.*

GESATES, peuples du Languedoc. XV. 121. *b.*

GESIER. *Des oiſeaux.* XI. 437. *a.* 440. *a.*

GESNER, (*Conrad*) ſurnommé le Pline de l'Allemagne. XVII. 746. *b.* Collection qu'il a faite de divers traités de chirurgie. III. 352. *b.* Ses travaux dans l'ornithologie. *Suppl.* IV. 187. *a.*

GESNER, (*Salomon*) poëte ; éloge de ſon poëme de la mort d'Abel : beau morceau de ce poëme. XIV. 479. *a*, *b.* *&c.* Obſervations ſur le même ouvrage. *Suppl.* II. 708. *a.* *Suppl.* IV. 437. *a.*

GESSE, (*Bot.*) caracteres de ce genre de plante. VII. 650. *b.* Deſcription de la geſſe commune, *lathyrus ſatyvus.* On cultive dans les jardins des curieux, diverſes eſpeces de geſſe. Manieres de les multiplier. Ornement auquel elles ſervent. Elles viennent dans toutes ſortes de terreins. Ornement que donne dans un jardin la petite geſſe à grande fleur. Celle que les Anglois nomment *the ſweet ſcenter peas*, mérite le plus d'être cultivée. Vraie méthode pour bonifier toutes les variétés de geſſe. *Ibid. b.*

GESSE, (*Diete*) uſage alimentaire de la ſemence de cette plante. VII. 651. *a.*

GESSORIACUM. (*Géogr. anc.*) port des Romains d'où l'on paſſoit des Gaules dans la Grande Bretagne. Où étoit ce port. VII. 651. *a.*

GESTATION, (*Gymnaſ. médic.*) exercice d'uſage chez les Romains pour le rétabliſſement de la ſanté. En quoi il conſiſtoit. Cet exercice vanté par les anciens médecins. VII. 651. *a.* Comment nous devons le pratiquer. *Ibid. b.*

GESTATION, (*Hiſt. nat.*) les femelles qui ne produiſent qu'un petit nombre de fœtus, portent le plus long-tems. VII. 960. *a.*

GESTE, une des premieres expreſſions du ſentiment données à l'homme par la nature. Les geſtes ont été la ſource primitive de la danſe. *Ibid. b.*

GESTE, (*danſe.*) La danſe eſt l'art des geſtes. *Voyez Danſe.* Il eſt certain que les mouvemens extérieurs du viſage, ſont les geſtes les plus expreſſifs de l'homme. Raiſon pour laquelle les Grecs & les Romains ſe ſervoient du maſque ſur les théatres. *Ibid. b.* Dans la ſituation où nous nous trouvons, le maſque nous nuit toujours, & n'eſt utile preſque jamais. Les danſeurs ont oppoſé 1°. que la danſe demande quelquefois des efforts qui influent déſagréablement ſur le viſage ; 2°. qu'ils n'ont point appris d'enfance à ajuſter les traits de leur viſage avec les graces qu'il faudroit avoir. Réponſe. Les caracteres qui exigent le maſque ſont en petit nombre. L'art des Laval & des Marcel, qui ont ſenti, l'un & l'autre, ce que la danſe devoit être, eſt un aide ſûr pour la belle nature ; le geſte qu'elle anime trouve dans leur pratique mille moyens de s'embellir. *Ibid.* 652. *a.*

GESTE, (*Déclam.*) Le geſte au théatre doit toujours précéder la parole. L'acteur qui ne ſe ſent point, & qui voit des mouvemens dans les autres, croit les égaler par des mouvemens de bras, des marches en avant, des reculemens en arriere. Baron avoit le geſte du rôle qu'il jouoit. Nous voyons des geſtes qui nous entraînent, & que nous trouverions déſordonnés, ſi nous avions le tems de réfléchir... C'eſt le ſublime de l'agitation de l'actrice, qui fait paſſer en nous tous les ſentimens que ſon beau déſordre nous peint. VII. 652. *b.*

GESTE, diverſes obſervations ſur cette partie de la déclamation. IV. 684. *a*, *b.* Un acteur qui a de l'intelligence & du ſentiment, aura difficilement le geſte faux. 686. *a.* Examen de la queſtion ; ſi parmi les anciens, l'acteur qui faiſoit le geſte étoit autre que celui qui récitoit. *Ibid. b.* Le geſte conſidéré comme partie eſſentielle de l'éloquence. V. 522. *b.* Geſtes expreſſifs. *Suppl.* III. 566. *b.* Quel eſt le plus ſûr moyen de réuſſir dans le geſte. *Suppl.* II. 922. *a.* *Voyez* GESTICULER.

GESTE. (*Chant du théat.*) But de l'opéra françois. Si les reſſorts qu'il emploie pour ſéduire l'eſprit ſont rudes, gauches, groſſiers, l'eſprit ne peut être entraîné, la diſtraction ſuccede aux premiers mouvemens d'intérêt. Mauvais effet des geſtes à contre-ſens. Les traits du viſage forment les geſtes les plus expreſſifs. Mais l'art ſeul & ſans la nature ne peut rien ſur cette partie de la figure humaine. Merveilleux effet du ſentiment dans le geſte. VII. 632. *b.* Souvent le talent eſt égaré par l'eſprit ; alors il fait toujours plus mal pour vouloir mieux faire. *Ibid.* 653. *a.*

GESTE. Du geſte ou de la danſe aſſociée au poëme lyrique. XII. 833. *b.* *&c.* De l'art du geſte employé ſur le théâtre de l'opéra. *Suppl.* IV. 161. *b.* 162. *a.*

GESTICULER, faire trop de geſtes en parlant. Les ſages, & ſur-tout les héros, geſticulent peu en parlant, parce qu'ils ont le talent de contenir la violence de leurs paſſions. Plus on geſticule, moins l'action eſt noble. Les pédans & les peres ignorans exercent beaucoup les enfans à geſticuler, en déclamant le poéſie héroïque. Défauts à éviter dans le geſte. *Suppl.* III. 223. *a.* Regles que l'orateur doit obſerver. *Ibid. b.*

GESTION, (*Juriſpr.*) adminiſtration de quelque affaire. La geſtion que quelqu'un fait des affaires d'autrui ſans ſon ordre forme un quaſi contrat qui produit action directe & contraire. VII. 653. *a.*

GESULA, (*Géogr.*) province d'Afrique. Ses productions. Métier des habitans. Foire qui s'y tient tous les ans. VII. 653. *a.*

GESVRES, (*duc de*) ſon talent pour les magnificences théatrales. VI. 582. *b.*

GETA, *Septimius*, (*Hiſtoire des empereurs*) fils de l'empereur Sévere, & frere de Caracalla. Antipathie de ce dernier pour ſon frere. Il le fait maſſacrer. *Suppl.* III. 223. *b.* *Voyez* CARACALLA.

Geta, origine de ce nom dans les comédies latines. VII. 653. *b.*

GETES, *les*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Scythes. Lieux qu'ils habitoient. Plaintes que fait Ovide de vivre au milieu d'eux. VII. 653. *a.* Détails de Strabon ſur ce peuple. Origine des noms *Geta* & *Davus*, communs dans les comédies latines. Différence entre les Gots & les Getes. Philoſophie des Getes. *Ibid. b.* *Voyez* SCYTHES.

GETES, (*Hiſt. anc.*) peuples qui deſcendoient des Huns appellés *Yvechi.* Hiſtoire, mœurs, gouvernement & uſages de ces peuples. *Suppl.* III. 224. *a.*

GETTENBERG, (*glacier de*) dans le canton de Berne, vol. VI des planches. Regne minéral, glaciers, planche 3.

GEVAUDAN, pratique des anciens Gaulois auprès d'un lac du Gevaudan. IX. 151. *b.* *Suppl.* II. 283. *a.*

GEUM, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription du *geum* ordinaire. Obſervations ſur la culture de quelques eſpeces de *geum.* VII. 653. *b.*

GEVREY, (*Géogr.*) village du Dijonnois, entre Nuis & Dijon. Vins excellens de ſon territoire. Triolet ſur le climat de Beze qui s'y trouve renfermé. *Suppl.* III. 224. *b.*

GEX, (*Géogr.*) ville & pays de ce nom en Bourgogne. Etendue du pays de Gex. Ses anciens habitans. Ses productions. Ses révolutions dans le dernier ſiecle. *Suppl.* III. 224. *b.*

G H

GHELEN ou GESLEN, (*Sigiſmond de*) littérateur. XIII. 262. *b.*

GHET, (*Hiſt. mod.*) acte de divorce que les Juifs donnent à leurs femmes quand ils les répudient ; ce qu'ils font pour des cauſes ſouvent très-légeres. Moyen que les rabbins on imaginé pour empêcher les fréquens divorces. VII. 654. *a.* Termes dans leſquels le ghet eſt conçu. Deſcription de toutes les formalités du divorce. *Ibid. b.*

GHOLAITES, ſecte mahométane. *Suppl.* I. 17. *a*, *b.*

GHIAONS ou *Ghiaaurs.* Liſez *Ghiaours.* Obſervations ſur l'uſage de ce mot parmi les Perſans & les Mahométans. *Suppl.* III. 224. *b.*

GHILCUL, *voyez* GIHUL, & liſez GHILCUL. Faute à corriger dans l'article GIGUL. *Suppl.* III. 225. *a.*

G I

GIAGH ou *Jehagh*, (*Hiſt. mod.*) cycle de douze ans chez les Catayens & les Turcs. Chaque année du giagh porte le nom d'un animal. Diviſion qu'ils font du jour en *giagh*, & en *keh.* VII. 655. *a.*

GIAM-BO, (*Botan. exot.*) deux eſpeces de cet arbre des Indes orientales. Leur deſcription. Tems de la maturité de leur fruit. VII. 655. *a.*

GIARENDE, *gerende* ou *gorende*, (*Hiſt. nat.*) magnifique ſerpent. Deſcription de trois eſpeces connues ſous ce nom. Lieux où elles ſe trouvent. Mœurs de ces animaux. *Suppl.* III. 225. *a.*

GIB, (*Zoolog.*) ſes rapports avec le condoma. *Suppl.* II. 538. *b.*

GIBA, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 369. *b.*

GIBBIUS, montagne d'Italie : huile minérale qu'on retire près de cette montagne. XII. 472. *a.*

GIBBON, eſpece de ſinge, vol. VI des planches. Regne animal, pl. 19.

GIBBOSITÉ, (*Phyſiol. Médec.*) diverſes ſortes de déjettemens de l'épine, qui produiſent la boſſe, l'enfoncement, la tortuoſité. La gibboſité eſt de naiſſance ou accidentelle. La premiere eſt incurable. Cauſe de la ſeconde. L'indication du remede eſt de tâcher d'affoiblir la puiſſance courbante, en augmentant la compreſſion ſur la partie convexe de la courbure, & en la diminuant ſur la partie oppoſée. Les cauſes de la courbure ſont externes ou internes. Les enfans ſont plus ſujets à devenir boſſus que les adultes. Quelles en ſont les cauſes chez eux. Exemple cité par M. Winſlow, qui montre que la tortuoſité peut arriver à l'occaſion de certaines attitudes & habillemens négligés. VII. 655. *b.* Détail ſur les cauſes internes de la gibboſité. Pour ſe flatter de réuſſir dans la cure de cette difformité, on ne ſauroit la commencer trop tôt. Moyens de prévenir la gibboſité dans les enfans qui en paroiſſent menacés par quelque cauſe externe. Ce qu'on doit pratiquer lorſque l'épine du dos voûte en-dedans. *Ibid.* 656. *a.* Lorſque l'épine tend à la tortuoſité. Moyens à employer lorſque la gibboſité tire ſon origine de cauſes internes. Deſcription de deux ſquelettes de boſſus, qui ſe trouvent dans le cabinet du roi. Obſervations faites ſur les ſquelettes d'enfans dont les vertebres étoient courbées pendant leur vie. *Ibid. b.* Autres obſervations ſur les ſquelettes des boſſus. *Ibid.* 657. *a. Voyez* BOSSE.

GIBECIERE, (*Art. méchan.*) étymologie de ce mot. Diverſes ſortes de gibecieres & leurs uſages. Gibecieres dont on ſe ſert dans le Levant. Uſage de ces gibecieres lorſqu'on veut charger un fuſil. Tours de gibeciere. VII. 657. *a. Voyez* TOURS & GOBELETS.

GIBEL, *le*, (*Géogr.*) autrefois le mont *Etna*. VII. 657. *a.* Ce que les poëtes ont dit de cette montagne. Signification du mot *gibel*. Sa ſituation, ſon étendue. Son pied eſt très-cultivé. Deſcription de ſon volcan. Ravages qu'il a cauſés. Auteur à conſulter. *Ibid. b. Voyez* ETNA.

Gibel, éruption de ce volcan en 1669. IX. 311. *a.*

GIBELIN, (*Hiſt. mod.*) faction oppoſée à celle des Guelphes. Tems auquel ces factions commencerent : quel en étoit le ſujet. Ravages qu'elles cauſerent pendant les douze, treize & quatorzieme ſiecles. VII. 657. *b.* Obſervations ſur Boniface VIII. Hiſtoriens qui ſont entrés dans le détail des horreurs de ces deux factions. Liſez ſur ce ſujet le Dante. *Ibid.* 658. *a.*

Gibelin. Obſervations ſur le banniſſement auquel le pape Boniface VIII condamna le Dante, qui étoit attaché au parti des Gibelins. *Suppl.* III. 225. *b.*

Gibelins, l'inquiſition employée contr'eux par les papes. VIII. 774. *a.* L'uſage des lettres de change établi par eux à Amſterdam. IX. 418. *b.*

GIBERNE, (*Art milit.*) deſcription de cette partie de l'équipement du grenadier. En quoi la giberne differe de la demi-giberne. VII. 658. *a.*

GIBERT, (*Jean-Pierre*) comment il a concilié les différentes chronologies de quelques peuples de l'antiquité. III. 393. *a*, *b.*

GIBERTI, (*Jean-Matthieu*) évêque de Véronne. XI. 778. *a.*

GIBIER, (*Chaſſe*) tout ce qui eſt la proie du chaſſeur. Cependant ce nom eſt plus particuliérement affecté aux animaux ſauvages qui ſervent à la nourriture de l'homme. VII. 658. *a.* Par rapport à la propriété du gibier, le droit naturel a depuis long-tems cédé à la force ; il eſt d'uſage preſque par-tout que les ſeigneurs ſeuls aient le droit de giboyer. Oppreſſion du payſan, pour la conſervation du gibier. La réſerve de la chaſſe à la claſſe des nobles a été une ſuite du gouvernement militaire. Réflexion ſur la conſervation de cette exceſſive quantité de gibier qui détruit les récoltes. Cependant certaines eſpeces peuvent être conſervées avec utilité & ſans beaucoup d'inconvéniens. On a fait un art de cette conſervation qui a des regles & qui demande quelques connoiſſances : détails ſur ce ſujet. La deſtruction des animaux carnaſſiers eſt le point le plus eſſentiel pour la conſervation du gibier. Soins qu'on doit prendre pour la conſervation des perdrix griſes, *Ibid. b.* des perdrix rouges, *Ibid.* 659. *a.* & des faiſans. *Ibid. b.* Autres détails ſur les perdrix griſes & ſur les faiſans. *Ibid.* 660. *a.*

Gibier, préjudice qu'il cauſe aux forêts. VII. 131. *b.*

GIBRALTAR, (*Géogr.*) détails ſur le détroit & ſur la ville. Etymologie du mot. VII. 660. *a.*

GIBRALTAR, (*détroit de*) courans qu'on y remarque. IV. 375. *b.* 376. *a.*

GIEDDE, (*Ove*) amiral & ſénateur danois. VIII. 665. *b.*

GIESSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Heſſe. Elle eſt la patrie de Hertius juriſconſulte : ſes ouvrages. VII. 660. *b.*

GIFT-MEHL, (*Métall.*) *farine empoiſonnée* ; poudre d'arſenic qui s'eſt diſſipé en fumée : uſage auquel on l'emploie. VII. 660. *b.*

GIGANTESQUE; afin qu'on préſente beaucoup de viandes aux pagodes, les brames les font d'une figure giganteſque & leur donnent un gros ventre. VII. 660. *b.*

GIGUE. (*Muſique*) La gigue n'eſt proprement qu'une eſpece de loure dont le mouvement eſt accéléré. Elle eſt très-commune dans nos opéra. Meſure de la gigue chez les Italiens. Notre maniere de la noter & de la jouer. Elle eſt quelquefois ſuſceptible de paroles gaies & d'une expreſſion très-heureuſe : exemple. Uſage qu'en font les Italiens. Une erreur des François eſt de croire qu'un mouvement vif ne peut exprimer que la joie, comme ſi la douleur furieuſe s'exprimoit lentement. VII. 661. *a.*

GIHUN, (*Géogr.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 225. *b.*

GILAN, pays d'Aſie : anciens peuples de ce pays. XV. 901. *a.*

GILBERTINS, (*Hiſt. eccl.*) ordre religieux ; leur fondateur ; leur regle ; deux monaſteres que bâtit le fondateur, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Comment cet ordre fut peuplé. Son abolition. VII. 661. *b.*

GILEAD, *baume de*. II. 163. *b.* XI. 511. *b.*

GILGUL, (*Théolog.*) mot qui ſe trouve ſouvent dans les livres des juifs modernes : il ſignifie *roulement*. Ce que les rabbins entendent par ce roulement : deux ſentimens ſur ce ſujet. VII. 661. *b.*

GILLES, *ſaint*, de la Neuville, (*Géogr.*) village du pays de Caux. Actes de généroſité du curé de ce lieu. *Suppl.* III. 225. *b.*

GILLET, *code*. III. 275. *a*, *b.*

GILOLO, (*Géogr.*) *Voyez* XOLO.

GILLE. Pêche avec la gille : vol. VIII des planches, pêche, planche 31.

GIMNISTAN, contrée d'Arabie habitée par les fées. VI. 464. *a.*

GINANI, (*M. le comte*) de Ravenne. *Suppl.* IV. 578. *a.*

GINDI ou *Dgindi*, (*Hiſt. mod.*) eſpece de cavaliers turcs extrêmement adroits. Tours de force & de ſoupleſſe qu'on leur attribue. Ces tours imités par un Italien en 1585. VII. 662. *a.*

GINGEMBRE, (*Botan. exot.*) caracteres de cette plante. Divers noms que lui donnent les botaniſtes. Deſcription de toutes les parties du gingembre femelle. VII. 662. *a.* Il ne paroît pas qu'elle ſoit originaire d'Amérique. Autre eſpece de gingembre appellée gingembre mâle. Troiſieme eſpece nommée *gingembre ſauvage à larges feuilles*. VII. 662. *b.*

Gingembre, eſpece de ce genre, nommée *bangle*. *Suppl.* I. 793. *a*, *b.*

GINGEMBRE, (*Agric.*) il ſe cultive dans les deux Indes & même en Europe. Deſcription de la maniere dont les habitans de Malabar le cultivent. Soins qu'ils prennent des racines. Méthode de culture qu'on ſuit dans les iſles Antilles. VII. 662. *b.* Soins qu'on y prend des racines. Maniere dont on cultive le gingembre en Europe. *Ibid.* 663. *a.*

GINGEMBRE, *racine de*, (*Comm.*) abondance de cet objet de commerce. VII. 663. *a.* Qualité du gingembre que l'on confit dans les colonies pour le débit ordinaire. On fait dans les iſles une excellente confiture de gingembre pour les gens aiſés & les officiers de marine. Méthode qu'on ſuit pour cela. Cette méthode eſt très-bonne pour ôter l'âcreté mordicante de toute ſorte de racine. Qualité & caractere du gingembre confit de cette maniere. Prix du gingembre en nature & confit. Epice blanche faite avec cette racine. Son mêlange avec le poivre. *Ibid. b.*

GINGEMBRE, (*Mat. médic.*) deſcription de cette racine qui ſe trouve dans les boutiques. On nous l'apporte ou ſéchée, ou confite avec le ſucre. Uſages & propriétés de la racine ſéchée. VII. 663. *b.* Uſages & propriétés du gingembre confit. *Ibid.* 664. *a.*

Gingembre, uſage qu'en font les Malays. *Suppl.* I. 793. *b.*

GINGI, corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 225. *b.*

GINGLIME, (*Anatom.*) eſpece de *diarthroſe* ou *d'articulation* des os : *voyez* ces deux mots. Trois ſortes de ginglimes. VII. 662. *a.*

Ginglime, voyez ſur cette eſpece d'articulation. IV. 950. *b.* V. 605. *a.* VI. 875. *a.*

INGRAS, *Gingros* ou *Gingria*, (*Muſiq. inſtr. & danſe des anciens*) eſpece de flûte des Cariens & des Phéniciens. Uſage qu'ils en faiſoient. Danſe de même nom. *Suppl.* III. 225. *b.*

GINS-ENG, (*Botan. exot.*) la plus célebre racine médicinale de toute l'Aſie : cas infini qu'en font les Aſiatiques. Deſcription de cette racine, & de toute la plante. VII. 664. *a.* Lieux de ſa naiſſance. Appareil avec lequel on recueille,

on ſeche & on prépare la racine. Exactitude avec laquelle on garde les endroits où elle vient dans le voiſinage de la Chine. Récolte conſidérable que l'empereur en fit en 1709 : ces détails ſont du P. Jartoux. *Ibid. b.* Relation que donne le P. Kœmpfer. Prix & choix du gins-eng. *Ibid.* 665. *a.* Cette plante ne peut réuſſir à la Chine ni au Japon. Le P. Lafiteau paroît l'avoir trouvée au Canada. Deſcription qu'il en donne. Signification du mot par lequel cette plante eſt déſignée. Le gins-eng du Canada eſt encore plus rare en Europe que celui de la Chine. Diverſes conſidérations qui montrent que le gins-eng du Canada eſt le même que celui d'Aſie. Moyen de donner au premier la tranſparence qu'on remarque dans le ſecond. Les Chinois ne ſavent pas les diſtinguer l'un de l'autre. *Ibid. b.* Epoque de la connoiſſance du gins-eng en Europe. Eſtime ſinguliere que les Aſiatiques en font. Propriétés & vertus merveilleuſes qu'ils lui attribuent. Précautions avec leſquelles ils diſent qu'il faut l'employer. Uſage du gins-eng en Europe, & ſon peu d'efficacité. Quels ſont les cas dans leſquels on le preſcrit. *Ibid.* 666. *a.* Maniere de l'adminiſtrer. Ses effets ſalutaires ſur quelques perſonnes, n'ont point eu lieu ſur d'autres. Conjectures ſur la cauſe de ſes différens effets en Europe & en Aſie. De ſon débit à la Chine & en Europe. Monopole qu'en fait l'empereur de la Chine. Moyen par lequel les nations européennes trafiquantes à la Chine s'en pourvoient. Auteurs ſur le gins-eng. *Ibid. b.*

GIODDAH, (*Géogr.*) ville & port de mer en Arabie ſur la mer Rouge. Tout y eſt cher à cauſe du grand abord de pluſieurs nations différentes. VII. 667. *a.*

GIONULIS, (*Hiſt. mod.*) volontaires ou avanturiers dans les troupes des Turcs. Autrefois ils s'entretenoient à leurs dépens. Corps de cavalerie qu'ils forment aujourd'hui. Leur habit dans les jours de cérémonie. Etymologie du nom qu'ils portent. VII. 667. *a.*

GIORGION, (*George*) peintre. V. 332. *a.*

GIRAFFE, (*Zoolog.*) deſcription de ce quadrupede. *Voyez* ZURNAPA, & vol. VI des planches, Regne animal, planche 5.

GIRAFFE, ou *camelot-pardalis*, (*Aſtron.*) conſtellation ſeptentrionale qui ſe trouve dans quelque atlas des modernes. Nombre de ſes étoiles. Leur diſpoſition. *Suppl.* III. 226. *a.*

GIRALDI, (*Lilio Gregorio*) ſavant du quinze & ſeizieme ſiecle. VI. 543. *a.*

GIRANDOLE, terme d'hydraulique, terme de metteur en œuvre. VII. 667. *a.*

GIRANDOLLES. (*Artific.*) Différence entre les ſoleils & les girandoles. VII. 667. *b.* On ne fait pas des ſoleils tournans à plus de cinq repriſes. On peut garnir une roue de vingt fuſées, & de plus; mais il faudra pour la faire tourner que quatre de ces fuſées partent à la fois. Comment on fait communiquer le feu de l'une à l'autre. Il faut deux papiers pour le feu chinois; maniere de les coller. Deux façons de poſer les jets ſur la roue pour la faire tourner. Comment on diſpoſe les ſoleils, ſelon le nombre de jets dont ils ſont compoſés. Girandoles à pivot. *Ibid.* 668. *a.* Les ſoleils tournans & les girandoles ſervent à l'exécution d'une infinité de machines & pieces d'artifice. Les plus en uſage ſont : le feu guilloché, les découpures, l'étoile, les tourbillons. Deſcription de chacune de ces eſpeces d'artifices. *Ibid. b.* Compoſition dont on chargera les jets de dix lignes de diametre intérieur pour ſoleils tournans, ſelon les différentes ſortes de feux qu'on veut employer. *Ibid.* 669. *a.*

Girandoles pour l'eau. VIII. 469. *a*, *b.*

GIRARD, (*l'Abbé*) éloge de ſes ſynonymes. I. 242. *b.* Son ſyſtême bibliographique. II. 671. *b.* Examen de ſon ſyſtême de ponctuation. XIII. 16. *b.*

GIRARDON, (*François*) ſculpteur. XIV. 830. *b.*

GIRASOL, (*Lapid.*) pierre à demi tranſparente, d'un blanc laiteux mêlé de bleu & de jaune. On la croit de même pâte que l'opale. On prétend qu'elle eſt cependant plus dure eſt plus pure que la fauſſe opale. On peut donner ce nom à toute pierre vitrifiable, demi tranſparente, de belle pâte, & de couleur mêlée de blanc laiteux & de jaune. Origine du mot *giraſol.* VII. 669. *a.*

GIRAUMON, (*Bot. exot.*) fruit des pays chauds de l'Amérique. Sa deſcription. Uſage qu'on en fait. Deſcription de la plante qui le produit. VII. 669. *a.*

GIRAUMON, cauſe qui a donné lieu à une nouvelle variété de cette plante. *Suppl.* IV. 968. *a.*

GIROFLE, *clou de*, (*Bot. exot. Chim.* & *Comm.*) Fruit aromatique d'une nature toute extraordinaire, qui ne croît qu'aux Moluques. Noms de l'arbre qui porte le girofle. VII. 669. *b.* Ses caracteres. Sa deſcription. Noms des clous de girofle, en latin, en grec, en arabe. Les anciens ne les ont point connus. Paul Æginette eſt le premier qui en ait parlé. Paſſage de Pline dans lequel on a cru que ce naturaliſte en avoit parlé. Deſcription des clous de girofle. *Ibid.* 670. *a.* Leur choix. Du clou matrice. Etat des fruits du girofle qu'on laiſſe venir en maturité. Leur uſage. Etant ſemés, ils deviennent au bout de huit ou neuf ans de grands arbres fructifians. Divers noms qu'on donne à ce fruit mûr. Confiture qu'en font les Hollandois. Du clou de girofle royal : ſes divers noms : ſa deſcription : pourquoi les Hollandois l'ont nommé *clou de girofle royal.* Sentimens de quelques auteurs ſur l'eſpece à laquelle ce fruit appartient & ſur ſa nature. Uſage qu'en font les Indiens pour en conſerver l'odeur. *Ibid. b.* Relations fabuleuſes que quelques auteurs ont données ſur le giroflier royal. De la récolte des clous de girofle ordinaire. Leur couleur quand ils ſont nouvellement cueillis. Toutes les iſles Moluques produiſoient autrefois des girofliers. Quelles ſont les deux iſles d'où les Hollandois tirent aujourd'hui leurs clous de girofle. Conditions ſous leſquelles ils ont conſervé le droit d'en faire commerce. Prix du girofle pour ceux qui l'achetent de la compagnie. De l'huile des clous de girofle, ſoit par l'expreſſion, ſoit par la diſtillation. Il eſt incroyable combien les clous de girofle contiennent d'huile quand on les rapporte des Indes. Liqueur qui reſte au fond de la cucurbite après la diſtillation. *Ibid.* 671. *a.* Comment les marchands peuvent tromper dans le commerce du girofle. Méthode d'en tirer l'huile eſſentielle, par l'alembic. Quelle eſt la quantité d'huile qu'on retire par cette méthode. Maniere de ſéparer l'huile de l'eau. Différence entre l'huile qu'on tire avec ſoin dans la premiere diſtillation, & l'huile mêlangée avec celle qu'on tire par expreſſion & qu'on vend communément en Hollande. Maniere de s'en ſervir. Celle de la diſſoudre. Celle de la conſerver en effervеſcence, produite par le mêlange de cette huile avec l'eſprit de nitre. *Ibid. b.* Si l'on ajoute un peu de poudre à canon dans le mêlange, il prendra feu. Méthode de tirer l'huile eſſentielle *per deſcenſum.* Quelle eſt la quantité qu'on en retire. Il s'en faut de beaucoup qu'on trouve dans l'huile diſtillée de cette maniere les mêmes avantages que par la méthode de l'alembic. Cette méthode ſert de modele pour toute ſorte d'huiles aromatiques du même genre, & pour quelques autres. Qualités & choix de l'huile de girofle. Elle perd ſes eſprits quand on la laiſſe à découvert. Elle ſe précipite au fond de l'eau, ſans rien perdre de ſes vertus. Qualité du réſidu du clou de girofle après la diſtillation. *Ibid.* 672. *a.* Vertus & uſages de l'huile priſe intérieurement, & appliquée extérieurement. Son uſage dans la paralyſie, la gangrene, la carie des os & le mal de dents. La doſe, quand on l'emploie pour ranimer le ton de l'eſtomac. Préparation dont on peut uſer en ce cas. Uſage des clous de girofle. *Ibid. b.* Réflexions ſur le commerce du girofle. *Ibid.* 673. *a.*

GIROFLE & *giroflier des Moluques.* Eſpece de giroflier nommé *tochinca.* XVI. 730. *a.* Les girofliers de l'iſle de Ternate détruits par les Hollandois. Changement arrivé dès-lors dans l'air de cette iſle. I. 235. *a.* Somme annuelle que les Hollandois paient au roi de Ternate depuis qu'ils ont arraché les girofliers. XVI. 161. *a.* Comment on tire l'huile eſſentielle des clous de girofle. VIII. 334. *b.* Cette huile ſujette à être falſifiée. 338. *b.* Exploſion cauſée par ſon mêlange avec l'eſprit de nitre. XVI. 150. *a.*

GIROFLÉE, (*Culture des fleurs.*) fleur du giroflier. C'eſt à ſa gloire que les amateurs cultivent la plante qui la donne. Ses noms en Anglois, en langue Flamande. Giroflées ſimples & doubles, de toutes couleurs. Manieres de les multiplier & de les cultiver. Soins qu'on prend des giroflées doubles. VII. 673. *a.* Maniere de multiplier les giroflées doubles. Quelles ſont les giroflées doubles particuliérement recherchées des amateurs. Celles qui s'élevent de marcottes ſont toujours moins apparentes que de graine. Maniere de les multiplier de graine. *Ibid. b.*

GIROFLIER, ou *Violier*, caractere de ce genre de plante. On compte trente-quatre eſpeces de girofliers. VII. 673. *b.* Il n'y a que le jaune qui ait attiré les regards de quelques médecins. Son nom & ſa deſcription. Principes qu'il renferme. Propriétés de ſes fleurs. Diverſes préparations qu'on en fait. *Ibid.* 674. *a.*

Giroflier, en quoi il differe de la julienne. IX. 56. *b.*

GIROFLIER *des Moluques*, (*Bot.*) pluſieurs plantes de cette eſpece tranſportées en 1771 dans les iſles de France & de Bourbon. *Suppl.* III. 226. *a.*

GIROMAGNY, (*Banc de*) en Alſace. Ses mines. I. 299. *a*, *b.* 303. *a.*

GIRON, ou *Guiron*, (*Blaſon*) définition. Ce mot ſignifie à la lettre l'eſpace qui eſt depuis la ceinture juſqu'aux genoux. Ecu gironné. VII. 674. *a.*

Giron, en quoi il differe de la pointe. *Suppl.* IV. 452. *a.*

GIRONE, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne, patrie de Nicolas Eymeric, inquiſiteur général : ſon principal ouvrage. VII. 674. *a.*

GIRONNÉ, (*Blaſon*) quand il y a dans l'écu plus ou moins de huit pieces, il en faut exprimer le nombre. D'autres l'appellent *parti*, *coupé*, *tranché*, *taillé.* VII. 674. *a.* — Voyez *Suppl.* IV. 369. *b.*

GIRONNÉ, (*Blaſon*) écu gironné. Etymologie de ce mot. *Suppl.* III. 226. *a.*

GIRONO, en Catalogne. (*Géogr.*) ville ancienne. Ses révolutions. Son dioceſe. Princes de Gironne. Bulles que l'on conſerve dans les archives de ſon égliſe. *Suppl.* III. 226. *b.*

GIROVAGUE, (*Hiſt. eccl.*) eſpece de moines. Leur genre de vie. VII. 674. *a.* Réflexion ſur les moines qui habitent leur couvent le moins qu'ils peuvent. *Ibid. b.*

GIROUETTE, (*Arts*) moyen qu'employoit à Athenes Andronic de Cyrrhe pour connoître le vent qui ſouffloit. VII. 674. *b.*

GIROUETTE, (*Arts*) uſage qu'on a fait des girouettes pour la connoiſſance des vents. Anémometre ſonnant. *Suppl.* III. 226. *b.*

GIROUETTES. (*Marine*) VII. 674. *b.*

GIROUETTÉ, (*Blaſon*) tour ou château girouetté. Eſpece de girouette appellée panonceau. Des vaſſaux qui ont permiſſion de mettre des girouettes ſur leurs maiſons. *Suppl.* III. 226. *b.*

GISIER *des oiſeaux.* XI. 437. *a.* 440. *a.*

GISORS, (*Géogr.*) ville du Vexin Normand. Evénemens relatifs à ce lieu. *Suppl.* III. 226. *b.* Erection de Giſors en duché-pairie. Ducs de Giſors. Hommes célebres dont cette ville eſt la patrie. Obſervation ſur ſon nom latin. *Ibid.* 227. *a.*

GISPE, eſpece d'arme. VII. 396. *b.*

GISSEY-LE-VIEUX, (*Géogr.*) en Auxois: marques de ſon ancienneté. *Suppl.* I. 264. *a.*

GITE, *Droit de*, (*Hiſt. de France.*) Nom qu'on lui donne dans les titres. Les rois de France le levoient dans les villes, les évêchés, abbayes, pour les indemniſer des frais du voyage ou ſéjour qu'ils faiſoient ſur les lieux. Origine de ce droit. VII. 674. *b.* Les évêques & les abbés le payerent auſſi pour la viſite de leur égliſe. Continuation du droit de gîte hors des occaſions dans leſquelles on le payoit au commencement. Ce droit étoit fixé à une certaine ſomme pour chaque évêché ou abbaye. Taxe de l'abbé du grand monaſtere de Tours. Quelques égliſes s'abonnerent à payer ce droit à une certaine ſomme, ſoit que le roi vînt ou non les viſiter. Paſſage tiré ſur ce ſujet des archives de la chambre des comptes. Le droit de gîte ſubſiſtoit encore en 1382. Autre droit qui lui a ſuccédé. *Ibid.* 675. *a.*

Gîte, droit de gîte que les eccléſiaſtiques devoient à cauſe de leurs terres. V. 225. *b.* 580. *b.*

GIULA, faute à corriger dans cet article. *Suppl.* III. 227. *a.*

GIVRE, ou *frimat*, (*Phyſiq.*) rapports & différences du givre & de la gelée blanche. Circonſtances particulieres dans leſquelles le givre doit ſe manifeſter. Pourquoi le givre s'attache particuliérement aux arbres. Les particules d'eau qui forment le givre qu'on apperçoit ſur les hommes & les animaux, ne viennent pas toutes de l'atmoſphere. VII. 675. *b.* On doit rapporter au givre cette eſpece de neige qui s'attache aux murailles, après de longues & fortes gelées. Raiſon de ce phénomene. Les réſeaux de glace qu'on obſerve quelquefois aux vitres des fenêtres, ſont encore une eſpece particuliere de givre. Explication du givre. Pourquoi l'air en ſe refroidiſſant abandonne une partie des vapeurs aqueuſes qu'il tenoit auparavant ſuſpendues. Les congelations qui s'attachent aux vitres des fenêtres, ſont quelquefois très-remarquables par la ſingularité des figures qu'elles affectent. *Ibid.* 676. *a.* Explication de ce phénomene donnée par M. de Mairan. Maniere de faire naître en toute ſaiſon du givre artificiel ſemblable à celui qui ſe forme naturellement. Pourquoi il eſt très-rare de voir du givre à Montpellier, & dans la plus grande partie du bas Languedoc. *Ibid. b.*

GIVRE. (*Hiſt. nat. & Blaſon*) VII. 676. *b.*

Givre, maladie des plantes. *Suppl.* III. 836. *a.*

GIVRÉ, (*Blaſon*) croix givrée. Etymologie de ce mot. VII. 676. *b.*

GIUSCHON, ou *Gius-chan*, (*Hiſt. mod.*) lecteurs de l'alcoran. Leur nombre dans les moſquées royales. Signification du mot *giuſchon*. But de la lecture que ces gens-là font de l'alcoran. VII. 676. *b.*

GIUSTANDIL ou *Ochrida*, (*Géogr.*) ville de la Turquie européenne. Elle eſt la patrie de l'empereur Juſtinien: caractere de cet empereur, & de ſon regne. Réflexion ſur ſon entrepriſe de réformer la juriſprudence. VII. 677. *a.*

G L

GLACE, (*Phyſiq.*) la congelation differe de la concentration qui ſe fait par l'évaporation, la précipitation ou la cryſtalliſation; elle differe auſſi de la coagulation proprement dite. Terme du thermometre auquel l'eau devient glace. VII. 677. *a.* Les huiles graſſes gelent plus aiſément. Les liqueurs ſpiritueuſes gelent très-difficilement: leur partie ſpiritueuſe ne ſe gele point dans nos climats. La même choſe a lieu dans le vinaigre, & dans l'huile d'olive. L'eſprit-de-vin du thermometre gele en Laponie à un degré de froid ordinaire. L'eſprit de nitre & la plupart des eſprits acides, certaines huiles chymiques ſe glacent auſſi très-difficilement. Le mercure ne ſe gele point.

1°. *Des phénomenes de la glace dans ſes commencemens, & dans tout le cours de ſa formation. Ibid. b.* Pellicule de glace très-mince, filets qu'on voit partir des parois du vaiſſeau, lorſqu'il ne gele que foiblement. Différentes poſitions de ces filets de glace, différentes figures qui en réſultent. Bulles d'air qui ſortent de l'eau avant & pendant la congelation. Cependant il reſte encore beaucoup d'air dans l'eau glacée: comment on l'obſerve: formes de ces bulles d'air. *Ibid.* 678. *a.* Maniere dont ſe gelera une eau purgée d'air. Malgré toutes les précautions qu'on prendra, il reſtera toujours dans la glace des bulles qui échappent à la vue ſimple, & qu'on ne découvre qu'avec la loupe. L'air raſſemblé en bulles dans la glace, y eſt plus condenſé que dans ſon état naturel. Obſervations ſur l'augmentation du volume de l'eau, quand elle approche de ſa congelation. Cette augmentation n'eſt pas moins ſenſible dans l'eau actuellement gelée. *Ibid. b.* Une ſuite de cette dilatation, c'eſt la rupture des vaiſſeaux où elle eſt contenue. L'effort avec lequel cette rupture ſe fait quelquefois eſt immenſe: expérience qui le montre. Divers effets de la gelée, qui ſont une ſuite de cette dilatation. Cette augmentation de volume a auſſi lieu dans la glace faite avec de l'eau purgée d'air: expériences ſur ce ſujet. La dilatation de l'eau glacée eſt une exception apparente à la loi générale. Figures qu'affectent les huiles en ſe gelant. Le vin glacé ſe leve par feuillets. *Ibid.* 679. *a.* Hypotheſes que les philoſophes ont imaginées pour rendre raiſon des phénomenes qu'on vient d'expoſer. Deſcartes & pluſieurs autres ont cru que la congelation de l'eau étoit une ſuite néceſſaire de ſon refroidiſſement, ſans qu'il intervînt dans ſes pores aucune matiere étrangere. Les gaſſendiſtes ſuppoſent au contraire des corpuſcules frigorifiques. Hypotheſe de M. Muſchenbroek. Toutes les hypotheſes des phyſiciens ſe réduiſent dans le fond aux deux premieres. Réflexions ſur ces hypotheſes: l'auteur rejette les particules frigorifiques. *Ibid. b.* Explication des divers phénomenes qui ont été rapportés ci-deſſus. *Ibid.* 680. *a.*

2°. *Des phénomenes de la congelation relativement à l'état & aux circonſtances où ſe trouve l'eau qui ſe gele.* L'eau qu'on a fait bouillir ne gele pas plus promptement que d'autre eau. Le mouvement tranſlatif de l'eau augmentant en quelque maniere ſa fluidité, apporte toujours du changement à ſa congelation. *Ibid. b.* Pourquoi la Seine qu'on voit aſſez ſouvent à Paris geler d'un bord à l'autre dans des hivers moins rudes que celui de 1709, ne fut pas totalement priſe cette année-là. Les rivieres commencent à ſe geler comme les autres eaux par la ſurface. Un grand vent rend la congelation plus difficile; mais un petit vent ſec eſt toujours favorable à la formation de la glace. Le repos ſenſible, tant de la maſſe d'eau qu'on expoſe à la gelée, que de l'air qui touche immédiatement cette eau, empêche que l'eau ne ſe gele, quoiqu'elle ait acquis un degré de froid fort ſupérieur à celui qui naturellement lui fait perdre ſa liquidité. *Ibid.* 681. *a.* Mais venant à ſe geler en conſéquence de l'agitation qu'on lui donne, elle fait monter le thermometre au degré ordinaire de la congelation. Conjectures de l'auteur ſur la cauſe de ce phénomene. Obſervation à-peu-près ſemblable par rapport à la cryſtalliſation.

3°. *Des phénomenes de la glace lorſqu'elle eſt toute formée.* Principaux caracteres de la glace. Du degré précis de la dilatation qu'on obſerve dans l'eau glacée. Les bulles d'air venant à ſe réunir à meſure que le froid augmente, & à former des globules plus conſidérables, le reſſort de cet air agit plus fortement ſur la glace pour la dilater: d'où il ſuit que le volume de la glace doit continuer à augmenter après qu'elle s'eſt formée. *Ibid. b.* La dureté de la glace ſurpaſſe celle du marbre & de pluſieurs autres corps connus. Cette dureté eſt d'autant plus grande, qu'elle a été formée par un plus grand froid. Palais de glace conſtruit à Pétersbourg durant le froid de 1740. Canons de glace & mortiers à bombe conſtruits en même tems. Effet de l'exploſion de la poudre dans ces canons. Dans la gelée de 1683, on alloit en carroſſe ſur la Tamiſe, dont la glace n'avoit d'épaiſſeur que onze pouces. Divers degrés de froid que conçoit la glace, ſelon celui du milieu qui l'environne. D'où vient que la glace eſt communément moins tranſparente que l'eau. *Ibid.* 682. *a.* Les glaces du Groënland ſont moins tranſparentes que les nôtres. La réfraction de la glace eſt un peu moindre que celle de l'eau. La glace eſt ſujette à s'évaporer très-fortement, & d'autant plus, que le froid eſt plus violent. Explication que M. de Mairan nous donne de ce phénomene. Pourquoi les liquides qui ne ſe gelent point, s'évaporent de même très-conſidérablement pendant les grands froids. Obſervations ſur la glace de l'huile d'olive.

4°. *Des phénomenes de la glace dans ſa fonte & du dégel.* La glace ſe fond à un degré de froid un peu moindre que celui qui l'a produite. Les corps ſolides dont la température eſt au-deſſous du froid de la congelation, fondent la glace d'autant plus vîte, qu'ils la touchent en un plus grand nombre de points. *Ibid. b.* La glace fond plus vîte ſur le cuivre

que ſur aucun autre métal: la glace devient plutôt liquide dans l'eau que dans l'air, plutôt dans l'eau tiede que près du feu, & dans l'air ſubtil, dans le vuide que dans l'air groſſier. La glace ſe fond plus lentement qu'elle ne s'eſt formée. Principe ſur lequel eſt fondée l'invention des glacieres. On obſerve des filets de glace lorſqu'elle ſe détruit, comme lorſqu'elle commence à ſe former. La glace ſe forme par les bords du vaſe, & commence de même à ſe détruire par ſes bords.

5°. *De la glace artificielle par le moyen des ſels.* Moyen d'avoir promptement au fort de l'été une glace artificielle. *Ibid.* 683. *a. Voyez* à l'article FROID ce moyen plus développé. On ne voit rien dans la glace artificielle qui la diſtingue de la glace naturelle formée rapidement. Croûte de glace qui ſe forme autour des fruits qu'on fait dégeler dans la neige. Pourquoi l'on emploie la neige ou l'eau médiocrement froide pour dégeler les fruits ou les membres gelés. Moyen de ſe procurer de la glace artificielle par les ſels tout ſeuls, ſans le ſecours d'une glace étrangere. *Ibid. b.* On rafraîchit l'eau en l'expoſant à un courant d'air dans un vaiſſeau conſtruit d'une terre poreuſe, ou dans une bouteille enveloppée d'un linge mouillé. Phénomene que préſente dans ſa congelation l'eau mêlée avec quelques corps étrangers, ſoit ſolides, ſoit fluides. L'eau ſalée ſe gele plus difficilement, & ſa glace eſt moins dure que celle de l'eau pure. Il en eſt de même de l'eau mêlée avec l'eſprit-de-vin. De la congelation des liquides différens de l'eau, tels que le vin, le vinaigre, *&c.* Figures ſingulieres que repréſente l'eau des mares lorſqu'elle ſe gele. *Ibid.* 684. *a.* Eloge de la diſſertation de M. de Mairan ſur la glace. La glace conſidérée par rapport à nos beſoins, & à l'uſage qu'on en fait dans les ſciences & dans les arts. *Ibid. b.*

Glace. Si l'état naturel de l'eau eſt d'être glacée. V. 187. *b.* Cauſe du changement d'un fluide en glace. I. 853. *b.* III. 864 — 866. VII. 313. *b.* Pourquoi le volume d'eau convertie en glace eſt augmenté, & ſa peſanteur ſpécifique diminuée. III. 865. *b.* 866. *a.* Cauſe de l'humidité qui paroît s'attacher autour d'un verre plein d'une liqueur glacée. VI. 283. *b.* Pourquoi les fenêtres ſe couvrent de glace en dedans, & non en dehors. 490. *b.* Liqueurs qui refroidiſſent la glace en la fondant. VII. 319. *a.* Différence entre la glace & la grêle. XI. 544. *b.* Lentilles convexes d'eau du Nord. X. 677. *b.* Glaces du Nord. XVII. 732. *a.* Montagnes de glace en Suiſſe, en Savoie, en Amérique, & dans les pays du nord de l'Europe. *Voyez* GLACIERS. Nature de la glace de ces montagnes. *Suppl.* III. 229. *b.* Différens degrés de froid de la glace. *Suppl.* IV. 940. *a.* Cauſe de la rupture de la glace dans un tems très-froid. I. 233. *a.* Glace artificielle. III. 865. *a.* Effets de pluſieurs ſels ſur la glace. VII. 318 *a.* De la fonte de la glace: divers phénomenes qu'elle préſente. IV. 753. *a, b.* VII. 540. *a.*

GLACE, (*Médecine*) on ſe ſert communément de la glace pour communiquer aux différens liquides employés pour la boiſſon, un plus grand degré de froid qu'ils ne l'auroient par eux-mêmes. *Voyez* ſur ce ſujet l'article FROID. Intenſité du froid qu'on donne à certaines boiſſons particulieres, telles que l'orgeat, la limonade, *&c.* VII. 684. *b.* On emploie auſſi la glace pour congeler des préparations alimentaires faites avec le lait, ou le ſuc de différens fruits, ou le ſucre, *&c.* Les médecins s'accordent preſque tous à proſcrire ſans ménagement les boiſſons & autres préparations à la glace. Conſtriction dans les ſolides, condenſation dans les fluides que ces boiſſons peuvent cauſer, juſqu'à diminuer l'action des premiers & la fluidité des ſecondes. Maux qui peuvent en réſulter. *Ibid.* 685. *a.* Quels ſont les cas où l'uſage de la glace eſt ſur-tout dangereux. Paſſage d'Hippocrate ſur ce ſujet. Divers médecins dont les témoignages ſe trouvent ici raſſemblés. Si l'on ne peut détruire un uſage auſſi nuiſible, il faut du moins indiquer les précautions qu'on doit obſerver en le pratiquant. Détail de ces précautions. Par ces attentions, on peut même dans certains cas, rendre utiles les boiſſons rafraîchies par le moyen de la glace. Cet uſage eſt néceſſaire en Eſpagne & en Italie, dans les grandes chaleurs. *Ibid. b.* Utilité des glaces pour l'eſtomac. Cas particuliers dans certaines maladies ardentes, bilieuſes, dans leſquelles les médecins ont preſcrit avec ſuccès l'uſage des boiſſons bien froides. Utilité de la glace adminiſtrée ſelon que le cas l'exigeoit, dans les dyſſenteries, les hémorrhagies, les coliques, & ſur des parties gangrenées par le froid. Auteurs à conſulter. *Ibid.* 686. *a.*

GLACES, (*Arts*) moyens par leſquels on parvient promptement à glacer toutes les liqueurs tirées des ſucs des végétaux. Auteurs à conſulter ſur ce ſujet. Méthode ordinaire des limonadiers, confiſeurs, pour faire des glaces. VII. 686. *a.* Utilité des glaces en Italie. Quelles ſont les perſonnes auxquelles elles conviennent particuliérement. Danger de les prendre ſans précaution. *Ibid. b.*

Glaces. Expérience de M. Boyle, par laquelle on échauffe des liqueurs froides avec de la glace. III. 27. *a.* Liqueurs qui refroidiſſent la glace en la fondant. VII. 319. *a.* Frapper les vins de glace. XVII. 299. *b.*

GLACE *inflammable*, (*Chymie*) glace artificielle qui prend feu. Maniere de ſe la procurer. VII. 686. *b.*

Glaces de miroir. De l'invention des glaces. XVII. 93. *b.* Art de faire les glaces. 115. *a, b, &c.* Débrutiſſement des glaces. IV. 658. *a, b.* Machine qui ſert à les polir. *Suppl.* IV. 471. *b.* De la force des ouvriers qui les poliſſent. VII. 123. *b.* Table des ouvriers qui travaillent à adoucir les glaces. Table à couler. XV. 802. *a.* Tarif de la manufacture des glaces établie à Paris. 914. *a.* Mettre une glace au teint. XVI. 8. *a. Voyez* ETAMER. — *Voyez* GLACERIE.

GLACE, (*Jouaill.*) défaut dans les diamans. VII. 687. *a.*

GLACÉ, (*Phyſiq.*) *zone glacée* ou *froide.* Relation que M. de Maupertuis a donnée du froid que les académiciens éprouverent en 1736 & 1737. Diverſes circonſtances de cet hiver. Sur les autres phénomenes de ces climats, *voyez* AURORE BORÉALE. A Tobolsk il n'y a point d'arbre fruitier, tandis qu'à Stockholm & à de plus hautes latitudes, il s'en trouve. Cauſe de cette différence. VII. 687. *a.* Il ne fait jamais auſſi froid ſur les côtes de la mer que dans l'intérieur des terres. Le pays du monde le plus froid eſt le Spitzberg: deſcription de cette terre. *Ibid. b.* — *Voyez* GLACIAL.

Glacées, zones, articles ſur ces parties de notre globe. XVII. 724. *a, b.* 725. *a.* 730. *a, b.* — 732. *b.* Aurores boréales qu'on voit dans la zone ſeptentrionale en hiver. I. 888. *b.* Vents conſtans dans ces climats. VII. 625. *a.* Froids remarquables ſous ces zones. *Voyez* FROID. Glaces qu'on y obſerve. VII. 688. *a, b.* Phénomenes de ces climats. XVI. 427. *a.* 688. *a, b.* Nom donné à leurs habitans. XII. 380. *a.* Des ſaiſons ſous ces zones. XIV. 529. *b.* Le froid n'augmente pas à proportion qu'on approche du pole. *Suppl.* IV. 250. *a.* Obſervations ſur la mer glaciale. 253. *b.*

GLACER, (*Peint.*) *voyez* GLACIS. Obſervations ſur ce ſujet. 1°. On prépare les fonds ſur leſquels on veut glacer, beaucoup plus clairs que les autres. 2°. Obſervations ſur une façon de glacer qu'on nomme *frottis.* 3°. Maniere de glacer dans la peinture en détrempe. VII. 687. *b.*

Glacer, coller & luſtrer des étoffes. Maniere de les coller. Travail de liſſer. Deſcription de la liſſe. Quelles ſont les étoffes qu'on glace. VII. 687. *b.*

Glacer, terme de confiſeur; terme de tailleur. VII. 688. *a.*

GLACERIE, fabrication des glaces. XVII. 115. *a, b.* — 154. *b. Voyez* les planches de cet art dans le volume IV des pl.

GLACIAL, (*Phyſiq.*) Mers ſujettes à ſe geler. Maſſes énormes de glace que forment les glaçons tranſportés par les fleuves du nord. Elles ſont ſur-tout abondantes dans le détroit de Waigats. Morceaux prodigieux de glaces que trouvent au Spitzberg les vaiſſeaux qui y vont pour la pêche de la baleine. Glaces qui ſe trouvent dans les mers du nord de l'Amérique. Journal hiſtorique au ſujet des glaces de la nouvelle Zemble. VII. 688. *a.* Glaces flottantes obſervées près de la terre de Feu. Obſervations utiles aux navigateurs qui chercheroient un paſſage aux Indes par les mers du nord. Glaces obſervées dans l'hémiſphere auſtral dès le 50e degré de latitude, même au ſolſtice d'été. Il y a lieu de croire que ces glaces ſont fondues en janvier ou en février, qui doivent être pour cet hémiſphere les mois les plus chauds de l'année. *Ibid. b. Voyez* GLACÉ. *a.*

GLACIALE, *mer*, (*Géogr.*) étendue & bornes de cette mer. Glaciale zone. VII. 689. *a. Voyez* GLACE.

GLACIERE *naturelle.* (*Hiſt. nat.*) Eſpece de glaciere formée par la nature dans la Franche-Comté. Deſcription de cette glaciere, qui ſe voit à 5 lieues de Beſançon. VII. 689. *a.* Cette deſcription a été donnée par M. le marquis de Croiſmare, en 1731. Il paroît que cette glaciere a éprouvé des changemens conſidérables par rapport à l'aſpect qu'elle préſentoit, mais non par rapport au phénomene ſingulier qui la caractériſe. *Ibid. b.* M. Ravier, ſecrétaire de M. l'évêque du Bellay, en donne auſſi une deſcription preſque entiérement conforme à celle qui précede. Changemens arrivés à cette glaciere, depuis qu'on eut abattu les arbres dont les branches la garantiſſoient des ardeurs du ſoleil. Un camp de paix, placé à S. Jean de Lône, en 1724, acheva de ruiner la glaciere. Soins de M. de Vanolles pour conſerver cette curioſité naturelle. Ses précautions contribuerent encore à empêcher qu'il ne ſe formât une ſi grande quantité de glace. La glace qui ſe forme dans ce lieu durant les chaleurs de l'été, prouve que le froid n'y eſt pas ſeulement relatif, mais qu'il eſt très-réel. Autre deſcription de la même glaciere. En quoi elle differe des précédentes. *Ibid.* 690. *a.*

GLACIERE. (*Arts méch.*) En quel lieu on place ordinairement une glaciere. Détail des choſes les plus importantes à obſerver dans la conſtruction d'une glaciere. Maniere de la remplir. VII. 690. *b.* Maniere d'entaſſer la neige dans les glacieres. La neige eſt fort en uſage dans les pays chauds. Détails ſur les glacieres d'Italie. *Ibid.* 691. *a.*

Glaciere. Ses diverſes utilités. VII. 320. *a.* Principe ſur lequel eſt fondée l'invention des glacieres. 683. *a.*

GLACIERS ou *gletſchers*. (*Hiſt. nat.*) Glaciers de la Suiſſe. Elévation de quelques-unes des montagnes des Alpes, au-deſſus du niveau de la mer. VII. 691. *a*. Parmi les glaciers qui ſe trouvent dans les Alpes, un des plus remarquables eſt celui de *Grindelwald*. M. Jean-George Altmann publia en 1753, un traité des montagnes glacées & des glaciers de la Suiſſe, fruit de ſes obſervations: c'eſt le précis de cet excellent ouvrage que l'auteur de cet article donne ici. *Ibid. b*. M. Altmann donne encore dans cet ouvrage la relation d'un voyage fait par quelques Anglois, à un autre glacier ſitué en Savoie, près d'un endroit nommé *Chamouni*. Le même auteur a inſéré dans ſon ouvrage la deſcription qui lui fut envoyée par M. Cappeler de Lucerne, du glacier du *Grimſelberg*. Précis de cette deſcription. Autre glacier qui ſe trouve dans le canton de Berne, dans une vallée nommée le *Siementhal*. Obſervation générale ſur tous ces glaciers. Ces lieux fréquentés par les chaſſeurs. Périls qu'ils y courent. Fentes conſidérables dans leſquelles quelques-uns ont péri. Aventure arrivée à un curé de village, qui étoit tombé dans une de ces fentes. *Ibid. b*. Obſervations ſur ces fentes. Glaciers qui ſe trouvent en Iſlande. Relation qui en a été donnée. Diſſertation ſur le même ſujet. Diverſes obſervations faites dans le voiſinage de ces glaciers, qui prouvent que ce pays a été fouillé par les volcans. *Ibid.* 693. *a*.

Glaciers, repréſentés vol. VI. des planch. Regne minéral, 5e collection.

Glaciers. Différentes montagnes de la terre, où l'on voit des glaciers. Auteurs qui en ont décrit les phénomenes. *Suppl.* III. 227. *a*. Perſonne n'a raſſemblé plus de faits intéreſſans ſur ces objets, que M. Grouner dans ſon *Hiſt. nat. des glacieres de Suiſſe*. Analyſe de cet ouvrage. Etendue de ces montagnes de glace. Des divers genres de glaciers. *Ibid. b*. On en diſtingue trois; les monts de neige & de glace, les vallons glacés & les glaciers formés au-deſſous par la fonte & le régel des neiges. 1°. Deſcription des monts de neige & de glace. Variétés qu'ils préſentent. 2°. Vallons glacés. Singuliers phénomenes qu'on y remarque. *Ibid.* 228. *a*. Inégalités qui repréſentent les ondes d'un lac agité par une tempête, & qui ont été ſubitement ſurpriſes & endurcies par une congelation ſoudaine & ſimultanée. Fentes profondes qui ſe forment ſur cette eſpece de lac pendant l'été. Ces fentes quelquefois funeſtes aux voyageurs. Différentes cauſes qui les produiſent. *Ibid. b*. 3°. Glaciers formés au-deſſous des précédens, par la fonte & le régel des neiges. Détails ſur leurs variétés & les cauſes de leur formation. *Ibid.* 229. *a*. Nature de la glace & des eaux qui en viennent. *Ibid. b*. Poſition & nature des monts neigés. Qualités & compoſition de roches de ces montagnes. Autres pierres qu'on y trouve. De la hauteur des monts neigés de la Suiſſe & de la Savoie. *Ibid.* 230. *a*. Hauteur à laquelle ſe trouve le commencement de la ligne neigée des Alpes, de celle des Andes & du pic de Téneriffe. Les glaciers ne ſont pas continus ſur les Alpes à une hauteur fixe. La neige ſe conſerve mieux ſur le roc nud que ſur la terre noire & calcaire. Accroiſſemens & diminution des glaciers. *Ibid. b*. Comparaiſon des glaciers de la Suiſſe avec ceux des autres pays; ſavoir, des Cordelieres au Pérou; *Ibid.* 231. *b*. des monts neigés ou glacés de la Norwege, de ceux de la Suede, de l'Iſlande, de la Laponie, du Groënland, du Spitzberg & de la nouvelle Zemble. *Ibid.* 232. *a*. Utilité des monts de neige. Tout, dans la ſtructure extérieure de notre globe, eſt néceſſaire, ou a ſes uſages comme dans la ſtructure intérieure. Les glaciers ſur les montagnes les plus élevées étoient eſſentiels pour la circulation des eaux, l'entretien des ſources & les beſoins des végétaux & des animaux. Admirable diſpoſition de ces glaciers pour l'entretien des grands fleuves dont ils ſont la ſource, & d'une infinité de ruiſſeaux & de fontaines. Toutes les fontaines périodiques ou intermittentes doivent leurs phénomenes ſinguliers à la fonte des neiges & des glaces. Les rochers, les neiges, les forêts qui couvrent les montagnes, arrêtant l'évaporation des eaux intérieures, en rendent les réſervoirs ſouterreins plus abondans & intariſſables. *Ibid. b*.

GLACIS, (*Archit.*) pente ſur la cimaiſe d'une corniche, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie. C'eſt encore une pente de terre ordinairement revêtue de gazon. Glacis qui ſont talud dans le commencement, & glacis vers le bas. VII. 693. *a*.

GLACIS. (*Art. milit. Fortific.*) Glacis d'une fortification. Utilité du glacis. Comment la pente doit en être dirigée. Ce qu'on entend par *places raſantes*. Galeries pratiquées en tems de guerre ſous les glacis. VII. 693. *b*.

Glacis. En quoi il differe du talud. XV. 871. *a*.

GLACIS, (*Peint.*) effet que produit une couleur tranſparente ſur une autre qui eſt déja ſeche. Couleurs avec leſquelles on glace ordinairement. Quelle eſt la façon de glacer. Ce que cette pratique a de dangereux. Quelle en eſt l'utilité. VII. 693. *b*. *Voyez* GLACER.

GLACIS, (*Rubann.*) ſoies de long ou de chaînes, qui n'ont d'autre uſage que de lier la trame, lorſque la traînée ſe trouveroit trop longue & expoſée à lever. Détails ſur le paſſage des rames de glacis. VII. 694. *a*.

GLADIATEUR. (*Hiſt. rom.*) Lorſque les deux Brutus donnerent aux Romains le premier combat de gladiateurs, les Romains étoient déja civiliſés; & loin que la politeſſe & la molleſſe des ſiecles ſuivans en aient dégoûté ce peuple, elles l'en rendirent encore plus épris. Les premiers combats de gladiateurs en l'honneur des morts, ſuccéderent à la coutume d'immoler des hommes ſur le tombeau de ceux qui avoient été tués à la guerre. Ce fut l'an 490 de Rome, qu'on y vit la premiere fois un tel ſpectacle. Cet uſage s'étendit inſenſiblement à toutes ſortes de perſonnes pour honorer leurs funérailles, & ainſi la profeſſion d'inſtruire les gladiateurs devint un art. Diverſité qu'on introduiſit dans les combats des gladiateurs. Diverſes manieres dont ils étoient armés. On diſtingua chaque couple de combattans par des noms, dont l'auteur donne ici la liſte: les ſécuteurs, les thraces, les myrmillons, les rétiaires, les hoplomagues, les provoqueurs, les dimacheres, les eſſedaires, les andabates, les méridiens, les beſtiaires, les fiſcaux, céſariens ou poſtulés, les catervaires. VII. 694. *b*. Les Samnites ne venoient que pour divertir les convives, & ne ſe ſervoient point d'armes meurtrieres. Ceux qui dreſſoient les gladiateurs, s'appelloient *laniſtes*. Gens libres qui ſe louoient pour cette eſcrime. Les maîtres fourniſſoient, pour un prix convenu, la quantité de paires qu'on deſiroit. *Ibid.* 695. *a*. Enſuite, les premiers de la république eurent des gladiateurs en propre. Magiſtrats qui préſidoient à leurs combats. Solemnités dans leſquelles les empereurs donnoient au peuple ces ſpectacles. Combats que donna Tibere en l'honneur de ſon pere, & en l'honneur de ſon aïeul. Avertiſſement qu'on donnoit au peuple quelque tems avant le jour du combat. Le jour du ſpectacle, on apportoit deux ſortes d'armes ſur l'arene: le combat avec les unes s'appelloit *præludere*; le combat avec les autres s'appelloit *dimicare ad certum*. Au premier ſang du gladiateur, on crioit, *il eſt bleſſé*. Sa vie dépendoit des ſpectateurs ou du préſident. Signes de grace ou de mort que donnoit le peuple. *Ibid. b*. Comment un gladiateur obtenoit ſon congé. Récompenſe qu'on accordoit aux gladiateurs victorieux. Comme les laniſtes faiſoient encore combattre dans d'autres ſpectacles ceux qui avoient déja triomphé. Auguſte réprima cet abus. Conditions auxquelles ils obtenoient leur affranchiſſement. Cérémonie de cet affranchiſſement. Récompenſe d'honneur qu'on y ajoutoit quelquefois. Ces mêmes affranchis retournoient quelquefois dans l'arene volontairement. Cérémonies en l'honneur d'Hercule que pratiquoient les gladiateurs, en embraſſant & en quittant le métier. On employa les gladiateurs dans les troupes & à la guerre. *Ibid.* 696. *a*. Défenſe faite par la loi tullienne, à tous ceux qui briguoient les magiſtratures, de donner aucun ſpectacle de gladiateurs. L'inclination de pluſieurs empereurs pour ces jeux ſanguinaires perdit l'état, en en multipliant l'uſage. Les dames romaines vinrent même à exercer cet indigne métier. Conſtantin défendit d'employer à ces combats, ceux qui étoient condamnés pour leurs forfaits. Ces affreux divertiſſemens ne finirent en réalité qu'avec l'empire romain. Recherches fines & barbares auxquelles on porta ces jeux. Tous les ordres les plus diſtingués de l'empire aſſiſtoient à ces cruels amuſemens. Tableau poétique que fait Prudence de cette pudeur des veſtales, qui, colorant leur front, ſe plaiſoit dans le mouvement de l'arene. *Ibid. b*. Cependant les Romains eux-mêmes blâmoient les affreux abus qui s'étoient gliſſés dans ces ſpectacles. Un homme paſſoit pour barbare s'il faiſoit marquer d'un fer chaud ſon eſclave qui avoit volé le linge de table. Raiſon de ce contraſte dans leurs mœurs. Cauſes de l'empreſſement avec lequel le peuple court à un ſpectacle qui lui fait horreur. Les Grecs s'accoutumerent eux-mêmes au ſpectacle des gladiateurs. Comment Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, les y accoutuma inſenſiblement. *Ibid.* 697. *a*. Les Anglois qui reſpectent encore l'humanité dans les plus grands ſcélérats, ſe plaiſent à voir les bêtes s'entre-déchirer, & regardent avec plaiſir des hommes payés pour ſe battre juſqu'à ſe faire des bleſſures dont le ſang coule. Combats en champs-clos qui ſe pratiquoient autrefois en France. Ces jeux meurtriers des gladiateurs entretinrent les Romains dans une certaine humeur ſanguinaire, que Rome dévoila dès ſon origine. Concluons qu'il faut proſcrire tout ſpectacle qui pourroit familiariſer les hommes avec des principes oppoſés à la compaſſion. Averſion des Athéniens pour ces jeux. *Ibid. b*.

Gladiateurs. Leurs combats inventés par les Etruſques. *Suppl.* II. 901. *b*. Lieu où ils étoient employés. III. 458. *b*. Pourquoi l'on avoit introduit à Rome l'uſage des combats des gladiateurs à la ſuite des funérailles. VII. 371. *a*. Couronne pour les gladiateurs qu'on mettoit en liberté. IV. 394. *b*. Couronne que recevoit un gladiateur pluſieurs fois victorieux. IX. 382. *b*. Teſſere de gladiateur. XVI. 188. *a*, *b*. Gladiateur repréſenté, vol. III. des planch. Deſſin, pl. 37. Différentes ſortes de gladiateurs diſtingués par les noms ſuivans: *andabates*, I. 446. *b*. *aſſidarii*, 768. *a*, *b*. *buſtuarii*, II. 469. *b*.

confectores, III. 846. *b. dimacheri*, IV. 1007. *a. essedarii*, I. 768. *a*, *b. galli*, X. 914. *b. homoplaci*, VIII. 295. *a. meridiani*, X. 383. *a. myrmillones*, 914. *b. ordinarii*, XI. 580. *b. pegmares*, XII. 239. *b. retiarii*, XIV. 203. *a. rudiarii*, 429. *b. samnites*, 597. *a*, *b. secutores*, 884. *b. spectatores*. XV. 447. *b.*

Gladiateurs, (*Guerre des*) que Spartacus excita l'an 680 de Rome. Hiſtoire de cette guerre. VII. 697. *b.*

GLADIATEUR *expirant*, (*le*) ſculpture antique. Elle a été tranſportée au palais Chigi. Deſcription de cette piece admirable. VII. 698. *a.*

GLAIRE, (*Médec.*) *voyez Pituite*, *Mucoſité*.

Glaires dans l'eſtomac. XVII. 31. *b.*

GLAISE, *terre glaiſe*, *argille*, (*Minéral. Agricult.*) caracteres de cette ſorte de terre. Différentes eſpeces d'argillles ou de glaiſes en Angleterre. On ne peut établir de différence eſſentielle entre la glaiſe & l'argille. Portion plus ou moins conſidérable de fer que contient cette terre, & qui contribue à ſes différentes couleurs, *voyez Fer*. Moyen de la dégager des parties ferrugineuſes qu'elle contient. En quel cas il arrive que l'argille faſſe effervescence avec les acides. VII. 698. *b*. Diſſolution de l'argille par l'acide vitriolique aidé de l'action du feu, d'où réſulte un véritable alun. Cet acide n'agit que ſur une portion de l'argille qu'on ſoumet à ſon action. Propriétés de la terre qui reſte, & ſur laquelle le diſſolvant n'a plus d'action. Particules talqueuſes mêlées avec la glaiſe. Moyen de ſéparer la glaiſe d'avec le ſable. Plus les argilles ſont blanches, plus elles ſont dégagées de matieres étrangeres. Qualités extérieures, auxquelles on peut reconnoître la glaiſe. La terre dont on fait les pipes; celles dont on fait les porcelaines, ſont de véritables glaiſes. Recherches de M. Pott pour découvrir la nature du *gluten*, d'où dépend la viſcoſité de la glaiſe. *Ibid.* 699. *a*. La calcination & les acides concentrés enlevent entiérement ce *gluten*. Les terres alkalines ou calcaires, mêlées avec la glaiſe, entrent très-aiſément en fuſion. Réſultats du mêlange de la glaiſe avec différentes pierres gypſeuſes: réſultat de ſon mêlange avec les pierres & les terres vitrifiables. Ouvrage de M. Pott à conſulter ſur toutes ces expériences. Propriétés de la glaiſe eu égard à l'agriculture. Plus cette terre eſt ténace, compacte & pure, moins elle eſt propre à la végétation des plantes. Moyens de remédier à cette ſtérilité. *Ibid. b*. C'eſt à la propriété que la glaiſe a de retenir les eaux, & de ne point leur donner paſſage, que ſont dues la plupart des ſources que nous voyons ſortir de la terre. Maniere de préparer la glaiſe dont on veut ſe ſervir pour garnir le fond des baſſins, dans leſquels on veut retenir les eaux. Expériences par leſquelles on donne aux glaiſes la dureté des cailloux. Etat des couches de glaiſe qui ſe trouvent à la ſurface de la terre & à une grande profondeur. Terre glaiſe qui ſert d'enveloppe à un grand nombre de filons métalliques. Propriétés des glaiſes à imbiber les matieres huileuſes & graſſes. Caractere des terres bolaires, qui ſont d'uſage en médecine. Obſervations ſur cet uſage. *Ibid.* 700. *a.*

Glaiſe. De la formation des terres glaiſes. I. 646. *b*. 533. *b*. Cinq ſortes de glaiſes diſtinguées en Angleterre. IV. 561. *b*. Leurs propriétés & qualités. 562. *a*. Uſage de la glaiſe en qualité d'engrais. 562. *a*. 564. *a*. 565. *a*, *b*. 566. *a*. Mêlange du ſable avec la glaiſe, pour la diviſer & fertiliſer. XIV. 464. *a*.

GLAIVE, *droit de*, (*Hiſt. mod.*) en quoi il conſiſte. Pourquoi l'on ceint du glaive celui qu'on crée comte en Angleterre. VII. 700. *b*.

Glaive. Juſtice du glaive. IX. 95. *a*. Porte-glaive. XIII. 140. *b*.

GLAND. (*Anatom.*) Deſcription de cette partie. L'extrémité du prépuce eſt ſujette à s'étrecir dans les vieillards, au point de ne pouvoir couvrir le gland. Gland du clitoris. En quoi il differe du premier. Exemples de quelques enfans nouveaux-nés, dans leſquels le gland n'étoit point percé. Quelquefois ce trou eſt extrêmement petit. VII. 700. *b*. Quelquefois on trouve le gland percé de deux trous. Enfin, il arrive quelquefois que le gland eſt percé ailleurs que dans l'endroit ordinaire. L'imperforation du gland demande, d'abord qu'on s'en apperçoit, le ſecours de la chirurgie. Opération du chirurgien. Élargiſſement du trou lorſqu'il eſt trop petit. Difficultés de remédier à ce défaut de conformation, qui conſiſte en ce que le gland n'eſt point percé dans l'endroit ordinaire. *Ibid.* 701. *a*.

Gland. Sa deſcription. *Suppl.* IV. 279. *a*. Uſage des glandes placées autour de l'union du gland avec les corps caverneux & ſur le gland même. XIII. 306. *b*. Deſcription de quelques parties du gland. XVII. 493. *a*, *b*. Matiere qui ſort des petits corps de la couronne du gland. *Ibid.*

GLAND. (*Agricult.*) Choix du gland pour ſemer; tems & maniere de le ſemer. III. 284. *a*. Trois façons de ſemer le gland. 285. *a*. Manieres de conſerver, pendant l'hiver, celui qu'on ne veut ſemer qu'au printems. *Ibid. b*. Choix à faire & précautions à prendre pour la récolte du gland, lorſqu'on veut faire des plantations. 286. *a*. Son utilité pour la nourriture de quelques animaux. *Ibid. b*. Uſages & propriétés médicinales du gland & de ſa calotte. 288. *b*. De l'uſage de cueillir les glands, ou de mener les porcs en paiſſon pour s'en nourrir. *Suppl.* III. 236. *a*.

GLAND. (*Econ. domeſt. Boulang.*) Pain de gland & de châtaignes. Le premier pain dont on s'eſt nourri en certains pays, a été fait de glands. Différentes ſortes de pains que les anciens comprenoient ſous le nom de *pain de glands*. Goût des glands en maturité. Maniere de les employer à faire du pain. Comment on fait le pain de châtaignes. *Suppl.* III. 233. *a*. Différente qualité des marrons rôtis & bouillis. *Ibid. b*.

Gland de mer, coquille. IV. 189. *a*. En quoi il differe du pouſſe-pied. XIII. 186. *b*. Glands de mer, repréſentés vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 74.

GLAND, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Gland tigé & feuillé. *Suppl.* III. 233. *a*.

Gland, terme de tabletier-cornetier, de marchand de mode, de rubannier. VII. 701. *a*.

GLANDE. (*Anat.*) Deſcription des glandes. Diverſes opinions qu'on a eues ſur leur uſage. VII. 701. *a*. Sentiment des modernes. Connoiſſance acquiſe des glandes, à l'aide de de la diſſection & du microſcope. Quelle paroît être leur formation. Circulation du ſang dans le plexus glanduleux. Uſage des conduits ſecrétoires & excrétoires. Différentes parties qui entrent dans la compoſition des glandes. On conſidere les conduits ſecrétoires comme les principaux organes de la glande. Eſpece de duvet que M. Winſlow croit avoir découvert au-dedans de la cavité. *Ibid. b*. Différentes eſpeces de glandes: glandes conglobées: glandes conglomérées. Les liqueurs, ſéparées par ces glandes, ont toutes différens caracteres. Uſage des conglobées. Eſpece de glande qui ſépare la ſynovie. Liqueurs qui ſortent des arteres exhalantes. Glandes ſalivaires, glandes des humeurs muqueuſes. Uſage des glandes ſébacées: glandes aventurines; glandes perpétuelles. Enumération de différentes ſortes de glandes, qui ſont décrites dans leurs articles particuliers. *Ibid.* 702. *a*. Glandes lombaires; leur ſituation, leur uſage. Glandes mucilagineuſes ou ſynoviales. Glandes odoriferes: glandes rénales; leur ſituation & leur uſage. *Ibid. b*.

Glande. Différentes acceptions de ce mot. Diſtinction du follicule, de la glande conglobée & de la glande conglomérée. Il ne s'agit, dans cet article, que de cette derniere eſpece de glande. *Suppl.* III. 233. *b*. Deſcription détaillée de leur ſtructure, des grains qui les compoſent, de leurs vaiſſeaux, de leurs conduits excrétoires, *&c*. De l'injection des glandes. Variétés entre les glandes conglomérées. Glandes muqueuſes, placées dans les articulations. *Ibid.* 234. *a*. Nerfs remarqués dans les glandes. Irritabilité des conduits excrétoires. Affinité particuliere entre le thymus, la thyroïdienne & les glandes rénales. *Ibid. b*.

Glandes de Havers. Mucoſité dont les articulations ont beſoin. Nature de cette humeur. *Suppl.* III. 234. *b*. Deſcription des glandes de Havers, ou glandes articulaires. Parties où on les découvre. *Ibid.* 235. *a*.

Glandes de Cowper: elles ſont attachées à l'uretre, dans l'uretre avec le corps caverneux du penis. Anatomiſtes qui les ont apperçues dans différens quadrupedes. On les attribue à Cowper, parce que ce chirurgien en a donné une aſſez bonne figure. Situation de ces glandes. Variation dans leur nombre. *Suppl.* III. 235. *b*.

Glande. Morgagni regarde tout le conduit alimentaire, comme formant une ſeule glande. I. 269. *b*. Paſſage du chyle dans les glandes. *Suppl.* III. 698. *a*, *b*. Comment ſe fait, ſelon quelques phyſiologiſtes, la filtration d'une liqueur particuliere dans la glande qui lui convient. VI. 808. Syſtêmes oppoſés de Malpighi & de Ruyſch ſur la ſtructure des glandes: extrait des lettres que ſe ſont écrites ſur ce ſujet Ruyſch & Boerhaave, défenſeurs de Malpighi. VII. 46. *b*. 47. *a*, *b*. Analyſe d'un ouvrage de M. de Bordeu, intitulé: *Recherches anatomiques ſur les glandes*. XIV. 873. *b*, *&c*. Glandes de l'abdomen, qui reçoivent les vaiſſeaux lymphatiques. IX. 775. *b*. Glandes compoſées de ſimples. III. 768. *b*. Glandes conglobées des quadrupedes à ſang chaud. *Suppl.* III. 818. *a*. Leur liaiſon avec les vaiſſeaux lymphatiques. *Ibid. b*. Glandes cutanées. IV. 581. *b*. Glandes haveriennes. VIII. 65. *b*. Glandes inteſtinales, 842. *a*. mucilagineuſes, 65. *b*. X. 846. *b*. maxillaires, X. 214. *a*. muqueuſes, 865. *a*. ſynoviales. VIII. 261. *b*. Inſenſiblité des glandes. *Suppl.* IV. 778. *b*. *Voyez Follicule*.

GLANDE, (*Botan.*) partie ſaillante ſur différentes parties des plantes. *Suppl.* III. 233. *b*.

GLANDES. (*Maneg. Maréch.*) Fonction des glandes dans les hommes & dans les animaux. Trois ſortes de glandes dans les chevaux. VII. 702. *b*. Celles qui compoſent la premiere claſſe, ne méritent pas proprement le nom de glandes; elles peuvent être enviſagées comme des cryptes, des follicules glanduleux. Le ſecond genre comprend les glandes conglobées. Celles de la troiſieme claſſe ſont les conglomérées. *Ibid.* 703. *a*. Enumération des glandes contenues dans chacune de

de ces trois classes. Glandes qui n'entrent dans aucune de ces divisions. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 394. *a.*

GLANDÉ, (*Maneg. Maréch.*) adjectif employé dans le cas de tuméfaction des glandes maxillaires & sublinguales. Ce qu'annonce l'état contre nature de ces glandes. Artifice des maquignons pour faire disparoître ces glandes, lorsqu'on examine l'animal. VII. 703. *b.*

GLANDÉE, *aller à la*, (*Econ. rustiq.*) défense d'aller à la glandée sans permission ou sans titre. Observations économiques sur l'usage de ce droit. *Suppl.* III. 236. *a.*

GLANDEVE, (*Géogr.*) ville de Provence, maintenant ruinée. Il n'en reste que la maison de l'évêque, qui est suffragant d'Embrun. M. de Peyresc naquit dans le diocese de cet évêque. Sa vie écrite par Gassendi. VII. 703. *b.*

GLANDORPIUS, (*Matthieu-Louis*) médecin & physicien. III. 353. *a.*

GLANDULEUX. (*Anatom.*) Ruysch prétend qu'il n'y a aucune glande dans le cerveau, dont on avoit cru la substance glanduleuse. Corps glanduleux. VII. 704. *a. Voyez Prostates.*

Glanduleuse, chair. III. 11. *a.*

GLANVILL, (*Joseph*) observations sur ses ouvrages. XII. 771. *a.*

GLANUM, (*Géogr.*) recherches sur ce lieu. *Suppl.* II. 867. *b. Suppl.* IV. 703. *b. Glanum Livii. Suppl.* IV. 12. *a.*

GLAREAN, (*Henri*) son ouvrage intitulé, *Dodécacorde. Suppl.* II. 731. *b.*

GLARIS, (*Canton de*) description de ce pays. Son gouvernement. Assemblées générales du canton dans la ville de Glaris. Comment vivent entr'eux les protestans & les catholiques de ce canton. VII. 704. *a.*

GLASCOW, (*Géogr.*) ville d'Ecosse. Sa cathédrale. Il s'y fait un grand commerce. VII. 704. *a.* Caméron & Spootswood nés à Glascow. Quelques détails sur ces savans. *Ibid. b.*

GLASER, *sel polychreste de.* XI. 156. *b.*

GLASTENBURI *ou Glaston*, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre. Son ancienne abbaye. Pyramides antiques qui s'y trouvent. VII. 704. *b.*

GLAUBER, (*Jean-Rodolph.*) chymiste. III. 433. *b.*

GLAUBER, *sel de*, (*Chym.*) représenté vol. III. des planch. Chymie, pl. 16. Sel de Glauber qui se voit dans les tables des salines où l'on évapore l'eau de mer. X. 362. *b.* Sel ammoniac secret de Glauber. XIV. 914. *b.* XVII. 366. *b.*

GLAUCHEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne. George Agricola né dans cette ville. Ses travaux en métallurgie. VII. 704. *b.*

GLAUCIA, loi. IX. 661. *b.*

GLAUCIAS, médecin. X. 285. *b.*

GLAUCOME, (*Médec.*) étym. de ce mot. Maladie des yeux, sur laquelle les auteurs ne s'accordent point. VII. 704. *b.* Les uns prétendent que c'est une lésion particuliere du crystallin; les autres, que c'est un vice du corps vitré. Ce dernier sentiment est adopté par la plupart des modernes: ce qui ne paroîtra plus douteux, si l'on considere que cette maladie est généralement considérée comme incurable. Comment on peut distinguer à la vue la glaucome de la cataracte. Ce qui rend le premier incurable, c'est qu'on s'apperçoit rarement de son commencement. En quoi nous différons des anciens sur la maniere de juger de la cataracte & du glaucome. De quelle maniere Maitre-Jan distingue ces deux maladies. *Ibid.* 705. *a.*

Glaucome, quelques-uns ont regardé cette maladie comme étant la même que la cataracte. II. 770. *b.* Mais M. Littre a montré par un exemple qu'il y a des glaucomes distincts des cataractes. *Ibid.* Opinion des anciens sur la cause du glaucome. IV. 527. *b.* Cause de l'insensibilité de l'iris dans cette maladie. *Suppl.* IV. 626. *a*, *b.* Précautions à prendre pour juger de cette insensibilité, 631. *a*, *b.* de l'état de la prunelle dans le glaucome. 633. *a.* Peuple d'Ethiopie sujet à ce mal. VIII. 391. *a.*

GLAUCUS, (*Mythol.*) Quel est ce dieu selon la fable. Dans l'histoire, Glaucus étoit un habile pêcheur de la ville d'Anthédon en Béotie, qui, s'étant noyé, passa pour avoir été changé en dieu marin. Philostrate est presque le seul qui mette Glaucus au nombre des Tritons, & qui se plaise à le peindre sous cette forme. Temple & culte de Glaucus à Anthédon. Célébrité qu'acquit l'endroit où il périt. La renommée de ce dieu engagea les poëtes & quelques auteurs, à débiter sur Glaucus un grand nombre de fables toutes merveilleuses. Ce que racontent sur ce dieu, Euripide, Nicander, Apollinus & Ovide. VII. 705. *b.* Divers autres personnages du même nom, avec lesquels il ne faut pas confondre le dieu marin Glaucus. *Ibid.* 706. *a.*

GLAUCUS *de Potnies*, (*Myth.*) Sa fin tragique. XIII. 185. *a.*

GLAYEUL, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VII. 706. *a.*

GLAYEUL, *Flambe*, ou *Iris*, (*Bot.*) *voyez* IRIS.

GLAYEUL PUANT, (*Bot.*) espece d'Iris-sauvage. Divers noms que lui donnent les botanistes. Description de cette plante. Lieux où elle croît; tems de sa fleur. Propriété de la racine séchée & pulvérisée. VII. 706. *a.*

GLAYEUL PUANT, (*Mat. médic.*) Propriétés & usages de la racine & de la semence. Ce remede est peu usité. VII. 706. *b.*

GLEBE, (*Jurispr.*) esclaves attachés à la glebe chez les Romains. Serfs attachés à la glebe. Droits attachés à la glebe. VII. 706. *b.*

Glebe. Serfs de la glebe chez les Romains; en France, XV. 82. *b.* 84. *a.* & en Allemagne. XVII. 408. *a*, *b.*

GLEDITSCH, (*N.*) Extrait de son ouvrage sur la nielle. *Suppl.* IV. 46. *a*, *b.*

GLEICHEN, (*Géogr.*) ancien comté d'Allemagne dans la Thuringe. Château d'où il tire son nom. Sa capitale. Ce qu'il paie en mois romains. Seigneurs qui le possedent. *Suppl.* III. 237. *a.*

GLEIM, poëte Allemand: caractere de ses poésies. *Suppl.* III. 823. *a.*

GLICIA, loi. IX. 661. *b.*

GLICONIQUES, *vers*, (*Littér.*) XVII. 161. *a.*

GLISSER, (*Méch.*) Différence entre *glisser* & *rouler.* Lorsqu'un corps est frappé suivant une direction qui passe par son centre de gravité, & qui est perpendiculaire à l'endroit frappé de la surface du corps, ce corps tend à se mouvoir en glissant. VII. 706. *b.*

Glisser, frottement qu'éprouvent deux corps qui glissent l'un sur l'autre. VII. 342. *a.* 343. *b.*

GLISSON, *capsule de*, (*Anatom.*) Membrane de ce nom. Traités anatomiques de Glisson, docteur & professeur en médecine dans l'université de Cambridge. VII. 707. *a.*

Glisson, capsule de. II. 640. *a.* VII. 29. *b. Suppl.* II. 227. *a.* Observations sur François Glisson, & sur ses ouvrages. *Suppl.* I. 397. *b. Suppl.* IV. 350. *b.*

GLOBE, (*Géomét.*) Usage des mots *sphere* & *globe.* Globe terrestre: réflexion sur cette maniere de désigner la terre. VII. 707. *a.*

Globe, étant donné le diametre d'un globe de quelqu'un des six métaux, trouver le diametre d'un autre globe de même poids, & duquel des métaux on voudra. III. 754. *a.* Distance à laquelle il faut être d'un globe, pour en voir l'hémisphere entier. VIII. 113. *a.* Propositions géométriques sur les globes, *voyez* SPHERE. Fuseau de globe. VII. 385. *a.*

GLOBE TERRESTRE, (*Physiq. & Astron.*) *voyez* TERRE & TERRAQUÉE.

GLOBE, (*Astron. & Géogr.*) Définition des globes terrestre & céleste. Cercles décrits sur l'un & sur l'autre. Différence entre le globe & la sphere. Antiquité de l'usage des globes. Principaux globes connus en Europe depuis le renouvellement des sciences: ceux de Tycho: VII. 707. *a.* ceux que le cardinal d'Estrées fit exécuter & dédia à Louis XIV. Ceux de Coronelli: ceux de Guill. Delisle: ceux de Senex en Angleterre: ceux de Gottingue. *De la construction de ces instrumens.* Cette construction est ou géométrique, ou méchanique. Espace sur les globes appellé *fuseau.* On divise ordinairement un globe de douze fuseaux. Méthode pour en déterminer la figure. *Ibid. b.* Maniere de tracer sur les fuseaux les différens cercles du globe, *ibid.* 708. *a.* & tout ce qui peut entrer de détail dans la composition du globe terrestre. Explications sur la maniere de marquer le lieu des étoiles fixes sur le globe céleste: description des colures & des tropiques. *Ibid. b.* Maniere de trouver le centre commun aux arcs qui doivent passer par les points correspondans d'un même fuseau. Description des cercles polaires. Division qu'on doit faire de tous les paralleles à l'écliptique, de même que des longitudes célestes, de degrés en degrés. Maniere de tracer les constellations.

Description de la méchanique des globes. Outils nécessaires pour la main-d'œuvre d'un globe. *Ibid.* 709. *a.* Maniere de former une boule. *Ibid. b.* Comment on acheve de lui donner sa perfection. *Ibid.* 710. *a.* Moyen de s'assurer si elle est absolument sphérique. Détails sur la maniere de poser les épreuves imprimées du globe sur cette boule, & d'appliquer ensuite le vernis. Deux sortes de méridiens, savoir de carton ou de cuivre, pour la monture du globe. *Ibid. b.* Choix du carton pour le méridien & pour l'horison. Description de la monture nouvelle des globes que l'auteur a construits par ordre du roi en 1752. Explication des figures, par lesquelles on a représenté dans *les planches d'astronomie*, deux globes soit céleste, soit terrestre, & la suite des fuseaux qu'on doit coller sur la boule. Attention qu'il faut avoir pour choisir de bons globes. *Ibid.* 711. *a.* Parmi les différens globes anciens que nous avons, on estime principalement ceux de Blaeu.

Usages du globe céleste. Trouver l'ascension droite & la déclinaison d'une étoile représentée sur la surface du globe. Trouver la longitude & la latitude d'une étoile. Trouver le lieu du soleil dans l'écliptique. Trouver la déclinaison du soleil. *Ibid. b.* Trouver le lieu d'une planete avec son ascension droite, sa déclinaison & sa latitude pour un tems donné.

Rectifier le globe, c'eſt-à-dire le placer de ſorte qu'il repréſente l'état actuel ou la ſituation des cieux, pour quelque endroit que ce ſoit. Connoître & diſtinguer dans le ciel toutes les étoiles & planetes par le moyen du globe. Trouver l'aſcenſion oblique du ſoleil, ſon amplitude orientale, ſon azimuth, & le tems de ſon lever. *Ibid.* 712. *a.* Trouver la deſcenſion oblique du ſoleil, ſon amplitude occidentale, & le tems de ſon coucher. Trouver l'heure du lever & du coucher des ſignes. Trouver la longueur du jour & de la nuit. Trouver les deux jours de l'année auxquels le ſoleil ſe leve à une heure donnée. Trouver le lever, le coucher, le point culminant d'une étoile, ſon ſéjour au-deſſus de l'horizon par rapport à quelque lieu ou jour donné, comme auſſi ſon aſcenſion oblique, ſa deſcenſion, ſon amplitude orientale & occidentale. *Ibid. b.* Trouver l'azimuth & la hauteur d'une étoile à quelque heure donnée. La hauteur du ſoleil pendant le jour, ou d'une étoile pendant la nuit étant donnée, trouver le tems ou l'heure correſpondante de ce jour ou de cette nuit. L'azimuth du ſoleil ou d'une étoile étant donnée, trouver l'heure du jour ou de la nuit. Trouver l'intervalle du tems qu'il y a entre les levers de deux étoiles, ou entre leurs culminations. Trouver le commencement & la fin des crépuſcules.

Uſages du globe terreſtre. Trouver la longitude & la latitude de quelque lieu tracé ſur le globe. *Ibid.* 713. *a.* La longitude & la latitude étant données, trouver le lieu ſur le globe. Trouver les antéciens, les périéciens, & les antipodes d'un lieu donné. Trouver à quel lieu de la terre le ſoleil eſt vertical dans un tems donné. Un lieu étant dans la zone torride, trouver les deux jours de l'année où le ſoleil y eſt vertical. Trouver dans la zone torride les lieux auxquels le ſoleil eſt vertical un jour donné. Trouver le tems où le ſoleil ſe leve pour ne ſe plus coucher, ou ſe couche pour ne ſe plus lever. *Ibid. b.* Trouver la longueur du plus long jour aux zones froides. Trouver la latitude des lieux, où un certain jour donné eſt d'une certaine longueur donnée. Trouver dans la zone glaciale la latitude des lieux où le ſoleil ne ſe couche point pendant un certain nombre de jours donnés. Une heure du jour & de la nuit étant donnée, trouver tous les lieux où le ſoleil ſe leve & ſe couche, où il eſt midi ou minuit, & où il fait jour ou nuit. Trouver à quels endroits de la terre une planete eſt verticale un jour donné. *Ibid.* 714. *a.* La déclinaiſon d'une étoile étant donnée, trouver à quelle partie de la terre l'étoile eſt verticale. Déterminer le lieu où une étoile, ou autre corps céleſte ſera vertical une certaine heure donnée. Placer le globe, de maniere que ſous une latitude donnée, le ſoleil éclaire les mêmes régions dépeintes ſur le globe qu'il éclaire actuellement ſur la terre. Trouver par le moyen du globe, de combien de lieues deux endroits quelconques ſont éloignés l'un de l'autre. *Ibid. b.*

Globe, des uſages du globe terreſtre. IX. 303. *b.* Maniere de diſpoſer le globe ou la ſphere pour la ſolution d'un problême. XIII. 867. *b.* Globe céleſte de verre fait par Archimede. XVII. 93. *a.* Voyez l'article *Sphere.*

GLOBE, (*Blaſon*) meuble d'armoiries. *Suppl.* III. 237. *a.* Globe cintré, croiſé. Son uſage dans les armoiries des ſouverains. *Ibid. b.*

GLOBE DE FEU, (*Phyſiq.*) Deſcription de ce phénomene. Globe remarquable qui parut à Leipſick en 1686. Détermination de ſa grandeur véritable, & de ſa diſtance de la terre. VII. 714. *b.* Relation de celui qui parut à Boulogne en 1719. Diverſité dans les mouvemens de ces globes. Odeur qu'ils répandent. Explication de ce phénomene. Globe de feu obſervé en 1676 par Montanari. Dans quelles circonſtances il arrive que ces globes font du bruit. Matiere dont ils ſont compoſés. *Ibid.* 715. *a.*

GLOBE DE FEU, (*Météorolog.*) Relations des phénomenes ou météores de ce nom, qui ont été obſervés en différens endroits; & de leurs circonſtances les plus remarquables, de leur grandeur, lumiere, rapidité, élévation dans l'atmoſphere, odeur, exploſion, *&c.* Recherches ſur leurs cauſes. *Suppl.* III. 237. *b.*

GLOBE HYSTÉRIQUE, (*Médec.*) V. 979. *b.*

GLOBE, (*Science des emblêmes*) Le tems tenant entre ſes mains un grand globe. La providence portant une baguette dont elle ſemble toucher un globe: ſignification de ces emblêmes. VII. 715. *a.*

GLOBE, (*Art numiſmat.*) Globe à la main d'un prince: ſens de cet emblême. VII. 715. *a.*

GLOBULE, (*Phyſiq. Phyſiolog.*) Globules de Deſcartes: globules qui flottent dans la ſérosité du ſang, de la lymphe, du lait, du chyle, *&c.* C'eſt de la différence de ces globules que dépend la différente denſité de ces humeurs. Ouvrages dans leſquels ſe trouvent les plus belles obſervations ſur ce ſujet. VII. 715. *a.*

GLOCESTER, ſinguliere propriété d'une galerie de l'égliſe de Gloceſter. II. 493. *a.*

GLOGOW, (*Géogr.*) ville de Pologne. Siege de Glogow par l'empereur Henri V. *Suppl.* II. 8. *b.*

GLOIRE, *Glorieux, Glorieuſement, Glorifier*, (*Gramm.*) Détermination préciſe de la ſignification des mots *gloire* & *glorieux.* Définition de la gloire. Elle ſuppoſe toujours des choſes éclatantes en actions, en vertus, & toujours de grandes difficultés ſurmontées. La gloire eſt auſſi le partage des inventeurs dans les beaux-arts. Ce qu'on entend par la gloire de Dieu. Définition de la vaine gloire, & de la fauſſe gloire. Faire gloire, faire vanité, ſe faire honneur. Rendre gloire. La gloire eſt priſe pour le ciel dans notre religion. *Glorieux* quand il eſt l'épithete d'une choſe inanimée, eſt toujours une louange. VII. 716. *a.* Homme glorieux, eſprit glorieux, eſt une injure. Différence entre le glorieux, le fier, l'avantageux & l'orgueilleux. *Glorieuſement* eſt toujours pris en bonne part. *Se glorifier*, eſt pris tantôt en bonne, tantôt en mauvaiſe part. Glorifier Dieu. *Ibid. b.*

Gloire de Dieu: réflexions ſur cette propoſition, *Dieu ne travaille que pour ſa gloire.* 25. *a.* Comment Dieu a tout fait pour ſa gloire. *Suppl.* IV. 335. *a, b. & la note en b.*

GLOIRE, (*Philoſoph. Morale*) Différence entre l'eſtime, la célébrité, & la gloire. La gloire humaine tient beaucoup de l'opinion; elle eſt vraie ou fauſſe comme elle. Deux ſortes de fauſſes gloires; l'une fondée ſur un faux merveilleux, l'autre ſur un merveilleux réel, mais funeſte. Le premier n'a que le regne de l'illuſion, & s'évanouit avec elle: telle eſt la gloire de la proſpérité. VII. 716. *b.* La ſeconde fait une impreſſion plus durable. Le genre de merveilleux le plus funeſte, mais le plus frappant, fut toujours l'éclat des conquêtes. Combien il eſt abſurde d'attacher la gloire aux cauſes des malheurs de l'humanité. Les opérations productrices ſont lentes, les deſtructives ſont rapides & bruyantes: on admire celles-ci: faut-il s'étonner qu'il ſe faſſe tant de grands maux & ſi peu de grands biens? Paroles des ſoldats Romains à Céſar, & des Scythes à Alexandre, que les peuples devroient oſer dire à celui qui les immole à ſon ambition. Les gens de lettres, arbitres de la gloire, peuvent être les plus utiles ou les plus pernicieux des hommes. *Ibid.* 717. *a.* Mais, il faut l'avouer, ils ont trop ſouvent oublié la dignité de leur état, & proſtitué leurs éloges aux crimes heureux; & alors les hommes nés pour la gloire, l'ont cherchée où l'opinion l'avoit miſe. Le ſage ſeul eſt bon poëte, diſoient les Stoïciens. Il en eſt de même de l'hiſtorien & de l'orateur: éclairés & vertueux, ce ſont les organes de la juſtice & de la vérité; corrompus, ce ne ſont plus que les adulateurs du crime. *Ibid. b.* Définition que Pline donnoit à Trajan de la véritable gloire. Il lui tenoit le langage que les hommes nés pour inſtruire les autres, devroient toujours tenir aux grands. L'ambitieux livré à lui-même, n'eſt plus qu'un homme foible & timide: à quoi ſeroit réduite la gloire des conquérans, ſi l'on arrachoit aux peuples le bandeau de l'illuſion? Cependant ne cherchez pas à détruire le merveilleux des conquêtes; mais rendez ce merveilleux auſſi déteſtable qu'il eſt funeſte. Que la force & l'élévation d'une ame bienfaiſante ſoient les ſeuls objets de vos hommages. *Ibid.* 718. *a.* Ou ſi les vivans vous intimident, ſachez au moins juger les morts; qu'avez-vous à craindre? Terrible impreſſion que feroit ſur un tyran le ſilence univerſel des gens de lettres, par rapport à lui. Objets de la *vraie gloire*: en quoi conſiſte ce qu'elle a de merveilleux. Sorte de gloire accordée au merveilleux agréable, à celui des beaux-arts. *Ibid. b.* Les talens qui contribuent le plus à rendre les hommes heureux, devroient naturellement avoir le plus de part à la gloire. Mais ce prix attaché aux talens, doit être encore en raiſon de leur rareté & de leur utilité combinées. Ainſi les talens appliqués aux beaux-arts, ne ſont pas les premiers admis au partage de la gloire: ainſi encore, les mêmes talens ne ſont pas toujours également recommandables. Mais comme les divers talens ſe communiquent & ſe confondent, le parti le plus avantageux ſeroit de les nourrir, de les exercer enſemble. Rien n'annonce plus la corruption, que les honneurs extravagans accordés à des arts frivoles. Les vertus n'ont droit d'aſpirer à la gloire, qu'autant qu'elles contribuent au bien public. *Ibid.* 719. *a.* Les grands ſacrifices d'intérêt perſonnel au bien public, demandent un effort qui éleve l'homme au-deſſus de lui-même, & la gloire eſt le ſeul prix qui ſoit digne d'y être attaché. Le don de régner avec gloire n'exige qu'une vertu, c'eſt d'aimer les hommes; qu'un talent, c'eſt de les placer. Il ne faut pas croire que les talens & les vertus ſe donnent rendez-vous dans tel ſiecle & dans tel pays: on doit ſuppoſer un aimant qui les attire, un eſprit qui les anime. Tableau d'un regne glorieux: caractere du miniſtre qui y contribue: la gloire de cet homme étonnant remonte au roi qui ſe l'attache. Dans la balance de la gloire, doivent entrer les difficultés qu'on a ſurmontées. Mais on doit diſtraire du mérite du ſuccès, tout ce qu'a fait la violence. *Ibid. b.* Défiez-vous de quiconque prétend rendre les hommes plus heureux qu'ils ne veulent l'être; c'eſt la chimere des uſurpateurs & le prétexte des tyrans. En nous élevant contre les auteurs de toute guerre injuſte, nous n'avons point voulu diſputer à la profeſſion des armes la part qu'elle doit avoir à la gloire: que celui qui ſert ſon prince,

ſoit armé pour la bonne ou la mauvaiſe cauſe, il n'eſt point juge des projets qu'il exécute; ſa gloire perſonnelle doit être proportionnée aux efforts qu'elle lui coûte. En ſuppoſant le fléau de la guerre inévitable pour l'humanité, la profeſſion des armes doit être la plus honorable, comme elle eſt la plus périlleuſe. Raiſon pour laquelle notre hiſtoire eſt froide & ſeche en comparaiſon de celle des Grecs & des Romains. Traits glorieux tirés du militaire françois. *Ibid.* 720. *a.* Inſuffiſance des motifs d'une gloire humaine pour ſoutenir la vertu. La morale doit, à l'exemple de la théologie, prémunir la vertu contre l'ingratitude & le mépris des hommes, en lui montrant dans le lointain des tems plus heureux & un monde plus juſte. C'eſt une philoſophie auſſi dangereuſe que vaine, de combattre dans l'homme le preſſentiment de la poſtérité, & le deſir de ſe ſurvivre. C'eſt un beau ſonge, dira-t-on, de nous repaître d'une gloire attachée à notre nom, quand nous ne ſerons plus. Mais la gloire même acquiſe durant notre vie, eſt-elle autre choſe qu'un beau ſonge? Le deſir d'éterniſer ſa gloire eſt un enthouſiaſme qui nous aggrandit, & quiconque le raiſonne, n'eſt pas digne de le ſentir. *Ibid. b.*

Gloire. Avantages & réalité de la gloire : s'il y a des gens qui la mépriſent en effet. I. 368. *a.* Le ſeul amour de la gloire ne peut porter les hommes à la véritable vertu. 806. *b.* 814. *a.* Eſpece de gloire que les rois doivent rechercher. XIV. 321. *b.* Quelle eſt celle que l'homme de lettres doit ambitionner. 841. *a.* Eſpece de gloire que peuvent acquérir ceux qui joignent à de médiocres talens, celui de l'intrigue & de l'artifice. V. 722. *a.* Gloire réſervée à l'homme de génie. *Ibid.* En quoi conſiſte la véritable gloire. 1005. *a.* VIII. 182. *a.* Gloire qui immortaliſe, voyez *Immortaliſer.* L'amour de la gloire & la crainte de l'infamie peuvent nous faire braver les tourmens ou renoncer aux plaiſirs les plus vifs. Réflexions ſur la paſſion de la gloire : diſtribution des places & des rangs dans le temple de la gloire. XVI. 86. *a*, *b.* 87. *a*, *b.* De la vaine gloire. 833. *b.* 834. *a.*

GLOIRE, (*l'ordre de Notre Dame de*) *Suppl.* IV. 61. *a.*

Gloire, terme de peinture, terme d'artificier. VII. 721. *a.*

GLORIA PATRI, terme de liturgie. On croit que le pape Damaſe ordonna en 368 qu'à la fin de chaque pſeaume on chanteroit le *gloria patri.* Origine de cet uſage ſelon Baronius. Diſpoſition du cinquieme canon du concile de Vaiſon ſur l'uſage du *gloria patri. Gloria in excelſis*, autre eſpece d'hymne. VII. 721. *a. Voyez* DOXOLOGIE.

GLORIEUSE, (*Ichthyol.*) autres noms de ce poiſſon : en quoi il differe de la paſtenague. Origine de ſon nom de *glorieuſe.* Qualité de ſa chair. VII. 721. *a.*

GLORIEUSEMENT, *voyez* GLOIRE, (*Gramm.*)

GLORIEUX, (*Gramm.*) *Voyez* GLOIRE. Réflexions ſur le caractere glorieux : portrait du glorieux. XVII. 796. *a*, *b.*

GLORIFIER, (*Gramm.*) *Voyez* GLOIRE.

GLOSE *hachée*, (*Imprim.*) VIII. 19. *a.*

GLOSSAIRE, (*Bell. lett.*) définition : étymologie du mot. Les Anglois encouragent le genre d'étude relatif à cette ſorte d'ouvrage. Utilité qu'ils en ont retirée. Gloſſaire de Ducange. VII. 721. *a.* Gloſſaire françois de M. de Sainte-Palaye. *Ibid. b.*

Gloſſaire, dictionnaire, vocabulaire : différence entre ces ouvrages. VI. 969. *a.*

GLOSSOCATOCHE, (*Chirurg.*) deſcription & uſage de l'inſtrument de ce nom. Etymologie du mot. VII. 712. *b.*

GLOSSOCOME, (*Chirurg.*) étymologie du mot. Deſcription & uſage de cet inſtrument. VII. 721. *b.*

Gloſſocome, terme de méchanique. VII. 721. *b.*

GLOSSO-PALATIN, *muſcle*, (*Anatom.*) *Suppl.* III. 811. *a.*

GLOSSOPETRES, (*Hiſt. nat.*) dents de poiſſons pétrifiées. Trois ſortes de gloſſopetres, ſelon Vallerius. VII. 722. *a.*

Gloſſopetres repréſentées vol. VI. des pl. Coquilles foſſiles, planche 7.

GLOSSO-PHARYNGIEN, *nerf*, (*Anatom.*) *Suppl.* IV. 39. *b.* 40. *a.*

GLOTTE. (*Anatom.*) Deſcription & uſage de la glotte. Ses différentes ouvertures forment les variétés des tons. VII. 722. *a.*

Glotte. Suppl. III. 707. *b.* Organiſation de cette partie qui la rend propre à produire les différens tons de la voix. XVII. 429. *a*, *b.* 430. *a*, *b.*

GLOUTON, (*Zoolog.*) quadrupede qui ſe trouve dans les forêts de Laponie & de Dalécarlie. Origine de ſon nom. Particularités ſur cet animal. Sa deſcription. Sa chair eſt très-mauvaiſe, & ſes ongles dangereux. VII. 722. *a.*

GLOUTERON, *petit*, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. VII. 722. *a. Voyez* XANTHIUM.

GLU. (*Arts méchan. & Chaſſe*) Ancienne méthode de faire la glu. Deſcription de la nouvelle. Autre ſorte particuliere de glu qui a la propriété de ſouffrir l'eau ſans dommage. Uſage de la glu contre les chenilles & les inſectes. Celui qu'en faiſoient les anciens médecins. Diverſes matieres avec leſquelles on pourroit former de la glu. VII. 722. *b.*

GLU, (*Jardin.*) liqueur qui découle de certains arbres. VII. 722. *b.*

GLUTEN. (*Minéral.*) C'eſt par l'effet du gluten que les pierres different des terres, en conſiſtance & en dureté. La nature de cette matiere nous eſt encore inconnue. Quel ſeroit un des meilleurs moyens de parvenir à la connoître. Conjectures ſur la nature du gluten. VII. 723. *a.*

GLUTEN, (*Hiſt. nat.*) celui qui unit les parties terreſtres des os. II. 541. *b.* X. 606. *b. Suppl.* III. 35. *b.* Celui qui lie les terres calcaires. II. 541. *b.* Gluten des os & des pierres. 544. *b.* III. 606. *b.* Gluten qui lie enſemble les parties élémentaires des fibres. VI. 664. *b.* Gluten d'où dépend la viſcoſité de la glaiſe. VII. 699. *a*, *b.*

G N

GNAPHALIUM, *patte de lion*, (*Jardin.*) trois ſortes de plantes de ce nom. Deſcription de celle qu'on appelle *patte de lion.* VII. 723. *b.* Sur l'uſage du gnaphalium en médecine, *voyez* HERBES A COTON & PIED DE CHAT.

GNATIA, (*Géogr. anc.*) ville des Salentins, aujourd'hui *Terre d'Anazzo.* Prétendu miracle que les habitans de cette ville montroient aux étrangers. Vers d'Horace ſur ce ſujet. VII. 723. *b.*

GNATIA, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 238. *b.*

GNESNE, (*Archevêque de*) ſes fonctions pendant l'interregne en Pologne. VIII. 837. *a.* Détails ſur la dignité de primat dont il eſt revêtu. XIII. 365. *a.*

GNIDE, (*Géogr. anc.*) ville conſidérable de la Doride dans l'Aſie mineure. VII. 723. *b.* Culte qu'on y rendoit à Apollon, Neptune & Vénus. Statue de Vénus par Praxitele, qu'on voyoit dans cette ville. Horace a célébré le culte que cette déeſſe recevoit à Gnide. En quoi conſiſte la Gnide moderne. Ruines qu'on y trouve. Ctéſias médecin & hiſtorien né à Gnide, ſes ouvrages. Eudoxe de Gnide fut le légiſlateur de ſa patrie. *Ibid.* 724. *a.*

Gnide, deux villes de ce nom. *Suppl.* IV. 372. *b.* Bibliotheque de Gnide. II. 230. *b.* Temple de Gnide, ouvrage de M. de Monteſquieu. V. xvij. Grains de Gnide dont parle Hippocrate. IX. 316. *b.* Obſervations de médecine écrites ſur des tables dans le temple de Gnide. X. 267. *b.* Belle ſtatue de Vénus par Praxitele, que les Gnidiens conſerverent. XIV. 825. *b.* Premier nom de la ville de Gnide. XVI. 656. *b.*

GNOMES, (*Divin.*) caractere de ce peuple inviſible qui, ſelon les cabaliſtes, habite l'intérieur de la terre. Philoſophe de l'école qui a ſoutenu cette doctrine. Détails qu'il a donnés ſur la nature & les fonctions des gnomes. VII. 724. *a.*

Gnome, celui auquel les mineurs allemands donnent le nom de cobalt. III. 557. *a.* Gnomes gardiens des tréſors de la terre. VIII. 660. *a.*

GNOMON, (*Aſtron.*) ſtile ou aiguille d'un cadran ſolaire. Etymologie de ce mot. L'extrémité du gnomon eſt cenſée repréſenter le centre de la terre; & ſi l'autre bout paſſe par le centre du cadran, le gnomon eſt alors parallele à l'axe de la terre. Ce mot n'eſt plus guere en uſage pour ſignifier le ſtile des cadrans. VII. 724. *b.*

GNOMON, (*Aſtron.*) les aſtronomes préferent le grand gnomon aſtronomique à celui des cadrans. Les anciens & les modernes ſe ſont ſervis du gnomon pour faire leurs opérations les plus conſidérables. Méthode pour élever un gnomon aſtronomique, & obſerver par ſon moyen la hauteur méridienne du ſoleil. VII. 724. *b.* Gnomon dreſſé dans l'égliſe de S. Sulpice à Paris. Ouvrage à conſulter ſur les gnomons des anciens. *Ibid.* 725. *a.*

Gnomon en géométrie. VII. 725. *a.*

Gnomon. Etymologie du mot. Deſcription & uſage de cette ſorte d'inſtrument. Maniere d'obſerver la hauteur du ſoleil à l'aide du gnomon. Les gnomons ont été vraiſemblablement les premiers inſtrumens aſtronomiques qu'on a imaginés. Quels ſont ceux des anciens qui nous ſont connus. Gnomon que M. Caſſini de Thury préſenta à l'académie des ſciences de Paris. Obéliſque dont un mathématicien fit un gnomon dans le champ de Mars à Rome ſous l'empire d'Auguſte. Gnomons faits à Pekin, à Samarkand, au Pérou. *Suppl.* III. 238. *b.* Gnomon découvert par le P. Ximenès dans la cathédrale de Florence. Deſcription détaillée du gnomon de la méridienne tracée dans l'égliſe de ſainte Pétrone à Bologne par M. Caſſini. A quelle occaſion cet ouvrage fut entrepris. Médaille gravée en mémoire de cette entrepriſe & en l'honneur de M. Caſſini. Ouvrages publiés ſur ce ſujet. *Ibid.* 239. *a.* Hiſtoire de l'établiſſement de la méridienne des chartreux de Rome. Deſcription de cette méridienne & de ſes gnomons. Divers uſages aſtronomiques auxquels ces inſtrumens ont été employés. *Ibid. b.* Deſcription de la méri-

dienne tracée dans l'égliſe de S. Sulpice de Paris. *Ibid.* 240. *a.* Méridienne établie en 1732 par M. Caſſini dans la grande ſalle de l'obſervatoire royal de Paris. *Ibid. b.*

Gnomon, étymologie de ce mot : uſage des gnomons des anciens. XI. 464. *b.* Des gnomons des anciens & des modernes. X. 384. *b.* Maniere d'obſerver la hauteur du pôle par un gnomon. XII. 902. *a.* Eſpece de gnomon des anciens, nommé *ſcaphé*. XIV. 760. *a.*

GNOMONIQUE, (*Math. mixt.*) étymologie de ce mot. Définition de l'art appellé de ce nom. Autres noms qu'on lui a donnés. VII. 725. *a.* Inventeur des cadrans. Celui que conſtruiſit Beroſe. Cadran d'Ariſtarque. Premier cadran ſolaire qui parut à Rome. Autre cadran apporté de Sicile à Rome par Valerius Meſſala. Il paroît qu'il y a eu chez les Juifs des cadrans beaucoup plutôt que chez les nations dont on vient de parler. Cadran d'Achaz. Deſcription d'un cadran ſolaire portatif trouvé dans les ruines d'Herculanum. *Ibid. b.* La gnomonique eſt entiérement fondée ſur le mouvement des corps céleſtes. Connoiſſances qu'il faut acquérir avant de s'appliquer à cet art. Clavius eſt le premier auteur de la gnomonique parmi les modernes. Divers auteurs qui en ont traité après lui : quelques obſervations ſur leurs différentes méthodes. Le cadran horizontal eſt celui de tous qu'on peut tracer le plus exactement & le plus facilement. Mais les lignes des cadrans verticaux ſont moins ſujettes à être effacées par les pluies. Les cadrans équinoxiaux ſont d'une deſcription plus ſimple que tous les autres. *Ibid.* 726. *a.*

Gnomonique, cadrans antiques trouvés ſur le mont Tuſculum, & dans les excavations de Civita. *Suppl.* III. 240. *b.* Cadran hémicycle, vu par M. le Roi ſur le roc de la citadelle d'Athènes. Deſcription d'un cadran portatif trouvé dans les excavations d'Herculanum ou de Portici. Jalouſie avec laquelle les docteurs Napolitains tiennent cachés aux yeux des étrangers les objets curieux tirés d'Herculanum & renfermés dans le muſœum de Portici. *Ibid.* 241. *a.*

Gnomonique, voyez CADRAN. Traité de gnomonique du P. de la Madelaine. VIII. 311. *a*, *b.* Cette ſcience nommée *photoſciatérique*. XII. 528. *b.* polyhedre gnomonique. 943. *b.*

GNOSIMAQUES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui ſe déclarent ennemis de toutes les connoiſſances recherchées de la religion. Etymologie de ce mot. Quelques auteurs donnent un ſens plus particulier à ce mot. Ils penſent que les gnoſimaques étoient des ennemis des ſpiritualités, & vouloient qu'on ſe contentât de faire de bonnes œuvres tout ſimplement. VII. 726. *b.*

GNOSSE, (*Géogr. anc.*) ville de Crete, capitale du royaume de Minos. Villages qui ont aujourd'hui pris la place de cette ville. Traits hiſtoriques ſur Epiménide, natif de Gnoſſe. VII. 726. *b.*

Gnoſſe, faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III 241. *a.* Obſervations ſur le fameux labyrinthe de Crete qu'on voyoit auprès de Gnoſſe. *Ibid. b.*

GNOSTIQUES, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques fameux dans l'Orient. Etymologie du mot. Pourquoi ces hérétiques s'étoient attribué ce nom. C'étoit d'abord des philoſophes, qui s'étoient formé une théologie ſur la philoſophie de Pythagore & de Platon. Mais ce nom devint enſuite un nom générique, qui fut donné à différens hérétiques du premier ſiecle. VII. 726. *b.* Quelquefois c'eſt un nom particulier qu'on donne aux ſucceſſeurs des premiers Nicolaïtes, & des premiers Carpocratiens. Auteurs anciens à conſulter ſur ce ſujet. Doctrine des gnoſtiques ; comment ils la fondoient ſur l'Ecriture. Le nom de gnoſtiques ſe prend auſſi quelquefois en bonne part, comme on le voit dans Clément d'Alexandrie. Caractere du vrai gnoſtique ſelon cet auteur. *Ibid.* 727. *a.* Quoique les gnoſtiques compoſaſſent différentes ſectes, ils convenoient tous ſur certains chefs. Expoſition des principaux. Pourquoi on les voit appellés *docetes*. Leurs principes de morale, & leurs mœurs déréglées & infâmes. Divers noms que l'on donnoit aux gnoſtiques, preſque tous relatifs à leurs dogmes ou à la dépravation de leurs mœurs. Divers ouvrages apocryphes ſur leſquels ils fondoient leurs impiétés. *Ibid. b.*

Gnoſtiques, principe de leurs héréſies. I. 280. *b.* Leur origine & celle de leur ſcience myſtérieuſe appellée *gnoſe*. V. 741. *a.* Evangile d'Eve en uſage parmi les gnoſtiques. VI. 117. *a.* Evangile des gnoſtiques. *Ibid. a*, *b.* 118. *a.* Les gnoſtiques accuſés d'avoir mangé des viandes immolées aux idoles. XVII. 229. *a.* Sectes de gnoſtiques déſignées par les noms ſuivans : antitactes, I. 517. *a.* barbéliots, II. 73. *a.* baſilidiens, 117. *a.* héracléonites, VIII. 140. *a.* menandriens, X. 330. *a*, *b.* ptolémaïtes, XIII. 548. *b.* ſaturniens, XIV. 697. *a.* Valentiniens. XVI. 815. *a*, *b.* Sur les gnoſtiques, *voyez* PHILOSOPHIE ORIENTALE. XI. 643. *a*, *b.*

G O

GOA, (*Géogr.*) ville de la preſqu'iſle en deçà du Gange. Remarques hiſtoriques ſur cette ville. Elle étoit la clé du commerce d'Orient. Etat miſérable où elle ſe trouve aujourd'hui. On y garde toujours dans un ſuperbe tombeau le corps de S. François Xavier. Situation de la ville de Goa. VII. 728. *a.*

Goa. De ſon inquiſition. VIII. 775. *b.*

GOBAILLE, célebre maître écrivain. *Suppl.* IV. 467. *a.*

GOBE-MOUCHE, (*Zoolog.*) petit lézard des Antilles. Couleurs différentes du mâle & de la femelle. Leur maniere de ſe nourrir. Ils ſont très-communs dans les forêts & dans les maiſons. VII. 728. *a.* *Voyez* LÉZARD.

GOBE-MOUCHE. (*Ornith.*) Gobe-mouche hupé de Madagaſcar, vol. VI des planches. Regne animal, pl. 43. Gobe-mouche hupé du Breſil. *Suppl.* I. 99. *b.*

GOBELET. (*Antiquit.*) Gobelet des Romains nommé *cyathe*. IV. 585. *a.* celui des Lacédémoniens, nommé *cothon*. IX. 159. *b.* Divination par le gobelet. IV. 346. *b.* — *Voyez* COUPE.

GOBELET, (*Econom. domeſtiq.*) deſcription. VII. 728. *a.* Les gobelets dans leſquels on boit des liqueurs chaudes ſont revêtus quelquefois d'un bois mince, qui s'échauffe difficilement. La chaleur ſe répand avec moins de facilité dans un corps fait de pluſieurs pieces que s'il étoit d'une ſeule. VII. 728. *b.*

Gobelets de cryſtal, maniere de les travailler ſur le tour. XVII. 98. *b*, *&c.*

Gobelets purgatifs. XII. 626. *b.*

GOBELETS, *tours de*, (*Art d'eſcamotage*) deſcription des gobelets qu'on emploie dans cette ſorte de jeux. Comment on fait les balles à eſcamoter. Maniere d'eſcamoter les balles. VII. 728. *b.* *Voyez* TOURS.

GOBELINS, *les*, (*Hiſt. des arts*) lieu particulier du fauxbourg S. Marceau à Paris. Origine du nom de *Gobelin* & de l'écarlate des Gobelins. Premier tapiſſier des Gobelins. Hôtel des Gobelins : artiſtes qu'on y loge. VII. 728. *b.*

Gobelins, habiles ébéniſtes que cette manufacture a fournis. X. 138. *a.* Manufacture de tapiſſeries des Gobelins. XV. 897. *a*, *b*, vol. IX des planches, les 18 dernieres. Teinture des Gobelins, vol. X des planches, les 14 premieres.

GOBERGE, (*Ichthy.*) deſcription de ce poiſſon qu'on apporte de Terre-Neuve tout ſalé. Qualité de ſa chair. VII. 729. *a.*

GOBERGE, (*Layetier*) dimenſions des petites planches de hêtre qui portent ce nom. VII. 729. *a.*

GOBERGE, (*Marqueterie*) VII. 729. *a.*

GOBERGES, (*Tapiſſier*) VII. 729. *a.*

GOBINET, (*Charles*) ſa patrie, ſes ouvrages. XIII. 698. *a.*

GODARD, *Saint-* (*Géogr.*) Deſpréaux l'a nommé *le mont Adule*. C'eſt une des plus hautes montagnes des Alpes. Rivieres qui y prennent leur ſource. Hôpital de capucins ſur cette montagne. VII. 729. *b.* *Voyez* GOTHARD.

GODARD, (*Saint*) de Salency. *Suppl.* IV. 707. *a.*

GODDARD, *gouttes de*. VII. 771. *b.*

GODEAU, (*Antoine*) faſtes de l'égliſe par cet auteur. VI. 418. *b.*

GODEFROI *de Bouillon*, élu advoué du S. Sépulchre. I. 153. *a.* Pourquoi l'on a cru qu'il avoit vendu ou engagé le duché de Bouillon. *Suppl.* II. 36. *a.*

Godefroi-Maurice, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 38. *a.*

Godefroi-Charles-Henri, de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. *Suppl.* II. 38. *a.*

Godefroi, duc de la Baſſe-Lorraine, adopté par l'empereur Alexis. *Suppl.* I. 174. *a.*

GODIN, ſon catalogue d'étoiles. *Suppl.* IV. 908. *b.*

GODINOT de Rheims : ſa généroſité envers les indigens. V. 646. *a.* 749. *b.* Ses dépenſes pour l'embelliſſement de Rheims. *Suppl.* IV. 597. *b.*

GODMANCHESTER, (*Géogr.*) bourg d'Angleterre dans la province de Huntington. Il exiſtoit du tems des Romains. Jacques I le tira de ſon obſcurité. Application de ſes habitans à l'agriculture. *Suppl.* III. 241. *b.*

GODOLPHIN, (*Géogr.*) colline d'Angleterre dans la province de Cornouailles. Exploitation de ſes mines d'étain. Comte de Godolphin. *Suppl.* III. 241. *b.*

GODWIN, (*Thomas*) littérateur anglois. XV. 335. *a.*

GOEGHY, (*Hiſt. d'Aſie*) ſecte de bénians dans les Indes. Leur genre de vie. VII. 729. *b.*

GOELETTE, (*Marine*) deſcription de ce petit bâtiment. VII. 729. *b.* Uſage qu'on en fait aux iſles d'Amérique. Goelette à chaux, ſon uſage. Quelles ſont les pierres dont on fait la chaux en Amérique. *Ibid.* 730. *a.*

GOETA, (*Botan.*) eſpece d'arbre. *Suppl.* I. 865. *b.*

GOELLE, (*Géogr.*) petit pays de la Brie. *Suppl.* III. 896. *a.*

GOETIE, (*Magie*) magie infâme qui n'avoit pour objet que de faire du mal, ſéduire le peuple & le porter au crime. Les miniſtres de cet art ſe vantoient d'évoquer les mânes. Ils employoient dans leurs cérémonies tout ce qui pouvoit

redoubler

redoubler la terreur des eſprits foibles. Différence eſſentielle entre la magie goëtique & la magie théurgique. VII. 730. *a.*

GOETRE, (*Chirurg.*) les habitans des montagnes ſont fort ſujets à cette maladie. Conjectures ſur ſa cauſe. Etymologie du mot. VII. 730. *a.* Pluſieurs l'ont confondu avec le *bronchocele*. Le goëtre eſt formé par une congeſtion de ſucs lymphatiques. Dans quelle partie ſe fait l'engorgement de cette humeur : différentes eſpeces de goëtre. Moyens curatifs aſſortis aux différens cas. *Ibid. b.*

Goëtres, leur principale cauſe attribuée aux eaux de neige. V. 194. *b.* Leur cauſe dans les lieux voiſins des glacieres. *Suppl.* III. 230. *a.* & chez les habitans du Tyrol & du Valais. 470. *a.*

GOG & MAGOG, (*Théolog.*) l'écriture a déſigné par ces noms des nations ennemies de Dieu. Vaines conjectures des interpretes ſur ces nations. VII. 731. *a.*

GOILAND, (*Ornithol.*) genre d'oiſeau maritime. Ses caracteres. On compte deux genres ſubordonnés dans la claſſe générale de ces ſortes d'oiſeaux. Ces oiſeaux chaſſent ſur terre & ſur mer. Lieux où on les trouve. Deſcription donnée par le P. Feuillée d'un goiland du Chily. VII. 731. *a.* Lieux où ces oiſeaux nichent. Leur ponte. Deſcription de leur langue. Différentes ſortes de goilands. *Ibid. b.*

GOKOKF, (*Hiſt. nat. du Japon*) terme générique de la langue du Japon, qui ſignifie les cinq fruits de la terre dont les Japonois ſe nourriſſent. Quels ſont ces cinq fruits. Selon qu'ils abondent on eſtime la valeur des terres. Ils ſuppléent au défaut de la viande défendue dans le Japon. Autre ſignification du mot *Gokokf*. VII. 731. *b.*

GOLCONDE, (*Géogr.*) royaume dans la preſqu'iſle en déçà du Gange. Ses bornes. Sa fertilité. Ses ports. Son commerce. Ses mines de diamans ſont ſa plus grande richeſſe. Capitale de ce royaume. VII. 731. *b.*

Golconde, mines de diamans de ce royaume. IV. 938. *a*, *b.* Ouvrage de Tavernier ſur ces diamans. XVI. 876. *a.*

GOLDBERG, (*Géogr. Hiſt. nat.*) ville de Siléſie. VII. 731. *b.*

Goldberg, eſpece de terre bolaire qui ſe trouve à Goldberg. Ses propriétés. VII. 731. *b.*

GOLDMAN, éloge des ouvrages que cet architecte a publiés. *Suppl.* I. 540. *b.*

GOLGOTHA, (*Géogr. & Théolog.*) quelques-uns ſe ſont imaginé qu'Adam y avoit été enterré. Saint Jérôme rejette ce ſentiment. Pourquoi ce lieu a été nommé *calvaire*. VII. 732. *a.*

GOLGUS, (*Géogr. anc.*) ville d'Aſie dans l'iſle de Chypre toute conſacrée à Vénus. Invocation de cette déeſſe par Catulle. VII. 732. *a.*

GOLGUS, (*Géogr.*) obſervations qui montrent que Paphos & Golgos ſont deux villes différentes. *Suppl.* III. 241. *b.*

GOLIATH, ſa taille. VII. 537. *a.*

GOLIUS, (*Jacques*) ſavant hollandois. VIII. 24. *a.*

GOLPHE. (*Géogr.*) Les golphes d'une étendue conſidérable ſont appellés *mers*. VII. 732. *a.* On diſtingue les golphes propres & les golphes impropres, les golphes médiats & les golphes immédiats. Différence entre une baie & un golphe. On connoît des baies plus grandes que certains golphes. Ce qu'on entend par *anſe* & *cul-de-ſac*. VII. 732. *b.* Table des golphes ſelon la méthode que M. Gordon a ébauchée. *Ibid.* 733 *a.*

Golphe. Cauſe de la formation des golphes : à qui appartiennent légitimement les détroits & les golphes. IV. 904. *b.* Pourquoi la marée eſt plus ſenſible dans le golphe de Veniſe que dans le reſte de la Méditerranée. VI. 906. *a.*

GOLPHE *d'Arguin*. (*Géogr.*) Golphe de l'Océan ſur la côte d'Afrique. D'où il tire ſon nom. Ce golphe eſt tout ſemé de bancs & impraticable aux moindres bâtimens. VII. 733. *a.*

Golphe de Bengale, dans la mer des Indes. Ses bornes. Sa largeur & ſa profondeur. Ses principales iſles. VII. 733. *a.*

GOLPHE *de Botnie* ou *Boſnie*. (*Géogr.*) Obſervations qui démontrent que les eaux de ce golphe baiſſent continuellement. On eſtime cette diminution de quarante-cinq pouces depuis un ſiecle. *Suppl.* III. 242. *a.*

GOLPHE *de l'Echelle*, (*Géogr.*) nom donné par Denys de Byzance au golphe d'Arnaut. Raiſon de cette dénomination. Origine du nom d'*Echelles* donné aux ports les plus fréquentés du Levant. *Suppl.* III. 242. *a.*

Golphe de Lyon, origine de ce nom. VII. 733. *a.* Voyez *Sinus gallicus*.

Golphe perſique, entre la Perſe & l'Arabie. VII. 733. *a.* On y trouve du corail noir & de belles perles. *Ibid. b.*

Golphe perſique. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 242. *a.*

GOLTZ, (*Henri*) peintre & graveur. VII. 867. *b.* 889. *a.* X. 853. *b.* 854. *a.*

GOLTZIUS, (*Hubert*) célebre antiquaire. X. 229. *b.* 650. *b*, *&c.* XVII. 16. *a*, *b.*

GOMARISTES. (*Théolog.*) Les gomariſtes ſont oppoſés aux arminiens. Ils ont pris leur nom de Gomar. On les appelle auſſi *contre-remontrans*. On peut connoître leur doctrine en conſultant l'article ARMINIENS. Ouvrage de Boſſuet à conſulter. Hiſtoire des gomariſtes. Perſécutions qu'ils firent eſſuyer aux arminiens. VII. 733. *b.* & *ſuiv.* Quoiqu'il ait été permis enſuite à ceux-ci d'avoir des égliſes dans quelques villes des Provinces-unies, les gomariſtes ſont toujours le parti dominant. On eſt encore obligé de ſe conformer aux dogmes rigides des premiers réformateurs pour avoir part aux emplois eccléſiaſtiques. Il en eſt de même en Angleterre. Cependant une grande partie des miniſtres dans la réforme, s'eſt rapprochée des ſentimens des arminiens. Parti ſage que les magiſtrats hollandois ont pris ſur ces matieres. *Ibid.* 735. *b.*

Gomariſtes, leurs diſputes avec les arminiens. I. 696. *b.* IV. 140. *b.* Décrets abſolus ſelon eux. III. 840. *a.* Leur doctrine ſur la perſévérance. XII. 427. *b.*

GOMBAULT, (*Jean Ogier de*) poëte françois. XIV. 524. *a.* *Suppl.* IV. 700. *b.*

GOMBAUT, (*Botan.*) plante potagere, commune aux Antilles. Sa deſcription. Uſage de cette plante en cuiſine. Son uſage en médecine. VII. 735. *b.* *Voyez* KETMIA.

GOMBETTE, *loi*. IX. 661. *b.*

GOMERE, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 242. *a.*

GOMEZ de Cindad Réal, poëte. VII. 975. *a.*

GOMEZ, (*Madame de*) *Suppl.* IV. 699. *b.*

GOMGOM, (*Luth.*) *Voyez* TATABOANG.

GOMINE, *mariage à la*. X. 111. *a.*

GOMME, (*Phyſiq.*) celle qui découle d'elle-même paroît être une maladie de la ſeve des arbres. Elle perce par quelque endroit tendu, écorché ou rompu, & fait mourir les parties voiſines. Moyen d'arrêter les progrès du mal. VII. 735. *b.* Mais le ſuc végétal gommeux qui tranſſude quelquefois ſur le fruit, n'eſt pas une maladie. Eſpece de gomme qu'on voit ſouvent ſur pluſieurs pommes des pays chauds. Gommes que jettent les prunes, & le laurier-ceriſe. *Ibid.* 736. *a.*

Gomme. Pluſieurs réſines improprement appellées *gommes*. XIV. 173. *a.*

GOMME, *eau de*, (*Peint. en miniat.*) X. 551. *a.*

GOMME. (*Chym. Pharmac. & Mat. médic.*) Définition & propriétés de la gomme. Ce qu'on entend par *tirer le mucilage d'une gomme*. Maniere de la réduire en poudre. Effets du feu ſur la gomme. Celles qu'on emploie en pharmacie. On donne encore le nom de gomme à des réſines & à des gommes-réſines. VII. 736. *a.*

GOMME-RESINE, (*Chym. Pharmac. Mat. médic.*) moyen de retirer de cette ſubſtance la partie réſineuſe, & la partie gommeuſe. Comment on obtient la diſſolution du corps entier des gommes-réſines. VII. 736. *a.* Moyen de les introduire dans la compoſition des emplâtres. Gommes-réſines employées en médecine. Leurs qualités communes. *Ibid. b.*

Gommes-réſines. Maniere de les employer dans les emplâtres. V. 589. *a.*

GOMME *de notre pays*, (*Mat. médic.*) celle de divers arbres de nos climats : elle a les mêmes propriétés que la gomme arabique. Pourquoi l'on préfere cette derniere. VII. 736. *b.*

Gomme du gommier, (*Hiſt. nat. des drogues*) galipot d'Amérique. Deux ſortes d'arbres d'Amérique appellés *gommiers*. Gommier blanc. Qualité & uſage de ſon bois. Deſcription de cet arbre & de ſon fruit. Gommier rouge : ſa deſcription : ſon fruit. VII. 736. *b.* En quoi ces arbres different de nos térébinthes, ſelon le P. Plumier. En quels lieux de l'Amérique on les trouve. Uſage que les Méxicains font du gommier, & de ſa réſine. Abondance avec laquelle elle ſort du gommier. Uſage qu'on en fait en Europe. Comment on la tranſporte d'Amérique. Les Américains ſe ſervent des feuilles dans leurs paniers d'aromates. Comment les marchands ſophiſtiquent cette gomme. *Ibid.* 737. *a.*

Gomme rouge de l'acacia : ſes uſages. *Suppl.* I. 81. *b.* Gomme jaunâtre ou purpurine de l'acacia. 82. *a.* Gomme du gommier blanc. 85. *b.* Principaux lieux où l'on fait la traite de la gomme au Sénégal. 86. *a.* Commerce de la gomme de ce pays. *Ibid. b.* 87. *a.*

GOMME *adragant*. I. 146. *a.* *Suppl.* I. 805. *b.* Plante d'où elle découle. XVI. 512. *b.*

GOMME *ammoniaque*. I. 364. *b.* *Gomme arabique*. I. 570. *a*, *b.* *Suppl.* I. 509. *a.*

GOMME-*gutte*. (*Hiſt. des drogues.*) Caracteres de cette ſubſtance. Lieux d'où l'on la tire. Divers noms qu'on lui donne *Ibid.* 737. *a.* Elle n'a été connue que depuis l'an 1603. Choix de la meilleure. Arbres dont elle découle. Comment on la recueille. Uſage que la peinture en retire. VII. 737. *b.*

GOMME-*gutte*, VII. 1014. *b.* 1015. *a.* Arbre d'où on la tire : ſes uſages. *Suppl.* II. 485. *b.* Maniere de la détremper pour les lavis. IX. 314. *b.*

GOMME-*gutte*. (*Mat. médic.* & *Chymie.*) Effets de la flamme ſur la gomme-gutte. Comment on la diſſout. Son analyſe chymique. VII. 737. *b.* La diſſolution entiere de la gomme-gutte acquiert la couleur du ſang, en y verſant de l'huile de tartre par défaillance, ou de l'eau de chaux. D'où dépend ſa vertu cathartique. Sa réſine purge avec plus de force que la gomme même. Extrait ſalin de cette gomme : il purge avec moins de violence. Subſtance laiteuſe que donne la gomme laiſſée dans l'eau. Directions ſur l'uſage de la gomme-gutte. Tempéramens qui doivent s'en abſtenir. De quelle maniere on l'adminiſtre en remede. Quelles ſont les matieres qu'elle évacue ſur-tout. Avantages de ce remede bien adminiſtré. Diverſes maladies pour leſquelles on l'a employé. Sa doſe. *Ibid.* 738. *a.* Correctifs pour modérer ſon activité. Expériences de M. Boulduc, pour en détruire la violence irritante. Tous les correctifs du monde ne ſauroient en détruire l'éméticité. Obſervations ſur la réſine & le magiſtere, que d'autres chymiſtes préparent avec ce ſuc. Qualités du fruit de l'arbre qui produit la gomme-gutte. *Ibid. b.*

GOMME-*lacque*. IX. 168. *a*, *b.* 169. *a*, *b.* 289. *b.* &c. Méthode pour teindre les écarlates de gomme-lacque. XVI. 20. *b.* Teinture de gomme-lacque, en pharmacie. 33. *a.* Lacque très-fine dont on fait le carmin. II. 688. *a*, *b.*

GOMME, (*Chamoiſeur*) eſpece de graiſſe qui ſe trouve dans les peaux de mouton ou de chevre. VII. 738. *b.*

GOMMÉE, *eau*, (*Arts.*) Préparation & uſages de cette eau. *Suppl.* III. 242. *b.*

GOMMIER, (*Bot.*) gommier d'Arabie. *Suppl.* I. 80. *a*, *b.* Gommier blanc. 84. *a*, *b.* Gommier rouge. 80. *a*, *b.* 83. *a*, *b.* Forêts de gommiers au Sénégal. 85. *b.*

GOMUTO, (*Hiſt. nat.*) arbre de la claſſe des palmacées, qui croît aux iſles Moluques & aux Philippines. Uſages qu'on en tire. Propriétés de la liqueur qu'il fournit. Fils tirés de cet arbre qui ſervent à fabriquer des cordes. *Suppl.* III. 242. *b.* Deſcription de l'arbre, de ſes fleurs & de ſon fruit. Fleches que font les Macaſſares avec des verges qu'il produit. *Ibid.* 243. *a.* Autres obſervations ſur ſes qualités & uſages. *Suppl.* III. 243. *b.*

GONAKÉ, (*Bot.*) eſpece d'acacia. *Suppl.* I. 83. *a*, *b.*

GONAPI, volcan de nom dans une des iſles Banda. XVII. 445. *b.*

GONÇALEZ, (*Ferdinand.*) *Suppl.* II. 267. *a.*

GOND, (*Serrurer.*) différentes parties du gond. Gonds de différentes ſortes. VII. 739. *a.*

GONDAR, (*Géogr.*) ville d'Ethiopie, réſidence des empereurs Abyſſins, de même que du patriarche chef de la religion. Idée qu'on doit ſe former de cette ſorte de ville. Son étendue. Son commerce. Monnoie qu'on y emploie. VII. 739. *a.*

GONDEBAUD, roi de Bourgogne, loix qu'il donna aux Bourguignons. IX. 661. *b.*

GONDOLE, (*Marine*) ſon uſage ſur les canaux de Veniſe. Deſcription de cette petite barque. VII. 739. *a.*

GONDOLE, (*Chir.*) *Voyez baſſin oculaire.* VII. 739. *b.*

GONDOLIERS, (*Marine.*) ceux qui menent les gondoles à Veniſe. Ils ne ſont que deux dans une gondole. Leur maniere de ramer & de gouverner la gondole. VII. 739. *b.*

GONDRECOURT-LE-CHATEAU, (*Géogr.*) fondation de cette ville, ſes révolutions. Villages qui dépendent de cette châtellenie. Privilege des habitans. Leurs fabriques, &c. *Suppl.* III. 243. *b.*

GONESSE, (*Géogr.*) bourg à trois lieues de Paris. Philippe II, roi de France, naquit à Goneſſe. Titres qui lui furent donnés. VII. 739. *b.*

GONESSE, *pain façon de.* XI. 749. *b.*

GONFALON, ou *Gonfanon*, (*Hiſt. mod.*) deſcription de cette banniere. On donnoit principalement ce nom aux bannieres des égliſes. Leurs différentes couleurs. Par qui elles étoient portées. Dans certains états, l'étendard de la couronne ou de la république étoit appellé *gonfalon.* VII. 739. *b. Voyez* ENSEIGNE.

GONFALONS, grandes bannieres dont on ſe ſervoit en France. V. 710. *b.* Eſpece d'enſeignes militaires. VII. 739. *b.*

GONFALON, (*Hiſt. mod.*) tente ronde qu'on porte à Rome dans les proceſſions des grandes égliſes. VII. 740. *a.*

GONFALONIER, (*Hiſt. mod.*) chef du gouvernement de Florence, dans le tems que cet état étoit républicain. Gonfaloniers de Sienne. Détails ſur le gonfalonier de Lucques & ſur le gouvernement de cette république. VII. 740. *a.*

GONFALONIER *de Lucques*, ſon bonnet ducal. IX. 714. *a.*

GONFANON, (*Blaſon*) banniere d'égliſe. Origine de ce meuble de l'écu, & du nom qu'on lui donne ici. *Suppl.* III. 243. *b.*

GONG, (*Luth.*) baſſin des Indiens, ſur lequel ils frappent avec une baguette de bois. Obſervation ſur le nom de cet inſtrument. Son uſage. *Suppl.* III. 243. *b.*—*voyez pl. 2. Luth. Suppl.* Voyez auſſi *Pat-Gong.*

GONGOM, (*Lutth.*) inſtrument de muſique des Hottentots. Deſcription de deux eſpeces de Gongom : le petit & le grand. *Suppl.* III. 244. *a.*

GONNELLI, (*Jean*) ſculpteur. XIV. 830. *b.*

GONNEVILLE, *terre de.* XVI. 180. *b.*

GONNIS, prêtres de l'iſle de Ceylan. IX. 136. *a.*

GONORRHÉE, (*Méd.*) étymol. de ce mot. Deux ſortes de gonorrhées, l'une ſimple, l'autre virulente. Cauſes de la premiere. VII. 740. *a.* Cette eſpece ſe ſubdiviſe en gonorrhée véritable, & en fauſſe. Cauſe de la gonorrhée virulente. Deſcription de cette maladie. Ses différens ſieges dans l'homme. C'eſt en conſéquence de ces différens ſieges que M. Littre la diſtingue en ſimple & en compliquée. Quelle eſt la plus aiſée à guérir. Traitemens de cette maladie. *Ibid. b.*

GONORRHÉE, *voyez Chaude-piſſe.* Inflammation du frænum dans cette maladie. IV. 213. *a*, *b.* Comment on peut diſtinguer chez les femmes les fleurs blanches d'avec les gonorrhées. VI. 862. *b.*

GONRIEUX, (*Géogr.*) bourg du dioceſe de Liege. Eloge de D. Maur-François d'Antine, né dans ce lieu. Ses ouvrages. *Suppl.* III. 244. *a.*

GONSIL, eſpece d'arbre. *Suppl.* II. 539. *a.*

GONTRAN II, roi de Bourgogne. *Suppl.* II. 238. *a*, *b.*

GONZAGUE, (*Louis de*) *Suppl.* II. 265. *b.*

GONZAGUE, (*François de*) *Suppl.* II. 265. *b.*

GORALLO, eſpece de plante. *Suppl.* I. 342. *b.*

GORCUM, (*Géogr.*) ville de la Hollande méridionale. Son commerce. Elle eſt la patrie de pluſieurs hommes qui ſe ſont illuſtrés dans les ſciences & dans la peinture. Thomas Erpenius, profeſſeur en Arabe, ſes ouvrages. Guillaume Eſtius Théologien, ſes ouvrages. Kamphuyſen, miniſtre ſocinien. VII. 741. *a.* Abraham Bloëmart, peintre. Henri Werſchuring, peintre. Jean Van-der-Heyden, peintre. *Ibid. b.*

GORD, ou *Gorre*, (*Pêche.*) Deſcription de cette eſpece de pêcherie. On établit des gords dans les rivieres. Deſcription de celui de la riviere d'Elé, dans l'amirauté de Quimper en Bretagne. Gords de la Gironde. VII. 741. *b.*

Gord, ce filet repréſenté. VIII. vol. des planch. Pêche, pl. 34. 35.

GORDIEN, *nœud*, (*Litt.*) Hiſtoire de ce nœud qu'Alexandre coupa, ne pouvant le dénouer. VII. 242 *a.*

GORDIEN, (*Hiſt. des emp.*) ſurnommé l'*Ancien.* Hiſtoire de la vie & du regne de cet Empereur. *Suppl.* III. 244. *b.*

GORDIEN *le jeune*, petit fils du premier. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 244. *b.*

GORDIENS, (*monts*) dans la grande Arménie, (*Géogr.*) pays de Gorden, dont Pompée fit la conquête. On croit communément que le mont Gordien eſt le même que le mont Ararath. VII. 742. *a.*

GORDIUS, (*Hiſt. anc.*) roi de Phrygie. A quelle occaſion il obtint la royauté. Obſervations ſur le charriot & le nœud qui de ſon nom fut appellé *gordien. Suppl.* III. 245. *a.*

Gordius, comment ſon élévation au trône lui fut prédite. XV. 51. *a.*

GORÉE, *negres de.* VIII. 346. *b.*

GORGADES, (*Géogr. anc.*) iſles du cap-vert. Femmes velues que les Carthaginois y trouverent, qu'on a cru être les Gorgones & qui pourroient bien être des guenons. VII. 742. *b.*

GORGASUS, & *Damophile*, peintres. XII. 258. *b.* & ſculpteurs célebres. XIV. 819. *a.*

GORGE, (*Anat.*) Deſcription de cette partie. *Ibid.* 742. *b.*

GORGE, rapports ſinguliers entre les organes de la génération & la gorge. VIII. 258. *b.* Maux de gorge. V. 976. *b.* XII. 490. *b.* Mal de gorge cauſé par les amygdales. I. 386. *b.* Tumeur à la gorge nommée bronchocele. II. 434. *b.* Maux de gorge gangreneux. La cautériſation ſalutaire dans ces maux. VI. 624. *a.*

GORGES, (*Art milit. & Fortific.*) gorge d'un baſtion. Il eſt avantageux qu'elle ſoit grande. Gorge d'une demi-lune. Gorge des autres ouvrages extérieurs. Toutes les gorges doivent être ſans parapet. On ſe contente de les fortifier avec des paliſſades. Demi-gorge. VII. 742. *b.*

GORGE *du baſtion*, (*demi-*) IV. 811. *b.*

GORGE, (*Hydrauliq.*) VII. 742. *b.*

GORGE *de pigeon.* (*Maneg.*) eſpece d'embouchure. VII. 742. *b.*

GORGE, (*Archit.*) eſpece de moulure. Gorge d'une cheminée, VII. 742. *b.*

GORGE (*Artific.*) VII. 742. *b.*

GORGE, (*Fond. de cloche.*) VII. 742. *b.*

GORGE, (*Orfévre en groſſerie.*) VII. 743. *a.*

GORGE, terme de ſerrurerie, de tourneur, de vénerie, de fauconnerie. VII. 743. *a.*

GORGE, (*Fauconn.*) groſſe gorge; gorge chaude; donner bonne gorge, demi ou quart de gorge; enduire ou digérer ſa gorge. VII. 743. *a.*

GORGE-*rouge*, (*Ornithol.*) petit oiseau qui pese une demi-once. Sa description. Ces oiseaux approchent des maisons en hiver; mais en été ils recherchent la solitude. Observations sur le nid de cet oiseau. Distinction du mâle & de la femelle. Aliment de ces oiseaux. VII. 743. *a.*

GORGERE ou *Taillemer*, (*Marine*) une des principales pieces de la poulaine ou de l'éperon. Description de cette piece. Sa position. Comment elle est formée. VII. 743. *b.*

GORGERET, (*Instr. de chir.*) Description de cet instrument. Gorgeret de l'invention de M. le Dran. VII. 743. *b.* Gorgeret de M. Foubert. *Ibid.* 744. *a.*

GORGIAS de Leontium, orateur grec. XI. 559. *a.*

GORGIER, (*Géogr.*) baronnie de la principauté de Neuchatel en Suisse. Description, *Suppl.* III. 245. *a.* & histoire abrégée de ce pays. *Ibid. b.*

GORGONEION, (*Litt. Grecque*) nom de masque en usage sur l'ancien théatre des grecs. Distinction de trois sortes de masques en usage sur ce théatre. VII. 744. *a.*

GORGONES, (*Myth. & Litt.*) trois sœurs filles de Phorcus & de Céto. Elles demeuroient, selon Hésiode, au-delà de l'Océan. Noms des trois sœurs; dont une seule, savoir, Méduse, étoit mortelle. Histoire de Méduse. Description des Gorgones, selon les poëtes. VII. 744. *a.* Virgile nous apprend qu'après la mort de Méduse, les deux autres sœurs allerent habiter près des enfers. La fable des Gorgones ne semble être qu'un produit extravagant de l'imagination. Narration de Diodore sur les Gorgones. Celle de Pausanias. D'autres écrivains en font des femmes féroces, d'une figure monstrueuse, & qui habitoient les antres & les forêts. Différens lieux où ils les placent. Alexandre de Mynde prétend que les Gorgones étoient de vraies bêtes féroces qui pétrifioient les hommes en les regardant. Description qu'il donne d'un prétendu animal de la Lybie que les Nomades appellent *Gorgone*, & dont le regard tua des soldats de Marius. *Ibid. b.* Xenophon de Lampsaque, Pline & Solin, font des Gorgones des femmes sauvages qui égaloient par la viteſſe de leur course, le vol des oiseaux. Paléphate & Fulgence soutiennent que c'étoit des femmes opulentes, qui possédoient de grands revenus. De quelle maniere Paléphate explique la fable des Gorgones, & en particulier celle de Méduse. Selon d'autres auteurs, les Gorgones étoient trois sœurs d'une si rare beauté, qu'elles sembloient changer leurs admirateurs en pierre; *Ibid.* 745. *a.* tandis que des écrivains tout aussi anciens nous assurent que c'étoit des femmes si laides, qu'on ne pouvoit les voir sans horreur. Divers lieux où on les place. Diverses étymologies de leur nom. Concision d'Homere sur le sujet des Gorgones. Détails dans lesquels est entré Hésiode sur le même sujet en décrivant le bouclier d'Hercule, & dans sa théogonie. La fable d'Hésiode reçut de nouveaux ornemens de l'art des poëtes qui lui succéderent, & sur-tout de la part d'Ovide. *Ibid. b.* M. le Clerc a cherché l'explication de cette fable dans les langues orientales. Erreur dans laquelle il est tombé. Fruit des recherches de M. Fourmont sur ce sujet. Il a trouvé dans le nom des trois Gorgones, celui des vaisseaux de charge qui faisoient commerce sur les côtes d'Afrique où l'on trafiquoit de l'or, des dents d'éléphant, des cornes de divers animaux, des yeux d'hyénes & autres marchandises. Développement de son hypothese. *Ibid.* 745. *a.* — Sur les Gorgones. *Voyez* MÉDUSE.

GORGONES. Observations sur ces sœurs. *Suppl.* I. 552. *a, b.*

GORGONE, isle, (*Géogr. anc.*) VII. 742. *a, b.* VIII. 923. *b.*

GORILLES, espece de singes d'Afrique, que Hannon le Carthaginois, prit pour des hommes sauvages. XII. 375. *a.*

GORMON, I. (*Hist. de Dan.*) roi de Danemarck. Tems où il vivoit *Suppl.* III. 245. *b.*

GORMON II. roi de Danemarck. Tems où il vivoit. *Suppl.* III. 245. *b.*

GORMON III. roi de Danemarck. Principaux événemens de son regne. Il vivoit au commencement du dixieme siecle. *Suppl.* III. 245. *b.*

GORMON, (*le P.*) l'un des auteurs du journal de Trévoux. *Suppl.* III. 659. *b.*

GORTER, (*Jean*) anatomiste: ouvrages qu'il a publiés. III. 353. *a. Suppl.* IV. 336. *b.*

GORTYNE, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'isle de Crete. On trouve l'histoire & la description de ses ruines dans les ouvrages de M. Tournefort. Gortyne avoit partagé l'empire de l'isle de Crete, avant que les romains s'en fussent emparés. Magnificence des ruines. VII. 746. *b.* Comparaison de ce que furent ces lieux avec ce qu'ils sont aujourd'hui. Restes d'un temple qui se trouve à une extrémité de la ville. Platane toujours verd qui se voyoit à Gortyne, selon le témoignage de Théophraste, Varron & Pline. Aventure des amours de Jupiter & d'Europe représentée sur une médaille que les habitans de Gortyne firent frapper, & qui est dans le cabinet du roi. Autres médailles de Gortyne. *Ibid.* 247. *a.*

GOSES, (*Comm.*) commerçans de Moscovie, qui trafiquent pour le souverain. Leurs fonctions dans les audiences que le souverain donne aux ambassadeurs étrangers. VII. 747. *a.*

GOSIER. (*Anat.*) voyez *Œsophage*. VII. 747. *a.*

GOSIER, (*Maneg. Maréch.*) Description de cette partie de l'animal. VII. 747. *a.*

GOSIER, (*Lutherie*) partie des soufflets d'orgue. VII. 747. *b.*

GOSLAR, caverne de Baumann, proche de Goslar. II. 163. *b.* Cadmie de Goslar. 517. *a.* Ochre de Goslar. XI. 337. *b.* 338. *a.* Des mines de Goslar. XVII. 716. *a.*

GOSLIN, évêque de Paris: sa valeur militaire & sa mort glorieuse. XI. 229. *b.*

GOSSAMPIN, (*Botan. exotiq.*) arbre des Indes, d'Afrique, & d'Amérique, dont le fruit mûr produit une espece de coton. Ses autres noms. Etym. du mot *gossampin*. Description de l'arbre, de ses feuilles, de son écorce, de ses fleurs, de son coton. Usage de ce coton. Qualité de son bois. On plante cet arbre devant les maisons pour jouir de la fraîcheur de son ombre. VII. 747. *b.*

GOSSELIN, (*Jean-Baptiste*) XVII. 324. *b.*

GOTESCHALC, moine Bénédictin, sa doctrine sur la prédestination. XIII. 273. *b.*

GOTHS, *les*, (*Hist. anc. & Litt.*) selon les Goths, ceux de cette nation qui ont écrit l'Histoire, leur premiere origine a été la petite isle de Gothland dans la Scandinavie. Cependant Jornandès confond les Getes & les Goths; c'est une opinion dont le témoignage de la plus saine antiquité a démontré la fausseté. Les Goths de la Scandinavie ne formoient pas tous les Goths; mais plusieurs peuples s'étant mis sous les mêmes chefs, formerent des sociétés auxquelles on donnoit un nom commun. Ils ont souvent été nommés Scythes ou Sarmates. Leurs différentes expéditions, & les échecs qu'ils ont soufferts dans le troisieme siecle. Quelques-uns de ceux qui étoient dans l'empire, embrasserent le christianisme sous Constantin. VII. 748. *a.* Leur division en Ostrogoths & en Wisigoths, étoit déja établie du tems de Claudius II. Conjectures sur l'origine de cette distinction. Histoire des deux peuples. Ecrivains à consulter. *Ibid. b.*

GOTHS, leur irruption en occident, suites de cet événement. VI. 689. *a, b. &c.* Du souverain des Goths. IX. 6. *a.* Leurs ouvrages en architecture. 804. *b.* Sculture des Goths. XIV. 840. *a, b.* Bienfaisance & humanité de ces peuples avant leurs conquêtes. XVII. 856. *a.* Ces peuples distingués en Ostrogoths & Wisigoths, *voyez* leurs articles. Goths modernes. VIII. 346. *a.*

GOTHA, (*Géogr.*) ville de la Thuringe. Son fondateur. Elle a été la patrie de Gaspard Hofman & Thomas Reynesius: leurs ouvrages. VII. 748. *b.*

GOTHARD, montagne. VII. 729. *b.* *Voyez* GODARD.

GOTHER, (*Hist. de Norweg.*) roi de Norwege. Tems où il regnoit. Unique trait que l'on connoît de sa vie. *Suppl.* III. 246. *a.*

GOTHIQUE, (*Hist. mod.*) écriture gothique. Premier inventeur des caracteres gothiques, & traducteur de la bible en langue gothique. Il ne faut pas confondre ces caracteres avec ceux de la langue runique. Architecture gothique: on distingue l'ancienne & la moderne. Caracteres de l'une & de l'autre. Durée de temps pendant laquelle celle-ci a été en Italie. VII. 749. *a.* Un édifice grec n'a aucun ornement qui ne serve à augmenter la beauté de l'ouvrage: éloge de cette architecture. L'architecture gothique éleve sur des piliers très-minces une voûte immense qui monte jusqu'aux nues: tout est plein de fenêtres, de roses & de pointes, *&c.* Colonne gothique. *Ibid. b.*

Gothiques, bibles gothiques. II. 226. *a.* Caracteres gothiques, vol. II. des pl. Caracteres, pl. 9. Loi gothique. IX. 662. *a.* Médailles gothiques. X. 256. *a.* Ordre d'architecture gothique. XI. 611. *a.* Temples & autres édifices d'architecture gothique. XV. 85. *b. Suppl.* I. 539. *a.* Reflexions sur cette architecture. VII. 763. *b.*

GOTHIQUE, *maniere*, (*Peint.*) VII. 749. *b.*

GOTTSCHED, poëte allemand. IX. 134. *b.* & grammairien. XV. 758. *a.*

GOUACHE, (*Peinture*) la maniere de peindre à gouache est une des plus anciennes de celles que nous connoissons. VII. 749. *b.* En quoi consiste la gouache. Distinctions sur cette maniere de peindre. Inconvéniens des couleurs qui ne sont point assez gommées, & de celles qui le sont trop. Genres auxquels la gouache est propre. Sécheresse qu'on doit éviter dans cette sorte de peinture. La miniature tombe assez souvent dans le défaut contraire. *Ibid.* 750. *a.* *Voyez* GUAZZO & DÉTREMPE.

GOUBLE AUX AINS, (*Pêche*) terme usité dans le ressort de l'amirauté de Poitou ou des sables d'Olonne. Sorte de planche entaillée sur laquelle les pêcheurs arrangent leurs ains ou hameçons. Détails sur ce sujet. VII. 750. *a.*

GOUDA, (*Géogr.*) ville de la Hollande. Ce qu'elle a de remarquable. Elle est la patrie de Corneille Schonæus, & de Nicolas Hartsoëker; leurs ouvrages. VII. 750. *b.* *Voyez* TERGOW.

GOUDRON, (*Hiſt. nat. Chym. & Mat. médic.*) procédés par leſquels on retire cette poix. *Voyez* PIN. Obſervations ſur ſon uſage en médecine. On préfere pour les emplâtres agglutinatifs les ſubſtances analogues qui n'ont ſouffert aucune altération par le feu. Vices du goudron qui en ont fait rejetter l'uſage intérieur. Eau de goudron qu'on employoit il y a quelques années. En quels cas on pourroit encore l'employer utilement. VII. 750. *b.* Méthode pour faire de l'eau de goudron. Recherches ſur les vertus de cette eau, traduites de l'anglois du ſieur Berkeley. Doſe de cette eau. Elle eſt chargée d'une ſubſtance réſineuſe gommeuſe, & de quelques parties acides; c'eſt-là le vinaigre de Berkeley. Carthcuſer admet encore dans cette eau des parties qu'il appelle *oleo ſpirituoſæ balſamicæ.* D'où vient l'acide dont elle eſt chargée. *Ibid.* 751. *a.*

Goudron. Maniere de le tirer. XII. 634. *a.* Prohibition de ſa ſortie en Suede. IV. 130. *b.* Qualité diſcuſſive & réſolutive qu'on lui attribue. XVII. 744. *a.*

GOUDRONNER *les cordages*, plan d'une étuve deſtinée à cette opération, vol. VIII des pl. Marine, pl. 10.

GOUDULI, (*Pierre*) poëte gaſcon. XVI. 452. *a.*

GOVEA, (*Antoine de*) juriſconſulte & littérateur. IX. 573. *b.* Son hiſtoire des chrétiens de S. Thomas. III. 380. *a, b.*

GOUEL, *le*, (*Géogr.*) petite riviere du pays de Raïa-Rotas dans les Indes. Son cours. Elle produit des diamans. VII. 751. *b.*

GOUEMON, autrement *Varech*, voyez ce mot. Son uſage pour la culture des terres. X. 40. *b.*

GOUFFIER *de Bonnivet*, (*François de*) trait de généroſité de ſa part. *Suppl.* III. 676. *b.* 677. *a.*

GOUFFRE, (*Phyſiq.*) tournoiement d'eau cauſé par des courans oppoſés. Mouvement des eaux de l'Euripe & du Carybde. Dét ils ſur le goufre de Norwege. Il n'eſt pas néceſſaire de ſuppoſer dans le fond de la mer des trous & des abymes qui engloutiſſent continuellement les eaux, pour rendre raiſon de ces gouffres. Ils ſont produits par le mouvement de deux ou de pluſieurs courans contraires. Cauſe des mouvemens d'abſorption & de répulſion des gouffres. Les ouragans ne ſont auſſi que des tournoiemens d'air produits par des vents contraires. Lieux où ils ſont le plus communs. Terrible effet d'un ouragan. VII. 751. *b.*

Gouffre, eſpece de gouffres dans la mer, où les eaux ſont violemment agitées, & paroiſſent s'engloutir dans des cavités ſouterraines qui les rejettent avec la même violence. VII. 85. *b.* 621. *a.* Différence entre abyme, précipice & gouffre. XIII. 270. *b.* Gouffre de Maelſtron en Norwege. IX. 843. *b.* Des vents qui ſortent des gouffres. XVII. 19. *b.* Sur les gouffres, *voyez* l'article TOURBILLON. Gouffre dans l'Attique nommé Barathre. II. 68. *a.*

GOUGE, terme de différens arts & métiers. Deſcription des différens inſtrumens de ce nom. VII. 752. *a.*

Gouges du graveur en bois. VII. 891. *a, b.*

GOUGE, (*Maneg. Maréch.*) deſcription de ce ciſeau. Son nom dans la chirurgie vétérinaire. Autre eſpece de gouge dont les maréchaux ſe ſervent très-indiſcretement pour abattre les inégalités des dents molaires. VII. 752. *a.* Autre pratique ſubſtituée à cet uſage groſſier & dangereux. *Ibid. b.*

GOUJON *de riviere*, (*Ichthyolog.*) deſcription de ce poiſſon appellé *griffon* dans le Lyonnois. Mauvaiſe qualité de ſa chair. Facilité de le pêcher lorſqu'on a jetté dans l'eau une tête de bœuf ou de cheval. VII. 752. *b.*

Goujon, terme d'architecture, de méchanique, de doreur, de menuiſier. VII. 752. *b.*

GOUJON, (*Jean*) ſculpteur. XIV. 830. *b.*

GOULART, (*Simon*) théologien. XV. 14. *b.*

GOULU *de mer*, (*Ichthyol.*) eſpece de *ſqualus*, l'un des plus voraces des animaux aquatiques. Sa deſcription. VII. 753. *a.*

GOURA, (*Géogr.*) ville de Pologne appartenant à l'évêque de Poſnanie. Celui qui vivoit du tems de Jean Sobieski peupla cette ville de monaſteres, éleva des autels dans tous les bois des environs, *&c.* Les Polonois appellent *gouri* tout côteau, tous lieux un peu élevés. VII. 753. *b.*

GOURDE, *voyez* CALEBASSE.

GOURGUE, (*Dominique de*) *Suppl.* III. 958. *b.*

GOURIQUAS, (*Géogr.*) voyez CARIGOURIQUAS.

GOURMANDER *un cheval.* (*Maneg.*) Obſervation ſur un article du dictionnaire de Trevoux relatif à celui-ci. VII. 753. *b.*

GOURMANDISE, (*Morale*) Horace l'appelle *ingrata ingluvies.* Paroles de Callimaque & de Varron ſur ce ſujet. La gourmandiſe eſt un mérite dans les pays de luxe & de vanité : c'eſt le fruit de la molleſſe opulente. Les Romains ſuccomberent ſous le poids de leur grandeur, quand la tempérance tomba dans le mépris. Gourmandiſe des *Apicius.* C'eſt l'un d'eux que Pline appelloit *nepotum omnium altiſſimus gurges.* Détails ſur cet Apicius, qui finit par s'empoiſonner, parce que n'ayant plus que 500000 francs de bien, il ſe jugea ruiné. Excès de délicateſſe des gourmets qui ſe trouvoient alors dans Rome. Les Sybarites accordoient l'exemption de tout impôt aux pêcheurs d'un poiſſon dont ils étoient extrêmement friands. Sobriété qu'Homere attribuoit à ſes héros. Celle d'Agéſilas. VII. 754. *a.* Celle d'Alexandre avant ſes conquêtes. La chere la plus délicieuſe eſt celle dont l'appétit ſeul fait les frais. L'heureuſe vieilleſſe des Perſes étoit le fruit de leur tempérance. Tout ce qui va au-delà de la nature eſt nuiſible; il ne faut pas même la ſuivre juſqu'où elle permettroit d'aller. Le goût ſe blaſe ſur les mers les plus délicats, & des infirmités ſans nombre vengent la nature outragée. *Ibid. b.*

Gourmandiſe. Mauvais effet de celle qui conſiſte dans la trop grande quantité d'alimens. I. 265. *a.* De la délicateſſe de la table. IV. 537. *b.* L'aſſoupiſſement eſt un des effets de la gourmandiſe. XV. 332. *b.* 333. *a.* Réflexions ſur la gourmandiſe. XVII. 459. *a.* — *Voyez* SOBRIÉTÉ, FRUGALITÉ, TEMPÉRANCE.

GOURME, (*Maréch.*) eſpece d'analogie entre cette maladie & la petite vérole. Les cauſes de la gourme ſont auſſi inconnues que celles de la petite vérole. M. de Garſaut l'attribue aux herbes humides & trop nourriſſantes des pays froids. VII. 754. *b.* Obſervations ſur ce ſentiment. Les chevaux des pays chauds ne ſont point exempts de la gourme, & ceux qui ne ſont point nourris d'herbes humides & trop nourriſſantes y ſont également ſujets. Age auquel elle attaque les chevaux. Comment elle ſe manifeſte. C'eſt improprement qu'on a appellé *fauſſe gourme* celle qui arrive à l'âge de ſept ou huit ans. Détails ſur cette fauſſe gourme beaucoup plus dangereuſe que l'autre. *Ibid.* 755. *a.* On doit placer ſéparément tout cheval qui jette. Cure de la gourme qui attaque les poulains. Traitement de celle qui ſe montre d'une maniere plus formidable. *Ibid. b.* — *Voyez Suppl.* III. 418. *b.*

GOURMER *un cheval*, (*Maneg.*) attentions que demande l'action de gourmer un cheval. VII. 755. *b.*

GOURMETTE, (*Manege*) partie d'autant plus eſſentielle dans une embouchure, que la perfection de l'appui dépend de la juſteſſe de ſes proportions & de ſes effets. Deſcription très-détaillée de toutes les parties de cette chaîne. VII. 756. *a.* De leurs proportions, des variétés pratiquées quelquefois dans cette partie de l'embouchure. Son utilité. *Ibid. b.*

GOURMETTE, *fauſſe*, (*Manege*) on appelle de ce nom deux petites longes de cuir couſues aux arcs du banquet, *&c.* Autre eſpece de fauſſe gourmette compoſée de quatre bouts de chainettes d'une *S*, ou quelquefois d'une petite piece de fer applatie, ronde ou quarrée, & percée de quatre trous. Détails ſur cette ſeconde. Uſages de l'une & de l'autre. VII. 757. *a.*

GOURMETTE, (*Marine*) garde que les marchands mettent ſur un bateau. Valet qu'on emploie dans le navire. VII. 757. *b.*

GOURNABLES, (*Marine*) grandes chevilles de bois qu'on emploie quelquefois au lieu de chevilles de fer, principalement pour joindre les bordages avec les membres. Obſervations ſur la maniere de les faire, & ſur leur dimenſion. VII. 757. *b.*

GOURNAY, (*Géogr.*) ville de Normandie. Patrie de Guedier de Saint-Aubin, docteur de Sorbonne. Ouvrage qu'il a donné. VII. 757. *b.*

GOURNES, (*Dominique de*) principaux événemens de ſa vie. X. 156. *a.*

GOUSSE. *Voyez* SILIQUE.

GOUSSET, différentes ſignifications de ce mot. VII. 758. *a.*

GOUT. (*Phyſiolog.*) *Du goût en général.* La bouche, l'œſophage & l'eſtomac ne ſont proprement qu'un organe continu, & n'ont qu'un ſeul & même objet. La faim, la ſoif & le goût ſont trois effets du même organe. De-là vient que ces trois effets ſont preſque toujours au même degré dans les mêmes hommes. Cette regle eſt générale pour toutes les ſenſations, pour toutes les paſſions; les vrais deſirs ſont la meſure du plaiſir & de la puiſſance, parce que la puiſſance elle-même eſt la cauſe & la meſure du plaiſir, & celui-ci celle du deſir. Sans cet accord réciproque fondé ſur le méchaniſme des organes, les ſenſations détruiroient l'homme pour le bien duquel elles ſont faites. S'il arrive que le deſir ſurcharge la puiſſance, c'eſt que les hommes ſuivent moins les ſimples mouvemens de leurs organes que ne font les animaux. VII. 758. *a.* Le goût en général, eſt le mouvement d'un organe qui jouit de ſon objet; c'eſt pourquoi le goût eſt de toutes les ſenſations. Par rapport au goût proprement dit, la bouche poſſede cette ſenſation à un degré plus éminent que l'œſophage & l'eſtomac. Ce ſens eſt le plus eſſentiel de tous après le toucher. L'organe principal des ſaveurs, c'eſt la langue. Deſcription de cet organe d'après Bellini. Uſage de ces petits cônes qui ſe trouvent ſur la langue des bœufs, & qui la rendent, pour ainſi dire, hériſſée. Glandes qui ſe découvrent ſur la langue : elles ne ſont point l'organe du goût. Il y a plus d'apparence que le ſiege de cet organe eſt dans cette eſpece de cellules percées de trous

trous qu'on y remarque. *Ibid. b.* Ces organes du goût ſont en grand nombre ſur la langue; mais encore ſont répandus çà & là dans la bouche. Exemples de gens ſans langue, qui ne laiſſoient pas d'avoir du goût. Moyen de s'aſſurer par ſoi-même que le palais ſert au goût. Cependant la conſtruction de la langue nous montre qu'elle eſt le grand & le principal organe de cette ſenſation. Le nerf de la neuvieme paire, ſuivant Boerhaave, après s'être ramifié dans les fibres de la langue, ſe termine à ſa ſurface. Les divers mouvemens dont la ſubſtance de la langue eſt capable, déterminent les ſucs ſavoureux à s'y introduire. *Ibid.* 759. *a.* La ſenſation du goût exiſtera plus ou moins dans toutes les parties de la bouche, ſuivant qu'il s'y trouvera des mammelons goûtans plus ou moins diſperſés. Trait concernant Philoxene, fameux gourmand de l'antiquité. Nouvelles preuves que la langue eſt le principal organe du goût. Diverſes cauſes qui concourent à la ſenſation du goût. Matieres qui en ſont l'objet. Comment ſe fait le goût. La matiere doit être atténuée: elle doit être échauffée dans la bouche. *Ibid. b.*

Explications de pluſieurs phénomenes du goût. Pourquoi nous ne pouvons pas connoître le goût des ſels dans les autres parties du corps. Par quel raiſon le même objet excite ſouvent des goûts ſi différens ſelon l'âge, le tempérament, les maladies, le ſexe, l'habitude, & les choſes qu'on a goûtées auparavant. Pourquoi les nerfs nuds & la langue excoriée, ſont ſi ſenſibles à l'impreſſion des corps qui ont le plus de goût, tels que les ſels, les aromates, les eſprits. *Ibid.* 760. *a.* Pourquoi les choſes qui ont du goût fortifient promptement. Ce qui donne tant de goût & de force à ces corps ſi fortifians, c'eſt ce que les chymiſtes appellent *eſprit recteur.* Sendigovius dit que ce liquide ſubtil fait $\frac{1}{5200}$ de tout le corps aromatique. D'où vient que l'eau, les huiles douces, la terre ſont inſipides? C'eſt parce que ce qui eſt plus foible que ce qui arroſe continuellement les organes de nos ſens ne peut les frapper. D'où procede la liaiſon particuliere qui regne entre le goût & l'odorat? Raiſons tirées de la ſtructure des organes, & de l'empire de l'imagination. *Ibid. b.*

GOUT, (*Phyſiol. Anat.*) précis de la ſtructure de l'organe du goût tel qu'il eſt dans l'eſpece humaine. *Suppl.* III. 246. *a.* Deſcription des mammelons dont la langue eſt couverte, qui ſont le véritable ſiege de ce ſens. *Ibid. b.* Le goût ne peut s'exécuter que par le moyen de la diſſolution. Les ſels paroiſſent être les ſeuls objets du goût. De la cauſe des différentes ſaveurs. Utilité du ſens qui nous les fait connoître. *Ibid.* 247. *a.* Organes différemment proportionnés aux alimens, que les animaux de différentes eſpeces paroiſſent avoir. Le beſoin les a quelquefois forcés à ſurmonter leur inſtinct. On voit auſſi que l'homme s'eſt accoutumé à des alimens que l'odorat ou le goût devoient lui rendre inſupportables. L'odorat & le goût de l'homme moins exquis que dans les animaux. *Ibid. b.*

Goût, rapport entre les ſenſations du goût & de l'odorat. XI. 348. *a.* 356. *a.* Des cauſes du goût dans le corps ſavoureux. XIV. 708. *b.* Senſibilité de l'organe du goût dans l'homme. XV. 30. *a.* Nerf de la langue qui eſt le ſiege du goût. *Suppl.* III. 704. *b.* Affinité entre le goût & l'odorat. *Suppl.* IV. 103. *a.* 104. *a.*

GOUT, (*Gram. Litt. Philoſoph.*) Le ſens que nous déſignons par ce nom, a produit dans toutes les langues connues la métaphore qui exprime par le mot *goût* le ſentiment des beautés & des défauts dans tous les arts. Il ne ſuffit pas pour le goût, de voir la beauté d'un ouvrage; il faut la ſentir, en être touché, démêler les différentes nuances; rien ne doit échapper à la promptitude du diſcernement. Le mauvais goût au phyſique, conſiſte à n'être flatté que par des aſſaiſonnemens trop recherchés; & dans les arts, à ne ſe plaire qu'aux ornemens étudiés. Le goût dépravé dans les alimens, eſt de choiſir ceux qui dégoûtent les autres hommes; & dans les arts, de ſe plaire à des ſujets qui révoltent les eſprits bien faits. On ſe forme le goût des arts beaucoup plus que le goût ſenſuel; & ce goût demande du tems pour ſe former. VII. 761. *a.* Si toute une nation s'eſt réunie à aimer des auteurs pleins de défauts, c'eſt qu'ils avoient des beautés naturelles, que tout le monde ſentoit, & qu'on n'étoit pas encore à portée de démêler leurs imperfections. Examen de cette maxime, *il ne faut pas diſputer des goûts.* Le goût eſt arbitraire dans pluſieurs choſes; alors il mérite plutôt le nom de *fantaiſie.* Comment il arrive que le goût ſe gâte chez une nation. Il eſt de vaſtes pays où le goût n'eſt jamais parvenu; ce ſont ceux où la ſociété ne s'eſt point perfectionnée, où les hommes & les femmes ne ſe raſſemblent point, où certains arts ſont défendus par la religion. C'eſt par de ſemblables raiſons que les Aſiatiques n'ont jamais eu d'ouvrages bien faits, preſque en aucun genre. *Ibid. b.*

Eſſai ſur le goût dans les choſes de la nature & de l'art, par M. de Monteſquieu. Trois ſortes de plaiſirs qui forment les objets du goût. Ce qu'on entend par choſe bonne & choſe belle. Erreur des anciens qui conſiſtoit à regarder comme des qualités poſitives toutes les qualités relatives de notre ame. Les ſources du beau, du bon, de l'agréable, ſont en nous-mêmes. Examinons donc notre ame, étudions-la dans ſes actions & dans ſes paſſions, cherchons-la dans ſes plaiſirs, c'eſt là où elle ſe manifeſte davantage. *Des plaiſirs de notre ame.* L'ame, indépendamment des plaiſirs qui lui viennent des ſens, en a qu'elle auroit indépendamment d'eux, & qui lui ſont propres. Nous ne diſtinguerons point les plaiſirs qui viennent à l'ame de ſa nature, d'avec ceux qui lui viennent de ſon union avec le corps: nous appellerons tout cela *plaiſirs naturels;* & nous diſtinguerons de même le goût naturel & le goût acquis. VII. 762. *a.* Notre maniere d'être eſt entiérement arbitraire. Si nous avions été faits autrement, nous aurions ſenti autrement: un organe de plus ou de moins, auroit fait une autre éloquence, une autre poéſie, une autre muſique, *&c.* Le goût naturel n'eſt pas une connoiſſance de théorie, c'eſt une application prompte & exquiſe des regles même que l'on ne connoît pas. Ainſi, tous les préceptes que l'on pourroit donner pour former le goût, ne peuvent regarder directement que le goût acquis, & indirectement le goût naturel. La définition la plus générale du goût, ſans conſidérer s'il eſt bon ou mauvais, eſt ce qui nous attache à une choſe par le ſentiment. *Ibid. b. De l'eſprit en général.* L'eſprit eſt le genre qui a ſous lui pluſieurs eſpeces, le génie, le bon ſens, le diſcernement, la juſteſſe, le talent, le goût. L'eſprit conſiſte à avoir les organes bien conſtitués, relativement aux choſes où il s'applique. *De la curioſité.* Notre ame eſt faite pour penſer; or un tel être doit avoir de la curioſité: c'eſt le plaiſir que nous donne un objet, qui nous porte vers un autre. On ſera toujours ſûr de plaire à l'ame, quand on lui fera voir beaucoup de choſes. Nous aimons l'art qui s'applique à nous découvrir la nature au-delà des bornes dans leſquelles elle ſe renferme ordinairement à nos yeux; mais quand nous trouvons de belles ſituations, nous en ſommes bien autrement enchantés, parce que la nature ne ſe copie pas, au lieu que l'art ſe reſſemble toujours. Ce qui fait ordinairement une grande penſée, c'eſt lorſqu'on nous dit une choſe qui en fait voir un grand nombre d'autres: exemples. *Ibid.* 763. *a. Des plaiſirs de l'ordre.* Il ne ſuffit pas de montrer à l'ame beaucoup de choſes, il faut les lui montrer avec ordre; alors nous nous reſſouvenons de ce que nous avons vu, & nous commençons à imaginer ce que nous verrons. *Des plaiſirs de la variété.* Sans la variété l'ame languit; les choſes ſemblables lui paroiſſent les mêmes & ne lui font aucun plaiſir. C'eſt ainſi que les hiſtoires nous plaiſent par la variété des récits; les romans, par la variété des prodiges, *&c.* Il faut que la variété ne nuiſe point à la ſimplicité. Il y a des choſes qui paroiſſent variées & ne le ſont point, d'autres qui paroiſſent uniformes & ſont très-variées. Application de ces principes à l'architecture grecque & gothique. *Ibid. b. Des plaiſirs de la ſymmétrie.* L'ame aime dans les choſes la ſymmétrie & la variété. Comment cette apparente contradiction s'explique. La raiſon qui fait que la ſymmétrie plaît à l'ame, c'eſt qu'elle lui épargne de la peine, qu'elle la ſoulage. Auſſi par-tout où elle peut aider ſes fonctions, elle lui eſt agréable; mais par-tout où elle eſt inutile, elle eſt fade, parce qu'elle ôte la variété. L'objet qu'on voit ſucceſſivement, n'a beſoin que de variété; celui qu'on voit d'un coup d'œil, doit avoir de la ſymmétrie. Il faut de plus qu'il ſoit unique, & que les parties ſe rapportent toutes à l'objet principal. Il faut qu'un tout ſoit achevé, & qu'il n'y ait point de partie imparfaite. C'eſt pour cela qu'on aime la ſymmétrie. *Des contraſtes.* Si la nature demande des peintres qu'ils mettent de la ſymmétrie dans les parties de leurs figures, elle veut au contraire qu'ils mettent des contraſtes dans les attitudes. *Ibid.* 764. *a.* Mais il eſt ſouvent arrivé que la variété que l'on a cherché à mettre par le moyen des contraſtes, eſt devenue une vicieuſe uniformité. Si la partie de l'ame qui connoît, aime la variété, celle qui ſent, ne la cherche pas moins: tout nous fatigue à la longue, & ſur-tout les grands plaiſirs. On remédie à la laſſitude de l'ame, en variant ſes modifications. *Des plaiſirs de la ſurpriſe.* Cette diſpoſition de l'ame qui la porte toujours vers différens objets, fait qu'elle goûte tous les plaiſirs qui viennent de la ſurpriſe. Quand une choſe nous ſurprend, comme nouvelle ou inattendue, le ſentiment principal ſe lie à un ſentiment acceſſoire, fondé ſur ce que la choſe eſt nouvelle ou inattendue. C'eſt par-là que les jeux de haſard nous piquent, & que les jeux de ſociété nous plaiſent. *Ibid. b.* C'eſt encore par là que les pieces de théatre nous intéreſſent & nous attachent. La ſurpriſe peut être produite par la choſe, ou par la maniere de l'appercevoir. Exemple tiré de Suétone, propre à éclaircir cette maxime. *Des diverſes cauſes qui peuvent produire un ſentiment.* Un ſentiment n'a pas ordinairement dans notre ame une cauſe unique. Les écrivains qui ont plu davantage, ſont ceux qui ont excité dans l'ame plus de ſenſations en même tems. Multiplicité de

causes qui nous font préférer un jardin bien arrangé, à une confusion d'arbres. Celles qui font que le jeu plaît. *Ibid.* 765. *b.* Autre exemple tiré du plaisir que nous donne la danse. *De la sensibilité.* Presque toujours, les choses nous plaisent & déplaisent à différents égards. Chaque chose nous donne un sentiment composé de beaucoup d'autres, lesquels s'affoiblissent & se choquent quelquefois. Souvent notre ame se compose elle-même des raisons de plaisir, & elle y réussit, sur-tout par les liaisons qu'elle met aux choses. *De la délicatesse.* Les gens délicats sont ceux qui à chaque idée ou à chaque goût, joignent beaucoup d'idées ou beaucoup de goûts accessoires. *Du je ne sais quoi.* On entend par là ce charme invisible qu'il y a quelquefois dans les personnes ou dans les choses. Cet effet semble être principalement fondé sur la surprise. Pourquoi les femmes laides ont très-souvent des graces, & font de grandes passions, au lieu qu'il est rare qu'on puisse en dire de même des belles. *Ibid. b.* Les grandes parures ont rarement de la grace, & souvent l'habillement des bergeres en a. Les graces se trouvent plus ordinairement dans l'esprit que dans le visage. Les graces se trouvent moins dans les traits du visage que dans les manieres. Une femme ne peut guère être belle que d'une façon, mais elle est jolie de cent mille. Pourquoi les graces sont plus particuliérement attachées aux femmes qu'aux hommes. Ce qui ne seroit rien sans la pudeur, devient d'un prix infini depuis cette heureuse loi qui fait le bonheur de l'univers. En quoi consistent les graces. Pourquoi les manieres naturelles sont les moins aisées. Négligence qui plaît dans la parure & dans l'esprit. Les graces ne s'acquierent point : pour en avoir, il faut être naïf. Cette ceinture qui donnoit à Vénus l'art de plaire, ne pouvoit être donnée qu'à Vénus. *Ibid.* 766. *a. Progression de la surprise.* Ce qui fait les grandes beautés, c'est lorsqu'une chose est telle, que la surprise est d'abord médiocre, qu'elle se soutient, augmente & nous mene à l'admiration. Exemples tirés de Raphaël & de Virgile. L'exacte proportion de la fameuse église de saint Pierre fait éprouver aussi cette progression de surprise. Il arrive souvent que notre ame sent du plaisir, lorsqu'elle a un sentiment qu'elle ne peut pas démêler elle-même, & qu'elle voit une chose absolument différente de ce qu'elle doit être. *Des beautés qui résultent d'un certain embarras de l'ame.* Souvent la surprise vient à l'ame de ce qu'elle ne peut pas concilier ce qu'elle voit avec ce qu'elle a vu. Les contrastes nous frappent, parce que les choses en opposition se relevent toutes les deux. Ces sortes de surprises font le plaisir que l'on trouve dans toutes les beautés d'opposition, dans toutes les antitheses & figures pareilles : exemple tiré de Florus. *Ibid. b.* Différence entre les antitheses d'idées & les antitheses d'expression. Certains contrastes excitent notre rire ; il en est qu'on peut regarder comme les grands instrumens de la laideur ; & alors ils excitent, ou notre pitié, ou notre aversion. Les oppositions dans nos pensées ne plaisent, ni lorsqu'elles sont trop aisées, ni lorsqu'elles sont trop recherchées. Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le naïf : pourquoi il est si difficile à attraper. La musique qui se chante le plus facilement est la plus difficile à composer. Le bas est le sublime du peuple : les idées qui se présentent aux gens d'esprit, sont ou naïves, ou nobles, ou sublimes. Lorsqu'une idée nous est montrée avec des circonstances qui l'aggrandissent, cela nous paroît noble. Réflexions sur les comparaisons. *Ibid.* 767 *a.* Noblesse que Michel-Ange donne à tous ses sujets. Autre exemple de noblesse dans un tableau de Jules-Romain. *Ici finit le fragment de M. de Montesquieu. Ibid. b.*

Réflexions sur l'usage & sur l'abus de la philosophie dans les matieres de goût. L'esprit philosophique a mis dans les sciences, des bornes à la manie de tout expliquer : dans les belles lettres, il a entrepris d'analyser nos plaisirs & de soumettre à l'examen tout ce qui est l'objet du goût. Eloge de cette hardiesse des nouveaux littérateurs. VII. 767. *b.* Un des avantages de la philosophie appliquée aux matieres du goût, est de nous guérir de la superstition littéraire ; mais l'analyse méthaphysique de ce qui est l'objet du sentiment, ne peut-elle pas émousser le plaisir, donner des entraves au génie ? Examen de ces questions. Deux sortes de beautés dans les ouvrages de l'art ; les unes frappantes & sublimes, saisissent également tous les esprits ; les autres plus fines & plus délicates, ne sont faites que pour le petit nombre, & sont proprement l'objet du goût. Si le goût n'est pas arbitraire, il est donc fondé sur des principes inconteſtables, & il ne doit point y avoir d'ouvrages de l'art dont on ne puisse juger en y appliquant ces principes : ainsi l'esprit philosophique doit nous porter à la discussion ; mais cette discussion doit avoir un terme, & l'on doit se borner à un petit nombre d'observations inconteſtables sur notre maniere de sentir. *Ibid.* 768. *a.* Il ne suffit pas d'avoir l'esprit juste, l'ame délicate & sensible ; il faut ne manquer d'aucun des sens qui composent le goût. Comment le vrai philosophe jugera du plaisir que donne la poésie ; il n'accordera sur ce point, ni tout à la nature, ni tout à l'opinion ; il ne confondra point le plaisir d'habitude avec celui qui est purement arbitraire & d'opinion. Il est des plaisirs qui, n'ayant d'abord éprouvé de notre part que de l'indifférence, n'en sont ensuite devenus que plus vifs, lorsque l'esprit est parvenu à en démêler tout ce qui en fait le prix. Un littérateur philosophe ne craint pas que le soin de satisfaire l'oreille, dispense de l'obligation encore plus de penser. Rien ne lui inspire plus de dégoût que des idées communes exprimées avec recherche. *Ibid. b.* Parmi les beautés d'image, celles qu'il préfere, sont les beautés de sentiment. Il ne suffit pas à un philosophe d'avoir tous les sens qui composent le goût ; il est encore nécessaire que l'exercice des sens n'ait pas été trop concentré dans un seul objet. Mallebranche ne pouvoit lire sans ennui les meilleurs vers, quoiqu'on remarque dans son style les grandes qualités du poëte. L'analyse philosophique consiste à savoir distinguer les différentes sources du plaisir que nous fait éprouver un ouvrage, & à discerner les endroits dont nous avons été vraiment affectés, d'avec ceux qui n'étoient destinés qu'à servir d'ombre ou de repos. Danger d'établir des principes sur une impression confuse & machinale. Réflexions sur la maniere dont M. de la Motte a prouvé que les vers n'étoient pas essentiels aux pieces de théatre. *Ibid.* 769. *a.* Raison pour laquelle la dispute sur le mérite des anciens ne sera jamais terminée. Autre espece d'erreur dont le philosophe doit se garantir : elle consiste à transporter aux objets du goût, des principes vrais en eux-mêmes, mais qui n'ont point d'application à ces objets. C'est faire une double injure aux belles-lettres & à la philosophie, que de croire qu'elles puissent réciproquement se nuire ou s'exclure. Le véritable esprit philosophique est le plus ferme appui du bon goût. Réflexions qui montrent que la discussion & l'analyse ne sauroient émousser le sentiment ou refroidir le génie dans ceux qui possedent d'ailleurs ces précieux dons de la nature. *Ibid. b.* Comment se conduit le vrai philosophe pour juger des ouvrages d'esprit. Examen de cette question, si le sentiment est préférable à la discussion pour juger un ouvrage de goût. Tel est le malheur de la condition humaine, que nous n'acquérons guère de connoissances nouvelles, qu'aux dépens de nos plaisirs. Mais si ces lumieres peuvent diminuer nos plaisirs, elles flattent en même tems notre vanité. Les reproches qu'on fait à l'esprit philosophique, ne seroient convenables que dans la bouche des vrais philosophes ; mais le contraire est malheureusement arrivé. Ceux qui possedent le moins de philosophie, en sont parmi nous les plus ardens détracteurs. *Ibid.* 770. *a.*

Goût, sens propre & métaphorique de ce mot. X. 438. *b.* Différence entre l'industrie, le génie & le goût, VIII. 694. *a*, *b.* entre ce qu'on appelle bon sens & bon goût. XV. 33. *b.* On ne sauroit dire que le bon goût soit un obstacle au génie ; IV. 496. *b.* mais il est vrai que l'un est souvent séparé de l'autre. VII. 582. *b.* Les décisions en matiere de goût sont plus sûres de la part d'un grand homme que d'un autre. III. 146. *b.* Regles de goût sur la maniere de juger des ouvrages des anciens. *Suppl.* I. 418. *b.* — 420. *b.* Des regles du goût dans les ouvrages des beaux arts. *Suppl.* IV. 594. *a*, *b.* De la critique & du goût en matiere d'architecture & d'harmonie. IV. 492. *b.* Du goût dans la critique littéraire. 493. *b.* Différence entre le jugement de l'homme de goût dans les choses de l'art, & celui de l'artiste. VIII. 567. *b.* Justesse de goût. IX. 88. *a.* Le goût, particuliérement en matiere de musique, aide infiniment aux effets de l'art, pourvu qu'on ne le porte pas à un trop haut point. X. 908. *a.* Causes morales & politiques qui font naître le goût & la délicatesse. VIII. 871. *b.* Un des moyens de se former le goût est de travailler sur des matieres philosophiques. IV. 961. *a.* Il importeroit aux gouvernemens d'éloigner du peuple tout ce qui peut corrompre son goût, & de favoriser tout ce qui peut le perfectionner. *Suppl.* I. 589. *a.* Soins qu'ils devroient prendre pour cela. 590. *b.* 591. *a.* Cause de la dépravation du goût chez une nation. IX. 768. *a*, *b.* Différence entre le faux goût & le faux bel-esprit. V. 974. *b.* La décadence du goût annoncée par la profusion des épithetes. *Suppl.* II. 826. *b.* Corruption du goût en fait d'ornemens. XI. 657. *b.*

GOUT. (*Musiq.*) Le goût donne à la composition & à l'exécution d'une piece de musique un agrément que la seule observation des regles ne sauroit donner. *Suppl.* III. 247. *b.* Chaque homme a un goût particulier, par lequel il donne aux choses qu'il appelle belles ou bonnes, un ordre qui n'appartient qu'à lui. D'où vient cette diversité ? Il y a aussi un goût général, sur lequel tous les gens bien organisés s'accordent ; & c'est celui-ci seulement auquel on peut donner absolument le nom de goût. Le génie crée, mais le goût choisit. Sans goût on peut faire de grandes choses ; mais c'est lui qui les rend intéressantes. On peut avoir beaucoup de goût avec une ame froide. Il semble que le goût s'attache plus volontiers aux petites expressions, & la sensibilité aux grandes. *Ibid.* 248. *a.*

GOUT, (*Archit.*) Le goût eſt auſſi néceſſaire à un architecte que le génie ; & il a l'avantage de pouvoir ſe former & ſe perfectionner par l'étude. VII. 770. *b.*

GOUT du chant, (*Muſiq.*) art de chanter ou de jouer les notes avec les agrémens qui leur conviennent. VII. 770. *b.*

GOUT, (*Peinture*) Tableau de bon goût, : comment ſe forme le bon goût. Ce qu'on entend par grand goût. Goût trivial. Goût de nation. Goût particulier. VII. 770. *b.*

GOUTER, (*Hiſt. rom.*) repas entre le dîner & le ſouper. Il n'étoit d'uſage que pour les artiſans & les eſclaves. VII. 771. *a.*

GOUTTE, (*Phyſiq.*) explication qu'on donnoit autrefois de la forme ſphérique que prennent les gouttes des fluides. Celle qu'en donnent les Newtoniens. VII. 771. *a.*

Gouttes, cauſes de la rondeur qu'elles affectent. I. 848. *b.* XV. 454. *b.* Pourquoi les gouttes d'eau ſuſpendues ne tombent pas. II. 629. *a.* Petites gouttes rondes, pleines d'air, qui ſe forment ſur la ſurface d'un fluide quelconque. 380. *b.* Diverſes remarques ſur les gouttes d'eau de pluie. XII. 793. *b. Suppl.* IV. 415. *b.*

GOUTTE & GOUTTES. (*Pharmac.*) Le poids d'une goutte eſt évalué par approximation à un grain. Liqueurs que l'on preſcrit par gouttes. Quelques-unes de ces liqueurs ont tiré de là le nom de *gouttes*. Comment cette forme de remede eſt appellée dans Gaubius. La pharmacopée de Paris renferme deux compoſitions ſous le nom de gouttes. VII. 771. *a.* Gouttes d'Angleterre anodynes. Gouttes d'Angleterre céphaliques. Compoſitions des unes & des autres. *Ibid. b.*

GOUTTES DE GODDARD, (*Chymie*) vertus qu'on leur attribuoit. Charles II, roi d'Angleterre eut beaucoup de peine à obtenir pour 20000 écus le ſecret de ces gouttes. Le roi le communiqua enſuite à ſes médecins, qui cependant continuerent de faire un myſtere de cette compoſition. M. de Tournefort l'a enfin rendue publique, & on en trouve ici la maniere. Ces gouttes n'ont aucun avantage ſur les préparations de la corne de cerf & du ſel ammoniac. Cependant leur préparation nous apprend comment il faut faire les ſels volatils huileux. Méthode à ſuivre pour cela. VII. 771. *b.* Ces ſels volatils huileux paſſerent dans les commencemens pour des panacées; de ſorte qu'on les multiplia de tous côtés. Autres remedes auxquels les gouttes de goddard ou d'Angleterre ont fait place. *Ibid.* 772. *a.*

Gouttes jaunes du général de la Mothe. XI. 526. *a.*

GOUTTE, (*Horlog.*) Uſage, deſcription, ſituation de la goutte de la grand'roue. VII. 772. *a.*

GOUTTE-CONSULAIRE (*Juriſp.*) IV. 107. *a.*

GOUTTE, (*Médec.*) Comment les Grecs & les Latins ont exprimé cette maladie. Les auteurs latins ſe ſont barbarement ſervis du mot *gutta*, pour nommer quelques maladies fort différentes entr'elles. C'eſt la douleur des articulations, lorſqu'elle eſt l'effet d'une cauſe cachée & ignorée qui caractériſe la goutte. Maladies dont il faut la diſtinguer. VII. 772. *a.* Il y a lieu de penſer que les anciens n'ont pas fait la différence de ces maladies comme nous la faiſons. Deſcription très-détaillée de la goutte. *Ibid. b.* Elle ſe borne communément aux pieds, aux mains & à la hanche. Noms particuliers que les Grecs lui ont donnés pour exprimer le ſiege de cette maladie. Preſque aucun goutteux ne le devient, ſelon la remarque de Galien, qu'il n'ait commencé par être podagre. La douleur n'eſt pas le ſeul ſymptôme de la goutte exiſtante. Autres ſymptômes qui l'accompagnent. Dépôts que la goutte laiſſe en vieilliſſant ſur les parties qu'elle attaque. Effets qu'elle produit auſſi ſur les os & les mouvemens des membres. *Ibid.* 773. *a.* On diſtingue la goutte en réguliere & irréguliere, ou remontée. La goutte conſidérée en elle-même eſt d'un bon ou d'un mauvais caractere, ſimple ou nouée. *Ibid. b.* Autres différences de la goutte. Goutte récente ou douteuſe, ancienne ou confirmée. Goutte fixe, goutte vague. Goutte particuliere ou univerſelle. Goutte héréditaire ou accidentelle. Obſervations ſur la diſtinction que fait Muſgrave de goutte idiopatique & ſymptomatique. *Cauſes de cette maladie. Ibid.* 774. *a.* Obſervation particuliere ſur les yvrognes goutteux: l'auteur remarque que le nombre en eſt très-petit. Vins qui ſont regardés généralement comme un préſervatif de la goutte. La Bourgogne & la Champagne ſont preſque exemptes de la goutte, ſelon M. Liger. Le vin ne doit pourtant pas ſe trop glorifier de ſa nouvelle fortune ; puiſque l'eau ſe glorifioit depuis long-tems de l'honneur d'être un ſpécifique, quand le vin, convaincu d'être le ſeul coupable, eſt venu le lui enlever. Il en eſt des excès de Vénus comme de ceux de Bacchus ; ſi les intempérans deviennent goutteux, ils ont cela de commun avec les plus retenus. Il n'eſt aucun excès en particulier qui ait la propriété de produire la goutte ; mais il peut en développer le principe, qui demeuroit auparavant caché. Pourquoi les gens de campagne ſont peu ſujets à cette maladie. *Ibid. b.* Non ſeulement la nature du levain goutteux eſt inconnue ; on n'eſt pas même d'accord touchant le vrai ſiege de la goutte. Diverſes conſidérations qui ſemblent prouver que la partie ſur laquelle le levain goutteux ſe fixe principalement, c'eſt le périoſte de la tête des os. Il ne paroît donc pas que ce ſoit la ſynovie qui ſoit l'humeur infectée ; l'expérience prouve, au contraire, qu'elle eſt la derniere attaquée. *Diagnoſtic.* Divers ſignes auxquels on peut ſe reconnoître attaqué de la goutte. *Ibid.* 775. *a* Ceux par leſquels la goutte irréguliere ou remontée ſe manifeſte. *Prognoſtic.* La goutte, quand elle n'eſt point troublée dans ſon cours, ne devient mortelle qu'après un long-tems & dans la vieilleſſe. Cauſes de la goutte irréguliere ou remontée : celle-ci eſt preſque toujours mortelle. Durée ordinaire des intermittences de la goutte. Lorſque l'intermittence a été plus longue que de coutume, le premier accès eſt d'autant plus violent, qu'il a différé plus long-tems. *Ibid. b.* Raiſons qui doivent faire douter de prétendues guériſons de cette maladie. Tous les médecins cependant conviennent qu'il eſt poſſible de trouver le moyen de la dompter, pourvu qu'elle ne ſoit ni héréditaire, ni invétérée, ni nouée ; mais qu'elle ait été guérie parfaitement, ſi ce n'eſt par haſard, c'eſt ce dont on peut douter. Le remede en eſt encore ignoré. Langage que Lucain faiſoit tenir à la goutte. Divers exemples allégués de guériſons de gouttes opérées par différens ſpécifiques, mais dont notre auteur ſe garde bien de garantir la vérité. *Ibid.* 776. *a.* Autres exemples de guériſons extraordinaires, opérées par la joie, la crainte & les douleurs. *Traitement.* Le meilleur remede pendant la douleur, c'eſt la douleur même. Les moyens employés pour l'adoucir, la prolongent le plus ſouvent, la font dépoſer & quelquefois remonter. *Ibid. b.* Uſage de la ſaignée, lorſque la fievre eſt de la partie, que les douleurs ſont intolérables, & le goutteux jeune. Cataplaſme à employer en même tems. Obſervations ſur la ſaignée à la partie malade. Les ſangſues peuvent ſouvent tenir lieu de ſaignée. Régime que doit obſerver le malade. Situation dans laquelle on doit tenir le membre ſouffrant. Applications les plus utiles & les plus innocentes qu'on a trouvées. Obſervations ſur les bains. *Ibid.* 777. *a.* De l'uſage du feu contre la goutte ; du fouet avec les orties pour attirer le levain en-dehors. Boiſſons preſcrites. Emplâtre de Tachenius. Topique indiqué par M. James, propre à abréger la durée du paroxyſme. Uſage du baume de ſoufre térébenthiné, de la térébenthine elle-même & de différens baumes. Application des lithomtriptiques, des ſels lixiviels, des abſorbans, des ſavons. Remedes intérieurs. Obſervations ſur l'uſage de la purgation. *Ibid. b.* Le véritable ſens d'attaquer la goutte, c'eſt dans l'intervalle des accès. Remedes à employer au printems, en été & en automne. Uſage du ſavon blanc ou médicinal. Le meilleur remede qu'on ait encore trouvé juſqu'ici, c'eſt un bon régime de vivre. *Ibid.* 778. *a.* Obſervations de Sydenham ſur l'uſage du lait & des purgatifs. Traitement de la goutte nouée. Celui de la goutte remontée. *Ibid. b.*

Goutte. L'huile de cacao appaiſe les douleurs de la goutte. II. 502. *a.* Goutte aux mains. III. 348. *b.* Les goutteux ſont quelquefois guéris par la dyſſenterie. V. 179. *b.* Spécifiques contre la goutte. VII. 643. *b.* XV. 445. *a.* Danger de l'uſage du quinquina dans cette maladie. XII. 363. *a.* De l'uſage des topiques. XVI. 419. *b.* Feves du baremareca, ſouveraines dans cette maladie. *Suppl.* I. 804. *a.* Moyens de rappeller une goutte remontée. X. 442. *b.* Conſeils que donne la goutte dans Lucien à ceux qui en ſont attaqués. XIV. 784. *a.* Rhumatiſme goutteux, *voyez* RHUMATISME.

GOUTTE-ROSE, (*Médec.*) eſpece de maladie de la peau. Noms que lui donnent les Arabes. VII. 778. *b.* Symptômes caractériſtiques de cette maladie. Quelques auteurs ont diſtingué trois degrés dans ſes progrès. Cauſes de la goutte-roſe. Lorſqu'elle eſt parvenue au troiſieme ou même au ſecond degré, elle eſt preſque incurable. *Ibid.* 779. *a.* Traitement de la goutte-roſe commençante. *Ibid. b.*

Goutte-roſe. Opération que quelques auteurs propoſent contre cette maladie. VIII. 412. *b.*

Goutte-ſereine, maladie dans laquelle l'organe de la viſion eſt rendu paralytique. Etat apparent de l'œil dans cette maladie. VII. 779. *b.* Différentes manieres dont cette maladie ſe déclare. Symptômes qui précedent ou qui accompagnent la goutte-ſereine. Goutte-ſereine périodique, à laquelle quelques perſonnes ſont ſujettes. Différens degrés dans l'intenſité du mal. D'où vient la diſtinction de goutte-ſereine en imparfaite & parfaite. Cauſe prochaine de cette maladie. Origine du nom de goutte-ſereine. *Ibid.* 780. *a.* Obſervations faites ſur le nerf optique de ceux qui ſont morts avec cette maladie. Cauſe de la goutte-ſereine périodique ; celle de la goutte-ſereine imparfaite. Singularité obſervée dans une goutte-ſereine de cette derniere eſpece. *Ibid. b.* Toutes les cauſes occaſionnelles de la paralyſie en général, auxquelles ſe joignent des cauſes particulieres, qui en déterminent l'effet ſur l'organe immédiat, peuvent donner lieu à la goutte-ſereine. Enumération de ces différentes cauſes. En quels cas cette maladie eſt jugée incurable. Quelle eſt celle qu'on peut entreprendre de guérir. Curation de la goutte-ſereine. *Ibid.* 781. *a.*

Goutte-ſereine. Cauſe de l'inſenſibilité de l'iris dans cette

maladie. *Suppl.* IV. 626. *a*, *b*. Précautions à prendre pour juger de cette inſenſibilité. 631. *a*, *b*. De l'état de la prunelle dans la goutte-ſereine. 633. *a*.

GOUTTE-SEREINE, (*Maréch.*) maladie du cheval. *Suppl.* III. 413. *a*.

Goutte, terme de blaſon anglois. VII. 781. *b*.

GOUTTIERE. (*Architect.*) Comment ſe font les plus riches gouttieres. Longueur des gouttieres, ſelon l'ordonnance; gouttiere de pierre, canal de pierre dans les corniches. Diverſes formes ou ornemens qu'on donne à ces canaux. VII. 781. *b*.

GOUTTIERES. (*Marine*) Détails ſur leur forme, leur ſituation, leurs dimenſions, leur uſage, *&c.* VII. 781. *b*.

Gouttiere, terme de braſſerie, de reliûre, de vénerie. VII. 782. *a*.

GOWER, (*Jean*) ancien auteur anglois. XVII. 674. *b*.

GOUVERNAIL. (*Marine*) Deſcription de toutes ſes parties, leurs dimenſions, leurs uſages. Détails & explications de la manœuvre du gouvernail. VII. 782. *a*. Ouvrages à conſulter pour connoître plus particuliérement la théorie du gouvernail & de ſes effets. Explication ſimple de l'effet du gouvernail, *voyez* ſur cela CENTRE *ſpontané de rotation*. Le problême des mouvemens du vaiſſeau & du gouvernail peut être réduit à la queſtion ſuivante : *Etant donnés deux corps unis enſemble par une eſpece de charniere (tels que le vaiſſeau & le gouvernail), & ſuppoſant une puiſſance donnée, appliquée à un point donné d'un de ces corps, trouver le mouvement qui en doit réſulter*. Recherche des moyens de réſoudre le problême. *Ibid. b*. Solution générale. Le rapport des mouvemens du gouvernail à celui du vaiſſeau, eſt un des problêmes les plus délicats de la dynamique. Ce problême eſt de la même nature que celui des *rames*. *Ibid.* 783. *a*. *Voyez* ce mot.

Gouvernail. Barre du gouvernail. II. 91. *b*. Gouvernail des vaiſſeaux chinois, XVI. 806. *b*. 807. *a*. du vaiſſeau des Argonautes. 808. *b*. Figure du gouvernail employée ſymboliquement. XV. 728. *b*.

GOUVERNAIL, (*Hydrauliq.*) queue d'un moulin, ou machine hydraulique, *&c.* VII. 783. *a*.

GOUVERNANCE, (*Juriſpr.*) titre que l'on donne à pluſieurs bailliages d'Artois & de Flandres. Sous les anciens comtes d'Artois, on appelloit *bailliage*, ce qui fut dans la ſuite nommé *gouvernance;* mais cela ne différoit que du nom. Actuellement les uns ne different des autres que par rapport à leur reſſort. VII. 783. *a*.

GOUVERNANTE *d'enfans*. (*Econom. Morale*) Les impreſſions qu'un enfant reçoit de la gouvernante, ſont plus importantes qu'on ne croit. Le premier ſentiment qu'il éprouve dès qu'il eſt né, eſt celui de la douleur : il la manifeſte par des larmes. Ces larmes lui attirent les careſſes de ſa nourrice. Pour les obtenir dans la ſuite, il répandra des larmes ſans beſoin ni douleur. Ses caprices augmenteront; il exigera l'impoſſible : il n'a pas vécu deux ans, & voilà pluſieurs défauts acquis. La gouvernante, après la nourrice, ſuivra la même conduite; & au lieu de prendre de l'aſcendant ſur lui, elle va commencer par lui en laiſſer prendre ſur elle. Quand ſon eſprit ſe développe, il conviendroit de ne lui offrir que des objets capables de lui donner des idées juſtes, des ſentimens louables; il ſemble qu'on ſe propoſe tout le contraire : on flatte ſa gourmandiſe; on excite ſa vanité, on le jette dans l'erreur; VII. 783. *b*. on nourrit en lui la méchanceté, la déſobéiſſance, le caprice. A l'égard des principes qu'on croit lui donner, quelle impreſſion veut-on qu'ils faſſent ſur lui, quand tout contribue à les détruire? Abandonné au déréglement de ſes goûts & au déſordre de ſes idées, il s'élevera lui-même le plus doucement & le plus mal qu'il lui ſera poſſible : ainſi ſe paſſeront les ſept premieres années de ſa vie. Confié enſuite à des hommes, on retranchera peut-être la ſuperficie de ſes mauvaiſes habitudes; mais les racines reſteront. On s'imagine qu'il ne faut point contraindre les enfans dans leurs premieres années. *Ibid.* 784. *a*. On ſe flatte de les plier quand ils ſeront faits. La choſe n'eſt-elle pas plus facile pendant qu'ils ſont foibles? Les défauts d'un enfant à l'âge de ſept ans, durent preſque toujours pendant toute la vie. Un enfant élévé dans la ſoumiſſion eſt mille fois plus heureux qu'un enfant gâté; il eſt plus robuſte, & il a la tête plus ſaine. Exhortation adreſſée aux parens, & particuliérement aux peres : comment un pere doit travailler à corriger l'exceſſive tendreſſe d'une mere trop foible. *Ibid. b*. Choix d'une nourrice de bon ſens. Maniere de gouverner un enfant par rapport au moral, lorſqu'il devient malade. Comment on doit ſe conduire à l'égard de ſes pleurs. Les premieres volontés d'un enfant ſont foibles; lorſqu'elles deviennent fortes, c'eſt une preuve que la nourrice l'a gâté. Dès qu'elle ne ſera plus néceſſaire, qu'elle ſoit écartée. Le premier jour il répandra des larmes : maniere prudente dont on y doit répondre. Le ſecond jour & les ſuivans, on mettra ſa patience à une plus longue épreuve : on obſervera de ne le careſſer que lorſqu'il ſera tranquille : c'eſt ainſi qu'il prendra enfin le parti de ſe rendre doux. *Ibid.* 785. *a*. Attention à prévenir en lui les moindres germes de vices, à ſe mettre à ſa portée, à tenir auprès de lui une conduite ſoutenue. Avec beaucoup de fermeté dans la conduite, ayez de l'égalité dans l'humeur, de la gaieté dans vos leçons, de la douceur dans vos diſcours. Si vous voulez l'inſtruire avec fruit, faites-le dans le particulier, quand ſon ame eſt tranquille & ſon eſprit recueilli. Premieres ſemences de piété à jetter dans ſon ame. Maniere de lui inculquer ſes devoirs envers ſes parens. Le premier ſentiment qu'on doit exiger d'un enfant, ce n'eſt pas ſon amitié, c'eſt ſon reſpect. Que ſes parens viennent rarement le trouver, ou reſtent peu avec lui. *Ibid. b*. Qu'ils aient l'air plutôt de venir pour s'informer de ſa conduite, que pour le careſſer. Que tous les jours l'enfant aille rendre à ſes parens ce qui leur eſt dû. S'il a mécontenté, qu'il ſe préſente également; mais qu'il ſoit refuſé. S'il eſt touché de ſa faute, ne joignez point d'autre peine à cette punition; au contraire, il faut le conſoler. S'il n'eſt pas ſenſible à cette diſgrace, joignez-y les autres peines capables de la lui faire ſentir. Importance d'accoutumer de bonne heure les enfans à l'obéiſſance. Moyens de prévenir l'orgueil dans leur cœur, & de les exciter à la libéralité & à la bienfaiſance. *Ibid.* 786. *a*. Uſage qu'un enfant doit faire de l'argent qu'on lui donne. Dangereuſes louanges qu'on donne ordinairement aux enfans. Obſervations ſur ce qu'il faut louer devant eux & en eux. Attention ſur les perſonnes qui approchent un enfant. Ne le laiſſez jamais entre les mains des valets, ou d'autres gens groſſiers; qu'il ne ſoit point dans le ſallon, lorſqu'il y aura beaucoup de monde. Il fera des fautes; mais ſi vous êtes attentif, il en fera peu. Les enfans ne ſont preſque jamais puniſſables, qu'il n'y ait plus de la faute de ceux qui les gouvernent, que de la leur. Eſpeces de fautes ſur leſquelles il ne faut point punir un enfant, mais ſeulement l'avertir. *Ibid. b*. Quelles ſont les fautes puniſſables. Il faut conſidérer les fautes d'un enfant, moins par ce qu'elles ſont, que par leur principe, & par les ſuites qu'elles peuvent avoir. Comment il faut punir les fautes légeres. Punition des grandes. Maniere prudente d'amener le pardon. Quelles en devront être les ſuites. Cas uniques auxquels devra être réſervé l'uſage des verges. Il ſeroit à ſouhaiter que ce châtiment fût infligé ſans humeur. *Ibid.* 781. *a*. Abus ordinaire qu'on en fait. Les coups ſont un châtiment d'eſclave, & votre éleve doit être un enfant bien né. Maniere de nourrir en lui des principes d'honneur. A meſure que vous y verrez croître les ſemences précieuſes que vous y aurez verſées, cultivez-les par les mêmes moyens que vous les aurez fait naître. Détails ſur ces moyens. Quand l'enfant ſera près de ſortir de vos mains, ne vous relâchez en rien de vos ſoins, ni de votre attention. C'eſt une choſe auſſi déraiſonnable qu'ordinaire, de préparer un enfant par plus d'indépendance à un état plus ſubordonné. *Ibid. b*.

GOUVERNEMENT. (*Hiſt. nat. & polit.*) Maniere dont la ſouveraineté s'exerce dans chaque état.

Origine des gouvernemens. Dans les premiers tems, un pere étoit le prince & le gouverneur né de ſes enfans. Il étoit difficile aux enfans devenus hommes faits, de ne pas continuer à leur pere l'autorité de ce gouvernement naturel par un conſentement tacite. Les enfans ne pouvoient trouver ailleurs une plus grande ſûreté pour leur paix, leur liberté, leur bonheur. Comme les peres laiſſoient ordinairement des héritiers dignes de leur ſuccéder, ils jettoient par-là les fondemens des royaumes héréditaires ou électifs. Si diverſes familles convenoient de s'unir en ſociété, il n'eſt pas douteux qu'elles ne choiſiſſent entr'elles un chef capable de les gouverner. VII. 788. *a*. Ainſi, tout peuple doit ſon commencement à quelques familles aſſociées. Il ſuit de-là que toute nation doit avoir conſervé, pendant quelque tems, la forme de gouvernement paternel. Celles qui ſont reſtées les moins nombreuſes, ont conſervé cette forme. Les autres ont établi celles qui convenoient le mieux à leur génie, à leur nombre, à leur poſition. Tous les gouvernemens publics ſemblent avoir été formés par délibération, par conſultation, & par accord. Exemples de quelques nations d'Amérique ſans gouvernement. Conſidérations qui ont engagé la plupart des peuples à ſe ſoumettre à un gouvernement. *Ibid. b*. Origine des loix. La principale de ces loix fut que chacun poſſéderoit en ſûreté ce qui lui appartenoit en propre. Cette loi eſt de droit naturel. Le pouvoir le plus abſolu n'eſt pas même arbitraire ſur cet article. Les conquêtes ne ſauroient être l'origine & le fondement des gouvernemens. Origine de la démocratie, de l'ariſtocratie, de la monarchie. Monarchie diſtinguée en héréditaire & élective. Origine des gouvernemens mixtes. Le pouvoir ſouverain retourne toujours au peuple dont il eſt émané. *Ibid.* 789. *a*. Il en peut enſuite diſpoſer comme il lui plaît. Quelques-uns prétendent que les hommes ne peuvent changer le gouvernement ſous lequel ils ſont nés : ce qui eſt contraire au droit naturel. Jamais les hommes n'ont regardé aucune ſujétion dans laquelle ils ſont nés, comme un lien qui les oblige ſans leur conſentement. Multitude de petites ſociétés formées par les émigrations.

tions. Un enfant ne naît ſujet d'aucun pays ni d'aucun gouvernement. A l'âge de raiſon, il eſt homme libre. Le conſentement qui le ſoumet à quelque gouvernement, eſt exprès ou tacite : effets qui en réſultent. Les gouvernemens quels qu'ils ſoient, ſont légitimes dès qu'ils ſont fondés ſur l'acquieſcement des peuples, & qu'ils tendent au bonheur des ſujets. *Ibid. b.* Examen de cette queſtion : quelle eſt la meilleure forme de gouvernement. Il n'en eſt aucune de parfaite, & le meilleur ſe détruira, tant que ce ſeront des hommes qui gouverneront des hommes. En général, le meilleur conſiſte dans un tempérament propre à réprimer la licence, ſans dégénérer en oppreſſion. Lycurgue crut devoir faire entrer les trois différentes ſortes de gouvernemens dans celui de ſa patrie, & forma ainſi la république qui a eu le plus de conſiſtance & de durée. Eloge de celui d'Angleterre. Toute forme d'adminiſtration ne convient pas également à tous les peuples. La premiere fin d'un gouvernement eſt le bien général de la nation. *Ibid.* 790. *a.* Utilité des recherches des philoſophes ſur cette matiere. Réflexions ſur les vices d'un gouvernement. Ce ſeroient des défauts, ſi les loix & les coutumes d'un état n'étoient pas conformes au naturel du peuple, ou aux qualités du pays ; ſi la conſtitution des loix fondamentales n'étoit avantageuſe qu'aux grands ; ſi elle tendoit à rendre l'expédition des affaires lente & difficile ; & ſi l'on venoit à colorer ces défauts du prétexte de la religion, les effets en ſeroient encore plus funeſtes. Le plus grand bien du peuple, c'eſt ſa liberté ; la liberté eſt au corps de l'état, ce que la ſanté eſt au corps de l'individu. La défenſe de la liberté du peuple eſt le plus ſacré des devoirs d'un gouverneur patriote. *Ibid. b.* Enſuite, il doit travailler à prévenir toutes les triſtes cauſes de la diſſolution des gouvernemens. Ces cauſes ſont, 1°. l'altération de la puiſſance légiſlative ; 2°. lorſque celui qui a la puiſſance ſuprême & exécutoire, abandonne ſon emploi, de maniere que les loix déja faites, ne puiſſent être miſes en exécution ; 3°. lorſque la puiſſance légiſlatrice ou exécutrice agiſſent par la force, au-delà de l'autorité qui leur a été commiſe ; 4°. lorſqu'une force étrangere vient le renverſer. *Ibid.* 791. *a.* Il faut convenir enfin qu'il n'y a point de ſtabilité abſolue dans l'humanité. Les gouvernemens les plus ſages portent en eux le principe de leur deſtruction. La ſeule voie d'en prolonger la durée eſt de les ramener, à chaque occaſion favorable, aux principes ſur leſquels ils ont été fondés. *Ibid. b.*

Gouvernement. Rapports & différences entre le gouvernement de la famille & celui de l'état. I. 370. *b.* V. 337. *b.* Diſtinction entre le gouvernement & la ſouveraineté. V. 338. *a.* Le gouvernement appartient eſſentiellement au peuple. I. 899. *a.* Réflexions ſur l'adminiſtration. IX. 360. *b. &c.* Principaux objets que les gouvernemens doivent ſe propoſer. 766. *a.* Réflexions ſur les trois principales eſpeces de gouvernemens : analyſe de ce que l'*eſprit des loix* renferme ſur ce ſujet. V. viij. *b. note.* Mobiles des trois gouvernemens, ſelon M. de Monteſquieu. XI. 383. *b.* Raiſons qui engagent à établir, dans l'état, un corps intermédiaire entre le ſouverain & les ſujets, auquel le gouvernement eſt confié. XVII. 861. *a.* Maximes de Grotius ſur l'origine & le but des gouvernemens. *Ibid. b.* 862. *a.* Obſervations ſur celles de Hobbes. 863. *a, b.* L'expérience prouve que plus l'adminiſtration générale ſe diviſe, plus elle s'affoiblit, & moins l'état eſt bien gouverné. 864. *b.* Origine de nos gouvernemens modernes. XIV. 143. *b.* Epoque de leur amélioration. 144. *a, b.* Ils ne tirent leur force que de l'équité des loix. *Ibid. b.* Expoſition hiſtorique des divers gouvernemens qui ont ſucceſſivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations. XI. 367. *a.* — 383. *b.* Un gouvernement parfait n'exiſte point encore. XIII. 94. *a.* Forme de gouvernement la plus favorable à la liberté. 557. *b.* Maximes que doit ſuivre le gouvernement ; 1°. obéir à la volonté générale ; V. 339. *b.* 2°. faire aimer la vertu ; 340. *b.* 3°. pourvoir aux beſoins publics. 344. *a.* On trouve, dans l'étude bien approfondie des finances, le principe, l'objet & le moyen des opérations les plus intéreſſantes du gouvernement, *voyez Finances.* Maximes du gouvernement économique. VII. 826. *a, b.* Sciences & arts particuliérement cultivés dans chaque eſpece de gouvernement. I. xxxiij. *Diſc. prélim.* Soins que le gouvernement devroit prendre, d'éloigner tout ce qui peut corrompre le goût de la nation, & de favoriſer tout ce qui peut le perfectionner. *Suppl.* I. 590. *b.* 591. *a.* Influence des divers gouvernemens ſur les manieres. X. 35. *b.* Cauſes de la corruption des gouvernemens. IX. 764. *b.* Caracteres des différens ordres d'une nation gâtée par une mauvaiſe adminiſtration & par l'abus du luxe. 768. *a.* Caractere d'un peuple chez lequel le luxe eſt maintenu dans l'ordre par un gouvernement ſage & vigoureux. *Ibid. b.* Vices dans les gouvernemens qui éloignent l'abondance. *Suppl.* I. 31. *b.* Uſurpation du gouvernement. XVII. 555. *b.*

GOUVERNER. (*Gramm.*) Ce ſont les mots indéterminés qui gouvernent ou régiſſent les mots déterminans. Ce mot de *gouverner* eſt une métaphore priſe de ce qui ſe paſſe dans la vie civile. Un grand gouverne ſes domeſtiques : ceux-ci portent ſa livrée. VII. 791. *b.* Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût ſe paſſer de ces expreſſions figurées & toujours un peu énigmatiques. On pouvoit du moins éviter l'emploi abuſif du mot *gouverner*, & des mots *régir* & *régime*, en ſe ſervant, au lieu de ce dernier, du mot *complément. Ibid.* 792. *a. Voyez* l'article RÉGIME.

GOUVERNEUR *d'une place de guerre.* (*Art milit.*) Outre ce gouverneur, il y a, dans les villes importantes, un officier général qui a le commandement des troupes. But de ſon inſtitution. Par qui elle fut imaginée. En quel tems elle eut lieu. Traité à conſulter. VII. 792. *a.*

GOUVERNEUR *d'un jeune homme.* (*Morale*) Objet du gouverneur. VII. 792. *a.* A l'âge auquel le jeune homme lui eſt ſoumis, l'éducation n'eſt plus une affaire d'autorité, mais d'inſinuation & de raiſon. Il faut dans le gouverneur des reſſources, de l'art, de l'expérience. Si l'éducation a été mauvaiſe, il ne faut pas ſe flatter de la réparer en entier ; on développera les talens, on palliera les défauts, on ſauvera le fond par la ſuperficie. Abus où tombent les parens par rapport aux gouverneurs. Que le gouverneur ſoit d'un âge mûr ; qu'il n'ait point de diſgrace dans l'extérieur & dans la figure ; qu'il ait vécu dans le monde & qu'il le connoiſſe ; qu'il ne ſoit pas cependant trop homme du monde ; qu'il ait moins de bel eſprit qu'un bon eſprit ; *Ibid. b.* qu'il ait une idée de la plupart des connoiſſances que ſon éleve doit acquérir. On appuiera d'autant plus ces obſervations, que le jeune homme aura plus d'eſprit naturel & de lumieres acquiſes. Ce qui eſt néceſſaire au gouverneur avec tous les jeunes gens, c'eſt une ame ferme, des mœurs douces, une humeur égale. Il faudroit encore qu'il eût déja fait une éducation ; il y auroit acquis des lumieres auxquelles l'eſprit ne ſupplée point. Entre un militaire & un homme de lettres, celui-ci ſeroit préférable, comme auſſi plus facile à trouver. Talens qui rendroient un militaire plus propre que tout autre à faire l'éducation d'un homme de qualité. *Ibid.* 793. *a.* Néceſſité de faire par ſoi-même le choix de l'homme dont on a beſoin. Tout important qu'eſt pour vous cet objet, preſque perſonne ne ſe fera ſcrupule de vous tromper. Examinez par vos yeux tout ce que vous pourrez voir ; & du reſte, ne vous en rapportez qu'à des gens qui ſoient eſſentiellement vos amis, & amis éclairés. Si le gouverneur que vous avez en vue, a déja fait une éducation, vous aurez un grand avantage pour le connoître. Plus un gouverneur eſt un homme rare, plus on lui doit d'égards & de confiance. Ne contrariez ſes vues, ni par une tendreſſe mal entendue, ni par l'opinion que vous avez de vos lumieres. *Ibid. b.* Ce n'eſt pas que vous deviez perdre de vue votre enfant : cette conduite ſeroit imprudente, & répugneroit à votre tendreſſe... Ne raiſonnez point de lui avec le jeune homme, ſi ce n'eſt pour le faire reſpecter ; mais raiſonnez beaucoup du jeune homme avec lui. Si celui que vous avez pris ſe trouve un peu inférieur à l'idée qu'on vous en avoit donnée, traitez-le cependant comme ſi vous le jugiez homme ſupérieur. Conſeils au gouverneur. Il faut qu'il connoiſſe l'état qu'il va prendre, & qu'il conſulte ſes forces ; qu'il connoiſſe le caractere des parens, & juſqu'à quel point ils ſont capables de raiſon. On peut réduire à trois claſſes le caractere des jeunes gens : les uns ſont nés doux & n'ont point été gâtés par une mauvaiſe éducation ; d'autres, doux en apparence, ne ſont rien moins que dociles ; d'autres, enfin, ont l'imagination vive & les paſſions impétueuſes. Maniere de ſe conduire à l'égard des uns & des autres. *Ibid.* 794. *a.* Dès que votre éleve vous ſera remis, travaillez à établir votre autorité. Débutez avec la plus grande politeſſe ; mais que votre politeſſe ſoit impoſante. S'il vient à vous manquer, qu'il ſoit puni ſévérement. A l'âge où je ſuppoſe le jeune homme, il n'y a point de caracteres indomptables. Lorſque votre empire ſera bien établi, ſongez à vous faire aimer. Ce n'eſt pas l'autorité qui fait obſtacle à l'amitié, c'eſt la maniere dont on en uſe. Dès que les hommes que vous avez à gouverner ſont inſtruits de leurs devoirs, ne leur faites ni grace, ni injuſtice. Maniere de témoigner l'amitié. Que ce ſoit la loi qui ordonne les punitions, & ne les exécutez qu'à regret. Elles ſeront rares, ſi vous vous y êtes bien pris d'abord, & il importe qu'elles le ſoient. *Ibid. b.* Parlez-lui, s'il le faut, avec force ; jamais avec impoliteſſe. S'il eſt vif, reprenez-le avec prudence. Ne ſoyez point minutieux. Il y a des choſes graves ſur leſquelles vous ſerez obligé de revenir ſouvent ; tâchez de n'en avoir pas l'air... Moyens de diverſifier les leçons... Abaiſſez ſa hauteur, s'il en a ; mais n'humiliez pas ſon amour propre, ſur-tout en public... Méthode ſocratique à ſuivre avec un éleve... Fortifiez les principes qu'il a ; donnez-lui ceux qui lui manquent. Les premiers de tous & les plus négligés ſont ceux de la religion. *Ibid.* 795. *a.* Quel frein, cependant, retiendra les grands, ſi ce n'eſt la religion ? Maniere de l'imprimer dans le cœur d'un jeune homme... Faites valoir à ſes yeux les moindres choſes que font pour lui ſes parens ; faites enviſager à votre éleve qu'il ſera pere un jour. Culti-

vez, à tous égards, la ſenſibilité de ſon ame. Accoutumez-le à remplir tous les petits devoirs qu'impoſent aux ames bien nées la tendreſſe ou l'amitié. Apprenez-lui à aimer ſon roi, à s'intéreſſer à la gloire & au bonheur de ſa patrie; qu'il ſache qu'on n'eſt grand que par des vertus perſonnelles, & par le bien qu'on fait aux hommes. Attachez-vous ſur-tout à lui donner des idées de juſtice. *Ibid. b.* Traitez-le en homme fait, ſi vous voulez qu'il le devienne. Apprenez-lui à ſe reſpecter. Que la corruption du ſiecle ſoit un nouvel aiguillon pour lui. Il n'y a qu'un cas où l'on doive ſe mettre au-deſſus de l'opinion du vulgaire; c'eſt lorſqu'on eſt sûr de la pureté & de la grandeur de ſes motifs. Ce n'eſt pas l'amour des louanges qu'il faut inſpirer, mais celui de la vertu. Ne négligez pas ces vertus d'un ordre inférieur, qui ſont le charme de la ſociété, & qui y ſont d'un uſage continuel. Cultivez l'eſprit, l'extérieur, les manieres de votre éleve dans l'air qui lui eſt propre. Qu'il aime les lettres, c'eſt un goût digne de lui, c'eſt même un goût néceſſaire. *Ibid.* 796. *a.* Moyen de le mettre à l'abri du ridicule... Le tems que votre éleve paſſe avec vous, doit lui donner une expérience anticipée; ne négligez rien de ce qui peut la lui procurer... Utilité qu'il aura retirée de l'étude de l'hiſtoire... En lui montrant les fragilités de notre eſpece, ne la lui montrez pas trop en noir; faites-la lui voir plus foible que méchante, & capable de bien. Qu'il connoiſſe ſur-tout l'homme de ſa nation & de ſon ſiecle. Qu'il apprenne à juger les hommes, non par leurs diſcours, mais par leurs actions. Il aura des fantaiſies peu raiſonnables, permettez-lui quelquefois de les ſuivre, quand vous ſerez sûr que l'effet démentira ſon attente. *Ibid. b.* Ne lui parlez point en maître; raiſonnez en ami. Voyez tout; mais ayez quelquefois l'air de ne pas voir. Faites-lui remarquer, par les exemples, les avantages de la ſageſſe, & les dangers du vice. Conduite qu'il faut tenir par rapport aux mauvais livres qui lui tombent entre les mains. Les nœuds de l'autorité doivent ſe relâcher, à meſure que l'éducation s'avance. Le jour qu'il jouira de ſa liberté, il ſera charmé de vous quitter; mais ſi vous vous êtes bien conduit, ſon ivreſſe ne ſera pas longue. Alors vos conſeils lui ſeront d'autant plus utiles, qu'il vous les aura demandés. *Ibid.* 797. *a.*

Gouverneur de la perſonne d'un prince. Importance de l'éducation d'un jeune prince. Qualités qu'il ſeroit à ſouhaiter de trouver réunies dans ſon gouverneur. VII. 797. *a.* Sources d'où les réflexions ſuivantes ont été tirées. Commencez par inſpirer aux princes toutes les vertus morales & chrétiennes également néceſſaires à tous les hommes. Apprenez-leur que les rois ne ſont pas faits d'un autre limon que le reſte des humains. Que votre éleve apprenne à diſtinguer ce qu'il doit à Dieu, aux miniſtres de la religion, à ſoi-même & à ſes peuples. Contenez-le par la crainte des jugemens divins & le blâme de la poſtérité. Qu'un jeune prince connoiſſe auſſi par ſes yeux l'état des pauvres de ſon pays. Mais que ce ſpectacle ne ſoit point de ſa part une ſpéculation ſtérile. Qu'il ſache que les rois regnent par les loix. Qu'il connoiſſe ſur-tout le caractere & les mœurs de la nation ſur laquelle il doit régner. *Ibid. b.* Que dès ſes premieres années on le rende capable d'application & de travail. Sa grande étude doit être l'hiſtoire. L'étude de l'hiſtoire parut ſi importante à Chiévres, gouverneur de Charles-Quint, qu'il ne s'en rapporta qu'à ſoi-même pour la lui enſeigner. Il l'inſtruiſit enſuite de ſes véritables intérêts par rapport à toutes les puiſſances de l'Europe; de-là il le fit paſſer à la pratique, voulut qu'il entrât dans ſon conſeil, le chargea d'examiner toutes les requêtes d'importance, & dans les délibérations l'obligea toujours à parler le premier. Comment il conſultoit avec lui ſur les objets de quelque dépêche importante. Exercice que Chiévres lui donnoit lorſqu'il ſurvenoit une négociation de longue haleine, & qu'un prince étranger envoyoit ſon ambaſſadeur dans les Pays-Bas, dont Chiévres étoit gouverneur. *Ibid.* 798. *b.*

GOUVERNEURS *des provinces romaines*, (*Hiſt. anc.*) XIII. 518. *b.* 522. *b.* 316. *b.* 407. *b.* Différentes ſortes de miniſtres qui compoſoient leur cohorte. VII. 925. *a.* Chanceliers des gouverneurs. III. 106. *a.* Aſſeſſeurs ou conſeillers. IV. 23. *b.* Scribes. VIII. 789. *a.* Truchemens. XVI. 723. *a.* — *Voyez* PROVINCE.

Gouverneur d'un pays ou d'une ville chez les Turcs. II. 191. *a*, *b.* 219. *b.*

GOUVERNEUR, (*Marine*) timonier. VII. 798. *b.*

GOUVERNEUR, (*Hiſt. mod.*) préſident ou ſurintendant. VII. 798. *b.*

GOUVERNEUR, (*Papeterie*) VII. 798. *b.*

GOUVERNEUR. (*Salines*) VII. 798. *b.*

GOWER, ancien poëte anglois. *Suppl.* I. 429. *a*, *b.*

GOYAVIER, (*Bot. exot.*) arbre d'Amérique & des Indes. Pourquoi cet arbre & ſon fruit ſont ſi communs en Amérique; que quoique ce fruit ſoit excellent, on en trouve ſouvent où on ne voudroit point en avoir. VII. 798. *b.* Noms que les botaniſtes lui donnent. Caracteres de cet arbre. Deux eſpeces de goyavier connues dans nos jardins. Deſcription du goyavier tel qu'on le voit en Amérique. Ses fleurs. Sa racine. Son écorce. Son bois: uſage auquel on l'emploie. Ces arbres ſe trouvent plantés par-tout dans les iſles Caraïbes. Vertus attribuées à la racine & aux feuilles du goyavier. *Ibid.* 799. *a.* Prétendues propriétés de l'écorce. Eloge de ſon fruit. Les goyaves rouges & blanches ont le même degré de bonté. Différentes manieres dont les habitans du pays mangent les goyaves. Inconvéniens de ſon fruit & de ſes graines. Culture des goyaviers en Europe. *Ibid.* 799. *b.* — *Voyez* XALCOCOTL.

GOZZI ou *les Gozzes de Candie*. Obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 248. *a.*

G R

GRAAF, (*Reinier*) anatomiſte. XIV. 778. *b.* *Suppl.* I. 398. *b.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 351. *b.*

GRAAL. (*Saint*) XIV. 522. *a.*

GRABE, (*Jean*) ſa patrie, ſon érudition. IX. 134. *b.*

GRACCHURIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Fondateur de cette ville. Elle eſt nommée aujourd'hui *Agreda*. Religieuſe née dans Agreda qui ſe rendit fameuſe le ſiecle paſſé par une vie de la ſainte Vierge. VII. 800. *a.*

GRACCHUS, (*Tiberius & Caïus*) loix agraires propoſées par ces deux freres. IX. 650. *b.* 662. *b.* Leur mort. 650. *b.* Lieu où fut maſſacré le jeune Gracchus. VII. 383. *b.* Temple que Tiberius conſacra à la liberté. IX. 475. *b.* Talens des deux Gracchus dans l'éloquence. IV. 690. *b.* XI. 567. *b.* 568. *a.*

GRACE, (*Théolog.*) graces dans l'ordre naturel. VII. 800. *a.* Grace dans l'ordre du ſalut. Cette grace ſe diviſe en une infinité d'eſpeces. 1°. En grace créée, en grace incréée. 2°. En grace de Dieu & grace du Chriſt. 3°. En grace intérieure & grace extérieure. *Ibid. b.* 4°. En grace donnée gratuitement, & grace qui rend agréable à Dieu. 5°. En grace habituelle & en grace actuelle. La grace habituelle ſe ſubdiviſe en grace ſanctifiante ou juſtifiante, vertus infuſes & dons du S. Eſprit. La grace actuelle ſe diviſe en grace d'entendement & grace de volonté. 7°. La grace actuelle ſe diviſe encore en grace opérante & coopérante, prévenante & ſubſéquente, exiſtante & aidante. 8°. La grace opérante ou exiſtante ſe diviſe en grace efficace & en grace ſuffiſante. *Ibid.* 801. *a.* Diverſes ſectes partagées ſur la matiere de la grace. La diſpute entr'elles roule principalement ſur la néceſſité & l'efficacité de la grace. Doctrine des pélagiens & des ſemi-pélagiens: leurs diſputes avec S. Auguſtin. La doctrine catholique enſeigne que la grace intérieure prévient la volonté; qu'il y a des graces efficaces ſans préjudice de la liberté, & des graces ſuffiſantes auxquelles l'homme réſiſte quelquefois. Mais l'efficacité de la grace naît-elle du conſentement de la volonté, ou eſt-elle efficace par elle-même? C'eſt à ces deux opinions que ſe réduiſent toutes celles qui partagent les théologiens. Doctrine des thomiſtes. Doctrine des auguſtiniens. *Ibid. b.* Celle des congruiſtes. Sentiment des moliniſtes. En quoi conſiſte l'efficacité de la grace, ſelon le P. Thomaſſin. Les erreurs ſur la grace efficace condamnées par l'égliſe, ſont celles de Luther, de Calvin & de Janſenius. En quoi elles conſiſtent. Doctrine des Arminiens conforme à celle de l'égliſe. *Ibid.* 802. *a.* Toutes ces opinions ſe réduiſent à deux ſyſtêmes, dont l'un favoriſe le libre arbitre, & l'autre la puiſſance de Dieu; & dans chacune de ces deux claſſes, les opinions ne ſont ſéparées que par des nuances preſque imperceptibles. Il eſt difficile d'aſſigner une différence entre les ſemi-pélagiens, les moliniſtes & les congruiſtes; le ſentiment du P. Thomaſſin peut auſſi être rappellé à ces ſyſtêmes. D'autre part toutes les opinions qui prêtent à la grace une efficacité indépendante du conſentement, rentrent les unes dans les autres. L'égliſe ne décide rien ſur les opinions abſtraites en matiere de grace; mais elle condamne les expreſſions qui donnent atteinte à la liberté, & c'eſt ce qu'elle a condamné dans les ſyſtêmes de Luther & de Calvin. *Voyez* ſur ces matieres MOLINISME, CONGRUISME, THOMISME. Pourquoi on a donné à S. Auguſtin le nom de docteur de la grace. *Ibid. b.*

Grace, grace actuelle & grace habituelle. I. 124. *b.* Rapport de convenance de la grace avec la volonté. III. 870. *b.* Effets de la grâce que Janſénius exprime par le mot délectation. IV. 779. *a*, *b.* Néceſſité de la grace pour perſévérer. XII. 427. *a*, *b.* Doctrine des docteurs Juifs ſur la grace. IX. 46. *a.* Celle des Arminiens. I. 697. *a.* Des Auguſtiniens. 878. *a*, *b.* Des calviniſtes. II. 566. *a.* Diſputes entre les théologiens ſur la grace immédiate. VIII. 574. *b.* Syſtême du congruiſme ſur l'efficacité de la grace, imaginé pour adoucir celui de Molina. III. 870. *a.* Doctrine des pélagiens ſur la grace. XII. 280. *b.* Celle des ſemi-pélagiens. XIV. 945. *b.* Des terminiſtes. XVI. 160. *b.* Des thomiſtes. 294. *a*, *b*, *&c.* Des ſociniens. XVII. 390. *a*, *b.* De la grace ſuffiſante. XV. 634. *a*, *b.* Sur la grace, *voyez* *Prédeſtination*, *Prédétermination*, *Prémotion*, *Volonté en Dieu.*

Graces, Coupe d'action de, (*Théolog.*) IV. 346. *a.*

GRACE, (*Droit polit.*) le droit de faire grace eſt le plus bel attribut de la ſouveraineté. Motifs qui peuvent engager un ſouverain à faire grace. Si le prince vouloit juger, la conſtitution de l'état ſeroit détruite. Réflexions du préſident de Bellievre, adreſſées à Louis XIII, lorſqu'il voulut être juge dans le procès du duc de la Valette. Si le monarque puniſſoit lui-même, ſon aſpect ſeroit terrible; ſi ſa clémence n'avoit pas les mains liées, ſon autorité s'aviliroit. VII. 803. *a.*

GRACE, *en mat. crimin.* (*Juriſp.*) on dit aujourd'hui *abolition, rémiſſion, pardon.* Signification particuliere de chacun de ces termes. VII. 803. *a.* Seigneurs & officiers de la couronne qui s'étoient arrogés autrefois le droit de donner des graces. Le chancelier de France les accorde au nom du roi. Ce privilege accordé en 1401 au chancelier de Corbie. Diſpoſition de l'ordonnance de 1670 ſur les lettres d'abolition & de rémiſſion. On peut obtenir grace par un ſimple brevet, quand les rois font leur entrée pour la premiere fois après leur avénement à la couronne, ou quelquefois à la naiſſance des fils de France, & aux entrées des reines. Aucun prince n'a ce droit de ſon chef. Eſpeces de graces que les légats de la cour de Rome envoyés en France ont prétendu accorder, mais auxquelles les parlemens ſe ſont oppoſés. Les évêques d'Orléans donnoient autrefois des graces à tous les criminels, lors de leur entrée ſolemnelle à Orléans. *Ibid. b.* Reſtriction de ce privilege par l'édit de novembre 1753. Regles que l'on obſerve par rapport aux lettres d'abolition, rémiſſion, pour dons & autres lettres de grace. Eſpeces de crimes auxquelles toutes lettres d'abolition ſont refuſées. *Ibid.* 804. *a.*

Grace, différence entre abolition & grace. I. 31. *a.* Entre pardon, rémiſſion, abolition & grace. *Suppl.* I. 30. *a.* Ce qu'on entend par faire grace & faire des graces. XII. 920. *b.* Grace d'un criminel obtenue à Rome par la rencontre d'une veſtale. XVII. 213. *b.* Des lettres de grace. IX. 423. *b.* Dans quel cas le ſouverain doit faire grace. III. 521. *b.* XII. 247. *b.* Les lettres de grace ne détruiſent pas la flétriſſure. III. 835. *a.* Quand le roi fait grace, il n'eſt pas cenſé remettre les intérêts civils. VIII. 824. *b.* Signature en chancellerie romaine. XIII. 282. *b.*

GRACES, (*Droit polit.*) différence entre faveur & grace. VI. 433. *a.* Les graces ſont en rapport des principes qui meuvent les gouvernemens. XII. 920. *b.* Réflexions ſur les malheurs & le bien que peuvent produire les graces. 921. *a.* De celles qu'accordoit Louis XIV. *Ibid.* Il faut que les graces ſoient proportionnées au rang de ceux qui les reçoivent, & à la qualité de leurs ſervices. XIII. 421. *b.*

Graces expectatives, proviſions que le pape donne d'avance d'un bénéfice qui n'eſt pas encore vacant. Il y en a de générales & de ſpéciales. Obſervation ſur cette maniere de préférer les bénéfices. VII. 804. *b.*

GRACE PRINCIPALE, (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donnoit autrefois à l'évêque de Liege. Ce titre devenu aujourd'hui commun en Allemagne. Uſage qu'on en fait en Angleterre. VII. 804. *b.*

GRACE, (*Gramm. Litt. Myth.*) ce qui plaît avec attrait. C'eſt pourquoi la déeſſe de la beauté ne devoit jamais paroître ſans les graces. Les graces dans l'extérieur dépendent de ce mérite qui attire. En quoi conſiſtent ces graces dans le viſage, dans l'extérieur, dans la voix d'un orateur. Dans les arts, la proportion, la beauté peuvent n'être point gracieuſes. Il ſemble qu'en général le petit, le joli en tout genre ſoit plus ſuſceptible de graces que le grand. Cependant il n'eſt pas un ſeul genre d'ouvrage qui puiſſe être bon, s'il eſt oppoſé aux graces. Un ouvrage peut être ſans graces, & n'avoir pas le moindre déſagrément. En quoi conſiſte la grace en peinture & en ſculpture. *Ibid.* 805. *a.* D'où dépendent les graces de la diction, ſoit en éloquence, ſoit en poéſie. *Avoir de la grace*, s'entend de la choſe & de la perſonne. *La bonne grace* appartient à la perſonne ſeulement. *Avoir des graces*, dépend de l'action. *Obtenir ſa grace. Faire grace. Faire des graces. Avoir les bonnes graces de quelqu'un. Etre en grace. Bonnes graces*, eſpece de rideaux. *Les graces* ſont une des plus belles allégories de la mythologie des Grecs. Détails ſur cette ſorte de divinités. *Ibid. b.*

Grace, différence entre grace & élégance. V. 482. *b.* Entre grace & agrémens. *Suppl.* I. 213. *a.* Des graces dans les femmes & dans les choſes de l'art. VII. 765. *b.* 766. *a.* Les philoſophes les plus auſtéres ont approuvé le culte des graces: c'eſt la nature elle-même qui nous en a donné l'idée, en nous offrant des ſpectacles qui ſemblent être leur ouvrage. VIII. 871. *a.* De la grace du corps. 260. *a.*

GRACE, (*Beaux arts*) ſeroit-il vrai que la grace qui a tant de pouvoir ſur nous, naquît d'un principe inexplicable? cela ne peut être. Dans la peinture, par exemple, la grace des figures imitées conſiſte principalement dans la parfaite ſtructure des membres, dans leur exacte proportion, & dans la juſteſſe de leurs emmanchemens. Grace dans les mouvemens & les attitudes d'un homme ou d'une femme. VII. 805. *b.* Il n'eſt pas vrai qu'il y ait des défauts auxquels certaines graces ſont attachées. On a peut-être auſſi grand tort de ſéparer l'idée de la beauté de celle des graces, que de trop diſtinguer dans les lettres un bon ouvrage d'avec un ouvrage de goût. Un peintre, en peignant une figure de femme, croit lui avoir donné la grace qui lui convient, en la rendant plus longue d'une tête qu'elle ne doit l'être; ſeroit-il poſſible qu'on arrivât par un ſecret ſi facile à un effet ſi puiſſant? non ſans doute. C'eſt ainſi qu'un ouvrage dans lequel la raiſon eſt ſouvent bleſſée, uſurpe quelquefois le nom d'ouvrage de goût. *Ibid.* 806. *a.*

GRACES, (*Peintur.*) celles dont les extrémités du corps humain ſont ſuſceptibles. VI. 340. *a.* Les attitudes & la mode diminuent ou augmentent les graces. 780. *b.* Traits qui doivent caractériſer l'image des héros, la beauté des femmes, les agrémens de l'enfance. *Ibid.* Réflexions ſur l'art de donner des graces aux figures d'un tableau. *Suppl.* I. 581. *b.* Danger de faire grimacer les figures en voulant leur donner des graces. XII. 948. *b.*

GRACE, (*Belles Lettr.*) En quoi conſiſte la grace du ſtyle. D'où dépend la grace dans la peinture. Poëtes latins, grecs & italiens qui ont écrit avec graces. *Suppl.* III. 248. *b.*

GRACES, (*Notre-Dame des*) ordre de chevalerie. *Suppl.* IV. 61. *a.*

GRACES, (*Mythol.*) elles étoient filles de Bacchus & de Vénus: Anacréon réunit toujours les graces aux amours: les poëtes latins ont fait de même. XVII. 796. *b.* Noms des Graces. 797. *a.* Noms des deux Graces des Athéniens. VIII. 95. *b.* Article ſur Paſithée, l'une des trois Graces. XII. 112. *b.* Comment on les repréſentoit: épithetes par leſquelles on les caractériſoit: maris des Graces ſelon Homere. XVII. 797. *a.* Temples des Graces. XVI. 72. *a*, *b.* XVII. 797. *b.* On les aſſocioit avec Mercure & avec les Muſes: le printemps leur étoit conſacré: les Muſes & les Graces ſont fêtées dans les repas: monumens conſacrés aux Graces. *Ibid. b.* Elles préſidoient aux bienfaits & à la reconnoiſſance. 798. *a.* Bienfaits qu'elles répandoient: aucune déeſſe n'avoit un plus grand nombre d'adorateurs: poëtes qui les ont célébrées. *Ibid.* Morceaux d'une épître aux Graces par M. le cardinal de Bernis. *Ibid. b.* Fêtes chez les Grecs en leur honneur. III. 205. *a.*

GRACIEUX, (*Gramm.*) terme qu'on doit à Ménage. Il veut dire plus qu'*agréable*; il indique l'envie de plaire. Boileau ſemble l'avoir employé d'une façon impropre dans ſon ode ſur Namur. *Gracieux ſouverain. Parole, aventure diſgracieuſe. Gracieuſer.* VII. 806. *a.*

GRACIEUX, (*Synon.*) gracieux, agréable. I. 182. *b.* Gracieux, affable, civil, poli, honnête. XII. 904. *a.* *Suppl.* I. 179. *b.*

GRACIEUX, (*Bell. lettr. Beaux-Arts*) détermination du ſens de ce mot. Exemples de ce qu'on appelle gracieux en peinture & en poéſie. *Suppl.* III. 248. *b.*

GRACIEUX, (*Juriſpr.*) forme gracieuſe. VII. 806. *b.*

Gracieux, contrat gracieux. IV. 125. *a.* Forme gracieuſe par rapport aux expéditions de la cour de Rome. VII. 178. *b.* Signature en forme gracieuſe. XV. 187. *b.* Juriſdiction gracieuſe. IX. 78. *b.* 80. *a.*

GRADATION, (*Logiq.*) eſpece d'argumentation. Elle eſt ſuſceptible d'une infinité d'erreurs qui peuvent naître de l'ambiguité des termes. VII. 806. *b.*

GRADATION, (*Poéſie*) tableau gradué d'images qui enchériſſent les unes ſur les autres. C'eſt ainſi qu'on doit préſenter les paſſions, en peignant avec art leurs commencemens, leurs progrès, leur force & leur étendue. Exemple tiré d'un fragment de Sapho ſur l'amour, dont l'auteur donne ici les traductions par Catulle, Deſpréaux & l'auteur anglois de l'hymne à Vénus. VII. 806. *b.*

GRADATION, (*Archit.*) diſpoſition de pluſieurs parties rangées avec ſymmétrie & par degrés. Acception de ce terme en peinture. VII. 807. *a.*

GRADE, (*Juriſpr.*) degré d'honneur ou dignité. Degré que l'on obtient dans l'univerſité. Grades obtenus *per ſaltum.* VII. 807. *a.*

Grade, différence entre avoir des grades & avoir des degrés. IV. 764. *b.* Grades militaires: ordre dans leſquels les officiers montent. XI. 426. *a.*

GRADE, (*Juriſpr. rom.*) cinq différens grades par leſquels l'empereur Juſtinien établit qu'il faudroit paſſer avant que d'arriver à celui de docteur ès-loix. Cet établiſſement de Juſtinien ne fut pas de longue durée. Rétabliſſement des grades à la renaiſſance des lettres. VII. 807. *a.*

GRADINE, (*Sculpt.*) eſpece de ciſeau à pluſieurs dents. Différentes ſortes de gradines. Uſage des dents de la gradine. VII. 807. *a.*

GRADUATION, bâtiment de ſaline. Uſage de ce bâtiment. Dimenſions de celui de la ſaline de Rozieres en Lorraine. VII. 807. *b.*

Graduation, détails ſur cette ſorte de bâtiment. XIV. 555. *a.* 557. *a*, *b.* Incruſtations formées autour des fagots employés dans les bâtimens de graduation. VIII. 658. *a.*

GRADUÉS, (*Juriſpr.*) privileges des gradués. Signification

du mot *gradué*, en matiere bénéficiale. VII. 807. *b.* Les degrés obtenus dans les universités étrangeres n'ont pas l'effet d'obtenir des bénéfices, *&c.* Les gradués qui ont fait signifier leurs grades peuvent recevoir des bénéfices. Trois sortes de gradués; ceux qui ont été reçus selon les regles, les gradués de grace, & les gradués de privilege. Observations sur ces deux derniers. Origine du droit des gradués sur les bénéfices. Ce qu'on entend par *mois de faveur* & *mois de rigueur*. Examen de l'ordinaire auquel sont sujets tous les gradués avant d'obtenir *le visa*. Gradués simples, & gradués nommés. *Ibid.* 808. *a.* Tous collateurs & patrons ecclésiastiques sont sujets à l'expectative des gradués. Quels sont les lieux en France où les gradués ne peuvent pas requérir des bénéfices. Le concordat donne aux gradués le décret irritant. Les gradués doivent s'adresser dans les six mois de la vacance du bénéfice au collateur ordinaire & patron, pour requérir le bénéfice vacant. Ce que le gradué doit faire en cas de refus de la part du collateur. *Ibid. b.* Tems d'étude nécessaire pour acquérir les degrés à l'effet de pouvoir requérir des bénéfices. Formalités par rapport au certificat du tems d'étude, & aux lettres de degré. Notification à faire aux collateurs pour obtenir des bénéfices. Notification annuelle que les gradués doivent faire de leurs noms & surnoms. Rémotion qui se fait tous les ans en l'absence des collateurs. Avantage d'une notification faite avant la vacance du bénéfice. A qui doit être notifiée la nomination du gradué. Choix que peut faire le collateur ou patron, quand un bénéfice vaque dans un mois de faveur. *Ibid.* 809. *a.* Autre regle à suivre dans les mois de rigueur. Entre plusieurs gradués nommés également anciens, on préfere le plus qualifié. Liberté de choix lorsque toutes choses se trouvent égales entre les gradués. Articles qui ne doivent pas être oubliés dans les lettres des gradués nommés. Conditions requises de la part du gradué pour requérir un bénéfice, & pour être censé rempli. *Ibid. b.* Les bénéfices que peuvent requérir les gradués, sont ceux qui vaquent par mort. Pour posséder une cure dans une ville murée, il faut être gradué. Privileges des régens septenaires & des principaux d'un college sur les gradués nommés. Quel est le préféré de plusieurs professeurs en concurrence. Du temps que les gradués ont pour requérir. Le pape peut prévenir les gradués; mais il faut que ce soit avant leur requisition. La requisition faite par un gradué dont le degré seroit nul, met à couvert le droit de tous les gradués. *Ibid.* 810. *a.* Quoiqu'un gradué nommé ait obtenu des provisions, il est évincé de plein droit par un gradué nommé plus ancien que lui. Droit de conférer des chapitres, *sede vacante*. Les gradués ne peuvent transmettre leurs droits à d'autres gradués. Du droit de conférer les bénéfices par dévolution de l'inférieur au supérieur. Ouvrages à consulter. *Ibid. b.*

Gradués, expectative des gradués, en matiere bénéficiale. VI. 286. *b.* Homme gradué dans la faculté de droit. IV. 764. *b.*

Gradué ancien. VII. 810. *b.*
Gradué-ès-arts. VII. 810. *b.*
Gradué en droit canon. VII. 810. *b.*
Gradué en droit civil. VII. 810. *b.*
Gradué en droit civil & canonique. VII. 810. *b.*
Gradué de faveur. VII. 810. *b.*
Gradué dans les formes. VII. 810. *b.*
Gradué de grace. VII. 810. *b.*
Gradué en médecine. VII. 811. *a.*
Gradué nommé. VII. 811. *a.*
Gradués de privilege. VII. 811. *a.*
Gradué qualifié. VII. 811. *a.*
Gradué rempli. VII. 811. *a.*
Gradué régulier. VII. 811. *a.*
Gradué de rigueur. VII. 811. *a.*
Gradué per saltum. VII. 811. *a.*
Gradué séculier. VII. 811. *a.*
Gradué septenaire. VII. 811. *a.*
Gradué simple. VII. 811. *a.*
Gradué en théologie. VII. 811. *a.*
Gradué in utroque. VII. 811. *a.*

GRADUEL, (*Hist. eccl. & Liturgie*) On appelloit autrefois de ce nom, & un livre d'église, & les prieres qu'il contenoit, & qui se chantoient après l'épître. Dans quel sens ce mot est employé aujourd'hui. On appelloit aussi graduels, les quinze pseaumes que les Hébreux chantoient sur les quinze degrés du temple. Réflexions mystiques du cardinal Bona, sur ces quinze pseaumes. VII. 811. *b.* *Voyez* PSEAUME.

GRADUS, (*Géogr. maritim, & ancienn.*) Ports que les Romains nommoient ainsi. Origine de l'expression *échelles du levant*. Etym. du mot *gras* dont on se sert pour exprimer les embouchures du Rhône. Les Espagnols appellent *crao* ce que les Romains appelloient *gradus*. Origine du nom de *grau* que l'on donne sur la côte du Languedoc, à l'embouchure d'une riviere. VII. 811. *b.*

GRADUS, *littus*, *plagia*, *portus*, *statio*, *positio*, *coto*, *refugium*. (*Lang. latin.*) Différentes significations de ces mots. IX. 595. *a*, *b*.

GRÆFENTHAL, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe. Sa situation. Seigneurs de ce lieu. Arts qu'on y exerce. *Suppl.* III. 249. *a.*

GRÆVIUS, (*Jean-George*) savant Saxon : ses ouvrages & ses voyages. VIII. 40. *a.*

GRAFIGNY, (*Françoise Dissembourg d'Happoncourt*) Comment elle décrit les divertissemens de la nation françoise. IV. 1069. *b.*

GRAGE, (*Arts méch.*) rape dont nos insulaires se servent pour le manioc. Description & usage. VII. 811. *b.*

GRAHAM, sa pendule pour les tierces. III. 402. *a.* Echappement de ses montres, V. 236. *b.* & de ses pendules. 237. *a*, *b*. Secteur de Graham. XIV. 877. *a*, *b*. *&c.* Table de la marche de la pendule de Graham, tant à Pello qu'à Paris. *Suppl.* IV. 885. *b.*

GRAIN, (*Gramm.*) Divers usages de ce mot. VII. 812. *a.*

GRAINS, (*Econ. politiq.*) Principaux objets de commerce en France. Utilité des manufactures de toiles & d'étoffes communes. Depuis long-temps les manufactures de luxe ont séduit la nation. Renversement dans le système économique qui en a résulté. VII. 812. *a.* La France peut produire abondamment toutes les matieres de premier besoin; elle ne peut acheter de l'étranger que des marchandises de luxe; mais par le système actuellement reçu, nous avons éteint entre l'étranger & nous, un commerce réciproque qui étoit pleinement à notre avantage. Ces manufactures nous ont plongé dans un luxe désordonné, & ont été principalement soutenues par notre consommation. La consommation qui se fait par des sujets, est la source des revenus du souverain, & la vente du superflu à l'étranger augmente les richesses des sujets. Celle qui procure à la fois les deux avantages, est la consommation générale qui satisfait aux besoins de la vie. Le détail dans lequel on va entrer, prouvera combien la production des matieres de premier besoin, leur débit & leur consommation intéressent tous les différens états du royaume. Nous avons déja examiné l'état de l'agriculture en France, les deux sortes de culture qui y sont en usage, leurs produits, la dégradation de notre agriculture, & les moyens de la rétablir; *voyez* FERMIERS. Nous allons examiner le revenu que 45 millions de septiers de blé peuvent procurer au roi, conformément aux deux sortes de cultures qui les produisent; nous examinerons ce qu'on en retire pour la dixme, le loyer des terres & le gain du cultivateur; nous comparerons ensuite ces revenus avec ceux que produiroit le rétablissement parfait de notre agriculture, l'exportation étant permise.

Etat de la grande culture des grains. La grande culture est actuellement bornée environ à six millions d'arpens de terre. Ces six millions entretiennent tous les ans une sole de deux millions ensemencés en blé; une sole de deux millions en avoine & autres grains de mars; & une sole de deux millions en jacheres pour l'année suivante. Moyen de déterminer le prix commun du blé dans l'état actuel de la grande culture, lorsque l'exportation est défendue. Ce prix commun de chaque septier du blé, se trouve être à 15 liv. 9 s. Produit en entier de chaque arpent, en y comprenant celui de la dixme, & la semence déduite, 84 liv. 16 s. Produit net, 17 liv. 8 s. De ces 17 liv. 8 s. il ne reste au fermier de gain pour subsister, que 3 liv. 9 s. 6 d. c'est ce qui est ici démontré. *Ibid.* 813. *a.* Calculs qui démontrent que le fermier ne gagnant un peu que dans les mauvaises années, il a intérêt qu'il n'y ait pas beaucoup de blé. Valeur en argent du produit de la sole de deux millions d'arpens en blé, 169,907,795 liv. Distribution de cette somme entre la taille, les propriétaires, les fermiers, la dixme & les frais. Evaluation du produit des deux millions d'arpens ensemencés en avoine, ou autres grains de mars. Produit de l'arpent en y ajoutant la dixme, 16 liv. 10 s. Les deux millions d'arpens donnent, y compris la dixme, & soustraction faite de la semence, en argent, 33,330,333 liv. 7 s. Répartition de cette somme entre les propriétaires, la taille, les fermiers, la dixme & les frais. Total des produits de la récolte du blé & de l'avoine, traités par la grande culture : 203,000,000 liv.

Etat de la petite culture des grains. Dans cette culture, c'est la terre elle-même qui avance tous les frais; mais d'une maniere fort onéreuse au propriétaire, & encore plus à l'état. *Ibid.* 814. *a.* *Voyez* l'article FERMIER. Aussi les terres abandonnées à cette culture ingrate sont-elles peu recherchées. Un arpent de terre qui se vend dans ces pays-là 30 ou 40 liv. vaudroit 2 ou 300 liv. dans des provinces bien cultivées. Le propre revenu de ces terres du fort au foible, est de 20 ou 30 sols par arpent. Etat d'une terre qui produit, année commune, pour la part du propriétaire, environ 3000 liv. en blé, semence prélevée, presque tout en froment. Il y en a 400 arpens en culture, dont 200 forment la sole de la récolte de chaque année. Les terres médiocres ne sont guere louées que sur le pié de 15 sols l'arpent. *Ibid.* 815. *a.* Provinces du royaume qui ne sont qu'en terres médiocres. Observation sur la culture du Languedoc, & son produit.

produit. Cauſes de la mauvaiſe culture qui ſe fait par les métayers & par l'uſage des bœufs. Dans ces provinces, les payſans & manouvriers ne ſont point occupés, comme dans les pays de grande culture. Le blé y a peu de débit, faute de conſommation. La part de la récolte qui eſt pour le métayer ſuffit à peine pour ſa famille; & quand la récolte eſt mauvaiſe, il eſt dans la diſette. La cherté du blé dans les mauvaiſes années n'y dédommage donc point de ſa non-valeur dans les bonnes années. *Ibid. b.* Evaluation du blé dans les provinces où les terres ſont traitées par la petite culture, 12 liv. le ſeptier, froment & ſeigle. Ce n'eſt pas parce qu'on laboure avec des bœufs que l'on tire un ſi petit produit des terres; mais parce que les propriétaires ſe refuſeront toujours aux dépens néceſſaires, tant que le commerce ne ſera pas libre. On eſtime qu'il y a environ 30 millions d'arpens traités par la petite culture, diviſés en deux ſoles qui produiſent alternativement. On ne diſtingue point ici la récolte des graines de mars, l'objet n'étant pas aſſez conſidérable. *Ibid.* 816. *a.* Chaque arpent eſt eſtimé donner en valeur, la dixme prélevée, 24 liv. Diſtribution de ces 24 liv. Au propriétaire 12 liv.; au métayer 10 liv.; pour ſa taille 1 liv.; pour ſes riſques & profits 1 liv. Produit total de 15 millions d'arpens, 397,802,040 liv. Les produits de la grande & de la petite culture réunis, le total monte à 595,000,000 liv.

Etat d'une bonne culture des grains. Différentes cauſes de la diminution du produit de nos récoltes. Autrefois avec un tiers plus d'habitans qui augmentoient la conſommation, notre culture fourniſſoit à l'étranger une grande quantité de grains. Il falloit que nos récoltes produiſiſſent alors au moins 70 millions de ſeptiers de blé; elles en produiſent aujourd'hui environ 45 millions. Eloge du gouvernement économique de Sully. *Ibid. b.* Le rétabliſſement de notre culture ſuppoſe l'accroiſſement de la population. Le principe de ces deux progrès eſt l'exportation des denrées du crû; parce que la vente à l'étranger augmente les revenus, que l'accroiſſement des revenus augmente la population, que l'accroiſſement de la population augmente la conſommation, qu'une plus grande conſommation augmente de plus en plus la culture, les revenus & la population. Mais tous ces accroiſſemens ne peuvent commencer que par celui des revenus. Syſtême oppoſé qu'on a ſuivi en France. Effets du gouvernement économique de M. Colbert. *Ibid.* 817. *a.* Il faudroit borner la culture du blé aux bonnes terres. Trente millions d'arpens formeroient chaque année une ſole de 10 millions, qui produiroit au moins 65 millions de ſeptiers. Le prix du ſeptier à 18 liv. le produit de l'arpent ſeroit de 108 livres, non compris la dixme. Les variations du prix du blé en Angleterre ne s'étendent qu'environ de 18 à 22 liv. Raiſon pour laquelle ces variations ſont ſi peu conſidérables. Si notre agriculture étoit en bon état, nous éprouverions de même peu de variations. *Ibid. b.* Expoſition des variations des récoltes que produit une bonne culture ſelon la diverſité des années. On y remarque qu'une mauvaiſe récolte de 10 millions d'arpens, donne 40 millions de ſeptiers de blé, ſans la récolte d'une même quantité d'arpens enſemencés en grains de mars. On diſtingue les années en abondantes, bonnes, moyennes, foibles & mauvaiſes. Le prix commun du ſeptier tiré de ces obſervations, revient à 17, 13, 4. Le produit total de l'arpent 216 liv. dont il y a de produit net 40 liv. *Ibid.* 818. *a.* Les années bonnes & mauvaiſes réduites à une année commune, le fermier gagne par ſeptier 1 liv. 13 ſ. ou environ 10 liv. par arpent. La récolte en blé de 10 arpens donne, année commune, la dixme compriſe levée ſur toute la récolte, le fonds de la ſemence compris, 1,159,500,000 liv. en argent. La récolte en grains de mars auſſi de 10 millions d'arpens, donne année commune, 218,500,000 liv. Les produits de la récolte des 10 millions d'arpens en blé, & de la récolte des 10 millions d'arpens en grains de mars réunis, produiroient 1,378,000,000 liv. les frais compris dans cette ſomme. *Ibid. b.* Diſtribution de ce produit total entre les propriétaires, la taille, les fermiers, la dixme & les frais. Il y a outre les 30 millions dont on vient d'apprécier le produit, 30 autres millions d'arpens de moindre valeur. Différentes productions auxquelles ils peuvent être employés. Leur évaluation, 437,000,000. Diſtribution de cette ſomme entre les propriétaires, la taille, les fermiers, la dixme & les frais. Récapitulation des différens produits de la bonne culture réunie. Comparaiſon des produits de la culture actuelle du royaume, avec ceux de la bonne culture.

Obſervations ſur les avantages de la culture des grains. Les produits de l'agriculture pourroient être de quatre milliards, ſans y comprendre les produits des chanvres, des bois, de la pêche, des revenus des maiſons, des rentes, du ſel, des mines, ni les produits des arts & métiers, *&c.* Mais il s'en faut beaucoup que la France jouiſſe de ces revenus. On n'eſtime guere qu'à 2 milliards la conſommation ou la dépenſe annuelle de la nation. *Ibid.* 820. *a.* Or, la dépenſe eſt à-peu-près égale aux revenus, confondus avec les frais de la main-d'œuvre, qui procurent la ſubſiſtance aux ouvriers de tout genre, & qui ſont preſque tous payés par les productions de la terre. On regarde continuellement l'agriculture & le commerce, comme les reſſources de nos richeſſes. Mais le commerce & la main-d'œuvre, qui en eſt inſéparable, ne ſubſiſtent que par l'agriculture. Supériorité des vues de M. de Sully. Les bonnes récoltes produiſent beaucoup de fourrages pour la nourriture des beſtiaux; les 30 millions d'arpens de terres médiocres ſeroient en partie deſtinés auſſi à cet uſage. Il faudroit 10 millions d'arpens de prairies artificielles pour nourrir des beſtiaux, qui procureroient aſſez de fumier pour fournir un bon engrais aux terres qui, chaque année, doivent être enſemencées en blé. Si on ſe procure par l'engrais de la terre un ſeptier de blé de plus par chaque arpent, on double à-peu-près le profit. Ainſi l'on voit que la fortune du fermier dépend du produit d'un ſeptier ou deux de plus par arpent de terre. *Ibid. b.* Il ne peut obtenir cet avantage que par le moyen des beſtiaux. Un fermier borné à l'emploi d'une charrue, ne peut prétendre à un gain conſidérable. Les riches laboureurs qui occupent pluſieurs charrues, cultivent beaucoup plus avantageuſement pour eux & pour l'état, que ceux qui ſont bornés à une ſeule. Les terres ne doivent pas ſeulement nourrir ceux qui les cultivent, elles doivent fournir à l'état la plus grande partie des ſubſides. Les revenus du roi, du clergé, des propriétaires, *&c.* tournent en dépenſes qui ſe diſtribuent à tous les autres états. Mauvais emploi des hommes dans les terres cultivées en détail par de petits fermiers. *Ibid.* 821. *a.* Obſervations ſur la culture de la vigne & le commerce des vins. Quels ſont les fermiers par leſquels l'agriculture proſpérera. Ceux qui n'enviſagent les avantages d'une grande population, que pour entretenir de grandes armées, jugent mal de la force d'un état. Avantages les plus eſſentiels d'une grande population. Pour juger de l'état des richeſſes du royaume, il ne faut pas les conſidérer ſimplement par rapport à leur quantité, mais auſſi par rapport à leur circulation relative à la quantité, au débit & au bon prix des productions du royaume. Les biens primitifs d'un grand état ſont les hommes, les terres & les beſtiaux. Déſavantages d'un état qui ne peut ſe ſoutenir que par la fabrication & le commerce de trafic.

Obſervations ſur la taille levée ſur la culture des grains. La taille pourroit par l'accroiſſement des revenus, monter à une impoſition égale à la moitié du prix du fermage. Ainſi en ſe conformant aux revenus des propriétaires des terres qui ſeroient de 400 millions, la taille produiroit environ 200 millions. En retranchant de cette ſomme $\frac{1}{20}$ pour l'exemption des nobles qui font valoir eux-mêmes la quantité de terres permiſes par les ordonnances, il reſteroit 190 millions. Mais il faut ajouter la taille des fermiers des dixmes, qui rétabliroit au moins la ſomme de 200 millions. La proportion de la taille avec le loyer des terres, eſt la regle la plus ſûre pour l'impoſition ſur les fermiers. *Ibid.* 822. *a.* Une des conditions eſſentielles pour l'augmentation des fermiers, eſt de réformer les abus de la taille arbitraire. On ne peut établir pour la taille aucune taxe fixe ſur les terres, dont le produit eſt ſuſceptible de variations par les différentes cultures. Ceux qui ont propoſé une taille réelle ſur les terres, n'ont pas imaginé les irrégularités qui naiſſent des différens genres de culture, & les variations qui en réſultent. *Ibid. b.* Obſervation ſur la maniere dont on établit la taxe ſur les pays d'état. Quelle eſt la méthode la plus équitable pour l'établiſſement de la taille dans l'état actuel, pour la grande & pour la petite culture. *Ibid.* 823. *a.* Détails ſur ce ſujet. *Ibid. b.* Moyens de repeupler la campagne de cultivateurs en état de rétablir la culture des terres. *Ibid.* 824. *a.* L'impoſition proportionnelle des autres habitans de la campagne, peut être fondée comme la taille ſur des profits connus. La taille dans les vignes ne peut ſe rapporter aux mêmes regles. Obſervations ſur cette fauſſe maxime de politique injuſtement attribuée au gouvernement, de regarder l'impoſition arbitraire comme un moyen aſſuré pour tenir les ſujets dans la ſoumiſſion.

Obſervations ſur l'exportation des grains. Cette exportation ſi eſſentielle au rétabliſſement de l'agriculture, ne contribueroit pas à augmenter le prix des grains; mais elle empêcheroit les non-valeurs du blé. Loin que l'exportation occaſionnât les diſettes, ſon effet au contraire ſeroit d'aſſurer l'abondance. Paſſage ſur ce ſujet tiré du livre intitulé: *Avantages & déſavantages de la grande-Bretagne. Ibid.* 825. *a.* Mais l'abondance des productions que procureroit en France l'agriculture portée à un haut degré, ne pourroit-elle pas les faire tomber en non-valeur? Réponſe à cette difficulté. Réflexions qui montrent que nous n'aurions pas à craindre non plus des progrès de l'agriculture en Amérique, l'égalité de concurrence. Obſervations qui doivent auſſi bannir toute crainte de diſette dans le cas d'exportation. *Ibid. b.* Le défaut de débit & la non-valeur de nos denrées qui ruinent nos provinces, ne ſont que l'effet de la miſere du peuple, & des empêchemens qu'on oppoſe au commerce de nos productions. Pour mieux comprendre les avantages du commerce

des grains avec l'étranger, il eſt néceſſaire de faire quelques obſervations fondamentales ſur le commerce en général, & principalement ſur le commerce des marchandiſes de main-d'œuvre, & ſur le commerce des denrées du crû.

Maximes du gouvernement économique. 1°. Les travaux d'induſtrie ne multiplient pas les richeſſes. *Ibid.* 826. *a.*

2°. Les travaux d'induſtrie contribuent à la population & à l'accroiſſement des richeſſes.

3°. Les travaux d'induſtrie qui occupent les hommes au préjudice de la culture des biens-fonds, nuiſent à la population & à l'accroiſſement des richeſſes.

4°. Les richeſſes des cultivateurs font naître les richeſſes de la culture. *Ibid. b.*

5°. Les travaux de l'induſtrie contribuent à l'augmentation des revenus des biens-fonds, & les revenus des biens-fonds ſoutiennent les travaux d'induſtrie.

6°. Une nation qui a un grand commerce de denrées de ſon crû, peut toujours entretenir, du moins pour elle, un grand commerce de marchandiſe de main-d'œuvre.

7°. Une nation qui a peu de commerce de denrées de ſon crû, & qui eſt réduite pour ſubſiſter à un commerce d'induſtrie, eſt dans un état précaire & incertain. *Ibid.* 827. *a.*

8°. Un grand commerce intérieur de marchandiſes de main-d'œuvre ne peut ſubſiſter que par les revenus des biens-fonds.

9°. Une nation qui a un grand territoire, & qui fait baiſſer le prix des denrées de ſon crû pour favoriſer la fabrication des ouvrages de main-d'œuvre, ſe détruit de toutes parts.

10°. Les avantages du commerce extérieur ne conſiſtent pas dans l'accroiſſement des richeſſes pécuniaires. *Ibid. b.*

11°. On ne peut connoître par l'état de la balance du commerce entre diverſes nations, l'avantage du commerce & l'état des richeſſes de chaque nation.

12°. C'eſt par le commerce intérieur & par le commerce extérieur, & ſur-tout par l'état du commerce intérieur, qu'on peut juger de la richeſſe d'une nation.

13°. Une nation ne doit point envier le commerce de ſes voiſins quand elle tire de ſon ſol, de ſes hommes & de ſa navigation, le meilleur produit poſſible. *Ibid.* 828. *a.*

14°. Dans le commerce réciproque, les nations qui vendent les marchandiſes les plus néceſſaires ou les plus utiles, ont l'avantage ſur celles qui vendent les marchandiſes de luxe. Diverſes obſervations ſur la nature de commerce le plus convenable à la France, & ſur les moyens de le favoriſer. *Ibid. b.* Les chemins ruraux ou de communication avec les grande routes, les villes & les marchés, manquent ou ſont mauvais preſque par-tout dans les provinces, ce qui eſt un obſtacle à l'activité du commerce. Soins qu'on devroit ſe donner pour remédier à cet inconvénient. *Ibid.* 829. *a. Obſervations ſur la néceſſité des richeſſes pour la culture des grains. Ibid. b.*

Obſervations ſur la population ſoutenue par la culture des grains. Si le nombre des hommes diminue d'un tiers dans un état, les richeſſes doivent y diminuer des deux tiers. Etat actuel de la population de la France. Si le royaume perdoit encore quelques millions d'hommes, les richeſſes actuelles y diminueroient exceſſivement, *&c. Ibid.* 830. *a.* Obſervations ſur le prix des grains. L'affluence des étrangers augmente les richeſſes d'une nation, en ſoutenant par la conſommation le bon prix des productions de l'agriculture, & en provoquant par le bon prix l'abondance de ces productions. L'abondance avec cherté eſt opulence. La non-valeur avec l'abondance n'eſt point richeſſe : cette maxime démontrée par l'état de quelques provinces. *Ibid. b.* Les villes & les provinces d'un royaume où les denrées ſont cheres, ſont plus habitées que celles où toutes les denrées ſont à trop bas prix. Quand le commerce eſt libre, la cherté des denrées a néceſſairement ſes bornes fixées. Il n'en eſt pas de même de la non-valeur ou de la cherté des denrées cauſées par le défaut de liberté du commerce. Le bon prix ordinaire du blé qui procure de ſi grands revenus à l'état, n'eſt point préjudiciable au bas-peuple. Les avantages du bon prix ne ſont point détruits par l'augmentation du ſalaire des ouvriers. C'eſt un grand inconvénient d'accoutumer le peuple à acheter le blé à trop bas prix. Ce qu'on entend ici par la cherté conſidérée comme avantageuſe à l'état. *Ibid.* 831. *a.* Objection : la cherté n'eſt avantageuſe que pour les vendeurs, & elle appauvrit ceux qui achetent : réponſe. Cet état de bon prix a ſubſiſté en France, tant que nos grains ont été un objet de commerce, que la culture des terres a été protégée, & que la population a été nombreuſe. *Ibid. b.* Sur les *maladies des grains*, *voyez* NIELLE.

GRAINS, (*Agric. & Comm.*) culture des terres à menus grains. I. 185. *b.* Récolte des grains. *Suppl.* IV. 591. *a.* Les grains conſidérés comme objet de commerce : de la police des grains, IV. 552. *b.* & ſuiv. Du commerce des grains. VI. 534. *a*, *b*, &c. Droit que quelques perſonnes ont de prendre ſur les grains expoſés en vente, autant qu'on en peut prendre avec la main. VIII. 63. *a*, *b.* Par qui eſt exercée à Paris la police ſur le commerce des grains. IX. 511. *a.* Meſureurs de grains. X. 427. *a.* Des porteurs de grains. XIII. 146. *b.* Police des grains en Angleterre. IV. 553. *a*, *b.* Balance des grains, *voyez* BALANCE D'ESSAI. Conſervation des grains, voyez *planche d'Agriculture*, vol. I des planches. — *Voyez* BLED.

GRAIN, *triturer le*, (*Critiq. ſacr.*) XVI. 665. *b.*

GRAIN *de fin*, (*Chym. Métall.*) petit bouton de fin qu'on retire du plomb, *&c.* qui doit ſervir à coupeller l'argent. Cette quantité pour ſi petite qu'elle ſoit, ſe trouve avec le culot qui eſt formé par le coupellement de l'argent avec le plomb, & l'augmente de poids. Moyen de l'en défalquer dans la peſée du bouton de fin. Néceſſité de grenailler le plomb d'eſſai. VII. 831. *b.* Il ne ſuffit pas de s'être aſſuré de la quantité d'argent que contient le plomb, il faut auſſi examiner tout ce qui ſert aux eſſais & qui peut être ſoupçonné d'en augmenter le bouton. *Ibid.* 832. *a.*

GRAIN, (*Art milit.*) opération dont on ſe ſert pour corriger le défauts des lumieres des pieces de canon & mortiers qui ſe ſont trop élargies. Détails ſur la maniere de faire cette opération. VII. 832. *a.*

GRAIN (*Poids*) En Allemagne, Angleterre & Hollande, les grains ſont différens de ceux de France, *voyez* POIDS FICTIF. Poids du carat de diamans. Poids de ſemelle pour l'argent. Poids de la lentille & de l'aréole des Romains, du cholcus des Grecs, *&c.* En pharmacie, le grain eſt ordinairement le plus petit poids : quelquefois cependant une drogue ſimple eſt ordonnée à la quantité d'un demi-grain. Origine du mot de *grain.* VII. 832. *b.*

GRAIN, (*Raffineur*) VII. 833. *a.*

GRAIN *d'orge*, (*Médec.*) maladie fréquente dans les cochons qu'on engraiſſe. VII. 833. *a.*

GRAIN *d'orge*, (*Tourneur*) VII. 833. *a.*

GRAIN *de vent*, (*Marine.*) VII. 833. *a.*

GRAINE. (*Botaniq.*) Quatre enveloppes que Grew a obſervées dans les graines ou ſemences. Diverſités dans la figure des graines. VII. 833. *a.* Graine huileuſe de pluſieurs plantes. Peaux de certaines graines verniſſées d'un mucilage. Toutes les graines ſont préſervées par des enveloppes : les unes naiſſent dans le cœur des fruits ; d'autres viennent dans des gouſſes. Il y en a qui ont de groſſes coques de bois. Pluſieurs ont ſur leur coque un brou amer. Epiderme de la graine. Leur ſtructure interne étant artiſtement développée, offre au microſcope mille choſes dignes d'admiration. Obſervations microſcopiques faites ſur la graine de l'angélique, ſur le grand cardamome ou *graine de paradis*, *Ibid. b.* ſur la graine du grand érable, appellé improprement *ſycomore.* Pouſſiere des graines de pavot vue au microſcope. Obſervations ſur la ſubſtance farineuſe des feves, des pois, du froment, de l'orge & autres grains ; ſur les graines oléagineuſes. Ouvrage anglois à conſulter ſur ce ſujet. Remarque en faveur de ceux qui voudront s'attacher à ces ſortes d'obſervations. Il n'y a pas une ſeule plante dans le monde qui puiſſe ſe produire ſans graine. *Ibid.* 834. *a.* Divers naturaliſtes qui ont découvert les graines de certaines plantes capillaires, marines & autres. Conſidération des différentes voies dont ſe ſert la nature pour ſemer les graines des plantes auſſi-tôt qu'elles ſont mûres. Les unes ſont aſſez peſantes & menues pour tomber droit en terre ſans autre ſecours. D'autres ont des petits crochets pour les empêcher d'être portées trop loin de leur place. D'autres ſont garnies d'aîles. Il y en a qui ſont dardées au loin par une eſpece de reſſort. *Ibid. b.* « La plante, dit Plutarque, qui » étoit cachée ſous un petit volume, acquiert une grande » étendue, & rend ſenſible avec le tems ce que les yeux » ne pouvoient appercevoir dans l'origine ». Obſervations faites ſur les parties d'une feve, qui font comprendre ce développement. Différentes parties contenues dans le germe. Comment arrive-t-il que la plume ſort toujours de terre & non la radicule ? Conſultez là-deſſus les hypotheſes de MM. Dodard, la Hire, Geoffroi & autres. *Ibid.* 835. *a.*

Graine. Aigrettes qu'on remarque dans quelques graines. I. 198. *a.* Aîles de certaines graines. 212. *b.* Lobes des graines. IX. 624. *b.* Radicule & plume de germe d'une graine. XII. 799. *b.* Réceptacle des graines dans les plantes à fleur compoſée. XIII. 845. *a.* Derniere tunique des graines. XIV. 861. *a.* Différentes figures que la nature a données aux graines pour qu'elles ſoient ſemées convenablement. 945. *a.* Deſcription de la végétation d'une graine. VII. 646. *a*, *b.* — *Voyez* SEMENCE.

GRAINE. (*Agricult.*) On diſtingue les graines en potageres, graines à fleurs & graines d'arbres. VII. 835. *a.* Diverſes obſervations ſur la maniere de ſemer chacune de ces différentes graines, & ſur les ſoins qui doivent accompagner cette opération d'agriculture. Parmi les arbres qui contribuent à l'embelliſſement d'un jardin, on diſtingue ceux qui portent des graines, & ceux qui portent des fruits. En quels tems les graines & les fruits ſe recueillent. *Ibid. b.*

Choix des meilleures graines à ſemer. Différentes méthodes pour conſerver les graines. Pourquoi pluſieurs ſortes de graines perdent leur faculté de germe aſſez promptement, tandis que d'autres la conſervent un grand nombre d'années. Moyen de conſerver aux graines leur vertu végétative : expériences de Miller ſur ce ſujet. *Ibid.* 836. *a.* Méthode de faire fructifier toutes les eſpeces de graines domeſtiques & étrangeres, qui ont pour enveloppe les coques les plus dures.

Graine. Précautions à prendre pour le tranſport des graines d'un pays à l'autre. XII. 725. *b.* Opération de rayonner les planches avant que de ſemer les graines. XIII. 836. *b.* De la maniere de ſemer les graines. XIV. 941. *b.* Soins qui concernent la graine des fleurs. VI. 857. *b.*

GRAINE *d'Avignon*, (*Botan.*) baie d'une eſpece de *rhamnus* ou *de nerprun.* Lieux où elle croît. Deſcription de cette eſpece de nerprun. Choix de la meilleure graine d'Avignon. Uſage qu'en font les teinturiers & les corroyeurs. VII. 836. *b.*

GRAINE *d'Avignon*, (*Teinture*) article ſur ce ſujet. XVI. 27. *a.*

GRAINE *d'oiſeau*, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 900. *b.*

GRAINE, (*Jardin.*) Différence entre les graines d'ornement & les chapelets. Comment on les place dans les parterres. VII. 836. *b.*

GRAINE, (*Brodeur au métier*) point qui repréſente les ſemences de fruit. Comment on l'exécute. VII. 836. *b.*

GRAINE *d'épinars*, (*Ruban.*) XII. 132. *b.* XVI. 423. *a.*

GRAINIER, *voyez* BLATIER.

GRAINVILLE, (*le pere de*) examen des preuves qu'il allegue pour démontrer la certitude de la viſion céleſte de Conſtantin. XVII. 353. *b.*

GRAIRIE, (*Juriſpr.*) droit que le roi a ſur les bois d'autrui. Etymologie de ce mot. Différence entre *grairie* & *grurie.* En quoi conſiſte le droit de grairie, ſelon Ragueau. Juriſdiction attribuée aux officiers des eaux & forêts ſur les bois tenus en grairie. Diverſes obſervations ſur les bois ſujets aux droits de grairie, & ſur tout ce qu'emporte ce droit. VII. 837. *a.*

Grairie, exercice de ce droit. VII. 971. *a.* Différence entre ce droit & celui de ſégrairie. XIV. 891. *a.*

GRAIS ou *grès*, (*Minéral.*) pierre formée par l'aſſemblage de petits grains de ſable. Il ſe trouve ſoit en maſſe, ſoit par couches ; il varie en conſiſtance ; quand il eſt ſolide il ſait feu avec le briquet. VII. 837. *a.* Huit eſpeces de grais diſtinguées par Wallerius. On s'en ſert pour paver les rues de Paris ; il s'en trouve beaucoup aux environs de Fontainebleau. *Ibid. b.*

Grais. Eſpece de grais nommé *macigno.* IX. 801. *b.* Article ſur le grais, ſes eſpeces, ſes uſages, maniere de l'employer en maçonnerie. 811. *b.* Principale cauſe de ſa dureté : diverſes autres obſervations ſur cette eſpece de pierre. 812. *a.* Comparaiſon du grais & de la terre de la Chine appellée *pétuntſé.* XIII. 119. *a.* Eſpece de grais appellé *pierre de Portland.* 152. *a.*

GRAIS *de Normandie*, (*Minéral. & Chym.*) maniere de lui donner la propriété de rougir au feu. Ce grais eſt compoſé d'une terre glaiſe & d'un petit ſablon blanc... On la tire de la terre près de Domfront.... On trouve dans les trous d'où on l'a tirée des poiſſons qui ne viennent ni de riviere, ni d'étangs, ni d'aucune eau courante. Méthode pratiquée pour l'employer. VII. 837. *b.* Maniere de faire des vaiſſeaux de ce grais qui ſuppportent la plus grande violence du feu & le refroidiſſement le plus ſubit. *Ibid.* 838. *a.*

GRAIS, (*Miroitier-lunetier*) quel eſt celui que ces artiſtes emploient. Uſage qu'ils en font. VII. 838. *a.*

GRAISSE. (*Econom. anim. Médec.*) Deux ſortes de graiſſes; l'une eſt un ſuc graiſſeux qui ne ſe fige preſque point à l'air froid ; VII. 838. *a.* l'autre a une conſiſtance preſque ſolide. Différens noms qui les diſtinguent en grec & en latin. Différentes eſpeces de moëlle par rapport à la conſiſtance. Cellules membraneuſes dans leſquelles la graiſſe eſt renfermée. Membranes adipeuſes. La graiſſe eſt évidemment de la nature des huiles graſſes ; mais outre la ſubſtance huileuſe, il s'y trouve encore une ſubſtance terreuſe, acide, qui donne à la graiſſe froide, la conſiſtance qu'elle eſt ſuſceptible de prendre. Obſervations de M. Cartheuſer ſur leſquelles il appuie ce ſentiment. *Ibid. b.* Les animaux qui vivent de viandes s'engraiſſent plus difficilement que ceux qui ne vivent que d'herbes ou de grains. Les parties huileuſes qui ſont deſtinées à fournir la matiere de la graiſſe, ſont pour cet effet ſéparées de la maſſe du ſang, comme la matiere de toutes les autres ſecrétions. C'eſt dans la partie où l'artere ſe change en veine que ſe fait la ſéparation des molécules huileuſes. Pourquoi les molécules huileuſes du ſang doivent enfiler les conduits adipeux, tandis que les globules du ſang continuent leur route. Formation de la graiſſe. *Ibid.* 839. *a.* Cauſes qui concourent à cette formation. Quelques-uns ont cru que les ſucs graiſſeux reportés dans la maſſe des humeurs, étoient principalement deſtinés à contribuer à la formation des globules rouges du ſang, & par conſéquent à la nutrition. *Ibid. b.* La trop grande chaleur animale & l'agitation extraordinaire des humeurs, rendent la graiſſe plus fluide, & la font rentrer plus promptement de ſes cellules dans la maſſe des humeurs. Malpighi prétend que la graiſſe reportée dans le ſang y eſt ſur-tout deſtinée à en adoucir l'acrimonie ; mais l'obſervation paroît contraire à ce ſentiment. Il eſt plus vraiſemblable que ces parties huileuſes ſervent dans le ſang à la formation de la bile & des autres humeurs dans la compoſition deſquelles il entre de ces parties. Les uſages de la graiſſe ſur leſquels il n'y a pas de conteſtation, ſont tous relatifs à des effets particuliers topiques. Elle défend le corps des injures du froid. Elle contribue à la beauté. *Ibid.* 840. *a.* Elle entretient une certaine flexibilité, une molleſſe convenable dans la peau. Elle procure aux muſcles une ſoupleſſe néceſſaire à leur action. Elle facilite la ſortie des excrémens ; elle tient lieu de couſſinet. Elle ne paroît manquer que dans les parties où elle ſeroit nuiſible. Cauſes qui peuvent augmenter le volume d'un homme du double. *Ibid. b.* Sur les mauvais effets de la graiſſe & les moyens d'y remédier, *voyez* CORPULENCE, OBÉSITÉ.

GRAISSE. Corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. La graiſſe humaine, le ſuif, la moëlle, donnent au feu une liqueur volatile, empyreumatique & acide. Comment la graiſſe eſt ſéparée du ſang. Etat de la graiſſe dans le fœtus. *Suppl.* III. 249. *a.* Parties où elle ſe forme dans les enfans. Parties où il ne s'en forme jamais. Son état naturel eſt la fluidité : conſiſtance qu'elle acquiert dans certains animaux & dans certaines parties principalement, cauſes de l'embonpoint. Comment on le procure aux animaux. Cauſes qui font rentrer la graiſſe dans le ſang, & produiſent la maigreur. *Ibid. b.*

Graiſſe, voyez ADIPEUX. Pourquoi la graiſſe eſt inſenſible. II. 807. *b.* Différens uſages de la graiſſe dans le corps de l'animal. II. 808. *a.* VIII. 263. *b.* Graiſſe dont les inteſtins ſont humectés pour favoriſer leur mouvement périſtaltique. 841. *a.* Origine de la graiſſe. *Suppl.* I. 170. *a. Suppl.* III. 69. *b.*

GRAISSE. (*Diet. Pharm. Mat. médic.*) Les chairs pénétrées ou mêlées de graiſſe ſont raſſaſiantes & indigeſtes. Comment ces viandes deviennent ſupportables. Graiſſes employées intérieurement de différentes manieres à titre de remede. Elles ſont la baſe des pomades, onguens, *&c.* On a attribué des vertus particulieres à certaines graiſſes. Préparation des graiſſes qu'on veut conſerver pour les uſages medicinaux. VII. 841. *a.*

Graiſſe. Maniere de fondre celle de la baleine. II. 34. *b.* Graiſſe de porc. 568. *b.* Uſages de la graiſſe de chien. III. 331. *a*, *b.* La graiſſe employée comme réductif en métallurgie. VI. 914. *b.*

GRAISSE *du vin*, (*Econom. domeſt.*) nature de cette huile qui paroît quelquefois dans le vin. D'où vient ce défaut. Maniere d'y porter remede. *Suppl.* III. 250. *a.*

GRAISSER, (*Art méchan.*) il eſt abſolument néceſſaire de graiſſer les grandes machines. Néceſſité de mettre de l'huile aux petites. Maniere de graiſſer les premieres, *Suppl.* III. 250. *b.* par rapport aux ſecondes, *voyez* HUILE, (*Horlog.*)

GRAITZ ou *Greitz* & proprement Grewitz, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe. Son origine. Sa ſituation. Seigneurie dont elle eſt capitale. Deſcription de cette ville. *Suppl.* III. 250. *b.*

GRAM, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 250. *b.*

GRAMEN Parnaſſi. Deſcription de cette plante. Lieux où elle vient. On la ſeme ſur couche, *&c.* VII. 841. *a.*

GRAMINÉES, (*Botan.*) caractere des plantes de cette famille & de cet ordre. Leur diviſion en gramens proprement dits, & en plantes analogues aux gramens. Caracteres qui les diſtinguent. *Suppl.* III. 251. *a.*

GRAMMAIRE, étymologie de ce mot. Une ſaine logique eſt le fondement de la grammaire. Il doit y avoir des principes fondamentaux communs à toutes les langues. Aucun mot ne devient le ſigne d'une idée que par une convention tacite, mais libre. Il y a une égale liberté ſur le choix des moyens que l'on peut employer pour exprimer la corrélation des mots, & celle de leurs idées : mais les conventions une fois adoptées, il faut s'y ſoumettre. La grammaire admet donc deux ſortes de principes ; les uns d'une vérité immuable & d'un uſage univerſel, les autres d'une vérité hypothétique & dépendante de conventions libres. Les premiers conſtituent la grammaire générale ; les autres ſont l'objet des diverſes grammaires particulieres. VII. 841. *b.* Définition de ces deux différentes grammaires. La premiere eſt une ſcience, la ſeconde eſt un art. Malgré cette diſtinction, on ne ſauroit ſéparer l'étude

de l'une & de l'autre. C'eſt pour avoir confondu ces deux grammaires, que le P. Buffier regarde comme un abus introduit par les grammairiens, de dire, *l'uſage eſt en ce point oppoſé à la grammaire.* L'uſage doit avoir toujours un rapport néceſſaire aux loix immuables de la grammaire générale, quoiqu'il ne s'y conforme pas toujours quant à la lettre. *Ibid.* 842. *a.* Si l'on trouve donc que l'uſage d'une langue autoriſe quelque pratique contraire à quelqu'un de ces principes fondamentaux, on peut le dire ſans *abus.* L'uſage étant le produit du concours fortuit de tant de circonſtances quelquefois très-diſcordantes, comment pourroit-il ſe faire qu'il s'accordât toujours avec les vues générales & ſimples de la nature ? Diverſes cauſes des différences qui ſe trouvent entre deux langues, ou dans une même langue examinée en différens tems ou en différens lieux. *Ibid. b.* Rien n'eſt plus aiſé que de ſe méprendre ſur le véritable uſage d'une langue, ſoit vivante, ſoit morte. Comment on doit diſtribuer la grammaire, ſoit générale, ſoit particuliere. Toute la grammaire ſe diviſe en deux parties générales, dont la premiere traite de la parole, c'eſt *l'orthologie ;* la ſeconde traite de l'écriture, c'eſt *l'orthographe.* Etymologie de ces mots. Le traité de la parole ſe partage en deux parties, la *lexicologie* & la *ſyntaxe. Ibid.* 843. *a.*

I. La lexicologie conſidere le matériel, la valeur, & l'étymologie des mots ; 1°. le matériel des mots comprend leurs élémens & leur proſodie. On donne le nom de figures aux divers changemens qui arrivent à la forme matérielle des mots ; 2°. la lexicologie diſtingue dans la valeur des mots, le ſens fondamental, le ſens ſpécifique, le ſens accidentel ; *Ibid. b.* 3°. l'étude de l'étymologie peut avoir deux fins différentes ; l'une de ſuivre l'analogie d'une langue pour ſe mettre en état d'y introduire des mots nouveaux ſelon le beſoin, l'autre de fixer le véritable ſens d'un mot établi.

II. *Office de la ſyntaxe.* La ſyntaxe examine la matiere & la forme d'une propoſition ; 1°. la matiere eſt la totalité des parties qui entrent dans ſa compoſition, elles ſont ou logiques ou grammaticales, 2°. toutes les regles de la ſyntaxe par rapport à la forme des propoſitions, ſe rapportent à trois chefs généraux ; la concordance, le régime & la conſtruction. *Ibid.* 844. *a.* Les regles ſur la concordance ont pour fondement un rapport d'identité entre les objets qu'elle fait accorder. La concordance eſt ordinairement d'un mot modificatif avec ſon ſubjectif. Le premier ſe rapporte au ſecond, ou par appoſition ou par attribution. Obſervations ſur l'uſage du régime. Différentes pratiques des langues pour caractériſer le régime & les différentes eſpeces de régime. On diſtingue deux ſortes de conſtructions ; l'une analytique & l'autre uſuelle. Obſervations ſur ces deux eſpeces. *Ibid. b.* La conſtruction uſuelle eſt ſimple ou figurée. Différence entre les figures de conſtruction & les figures de mots. Uſage de la conſtruction analytique. Quelles ſont les bornes préciſes de la grammaire par rapport à l'orthologie. *De l'orthographe.* La premiere écriture fut ſymbolique : elle fut enſuite remplacée par l'écriture orthographique. Pour expoſer avec méthode l'art de cette derniere, il n'y a qu'à ſuivre le plan même de l'orthologie. *Ibid.* 845. *a.* Ainſi l'orthographe ſe diſtinguera en *lexicographie* & *logographie.* Etymologie de ces mots. 1. Office de la lexicographie. Deux ſortes de caracteres ; les élémentaires & les proſodiques : les premiers ſe diſtinguent en voyelles & conſonnes & s'arrangent ſelon un ordre qu'on nomme alphabétique. On diſtingue trois ſortes de caracteres proſodiques. 2. Office de la logographie. Elle preſcrit les regles convenables pour repréſenter la relation de mots à l'enſemble de chaque propoſition, & la relation de chaque propoſition à l'enſemble du diſcours. *Ibid. b.* Obſervations ſur l'ordre que l'auteur vient de mettre dans ſa maniere d'enviſager la grammaire. Chacune des parties qui viennent d'être aſſignées à la grammaire ne peut être traitée ſeule d'une maniere complete : elles ſe doivent toutes des ſecours mutuels. Mais il n'en eſt pas moins néceſſaire de rapporter à des chefs généraux toutes les matieres grammaticales, & de tracer un plan qui puiſſe être ſuivi dans l'exécution d'un ouvrage élémentaire. *Syſtême figuré des parties de la grammaire. Ibid.* 446. *a.*

Grammaire, ſon origine. I. *x. diſc. prélim.* De la grammaire des arts. 716. *b.* La métaphyſique & la grammaire ſe prêtent un ſecours mutuel. 739. *a.* Caracteres d'abréviation uſités dans la grammaire. II. 650. *a.* De l'uſage de l'analogie en matiere de grammaire. IV. 641. *b.* VIII. 688. *a*, *b.* Méthode à employer pour l'enſeigner. V. 309. *b.* X. 446. *b.* — 458. *a.* Eſquiſſe des livres élémentaires que ſuppoſe la nouvelle méthode d'enſeigner les langues. X. 452. *b.* — 455. *a.* Uſage de la grammaire générale raiſonnée pour la compoſition d'un dictionnaire de langues. V. 640. *a.* Utilité des recherches étymologiques pour la connoiſſance des regles de la grammaire générale. VI. 107. *b.* 108. *a.* C'eſt un vice d'appliquer la grammaire d'une langue à toute autre indiſtinctement. VII. 404. *a.* Logique grammaticale, ſon uſage dans l'étude des langues anciennes. VIII. 862. *a.* La clarté de l'énonciation eſt le ſeul objet de la grammaire. *Ibid. b.* Abrégé de grammaire françoiſe par l'abbé Valart. *Suppl.* III. 125. *a*, *b*, &c.

Grammaire. Cet article contient les remarques de M. de Mairan ſur la grammaire françoiſe de M. Duclos. *Suppl.* III. 251. *b.*

GRAMMAIRIEN, autrefois on diſtinguoit entre grammairien & grammatiſte. Qualités qu'il doit réunir, ſelon Quintilien. Ce qu'on entend aujourd'hui par un grammairien. Bien des gens confondent les grammairiens avec les grammatiſtes ; mais il y a toujours un ordre ſupérieur d'hommes, qui ne jugent les choſes grandes ou petites que par rapport aux avantages réels que la ſociété peut en recueillir, *&c.* VII. 847. *a.*

Grammairien. Caractere du grammairien de génie, diſtingué du grammairien de mémoire. VII. viij. Ce que les Grecs & les Romains entendoient par un grammairien. 599. *b.*

GRAMMATIAS ou *Garamantias*, (*Hiſt. nat.*) eſpece de jaſpe ainſi nommé par quelques anciens. On le portoit comme une amulette. VII. 847. *a.*

GRAMMONT, abbaye chef d'ordre religieux. VII. 847. *a.*

GRAMMONT, (*Géogr.*) petite ville de France. Obſervations ſur l'abbaye dont il eſt parlé dans l'article précédent. Près de la ville de Grammont naquit Muret, (Marc-Antoine) l'un des plus excellens écrivains du ſeizieme ſiecle. Eloge de ſon génie & de ſes ouvrages. VII. 847. *b.*

GRAMMONT, (*Géogr.*) ville de la Flandre autrichienne. VII. 847. *b.*

GRANACCI, inventeur des maſcarades. X. 171. *a*, *b.*

GRANCEY, (*Géogr. Hiſt.*) bourg, château & titre de comté en Champagne. Obſervations hiſtoriques ſur la maiſon & l'ancienne baronnie de Grancey. Lettre de Henri IV que l'on conſerve dans les archives du château. Action de valeur du comte de Grancey en 1636. Anecdote de l'année 1690, honorable au marquis de Grancey. *Suppl.* III. 252. *b.* Autre trait, de l'année 1359, qui fait honneur à un ſeigneur de ce nom. *Ibid.* 253. *a.*

GRAND, GRANDEUR. (*Gramm. & Littér.*) *Grand*, quiconque dans ſon art paſſe de loin les bornes ordinaires. On ſe trompe moins dans les ſignifications de ce terme au phyſique qu'au moral. Quelquefois le terme *gros* eſt mis au phyſique pour *grand ;* mais jamais au moral. Le grand homme eſt plus difficile à définir que le grand artiſte. VII. 847. *b.* Il paroît que ce titre n'eſt le partage que du petit nombre d'hommes dont les vertus, les travaux & les ſuccès ont éclaté. *Grand* tout court, exprime ſeulement une dignité. Signification de ce nom en Eſpagne. Honneurs de la *grandeſſe* accordés à pluſieurs ſeigneurs par Charles-Quint. Officiers en France qualifiés de grands. Du titre de grand-ſeigneur. Différence entre grand & puiſſant. On a de la grandeur dans l'eſprit, dans les ſentimens, dans les manieres, *&c.* Cette expreſſion n'eſt point employée pour les hommes d'un rang médiocre, mais pour ceux qui par leur état ſont obligés à montrer de l'élévation. *Ibid.* 848. *a.* Trait de grandeur de la part d'un négociant qui reçut Charles-Quint dans ſa maiſon. On donnoit autrefois le titre de *grandeur* aux hommes en dignité. La hauteur eſt ſouvent priſe pour de la grandeur. *Ibid. b.*

Grand, *ſublime.* Différence entre ces mots. XV. 568. *b.*

GRAND, (*Joachim le*) ſa patrie, ouvrages qu'il a publiés ſur des matieres de politique. IX. 623. *a.*

GRANDS. (*Philoſ. Moral. Politiq.*) *Les grands.* On peut conſidérer les grands ou par rapport aux mœurs de la ſociété, ou par rapport à la conſtitution politique. Par rapport aux mœurs, *voyez* COURTISAN, GLOIRE, GRANDEUR, FASTE, FLATERIE, NOBLESSE, *&c.* Dans la démocratie, il n'y a de grands que les magiſtrats, ou plutôt il n'y a de grand que le peuple. Il eſt de l'eſſence de ce gouvernement, que les grandeurs ſoient électives & que perſonne n'en ſoit exclu par état. La moins mauvaiſe ariſtocratie eſt celle où l'autorité des grands ſe fait le moins ſentir. De l'autorité des grands dans l'ariſtocratie. Sageſſe avec laquelle les nobles de Veniſe ménagent l'obéiſſance du peuple. La liberté romaine ne put ſouffrir l'autorité des grands. VII. 848. *b.* La république n'eſt une que dans le cas du droit univerſel aux premieres dignités. Les magiſtrats une fois élus, il importe que le peuple les reſpecte. Dans le gouvernement monarchique, les grands exercent quelquefois l'autorité, mais ne la poſſedent jamais. Les grands repréſentent le monarque auprès du peuple, & le peuple auprès du monarque. Il eſt auſſi de l'eſſence du gouvernement monarchique, que l'état ne ſoit qu'un. Utilité des grands dans la monarchie. *Ibid.* 849. *a.* Il n'eſt point à craindre que l'ambition des grands tende à l'ariſtocratie. Le déſordre le plus effroyable de la monarchie, c'eſt que les grands parviennent à uſurper l'autorité qui leur eſt confiée. Pou-

voir que les grands poſſédoient autrefois en France. Comment cette autorité des grands fut inſenſiblement détruite. La qualité de grand de la cour n'eſt plus qu'une foible image de la qualité de grand du royaume : en quoi conſiſte ce titre de grand. Avantages que la deſtruction du gouvernement féodal a procurés à la France. *Ibid. b.* Dans la conſtitution préſente des choſes, il nous ſemble que les grands ſont dans la monarchie françoiſe, ce qu'ils doivent être dans toutes les monarchies de l'univers. Etat des grands dans le gouvernement deſpotique. Pour que la juſtice regnât dans un tel gouvernement, il faudroit que les grands fuſſent des dieux. *Ibid.* 850. *a. Voyez* GRANDEUR.

Grands. Caractere des mœurs des grands. III. 682. *b.* En quoi l'on fait conſiſter aujourd'hui les devoirs des grands. IV. 917. *b.* Crédit que les grands devroient accorder à un honnête homme. 450. *a.* De la politeſſe des grands. V. 416. *a.* Les grands ſont ennemis de la familiarité. VI. 390. *a.* Du faſte qu'ils étalent. 419. *a.* Faveur des grands. 433. *a.* Inſenſibilité des grands. VIII. 787. *b.* Cauſes qui les entretiennent dans l'oiſiveté. IX. 768. *a.* Caractere d'eſprit que l'oiſiveté leur fait contracter. *Ibid.* Devoirs que rempliront les grands ſous un gouvernement ſage & vigoureux. 769. *a*, *b.* Orgueil & dureté des grands. XIII. 96. *b.* 97. *a.* Les grands de Rome ſe faiſoient honneur de ſe donner chaque jour en ſpectacle dans tous les quartiers de la ville. XVII. 255. *b.* Flatteries dont les courtiſans les amuſent. *Suppl.* III. 48. *a*, *b.* De quelle conſéquence ſont les offenſes qu'ils font à leurs inférieurs. 801. *b.*

GRAND-HOMME, (*Philoſ. Morale*) quels ſont les hommes à qui ce titre appartient parmi les philoſophes & les rois, miniſtres, généraux d'armées, & magiſtrats. *Suppl.* III. 253. *a.*

GRANDS-HOMMES, différence entre ſeigneur & grand homme. XIV. 895. *b.* Sentimens d'humanité qu'ont manifeſté les grands hommes. IV. 519. *a.* Les démocraties ſont les nourrices de ces hommes reſpectables. *Ibid.* 816. *b.* Leur ſupériorité ſur les héros. VIII. 182. *a*, *b.* Vénération qu'on leur doit. XII. 744. *b.* Réflexion ſur les défauts des grands hommes. 746. *a.* Vies des grands hommes. XVII. 256. *a*, *b.* 741. *a*, *b.* Les grands hommes comparés à Achille. 577. *a.*

GRAND, (*Anat.*) énumération de quelques muſcles ainſi appellés par comparaiſon avec d'autres qui ſont petits. VII. 850. *a.*

GRANDS *Audienciers de France*, (*Juriſpr.*) Détails ſur leurs fonctions. VII. 850. *a.* Origine du nom *d'audiencier* qu'on leur a donné. Noms qu'on leur donne en latin. Autres titres qu'ils poſſedent. Leur office eſt de la couronne du roi. *Ibid. b.* Quel étoit autrefois l'état de cet office. Divers noms qui ont été donnés à ces officiers. Acte le plus ancien qui donne le nom *d'audiencier* à celui qui exerce cette fonction. Formules données dans cet acte pour la maniere dont les notaires ou ſecrétaires du roi devoient recourir à l'audiencier. Détails ſur le contenu de cet acte, (*le ſciendum* de la chancellerie) dans ce qui ſe rapporte à l'audiencier. *Ibid.* 851. *a.* Comment le nombre des audienciers ſe multiplia : origine du titre *de grand audiencier de France*. Réglement du roi Jean qui parle de l'audiencier de Normandie. Audiencier forain que l'on commettoit quand le roi étoit hors de Paris. Il y avoit un audiencier & un contrôleur pour la chancellerie de Bretagne. Création faite par Henri II. de ſix offices d'audiencier & de contrôleur tant pour la grande chancellerie, que pour celles des parlemens de Paris, Toulouſe, Dijon, Bordeaux & Rouen. *Ibid. b.* Par le même édit, ces officiers furent créés clercs-notaires & ſecrétaires du roi, &c. Le titre de grand audiencier qui fut ôté à l'audiencier de la grande chancellerie en 1551, paroît lui avoir été rendu en 1561. Création de nouveaux offices d'audienciers & de contrôleurs pour la grande chancellerie en 1571 & 1576. Inſpection du grand audiencier ſur les ſecrétaires du roi, ſelon un réglement du roi Jean en 1361. Divers anciens réglemens concernant ſes fonctions. *Ibid.* 852. *a*, *b.* Emolumens du grand audiencier. Ses privileges. *Ibid.* 853. *a.* Lieu des archives des grands audienciers & contrôleurs généraux de la chancellerie. Autres détails ſur l'office des grands-audienciers. Auteurs à conſulter. *Ibid. b.*

GRANDS-JOURS, (*Hiſtoire de France*) eſpeces d'aſſiſes ſolemnelles. Grands-jours des comtes de Champagne. Tribunaux extraordinaires & ſouverains qui ont enſuite été qualifiés du nom de grands-jours du tems de Coquille. Diverſes années dans leſquelles les grands-jours ont été tenus à Poitiers, à Moulins, à Riom, à Tours, à Troyes & à Lyon. VII. 853. *b.* Lettres-patentes portant établiſſement de grands-jours. Lettres données pour les grands jours établis à Clermont en 1665. Depuis quels tems les grands-jours ſe ſont évanouis. *Ibid.* 854. *a.*

GRAND-CROIX, (*Hiſt. mod.*) dans l'ordre de Malthe. VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *des arbalétriers de France*, (*Hiſt. mod.*) VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *de France*. (*Hiſt. mod.*) ſes armes, pl. 18. blaſon. vol. II. VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *des cérémonies de France*, (*Hiſt. mod.*) fonctions de ſon office ; marque de ſa charge ; ſon rang de ſéance dans les cours ſouveraines. VII. 854. *a.*

GRAND-MAITRE *d'Artillerie*, (*Hiſt. mod. & Art milit.*) étoit en France le chef ſuprême de l'artillerie. En quoi conſiſtoient ſes fonctions & pouvoirs. Quels étoient ſes priviléges. Cette charge érigée par Henri IV. en charge de la couronne. Quelles étoient les marques de cette dignité dans les armes du grand-maître. Obſervations ſur l'uſage de donner au maître de l'artillerie le titre de *grand*. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. Sa ſuppreſſion en 1755. Ses armes, pl. 17 du blaſon ; vol. II. VII. 854. *b.*

GRAND-ACQUIT, (*Comm.*) VII. 855. *a.*

GRAND-CHARTRE, (*Hiſt. d'Ang.*) elle n'eſt pas le fondement, mais une déclaration des libertés de l'Angleterre. Dans quel but ce corps de loix fut établi. VII. 855. *a.*

GRAND-GOSIER. (*Ornithol.*) Deſcription de l'oiſeau qui porte ce nom. Uſage auquel on prétend qu'on peut le dreſſer. Quelques-uns le nomment *pélican*. VII. 855. *a.*

GRANDAN, *alphabet.* II. vol. des planch. Caracteres, pl. 15 & 16.

GRANDEUR, (*Philoſ. Mathém.*) difficulté de bien définir ce mot. Obſervations ſur les définitions qu'en donnent les mathématiciens. L'auteur définit la grandeur, ce qui eſt compoſé de parties. VII. 855. *a.* Grandeur abſtraite & grandeur concrete. Le tems & l'étendue ſont des grandeurs. La grandeur eſt l'objet des Mathématiques. VII. 855. *b.*

GRANDEUR, (*Mathém. Algéb.*) *voyez* QUANTITÉ.

GRANDEUR, (*Optiq. & Perſpectiv.*) de la grandeur apparente des objets. I. 544. *a*, *b. &c.* IV. 1052. *b.* XVII. 568. *b.* Nous ne pouvons juger par les ſens de la grandeur abſolue des corps. XV. 25. *b.* 26. *b.* Comment l'ame apperçoit la grandeur abſolue des objets viſibles. XVII. 341. *a.* Eſtimation de la grandeur des objets par la vue. 566. *b.* 567. *a*, *b.* 568. *b.*

GRANDEUR, (*Archit.*) diſtinction entre grandeur de maſſe & grandeur dans la maniere. X. 36. *b.* 37. *a.*

GRANDEUR. (*Philoſ. Morale*) La grandeur peut être ou *réelle* ou *d'inſtitution*. La grandeur d'ame eſt la plus belle partie de la grandeur perſonnelle. Idée d'un grand homme. Dans l'idée générale de grand homme, le peuple ne manque jamais de comprendre les plus belles proportions du corps. D'où vient cette propenſion que nous avons à mêler du phyſique au moral dans l'idée de grandeur. Quelle eſt en général notre maniere de calculer & de peſer la grandeur humaine. VII. 855. *b.* L'idée qu'on attache à la grandeur de Rome eſt formée de toutes les cauſes de ſa décadence. Ceux qui ont eu l'eſprit aſſez juſte pour ne pas altérer par tout cet alliage phyſique l'idée morale de grandeur, ont cru du moins pouvoir la reſtreindre à quelques-unes des qualités qu'elle embraſſe. Juſte eſtimation de la grandeur d'Alexandre, & de celle de Céſar. Deux exemples d'hommes qui ont rempli dans toute ſon étendue l'idée de la véritable grandeur. Grandeur factice ou *d'inſtitution*, qui n'a rien de commun avec la grandeur perſonnelle. Ce terme ſuſceptible d'un double ſens au ſingulier, n'a plus rien d'équivoque au pluriel. *Ibid.* 856. *a.* Cependant un grand dans un état tient la place d'un grand homme. Rien de plus beau que de voir réunis le mérite avec la place. Un grand doit être auprès du peuple l'homme de la cour, & à la cour l'homme du peuple. Ces fonctions demandent ou un mérite recommandable ou un extérieur impoſant. Quel doit être l'extérieur d'un grand. La dignité poſitive d'un grand eſt l'accord parfait de ſes actions, de ſon langage, de ſa conduite avec la place qu'il occupe. On a ſuppléé à la dignité par la décoration, & cet appareil a produit ſon effet & jetté le peuple dans l'illuſion. Mais les grands ſont quelquefois les premiers à détruire cette illuſion par une hauteur révoltante. Le ſage qui s'en apperçoit en ſourit, quoiqu'il continue d'avoir pour la grandeur les ménagemens qu'elle exige. *Ibid. b.* Mais tous ceux qui ont la pénétration du ſage, n'en ont pas la modération. Un homme de mérite élevé aux grandeurs, tâche de conſoler l'envie, & d'échapper à la malignité. Malheureuſement celui qui a le moins à prétendre, eſt toujours celui qui exige le plus ; & c'eſt ainſi que la plupart des grands ſe trahiſſent & nous détrompent. Qu'un grand qui a beſoin d'en impoſer à la multitude, s'obſerve donc avec les gens qui penſent, & qu'il ſe diſe à lui-même ce que diroient de lui ceux qu'il auroit reçus avec dédain ou rebutés avec arrogance. Vanité de la gloire qu'on tire de ſes ancêtres. Si la grandeur factice n'eſt impoſante que par ſes dehors, qu'elle ait un cortege faſtueux, mais des mœurs ſimples. *Ibid.* 875 *a.* Un grand, lorſqu'il eſt un grand homme, n'a qu'à ſe montrer tel qu'il eſt. Le reſpect le devance, la vénération l'environne, ſa vertu le couvre tout entier. *Ibid. b.*

GRANDEUR-D'AME. Caractere de la grandeur d'ame. C'eſt un inſtinct élevé qui porte les hommes au grand, de quelque nature qu'il ſoit, mais qui les tourne au bien ou au mal,

ſelon leurs paſſions, leurs lumieres, leur éducation, leur fortune, &c. Belle quand la vertu dirige tous ſes mouvemens, elle eſt infiniment dangereuſe lorſqu'elle ſe ſouſtrait à la regle. Caracteres de Catilina & de Céſar. Il y a des vices qui n'excluent pas les grandes qualités, & par conſéquent de grandes qualités qui s'éloignent de la vertu. VII. 857. *b.* Cependant les inégalités de la vertu, les foibleſſes qui les accompagnent, les vices qui flétriſſent les plus belles vies, ces défauts inſéparables de notre nature, mêlée ſi manifeſtement de grandeur & de petiteſſe, n'en détruiſent pas les perfections. *Ibid.* 858. *a.*

GRANDEUR-D'AME. Différence entre grandeur d'ame, bienfaiſance, humanité & généroſité. VII. 574. *a.* Entre héroïſme & grandeur d'ame. VIII. 181. *b.* Définition de la vraie grandeur. IX. 945. *b.*

GRANDIER; (*Urbain*) ſa condamnation. IX. 698. *b.* Obſervations ſur ſa condamnation & ſon ſupplice. 853. *b.* XV. 372. *a.*

GRANDMONT-FALON, maiſon de Franche-Comté. Obſervations ſur ſes armes. *Suppl.* II. 244. *b.*

GRANGE, aire d'une grange. I. 238. *b.* Grange champartereſſe. III. 80. *a.* Batteur en grange, *voyez* BATTEUR. Origine des noms *grange*, *de la grange*, & *des granges*, donnés à quelques villages ou à quelques familles. VIII. 312. *a.*

GRANGE. (*M. de la*) ſon ouvrage, ſur les problêmes indéterminés. *Suppl.* III. 571. *a*, *b.* Sa méthode pour la ſolution de quelque problêmes ſur les *maxima*. 875. *a*, *b.* Son mémoire ſur le milieu à prendre entre les réſultats différens de pluſieurs obſervations d'un même phénomene. 937. *a*, *b.*

GRANIQUE, *le*, (*Géogr. anc.*) les Turcs l'appelloient *Sanſon*. Etat de cette riviere aujourd'hui. VII. 858. *a.*

Granique, nom moderne de ce fleuve. *Suppl.* III. 253. *a.*

GRANIT ou *granite*. (*Lithologie*) Les acides n'agiſſent point ſur les vrais granits. Walleris fait du granit une variété du porphire. Variétés dans le granit. Quel eſt celui que les anciens eſtimoient le plus. Lieux où on le trouvoit. Obéliſque fait de ce granit. Quelques-uns ont cru ſans fondement que les anciens compoſoient ce granit par art. VII. 858. *a.* C'eſt improprement que l'on donne le nom de *granit* à des pierres compoſées qui ont le même coup-d'œil. Particules noires qui ſe trouvent dans le granit véritable. Provinces de France où l'on trouve des roches de granit. Granit des iſles de l'Archipel, de l'iſle de Chypre, de celle de Corſe, celui de Monte-Antico près de Sienne, celui de l'iſle d'Elbe ſur la côté de Toſcane. Granit Pfaronien. Celui de Saxe. Celui de la baſſe Normandie, du Maine, du Dauphiné, de l'iſle Minorque, des iſles Britanniques. *Ibid. b.*

GRANIT, article ſur cette ſorte de pierre. IX. 816. *b.* Rapports & différences entre le granit & le porphyre. XIII. 127. *a.* Différentes eſpeces de granit; celui que les Anglois nomment moorſtone. X. 698. *a.* Autre nommé par les Suédois norrka. XI. 230. *a.* Granit d'Arabie, appellé par les anciens pyropoecilos. XIII. 614. *a.* Granit d'Egypte que les anciens nommoient marbre ſyénite. XV. 712. *a.* Carrieres de granit en Bourgogne. *Suppl.* III. 843. *b.*

GRANIVORE, différence entre les oiſeaux de proie & les granivores. II. 690. *b.* Caracteres de ces derniers. XI. 435. *b.* Leur eſtomac. V. 1007. *a.* Comment ſe fait la maſtication & la digeſtion dans ces oiſeaux. II. 690. *b.* Mucoſité qui aide leur digeſtion. *Suppl.* II. 877. *b.* *Voyez* FRUGIVORES.

GRANSBAINS, (*Géogr.*) obſervations ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 253. *a.*

GRANULATION, (*Métall.*) réduction des métaux en petite grenaille, pour qu'ils puiſſent ſe fondre plus aiſément. C'eſt ce qu'on exécute groſſiérement par la voie humide. Mais la meilleure méthode ſe pratique par la voie ſeche. On granule parfaitement le plomb de cette maniere. Deſcription de cette méthode. Précautions qu'il ne faut pas négliger. VII. 859. *a.* *Voyez* GRENAILLER.

GRAPHIQUE, *Opération*, (*Aſtron.*) But & utilité des opérations graphiques. VII. 859. *b.*

GRAPHOIDE, (*Anat.*) ce mot ſe dit de l'apophyſe ſtiloïde, du muſcle digaſtrique, & enfin d'une petite extenſion du cerveau qui part de la baſe de ce viſcere. Etym. du mot. VII. 859. *b.*

GRAPHOMETRE, (*Géom. pratiq.*) ou demi-cercle. Etym. du mot. En quoi cet inſtrument differe de l'équerre d'arpenteur & de la planchette. Inſtrument dont on ſe ſert dans les opérations géométriques qui demandent une grande préciſion. VII. 859. *b.*

Graphometre, maniere de lever un plan avec cet inſtrument. XII. 695. *a*, *b.*

GRAPPE *de mer zoophyte*. Sa deſcription. VII. 860. *a.*

GRAPPE *de mer*, en quoi ce zoophyte differe de l'albergame de mer. I. 245. *a.*

GRAPPE, (*Maneg. Maréch.*) maladie cutanée, *voyez* PEINES, EAUX, MALADIE. VII. 860. *a.*

GRAPPE *de raiſin*, (*Peinture.*) C'eſt au célebre Titien que l'art de la peinture doit le principe caché ſous l'emblême de la grappe de raiſin. Leçons qu'il tiroit en faveur de ſes éleves de la dégradation des couleurs & des différens effets de la lumiere & de l'ombre produits ſur une grappe de raiſin. Il faut avoir déja fait un chemin conſidérable dans l'art de la peinture, pour être en état d'entendre ces leçons pratiques & de lire dans les tableaux des grands maîtres. VII. 860. *a.*

GRAPPE *de raiſin*, (*Econom. ruſtiq.*) uſage qu'on peut tirer de la partie de la grappe dépouillée des grains de raiſin. XIII. 756. *a.* Variétés entre les grappes de raiſin. 769. *a.*

GRAPPE *de raiſin*, figure ſymbolique. XV. 729. *a.*

GRAPPE *de raiſin*, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Grappe de raiſin tigée. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 253. *b.*

GRAPPIN, (*Econom. ruſtiq.*) deſcription & uſage de cet inſtrument. VII. 860. *a.*

GRAPPIN, (*Marine*) petite ancre qui ſert à tenir un petit bâtiment. Grappin à main ou d'abordage: ſon uſage. Grappin de brûlots. VII. 860. *b.*

GRAPPINS, maniere de s'en ſervir pour aborder un vaiſſeau. *Suppl.* I. 125. *a*, *b.*

GRAS. Divers uſages de ce mot dans le langage ordinaire & dans les arts. VII. 860. *b.*

GRAS, de l'état d'une perſonne trop graſſe. IV. 269. *a*, *b.* V. 557. *b.* XI. 290. *a.* 300. *a*, *b.* XV. 332. *b.* 628. *a.*

GRAS-*fondure*, (*Maneg. Maréch.*) maladie. Ses cauſes. VII. 860. *b.* Symptome qui la diſtingue eſſentiellement. Erreur où l'on étoit tombé ſur cette maladie. Quel en eſt le vrai caractere. Complication de la gras-fondure avec d'autres maladies. C'eſt une erreur de croire que les chevaux chargés de graiſſe ſoient les ſeuls qui puiſſent y être expoſés. Elle eſt plus ou moins dangereuſe, ſelon ſes diverſes complications. Traitement de cette maladie. VII. 861. *a.* — *Voyez* *Suppl.* III. 421. *b.*

GRASSEL. (*Maneg. Maréchal.*) Deſcription de cette partie du corps de l'animal. Les chevaux peuvent boîter du graſſel. VII. 861. *b.* *Voyez* EFFORT.

GRASSET, (*Maneg.*) partie du cheval. *Suppl.* III. 382. *b.* 399. *b.*

GRASSETTE. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. *Voyez* PINGUICULA.

GRASSEYEMENT. En quoi conſiſte ce défaut de l'organe. Différentes ſortes de graſſeyemens. Ce défaut eſt ſouvent produit par l'affectation ou la mignardiſe. Exemple d'une jeune actrice du théatre lyrique, qui avoit ce défaut. Il eſt rare qu'on ne puiſſe le corriger de bonne heure dans les enfans. Mouvement qui donne lieu au graſſeyement de l'*r*. VII. 861. *b.* *Voyez* LABDACISME. On a grand ſoin de corriger celui qui tombe ſur le *c*, le *d* ou le double *l*; on pourroit également guérir celui qui gâte la prononciation de l'*r*. Le graſſeyement eſt encore plus vicieux dans le chant que dans le parler. Sur le théatre, on ne le paſſe guere qu'à des talens ſupérieurs. *Ibid.* 862. *a.*

GRASSEYER. (*Chant*, *Voix*) Dans l'éducation des enfans, on ne peut trop veiller à la correction des défauts de la voix, de la prononciation & du ton. VII. 862. *a.*

GRATERON. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante, ſelon Tournefort & Linnæus. VII. 862. *a.* Seize eſpeces de grateron. Deſcription de la plus commune, appellée *aparine vulgaris*. Lieux où elle croît; elle eſt ennemie de toutes les plantes qui croiſſent autour d'elle. Uſage qu'en font les payſans. *Ibid. b.*

GRATERON. (*Mat. méd.*) Ses propriétés. VII. 862. *b.*

GRATICULER, (*Peint.*) ce mot exprime la maniere dont les artiſtes tranſportent une compoſition ou une ordonnance qu'ils veulent ſuivre, d'une ſurface ſur une autre. Deſcription de cette opération. En quels cas on en fait uſage. VII. 862. *b.* *Voyez* RÉDUIRE.

GRATIEN, (*Hiſt. des Emp.*) fils de l'empereur Valentinien, & ſon ſucceſſeur à l'empire. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 253. *b.*

Gratien, empereur. XV. 228. *a.* Il refuſa le titre de ſouverain pontife. XIII. 80. *b.* 81. *a.* Coups qu'il porta au paganiſme. XVII. 216. *a.*

GRATIEN, bénédictin de Bologne. Sa concordance des canons diſcordans. II. 605. *a.* IV. 710. *a*, *b.*

GRATIFICATION, don accordé en récompenſe ſurérogatoire de quelque ſervice rendu. VII. 863. *a.*

GRATIFICATION, (*Hiſt. du Gouvern. d'Angl.*) récompenſe que le parlement accorde ſur l'exportation de quelques articles de commerce. Eloge de cet uſage. Avantages qu'a procurés à l'Angleterre la gratification accordée en 1689, pour l'exportation des grains. VII. 863. *a.*

GRATIOLE, (*Botan.*) eſpece de digitale. Deſcription de cette plante. VII. 863. *a.* Lieux où elle croît. *Ibid. b.*

GRATIOLE, (*Mat. médic.*) violent purgatif hydragogue. On ne doit y recourir que dans une grande néceſſité. Sa doſe. VII. 865. *b.*

GRATITUDE, RÉCONNOISSANCE, (*Synonym.*) différence entre ces mots. Exemple de gratitude cité par Montaigne. VII. 863. *b.*

GRATTECUL, (*Botan.*) *voyez* EGLANTIER.

GRATTOIR, (*Arts méch.*) inſtrument de ce nom, en uſage en hydraulique, en marine, en artillerie & chez les arquebuſiers. VII. 864. *a.*

GRATTOIR, (*Bijoutier*) deſcription de cet outil. Détails ſur ſes divers uſages. VII. 864. *a.*

GRATTOIR. (*Chauder.*) Deſcription de différentes ſortes de grattoirs des chaudroniers. VII. 864. *b.*

GRATTOIR, chez les doreurs, les écrivains, les fondeurs & les formiers. VII. 864. *b.*

GRATTOIR *à creuſer & grattoir à ombrer.* (*Gravure en bois*) Deſcription & uſages de ces inſtrumens. VII. 864. *b.*

GRATTOIR, terme de luthier, de plombier, de potier d'étain, de relieur, de ſculpteur & de ſtuccateur. VII. 865. *a.*

GRATUIT, *don*, voyez *Don.*

GRATUS, *jucundus*, (*Langue latine*) ſignification de ces mots. XV. 758. *b.*

GRAVATIVE, *douleur.* V. 84. *b.*

GRAVE, *gravité.* (*Gramm. Litt. & Morale*) *Grave*, au ſens moral, tient toujours du phyſique; il exprime quelque choſe de poids. VII. 865. *a.* Le grave eſt au ſérieux ce que le plaiſant eſt à l'enjoué. On eſt grave ou par bienſéance ou par l'importance des idées. Il y a de la différence entre être grave & être un homme grave. Quand la gravité n'eſt que dans le maintien, on dit gravement des inepties. Le duc de la Rochefoucauld a dit que *la gravité eſt un myſtere du corps inventé pour cacher les défauts de l'eſprit.* Ce qu'on entend par un auteur grave. Gravité dans le ſtyle. *Ibid. b.*

Grave. Caractere de l'homme grave. En quoi il differe de l'homme ſérieux. XVII. 798. *b. Voyez* GRAVITÉ.

GRAVE. (*Gramm. Proſod.*) Le caractere de nos voyelles graves n'eſt pas l'abaiſſement du ſon, mais le retentiſſement. *Suppl.* III. 253. *b.* Différence entre les ſons graves & les ſons clairs dans la prononciation françoiſe. *Ibid.* 254. *a.*

GRAVE, (*Muſiq.*) Pourquoi les ſons de l'accord très-aigus ſont abſorbés par l'harmonique grave. VIII. 55. *a.* Sur les ſons graves, *voyez* GRAVITÉ & SON.

GRAVELÉES, *cendres.* II. 814. *b.*

GRAVELEUSES, *terres.* IV. 562. *b.*

GRAVELINES, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas. Obſervations hiſtoriques ſur cette ville. VII. 865. *b.*

GRAVER, (*Gramm.*) VII. 866. *a.*

GRAVER, en terme d'artificier, de boutonnier & de piqueur en tabatiere. VII. 866. *a.*

Graver. De l'ancien uſage de graver des inſcriptions ſur la pierre, le bronze & le bois. VIII. 776. *a, b.*

GRAVESANDE, S', (*Guillaume-Jacques de*) extrait raiſonné d'un ouvrage de cet auteur ſur l'art de déchiffrer. IV. 667. *a, b.* Ses expériences ſur l'élaſticité. V. 445. *b.* Son ſentiment ſur le froid, XII. 313. *a.* ſur la gravité. 875. *a.* Eſſai ſur la perſpective, par s'Graveſande. XII. 434. *a.* Ses élémens de phyſique & ſes inſtitutions ſur la philoſophie newtonienne. XI. 123. *a.*

GRAVEUR *en cuivre, en acier, au burin, à l'eau-forte, en bois, en maniere noire & en clair-obſcur.* (*Arts modernes*) Les glorieux monumens des anciens ont preſque tous péri; mais ſi à tant d'avantages qu'ils ſemblent avoir ſur nous, ils avoient joint l'art de graver, que des richeſſes nous en reviendroient! VII. 866. *a.* J'enviſage les productions de l'art de la gravure comme un parterre émaillé de quantité de fleurs variées dans les formes & les couleurs, qui, quoique moins précieuſes les unes que les autres, concourent toutefois à l'effet de ce tout enſemble brillant, que les yeux du ſpectateur avide ne peuvent ſe laſſer de conſidérer. Les maîtres de cet art méritent d'être connus, non ſeulement des amateurs, mais ſur-tout des perſonnes qui ſe deſtinant au même art, brûlent de courir avec honneur dans la même carriere.

Enumération des plus célebres graveurs, avec quelques obſervations ſur leur talens & ſur leurs ouvrages.

Albert Durer, Albert Aldegraf, Gérard Audran, Baccio Baldini, Etienne de la Belle, Ibid. b. Benedette Caſtiglione, Corneille Bloëmaert, Bloëttling, Michel le Blond, Scheldt Bollswert, Abraham Boſſe, Nicolas de Bruyn, Théodore de Bry, Jacques Callot, Auguſtin Carrache, Guillaume Chateau, François Chauveau, Ibid. 867. *a. Sébaſtien le Clerc, Pierre Coëch, Corneille Cort;* les *Daſſier*, pere & fils; les *Drevet*, pere & fils; *Gérard Edelinck, Jean-Baptiſte Falda, Henri Goltz, Vinceſlas Hollard, Ibid. b. Michel Laſne, Lucas de Leyden, Jean Luyken, André Mantegne;* ſingularité de ſa vie. *George le Mantuan, Raymond Marc-Antoine, Maſo*, dit *Finiguerra:* comment il trouva le ſecret de graver ſur le cuivre. *Ibid.* 868. *a.* Premiers progrès de cet art. *Antoine Maſſon.*

Claude Mellan. Avantages de cet artiſte ſur les autres graveurs. Maniere de ſa gravure. Perfection à laquelle il l'a portée. Détails ſur la tête de Jeſus-Chriſt, qu'il a deſſinée & ombrée d'un ſeul trait, qui, commençant par le bout du nez & allant toujours en tournant, forme exactement tout ce qui eſt repréſenté dans cette eſtampe. *Ibid. b.* Autres chefs-d'œuvre de ſa gravure. Il fut choiſi pour repréſenter les figures antiques & les buſtes du cabinet du roi de France. Ses gravures avoient plus de feu, plus de vie & de liberté que ce qu'il imitoit.

Matthieu Mérian. Ses principaux ouvrages.

Robert Nanteuil. Beauté de ſes portraits. Son recueil eſt très-conſidérable. Mérite du portrait de Louis XIV, gravé par Nanteuil. Autres portraits qui lui ont acquis une réputation diſtinguée. Il fit ſervir à ſes plaiſirs la fortune qu'il s'étoit acquiſe. Goût décidé pour la gravure & le deſſin qu'il manifeſta dès ſon enfance.

Le Parmeſan, Ibid. 869. *a. George Pens, Pérelle, François Perrier, Bernard Picard.* Caracteres de ſes ouvrages. Comment ſe forma la collection de ſes œuvres. Eſtampes qu'il nomma les *impoſtures innocentes.*

Pippo, dit *Philippe de Santa-Croce, François Poilly, le Rembrand.* Eloge de ſes gravures. Beautés fortes qui en font le caractere. *Ibid. b.* Sa piece où Jeſus-Chriſt guérit les malades. Il ſeroit à ſouhaiter que ce célebre artiſte ſe fût appliqué à varier ſes productions. Rembrand ne connut point l'élégance du deſſin. On a fait à Paris un catalogue raiſonné de ſon œuvre.

Romain de Hooge, Jean-Louis Rouillet, Jean Sadeler, Jean Saerdam, Iſraël Silveſtre, Charles Simonneau, François Spierre, Ibid. 870. *a.* mademoiſelle *Stella, Jonas Suyderhoef, Thomaſſin*, pere & fils; *Vichem, François Villamene, Lucas Voſterman, Jean Warin, Corneille Wiſcher. Ibid. b.*

Graveurs-ciſeleurs, parmi les anciens. XVII. 763. *a.*

GRAVEUR, (*Tailleur-*) corps de jurande. XV. 858. *b.*

GRAVICENTRIQUE, *ligne*, (*Aſtronom.*) *Suppl.* IV. 883. *b.*

GRAVIER. (*Hiſt. nat.*) Lieux où il ſe trouve. En général, le gravier, dans quelque endroit qu'il ſoit, ſemble toujours y avoir été apporté par les eaux. VII. 870. *b.* On s'en ſert pour ſabler les allées des jardins. Gravier des Anglois; ſon excellente qualité. Le plus eſtimé eſt celui de Black-Héath. Propoſitions que fit Louis XIV à Charles II, pour avoir la quantité néceſſaire de ce gravier, pour ſabler les jardins de Verſailles. Maniere dont on ſable en Angleterre, en France & ailleurs, les allées des jardins avec du gravier. *Ibid.* 871. *a.*

Gravier. Différence entre le gravier, le ſable & l'arene. I. 632. *a, b.*

GRAVII. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 254. *a.*

GRAVINA, (*Janus-Vincentius*) littérateur. XI. 18. *b.* XIV. 319. *b.*

GRAVITATION. (*Phyſiq.*) Suivant Newton, chaque particule de matiere gravite vers chaque autre particule. Ce que nous appellons gravitation, Newton l'appelle attraction. Selon Newton, les planetes tendent vers le ſoleil, & peſent les unes vers les autres, comme le ſoleil vers elles. VII. 871. *a.* La gravitation d'une planete vers une autre, eſt en raiſon directe de la quantité de matiere qui ſe trouve dans celle-ci, & en raiſon inverſe du quarré de la diſtance des deux planetes. Toutes les parties de la matiere ont cette propriété les unes par rapport aux autres. *Voyez* ATTRACTION & GRAVITÉ. I. *Réflexions philoſophiques ſur le ſyſtême de la gravitation univerſelle.* La gravitation des planetes vers le ſoleil, & celle des ſatellites vers leurs planetes principales, ſont des faits qu'on doit regarder comme démontrés. Preuves qui démontrent la gravitation des planetes principales vers leurs ſatellites. L'action n'eſt pas moins réciproque entre les planetes premieres. Dérangemens que jupiter cauſe à ſaturne. *Ibid. b.* Si les ſatellites agiſſent ſur les planetes principales, & celles-ci les unes ſur les autres, elles agiſſent donc auſſi ſur le ſoleil, c'eſt une conſéquence naturelle. Moyen de décider cette queſtion. De la gravitation, conſidérée dans les corps terreſtres ou ſublunaires. Plus nous généraliſerons la gravitation, plus ſes effets nous paroîtront variés, & plus nous la trouverons obſcure, & en quelque maniere informe dans les phénomenes que nous lui attribuons. Les effets de cette force n'ont pu ſe réduire juſqu'ici à aucune des loix connues de la méchanique.

II. *Loi générale de la gravitation. Ibid.* 872. *a.* III. *Maniere de trouver la gravitation d'un corps vers un autre.* Newton a donné pour cela une méthode, qui a été enſuite commentée par différens auteurs. Méthode de trouver l'attraction qu'un ſolide, peu différent d'une ſphere, elliptique ou non, ſphéroïde ou non, exerce ſur un point placé, ſoit au-dedans, ſoit au-dehors de lui: ouvrage à conſulter ſur cette méthode. Quand un corpuſcule eſt au-dehors d'une ſurface ſphérique & très-près de cette ſurface, l'attraction que cette ſurface exerce ſur ce corpuſcule, eſt à peu-près double de celle qu'elle exerce, ſi le corpuſcule eſt placé ſur la ſurface même. *Ibid. b.* IV. *Uſage du ſyſtême de gravitation, pour trouver les maſſes des planetes. Ibid.* 873.

Gravitation univerſelle. Suppl. IV. 321. *b.* Attention que mérite le ſyſtême de la gravitation. XII. 537. *b.* Découvertes de M. Newton ſur la gravitation. XI. 123. *b. &c.* XVII. 631. *b.* Des loix de la gravitation de l'air. I. 229. *b.* Le rap-

Port des aires parcourues avec les tems employés à les parcourir, regardé comme un des effets de la gravitation. 538. *a*. Force contraire à la gravitation, que Newton appelle *vis repellens*. IX. 353. *b*. Réponse à une objection des cartésiens contre la gravitation des planetes vers le soleil. XII. 707. *b*. Problême des trois corps sur la gravitation des planetes. XIII. 402. *a*. La gravitation universelle alléguée en preuve de l'influence des astres sur la terre. VIII. 733. *a*. Celle de la terre vers le soleil & vers la lune, regardée comme une cause des vents. XVII. 19. *a*. — *Voyez* GRAVITÉ, PESANTEUR, ATTRACTION.

GRAVITÉ. (*Physiq. & Méchan.*) Différences entre la gravité & la pesanteur. La gravité est une propriété universelle de la matiere. *Voyez* aux mots *Accélération* & *Descente*, les explications que les péripatéticiens, les épicuriens & les gassendistes donnent de la gravité. VII. 873. *a*. Explication de Descartes. Objections qui renversent son système. *Ibid. b*. M. Varignon a fait un système sur la pesanteur, dont on peut voir le précis dans son éloge, par M. de Fontenelle. M. le Sage, de Geneve, a présenté à l'académie un écrit qui contient un système ingénieux sur cette matiere : mais ce système n'est pas encore publié. *Voyez* PESANTEUR. Quand on dit que les corps graves tendent vers le centre de la terre, on n'entend pas cela rigoureusement. Il faut distinguer deux sortes de gravités ; la gravité primitive, & la gravité altérée par la force centrifuge qui vient de la rotation de la terre & des corps qu'elle entraîne. La gravité n'étant pas constamment dirigée vers le centre de la terre, c'est une preuve indirecte en faveur du système de Newton. *Preuves de la gravité universelle :* démonstration des forces centrales & en particulier de la force centripete. *Ibid.* 874. *a*. En comparant la force centripete des planetes avec la force de gravité des corps sur la terre, on trouvera qu'elles sont parfaitement semblables. Pour rendre cette vérité sensible, l'auteur examine ce qui se passe dans le mouvement de la lune qui est la planete la plus voisine de la terre, & montre que la force centripete de la lune est la même que la force de la gravité, c'est-à-dire, procede du même principe. *Ibid. b*. Par conséquent la lune pese vers la terre, & réciproquement celle-ci pese vers la lune. On peut appliquer le même raisonnement aux autres planetes. Il ne reste plus qu'à savoir quelle est la cause de cette gravité universelle. Clarke pense que la gravité est une force générale que Dieu a imprimée à la matiere, & qu'il y conserve par quelque cause efficiente qui en pénetre la substance. s'Gravesande prétend que la cause de la gravité est absolument inconnue, & que nous ne devons la regarder que comme une loi de la nature, qui ne dépend en aucune façon de quelque loi ou cause seconde. Réflexions sur lesquelles il appuie sa proposition. *Ibid.* 875. *a*. M. Cotes regarde la gravité comme une qualité premiere des corps, aussi essentielle que l'étendue, la mobilité, *&c.* Newton, pour nous faire entendre qu'il ne regarde point la gravité comme essentielle aux corps, nous donne son opinion sur la cause, & il prend le parti de la proposer par forme de question, comme n'étant point encore content de tout ce qu'on en a découvert par les expériences. L'auteur ajoute ici cette question dans les propres termes dont Newton s'est servi. *Ibid. b*. Cependant, si on examine d'autres endroits de ses ouvrages, on est tenté de croire que cette explication générale qu'il donne, n'étoit destinée qu'à rassurer quelques personnes que l'attraction avoit révoltées. Car ce philosophe, en avouant que la pesanteur pourroit être produite par l'impulsion, ajoute qu'elle pourroit aussi être produite par quelque autre cause. Il n'est pas même fort éloigné de regarder la gravité comme un premier principe, comme une loi primordiale de la nature. *Voyez* sur cette derniere opinion les mots *Attraction* & *Gravitation*. On distingue en méchanique la gravité en absolue & relative. Les loix de la gravité absolue se trouvent aux articles ACCÉLÉRATION & DESCENTE. Sur la gravité relative, *voyez* RÉSISTANCE, FROTTEMENT ; sur les loix de la gravité relative, *voyez* PLAN INCLINÉ, DESCENTE, FLUIDE, RÉSISTANCE, *&c. Ibid.* 876. *a*. Moyen de trouver le rapport de la force centrifuge des corps terrestres à la gravité. *Ibid. b*.

Gravité. Attraction de gravité. I. 847. *b*. Rapports de la force de gravité avec la force attractive. 851. *b*. Centre de gravité. II. 824. *b*. Diametre de gravité, *Ibid.* & IV. 942. *a*. Différence entre gravité, poids & pesanteur. XII. 448. *a*. 849. *b*. Plan de gravité. II. 824. *b*. XII. 695. *a*. De l'ouvrage du P. Frisi sur la gravité. *Suppl.* IV. 534. *a*, *b*.

Gravité. Dans l'hydrostatique on divise la gravité en absolue & spécifique. Pour les loix de la gravité spécifique, *Voyez* BALANCE HYDROSTATIQUE.

GRAVITÉ, (*Morale*) réflexions sur ce caractere. XVII. 799. *a*, *b*. *Voyez* GRAVE.

GRAVITÉ. (*Musiq.*) D'où dépend la gravité des sons dans les corps sonores. VII. 876. *b*.

GRAVIUS, (*Henri*) imprimeur. VIII. 627. *a*.

GRAUN, observations sur deux *duo* de ce musicien. *Suppl.* II. 744. *b*.

GRAVOIR, outil de charron, son usage. VII. 876. *b*.

GRAVOIR, (*Lunetier*) instrument avec lequel le lunetier trace dans la châsse de la lunette la rainure où se place le verre, & qui le retient. Description & usage. VII. 876. *b*.

GRAVOT, (*Jean*) *Suppl.* III. 702. *b*.

GRAVURE, les anciens l'appelloient *glyptographie*. VII. 723. *a*, *b*. Ouvrage de M. Mariette sur l'histoire de la gravure : antiquité de cet art. V. 999. *b*. De l'état de la gravure sous les empereurs romains. X. 254. *a*, *b*. Analyse de l'ouvrage de Jean Evelyn sur la gravure en cuivre. XV. 696. *a*. Des empreintes de gravure. V. 595. *a*, *b*.

GRAVURE ; (*Beaux arts*) cet art, au mot *Estampe*, n'a été regardé que du côté de ses productions. On entre ici dans le détail des opérations nécessaires pour produire les ouvrages auxquels il est destiné. Etymologie du mot *gravure*. En quoi consiste l'action de graver. La différence des matieres & celle des outils & des procédés qu'on emploie, distinguent les différentes especes de gravures. *De la gravure en cuivre*. Détails des opérations de cet art tirés d'un ouvrage d'Abraham Bosse, enrichi par les lumieres de M. Cochin le fils. Choix du cuivre sur lequel on doit opérer. VII. 877. *a*. Préparation qui lui est nécessaire pour l'usage auquel on le destine. *Ibid. b*. Comment on parvient à s'assurer que la planche est parfaitement polie. De la gravure à l'eau-forte. Deux especes de vernis, on nomme l'un *vernis dur*, & l'autre *vernis mou*. Composition du premier, tel que Bosse le donne. *Ibid.* 878. *a*. Composition de celui dont Callot se servoit, appellé vulgairement *vernis de Florence*. Maniere d'appliquer ce vernis dur sur la planche de cuivre. Comment on le noircit ensuite. *Ibid. b*. Moyen de sécher, de cuire & durcir le vernis à l'aide du feu. Composition du vernis mou, suivant Bosse. *Ibid.* 878. *a*. Autre maniere de le composer, qui paroît à l'auteur une des meilleures, après avoir éprouvé toutes les autres. Quelques observations relatives aux différens procédés qu'on emploie pour la composition du vernis. Maniere d'appliquer ce vernis sur la planche, & de le noircir. *Ibid. b*. Détails sur les différentes manieres de calquer les dessein sur le vernis. *Ibid.* 880. *a*. Maniere de placer le tableau original pour en avoir la réflexion dans un miroir, à moins qu'on ne veuille se servir simplement de la contr'épreuve. Lorsqu'on veut diminuer ou augmenter la proportion des objets, il faut se servir des opérations indiquées aux mots *Graticuler* ou *Réduire*. Idée générale de l'opération à laquelle on veut parvenir en gravant à l'eau-forte. Instrumens dont on se sert, pointes & échoppes. Maniere de faire les pointes, de les monter, & de les aiguiser. *Ibid. b*. Différence entre les pointes & les échopes. Observations nécessaires pour conserver le vernis. Maniere de travailler avec les pointes. Place convenable que l'artiste doit choisir. Opération de graver. *Ibid.* 893. *a*. Premiers essais qui furent faits de la gravure à l'eau-forte. Ses progrès. Abus où l'on est ensuite tombé dans l'exercice de cet art. *Ibid. b*. Exposition de quelques-unes des regles que Bosse nous a transmises sur la maniere de graver. *Ibid.* 822. *a*. Principales classes des ouvrages de caracteres différens auxquels la gravure s'emploie. *Ibid. b*. Observations sur la maniere de graver les sujets d'histoire ; les portraits ; les paysages. *Ibid.* 883. *a*. Suite des préceptes de Bosse. *Ibid. b*. Autres détails sur le méchanisme de la gravure à l'eau-forte. *Ibid.* 884. *a*. Préparatifs nécessaires avant de livrer la planche à l'eau-forte. *Ibid. b*. Eau-forte dont on doit se servir pour faire mordre les planches vernies au vernis dur. *Ibid.* 885. *a*. Ancienne maniere d'employer cette eau-forte. Maniere dont M. le Clerc a cherché à simplifier cette opération. Recherche que l'auteur a faite d'un nouveau moyen. *Ibid. b*. Description d'une machine qui tout-à-la-fois ménage le tems de l'artiste, & le met à l'abri du danger qu'on peut courir par l'évaporation de l'eau-forte. *Ibid.* 886. *a*. Suite des préceptes sur la maniere de se servir de l'eau-forte. Diverses observations sur les effets de cette liqueur. *Ibid. b*. Dernieres opérations de l'artiste. De la maniere de faire mordre les planches au vernis mou. Eau-forte qu'il faut employer, appellée *eau de départ*. *Ibid.* 887. *a*. Autre espece d'eau-forte plus facile à gouverner. Maniere d'employer l'eau de départ. *Ibid. b*.

De la gravure au burin. Exercices de dessein auxquels les graveurs doivent sur-tout s'appliquer. Justes bornes de la liberté que les graveurs peuvent se donner, en ajoutant à leurs tableaux une exactitude dans les détails, que les peintres se croient quelquefois en droit de négliger. Il est nécessaire que les graveurs sachent l'architecture & la perspective. Choix du cuivre que l'artiste doit employer. Détails sur les outils, le choix des meilleurs & des plus commodes, leurs différentes especes, *Ibid.* 888. *a*. la maniere de les tenir & de s'en servir. *Ibid. b*. Maniere de nettoyer

la taille qui a été faite en coupant le cuivre à l'aide du burin : cette opération s'appelle *ébarber*. Moyen dont on ſe ſert pour juger de l'effet de la taille. Ce qu'on doit faire, lorſque les burins ſont trempés trop durs. Obſervations ſur les manieres de graver de Goltzius, Muller, Lucas-Kilian & Mellan. Regles générales ſur la gravure en cuivre, & les manieres de rendre par cet art les divers objets qu'on ſe propoſe. *Ibid.* 889. *a.*

Graveur en cuivre, eau-forte & burin. Bruniſſoirs des graveurs, II. 451. *a.* burins, 467. *a.* baquets, *Suppl.* I. 802. *b.* chaſſis, III. 232. *b.* pointes, XII. 877. *a*, *b.* tailles dans la gravure, *voyez* ce mot, tailles rentrées : entre-deux. V. 733. *b.* hachures, VIII. 19. *b.* 21. *a.* retouches, XIV. 206. *b.* planches ſur la gravure en taille douce, contenues dans le vol. V des planches.

GRAVURE *en bois.* (*Hiſtorique*) Cette gravure eſt fort ancienne à la Chine & aux Indes. Comment les Chinois gravoient leurs caracteres. Premiers graveurs en bois que nous avons eus en Europe. Ils étoient appellés *tailleurs en bois*, & diſtingués en deux claſſes, celle des vieux ou petits maîtres, *&c.* & celle des grands maîtres : énumération des principaux de cette ſeconde claſſe. Etat de la gravure en bois dans les quinzieme & ſeizieme ſiecles. Graveurs les plus diſtingués de ces tems. VII. 890. *a.*

De l'art. La gravure en bois devient très-difficile lorſqu'on a des objets délicats à exécuter. Une planche qui n'a occupé un graveur en cuivre que quatre à cinq jours, pourra occuper un graveur en bois un mois entier. Pour le prouver, l'auteur entre ici dans le détail d'une opération très-ſimple dans la gravure en cuivre, & qui dans la gravure en bois devient très-laborieuſe & très-compliquée. Détails ſur les outils, le choix des meilleurs, les moyens de ſe les procurer, & leurs différens uſages. *Ibid. b.* & ſuiv. Directions ſur le choix des bois les plus propres à la gravure. Principes à obſerver dans les diverſes opérations du graveur : manœuvres auxquelles il faut s'exercer, avant que de paſſer à des ſujets. *Ibid.* 892. *a*, *b.* Détails ſur l'art de vuider ſolidement & proprement la gravure. *Ibid.* 893. *a.* Moyen de remédier aux echapades, & lorſqu'il y a quelque trait ou taille briſée ou éclatée. *Ibid. b.* Directions ſur la maniere de faire les paſſes-par-tout. Maniere de faire des épreuves de ſon ouvrage ſans avoir recours à l'imprimeur. De l'art de retoucher. Impreſſion. *Ibid.* 894. *a.* Supplément qui renferme ce que M. Papillon a découvert & ce qui lui appartient en propre dans l'art de graver en bois. La premiere de ſes découvertes eſt relative à la maniere de creuſer & de préparer le bois pour graver des lointains ou parties éclairées, & de gratter les tailles déjà gravées, pour les rendre plus fortes & les faire ombrer davantage. *Ibid. b.* La ſeconde eſt relative à la maniere de retoucher proprement. *Ibid.* 895. *b.* La troiſieme concerne la méthode d'imprimer les endroits creux. *Ibid.* 896. *b.*

Gravure en bois, gouges, VII. 752. *a.* grattoirs à creuſer & à ombrer, VII. 864. *b.* contre-tailles & triples-tailles dans cette gravure. IV. 142. *a.* *Voyez* auſſi l'article TAILLES. Opération appellée *coupe.* 347. *b.* Opération de creuſer, 459. *b.* de dégager, 751. *a.* taillé ou gravé en dépouilles. 1098. *a*, *b. errata.* ente-tailles. V. 733. *b.* Ouvrage fait à taille d'épargne. 1011. *errata.* Retouches. XIV. 206. *b.* *Voyez* les planches, vol. V.

Gravure en creux ſur le bois & de dépouille. L'on a par le moyen de cette gravure des empreintes de relief en pâte, terre ou ſable préparés, beurre, cire, carton, *&c.* des ſceaux, des cachets, des armoiries de cloche à cire perdue ; des figures pour la pâtiſſerie, les deſſerts, les ſucreries, *&c.* Deux ſortes de gravures en creux ; l'une en gouttiere, exécutée avec des outils tranchans, l'autre plus parfaite, travaillée à la gouge plus ou moins courbe : détails ſur celle-ci. VII. 896. *a.* Bois à choiſir pour les gravures de dépouille. En quoi conſiſte la manœuvre principale de cette gravure. Directions ſur la maniere de l'exécuter. Gravure en bois d'une forte taille. Gravure en bois matte & de relief. *Ibid.* 897. *a.* Sur la gravure en dépouille, *voyez Suppl.* II. 703. *a.*

Gravure en bois, de camayeu, ou de clair-obſcur, de relief, à tailles d'épargne & à rentrées, ou à pluſieurs planches, formant autant de teintes par dégradation ſur l'eſtampe. Antiquité du camayeu. Origine de la gravure en camayeu. Tems auquel parurent les premieres eſtampes en ce genre. Artiſtes qui ont donné de ces eſtampes d'un goût gothique. Artiſtes qui ont gravé à deux planches ou rentrées. Les Italiens s'appliquerent auſſi à ce genre après les Allemands. Maniere dont Hugo da Carpi gravoit des eſtampes qui paroiſſoient comme lavées de clair-obſcur. Paſſages ſur ce ſujet tirés de Félibien & d'Abraham Boſſe. Deſcription des procédés que ſuivoit Hugo da Carpi, ſelon M. Papillon. VII. 897. *b.* Combien Raphaël fit cas de ce ſecret. Suite de l'hiſtoire de la gravure en camayeu. Divers artiſtes qui s'y ſont diſtingués. *De la manœuvre de l'art* : explication de celle de Hugo da Carpi, tirée du livre de Boſſe. *Ibid.* 898. *a.* Le diſcours de cet auteur étant louche en pluſieurs endroits, on trouvera ici une deſcription plus préciſe & plus claire de la maniere de graver en camayeu. *Ibid. b.* Inſtructions ſur les couleurs qu'on doit employer. *Ibid.* 899. *a.*

Gravure en couleurs, à l'imitation de la peinture. Invention de cet art par Jacques-Chriſtophe le Blon de Francfort, entre les années 1720 & 1730. Cet art tranſporté d'Angleterre en France par ſon inventeur. Traité *du coloris* par le Blon, dans lequel il établit en principes l'harmonie du coloris, & entreprend de la réduire en pratique méchanique par des regles ſûres & faciles. VII. 899. *a.* Inſtructions préliminaires dans leſquelles il jette les fondemens de ſon art. Trois couleurs, ſelon lui, donnent par leur mêlange autant de teintes qu'il en puiſſe naître de la palette du plus habile peintre. Chacune de ces couleurs ſera diſtribuée par le ſecours d'une planche particuliere ; ainſi trois planches ſont néceſſaires pour imprimer une eſtampe à l'imitation de la peinture. Préparation des planches. Moyen ſûr pour calquer ſur la planche grainée. *Ibid. b.* Gravure des planches. De l'intention des trois planches. *Ibid.* 900. *a.* Moyen d'établir l'enſemble. Les détails qui ſe trouvent juſqu'ici indiquent la maniere dont furent conduits les premiers ouvrages dans ce genre qu'on vit en Angleterre. L'inventeur a enſuite enſeigné une façon plus expéditive dont il s'eſt ſervi à Londres & à Paris ; mais il ne s'en ſervoit que malgré lui, parce qu'elle eſt moins triomphante pour le ſyſtême des trois couleurs primitives. Détails ſur cette maniere plus prompte d'opérer, dans laquelle on fait uſage de quatre planches. *Ibid. b.* Des cas particuliers qui peuvent exiger une cinquieme planche. De l'impreſſion. *Ibid.* 901. *a.* Des couleurs. Du blanc. Du noir. Du bleu. Du jaune. Du rouge. *Ibid. b.*

Gravure en maniere noire. Ce genre eſt aſſez généralement connu des étrangers ſous le nom de *mezza-tinta.* On prétend que le premier qui ait travaillé en maniere noire, eſt un prince *Rupert.* Les opérations en ſont plus promptes, & les effets plus moëlleux que ceux de la gravure à l'eau-forte ou au burin. Préparation des planches. De la grainure. VII. 902. *a.* De la façon de graver ſur la grainure. *Ibid. b.* De l'impreſſion. Cette gravure ne tire pas un grand nombre d'épreuves, & s'uſe promptement. Tous les ſujets ne ſont pas également propres à ce genre. Quels ſont ceux qui y réuſſiſſent le mieux. Beautés & défauts de cette gravure. On recherche depuis quelque tems en France les operations de la maniere noire avec plus de ſoin qu'autrefois, dans l'intention de les joindre aux opérations de la gravure en trois couleurs. *Ibid.* 904. *a.*

Gravure en maniere noire, appellée mezzo-tinto. X. 484. *a.* Inſtrument nommé berceau à l'uſage de ce genre de gravure. II. 206. *b.* Voyez les planch. V. Volume.

Gravure en taille douce pour imprimer en couleurs. Avantages particuliers à cet art pour l'anatomie & la géographie. VII. 904. *a.* Ouvrage à conſulter, dans lequel on voit quelques-uns des modeles que cet art a produits. En quoi conſiſte tout le ſecret de l'art. *Ibid. b.*

Gravure en lettres, en géographie, & en muſique. Vol. V. des planch.

Gravure en médailles & cachets. Vol. V. des planch. De la gravure en cachet chez les anciens, & particuliérement chez les Grecs. *Suppl.* III. 255. *b.* 258. *b.*

Gravure ſur le cryſtal & le verre, voyez VERRERIE & VERRE.

Gravure ſur métaux, voyez MONNOYAGE, MONNOIE.

Gravure ſur pierres fines, voyez PIERRES GRAVÉES.

Gravure de caracteres d'imprimerie. Deſcription du poinçon ſur lequel ſe fait cette gravure. VII. 903. *b.* *Voyez* POINÇONS DE FONDERIE & CARACTERE.

Gravure dans le ſommier d'orgue. VII. 903. *b.*

GRAY, (*Géogr.*) Diverſes obſervations hiſtoriques ſur la ville de ce nom. *Suppl.* III. 254. *a.*

GRAZZINI, (*Antoine-François*) fondateur de l'académie de la Cruſca. *Suppl.* I. 89. *b.*

GREBE, (*Ornithol.*) Deſcription de cet oiſeau aquatique. VII. 903. *b.* Uſages auxquels on emploie ſa peau. Lieux d'où on tire les grebes. *Ibid.* 904. *a.*

Grebe huppé. Vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 48. Grebe huppé de Catalogne. *Suppl.* II. 110. *b.*

GREBENSTEIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du Haut Rhin. Bailliage dont elle eſt le chef-lieu. Obſervation ſur ſon tribunal appellé *juſtice pontale. Suppl.* III. 254. *a.*

GREC, (*Gramm.*) ou *langue grecque* ou *grec ancien.* Cette langue s'eſt conſervée plus long-tems qu'aucune autre. Elle a cependant été altérée peu-à-peu, depuis que le ſiege de l'empire Romain eut été transféré à Conſtantinople. Variétés dans les mots & les inflexions de cette langue. Avantages qu'elle en tire. Les noms propres ſignifient ſouvent quelque choſe. Le grec eſt la langue d'une nation polie qui avoit du goût pour les arts & pour les ſciences, qu'elle avoit cultivés avec ſuccès. VII. 904. *a.*

Grec. 1°. *Des lettres grecques :* leur origine. IX. 409. *a*, *b*. Obſervation ſur l'alphabet grec. I. 295. *b*. Caracteres grecs. II. 646. *b*. Vol. des planch. article *Caractere*, pl. 7. Chiffres grecs. II. 647. *b*. Comparaiſon des lettres grecques avec les caracteres ſamaritains & les caracteres hébreux. VIII. 77. *a*. 2°. *Des déclinaiſons & conjugaiſons.* Cas dans la langue grecque. I. 722. *b*. Du nombre de ces cas. IV. 637.—642. Obſervations ſur les conjugaiſons grecques. III. 881. *b*. Les Grecs emploient indifféremment le futur de l'indicatif pour l'impératif, & réciproquement. VIII. 586. *b*. Comment les cas de l'infinitif ſont indiqués en grec. 705. *a*. Maniere de trouver le thême ou le radical d'un verbe grec. XVI. 244. *b*. 3°. *Des accens & de la prononciation.* Des accens. I. 65. *a*. Maniere dont nous prononçons le grec. 66. *a*. De la prononciation & de l'uſage des accens. V. 624. *a*. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid.* Comment il eſt prouvé que les Anglois prononcent mal le grec. 639. *c*. Regles qu'a données Denys d'Halicarnaſſe pour le bien prononcer. *Ibid.* 4°. *Du caractere de cette langue.* IX. 262. *a*. 265. *a*. Son utilité. *Ibid. b*. Conſidérations ſur la langue grecque. *Suppl.* III. 256. *a*. Sa douceur & ſa délicateſſe, 252. *a*. plus propre qu'aucune autre à la poéſie. *Suppl.* IV. 427. *a*, *b*. La langue grecque étoit fort chantante. IV. 690. *a*. De ſon harmonie. *Ibid.* Son accent muſical. *Suppl.* IV. 158. *a*, *b*. Avantages du grec ſur le latin. V. 638. *c*. Affinité entre ces deux langues. X. 448. *a*. Le grec contient une multitude de mots phéniciens. VIII. 87. *b*. 5°. *De l'étude du grec.* VI. 91. *a*. Méthode de MM. Pluche & Chompré pour l'enſeigner. VIII. 860. *b*. *&c.* Des dialectes de la langue grecque. IV. 934. *a*, *b*. Moyen le plus lumineux de donner aux commençans l'intelligence de cette langue. X. 448. *b*.

Grec vulgaire ou moderne. Livres qui ont été écrits en cette langue. Les Grecs naturels parlent leur langue ſans la cultiver. Les Turcs ont détruit les monumens de l'ancienne Grece, & mépriſé l'étude du grec. En quoi conſiſte la différence entre le grec vulgaire & le grec littéral. VII. 904. *b*.

GRECS, (*Philoſophie des*) Cet article diviſé en trois parties, qui traitent de la philoſophie fabuleuſe des Grecs, de leur philoſophie politique, & enfin de leur philoſophie ſectaire. VII. 904. *b*.

I. *De la philoſophie fabuleuſe des Grecs.* Ces contrées que le Grec orgueilleux traita de barbares, étoient policées, lorſque la ſienne n'étoit habitée que par des ſauvages diſperſés dans les forêts. *Ibid. b*. Cécrops, Egyptien, fonda la ville d'Athenes. Cadmus de Phénicie éleva dans Thebes des autels. Orphée de Thrace preſcrivoit aux Grecs la maniere d'honorer les dieux. Le joug de la ſuperſtition fut le premier qu'on impoſa. De-là les premiers accens de la poéſie & de la muſique; l'architecture ſort d'entre les herbes, la ſculpture du fond des carrieres, & la morale naît. Les premiers légiſlateurs de la Grece parlerent aux ſens & à l'imagination, & amuſerent les peuples par des cérémonies voluptueuſes & gaies. A meſure que les phénomenes les plus frappans ſe ſuccéderent, on y attacha l'exiſtence des dieux. L'uſage de ces premiers légiſlateurs fut d'envelopper leurs connoiſſances ſous les voiles du ſymbole & de l'allégorie. Cependant la ſuperſtition n'étouffa point dans ces peuples le ſentiment de la liberté. La mythologie des Grecs eſt un cahos d'idées, & non pas un ſyſtême. *Ibid.* 905. *a*. Dans les tems anciens, les légiſlateurs étoient philoſophes & poëtes. La vérité cachée ſous l'emblême & l'allégorie ne ſauroit plus être développée. Le nom de Prométhée, fils de Japhet, eſt le premier qui s'offre dans la philoſophie fabuleuſe des Grecs. Hiſtoire de Prométhée. Diverſes interprétations de cette fable. *Ibid. b*. Linus ſuccéda à Prométhée : il fut théologien, philoſophe, poëte & muſicien. Ses diverſes inventions. Orphée fut diſciple de Linus. Sa célébrité. Ariſtote & Cicéron prétendent qu'il n'y a jamais eu d'Orphée. Hiſtoire de ce légiſlateur. *Ibid.* 906. *a*. Ses différentes inſtitutions dans la Grece. Empire étonnant que cet homme extraordinaire exerçoit ſur les eſprits. Effets merveilleux attribués à ſon éloquence & à ſon chant. *Ibid. b*. Doctrine & philoſophie d'Orphée. Diverſes réflexions ſur la fable de ſa deſcente aux enfers. Merveilles que raconte Ovide ſur la tête & la lyre d'Orphée. *Ibid.* 907. *a*. Les ouvrages qui nous reſtent ſous le nom de ce philoſophe, & ceux qui parurent au commencement de l'ere chrétienne, au milieu de la diſſenſion des chrétiens, des Juifs, & des philoſophes païens, ſont tous ſuppoſés. Muſée fut diſciple d'Orphée; il eut les mêmes talens & la même philoſophie, & il obtint les même honneurs. Détails ſur ſes inventions & ſes ouvrages. Thamyris ſuccéda à Muſée..... Amphion contemporain de Thamyris.... De Melampe. Du poëte Heſiode, ſucceſſeur de Melampe, & contemporain d'Homere. Analyſe de ſa théogonie. *Ibid. b*. Commentaire de cet ouvrage. Explication que les chymiſtes ont donnée de la fable de Saturne rapportée dans la théogonie. On cite encore parmi les théogoniſtes, Epiménide & Homere. Obſervations ſur Homere.

II. *Philoſophie politique des Grecs.* Néceſſité des loix pour adoucir le caractere féroce d'une nation qui commence à ſe former en ſociété. Des meurtres, des rapts, des adulteres, des inceſtes, des parricides; c'eſt ce que nous offre l'hiſtoire des premiers tems policés de la Grece, lorſque Zaleucus parut. Particularités ſur ce légiſlateur. Détails de quelques faits qui montrent combien on exigeoit de reſpect pour les loix, & quel danger on trouvoit à en abandonner l'examen aux particuliers. Charondas de Catane. Triptolême. Dracon. Solon. Divers légiſlateurs qui perfectionnerent l'ouvrage de Solon. Lycurgue : il n'écrivit point ſes loix. Les ſouverains purent les modifier ſelon les circonſtances. *Ibid. b*. Rhadamante. Minos. Les ſages de la Grece ſuccéderent aux légiſlateurs. Hiſtoriette de ce qui leur mérita le titre de ſages. On eſt d'accord ſur le nombre, mais on varie ſur les perſonnages. Détails ſur chacun d'eux. Myſon. Thalès; l'abrégé de ſa vie ſe trouvera à l'article IONIENNE (*Philoſophie*) Solon : hiſtoire de ce légiſlateur. *Ibid.* 909. *a*. En quoi conſiſte ſa philoſophie pratique. Chilon de Lacédémone. Pittacus. *Ibid. b*. Bias de Prienne. Cléobule de Linde. Périandre. Examen de cette queſtion; pourquoi la plupart des ſages de la Grece ont laiſſé un ſi grand nom, après avoir fait de ſi petites choſes.

III. *De la philoſophie ſectaire des Grecs.* Coup-d'œil ſous lequel il faut maintenant conſidérer les Grecs, ſur-tout dans Athenes. De quelque côté qu'on jette les yeux dans la Grece, on y rencontre l'empreinte du génie, le vice avec la vertu, la ſageſſe avec la folie, la molleſſe avec le courage; mais n'y cherchez pas l'innocence. On peut regarder l'école Ionienne & l'école de Samos, comme les tiges principales de cet arbre immenſe, dont les rameaux s'étendant d'âge en âge, & de contrées en contrées, couvrirent ſucceſſivement toute la ſurface de la terre. De la ſecte Ionique. Philoſophie de Thalès ſon fondateur. Ses ſucceſſeurs. *Voyez* IONIENNE (*Philoſophie*). La ſecte Ionique donna naiſſance au ſocratiſme & au péripatétiſme. Du ſocratiſme. Diverſes ſectes nées du ſocratiſme : *voyez* SOCRATISME. *Ibid.* 910. *b*. Du cyrénaïſme. Du mégariſme. De la ſecte éliaque & érétriaque. Du platoniſme : quelles furent les trois académies. Du cyniſme. Du ſtoïciſme. Du péripatétiſme. De la ſecte ſamienne ou du pythagoriſme. De la ſecte éléatique. *Ibid.* 911. *a*. De l'héraclitiſme. De l'épicuréiſme. Du pyrrhoniſme ou ſceptiſme. Une obſervation qui ſe préſente à l'aſpect de ce tableau, c'eſt qu'après avoir beaucoup étudié, diſputé, les philoſophes de la Grece finiſſent par ſe jetter dans le pyrrhoniſme. Des progrès de la philoſophie des Grecs hors de leurs contrées. Citation d'un endroit de Plutarque, qui montre combien Alexandre étoit ſupérieur en politique à ſon précepteur, qui fait aſſez l'éloge de la ſaine philoſophie, & qui peut ſervir de leçon aux rois. *Ibid. b*.

GRECS, (*Philoſophie des*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 255. *a*.

Grecs. Quel étoit leur nom dans leur propre langue. VIII. 104 *b*. Coutumes des Grecs par rapport aux enfans : le mariage & les familles nombreuſes en honneur parmi eux. V. 656. *b*. La politique des Grecs ne connoiſſoit rien de ſi puiſſant que la vertu. XVII. 859. *b*. L'hoſpitalité pratiquée parmi eux. VIII. 315. *a*. Des magiſtrats dans les républiques grecques. IX. 856. *b*. De la police des Grecs. XII. 905. *a*. 906. *b*. Des impôts. XVII. 866. *b*. De la milice des Grecs. *Suppl.* III. 931. *b*. *&c.* Comment ils formoient leurs marches. 846. *a*, *b*. Des officiers qui avoient le commandement des armées. XI. 424. *a*, *b*. Hiſtoire de l'art de l'équitation chez les Grecs. V. 886. *b*. De leur cavalerie. 920. *b*. Comment ils diſtinguoient leurs années. I. 390. *a*. VIII. 207. *a*. XVI. 773. *a*, *b*. Mois des Grecs. X. 621. *b*. Leurs néoménies. XI. 95. *b*. Leur maniere de calculer. VIII. 530. *a*. Leurs monnoies. X. 649. *a*, *b*. Du commerce de ces peuples. III. 692. *a*. De leur philoſophie : les Grecs ont été les premiers philoſophes. II. 69. *a*. De leur religion. XIV. 83. *a*, *b*. *&c.* Jeûnes anciennement pratiqués parmi eux. VIII. 542. *b*. Les plus anciens Grecs s'abſtenoient de la chair d'animaux dans leur nourriture & leurs ſacrifices. XI. 663. *a*. Détails ſur les cérémonies de leurs funérailles. VII. 368. *b*. Jours heureux & malheureux dans leur opinion. VIII. 891. *b*. 892. *a*.

GRECS, (*Hiſt. anc. & Litt.*) On ne ceſſera d'admirer les talens & le génie de cette nation, tant que le goût des arts & des ſciences ſubſiſtera dans le monde. Il n'eſt pas permis d'ignorer l'hiſtoire générale de ce peuple célebre; elle offre de grandes ſcenes à l'imagination, de grands ſujets de réflexion à la politique & à la philoſophie. L'auteur diviſe cette hiſtoire en cinq âges, & conſidere les Grecs, 1°. depuis leur commencement juſqu'à la priſe de Troie, 2°. depuis cette expédition juſqu'aux victoires de Mycale & de Platée, 3°. depuis cette époque juſqu'à la mort d'Alexandre, 4°. depuis cette mort juſqu'à la conquête de la Grece par les Romains, 5°. depuis cette époque juſqu'au regne d'Auguſte. VII. 912. *a*.

Premier âge de la Grece. Recherches de M. Fréret ſur

les tems auxquels les colonies ſe ſont établies dans la Grece. Obſervations ſur le nom de *Pélaſges* que portoient les premiers Grecs. Il paroît que preſque tous les peuples de l'Aſie mineure formoient dans l'origine une même nation avec les Pélaſges. VII. 912. *a.* Deux partis célebres qui agiterent long-tems la Grece, déſignés ſous les noms d'Héraclides & de Pélopides. Cauſes de la guerre de Troie. Pourquoi ce premier âge eſt appellé *le tems héroïque. Ibid. b.*

Second âge de la Grece. Révolutions que la Grece éprouva au retour de la fameuſe expédition de Troie. La liberté établie dans tous les états de la Grece. Ligue des Amphictions. Inſtitutions deſtinées à ſerrer le lien de l'union des républiques grecques. Eſpece de médiation qu'exerçoit Lacédémone dans toutes les diſſenſions domeſtiques de la Grece. VII. 912. *b.* Par là cette république acquit une ſupériorité d'autant plus marquée, que les autres étoient continuellement obligées de recourir à ſa protection. Ce fut la vertu des Spartiates qui leur procura cette ſorte de prééminence. Athenes après Sparte tenoit dans la confédération le premier rang. Caractere diſtinctif de cette république. Entrepriſe de Darius ſur la Grece. Bataille de Marathon. Projets de Darius continués par Xercès. *Ibid.* 913. *a.* Glorieuſes victoires des Grecs. Ce ſecond âge eſt remarquable par l'extinction de la plupart des royaumes qui diviſoient la Grece, par ſes grands capitaines qui l'illuſtrerent, les colonies qu'elle envoya ſoit en Aſie, ſoit en Europe, & les ſept ſages dont la mémoire s'eſt conſervée. *Ibid. b.*

Troiſieme âge de la Grece. Funeſte jalouſie qui s'éleva entre les républiques de Lacédémone & d'Athenes. Conduite orgueilleuſe que tinrent les Athéniens depuis la bataille de Platée, pendant plus de cinquante ans. Guerre du Péloponeſe, quelles en furent les ſuites. Auteurs qui en ont immortaliſé le ſouvenir. VII. 913. *b.* Effets ambitieux des Thébains, aſpirant à la domination. Exploits d'Epaminondas. On vit alors la Grece partagée en trois puiſſances; mais une quatrieme les mit d'accord. Philippe de Macédoine, un des profonds politiques & des grands rois qui aient été placés ſur le trône, parvint à l'empire de la Grece. VII. 914. *a.* Occaſion que lui fournit la guerre ſacrée. La victoire déciſive de Chéronée ſur les Athéniens & les Béotiens, couronna ſes autres exploits. Premieres victoires par leſquelles Alexandre affermit ſa domination dans la Grece. Ses voyages & ſes exploits en Aſie. C'eſt dans ce troiſieme âge de la Grece qu'il faut admirer le nombre incroyable de grands hommes qu'elle produiſit. Poëtes, orateurs, philoſophes, hiſtoriens qui fleurirent alors. *Ibid. b.*

Quatrieme âge de la Grece. Les principaux royaumes qui ſe formerent des débris de la fortune d'Alexandre, au nombre de douze ou treize, ſe réduiſirent enfin à trois; l'Egypte, la Syrie & la Macédoine, qui ſubſiſterent juſqu'à la conquête des Romains. Etat des Grecs au milieu de ces troubles. Naiſſance de la république des Achéens. Inutiles efforts d'Aratus pour réunir en un corps de république tout le Péloponeſe. VII. 915. *a.* Philippe II, roi de Macédoine, appellé par les Achéens contre les Etoliens. Guerre des alliés. Les Romains appellés contre Philippe. Etat de ſplendeur & de puiſſance où Rome ſe trouvoit alors. Victoire des Romains ſur Philippe & ſur Perſée ſon fils, qui mirent fin au royaume de Macédoine. Politique employée par Rome pour tenir les Grecs dans l'impuiſſance de ſe réunir. Antiochus, roi de Syrie, engagé par les Etoliens à prendre les armes contre la république. Défaite de ce prince qui lui fit perdre l'Aſie mineure, & ne fit qu'aſſervir davantage les Grecs à la puiſſance des Romains. Habileté de la conduite de ces derniers après la défaite d'Antiochus. *Ibid. b.* Etat d'aviliſſement où les Athéniens paroiſſoient alors. Guerres & victoires des Romains ſur les Achéens. Pillage & deſtruction de Corinthe. La Grece devenue dès-lors province romaine, l'an de Rome 608. Héros que la Grece fit éclorre durant ce quatrieme âge. Philoſophes célebres. VII. 916. *a.* Poëtes diſtingués. Autres gens de lettres. *Ibid. b.*

Cinquieme âge de la Grece. Sa durée fut de cent-ſeize ans. La douceur du gouvernement des Romains retint la Grece ſous leur dépendance, juſqu'au regne de Mithridate, qui fit ſentir à l'univers qu'il étoit ennemi de Rome, & qu'il le ſeroit toujours. Succès de ce prince ſur les premiers généraux Romains. Ravages que Sylla exerça dans la Grece, & particuliérement dans Athenes. La mort de Mithridate rendit la Grece aux Romains, ſans qu'elle ait eſſuyé de nouvelles viciſſitudes pendant les diſſenſions de Céſar & de Pompée. Enfin, l'empire du monde étant paſſé entre les mains d'Auguſte, il créa trois préteurs pour aſſurer davantage le repos de la Grece, ou plutôt ſa ſervitude, dont la durée s'eſt perpétuée juſqu'à nos jours. Nations barbares qui l'ont ravagée ſous les ſucceſſeurs d'Auguſte & depuis la tranſlation du ſiege impérial de Rome à Bizance. Etat de la Grece depuis l'invaſion des Turcs dans le quatorzieme ſiecle. VII. 916. *b.*

Grecs, divers articles ſur l'hiſtoire des anciens Grecs. Empire des Grecs. V. 582. *a.* Colonies qu'ils envoyerent dans les pays voiſins de la Grece. III. 649. *a.* Epoque du commencement de l'hiſtoire de Grece. VIII. 140. *b.* En quel tems elle compta le plus de héros. 181. *b.* De l'entrepriſe des Perſes contre les Grecs. 222. *b.* La liberté rendue à la Grece par les Romains en deux occaſions différentes. VIII. 931. *a*, *b.* Faſtes de l'hiſtoire grecque. *Suppl.* IV. 127. *b.* — 141. *a.*

De la prééminence des Grecs dans les ſciences & dans les arts. Caractere de leurs chefs-d'œuvre. IX. 279. *b.* Les lettres & les ſciences marcherent toujours chez eux d'un pas égal & ſe ſervirent mutuellement d'appui. 409. *b.* L'érudition polie & le profond ſavoir faiſoient le partage des génies du premier ordre. 410. *a.* Progrès des beaux-arts parmi eux. XI. 43. *a*, *b.* 44. *a.* De l'architecture des Grecs. IX. 804. *a*, *b.* Deſcription de leurs maiſons. 892. *b.* Hiſtoire de l'éloquence grecque. XI. 559. *b.* — 566. *b.* De la muſique des Grecs. X. 900. *a*, *b.* *&c.* Comment ils cultiverent l'art de la peinture. XII. 253. *b.* *&c.* 270. *b.* *&c.* De leurs poëtes, *voyez* ce dernier mot. *Articles tirés des Supplémens.* Il n'eſt point vrai que les beaux arts ſoient nés chez les Grecs, *Suppl.* I. 591. *b.* 592. *a.* mais ils ont acquis chez eux une grande perfection. 592. *a.* Les Grecs les regardoient comme des moyens propres à former les mœurs, & à appuyer les maximes de la philoſophie & de la religion. 593. *a*, *b.* Les Grecs ont été regardés univerſellement comme les arbitres du goût dans les beaux-arts. *Suppl.* IV. 594. *b.* Leur diſpoſition naturelle à la poéſie. 427. *a*, *b.* Hiſtoire de leur poéſie, diviſée en quatre périodes. 442. *a*, *b.* Leur ſupériorité dans la peinture. *Suppl.* I. 382. *a.* Comment les artiſtes Grecs ſe ſont élevés au beau idéal. *Suppl.* III. 515. *a.* Décadence des arts qui arriva enſuite dans la Grece. *Suppl.* I. 593. *b.* 594. *a.*

Réflexions ſur la prééminence des Grecs dans les ſciences & dans les arts. On ne peut s'empêcher de reconnoître ici combien tant de faits éclatans qui ont illuſtré la Grece, ſont dignes, ſont même au-deſſus des louanges que leur ont données les hiſtoriens. On ne voit guere de citoyens de Rome s'élever au-deſſus de leur ſiecle & de leur nation. Dans la Grece, au contraire, vous voyez de ces génies vaſtes & créateurs, qui s'ouvrent un chemin nouveau, & qui pénétrant l'avenir, ſe rendent les maîtres des événemens. La Grece abattue, conſerva même une ſorte d'empire bien honorable ſur ſes vainqueurs, ſes lumieres ſoumirent l'orgueil des Romains; & leur république craignant d'abuſer des droits de la victoire, tâchoit par ſes bienfaits de diſtinguer la Grece des autres provinces qu'elle avoit ſoumiſes. Si des ſciences nous paſſons aux beaux-arts, nous verrons que les Grecs n'ont point de rivaux en ce genre. VII. 917. *a.* Les grands maîtres y ſont grands juſques dans leurs négligences, & leurs fautes même nous inſtruiſent. Avantages phyſiques des Grecs ſur les autres peuples. La beauté fut un de leurs appanages. On ne ſauroit croire de combien de précautions pour avoir de beaux enfans, ils aidoient l'influence naturelle de leur heureux climat. Les exercices auxquels ils étoient accoutumés donnoient à leur viſage un air vraiment noble, joint à l'éclat de ſanté. Avantages de leur habillement chez les hommes & chez les femmes. On ſent ainſi avec quelle facilité les maîtres de l'art durent parvenir à rendre la belle nature. *Ibid. b.* Diverſes cauſes qui ont concouru à la ſupériorité de cette nation dans la pratique des beaux-arts. Soins que prirent les Grecs pour les augmenter & les perpétuer. Hommages qu'ils rendoient aux célebres artiſtes. Singuliere reconnoiſſance que les Crotoniates ou les Agrigentins témoignerent à Zeuxis. Concours que les Grecs établirent entre les artiſtes: récompenſe accordée à celui qui réuniſſoit la pluralité des ſuffrages. Moyen dont on ſe ſervoit pour mortifier celui qui produiſoit le plus mauvais ouvrage. *Ibid.* 918. *b.* Ces divers alimens d'émulation étoient peut-être encore fort au-deſſous de la conſidération des orateurs, des hiſtoriens, des philoſophes, *&c.* qui pénétrés eux-mêmes du mérite des beaux-arts & de celui des artiſtes, les célébroient de tout leur pouvoir. On ne vit point chez les Romains, ni la noble émulation qui animoit les Grecs, ni les productions ſublimes de ces maîtres de l'art. *Ibid. b.*

GRECS, (*Hiſtoire des arts chez les*) ouvrages dont cet article fournit l'extrait. Hiſtoire abrégée des arts: différens peuples qui les ont ſucceſſivement cultivés. Quels ont été leurs progrès chez les nations où ils ont régné. *Suppl.* III. 254. *b.* Hiſtoire des arts chez les Grecs. Quatre cens ans avant la guerre de Troie, l'Egypte étoit policée, & pendant ce tems-là, & même juſqu'au tems de Codrus, la férocité des mœurs des Grecs répondoit à la groſſiéreté de leur eſprit. Figures groſſieres & informes qui leur tenoient lieu de ſtatues dans la religion. Progrès que fit parmi eux la ſculpture. *Ibid.* 255. *a.* De la gravure en cachet chez les anciens. Cauſes des différences de l'art chez les différentes nations. Influence du climat ſur la conſtitution des peuples & ſur

leur maniere de penſer. L'élégance des formes proportionnée à la pureté & à la chaleur du climat. Beauté des femmes chez les Grecs. *Ibid. b.* Cauſes phyſiques & morales qui contribuerent aux progrès de l'art parmi eux. Les Grecs qui vivoient ſous un ciel & ſous un gouvernement tempérés, avoient des idées & une langue pittoreſques. Leur langue ſe perfectionna ſur-tout parmi les colonies fixées dans l'Aſie mineure. Le même pays inſpira les poëtes, les philoſophes, & forma les hiſtoriens. Le trône des arts & des ſciences fixé enſuite dans Athenes. Différentes qualités guerrieres des peuples de la Grece. Effets de la muſique ſur les Arcadiens. *Ibid.* 256. *a.* Des monumens que nous ont laiſſés les Grecs, dans les tems où ils jouiſſoient de leur liberté. Moyens par leſquels il ſeroit facile de reproduire chez les Grecs modernes l'héroïſme, le génie, les vertus & les talens. Pourquoi la ſculpture & enſuite la peinture ont été perfectionnées avant l'architecture. Hiſtoire de la peinture chez les Grecs. *Ibid. b.* Les meilleurs ſtatuaires & les meilleurs peintres de l'école romaine n'ont point de juſtes notions du beau idéal. Mais les Grecs s'y ſont élevés dans tous les genres. Comment ils acquirent de juſtes idées de la beauté du corps humain. Caracteres par leſquels ils diſtinguoient les traits propres à chaque divinité. *Ibid.* 257. *a.* Les Grecs étoient perſuadés que plus on met de mouvement & de contorſion dans les traits & dans les muſcles, plus on détruit la nobleſſe. Profil du viſage des ſtatues grecques. Leurs différens caracteres de beauté. *Ibid. b.* Ceux des pieds & de la poitrine. Ouvrages à conſulter ſur l'hiſtoire de l'art chez les Grecs. *Ibid.* 258. *a.* Délicateſſe, grace & préciſion qu'on remarque dans leurs gravures de cachets. La religion des Grecs favorable aux progrès de l'art. Divers arts utiles ou d'agrément auxquels ils ſe ſont appliqués. Pourquoi, ſelon l'abbé Rouſſier, les Grecs chantoient juſte, & nous, nous chantons faux. *Ibid. b.*

Grecs modernes. Obſervation ſur leur extérieur & leur figure. VIII. 346. *a.* Erudition cultivée parmi eux depuis la deſtruction de l'empire d'occident. V. 915, *a*, *b.* Etat des lettres & de la philoſophie chez les Grecs, depuis le huitieme ſiecle juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Turcs. VIII. 520. *a.* Lectures auxquelles ils ſe bornent: leur peu de goût pour les ſciences. II. 233. *b.* Arbitres que les chrétiens grecs ont dans chaque ville en Turquie. V. 822. *b.* Comment les Turcs ſe moquent du babil des Grecs. X. 851. *b.* Adoption pratiquée parmi eux. *Suppl.* I. 173. *b.* Enterremens des Grecs modernes. XII. 766. *a.* Leur ignorance dans la navigation. XIII. 78. *b.* Années des Grecs. I. 391. *b.* l'inoculation reçue chez eux. VIII. 770. *b.*

GRECS MODERNES, conſidérés par rapport à la religion. (*Hiſt. eccl.*) Commencement & conſommation du ſchiſme des Grecs. Tentatives inutiles pour leur réunion avec l'égliſe romaine. Il y a cependant parmi eux bon nombre de catholiques. Patriarches reconnus par les Grecs ſchiſmatiques. Ceux qui habitent la Grece ne reconnoiſſent que le patriarche de Conſtantinople. VII. 918. *b.* Tous leurs patriarches & évêques ſont religieux de l'ordre de S. Baſile ou de S. Chryſoſtome. Habits des prélats & religieux grecs. On ne célebre qu'une meſſe par jour, & deux les fêtes & dimanches. Bible dont ils ſe ſervent. Leur doctrine. Quelques-unes de leurs pratiques religieuſes. Ignorance dans laquelle ils vivent. On compte parmi eux pluſieurs ſectes chrétiennes répandues en orient, qui ont leurs évêques & leurs patriarches. *Ibid.* 919. *a.*

GRECS, (*Hiſt. eccléſ.*) de l'ancienne égliſe d'orient. V. 420. *b.* Des anciennes égliſes des Grecs. 421. *b.* Egliſe grecque. 425. *a.* Hiſtoire du ſchiſme des Grecs. XIV. 766. *a*, *b. &c.* Conciles où l'on travailla à la réunion des Grecs & des Latins. IX. 302. *a.* Leurs livres liturgiques. IX. 598. *a.* Livre qu'ils nomment eucologe. VI. 136. *b.* Leur liturgie ſur la tranſubſtantiation. IX. 597. *a.* Livre eccléſiaſtique qu'ils nomment ſynaxarion. XV. 746. *a.* Autre appellée typique. XVI. 782. *a.* Recueil des offices en uſage dans l'égliſe grecque. I. 496. *b.* VIII. 311. *b.* Carême des Grecs. II. 682. *b.* Inſtrument au bruit duquel ils s'aſſemblent à l'égliſe dans les états du grand-ſeigneur. VIII. 23. *a.* *Suppl.* I. 207. *a.* Lecture des évangiles dans l'égliſe grecque. VI. 118. *b.* Leur ſentiment ſur la nature de Dieu, ſur ſa ſpiritualité & ſur l'incarnation du verbe. VIII. 572. *b.* 573. *a.* Moines grecs. X. 617. *b.* Chrétiens grecs appellés Syriens. XV. 772. *b.*

GRECE, (*Géog. anc.*) anciennement nommée Hellas. VIII. 104. *b.* Murailles conſidérables élevées dans la Grece. X. 866. *b.* De l'ancienne population de la Grece. XIII. 89. *a.* 94. *b.* Voyage hiſtorique des Grecs par Pauſanias. XV. 224. *a*, *b.* Principaux temples de la Grece. XVI. 63. *b.* 64. *a*, *b.* Des vins de Grece. XVII. 290. *b.* 301. *a.*

GRECE, (*Géogr.*) divers pays compris aujourd'hui ſous le nom de Grece. Bornes de la Grece moderne. VII. 919. *a.* Officiers par leſquels s'exerce le gouvernement politique. Religion de la Grece. Langues du pays. Denrées dont il ſe fait un grand commerce. Productions de chacune des principales îles de l'Archipel. Comparaiſon de la Grece moderne à l'ancienne. *Ibid. b.*

GRECE ASIATIQUE, (*Géogr. anc.*) En quoi elle conſiſte. Colonies que ces Grecs envoyent le long de la Propontide & même juſqu'au fond du Pont-Euxin. VII. 919. *b.*

GRECE, *grande*, (*Géogr. anc.*) Divers pays qu'elle comprenoit. Le P. Briet en a fait une table dont on trouve ici l'abrégé. Ville que comprenoient la Pouille, la Meſſapie, & l'Œnotrie. VII. 919. *b.* Origine de la dénomination de *grande Grece*. La Grece italique a été jadis nommée *grande Grece*, avec beaucoup de fondement, puiſqu'elle étoit en réalité plus grande que la véritable Grece. Il eſt vrai néanmoins que la grande Grece diminua inſenſiblement, à meſure que la république romaine s'aggrandit. Hommes illuſtres que la Grece italique a produits. *Ibid.* 920. *a.*

GRECE PROPRE, (*Géogr. anc.* pays qu'elle comprenoit. VII. 920. *a.*

GRECOURT, (Jean-Baptiſte Villart de) poëte. XVI. 491. *a.*

GRECQUE, (*Reliure*) deſcription & uſage de l'inſtrument qui porte ce nom. Reliure à la grecque. VII. 920. *b.*

GREENWICH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, remarquable par ſon obſervatoire & ſon hôpital, en faveur des matelots. C'eſt à Greenwich que naquit Henri VIII. Caractere & hiſtoire de ce prince. Elizabeth ſa fille naquit dans le même lieu. Obſervations ſur ſon regne. Paroles remarquables qu'elle dit à ſon parlement après la diſperſion de la flotte invincible. VII. 920. *b.*

GREENWICH, (*Obſervatoire de*) XI. 323. *b.* 324. *a*, *b.* 325. *a*, *b.* Deſcription du quart de cercle mural de cet obſervatoire. XIII. 668. *a*, *b. &c.*

GREFFE, (*Juriſpr.*) le bureau de ce nom eſt ordinairement près du tribunal auquel il a rapport. VII. 920. *b.* On entend quelquefois par le terme de *greffe*, l'office de greffier. Chaque tribunal a au moins un greffe. Obſervations ſur ces offices, tels qu'ils étoient anciennement, & tels qu'ils ſont aujourd'hui.

Greffe des affirmations. VII. 921. *a.*
Greffe des apprentiſſages. VII. 921. *a.*
Greffe des arbitrages. VII. 921. *a.*
Greffe de l'audience. VII. 921. *a.*
Greffe en chef. VII. 921. *a.*
Greffe civil, *voyez* DÉPÔT.
Greffe des criées ou des décrets. VII. 921. *a.*
Greffe criminel, *voyez* DÉPÔT.
Greffe des dépôts, *voyez* DÉPÔT.
Greffe des domaines des gens de main-morte. VII. 921. *b.*
Greffe de géole. VII. 921. *b.*
Greffe des hypotheques. VII. 921. *b.*
Greffe des inſinuations. VII. 921. *b.*
Greffe des préſentations. VII. 921. *b.*
Greffe ſanguin. VII. 921. *b.*
Greffe, appellé chez les Romains *tabularium.* XV. 811. *b.* Le terme de clergie & d'écriture autrefois ſynonyme à celui de greffe. III. 529. *b.* Communication au greffe ou par voie de greffe. 731. *a.* Diverſes ordonnances des rois de France au ſujet des greffes, écritures & tabellionages. V. 370. *b.* Clerc du greffe. III. 525. *a.* Greffe de la chambre des comptes. 789. *b.* Greffe des dépôts. IV. 865. *a.* Greffe des inſinuations eccléſiaſtiques. VIII. 790. *a.* Greffe criminel au parlement de Paris. XII. 17. *b.*

GREFFE. (*Jardin.*) Double ſignification de ce mot. C'eſt avec raiſon qu'on a dit que la greffe eſt le triomphe de l'art ſur la nature. Divers avantages attachés à cette opération. VII. 921. *b.* Explication des différentes méthodes de greffer. *Ibid.* 922. *a.*

Greffe en fente. C'eſt la plus ancienne façon de greffer. On en fait uſage ſur tous les fruits à pepin. Sujets ſur leſquels on peut l'appliquer. Saiſon propre à faire cette greffe. Comment on doit choiſir la greffe proprement dite, & la conſerver juſqu'au tems de l'opération. Attirail qu'exige cette maniere de greffer. VII. 922. *a.* Façon d'y procéder. On peut mettre deux greffes ſur le même ſujet, ou même quatre, s'il eſt gros. La greffe en fente eſt moins uſitée que celle en écuſſon, quoiqu'elle pouſſe plus vigoureuſement. *Ibid. b.*

Greffe en couronne. Directions ſur cette maniere de greffer. Arbres pour leſquels on en fait uſage. VII. 922. *b.*

Greffe à emporte-piece. En quels cas on s'en ſert. Maniere d'y procéder. VII. 923. *a.*

Greffe en flûte, la plus difficile de toutes les méthodes de greffer. Tems auquel on la fait. Deſcription de cette opération. VII. 923. *a.*

Greffe en approche. En quoi elle conſiſte. VII. 923. *a.* Cette méthode réuſſit difficilement. On ne s'en ſert que pour quelques arbriſſeaux curieux. *Ibid. b.*

Greffe en écuſſon. Eloge de cette méthode, la plus expédi-

tive,

tive, la plus étendue, la plus ſimple & la plus sûre de toutes les méthodes de greffes. En quel tems on peut greffer en écuſſon. Circonſtances dans leſquelles cette opération ſe pratique. Ecuſſon à la pouſſe. Ecuſſon à œil dormant. Détails ſur cette façon de greffer. VII. 923. *b.* Autres manieres que la trop grande incertitude de leur ſuccès a fait négliger. Diverſes utilités de la greffe. *Ibid.* 924. *a.* Merveilleux effets que les anciens attribuoient, ſans fondement, à la greffe. Les changemens que l'on peut opérer par le moyen de la greffe, ſont plus bornés qu'on ne penſe. Il faut, entre l'arbre que l'on veut faire ſervir de ſujet, & celui que l'on veut y greffer, un rapport qui n'eſt pas toujours indiqué sûrement par la reſſemblance de la fleur & du fruit. *Ibid. b.*

GREFFE. (*Hiſt. nat. & Jardin.*) Ni Moïſe, ni Héſiode, ni Homere, ne parlent de cette importante opération du jardinage. Hiſtoire hypothétique de l'invention de la greffe & de ſes différentes eſpeces. *Suppl.* III. 258. *b.* Des cauſes qui ont produit des variétés dans les différentes eſpeces d'arbres ou de plantes. *Ibid.* 259. *a.* La greffe conſidérée comme moyen propre à établir la véritable parenté des végétaux. Cette parenté ne peut s'établir avec certitude ſur les analogies qui frappent nos yeux. Exemple qui montre que certaines plantes, qui n'ont aucune reſſemblance extérieure, ſe greffent l'une ſur l'autre avec ſuccès. L'analyſe chymique peut être regardée comme un autre moyen de découvrir l'affinité des plantes. *Ibid. b.* Eſpece d'arbre qui ſe refuſe à ſa propre greffe. Exemple qui prouve que les feves de deux différentes eſpeces peuvent quelquefois ſe mêler pour ſe dévorer & tuer la plante. Des greffes du mûrier blanc ſur le mûrier noir. Quoique la reſſemblance entre les parties ſexuelles & entre celles de la fructification de différens arbres, n'aſſure pas toujours le ſuccès de la greffe, elle indique cependant les eſſais qu'on doit tenter. Elle ſert à propager les variétés eſtimables qu'a fait naître un accouplement fortuit, ou l'irrégulier concours d'autres cauſes. Elle avance l'âge de la maturité de l'arbre. *Ibid.* 260. *a.* Elle perfectionne les fruits & avance leur précocité, ou retarde le tems de leur cueillette. Regles à obſerver pour que cette amélioration ait lieu. Quel eſt à-peu-près le ſeul avantage que l'on doive attendre de la greffe d'un arbre ſur lui-même. Mauvais effets de la greffe répétée ſur un même ſujet. *Ibid. b.* Il n'eſt point vrai que la greffe en approche ne ſoit d'aucune utilité, ni que les arbres qui la portent, bornés dans leur végétation, atteignent vîte le terme de leur croiſſance. Cela n'arrive que lorſqu'elle eſt mal exécutée. Quatre différentes ſituations dans leſquelles elle ſe fait. L'ente préférable à l'écuſſon en bien des cas. *Ibid.* 261. *a.* Précautions eſſentielles à ſa réuſſite. Autre eſpece de greffe en fente, dont on a vu de très-bons effets. Avantages de la greffe en flûte. Expériences à tenter pour perfectionner l'art de la greffe. *Ibid. b.* De l'art de varier, ſuivant les eſpeces, la maniere ordinaire d'écuſſonner. *Ibid.* 262. *a.*

Greffe. Obſervations ſur la greffe des arbres. *Suppl.* I. 521. *b.* 522. *a.* Des arbres en pépiniere. *Suppl.* IV. 295. *a.* Bourrelet qui ſe forme au-deſſous d'une greffe. II. 371. *a.* Eſpece de cire dont on ſe ſert dans la greffe des arbres. X. 634. *b.* Greffe des arbres en pépiniere. XII. 321. *b.* *&c.* Des boſſes qui naiſſent autour des greffes. 724. *b.* Fruits ſinguliers qu'on obtient par pluſieurs greffes ſur le même arbre. XIV. 35. *a.* De la maniere de greffer la vigne. XVII. 270. *b.* *Voyez* à leurs articles, ce qui concerne la greffe des différentes eſpeces d'arbres.

GREFFIER. (*Juriſpr.*) La fonction de greffier étoit plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Condition ſervile des greffiers ou notaires chez ces derniers, juſqu'au tems d'Arcadius & Honorius. Enſuite la fonction de greffier fut miſe au nombre des offices municipaux. Les préſidens & autres gouverneurs des provinces ſe ſervoient de leurs clercs, domeſtiques, pour greffiers, *&c.* Changement que firent à cet égard Arcadius & Honorius. VII. 924. *b.* L'office ou cohorte d'un gouverneur étoit compoſé de quatre ſortes de miniſtres, dont les greffiers réuniſſent aujourd'hui toutes les fonctions. Ces miniſtres étoient appellés *exceptores*, *regendarii*, *cancellarii* & *actuarii*. En France, les juges ſe ſervoient anciennement de leurs clercs pour greffiers; ce que défendit enſuite Philippe-le-Bel. Ces clercs étoient d'abord amovibles, *ad nutum judicis*. Dans les cours d'égliſe, il n'y avoit point de greffier en titre d'office. Philippe le-Bel révoqua les aliénations qui avoient été faites en faveur de pluſieurs perſonnes de ces notairies. Charles IV ordonna que les greffes ſeroient donnés à ferme. Divers noms ſous leſquels les greffiers étoient déſignés. Des anciens greffiers au parlement. *Ibid.* 925. *a.* Les greffes donnés à ferme. Cet uſage aboli en 1360. Il y avoit en 1361, trois greffiers au parlement. Ces greffiers compris dans la liſte des notaires du roi. Comment ſe payoient les gages des greffiers. En quel tems les notaires des autres tribunaux prirent le nom de *greffiers*. De l'uſage de donner les greffes royaux à ferme. En 1580, Henri III réunit les greffes à ſon domaine. Les greffiers du parlement furent créés en charge dès 1577; mais cela ne fut exécuté qu'en 1673. *Ibid. b.* Commis-greffiers établis en titre d'office en 1577. Le même édit leur attribue la moitié des émolumens qu'avoient les greffiers en chef. *Ibid.* 926. *a.*

Greffier d'appeaux. VII. 926. *a.*

Greffiers des baptêmes, mariages & ſépultures. But de leur établiſſement en 1691. Deſcriptions de l'édit qui les établiſſoit. Suppreſſion de ces greffiers en 1716. VII. 926. *a.*

Greffiers des bâtimens ou *des experts*, ou *de l'écritoire.* Création du premier office de cette eſpece en 1565. VII. 926. *a.* Diverſes créations & ſuppreſſions de ces offices. *Ibid. b.*

Greffiers des chancelleries. Création de quatre de ces offices en 1674, pour la grande chancellerie. En 1692, le roi en créa de ſemblables près les cours ſupérieures. Il y en a huit en la chancellerie du palais à Paris. VII. 926. *b.*

Greffier en chef. Dans quelques tribunaux, il y a un greffier en chef pour le civil & un pour le criminel, *&c.* VII. 926. *b.*

Greffiers du premier chirurgien du roi. Etabliſſement de ces greffiers. Ils furent ſupprimés dans les provinces du royaume en 1692. En 1723, le premier chirurgien a été rétabli dans le droit de nommer des lieutenans & greffiers dans toutes les villes où il y a archêveché, évêché. Exécution de cet édit en 1736. VII. 926. *b.* Quel eſt le dépôt des regiſtres de chaque communauté de chirurgiens & des barbiers-perruquiers. Privileges de ceux qui ſont nommés pour remplir la fonction de greffier dans les communautés de chirurgiens. *Ibid.* 927. *a.*

Greffiers-commis. Tems de leur création dans les cours ſouveraines & autres juriſdictions royales. Titre qu'ils avoient autrefois. Celui qu'ils ont aujourd'hui. Autres officiers nommés *commis du greffe.* VII. 927. *a.*

Greffiers-commis, praticiens qu'un juge nomme pour faire quelque acte particulier, *&c.* VII. 927. *a.*

Greffiers des criées. VII. 927. *a.*

Greffier criminel. Etabliſſement de ces ſortes de greffiers. VII. 927. *a.*

Greffier en chef au criminel du parlement. VII. 927. *a.*

Greffiers des dépris: Leur création en 1627, & ſuppreſſion en 1692. VII. 927. *a.*

Greffiers des inſtructions. VII. 927. *b.*

Greffiers des inventaires. Création de ces officiers en 1622 & 1639, pour certaines provinces. Leur ſuppreſſion en 1702. Ces offices ont été unis à ceux des juſtices royales & à ceux des notaires. VII. 927. *b.*

Greffiers des notifications. A quelle occaſion ces offices furent créés en 1587. Diverſes créations & ſuppreſſions de ces offices. On les a depuis appellés *greffiers des inſinuations.* VII. 927. *b.*

Greffiers en peau. VII. 928. *a.*

Greffier plumitif. VII. 928. *a.*

Greffiers des ſubdélégations. VII. 928. *a.*

Greffiers des tailles ou *des paroiſſes.* Leur établiſſement en 1515. Diverſes créations & ſuppreſſions de ces offices. VII. 928. *a.*

Greffier. Connexité entre les fonctions de notaire & de greffier. XI. 233. *b.* Greffier de l'épargne chez les anciens Romains. XIV. 813. *a*, *b.* Greffier nommé *cancellarius.* II. 587. *b.* Greffier des chartres III. 221. *b.* Clerc greffier ou ſecrétaire. 525. *a.* Greffier de la chambre des comptes. 789. *b.* Greffier en chef dans le grand conſeil du roi. IV. 10. *b.* Greffier du conſeil du roi. 21. *a.* Greffier-conſervateur. 33. *b.* Greffier-conſervateur des hypotheques. 35. *a*, *b.* Contrôle des greffiers. 150. *b.* Greffier en chef de la cour des aides. 364. *b.* Greffier de la cour des aides. 365. *a*, *b.* Greffier garde-ſac. VII. 495. *b.* Notaire-greffier. XI. 244. *a.* Greffiers civils & criminels du parlement. XII. 11. *b.* — 13. *a.* 16. *a.* — 18. *a.* Greffier du parlement, autrefois dit *clerc des arrêts.* III. 524. *a.* Clercs ou greffiers des commiſſaires du roi ou du parlement. *Ibid. a*, *b.* Greffier des préſentations. XII. 18. *a.* Plumitif des greffiers. 801. *b.* — *Voyez* CLERC & TABELLION.

GREGEOIS, *feu.* VI. 646. *a*, *b.*

GRÉGOIRE I, (*Saint*) ou *le Grand.* XII. 346. *b.* Il refuſa le titre d'évêque univerſel. XI. 383. *b.* XVII. 406. *b.*

GRÉGOIRE VII. Obſervations ſur ſon pontificat. XV. 247. *a*, *b.* Sur les derniers jours de ce pape. XIV. 541. *b.* Ses maximes ſur l'autorité royale. VII. 225. *a*, *b.* XVI. 91. *a.* Les interdits communs ſous ſon pontificat. VII. 816. *a.* Interdit qu'il lança ſur la Pologne. *Suppl.* II. 7. *b.* Querelles touchant les inveſtitures. VIII. 864. *a*, *b.* Affaires de Henri IV, empereur, & de Grégoire. *Ibid.* & *Suppl.* III. 327. *a*, *b.* Boleſlas II, roi de Pologne, excommunié par ce pape. XII. 931. *a.*

GRÉGOIRE X. Obſervations ſur ce pape. XII. 688. *b.*

GRÉGOIRE XI. Obſervations ſur ce pape. IX. 647. *a.*

GRÉGOIRE *de Nazianze*, (*Saint*) XI. 66. *a.* XII. 343. *a.*

GRÉGOIRE *de Nyſſe*, (*Saint*) XI. 294. *b.* XII. 343. *b.*

GRÉGOIRE *de Tours*, (*Saint*) XIV. 295. *b.* Uſage qu'il faiſoit du ſort. XV. 377. *a.* 379. *a.*

GRÉGOIRE *de Néo-Céſarée*, (*Saint*) appellé *Thaumaturge*. XVI. 223. *b*.

GRÉGOIRE, (*Pierre*) profeſſeur de droit. XVI. 453. *a*.

GRÉGORIE, (*Jacques*) ſes ouvrages ſur l'optique. XI. 518. *b*. Son téleſcope de réflexion. XVI. 43. *a*, *b*. 44. *a*, *b*.

GRÉGORIEN. (*Hiſt. eccl.*) Rit grégorien. VII. 928. *a*. Chant grégorien, calendrier grégorien, année grégorienne, époque grégorienne. *Ibid. b*.

Grégorien. Année grégorienne. I. 389. *a*. Calendrier grégorien. II. 553. *a*. Code grégorien. III. 575. *b*. Epacte grégorienne. V. 742. *b*. Chant grégorien. *Voyez* PLAIN-CHANT.

GREIFENSTEIN, montagne de Miſnie: roches ſingulieres de cette montagne. Vol. VI. des planch. Regne minéral, 4e collection, pl. 2.

GREIFFENBERG. (*Géogr.*) Obſervations ſur trois villes de ce nom dans les états du roi de Pruſſe. *Suppl.* III. 262. *a*.

GREIN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Autriche ſupérieure. Etabliſſemens les plus remarquables qu'elle renferme. Paſſage périlleux du Danube, auquel elle donne ſon nom. *Suppl.* III. 262. *b*.

GRÊLE. (*Phyſiq.*) Sa formation. Variétés qu'on remarque dans les grains de grêle. D'où dépend leur groſſeur. Pourquoi celle qui tombe ſur les montagnes eſt plus petite, ſelon l'obſervation de quelques phyſiciens, que celle qui tombe dans les vallées. La grêle n'eſt jamais d'une denſité uniforme, depuis ſa ſurface juſqu'au centre. VII. 928. *b*. Juſqu'où peut aller la groſſeur des grains, lorſqu'elle n'excede point celle des gouttes de pluie. Groſſeur prodigieuſe dont la grêle a été quelquefois. Pourquoi les grains de grêle ſont ronds. Cauſes qui peuvent empêcher que cette rondeur ne ſoit parfaite. La groſſe grêle eſt tantôt conique ou pyramidale, quelquefois hémi-ſphérique ou fort anguleuſe. Les grains qui tombent dans le même orage, ſont tous à-peu-près de même figure. Variétés dans la tranſparence & la couleur de la grêle. Sorte de grêle connue ſous le nom de *gréſil*. *Ibid.* 929. *a*. On ne doit pas confondre le gréſil avec une autre ſorte de grêle fort menue auſſi, qu'on voit quelquefois tomber par un tems calme & tempéré, & qui ſe fond preſque toujours en tombant, *&c*. Diverſes circonſtances dont la chûte de la grêle eſt accompagnée: un tems ſombre & orageux; un vent impétueux; beaucoup de variation dans la direction des vents; un bruit cauſé dans l'air par le choc des grains; la pluie la précede ou la ſuit; elle eſt preſque toujours accompagnée du tonnerre; aux approches de l'orage & lorſqu'il a grêlé, l'air ſe refroidit conſidérablement. On a des exemples qu'il a grêlé pendant la nuit, quoique de célebres phyſiciens paroiſſent perſuadés qu'il ne grêle que pendant le jour. Saiſons dans leſquelles la grêle eſt plus fréquente. Exemples qui montrent que la grêle peut tomber en hiver. *Ibid. b*. Funeſtes effets de la grêle. Tous les pays ne ſont pas également ſujets à la grêle. Elle tombe rarement ſur les montagnes fort élevées. De deux champs voiſins expoſés au même orage, l'un ſera ravagé & l'autre épargné. Explication de la grêle, ſelon Deſcartes: obſervations ſur ſon hypotheſe. Examen du ſentiment de ceux qui penſent qu'à la hauteur où ſe forme la grêle, le froid de l'atmoſphere eſt toujours aſſez conſidérable pour convertir l'eau en glace. *Ibid.* 930. *a*. Hypotheſe de Muſſchenbroeck. Celle de M. Hamberger. Celle de M. de Mairan. Selon l'auteur d'une diſſertation qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Bordeaux, la grêle eſt un mêlange d'eau glacée, de ſel volatil, de ſel concret & de ſoufre: c'eſt le réſultat d'une congelation artificielle, produite par le moyen des ſels. Peut-être ſuffira-t-il de combiner ces explications d'une certaine maniere, pour approcher beaucoup du ſyſtême de la nature. Le refroidiſſement graduel des gouttes d'eau, juſqu'à ce qu'elles ſe convertiſſent en glace, peut être cauſé par quelque opération ſemblable à quelques-unes de nos opérations chymiques. *Ibid. b*. Le tonnerre qui accompagne le plus ſouvent la grêle, prouve que l'air eſt chargé de pluſieurs ſortes d'exhalaiſons. Une certaine quantité d'alkalis volatils combinés avec l'eau & l'acide vitriolique dans une nuée, y exciteront un froid conſidérable. Ce froid ne glacera point les gouttes d'eau intimément mêlées avec l'alkali volatil; mais il pourra glacer les gouttes voiſines auxquelles il ſe communiquera. Cauſes du tonnerre en tems de grêle. Pourquoi il grêle plus fréquemment ſur la fin du printems & pendant l'été. *Ibid.* 931. *a*.

Grêle. Cauſe qui la produit. XI. 543. *b*. 544. *a*, *b*. Pourquoi tous les orages ne donnent pas de la grêle. 547. *a*. Effets de la grêle ſur les plantes. XI. 724. *a*.

GRELE, (*Chirurg.*) maladie des paupieres. Ce n'eſt point une maladie dangereuſe; mais elle eſt quelquefois très-incommode. L'opération eſt ici l'unique reſſource. Différentes manieres de la pratiquer, ſuivant les différens ſieges de la tumeur. VII. 931. *a*. En quoi conſiſte le panſement. *Ibid. b*.

GRÊLE, (*Tabletier-Cornetier*) VII. 931. *b*.

GRÊLE. (*Gramm.*) Significations & uſages de ce mot, conſidéré comme adjectif. VII. 931. *b*.

GRÊLE, (*Anatom.*) muſcle de la jambe. Sa deſcription. Muſcle appellé *grêle antérieur*. VII. 931. *b*.

GRELIN. (*Corderie*) Les grelins ſe fabriquent comme les auſſieres. Différence entre ces deux parties de la corde. Avantages que les grelins ont ſur les auſſieres, ſelon M. Duhamel. VII. 931. *b*. On peut faire des grelins avec toute ſorte d'auſſieres. Grelins en queue de rat. Maniere de les faire. *Ibid.* 932. *a*.

Grelins, ſorte de cordes. IV. 205. *a*. 217. *a*. 234. *b*. Grelins en queue de rat. 237. *b*. Archigrelins. I. 615. *a*.

GREMIL ou *Herbe aux perles*. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Sa deſcription. Lieux où elle croît. VII. 932. *a*. *Voyez* LARME *de Job*.

GREMIL. (*Mat. médic.*) Sa graine eſt émulſive, diurétique & adouciſſante. Vertus qu'on lui attribue contre les petits calculs. VII. 932. *a*. Manieres de l'adminiſtrer en remede. Obſervations ſur ces vertus prétendues de chaſſer les graviers & de favoriſer la ſortie du fœtus. Compoſitions de notre pharmacopée, dans leſquelles cette graine eſt employée. Autres gremils qu'on ſubſtitue ſouvent à l'herbe aux perles. *Ibid. b*.

GREMIL *rampant*. (*Bot.*) Sa deſcription. Nom que lui donnent les botaniſtes. Propriétés qu'on lui attribue, de même qu'au gremil, appellé *larme de Job*. VII. 932. *b*.

GRENADE. (*Pharm. & Mat. médic.*) Des trois eſpeces de grenade, on n'emploie gueres en médecine que la grenade aigre. Qualités du ſuc de grains de grenade. Sirop qu'on prépare avec ce ſuc. Propriétés & uſages des grains de grenade. VII. 932. *b*. Eau de grenades qui ſe fait dans les lieux où elles ſont communes. Ses uſages. Obſervations ſur les propriétés de l'écorce de grenade. Maniere de l'adminiſtrer intérieurement. Uſages extérieurs de cette écorce. Vertus des fleurs appellées *balauſtes*. *Ibid.* 933. *a*.

GRENADE, (*Litt.*) ſymbole de Cérès. XV. 730. *b*.

GRENADE, (*Blaſon*) fruit du grenadier. Comment on le repréſente. Grenade ouverte. Etymologie du mot. *Suppl.* III. 262. *b*.

GRENADE. (*Art milit.*) Maniere de jetter les grenades. Diſtance à laquelle le ſoldat les peut jetter. Eſpece de grenades qui ne ſe jettent point à la main. VII. 933. *a*.

Grenades, fuſées pour les. VII. 386. *a*.

GRENADE *d'artifice*, (*Artific.*) VII. 933. *a*.

GRENADE, *royaume de*, (*Géogr.*) deſcription géographique, VII. 930. *a*. & productions de ce pays. Propriété de cette province dans le tems que les Maures la poſſédoient. Depuis leur expulſion, elle ne fait que dégénérer. *Ibid. b*.

Grenade. Hautes montagnes de ce royaume. *Suppl.* I. 323. *b*.

GRENADE, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne. Priſe de cette ville ſur les Maures, par Ferdinand V, en 1492. Regrets & larmes de Boabdilla en quittant cette ville ſi peuplée, ſi riche & ſi ornée. Reſtes de magnificence qu'elle a conſervés. Son commerce en ſoie. Sa ſituation riante & avantageuſe. Cette ville eſt la patrie de Louis de Grenade, de Suarez & de Marmol. Leurs ouvrages. VII. 933. *b*.

Grenade. Chancellerie de cette ville. III. 116. *a*.

Grenade, ville de l'Amérique eſpagnole. VII. 933. *b*.

GRENADE, *la Nouvelle*, (*Géogr.*) pays de l'Amérique méridionale. Alimens dont ſe nourriſſent les ſauvages des vallées. Productions du pays. Sa capitale. VII. 933. *b*.

Grenade, la, iſle de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles. Son étendue. VII. 933. *b*.

GRENADIER, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription du grenadier domeſtique. Deſcription du grenadier ſauvage. VII. 934. *a*. Lieux où il vient naturellement. *Ibid. b*.

Grenadier. Fleurs du grenadier ſauvage. II. 32. *a*.

GRENADIER, (*Agricult.*) différentes eſpeces cultivées par les curieux. Maniere de les cultiver. Comment on doit les tailler. Remede à apporter lorſque les grenadiers en caiſſe coulent. Maniere de les multiplier de marcottes. VII. 934. *b*. Maniere de les perpétuer de bouture. Comment on doit les préſerver du froid. Tems auquel fleuriſſent les grenadiers à fleur double, & qui ne donnent point de fruit. Comment les Anglois diſpoſent de leurs grenadiers. Deſcription du grenadier nain d'Amérique. Précautions à prendre pour le conſerver. *Ibid.* 935. *a*.

GRENADIER. (*Botan. Jardin.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Ses eſpeces & variétés. *Suppl.* III. 262. *b*. Lieux où croiſſent les grenadiers. Leur culture. *Ibid.* 263. *a*. Différentes ſortes de grenadiers, ſelon Pline. Uſages auxquels on appliquoit, de ſon tems, l'écorce & la fleur. *Ibid. b*.

GRENADIER. (*Art milit.*) Création des grenadiers en 1667. Objet de leur inſtitution. Origine de leur nom. Toutes les puiſſances de l'Europe ont des grenadiers. Ils furent d'abord établis en France au nombre de quatre par compagnie, & enſuite réunis en compagnies particulieres, à l'exception de quelques régimens étrangers au ſervice du roi. Compagnies de grenadiers établis en 1744, dans chaque bataillon de milice. Le corps des grenadiers eſt le modele de la bravoure & de l'intrépidité. VII. 935. *a*. Conditions auxquelles un

ſoldat entre dans ce corps. Prérogatives du grenadier. Grenadiers poſtiches qui rempliſſent proviſoirement les places vacantes. On s'eſt fixé en France à une compagnie de 45 grenadiers par bataillon compoſé de 685 hommes. Fureur deſtructive que le relâchement de la diſcipline avoit laiſſé naître dans le corps des grenadiers. *Ibid. b.*

Grenadiers. Uſage & emploi de cette compagnie. II. 135. *b.* Outils ordonnés dans les compagnies de grenadiers. VIII. 8. *b.*

GRENADIERS *à cheval.* (*Compagnie des*) Création de cette compagnie en 1676 ; elle fut unie à la maiſon du roi. D'où elle fut tirée, & comment elle fut compoſée. VII. 935. *b.* Divers exemples de ſa bravoure & de ſon intrépidité. Le roi en eſt le capitaine. Le corps qui lui donna naiſſance, la ſoutient encore aujourd'hui. Epreuve des ſujets préſentés pour y être admis. Cette compagnie eſt la plus nouvelle de la maiſon du roi. Divers changemens qu'elle a ſoufferts depuis ſon inſtitution. *Ibid.* 936. *a.*

GRENADIERS *de France*, (*Corps des*) ſa formation en 1749. Principaux officiers de ce corps. L'état major de chaque brigade réglé en 1756. VII. 936. *a.* Officiers qui commandent chacune des 48 compagnies de ce corps. Comment ſe fait le remplacement des grenadiers qui manquent. *Ibid. b.*

Grenadier poſtiche. Comment ſe fait le choix de ces ſoldats dans l'infanterie françoiſe. Dédommagement payé aux capitaines des compagnies dont ils ſont tirés. Dans les milices, les grenadiers poſtiches forment une compagnie particuliere établie dans chaque bataillon en 1746. Compagnies d'où ils ſont tirés. Compagnie à laquelle il fourniſſent. VII. 936. *b.*

GRENADIERS-ROYAUX. (*Régiment des*) Création des régimens de grenadiers-royaux en 1745, & en 1746. VII. 936. *b.* Diverſes occaſions dans leſquelles ces corps ſe ſignalerent. Comment on diſpoſa de ces régimens à la paix. De quelle maniere on les prépare durant la paix aux opérations qu'ils doivent exécuter pendant la guerre. Les bataillons de grenadiers-royaux fourniſſent chaque année au corps des grenadiers de France, les remplacemens qui y ſont néceſſaires. Lors du licenciement des compagnies, on leur permet, par diſtinction, d'emporter leurs habits. Appointemens journaliers que le roi leur accorde pendant tout le tems de leur ſéparation. *Ibid.* 937. *a.*

GRENADIERE, (*Ceintur.*) eſpece de gibeciere. VII. 937. *a.*

GRENADIERES, (*Arquebuſ.*) pieces du fuſil. *Suppl.* III. 159. *b.*

GRENADIERE, ou *grande ſautreliere*, ou *boiteux*, ou *chapeau à ſauterelles*, (*Pêche*) eſpece de filet qui étoit en uſage dans l'amirauté de Boulogne. VII. 937. *a.* Sa deſcription. Autre eſpece de grenadiere. Ces pêches ont été défendues. *Ibid. b.*

GRENADILLE, (*Bot. exot.*) ou *fleur de la paſſion.* Les botaniſtes rapportent un très-grand nombre d'eſpeces de ce genre de plantes. Ouvrages à conſulter ſur ce ſujet. Tournefort a fait d'une de ces eſpeces un genre particulier ſous le nom de *murucuja.* Eſpece de grenadille nommée *pomifere*, par le P. Feuillée. Deſcription de ſon fruit. VII. 937. *b.*

GRENADILLE ou *fleur de la paſſion*, (*Bot. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Ses eſpeces & variétés. *Suppl.* III. 263. *b.* Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid.* 264. *a*, *b.*

Grenadille, voyez ſur cette fleur. VI. 858. *a.* IX. 456. *b.*

GRENAILLE. (*François de*) XVII. 580. *b.*

GRENAILLER, (*Docimaſie*) uſage de la granulation. On la fait par la voie ſeche & par la voie humide. Deſcription & uſage du granulatoire à l'eau. VII. 937. *b.* Commodité de cette machine. Maniere de grenailler par la voie humide, en ſe paſſant du granulatoire. Comment on grenaille en Hongrie. Obſervation ſur la maniere dont les chauderonniers granulent leur ſoudure. *Ibid.* 938. *a.* Méthode à ſuivre pour éviter le danger que l'on court en granulant le cuivre, le plomb & l'étain. Pour les eſſais ou le départ & inquart en petit, on fait des cornets de l'argent orifere. Dans les départs en grand, on le réduit en grenaille, ſoit qu'ils ſe faſſent par la voie ſeche, ſoit qu'ils ſe faſſent par l'humide. Moyen dont ſe ſert l'eſſayeur lorſqu'il veut ſavoir ce qu'ils tiennent d'or par marc. Pourquoi la chaux d'or qui en revient, n'eſt que très-rarement en rapport exact avec l'or contenu dans la totalité de l'argent granulé. Deſcription du granulatoire ſec. Comment on doit le préparer pour s'en ſervir. On emploie ordinairement ce vaiſſeau pour granuler le plomb. Pourquoi on ſe ſert moins du granulatoire à l'eau pour le plomb. *Ibid. b.* Comment on procede dans la granulation par la voie ſeche. Obſervation ſur la granulation de l'étain. Autre méthode de quelques artiſtes. *Ibid.* 939. *a.* Quelle eſt dans le métal la cauſe de la granulation. C'eſt dans un vaſe de fer qu'on doit granuler les métaux qui ne ſe fondent que difficilement. Explications ſur le degré de chaleur qu'exige le plomb. Métaux pour leſquels il faut recourir à la granulation humide. *Ibid. b.* — Voyez GRANULATION.

Grenailler, néceſſité de grenailler le plomb d'eſſai. VII. 831. *b.* Inſtrumens pour la granulation, vol. III des planches. Chymie, pl. 14.

GRENANT, hommes de lettres de ce nom, leur patrie, leurs ouvrages. XI. 273. *b. Suppl.* IV. 64. *b.*

GRENAT, (*Minéralog.*) on diſtingue trois eſpeces de grenats par rapport à la couleur. VII. 939. *b.* Variétés dans les grenats par rapport à la grandeur. De la dureté des grenats. Sept eſpeces de grenats établies par Wallerius, eu égard à leurs figures. Différentes matrices dans leſquelles ces pierres ſe trouvent. Cauſe de la couleur du grenat. Moyen de contrefaire les grenats & les rubis. Le grenat ne differe du rubis qu'en ce qu'il a moins de dureté. Produit du grenat mis en fuſion par un feu très-violent. Effets de cette fuſion. Obſervations qui montrent que le grenat contient une portion de fer. Diſtinction des grenats en orientaux & occidentaux. Comment on les trouve. *Ibid.* 940. *a.* Les grenats de Bohême préférés à tous les autres par Boëtius de Boot. Les expériences de M. Pott prouvent que Boëtius ſe trompe en croyant que ces grenats réſiſtent au feu. De quelle maniere on les trouve en Bohême, ſelon la relation de ce dernier auteur. Qualité médiocre des grenats de Siléſie. *Ibid. b.*

Grenat, eſpece de grenats dans les mines d'étain de la province de Cornouailles. VI. 4. *b.* On peut mettre les grenats au nombre des mines d'étain. 5. *b.*

GRENETIER, (*Juriſpr.*) officier royal prépoſé à un grenier à ſel. Ses fonctions. L'établiſſement des grenetiers auſſi ancien que celui des greniers à ſel. Obſervation ſur une ordonnance de Philippe de Valois, qui ſemble attribuer aux grenetiers des fonctions bien étranges à leur principal emploi, celles de réparer les maiſons royales. VII. 940. *b.* Inſtruction faite en 1360 qui montre que les grenetiers faiſoient alors l'office de receveurs des gabelles. Diverſes diſpoſitions des ordonnances par rapport aux grenetiers. *Ibid.* 941. *a.* Les commiſſions de grenetier & de contrôleur furent érigées par François I. en titre d'office. Henri II créa enſuite des grenetiers & contrôleurs alternatifs, qui furent ſupprimés en 1555, & rétablis en 1572. On en créa de triennaux en 1615. Différentes ſuppreſſions & réunions de ces grenetiers. Le grenetier qui étoit autrefois le premier du grenier à ſel, n'eſt plus que le ſecond depuis 1629. *Ibid.* 941. *b.*

GRENIER, (*Econom. ruſtiq.*) différentes ſortes de greniers par rapport aux choſes qui y ſont miſes en réſerve. On conſeille de donner aux greniers l'expoſition du nord. Comment ſont bâtis les meilleurs greniers à blé. Moyen de donner au blé un mouvement perpétuel qui le garantit de la corruption, en pratiquant deux greniers l'un ſur l'autre. Comment on empêche le blé de s'échauffer. VII. 941. *b.*

Grenier. Conſtruction particuliere d'un grenier ſelon M. Duhamel. VII. 336. *b.* Ouverture dans les greniers qui garantiſſent les blés des charençons. *Suppl.* III. 12. *a.* Du tranſport des grains dans les greniers. *Suppl.* I. 923. *a*, *b.* Examen qu'on y fait des blés. 918. *a*, *b.* Eſpece de puits ou de cavernes qui ſervent de greniers aux habitans de pluſieurs contrées d'Afrique. X. 187. *a.*

GRENIER PUBLIC, (*Hiſt. rom.*) deſcription des greniers publics de Rome deſtinés à ſerrer les blés. Utilité de ces greniers. Comment on les rempliſſoit. VII. 941. *b.*

Grenier public. Etabliſſemens de greniers publics à Rome, dans les villes impériales d'Allemagne, & en deux villes de France. III. 327. *a.* Greniers publics que les Romains nommoient *horrea.* VIII. 312. *a.* Projets chimériques de greniers publics pour prévenir les diſettes. VII. 825. *a.* — *Voyez* MAGAZIN.

GRENIER *à ſel*, (*Comm.*) ce mot ſe dit également du magazin où l'on conſerve les ſels, & de la juriſdiction où ſe jugent les contraventions ſur le fait du ſel. Officiers de cette juriſdiction. Temps de leur ſervice. Directions pour les greniers à ſel du royaume. Nombre des greniers qui ſe trouvent ſous chacune de ces directions. Officiers par leſquels ces greniers ſont régis. Autres commis & officiers ſubalternes. VII. 942. *a.*

Greniers à ſel établis ſur les frontieres de France & de Savoie. II. 62. *a.* De l'établiſſement des greniers à ſel. III. 57. *a.* VII. 409. *a*, *b*, *&c.* L'ordonnance des gabelles diſtingue les greniers à ſel d'impôt, & ceux de vente volontaire. 628. *a.* Conſeiller au grenier à ſel. IV. 28. *a.* Contrôle des greniers à ſel. 150. *b.* Greniers à ſel de la cour des aides de Paris. IV. 370. *b.* Temps que le ſel demeure dans un grenier. VII. 412. *b.* Officier prépoſé à un grenier à ſel. 940. *b.*

GRENIER, (*Archit. navale*) ce qu'on entend par *charger en grenier.* VII. 942. *b.*

GRENOBLE, (*Géogr.*) premiers noms de cette ville. Ses diverſes révolutions. On met au nombre des juriſconſultes, dont Grenoble eſt la patrie, Pape (Guy) & M. de Bouchenu de Valbonnois (Jean-Pierre Moret): leurs ouvrages. Anecdote ſur les ouvrages de ce dernier. VII. 942. *b.*

Grenoble. Des ſavans nés dans cette ville. *Suppl.* III. 265. *a.*

Grenoble. Origine de cette ville. *Suppl.* IV. 11. *a.* Son territoire. VII. 838. *a.* Origine de ſon parlement. IV. 5. *a.* Hiſtoire de ce conſeil ſouverain. XII. 56. *a.* Doyen du parlement. V. 97. *a.* Courier de l'évêque de Grenoble. IV. 392. *a.* Veheries de Grenoble. XVI. 873. *a.*

GRENOUILLE, (*Hiſt. nat.*) deux ſortes de grenouilles, ſavoir les grenouilles aquatiques & les rainettes. Deſcription de la grenouille. La grenouille eſt amphibie, & n'a pas beſoin de prendre l'air ſouvent. Cet animal a la vie très-dure. VII. 942. *b.* Portion de ſa chair qu'on mange. Deux cris différens des grenouilles. Cri particulier aux mâles lorſqu'au printemps ils cherchent les femelles pour s'accoupler. Comment ſe fait cet accouplement. Sa durée prodigieuſe. Deſcription de la maniere dont ſe fait la ponte des œufs. Le nombre de ces œufs eſt d'environ onze mille. Dès que la ponte eſt faite, le mâle quitte la femelle. Deſcription des œufs. Suite des progrès des œufs juſqu'à la ſortie du fœtus, ſous la forme de têtard. *Ibid.* 943. *a.* Sa premiere nourriture. Deſcription du têtard; développement de la grenouille. La grenouille n'eſt propre à la génération qu'au bout de deux ou trois ans. *Ibid. b.*

GRENOUILLE, (*Hiſt. nat.*) il ne s'agit dans cet article que des métamorphoſes de cet animal. Etat du frai de la grenouille nouvellement rendu. *Suppl.* III. 265. *a.* Premier rudiment de l'embryon. Développement des têtards. Grenouille devenue parfaite. Changemens que ſubit la grenouille d'Amboine. Métamorphoſe par laquelle celles d'Amérique perdent leurs pattes, prennent une queue, & deviennent poiſſons. *Ibid. b. Voyez* pl. I. hiſt. nat. *Suppl.*

Grenouilles. De leur génération. *Suppl.* I. 123. *a.* De leurs œufs & de leur fécondation. *Suppl.* III. 64. *b.* Leur fœtus appellé têtard. XVI. 198. *a.* Des métamorphoſes que ſubiſſent différentes eſpeces de grenouilles. *Suppl.* I. 436. *b.* Obſervations ſur le cœur de ces animaux. *Suppl.* II. 495. *a*, *b.* De la matrice des grenouilles. *Suppl.* III. 197. *b.* De leur tibia & de leur cubitus, & des fonctions de ces parties dans les ſauts. *Suppl.* IV. 941. *b.* 942. *a*, *b.* 943. *a.* Proportions des différentes parties dont l'action contribue aux ſauts de l'animal. 943. *a*, *b.* Expériences ſur la reproduction des os des grenouilles. 943. *b.* 944. *a.* Chaleur des grenouilles. III. 38. *a.* Comment la grenouille aveugle le brochet. II. 431. *b.* Eſpece de grenouille appellée rainette. XIV. 107. *b.* Grenouille mugiſſante, vol. VI des planch. Regne animal, pl. 26.

GRENOUILLE, (*Mat. méd. Diete*) les grenouilles ſont très-rarement employées en médecine. Diverſes prétendues vertus attribuées à la grenouille par Juncker. Bouillons de grenouilles dans les maladies chroniques. Propriétés attribuées à une eau retirée par la diſtillation du frai de grenouille. Les grenouilles entrent dans l'emplâtre de Vigo. Ragoûts de cuiſſes de grenouilles. VII. 943. *b.*

GRENOUILLE, (*Blaſon*) animal repréſenté dans quelques écus. Etymologie de ſon nom. *Suppl.* III. 266. *a.*

GRENOUILLE, (*Imprim.*) deſcription de cet inſtrument. *Voyez* CRAPAUDINE.

GRENOUILLETTE, (*Chirurg.*) tumeur qui ſe forme ſous la langue par l'amas de la ſalive dans ſes réſervoirs. Tous ceux qui en ont parlé avant la découverte des organes qui ſervent à la ſecrétion de la ſalive, n'ont pu avoir des idées préciſes ſur la nature de cette tumeur. Sentimens de Paré, d'Aquapendente, de Dionis ſur cette maladie. Munnik en a eu de juſtes idées, mais il n'a pas été ſuivi par M. Heiſter. Sentiment de M. Col de Villars. Deux eſpeces de grenouillettes ſelon M. de la Faye. Cette maladie n'eſt point rare. Caracteres de la liqueur qui ſort de cette tumeur, quand elle n'eſt pas invétérée. Cauſe de la grenouillette. VII. 944. *a.* Diverſes obſervations ſur la maniere de la guérir, & ſur les différentes méthodes des praticiens dont il a été parlé. Les tumeurs ſalivaires ſont les glandes même & leurs tuyaux excrétoires dilatés par la matiere de l'excrétion retenue. Ainſi le nom de tumeur enkiſtée ne convient qu'improprement à la grenouillette. Réflexions ſur la maniere d'en faire l'opération. *Ibid. b.*

GRESHAM, *collége.* III. 634. *a.* 638. *a.* Libéralités du chevalier Thomas Gresham en faveur de la ville de Londres. IX. 683. *b.*

GRESIL, *voyez* GRÊLE. VII. 929. *a*, *b.*

GRESSET, (*Jean-Baptiſte-Louis*) obſervations ſur ſon poëme intitulé Vert-Vert. VIII. 181. *a.*

GRETZER, jéſuite allemand. *Suppl.* I. 558. *b.*

GREVE, place de ce nom dans Paris. XI. 950. *a.*

GREVEN, (*Comm.*) monnoie de Moſcovie. Sa valeur. Anecdote au ſujet de cette monnoie. *Suppl.* III. 266. *a.*

GREVIL, (*Foulques*) XVII. 590. *b.*

GREVIL, (*Robert*) XVII. 591. *a.*

GREW, (*Nehemie*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *a.*

GREWIA, (*Botan.*) caractere générique de cette plante. Ses deux eſpeces connues: lieux où on les cultive. Ceux d'où elles ſont originaires. Leur deſcription. Maniere de les cultiver. *Suppl.* III. 266. *b.*

GRIBANE, (*Marine*) eſpece de barque; ſa deſcription. Uſages auxquels on l'emploie. VII. 945. *a.*

GRIEFS, (*Juriſpr.*) trois acceptions de ce mot. Les griefs ſont quelquefois intitulés, *hors le procès*, parce que c'eſt une piece qui ne fait pas partie du procès par écrit; à la différence des griefs qui ont été fournis devant les premiers juges, leſquels font partie du procès, *&c.* VII. 945. *a.*

GRIFFE, terme d'hiſtoire naturelle, de commerce, de jardinage, de doreur, de bijoutier, de ſerrurerie. VII. 945. *b.*

Griffes des animaux, *voyez* ONGLE.

GRIFFES, (*Blaſon*) griffes armées. *Suppl.* III. 896. *b.*

GRIFFENHAGEN, (*Géogr.*) ville de la Poméranie pruſſienne. Hiſtoire de cette ville. Elle eſt la patrie d'André Muller. Obſervation ſur ſes ouvrages. VII. 945. *b.*

GRIFFIER, (*Jean*) peintre. Ses payſages. XII. 213. *a.*

GRIFFON, (*Myth. & Litt.*) animal fabuleux. Quelques auteurs ſemblent avoir cru qu'il exiſtoit dans la nature. Mais la plupart n'ont reconnu de griffons que dans la fable. VII. 945 *b.* Le griffon n'étoit dans ſon origine qu'un hyéroglyphe des Egyptiens. Les Grecs en firent enſuite un animal, & les mythologiſtes en tirerent de belles moralités. A quels dieux le griffon étoit conſacré. Vers dans leſquels Claudien nous repréſente Apollon dans un char traîné par des griffons. Divers peuples qui ont mis ſur leurs médailles une figure de griffon. Auteurs à conſulter. Comment on le repréſente dans les armoiries. VII. 946. *a.*

GRIFFON, (*Blaſon*) animal fabuleux. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 267. *a.*

GRIFFON, (*Blaſon*) animal fabuleux. *Suppl.* I. 556. *b.* Ses membres & pattes. *Suppl.* III. 896. *b.*

GRIFON, fils naturel de Charles Martel. *Suppl.* IV. 288. *b.*

GRIGRI. (*Botan.*) *Voyez* GROUGROU.

GRILLAGE, (*Métall.*) but & utilité de cette opération. La grande diverſité qui ſe trouve dans la combinaiſon des différentes mines, fait que les méthodes qu'on emploie pour le grillage ſont très-variées. D'où vient qu'on eſt obligé de griller quelques mines un grand nombre de fois, tandis que d'autres n'exigent qu'un petit nombre de grillages. Deux eſpeces de grillages, celui de la mine & celui de la matte. Deſcription des différentes méthodes du grillage ſimple, qui ſe fait à l'air libre, ou ſous des angars, ou ſous des fourneaux voûtés. VII. 946. *b.* Auteurs à conſulter ſur cette opération. Regles générales à obſerver pour le grillage. Des cas dans leſquels il faut réitérer le grillage un grand nombre de fois. Lorſqu'on fait griller des mines, on eſt ſouvent obligé d'y faire des additions qui, jointes à l'action du feu, ſervent à les développer & à détruire les ſubſtances étrangeres qui ſont unies au métal dans ſa mine. *Ibid.* 947. *a.*

Grillage, voyez TORRÉFACTION. Grillage de la mine. II. 542. *b.* Grillages des différentes eſpeces de mines, *voyez* leurs articles, & le vol. VI des planches. Article MÉTALLURGIE. Uſage du ſoufre dans le grillage des métaux. XV. 402. *a*, *b.*

Grillage, terme de ſerrurerie, de fabriquant de blonde, de confiſeur, & de docimaſie. VII. 947. *b.*

Grillage, ouvrage du cloutier d'épingles, vol. III. des planches.

GRILLE, ſignification commune de ce mot. Grilles de couvent. VII. 947. *b.*

Grille, terme d'hydraulique, de commerce, de blaſon, de bas-au-métier, de doreur, de fonderie, de hongroyeur, de jardinage, d'imprimeur en taille-douce, de monnoie, de jeu de paume, de rubannier. VII. 947. *b.*

Grilles de fourneaux, *voyez* FOURNEAU. Grilles, ſorte de portes, grands ouvrages de ſerrurerie. XVII. 819. *b*, vol. IX des planches, ſerrurerie, pl. 13, 14, 15, 16, 17.

GRILLON. (*Hiſt. nat.*) Il y a des grillons domeſtiques & des ſauvages. Deſcription de ces derniers. VII. 948. *a.* Deſcription des grillons domeſtiques. *Ibid. b.*

Grillon. Différentes eſpeces de grillons. VIII. 785. *b.* Grillons repréſentés vol. VI des planches, regne animal, planche 78, taupe-grillon. IV. 399. *b.*

GRIMACE, (*Peinture*) conſeils aux artiſtes, pour les engager à rechercher la ſimplicité dans les imitations de la nature, & à ne pas faire grimacer les figures, en voulant leur donner des graces ou de l'expreſſion. VII. 948. *b.*

GRIMACE. (*Phyſiolog.*) Les Orientaux plus portés que nous aux grimaces: art grimacier ſubſtitué à ce défaut de la nature. XVII. 799. *b.*

GRIMALDI. Connoiſſances aſtronomiques de Jean-François Grimaldi. I. 791. *a.* Ses expériences ſur la peſanteur & la chûte des corps. IV. 875. *b.* XII. 444. *b.* Principauté de Monaco appartenante à la maiſon de Grimaldi: délivrance de cette ville par Honoré Grimaldi. X. 635. *b.*

GRIMAUD, *golfe de*, (*Géogr.*) en Provence, ſon ancien nom. *Suppl.* IV. 716. *a.*

GRIMOALDE, maire du palais du roi d'Auſtraſie. *Suppl.* II. 678. *b. Suppl.* IV. 284. *b.* 789. *b.* 790. *a.*

GRIMPEREAU, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau. VII. 949. *a. Voyez* CASSE-NOISETTE & PIOCHET.

Grimpereau bleu de Cayenne, vol. VI des planches, regne animal, planch. 42. Eſpece de grimpereau de Madagaſcar. *Suppl.* III. 425. *b.*

GRIMSEL, (*Géogr.*) montagne de Suiſſe entre le Vallais & le canton de Berne. Mine abondante de cryſtal que l'on trouve ſur cette montagne. Deſcription poétique de cette montagne par M. Haller. Sélénite appellée fleur de cryſtal. Piece de cryſtal prodigieuſe tirée de cette montagne. VII. 949. *a.*

GRIMSELBERG, *glacier de.* VII. 692. *b.*

GRINCEMENT *de dents*, préſages que le médecin peut en tirer. IV. 840. *a.*

GRINDELWALD, *glacier de.* VII. 691. *b.* 692. *a.* vol. VI des planches, article GLACIERS, pl. I.

GRINES, *cap de*, (*Géogr.*) *voyez* GRIS-NEZ & liſez *grines.*

GRINGORE, (*Pierre*) poëte. *Suppl.* IV. 705. *b.*

GRIOTTE, (*Hiſt. rom.*) eſpece de bouillie des anciens. VII. 949. *b.*

GRIOTTIER, (*Botan.*) deſcription de cet arbre. Depuis Lucullus on le cultive en Europe. VII. 949. *b. Voyez* CERISIER.

GRIS. (*Manege. Maréch.*) Gris ſale. Gris brun. Gris ſanguin, rouge ou vineux. Gris argenté. Gris pommelé. Gris tiſonné ou charbonné. VII. 949. *b.* Gris tourdille. Gris traité. Gris de ſouris. Gris étourneaux. *Ibid.* 950. *a.*

Gris de ſouris. XV. 415. *a.*

GRIS, *petit*, (*Plumaſſ.*) VII. 950. *a.*

GRIS. (*Teintur.*) Gris de rat. XIII. 820. *b.* De l'art de teindre en gris. XVI. 23. *b.* Préparation de couleurs griſes pour les toiles imitées des Indes. 379. *a.*

Griſe, encre. IX. 432. *b.*

GRIS NEZ, (*Géogr.*) petite montagne du Boulonois. Elle eſt le point des côtes de France le plus proche des côtes d'Angleterre. Obſervations ſur les bancs de pierre qui compoſent cette montagne. Conjectures ſur le nom d'*Albion* donné à l'Angleterre, & ſur la formation du détroit qui la ſépare de la France. VII. 950. *a.*

GRISSARD, oiſeau, vol. VI des planch. Regne animal, planche 47.

GRISETTES, (*Hiſt. nat. & Chaſſe*) deſcription de ces oiſeaux de paſſage. Qualité de leur chair. Tems & lieux où on les trouve. Maniere d'en faire la chaſſe. VII. 950. *a.*

GRISETTES, (*Ruban.*) XII. 133. *b.* XVI. 424. *b.*

GRIPSWALD, (*Géogr.*) ville de la Poméranie. Kuhnius (*Joachim*) naquit dans cette ville. Ses ouvrages. VII. 950. *b.*

GRISONS, (*Géogr.*) leur origine. Bornes de leur pays. Ligues qui le compoſent. Son étendue. Origine du nom de Griſons. Détails hiſtoriques ſur ces peuples. Leur religion. Leur gouvernement temporel. Vallée très-étroite renfermant le comté de Bormio, celui de Chiavenne, & la Valteline, qui appartiennent aux Griſons. L'Adda arroſe cette vallée dans ſon étendue. VII. 950. *b. Voyez* LIGUE.

Griſons, pays des. Son ancien nom. *Suppl.* IV. 642. *a, b.*

GRIVE, (*Ornithol.*) genre d'oiſeau qui renferme quatre eſpeces fort différentes les unes des autres. VII. 950. *b.* Deſcription de la grive ſimplement dite, ou *petite mangeuſe de gui.* Alimens dont elle ſe nourrit. Sa maniere de conſtruire ſon nid. Deſcription de ſes œufs. Lieux où elle ſe plaît. *Ibid.* 951. *a.*

Grive. Deux eſpeces de grives appellées *drennes*, V. 110. *a.* & litornes. IX. 593. *b.*

GRIVE, (*M. l'abbé de la*) ſes tables de géographie & d'aſtronomie. *Suppl.* IV. 879. *b.* 880. *a, b.* 881. *a, b.* 882. *a, b.*

GRODON, (*Géogr.*) petite ville de Bretagne. Anecdote intéreſſante ſur la priſe de cette place, en 1594, par le maréchal d'Aumont. *Suppl.* III. 267. *b.*

GROENLAND, (*le*) on ignore les bornes de ce pays dans ſa patrie ſeptentrionale. VII. 951. *a.* Divers animaux qui l'habitent. Différentes ſortes de poiſſons qu'on trouve dans ſes mers. Relation imprimée du Groenland par la Peyrere. Ce qu'il raconte ſur la découverte de ce pays & les premiers Norwégiens qui l'habiterent. Dans la ſuite il n'a plus été poſſible de retrouver l'ancien Groenland que ces Norwégiens habitoient. Etendue des côtes les plus connues du Groenland. *Ibid. b.*

Groenland, rigueur de ſon climat. *Suppl.* I. 344. *a.* Obſervations ſur les habitans de ce pays. VIII. 344. *b. Suppl.* I. 344. *b.* Mammelles prodigieuſes des Groenlandoiſes. X. 4. *a.* Baleines du Groenland. II. 33. *a, b.* Mer de Groenland: la côte orientale de ce pays devenue inacceſſible par l'accumulation des glaces. X. 366. *a.* Couleur de ces glaces. VII. 682. *b.* Montagnes de glaces ſur les côtes du Groenland. X. 678. *a. Suppl.* III. 232. *a.* Plantes antiſcorbutiques qui croiſſent dans ces contrées où le ſcorbut eſt endémique. XI. 682. *b.* Etabliſſemens qu'y formerent avant le quinzieme ſiecle les Irlandois & les Norwégiens. *Suppl.* I. 344. *a.* Barques des Groenlandois. 813. *b.*

GROLE, (*Ornith.*) obſervation ſur le bec de cet oiſeau. XI. 437. *a.*

GROMA, (*Art milit. des Rom.*) eſpece de perche, qui ſervoit chez les Romains à meſurer l'étendue d'un camp pour la diſtribution des tentes. Art gromatique; en quoi il conſiſtoit. VII. 951. *b.*

GROMBOCANNOSE, iſle des Indes orientales: magiciens de cette iſle. XI. 710. *b.*

GRONDEUR, (*Morale*) portrait de cette eſpece d'hommes. XVII. 799. *b.*

GRONDEUR, (*Ichthy.*) poiſſon: deſcription de ſa mâchoire. IV. 435. *a.*

GRONINGUE, (*Seigneurie de*) l'une des ſept Provinces-Unies. Ses bornes. Ses productions. Cette province diſtribuée en deux corps différens, qui conſtituent la ſouveraineté de la province. Son gouvernement comparé à celui de l'ancienne Rome. VII. 951. *b.*

Groningue, ſeigneurie de. VI. 469. *b.*

GRONINGUE, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas. Son ancienneté. Obſervation ſur le lieu où elle a été bâtie. Savans que cette ville a produits: on en diſtingue trois; Veſſelus, (*Jean*) détails ſur cet habile théologien: Frommius, (*Abraham*) ſes ouvrages: Schultens, (*Albert*) éloge de ſes ouvrages & de ſon érudition. VII. 952. *a.*

Groningue. Obſervation ſur ce qui eſt dit de Veſſelus dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 267. *b.*

GRONOVIUS, (*Jean Frédéric & Jacques*) ouvrages qu'ils ont publiés. IX. 451. *b.* Ouvrages de Jean Frédéric. VIII. 34. *a.*

GROPPER, (*Jean*) controverſiſte. XV. 267. *a.*

GROS. (*Gramm.*) obſervations ſur la ſignification de ce mot. VII. 952. *a.*

GROS *tournois*, (*Hiſt. des monn.*) ancienne monnoie de France en argent. Il n'eſt rien de ſi célebre que cette monnoie depuis S. Louis juſqu'à Philippe de Valois. Divers noms par leſquels on l'a déſignée. Origine du *gros tournois.* VII. 952. *a.* S. Louis paſſe pour l'auteur de cette monnoie avec la bordure de fleurs-de-lys. Poids & valeur des gros tournois. Différence de l'argent de nos jours à celui du tems de S. Louis. Obſervations ſur les différentes variations des gros tournois en poids & en valeur. Le nom de *gros* s'eſt appliqué à diverſes autres monnoies différentes des gros tournois. Petits tournois d'argent. Auteur dans lequel on trouve les repréſentations des gros tournois. Différens ſurnoms que cette monnoie a eus. *Ibid. b.*

GROS ou *Groat*, (*Hiſt. mod.*) monnoie de compte en Angleterre. Autres nations qui ont auſſi leur gros. Du tems des Saxons, il n'y avoit pas de plus forte monnoie en Angleterre que le ſou. Edouard III fit le premier fabriquer des gros: & Henri VIII des ſchelins. VII. 952. *b.*

Gros, monnoie étrangere qui répond au gros d'Angleterre. VII. 953. *a.*

GROS *d'Hollande, livre de*, (*Comm. Monn.*) IX. 621. *a.*

GROS, (*Comm.*) droit d'aides établi en France: pourquoi on l'appelle *droit de gros.* En quoi il conſiſte. VII. 953. *a.*

GROS. (*Marine*) Gros du vaiſſeau. Gros tems. VII. 943. *a.*

GROS, (*Pierre le*) ſculpteur. XIV. 831. *a.*

Gros bec de Java, oiſeau, vol. VI des planches, Regne animal, planche 33. Eſpece de gros-bec du royaume d'Angola, nommé *azulam. Suppl.* I. 738. *a, b. Voyez* BEC (*Gros*).

GROS *d'haleine*, (*Manege & Maréch.*) cette incommodité eſt plus diſgracieuſe pour le cavalier que préjudiciable au ſervice de l'animal. Cauſes de ce défaut. Il eſt impoſſible d'y remédier, à moins qu'il ne vienne d'un polype ou de la viſcoſité de l'humeur bronchiale: comment on peut le reconnoître. Remedes à employer. VII. 953. *a.*

GROS-DE-TOURS, & *Gros-de-Naples.* (*Manuf. en ſoie*) Différence entre le gros-de-Tours, & le gros-de-Naples. Différentes ſortes de gros-de-Tours. En quoi ils different du taffetas. Diverſes obſervations & détails ſur le travail du gros-de-Tours. Armure du gros-de-Tours broché à l'ordinaire: démonſtration par figure. VII. 953. *b. Voyez* TOURS.

Gros-de-Tours. Etoffe appellée *gourgouran*, travaillée en gros-de-Tours. VII. 753. *b.* Gros-de-Tours brochés, deſcription du travail de cette étoffe, vol. XI des pl. Soierie, ſection 3.

GROSCHEN ou *Gros*, (*Comm.*) monnoie uſitée dans quelques parties de l'Allemagne. Sa valeur. Gros ou groſchen de Saxe. Groſchen impérial. Marien-Groſchen. Groſchen de Pologne. VII. 954. *a.*

GROSEILLE; il y en a de blanches & de rouges. VII. 954. *a.*

GROSEILLE *rouge*, (*Chym. Pharm. Mat. médic.*) examen du ſuc contenu dans ce fruit. Gelée qu'on obtient du ſuc de groſeille. Le ſirop de groſeille eſt une préparation impoſſible, ſi du moins on ſe ſert de ſuc récent. On peut employer l'acide de la groſeille à ſaturer les alkalis terreux. Eau de groſeille : gelée de groſeille : VII. 954. *a.* cas de maladies dans leſquelles elles conviennent. Tempéramens qui doivent s'abſtenir de l'eau de groſeille. Obſervations qui montrent que l'uſage trop continué des groſeilles peut être dangereux. VII. 945. *b.*

GROSEILLER-ÉPINEUX, (*Botan.*) deſcription de cet arbriſſeau. Deux eſpeces de ce genre de plantes, l'une ſauvage & l'autre cultivée. Caracteres de la plante. Ses noms botaniques. Deſcription de toutes les parties du groſeiller-blanc-épineux, de ſa fleur & de ſon fruit. VII. 954. *b.* Lieux où il croît. Uſage que l'on fait des fruits du groſeiller-épineux, ſoit ſauvage, ſoit cultivé. Leurs qualités. Il s'en conſomme une grande quantité en Hollande & en Angleterre. Utilité de ce fruit pour tempérer l'acrimonie muriatique & alkaline de la nourriture angloiſe. Ce fruit dans ſa maturité mépriſé en France. On en uſe peu en médecine. Comment les Anglois font du vin des fruits mûrs du groſeiller-épineux. Neuf eſpeces de groſeiller-épineux cultivées en Angleterre. Deſcription de celui d'Amérique. *Ibid.* 955. *a.* Les botaniſtes qui ont nommé le groſeiller-épineux *uva criſpa ſimplici acino*, l'ont fort bien déſigné. *Ibid. b.*

GROSEILLER-ÉPINEUX, (*Jardin.*) comment on le place dans un jardin. Obſervations ſur ſa culture. Maniere de le planter. Culture que lui donnent les jardiniers anglois. VII. 955. *b.*

Groſeiller, noms de cette plante en différentes langues. Caractere générique du *groſeiller-épineux*. Enumération de ſes eſpeces au nombre de cinq. *Suppl.* III 267. *b.* Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Ibid.* 268. *a.*

GROSEILLER ou *groſeiller à grappes*, (*Botan.*) ſes noms anglois & latin. Caracteres de cet arbriſſeau. On en compte pluſieurs eſpeces. Deſcription de la plus commune, *ribes vulgaris acidus*, *ruber.* VII. 955. *b.* Lieux où croît cet arbriſſeau. Tems de ſa fleur & de ſon fruit. *Ibid.* 956. *a.*

GROSEILLER, *ribes*, (*Agric. Jardin.*) il réuſſit mieux de bouture que de plant. Maniere de le multiplier. Obſervations ſur ſa culture. Lieux où il convient de le planter. Différentes manieres dont on fait diſpoſer les groſeillers en Hollande. Maniere de les mettre en buiſſon avec profit. Maniere de les planter en alignement par rangées. Ceux qu'on plante contre des murs ſont plus précoces qu'en plein-vent. Diſtance en eſpaliers. Bonne maniere de tailler les groſeillers. VII. 956. *a.* Comment on peut leur faire donner des fruits juſqu'au tems des gelées. Soins qu'on doit prendre pour les préſerver des fourmis. *Ibid. b.*

Groſeiller ſans épine, à fruit en grappe. Son caractere générique. Enumération de ſes eſpeces au nombre de cinq, & des variétés de l'une d'entr'elles. Lieux d'où elles ſont originaires. Leur deſcription, culture, qualités & uſages. *Suppl.* III. 268. *b.*

Groſeiller. Eſpece de groſeille nommée *caſſier.* II. 747. *b.*

GROSSE, (*Juriſpr.*) expédition d'un acte public. Pourquoi cette expédition eſt appellée *groſſe.* Dans un ordre, il faut rapporter la premiere groſſe de l'obligation dont on demande le paiement. Si la premiere eſt perdue, on en peut faire lever une ſeconde. Dans quelques pays on ne connoît point de forme particuliere pour les groſſes des contrats & ſentences. VII. 956. *b.*

Groſſe, en fait de contrat. IV. 123. *b.* Différence entre l'expédition & la groſſe. VI. 290. *a.*

GROSSE, (*Comm.*) compte de douze douzaines. Marchandiſes que les marchands groſſiers manufacturiers & ouvriers vendent à la groſſe. VII. 956. *b.*

GROSSE-AVANTURE, (*Juriſpr.*) prêt d'une ſomme d'argent à gros intérêt. VII. 956. *b.* Ces contrats ſont admis en France. Pourquoi ils ne ſont pas regardés comme uſuraires. Des formalités de ces contrats. Diverſes regles ſur leur objet dans le commerce maritime. Loix à conſulter. *Ibid.* 957. *a.*

GROSSE-TÊTE, (*Robert*) l'un des plus grands théologiens & philoſophes du treizieme ſiecle. XV. 636. *b.*

GROSSESSE. (*Econom. anim. Médec.*) Il ſuffit pour caractériſer la groſſeſſe, que ce qui eſt engendré prenne accroiſſement ou ſoit préſumé pouvoir le prendre. L'état où les germes reſtent enfermés, ſe nourriſſent & croiſſent dans le ſein des femelles de tous les animaux vivipares, a beaucoup de rapport avec l'incubation des ovipares. Il ne s'agit de traiter dans cet article que des généralités de la groſſeſſe & de ce qui y eſt relatif; ſavoir, des ſignes qui l'annoncent, de ſa durée, des cauſes qui en déterminent les différens termes naturels & contre-nature; & enſuite du régime qu'il convient d'obſerver pendant la groſſeſſe, des maladies qui dépendent de cet état, & de la cure dont elles ſont ſuſceptibles. VII. 957. *b.*

GROSSESSE, (*Phyſiolog.*) du rétreciſſement par lequel on prétend que l'*uterus* retient la liqueur fécondante. Cette conſtriction eſt démontrée par ſes effets, dans l'hydropiſie de l'*uterus*, & lorſque l'air même a été retenu dans la matrice. Mais elle peut être ſimplement l'ouvrage d'un ſpaſme ou de la mucoſité plus abondante qui occuperoit le col de l'*uterus.* Il y a plus; bien loin d'acquérir de la fermeté, cet orifice ſe relâche continuellement dans la femme qui vient de concevoir. *Suppl.* III. 269. *b.* Obſervations que l'auteur a faites de jour en jour pendant quatre mois, des changemens de l'orifice de la matrice depuis le moment de la conception. Etat du col de l'*uterus* & du corps entier de ce viſcere au tems de l'accouchement. Cauſes des incommodités de la groſſeſſe avancée. Des premiers dérangemens de ſanté qui ſuivent la conception. *Ibid.* 270. *a.* Exemples de la poſſibilité des ſuperfétations. *Ibid. b.*

Des ſignes de la groſſeſſe. Quelques auteurs ont indiqué deux ſignes pour reconnoître ſi une femme a conçu. Le premier eſt un ſaiſiſſement qui arrive au moment de la conception. Le ſecond eſt pris de l'orifice de la matrice, qu'ils aſſurent être entiérement fermé après la conception. Explications qu'Hippocrate, Galien & quelques autres donnent de ces ſymptômes. Obſervations qui montrent que ces ſignes ſont tout au moins très-équivoques. VII. 958. *a.* M. de Buffon cite un fait qui prouve que l'orifice de la matrice ne ſe ferme pas immédiatement après la conception, ou que s'il ſe ferme, la liqueur ſéminale du mâle ne laiſſe pas de pouvoir entrer dans la matrice, en pénétrant à travers le tiſſu de ce viſcere. Ce fait prouve auſſi que la conception de deux ou pluſieurs jumeaux ne ſe fait pas toujours en même tems. Divers autres ſymptômes équivoques de groſſeſſe, auxquels on prétend communément la reconnoître dans les premiers mois. Signe qui doit ſeul être regardé comme certain. *Ibid. b.* Cauſe la plus vraiſemblable des incommodités qu'éprouvent la plupart des femmes dans les commencemens de leur groſſeſſe. Sur ces incommodités, *voyez* ÉQUILIBRE, (*Econ. anim.*) ENVIE, MALACIE, OPILATION, MENSTRUES. Quel eſt le terme de leur vie durant lequel les femmes ſont en état de concevoir. Il arrive quelquefois que la conception devance le tems de la premiere éruption des regles. Il y a des femmes qui, ſans être ſujettes à cet écoulement, ne laiſſent pas d'être fécondes. On ſait auſſi que la ceſſation des regles ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir. *Différentes durées de la groſſeſſe. Ibid.* 959. *a.* Obſervation qui paroît donner moyen de réduire la durée de la groſſeſſe à un terme fixe dans telle ou telle groſſeſſe particuliere. On croit communément que les enfans qui naiſſent à huit mois, ne peuvent pas vivre; *&c.* Cette opinion paroît n'être qu'un paradoxe; peut-être même une exacte obſervation démontreroit-elle que ce n'eſt qu'une erreur. Cependant cette opinion que les enfans qui naiſſent à huit mois périſſent plutôt que ceux de ſept, eſt fondée ſur l'autorité d'Ariſtote. En général les limites de la groſſeſſe ſont renfermées dans l'eſpace de trois mois, depuis le ſeptieme juſqu'au dixieme. Différences obſervées dans les enfans même, relativement à la durée des groſſeſſes. *Ibid. b.* Les *fœtus* des animaux n'ont qu'un terme pour naître. Il paroît que les femelles des plus gros animaux, qui ne produiſent qu'un petit nombre de *fœtus*, ſont conſtamment celles qui portent le plus long-tems. L'accouchement dans ces différens animaux eſt ſans hémorrhagie. Cauſes des variétés dans les termes de la groſſeſſe, de l'excluſion du *fœtus* & des douleurs de l'enfantement. Cauſe de la ceſſation des regles dans la groſſeſſe. Comment il arrive qu'il paroiſſe du ſang depuis ce terme. S'il en coule en grande quantité, l'avortement ſuivra. *Ibid.* 960. *a.* Effet de la premiere ſuppreſſion des regles dans l'état de groſſeſſe. Pourquoi les conceptions réuſſiſſent mieux, immédiatement après les regles, que lorſqu'elles ſe font peu avant l'arrivée de l'écoulement périodique. Les avortemens cauſés par la ſeconde période ſont moins fréquens que ceux qui ſont cauſés par la premiere. Les fauſſes couches ſont plus rares dans le milieu de la groſſeſſe qu'au commencement & à la fin. *Ibid. b.* Si dans le tems de la huitieme révolution périodique, l'enfant ne venoit au monde que par un effet de la foibleſſe de la matrice, qui n'auroit pu réſiſter au coup du ſang, l'accouchement ſeroit regardé comme une fauſſe couche, & l'enfant ne vivroit pas : mais ces cas ſont rares. Cauſe des différentes durées de groſſeſſe. Deux cauſes de l'accouchement; la révolution périodique du ſang menſtruel, & l'action propre du *fœtus.* Obſervation qui montre que le *fœtus* humain fait plus d'effort que les autres pour ſortir de ſa priſon, & que la matrice de la femme ne ſe prête pas auſſi naturellement au paſſage du *fœtus*, que celle des animaux. *Ibid.* 961. *a. Régime pendant la groſſeſſe.* Obſervations ſur la température & la qualité de l'air la plus favorable aux femmes enceintes. *Ibid. b.* Elles doivent éviter de demeurer dans les campagnes marécageuſes, au bord des rivieres, dans le voiſinage des égouts, ſur les hautes

montagnes, ou dans des lieux trop expoſés au vent du nord. Effet des odeurs & des vapeurs de charbon ſur les femmes enceintes. Des regles auxquelles il conviendroit qu'elles s'aſſujettiſſent dans la maniere de ſe nourrir. Obſervations ſur les dégoûts & les fantaiſies dans le manger, auxquels elles ſont ſujettes. *Ibid.* 962. *a.* De la boiſſon des femmes groſſes. De l'exercice : c'eſt principalement dans les premiers tems de la groſſeſſe, que l'exercice pouvant être facilement nuiſible, eſt preſqu'abſolument interdit. *Ibid. b.* Quelle doit être la nature de l'exercice auquel une femme peut ſe livrer durant ſa groſſeſſe. Aux approches de l'accouchement, le repos eſt plus néceſſaire que dans aucun autre tems. *Des différens états de ſanté dans leſquels peut ſe trouver la femme.* Il en eſt peu où le ſommeil paroiſſe lui convenir autant que pendant la groſſeſſe. Mais le ſommeil doit être proportionné à ſes forces & à l'exercice qu'elle fait. Les femmes enceintes doivent éviter tout ce qui peut fouetter le ſang & faire reparoître l'évacuation périodique, comme étant alors contre-nature. Comment on peut remédier aux inconvéniens qui réſultent de la ſuppreſſion naturelle des menſtrues, & à ceux qui viennent de la conſtipation. *Ibid.* 963. *a.* De tous les états de la vie, il n'en eſt point dans lequel la ſenſibilité de la femme ſoit plus marquée & plus nuiſible que dans la groſſeſſe. Maux que peuvent cauſer au *fœtus* les paſſions de la mere. On peut juger des mauvais effets des paſſions dans les femmes groſſes, par ceux qu'elles produiſent pendant l'évacuation menſtruelle. *Ibid. b.* Précautions que chacun doit prendre pour ne point exciter les paſſions dans les femmes enceintes. Attentions qu'elles-mêmes doivent avoir à cet égard. Obſervations ſur le mal qu'elles peuvent cauſer à leur enfant par l'uſage des corps dans leur habillement, de même que de tout ce qu'elles emploient pour empêcher le ventre de groſſir en avant & de leur gâter la taille. Maux qui peuvent en réſulter pour elles-mêmes. *Ibid.* 964. *a.* Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

Groſſeſſe. Etat de la matrice dans la groſſeſſe. I. 81. *b.* XVII. 556. *b. Suppl.* III. 864. *b.* 867. *b. Des ſignes de groſſeſſe.* Il eſt difficile qu'une femme doute de ſa groſſeſſe. *Suppl.* III. 592. *b.* De la ceſſation des regles dans cet état. 898. *a.* 900. *a.* Pourquoi les apparences de groſſeſſe ne ſont pas toujours en proportion de la grandeur du *fœtus.* I. 82. *a.* Engorgement des mammelles dans cet état. V. 876. *b. Suppl.* I. 287. *b. Suppl.* IV. 840. *a.* Durant la groſſeſſe, la douleur, la tenſion, & la dureté des mammelles doivent augmenter le ſoir. X. 4. *a.* Cauſes qui augmentent la formation du lait dans la groſſeſſe. *Suppl.* IV. 840. *a*, *b.* Parties vers leſquelles il ſe porte alors en plus grande abondance. *Suppl.* II. 699. *a.* Le lait dans une femme n'eſt point une preuve de groſſeſſe. X. 4. *b.* Différence entre l'enflure de la groſſeſſe & celle de l'hydropiſie. VIII. 379. *a.* L'hydropiſie de la matrice eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. *Ibid.* Phénomenes ſympathiques qui accompagnent ce dernier état. XV. 740. *a.* Du terme de la groſſeſſe. *Suppl.* I. 121. *b.* 122. *a*, *b.* Des groſſeſſes de onze mois. *Suppl.* IV. 363. *b.*

GROSSESSE, *ſignes de*, (*Médec. légale*) il n'eſt aucun ſigne invariable qui détermine l'exiſtence du *fœtus* dans la matrice. Eſpece de treſſaillement qui annonce aux femmes l'inſtant de la conception. *Suppl.* III. 270. *b.* Signes ſubſéquens qui forment pour les femmes qui les éprouvent une eſpece de conviction de leur nouvel état. En médecine légale, on ne doit jamais s'attendre de leur part à un aveu ſincere, parce que les circonſtances qui font recourir aux magiſtrats ſont ordinairement un objet de litige dans lequel leur intérêt eſt compromis. Les femmes elles-mêmes peuvent ſe tromper ſur les ſignes de leur groſſeſſe. *Ibid.* 271. *a.* Cependant il y a des ſymptômes qui font diſtinguer aiſément les différentes concrétions & les épanchemens qui ſe font dans la matrice d'avec la groſſeſſe ; l'auteur les indique ici. Art avec lequel certaines femmes intéreſſées à paſſer pour enceintes, ont imité les ſignes de groſſeſſe qu'on avoit toujours regardés comme les plus poſitifs. Les ſignes de la groſſeſſe & ceux d'un état morbifique devenant par le laps de tems plus caractériſtiques, on ne peut long-tems confondre ces deux états. *Ibid. b.* Obſervations ſur le ſigne plus ſûr de la groſſeſſe, ſavoir le mouvement de l'enfant dans le ſein de ſa mere. Terme auquel on commence à l'appercevoir. Moyen de l'exciter. Incertitude du ſigne tiré de la ſaillie du nombril. De la conſtriction de l'orifice de la matrice. Elle peut dépendre de pluſieurs maladies. *Ibid.* 272. *a.* Comment on peut s'aſſurer ſi le reſſerrement dépend de la groſſeſſe. Incertitudes que laiſſent toujours à cet égard les variétés de conformations de la matrice. Autre maniere d'examen qu'employoit M. Puzos, célebre accoucheur, mais qui peut auſſi être équivoque en certains cas. La connoiſſance des détails qui ont ſuivi les groſſeſſes antérieures peut être d'un grand ſecours dans l'examen dont il s'agit. On a vu des femmes qui, parvenues au troiſieme ou quatrieme mois éprouvoient des pertes habituelles & très-conſidérables. *Ibid. b.* Obſervations faites de la matrice d'une fille d'environ vingt ans qu'on diſoit morte d'une ſuppreſſion de regles, & dans laquelle on trouva un *fœtus* très-bien formé. C'eſt par la variété de conformation, qu'il faut expliquer pourquoi l'on a peine à découvrir des ſignes ſenſibles de groſſeſſe dans certaines femmes vers le quatrieme ou cinquieme mois, & même au-delà. Comment on peut diſtinguer l'enflure du ventre qui vient de la ſuppreſſion des regles, celle qui vient de la tympanite, & des ſquirrhes de l'*uterus.* *Ibid.* 273. *a.* Enumération de divers ſignes équivoques de groſſeſſe. Maladies avec leſquelles la groſſeſſe peut être compliquée, & qui contribuent encore à la rendre douteuſe. Facilité à décider celle d'une femme qui nourrit. *Ibid. b.*

GROSSESSE, (*maladies dépendantes de la*) la plupart des léſions de fonctions que les femmes éprouvent dans les commencemens de la groſſeſſe, ne doivent être attribuées qu'à la ſuppreſſion du flux menſtruel. Les indiſpoſitions qui ſurviennent dans des tems plus avancés, procedent du volume & de la maſſe du fœtus & de ſes dépendances. Maladies de la groſſeſſe commençante. On réuſſit ordinairement à y remédier par la ſaignée. VII. 964. *a.* Précautions avec leſquelles on doit recourir à ce moyen. Autres reſſources qu'on doit employer avant d'en venir à la ſaignée. Obſervations ſur l'uſage des purgatifs & des vomitifs. Attention à faire ſur l'uſage des narcotiques. *Ibid.* 965. *a.* On ne doit s'obſtiner à combattre aucun des ſymptômes des maladies dépendantes de la groſſeſſe, qu'en tant que les forces ne ſuffiſent pas pour les ſoutenir. Douleurs de reins qui peuvent être occaſionnées par des calculs contenus dans les voies urinaires ; de l'uſage des bains dans ce cas. Maladies qui ſurviennent aux femmes enceintes dans le milieu & vers la fin de la groſſeſſe. Leur cauſe. *Ibid. b.* Pourquoi les femmes groſſes ſont ſujettes à faire des chûtes. On ne peut apporter aux maladies dont on vient de parler d'autres remedes que des palliatifs. Des moyens de prévenir les chûtes. Attentions qu'on doit avoir dans la maniere de traiter les maladies qui ſurviennent durant la groſſeſſe, mais qui n'en dépendent pas eſſentiellement. *Ibid.* 966. *a.* Ouvrages auxquels on doit recourir ſur les maladies des femmes groſſes. *Ibid. b.*

GROSSESSE. (*Maladies de la*) Des effets de la groſſeſſe par rapport à la ſanté. X. 118. *b.* Envies déréglées pendant la groſſeſſe. V. 735. *a*, *b.* &c. Dépravation d'appétit. IX. 929. *a.* XII. 546. *a*, *b.* De la chloroſe dont les femmes ſont atteintes dans les trois premiers mois. *Suppl.* IV. 221. *b.* Effets de l'imagination ſur les femmes enceintes. VIII. 561. *b.* Pouvoir de cette imagination ſur le fœtus. 563. *a*, *b.* Taches brunes, quelquefois rougeâtres, qui affectent le viſage & le front des femmes groſſes. V. 770. *a.* Cauſe de la plupart des indiſpoſitions que donnent les commencemens de la groſſeſſe. 876. *b.* VII. 569. *a.* Douleurs qui arrivent au ſeptieme mois. V. 665. *a.* De l'épilepſie dans une femme enceinte. 796. *b.* Diſpoſitions qui annoncent l'atonie de la matrice. *Suppl.* I. 679. *b.* Signes de la mort du fœtus dans le commencement de la groſſeſſe. 719. *a.* Termes ſuſceptibles d'avortement. VI. 444. *b.* Divers accidens de groſſeſſe qui peuvent le cauſer. 451. *a.* Circonſtances qui rendent la ſaignée ſalutaire. V. 877. *a.* Des hémorrhoïdes des femmes groſſes & de leur traitement. VIII. 129. *a.* Conſeil à une femme enceinte ſujette à la chûte de la matrice. X. 201. *b.* Compreſſion de la veſſie dans les femmes enceintes. XVII. 207. *b.* De fréquentes groſſeſſes peuvent cauſer une hernie de veſſie. 208. *a.* Combien la conduite d'une mere pendant ſa groſſeſſe peut influer ſur le tempérament de ſon enfant. V. 659. *b.* Cauſe des aliénations d'eſprit qu'on a vu arriver ſur la fin des groſſeſſes. *Suppl.* II. 700. *a.*

GROSSIER. (*Marchand*) A Amſterdam il n'y a point de différence entre un marchand groſſier & un détailleur, excepté dans le commerce des vins & des eaux-de-vie étrangeres. VII. 966. *a.*

GROSSIER, vers groſſiers & libres qu'on chantoit à Rome dans certaines fêtes. VI. 558. *a*, *b.* Les termes groſſiers gâtent moins le cœur, que les diſcours d'une galanterie rafinée. *Ibid. b.*

GROSSIR, (*Optique*) nous n'avons point encore de théorie bien ſatisfaiſante ſur la propriété qu'ont les inſtrumens de dioptrique ou de catoptrique, de groſſir les objets. VII. 966. *b.*

GROTESQUES, (*beaux Arts*) Etym. de ce mot. Pourquoi ce genre de ſujets de peinture a été appellé groteſque. Exemple de figures groteſques dans un morceau d'ornement qui ſe voit à Rome au palais Farneſe. VII. 966. *b.* On ne peut diſconvenir que ces ſortes d'inventions ne portent le caractere des ſonges d'un malade. Vers d'Horace appliqués aux figures de cette eſpece ; *Humano capiti cervicem*, &c. On ne ſauroit faire honneur à la raiſon auſtere de l'invention de ce genre de peinture, dont cependant on ne peut pas, ſans ſe montrer trop ſévere, blâmer l'uſage circonſpect & modéré. Le point important eſt de placer à propos

de tels écarts, & de ne pas les rendre exceſſifs. Modeles qui ont été regardés comme les meilleurs de ce genre. Regles à obſerver dans l'art des groteſques. *Ibid.* 967. *b.*

Groteſque. Genre groteſque de Calot. VI. 684. *b.* Deſcription des groteſques antiques par Vitruve. XVII. 800. *a.*

GROTIUS, (*Hugues*) ſes annales. I. 477. *b.* Il eſt accuſé d'arianiſme. 650. *b.* Son traité de la guerre & de la paix. V. 128. *a*, *b.* 132. *b.* Son ſentiment ſur l'inſpiration des livres ſacrés. 363. *b.* Droit divin qu'il admettoit. IX. 659. *a.* Eloge de Grotius & de ſon ſyſtême du droit naturel. X. 701. *b.* Maximes de cet auteur ſur l'origine & le but des gouvernemens. XVII. 861. *b.* 862. *a.*

GROTTA FERRATA, (*Géogr.*) fameuſe abbaye de la campagne de Rome. Détails ſur ce monaſtere, qui étoit jadis le Tuſculum de Cicéron. Tableau qu'on y remarquoit. Mouvement qu'éprouveroit Cicéron, ſi revenant au monde il voyoit l'état préſent de ſa maiſon de campagne la plus chérie. VII. 967. *a.*

GROTTE, (*Hiſt. nat.*) cauſes de la formation des grottes ſelon Buttner & la plupart des naturaliſtes. Deſcription de la grotte de Baumann, ſituée dans le duché de Brunswick. Grotte d'Antiparos dans l'Archipel. Stalactites ou albâtre oriental qui s'y trouve. La France fournit un grand nombre de grottes, auſſi curieuſes & intéreſſantes pour les naturaliſtes. *Voyez* GLACIERE NATURELLE. VII. 967. *b.* La plupart de ces grottes ſont ſujettes à ſe remplir peu à peu, & finiſſent même par ſe boucher entiérement. Les rochers des Alpes renferment des cavités d'où les habitans de la Suiſſe vont tirer le cryſtal de roche. Comment on reconnoît la préſence de ces cavités contenant du cryſtal. Moyens par leſquels on ouvre alors la montagne. On a remarqué qu'il ſe trouvoit toujours de l'eau dans ces grottes. *Ibid.* 968. *a.*

GROTTE, cauſes des incruſtations qui ſe forment dans les grottes. VIII. 658. *a.* Vents cauſés par les fermentations qui arrivent dans le grottes ſouterreines. XVII. 19. *b. Voyez* CAVERNE.

GROTTE *des Fées*, (*Hiſt. nat.*) dans le Chablais en Savoie. Deſcription de cet ouvrage ſingulier de la nature. *Suppl.* III. 273. *b.*

GROTTE *du chien*, (*Géogr. & Hiſt. nat.*) caverne d'Italie, au royaume de Naples. Sa ſituation. Ses différens noms. Origine du nom qu'on lui donne ici. Deſcription de cette grotte. VII. 968. *a.* Effets que produit ſur les animaux la vapeur qui s'éleve dans cette grotte à la hauteur d'environ dix pouces. Moyens de leur rendre la vie. Conjectures ſur la nature de cette vapeur & la maniere dont elle produit ſon effet. Explication du moyen qui rend la vie aux animaux qui y ont été expoſés. Qualités des particules minérales qui s'élevent dans cette grotte. Autres cavernes célebres par des exhalaiſons mortiferes, dont les anciens ont parlé. Quels ſont les pays les plus ſujets à ces vapeurs pernicieuſes. *Ibid.* 969. *a. Voyez* l'article *Mouffettes*, où il eſt parlé de la grotte du chien.

GROTTE *du chien*, corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 273. *b.*

GROTTE *du déſert de la tentation*, (*Géogr.*) grotte où l'on ſuppoſe ſans fondement que Jeſus-Chriſt fut tenté. Détails que le P. Nau nous a donnés ſur cette caverne. VII. 969. *a.*

GROTTE *de Naples*, (*Géogr.*) Voyez PAUSILIPE. VII. 969. *a.*

GROTTE *de Notre-Dame de la Balme*, (*Géogr. & Hiſt. nat.*) grotte de France dans le Dauphiné. Fauſſes relations de cette grotte qui ſe trouvent dans la vie de François I. par Mézeray. VII. 969. *a. Voyez* MERVEILLES *du Dauphiné.*

GROTTE *de Quingey*, (*Géogr. & Hiſt. nat.*) grotte de Franche-Comté. Deſcription de ce lieu. Conſeil à ceux qui voudront le viſiter. VII. 969. *b.* — *Voyez Suppl.* IV. 560. *a*, *b.*

GROTTE *de la Sybille*, grotte d'Italie dont l'entrée s'affaiſſe & ſe bouche tous les jours. VII. 969. *b. Voyez Suppl.* II. 666. *a.*

GROTTE *de la Thébaïde*, carrieres creuſées dans la montagne du Levant du Nil.—*Voyez* NUMIA & THÉBAÏDE.

GROTTE, deſcription que donne M. de Tournefort d'une grotte dans l'iſle de Milo, revêtue d'alun ſublimé, & d'une autre dont le fond étoit rempli de ſoufre enflammé. I. 308. *b.* Grottes fameuſes voiſines du village d'Arcy en Bourgogne. 622. *a*, *b.* Grotte de Beaumann dans le comté de Blankenburg. II. 163. *b.* Grotte à cinq lieues de Beſançon; merveilleux qu'on en a raconté. 212. *b.* Grotte d'Antiparos. 785. *b.* Conduit ſouterrein en forme de grotte dans le nouveau Mexique, long de 200 lieues. III. 843. Grottes de Cranſac en Rouergue. IV. 433. *b.* Grotte de Hartzbourg. VIII. 60. *a.* Deux fameuſes grottes dans la terre de Labour en Italie IX. 147. *a.* Grotte aux environ du lac de Czirkniz. 925. *b.* Grottes des ſolitaires d'Orient. X. 15. *a.* Grotte dans le duché de Wirtemberg près de la ville de Pfulingen. XI. 67. *b.* Grotte fameuſe en Angleterre dans la province de Sommerſet. 491. *b.* Grottes dans le comté de Derby. XII. 543. *b.* Grotte de Retelſtein en Stirie. XIV. 199. *b.* Grotte de Schatzfeld, dans le duché de Brunswick-Lunebourg. 760. *a.* Grottes dans la montagne de la Soufriere dans l'iſle de la Guadaloupe. XV. 403. *a.* Grottes appellées par les anciens Romains *Spiracula* ou *Charoneæ ſcrobes.* 477. *a.* Grottes en Egypte appellés ſyringes par les anciens. 773. *b.* Grotte de Ribar. *Suppl.* IV. 648. *a.* Grotte dans le voiſinage de Scharzfeld. 753. *a.*

GROTTE *artificielle*, (*Hiſt. des arts*) ornemens & décorations qu'on emploie dans ces bâtimens ruſtiques. Un des plus beaux ouvrages de ce genre étoit la grotte de Verſailles. VII. 969. *b.*

GROTTES *artificielles* revêtues de lierre. XI. 493. *a.* Grottes artificielles nommées *Lymphæa.* 775. *b.* Celles que les anciens appelloient Nymphées. XI. 293. *b.*

GROU ou *Grouette*, matiere pierreuſe ſur la ſuperficie des terres. Néceſſité de la percer bien avant dans l'endroit où l'on veut planter un arbre. VII. 969. *b.*

GOUGROU, (*Botan.*) eſpece de palmier d'Amérique. Deſcription de cet arbre & de ſon fruit. Uſages qu'en font les Negres & les Sauvages. Qualité du chou qui provient de cet arbre. VII. 969. *b.* Lieux où il ſe trouve en plus grande abondance. *Ibid.* 970. *a. Voyez* GRIGRI.

GROUNER, ſon hiſtoire naturelle des glacieres de Suiſſe. *Suppl.* III. 227. *b.*

GROUPPE, (*Peint.*) les avantages qui réſultent de cette union dans les ouvrages de la peinture, tiennent d'une part an principe *d'unité;* d'une autre, ils ont rapport à *l'harmonie.* L'auteur développe ici la premiere de ces idées. Sur la ſeconde, *voyez* HARMONIE. La néceſſité où nous ſommes de n'appercevoir qu'un ſeul objet à la fois, nous oblige d'établir ce principe d'unité auquel nous ſommes aſtreints. L'uſage de former des grouppes eſt donc pris dans la nature. De l'art de groupper dans le genre héroïque de la peinture. VII. 970. *a.* Deux eſpeces de grouppes; ceux de lumieres & ceux de figures. Regles à ſuivre à ces deux égards. De la quantité de grouppes qu'on doit admettre dans une compoſition. (*Peint.*) *Ibid. b. Voyez* PASSION.

GROUPPE, comment les grouppes d'objets qui entrent dans la compoſition d'un tableau, & chaque figure du grouppe doivent contraſter. IV. 122. *a.* Grouppes célebres des anciens. Grouppe de le Gros à Rome. XVII. 800. *a.*

GROUPPE, (*Muſiq.*) ſignification de ce mot employé par l'abbé Broſſard. Grouppe aſcendant, grouppe deſcendant. VII. 970. *b.*

GROUPPE, (*Muſiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUAGE, (*Juriſpr.*) maniere de vendre & exploiter les bois, terme de coutumes.... Gruage eſt auſſi un droit qui appartient à certains officiers. Exemples. VII. 971. *a.*—*Voyez* GRURIE.

GRUAU, farine d'avoine ou d'orge : aliment qu'on en fait. VII. 971. *a.*

GRUAU, *voyez* MEUNIER. Gruau d'avoine. *Suppl.* IV. 412. Gruau appellé ſemoule. 774. *a*, *b.*

GRUAU, (*Méch.*) machine qui a le même uſage que la grue. Pieces dont elle eſt compoſée. VII. 971. *a.*

GRUAU, inſtrument de charpentier. V. 682. *b.* XII. 639. *a.*

GRUBENHAGUEN, (*Géogr.*) principauté d'Allemagne dans le cercle de la baſſe Saxe. Ses bornes & ſon étendue. Sa capitale. Ses rivieres. Origine de ſon nom. Productions du pays. Son rang à la diete. Sa taxe en mois romains. Princes qui la poſſedent. Religion des habitans. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUE, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau. Il eſt paſſager. Sa chair eſt aſſez bonne. Il vit de ſemences & d'herbes. VII. 971. *a.*

GRUE, eſpece de grue appellée par les Hollandois *ſcurvogel.* XIV. 844. *a.* Autre des iſles Philippines nommé *tipul.* XVI. 339. *a.* Production de la voix des grues. XVII. 432. *b.* Grue repréſentée VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 45.

GRUE, (*Blaſon*) maniere de repréſenter cet oiſeau dans l'écu. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUE, conſtellation. VII. 971. *b.*

GRUE, (*Aſtron.*) conſtellation méridionale. Aſcenſion droite & déclinaiſon de ſa principale étoile. *Suppl.* III. 274. *a.*

GRUE, (*Méch.*) M. Perrault prétend que la grue eſt le corbeau des anciens. Deſcription de la grue. VII. 971. *a.* Pour connoître l'effet de cette machine, *voyez* POULIE, TREUIL, & AXE *dans le tambour.*

GRUE, machine à l'uſage des charpentiers. XIII. 69. *b.* Chaiſe de grue. III. 18. *b.* Roue de grue. XIV. 389. *b.*

GRUE, (*danſe de la*) ballet des anciens. Son inventeur. Uſage qu'on en faiſoit ſur le théâtre. Origine du nom qu'on lui donna. VII. 971. *b. Voyez* BALLET.

GRUE, *danſe de la*, obſervation ſur cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRUE, *bec de*, voyez BEC.

GRUMEAU, (*Médec.*) Uſage qu'Hippocrate fait de cette expreſſion. Concrétion des humeurs ſous forme de grumeau. Grumeaux de lait VII. 971. *b.*

GRUMENTUM, (*Géogr.*) corrections à faire à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRUNBERG,

GRUNBERG, (*Géogr.*) 1°. ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin; 2°. ville de la Siléſie Pruſſienne. Détails ſur l'une & ſur l'autre. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRUNINGEN, (*Géogr.*) Bailliage du canton de Zurich en Suiſſe. Son étendue. Ses révolutions. Lieux remarquables dans ce bailliage. *Suppl.* III. 274. *b.*

GRURIE, (*Juriſpr.*) 1. Juriſdiction qui connoît en premier reſſort des conteſtations en matiere d'eaux & forêts. 2. *Grurie*, droit qui ſe perçoit pour le roi ſur les bois d'autrui : divers autres noms par leſquels ce droit eſt déſigné. Divers ſentimens ſur l'étymologie de ce mot. VII. 972. *a.* La grurie dans le premier ſens eſt un attribut de la haute-juſtice. Ce ne fut que depuis l'uſage des inféodations, que la grurie fut démembrée de pluſieurs hautes-juſtices, pour en former un fief ſéparé. En Champagne la grurie étoit encore ſéparée de la haute-juſtice en l'an 1317. La grurie de la forêt de la Cuiſſe, eſt un fief héréditaire dans la perſonne du ſeigneur du Haroy. Prérogatives de ce fief. Loi de Louis & de Clotaire, en laquelle il eſt parlé du droit de grurie. Ordonnance de Philippe-le-Bel, qui parle du ſerment des gruyers. Les gruries avoient dès-lors l'inſpection ſur les eaux & forêts. En 1554, les gruries royales furent érigées en titres d'office, &c. *Ibid. b.* Il n'y avoit anciennement de grurie ſeigneuriale que dans les terres des ſeigneurs qui avoient une conceſſion particuliere du droit de grurie. En 1707, le roi créa une grurie dans chaque juſtice des ſeigneurs eccléſiaſtiques & laïques. Les officiers de ces gruries furent en 1708, réunis aux juſtices des ſeigneurs moyennant finance. Diſpoſition d'une déclaration du 8 janvier 1725, dont le but étoit de ne pas laiſſer les gruyers des ſeigneurs ſeuls maîtres de la pourſuite de toutes ſortes de délits indiſtinctement. Des bois tenus en grurie. Droits que le roi en retire. *Ibid. b.* 973. *a.* Ces droits ne peuvent être engagés ni affermés. Ordonnance à conſulter ſur les diverſes regles qu'on obſerve pour les bois tenus en grurie. Appel des gruries royales & des gruries ſeigneuriales. Auteur à conſulter ſur cette matiere. *Ibid. b.*

GRURIE; exercice de ce droit. VII. 971. *a.* Différence entre grairie & grurie. 837. *a.*

GRUYER, (*Juriſpr.*) ancienneté de l'inſtitution des gruyers. Différens noms qu'on leur donne. Ordonnance de l'an 1318 & ſentence de 1365, dans leſquelles il en eſt parlé. Défenſe faite aux gruyers en 1346, 1402 & 1515. Gruyers royaux & gruyers ſeigneuriaux. Création des premiers en titre d'office. Ordonnances qui preſcrivent de donner caution lors de leur réception. Leurs offices déclarés héréditaires en 1583. VII. 973. *b.* Création & ſuppreſſion des gruyers alternatifs, triennaux & quatriennaux. En 1707, création d'un gruyer dans chaque juſtice des ſeigneurs. Ces offices réunis en 1708 aux juſtices des ſeigneurs. Devoirs & fonctions des gruyers ſuivant l'ordonnance des eaux & forêts. De l'appel des gruyers royaux. Tous ſeigneurs hauts-juſticiers ont droit de grurie. Réglement de Charles V. & lettres de Charles VI. qui montrent que le droit de grurie avoit été déja accordé à des ſeigneurs. Il paroît auſſi qu'au deſſus de ces gruyers ſeigneuriaux, il y avoit un gruyer général ſur toute la province. Pouvoir des gruyers ſeigneuriaux. De l'appel de leurs ſentences. *Ibid.* 974. *a. Voyez* SERGENT-MAITRE.

GRUYERES, *Comté de*, (*Géogr.*) c'étoit anciennement un comté conſidérable en Suiſſe. Obſervations ſur les anciens comtés de ce nom, & particuliérement ſur Michel de Gruyeres, dernier de ces comtes. *Suppl.* III. 275. *a.*

Gruyeres, fromage de ce nom. VI. vol. des planch. à la fin.

GRYMOIRE, (*Divinat.*) art magique d'évoquer les ames des morts. Dans pluſieurs provinces, le peuple eſt perſuadé de la réalité de cet art. VII. 974. *b.*

GRYPHITE, (*Hiſt. nat.*) coquille foſſile dont l'analogue vivant nous eſt inconnu. Sa deſcription. Wallerius en diſtingue trois eſpeces. VII. 974. *b.*

GRYPHITES. VI. vol. des planch. coquilles foſſiles, pl. 5.

GRYPHIUS, (*Sébaſtien*) imprimeur. VIII. 627. *a.* XIV. 239. *a.*

G U

GUA, (*l'Abbé de*) extrait de ſon mémoire ſur l'algebre. I. 260. *b. &c.* Ses diſſertations ſur les équations algébriques. XIII. 748. *b.* 749. *b.*

GUACA, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale. Fameux chemin des incas que l'on commence à voir dans cette province. Hôtelleries dont ce chemin eſt garni par intervalles. Soins qu'on y prend des voyageurs. VII. 974. *b.*

GUADA, (*Bot.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 771. *b.*

GUADALAJARA, ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille. Diverſes obſervations ſur cette ville. Elle eſt la patrie de Gomez de Cindad-Réal. (*Alvarès*) Ouvrage de ce poëte. VII. 975. *a.*

GUADALAJARA, (*Géogr.*) province de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne. Deſcription & fertilité de cette province. Ses villes les plus conſidérables. VII. 975. *a.*

GUADALOUPE, ville d'Eſpagne. Obſervations ſur ſon couvent d'Hiéronymites. VII. 975. *a.*

GUADALOUPE, (*la*) l'une des iſles Antilles. Sa deſcription. VII. 975. *a.*

GUADALOUPE, (*Géogr.*) une des Antilles. Son étendue. Canal qui la coupe. Rochers au centre de l'iſle. Deſcription de la montagne appellée la *Soulphriere*. Hiſtoire de l'établiſſement des Européens dans cette iſle. *Suppl.* III. 275. *a.* Etat de la colonie en 1700 & en 1755. La Guadeloupe conquiſe par les Anglois, & enſuite reſtituée à ſes anciens poſſeſſeurs. Petites iſles de ſa dépendance. *Ibid. b.*

GUADALOUPE, montagne ou ſoufriere de cette iſle: grotte de cette montagne. XV. 402. *b.* 403. *a.*

GUADALQUIVIR, (*le*) cours de ce fleuve. VII. 975. *a.* Propriété que les Eſpagnols attribuent à ſes eaux. Signification du mot *Guadalquivir*. Changemens arrivés à ce fleuve qui eſt le Bétis des anciens. VII. 975. *a. Voyez* BÉTIS.

GUADIANA, (*le*) obſervations ſur le cours de cette riviere. Compoſition du nom *Guadiana*. Pourquoi on a cru que cette riviere ſe perdoit ſous terre. Obſervation d'un bel eſprit du ſiecle ſur les fleuves d'Eſpagne. VII. 975. *b.*

GUAIACANA, (*Botan.*) *voyez* GUIACANA, PLAQUEMINIER.

GUAINIER, (*Bot.*) arbre de Judée. Son caractere générique. *Suppl.* III. 275. *b.* Deſcription, culture, qualités & uſages des deux eſpeces connues. Lieux où elles croiſſent. *Ibid.* 276. *a. Voyez* GAINIER.

GUAIRANE, (*Géogr.*) province du Paraguai. Obſervations ſur le climat, la qualité du terroir, les productions du pays, les animaux qu'on y trouve, &c. Fleuves qui l'arroſent. Etendue de cette province. Armes dont les guairains ſe ſervent. On les dit antropophages. Poſſeſſions des Eſpagnols. VII. 976. *a.*

GUALATA, (*Géogr.*) royaume de Nigritie. Ses bornes. Il eſt habité par les peuples qui menent une vie très-miſérable. Ses productions. Ville ſans murailles nommée Hoden qui ſe trouve dans ce pays. Diſtinction de cette place. VII. 976. *a.*

GUALATA, faute à corriger à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 276. *b.*

GUALDO, (*Galeaſſo*) hiſtoriographe de l'empereur. XVII. 263. *a.*

GUALTER, (*Rodolphe*) théologien réformé. XVII. 746. *b.*

GUALTERIA. (*Botan.*) Caractere générique de cette plante. Deſcription de cet arbuſte. Lieux où il croît. Sa culture. Propriété médicinale de ſa racine. *Suppl.* III. 276. *b.*

GUALTERIO, (*Philippe-Antoine*,) cardinal. VI. 541. *a.*

GUALTIERI, ſa diſtribution des coquilles. IV. 192. *a.*

GUAM, ou *Guan* ou *Gaahan*. (*Géogr.*) l'une des iſles Marianes ou des Larrons. Elle dépend des Eſpagnols. Elle eſt un lieu de rafraîchiſſement pour leurs vaiſſeaux. Terroir de Guam; ſes productions en fruits; vent réglé qui regne dans cette iſle; obſervation ſur les naturels du pays. VII. 976. *b.*

GUAM, ou *Guan*, (*Géogr.*) la plus méridionale des iſles Marianes. Sa grandeur. Sa diſtance de l'iſle Sarpana. *Suppl.* III. 276. *a.*

GUAMANGA, (*Géogr.*) ville du Pérou. Quel eſt ſon commerce. VII. 976 *b.*

GUANAHANI, *Iſle de* (*Géogr.*) *iſle de S. Sauveur*, la premiere terre que Colomb découvrit le jour que les Eſpagnols avoient deſſein de le tuer, fatigués de ne rien trouver. VII. 976. *b.*

GUANAPI, (*Géogr.*) Volcan des Indes orientales. Le canal entre cette montagne & Néra, comblé par ce volcan dans le dernier ſiecle. VII. 976. *b.*

GUANAYA, (*Géogr.*) iſle de l'Amérique. Nom que lui donna Chriſtophe Colomb. Tranſport que les Eſpagnols y font des marchandiſes. VII. 976. *b.*

GUANÇAVELICA, ou *Guancabelica*, (*Géogr.*) petite ville du Pérou. C'eſt auprès de cette ville qu'eſt la grande miniere de mercure, qui ſert à purifier l'or & l'argent de toute l'Amérique méridionale. Deſcription de cette mine. Les particuliers y font travailler à leurs frais, & le roi d'Eſpagne leur paie le mercure à un prix fixé. On en tire tous les ans pour un million de livres. Tranſport qu'on en fait. Combien ce travail eſt nuiſible à ceux qui le font. Qualité de la terre qui contient le vif argent. Maniere de la travailler pour en tirer le mercure. VII. 997. *a.*

GUANIGUELLES, philoſophes du Malabar. IX. 922. *b.*

GUAPERUA, (*Ichthy.*) Eſpeces de guaperua nommées beer-viſch. *Suppl.* I. 844. *b.* Caſu caſu. *Suppl.* II. 268. *a.*

GUARCO, (*Géogr.*) vallée du Pérou. Forteresſe que les incas avoient ſur ſon côteau. Ses ruines font encore connoître quelle en a été la magnificence. Ancienne population de cette vallée. VII. 977. *b.*

GUARDAFUI, (*Géogr.*) Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 277. *a.*

GUARINI, littérateur Italien. XVII. 89. *b.* Son petit-fils, Jean-Baptiſte Guarini, auteur du Paſtor-fido. VI. 543. *a.*

GUASPRE, (*Le*) Ses payſages. XII. 212. *b.*

GUASTALE, (*Géogr.*) ville du duché de Mantoue : événement remarquable dans le ſiege de cette place. *Suppl.* II. 620. *a.*

GUATIMALA, (*Géogr.*) province de la nouvelle Eſpagne. Elle abonde en cacao. Obſervation ſur les mœurs & ſur la religion des Indiens qui l'habitent. VII. 977. *b.*

GUATIMALA, (*Géogr.*) ville de la nouvelle Eſpagne. Situation de cette ville. Obſervation ſur le volcan d'une des montagnes qui l'environnent. Son commerce. VII. 978. *a.*

GUATIMOZIN, empereur du Mexique, ſon héroïſme. *Suppl.* III. 923. *a.*

GUAY, (*Jacques*) graveur en pierres fines. XII. 590. *a.*

GUAYAQUIL, ou *Guyaquil*, (*Géogr.*) ville, baie, & port du Pérou. Obſervations ſur la navigation de la riviere. Productions de la province. Quantité de cacao qui s'en tranſporte tous les ans. Guayaquil a une audience royale dont l'Eſpagne vend les emplois. Pillage de cette ville en 1685. L'inquiſition y regne avec ſévérité. VII. 978. *a.*

Guyaquil, ville & riviere de ce nom en Amérique : obſervations de M. de la Condamine. XVII. 800. *a*, *b.*

GUAY-TROUIN, (*René du*) célebre navigateur. IX. 948. *b.*

GUAZUMA, (*Botan.*) Genre auquel appartient cette eſpece de plante. XVI. 246. *b.*

GUAZZO, (*Peinture*) nom que les Italiens donnent à la peinture en détrempe. Il y a lieu de croire que ce genre de peinture eſt le premier qui ait été employé. Uſage qu'on fait de cette peinture. Quel doit être le fond ſur lequel on l'emploie. Ce qu'elle a de commun avec la peinture à freſque. Avantage particulier de la peinture à guazzo. Malgré toutes ſes prérogatives, elle doit céder le pas à la peinture à l'huile. VII. 978. *b.* *Voyez* GOUACHE.

GUBIO, (*Géogr.*) ville d'Italie, elle eſt la patrie de Lazzarelli (*Jean-François*) & de Steuchus (*Auguſtin*), l'un poëte, & l'autre théologien. VII. 978. *b.*

GUCHEU, (*Géogr.*) ville de la Chine. Le commerce y fleurit. On recueille le cinabre dans ſon voiſinage. On y voit deux temples conſacrés aux hommes illuſtres. VII. 978. *b.*

GUDIUS, (*Marquard*) littérateur. XIV. 107. *a.*

GUEBRES, (*Hiſt. anc. & mod.*) peuple errant dans la Perſe & les Indes ; triſte reſte de l'ancienne monarchie Perſane, que les Califes Arabes ont détruite dans le ſeptieme ſiecle. Effets de cette ſanglante miſſion. Mœurs & principes des Guebres. Divers points de leur doctrine. VII. 979. *a.* Leurs mœurs domeſtiques. Leurs prêtres. Commentaires qu'ils poſſedent des livres de Zoroaſtre. Obſervations ſur leur religion, & en général ſur les religions d'Aſie. Des fables que les Guebres débitent de Zoroaſtre. Origine de leur culte. *Ibid. b.* Principe des dogmes reçus parmi eux ſur l'agriculture, la population & leur diſcipline domeſtique. Cauſe des terreurs qu'ils ont des éclipſes, des cometes, & de tous les écarts de la nature. Origine de leurs fables ſur les anciens combats de la lumiere contre les ténebres. D'où viennent leurs preſſentimens ſur les incendies futurs, & le culte qu'ils rendent au feu. Des fêtes qu'ils célebrent pour le ſoleil & tous les élémens. Quoique les Guebres paroiſſent rendre un culte au feu, il y a lieu de croire cependant qu'il n'eſt pas l'objet réel de leur adoration préſente : leur doctrine ſur le dieu ſuprême & les miniſtres qu'ils lui donnent. Ils ont perſiſté dans le dogme du bon & du mauvais principe. Origine de ce dogme. *Ibid.* 980. *a.* Les Guebres n'ont aucune idole ni aucune image. En quoi conſiſte tout l'appareil de leur religion. Leur reſpect pour toute eſpece de feu. Leurs cérémonies légales, leurs jeûnes & leurs prieres, *&c.* Uſages ſuperſtitieux des Guebres à l'égard des morts. Comment leur humanité paroît juſques dans leurs dogmes ſur une autre vie. Perſécutions qu'ils ont eſſuyées de la part des Mahométans. Toutes les religions perſécutées ont été l'objet de calomnies ſouvent atroces de la part des religions dominantes. Signification odieuſe du nom de *guebre*. Autres noms qu'on leur a donnés. Ce qu'il y a de ſingulier dans le nom de *guebre*, c'eſt qu'il eſt d'uſage chez pluſieurs nations d'Europe & d'Aſie, & que ſous différentes formes & en différens dialectes, il eſt par-tout l'expreſſion d'une injure groſſiere. *Ibid. b.* Les Guebres ſont encore appellés *gaur* par les Juifs & les Chrétiens & *giaour* par les Turcs. Le nom de *kebre* eſt auſſi d'uſage : pluſieurs peuples d'Afrique ſont appellés *kafres* par les Arabes. L'inverſe des radicaux de ce nom de *gebr*, a porté dans l'Europe les expreſſions populaires de *bogri*, *bougari*, *&c.* Les racines primitives de ces noms ne portent cependant point avec elles le mauvais ſens que le préjugé leur attribue. *Gabar* dans l'hébreu ſignifie *être fort ; geber* déſigne le maître ; *guberin* les gouverneurs ; *gabriel*, *kebrail*, *kabir*, *giafar*, ſont des noms illuſtres. Les dérivés de *gibor*, de *bogri*, déſignent chez les Flamands un bel homme. Comment ces expreſſions ſont devenues injurieuſes. *Ibid.* 981. *a.*

Guebres. Etymologie de ce mot. VII. 654. *a*, *b.* Etat des Guebres depuis l'établiſſement du mahométiſme. IX. 847. *b.* Sur les Guebres, *voyez* GAURES, PARSIS, & ZENDA VESTA.

GUEDE, ou *Paſtel.* Drogue employée par les teinturiers pour teindre en bleu. Plante d'où vient le paſtel. VII. 981. *a.* Maniere de le préparer pour l'uſage des teinturiers. Uſage qu'en faiſoient les anciens Bretons. Origine des mots *glaſſ* & *glaſtum* qui eſt la plante qui produit le paſtel. Obſervation ſur le paſtel bleu. *Ibid. b.* *Voyez* PASTEL & VOUEDE.

GUEDÉE, *étoffe*, terme de teinturier. XI. 189. *a.*

GUELFE, (*Hiſt. mod.*) faction qui tenoit pour le pape, oppoſée à celle des *gibelins* qui tenoient pour l'empereur. Suites funeſtes de leurs diſſenſions. VII. 981. *b.* — Sur l'origine de ces guerres, voyez *Suppl.* II. 552. *b.*

GUELDRE, (*Duché de*) contrée des Pays-Bas. Bornes de ce duché. Anciens peuples qui ont habité ce pays. Ses différentes révolutions. VII. 981. *b.*

GUELDRE, (*Le haut quartier de*) quartier de Ruremonde. VII. 981. *b.* Partage du haut quartier de Gueldre entre trois ſouverains depuis le traité d'Utrecht. *Ibid.* 982. *a.*

GUELDRE, (*La province de*) une de ſept Provinces-Unies. VII. 982. *a.*

Gueldres, petite ville des Pays-Bas. VII. 982. *a.*

GUENELLON, (*Pierre*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.*

GUEONIM, ou *Géhonim*, (*Théolog.*) mot hébreu qui ſignifie *excellent :* titre que prenoient les rabbins qui demeuroient dans le territoire de Babylone. Leur retraite en Eſpagne. Recueil fait par R. Iſaac Alfez, des déciſions de la *gémare.* VII. 982. *a.*

GUÊPE, (*Hiſt. nat.*) Deſcription des guêpes ; en quoi elles different des abeilles & des autres mouches. VII. 982. *a.* Il y a pluſieurs eſpeces de guêpes. Détails ſur les guêpes ſouterreines ou domeſtiques. Leur diſtinction en mâles, femelles & mulets. Travail de la guêpe. Hiſtoire de l'inſecte & des divers érats par leſquels il paſſe. Différentes pontes de la mere. Différence entre les guêpes femelles, les mâles & les mulets. Proportions dans le nombre des unes & des autres. *Ibid. b.* Alimens que les mulets vont chercher chaque jour dans la campagne. Comment les bouchers de campagne préſervent leurs viandes des guêpes & des groſſes mouches. Comment un mulet eſt reçu dans le guêpier lorſqu'il arrive avec ſa proie. A la fin du mois d'août, les mulets conſtruiſent les derniers gâteaux du guêpier. Un guêpier a quelquefois plus de 16 mille alvéoles, & juſqu'à 30 mille guêpes. Hiſtoire des guêpes depuis le mois d'août, juſqu'au tems où le froid les fait périr miſérablement, à l'exception des femelles qui ſe retirent dans le guêpier ou dans des trous. Moyens dont on ſe ſert pour obtenir le travail des guêpes. Hiſtoire d'une autre eſpece de guêpes appellées *aériennes*, & de leur travail. *Ibid.* 983. *a.* Guêpes d'Amérique appellées *cartonnieres.* *Ibid. b.*

GUÊPE, *fauſſe*, (*Hiſt. nat.*) ou parnope, ou ſcorpion mouche. *Suppl.* IV. 231. *a.*

GUÊPIER. Deſcription du guêpier ſouterrein, & de la maniere dont les guêpes le conſtruiſent. VII. 983. *b.* Deſcription des guêpiers des guêpes de Cayenne, appellées *cartonnieres.* Maniere de travailler de cette ſorte de guêpes. *Ibid.* 984. *a.*

GUÊPIER, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau. Sa nourriture. VII. 984. *a.*

GUÊPIER *de Madagaſcar*, (*Ornith.*) Vol. VI. des planch. Regne animal. pl. 36.

GUERCHIN, (*Jean-François Barbieri da Cento, dit le*) peintre. V. 328. *a.* Peinture qu'il a faite de l'aurore avec ſes attributs, dans le plafond de la ville de Ludoviſi. *Suppl.* III. 517. *b.*

GUERET, (*Géogr.*) ville de France, patrie de Varillas, (*Antoine*) hiſtorien. VII. 984. *b.*

GUÉRIDON, repréſenté vol. des planch. Ebéniſte, pl. 5. Eſpece de guéridon dit torchere. XVI. 422. *a.*

GUÉRIKE, (*Othon de*) inventeur de la pompe pneumatique. IX. 846. *a.*

GUÉRIN, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. XIII. 85. *b.*

GUÉRISON, (*Médec.*) L'art a moins de part qu'on ne croit à la guériſon des maladies. VIII. 385. *b.* Ce qu'on doit penſer de certaines guériſons extraordinaires & comme ſurnaturelles. IX. 854. *a.* Tableaux que conſacroient à quelque divinité ceux qui étoient guéris d'une maladie. XV. 805. *b.* Guériſons opérées par le tact, 822. *b.* 823. *a.* par la tranſplantion. XVI. 559. *b.* *Voyez* TRAITEMENT.

GUÉRITE, (*Art milit.*) Conſtruction des guérites des ouvrages de la fortification. Figure & dimenſion des guérites. Guérites qui ſe font aux différentes entrées de la place. VII. 984. *b.* *Voyez* ÉCHAUGUETTES.

GUERRE, (*Art milit. & Hiſtoire*) Définitions de Grotius & de Montecuculli. La guerre, ſoit offenſive ; ſoit défenſive, ſe diviſe en guerre de campagne & en guerre des ſieges. La guerre eſt un art qui a ſes regles, & par conſéquent ſa théorie & ſa pratique. L'art de la guerre, conſidéré dans ſon objet, eſt le plus grand de tous. L'étude d'un art ſi important doit, ſelon M. de Folard, faire la plus grande occupation

des princes & des grands. Rien de plus brillant que la carriere d'un général qui fait ſervir ſa ſcience, ſon zele & ſon courage au ſervice du prince & de la patrie. Les regles de la guerre ſont le fruit des obſervations faites en différens tems, pour faire combattre les hommes le plus avantageuſement qu'il ſera poſſible. VII. 985. *a.* Premieres armes qui ont été employées à la guerre. Invention des rangs & des files pour mettre de l'ordre dans les combattans. Origine des exercices & des évolutions; celle des armes défenſives; celle des compagnies, des cohortes, régimens, bataillons, *&c.* Ou ſongea auſſi à ranger les différens corps en ordre de bataille. Premier emploi de la cavalerie. Formation des premiers corps de cavalerie. Invention des armes de longueur pour la tenir en reſpect. *Ibid. b.* Divers uſages auxquels on continue d'employer la cavalerie. Origine des premieres fortifications. Invention des machines propres à en détruire les ouvrages. Armes à feu ſubſtituées à l'uſage de ces machines depuis l'invention de la poudre à canon. Changemens dans les armes offenſives & défenſives, auxquels cette découverte a donné lieu. Origine de la caſtramétation, & de l'art de fortifier les camps. D'où dépendent les ſuccès à la guerre. Exemples tirés de l'hiſtoire des Grecs, qui montrent que l'habileté des généraux & la bonté des troupes ſert plus que le grand nombre. VII. 986. *a.* En quoi conſiſte eſſentiellement l'art de la guerre. Le génie de cet art ne peut s'acquérir par l'étude; elle peut ſeulement le perfectionner: voyez dans l'article *Etude militaire*, quelles ſont les connoiſſances qui lui ſervent de baſe. *Ibid. b.* Selon M. de Folard, c'eſt particuliérement chez les Grecs qu'il faut en chercher les regles & les principes. Paſſage tiré de cet auteur pour combattre le ſentiment de ceux qui prétendent que l'étude n'eſt point néceſſaire, & que la pratique ſeule apprend l'art de la guerre. *Ibid.* 987. *a.* S'il faut qu'un officier voie exécuter tout ce qu'il a beſoin d'apprendre, il lui ſera preſque impoſſible de ſe rendre habile dans les différens mouvemens des armées. L'étude de l'art peut tenir lieu d'expérience, mais d'une expérience de tous les ſiecles. Ce que Diodore de Sicile dit en faveur de l'étude de l'hiſtoire, dans un paſſage ici rapporté, peut s'appliquer à celle de l'art de la guerre. C'eſt dans les livres des Grecs & des Romains qu'il faut chercher les vrais principes de l'art militaire, mais le nombre de leurs auteurs ſur ce ſujet n'eſt pas conſidérable. Obſervations de M. Folard ſur ceux qui nous reſtent. *Ibid. b.* Anciens ouvrages qu'on peut conſulter le plus utilement. Auteurs modernes. Divers objets de la ſcience des généraux. Polybe conſeille à ceux qui aſpirent au commandement des armées, d'étudier les arts & les ſciences qui ont quelque rapport à l'art militaire. *Détails ſur ce qui regarde l'exécution ou les principales opérations de la guerre.* Deux ſortes d'actions militaires, ſelon Polybe; celles qui ſe font à découvert & par force; & celles qui ſe font par fineſſe & par occaſion. Obſervations ſur ces dernieres. *Ibid.* 988. *a.* Avant de commencer la guerre, il eſt important d'avoir des vues & des deſſeins: c'eſt ce qu'on appelle, ſuivant M. de Folard, *régler l'état de la guerre.* En quoi conſiſtent les préparatifs de guerre. Précautions à prendre pour n'être point diſtrait de la pourſuite de ſon objet. Le prince qui médite une guerre doit encore s'appliquer à connoître le génie de ſon ennemi, & le caractere de ſes généraux, ſes propres forces & celles de ſon ennemi. Parti qu'il doit prendre s'il ſent que l'ennemi lui ſoit ſupérieur en forces. Connoiſſances qu'il doit ſe procurer du pays qui doit être le théatre de la guerre. *Ibid. b.* Lorſqu'on eſt entré en campagne, il ne s'agit plus de délibérer; mais d'entamer avec vivacité les opérations qu'on s'eſt propoſé d'exécuter. Il ne faut pas toujours régler l'état de la guerre ſur le nombre & la qualité des forces que l'on veut oppoſer à l'ennemi. Un Turenne regle l'état de la guerre ſur la grandeur de ſes connoiſſances, de ſon courage & de ſa hardieſſe. On doit toujours commencer la guerre par quelque action d'éclat, & ne point ſe laiſſer prévenir.

De la guerre offenſive. Il faut être informé des forces de ſon ennemi. Si le pays qu'on veut attaquer eſt bordé de places fortes, il faut attaquer le quartier qui y donne une entrée libre, *&c.* tomber ſur les places dégarnies, *&c.* Choix du lieu où doit camper l'armée. *Ibid.* 989. *a.* Il faut uſer de diligence pour l'exécution des projets qu'on a formés. Importance d'une premiere bataille donnée à propos. Quelque incertain que ſoit le ſuccès des batailles, il paroît que, loin de les éviter au commencement d'une guerre, il faut chercher l'occaſion d'en donner. Cependant il ne faut riſquer une bataille qu'avec beaucoup de circonſpection. M. le maréchal de Saxe n'étoit point pour les batailles, ſur-tout au commencement d'une guerre. Mais en ſuivant la méthode qu'il preſcrit, la guerre eſt plus longue & moins déciſive. C'eſt pourquoi cette conduite excellente dans la guerre défenſive, ne l'eſt peut-être pas autant dans l'offenſive. Sentiment de Montecuculli contraire à celui du maréchal de Saxe. M. de Puyſegur penſoit ſur les batailles à-peu-près comme ce dernier. *Ibid. b.* Il eſt certain que ſi l'on peut ſans donner de batailles, exécuter les différentes choſes que l'on s'eſt propoſées, il y auroit de l'imprudence à en riſquer l'événement: mais il y a pluſieurs circonſtances où elles ſont inévitables. Ce qu'il y a d'eſſentiel, c'eſt de ſavoir ſe ſoutenir, & ne point ſe décourager pour avoir été pouſſé & même battu dans quelques endroits de ſa ligne. Paroles de Polybe ſur ce ſujet. Exemples de cette ſorte d'habileté: celui de Philopémen dans la bataille de Mantinée. Celui que M. de Turenne rapporte dans la bataille de Nordlingue. Un des principaux avantages de la guerre offenſive, c'eſt de faire ſubſiſter l'armée aux dépens des ennemis. Conſeil de Walſtein à l'empereur Léopold Ignace, qui ſe plaignoit de ne ſavoir où prendre des fonds pour payer ſes armées. *Ibid.* 990. *a.* Réflexions du prince d'Orange en faveur de la guerre offenſive.

De la guerre défenſive. Celle-ci eſt beaucoup difficile & plus ſavante que la précédente. Dans la guerre offenſive, on compte pour rien ce qu'on manque de faire: dans la défenſive, la moindre faute eſt mortelle. Il eſt difficile de preſcrire des maximes générales dans cette ſorte de guerre. Cette guerre a été ou tout-à-fait imprévue, ou elle n'a pas été prévue aſſez tôt, ou la perte d'une bataille ou de quelque place conſidérable, l'a rendue telle, quoiqu'elle eût eu un autre commencement; trois différens cas ſur leſquels l'auteur donne ici quelques regles. Expoſé de celles qui ſont relatives aux deux premiers. *Ibid. b.* Il arrive ſouvent qu'un prince qui fait la guerre à la fois de pluſieurs côtés, n'eſt pas en état de la faire offenſivement par-tout; alors il prend le parti de la défenſive du côté où il ſe croît le plus en ſûreté; prudence avec laquelle cette défenſive doit être conduite. M. le chevalier de Folard prétend que les généraux les plus mal-habiles ſont ceux qui propoſent la guerre défenſive, au lieu que les plus conſommés cherchent à l'éviter. Cependant ſi l'ennemi peut pénétrer qu'on a deſſein de ſe tenir ſur la défenſive à ſon égard, il doit devenir plus entreprenant. Une défenſive ruine l'état ſi elle dure long-tems. *Ibid.* 991. *a.* Conduite à ſuivre dans le *troiſieme cas* propoſé ci-deſſus. Ce qu'on doit faire pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans un pays fermé de montagnes & de défilés.

De la guerre de ſecours. But de cette guerre. La prudence demande qu'avant de donner du ſecours à un prince attaqué, on prenne toutes les ſûretés convenables pour qu'il ne faſſe pas la paix à votre préjudice, & ſans votre participation. *Ibid. b.* En quel cas on doit ſe contenter de ſecourir un prince attaqué, ou par argent, ou par des diverſions dans le pays de l'attaquant. Sageſſe & prévoyance qu'on exige dans le général des troupes qu'un prince envoie au ſecours d'un autre prince.

De la guerre des ſieges. On ne doit entreprendre aucun ſiege que lorſqu'on a acquis quelque ſupériorité ſur l'ennemi par le gain d'une bataille, où lorſqu'on eſt en état, en ſe mettant de bonne heure en campagne, de finir le ſiege avant que l'ennemi ait eu le tems d'aſſembler une armée pour s'y oppoſer. Les ſuccès à la guerre dépendent non-ſeulement du général, mais encore des officiers généraux qui ſont ſous ſes ordres, & de ceux qui ſont chargés du détail des ſubſiſtances. Manie ſinguliere par laquelle tout le monde veut s'ingérer à juger de la conduite d'un général. *Ibid.* 992. *a.* Ces jugemens haſardés ſur la conduite d'un général, pechent ordinairement contre le bon ſens & contre l'équité: mais il ne faut pas eſpérer qu'on ſe corrige de ce défaut, qui a ſa ſource dans la curioſité & dans la vanité naturelles de l'homme. *Ibid. b.* Outre les différentes guerres précédentes, il y en a une particuliere qui ſe fait avec peu de troupes, à laquelle on donne le nom de *petite guerre.* Ceux qui commandent ces petits corps de troupes, ſont appellés *partiſans.* But & utilité de cette ſorte de guerre.

De la guerre navale. Cette guerre peut ſeconder heureuſement celle de terre, dans les pays à portée de la mer. Les armées navales aſſurent les côtes, elles peuvent diſpenſer d'employer un grand nombre de troupes pour les garder. Diverſes utilités d'une puiſſante armée navale. L'empire de la mer, dit un grand miniſtre, ne fut jamais bien aſſuré à perſonne: les vieux titres de cette domination ſont la force: il faut être puiſſant pour prétendre à cet héritage. *Ibid.* 993. *a.* Conſeils donnés par M. de Santa-Cruz, aux puiſſances qui forment l'établiſſement d'une armée navale, ou qui ont intérêt de l'entretenir. Autres conſeils de cet auteur pour la ſûreté des corſaires qui courent ſur l'ennemi. *Ibid. b.*

GUERRE. (*Hiſt.*) Des déclarations de guerre. IV. 692. *b.* Sacrifices que les Romains offroient à Néméſis, avant d'aller à la guerre. XI. 90. *b.* Pourquoi les guerres civiles étoient autrefois plus cruelles que les autres. XIII. 387. *a.* Des guerres des anciens Romains. XIV. 154. *b.* 155. *a.* Guerres ſacrées chez les Grecs. 477. *a.* Signal de guerre pratiqué par les anciens. XV. 185. *b.* Sortes de guerres que les Romains appelloient *tumultus.* XVI. 744. *b.* Viciſſitudes cauſées par les guerres des anciens. XVII. 238. *a.* Guerres clandeſtines, autrefois en uſage en Allemagne. IV. 989. *b.* Des guerres privées chez les anciens germains, *voyez* FAIDE, TRÊVE *de Dieu*, TRÊVE & PAIX. Guerre de trente ans: elle commença ſous

le regne de l'empereur Matthias & finit ſous Ferdinand III, par la paix de Weſtphalie, *voyez* donc les articles *Matthias*, *Ferdinand II & Ferdinand III.*

GUERRE. (*Art milit.*) Arrangemens néceſſaires pour faire la guerre avantageuſement. VI. 30. *a.* Diſpoſition de guerre. *Suppl.* II. 724. *b.* Sur un plan de guerre, ſoit offenſive, ſoit défenſive, & ſur la maniere de l'exécuter, *voyez* CAMPAGNE. Soins à donner aux munitions, lorſqu'on veut faire la guerre. X. 863. *a.* L'eſſentiel des préparatifs de guerre ſe réduit à deux objets; l'argent & les bons généraux. *Ibid. b.* De la connoiſſance du pays où l'on fait la guerre. XIII. 862. *a*, *b.* *Voyez* PAYS. Paie des troupes pendant la guerre. XIII. 337. *a.* Des moyens de ſubſiſtance d'une armée en tems de guerre. XV. 582. *b.* Sorte de défiance ſalutaire dans la guerre. 694. *b.* Ruſes de guerre. XIV. 440. *a*, *b.* *&c.* Voie la plus sûre d'abréger une guerre. *Suppl.* I. 620. *b.* Tous les cas qui peuvent arriver à la guerre ſont déja arrivés. XV. 694. *b.* Uſage de la muſique à la guerre. 741. *a*, *b.* Importance de la tactique dans la pratique de la guerre. 824. *a.* Il eſt preſque toujours avantageux de porter la guerre chez les autres, lorſqu'on eſt attaqué dans ſon propre pays. IV. 1068. *b.* Maximes des Romains à la guerre. *Suppl.* IV. 672. *a.* Maximes ſur les guerres maritimes. X. 122. *b.*

Guerres de religion. Guerres ſacrées chez les Grecs. XIV. 477. *a.* Guerres cauſées par la diverſité des cultes. IX. 599. *a.* Pourquoi il n'y eut jamais de guerre de religion chez les nations idolâtres. VII. 503. *b.* Celles qui déſolerent la France du tems des Albigeois. *Suppl.* III. 608. *a.* Ces guerres parmi les chrétiens ſont l'effet du fanatiſme & non point de l'eſprit du chriſtianiſme. III. 384. *b.* *Voyez* CROISADES, FANATISME, INTOLÉRANCE, *&c. &c.*

Guerre. Envoyer, aller à la guerre, ſe dit d'un détachement dont le général donne le commandement à un officier, pour inveſtir une place, couvrir ou attaquer un convoi, reconnoître l'ennemi, ou faire divers autres actes d'hoſtilité particuliers. Ordre des détachemens de guerre; état des officiers qui les commandent. En quoi conſiſtent les mouvemens de ces détachemens & les fonctions du premier officier. VII. 993. *b.* Précautions qu'on prend quelquefois pour que rien ne tranſpire, juſqu'au moment où l'on fait marcher le détachement. Le général n'eſt point aſſujetti à confier ces détachemens aux plus anciens officiers généraux. On envoie ſouvent à la guerre de petits détachemens irréguliers, depuis 50 juſqu'à 300 hommes. Anciennement ces partis ſe donnoient à des officiers de fortune. Aujourd'hui les officiers les plus diſtingués les demandent avec ardeur. Obſervations ſur les petits détachemens de cette eſpece, que M. le maréchal de Saxe avoit employés dans ſa ſavante campagne de Courtray. Ces ſortes de corps ne ſont jamais commandés à l'ordre. Détails ſur la maniere dont il ſe forment & ſur ce qui en accompagne la marche. *Ibid.* 994. *a.* Rien n'eſt plus eſſentiel pour la tranquillité d'une armée, & pour avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, que ces petits détachemens. Méthode de M. de Mœric ſur la maniere de les employer dans l'attaque. Précautions que le commandant doit prendre pour la ſûreté de la retraite. Connoiſſance de la langue & du pays que le commandant doit poſſéder. Il doit ſe mettre en état de rendre compte à ſon retour de tout ce qui peut faciliter ou empêcher la marche d'une armée dans le pays qu'il aura parcouru. Il doit examiner ſi l'état préſent de ſon terrein ſe rapporte aux cartes de ſon général, & tâcher d'en lever un plan figuré. Il doit faire obſerver une ſévere diſcipline & un grand ſilence. Comment il doit inſtruire ſes officiers de ſes vues & de ſes motifs. Diverſes utilités de ces petits détachemens. *Ibid. b.*

Guerre, homme de, celui qui ſe rend propre à exécuter avec force, adreſſe, exactitude & célérité, tous les actes propres à le faire combattre avec avantage. VII. 994. *b.* Soins que prenoient les anciens pour former les jeunes gens aux exercices du corps ſi néceſſaires à l'homme de guerre... C'eſt par-là que la Grece multiplioit ſes forces, & préparoit ſes enfans à devenir intrépides dans les combats. On en voit un exemple frappant dans l'action des 300 Lacédémoniens pour la défenſe du pas des Thermopyles. Le même art fut cultivé chez les Romains, & leurs plus grands capitaines en donnerent l'exemple; mais bientôt le luxe & la molleſſe s'introduiſirent, lorſque la voix de Caton & ſon ſouvenir eurent perdu leurs droits dans la capitale du monde. Il n'eſt point de nation où les exercices du corps aient été plus long-tems pratiqués que chez les François. Détails ſur cette éducation militaire qu'on donnoit aux jeunes gens. *Ibid.* 995. *a.* Comment cette éducation dégénéra inſenſiblement ſous la minorité du feu roi. Les ordonnances du roi ont remédié à cet abus; & la raiſon éclairée démontre à l'homme de guerre, que lorſqu'il ne ſe tient pas en état de bien combattre de ſa perſonne, il s'expoſe à devenir inutile à lui-même & à ſa patrie, & à donner l'exemple de la molleſſe à ceux qui ſont ſous ſes ordres. Expoſé ſans ceſſe à la vue des hommes, le véritable honneur doit auſſi faire ſentir à l'homme de guerre qu'une réputation intacte eſt la premiere de toutes les récompenſes. Sentimens d'humanité qui doivent l'animer. *Ibid. b.* *Voyez* MILITAIRE.

GUERRE. (*Droit nat. & politiq.*) Elle a régné dans tous les ſiecles ſur les plus légers fondemens. Maux qu'elle a entraînés. VII. 995. *b.* Paſſions qui en ſont le principe. La guerre eſt légitime ſi elle ſe fait pour des raiſons évidemment juſtes; elle eſt illégitime, ſi on la fait ſans une raiſon juſte & ſuffiſante; auſſi les ſouverains ont grand ſoin de répandre des manifeſtes pour juſtifier la guerre qu'ils entreprennent, tandis qu'ils cachent ſoigneuſement les vrais motifs qui les déterminent. Dans une guerre parfaitement juſte, il faut que la raiſon juſtificative ſe confonde avec le motif, que le ſouverain n'entreprenne la guerre que par la néceſſité de pourvoir à ſa conſervation. Quels ſont les cas dans leſquels on peut regarder une guerre comme injuſte. *Ibid.* 996. *a.* Quelles ſont les ſeules vues qu'on doit ſe propoſer dans une guerre juſte. Quelques auteurs politiques diſtinguent encore la guerre en offenſive & défenſive. On peut admettre cette diſtinction, pourvu qu'on ne la confonde pas avec celle qui vient d'être établie, & qu'on ne penſe pas que toute guerre défenſive ſoit juſte, & toute guerre offenſive injuſte. Puiſque la guerre entraîne inévitablement une infinité de maux, on ne doit ſe porter à cette extrêmité terrible, qu'après les plus mûres conſidérations. Uſage des anciens Romains, qui montre avec quelle circonſpection ils ſe déterminoient à faire la guerre. Il faut, avant que d'en venir à la voie des armes, qu'il s'agiſſe de la choſe de la plus grande importance, que l'on ait quelque apparence de réuſſir, & qu'il y ait une néceſſité abſolue de prendre les armes. *Ibid. b.* Non-ſeulement ce ſont-là des principes de prudence & de religion; mais les loix de la ſociabilité & l'amour de la paix ne permettent pas aux hommes de ſuivre d'autres maximes. La juſtice du gouvernement oblige les ſouverains à s'y conformer par une ſuite de la nature & du but de l'autorité qui leur eſt confiée. En faiſant la guerre, il faut obſerver encore de ne pas pouſſer les actes d'hoſtilité au-delà de leurs bornes & de leurs beſoins abſolus. Expoſition des trois regles qu'établit Grotius, pour faire comprendre quelle eſt l'étendue des droits de la guerre, & juſqu'où ils peuvent être portés légitimement. *Ibid.* 997. *a.* Il eſt certain qu'on peut tuer innocemment un ennemi qui a les armes à la main: je dis *innocemment*, non-ſeulement aux termes de la juſtice extérieure, & qui paſſe pour telle chez toutes les nations, mais encore ſelon la juſtice intérieure & les loix de la conſcience. Par la même raiſon, il eſt permis d'endommager les biens de l'ennemi & de les détruire. Tous ces actes d'hoſtilité ſubſiſtent ſans injuſtice juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu au but légitime qu'on s'étoit propoſé; cependant, quoique ces maximes ſoient vraies en vertu du droit rigoureux, la loi de nature met néanmoins des bornes à ce droit. Humanité reſpectée dans les loix militaires de l'Europe. *Ibid. b.* Les loix, dit-on, doivent ſe taire parmi le bruit des armes: réponſe à cette maxime, par laquelle on voudroit autoriſer mille licences infâmes, & mille ſortes de rapines & d'horreurs. Tableau des maux infinis que cauſe ordinairement la guerre. *Ibid.* 998. *a.*

Guerre. Examen du ſentiment de Hobbes, qui prétend que les hommes ſont naturellement entr'eux en état de guerre. XI. 768. *b.* Quel eſt le cas où un homme ſe trouve à l'égard d'un autre en état de guerre. VI. 17. *b.* Du droit de la guerre. VIII. 319. *a.* Loix de la guerre. IX. 662. *b.* Loix de la guerre chez les anciens Romains. X. 512. *a*, *b.* Du pillage dans la guerre, *voyez* DÉGAT, MARAUDE, PICORÉE, PILLAGE. On ne ſauroit trop limiter & adoucir les droits de la guerre. V. 692. *b.* Notre maniere de faire la guerre plus contraire à la population que la maniere des anciens. XIII. 98. *b.* Tableau des miſeres auxquelles la guerre expoſe l'habitant des campagnes. XVII. 451. *a.* — *Voyez* PAIX.

Guerre. Commiſſaire des guerres. III. 710. *a.* Conſeil de guerre. IV. 11. *a*, *b.* IX. 95. *b.* Cri de guerre. IV. 461. *a*, *b.* Déclaration de guerre. 692. *b.* Loix de la guerre. IX. 662. *b.* Petite guerre. XII. 366. *a.* Cheval de guerre. VI. 810. *b.*

GUERRE, (*Jeu de la*) maniere particuliere de jouer au billard pluſieurs à la fois. Détail des regles de ce jeu. VII. 998. *a.*

GUERRE, *déeſſe de la*, (*Mythol.*) II. 199. *a.*

GUERRIER, *adj.* Indices par leſquels on juge des qualités guerrieres d'un homme. XV. 311. *a.*

GUESCLIN. (*Bertrand du*) Obſervations ſur la vie & le caractere de ce connétable de France. XIII. 788. *b.* 789. *a.* Son humanité. IV. 751. *b.* Brigands dont il délivra la France. IX. 941. *a.* Vœux ſinguliers de ce chevalier. XVII. 415. *a.*

GUESDER, terme de teinturier. XI. 189. *a.*

GUET, (*Art milit.*) corps-de-garde placé ſur quelque paſſage, ou compagnie de gardes qui font la patrouille. VII. 998. *b.*

Guet, cohorte qui faiſoit la garde des rues à Rome. III. 608.

608. *b. Voyez* NOCTURNE. Origine de l'uſage établi en certains endroits, d'avertir de l'heure pendant la nuit. VIII. 299. *b.*

Guet, dans la maiſon du roi. Chevalier du guet. Guet à pié. Guet à cheval. VII. 998. *b.*

Guet, chevalier du. III. 313. *a*, *b.*

GUET, *mot du*, (*Art milit. des Romains*) Formalités obſervées chez les Romains dans la maniere dont le tribun donnoit le mot du guet, & le faiſoit communiquer à toute l'armée en toute sûreté. VII. 998. *b.*

Guet, mot du. X. 764. *a*, *b.* Officier chez les Romains qui le recevoit du tribun & le communiquoit au centurion. XVI. 188. *a.*

GUET, (*Juriſpr.*) droit dû à quelques ſeigneurs par leurs hommes. Origine de ce droit. Il a été converti en une redevance en argent. Explication de ce qu'on appelle *guet du prévôt*, dans la coutume de Châlons. Ouvrages à conſulter. VII. 998. *b.*

GUET-A-PENS, (*Juriſpr.*) embuſcade faite pour aſſaſſiner quelqu'un de propos délibéré. Ce crime condamné dans le deuteronome & par nos ordonnances. Le guet-à-pens eſt un cas préſidial qui ſe juge ſans appel. VII. 999. *a.*

GUETARIA, *Menoſca*, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne, patrie de Cano (Sébaſtien), fameux navigateur. VII. 999. *a.*

GUETTEUR, *voyez* GARDE-CÔTE. VII. 485. *b.*

GUEULE, ce terme, employé dans l'architecture, dans l'art du tonnelier, dans le métier à bas, eſt ſur-tout en uſage dans le blaſon. VII. 999. *a.*

GUEULES. (*Blaſon*) Etymologie de ce mot, tirée des langues orientales. VII. 999. *a.* Autre étymologie. Comment on exprime cette couleur dans la gravure. Signification de cette couleur. Elle étoit chez les Romains dans une eſtime particuliere. Pourquoi la teinture rouge fut adoptée dans les armées romaines. Diſtinction particuliere accordée en tout tems à la couleur rouge. Origine du mot *rubrique*. *Ibid. b.*

Gueules, couleur rouge. Maniere de la repréſenter en gravure. Signification de cette couleur. Etymologie du mot *gueules*. *Suppl.* III. 277. *a.*

GUEUSE, *fer de.* VI. 495. *b.* De la fonte en gueuſe. VII. 151. *a*, *b.*

GUEUX, *les*, (*Hiſt. mod.*) ſobriquet qui fut donné aux confédérés des Pays-Bas en 1566. Origine de cette confédération & de ce ſobriquet. Diverſes expéditions de ces prétendus gueux. Commencement de la république de Hollande. VII. 999. *b.*

Gueux. Des impoſtures des gueux en fait de maladies. VIII. 601. *a.* Uſage qu'ils font de l'herbe aux gueux. III. 520. *a.* 521. *a.* Pneumatocele artificiel que quelques gueux ſe ſont donné pour exciter la compaſſion. XII. 808. *b. Voyez* MENDIANT.

GUEZE, (*Comm.*) meſure des longueurs en uſage chez les Perſans. Deux ſortes de gueze en uſage en Perſe ; la gueze royale & la gueze raccourcie. Autre ſorte de gueze dont on ſe ſert dans les Indes. VII. 1000. *a.*

GUGLIELMINI, (*Dominique*) théorie de cet auteur ſur le mouvement des fleuves. VI. 871. *a.* Ses obſervations ſur les fontaines. VII. 87. *a.*

GUHR, *creta fluida*, *medulla fluida*, *lac lunæ*, &c. (*Minéral.*) différentes eſpeces de terres métalliques que l'on rencontre quelquefois, même à la ſurface de la terre, dans des fentes de rochers, & des montagnes qui contiennent des mines. Les minéralogiſtes regardent les guhrs comme un indice de la préſence d'une mine métallique, & croient qu'elles ſont un ſigne que la nature a été troublée dans l'opération par laquelle elle vouloit encore produire des métaux. Différentes ſortes de mines qu'ils annoncent ſelon leur couleur. Wallerius diſtingue deux eſpeces de guhrs ; l'un crétacé & l'autre métallique. VII. 1000. *a.*

GUI. (*Botan.*) Cette plante paſſoit autrefois pour une panacée ; elle n'eſt plus pour nous qu'une plante paraſite & nuiſible aux arbres. VII. 1000. *a.* Cependant elle n'en eſt pas moins un végétal ſingulier, digne de l'attention du phyſicien. *Caracteres & deſcription du gui. Il n'y a qu'une eſpece de gui.* Cette plante ne vient jamais à terre, mais ſur tous les arbres. *Deſcription du gui de chêne. Ibid. b.* C'eſt un phénomene aſſez rare de voir des chênes qui portent du gui. *Des ſemences du gui & de leur germination.* Sentiment de Théophraſte & de Pline ſur cette ſemence. Ray a vu germer les ſemences du gui dans l'écorce même du chêne. Succès avec lequel on a ſemé du gui ſur un pommier. Dans les expériences de M. Duhamel, les graines du gui ont germé ſur tous les arbres, excepté ſur le figuier. Autres matieres ſur leſquelles ce phyſicien a fait germer le gui ; par où l'on voit que l'humidité ſuffit pour cette germination. *Ibid.* 1001. *a.* Quels ſont les arbres ſur leſquels il réuſſit le mieux. Les ſemences miſes ſur des arbres en février, commencent à germer à la fin du juin. Phénomenes de cette germination. Deſcription des radicules du gui. *De la formation & du progrès des racines du gui.* Reſſources que le gui trouve pour ſubſiſter, quand ſes racines ſont engagées dans le bois juſqu'à un certain point. *Ibid. b.* Comment ces reſſources lui manquent quelquefois. Pour que le gui coupe les vivres à l'extrêmité de la branche, ſur laquelle il eſt enté, il faut que la force avec laquelle il tire la ſeve, ſoit ſupérieure à celle que la branche avoit pour ſe la procurer. *Du progrès des tiges du gui.* Ces progrès d'année en année. Les vieilles feuilles jauniſſent & tombent, ſans qu'il en vienne de nouvelles à la place. Chaque bouton de gui contient preſque toujours le germe de trois branches, qu'on peut appercevoir par la diſſection. Les branches du gui n'ont point cette affectation à monter vers le ciel, qui eſt propre à preſque toutes les plantes. Le gui garde ſes feuilles pendant les hivers les plus rudes. *Ibid.* 1002. *a. De l'écorce, du bois, des tiges & des feuilles du gui.* Diſtinction de cette plante en mâle & femelle. M. Duhamel prétend que les piés de gui de différens ſexes ont chacun un port aſſez différent pour qu'on les puiſſe diſtinguer indépendamment de leurs fruits & de leurs fleurs. En quoi conſiſte cette différence. Deſcription des boutons mâles & de leurs fleurs. *Ibid. b.* Déſcription des boutons à fruit, qui ne ſe trouvent que ſur les individus femelles : celle de leurs fleurs & de leurs fruits. *Erreurs des anciens ſur le gui.* Malpighi s'eſt bien gardé de tomber dans aucune de ces erreurs. Cet admirable obſervateur a décrit très-exactement la ſemence du gui, ſa germination & ſes racines. *Ibid.* 1003. *a.*

Gui de chêne. Cérémonies à cette occaſion. I. 191. *b.* Vertus que les druides attribuoient à cette plante. III. 286. *b.* Uſages auxquels elle eſt encore employée. Sa rareté. *Ibid.* Maniere dont ſe propage le gui. XIV. 945. *a.* Eſpece de gui du Japon. IX. 138. *b. Voyez* CHÊNE.

GUI. (*Médec. & Mat. médic.*) Les vertus que la ſuperſtition lui attribuoit, ne ſont plus reconnues aujourd'hui. Propriétés que quelques auteurs continuent de lui aſſigner. VII. 1003. *a.* Auteur anglois qui attribue à cette plante les vertus les plus merveilleuſes ; cependant ſon inutilité n'en eſt pas moins conſtatée par l'expérience. Il y a même du danger à craindre dans l'uſage de ſes baies. Remede à employer, lorſque, par imprudence, on en auroit fait uſage intérieurement. *Ibid. b.*

GUI *ou* GUY, (*Marine*) VII. 1003. *b.*

GUI, concurrent d'Arnoul à l'empire d'Occident. *Suppl.* I. 564. *a*, *b.*

GUJACANA. (*Botan. exotiq.*) Caracteres de cet arbre. Miller en compte trois eſpeces. Les Anglois cultivent celui de Virginie. VII. 1003. *b.*

Gujacana, eſpece de ce genre nommée *bancas*. *Suppl.* I. 787. *a. Voyez* GUAIACANA.

GUIAGE, GUIDAGE *ou* GUIONAGE, (*Juriſpr.*) droit dû en Languedoc par ceux qui habitent les côtes de la mer. Ce droit long-tems négligé, a été renouvellé en 1673. Autre droit de guiage que les comtes de Toulouſe levoient autrefois. VII. 1003. *b.*

GUIANACOES, (*Zoolog.*) quadrupede d'Amérique. Sa deſcription. Cet animal a la vue perçante, & une extrême agilité. Uſages que les Indiens font de ſa peau. VII. 1004. *a.*

GUIANE. (*Géogr.*) Etendue de ce pays. On peut le diviſer en Guiane portugaiſe, françoiſe, hollandoiſe & eſpagnole. Deſcription de chacun de ces pays. Nom que les Eſpagnols leur donnerent dans les premiers tems de la découverte de l'Amérique. VII. 1004. *a.*

Guiane. Deſcription des habitans de ce pays. VIII. 347. *b. Voyez* GUYANE.

GUIARE, (*Géogr.*) *voyez* GURIARE & liſez GUIARE.

GUIB, animal repréſenté vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 4.

GUICCIARDINI, (*Franciſco*) VI. 877. *b.*

GUICHE, (*Philibert de la*) ſeigneur de Chaumont. *Suppl.* IV. 751. *a.*

GUICHENON, (*Samuel*) hiſtorien. IX. 837. *a.*

GUIDAUX, *guidalés*, *quiriates*, *quidiates*, *hauts étaliers*, (*Pêche*) eſpece de filet. Sa deſcription. Maniere de l'établir. Détails ſur cette ſorte de pêche. Les baſches ne ſont autre choſe que des guidaux à bas étaliers. La baſche eſt encore une eſpece de bout de quievre. Sa deſcription & ſon uſage. VII. 1004. *b.*

Guidaux, *voyez* CHEVRE *de guidaux*. III. 322. *b.* Guidaux repréſentés vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 2 & 9.

GUIDE. (*Art milit.*) On forme dans les armées des compagnies de guides. Ce que dit Montecuculli ſur ces compagnies. L'emploi de capitaine de guides demande beaucoup d'habileté & de pénétration. VII. 1005. *a.*

GUIDE, (*Muſiq.*) premiere partie qui entre dans une fugue & qui annonce le ſujet. VII. 1005. *a.*

GUIDE. (*Bourrelier*) Deux ſortes de guides ; les grandes & les petites. VII. 1005. *a.*

Guide. De l'arrangement & de la diviſion des guides. V. 706. *b.*

Guide. Divers uſages de ce mot dans l'art du luthier. VII. 1005. *a.*

GUIDE, (*Menuiſ.*) VII. 1005. *b.*

GUIDE, (*le*) *ou* GUIDO-RENI, peintre. V. 327. *a.* & graveur. VII. 867. *b.*

GUIDE-ANE, (*Cornetier*) VII. 1005. *b.*

GUIDE-CHAÎNE ou *garde-corde*, (*Horlog.*) deſcription de cette piece par le moyen de la figure. Son uſage. VII. 1005. *b.*

Guide-chaîne, pié de. XII. 564. *b.*

GUIDI, littérateur. XII. 196. *b.*

GUIDICCIONI, (*Jean*) littérateur. IX. 713. *b.*

GUIDON, (*Art milit. & Hiſt. mod.*) ſe prend pour une ſorte d'étendard & pour l'officier qui le porte. 1005. *b.* Il n'y a que les gendarmes de la garde & ceux des compagnies d'ordonnance qui aient cette eſpece d'étendard. Trois officiers déſignés par ce nom dans les gendarmes de la garde. Il n'y a qu'un officier avec ce titre dans chaque compagnie de gendarmes. *Ibid.* 1006. *a.*

Guidon. Origine de ce mot. Guidons de cavalerie. V. 711. *b.* VI. 42. *a.*

GUIDON, terme de muſique, terme d'arquebuſier. VII. 1006. *a.*

GUIDON. (*Muſiq.*) Addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 277. *a.*

GUIDON, (*Blaſon*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 277. *a.* *Voyez vol. II. des planch. Blaſon, pl. 10.*

GUIENNE. (*Géogr.*) Ce pays diſtingué en Guienne province & Guienne propre. Deſcription de la premiere. En quel tems le nom de Guienne ſuccéda à celui d'Aquitaine. Quel fut le tems où cette province appartint à l'Angleterre. Diviſion de la Guienne entiere en haute & en baſſe. Pays compris dans l'une & dans l'autre. Néceſſité d'établir la liberté du commerce dans ce pays, qui ne ſe ſoutient que par l'agriculture & les arts qui en dépendent. VII. 1006. *a.*

Guienne propre. Deſcription géographique de ce pays. VII. 1006. *b.*

Guienne. Différens princes auxquels ce duché a appartenu depuis Jean Sans terre. XI. 759. *b.* Hiſtoire du parlement de Guienne. XII. 44. *a*, *b.* &c.

GUIENNE, (*M. de*) avocat au parlement. *Suppl.* IV. 184. *a.*

GUIGNIER, (*Botan.*) eſpece de cerifier. Obſervations ſur ſes fruits. VII. 1006. *b.* *Voyez* CERISIER.

GUIHON, (*Géogr. ſacr.*) fleuve du paradis terreſtre, *voyez* GEHON.

GUILDIVE, liqueur ſpiritueuſe, *voyez* RHUM & TAFFIA.

GUILFORD, (*Géogr.*) ville du comté de Surrey en Angleterre. Anecdotes ſur Robert & George Abbot, nés dans cette ville. VII. 1006. *b.*

GUILLAIN, (*Simon*) ſculpteur. XIV. 831. *a.*

GUILLANDIN, (*Melchior*) auteur italien du 16e ſiecle. IX. 134. *a.* 135. *b.* XI. 850. *a.*

GUILLAUME. (*Menuiſ.*) Deſcription de cet outil. Différentes ſortes de guillaumes : les guillaumes ceintrés, le guillaume debout, le guillaume à ébaucher, le guillaume à plate-bande, le guillaume à récaler ; autre guillaume commun aux menuiſiers & aux charpentiers. VII. 1007. *a.*

GUILLAUME, (*Hiſt. d'Allem.*) comte de Hollande, élu empereur d'Allemagne. *Suppl.* III. 277. *b.*

GUILLAUME I, dit *le Conquérant*, (*Hiſt. d'Angl.*) fils naturel de Robert, duc de Normandie, & de la fille d'un pelletier de Falaiſe. Hiſtoire de ſa conquête d'Angleterre. Luſtre qu'il donna à ce royaume. Son caractere féroce. *Suppl.* III. 277. *b.*

Guillaume le conquérant. Loi du couvre-feu qu'il établit en Angleterre. IV. 423. *a.* Dénombrement qu'il fit des biens de ſes ſujets. V. 52. *a*, *b.* Habitations qu'il détruiſit près de la baie de Southampton. XV. 423. *b.*

GUILLAUME II, dit *le Roux*, fils & ſucceſſeur du précédent. Il ſe montra encore plus dur & plus cruel que ſon pere. Tyrannie qu'il exerça ſur ſes ſujets. *Suppl.* III. 277. *b.*

GUILLAUME III, prince d'Orange, né à la Haye, en 1650, élu ſtathouder de Hollande en 1672, & roi d'Angleterre en 1688. Les Anglois ceſſerent de l'aimer dès qu'il devint leur maître. Il mourut en 1702. *Suppl.* III. 278. *b.*

Guillaume III, roi d'Angleterre. Son éloge. VIII. 24. *b.* Son ſtathouderat. XV. 495. *a.* Enchaînement de cauſes qui donnerent lieu à ſon élévation au trône d'Angleterre. XIV. 237. *b.* Poëme ſur ce roi. *Suppl.* III. 439. *a*, *b.*

Guillaume. Princes de ce nom qui ont été élevés au ſtathouderat. XV. 494. *b.* 495. *a.* Guillaume I proſcrit par Philippe II, roi d'Eſpagne. IX. 644. *b.*

GUILLAUME V, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *b.*

GUILLAUME, avocat, né dans la ville d'Arnay-le-Duc. *Suppl.* I. 562. *b.*

GUILLELMITES, (*Hiſt. eccl.*) congrégation de religieux. Quel en fut le fondateur. Regle qu'ils ſuivent. Lieux où cet ordre ſubſiſte. Il avoit autrefois des maiſons en France. VII. 1007. *a.*

GUILLEMEAU, (*Jacques*) chirurgien. III. 353. *a.*

GUILLEMOT, oiſeau repréſenté vol. VI. de planch. Regne animal, pl. 48.

GUILLET, (*George*) de l'académie de peinture & de ſculpture. XVI. 279. *b.*

GUILLOCHER, (*Tourneur*) *voyez* à l'article TOUR la maniere de guillocher. Comment ſe font les guillochages des tabatieres de carton & autres ouvrages ſemblables. VII. 1007. *a.*

Guillocher, tour à, vol. des planch. Tourneur, pl. 18. — 25. & 36. — 45.

GUILLON, (*Géogr.*) bourg de l'Auxois, en Bourgogne. Evénement qui l'a rendu remarquable. Signification de ſon nom, ſelon Ducange. *Suppl.* III. 278. *a.*

GUIMARAENS, (*Géogr.*) ville de Portugal. Obſervations ſur le pape Damaſe, & ſur Alphonſe, premier roi de Portugal, qui naquirent dans cette ville. VII. 1007. *b.*

GUIMAUVE, *althæa.* (*Botan.*) Ses caracteres. Deſcription de cette plante. Il n'eſt pas aiſé de décider ſi notre guimauve eſt l'*althæa* de Dioſcoride. Lieux où elle croît. VII. 1007. *b.*

GUIMAUVE *royale*, *althæa frutex.* (*Jardin.*) Deſcription & culture de cet arbriſſeau. Lieux d'où il eſt originaire. *Suppl.* III. 278. *a.* *Voyez* ALTHÆA.

GUIMAUVE. (*Pharm. Mat. médic.*) On n'emploie que ſa racine. Elle contient un mucilage abondant, qui eſt la partie médicamenteuſe de la plante. VII. 1007. *b.* Comment on l'adminiſtre pour l'uſage intérieur. Uſages extérieurs auxquels on l'emploie. On ſe ſert auſſi quelquefois des feuilles, des ſemences & des fleurs. Pâte, ſirops & onguent qu'on prépare avec la guimauve. Compoſition du ſirop de guimauve ſimple. Obſervations ſur cette compoſition. Sirop de guimauve de Fernel. Doſes de ce remede. Sirop de *ibiſco. Ibid.* 1008. *a.* Onguent d'*althæa.* Ses propriétés & uſages. Tablettes de guimauve, de la pharmacie de Paris. Pâte de guimauve. Uſages de ces préparations. *Ibid. b.*

GUIMBARDE, *jeu de la.* X. 121. *a*, *b.* XIII. 843. *a.* XVI. 693. *b.* Vol. V. des planch. Lutherie.

GUIMPLE, (*Comm.*) droit qui ſe leve ſur le ſel dans quelques endroits de la Bretagne. Ce qui eſt dit de ce droit dans la pancarte de la prévôté de Nantes. VII. 1008. *b.*

GUINÉE, (*Comm.*) toile de coton de Pondichery. VII. 1009. *a.*

GUINÉE, (*Comm.*) monnoie d'Angleterre. Origine de ſon nom. VII. 1009. *a.*

GUINÉE, (*Géogr.*) vaſte contrée d'Afrique. La Guinée a été inconnue aux anciens, & nous n'en connoiſſons que les côtes. On diviſe la Guinée en haute & baſſe. Deſcription de ces pays. VII. 1009. *a.* Mœurs des habitans. Deſcription de leur figure. Maladies cruelles auxquelles ils ſont ſujets. Les Diépois découvrirent cette contrée en 1364. Les Portugais s'y établirent au commencement du ſiecle. Les Hollandois chaſſerent ces derniers en 1604. Aujourd'hui les Hollandois & les Anglois font preſque tout le commerce des côtes des Guinée. Sous le regne de Jean II, roi de Portugal on trouva quelque peu d'or ſur ces côtes. *Ibid. b.*

Guinée, qualité du climat de ce pays. XVII. 726. *a.* Vent nommé harmatan, qui regne particuliérement ſur la côte de Guinée. VIII. 50. *a.* Fréquens orages ſur cette côte en certaines ſaiſons. XI. 710. *b.* XVI. 569. *b.* Grande riviere de la haute Guinée. XV. 181. *a.* Terre de Guinée. XVI. 181. *b.* Des negres de Guinée. VIII. 347. *a.* XI. 76. *b.* — 83. *b.* Inſtrument du muſique dont ils font uſage. II. 461. *a.* Leurs canots. 621. *a.* Droits qui ſe paient dans ce pays pour avoir la liberté d'y commercer. IV. 418. *b.* Ces negres ſujets à une maladie nommée les *dragonneaux.* V. 99. *b.* XVI. 911. *a.* Autre maladie endémique de ce pays, nommée yaw. XVII. 664. *b.* Comment les habitans recueillent la poudre d'or. XI. 521. *b.*

GUINÉE, *monnoie de*, (*Conchyl.*) *Suppl.* II. 502. *b.*

GUINÉE, *poivre de*, XII. 896. *b.*

GUINÉE, *la nouvelle*, (*Géogr.*) grande contrée de l'Océan oriental des Moluques. On ignore ſi c'eſt une iſle ou une contrée attachée au continent des terres auſtrales. Sa deſcription. Découverte de ce pays en 1727. Le terroir fertile par lui-même eſt habité par des Sauvages d'un teint brun olivâtre. VII. 1009. *b.*

Guinée, (*la nouvelle*) obſervations ſur ſes habitans. VIII. 345. *b.* Mammelles prodigieuſes des femmes de ce pays. X. 4. *a.*

GUIOT, moine Bénédictin. XII. 523. *a.*

GUINIER, eſpece de cerifier. II. 844. *b.*

GUIPÉ, point de broderie qui n'a lieu que ſur le velin. *Guipé*, terme de boutonnier ..... le guipé peut entrer dans toute ſorte d'enjolivemens. VII. 1010. *a.*

GUIPER, (*Ruban.*) donner la derniere main à la frange guipée. Détails ſur cette opération. Deſcription & uſage du guipoir. VII. 1010. *a.*

GUIPURE, terme de brodeur. VII. 1010. *b.*

Guipures, pour les livrées. XII. 133. *a.* XVI. 424. *a.*

GUIPUSCOA, (*Géogr.*) petite province d'Eſpagne. Fertilité de ce pays. Hiſtoire d'Ignace de Loyola, fondateur des Jéſuites. Auteurs qui ont donné ſa vie. VII. 1010. *b.*

GUIRIOTS, eſpece de jongleurs chez les Negres. *Suppl.* I. 800. *a*, *b.*

GUIRLANDE, ornement pour la tête en forme de couronne. Guirlandes que l'on ſuſpendoit anciennement aux portes des temples. Divers uſages qu'on faiſoit des guirlandes dans l'antiquité. Guirlandes dans l'architecture. VII. 1010. *b.*

GUIRLANDES. (*Marine*) Deſcription de ces pieces. Lieux où on les place dans la conſtruction du vaiſſeau. Maniere dont on les travaille : forme qu'on leur donne. VII. 1011. *a.*

GUISE, (*Géogr.*) ville de Picardie; elle eſt la patrie de Billi (*Jacques de*). Ses ouvrages. VII. 1011. *a.* Siege qu'elle ſoutint en 1650 contre l'armée eſpagnole. Arts & métiers exercés dans ce lieu. *Suppl.* III. 278. *b.*

GUISE, (*Henri de Lorraine, duc de*) portrait de ce duc : hiſtoire de la ligue dont il fut le chef. IX. 538. *a*, *b.* *&c.* Il eſt aſſaſſiné à Blois. 529. *a.* Parallele entre Henri & ſon frere Charles de Lorraine, duc de Mayenne. XV. 308. *a.* Sur les Guiſes, *voyez François* II & les regnes ſuivans.

GUISNÉE, application de l'algebre à la géométrie par cet auteur. III. 878. *a.* Sa méthode pour la conſtruction des lieux géométriques. IX. 499. *a.*

GUITTARE, (*Muſique*) deſcription de cet inſtrument. VII. 1011. *a.* Changement qu'on a fait au nombre de ſes cordes. Etendue de la guittare. Origine & uſage de cet inſtrument en Eſpagne. Caractere du jeu de la guittare. De la tablature. On fait uſage de lettres ou de chiffres, pour noter les airs ou accompagnemens. Explication des divers ſignes dont on ſe ſert. *Ibid. b* Détails ſur les deux manieres de jouer de la guittare, ſavoir les batteries & les pincés. VII. 1013. *a.* Obſervations ſur les cordes. Maniere d'accorder cet inſtrument. *Ibid. b.* Tableau figuré du manche de la guittare de grandeur ordinaire. Maniere de noter en tablature, & rapport des lettres avec tous les tons du diapaſon. *Ibid.* 1013. *a.*

Guittare, origine de ce mot. III. 488. *b.* Guittare appellée angélique : ſa deſcription. I. 460. *a.* Eſpece de guittare nommée chiterna. *Suppl.* II. 403. *b.*

GUITTARE, (*Luth.*) celles des Negres. Deſcription d'une nouvelle guittare inventée par Vanhecke. *Suppl.* III. 278. *b.*

GUIVRE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Origine des armes du duché de Milan. *Suppl.* III. 279. *a.* — *Voyez Suppl.* I. 903. *a.*

GULDBRANDSDALEN, (*Géogr.*) canton de la Norwege méridionale. *Suppl.* III. 278. *a.* Qualités du pays. Occupations des habitans. *Ibid. b.*

GUMME, ſorte de cordage. IV. 235. *a.*

GUNDEMAR, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſp.*) hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* III. 282. *a.*

GUNTER, ligne ou échelle de Gunter. IX. 520. *b.* 521. *a.* *Suppl.* II. 750. *a.* Quart de cercle de Gunter. XIII. 666. *b.*

GUNTZ, (*Juſte-Godefroi*) anatomiſte. *Suppl.* I. 409. *a.*

GUNTZENHAUSEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, qui n'eſt remarquable que par la naiſſance d'André Oſiander, un des premiers ſectateurs de Luther. VII. 1014. *a.*

GURIARE, (*Géogr.*) *voyez & liſez* GUIARE.

GUSHMANN, (*Gilles*) XVI. 258. *a.*

GUSTATIF, (*Anatom.*) ſe dit des parties relatives au goût. Nerfs guſtatifs. Trous guſtatifs. VII. 1014. *b.*

GUSTAVE ERICSON VASA, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede, reſtaurateur de la monarchie. *Suppl.* III. 282. *b.* Evénemens de ſon regne. Son éloge. *Ibid.* 283. *a.*—*Voyez* XVII. 481. *b.*

Guſtave-Adolphe II. Ses guerres avec l'empereur. *Suppl.* III. 20. *a*, *b.* Ce que ce prince penſoit de la guerre. XI. 769. *a.*

GUTTE, *Gomme*, (*Chym. Pharm. & Mat. médic.*) Deſcription de cette ſubſtance. La gomme-gutte eſt un purgatif hydragogue des plus efficaces; elle eſt auſſi vomitive. Avantages de ce remede ſelon Geoffroi. Doſe fixée par cet auteur. Obſervations ſur la maniere de l'adminiſtrer. VII. 1014. *b.* La gomme-gutte entre dans diverſes compoſitions. Elle a été vantée contre la goutte. *Ibid.* 1015. *a.*—*Voyez* GOMME-GUTTE.

GUTTEMBERG, (*Jean*) inventeur de l'Imprimerie. VIII. 608. *a.* 627. *a.*

GUTTETE, *Poudre de*, (*Pharm. & Mat. médic.*) Compoſition de cette poudre ſelon la pharmacopée de Paris. Ses propriétés. Doſe qu'il en faut prendre. VII. 1015. *a.*

GUTTETE, (*poudre de*) obſervations ſur ſa préparation & ſon uſage. XIII. 188. *a.*

GUTTURALES, (*Lettres*) IV. 53. *b.* 54. *a.* Articulation gutturale. VIII. 2. *a*, *b.*

GUY, *danſe de ſaint*, (*Médec.*) IV. 628. *a*, *b.*

GUY de Bourgogne, *voyez* GALIXTE, II. pape.

GUY, (*Thomas*) libraire : hôpital qu'il a fondé, VIII. 660 *b.*

GUYANE, ou *Guiane*, (*la*) *Géogr.* vaſte contrée de l'Amérique méridionale, qu'on décora long-tems du nom de France équinoxiale. Obſervations ſur les rivieres qui l'arroſent. Qualité du pays. Inondations auxquelles il eſt ſujet. Hiſtoire de ſa découverte & des établiſſemens que les Européens y ont fondés. Sort malheureux de la colonie que la France y envoya en 1763. *Suppl.* III. 283. *a*, *b.* Quel ſeroit le moyen de tirer parti de ce pays. Plantation qu'on y pourroit établir. *Ibid.* 284. *a.* Etat de la colonie en 1769. *Ibid. b.* *Voyez* GUIANE.

GUYET, (*Charles*) XVI. 491. *b.* Anthologie de Guyet. I. 496. *b.*

GUYON, (*Jeanne-Marie Bouviers de la Mothe.*) Précis de ſa vie. X. 681. *a.* XIII. 709. *b.*

GUYON, (*les freres*) *Suppl.* I. 726. *a.*

GUYPAPE, obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XIV. 634. *a.*

GUYTON, (*de Morveaux*,) avocat général du parlement de Bourgogne. *Suppl.* III. 964. *a.*

GUZARATE, (*Géogr.*) province de l'Indouſtan. Sa capitale. Deſcription de ce beau pays. VII. 1015. *a.* Revenus conſidérables que le Mogol en tire, ſelon Thévenot. *Ibid. b.*

G Y

GYAROS, (*Géogr.*) petite iſle de l'Archipel. Sa deſcription. Rome y reléguoit les criminels. On la nomme à préſent *Joura*. VII. 1015. *b.*

GYGES, (*Hiſt. anc.*) il aſſaſſine le roi Candaule. *Suppl.* II. 198. *b.*

GYMNASE, (*Litt. grecq. & romain.*) édifice public, où l'on s'inſtruiſoit dans les exercices. Autres noms qu'on donnoit à ces édifices. Explication des douze pieces principales qui les compoſoient. Officiers qui gouvernoient les gymnaſes, le gymnaſiarque, le xyſtarque, le gymnaſte & le prædotriba. VII. 1015. *b.*

GYMNASE, divers appartemens des gymnaſes, nommés coniſterium, III. 879. *a.* corycée, IV. 289. *a.* éphébée, V. 769. *b.* gymnaſterion, VII. 1016. *b.* paleſtre, XI. 776. *a*, *b.* ſphériſtere, XV. 456. *b.* xyſte, XVII. 658. *b.* 659. *a*, *b.* Bains des gymnaſes. II. 19. *a.* Officiers des gymnaſes, nommés ſophroniſtes, VII. 1019. *b.* XV. 365. *b.* pédotribes, gymnaſtes, XI. 743. *a.* XII. 238. *a.* paleſtrophylaces, XI. 779. *b.* xyſtarques. XVII. 658. *b.* Statues qu'on plaçoit dans les gymnaſes. VIII. 171. *b.* Exercices des gymnaſes. VII. 1017. *b.* Les Romains ſurpaſſerent les Grecs par la magnificence & le nombre de leurs gymnaſes. 1018. *a.*

GYMNASIARQUE, (*Litt. grecq. & rom.*) autorité & juriſdiction que cet officier exerçoit dans le gymnaſe. Fête que célébroit le gymnaſiarque d'Olympie. Les prérogatives du gymnaſiarque, alloient juſqu'à lui permettre de célébrer des jeux en ſon nom propre. Marc-Antoine prit dans Athenes l'équipage de gymnaſiarque pour en faire toutes les fonctions. Ouvrage à conſulter. VII. 1016. *a.*

GYMNASTE, (*Litt. grecq. & rom.*) officier employé dans les gymnaſes. La plupart des auteurs confondent le gymnaſte & le pédotribe. Différence que Galien établit entre ces deux officiers. VII. 1016. *a.* Fonction des agonothetes que les gymnaſtes avoient à remplir. *Ibid. b.*

GYMNASTE, officier du gymnaſe, dont il eſt parlé. XI. 743. *a.* XII. 238. *a.*

GYMNASTERION, (*Litt. grecq. & rom.*) l'un des appartemens des gymnaſes. Autres noms qu'on lui donnoit. Magnificence que les Romains donnerent à ces appartemens. VII. 1016. *b.*

GYMNASTIQUE, (*Litt. grecq. & rom.*) art ou ſcience des divers exercices du corps. Différentes fins que les hommes ſe ſont propoſées en s'accoutumant aux exercices du corps. Origine de la gymnaſtique militaire, de la gymnaſtique médicinale & de la gymnaſtique athlétique. Ces différens exercices introduits dans la religion & dans les funérailles. Origine de la ſcience gymnaſtique. Cette doctrine recueillie par quelques auteurs modernes. Obſervations ſur les ouvrages qu'ont donnés ſur ce ſujet Mercurialis, Hieronymus, Faber, Falconerii, Van-Dale, Meurſius, & M. Burette. VII. 1016. *b.* — *Voyez* EXERCICE.

GYMNASTIQUE, *Académie*. *Voyez* ce dernier mot. Traité de Mercurial *de arte gymnaſtica*. VIII. 387. *b.*

GYMNASTIQUE *athlétique*, (*Litt. grecq. & rom.*) On appelloit auſſi cette gymnaſtique du nom de *gymnique*, & de celui d'*agoniſtique*. Ce qui contribua le plus à la mettre en crédit. Platon ſe déclara le zélé défenſeur de cette eſpece de gymnaſtique. Sentiment de Solon ſur ces exercices. Euripide ne craignit pas de heurter ſur ce point le goût dominant de toute la Grece. VII. 1017. *a.* Il y a peu d'auteurs qui aient attaqué la gymnaſtique athlétique auſſi vivement que Galien. *Ibid. b.*

GYMNASTIQUE *athlétique*, exercices paleſtriques qui appartenoient à cette partie de la gymnaſtique. XI. 779. *b.* *Voyez*

les articles, *Lutte*, *Pugilat*, *Pancrace*, *Diſque*, *Saut*, *Courſe*, *Javelot*, & l'article *Pentathle*. Exercices continuels impoſés aux jeunes gens à Lacédémone. IX. 157. *a*. Exercices auxquels on formoit les jeunes gens dans les thermes. XVI. 268. *b*. 269. *a*.—*Voyez* GYMNIQUE & AGONISTIQUE.

GYMNASTIQUE *médicinale*, (*Hiſt. de la médec. Antiq.*) partie de la gymnaſtique qui enſeignoit à conſerver ou à rétablir la ſanté par le moyen de l'exercice. Herodicus de Lentini eſt regardé par Platon comme l'inventeur de cette gymnaſtique. Conjectures ſur les regles qu'il établit dans l'exercice de cet art. Hippocrate ſaiſit des idées ſi ſages, & ne manqua pas d'employer la gymnaſtique en diverſes maladies. Tous les médecins qui lui ſuccéderent, goûterent tellement ce genre de médecine, qu'il n'y en eut point qui ne le regardât comme une partie eſſentielle de l'art. Une infinité de gens convaincus de ſon utilité, paſſoient une partie de leur vie dans les gymnaſes. Exercices qu'on y faiſoit. VII. 1017. *b*. Les Romains ſurpaſſerent de beaucoup les Grecs, ſoit par le nombre, ſoit par la magnificence des gymnaſes. La gymnaſtique médicinale tomba dans des minuties auſſi nombreuſes que frivoles ; témoins les conſeils des trois livres intitulés *du régime*, attribués fauſſement à Hippocrate. L'application des huiles, des onguens, & des parfums liquides, dont on ſe ſervoit particuliérement dans les bains, dont l'uſage faiſoit partie de la gymnaſtique médicinale, occupa chez les Romains dans le tems de leur décadence, autant de perſonnes que les bains même. Médecins appellés *jatraliptes*, qui ordonnoient ces onguens. Gens qu'ils avoient en ſous-ordre employés, ſoit à vendre les onguens, ſoit à oindre, ſoit à frotter ceux qui en faiſoient uſage. *Ibid.* 1018. *a*. Indignation de Seneque contre ces gens qui ſe mêloient de manier doucement les jointures & autres parties du corps pour les rendre plus ſouples. Les hommes employoient même à cet uſage des femmes choiſies. Epigramme de Martial ſur ce ſujet. Hommes & femmes qui étoient employés à dépiler le corps. *Ibid. b*.

GYMNASTIQUE *médicinale*, origine de cet art. VI. 244. *b*. Des jeux de balle & de leur utilité. II. 39. *b*. VIII. 56. *b*. XV. 456. *b*.—459. *a*. Maſſes dont les anciens ſe ſervoient dans quelques-uns de leurs exercices. VIII. 32. *a*. Exercice appellé ſciamachie. XIV. 780. *b*. Avantages que les médecins attribuoient aux exercices ſphériſtiques ou de la balle. XV. 458. *a*. Exercices du cerceau. XVI. 683. *b*.—*Voyez* EXERCICE.

GYMNASTIQUE *militaire*. (*Litt. grecq. & rom.*) Principaux exercices de cette gymnaſtique. Utilité de ces exercices. Eloge que Salluſte donne à cet égard à Pompée. La gymnaſtique militaire fut établie chez les Grecs par les Lacédémoniens & les Crétois. Combats gymniques qu'on célébroit dans les fêtes & autres cérémonies ſolemnelles. Ce qui d'abord n'avoit été qu'un aiguillon pour réveiller la vigueur martiale, devint enſuite le pur objet des divertiſſemens publics. VII. 1018. *b*. Enfin quand les Grecs n'eurent plus de vertus, les inſtitutions gymnaſtiques détruiſirent l'art militaire même. Dans nos ſiecles modernes, un homme qui s'appliqueroit trop à ces exercices, nous paroîtroit mépriſable ; la danſe ne nous inſpire que la molleſſe, & l'exercice des armes la fureur des combats ſinguliers. *Ibid.* 1019. *a*.—*Voyez* HOMMES DE GUERRE.

GYMNIQUES, *jeux ou combats*, (*Litt. grecq. & rom.*) Origine du mot *gymnique*. Néceſſité d'être nud dans ces jeux. Cette nudité n'étoit pas entiere. Cependant vers la quinzieme olympiade, les Lacédémoniens s'affranchirent de l'écharpe dont ſe couvroient les athletes. Quelle en fut la raiſon. Les autres peuples rejetterent cette nouvelle coutume, & continuerent à ſe couvrir de l'écharpe dans la lutte & le pugilat. L'époque de l'entiere nudité des athletes à Lacédémone, eſt combattue par Thucydide. Divers exercices pour leſquels on ne ſe dépouilloit point. VII. 1019. *a*. Inſpecteurs établis dans les gymnaſes pour maintenir les jeunes gens dans la pudeur. Inſtituteur des jeux gymniques, ſelon Pline. Ces jeux ſe donnoient avec magnificence quatre fois l'année. Divers prix qu'on y diſputoit. Lucien nous a laiſſé de divers combats, avec ſon badinage ordinaire, un tableau fort inſtructif dans un de ſes dialogues, où il fait parler Anacharſis & Solon. Traduction de ce morceau. *Ibid. b*. Détails ſur la police, les loix & les formalités qu'on obſervoit dans la célébration des jeux ſolemnels. Diverſes épreuves que devoient ſubir les athletes pour être admis à concourir dans ces jeux. Proclamation des athletes qui devoient paroître. Réglement de leurs rangs. Signal des combats. Magiſtrats prépoſés pour refréner la licence des combattans, en banniſſant de ces jeux l'artifice, la fraude & la violence outrée. Défenſe de gagner ſes juges & ſes antagoniſtes par des préſens. Récompenſes accordées aux athletes vainqueurs. *Ibid.* 1020. *a*. Le triomphe de Néron, à ſon retour de Grece, nous préſente une image complete de tout ce qui compoſoit la pompe des triomphes athlétiques. Feſtins par leſquels ſe terminoit ordinairement la cérémonie. Divers exemples de ces feſtins. Privileges permanens accordés à ceux qui avoient vaincu. Extrême conſidération que les Grecs avoient pour eux. *Ibid. b*. Divers moyens qui furent employés pour immortaliſer les victoires remportées aux jeux gymniques. Sujets des odes de Pyndare. L'art des ſculpteurs ſervit, comme celui des poëtes, à tranſmettre aux ſiecles à venir la mémoire de ces hommes qu'on regardoit avec tant d'admiration. On eſt allé enfin juſqu'à rendre des honneurs divins aux vainqueurs dans les combats gymniques. Trois exemples que l'hiſtoire en donne. VII. 1021. *a*.

Gymniques, combats. VII. 1018. *b*. VIII. 536. *a*. Combats du pentathle. XII. 317. *a*. *Voyez* GYMNASTIQUE ATHLÉTIQUE.

GYMNOPÉDIE, (*Antiq. grecq.*) danſe en uſage chez les Lacédémoniens, & qui devoit ſon inſtitution à Lycurgue. A quelle occaſion cette danſe ſe pratiquoit. Sa deſcription. VII. 1021. *a*. Cette danſe avoit quelque rapport à une ſorte d'exercice connu anciennement ſous le nom d'ἀναπάλη. Auteur qui a diſcuté cette matiere avec érudition. On paſſoit ordinairement de cette danſe à la pyrrhique. But de l'inſtitution de ces danſes. Pourquoi Lycurgue voulut que les jeunes filles danſaſſent comme les jeunes garçons. M. Guillet entreprend l'apologie de Lycurgue contre ceux qui prétendent que cette inſtitution étoit plus capable de corrompre les mœurs que de les épurer. Réflexions qui montrent qu'un tel uſage, quoiqu'innocent chez les Lacédémoniens, ſeroit très-dangereux parmi nous. *Ibid. b*.—*Voyez* DANSE DES LACÉDÉMONIENS.

GYMNOSOPHISTES, doctrine & mœurs de ces philoſophes Indiens. On en diſtinguoit deux ſectes ; les bracmanes & les hylobiens. Comment ils terminoient leur vie. Exemple de *Calanus*. Il y avoit en Afrique & en Ethiopie, des philoſophes du même nom. VII. 1022. *a*.

GYMNOSOPHISTES, *voyez* INDIENS. VIII. 674. *b*. 675. *a*, *b*. & BRACHMANES. II. 391. *a*, *b*. Etats des anciens gymnoſophiſtes. VIII. 661. *b*. Médecine de ces philoſophes. X. 263. *b*. Excellent régime qu'ils obſervoient par rapport aux alimens. XI. 220. *b*. Dogme des gymnoſophiſtes contraire à la population. XIII. 93. *a*. Gymnoſophiſtes éthiopiens. VI. 55. *b*.

GYNECÉE, (*Antiq. rom.*) logement deſtiné à mettre en réſerve les habits & autres effets de l'empereur. Il y en avoit en pluſieurs villes ſituées ſur de grandes routes. Quantité de perſonnes & ſur-tout des femmes étoient employées dans ces ſortes de bâtimens. Les maîtres de garde-robes impériales de province ſe nommoient *procuratores gynæciorum*. Quelles étoient leurs fonctions. C'eſt par cette corruption du vrai mot qu'on les a appellés *procuratores gynæciorum*. Signification du mot *gynæcium*. On comptoit quinze de ces maîtres dans l'empire d'occident. VII. 1022. *a*.

GYNECIAIRE, (*Hiſt. anc.*) ouvrier qui travaille dans le gynecée. Quels étoient ces ouvrages. Quelquefois on condamnoit les criminels à y travailler. VII. 1022. *b*.

GYNECONOME, (*Hiſt. anc.*) ſorte de magiſtrat dans Athenes. Nombre & fonctions de ces magiſtrats. VII. 1022. *b*.

GYNECOCRATUMENIENS, (*Hiſt. anc.*) ancien peuple de la Sarmatie Européenne. Origine de ce nom. Obſervations du P. Hardouin ſur ce peuple. VII. 1022. *b*.

GYPSE, *ou pierre à plâtre*, (*Hiſt. nat. Minér.*) Caracteres des pierres gypſeuſes. Les anciens ont connu différentes eſpeces de gypſes ; comme le *metallum gypſinum*, *le gypſum tymphaicum*. Quelles étoient ces ſubſtances. VII. 1022. *b*. De toutes ces eſpeces de gypſes, la plus connue eſt la *pierre à plâtre*. Sa deſcription. Lieux où on la trouve près de Paris. *Gypſe feuilleté*, ou *pierre ſpéculaire*, autrement dit *miroir des ânes*. Caracteres de cette pierre. En quoi elle differe du talc. Lieux où on la trouve. *Gypſe ardoiſé* ; en quoi il differe du feuilleté. *Gypſe ſtrié* : quelques auteurs l'ont abuſivement nommé *alun de plume*. *Gypſes cryſtaliſés*, improprement nommés *ſélénites*. Gypſe appellé *ſolide*. L'auteur examine ſi l'albâtre doit être mis au rang des gypſes, comme quelques naturaliſtes le prétendent. *Ibid.* 1023. *a*. Le véritable albâtre doit être regardé comme une pierre calcaire. Ferrante Imperato regarde l'albâtre comme une ſtalactite. M. Wallerius met la pierre phoſphorique de Bologne au rang des gypſes, & prétend, contre le ſentiment de M. Pott, que tous les gypſes deviennent phoſphoriques par la calcination. M. Walerius met auſſi la pierre néphrétique au rang des gypſes. M. Pott fait une claſſe particuliere des gypſes, au lieu que d'autres auteurs penſent qu'on ne doit en faire qu'une ſous-diviſion des pierres calcaires. Sentiment de M. Macquer ſur la nature du gypſe. Différences qui ſe trouvent entre le gypſe & la pierre à chaux. *Ibid. b*. Les gypſes ſe trouvent par couches dans le ſein de la terre. Phénomenes dignes de l'attention des naturaliſtes que préſente la petite montagne de Montmartre, qui fournit preſque tout le plâtre qui s'emploie dans les bâtimens de Paris. Apparences que préſente le gypſe pulvériſé & vu au microſcope. *Ibid.* 1023. *a*. Recherches des principes qui conſtituent le gypſe : expériences chymiques. Le gypſe n'entre point en fuſion à un feu ordinaire ſans quelque addition. On n'a point encore trouvé de métaux dans le gypſe.

Son uſage dangereux en médecine. Maniere de contrefaire le marbre avec le gypſe. Le moyen de calciner le gypſe pour en faire le plâtre, ſe trouve à l'article PLATRE. *Ibid. b.*

GYPSE, cette ſorte de terre diſtinguée de la terre calcaire. II. 541. *b.* Réſultat du mêlange de la glaiſe avec le gypſe qui ſe trouve aux environs de Touloufe, analogue à une terre dont les Chinois font leur porcelaine. XII. 120. *b.* Gypſe de Tymphée. XVI. 778. *a.* Gypſe ſtrié. VI. vol. des planch. Cryſtalliſations, pl. 8.

GYROMANCIE, (*Divinat.*) divination qui ſe pratique en marchant en rond. Détail ſur la maniere dont cette divination ſe faiſoit. VII. 1025. *a*; *b.*

GYROSAQUES, eſpece de moines. X. 616. *b.*

GYTHIUM, (*Géogr.*) Sa diſtance de Lacédémone. *Suppl.* III. 284. *b.*

H

(*Gramm.*) parmi les grammairiens, les uns prétendent que cette lettre n'eſt qu'un ſigne d'aſpiration, & les autres, qu'elle eſt une conſonne : examen de cette queſtion. VIII. 1. *a.* Il eſt raiſonnable de partager les articulations & les conſonnes, en autant de claſſes qu'il y a de parties mobiles qui peuvent procurer l'exploſion aux ſons par leur mouvement. Delà trois claſſes de conſonnes; les labiales, les linguales & les gutturales. L'aſpiration n'eſt qu'une articulation gutturale, & la lettre *h* qui en eſt le ſigne, eſt une conſonne gutturale. Rapports analogiques de l'*h* avec les autres conſonnes; 1°. le nom épellatif de cette lettre emprunte néceſſairement le ſecours de l'*e* muet; 2°. Dans l'épellation, on ſubſtitue à cet *e* muet la voyelle néceſſaire; *Ibid.* 2. *a.* 3°. l'articulation gutturale précede, comme celle de toute autre conſonne, le ſon qu'elle modifie; 4°. les deux lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre. Les Latins ont auſſi employé *v* ou *s* pour *h* : origine & fondement de cette permutation. Réponſe aux deux objections ſuivantes :

1. *Objection.* Ce ſigne *h* ne marquant aucun ſon particulier analogue au ſon des autres conſonnes, il ne doit être conſidéré que comme un ſigne d'aſpiration. *Ibid. b.*

2. *Objection.* Les Grecs ne l'ont jamais regardé comme une conſonne; c'eſt pour cela qu'ils ne l'ont point placé dans leur alphabet, *&c.*..... Les Grecs eux-mêmes employerent au commencement le caractere H à la place de l'eſprit rude qu'ils introduiſirent plus tard. Il n'eſt pas vrai que les Grecs n'aient employé que comme accent le caractere qu'ils ont ſubſtitué à *h*. Ce que la grammaire grecque nomme *eſprit*, ſe trouve quelquefois ſur les voyelles, & quelquefois ſur des conſonnes. *Ibid.* 3. *a.* Ils ont même introduit dans leur alphabet des caracteres repréſentatifs de l'union de cet eſprit avec une conſonne. La lettre *h*, a dans notre orthographe différens uſages qu'il eſt eſſentiel d'obſerver. 1. Lorſqu'elle eſt ſeule avant une voyelle dans la même ſyllabe, elle eſt aſpirée ou muette. Si elle eſt aſpirée, elle donne au ſon de la voyelle ſuivante cette exploſion qui vient de l'augmentation de la force expulſive. Si elle eſt muette, elle n'indique aucune exploſion; elle eſt purement étymologique. *Ibid. b.* Notre diſtinction des deux *h* répond à l'eſprit rude & à l'eſprit doux des Grecs. Il ſemble qu'il eût été raiſonnable de ſupprimer tout caractere muet : du moins ſeroit-il à ſouhaiter qu'on eût quelque regle générale pour diſtinguer les mots où l'*h* eſt aſpirée de ceux où elle eſt muette. 2. Lorſque la lettre *h* eſt précédée d'une conſonne, elle eſt ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou l'une & l'autre à la fois. Après la conſonne *c* elle eſt auxiliaire, lorſqu'avec cette conſonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous repréſentons la foible par *j*. Elle eſt étymologique dans pluſieurs mots qui nous viennent du grec ou des langues orientales anciennes. *Ibid.* 4. *a.* Valeur de la lettre *h* après les lettres *l*, *p*, *r* & *t*. Conjecture ſur l'origine du nom *ache* donné à la lettre *h*. *Ibid. b.*

H. Remarques ſur l'*h* aſpirée. I. 762. *b.* IV. 54. *a.* IX. 557. *a.* Affinité de la lettre *s* avec l'aſpiration de l'*h*. XIV. 451. *b.*

H, (*Muſiq.*) les Allemands appellent le *ſi* naturel H, pour le diſtinguer du *ſi* bémol. *Suppl.* III. 285. *a.*

H. (*Ecrit.*) Trois ſortes d'*h*; l'italienne, la coulée & la ronde : maniere de les former. VIII. 4. *b.*

H A

HAAG, (*Géogr.*) comté d'Allemagne dans le cercle de Baviere. Son étendue. Son lieu capital. Obſervations ſur ſes comtes. La ſucceſſion féodale de ce comté parvenue à la maiſon électorale de Baviere. Contribution qu'elle paie pour les mois romains & pour la chambre impériale. Bourg nommés *Haag* dans le cercle d'Autriche. *Suppl.* III. 285. *a.*

HAAN, (*Botan.*) eſpece de plante. *Suppl.* I. 423. *a.*

HAAN, (*Ichthy.*) *Voyez* BONTE-HAAN.

HABACUC, (*Théolog.*) l'un des douze petits prophetes. Obſervations ſur ſon nom. Conjecture ſur le tems auquel il a vécu. L'erreur de S. Jérôme ſur ce prophete. VIII. 5. *a.*

HABDALA, (*Hiſt. mod.*) cérémonie en uſage chez les Juifs pour finir le jour du ſabbat. En quoi elle conſiſte. Signification du mot *habdalā*. Salutation que ſe donnent les Juifs le ſoir du ſabbat. VIII. 5. *a.*

HABE, (*Hiſt. mod.*) vêtement des Arabes. VIII. 5. *a.*

HABEAS CORPUS, (*Juriſpr. angloiſe*) loi qui donne

H A B

à un priſonnier anglois la facilité d'être élargi ſous caution. VIII. 5. *a.* Formalité en conſéquence de laquelle l'acte d'*habeas corpus* obtient ſon effet. Obſervation qui montre que c'eſt-là un des plus beaux privileges de la liberté. Il y a cependant certains cas où le bien public demande qu'on ſuſpende cette loi. Elle le fut pour un an en 1722; parce qu'il y avoit des bruits d'une conſpiration formée contre le roi George I & contre l'état. Raiſons pour & contre cette ſuſpenſion qui furent alléguées dans la chambre haute. Réflexions de l'auteur de l'eſprit des loix qui ſe rapportent à cet objet. *Ibid. b.*

Habeas corpus, *voyez* ſur cette loi. IX. 662. *b.*

HABEDENSIS PAGUS, (*Géogr. du moy. âge*) pays d'Havent, partie du Chaumontois, bâti ſur la montagne, appellée depuis *Rémiremont :* hiſtoire de la fondation religieuſe à Rémiremont par S. Romaric. Principaux lieux du canton d'Havent. *Suppl.* III. 285. *a.*

HABHAZZIS, (*Botan.*) plante d'Afrique. Les Africains ſe nourriſſent de ſon fruit. Les Eſpagnols l'appellent *avellana*. VIII. 6. *a.*

HABILE, (*Gramm.*) étymologie de ce mot. Il ſignifie plus que *capable*, plus qu'*inſtruit*. Ce mot ne convient point aux arts de pur génie. En quel cas on le dit d'un orateur. Ce qu'on entend par un *habile hiſtorien*. Le mot *habile* convient aux arts qui tiennent à la fois de l'eſprit & de la main. Pourquoi on dit un *habile prédicateur*. Dans le ſtyle comique, *habile* peut ſignifier *diligent*, *empreſſé*. Un habile homme dans les affaires eſt inſtruit, prudent & actif. VIII. 6. *a.* L'habile courtiſan emporte un peu plus de blâme que de louange. Signification du mot *habile* en juriſprudence. Les particules *à*, *dans* & *en*, s'emploient avec ce mot. *Ibid.* 6. *b.*

HABILE, *docte*, *ſavant*, (*Synon.*) XIV. 706. *a.*

HABILLÉ, (*Blaſon*) ſe dit d'une figure humaine qui a ſes vêtemens. Différence entre vêtu & habillé. *Suppl.* III. 285. *b.*

HABICOT, (*Nicolas*) anatomiſte. *Suppl.* I. 396. *a.*

HABILLEMENT, *équipement* & *armement des troupes*, (*Art milit.*) cette opération doit ſuivre l'enrôlement & précéder l'exercice. Dans notre ancienne inſtitution militaire, preſque tous les corps étoient livrés à une routine arbitraire qui ſe plioit aux caprices des colonels, & perpétuoit les défectuoſités & les abus. VIII. 6. *b.* Ce fut ſous M. le comte d'Argenſon que tout ce qui concerne l'habillement, l'équipement & l'armement fut enfin déterminé. Comment ſa majeſté pourvoit à ces choſes-là, lorſqu'elle ordonne la levée d'un régiment. De quelle maniere elle en a réglé l'entretien pour chaque eſpece de troupes; & pour les régimens d'infanterie étrangere qui ſont au ſervice du roi. *Ibid.* 7. *a.*

Habillement du cavalier, celui du huſſard, celui du dragon, celui du ſoldat. Marques diſtinctives des brigadiers & carabiniers dans la cavalerie & dans les dragons à cheval. Celles des ſergens, caporaux & anſpeſſades dans les dragons à pied & dans l'infanterie. VIII. 7. *b.* Habillemens des tambours. Appointemens du capitaine retenus lorſque les cavaliers, huſſards, dragons ou ſoldats d'une compagnie ne ſe trouvent pas équipés ſelon l'ordonnance. Partie de l'habillement qu'ils emportent ayant leur congé après ſix ans de ſervice. *Equipement* du cavalier, du huſſard, du dragon, du fantaſſin. Viſite des beſaces & havreſacs. *Ibid.* 8. *a. Armement* du cavalier, du huſſard, du dragon, du fantaſſin. Deſcription & dimenſion de ces armes. On n'a pas ſupprimé l'épée du fantaſſin, comme quelques perſonnes le croyoient convenable; mais on l'a dépouillée de ce qui la rendoit embarraſſante. Uſtenſiles dont chaque chambrée doit être pourvue. Outils ordonnés dans chaque compagnie de dragons à pied, dans chaque compagnie d'infanterie de 40 hommes, & dans les compagnies de grenadiers. *Ibid. b. Milices.* Comment le roi pourvoit à l'habillement & armement des milices. Par qui eſt fourni l'équipement : en quoi il conſiſte. Habillement des *officiers*. Leur armement dans les différens corps de troupes. Obſervation ſur le hauſſe-col. On a ſouvent propoſé de faire armer tous les officiers & ſergens d'infanterie, comme le ſoldat. Raiſons qui appuient ce ſentiment. On oblige le ſoldat à tenir ſon armure dans la plus grande propreté. *Ibid.* 9. *a.* Les habits uniformes ne doivent pas ſortir des troupes auxquelles ils ſont affectés. Défenſes ſemblables par rapport aux armes. Où ſont dépoſées les armes de réforme. M. le Maréchal de Saxe avoit ſuggéré pluſieurs changemens avantageux dans l'habillement de nos troupes : pourquoi ſes idées n'ont pas été adoptées. Obſervations ſur l'état actuel de l'habillement, & ſur ce qu'il y auroit encore à perfectionner à cet égard. *Ibid. b.* Beſaces des cavaliers, huſſards & dragons. La chauſſure & la coëffure ſont deux points dignes d'attention. Des ſandales

ou galloches à ſemelles de cuir fort garnies de clou. Eſpeces de ſouliers en uſage parmi les troupes employées dans le Canada. Le maréchal de Saxe releve avec raiſon l'incommodité & le danger de la coëffure de nos ſoldats. De l'uſage du caſque au lieu du chapeau. Comment ſe fait la coupe des habits. Négligence des officiers par rapport à l'habillement du ſoldat. *Ibid.* 10. *a.* Moyens d'y remédier. Uniforme de la cavalerie, des dragons, de l'infanterie, & des milices. *Ibid. b.*

HABILLER, (*Gramm.*) ce mot a dans les arts des acceptions bien différentes. VIII. 10. *b.*

Habiller un animal, en cuiſine. VIII. 10. *b.*

Habiller une carde, chez les cardeurs : détails ſur cette opération. VIII. 10. *b.*

HABILLER, (*Jardin.*) c'eſt avant que de planter les jeunes arbres, les couper de huit ou neuf pieds de haut, & viſiter leurs racines pour les raccourcir modérément. Détails & inſtructions ſur cette pratique, à l'égard de différentes ſortes d'arbres & de plantes. VIII. 11. *a.*

HABILLER *une peau*, (*Pellet.*) VIII. 11. *a.*

HABILLER *un cuir*, (*Tann.*) ce qu'on entend par *habilleur* en général. VIII. 11. *a.*

HABILLER, (*Potier*) VIII. 11. *a.*

HABINGTON, (*Guillaume*) ſavant anglois. XVII. 638. *b.*

HABIT, (*Modes*) tout ce qui ſert à couvrir le corps. L'habit long étoit autrefois celui des nobles : quel en étoit l'ornement principal. Habits armoiriés ſous Charles V. Diverſes révolutions par rapport à l'habit long. Pourpoint de François I. Habit de Henri II. Réflexions de M. de Buffon ſur les différentes modes d'habits. VIII. 11. *b.* Conſidérations ſur l'induſtrie des étoffes que le luxe a inventées. Broderie des Phrygiens. Variétés de couleurs qu'employoient les Babyloniens. Induſtrie des ouvriers qui ſe formerent à Alexandrie. *Ibid.* 12. *a.*

Habit. Origine de l'uſage des habits. VII. 330. *a*, *b.* Premiers habits des hommes. XVII. 220. *b.* Habits des Hébreux. *Ibid.* Habit de Babylone. 221. *a.* Vêtement de deuil des Hébreux. III. 451. *a*, *b.* Avantage de l'habillement des anciens Grecs. VII. 917. *b.* Vêtement des femmes grecques dans l'antiquité. II. 567. *b.* Des habits des premiers chrétiens. XVII. 221. *a*, *b.* Habit des Arabes appellé *habe*. VIII. 5. *a.* Habits des Turcs. III. 405. *a.* V. 18. *b.* Des habillemens des François. VII. 286. *a.* Anciens habits françois appellés *cotardies*, IV. 300. *a.* & ſurcots. XV. 685. *b.* Habits nommés *angéliques*. I. 459. *a*, *b.* Mépris que font les ſauvages de tous les ſoins que nous prenons pour nous vêtir. IX. 184. *b.* Maniere de faire un habit. *Suppl.* IV. 925. *a*, *b.* 928. *a.* Moyen de préſerver des vers les habits. IX. 695. *b.* Tailler un habit : tailleur d'habits. XV. 858. *a*, *b.* Habits des modernes repréſentés vol. IX des planches, tailleur, planche 5.

HABITS *des Romains*, (*Hiſt. anc.*) quels ils étoient dans les anciens tems. En quoi les habits annexés aux charges éminentes de la république différoient des autres. Tuniques amples à manches larges & courtes qui furent en uſage lorſque les étoffes de laine furent introduites. Eſpece de manteau appellé *toge*, qu'on mettoit par-deſſus. Différentes manieres de porter la toge. Diverſes obſervations par rapport à l'uſage de la toge. De la robe prétexte. VIII. 12. *b.* Tunique des ſénateurs nommée *laticlave*, & celle des chevaliers appellée *anguſti-clave*. Marque de diſtinction appellée *bulla*, propre aux enfans des ſénateurs. Ils avoient encore le droit de porter la robe *trabæa*. Uſage d'un manteau qu'on nommoit *lacerne*. Eſpece de manteau appellé *ſyntheſe*. La *pullata veſtis* étoit un habit pour le deuil. Habit militaire des Romains. *Paludamentum*, manteau de guerre des officiers. *Ibid.* 13. *a.* Eſpece de caſaque des ſoldats appellée *ſagum*. Robe triomphale. Deux tuniques que les hommes & femmes portoient ſous les différens habits qu'on vient de décrire. Uſage que les femmes faiſoient de la ceinture *zona*. Le nombre des tuniques s'augmenta inſenſiblement. Auguſte en avoit juſqu'à quatre. *Ibid. b.* La mode vint auſſi chez les femmes de porter trois tuniques. Par deſſus la troiſieme qui formoit la ſtole, le luxe fit ajouter un manteau appellé *ſymare*. La couleur blanche étoit la couleur générale des habits romains & la plus honorable. On diſtinguoit les gens de qualité par la fineſſe & la blancheur de l'habit. Le menu peuple portoit des habits bruns. Sur la fin de la république, la diſtinction dans les habits ne s'obſervoit déjà plus à Rome; mais au milieu de cette confuſion, les habits étoient encore tiſſus de laine pure. Ce ne fut que ſous les empereurs que l'on commença à porter des tuniques de lin. Comment on en corrompit la bonté. Introduction de la ſoie. *Ibid.* 14. *a.* Eliogabale fut le premier qui porta une robe toute de ſoie. Aurélien n'avoit pas une ſeule robe holoſérique. Henri II fut le premier en France qui porta une paire de bas de ſoie. Préſent fait à Philippe II, d'une paire de pareils bas. En quel tems les habits de ſoie devinrent communs à Rome. Conſidérations ſur la gradation du luxe des Romains dans la parure. Paſſages d'Ovide ſur les couleurs en uſage de ſon tems. Paſſage de Séneque ſur les habits faits de gaze de Cos. Comparaiſon des diverſes modes du tems de la république avec celles qui étoient en uſage du tems des empereurs. *Ibid. b.* Pierreries dont Lollia Paulina avoit coutume de ſe parer. *Ibid.* 15. *a.*

Habits des Romains. Robe des rois de Rome, enſuite des conſuls & des augures. XVI. 502. *a.* La robe étoit l'habit des hommes libres. 745. *b.* Ornement appellé *clavus*, que les ſénateurs & les chevaliers portoient ſur la poitrine. III. 515. *a*, *b.* De la robe prétexte. XVI. 369. *a.* Ornement que les enfans portoient au cou. II. 462. *b.* Tuniques Romaines. XVI. 746. *a*, *b.* Toges ou robes des Romains. XIV. 309. *b.* XVI. 368. *b.* Leurs caleçons. *Suppl.* II. 116. *a.* Leur chauſſure. III. 259. *b.* Habit militaire appellé chlamyde. 358. *b.* Cotte-d'armes. IV. 316. *b.* Habit militaire des généraux. XI. 803. *b.* Partie de l'habillement des Romains appellée campeſtre. II. 578. *b.* Habit appellé chlene. III. 359. *a.* Robe des convives. IV. 168. *b.* IX. 585. *a*, *b.* Habit des femmes appellé cyclade. IV. 586. *a.* Robe de femme appellée *ſupparum*. XV. 671. *b.* Mantes de femmes. X. 54. *b.* Mante appellée ſymare. XV. 726. *a.* Habit d'été pour les femmes Romaines, nommé Theriſtre. XVI. 266. *b.* Habit des Grecs & des Romains, nommé exomide. VI. 269. *a.* Des manteaux des Romains, voyez ce mot. Manteau appellé lacerne. IX. 160. *b.* Du laticlave & de l'anguſticlave. I. 467. *b.* IX. 301. *a*, *b.* Robe que prenoient les Romains en ſortant du bain. XV. 764. *b.* Ce qu'on entend par tonnelet dans l'habit à la Romaine. XVI. 411. *a.* Habit des eſclaves. 745. *b.* Loix ſur le luxe des habits chez les Romains. IX. 672. *b.* *&c.* Contraſte entre l'habit des Romains & celui des Barbares qui ruinerent l'empire. XVI. 414. *a.*

HABIT *eccléſiaſtique*, (*Hiſt. eccl.*) Epoque de la prohibition faite aux eccléſiaſtiques de ſe parer comme les laïcs. Défenſes faites aux clercs à l'égard des habits, dans le concile d'Agde en 505, & dans celui de Narbonne en 589. Peines établies enſuite contre les infracteurs. VIII. 15. *a.* Aucun concile n'a jamais rien déterminé ſur la couleur & la forme de l'habit eccléſiaſtique. Réponſe de l'évêque Siſinnius à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il portoit un habit blanc. Baronnius croit que le brun & le violet furent les premieres couleurs des habits eccléſiaſtiques. Couleur & forme en uſage aujourd'hui. *Ibid.* 15. *b.*

HABITS *ſacrés*, (*Hiſt. eccl.*) Ceux des eccléſiaſtiques dans le ſervice divin. Quels étoient ces habits dans les premiers tems de l'égliſe, du tems de S. Auguſtin, vers le tems de l'empereur Valerien, *&c.* VIII. 15. *b.* Explications miſtiques des habits ſacrés, ſelon quelques auteurs. Enumération de quelques parties des habits ſacrés, en uſage aujourd'hui. Bingham, dans ſes antiquités, s'échauffe beaucoup, pour prouver que dans la primitive égliſe, les évêques & les prêtres n'avoient que leurs habits ordinaires pour célébrer le ſervice divin. Obſervations ſur le ſentiment de cet auteur. Anciens habits que portoient les eccléſiaſtiques. Habit appellé *birrum*; ce que dit là-deſſus S. Auguſtin. *Ibid.* 16. *a.* Deſcription du *pallium*, du *colobium*, de la dalmatique. Caſaque gauloiſe. Habits appellés *hemiphorium* & *omophorium*. Autre habit nommé *linea*. *Ibid. b.*

Habits ſacrés. Parties de ces habits appellées amict, I. 359. *b.* aube, 863. *b.* chape, III. 159. *b.* chaſuble, 234. *a.* étole, VI. 68. *a.* infule, VIII. 740. *a.* ſurplis, XV. 693. *a.*

HABIT *religieux*, (*Hiſt. eccl.*) Origine des habits que les fondateurs d'ordres ont donnés à leurs religieux. Quel étoit celui de S. Antoine, celui de S. Hilarion. Les religieux qui ſe ſont établis dans les villes, ont reçu l'habit que portoient les inſtituteurs de leurs ordres. VIII. 16. *b.*

Habits religieux. Capuchon. II. 640. *b.* Coule. IV. 325. *b.* Habit de religieux & patriarches grecs. VIII. 919. *a.* Cordon de S. François. IV. 239. *a.*

HABITACLE, (*Marine*) eſpece d'armoire placée devant le poſte du timonnier. Son uſage. Les vaiſſeaux du premier rang en ont deux. Largeur & hauteur de l'habitacle. VIII. 17. *a.*

HABITANT, *citoyen*, *bourgeois*. Différence entre ces qualités. II. 370. *a.* Comment s'acquiert celle d'habitant. III. 486. *b.* Communauté d'habitans. 722. *a*, *b.* 725. *a*, *b.* Habitans indigenes. VIII. 676. *a.*

HABITATION, *maiſon*, *ſéjour*, *domicile*, *demeure* : différence entre ces mots. VIII. 17. *a.*

Habitation, *village*, *manoir*. Différences dans la ſignification de ces mots. XVII. 276. *b.* Habitation des ſerfs, qui fut appellée chéſal. III. 299. *a*, *b.*

HABITATION, (*Comm.*) établiſſement entrepris dans des terres nouvellement découvertes. Comment on déſigne ceux à qui la culture de la terre & les autres ouvrages qui en dépendent ſont confiés. VIII. 17. *a.*

Habitation, établiſſement paſſager que des habitans des colonies vont faire chez des nations ſauvages. VIII. 17. *b.*

HABITUDE, (*Morale*) Effets de l'habitude. On diſtingue

dans les habitudes celles du corps & celles de l'ame. C'eſt à celles de l'ame qu'il eſt ſur-tout difficile de remédier. Penchans héréditaires auxquels on diſtingue l'homme heureuſement ou malheureuſement né. Les habitudes prennent le nom de vertus ou de vices ſelon la nature des actions. VII. 17. *b.* C'eſt dans la force de l'habitude que nous devons rechercher l'origine de nos goûts, de nos inclinations, de nos folies. Un changement ſubit de ce qui nous eſt devenu familier à des choſes nouvelles, eſt toujours pénible & quelquefois dangereux. Si les organes ont pris l'habitude de s'émouvoir à la vue de certains objets, ils s'émouvront malgré tous les efforts de la raiſon. Craintes de Hobbes. Différentes acceptions du mot *habitude*. *Ibid.* 18. *a.*

Habitude. Différence entre habitude & coutume. IV. 410. *b.* Du pouvoir de l'habitude. VIII. 638. *a.* Danger qui en réſulte. *Suppl.* I. 65. *a.* Son influence ſur les mœurs. *Suppl.* III. 947. *b.* Sur la volonté. *Suppl.* IV. 637. *a.* Effets ſinguliers des habitudes. XV. 45. *a*, *b.* 48. *b.* Empire de l'habitude dans les vieillards. XVII. 260. *a.*

HABITUDE, (*Médec.*) Diſpoſition du corps de l'homme vivant, relativement à ſes qualités extérieures. Comment les Grecs ont nommé la bonne & mauvaiſe habitude par rapport à la ſanté. VIII. 18. *a.* D'où dépend l'habitude ou le tempérament en général. En quoi elle differe de la conſtitution ou complexion; & du tempérament. *Ibid. b.*

HABITUELLE *grace*, (*Théol.*) I. 124. *b.*

HABSBOURG, (*Géogr.*) ancien château de Suiſſe. Rodolphe de Habsbourg fondateur de la maiſon d'Autriche; ce qu'étoit ce comte dans ſon origine. VIII. 18. *b.*

HACHE, (*Tailland.*) Hache de tourneur : hache du tireur de bois. VIII. 18. *b.* Hache du bûcheron; celle du marinier. *Ibid.* 19. *a.*

Hache appellée herminette. VIII. 172. *b.* *Voyez* COGNÉE.

Hache à main, du formier. VIII. 19. *a.*

HACHE *d'armes*, (*Art milit. & Hiſt.*) VIII. 19. *a.*

HACHE, (*Hiſt. mod.*) dans la mythologie. Ordre de la hache. VIII. 19. *a.*

Hache dans l'arpentage. VIII. 19. *a.*

Hache, en Hache, ou *Hachée*, terme d'imprimerie. VIII. 19. *a.*

Haches d'armes des anciens. XVII. 785. *a.* Eſpece de hache dont les Francs ſe ſervoient en qualité d'arme. VII. 284. *b.* *Suppl.* II. 814. *a.* *Note.* Hache Danoiſe, aujourd'hui nommée hallebarde. VIII. 27. *a.* Haches d'armes repréſentées, vol. IV. des pl. Fourbiſſeur, pl. I. Hache des Turcs, nommée tebet. *Suppl.* IV. 931. *a.*

HACHE, (*Littér.*) Divination par le moyen de la hache. I. 906. *b.* Hache de Tenedos, proverbe des anciens. XVI. 134. *b.*

HACHE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. Hache ſans manche. Hache conſulaire. Hache d'armes. *Suppl.* III. 285. *b.* Voyez vol. II. des pl. Blaſon, pl. 9.

HACHÉE, (*Hiſt. mod.*) punition qu'on impoſoit autrefois aux gens de guerre, & même aux ſeigneurs. VIII. 19. *a.*

HACHER, (*Grav. & Deſſin.*) Inſtructions ſur la maniere de hacher. VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Jouaill. Fourbiſſ. Emaill.*) VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Lapid.*) manœuvre par laquelle ces ouvriers pratiquent des traits à leur roue. Uſage de cette manœuvre. VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Maçonn.*) VIII. 19. *b.*

HACHER, (*Tapiſſ. Manufact. en laine.*) VIII. 19. *b.*

HACHOIR, ou *Hache-paille*, (*Maneg. & Maréch.*) Deſcription & uſage de cet inſtrument. VIII. 20. *a*, *b.*

HACHURE, (*Grav. & Deſſ.*) Différentes ſortes de hachure. Hachures empatées, en gravure. Les hachures ſont d'un grand uſage en blaſon. VIII. 21. *a.*

HACUB. (*Bot.*) Deſcription de cette plante. Uſages qu'en font les Indiens. Propriétés de ſa racine. VIII. 21. *a.*

HADDING, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck, fils de Gram. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 285. *b.*

Hadding. Ce roi ôte la vie à Suibdager, roi de Suede, à ſon fils Aſmund, & à ſon petit-fils Eric. *Suppl.* I. 646. *b.*

HADDINGTON, (*Géogr.*) ville d'Ecoſſe, patrie de Jean Major, théologien-ſcholaſtique. VIII. 21. *b.*

HADERSLEBEN, (*Géogr.*) ville du Danemarck. Obſervations ſur quelques erreurs par rapport à la longitude & à la latitude de cette ville. VIII. 21. *b.*

HADERSLEBEN, (*Géogr.*) ville de Danemarck dans le Sud-Juthland. Sa deſcription. En quoi conſiſte ſa principale reſſource. *Suppl.* III. 286. *a.*

HADHRAMOUT, (*Géogr.*) ville & contrée de l'Arabie heureuſe. Montagne de ce pays d'où l'on tire les plus belles onyces & agathes de l'orient. VIII. 21. *b.*

HADLEY. Ses inſtrumens pour prendre les hauteurs ſur mer, vol. V. des pl. Aſtronomie, pl. 25. Son quartier de réflexion. *Suppl.* IV. 81. *a*, *b.* 788. *b.*

HADRIANALES, (*Hiſt. anc.*) jeux accompagnés de tous les aſſortimens de la déification. Etabliſſement de ces jeux par Antonin, avec un temple en l'honneur d'Hadrien, *&c.* Hadrien lui-même s'étoit conſacré un autel dans Athenes pendant ſa vie, & multiplia ſes temples dans l'Aſie. VIII. 22. *a.*

HADRIEN, *voyez* ADRIEN.

HAEN, (*Antoine de*) anatomiſte, *Suppl.* I. 413. *b.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 362. *b.*

HAFIZI, (*Hiſt. mod.*) Ceux qui en Turquie apprennent tout l'alcoran par cœur. Conſidération dont ils jouiſſent. Etym. du mot. VIII. 22. *a.*

HAGADA, (*Hiſt. mod.*) Oraiſon que les Juifs récitent le ſoir de la veille de leurs pâques. Cérémonie qui accompagne cette priere. VIII. 22. *b.*

HAGEN, (*Jean*) chartreux. VIII. 25. *b.*

HAGENSTELZEN, *célibataires*, (*Hiſt. mod.*) Obſervations ſur les célibataires d'Allemagne, & ſur ceux qui ſe marient vieux garçons. VIII. 22. *b.*

HAGI, ou *Haji*, (*Hiſt. mod.*) celui qui a fait le pélerinage de la Mecque, de Médine, & de Jéruſalem. Devoir impoſé à chaque muſulman ſur ce pélerinage. Ceux qui l'ont fait pluſieurs fois ſont très-eſtimés. Comment ſe font ces pélerinages. VIII. 22. *b.*

HAGIOGRAPHES, (*Théolog.*) Etym. de ce mot. Livres appellés de ce nom. L'uſage de ce mot eſt très-ancien. Les ſaintes écritures diviſées par les Juifs en trois claſſes; la loi, les prophetes & les hagiographes. VIII. 22. *b.* Les Juifs donnent auſſi quelquefois à ces livres les noms d'écrits par excellence. Auteurs appellés *hagiographes*. *Ibid.* 23. *a.*

HAGIOSIDERE, (*Théol.*) Inſtrument au bruit duquel les chrétiens Grecs chez les Turcs s'aſſemblent à l'égliſe. Etym. de ce mot. Uſage qu'on fait d'un hagioſidere en portant le viatique aux malades. VIII. 23. *a.*

HAGUENEAU, (*Géogr.*) ville d'Alſace. Divers maîtres qu'elle a eus. Elle eſt la patrie de Capiton, (*Wolfgang Fabrice*) Obſervations ſur ce docteur. VIII. 23. *a.*

Hagueneau, la garniſon de cette place ſauvée en 1705, par M. Peri. XIV. 216. *a.*

HAGUENBOT, littérateur Allemand. XVII. 745. *b.*

HAHUOL, (*Bot.*) eſpece d'arbre. *Suppl.* I. 899. *b.*

HAICTITES, (*Hiſt. mod.*) ſecte chez les Turcs. Doctrine qui les rapproche beaucoup des chrétiens. VIII. 23. *b.*

HAIE, (*Agric.*) Différentes ſortes de haies. VIII. 23. *b.*

HAIE, ou *Haye*, (*Droit franç. coutum.*) Le haies ſont quelquefois un ſujet de diſputes. Divers cas ſur ce ſujet auxquels les loix ont pourvu. VIII. 23. *b.*

HAIE, (*Art milit.*) VIII. 23. *b.*

Haie. Des mouvemens néceſſaires pour border la haie, & former les haies. VI. 186. *a*, *b.* *&c.* Voyez les planch. ſur l'art militaire, vol. I.

HAIE, *la*, (*Géogr.*) Noms Flamand & latin de la Haie. Eclat & célébrité de ce lieu. VIII. 23. *b.* Origine de la Haie. Entre un grand nombre de ſavans dont elle eſt la patrie, l'auteur ſe borne à quelques détails hiſtoriques & littéraires ſur Golius, Huyghens, Meurſius, Ruyſch, VIII. 24. *a.* Sallengre, & Second. Eloge de Guillaume III, roi d'Angleterre, né à la Haie. *Ibid. b.*

HAIE, (*La*) petite ville de France en Touraine. Détails hiſtoriques ſur Deſcartes né dans cette ville. VIII. 24. *b.* *Voyez* HAYE, (*La*)

HAILBRON, (*Géogr.*) Origine du nom de cette ville de Souabe. En quel tems elle acquit le nom de ville. Révolutions qu'elle a eſſuyées. Elle eſt la patrie de Faber, (*Jean*) Ses ouvrages. VIII. 24. *b.*

HAILLON, terme proſcrit du ſtyle noble. Ses différentes acceptions. Uſage qu'un gouvernement ſage a ſu tirer des haillons pour occuper & faire vivre pluſieurs milliers de ſujets. Défenſes relatives à cet objet. VIII. 25. *a.*

HAILSBRON, ou *Heilsbrun*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Franconie. Ses eaux minérales. Fondations qu'elles lui ont attirées. *Suppl.* III. 286. *a.*

HAIN, ou *Ain*, (*Pêche.*) C'eſt la même choſe que hameçon. Deſcription. Diverſes ſortes de hains. VIII. 25. *a.* Attention des pêcheurs pour conſerver leurs lignes & leurs hains. Comment les pêcheurs de l'amirauté de Poitou ſe ſervent des hains. *Ibid. b.*

HAIN, (*Géogr.*) ville de la haute-Saxe, patrie de Jean de Hagen, ſavant chartreux. VIII. 25. *b.*

HAINAN, (*Géogr.*) iſle conſidérable d'Aſie. Sa fertilité. Pêche qui ſe fait ſur ſes côtes. Diverſes productions remarquables de cette iſle. VIII. 25. *b.*

HAINAUT, *le*, (*Géogr.*) Diviſion de ce pays en Hainaut Autrichien, & en Hainaut François. Noms qui lui ont été donnés depuis Charles-le-chauve. Origine du mot *Hainaut*. Ce pays contient la plus grande partie du territoire des Nerviens, dont la capitale étoit *Bagacum*. Diverſes dénominations ſous leſquelles il a paſſé. Son étendue. VIII. 25. *b.*

Hainaut. Privileges des nobles de ce pays. V. 122. *a.* Pairs de Hainaut. XI. 766. *b.*

HAINE, (*Morale*) Sur quoi eſt fondée la haine des choſes inanimées. En quoi conſiſte celle qui ſe porte vers les êtres capables de bonheur ou de malheur. Un homme mortel ne doit point porter de haines immortelles. Tourmens de la haine. La haine n'eſt pas plus ingénieuſe à nuire que l'amitié ne l'eſt à ſervir; & c'eſt peut-être une prudence de la nature, *&c.* VIII. 26. *a.*

Haine. Différence en haine, antipathie, averſion, & répugnance. I. 511. *a.* La haine rabaiſſe ceux qui en ſont l'objet. I. 368. *a.* Exemples de haines populaires. II. 530. *b.* Affoibliſſement des haines nationales. IX. 362. *b.* Obſervations ſur la haine. XII. 145. *a.* XVII. 460. *a.*

HAIRE. Heureux ceux qui peuvent conſerver la ſérénité, la douceur, la patience, ſous une ſenſation toujours importune. Il y a quelquefois plus à perdre pour la bonté à un moment d'humeur déplacée, qu'à gagner par dix ans de haire & de cilice. VIII. 26. *a.*

HAIRETITES, (*Hiſt. mod.*) ſecte de mahométans Pyrrhoniens. Etym. de leur nom. Leur doctrine. VIII. 26. *a.* Cette maniere de penſer ne les empêche pas de parvenir à la dignité de mouphti. Comment ils répondent alors aux conſultations. Uſage qu'ils font du vin & de l'opium. *Ibid. b.*

HALAGE, (*terme de marine & de riviere*) Action de remonter un bâteau, ou chemin deſtiné à cette opération. Divers obſtacles qui, contre les diſpoſitions des ordonnances, interrompent le halage, ou le rendent dangereux. Tort que ces embarras du halage font aux navigateurs. VIII. 26. *b.*

Halage. Chemin du halage le long des rivieres. III. 278. *b.*

Halage. Autres ſignifications de ce mot. VIII. 27. *a.*

HALBERSTADT, (*Géogr.*) ville de la baſſe-Saxe, patrie d'Arniſæus (*Henningus*) philoſophe & médecin. Caractere de ſes ouvrages. VIII. 27. *a.*

HALBERSTADT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe. *Suppl.* III. 286. *a.* Hiſtoire de ce lieu. Sa deſcription. *Ibid. b.*

HALBERSTADT, (*Principauté de*) état d'Allemagne appartenant au roi de Pruſſe, & ſitué dans le cercle de la baſſe-Saxe. Ses bornes & ſon étendue. Qualité & productions du pays. Ses principales rivieres. Sa population. Revenu que cette principauté procure à ſon maître. Diviſion & ſubdiviſion de ce pays en cercles & bailliages. Exactitude dans l'adminiſtration de la juſtice. Religion dominante. *Suppl.* III. 286. *b.* Etats de la province. Objet de leurs aſſemblées. Droits & privileges attachés au titre de prince de Halberſtadt. Son contingent pour les mois romains, & pour la chambre impériale. *Ibid.* 287. *a.*

HALDAN I, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede & de Gothland. Services qu'il rendit à Fridlef II, roi de Danemarck. *Suppl.* III. 287. *a.*

Haldan II, roi de Suede, fils de Harald. Sa vie n'eſt qu'une ſuite de meurtres, & ſa mémoire dévouée à l'indignation de la poſtérité. *Suppl.* III. 287. *a.*

HALEBARDE, (*Art milit.*) Elle étoit autrefois commune dans les armées. Pourquoi on l'appelloit hache Danoiſe. Comment l'uſage nous en étoit parvenu. VIII. 27. *a.*

Halebardes. Article ſur ce ſujet. XVII. 786. *a.*

HALEINE, (*Man. Maréch.*) D'où dépend la force & la durée de l'haleine. Divers vices de conformation qui nuiſent à l'haleine. Cauſes qui mettent l'animal hors d'haleine. Quels ſont les moyens ſages de mettre l'animal en haleine. Faire reprendre haleine au cheval. Le tenir en haleine. VIII. 27. *b.*

Haleine, avoir de l'haleine & du fond. IV. 269. *a.*

HALEINE *puante*, (*Médec.*) VI. 598. *a*, *b.* XIII. 549. *a.*

HALEMENT, (*Phyſiol.*) Sa cauſe & ſon effet. *Suppl.* IV. 619. *a.*

HALER, (*Marine*) Maniere de haler ſur une manœuvre, & ſur une bouline. VIII. 27. *b.* Haler un bateau à bord. Haler à la cordelle. *Ibid.* 28. *a.*

HALES, (*Alexandre de*) philoſophe ſcholaſtique. XIV. 773. *a.*

HALES, (*Etienne*) Ses expériences ſur l'air, I. 230. *b.* 231. *b.* ſur la vîteſſe du ſang des animaux. III. 599. *b.* Ses ouvrages anatomiques & phyſiologiques. *Suppl.* I. 407. *a.* *Suppl.* IV. 357. *a.*

HALIARTE, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de Béotie. De ſa ſituation & du tems où elle fut détruite. Fondateurs de Coronée & de Haliarte. VIII. 28. *a.*

HALICARNASSE, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de la Carie. Sa fondation. Avantages qui la diſtinguoient. Elle fut la patrie d'Hérodote & de Denys. Obſervations ſur ſes hiſtoriens & ſur leurs ouvrages. VIII. 28. *a.*

HALIES, (*Antiq.*) fêtes qui ſe célébroient à Rhodes en l'honneur du ſoleil. En quoi elles conſiſtoient. Etym. du mot. VIII. 28. *b.*

HALIFAX, (*Charles Montague, comte de*) régent du royaume d'Angleterre après la mort de la reine Anne. Portrait de ce miniſtre dans une ſatyre intitulée : *La faction démaſquée.* XVII. 617. *b.* — *Voyez* HALLIFAX, (*Géogr.*)

HALL, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Autriche & dans le Tirol. Tems de ſa fondation. Etabliſſement dans ce lieu. Son commerce & ſon hôtel des monnoies. Obſervations ſur ſes ſalines. *Suppl.* III. 287. *b.*

Hall dans le Tirol; mines de ſel près de cette ville. XIV. 917. *b.*

HALL, ou *Halle*, (*Géogr.*) petite ville à trois lieues de Bruxelles. Ce lieu renommé par une image de la vierge. Décorations & ornemens qui enrichiſſent cette image. Ouvrage de Juſte-Lipſe en l'honneur de Notre-Dame de Hall. *Suppl.* III. 288. *a.*

HALL, (*Joſeph*) évêque de Norwich. IX. 379. *b.* 380. *a.*

HALLAGE, (*Juriſpr.*) droit que paient les marchands pour la permiſſion de vendre ſous les halles. Différence entre ce droit & celui de tonlieu ou placage. Ouvrages à conſulter. VIII. 28. *b.*

HALLE, (*Comm.*) Différence entre halle & marché. Halle ſe diſoit autrefois de ces grands édifices, où ſe tiennent pluſieurs des principales foires de France. Origine du nom de *halle* que les principaux marchés de Paris ont pris. C'eſt à Philippe-Auguſte que cette capitale doit l'établiſſement de ſes halles. Quartier des halles dans cette ville. Quelles ſont les halles couvertes; quelles ſont les halles découvertes dans la ville de Paris. Au milieu de la grande halle eſt établi le poids-le-roi. On voit auſſi dans le quartier des halles le pilori. VIII. 29. *a.* Halle du poiſſon d'eau-douce le long de la rue de la Coſſonnerie. Halle du pilori. Halle aux poirées. Détails ſur la halle aux draps & la halle aux toiles. En quoi conſiſte la halle aux vins établie hors de la ville. *Ibid. b.*

Halles, gardes des. VIII. 30. *a.*

Halle de verrerie, *voyez* l'article VERRERIE, & les planch. vol. X.

HALLE, (*Géogr.*) ville du duché de Magdebourg. Origine de ſon nom. Elle eſt la patrie de Balthaſar Bruner, médecin-chymiſte, & de Paul Herman, botaniſte. VIII. 29. *b.*

HALLE, (*Géogr.*) ville impériale en Souabe. VIII. 29. *b.*

HALLE, (*Géogr.*) petite ville du Hainaut Autrichien. Origine de ſon nom. Acte de dévotion de Juſte-Lipſe dans cette ville. VIII. 29. *b*

HALLEBRANS, (*Vénerie*) petits canards ſauvages. Maniere de les prendre. VIII. 30. *a.*

HALLER, (*Albert de*) Planches anatomiques de Haller, *voyez* ANATOMIE. Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 407. *b.* Ses expériences ſur la ſyſtole & diaſtole du cerveau. *Suppl.* II. 718. *a.* Ses ouvrages phyſiologiques. *Suppl.* IV. 357. *a*, *b.* Examen de ſon ſyſtême ſur l'irritabilité. XV. 50. *a*, *b.* — 52. *a.*

HALLEY, (*Edmond*) Ses connoiſſances aſtronomiques. I. 791. *a.* Ses tables aſtronomiques. *Suppl.* I. 664. *b.* *Suppl.* IV. 914. *b.* 922. *b.* Ses tables des cometes. 923. *a*, *b.* Ses calculs des paſſages de mercure & de vénus ſur le ſoleil. 246. *b.* Son catalogue d'étoiles auſtrales. 914. *b.* Son hypotheſe ſur les variations du barometre. II. 81. *b.* Sa théorie de la chaleur. III. 27. *b.* Opinion de Halley ſur les ſoûcourans qu'il croit exiſter en pluſieurs endroits de la mer. IV. 376. *a.* Comment il explique les inégalités dans le mouvement de l'apogée de la lune, & la quantité de ſon excentricité. IX. 732. *a.* Ses obſervations pendant une période de cent & onze lunaiſons. *Ibid.* & XI. 324. *a.* Son hypotheſe ſur la cauſe des vents. XVII. 18. *a*, *b.* Ouvrage d'Apollonius qu'il nous a procuré. *Suppl.* I. 385. *b.*

HALLIFAX, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, *&c.* patrie du chevalier Henri Savile. Ses ouvrages. Chaires qu'il a fondées. VIII. 30. *a.* *Voyez* HALIFAX.

HALMYRAGA, (*Hiſt. nat.*) eſpece de *natrum* très-pur dont les anciens ont parlé. Deux eſpeces qu'on en diſtinguoit. VIII. 30. *b.*

HALO, (*Phyſiq.*) cercle lumineux & de diverſes couleurs qui paroît quelquefois autour du ſoleil, de la lune ou des étoiles. Etym. du mot. Cauſe des halos ſelon les phyſiciens. Variétés dans leurs couleurs & leur nombre. Leur diametre. Moyen de produire artificiellement de ſemblables couronnes autour d'une bougie. Anneaux colorés qui font l'effet du contact de deux objectifs. Ceux qui ſe forment ſur les bulles de ſavon. VIII. 30. *b.* Principales raiſons par leſquelles M. Muſſchenbroeck prouve que la nature des halos eſt dans notre atmoſphere. Deſcription des couronnes de halo que Newton vit en 1692. Ordre ſelon lequel les couleurs ſe ſuivoient. Autres variétés dans l'ordre des couleurs de ces météores. Circonſtances néceſſaires pour l'apparition des halos. Fréquence de ces phénomenes. Halo obſervé autour du ſoleil par M. Fritsch en 1729. C'eſt une erreur de croire que les halos annoncent la pluie ou l'orage. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 31. *a.* *Voyez* PARHÉLIE.

HALOIR, (*Corderie*) Conſtruction & diſpoſition du haloir. VIII. 31. *a.* Comment on y étend le chanvre qu'on veut haler. Feu qu'il faut y entretenir. *Ibid. b.*

Haloir, pour le chanvre : deſcription & uſage de cet inſtrument. III. 150. *a.*

HALOSACHNE, (*Hiſt. nat.*) ſel marin formé dans les creux de rochers par l'évaporation des eaux de la mer. VIII. 31. *b.*

HALOS ANTHOS, ſubſtance ſaline & viſqueuſe que l'on trouvoit ſur la ſurface de quelques eaux. Ce que raconte ſur ce ſujet Dioſcoride. VIII. 31. *b.*

HALQUE, (*Botan.*) arbre qui porte une gomme ſemblable au maſtic. Lieux où il croît. Ses variétés. Uſages de ſon bois. Uſage médicinal du halque de Lybie. VIII. 31. *b.*

HALTE, *terme de guerre.* Etym. du mot. Lieux qui obligent à de fréquentes haltes. Dans quelles vues on fait halte. VIII. 32. *a.*

HALTERES, (*Gym. médic.*) maſſes dont les anciens ſe ſervoient dans leurs exercices. Deux ſortes d'halteres. En quoi conſiſtoit l'exercice qu'on ſe procuroit par ces maſſes. VIII. 32. *a.*

HALWARD, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede. *Suppl.* III. 288. *a.*

HALY-ABBAS, médecin Arabe. X. 285. *a.*

HALYS, (*Géogr. anc.*) grande riviere de l'Aſie mineure. Erreur des géographes ſur ſon cours. Deſcription qu'en a donnée Strabon. VIII. 32. *a.* Etym. de ſon nom. Bataille remarquable qui, à ce qu'on croit, ſe donna ſur ce fleuve. *Ibid. b.*

HALWARD, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede. *Suppl.* III. 288. *a.*

HAM en Picardie, (*Géogr.*) petite ville à quatre lieues de Noyon. Diverſes obſervations ſur ce lieu. Ses révolutions. *Suppl.* III. 288. *a.*

Ham. Des noms de géographie terminés par cette ſyllabe. VIII. 34. *b.*

HAMAC, lit ſuſpendu dont quelques nations ſauvages d'Amérique font uſage. Deſcription des hamacs des Caraïbes. Les créoles blancs & les Européens en Amérique préferent les hamacs aux meilleurs lits. VIII. 32. *b.* Dans les iſles Françoiſes, il eſt fort ordinaire de voir au milieu des ſalles un bel hamac, dans lequel une femme proprement vêtue, reçoit ſes viſites, balancée légérement par une jeune négreſſe qui s'occupe auſſi à chaſſer les mouches qui pourroient incommoder ſa maîtreſſe. Les femmes de diſtinction ſe font porter par la ville dans des hamacs. Les Portugais du Bréſil ajoutent au-deſſus du hamac une impériale, *&c.* Hamacs des matelots dans les vaiſſeaux. *Ibid.* 33. *a.*

Hamac, *voyez* BRANLE. Hamacs qui ſervent de voiture dans le Breſil. XIV. 582. *b.* Hamac ou lit de camp à l'angloiſe pour le voyage, vol. IX des planches, tapiſſier, planche 7.

HAMADRYADE, (*Mythol.*) étymologie de ce mot. En quoi les dryades différoient des hamadryades. Quoique ces nymphes ne puſſent ſurvivre à leurs arbres, elles n'en étoient cependant pas inſéparables. Elles témoignoient quelquefois une extrême reconnoiſſance à ceux qui les garantiſſoient de la mort. Comment Ovide dépeint les complaintes & l'infortune de celle qu'Eryſichton fit périr. VIII. 33. *a.* Héſiode donne à leur vie une durée prodigieuſe. Comment il a été facile aux païens d'imaginer l'exiſtence de ces ſortes de nymphes. Vénération qu'on avoit pour le chêne qu'Eryſichton coupa. *Ibid. b.*

Hamadryades. Différence entr'elles & les dryades : ſous quelle condition il étoit permis de couper les arbres d'une forêt. V. 151. *b.*

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie. Particularités hiſtoriques ſur cette ville dont il ne reſte plus que des ruines. VIII. 33. *b.*

HAMAMELIS, (*Botan. Jardin.*) caractere générique de cette plante. *Suppl.* III. 288. *a.* Deſcription & culture de l'arbriſſeau de ce nom, naturel de l'Amérique ſeptentrionale. *Ibid. b.*

HAMAXOBIENS, (*Hiſt. anc.*) peuple ambulant de la Sarmatie européenne. Etymologie de ſon nom. VIII. 34. *a.*

HAMBELIENS, (*Hiſt. mod.*) une des quatre ſectes anciennes du mahométiſme. Quel ſeroit le moyen de relever cette ſecte à-peu-près détruite. VIII. 34. *a.*

HAMBERGER, (*George-Albrecht*) analyſe d'une diſſertation de ce ſavant ſur le méchaniſme des ſecrétions. XIV. 873. *b.* Ses ouvrages anatomiques & phyſiologiſtes. *Suppl.* I. 407. *a.* *Suppl.* IV. 357. *a.*

HAMBOURG, (*Géogr.*) ville de Baſſe-Saxe, fondée par Charlemagne. Auteurs qui en ont donné l'hiſtoire. Gouvernement & religion de Hambourg. Efforts des rois de Danemarck pour s'en emparer. Avantages dans le commerce, qui diſtinguent cette ville. Parmi les ſavans que Hambourg a produits, on diſtingue Gronovius (*Jean Frédéric*), Holſtenius (*Luc*), Krantzius (*Albert*), VIII. 34. *a.* Lambecius (*Pierre*), Placcius (*Vincent*), Rolfkink (*Guerner*), & Wower, (*Jean*). Obſervations ſur ces ſavans & ſur leurs ouvrages. *Ibid. b.*

Hambourg, premier établiſſement de la hanſe entre cette ville & Lubeck. VIII. 39. *a.* Pays de Hambourg. XV. 537. *b.*

HAMEAU, (*Géogr.*) aſſemblage de quelques maiſons ſans égliſe ni juriſdiction locale. Etymologie du mot. Ce mot *ham*, qui ſignifie *habitation*, ſe trouve en forme de terminaiſon dans pluſieurs noms géographiques, ſur-tout en Angleterre. Cette ſyllabe en Allemagne eſt changée en *heim*, ou en *hain*. En Normandie on change la ſyllabe *ham* en *hom*. VIII. 34. *b.* *Voyez* HAMEIDE.

Hameau, en quoi différent du village. XVII. 276. *b.*

HAMEC, (*Confection-*) III. 847. *b.*

HAMEÇON, *voyez* HAIN & APPAT. Différentes eſpeces d'hameçons & leur fabrique, vol. VIII des planches, pêche, planche 18. — 20.

HAMEIDE, (*Blaſon*) faſce de trois pieces alaiſées, qui ne touchent point les bords de l'eau. Sentiment du P. Menetrier ſur les hameides. Origine des hameides, & du mot *hameau*. VIII. 35. *a.*

Hameide, piece d'armoirie. Etymologie du mot. *Suppl.* III. 288. *a.*

HAMEL, (*Jean-Baptiſte du*) ſavant du dix-ſeptieme ſiecle. XV. 749. *b.*

HAMEL *du Monceau*, (*Henri Louis du*) il eſt parlé de ſes ouvrages dans les articles AGRICULTURE, BLED, GRAINS, CORDERIE.

HAMELBOURG, (*Géogr.*) ville de Franconie, patrie de Jean Froben, imprimeur. VIII. 35. *a.*

HAMILTON, (*Antoine, comte d'*) de ſes contes. *Suppl.* II. 570. *a.* Sa retraite à S. Germain-en-laie. *Suppl.* IV. 699. *a.*

HAMLET. (*Poéſ. dramat.*) Monologue de Hamlet traduit par M. de Voltaire. XV. 542. *b.* XVI. 516. *a.* Eloge de la ſcene où le phantôme paroît. XVI. 184. *b.* 516. *a.*

HAMMER, (*Géogr.*) ville de Norwege. *Suppl.* III. 319. *a.*

HAMMON, (*Bell. lett.*) ſurnom donné à Jupiter. Sous quelle figure Jupiter-Hammon étoit repréſenté ſelon Quinte-Curce. Cérémonies qui ſe pratiquoient lorſqu'on vouloit le conſulter. Comment il rendoit ſes réponſes. Comment il répondit à Alexandre. Plaintes que les prêtres de ce dieu formerent contre Lyſandre lacédémonien. Divers ſentimens ſur l'origine du mot *ammon*. VIII. 35. *b.* *Voyez* ce dernier mot.

Hammon, (*Corne d'*) *voyez* CORNE.

Hammon, ancien roi d'Egypte : maladies qu'il guériſſoit par enchantement. V. 618. *b.*

HAMMOND, (*Henri*) théologien. XV. 695. *b.*

HAMSTEDIUS, (*Adrien*) I. 146. *b.*

HAN, (*Comm.*) eſpece de caravenſerai où les voyageurs & les marchands du Levant peuvent ſe retirer. Hans qui appartiennent aux François dans quelques endroits de la domination turque. Différence entre le han & le caravanſerai. Deſcription & uſages des hans de Conſtantinople. Loyer que l'on paie au portier. VIII. 36. *a.*

Han, *voyez* KHAN, han de la ville de Marra en Syrie. X. 144. *a.*

HANAU-LICHTENBERG, (*Géogr.*) ſeigneurie ſituée partie en Souabe, partie en Alſace. Maîtres de ce pays. *Suppl.* III. 288. *a.* Deſcription des deux parties qui le compoſent. *Ibid. a.*

HANAU-MUNTZENBERG, *comté de*, (*Géogr.*) état ſéculier & proteſtant de l'empire d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin. Ses bornes & ſon étendue. Ses productions. Revenu qu'il procuroit au dernier de ſes comtes particuliers mort en 1736. Sa taxe en mois romains & pour la chambre impériale. Villes qu'il renferme. Révolutions de ce pays. *Suppl.* III. 289. *a.*

HANBALITE, (*Hiſt. mod.*) l'une des quatre ſectes orthodoxes des Muſulmans. Chef de cette ſecte. Sa doctrine. VIII. 36. *b.*

HANCHE. (*Anatom.*) Deſcription des hanches. VIII. 36. *b.*

Hanches. Cavité des os des hanches. IV. 317. *b.* Os des iſles ou des hanches. VIII. 551. *b.*

HANCHES. (*Maneg. & Maréch.*) Erreurs où l'on eſt tombé dans la deſcription des hanches. Obſervations ſur les proportions de cette partie avec le corps. VIII. 36. *b.* Les hanches étant un compoſé de pluſieurs os unis par ſymphiſe, c'eſt en ignorer la diſpoſition méchanique, que de leur attribuer la faculté d'être mues. Conſéquences qui réſultent du défaut de proportion des hanches par rapport à la marche de l'animal. Chevaux excellens pour la montée, mais ſujets à s'acculer dans la deſcente. Cheval réputé avoir les hanches hautes. Cheval cornu, éhanché ou épointé. Cheval à hanches flottantes. *Ibid.* 37. *a.* D'où dépend l'agilité & la vivacité des hanches. Aſſouplir, s'aſſurer, affermir, baiſſer, faire plier, travailler, aſſujettir les hanches, idées que préſentent ces expreſſions. Cette extrémité dans l'animal a néceſſairement beſoin d'être ſollicitée inſenſiblement & par dégré aux mouvemens dont l'habitude doit lui faciliter les actions qui lui ſont permiſes. Obſerver, faire obſerver les hanches. *Ibid. b.* *Voyez* FUIR LES TALONS, ELARGIR.

Hanches du cheval. *Suppl.* III. 399. *a.* Efforts des hanches. V. 410. *b.* *Suppl.* III. 404. *a.* Cheval dont les hanches ſont inégales. V. 439. *a.* *Suppl.* III. 417. *a.*

HANCHE, (*Marine*) partie du vaiſſeau. VIII. 37. *b.*

HANCHON, (*Ornith.*) deſcription de cet oiſeau du Bréſil. Vertus médicinales que les Bréſiliens attribuent à pluſieurs de ſes parties. VIII. 37. *b.*

HANET, (*Botan.*) eſpece d'arbre. *Suppl.* I. 433. *a.*

HANNEBANE, (*Botan.*) *Voyez* JUSQUIAME.

HANNETON, (*Inſectol.*) inſecte de la claſſe des ſcarabés. Sa deſcription. VIII. 37. *b.* Deux ſortes de hannetons. Comment on diſtingue les mâles des femelles. Hiſtoire naturelle des hannetons. Expériences de M. Rœſel. *Ibid.* 38. *a.* Scarabés appellés pillulaires. Moyen de prédire quelle ſorte de hanneton dominera, & ſi ces inſectes ſeront en grand ou petit nombre. *Ibid. b.*

Hannetons. Ravage qu'ils font dans les prés. *Suppl.* I. 326. *a.*

HANNIQUEZ, (*Benjamin de*) écuyer. X. 685. *b.*

HANNON, (*Hiſt. ſacr.*) roi des Ammonites. Outrage qu'il fit aux ambaſſadeurs du roi David. Sa punition. *Suppl.* III. 289. *a.*

HANNON, (*Hiſt. des Carthag.*) général des Carthaginois. *Suppl.* III. 289. *a.* Il aſpire à la tyrannie. Crimes qu'il commet pour s'en ouvrir le chemin. Il eſt aſſiégé dans une forteresſe dont il s'étoit ſaiſi. Supplice atroce qu'on lui fait ſubir. *Ibid. b.*

HANNON, (*Hiſt. des Carthag.*) célebre par ſa haine contre Annibal, & par ſon oppoſition à la faction Barcine. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* III. 289. *b.*

HANNON, (*Hiſt. des Carthag.*) célebre navigateur. Obſervations ſur ſes voyages. *Suppl.* III. 290. *a.*

Hannon, ſes voyages le long des côtes d'Afrique. XII. 374. *b.*

HANNON, (*Hiſt. des Carthag.*) aſſocié à Bomilcar dans le commandement de l'armée qu'on leva pour s'oppoſer aux progrès d'Agathocle. *Suppl.* III. 290. *a.*

HANOVER, *le pays de*, (*Géogr.*) duchés & principautés qu'il contient aujourd'hui. A quelle puiſſance appartiennent tous ces états. Conquêtes des François dans le pays de Hanover en 1757. Détails ſur la ville de Hannover. VIII. 38. *b.*

Hanover, mines d'argent dans ce pays. I. 60. *a.* De l'électeur d'Hanover. IV. 66. *b.* Maiſon de Brunswic-Hanover. *Suppl.* I. 309. *b.*

HANOW, (*Michel-Chriſtophe*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359. *a.*

HANSACKS, poëte allemand. XI. 285. *b.*

HANSCRIT, (*Hiſt mod.*) langue ſavante chez les Indiens. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On croit que ce fut en cette langue que Brama reçut de Dieu ſes préceptes. VIII. 39. *a.*

Hanſcrit, alphabet, voyez NAGROU.

HANSE, (*Comm*) ſociété de villes unies pour la protection de leur commerce. Signification de ce mot. Cette aſſociation commença entre les villes de Hambourg & de Lubeck en 1241. Conditions du traité. Diverſes autres villes qui entrerent dans cette ſociété. Les princes qui n'y conſidéroient qu'une ſociété lucrative, furent les premiers à ſouhaiter que leurs villes y entraſſent : & les ſouverains de divers pays accorderent au commerce de la hanſe pluſieurs privileges. Enumération de la plupart des villes hanſéatiques. VIII. 39. *a.* Diverſes cauſes qui concoururent à affoiblir enſuite cette ſociété. Vains efforts qu'on tenta pour la rétablir. L'ancien gouvernement hanſéatique ne ſubſiſte plus qu'à Lubeck, à Hambourg & à Brême. *Ibid. b.*

Hanſe & *hanſéatique.* Villes hanſéatiques. *Suppl.* I. 310. *b.* Origine de leur aſſociation en 1164. Progrès de cette aſſociation. III. 693. *a.* Déclin de la puiſſance de la hanſe teutonique. *Ibid. b* College des marchands dans ces villes. 634. *a.* Réduction de ces villes au nombre de ſix. 694. *a.* Conſuls qu'elles entretenoient dans les principales villes de l'Europe où elles avoient des comptoirs. IX. 476. *a.* Ligue des villes hanſéatiques. XI. 55. *b.* Comptoirs les plus conſidérables qu'elles avoient. 691. *b.* 692. *a.*

HANSES, (*Comm.*) impoſitions aſſiſes en différens endroits ſur des marchandiſes à péage. Quittances d'un droit que tout négociant par eau paie au port S. Nicolas à Paris. VIII. 39. *b.*

HANSE, (*Epinglier*) VIII. 39. *b.*

HANSIERE ou *Auſſiere*, (*Marine*) gros cordage du vaiſſeau. Deſcription & uſages. VIII. 39. *b.*

HANTSHIRE ou *Hampſhire*, (*Géogr.*) province de Southampton en Angleterre. Son étendue. Ses productions. Divers lieux remarquables de cette province. Hantshire a produit entr'autres gens de lettres, le célebre Jean Greaves ou *Grœvius*, ſavant univerſel. Ses ouvrages & ſes voyages. VIII. 40. *a.*

HAPHTAN, (*Hiſt. mod.*) leçon que font les Juifs au jour du ſabbat d'un endroit des prophetes. Origine de cet exercice. VIII. 40. *b.*

HAPPE, (*Arts & Métiers*) nom commun à pluſieurs parties de machines, ou des machines même, dont l'uſage eſt de fixer, aſſujettir en embraſſant & ſerrant. VIII. 40. *b.*

Happes du fondeur en ſable. XV. 465. *b.*

HAPPE, (*Salines*) anneau dont les poîles ſont garnies en-deſſus. VIII. 40. *b.*

HAQUÊME, (*Hiſt. mod.*) juge chez les Maures de Barbarie. Jours où il ſiege. Son lieutenant. Etymologie du mot. VIII. 40. *b.*

HAQUET, eſpece de chariot : conſtruction de différentes ſortes de haquets, vol. III des planches, charron, pl. 6 & 7, vol. X des planches, tonnellier, pl. 8.

HAQUIN, (*Hiſt. de Norwege*) roi de Norwege. Hiſtoire abrégée de ſon regne. *Suppl.* III. 290. *a.*

HAR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt chez les Indiens le nom de la ſeconde perſonne divine à ſa dixieme & derniere incarnation. Doctrine des Indiens ſur ce ſujet. VIII. 40. *b.*

HARACH, (*Hiſt. mod.*) capitation impoſée en Egypte ſur les Juifs & les chrétiens. Officier qui la recueille. En quoi elle conſiſte. VIII. 40. *b.*

HARAI, (*Hiſt. mod.*) tribut que doivent au grand-ſeigneur tous ceux qui ne ſont point mahométans. Cet impôt eſt fondé ſur l'alcoran. Les ſultans l'ont ſouvent hauſſé. Officier prépoſé à ſa recette. Moyen ſingulier de s'aſſurer ſi un homme eſt parvenu à l'âge où l'on doit payer le harai. VIII. 41. *a.*

HARALD, (*Hiſt. du Nord*) prince de Norwege. Ses affaires avec Suénon II roi de Danemarck. *Suppl.* III. 290. *a.*

HARALD, (*Hiſt. de Danem.*) pluſieurs rois de Danemarck ont porté ce nom. Mais la plupart ayant manqué d'hiſtoriens, ou n'ayant rien fait de grand, on ne donne ici que l'hiſtoire des regnes de Harald VI & de Harald VII. *Suppl.* III. 290. *b.*

HARAN, (*Géogr.*) *Voyez* ARA.

HARANGUE, (*Bell. lett.*) étymologie de ce mot. Deux ſortes de harangues déplacées au jugement de bien des gens. Objections que l'on fait contre les harangues que les hiſtoriens mettent dans la bouche de leurs héros. Raiſons de ceux qui les approuvent. VIII. 41. *a.* Paroles de M. de Vertot ſur ce ſujet. « Pour juger ſainement, dit » M. Rollin, de cette coutume de haranguer les troupes, gé- » néralement employée chez les anciens, il faut faire une » attention particuliere à leurs mœurs & à leurs uſages, *&c.* La difficulté eſt de comprendre comment un général pouvoit ſe faire entendre des troupes. Réponſe à cette difficulté. Cette coutume de haranguer les troupes a duré long-tems chez les Romains. *Ibid. b.* Courte harangue de Henri IV à ſes troupes avant la bataille d'Ivry. Abus où ſont tombés les hiſtoriens en nous rapportant les harangues de divers généraux. *Ibid.* 42 *a.*

Harangue. Eſt-il permis à l'hiſtorien de céder la parole à ſes perſonnages, ou ne doit-il rapporter qu'indirectement ce qu'ils ont dit, ſans les faire parler eux-mêmes ? Cela dépend de l'idée qu'on attache à la ſincérité de l'hiſtoire, & de ſavoir ſi on exige d'elle la lettre ou l'eſprit de la vérité. Si on exige la lettre, il eſt certain que preſque toutes les harangues directes ſont interdites à l'hiſtoire ; & qu'à l'exception de quelques diſcours réellement prononcés, il eſt rare que l'hiſtorien ait eu des harangues à tranſcrire. *Suppl.* III. 290. *b.* Obſervations ſur les harangues qu'on lit dans Thucydide, Xenophon, Polybe & Tacite. Si l'hiſtorien gardant fidelement le fonds des choſes & des faits, préfere pour la forme le tour le plus propre à donner au récit plus de chaleur & d'énergie, comme ont fait les auteurs qu'on vient de nommer, on ne ſauroit dire que cette maniere nuiſe à la vérité de l'hiſtoire. *Ibid.* 291. *a.* Sage uſage que l'hiſtorien doit faire des deux méthodes. Diſcours qui doivent être rappellés indirectement. Diſcours qui méritent d'être traités ſelon la maniere directe. *Ibid. b.*

Harangues militaires des anciens. I. 287. *a.* Celles que Tite-Live prête aux premiers Romains. Eloge de cette eſpece de fiction. Celles de Salluſte. IV. 1025. *b.* Celles de Mézerai. V. 530. *b.* Si l'on doit inſérer des harangues dans l'hiſtoire. VIII. 225. *a.* Différence entre diſcours, harangue & oraiſon. XI. 549. *a*, *b.* Lieu élevé dans le champ de Mars d'où l'on haranguoit le peuple. XV. 639. *a.* Tribune aux harangues. XVI. 631. *a*, *b.*

HARAS. (*Maréch.*) Nous avons deux ſortes de haras ; celui du roi & ceux du royaume ; 1°. des eſpeces de chevaux qu'il faut de néceſſité dans un état militaire & commerçant, tel que la France. On les réduit à trois claſſes ; les chevaux de monture, ceux de tirage & ceux de ſomme ; 2°. Réflexions ſur l'obligation où nous ſommes d'avoir recours aux étrangers pour ſuppléer à nos beſoins ; 3°. Facilité qu'on auroit à ſe paſſer d'eux, ſi on vouloit cultiver cette branche de commerce. Il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinieres défectueuſes, *&c.* Lieux d'où l'on tireroit de beaux étalons pour les mettre dans nos provinces mé-

ridionales & dans le Morvant. Divers examens qu'il faudroit faire des étalons. Moyens d'avoir une belle progéniture pour chaque différente claſſe de chevaux. *Ibid. b.* 4°. Réflexions ſur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne eſpece, ſoit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles, ſoit par leur accouplement diſparate, ſoit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, directement oppoſée à l'objet de leur deſtination. *Ibid.* 43. *b.* Objections que l'auteur ſe propoſe contre ſon ſyſtême; 1°. qu'il eſt trop difficile à exécuter & trop diſpendieux; 2°. qu'il ne faut pas un ſi long tems qu'il le prétend, ni un ſi long exercice pour s'aſſurer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on deſtine à la propagation. Réponſe à ces objections. *Obſervation :* une jument pouſſive engendre des poulains qui deviennent pouſſifs ou lunatiques. *Ibid.* 44. *a.*

HARAS. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) Deux ſortes de haras : dans les uns, les étalons ſont uniquement employés à la propagation : dans d'autres, les propriétaires des jumens les emploient à différens travaux. Comme on ne peut établir la même adminiſtration pour ces deux eſpeces de haras, l'auteur en traite ſéparément. *De l'adminiſtration de ceux de la premiere eſpece.* But de tout haras; l'augmentation de l'eſpece, & la plus grande perfection ou amélioration de la race dominante. Raiſons qui montrent qu'on ne peut obtenir cette amélioration que dans un degré limité. *Suppl.* III. 291. *b.* La nature paroît avoir attaché à chaque pays l'eſpece & la race qui lui eſt propre & la plus relative à ſes beſoins. Moyens que la nature même indique, d'affoiblir & diminuer certains défauts, quoiqu'affectés à certains pays ou à tels cantons. Principe fondamental de tout haras, le croiſement des races, ſans lequel on pourra bien augmenter le nombre des individus, mais jamais les perfectionner. Comment l'induſtrie humaine peut encore aider la nature pour l'amélioration des races. Il eſt eſſentiel dans l'établiſſement d'un haras, de connoître la nature du terrein & le climat. Caracteres des chevaux déterminés par la qualité de l'un & de l'autre. Examen de la fertilité & de l'étendue des prairies pour y proportionner le nombre des chevaux. Diſtributions à faire dans le haras. *Ibid.* 292. *a.* Autres objets qui conſtituent plus particuliérement les haras, & exigent différens ſoins. De la monte. Signes auxquels on reconnoît la diſpoſition de la jument. Tems où l'animal eſt en chaleur. Deux eſpeces de monte, la monte en main, la monte en liberté. Cette derniere plus sûre que la premiere. Comment on obvie à l'épuiſement de l'étalon. Divers ſoins qu'exige le tems de la monte. *Ibid. b.* De la geſtation. Signes auxquels on peut reconnoître que la jument a été fécondée. Durée de la geſtation. Soins qu'exige cet état de la jument. De l'accouchement. Du poulain nouveau-né. *Ibid.* 293. *a.* Soins à lui adminiſtrer durant ſa premiere enfance. Du ſevrage. On ne doit jamais permettre qu'une jument ſoit ſautée pendant qu'elle nourrit. Détails ſur l'éducation des poulains. *Ibid. b.* Age auquel on doit hongrer les poulains qu'on deſtine à cette opération. Comment on doit les y préparer. *Ibid.* 294. *a.* Tems où l'on peut commencer à les travailler. Juſqu'à quel âge ils peuvent reſter ſans ferrure. Du choix des étalons dont on doit fournir un haras. Défauts dont ils doivent ſur-tout être exempts. Bonnes qualités qu'on en exige. Celles qu'on deſire dans les jumens. *Ibid. b.* Obſervations ſur les étalons pris parmi les chevaux barbes. Des étalons chevaux d'Eſpagne. Autres races qui peuvent ſervir pour étalons de ſelle. Des étalons de carroſſe. *Ibid.* 295. *a.* De l'aſſortiment de l'étalon à la jument. Il eſt eſſentiel de changer les étalons tous les quatre ou cinq ans.

Des haras du royaume dont les jumens ſont employées à divers travaux. Défauts des jumens dont ils ſont compoſés. Soins que les directeurs doivent prendre pour changer une race ou la rendre plus parfaite. Des abus qui ſe gliſſent dans cette adminiſtration. *Ibid. b.* De la rétribution due au garde-étalon. Comment on devroit porter les propriétaires à ſoigner & ménager les poulains, & à ſe procurer des jumens plus parfaites. *Ibid.* 296. *a.* Autres regles à établir pour la police des haras. *Ibid. b.* Nouveau projet pour la perfection des haras, qui conſiſte à charger la province d'acheter, entretenir & nourrir les étalons. Inconvéniens que l'exécution de ce projet leveroit, & avantages qui en réſulteroient. *Ibid.* 297. *a, b.* Réponſe à quelques objections. *Ibid.* 298. *a.* Etat de l'entretien des haras, ſuivant le plan projetté. Etat de dépenſe & recette, ſuivant ce même plan. *Ibid. b.* Facilités qui ſe préſenteroient pour ſon exécution. *Ibid.* 299. *a.* Mauvais état actuel des haras, qui oblige à chercher des chevaux chez l'étranger. *Ibid. b.*

Haras. Importance des ſoins qu'il faut donner aux haras : maniere d'établir un haras & d'y ſoigner les chevaux. III. 302. Moyen de tirer d'un haras tout le produit poſſible. 303. *a.* Pourquoi l'on en exclut les étalons & les jumens belle-face. VI. 357. *b.*

Haras, par rapport à l'architecture. VIII. 44. *a.*

HARAUX, *donner le*, (*Art milit.*) c'eſt, ſelon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage. En quoi elle conſiſte. VIII. 44. *b.*

HARCOURT, (*Géogr.*) bourg de Normandie. Son érection en comté. Prieuré dans ce lieu. *Suppl.* III. 299. *b.*

Harcourt, ſur l'Orne, à ſix lieues de Caen. Erection de ce marquiſat en duché. *Suppl.* III. 299. *b.*

HARDER, (*J. Jacques*) anatomiſte. *Suppl.* I. 491. *a.*

HARDERIE, (*Peint. ſur le verre*) eſpece de préparation métallique. On l'appelle auſſi *ferret* d'Eſpagne. Uſage de cette préparation. VIII. 44. *b.*

HARDESSEN ou *Hardegſen*, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baſſe-Saxe. Son château. Tribunaux dont elle eſt le ſiege. Productions des pays de ſon bailliage. *Suppl.* III. 300. *a, b.*

HARDI, (*Gramm.*) différence entre hardieſſe & témérité. Comment on juge communément de l'une & de l'autre. Différentes acceptions du mot *hardi.* VIII. 45. *a.*

Hardi. Différence entre hardi, effronté, audacieux. V. 412. *b.* Penſée hardie. XII. 309. *b.*

HARDI, (*Monn.*) eſpece de monnoie ancienne. Etymologie du mot *liard.* Liard de Louis XI. VIII. 45. *a.*

HARDIESSE. (*Morale*) Définition de Locke. Les Grecs appelloient παρρησία, la confiance dans le diſcours. Diverſes maniere de juger la hardieſſe. Cinq ſortes de hardieſſe, qui ont une fauſſe reſſemblance avec la vraie & la légitime, VIII. 45. *a.* & avec leſquelles il eſt rare que la véritable hardieſſe ne ſe mêle un peu. Caracteres de celle qui eſt réellement eſtimable. Ce que dit Montaigne ſur ce ſujet. Noble & généreuſe hardieſſe dont Scipion nous a fourni l'exemple. *Ibid. b.*

Hardieſſe, audace, effronterie. (*Synon.*) I. 866. *b.*

HARDOUIN, (*Jean*) jéſuite. Sa patrie. Epitaphe qui peint ſon caractere. Son opinion ſinguliere ſur l'origine des livres grecs & latins parvenus juſqu'à nous. 608. *a.* Son opinion ſur les médailles reſtituées, X. 250. *a, b.* ſur les médailles hébraïques. 256. *a.* Obſervations ſur ce ſavant. XIII. 713. *b.* Argumens par leſquels on a renverſé ſon ſyſtême ſur l'origine des livres des anciens. XV. 679. *a.*

HARDY, (*Alexandre*) poëte dramatique. XVI. 515. *a.* Chœurs de ce poëte. *Suppl.* II. 405. *a.*

HARENG. (*Ichthyolog.*) Deſcription de ce poiſſon de mer. Obſervations ſur les harengs des golphes de l'Iſlande. VIII. 45. *b.* Nourriture des harengs. Leurs migrations. Détails dans leſquels M. Anderſon eſt entré ſur ce ſujet. *Ibid.* 46. *a.* Multiplication prodigieuſe de ces poiſſons. Etendue du banc de hareng qui vient vers les côtes d'Angleterre, à-peu-près au commencement de juin. Proportion du nombre des harengs pris par tous les pêcheurs dans leur route, au nombre de toute la troupe lorſqu'elle arrive du nord. Il y a lieu de croire que les gros poiſſons en prennent plus que tous les pêcheurs enſemble. Tems où l'on ceſſe de les pêcher. Conjecture ſur la cauſe de leurs migrations. Pourquoi ils ſe diviſent en pluſieurs colonnes. *Ibid. b.*

HARENG. (*Pêche du*) Cette pêche a fait d'un pays autrefois mépriſé, une puiſſance riche & reſpectable. Nations qui ont été les premieres en poſſeſſion de la pêche du hareng. Lieux où elle ſe faiſoit dans les commencemens, vers l'an 1163. Ouvrage intitulé : *Songe du vieux pélerin.* Son auteur. Sujet de ce livre. Deſcription qu'on y trouve de la pêche du hareng, telle qu'elle ſe pratiquoit en 1389. VIII. 46. *b.* Progrès que les Hollandois ont faits depuis cette époque dans l'art de préparer & d'encaquer les harengs. A qui cette nation en eſt ſur-tout redevable. Honneurs rendus à l'illuſtre encaqueur de harengs. *Ibid.* 47. *a.* Maniere d'apprêter & ſaler ce poiſſon. Saiſons de l'année, auxquelles s'en fait aujourd'hui la pêche. Lieux où elle ſe fait. Petits bâtimens dont on ſe ſert à cet uſage. Réglemens de l'amirauté de Hollande pour la pêche du hareng. *Ibid. b.* Des profits que les Hollandois en retirent. Etat de leur pêche de hareng en 1748. Les Anglois ne peuvent enlever ce commerce à la Hollande, ſans ſe faire autant de tort à eux-mêmes qu'à cette province. *Ibid.* 48. *a.*

Hareng. Le tems des brouillards favorable à la pêche de ce poiſſon. II. 445. *b.* Eſpece de filet appellé *marſaïques*, pour la pêche du hareng. Deſcription de cette pêche. X. 155. *b.* Deſcription des filets nommés *harenguieres* ou *orphilieres*. XI. 662. *b.* Les Anglois défendent la pêche du hareng lorſqu'il fraie. Les François n'uſent pas de cette précaution. XIV. 91. *b.* Pêche du hareng avec la ſeine. 899. *b.* *Voyez* vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 9. Sorretterie des harengs, pl. 13. Caquer le hareng. *Suppl.* II. 228. *b.*

HARENG. (*Diete*) Maniere de manger les harengs frais. Cas ſingulier que les Hollandois font des harengs-pecs ou harengs ſalés. Opinion ſur laquelle cette eſtime eſt fondée. Manieres d'apprêter le hareng ſalé. Hareng fumé. Maniere de le manger en Hollande. VIII. 48. *a.*

HARENGUIERE,

HARENGUIERE, (*Pêche*) rets à petites mailles. Comment ils ſe tendent. En quels tems ſe pratique la pêche qui ſe fait avec ce filet. VIII. 48. *b.*

HARFLEUR. (*Géogr.*) Ce lieu étoit la clef de la France du côté de l'Angleterre ; mais il a perdu ſon éclat à meſure que le Havre s'eſt agrandi. Ses révolutions. Occupations de ſes habitans. Ouvrages de Thomas Dufour, bénédictin, né dans ce lieu. Cabinet de cailloux & de criſtaux remarquables, compoſé par un habitant de Harfleur. Curioſités naturelles qu'on voit près le château d'Archer, à une lieue de cette ville. *Suppl.* III. 300. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

HARICOT. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Nombre conſidérable de phaſéoles mangeables. Deſcription du *phaſeolus vulgaris* des botaniſtes. VIII. 48. *b.* Tems où l'on ſeme cette plante. On la mange ou en gouſſe ou dépouillée des coſſes. Maniere de conſerver les haricots toute l'année. Haricot d'Egypte : auteurs à conſulter ſur cette derniere eſpece, & ſur le *phaſeolus* des Japonois. *Ibid.* 49. *a.*

Haricot du Malabar, nommé *canavali*. *Suppl.* II. 197. *b.*

HARICOT. (*Diete & Mat. médic.*) qualité de cette ſorte de nourriture. Propriétés des haricots. Uſage que l'on fait de leur farine pour cataplaſmes. Vertu particuliere attribuée à la leſſive de la cendre des tiges & des gouſſes d'haricot. VIII. 49. *a.*

HARLE. (*Ornithol.*) Deſcription de cet oiſeau. Il ſe nourrit de poiſſon. VIII. 49. *a.*

HARLEM, (*Géogr.*) ville de la Hollande. Son ancien nom. On ne ſait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée. Harlem étoit la capitale du pays des Marſaciens. Agrandiſſement qu'on a donné à cette ville en 1400. En 1310, les chevaliers de l'hôpital de ſaint Jean de Jéruſalem furent reçus à Harlem. Divers traits hiſtoriques ſur les révolutions que cette ville a eſſuyées. Cruautés des Eſpagnols envers ſes habitans en 1573. Elle ſe glorifie de l'invention de l'imprimerie. Entre les gens de lettres dont Harlem eſt la patrie, l'auteur diſtingue ici Hoornbeck (Jean), Scriverius (Pierre), & Trigland (Jacques). Leurs ouvrages. VIII. 49. *b.*

HARLEM. La gloire de l'invention de l'imprimerie ne peut appartenir à cette ville. VIII. 608. *a.* Cauſe de la formation du lac connu ſous le nom de mer de Harlem. IX. 150. *b.* X. 360. *a.*

HARLEM, *mer de.* (*Géogr.*) Inondation entre la ville de Harlem & celles d'Amſterdam & de Leyde. Comment elle ſe forme. VIII. 49. *b.* On a ſouvent parlé de la deſſécher. Raiſons qui en ont empêché l'exécution. *Ibid.* 50. *a.*

HARMATAN, (*Hiſt. nat.*) vent qui regne particuliérement ſur la côte de Guinée. En quel tems il y regne. Incommodité qu'il cauſe. VIII. 50. *a.*

HARMATIAS, (*Muſiq. des anc.*) nôme dactylique de la muſique grecque. Origine de ſon nom. Caractere de ce nôme. *Suppl.* III. 300. *b.*

HARMODIUS & ARISTOGITON, (*Hiſt. anc.*) leur conjuration. *Suppl.* III. 487. *b.* Chanſon que les Athéniens chantoient en leur honneur. 300. *b.*

HARMONIE, (*Gramm.*) ordre qui regne entre les diverſes parties d'un tout. Pour prononcer qu'il regne une harmonie parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ſes parties, le rapport de ces parties entr'elles, l'effet du tout, & le but que l'artiſte s'eſt propoſé. Plus une machine ſera compliquée, moins nous ſerons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine des phénomenes qui nous paroiſſent contraires à ſon harmonie, moins le tout & ſa deſtination nous ſont connus, plus nous devons être réſervés à prononcer ſur ces phénomenes. VIII. 50. *a.* Divers uſages du mot *harmonie*. *Ibid. b.*

HARMONIE, (*Beaux-Arts*) celle qui réſulte de l'exacte proportion des différentes parties d'un ouvrage de l'art, *voyez* EURYTHMIE.

HARMONIE. (*Muſiq.*) Origine de ce mot, ſelon quelques-uns. L'explication de l'harmonie des Grecs n'a été faite encore qu'en termes généraux & théoriques. Recherches de MM. Burette & Malcolm, ſur les principes de l'harmonie des Grecs. Définition de l'harmonie, ſelon les modernes. En quoi conſiſte la ſucceſſion harmonique. Ce n'eſt que par l'analogie des intervalles, & par le rapport des ſons qu'on peut établir la liaiſon dont il s'agit. Trois regles ſur leſquelles eſt fondée la conſtruction de la phraſe harmonique. 1°. La baſe fondamentale ne doit marcher que par intervalles conſonnans, car l'accord parfait n'en produit que de tels. VIII. 50. *b.* 2°. Tant que dure la phraſe, on y doit obſerver la liaiſon harmonique. 3°. Il faut néceſſairement quelque choſe qui uniſſe tous les accords, & qui annonce chacun d'eux comme partie d'un plus grand tout, que l'oreille puiſſe ſaiſir... c'eſt l'effet de la diſſonance. Cette diſſonance doit toujours être priſe dans le prolongement de quelqu'un des ſons de l'accord précédent. Ce qu'on entend par préparer la diſſonance, ſauver la diſſonance. La diſſonance eſt encore néceſſaire pour introduire la variété dans l'harmonie. *Ibid.* 51. *a.* Les regles particulieres de l'harmonie ſe trouvent aux mots, *Compoſition*, *Modulation*, *Accords*. Autres acceptions du mot *harmonie*. *Ibid. b.*

Harmonie. En quoi elle conſiſte. Harmonie aſcendante & deſcendante. I. 76. *a*, *b.* Harmonie naturelle. Sons dont elle eſt compoſée. Table de tous les accords reçus dans l'harmonie. 78. *a*, *b.* Obſervations ſur ces accords. 79. *a.* Regles ſur l'harmonie. *Suppl.* I. 825. *a*, *b.* Regles d'harmonie à ſuivre dans la compoſition des parties, *voyez* CONTREPOINT. Cordes d'harmonie. *Suppl.* II. 600. *a*, *b.* Toute l'harmonie n'eſt proprement qu'une ſuite de cadences. II. 513. *b.* Du goût & de la critique en matiere d'harmonie. IV. 492. *b.* 493. *a.* De l'uſage des diſſonances dans l'harmonie. 1049. *a*, *b.* Des moyens d'expreſſion qu'elle fournit. *Suppl.* II. 923. *a.* 926. *a*, *b.* Si la mélodie eſt ſuggérée par l'harmonie. VII. 59. *b.* Doit-on préférer l'effet de l'harmonie à celui de la mélodie. 61. *b.* De l'art de bien lier l'harmonie. X. 900. *b.* Comment nous abuſons de l'avantage que nous avons en cela ſur les anciens. *Ibid.* Licences dans l'harmonie. *Suppl.* III. 741. *a.* Ce que les anciens entendoient par harmonie. XII. 314. *a.* Des diviſions harmoniques. XI. 340. *b.* Phraſe par rapport à l'harmonie. XII. 530. *a.* *Voyez* HARMONIQUE. Reſſerrer l'harmonie. *Suppl.* IV. 623. *b.* Syſtêmes ſur l'harmonie, *voyez* SYSTÊME.

Harmonie figurée. Comment on figure l'harmonie, ſoit par degrés conjoints, ſoit par degrés disjoints. VIII. 51. *b.*

HARMONIE. (*Muſiq.*) Difficulté de déterminer le ſens que les Grecs attachoient à ce mot. Définition de l'harmonie, ſelon les modernes. Long-tems elle n'eut que des regles preſque arbitraires, ou ſimplement fondées ſur le jugement d'une oreille exercée. Le premier auteur qui ait donné un ſyſtême harmonique, eſt Rameau. Différence entre les principes de ce muſicien & ceux de Tartini ſur ce ſujet. *Suppl.* III. 300. *b.* On trouvera dans l'explication des planches de muſique, à la fin du 7e vol. des planch. un court expoſé du ſyſtême de ce dernier. Il n'eſt queſtion, dans cet article, que de celui de Rameau. Ce ſyſtême, quelque ingénieux qu'il ſoit, n'eſt rien moins que fondé ſur la nature ; il n'eſt établi que ſur des analogies & des convenances, & des expériences dont il le déduit ; l'une eſt reconnue fauſſe, & l'autre ne fournit pas les conſéquences qu'il en tire : c'eſt à développer & prouver ces aſſertions, que cet article eſt deſtiné. *Ibid.* 301. *a*, *b.* Réflexions ſur l'harmonie de la muſique moderne. Pluſieurs obſervations démontrent que cette harmonie n'eſt qu'une invention gothique & barbare, dont nous ne nous fuſſions jamais aviſés, ſi nous euſſions été plus ſenſibles aux véritables beautés de l'art, & à la muſique vraiment naturelle. *Ibid.* 302. *a.* Rameau prétend cependant que l'harmonie eſt la ſource des plus grandes beautés de la muſique ; mais ce ſentiment eſt contredit par le fait, puiſque tous les grands effets de la muſique ont ceſſé depuis l'invention du contrepoint : il eſt contredit par la raiſon, puiſque l'harmonie ne fournit aucun principe d'imitation, par lequel la muſique formant des images, ou exprimant des ſentimens, ſe puiſſe élever au genre dramatique ou imitatif. *Ibid. b.*

Harmonie directe. *Suppl.* III. 302. *b.*

Harmonie renverſée. Changement d'harmonie : il n'a lieu que lorſque l'on porte une des notes ſupérieures de l'accord à la baſſe, & que, par conſéquent, on porte la note de la baſſe à une des parties ſupérieures. *Suppl.* III. 302. *b.* Changement d'harmonie d'un accord diſſonant. Il eſt de deux ſortes ; 1°. lorſqu'il arrive avant le ſauvement de la diſſonance, & que le nouvel accord diſſonant qui en réſulte, ſe ſauve à l'ordinaire. Il peut être conſidéré ſous deux faces ; lorſque la compoſition eſt avec toutes ſes parties, lorſqu'elle n'eſt qu'à deux parties. Regles qui ſe rapportent à ces deux cas. *Ibid.* 303. *a.* 2°. Lorſque ce changement arrive préciſement au moment de ſauver la diſſonance, ce qui eſt le cas le plus ſingulier, qui produit le plus grand effet, & qui, par conſéquent, doit être le plus ménagé. Regles ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

HARMONIE. (*Peint.*) L'harmonie de couleur n'exiſte point ſans celle de lumiere, & celle de lumiere eſt indépendante de celle de couleur. Moyen de répandre dans un tableau une belle diſtribution & de grands effets de lumiere. L'effet ou harmonie de lumiere & de couleur peuvent ſubſiſter dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y ſont repréſentés. VIII. 51. *b.* Lorſqu'on entend par harmonie, l'effet total d'un tableau, l'on ne dit point de toutes les parties concourantes à cet effet, cette partie eſt harmonieuſe ; l'on s'exprime plus généralement. Exemple. *Ibid.* 52. *a.*

HARMONIE. (*Accord de ſons*) *De l'harmonie dans la proſe*. Elle étoit appellée *nombre* & *rythme* par les anciens. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend ſenſible au nombre & à la cadence. Quelque belle que ſoit une penſée, ſi les mots qui l'expriment ſont mal arrangés, la délicateſſe de l'oreille en eſt choquée. Différentes impreſſions que l'orateur fait ſur l'eſprit de l'auditeur, par la différente ſtructure qu'il donne à ſes phraſes. En quoi conſiſte l'habileté de l'orateur à donner de l'harmonie à ſon ſtyle. VIII. 52. *a.* C'eſt ſur-tout à la fin des périodes, que le nombre paroît & ſe fait ſentir. Différentes ſortes de diſcours, dans leſquels le nombre &

l'harmonie ſont des qualités plus ou moins exigées. Balzac fut le premier auteur françois qui fit ſentir que notre langue eſt ſuſceptible d'harmonie. Regles ſur l'harmonie dans la proſe. Fondemens de l'harmonie dans les vers grecs & latins, *Ibid. b.* & dans la poéſie françoiſe. Analogie entre l'harmonie des vers & la mélodie du chant. Cauſes de la monotonie & de la diſſonance dans les vers. *Ibid.* 53. *a.*

HARMONIE *du ſtyle.* (*Belles-lett. Poéſ.*) Le devoir du poëte, de l'hiſtorien, de l'orateur, eſt de ſe livrer aux mouvemens de ſon ame. S'il poſſede ſa langue, s'il a exercé ſon oreille au ſentiment de l'harmonie, ſon ſtyle peindra ſans qu'il s'en apperçoive. Une oreille excellente peut ſuppléer à la réflexion; mais avant la réflexion, perſonne n'eſt sûr d'avoir l'oreille délicate & juſte. Les détails renfermés dans cet article, peuvent donc être d'une grande utilité. Ils ont pour objet le choix & le mêlange des ſons, leurs intonations, leur durée, la liaiſon des mots & leurs nombres, la texture des périodes, leur coupe, leur enchaînement, enfin toute l'économie du diſcours relativement à l'oreille, & l'art de diſpoſer les mots, ſoit dans la proſe, ſoit dans les vers, de la maniere la plus convenable au caractere des idées, des images, des ſentimens qu'on veut exprimer. Obſervations ſur le ſon des voyelles. *Suppl.* III. 304. *a.* De la voyelle naſale. *Ibid. b.* De la douceur & de la dureté du ſtyle. *Ibid.* 305. *a.* Des articulations & de leur choix pour l'harmonie. *Ibid. b.* De l'accent expreſſif des langues. L'accent françois eſt peu marqué dans le langage ordinaire. Dans quel cas il convient de le rendre ſenſible. *Ibid.* 306. *a.* Ce qu'on entend par rythme & nombre dans une langue. Détails ſur le ſyſtême proſodique des anciens. Du ſtyle nombreux. *Ibid. b.* Préceptes de Cicéron ſur ce ſujet. La diction philoſophique eſt affranchie de la ſervitude des nombres. Du ſtyle propre à l'hiſtorien. Du ſtyle oratoire. *Ibid.* 307. *a.* Uſage du ſtyle coupé & du ſtyle périodique. Des effets que produiſent dans le ſtyle oratoire & poétique des nombres placés à propos. Exemples tirés des oraiſons funebres de Flechier, *Ibid. b.* & de Boſſuet. *Ibid.* 308. *a.* De l'harmonie dans les poëmes épiques & dramatiques. *Ibid. b.* De l'harmonie imitative, *voyez* ONOMATOPÉE. Pourquoi cette eſpece d'imitation n'eſt pas permiſe à nos poëtes. Plus les peuples ont eu l'oreille ſenſible & juſte, plus le rapport des ſons avec les choſes a été obſervé dans l'invention des termes. En quoi conſiſte la richeſſe d'une langue. *Ibid.* 309. *a.* Projet d'une langue nouvelle, compoſée par un métaphyſicien, un poëte & un grammairien. Avantages d'une telle langue. *Ibid. b.*

Harmonie dans le ſtyle. D'où réſulte l'harmonie de la période. II. 414. *a.* Harmonie du ſtyle. V. 524. *a*, *b.* Harmonie qui étoit attachée aux langues mortes. IV. 690. *a.* V. 639. *c.* L'harmonie recherchée, quoiqu'aux dépens du mot propre, eſt accompagnée de beaucoup d'agrémens. 640. *b.* De l'harmonie du ſtyle dans la proſe & dans les vers. Harmonie imitative. 830. *a*, *b. Suppl.* I. 384. *a. Suppl.* IV. 540. *a.* Sacrifice que l'on doit faire quelquefois de la juſteſſe de l'expreſſion en faveur de l'harmonie. X. 326. *b.* De l'harmonie oratoire. XI. 574. *b.* De l'harmonie poétique. XII. 848. *a.* Harmonie des vers. Différence entre celle des anciens & la nôtre. I. 65. *a. Voyez* STYLE. Sur l'harmonie dans la proſe, *voyez* auſſi PROSE.

HARMONIE *évangélique*, (*Théolog.*) premiers auteurs de ces ſortes d'ouvrages. Ecrivains qui les ont ſuivis. VIII. 53. *a.*

HARMONIE *préétablie*, (*Métaphyſ.*) hypotheſe deſtinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. M. Leibnitz n'en eſt pas l'inventeur. VIII. 53. *a.* En quoi conſiſte ce ſyſtême. Difficultés qui y ſont attachées. *Ibid. b.* En quel temps M. Leibnitz le propoſa. Différentes attaques qu'il eſſuya premiérement de la part de Bayle, enſuite de la part de Newton, Clark, *&c.* Le principal défenſeur de ce ſyſtême fut M. Wolf. Perſécutions que cette doctrine lui attira. *Ibid.* 54. *b.*

Harmonie préétablie, voyez ſur ce ſujet. II. 787. *b.* VI. 423. *a.* IX. 376. *b.*

HARMONIE, (*Oſtéologie*) articulation immobile des os par une connexion ſerrée, ſelon la doctrine des anciens. VIII. 54. *b.*

HARMONIE, (*Architt.*) VIII. 54. *b.* voyez EURYTHMIE.

Harmonie de meſures. X. 409. *a*, *b.*

HARMONIQUE, (*Muſiq.*) proportion harmonique. Signification de ce mot pris ſubſtantivement. Extrait d'un mémoire de M. Romieu, premier auteur de la découverte des ſons harmoniques graves: on voit dans cet extrait l'hiſtoire de cette découverte. VIII. 54. *b.* L'intenſité ou ſenſibilité des ſons harmoniques graves varie extrêmement, ſelon les inſtrumens dont on les tire. Cauſe de ces différences. Pourquoi les ſons de l'accord très-aigus ſont abſorbés par l'harmonique grave. Conſéquences très-eſſentielles ſur l'harmonie auxquelles conduit la découverte des ſons harmoniques graves. *Ibid.* 55. *a.* Suivant les expériences de M. Romieu, l'harmonique grave eſt plus bas que ſuivant celles de M. Tartini. Comparaiſon des ſentimens de ces deux auteurs ſur le ſujet dont il s'agit. Il eſt faux, ſelon M. Romieu, que les harmoniques graves ſoient toujours la baſſe fondamentale des deux deſſus, ainſi que le prétend M. Tartini. *Ibid. b.*

Harmonique, diviſions harmoniques. XI. 340. *b.* Milieu harmonique. *Suppl.* III. 939. *a.* Echelles harmoniques. *Voyez* ECHELLES. Phraſe harmonique. XII. 529. *b.* Proportion harmonique. XIII. 467. *b. Suppl.* IV. 538. *b.* Formule harmonique par laquelle on détermine l'accord convenable à chaque degré du ton ſur la ſucceſſion de la baſſe. XIV. 22. *b.* Inſtrument propre à meſurer les rapports harmoniques. *Suppl.* III. 309. *b.* Intervalle harmonique, *voyez* ACCORD. Monocorde des anciens, qui donnoit la regle de toutes les diviſions harmoniques. XV. 345. *b.* Sons harmoniques du ſon principal. 346. *a.* Sons harmoniques ou flûtés. 347. *a.* Tranſition harmonique. XVI. 554. *b.* Triade harmonique. 609. *b.* Tables des ſons harmoniques, *&c.* vol. VII des planch. Muſique, pl. 16. *bis* & 17.

HARMONOMETRE, (*Muſiq.*) inſtrument propre à meſurer les rapports harmoniques. En quoi il conſiſte. *Suppl.* III. 309. *b. Voyez* MONOCORDE.

HARMOSYNIENS, (*Hiſt. anc.*) officiers de la police de Lacédémone. Raiſon pour laquelle ces officiers furent établis. Marque diſtinctive que Lycurgue avoit établie entre les femmes mariées & les filles. VIII. 56. *a.*

HARNOIS, (*Bourrel.*) celui des chevaux de carroſſe, celui des chevaux de chaiſe. VIII. 56. *a.*

Harnois de chevaux repréſentés vol. II des planches, bourrelier, planch. 2.

HARNOIS, (*Pêche*) grand harnois pour pêcher dans les eaux courantes, vol. VIII. des planch. Pêche, pl. 32.

HARO, *voyez* CLAMEUR.

HARPAGO, (*Ichthyol.*) eſpece de poiſſon. *Suppl.* II. 15. *b.*

HARPALYCE, (*Littér.*) nom d'une chanſon amoureuſe, autrefois célebre dans la Grece. A quelle occaſion elle fut compoſée. En quelles circonſtances on la chantoit. VIII. 56. *b.*

HARPASTON, (*Gymnaſt.*) ſorte de jeu de balle en vogue chez les anciens. Etymologie de ce mot. De quelle maniere on exécutoit ce jeu. VIII. 56. *b.*

HARPE, (*Hiſt. anc. & Luth.*) ſon origine eſt fort ancienne. Celle de David n'étoit point faite comme celles d'aujourd'hui. Pourquoi les noms des inventeurs des choſes utiles ou agréables ſont ordinairement perdus. VIII. 56. *b.* Deſcription détaillée de la harpe. *Ibid.* 57. *a.* Caractere de cet inſtrument & des ſons qu'on en tire. Les Irlandois paſſent pour les plus habiles de tous les peuples à jouer de la harpe. *Ibid. b.*

Harpe, réflexions ſur cet inſtrument. VIII. 56. *b.* Deſcription de la harpe organiſée, vol. V des planches, article *Lutherie*, pag. 4. *b.* 5. *a*, *b*, *&c.* Uſage de la harpe dans l'accompagnement. *Suppl.* II. 928. *a.*

HARPE-DOUBLE, (*Luth.*) eſpece d'inſtrument compoſé de deux harpes jointes enſemble, dont on faiſoit uſage vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. *Suppl.* III. 309. *b.* Deſcription de cet inſtrument. *Ibid.* 310. *a. Voyez* pl. 2 du luth. *Suppl.*

HARPE, (*Mythol.*) ſymbole d'Apollon, *&c.* VIII. 58. *a.*

Harpe, figure ſymbolique. XV. 729. *a*, *b.*

HARPE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de coquille. VIII. 58. *a.*

Harpé, il eſt parlé de cette coquille. XVI. 409. *a.*

HARPE, (*Art milit.*) eſpece de pont levis. VIII. 58. *a.*

HARPES, (*Maçonner.*) pierres en ſaillies à l'épaiſſeur d'un mur, *&c.* VIII. 58. *a.*

HARPÉ, (*Litt.*) eſpece de coutelas. Uſage qu'en firent Mercure & Perſée. Eſpece d'épée déſignée par le même nom. VIII. 58. *a.*

HARPEGEMENT, (*Muſiq.*) maniere particuliere de toucher ſucceſſivement les différens tons dont un accord eſt compoſé. L'harpegement dépend du doigter de l'inſtrument dont on ſe ſert. On fait uſage de l'harpegement dans les préludes & dans les morceaux de fantaiſie. VIII. 58. *a.* On n'harpege preſque jamais dans les accompagnemens. En quoi conſiſte le ſecret de ne point couvrir la voix dans l'accompagnement. Maniere d'accompagner le récitatif. *Ibid. b.*

HARPIES, (*Mythol.*) ce que nous enſeigne la fable ſur ces monſtres. Conjectures de ceux qui ont voulu ramener ces fictions à un ſens hiſtorique. Celles de l'auteur de *l'hiſtoire du ciel.* VIII. 58. *b.*

Harpies, prédiction qu'une harpie fit aux Troyens. II. 800. *b.* Iſles qu'elles habitoient. XV. 547. *b.*

Harpie, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

HARPOCRATE, (*Mythol.*) ſtatues multipliées de ce dieu. Empreintes qui nous en reſtent. Offrandes qu'on lui préſentoit. Pourquoi ſa ſtatue ſe trouvoit à l'entrée de la plupart des temples. Comment on le repréſentoit le plus ſouvent. Explication des divers ſymboles dont on l'accompagnoit. Des médailles & gravures repréſentant Harpocrate. On fit ſur-tout chez les Romains quantité de gravures de ce dieu pour des bagues & des cachets. VIII. 59. *a.* Ouvrage à conſulter ſur Harpocrate. *Ibid. b.*

HARPOCRATE, ſtatue de mercure avec une tête d'Harpocrate. VIII. 171. *b.* Harpocrate & Horus. *Suppl.* III. 455. *a.*

HARPON, (*Tailland.*) harpon en bois, harpon en plâtre. Uſage du harpon. Comment les anciens faiſoient leurs harpons. VIII. 59. *b.*

Harpons en terme de marine. VIII. 59. *b.*

HARRINGHTON, (*Jacques*) obſervations ſur la vie & les ouvrages de cet écrivain. XIV. 446. *b.* — 448. *b.*

HARRIOT, (*Thomas*) mathématicien anglois. I. 261. *a.* XI. 728. *a.*

HARRISON, (*Jean*) ſuccès de ſes recherches pour les longitudes. *Suppl.* III. 772. *b.*

HARTLEY, (*David*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 360. *b.*

HARTMAN, (*Philippe-Jacques*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *a.*

HARTSOEKER, (*Nicolas*) ſavant diſtingué. VII. 750. *b.*

HARTZ, *forêt hercynienne* (*Géogr.*) obſervations ſur les mines du Hartz. Quelle en eſt la plus haute montagne. VIII. 60. *a.*

Hartz, voyez FORÊT. VII. 132. *b.* & HERCYNIE. VIII. 156. *a*, *b.*

HARTZBOURG, *grotte de*, (*Hiſt. nat.*) obſervations ſur cette grotte. VIII. 60. *a.*

HARUDES, *les*, (*Géog. anc.*) occaſion unique dans laquelle il eſt parlé de cet ancien peuple de Germanie. VIII. 60. *a.*

HARVEY, (*Guillaume*) éloge de ſon traité ſur la circulation du ſang. III. 470. *b.* Ses recherches ſur le myſtere de la génération par la diſſection des biches. II. 840. *b.* Son ſyſtême ſur la génération. VII. 564. *b.* La baſe fondamentale de la médecine établie par Harvey. X. 261. *a.* 274. *a.* Ses ouvrages anatomiques & phyſiologiques. *Suppl.* I. 396. *a.* *Suppl.* IV. 349. *b.*

HARUSPICE, (*Divin.*) étymologie de ce mot. Obſervations ſur la maniere dont on doit l'écrire. VIII. 60. *a.* Les étruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui poſſédoient le mieux la ſcience des haruſpices. Cet art fort reſpecté dans les premiers tems de la république, fut mépriſé par les Romains, lorſqu'ils devinrent plus éclairés. College d'haruſpices à Rome. *Ibid. b. Voyez* EXTISPICES, ARUSPICES, & l'article ſuivant.

HARUSPICINE, (*Divin.*) art ou ſcience des haruſpices. Les principes de cette prétendue ſcience ne ſont point parvenus juſqu'à nous. Opérations des haruſpices. Origine de l'examen rigoureux que l'on faiſoit de chaque victime, & de l'art des haruſpices, ſelon M. Pluche. VIII. 60. *Voyez b.* HARUSPICE.

HASCHID, (*Géogr.*) province d'Arabie. Les ſouverains. *Suppl.* I. 507. *b.*

HASEKI, (*Hiſt. mod.*) celle des concubines du ſultan qui a reçu ce prince dans ſes bras. Diſtinctions attachées à ce titre. Privileges qui l'accompagnent. VIII. 61. *a.* — *Voyez* ASEKI.

HASPAREN, (*Géogr.*) village du dioceſe de Bayonne. Obſervations ſur un monument d'antiquité trouvé en 1660, dans les fondemens de l'ancien maître autel de l'égliſe paroiſſiale, & ſur l'inſcription qu'il renferme. *Suppl.* III. 310. *b.*

HASSELT, (*Géogr.*) ville dans la Campine liégeoiſe. Révolte des habitans en 1566. Chapitre de chanoineſſes à deux lieues de cette ville. *Suppl.* III. 310. *b.*

HASTAIRE, (*Art milit.*) ſoldats de ce nom. Leur peſante armure. Deſcription de leur bouclier. Origine du nom qu'ils portoient. Différence entre le dard & le javelot. VIII. 62. *a.*

Haſtaires. Suppl. IV. 673. *a.* Armes des haſtaires. 670. *a*, *b.* Comment on plaçoit ces ſoldats. IX. 356. *b.* X. 506. *a.* *Suppl.* IV. 174. *b.* 670. *a.* *Voyez* PIQUIERS.

HASTE, (*Hiſt. anc.*) deux ſortes de haſtes, l'une à hampe courte, & l'autre à hampe longue. Diverſes obſervations ſur l'une & ſur l'autre. VIII. 62. *a.* Différentes haſtes romaines. Toutes ces haſtes ont paſſé de l'hiſtoire dans l'art numiſmatique. *Ibid. b.*

Haſte, voyez LANCE. IX. 236. *b.* 237. *a*, *b.* Haſte, figure ſymbolique. XV. 728 *a.* 731. *a.*

HASTINGS, (*Géogr.*) ancienne ville maritime d'Angleterre. Deux importantes batailles par leſquelles ce lieu eſt remarquable. VIII. 62. *b.*

HATELETTES, (*Art culinaire*) ſorte de mets. Différentes ſortes d'hatelettes qu'on apprête. VIII. 62. *b.*

HATTON-CHATEL, (*Géogr.*) bourg & marquiſat du duché de Bar, bâti par Hatton, évêque de Verdun en 860. Evénemens qui l'ont rendu remarquable. *Suppl.* III. 310. *b.*

HATZFELD, *états de* (*Géogr.*) ſitués dans la Thuringe, au cercle de Haute-Saxe. En quoi ils conſiſtent. Seigneurs à qui ils appartiennent. Reconnoiſſance annuelle qu'ils paient à la maiſon de Saxe. *Suppl.* III. 311. *a.*

HAVAGE ou HAVÉE, (*Juriſpr.*) droit que certaines perſonnes ont de prendre ſur les grains & fruits qu'on expoſe en vente, autant qu'on en peut prendre avec la main. VIII. 63. *a.* Etymologie de ce mot. Des perſonnes auxquelles ce droit appartient. En divers lieux il a appartenu au bourreau. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

HAVANE, *la* (*Géogr.*) deſcription de cette ville & de ſon port. VIII. 63. *b.*

HAUBANS, (*Marine*) deſcription de ces cordages. VIII. 63. *b.* Leur poſition. Différens haubans du vaiſſeau. Haubans de beaupré. Haubans de chaloupe. *Ibid.* 64. *a.*

Haubans, cadene de hauban. II. 515. *b.* Caps de moutons des grands haubans. 624. *b.* Cordages des haubans. IV. 237. *a.* Porte-haubans. XIII. 141. *a.*

HAUBER, (*Hiſt. des armur. franç.*) cotte de maille à manches & gorgerin. Hommes d'armes qui portoient des haubers. M. le Laboureur croit que le hauber des écuyers étoit plus léger & de moindre réſiſtance que celui des chevaliers. Armure de tête des écuyers. VIII. 64. *a.* Etymologie des mots *hauber* & *haubergeon*. *Ibid. b.*

Hauber & *Haubergeon*, ſignification de ces mots. VI. 708. *a.* Fief de hauber. 700. *b.* 708. *a.* Fief membre de hauber. 712. *a.*

HAUBITZ, (*Artill.*) *voyez* OBUS.

HAUDRIETTES, (*Hiſt. eccl.*) religieuſes de l'ordre de l'aſſomption. Leur fondatrice. Origine de cet ordre. Habit de ces religieuſes. VIII. 64. *b.*

HAVENEAU, (*Pêche*) ſorte de rets connu ſous ce nom dans le reſſort de l'amirauté de la Rochelle. Maniere de pêcher au haveneau ſur mer. VIII. 64. *b.* Haveneau de Garonne : différentes ſortes de poiſſons qu'on pêche au haveneau ſur cette riviere. Détails ſur cette pêche. *Ibid.* 65 *a.*

Havenau, *voyez* VIII. vol. des planches, pêche, pl. 2. & 4. & l'article *Fouanne*. VII. 213. *b.*

HAVENET, (*Pêche*) rets uſité dans l'amirauté de Saint-Malo. Deſcription & uſage de ce rets. VIII. 65. *a.*

HAVENT, *pays d'* (*Géogr.*) *voyez HABEDENSIS PAGUS.*

HAVERIENNES, *Glandes*, (*Anatom.*) deux ſortes de glandes de ce nom. Pourquoi elles ſont nommées *haverienes* Ouvrage anatomique de Havers, médecin anglois. VIII. 65. *b. voyez* MUCILAGINEUSES, GLANDES.

HAVERS, (*Clopton*) médecin Anglois ; ſes ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 402. *b.*

HAVRE, (*Géogr.*) termes par leſquels les grecs & les latins déſignoient un havre. Ce qu'on entend par havre de barre. VIII. 65. *b.* Havre de toutes marées. Havre d'entrée. Havre brute, ou crique, ou cul-de-ſac. *Ibid.* 66. *a. Voyez* PORT.

HAVRE-DE-GRACE, *le*, (*Géogr.*) fondateur de cette ville. Monſieur & mademoiſelle de Scudery ſont de cette ville. Obſervations ſur ces auteurs & ſur leurs ouvrages. Aventure ſinguliere qui leur arriva dans un voyage en provence. *Ibid. b.*

HAVRE-DE-GRACE, (*le*) origine de cette ville. Tour que François I y fit bâtir. Proceſſion ſolemnelle qu'on y fait chaque année en mémoire d'une inondation arrivée en 1525. Autres déſaſtres que la mer y a cauſés. *Suppl.* III. 311. *a.* Révolutions de cette ville. Ses fortifications. Son port. Fontaines qu'elle renferme. Caracteres des habitans. Population. Commerce. Perſonnes célebres nées au Havre. Obſervation ſur le college. Différence dans l'heure des marées le long de la côte occidentale de France. Epoque à laquelle les ſpectacles ont ceſſé au Havre. *Ibid. b.*

Hâvre de Grace, ſa citadelle. III. 482. *a.*

HAUSSE, terme employé par les négocians, par les chanderonniers, VIII. 66. *a.* en imprimerie, en fonderie de caracteres, en lutherie, chez les rubanniers, & dans les manufactures en ſoie. *Ibid. b.*

HAJJE-COL, (*art milit.*) origine du hauſſe-col. Pourquoi les majors & les aides-majors des régimens ne portent point de hauſſe-col. Officiers à hauſſe-col. VIII. 66. *b.*

HAUSSE-COL, obſervations ſur cette partie de l'habillement de l'officier. VIII. 9. *a.*

HAUSSEPIED, (*chaſſe*) deſcription du piege qui porte ce nom. VIII. 66. *b.*

HAUT, d'où nous formons nos idées de bas & de haut. II. 97. *b.*

HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR, XIV. 894. *b.*

HAUTAIN, (*Gram.*) uſage de ce mot. Il eſt toujours pris en mauvaiſe part. Différence entre *haut & hautain*. VIII. 67. *b.*

HAUT-APPAREIL, ou *taille hypogaſtrique*, (*Chirurg.*) Quel eſt celui auquel on eſt redevable de l'idée de cette opération. En quelle occaſion elle fut tentée pour la premiere fois. L'inventeur de cette opération a été blamé ſans réſerve du conſeil qu'il donne de ne pas ſuivre ſon exemple ; mais avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ſes motifs, le fondement du plus grand éloge. Rouſſet, médecin françois, publia en 1691, un traité dans lequel il ſe déclara partiſan de la taille au haut-appareil. VIII. 68. *a.* C'eſt à M. Douglas, qu'on doit le renouvellement, la théorie fondamentale & la pratique de cette opération. Autres chirurgiens qui l'ont depuis pratiquée & perfectionnée. Principes ſur leſquels cette opération eſt fondée. Maniere de la pratiquer. Objections qu'on fait aux partiſans de cette opération. Circonſtances avantageuſes qui peuvent ſe

rencontrer pour cette opération, malgré les inconvéniens généraux qui y ſont attachés. Raiſons pour leſquelles il ne faut pas rejetter de la pratique la méthode du haut-appareil. *Ibid.* 69. *a.* *Voyez* TAILLE.

HAUT-BOIS, (*luth.*) le haut-bois diſtingué en ancien & en moderne. Deſcription du haut-bois ancien. VIII. 69. *a.* Deſcription du hautbois moderne. *Ibid. b.* Maniere de jouer de cet inſtrument. VIII. 70. *a.*

Haut-bois, taille de, XV. 856. *b.* Baſſe de haut-bois. *Suppl.* I. 825. *b.* Caractere & uſage du haut-bois pour l'accompagnement. *Suppl.* II. 927. *b.*

HAUT-DE-CHAUSSE, (*Taill.*) *Suppl.* II. 116. *a.*

HAUT-GOUT, (*Cuiſine*) les habitans des pays chauds, aiment beaucoup plus les alimens de haut-goût, que ceux des climats tempérés. VIII. 70. *b.*

HAUT-JUSTICIER, (*Juriſp.*) droits du ſeigneur qui porte ce titre. VIII. 70. *b.*

Haut-Juſticier, ſon droit de péage. XII. 214. *a.*

HAUTE-COMBE en Savoie : fontaine remarquable en ce lieu. VII. 98. *a.* 100. *a.*

HAUTE-CONTRE, (*Muſiq.*) partie qui appartient aux voix d'hommes les plus hautes. VIII. 70. *b.*

Haute-contre de violon. VIII. 71. *a.*

Haute-contre de flûte à bec. Inſtrument à vent. VIII. 70. *a.*

HAUTEUR, (*Aſtron.*) prendre hauteur, terme dont ſe ſervent les marins. VIII. 71. *a.* Inſtrument qu'ils emploient pour cette opération. *Ibid. b.* *Voyez* ARBALESTRILLE, QUARTIER ANGLOIS, OCTANT. *Ibid.* Ouvrage à conſulter.

HAUTEUR, *en mer*, (*Aſtron.*) inſtrumens employés pour avoir ſur la mer la hauteur méridienne du ſoleil. Maniere de trouver l'heure par l'obſervation de la hauteur du ſoleil hors du méridien. Réſolution du même problême par l'obſervation de la hauteur d'une étoile dont on connoît l'aſcenſion droite & la déclinaiſon. *Suppl.* III. 312. *a.* Inverſe de ce problême qui conſiſte à trouver la hauteur d'un aſtre pour une heure donnée. Son uſage dans pluſieurs opérations aſtronomiques. *Ibid. b.*

HAUTEURS *correſpondantes*, (*Aſtron.*) l'obſervation des hauteurs correſpondantes ſert à trouver le moment du paſſage d'un aſtre par le méridien. Explication de cette méthode. *Suppl.* III. 312. *a.* Correction qu'elle exige lorſque la déclinaiſon de l'aſtre a changé dans l'intervalle entre les deux obſervations. Méthodes pour trouver la quantité de cette correction. *Ibid.* 313. *a.*

HAUTEURS *du ſoleil*, (*Aſtron.*) méthode abrégée pour trouver à chaque jour l'heure qu'il eſt, en obſervant la hauteur du ſoleil, & en connoiſſant ſon lieu dans l'écliptique, pour la latitude de 48 degrés 51 minutes, qui eſt à peu près celle de Paris. *Suppl.* III. 313. *b.* Table des hauteurs du ſoleil à chaque heure & demi-heure du jour, dans tous les degrés de l'écliptique, ſelon l'obliquité de 23°. 29 min. & la latitude de 48 degrés 51 min. On n'a point tenu compte dans la conſtruction de cette table des effets de la réfraction. *Ibid.* 314. *a*, *b.*—316. *a*, *b.*

Hauteur. Anneau aſtronomique qui ſert à prendre ſur mer la hauteur du ſoleil. I. 481. *a*, *b.* Arbaleſtrille, inſtrument qui ſert au même uſage : correction qu'il faut faire en mer ſur la hauteur trouvée. 577. *b.* Maniere de prendre la hauteur du ſoleil par un gnomon. VII. 724. *b.* *Suppl.* III. 238. *b.* Autre méthode employée ſans le ſecours d'aucun inſtrument aſtronomique. VIII. 72. *b.* Moyen de trouver la hauteur du centre du ſoleil. IX. 537. *a.* Hauteur méridienne d'un aſtre : maniere de prendre les hauteurs avec un quart de cercle. X. 386. *b.* trouver la hauteur du ſoleil par le moyen de l'ombre. XI. 461. *a.* Deſcription d'inſtrumens qui marquent les heures par les hauteurs du ſoleil. *Suppl.* II. 101. *b.* *Suppl.* III. 369. *a*, *b.* Quartier de réflexion pour obſerver les hauteurs. *Suppl.* IV. 81. *a*, *b.* Table des hauteurs du ſoleil pour Paris. 923. *b.* Hauteurs méridiennes de quelques étoiles. *Suppl.* II. 894. *a.* La hauteur des aſtres altérée par la parallaxe, XI. 902. *b.* & par les réfractions. XIII. 898. *a*, *b.* *&c.* Moyens de déterminer la hauteur du pole, XII. 901. *b.* & celle de l'équateur. V. 842. *a.* IX. 303. *b.* Inſtrument de M. Hadley, pour prendre les hauteurs ſur mer. V. vol. des planch. Aſtronomie, planch. 25. Cercles de hauteur. II. 885. *b.* Paralleles de hauteur. XI. 906. *a.* — *Voyez* ci-deſſous, HAUTEUR, ÉLÉVATION (*Géogr.*).

HAUTEUR *de nuages*, (*Phyſiq. Météor.*) quelques-uns s'élevent à trois ou quatre mille toiſes. Difficulté de meſurer la hauteur des nuages. Ouvrages à conſulter. Sentiment de M. Bouguer ſur les deux termes, inférieur & ſupérieur de la neige conſtante ſur les montagnes. *Suppl.* III. 317. *a.*

HAUTEUR *des montagnes*, (*Géogr. Phyſ.*) Élévation au-deſſus du niveau de la mer, des montagnes de Chimboraço au Pérou, de Pichincha, du mont Blanc en Savoie, du Pic de Ténériffe, du Canigou, & du mont d'Or. *Suppl.* III. 317. *a.*

HAUTEUR d'une figure, (*Géom.*) VIII. 71. *b.*

HAUTEUR *des édifices*, (*Archit.*) hauteur de la pyramide meſurée par M. de Chazelles au Caire. *Suppl.* III. 317 *a.* de la fleche de Malines, de celle de Strasbourg, des invalides à Paris, du ſommet de la croix qui eſt ſur la coupole de ſaint Pierre de Rome, des tours de notre-dame de Paris, & de la baluſtrade ou appui de l'obſervatoire royal. *Ibid. b.*

HAUTEUR, (*Optique*) trois moyens de meſurer les hauteurs. Inſtrumens dont on fait principalement uſage pour ces opérations. Maniere de prendre des hauteurs acceſſibles, géométriquement, trigonométriquement, VIII. 71. *b.* & enfin par l'ombre du corps : ſur cette derniere méthode, *voyez* OMBRE. Méthode pour meſurer une hauteur acceſſible par le quarré géométrique. Moyen de meſurer géométriquement une hauteur inacceſſible. Maniere de la meſurer trigonométriquement. *Ibid.* 72. *a.* Trouver une hauteur inacceſſible par le moyen de l'ombre ou du quarré géométrique. Etant donnée la plus grande diſtance à laquelle un objet peut être vu, trouver ſa hauteur. Hauteur de l'œil dans la perſpective. Hauteur d'une étoile. Hauteur méridienne. Sur la maniere d'obſerver une hauteur méridienne, *voyez* MÉRIDIEN, GNOMON. Moyen de trouver la hauteur du ſoleil ſans le ſecours du quart de cercle ou de tout autre inſtrument ſemblable. *Ibid. b.*

HAUTEUR, méthode pour meſurer les hauteurs inacceſſibles au moyen des miroirs plans. X. 564. *b.* De la maniere de meſurer la hauteur des montagnes. 676. *a.* Meſurer la hauteur d'un objet par ſon ombre. XI. 461. *b.* Maniere de trouver la plus grande hauteur à laquelle un corps jetté obliquement s'élevera. XIII. 439. *a.* Méthodes pour meſurer les hauteurs par le quart de cercle. 665. *b.* 666. *a.* Inſtrument nommé théodolite, qui ſert à prendre les hauteurs. XVI. 248. *a.* Autre inſtrument nommé dendrometre. *Suppl.* II. 692. *a*, *b.*

HAUTEUR, (*Gramm. Morale*) la hauteur eſt tantôt une bonne, tantôt une mauvaiſe qualité. Bel exemple d'une hauteur noble & bien placée. Exemple d'une hauteur généreuſe. Hauteur avec laquelle Louis XIV traita quelquefois ſes ennemis. Obſervations ſur le miniſtre d'état Pompone. Le mot *hauteur* employé quelquefois au pluriel. — *Voyez* GLORIEUX. VIII. 73. *a.*

HAUTEUR, *fierté*, *vanité*, *orgueil*, (*Synonym.*) *Suppl.* IV. 183. *a*, *b.*

Hauteur, terme d'architecture. *Hauteur*, dans l'art militaire. VIII. 73. *a.*

Hauteur, en terme de guerre. VIII. 73. *a.*

HAUTEUR, élévation (*Géogr.*) divers uſages de ce mot. VIII. 73. *a.* On dit en termes de géographie aſtronomique, la hauteur du pole, pour déſigner la latitude. Egalité conſtante entre la latitude & la hauteur du pole. Hauteur de l'équateur. Pourquoi elle eſt toujours égale au complément de la hauteur du pole. Moyens de trouver la hauteur de l'équateur. *Ibid. b.* *Voyez* ci-deſſus, HAUTEUR, (*Aſtron.*)

Hauteur des caracteres d'imprimerie. Comment elle eſt fixée par les édits du roi. Cette hauteur n'eſt pas de même partout. VIII. 73. *b.*

HAUTEUR (*mettre à*) en terme de rafineur. VIII. 73. *b.*

HAUTS-LIEUX, (*Géogr. ſacrée*) Pourquoi les prophetes reprochoient aux Iſraélites d'aller adorer ſur les hauts-lieux. VIII. 74. *a.*

HAUTS-LIEUX, oratoires des Juifs, qui étoient bâtis ſur des lieux élevés : les hauts-lieux ne ſont pas toujours condamnés dans l'écriture. XIII. 497. *a.*

HAUTS-VILLIERS, (*Géogr.*) paroiſſe du Rémois. Obſervation ſur l'abbaye des bénédictins de ſaint Vannes, fondée dans ce lieu. *Suppl.* III. 317. *b.*

HAWAMAAL, (*Hiſt. anc.*) on nommoit ainſi chez les anciens Celtes Scandinaves un poëme qui renfermoit les préceptes de morale que le ſcythe *Odin* ou *Othen*, avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. Quelques-unes des maximes répandues dans ce poëme. Ouvrage à conſulter. VIII. 74. *a.* *Voyez* auſſi SCANDINAVES, (*Philoſophie des*).

HAY, (*Hiſt. nat.*) animal des Indes. Lenteur de ſa marche. Ses longues abſtinences. VIII. 74. *b.* *Voyez* — PARESSEUX & UNAU.

HAYE, *la*, (*Géogr.*) bourg de Touraine avec titre de baronie, réunie en 1588, au duché de Montbazon. Obſervations ſur le philoſophe René Deſcartes, né dans ce lieu en 1596. — *Voyez* HAIE, (*la*) *Suppl.* III. 317. *b.*

HAZARD, (*Métaphyſ.*) quand nous diſons qu'une choſe arrive par hazard, nous n'entendons autre choſe, ſinon que la cauſe nous en eſt inconnue. Exemple remarquable du pouvoir de ce que nous appellons hazard. Ce hazard eſt un effet très-déterminé de certaines cauſes qui agiſſent ſelon les loix toujours conſtantes de la nature. VIII. 74. *b.* On perſonnifie ſouvent le hazard, & on en fait un être chimérique. Hazard dans les cartes, les dés, les loteries. Sur les loix du hazard dans les jeux, *voyez* JEUX. L'ancien ſort ou hazard avoit été inſtitué de Dieu même. *Sortes ſanctorum* : maniere de ſort dont les anciens chrétiens ſe ſervoient pour conjectu-

rer ſur les événemens. S. Auguſtin ſemble approuver cette méthode. Pluſieurs théologiens ſoutiennent que le ſort eſt dirigé d'une maniere particuliere par la providence, *voyez* SORT. VIII. 75. *a.*

HAZARD, différence entre hazard & fatalité. VI. 422. *a*, *b.* Sur le hazard, *voyez* FORTUIT. Déeſſe du hazard. I. 897. *a.*

HAZARD, chances ou hazards du jeu de franc-carreau. II. 702. *a.* Problêmes ſur les cartes. *Suppl.* II. 250. *b.* Des probabilités ſur croix ou pile. IV. 512. *b.* Recherches ſur les combinaiſons poſſibles avec deux dés, & ſur le nombre qu'il eſt plus avantageux de parier qu'il amènera. 647. *b.* Chances ou hazards du jeux de whiſck, calculés par quelques mathématiciens. XVII. 609. *a*, *b.* Des jeux de hazard. VIII. 531. *b.* 532. *a*, *b.* 884. *b.*—888. *b.*—*voyez* PARI & PROBABILITÉ.

HAZARIA, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Juda. *Suppl.* I. 143. *a*, *b.*

H E

HEA, (*Géogr.*) province d'Afrique dans le royaume de Maroc. Deſcription de cette province. Ses productions. Obſervations ſur ſes habitans. VIII. 75. *a.*

HEATOTOTL, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau d'Amérique. VIII. 75. *b.*

HEBDOMADAIRE. Réflexion ſur les feuilles hebdomadaires. VIII. 75. *b.*

HEBDOMADIER, (*Hiſt. eccl.*) ou *ſemainier.* Il a en pluſieurs endroits des privileges particuliers. VIII. 75. *b.*

HEBDOMÉES, (*Antiq.*) fête qui ſe célébroit à Delphes; nom que les Delphiens donnoient au premier mois du printems. Ils prétendoient qu'Apollon étoit né le ſeptieme jour de ce mois, & qu'il ſe livroit ce jour-là à tous ceux qui le conſultoient. Le jour des Hebdomées étoit appellé πολύφθοος en quoi conſiſtoit la fête. VIII. 75. *b.*

HÉBÉ, (*Myth.*) détails ſur cette déeſſe. VIII. 76. *a.* *Hébé*, fêtes en ſon honneur. III. 481. *a.*

HEBENSTREIT, (*J. Erneſt*) naturaliſte. Sa diſtribution des coquilles. IV. 191. *b.* Ses ouvrages anatomiques. *Suppl.* I. 409. *a.*

HEBERGE, ou *hébergement*, (*Juriſp.*) ſignification de ce mot ſelon la coutume de Paris; en quoi conſiſtoit autrefois le droit d'hébergement. VIII. 76. *a.*

HÉBRAIQUE, (*langue*) ſon antiquité. Objets des problêmes qui la concernent. VIII. 76. *a.* L'auteur ſe propoſe de traiter de ſon écriture, de ſa ponctuation, de ſon origine & de ſes révolutions, & enfin de ſon caractere, de ſa grammaire & de ſes propriétés.

I. *De l'écriture de la langue hébraïque.* L'alphabet eſt compoſé de vingt-deux lettres, toutes réputées conſonnes. Diſputes entre les Juifs & les Samaritains ſur l'antériorité de leurs caracteres. Les ſavans ſemblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder le caractere hébreu, comme ayant été inventé par Eſdras; le plus grand nombre comme un caractere chaldéen, auquel les Juifs ſe ſont habitués dans leur captivité, & preſque tous ſont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractere ſamaritain. *Ibid. b.* Comparaiſon des caracteres hébreux avec les caracteres ſamaritains; d'où l'on conclut que ces derniers ſont les plus anciens. Comparaiſon des lettres grecques avec les ſamaritaines. De cette derniere obſervation il réſulte que le caractere ſamaritain étoit d'uſage dans la Phénicie dès les premiers tems hiſtoriques, & même auparavant. Nos obſervations ne ſeront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux, ſi l'on compare les minuſcules des Grecs avec eux. *Ibid.* 77. *a.* Par cette double analogie nous devons juger, 1°. qu'Eſdras n'eſt point l'inventeur du caractere hébreu; 2°. que l'hébreu & le ſamaritain ont originairement appartenu au même peuple; mais que le ſamaritain doit avoir quelque antériorité ſur l'hébreu. Comparaiſon des lettres latines: elles ont auſſi des preuves ſingulieres d'une relation directe avec les orientaux, ce qui préſente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Peut-être les Phéniciens & les Iſraëlites ont-ils tiré leurs caracteres des Egyptiens ou des Chaldéens. Il ne paroît pas que ces caracteres hébreux & ſamaritains aient été les premiers caracteres des ſons; mais leur inventeur demeure abſolument inconnu. *Ibid. b.*

II. *De la ponctuation.* Ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau*, & *jod*, que nous nommons voyelles, ne ſont regardées dans l'hébreu que comme des conſonnes muettes. Artifice par lequel les Hébreux ſuppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations ſe ſont données pour déſigner les voyelles. Leurs ſignes ſont plus riches & plus féconds que nos cinq voyelles. Inconvéniens qui ſont arrivés de ce que ces ſignes ſont trop déliés, quelquefois trop vagues, & ſouvent ſous-entendus. Outre les points voyelles, les Hébreux ont une multitude d'accens proprement dits. Uſage de ces accens. De l'origine des points. Elie lévite, juif allemand qui vivoit dans le ſeizieme ſiecle, fut le premier qui oſa en recuſer l'antiquité, & en attribuer l'invention aux Maſſoretes. *Ibid.* 78. *a.* Diſputes entre les érudits ſur les inventeurs & la date de l'invention des points. Recherches de l'auteur pour éclaircir une telle queſtion. Raiſons alléguées par ceux qui ſoutiennent la nouveauté de la ponctuation. Raiſons de leurs adverſaires. *Ibid. b.* Pourquoi l'on s'eſt aviſé dans le ſeizieme ſiecle, de douter de l'antiquité de la ponctuation. Pourquoi les bibles que les rabbins liſent dans leurs ſynagogues ne ſont point ponctuées. Les cabaliſtes font auſſi peu de cas de la ponctuation: quelle en eſt la raiſon. *Ibid.* 79. *a.* Plus on réfléchit ſur les opérations de ceux qui les premiers ont eſſayé de repréſenter les ſons par des caracteres, & moins l'on peut concevoir qu'ils aient préciſément oublié de donner des ſignes aux voyelles, qui ſont les meres de tous les ſons poſſibles, & ſans leſquelles on ne peut rien articuler .... Si donc, il nous eſt parvenu des livres ſans ponctuation, il en faut chercher la cauſe dans ce goût du myſtere qu'affectoient les ſages de la haute antiquité. *Ibid.* 80. *a.* Les nations ayant été détruites, les ſages ont été diſperſés, ſouvent ils ont péri, & leurs myſteres avec eux. Alors la privation des exemplaires ponctués donna lieu à une ſcience nouvelle, qui fit reſpecter les écritures non ponctuées, & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples. On n'y chercha que des choſes ſublimes, & ce qui n'y avoit jamais été ſans doute. *Ibid. b.* Comment les nations abuſerent de l'écriture ſans voyelles, & s'en ſervirent pour compoſer ou amplifier les légendes, de tous les fantômes populaires..... De-là ſont provenues ces variétés ſi fréquentes entre nos étymologiſtes, qui n'ont jamais pu s'accorder, parce que chacun d'eux s'eſt affectionné à la racine qu'il a ſaiſie. L'art d'enviſager un mot ſous toutes ſes combinaiſons poſſibles, de le tourner & retourner en mille manieres, a été une des principales ſources de la mythologie... Les fabuliſtes abuſerent ainſi des écritures myſtérieuſes, que les malheurs des tems avoient diſperſées par le monde, & qui ſe trouvoient ſéparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. *Ibid.* 81. *a.* Pourquoi les Aſiatiques ont toujours conſervé un invincible penchant pour la fable & pour le myſtere. Réflexions qui montrent que Moïſe s'eſt ſervi de l'écriture ponctuée dans les exemplaires qu'il remit à l'ordre ſacerdotal, & dans ceux qu'il répandit parmi le peuple. Il eſt difficile de penſer que les copies en aient été très-fréquentes, bien que chaque Iſraëlite fût obligé dans ſa jeuneſſe de tranſcrire une copie de la loi: nous ſavons aſſez avec quelle négligence les Hébreux obſervoient les préceptes de leur légiſlateur. Tableau des infidélités de la nation Juive. *Ibid. b.* Les exemplaires de la loi étant donc devenus très-rares, peut-être les enfans d'Aaron, prenant l'eſprit myſtérieux des miniſtres idolatres, ſe réſerverent la connoiſſance des exemplaires ponctués, pour ſe rendre les arbitres de la loi; peut-être ne s'en ſervoient-ils dès-lors que pour la recherche des choſes occultes, comme leurs deſcendans le font encore. Quelle put être la raiſon pour laquelle Ezechias fit brûler les ouvrages de Salomon. La nature de l'écriture hébraïque a pu donner lieu, ſoit à la rareté des copies, ſoit à l'idolatrie dans laquelle Iſraël eſt ſi ſouvent tombé. *Ibid.* 82. *a.* De la conſervation des livres ſacrés qui n'ont pu nous parvenir qu'à travers une multitude de hazards. Ce ne fut que dans les ſiecles qui ſuivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs ſe livrerent à l'étude & à la pratique de leur loi, ſans aucun retour vers l'idolatrie. Les premiers ſiecles après ce rétabliſſement dans leur patrie furent le bel âge de la nation Juive. Services qu'il reçurent d'Eſdras. Ces ſervices exprimés dans la ſignification même du nom de ce reſtaurateur. *Ibid. b.* Comment ſe fit la reſtauration des livres de Moïſe, & le renouvellement de la loi. Depuis cette époque, le zele des Juifs pour leurs livres ſacrés ne s'eſt jamais ralenti. Reſpect ſuperſtitieux qu'ils ont conſervé pour chaque lettre même de leurs livres ſacrés. Goût que nos ſavans commencent à prendre pour les bibles ſans ponctuation. Différentes méthodes dans la maniere d'écrire de divers peuples, les unes de droite à gauche, les autres de haut en bas, d'autres enfin de droite à gauche & de droite à gauche alternativement. *Ibid.* 83. *a.*

III. *De l'origine de la langue & de ſes révolutions chez les Hébreux.* L'hiſtoire de la langue hébraïque n'eſt chez les rabbins qu'un tiſſu de fables, & qu'un ample ſujet de queſtions ridicules & puériles. *Ibid.* 83. *a.* Quelle eſt la véritable langue divine, celle dont Dieu ſe ſert pour nous parler. S'il étoit permis de hazarder quelques conjectures ſur l'origine de la langue hébraïque, nous penſerions d'après ſa pauvreté, qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvellé. Le ſort des langues a été toujours tel à-peu-près que celui des nations qui les ont parlées. Les coups de la providence qui ont autrefois frappé la terre, doivent avoir enſéveli les langues dans la ruine commune. *Ibid. b.* Ainſi la langue hébraïque eſt *tout au plus* une des premieres qui ait été formée, lorſque les nations en corps ont commencé à reparoître. Obſervations ſur la preuve que les Juifs donnent de l'antériorité de leur langage, tirée des noms des premiers hommes, dont l'interprétation ne peut ſe trouver que chez eux. Il eſt fort incertain quel nom de peuple la langue hé-

braïque a pu porter dans ſon origine. *Ibid.* 84. *a.* Cette langue, telle que nous l'avons dans la bible, ne doit pas remonter plus d'un ſiecle avant les écrits de Moïſe; le Chaldéen d'Abraham en aura été le principe; il ſera enſuite fondu avec le Cananéen: la langue de la baſſe Egypte a contribué de ſon côté à l'altérer & à l'enrichir, ainſi que la langue Arabe. Peu de changemens que l'hébreu avoit éprouvés depuis Moïſe juſqu'à Daniel. Lorſqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, *&c.* l'écriture nous dit que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut ſignifier qu'une dialecte différente, qu'un autre accent & qu'une autre prononciation. Pourquoi le langage d'Abraham ou le chaldéen étoit celui de la plupart des contrées de l'Aſie. *Ibid. b.* Celle de toutes les dialectes chaldéennes avec laquelle la langue d'Abraham a contracté le plus d'affinité, a été ſans contredit la dialecte cananéenne ou phénicienne. La langue des Iſraélites, fixée par les ouvrages de Moïſe, n'a plus été ſujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophetes qui lui ont ſuccédé juſqu'à la captivité de Babylone. On croit communément que les Hébreux perdirent l'uſage de leur langue durant les 70 années de leur captivité. Un oubli auſſi prompt étant peu vraiſemblable, l'auteur penſe qu'ils l'avoient déja oubliée & négligée long-tems avant cette époque. Obſervations ſur leſquelles ce ſentiment eſt appuyé. *Ibid.* 85. *a.* Réponſe de l'auteur à la difficulté tirée de ce que les prophetes ont écrit, juſqu'au tems de la captivité dans la même langue que celle de Moïſe. Si le caractere particulier de chaque écrivain ne ſe faiſoit connoître dans chaque livre, on penſeroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un ſeul tems & d'une ſeule plume: note remarquable ſur ce ſujet, tirée de Leusden. *Ibid. b.* Tous les ſages de l'antiquité ont eu ſoin, comme les prêtres & les prophetes Hébreux, de ſe ſervir dans leurs annales, d'une langue particuliere & ſacrée. Nouvelles conſidérations qui montrent que la langue de Moïſe a dû ſe corrompre parmi le peuple Juif avant le tems de ſa captivité. Jamais livres n'ont couru plus de riſques de ſe perdre, que ſes livres ſacrés, & il n'en eſt point ſur qui la providence ait plus veillé. Ce fut vraiſemblablement par le ſeul canal des ſavans, des prêtres & des prophetes, que la langue & les ouvrages de Moïſe ſe ſont conſervés: ce langage devint pour eux un langage ſacré. *Ibid.* 86. *a.* En quel tems il eſt probable que la langue de Moïſe a ceſſé d'être en uſage parmi les Hébreux. L'auteur obſerve que déja ſous les juges, les noms propres des Juifs avoient perdu ce caractere antique, & cette ſimplicité des âges antérieurs; d'où il conclut que la langue s'étoit déja altérée. Quelle a été la langue d'Iſraël après celle de ſon légiſlateur, & avant le chaldéen d'Eſdras & de Daniel. La langue de Babylone, devenue celle de Judée, fut auſſi ſujette à de ſemblables révolutions. Quelle eſt aujourd'hui la langue vulgaire des Juifs. *Ibid. b.* Connoiſſance qu'ils ſe piquent d'acquérir de la langue de Moïſe. Comment ils le parlent. *Voyez* ci-deſſous page 91. *a.*

IV. *Des révolutions de la langue hébraïque chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens.* C'eſt du mêlange de la langue d'Abraham avec celle des Cananéens ou Phéniciens, que s'eſt formée celle de Moïſe. Les Phéniciens ont été les mêmes peuples que l'écriture appelle Cananéens. Etymologie du mot *phénicien.* Il n'y a point eu de peuples en occident qui aient porté en plus d'endroits leur commerce & leur induſtrie. *Ibid.* 87. *a.* Commerce qu'ils avoient établi avec l'Europe groſſiere & ſauvage. Du mêlange qui ſe fit de leur langue avec celle de ces contrées, ſe forma le grec, le latin, le celtique, le carthaginois, *&c.* Rapport du carthaginois avec la langue de Moïſe. La langue grecque, & la latine encore plus, contiennent une abondance ſinguliere de mots phéniciens. Le celtique eſt ſur-tout une de ces langues avec leſquelles le Phénicien s'eſt allié. Pluſieurs de nos langues vivantes contiennent auſſi beaucoup de mots phéniciens gréciſés & latiniſés. *Ibid. b.* Ce ſeroit un ouvrage auſſi curieux qu'utile, que les étymologies françoiſes tirées de la bible. Ce qu'on propoſe pour le françois, ſe peut également propoſer pour pluſieurs autres langues de l'Europe. Ainſi ſe formeroit le dictionnaire raiſonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Obſervation ſur la maniere dont il faudroit rechercher ces étymologies. Divers exemples de la maniere dont les Européens ont renverſé les ſyllabes des mots phéniciens qu'ils ont adoptés. Utilité qu'on tireroit du dictionnaire qui vient d'être propoſé. Raiſon de pluſieurs cérémonies qui ſe répétoient trois fois de ſuite chez les anciens. *Ibid.* 88. *a.* La connoiſſance de la langue phénicienne fournit l'étymologie de pluſieurs mots, & l'explication de pluſieurs uſages communs parmi nous: exemples.

V. *Du génie de la langue hebraique, de ſon caractere, de ſa grammaire, & de ſes propriétés.* C'eſt une langue pauvre de mots & riche de ſens. Elle eſt très-ſimple par ſa pauvreté, & très-compoſée par la multiplicité de ſes figures & de ſes alluſions. Elle eſt très-expreſſive & énergique dans les ouvrages où le cœur & l'imagination dominent. Il n'y a point de langue pauvre, & même ſauvage, qui ne ſoit vive, touchante, & plus ſouvent ſublime qu'une langue riche. *Ibid. b.* La langue hébraïque eſt la vraie langue de la poéſie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleſte l'anime & la tranſporte. Tout ce qui compoſe les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'eſt dû qu'à la pauvreté des langues primitives. La vivacité du génie oriental a fort contribué à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la bible qui en ont été ſuſceptibles. Mais la diction du récitatif & des annales eſt toujours ſeche, aride, conciſe, & cependant pleine de répétions monotones. Jeux de mots que les anciens ſe permettoient dans le récit des faits hiſtoriques. *Ibid.* 89. *a.* Leurs étymologies préſentent auſſi des jeux de mots, & ſouvent ne ſont point régulierement tirées. Obſervations ſur l'étymologie du nom de Moïſe, en hébreu *moſchéh.* La fréquence des alluſions qui d'abord a été l'effet de la ſtérilité des mots qui obligeoit à les ramener ſouvent, eſt devenue enſuite pour les orientaux un objet d'agrément. C'eſt à cette ſorte d'agrément que tous les anciens peuples ſe ſont plûs; on le voit chez les gens du peuple, & chez toutes les nations qui ſe forment, ou qui ne ſe ſont pas encore livrées à l'étude. La rime que nous avons conſervée n'eſt qu'une de ces anciennes conſonnances familieres aux premiers peuples, dont nos peres l'ont ſans doute héritée. *Ibid. b.* Toutes les nations orientales ont eu ce ſtyle familier en alluſions, & ceux d'entr'elles qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de ſe dévoiler par-là: exemple. Une remarque eſſentielle en faveur des auteurs ſacrés, c'eſt qu'ils n'ont jamais ſacrifié la vérité, comme les autres écrivains orientaux, aux alluſions & aux autres agrémens de la diction. Entr'autres exemples de cette ſage retenue, l'auteur cite le troiſieme chapitre de la Geneſe, qui contient l'hiſtoire de la chûte de nos premiers parens. *Ibid.* 90. *a.* Les écrivains orientaux avoient par la nature de leur langue, peu d'autres moyens d'orner leur diction, que ces conſonnances & ces alluſions dont nous avons parlé. Détails ſur la pauvreté de la langue hébraïque. De cette diſette ſont ſorties cependant l'emphaſe & l'hyperbole. Richeſſe de conjugaiſons de cette langue. Par rapport à la conſtruction, elle a l'avantage d'arranger ſes mots ſuivant l'ordre des idées. *Ibid. b.* Par-là, elle a évité une ſource de contre-ſens qui étoient fort à craindre pour elle, ſi l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de conſtruction. Cette néceſſité de ſe faire entendre par l'ordre des mots, a contribué à répandre ſur toute la bible cette uniformité de génie & de caractere de ſtyle qu'on y remarque. De l'harmonie de la langue hébraïque dans ſa prononciation. Les Juifs modernes la chantent plutôt qu'ils ne la parlent. Comparaiſon de l'hébreu au chaldéen par rapport à l'agrément de parler. Obſervations ſur l'ancienne poéſie des Juifs. Nouvel art poétique que les modernes ont inventé. *Ibid.* 91. *a.* Comment les anciens traducteurs de la bible ont pu réuſſir dans leur ouvrage. Une traduction toute à neuf ſeroit impoſſible aujourd'hui. Celles qu'on nous donne depuis bien des ſiecles, ne ſont que des réviſions d'après les verſions les plus anciennes. Raiſons que nous avons de croire que les auteurs des premieres verſions ont trouvé le véritable ſens du texte. *Ibid. b.* Il eſt vrai qu'il y a quelques expreſſions dans la bible, qui ont été un ſujet de diſpute & de critique; mais ces expreſſions ne ſont pas le corps entier du livre. Si une multitude de cabaliſtes ont penſé que le texte ſacré nous cache des ſciences profondes, ce n'eſt qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les ſources dans ces langues primitives. Nous n'avons point ici en vue de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché les doubles ſens dans les livres ſaints; mais ce qui étoit l'effet d'une lumiere ſurnaturelle dans les apôtres & leurs ſucceſſeurs, n'appartient pas à tous les hommes. *Ibid.* 92. *a.* Aujourd'hui on doit renoncer à un travail, dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Il convient d'étudier ces monumens reſpectables de l'antiquité en littérateurs, en philoſophes, & en hiſtoriens de l'eſprit humain. *Ibid. b.*

Hébraïque, langue. Caracteres hébreux, vol. II. des planch. Caractere, pl. I. En quel tems les caracteres hebreux commencerent à être employés. XIV. 394. *b.* En quel tems les abréviations hébraïques furent inventées. XV. 815. *b.* De la ponctuation dans cette langue: *voyez* PONCTUATION. Accens des Hébreux. I. 65. *b.* Des cas des noms. 722. *a*, *b.* II. 734. *b.* Obſervations ſur les conjugaiſons des verbes. III. 640. *a.* 881. *a.* La forme impérative eſt la racine immédiate de la forme indicative correſpondante, & les grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs. VIII. 586. *b.* Uſage du duel dans l'hébreu. XI. 206. *a.* Différentes voix outre l'active & la paſſive dans la conjugaiſon des verbes. XV. 667. *a*, *b.* Inveſtigation des racines. XVI. 244. *b.* 245. *a.* Différentes conjugaiſons d'un même verbe. XVII. 437. *b.* Les Hébreux ne connoiſſent dans les adjectifs & les adverbes que la forme poſitive. XV. 663. *a*, *b.* La langue hébraïque eſt aſtreinte à la marche analogue. IX. 259. *a.* Utilité de cette langue. 265. *b.* Premiere grammaire hébraïque qui parut en Europe. 331. *b.*

Divers exemples de pléonaſme dans l'hébreu. XII. 758. *a*, *b*. Fautes où ſont tombés quelquefois dans l'interprétation de l'écriture, ceux qui ont ignoré cette langue. VI. 763. *a*, *b*.

Hébraïque. Bibles hébraïques. II. 233. *b*. Bibliotheque hébraïque. 228. *b*. 229. *a*, *b*. Chiffres hébraïques. 647. *b*. Grammaire hébraïque. IX. 331. *b*. Médailles hébraïques. X. 256. *a*. XV. 868. *a*. Taliſmans hébraïques. *Ibid.*

HÉBRAISME dans le françois. VIII. 497. *b*.

HEBRE, (*Géogr. anc.*) fleuve de Thrace. Origine de ce nom. Ce que rapportent ſur ce fleuve, Pline, Virgile & Horace. Son cours, ſelon M. Deliſle. Son nom moderne. VIII. 92. *b*.

HÉBREU *texte*, obſervations ſur ſa chronologie. III. 394. *a*, *b*.

Hébreux, royaume des. XIV. 420. *b*. De l'évangile ſelon les Hébreux. VI. 114. *b*. 115. *a*. Epître aux Hébreux : obſervation ſur ch. IX. ℣. 24. I. 518. *a*.

HEBRON, ou *Chébron*, (*Géogr.*) Situation de cette ancienne ville de la Paleſtine. Diverſes obſervations ſur ce lieu. VIII. 92. *b*.

HÉCATE, (*Mythol.*) divinité du paganiſme. Rien n'eſt plus incertain que ſa naiſſance. Suivant l'opinion commune, elle eſt à la fois Proſerpine, Diane & la Lune. Différentes manieres dont on la repréſentoit. Sens caché ſous les figures qu'on lui donnoit. Comment Héſiode parle d'Hécate. Elle étoit la déeſſe des magiciennes, des ſpectres, des ſonges, VIII. 93. *a*. des expiations. Etymologie du mot *hécate*.

Hécate, appellée *triformis dea*. XVI. 639. *b*. *Genita mana*. VII. 585. *a*. *Suppl.* III. 204. *a*.

HECATÉE, prince Mileſien : ſes ouvrages. X. 502. *b*.

HÉCATESIES, (*Antiq.*) fêtes & ſacrifices en l'honneur d'Hécate. On les faiſoit tous les mois à Athenes. Comment on les célébroit. Repas publics que les gens riches donnoient alors. Dans la plupart des ſacrifices en général, une portion de la victime étoit réſervée pour la nourriture de ceux qui ne pouvoient travailler. VIII. 93. *b*.

HÉCATOMBÆON, (*Chronol. anc.*) premier mois de l'année des Athéniens. Comment l'appelloient les Béotiens & les Macédoniens. Les Athéniens le nommoient auparavant *chronius*. Raiſon pour laquelle ils changerent ce nom. VIII. 93. *b*. Origine du nom *hecatombæon*. *Ibid.* 94. *a*.

HÉCATOMBE, (*Antiq.*) Ce fut d'abord un ſacrifice de cent bœufs. Mais enſuite on continua de donner ce nom à un ſacrifice de cent bêtes de moindre eſpece. Comment ſe faiſoient ces ſacrifices. En quelles occaſions. Hécatombes offertes par Conon, athénien, par Balbin. Etym. du mot *hécatombe*. VIII. 94. *a*.

HÉCATOMPHONIE, (*Myth.*) *voyez* ECATONPHONEUME. Obſervations ſur les ſacrifices appellés de ce nom. *Suppl.* III. 318. *a*.

HÉCLA, (*Géogr. Hiſt. nat.*) fameuſe montagne & volcan d'Iſlande. Relations que M. Horrebow nous donne des éruptions de ce volcan. En quoi ces relations different de celles que M. Anderſon en avoit données. Etat du ſommet de cette montagne. VIII. 94. *b*. Depuis que l'Hécla a ceſſé de jetter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions auſſi fortes que jamais volcan ait eues. *Ibid.* 95. *a*.

HECQUET, (*Philippe.*) Diſputes entre ce médecin & MM. Andry & Sylva ſur la ſaignée. XIV. 505. *a*.

HECTIQUE *fievre*, & *hectiſie*. De la fievre hectique. VI. 732. *b*. 733. *a*. Différence entre cette fievre & la fievre lente. VI. 738. *b*. Chaleur ſpontanée paſſagere qui l'annonce. III. 37. *b*. Trois différens degrés dans les malades hectiques. IV. 767. *b*. Hectiſie des vieillards. *Suppl.* I. 681. *b*. De l'uſage du lait dans l'hectiſie. IX. 203. *a*. De celui du lait de femme. 207. *a*, *b*. De l'état de la peau dans cette maladie. XII. 220. *a*. Préparation & uſage de l'anti-hectique de la Poterie. I. 501. *a*, *b*.

HECTOR, (*Myth.*) fils de Priam & d'Hécube. Hiſtoire de la vie de ce prince. *Suppl.* III. 318. *a*.

HECTOR, (*Myth.*) Eſtime qu'il conçut pour Ajax. *Suppl.* I. 228. *a*.

HECUBE, (*Myth.*) fille de Ciſſéis, roi de Thrace, femme du roi Priam. Malheurs de cette reine. Tragédies d'Euripide dont Hécube fait le principal ſujet. *Suppl.* III. 318. *b*.

HÉDELIN, (*François*) littérateur. XI. 91. *a*. Sa patrie. *Suppl.* IV. 25. *b*.

HEDEMARKEN, (*Géogr.*) diſtrict de la Norwege méridionale. Fertilité & productions de ce pays. Obſervations ſur la ville de Hammer, qui étoit ſituée dans ce canton, & qui fut détruite en 1567. Pierre puante qu'on trouve dans une iſle de ce diſtrict. *Suppl.* III. 319. *a*.

HÉDICROON, & plus communément *Hédycroi*, (*Pharm.*) Trochiſques. Maniere de les compoſer. Leur inutilité. VIII. 95. *a*.

HEDYPNOIS, (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 95. *a*. Deſcription de l'eſpece la plus commune, appellée *hedypnoïs annua*. Lieux où elle croît. Sa propriété. VIII. 95. *b*.

HÉEM, (*Jean David de*) peintre. V. 323. *b*. XII. 267. *a*.

HÉGÉSIAS, diſciple d'Ariſtippe. IV. 605. *a*.

HÉGIRE, (*Chronol.*) fameuſe époque des Arabes & des Muſulmans. Etym. de ce mot. Par qui fut établie l'époque de l'hégire. En quel tems de notre ere arriva la fuite de Mahomet dans la Mecque Comment les Arabes comptoient auparavant leurs années. Longueur des mois & des années des Mahométans. Obſervations à faire pour bien entendre l'époque nommée hégire. Pour rapprocher les années de l'hégire de celles de notre calendrier, il faut au bout de trente-deux ans faire une trente-troiſieme année intercalaire. VIII. 96. *a*. Trois manieres différentes de réduire les années de l'hégire, à l'année julienne ou grégorienne. Ouvrages à conſulter. *Ibid. b*.

Hégire, époque de l'. V. 835. *b*. *Suppl.* II. 853. *b*.

HEIDANUS, (*Abraham*) théologien. VII. 284. *b*.

HEIDE, (*Antoine du*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *b*.

HEIDEGGER, (*Jean Henri*) théologien. XVII. 746. *b*.

HEIDELBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne. Diverſes obſervations hiſtoriques ſur cette ville. Trois ſavans natifs de Heidelberg, dont les noms ſont illuſtres dans la république des-lettres; Alting, Béger, & Junius : obſervations ſur ces ſavans & ſur leurs ouvrages. VIII. 97. *a*.

HEIDUQUE ou *Heiduc*, (*Terme de relation*) nom d'un fantaſſin hongrois. Heiduques au ſervice des grands d'Allemagne. Sorte de voleurs de grands chemins déſignés par le même nom. VIII. 97. *b*.

HEILAND, (*Michel*) anatomiſte. *Suppl.* I. 397. *b*.

HEIM. Des noms de géographie terminés par cette ſyllabe. VIII. 34. *b*.

HEIMDALL, (*Mythol.*) dieu des anciens Celtes ſcandinaves ou des Goths. Diverſes fictions que ces peuples racontoient ſur ce dieu. Sens moral de ces fables. Auteur à conſulter. VIII. 98. *a*.

HEISTER, (*Laurent*) III. 353. *a*. anatomiſte, *Suppl.* I. 405. *a*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *a*.

HEKIM-EFFENDI, (*Hiſt. mod.*) premier médecin du grand-ſeigneur. Comment il parle & tâte le pouls à une ſultane malade. VIII. 98. *a*.

HELA, (*Hiſt. anc. Mythol.*) déeſſe de la mort ſelon les Scandinaves. Détails ſur cette déeſſe. Etymologie du mot allemand *hell* qui ſignifie l'enfer. VIII. 98. *a*.

HELCOPHAGES, *vers*, (*Médec.*) XVII. 44. *a*.

HELENE, (*Hiſt. anc.*) ſa beauté célébrée par les poëtes. Euripide nous la repréſente vertueuſe. Les Lacédémoniens lui bâtirent un temple. Comment elle mourut. Temple que lui éleverent les Rhodiens. Panégyrique d'Hélene par Iſocrate. Théodoret attaqua les païens pour avoir élevé des temples à Hélene : réponſe que les païens auroient pu lui faire. VIII. 98. *b*.

Hélene, iſle où Pâris conduiſit cette princeſſe. IX. 838. *b*. Son épithalame. V. 819. *b*. Comment ces deux amans furent reçus en Egypte. *Suppl.* II. 301. *b*. Comment elle diſſipoit la mélancolie de Télémaque. XI. 96. *a*. Lieu où elle accorda ſes premieres faveurs à Pâris. XV. 439. *b*. Epîtres d'Hélene à Pâris & de Pâris à Hélene. *Suppl.* IV. 240. *a*. Reproches d'Hélene à Pâris. 239. *b*. Sa mort tragique. *Ibid.* Lieu de ſa ſépulture. XVI. 265. *b*.

HÉLENE, (*Géogr. anc.*) iſle de Grece à l'embouchure de l'Eurotas. Elle ſe nomme aujourd'hui *Spatara*. Ce fut dans cette iſle qu'Hélene accorda ſes faveurs à Pâris. Temple que Pâris éleva à Vénus ſur le rivage de la terre ferme qui eſt à l'oppoſite. Statues que Ménélas plaça enſuite auprès de la Vénus de ce temple. Autres lieux nommés autrefois *Hélene*. VIII. 98. *b*.

HÉLENE, *Sainte*, (*Géogr.*) iſle de la mer atlantique. Sa deſcription. Ses productions. Découverte de cette iſle en 1502. Divers maîtres qu'elle a eus. Autre iſle de ce nom. VIII. 99. *a*.

HÉLENE, (*Sainte*) terrein brûlé de cette iſle. XVII. 446. *a*.

HÉLENE, (*Cap Sainte*) dans l'Amérique méridionale : obſervations d'hiſtoire naturelle faites dans ce lieu. *Suppl.* III. 190. *b*.

HÉLENE, *racine de Sainte-* (*Botan.*) XIII. 747. *a*.

Hélene, météore qui paroît ſur mer. II. 753. *b*.

HELENIUM, (*Hiſt. anc. Botan.*) la plante ainſi nommée par les modernes eſt l'aunée : *voyez* ce mot. Dioſcoride & Théophraſte ont nommé *helenium* des plantes totalement différentes. Il paroît que *l'inula* d'Horace peut être l'aunée des modernes. Erreurs de Pline ſur *l'helenium*. VIII. 99. *a*.

HÉLÉNOPHORIES, *voyez* ELÉNOPHORIES.

HELENUS, comment il conſultoit la pierre qu'Apollon lui donna. IX. 587. *b*. 588. *a*.

HÉLÉPOLE, (*Art milit. & Hiſt.*) machine des anciens propre à battre les murailles d'une ville aſſiégée. Etymologie de ce mot. Deſcription de cette machine & de celle dont Démétrius Poliorcete ſe ſervit au ſiege de Rhodes. VIII. 99. *b*. Autre deſcription de ces ſortes de tours, par Végece. *Ibid.* 100. *a*.

HELGELAND, (*Géogr.*) juriſdiction de la Norwege. Avantages de cette province. *Suppl.* III. 319. *a*.

HELGON, (*Hiſt. de Danemarck*) roi de Danemarck; conquit la Suede ſur Halvard. Loi qu'il établit, outrageante pour les Suédois. *Suppl.* III. 319. *b.*

HELI, (*Hiſt. ſacr.*) ſignifie *offrande*. Grand ſacrificateur de Juifs. Hiſtoire d'Héli & de ſes fils Ophni & Phinées. Sa famille privée de la ſacrificature ſous Salomon. Héli conſidéré comme l'image des paſteurs indolens. *Suppl.* III. 319. *b.*

Héli. Sa criminelle indulgence pour ſes enfans. *Suppl.* IV. 164. *b.*.165. *a.*

Héli, le dernier des aïeux de Jeſus-Chriſt ſelon la chair. *Suppl.* III. 319. *b.*

HÉLIADES, (*Mythol.*) filles du Soleil & de Climene. Leur métamorphoſe. Fondement de cette fable. VIII. 100. *a.*

HÉLIANTHÊME, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Il y en a pluſieurs eſpeces. Deſcription de la principale, *helianthemum flore luteo*, de Tournefort. VIII. 100. *a.* Ses propriétés. Il ne faut pas confondre cette plante avec celle qui produit les pommes de terre, que nous appellons *helianthemum tuberoſum*, *eſculentum*. *Ibid. b. Voyez* TOPINAMBOUR.

Hélianthême, eſpece de ce genre appellée *tubéraire*. XVI. 733. *b.*

HÉLIAQUE. (*Aſtron.*) Lever & coucher héliaque d'un aſtre. Diſtances auxquelles doivent être du ſoleil la lune, les planetes & les étoiles, pour être dans leur lever héliaque. VIII. 100. *b.*

Héliaque, *lever*, IX. 443. *b.coucher*. IV. 322. *b.* Lever & coucher héliaque. *Suppl.* II. 736. *b.*

HÉLIAQUES, (*Antiq.*) fêtes en l'honneur du ſoleil. VIII. 100. *b.*

HÉLIASTE. (*Antiq.*) Tribunal des héliaſtes dans Athenes. Etymologie de ce nom. Les theſmothetes convoquoient l'aſſemblée des héliaſtes, qui étoit de mille & quelquefois de 1500 juges. VIII. 100. *b.* D'où les theſmothetes tiroient les membres de ce tribunal, pour remplir le nombre. Argent que recevoit chacun de ceux qui aſſiſtoient à ce tribunal. D'où ſe tiroit le fond de cette dépenſe. Amende à à laquelle on condamnoit ceux qui venoient tard. Tems des aſſemblées. Diverſes formalités obſervées lorſque l'aſſemblée ſe formoit. Serment que prêtoient les héliaſtes entre les mains des theſmothetes, tel que Démoſthene nous l'a conſervé. *Ibid.* 101. *a.* Comment ces juges donnoient leurs ſuffrages. Obſervations ſur la célebre Phrynée qui fut traduite devant ce tribunal. Ruſes qu'employa Piſiſtrate lorſqu'il vint ſe plaindre devant les héliaſtes. *Ibid. b.*

HELICHRYSUM, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Pluſieurs eſpeces d'*héliceryſum*. Obſervations ſur quelques-unes. Etymologie du nom de ce genre de plante. Parmi les eſpeces de ce genre on compte l'*immortelle*, voyez ce mot. VIII. 101. *b.*

HÉLICOÏDE. (*Géom.*) Parabole hélicoïde, ou ſpirale parabolique. Equation par laquelle eſt exprimée la nature de cette courbe. VIII. 102. *a.*

HÉLICON. (*Muſiq. inſtr. des anc.*) Deſcription figurée de deux inſtrumens de ce nom, tirée de Ptolomée. *Suppl.* III. 319. *b.*

Helicon. Obſervation ſur ce que Pauſanias a écrit touchant cette montagne. VIII. 214. *a.* Statue de Bacchus ſur l'Hélicon. XIV. 822. *b.* Deſcription du mont Zagara, qui eſt le nom moderne de l'Hélicon. XVII. 687. *b.*

HÉLINGUES, (*Corderie*) *Voyez* PALOMBES.

HÉLIOCENTRIQUE. (*Aſtron.*) Lieu héliocentrique d'une planete. VIII. 102. *a.* Etymologie de ce mot. Latitude héliocentrique d'une planete : comment on détermine cette latitude. *Ibid. b.*

HÉLIOCOMETE, (*Aſtron. & Phyſ.*) phénomene remarqué quelquefois au coucher du ſoleil. Deſcription de l'héliocomete obſervé à Grypſwald le 15 mars 1702. VIII. 102. *b.*

HÉLIODORE, préfet du prétoire. *Suppl.* II. 264. *a*, *b.*

HÉLIOGABALE, (*Marcus-Aurelius-Antonius-Baſſianus*) hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* III. 321. *a.*

Héliogabale, empereur; origine de ſon nom. IX. 927. *a.* Animaux attelés à ſon char. II. 215. *a.* Le culte du dieu Elagabale introduit à Rome par cet empereur. V. 440. *b.* Il fut le premier qui porta à Rome une robe toute de ſoie. VIII. 14. *b.* Loteries qu'il donnoit aux Romains. IX. 695. *a.* Amuſemens dont il égayoit ſes repas. XV. 183. *b.* Sa ſalle à manger. 409. *a.* Temple & culte du ſoleil qu'il conſacra à Rome. XVI. 79. *a.* Cirque d'Héliogabale. III. 476. *b.*

HÉLIOMETRE ou *Aſtrometre*, (*Aſtron.*) inſtrument inventé en 1747 par M. Bouguer pour meſurer les diametres des aſtres. VIII. 102. *b.* On peut par ſon moyen obſerver les diametres du ſoleil & de la lune avec infiniment plus de juſteſſe, que par ceux qu'on emploie ordinairement à cet uſage. Deſcription de l'héliometre. Apparences produites par cet inſtrument dans l'image de l'aſtre qu'on obſerve. *Ibid.* 103. *a.* M. Bouguer aidé de ſon héliometre a trouvé conſtamment par diverſes obſervations faites au mois d'octobre en 1748 ſur le midi, le diametre vertical du ſoleil un peu plus grand que l'horizontal. Explication de ce phénomene. *Ibid. b. Voyez Suppl.* III. 891. *b.*

HÉLIOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de la Céléſyrie : reſtes d'un temple conſacré au ſoleil, qui ſe trouvent près de cette ville. Autres villes de ce nom en Egypte. VIII. 103. *b.* Obſervations ſur Manethon, fameux prêtre égyptien, natif d'Héliopolis en Egypte. *Ibid.* 104. *a.*

Héliopolis, *oracle d'*. XI. 539. *a.*

HÉLIOS *ou* HÉLIUS, (*Myth.*) fils d'Hypérion & de Baſilée. Sa mort, & ſon admiſſion au rang des dieux. *Suppl.* III. 321. *b.*

HÉLIOSCOPE, (*Optiq.*) ſorte de lunette à longue vue. Etymologie de ce mot. VIII. 104. *a.*

HÉLIOSCOPE, (*Aſtron.*) inſtrument dont on ſe ſert pour regarder le ſoleil, & affoiblir ſa lumiere, de façon que l'œil puiſſe la ſupporter. Deſcription de différentes ſortes d'héliocopes adaptés aux lunettes aſtronomiques. *Suppl.* III. 321. *b.*

HELIOSCOPE, (*Aſtron.*) inſtrument propre à obſerver le ſoleil & les autres aſtres, & à les fixer, pour ainſi dire, dans la lunette, de maniere que le mouvement diurne continuel d'un aſtre n'apporte point d'obſtacle à l'obſervation. En quoi conſiſte cet inſtrument. Son uſage particuliérement recommandé pour obſerver la parallaxe de mars, quand il eſt près d'une étoile. Uſage de l'héliocopate dans les obſervations de la lumiere. *Suppl.* III. 321. *a.*

HÉLIOTROPE. (*Botan.*) Dix eſpeces d'héliotropes. Deſcription de la plus commune. Principes qu'elle contient. Ses propriétés. L'héliotrope que les botaniſtes appellent *ricinoïdes* ou *tricoccum*, eſt connu des François ſous le nom de *tourneſol*. VIII. 104. *a. Voyez* ce mot.

Héliotrope du Bréſil nommé *jacua-acanga*. VIII. 431. *b.* Héliotrope du Malabar. *Suppl.* I. 203. *a*, *b.* Cauſe qui fait pencher certaines plantes vers le ſoleil. XIV. 242. *a.*

HÉLIOTROPE, (*Litholog.*) pierre précieuſe : en quoi elle differe du jaſpe. Lieux où elle ſe trouve. Héliotropes d'une grandeur ſinguliere qui ſe trouvent en Allemagne. VIII. 104. *a.* Les anciens lui ont attribué des vertus fabuleuſes. *Ibid. b.*

HELL, ſes tables aſtronomiques, *voyez* l'article TABLES. *Suppl.*

HELLANODIQUES, (*Hiſt. anc.*) officiers qui préſidoient aux jeux d'Olympie. Leurs fonctions. VIII. 104. *b. Voyez* HELLENODICES.

HELLAS, (*Géogr. anc.*) différentes ſignifications de ce nom. Obſervations ſur l'uſage que les Grecs en ont fait. VIII. 104. *b.*

HELLEBORE, *voyez* ELLEBORE.

HELLEBORINE, (*Botan.*) eſpece de ce genre nommée *belapola*. *Suppl.* I. 847. *a*, *b.*

HELLENES, (*Hiſt.*) nom que les Grecs ſe donnerent en leur langue. Les Grecs n'avoient point encore, dans le tems de la guerre de Troie, de nom général pour déſigner toute la nation. Le pays d'Hellas étoit alors un pays particulier de la Grece, dont le nom d'*Hellenes* ne déſignoit que les habitans. VIII. 104. *b.*

HELLÉNISME, (*Gramm.*) dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'helléniſme y eſt mis au nombre des figures de conſtruction propres à cette langue. VIII. 104. *b.* Obſervations faites ſur cela; 1°. Les helléniſmes ſont premiérement & eſſentiellement dans la langue grecque, & leur eſſence conſiſte à y être un écart du langage excluſivement propre à cette langue. 2°. Ce n'eſt pas ſeulement l'helléniſme qui peut paſſer dans une autre langue; tout idiotiſme particulier peut avoir le même ſort; 3°. les locutions empruntées d'une langue étrangere, étant figurées même dans cette langue, ne le ſont que de la même maniere dans celle qui les a adoptées par imitation, & dans l'une comme dans l'autre on doit les réduire à la conſtruction analytique, ſi l'on veut ſaiſir le ſens : exemple. *Ibid.* 105. *a.*

Helléniſme. Divers exemples d'helléniſme en latin. IV. 79. *b.* Helléniſme dans le latin & le françois. VIII. 497. *b.*

HELLÉNISTES, (*Hiſt. anc.*) les plus grands critiques du dernier ſiecle ont cherché avec ſoin quelles gens il faut entendre par les helléniſtes dont il eſt parlé dans les chap. 6, 9 & 11 des actes. Sentimens de Scaliger & de quelques autres. Celui de Voſſius. Celui de M. Fourmont. VIII. 105. *b.*

HELLÉNISTIQUE, *langue*, (*Hiſt. eccl.*) langue de ſynagogue; c'étoit, ſelon M. Simon, un grec mêlé d'hébraïſme & de ſyriaciſme. VIII. 105. *b.*

HELLÉNODICES, (*Antiq.*) préſident, juge & directeur des jeux agoniſtiques. Le nombre de ces magiſtrats augmenté peu-à-peu juſqu'à neuf. Origine du nom qu'ils portoient.

toient. Leurs fonctions & leurs devoirs. Examen qu'ils faiſoient ſubir à ceux qui ſe préſentoient pour entrer en lice. Comment ils étoient aſſis pendant la célébration des jeux. VIII. 106. *a*. Paroles prophétiques que l'un des hellénodices adreſſa à Alexandre, lorſqu'il eut gagné le prix de la courſe des chevaux aux jeux olympiques. Examen que les hellénodices faiſoient des ſtatues qu'on érigeoit aux athletes victorieux. Durée de la juriſdiction de ces magiſtrats. Appels qu'on faiſoit quelquefois de leurs ſentences. *Ibid. b.*

Hellénodices, *voyez* HELLANODIQUES & AGONOTHETES. Sieges des hellénodices dans les hippodromes. VIII. 215. *a*. Officiers qui publioient leurs ordres. 143. *b*. Huiſſiers des hellénodices, appellés *maſtigophores* : leurs fonctions. X. 183. *a*, *b*. Hérode le grand élu hellénodice aux jeux olympiques. XI. 457. *b*.

HELLÉNOTIES, *voyez* ELLÉNOTIES.

HELLEQUIN, (*Gramm.*) vieux terme françois. Opinion ſuperſtitieuſe exprimée par ce mot. VIII. 106. *b*.

HELLESPONT, (*Géogr.*) noms modernes donnés à ce canal. Pourquoi il fut autrefois appellé *Helleſpont*. Deſcription de ce détroit. Divers noms que cette mer a eus chez les poëtes. VIII. 107. *a*.

Helleſpont, ſa largeur. XV. 128. *b*.

HELLOTIDE ou *Ellotès*, voyez ELLOTIDE.

HELMONT, (*Jean-Baptiſte Van-*) ſon ſentiment ſur l'alkaheſt, I. 272. *a*, *b*. ſur l'eau, ſur la terre & le feu, ſur l'origine des animaux & des végétaux. *Ibid. b*. Principe qu'il fait préſider à l'économie animale. 610. *a*, *b*. Ses ouvrages chymiques. III. 432. *b*. Jugement de Boyle ſur ce chymiſte. 435. *b*. Sa doctrine ſur les fermens, la chaleur animale & la chylification. VI. 517. *a*. 519. *b*. 520. *a*. 521. *b*. 523. *a*, *b*. Obſervations ſur ce philoſophe conſidéré comme médecin. X. 273. *b*. Ses principes philoſophiques, XVI. 258. *b*. *&c*. Ses ouvrages anatomiques & phyſiologiques. *Suppl.* I. 397. *a*. *Suppl.* IV. 350. *a*, *b*.

HELMONT, (*François Mercure Van-*) fils du précédent. XVI. 261. *a*.

HELMSTADT, (*Géogr.*) ville du duché de Brunswick bâtie par Charlemagne. Gens de lettres que cette ville a fournis. VIII. 107. *b*.

Helmſtadt, ville de Suede. VIII. 107. *b*.

HÉLOISE, femme d'Abélard : abbeſſe du Paraclet. XI. 887. *a*, *b*. Son tombeau. *Ibid. b*.

HÉLONIAS, (*Botan.*) *voyez* ABALON.

HÉLOS, (*Géogr.*) Trois Hélos dans le Péloponneſe. VIII. 107. *b*. Les Lacédémoniens s'étant rendus maîtres d'Hélos en Laconie, en firent les habitans eſclaves. Le nom de *Hélotes* ou *Ilotes* devint enſuite un nom général de tous les eſclaves publics. *Voyez* Plutarque dans la vie de Lucurgue. *Ibid.* 108. *a*.

HÉLOTES, (*Hiſt. anc.*) habitans de Hélos en Laconie. Le nom de *Hélotes* ou *Ilotes* devint un nom général qu'on donna dans la Grece à toutes ſortes d'eſclaves. Sort des Hélotes à Sparte. Ravages qu'ils firent dans la Laconie dans un tems où Sparte avoit été affligée par un tremblement de terre. Siege d'Ithome qu'ils ſoutinrent contre les Lacédémoniens. Suites de ce ſiege. Auteurs à conſulter. VIII. 108. *a*. *Voyez* ILOTES.

HELSINBOURG, (*Géogr.*) ville, port & château de Suede. Près de cette ville, naquit Ticho-Brahé en 1546. Son ſyſtême ne fut point goûté des aſtronomes. Comment il a perfectionné l'aſtronomie. Anecdotes ſur Ticho-Brahé. VIII. 108. *b*.

HELSINGOHR, (*Géogr.*) ville de Danemarck; patrie de Jacques-Iſaac Pontanus. Ses ouvrages hiſtoriques & géographiques. VIII. 108. *b*.

HELVÉTIENS, *les*, limites anciennes de l'Helvétie. VIII. 108. *b*. Auguſte unit l'Helvétie à la Belgique. Quels étoient les quatre cantons qui diviſoient toute l'Helvétie. Obſervations ſur les Urbigenes, ſur les Ambrons, ſur le Pagus Tigurinus, & ſur le Pagus Tugenus. Hiſtoire abrégée des révolutions de l'Helvétie ancienne. *Ibid.* 109. *a*.

Helvétiens, engagés par les Tauriſques à quitter leur pays pour paſſer en Italie. XV. 944. Mur conſtruit par Céſar pour empêcher leur irruption dans les Gaules. *Suppl.* III. 977. *a*.

HELVÉTIQUE. (*Hiſt. mod.*) En quoi conſiſte le corps helvétique. Tous les différends qui ſurviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays ſans l'intervention d'aucune puiſſance étrangere. Comment il paroît que les Suiſſes ont dérogé à cette coutume. Gouvernement du corps helvétique. Dietes des cantons. Cette république reconnue libre par le traité de Weſtphalie. VIII. 109. *b*.

Helvétique, *corps*, préſéance du canton de Zurich dans l'alliance helvétique. XVII. 747. *b*.

HELVETIUS, (*J. Claude Adrien*) anatomiſte. *Suppl.* I. 406. *a*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 355. *b*.

Helvétius, auteur du livre de l'eſprit : obſervation ſur cet ouvrage. VIII. 819. *a*.

HELVIDIUS, *Priſcus*, ſon attachement à l'étude. VI. 87. *a*.

HELVII, anciens peuples du Vivarais. XVII. 368. *a*.

HÉMALOPIE, (*Chirurg.*) épanchement du ſang dans le globe de l'œil, à l'occaſion d'un coup, d'une chûte, ou d'une plaie. On n'y peut remédier qu'en donnant iſſue au ſang épanché. Hémalopie cauſée par une certaine maniere de faire l'opération de la cataracte. Traitement de l'hémalopie. VIII. 110. *a*.

HÉMATITE ou *ſanguine*, (*Litholog.*) mine de fer dont la figure & la couleur varient. VIII. 110. *a*. L'hématite eſt attirée par l'aimant. Fer qu'elle contient. *Ibid. b*.

Hématite, eſpece de mine de fer, VI. 494. *a*. vol. VI des planches, cryſtalliſations mathématiques, planche 2. Hématite qui ſe trouve en Eſpagne, connue ſous le nom de ferretes. VI. 547. *a*. Eſpece d'hématite nommée par les anciens *xanthus*. XVII. 650. *a*.

HÉMATITE ou *ſanguine*, *pierre*, (*Mat. médic.*) on l'emploie dans les hémorrhagies. Juncker déſapprouve ſon uſage intérieur. Propriété de ſes fleurs, & de la teinture qu'on en retire. Moyen que Juncker indique pour arrêter l'hémorrhagie du nez par l'hématite. Hématite porphyriſée. Comment ſe préparent les fleurs d'hématite. Compoſitions dans leſquelles la pierre hématite eſt employée. VIII. 110. *b*.

HÉMATITES, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques. Comment S. Clément d'Alexandrie nous les fait connoître. VIII. 110. *b*.

HÉMATOCELE, (*Chirurg.*) tumeur au *ſcrotum* formée par un ſang épanché, *&c*. Cauſe de cet épanchement. Caractere de la tumeur. Traitement de cette maladie. VIII. 110. *b*. Gangrene au *ſcrotum* guérie par le quinquina. Obſervations du docteur Pringle ſur la vertu antiputride du quinquina. Différentes cauſes particulieres d'hématoceles. *Ibid.* 111. *a*.

HÉMÉRALOPIE, (*Chirurg.*) maladie des yeux. Hippocrate l'appelle *nyctalopie*. Cauſes de cette maladie. Ses ſignes. VIII. 111. *a*. Elle eſt preſque toujours un ſymptôme ou un accident de quelque autre maladie. Moyens qu'on doit employer pour détourner la fluxion de la rétine. *Ibid. b*.

HÉMÉROBAPTISTES, (*Hiſt. anc.*) ſecte parmi les anciens Juifs. Origine de leur nom. Leur doctrine. D'Herbelot en parle comme d'une ſecte qui ſubſiſte juſqu'à préſent. VIII. 111. *b*.

HÉMÉROBE, eſpece d'inſecte repréſenté vol. VI des pl. regne animal, pl. 79.

HÉMÉRODROMES, (*Hiſt. anc.*) gardes qui veilloient à la ſûreté des villes. VIII. 111. *b*.

Hémérodromes, couriers qui ne marchoient qu'un jour. Etabliſſement de ces couriers chez les Grecs. Etabliſſement ſemblable fait par Auguſte. VIII. 111. *b*.

HÉMICYCLE *de Béroſe*. Deſcription & uſage de cet inſtrument. Etymologie du mot. Obſervations ſur Béroſe. VIII. 112. *a*.

HÉMICICLE, (*Architt.*) arc de voûtes. Obſervation ſur le nombre des vouſſoirs. VIII. 112. *a*.

HÉMINE, (*Littérat.*) vaiſſeau ſervant de meſure chez les Romains. Capacité de cette meſure. VIII. 112. *a*. Etymologie du mot. La cotyle des Grecs & l'hémine romaine étoient ſynonymes. Les anciens mettoient dans les temples les originaux de toutes leurs meſures. Auteurs qui ont diſſerté ſur l'hémine, particuliérement à l'occaſion de l'hémine de vin que S. Benoît ordonne à ſes religieux par jour. *Ibid. b*. *Voyez* COTYLE.

HÉMINE, (*Comm.*) que l'on écrit auſſi. *émine*. Meſure de de grains. Capacité de cette meſure en différentes villes, particuliérement de France. VIII. 112. *b*.

HEMIOLE, ancien terme de mathématique conſacré en quelque maniere à la muſique, ſynonyme à celui de *ſeſquialtere*. Conſonnance qui naît du rapport exprimé par ce mot. Sa ſignification ſelon les anciens auteurs italiens. VIII. 113. *a*. — *Voyez* SESQUIALTERE.

HEMIOLE, (*Muſiq.*) addition à cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 322. *b*.

HEMIPHORIUM, ſorte de tunique ou d'habit ſacré. VIII. 16. *b*.

HEMIPTERES, *inſectes*. VIII. 785. *b*.

HEMISPHERE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. Conditions requiſes pour que les yeux apperçoivent tout l'hémiſphere. Centre de gravité d'un hémiſphere. VIII. 113. *a*.

HEMISPHERE, (*Géogr.*) hemiſpheres formés par l'équateur. Hémiſpheres formés par l'horizon. Hémiſphere ou projection du globe terreſtre dans les cartes. VIII. 113. *a*.

HEMISPHERE, (*Aſtron.*) hémiſphere oriental & occidental en géographie. Hémiſpheres viſibles & inviſibles des planetes. Hémiſpheres éclairés & obſcurs. *Suppl.* III. 322. *b*.

HEMISTICHE, (*Littérat.*) ce repos à la moitié d'un vers, n'eſt proprement le partage que des vers alexandrins. Vers techniques qu'on propoſe pour montrer par quelle mé-

thode on doit rompre la monotonie, que la loi de l'hémiſtiche ſemble entraîner avec elle. Différence entre l'hémiſtiche & la céſure. Comment on a prétendu imiter en françois les vers pentametres latins. Cette imitation n'a pu ſe ſoutenir. *Ibid. b.* Ces vers de cinq piés à deux hémiſtiches égaux, pourroient ſe ſouffrir dans des chanſons, mais ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine. Comment on place la céſure dans les vers de dix ſyllabes. Dans les vers de huit ſyllabes il n'y a jamais d'hémiſtiche, & rarement de céſure. Les grecs & les latins n'avoient point d'hémiſtiche dans leurs vers hexametres. Les italiens n'en ont dans aucune de leurs poéſies. La poéſie angloiſe eſt dans le même cas : les grands vers anglois n'ont point d'hémiſtiche, mais des céſures marquées. *Ibid.* 114. *a.* Licences que les italiens & les anglois ſe donnent dans leurs vers. Les vers allemands ont un hémiſtiche, les eſpagnols n'en ont point. L'hémiſtiche tient évidemment au génie des langues. *Ibid. b.*

Hémiſtiche. Suppl. IV. 985. *a.* Rime à éviter entre le premier & le ſecond. I. 256. *b.*

HEMITRITÉE, (*Maladie*) épithete que les Grecs ont donnée à une ſorte de fievre. Trois différentes fievres auxquelles les anciens ont auſſi donné ce nom. VIII. 114. *b.* L'hémitritée de Galien eſt la plus connue des auteurs. Sa deſcription. Elle eſt très-ſouvent incurable. D'où dépend ce qu'il y a de plus ou moins fâcheux dans le prognoſtic. Indications à remplir. *Ibid.* 115. *a.*

HEMMEN, (*Géogr.*) bourg du duché de Gueldres. Obſervations ſur Gilbert Cuper, né dans ce lieu, & ſur ſes ouvrages. *Suppl.* III. 322. *b.*

HEMMING, (*Hiſt. de Danem.*) roi de Danemarck. Traité qu'il conclut avec Charlemagne. Cet empereur s'oppoſe à la deſcente des Danois ſur les côtes de France. *Suppl.* III. 322. *a.*

HEMOPTYSIE, (*Maladie*) expectoration par laquelle on rend du ſang. *Voyez* EXPECTORATION. Il n'y a point de viſcere qui ſoit ſujet à de plus fréquentes & conſidérables maladies que les poumons. Il n'y a point de léſion de ce viſcere qui ſoit plus importante que l'émoptyſie. En quoi conſiſte cette maladie. Cauſes qui diſpoſent à la contracter. Comment elle ſe forme. Cauſes qui accélerent les effets des différentes diſpoſitions à l'émoptyſie. Signes caractériſtiques de cette maladie. VIII. 115. *b.* Le crachement de ſang peut arriver quelquefois ſans déchirement dans les vaiſſeaux pulmonaires, d'où il ſuit que l'émoptyſie ne produit pas toujours la phthiſie. Signes qu'on obſerve dans cette maladie, lorſqu'elle eſt une évacuation ſubſidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique. *Ibid.* 116. *a.* Prognoſtics de cette maladie. Diverſes manieres de la traiter, ſelon les différentes cauſes qui l'ont produite. *Ibid. b.*

Hémoptyſie. Crachement de ſang écumeux. V. 378. *b.* Electuaire contre le crachement de ſang. III. 240. *a.* Article ſur le vomiſſement de ſang. XVII. 464. *a*, *b.*

HÉMORRHAGIE, (*Pathologie*) étymologie de ce mot. Sa ſignification dans Hippocrate. Il n'y a aucune partie du corps animal vivant qui ne ſoit ſujette à l'hémorrhagie. Différentes parties par leſquelles on a vu des hémorrhagies ſe former par de ſeules cauſes internes. Hémorrhagies produites par des cauſes méchaniques externes. VIII. 117. *a.* Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les hémorrhagies de cauſe interne. Ces hémorrhagies diſtinguées en ſymptomatiques & en critiques. Cauſes prochaines de ces accidens. *Ibid. b.* On ne conçoit pas aiſément que le ſimple écartement des fibres puiſſe ſuffire pour procurer une hémorrhagie, par l'eſpece de diſpoſition qu'on appelle *diapedeſe*. L'éroſion des vaiſſeaux qu'on appelle *diabroſe*, ne paroît pas plus propre à produire des hémorrhagies. Syſtême de toutes les hémorrhagies tant naturelles qu'accidentelles. *Ibid.* 118. *a.* Cauſe des hémorrhagies ſymptomatiques. Cauſe des hémorrhagies critiques. Variations très-nuiſibles qu'il peut y avoir dans les hémorrhagies ſpontanées. Les hémorrhagies ſont ſouvent des moyens très-utiles que la nature emploie pour préſerver des maladies. *Ibid. b.* Danger de ſupprimer une hémorrhagie critique, ſimple. Signes qui précedent la plupart de ces hémorrhagies, & qui indiquent l'effort ſalutaire de la nature. Ceux qui précedent le ſaignement de nez. Si le ſang forcé à ſortir de ſes vaiſſeaux, ſe répand dans quelque cavité où il ſe ramaſſe, il en réſulte des déſordres dans l'économie animale, proportionnés à l'importance des fonctions léſées. Effets de l'épanchement du ſang dans l'intérieur du crâne : dans la poitrine : dans la cavité du bas ventre. *Ibid.* 119. *a.* Comment on doit dans ces différens cas travailler à donner iſſue au fluide répandu. Les hémorrhagies les plus communes dans leſquelles le ſang ſe répand hors du corps, peuvent auſſi être nuiſibles, ſi elles cauſent une trop grande déperdition de ce fluide : *Ibid. b.* ou ſi ſans être exceſſives, elles ſe font par des vaiſſeaux qui appartiennent à des organes d'un tiſſu délicat. On peut diſtinguer une hémorrhagie ſalutaire d'avec celle qui ne l'eſt point, en faiſant attention aux forces que l'une augmente, & que l'autre diminue. Réflexions ſur le danger de ſupprimer une hémorrhagie critique, ſimple. Obſervations ſur l'uſage tant interne qu'externe des aſtringens. *Ibid.* 120. *a.* Quels ſont les aſtringens les plus ſûrs. Comment les paſſions de l'ame peuvent produire un effet à-peu-près pareil à celui des aſtringens. Cauſes qui font quelquefois ceſſer accidentellement les menſtrues chez les femmes. Les moyens qui tendent à augmenter la tenſion, le jeu, l'action des ſolides, ne peuvent être employés dans les hémorrhagies, qu'en tant que l'érétiſme n'a aucune part à leurs cauſes. *Ibid. b.* Moyen d'arrêter les hémorrhagies ſymptomatiques, compliquées avec des ſymptômes dolorifiques. De l'uſage des cordiaux contre les défaillances dans les hémorrhagies. Moyens ſûrs de faire ceſſer une hémorrhagie cauſée par la ſurabondance des humeurs, & ſur-tout de leur partie rouge. En quels cas les hémorrhagies artificielles peuvent être employées à l'égard des ſymptomatiques. Des remedes topiques à employer contre les hémorrhagies. Ligature du vaiſſeau ou de la partie où ſe trouve le vaiſſeau, lorſque les topiques ſont inſuffiſans. Uſage du feu lorſqu'aucun autre moyen ne peut arrêter une forte hémorrhagie. *Ibid.* 121. *a.* Autres ſoins à prendre après avoir arrêté l'hémorrhagie, pour en rendre la cure complette. Auteurs à conſulter. *Voyez* auſſi les articles où il eſt traité des hémorrhagies particulieres. *Ibid. b.*

HÉMORRHAGIE, (*Chir.*) moyens que la chirurgie a fournis dans tous les tems pour arrêter les hémorrhagies. De l'uſage des abſorbans & des ſimples aſtringens. Des ſtyptiques. Brûlure employée par les anciens chirurgiens. Les chirurgiens plus éclairés imaginerent la ligature des vaiſſeaux. Cet uſage introduit par Ambroiſe Paré, eſt devenu d'une très-grande utilité. VIII. 121. *b.* Ces différens moyens n'auroient jamais été ſuivis du ſuccès, ou très-rarement du moins, ſans la compreſſion. M. Petit donne à la compreſſion en ce qui regarde les amputations, tous les avantages de la nouveauté. Machine inventée par ce chirurgien pour les hémorrhagies dans les amputations. Mémoires à conſulter. Précis d'un mémoire donné en 1736 par M. Morand ſur le ſujet dont il s'agit. Sur la méthode d'arrêter le ſang de l'artere intercoſtale, *voyez* LIGATURE. Sur l'hémorrhagie qui ſuit l'extirpation d'un polype, *voyez* POLYPE. *Ibid.* 122. *a.* Deſcription de la machine de M. Petit, & de ſon uſage. *Ibid. b.* A quelle occaſion ce bandage fut inventé. Topique employé par M. Broſſard, comme un moyen infaillible pour arrêter le ſang des arteres. Succès de ce topique. En quoi il conſiſte. *Ibid.* 123. *a.* Maniere de l'employer. Autres moyens qui ont été employés autrefois à deſſein d'éviter l'opération de la ligature, toujours douloureuſe & cruelle. Secret que Borel diſoit admirable pour arrêter le ſang après l'amputation d'un membre. Moyen indiqué par Encelius contre toute eſpece d'hémorrhagie. Doctrine de Lenfranc ſur les hémorrhagies des arteres, & les moyens de les arrêter. Eloge de ſa méthode. *Ibid. b.* Moyens employés pour arrêter de grandes hémorrhagies à la ſuite de l'extraction d'une dent. Hémorrhagie obſervée par M. Belloi après l'opération de la paracentheſe. Comment il y remédia. *Ibid.* 124. *a.*

Hémorrhagie, uſage de l'alun contre les hémorrhagies. I. 311. *b.* 312. *a.* De celles qui ſuivent les amputations. 382. *a.* Moyen d'arrêter celles des gencives. V. 840. *b.* Hémorrhagies des femmes accouchées. VI. 480. *a.* Hémorrhagie cauſée par la ſection de l'artere dans l'opération du filet : moyen de l'arrêter. 795. *a*, *b.* Comment on arrête celle qui eſt cauſée par l'ouverture d'un vaiſſeau dans l'opération de la fiſtule à l'anus. 827. *a.* Obſervations qui prouvent que le ſang peut traverſer, en conſervant ſa maſſe & ſa couleur, tous les différens ordres des vaiſſeaux lymphatiques & ſéreux. VIII. 716. *b.* Effet de l'eau froide dans les hémorrhagies. VII. 329. *a.* Uſage de l'hématite. VIII. 110. *b.* Uſage du lait. IX. 203. *a.* Différens moyens d'arrêter le ſang de l'artere intercoſtale. 518. *b.* 519. *a.* Uſage de l'herbe de mille feuilles contre les hémorrhagies. X. 515. *b.* Effets de la ſaignée. XIV. 512. *a.* Exemple d'hémorrhagie extraordinaire. 615. *a.* Moyen employé pour opérer une révulſion, lorſque le ſang ſe perd abondamment dans une bleſſure dangereuſe. XIV. 240. *a.* Eſpece d'hémorrhagie appellée maladie de Siam. XV. 153. *b.* Prognoſtics tirés des hémorrhagies par le nez. 506. *b.* Remedes ſtyptiques contre les hémorrhagies. 558. *b.* De l'uſage des topiques. XVI. 419. *a.* Uſage des tourniquets pour arrêter certaines hémorrhagies. 485. *a*, *b.* Deſcription de la mort par hémorrhagie. *Suppl.* IV. 70. *a.*

HEMORRHOIDAL, (*Anat.*) arteres hémorrhoïdales. *Suppl.* III. 485. *a.* 486. *a.*

HEMORRHOIDAL, *Flux* (*Médecine*) Etym. du mot. VIII. 124. *a.* Ce qu'on entend par flux hémorrhoïdal. Vaiſſeaux hémorrhoïdaux. Deſcription des arteres & des veines hémorrhoïdales. Pourquoi le flux hémorrhoïdal eſt ſouvent un ſupplément au flux menſtruel, & pourquoi les douleurs hémorrhoïdales s'étendent ſouvent aux parties génitales. Les hémorrhoïdes ſe diſtinguent en fermées & ouvertes, en internes & en externes. En quels cas elles ſont dites critiques ou

ſymptomatiques. Les hommes ſont plus ſujets que les femmes aux hémorrhoïdes, ſur-tout conſidérées comme critiques. Les hémorrhoïdes critiques ſont plus communes dans les climats chauds que dans les climats froids. Quel eſt l'âge auquel on y eſt le plus expoſé. *Ibid. b.* Les congeſtions ſe font dans différentes parties du corps, ſelon les différens tems de la vie, par une diſpoſition particuliere dans l'économie animale. Les hémorrhoïdes critiques ſont dans le moyen âge un des effets le plus commun de la pléthore. Elles doivent alors être regardées comme ſalutaires, ſur-tout ſi elles ſont ſuivies de flux de ſang. Ce flux hémorrhoïdal, par le renouvellement de la pléthore, devient auſſi régulier dans ſes retours que le flux menſtruel. Diſtinction des hémorrhoïdes en périodiques & en erratiques. Pourquoi le ſang hémorrhoïdal ſe porte en abondance dans les vaiſſeaux de l'inteſtin rectum. *Ibid.* 125. *a.* Le ſang n'eſt pas toujours la ſeule matiere du flux hémorrhoïdal. Comment on diſtingue le flux hémorrhoïdal du flux diſſentérique, du flux hépatique, & de l'hémorrhagie ſcorbutique par la voie des ſelles. Exemple qui montre que le flux hémorrhoïdal peut dans certains cas dépendre de la volonté. Des hémorrhoïdes fermées: en quels cas elles deviennent douloureuſes & inflammatoires. *Ibid. b.* Enflure prodigieuſe de certaines hémorrhoïdes fermées. Comment on diſtingue ces tumeurs de celles qui viennent à l'anus par d'autres cauſes. Quelles ſont les ſuites de l'inflammation des hémorrhoïdes, ſur-tout ſi elles continuent à demeurer fermées. Suites de la trop grande perte de ſang lorſqu'elles s'ouvrent. Divers effets funeſtes des hémorrhoïdes invétérées. *Ibid.* 126. *a.* Pourquoi les hypocondriaques ſont particuliérement ſujets à cette maladie. Couleur du viſage & de la peau des perſonnes habituellement affectées des hémorrhoïdes. Ce qui les rend ſur-tout nuiſibles à la ſanté, c'eſt l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercuſſifs. Combien il importe de diſtinguer les coliques cauſées par ces répercuſſifs, des coliques venteuſes. Attention qu'il faut avoir dans les douleurs qui proviennent de ce que les hémorrhoïdes ont de la peine à ſe former. Comment & en quel cas on doit travailler à les rendre fluentes. *Ibid. b.* Différentes maladies dont le flux hémorrhoïdal peut délivrer. Danger de l'arrêter. Combien il importe de diſtinguer les hémorrhoïdes critiques d'avec les ſymptomatiques. Quels ſont les accidens qui doivent être laiſſés à eux-mêmes & au cours de la nature. Eſpece de flux hémorrhoïdal regardé comme mortel. *Ibid.* 127. *a.* Régime à obſerver dans le cas d'hémorrhoïdes fluentes ſans excès & ſans douleur. Ce qu'on doit faire lorſqu'elles fluent moins qu'il ne faut. Moyens à employer dans les hémorrhoïdes fluentes avec excès, & lorſqu'il convient d'arrêter le flux de ſang totalement. Comment on doit traiter les hémorrhoïdes lorſqu'elles ne peuvent s'ouvrir, & qu'elles ſont accompagnées de beaucoup d'irritation & de douleur. *Ibid. b.* Auteurs à conſulter. *Ibid.* 128. *a.*

HEMORRHOIDES, (*Chirur.*) cauſes de ces gonflemens variqueux. Divers noms qu'on a donnés aux hémorrhoïdes pour les diſtinguer par rapport aux différentes figures qu'elles repréſentent. Comment on les diſtingue en général des autres excroiſſances qui ſe forment aux environs de l'anus. VIII. 128. *a.* Cure palliative des gonflemens hémorrhoïdaux. Cure radicale: opération du chirurgien. Appareil qui ſuit l'opération. En quel cas l'opération eſt indiſpenſable. En quoi conſiſte la ſuite du traitement. *Ibid. b.* Deſcription d'un bandage de M. Suret qui remédie à la chûte de l'anus, qui contient les hémorrhoïdes extérieures, & dont l'uſage affermit les hémorrhoïdes internes, & les empêche de ſe préſenter lorſque les malades vont à la ſelle. Des hémorrhoïdes des femmes groſſes, & de leur traitement. *Ibid. b.*

Hémorrhoïdes, huile dont on ſe ſert en Amérique contre les hémorrhoïdes. II. 502. *a.* Celles des femmes en couches. VI. 481. *a.* Onguent hémorrhoïdal. XI. 482. *b.* Des criſes qui s'operent par un flux hémorrhoïdal. XIII. 234. *a.* De l'uſage des topiques contre les hémorrhoïdes. XVI. 419. *b.* Hémorrhoïdes du vagin. 796. *a.* Nouvel inſtrument employé pour couper les hémorrhoïdes. *Suppl.* IV. 735. *b.*

HEMORRHOIS, (*Hiſt. nat.*) ſerpent dont la morſure fait mourir par l'effuſion totale du ſang qu'on ne peut arrêter. Sa deſcription. VIII. 129. *b.*

HEMPSTED, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hertford. Ses marchés de grains. Quantité de farine qui s'en tranſporte chaque ſemaine à Londres. *Suppl.* III. 322. *b.*

HEMVÉ, (*Médec.*) *maladie du pays*. Quelle eſt la cauſe de ce violent deſir de retourner chez ſoi. Le hemvé ne devient une peine de l'eſprit, que parce qu'il eſt réellement une peine du corps. VIII. 129. *b.* On ne doit pas confondre le hemvé avec la maladie de ceux qui vont aux Indes occidentales. Révolutions ſingulieres que produit en eux ce changement de climat. *Ibid.* 130. *a. Voyez* NOSTALGIE.

HEMUS, (*Mythol.*) fils de Borée & d'Orithie, *&c.* Vers d'Ovide ſur la fable d'Hemus. Livre attribué à Plutarque, où il en eſt parlé. VIII. 130. *a.*

HEMUS, (*Géogr. anc.*) montagne de Thrace. Son étendue & ſa hauteur. Recherches ſur ſon nom moderne. VIII. 130. *a.*

HENA-HENA, (*Botan.*) eſpece d'arek. *Suppl.* I. 548. *b.*

HENCKEL. (*Jean-Frédéric*) Eloge de ſes ouvrages. III. 437. *a.* Son ſentiment ſur les cailloux. II. 535. *a.* Eloge de ſon traité de pyritologie. XIII. 603. *a.* Obſervations ſur ſon ouvrage intitulé: *mediorum chimicorum non ultimum conjunctionis primum appropriatio. Suppl.* I. 492. *b.* Hypotheſe de cet auteur ſur les foſſiles. *Suppl.* III. 92. *b.*

HEND & SEND, (*Géogr.*) noms par leſquels les orientaux déſignent ce que nous appellons les Indes orientales. Pays de Hend & pays de Send. VIII. 130. *a.*

HENDÉCASYLLABE, (*Littér.*) vers de onze ſyllabes. Etym. de ce mot. Les vers ſaphiques & les phaleuques ſont hendécaſyllabes; mais on donne plus communément ce nom à ces derniers. Ces vers ſont les plus doux des vers latins, l'auteur le montre par ceux de Catulle ſur la mort d'un moineau. VIII. 130. *b.*

HENECHEN. (*Botan.*) Deſcription de cette plante des Indes orientales. Comment les ſauvages en tirent du ſel. VIII. 130. *b.*

HENETES, *les.* (*Géogr. anc.*) Divers peuples de ce nom. VIII. 130. *b.*

HENICHIUS, (*Jean*) théologien. XIV. 294. *a.*

HENNEBON, (*Géogr.*) petite ville de France en Bretagne. Obſervation ſur Paul Pezron, ſavant diſtingué, qui naquit dans cette ville; & ſur ſes ouvrages. VIII. 131. *a.*

HENNIN, (*Hiſt. des modes*) coëffure coloſſale des dames françoiſes du quinzieme ſiecle. Deſcription de cette folie de mode. Prédicateur qui déclamoit contr'elle. VIII. 131. *a.* Effet de ſa prédication. Les hommes & les femmes ont toujours cherché à paroître plus grands qu'ils ne ſont. Ce goût chez les dames romaines, tourné en ridicule par Juvenal. Bon mot de Syneſius ſur ce ſujet. Coëffure appellée *fontange*, à peu-près ſemblable aux hennins, qui parut ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle. Edifice pyramidal qu'elle repréſentoit. Vers françois ſur l'affaiſſement ſubit de cette pyramide en 1701. *Ibid. b.*

HENNINGER, (*J. Sigiſmond*) anatomiſte. *Suppl.* I. 404. *b.*

HENNIR. (*Gramm.*) Réflexions ſur la néceſſité de comprendre les diverſes paſſions du cheval, par les ſignes extérieurs qu'il en donne. VIII. 132. *a.*

Hennir. On diſtingue cinq ſortes de henniſſement du cheval. III. 307. *a.* Organes d'où il dépend. XVII. 434. *a.*

HENOTIQUE, (*Hiſt. mod.*) édit de l'empereur Zenon, par lequel il prétendoit réunir les eutychiens avec les catholiques. Détails ſur cet édit. VIII. 132. *a.*

HENRI-D'OR, (*Monn. de France*) petite monnoie d'or du regne de Henri II. Rien de plus fréquent chez les anciens que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince, dont elles portoient l'image. Poids & titre des henris. Quels en étoient les empreintes. VIII. 132. *a.* Etabliſſement qu'on fit alors du balancier dont l'invention étoit nouvelle. *Ibid. b.*

HENRI I, ſurnommé l'*Oiſeleur*, (*Hiſt. d'Allem.*) ſecond roi de Germanie, ſucceſſeur de Conrad I. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 323. *a, b.*

HENRI II, dit *le Boiteux*, duc de Baviere, roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad I; onzieme empereur d'Occident, depuis Charlemagne. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 324. *a, b.*

HENRI III, dit *le Noir*, fils & ſucceſſeur de Conrad II. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 325. *b.*

HENRI IV, fils du précédent, & d'Agnès de Poitou, neuvieme roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad I; quatorzieme empereur d'Occident, depuis Charlemagne. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 326. *a, b.*

HENRI IV, empereur. Ses querelles avec le pape ſur les inveſtitures. VIII. 86. *a.* Sa mort. IX. 489. *b.*

HENRI V, dit *le Jeune*, onzieme roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, quinzieme empereur d'Occident, depuis Charlemagne, fils du précédent & de l'impératrice Berthe. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 329. *a, b.*

HENRI V, empereur. XVII. 562. *a, b.* Il veut rendre la Pologne tributaire de l'empire. *Suppl.* II. 8. *b.*

HENRI VI, dit *le Sévere*, quatorzieme roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, dix-huitieme empereur d'Occident, depuis Charlemagne, fils de Frédéric I & de Béatrice. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 330. *b.*

HENRI *de Luxembourg*, VIIe du nom, vingt-deuxieme roi ou empereur depuis Conrad I, fils de Henri, comte de Luxembourg, & de Béatrix de Hainaut. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 331. *b.*

HENRI, dit *le Roi des prêtres*, landgrave de Thuringe & de Heſſe, fils d'Herman, comte de Rapensberg, & de Sophie de Baviere, empereur de Germanie; ne régna qu'environ un an, & n'eſt point mis communément au rang des empereurs, n'ayant été reconnu que par les eccléſiaſtiques. *Suppl.* III. 332. *b.*

HENRI I, (*Hiſt. de France*) roi de France, fils & ſucceſſeur de Robert. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 332. *b.*

HENRI II, roi de France, fils & ſucceſſeur de François I. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 333. *a.*

Henri II, roi de France. Lieu de ſa naiſſance. VII. 643. *a.* Sa mort. IX. 238. *a.* Caractere de ſa cour. VIII. 872. *a.*

HENRI III, roi de Pologne, & enſuite roi de France. Principaux événemens de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 333. *b.*

Henri III, roi de France. Obſervation ſur ſon regne en Pologne. XII. 927. *b.* Etat de la France; hiſtoire de la ligue ſous ſon regne. IX. 527. *b.* 528. *a*, *b.* *&c.* Anecdote ſur ce prince, lorſqu'il approchoit à main armée de la ville de Livron. IX. 621. *b.* Mignons de Henri. X. 498. *a.* Ce roi aggrégé à une confrérie de pénitens. XII. 306. *a.* Particularité ſur ce roi, rapportée par Sully. XIV. 374. *a.* Son goût pour la chaſſe. III. 331. *a.* La France infectée de farceurs ſous ſon regne. 671. *a.* Raiſon des fêtes qui amuſerent la cour dans ce même tems. VI. 580. *a.* Sa mort. IX. 529. *b.* Rapport fait ſur l'ouverture de ſon corps. XIII. 807. *a.* Code Henri. III. 576. *a*, *b.*

HENRI IV, roi de France & de Navarre. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 334. *b.*

Henri IV, roi de France. Traité à ſa naiſſance en Spartiate. IX. 156. *b.* Abrégé de ſa vie. XII. 189. *a*, *b.* — 192. *a.* Parole de Henri à ſes troupes, à la bataille d'Ivry. VI. 42. *b.* VIII. 42. *a.* Article ſur cette bataille. *Suppl.* III. 677. *b.* 678. *a.* Comment il fut vainqueur de la ligue. IX. 529. *b.* Comment il ſe vengea des libelles que Mayenne avoit répandus contre lui. 460. *a.* Diſcours qu'il tint à l'ouverture de l'aſſemblée des notables en 1596. I. 899. *b.* Lettre qu'il écrivit à Roſni, dans laquelle il examine quelle femme lui conviendroit. XII. 191. *a*, *b.* Lettre de ce roi dans le château de Grancey. *Suppl.* III. 252. *b.* L'agriculture encouragée par ce roi. *Suppl.* I. 216. *a.* Obſervations ſur ſon caractere. XII. 190. *b.* Comment il répara une faute qu'il avoit commiſe à l'égard de Sully. XIV. 373. *b.* Exemple de ce monarque où brillent en même tems la douceur & la fermeté. I. 900. *a.* Evénemens merveilleux à ſa mort. *Suppl.* III. 906. *a*, *b.* Rapport concernant l'ouverture de ſon corps après ſa mort. XIII. 807. *b.* Goût des fêtes ſous Henri IV. VI. 581. *a.* Sa ſtatue équeſtre érigée à Paris. XI. 954. *b.* Code de ce roi. III. 577. *a.*

HENRI I, (*Hiſt. d'Anglet.*) duc de Normandie, & enſuite roi d'Angleterre. Précis de ſon regne. *Suppl.* III. 340. *b.*

HENRI II, fils de Geoffroi, comte d'Anjou, & de Mathilde, fille de Henri I. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 341. *a.*

Henri II. Son caractere. Diviſion qu'il fit du royaume en ſix parties. III. 466. *b.*

HENRI III, fils & ſucceſſeur de Jean Sans-terre. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 341. *a.*

Henri III. Vexations qu'il exerça ſur les Juifs. IX. 3. *a.* 25. *a.* Obſervations ſur ce roi. XVII. 622. *b.*

HENRI IV, fils du duc de Lancaſtre, troiſieme fils d'Edouard III, ſuccéda à Richard II, qu'il avoit fait dépoſer. Tableau de ſon regne. *Suppl.* III. 341. *a.*

HENRI V, fils du précédent. Précis de ſon regne. *Suppl.* III. 341. *a.* — *Voyez* X. 644. *b.*

HENRI VI, fils du précédent. Précis de ſon regne. *Suppl.* III. 341. *a.* *Voyez* XVII. 624. *b.*

HENRI VII, comte de Richemond, ſucceſſeur de Richard III. Principaux traits de ſon regne. *Suppl.* III. 341. *b.* *Voyez* XII. 290. *b.* XIV. 365. *a.*

HENRI VIII, fils du précédent. Traits qui caractériſent ſon regne & ſa perſonne. *Suppl.* III. 341. *b.*

Henri VIII. Hiſtoire & caractere de ce prince. VII. 920. *b.* XVII. 624. *b.* Soins qu'il prit d'enrichir ſon royaume de bêtes à laine. IX. 180. *a.* Commencement de la réformation ſous ſon regne. XIII. 890. *b.* Réglement de ce roi, appellé *ſtatut de ſang*. XV. 505. *b.*

HENRI I, (*Hiſt. d'Eſpag.*) roi de Caſtille. La mort termina de bonne heure ſes jours, & avant qu'il pût exercer par lui-même le pouvoir de la royauté. On trouve dans cet article une hiſtoire très-détaillée des événemens arrivés pendant la régence de Dona Berengere, ſa ſœur. *Suppl.* III. 341. *b.*

HENRI II, dit *le Magnifique*, roi de Léon & de Caſtille, connu auparavant ſous le nom de comte de Tranſtamare, fils naturel d'Alphonſe XI & d'Eléonore de Guzman. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 342. *b.*

HENRI III, dit *le Maladif*, roi de Léon & de Caſtille, fils aîné de Jean I & d'Eléonore. Hiſtoire de ſon regne. *Suppl.* III. 344. *b.*

HENRI IV, ſurnommé l'*Impuiſſant*, roi de Léon & de Caſtille, fils de Jean II, & de Marie, infante d'Aragon. Spectacle que préſentent les événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 345. *a.*

HENRI *de Bourgogne*, (*Hiſt. de Portug.*) comte de Portugal. Principaux événemens du regne de ce prince, à qui Alphonſe VI, roi de Caſtille & de Léon, donna en propriété le Portugal, avec la permiſſion de faire des conquêtes ſur les Maures. *Suppl.* III. 345. *b.*

Henri, fondateur du royaume de Portugal. XIII. 157. *b.*

HENRI, roi de Portugal, fils du roi Emmanuel, & de Marie de Caſtille, ſa ſeconde femme. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 346. *a*, *b.*

HENRI, fils de Gothelſeale & de Sygrithe, roi des Vandales. *Suppl.* II. 223. *b.* 224. *a.*

HENRI *le Superbe*, duc de Baviere, mis au ban de l'empire. *Suppl.* II. 552. *b.*

HENRI, (*Frédéric-Henri-Louis*) prince de Pruſſe. Trait de bienfaiſance de ſa part. *Suppl.* III. 760. *a.*

HENRIADE. (*Littér.*) Eloge de ce poëme. Les poëmes épiques ont chacun un caractere qui leur eſt propre, & qui les immortaliſe. VIII. 132. *b.*

Henriade, eſpece de merveilleux employé dans ce poëme. X. 395. *a.* Obſervations ſur la Henriade. V. 828. *b.* XII. 822. *b.* Grandes vues qu'elle embraſſe. *Suppl.* III. 962. *a.* Heureux choix de ſon ſujet. *Suppl.* IV. 438. *b.*

HENRICIENS, (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui parurent en France dans le douzieme ſiecle. Leur chef. Leurs erreurs. VIII. 132. *b.* *Voyez* PÉTROBUSIENS.

HENRION, (*Nicolas*) homme de lettres. XVI. 719. *b.*

HENSING, (*Frédéric-Guillaume*) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *b.*

HENTETE, (*Jardin.*) la plus haute montagne du grand atlas. Peuple qui l'habite. Neiges de ſon ſommet. VIII. 132. *b.*

HEPAR, (*Chymie*) produit de la combinaiſon du ſoufre avec l'alkali, l'antimoine & l'arſenic, *voyez* HEPAR *antimonii*, HEPAR *ſulphuris*, ORPIMENT. L'hepar peut être défini un ſel à trois parties. On ne peut ſuivre une marche plus ſûre dans l'étude de la nature, qu'en allant des corps ſimples aux corps compoſés, de ceux-ci aux corps compoſés de trois autres, & ſucceſſivement. *Suppl.* III. 347. *b.* Ainſi, l'acide, qui eſt un corps ſimple, en s'uniſſant avec l'alkali, qui eſt un autre corps ſimple, forme un compoſé que nous nommons ſel. Les deux parties ſimples de ce ſel s'uniſſant au phlogiſtique, que nous conſidérons auſſi comme corps ſimple, forme un corps du ſecond ordre chymique, que nous nommons *hepar*. Pourquoi la claſſe des hepars, beaucoup plus nombreuſe que celle des ſels, eſt cependant très-peu connue. Quelques exemples rapportés dans cet article, peuvent faire juger de l'étendue & de l'importance de cette matiere, qui offre un vaſte champ aux recherches des chymiſtes. Projet formé par l'auteur, de réunir en un ſeul tableau ſynoptique, tous les compoſés ſalins de deux & de trois parties. *Ibid.* 348. *a.* Utilité qu'offriroit un tel ouvrage. *Ibid. b.*

HEPAR *antimonii*, ou *Foie d'antimoine.* (*Chym. & Métall.*) Moyen d'obtenir un véritable hepar d'antimoine. Pourquoi on lui a donné le nom d'*hépar*. Propriétés de cette matiere. Teinture d'antimoine tartariſée. Soufre groſſier d'antimoine. VIII. 132. *b.* Soufre doré d'antimoine. On appelle auſſi *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détoné avec du nitre. Maniere de le faire. En quoi il differe du premier. *Ibid.* 133. *a.*

Hepar ou *foie d'arſenic*, *voyez* ORPIMENT.

Hepar ſulphuris ou *foie de ſoufre.* Comment on le fait. Propriétés de cette matiere. Effets de ſa diſſolution dans l'eau. Elle eſt le diſſolvant de tous les métaux. Stalil dit que Moïſe s'en ſervit pour détruire le veau d'or des Iſraélites. Maniere de diſſoudre l'or par ce diſſolvant. Moyen de découvrir ſi une ſubſtance minérale contient du ſoufre. Eaux minérales qui contiennent de l'*hepar ſulphuris*. VIII. 132. *a.*

HÉPATIQUE. (*Anat.*) conduit hépatique; plexus hépatique. VIII. 133. *b.*

Hépatique, conduit. II. 252. *b.* VI. 717. *b.* *Suppl.* III. 78. *b.* 80. *b.* Vaiſſeaux hépatiques, *voyez* FOIE.

HÉPATIQUE, *artere.* (*Angeiologie*) Deſcription de cette artere. Ses grandes utilités. Pourquoi les arteres hépatiques ſont plus groſſes dans l'homme que dans les quadrupedes. Sentimens de Gliſſon, de Drake & de Cowper, ſur leur uſage. VIII. 133. *b.*

Hépatique, *artere.* Obſervations ſur ce vaiſſeau. *Suppl.* III. 348. *b.*

Hépatique, *artere.* VIII. 272. *a.* *Suppl.* II. 489. *b.* *Suppl.* III. 75. *b.* Veines. VIII. 272. *a.*

HÉPATIQUE. (*Médec.*) Diverſes acceptions de ce mot en médecine, particuliérement dans les ouvrages des anciens. VIII. 134. *a.*

Hépatique, apozeme. I. 542. *a.* Purgatifs hépatiques. III. 363. *a*, *b.* Vers hépatiques. XVII. 43. *b.* Remedes hépatiques, *voyez* VISCERAUX.

Hépatique, *flux.* En quoi cette maladie differe du flux dyſſentérique. Un tel flux eſt peu connu par les obſervations des modernes. Syſtême des anciens par rapport à la ſanguification, ſur lequel étoit fondée la dénomination de *flux hépatique.* Sentiment des modernes ſur la cauſe de ce flux prétendu hépatique. VIII. 134. *a.* Il reſte quelquefois après la diſſenterie un flux de ventre encore ſanglant, mais ſans douleurs.

Quelle

Quelle en eſt la cauſe. Obſervations & raiſonnemens qui tendent à prouver la poſſibilité des flux de ventre vraiment hépatiques. *Ibid. b.* Cependant il eſt très-difficile d'indiquer les ſignes propres à diſtinguer les cas où ce flux vient du foie de ceux où il vient des inteſtins. On ne peut inférer l'un plutôt que l'autre, que de ce qui a précédé. Maniere d'établir le prognoſtic du flux appellé *hépatique*. Du traitement de cette maladie. *Ibid.* 135. *a. Voyez* FOIE (*Maladies du*).

Hépatique, flux. Comment on le diſtingue du flux hémorrhoïdal. VIII. 125. *b.*

HÉPATIQUE *à trois feuilles*, (*Botan.*) Ses caracteres. Deſcription de l'eſpece la plus commune que Boerhaave nomme *hepatica trifolia, cæruleo flore*. Pourquoi cette plante eſt appellée *hépatique*. Auteur à conſulter ſur la culture des hépatiques. VIII. 135. *b.*

HÉPATIQUE *commune* ou *de fontaine*, (*Mat. médic.*) obſervations ſur les qualités qu'on attribue à cette plante. VIII. 135. *b.*

Hépatique des fleuriſtes ou *belle hépatique*. Origine de ſon nom. Propriétés qu'on lui attribue. Excellent coſmétique fait avec ſes feuilles. VIII. 135. *b.*

HEPATITE, (*Litholog.*) ſubſtances ou matieres appellées de ce nom. VIII. 135. *b.*

HÉPATITE, (*Médec.*) inflammation, ou en général affection aiguë du foie. Obſervation ſur le mot *hepatitis*, par lequel les anciens déſignoient ces maladies. Le foie doit être moins ſujet aux inflammations qu'aux maladies chroniques. Diſſertation d'Hoffman ſur ce ſujet. Cette inflammation ſe diſtingue en deux eſpeces; ſavoir, celle qui a ſon ſiege dans la partie concave, & celle qui s'eſt fixée ſur la partie convexe du foie. Symptômes auxquels on reconnoît la premiere eſpece. Leurs cauſes. 136. *a.* Symptômes relatifs à la ſeconde. En quoi elle differe de la pleuréſie. Comment on diſtingue les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui ſont la colique proprement dite, & de l'inflammation des muſcles du bas-ventre à la région épigaſtrique. Cauſes de l'inflammation au foie. *Ibid. b.* Prognoſtics ſur cette maladie. Différentes ſuites funeſtes qu'elle peut avoir. Traitement de cette inflammation. *Ibid.* 137. *a.*

HÉPATOMPHALE, (*Chir.*) hernie du foie par l'anneau de l'ombilic. VIII. 137. *a.* Exemple d'une telle hernie. *Ibid. b.*

HÉPATOSCOPIE, (*Divin.*) divination par l'inſpection du foie des victimes. Etym. de ce mot. Victimes ſans foie. Comment les aruſpices expliquoient ce prétendu prodige, qui ne venoit en effet que de l'artifice des prêtres. VIII. 137. *b.*

HÉPATUS, (*Ichthy.*) Deſcription de ce poiſſon de mer. Qualité de ſa chair. Propriété attribuée aux pierres qui ſe trouvent dans ſa tête. VIII. 137. *b.*

HÉPHŒSTITE, (*Lithol.*) pierre rougeâtre dont les anciens formoient une eſpece de miroirs ardens. Origine du mot *héphæſtite*. VIII. 137. *b.* Eſpece de jaſpe qu'on peut employer au même uſage. Pyrite appellée *héphæſtite*. *Ibid.* 138. *a.*

HEPHTHÉMIMERE, (*Litt.*) vers compoſé de trois piés & une ſyllabe. Exemples tirés d'Anacréon & d'Ariſtophane. Céſure hephthémimere. VIII. 138. *a.*

HEPTACOMETES, (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. Origine de leur nom. Mœurs de ces peuples. Comment ils maſſacrerent trois cohortes de Pompée. VIII. 138. *a. Voyez* MOSYNIENS.

HEPTACORDE, (*Muſiq. anc.*) cythare à ſept cordes. Ce fut long-tems la plus célebre de toutes. Simonide la perfectionna en y ajoutant une huitieme corde. VIII. 138. *a.* Ainſi les ſons ſe trouverent dans la ſituation la plus favorable à une harmonie noble. Cependant cette noble muſique n'eut pas le bonheur de ſe ſoutenir. *Ibid. b.*

HEPTAGONE, (*Géom.*) Etym. du mot. Heptagone régulier. Nombres heptagones. Propriété ſinguliere de ces nombres. VIII. 138. *b.*

HEPTAMÉRIDE, (*Muſiq.*) nom de l'un des intervalles du ſyſtême de M. Sauveur. VIII. 138. *b.*

HEPTAPOLE, (*Géogr. anc.*) contrée d'Egypte. Les ſept villes de l'Heptapole. C'eſt dans l'Heptapole qu'étoient les principales merveilles de l'Egypte. VIII. 138. *b.*

HEPTARCHIE, (*Hiſt. mod.*) gouvernement des ſept royaumes des Anglo-Saxons. Détails hiſtoriques ſur la nature de ce gouvernement, & la maniere dont il s'établit. VIII. 138. *b.* Durée de l'heptarchie. Cauſes de ſa diſſolution. *Ibid.* 139. *a.*

HÉRACLÉE, (*Géogr. anc.*) Nom commun à un ſi grand nombre de villes, que dans l'empire Romain on en comptoit plus de trente ainſi nommées. Lieu d'où Hercule deſcendit aux enfers, & en tira par force le Cerbere. VIII. 139. *a.*

HÉRACLÉE DU PONT, (*Géogr. anc.*) ville d'Aſie en Bithynie. Ses fondateurs. VIII. 139. *a.* Elle a été l'une des villes les plus célébrées de l'antiquité. Médaille qui marque quelle étoit ſa puiſſance ſur mer. Flotte qu'elle envoya à Ptolomée après la mort de Lyſimaque. La caverne voiſine de cette ville qui a donné lieu à la fable de la deſcente d'Hercule aux enfers, ne ſe trouve plus. Hercule a été en grande vénération dans Héraclée. Médailles par leſquelles les Héracléens avoient exprimé la fertilité de leurs campagnes. Détails hiſtoriques ſur Héraclée. Cette ville réduite en cendres par Cotta, lieutenant de Lucullus. Son rétabliſſement. Tems auquel elle paſſa dans l'empire des Grecs. *Ibid. b.* On lui donna le nom de *Penderachi*. Suite de ſes révolutions. Son état actuel. Les Turcs l'appellent *Éregri*. Situation de cette ville. *Ibid.* 140. *a.*

Héraclée du Pont : bibliotheque fondée dans cette ville par Cléarque. II. 230. *b.*

Héraclée de Thrace. XII. 360. *b.*

HÉRACLÉES, (*Antiq. grecq.*) fêtes en l'honneur d'Hercule. Etym. du mot *héraclées*. Auteur à conſulter. VIII. 140. *a.*

HÉRACLÉONITES, (*Théolog.*) hérétiques de la ſecte des gnoſtiques. Ce que nous apprend S. Epiphane ſur la doctrine d'Héracléon. Doctrine des Héracléonites. VIII. 140. *a.*

HÉRACLIDE *de Pont.* Obſervations ſur ce philoſophe. XII. 372. *a.*

Héraclide, médecin. X. 285. *a.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 501. *b.* Sa phyſiologie. *Suppl.* IV. 345. *a.*

HÉRACLIDES, (*Hiſt. anc.*) deſcendans d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponneſe. VIII. 140. *a.* Hiſtoire des diverſes tentatives qu'ils firent après leur expulſion du Péloponneſe, pour rentrer dans ce pays. Comment ils parvinrent enfin à s'y rétablir. Leurs droits ſur les royaumes de Mycènes & d'Argos. Comment la couronne étoit paſſée aux Pélopides. Révolution produite dans la Grece par les ſuccès des Héraclides. Le retour des Héraclides eſt le commencement de l'hiſtoire de Grece. *Ibid. b.*

HÉRACLIDES: (*Les*) deux partis célebres qui agiterent la Grece, les Héraclides & les Pélopides. VII. 912. *b.* Refuge des Héraclides auprès de l'autel de la miſéricorde dans Athenes. X. 575. *b.* Royaume des Héraclides à Corinthe & à Lacédémone. XIV. 420. *b.*

HÉRACLION, ou *Héraclionas*, fils du premier empereur Héraclius & de Martine, ſa ſeconde femme. Ambition & crime de cette femme. Sa punition & celle de ſon fils. *Suppl.* III. 348. *b.*

HÉRACLITISME, ou *Philoſophie d'Héraclite.* (*Hiſt. de la philoſoph.*) Patrie d'Heraclite. Ses premiers pas dans la philoſophie. L'homme vulgaire incapable de jouir des précieux avantages qu'il poſſede. Suite de l'hiſtoire d'Héraclite. VIII. 141. *a.* Caractere de ſa philoſophie. Traités qu'il a écrits. Il n'aſpiroit qu'aux ſuffrages d'un petit nombre de lecteurs. Pourquoi il a été long-tems négligé & oublié. Tems auquel il vivoit. Logique d'Héraclite. Sa phyſique. *Ibid. b.* Sa morale. *Ibid.* 142. *a.* Héraclite eut pour diſciples Platon, Hippocrate, & Zénon. Réflexions ſur la philoſophie d'Hippocrate. Sa phyſique. *Ibid. b.*

Héraclitiſme. Comparaiſon qu'Héraclite faiſoit du corps humain avec le monde. XI. 363. *a.*

HÉRACLIUS, (*Hiſt. rom.*) Hiſtoire du regne de cet empereur. *Suppl.* III. 348. *b.*

Héraclius, empereur Romain : eſtheſe d'Héraclius. V. 376. *b.* Eſpece de ſort qu'il conſulta pour mettre en quartier d'hiver ſon armée. XV. 377. *a.* 380. *a.*

Héraclius, fils de l'empereur de ce nom, & d'Eudoxie, fut ſurnommé Conſtantin le jeune, ou le nouveau Conſtantin. Il ne gouverna l'empire que pendant un an : ſa marâtre, nommée Martine, l'empoiſonna. *Suppl.* III. 349. *a. Voyez* HÉRACLION.

HÉRALDIQUE, (*Art*) ſcience du blaſon. Réflexions ſur la vanité & la frivolité de cette ſcience. VIII. 143. *a. Voyez* vol. II. des planch. les principes généraux du Blaſon.

HÉRATÉLÉE, (*Mythol.*) Sacrifice qu'on faiſoit le jour du mariage à Junon. En quoi conſiſtoit ce ſacrifice. Etym. du mot. VIII. 143. *a.*

HÉRAUT, (*Hiſt. anc.*) officier public dont la fonction étoit de déclarer la guerre. La perſonne de ces officiers dans l'exercice de leur charge, étoit ſacrée. Pourquoi les Grecs les appelloient conſervateurs de la paix. Reſpect avec lequel Achille traita les hérauts qu'Agamemnon envoya dans ſa tente pour lui enlever Briſéis. Obſervations ſur les hérauts nommés *feciaux* chez les Romains. VIII. 143. *b.*

Héraut. Sa couronne. XVII. 187. *a. Voyez* FÉCIAUX.

HÉRAUT, (*Gymnaſt.*) officier employé dans les jeux athlétiques. Comment ces hérauts faiſoient leurs proclamations. On les éprouvoit, avant de les élire, ſur la force de leur voix. VIII. 143. *b.* Voix de Stentor louée par Homere. *Ibid.* 144. *a.*

HÉRAUT, (*Hiſt. mod.*) *Héraut d'armes.* Etym. de ce mot. On diviſoit ces officiers de guerre & de cérémonies, en roi d'armes, hérauts & pourſuivans. Les hérauts, y compris le roi d'armes, étoient au nombre de trente. Leurs titres. Leurs habits de cérémonie. Principaux emplois des hérauts. VIII. 144. *a.* Les premiers commencemens de ces officiers ne furent

pas brillans. On ne les regardoit que comme de vils meſſagers. Cependant ils parvinrent inſenſiblement à s'accréditer. Comment leur corps vint enſuite à s'abatardir. Formalité qu'obſerva Louis XIII en employant un héraut d'armes, lorſqu'il vint dans les provinces méridionales de ſon royaume, pour contenir les chefs de parti. Le même roi envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un héraut d'armes. Depuis lors les fonctions de ces officiers n'ont plus été exercées. Auteurs à conſulter. *Ibid. b. Voyez* ROI-D'ARMES.

HÉRAUT-D'ARMES, (*Hiſt. mod.*) Leur college dépend du grand maréchal d'Angleterre. Fonctions de ces officiers Anglois. On les diſtingue en trois claſſes. Détails ſur chacune d'elles, & ſur l'origine & les fonctions particulieres des officiers qui les compoſent. VIII. 144. *b.*

Hérauts-d'armes : leur college en Angleterre. III. 634. *a.*

HERBE, (*Botan.*) Différentes ſortes d'herbes. Herbes annuelles, biſannuelles, vivaces, *&c.* VIII. 145. *b.*

Herbe aux ânes. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

Herbe de Saint-Antoine. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

Herbe blanche. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

Herbe à coton. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 145. *b.*

HERBE AUX CHATS, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Boerhaave en compte ſept eſpeces. Deſcription de la principale, nommée *cataria major vulgaris* ou *menta cataria.* Lieux où elle croît. Pourquoi on l'appelle *herbe aux chats.* Ses propriétés. Principes qu'elle contient. VIII. 146. *a.*

HERBE AUX CHATS, (*Mat. médic.*) Compoſitions pour leſquelles on l'emploie. VIII. 146. *a.*

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. Boerhaave en nomme quatre eſpeces. Deſcription de la criſtophoriane commune. VIII. 146. *a.* Cette plante priſe intérieurement, ſeroit un poiſon. Lieux où elle croît. Bon mot de M. de la Mothe le Vayer, faiſant alluſion à la chriſtophoriane. *Ibid. b. Voyez* ACTÆA.

Herbe du coq. X. 345. *a.*

Herbe aux cuillers, cochlearia, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbe à l'épervier. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbe à éternuer. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbe aux gueux. III. 520. *a*, *b.* 521. *a.*

Herbe au lait. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 146. *b.*

Herbes magiques. V. 617. *b.*

Herbe aux mites. En quoi les plantes de ce genre different du bouillon blanc. Deſcription de l'eſpece la plus commune, nommée *blattaria lutea, folio longo laciniato.* VIII. 146. *b.*

Herbe muſquée. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a.*

Herbe aux nombrils. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a. Voyez* OMPHALODES.

Herbe du Paraguay. XI. 899. *b.*

Herbe paris, ou *Raiſin de renard.* Sa deſcription. Lieux où cette plante ſe trouve. Obſervation ſur ſes prétendues propriétés. VIII. 147. *a. Voyez* RAISIN DE RENARD.

Herbes polyſpermatiques. XII. 954. *a*, *b.*

Herbe à la puce. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a.*

Herbe aux puces. Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *a.*

HERBE AUX PUCES, (*Mat. médic.*) Uſage qu'on fait de ſa ſemence. VIII. 147. *a.* Elle eſt connue ſous le nom de *pſyllium. Ibid. b. Voyez* ce mot.

HERBE AUX RHAGADES, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plantes. VIII. 147. *b.*

HERBE A ROBERT, (*Bot.*) Deſcription de cette plante. Principes qu'elle contient. VIII. 147. *b.*

HERBE A ROBERT, (*Mat. médic.*) Divers uſages internes & externes de cette plante. VIII. 147. *b.*

HERBE AUX VARICES, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 147. *b.*

HERBE AUX VERRUES, (*Bot.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 148. *a.*

HERBE, (*Nomenclature botaniq.*) Enumération de pluſieurs plantes déſignées en même tems ſous leurs noms vulgaires d'*herbes*, & ſous les noms que les botaniſtes leur ont donnés, afin de mettre le lecteur en état de les chercher dans l'Encyclopédie, ſous ces dernieres dénominations. VIII. 148. *a.*

HERBES MAUVAISES, (*Agricult.*) Quelles ſont celles que les jardiniers & les laboureurs nomment ainſi. Comment elles nuiſent aux plantes. Enumération de celles que le laboureur redoute le plus dans les champs. Des moyens employés ou à employer pour les détruire. VIII. 148. *b.*

Herbes mauvaiſes. Quelles ſont dans les prés les bonnes & les mauvaiſes herbes. *Suppl.* I. 325. *b.* 326. *a.* Maniere de les ſarcler. VII. 335. *b.* XIV. 646. *a.* Mauvaiſes herbes dans les champs. *Suppl.* I. 916. *a*, *b.* Les labours d'automne les détruiſent. *Suppl.* III. 692. *b.*

HERBÉ, (*Comm. de cheveux*) cheveux herbés que l'on a rendus blancs par artifice. Quel eſt cet artifice. VIII. 149. *a.*

HERBERT, (*Thomas*) ſavant Anglois. XVII. 671. *b.*

HERBIVORES, *animaux*, (*Hiſt. nat.*) *voyez* FRUGIVORES. Structure de leur colon. *Suppl.* II. 506. *b.* Ces animaux ſe nourriſſent de ſubſtances animales dans la néceſſité. *Suppl.* III. 247. *b.*

HERBORISER, (*Botan.*) En quels lieux avoient herboriſé MM. de Juſſieu & de Tournefort. VIII. 149. *b.*

HERBORISTES chez les Grecs & chez les Romains. XII. 493. *a.*

HERBORN, (*Géogr.*) ville en Wéteravie, patrie des deux Paſor pere & fils; obſervations ſur ces ſavans & ſur leurs ouvrages. VIII. 149. *b.*

HERCEUS, *Jupiter*, (*Mythol.*) étoit celui dont l'autel paroiſſoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Deſcription que Virgile fait d'un autel de cette eſpece. Origine du nom *herceus.* Le même poëte nous peint Pyrrhus maſſacrant Priam au pié de cet autel. Autre maniere dont on repréſente les circonſtances de la mort de Priam. VIII. 149. *b. Voyez* ERCEUS.

HERCINE, fleuve & temple de ce nom. XVI. 706. *b.*

HERCULANUM, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie. En quel tems elle fut engloutie par une éruption du Véſuve. Deſcription de la maniere dont cette ville fut ruinée. Les deux villes d'Herculanum & de Pompeii périrent avec leurs habitans, ainſi qu'avec Pline le naturaliſte. Tremblement de terre qui avoit précédé ce déſaſtre. En quels lieux étoient ſituées ces deux villes. Epoque de la fondation d'Herculanum. VIII. 150. *a.* Hiſtoire de la découverte de ſes ruines. Les antiquités qu'on y a trouvées dans l'eſpace de ſix ou ſept ans, ont formé au roi des deux Siciles, un muſée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il ſoit, ne ſauroit dans le cours de pluſieurs ſiecles s'en former un pareil. Parmi les débris d'Herculanum, on y découvrit un temple où étoit une ſtatue de Jupiter, & un théâtre bien conſervé. Dimenſion de ce théâtre. Sa deſcription. *Ibid. b.* Goût des citoyens d'Herculanum pour les ſpectacles. Deſcription des tremblemens de terre & des éruptions du Véſuve qui cauſerent la ruine de cette ville. Obſervations qui montrent que c'eſt à tort qu'on a imaginé que les habitans d'Herculanum avoient pouſſé l'amour des ſpectacles, juſqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théatre. Singuliere découverte d'un ſquelette. Statues trouvées dans l'enceinte du théâtre. *Ibid.* 151. *a.* Buſtes de marbre déterrés dans le même endroit. Deux temples de différente grandeur, découverts à quelque diſtance du théatre. Troiſieme édifice qui a été trouvé vis-à-vis de ces temples. Statues d'idoles & de divers perſonnages, principalement des familles *Annia* & *Nonia*, qui ont été déterrées dans les édifices publics. *Ibid. b.* Des édifices particuliers trouvés dans Herculanum. Deſcription des rues. Peintures à freſque dans l'intérieur de quelques maiſons. Différens tableaux qui accompagnoient ces peintures. Deſcription de deux grands tableaux qui occupoient deux niches au fond d'un temple d'Hercule. *Ibid.* 152. *a.* Défauts de pluſieurs de ces tableaux. Comment on a pu tranſporter les tableaux à freſque, d'Herculanum à Portici. Deſcription de l'intérieur d'une maiſon d'Herculanum. Temple de Neptune. Vaſes de terre trouvés dans une cave. *Ibid. b.* Deſcription de pluſieurs autres antiquités, & entr'autres d'un pain conſervant encore ſa forme & ſon étiquette. A ces découvertes ſuccéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont l'auteur décrit ici les principales. Des médailles. *Ibid.* 153. *a.* Lampes en grand nombre preſque toutes conſacrées à Vénus. Uſtenſiles des ſacrifices. Table & trepié remarquables. Enumération de pluſieurs autres curioſités. Dans le petit nombre de manuſcrits, l'écriture étoit effacée, ou les feuilles ſi fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Secours que les habitans d'Herculanum devoient tirer de pluſieurs perſonnes illuſtres, pour cultiver leur eſprit & former des bibliotheques à leur exemple. *Ibid. b.* Soins que le roi des deux Siciles a pris de tant de monumens précieux. Obſervations ſur l'ouvrage qu'on publie actuellement, contenant l'hiſtoire, la repréſentation en taille-douce, & l'explication des antiquités d'Herculanum. *Ibid.* 154. *a.*

HERCULANUM, (*Géogr. antiq.*) Strabon qui vivoit du tems d'Auguſte & de Tibere, eſt le plus ancien auteur qui ait parlé de cette ville. Paſſage tiré de cet auteur ſur Herculanum & Pompeii. Travaux d'Hercule en Eſpagne & dans les Gaules. Son retour en Italie où il fonde Herculanum. Hiſtoire abrégée de cette ville & de ſes révolutions. *Suppl.* III. 349. *b.* Magnificence & richeſſe qui brilloient dans ſes maiſons de plaiſance. Cette ville abymée l'an 79, par une éruption du Véſuve. Enfoncement de ſes bâtimens ſous terre. Eſpece de maſſif dont elle eſt recouverte. Cette matiere ne couvrit que peu-à-peu la ville, & laiſſa aux habitans la liberté de

s'enfuir. Différentes choſes que cette matiere brûlante réduiſit en charbon. *Ibid.* 350. *a.* Autres détails ſur l'état de dévaſtation où cette ville a été trouvée. Le ſouvenir d'Herculanum & de Pompeii étoit tellement éteint, qu'on diſputoit au commencement du ſiecle ſur le lieu de leur ancienne ſituation. Premiere occaſion des découvertes d'Herculanum. *Ibid. b.* Hiſtoire de ces découvertes. Maniere dont on y travaille. Deſcription des monumens qui ſe ſont préſentés ſucceſſivement à meſure qu'on a avancé dans le travail. Rues d'Herculanum. L'édifice le plus conſidérable qu'on ait découvert, eſt un bâtiment public, où il paroit que ſe rendoit la juſtice, appellé, ſuivant les uns, *forum*, ſuivant les autres, *chalcidicum. Ibid.* 351. *a.* Deſcription de cet édifice. Temples qui lui étoient joints. Théatre découvert près de ces temples. Tombeau que l'on découvrit dans le même tems. Rues alignées & maiſons de particuliers. *Ibid. b.* Leurs fenêtres & vitres. Etat des bouteilles de verre qu'on y a trouvées. Cabinet ou muſæum de Portici, formé depuis 1750 en conſéquence des fouilles d'Herculanum, de Pompeii & de Stabia. Académie créée pour s'occuper des découvertes qu'on y a faites, & en publier la deſcription. Ouvrage qu'elle a mis au jour. *Ibid.* 352. *a.* Grand banc de pierre qu'on voit dans la cour de ce cabinet. Statues dont cette cour, l'eſcalier & les appartemens ſont ornés. Autres ſtatues en bronze placées dans ce cabinet. *Ibid. b.* Les appartemens du muſæum pavés de moſaïque ancienne. Vaſes dont ils ſont garnis. Petits dieux de bronze qu'on voit dans les armoires. Trépieds. Recueil de Priapes, ou de repréſentations qui caracteriſent ce dieu. Attributs du culte de Vénus trouvés ſur beaucoup de lampes de bronze. Inſtrumens de différens arts. *Ibid.* 353. *a.* Inſtrumens de cuiſine & de ménage. Denrées trouvées en nature. *Ibid. b.* Pieces de toilette. Couleurs pour la peinture. Petites balances à deux baſſins. Inſtrumens de muſique. Inſtrumens de chirurgie. Armes offenſives & défenſives. *Ibid.* 354. *a.* Etat des pieces en fer qu'on y a trouvées. Urnes de terre diviſées intérieurement par loges. Cadran ſolaire portatif. Une meſure du pié romain. Médailles. Sceaux, cachets & anneaux. Pierres gravées. Meubles de cryſtal de roche. Tableaux ſur pierre, repréſentant les muſes. *Ibid. b.* Des manuſcrits trouvés à Herculanum. Art par lequel on eſt parvenu à dérouler les livres quoique convertis en charbon, de maniere qu'on a pu lever les lettres les unes après les autres, & les copier en entier. *Ibid.* 355. *a.* Manuſcrits qu'on a ainſi développés. Des peintures tirées d'Herculanum. Dommage qu'elles ont ſouffert. *Ibid. b.* Ces tableaux ont été peints en détrempe. On voit par ces ouvrages que les artiſtes du premier ordre étoient auſſi rares chez les anciens que parmi nous. Deſcription de ceux qui ſont du mérite le plus diſtingué. Tableau repréſentant Théſée vainqueur du Minotaure. *Ibid.* 356. *a.* Autre dont le ſujet eſt incertain, mais dont tous les perſonnages ont rapport à un enfant qu'on préſume, avec aſſez de vraiſemblance, être Telephe, fils d'Hercule. Autre repréſentant Achille, à qui le centaure Chiron enſeigne à jouer de la lyre. Tableau dont le ſujet paroît être Oreſte reconnu, & tel qu'Euripide le repréſente dans la tragédie d'Iphigénie en Tauride. *Ibid. b.* Il en eſt un qui, à ce que l'on prétend, repréſente Oreſte & Pilade enchaînés, & conduits devant la ſtatue de Diane. Petits tableaux dont voici les ſujets. Faune qui careſſe une bacchante renverſée. Deux jeunes filles qui ſe donnent la main en danſant. Une danſeuſe touchant d'une cymbale à grelots. Une jeune fille tenant d'une main un rameau de cedre, & de l'autre un ſceptre d'or. Une bacchante portée par un centaure. *Ibid.* 357. *a.* Centaure portant un jeune homme & courant au galop. Tableaux repréſentant des enfans, des amours, ou des génies aîlés, occupés à différens travaux. Tableaux d'animaux, de fruits, d'ornemens, de payſages, d'architecture, & de marine. *Ibid. b.* Imperfection de pluſieurs de ces ouvrages. Des matieres dont on ſe ſervoit pour peindre. Les deſſinateurs qu'on a employés pour la gravure de ces tableaux, ont quelquefois manqué d'exactitude, & l'on ne doit pas préciſément juger des originaux par les figures qu'on en publie. *Ibid.* 358. *a.* Les pieces de ſculpture trouvées dans Herculanum, préférées à celles de peinture. Maiſon de cette ville où ſe ſont trouvés les ſeuls livres qu'on y ait encore découverts. Etat des volumes qu'elle renfermoit. Ouvrages de Philodémus qu'on a acquis par cette découverte. Meſure de l'affaiſſement du terrein d'Herculanum, par le tremblement de terre qui la détruiſit. *Ibid. b.*

Herculanum. Privilege de cette ville devenue colonie Romaine. *Suppl.* II. 163. *a.* Cuiſines découvertes dans Herculanum. 664. *b.* Fenêtres des maiſons, *Suppl.* III. 11. *a.* & des bâtimens repréſentés dans les tableaux qu'on y a trouvés. *Ibid. b.* 12. *a.* Cadran ſolaire trouvé dans ſes ruines. VII. 725. *b. Suppl.* III. 241. *a.* Les fondemens de pluſieurs maiſons de cette ville bâtis avec de la lave. IX. 311. *b.* Souper de deux perſonnes repréſenté dans une planche de peintures d'Herculanum. 585. *b.* Trônes de Vénus & de Mars peints dans Herculanum. XVI. 301. *a.* Plan & profil du théâtre de cette ville, vol. X. des planch. Théatres, pl. I. Dés & cornets d'ivoire qu'on en a tirés. *Suppl.* II. 684. *b.* Tableaux remarquables trouvés dans ce lieu. Perſée délivrant Andromede. 815. *b.* Camayeux & monumens étruſques. 901. *a.* Marſyas donnant leçon de flûte à Olympe. *Suppl.* III. 61. *b.* Des freſques trouvés dans cette ville. 241. *a.* Chapeaux de feutre repréſentés dans les peintures d'Herculanum. 34. *b.* Diverſes inſtructions que nous fourniſſent toutes ces peintures antiques. *Suppl.* II. 631. *a*, *b.*

HERCULE, (*Aſtron.*). conſtellation. VIII. 154. *a.*

HERCULE, (*Mythol. & Litt.*) fils de Jupiter & d'Alcmene. Sa vie fabuleuſe étant aſſez connue, l'auteur parcourt ici ſon hiſtoire qui l'eſt beaucoup moins. VIII. 154. *a.* Tragédies qui ont été compoſées par Euripide ſur la mort d'Hercule. Époque de l'établiſſement des autels conſacrés à ce demi-dieu. Peuples qui adopterent ſon culte. Comment on repréſente Hercule. Il a été révéré ſous le nom d'Hercule *Muſagete*, conducteur des muſes. Médaille d'Hercule par Pomponius Muſa. *Ibid.* 155. *a.*

Hercule. I. *Hiſtoire de ce héros.* Diſtinction de cinq héros de ce nom. *Suppl.* I. 260. *b.* Le lion de la forêt de Nemée tué par Hercule. XI. 89. *b.* 90. *a.* Défaite de l'hydre de Lerne. VIII. 368. *a.* Ce qu'on doit entendre par cette hydre. IX. 397. *a.* Hercule prend à la courſe la biche du mont Ménale. X. 330. *a.* Il tue les oiſeaux ſtymphalides. XV. 558. *a.* Ses travaux en Eſpagne & dans les Gaules; ſon retour en Italie. *Suppl.* III. 349. *b.* Géryon défait par Hercule. VII. 650. *a*, *b.* Il apporte en Grece les pommes du jardin des Heſpérides. VIII. 188. *b.* Quel fut le lieu où il deſcendit aux enfers pour en tirer Cerbere. 139. *a*, *b.* Hercule abolit les ſacrifices d'hommes dans le Latium. IX. 304. *b.* Hercule & Théſée travaillerent à purger la terre des ſcélérats qui l'infeſtoient. 758. *a.* Hercule emporte le trepié d'Apollon. XVII. 654. *b.* Aventure qui lui arriva dans l'iſle de Cos. I. 502. *b.* Amours d'Hercule & d'Omphale. XI. 470. *b.* Son combat avec Acheloüs, *Suppl.* I. 143. *b.* avec Anthée. 449. *b.* Lieu où il combattit contre les géans. *Suppl.* II. 186. *b.* Célébration des jeux olympiques par Hercule. 390. *b.* 391. *b.* Pourquoi il détruiſit la ville d'Œchalie. *Suppl.* IV. 104. *b.* Comment il vengea la mort d'Œonus. 118. *a.* Colonnes d'Hercule. III. 653. *a.* VIII. 156. *a.* Bains que formerent les nymphes en Sicile pour délaſſer Hercule revenant d'Eſpagne. XVI. 269. *b.* Cauſe de ſa mort. XII. 471. *a.* Explication phyſique des douze travaux d'Hercule. *Suppl.* III. 192. *b.*

II. *Hercule conſidéré comme dieu.* Il fut regardé comme le dieu tutélaire des eſclaves. V. 943. *a.* Il étoit le plus célebre des dieux indigetes. VIII. 679. *a.* On l'a confondu avec le ſoleil; IX. 928. *b.* on l'a auſſi conſidéré comme le dieu du ſommeil. XV. 342. *b.*

III. *Surnom d'Hercule.* Il a été appellé Baraïcus, II. 67. *a.* Buphage, 464. *b.* Cynoſarge, IV. 600. *a.* Erythré, V. 919. *a. Suppl.* II. 868. *b.* Magufanus, IX. 862. *a.* Muſagete. X. 877. *b.* Ognius, XI. 429. *a.* Rhinocoluſtès ou coupeur de nez, XIV. 202. *a.* Thaſius, XVI. 222. *b.* & Tiryntæus. 352. *b.*

IV. *Statues & ſymbole d'Hercule.* Statue compoſée de Mercure & d'Hercule. VIII. 171. *b.* Comment on le repréſentoit chez les Gaulois. XI. 429. *a.* Hercule Farneſe, III. vol. des planch. Deſſein, pl. 33. La maſſue, ſymbole de ce dieu. X. 180. *b.* Obſervation ſur cette maſſue. XVI. 685. *a.*

V. *Temples, prêtres, culte de ce dieu.* Temples d'Hercule. XVI. 72. *b.* Oracle d'Hercule à Bura. III. 531. *a.* Ce dieu particuliérement honoré à Héraclée du Pont. VIII. 139. *b.* Temple d'Hercule à Tyr. IX. 928. *b.* XVI. 783. *a.* Pourquoi il étoit adoré à Crotone, X. 257. *a.* & à Lacédemone. *Ibid. b.* Il fut honoré à Sardes, & repréſenté ſur quelques médailles de cette ville. XIV. 652. Dévotion des Tiburniens à ce dieu. XVI. 316. *b.* De l'autel élevé en ſon honneur dans le lieu où Rome fut enſuite bâtie. *Suppl.* 723. *b.* Les Romains l'honoroient la tête découverte. XVII. 423. *a*, *b.* Obſervations ſur les prêtres d'Hercule, appellés pinariens & potitiens. XII. 635. *b.* XIII. 183. *a.* Le ſoin des ſacrifices à Hercule confié chez les Romains à des eſclaves. XII. 635. *b.* Petites éleuſinies en l'honneur d'Hercule. V. 508. *a.* Fêtes de ce dieu nommées Héraclées. VIII. 140. *a.* Jurement par Hercule. IX. 928. *b.* X. 306. *b.* Pourquoi les femmes ne juroient que par ce dieu. *Suppl.* II. 748. *a.*

HERCULE, (*Aſtron.*) conſtellation boréale. Ses autres noms. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale. VIII. 358. *b.*

HERCULE, *Colonnes d'* (*Géogr. anc.*) Divers ſentimens des anciens ſur ces colonnes & ſur l'endroit où il faut les placer. Réflexions de Strabon ſur ce ſujet. VIII. 156. *a.* — *Voy.* COLONNE.

HERCULÉEN, (*Médec.*) Epithete employée quelquefois pour déſigner la qualité de quelques maladies & de quelques remedes. Maladie herculéenne. Collyre herculéen. Remede chymique appellé *Hercule de Bovius.* VIII. 156. *a.*

HERCULICIUS, (*David*) XVII. 697. *a.*

HERCULIEN, *Nœud* (*Antiq.*) nœud de la ceinture de la nouvelle mariée. Invocation que faiſoit le mari lorſqu'il le dénouoit. Multiplication des célibataires ſur la fin de la république. Inutiles efforts d'Auguſte pour engager les Romains au mariage. VIII. 156. *a.*

Héraclienne, voie. XVII. 420. *a.*

HERCYNIE, *Forêt d'* (*Géogr. anc.*) Idée qu'avoient les anciens des montagnes d'Hercinie. VIII. 156. *a.* Ils ſe figurent que la Germanie n'étoit qu'une forêt & n'avoit qu'une chaîne de montagnes répandue dans tout le pays. Sentimens de Pline & de Jules-Céſar ſur la forêt d'Hercinie. *Ibid. b.* — Voyez FORÊT & HARTZ.

HERDALIE, *Hœrieddlen*, (*Géogr.*) province de Suede. Qualités & productions du pays. *Suppl.* III. 359. *a.*

HÉRÉDITAIRE, (*Médec.*) Enumération des maladies miſes dans la claſſe de celles qu'on nomme *héréditaires*. Différence entre ces maladies & celles que les médecins appellent *connées*. VIII. 156. *b.* Quelles ſont les maladies qui par leur nature ſont ſuſceptibles de devenir héréditaires. D'où dépend la diſpoſition à ces maladies. Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 157. *a.*

HÉRÉDITAIRE, (*Juriſpr.*) corps héréditaires. IV. 267. *a.* Fief héréditaire. VI. 708. *a.*

HÉRÉDITÉ, (*Juriſpr.*) *ſucceſſion.* voyez ce mot. Hérédité des offices : comment cette hérédité s'eſt inſenſiblement établie. L'hérédité des offices inventée par Paulet, fut admiſe par une déclaration de l'an 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance. Hérédité des rentes. VIII. 157. *a.*

Hérédité : addition d'hérédité. I. 139. *b.* VIII. 576. *a.* Expilation d'hérédité. VI. 306. *a*, *b.* De l'hérédité des fiefs. 692. *a*, *b.* Obſervations ſur certaines conjectures par leſquelles on a quelquefois réglé le droit d'héritage. *Suppl.* III. 889. *a.*

HÉRÉENS *Monts*, (*Géogr. anc.*) montagnes de Sicile. Leur nom moderne. VIII. 157. *a.* Deſcription de ces montagnes. Lieu de la naiſſance de Daphnis, ſi célebre dans les poéſies bucoliques. *Ibid. b.*

HÉRÉES, (*Antiq.*) Fêtes en l'honneur de Junon. Auteurs à conſulter. Comment on les célébroit à Argos. Etymologie du mot *hérées*. VIII. 157. *b.*

HÉRÉFORDSHIRE, (*Géogr.*) province d'Angleterre. Son étendue, ſes productions. Fameuſe colline de cette province, appellée ambulante. Obſervations ſur les ouvrages de Thomas Stanley, né dans l'*Héréfordshire*. VIII. 157. *b.*

HEREGRUND en Hongrie : ſource d'eau cémentatoire près de ce lieu. II. 812 *b.* *Voyez* HERRNGRUND.

HERESBERG, bourgade où étoit le temple d'Irminſul, dieu des Saxons : cette bourgade priſe, & le culte de l'idole détruit par Charlemagne. VIII. 905. *b.*

HÉRÉSIARQUE, (*Théolog.*) Enumération des principaux héréſiarques. VIII. 158. *a.*

HÉRÉSIE, (*Crit. ſacrée*) ſens primitif & étymologie de ce mot. Saint Paul déclare qu'il s'étoit attaché à l'héréſie phariſienne. Définition de l'héréſie, ſelon l'acception qu'on donne aujourd'hui à ce mot. VIII. 158. *a.* Comment les rois doivent procéder à l'extirpation des héréſies. Deux ſortes d'héréſie, l'une matérielle & l'autre formelle. *Ibid. b.*

HÉRÉSIE, (*Juriſpr.*) les ſujets orthodoxes ne ſont point diſpenſés de la fidélité envers leurs ſouverains, quoique hérétiques. La connoiſſance de l'héréſie appartient au juge d'égliſe. Cependant ce crime eſt auſſi conſidéré comme un cas royal. Les hérétiques ſont incapables de bénéfices. Peines des ſeigneurs & patrons hérétiques. Offices auxquels les hérétiques ne peuvent être admis. Ouvrages à conſulter. VIII. 158. *b.*

Héréſie, rapport entre les mots *ſecte* & *héréſie*. XIV. 876. *a*, *b.* Source des premieres héréſies. VIII. 517. *a.* La note d'héréſie eſt la plus infâmante de toutes : livres notés comme ſentant l'héréſie. II. 819. *b.* Divers degrés d'erreur, objets de la cenſure eccléſiaſtique. *Ibid.* & 820. *a.* Chambre établie par François II. pour cauſe d'héréſie. III. 47. *b.* 50. *b.* Le caractere des héréſies eſt de porter tout à l'excès en matiere de morale : exemples. 384. *a.* Cérémonie anciennement impoſée en Angleterre à celui qui renonçoit à une héréſie. VI. 371. *b.* L'héréſie regardée comme une fornication ſpirituelle. VII. 189. *a.* Obſervation de Servet ſur la tolérance à l'égard des héréſies. XVII. 275. *a.* — *Voyez* SECTE.

HÉRÉTIMANDEL, ſerpent de ce nom. *Suppl.* I. 884. *a.* *Suppl.* II. 477. *b.*

HÉRÉTIQUE, (*Morale*) ſentimens de tolérance & de charité envers les Ariens, exprimés dans un paſſage de Salvien, prêtre de Marſeille. Les même ſentimens envers les Manichéens, exprimés par S. Auguſtin. VIII. 159. *a.* Quelle doit être, ſelon Platon, la peine d'un homme qui erre. Réflexion qui montre combien l'on doit ſupporter les errans en matiere de religion. Il eſt honteux de décrier juſqu'au ſtyle & aux vertus même des hérétiques. La défenſe de la vérité n'eſt pas plus heureuſe en mettant en uſage les noms d'*hérétiques* & d'*hétérodoxes*. Réflexions ſur la défenſe de lire les livres des hérétiques. *Ibid. b.*

Hérétiques négatifs, dans le langage de l'inquiſition. VIII. 159. *b.*

Hérétique, différence entre hérétique & infidele. VIII. 701. *b.* Excommunication des hérétiques le jeudi ſaint. II. 463. *a*, *b.* Impoſition des mains qui ſe pratiquoit à l'égard des hérétiques qui abjuroient leurs erreurs dans l'égliſe chrétienne. VIII. 599. *b.* — *Voyez* SECTE.

HÉRICOURT, (Julien & Louis de) hommes de lettres. XV. 308. *a.*

HÉRIGONE, ſes élémens mathématiques. V. 497. *a.*

HÉRILLE de Carthage, diſciple de Zénon. XV. 532. *a.*

HÉRISSANT, (François-David) anatomiſte. *Suppl.* I. 410. *b.* & phyſiologiſte, *Suppl.* IV. 359. *b.*

HÉRISSON, (*Hiſt. nat.*) deſcription de ce quadrupede. Comment les hériſſons s'accouplent. Quel eſt le nombre des petits d'une portée. Nourriture des hériſſons. VIII. 160. *a.* Lieux où on les trouve. Quelques obſervations ſur leur maniere de vivre. Quelques naturaliſtes en ont diſtingué deux eſpeces; cependant il eſt sûr qu'il n'y en a qu'une. *Ibid. b.*

Hériſſon, en quoi il differe du porc-épic. XIII. 104. *b.*

HÉRISSON *de mer*, (*Ichtyol.*) Genre de poiſſon de figure différente, ſelon les différentes eſpeces. Ses caracteres. Les naturaliſtes doutent s'il faut mettre ces ſortes de poiſſons dans la claſſe des cruſtacées ou des teſtacées. D'où vient le nom d'*hériſſons de mer* donné à ces poiſſons. Leurs noms en latin. Obſervations ſur les noms de *châtaignes de mer*, & d'*ourſins* qu'on leur donne quelquefois. Auteurs qui ont décrit pluſieurs de ces eſpeces. M. de Réaumur s'eſt attaché à nous donner une idée exacte du ſquelette de l'animal, & à développer la méchanique ſinguliere de ſon mouvement progreſſif. Précis du mémoire de cet auteur. VIII. 160. *b.* Pourquoi on a regardé l'hériſſon de mer comme un prognoſtic d'un orage prochain, lorſqu'il ſe trouve ſur le rivage. Uſage qu'on en retire. *Ibid.* 161. *a.* — *Voyez* OURSIN.

Hériſſon de mer : ſa deſcription. *Suppl.* IV. 212. *b.* Hériſſon de mer pétrifié, *voyez* ÉCHINITES.

HÉRISSON, (*Blaſon*) comment cet animal eſt repréſenté dans l'écu. Signification de ce hiéroglyphe. *Suppl.* III. 359. *a.*

HÉRISSON, (*Art. milit.*) Deſcription de cette machine en uſage dans la guerre des ſieges. Hériſſon foudroyant. VIII. 161. *b.*

HÉRISSON, (*Méchan.*) eſpece de roue. VIII. 161. *b.*

HÉRISSON *foudroyant*, (*Artific.*) VIII. 162. *a.*

HÉRITAGE, (*Juriſpr.*) *voyez* DOMAINE, BATIMENT, FONDS. Trois différentes manieres de tenir un héritage. VI. 693. *b.* Du droit de clorre ſon héritage. III. 547. *b.* Confins d'un héritage. 851. *a*, *b.* Héritage cotier. IV. 305. *a*, *b.* Déclaration d'héritage au ſeigneur. 692. *a.* Délaiſſement d'un héritage pour s'exempter d'une charge. 768. *a*, *b.* Déſertion d'un héritage. 882. *a.* Déſiſtement d'un héritage. 886. *b.* Arrangemens qu'un propriétaire a faits dans les différentes parties de ſon héritage. 896. *b.* Détenteur de l'héritage. 901. *a*, *b.* Contrat par lequel s'établit la redevance ſur un héritage. V. 580. *a*, *b.* Des fruits d'un héritage. VII. 358. *a*, *b.* Formalités au moyen deſquelles un héritage étoit réputé meuble. 422. *a*, *b.* Partage d'héritage. XII. 86. *b.* Propriétaire d'héritage. XIII. 490. *b.* Rapport & hypotheque d'héritage. 799. *b.* Reconnoiſſance d'héritage. 861. *b.* Partie de l'héritage appellée très-fonds. XVI. 596. *b.*

Héritage, ſucceſſion; *voyez* ce dernier mot.

HÉRITIER, (*Juriſpr.*) Il y a des héritiers qui ne ſuccedent qu'à certains biens. L'engagement que contracte un majeur, en ſe portant héritier, eſt irrévocable, univerſel, indiviſible. Héritiers par la loi & par teſtament. Des perſonnes incapables de ſucceſſion. VIII. 162. *a.* Des perſonnes qui ne peuvent avoir d'héritiers. Droits attachés à la qualité d'héritier. Droits reſpectifs des héritiers entr'eux. On devient héritier par l'addition d'hérédité. Engagemens de l'héritier. *Ibid. b.* *Voyez* ſur cette matiere les mots PROPRES, SUCCESSION & les articles ſuivans.

Héritier ab inteſtat ou *légitime*. VIII. 162. *b.*

Héritier des acquêts. VIII. 162. *b.*

Héritier bénéficiaire, ou *par bénéfice d'inventaire*. VIII. 162. *b.* Origine du bénéfice d'inventaire. Ce que doit faire l'héritier pour jouir de ce privilege. En quoi conſiſte le bénéfice d'inventaire. Le caractere d'héritier bénéficiaire eſt indélébile. Autres maximes de droit ſur cette matiere. *Ibid.* 163. *a.*

Héritier collatéral. VIII. 163. *b.*

Héritier contractuel, ou *conventionnel*. VIII. 163. *b.*

Héritier direct. VIII. 163. *b.*

Héritier de droit. VIII. 163. *b.*

Héritier élu. VIII. 163. *b.*
Héritier étranger, quels étoient ceux qu'on appelloit ainſi chez les Romains. VIII. 163. *b.*
Héritier fidéi-commiſſaire. VIII. 163. *b.*
Héritier fiduciaire. VIII. 163. *b.*
Héritier grevé. VIII. 163. *b.*
Héritier inſtitué. VIII. 163. *b.*
Héritiers irréguliers. VIII. 164. *a.*
Héritier légitime. VIII. 164. *a.*
Héritier maternel. VIII. 164. *a.*
Héritier des meubles & acquêts. VIII. 164. *a.*
Héritier mobiliaire. VIII. 164. *a.*
Héritier naturel. VIII. 164. *a.*
Héritiers néceſſaires, chez les Romains. VIII. 164. *a.*
Héritier nommé ou *élu.* VIII. 164. *a.*
Héritier particulier. VIII. 164. *a.*
Héritier paternel. VIII. 164. *a.*
Héritier portionnaire. VIII. 164. *a.*
Héritier poſthume. VIII. 164. *a.*
Héritier préſomptif. VIII. 164. *b.*
Héritier principal. Diverſes maximes établies dans certaines coutumes ſur l'héritier déſigné *principal.* VIII. 164. *b.*
Héritier des propres. VIII. 164. *b.*
Héritier pur & ſimple. VIII. 164. *b.*
Héritier du ſang, ou *héritier légitime.* VIII. 164. *b.*
Héritiers ſiens & néceſſaires chez les Romains. VIII. 164. *b.*
Héritier ſimple. VIII. 164. *b.*
Héritier ſubſtitué. VIII. 164. *b.*
Héritier teſtamentaire. VIII. 164. *b.*
Héritier volontaire. VIII. 165. *a.*
Héritier univerſel. VIII. 165. *a.*
Héritiers enſemble, ou *cohéritiers.* III. 605. *b.* Droit d'élection d'héritier. V. 459. *a.* Coutumes qui défendent d'avantager un héritier plus qu'un autre. IV. 416. *a.* Obligations impoſées à l'héritier donataire ou légataire : III. 200. *a.* Premier ordre d'héritiers *ab inteſtat* chez les Romains. 901. *b.* Droit qu'un héritier a de délibérer. VI. 782. *b.* Droit qui eſt dû par les héritiers du défunt aux ſeigneurs dans la cenſive deſquels il poſſédoit des héritages. V. 498. *b.* Faute dont un héritier teſtamentaire eſt tenu. VI. 439. *a.* A quoi eſt tenu l'héritier chargé de rendre après ſa mort : héritier grevé de fidéi-commis. 683. *b.* Héritiers fieffés. 717. *a.* Maniment des effets de la ſucceſſion, que l'on fait en qualité d'héritier. VIII. 576. *a.* Héritier indigne de la ſucceſſion. 679. *b.* Inſtitution d'héritier : héritier contractuel. 801. *b.* Héritier des meubles, X. 475. *a.* du partage d'héritage entre pluſieurs héritiers. XII. 86. *b.* La loi naturelle n'oblige pas les peres à faire leurs enfans héritiers de leurs biens. XII. 339. *a.* Relief d'héritier. XIV. 67. *a.* Rente héritiere. 117. *b.* Subſtitution d'héritiers. XV. 590. *a*, *b.*

HERMAN, (*Paul*) botaniſte. VIII. 29. *b.*

HERMANE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de la maniere dont les botaniſtes hollandois cultivent pluſieurs eſpeces d'hermane. Maniere de ſemer la graine qui vient de pays étrangers. Culture qu'elle exige. VIII. 165. *a.*

HERMANUBIS, (*Antiq.*) Mercure & Anubis joints enſemble. Comment on repréſentoit cette divinité égyptienne. VIII. 165. *a.*

HERMAPHRODITE, (*Anatom.*) origine de ce nom. Fable d'hermaphrodite. On dit que les Athéniens & les Romains précipitoient dans la mer & dans le Tibre les hermaphrodites. L'exiſtence des hermaphrodites niée par l'auteur. S'il y a eu des hommes qui ont paſſé pour femmes, ce n'eſt que par des caracteres équivoques, qui n'ont pas tardé à ſe décider. Les prétendus hommes hermaphrodites, qui ont l'écoulement menſtruel, ne ſont que de véritables filles. VIII. 165. *b.* Hiſtoire de la fameuſe Marguerite Malaure prétendue hermaphrodite. Il eſt vrai cependant qu'il a paru quelquefois des ſujets d'une conformation extérieure ſi biſarre, que ceux qui n'ont pu en développer le véritable génie, ſont en quelque maniere excuſables. *Ibid.* 166. *a*, *b.* Auteurs qui ont écrit ſur les hermaphrodites, les uns pour en prouver l'exiſtence, les autres pour montrer qu'elle eſt impoſſible. *Ibid* 167. *a.*

Hermaphrodite. Il n'eſt pas douteux qu'il n'y ait de nombreux genres d'animaux naturellement hermaphrodites. Dans la claſſe des inſectes & des poiſſons, dont les ovaires, ou les vaiſſeaux ſéminaux ſont doubles, il n'eſt pas rare de trouver des hermaphrodites accidentels. Mais la choſe eſt plus difficile à admettre dans les animaux qui n'ont qu'un ſeul organe placé dans le milieu, & qui décide du ſexe. On a vu cependant des perſonnes dont il n'étoit pas aiſé de déterminer le ſexe. Il y a des femmes en qui des turpitudes ſecretes ont augmenté le volume d'une partie qui naturellement ne ſe préſente pas à la vue. Il en eſt d'autres où le clitoris ſeul en a impoſé. On voit une troiſieme claſſe de perſonnes plus nombreuſe, qui ſont véritablement hommes, & dont l'uretre s'ouvre dans le périné. Eſpece de beliers renfermés dans cette claſſe. *Suppl.* III. 359. *b.* Examen de la queſtion s'il y a de véritables hermaphrodites. Il paroît par divers exemples, qu'on a vu dans un même ſujet, l'eſſentiel des deux ſexes ; mais il eſt preſque inévitable que l'un des deux ſexes ſoit imparfait. Examen de la nommée Marie-Anne Drouart, dont il eſt parlé dans l'article HERMAPHRODITE de l'Encyclopédie. Deſcription qu'en a laiſſée M. Hoin, lieutenant de M. le premier chirurgien, & membre de l'académie. *Ibid.* 360. *a.* Deſcription détaillée d'un autre hermaphrodite nommé Hubert (Jean-Pierre) par laquelle on voit une nouvelle preuve de l'impoſſibilité de l'exiſtence des hermaphrodites parfaits, *Ibid. b.* & 361. *a*, *b.* Diſtinction de différentes claſſes d'hermaphrodites. *Ibid.* 362. *a.* Explication des figures gravées dans les *planches d'hiſtoire naturelle. Suppl.* repréſentant différentes ſortes d'hermaphrodites imparfaits. Deſcription qu'a donnée M. Arnaud d'un *hermaphrodite* repréſenté fig. 8 de ces planches. *Ibid. b.* & 363. *a*, *b.* Maladie à laquelle cette fille étoit ſujette, en conſéquence de la difficulté de l'écoulement de ſes regles. *Ibid.* 364. *a.* Opération à laquelle cette maladie donna lieu. Suites de l'opération. *Ibid. b.* Parties extérieures de la génération de Marie-Anne Drouart, repréſentées *planches d'hiſtoire naturelle. Suppl.*

Hermaphrodites. Pourquoi l'on a cru certaines femmes hermaphrodites. III. 538. *a.* On ne trouve pas des exemples d'hommes changés en femmes, mais de femmes changées en hommes. VI. 469. *a.* Poiſſons hermaphrodites. II. 697. *b.* Dieux hermaphrodites. IV. 730. *a.* *Voyez* ANDROGYNE.

HERMAPHRODITES, (*Médec. lég.*) eſpece de doctrine & de loix qui furent établies d'après le préjugé renverſé dans les articles précédens, qu'il peut exiſter des hermaphrodites parfaits. *Suppl.* III. 365. *a.* Ces loix, cette doctrine s'anéantiſſent par une bonne démonſtration anatomique qui prouve l'impoſſibilité de coëxiſtence de deux ſexes dans le même ſujet. *Ibid. b.*

HERMAPHRODITE, (*Mythol.*) hiſtoire fabuleuſe de ce fils de Mercure & de Vénus. Sur quoi peut être fondée la fable de la fontaine qui fait changer de ſexe. VIII. 167. *a.*

HERMAS, analyſe du livre d'Hermas intitulé *le livre du paſteur.* XII. 154. *b.* 155. *a*, *b.*

HERMATHÊNE, (*Antiq.*) figure repréſentant ſur une même baſe Mercure & Minerve. Attributs de ces divinités, qui les font reconnoître. D'où venoit la coutume de faire des fêtes & des ſacrifices communs à ces deux divinités. Cicéron orna d'une hermathêne ſa maiſon de Tuſculum. Médaille des triumvirs au revers de laquelle ſe voit une hermathêne. Obſervation ſur les piédeſtaux appellés *hermathêne*, *hermapollon*, *hermanubis*, *hermeracle*, *herm'harpocrate*, &c. VIII. 167. *b.*

HERMEAS, philoſophe éclectique. V. 281. *a*, *b.*

HERMENEUTIQUE, *art*, (*Philoſop. Logiq.*) art de découvrir le vrai ſens des auteurs qu'on lit. Regles de cet art. Les unes ſe rapportent aux connoiſſances que doit avoir celui qui lit, qui écoute, ou qui veut interpréter. Les autres ſe rapportent plus directement aux attentions qu'il doit avoir en liſant ou en écoutant. *Suppl.* III. 365. *b.* Pourquoi le livre des loix & les livres ſacrés ſont ceux qui ont eſſuyé le plus d'interprétations différentes. Regles à ſuivre pour découvrir le ſens d'un endroit obſcur dans un livre quelconque. *Ibid.* 366. *a.*

HERMEROS, (*Antiq.*) ſtatue compoſée de Mercure & de Cupidon. Deſcription d'un hermeros dont M. Spon a donné la figure. Hermérotes de Tauriſcus. Le nom *d'hermeros* étoit ſouvent donné en ſurnom. VIII. 168. *a.*

HERMÈS, (*Antiq.*) ſtatues antiques de Mercure. Les Grecs repréſenterent ce dieu par une figure cubique, ſeulement avec la tête. Les hermès avoient été inventés dans Athenes & s'y trouvoient plus nombreux qu'ailleurs. Hermès nommés *Hipparchiens.* Divers endroits où l'on plaçoit ces ſtatues. Hermès compoſés de deux divinités. VIII. 168. *a.* On érigea auſſi dans Athenes des hermès à la gloire des grands hommes. Celui de Miltiade. Les Athéniens ne priſoient pas moins les hermès des hommes illuſtres que ceux des dieux même. Lettre de Cicéron à Atticus ſur les hermès d'Athenes. On voit encore à Rome des hermès quarrés qui ſoutiennent les têtes de pluſieurs hommes illuſtres. Comment les femmes ſtériles ornoient les hermès de Priape. Les Romains emprunterent des Grecs l'uſage des hermès qu'ils nommerent *termes*, & placerent ſur les grands chemins. Comment ils étoient conſtruits. *Ibid. b.* Les gens lourds comparés par Juvenal aux hermès informes. Pierres que les voyageurs aſſembloient au pied des hermès romains. De pareils poteaux ſe trouvoient dans toutes les provinces de l'empire. Inſcription qui prouve que des particuliers s'obligeoient par des vœux à en ériger. Les

Grecs & les Romains faiſoient ſouvent des ſtatues dont la tête ſe détachoit du reſte du corps; & au lieu de faire une nouvelle ſtatue ils ſe contentoient quelquefois de changer la tête d'une ancienne. Origine des termes que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. *Ibid.* 169. *a.*

Hermès athéniens qu'on plaçoit aux veſtibules & dans les temples. XVI. 159. *a.*

Hermès, différens perſonnages qui ont porté ce nom. III. 425. *b.* Hermès antediluvien. 424. *a*, *b.* L'invention de la chymie attribuée à Hermès. 425. *b.* Table d'Hermès. I. 249. *a.* Hermès Theut ou Thoot. V. 359. *a.* 435. *a.* XVI. 278. *b.* Hermès, fils d'Agathomedon, ſucceſſeur de Thoot. 435. *a*, *b.* Hermès triſmégiſte, ſucceſſeur d'Hermès Agathomedon. *Ibid. b.* XVI. 662. *b.* Livres qu'il compoſa. IX. 608. *b.* 609. *a.* Livres d'Hermès ſur la philoſophie & la médecine. X. 261. *b.* XII. 156. *b. Voyez* MERCURE.

HERMETIQUE, (*Philoſophie*) nom donné à l'alchymie. VIII. 169. *a.* Prétentions orgueilleuſes des philoſophes alchymiſtes. Où ſe trouve la liſte des nombreux traités de cette prétendue ſcience. Les plus habiles d'entre les chymiſtes n'ont point entendu les livres d'Alchymie à cauſe de leur obſcurité. Découvertes aſſez peu importantes auxquelles eſt parvenu Bécher en les étudiant. VIII. 169. *b.* & qu'il nous a communiquées dans ſes ouvrages, qui ne ſont pas moins obſcurs que ceux des cent alchymiſtes qu'il cite. Pour donner une idée claire des principes & de la maniere des écrivains alchymiſtes, l'auteur rapporte un paſſage de Riplée, chanoine de Brilingthon. *Ibid.* 170. *a.* On retrouve la même maniere dans le plus ancien des auteurs purement alchymiſtes, Morien, romain, hermite de Jéruſalem. Exemple tiré de ſes écrits. Les auteurs alchymiſtes diſtingués en deux claſſes; ſavoir les écrivains d'alchymie pure, & ceux qui ont enchâſſé dans le jargon alchymique des découvertes ſur la chymie générale. *Ibid. b.* Les plus diſtingués de cette derniere claſſe, tiennent auſſi le premier rang parmi les premiers chymiſtes depuis Géber juſqu'à Bécher. *Voyez* la partie hiſtorique de l'article CHYMIE. III. 425. *a.*—428. *b.* Il eſt très-probable que les énigmes hermétiques répandues dans les ouvrages des alchymiſtes n'ont aucun ſens. Maximes auxquelles peut ſe réduire l'eſprit de tout ce qu'on puiſe dans ces livres. C'eſt acheter trop cher la ſcience de l'alchymie, que d'avoir à l'acquérir par l'étude des livres qui la contiennent. Hiéroglyphes & emblêmes dont cette ſcience eſt enveloppée. *Ibid.* 171. *a. Voyez* ALCHYMIE & *Suppl.* I. 596. *b.*

HERMHARPOCRATE, (*Antiq.*) ſtatue de Mercure avec une tête d'Harpocrate. Explication de cette figure ſymbolique. VIII. 171. *b.*

HERMHERACLE, (*Antiq.*) ſtatue compoſée de Mercure & d'Hercule. On mettoit ordinairement ces ſtatues dans les gymnaſes & les académies. Demande que fait Cicéron à Atticus des hermhéracles qu'il lui a promis. Ouvrage à conſulter. VIII. 171. *b.*

HERMIA, (*Botan.*) deſcription de ce fruit des Indes. Ses propriétés. VIII. 171. *b.*

HERMIAS, examen de ſa doctrine. VIII. 518. *a.* Ses ſectateurs, *voyez* HERMIENS.

HERMIENS, (*Théolog.*) nom d'hérétiques du ſecond ſiecle. Leur doctrine. VIII. 171. *b. Voyez* SELEUCIENS.

HERMINE, (*Zoolog.*) deſcription de cet animal. Changement de couleur que l'hermine éprouve ſelon les ſaiſons de l'année. En été on lui donne le nom de *roſelet*. VIII. 171. *b.* Obſervations ſur les fourrures d'hermine. En quelles contrées ces animaux ſont communs. *Ibid.* 172. *a.*

HERMINE, (*Pelleterie*) travail des pelletiers ſur les peaux de l'hermine. Uſages de ces peaux, & particuliérement des queues d'hermine. VIII. 172. *a.*

HERMINE, *ordres de l'*, (*Hiſt.*) deux ordres de chevalerie ainſi nommés. VIII. 172. *a.*

HERMINE, (*Blaſon*) fourrure blanche, *voyez vol. II des planches, blaſon, pl. 1.* Signification de cet émail. Contre-hermine. Etymologie du mot. *Suppl.* III. 366. *a.*

HERMINE. (*l'Ordre de l'*) 1°. Ordre de chevalerie qui étoit autrefois celui des ducs de Bretagne. Sa deviſe. *Suppl.* III. 366. *a.* Collier de l'ordre. 2°. Ordre inſtitué par Ferdinand, roi de Naples. Collier & deviſe. *Ibid. b.*

HERMINE, (*Blaſon*) VIII. 172. *a.*

Hermine, origine du droit d'avoir le manteau d'hermine dans les armoiries. X. 55. *a.* Sur l'hermine, *voyez* FOURRURE. *Suppl.* III. 109. *b.*

HERMINÉ. (*Blaſon*) Croix herminée. Dans de telles armes, les couleurs ne doivent point être exprimées. Comment ces armes ſont appellées dans quelques auteurs. VIII. 172. *b.*

HERMINETTE. (*Tailland.*) Deux ſortes d'herminette, l'une à marteau, l'autre à piochon. Deſcription de l'une & de l'autre. Maniere de les fabriquer. VIII. 172. *b.*

HERMIONÉ, (*Géogr. anc.*) ancienne ville du Péloponneſe. A quelles marques M. Fourmont la reconnut. VIII. 172. *b.* Obſervations ſur l'ancienne Hermioné & ſur ſes habitans. Pourpre de cette ville: celle qu'Alexandre y trouva. *Ibid.* 173. *a.*

HERMITAGE. Obſervations ſur les anciens hermitages. Etymologie du mot. Les hermitages ne ſont plus aujourd'hui nombreux qu'en Eſpagne. En quoi conſiſte un hermitage. Petit hermitage en Dauphiné vis-à-vis de Tournon. VIII. 173. *a.*

HERMITAGE, (*Géogr. Hiſt.*) montagne près de Thain en Dauphiné. Obſervations ſur un monument trouvé ſous l'autel de la chapelle de l'hermitage, & ſur l'inſcription qu'il renferme. *Suppl.* III. 366. *b.*

HERMITE. (*Hiſt. eccl.*) Quel a été le premier hermite. Divers noms par leſquels on déſignoit les hermites. Femmes hermites à l'exemple des hommes. VIII. 173. *b.*

Hermites de ſaint Auguſtin. Origine de cet ordre. Congrégations dont il fut formé. Par qui cette union fut faite, en quel tems. VIII. 173. *b.* Diviſion de cet ordre en pluſieurs congrégations. *Ibid.* 174. *a.*

Hermites de Brittini. VIII. 174. *a.*

Hermites de S. Jean-Baptiſte de la pénitence. Auſtérité de leurs mœurs. VIII. 174. *a.*

Hermites de S. Paul premier hermite. VIII. 174. *a.*

Hermites. Différence entre le cénobite & l'hermite. II. 816. *b.* Grottes des hermites d'orient. X. 15. *a.* Moines qui devenoient hermites. 615. *b.* Hermites hiéronymites. VIII. 509. *b. Voyez* ASCETE & SOLITAIRE.

HERMODACTE, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de l'hermodacte ou racine du colchique oriental. VIII. 174. *a.* Comment on la diſtingue du colchique commun. Quelle eſt la partie qu'on nous apporte d'Orient. Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remede. VIII. 174. *b.*

HERMODACTES, (*Mat. médic.*) quelles ſont celles qu'on eſtime. Propriétés qu'on leur attribue. Compoſitions pharmaceutiques dans leſquelles elles entrent. VIII. 174. *b.*

HERMOGENE, deux médecins de ce nom. X. 285. *a.* Inſcription trouvée à Smyrne en l'honneur d'Hermogene, fils de Charimede. XV. 241. *b.* Hermogene de Tarſe. 918. *b.*

HERMOGÉNIENS, (*Hiſt. eccl.*) anciens hérétiques. Doctrine d'Hermogene leur chef. Diverſes branches ſelon leſquelles ils ſe diviſerent. VIII. 174. *b.*

Hermogénien, code. III. 575. *b.* 577. *a*, *b.*

HERMUNDURES, (*Géogr. anc.*) anciens peuples de Germanie. Pays qu'ils occupoient. VIII. 175. *a.*

HERMUS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Aſie. Son cours. Deſcription qu'en donne M. de Tournefort. Le golphe de Smyrne portoit le nom de golphe herméen. Fondateurs de Smyrne. D'où elle reçut ſon nom. VIII. 175. *a.*

HERNIAIRE, (*Chirurg.*) ſac herniaire: tumeur herniaire. VIII. 175. *b.*

HERNIAIRE, (*Chirurg.*) nom qu'on donne à celui qui eſt reçu expert pour la conſtruction & l'application des brayers propres à contenir les hernies. Examen que ſubiſſent les herniaires pour être reçus aux écoles de chirurgie. On ne leur donne que la cure palliative. Chirurgiens-herniaires parmi les maîtres en chirurgie de Paris. VIII. 175. *b.*

HERNIE. (*Chirurg.*) D'où ſe tire la différence des hernies. Hernies ombilicales ou exomphales. Hernies inguinales ou bubonoceles. Hernies completes ou oſchéoceles. Hernies crurales; elles ſont plus communes aux femmes qu'aux hommes. Hernies du trou ovalaire. VIII. 175. *b.* Hernies ventrales. Hernies de l'eſtomac. Hernies épiplomphales, entéromphales, entéro-épiplomphales. Hernies appellées *entéroceles*, *épiploceles*, *& hernies de veſſie.* On diſtingue les hernies en celles qui ſe font par rupture, & celles qui ſe font par l'extenſion du péritoine. On les diſtingue encore en ſimples, compoſées & compliquées. Accidens qui peuvent les accompagner. Maladies qui peuvent les compliquer. Leurs cauſes. Diſpoſitions naturelles à leur formation. *Ibid.* 176. *a.* Signes des hernies. Signes diagnoſtics qui font connoître quelle eſt l'eſpece d'hernie. *Ibid. b.* Signes prognoſtics. Cure des différentes eſpeces d'hernies. *Ibid.* 177. *a.* De la cure des hernies avec gangrene. Le malade peut être en différens cas, qu'il eſt très-important de diſtinguer, parce qu'ils ont chacun leur indication différente. Le premier cas, c'eſt lorſque l'inteſtin n'eſt pincé que dans une petite ſurface. *Ibid. b.* Le ſecond cas eſt celui où l'inteſtin eſt pincé dans tout ſon diametre. *Ibid.* 178. *a.* Le troiſieme eſt celui où l'inteſtin forme une anſe libre dans l'anneau. *Ibid. b.* Un quatrieme cas d'hernie avec gangrene c'eſt lorſque l'inteſtin forme une anſe qui eſt adhérente, tombée en pourriture, & qui eſt à la circonférence interne de l'anneau. Exemple. A chacun de ces cas, l'auteur joint la deſcription du traitement qui lui eſt propre. *Ibid.* 179. *a.*

Hernie. Eſpece d'hernie nommée *bubonocele.* II. 454. *b.* Hernie crurale: pourquoi les femmes y ſont plus ſujettes

qu'aux bubonoceles. *Ibid.* Hernie variqueuſe. III. 477. *b.* Hernie dans le pli de l'aine. V. 719. *a.* Etranglement d'une hernie à l'aine : ſuites de cet accident : traitement de cette maladie. *Suppl.* I. 477. *a*, *b.* Signe d'une hernie inteſtinale & de l'épiploon. VII. 516. *a.* Hernie du foie. VIII. 137. *a*, *b.* Hernie occaſionnée par la deſcente des inteſtins avec des eaux dans le *ſcrotum*. 368. *a*, *b.* Hernie appellée *hyſtérocele*. 420. *b.* X. 201. *b.* 202. *a.* Hernie inteſtinale par le vagin : peſſaire pour la contenir. XII. 451. *b.* Hernie de la veſſie. XVII. 207. *b.* Hernies où la gangrene a cauſé une adhérence du boyau avec le péritoine. Anus artificiel qu'on doit former en ce cas. Exemple. *Suppl.* I. 474. *a*, *b.* Réduction des hernies. XIII. 882. *a*, *b.* Sonde aîlée ou gardienne des inteſtins dans les hernies avec étranglement. XV. 354. *a.* Biſtouri pour les hernies. II. 266. *b.* Bandages. 406. *b.* Nouveau bandage pour les hernies des aînes & de l'abdomen. *Suppl.* IV. 613. *b.* Hernie inguinale guérie par la tranſplantation. XVI. 559. *b.* Cauſe fréquente des hernies dans le régime. *Suppl.* III. 73. *b.*

HERNIES du cheval, (*Maréch.*) *Suppl.* III. 403. *b.*

HERNIOLE, (*Botan.*) deſcription de l'eſpece principale de ce genre de plante. Lieux où elle croit. Ses propriétés. Principes qu'elle contient. VIII. 179. *b.*

HERNIQUES, (*Géogr. anc.*) peuple du Latium. Ses guerres avec les Romains. Origine du nom qu'il portoit. VIII. 179. *b.*

HERO, (*Myth.*) jeune prêtreſſe de Vénus, qui demeuroit à Seſtos ſur les bords de l'Helleſpont. Hiſtoire des amours d'Hero & de Léandre. Poëme auquel cette hiſtoire a donné lieu. Médailles où Léandre eſt repréſenté. Epître de cet amant à ſa maîtreſſe qu'on lit dans le héroïdes d'Ovide. *Suppl.* III. 366. *b.*

Héro & *Léandre* : leur hiſtoire. IX. 329. *b.* 330. *a.*

HÉRODE, (*Hiſt. ſacr.*) ce mot ſignifie *dragon en feu*. Hiſtoire de la vie d'Hérode le grand ou l'aſcalonite. *Suppl.* III. 367. *a.*

Hérode, le grand, abrégé de ſa vie. VIII. 509. *b.* Services que lui rendit Achiab ſon neveu. *Suppl.* I. 144. *b.* Soins qu'il prit de détruire les voleurs des environs d'Arbelle. I. 578. *a.* Ses états aggrandis par Auguſte, VIII. 936. *a.* Il les délivre des brigands qui les infeſtoient. *Ibid.* & *Suppl.* IV. 931. *b.* Ce prince élu préſident aux jeux olympiques. XI. 457. *b.* Diſtribution de ſes états entre ſes fils. XVI. 212. *a.* *Suppl.* II. 887. *b.*

Hérode Antipas ou *le tétrarque*, fils du précédent. VI. 56. *b.* XVI. 212. *a.*

HERODIADE, (*Hiſt. ſacr.*) fille d'Ariſtobule & de Bérénice, petite fille du grand Hérode. Principaux événemens de ſa vie. *Suppl.* III. 367. *a.*

HERODICUS, médecin. X. 285. *b.*

HERODIENS, (*Hiſt. eccl.*) ſecte des Juifs au tems de Jeſus-Chriſt. En quels endroits du nouveau teſtament il en eſt parlé. VIII. 179. *b.* Divers ſentimens des peres & des critiques ſur les hérodiens. Sentiment de l'auteur : il paroît que les hérodiens étoient une ſecte qui différoit des autres dans quelque point de la loi judaïque, & qui reconnoiſſoit Hérode pour auteur des opinions qui la caractériſoit. Selon les apparences, c'étoient pour la plupart des gens de ſa cour, & qui lui étoient dévoués. La verſion ſyriaque rend le nom d'*Hérodiens* par celui de *domeſtiques d'Hérode*. Recherche des dogmes qu'avoit adoptés cette ſecte. Articles ſur leſquels Hérode & les Juifs ne s'accordoient pas. *Ibid.* 180. *a.* Les hérodiens étoient vraiſemblablement des demi-juifs comme lui, des gens très-diſpoſés à ſe prêter dans le beſoin à d'autres cultes que le judaïſme. Pourquoi les ſaducéens ſont confondus avec les hérodiens. *Ibid. b.*

HERODOTE, obſervations ſur cet hiſtorien. II. 668. *a.* VIII. 28. *a.* 222. *a*, *b.*

HEROIDES *d'Ovide*. V. 486. *a.*

HEROIQUE. (*Littérat.*) Tems héroïques : poëme héroïque, auteurs de poëmes ainſi déſignés. Vers héroïques : on appelle ainſi les vers hexametres en grec & en latin ; on appelloit de même nos vers alexandrins. VIII. 180. *b.* Nous n'avons point en françois d'exemples de poëmes héroïques écrits en vers de dix ſyllabes. Obſervation ſur le vert-vert de M. Greſſet écrit en vers de dix ſyllabes. *Ibid.* 181. *a.*

Héroïques. Vers héroïques. V. 483. *b.* *Voyez* VERS. Tems héroïques. VII. 912. *b.* Réponſes héroïques. XIV. 138. *a.* Statues héroïques. XV. 502. *b.* Action héroïque dans la poéſie dramatique. XVI. 513. *b.* 521. *b.*

HÉROIQUE, (*Médec.*) eſpece de traitement ou de remedes dont les effets produiſent des changemens conſidérables & prompts dans l'économie animale. Moyens propres à opérer ces effets. Prudence avec laquelle il faut employer ces moyens. Grande utilité de ces remedes. VIII. 181. *a.* C'eſt aux médicamens héroïques que Paracelſe dut ſa plus grande réputation en Allemagne. *Ibid. b.*

HEROISME, (*Morale*) en quoi il differe de la ſimple grandeur d'ame. Définition du héros. Quel fut le tems où la Grece compta le plus de héros. Nul prince ne peut prétendre à ce titre, s'il n'offre, pour l'obtenir, que des victoires & des trophées. Les héros ne doivent pas être regardés de trop près. Idée que le peuple ſe fait d'un héros. VIII. 181. *b.*

Héroïſme. Il n'y a point de véritable héroïſme ſans le ſentiment de notre immortalité. XIV. 496. *b.* Exemples d'héroïſme dans les proſcriptions du ſecond triumvirat. XVI. 675. *a*, *b.*

HERON, (*Hiſt. nat.*) deſcription de cet oiſeau aquatique. VIII. 181. *b.*

HERON *gris*, *petit*, (*Hiſt. nat.*) ſa deſcription ; celle du *héron blanc* & du *petit héron blanc*. VIII. 182. *a.*

Héron. Différentes eſpeces de héron ; des Antilles, IV. 425. *b.* du Bréſil, XV. 260. *b.* des iſles Philippines. 859. *b.* Oiſeau du Bréſil de la nature du héron. XVI. 363. *b.* Obſervation ſur la maniere dont les hérons mangent les moules. VIII. 426. *b.* Chaſſe du héron avec les oiſeaux de proie. XVII. 441. *a.* Héron pourpré, hupé, vol. VI des pl. regne animal, planche 45.

HÉRON, (*Blaſon*) comment cet oiſeau eſt repréſenté dans les armoiries. Signification de cette figure ſymbolique. *Suppl.* III. 367. *b.*

HEROPHILE, *preſſoir d'*, (*Anatom.*) Qui étoit Hérophile. Ses découvertes en anatomie. Ce qu'on entend par le *preſſoir d'Hérophile*. VIII. 182. *a.*

Hérophile. Obſervations ſur ce médecin. X. 285. *b.* Sa phyſiologie. I. 412. *a.* *Suppl.* IV. 346. *b.* Ses fragmens. *Suppl.* I. 394. *a.* Sa doctrine ſur le pouls. XIII. 205. *b.* 206. *a.* 220. *a.* XIV. 268. *b.* Preſſoir d'Hérophile. 324. *a.*

HEROS, ſignification de ce terme dans ſon origine. Il ſemble aujourd'hui n'être plus conſacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires. Définition du héros. Supériorité du grand homme ſur le héros. Pourquoi Titus eſt plus loué par ſes bienfaits que par ſes victoires. VIII. 182. *a.* Le titre de héros dépend du ſuccès, celui de grand homme n'en dépend pas toujours. Vertus qui caractériſent le grand homme ; qualités & talens qui caractériſent le héros. Quel eſt le parfait héros. *Ibid. b.* *Voyez* GLOIRE.

Héros. Obſervations ſur les héros d'Homere. II. 350. *a.* Coutume de repréſenter les héros plus grands que nature. VII. 537. *b.* La généroſité eſt la vertu des héros. 574. *a.* Hymnes pour les héros. VIII. 395. *b.* Les plus grands héros n'ont point été honteux de verſer des larmes. XII. 765. *a.* L'honneur des ſtatues accordé aux héros. XV. 498. *a.* De la gloire réſervée aux différentes ſortes de héros. XVI. 86. *a*, *b.* 87. *a*, *b.*

HEROS, (*Mythol. Littér.*) ou *demi-dieu*. De l'étymologie du mot *héros*. La promotion des héros au rang des dieux étoit due aux dogmes de la philoſophie platonique. Demeure que leur aſſignoient les ſtoïciens. Différence entre le culte des dieux & celui des héros. On éleva peu-à-peu les héros au rang des dieux : c'eſt ce que Diodore de Sicile confirme par ſon témoignage. VIII. 182. *b.* Cependant les ombres des héros étoient dans les enfers, tandis que leur ame jouiſſoit dans le ciel de l'immortalité. Les Grecs accorderent un culte aux mânes des héros & même des héroïnes. Diſtinctions accordées à leurs tombeaux. Les Romains érigerent à leur tour des ſtatues à ceux qu'ils regarderent comme des héros. Statues revêtues de peaux de bêtes ſauvages. Monumens que les Grecs appellerent ἡρῶα. Diverſes ſignifications du mot ἥρως parmi les Grecs. *Ibid.* 183. *a.*

HERPE, (*Médec.*) ſorte de maladie. Etymologie du mot. VIII. 183. *a.* Herpe miliaire ; herpe ſimple ; herpe corroſive. *Ibid. b.*

HERPES *de plat-bord*, (*Marine*) deſcription. Herpes d'éperon. Herpes marines, terme *d'hiſt. nat.* VIII. 183. *b.*

HERNGRUND, (*Géogr.*) ville de Hongrie, remarquable par ſes mines de cuivre & de vitriol. Richeſſe de ces mines. Quelques autres obſervations ſur ce ſujet. VIII. 183. *b.* *Voyez* HÉRÉGRUND.

HERNHUTISME, (*Hiſt. eccl.*) eſpece de fanatiſme. Différens noms ſous leſquels ſont connus les *hernhuters*. Fondation de cette ſorte de ſociété à Bertholodorf par M. le comte Zinzendorf. Hiſtoire de cette ſociété. VIII. 183. *b.* Origine du mot *Hernhut* d'où la ſecte a pris ſon nom. Regles & police de cette ſociété. Détails ſur le culte des Hernhuters. *Ibid.* 184. *a.* Moyen dont ils préviennent le relâchement. La voie du ſort eſtimée parmi eux. De leurs mariages. Autorité que M. de Zinzendorf a conſervée dans la ſociété. Ses voyages & ceux de ſes compagnons d'œuvre. Etabliſſemens de la ſociété en divers endroits. Toutes les communions chrétiennes reçues dans la ſecte. Uſages de la caiſſe appellée *caiſſe du ſauveur*. Eloge que M. le comte de Zinzendorf donne à ſon épouſe. *Ibid. b.* Penſée conſolante de M. le comte ſur les mariages d'ici-bas. Progrès étonnans que la ſociété avoit faits en 1749. Morale des hernhutes conforme à celle de l'évangile. Caractere de fanatiſme qui ſe trouve dans cette ſecte en fait d'opinions dogmatiques. C'eſt en Jeſus-Chriſt, ſelon les hernhutes que la Trinité eſt concentrée. Mariage de toutes les ſœurs avec Jeſus-Chriſt. Ouvrage d'où cet article a été tiré. *Ibid.* 185. *a.* *Voyez* MORAVES.

HERRE, appellée *ſerpigo*. XV. 113. *b*.

HERRENSTADT, (*Géogr.*) ville de la Siléſie pruſſienne. Sa ſituation & ſes révolutions. *Suppl.* III. 367. *b*.

HERRIEDEN, (*Géogr.*) ville de l'évêché d'Aichſtedt, dans le cercle de Franconie. Origine & révolutions de cette ville. *Suppl.* III. 367. *b*.

HERSE, dans les égliſes, à l'entrée d'un fauxbourg. VIII. 185. *b*.

HERSE, (*Fortific.*) deſcription & uſages de cette machine. Herſe ſarraſine. VIII. 185. *b*. *Voyez* ce dernier mot.

HERSE *de gouvernail*, (*Marine*) VIII. 185. *b*.

HERSE, (*Opera*) moyen de porter la lumiere ſur la partie de la décoration qui doit être ſur-tout éclairée. VIII. 185. *b*.

HERSE, (*Mégiſſier*) eſpece de chaſſis. VIII. 185. *b*.

HERSE. (*Agricult.*) Deſcription de cet inſtrument : ſon uſage. Différentes ſortes de herſes. VIII. 185. *b*.

Herſes, repréſentées vol. I. des planch. Agriculture.

HERSE, (*Blaſon*) meuble de l'écu. *Suppl.* III. 367. *b*.

Herſe ſarraſine, meuble d'armoirie : ce qu'il repréſente. *Suppl.* III. 368. *a*.

HERSE, (*Péche*) deſcription & uſage de cet engin. VIII. 186. *a*.

HERSER, (*Agricult.*) utilité de cette pratique dans le labourage. Choix du tems convenable pour herſer les terres. VIII. 186. *a*.

HERSILIE, *voyez* HORTA.

HERSTAL, (*Géogr.*) château & village dans les Pays-Bas, au pays de Liege. Evénemens qui rendent ce lieu remarquable : différens maîtres qui ont poſſédé cette baronnie. *Suppl.* III. 368. *a*.

HERTE, (*Antiq.*) divinités de quelques anciens peuples de Germanie. Relation que nous donne Tacite de la maniere dont on en célébroit la fête. Il eſt vraiſemblable que par cette divinité il faut entendre la terre. Amas de pierres circulaires dans le comté de Salisbury en Angleterre, que quelques-uns croient avoir été un temple de la déeſſe *Herte*. Obſervations ſur cette eſpece de monument. VIII. 186. *b*.

HERTIUS, (*Jean-Nicolas*) profeſſeur en droit, & hiſtorien. VII. 660. *b*.

HERVAGIUS, imprimeur. VIII. 627. *a*.

HERVAUT, (*Mathieu-Iſoré d'*) archevêque de Tours. *Suppl.* IV. 469. *a*.

HERULES, (*Géog. anc.*) l'un des peuples barbares qui renverſerent l'empire romain. Atrocité de ſes mœurs. Obſervations hiſtoriques ſur les Hérules. VIII. 187. *a*. Peuples d'Allemagne qui en ſont deſcendus. *Ibid. b*.

Hérules. Ravages qu'ils firent du tems de Gallien dans l'Aſie mineure, la Grece & l'Illyrie. XI. 961. *b*. 962. *a*.

HESDIN *ou* HÉDIN, (*Géogr.*) ville à neuf lieues de S. Omer. Le vieil Heſdin raſé en 1552. Le nouvel Heſdin bâti deux ans après. Obſervations hiſtoriques ſur ce lieu. Ouvrages de l'abbé Prévôt d'Exiles, dont il eſt la patrie. Foſſiles & charbon minéral trouvés dans les environs. *Suppl.* III. 368. *a*.

HESMAN, calife. *Suppl.* II. 130. *a*.

HESHUSIUS, (*Tilemannus*) théologien. XVII. 598. *a*, *b*.

HESIODE. Sa patrie. *Suppl.* I. 631. *b*. Son ouvrage, intitulé : *opera & dies*. I. 169. *b*. Il eſt l'inventeur des épithalames. V. 818. *b*. Sa théogonie. VII. 907. *b*. 908. *a*. Ce qu'il dit des jours heureux & malheureux. VIII. 892. *a*.

HESITATION, (*Morale*) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la penſée. Cauſes de l'héſitation. Il n'y a rien qui marque mieux en nous la coexiſtence de deux ſenſations que nos incertitudes. VIII. 187. *b*.

HESLINGIUS, *Azoth de*. I. 912. *b*.

HESPERIDES, (*Hiſt. & Myth.*) filles d'Heſperus, ſelon les uns ; & d'Atlas, ſelon les autres. Divers ſentimens des auteurs ſur l'hiſtoire des heſpérides. VIII. 188. *a*. Ce qu'il y a d'inconteſtable ſur les heſpérides, c'eſt qu'elles étoient ſœurs, qu'elles poſſédoient une ſorte de bien, dont elles étoient redevables à leurs ſoins, & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient ; que leur demeure étoit bien gardée, & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits ou de ces troupeaux qui leur étoient d'un bon revenu. Fables que les poëtes ont compoſées ſur cette hiſtoire. Deſcription du magnifique jardin des heſpérides, tirée d'Ovide. Art des enchantemens que Virgile attribue à la prêtreſſe du temple des heſpérides. *Ibid. b*. Réflexions ſur les différences qu'on remarque dans les embelliſſemens que les poëtes ont donnés à la fable des heſpérides. Variations ſur le nombre de ces ſœurs, ſur le pere & la mere dont elles deſcendent. Les couleurs dont quelques-uns peignent le dragon expirant, nous émeuvent & nous intéreſſent. Deſcription de cette mort par Apollonius. Traces imaginaires que quelques auteurs, plus chrétiens que critiques, croient appercevoir dans ces fables, de certaines vérités que contiennent les livres ſacrés. *Ibid.* 189. *a*.

HESPÉRIDES, *iſles des*, (*Géogr. anc.*) iſles de la mer Atlantique. Ce que Pline nous apprend ſur ces iſles. VIII. 189. *b*.

HESPERUS, (*Aſtronom.*) la planete vénus lorſqu'elle paroît le ſoir. Ouvrage de M. Bianchini ſur cette planete. VIII. 189. *b*.

HESPERUS, (*Myth.*) l'étoile du ſoir. Les poëtes en ont fait un dieu. Paroles du poëte Milton, adreſſées au brillant heſperus. Hiſtoire d'heſperus, qui donna à l'Italie le nom d'*Heſpérie*. Pourquoi on le crut métamorphoſé en étoile. Etymologie du mot latin *veſper*. VIII. 189. *b*. *Voyez* VESPER. *Heſperus*. Comment les anciens le repréſentoient. VIII. 891. *b*.

HESSE, *la*, (*Géogr.*) pays d'Allemagne. Diviſion de la maiſon ſouveraine de ce pays. Deſcription de la Heſſe. Ouvrages à conſulter. VIII. 189. *b*.

Heſſe, *la*. Moyens qu'employa, en 1761, M. le maréchal de Broglie, pour conſerver ce pays conquis. *Suppl.* II. 161. *b*.

HESYCHASTES, (*Hiſt. eccl.*) moines grecs contemplatifs. Erreur de ſpéculation qui les fit condamner en 1240. Origine de leur nom. VIII. 190. *a*.

HESICHIUS, grammairien grec. IX. 562. *a*.

HÉTÉROCLITE. (*Gramm.*) Noms & adjectifs appellés *hétéroclites*. Ce qu'on entend par hétéroclite & par anomal. Etym. du mot. VIII. 190. *a*. *Voyez* IRRÉGULIER.

HÉTÉRODROME. (*Méchan.*) Levier hétérodrome. Etym. du mot. Levier homodrome. VIII. 190. *a*.

HÉTÉROGENE. Etymologie de ce mot. Noms hétérogenes en grec, en françois, en italien. VIII. 190. *b*.

HÉTÉROGENE. (*Phyſiq.*) Définition. VIII. 190. *b*.

Hétérogenes, *genre*. VII. 592. *b*. Noms hétérogenes. *Ibid.*

Hétérogene, en terme de méchanique. Lumiere hétérogene. Nombres hétérogenes. Quantités hétérogenes. Quantités ſourdes hétérogenes. VIII. 190. *b*.

HÉTÉROGENE, (*Médec.*) qualité des humeurs du corps humain. Ouvrages à conſulter. VIII. 190. *b*.

HÉTÉROSCIENS. (*Géogr.*) Définition des hétéroſciens, ſelon les géographes grecs. Explication qu'en donne Ozanam. VIII. 191. *a*.

Hétéroſciens, *voyez* ſur cette dénomination, XI. 465. *a*.

HETMAN, chef des Coſaques, *voyez* ce dernier mot.

HÊTRE. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. VIII. 191. *a*.

HÊTRE. (*Botan.*) Deſcription de cet arbre. VIII. 191. *a*. Le hêtre, par ſa ſtructure & ſon utilité, tient un des premiers rangs parmi les arbres foreſtiers. Lieux & terres qui lui plaiſent. Maniere de recueillir la faine qui eſt la ſemence du hêtre. Du tems auquel on doit la ſemer. Comment on la conſerve en hiver. Directions ſur la maniere de la ſemer. *Ibid. b*. Conduite à obſerver à l'égard des jeunes plants. Uſage auquel on pourroit deſtiner le hêtre dans les jardins. Son ombre nuiſible aux plantes. Uſage des feuilles. Utilités qu'on peut tirer de ſon bois. Conſeils d'un auteur anglois, nommé *Ellis*, ſur la maniere la plus avantageuſe de tirer parti du bois de hêtre. *Ibid.* 192. *a*. Uſage de la faine. Deux variétés de l'eſpece de hêtre que nous connoiſſons. *Ibid. b*.

HÊTRE, (*Botan. Jardin.*) noms de cette plante en différentes langues. *Suppl.* III. 368. *a*. Son caractere générique. Eſpeces & variétés. Deſcription, culture, qualités & uſages de cet arbre. *Ibid. b*.

Hêtre. Qualité des terreins où il peut être ſemé. II. 300. *a*.

HETRURIE *ou* ETRURIE. (*Géogr. anc.*) Diverſes dominations ſous leſquelles ce pays a paſſé, & en conſéquence deſquelles il a reçu différens noms. Etat de l'Hétrurie avant la grande puiſſance des Romains. Le nombre de ſes villes augmenté ſous les Céſars. Divers pays que comprenoit l'ancienne Hétrurie, après que les Gaulois furent établis en Italie. *Ibid. b*. Ce ſeroit ſe tromper groſſiérement que de traduire toujours l'Hétrurie par la Toſcane. Ce furent les Hétruſques qui inſtruiſirent les premiers Romains. Des inſcriptions qui nous reſtent de l'ancienne Hétrurie. Pourquoi les Hétruſques ne donnoient aux étrangers aucune connoiſſance de leur langue & de ſes caracteres particuliers. *Ibid.* 193. *a*.

Hétrurie, diviſée en douze peuples. IX. 715. *a*. XVI. 441. *b*. Conquêtes de Raſenès dans ce pays. XIII. 813. *b*. 814. *a*. Prêtres d'Hétrurie. XVI. 306. *b*. La ſcience des aruſpices cultivée chez les Hétruſques. I. 746. *a*.

HÉTRUSQUES. Médailles hétruſques. X. 255. *b*. Académie hétruſque établie à Cortone. *Ibid.* & VI. 85. *b*. 86. *a*. Philoſophie des Hétruſques. XIV. 338. *b*. Les Hétruſques appellés *Tyrrhenes*. Erreur ſur leur origine. XVI. 787. *a*. Etat des beaux-arts chez cette nation. *Suppl.* I. 593. *b*. Caracteres hétruſques, vol. II des planch. Caractere, pl. 8.

HEU, (*Marine*) ſorte de bâtiment. Sa deſcription ; ſes proportions les plus ordinaires. VIII. 193. *a*.

HEVELIUS, aſtronome. I. 790. *b*. Obſervations ſur ſes cartes céleſtes. *Suppl.* II. 253. *a*, *b*. Ses tables aſtronomiques. *Suppl.* IV. 895. *b*. 913. *a*. 916. *b*.

HEUERMAN, (*J. George*) anatomiſte, *Suppl.* I. 412. *b*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 361. *a*.

HEURE, (*Aſtron. & Hiſt.*) étymologie du mot. VIII. 193. *a.* Quinze degrés de l'équateur répondent à une heure. Heures ſimples & heures compoſées. Les plus anciens peuples diviſoient le jour en douze heures : les aſtronomes de Cathay conſervent encore cette diviſion. Noms particuliers qu'ils donnent à chaque heure du jour : comment les Romains régloient leurs heures avant la premiere guerre punique. On diviſe quelquefois les heures en égales & inégales : heures équinoxiales, heures aſtronomiques, heures babyloniennes, européennes, judaïques, planétaires ou antiques. *Ibid. b.* Heures italiques. Ce qu'on entend par heures inégales : ouvrage à conſulter. Moyen de trouver l'heure ſur mer. *Ibid.* 194. *a.*

HEURES. (*Aſtron.*) Les aſtronomes diſtinguent trois ſortes d'heures aſtronomiques ; ſavoir, heures ſolaires moyennes, heures ſolaires vraies, heures du premier mobile. L'explication de ces trois manieres de compter le tems, fait l'objet de cet article ; ſur quoi l'on peut voir auſſi les articles *Tems vrai*, *Tems moyen*. Avantage que trouvent quelques aſtronomes à régler leurs pendules ſur les heures du premier mobile. Trois genres de moyens que les aſtronomes emploient pour calculer l'heure. Des moyens de trouver l'heure en mer. *Suppl.* III. 369. *b.*

Heures. Origine de la diviſion du jour en vingt-quatre heures. *Suppl.* IV. 765. *b.* Diviſion des vingt-quatre heures en huit gardes chez les Romains. VII. 482. *b.* Les Romains ont été 450 ans ſans connoître les heures. XVII. 255. *a.* Comment ils parvinrent à les connoître : diſtribution de leurs occupations dans les différentes heures du jour. 255. *a*, *b.* Origine de l'uſage de certains lieux, d'avertir de l'heure pendant la nuit. VIII. 299. *b.* Moyen qu'Alfred, roi d'Angleterre, avoit inventé pour diſtinguer les heures de la journée. XVII. 588. *b.* Heures du premier mobile. *Suppl.* III. 940. *a.* Méthode pour trouver l'heure par le moyen des étoiles, *Suppl.* II. 895. *a.* par les hauteurs du ſoleil ou des étoiles. *Suppl.* III. 312. *a.* 313. *b.* *Voyez* HAUTEUR & CADRAN.

HEURE. (*Gnomon.*) Deſcription & uſage d'un inſtrument qui montre les heures du jour & l'élévation du ſoleil au-deſſus de l'horizon, pour telle latitude que ce ſoit. *Suppl.* III. 369. *a.* *Voyez* planch. de Gnomonique, *Suppl.* pl. 7.

HEURE, (*Géogr.*) moyen de trouver la différence d'heure entre deux différens lieux de la terre, par l'uſage du globe. IX. 303. *b.*

HEURE, (*Médec.*) heures médicinales. X. 297. *a.*

HEURES, (*Théolog.*) certaines prieres que l'on fait dans l'égliſe en des tems réglés. Petites heures : diſſertation du P. Mabillon ſur ces heures. Premiere conſtitution qui ſe trouve touchant l'obligation des heures. Prieres des quarante heures. VIII. 194. *a.*

Heures. Eccléſiaſtique de l'égliſe grecque qui veilloit à ce que les heures fuſſent chantées régulierement. V. 772. *b.* Heures de la priere, XIII. 362. *a*, *b.* heures de l'office, XI. 413. *a*, *b.* heures canoniales, dites *ſexte*, XV. 138. *b.* & *tierce*. XVI. 319. *a*, *b.*

HEURES, (*Mythol.*) ſens moral qu'on peut tirer des noms donnés aux heures. VIII. 194. *a.* Comment Homere décrit les fonctions des heures : leur nombre, ſelon la mythologie grecque. Culte que les Athéniens leur rendoient. Comment les modernes les repréſentent. Premiere ſignification du mot ὥραι. *Ibid. b.*

Heures : ſacrifices en leur honneur. VIII. 297. *a*, *b.*

HEUREUX, *heureuſement*, (*Gram. Moral.*) origine de ce mot. Diſtinction que les anciens mettoient entre les heures. Différence entre le bonheur & le plaiſir. VIII. 194. *b.* Réflexions ſur l'ancien adage, *on ne doit appeller perſonne heureux avant ſa mort*. Obſervations ſur ces queſtions, s'il y a une condition plus heureuſe qu'une autre ; ſi l'homme en général eſt plus heureux que la femme ; ſi de deux hommes l'un eſt plus heureux que l'autre. D'où dépend la différence de bonheur entre deux hommes également ſains, également riches & d'une condition égale. D'où dépend la diſpoſition de notre ame qui nous rend heureux. *Ibid.* 195. *a.* Les penſées heureuſes, les traits heureux, ne ſont point en notre pouvoir. Il en eſt de même des imaginations heureuſes, de l'heureux génie. Pourquoi l'on ne dit jamais en faits d'arts, *malheureux génie*, comme on dit *heureux génie*. Le génie n'eſt pas toujours également heureux. En quel ſens on dit invention heureuſe ou malheureuſe. Obſervation ſur la demande que faiſoit le cardinal Mazarin d'un général heureux. Ce qu'on entend par un heureux ſcélérat. Inutilité du livre de Séneque ſur la *vie heureuſe*. Heureuſes applications du mot *heureuſement*. *Ibid. b.*

Heureux. Différence entre heureux & bienheureux. II. 245. *a.* Portrait de l'homme heureux, par la Fontaine. IV. 886. *b.* A qui le titre d'heureux fut donné par les anciens. VI. 466. *b.* 467. *a.* Jours heureux. VIII. 891. *b.* Perſonne ne doit être appellé heureux avant ſa mort. XVII. 795. *b.* Sur la ſuite des événemens qui rendent heureux ou malheureux, *voyez* FATALITÉ.

HEURNIUS, (*Jean* & *Otto*) médecins. XVII. 562. *b.*

HEURTOIR : uſages de ce mot en ſerrurerie, en hydraulique, en artillerie, & en fonderie de caracteres. VIII. 196. *a.*

Heurtoir de porte. XVII. 826. *b.*

HEUSDEN, (*Géogr.*) ville de la Hollande, patrie de Gysbert & Paul Voët, pere & fils. Querelles du premier avec Deſmarets, Cocceïus & Deſcartes. VIII. 196. *a.* Obſervations ſur Paul Voët & Jean ſon fils, & ſur leurs ouvrages. *Ibid. b.*

HEWSON, (*Guillaume*) anatomiſte, *Suppl.* I. 414. *b*, & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 364. *b.*

HEXAEDRE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. Le quarré du côté d'un hexaëdre eſt le tiers du quarré du diametre de la ſphere qui lui eſt circonſcrite. VIII. 196. *b.*

HEXAGONE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. Hexagone régulier : comment on le décrit ſur une ligne donnée. Hexagone en terme de fortification. VIII. 196. *b.*

Hexagone : maniere de le diviſer en raiſon donnée. VII. 606. *b.*

HEXAMETRE, (*Litt.*) nature de ce vers. VIII. 196. *b.* Les hexametres ſe diviſent en héroïques & en ſatyriques. Poëmes compoſés de vers hexametres. On a eſſayé de faire des vers hexametres en françois & en anglois, mais on n'a pu y réuſſir. Exemple. *Ibid.* 197. *a.*

Hexametres dactyliques, IV. 610. *b.* & ſpondaïques. XV. 480. *b.* De la céſure des hexametres. *Suppl.* II. 301. *a.* Principe de la beauté de ces vers. *Suppl.* IV. 984. *b.*

HEXAMILLON, (*Hiſt. mod.*) muraille que l'empereur Emanuel fit bâtir ſur l'iſthme de Corinthe, pour mettre le Poloponneſe à couvert des incurſions des barbares. Origine du nom qui lui fut donné. Démolition de cette muraille. Son rétabliſſement par les Vénitiens. Son entiere démolition par les Turcs. VIII. 197. *a.*

HEXAPHORES, (*Litt.*) 1°. eſpece de litiere dont ſe ſervoient les Grecs & les Romains. Elle étoit à ſix portieres. Autres litieres ou chaiſes à quatre & à deux portieres. 2°. Lit funebre qui ſervoit à porter au bûcher les morts d'un rang diſtingué. Deſcription de ces hexaphores, d'après d'anciens bas-reliefs. Ouvrages à conſulter. *Suppl.* III. 370. *a.*

HEXAPLES, (*Hiſt. eccl.*) bible en ſix colonnes, qui contient le texte & ſix verſions différentes. Etymologie du mot. Hiſtoire de la compoſition de cet ouvrage, par Origene. VIII. 197. *a.* Fragmens qui nous en ſont reſtés. Cet ouvrage abrégé par Origene lui-même. Aſtériſques & obéliſques qu'il y ajouta pour indiquer aux chrétiens les objections des Juifs tirées de l'écriture. *Ibid. b.*

Hexaples. Obſervations ſur cet ouvrage d'Origene. XI. 298. *b.* 646. *a*, *b.* 647. *a*, *b.*

HEYDE, (*Antoine de*) anatomiſte. *Suppl.* I. 401. *b.* Ouvrage de ce médecin ſur la ſaignée. XIV. 504. *b.*

HHATIB, (*Hiſt. mod.*) officier des moſquées. Fonction de cet officier. VIII. 198. *a.*

H I

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine. Obſervations ſur la montagne de Caſtang qui eſt auprès de cette ville. VIII. 198. *a.*

HIATUS, (*Gramm.*) différence entre *hiatus* & *bâillement*. Réflexions de M. Hardouin ſur les regles bizarres que les Latins & les François ſe ſont faites ſur les *hiatus* dans la verſification. VIII. 198. *a.* Remarques de l'auteur de cet article, ajoutées à ces réflexions ; 1°. il eſt certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention ; 2°. ſi les Latins & les François ont pratiqué rigoureuſement l'éliſion d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'aient pas agi de même à l'égard de deux voyelles conſécutives au milieu d'un mot, c'eſt qu'ils ont ſuivi l'impreſſion de la nature. *Ibid. b.* Réponſe à une objection tirée de l'uſage des Grecs, dans les vers deſquels on remarque que le nombre des voyelles non élidées eſt peut-être plus grand que celui des voyelles élidées ; 3°. ſi les Latins n'élidoient pas au milieu d'un mot, il faut obſerver du moins qu'ils ſupprimoient une partie de la voyelle en la faiſant breve. Ce principe eſt univerſel, & influe ſur la prononciation dans toutes les langues. *Ibid.* 199. *a.* 4°. C'eſt encore à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues. Pourquoi toute diphthongue eſt longue en quelque langue que ce ſoit. 5°. Bons effets que produit quelquefois l'*hiatus* entre deux mots qui ſe ſuivent. *Ibid. b.* 6°. Obſervation ſur les contradictions apparentes du ſyſtême de prononciation dont il s'agit ici. *Ibid.* 200. *a.*

HIATUS, (*Litt. Poéſ.*) il eſt quelquefois dur & quelquefois doux à l'oreille. Différens ſentimens des anciens ſur ſon uſage. *Suppl.* III. 370. *a.* Quels ſont les cas dans notre langue

où l'hiatus eſt agréable, & ceux où il déplairoit à l'oreille. Regles ſur l'hiatus dans notre poéſie. *Ibid. b.*

Hiatus, *voyez* ſur ce ſujet l'article BAILLEMENT. Hiatus condamnés dans la poéſie françoiſe. II. 510. *a.* V. 508. *a. Suppl.* IV. 985. *a.* Des hiatus dans notre proſe. 509. *b.*

HIBERNIE, *pierre d'*, (*Litholog.*) eſpece d'ardoiſe. Lieux où elle ſe trouve. Son uſage en médecine. VIII. 200. *a.*

HIBLA, (*Géogr. anc.*) trois villes de ce nom en Sicile. Leur ſituation. Miel d'Hibla. VIII. 200. *a. Voyez* HYBLA.

HIBOU, *chat huant*, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau. VIII. 200. *a.*

Hibou cornu. Sa deſcription. Particularités curieuſes ſur quelques parties de l'œil du hibou. Obſervations ſur le mouvement des paupieres des oiſeaux. VII. 200. *b.* Pourquoi le hibou voit la nuit. Autres obſervations ſur le bec, les narines, & le cerveau du hibou. Noms de cet oiſeau en latin & en hébreu. *Ibid.* 201. *a.*

Hibou, eſpece de hibou nommée aluco. I. 305. *a*, *b.*

Hibou, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

HIBRIDES, (*Gramm.*) mots compoſés de diverſes langues. Signification propre du mot *hibride*. L'auteur examine ſi l'on a raiſon de rejetter ces mots compoſés. VIII. 201. *a.*

HICKES, (*George*) ſavant allemand. XVII. 674. *b.*

HIDALGO, (*Hiſt. d'Eſpag.*) titre qu'on donne en Eſpagne à ceux qui ſont de famille noble. Etymologie de ce mot. Privilege des hidalgos. Les fildalgos portugais répondent aux hidalgos eſpagnols. VIII. 201. *b.*

HIDDENSÉE ou *Hiddenſo*, (*Géogr.*) petite iſle de la mer Baltique. Sa grandeur. Qualité du terroir. Sa population. *Suppl.* III. 370. *b.*

HIEBLE, (*Botan.*) eſpece de ſureau plus petite que le ſureau commun. Deſcription de cette plante. Lieux où elle ſe trouve. Quelles ſont ſes parties d'uſage. VIII. 202. *a. Voyez* YEBLE.

HIEBLE, (*Mat. médic.*) principes contenus dans ſes feuilles & ſes baies. Vertus attribuées à cette plante, à ſes différentes parties, & à ſes différentes préparations. VIII. 202. *a. Voyez* YEBLE.

HIERA, iſle autrefois nommée *Vulcani inſula*. XVII. 576. *a.*

HIERACITES, (*Théolog.*) héréſie qui s'éleva peu après celle des Manichéens, & dont Hiéracas étoit le chef. Sa doctrine & ſes mœurs. Il a beaucoup écrit. Quelle étoit la cauſe de cette averſion pour le mariage, pour la richeſſe, pour la ſociété, qu'on remarque dans preſque toutes les premieres ſectes du chriſtianiſme. VIII. 202. *b. Voy.* HYERACITES.

HIERACIUM, (*Botan.*) voyez PILOSELLE & OREILLE DE SOURIS.

HIERACOBOSQUES, (*Antiq. egypt.*) nourriciers des éperviers. C'eſt ainſi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte. Vénération des Egyptiens pour les éperviers. VIII. 203. *a.*

HIERA PICRA *de Galien*, (*Pharm. Mat. médic.*) Comment ſe fait cette compoſition. Haute idée que Galien en avoit. Vertus de cet électuaire. Sous quelle forme on l'ordonne. VIII. 203. *a.*

HIERAPOLIS, (*Géog. anc.*) différentes villes de ce nom. Epictete naquit à Hierapolis en Phrygie. Abrégé de ſa vie. Ce qui nous eſt reſté de ſes ouvrages. D'anciens religieux le prirent pour la regle de leurs monaſteres. VIII. 203. *a.*

HIERARCHIE, (*Hiſt. eccl.*) ſubordination entre les divers chœurs d'anges dans les cieux. VIII. 203. *a.* Compoſition de ce mot. Il déſigne auſſi les différens ordres de fideles. Quelques théologiens ont mis de la différence entre être dans la hiérarchie & être ſous la hiérarchie. Deux queſtions ſur la hiérarchie eccléſiaſtique, l'une de fait, & l'autre de droit. Diſtinction entre les hiérarques, les uns conſidérés comme de droit divin, les autres comme de droit purement humain. *Ibid. b.* Quels ſont les ordres qui entrent dans la hiérarchie: obſervations propres à éclaircir cette queſtion. Divers ſentimens ſur les ordres eccléſiaſtiques & ſur les ſacremens par leſquels ces ordres ſont conférés. Pourquoi l'on n'a point fait de la tonſure & de la papauté des ſacremens particuliers. Pouvoir de l'égliſe de faire une autre hiérarchie. *Ibid.* 204. *a.* Pourquoi les chorévêques ont été ſupprimés. Principe du pape Damaſe, qui n'admet que deux ordres établis par Jeſus-Chriſt, & qui doivent ſubſiſter dans l'égliſe. Obſervations ſur ce principe. Diſtinction néceſſaire dans l'examen de ce ſujet; il ne faut pas confondre le gouvernement ſpirituel avec le ſervice temporel. Ceux auxquels le premier a été confié ſont d'inſtitution divine, les autres ſont d'inſtitution eccléſiaſtique. Raiſon de l'établiſſement des diacres par les apôtres. *Ibid. b.*

Hiérarchies des anges. I. 458. *a.*

HIÉRARCHIE, (*Antiq. grecq. & rom.*) voyez SACERDOCE.

HIERES, (*Géogr.*) obſervations ſur cette ville de France en Provence, & ſur le P. Maſſillon né dans cette ville. Iſles d'Hieres. VIII. 205. *a.*

HIERES, (*Géogr.*) les pélerins de la terre ſainte s'embarquoient autrefois au port d'Hieres, & rendoient cette ville brillante. Son état préſent. Ses environs. Diverſes obſervations ſur ce lieu. *Suppl.* III. 371. *a.*

HIERES, (*Iſles de*) autrefois iſles Stoechades, XV. 524. *a.* la plus orientale de ces iſles. XVI. 355. *a.*

HIERNE, (*Urbain*) il rétablit dans la chymie l'influence des aſtres. VIII. 732. *b.*

HIEROCERYCE, (*Litt.*) chef des hérauts ſacrés dans les myſteres de Cérès. Ses fonctions. L'hyérocéryce repréſentoit Mercure. Ce ſacerdoce n'impoſoit point la loi du célibat. Famille à laquelle appartenoit cette dignité. VIII. 205. *a.*

HIEROCLÈS, philoſophe qui vivoit ſous Théodoſe le jeune. V. 281. *a.*

HIEROGLYPHE, (*Antiq.*) premiere eſpece d'écriture. La plupart ont cru que les prêtres d'Egypte inventerent les hiéroglyphes pour cacher les ſecrets de leur ſcience. Ce ſentiment combattu. VIII. 205. *a.* Véritable origine des hiéroglyphes. Uſages qu'en firent les premiers Egyptiens. Signification d'un hiéroglyphe qui ſe trouvoit dans le temple de Minerve à Saïs. Ouvrage dans lequel il nous reſte quelques monumens des anciens hiéroglyphes. Combien ces ſignes furent multipliés en Egypte. Deux manieres dont ces peuples employerent la méthode hiéroglyphique. *Ibid. b.* De-là l'hiéroglyphe curiologique, & l'hiéroglyphe tropique. Origine des hiéroglyphes ſymboliques. Comment ces ſignes devinrent énigmatiques, & ſouvent inintelligibles. La ſcience des hiéroglyphes devenue particuliere aux prêtres. Les hiéroglyphes ſource d'idolâtrie. Ces caracteres portés en façon d'amulette & de charmes. *Ibid.* 206. *a.* Pierres nommées *abraxas* ſur leſquelles ces caracteres ſont gravés. Aux abraxas ſuccéderent les taliſmans. *Ibid. b.*

Hyéroglyphes, différence entre les hiéroglyphes & les figures allégoriques. *Suppl.* I. 303. *a.* Sentiment de M. de la Nauſe ſur le but & l'uſage des hiéroglyphes. I. 280. *a.* Diſtinction que fait Hérodote de deux caracteres égyptiens, les uns ſacrés, les autres populaires. II. 645. *b.* Origine de l'écriture hiéroglyphique. V. 358. *b.* Manieres dont on l'employoit: uſage qu'on en fit. *Ibid.* Comment elle fut perfetionnée. 359. *a.* Pourquoi les égyptiens conſerverent l'uſage des hiéroglyphes après l'invention de l'écriture. *Ibid. b.* Uſage qu'en faiſoient les Grecs & les Romains. 360. *a.* En quoi conſiſtoit l'écriture hiéroglyphique chez les Egyptiens. 361. *a.* Comment les hiéroglyphes devinrent obſcurs. 434. *b.* Différence entre l'écriture vulgaire & l'hiéroglyphique. 435. *b.* Le culte que les Egyptiens rendirent aux bêtes & à d'autres êtres de la nature, conſidéré comme une ſuite de l'uſage des hiéroglyphes. 360. *a.* 438. *b.* VIII. 206. *a.* Regles ſur l'invention des hiéroglyphes. *Suppl.* I. 306. *a.* Comment il eſt arrivé, ſelon M. Pluche, que les Egyptiens ont oublié le vrai ſens de leurs hiéroglyphes, & qu'ils les ont pris à la lettre: ce qui a réſulté delà. IV. 1071. *b.* 1072. *b.* Impoſſibilité d'entendre l'écriture ſymbolique des Egyptiens. VIII. 913. *a.* Des figures hiéroglyphiques gravées ſur quelques obéliſques. XI. 299. *a*, *b.* Art d'interpréter les ſonges auquel la ſcience hiéroglyphique a donné lieu. 477. *a*, *b.* Examen & réfutation du ſyſtême de M. Pluche, qui attribue l'origine de l'idolâtrie à l'abus des hiéroglyphes. XII. 957. *b. &c.* Obſervations ſur les ſignes ſacrés des Egyptiens. XV. 189. *a.* Grottes d'Egypte, dont les murailles étoient couvertes de figures hiéroglyphiques. 773. *b.* Sur les hiéroglyphes, *voyez* EMBLÊME & SYMBOLE.

HIEROGRAMMATÉE, (*Hiſt. anc.*) prêtre égyptien qui préſidoit à l'explication des myſteres de la religion. Fonctions de ces prêtres. Leurs privileges & dignité. VIII. 206. *b.*

HIEROGRAMMATIQUE, écriture des prêtres Egyptiens. V. 361. *a.* Cet uſage fut commun aux prêtres de pluſieurs nations. *Ibid. b.*

HIEROMANTIE, (*Antiq.*) diverſes ſortes de divinations de ce genre. Ouvrage à conſulter. VIII. 206. *b.*

HIEROMNEMON, (*Antiq.*) préſident des ſacrifices, ou gardien des archives ſacrées. C'étoit des députés que les villes de la Grece envoyoient aux Thermopyles dans l'aſſemblée des Amphictions. Quelles étoient leurs fonctions. VIII. 206. *b.* Premiere attention de l'hiéromnémon à ſon arrivée aux Thermopyles. Ordinairement chaque ville n'envoyoit qu'un hiéromnémon & un pylagore à l'aſſemblée. Comment on éliſoit le premier. Compte qu'il venoit rendre à ſon retour de l'aſſemblée. Prérogatives de la dignité des hiéromnémons dans cette aſſemblée. Diſtinction des années par les noms de ces officiers. VIII. 207. *a.*

HIEROMNÉMON, (*Litt.*) pierre que les anciens employoient dans la divination. VIII. 207. *a.*

HIERON I, (*Hiſt. anc.*) frere de Gelon, tyran de Syracuſe. Principaux traits de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 371. *a.*

HIERON II, (*Hiſt. anc.*) deſcendoit de Gelon, tyran de Syracuſe. Hiſtoire de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 371. *b.*

HIERONICA, *loi*. IX. 662. *b.*

HIERONYMITES, *voyez* JÉRONYMITES.

HIEROPHANTE, (*Antiq.*) prêtre de Cérès chez les

Athéniens. Rang distingué qu'il occupoit. Ses fonctions. Ses officiers en sous ordre. Observations sur Eumolpe, premier hiérophante. VIII. 207. *a.* Durée de ce sacerdoce. L'hiérophante étoit obligé à vivre dans le célibat. Composition du mot *hiérophante. Ibid. b.*

Hiérophantes, prêtres égyptiens : ils exercerent l'alchymie. III. 425. *b.* Réflexions sur ces prêtres. V. 434. *b.* 435. *a.* 436. *a*, *b.* 437. *a*, *b.*

HIGHLANDERS, (*Géogr.*) montagnards d'Ecosse. Observations sur ces hommes. VIII. 207. *b.*

HIGMORE, (*Antre d'*) ouvrage de l'anatomiste Higmore. Ce qu'on entend par *l'entre* qui porte son nom. VIII. 207. *b.*

HIGMORE, (*Nathanael*) anatomiste, *Suppl.* I. 397. *a.* & physiologiste. *Suppl.* IV. 350. *b.* Corps d'Highmore. *Suppl.* II. 611. *b. Suppl.* IV. 936. *a.*

HIGUERO, (*Botan.*) arbre d'Amérique. Qualités & usages de son bois & de son fruit. VIII. 207. *b.*

HILAIRE, (*Saint*) évêque de Poitiers. *Suppl.* IV. 467. *a.* Examen de ses ouvrages. XII. 342. *a*, *b.*

HILARION, (*Saint*) habit qu'il portoit. VIII. 16. *b.*

HILARIES, (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Rome en l'honneur de la mere des dieux. Détails sur la maniere dont on la célébroit. VIII. 207. *b.* Toute cette fête se rapportoit proprement à la terre. Comment les Romains passoient la veille de leurs hilaries. Auteurs à consulter. *Ibid.* 208. *a.*

HILARODIE, (*Litt.*) espece de drame qui tenoit de la comédie & de la tragédie. Caractere de la tragédie ancienne. En quoi l'hilarodie en différoit. On croit que les fables rhinthoniques ressembloient, à beaucoup d'égards, aux hilarodies. Piece intitulée Amphitrion, du poëte Rhinton. Il paroit que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les hilarodies. VIII. 208. *a. Voyez* PARODIE & PHLIACOGRAPHIE.

HILARO-TRAGÉDIE, (*Litt.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique. Divers sentimens sur ce genre de piece. VIII. 208. *a.* Qui en fut l'auteur selon Suidas. VIII. 208. *b.*

HILDANUS, (*Guill. Fabric.*) III. 353. *a.*

HILDBOURGHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, lieu de la résidence des ducs de Saxe, de la maison de Gotha. Fondations, établissemens, tribunaux dans cette ville. *Suppl.* III. 372. *a.*

HILDBOURGHAUSEN, *principauté de* (*Géogr.*) nom de six bailliages situés dans la Thuringe. Seigneur de ce pays. Ce pays ne forme pas une principauté proprement dite. Revenus qu'il en retire. *Suppl.* III. 372. *a.*

HILDESHEIM, (*Géogr.*) ville de la basse Saxe. Religions établies dans cette ville. Privileges dont elle jouit. Sa dépendance de l'évêque. Premier évêque d'Hildesheim. De la célebre colonne d'Irminsal placée dans l'église de cette ville. Ouvrage à consulter sur les fossiles d'Hildesheim. Deux jurisconsultes nés dans cette ville. VIII. 208. *b.*

HILDESHEIM, *évêché de* (*Géogr.*) état d'Allemagne situé dans le cercle de basse Saxe. Ses bornes & son étendue. Ses principales rivieres. Qualité & productions du pays. Ses villes, villages & terres seigneuriales. Assemblées qui s'y tiennent sous le nom d'états. De la religion du pays. Rang de cet évêché à la diete, & dans les assemblées du cercle de basse Saxe. Sa taxe pour les mois romains, & pour la chambre impériale. Troupes & principaux officiers du prince. *Suppl.* III. 327. *b.*

Hildesheim, évêque de cette ville. IV. 68. *b.* Colonne remarquable dans son église : la mémoire de la destruction du dieu Irminsul célébrée tous les ans à Hildesheim. VIII. 905. *b.*

HILOIRES, ILOIRES, AILURES, (*Marine*) dimensions de ces pieces de la construction du vaisseau. VIII. 208. *b.*

HIMANTOPUS, (*Ornithol.*) description de cet oiseau aquatique. VIII. 209. *a.*

HIMÉE, (*Littér.*) chanson des puiseurs d'eau chez les Grecs. Aristophane en parle comme d'une chanson qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles. Nom de la chanson des meûniers. VIII. 209. *a.*

HIMERA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de Sicile. Elle fut saccagée par les Carthaginois. Bains fameux auprès d'Himere. Le poëte Stésychore étoit d'Himere. Observations sur ce poëte & sur ses ouvrages. VIII. 209. *a.* Fable dont il fut l'inventeur, & que quelques autres poëtes ont mise en vers. Himere passoit pour avoir vu naître la comédie. Restes de cette ville. Son nom moderne est *Termini. Ibid. b.* Voyez ce mot.

HIMERA, (*Géogr. anc.*) deux rivieres de ce nom en Sicile. Comment on les nomme aujourd'hui. VIII. 209. *b.*

Himera. Cette ville délivrée, par Gelon, des Carthaginois qui l'assiégeoient sous la conduite d'Amilcar. *Suppl.* I. 363. *a.*

HIMORE, espece d'insecte représenté vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 77.

HINDELOPEN, ou *Hinlopen*, (*Géogr.*) ville maritime de la Frise, dans les Provinces-Unies. Observations sur les habitans. *Suppl.* III. 372. *b.*

HINGISCH, (*Bot. exot.*) nom persan de la plante d'où découle l'*assa fœtida*. Caracteres de cette plante selon Kempfer. VIII. 209. *b.*

HING-PU, (*Hist. mod.*) tribunal de la Chine. Objets de de ce tribunal. Ses tribunaux subalternes. Nul Chinois ne peut être mis à mort, si sa sentence n'a été signée par l'empereur. VIII. 210. *a.*

HING-WANG, (*Minéral.*) espece de réalgar ou d'arsenic rouge, ainsi nommé dans les Indes orientales. Lieux où il se trouve. Comment on le prépare. Ses usages. VIII. 210. *a.*

HINKINA, (*Bot.*) plante de Ceylan. *Suppl.* II. 447. *b.*

HIPHIALTES, ou *Epialtes*. (*Mythol.*) Sorte de divinités rustiques. Etymologie de leur nom. Les Romains les appellerent *incubes*. Passage de Raoul de Presles sur ces divinités. VIII. 210. *a.*

HIPPARQUE, (*Art milit.*) officier de cavalerie chez les Athéniens. Observations sur cette cavalerie & sur les hipparques. Composition du mot *hipparque*. Quels étoient ceux que les Athéniens nommoient ἄρχοι. VIII. 210 *a.*

HIPPARQUE, astronome & mathématicien. I. 787. *a.* XI. 132. *a.* XIV. 256. *a.*

HIPPIAS, historien. XIV. 246. *a. Hippias*, tyran d'Athenes. *Voyez* HYPPIAS.

HIPPIATRIQUE, étendue & difficulté de cet art. Traité qui en a été publié. VIII. 210. *b.*

HIPPIATRIQUE, (*Art vétérinaire*) médecine du cheval. Etymologie du mot. *Suppl.* III. 372. *b.* Ancienneté de l'usage des chevaux, de l'équitation, & de l'art de l'hippiatrique. Les Grecs & les Romains se sont occupés de cet art, au rapport de Végéce, qui se plaint que déjà il étoit négligé depuis long-tems. Autres auteurs anciens qui ont parlé de l'hippiatrique, ou qui ont écrit sur ce sujet. Soin qu'on prit dans le dixieme siecle d'extraire les ouvrages grecs qui en traitoient. *Ibid.* 373. *a.* Elle est ensuite déchue de son éclat avec les autres arts & sciences. On ne voit pas que jusqu'au quinzieme siecle on s'en soit beaucoup occupé. Espece de gens auxquels cet art fut alors abandonné. Traduction faite dans le seizieme siecle des ouvrages des anciens sur l'hippiatrique, qui avoient été conservés. Autres ouvrages qui furent composés sur ce sujet dans le même tems, mais qui cependant ne tirerent pas l'art de l'aviliſſement où il est demeuré, jusqu'à ce que le siecle de la philosophie ayant fait secouer divers préjugés, l'hippiatrique a acquis l'estime que son utilité mérite. *Ibid. b.* Eloge du cheval. Ses qualités estimables. Son utilité. Singulieres marques d'affection pour leurs maîtres que les chevaux ont données. *Ibid.* 374. *a.* Exemples qui font connoître le courage de cet animal, son jugement & son intelligence. *Ibid. b.* Darius obtint le royaume de Perse par la vertu de son écuyer & de son cheval. Jules-César avoit un cheval qui lui fut un présage qu'il posséderoit l'empire du monde. Autrefois il étoit enjoint parmi les Grecs à tous les riches, pour l'utilité de la république, d'entretenir des chevaux. C'étoit une chose fort honorable d'aller à cheval. Toutes les belles qualités de cet animal doivent le rendre digne de tous nos soins. *Ibid.* 375. *a.* Prix considérable de quelques chevaux de l'antiquité. Exemples de quelques princes qui ont aimé leurs chevaux à l'excès. Les anciens considérant cette association de l'homme avec le cheval, ont feint que l'un & l'autre ne composoient qu'un seul individu, qu'ils ont nommé hippocentaure ; & cette fiction a même passé pour une réalité aux yeux des peuples qui virent des cavaliers pour la premiere fois. *Ibid. b.* Des maladies du cheval. Relation entre l'art de guérir les maladies de l'homme & l'hippiatrique. *Ibid.* 376. *a.* Les païens ont cru relever la majesté de leurs dieux, lorsqu'ils les ont dépeints montés sur des chevaux, ou sur des chars traînés par ces animaux. Anciennement les deux médecines des hommes & des brutes étoient exercées par une même personne. *Ibid. b.* Ouvrages des anciens sur l'hippiatrique. Jugement de Vegece sur quelques-uns de ces ouvrages. *Ibid.* 377. *a.* Abrégé que cet auteur avoit recueilli des auteurs latins qui avoient travaillé sur le même sujet.

Premiere partie. Hippotomie ou *anatomie du cheval.* Utilité de l'art de disséquer cet animal. L'auteur ne fait point mention dans cet article des choses qui sont communes à l'anatomie humaine, & à l'anatomie du cheval.

Ostéologie ou *hippostéologie.* Explication abrégée des os du cheval, ou vue générale d'ostéologie. *Ibid. b* Des os en particulier. Des os de la tête. Du crâne. *Ibid.* 378. *a.* Des frontaux. Des pariétaux. Des temporaux. *Ibid. b.* De l'occipital. De l'os sphénoïde ou basilaire. Des os ethmoïdes. *Ibid.* 379. *a.* Des os du nez. Des os du grand angle, ou os angulaires. Des os de la pomette. Des os maxillaires inférieurs ou antérieurs. *Ibid. b.* Des os palatins. Des os ptérygoïdiens. Des cornets inférieurs du nez. Du vomer. De la mâchoire inférieure ou antérieure. Des dents en général. *Ibid.* 380. *a.* Des dents en particulier. Des dents molaires. De la connoissance de l'âge du cheval par l'inspection des dents depuis sa naissance jusqu'à vingt-sept ans. *Ibid. b.* De la hyoïde. De l'épine & des vertebres. *Ibid.* 381. *a.* De l'os sacrum. Du thorax ou de la

poitrine. Les côtes. Le sternum. Cartilage xiphoïde. Du bassin. Os innominés: pieces dont ils sont composés, l'iléon, l'ischion & le pubis. *Ibid. b.* Des extrémités: l'épaule, le bras, l'avant-bras, le genou, le canon, *Ibid.* 382. *a.* le boulet, le paturon, la couronne & le pié. Des extrémités postérieures: la cuisse, le grasset ou la rotule, la jambe composée du tibia & du peronnée, *Ibid. b.* le jarret composé de six os, savoir l'os du jarret proprement dit, l'os de la poulie, le grand & le petit scaphoïde, l'os difforme & l'entr'osseux: le canon, le boulet, le paturon, la couronne & le pié. *Ibid.* 383. *a.*

De l'ostéologie fraîche. De la chondrologie ou *des cartilages.* Des cartilages de la tête ou superpharingiens de la mâchoire supérieure. Ceux de l'oreille. Ceux du nez. *Ibid. b.* L'onglée. Cartilage de l'œil qui forme une poulie qu'on appelle trochlée. Des cartilages du tronc: ceux du larynx, de la trachée artere, des côtes, celui qui tient les six pieces osseuses du sternum unies ensemble. Des cartilages des extrémités. *Ibid.* 384. *a.*

De la syndesmologie, ou *traité des ligamens.* Des ligamens de la tête. Des ligamens du tronc, savoir des vertebres, des côtes, du bassin, des os pubis. Des ligamens des extrémités antérieures, savoir de l'épaule, *ibid. b.* de l'humerus, du genou, de l'os du canon, de l'os coronaire, de l'os de la noix. Des ligamens des extrémités postérieures: ceux qui unissent le fémur au bassin, le fémur au tibia, ceux du jarret, des os scaphoïdes. *Ibid.* 385. *a.* Des os péronnés, du boulet, du paturon, de la couronne & du pié.

Myologie ou *traité des muscles.* Des muscles peaussiers. Des muscles du bas-ventre: grand oblique, ou oblique descendant, petit oblique ou ascendant, muscle droit, transverse, psoas des lombes. *Ibid. b.* Des muscles de la face: savoir, du nez, des levres, des paupieres, des yeux & des oreilles. *Ibid.* 386. *a.* Des muscles de la mâchoire inférieure. Des muscles de l'os hyoïde. Des muscles de la langue. Des muscles du pharynx & du voile du palais. *Ibid. b.* Du larynx & de ses muscles. Des muscles de la tête. *Ibid.* 387. *a.* Des muscles du col. Des muscles du dos & des lombes. Des muscles de la respiration. *Ibid. b.* Des muscles de la queue. Des muscles de la verge. Des muscles des testicules. Des muscles de l'anus. *Ibid.* 388. *a.* Des muscles du vagin. Des muscles des extrémités antérieures: savoir de l'épaule, du bras, *ibid. b.* de l'avant-bras, du genou, du canon, du paturon, *ibid.* 389. *a.* du fanon, de l'os coronaire & de l'os du pié. Des muscles des extrémités postérieures, savoir de la cuisse ou du fémur, *ibid. b.* de la jambe, du jarret, du canon, du paturon, *ibid.* 390. *a.* du fanon, de l'os coronaire & du pié.

De l'angeiologie, ou *traité des vaisseaux.* De l'artere aorte & de sa division. Division du principal tronc de l'aorte ascendante en particulier. *Ibid. b.* Division de l'aorte descendante ou postérieure. *Ibid.* 391. *a.* Des veines. De la veine cave. Veines axillaires. Veine brachiale. Veines paturonnieres.— Veines pulmonaires & veine-porte, *voyez* ci-après la description du poumon & du foie en particulier. *Ibid. b.*

De la névrologie. De l'origine des nerfs & de leur division. *Ibid.* 392. *a.* Du nerf intercostal & de ses divisions. Des nerfs de la moëlle de l'épine & de leurs divisions.

De la splanchnologie ou traité des viscères. Division du cheval en trois cavités ou ventres, savoir la tête ou ventre supérieur, la poitrine ou ventre antérieur, le bas-ventre ou ventre postérieur. Viscères contenus dans chacune de ces cavités. *Ibid. b.* Observations particulieres sur l'estomac. Vers qui s'y engendrent. Des intestins & des vers qu'on y trouve. *Ibid.* 393. *a.* Pierres qui se forment dans l'appendice du cœcum. Deux especes de pierres formées dans les intestins. Observation sur les lavemens qu'on administre au cheval. De l'épiploon. Du foie: vers qui s'engendrent dans le conduit cholidoque. *Ibid. b.* Autres vers qui se trouvent dans le canal pancréatique. Ceux qu'on voit répandus dans la capacité du bas ventre, & errans sur les viscères. Pierres dans les reins & dans la vessie.

De l'adénologie, ou *Traité des glandes.* Enumération des glandes contenues dans les différentes parties du cheval. *Ibid.* 394. *a.*

De plusieurs points d'hippotomie. De la digestion. Description de l'oreille. Comment le tympan perd son ressort, & l'animal devient sourd. De l'œil & de quelques maladies de cet organe. Description du nez. *Ibid. b.* De l'opération du trépan lorsqu'il y a collection de pus dans quelqu'une de ses cavités. Observations sur la maladie du cheval appellée la morve. Description de la bouche. Des barres. *Ibid.* 395. *a.* Mauvaise méthode employée par quelques praticiens pour guérir du dégoût certains chevaux qui ont le palais élevé en dos d'âne. De la peau & des poils du cheval. Espece de corne appellée chataigne.

Seconde partie. De l'hygienne, & 1°. *De la conformation du cheval.* Considéré extérieurement, cet animal se divise en trois parties, savoir en avant-main, en corps & en arriere-main. Enumération des parties contenues dans chacune de ces divisions. *Ibid. b.* On ne peut donner une regle sûre pour statuer si un cheval est construit parfaitement, tant pour l'apparence que pour la bonté. Différence qu'il doit y avoir entre un cheval de selle & un cheval de carrosse. L'animal considéré en action sous deux points de vue différens, 1°. dans la totalité & généralité de ses mouvemens, 2°. relativement aux mouvemens des jambes, l'animal étant vu de profil. Des allures des chevaux, savoir le pas, le trot & le galop. De la conformation la plus propre à chacune. *Ibid.* 396. *a.* Des allures non-naturelles, savoir l'amble, l'entre-pas, & l'aubin, & des dispositions du cheval à les exécuter. Autres allures que les écuyers appellent artificielles. Des mouvemens des chevaux vus de profil. *Ibid. b.* Après avoir considéré le cheval dans son ensemble, l'auteur examine séparément chacune de ses parties, & les défauts & qualités qu'on y observe: savoir la tête, la nuque, le toupet, les oreilles, le front, *ibid.* 397. *a.* les salieres, les paupieres. Maniere la plus sûre d'examiner la vue d'un cheval. Suite de l'examen des qualités bonnes & mauvaises des parties de l'animal, savoir l'onglet, le nez, les nazeaux, la bouche, *ibid. b.* les joues & la ganache, les avives, l'encolure, le poitrail, le garot, l'épaule, le bras, l'avant-bras, *ibid.* 398. *a.* le genou, les nerfs ou tendons, le boulet, le paturon, les sabots, la sole. Qualités & défauts qu'on remarque dans le dos, les reins, les côtes, *ibid. b.* le ventre, les parties de la génération, savoir le fourreau, les bourses & les testicules, les mamelles, la croupe, la queue, les hanches, *ibid.* 399. *a.* les fesses, la cuisse, l'aîne, le grasset, la jambe, le jarret, *ibid. b.* le canon, le paturon, la couronne & le sabot de derriere. Observations sur les poils de l'animal, distingués en réguliers & irréguliers. Parties qui blanchissent les premieres quand l'animal vieillit.

2°. *De la nourriture du cheval.* Des différentes qualités du foin & du choix qu'il en faut faire. *Ibid.* 400. *a.* Différentes plantes & grains employés à la nourriture du cheval. Différentes qualités des eaux, choix des plus salutaires.

3°. *Du soin que l'on doit avoir des chevaux.* Construction & soin des écuries. Du pansement des chevaux.

4°. *Des exercices du cheval.* Observations sur le travail des chevaux destinés à tirer, des chevaux de bât, & de ceux de selle. *Ibid. b.*

Troisieme partie. Hippopathologie, ou *Description des maladies du cheval.* Comme celles qui lui sont communes avec l'homme, exigent à-peu-près le même traitement que pour l'homme, elles ne font point l'objet de cet article, dans lequel il ne s'agit que des maladies particulieres au cheval. De l'inflammation. Diagnostic de l'inflammation des parties internes. *Ibid.* 401. *a.* Méthode curative. Du phlegmon. Ses symptômes. Son prognostic. Maniere de le guérir. Les causes, symptômes, diagnostic, prognostic & cure de la suppuration, sont les mêmes dans le cheval & dans l'homme. Il en est de même des ulceres, de la gangrene, de l'érésipele, de l'œdeme & du skirre. Parties du cheval les plus exposées à devenir skirreuses. Causes de cette maladie dans l'animal. Les maladies des os en général doivent encore être traitées dans le cheval comme dans le corps humain.

Des maladies externes. On trouvera dans cet article, sur chaque maladie, ses symptômes, son diagnostic, son prognostic, ses causes, & son traitement. Ces maladies sont la taupe, espece de tumeur; *ibid. b.* les maladies des yeux; *ibid.* 402. *a.* la langue blessée ou coupée par la longe que l'on met dans la bouche des chevaux; la blessure des barres; les tumeurs produites au col par la morsure des chevaux, le collier ou quelqu'autre cause; le mal de garot; la tumeur inflammatoire appellée cors, causée par la compression de la selle ou du bât; *ibid. b.* les accidens qui viennent de l'effort de reins que fait le cheval en tombant & en se relevant; le mal de rognon; la tumeur au-dessus du sternum qu'on nomme avant-cœur; l'anthrax, musaraigne ou musette, qui se manifeste par une petite tumeur à la partie supérieure & interne de la cuisse; *ibid.* 403. *a.* les hernies ventrales & crurales; les tumeurs des testicules; le phimosis; le paraphimosis; l'écart; la nerfure, ou nerf-féru; l'effort de la hanche; la tumeur appellée varice, qui se manifeste en-dedans du jarret, sur son articulation; *ibid.* 404. *a.* la mémarchure ou entorse, distension des ligamens de l'articulation; la meurtrissure ou plaie appellée atteinte, que le cheval se fait à une des jambes avec un de ses fers, ou qu'il reçoit d'un autre cheval; le clou de rue, ou corps étranger qui pénetre dans la sole; *ibid. b.* le clou qui ferre la veine, c'est-à-dire qui comprime la chair cannelée, de sorte que les vaisseaux sont resserrés; l'enclouure, lorsqu'un des clous se trouve planté dans la chair; *ibid.* 405. *a.* la rougeur appellée bleime qui se manifeste à la sole des talons; la sole échauffée, foulée, enflammée; *ibid. b.* la sole battue ou le pié dérobé; l'étonnement du sabot, ou ébranlement dans le pié, occasionné par quelque coup; la compression de la sole; *ibid.* 406. *a.* les ébullitions ou petits boutons qui surviennent dans toute l'habitude du corps; la morve; *ibid. b.* le farcin; *ibid.* 408. *a.* les différentes maladies des yeux, telles que la lunatique,

tique, *ibid. b.* le relâchement de la paupiere ſupérieure, & la cataracte; le skirre & le cancer des mammelles; les maladies qu'on a nommées cheval froid dans les épaules, cheval pris des épaules, qui ſont cauſées par la ſueur; *ibid.* 409. *a.* les tumeurs qui viennent de la compreſſion de l'éponge ſur le coude, lorſque le cheval ſe couche en vache; l'enflure & bouffiſſure des jambes; le jarret enflé; le veſſignon ou tumeur molle qui ſurvient au jarret; le caplet ou paſſe-campagne, groſſeur flottante ſur la pointe du jarret; la molette, tumeur qui vient au boulet ſur le tendon, ou entre le tendon & l'os du canon; le jardon, autre eſpece de tumeur; les poireaux ou fic; *ibid. b.* les verrues des paupieres; l'eſpece de tumeur qui ſurvient en devant du boulet, qu'on appelle improprement du nom de loupe; la fourbure, maladie dans laquelle le cheval a peine à marcher; les eaux aux jambes, ſérosité âcre qui ſuinte continuellement des jambes; le ſuros, éminence dure ſur l'os du canon; l'éparvin, tumeur qui a ſon ſiege ſur la partie ſupérieure interne de l'os du canon, & qui fait pour l'ordinaire boiter les chevaux; *ibid.* 410. *a.* la courbe, tumeur qui entoure le bas du jarret; la forme, tumeur qui ſurvient à la couronne; le pié comble, celui dont la ſole des talons, & ſouvent même toute la ſole eſt bombée; l'oignon, groſſeur qui ſurvient à la ſole; l'extenſion du tendon fléchiſſeur du pié & des ligamens; *ibid. b.* la rupture de ce tendon; la fracture de l'os coronaire; celle de l'os de la noix; & de l'os du pié; *ibid.* 411. *a.* les aphtes; la fiſtule à la ſaignée du col; la dilatation de l'anus; la fiſtule aux bourſes; *ibid. b.* les dartres & la galle; la malandre, crevaſſe au genou dont il découle une humeur âcre; la mule traverſine, crevaſſe aux piés de derriere, d'où ſuinte une humeur ſéreuſe; le javart, portion de peau qui tombe en gangrene, & ſe détache du corps en produiſant une légere ſérosité; le javart ſimple; le javart nerveux, *ibid.* 412. *a.* le javart encorné; le coup de boutoir dans la ſole; la ſeime, fente ou ſéparation du ſabot, qui arrive à la muraille du haut en bas, tant aux piés de devant, qu'aux piés de derriere; *ibid. b.* la goutte-ſereine, maladie des yeux; le gonflement appellé emphyſeme ou bourſouflure; l'inflammation accompagnée de gerſures, qui paroît en-deſſous du poitrail & au dedans de l'avant-bras, ce que l'on appelle frayé aux ars; la crampe au jarret; l'arrête, place dont le poil eſt tombé & ne revient plus; l'avalure, ſéparation de la corne d'avec la peau à la couronne; la fourmilliere, vuide qui ſe fait entre la chair cannelée & la muraille, & qui regne ordinairement depuis la couronne juſqu'en bas; *ibid.* 413. *a.* l'encaſtelure, reſſerrement de la partie ſupérieure de la muraille dans tout ſon pourtour; les poux ou maladie pédiculaire.

Des opérations ſur le corps du cheval. De la ſaignée & de ſes différentes eſpeces. *Ibid. b.* De l'opération de la cataracte: deſcription des deux manieres de l'exécuter, ſavoir par abaiſſement & par extraction. Opération du trépan: différens cas qui la rendent néceſſaire. *Ibid.* 414. *a.* De la fiſtule lacrymale & de l'opération que cette maladie exige. *Ibid. b.* De la bronchotomie, opération qui ſe pratique lorſqu'à la ſuite de la fauſſe gourme, ou de la gourme maligne, ou autre maladie, il ſurvient une inflammation conſidérable au larynx & à toute l'arriere-bouche, qui ôte la reſpiration à l'animal. Deſcription des différentes manieres de pratiquer la caſtration. *Ibid.* 415. *a.* Cas les plus ordinaires où l'on deſſole. Ouvrage à conſulter ſur cette opération. Du fic ou crapaud, tumeur qui ſurvient à la partie inférieure du pié. Deux eſpeces de fic, l'un benin, l'autre grave. Leur traitement. *Ibid. b.* Du feu ou caractere actuel: cas où cette opération doit être employée: manieres de la pratiquer. De la maniere d'opérer pour couper la queue à l'angloiſe. *Ibid.* 416. *a.* Opération du javart.

Des vices ou défauts de l'animal, & des moyens d'y remédier. Cheval tiqueux, ou qui a contracté l'habitude de mouvoir perpétuellement la tête, ou les jambes, ou le corps. Cheval arqué, qui a la jambe repliée & recourbée en forme d'arc. Cheval qui fait des armes, ou montre le chemin de S. Jacques. *Ibid. b.* Cheval qui a le flanc retrouſſé. Cheval huché ſur ſon derriere. Cheval bouleté, celui dont le tendon fléchiſſeur du boulet a ſouffert & s'eſt retiré, ou dont le tendon extenſeur du pié s'eſt relâché. Cheval épointé qui a une hanche plus baſſe que l'autre. Pié plat. Pié foible ou pié gras. Reſſerrement du pié. Quartier ferré. *Ibid.* 417. *a.* Pié altéré, deſſéchement de la ſole de corne. Quartier foible. Quartier défectueux.

Des maladies internes. Principes ſur leſquels l'hippiatrique ou la médecine du cheval eſt fondée. Symptômes généraux qui font connoître que cet animal eſt malade. *Ibid. b.* Enumération des ſymptômes dangereux. Remedes généraux qui conviennent dans toutes les maladies curables.

Des maladies en particulier: on trouvera dans cet article ſur chaque maladie, ſes ſymptômes, ſon diagnoſtic, ſon prognoſtic, ſes cauſes & ſon traitement, du moins autant que la connoiſſance de chacun de ces objets ſera eſſentielle au praticien. Ces maladies ſont, la fievre; le vertigo; *ibid.* 418. *a.* le mal de fen ou mal d'Eſpagne, dans lequel le cheval a la tête baſſe, & toujours triſte, ne ſe couche que rarement, & s'éloigne de la mangeoire; le mal de cerf, dans lequel le cheval eſt roide de tous ſes membres ou d'une partie; la gourme, écoulement d'une humeur qui ſe fait ordinairement par le nez dans les jeunes chevaux; *ibid. b.* la gourme maligne qui eſt accompagnée d'une difficulté de reſpirer; *ibid.* 419. *a.* la morfondure, écoulement de mucoſités, qui ſe fait auſſi par le nez; l'aſſoupiſſement; l'immobilité, eſpece de catalepſie; l'épilepſie, que les maréchaux appellent étourdiſſement; *ibid. b.* le dégoût; la ſalivation abondante; la toux; la pulmonie; la pleuréſie; *ibid.* 420. *a.* la vomique; la courbature, inflammation du poumon cauſée par un travail forcé; la pouſſe, difficulté de reſpirer, ſans fievre; l'hydropiſie de poitrine; *ibid. b.* la ſuffocation qu'éprouvent les chevaux dans une écurie où le feu vient de prendre; les tranchées, ou douleurs très-vives dans les inteſtins; les tranchées rouges, inflammation de l'eſtomac ou des inteſtins portée au dernier degré; les tranchées d'indigeſtion; celles qui ſurviennent au cheval après avoir bu une grande quantité d'eau froide, ſur-tout étant en ſueur; les tranchées venteuſes; *ibid.* 421. *a.* celles que cauſent les vers; les tranchées de bezoards; la rupture de l'eſtomac; le cours de ventre ou dévoiement; le gras-fondu, excrétion de mucoſité ou de glaires tamponées & épaiſſes que le cheval rend par le fondement; les tranchées hépatiques, cauſées par une inflammation des vaiſſeaux ou canaux biliaires par la préſence des pierres ou des vers; l'aſcite ou hydropiſie du bas-ventre; *ibid. b.* la ſuppreſſion d'urine; l'incontinence d'urine; la rétention d'urine; le piſſement de ſang; *ibid.* 422. *a.* Les ſueurs auxquelles les chevaux ſont ſujets au moindre mouvement, & même dans le repos; le tremblement à la ſuite d'une maladie inflammatoire ou d'une hémorrhagie; la rage, eſpece de folie ou de fureur ſans fievre, dans laquelle le cheval mord & ronge la mangeoire & ce qu'il rencontre indiſtinctement; le maraſme; la rupture du diaphragme à la ſuite de quelques tranchées. *Ibid. b.*

De la ferrure. Du pié de cheval. On place très-ſouvent dans la jambe, dans l'épaule, ou dans d'autres parties, une infinité de maladies qui n'ont leur ſiege que dans le pié. Deſcription du pié du cheval & de ſes différentes parties; le ſabot; la muraille; la ſole; la fourchette; la couronne; la chair cannelée; *ibid.* 423. *a.* l'os du pié, dans lequel on diſtingue l'os coronaire, l'os de la noix; les cartilages. Enumération des défauts qu'on remarque ordinairement dans la ferrure actuelle. *Ibid. b.* De la ferrure des mulets. Il ne faut pas croire, comme le penſent les muletiers, qu'il faille que le mulet, pour bien marcher, ſoit ferré avec des fers grands & larges, qui débordent en-dehors & en pince de quatre à cinq pouces. Deſcription des fers & des clous de ferrure à mettre en uſage pour les chevaux qui ont bon pié, & qui n'ont pas de défaut. *Ibid.* 424. *b.* Des connoiſſances que doit poſſéder celui qui veut être maréchal. Ouvrage à conſulter ſur ce ſujet. Des propriétés de la fourchette du cheval, & des propriétés qu'il en retire. *Ibid.* 425. *a.* De la ferrure qui convient pour aller ſolidement ſur le pavé ſec & plombé, tant pour les chevaux de trait que les chevaux de bât; c'eſt-à-dire pour les chevaux de carroſſe, de ſelle & autres. *Ibid. b.* Des fers qui conviennent aux chevaux qui uſent conſidérablement. De la maniere de ferrer le cheval qui uſe en pince: le cheval pinçant des piés de derriere, & qui eſt ſujet à ſe déferrer; le cheval qui forge en talon ou en pince; le cheval qui ſe coupe & s'entre-taille; *ibid.* 426. *a.* le pié foible; les talons bas, foibles & ſenſibles; le quartier ferré en-dedans, renverſé, où il y a une rentrée en-dedans, dont la ſole eſt bombée, & qui joint à cela un talon foible; le pié plat; les piés combles; les ſeimes; la bleime. *Ibid. b.* Les piés dont la fourchette eſt expoſée à ſe remplir d'humeur ſanieuſe; la fourbure; le pié encaſtelé; le pié deſſolé à cauſe d'un effort, d'un étonnement, *&c.* ou à cauſe d'une plaie; le cheval qui a été encloué. Des fers briſés & de leur uſage. *Ibid.* 427. *a.* De la ferrure des mulets ſelon les différens uſages auxquels ils ſont employés. De la ferrure des ânes. *Ibid. b.*

HIPPOCAMPE, (*Bot.*) des Moluques, nommée *bouaya. Suppl.* II. 33. *a.*

HIPPOCENTAURE, (*Myth.*) monſtre fabuleux. Peuples appellés de ce nom. Ce que la fable nous raconte ſur les Hippocentaures. Origine de cette fable & du nom d'*hippocentaure.* VIII. 210. *b.*

HIPPOCLIDE, anecdote ſur cet Athenien. XI. 958. *a*, *b.*

HIPPOCRATE de Chio, géometre. VII. 629. *b.*

Hippocrate, médecin, *voyez* l'article HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATIES, (*Antiq.*) fête en l'honneur de Neptune équeſtre. Les anciens croyoient que ce dieu avoit fait préſent du cheval aux hommes. Comment les chevaux participoient à la fête des hippocraties. Compoſition de ce mot. Fête ſemblable chez les Romains. VIII. 210. *b.* *Voyez* CONSUALES.

HIPPOCRATIQUE, *face*, (*Médec.*) *Suppl.* I. 681. *b.*

HIPPOCRATISME, (*Médec.*) philoſophie d'Hippocrate appliquée à la ſcience des médecins qui en fait le principal objet. Pourquoi Hippocrate a été regardé comme l'inſtituteur, & même l'inventeur de la médecine. En quel tems parut Hippocrate. Race dont il deſcendoit. Il fut l'auteur de la médecine clinique. La connoiſſance de la médecine établie dans la famille des Aſclépiades. Quels furent les maîtres d'Hippocrate. VIII. 211. *a.* Empiriſme des premiers médecins. A cet empiriſme ſuccéda le goût pour le fanatiſme & la ſuperſtition, qui devint fort commune chez les Pythagoriciens. Quelle étoit la pratique du philoſophe Empedocle : ni les raiſonnemens, ni les obſervations, ni les remedes d'Hippocrate n'ont pas la moindre teinture de la ſuperſtition de ſon tems. Il joignit le raiſonnement à l'expérience, ce qu'aucun médecin n'avoit fait avant lui. Auteurs qui ont rendu à ce médecin philoſophe la louange qu'il mérite. *Ibid. b.* Il fut le premier qui découvrit le ſeul principe de l'économie animale. La nature, ſelon lui, eſt le vrai principe qui conſerve la ſanté. L'office du médecin eſt ſimplement de la ſeconder. Hippocrate s'appliqua donc principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies. Par-là il parvint à décrire les ſymptômes des maladies, de maniere que les autres puſſent les connoître comme lui. Obſervations ſur les prognoſtics que cet auteur a donnés. *Ibid.* 212. *a.* Doctrine diététique d'Hippocrate. Son application à l'étude de l'anatomie. Il paroît qu'il avoit entrevu la découverte de la circulation du ſang. Il fut très-habile dans l'exercice de la chirurgie. Nature des remedes qu'il employa. *Ibid. b.* Lumieres que lui donna dans ſon art la connoiſſance de la phyſique, à laquelle il donna une attention particuliere. Il a été le premier qui a fait uſage des mathématiques pour l'explication des phénomenes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre ſans ce ſecours. Il ſemble avoir eu bonne opinion de l'aſtronomie. La doctrine de l'attraction ne lui étoit pas étrangere. Il ne négligea pas même de s'occuper de la partie politique de ſon art. Preuve de l'amour qu'il portoit à ſa patrie. Age auquel il mourut. Ses premiers diſciples. *Ibid.* 213. *a.* Sa méthode abandonnée peu de tems après lui. La médecine ne peut atteindre la perfection qu'en ſuivant ſa méthode. Trois remarques principales ſur les écrits de notre auteur. 1. Eſtime que l'on a toujours eue pour eux. Nombreux commentaires qui en ont été faits. Eloge de ceux de Foëſius. 2. Obſervations ſur le ſtyle & le langage d'Hippocrate. Pourquoi on a peine à l'entendre en pluſieurs endroits. *Ibid. b.* Dictionnaires interprétatifs de ſes ouvrages. 3. Diſtinction qu'on doit faire de ſes écrits légitimes, d'avec ceux qui lui ont été fauſſement attribués. Auteur à conſulter pour s'éclaircir à fond ſur ce ſujet. Sources où il faut puiſer pour apprendre à connoître l'hippocratiſme. Réflexions ſur le petit nombre d'auteurs qui ont ſenti la néceſſité de marcher ſur les traces d'Hippocrate. *Ibid.* 214. *a.*

* *Hippocratiſme.* Correctif à cet article de l'Encyclopédie. Livres qui ſont fauſſement attribués à Hippocrate. Il n'eſt pas vrai qu'il ait introduit les mathématiques dans la médecine. *Suppl.* III. 427. *b.* Examen de ſa doctrine, ſur le principe qu'il appelloit *nature*, & ſur l'action qu'il lui attribuoit pour la guériſon des maladies. De l'anatomie d'Hippocrate. Ce que la chirurgie lui doit. Sa matiere médicale. Ses leçons ſur la diete. Secours que lui fourniſſoit la gymnaſtique. Sa doctrine ſur les maladies aiguës & chroniques. *Ibid.* 428. *a.* Cet auteur ne peut être compté parmi les médecins ſyſtématiques, & n'avoit point encore fondé de théorie. *Ibid. b.*

Hippocratiſme, principaux traits de la vie d'Hippocrate. III. 353. *a*, *b.* Son refus au roi de Perſe. *Suppl.* I. 598. *b.* Sa généroſité envers les Athéniens : récompenſes qu'ils lui accorderent. XII. 456. *b.* Réflexions ſur ſes principes de philoſophie & de phyſique. VIII. 142. *b.* Eloge de ſes ouvrages ſur l'hygiene. 387. *b.* Ses préceptes ſur l'abſtinence. *Suppl.* I. 65. *b.* Eloge d'Hippocrate & de ſes ouvrages. X. 261. *a.* 264. *b.* 265. *a*, *b.* 285. *b.* 286. *a*, *b.* Ce médecin conſidéré comme obſervateur. XI. 312. *b.* Ses obſervations. 315. *b.* Soins qu'il a donnés aux obſervations météorologiques. 321. *b.* Recueil d'obſervations d'où l'on dit qu'il a tiré ſes principales lumieres en médecine. IV. 290. *a.* Son ſyſtême ſur la génération. VII. 562. *b. &c.* Son ſyſtême phyſiologique. *Suppl.* IV. 105. *b.* 345. *a*, *b.* Quatre ſortes d'humeurs admiſes par ce médecin. VIII. 350. *b.* Son attachement à l'aſtrologie. 730. *a.* L'étude de la géométrie recommandée par ce philoſophe à ſon fils Theſſalus. X. 222. *a.* Sources auxquelles il recourut pour acquérir les vraies connoiſſances de la nature de l'homme : l'anatomie trop négligée par ce médecin : comment il a traité de l'économie animale. XI. 363. *a*, *b.* Doctrine d'Hippocrate ſur la ſaignée. XIV. 501. *a.* C'eſt à Hippocrate que la ſcience des ſignes a le plus d'obligation. XV. 188. *b.* Doctrine de ce médecin ſur les véſicatoires. XVII. 193. *a*, *b.* Belle allégorie ſur Hippocrate. VIII. 385. *a.*

HIPPOCRÈNE, (*Géogr. anc.*) ſignification de ce mot. Enumération des fontaines de la Béotie. Situation de l'Hippocrene. Pauſanias qui a décrit toutes les particularités du mont Hélicon, n'a rien dit de cette fontaine. VIII. 214. *a.* *Voyez* HELICON & ZAGARA.

HIPPODAMIE, (*Myth.*) Dure condition propoſée à ſes amans. *Suppl.* IV. 117. *a.*

HIPPODROME, (*Hiſt. anc.*) lieu deſtiné chez les Grecs aux courſes des chevaux. Deſcription de l'hippodrome. Lieux deſtinés aux courſes des chevaux dans les tems héroïques & dans les tems poſtérieurs. Longueur qu'on leur donna. Enceinte des hippodromes. Siege des directeurs des jeux. Borne de l'hippodrome. Comment on tournoit autour. Trompettes qui ſe faiſoient entendre lorſqu'on approchoit de la fin de la carriere. VIII. 214. *b.* Deſcription de l'enceinte qui précédoit l'hippodrome. Comment les chars ſortoient de leurs remiſes pour aller prendre leur place dans la carriere. Détermination de la forme de l'hippodrome. Autres obſervations propres à le faire exactement connoître. Reſſource de ceux qui ſe trouvoient à la ſuite d'un char briſé. Pourquoi l'on tâchoit de modérer ſes chevaux, & d'employer toute ſon adreſſe pour enfiler juſte la borne. Siege des Hellanodices. Lieu des ſpectateurs. Monumens qu'on érigeoit dans les hippodromes. *Ibid.* 215. *a.* Différence entre le cirque de Rome & les hippodromes de la Grece. Dangers continuels de la courſe des chars dans l'hippodrome. Deſir de la gloire qui faiſoit mépriſer ces dangers. *Ibid. b.*

Hippodrome. Deſcription de ce bâtiment : jeux qui s'y célébroient. III. 476. *a*, *b.* *Suppl.* II. 393. *a.* Borne autour de laquelle il falloit tourner. 392. *b.* Statue placée dans quelques hippodromes, qui effrayoit les chevaux. XV. 903. *b.*

HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque commencé par l'empereur Severe, & achevé par Conſtantin. Ses dimenſions. Nom que les Turcs lui donnent. Exercice que prenoient autrefois les jeunes Turcs dans cet hippodrome. Deſcription de l'obéliſque de granit, élevé dans cette place. Reſtes d'un autre obéliſque à quelques pas du premier. VIII. 215. *b.* Colonne de bronze entre les deux obéliſques. Sentiment de quelques antiquaires ſur cette colonne, & les ſerpens tournés en ſpirale dont elle eſt formée. *Ibid.* 216. *a.*

HIPPOLITE, (*Litholog.*) Quelques auteurs déſignent par ce mot la pierre qui ſe forme dans la véſicule du fiel, dans l'eſtomac & les inteſtins de quelques chevaux. Deſcription d'une pierre de cette eſpece trouvée dans la veſſie d'une cavale. Autre pierre tirée du corps d'un cheval d'Eſpagne. Principes dont ces pierres ſont compoſées. Leurs propriétés. VIII. 216. *a.*

HIPPOLITE, (*Myth.*) fils de Théſée & de l'Amazone Hippolite. Aventures de ce prince. *Suppl.* III. 428. *b.*

HIPPOLITE, (*Hiſt. anc. Myth.*) Reproche que lui fait Théſée dans Euripide. XI. 663. *a.* Invocation qu'il fait à Diane dans le même auteur. *Ibid. b.* Honneurs divins que les Troezeniens lui rendirent. XVI. 685. *a*, *b.* Stade & ſépulture d'Hippolite à Troezene. *Ibid. b.* Hiſtoire d'Hippolite depuis ſa réſurrection. XVII. 324. *a.*

HIPPOLITE, (*Saint-*) évêque du troiſieme ſiecle : cycle paſcal de S. Hippolite. XVII. 768. *a*, *b.*

HIPPOLYTION, (*Hiſt. anc.*) temple que Phedre éleva à Vénus. A quelle occaſion. Nom qui lui fut donné dans la ſuite. VIII. 216. *a.*

HIPPOMANÈS, (*Hiſt. nat. & Litt.*) Etym. du mot. Deux ſignifications de ce mot chez les anciens. Ce qu'ils ont raconté ſur l'hippomanès. VIII. 216. *a.* Citations de Virgile & d'Ovide, relatives à ce ſujet. Les déſordres de Caligula attribués par Juvenal à une potion que ſa femme lui avoit fait prendre, dans laquelle entroit l'hippomanès. Plante déſignée dans Théocrite par le mot *hippomanès*. Divers ſentimens des botaniſtes ſur cette plante. Comment Saumaiſe interprete le texte de Théocrite. Cavale de bronze qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Les ſages modernes ont abſolument abandonné les anciens ſur le prétendu hippomanès, dans quelque ſens qu'on entende ce mot. Sentiment de M. Daubenton ſur l'hippomanès. *Ibid. b.*

Hippomanès, ou *Hippomane* : ce que les Grecs appelloient de ce nom. III. 303. *a.* Hippomane du poulain. *Ibid.*

HIPPOMENE & *Atalante*, (*Myth.*) *Suppl.* I. 667. *b.*

HIPPON de Rhegium : ſes principes philoſophiques. XIII. 621. *a.*

HIPPONE, (*Myth.*) déeſſe des chevaux. Auteurs qui en ont parlé : naiſſance de cette déeſſe. Les païens avoient cherché dans des actions infâmes l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. VIII. 217. *a.*

HIPPONE, (*Géogr. anc.*) ville d'Afrique ſurnommée *Diarrhytus*. Obſervations ſur cette ville & ſur l'autre Hippone appellé la Royale, dont ſaint Auguſtin fut évêque. VIII. 217. *a.*

HIPPONE, (*Géogr.*) autres noms que les anciens ont donnés à ce lieu. De l'évêque d'Hippone. Non moderne de cette ville. *Suppl.* III. 428. *b.*

HIPPONE *la Royale*, (*Géogr.*) ainſi appellée parce qu'elle

étoit dans le pays des rois de Numidie. Elle tire ſon plus grand luſtre de ſaint Auguſtin ſon évêque. C'eſt préſentement la ville de Bonne. Fertilité de ſon territoire. *Ibid.* 429. *a.*

Hippone, nombreux miracles arrivés dans cette ville, au rapport de ſaint Auguſtin. X. 561. *a.*

HIPPOPOTAME, (*Zoolog.*) animal amphibie; lieux où il ſe trouve. Ces animaux préſentés en ſpectacle au peuple Romain. VIII. 217. *a.* A quoi ſe réduiſent nos découvertes ſur cet animal depuis ce que Pline en a écrit. Deſcription de l'hippopotame par M. Linnæus. Maniere de le prendre. *Ibid. b.* Groſſeur prodigieuſe de la tête d'un de ces animaux. Reſſemblance de cette tête au ſquelette de celle d'un cheval. Figure de ſes mâchoires. Deſcription des dents. Diſproportion entre ſon goſier & ſa gueule. Deſcription du pié de cet animal. *Ibid.* 218. *a.* Uſages qu'on pourroit tirer de ſes dents en faveur des arts. Ceux auxquels il paroît que les anciens les ont employées. Ces dents choiſies préférablement à toute autre matiere pour la fabrication de dents artificielles. Vertus merveilleuſes que les anciens ont attribuées ſans raiſon aux dents de l'hippopotame. Contrariétés entre les auteurs dans la deſcription de cet animal. Réflexions ſur le *béhémoth* de Job. Etymologie du mot *hippopotame*. Il faut prendre garde de le confondre avec une eſpece d'inſecte de mer appellé *hippocampus. Ibid. b.*

Hippopotame, obſervation ſur cet animal. *Suppl.* IV. 50. *b.* On dit qu'il a le premier appris aux hommes l'uſage de la ſaignée. XIV. 514. *b.*

Hippopotame, figure ſymbolique. XV. 733. *b.*

HIPPOS, (*Médec.*) maladie des yeux ainſi déſignée par maître Jan. Cauſes de cette maladie. Obſervations ſur ſes différentes cauſes. VIII. 219. *a.*

HIPPOTOMIE, *voyez* ANATOMIE DU CHEVAL.

HIPPURIS, (*Médec.*) incommodités qu'Hippocrate paroît avoir voulu déſigner par ce mot. VIII. 219. *a.*

HIPPURITES, (*Lithol.*) eſpece de corail. Il eſt rare de trouver des hippurites entiers dans la terre. Wallerius en compte neuf eſpeces. Autre acception du mot *hippurites*. VIII. 219. *a.*

HIRARA, (*Zool.*) animal du Bréſil. Obſervations ſur ſes mœurs. VIII. 219. *a.*

HIRCAN, il perſécute les Phariſiens & protege les Sadducéens. IX. 30. *a.*

HIRE, (*Laurent de la*) peintre. V. 320. *a.*

HIRE, (*Philippe de la*) ſon traité des ſections coniques. III. 878. *a.* Ses recherches ſur la force de l'homme. VII. 121. *a.* 122. *b.* 123. *a.* Tables de cet aſtronome, XV. 798. *a. Suppl.* IV. 922. *b.* Sa table des réfractions. *Suppl.* IV. 899. *b.* Son catalogue d'étoiles. 908. *b.* Ce philoſophe conſidéré comme anatomiſte. *Suppl.* I. 400. *b*, & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *a.*

HIRNAIM, (*Jerôme*) ſceptique moderne. XIII. 611. *b.*

HIRONDELLE, (*Ornith.*) deſcription d'une hirondelle femelle. Les couleurs de ces oiſeaux varient. Sentiment de Wilughbi ſur les lieux où ils paſſent l'hiver. VIII. 219. *b.*

Hirondelle, variété des nids d'hirondelles. II. 214. *b.* Chaleur de ces oiſeaux. III. 38. *a.* Obſervations qui prouvent que certaines hirondelles paſſent l'hiver ſous les eaux. X. 720. *b.* Différens ſentimens ſur ce que deviennent les hirondelles pendant l'hiver. XI. 435. *a.* 441. *a.* Deſcription poétique du paſſage des hirondelles en d'autres climats. XVII. 739. *b.*

Hirondelle de rivage, en quoi elle differe du martinet. VIII. 219. *b.*

Hirondelle de mer, ſa deſcription. VIII. 219. *b.*

Hirondelle de mer, nommée apos. I. 534. *b.* Hirondelle appellée moutardier. X. 826. *a*, *b.* hirondelle du Bréſil dite tapera. XV. 895. *b.* Hirondelle de la Cochinchine. VI. vol. des planch. Regne animal, pl. 33.

HIRONDELLE, (*Mat. médic.*) prétendues vertus des jeunes hirondelles, de l'eau diſtillée à laquelle elles donnent leur nom, de leur nids, & de leur fiente. VIII. 219. *b.*

HIRONDELLE, *pierre d'*, (*Hiſt. nat. Lithol.*) Deſcription de cette ſorte de pierres. Lieux où elles ſe trouvent. Divers ſentimens ſur leur nature. Petites pierres qui ſe trouvent, dit-on, dans l'eſtomac de quelques jeunes hirondelles. Vertus de ces pierres. VIII. 220. *a.*

HIRONDELLE, (*Blaſon*) maniere de la repréſenter dans l'écu. Comment les hirondelles rendent la vue à leurs petits. Signification de ce ſymbole d'armoirie. *Suppl.* III. 429. *a.*

HIRPES, (*Litt.*) familles d'Italie qui habitoient le territoire des Faliſques. Privilege de ces familles qui les exemptoit d'aller à la guerre & de toute autre charge. Comment elles achetoient ce privilege. Vers de l'Enéide ſur ce ſujet. *Voyez* ſur cela le mot FERONIE. Diverſes occaſions dans leſquelles des prêtres ou prêtreſſes marchoient nuds pieds ſur des charbons ardens ſans ſe brûler. VIII. 220. *a.* Réflexions de l'auteur ſur cette ſorte de prodige. *Ibid. b.*

HIRSCHHOLM, (*Géogr.*) ville de Danemarck. Tems de ſa fondation. Obſervations ſur le palais qui la touche & dont elle porte le nom. *Suppl.* III. 429. *a.*

HIRTIA, (*loi*) IX. 662. *b.*

HISPANIOLA, *voyez* DOMINGUE (*Saint*).

HISTIÉE, de Milet, partie de ſon hiſtoire depuis ſa fuite de la cour de Perſe. XIV. 796. *a.*

HISTOIRE, récit des faits donnés pour vrais. VIII. 220. *b.* Diviſion de l'hiſtoire des événemens, en ſacrée & profane. Les premiers fondemens de toute hiſtoire, ſont les récits des peres aux enfans. Elle perd un degré de probabilité à chaque génération. Fables dont l'hiſtoire des Egyptiens ſe trouvoit chargée, de même que celle des Phéniciens, des Grecs & des Romains. Pourquoi le choſes prodigieuſes que raconte l'hiſtoire doivent être rapportées. Nous ne pouvons nous aſſurer des événemens de l'hiſtoire ancienne, que par les monumens qui nous en reſtent. Nous n'en avons que trois par écrit, le recueil des obſervations aſtronomiques faites à Babylone; l'éclipſe centrale du ſoleil calculée à la Chine 2155 ans avant Jeſus-Chriſt. *Ibid.* 221. *a.* Et enfin les marbres d'Arondel. Pourquoi nous n'avons point d'hiſtoire ancienne profane au-delà d'environ 3000 ans. L'art d'écrire a été long-tems rare en France & en Eſpagne. Diverſes nations qui ont ſubjugué une partie de la terre ſans avoir l'art d'écrire. Autres monumens tels que les pyramides, les palais d'Egypte & autres prodiges d'architecture, qui ſervent à conſtater l'antiquité reculée de certains peuples. Obſervations ſur l'antiquité des peuples d'Egypte. *Ibid. b.* Il n'eſt pas douteux qu'avant les plus anciens hiſtoriens, il n'y eût pas déja de quoi faire une hiſtoire ancienne, juſqu'où remonte celle qui nous eſt connue. Deux ſeuls livres profanes nous donnent des probabilités ſur les événemens antérieurs à cette hiſtoire; la chronique Chinoiſe & l'hiſtoire d'Hérodote: obſervations ſur cette hiſtoire. Réflexions ſur celle de Cyrus. Ce qu'on peut conclure de certain des hiſtoires les plus anciennes. *Ibid.* 222. *a.* L'hiſtoire ne commence pour nous qu'aux entrepriſes des Perſes contre les Grecs. Détails admirables dans leſquels entre Hérodote, en nous décrivant les entrepriſes des Perſes contre les Grecs. Etendue qu'occupoit alors l'empire de Perſe. Les conquêtes d'Alexandre juſtifiées. Comment Hérodote ſaiſit les beautés propres d'un art inconnu avant lui. Deſcription du paſſage des Perſes en Grece, & des événemens qui ſuivirent. Principal fruit qu'on peut retirer de la connoiſſance de ces tems reculés. Hiſtoire de Thucydide. Le tems des guerres civiles ſemble avoir toujours été favorable aux ſciences & aux arts. *Ibid. b.* Hiſtoire du tems d'Alexandre. Celle de l'empire romain; pourquoi celle-ci mérite ſur-tout notre attention. *Hiſtoire du moyen âge.* Puiſſance des Arabes. Celle des Turcs lui ſuccede. Abondance minutieuſe dans l'hiſtoire moderne. Directions ſur la maniere de l'étudier. Tableau de l'hiſtoire du moyen âge. *Ibid.* 223. *a.* Défaut d'archives pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux de cette hiſtoire. L'Angleterre eſt de tous les pays, celui qui a les archives les plus anciennes & les plus ſuivies. Lumieres qu'elles fourniſſent pour l'hiſtoire de France. *De l'utilité de l'hiſtoire.* Cet avantage conſiſte dans la comparaiſon qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangeres avec celles de ſon pays. Exemples capables de faire les plus grands effets ſur l'eſprit d'un prince qui lit avec attention. Syſtême d'équilibre politique que préſente l'hiſtoire moderne. *De la certitude de l'hiſtoire.* Quelle eſt cette certitude. *Ibid. b.* Degré de certitude qu'acquiert un événement peu vraiſemblable, par le nombre & la qualité des témoins qui l'atteſtent; exemples tirés de Charles XII. & de celle de l'homme au maſque de fer. *Incertitude de l'hiſtoire.* Raiſons de douter de certains faits les plus reçus de l'hiſtoire Romaine. *Ibid.* 224. *a.* Examen de cette queſtion, *les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles même, ſont-elles des preuves hiſtoriques. Ibid. b.* Autre queſtion examinée, *doit-on dans l'hiſtoire inſérer des harangues & faire des portraits?* De la maxime de Cicéron concernant l'hiſtoire, *que l'hiſtorien n'oſe dire une fauſſeté, ni cacher une vérité. De l'hiſtoire ſatyrique.* Combien ſont repréhenſibles ceux qui imputent aux princes, aux nations, des actions odieuſes, ſans apparence de preuve. Fauſſes anecdotes ſur la bataille de Fontenoi, & ſur le ſiege de Lille. *Ibid.* 225. *a.* Impoſtures renfermées dans les mémoires de madame de Maintenon. *De la méthode, de la maniere d'écrire l'hiſtoire, & du ſtyle.* Caracteres de quelques anciens hiſtoriens. En ſe modelant ſur ces grand maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus peſant que le leur à ſoutenir. On exige que l'hiſtoire d'un pays étranger ne ſoit point jettée au même moule que celle de la patrie. Diverſes regles ſur ce ſujet. *Ibid. b.*

Hiſtoire. Différence entre les annales & l'hiſtoire. I. 477. *b.* Origine & uſage de cette ſcience. I. xj. *Diſc. prélim.* Diſtribution de l'hiſtoire en ſacrée, civile & naturelle. I. xlvij. *De l'hiſtoire ancienne:* pourquoi les premieres hiſtoires ſont pleines de fables. *Suppl.* I. 807. *b.* Travaux de quelques auteurs pour concilier les fables avec l'hiſtoire ancienne de différens peuples. X. 925. *b.* Vous trouverez à l'article de chaque peuple de l'antiquité, les principaux traits de ſon

hiſtoire. *De l'hiſtoire moderne :* pourquoi elle eſt froide en comparaiſon de celle des Grecs & des Romains. VII. 720. *a.* Cette hiſtoire ſe trouve répandue dans les articles des différentes nations & des principales villes modernes. *De l'utilité de l'hiſtoire.* Comment un philoſophe doit juger les hommes dont l'hiſtoire lui préſente le tableau. IV. 494. *a*, *b.* De la maniere d'enſeigner cette ſcience & de ſon utilité. VI. 251. *b.* La lecture de l'hiſtoire propre à nous donner de l'expérience. 297. *b.* Utilité de l'hiſtoire dans l'éducation d'un jeune homme. VII. 796. *b*, & dans celle d'un jeune prince. 798. *a.* Projet d'une académie d'hiſtoire. *Suppl.* I. 93. *a. De la certitude de l'hiſtoire.* Caracteres de crédibilité qui lui ſont attachés. II. 856. *b.* Objection contre la crédibilité de l'hiſtoire. 858. *b.* Réponſe. 859. *a.* Ingénieuſe comparaiſon de M. de Fontenelle, qui peint admirablement l'état où nous trouvons l'hiſtoire ancienne; difficulté de concilier les hiſtoriens entr'eux. III. 390. *b.* Objet de la critique dans l'hiſtoire. IV. 490. *b.* La ſatyre & la flatterie ont empoiſonné les faſtes de l'hiſtoire. VI. 845. *a.* Des inſcriptions conſidérées comme monumens hiſtoriques. VIII. 778. *a*, *voyez* auſſi l'article MONUMENT. *De l'art d'écrire l'hiſtoire.* Du ſtyle. *Suppl.* III. 307. *a.* Comment elle doit être traitée dans un dictionnaire. IV. 966. *b.* Importance de l'étude des généalogies pour l'hiſtoire. VII. 548. *b.* Défauts de ſtyle à éviter lorſqu'on écrit l'hiſtoire. 595. *b.* Les langues primitives ont été peu propres au ſtyle hiſtorique. VIII. 89. *a*, *b.* Pour peindre le génie des nations & des rois, il faut éclairer leur hiſtoire par leurs loix, & leurs loix par leur hiſtoire. IX. 646. *a.* Avantages que l'hiſtoire peut tirer des médailles. X. 230. *a.* 238. *b*, & de divers autres monumens : *voyez* ce dernier mot. Réflexions ſur les différens perſonnages dont l'hiſtoire fait ou devroit faire mention. X. 345. *a.* De l'art de la narration dans l'hiſtoire. XI. 29. *a.* Obſervation ſur l'uſage très-ancien d'écrire l'hiſtoire en vers. XVII. 159. *a.* De la maniere d'écrire l'hiſtoire en forme de chronique. III. 387. *b. De l'étude de cette ſcience.* On doit ſe borner en s'y appliquant à ce qui eſt relatif à la vocation qu'on embraſſe. V. 311. *a.* du tems & de la maniere de l'étudier. III. 637. *a.* Utilité de la ſcience étymologique dans cette étude. VI. 110. *b.* Jeu de cartes pour l'hiſtoire. XIV. 792. *b.* Utilité des ſobriquets dans l'hiſtoire. XV. 249. *b.* 250. *a.*

Hiſtoire ſainte : maniere de la diſcuter. IV. 490. *b.* Ses époques. V. 834. *a.*

Hiſtoire eccléſiaſtique. Corps d'hiſtoire eccléſiaſtique appellé centuries de Magdebourg. II. 830. *b.* Hiſtoire eccléſiaſtique de l'abbé Fleury. V. 223. *a.* D'Antoine Godeau VI. 418. *b.* Principales époques de l'hiſtoire eccléſiaſtique. V. 834. *a.* Réflexions ſur le peu de bonne foi de pluſieurs de ceux qui l'ont écrite. XV. 904. *a.*

Hiſtoire des ſciences & des arts. Celle des beaux arts. *Suppl.* I. 591. *b.*—596. *b. voyez* les articles particuliers des arts. Utilité de cette hiſtoire. I. xxxviij. *Diſc. prélim.*

Hiſtoire de la philoſophie, *voyez* le mot PHILOSOPHIE, les articles particuliers de chaque différente ſecte philoſophique, & l'article LETTRES.

Hiſtoire du commerce. III. 691. *a*, *b.*—795. *b.*

Hiſtoire métallique. X. 432. *a.*

Hiſtoire céleſte, par M. le Monnier fils. I. 793. *b.*

Hiſtoire naturelle. Diſtribution de l'hiſtoire naturelle. I. xlvij. *Diſcours prélim.* Hiſtoire des animaux par Ariſtote. I. 658. *a.* Cabinet d'hiſtoire naturelle. II. 489. *a*, *b.*—492. *b.* Progrès que cette ſcience a faits en ce ſiecle. 489. *b.* Du cabinet du roi. *Ibid. &c.* Les deſcriptions des objets de l'hiſtoire naturelle, preſque toujours imparfaites de la part des anciens. III. 298. *a.* 643. *a.* Diſtribution de ces objets en regnes, claſſes, genres, *&c.* 505. *b.* Les faits purement phyſiques compoſent l'hiſtoire naturelle : comment la vérité s'en démontre. IV. 491. *a.* Directions ſur la maniere d'étudier cette ſcience. VII. 614. *a*, *b. &c.* Diviſion méthodique des différentes productions de la nature. X. 458. *b.*—460. *a.* Du goût des hypotheſes dans l'hiſtoire naturelle. *Suppl.* III. 94. *b.* Auteurs qui ont traité de l'hiſtoire naturelle. XI. 39. *b.* Obſervations ſur celle de Pline. XVII. 88. *b.* Planches pour l'hiſtoire naturelle. VI. vol. des planches.

Hiſtoire naturelle. Objets compris dans cette hiſtoire. VIII. 225. *b.* Diviſion qu'il a fallu établir entre les divers genres de nos connoiſſances pour les traiter plus exactement. Comment l'aſtronomie tient à l'hiſtoire naturelle. Trois parties principales de cette hiſtoire; les animaux, les végétaux & les minéraux. La deſcription des productions de la nature, fait la baſe de ſon hiſtoire. Deux ſortes de deſcriptions; les unes completes, les autres incomplettes. *Ibid.* 226. *a.* Détails dans leſquels une deſcription complette doit entrer. But des recherches du naturaliſte & de l'anatomiſte. Quel eſt le grand objet de l'anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'hiſtoire naturelle que l'anatomie ſimple. Comment la médecine tient auſſi à cette hiſtoire. Maniere de traiter la Botanique conſidérée comme partie de l'hiſtoire naturelle. *Ibid. b.* De la matiere médicale renfermée en partie dans la Botanique & en entier dans l'hiſtoire naturelle générale. Recherches qu'il y auroit à faire, pour découvrir toutes les propriétés précieuſes renfermées dans les plantes, les animaux & les minéraux. Etat d'imperfection où l'agriculture a été laiſſée. Combien il importe de perfectionner cet art dans toutes ſes parties. *Ibid.* 227. *a.* Utilité de la culture des fleurs, de l'anatomie des plantes; avantages des connoiſſances qu'on en peut retirer. *Ibid. b.* Analogie entre l'économie animale & l'économie végétale. En quoi conſiſte l'hiſtoire naturelle des minéraux. Différence entre les procédés du naturaliſte & ceux du chymiſte. Émulation générale qui ſe manifeſte aujourd'hui pour l'étude de la nature. Différentes vues ſelon leſquelles les naturaliſtes travaillent. *Ibid.* 228. *a.* Multiplication des cabinets d'hiſtoire naturelle. Comment l'empire de la mode s'étend juſques ſur les ſciences. Utilités, agrémens de l'étude de l'hiſtoire naturelle, qui ſemblent nous promettre qu'elle ſera toujours en honneur & en vigueur. Ce n'eſt que par le concours de pluſieurs nations dans une ſuite de ſiecles, qu'il eſt poſſible de raſſembler les matériaux de l'hiſtoire de la nature. Heureux lorſque dans l'intervalle d'un ſiecle, il ſe trouve enſuite quelque génie capable d'en ordonner la diſpoſition. *Ibid. b.* D'où dépend la durée d'un ſyſtême en hiſtoire naturelle. Néceſſité de joindre pour l'étude de la nature, la lecture des livres, la connoiſſance des ſyſtêmes déja propoſés, & l'inſpection des productions naturelles. Utilité des cabinets où ces productions ſe trouvent renfermées. *Ibid.* 229. *a.* Le naturaliſte ne peut voir dans les cabinets qu'une eſquiſſe de la nature; mais elle ſuffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ſes recherches. Comment il doit réunir l'étude des livres, celle du cabinet & les obſervations, pour avancer dans la connoiſſance de la nature. Quel doit être l'art de combiner les objets & de les comparer. De l'ordre à ſuivre dans la compoſition d'un ouvrage ſur l'hiſtoire naturelle, & dans l'arrangement d'un cabinet. *Ibid. b.* Toute diviſion méthodique, qui n'eſt fondée que ſur des réſultats particuliers, eſt fautive. Avantages que nous préſentent ces diſtributions quoique défectueuſes. Précaution avec laquelle on doit la ſuivre. *Ibid.* 230. *a.*

HISTOIRE *des maladies.* (*Médec.*) En quoi elle conſiſte, & divers objets qu'elle embraſſe. Ce n'eſt que ſur une ſemblable expoſition bien exacte que peut être fondée la ſcience expérimentale du médecin. VIII. 230. *a.* Utilité de l'inſpection anatomique des cadavres. *Ibid. b.*

HISTORIEN. Les poëtes ont été les premiers hiſtoriens. *Suppl.* I. 807. *b.* Ce qu'on entend par un habile hiſtorien. VIII. 6. *a.* Obſervations ſur Tite-Live, Salluſte & Tacite. IV. 658. *b.* Quelle ſorte d'éloquence convient aux hiſtoriens. V. 530. *b.* S'il eſt vrai que l'hiſtorien n'oſe dire une fauſſeté, ni cacher une vérité. VIII. 225. *a.* Si les hiſtoriens doivent mettre dans la bouche de leurs héros des harangues directes. VIII. 41. *a*, *b.* Premier hiſtorien grec qui a écrit en proſe. X. 502. *b.* Reproche fait aux anciens hiſtoriens d'avoir cru aux prodiges : réponſe à ce reproche. XIII. 423. *a*, *b.* Des avantages des hiſtoriens modernes ſur les anciens. *Suppl.* I. 417. *b.*

HISTORIOGRAPHE, (*Gramm. & Hiſt. mod.*) titre particulier exprimé par ce mot. Obſervations ſur les hiſtoriographes de France, depuis Boileau, juſqu'à M. Duclos, & ſur les ouvrages qu'ils ont donnés en cette qualité. VIII. 230. *b.*

HISTORIOGRAPHIE : objets qu'elle embraſſe. II. 763. *a*, *b.*

HISTORIQUE. Dictionnaire hiſtorique. IV. 966. *b.* XVII. 749. *a.* Eloge hiſtorique. V. 517. *b.* Fable hiſtorique. VI. 342. *a.* Poëme hiſtorique. XII. 823. *a*, *b.* Preuve hiſtorique, *voyez* MONUMENT & TRADITION. Récit hiſtorique. XIII. 853. *a.* Relation hiſtorique. XIV. 63. *a*, *b.* Style hiſtorique. XV. 553. *a.*

HISTRION, (*Hiſt. rom.*) baladin d'Etrurie. En quel tems on en fit venir à Rome. Premieres danſes qu'ils exécuterent. Etymologie du mot *hiſtrion.* VIII. 230. *b.* Pieces que ces hiſtrions réciterent & accompagnerent de danſes. Tems que durerent ces farces informes. En quel tems Andronicus fit jouer la premiere piece réglée. *Ibid.* 231. *a. Voyez* BALADIN, FARCEUR, MIME.

HITH ou *Hyeth*, (*Géogr.*) ville d'Angleterre. Obſervations ſur ſon port. Il paroît que les Romains l'ont connu ſous le nom de *portus Lemanis.* VIII. 231. *a.*

HIVER, (*Phyſiq. & Aſtron.*) commencement & fin de cette ſaiſon. Le ſoleil eſt plus proche de la terre en hiver qu'en été. Sur la cauſe de la diminution de la chaleur en hiver, *voyez* CHALEUR & FROID. Double hiver annuel ſous l'équateur. Hiver de l'hémiſphere auſtral; celui de l'hémiſphere boréal. De la longueur des jours en hiver. VIII. 231. *a.*

Hiver. Cauſe de l'hiver aſtronomique. XI. 909. *a.* Solſtice d'hiver. XV. 327. *b.* Cauſes du froid en hiver. VII. 314. *b.* Pourquoi le grand froid n'a pas lieu le jour du ſolſtice. III. 28. *b.* Changement de température cauſé en hiver, lorſque le

le vent paſſe ſubitement du ſud au nord. VII. 316. *a.* Circonſtances qui peuvent rendre le froid plus conſidérable & plus général. *Ibid. a*, *b.* Un hiver rude eſt ſuivi ordinairement d'un printems humide & d'un bon été. I. 235. *a.* Les arbres durs plus expoſés en hiver que les arbres plus jeunes ou plus tendres. 584. *b.* Cauſe des brouillards en hiver. II. 445. *a.* Pourquoi l'évaporation eſt conſidérable en hiver. III. 866. *b.* Pourquoi le feu brûle mieux en hiver. VI. 602. *b.* Fleurs d'hiver. 858. *a.* Boſquets d'hiver. *Suppl.* II. 25. *b.* 26. *a.* Pourquoi les animaux ont plus d'action vitale & de vigueur en hiver qu'en été. VII. 323. *a.* Des pluies d'hiver. XII. 793. *b.* Degré moyen du froid de l'hiver dans les climats tempérés. 326. *b.* Obſervations ſur diverſes contrées dont les hivers ſont ordinairement très-rudes. 315. *b.* Hivers des zones glaciales. XVII. 730. *a*, *b.* — 732. *b.* Relation de l'hiver que les académiciens paſſerent en 1736 à Torneo. VII. 317. *b.* 687. *a.* VIII. 508. *b.* Autres phénomenes de ce climat pendant l'hiver. I. 888. *b.* Hivers exceſſifs près de la baie d'Hudſon, VII. 317. *b.* VIII. 331. *b.* 332. *a*, *b.* de Jéniſcea en 1735. VIII. 508. *a.* de la nouvelle Zemble en 1569. *Ibid. b.* XIII. 900. *a.* XVII. 700. *a.* Apreté des hivers de Pétersbourg. XII. 464. *a.* Froid remarquable à Quebec en 1744. XIII. 696. *b.* Obſervations ſur l'hiver de 1709. I. 586. *a.* VII. 316. *b.* 540. *b.* 543. *b.* 544. *a.* 681. *a. b.* — *Voyez* SAISON.

HIVER, (*Médec.*) régime à ſuivre en hiver. XIV. 13. *a.*

HIVER, (*Iconograph.*) les ſaiſons perſonnifiées par les Grecs & par les Romains : comment l'hiver eſt repréſenté ſur différens monumens. VIII. 231. *a.* Comment les modernes l'ont repréſenté. *Ibid. b.*

HIVER, (*Poéſ. Litt.*) deſcription poétique de cette ſaiſon. XVII. 740. *a*, *b.* *&c.* Comment les anciens repréſentoient l'hiver. XIV. 530. *a.*

HIVER, *quartier d'*, (*Art milit.*) XIII. 686. *b.* Des contributions qui ſe tirent dans les pays où les troupes hivernent. XV. 948. *a.* Campagne d'hiver, *voyez* CAMPAGNE.

H O

HOAMHO *ou* HOANGSO, (*Géogr.*) grande riviere d'Aſie : deſcription de ſon cours ; caractere de ſes eaux. Origine de ſon nom. VIII. 231. *b.*

HOANG, (*Géogr.*) le plus grand fleuve de la Chine : deſcription de ſon cours. Canal par lequel les Chinois ont joint le Hoang au golphe de Cang. VIII. 231. *b.*

HOATCHÉ, (*Hiſt. nat. Comm.*) eſpece de terre de la Chine dont on fait la porcelaine. Reſſemblance de cette terre à la terre *cimolée* des anciens. Poſſibilité de trouver en France des terres dont on tireroit un ſemblable uſage. Le hoatché employé en médecine par les Chinois. VIII. 232. *a.*

Hoatché, pierre ou craie de la Chine, qui entre dans la compoſition de la porcelaine. XIII. 107. *b.*

HOADLEY, (*Benjamin*) anatomiſte, *Suppl.* I. 410. *a.* phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 359 *b.*

HOBBES, (*Thomas*) *voyez* HOBBISME.

HOBBISME. *Philoſophie d'Hobbes.* Abrégé de la vie de Hobbes. VIII. 232. *a.* Averſion qu'il avoit priſe pour les choſes qu'on enſeignoit dans les écoles, & la maniere de les enſeigner. Etude qu'il fit des anciens. Circonſtances dans leſquelles il jetta les fondemens de ſon ſyſtême politique : ſes études de mathématiques, de l'hiſtoire naturelle & de la phyſique expérimentale. Liaiſon qu'il contracta avec Gaſſendi, dont il goûta la philoſophie. Témoignage que Gaſſendi rendoit à Hobbes. Le P. Merſenne attaché à notre philoſophe. Publication du livre du *citoyen*. Liaiſon de Hobbes avec Galilée. Comment fut reçu du public le *Leviathan* de Hobbes : enchaînement des principales propoſitions de ce livre. *Ibid. b.* Conſeils de Hobbes à ſes concitoyens : comment il s'élevoit contre les régicides. *Ibid.* 233. *a.* Circonſtances qui influerent ſur les principes de ſa philoſophie. Oppoſition entre les principes de Deſcartes & ceux de Hobbes. Publication des pieces de la diſpute de notre philoſophe avec Bramhall, ſur la liberté, la néceſſité, le deſtin & ſon effet ſur les actions humaines : ſentimens que Hobbes y manifeſtoit. *Ibid. b.* Réponſe que fit Hobbes au P. Merſenne, lorſqu'il entreprit de le convertir. Publication de ſes traités de la nature humaine & du corps politique. Satyre publiée contre lui par Sethus Wardus, aſtronome, & enſuite évêque de Salisbury. Jugement de Richard Stéele ſur les derniers ouvrages de Hobbes. Autres ouvrages qui ſuivirent. Commentaire qu'il a laiſſé ſur les loix de ſon pays. Il s'occupa à perfectionner les mathématiques. *Ibid.* 234. *a.* Hobbes impliqué dans l'affaire que s'attira le bachelier Scargil, pour avoir inſéré dans une theſe quelques propoſitions de la philoſophie de Hobbes. Derniers ouvrages qu'il publia. Ordre qu'il ſuivit dans ſes travaux philoſophiques. *Ibid. b.*

Principes fondamentaux de la philoſophie de Hobbes. Principes élémentaires & généraux. Ibid. 235. *a*, *b.* *De l'animal.* Des ſenſations ; de l'imagination : origine de l'opinion des ſpectres ; du deſir ; de l'averſion ; de la volonté. *Ibid.* 236. *a.* *De l'homme.* Du diſcours ; des démonſtrations ; du bien & du mal. Origine des paſſions, du caractere, des mœurs, de la diſtinction des vices & des vertus. Fondemens de la foi. *Ibid. b.* De la religion & du culte. *Du Leviathan de Hobbes.* Analyſe de cet ouvrage. *Ibid.* 237. *a*, *b.* *& ſuiv.* Caractere de Hobbes. *Ibid.* 240. *b.* Parallele de la philoſophie de Hobbes & de celle de Rouſſeau de Geneve. Epigraphe miſe à la tête de ſa vie. *Ibid.* 241. *a.*

Hobbiſme. Obſervations ſur ce philoſophe & ſur ſes principes. IX. 948. *a.* X. 701. *b.* XVII. 62. *b.* Terreurs auxquelles il étoit ſujet. VIII. 18. *a.* Son hypotheſe ſur l'accélération des corps dans leur chûte. I. 61. *a.* Cauſe des ſenſations, ſelon ce philoſophe. I. 335. *a*, *b.* Ce qu'il penſoit ſur la moralité des actions. 805. *b.* Son traité du citoyen. V. 132. *b.* Précis de ſon ouvrage, intitulé, *le Léviathan.* 133. *a.* Fauſſeté du principe de Hobbes, qui prétend que toute injuſtice envers les hommes ſuppoſe des loix humaines. VIII. 754. *a.* Son hypotheſe ſur la liberté. IX. 462. *b.* *&c.* Examen du ſentiment de Hobbes, que les hommes ſont naturellement en état de guerre de tous contre tous. XI. 768. *b.* Obſervations ſur un ſyſtême de politique chrétienne, par ce philoſophe. XV. 145. *a.* Sur ſes principes politiques. XVII. 863. *a*, *b.*

HOBEREAU ou *haubereau*, (*Ornithol.*) deſcription de la femelle de cet oiſeau de proie. VIII. 241. *b.*

HOBOKIN, (*Nicolas*) anatomiſte. *Suppl.* I. 398. *b.*

HOBUS, (*Botan.*) eſpece de prunier des Indes occidentales : deſcription de ſon fruit. Propriétés de l'eau aromatique que les Indiens font avec les ſommités des rameaux de l'arbre & avec leur écorce. Propriété du fruit. Eau que l'on tire de la racine. 241. *b.*

HOC. (*Jeux*) Comment ſe joue le hoc mazarin. VIII. 241. *b.*

HOCA ou *hocca*, (*Jeux*) eſpece de jeu de haſard. Comment il s'exécute : ce jeu prohibé à Rome, & enſuite à Paris. VIII. 242. *b.*

HOCHE ou *Coche*, (*Art méch.*) ce qu'on entend par ces mots dans l'art de bâtir. Divers uſages des hoches ou coches. VIII. 243. *a.*

HOCHET. Archytas imagina le hochet pour amuſer ſes propres enfans. VIII. 243. *a.*

HOCHSTET, (*Géogr. Hiſt.*) bourg & château de Baviere. Défaite des Bavarois & des François à Hochſtet en 1704. Poëme d'Adiſſon ſur cette journée. Cauſes de l'élévation de cet auteur. *Suppl.* III. 429. *b.*

HODEGOS, *guide.* (*Théolog.*) Deux ouvrages publiés ſous ce titre ; l'un d'Anaſtaſe, & l'autre de Toland. VIII. 243. *a.*

HODIERNA, (*Jean-Baptiſte*) XIII. 760. *a.*

HODY, (*Humfrey*) ſavant anglois. XI. 728. *a.*

HOEA-NYWEL, (*Botan.*) eſpece d'arek. *Suppl.* I. 548. *a.*

HOED, (*Comm.*) meſure de contenance. Variations de cette meſure, ſelon différens lieux des Pays-Bas. VIII. 243. *b.*

HOEFE, (*Géogr.*) diſtrict de pays ſur la côte méridionale du lac de Zurich. Divers maîtres auxquels il a appartenu. Productions & ouvrages de ce pays. *Suppl.* III. 429. *b.*

HOEKEN, (*Hiſt. mod.*) nom de la faction oppoſée en Hollande à celle des *Kabeljaws*. Origine des noms de ces deux factions. VIII. 243. *b.* Hiſtoire de ces factions. *Ibid.* 244. *a.*

HOELTZIN, (*Jérémie*) XI. 285. *b.*

HOEN, (*Ichthy.*) *Voyez* BONTE-HOEN.

HOERDE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Weſtphalie, ſous la domination pruſſienne. Son château & ſes égliſes. Productions de ſes environs. Son bailliage. *Suppl.* III. 429. *b.*

HOFFMAN, (*Frédéric*) anatomiſte, *Suppl.* I. 402. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 353. *b.* Sa diſſertation ſur les criſes. IV. 478. *a.* Son traité des fievres. VI. 722. *b.* Sa diſſertation, *de ætatis mutatione morborum causâ, & remedio.* VIII. 545. *a.* Obſervations d'Hoffman, favorables à l'aſtrologie. 732. *b.* Sa doctrine ſur l'influence des planetes. 738. *a.* Liqueur minérale anodyne d'Hoffman. IX. 566. *a*, *b.* XVII. 366. *b.* Baſe de cette liqueur. VI. 53. *b.* Sa doctrine ſur la ſaignée. XIV. 506. *a.*

HOFFMAN, (*Gaſpard*) VII. 748. *b.*

HOFFMAN, (*Maurice*) III. 437. *a.* VII. 384. *a.*

HOFFMANISTES, (*Théolog.*) erreurs des hérétiques de ce nom. VIII. 244. *a.*

HOHENBERG, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, en Souabe. Sa diviſion : villes & places qu'il renferme. Qualités du pays. Souverain auquel il appartient. *Suppl.* III. 430. *a.*

HOHEN-EMBS, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, en Souabe. Famille des Griſons à laquelle il appartient. *Suppl.* III. 430. *a.*

HOIN, (*Jean-Jacques-Louis*) anatomiſte. *Suppl.* I. 413. *a.* Hernie gangreneuſe, traitée par ce chirurgien. 474. *a*, *b.*

HOITLALOTL, (*Ornith.*) oiſeau d'Amérique. Sa deſcription. VIII. 244. *b.*

HOK-CHU, (*Diete*) eſpece de liqueur que font les Chinois. Autre liqueur, appellée *chamchu*, faite chez les mêmes

peuples. On dit que les Tartares-Chinois tirent une liqueur ſpiritueuſe de la chair du mouton. VIII. 244. *b.*

HOLBACH, (*M. le baron de*) ſa traduction de la minéralogie de Wallerius. IV. 245. *a.*

HOLBEIN, (*Jean*) peintre. V. 315. *a.*

HOLDEN, (*Henri*) principe de ce théologien dans ſon traité de l'analyſe de la foi. VII. 11. *a.* Son ſentiment ſur l'inſpiration des auteurs ſacrés. VIII. 793. *b.*

HOLDER, (*Guillaume*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 352. *a.*

HOLE-GASS, (*Géogr.*) lieu de Suiſſe, dans le comté de Schwitz. Evénement qui l'a rendu remarquable : inſcription qu'on lit ſur une chapelle bâtie dans ce lieu. VIII. 244. *b.*

HOLINSHED, (*Raphaël*) XVII. 591. *a.*

HOLLANDE, *Comté de*, (*Géogr.*) Signification du mot *Hollande*. En quel tems ce nom a été donné au pays qu'il déſigne. Ancienne Hollande propre. Iſle des Bataves, ſelon les anciens. Quel étoit le pays de la Friſe. Hiſtoire des Friſons. Quel a été le premier comte de Hollande : ancien nom de la véritable Hollande. Hiſtoire de la Nord-Hollande. Comment la Hollande étoit gouvernée avant qu'elle fût ſoumiſe à ſes comtes. VIII. 245. *a.* Juſqu'à quel tems a ſubſiſté la ſucceſſion des comtes : lieux où ces comtes ont fait leur réſidence. Diviſion & limites de la Hollande. Comment eſt compoſée l'aſſemblée des états de Hollande & de Weſt-friſe : lieu de cette aſſemblée. Tems où elle ſe forme. Où réſide la ſouveraineté de la Hollande. Ports de Hollande & de Weſt-friſe : dunes & digues qui bordent ce pays. Utilités des canaux dont il eſt coupé. *Ibid. b.* Deſcription de l'intérieur du pays. Impôts, monnoie, religion de la Hollande. La ſplendeur de ce beau pays un peu diminuée. *Ibid.* 246. *a.*

Hollande. Ses canaux. *Suppl.* II. 183. *b.* De la proportion dans laquelle les différentes ſortes de vents procurent la pluie dans ce pays. *Suppl.* IV. 417. *a.* Des digues de la Hollande. *Suppl.* II. 721. *a*, *b.* Etat précaire de la Hollande. XVII. 871. *a.* Partie de cette province qui ſouffre ſouvent des dommages par l'impétuoſité de la mer. 582. *a.* Vers à tuyau qui donnerent l'allarme à la Hollande en 1731 & 1732. XVII. 40. *a*, *b.* Commencemens de la république de Hollande. VII. 999. *b.* Action mémorable de Henri Ruyter, qui leva l'étendard de la liberté. IX. 629. *b.* Obſervations ſur la république fédérative de Hollande. XIV. 159. *a.* Balance du commerce de la France & de la Hollande. V. 969. *b.* Dettes de la province de Hollande. XIII. 522. *a.* Poëme ſur la Hollande, intitulé, *Y-ſtroom.* XVII. 661. *b.* *Voyez* PROVINCES-UNIES.

HOLLANDE, *la nouvelle*, (*Géogr.*) trois différens pays déſignés par ce nom : deſcription des habitans de cette nouvelle-Hollande, qui fait partie des terres auſtrales. VIII. 246. *a.* Découverte de ce pays en 1644. *Ibid. b.*

HOLLANDE, *Hollandois. De la littérature hollandoiſe.* (*Hiſt. Litt.*) Les ſavans & les gens de lettres que la Hollande a produits, ne le cedent peut-être, ni en nombre, ni en réputation à ceux d'aucun autre pays. Obſervations ſur Hooft, hiſtorien hollandois. Goût de cette nation pour les lettres. *Suppl.* III. 430. *a.* Pourquoi la poéſie hollandoiſe eſt en général inférieure à la françoiſe : depuis Vondel, à peine compte-t-on cinq ou ſix poëtes de ce nom. Ceux qui ont eu des talens pour la verſification, ont mieux aimé s'adonner à la poéſie latine. Les Hollandois ſe ſont peu occupés à établir des préceptes pour leur art poétique. Les François, au contraire, ont cherché le beau des ouvrages d'eſprit dans la ſource même ; ils ont donné des regles admirables ſur les penſées & ſur les expreſſions ; ils ſe ſont efforcés d'aſſervir toujours les ſaillies poétiques à la juſteſſe du raiſonnement. *Ibid. b.* Le lecteur hollandois, ayant le goût moins cultivé, eſt bien plus porté à pardonner les fautes en faveur de quelques beautés qui le frappent. Dès qu'un auteur s'eſt mis en réputation de grand poëte, il ſemble qu'il ſe ſoit acquis un bien dont la poſſeſſion doit lui être aſſurée pour toujours. Une marque qu'on n'a pas encore porté la poéſie hollandoiſe à ſa perfection, c'eſt que les poëtes de cette nation, même les plus applaudis, n'ont pas ſongé à obſerver le repos dans les hémiſtiches, ni à éviter les enjambemens. *Ibid.* 431. *a.* Le ſeul Catz, grand penſionnaire de Hollande, a évité ces défauts. Eloge de ſes vers & de ſa poéſie : obſervations ſur ſes ouvrages. Elévation recherchée, & mauvais goût du merveilleux qu'on remarque dans les autres poëtes. Si les poëtes hollandois cedent aux François pour le tendre, le naïf, le délicat & l'enjoué, ils leur diſputent la palme pour ce qui regarde le poëme épique. Les Hollandois réuſſiſſent ſur-tout dans le burleſque ; mais ce goût dépravé a malheureuſement infecté le théatre : leurs comédies ſont des eſpeces de farces, & perſonne n'a encore eſſayé d'imiter Moliere, qui a ſu faire une école du bon ſens, d'un ſpectacle qui ne ſervoit, avant lui, qu'à dérégler les mœurs. *Ibid. b.* Jugement porté ſur Vondel, poëte tragique hollandois. Les Hollandois ont eu des critiques & des commentateurs habiles, des juriſconſultes & des médecins célebres ; mais ils n'ont point eu de ſucceſſeurs, & aujourd'hui la Hollande n'a preſqu'aucun caractere littéraire.

De quelques poëtes hollandois. Jacques Catz, grand penſionnaire de Hollande. Principaux événemens de ſa vie : obſervations ſur ſes ouvrages. *Ibid.* 432. *a.*

Juſte Vondel. Obſervations ſur ſa vie & ſur ſes ouvrages. Génie poétique de cet auteur. Défauts qu'on peut lui reprocher. *Ibid. b.* Examen de ſes tragédies : du choix de quelques-uns de ſes ſujets. *Ibid.* 433. *a.* De la maniere dont il les a mis en œuvre. Remarques ſur les traductions qu'il a faites de quelques pieces des anciens. Obſervations ſur les tragédies de Vondel, intitulées, *Jéruſalem détruite*, *Ibid. b.* *la priſe d'Amſterdam*, *ibid.* 434. *a.* *la mort de Palamede. Ibid. b.* De ſa traduction de l'Enéide. *Ibid.* 435. *a.* Chagrins qu'il eut à eſſuyer dans ſa carriere littéraire.

Jean Antonides Van-der-Goes, poëte zélandois : obſervations ſur ſa vie & ſur deux tragédies de cet auteur. Petite piece latine de M. Francius, ſur le mariage de ce poëte. *Ibid. b.* Collection complette de ſes poéſies. Extraits de ſon poëme, intitulé, *la riviere d'Y. Ibid.* 436. *a*, *b. & ſuiv.*

Luc Rotgans ſuccéda aux deux poëtes précédens, & peut-être les ſurpaſſa, ſi l'on compare ouvrage à ouvrage, & non génie à génie. Principaux événemens de ſa vie. Ses ouvrages : le plus conſidérable de ce poëte hollandois, eſt la *vie de Guillaume III*, poëme épique, par lequel on peut juger du génie de l'auteur, & dont on trouve ici une longue analyſe. *Ibid.* 439. *a*, *b. & ſuiv.* Ses fables. Traduction françoiſe de celle qui eſt intitulée, *la piété de Baucis & de Philemon.* Ses œuvres mêlées, parmi leſquelles ſe trouvent des poëmes héroiques d'aſſez grande étendue. *Ibid.* 442. *b.* Traduction de quelques ſtances d'une piece de cet auteur, intitulée, *l'aſſaſſinat du roi échoué.* Sa lettre à M. Vollen-Hove, miniſtre de la Haye. Remarques ſur ſes épithalames. Ses éloges funebres : examen de deux tragédies de ce poëte, intitulées, *le combat de Turnus & d'Enée pour Lavinie*, *Ibid.* 443. *a*, *b.* & la *trahiſon de Scylla, fille de Niſus, amoureuſe du roi Minos. Ibid.* 444. *a.* Deſcription des plaiſirs d'une foire de village.

R. Anſloo, poëte hollandois, qui fleuriſſoit dans le dernier ſiecle. Recueil de ſes poéſies : défauts qu'on y remarque. *Ibid. b.* Enumération de ſes ouvrages. Obſervations ſur ſon poëme touchant la peſte de la ville de Naples. *Ibid.* 445. *a.*

Hollandois. Hiſtoire abrégée des commencemens de leur commerce. III. 693. *b.* 694. *a.* Cauſes de leurs progrès rapides. II. 592. *a.* Leurs efforts d'agrandiſſement. III. 695. *a.* Hiſtoire des compagnies de commerce hollandoiſes. VIII. 664. *a*, *b.* Des navigateurs hollandois. XI. 52. *b.* Commerce que les Hollandois de l'iſle de Ceylan font chaque année ſur la côte de la pêcherie. XII. 449. *b.* Etabliſſemens des Hollandois dans Sumatra, XV. 658. *a.* à Surinam. 689. *b.* Leur pêche de la baleine. *Suppl.* I. 761. *b.* Avantages qu'ils tirent de cette pêche, II. 34. *a.* & de celle du hareng. VIII. 48. *a. b.* Principales réſolutions des états-généraux ſur le fait du commerce. XIV. 180. *b.* Le goût de la frugalité néceſſaire à la nation hollandoiſe. IX. 765. *b.* L'inoculation introduite en Hollande. VIII. 756. *b.* L'exercice des patins commun dans ce pays. XII. 172. *b.* Tourbe dont les Hollandois ſe chauffent. XVI. 468. *b.* 469. *a.* De la prononciation de la langue hollandoiſe. XIII. 458. *b.* Ecole hollandoiſe de peinture. V. 323. *a*, *b. &c.*

HOLLANDUS, (*Iſaac & Jean-Iſaac*) chymiſtes. III. 431. *a.*

HOLLARD, (*Vinceſlas*) graveur. VII. 867. *b.*

HOLLI, (*Botan.*) réſine qui découle d'un arbre d'Amérique, nommé *holquahutl* ou *chilli.* Deſcription de cet arbre. Propriété de ſa réſine. VIII. 246. *b.*

HOLOCAUSTE. (*Hiſt. anc.*) Dans les ſacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des holocauſtes. Les premiers ſacrifices des anciens n'étoient que des holocauſtes. Enſuite, Prométhée, ſelon la fable, établit la coutume de ne brûler qu'une partie des victimes. Etym. du mot *holocauſte.* VIII. 246. *b.*

Holocauſtes des anciens Juifs. XIV. 484. *a.* Fête dans laquelle on recueilloit du bois pour l'autel des holocauſtes. XVII. 658. *a.*

HOLOPHERNE, (*Hiſt. ſacr.*) général des armées de Nabuchodonoſor. Ses exploits militaires. Siege de Bethulie. Mort de ce général. *Suppl.* III. 445. *b.*

HOLOSTEON. (*Ichthyol.*) Deſcription de ce poiſſon du Nil. VIII. 247. *a.*

HOLOSTEUM, (*Botan.*) Deſcription de cette eſpece de plantain. Lieux où il ſe trouve. Ses propriétés. VIII. 247. *a.*

HOLOSTOBRŒ, *Holdſtebron*, (*Géogr.*) ville de Danemark. Riviere qui la baigne. Fertilité de ſes campagnes. Son commerce. *Suppl.* III. 445. *b.*

HOLOTHURIE, (*Zoolog.*) animal de mer. Deſcription de deux eſpeces d'holothuries. VIII. 247. *a.*

Holothurie, ou *Verge marine.* Deſcription & mœurs de cet animal. *Suppl.* III. 445. *b.*

Holothurie : eſpece appellée *veſſie de mer.* XVII. 210. *a.*

HOLQUAHUITI, (*Botan.*) arbre réſineux du Mexique. Deſcription de cet arbre & de ſa réſine. Propriétés de la réſine & des feuilles. VIII. 247. *a.*

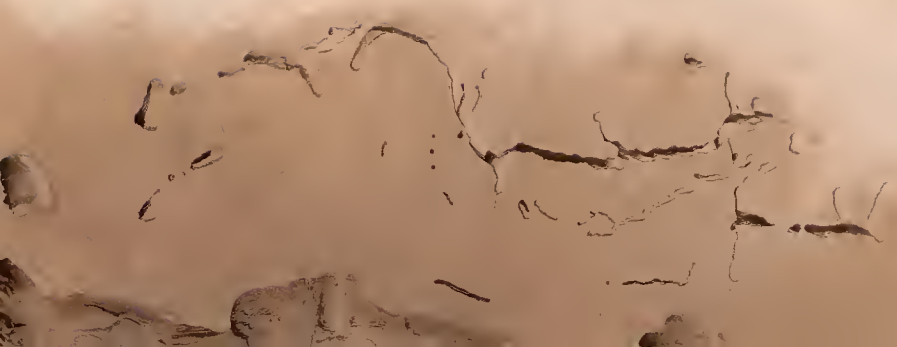

HOLSTEIN, (*Géogr.*) duché d'Allemagne. VIII. 247. *a.* Obſervation ſur le célebre Nicolas Mercator, né dans le Holſtein. *Ibid. b.*

Holſtein, état d'Allemagne, érigé en duché en 1474. Ses bornes: ſes provinces & autres petits états qu'il comprend. Qualité & productions du pays. Son commerce: ſes révolutions. *Suppl.* III. 446. *a.* Revenus qu'il produit à ſes maîtres. Ses chambres de juſtice, de finance & de régence. Charges & privileges des gentilshommes de la contrée. Etat des païſans. Des villes de Holſtein; des princes de ce pays: leur rang à la diete d'Allemagne. Leur contribution pour les mois romains & la chambre impériale. Titres qu'ils portent. *Ibid. b.*

HOLSTENIUS, de Hambourg. Ses ouvrages. VIII. 34. *a.*

HOLY-ISLAND, (*Géogr.*) petite iſle d'Angleterre. Obſervations ſur cette iſle. Conjecture ſur l'origine de ſon nom. VIII. 247. *b.*

HOLYOKE, (*François*) XVII. 591. *a.*

HOM, ſignification de ce mot qui entre dans le nom de quelques lieux de Normandie. VIII. 34. *b.*

HOMAGUES, *les*, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique méridionale. Obſervations ſur la province qu'il habite. VIII. 247. *b.*

HOMARD, (*Hiſt. nat.*) animal cruſtacé, écreviſſe de mer. Sa deſcription. Petit homard; en quoi il differe du précédent. VIII. 247. *b.*

Homard. Pourquoi les crabes, les homards, *&c.* ſe portent en arriere en marchant ou en nageant. V. 356. *a.*

HOMBERG, (*Guillaume*) ſon hypotheſe ſur le phoſphore du barometre, II. 86. *a.* ſur la chaleur & le feu. III. 26. *b.* Ses recherches ſur la pâte de verre. XII. 163. *b*, *&c.* Sel ſédatif d'Homberg. XIV. 925. *a*, *b.* Son ouvrage ſur les végétations métalliques. XVI. 871. *b.*

HOMBRE, (*Jeu*) auteurs de ce jeu. Maniere de le jouer. Détails très-étendus ſur ce ſujet. VIII. 248. *a*, *b.*

Hombre, charivari à ce jeu. III. 208. *a.* Maniere de jouer à l'hombre appellée *ſpadille forcé*. XV. 427. *a.*

HOMELIE, (*Théolog.*) premiere ſignification de ce mot. Pourquoi les diſcours qui ſe faiſoient dans l'égliſe furent appellés de ce nom. Toutes les homélies des peres grecs & latins ſont faites par des évêques. Prêtres qui ont prêché enſuite. Comment Photius diſtingue l'homélie du ſermon. Quels ſont les peres dont nous avons de belles homélies. VIII. 249. *b.*

Homélies: en quoi elles conſiſtent: les explications figurées ont été prodiguées dans cette ſorte d'ouvrage. VI. 763. *a.* *Voyez* DOMINICALES.

HOMÉOMERIE. (*Métaphyſiq.*) formation de ce mot: il exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature eſt compoſé de parties, qui, avant leur union, étoient déjà de même nature que le tout. VIII. 249. *b.* Comment Lucrece exprime cette opinion dans ſes vers. Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce ſentiment. Points importans dans leſquels il s'éloigne de la vérité. Impiété de cette philoſophie. Obſervations qui en montrent le ridicule. *Ibid.* 250. *a.*

HOMERE, mere de ce poëte. XI. 145. *b.* Lieu de ſon tombeau. *Ibid.* Marbre repréſentant ſon apothéoſe. XIII. 359. *b.* 360. *a*, *b.* *Suppl.* I. 485. *a*, *b*, &c. *Voyez planches d'antiquités. Suppl.* Obſervations ſur ce poëte & ſur ſes ouvrages. VII. 908. *a.* XII. 817. *a*; *b.* XV. 244. *a*, *b.* 245. *a.* Leurs défauts & leurs beautés. *Suppl.* I. 417. *a.* Caractere de ce poëte; enthouſiaſme qu'il éprouvoit. *Suppl.* IV. 444. *a*, *b.* Deux différens points de vue ſous leſquels il faut juger ſon Iliade & ſon Odyſſée. *Suppl.* II. 807. *b.* Cas étonnant que les anciens faiſoient de ces deux poëmes. 830. *a.* Ses livres ſont les plus anciens des livres profanes qui nous ſont parvenus. IX. 608. *a.* Homere accuſé d'avoir volé l'Iliade & l'Odyſſée. II. 230. *a.* Ouvrage attribué à ce poëte; intitulé batracomyomachie. 146. *a.* Chaleur de ſes deſcriptions. V. 830. *b.* Son art ſupérieur dans le développement du caractere de ſes perſonnages. *Suppl.* II. 233. *a.* Il excelle dans l'art d'obſerver ce qui eſt décent & convenable, juſques dans les acceſſoires les plus minutieux, 586. *a.* de ſes portraits, 829. *a.* de ſon imitation des mœurs. *Suppl.* III. 952. *a.* Sorts d'Homere. XV. 377. *a*, *b.* Exemples du ſublime tirés de ſes poëmes. 566. *a*, *b.* Chanteurs de ces poëmes appellés *rhapſodes*. XIV. 244. *a*, *b.* Pourquoi ces ouvrages furent appellés *rhapſodies*. *Ibid. b.* *Voyez* d'autres détails ſur les ouvrages d'Homere aux articles ILIADE & ODYSSÉE.

HOMERION, portique & temple de ce nom à Smyrne. XV. 241. *a.*

HOMICIDE. (*Juriſpr.*) Actions qui cauſent la mort d'autrui & que l'on ne qualifie pas d'homicides. Peines de l'homicide. Hiſtoire de Caïn, premier homicide. Obſervations ſur Lamech, ſecond homicide dont il eſt parlé dans les livres ſaints. Loi divine contre l'homicide. VIII. 250. *b.* Détails ſur les différens cas d'homicide, dans leſquels entrent les loix données aux Hébreux dans le chap. XXI de l'exode. Divers réglemens pour la peine de l'homicide, contenus dans le livre des nombres, chap. XXXV. Etabliſſement des villes de refuge. *Ibid.* 251. *a.* Paſſages contre l'homicide, renfermés dans le nouveau teſtament. Loix des Athéniens ſur les meurtriers. Les Loix romaines qui renferment quelques diſpoſitions ſur les homicides ſont celles de Numa, de Tullus Hoſtilius, de Sempronius Gracchus, de Lucius Cornelius Sylla. Défenſe faite par la loi *cornelia* de porter un poignard avec ſoi. *Ibid. b.* Détails ſur la loi *cornelia de ſicariis*. Réglemens de nos capitulaires ſur les homicides. Etabliſſemens de S. Louis cités ſur ce ſujet. On trouve dans les anciennes ordonnances, pluſieurs diſpoſitions aſſez ſingulieres par rapport à l'homicide. Loix & uſages particuliers à différentes villes de France, à celles d'Abbeville, *Ibid.* 252. *a.* de Nevers, de Ville-franche en Périgord, de Péronne, de Tournay. Uſage préſent par rapport aux meurtres. Edit de Henri II de l'an 1557 ſur l'aſſaſſinat. En quels cas s'accordent les lettres de rémiſſion. L'homicide volontaire de ſoi-même étoit autrefois autoriſé chez quelques nations, quoique d'ailleurs aſſez policées: exemple de l'iſle de Céa, & de Marſeille. *Ibid. b.* Uſage établi aujourd'hui en France contre l'homicide de ſoi-même. *Ibid.* 253. *a.*

Homicide. Ce qu'on entendoit chez les Juifs par rédempteur ou vengeur du ſang dans les cas d'homicide. XIII. 874. *a.* XVII. 4. *a*, *b.* Villes de refuge qu'établit Moïſe en faveur des meurtriers involontaires. XIII. 906. *b.* Ce qui arrivoit lorſqu'un Athénien avoit été tué par le citoyen d'une autre ville. Expiations pour meurtre en uſage chez les anciens. VI. 305. *a.* Comment Actiſanès, roi d'Égypte, puniſſoit l'homicide. *Suppl.* I. 162. *a.* Loi Cornelia *de ſicariis & veneficis*. IX. 657. *b.* Loi des Celtes contre le meurtre d'un étranger. VIII. 315. *b.* Maniere dont ſe vengeoient les homicides chez les peuples du Nord. XVI. 605. *a.* Compoſition qui ſe pratiquoit ſelon le droit des Barbares à l'occaſion d'un meurtre. III. 770. *b.* *Suppl.* I. 653. *b.* Loi des Ripuariens ſur le meurtre d'un évêque. IX. 668. *b.* Treve de 40 jours établie autrefois en France dans les cas d'homicide. XIII. 658. *b.* XVI. 606. *a.* *Voyez* auſſi TREVE DE DIEU, TREVE ET PAIX. Amende qu'on payoit anciennement en Angleterre dans le cas de l'homicide involontaire: ſerment par lequel on ſe juſtifioit d'une accuſation d'homicide. XVII. 597. *b.* Maniere d'expier en Angleterre la mort d'un homme arrivée ſans qu'aucune créature humaine y ait contribué. IV. 850. *b.* Comment ſe fait la pourſuite d'un meurtrier ſelon la loi mahométane. 933. *b.* Des meurtres commis dans la colere. III. 614. *b.* Cas de celui qui tue quelqu'un par mégarde. IV. 468. *b.* Selon Ariſtote, c'eſt un plus grand crime de tuer une femme qu'un homme. VI. 470. *a.* Il eſt permis de tuer un voleur de nuit. XVII. 438. *b.* Des rapports des médecins & des chirurgiens dans les cas d'homicide, *voyez* MÉDECINE LÉGALE, EXPERTS, CADAVRE. Sur l'homicide, *voyez* ASSASSINAT, MEURTRE, MEURTRIER, *&c.* Sur l'homicide de ſoi-même, *voyez* SUICIDE.

HOMILETIQUES, (*Droit nat.*) vertus relatives au commerce de la vie. Leur définition. Détails ſur ces vertus. VIII. 253. *a.*

HOMMAGE, (*Gramm. & Juriſpr.*) origine du mot. On diſtinguoit anciennement la foi & le ſerment de fidélité, de l'hommage. Exemples d'hommages rendus en 734 & 778. VIII. 253. *a.* La plupart des hommages n'étoient ſouvent alors que des ligues entre des ſeigneurs ou ſouverains, *&c.* Quelques-uns de ces hommages étoient acquis à prix d'argent. Quelle étoit la forme de l'hommage. Quand le roi faiſoit quelque acquiſition dans la mouvance d'un ſeigneur, ſes officiers faiſoient l'hommage pour lui. Abolition de cet uſage en 1302. Les regles pour la forme de l'hommage ſont expliquées au mot *Foi*. Réflexions communiquées par M. de la Feuillie, particuliérement ſur l'hommage des eccléſiaſtiques. L'hommage-lige ne pouvoit ſe rendre d'eccléſiaſtiques à eccléſiaſtiques. L'hommage que l'on exigeoit des eccléſiaſtiques, condamné par quelques papes & prélats, *Ibid. b.* de même que par quelques conciles. L'élection canonique accordée par Louis-le-gros à quelques évêques & abbés, ſans charge d'hommage à ſon égard. Divers exemples anciens, qui prouvent que l'hommage n'étoit point exigé ou ne devoit point l'être des eccléſiaſtiques, & que cet uſage étoit regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, du moins pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale*. *Ibid.* 254. *a.* Obligations réſultantes des hommages que rendoient autrefois les évêques aux ſouverains, pour les duchés, comtés & ſeigneuries qu'ils tenoient. Dernier hommage fait en France par un eccléſiaſtique envers le ſouverain. Sermens de fidélité qui ont ſuccédé aux hommages. Des hommages envers les ſeigneurs inférieurs: ils ont été très-rares en France. Quelle étoit la maniere de les rendre. *Ibid. b.* Depuis le milieu du qua-

torzieme ſiecle il ne reſte aucun veſtige de ces ſortes d'hommages. Obſervations de l'auteur ſur les réflexions précédentes communiquées par M. de la Feuillie : l'objet de ces obſervations eſt de démontrer que dans la regle, il n'y a rien qui puiſſe affranchir les eccléſiaſtiques de faire la foi & hommage. Les religieux & religieuſes, les corps, chapitres & communautés n'en ſont pas exempts. De la maniere dont ces hommages doivent être faits. Il eſt vrai que le clergé a obtenu divers arrêts de ſurſéance pour la foi & hommage des fiefs qu'il poſſede mouvans nuement du roi. *Ibid.* 255. *a.*

Hommage de bouche & de mains. VIII. 255. *a.*

Hommage de dévotion. Origine de ces hommages. VIII. 255. *a.* Comme ils étoient volontaires, ils ne donnoient aux égliſes aucune ſupériorité temporelle ſur les ſeigneuries. Cependant les eccléſiaſtiques prirent inſenſiblement pour eux cette reconnoiſſance. Sentimens de divers commentateurs ſur l'hommage de dévotion. *Ibid. b.*

Hommage-lige ou plein. Origine du mot *lige.* On diſtingue deux ſortes d'hommages-liges. Principale occaſion qui donna lieu à ces hommages. VIII. 255. *b.* Du tems auquel l'hommage-lige a commencé à être connu en France. Les évêques ont exigé par abus l'hommage-lige des eccléſiaſtiques, qui étoient leurs inférieurs. Le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les onzieme & douzieme ſiecles par le mot *hominium.* Les archevêques de Bordeaux, les évêques & abbés de cette province, exemptés par Louis-le-gros, de tout hommage pour leurs bénéfices. L'hommage-lige étoit uſité en France dès le neuvieme ſiecle. *Ibid.* 256. *a.* Il a commencé long-tems avant les inféodations. Bénéfices pour leſquels il étoit dû. Les femmes faiſoient l'hommage-lige. Depuis l'abolition des guerres privées, il n'eſt dû qu'au roi. Il doit être rendu en perſonne. *Ibid. b.*

Hommage-lige, voyez ſur ce ſujet. VI. 709. *b.* 710. *b.* 711. *b.*

Hommage de paix. VIII. 256. *b.*

Hommage plane ou plein. VIII. 256. *b.*

Hommage de foi & de ſervice. VIII. 256. *b.*

Hommage ſimple. VIII. 256, *b.*

HOMMAGE, (*Chef d'*) en Poitou. III. 271. *b.*

Hommage que les pairs rendent au roi. XI. 759. *b.* 760. *a.*

Hommages que nous devons à Dieu. XIV. 80. *a. Voyez* auſſi CULTE.

HOMMAGERE, *juſtice.* IX. 95. *a.*

HOMME, deux ſubſtances dont il eſt compoſé. Différens aſpects ſous leſquels on peut le conſidérer, d'où l'on a formé les articles ſuivans. VIII. 256. *b.*

HOMME. (*Hiſt. nat.*) L'homme reſſemble aux animaux par ce qu'il a de matériel. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre d'être à la tête. L'homme communique ſa penſée par la parole. Pourquoi les animaux ne parlent point. Etat de l'homme immédiatement après ſa naiſſance. Diverſes obſervations ſur le corps de l'enfant nouveau-né. VIII. 257. *a.* Uſages de différentes nations ſur la maniere de tenir, de gouverner & de nourrir les enfans nouveaux-nés. Des dents & de la dentition. *Ibid. b.* Obſervations ſur leſquelles a été dreſſée la table des probabilités de la durée de la vie humaine. De l'accroiſſement du corps de l'enfant. Premieres lettres & ſyllabes qu'un enfant commence à bégayer. Age auquel il prononce diſtinctement. La puberté eſt le tems de la circonciſion, de la caſtration, de la virginité, de l'impuiſſance. De la circonciſion en uſage chez différens peuples. De l'infibulation. *Ibid.* 258. *a.* Etat des teſticules dans l'enfance. Divers peuples qui ont pratiqué ou pratiquent la caſtration. Obſervations ſur cet uſage, & ſur l'état des eunuques. Rapports ſinguliers entre les organes de la génération & la gorge. Changement de la voix dans l'homme. Signes & ſenſations par leſquels la puberté s'annonce dans les hommes & dans les femmes. *Ibid. b.* De l'âge auquel elle arrive. Obſervations ſur l'écoulement périodique des femmes. Accroiſſement du corps & des parties de la génération dans l'âge de puberté. De l'effuſion de ſang conſidérée comme preuve de virginité. Opération par laquelle divers peuples d'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, & quelques nations de l'Aſie s'aſſurent de la chaſteté de leurs filles. Diverſes opinions des peuples ſur la virginité. *Ibid.* 259. *a.* Du mariage. Il arrive quelquefois que la conception devance les ſignes de la puberté, & que la faculté de concevoir ſubſiſte après la ceſſation des regles. Age auquel l'homme peut engendrer : âge auquel cette faculté ceſſe. Comment s'annonce la conception. Celle de deux jumeaux ne ſe fait pas toujours en même tems. Terme de l'accroiſſement du corps. Il n'y a que l'homme & le ſinge qui aient des cils aux deux paupieres. Des cheveux & de leur chûte par la vieilleſſe. *Ibid. b.* De la proportion dans les membres & de leur uſage. De la grace du corps. L'homme en qui ſe trouveroient toutes les proportions naturelles dans leur perfection n'excelleroit peut-être en rien, au lieu que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, ſelon l'état de ſociété dans lequel il vit. Par un travers auſſi inexplicable que ſingulier, les hommes ſe défigurent en cent manieres différentes. Comparaiſon de diverſes parties du corps de l'homme aux parties analogues de différens animaux. *Ibid.* 260. *a.* Différences dans les proportions du corps de l'homme & de celui de la femme. Variations dans la hauteur totale du corps. L'homme relativement à ſon volume eſt plus fort qu'aucun animal. Premiers ſignes du dépériſſement du corps de l'homme avant l'âge de quarante ans : ſa vieilleſſe, ſa caducité, ſa mort. Les femmes en général vieilliſſent plus que les hommes. La durée totale de la vie peut ſe meſurer par le tems de l'accroiſſement. Quelle eſt ſa durée naturelle. *Ibid. b.* Table des probabilités de la durée de la vie. Ce qui appartient aux différens organes de l'homme eſt renvoyé aux articles particuliers du dictionnaire qui en traitent. *Ibid.* 261. *a.* Et quant aux *variétés de l'eſpece humaine*, *voyez* les articles de géographie qui y ont rapport, & l'article HUMAINE ESPECE.

Homme, quelques philoſophes l'ont cru compoſé de trois ſubſtances. XV. 447. *b.* Il ne commence à ſentir qu'il exiſte que par les maux qu'il éprouve. V. 657. *b. De la différence entre l'homme & les animaux.* Celle que la partie matérielle de nous-mêmes met entr'eux & nous. I. 469. *b.* Raiſons pour leſquelles nous pouvons nous donner le premier rang dans la nature. 471. *a.* L'homme eſt de tous les animaux celui qui a le plus grand cerveau. II. 865. *a.* Il y a dans l'homme beaucoup plus de correſpondance entre la tête & le cœur, que dans les autres animaux. III. 600. *a.* Nos connoiſſances naturelles ne ſuffiſent pas ſans la foi pour découvrir la différence qui diſtingue eſſentiellement l'homme des autres animaux. VI. 156. *a.* Différence entre l'homme & les animaux ſelon Léibnitz. IX. 375. Caractere notable qui les diſtingue. XV. 40. *a. Conſidérations ſur l'homme.* Comment il peut être appellé amphibie. I. 375. *b.* Du corps de l'homme. IV. 263. *b.* 264. *a.* De ſes proportions. *Suppl.* II. 544. *b.* Agrémens que la nature a prodigués ſur la figure humaine. *Suppl.* I. 588. *a.* Ses caracteres de beauté. 838. *a.* Examen de la queſtion ſi l'homme eſt un animal carnacier. II. 689. *b.* IV. 839. *a.* Actions, goûts & paſſions de l'homme qui dépendent du pur méchaniſme. I. 344. *a*, *b.* L'homme parvenu aux termes de l'accroiſſement de ſon corps eſt parvenu à celui de ſon eſprit. *Suppl.* I. 200. *b.* Les ſenſations & la raiſon ſont l'effet immédiat de l'action de Dieu ſur l'homme. VI. 156. *b.* Situation de l'homme réduit aux ſimples impreſſions des ſens. 261. *a.* Des facultés de l'homme. 361. *b.*—371. *a.* De la force de l'homme. VII. 120. *b.* &c. Avantages qu'il retire de ſes mains. IX. 874. *a.* ſenſibilité phyſique de l'homme. XV. 38. *b.*—52. *a.* Chaleur & froid extrêmes dans leſquels il peut vivre *Suppl.* II. 309. *b.* 310. *a.* De la vie de l'homme & de ſa durée. I. 89. *a*, *b.* XVII. 249. *a*, *b.*— 254. *a.* Opinion ridicule de quelques auteurs, qui ont cru que la taille de l'homme alloit en diminuant de ſiecle en ſiecle. *Suppl.* III. 192. *b.* 193. *a.* Ouvrage ſur l'homme intitulé antropographie. I. 497. *b. Voyez* les divers ſentimens des philoſophes ſur la nature de l'homme dans leurs articles particuliers.

HOMME. (*expoſition anatomique du corps de l'*) Des os. Cartilages. Ligamens. Capſules articulaires. Sinovie. Glandes ſinoviales. Diverſes ſortes d'articulations. VIII. 261. *b.* Subſtances dont les os ſont compoſés. Des muſcles; leurs mouvemens; tendons; leur uſage; parties des muſcles. Origine des noms qu'on leur a donnés. *Ibid.* 262. *a.* Des nerfs. Comment ils communiquent entr'eux. Eſprits animaux. Pourquoi l'on a cru que le corps des animaux n'étoit qu'un épanouiſſement nerveux, différemment fait dans les différentes parties. Les parties d'où le principe du ſentiment dérive, ſont inſenſibles. Des vaiſſeaux ſanguins. Pulſations des arteres. Troncs d'où elles partent. Uſages des valvules dans les veines. Cinq tuyaux communs auxquels les veines vont ſe rendre. *Ibid. b.* Vaiſſeaux lymphatiques. Bronches. Trachée artere : ſon uſage. Ce qu'on entend par le mot de *viſcere.* Diſtinction de deux ſortes de glandes. Vaiſſeaux excréteurs. Pores. Tégument univerſel. Epiderme. Corps réticulaire. Corps muqueux. Formation de la peau proprement dite. *Ibid.* 263. *a.* Papilles nerveuſes. Inſenſible tranſpiration. Diverſes obſervations ſur la peau. Poils qui naiſſent ſur la peau. Subſtance des ongles. Pannicule charnu dans les animaux. Tiſſu cellulaire ou graiſſeux; uſage de la graiſſe. Diviſion du corps de l'homme en ſes différentes parties. Idée générale des principales. *Ibid. b.* Deſcription de la tête. Cuir qui porte les cheveux. Tiſſu cellulaire qui eſt au-deſſous. Muſcles frontaux. Calotte aponévrotique du crâne. Muſcles occipitaux. Muſcles poſtérieurs de l'oreille. Releveur de l'oreille, externe. *Ibid.* 264. *a.* Artere temporale. Péricrane. Dure mere. Muſcle crotaphite. Nerf temporal. Oreille extérieure. Conduit auditif externe. Nerfs auriculaires. Diverſes ſutures des os de la tête. Fontanelle. Deſcription des parties que le crâne renferme. La dure mere. La faulx. *Ibid. b.* Sinus longitudinaux.

longitudinaux. Glandes de Pacchioni. Pie-mere. Arachnoïde. Deſcription du cerveau & de tout ce qui s'y découvre. *Ibid.* 265. *a.* Ce qui ſe préſente à la vue lorſqu'on enleve la maſſe du cerveau, après avoir coupé vers les cuiſſes. *Ibid. b.* Deſcription du cervelet. *Ibid.* 266. *a.* Celle de l'oreille interne. *Ibid. b.* De l'œil. Parties environnantes. *Ibid.* 267. *a.* Deſcription de l'œil & de ſes parties. *Ibid. b.* Cavité de l'orbite : os qui entrent dans la compoſition. Deſcription du nez. *Ibid.* 268. *a.* Parties cachées ſous les joues. Deſcription de la bouche extérieure, des levres, de la mâchoire, des dents, &c. *Ibid. b.* Deſcription de la bouche intérieure & de ſes différentes parties. Celle du bas menton & du col. *Ibid.* 269. *a.* Examen de la face poſtérieure du col. Vertebres cervicales. Deſcription de la poitrine & de ſes parties. Les mammelles. *Ibid.* 270. *a.* Os ſternum. Veine & artere ſous-clavieres. Muſcles de la poitrine. Os omoplate. Glandes axillaires. Artere & veine axillaires. Nerfs de la poitrine. *Ibid. b.* Côtes. Muſcles intercoſtaux. Veines & arteres intercoſtales. Muſcles ſterno-coſteaux. Sous-coſteaux de Verheyen. La plevre. Sac où eſt renfermé le cœur. Deſcription du cœur. Celle de l'aorte. *Ibid.* 271. *a.* Glandes œſophagiennes. Veine azygos, & autres parties voiſines. Deſcription du poumon. Vertebres du dos. Diaphragme. Sous la cloiſon du diaphragme eſt la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen. Muſcles placés ſous les tégumens. Anneau des muſcles du bas-ventre. Muſcle cremaſter. Péritoine. Deſcription de l'eſtomac. *Ibid. b.* Membrane dite omentum. La rate. Région du foie : deſcription de ce viſcere. Parties renfermées dans la région de la grande ſciſſure. Veine ombilicale. Conduit veineux. Véſicule du fiel. Artere hépatique, & autres qui en proviennent. Veines hépatiques. Ligamens par leſquels le foie eſt attaché au diaphragme. Ligament coronaire du foie. Pancréas : parties contenues dans la région du pancréas. Inteſtins duodenum, jejunum, & ileum. Meſentere. Vaiſſeaux lactés. Réſervoir de Pecquet. Gros inteſtins. *Ibid.* 272. *a.* Ligamens, muſcles qui s'y rapportent. Les reins & les capſules atrabilaires. L'uretere. Les calices. Arteres lombaires. Veine cave. Suite des vertebres. Muſcles de la région lombaire. Le baſſin. Muſcles, ligamens & vaiſſeaux à l'extérieur du baſſin. Parties génitales des hommes. *Ibid. b.* Suite des parties du baſſin. Parties génitales des femmes. *Ibid.* 273. *a.* Deſcription des parties des extrémités ſupérieures. Le bras, l'avant-bras. *Ibid. b.* La main. Extrémités inférieures : la cuiſſe, les jambes, le pié. *Ibid.* 274. *a.*

Homme : joignez à l'article précédent les articles *Anatomie*, *Corps humain*, *Squelette.*

HOMME, (*Mat. médic.*) matieres que fournit le corps vivant. Celles qu'on tire du cadavre. VIII. 274. *b.*

HOMME, (*Morale*) l'homme que nous conſidérons ici eſt cet être qui penſe, qui veut & qui agit. Difficulté d'examiner les reſſorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Avantages infinis de l'homme ſur les animaux. VIII. 274. *b.* L'orgueil, la ſuperſtition & la crainte ont embarraſſé la connoiſſance de l'homme de mille préjugés que l'obſervation doit détruire. Nous ne ſommes aſſurés de notre exiſtence que par des ſenſations. Deux effets de la faculté de ſentir. Cauſe des différences naturelles entre les hommes. Le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui eſt ſouvent injuſte, & les conſeils qu'on lui donne ſont plus ſouvent encore inutiles. Le deſir du bien-être eſt une diſpoſition commune à tous les êtres ſenſibles. Comment ce deſir devient paſſion. Pour connoître tout ce dont l'homme eſt capable, il faut le voir lorſqu'il eſt paſſionné. *Ibid.* 275. *a.* L'homme eſt toujours ce que ſes beſoins le font être. Raiſons qui nous arrêtent dans la pourſuite de ce que nous deſirons. Le deſir du bien-être tend ſans ceſſe à nous iſoler. C'eſt une diſpoſition réciproque que chacun éprouve de la part des autres & lui rend. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, eſt une image fidelle de l'union des hommes entr'eux. Ce qu'on appelle ingratitude doit donc être très-ordinaire parmi les hommes. La reconnoiſſance eſt un tribut qu'un orgueil eſtimable ſe paie à lui-même, & cet orgueil n'eſt pas donné à tout le monde. Dans la ſociété, les liens n'étant pas toujours formés par des beſoins apparens, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impoſe à nous-mêmes. *Ibid. b.* Deſcription de la paſſion de l'amour. Comment ſe diſſipent ſes illuſions. Comment la ſociété a multiplié nos beſoins, nos plaiſirs, & nos paſſions. Le repos eſt l'objet éloigné que ſe propoſent tous les hommes, & la pareſſe devient le principe de la plus grande partie des mouvemens dont ils ſont agités. Le deſir de nous diſtinguer prend enſuite la place de nos premieres paſſions, & devient le mobile de toutes nos démarches. Jugement qu'on a porté ordinairement ſur les hommes modérés. *Ibid.* 276. *a.* Différens tourbillons que les petites paſſions forment dans la ſociété. Comment l'ambition mene à l'eſclavage. Pourquoi les hommes qui ont des prétentions communes, ſemblent quelquefois entr'eux dans un état de paix. L'affoibliſſement de nos ſenſations nourrit notre inquiétude naturelle. Nous ſommes forcés pour être heureux, ou de changer continuellement de place, ou d'outrer les ſenſations du même genre. *Ibid. b.* La douleur & le plaiſir ſemblent ne différer que par des nuances. Différens effets du beſoin d'être ému. Quel eſt dans notre cœur le tems du regne de la gaieté. Cette pente naturelle de l'homme qui le porte en toute choſe à l'excès, paroît dans les grands événemens qui ont agité la terre, dans la dégénération inſenſible des mœurs, des états, dans celle des arts qu'il cultive, &c. *Ibid.* 277. *a.* Exercice continuel de la méchanceté dans la ſociété humaine. Sentimens d'humanité qui temperent en même tems l'activité de l'amour-propre. Avec quel ſoin l'on devroit travailler à les nourrir dans le cœur des enfans. On pourroit auſſi leur inſpirer tous les préjugés favorables, ſoit au bien des hommes en général, ſoit à l'avantage particulier de la ſociété dans laquelle ils vivent. Orgueil eſtimable, principe de toute action généreuſe. Le principal moyen de l'éducation c'eſt l'exemple. *Ibid. b.* Cependant la force de l'exemple domeſtique n'eſt point comparable à l'impreſſion que les hommes reçoivent de la maſſe générale des mœurs de leur tems. Dans tout gouvernement, les opinions & les mœurs dépendent infiniment de la ſituation actuelle. Principe du caractere national. Combien il importeroit de prendre ſoin de l'éducation des femmes. *Ibid.* 278. *a.*

Homme. Définitions de l'homme. IV. 759. *b.* Des déterminations de l'homme ſauvage & de l'homme civiliſé. *Suppl.* II. 931. *b.* Cauſe de la variété que nous mettons dans nos productions & nos ouvrages. I. 407. *a.* C'eſt l'organiſation, la vie, l'ame qui fait proprement notre exiſtence. *Ibid. b.* Petiteſſe de l'homme dans cet univers. X. 580 *b.* Bonté originelle de l'homme. XIV. 274. *b. note i.* L'homme eſt fait pour la ſociété. XV. 252. *a*, *b.* &c. 325. *b.* Avantages qu'il tire de la culture des beaux-arts. *Suppl.* I. 587. *b.* 588. *a*, *b.* 589. *a.* 590. *a.* Il ſe croit la cauſe finale de toute la création. XVI. 36. *a.* Science de l'homme. I. xlviij. *diſc. prélim.* Ses deſirs infinis. I. 372. *a.* ſa vie morale. XVII. 254. *a*, *b.* Principe des fautes de la plupart des hommes. II. 666. *a.* Miſeres de l'homme. I. 125. *b.* 342. *b.* IV. 1060. *b.* Il eſt de tous les animaux le plus féroce. VI. 541. *b.* De l'homme ſelon les différens philoſophes, *voyez* leurs articles particuliers. Homme de bien, homme d'honneur. II. 244. *b.* Homme ſans caractere. 666. *a.* Étude des hommes. *Suppl.* III. 947. *a*, *b.* &c.

Homme, par diſtinction de la femme. Des différences entre le ſquelette de l'homme & de la femme. VI. 468. *a.* Caracteres diſtinctifs du corps de l'homme & de la femme indépendamment des parties ſexuelles. *Suppl.* III. 11. *a.* De la différence des organes de la génération de l'un & de l'autre. VI 468. *b.* 469. *a.* Cauſe des divers préjugés ſur les rapports d'excellence entre l'homme & la femme. *Ibid.* Différence dans la vie phyſique des femmes & des hommes. 475. *a.* L'homme & la femme ont chacun des qualités morales qui leur ſont propres. V. 404. *a.* Caractere moral de l'homme différent de celui de la femme. *Suppl.* III. 948. *a*, *b.* De l'âge propre au mariage dans les hommes. X. 117. *a.* Regime propre aux hommes. XIV. 12. *b.*

HOMME, (*Myth.*) origine de l'homme ſelon la fable. XVI. 179. *a.*

HOMME, (*Politiq.*) Il n'y a point de véritables richeſſes que l'homme & la terre. L'homme vaut par le nombre. Un ſouverain doit s'occuper de la multiplication de ſes ſujets. Comment on aura des hommes induſtrieux & robuſtes. Mauvaiſe adminiſtration, lorſque l'abondance devient un fléau auſſi redoutable que la diſette. Comment on doit veiller à la conſervation des enfans. Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domeſtiques. L'état d'aiſance néceſſaire aux agriculteurs. Un emploi des hommes n'eſt bon, que quand le profit va au-delà des frais du ſalaire. Plus le produit net eſt grand & également partagé, plus l'adminiſtration eſt bonne. Emploi qu'on doit faire des hommes, lorſqu'il y a des friches dans un état. VIII. 278. *b.*

HOMME *nouveau*, (*Hiſt. rom.*) reproche d'homme nouveau fait à Cicéron. Comment il répondit à ce reproche. Droit qu'avoient les nobles dans leurs funérailles. Diſtinctions établies entre les hommes nouveaux, les nobles & les ignobles. Eloge que ſe donnoit Caton le cenſeur qu'on traitoit auſſi d'homme nouveau. *Ibid.* 279. *a.*

HOMME *libre*, (*Hiſt. des Francs*) quels étoient, au commencement de la monarchie, ceux qui étoient tenus au ſervice militaire. Diviſion des hommes libres en centaines. Leurs chefs nommés centeniers. Droits du prince ſur les hommes libres. En quel tems les hommes libres purent avoir des fiefs. VIII. 279. *a.*

Homme libre, ce qu'on entendoit par-là depuis l'invaſion des Gaules par les Francs. VI. 691. *a.* Sur la fin de la ſeconde race, tout homme libre pouvoit acquérir un fief ou convertir en fief ſon aleu. 696. *a.*

Homme de guerre. VII. 994. *b.*

Homme d'état, (*Droit polit.*) Devoirs de l'homme d'état.

VIII. 279. *a.* Talens & qualités que ce poſte exige. Exemples de quelques grands hommes d'état. *Ibid. b.*

Homme d'état, ſatisfaction que le patriotiſme lui fait éprouver dans ſon travail. XII. 181. *a.*

HOMME, (*grand-*) *voyez* GRANDS-HOMMES, & *Suppl.* III. 253. *a.*

HOMMES *d'intelligence*, (*Théol.*) hérétiques qui parurent en Picardie dans le quinzieme ſiecle. Erreurs & extravagances de l'un des chefs de cette ſecte. Sa rétractation. VIII. 279. *b.*

HOMME *d'armes*, (*Carte milit. & hiſtor.*) chaque homme d'armes avoit cinq perſonnes à ſa ſuite. Compagnies de ces hommes d'armes que forma Charles VII. VIII. 279. *b.* Le nombre d'hommes qui étoient attachés à l'homme d'armes n'a pas toujours été le même. Archers des hommes-d'armes. Hommes d'armes qu'on appelloit gendarmes. *Ibid.* 280. *a.*

HOMMES *allodiaux*, (*Juriſp.*) VIII. 280. *a.*

Homme de commune. VIII. 280. *a.*

Homme confiſquant. Quelques coutumes veulent que les gens d'égliſe & de main-morte, donnent au ſeigneur homme vivant, mourant & confiſquant. Origine de l'obligation de fournir un homme confiſquant au ſeigneur haut-juſticier. Aujourd'hui l'on n'oblige plus les gens de main-morte à donner l'homme confiſquant, &c. VIII. 280. *a.*

Hommes & femmes de corps. Coutumes dans leſquelles il en eſt parlé. Auteur à conſulter ſur l'origine de ces ſervitudes. VIII. 280. *a.*

Hommes cottiers. VIII. 280. *a.*

Homme de la cour du ſeigneur. VIII. 280. *b.*

Homme féodal ou *feudal.* VIII. 280. *b.*

Homme de fer. VIII. 280. *b.*

Hommes de fiefs. VIII. 280. *b.*

Homme de foi. VIII. 280. *b.*

Homme de foi lige. VIII. 280. *b.*

Homme de foi ſimple. VIII. 280. *b.*

Hommes jugeans. VIII. 280. *b.*

Homme lige. VIII. 280. *b.*

Homme de main-morte. VIII. 280. *b.*

Homme ſans moyen. VIII. 280. *b.*

Homme de paix. VIII. 280. *b.*

Homme de préjure. VIII. 280. *b.*

Homme de pote. VIII. 281. *a.*

Hommes profitables. VIII. 281. *a.*

Homme du roi. VIII. 281. *a.*

Homme de ſervice. VIII. 281. *a.*

Homme de ſervitude. VIII. 281. *a.*

Homme de vigne. Maniere de compter l'étendue des vignes. En quelles provinces cette maniere eſt uſitée. VIII. 281. *a.*

Homme villain. XVII. 276. *b.*

Homme vivant & mourant. Comment il eſt appellé dans la coutume d'Orléans. Pour quelles acquiſitions les gens d'égliſe de main-morte doivent donner homme vivant & mourant. Seigneur auquel on le donne. Les bénéficiers particuliers ne le doivent pas. Quelle eſt la perſonne qu'on peut donner pour homme vivant & mourant. VIII. 281. *a.* Ce qui arrive quand l'homme vivant & mourant eſt décédé. La mort civile de l'homme vivant & mourant n'oblige point à en donner un autre. L'obligation de le fournir eſt impreſcriptible. VIII. 281. *b.*

HOMME SAUVAGE, (*Hiſt. nat.*) animal qui ſe trouve dans l'iſle de Borneo. II. 336. *a.* Hommes ſauvages ou pongos. III. 78. *a.* XIII. 25. *a*, *b.* XV. 208. *b.* vol. VI. des planch. Regne animal, pl. 19. On croit que ces animaux ont donné lieu à la fable des ſatyres. XIV. 697. *b.* 704. *b.* Hommes à queue. III. 558. *a*, *b.* Hommes ſauvages de Madagaſcar. XI. 471. *b.*

Hommes, voyez HUMAINE (*Eſpece*), & PEUPLE.

HOMODROME, (*Méchan.*) levier homodrome. Etymologie du mot. Deux ſortes de leviers homodromes. VIII. 281. *b.*

HOMOGENE, (*Phyſiq.*) Compoſition de ce mot. Fluide homogene. L'air n'eſt pas un fluide homogene. VIII. 281. *b.* Lumiere homogene. Quantités homogenes en algebre. Quantités ſourdes homogenes. Homogene de comparaiſon. *Ibid.* 282. *a.*

Homogenes, nombres. XI. 202. *b.*

HOMOGENES, *équations*, (*Algeb.*) celles où les variables montent au même degré dans tous les termes. Propoſitions ſur les équations homogenes. *Suppl.* III. 446. *b.*

HOMOGENE, (*Médec.*) ſubſtances homogenes. Fievre appellée homogene. VIII. 282. *a.*

HOMOGRAMME, (*Gymnaſt.*) athletes appellées de ce nom. Comment on apparioit les athletes par le ſort. VIII. 282. *a.*

Homogramme, *voyez* ſur ce ſujet. VIII. 530. *b.*

HOMOIOTELEUTON, (*Bell. lett.*) figure de rhétorique. Les anciens ne l'admettoient que dans leur proſe, nous l'avons banni de la nôtre, & nous l'avons tranſportée dans nos vers. Compoſition de ce mot. VIII. 282. *a.* *Voyez* ASSONANCE.

HOMONYME, (*Gramm.*) racines de ce mot. Deux eſpeces de mots homonymes. Ceux que l'auteur appelle univoques. Ceux qu'il appelle équivoques. VIII. 282. *b.* De l'uſage de ces deux ſortes de mots. D'où vient la grande difficulté de la langue chinoiſe pour les étrangers. Comment il eſt poſſible de concilier le petit nombre de mots de cette langue, avec la quantité prodigieuſe des caracteres chinois. Nature de l'écriture chinoiſe. Monotonie de cette langue. Figure de rhétorique nommée *paronomaſe.* Ce que dit M. du Marſais ſur cette figure. Obſervations ſur ces pitoyables rebus dont on charge ordinairement les écrans. *Ibid.* 283. *a.* Eloge qu'en fait le P. Jouvency. Il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour ſavoir de quelle eſpece il eſt; mais c'eſt dans ſa ſignification qui faut ſurtout l'examiner pour en bien juger. *Ibid. b.*

Homonyme. Des mots homonymes & de leur uſage. X. 761. *b.*

HOMOOUSIOS, (*Théolog.*) anciens hérétiques qui nierent la divinité de Jeſus-Chriſt. Objet du concile tenu à Antioche en 272. Décret publié par ce concile, dans lequel Jeſus-Chriſt eſt appellé ὁμοούσιος. Ce même terme conſacré par le concile de Nicée tenu en 325. VIII. 283. *b.*

HOMORIEN, *Jupiter* (*Litt.*) temple bâti à Jupiter homorien par les habitans de Crotone & de Sibaris. Objets pour leſquels on s'y aſſembloit. VIII. 284. *a.*

HOMOTONE, *fievre.* VI. 733. *b.* *Voyez* STATIONNAIRE. XV. 496. *b.*

HONAM, philoſophe arabe. XIV. 664. *b.*

HONDREOUS, (*Hiſt. mod.*) nobles de l'iſle de Ceylan. Leur habillement. Comment ſe diſtinguent les plus qualifiés. Supplice que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaiſent. VIII. 284. *a.*

HONDURAS, (*Golphe d'*) peuples qui en ſont voiſins. VIII. 480. *a.*

HONFLEUR, (*Géogr.*) recherches ſur l'étymologie du nom de cette ville. VIII. 284. *b.*

HONFLEUR, (*Géogr.*) arts & commerce exercés dans ce lieu. Sa population. Navigateur qui partit de-là, & fit la découverte des terres auſtrales. *Suppl.* III. 447. *b.*

HONGRE, (*Etienne le*) ſculpteur. XIV. 831. *a.*

HONGRER, (*Maréch.*) opération d'hongrer le poulain: en quels pays on ne la pratique point: effet de cette opération ſur le caractere du cheval. III. 303. *b.* Age auquel on doit hongrer le poulain: comment on doit le préparer à cette opération. *Suppl.* III. 294. *a.* Deſcription de la maniere de la pratiquer. III. 351. *b.* 252. *a.* *Suppl.* III. 415. *a*, *b.*

HONGRIE, (*Géogr. hiſt.*) vaſte pays en Aſie & en Europe. La Hongrie aſiatique étoit la patrie des Huns, qui paſſerent en Europe vers la décadence de l'empire. Sa ſituation. Hongrie en Europe. Etabliſſement des Hongrois dans les deux Pannonies. Etats que comprenoit la monarchie hongroiſe au commencement du quatorzieme ſiecle. Les ſuccès des armes ottomanes l'ont prodigieuſement diminuée. VIII. 284. *b.* Etendue actuelle de ce royaume. Comment il ſe diviſe. Obſervations ſur les eaux de ſes rivieres. Ses montagnes les plus hautes. Productions du pays. Religions qui y ſont exercées. Archevêchés & évêchés de la Hongrie. Obſervation ſur la langue hongroiſe, & ſur les autres langues uſitées dans ce pays. Ancien gouvernement de la Hongrie. Quel en étoit l'état militaire. En quel tems elle reçut le chriſtianiſme. Premier roi de Hongrie créé par le pape. *Ibid.* 285. *a.* Prétentions mutuelles des papes & des empereurs par rapport à ce royaume. Son agrandiſſement ſous Carobert & Louis ſon fils. Coutumes ſuperſtitieuſes que ce dernier abolit. Suite des rois de Hongrie, & des principaux événemens de leur regne. Ce royaume déſolé par Soliman. Tableau que fait M. de Voltaire de l'état où ſe trouvoit alors la Hongrie. *Ibid. b.* Eloge de Marie-Thereſe, reine de Hongrie. *Ibid.* 286. *a.*

Hongrie, eaux cémentatoires en Hongrie. II. 812. *b.* Mines d'or, d'argent & de cuivre dans ce pays. *Voyez* les articles de ces différens métaux. Vin de Hongrie. XVII. 291. *a*, *b.* Le royaume de Hongrie mis à l'interdit en 1232 par l'archevêque de Strigonie. VIII. 816. *b.* Lieu où la couronne de Hongrie eſt dépoſée. XIII. 309. *a.*

HONGRIE, *mal d'* (*Médecine*) en quoi il conſiſte. Origine du nom qu'on lui a donné. VIII. 286. *a.*

HONGRIEUR, (*Art méch.*) les hongrieurs ſont des ouvriers particuliers qui travaillent pour le compte d'une compagnie, qui a entrepris la fabrique des cuirs à la façon de Hongrie. Lettres-patentes que cette compagnie a obtenues. VIII. 286. *a.* Cinq articles contenus entr'autres dans ces lettres. VIII. 286. *b.* Sur la fabrique des cuirs de Hongrie, *voyez* CUIR.

Hongrieurs, leur travail. IV. 535. *b.* Inſtrumens dont ils ſe ſervent. 536. *a.* Baguette d'hongrieur. I. 14. *a.* Grille. VII. 948. *a.* *Voyez* le vol. VII des planches, au commencement.

HONGROIS, maladie hongroiſe. VI. 733. *b.* VIII. 286. *a.* IX. 938. *a*, *b.* Fantaſſin hongrois. VIII. 97. *b.* Cavalerie hongroiſe. 356. *b.*

HONNECOURT, *en Vermandois.* (*Géogr.*) château & abbaye de Bénédictins, aux confins de l'Artois & du Cambreſis. Sa fondation. Monumens antiques trouvés ſous un marbre du vieux cloître de cette abbaye. Seigneurs de Honnecourt. Défaite du maréchal de la Guiche à Honnecourt par les Eſpagnols en 1642.

HONNÊTE, (*Morale*) actions, ſentimens, diſcours honnêtes. Caractere de l'honnête homme. L'honnête eſt un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens. Préférence qu'on doit donner à l'honnête ſur l'utile. Réflexions ſur le peu d'eſtime avec laquelle quelques moraliſtes, admirateurs des grandes paſſions & des grandes choſes, ont parlé des caracteres modérés & honnêtes. VIII. 286. *b.* Les légiſlateurs les plus ſages n'ont cherché qu'à rendre leurs citoyens honnêtes & heureux. Jettez les yeux ſur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis, ... & jugez s'il faut exalter les paſſions dans les individus qui l'habitent. Maux énormes que cauſeroient les paſſions vives & fortes, ſi elles devenoient communes. Les légiſlateurs ont eu l'attention d'exciter dans les différens états politiques l'eſpece de paſſion qui leur convenoit; ſous le deſpotiſme il a fallu anéantir le reſſort des paſſions; dans les monarchies & les républiques on entretient celles dont l'état a beſoin. *Ibid.* 287. *a.* Défaut des moraliſtes, celui de généraliſer trop les idées, & de vouloir donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractere. Les paſſions modérées dans le grand nombre des citoyens, ſe prêtent aux loix, & ne troublent point la paix. Les ames honnêtes ont à vaincre à tout moment leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Deux profanations du mot *honnête;* on l'applique à une femme par cela ſeul qu'elle n'a point d'amans, & aux manieres d'un homme poli. Paroles de Guarini & de Fontenelle qui peignent l'honnêteté de leur ame. *Ibid. b.*

Honnête, civil, poli, affable, gracieux: différences qui caractériſent ces mots. XII. 904. *a. Suppl.* I. 179. *b.* Différence entre un honnête homme, un homme de bien, & un homme d'honneur. II. 244. *b.* Différence entre un bien honnête & un bien agréable. 319. *b.* Fondement de la diſtinction entre les mots honnêtes & malhonnêtes. IV. 884. *b.* X. 761. *a.* De la réputation d'honnête homme. V. 1003. *a*, *b.* Paroles honnêtes. VI. 207. *b.* Des expreſſions honnêtes hommes & honnêtes gens. VIII. 599. *b.*

HONNÊTETÉ, (*Morale*) idée qu'en avoit Cicéron. VIII. 287. *b.* Elle demande la régularité des actions extérieures; mais elle eſt ſur-tout fondée ſur les ſentimens intérieurs de l'ame: deux points principaux dans leſquels elle conſiſte. *Ibid.* 288. *a.*

HONNEUR, (*Morale*) d'où naît l'amour de l'honneur & de l'eſtime. Deux ſortes d'honneurs, celui qui eſt en nous, celui qui eſt dans les autres. En quoi conſiſte l'honneur dans l'homme du peuple. L'honneur peut être attaché quelquefois à des uſages funeſtes, à des coutumes extravagantes, & même à des vices. Eſpeces de gouvernemens où l'ame du peuple engourdie par la crainte, abbatue par l'autorité, reſte ſans élévation. VIII. 288. *a.* Selon M. de Monteſquieu, l'honneur eſt le reſſort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Il définit la vertu l'amour des loix & de la patrie, peut-être l'eût-il définie avec plus de préciſion, l'amour de l'ordre politique & de la patrie. L'amour de l'ordre eſt dans tous les hommes. Nous pouvons aimer juſqu'au fanatiſme l'ordre politique, cet ordre utile, ſimple, grand, qui fixe nos idées, éleve notre ame, nous éclaire, nous protege & fixe notre deſtinée. Mais dans la monarchie & la république, cet amour de la patrie, cette vertu, n'eſt le reſſort principal que dans quelques ſituations, dans quelques circonſtances. *Ibid. b.* L'honneur eſt par-tout un mobile plus conſtamment actif. Dans les grands empires on eſt plus conduit par l'honneur, par le deſir de l'eſtime. Dans les petits états, il y a de plus l'amour de l'ordre politique & de la patrie; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Principe de l'amour de la patrie & de la pureté des mœurs dans les petits états. Pourquoi les vertus y ſont plus éclatantes. Pourquoi les hommes placent l'honneur dans des uſages puériles ou funeſtes, ou dans des devoirs que la raiſon condamne: & pourquoi les idées de l'honneur ſont ſi variables. *Ibid.* 289. *a.* Pour répondre à ces queſtions, l'auteur prend la ſociété dans ſa naiſſance, cherche l'honneur à ſon origine, ſuit la ſociété dans ſes progrès, & montre comment les changemens dans nos idées ſur l'honneur, ſont attachés à ſes progrès, comment le faux honneur s'établit, lorſque la ſociété commence à ſe corrompre. *Ibid. b.* Maximes que le légiſlateur doit ſuivre dans la monarchie pour y maintenir le véritable honneur, ou l'y rétablir. *Ibid.* 290. *a.*

Honneur, homme d'honneur. II. 244. *b.* De la défenſe de l'honneur: en quoi l'on doit le faire conſiſter. IV. 736. *a.* Amour de l'honneur. V. 1003. *a*, *b*, *&c.* Un citoyen n'eſt jamais tenu de ſacrifier ſon honneur pour perſonne au monde. 1004. *a.* Maniere de nourrir dans un enfant les principes d'honneur. VII. 787. *b.* Comment le légiſlateur doit exciter le ſentiment de l'honneur. IX. 359. *b.* 360. *b.* De l'honneur dans la monarchie. X. 636. *a.* XI. 382. *b.* Effets du principe de l'honneur ſur la nobleſſe. 166. *a.* *Voyez* RÉPUTATION.

HONNEUR, (*Mythol.*) divinité des anciens Romains. Temples qu'éleva Marcellus à l'honneur & à la vertu, ſitués de maniere qu'il falloit paſſer par le temple de la vertu pour arriver à celui de l'honneur. Reſpect avec lequel on ſacrifioit à l'honneur. Comment cette divinité eſt repréſentée ſur différentes médailles. VIII. 290. *b.*

Honneur, les Romains lui donnoient pour compagnie le dieu Fidius & la vérité. VI. 688. *a.* Temple de la vertu & de l'honneur. XVI. 80. *b.* On ſacrifioit à l'honneur la tête découverte. XVII. 423. *a.*

Honneur, (*point d'*) origine des loix du point d'honneur. II. 143. *b.* III. 85. *b.* De l'honneur bleſſé par un démenti. IV. 808. *b.* Les maximes qui conſtituent le point d'honneur ſont variables. XII. 873. *b.*

Honneur. Conſeillers d'honneur. Chevaliers d'honneur. Dames d'honneur, filles d'honneur. Honneurs du Louvre. Honneurs de la maiſon, d'un repas. Honneurs de ville. Honneurs de l'égliſe. Honneurs, nom qu'on donne aux principales pieces qui ſervent aux grandes cérémonies. Dans les obſeques, on préſentoit autrefois les honneurs. Honneurs funebres. Honneurs au jeu des cartes. Point d'honneur, en terme de blaſon. VIII. 291. *a.*

Honneur, chevaliers d'honneur. III. 313. *b.* Clercs d'honneur. 525. *b.* Conſeillers d'honneur. IV. 28. *b.* Filles d'honneur. 618. *b.* VIII. 291. *a.* Filles d'honneur de la reine. VI. 801. *a.* Fief d'honneur. 708. *b.* Garde d'honneur. VIII. 484. *a.* Titres d'honneur. XVI. 359. *a*, *b.* Écu d'honneur, vol. II. des planch. Blaſon, pl. 20.

Honneur, (*rendre*) du côté droit & du côté gauche, relativement à la place d'honneur. IV. 303. *b.* De l'honneur rendu en préſentant les armes. XIII. 316. *a.* Honneur que l'égliſe rend aux ſouverains, aux patrons, aux fondateurs, appellé droit de proceſſion. 406. *b.*

HONNEUR, (*Comm.*) faire honneur à une lettre de change. VIII. 291. *a.*

HONNEURS, (*Droit polit.*) regle que le ſouverain doit ſuivre en diſtribuant les honneurs. V. 1005. *a.* Des honneurs & diſtinctions dans les monarchies. XII. 921. *a.* Aviliſſement des honneurs par l'excès du luxe. *Ibid. b.* Réflexion ſur les ſubites élévations aux honneurs. XV. 565. *a.* Les marques d'honneur multipliées à Rome à meſure que la vertu diminuoit. XVI. 706. *a.* Honneurs militaires chez les Romains. *Suppl.* IV. 675. *a.*

HONORABLE, (*Gramm.*) titre honorable, bleſſure honorable: homme honorable. Quelles perſonnes étoient appellées *honorables.* Pieces de l'écu, dans le blaſon, qu'on appelle honorables. Monument honorable. VIII. 291. *b.*

HONORABLES, *pieces*, (*Blaſon*) XII. 566. *b. Suppl.* IV. 367. *a*, *b.*

HONORAIRE, *appointemens*, *gages*, (*Synonym.*) différence entre ces mots. VIII. 291. *b.*

Honoraire, (*lettres d'*.) IX. 424. *a.*

HONORAIRE, *adj.* (*Litt.*) académiciens honoraires. VIII. 291. *b.* Comment ſe forme la claſſe d'académiciens libres. Réponſe de M. de Fontenelle au duc d'Orléans, qui lui offroit de le faire préſident perpétuel de l'académie des ſciences. Le projet d'introduire dans l'académie françoiſe une claſſe d'honoraire, rejetté par l'effet des oppoſitions qu'apporterent à ce projet MM. de Dangeau. Noms que prirent les membres d'une ſociété académique que forma Charlemagne. Surnom que prit Charles IX de protecteur & premier auditeur d'une académie qu'il avoit formée. *Ibid.* 292. *a.*

HONORAIRE, (*Juriſp.*) en matiere de dignités & de fonctions. Deux ſignifications de ce mot. Quel eſt le rang des officiers honoraires. VIII. 262. *a.*

Honoraire, chanoine honoraire. III. 137. *b.* Chevalerie honoraire. 309. *a.* Conſeiller honoraire. IV. 29. *b.* Conſuls honoraires à Rome. 102. *b.* Docteurs honoraires. V. 7. *a.* Seigneurie honoraire. XIV. 898. *b.* Tutele honoraire. XVI. 764. *b.*

HONORER, *adorer*, *révérer*, (*Synon.*) I. 144. *b.*

HONORIAQUE, (*Hiſt. anc.*) eſpece de milice qui introduiſit les Vandales, les Alains, les Sueves, *&c.* en Eſpagne. VIII. 292. *b.*

HONORIFIQUES, *droits* (*Juriſp.*) en Bretagne le patron jouit ſeul des droits honorifiques, le ſeigneur haut-juſticier n'y participe pas: c'eſt ce qui eſt dit à l'article *Droits honorifiques.* Vrai ſens de la loi ſur laquelle cette maxime eſt établie. VIII. 292. *b.*

Honorifiques, *droits.* A qui appartiennent les grands droits honorifiques, V. 142. *b.* & les moindres honneurs de l'égliſe. 143. *a.* Origine des droits honorifiques des égliſes, VI.

691. *b.* droits honorifiques des fiefs, 697. *a.* du fondateur d'une égliſe, VII. 75. *b.* du patron d'une égliſe. XII. 184. *b.* — *Voyez* DROITS.

HONORIUS, empereur. *Voyez* ARCADIUS.

HONTAN, (*Baron de la*) ſes entretiens ſur la religion avec un Hanadien. II. 581. *b.* Précis de ſes voyages dans l'Amérique ſeptentrionale & des relations qu'il en donne : crédibilité qu'elles méritent. *Suppl.* I. 356. *a*, *b.* 357. *a*, *b.* 358. *a.*

HONTEUSES, *parties* (*Anatom.*) VIII. 293. *a.* *Voyez* GÉNÉRATION & GÉNITALES, (*parties*)

HONTEUSES, (*Arteres*) les anatomiſtes en diſtinguent trois, la honteuſe interne, la honteuſe commune ou moyenne, & la honteuſe externe. Deſcription de ces vaiſſeaux. VIII. 293. *a.*

Honteuſes, *arteres*. *Suppl.* III. 486. *a.* *Suppl.* IV. 280. *b.* Veine honteuſe. *Suppl.* III. 487. *a.* *Suppl.* IV. 280. *b.* 281. *a.*

HOOFT, hiſtorien hollandois. *Suppl.* III. 430. *a.*

HOOGSTRATE, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas, patrie du dominicain Jacques Hoogſtraten, inquiſiteur général en Allemagne au commencement du ſeizieme ſiecle. Obſervations & anecdotes ſur ce dominicain. VIII. 293. *b.*

HOOK, (*Robert*) ſa balance hydroſtatique. II. 27. *a.* Doctrine de ce philoſophe ſur la légéreté. IX. 353. *b.* Obſervations ſur ſa vie & ſes ouvrages. XVII. 613. *a*, *b.* —615. *a.* *Suppl.* I. 399. *a.* *Suppl.* IV. 351. *b.*

HOORN ou *Horn*, (*Géogr.*) ville des Provinces-Unies. Commerce & paturages de cette ville. En quel tems elle fut commencée. Obſervations ſur Hadrien Junius né à Hoorn, & ſur ſes ouvrages. VIII. 293. *b.*

HOORN, (*Jean Van-*) phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 354. *a.*

HOORNBECK, (*Jean*) théologien. VIII. 49. *b.*

HOPITAL. (*Gramm. Moral. Polit.*) Ce qu'étoient autrefois les hôpitaux. Soins que l'on prit des hôpitaux dans les premiers tems de l'égliſe. VIII. 293. *b.* Vues générales ſur la maniere de rendre ces établiſſemens dignes de leur fin. Il faut travailler à diminuer le nombre des pauvres. Diſtinction à faire entr'eux. Les vrais pauvres doivent être dans les hôpitaux le mieux qu'il eſt poſſible. Où doivent être établis les hôpitaux des pauvres ſains & ceux des pauvres malades. De l'architecture des hôpitaux. Réſervoir général des aumônes, d'où devroient partir les diſtributions particulieres. *Ibid.* 294. *a.* Etat exact qu'il faudroit publier des revenus de tous les hôpitaux & de leurs dépenſes. Ouvrage à conſulter ſur l'adminiſtration des hôpitaux. *Ibid. b.* *Voyez* auſſi HÔTEL DIEU & CHARITÉ.

Hôpital. Eſpece d'hôpitaux chez les anciens où l'on élevoit des enfans. I. 270. *a.* Réflexions ſur l'établiſſement des hôpitaux. V. xij. *b.* *Note.* VII. 73. *b.* Tort que Conſtantin fit à l'état en élevant des hôpitaux où tout le monde fût reçu. X. 331. *b.* Les hôpitaux établis pour remédier à la mendicité produiſent un effet contraire. XIII. 102. *a.* Du gouvernement des hôpitaux. Commendataires à qui l'on avoit accordé les revenus des hôpitaux. III. 205. *a.* Réflexions ſur la maniere dont les hôpitaux ſont gouvernés. VII. 73. *b.* Des infirmiers qui ſervent dans les hôpitaux. VIII. 707. *a*, *b*, &c. Mauvais traitement que reçoivent les malades dans les hôpitaux du royaume. X. 332. *a.* Conſeils pour améliorer ces établiſſemens. *Ibid.* Moyen de purifier l'air des hôpitaux. XVI. 767. *b.* 768. *a.* XVII. 27. *b.* Différentes eſpeces d'hôpitaux : hôpitaux de S. Lazare fondés pour les lépreux. V. 503. *b.* IX. 395. *b.* 940. *a.* Hôpitaux pour les enfans trouvés. V. 655. *a.* Hôpital de l'hôtel-Dieu. VIII. 319. *b.* Hôpital de S. Jacques. 431. *a.* Hôpital à Londres pour les incurables. 660. *b.* Fondations de quelques hôpitaux à Londres. IX. 683. *b.* Hopitaux de Paris, *voyez* l'article PARIS, Hôpitaux dans Conſtantinople. XVI. 758. *a.* Hôpitaux pour les chiens chez les mahométans. III. 331. *a.*

HÔPITAL, *fievre d'*, (*Médec.*) VI. 733. *b.*

Hôpital militaire. Officiers établis en France pour ces hôpitaux. Hôpital ambulant. VIII. 294. *b.*

Hôpital d'armée ou *hôpital militaire.* Le bon ordre qui doit régner dans ces hôpitaux, mérite une ſi grande attention, que c'eſt delà que dépend la perte ou le ſalut d'une bonne partie des ſoldats. *Suppl.* III. 447. *b.* Nouveau plan d'adminiſtration propoſé pour ces hôpitaux, & le ſoin des malades qui y ſont traités. *Ibid.* 448. *a*, *b.* Fonctions des employés au ſervice deſdits hôpitaux. *Ibid.* 449. *a.* De l'emplacement des hôpitaux. Des fournitures. *Ibid.* 450. *b.* Chauffage. De la quantité & eſpeces des alimens. Evacuation deſdits hôpitaux. *Ibid.* 451. *a.* Des billets d'entrée & de ſortie. *Ibid. b.* Façon de fixer le prix des journées des hôpitaux des quartiers d'hiver. *Ibid.* 452. *a.* Avantages qui réſulteroient de l'exécution de ce plan. Hôpitaux des troupes allemandes. *Ibid. b.*

Hôpital ambulant. Nouveau plan propoſé pour l'adminiſtration de ces hôpitaux. *Suppl.* III. 452. *b.*

HÔPITAL, (*Marine*) vaiſſeau deſtiné pour mettre les malades. Diſpoſitions de l'ordonnance de la marine relatives à ces hôpitaux. VIII. 294. *b.*

HÔPITAL, (*Guillaume-François-Antoine, marquis de l'*) ſon mémoire ſur les forces centrales. II. 822. *a*, *b.* Son ouvrage ſur les ſections coniques, III. 878. *a*, *b.* ſur le calcul différentiel, IV. 985. *b.* ſur la méthode de conſtruire les lieux géométriques. IX. 499. *a.*

HOPLITE, (*Lithol.*) eſpece de pierre ainſi déſignée par les anciens naturaliſtes. VIII. 294. *b.*

HOPLITES, (*Hiſt. anc.*) ceux qui dans les combats ſacrés couroient armés. Racines du mot. Tableau de Parrhaſius qui repréſentoit deux hoplites. VIII. 295. *a.*

HOPLITODROMES, (*Hiſt. anc.*) athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques. Deſcription de la ſtatue d'un hoplitodromes. Diverſes obſervations ſur cette ſorte d'athletes. VIII. 295. *a.*

HOPPER, (*Joachim*) juriſconſulte. XV. 246. *a.*

HOQUET. (*Médec.*) Deſcription des mouvemens qui ont lieu dans cette affection convulſive. Des cauſes du hoquet. VIII. 295. *a.* Cet effort peut être ſymptômatique ou critique. Obſervations qui montrent que c'eſt le diaphragme qui eſt principalement mis en jeu dans cette léſion de fonctions. Pourquoi les enfans l'éprouvent fréquemment. Remedes qui conviennent en ce cas. Ouvrages à conſulter ſur les cauſes de cet accident. *Ibid. b.* Eſpece de hoquets les plus funeſtes. Des différentes manieres de traiter le hoquet ſelon les cauſes dont il dépend. *Ibid.* 296. *a.*

Hoquet. Grande vertu de l'éther vitriolique contre les hoquets violens. VI. 53. *a.* Ligature employée avec ſuccès contre le hoquet. XVII. 200. *a*, *b.*

HORACE. (*Hiſt. rom.*) Combat des Horaces & des Curiaces. *Suppl.* III. 454. *a.*

Horace. Celui des trois Horaces qui tua ſa ſœur : expiation de ſon meurtre. VI. 305. *a.* Sa condamnation à paſſer ſous le joug. VIII. 888. *b.*

Horace, poëte latin. Son portrait : éloge de ſes ouvrages. XVII. 38. *a*, *b.* Maiſon de campagne qu'il avoit ſur le mont Lucrétile. IX. 714. *a.* Celle qu'il avoit à Tibur. XVI. 317. *b.* Sa maiſon de campagne appellée *Uſtica.* XVII. 524. *a*, *b.* Charge de greffier qu'il exerçoit. XIV. 813. *a*, *b.* Maniere libre dont il paſſoit ſa journée. XVII. 256. *a.* Plats de ſon ſouper. IX. 173. *b.* Comment il détourna Auguſte du deſſein de relever l'ancienne Troie. VIII. 554. *b.* Lettre de recommandation qu'il écrivit à Tibere en faveur de Septimius. IX. 413. *b.* Deſcription qu'il fait du pays de Tarente. XV. 908. *a.* Obſervations ſur ce poëte & ſur ſes odes. XI. 346. *b.* 347. *a.* XII. 846. *a*, *b.* Sur l'ode 3 du livre premier, XIII. 459. *b.* *Suppl.* IV. 90. *b.* ſur l'ode cinquieme du même livre, *Suppl.* IV. 98. *a*, *b.* ſur l'ode onzieme du même livre, *Ibid. a.* ſur l'ode dixieme du livre ſecond, *Ibid.* ſur quelques odes du livre troiſieme, ſur la 1re *Suppl.* IV. 89. *a*, *b.* ſur la 3e, la 4e & la 5e. *Suppl.* IV. 90. *a*, *b.* Autres obſervations ſur la 4e du même livre. 96. *a*, *b.* Traduction de l'ode 4 du 4e livre. *Suppl.* IV. 92. *a.* Quelques-unes des odes d'Horace ne ſauroient être chantées. *Suppl.* III. 820. *b.* Art avec lequel ce poëte a ſçu tranſformer en ode une penſée, une image, un ſentiment. *Suppl.* IV. 98. *a*, *b.* Sur ſon art poétique. XII. 847. *b.* Livre d'Horace appellé *des épodes.* V. 823. *b.* Obſervations ſur ſes ſatyres. XIV. 701. *a.* 702. *b.* 705. *a.* *Suppl.* IV. 744. *a.* Pourquoi il les appelloit du nom de *diſcours* : différence entre la poéſie de ſes odes & celle de ſes ſatyres. IV. 1034. *a.* Remarques ſur ſon poëme ſéculaire. XII. 837. *a.* XIV. 881. *b.* Urbanité répandue dans ſes ouvrages. XVII. 488. *a*, *b.* Parallele d'Horace & de Boileau. *Suppl.* I. 417. *b.*

HORAIRE. (*Aſtron.*) Mouvement horaire diurne de la terre : grandeur de l'arc décrit par ce mouvement. Cercles horaires aſtronomiques. Cercles horaires babyloniques & italiques. Lignes horaires en gnomonique. VIII. 296. *b.*

Horaire. Cercles horaires. Angle horaire. Mouvement horaire. Parallaxe horaire ou d'aſcenſion droite. *Suppl.* III. 454. *b.*

Horaire, *angle*. *Suppl.* II. 832. *b.*

HORATIA, *loi.* IX. 662. *b.* XII. 755. *a.*

HORATIUS COCLÈS, (*Hiſt. rom.*) de la même famille que les vainqueurs des Curiaces. Origine de ſon ſurnom de *Coclès.* Son intrépidité ſignalée dans la guerre contre Porſenna. *Suppl.* III. 454. *b.*

HORDA, nom donné à quelques rois de Danemarck. *Suppl.* II. 218. *a.* 219. *b.*

HORDE. (*Géogr.*) Paſſage d'Horace ſur les hordes des anciens Scythes. Etymologie du mot *horde.* Deſcription d'une horde & de la maniere dont elle campe. VIII. 297. *a.*

Horde. Chef de hordes chez les Tartares monguls. XV. 832. *b.*

HORDICALES ou *Hordicidies*, (*Antiq. rom.*) fête qu'on célébroit à Rome en l'honneur de la terre. Sacrifices qu'on pratiquoit. Origine de cette fête. Etymologie du mot. VIII. 297. *a.*

HOREB,

HOREB. (*Géogr.*) Pourquoi l'écriture confond ſouvent Horeb & Sinaï. Monaſtere au pied de l'Horeb. VIII. 297. *a.* *Voyez* SINAÏ.

HORISON, (*Aſtron. & Géogr.*) origine de ce mot. Horiſon rationnel. Horiſon viſuel. Celui-ci ſe diviſe en oriental & en occidental. L'horiſon oriental & l'occidental changent ſelon la diſtance de l'aſtre au zénith. VIII. 297. *b.*

Horiſon en terme de géographie. Pourquoi on l'appelle horiſon *ſenſible*. L'horiſon rationnel & l'horiſon ſenſible ſe confondent par rapport aux étoiles. VIII. 297. *b.* Mais par rapport aux planetes plus proches de la terre, il faut les diſtinguer. Horiſon phyſique. Moyen de déterminer juſqu'où la vue d'un homme peut s'étendre, en ſuppoſant la terre ſans inégalités. *Ibid.* 298. *a.* *Voyez* NIVEAU.

Horiſon, ce cercle appellé *finiteur*. VI. 818. *b.* Horiſon rationnel. XIII. 827. *b.* Horiſon apparent ou ſenſible. I. 544. *a.* Différentes étendues de l'horiſon ſenſible ſelon l'élévation de l'œil au-deſſus de la terre. Abaiſſement de l'horiſon ſenſible. I. 7. *b.* Points de l'horiſon ou du compas. XII. 872. *a.* Pourquoi les aſtres paroiſſent plus foiblement quand ils ſont près de l'horiſon. IV. 1052. *b.* Pourquoi le ſoleil & la lune paroiſſent plus grands vers l'horiſon que lorſqu'ils ſont plus élevés. IV. 1052. *b.* XVII. 341. *b.* 566. *b.* 568. *b.* Table qui indique l'étendue de l'horiſon terreſtre pour différentes hauteurs de l'œil. *Suppl.* IV. 884. *b.*

HORISONTAL. (*Aſtron.*) Cadran horiſontal. Ligne horiſontale en perſpective. Plan horiſontal. Plan horiſontal en perſpective. VIII. 298. *a.*

Horiſontaux, points. XII. 872. *b.*

HORLOGE, (*Art méchan.*) définition. VIII. 298. *b.*

HORLOGE *à eau* ou *clepſydre*. (*Littérat.*) Deux horloges à eau, l'ancienne & la nouvelle inventée par Ctéſibius. Uſage que les anciens faiſoient de la premiere. Proverbes auxquels cet uſage avoit donné lieu. Fontaine qui ſe trouvoit dans le barreau d'Athenes, pour meſurer le tems deſtiné aux procès. Parole de Platon ſur cet uſage. Il paſſa du barreau d'Athenes à celui de Rome ſans altération. Expreſſions figurées en latin, dérivées de cette coutume. VIII. 298. *b.* Sens de cette parole de Quintilien, *in actione aqua deficit*. Ce qu'on entendoit par *clepſydras clepſydris addere*, & par *aquam ſuſtinere*. Vénalité de ceux qui mettoient l'eau dans l'horloge. Injuſtices ſur la meſure du tems dans les procès. Ruſes inventées pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau. Autres uſages que les anciens faiſoient des horloges à eau. *Ibid.* 299. *a.*

HORLOGE *à rouages, à reſſorts, à contrepoids, à ſonnerie*, (*Hiſt. de l'horlog.*) ce que dit M. l'abbé Sallier ſur l'invention de ces machines. Sur les *horloges à ſable*, *voyez* SABLE. VIII. 299. *a.* Premieres horloges à rouages chez les Romains. Horloges de Caſſiodore. Horloge envoyée à Pépin-le-Bref par le pape Paul I. Préſent que le calife Aaron Raſchild fit d'une horloge à Charlemagne. Origine de la coutume qui ſe pratique en divers endroits d'avertir de l'heure pendant la nuit. Imitation des premieres horloges en Italie par Pacificus, archidiacre de Vérone, dans le neuvieme ſiecle. Horloge de Walingford qui parut à Londres dans le quatorzieme ſiecle. Celle de Jacques de Dondis qu'on vit à Padoue peu de tems après. Tranſcription d'un paſſage du ſieur de Mezieres, dans ſon *ſonge du vieux pélerin*, où ſe trouve la deſcription de cette machine. *Ibid. b.* Surnom donné à l'auteur de cette horloge. Etat actuel des deſcendans de ce méchanicien. Emulation excitée dans toute l'Europe à l'occaſion de l'horloge de Dondis. Horloge de Courtray, l'une des plus eſtimées de ce tems-là. Horloge du palais à Paris. La ville de Meremberg ſe diſtingua par la variété de méchanique qu'elle mit dans ſes horloges. Horloge de M. Fardoit. *Ibid.* 300. *a.* Emulation ſoutenue en Italie pour les ouvrages de ce genre. Horloges remarquables en France ſur la fin du quinzieme ſiecle & dans le ſeizieme. Celle de la cathédrale de Lunden en Suede. Des horloges en petit exécutées ſur la fin du quinzieme ſiecle. *Ibid. b.*

HORLOGE, (*Machine*) il s'agit ici de celles qu'on place dans les clochers, dans les ſalles & ſur les eſcaliers. Nom qu'on leur donnoit au commencement. Epoque depuis laquelle ces machines ont acquis un grand degré de juſteſſe. VIII. 300. *b.* Conditions eſſentielles à toute horloge. Deſcription des groſſes horloges, ou horloges de clochers. M. Leroy pere, ayant inventé les horloges horiſoutales, qui ſont inconteſtablement préférables aux autres, on en donne ici la conſtruction. *Ibid.* 301. *a.* Différences entre cette ſorte d'horloges & les anciennes. *Ibid. b.*

Horloge. Premiere application du pendule aux horloges par Galilée. *Suppl.* III. 172. *b.* Roues dont les horloges ſont compoſées. XIV. 390. *a*, *b.* Conduite dans les groſſes horloges. III. 844. *a*, *b.* Volans d'horloges. XVII. 442. *b.* Décoration extérieure d'une horloge. II. 525. *b.* Horloge à carillon. 685. *a*, *b.* *Voyez* l'article HORLOGERIE & les planches de cet art, vol. IV des planches. Clepſydre, eſpece d'horloge. III. 522. *b.* Bougies d'Alfred, qui lui tenoient lieu d'horloge. XVII. 588. *b.* — Equation de l'horloge. V. 855. *a.* 856. *a.* 868. *b.* Nouvelles horloges pour les longitudes. *Suppl.* III. 772. *b.* *Voyez* PENDULE.

HORLOGES *marines* ou *montres marines*, (*Aſtron.*) extrême préciſion de celles que MM. Harriſſon en Angleterre, Berthoud & Leroy en France, ont conſtruites. Leur deſcription & les procès-verbaux d'expériences de ces montres ſont prêts à paroître. Voyages dans leſquels on a fait uſage des montres françoiſes. *Suppl.* III. 454. *b.*

HORLOGE, *poudrier*, *ampoulette*, *ſable*. (*Marine*) Deſcription de cette machine de verre qui ſert à meſurer l'eſpace d'une demi-heure par l'écoulement du ſable qu'elle contient. C'eſt de-là que les matelots appellent une demi-heure une horloge, *&c.* Horloges d'une demi-minute, *&c.* VIII. 302. *a.*

HORLOGER. (*Arts*) Obſervations ſur le corps & la communauté des horlogers de Paris. VIII. 302. *a.* Précis des ſtatuts ou loix de cette communauté. Sur les maîtres, droits de maîtriſe, apprentiſſages, droits des veuves de maîtres, *&c.* Election des gardes-viſiteurs, ſtatuts de 1544. *Ibid. b.* Convocation d'aſſemblées & reddition de comptes. Viſites des gardes-viſiteurs chez les maîtres. *Ibid.* 303. *a.*

Horloger. Réflexions ſur cette claſſe d'artiſtes horlogers, qui nés avec des diſpoſitions particulieres, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, ou à approfondir ceux qui ont été déjà trouvés : moyen d'exciter leur émulation. V. 858. *b.* Horloger finiſſeur. VI. 818. *a.* *Voyez* l'article HORLOGERIE.

HORLOGERIE. Il ne paroît pas que les anciens aient eu aucune connoiſſance de cet art. Premiers moyens qu'on a mis en uſage pour meſurer le tems. VIII. 303. *a.* Epoque de l'invention des horloges à roues & à contrepoids. Invention de la ſonnerie. Progrès de l'art juſqu'au tems où l'on conſtruiſit de petites horloges portatives. Nouvelle perfection que l'horlogerie acquit par les découvertes de Huyghens en 1647. *Ibid. b.* Application qu'il fit de la cycloïde au pendule. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu à la théorie, c'eſt à elle que nous devons la perfection de nos horloges. Pendule circulaire appellé *pirouette*, auſſi inventé par M. Huyghens. Ces inventions conteſtées à leur auteur. Comment il répondit à ceux qui lui en diſputoient la gloire. *Ibid.* 304. *a.* Inconvéniens attachés à l'uſage de la cycloïde. Avantage qu'on en a retiré : elle nous a appris à n'employer que de petits arcs dans le mouvement du pendule. Premieres pendules faites à Londres, à petits arcs & lentilles peſantes. *Ibid. b.* Comparaiſon des pendules imaginées par Huyghens à celles qui ſe font aujourd'hui. Cette perfection que l'horlogerie a acquiſe n'a rien changé au principe. L'art de l'horlogerie eſt devenu aujourd'hui une ſcience où la main-d'œuvre n'eſt plus que l'acceſſoire. Nouvelles diviſions du tems appliquées aux pendules. Différens méchaniſmes inventés par les artiſtes, dans la vue de multiplier les uſages des pendules. Uſage des pendules à équation. *Ibid.* 305. *a.* Les plus belles machines que l'horlogerie ait produites, ſont les ſpheres mouvantes & les planiſpheres. Deſcription de la ſphere mouvante. Archimede en avoit compoſé une. Quelle eſt la plus parfaite dont on ait connoiſſance. Ce qu'on entend par planiſphere. Ouvrages à conſulter, pour s'inſtruire des diverſes inventions faites en horlogerie. Connoiſſances qu'il faut réunir pour poſſéder cette ſcience. *Ibid. b.* Directions ſur la maniere de former un artiſte horloger, qui entende les principes de ſon art, & qui puiſſe y acquérir quelque célébrité. *Ibid.* 306. *a*; *b.* Deux ſortes d'horlogers, ſavoir l'horloger ſimplement ouvrier, & l'horloger artiſte. Comme chaque partie des montres & des pendules eſt exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même choſe, l'auteur entre dans le détail de ces différentes ſortes d'ouvriers. Toute l'horlogerie diviſée en trois branches, ſavoir celle des ouvriers qui font les groſſes horloges, celle des ouvriers qui font les pendules, celle des ouvriers qui font les montres. Détails ſur les uns & les autres. *Ibid. b.* Fonctions de l'horloger artiſte. L'horlogerie n'a point encore acquis toute la perfection dont elle eſt ſuſceptible. Cet art étant la ſcience du mouvement, tout ce qui concerne une machine quelconque, peut être de ſon reſſort. *Ibid.* 308. *b.* Trois ſortes de perſonnes qui travaillent, ou ſe mêlent de travailler à l'horlogerie. Talent naturel que doit poſſéder l'artiſte. Moyens d'exciter l'émulation des artiſtes & d'avancer les progrès de l'art. S'il eſt néceſſaire de partir d'après des principes de méchanique pour compoſer des pieces d'horlogerie, il eſt à propos de les vérifier par des expériences. Obſervations ſur les manieres dont ſe font ces expériences. *Ibid.* 309. *a.* Divers artiſtes qui ſe ſont diſtingués en France. Eloge du mémoire de M. Rivaz. La perfection de l'art à laquelle l'artiſte ſe dévoue, exige ſouvent le ſacrifice de ſa fortune. Réflexions ſur la ſociété des arts, formée ſous la protection de M. le comte de Clermont, & ſur l'utilité que le public a retirée de cet établiſſement. *Ibid. b.* Obſervations ſur les

avantages d'une ſociété ou académie d'horlogerie. Poſition critique où l'horlogerie ſe trouve actuellement en France. Il faut aujourd'hui conſidérer cet art, principalement dans ſon rapport au commerce qu'on peut faire de l'horlogerie avec l'étranger. L'auteur montre ici que c'eſt de l'établiſſement d'une ſociété d'horlogerie que l'art acquerra le plus de confiance de l'étranger. *Ibid.* 310. *a.*

Horlogerie. Toutes les parties de cet art réduites à deux points eſſentiels, la conſtruction & l'exécution. V. 858. *b.* Enumération de quelques outils d'horlogerie ; différentes pieces des horlogers nommées arbres, I. 591. *a.* bruniſſoirs, II. 451. *a*, calibres, 558. *b.* différens compas, 759. *b.* cuivrots, IV. 547. *b.* eſtampes, V. 999. *b.* fraiſes, VII. 276. *a.* différentes ſortes de limes, IX. 538. *b.* tenailles, XVI. 124. *b.* tours, 455. *b.* & vol. X. des pl. Tourneur, pl. 48—52. Planches d'horlogerie, vol. IV. des planch. à la fin. Divers détails ſur les ouvrages & opérations de l'art de l'horlogerie, aux articles MONTRE & PENDULE.

HORMIN, (*Botan.*) Deſcription de l'hormin ſauvage. Lieux qui lui conviennent. Ses propriétés. VIII. 310. *a.*

HORMISDAS, *voyez* OROSMADE.

HORMUS, (*Art orcheſtriq.*) danſe circulaire des jeunes garçons & des jeunes filles de Lacédémone. Origine de cette eſpece de danſe. Les chants de ces danſes étoient diviſés en ſtrophes & anti-ſtrophes. Mouvemens qui s'exécutoient dans ces deux ſortes de chants. VIII. 310. *b.* Les hormus ſe trouvent chez toutes les nations. Homere ne les a pas oubliés dans la deſcription du bouclier d'Achille. *Ibid.* 311. *a.*

Hormus, voyez ſur cette danſe. IV. 626. *a.*

HORN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie. Son ancienneté. *Suppl.* III. 455. *a.*

HORN, (*Géogr.*) Obſervation ſur le paſſage dans la mer du ſud, ſans doubler le cap Horn. XVI. 181. *a.*

HORNE, (*Jean Van*) anatomiſte, *Suppl.* I. 397. *a.* & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 350. *b.*

HORNSTEIN, ou *Pierre cornée.* VIII. 466. *b.* 467. *b.*

HORODICTIQUE, *quart de cercle.* XIII. 666. *b.*

HOROLOGIOGRAPHIE, art de faire des cadrans. Obſervations ſur le *Traité d'horologiographie* du P. de la Madeleine. VIII. 311. *a.*

HOROLOGION, (*Théol.*) livre eccléſiaſtique des Grecs, où ſont marqués tous les bons offices. Les Grecs ont un grand nombre de livres conſacrés aux uſages des égliſes. Recueil fait par Arcudius, pour ſuppléer à tous ces différens livres. Ce recueil a été rejetté des Grecs. VIII. 311. *b.*

Horologion. Sur ce bréviaire des Grecs, voyez II. 415. *a.*

HOROPTERE, (*Optiq.*) Ligne appellée de ce nom. Explication de la cauſe qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Auteur qui a ſur-tout fait uſage de l'horoptere. VIII. 311. *b.*

HOROSCOPE, (*Divin.*) Etym. de ce mot. VIII. 311. *b.* Ses divers uſages. Ce qu'on entend par horoſcope lunaire. *Ibid.* 312. *a.*

Horoſcope. Du calcul des horoſcopes. IV. 1028. *b.* Tireurs d'horoſcope dans l'ancienne Egypte. VI. 437. *b.* Origine & fondement de la ſcience des horoſcopes. VIII. 732. *a.* Forme que l'on donnoit au thême de nativité. *Suppl.* III. 835. *a.* Horoſcope confirmé par l'événement. VIII. 733. *b.* Tirer l'horoſcope de quelqu'un étoit autrefois un crime en Angleterre. XI. 37. *b.* Méthode de rectifier l'horoſcope. XVI. 828. *b.* *Voyez* ASTROLOGIE & ASTROLOGUE.

HORREA, (*Hiſt. anc.*) Diverſes ſortes de magaſins que les Romains déſignoient par ce nom. Origine des noms *de grange, de la grange, des granges, &c.* donnés à pluſieurs villages & familles. VIII. 312. *a.*

HORREBOW. Obſervations ſur la deſcription que cet auteur a donnée de l'Iſlande. VIII. 916. *a.* Ses tables de réfractions aſtronomiques. *Suppl.* IV. 899. *b.* De la parallaxe annuelle des fixes. 920. *a*, *b.*

HORREUR, (*Gramm.*) Divers uſages de cette expreſſion. D'où vient l'horreur de la nuit, la ſainte horreur des temples & des lieux ſacrés. VIII. 312. *a.*

HORREUR DU VUIDE, (*Phyſiq.*) principe imaginaire dont on ſe ſervoit pour expliquer l'aſcenſion de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes ſemblables. Autre principe établi par la ſaine phyſique à la place du premier. VIII. 312. *b.*

HORRIPILATION, (*Médec.*) ſorte de friſſonnement. Quelle en eſt la cauſe. En quoi l'horripilation differe du tremblement proprement dit. VIII. 312. *b.*

HORS. Obſervations ſur cette prépoſition. XIII. 303. *b.*

HORS, *mettre hors*, (*Groſſ. forg.*) Dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il ſe dit de la diſcontinuation du travail d'un fourneau de fuſion. VIII. 312. *b.* Cauſes de la *miſe hors.* Remedes à cet accident. Moyens de le prévenir. Combien il eſt préjudiciable. *Ibid.* 313. *a.*

HORSTIUS, (*Jacques & Grégoire*) médecins. XVI. 426. *a.*

HORTA, (*Mythol.*) déeſſe qui préſidoit ſur la jeuneſſe Romaine, & l'excitoit au bien. Cette déeſſe eſt Herſilie ; déifiée ſous le nom de *Horta.* Qui étoit cette Herſilie. Pourquoi ſon temple ne ſe fermoit jamais. VIII. 313. *a.*

HORTAGILIER, (*Hiſt. mod.*) tapiſſier du grand-ſeigneur. Comment le grand-ſeigneur eſt logé lorſqu'il campe. VIII. 313. *a.* Fonctions des tapiſſiers qui ſont à ſon ſervice au-delà de quatre cens. *Ibid. b.*

HORTENSIA, *loi.* IX. 662. *b.*

Hortenſia, fille de l'orateur Hortenſius : ſes talens dans l'éloquence. XI. 570. *a. Suppl.* I. 706. *a.* Sa harangue aux triumvirs en faveur des dames Romaines. XVI. 676. *a*, *b.*

HORTENSIUS, (*Quintus*) orateur Romain. XI. 569. *b.*

HORTENSIUS, (*Lambert*) littérateur : ſa patrie, ſes ouvrages, ſes malheurs. X. 686. *b.*

HORUS & *Harpocrate*, (*Aſtron. & Myth.*) divinités Egyptiennes. Origine de la conſtellation des gemeaux. *Suppl.* III. 455. *a.*

HORUS-APOLLON, grammairien : lieux où il enſeigna : édition de ſes hiéroglyphes. XI. 823. *b.*

HOSANNA, (*Théol.*) priere que les Juifs récitent à la fête des tabernacles. Ce mot ſignifie auſſi les branches de ſaule que les Juifs portent en cette fête. But de la fête des tabernacles ſelon Grotius. Hommage que le peuple rendoit à J. C. en portant des rameaux devant lui. Il y a pluſieurs hoſannas récités chacun dans le jour de la fête qui lui eſt propre. *Hoſanna rabba*, ou grand hoſanna, nom que les Juifs donnent à la fête des tabernacles. Durée de cette fête. Le même nom donné au ſeptieme jour de la fête. VIII. 313. *b.*

HOSIES, (*Antiq.*) ſacrificateurs prépoſés dans le temple de Delphes. Palpitation qu'ils exigeoient dans la victime avant que d'inſtaller la pythie ſur le trépié. Signification de leur nom. Obſervations ſur ces miniſtres. VIII. 314. *a.*

HOSPINIEN, (*Rodolphe*) théologien. IX. 127. *a.*

HOSPITALIER, (*Mythol.*) Pourquoi Jupiter a été appellé par les Romains du ſurnom d'*hoſpitalier*, & par les Grecs de ξένιος. Ce n'étoit pas à Jupiter hoſpitalier, mais à Jupiter olympien, que les Samaritains conſacrerent d'abord leur temple de Garizim. VIII. 314. *a.*

HOSPITALIERS, (*Hiſt. eccl.*) religieux établis pour retirer les pélerins & les enfans-trouvés : leur habillement. Religieuſes hoſpitalieres à Paris : leur habillement : leurs vœux. VIII. 314. *a.*

Hoſpitaliers, religieux de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem. IX. 951. *a*, *b. &c.*

HOSPITALIERES, *ſœurs*, (*Hiſt. de Malte*) nom primitif des religieuſes de Malthe. Précis de leur hiſtoire. Leur habillement. Preuve de nobleſſe qu'elles devoient faire. VIII. 314. *b.*

HOSPITALIERES, *ſœurs*, (*Hiſt. eccl.*) ou ſœurs de la ſageſſe : leur établiſſement fondé par Grignon de Montfort, décédé en 1716 : leur habillement : lieux où elles ont des établiſſemens : leur ſupérieur. XVII. 800. *b.*

HOSPITALITÉ, (*Hiſt. Droit nat. Morale*) Doctrine des Stoïciens ſur cette vertu. Sur quoi elle eſt fondée. Origine de ſon exercice. Comment elle fut pratiquée par Abraham, VIII. 314. *b.* & dans la ſuite par les Juifs. Hoſpitalité de Job & de Tobie. Combien les Egyptiens firent cas de cette vertu : opinion fabuleuſe qui les encourageoit à la pratiquer. Les Ethiopiens n'étoient pas moins eſtimables à cet égard. Pourquoi les Grecs regarderent l'hoſpitalité comme la vertu la plus agréable aux dieux. Edifices publics élevés dans la Grece en faveur des étrangers. Edit d'Alexandre en faveur de l'hoſpitalité. Avantages que les rois de Perſe retirent de l'exercice de cette vertu. L'hoſpitalité connue en Italie dès les premiers tems. Les Romains ſurpaſſerent toutes les autres nations dans la pratique de l'hoſpitalité. Solemnité des lectiſternes. *Ibid.* 315. *a.* Les plus grandes familles de Rome étoient unies par droit d'hoſpitalité avec d'autres familles étrangeres. Paſſage de Cicéron ſur cette ſorte d'alliance. Comment les autres villes & colonies Romaines pratiquoient l'hoſpitalité. Dieux hoſpitaliers des Romains. Comment Virgile annoblit l'épithete de Jupiter *hoſpitalier.* L'hoſpitalité exercée chez diverſes nations. Eloge que Tacite fait à cet égard des Germains. Loix des Celtes contre le meurtre d'un étranger. Soins des Indiens envers les voyageurs. *Ibid. b.* Détails ſur les uſages les plus univerſellement obſervés autrefois dans la pratique de cette vertu. Contrat d'hoſpitalité que des familles, & même des villes entieres, formoient à l'égard des autres. Ce qu'on entendoit par *teſſera hoſpitalitatis.* Etendue des droits ſacrés de l'ancienne hoſpitalité. Quels ſont les cas où nous ſommes encore tenus aux ſervices de l'hoſpitalité. *Ibid.* 316. *a.* Pourquoi l'hoſpitalité s'eſt perdue dans l'Europe. Obſervations ſur le bien & le mal qu'a fait l'eſprit de commerce. *Ibid. b.*

Hoſpitalité. Réflexions ſur l'exercice de ce devoir : teſſeres d'hoſpitalité. XVI. 188. *b.* Motifs par leſquels les poëtes en preſſoient l'obſervation. 261. *b.* Cérémonie pratiquée chez les anciens lorſqu'un étranger demandoit à loger. VIII. 319. *a.* XVI. 261. *b.* Hoſpitalité des Crétois & des anciens Perſes.

XVII. 478. *a.* Préſens que les Grecs faiſoient à leurs hôtes. 654. *a.* Hoſpitalité de Gélias. *Suppl.* I. 224. *a.* Celle des Arabes. 501. *b.* 508. *b.* Hoſpitalité exercée dans quelques caravanſerais d'orient. II. 673. *b.* VIII. 320. *a.* Celle des Turcs. XVI. 758. *a.* Cette vertu exercée par les habitans de Tobulba en Afrique. 366. *a.*

HOSPODAR, (*Hiſt. mod.*) ſouverains de la Valachie & de la Moldavie : moyen de parvenir à cette dignité. Princes célebres qui l'ont poſſédée dans ce ſiecle. VIII. 316. *a.*

Hoſpodar de Valachie. XVI. 811. *a.*

HOST, (*Juriſpr.*) ſignifioit l'armée ou le camp du prince ou de quelqu'autre ſeigneur ; quelquefois auſſi le ſervice dû au ſeigneur par ſes ſujets. Loix dans leſquelles ce terme ſe trouve en ce dernier ſens. Obligation des vaſſaux & tenanciers au ſujet de l'hoſt. Pourquoi l'on confondoit le ſervice d'hoſt avec celui de chevauchée. Différence entre l'un & l'autre. VIII. 316. *b.* Par qui ces ſervices étoient dus. Sous les deux premieres races, les eccléſiaſtiques faiſoient le ſervice en perſonne. Défenſe de Charlemagne pour anéantir cet uſage, mais qui ne fut pas long-tems obſervée. Diverſes obſervations hiſtoriques ſur le ſervice perſonnel des eccléſiaſtiques, particuliérement en France. En quel tems il fut aboli dans ce royaume. Uſage auquel on employoit ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi. Poſſeſſeurs qui étoient diſpenſés du ſervice. *Ibid.* 317. *a.* Aide ou ſecours que devoient fournir quelquefois ceux qui ne pouvoient ſervir perſonnellement. Age auquel le ſervice étoit dû. Exemptions & privileges dont jouiſſoient ceux qui le rendoient. Peine de ceux qui quittoient l'hoſt du roi ſans permiſſion. L'obligation de ſervir à l'hoſt n'étoit pas par-tout ſemblable. Aux dépens de qui ſe faiſoit le ſervice. Indemniſation du dommage des vaſſaux qui avoient ſervi. Préſentement le ſervice militaire n'eſt dû qu'au ſouverain. Loix à conſulter. *Ibid. b.*

HOSTELAGE, (*Juriſpr.*) logement. Ce qu'on entend par droit d'hoſtelage. Dépens d'hoſtelage. VIII. 317. *b.*

HOSTIE, (*Antiq.*) Origine de ce mot. Différence que les auteurs mettent entre *hoſtia* & *victima.* Origine de ces deux mots, ſelon Iſidore. Deux ſortes d'hoſties qu'on offroit aux dieux. Hoſties pures, biennales, précidanées, indomptées, hoſties d'élite, ſuccidanées ou ſucceſſives, VIII. 318. *a.* cancares ou caviares, ambarvales, amburbiales, hoſties d'holocauſte, expiatoires, ambiegnes ; hoſties appellées *mediales*, *hoſtiæ harugæ. Ibid. b.*

Hoſtie pacifique. Ce que les Juifs entendoient par-là. XIV. 484. *a.*

HOSTIE, (*Théolog.*) Significations de ce terme conſacré dans l'égliſe ; pape qui ordonna de ſonner au moment de l'adoration ; vaiſſeau où l'on garde les hoſties. VIII. 318. *b.*

HOSTILIA, (*Géogr. anc.*) ancien village d'Italie, où naquit Cornelius-Nepos. Obſervations ſur cet auteur & ſes ouvrages. VIII. 318. *b.*

Hoſtilia, loi. IX. 662. *b.*

HOSTILITÉ, (*Art. milit. & Polit.*) Maximes ſur ce ſujet. En quels cas les hoſtilités commencent légitimement. Durée des hoſtilités. Toute guerre a ſon but, & toutes les hoſtilités qui ne tendent point à ce but, ſont illicites. Examen de la queſtion, s'il eſt permis de tuer un général ennemi. Hoſtilités qui ont été preſcrites. VIII. 319. *a.*

Hoſtilité. Des détachemens envoyés pour divers actes particuliers d'hoſtilité. VII. 993. *b.* Réflexions ſur les actes d'hoſtilité, & l'étendue du droit ſur lequel on les fonde. 997. *a*, *b.* &c. Des hoſtilités commiſes par droit de repréſailles. XIV. 142. *a*, *b.*

HOSTIZE, (*Droit coutum.*) Coutume où il eſt fait mention de ce droit. Origine de ce mot. VIII. 319. *a.*

HOSTY. Sa relation ſur l'inoculation. VIII. 757. *a.*

HOTE, (*Gramm.*) cérémonie pratiquée chez les anciens, lorſqu'un étranger demandoit à loger. Au lieu d'*hoſpes*, les anciens latins diſoient *hoſtis.* VIII. 319. *a. Voyez* HOSPITALITÉ.

HÔTE, (*Antoine l'*) *Suppl.* III. 957. *a.*

Hôte, fête de l'hôte & de l'hôteſſe célébrée en Allemagne. XVII. 645. *a*, *b.*

HOTEL, différens noms que prennent les habitations des particuliers ſelon l'état de ceux qui les occupent. VIII. 319. *a.*

Hôtels des grands de l'ancienne Rome. XI. 773. *b.* Ornemens qu'ils mettoient ſur leurs hôtels. VI. 321. *b.* Hôtel de Mars à Rome. XV. 796. *a.* Deſcription d'un grand hôtel, vol. I. des planch. Architecture. Lieu où doit être placée la chapelle d'un hôtel. III. 176. *b.*

HÔTEL, (*Juriſpr.*) Maître d'hôtel. IX. 884. *b.* Prévôt de l'hôtel. XI. 418. *b.* XIII. 347. *a*, *b.* Prévôt de l'hôtel : grand-maître de l'hôtel : maîtres de l'hôtel. *Suppl.* IV. 530. *a*, *b.* Requêtes de l'hôtel. XIV. 163. *b.*

Hôtel-de-ville. Tems de l'établiſſement des hôtels-de-ville. VIII. 319. *b.*

Hôtel-de-ville ſur la place de Greve à Paris. XI. 950. *a.* Hôtels-de-ville dans Paris, appellés parloirs aux bourgeois. XII. 69. *b.* Soins & dépenſes que l'hôtel-de-ville de Paris conſacre aux feſtins que nos rois en ont quelquefois acceptés. VI. 560. *a*, *b.* Deſcription d'un hôtel-de-ville, vol. I. des pl. Architecture.

HÔTEL D'UN AMBASSADEUR, (*Droit des gens*) Ces hôtels regardés comme des aſyles pour les ambaſſadeurs & leurs domeſtiques. Examen de la queſtion, ſi ces hôtels ſont auſſi des aſyles pour les ſcélérats qui s'y réfugieroient : ſentiment de Grotius : auteurs à conſulter. VIII. 319. *b.*

HÔTEL-DIEU, (*Hiſt. mod.*) le plus étendu, le plus riche, & le plus effrayant de nos hôpitaux. Tableau que les adminiſtrateurs eux-mêmes en ont tracé. VIII. 319. *b.* Obſervations hiſtoriques. *Ibid.* 320. *a.*

HOTELLERIE, *de Turquie*, (*Hiſt. mod.*) Il y en a quantité ſur les grands chemins & dans les villes d'Aſie. Deſcription de celles qui ſe trouvent ſur les grands chemins, & de la maniere dont les voyageurs y ſont traités. Comment on ſe pourvoit de tout ce dont on a beſoin dans ces lieux. Deſcription des hôtelleries des villes. Ce qu'il en coûte pour être reçu & pour vivre dans ces retraites. Comment la charité eſt exercée dans la religion mahométane. VIII. 320. *a.*.

Hôtelleries de Turquie, *voyez* CARAVANSERAI, CASERIE, HAN, & KHAN.

Hôtellerie, taverne, cabaret, auberge. XV. 937. *b.* Hôtelleries dans le Pérou. VII. 974. *b.* XV. 874. *b.* Sorte d'hôtellerie connue en Pologne ſous le nom de kareſma. IX. 113. *b.* Bâtimens appellés madams, qui, dans les Indes orientales, ſuppléent au défaut d'hôtellerie pour les voyageurs. 840. *a.*

HOTHER, (*Hiſt. de Suede*) roi de Suede. Quelques événemens de ſa vie & de ſon regne. *Suppl.* III. 455. *a.*

HOTTE, (*Gramm. & Art méch.*) Différentes ſortes de hottes. Maniere de les conſtruire. VIII. 320. *b.*

HOTTENTOTS, *les*, (*Géogr.*) Voyageurs qui en ont parlé. Deſcription des Hottentots, hommes & femmes. VIII. 320. *b.* Courte durée de leur vie. Leur mal-propreté. Leurs cabanes. Ils n'ont aucun culte. Origine du nom que les Européens leur donnent. *Ibid.* 321. *a.*

Hottentots. Si l'on doit les regarder comme deſtitués de toute religion. I. 799. *a.* Deſcription de ces peuples. VIII. 347. *a.* Mammelles d'une groſſeur prodigieuſe de leurs femmes. X. 4. *a.* Chefs de chaque nation des Hottentots. IX. 135. *a.* Villages mobiles qu'ils habitent. 137. *b.* Gouvernement de ces peuples. 138. *a.* Eſpece de peau que les femmes ont au-deſſus de l'os pubis. XIII. 550. *a.* Les races des Samoyedes & des Hottentots paroiſſent les deux extrêmes de notre continent. XIV. 603. *b.* Divinité des Hottentots. XVI. 454. *b.* Eſpece de ventouſe dont ils ſe ſervent pour les coliques & les maux d'eſtomac. XVII. 29. *b.* Uſage qu'ils tirent de certains bœufs. *Suppl.* I. 758. *b.* Quelques-uns de leurs inſtrumens de muſique. *Suppl.* III. 244. *a. Suppl.* IV. 930. *a.*

HOTTINGER, (*Jean-Henri*) ſavant, né en Suiſſe. XVII. 746. *b.*

HOTTONIA, (*Botan.*) origine du nom de cette plante. Sa deſcription. Lieux où on la trouve. VIII. 321. *a.*

HOUAME ou *Houaine*, (*Hiſt. mod.*) ſecte mahométane. Mœurs, culte & devoir ſcandaleux qu'ils pratiquent. VIII. 321. *a.* Punition infligée à ceux qui ſe trouvent à Alexandrie. *Ibid. b.*

HOUBLON, (*Botan.*) caracteres de ce genre de plante. Deſcription de la plante & de toutes ſes parties. Eſpece mâle & eſpece femelle. Lieux où le houblon eſt commun. Sa culture en certains pays. Terreins qui lui conviennent. Tems où ſes épis ſe recueillent : comment on les prépare pour les garder. Principes renfermés dans cette plante. VIII. 321. *b.*

Houblon. Province de Suede dont les habitans ſe ſervent de la filaſſe tirée de cette plante, pour en faire une toile. Comment ils préparent les tiges pour en tirer cette filaſſe. Qualité de la toile qu'on en obtient. VIII. 322. *a.*

HOUBLON. (*Diete & Mat. médic.*) Comment on apprête les jeunes pouſſes de houblon pour les manger. Leurs propriétés. Des bonnes & mauvaiſes qualités que le houblon donne à la biere. Uſages pour leſquels on pourroit l'employer en médecine. On trouve dans quelques boutiques un extrait de houblon. Compoſitions dans leſquelles entrent les feuilles de cette plante. VIII. 322. *a.*

HOUBO, (*Botan.*) eſpece de bambou. *Suppl.* I. 774. *b.*

HOUCHE, *Hiche* ou *Fouanne*, (*Pêche*) houche uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne. Comment on s'en ſert au feu. VIII. 322. *a.*

HOUDAN, (*Géogr.*) petite ville de l'iſle de France. VIII. 322. *b.*

Houdan, village à trois lieues de Beauvais, où naquit Guy Patin. Obſervations ſur cet auteur & ſur ſes ouvrages. VIII. 322. *b.*

HOUDART. (*Antoine de la Motte*) Obſervations ſur ſes opéra & ſon Europe galante, II. 45. *a*, *b.* IV. 350. *b. Suppl.* IV. 157. *b.* ſur ſes ouvrages en général, III. 671. *a.* ſur ſes fables, VI. 345. *a.* 346. *b.* 347. *b.* 348. *a*, *b.* 354. *b. Suppl.* I. 182. *a.* ſur la maniere dont il a prouvé que les vers n'étoient pas

essentiels aux pieces de théatre, VII. 769. *a.* sur son discours sur l'ode, IX. 780. *a.* sur ses odes. XI. 447. *a. Suppl.* IV. 88. *b.* 92. *b.* 93. *a.* Observations sur son Inès de Castro. *Suppl.* II. 791. *a.* La dureté de style reprochée à ce poëte. *Suppl.* III. 305. *b.* Des regles qu'il a données sur divers genres de poésie. *Suppl.* IV. 595. *a.*

HOUDRY, (*Vincent*) savant jésuite. XVI. 491. *b.*

HOUE, (*Tailland.* & *Agric.*) comment cet instrument se forge & se construit : usage qu'en fait le laboureur. VIII. 322. *b.*

HOUGUE, *la*, (*Géogr.*) cap de France, en Normandie : son nom latin. Observations sur la rade de la Hougue & sur le projet formé par M. de Colbert, de faire un pont dans cet endroit. VIII. 322. *b.*

HOUILLE, (*Hist. nat.*) charbon de terre, *voyez* CHARBON FOSSILE. Usage abandonné des cendres de charbon de terre qu'on tiroit de Mons. Cendres de mer, dont on fait un commerce considérable dans quelques provinces septentrionales de la France. Cendres des tourbes d'Amiens, faites à l'imitation de ces cendres de mer. Découverte des mines de terre de houille. L'utilité des cendres de la houille semblable & supérieure à celle des cendres de mer pour la végétation. Permissions accordées pour l'exploitation de ces mines. Tout engrais salin & bitumineux est préférable à celui que procure la marne. VIII. 323. *a.* Disposition de la houille à s'échauffer & s'allumer. Comment on la réduit en cendres. Deux manieres d'employer la houille. Effet de la houille non brûlée. Moyen d'éprouver si les terres noires que l'on croit être des terres de houille, en sont véritablement. Expérience de M. Hellot, qui montre la grande vertu de la houille crue. De la quantité que l'on doit employer des terres houilles non brûlées, & de celles qu'on a réduites en cendres. *Ibid. b.* Résultats des expériences faites avec la houille, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs. Divers procédés essayés pour la culture des blés. Expérience faite sur les dravieres, lentilles & bisailles. Expérience dans les prairies. Succès de l'emploi de la houille pour les trefles, luzernes, sainfoins, *Ibid.* 324. *a.* & avoines. Maniere d'employer la houille pour les pois gris, les lentillons, les vesces & bisailles. Succès des épreuves faites sur les vignes. Utilité de la houille pour avancer & augmenter les productions des légumes & tuer les chenilles qui s'y attachent. Propriété de la houille pour faire périr les gros vers & les mulots qui se trouvent dans les terres. Détails de l'expérience, par laquelle on découvrit cette propriété, & qui fit connoître en même tems l'utilité de la houille pour les graines potageres, & la maniere de l'employer dans les couches. *Ibid. b.* Succès de la houille employée pour quelques arbres fruitiers & arbustes. *Ibid.* 325. *a.* Comment M. Gouges fit la découverte des terres houilles qui se trouvent à Cessieres. Exploitation des houilles de Beaurains : prix auquel elles se vendent en divers endroits. Divers magasins de houilles. Reproches que font aux terres & cendres de houilles, ceux qui craignent d'en faire usage : 1°. qu'elles tiennent les fourrages trop long-tems en verd ; *Ibid. b.* 2°. que les houilles n'étant pas écrasées, les pierres brûlent là où elles restent ; 3°. qu'elles donnent un mauvais goût, ou une mauvaise qualité aux fourrages. Réponses à ces difficultés. Attentions qu'il faut avoir pour éviter ces inconvéniens. *Ibid.* 326. *a.*

HOUILLE, (*Hist. nat.* & *Métall.*) maniere de préparer ce charbon minéral, pour le substituer au charbon de bois dans les travaux métallurgiques. Analyse de la houille. Principes qu'elle renferme, qui sont nuisibles aux fontes des métaux. *Suppl.* III. 455. *a.* Comment on les enleve. Ce charbon minéral, ainsi préparé, se nomme *coaks* parmi les Anglois, & se nomme *caks. Ibid. b.* Par cette opération, il est constaté que le charbon perd environ trente-cinq pour cent de son poids. Epargne de tems & de dépense que procure le coaks. Son usage recommandé pour l'affinage des mattes. Maniere de préparer, aux mêmes usages, les houilles, dont le principe bitumineux domine sur le sulphureux. *Ibid.* 456. *a.*

Houille, employée pour faire la chaux. *Suppl.* II. 376. *b.* 377. *a.* 379. *b.* 380. *a.*

HOVIUS, *rameaux, conduits de*, (*Anatom.*) Ce qu'on entend aussi par réseaux d'Hovius. Ouvrage de cet anatomiste sur l'œil. VIII. 326. *a.*

Hovius, (*Jacques*) anatomiste. *Suppl.* I. 404. *a.*

HOULEUSE, *mer. Suppl.* I. 209. *b.*

HOULVICHE, (*Pêche*) poissons qu'on pêche à ce filet. Détails sur cette pêche. VIII. 326. *a.*

HOUPPE. (*Art méch.*) Diverses acceptions communes de ce mot. Son usage dans quelques arts & sciences, & particuliérement dans le blason. VIII. 236. *b.*

HOUPPE *nerveuse*. (*Anatom.*) Ces houppes sont visibles dans les parties qui ont le plus de sentiment. Corps réticulaire qui empêche qu'elles ne rendent la peau inégale & un peu raboteuse. Distribution des houppes nerveuses sur la peau. Comment la vivacité des sensations dépend de ces petits mammelons. VIII. 326. *b.*

Houppe nerveuse. Mamelons de la peau dans l'homme. *Suppl.* III. 456. *a.*

Houppes nerveuses ; il en est parlé, VIII. 263. *b.* XV. 820. *b.* XVI. 446. *a.*

HOURIS. (*Hist. mod.*) Les houris ne sont point les femmes avec lesquelles les fideles mahométans auront vécu dans ce monde. Le paradis est fermé à celles-ci. VIII. 327. *a.*

HOURQUE, *Oucre*, (*Marine*) bâtiment hollandois ; son usage. Différentes grandeurs de ces hourques. VIII. 327. *a.* Quel en est l'inventeur. Proportions les plus ordinaires d'une hourque. *Ibid. b.*

Hourque. Cette espece de bâtiment représentée, vol. VII des planch. Marine, pl. 13.

HOUSEAUX, sorte d'épingles. V. 806. *b.*

HOUSSAGE, *nitre de*. XI. 151. *b.*

HOUSSET, physiologiste. *Suppl.* IV. 363. *a.*

HOUST & *Chevauchée*, (*Jurispr.*) III. 314. *a.*

HOUSTALAR, (*Hist. mod.*) chef d'un jardin du grand-seigneur. Compte que ces officiers rendent. Usage de l'argent qu'ils rapportent. VIII. 327. *b.*

HOWARD, (*Lord*) comte d'Arondel. Marbres qu'il a fait transporter en Angleterre. X. 71. *b.*

HOUX, (*Botan. Jardin.*) caractere de ce genre de plante. Description de cet arbrisseau. Lieux où il croît. Différentes manieres de le multiplier. VIII. 328. *a.* Détails sur sa culture. Progrès de son accroissement. Manieres de le transplanter. *Ibid. b.* Comment on peut le transporter au loin. Qualités & usages de son bois. Le houx est un des plus beaux arbres dans un jardin. Usages qu'on en fait pour l'ornement. Des houx panaches que les Anglois cultivent. Moyen de multiplier les bigarrures de ces arbrisseaux. Soins qu'exigent les houx panachés. *Ibid.* 329. *a.* Manieres de greffer le houx. Plantes qui peuvent lui servir, ou auxquelles il peut servir de sujet. Pourquoi certains houx n'ont point de piquans. Différentes especes de houx : le houx ordinaire, le houx hérisson, le houx de Caroline à feuilles étroites, le houx de Caroline à feuilles dentelées. *Ibid. b.*

Houx. Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de trois especes : lieux où elles croissent. Leur description, culture, qualités & usages. Leurs variétés. *Suppl.* III. 456. *b.* & *suiv.*

HOUX, (*Mat. médic.*) propriétés & usage de la décoction de la racine & de l'écorce. VIII. 329. *b.* Liqueur faite de houx, utile pour la colique. Utilité des baies pour la même maladie. *Ibid.* 330. *a.*

HOUX *frelon*. (*Botan.*) Caracteres de ce genre de plante. Description du houx frelon ou petit houx. VIII. 330. *a.*

HOUX *frelon*, (*Mat. médic.*) sa racine est une des cinq apéritives majeures. Divers usages de cette racine. Décoction de cette racine utile pour l'hydropisie. Maniere de la préparer en infusion & de l'administrer. Propriétés des baies. Compositions dans lesquelles on fait entrer la racine & les semences de petit houx. VIII. 330. *a.*

HOUX *frelon*. (*Botan. Jardin.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de huit especes. *Suppl.* III. 459. *a.* Lieux où elles croissent. Leur description, culture, qualités & usages. *Ibid. b.*

HOUX *pétrifié*. (*Hist. nat.*) Dans le Clevelg, en Angleterre, est un lieu nommé *Achigniglium*, où se trouve un petit ruisseau qui change le houx en une pierre verdâtre. Usages auxquels on l'emploie. Conjectures sur la cause de la vertu pétrifiante de cette eau. *Suppl.* III. 460. *a.*

HOUZARDER. (*Art milit.*) Maniere d'escarmoucher. VIII. 330. *a.*

HOY, (*Géogr.*) une des isles Orcades ; sa description ; son havre. Brebis sauvages de ses montagnes. Monument singulier qu'on trouve dans cette isle, qu'on soupçonne avoir été la cellule d'un hermite. VIII. 330. *b.*

HOZIER, (*Pierre d'*) vie littéraire & ouvrages de ce savant : particularités sur ses fils. VII. 549. *b.*

H U

HUART, *morphnos, clanga, balbusardus*, (*Ornith.*) oiseau de proie. Sa description. VIII. 330. *b.* Lieux qu'il fréquente ; sa nourriture : comment il niche. Quelle est sa ponte. *Ibid.* 331. *a.*

HUBARI, (*Ornith.*) oiseau commun près de Damas. Comment les auteurs arabes le décrivent. On conjecture que cet oiseau est l'outarde. VIII. 331. *a.*

HUBER, (*J. Jacques*) anatomiste. *Suppl.* I. 409. *a.*

HUBERT, (*Abbaye de Saint*) *Suppl.* I. 543. *b.*

HUBERT, (*Saint*) d'Aquitaine, fondateur & premier évêque de Liege. IX. 489. *b.* Fêtes de S. Hubert, patron des chasseurs. XVI. 918. *a.* Fête de S. Hubert pour la grande vénerie. Largesses de ce jour. 953. *a*, *b.*

HUBERT, (*l'Ordre de S.*) son institution. *Suppl.* III. 460. *a.* Croix & devise. *Ibid. b. Voyez vol. II des planch. Blason, planch. 23.*

HUCIPOCHOT. (*Botan. Mat. médic.*) Deſcription de cet arbriſſeau de la nouvelle Eſpagne : uſage purgatif de ſes amandes. VIII. 331. *a.*

HUDA-KEKER, (*Botan.*) eſpece d'arek. *Suppl.* I. 549. *a.*

HUDIERAS. (*Poëme d'*) Obſervations ſur cet ouvrage. XVII. 640. *a*, *b.*

HUDSON, *baie d'*. (*Géogr.*) Elle porte le nom de celui qui l'a découverte en 1640. Etendue de cette baie. Sa deſcription. Raiſons d'intérêt qui attirent les Européens dans cet affreux pays. Traite de pelleteries qui s'y fait. Deſcription des ſauvages qui l'habitent. Leur maniere de vivre. Effets ſinguliers du froid exceſſif qui regne dans l'habitation que les Anglois ont établie dans cette contrée. Comment on s'éclaire pendant la nuit. VIII. 331. *b.*

Hudſon. Froid rigoureux de la baie d'Hudſon. VII. 317. *b.* Sauvages de ces contrées. VIII. 347. *a.* Montagnes de glace vers le détroit d'Hudſon. X. 678. *a.* Les métaux peu ſujets à la rouille dans les pays voiſins de ce détroit. XIV. 407. *b.*

HUDSON, *compagnie de la baie d'*, (*Comm.*) ſociété de négocians anglois. Comment elle ſe forma & s'établit. Privileges accordés par Charles II, au prince Robert & à ſes aſſociés, en faveur du commerce de cette compagnie. Quel fut ſon premier fonds capital. Combien ce fonds s'eſt enrichi. Les Anglois & les François ſe ſont alternativement pluſieurs fois chaſſés de leurs établiſſemens. VIII. 332. *a.* Cette baie rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Augmentation des fonds de la compagnie, au moyen de la paix dont elle a joui dès-lors juſqu'en 1720. Réflexion ſur le commerce de cette ſociété. *Ibid. b.*

HUET. (*Pierre-Daniel*) Obſervations ſur les principes & les ouvrages de ce ſavant. XIII. 612. *a.*

HUGHES, (*Jean*) XVII. 620. *b.*

HUGUES *de S. Cher.* Diviſion qu'il fit de la bible en chapitres & en verſets. XVII. 164. *a.* Obſervations ſur ce dominicain. 164. *b.*

HUGUES CAPET. (*Hiſt. de Fran.*) Comment il s'empara du trône. Principaux événemens de ſon regne. *Suppl.* III. 460. *b.*

Hugues Capet. Comment il parvint au trône. *Suppl.* III. 793. *b.* Lieu où il ſe fit proclamer roi : réflexion ſur cet événement. XI. 274. *b.*

HUGUENOT, (*Hiſt. mod.*) nom que les catholiques ont donné pour ſobriquet aux proteſtans calviniſtes. Son origine tirée de l'hiſtoire de Geneve. Fauſſes étymologies de ce mot, que quelques hiſtoriens ont imaginées. VIII. 333. *a.*

Huguenots. Prohibition des mariages entr'eux & les catholiques. X. 111. *b.*

HUILE, *Chymie*, *Pharm. Mat. médic. Diete*) Les connoiſſances chymiques nous portent à croire qu'il exiſte une huile générale univerſelle très-analogue au ſoufre commun. L'huile peut être conçue comme étant au ſoufre, ce qu'une huile rectifiée eſt à la même huile brute. Procédés chymiques, par leſquels on pourroit s'aſſurer de ce rapport. VIII. 333. *a.* Ce qui les rend ſur-tout difficiles, c'eſt que la nature ne préſente point de cette huile pure primitive, & que l'art n'a pu dépouiller les moins compoſées de tout alliage. Quelle eſt la vraie maniere de diſtinguer les huiles ſelon leurs genres & leurs eſpeces. Il n'eſt pas égal de dire qu'une telle huile eſt formée par l'union d'un principe huileux univerſel, & de plus ou moins d'acide, ou que cette huile admet plus ou moins d'acide dans ſa mixtion, ou dans ſa compoſition primordiale. Quelle eſt la ſeule qualité qui convient à toute huile. On diſtingue les huiles en *eſſentielles*, *graſſes* & *empyréumatiques*. *Des huiles eſſentielles.* Où elles ſont contenues. Comment on les retire. *Ibid. b.* Principe auquel elles doivent leur odeur & leur volatilité : méthode la plus uſitée qu'on emploie pour obtenir les huiles eſſentielles. *Ibid.* 334. *a.* Uſage de l'eau employée dans la diſtillation des huiles eſſentielles. Comment ſont retirées les huiles eſſentielles de citron, de cédra, & de tous les autres fruits de cette claſſe qu'on nous apporte de Toſcane & de la côte de Genes. Propriétés chymiques des huiles eſſentielles. Comment on les empêche de s'épaiſſir, & on les reſſuſcite, lorſqu'elles ſe ſont épaiſſies. *Ibid. b.* Une différence très-générale, eſt celle qui diſtingue celles qui ſont naturellement concretes, de celles qui ſont très-fluides. Une autre diſtinction générale, eſt celle qui diviſe les huiles eſſentielles en plus légeres que l'eau, & en plus peſantes. Huiles analogues aux huiles eſſentielles : uſages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles eſſentielles. Propriétés qu'on leur attribue ; précautions avec leſquelles il faut en uſer intérieurement : leur uſage externe. *Ibid.* 335. *a.* Baume de ſoufre ; ſavon de Starkey ; eſprits volatils, aromatiques, huileux de Sylvius. Moyens dont ſe ſervent les apoticaires pour aromatiſer pluſieurs de leurs préparations : c'eſt à des huiles eſſentielles, que pluſieurs liqueurs de nos tables doivent leur parfum. Comment on parfume la limonade. *Huiles graſſes.* Différence entr'elles & les huiles eſſentielles, par rapport à la maniere dont elles ſe trouvent dans les ſujets qui les contiennent. Les ſemences émulſives, celles de tous les fruits à noyau ou à coque de notre pays, la pulpe de l'olive, contiennent des huiles graſſes. Huile analogue dans le jaune d'œuf. Maniere de retirer ces huiles des ſujets qui les contiennent. Pourquoi ces huiles ſont appellées *huiles par expreſſion. Ibid. b.* Huiles graſſes, qui ne ſe ſéparent des corps qui les renferment, que par l'eau bouillante ou la décoction de ces corps. Propriétés chymiques des huiles graſſes : d'où dépend leur caractere ſpécifique. Vertus médicinales & uſages diététiques de ces huiles. La bonne huile d'olives vaudroit autant en médecine que celle d'amandes douces. *Ibid.* 336. *a. Huiles empyreumatiques.* Le principe huileux eſt un des matériaux univerſels de la compoſition de tout végétal ou animal. Pourquoi l'huile empyreumatique eſt auſſi appellée *fœtide.* Quels ſont les ſujets qui donnent dans la diſtillation analytique de l'huile empyreumatique. Comment les huiles empyreumatiques peuvent être rendues limpides, volatiles, & perdre leur odeur étrangere & déſagréable : propriétés chymiques de ces huiles rectifiées. Uſages médicinaux des huiles empyreumatiques. Quelles ſont les plus employées en médecine. Huile animale de Dippelius : vertu qu'on lui attribue contre l'épilepſie. *Ibid. b.*

Rapport des huiles en général, avec quelques autres ſubſtances. Subſtances avec leſquelles l'huile eſt immiſcible : celles avec leſquelles on peut la mêler. Métaux qu'elle diſſout. Les acides minéraux agiſſent puiſſamment ſur elle. Corps produit par l'acide vitriolique, combiné avec l'huile : effervеſcence produite par ce mêlange, & par celui de l'acide nitreux avec l'huile. *Inflammation des huiles*, par leur mêlange à froid, avec un acide compoſé. *Ibid.* 337. *a.* Inflammation de l'huile de vitriol, mêlée avec l'eſprit de vin. L'huile de vitriol s'enflamme avec l'huile de térébenthine. L'eſprit de nitre enflamme l'huile de térébenthine : obſervations ſur la certitude de ces expériences. Diſtinction entre les huiles, relativement à leurs différens degrés d'inflammabilité. Doctrine de M. Rouelle ſur les propriétés de produire la flamme, attribuées à l'acide vitriolique & à l'acide nitreux. *Ibid. b.* Pour donner une idée complete de toute la manœuvre néceſſaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des huiles en général, l'auteur donne ici celui de M. Rouelle ſur la plus difficile de toutes les huiles, qui eſt l'huile d'olives. *Huiles pharmaceutiques.*, ou par infuſion ou décoction : procédés par leſquels on ſe les procure. Obſervation ſur leur uſage & leurs propriétés. Huile d'antimoine, d'arſenic, de jupiter, de mars, de mercure, de ſaturne, de vénus. Huile de chaux, huile de tartre, huile de tartre par défaillance, huile de vitriol. *Falſification des huiles eſſentielles.* Comment elles peuvent être falſifiées. *Ibid.* 338. *a.* Celles des aromates des Indes le ſont preſque toujours. Maniere de découvrir la fraude. Falſification qui conſiſte à mêler une huile eſſentielle de vil prix à une autre plus chere. Comment cette fraude ſe découvre. *Ibid. b.*

Huile. Action de la chaux ſur les huiles. III. 267. *b.* Quelle eſt la plus volatile des huiles connues. VI. 51. *b.* Méthode qui ſert de modele pour tirer des huiles de toute ſorte d'aromates. VII. 672. *a.* De la congelation des huiles. 677. *b.* 679. *a.* 682. *b.* Evaporation de l'huile. X. 192. *a.* Principe de la ſaveur des huiles. XIV. 709. *a.* Inflammation des huiles par les acides. XVI. 149. *b.* Les ſubſtances huileuſes employées contre les vers. XVII. 74. *a. Des huiles eſſentielles :* celles des fleurs. VI. 855. *a.* Une huile eſſentielle eſt nue dans les végétaux. XI. 275. *b.* Union du principe odorant des végétaux avec l'huile eſſentielle. 353. *a.* Effet de la diſtillation des diſſolutions des différentes huiles eſſentielles dans l'eſprit de vin. XVII. 287. *b.* Huiles eſſentielles combinées avec du ſucre. V. 498. *b. Des huiles par expreſſion.* Moulins pour exprimer l'huile des graines. X. 811. *a*, *b.* 812. *a*, *b.* Les huiles par expreſſion ne participent en rien des qualités des principes renfermés dans leurs enveloppes. 826. *a. Huiles empyreumatiques.* Leur odeur. V. 601. *b.* — Sur les huiles, *voyez* OLÉAGINEUX.

HUILE *des métaux*, (*Chymie*). VIII. 339. *a.*

Huiles de philoſophes, XII. 511. *a.*

HUILE *d'Onction*, (*Hiſt. ſacr.*) celle que Moïſe avoit compoſée pour la conſécration du roi, du ſouverain ſacrificateur & des vaiſſeaux ſacrés. Moïſe ordonna de la garder précieuſement. Chaque roi n'étoit pas oint, mais ſeulement le premier de la famille pour lui & les ſucceſſeurs de ſa race. On répétoit l'onction ſur celui de la famille auquel la ſucceſſion avoit été conteſtée. Vaiſſeaux & uſtenſiles qu'on oignoit avec cette huile. L'huile d'onction ayant péri avec le premier temple, cet accident cauſa un défaut de ſainteté dans toutes les choſes qui appartinrent au ſecond temple. Cinq choſes principales dont le ſecond temple fut privé : l'arche de l'alliance ; le ſchekinna ; l'urim & le thummim. VIII. 339. *a.* Le feu ſacré, l'eſprit de prophétie. Comment la gloire du ſecond temple l'emporta cependant ſur celle du premier *Ibid. b.*

HUILE *de cade*, (*Hiſt. des drog.*) Ses propriétés & uſages. Huile de cade du Languedoc. VIII. 339. *b.*

Huile de cade, ſes uſages. VII. 580. *a.*

Huile minérale ou *de pétrole*. XII. 471. *a*, *b.* *&c.*

Huile glaciale d'antimoine. I. 508. *b.*

HUILE *de Médie*, (*Pharm. anc.*) Sa propriété de brûler dans l'eau. Pourquoi on l'appelloit *de Médie*, ou *de Médée*. Vertu de cette huile ſelon Ammien Marcellin. Le poiſon de Pharos étoit la même choſe que l'huile de Médie. Nature de cette huile. Deux eſpeces de napthe qu'on tiroit de Babylone. VIII. 339. *b.*

Huile d'olive : de la congelation de cette huile. VII. 677. *b.* 679. *a.* 682. *b.* Article ſur cette huile. XI. 450. *a.* Ouvrage ſur l'art de la faire. *Suppl.* IV. 125. *b.*

HUILE *graſſe*, (*Peinture*) celle que les peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire ſécher. Son uſage en *horlogerie*. Sur la maniere dont les horlogers conſervent l'huile aux parties d'une montre ou pendule, *voyez* TIGERON. VIII. 340. *a.*

HUILE, (*reliure*) uſage qu'en font les relieurs-doreurs. VIII. 340. *a.*

HUILE, (*pierre à*). XII. 598. *b.* 599. *a.*

HUILEUX, maniere de faire des ſels volatils huileux. VII. 771. *b.* Principe huileux. VIII. 336. *b.* Humeurs huileuſes dans le corps humain, leur préparation. *Suppl.* IV. 760. *a.* 761. *a.* *Voyez* OLÉAGINEUX.

HUILIERS, (*Arts méch.*) ouvriers qui tirent l'huile par expreſſion. En quoi conſiſte cette manœuvre. VIII. 340. *a.*

HUIS, (*Juriſp.*) Origine du mot *huiſſier*. Audiences à huis clos. VIII. 340. *a.*

HUISSIER, (*Hiſt. anc.*) Huiſſier appellé liburne, chez les Romains. IX. 480. *b.* Huiſſiers appellés *viatores*. 487. *a.* Huiſſiers licteurs. 486. *b.* 478. *a.* Huiſſier de la chambre des empereurs. XVI. 876. *b.*

HUISSIER, (*Juriſp.*) Principal objet de la fonction des huiſſiers à la porte du tribunal. Comment ils étoient appellés chez les Romains. Premiers noms qu'ils ont eus en France. Premiers exemples du nom d'*huiſſier* donné à ces officiers. Huiſſiers-audienciers. Il étoit défendu aux huiſſiers, même du parlement, de ſe qualifier de *maîtres*. Diverſes fonctions des huiſſiers. C'eſt une affaire grave d'inſulter le moindre huiſſier dans ſes fonctions : comment François I. le fit ſentir dans une occaſion. VIII. 340. *b.* Divers exemples qui montrent comment on a vengé les huiſſiers qui ont été maltraités. Comment les huiſſiers aſſignoient anciennement les parties. Rapport de l'aſſignation que l'huiſſier faiſoit au Juge. Marques auxquelles on devoit le reconnoître. Comment ils peuvent ſe défendre lorſqu'ils ſont troublés dans leurs fonctions. Les exploits des huiſſiers font foi pour eux-mêmes. Obſervations ſur cette maxime, *à mal exploiter point de garant.*

Huiſſiers ou *ſergens d'armes*. VIII. 341. *a.*

Huiſſier audiencier. VIII. 341. *a.*

Huiſſier de la chaîne. VIII. 341. *a.*

Huiſſier à cheval. VIII. 341. *b.*

Huiſſier fieffé. VIII. 341. *b.*

Premier huiſſier. VIII. 341. *b.*

Huiſſier priſeur : diverſes obſervations hiſtoriques ſur ce ſujet. VIII. 341. *b.*

HUISSIERS *de la chambre du roi.* (*Hiſt. de France*). Ce corps eſt un des plus anciens de la maiſon du roi. Il en formoit la garde intérieure. Quelles ſont aujourd'hui les fonctions de ces huiſſiers. VIII. 341. *b.* Cette charge exercée ſous Louis XIV. par les colonels & capitaines de vaiſſeaux du roi. Des droits & privileges dont jouiſſent les huiſſiers de la chambre. *Ibid.* 342. *a.*

HUISSIER-VISITEUR, (*Comm. & Marine.*) Fonctions de ces officiers. VIII. 342. *a.*

Huiſſer à baguette en Angleterre. II. 145. *b.* Huiſſiers du châtelet. III. 246. *b.* Huiſſiers de la cour du grand-ſeigneur. 326. *a.* Huiſſiers de la chambre des comptes. 790. *b.* 792. *a.* Huiſſiers du conſeil. IV. 10. *b.* 21. *a*, *b.* Huiſſiers de la cour des aides. 366. *a.* Premier huiſſier du parlement de Paris. XII. 18. *b.* Huiſſier-ſergent. XV. 35. *b.*

HUIT. (*Arithm.*) Ce nombre étant multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous quarrés impairs, à commencer à celui dont trois eſt la racine. Il ſuit que tout quarré impair étant diminué de l'unité, le reſte ſe diviſe exactement par huit. Démonſtrations algébriques. VIII. 242. *a.* On pourroit faire entrer huit dans l'expreſſion de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Les quarrés pairs ne ſont diviſibles par huit que de deux en deux, mais c'eſt ſans ſubir aucun changement. *Ibid. b.*

Huit, propriété de ce nombre ſelon les Pythagoriciens. XI. 205. *b.*

HUITRE, *coquille d'*, (*Science miſcrocop.*) lumiere qui paroît quelquefois ſur la coquille des huîtres dans l'obſcurité. Petits animaux d'où procede cette lumiere. VIII. 343. *a.*

HUITRE, (*Hiſt. nat. Conchyl.*) Caractere de ce genre de coquillage. Différences dans la ſtructure des coquillages d'huître. *Suppl.* III. 460. *b.* Deſcription de l'huître commune. Qualité & mœurs. *Ibid.* 461. *a.* Frai & ſaiſon de la maladie de ce coquillage. Réglemens concernant les pêcheurs d'huîtres en France. Maniere de donner aux huîtres la couleur verte. Opinions ſur la nature des huîtres des côtes de France, & ſentimens ſur celles des Indes, qui croiſſent aux branches des palétuviers, ou mangliers. Claſſification de ce coquillage. Ses mœurs. *Ibid. b.* Aux environs de Conſtantinople, dans le Boſphore de Thrace, on ſeme, pour ainſi dire, tous les ans des huîtres, on les jette à la pelle dans la mer, pour en avoir en abondance. Huîtres du Sénégal & des environs. Leurs coquilles employées à faire la chaux. Huîtres des Indes. Celles qui portent des perles. *Ibid.* 462. *a.* Huîtres de l'iſle de Cayenne. Celles de la Guadeloupe. Obſervations ſur les huîtres fécondes & ſtériles. Vers accoucheurs de ces coquillages. Ennemis des huîtres. *Ibid. b.* Qualités diététiques & propriétés médicinales qu'on leur attribue. Eſtime que les anciens en faiſoient. Huîtres de différentes couleurs & de différens goûts. Maniere de les choiſir. Différentes qualités de celles de France. *Ibid.* 463. *a.* Ouvrages à conſulter. *Ibid. b.*

Huîtres, rang qu'elles tiennent dans la diſtribution des coquilles. IV. 187. *b.* différentes eſpeces d'huîtres foſſiles, connues ſous le nom d'oſtracites. XI. 694. *b.* eſpece d'huître appellée perliere. XII. 791. *b.* Autre dite ſpondyle. XV. 480. *b.* Huître du Sénégal, nommée bajet. *Suppl.* I. 751. *a.* Huîtres coquilles repréſentées VI. vol. des planch. Regne animal. pl. 72.

Huître, *pêche des huîtres au Bourg neuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au rateau. Deſcription de cette manœuvre. *Pêche des huîtres au rateau. Pêche des huîtres à la drague.* VIII. 343. *a.* Il ſe ramaſſe beaucoup d'huîtres à la baſſe eau de chaque marée, ſur-tout des vives eaux. Foſſes vers le rivage dans leſquelles les pêcheurs jettent leurs huîtres, pour les y engraiſſer & les verdir. Combien de tems elles y reſtent. Tems du tranſport. *Ibid. b.*

Huître, pêche des huîtres à la drague. V. 105. *a.* A la dreige. XVI. 528. Maniere de pêcher les huîtres perlieres. XII. 791. *b.* Parc aux huîtres. XI. 927. *a.* Planches ſur la pêche des huîtres. VIII. vol. des pl. Pêche, pl. 3. Magiſtrat de Paris qui connoît de ce qui regarde la vente des huîtres. IX. 511. *b.*

HUITRE, (*Diete & Mat. médic.*) Propriétés des huîtres cauſes du dégoût que quelques perſonnes éprouvent pour cet aliment. Alkali terreux que les écailles fourniſſent. Diſſolution de la poudre de ces coquilles par l'eſprit de nitre & l'eſprit de ſel. Cauſe de la facilité de cette diſſolution. VIII. 343. *b.* Quelle eſt la raiſon des bons effets des coquilles d'huîtres dans les eſtomacs gâtés par des acides. Maniere de préparer les coquilles d'huître, ſelon M. Homberg. Différentes huîtres qui furent à la mode en différens tems chez les Romains. Sur la maniere de verdir les huîtres, *voyez* PÊCHE D'HUITRES. Les Romains avoient un ſecret de conſerver les huîtres, qui ne nous eſt pas parvenu. Ouvrage d'Apicius, *de re culinariâ*. *Ibid.* 344. *a.*

Huîtres, Apicius avoit trouvé le ſecret de les conſerver long-tems fraîches. IV. 538. *a.* Obſervations ſur les huîtres du lac Lucrin. IX. 714. *b.* Sur celles du pays de Médoc. X. 300. *a.* Les huîtres plus groſſes en pleine lune. VIII. 736. *b.*

HUITZITZIL, (*Ornith.*) petit oiſeau du Mexique. Particularités qui le concernent. VIII. 344. *a.*

HULDERIC, (*Eyben*) XI. 225. *a.*

HULIRA, eſpece de plante. *Suppl.* I. 479. *b.*

HULOTE, *hulot*, *grimaud*, *machette*, *avette*, (*Ornith.*) Deſcription de cet oiſeau de proie. VIII. 344. *b.*

HULST, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas hollandois, différentes dominations ſous leſquelles il a paſſé. Obſervations ſur Cornelius Janſenius né dans cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux Corneille Janſenius, devenu chef de ſecte ſans s'en douter. VIII. 344. *b.*

HUMAIN, droit humain. V. 129. *b.* Loix humaines. IX. 662. *b.* Humain, doux, bénin, indulgent : différentes ſignifications de ces mots. *Suppl.* I. 875. *b.*

HUMAINE, *eſpece*, (*Hiſt. nat.*) L'homme conſidéré comme animal, offre trois ſortes de variétés ; celles de la couleur, de la grandeur & de la forme, & enfin du naturel. Obſervations relatives à ces trois objets ſur la plupart des peuples connus. Peuples du nord dans l'ancien & le nouveau continent ; Lapons ; Zembliens ; Borandiens ; Samoïedes. Oſtiaques ; Groenlandois ; Sauvages au nord des Eſquimaux. VIII. 344. *b.* Suédois ; Tartares ; Ruſſes ou Moſcovites ; Chinois ; Japonois. *Ibid.* 345. *a.* Habitans d'Yeço, Cochinchinois ; Tunquinois, Siamois ; Péguans & habitans d'Aracan. Habitans de la preſqu'iſle de Sumatra. Ceux de Java. Ceux de l'iſle de Mindoro & de l'iſle Formoſe. Ceux des iſles Mariannes ou des Larrons. Ceux de la terre des Papous & de la nouvelle Gui-

née. Les Mogols & autres peuples de la preſqu'iſle de l'Inde. Les Bengalois. Habitans des côtes de Coromandel & de Malabar. Banianes ; Naires de Calicut. *Ibid. b.* Habitans de Ceylan ; Maldivois. Habitans de Cambaye ; Perſans ; Arabes ; Egyptiens. Des peuples qui habitent entre le 20 & le 25e degrés de latitude nord, depuis le Mogol juſqu'en Barbarie. Cachemiriens; Georgiens ; peuples de la Judée ; Turcs ; Grecs ; Napolitains ; Siciliens ; Corſes ; Sardes ; Eſpagnols ; Goths ; Finois ; Suédois ; Danois. *Ibid.* 346. *a.* Ingriens & Carliens. *Des peuples d'Afrique.* Habitans de la côte de Barbarie ; négres du Sénégal & de Nubie. Ethiopiens; peuples Acridophages ; habitans des iſles Canaries ; habitans du cap Blanc ; Maures & Negres ; hommes qu'on appelle Foules ; habitans des iſles du cap Vérd; negres appellés Jalofes. Negres de Gorée. *Ibid. b.* Negres de Sierra-Léona ; ceux de Guinée ; habitans de l'iſle de S. Thomas ; ceux de la côte de Juda & & d'Arada. Negres de Congo & d'Angola. Réflexion ſur les negres en général. Peuples de l'intérieur de l'Afrique. Hottentots ; habitans de la terre de Natal ; ceux de Sofola & du Monomotapa ; peuples de Madagaſcar & de Mozambique. *Des peuples de l'Amérique.* Habitans du détroit de Davis ; ſauvages de la baie d'Hudſon & du nord de la terre de Labrador ; ſauvages de Terre-neuve ; ceux du Canada. *Ibid.* 347. *a.* Peuples de la Floride, du Miſſiſſipi ; Apalachites; naturels des iſles Lucayes ; Caraïbes naturels ; du Mexique : habitans de l'Iſthme de Panama. Obſervations ſur les hommes blancs. Péruviens ; Indiens de la terre ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane ; ſauvages du Bréſil ; habitans du Paraguay ; indiens du Chili. *Ibid. b.* Patagons. Obſervations générale ſur les Américains. Tout concourt à prouver que le genre humain n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes. *Ibid.* 384. *a.*

HUMAINE, (*eſpece*) comment d'un ſeul homme pere du genre humain, il a pu naître tant d'eſpeces différentes. XI. 77. *a.* Si les hommes étoient d'une taille plus haute anciennement qu'aujourd'hui. XV. 504. *b.* Calcul du nombre des hommes actuellement vivans ſur la terre. X. 390. *b.* Cauſes du dépériſſement & de l'accroiſſement de l'eſpece humaine. XIII. 88. *a, b. &c.* Une des cauſes de la dégénération des races humaines. *Suppl.* I. 349. *a.* Impreſſion du climat ſur les hommes. III. 534. *a, b. &c.* Les hommes blancs deviennent tannés, quand ils vont quelques lieues au-delà du Paraguai. I. 236. *a.* Les habitans des pays chauds amateurs des alimens de haut goût. VIII. 70. *b.* Variétés entre les hommes par rapport à la couleur & à la taille. XI. 76. *b.* Peuples qui trouvent de l'agrément à ſe percer le nez pour y paſſer divers ornemens. 127. *a.* 128. *b.* Peuples qui ſe peignent le corps de diverſes couleurs. VI. 410. *a.* Des habitans de la zone torride. XVII. 728. *b.* De la zone glaciale ſeptentrionale. 731. *b.* Cauſe de la différence naturelle entre les hommes. VIII. 275. *a.* La culture des beaux-arts, tend à les perfectionner. *Suppl.* I. 587. *b.*—590. *a.* Hommes ſans tête. I. 93. *b.* Sans cou. IV. 318. *a, b.* A queue. III. 558. *a, b.* Cornus. IV. 246. *b.*

HUMANITÉ. (*Morale*) Différens effets de ce précieux ſentiment. Il eſt dans beaucoup de têtes & dans peu de cœurs. VIII. 348. *a.*

Humanité. Différence entre grandeur d'ame, bienfaiſance, humanité & généroſité. VII. 574. *a.* Les devoirs de l'humanité dérivent de l'égalité naturelle. V. 415. *a.* L'humanité priſe dans un ſens étendu eſt un ſentiment plus rare qu'on ne penſe. IV. 518. *b.* Traits d'humanité envers les bêtes : exemples de quelques grands hommes qui ſe ſont diſtingués par leur humanité. 519. *a.* L'humanité tempere l'activité de l'amour-propre. VIII. 277. *b.* Humanité des Athéniens envers les bêtes. XIII. 93. *b.* Celle des Mahométans. III. 331. *a. a.* Obſervation ſur ce vers de Térence, *homo ſum, humani nihil à me, &c.* XV. 22. *b.* Trait d'humanité de M. de la Rochefoucauld envers ſes domeſtiques. XIII. 103. *a.* Humanité d'un général envers ſes ſoldats. XVII. 244. *a.* Comment l'humanité doit être reſpectée à la guerre. VII. 997. *b.* Soins que preſcrit l'humanité après une victoire. XVII. 245. *a.* Sentimens d'humanité de quelques généraux. IV. 751. *b.* Moyen d'exciter & de nourrir dans un jeune prince les ſentimens d'humanité. VII. 797. *b.* Avec quel ſoin on devroit la nourrir dans le cœur des enfans. VIII. 277. *b.* Moyens que doit employer un légiſlateur pour l'exciter. IX. 359. *a.* 360. *b.*

HUMANITÉ *de Jeſus-Chriſt.* (*Théol.*) En quoi conſiſtoit le le neſtorianiſme. En quoi a conſiſté l'humanité de Jeſus-Chriſt. VIII. 348. *a.*

HUMANITÉS. (*Bell. Lett.*) Quelles ſont les claſſes des colleges de France où l'on enſeigne les humanités. VIII. 348. *a.* Pourquoi les belles-lettres ſont appellées *humanités. Ibid. b.*

Humanités enſeignées dans les colleges. III. 635. *a.*—*Voyez* LETTRES & LITTÉRATURE.

HUMANTIN, *centrine*, (*Ichthyol.*) Deſcription de ce poiſſon de mer. VIII. 348. *b.*

HUMBERT V, général des Dominicains. *Suppl.* IV. 675. *b.*

HUMBLE, (*Gramm.*) Comment on s'humilie devant Dieu, à ſes propres yeux, & devant les autres. *Humble* ſe prend quelquefois pour *bas* : exemple. VIII. 348. *b.*

HUMECTANT, *remede*, (*Méd.*) Ce qu'on entend par cette ſorte de remede & en général par *humecter.* VIII. 348. *b.* Par rapport aux fluides, la difficulté de l'humectation eſt plus grande qu'à l'égard des ſolides. Pourquoi dans les maladies aiguës, l'abondance de l'eau que le malade boit, s'écoule auſſi-tôt par les urines & par les ſueurs, ſans que les urines ſoient moins rouges, & que les ſymptômes diminuent. Ce qu'on doit faire en ce cas. En quels cas les choſes humectantes conviennent. Moyens qu'emploient les Grecs pour humecter. *Ibid.* 349. *a.*

HUMER, comment ſe fait l'action de humer. — *Voyez* BOIRE. VIII. 349. *a.*

HUMERUS, (*Anat.*) deſcription de cet os. VIII. 349. *a.* *Humerus*, remarque ſur deux veines de l'humerus. *Suppl.* I. 823. *b.* Glandes à ſon articulation inférieure. *Suppl.* III. 235. *b.* Luxation de l'humerus : bandage pour en faire la réduction. XV. 461. *a.*

HUMERUS *du cheval*, (*Maneg.*) *Suppl.* III. 382. *a.* 385. *a.*

HUMEUR, (*Econom. anim. Médec.*) Ce qu'on entend par ſolides & par fluides dans le corps humain. Les fluides, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ont des qualités propres au corps animal & au corps de l'individu auxquels ils appartiennent. VIII. 349. *b.* Caracteres communs à toute la maſſe des humeurs. Cauſe de leur fluidité. Principes dont elles ſont compoſées. Différence dans ces principes ſelon le plus ou le moins de fluidité des humeurs. Diſtinctions que les médecins ont établies entre les humeurs. *Ibid.* 350. *a.* Quatre ſortes d'humeurs qu'admettoit Hippocrate, auxquelles il attribuoit quatre qualités principales. D'où vient, ſelon lui, que ces différentes qualités ne s'apperçoivent point. Comment elles deviennent ſenſibles. Origine du ſyſtême des tempéramens. La diviſion des humeurs qui paroît la plus naturelle, eſt celle qui eſt tirée de la différence de leur deſtination : les unes ſervent à la conſervation de l'individu, les autres à la propagation de l'eſpece. Trois eſpeces d'humeurs de la premiere claſſe, les nourricieres, les recrémentitielles & les excrémentitielles. *Ibid. b.* Caractere & nature des humeurs de la ſeconde claſſe. Des vices des humeurs. On peut ſe les repréſenter en tant qu'elles pechent par acrimonie muriatique, ou aromatique, par aceſcenſe ou par alkaleſcence ; ou en tant qu'elles pechent par l'épaiſſiſſement ou la diſſolution. La dépravation générale des humeurs eſt connue ſous le nom de *cacochymie.* Ouvrages à conſulter. *Ibid.* 351. *a.*

HUMEUR, (*Econ. anim.*) *Obſervations critiques ſur la doctrine renfermée dans cet article de l'Encyclopédie.* Les ſolides ne ſont pas uniquement des vaiſſeaux : les fibres & les lames du tiſſu cellulaire ſont effectivement ſolides. — Tout ce qu'on dit dans l'Encyclopédie des humeurs conſiſtantes, dont les parties les éloignent de la figure ronde, & dans leſquelles on apperçoit des fibres, eſt entiérement erroné. — La diviſion qu'on y établit des humeurs, eſt également vicieuſe. Leurs claſſes doivent être déterminées par leurs qualités naturelles. Il y en a de purement aqueuſes. D'autres joignent à cette qualité la diſpoſition à devenir viſqueuſes. La troiſieme claſſe eſt celle des humeurs lymphatiques, ou albumineuſes. *Suppl.* III. 463. *a.* La quatrieme renferme les liqueurs inflammables. La derniere eſt celle des liqueurs compoſées. *Ibid.* 464. *a.*

Humeurs, voyez, FLUIDES. Opinion des anciens médecins ſur leur compoſition. I. 269. *b.* Organes où s'opere plus ſenſiblement leur élaboration. *Suppl.* I. 753. *b.* De la proportion entre la maſſe des humeurs & les vaiſſeaux. *Ibid.* Des humeurs dans le fœtus. *Suppl.* III. 71. *a.* Il ne peut ſe faire aucune efferveſcence dans les humeurs. V. 405. *b.* Principe qui ſe trouve dans les humeurs du corps humain. VI. 520. *b.* Pluſieurs humeurs du corps laiſſées à elles-mêmes hors de leurs conduits perdent leur fluidité. 664. *a.* Globules qui flottent dans les humeurs. *&c.* VII. 715. *b.* De la ſecrétion & de l'excrétion des humeurs. XIV. 871. *a, b.* — 876. *a. Suppl.* IV. 759. *a, b.* D'où vient qu'un fluide eſt conſtamment affecté à un organe plutôt qu'à un autre. 873. *a.* 875. *b.* De l'action des viſceres ſur les humeurs. XVII. 338. *b.* 339. *a.* Coction des humeurs. III. 564. *a, b.* Leur réſorption. *Suppl.* I. 63. *a, b.* D'où dépend l'action des vaiſſeaux ſur les humeurs. 753. *a.* Enumération des principales humeurs préparées par les différens organes ſecrétoires. XIV. 872. *a.* Humeur albumineuſe. I. 246. *b.* Humeurs excrémentitielles. VI. 228. *b.* Humeur muqueuſe. X. 846. *b.* 847. *a.* Humeurs nourricieres. XI. 261. *b.* Humeurs de l'œil. 386. *a.* 389. *b. Voyez* ŒIL, *Suppl.* Humeurs récrémentitielles. XIII. 865. *a, b.* Examen de la queſtion, ſi ces dernieres ſont contenues matériellement ou formellement dans le ſang. XIV. 872. *b.* Humeur ſébacée. 851. *b.* Humeurs qui s'expriment & ſe

répandent ſur la peau. *Suppl.* IV. 264. *a*, *b*. Effets de la circulation des humeurs ſur leurs qualités propres. *Suppl.* I. 753. *b*. De l'action du feu ſur nos humeurs. 754. *b*. Effets que produit ſur elles la diminution de la chaleur animale. *Ibid.* Effets de l'élaſticité de l'air qu'elles renferment. 755. *b*. Comment l'air intérieur agit ſur elles. *Ibid.* Effets de l'eau ſur les humeurs. 756. *a*. *Des vices des humeurs*. Humeur morbifique : *voyez* ce mot. Les vices qui peuvent affecter le foie influent ſur toutes les humeurs. VI. 36. *a*. Vices des humeurs, cauſes de pluſieurs maladies dans les enfans. V. 658. *b*. Acreté dans les humeurs. I. 113. *a*, *b*. 114. *a*. Cauſe de leur plus ou moins de fluidité & d'âcreté. *Suppl.* I. 753. *b*. Diminution & âcreté des humeurs dans la vieilleſſe. *Suppl.* IV. 74. *b*. Abondance des parties terreuſes dans les humeurs des vieillards. 75. *a*. Humeurs aduſtes. I. 153. *b*. Alkaleſcence des humeurs. 275. *a*. Leur coagulation. III. 554. *b*. Colliquation, 641, *a*, *b*. concrétion, 829. *b*. congeſtion, 867. *a*. corruption, IV. 278. *b*. crudité, 520. *a*, *b*. décompoſition, 699. *b*. VIII. 656. *a*, *b*. *&c.* Dérivation. IV. 868. *b*. Dérivation des humeurs dans les inteſtins. 947. *b*. Qualité écumeuſe des humeurs. V. 378. *b*. Leur effuſion par les vaiſſeaux rompus, 413. *a*. leur épaiſſiſſement. 744. *a*, *b*. Humeurs froides, V. 375. *a*, *b*. Inflammation des humeurs, VIII. 708. *b*. *&c.* leur rancidité, XIII. 787. *b*. 788. *a*. leur révulſion, XIV. 240. *a*. tenacité, XVI. 122. *b*. viſcoſité. XVII. 338. *b*. 339. *a*.

HUMEURS, *vices* ou *maladie des* (*Médecin.*) De la pléthore d'humeurs ou intempérie humide. Il s'agit principalement ici de la pléthore ſanguine. Cette maladie diſtinguée en pluſieurs eſpeces, ſavoir, la pléthore à la maſſe; *Suppl.* III. 464. *a*. la pléthore au diametre, qui vient de la capacité diminuée des vaiſſeaux, la quantité de ſang n'étant pas diminuée à proportion; & enfin, la pléthore au volume qui vient du volume augmenté d'un ſang raréfié, quoiqu'il ne ſoit point du tout ſurabondant. Cauſes de ces différentes plénitudes. De la pléthore aux forces, dont les anciens ont fait mention. Pléthore enchymique & cacochymique. Pléthore avec commotion. *Ibid. b*. La diſette du bon ſang n'a guere lieu que lorſqu'il arrive une évacuation ſubite & conſidérable, & ne peut durer long-tems, ſans que la quantité ſoit viciée. Il s'y joint encore le vice que produit l'abſtinence. L'embonpoint peut auſſi avoir lieu ici. Il marque un excès de graiſſe ſaine, répandue dans les parties; excès qui gêne les fonctions. Cauſes de l'embonpoint qui accompagne ou remplace la pléthore. Tempéramens qui y ſont ſujets. De la maigreur : ſes cauſes, parmi leſquelles on compte particuliérement l'acrimonie des humeurs. Rapport réciproque & conſtant qui doit être entre les humeurs & leurs vaiſſeaux, entre les parties contenues & contenantes. *Ibid.* 465. *a*. Le rapport détruit donne lieu à une claſſe de maladies, appellées *erreurs de lieu*, dont les principales eſpeces ſont les erreurs des humeurs circulantes, celles des humeurs ſéparées. *Ibid. b*. Celles des humeurs épanchées, l'erreur de la matiere nutritive, *Ibid.* 466. *a*. & enfin l'erreur des fluides ſecrétoriés. Déſcription, cauſes & ſuites de ces maladies. Les humeurs de notre corps ont deux mouvemens; l'un inteſtin, qui appartient à leurs molécules, l'autre progreſſif qui appartient à toute la maſſe. L'un & l'autre ſont néceſſaires pour la ſanté; mais il faut qu'ils ſoient dans un degré modéré : parce que les excès, défauts ou dérangemens quelconques qui leur arrivent, ſont toujours ſuivis de la perte de la ſanté. Des cauſes qui peuvent altérer le mouvement inteſtin. L'autre mouvement peut être vicié par augmentation, par diminution de ſa vélocité & par une direction contre nature. Cauſes de ces altérations. *Ibid. b*.

HUMEUR, (*Morale*) on donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroiſſent plus l'effet du tempérament, que de la raiſon & de la ſituation. Eſpece de chagrin auquel on donne le nom d'humeur. VIII. 351. *a*. Remedes contre l'humeur. *Ibid. b*.

Humeur, bonne, caractere de la bonne humeur. Ses effets. Cauſes qui peuvent la détruire. Moyens de la produire en nous. VIII. 351. *b*.

HUMEUR, (*Mégiſſier*) faire prendre de l'humeur aux peaux. VIII. 351. *b*.

HUMIDE. (*Phyſiq.*) Quel eſt le premier corps humide ſelon les anciens. VIII. 351. *b*.

HUMIDE. (*Médec.*) Doctrine des Galéniſtes ſur l'humide. VIII. 351. *b*.

HUMIDE, *voie*, (*Chymie*) procéder à la diſſolution d'un ſujet chymique par la voie humide. VIII. 352. *a*.

Humide, voie. XVII. 422. *a*. Calcination par voie humide. II. 543. *a*. départ par voie humide. IV. 851. *a*, *b*. VIII. 772. *b*.

HUMIDE *radical*, (*Médec.*) terme fort employé par les anciens. VIII. 352. *a*.

HUMIDITÉ, définition qu'Ariſtote en donne. Celle des Péripatéticiens. Celle des modernes. L'humidité conſidérée ou comme appartenant au corps fluide, ou comme appartenant au corps ſolide auquel le fluide s'attache. L'humidité n'eſt qu'une eſpece de mode relatif. Le vif-argent eſt humide pour certains corps, & ne l'eſt pas pour d'autres. Il en eſt ainſi de l'eau. VIII. 352. *a*. La texture ſeule des corps peut faire auſſi qu'un fluide devienne humide. L'air eſt un fluide très-ſujet à l'humidité. VIII. 352. *b*.

Humidité, fluidité, différence. VI. 890. *b*. Liquide & humide ne ſont pas non plus la même choſe. *Ibid.* Machines qui meſurent les divers degrés d'humidité de l'air. VIII. 388. *a*, *b*, &c. *Suppl.* III. 479. *b*. Changemens que la ſéchereſſe & l'humidité produiſent dans l'atmoſphere. I. 235. *b*. Tous les ſels ſe mêlent plus aiſément & agiſſent avec plus de force dans un air humide. *Ibid.* Danger de l'humidité pour la ſanté. I. 236. *a*. V. 195. *a*. Ses effets ſur les fibres animales & végétales. I. 233. *b*. Ses effets ſur certaines drogues. 235. *b*. Utilité d'un air humide dans certaines opérations chymiques. *Ibid.* Cauſe de l'humidité qui s'attache à un verre plein d'une liqueur glacée. VI. 283. *b*. L'humidité néceſſaire à la germination. XVI. 954. *a*. Liqueur qui attire puiſſamment l'humidité de l'air. IX. 565. *b*.

HUMIDITÉ, (*Médec.*) qualité galénique. VIII. 352. *b*.

HUMILA, princeſſe de la nation des Goths. IX. 302. *a*.

HUMILIÉS, *l'ordre des*, (*Hiſt. monaſt.*) hiſtoire de cet ordre. VIII. 352. *b*.

HUMILITÉ, (*Morale*) ſorte de timidité naturelle ou acquiſe, qui nous détermine ſouvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Réflexions qui la font naître. VIII. 352. *b*. L'orgueil eſt l'oppoſé de l'humilité. Eſpece de flatterie qui n'eſt qu'une fauſſe humilité. Différence entre l'humilité & la modeſtie. *Ibid.* 353. *a*. *Voyez* HUMBLE.

Humilité. Réflexion qui tend à humilier l'homme ſur ſa condition préſente. I. 342. *b*. Raiſon de ne pas tirer vanité de ſes bonnes qualités. XVII. 235. *b*.

HUMORAL, (*Médec.*) principe de la diſtinction des maladies en humorales & nerveuſes. XV. 436. *b*. Fievres humorales. VI. 734. *b*. XV. 43. *b*.

HUMORISTES, (*Littérat.*) membres d'une académie de Rome. Fondateur de cette académie. Sa deviſe. Obſeques de M. Peireſc, célébrées dans cette académie. VIII. 353. *a*.

HUMORISTES, (*Médec.*) médecins de la ſecte galénique. Leur doctrine. VIII. 353. *a*.

Humoriſtes, leur doctrine touchant la matiere morbifique. X. 193. *a*, *b*.

HUMOUR, (*Morale*) mot anglois qui déſigne une plaiſanterie originale, & d'un tour ſingulier. Caractere des plaiſanteries de Swift. Celle par laquelle il empêcha le gouvernement anglois d'ôter aux Irlandois les dernieres reſſources de leur commerce. VIII. 353. *a*. Sa plaiſanterie ſur Patridge faiſeur d'almanach. Les mémoires du chevalier de Grammont ſont auſſi pleins d'humour. *Ibid. b*.

HUNAULD, (*François-Joſeph*) anatomiſte. *Suppl.* I. 407. *a*.

HUNDING, roi de Suede : ſon attachement pour Hadding, roi de Danemarck. *Suppl.* III. 286. *a*.

HUNE. (*Marine*) Il y a une hune à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle eſt poſée. Divers uſages des hunes. VIII. 353. *b*. De la grandeur & des proportions des hunes. On les couvre de peau de mouton, *&c.* Lorſqu'il s'agit d'un combat on y place de menues armes. Hunes de perroquet. *Ibid.* 354. *a*.

Hune. Barre de hune. II. 91. *b*. Cadene des hunes. 515. *b*. Cercles de hune. 837. *a*. Clé de fond de mât, clé de mât de hune. III. 519. *a*. Courbâtons de hune. IV. 377. *b*. *Voyez* les planches de marine.

HUNGERUS, (*Wolfgang*) juriſconſulte allemand. XVII. 592. *a*.

HUNIERS, (*Marine*) *voiles* qui ſe mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune* : *voyez* ces mots. Avoir les huniers à mi-mât, avoir les huniers dehors, mettre le vent ſur les huniers, hiſſer & amener les huniers, amener les huniers ſur le ton. VIII. 354. *a*.

HUNNIUS, (*Ægidius*) théologien. XVII. 646. *a*.

HUNS, (*Hiſt.*) peuple nombreux de la Tartarie occidentale. Leur empire fondé 1200 ans avant Jeſus-Chriſt. Leur hiſtoire n'eſt connue que depuis 209 ans avant l'ere chrétienne. Précis de cette hiſtoire. VIII. 354. *a*. Exploits d'Attila. Deſcription des Huns. Leur maniere de vivre. Comment ils combattoient. Leur caractere odieux. *Ibid. b*.

Huns, leur patrie, VIII. 284. *b*. leur irruption en Orient. VI. 689. *a*.

HUNT ou *Hout*, (*Géogr.*) province de la Baſſe-Hongrie. Ses productions. Son étendue. *Suppl.* III. 467. *a*.

HUNTER, (*Guillaume*) anatomiſte, *Suppl.* I. 411. *a*. & phyſiologiſte. *Suppl.* IV. 360. *a*. Ses injections. *Suppl.* III. 602. *a*.

HUNTINGTON ou *Hundington*, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans laquelle naquit Cromwell en 1559. VIII. 354. *b*. Portrait de Cromwell par M. de Voltaire. Proſpérité de l'Angleterre ſous cet uſurpateur. Succeſſeur qu'il ſe donna. Ses funérailles. Hiſtoriens qui ont écrit ſa vie. Son éloge funebre

bre par Waller. Traduction de cet éloge par M. de Voltaire. VIII. 355. *a.*

HUPE, *lupege*, (*Ornithol.*) deſcription de cet oiſeau. VIII. 355. *a.*

HURA, (*Botan. exot.*) arbriſſeau d'Amérique. Ses caracteres & ſa deſcription. Exploſion violente de ſon fruit lorſqu'on le laiſſe mûrir ſur la plante. Propriété médicinale de ſes ſemences. Uſage de l'écorce du fruit. VIII. 355. *b.*

HURE, (*Blaſon*) tête de ſanglier, *voyez* vol. II des planches, blaſon, pl. 5. Hure défendue, hure allumée : hure, tête de ſaumon ou de brochet. *Suppl.* III. 467. *b.*

HURONS, *lac des*, (*Géogr.*) ſon étendue. Déſerts de ſes environs. VIII. 356. *a.*

HURONS, *les*, (*Géogr.*) qualité du pays qu'ils habitent. Caractere de leur langue. Chaque tribu & bourgade de Hurons porte le nom d'un animal. Quel eſt celui que la nation ſe donne. Comment ſe regle la ſucceſſion à la ſouveraineté chez les Hurons. Les femmes ont la principale autorité dans le gouvernement. VIII. 356. *a.*

Hurons. Obſervations ſur ces peuples. *Suppl.* II. 164. *a.* Leur hiſtoire. 166. *a, b.* Leur fête des morts. VI. 572. *b.* Leurs opinions ſur le premier être & le commencement du monde. X. 485. *b.*

HUS, (*Jean*) *voyez* HUSSITES.

HUSCANAOUIMENT, (*Hiſt. mod. Superſtit.*) eſpece d'initiation ou de cérémonie que les ſauvages de Virginie pratiquent ſur les jeunes gens de leur pays, lorſqu'ils ſont parvenus à l'âge de quinze ans. En quoi conſiſte cette pénible épreuve, dans laquelle pluſieurs jeunes gens meurent. VIII. 356. *a.* Quel en le but. *Ibid. b.*

HUSO, (*Hiſt. nat.*) grand poiſſon du Danube. Sa deſcription. Qualité de ſa chair. Uſage qu'on en fait en Ruſſie. Ses noms en latin & en allemand. VIII. 356. *b.*

HUSSARDS, *les*, (*Art milit.*) eſpece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne. Ils ſont connus dans les troupes de France. Leurs armes. Leur maniere de combattre. En quoi ils ſont ſur-tout redoutables. Deſcription de leurs ſelles. VIII. 356. *b.* Leurs trompettes & leurs étendarts. Leur maniere de camper. Ils ont peu d'équipage. Leur diſcipline. Châtimens uſités parmi eux. Uſage de cette milice. Habillement des huſſards. Celui de leurs officiers. *Ibid.* 357. *a.*

Huſſards. Eſcadrons de huſſards, V. 927. *a.* leur habillement, VIII. 7. *b.* leur équipement, 8. *a.* leur armement, *Ibid. b.* leur beſace. 10. *a.* Epée dont ſe ſervent les huſſards de l'empereur. XI. 824. *b.* Huſſards turcs. I. 58. *a*, IV. 784. *b.*

HUSSITE. (*Hiſt. eccl. mod.*) Doctrine des huſſites. Quels étoient leurs chefs. Comment la mort de Jean Hus & de Jérôme fut vengée. VIII. 357. *a.* Hiſtoire de Jean Ziska. Combien Sigiſmond paya chérement la violation du ſauf-conduit qu'il avoit donné aux chefs des huſſites. *Ibid. b.*

Huſſites, leurs inſtances contre le retranchement de la coupe mal fondées ; condeſcendance dont on uſa envers eux. III. 732. *a.* Secte d'huſſites appellés *freres bohémiens.* VII. 301. *b.* Anciens huſſites appellés *Taborites.* XV. 810. *b.*

HUTCHESON, (*François*) ſon ſentiment ſur le beau. II. 170. *b.*

HUTTERUS, (*Elie*) ſavant allemand. XVII. 374. *b.*

HUTZOCHITL, (*Botan.*) deſcription de cet arbre du Mexique. Eſpeces de baumes qu'il donne par inciſion, & en faiſant bouillir ſes branches dans l'eau. VIII. 357. *b.*

HUVACAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols nomment les tréſors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. Diverſes obſervations ſur ce ſujet. VIII. 358. *a.*

HWALHUNDE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monſtrueux. Signification de ſon nom. VIII. 358. *a.*

HUY, (*Géogr.*) ville des Pays-Bas, capitale du Condros. Evénemens qui la rendent remarquable. Ordre des religieux croiſiers dont on voit un couvent dans cette ville. Révolutions qu'elle a eſſuyées. *Suppl.* III. 467. *b.*

HUYGHENS. (*Chrétien*) Obſervations ſur ce ſavant, VIII. 24. *a.* ſa découverte de l'anneau de Saturne, I. 480. *a, b.* ſes connoiſſances aſtronomiques, 791. *a.* ſa théorie ſur l'applatiſſement de la terre. VI. 752. *b.* 756. *b.* 757. *a.* *Suppl.* IV. 879. *b.* Il paroît avoir connu le premier la loi de la conſervation des forces vives, VII. 115. *a.* ſes découvertes en horlogerie, VIII. 303. *b.* 304. *a.* XII. 294. *a.* 295. *b.* 298. *b.* Application qu'il a faite de la cycloïde au pendule des horloges, IV. 591. *a, b.* ſon ſyſtême ſur la lumiere, IX. 718. *b.* l'art de meſurer le diametre des planetes trouvé par cet aſtronome. 744. *a.* Téleſcope de Huyghens. XVI. 41. *a.*

HUYGHENS, (*Gommare*) docteur né à Lyre. *Suppl.* III. 762. *a.*

HY

HYACINTHE, (*Lithol.*) caracteres de cette pierre précieuſe. Ses différentes eſpeces relativement à la couleur. VIII. 358. *a.* En quoi les hyacinthes d'un jaune clair different des topaſes & des chryſolites. Boëce de Boot penſe que l'eſcarboucle des anciens n'étoit qu'une hyacinthe. Sous quelle forme les hyacinthes ſe trouvent. Lieux d'où elles viennent. Il n'y a que la dureté qui puiſſe les faire diſtinguer de pluſieurs autres pierres. Deſcription des *fauſſes hyacinthes* qui viennent d'Eſpagne, de Saxe & d'Auvergne, & qu'il ne faut point confondre avec celles dont nous parlons. Quelle étoit l'hyacinthe des anciens. Des prétendues vertus médicinales de l'hyacinthe. *Ibid. b.*

HYACINTHE, (*Confection d'*) III. 846. *b.* 847. *a.*

HYACINTHE, (*Botan.*) *voyez* JACINTE.

HYACINTHE, (*Myth.*) ſa mort. IV. 1045. *b.* *Suppl.* I. 362. *b.*

HYACINTHIES, fêtes que les Lacédémoniens célébroient en l'honneur d'Apollon auprès du tombeau d'Hyacinthe. Amour de ce dieu pour ce jeune prince. VIII. 358. *b.* Comment ces fêtes étoient célébrées. *Ibid.* 359. *a.*

HYADES, (*Aſtron.*) ſept étoiles qui, ſelon les anciens, amenoient la pluie. Origine de leur nom. Fictions des poëtes ſur les hyades. VIII. 359. *a.*

HYALOIDE, (*Hiſt. nat.*) étymologie du mot. Eſpece de pierre précieuſe dont les anciens ont parlé. Uſage qu'on en faiſoit. Sentiment de M. Hill ſur cette pierre. VIII. 359. *a.*

HYBLA, (*Géogr.*) trois villes de ce nom en Sicile. Quelle eſt celle dont les anciens ont vanté le miel. *Suppl.* III. 467. *b.* *Voyez* HIBLA.

HYBOUCOUHU, (*Botan.*) eſpece de fruit d'Amérique. Uſages auxquels on l'emploie. VIII. 359. *a.*

HYCCARA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de Sicile. Cette ville détruite par Nicias, général des Athéniens. Hiſtoire de Laïs qui naquit à Hyccara. VIII. 359. *b.*

HYDASPE, (*Géogr. anc.*) fleuve des Indes. Epithete que lui donne Horace. Son cours. Fleuve du même nom dont parle Virgile, & qu'il met en Médie. VIII. 359. *b.*

HYDATIDE, (*Médec.*) tumeur ſous la paupiere, ſelon Galien. Maniere de la traiter. Tumeurs véſiculaires que les médecins appellent aujourd'hui de ce nom. VIII. 359. *b.* Ces tumeurs ſe préſentent rarement à la ſurface du corps ; ce ſont les viſceres qui en ſont le plus ſuſceptibles. Cauſes des hydatides. On ne peut indiquer de traitement particulier pour celles qui ont leur ſiege dans quelque viſcere. Comment on peut tenter de les diſſiper, quand elles paroiſſent ſur la ſurface du corps. *Ibid.* 360. *a.*

Hydatides, qui accompagnent l'hydropiſie enkiſtée du bas-ventre. *Suppl.* I. 629. *a.*

HYDATIDES, (*Anatom.*) on a auſſi appellé de ce nom les faux œufs des ovaires. XI. 698. *a.*

HYDE, (*Edouard*) comte de Clarendon. XVII. 619. *b.*

HYDE, (*Thomas*) profeſſeur d'Arabe à Oxford. XV. 144. *a.*

HYDRAGOGUE, *voyez* PURGATIF.

HYDRANGEA, (*Botan.*) caractere de ce genre de plante. Deſcription & culture de la ſeule eſpece connue. *Suppl.* III. 468. *a.*

HYDRARGYROSE, (*Chirurg.*) friction mercurielle, capable d'exciter la ſalivation. Ce qu'on doit penſer de la ſalivation dans les maladies vénériennes. VIII. 360. *a.* Méthodes employées pour éviter l'incommodité de cette excrétion. *Ibid. b.*

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, (*Méchan.*) machine qui éleve l'eau par le moyen du reſſort de l'air. Les machines qui élevent l'eau par le moyen du feu, peuvent auſſi être regardées comme hydraulico-pneumatiques. VIII. 360. *b.*

HYDRAULIQUE, étymologie de ce mot. Objets de cette ſcience. Différence entre l'hydraulique & l'hydrodynamique ; VIII. 360. *b.* entre l'hydroſtatique & l'hydraulique. Principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné cette ſcience ; & ceux qui ont traité des machines hydrauliques. *Ibid.* 361. *a.*

Hydrauliques, *machines.* Moteurs employés pour les faire jouer. Machines hydrauliques appellées *élémentaires.* VIII. 361. *a.* Deſcriptions de la machine de Marly, *Ibid. b.* de la pompe de Nymphembourg, de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris, *Ibid.* 362. *b.* & ſuiv. du moulin à vent de Meudon, *Ibid.* 364. *a.* de la pompe de réſervoir de l'égout mue par quatre chevaux. *Ibid. b.* De la pompe à feu établie à Londres, *Ibid.* 365. *a.* de la nouvelle machine de M. Dupuis, *Ibid. b.* de la pompe à bras, *Ibid.* 366. *b.* & de la pompe pour les incendies. *Ibid.* 367. *a.*

Hydraulique. Des machines. Deſcription d'une machine pour élever l'eau par le moyen du feu. VI. 602. *a.* Deſ-

cription de celle de Marly. IX. 795. *a.* Machine qui ſert à élever l'eau dans le jardin de madame P**. X. 803. *a*, *b.* Différentes machines par leſquelles on peut élever l'eau. XIII. 8. *b*, *&c.* Machine du pont Notre-Dame à Paris. 66. *b.* Du travail des chevaux dans les machines hydrauliques. VIII. 123. *b.* Maniere la plus efficace d'employer les hommes à des machines qui produiſent leur effet par le jeu des pompes. 124. *a.* Comment M. Deſaguliers détermine le *maximum* de la perfection des machines hydrauliques. *Ibid.* Meſure de la force du moteur dans ces machines. X. 765. *b.* Des tuyaux qui leur ſont adaptés. XVI. 768. *a*, *b.* Des proportions de leurs diametres pour donner une certaine quantité d'eau. 732. *b.* 733. *a.* Somme qu'on retire à Paris de la vente de l'eau pour l'entretien des machines hydrauliques. IV. 1064. *b.* De la conduite des eaux dans les prairies, *Suppl.* I. 48. *b*, *&c.* Paſſage qui prouve que les anciens avoient déjà de grandes connoiſſances en hydraulique. XVII. 163. *a. Voyez* les planches d'hydraulique dans le vol. V.

Hydraulique, adj. Artifice hydraulique. I. 742. *a.* Statue hydraulique. XV. 497. *b.*

HYDRAULIQUE, (*Chymie*) nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu, & par le moyen d'un diſſolvant général, commun, ſimple, doux & homogene, ſavoir l'eau pure. Moyen employé dans cette nouvelle chymie. Détails ſur la maniere d'opérer. VIII. 367. *a.* On traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux. Prétentions de M. de la Garaye ſur les produits des ſubſtances métalliques retirés par ſa méthode. Quel a été le produit de la trituration avec l'eau, des viperes & de la corne de cerf. Obſervations ſur les produits de la trituration exécutée ſur les minéraux & ſur les animaux. *Ibid. b.* Examen des ſels eſſentiels de la Garaye. Réſumé du jugement de M. Geoffroy le cadet ſur cette préparation pharmaceutique. Avantages de l'infuſion ménagée par les gens de l'art ſur la trituration de M. D. L. G. On doit obſerver ici que par l'une & l'autre méthode on n'obtiendra jamais que les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau. *Ibid.* 368. *a.*

HYDRE *de Lerne*, (*Myth.*) deſcription de ce monſtre. Sa défaite par Hercule. Explication hiſtorique de cette fable. VIII. 368. *a. Voyez* LERNE.

HYDRE. (*Aſtron.*) *Hydre femelle*, conſtellation méridionale. Son origine. Nombre de ſes étoiles. Aſcenſion droite & déclinaiſon de la principale, appellé le cœur de l'hydre. *Suppl.* III. 468. *b.*

Hydre mâle, conſtellation plus méridionale qui ne paroît point dans nos régions. Aſcenſion droite & déclinaiſon de ſa principale étoile. *Suppl.* III. 468. *b.*

HYDRE, (*Blaſon*) meuble d'armoirie. Signification de ce ſymbole. *Suppl.* III. 468. *b.*

HYDRENTÉROCELE, (*Chirurg.*) compoſition de ce mot. Quelle eſt cette maladie, & la maniere de la traiter. VIII. 368. *a.*

HYDRIA, (*Antiq.*) vaſe percé qui repréſentoit le dieu des eaux chez les Egyptiens. Adoration de ce vaſe. Eſprit & but de cette cérémonie. VIII. 368. *b.*

HYDROBELE, (*Chirurg.*) tuméfaction de la peau du ſcrotum, cauſée par des humeurs aqueuſes. Deſcription de cette maladie. Son traitement lorſqu'elle arrive aux enfans nouveau-nés. Son traitement dans les adultes. VIII. 368. *b.*

HYDROCARDIE, (*Chirurg.*) hydropiſie du péricarde. Ses cauſes. VIII. 368. *b.* Divers ſignes auxquels on reconnoît cette maladie. Ces ſignes ne ſont pas univoques : il n'y a que la douleur & l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur. Recherches de M. de Senac ſur cette maladie. Remedes contre l'hydropiſie du péricarde. Précautions à prendre en faiſant la ponction. *Ibid.* 369. *a.*

HYDROCELE, (*Chirurg.*) tumeur du ſcrotum formée par une collection de lymphe. Etymologie de ce mot. Deux ſortes d'hydroceles. Divers ſentimens des auteurs ſur le ſiege de cette maladie. Celle qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire. Cauſes de l'hydrocele. Eſpece d'hydrocele ſymptômatique. VIII. 369. *b.* Aëtius nous apprend qu'Aſpaſia a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. La cure de l'hydrocele eſt palliative ou radicale. En quoi conſiſte la premiere. Deſcription de l'opération attachée à la cure palliative. Panſement qui doit ſuivre. En quoi conſiſte la cure radicale. *Ibid.* 370. *a.* Méthode particuliere d'opérer, propoſée par M. Bertrandi, pour éviter les inconvéniens qui peuvent venir de l'uſage des cauſtiques ou de l'inciſion. Traitement de l'hydrocele formé par la maladie du teſticule. La deſtruction du ſac eſt un objet très-important dans l'opération & dans la cure de l'hydrocele. *Ibid. b.*

Hydrocele mêlé d'air. VIII. 376. *a*, *b.* Eſpece d'hydrocele confondu avec le ſarcocele. XIV. 646. *b.* Enfans guéris d'hydrocele par la tranſplantation. XVI. 559. *b.*

HYDROCEPHALE, (*Chirurg.*) hydropiſie de la tête. Pluſieurs eſpeces d'hydrocéphales, eu égard à la ſituation des eaux. VIII. 370. *b.* La ſeule qui eſt prouvée par les obſervations, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Effets de l'hydrocéphale des enfans dans le ſein de leur mere. Cauſes & ſymptômes de cette maladie. On remarque qu'elle eſt particuliere aux enfans. Elle pourroit être traitée dans ſon principe par l'uſage des hydragogues ; mais lorſqu'elle eſt confirmée elle eſt incurable. *Ibid.* 371. *a.*

HYDROCOTILE, (*Botan.*) caracteres de cette plante. Lieux où elle croît. Ses propriétés. Etymologie de ſon nom. VIII. 371. *a. Voyez* ECUELLE D'EAU.

HYDRODYNAMIQUE, le premier qui s'eſt ſervi de ce terme eſt M. Daniel Bernoulli. Ce ſavant paroît être le premier qui a réduit les loix du mouvement des fluides à des principes ſûrs. Traités dans leſquels il a donné l'explication de ſa nouvelle théorie. Principe dont il ſe ſert principalement. Ouvrage de M. Jean Bernoulli dans lequel il ſe propoſe le même objet. Eſſai de M. Maclaurin ſur le mouvement des fluides qui coulent dans des vaſes. Ouvrage de M. d'Alembert ſous le titre de *traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. Précis de cet ouvrage. VIII. 371. *b. Voyez* au mot *fluide* les principales loix du mouvement des fluides. Réflexions qui ſerviront comme de complément à ce qui a été dit dans cet article. La premiere a pour objet la contraction de la veine d'eau qui ſort d'un vaſe. Obſervations ſur la cataracte de Newton. La ſeconde réflexion de l'auteur regarde la preſſion des fluides en mouvement. *Voyez* au mot *fluide* la méthode de déterminer cette preſſion. Obſervations ſur cette méthode ; *Ibid.* 372. *a.* & particuliérement ſur la théorie de M. Daniel Bernoulli, qui prétend que dans les cas où la formule qui exprime cette preſſion devient négative, la preſſion doit ſe changer en ſuction. *Ibid. b.* La troiſieme obſervation de l'auteur a pour objet l'application du calcul au mouvement des fluides. Ouvrage à conſulter ſur la méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Avantages de cette méthode. Réponſe à M. Euler qui a prétendu qu'elle n'étoit pas auſſi générale qu'on pourroit le deſirer. *Ibid.* 373. *a.* Sur la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, *voyez* les articles FLUIDE & RÉSISTANCE : ouvrages à conſulter ſur le même objet.

Hydrodynamique, cette ſcience diſtinguée de l'hydraulique. VIII. 360. *b.*

HYDROGRAPHIE, partie de la géographie qui conſidere la mer en tant que navigable. Etymologie du mot. Objets de cette ſcience. En quoi conſiſte l'hydrographie, lorſqu'on entend par-là l'art de naviguer. *Voyez* NAVIGATION, CARTES, PILOTAGE. Ouvrages qui ont été publiés ſur ce ſujet. VIII. 373. *b.*

HYDROGRAPHIQUES, *cartes*. VII. 626. *a. Suppl.* II. 251. *b.*

HYDROLOGIE, (*Hiſt. nat.*) partie de l'hiſtoire naturelle, qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature & de leurs propriétés. Diverſes modifications que les eaux ſouffrent en ſe combinant avec les ſubſtances avec leſquelles elles ont quelque analogie. VIII. 373. *b.* Nulle eau n'eſt parfaitement pure. Divers naturaliſtes ont diſtribué les eaux ſelon différentes claſſes, fondées ſur les différentes ſubſtances auxquelles elles ſe trouvent jointes. M. Wallerius diviſe les eaux, en eaux douces, & en eaux minérales. Subdiviſions de ces deux claſſes. Enſuite cet auteur parle des eaux qui ſe trouvent dans les minéraux, les plantes & les animaux. Nouvelle hydrologie publiée par Cartheuſer. Quelle eſt ſa diſtribution méthodique. *Ibid.* 374. *a.*

Hydrologie, ſcience qui traite de la nature des différentes eaux, de leurs propriétés ſpécifiques & de leurs uſages. Ouvrages ſur ce ſujet. *Suppl.* III. 468. *b.* Eſquiſſe de cette ſcience, telle qu'il conviendroit que quelque ſavant entreprît d'en développer toutes les parties. I. *Idées générales ſur l'eau.* Son expanſibilité. Chaleur qu'elle peut acquérir. Sa peſanteur ſpécifique. Sa volatiliſation. Sa congelation. Son incompreſſibilité. L'eau pure paroît inaltérable & indeſtructible. De la combinaiſon de l'eau avec différentes matieres. Quelles ſont les eaux les plus pures. *Ibid.* 469. *a.* II. *Eſpeces d'eaux.* Leur diviſion en eaux communes & eaux compoſées. III. *Eaux communes :* enviſagées premiérement par rapport à l'air, d'où elles tombent ſous différentes formes, & enſuite par rapport à la terre qui les reçoit. Différentes peſanteurs des eaux. Propriétés des eaux de roche. Eaux de ſource qui coulent périodiquement. Eaux de puits naturels. Conſtruction des puits artificiels. Différentes qualités des eaux des rivieres & des ruiſſeaux. Les eaux les plus mauvaiſes pour les hommes & les bêtes, même pour certains poiſſons, ſont les eaux mortes, dormantes, ou ſtagnantes. Des eaux des lacs. IV. *Eaux compoſées.* Leur combinaiſon eſt d'autant plus parfaite, que les matieres qui y ſont diſſoutes ont plus d'affinité avec l'eau. *Ibid.* 470. *a.* On les

diſtingue en froides & en chaudes. V. *Eaux de mer.* Principes qui entrent dans leur compoſition. Dans les pays chauds, l'eau eſt aſſez ordinairement chargée de plus de ſel. Quantité de ſel commun ſoutenue dans l'eau. Comment on extrait le ſel de l'eau de la mer. Différens ſels qu'on en tire. VI. *Fontaines ſalées.* Principes dont leurs eaux ſont compoſées. *Ibid. b.* Comment on en fait cryſtalliſer le ſel. Expérience par laquelle on reconnoît ces eaux ſalées. VII. *Eaux minérales.* Ces eaux ſont froides ou chaudes. Dans la premiere claſſe, il y a les eaux froides ſpiritueuſes ou éthérées. Il y a des eaux minérales groſſieres, qu'on nomme eaux crues, eaux dures, eaux terreuſes. Nature & propriétés de ces deux eſpeces d'eaux. Eaux vitrioliques de cémentation cuivreuſe. Eaux vitrioliques martiales. Eaux vitrioliques de zinc. *Ibid.* 471. *a.* Eaux alkalines. Eaux bitumineuſes. Eaux ſulphureuſes. Sources acidules dans différentes combinaiſons. Eaux qui contiennent un ſel neutre. Eaux ſavonneuſes ou ſmectites. Eaux qui contiennent pluſieurs ſortes de ſels unis & combinés. *Ibid. b.* VIII. *Eaux thermales*, ſeconde claſſe d'eaux minérales. Cauſes de leur chaleur. Différentes eſpeces de ces eaux. Principes de leur compoſition. IX. *Mélanges de tous ces principes avec l'eſprit. Ibid.* 472. *a.* Propriétés que cet eſprit donne à ces eaux. Qualité qu'elles acquierent par ſon évaporation. Les eaux de pluie ſont les plus ſpiritueuſes. Sources dont les eaux renferment le plus d'eſprit. Expoſé de différens articles que devroit développer un traité d'hydrologie complet. *Ibid. b.* X. *Epreuves des eaux par les ſens.* Leur limpidité n'eſt pas toujours une preuve de leur pureté. Comment il arrive que les parties métalliques plus peſantes peuvent flotter dans l'eau, & devenir inviſibles. Comment la vue, l'odorat peuvent aider à connoître la nature de l'eau. Du goût des différentes eſpeces d'eaux. *Ibid.* 473. *a.* Uſage de la balance hydroſtatique pour connoître leurs qualités. XI. *Epreuves par la chymie.* Ces épreuves diſtinguées en deux claſſes ; ſavoir les générales & les particulieres, dont on donne ici la deſcription. Epreuves pour découvrir dans l'eau, le cuivre, le fer, le zinc, le ſoufre, l'acide vitriolique, l'alkali, le vitriol martial volatil, l'alun, le ſel neutre, les eaux crétacées. Méthodes à employer pour découvrir la quantité ou la proportion dont les eaux minérales ſont pénétrées de ces principes. Maniere de précipiter les parties ferrugineuſes, ochreuſes ou pyriteuſes, qui nagent dans certaines eaux. *Ibid.* 474. *a.* Comment on s'aſſure qu'une eau contient du ſel marin ou du ſel commun, ou qu'elle renferme des ſels neutres. Principaux moyens qui ont été imaginés pour connoître la compoſition des eaux. XII. *Obſervations générales ſur les propriétés des eaux communes.* Exemple par lequel on prouve que de deux eaux, la plus légere n'eſt pas toujours la plus ſaine. *Ibid. b.* Il n'eſt aucune eau parfaitement pure, ſimple & homogene ; mais par-là même que l'eau eſt un délayant doux, les parties étrangeres qu'elle contient ne ſauroient être fort nuiſibles aux animaux. Eaux les plus ſalutaires. Comment à l'aſpect des rochers d'un pays, on peut conjecturer ſi les eaux qui ſortent des lieux élevés ſont bonnes ou mauvaiſes. Des propriétés des eaux de pluie. *Ibid.* 475. *a.* XIII. *Obſervations générales ſur les eaux de la mer.* Différentes cauſes de leurs altérations. Pourquoi elles ne ſont point potables. Leur analyſe. De l'uſage de la diſtillation pour les rendre potables. XIV. *De la quantité d'eau.* Cette quantité ſuffiſante aux beſoins de toutes les créatures. *Ibid. b.* De la profondeur des mers. Eau réduite en vapeurs dans l'atmoſphere. XV. *De la quantité de pluie.* De l'utilité qu'on pourra retirer des obſervations & tables météorologiques, lorſque l'on en pourra raſſembler une longue ſuite, & comparer celles qui auront été faites en divers tems & en divers lieux. Comment le ſage auteur de la nature a ſuppléé au défaut des pluies en certaines contrées. *Ibid.* 476. *a.* XVI. *Mouvement des eaux.* Utilité de leur mouvement & de leur circulation. Propriétés de l'eau, d'où réſultent ſes divers uſages dans la végétation des plantes, la compoſition & la décompoſition du corps, *&c.* Mouvement qui réſulte de ſa fluidité & de ſa peſanteur. Loi d'équilibre qui fait que les maſſes d'eau prennent toujours le niveau. Avantages qui en réſultent. *Ibid. b.* De l'élévation de l'eau en vapeurs dans l'atmoſphere. Quantité de ces vapeurs en circulation. Extrême dilatation de l'eau, qui, la rendant plus légere que l'air, favoriſe ſon aſcenſion. Circulation qui en réſulte. Mouvement perpétuel & remplacement ſucceſſif de l'eau dans tout le globe. Diverſes cauſes particulieres du mouvement des eaux, les vents, le flux & reflux de la mer, celles qui naiſſent de diverſes circonſtances locales. Autre mouvement des eaux de la mer, extrêmement lent, qui peut venir d'un changement périodique dans le mouvement de la terre. *Ibid.* 477. *a.* Divers accidens qui impriment auſſi différens mouvemens aux eaux des mers, des lacs & des rivieres. Cauſes des mouvemens des eaux dans l'intérieur du globe. Sageſſe avec laquelle tous les mouvemens dont on a parlé, ſont balancés & calculés. *Ibid. b.*

HYDROMANTIE, art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau ; l'une des quatre eſpeces générales de divination. VIII. 374. *a.* Inventeur de l'hydromantie, ſelon Varron. Maniere de conſtruire une machine, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vue au ſpectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau, ſans changer la poſition de l'un ou de l'autre. Maniere de conſtruire un vaiſſeau hydromantique, qui repréſente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau. Diverſes eſpeces d'hydromantie ou divinations par le moyen de l'eau, employées par les anciens. *Ibid. b.*

Hydromanthie. Faute à corriger dans cet article de l'Encyclopédie. *Suppl.* III. 477. *b.*

HYDROMANTIQUE, (*Mathém.*) art de produire par le moyen de l'eau des apparences ſingulieres. Deux faits très-connus ſur leſquels cet art eſt fondé. VIII. 375. *a.*

HYDROMEL, (*Pharm.*) maniere de faire l'hydromel ſimple, & l'hydromel vineux. *Suppl.* III. 477. *b.* Propriétés médicinales de cette derniere préparation. Comment on fait l'hydromel compoſé. *Ibid.* 478. *a.* Son uſage médicinal. Précaution par laquelle on peut conſerver l'hydromel pendant pluſieurs années. *Ibid. b.*

HYDROMEL ; méthodes pour le faire. XVII. 293. *a.* 294. *a.* *Voyez* MIEL. Hydromel en uſage chez les Abyſſins. XIV. 658. *b.*

HYDROMÉTRIE, (*Math. & Phyſiq.*) En quoi conſiſte cette ſcience. Ce mot eſt moderne. Chaire d'hydrométrie fondée dans l'univerſité de Bologne en 1694. VIII. 375. *a.*

HYDROMPHALE, (*Chir.*) tumeur au nombril. Etym. du mot. Comment on diſtingue cette tumeur des autres qui viennent au nombril. Moyens de la diſſiper. VIII. 375. *a.*

HYDROPARASTATES, (*Hiſt. eccl.*) *voyez* ENCRATITES.

HYDROPHANE, (*Hiſt. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides. Etym. de ce mot. Nature & caractere de ces pierres. Deux eſpeces de ce genre, l'une appellée *la pierre changeante*, l'autre *l'œil de Belus.* VIII. 375. *b.*

HYDROPHOBIE, (*Médec.*) Etymologie de ce mot. Pourquoi la maladie de la rage eſt appellée de ce nom. VIII. 376. *a.*

Hydrophobie. Méthode des anciens dans le cas de la morſure des animaux enragés, qui devroit être la regle de notre conduite. VI. 623. *b.* Obſervations ſur l'hydrophobie, & les moyens de la guérir. XII. 652. *a.* *Voyez* RAGE.

HYDROPHORE, (*Myth.*) ſtatue de bronze. A quelle occaſion Thémiſtocle l'avoit fait faire. Hiſtoire de cette ſtatue. Examen d'un ſentiment de M. Dacier. VIII. 376. *a.*

HYDROPHILLON, (*Bot. anc.*) nom donné par les auteurs Grecs, à une plante qui croît auprès des truffes. Obſervations ſur ce qu'ils nous diſent touchant cette plante. VIII. 376. *a.*

HYDROPHTHALMIE, (*Chir.*) dilatation du globe de l'œil cauſée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. Les anciens ſe ſervoient mal-à-propos du mot *exophthalmie* pour exprimer cette maladie. Signes auxquels on reconnoît que la cauſe de la maladie eſt dans l'augmentation de l'humeur aqueuſe, ou dans celle de l'humeur vitrée. Douleurs qu'éprouvent les malades. Traitement de l'hydrophthalmie ſelon les différentes circonſtances. Exemples d'où l'on déduit la néceſſité & la maniere de ce traitement. VIII. 382. *a.*

HYDROPHYSOCELE, (*Chir.*) tumeur du ſcrotum, hydrocele mêlé d'air. VIII. 376. *a.* Signe auquel cette complication ſe fait connoître. Remedes pour diſſiper la flatuoſité de l'hydrocele. *Ibid. b.*

HYDROPISIE, (*Médec.*) En quoi elle conſiſte. Différentes eſpeces de cette maladie. Leucophlegmatie. Anaſarque. Hypoſarque. Hydrocéphale. Bronchocele. Hydropiſie de poitrine, *voyez* POITRINE. Hydrocardie. Aſcite. On déſigne par ce dernier nom celle qui ſe forme dans le bas-ventre, que l'on a communément en vue lorſqu'on parle d'hydropiſie ſimplement, & dont il eſt principalement traité dans cet article. VIII. 376. *b.* Du ſiege de l'hydropiſie : on la diſtingue en enkiſtée, & véſiculaire. Hydropiſie du ſcrotum, *hydrocele.* Celle de la matrice, des ovaires, du vagin ; *voyez* ces mots. Enflure œdémateuſe, *œdeme.* La tympanite & l'emphyſeme ſont placées mal-à-propos par quelques auteurs parmi les différentes eſpeces d'hydropiſie. Cauſes prochaines de cette maladie. 1°. Tout ce qui peut faire obſtacle au cours de la lymphe ſéreuſe. *Ibid.* 377. *a.* Quelques-unes de ces cauſes confirmées par une expérience de Lower ſur les chiens. 2°. La diſſolution du ſang. Pourquoi les phtiſiques paroiſſent ſouvent mourir hydropiques. *Ibid. b.* Elle peut être formée immédiatement, ou être à la ſuite d'une autre maladie. Différentes cauſes éloignées de l'hydropiſie dans le premier cas. Cauſes de celle qui eſt la ſuite d'une autre maladie. *Ibid.* 378. *a.* *Symptômes* de l'hydropiſie, & particuliérement de l'aſcite. Ses progrès & ſa marche, lorſqu'elle dépend d'un vice général dans les ſolides & dans les fluides ; & lorſque la cauſe eſt dans quelque viſcere du bas-ventre. *Ibid. b.* Symptôme le plus important. Différence entre l'enflure de la groſſeſſe

celle de l'hydropiſie aſcite. L'hydropiſie de la matrice eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. Des ſignes qui établiſſent la différence entre l'aſcite, la tympanite, & la leucophlegmatie : voyez ces deux derniers mots. *Ibid.* 379. *a. Du prognoſtic* de l'hydropiſie en général. Les différentes eſpeces d'hydropiſie conſidérées dans les différens degrés de danger qu'elles offrent. Prognoſtic tiré de la diarrhée dans l'aſcite. Conſidération des urines. Signes d'une mort prochaine. *Ibid. b.* Les plaies, les ulceres des hydropiques très-difficiles à guérir. Comment l'hydropiſie ſe guérit quelquefois d'elle-même ſans le ſecours de l'art. Examen que doit faire le médecin avant que d'entreprendre le traitement de cette maladie. De la maniere de traiter celle qui paroît ſuſceptible de guériſon. *Ibid.* 380. *a.* Enumération de différens remedes diurétiques. *Ibid.* 381. *a.* En quel cas l'opération de la paracenteſe peut être employée. *Ibid. b.* Divers autres moyens d'évacuer les eaux par le ſecours de la chirurgie. Obſervations ſur les uſages de la ſaignée dans l'hydropiſie. *Ibid.* 382. *a.* Principaux auteurs qui ont traité de cette maladie avec étendue. *Ibid. b.*

Hydropiſie. Sa cauſe prochaine. *Suppl.* I. 63. *a.* Eſpece d'hydropiſie appellée anaſarque. I. 407. *b.* Celle du péricarde, VIII. 368. *b. Suppl.* IV. 299. *b.* celle de la tête. VIII. 370. *b.* 371. *a.* Eſpece d'hydropiſie dite leucophlegmatie. IX. 436. *b.* 437. *a.* Hydropiſie de matrice. V. 202. *a*, *b.* 203. *a.* De l'hydropiſie aſcite : voyez ce mot. Cauſe de la ſoif des hydropiques. XV. 306. *b.* Enumération des remedes contre l'hydropiſie. *Suppl.* I. 454. *a.* Exemple d'une hydropiſie guérie par la décoction de la racine du petit houx. VIII. 330. *a.* Autre guériſon opérée par l'uſage de l'eau des trois noix. XI. 273. *a.* Apozeme contre l'hydropiſie. I. 542. *b.* Utilité de la compreſſion dans cette maladie. III. 776. *b.* Emplâtre à employer. V. 591. *b.* Spécifique contre l'hydropiſie. XV. 445. *b.* Remedes anti-hydropiques, *voyez* VISCÉRAUX. Deſcription de l'opération de la paracentheſe ou ponction. XI. 855. *b.*

HYDROPISIE, (*Maréch.*) Celle à laquelle le cheval eſt ſujet : hydropiſie de poitrine. *Suppl.* III. 420. *b.* Du bas-ventre. 421. *b.*

HYDRO-SARCOCELE, (*Chir.*) collection d'eau dans le ſcrotum, accompagnée d'un teſticule ſarcomateux. Cauſes de cette maladie. Traitement. VIII. 383. *b.*

HYDROSCOPE, (*Phyſiq.*) nom que l'on donne à ceux qui prétendent voir l'eau au travers de la terre. Parmi ces impoſteurs, on compte ici ce jeune Provençal, dont les gazettes de mai & juin 1772 ont beaucoup parlé : le nommé Jacques Aymart, qui, vers la fin du dernier ſiecle, prétendoit découvrir les voleurs, les ſources & les mines à l'aide d'une baguette de coudrier : ces hommes, dont parle Delrio, connus autrefois en Eſpagne ſous le nom de *zahuris* ou *zahories*. *Suppl.* III. 478. *b.* Réflexions qui démontrent la fauſſeté des prétentions de ces gens-là. *Ibid.* 479. *a.*

HYDROSTATIQUE. Etym. du mot. VIII. 383. *a.* Auteurs anciens & modernes qui ont traité cette ſcience. *Voyez* au mot FLUIDE les principales loix de *l'hydroſtatique*. Loi générale de l'équilibre des fluides. Lorſque pluſieurs fluides de différentes denſités ſont placés les uns au-deſſous des autres, quelle diſpoſition doit prendre la ſurface de chacun de ces fluides. *Ibid.* 384. *a.*

Hydroſtatique. En quoi différente de l'hydraulique. VIII. 361. *a.* Ouvrage de Galilée ſur cette ſcience. *Suppl.* III. 174. *a.*

Hydroſtatique, balance. II. 26. *b.*

HYDROTIQUES, *voyez* SUDORIFIQUES.

HYÉRACITES, (*Théolog.*) ſecte ainſi appellée de ſon chef Hiérac. Obſervations ſur cet héréſiarque. Sa doctrine. Ce que nous apprend S. Epiphane ſur ſes héréſies. Auſtérité de ſes mœurs. VIII. 384. *b. Voyez* HIÉRACITES. VIII. 202. *b.*

HYGIÉE, (*Mythol.*) déeſſe de la ſanté. Raiſon du grand nombre d'autels qu'on lui éleva, & du grand nombre de médailles où elle eſt repréſentée. Comment on la repréſentoit. VIII. 384. *b.* Belle allégorie ſur Hippocrate. Offrande qu'on préſentoit à cette déeſſe. Les Grecs donnent auſſi le nom d'*Hygiée* à Minerve. La déeſſe de la ſanté honorée à Rome. Vers de Greſſet ſur cette déeſſe. *Ibid.* 385. *a.*

Hygiée, ſymbole de cette divinité. XV. 730. *a.* 734. *a.*

HYGIENE, (*Médec.*) Deux parties de la méthode médicinale déſignées ſous les noms d'*hygiene* & de *thérapeutique* : de ces deux parties, la plus importante eſt la premiere. VIII. 385. *a.* Pourquoi elle a été la plus négligée par les gens de l'art & par les auteurs. L'art n'a pas autant de part qu'on le croit à la guériſon des maladies. Trois objets à remplir pour ſatisfaire à ce qu'exige la conſervation de la ſanté. De l'uſage des ſix choſes non-naturelles. *Ibid. b.* Les regles qui doivent être preſcrites ſur leurs bons & ſur leurs mauvais effets, conſtituent la partie de la médecine-pratique, qui eſt l'hygiene, & ſe trouveront expoſées ſous le mot *non-naturel*, ou ſous l'article particulier de chacune de ces ſix choſes. Sept préceptes d'Hoffman pour la conſervation de la ſanté. 1°. Il faut éviter tout excès en quelque choſe que ce ſoit. 2°. On ne doit pas faire des changemens précipités dans les choſes qu'on a accoutumées. 3°. Il faut ſe conſerver la tranquillité d'eſprit, & ſe porter à la gaieté autant qu'il eſt poſſible. *Ibid.* 386. *a.* Mauvais effets des peines d'eſprit, des chagrins & de la triſteſſe. 4°. Il faut vivre dans un air pur & tempéré. 5°. Dans le choix des alimens, on doit préférer ceux qui ſont le plus conformes au tempérament & à l'uſage ordinaire : *voyez* RÉGIME. Maxime qui renferme tout ce qu'on peut dire à ce ſujet. 6°. On doit établir une proportion raiſonnable entre la quantité des alimens que l'on prend, & celle du mouvement : *voyez* EXERCICE : maxime d'Hippocrate. *Ibid. b.* 7°. On ne ſauroit trop s'éloigner de ceux qui conſeillent le fréquent uſage des remedes. Danger des mauvais médecins. Moyen fort ſimple à employer lorſque la ſanté ſe dérange, & qu'on eſt menacé de maladie. Divers auteurs en médecine qui ont exhorté à ſe livrer à la médecine auſſi rarement qu'on le peut. Principales regles de l'hygiene renfermées dans un diſtique. Précepte d'Hippocrate ſur le ſoin d'éviter tout excès. *Ibid.* 387. *a.* Des auteurs qui ont écrit ſur les regles à obſerver pour la conſervation de la ſanté. Eloge des ouvrages d'Hippocrate ſur cet objet. Ceux de Galien. Le premier des huit livres de Celſe *de re medicâ* : commentaires de cet ouvrage. Traités d'Avicenne & de Jules Alexandrin. Traité de Mercurial *de arte gymnaſticâ*. Sennert & Riviere ont traité de l'hygiene avec aſſez de détail. Diſſertation de M. Bon. Eloge de l'ouvrage du docteur Cheyne, de celui d'Hoffman, & du petit abrégé d'hygiene qu'a donné Boerhaave. *Ibid. b.*

Hygiene, regles d'hygiene preſcrites par Hippocrate. X. 267. *b.* Par Celſe. 270. *a.* Regles de conduite par rapport aux ſix choſes non-naturelles. XI. 218. *b.* 224. *b.* Préceptes ſur la nourriture. 263. *a*, *b.* Des obſervations hygiétiques. 319. *a.* — *Voyez* SANTÉ.

HYGROCIRSOCELE, (*Chir.*) tumeur variqueuſe des vaiſſeaux ſpermatiques, & ſuivie d'un épanchement d'eau dans le ſcrotum. Etym. de ce mot. Le gonflement variqueux des veines ſpermatiques, eſt preſque toujours la cauſe des hydroceles. VIII. 388. *a. Voyez* HYDROCELE & VARICOCELE.

HYGROMETRE, (*Phyſiq.*) machine qui ſert à marquer les degrés d'humidité de l'air. Etym. du mot. Il y a diverſes eſpeces d'hygrometres. Conſtruction de ceux qui ſont le plus en uſage. VIII. 388. *a.* Comme ces hygrometres deviennent moins exacts en vieilliſſant, l'auteur en décrit ici un autre qui ſera de plus longue durée. *Ibid. b.* Défauts des hygrometres à cordes, & de pluſieurs autres ſortes. *Ibid.* 389. *b.*

HYGROMETRE, (*Phyſiq.*) Obſervations ſur différentes eſpeces d'hygrometre, dont on rapporte ici les avantages & les défauts. Hygrometres faits avec le ſel. Hygrometres d'une laniere de parchemin. *Suppl.* III. 479. *b.* Comment on peut rendre ces derniers inſtrumens comparables. Conſtruction d'une troiſieme eſpece d'hygrometres de l'invention de M. Ferguſon, membre de la ſociété royale de Londres. *Ibid.* 480. *a.* Deſcription de l'hygrometre de M. Deluc de Geneve. *Ibid. b.*

HYGROMETRE, (*Médec.*) Uſage qu'en font les médecins qui ont à cœur les progrès de l'art & la guériſon de leurs malades. Cet uſage recommandé par Hoffman. VIII. 389. *b.*

HYGROSCOPE, (*Phyſiq.*) Différence que met Wolfius entre l'hygroſcope & l'hygrometre. VIII. 390. *a.*

HYLOBIENS, *voyez* GYMNOSOPHISTES & BRACHMANES.

HYLOPATHIANISME, (*Hiſt. de la philoſophie.*) Athéiſme philoſophique, qui conſiſte à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers, n'eſt autre choſe que la matiere, & des qualités de la matiere. VIII. 390. *a.* Différence entre les athées atomiſtes, & les athées hylopathianiens. C'eſt mal-à-propos qu'Ariſtote a fait Thalès auteur de l'hylopathianiſme. C'eſt plutôt à Anaximandre qu'il faut en imputer l'origine. Souvent on a fait tort à la mémoire des fondateurs des ſectes, en leur attribuant les ſentimens de ceux qui ſe ſont dits leurs ſectateurs ; & aux diſciples particuliers d'une ſecte, en leur attribuant à chacun toutes les opinions de la ſecte. On devroit parler moins affirmativement des points particuliers & des conſéquences éloignées, & ne les attribuer directement qu'à ceux dans les écrits deſquels on les trouve. *Ibid. b.* Le vulgaire a ſouvent condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, ſeulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou ſuperſtitions de la théologie populaire : exemples : Anaxagore de Clazomene, Socrate, les chrétiens des premiers ſiecles. *Ibid.* 391. *a.*

HYLOPHAGES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Ethiopie. Pourquoi on les appelloit *Hylophages*. Maladie nommée *glaucome*, à laquelle ces peuples ſont ſujets. VIII. 391. *a.*

HYLOZOISME, (*Hiſt. de la philoſ.*) Athéiſme philoſophique qui attribue à tous les corps une vie comme leur étant eſſentielle, mais ſans aucun ſentiment ni connoiſſance. VIII. 391. *a.* Difference entre l'hylozoïſme & l'athéiſme de Démocrite & d'Epicure. On attribua à Straton de Lampſaque l'origine de ce ſentiment. Comment divers auteurs anciens en ont parlé. Tout hylozoïſme n'eſt pas un athéiſme. Mais il ne

peut

peut être juſtifié d'athéïſme, dès qu'il eſt joint au matérialiſme. La nature, telle que les hylozoïſtes l'entendent, n'eſt qu'une myſtérieuſe abſurdité. C'eſt une néceſſité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'eſt point Dieu. Divinité abſurde des hylozoïſtes. *Ibid.* 392. *a.*

HYMATION, manteau des femmes Grecques, *voyez* CHLANIDION.

HYMÉE, chanſon des anciens, *voyez* EPIMYLIE.

HYMEN, (*Anatom.*) membrane charnue, placée à l'origine du vagin. Signification du mot υμην. Divers noms qui ont été donnés à cette partie. Combien de maux cette prétendue membrane a cauſés dans le monde. Diſpute des anciens & des modernes ſur ſon exiſtence. Deſcription qu'en donnent les anatomiſtes qui l'admettent. Détails dans leſquels entre M. Winſlow, dans la deſcription qu'il en donne. VIII. 392. *b.* Divers auteurs qui en ont donné des figures. Autres maîtres de l'art qui ont aſſuré que cette membrane n'eſt point une choſe conſtante ni naturelle au ſexe. Ce qu'on doit penſer des ſignes de virginité qu'on en tire. Si l'hymen eſt un vice de conformation, on doit convenir au moins que cet accident n'eſt point rare. Divers anatomiſtes qui l'ont obſervé. Opération à laquelle on doit procéder lorſque cette membrane porte obſtacle aux devoirs du mariage, ou à l'écoulement des regles. *Ibid.* 393. *a.* Exemples ſinguliers par leſquels on voit des conceptions opérées, quoique l'hymen bouchât le vagin. Ouvrage de Morgagny à conſulter. *Ibid. b.*

HYMEN, (*Anatom.*) Cette membrane eſt attachée à la ſeule eſpece humaine. Elle ſe trouve dans tous les fœtus & dans les filles de tout âge. On ne doit pas conſidérer comme préjugé, la coutume très-ancienne par laquelle on conſtate la virginité de toute fille avant ſon mariage. Deſcription de la membrane de l'hymen. *Suppl.* III. 481. *a.* Irrégularités auxquelles elle eſt ſujette. Vue morale dans laquelle il paroît que l'auteur de la nature a accordé l'hymen à la vierge humaine. Un chirurgien de Paris a voulu ſubſtituer à l'hymen quatre caroncules myrtiformes, qui doivent ſe trouver à l'extrémité du vagin des filles : mais ces caroncules ſont des témoins irréfragables d'une virginité perdue. *Ibid. b.*

Hymen, caroncules myrtiformes ſituées à la place de l'hymen. II. 693. *a.* De l'imperforation de l'hymen : l'hymen, ſans être imperforé, forme quelquefois une cloiſon qu'il eſt néceſſaire d'inciſer. VIII. 589. *b.* Obſervation ſur la ſituation trop ſupérieure du trou de l'hymen. 590. *a.* Hydropiſie de matrice à laquelle l'imperforation de l'hymen peut donner lieu. X. 203. *b.*

HYMEN, ou *Hymenée*, (*Mythol.*) Horace le nomme le gardien de la vie. Comment on l'invoquoit dans les épithalames. VIII. 393. *a.*

HYMEN, (*Litt.*) Danſe de l'hymen. IV. 627. *a.* Acclamation d'hymen dans les anciens épithalames. V. 818. *b.*

HYMEN, ou *Hymenée*, (*Iconograph.*) Comment on le repréſente. VIII. 393. *b.*

Hymen, terme de botanique. *Suppl.* III. 481. *b.*

HYMENÉE, (*Poéſie*) chanſon nuptiale, ou acclamation uſitée dans la ſolemnité des noces. Homere & Héſiode en ont fait mention. Origine de cette acclamation. Hiſtoire du jeune Hyménée Athénien, dont on fit enſuite le dieu Hyménée. Généalogie de ce dieu ſelon les poëtes. Cette acclamation devint dans la ſuite une eſpece de refrain dans les épithalames. Exemples tirés de Catulle & d'Ariſtophane. Comment M. Boivin a imité en françois cette ſorte d'acclamation. VIII. 394. *a.* *Voyez* EPITHALAME.

HYMENOPTERES, *inſectes*. VIII. 786. *b.*

HYMETTE, *le mont*, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Attique. Cette montagne célebre dans les écrits des poëtes, à cauſe de l'excellent miel qu'on en recueilloit. Vers de Martial, de Silius Italicus, & d'Horace. Nom moderne de cette montagne. Deſcription qu'en donne M. Spon qui l'a viſitée. Qualités du miel qu'on y recueille aujourd'hui. Quel étoit le meilleur miel du mont Hymette ſelon Strabon. Obſervations ſur les abeilles de cette montagne, & ſur la maniere qu'on y pratique de partager les ruches, d'en mettre de neuves, & de tirer le miel ſans tuer les abeilles. Ce que paie au vaivode le monaſtere grec *cosbachi*, pour le droit de faire ce miel. VIII. 394. *b.*

HYMETTE, *marbre d'*, (*Hiſt. nat.*) marbre connu des anciens. Ses qualités. Uſage qu'en faiſoient les Romains. VIII. 395. *a.*

HYMNE, (*Litt.*) Etym. du mot. Les hymnes ont fait dans tous les tems une partie eſſentielle du culte religieux. Leur origine. Différentes claſſes d'hymnes chez les Grecs, tirées des différens noms qu'ils leur donnoient, ſelon les divinités qui en faiſoient l'objet. Trois eſpeces réelles d'hymnes des anciens ; les theurgiques ou religieux, les poétiques ou populaires, & les philoſophiques. Hymnes d'Orphée : les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus, fils de de Pandion, les apprenoient aux initiés. VIII. 395. *a.* Ils ſont plus religieux que les hymnes d'Homere, de Callimaque & des tragiques, les ſeuls qui nous reſtent des Grecs dans le genre poétique. Les dieux anciens furent les premiers objets des hymnes poétiques ou populaires. Hymnes pour les héros & pour tous ceux que la politique ou la flatterie avoient déifiés. Matiere des hymnes populaires. Hymne attribué à Homere ſur la naiſſance de Vénus. *Ibid. b.* Autre hymne à la même déeſſe, deſtiné à peindre ſes amours avec Anchiſe. Hymne d'Horace à Mercure. Caracteres des hymnes de Callimaque : on y trouve ſouvent des traits propres à inſpirer la vertu & la crainte des dieux. La plupart des hymnes poétiques paſſerent dans le culte public. Hymnes philoſophiques. Doctrine des philoſophes ſur les dieux. Le dieu ſuprême eſt en général l'objet des hymnes philoſophiques. Exemple d'un tel hymne qu'on attribuoit à Orphée. *Ibid.* 396. *a.* Hymne de Cléanthe, ſecond fondateur du portique. Obſervations ſur les trois ſortes d'hymnes dont on vient de parler. Ce que nous entendons par hymne dans notre uſage moderne. Obſervations ſur les hymnes de Santeuil, ſur ceux de Rouſſeau, & ceux du douzieme & treizieme ſiecles. *Ibid. b.*

Hymnes d'Orphée. VIII. 503. *b.* 752. *a.* Hymnes en l'honneur des dieux, ces hymnes appellés *indigitamenta*. *Suppl.* III. 586. *a*, *b.* Hymne de Callimaque ſur Minerve. X. 544. *b.* Hymnes appellés péans, XI. 742. *b.* parthenies, XII. 88. *a.* proeme, XIII. 424. *b.* proſodies, 498. *b.* triſagion. XVI. 661. *b.* Des hymnes en l'honneur de Bacchus. 514. *a.* Hymne de S. Jean, vol. VIII des planch. Muſique, pl. 10. Sur les hymnes, *voyez* CHANSON & CANTIQUE.

HYMNE, (*Muſiq. des anc.*) Différence entre l'hymne & le cantique. Auteurs des premiers hymnes chez les Grecs. *Suppl.* III. 481. *a.*

HYMNE *de Caſtor*, (*Muſiq. des anc.*) air que les Lacédémoniens, allant au combat, jouoient ſur la flûte. Son inventeur. *Suppl.* III. 482. *a.*

HYMNODE, (*Hiſt. anc.*) chanteur d'hymnes. Ces chanteurs ne furent pas toujours de même ſexe & de même rang. Inſtrumens qui ſe joignoient à leur chant. VIII. 397. *a.*

HYMNOGRAPHE, (*Antiq.*) compoſiteur d'hymnes. Divers poëtes hymnographes. Profit que Pindare retiroit de ſes hymnes conſacrés à Apollon Delphien. La Grece accordoit des récompenſes de toute eſpece aux excellens hymnographes. Orphée & Muſée ne voulurent jamais conſentir à entrer dans la lice. Inutiles encouragemens propoſés à Rome en faveur des hymnographes ſous Domitien. VIII. 397. *a.*

HYMNOLOGIE, & *Doxologie*, différence. V. 93. *a.*

HYOÏDE, (*Anatom.*) os ſitué à la racine de la langue, dont il eſt comme la baſe ou le ſoutien. Pourquoi il eſt ainſi appellé. Deſcription de cet os. Sa ſituation. Muſcles qui le meuvent. VIII. 397. *b.*

HYOÏDIEN, (*Anat.*) muſcle génio-hyoïdien, VII. 585. *a.* mylo-hyoïdien, X. 913. *a.* ſterno-hyoïdien, XV. 514. *b.* ſtylo-hyoïdien, 557. *a.* ſtylo-kerato-hyoïdien, *ibid. b.* tyro-hyoïdien. XVI. 311. *b.*

HYOTHYREOIDIEN, *muſcle*, (*Anatom.*) *Suppl.* III. 707. *b.*

HYPALLAGE, (*Gramm.*) Etym. de ce mot. Obſervations ſur une diſtinction admiſe par les grammairiens de trois différentes figures, fondées également ſur l'idée générale de changement, ſavoir l'*énallage*, l'*hypallage*, & l'*hyperbate*. VIII. 397. *b.* Explication des trois eſpeces de changemens que les grammairiens paroiſſent avoir enviſagés, en introduiſant ces trois dénominations différentes. Notion préciſe de l'hypallage : elle conſiſte à préſenter ſous un aſpect renverſé, la corrélation des idées partielles qui conſtituent une même penſée. Explication & exemples que M. du Marſais en donne dans ſon traité *des tropes*. *Ibid.* 398. *a.* L'hypallage, ſi elle exiſte, eſt un véritable vice dans l'élocution plutôt qu'une figure. *Ibid. b.* M. du Marſais cite ces vers d'Horace : *velox amœnum ſæpè Lucretilem — mutat Lycæo Faunus* : & montre qu'il n'y a point d'hypallage dans ces vers. *Ibid.* 399. *a.* Divers exemples dans leſquels les grammairiens ont cru voir des hypallages, & qui n'en renferment aucune. *Ibid. b.* Avec de l'attention ſur le vrai ſens des mots, *&c.* l'hypallage diſparoîtra des livres des anciens, ou ne ſe trouvera que dans un très-petit nombre de paſſages falſifiés par les copiſtes, ou dans leſquels l'auteur ſe ſera lui-même mal expliqué. *Ibid.* 400. *a.*

HYPASE, philoſophe pythagoricien. XIII. 624. *a.*

HYPATE, (*Muſiq.*) le plus bas tétracorde de l'ancienne muſique, & la plus baſſe corde de chacun des deux plus bas tétracordes. Détails ſur ce ſujet. VIII. 400. *b.*

HYPATIE, d'Alexandrie, femme célebre. V. 282. *a*, *b.*

HYPERBATE, (*Gramm.*) ſignification de ce mot. Quintilien l'a traduit par *verbi tranſgreſſio*, déplacement de mot. L'auteur rapporte ici ce que M. du Marſais avoit déja dit de cette figure à l'article *Conſtruction*. Doctrine de la *méthode de P. R.* ſur l'hyperbate. VIII. 400. *b.* Celle du *manuel des grammairiens*. Tous ces auteurs confondent deux choſes très-différentes ; l'inverſion & l'hyperbate. Exemple qui montre

comment Quintilien distinguoit ces deux figures. Pour déterminer la vraie nature de l'hyperbate, & assigner les caracteres qui la différencient de l'inversion, l'auteur parcourt les différentes especes d'hyperbates, qui sont reconnues pour de véritables figures de grammaire. 1. La premiere espece est l'anastrophe : étymologie du mot. Comment cette figure a lieu. *Ibid.* 401. *a.* Différence de l'anastrophe & de l'inversion. 2. La seconde espece est nommée *tmesis*, coupure. 3. La troisieme espece est la parenthese : étymologie de ce mot. On ne doit pas faire un usage fréquent de cette figure. 4. La quatrieme espece est la synchyse : étymol. du mot. *Ibid. b.* 5. La cinquieme espece est l'anacoluthe. Observations sur la définition qu'en donne la méthode de P. R. Définition de M. du Marsais : exemples de cette figure. L'anacoluthe peut être ramené à la construction analytique, & par conséquent n'est point une hyperbate. Observations sur les cinq especes d'hyperbates qui viennent d'être rapportées. *Ibid.* 402. *a.* Voyez aussi leurs articles particuliers. De toutes ces observations, l'auteur déduit la juste définition de l'hyperbate, par laquelle cet article est terminé. *Ibid. b.*

Hyperbate, il est parlé de cette figure. IV. 78. *b.* VI. 768. *b.* VIII. 398. *a.* Doctrine de Quintilien sur l'hyperbate. VIII. 857. *a.*

HYPERBIBASME, (*Gramm.*) figure de grammaire. Exemple. VIII. 402. *b.*

HYPERBOLE, (*Géom.*) une des lignes courbes formée par la section du cône. Définition de l'hyperbole. Formation de cette courbe. Axe conjugué de l'hyperbole. Centre de l'hyperbole. VIII. 402. *b.* Tangente à cette courbe. Ses asymptotes. Puissance de l'hyperbole. Ses propriétés. *Ibid.* 403. *a*, *b.* Sur la quadrature de l'hyperbole, *voyez* QUADRATURE. Hyperboles à l'infini, ou du plus haut genre, *voyez* HYPERBOLOÏDE. L'hyperbole du premier genre a deux asymptotes ; celles du second peuvent en avoir trois, &c. Dénominations des différentes hyperboles du second genre, *voyez* COURBE. Hyperbole du premier genre ou d'Apollonius, *voyez* APOLLONIEN. Pourquoi cette sorte de courbe est appellée *hyperbole*. Equation d'une infinité de courbes asymptotes, que l'on nomme aussi hyperboles. Trois différentes manieres dont elles peuvent avoir leurs branches disposées par rapport à leurs asymptotes. *Ibid.* 404. *a.*

Hyperbole, comment se forme cette section conique. III. 875. *a.* Deux descriptions de l'hyperbole. 876. *b.* 877. *a.* Définition des termes qui lui appartiennent. 876. *b.* Abscisse de l'hyperbole. I. 39. *b.* Asymptotes. I. 795. *b.* Axe. 905. *a.* Diametre transverse & conjugué. IV. 931. *b.* Propriétés de cette courbe. III. 877. *a.* Hyperbole ambigene. I. 321. *a.* Hyperbole anguinée, 467. *a.* apollonienne, 531. *b.* circonscrite. III. 463. *b.* Hyperboles conjuguées, 877. *a.* opposées. 884. *a*, *b.* Deux hyperboles opposées paroissent n'avoir rien de commun, & appartiennent cependant à une seule & même courbe. *Ibid. a.* Le système des hyperboles conjuguées, & des hyperboles opposées, ne forme pas un seul & même système de courbes, comme quelques-uns l'ont pensé, *ibid. b.* Hyperbole convergente. IV. 165. *a.* Défective. 733. *b.* Equilatere. V. 872. *b.* Hyperbole pure. 575. *b.* De la quadrature de l'hyperbole. 641. *a.* XVII. 631. *a.*

HYPERBOLE, (*Rhét. Logiq. Poesie*) étymologie du mot. Hyperboles dans la seule diction. Hyperboles dans la pensée. Trait d'Agésilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choses. VIII. 404. *a.* En quel cas l'hyperbole est une beauté. Cette figure appartient aux passions véhémentes ; elle est aussi permise dans le comique ; exemple. De l'hyperbole dans les choses sérieuses. Celle de l'orateur Démades, lorsqu'un particulier eut annoncé dans Athenes la mort d'Alexandre. De l'hyperbole en poésie : exemples tirés de Virgile & de Malherbe. Réflexion générale sur cette figure. *Ibid. b.* Pour avoir pris certaines hyperboles trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes absurdes, & de maximes outrées. *Ibid.* 405. *a.*

HYPERBOLE, (*Bell. lett.*) l'hyperbole ne doit être sensible que pour celui qui écoute, & jamais pour celui qui parle. Celui qui exprime une chose comme il le sent n'exagere point, il rend fidelement son sentiment ou sa pensée. Ainsi dans l'excès de la passion, l'hyperbole la plus insensée est elle-même l'expression de la nature & de la vérité. *Suppl.* III. 482. *a.*

Hyperbole fréquente dans la langue hébraïque, est une preuve de sa pauvreté. VIII. 90. *b.* Hyperbole de diminution. XV. 895. *a.*

HYPERBOLIQUE, (*Géom.*) branche hyperbolique. II. 395. *a*, *b.* Solide hyperbolique aigu. XV. 321. *a.*

HYPERBOLUS, l'usage du ban de l'ostracisme aboli à son occasion. XI. 694. *a*, *b.*

HYPERBORÉENS, (*Géogr. anc.*) peuples qui envoyoient à Délos chaque année les prémices de leurs fruits, pour être consacrés à Apollon, en faisant passer leurs offrandes de main en main chez différens peuples. En quelle contrée les anciens plaçoient les peuples hyperboréens. Le commun des hommes croyoit ce pays tellement sous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit souffler. Premier auteur de cette fiction. Tableau de la félicité que les Grecs attribuoient aux peuples hyperboréens. VIII. 405. *a.* Les bons auteurs s'en étoient formé une idée toute opposée. Divers sentimens sur le pays que ces peuples habitoient. En quelle contrée les savans géographes modernes les ont placés. *Ibid. b.*

HYPERBORÉENS, (*Géogr. Hist.*) premiere division des anciens peuples du monde. Opinion des anciens, qu'il n'y avoit sur le globe que les deux zones tempérées qui pussent avoir des habitans. En quel tems les Romains furent que la Grande-Bretagne étoit une isle. *Suppl.* III. 482. *a.* Différens peuples que les anciens appellerent *hyperboréens*. Quels sont ceux que nous désignons aujourd'hui par ce nom. Conformité de goûts & d'usages dans ces différens peuples, qui fait reconnoître l'identité de leur origine. *Ibid. b.*

HYPERCATALECTIQUE, (*Litt.*) vers soit grec, soit latin, où il y a une ou deux syllabes de trop. Etymologie du mot. Les vers grecs & latins distingués par rapport à la mesure en quatre sortes ; les acatalectiques, les catalectiques, les brachicatalectiques, & les hypercatalectiques. VIII. 406. *a.*

HYPERDULIE, *culte d'* IV. 551. *a.*

HYPERIDE, orateur Athénien ; caractere de son éloquence. XI. 561. *a.*

HYPERIUS, (*Gerard-André*) théologien. XVII. 676. *b.*

HYPERSARCOSE, (*Chir.*) excroissance charnue dans les plaies & les ulceres. En quoi cette végétation differe d'une excroissance proprement dite. VIII. 406. *a.* Il faut la détruire avant de pouvoir guérir les plaies où elle se trouve. Moyen de la consommer. Efficacité des remedes fondans & purgatifs à l'égard des excroissances fongueuses, & de celles que l'amputation & l'usage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler. Quel est le meilleur corrosif pour les hypersarcoses. Exemple d'une excroissance fongueuse à l'œil sur la conjective plusieurs fois extirpée & reproduite, & enfin totalement détruite par M. Duverney. *Ibid.* 407. *a.*

HYPETHRE, (*Archit. antiq.*) temple des anciens découvert & exposé à l'air. VIII. 407. *a.* Etymologie du mot. Description de cette sorte de temples, & de quelques différences qui les distinguoient entr'eux. Exemples de quelques temples de Jupiter & de Junon bâtis de cette sorte. Pourquoi il convenoit que les temples de ces deux divinités fussent découverts. Statues qui se trouvoient dans ces édifices, & en particulier dans l'hypethre de Samos. *Ibid. b.*

Hypethre, *voyez* sur cette espece de temple, XVI. 61. *a.*

HYPNUM, (*Botan.*) nom que Ray donne à un genre de mousses fertiles. Leur description. La famille de ce genre de mousse est fort nombreuse. Ouvrage à consulter. VIII. 407. *b.*

HYPOCAUSTE, (*Antiq.*) étymologie du mot. Fourneau employé dans les anciens thermes. Description, situation & usage de ce fourneau. VIII. 408. *a.*

Hypocauste, il est parlé de ce fourneau. II. 19. *a.* VI. 97. *b.* Son usage. XVI. 144. *b.*

HYPOCAUSTE, (*Archit.*) espece de cheminées obliques, horizontales, paralleles, pratiquées par les Russes sous le pavé de leurs théatres, & introduites ensuite en Hollande & en France, pour chauffer la salle des spectacles. Danger de ces cheminées. Moyen d'échauffer les chambres à l'aide de quelques tuyaux qui distribuent la chaleur. Autre invention destinée à conserver la chaleur des poëles. *Suppl.* III. 483. *a.* Des poëles à vapeurs. Comment les Grecs modernes chauffent leurs appartemens. Des hypocaustes considérés par rapport aux arts. *Ibid. b.*

HYPOCHONDRES, (*Anatom.*) étymologie du mot. Description des hypochondres. Visceres qu'ils renferment. VIII. 408. *a.*

HYPOCHONDRES, (*Médec.*) parties qui forment ce qu'on appelle les hypochondres. Région hypochondriaque. Regle que s'étoient faite les anciens de s'assurer de l'état des hypochondres dans le cours des maladies. En quoi consiste le bon état des hypochondres selon Hippocrate. Heureux prognostic qu'on en peut tirer dans les maladies aiguës. VIII. 408. *a.* Observations sur différens états de maladie dans les hypochondres ; conséquences que la médecine en tire. Ouvrages à consulter pour avoir un plus grand détail sur tout ce qui a rapport aux signes prognostics tirés de l'état des hypochondres. *Ibid. b.*

HYPOCHONDRIAQUE, *affection* (*Médec.*) espece de maladie dont la mélancolie est le genre. VIII. 408. *b.*

Hypochondriaques, pourquoi ils sont particuliérement sujets aux hémorrhoïdes. VIII. 126. *b.* Phtysie hypocondriaque. XII. 533. *b.* Maladies des hypocondriaques analogues à celles que cause l'extirpation de la rate. Pourquoi ils sont pâles, & quelquefois provoqués à rire sur des riens. XIII. 823. *b.* L'affection hypochondriaque dispose au scorbut. XIV. 804. *a.* Maniere de guérir les ventosités dans cette maladie. XIV. 427. *b.* Spécifique dans les affections hypochondriaques. XV. 445. *a.* Quelques symptômes de cette maladie. 738. *b.* Enumération des remedes qui lui conviennent. *Suppl.* I. 454. *a.*

L'équitation ſalutaire aux hypochondriaques. *Suppl.* II. 848. *a*, *b*, *&c.* — *Voyez* VAPEURS, MÉLANCOLIE.

HYPOCISTE, (*Botan.*) plante qui naît ſur les racines ou collets de différentes eſpeces de ciſtes. Sa deſcription. M. de Tournefort a obſervé dans l'iſle de Crete des eſpeces d'hypociſtes différentes par la couleur. Comment cette plante croît. VIII. 409. *a*. Comment ſes graines peuvent parvenir au-deſſus du collet de la racine où elles s'attachent. *Ibid. b.*

HYPOCRITE, (*Morale*) diverſes cauſes qui portent les hommes à ſe montrer différens de ce qu'ils ſont. Hypocrites dans la religion. VIII. 409. *b*.

HYPOGASTRIQUE, *région* (*Anat.*) VIII. 410. *a*.

Hypogaſtrique, *artere*, comment elle paroît dans le fœtus & dans l'adulte. La diviſion de cette artere varie ſi fort, qu'on n'en ſauroit donner une deſcription qui puiſſe convenir à un nombre même médiocre de ſujets. Huit arteres qui réſultent ordinairement de ſa diviſion. VIII. 410. *a*.

Hypogaſtrique, *veine*, autrement dite *iliaque interne*. Obſervations ſur ces veines. Leur diſtribution. Utilité des trous dont les extrémités de ces veines ſont percées. Découverte que M. Mery a faite de ces trous. Conjecture fondée ſur cette découverte. VIII. 410. *a*.

HYPOGASTRIQUE & HONTEUSE, (*Anat.*) comme les vaiſſeaux honteux ne ſont que des branches des hypogaſtriques, ces deux articles ne doivent pas être ſéparés. Imperfections & erreurs dans l'article hypogaſtrique de l'Encyclopédie. Difficulté à ſuivre ces vaiſſeaux. Leur deſcription très-détaillée. *Suppl.* III. 483. *b*. — 486. *a*, *b*.

HYPOGASTRIQUE, (*Médec.*) maladies dans leſquelles les médecins ne doivent pas négliger l'examen de la région hypogaſtrique. VIII. 410. *a*.

HYPOGASTROCELE, (*Chir.*) tumeur générale du bas-ventre, excitée par la dépravation du corps graiſſeux, qui acquiert un volume extraordinaire, & une dureté qui paroît skirrheuſe. Fievre lente & maraſme qui en réſultent. Ouverture du cadavre d'une femme morte de cette maladie. *Suppl.* III. 487. *a*.

HYPOGÉE, terme d'aſtrologie, d'architecture & d'antiquités. VIII. 410. *b*.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau ſous terre. Uſage qui ſuccéda chez les Grecs à celui de brûler les corps. Hypogées des Romains. Etymologie du mot. VIII. 410. *b*.

HYPOGLOSSE, (*Anatom.*) production & diſtribution des nerfs hypogloſſes externes ou grands hypogloſſes. VIII. 410. *b*.

HYPOPYON, (*Chir.*) amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toutes les prunelles. Etymologie du mot. Différens ſentimens des auteurs ſur cette maladie. Ses cauſes. Comment on doit la prévenir lorſqu'il y a rupture des vaiſſeaux de la cornée. La nature produit quelquefois dans l'hypopyon des effets ſalutaires que l'art ne peut imiter. VIII. 411. *a*.

HYPORCHEME, (*Littér.*) ſorte de poéſie des Grecs. Danſe qui en accompagnoit le chant. Inſtrumens au ſon deſquels on danſoit. Selon le rhéteur Ménandre, l'hyporcheme étoit conſacré au culte d'Apollon. C'étoit les poëtes qui enſeignoient ces danſes à ceux qui devoient les exécuter. Auteur à conſulter. Plutarque admet de la différence entre les hyporchemes & les péans. Quels étoient les vers de la poéſie hyporchématique. VIII. 412. *a*.

HYPOSPADIAS, (*Chir.*) nom que l'on donne à celui qui n'a pas l'orifice de l'uretre directement à l'extrémité du gland. En quoi conſiſte ce vice de conformation. Il eſt très-préjudiciable à la génération. Galien appelle auſſi *hypoſpadias* ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. Comment on remédie à ce petit inconvénient. VIII. 412. *a*.

HYPOSPATISME, (*Chir. des anciens*) inciſion ſur le front qu'on faiſoit pour arrêter les fluxions ſur les yeux. VIII. 412. *a*. Etymologie du mot. Opération que quelques auteurs propoſent contre la maladie appellée *goutte-roſe*. Cauſe de la rougeur du viſage ſelon Bayrus. Moyen qu'il employa pour y remédier. *Ibid. b*.

HYPOSTASE, (*Théolog.*) étymologie de ce mot. Il ſignifie en théologie *perſonne*. S. Cyrille paroît être le premier qui l'ait employé. Selon ce pere, les philoſophes ont reconnu les trois hypoſtaſes ou perſonnes divines. Ce mot excita autrefois de grands démêlés. Signification de ce mot dans le concile de Nicée. Dans les diſputes contre les Sabelliens, les Grecs choiſirent le terme d'*hypoſtaſe*, & les Latins celui de *perſonne*, ce qui fut la ſource de la conteſtation. VIII. 412. *b*. Comment elle fut terminée. Détermination fixe qu'on donna au mot *hypoſtaſe*. Erreur dans laquelle quelques-uns tomberent ſur les deux mots *eſſence* & *hypoſtaſe*. *Ibid.* 413. *a*.

Hypoſtaſe, voyez TRINITÉ. Hypoſtaſes de Platon. XVI. 648. *a*, *b*.

HYPOTENUSE, (*Géom.*) étymologie de ce mot. VIII. 413. *a*. Fameux théorême de Pythagore ſur le quarré de l'hypoténuſe. Quel pouvoit être le ſujet de la joie que ce philoſophe manifeſta à cette occaſion. Nouvelle démonſtration de ce théorême, plus facile que toutes celles qu'on a données ci-devant. VIII. 413. *b*.

Hypotenuſe, voyez RECTANGLE, TRIANGLE. Découverte de la propoſition du quarré de l'hypoténuſe. VII. 629. *b*.

HYPOTHÉCAIRE, (*Juriſp.*) de la diſtinction entre les créanciers hypothécaires & chirographaires. III. 349. *a*. Créance hypothécaire. IV. 437. *b*. Des préférences entre créanciers hypothécaires. XIII. 283. *a*, *b*. Rente hypothécaire. XIV. 117. *b*.

HYPOTHEQUE, (*Juriſpr.*) étymologie du mot. La ſûreté qui ſe trouve dans le gage eſt plus grande que celle des fidéjuſſeurs. Deux manieres dont on oblige les choſes. Les Grecs inventerent ces deux moyens d'aſſurer la dette; ſavoir l'anticrêſe, & la ſimple hypotheque. Déclaration qu'ils exigeoient du débiteur, lorſqu'ils ſe contentoient de l'hypotheque. Marques ou brandons qu'on mettoit ſur un héritage engagé. Paſſage de Plutarque qui montre que l'uſage des hypotheques & des brandons étoit ancien déja du tems de Solon. VIII. 414. *a*. Vente ſimulée que les Romains avoient inventée pour aſſurer une dette. A cet uſage ſuccéda celui de céder ouvertement la poſſeſſion. On parvint enfin à ſe contenter de l'hypotheque. Diverſes maximes établies chez les Romains par rapport à l'hypotheque. La onzieme des douze tables qui traitoit de cette matiere a été perdue. Uſages établis en France touchant les hypotheques. Dans les commencemens il falloit une ſtipulation expreſſe. Jour auquel elle commence à avoir lieu. Moyens employés dans quelques coutumes pour mieux aſſurer l'hypotheque. *Ibid. b*. Edits de Henri III & de Henri IV pour le contrôle & l'enregiſtrement des hypotheques. Greffes établis en 1673, où ceux qui prétendoient hypotheque pouvoient s'oppoſer pour la conſervation de leurs droits. Etabliſſement du contrôle des actes des notaires en 1693. Des perſonnes qui peuvent hypothéquer, & des choſes qui peuvent être hypothéquées. Des effets de l'hypotheque chez les Romains. Action que les préteurs accorderent aux créanciers hypothécaires. Suivant le droit romain, les meubles ſont ſuſceptibles d'hypotheques. Créanciers privilégiés qui paſſent avant les hypothécaires. *Ibid.* 415. *a*. Selon la coutume de Paris, les meubles n'ont point de ſuite par hypotheque. Loix relatives à cet objet dans les parlemens de droit écrit. Trois ſortes d'actions hypothécaires. De l'action perſonnelle, & de l'action pure hypothécaire. De l'action en déclaration d'hypotheque. Il n'étoit pas permis chez les Romains d'hypothéquer ſes biens à deux créanciers à la fois. En France il eſt permis d'hypothéquer ſes biens ſucceſſivement à pluſieurs créanciers. *Ibid. b*. L'hypotheque dérive de la convention expreſſe ou tacite des parties: mais parmi nous il faut de plus l'intervention du juge ou du notaire. Effets de l'hypotheque. Comment ſe regle l'ordre des hypotheques entr'elles. Ce qu'on entend par purger les hypotheques. Loix à conſulter. *Ibid.* 416. *a*.

Hypotheque conventionnelle. VIII. 416. *a*.

Hypotheque expreſſe. VIII. 416. *b*.

Hypotheque générale: différences entre cette hypotheque & l'hypotheque ſpéciale. VIII. 416. *b*.

Hypotheque légale. Celle que le mineur a ſur les biens de ſon tuteur, & le tuteur ſur les biens de ſon mineur. Celle de la femme pour ſa dot. Celles des égliſes, hôpitaux & communautés ſur les biens des bénéficiers, *&c.* Celle d'un maître de navire pour ſon fret & les avaries ſur les marchandiſes du navire. Celles du propriétaire pour ſon loyer, & des légataires pour leur legs. VIII. 416. *b*.

Hypotheque néceſſaire. VIII. 416. *b*.

Hypotheque privilégiée: exemples. Comment ſe regle l'ordre des privileges. VIII. 416. *b*.

Hypotheque ſimple. VIII. 417. *a*.

Hypotheque ſpéciale. VIII. 417. *a*.

Hypotheque ſtaende ſeker: eſpece d'hypotheque uſitée dans la Flandre flamande. Détails ſur ce ſujet. VIII. 417. *a*.

Hypotheque tacite. VIII. 417. *a*.

Hypotheque. Des hypotheques engagées par contrat. IV. 124. *a*. Concurrence d'hypotheque. III. 832. *b*. Délaiſſement par hypotheque. IV. 776. *a*. Hypotheque des dépens. 858. *b*. Déclaration d'hypotheques. 692. *b*. Diſcuſſion de l'hypotheque ſpéciale avant la générale. 1035. *b*. De la principale avant la ſubſidiaire. 1036. *a*. Inféodation des hypotheques. VIII. 700. *a*. Lettres d'hypotheque. IX. 424. *a*. Les meubles ſuſceptibles d'hypotheque ſelon le droit romain. X. 475. *a*, *b*. Rentes hypotheques. XIV. 117. *b*. Rente à promeſſe d'hypotheque. 118. *a*. Hypotheque ſubſidiaire. XV. 582. *a*. Suite par hypotheque. 649. *b*. Conſervateur des hypotheques. IV. 35. *a*, *b*. Greffe des hypotheques. VII. 921. *b*. — *Voyez* GAGE, ENGAGEMENT.

HYPOTHESE, (*Métaphyſ.*) quels ſont les cas où il eſt permis de recourir aux hypotheſes. Leur utilité. Comment une hypotheſe parvient à mériter tout notre aſſentiment. VIII. 417. *a*. C'eſt aux hypotheſes que nous ſommes redevables des ſublimes connoiſſances dont l'aſtronomie & les ſciences qui en dépendent ſont à préſent remplies. Comment

on eſt parvenu à connoître l'anneau de ſaturne. Deux excès à éviter dans les hypotheſes, celui de les eſtimer trop, ce fut le défaut des Cartéſiens; & celui de les proſcrire entiérement, c'eſt celui des Newtoniens. Regles à obſerver, lorſqu'on veut établir quelque hypotheſe. L'écueil le plus ordinaire, c'eſt de vouloir faire paſſer une hypotheſe pour la vérité elle-même. *Ibid. b.* Les bonnes hypotheſes ſeront toujours l'ouvrage des plus grands hommes. Quelles ſont celles qu'on doit regarder comme fauſſes. *Ibid.* 418. *a.*

Hypotheſe, méthode à ſuivre en établiſſant une hypotheſe philoſophique. VII. 87. *b.* Hypotheſes que forme l'homme de génie. 583. *a*, *b.* D'où dépend la probabilité d'une hypotheſe. *Suppl.* IV. 319. *b.* Du goût des hypotheſes dans l'hiſtoire naturelle. *Suppl.* III. 94. *b.* Réflexions contre les hypotheſes en phyſique. *Suppl.* IV. 320. *b.* *Voyez* SYSTÊME.

HYPOTHESE, (*Mathém.*) deux choſes à conſidérer dans une propoſition mathématique; l'hypotheſe & la conſéquence. La conſéquence doit être légitimement tirée de l'hypotheſe. VIII. 418. *a.*

Hypotheſes, elles influent plus ou moins ſur la rigueur des démonſtrations: utilité des hypotheſes en méchanique. IV. 803. *b.*

HYPOTHESE, (*Aſtron.*) théorie de Kepler, improprement appellée hypotheſe, puiſqu'elle eſt démontrée. Hypotheſe elliptique qu'on lui ſubſtitue pour ſimplifier les calculs. Les aſtronomes font des hypotheſes, pour lier enſemble des obſervations dont la loi n'eſt pas aſſez connue. *Suppl.* III. 487. *b.*

HYPOTHETIQUE, (*Gram.*) *voyez* CONDITIONNEL. Conjonctions hypothétiques. X. 760. *a.*

HYPOTYPOSE, (*Rhét.*) en quel cas on ſe ſert de cette figure. L'hypotypoſe s'exprime quelquefois en peu de mots. Exemples tirés de Virgile & de Cicéron. VIII. 418. *a.* La poéſie tire tout ſon luſtre de l'hypotypoſe. Portrait de la molleſſe perſonnifiée dans le lutrin. Deſcription d'un vieux livre dans le même poëme. Il y a des hypotypoſes qui reſſemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent: exemple tiré de Ciceron. Hypotypoſes ſublimes tirées d'Athalie. *Ibid. b.* Définition des belles hypotypoſes. *Ibid.* 419. *a.*

Hypotypoſe, obſervations ſur cette figure, *Suppl.* III. 972. *b.* Exemples de Salluſte, de Boſſuet & de Sarraſin. VI. 75. *a.* *Voyez* TABLEAU.

HYPPARQUE, (*Hiſt. de la Grece*,) fils de Piſiſtrate, & ſon ſucceſſeur dans la tyrannie d'Athenes. Tableau de ſon regne & de celui d'Hyppias ſon frere qu'il s'étoit aſſocié. Conjuration d'Harmodius & d'Ariſtogiton. Principaux événemens de la vie d'Hyppias. *Suppl.* III. 487. *b.*

HYPPARQUE, (*Période d'*) XII. 361. *a.*

HYPPIAS, (*Hiſt. de la Grece*,) tyran d'Athenes. *Suppl.* III. 488. *a.* *Voyez* HYPPARQUE.

Hippias, *hiſtorien*, *voyez* HIPPIAS.

HYPPOLITE, (*Myth.*) aimé de Phedre. *Suppl.* IV. 319. *a.* Temple qu'il éleva à Diane après ſa réſurrection. *Suppl.* I. 556. *a.*

HYPSISTARIENS, (*Théolog.*) hérétiques du quatrieme ſiecle. Leur doctrine. VIII. 419. *a.*

HYRCANIE, (*Géogr. anc.*) Deſcription de ce pays d'Aſie. Fauſſe idée que les anciens avoient de l'Hyrcanie & de la mer Caſpienne. Autre Hyrcanie déſignée dans Xenophon au midi de la Babylone. Elle s'appelle aujourd'hui *Irac-Arabi*. VIII. 419. *a.*

HYSSOPE, (*Bot.*) caractere de ce genre de plante. VIII. 419. *a.* On en compte cinq ou ſix eſpeces. Deſcription de la plus commune. Ses propriétés & uſages en médecine. Principes qui la compoſent. Nous ne connoiſſons point l'hyſſope des anciens; nous ſavons ſeulement que ce n'étoit pas le même que le notre. Idée qu'on en peut tirer d'un paſſage de Dioſcoride, & de ce qui en eſt dit dans les évangiles. Il paroît d'après un paſſage de Joſephe ſur Salomon, que l'hyſſope étoit un arbre ou un arbriſſeau. *Ibid. b.*

HYSSOPE (*Botan. jardin.*) Noms de cette plante en différentes langues. Son caractere générique. Enumération de quatre eſpeces. *Suppl.* III. 488. *a.* Lieux où elles croiſſent. Leur deſcription & culture. *Ibid. b.*

HYSSOPE, (*Diete & Mat. médic.*) Qualité de cette plante. VIII. 419. *b.* Uſage qu'on en fait en cuiſine dans certaines provinces. Ses uſages en médecine. Diverſes manieres de la préparer. Eau diſtillée de l'hyſſope. *Ibid.* 420. *b.*

HYSTASPE, pere de Darius. Son attachement à Zoroaſtre. XII. 421. *a.* Caractere qu'il prit de chef des mages. 422. *a.*

HYSTERIQUE, (*paſſion* ou *affection*) On doit rapporter cette eſpece de maladie à la *mélancolie*, *voyez* ce mot, & l'article VAPEURS. VIII. 420. *a.*

HYSTÉRIQUE, (*paſſion*,) chaleur brûlante cauſée par les paroxyſmes de cette maladie. III. 37. *b.* Globe hyſtérique, angine convulſion avec flatulence. V. 679. *b.* Symptômes d'orgaſme dans l'affection hyſtérique. XI. 630. *b.* Différens phénomenes qui accompagnent ſouvent cette maladie. XV. 739. *a.* Différence entre le carus & la ſuffocation hyſtérique. II. 733. *b.* La muſique employée dans les accès de paſſion hyſtérique. X. 906. *b.* Spécifique contre cette ſorte d'affection. XV. 445. *a.* Remede contre les ventoſités dans cette maladie. XIV. 427. *b.* Remedes anti-hyſtériques. *voyez* VISCERAUX. Phthiſie hyſtérique. XII. 533. *b.*

HYSTÉRIQUE, *pierre*, (*Lythol.*) Deſcription de cette pierre qui ſe trouve en Amérique. Propriétés qu'on lui attribue dans les maladies de l'uterus. Deſcription d'une pierre que poſſédoit de Laet, & qui paroît être une pierre hyſtérique. Il ne faut pas confondre la pierre hyſtérique avec la pierre hyſtérolite. VIII. 420. *b.*

HYSTEROCELE, (*Chir.*) tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. Des obſervations bien conſtatées mettent cette hernie hors de doute. Cas ſinguliers ſur des hernies de cette nature. Secours qu'exige l'hernie de la matrice lorſqu'elle eſt commençante. Danger auquel elle expoſe dans le cas de groſſeſſe. VIII. 420. *b.*

HYSTÉROLITE, (*Lithol.*) Origine du nom donné à cette pierre. Sa deſcription. Deux eſpeces d'hyſtérolites. VIII. 420. *b.* Hyſtérolite dont parle Wormius, repréſentant les parties naturelles des ſexes. Origine de la figure de ces pierres. Sentimens de Bayer & de Langius ſur l'hyſtérolite. Lieux où ces pierres ſe trouvent en plus grande abondance. Il ne faut pas confondre les hyſtérolites avec une pierre qu'on nomme communément *bijoux de caſtres*. M. Falconet croit que l'hyſtérolite eſt la même pierre que celle que les anciens appelloient pierre de la mere des dieux. Origine du culte rendu à cette déeſſe ſous le ſymbole de cette pierre. *Ibid.* 421. *a.*

Hyſtérolites, *voyez* COQUILLES FOSSILES. VI. vol. des planch. planch. 4.

HYSTÉROLOGIE, (*Rhét.*) figure de penſée où l'ordre naturel eſt renverſé. VIII. 421. *a.* Quintilien ne nomme point cette figure, & la condamne tacitement. Elle eſt rare en proſe, mais fréquente en poéſie. Exemple d'hyſtérologie dans trois vers bien connus. En quels cas les renverſemens des penſées peuvent être admis. *Ibid. b.*

HYSTEROPOTME, (*Antiq.*) celui qui revenoit chez ſes parens après une ſi longue abſence, qu'on l'avoit cru mort. Cérémonie qu'il devoit ſubir. VIII. 421. *b.*

HYSTRICITE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de pierre bézoard, qu'on nomme encore bézoard de porc. Prix conſidérable auquel cette pierre s'eſt vendue. VIII. 421. *b.*

HYVOURAHÉ, (*Bot.*) arbre du Bréſil. Suc laiteux qu'on tire de ſon écorce par inciſion. Deſcription de ſon fruit. Ses propriétés & uſages en médecine. VIII. 422. *a.*

FIN DU TOME PREMIER.

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00766 0350